GRAND LAROUSSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

cliquer pour aller à la page de l'index :

GRAND LAROUSSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

en sept volumes

cliquer sur le mot précédant celui recherché :

chaîne
chaisier
chamailler
chambrette
champagne
champelure
chancir
changeur
chantant
chaouch
chaperonnage
charbonnage
chargé
charlatanerie
charpenté
chartrier
chassie
châtelaine
chaudeau
chauffoir
chauvir
chemin de fer
chêne-liège
chercheur
chevaler
chevêtre
chevrotement
chiche
chienlit
chilien
chipoter
chloré
choisir
choral
chouan
chromate
chrysis
ci-annexé
cierge
ciné-club
cinquièmement
cirage
circonspect
circonstancier
circum-
ciselage
citoyenneté
civique
claire
clangoreux
claqueur
classification
clayonnage
cléricature
climatisation
clivage
cloîtrier
cloueur
coaliseur
cochenillage
coconnage
coeliaque
coexistence
cohésif
coinçage
colérer
collage
collectionner
colleté
colombiculteur
colonnette
colubriformes
combinard
comédien
commandement
commémorable
commentaire
commination
commodément
communautaire
communiste
comourants
comparaître
compatissant
compilateur
complet
complication
composé
compréhension
compromissoire
compte-rendu
concasseur
concert
concessionnaire
concitoyen
concordant
concrescence
condamner
conditionnellement
conduit
conférencier
confident
confit
confort
congédiable
congruence
conjonctival
conjugal
conjugué
connecter
connoter
consacrer
consécutif
conséquent
conservé
consistant
consommer
consort
constante
constitutionnaire
consultable
contaminer
contentement
contextuel
continûment
contracturer
contrairement
contralto
contre-allée
contredire
contre-lettre
contre-poil
contributif
convaincant
conventionnalisme
convertir
convoyage
coordonnable
copilote
coqueliner
coquinet
cordé
ordon-bleu
corneille
corollairement
corps-mort
correctionnellement
corrodant
cortes
cosmopolitisme
coté
cotillon
couac
coucherie
coufique
couleur
coulissant
coupable
coupé
coupe-racines
courable
courbaturé
courlis
courroux
court
courtiser
coutellerie
couventine
couvre-joint
crac
craintivement
crâneur
craqueter
crayeux
crécerelle
crémant
crêperie
crétin
crevasser
criblage
criminellement
criss
critiquer
crochetage
croisée
croix
croquet
croupetons
C.R.S.
cruel
cubisme
cuire
cuite
cul-de-basse-fosse
culottin
cumulo-nimbus
curiethérapie
cuver
cylindrage
cytise

D

dague
dame-d’onze-heures
danois
dariole
davier
dé-
débaptiser
débaucheur
déblayage
débouchement
débridé
décabosser
décapité
décercler
décharnement
déchocage
décisionnel
déclinant
décolletage
déconcertement
décoré
décousure
décréter
décuplement
dédit
défaire
défectueux
déférent
défilage
déflexion
dégagé
dégénération
dégosiller
dégradé
dégréement
dégrouper
déicole
délai-congé
déléguer
délice
délissage
démagogie
démaquillage
démembrement
demeuré
demi-coupé
demi-setier
démolissage
démonstration
démonter
dénazification
dénominateur
dentaire
dénucléarisation
départementalement
dépendant
dépeupler
déplafonnement
dépoétisation
dépotage
déprécation
dépuratif
dérangeur
dériver
dérobeur
derviche
désagencer
désargentement
descellement
désemmêler
désensibilisant
désespoir
désigner
désireux
désorbitation
dessaisissement
dessinable
dessus-de-lit
destructif
détacher
détendre
détendre
déterminé
détirement
détresse
deutérocanonique
devantier
develouté
dévideur
dévoisé
dévotieusement
diablement
diacoustique
dialecticien
dialectiquement
diapasonner
dictame
diesel
diététicien
différence
difficultueusement
digeste
diguer
diligent
dimissoire
dioptre
diplomatie
direct

fonctionnaire
fondamental
fondre
fontainebleau
forcé
forcément
forclore
forgerie
formatif
formé
formidablement
forsythia
forte
fortitude
fossé
fouace
fouettage
fouilleur
foulerie
fourbir
fourgonnette
fournil
fourreau
fourvoiement
fra
fragilement
fraîchissant
fraisage
français
francique
frangeuse
frappeur
frauduleusement
freinage
frénétiquement
fresquiste
fricoteur
fringillidés
friser
friturier
froidement
frôlure
front
frontogénétique
fructificateur
fruition
fugué
fulminique
fumier
funicule
furioso
fusée-détonateur
fusuline
futurisme

G

gabardine
gâchette
gagne-petit
gaillardie
galanterie
galérien
gallicanisme
galopeur
gambier
ganadería
ganté
garatisme
gardé
garde-malade
garde-rats
gare
gargousserie
garouage
gastéro-
gâte-fête
gauchement
gaufré
gavette
gazer
gecko
geleur
gemmé
généalogie
généralement
génération
générique
genièvre
gens
gent
gentiment
géométralement
géranium-lierre
germanique
géronte
gérontocratie
gibbon
gigantesquement
gindre
giroflier
githagisme
glaceur
glageon
glapissement
glissette
glome
gloseur
glucosé
gnole
gobet
goguenard
gommier
gorge-de-pigeon
gouaillerie
goule
gourer
gousse
goutte-à-goutte
gouvernemental
graciable
gracilaire
graillon
graisseur
grammairien
grand-angulaire
grandesse
grand-livre
graphiquement
gras-double
gratin
grattoire
gravement
graviter
gréeur
grelottement
grenouiller
gribouillis
gril
grimacerie
grincher
grisage
grisonnant
grogner
gros
gros-bec
grossissant
groupement
grumelure
guêpier
guerrier
gueule-bée
gui
guides
guilloche
guinderesse
guivré
gymno-.

H

ha
habillé
habitat
haché
hadal
haire
haletant
hallucination
hameau
hanteur
harde
haricoter
harmonisateur
harpiste
hasardeusement
hauban
hautain
haute-lissier
haut-le-pied
hébergeur
hédrocèle
héligare
helminthe
hémistiche
hépatisation
herber
héréditairement
hérissonner
herniaire
herpé
hétérochronie
heureusement
heureux
hexamètre
hibernal
hiérarchique
hilarité
hirsute
histologie
hiver
hoir
homéopathique
homme-enfant
homocinétique
homophone
honnir
honorifique
horde
hormin
horrifiant
horst
hostilement
houe
houri
hucher
huilé
huîtrier
humanitairerie
humicole
humoristique
hussarder
hydraviation
hydrophile
hygiénique
hyosciamine
hyperespace
hypersialie
hypnotiseur
hypogée
hypothèse

I

ïambe
ichtyosaure
idéalement
idée-force
identification
idéo-moteur
idylle
ignorant
ilang-ilang
illégitimement
illuminisme
illustrissime
imagier
imbécilement
imitable
immanentisme
immédiateté
imminent
immolation
immuabilité
impairement
imparfaitement
impatientant
impératif
impérativement
impérissable
impétigo
implexe
impondérabilité
import-export
impossession
impotence
imprémeditation
impressionnant
imprimerie
impropriété
impuissant
imputréfiable
inactinique
inamovible
inaptitude
inauthenticité
incarné
incessamment
incise
inclination
incohérent
incomparablement
inconditionnellement
inconsidéré
inconvénient
incouvé
incubation
indatable
indéclinable
indéfiniment
indémontable
indestructible
indicatif
indication
indifférenciation
indignement
indiscutable
individualisation
indo-européen
inductivement
industriel
inefficacement
ineptie
inexactitude
inexposé
infâmement
infectum
infidèlement
infinitude
inflexible
infondé
informationnel
infra

J

K

L

M

milicien
militariser
millésimé
mimétique
mine
miné
minéralogique
miniaturiste
ministresse
minuter
miraillé
miroité
misérablement
missionnaire
mitochondrie
mixtiligne
mobilisable
modaliser
mode
modelage
modéré
modillon
moellonneur
moineau
moins-disant
moiteur
moletté
molybdomancie
mon ma mes
mondé
monergol
monnaie-du-pape
monocotylé
monologuer
monorime
monseigneuriser
monstruosité
montante
monte-sac
monteur
montreur
moquerie
moralisateur
morcelable
mordu
morille
morphologie
morphologique
mort
mortadelle
mortellement
morveux
mot
mot-à-mot
moteur
motorisation
mouchardage
moucheur
mouillère
mouleau
Moulinette
mourmé
mousseliner
moutier
mouvant
mouvementé
moyen
moyenâgeux
moyen-courrier
mudéjar
muge
multi-
multiplicatif
munir
murage
murmure
muscidés
musellement
musiquer
mutationnel
mutuel
myocarde
myrobalan
mysticité
mythologue

N

nacrer
nain
naja
napoléonisme
narquoisement
nasard
natalice
natrium
naturée
naturisme
navétane
navrant
nébulisation
nécro-
nèfe
négatité
négatonique
négondo
nélombo
néogène
néologique
néoplasie
néphrotoxine
nervure
nettoyant
neuroleptique
neutre
neutrodyne
neuvième
nez-de-chat
niaiser
nicotiné
nière
nivéen
noblement
nocivité
noir
noirâtre
noli-me-tangere
nomade
nombrer
nombreux
nomique
non-affectation
non-discrimination
non-parlementaire
nord
normalement
nostalgique
notencéphale
notoirement
nouet
nourrissage
nouure
nouvellan
novillada
nozigue
nubile
nuée
nullard
numérateur
numéroteur
nymphéa

O

obéissance
objection
objurgation
oblation
obliger
oblong
obscurantisme
obséquieusement
observatoire
obstétrique
obusier
occidentalisation
occupation
occurrent
ochracé
octuple
odontorragique
oeil-de-boeuf
oeil-de-serpent
oesophagique
oeuvrer
offensive
officiellement
offlag
offuscant
oigne
oiseau-rhinocéros
oléfines
oliphant
olympique
ombré
ombrotrophique
omniscience
onchocercose
ondé
ondulatoire
onglé
onomatopéique
oolithique
opéra-comique
opérette
opiniâtre
oponce
opposite
optatif
optiquement
oracle
oraison
oratoirement
orchestrer
ordinogramme
ordre
ordure
oreillé
organal
organiser
orgiaque
oricou
orière
originel
ornementation
orphéonique
orthographie
orthoptique
oscillation
osmiure
ostéite
ostiariat
otite
ouaté
oubliette
ouiche
ourdissage
outillage
outrancier
ouvert
ouvrable
ouvrier
ouvroir
ové
oxyde

P

pachydermie
paction
pagel
païennement
paillé
paillis
pair
pairement
pala
palatalité
palatial
palée
pali-
palis
pallikare
palmipèdes
palpitation
pamphlétaire
panacher
pancréatite
panière
panné
panoramique
pantalonnade
pantomètre
papable
papier-calque
papillonnage
papotier
paquetaille
paraboliquement
paradière
paradisiaque
paragénésie
paralipse
paralyseur
paraphernal
parasitologie
parcage
parcours
pareaux
parementer
parère
parfaitement
paria
parjure
parlementairement
parlerie
parloir
paroir
paroli
parquetage
partage
partageur
partiaire
participer
particulariste
partiel
partisan
paru
pascal
pascaline
passager
passé
passe-avant
passe-main
passerage
passiflore
passionisme
passionnette
pastillage
patard
pâtée
paterfamilias
pathologique

cliquer sur le mot précédant celui recherché :

patinage
pâtissier
patrician
patronnesse
patte-fiche
paumer
pavage
pavillonnaire
payeur
paysagiste
pecan
pécoptéridées
pédaler
pédiluve
peigneur
peiné
peinturé
pélécaniformes
pelleter
pelotonnement
pénalement
pendard
penduler
péniblement
pénologie
penseur
pensionnat
Pentecôte
pépie
percé
percevable
percuteur
perdreau
perdurable
pérégrinité
perforateur
périlleusement
péripatétique
périssant
perlé
permanganate
permutatrice
perpétuellement
perrot
persépolitain
personnalisation
personnel
personnellement
perspectivisme
pertinacité
perversement
pèse
peste
pétarasse
petit
petit-barrage
pétrarquisme
pétroglyphe
peucédanum
peuplé
peureusement
phalangette
pharillon
pharyngé
phéno-
philanthropie
philosophal
philosophant
philosophique
phlox
phonétiquement
phonologue
phosphorique
photogenèse
photophobique
phrasé
phraséologique
phycoïdées
physiocratie
physiquement
piaf
pica
picoter
piécette
pied-à-terre
pied-de-chèvre
pierrée
piètre
pigeon
pignouf
piller
pilulier
pincé
pince-sans-rire
pintade
piotter
pipi
pique-assiette
piqueron
piqueuse-élastiqueuse
pirouettement
pissette
pistolet
pithécanthrope
piu
placé
placement
plafonnage
plaidable
plainer
plaisamment
plamage
planage
plancher-terrasse
planète
plantage
planteuse-repiqueuse
plaquette
plastiquement
platanacées
plateresque
plâtreau
plébiscite
pleine-croix
pleur(o)-
pleureux
pliable
plinthite
plombage
plongeoir
pluche
plumeau
plurilatéral
plutonigène
pneumatose
poché
pochouse
poésie
poesté
poétique
poids-frein
poignardeur
poile
poinçonnage
pointage
pointe
pointé
pointerie
pointilleusement
poireauter
poisseur
poitrine
poker
polariseur
poliade
polio
politico-
pollen
polyatomique
polyfonctionnel
polymérisat
polypode
polysémique
polythène
pommé
pompé
pompiérisme
ponctuateur
ponctué
poney
pontifical
populage
porcherie
portage
porté
porte-avions
porte-crayon
porte-fanion
porte-mine
portereau
porteuser
portrait-carte
posément
positif
positionnel
possesseur
possession
possiblement
postenquête
postillonnant
potable
pot-de-vinier
potentiométrie
pouce-pied
poudrerizé
pouillot
pouliche
pourboire
pour-cent
pourri
poursuiteur
poussah
pousse-toc
poussier
pouzzolane
pragmatisme
pratique
praxéologie
préaviser
précéder
prêchi-prêcha
précipitine
précité
prédation
prédigéré
préembryonnaire
préférendum
prégénital
prélatin
premier
prémunition
preneur
préparatoire
prépositionnel
prépositivement
presbytérien
présénescence
présentable
présente
préside
presqu'île
pressement
presspahn
présupposé
prétendu
prétexte
preux
préverbe
prier-Dieu
primé
primordialement
principicule
prisée
privation
privilégier
probable
procéder
process
proche-oriental
procurateur
pro domo
proèdre
proférer
profilage
profiterole
forma
programme
prohibé
projetante
proligération
promenette
promotionnel
pronominal
pronominalement
prononciation
propényle
proportionnalité
propositionnel
propreté
prorogatif
proscynème
prosopologique
prostatite
prostrer
protectionnisme
protéinate
protêt
protonotariat
prouesse
pro-verbe
provincial
provisionnellement
proxénète
prud'homme
prussianisme
psellion
psittacidés
psoas
psychanalysé
psycho-
psychologique
psychopédagogie
ptérion
puantise
publication
pucerotte
puérilement
puissamment
puits
pulmonaire
pulvérisé
punka
pureté
puriforme
putativement
pyr(o)-
pyrosulfurique

Q

quadriépointé
quakerisme
quant à
quantitométrique
quarderonner
quartier-maître
quatre-vingt(s)
québécois
quereller
queue
quiché
quinquennat
quirat
quotidien

R

ra
rabat-eau
rabatture
rabote
raccommodeur
raccrochement
rachevage
racler
radariste
radicalement
radiobaliser
radiologique
radiothérapie
raffinement
rafraîchissoir
raguer
raidissage
railroute
raisonnable
raisonneur
râlant
rallier
ramagé
ramassette
ramé
rameneret
ramifier
rampeau
rancarder
rand
rangée
ranine
râperie
rapidement
rappelable
rapportage
rapprocher
rarissime
rassade
rat
ratelle
rationaliste
raturage
ravauderie
ravitailleur
rayonné
réactionnaire
réalisme
rebatteret
rebondissement
rebutant
recépée
recevabilité
réchauffant
récidiviste
récitation
récliner
recommandable
récompenser
reconnaissable
reconquête
recoupement
recréateur
recruitement
rectifieur
rectite
recuire
reculer
récurrent
redéfaire
rédimé
redormir
redresser
réductionnel
réduite
réemballage
réfectoire
réfléchir
réflexion
réformé
refouloir
refroidissement
refuser
régalec
regardeur
régénérant
régimage
régional
réglable
règlement
réglet
régolite
regonflage
regrettable
régulateur
régulièrement
réincarnation
rejet
relâchement
relationné
relevailles
relève-rail
reliquaire
remarquablement
remédiable
remeubler
remis
remmener
remontoir
rempiètement
remplisseur
remueur
renarde
rendement
renégat
rengagement
renoncer
renseigner
rentrer
renverser
réordination
repapilloter
répartissable
repenser
répertoire
repiqueur
répliqueur
reporter
repose-tête
représailles
représentativement
repriser
reprogrammer
républicaniser
réputé
requis
résécable
réservé
reservir
résignable
résipiscence
résistible
résonateur
respectabilité
resplendir
ressemblant
resservir
ressouvenance
restaurant-pont
restituable
restringent
rétablissement
retendoir
réticence
retirer
retombement
retour
retournement
retourneur
retraité
rétroactivement
rétroversé
revalenta
réveilleur
revendre
revenue
révérenciel
reverse
revêtu
réviseur
révocabilité
révolu
revolver
rhabillage
rhétoriqueur
rhinocérotidés
rhodophycées
rhynchophore
ricanerie
richi
ridée
ridule
rififi
rikiki
rimé
ringard
ris
risque-tout
rivelaine
rizaire
robine
rocade
roche-réservoir
roder
roger-bontemps
rogommeux
roide
rôler
romaine
romancine
romérage
romsteck
rondache
rondine
ronier
rose
rosettier
rotatif
roturièrement
rouelle
rougeard
rouilleuse
rouleauté
roule-ta-bosse
round
roussir
router
royalement
rubaner
rubrite
rudiste
ruiné
ruisson
rural
rustiquement
rythmé
rythmeur

S

sablé
sabotier
saccharimètre
sacret
sadomasochisme
sagesse
saignement
sainète
Saint-Esprit
saisir-arrêter
saké
salauderie
salicorne
salix
saloperie
saltique
salutaire
samoyède
sanctus
san-gavino
sanglier
sannion
santilite
sapientiaux
sarcastiquement
sardoniquement
sassage
satinade
satisfecit
satyreau
saugrenuité
saurel
sauté
sauterie
sauvagement
sauvetage
saveur
savonnage
scalaire
scaphandridés
sceau-cylindre
scenic railway
schématiquement
schizoïde
sciemment
scinque
scléro-choroïdite
scolie
scottique
scrupuleusement
scutellum
sébeste
sécabilité
sécheresse
secondaire
secouage
secousse
secrétaire-rédacteur
sectile
séculairement
sédimentologique

T

toucan
touchette
touffer
touradon
tourber
touriste
tournante
tourne-feuille
tournerie
tournoyer
toussoter
tout-à-l'égout
toute-science
trabéculaire
tracelet
tractable
traductionnel
tragi-comique
traînage
traînasse
traînerie
traitable
traite
traîtrise
tranche
tranchet
transanal
transdanubien
transformable
transiger
transitoire
transmigration
transperçant
transportable
transposition
transvésical
traquet
travaillant
travailleur
traversable
traversier
trébuchet
treillissé
tremblement
trempabilité
trente
trésaille
treuil
trianglé
tribulum
tricératops
tricône
triémarginé
triglyphe
trimbaleur
trinôme
triompher
triphénol
tripoteur
triste-à-patte
triture
trochoïde
trois-six
tromperie
trôner
troph(o)-
tropotaxie
trottoir
troubadourisme
troubleur
troupeau
trousse-queue
trouvère
trucage
trufficulteur
trypsinogène
tuber
tubuleux
tuilé
tungstique
turbo
turiobulbe
tuteur
twister
typhl(o)-
tyrannie

U

ubac
ulluco
ultra-moderne
unaire
uniangulaire
unilingue
unipétale
uniquement
unitegminé
univibrateur
urbanisé
urétrotome
uropyge
usagé
usiner
usurpation
utilitairement
uxorilocal

V

vacation
vacherin
vagabondage
vaguelette
vaincre
vaisselier
valetage
valgus
valorem
vanillal
vanterie
varech
varicelle
vasculaire
vasseur
vautré
vedettisation
véhément
veilleur
vêlement
velouter
vénéfice
venger
venise
venta
ventis
ventripotent
véranda
verbénacées
verbiager
véreux
vérifiabilité
verjus
vermiculite
vérole
verrouiller
versable
versée
version
vert-de-gris
vertubleu
vésicule
vésuvien
veulerie
vibration
vice-chancelie
victimer
vidé
vidéogramme
vidure
viédaze
vieillissant
vieux-catholique
vif-argent
vigneau
viguier
ville
vinage
vingtièmement
violent
vipereau
virevolter
virolé
Visagisme
viseur
visionnaire
visiteur
visuellement
vitellin
viti-
vitrescibilité
vitrosité
vivarais
viverridés
vivrier
vocalement
vogélie
void
voilage
voilé
voiler
voirement
voisé
voiture-balai
volable
volage
volapük
volcelest
volereau
voletant
volontairement
volta
voltiger
volumètre
vomer
vorticité
vouer
vouloir-paraître
voûté
voyageur-kilomètre
voyer
vraiment
vraisemblablement
vuidange
vulgairement
vulnérant

W

walkyrie
western

X

xérophyte

Y

yardang

Z

zédoarine
zérotage
zicrone
zinzinuler
zoné
zoophile
zygote

GRAND LAROUSSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

en sept volumes

Larousse

17, RUE DU MONTPARNASSE, 75298 PARIS CEDEX 06

sous la direction de

Louis GUILBERT

professeur à l'Université de Paris-X (Nanterre)

René LAGANE

chargé d'une maîtrise de conférences à l'Université de Paris-X (Nanterre)

Georges NIOBEY

secrétaire général de la Rédaction des dictionnaires Larousse

avec le concours de

Henri BONNARD

professeur à l'Université de Paris-X (Nanterre)
[articles de grammaire et de linguistique]

Louis CASATI

licencié ès lettres

Alain LEROND

professeur à l'Université de Paris-X (Nanterre)
[étymologies, datations et bibliographie]

ISBN 2-03-101371-8-VL
ISBN 2-03-101841-8-VT

IMPRIMERIE HÉRISSEY — ÉVREUX — Dépôt légal : Septembre 1986 — N° 46809.
N° de série Éditeur : 14951 — IMPRIMÉ EN FRANCE *(Printed in France)* — 101371-A-Avril 1989.

et de Roger BARNY
chargé d'une maîtrise de conférences à l'Université de Besançon

† Raymond BERNEX
agrégé de l'Université

Georges BESLAIS
agrégé de l'Université

Maurice BOUET
professeur agrégé au lycée Voltaire

Robert BOUVIER
professeur au lycée Jean-Baptiste-Say

Danièle BRENOT
diplômée d'études supérieures de lettres modernes

Jean-Louis DEPIERRIS
directeur du Centre culturel français (Fès, Maroc)

Roland DESNÉ
maître de conférences à l'Université de Reims

Jacques EFFROY
inspecteur d'académie du Val-d'Oise

Hélène HACHARD

Jean HAU
professeur agrégé au lycée Charlemagne

Jean-Pierre KAMINKER
maître assistant au Collège universitaire de Perpignan

Bernard LALANDE
maître assistant à l'Université de Paris-III

Raymond LAURENT
ancien élève de l'École normale supérieure, professeur honoraire au lycée Pasteur

Félix LONGAUD
ancien élève de l'École normale supérieure, professeur honoraire au lycée Janson-de-Sailly

Christiane MARCELLESI
assistante à l'Université de Rouen

Jean-Baptiste MARCELLESI
professeur à l'Université de Rouen

Georges MERK
chargé d'une maîtrise de conférences à l'Université de Strasbourg

Henri MESCHONNIC
professeur à l'Université de Paris-VIII (Vincennes)

Charles MULLER
professeur à l'Université de Strasbourg

Renée PETITJEAN
diplômée d'études supérieures de lettres classiques

Jean RATTAUD
professeur honoraire au lycée Jean-Baptiste-Say

Pierre SÉGUREL
inspecteur d'académie de l'Isère

† Émile THÉVENOT
agrégé de l'Université

correction-révision Adolphe V. THOMAS, Pierre HARMAND, André PICHOUD

Table des matières de l'introduction

avec liens

articles de grammaire et de linguistique

avec liens

PRÉFACE

un nouveau dictionnaire de la langue française

▪ ***Un dictionnaire de langue.***

Voici l'ouvrage qui manquait dans la collection des Dictionnaires Larousse. Le *Grand Larousse encyclopédique,* en effet, avec ses 163 270 articles, réunit dans un même ensemble, sous les entrées constituées par les mots, les informations sur le lexique de la langue, sur le monde des hommes, l'univers des choses; le *Petit Larousse,* le « Dictionnaire encyclopédique pour tous », offre l'originalité d'une encyclopédie en deux parties, l'une lexicale pour les noms communs dans leur statut linguistique, l'autre encyclopédique pour les noms propres; il offre par sa périodicité une description constamment mise à jour du lexique, reflet, dans la langue, de l'évolution du monde. Le *Dictionnaire du français contemporain,* avec ses 25 000 mots, présente un lexique de la langue contemporaine réduit volontairement à la masse lexicale commune, au détriment des vocabulaires ésotériques, mais au profit de la description du système lexical selon les acquisitions de la linguistique moderne. Ce dictionnaire-ci, avec ses sept volumes, offre un instrument de connaissance du lexique de notre langue, dont la devise pourrait être : « Tous les aspects de la langue, et rien que la langue ». De l'encyclopédie, en effet, il ne retient que des informations de grammaire et de linguistique, distribuées dans des développements qui figurent sous l'entrée de mots clés de référence. Il contient une description complète du lexique, selon la technique lexicographique mise au point depuis plus d'un siècle dans la collection des Larousse, mais aussi selon les données de la lexicologie moderne : il recense tous les termes de la langue française moderne et contemporaine, c'est-à-dire des XIX^e et XX^e siècles, sans s'interdire des incursions dans le lexique de la langue classique des XVII^e et XVIII^e siècles, dans la mesure où cette information s'avère nécessaire soit pour parfaire les connaissances de l'homme cultivé sur l'histoire de sa langue, soit pour rendre compte du statut des mots dans la période postérieure.

▪ ***Le public auquel il s'adresse.***

Ce dictionnaire s'adresse à tous les francophones curieux de la langue qu'ils parlent, et à tous les étrangers désireux de trouver une information précise et détaillée sur le contenu et l'emploi des termes de la langue qu'ils apprennent à parler. Sa visée est donc essentiellement didactique; il a l'ambition de fournir une réponse à ceux qui s'interrogent sur un fait de vocabulaire ou, plus généralement, de langue.

Les auteurs de ce dictionnaire se sont forgé un modèle de francophone cultivé : il est non seulement celui qui écoute la radio et regarde la télévision, mais aussi celui qui lit un ou plusieurs journaux quotidiens et hebdomadaires, celui qui est abonné à une revue non spécialisée ou spécialisée, celui, aussi, qui suit une chronique de langage dans un journal; il est celui qui assiste à des spectacles, télévisés ou sur scène, va au cinéma; il est celui qui assiste à des congrès, suit de près ou de loin les multiples réunions ou activités où s'exprime la vie sociale, en un mot celui qui est intégré à la vie active de notre époque et se trouve, de ce fait, en contact avec tous les aspects du monde qui affleurent nécessairement dans le lexique de la langue. Le francophone cultivé est, par ailleurs, celui qui s'adonne à la lecture pour son plaisir ou pour acquérir des connaissances; il lit des œuvres littéraires modernes ou classiques, des ouvrages scientifiques ou de vulgarisation scientifique. Le texte écrit lui pose maints problèmes de vocabulaire, auxquels il doit trouver une réponse satisfaisante. C'est ce public virtuel, défini selon ce niveau socio-culturel, que les rédacteurs de ce dictionnaire ont eu en vue.

Ils ont voulu, par ailleurs, offrir une somme de connaissances à ceux dont la fonction est d'enseigner et d'étudier la langue française, ou encore à ceux que la vie de leur langue intéresse et même passionne. C'est pourquoi ils se sont efforcés de présenter aux locuteurs français non seulement une description de l'usage du lexique français contemporain, mais aussi les données nécessaires pour saisir l'épaisseur

historique des mots intégrés dans le lexique commun d'aujourd'hui, dès que le locuteur-rédacteur vient à réfléchir sur la valeur des termes qu'il a employés ou qui se présentent sous sa plume : c'est à ce besoin que répond l'information sur l'étymologie et la carrière historique des mots.

■ ***Le lexique décrit.***

Le lexique recensé comprend tous les mots qui peuvent être rencontrés dans la presse contemporaine non étroitement spécialisée, où sont dosés les vocabulaires techniques et le vocabulaire général, dans les œuvres des écrivains du XIXe, du XXe siècle et jusque dans les œuvres les plus récentes, plus rarement dans les textes poétiques. Ce lexique comprend une gamme très étendue de termes techniques et scientifiques, tenant compte ainsi de la réalité linguistique de notre époque, caractérisée sociologiquement par la pénétration des vocabulaires techniques dans le lexique de la langue générale, qui se renouvelle ainsi à un rythme accéléré. Cette langue vivante d'aujourd'hui comprend aussi de nombreux termes empruntés aux langues étrangères, à l'anglo-américain, par le canal des sciences et des techniques, par l'interférence des civilisations et la multiplication des rapports internationaux; ils sont enregistrés sans barrage relevant de la xénophobie. Il en est de même des termes dits « vulgaires », des termes de la langue argotique, pourvu qu'ils soient relativement généralisés. Le souci d'enregistrer le lexique de la langue vivante conduit à rompre résolument avec la conception d'une langue moderne étroitement dépendante de la langue du passé et, par conséquent, à réduire l'enregistrement du vocabulaire de la langue du passé. Les termes relevant de techniques dépassées et abandonnées depuis longtemps sont éliminés. La langue du passé demeure, évidemment, quand les formes et les emplois sont permanents et intégrés dans la langue actuelle. Si les formes ou les emplois ont disparu, le *Grand Larousse de la langue française,* contrairement à la conception de Littré, les marque comme sortis de la langue vivante par les signes *vx, class.* Les emplois qui sont trop aberrants par rapport à la langue commune en usage aujourd'hui sont signalés comme littéraires (*littér.*) ou, encore, poétiques (*poét.*). Il en est de même pour ceux qui s'éloignent du niveau moyen de langue de l'homme cultivé et qui sont marqués du signe *fam.* (familier), *pop.* (populaire), *triv.* (trivial). Ce dictionnaire ne cherche en aucune façon à entretenir artificiellement l'illusion d'un lexique homogène idéal, mais souligne, au contraire, la diversité et les différences de niveau, conformément à la réalité linguistique, faite de la diversité des communications établies à des niveaux sociaux, dans des situations, avec des vocabulaires très différents. L'enregistrement de formes et d'emplois de langue disparus répond à l'intention essentiellement didactique de l'ouvrage; le public auquel il est destiné doit pouvoir y trouver réponse à la question soulevée et par l'emploi d'un mot rare actuel, et par la rencontre d'un mot vieilli ou disparu dans un texte classique lu, entendu au théâtre, dans une émission radiophonique ou télévisée.

Nous ne saurions, dès ce premier volume, donner exactement le nombre de termes enregistrés. Le total dépasse largement celui de la partie lexicale du *Petit Larousse,* qui est de 44 500. Le *Grand Larousse de la langue française* comprend, en plus, de nombreux termes techniques, dont le choix est déterminé soit par l'intérêt linguistique que présente leur formation, soit par leur emploi courant dans un vocabulaire spécialisé. Le niveau de spécialisation retenu est intermédiaire entre celui qui a présidé au choix des termes du *Petit Larousse* et celui du *Grand Larousse encyclopédique,* qui rassemble les vocabulaires inventoriés dans chaque domaine particulier par des spécialistes. Ce choix, forcément arbitraire, représente un compromis entre le vocabulaire exhaustif du spécialiste et le vocabulaire limité du Français cultivé non spécialiste. Aucun lexicographe n'a pu, jusqu'ici, opérer un tri dans le vocabulaire scientifique et technique autrement que par la référence à un type de locuteur idéal, qu'il définit le plus souvent par la

transposition du niveau de culture qui lui est propre ou qui est commun à une équipe d'amis ou d'informateurs. Des recherches en cours permettront peut-être de définir un certain vocabulaire scientifique et technique commun.

▪ *La méthode de description.*

La doctrine retenue en matière de structuration des articles s'inspire de considérations d'ordre didactique plutôt que théorique. Des renseignements étymologiques complets, tenant compte de l'acquis le plus récent des recherches étymologiques, sont mentionnés sous l'entrée; toutefois, ils sont destinés non pas à servir de point de départ à la description sémantique, mais à informer ceux qui étudient les textes de l'ancien français, du moyen français, ceux qui considèrent la langue du point de vue de la linguistique historique. La description part, en général, de l'usage actuel, selon la tradition des Dictionnaires Larousse, selon le point de vue du premier *Dictionnaire de l'Académie,* condamné par Littré, qui ne voyait dans cet usage qu'un fait accidentel dans le déroulement historique de la carrière du mot. Il arrive que la succession des emplois soit classée selon l'évolution historique de la signification du terme; c'est le cas, notamment, lorsque les emplois apparus à des époques différentes continuent à appartenir à la langue moderne et contemporaine. Les emplois se distribuent à partir du premier selon un effort de classement logique, sans que la construction soit soumise systématiquement à cet impératif, qui ne saurait toujours rendre compte de la fantaisie et des hasards présidant à l'apparition des emplois ou des attestations. Cette optique entraîne la réintégration dans le classement général des locutions diverses, des emplois classiques et littéraires, isolés dans la partie linguistique du *Grand Larousse encyclopédique*. La description de l'ordonnancement des emplois est dominée par la grande distinction entre les emplois propres et les emplois figurés; elle réduit au minimum la qualification des transitions sémantiques, qui relève le plus souvent de la subjectivité (*par anal., par extens.*).

▪ *Les entrées.*

Les entrées du dictionnaire sont conformes à la définition la plus neutre de l'entité linguistique du mot : la séquence de lettres séparée à gauche et à droite par un blanc dans le texte écrit. Elles représentent des termes simples et des termes composés pourvus, pour la très grande majorité, du trait d'union; il arrive cependant qu'une unité lexicale soit formée de deux termes distincts non réunis par le trait d'union (*compte rendu*). La pratique lexicographique traditionnelle ne masque pas, cependant, les problèmes linguistiques que pose la définition de l'unité lexicale. Les auteurs sont conscients, à la lumière des travaux de linguistique les plus récents, que le lexique français comprend un très grand nombre d'unités, unies par leur contenu sémantique, bien délimité dans la conscience du locuteur, mais composées chacune d'éléments formels constituants, unités que les linguistes n'ont pas encore désignées par un terme unique, intermédiaires entre le mot simple et le syntagme de phrase. La solution qui consiste à en retenir quelques-unes comme entrées (*chemin de fer, pomme de terre*), quoique novatrice, est tout aussi arbitraire que la présentation traditionnelle, dans la mesure où les critères de délimitation entre celles qui accèdent au statut d'entrée et celles qui en sont écartées restent indéterminés. Les auteurs ont choisi d'intégrer ces unités intermédiaires sous l'entrée du premier terme.

Les homonymes homographes, quand ils sont différenciés par la catégorie grammaticale, figurent avec un numéro. Ex. :

1. boucher n. m.
2. boucher v. tr.

Les homonymes absolus, qui sont différents seulement par le contenu sémantique, sont distingués

quand ils jouissent d'un statut lexical indépendant dans la langue contemporaine. Cette considération est prioritaire par rapport à l'étymologie. Ex. :
1. air = fluide.
2. air = manière d'être.
3. air = mélodie.

Il arrive que la différenciation des homonymes repose sur une opposition sémantique qui a pour support une étymologie différente. Ex. :
1. canon (ital. *cannone*) = pièce d'artillerie.
2. canon (lat. *canon*, du gr. *kanôn*, règle) = règle.

Quand la différenciation lexicale est incomplète, les catégories sémantiques ne donnent pas lieu à l'autonomie lexicale. La différenciation sémantique est marquée seulement par une numérotation en chiffres romains. Ex. :
aile
I. Organe de vol.
II. Ce qui a la forme d'aile.
III. Partie latérale (architecture).

■ ***L'article du dictionnaire.***

Chaque article comprend sous l'entrée l'indication de la prononciation du mot, traduite selon l'alphabet phonétique international. S'il y a plusieurs usages, ils sont indiqués concurremment. Ex. :
auto [ɔto *ou* oto].

Vient ensuite la mention de la catégorie grammaticale : n. m., n. f., n. m. pl., n. f. pl., adj., loc. adj., adv., loc. adv., prép., loc. prép., conj., loc. conj., v. tr., v. tr. ind., v. intr., v. pr. Lorsque l'appartenance à la catégorie grammaticale est source de différenciation lexicale, le terme autonome lexicalement figure dans le corps de l'article comme sous-entrée avec la marque ◆. Ex. :
automoteur adj.
◆ **automoteur** n. m.
◆ **automotrice** n. f.
convenance n. f.
◆ **convenances** n. f. pl.
convention n. f.
◆ ***De convention*** loc. adj.
◆ **conventions** n. f. pl.

La troisième mention est constituée par les données historiques : étymologie, datation de la première apparition connue, datation des emplois.

Le classement des sens s'organise ensuite selon plusieurs schémas directeurs possibles, le plus souvent à partir de l'emploi dominant actuel, indépendamment de l'ordre chronologique des apparitions. Ex. :
carte
I. Morceau de carton (XVe s.).
II. Carte à jouer (1398).
III. Carte de géographie (1636).

Parfois, l'ordre adopté correspond à l'évolution historique. Ex. :
carreau
I. Trait d'arbalète à quatre pans (1080, *Chanson de Roland*).
II. Objet à quatre côtés (carreau de faïence, carreau de vitre) [XIIe s.].
III. Dessin de forme quadrangulaire (fin du XVIe s.).

Un troisième schéma correspond aux différenciations formelles selon les catégories grammaticales et les constructions, notamment pour les verbes. Ex. :
croire v. tr.
• I. CROIRE QUELQUE CHOSE, CROIRE et l'infinitif, CROIRE QUE.
• II. CROIRE QUELQU'UN.
• III. CROIRE QUELQU'UN OU QUELQUE CHOSE.
◆ v. tr. ind.
• I. CROIRE À.
• II. CROIRE EN.
• III. CROIRE À OU EN.
• IV. CROIRE DE.
◆ v. intr.
◆ ***se croire*** v. pr.

Les emplois sont illustrés par des exemples. Le mot du dictionnaire, en effet, n'a d'existence réelle qu'inséré dans une phrase de discours. C'est pourquoi chaque définition est étayée par une séquence syntaxique dans laquelle le terme défini prend place.

L'analyse du contenu sémantique est ainsi liée à la distribution du mot dans la phrase. Cette pratique s'inspire des méthodes d'analyse de la grammaire structurale. Ex. :

convenir v. tr. ind.

« **Convenir à** » : **avoir de la convenance avec.**

• I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE.

• II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ.

• III. EMPLOYÉ IMPERSONNELLEMENT.

« **Convenir de, que** » : **tomber d'accord sur, que.**

• I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE OU DES PERSONNES.

• II. EMPLOYÉ IMPERSONNELLEMENT.

◆ v. intr.

◆ ***se convenir*** v. pr.

Cependant l'analyse distributionnelle n'est conçue qu'à travers les exemples illustrant la définition préalable, laquelle demeure le fondement essentiel dans l'explication des emplois du mot. On a visé à rendre claire, précise, succincte et complète chaque définition, de manière à faire ressortir le trait de signification dominant, propre à chacun des emplois.

Les exemples sont ou bien tirés du langage parlé à travers le sentiment linguistique du rédacteur-locuteur, ou bien, dans la plupart des cas, empruntés aux œuvres d'auteurs connus. On a voulu que toute la gamme de la littérature soit représentée dans ces exemples de référence : les grands classiques du XVIIe et du XVIIIe siècle quand il s'agissait d'illustrer un emploi disparu propre à ces siècles (*class.*) ou, le plus souvent, un emploi permanent du XVIIe siècle jusqu'à l'époque contemporaine; les auteurs modernes, surtout de la seconde moitié du XIXe siècle, et les auteurs contemporains dans toute leur variété. La poésie n'y est représentée que partiellement, dans la mesure où l'emploi poétique d'un mot le marque le plus souvent d'une signification trop personnelle, trop aberrante par rapport à celle du terme du lexique commun. On n'a pas cru devoir munir toutes ces citations de leur référence précise (titre de l'œuvre, édition, page), afin de ne pas alourdir les articles, posant ainsi la question de confiance dans le renom de sérieux et de scrupule scientifique des ouvrages de la Librairie Larousse.

La dernière partie de l'article est constituée par l'indication du réseau des relations lexicales du mot. Les synonymes y sont mentionnés selon l'ordre de classement des sens adopté dans le corps de l'article; ils sont complétés très souvent par les antonymes. Ainsi, la gamme très étendue des synonymes et des antonymes réalise une description des associations sémantiques qui, sur le plan de la langue, sont l'expression des associations d'idées ou de notions; elle permet, par le canal du mot, de rejoindre la chose ou la notion qu'il s'agit, pour le locuteur, d'évoquer; elle va, ainsi, au-delà de la simple analogie.

■ ***Lexique, grammaire et linguistique.***

Le stock lexical du français comprend deux sortes de mots, les mots grammaticaux ou fonctionnels, et les mots lexicaux proprement dits. Les premiers sont indispensables à la constitution de toute phrase et jouissent, de ce fait, d'un indice de fréquence très élevé. Les seconds se distribuent très inégalement du point de vue de la fréquence, selon les situations, les vocabulaires et les niveaux de culture des locuteurs. Dans ce dictionnaire, qui vise à une description complète de la langue, les mots grammaticaux font l'objet d'une description très détaillée. On peut s'en convaincre en se référant à l'article consacré à la préposition *à*, qui ne comprend pas moins de dix colonnes. Lorsque les termes lexicaux présentent des difficultés grammaticales d'emploi particulières, celles-ci sont mentionnées sous forme de remarques à la suite des articles.

Enfin, et ce n'est pas la moindre originalité de cet ouvrage, tous les aspects de la théorie même du langage se trouvent abordés et traités dans les articles de caractère encyclopédique qui sont classés à l'ordre alphabétique des termes de référence.

Les auteurs ont ainsi la conviction que cet ouvrage offre toutes les connaissances essentielles nécessaires à la pratique de la langue française et à la compréhension du système qu'elle constitue.

L. GUILBERT, R. LAGANE, G. NIOBEY.

introduction à la partie « grammaire et linguistique »

Une innovation de ce dictionnaire est l'encyclopédie de « grammaire et linguistique », répartie en articles qu'on lit à leur ordre alphabétique : ACCENTS, ACCORD, ACTUALISATION, ADJECTIF, ADVERBE, AGENT, etc.

Le développement considérable qu'ont pris les études de langue au XX[e] siècle en France et de par le monde justifie cette nouveauté. Les utilisateurs de notre dictionnaire, gens de lettres, professeurs, étudiants, étrangers, Français soucieux de précision et de clarté, ne limitent certainement pas leur curiosité linguistique au domaine du vocabulaire. Tous les aspects de la langue méritent de les intéresser : phonétique, orthographe, morphologie, syntaxe, style, versification, et non seulement l'état actuel, mais l'évolution qui y a conduit et dont subsistent, dans beaucoup de cas, des restes. Autant de disciplines servies par des théoriciens, des chercheurs, des instituts, des publications de plus en plus spécialisés. En fait, la science linguistique est devenue un ensemble de sciences dont les documents innombrables et dispersés ont de quoi rebuter ou égarer les volontés individuelles d'information. Un guide pouvait répondre à ce besoin, mais il nous a semblé opportun de l'intégrer au dictionnaire pour réaliser une unité supérieure : la « sémantique » a débordé aujourd'hui le domaine du vocabulaire, et l'on étudie avec de plus en plus de méthode et d'efficacité le signifié des structures, qui rejoint souvent par le truchement des transformations le signifié des radicaux.

Les rubriques « grammaire et linguistique » concernent au premier chef les étudiants en langue française et les maîtres non spécialisés. Les épreuves de français des examens scolaires sont très souvent l'occasion, au sein des jurys, de débats grammaticaux où sont remises en question les définitions des formes et des fonctions fondamentales : article partitif, adverbe, gérondif, complément d'objet et d'attribution, apposition, propositions subordonnées, etc. Sans prétendre apporter d'avance une réponse décisive à toutes les questions susceptibles d'être posées, nous avons voulu qu'on puisse trouver immédiatement, dans un ouvrage à la portée de tous, la justification ou la critique théorique des termes de la nomenclature en usage, l'histoire des vocables litigieux, l'indication des critères et de leurs limites d'application. Cette documentation rendra peut-être aussi plus profitables — en prévenant rabâchages et mauvais départs — les débats écrits des « tribunes » de revues pédagogiques, où la tradition grammaticale est perpétuellement contestée, mais quelquefois mal connue. On voudrait enfin que les commissions ministérielles qui président périodiquement aux réformes des programmes, de la nomenclature, de la pédagogie, de l'orthographe, puissent trouver dans ces pages une base d'entente commune pour des constructions salutaires. L'enseignement officiel n'a suivi que de très loin les progrès de la théorie linguistique; on comprend la prudence, mais la sclérose aussi est un danger.

Aux philologues et linguistes, nous souhaitons apporter, sur chaque notion, un résumé fidèle des connaissances de notre temps : description des faits concernés dans leur état moderne, essai de délimitation théorique, critique épistémologique fondée sur l'histoire du mot et du concept, aperçu de l'évolution historique du latin au français d'aujourd'hui. Des doctrines diverses seront confrontées, même si leur réfutation paraît dès longtemps acquise, pour peu qu'elles aient conservé quelque notoriété. Puissions-nous contribuer à conjurer le dogmatisme toujours menaçant, que favorise et renforce la méconnaissance des positions antérieures, différentes ou identiques, dont l'exposé dort quelquefois dans les pages d'une revue ou d'une thèse épuisées.

De tout cela, que tirera le « grand public »? Nous lui offrons autre chose que ce qu'il demande aux chroniques grammaticales, tant appréciées, des journaux. Notre désir est de lui faire goûter, dans une langue claire où tout néologisme technique s'accompagne d'une explication, l'intérêt d'une grammaire qui soit plus une peinture qu'un code. Découvrir aussi que cette connaissance est le premier pas vers une philosophie de la langue, dont l'emblème n'est plus une férule, mais un miroir. Toute structure est une prise humaine sur le continuum d'un monde dont l'essence propre, si elle existe, nous est inaccessible. La linguistique ne prétend pas faire progresser la connaissance de ce monde, ni même des mécanismes de l'esprit humain; du moins a-t-elle combattu victorieusement quelques mythes, comme celui d'un parallélisme rigoureux de la grammaire et de la logique, de la langue et de la pensée. Nous avons pensé que le grand public, quand il s'agit de comprendre ce qu'est sa langue, pouvait s'intéresser à des développements même abstraits et que ceux-ci trouvaient leur place dans un Dictionnaire Larousse conçu pour la plus large diffusion.

H. BONNARD.

la partie historique des articles

L'étymologie et l'évolution sémantique des termes.

• L'origine des mots se trouve indiquée, d'une manière succincte, au début des articles. Si quelques doutes subsistent sur l'étymologie, on a marqué, par les adverbes *probablement, sans doute* et *peut-être,* le degré de vraisemblance de la solution proposée; la mention *origine obscure* signifie que les hypothèses émises jusqu'à ce jour restent invérifiables, et la mention *origine inconnue,* que le mot étudié a résisté à toutes les tentatives d'analyse historique.

• Le présent dictionnaire contient peu d'étymologies nouvelles (environ quatre cents, du début de *A* à la fin de *E*). En règle générale, on a repris celles du *FEW* (*Französisches etymologisches Wörterbuch*) de W. von Wartburg, ou — lorsqu'elles complètent ou corrigent les précédentes — celles de la dernière édition du *Dictionnaire étymologique...* de Bloch et Wartburg; les explications concernant les vocables qui ne figurent pas dans ces deux ouvrages proviennent, pour la plupart, du *Nouveau Dictionnaire étymologique...* de Dauzat, Dubois et Mitterand (Larousse).

• C'est souvent grâce au *FEW* que l'on a pu donner, après l'étymologie proprement dite, l'ordre d'apparition des différents sens d'un même terme. Cependant, comme les premiers fascicules (lettres *A* et *B*) de cette œuvre monumentale renferment beaucoup moins de matériaux que les suivants — au point que leur auteur a entrepris de les refondre entièrement —, on n'a eu la possibilité de montrer l'évolution sémantique des mots, d'une façon constante et détaillée, qu'à partir des étymons commençant par *C*.

Les datations.

• Dans la mesure du possible, on a signalé pour chaque mot et pour chaque sens la date de leur première attestation. Ces datations n'ont toutefois rien de définitif; elles correspondent seulement à l'état actuel des connaissances philologiques.

• Quand on a indiqué comme date une année déterminée, on l'a fait suivre, en général, du nom de l'œuvre, de l'auteur ou du lexicographe auquel elle se rapporte. Mais, afin de ne pas trop allonger les articles et pour éviter aussi de surcharger une bibliographie déjà fort copieuse, on a renvoyé assez souvent le lecteur à des livres de référence (soit ordonnés alphabétiquement, soit pourvus d'index, donc faciles à consulter), qui fournissent des renseignements précis sur l'écrit dont la date a été citée; il s'agit principalement des dictionnaires de Godefroy et de Huguet (pour l'ancienne langue et pour le français du XVIe siècle), de l'*Histoire de la langue française* de F. Brunot, du *Dictionnaire général...* La datation des textes du Moyen Age, sauf dans quelques cas exceptionnellement favorables, reste toutefois très approximative : si, par chance, elle ne se réduit pas à la simple indication d'un siècle ou d'une portion de siècle (ex. : « XIIe s. », « début du XIIIe s. »), du moins faut-il presque toujours ajouter *v[ers]* devant l'année qu'on attribue à la rédaction d'une œuvre médiévale (ex. : « v. 1050, *Vie de saint Alexis* »).

• A maintes reprises, on a utilisé la datation par période sans l'étayer par aucune référence. Cette façon d'agir a paru légitime dans cinq cas.

Le premier concerne l'ancien français. Prenons comme exemple le *Roman de Thèbes :* selon Dauzat-Dubois-Mitterand, il serait du début du XIIe siècle; Raphaël Lévy le date de 1156 environ; d'après le *FEW,* il aurait été composé vers 1165; R. Harris (v. *French Studies,* t. XI, Oxford, 1957, pp. 201-213) estime qu'il est forcément postérieur à l'année 1180; suivant qu'on admet telle ou telle opinion, on considérera donc le *Roman de Thèbes* comme représentatif de la langue du début, de celle du milieu ou de celle de la fin du XIIe siècle. Un grand nombre d'œuvres du Moyen Age restent l'objet de datations contradictoires. Aussi, lorsqu'un terme donné apparaît dans deux ou plusieurs textes dont aucun ne peut être tenu comme certainement antérieur à l'autre ou aux autres, on a noté le seul élément incontestable : l'époque où le mot est entré dans la langue (par ex., le XIIe siècle pour un vocable qui figure à la fois dans le *Roman de Thèbes* et dans *le Charroi de Nîmes,* chanson de geste rédigée vers 1150).

En raison de son caractère économique, le même système de datation a été adopté quand plusieurs sens distincts d'un mot se sont révélés quasi simultanément dans des œuvres d'auteurs différents; à supposer que le sens 1 soit attesté dans le *Tiers Livre* de Rabelais (1546), le sens 2 dans l'*Anatomie universelle* d'Ambroise Paré (1561), le sens 3 dans *les Regrets* de Joachim du Bellay (1558), cela signifie bien évidemment que les trois sens étaient « dans l'air » vers 1550; on a donc indiqué, sans plus, « sens 1-3, milieu du XVIe s. ».

Pour dater les néologismes de l'époque contemporaine, les rédacteurs ont eu recours non seulement à des sources livresques, mais aussi à leur expérience et à leurs souvenirs personnels. Quand une création lexicale n'est pas relevée par les dictionnaires existants ou vient à peine de l'être, malgré une vie longue de plusieurs années déjà, la datation employée est « milieu du XXᵉ s. » (ou simplement « XXᵉ s. » si le néologisme semble antérieur à la Seconde Guerre mondiale); quelquefois, il a été possible de fournir une date chiffrée, soit approximative (ex. : « v. 1945 », pour *be-bop*), soit exacte (ex. : « octobre 1957 » pour *spoutnik*, le premier satellite artificiel ayant été lancé le 4 octobre de cette année-là).

Dans deux cas encore, on a enregistré des dates imprécises et non suivies de référence (on l'a fait par nécessité et non plus — comme précédemment — à la suite d'un choix délibéré). D'une part, si le *FEW*, Bloch-Wartburg, etc., ont daté de cette manière un mot ou une signification, il n'a pas été possible, en général, d'apporter davantage de détails. D'autre part, comme plus de quarante ans se sont écoulés entre la publication du premier volume du *FEW* et la quatrième édition du *Dictionnaire...* de Bloch-Wartburg, il va de soi que les dates consignées dans le second ouvrage, constamment remis à jour, sont les meilleures, mais elles sont fournies sans autre renseignement; admettons donc que, pour tel terme, le *FEW* (lettres *A-B*) ait noté : « 1701, Furetière », et Bloch-Wartburg : « 1583 », la datation la plus exacte doit être « 1583 », mais, incapable de la rapporter à une œuvre quelconque, et fidèle aussi au principe de ne jamais donner de date chiffrée à moins de pouvoir la justifier, on s'est contenté d'indiquer « fin du XVIᵉ s. ».

• Dernière question : comment se fait-il que certains noms d'auteurs soient suivis d'une datation par période, alors qu'on sait en quelles années ces écrivains ont publié ou composé leurs ouvrages ? Le *FEW* assez souvent (surtout dans les fascicules du début) et parfois, également, les autres travaux étymologiques dont on s'est servi signalent, sans plus, celui qui, le premier, a employé un mot ou un sens. On rencontre, par exemple, des références telles que « Guez de Balzac » ou « Baudelaire »; l'un de ces auteurs a écrit entre 1624 et 1654, le second entre 1837 et 1867; manquant du temps nécessaire pour relire toute la production littéraire de l'un et de l'autre, on s'est trouvé contraint de s'accommoder d'indications aussi vagues que : « [première moitié du] XVIIᵉ s., Guez de Balzac », ou : « milieu du XIXᵉ s., Baudelaire ».

Quoique brèves, les parenthèses étymologiques et historiques sont assez développées, semble-t-il, pour que leur lecture ne nécessite pas d'autres explications.

Les travaux et textes concernant la partie historique.

• La liste de ces ouvrages constitue la *bibliographie* qui se trouve à la fin du tome VII. Avec ses quelque 8 000 titres (établis grâce au concours constant et minutieux d'Alfred Fierro), elle constitue la plus riche des bibliographies historiques publiées jusqu'à maintenant dans les dictionnaires de langue, plus riche non seulement que celles de Littré, du *Dictionnaire général* ou de Robert (limitées à quelques pages), mais aussi que celles du FEW et du *Trésor de la langue française :* la très grande majorité des références sont nouvelles et les autres ont été systématiquement contrôlées par Alfred Fierro, ce qui a permis de corriger des centaines de datations erronées ou de titres d'œuvres reproduits de manière inexacte.

A. LEROND

Il nous est agréable de citer, parmi les sources d'exemples, l'*Inventaire général de la langue française*, aimablement mis à notre disposition par ses directeurs Mario Roques et Bernard Quemada.

FONDEMENTS LEXICOLOGIQUES DU DICTIONNAIRE

de la formation des unités lexicales

Les termes recensés dans ce *Dictionnaire de la langue française* représentent l'essentiel du lexique français, constitué par un ensemble de formes lexicales ou entrées auxquelles correspondent soit une signification unique dans un vocabulaire particulier, soit plusieurs significations et emplois dans la langue commune et dans des vocabulaires particuliers, décrits dans les articles figurant sous chaque forme lexicale.

Notre propos est de donner ici des éléments d'information sur le système morphologique qui sous-tend l'ensemble du lexique, en laissant de côté l'analyse des mécanismes qui donnent naissance seulement à des emplois nouveaux d'une même forme lexicale; cette description, en effet, se trouve incluse dans la structure de chacun des articles du dictionnaire.

La description traditionnelle de la morphologie lexicale oppose la dérivation à la composition, comme des aspects particuliers du processus général de formation des unités lexicales. D'autres réservent à celui-ci le nom global de *dérivation.* Nous nous en tiendrons à la terminologie traditionnelle.

La dérivation est constituée par l'agglutination d'éléments lexicaux en une forme unique continue, un radical d'une part, un élément adjoint ou affixé d'autre part, appelé *suffixe* s'il est placé après le radical, *préfixe* s'il est placé devant le radical. Les suffixes s'opposent aux préfixes par le trait qu'ils ne jouissent pas de l'autonomie lexicale, mais qu'ils jouent un rôle de premier ordre comme marqueurs de la catégorie grammaticale du terme et, souvent, de la catégorie du genre en ce qui concerne les substantifs; les préfixes, au contraire, peuvent exister comme unités autonomes en tant que prépositions ou adverbes, mais ils ne jouent aucun rôle comme marqueurs de la catégorie grammaticale, si bien qu'on a pu assimiler la formation par préfixation à la composition.

La *composition* consiste dans l'agglutination plus ou moins étroite d'éléments lexicaux qui peuvent avoir une autonomie en tant que termes lexicaux. Encore faut-il souligner que les éléments de composition d'origine grecque ou latine échappent à cette classification.

Ainsi, l'opposition entre l'autonomie et la non-autonomie lexicale des éléments constituants des unités ne suffit pas à rendre compte de tout le processus de formation de nouvelles unités.

D'une part, il existe des unités composées qui ne sont pas recensées en tant que telles. La définition des unités composées, en effet, n'est pas fixée d'une manière indiscutable. La lexicologie traditionnelle reconnaît comme mots composés ceux dont les termes constituants peuvent être soit soudés (*portefeuille*), soit unis par la marque graphique du trait d'union; ils sont seuls recensés à leur ordre alphabétique comme unités indépendantes. Les unités formées de plusieurs éléments lexicaux autonomes, que la linguistique moderne, suivant les terminologies, désigne sous le nom de *lexie* (Pottier), ou encore de *synapsie* (Benveniste), de *synthème* (Martinet), d'*unité syntagmatique* (Guilbert) ou d'*unité phraséologique* (J. Dubois), sont recensées sous l'adresse du premier terme constituant. A peine une évolution récente, dont ce dictionnaire s'est fait l'écho, amène-t-elle à considérer *chemin de fer* et *pomme de terre* comme des entrées séparées.

D'autre part, il existe des unités qui, tout en présentant la même forme lexicale, relèvent de catégories grammaticales différentes et fonctionnent dans l'agencement syntaxique de la phrase comme des termes différents. Le passage de la même forme d'une catégorie grammaticale à une autre (*beau,* adj. → *le beau,* nom) donne naissance à une unité lexicale nouvelle. Ce mécanisme de formation se situe en dehors de l'opposition dérivation/composition; il a été désigné traditionnellement sous le nom de *dérivation impropre.* Il témoigne d'une interdépendance étroite entre la grammaire et le lexique de la langue. On est alors fondé à poser la question suivante : au-delà de l'opposition des mécanismes de création de termes nouveaux, appelés « dérivation » et « composition », n'existe-t-il pas un processus unique de formation de nouvelles unités lexicales par différentes formes d'insertion dans la phrase, en dehors de laquelle aucun terme du lexique n'a d'existence réelle dans la langue? Toute création lexicale, en effet, implique une modalité d'insertion syntaxique. Le changement de catégorie grammaticale d'un lexème en est une forme. La réunion d'éléments lexicaux en un ensemble nouveau est la manifestation d'un certain groupement syntaxique des éléments constituants entre eux pour donner naissance à un enchaînement particulier, de caractère lexical, porteur d'une somme de signification, comme les termes constituants de la phrase du discours sont porteurs d'un message résultant de leur groupement en phrase. L'assemblage des éléments lexicaux selon le mécanisme de la dérivation ou de la composition produit souvent, outre cette réduction de phrase qu'il implique en lui-même, une transposition de l'ensemble constitué dans une autre catégorie grammaticale que celle des éléments constituants, en particulier quand, à la combinatoire lexicale propre à ces mécanismes, s'ajoute la suffixation. La formation des unités lexicales construites est en relation étroite avec la grammaire, la syntaxe de la phrase, en raison de la syntaxe interne inhérente à ces unités aussi bien que par leur syntaxe externe.

La création lexicale peut être décrite dans une double perspective, la perspective *diachronique* et la perspective *synchronique.* Il apparaît à l'évidence que le lexique d'une langue s'enrichit, se transforme au cours des siècles. Comme les mots construits eux-mêmes, et avec eux, les éléments formateurs se répartissent selon des couches historiques. Certains suffixes remontent au latin populaire ou au germanique, d'autres au provençal ou à l'italien, d'autres encore, dans une période récente, à l'anglais; des éléments formateurs appelés *savants* ont été empruntés au grec et au latin dans leur forme d'origine à des époques diverses de l'histoire de notre langue et se sont largement diffusés dans la période la plus récente avec le vocabulaire scientifique et technique. D'autre part, en corrélation avec les mêmes mouvements de la langue, les différents mécanismes de production de nouvelles unités ont été utilisés avec plus ou moins d'intensité. Tel élément très productif à une époque a cessé de l'être et n'apparaît plus que dans des unités lexicales figées. Il existe ainsi une stratification historique des éléments de formation lexicale, dont un dictionnaire qui présente l'étymologie des mots doit rendre compte.

Mais ce dictionnaire se présente par ailleurs comme un dictionnaire de la langue moderne et contemporaine, disons de la langue des XIX[e] et XX[e] s., avec une assez large ouverture sur la langue classique dans la mesure où on a voulu offrir un instrument de connaissance de la langue littéraire. Dans la description de la langue moderne et contemporaine, selon une perspective synchronique, on est amené nécessairement à exposer le système de la création lexicale qui rend compte de la formation des termes nouveaux, des néologismes, qu'ils soient déjà enregistrés ou sur le point de l'être. C'est alors le système productif qu'il s'agit de décrire. Le locuteur d'aujourd'hui emploie les termes du lexique en vertu d'une certaine motivation syntaxique et sémantique qui fonde le rapport des éléments constituants d'un terme construit sans aucune référence historique et qui permet de créer éventuellement un terme nouveau.

Il nous a paru indispensable de rassembler les éléments qui permettent à l'usager du dictionnaire, d'une part, d'expliquer le mécanisme de formation des mots d'un point de vue historique, d'autre part, de saisir les mécanismes syntaxiques qui rendent compte de la productivité des différents modèles de création lexicale dans la langue d'aujourd'hui.

PREMIÈRE PARTIE

la morphologie lexicale dans la perspective diachronique

Les mots qui constituent le lexique de la langue française se répartissent, du point de vue de leur morphologie, en plusieurs couches historiques. En premier lieu, un fonds important est issu du latin populaire parlé en Gaule. Dans ces mots, les éléments de construction ont subi l'évolution de la prononciation, si bien que, dans leur forme française, ils se présentent comme entièrement différents des éléments d'origine. C'est le cas, en particulier, des éléments suffixés. La transformation est moins profonde pour les éléments préfixés.

Une seconde couche du lexique comprend les emprunts directs au latin depuis les débuts de la langue écrite jusqu'au XVIe s., où se développe, par ailleurs, un mouvement d'emprunt au grec. Les termes empruntés appartiennent au latin ecclésiastique, scolastique et scientifique. Ils ont permis la constitution d'un vocabulaire apte à exprimer des notions abstraites. Le langage — principalement concret — des locuteurs paysans et artisans s'en est trouvé considérablement enrichi. Les éléments morphologiques de ce vocabulaire se présentent dans leur forme latine ou grecque primitive, mais la construction même des termes ne se situe pas dans la langue française puisqu'ils ont été empruntés déjà construits.

En troisième lieu, dans le vocabulaire scientifique, dès le XVIe s., et d'une manière plus massive à partir du XVIIe et du XVIIIe s., pour faire face au besoin de désignation de créations matérielles nouvelles et de concepts nouveaux, on a formé des mots nouveaux en utilisant des éléments empruntés directement au latin et surtout au grec. Pour cette catégorie de termes, l'acte de création est l'œuvre de locuteurs français, savants ou techniciens. Ce sont les éléments de construction grecs ou latins qui ont été utilisés selon l'arrangement syntaxique propre au grec et au latin. Le procédé a été ensuite étendu à des éléments français combinés avec des éléments grecs ou latins, ou même combinés entre eux, et fortifié par des emprunts modernes à des langues étrangères vivantes, notamment à l'anglais.

Les tableaux qui sont ici présentés comportent les éléments de construction apparus aux différentes périodes de l'histoire de la langue.

Un tableau comprend les éléments suffixaux dans leur forme française avec leur origine latine ou étrangère et avec leur valeur, souvent demeurée conforme à la valeur primitive.

Un premier tableau d'éléments préfixaux comprend les éléments de forme française, adverbes ou prépositions, qui ont pris en français une dynamique créatrice.

D'autres tableaux présentent les éléments préfixaux de forme latine et ceux de forme grecque.

Enfin, les types de composition de forme française, les principaux éléments de forme latine et de forme grecque figurent dans des tableaux séparés. Le lecteur aura aussi un aperçu de toute la morphologie lexicale dans une perspective diachronique.

I. TABLEAU DES ÉLÉMENTS SUFFIXAUX

I. 1. Suffixes de substantifs

SUFFIXE	ORIGINE	BASE	VALEUR	EXEMPLES
absence de suffixe	franç.; le radical du verbe se transforme en substantif	verbe	action ou résultat de l'action	*accord, apport, coupe, report, survol maintien, pourvoi*
-acées	lat. *-aceas*	nom	famille de plantes	*cucurbitacées, rosacées*
-ade	franç., emprunté au provenç., à l'ital., à l'esp. *-ada*	verbe nom	action ou résultat de l'action collectif	*glissade, baignade* *citronnade, cotonnade*
-age (-issage)	lat. *-atĭcum*	nom de non-animés nom de personnes verbe	collectif état action ou résultat de l'action	*courage, outillage, plumage* *esclavage, veuvage* *atterrissage, assemblage*
-aie	lat. *-ētum, -ētam*	nom	collectif (« endroit planté de »)	*cerisaie, châtaigneraie*
-ail, -aille	lat. *acŭlum, acŭlam* lat. *aliam*	verbe nom	instrument collectif avec idée de pluralité	*gouvernail, épouvantail, tenaille* *fiançailles, funérailles*
-ain, -aine	lat. *-anum*	nom nom de nombre	appartenance à, habitant de groupe de	*châtelain, chapelain, Mexicain* *dizain, sizain, huitaine, centaine*
-aire	lat. *-arium*	nom —	agent (fonction) métier	*actionnaire* *disquaire*
-ance (-ence, -escence)	lat. *-antiam*	verbe au part. présent adjectif	action ou résultat de l'action qualité	*croyance, outrance* *rutilance, déficience, alcalescence*
-ard, -arde	germ. *-rd*, de l'adj. *hardus*, fort, qui, dans la composition, a pris le rôle de suffixe	verbe adjectif nom	agent (dépréciatif) dépréciatif propriété du nom ou dépréciatif	*fuyard, grognard, braillard* *richard* *montagnard, cuissard, soiffard*
-as	lat. *-aceum*	nom	collectif	*plâtras, frimas*
-asse	lat. *-aceam*	nom verbe	dépréciatif dépréciatif	*vinasse, filasse* *lavasse, traînasse*

SUFFIXE	ORIGINE	BASE	VALEUR	EXEMPLES
-at	lat. *-atum*	nom	état	*professorat*
		—	structure	*agglomérat*
-ateur, -atrice (-isateur, -ificateur)	lat.; emprunt direct au lat. *-atorem, -atricem*	verbe	agent	*tentateur, cultivatrice, temporisateur, vérificateur*
		—	machine	*perforatrice*
-é	lat. *-atum*	nom	juridiction	*vicomté, doyenné*
-eau	lat. *-ĕllum*	nom	diminutif	*cordeau, jambonneau, éléphanteau, chevreau*
		—	avec perte du lien sémantique avec la base	*moineau, pommeau*
-ée	lat. *-atam*	nom	contenu	*cuillerée, bouchée*
-ées	lat. *-eas*, francisé en « ées »	nom	famille de plantes en botanique	*jasminées, diatomées*
-elet, -elette	lat. *-ĕttum*, avec renforcement de *l*	nom	diminutif	*osselet, odelette, roitelet, tartelette*
-elle	lat. *-ĕllam*	nom	diminutif	*cordelle, poutrelle, tourelle*
-ement (-issement)	lat. *-mentum*	verbe	action ou résultat de l'action	*groupement, agrandissement*
-er	lat. *-arium; -ier* s'est réduit à *-er* après *s* et *z*	nom	agent	*horloger*
-er	angl. *-er*	verbe	agent	*reporter*
		—	instrument	*mixer*
		nom	agent	*docker*
-erie	franç. du XII^e s.	verbe	résultat de l'action (souvent valeur péjor.)	*badinerie, tricherie*
		adjectif	qualité	*poltronnerie, niaiserie*
		nom	—	*pitrerie*
		nom	métier, local où se fait l'action	*charcuterie, laiterie*
-eron	lat. *-onem*, avec intercalation de *-er-* par fausse coupe dans les noms en *-er* et *-eur* (+ *-on*)	nom	métier	*bûcheron, forgeron, vigneron*
		—	diminutif	*puceron, saleron*
		adjectif	péjoratif	*laideron*
-esque	lat. *-iscum* < gr. *-iscos* > ital. *-esco*	nom	à la manière de	*arabesque*
		—	péjoratif	*soldatesque*
-esse	lat. *-ĭtiam*	adjectif	qualité	*mollesse, ivresse, petitesse*
-et, -ette	lat. *-ittam* (nom de personne) avec var. *-utum, -ettum, -attum* (nom de chose), d'où, en franç., *-et*	nom	diminutif	*livret, sachet, tablette*
		verbe	instrument	*jouet, sonnette*
-eton	lat. *-onem* avec intercalation de *-et-*	nom	diminutif	*caneton, panneton*
-eur	lat. *-orem*	adjectif	qualité	*blancheur, grosseur, pesanteur*
		verbe (rare)	résultat de l'action	*senteur*
-eur	lat. *-torem* > -edom > -eeur > -eur, *-tricem* > -riz > -resse	verbe	agent	*chasseur, chasseresse; pécheur, pécheresse*
-eur, -euse (-isseur)	lat. *-torem* (*-eur :* par confusion de *-eur* et *-eux*, le féminin est devenu *-euse*)	nom	agent	*chroniqueur, farceur*
		verbe	—	*faucheur, faucheuse; bâtisseur, bâtisseuse*
		verbe	machine	*balayeuse, couveuse*
-icien	lat. *-icianum*	nom	spécialiste de	*logicien, esthéticien*
-ides	lat. *-idas* (en gr., suffixe des patronymes)	nom	famille de (sciences nat.)	*annélides, léporides*
-ie	gréco-lat. *-iam*	nom	juridiction de	*baronnie, seigneurie*
		—	science de	*agronomie*
		adjectif	qualité	*jalousie, modestie*
-ien	lat. *-ianum*	nom	agent (métier)	*chirurgien*
-ier	lat. *-arium* (masc.)	nom	agent	*barbier, matelassier, laitier*
	lat. *-arium* (neutre)	nom	endroit ou objet qui contient	*herbier, cendrier*
		—	arbre qui produit	*cerisier, prunier*
-ière	lat. *-ariam* (fém.)	nom	contenant	*gouttière, houblonnière*
-ille	lat. *-ĭliam*	nom	collectif et diminutif	*brindille, charmille, flottille*
-illon	lat. *-onem* avec intercalation de *-ill-*	nom	diminutif	*bouvillon, négrillon, oisillon, tortillon*
-in	lat. *-īnum*	nom	diminutif	*chevrotin, casaquin*
		—	péjoratif	*calotin, plaisantin*

SUFFIXE	ORIGINE	BASE	VALEUR	EXEMPLES
-ine	lat. *-inam*	nom	diminutif	*chaumine, figurine*
		—	produit fabriqué	*brillantine, violettine, lustrine, percaline*
-ing	angl. *-ing*	verbe	action, résultat, lieu où se déroule l'action	*doping, camping*
		nom	—	*caravaning, tramping*
-iole	lat. *-ŏlum* ajouté à des radicaux en *e* et *i*	nom	diminutif	*gloriole, artériole*
-is	lat. *-icium* (*-aticium*)	verbe	résultat de l'action	*fouillis, hachis, semis*
-ise	lat. *Itiam*	adjectif	qualité	*franchise, sottise*
		nom	fonction	*prêtrise, maîtrise*
		verbe	action	*convoitise*
-isme	lat. *-ismum* < gr.	nom propre	système	*calvinisme, spinozisme*
		adjectif	système	*amoralisme*
		verbe	action systématique	*dirigisme*
-iste	gréco-lat. *-istam*	nom	agent (métier)	*dentiste, oculiste*
		adjectif	partisan d'un système	*socialiste*
		verbe	qui érige une action en système	*arriviste*
-ite	gr. *-itis*	nom	inflammation	*bronchite*
		adjectif ou nom	minerai	*magnétite, lazulite*
-ité (-eté, -té)	lat. *-itatem*	adjectif	qualité	*solidité, propreté, beauté*
-abilité				*responsabilité*
-ibilité				*impossibilité*
-icité				*authenticité*
-ivité				*activité*
-itude	lat. *-itudinem*	adjectif	qualité	*amplitude, platitude*
		nom	état	*négritude*
-o, -ot	origine populaire : confusion avec les formes en *-o* résultant de la troncation des noms composés	nom	métier	*métallo, traminot, cheminot*
		—	situation sociale	*prolo, aristo*
		—	péjoratif	*socialo*
-oir (-oire)	lat. *-orium*	verbe	endroit	*abattoir, boudoir*
		—	instrument	*arrosoir, laminoir, baignoire*
		nom	—	*bougeoir*
-ol, -ole	lat. *-ŏlum* > en franç. *-uel, -eul,* et *-ol* avec intercalation de *-r-* et influence italienne	nom	diminutif	*banderole, casserole*
-on	lat. *-onem*	nom d'animé	diminutif	*aiglon, chaton, ourson*
		nom de chose	—	*aiguillon, cabanon*
		—	augmentatif par influence de l'ital.	*ballon, caisson*
		verbe	péjoratif	*brouillon, grognon*
-ose	gr. *-ôsis*	nom	maladie non inflammatoire atteignant une partie	*névrose, psychose*
		nom	hydrate de carbone	*cellulose, saccharose*
-ot	lat. *-ĕttum* > var. *-ŏttum*	nom	diminutif	*îlot, billot, cageot*
-son (-aison, -ison, -oison)	lat. *-tionem ;* évolution propre au français	verbe	action et résultat de l'action	*livraison, cueillaison, guérison, pâmoison*
		nom	moment où se fait quelque chose	*porchaison, olivaison*
-tion	lat. *-tionem ;* suffixe emprunté directement au latin	verbe	action et résultat de l'action	*décontraction*
-sion				*corrosion*
-ssion				*oppression*
-xion				*crucifixion*
-ation				*datation*
-ition				*finition*
-fication				*vérification*
-faction				*torréfaction*
-isation				*miniaturisation*
-ule	lat. *-ulum*	nom	diminutif	*plumule, veinule*
[**-(i)cule**]	lat. *-culum*	nom	diminutif	*animalcule, monticule*
-um	lat. *-um*	nom	métaux	*ammonium, potassium*
-ure (-ature)	lat. *-uram* (*-aturam*)	part. passé	résultat de l'action	*couverture, teinture*
		adjectif	état	*froidure*
		verbe	résultat de l'action	*blessure, déchirure, filature*
		nom	collectif, ensemble de traits définis	*armure, toiture, ossature*

I. 2. Suffixes d'adjectifs

Dans la mesure où la forme dérivée peut s'appliquer à des personnes, ces suffixes sont formateurs de termes qui, dans de nombreux cas, sont adjectifs et substantifs à la fois.

SUFFIXE	ORIGINE	BASE	VALEUR	EXEMPLES
-able	lat. *-abilem*	verbe — nom	qui peut être qui peut faire l'action du verbe qui possède la qualité exprimée par la base	*aimable, croyable, guérissable* *épouvantable, périssable* *charitable, équitable*
-ain, -aine	lat. *-anum*	nom propre	habitant de	*africain, romain*
-aire	< lat. *-arium*	nom (rad. lat. ou nom franç.)	qui a la qualité de	*foliaire, lapidaire, autoritaire, réactionnaire, planétaire*
-ais, -aise	du lat. *-esem* (*-ensem*) > en franç. *-eis* > *-ois* > *-ais*, ou du germ. *-isc* > en franç. *-ois, -esche* (fém.) > *-ais*	nom nom	habitant de —	*français, bordelais* *anglais*
-al, -ale	< lat. *-ālem* (forme savante)	nom	qui appartient à	*tropical, racial, théâtral*
-an, -ane	lat. *-anum* (formation savante)	nom —	qui appartient à habitant de	*mahométan* *persan*
-ant, -ante	lat. *-antem*	verbe radicaux lat.	qui fait l'action du verbe —	*calmant, charmant* *concomitant*
-ard, -arde (*cf.* suff. de nom)	< germ. *-rd*	verbe adjectif	dépréciatif —	*vantard, babillard, nasillard* *faiblard*
-asse (*cf.* suff. de nom)	< lat. *-aceum*	adjectif	dépréciatif	*bonasse, fadasse, mollasse*
-atique	lat. *-aticum* (suff. lat. *-icium* + élément de radical gr. *-at*)	nom	relatif à	*dogmatique, épigrammatique, problématique*
-âtre	< lat. *-astrum*	adjectif —	dépréciatif ressemblance incomplète	*douceâtre* *blanchâtre, noirâtre*
-aud, -aude	< germ. *-ald*	adjectif	dépréciatif	*lourdaud, finaud, noiraud*
-é, -ée (-ié)	lat. *-atum* (*-iatum*)	nom (radicaux lat.) noms français	qui a la qualité de (ou la forme de) —	*folié, constellé* *rosé, azuré, hypertrophié*
-éen, -éenne	lat. *-eum* (*-aeum*)	nom propre —	habitant de propre à	*européen, chaldéen* *cyclopéen, nietzschéen*
-el, -elle	< lat. *-ālem*	nom	relatif à	*mortel, formel, résiduel, émotionnel*
-elet, -elette	< lat. *-ettum* + renforcement	adjectif	diminutif	*aigrelet, rondelet*
-escent, -escente	lat. *-escentum*	nom verbe	qui prend la qualité de qui commence à	*fluorescent, arborescent* *dégénérescent*
-esque	gréco-lat. (lat. *iscum* > ital. *esco* > franç. *esque*)	nom nom propre	propre à —	*livresque, pédantesque* *mauresque, moliéresque*
-et, -ette	< lat. *-ettum*	adjectif	diminutif	*pauvret, propret*
-eur, -eresse	lat. < *-torem* (*-sorem*)	verbe	agent	*vengeur, enchanteur*
-eur, -euse	lat. < *-torem* (*-sorem*)	verbe	qui fait l'action du verbe	*encreur, flatteur, batailleur*
-eux, -euse	lat. *-osum*	nom — verbe	qui a la qualité de qui contient propre à faire l'action ou à subir l'action du verbe	*paresseux, envieux* *poissonneux, sulfureux, ferreux* *boiteux, chatouilleux*
-ible	lat. *-ibilem* (formation savante)	verbe nom	qui peut être qui possède	*lisible, traduisible* *paisible, pénible*
-ichon, -ichonne	< lat. *onem*, avec renforcement par le groupe *-ich-*	adjectif	diminutif	*folichon, maigrichon*
-ième	lat. *-esinum*	nom de nombre cardinal	marque le rang	*deuxième, dixième*
-ien, -ienne	lat. *-ianum* (formation secondaire par rapport à *anum* > *ain*)	nom propre —	propre à habitant de	*parnassien* *italien, parisien*

SUFFIXE	ORIGINE	BASE	VALEUR	EXEMPLES
-ier, -ière	< lat. *-arium*	nom adjectif	relatif à —	*buissonnier, betteravier, policier* *journalier*
-if, -ive	< lat. *-ivum*	part. passé nom déjà formé sur le part. passé verbe	qui a la qualité de — qui est propre à faire l'action du verbe	*attentif, plaintif* *fautif, récessif* *explosif, inventif*
-ile	lat. *-ilem*	verbe (radical lat.)	qui fait l'action du verbe	*vibratile, volatile, versatile*
-in, -ine	lat. *-inum*	nom —	qui appartient à habitant de	*alcalin, ivoirin* *girondin, levantin*
-ique (-aïque)	gréco-lat. *-icum*	nom nom propre nom de métal	relatif à propre à propre à	*géométrique, cadavérique, générique* *bouddhique, judaïque, jurassique* *ferrique*
-isant, -isante	gréco-lat. *-izantem* (participe présent)	nom	qui est proche de	*arabisant, gauchisant, socialisant*
-iste (*cf.* suff. de nom)	gréco-lat. < *-istum*	nom	qui se rapporte à un système	*socialiste, communiste, réaliste*
-ite	gréco-lat. *-itam*	nom	habitant de, qui appartient à	*annamite, cénobite* (*cf.* les noms *jésuite, jacobite*)
-oire (*cf.* suff. de nom)	< lat. *-orium*	verbe	qui participe à l'action du verbe	*diffamatoire, blasphématoire*
-ois, -oise	lat. *-esem* (*cf.* *-ais*)	nom	habitant de	*rémois, chinois*
-ot, -ote ou ***-otte*** (*cf.* suff. de nom)	< lat. *-ottum*	adjectif	diminutif	*vieillot, petiot, maigriot*
-ple (-uple)	lat. *-plicem* (de *multiplicem*)	nom de nombre cardinal	multiplicatif	*triple, décuple, centuple*
-u, -ue	lat. *-utum*	nom	qui possède, pourvu de	*bossu, chevelu, poilu, ventru*
-uble		verbe	qui peut être	*résoluble*
-ueux, -ueuse	lat. *-uosum*	nom	qui a la qualité de	*majestueux, difficultueux, torrentueux*

I. 3. Suffixes d'adverbes

SUFFIXE	ORIGINE	BASE	VALEUR	EXEMPLES
-ment (-ement)	lat. *mente*, mot indépendant précédé de l'adj. fém.	adj. fém.	manière	*pauvrement, réellement*
-(é)ment	*id.*	part. passé fém. avec chute de [ə]	*id.*	*modérément*
-(am)ment, ***-(em)ment***	*id.*	adj. anc. dépourvu de la forme [ə] au fém. (*constantment* > *constanment* > *constamment*)	*id.*	*brillamment, savamment, prudemment, éminemment*
-(û)ment	*id.*	adj. ou part. passé fém. avec chute de [ə]	*id.*	*dûment, crûment, goulûment*
-ons + prép. ***à***	substantif tiré de thèmes verbaux	adj. ou part. passé fém. avec chute de [ə]	valeur du gérondif : *en* + la forme en *-ant*	*à reculons, à tâtons*

I. 4. Suffixes de verbes

SUFFIXE	ORIGINE	BASE	VALEUR	EXEMPLE
-ailler	lat. *-aculare*	nom verbe	fréquentatif et diminutif —	*ferrailler* *rimailler, criailler, tournailler*
-asser	formé sur le suff. de nom *-asse* < lat. *-aceum*	verbe	fréquentatif et péjoratif	*rêvasser, écrivasser*
-cir	lat. *-icire*	adjectif	factitif	*noircir, durcir*
-cir + préf.	—	adjectif	—	*éclaircir*
-eler	lat. *-illare, -ellare*	nom verbe	diminutif —	*bosseler, denteler* *craqueler*
-er	lat. *-are*	nom adjectif	action —	*meubler, tabler, sabler, sélectionner* *activer, fausser, bleuter, griser*

SUFFIXE	ORIGINE	BASE	VALEUR	EXEMPLES
-er + préf.	lat. *-are*	nom adjectif	action —	*embarquer, aligner, émerveiller, rappareiller* *déniaiser, épurer, rasséréner*
-eter	suff. de noms français *-et* + *-er*	nom verbe	fréquentatif et diminutif —	*feuilleter, becqueter* *voleter*
-fier	lat. *-ificare* (*fructificare*)	nom adjectif	factitif (transformation) —	*panifier, vitrifier* *falsifier, béatifier, solidifier*
-iller	lat. *-iculare*	nom verbe	fréquentatif —	*grappiller, nasiller, pointiller* *fendiller, mordiller, sautiller*
-iner	lat. *-inare*	verbe	fréquentatif	*trottiner*
-ir	lat. *-ire*	adjectif nom	action ou entrée dans un état action	*grossir, bleuir, faiblir* *garantir, meurtrir*
-ir + préf.	—	adjectif nom —	factitif devenir venir à	*amoindrir, arrondir, rafraîchir* *ahurir, enorgueillir* *aboutir, atterrir, alunir*
-iser	lat. *-izare* (formation savante)	adjectif nom	factitif (transformation) —	*actualiser, aseptiser, formaliser* *canaliser, atomiser, macadamiser*
-nicher	origine obscure	verbe	fréquentatif et péjoratif	*pleurnicher*
-ocher	origine obscure	verbe	fréquentatif et péjoratif	*flanocher, bavocher*
-onner	lat. *-inare*	verbe	fréquentatif	*chantonner, mâchonner*
-oter	suff. de noms français en *-ot* + *-er*	verbe	fréquentatif	*clapoter, vivoter*
-ouiller	lat. *-oculare*	verbe	fréquentatif	*mâchouiller*
-oyer	lat. *-idiare* > *-eyer, -oier, -oyer*	nom adjectif	factitif —	*côtoyer, coudoyer, flamboyer, chatoyer* *blanchoyer, blondoyer, rougeoyer*

II. TABLEAU DES ÉLÉMENTS PRÉFIXAUX

II. 1. Préfixes français entrant dans des mots français construits

PRÉFIXE	ORIGINE	BASE	VALEUR	CLASSE GRAMMATICALE	EXEMPLES
à-	lat. *ad*	nom	locution adverbiale	locution nominalisée avec fusion des deux éléments	*abandon, aguet, affût, acompte, amont, aval, aplomb*
après-	franç. *a* + *près* (lat. *ad pressum*)	nom adverbe	période postérieure à ou pour la période postérieure à —	nom (éléments juxtaposés) adverbe	*après-dîner, après-midi, après-ski* *après-demain*
avant-	lat. pop. **abante*	nom nom adverbe	partie située avant période antérieure à ou qui se situe avant —	nom (éléments juxtaposés) — adverbe	*avant-cour, avant-scène, avant-main, avant-piste* *avant-goût, avant-guerre, avant-première, avant-veille* *avant-hier*
bes- (**ber-, bar-**)	lat. *bis*	adjectif nom	péjoratif —	adjectif nom	*barlong* *bévue, balafre*
bien-	lat. *bene*	adjectif verbe adverbe	degré — —	adjectif à éléments soudés verbe adverbe	*bienfaiteur, bienveillant, bienséant, bienvenu* *bienvenir* *bientôt*
chez-	lat. *casa*	pronom		groupe prép. + pronom nominalisé	*chez-soi, chez-moi*
contre-	lat. *contra*	verbe nom verbe verbe nom	action opposée à une autre — échange en face, opposé, en second —	verbe nom verbe verbe nom	*contredire, contre-attaquer* *contrepoison, contre-mesure, contre-propagande* *contrebalancer* *contresigner* *contre-allée, contre-fil, contre-pente, contre-porte*
contre- + prép. **à**		nom	en sens inverse	locution adverbiale	*à contre-voie, à contrecœur, à contretemps*
dès	lat. *de ex*	adverbe de temps	moment	locution adverbiale	*dès maintenant, dès lors, dès à présent*
en- (**em-**) + suff. *-er*	lat. *in*	verbe nom	à l'intérieur mise en état de	verbe verbe	*enfermer, enrouler* *encrasser, endimancher, embaumer*

PRÉFIXE	ORIGINE	BASE	VALEUR	CLASSE GRAMMATICALE	EXEMPLES
en- (em-) + suff. *-ure*	lat. *in*	nom	de la dimension de	nom	*encolure, encablure*
en- (em-)	—	loc. adv.	état momentané	nom	*embonpoint, endroit, entrain, en-cas*
en- (em-)	lat. *inde*	verbe	loin de, hors de	verbe	*s'enfuir, enlever, emmener*
entre-	lat. *inter*	verbe	réciprocité	verbe	*s'entraider, s'entre-tuer, s'entre-dévorer*
		verbe	au milieu	verbe	*entrecouper, entrelacer, entremêler*
		verbe	à demi	verbe	*entrebâiller, entrevoir, entrouvrir*
		nom	au milieu	nom	*entrefilet, entrecolonne, entremets*
		nom	—	adverbe	*entre-temps*
for- (fau-, four-)	lat. *foris*	verbe	exclusion de	verbe	*forclore, forfaire, faufiler*
		nom	—	verbe	*fourvoyer*
		nom	—	nom	*faubourg, formariage*
hor(s)-	lat. *foris*	part. passé	exclusion	préposition	*hormis*
		nom	qui dépasse les limites	nom	*hors-jeu*
		nom	—	locution adjective	*hors ligne*
		nom	en annexe	nom	*hors-d'œuvre, hors-texte*
jusque	lat. *de usque*	préposition	limite atteinte dans l'espace	locution prépositive	*jusque chez, jusqu'à, jusque dans, jusque sur, jusque sous*
		adverbe	limite atteinte dans le temps	locution adverbiale	*jusqu'alors, jusqu'ici, jusque-là*
mal- (mau-)	lat. *male*	adjectif	négation	adjectif	*maladroit, malcommode, malhabile*
		nom	—	nom	*malaise*
		adjectif	contre les règles	adjectif	*malfaisant, malappris*
		verbe	—	verbe	*maudire*
		nom	—	nom	*maldonne, malfaçon, malformation*
més- (mé-)	lat. *minus*	verbe	négation	verbe	*méconnaître, se méfier*
		verbe	mal	verbe	*méfaire, mésestimer*
		nom	mauvais	nom	*mésintelligence, mésentente*
moins-	lat. *minus*	nom	degré inférieur	nom	*moins-value*
		part. passé	—	nom	*moins-perçu*
		adj.	—	loc. adj.	*moins grand, moins sage*
non-	lat. *non*	part. prés.	négation	prép.	*nonobstant*
		part. prés.	—	adj.	*nonchalant*
		part. prés.	—	nom	*non-comparant, non-combattant*
		verbe	négation	nom	*non-recevoir, non-être, nonchaloir*
		pronom	négation	nom	*non-moi*
		nom	—	nom	*non-conciliation, non-lieu, non-violence*
		adj.	—	adj.	*nonpareil, non-engagé, non-conformiste*
outre-	lat. *ultra*	verbe	au-delà de la limite, excès	verbe	*outrecuider, outrepasser*
		nom	—	nom	*outremer*
		nom	au-delà de	loc. adv.	*outre-mer, outre-Atlantique, outre-Manche, outre-Rhin, outre mesure*
par-	lat. *per*	verbe	achèvement	verbe	*parfaire, parachever*
		adv.	beaucoup	loc. adv.	*par trop, si par* (anc. franç.), *com par* (anc. franç.)
		adv.	relation de lieu	loc. adv.	*par-dessus, par-devant, par-derrière, par-dessous, par terre*
plus (plus-)	lat. *plus*	adj.	comparatif de supériorité	loc. adj.	*plus joli, plus jeune*
		nom	augmentatif	nom	*plus-value*
pour-	lat. *pro*	verbe	avec obstination	verbe	*poursuivre*
		verbe	jusqu'au bout	verbe	*pourchasser*
		verbe	destination	nom	*pourboire*
		nom	proportionnellement à	nom	*pourcentage*
		nom	à la place de	loc. adv.	*pour compte*
pré-	lat. *prae*	nom	devant (lieu)	nom	*prémolaire*
		adj.	—	nom	*préfixe*
		verbe	avant (temps)	verbe	*préconcevoir, prédisposer*
		nom	—	nom	*préhistoire, présélection, préraphaélisme*
		adj.	—	adj.	*précité, préopératoire*
presque	franç. *près* et *que*	nom	négation partielle	nom	*presqu'île*
pui-	lat. *postea*	adj.	après l'autre	adj.	*puîné*

PRÉFIXE	ORIGINE	BASE	VALEUR	CLASSE GRAMMATICALE	EXEMPLES
sans-	lat. *sine*	nom	absence de (prép.)	nom et adj.	*sans-cœur, sans-abri, sans-souci, sans-façon, sans-le-sou*
sou- ***(sous-)***	lat. *subtus*	adj.	en dessous (lieu)	adj.	*soussigné, sous-scapulaire*
		nom	—	nom	*sous-bas, sous-bois, sous-ventrière, sous-vêtement*
		verbe	par en dessous	verbe	*souligner, soupeser*
		nom	subordination	nom	*sous-comptoir*
		nom	rang inférieur	nom	*sous-chef, sous-brigadier*
		verbe	en second	verbe	*sous-louer, sous-traiter*
		adj.	inférieur à la normale	adj.	*sous-développé, sous-équipé*
		verbe	—	verbe	*sous - exposer, sous - évaluer, sous-estimer*
		nom	—	nom	*sous-consommation, sous-tension*
sur-	lat. *super*	verbe	au-dessus (lieu)	verbe	*surmouler, surélever, surfiler, sursemer, surnager*
		nom	—	nom	*surtout, survêtement, surimpression*
		nom	au-delà (temps)	nom	*surlendemain*
		adj.	au-delà	adj.	*surréel*
		verbe	degré excessif	verbe	*surestimer, surexposer, surpayer, surproduire*
		adj.	—	adj.	*surpeuplé, surabondant*
		nom	degré au-dessus de la normale	nom	*surcharge, surchauffe, suralimentation, survente*
		adv.	—	nom	*surplus*
sus-	lat. *sursum*	adj.	plus haut	adj.	*susdit, susnommé*
		adj.	ci-dessus	adj.	*susmentionné*
		nom	au-dessus	nom	*sus-dominante, suscripteur*
		adj.	—	adj.	*sus-hépatique*
tré- (très)	lat. *trans*	verbe	jusqu'au bout	verbe	*tressaillir, tressauter*
		verbe	fort	verbe	*trébucher, trépoindre*
		verbe	au-delà	verbe	*trépasser*
		adj.	superlatif	loc. adj.	*très savant, très gentil* (avec trait d'union autrefois)

II. 2. Préfixes savants d'origine latine entrant dans des mots français construits en français ou empruntés au latin et déjà construits

ÉLÉMENTS	VALEUR	EXEMPLES
ab-, abs-	loin de	*abréaction, abstention*
ad-	vers	*adjoint, adverbe*
anté-	avant	*antédiluvien, antépénultième*
circon-	autour	*circonlocution*
circum-	—	*circumnavigation*
cis-	en deçà	*cisalpin, cispadan*
co-, col-	avec	*coadjuteur, copropriété, collaborateur*
com-, con-	—	*communion, concitoyen*
cor-	—	*correspondance, corrélation*
contra-	contre	*contradictoire, contravention*
dé-	*a)* séparé de *b)* qui a cessé de	*déboulonner, débrancher, déchiqueter* *déchausser, démonétiser, dépolitiser*
dis-	*a)* séparé de *b)* différent	*disjoindre, disloquer* *disproportion, dissemblance*
ex-	*a)* hors de *b)* qui a cessé	*expatrier, exporter* *ex-ministre, ex-député*
extra-	*a)* extrêmement *b)* hors de	*extra-fin, extra-dry* *extrados, extraordinaire, extra-territorialité, extra-parlementaire*
il-, im-, in-, ir-	*a)* dans *b)* privé de	*immerger, infiltrer, irriguer* *illettré, impeccable, inexpérimenté, insalubre, irrégulier*
infra-	au-dessous	*infrastructure, infrarouge*
inter-	entre	*interligne, international*
intra-, intro-	au-dedans	*intramusculaire, intraveineux, introversion*
juxta-	auprès de	*juxtalinéaire, juxtaposer*
ob-	au-devant	*obnubiler, obvier*
pén(é)-	presque	*pénultième, pénéplaine*

PRÉFIXES	VALEUR	EXEMPLES
per-	*a*) de part en part *b*) excès de (en chimie)	*percolateur, perforer* *peracide, peroxyde*
post-	après	*postdater, postscolaire*
pro-	en avant	*projeter, prolonger*
quasi-	presque	*quasi-contrat, quasi-délit*
r-, ré-	de nouveau	*ramener, réassortir, réexaminer*
rétro-	en arrière	*rétroactif, rétrocession, rétrograder*
semi-	à demi	*semi-rigide, semi-voyelle*
sub-	*a*) sous *b*) presque	*subalterne, subdélégué* *subaigu*
super-, supra-	au-dessus	*supercarburant, superstructure, supranational*
trans-	*a*) au-delà de *b*) au travers	*transférer, transhumant* *transpercer*
ultra-	au-delà de	*ultra-royaliste, ultra-son, ultraviolet*
vice-	à la place de	*vice-consul, vice-amiral*

II. 3. Préfixes d'origine grecque entrant dans des mots français construits en français, ou empruntés au grec et au latin déjà construits

PRÉFIXES	VALEUR	EXEMPLES
a-, an-	négation	*apétale, analgésie, analphabète*
a(n)- [privatif]	privation	*anesthésie, anodonte, anorexie, anormal, anosmie, anoure, aphone, apesanteur*
amphi-	double, de deux côtés, de part et d'autre	*amphibie, amphibologie, amphipode, amphithéâtre*
ana-	*a*) de nouveau *b*) en arrière *c*) à l'inverse de	*anabaptiste, anaphore, anatocisme* *anachronisme, anagogie, anagramme* *anaplasie, anastrophe*
anté-, anti-	qui est contre, opposition	*antéchrist, antialcoolique, antibiotique, antichar, anticonstitutionnel, antidote, antigel, antihalo, antirouille*
apo-	à partir de, éloignement	*apogée, apophyse, apostasie*
arch-, archi-	*a*) qui vient avant *b*) qui est au plus haut degré	*archevêque, archidiacre, archiduc, archiprêtre* *archibondé, archifou, archimillionnaire*
cata- (cat-)	sur, contre, vers le bas	*cataclysme, catadioptrique, catalepsie, cataplasme, cataplexie, catatonie, cathode*
di-	double	*dioïque, diphasé, diploïde, diptère, diptyque, dissyllabe*
dia-	*a*) séparation, distinction *b*) à travers	*diacritique, diaphragme, diaphyse, diastase, diastole* *diaphane, diagonal, diapason, diathermane*
dys-	difficulté, mauvais état	*dyschromie, dysenterie, dyspepsie, dyspnée, dysurie*
ec-	hors de	*ecchymose, ectropion, ecballium*
ecto-	au-dehors	*ectoblaste, ectoparasite, ectoplasme*
en-	dans	*encéphale, encyclopédie, endémie*
endo-	à l'intérieur de	*endocarde, endocarpe, endocrine, endoscope, endosmose*
ép-, épi-	position supérieure (sur)	*éphélide, épicentre, épiderme, épigastre, épiglotte, épithélium*
eu-	bien	*euphémisme, euphorie, eurythmie, eutexie, euthanasie*
ex(o)-	à l'extérieur, en dehors	*exogène, exophtalmie, exosmose, exosphère, exostose*
hémi-	moitié, demi	*hémicycle, hémiédrie, hémiplégie, hémiptère, hémisphère, hémitropie*
hyper-	*a*) au-delà de *b*) excès	*hyperborée, hyperfocal, hypermétropie, hypersécrétion, hypersonique* *hyperémotivité, hyperfréquence, hypersensible*
hypo-	*a*) au-dessous de *b*) insuffisance	*hypocentre, hypoderme, hypogée* *hypotension, hypotonie, hypotrophie*
méta-	*a*) succession *b*) changement	*métacarpe, métalangue, métaphysique, métathorax* *métabolisme, métachromatisme, métastase, métathèse*
par-, para-	*a*) contre *b*) voisin de, le long de	*parachronisme, paradoxe, paralogisme* *paracoxalgie, parafiscalité, parallèle, paraphrase, paratyphoïde*
péri-	autour de	*péricarde, périhélie, périmètre, périphérie, périphrase, périscope*
pro-	*a*) devant, en avant, avant *b*) en faveur de, partisan de	*prognathe, prolégomènes, prolepse, propathie, prostyle* *proaméricain, prochinois*
syl-, sym-, syn-, sy-	avec, ensemble	*syllabe, syllogisme, symbiose, symétrie, sympathie, symphonie, symphyse, symposium, synarchie, synchrone, synonyme, synoptique, synthèse, systyle*

III. ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

III. 1. Éléments français entrant dans des mots français composés

1° FORMATION DE SUBSTANTIFS.

BASE	ÉLÉMENT JOINT	MODE DE JONCTION	CLASSE GRAMMATICALE DU TERME COMPOSÉ	EXEMPLES
nom	adjectif	ordre : déterminant-déterminé (l'adj. est premier élément)	substantif	*bas-fond, court-bouillon, franc-maçon, rond-point*
nom	adjectif possessif	*id.*	substantif	*monsieur, madame, mademoiselle*
nom	adjectif	ordre : déterminé-déterminant (l'adj. est second élément)	substantif	*amour-propre, coffre-fort, pivert, vinaigre*
nom (adj. substantivé)	adjectif	*id.*	substantif	*gras-double*
nom	nom	le nom ajouté qualifie la base; il est déterminant et second élément	substantif	*bateau-mouche, chêne-liège, chou-fleur, commissaire-priseur, pierre ponce*
nom	nom	le nom ajouté déterminant précède la base	substantif	*chef-lieu, maître cuisinier*
nom propre	nom	le nom ajouté est le déterminant du nom propre	substantif	*marie-salope*
nom	nom	prép. *de*	substantif	*aide de camp, eau-de-vie, gendarme, mont-de-piété, pomme de terre, trait d'union, chemin de fer*
nom	adjectif	relation de dépendance entre adj. et nom, équivalant à la jonction *de* + nom	substantif	*système nerveux, nerf optique*
nom	nom	prép. *à*	substantif	*face-à-main, lampe à huile, moulin à vent, sac à main, tasse à café*
nom	verbe à l'infinitif	prép. *à*	substantif	*salle à manger, machine à laver*
nom	nom	prép. *en* (*ès*)	substantif	*arc-en-ciel, croc-en-jambe, docteur ès lettres*
nom	nom propre	relation de dépendance en l'absence de prép. (prép. 0) [en anc. franç. = *de*]	substantif	*hôtel-Dieu, bain-marie, dictionnaire Larousse*
nom	nom	relation de dépendance avec ellipse de la préposition	substantif	*abrivent, timbre-poste*
nom	nom	conj. *et*	substantif	*arts et métiers, ponts et chaussées, postes et télécommunications*
nom	article	fusion	substantif	*lendemain, lierre, lingot*
verbe au part. prés.	nom	juxtaposition du régime avec la forme verbale régissante	substantif	*lieutenant, ayant droit*
verbe à l'infinitif	verbe à l'infinitif	loc. verbale dont le second verbe est régime du premier	substantif	*laisser-aller, savoir-faire*
verbe à l'impér.	nom, pronom ou verbe à l'infinitif	juxtaposition du régime du verbe	substantif	*lâchez-tout, rendez-vous, revenez-y, laissez-passer*
verbe à l'indicatif	nom	juxtaposition du régime postposé avec suppression de l'article	substantif	*abat-jour, aide-mémoire, allume-gaz, attrape-mouches, brise-glace, cache-sexe, chasse-neige, chauffe-bain, couvre-lit, garde-frontière, pare-brise*
verbe à l'indicatif	nom	postposition du régime du verbe avec prép.	substantif	*chienlit, meurt-de-faim, pince-sans-rire, touche-à-tout*
verbe à l'indicatif	adverbe	postposition de l'adv.	substantif	*gagne-petit, passe-partout, vaurien*
verbe à l'indicatif	verbe à l'indicatif	juxtaposition de coordination	substantif	*cache-cache, passe-passe*
verbe à l'indicatif	verbe à l'indicatif	coordination par *et*	substantif	*va-et-vient*

2° Formation d'adjectifs.

BASE	ÉLÉMENT JOINT	MODE DE JONCTION	CLASSE GRAMMATICALE DU TERME COMPOSÉ	EXEMPLES
adj. (participe)	adverbe	adv. préposé	adjectif	*bienfaisant, malappris, malpropre*
adj. (participe)	adjectif à valeur d'adverbe	adv. préposé	adjectif	*clairvoyant, nouveau-né, tout-puissant*
adjectif	adjectif	coordination par juxtaposition et par détermination commune d'un substantif	adjectif	*aigre-doux, ivre mort, gris-bleu, trente-cinq*

3° Formation d'adverbes ou locutions adverbiales, de prépositions ou locutions prépositives, de conjonctions ou locutions conjonctives.

BASE	ÉLÉMENT JOINT	MODE DE JONCTION	CLASSE GRAMMATICALE DU TERME COMPOSÉ	EXEMPLES
adverbe	adverbe	juxtaposition	adverbe	*aussitôt, bientôt, tantôt, jamais*
adverbe	préposition	antéposition de la préposition *de*	adverbe	*d'ailleurs, dedans, dehors, demain, depuis, dessous, dessus, devant, deçà, delà*
nom	préposition	juxtaposition et fusion de la prép.	adverbe	*davantage, enfin, ensuite, parfois*
nom	préposition	le nom garde son article	locution adverbiale	*à l'entour, autour*
adjectif —	préposition —	la préposition est disjointe la préposition est conjointe	locution adverbiale adverbe	*à présent, de même, d'ordinaire* *partout, surtout*
adjectif féminin	préposition	la préposition est disjointe	locution adverbiale	*à droite, à gauche, à la légère*
adverbe nominalisé	préposition	préposition disjointe	locution adverbiale	*au-dehors, au-dessus, au-dessous, en dessous, au-dedans*
nom	adjectif	juxtaposition et antéposition de l'adjectif	adverbe	*autrefois, quelquefois, toutefois, beaucoup, longtemps, toujours*
verbe à l'indicatif	nom	préposition devant le composé	locution adverbiale	*à brûle-pourpoint, à cloche-pied, à l'emporte-pièce, d'arrache-pied*
verbe à l'indicatif	verbe	segment de phrase à termes conjoints	adverbe	*peut-être*
verbe à l'indicatif	adverbe de négation	segment de phrase à termes conjoints	adverbe	*naguère*
verbe au participe présent	nom ou pronom	segment de phrase à termes conjoints	adverbe	*maintenant, cependant*
verbe au participe présent	adverbe de négation	segment de phrase à termes conjoints	préposition et adverbe	*nonobstant*
nom	adverbe	éléments de phrase à termes disjoints	locution adverbiale	*sens dessus dessous*
préposition	préposition	le premier élément renforce le second (*par, de* lat., *en*)	préposition (locution prépositive) ou adverbe (locution adverbiale)	*par-devant, par-devers, par-dessus, dans* (< *deintus*), *jusque* (< *deusque*), *dès* (< *deex*), *envers*
nom —	préposition —	préposition antéposée + *de* postposé préposition postposée	locution prépositive locution prépositive	*à cause de, en vertu de, en raison de, à force de* *grâce à*
adverbe	préposition	juxtaposition avec préposition antéposée	conjonction	*pourtant*
adverbe ou préposition	conjonction	juxtaposition avec termes disjoints ou conjoints	locution conjonctive	*après que, avant que, parce que, dès que, puisque*

III. 2. Principaux éléments latins entrant dans des mots composés en français ou empruntés au latin et déjà composés

COMPOSANT	MOT LATIN ET SENS	EXEMPLES
acét(o)-	*acetum*, vinaigre	*acétanilide, acétomètre*
agri-, agr(o)-	*ager, agri*, champ	*agricole, agriculture ; agronome*
ambi-	*ambo*, tous deux	*ambidextre, ambivalent*
api-	*apis*, abeille	*apiculture*
apici-, apic(o)-	*apex, apicis*, sommet	*apiciforme ; apicodental*
aqua-, aqui-	*aqua*, eau	*aquatubulaire, aquifère*
arbori-	*arbor*, arbre	*arboriculture*
aréni-	*arena*, sable	*arénicole*
auri-	*aurum*, or	*aurifère*
auricul(o)-	*auricula*, petite oreille	*auriculo-temporal, auriculo-ventriculaire*
avi-	*avis*, oiseau	*aviculture*
bi-, bis-	*bis*, deux fois	*bipède, biplace, biscornu*
brach(i)-	*brachium*, bras	*brachialgie*
butyr(o)-	*butyrum*, beurre	*butyromètre*
calam(o)-	*calamus*, roseau, paille	*calamodendron*
calc(o)-, calcio-, calci-	*calx, calcis*, chaux	*calcocélestine ; calcioferrite; calciurie, calcimètre*
calic(i)-	*calix, -icis*, coupe	*calicicole, caliciflore, calicule*
calor(i)-	*calor, -oris*, chaleur	*calorifère, calorimètre*
campho(r)-	*camphora*, camphre	*camphocarbonique, camphoramide, camphosulfonate*
capill-	*capillus*, cheveu	*capilliculture*
carbo-	*carbo, -onis*, charbon	*carbogazeux, carbomètre*
carn(i)-	*caro, carnis*, chair	*carnivore, carnification*
casé(i)-	*caseus*, fromage	*caséification*
caud(i)-	*cauda*, queue	*caudifère*
caudici-	*caudex, -icis*, tige	*caudiciforme*
caul(i)-	*caulis*, tige	*cauliflore, cauliforme*
centi-	*centesimus*, centième	*centilitre, centimètre*
cér(i)-	*cera*, cire	*cérifère, cérigène*
-cide	*caedere*, tuer	*infanticide, régicide*
cirri-, cirro-	*cirrus*, mèche, touffe	*cirripèdes ; cirro-stratus*
clav(i)-	*clavis*, clef	*clavicorde*
clavi-	*clava*, massue	*clavicornes, clavigère*
clype-	*clipeus*, bouclier	*clypeaster, clypeola*
-cole	*colere*, cultiver, fréquenter ou habiter	*agricole, ostréicole*
-colore	*color*, couleur	*bicolore, multicolore*
cordi-	*cor, cordis*, cœur	*cordifolié, cordiforme*
cox(o)-	*coxa*, hanche, cuisse	*coxalgie, coxarthrose, coxo-fémoral*
cruci-	*crux, crucis*, croix	*crucifère, cruciforme*
culici-	*culex, -icis*, moustique	*culicivore*
-culteur	*cultor*, qui cultive	*apiculteur, viticulteur*
-culture	*cultura*, culture	*agriculture, arboriculture*
cuniculi-	*cuniculus*, lapin	*cuniculiculture*
cupri-, cupro-	*cuprum*, cuivre	*cuprifère ; cupro-nickel*
déci-	*decimus*, dixième	*décibel, décilitre, décimètre*
denti-	*dens, dentis*, dent	*dentirostres*
digit(i)-	*digitus*, doigt	*digitiforme, digitigrade*
équi-	*aequus*, égal	*équipollent, équivalent*
falci-	*falx, falcis*, faux	*falcifolié, falciforme*
-fère	*ferre*, porter	*carbonifère, mammifère*
ferro-, ferri-	*ferrum*, fer	*ferrocyanure, ferrotypie ; ferricyanure*
fibri-, fibro-	*fibra*, filament	*fibrinogène ; fibrocartilage*
-fique, -fier, -fication	*facere*, faire	*maléfique, solidifier, solidification*
fissi-	*fissus*, fendu	*fissidactyle, fissifolié*
-folié	*folium*, feuille	*falcifolié, fissifolié*
-forme	*forma*, forme	*filiforme, uniforme*
-fuge	*fugere*, fuir *fugare*, faire fuir	*calorifuge, centrifuge* *fébrifuge, vermifuge*
génit(o)-	*genitus*, engendré	*génito-urinaire*
-grade	*gradi*, marcher	*onguligrade, plantigrade*
grani-	*granum*, grain	*granivore*
homi-	*homo, hominis*, homme	*homicide*

COMPOSANT	MOT LATIN ET SENS	EXEMPLES
igni-	*ignis*, feu	*ignifuge, ignipuncture, ignivore*
iléo-, ili(o)-	*ilia*, flanc	*iléo-cæcal, ilio-lombaire*
lact(o)-	*lac, lactis*, lait	*lactifère, lactomètre*
latér(o)-, latéri-	*latus, -eris*, côté	*latéroflexion ; latérigrade*
lingui-	*lingua*, langue	*linguiforme*
-lingue	*id.*	*bilingue, multilingue*
longi-	*longus*, long	*longicorne, longiligne*
médic(o)-	*medicus*, médecin	*médico-légal*
métall(o)-	*metallum*, métal	*métalloïde, métallurgie*
-mobile	*mobilis*, qui se meut	*automobile, hippomobile*
-moteur	*motor*, qui se meut	*quadrimoteur, turbomoteur*
moto-	*id.*	*motoculteur*
multi-	*multi*, nombreux	*multicolore, multiforme*
nitr(o)-	*nitrum*, nitre	*nitrocellulose, nitroglycérine*
olé(o)-, oléi-	*oleum*, huile, olivier	*oléoduc ; oléiculture*
omni-	*omnis*, tout	*omniscient, omnivore*
onguli-	*ungula*, ongle	*onguligrade*
ostréi-	*ostreum*, huître	*ostréiculture*
ov(o)-, ov(i)-	*ovum*, œuf	*ovoïde, ovovivipare, ovipare*
palat(o)-	*palatum*, palais	*palatogramme, palatoplastie*
-pare	*parere*, enfanter	*gémellipare, vivipare*
péd-	*pes, pedis*, pied	*pédicure, pédimane*
-pède	*id.*	*quadrupède, vélocipède*
pisci-	*piscis*, poisson	*pisciculture, pisciforme*
prim(o)-, primi-	*primus*, premier	*primogéniture, primo-infection ; primipare*
quadr(i)-	*quadri*, quatre	*quadrangle, quadrijumeaux, quadripartite*
quadru-	*id.*	*quadrumane, quadrupède*
quinqu-	*quinque*, cinq	*quinquennal*
quint(i)-	*quintus*, cinquième	*quintessence, quintidi*
radi(o)-	*radius*, rayon	*radiesthésie, radio-actif, radiographie*
radici-	*radix, radicis*, racine	*radiciflore, radicivore*
rect(i)-	*rectus*, droit	*rectangle, rectiligne*
sal(i)-	*sal, salis*, sel	*salicole, saliculture, salifère*
sanguin(i)-	*sanguis, -inis*, sang	*sanguinivore*
sér(o)-	*serum*, petit-lait	*sérodiagnostic, sérothérapie*
sérici-	*sericum*, soie	*séricicole, sériciculture*
sidér(o)-	*sidus, sideris*, astre	*sidérostat*
simili-	*similis*, semblable	*similigravure, similimarbre*
spin(a)-	*spina*, épine	*spinalgie*
tri-	*tres*, trois	*tripartite, trisaïeul*
uni-	*unus*, un	*unilingue, univoque*
vermi-	*vermis*, ver	*vermiforme, vermifuge*
viridi-	*viridis*, vert	*viridipenne*
-vore	*vorare*, dévorer	*carnivore, frugivore*

III. 3. Principaux éléments grecs entrant dans des mots composés en français ou empruntés au grec déjà composés

COMPOSANT	MOT GREC ET SENS	EXEMPLES
acantho-	*akantha*, épine	*acanthocéphales, acanthoptérygiens*
-(a)canthe	*id.*	*cœlacanthe, monocanthe*
acro-	*akros*, à l'extrémité	*acrobate, acrocéphale, acrocyanose, acrostiche*
actin(o)-	*aktis, -inos*, rayon	*actinomètre, actinothérapie*
-adelphe	*adelphos*, frère	*hétéradelphe, monadelphe*
adén(o)-	*adên, adenos*, glande	*adénoïde, adénopathie*
æg(o)-	*aix, aigos*, chèvre	*ægocéras, ægosome*
aéro-	*aêr, aeros*, air	*aérodrome, aérobie, aérolithe, aéronef, aérophagie, aéroplane, aérostat*
-agogie	*agôgos*, qui conduit	*démagogie, pédagogie*
-agogue	*id.*	*emménagogue, pédagogue*
agro-	*agros*, champ	*agrochimie, agrologie, agronome*

COMPOSANT	MOT GREC ET SENS	EXEMPLES
aleur(o)-	*aleuron,* farine	*aleurode*
alg(o)-	*algos,* douleur	*algophobie*
algési-	*id.*	*algésimètre*
-algie	*id.*	*névralgie, ostéalgie*
all(o)-	*allos,* autre	*allergie, allotropie, allopathie*
ambly-	*amblus,* émoussé	*amblyopie, amblystome*
amylo-	*amulon,* amidon	*amylobacter*
andr(o)-	*anêr, andros,* homme	*androgène, androgyne, androïde*
-andrie	*id.*	*polyandrie*
anémo-	*anemos,* vent	*anémographe, anémomètre, anémophile*
angio-	*aggeion,* capsule	*angiospermes*
angio-	*aggeion,* vaisseau	*angiographie*
aniso-	*anisos,* inégal	*anisochromie, anisogamie, anisotrope*
antho-	*anthos,* fleur	*anthologie, anthonome*
-anthe	*id.*	*hélianthe, scléranthe*
anthrac(o)-	*anthrax, -kos,* charbon	*anthracoïde, anthracothérium*
-anthrope	*anthrôpos,* homme	*misanthrope, pithécanthrope*
-anthropie	*id.*	*lycanthropie, misanthropie*
anthropo-	*id.*	*anthropologie, anthropométrie, anthropomorphisme, anthropophage*
aphro-	*aphros,* mousse, écume	*aphromètre, aphrophore*
arachn(o)-	*arakhnê,* araignée	*arachnoïde*
archéo-	*arkhaios,* ancien	*archéologie, archéoptéryx*
-archie	*arkhein,* commander	*monarchie*
-arque	*id.*	*monarque, triérarque*
aréo-	*araios,* léger ou peu dense	*aréomètre, aréométrique*
-arge	*argos,* brillant	*litharge*
argyr(o)-	*arguros,* argent	*argyraspide, argyronète*
arithm(o)-	*arithmos,* nombre	*arithmographe, arithmologie, arithmomanie*
-arithme	*id.*	*logarithme*
arrhén(o)-	*arrhên,* mâle	*arrhénogénie, arrhénotoque*
arsenico-, arsénio-	*arsenikon,* arsenic, de *arsenikos,* mâle	*arsenicophage; arséniophosphate*
artéri(o)-	*artêria,* artère	*artériectomie, artériographie, artériosclérose*
arthr(o)-	*arthron,* articulation	*arthrectomie, arthrocentèse, arthrodynie*
astér-, astro-	*astêr, asteros,* étoile	*astéroïde; astrologie, astronaute, astronomie*
-asthénie	*astheneia,* faiblesse	*neurasthénie, psychasthénie*
atél-	*atelês,* incomplet	*atélectasie*
aut(o)-	*autos,* de soi-même	*autarcie, autobiographie, autocritique, autodéfense, autogamie*
bactéri(o)-	*baktêria,* bâton	*bactéricide, bactériologie, bactériophage, bactériostatique*
balan(o)-	*balanos,* gland	*balanoglosse, balanophore*
bar(o)-	*baros,* pesanteur	*baresthésie, baromètre*
-bare	*baros,* pression	*isobare*
bary-	*barus,* lourd	*barycentre, barymétrie, barysphère, baryton*
-bathe	*bathos,* profondeur	*eurybathe*
bathy-	*bathus,* profond	*bathyscaphe, bathymètre*
biblio-	*biblion,* livre	*bibliographie, bibliothèque*
bi(o)-	*bios,* vie	*biochimie, biographie, biologie, biométrie, biophysique, biopsie*
-bie	*id.*	*aérobie*
blast(o)-	*blastos,* germe	*blastoderme, blastogenèse, blastomètre*
-blaste	*id.*	*chondroblaste, nématoblaste*
blépharo-	*blepharon,* paupière	*blépharoplastie, blépharospasme*
-bole	*bolê,* action de jeter	*discobole*
bothrio-	*bothrion,* petit trou	*bothriocéphale*
botryo-	*botrus,* grappe	*botryomycose, botryoptéridées*
brachy-	*brakhus,* court	*brachycéphale, brachydactylie*
brady-	*bradus,* lent	*bradyarthrie, bradycardie, bradypnée*
brom(o)-	*brômos,* puanteur	*bromhydrique, bromoforme*
broncho-, bronchi-	*brogkhia,* bronches	*broncho-pneumonie, bronchoscopie; bronchiectasie*
bront(o)-	*brontê,* tonnerre	*brontosaure, brontothérium*
bryo-	*bruos,* mousse	*bryophile, bryophytes, bryozoaires*
butyro-	*bouturon,* beurre	*butyromètre*
cach-	*kakos,* mauvais	*cachexie*
caco-	*id.*	*cacochyme, cacographie, cacologie, cacophonie*

COMPOSANT	MOT GREC ET SENS	EXEMPLES
calamo-	*kalamos,* paille	*calamodendron*
-calle	*kalos,* beau; *kallos,* beauté	*hémérocalle*
calli-	*id.*	*calligraphie, callipyge*
calyc(o)-	*kalux, -kos,* coupe	*calycanthe, calycotome*
calypto-	*kaluptos,* caché	*calyptoblastides, calyptolite*
-carde	*kardia,* cœur	*myocarde, vénéricarde*
cardi(o)-	*id.*	*cardialgie, cardiogramme, cardiographie, cardiolyse*
-cardie	*id.*	*myocardie*
carp(o)-	*karpos,* fruit	*carpocapse, carpogone*
-carpe	*id.*	*cléistocarpe*
caryo-	*karuon,* noix, noyau	*caryocinèse, caryoclasique, caryolyse, caryorrhexis*
-cèle	*kêlê,* tumeur, hernie	*cystocèle, hydrocèle*
cén(o)-, cœn(o)-	*koinos,* commun	*cénesthésie, cénestopathie, cénobite; cœnure, cœnocyte*
-cène	*kainos,* récent	*éocène, oligocène, pliocène*
céphal(o)-	*kephalê,* tête	*céphalalgie, céphalométrie, céphalopodes*
-céphale	*id.*	*brachycéphale, dolichocéphale*
-céphalie	*id.*	*brachycéphalie*
cérato-	*keras, -atos,* corne	*cératophyllus, cératosaure*
-cère	*id.*	*chélicère*
cerco-	*kerkos,* queue	*cercocèbe, cercopidés, cercopithèque*
chæto-, chéto-	*khaitê,* crinière	*chætognathes; chétopodes*
chalco-	*khalkos,* cuivre	*chalcographie, chalcopyrite*
chamæ-	*khamai,* à terre, rampant	*chamærops, chamæsiphonales*
chéilo-, chilo-	*kheilos,* lèvre	*chéiloplastie; chilopodes*
chéiro-, chir(o)-	*kheir, -ros,* main	*chéirogale; chiromancie, chiromégalie, chiroptère, chirurgie*
chéli-	*khêlê,* pince	*chélicérates, chélicère*
chélidon-	*khelidôn,* hirondelle	*chélidonopsis*
chélon(o)-	*khelônê,* tortue	*chélonobie, chélonographie*
chéto-, V. CHÆTO-		
chilo-, V. CHÉILO-		
chir(o)-, V. CHÉIRO-		
chlor(o)-	*khloros,* jaune verdâtre → chlore	*chlorhydrique, chlorobenzène, chlorophylle*
chol(é)-	*kholê,* bile	*cholagogue, cholangiographie, cholécystite, cholémie*
chondr(o)-	*khondros,* cartilage	*chondrogenèse, chondrologie*
choré-	*khoros,* chœur	*chorégraphie, choréiforme*
chresto-	*khrêstos,* utile	*chrestomathie*
chromat(o)-, chrom(o)-	*khrôma,* couleur	*chromatographie; chromolithographie, chromosome chromosphère*
-chrome	*id.*	*polychrome, trichrome*
-chromie	*id.*	*héliochromie, lithochromie*
chron(o)-	*khronos,* temps	*chronaxie, chronographie, chronologie, chronomètre*
-chrone	*id.*	*isochrone, tautochrone*
-chronisme	*id.*	*isochronisme*
chrys(o)-	*khrusos,* or	*chrysocale, chrysolite*
chyl(i)-	*khulos,* suc	*chylifère, chyliforme, chylurie*
cinéma(to)-	*kinêma, -atos,* mouvement	*cinémathèque, cinématographe, cinématographie*
-cinèse	*kinêsis,* mouvement	*caryocinèse*
cinét(o)-	*kinêtos,* mobile	*cinétogenèse*
clado-	*klados,* rameau	*cladocères, cladonema*
-clasie	*klastos,* brisé	*cranioclasie*
clast(o)-	*id.*	*clastomanie*
-claste	*id.*	*iconoclaste*
cléisto-	*kleistos,* fermé	*cléistocarpe, cléistogame*
clima-	*klima,* région	*climalyse*
climat(o)-	*id.*	*climatologie*
clin(o)-	*klinê,* lit; *klinein,* incliner	*clinandre, clinomanie, clinostatisme*
cœl-	*koilos,* creux	*cœlentérés, cœlacanthe*
cœli(o)-	*koilia,* ventre	*cœlialgie, cœlioscopie*
cœn-, V. CÉN(O)-		
-colite	*id.*	*entérocolite*
côlo(n)-	*kôlon,* côlon	*côlopathie, côlotomie, côlonalgie*
colp(o)-	*kolpos,* vagin	*colpectomie, colpocèle*
conch(o)-	*konkhê,* coquille	*conchoïde, conchostracés*
conchyli(o)-	*konkhulion,* coquillage	*conchylifère; conchyliologie, conchyliophore*

COMPOSANT	MOT GREC ET SENS	EXEMPLES
copro-	*kopros*, excrément	*coprolalie, coprophage*
-coque	*kokkos*, graine	*streptocoque, staphylocoque*
cosm(o)-	*kosmos*, monde	*cosmogénie, cosmogonie, cosmographie, cosmopolite*
-cosme	*id.*	*microcosme*
cosméto-	*kosmetikos*, relatif à la parure	*cosmétologie*
crani(o)-	*kranion*, crâne	*craniectomie, cranioclasie, craniologie*
-crate	*kratos*, force	*autocrate*
-cratie	*id.*	*bureaucratie, ploutocratie*
cric(o)-	*krikos*, anneau	*cricoïde, crico-thyroïdien*
crio-	*krios*, bélier	*criocéphale, crioceras, criocère*
cristalli-, cristallo-	*krustallos*, verre	*cristallifère; cristallographie, cristallophyllien*
cry(o)-	*kruos*, froid glacial	*cryométrie, cryoscopie, cryoturbation*
crypt(o)-	*kruptos*, caché	*cryptogame, cryptogramme, cryptographie*
ctén(o)-	*kteis, ktenos*, peigne	*cténoïde, cténophore*
cyan(o)-	*kuanos*, bleu	*cyanhydrique, cyanophycées*
cycl(o)-	*kuklos*, cercle	*cyclothérapie, cyclothymie, cyclotourisme*
-cycle	*kuklos*, roue	*bicycle, tricycle*
cyn(o)-	*kuôn, kunos*, chien	*cynocéphale, cynodrome, cynoglosse*
cypho-	*kuphos*, convexe	*cypho-scoliose*
cyst(o)-, cysti-	*kustis*, vessie	*cystectomie, cystocèle, cystométrie; cysticerque*
cyto-	*kutos*, cellule	*cytologie, cytoplasma, cytotrope*
-cyte	*id.*	*leucocyte*
dacry(o)-	*dakru*, larme	*dacryops, dacryocystite, dacryogène*
dactyl(o)-	*daktulos*, doigt	*dactylographie, dactyloscopie*
-dactyle	*id.*	*isodactyle, ptérodactyle*
-dactylie	*id.*	*brachydactylie*
déca-	*deka*, dix	*décagone, décamètre, décasyllabe*
dém(o)-	*dêmos*, peuple	*démagogie, démocratie, démographie*
dendri-, dendro-	*dendron*, arbre	*dendriforme; dendromètre*
-dendron	*id.*	*rhododendron*
dermat(o)-	*derma, -atos*, peau	*dermatoptique, dermatologie*
dermo-	*id.*	*dermographie, dermogenèse*
-derme	*id.*	*malacoderme, mésoderme, pachyderme*
deutér(o)-	*deuteros*, second	*deutéragoniste, deutérologie, Deutéronome*
deuto-	*id.*	*deutoneurone, deutoplasma*
dictyo-	*diktuon*, filet	*dictyoptère*
dino-	*deinos*, terrible	*dinoceras, dinosaures*
diphyo-	*diphuês*, double	*diphyodontes*
dipl(o)-	*diploos*, double	*diploïde, diplodocus*
dipso-	*dipsa*, soif	*dipsomanie*
dodéca-	*dôdeka*, douze	*dodécagone, dodécaphonie*
dolicho-	*dolikhos*, allongé	*dolichocéphale, dolichopode*
dory-	*doru*, lance	*doryphore*
doxo-	*doxa*, opinion	*doxologie, doxométrie*
-doxe	*id.*	*hétérodoxe, orthodoxe*
dramat-	*drama, -atos*, pièce de théâtre	*dramaturgie*
-drame	*id.*	*mélodrame, psychodrame*
dromo-	*dromos*, course	*dromomanie, dromotrope*
-drome	*id.*	*autodrome, hippodrome*
dryo-	*drus, druos*, chêne	*dryophante, dryophile*
dynamo-	*dunamis*, force	*dynamogène, dynamophore, dynamomètre*
-dyne	*id.*	*hétérodyne*
échino-	*ekhinos*, hérisson	*échinocoque, échinoderme*
-ectasie	*ektasis*, dilatation	*bronchiectasie, atélectasie*
ecto-	*ektos*, à l'extérieur	*ectoderme, ectoparasite*
-ectomie	*ektomê*, ablation	*adénectomie, gastrectomie*
ectro-	*ektrôsis*, avortement	*ectrodactylie, ectromélie*
-èdre	*hedra*, face, base	*polyèdre, tétraèdre*
élasmo-	*elasmos*, feuillet, lame	*élasmobranches, élasmodonte*
élatér(o)-	*elatêr*, qui dirige	*élatéromètre*
électr(o)-	*êlektron*, ambre jaune (électrique)	*électro-acoustique, électrobiologie, électrocardiogramme, électrochoc*
embry(o)-	*embruon*, fœtus	*embryogenèse, embryologie*
-émie, v. après HÉMO-		

COMPOSANT	MOT GREC ET SENS	EXEMPLES
encéphalo-	*egkephalos*, cerveau	*encéphalographie, encéphalopathie*
innéa-	*ennea*, neuf	*ennéagone, ennéasyllabe*
entéro-	*entera*, entrailles	*entérocolite, entérocoque*
entomo-	*entomon*, insecte	*entomologie, entomophage, entomostracés*
éo-	*heôs*, aurore	*éocène, éolithe*
-ergie, -urgie	*ergon*, travail, force	*cryergie, énergie; chirurgie, métallurgie*
érythr(o)-	*eruthros*, rouge	*érythrémie, érythropoïèse, érythrothérapie*
esthési(o)-	*aisthêsis*, sensation	*esthésiologie, esthésiomètre*
-esthésie	*id.*	*radiesthésie*
eu-	*eu*, bien	*eugénisme*
galact(o)-	*gala, -aktos*, lait	*galactagogue, galactocèle, galactogène*
galé(o)-	*galê*, belette	*galéopithèque, galéopsis*
-game	*gamos*, mariage	*phanérogame, polygame*
-gamie	*id.*	*bigamie, monogamie*
gastér(o)-	*gastêr, -tros*, ventre	*gastérostéidés*
gastr(o)-	*id.*	*gastralgie, gastronomie, gastropodes*
-gène	*gennân*, engendrer	*hydrogène, hallucinogène, pathogène*
-genèse	*genêsis*, formation	*cinétogenèse, parthénogenèse*
-génie	*id.*	*nosogénie*
génio-	*geneion*, menton	*génioglosse, génioplastie*
géno-	*genos*, race	*génocide, génodystrophie*
géo-	*gê*, terre	*géocentrique, géodésie, géographie, géologie, géomorphologie, géophysique, géopolitique*
géronto-	*gerôn, -ontos*, vieillard	*gérontocratie, gérontologie*
gloss(o)-	*glotta* (*glossa*), langue	*glossolalie, glossotomie*
-glosse	*id.*	*génioglosse, isoglosse*
-glotte	*id.*	*polyglotte*
gluc(o)-	*glukus*, doux	*glucométrie*
glyc(o)-	*glukus*, sucré	*glycémie, glycogène*
glycér(o)-	*glukeros*, doux	*glycérophosphate*
glypto-	*gluptos*, gravé	*glyptographie, glyptologie, glyptothèque*
gonio-	*gônia*, angle	*goniomètre, gonioscopie*
-gone	*id.*	*hexagone, octogone, polygone*
gono-	*gonos*, semence	*gonocoque, gonophore*
-gonie	*id.*	*cosmogonie*
-gramme	*gramma*, lettre	*cardiogramme, encéphalogramme*
grapho-	*graphein*, écrire	*graphologie, graphomanie, graphomètre*
-graphe	*id.*	*dactylographe, stylographe*
-graphie	*id.*	*sténographie*
gymno-	*gumnos*, nu	*gymnoblastes, gymnosophistes*
gyn(o)-	*gunê, -aikos*, femme	*gynandromorphisme, gynogenèse*
gynéco-	*id.*	*gynécologie*
-gyne	*id.*	*androgyne, misogyne*
gyro-	*guros*, cercle	*gyrocompas, gyroscope*
-gire	*id.*	*autogire*
-gyre	*id.*	*dextrogyre, lévogyre*
habro-	*habros*, tendre, joli	*habronémose, habrosyne*
halo-	*hals, halos*, sel	*halogène, halographie, halophile*
hapl(o)-	*haplous*, simple	*haplographie, haploïde*
hapt(o)-	*haptein*, s'attacher	*haptoglobine, haptotropisme*
hecto-	*hekaton*, cent	*hectolitre, hectomètre*
hélio-	*hêlios*, soleil	*héliothérapie, héliotropisme*
helminth(o)-	*helmis, -inthos*, ver	*helminthosporiose*
-helminthe	*id.*	*plathelminthes*
hémat(o)-	*haima, -atos*, sang	*hématophage*
hémo-	*id.*	*hémophilie, hémoptysie*
-émie	*id.*	*acétonémie, glycémie, urémie*
-hémère	*hêmera*, jour	*nycthémère*
hendéca-	*hendeka*, onze	*hendécagone, hendécasyllabe*
hépat(o)-	*hêpar, -atos*, foie	*hépatocèle, hépatoptôse*
hepta-	*hepta*, sept	*heptagone, heptasyllabe*
herm-	*Hermês*	*hermaphrodisme*
hétér(o)-	*heteros*, autre	*hétéradelphe, hétérodyne, hétérogène*
hexa-	*hexa*, six	*hexagone, hexamètre*
hidr(os)-	*hidros*, sueur	*hidradénome, hidrosadénite*

COMPOSANT	MOT GREC ET SENS	EXEMPLES
hiéro-	*hieros*, sacré	*hiéroglyphe, hiérodule, hiérogramme*
hipp(o)-	*hippos*, cheval	*hippiatrie, hippodrome, hippologie, hippophagique*
histio-, histo-	*histos*, tissu	*histiocytome; histogenèse, histologie*
holo-, olo-	*holos*, entier	*holoédrie, holoprotéide, holoside; olographie*
hom(o)-	*homos*, semblable	*homonyme, homogénéisation, homologue*
homéo-	*homoios*, semblable	*homéopathie*
hoplo-	*hoplon*, arme	*hoplocampe, hoploptère*
hor(o)-	*hôra*, heure	*horodateur, horoscope*
hor(o)-	*horos*, borne	*horoptère*
hyal(o)-	*hualos*, verre	*hyaloïde, hyaloplasme*
hydr(o)-	*hudôr, -atos*, eau	*hydraulique, hydravion, hydrogène, hydrophile, hydrothérapie*
hyd-	*id.*	*hydarthrose*
-(h)ydre	*id.*	*clepsydre*
hygro-	*hugros*, humidité	*hygromètre, hygrophile*
hyl(o)-, hylé-	*hulê*, matière	*hylarchique, hylophile; hylémorphisme*
hyméno-	*humên, humenos*, membrane	*hyménomycètes, hyménoptères*
hyph(o)-	*huphos*, tissu	*hyphéma, hypholome*
hypso-	*hupsos*, hauteur	*hypsogramme, hypsométrique*
hystér(o)-	*hustera*, utérus	*hystéralgie, hystérographie, hystéropexie*
-iatre	*iatros*, médecin	*pédiatre, phoniatre, psychiatre*
-iatrie	*id.*	*pédiatrie, psychiatrie*
ichtyo-	*ikhthus*, poisson	*ichtyologie, ichtyophage, ichtyosaure*
icon(o)-	*eikôn, -onos*, image	*iconoclaste, iconographie, iconostase*
-ide	*eidos*, apparence	*hyalide, lipide, protéide*
idéo-	*idea*, idée	*idéogramme, idéologie*
idio-	*idios*, particulier	*idiopathie, idiosyncrasie*
iso-	*isos*, égal	*isomorphe, isotherme, isotope*
kil(o)-	*khilioi*, mille	*kilogramme, kilomètre, kilovolt*
laryng(o)-	*larugx, -uggos*, gorge	*laryngectomie, laryngologie*
-lâtre	*latreuein*, adorer	*idolâtre*
-lâtrie	*id.*	*zoolâtrie*
léio-	*leios*, mince	*léiomyome, leiothrix*
lepto-	*leptos*, mince	*leptocéphale, leptospire*
leuc(o)-	*leukos*, blanc	*leucémie, leucocyte*
lip(o)-	*lipos*, graisse	*lipurie, lipogenèse, lipolyse*
litho-	*lithos*, pierre	*lithodome, lithographie, lithosphère*
-lite ou **-lithe**	*id.*	*laccolite, microlite; aérolithe, monolithe*
log(o)-	*logos*, science, discours	*logarithme, logographe, logogriphe*
-logie	*id.*	*anthropologie, sociologie*
-logiste	*id.*	*ophtalmologiste, radiologiste*
-logue	*id.*	*ethnologue, géologue*
loxo-	*loxos*, oblique	*loxodromie, loxolophodon*
lyc(o)-	*lukos*, loup	*lycanthropie, lycopode*
-lyse	*lusis*, dissolution	*électrolyse, lipolyse, phagolyse*
macro-	*makros*, grand	*macrocéphale, macromélie, macromolécule*
malac(o)-	*malakos*, mou	*malacologie*
-mancie	*manteia*, divination	*cartomancie, chiromancie, oniromancie*
-mane	*mania*, folie	*mythomane*
-manie	*id.*	*mégalomanie*
mast(o)-	*mastos*, mamelle	*mastoïde, mastodonte*
méga-	*megas, -alos*, grand	*mégacéros, mégalithe*
mégalo-	*id.*	*mégalocyte, mégalomane*
-mégalie	*id.*	*acromégalie*
mélan(o)-	*melas, -anos*, noir	*mélanésien, mélanosarcome*
mél(o)-	*melos*, chant, membre	*mélodrame, mélocactus*
méning(o)-	*mênigx, -iggos*, membrane	*méningocoque*
méno-	*mên*, lunaison	*ménopause, ménorragie*
méro-	*meros*, partie	*mérosperme, mérostomes*
-mère	*id.*	*isomère, polymère*
méso-	*mesos*, milieu	*mésoderme, mésosphère, mésothorax*
météoro-	*meteôros*, élevé dans les airs	*météorologie*
métr(o)-	*mêtra*, matrice	*métrorragie*
métro-	*metron*, mesure	*métronome*

COMPOSANT	MOT GREC ET SENS	EXEMPLES
-mètre	*metron,* mesure	*décimètre, kilomètre, galvanomètre*
-métrie	*id.*	*audiométrie, économétrie*
micro-	*mikros,* petit	*microcosme, microscope*
mis(o)-	*misein,* haïr	*misanthrope, misogyne*
mném(o)-	*mnêmê,* mémoire	*mnémotechnique*
mon(o)-	*monos,* seul	*monandre, monocorde, monolithique*
morpho-	*morphê,* forme	*morphogenèse, morphologie*
-morphe	*id.*	*isomorphe, polymorphe*
-morphisme	*id.*	*anthropomorphisme, zoomorphisme*
mycét(o)-	*mukês, -êtos,* champignon	*mycétozoaires*
myco-	*id.*	*mycoderme, mycologie*
-mycose	*id.*	*actinomycose*
myélo-	*muelos,* moelle	*myélocyte*
-myélite	*id.*	*ostéomyélite*
myo-	*mus, muos,* muscle	*myocardie, myographie*
-myome	*id.*	*léiomyome*
myria-	*muria,* dix mille	*myriamètre, myriapodes*
mytho-	*muthos,* légende	*mythologie, mythomane*
-mythie	*muthos,* légende	*stichomythie*
nécr(o)-	*nekros,* mort	*nécropsie, nécrologie, nécropole*
némat(o)-	*nêma, nêmatos,* fil	*nématoïde, nématocyste*
néo-	*neos,* nouveau	*néologisme, néophyte*
néphr(o)-	*nephros,* rein	*néphralgie, néphrologie*
-nésie	*nêsos,* île	*Mélanésie, Polynésie*
neur(o)-	*neuron,* nerf	*neurasthénie, neurologie*
névr(o)-	*id.*	*névralgie, névropathe*
-nome	*nomos,* loi	*agronome, astronome*
-nomie	*id.*	*gastronomie*
nos(o)-	*nosos,* maladie	*nosémose, nosologie*
nyct-	*nux, nuktos,* nuit	*nyctaginacées, nycthémère*
nyctal-	*id.*	*nyctalopie*
oct(o)-	*oktô,* huit	*octogone*
octa-	*id.*	*octaèdre*
odo-	*hodos,* chemin, route	*odographe, odomètre*
-ode	*id.*	*électrode*
odont(o)-	*odous, odontos,* dent	*odontalgie, odontologie*
-odonte	*id.*	*mastodonte*
œn(o)-	*oinos,* vin	*œnologie*
-oïde	*eidos,* apparence	*ellipsoïde, hyaloïde, ovoïde*
olig(o)-	*oligoi,* peu nombreux	*oligarchie, oligocène, oligo-élément*
olo-, V. HOLO		
omphalo-	*omphalos,* nombril	*omphalotropis*
oniro-	*oneiros,* songe	*oniromancie*
onomato-	*onoma, -atos,* nom	*onomatopée*
-onyme	*id.*	*anthroponyme, toponyme*
-onymie	*id.*	*homonymie, toponymie*
onto-	*ôn, ontos,* étant, être	*ontogenèse, ontologie*
onycho-	*onux, onukhos,* ongle	*onychophores*
-onyx	*id.*	*trionyx*
-ope	*ôps, ôpos,* œil	*myope, oryctérope*
-opie	*id.*	*deutéranopie*
ophi(o)-	*ophis,* serpent	*ophicléide, ophiologie, ophiure*
ophtalm(o)-	*ophthalmos,* œil	*ophtalmologiste, ophtalmoscope, ophtalmotomie*
-ophtalmie	*id.*	*xérophtalmie*
opistho-	*opisthen,* en arrière	*opisthobranches, opisthodome*
opo-	*opos,* suc	*opopanax, opothérapie*
opto-	*ôps, ôpos,* œil	*optomètre*
-opsie	*id.*	*achromatopsie, galéopsie*
-optrie	*id.*	*dioptrie*
ornitho-	*ornis, ornithos,* oiseau	*ornithologiste, ornithorynque*
-ornis	*id.*	*amblyornis*
oro-	*oros,* montagne	*orogénique, orographie*
ortho-	*orthos,* droit	*orthodoxe, orthographe, orthopédie*
oryct(o)-	*oruktos,* creusé, déterré	*oryctérope, oryctognosie*

COMPOSANT	MOT GREC ET SENS	EXEMPLES
osm-	*osmê*, odeur	*osmanthus*
osmo-	*ôsmos*, impulsion	*osmoderme, osmomètre*
ostéo-	*osteon*, os	*ostéogenèse, ostéomyélite*
ostraco-	*ostrakon*, coquille	*ostracodermes*
ot(o)-	*oûs, ôtos*, oreille	*otalgie, oto-rhino-laryngologie, otoscope*
-oure	*oura*, queue	*brachyoure*
oxy-	*oxus*, aigu, acide	*oxydactyle, oxybromure, oxygène*
oxydo-	*oxus*, acide	*oxydoréduction*
pachy-	*pakhus*, épais, gros	*pachyderme, pachypleurite*
paléo-	*palaios*, ancien	*paléographie, paléolithique*
pali(n)-	*palin*, de nouveau	*palilalie, palindrome, palingénésie*
palim-	*id.*	*palimpseste*
pan-	*pas, pantos*, tout	*pancardite, pangermanisme, panthéisme*
panto-	*id.*	*pantographe*
patho-	*pathos*, souffrance	*pathogène, pathologie*
-pathe	*id.*	*névropathe, psychopathe*
péd(o)-	*pais, paidos*, enfant	*pédagogie, pédiatrie*
-pédie	*paideia*, éducation	*encyclopédie*
pédo-	*pedon*, sol	*pédogenèse, pédologie*
penta-	*penta*, cinq	*pentagone, pentamètre, pentapole*
pétr(o)-	*petra*, pierre	*pétrochimie, pétrographie*
phago-	*phagein*, manger	*phagocyte, phagocytose*
-phage	*id.*	*anthropophage, hippophage, phytophage*
-phagie	*id.*	*aérophagie, zoophagie*
-phane	*phainein*, briller	*lithophane*
phanéro-	*phaneros*, clair, visible	*phanérogames*
-phanie	*phaneia*, apparition	*lithophanie*
pharmaco-	*pharmakon*, médicament	*pharmacologie, pharmacopée*
pharyngo-	*pharugx, -uggos*, gosier	*pharyngo-laryngite, pharyngotomie*
phéno-	*phainein*, briller	*phénotype*
phil(o)-	*philos*, ami	*philanthrope, philatélie, philhellène, philosophie*
-phile	*id.*	*anglophile*
-philie	*id.*	*cyanophilie*
phléb(o)-	*phlebs, -bos*, veine	*phlébectomie, phlébotome*
phlog(o)-	*phlox, phlogos*, flamme	*phlogogène*
-phobe	*phobos*, peur	*hydrophobe, xénophobe*
-phobie	*id.*	*agoraphobie, anglophobie*
phon(o)-	*phonê*, voix	*phoniatrie, phonographe*
-phone	*id.*	*téléphone, xylophone*
-phonie	*id.*	*cacophonie, euphonie*
-phore	*phoros*, qui porte	*doryphore, sémaphore*
photo-	*phôs, photos*, lumière	*photographie, photogravure, phototropisme, phototype*
-phote	*id.*	*Cataphote*
phréno-	*phrên, phrenos*, intelligence	*phrénologie*
-phrène	*id.*	*schizophrène*
phyll(o)-	*phullon*, feuille	*phylloxéra*
-phylle	*id.*	*chlorophylle*
physio-	*phusis*, nature, expansion	*physiocrate, physiologie, physionomie*
-physisme	*id.*	*monophysisme*
phyt(o)-	*phuton*, plante	*phytéléphas, phytopathologie, phytophage*
-phyte	*id.*	*thallophyte*
picro-	*pikros*, amer	*picrotoxine*
pithéc-	*pithêkos*, singe	*pithécanthrope*
-pithèque	*id.*	*anthropopithèque*
plagio-	*plagios*, oblique	*plagiocéphalie, plagioclases*
plasmo-	*plasma*, façonnage, application	*plasmolyse*
-plasme	*id.*	*ectoplasme, protoplasme*
-plaste	*plassein*, façonner (chimie, matières plastiques)	*amyloplastes, oléoplastes*
-plastie	*id.*	*génioplastie, méloplastie, rhinoplastie*
platy-	*platus*, large	*platycéphalie, platyrhinien*
pléio-	*pleiôn*, plus	*pléiotropie*
pléo-	*id.*	*pléomorphisme*
plési(o)-	*plêsios*, proche	*plésianthrope, plésiosaure*

COMPOSANT	MOT GREC ET SENS	EXEMPLES
pleuro-	*pleuron*, flanc, côté	*pleuroscope, pleurotomie*
plio-	*pleiôn*, plus	*pliocène*
plouto-	*ploutos*, riche	*ploutocratie*
pneum(o)-	*pneumon*, poumon	*pneumarthrose, pneumocoque, pneumographe*
pneumato-	*pneuma, -atos*, souffle	*pneumatologie, pneumatothérapie*
podo-	*pous, podos*, pied	*podologie, podomètre*
-pode	*id.*	*myriapode, pseudopode*
pœcil-	*poikilos*, varié	*pœcilandrie*
poïkil(o)-	*id.*	*poïkilotherme*
-pole	*polis*, ville	*métropole, nécropole, pentapole*
poly-	*polus*, nombreux	*polygone, polyphonie, polytechnique*
porphyr(o)-	*porphuros*, pourpre	*porphyroïde, porphyrogénète*
proct(o)-	*proktos*, anus	*proctalgie, proctologie*
prot(o)-	*prôtos*, premier	*protagoniste, protoplasma, protozoaire*
pseud(o)-	*pseudos*, faux	*pseudarthrose, pseudonyme, pseudopode*
psych(o)-	*psukhê*, âme	*psychanalyse, psychodrame, psychologie, psychopathe*
ptéro-	*pteron*, aile	*ptérodactyle, ptéropodes*
-ptère	*id.*	*diptère, hélicoptère*
ptérido-	*pteris, -idos*, fougère	*ptéridophytes*
-ptérygien	*pterugion*, nageoire	*acanthoptérygien*
-ptysie	*ptuein*, cracher	*hémoptysie*
pyélo-	*puelos*, cavité	*pyélographie, pyélotomie*
pyg-	*pugê*, fesse	*pygargue*
-pyge	*id.*	*amblypyges, stéatopyge*
pyo-	*puon*, pus	*pyogène, pyorrhée*
pyro-	*pur*, feu	*pyromètre, pyrotechnie*
rhabdo-	*rhabdos*, baguette	*rhabdomancie*
rhéo-	*rhein*, couler	*rhéobase, rhéomètre, rhéostat*
-rrhée	*id.*	*aménorrhée, ménorrhée, séborrhée*
rhin(o)-	*rhis, rhinos*, nez	*rhinocéros*
-rhinien	*id.*	*platyrhiniens*
rhizo-	*rhiza*, racine	*rhizopodes*
rhodo-	*rhodon*, rose	*rhododendron, rhodophycées*
rhomb(o)-	*rhombos*, losange	*rhomboïde, rhomboèdre*
-r(h)ynque	*rhunkhos*, bec	*amblyrhynque, ornithorynque*
-rragie	*rhagê*, éruption	*blennorragie, hémorragie*
-rrhée, v. après RHÉO-		
salpingo-	*salpigx, -iggos*, trompe	*salpingographie*
sarc(o)-	*sarx, sarkos*, chair	*sarcoïde, sarcophage*
saur(o)-	*saura*, lézard	*sauropodes*
-saure	*id.*	*dinosaure, plésiosaure*
scaph-	*skaphê*, barque	*scaphoïde*
-scaphe	*id.*	*bathyscaphe, pyroscaphe*
schiz(o)-	*skhizein*, fendre	*schizoïde, schizophrène*
sclér(o)-	*sklêros*, dur	*sclérenchyme, scléroprotéine*
-scope	*skopein*, regarder	*microscope, télescope*
-scopie	*id.*	*radioscopie*
sélén(o)-	*selênê*, la Lune	*sélénographie*
séma-	*sêma*, signe	*sémaphore*
séméio-	*sêmeion*, signal	*séméiologie*
sémio-	*id.*	*sémiologie, sémio-lexical*
sial(o)-	*sialon*, salive	*sialagogue, sialorrhée*
sidér(o)-	*sidêros*, fer	*sidérolithique, sidérurgie*
solén(o)-	*sôlên*, canal, tuyau	*solénoïdal, solénoïde*
somato-	*sôma, -atos*, corps	*somatotrope*
-some	*id.*	*chromosome*
spélé(o)-	*spêlaion*, caverne	*spéléologie, spéléotomie*
sphén(o)-	*sphên, sphênos*, coin (pour fendre)	*sphénoïdal, sphénoïde, sphénophore*
sphér(o)-	*sphaira*, sphère	*sphéroïde, sphérolite*
-sphère	*id.*	*atmosphère, troposphère*
sphygmo-	*sphugmos*, pouls	*sphygmographe, sphygmomanomètre*
splanchn(o)-	*splagkhnon*, entrailles	*splanchnologie*
splén(o)-	*splên*, rate	*splénectomie, splénocyte*

COMPOSANT	MOT GREC ET SENS	EXEMPLES
spondyl(o)-	*spondulos,* vertèbre	*spondylarthrite*
staphyl(o)-	*staphulê,* grain de raisin	*staphylocoque*
-stase	*stasis,* base, arrêt	*hémostase, iconostase*
-stasie	*id.*	*hémostasie*
stat(o)-	*id.*	*statoréacteur*
-stat	*statos,* stable	*aérostat, gyrostat, thermostat*
stégo-	*stegê,* toit	*stégocéphales, stégomyie*
sténo-	*stenos,* étroit, serré	*sténoglosses, sténographie*
stéréo-	*stereos,* solide	*stéréochimie, stéréoscopique, stéréotype*
sterno-	*sternon,* poitrine	*sterno-cléido-mastoïdien*
sticho-	*stikhos,* vers, ligne	*stichomythie*
-stiche	*id.*	*acrostiche*
-stique	*id.*	*distique*
stomat(o)-	*stoma, -atos,* bouche	*stomatologie*
-stome	*id.*	*amblystome*
strepto-	*streptos,* tourné	*streptocoque, streptomycine*
strobo-	*strobos,* tourbillon	*stroboscopie*
styl(o)-	*stulos,* colonne, poinçon	*stylobate*
tachy-	*takhus,* rapide	*tachycardie, tachymètre*
-taphe	*taphos,* tombeau	*cénotaphe*
tauto-	*tauto,* le même	*tautologie*
tax(o)-	*taxis,* ordre, arrangement	*taxologie*
-taxie	*id.*	*phyllotaxie*
techn(o)-	*tekhnê,* art	*technocrate, technologie*
-technie	*id.*	*mnémotechnie, pyrotechnie*
-technique	*id.*	*polytechnique*
télé-	*têle,* au loin	*télécommande, téléphone, télévision*
téléo-	*téléos,* fin	*téléologie, téléosaure*
tératо-	*teras, -atos,* monstre	*tératologie*
tétr(a)-	*tettara,* quatre (au neutre)	*tétralogie, tétrarchie*
thalami-	*thalamos,* mariage, couche ou lit	*thalamiflore*
thalasso-	*thalassa,* mer	*thalassocratie, thalassothérapie*
thallo-	*thallos,* rameau	*thallophyte*
-thallite	*id.*	*uranothallite*
théo-	*theos,* dieu	*théocratie, théologie*
-thée	*id.*	*Philothée*
-théisme	*id.*	*polythéisme*
-thèque	*thêkê,* armoire	*bibliothèque, discothèque, sonothèque*
-thérapie	*therapeuein,* soigner	*actinothérapie, héliothérapie*
thermo-	*thermos,* chaleur	*thermomètre, thermonucléaire*
-therme	*id.*	*isotherme*
-thermie	*id.*	*aluminothermie, géothermie*
thoraco-	*thorax, -acos,* poitrine	*thoracoplastie*
thrombo-	*thrombos,* caillot	*thrombocyte*
-tomie	*tomê,* section, coupe	*mélotomie, trachéotomie*
topo-	*topos,* lieu	*topographie, toponymie*
-tope	*id.*	*isotope*
trich(o)-	*thrix, trikhos,* cheveu	*trichocéphale*
-triche	*id.*	*holotriches*
-thrix	*id.*	*leiothrix*
troch(o)-	*trokhos,* roue	*trochocéphalie*
-trope	*trepein,* tourner	*anémotrope, héliotrope*
-tropie	*id.*	*allotropie*
-tropisme	*id.*	*actinotropisme*
tropho-	*trophê,* nourriture, croissance	*trophonévrose*
tropo-	*tropos,* tour	*tropopause, troposphère*
typo-	*tupos,* caractère	*typographie, typologie*
-type	*id.*	*daguerréotype, monotype, sténotype*
-typie	*id.*	*phototypie*
ur(o)-	*ouron,* urine	*urémie, urographie, urologie*
urano-	*ouranos,* ciel	*uranographie, uranoscope*
-urie	*ouron,* urine	*albuminurie, hématurie*
xantho-	*xanthos,* jaune	*xanthochromie, xanthoderme*
xéno-	*xenos,* étranger	*xénoparasitisme, xénophile, xénophobe*
xér(o)-	*xêros,* sec, dur	*xérodermie, xérophtalmie*
-xéra	*id.*	*phylloxéra*
xylo-	*xulon,* bois	*xylographie, xylophone*
zoo-	*zôon,* animal	*zoolâtrie, zoologie, zootechnie*
-zoaire	*id.*	*protozoaires*
-zoïsme	*id.*	*hylozoïsme*

la construction des unités lexicales dans la perspective synchronique

L'analyse de la linguistique traditionnelle de caractère historique consiste à considérer l'évolution des mots définis comme unités par leur sens, et l'évolution de leurs éléments constituants pris comme autant d'unités de signification. La combinaison des significations portées par les éléments affixés et par le radical produit une unité nouvelle et une signification nouvelle. L'étymologiste mentionne si le terme français est issu d'un terme déjà construit dans la langue originelle : *construction* (1130), du latin *constructio*, de *construere*, « construire » ; *prodrome* (XV[e] s.), du latin *prodromus*, du grec *prodromos*, « avant-coureur ». La combinaison de l'élément latin *cōn*, « ensemble », et du verbe radical *struere*, « empiler », relève du latin, de même que celle de l'élément grec *pro*, « devant », et du nom *dromos*, « course », relève du grec. Par contre, *contrepoids* (fin du XII[e] s.) est signalé comme formé de l'élément français *contre* et du radical *poids*; *prognathe*, terme scientifique du XIX[e] s., est mentionné comme formé de *pro* (élément grec), « en avant », et de *gnathe* (élément grec), « mâchoire ». Chaque élément, qu'il soit radical, affixe ou composant, possède son autonomie de signification depuis la langue d'origine, et l'usager qui manie parfaitement la langue française est censé connaître cette valeur originelle quand il fait entrer le terme dans la combinaison syntaxique d'une phrase française.

Par opposition à cette conception, la linguistique synchronique procède du postulat que le locuteur de l'époque contemporaine utilise les termes du lexique sans la connaissance de leur étymologie ou que, même s'il la connaît, celle-ci n'intervient pas dans l'acte de parole. Selon l'analyse distributionnelle ou structurale, les unités lexicales sont uniquement des constituants de la phrase. Les termes du lexique entrent dans un syntagme nominal ou dans un syntagme verbal dont la relation constitue la phrase. En redescendant le cours de l'enchaînement de la phrase, cette analyse rencontre comme constituants du syntagme nominal et du syntagme verbal les unités lexicales définies à la fois comme unités formelles et comme unités de signification, et, au-delà, des unités élémentaires appelées *morphèmes* ou *monèmes* selon les terminologies. C'est à ce niveau que se situe la construction des unités lexicales.

L'unité lexicale construite est la combinaison d'éléments simples pourvus de sens. L'analyse structurale maintient une différenciation entre les termes *composés*, formés d'unités autonomes lexicalement, et les termes *dérivés*, formés avec des affixes qui ne jouissent pas de l'autonomie lexicale. L'opposition, dans la catégorie des affixes, entre préfixes et suffixes réside dans le fait que le suffixe peut transplanter le terme construit dans une autre classe grammaticale que celle de la base, tandis que le préfixe le maintient dans la classe grammaticale du morphème de base.

La construction des unités lexicales repose sur des règles de syntaxe interne, dont l'essentiel est une relation syntagmatique de déterminant à déterminé, le morphème de base déterminant l'élément affixé : par rapport au suffixe *-ité*, « qualité de », c'est le morphème de base *humain* qui produit la relation spécifique existant dans l'unité lexicale *humanité*, « la qualité d'humain ». La relation syntagmatique entre les éléments de composition des termes dits « composés » n'est pas, selon cette analyse, d'une nature essentiellement différente.

L'aspect lexical de cette syntagmatique se traduit par des règles morphophonologiques de liaison et de soudure. Les morphèmes lexicaux constituants de l'unité lexicale se définissent par ailleurs par un rapport paradigmatique avec l'ensemble des éléments de la série à laquelle ils appartiennent : dans la série *acheteur, vendeur, emprunteur, prêteur, donneur*, le trait commun des morphèmes de base est d'appartenir tous à la classe des verbes (*acheter, vendre, emprunter, prêter, donner*), et le trait commun des dérivés est d'appartenir tous à la classe des noms d'agent. C'est cette double référence qui permet de définir la classe du suffixe *-eur*.

Dans la mesure où subsiste dans la conscience du locuteur cette double relation syntagmatique et paradigmatique, la construction de l'unité lexicale demeure motivée. Le rapport perçu entre *acheter* et *acheteur* permet aux usagers, par référence à l'ensemble des verbes et à l'ensemble des termes suffixés en *-eur*, de produire éventuellement de nouveaux dérivés selon le même rapport entre les éléments de construction. On est ainsi amené à faire le départ entre les affixes ou les types de combinaison de composés qui continuent à être productifs et ceux qui ont cessé de l'être. Aucun locuteur contemporain ne perçoit une parenté de dérivation entre *losange, louange, mélange* et *vidange*, qui se rattachent à un suffixe latin commun *-ēmia*. Ces termes sont dits *lexicalisés*.

Selon la linguistique descriptive, en vertu de la motivation qui sous-tend le rapport entre les éléments construits, le terme de base n'est pas le radical, mais l'unité lexicale entière déjà construite éventuellement. Ainsi, la série *opérer, opéré, opérant, opérable, opérateur, opération, opérationnel, opératoire* ne peut être ici considérée comme motivée par rapport à un radical *oper-* à partir du verbe latin *operari*, lui-même issu de *opus, operis*, « œuvre »; mais, selon le rapport de dérivation motivée, elle se résout en plusieurs ensembles : 1° *opérer, opérateur, opérant, opération;* 2° la série chirurgicale *opérer, opération, opéré, opérable, opératoire;* 3° la série militaire *opération, opérationnel.* Et, à l'intérieur de chacune de ces séries, il existe des dépendances de dérivation entre chacun des termes : par exemple, le rapport *opération/opérationnel.*

Si proche que soit de la réalité du fonctionnement du langage cette démarche dans l'analyse, la linguistique descriptive, dans sa forme distributionnelle et structurale, laisse subsister certains aspects de l'opposition ancienne entre le lexique et la grammaire. Or, le locuteur s'exprime en phrases, qui combinent les moyens lexicaux et les moyens grammaticaux; dans la production du langage, il y a passage continuel d'un mode de construction à l'autre. Les recherches les plus récentes en linguistique française* s'inspirent des principes de la grammaire transformationnelle et générative, qui intègrent la dérivation dans le processus unique de l'expression. Cette nouvelle manière d'aborder l'analyse du langage et des formes lexicales permet de dépasser certaines insuffisances de la description purement structurale; elle efface la différenciation entre dérivation (suffixation, préfixation) et composition, que laissait subsister l'analyse descriptive en opposant morphèmes autonomes et morphèmes non autonomes; dès lors, il était difficile d'expliquer le fonctionnement de certains éléments de composition qui se transforment soit en suffixes, soit en préfixes, et celui des éléments de composition, dits « savants » (grecs et latins), qui n'entrent pas dans l'opposition entre unités autonomes et éléments non autonomes. La distribution de certains affixes synonymes n'était, en définitive, justifiée que par le recours au contenu sémantique ou à l'aire d'emploi, alors qu'elle peut reposer sur des phrases différentes (ex. : *-age* et *-ment*). La forme de dérivation, dite « parasynthétique », qui recourt concurremment à la préfixation et à la suffixation, n'était qu'une combinaison d'affixes, alors qu'elle traduit plusieurs aspects d'une même phrase de base. Enfin, cette nouvelle analyse permet de rendre compte de l'activité productrice des locuteurs formant de nouvelles unités lexicales construites.

La dérivation, qui englobe ainsi les différentes formes de la suffixation, de la préfixation et de la composition, repose, selon cette théorie, sur des phrases de base sous-jacentes. Ainsi, les deux phrases juxtaposées *La ville a été détruite par le bombardement; cela a ruiné les habitants* se combinent dans la phrase unique *La destruction de la ville par le bombardement a ruiné les habitants.* La forme lexicale de l'expression n'est qu'une transformation de la forme grammaticale de la phrase. Ce sont ces types de phrases transformées qui sont à la base de l'explication de la dérivation en termes de grammaire générative; la dérivation est un type de syntaxe transposé de la syntaxe ordinaire de la phrase. Le principe trouve sa justification dans la pratique courante de la périphrase comme forme préliminaire de la dénomination, dans les formes du langage, ou métalangage, utilisées par les dictionnaires pour définir le contenu des unités lexicales.

L'analyse consiste à rendre compte du passage d'un morphème d'une classe grammaticale à un morphème d'une autre classe grammaticale par les phrases de base appropriées. La verbalisation rend compte de la transformation en verbe d'un nom, d'un adjectif, de la modalisation d'un verbe et de sa transformation en un autre verbe; la nominalisation explique le passage à la classe du nom, d'un verbe, d'un adjectif, d'un autre nom; l'adjectivisation, c'est la transformation d'un nom, d'un verbe en adjectif; l'adverbialisation, celle d'un adjectif de nom en un adjectif de verbe. L'ensemble de ces procédures définit le mode de dérivation appelé *suffixation.* Quant à la préfixation et à la composition, elles sont décrites aussi par la transposition de phrases de base.

Nous avons jugé utile, dans la perspective d'une étude synchronique, de faire appel à cette analyse nouvelle pour rendre compte de la productivité des différents modes de création lexicale dans la langue contemporaine, laissant, en définitive, au lecteur le soin de faire son choix entre les deux types d'explication.

---

* *Cf.* Jean Dubois, *Grammaire structurale du français : la phrase et ses transformations.* Larousse, 1969.

I. LA SUFFIXATION

I.A. LA RELATION NOM → VERBE

La relation de dérivation entre le nom et le verbe se réalise théoriquement par l'intermédiaire de la phrase fondamentale constituée par le syntagme nominal sujet et un syntagme verbal.

Quand le résultat de la transformation est un verbe transitif, le syntagme verbal de la phrase fondamentale est constitué par la copule *être* et un adjectif participe passé formé sur le nom base par l'adjonction d'un affixe de dérivation : *clou → cloué*. La transformation de la phrase fondamentale, ainsi formée, en phrase active implique théoriquement l'intervention du verbe *faire*, symbole de la valeur active. La transformation *clou → clouer* implique donc théoriquement la série des transformations suivantes :
1° La planche est clouée; cela est fait;
2° Cela est fait que la planche est clouée;
3° Cela est fait que la planche est clouée par quelqu'un;
4° Quelqu'un fait que la planche est clouée;
5° Quelqu'un cloue la planche.

Le suffixe *-er* est substitué à l'affixe d'adjectif *-é* et efface d'une part *fait que* (valeur active), d'autre part *est* + adjectif (valeur passive).

Quand le résultat de la transformation est un verbe intransitif, la phrase sous-jacente à la transformation est représentée théoriquement par le verbe « faire » (valeur active du procès) appliqué au nom base, syntagme nominal sujet d'une phrase de base : *Le jardin est* ou *est fait* (résultat). La dérivation *jardin → jardiner* implique la transformation *Quelqu'un fait que le jardin est fait → Quelqu'un jardine*, où le suffixe *-er* (à l'infinitif) réalise la transformation du syntagme verbal à verbe *être* en procès de valeur active par l'effacement de *est* d'une part, et de *fait que* d'autre part. Le suffixe *-er* s'ajoute directement au nom base quand celui-ci s'emploie à la fois comme nom et comme adjectif; la transformation consiste dans la valeur active ou factitive donnée par l'intervention du verbe *faire* au syntagme de base *être* + nom :

fainéant → fainéanter
(*Paul est fainéant → Paul fait que Paul est fainéant → Paul fainéante*).

I. A. 1. Transformation par adjonction du suffixe *-er* au nom racine.

Cette adjonction s'opère selon des règles morphophonologiques.

I. A. 1. 1. SIMPLE ADJONCTION AU NOM RACINE, COMMUN AU NOM ET AU VERBE.

• Le nom base se termine :
— par une consonne occlusive ([t], [d], [p], [b], [k], [g], en alphabet phonétique) :
casemate → casemater
concorde → concorder
groupe → grouper
herbe → herber
masque → masquer
épilogue → épiloguer;
— par une consonne nasale ([n], [m]) :
gaine → gainer
gendarme → gendarmer (se);
— par une consonne fricative ([f], [s], [ʃ], [ʒ], [z]) :
coiffe → coiffer
crevasse → crevasser
branche → brancher
avantage → avantager
mortaise → mortaiser;
— par une consonne liquide ou vibrante ([l], [r]) :
huile → huiler
bourre → bourrer.
• Le nom base se termine par une voyelle orale ([e], [i], [y], [u]) :
maugré → maugréer
autopsie → autopsier
hue → huer
trou → trouer.

I. A. 1. 2. ADDITION D'UNE CONSONNE AU NOM BASE.

• La consonne [t] est ajoutée au nom base comportant un *t* ou un *d* graphique, mais non oral, et se terminant :
— par une voyelle orale ([a], [y], [i], [ɔ], [u], [ɛ], [e]) :
mât → mâter
bizut → bizuter
dépit → dépiter
pivot → pivoter (avec alternance [o]/[ɔ])
pied → piéter
banquet → banqueter (avec alternance [ɛ]/zéro);
— par une voyelle nasale ([ɑ̃], [ɛ̃], [ɔ̃]) :
serpent → serpenter
suint → suinter
pont → ponter.
• L'addition de la consonne *t* se réalise du point de vue graphique et du point de vue phonologique :
poireau → poireauter ou *poiroter* (avec alternance [o]/[ɔ])
numéro → numéroter (avec alternance [o]/[ɔ])
abri → abriter
blabla → blablater
clou → clouter
filou → filouter
queue → queuter.
• La consonne *t* est substituée à un graphème ou à un phonème :
jus → juter
velours → velouter.
• La dérivation entraîne l'addition de la dentale sonore [d], qu'elle existe à l'état de graphème dans la base ou qu'elle soit absente :
brigand → brigander
marchand → marchander
canard → canarder
chambard → chambarder
bord → border
faisan → faisander
caviar → caviarder.
• La dérivation entraîne l'addition d'une consonne continue sourde [s] ou sonore [z] :
[s] *tracas → tracasser*
tabac → tabasser
poix → poisser
tapis → tapisser;
[z] *avis → aviser*
tamis → tamiser
pavois → pavoiser.
• La dérivation entraîne l'addition de la consonne [p] :
camp → camper.
• La dérivation entraîne la substitution morphophonologique d'une consonne :
cicatrice → cicatriser
faux → faucher.

I. A. 1. 3. ADDITION DE LA SEMI-CONSONNE [j] AU NOM BASE SE TERMINANT :
— par une voyelle :
monnaie → monnayer
balai → balayer;
— par la consonne [s] :
bénéfice → bénéficier
supplice → supplicier
licence → licencier
différence → différencier;
— par les consonnes [ʒ] et [d] :
privilège → privilégier
remède → remédier.

I. A. 1. 4. TRANSFORMATION DE LA VOYELLE NASALE FINALE DU NOM BASE EN VOYELLE ORALE SUIVIE D'UNE CONSONNE NASALE DANS LA FORME VERBALE.
La dérivation entraîne :
— la transformation de [ɔ̃] en [ɔn] :
addition → additionner
amidon → amidonner
bouton → boutonner
perquisition → perquisitionner
révolution → révolutionner;
— la transformation de [ɑ̃] en [an] :
cancan → cancaner
hauban → haubaner
safran → safraner;
— la transformation de [ɛ̃] en [in] :
assassin → assassiner
moulin → mouliner
copain → copiner;
— la transformation de [ɛ̃] en [ɛn] :
parrain → parrainer;
— la transformation de [ɛ̃] en [ɛɲ], [waɲ], [iɲ] :
clin → cligner
dédain → dédaigner
témoin → témoigner.

I. A. 1. 5. SUBSTITUTION DE [ə] OU DE LA VOYELLE ZÉRO À LA VOYELLE FINALE [o] DU NOM BASE :
agneau → agneler
anneau → anneler
oiseau → oiseler
museau → museler.

I. A. 1. 6. ALTERNANCE [ɛ]/[ə] OU ZÉRO DANS LE GROUPE PHONOLOGIQUE [ɛl] OU [ɛt] FINAL DU NOM BASE :
dentelle [dɑ̃tɛl] → *denteler* [dɑ̃tle]
étincelle → étinceler
nickel → nickeler
étiquette → étiqueter
banquet → banqueter
parquet → parqueter.

I. A. 1. 7. SUBSTITUTION DU SUFFIXE VERBAL *-er* À UN SUFFIXE NOMINAL DU NOM BASE :
agression → agresser
propulsion → propulser
pressurisation → pressuriser.
N. B. — Dans les dérivations que nous venons jusqu'ici d'inventorier, la base nominale est antérieure à la formation verbale du point de vue de la transformation synchronique, et même chronologiquement le plus souvent.

I. A. 1. 8. ADJONCTION SIMULTANÉE D'UN AFFIXE PRÉPOSÉ ET DU SUFFIXE *-er* SELON LA FORMATION DITE « PARASYNTHÉTIQUE » :
capuchon → encapuchonner
magasin → emmagasiner
poussière → empoussiérer, dépoussiérer
germe → égermer.

I. A. 2. Transformation par adjonction du suffixe *-iser*.

(Le procès, dans ce cas, a toujours une valeur factitive.)

I. A. 2. 1. PAR SIMPLE ADJONCTION AU NOM BASE :
alcool → alcooliser
atome → atomiser
budget → budgétiser
caramel → caraméliser
miniature → miniaturiser
Pasteur → pasteuriser.

I. A. 2. 2. PAR L'ADDITION DE LA CONSONNE DE LIAISON *t*, QUE LE GRAPHÈME SOIT PRÉSENT OU NON DANS LE NOM BASE :

expert → *expertiser*
monnaie → *monétiser*
schéma → *schématiser.*

I. A. 2. 3. PAR LE CHANGEMENT DE LA VOYELLE NASALE FINALE EN VOYELLE ORALE SUIVIE D'UNE CONSONNE NASALE SIMPLE OU REDOUBLÉE :

tan → *taniser*
tyran → *tyranniser*
volcan → *volcaniser.*

I. A. 2. 4. PAR LE CHANGEMENT DU GROUPE FINAL [œr] DE LA BASE NOMINALE EN [ɔr] :

moteur → *motoriser*
valeur → *valoriser*
vapeur → *vaporiser.*

I. A. 2. 5. PAR LA SUBSTITUTION DU SUFFIXE VERBAL *-iser* À UN SUFFIXE DE LA BASE NOMINALE :

herboriste → *herboriser*
satellite → *satelliser.*

I. A. 2. 6. PAR L'ADJONCTION SIMULTANÉE DU SUFFIXE *-iser* ET D'UN AFFIXE PRÉPOSÉ :

nicotine → *dénicotiniser.*

I. A. 3. Transformation par adjonction du suffixe *-ifier.*

(Le procès, dans ce cas, a une valeur factitive.)

I. A. 3. 1. PAR SIMPLE ADJONCTION DU SUFFIXE AU NOM BASE :

barbe → *barbifier*
code → *codifier*
dragée → *dragéifier*
éther → *éthérifier*
momie → *momifier*
plan → *planifier*
statue → *statufier*
vitre → *vitrifier.*

I. A. 3. 2. PAR SUBSTITUTION D'UN RADICAL SAVANT AU NOM RACINE :

dieu → *déifier*
fruit → *fructifier*
or → *aurifier*
paix → *pacifier*
savon → *saponifier,*

— OU PAR ADJONCTION À UN RADICAL SAVANT SANS BASE CORRESPONDANTE :

lubri (de *lubricus*) → *lubrifier.*

I. A. 3. 3. PAR ADJONCTION DU SUFFIXE *-fier* ET D'UN AFFIXE PRÉPOSÉ :

nazi → *dénazifier.*

I. A. 4. Transformation par adjonction du suffixe *-ir :*

— par formation parasynthétique :

guerre → *aguerrir*
lune → *alunir*
mer → *amerrir*
terre → *atterrir;*

— avec substitution d'un nom racine savant :

douleur → *endolorir.*

I. B. LA RELATION ADJECTIF → VERBE

La transformation de l'adjectif en verbe rejoint le processus de transformation du nom en verbe, laquelle implique l'étape de l'adjectivisation du nom (*clou* → *cloué*). Le syntagme verbal constitué par *être* + adjectif n'est pas différent du syntagme verbal *être* + adjectif-participe passé.

La transformation de l'adjectif en verbe transitif (*aveugle* → *aveugler*) passe par les étapes suivantes :

1. *Cela est fait; Paul est aveugle* (fig.);
2. *Cela est fait que Paul est aveugle;*
3. *Cela est fait par la lumière que Paul est aveugle;*
4. *La lumière fait que Paul est aveugle;*
5. *La lumière aveugle Paul.*

La transformation de l'adjectif en verbe intransitif (*bavard* → *bavarder*) implique les phrases suivantes :

1. *Cela est fait que Paul est bavard;*
2. *Cela est fait par Paul que Paul est bavard;*
3. *Paul fait que Paul est bavard;*
4. *Paul bavarde.*

Les effacements aboutissant à la forme verbale dérivée sont les mêmes que dans la transformation du nom en verbe. Cette similitude confirme l'appartenance du nom et de l'adjectif à la même catégorie grammaticale.

I. B. 1. La dérivation se réalise par le suffixe *-er.*

I. B. 1. 1. PAR SIMPLE ADJONCTION DU SUFFIXE À L'ADJECTIF BASE :

calme → *calmer*
folâtre → *folâtrer.*

I. B. 1. 2. PAR MODIFICATION DE LA CONSONNE FINALE DE L'ADJECTIF BASE :

actif → *activer*
captif → *captiver.*

I. B. 1. 3. PAR ADDITION DES DENTALES [t] OU [d] DE « LIAISON » ENTRE L'ADJECTIF BASE ET LE SUFFIXE *-er.*

• L'adjectif base ne comporte pas le graphème *t :*

bleu → *bleuter.*

• L'adjectif base comporte déjà le graphème *t* ou *d :*

content → *contenter*
exempt → *exempter*
violent → *violenter*
mignard → *mignarder.*

I. B. 1. 4. PAR ADJONCTION SIMULTANÉE D'UN AFFIXE PRÉPOSÉ ET DU SUFFIXE *-er :*

court → *écourter*
triste → *attrister.*

I. B. 2. La dérivation se réalise par le suffixe *-iser.*

I. B. 2. 1. LE SUFFIXE SE JOINT PAR SIMPLE ADDITION À L'ADJECTIF BASE :

fertile → *fertiliser*
légal → *légaliser*
minéral → *minéraliser*
uniforme → *uniformiser.*

I. B. 2. 2. LA TRANSFORMATION S'ACCOMPAGNE DE L'EFFACEMENT DE LA CONSONNE FINALE DE L'ADJECTIF BASE :

automatique → *automatiser*
soviétique → *soviétiser*
synchronique → *synchroniser.*

I. B. 2. 3. LA DÉRIVATION ENTRAÎNE LA MUTATION D'UN GROUPE PHONOLOGIQUE.

• Le groupe [ɛl] devient [al] :

formel → *formaliser*
rationnel → *rationaliser.*

• Le groupe [ɛr] devient [ar] :

fonctionnaire → *fonctionnariser*
militaire → *militariser*
secondaire → *secondariser.*

• La voyelle nasale [ɛ̃] devient une voyelle orale [i] ou [a] + consonne :

divin → *diviniser*
féminin → *féminiser*
latin → *latiniser*
humain → *humaniser.*

I. B. 2. 4. LA TRANSFORMATION S'OPÈRE À PARTIR D'UNE FORME SAVANTE EN *bil* SUBSTITUÉE AU SUFFIXE DE L'ADJECTIF BASE EN *-ble, -(a)ble, -(i)ble, -(u)ble :*

imperméable → *imperméabiliser*
sensible → *sensibiliser*
soluble → *solubiliser.*

I. B. 2. 5. LA TRANSFORMATION EST RÉALISÉE À PARTIR D'UN RADICAL SAVANT :

anglais → *angliciser.*

I. B. 2. 6. LE SUFFIXE *-iser* S'AJOUTE À UN ADJECTIF BASE EN MÊME TEMPS QU'UN AFFIXE PRÉPOSÉ :

menu → *amenuiser.*

I. B. 3. La dérivation est réalisée par le suffixe *-ifier.*

I. B. 3. 1. PAR SIMPLE ADJONCTION À L'ADJECTIF BASE :

acide → *acidifier*
ample → *amplifier*
bête → *bêtifier*
russe → *russifier*
solide → *solidifier.*

I. B. 3. 2. PAR MUTATION D'UNE CONSONNE FINALE DE L'ADJECTIF BASE.

• [k] devient [s] :

opaque → *opacifier.*

• La consonne finale s'efface :

électrique → *électrifier*
tonique → *tonifier.*

I. B. 4. La dérivation est réalisée par le suffixe *-ir.*

I. B. 4. 1. PAR SIMPLE ADJONCTION À L'ADJECTIF BASE OU PAR LA SONORISATION D'UN GRAPHÈME :

bleu → *bleuir*
grand → *grandir*
gros → *grossir*
raide → *raidir*
tiède → *tiédir.*

I. B. 4. 2. PAR ADJONCTION SIMULTANÉE D'UN AFFIXE PRÉPOSÉ ET DU SUFFIXE :

ferme → *raffermir*
jeune → *rajeunir*
hardi → *enhardir*
laid → *enlaidir*
large → *élargir*
lourd → *alourdir*
souple → *assouplir.*

I. C. LA RELATION VERBE → NOM

I. C. 1. Transformation du verbe en nom désignant l'action ou le résultat de l'action.

La relation de transformation du verbe en nom s'opère à partir d'une phrase de base constituée par un syntagme nominal et un syntagme verbal. Le verbe du syntagme verbal peut être :

— un intransitif : *Le sang circule* → *la circulation du sang;*
— un pronominal de valeur passive : *La roche se fissure* → *la fissuration de la roche;*
— un actif construit passivement (sujet *on*) : *On démolit l'immeuble* → *la démolition de l'immeuble;*
— un verbe passif : *L'immeuble est démoli* → *la démolition de l'immeuble.*

La nominalisation du verbe implique donc, quelle que soit la valeur du verbe dans la phrase de base (transitif, intransitif, pronominal), l'étape intermédiaire du syntagme

verbal *être* + adjectif verbal (passé ou présent). La phrase de base peut comporter à la fois un syntagme nominal sujet et un syntagme nominal objet : *Les ouvriers ont démoli l'immeuble → la démolition de l'immeuble par les ouvriers.*

La présence d'un complément d'agent introduit par la préposition *par* implique la transformation préalable de la phrase active en phrase passive. Le complément d'agent subsiste après la transformation nominale : *Les ouvriers ont démoli l'immeuble → L'immeuble a été démoli par les ouvriers → la démolition de l'immeuble par les ouvriers.*

Selon la valeur du syntagme verbal de la phrase de base, le substantif dérivé peut avoir la valeur active ; en ce cas, il s'emploie surtout au singulier. Quand le substantif dérivé a la valeur passive désignant le résultat, il peut s'employer au singulier et au pluriel selon l'opposition sémantique action/résultat : *la démolition/les démolitions.*

La transformation s'opère par l'effacement du suffixe du participe présent quand la base verbale est un intransitif, ou du participe passé quand la base verbale est un pronominal de valeur passive ou un passif, et par la substitution de l'affixe de nominalisation : *Le sang circule → Le sang est circulant → la circulation du sang. Les relations se détériorent → Les relations sont détériorées → la détérioration des relations. L'immeuble est démoli → la démolition de l'immeuble.*

I. C. 1. 1. Dérivation par le suffixe *-tion* [*-ation, -(is)ation, -(ific)ation, -(fac)tion, -(i)tion*].

• Forme *-tion* [sjɔ̃] avec substitution d'un radical savant :
absorber → absorption
absoudre → absolution
concéder → concession
convaincre → conviction
déduire → déduction
discuter → discussion
imprimer → impression
paraître → parution
permettre → permission
pervertir → perversion.

• Forme *-ation :*
dériver → dérivation
fonder → fondation.

• Forme *-(is)ation :*
arabiser → arabisation
étatiser → étatisation.

• Forme *-(ific)ation :*
déifier → déification
unifier → unification
vinifier → vinification.

• Forme *-(fac)tion :*
cokéfier → cokéfaction
liquéfier → liquéfaction

• Forme *-(i)tion :*
déglutir → déglutition
punir → punition.

I. C. 1. 2. Dérivation par le suffixe *-age :*
assembler → assemblage
labourer → labourage
plastiquer → plasticage.

• Forme *-issage :*
alunir → alunissage
brunir → brunissage
sertir → sertissage.

I. C. 1. 3. Dérivation par le suffixe *-ment :*
bercer → bercement
changer → changement
percer → percement.

• Forme *-issement :*
gémir → gémissement
mûrir → mûrissement
vagir → vagissement.

Il arrive qu'il y ait deux réalisations du nom dérivé par les deux suffixes *-age* et *-ment* à partir d'un même verbe (ex. : *bredouillage* et *bredouillement*) ; mais, le plus souvent, une différenciation s'opère entre les deux formes selon une phrase de base différente ou selon une spécialisation sémantique dans des vocabulaires différents :
a) *décoller → décollage* (*L'avion décolle → le décollage de l'avion);*
b) *décoller → décollement* (*L'affiche est décollée* [résultat] *→ le décollement de l'affiche. La rétine s'est décollée → le décollement de la rétine* [vocabulaire médical]).

I. C. 1. 4. Dérivation par le suffixe *-ure.*
Cette transformation donne un substantif marquant plus souvent le résultat de l'action que l'action elle-même :
blesser → blessure
découper → découpure
érafler → éraflure.

• Forme *-ure* avec substitution d'un radical savant :
écrire → écriture
lire → lecture.

• Forme *-ature :*
armer → armature
filer → filature
signer → signature.

• Forme *-issure :*
flétrir → flétrissure
moisir → moisissure
noircir → noircissure.

I. C. 1. 5. Dérivation par le suffixe *-is.*
Dans la langue contemporaine le nom dérivé exprime le résultat de l'action :
arracher → arrachis
cliqueter → cliquetis
frotter → frottis
gazouiller → gazouillis
hacher → hachis.

I. C. 1. 6. Dérivation par le suffixe *-ade.*
Cette transformation est rarement disponible dans la langue contemporaine. Le dérivé indique aussi bien l'action (*la brimade des nouveaux*) que le résultat (*Les brimades sont interdites) :*
baigner → baignade
brimer → brimade
rigoler → rigolade.

I. C. 1. 7. Dérivation par le suffixe *-ance.*
Ce suffixe de nominalisation est lié morphologiquement au suffixe d'adjectif verbal en *-ant.* Cependant, il a acquis une autonomie de fonctionnement en tant que suffixe de substantif. La transformation passe par l'étape de l'adjectif participe passé quand la base est un verbe transitif :
espérer → espérance
surveiller → surveillance.

L'étape intermédiaire est l'adjectif verbal en *-ant* quand la base verbale est un intransitif. La nominalisation du verbe rejoint alors la nominalisation de l'adjectif en *-ant :*
mouvoir → mouvance
résonner → résonance.

I. C. 1. 8. Dérivation par le suffixe *-ing.*
Ce suffixe, emprunté à l'anglais par l'intermédiaire de termes anglais suffixés en *-ing,* a pu servir à réaliser quelques transformations à partir de verbes français :
camper → camping.

La forme *caravaning* implique un verbe implicite **caravaner* à partir de *caravane.*

I. C. 1. 9. Dérivation par le suffixe *-at.*
Le nom transformé exprime seulement le résultat, le produit :
agglomérer → aggloméral
combiner → combinat
cracher → crachat
exsuder → exsudat
habiter → habitat
filtrer → filtrat.

I. C. 1. 10. Dérivation par le suffixe *-aison :*
faucher → fauchaison
flotter → flottaison
incliner → inclinaison
saler → salaison.

Ce mode de nominalisation traduit plus souvent le résultat de l'action que l'action elle-même. Dans cette seconde fonction, dans la langue contemporaine, le suffixe *-aison* est supplanté par le suffixe *-age.*

I. C. 1. 11. Dérivation par le suffixe *-erie.*
Ce mode de dérivation, non productif dans la langue contemporaine, a produit des noms qui indiquent seulement le résultat :
bouder → bouderie
filouter → filouterie
finasser → finasserie
rêvasser → rêvasserie
tracasser → tracasserie.

I. C. 1. 12. Dérivation par l'affixe zéro au féminin.
La suffixation se traduit par l'adjonction directe du graphème *e* au participe passé : *Le courrier est arrivé → l'arrivée du courrier. Les élèves sont sortis → la sortie des élèves.* Les dérivés expriment l'action ou le résultat : *la traversée de la Manche par un nageur ; l'immeuble a deux entrées.*

La dérivation est réalisée :
— à partir d'un participe en *-é :*
assembler → assemblée
croiser → croisée
échapper → échappée
saigner → saignée
traverser → traversée;
avec effacement du suffixe *-é :*
charger → charge
révolter → révolte ;
— à partir d'un participe en *-i :*
saillir → saillie
sortir → sortie;
— à partir d'un participe en *-u :*
battre → battue
revoir → revue
tenir → tenue
voir → vue ;
— à partir d'un participe comportant une dentale finale *t* :
craindre → crainte
étreindre → étreinte
redire → redite
teindre → teinte.

I. C. 1. 13. Dérivation par l'affixe zéro de forme masculine.

• L'affixe du participe subsiste :
épauler → épaulé
glisser → glissé
libeller → libellé
tracer → tracé.

• L'affixe du participe est effacé :
crier → cri
élancer → élan
flairer → flair
rebondir → rebond
reporter → report.

I. C. 1. 14. Nominalisation du verbe à l'infinitif.
La transformation de l'infinitif en nom s'opère à partir d'une phrase construite avec l'opérateur *que : Que l'on mange → manger. Que l'on mange des huîtres est excellent pour la santé → manger des huîtres est excellent pour la santé.*

Cette nominalisation est disponible pour tous les verbes existant en français.

— Quand l'infinitif est transformé en nom précédé d'un prédéterminant, il est issu de

la phrase construite avec *le fait que : le fait que l'on sait faire → le savoir-faire.*

Dans ce deuxième cas, il existe une opposition entre l'infinitif nominalisé désignant l'action et celui qui désigne le résultat; le premier ne s'emploie qu'au singulier; le second peut s'employer au singulier et au pluriel :

boire → le boire
manger → le manger
dire → { le dire / les dires
parler → { un parler / des parlers
pouvoir → { le pouvoir / les pouvoirs
rire → { le rire / les rires
sourire → { le sourire / les sourires.

I. C. 2. Transformation du verbe en nom d'agent.

La dérivation du nom d'agent à partir du verbe est réalisée théoriquement par l'intermédiaire d'une phrase constituée par le verbe et son sujet. Cette phrase donne lieu à une adjectivisation par l'intermédiaire de *qui : L'homme décore → l'homme qui décore → le décorateur; La femme décore → la femme qui décore → la décoratrice.*

Cette phase intermédiaire d'adjectivisation explique que ces noms peuvent fonctionner comme noms et comme adjectifs : *un peintre décorateur, il est décorateur;* elle explique aussi que ces noms se distribuent entre le masculin et le féminin selon le genre du nom sujet de la phrase sous-jacente à la formation.

I. C. 2. 1. Dérivation par le suffixe *-ant, -ante.*

• Le sujet sous-jacent est un animé :
arabiser → arabisant, arabisante
arriver → arrivant, arrivante
assister → assistant, assistante
exécuter → exécutant, exécutante
militer → militant, militante
plaindre → plaignant, plaignante
soupirer → soupirant, soupirante.

• Le sujet sous-jacent est un non-animé. Les noms dérivés se distribuent dans la catégorie du genre selon le genre du sujet de la phrase sous-jacente : *l'objet qui bat dans une cloche → le battant; la machine qui imprime → l'imprimante.*

I. C. 2. 2. Dérivation par le suffixe *-eur.*

• Le dérivé est un nom d'animé; il comporte une alternance masculin-féminin *-eur/-euse :*
employer → employeur, employeuse
enquêter → enquêteur, enquêteuse
jouir → jouisseur, jouisseuse
rabattre → rabatteur, rabatteuse.

a) Le nom dérivé comporte l'alternance *-teur/-trice :*
— avec la substitution d'un radical savant :
diriger → directeur, directrice
rédiger → rédacteur, rédactrice
séduire → séducteur, séductrice;
— avec l'alternance *-ateur/-atrice :*
adorer → adorateur, adoratrice
animer → animateur, animatrice
organiser → organisateur, organisatrice
vérifier → vérificateur, vérificatrice.

b) Le nom dérivé ne comporte pas l'alternance masculin/féminin pour des raisons qui ne tiennent pas à la structure de la dérivation, mais à des raisons sociales ou professionnelles.

c) Le dérivé n'existe qu'au masculin :
aiguiser → aiguiseur
agresser → agresseur
déserter → déserteur
imprimer → imprimeur
offenser → offenseur
sculpter → sculpteur
talonner → talonneur.

d) Le dérivé n'existe qu'au masculin ou au féminin pour la même fonction :
repasser → repasseuse (de linge)
repasser → repasseur (de couteaux).

• Le dérivé est un nom d'inanimé.

Si le sujet de la phrase de base est un inanimé féminin, le dérivé est au féminin : *la machine qui dépanne → la dépanneuse; la machine qui perfore → la perforatrice; la machine qui repasse → la repasseuse.* Dans la catégorie des dérivés se référant à des inanimés, une opposition nouvelle s'installe entre deux types de formations, celles qui correspondent à un terme de base *appareil* et celles qui correspondent au terme *machine : l'appareil qui meut → moteur* (n. m.); *l'appareil qui calcule → calculateur* (n. m.).

Pour un même verbe de base, la forme masculine et la forme féminine peuvent même coexister : *générateur/génératrice, calculateur/calculatrice.* Une différenciation sémantique secondaire tend à s'établir, le masculin se référant aux appareils producteurs d'énergie ou aux appareils plus importants, le féminin se référant à des machines moins importantes : *transformateur, élévateur, ordinateur/fraiseuse, raboteuse.* Le même verbe de base, selon la nature du sujet, peut donner naissance à plusieurs formations homonymes : *faucher → un homme qui fauche → un faucheur, une femme qui fauche → une faucheuse, une machine qui fauche → une faucheuse.*

I. C. 3. Transformation du verbe en nom d'instrument.

La phrase de base qui engendre le dérivé comporte un syntagme verbal de valeur factitive dont le sujet appartient exclusivement à la classe des inanimés objets permettant de faire l'action : *L'instrument fait passer → l'instrument qui fait passer → la passoire.*

I. C. 3. 1. Dérivation par le suffixe *-oir/-oire.*

• Quand le nom dérivé est masculin, le nom sujet de la phrase de base appartient à la classe des objets qui permettent de faire l'action :
accouder → accoudoir
laminer → laminoir
plonger → plongeoir
presser → pressoir
semer → semoir.

• Quand le nom dérivé est féminin, le nom sujet de la phrase de base appartient à la classe des noms qui désignent des objets dans ou sur lesquels on peut faire l'action :
bouillir → bouilloire
baigner → baignoire
écumer → écumoire
glisser → glissoire
manger → mangeoire.

I. C. 3. 2. Dérivation par le suffixe *-ail/-aille.*
éventer → éventail
gouverner → gouvernail
tenir → tenaille.

I. D. LA RELATION VERBE → ADJECTIF

La transformation du verbe transitif en adjectif est réalisée théoriquement par l'intermédiaire de la transformation de la phrase active en phrase passive, puis par une relativisation qui rend compte du passage de la catégorie « verbe » à la catégorie « adjectif » : *On paye la note → La note est payée → la note qui est payée → la note payée.*

Tous les verbes transitifs peuvent donner naissance à un adjectif selon cette transformation.

Quand un adjectif correspond à un verbe intransitif, la transformation est réalisée par le syntagme verbal *être* + adjectif : *Un enfant est né en janvier → un enfant qui est né en janvier → un enfant né en janvier.*

I. D. 1. Transformation par les suffixes de participes passés.

Le suffixe est :
— en [e], graphie *é :*
commencer → commencé
épingler → épinglé
placarder → placardé
taillader → tailladé;
— en [ɛ], graphie *ait :*
extraire → extrait
faire → fait;
— en [i], graphie *i :*
applaudir → applaudi
réfléchir → réfléchi
servir → servi
suivre → suivi;
— en [i], graphie *is :*
acquérir → acquis
asseoir → assis
mettre → mis
prendre → pris;
— en [i], graphie *it :*
détruire → détruit
dire → dit
écrire → écrit;
— en [y], graphie *u :*
conclure → conclu
connaître → connu
coudre → cousu
lire → lu
moudre → moulu
recevoir → reçu
rendre → rendu
repaître → repu
tenir → tenu
vêtir → vêtu;
— en [y], graphie *us :*
inclure → inclus;
— en [o], graphie *os :*
clore → clos;
— en [ɛ̃], graphie *aint :*
craindre → craint;
— en [ɛ̃], graphie *eint :*
peindre → peint;
— en [u], graphie *ous :*
absoudre → absous.

I. D. 2. Transformation par le suffixe *-ant.*

Cette transformation passe par l'intermédiaire de la relativisation. On obtient un adjectif lorsque l'adjectivisation ne donne pas lieu à une nominalisation ultérieure : *Une réponse compromet → une réponse qui compromet → une réponse compromettante.* Le plus souvent la relative peut engendrer un adjectif et un substantif : *une femme qui milite → une femme militante, une militante.*

La plupart des verbes peuvent donner naissance à un adjectif en *-ant.*

I. D. 3. Transformation par le suffixe *-eur.*

Elle est la phase intermédiaire dans la transformation du verbe en nom. Elle se réalise par le relatif *qui : Un courtisan flatte → un courtisan qui flatte → un courtisan flatteur. Un discours flatte → un discours qui flatte → un discours flatteur.*

Les dérivés qui se transforment en noms gardent de cette valeur d'adjectif leur emploi comme adjectif attribut : *Il est flatteur.* Il en est de même des dérivés en *-eur* qui s'emploient uniquement comme noms : *Il est masseur.*

Pour certains verbes, la transformation ultérieure en nom ne se réalise pas ou se réalise seulement dans un emploi particulier : *Le prix qui rémunère → le prix rémunérateur; le rythme qui berce → le rythme berceur;* mais *la chanson qui berce → la chanson berceuse → la berceuse.*

Exemples :

charmer → charmeur
enjôler → enjôleur.

Le plus souvent, il s'opère une répartition entre l'emploi de nom et l'emploi d'adjectif selon que le sujet de la phrase de base est un animé humain ou un non-animé : *Un homme qui dirige → un directeur. Un schéma qui dirige → un schéma directeur.*

Il existe une variante à l'opposition *-eur/-euse* en *-eur/-eresse :*

enchanter → enchanteur, enchanteresse
venger → vengeur, vengeresse.

I. D. 4. Dérivation par le suffixe *-ble* (*-able, -ible, -uble*).

Ce type d'adjectif résulte de la transformation d'une phrase passive comportant l'auxiliaire *pouvoir : On peut manger cette pomme → Cette pomme peut être mangée → Cette pomme est mangeable.*

Le sujet de la phrase passive peut être un animé ou un non-animé.

Les verbes intransitifs qui se comportent comme des passifs peuvent donner naissance à des dérivés en *-ble : Ces denrées peuvent périr → Ces denrées sont périssables.*

Il arrive que l'adjectif soit formé à partir d'un verbe qui n'a qu'une existence virtuelle dans la langue commune :

*préjudicier (préjudice) } *→ qui peut porter préjudice → préjudiciable;*
*ministrer (ministre) } *→ qui peut devenir ministre → ministrable.*

I. D. 4. 1. Dérivation par le suffixe *-able.*

• Le suffixe s'ajoute au morphème radical tel qu'il se présente dans le participe passé :

a) par substitution au suffixe *-é :*

aliéner → alién(é) → aliénable
dompter → dompt(é) → domptable
laver → lav(é) → lavable;

b) par substitution au suffixe *-u :*

défendre → défend(u) → défendable.

• Le suffixe *-able* est ajouté au morphème radical tel qu'il se présente dans le participe présent par substitution à *-ant :*

connaître → connaiss(ant) → connaissable
définir → définiss(ant) → définissable
faire → fais(ant) → faisable
haïr → haïss(ant) → haïssable
mettre → mett(ant) → mettable.

I. D. 4. 2. Dérivation par le suffixe *-ible.*

• Le suffixe est ajouté au morphème radical tel qu'il se présente au participe passé par substitution à *-é* le plus souvent, à *-i* plus rarement :

corriger → corrig(é) → corrigible
diviser → divis(é) → divisible
convertir → convert(i) → convertible
faillir → faill(i) → faillible.

• Le suffixe est ajouté au morphème radical tel qu'il apparaît au participe présent par substitution à *-ant :*

traduire → traduis(ant) → traduisible.

• Le suffixe est ajouté au morphème radical tel qu'il apparaît dans les substantifs déverbaux :

accéder → access(ion) → accessible
admettre → admiss(ion) → admissible
corrompre → corrupt(ion) → corruptible
extraire → extract(ion) → extractible
percevoir → percept(ion) → perceptible
réfléchir → réflex(ion) → réflexible.

• Le suffixe est ajouté à un morphème radical qui constitue un doublet savant de formation latine :

disposer → lat. *dispon(ere) → disponible*
élire → lat. *elig(ere) → éligible*
s'irriter → lat. *irasc(i) → irascible.*

I. D. 4. 3. Dérivation par le suffixe *-uble,* en l'adjoignant à un radical savant :

résoudre → résol(u) → résoluble.

I. E. LA RELATION ADJECTIF → NOM

I. E. 1. Transformation d'un terme ayant seulement un emploi d'adjectif.

Elle se réalise à partir d'une phrase de base à verbe *avoir* comportant comme complément un syntagme nominal de forme : *la* N + adjectif de base, où N représente le substantif théorique féminin « qualité ». L'affixe, en s'ajoutant à l'adjectif base, efface ce N féminin : *Le verre a la « qualité » fragile → la fragilité du verre.*

I. E. 1. 1. Transformation par le suffixe *-eur.*

Le suffixe s'ajoute à la forme du féminin :

blond, blond(e) → blondeur
gros, gross(e) → grosseur
lourd, lourd(e) → lourdeur
maigre, maigr(e) → maigreur
pesant, pesant(e) → pesanteur
vert, vert(e) [var. *verde*] *→ verdeur.*

I. E. 1. 2. Transformation par le suffixe *-ie (-erie).*

— Suffixe en *-ie :*

barbare, barbar(e) → barbarie
bonhomme, bonhomm(e) → bonhomie
fou, foll(e) → folie
jaloux, jalous(e) → jalousie.

Dans *bonhomie* et *folie* le graphème double de l'adjectif se réduit au graphème simple.

— Suffixe en *-erie :*

crâne, crân(e) → crânerie
fourbe, fourb(e) → fourberie
niais, niais(e) → niaiserie
poltron, poltronn(e) → poltronnerie.

I. E. 1. 3. Transformation par le suffixe *-esse.*

Ce suffixe comporte une alternance sous-jacente *-(r)esse/-(s)esse :*

bas, bass(e) → bassesse
faible, faibl(e) → faiblesse
hardi, hardi(e) → hardiesse
mou, moll(e) → mollesse
petit, petit(e) → petitesse
souple, soupl(e) → souplesse
sec, sèch(e) → sécheresse.

I. E. 1. 4. Transformation par le suffixe *-ude (-itude).*

Cette affixation comporte une alternance *-ude/-itude* selon les modalités morphophonologiques de jonction avec l'adjectif de base au féminin.

— Affixation en *-itude :*

ample, ampl(e) → amplitude
béat, béat(e) → béatitude
exact, exact(e) → exactitude
las, lass(e) → lassitude
plein [plɛ̃], *pleine* [plɛn] *→ plénitude.*

— Affixation en *-ude :*

désuet, désuèt(e) → désuétude
inquiet, inquièt(e) → inquiétude.

I. E. 1. 5. Transformation par le suffixe *-ise :*

bête, bêt(e) → bêtise
franc, franch(e) → franchise
gourmand, gourmand(e) → gourmandise
vantard, vantard(e) → vantardise.

I. E. 1. 6. Transformation par le suffixe *-té (-ité).*

a) Suffixation en *-té :*

Le suffixe *-té* s'ajoute à la forme de l'adjectif portant la marque [ə] (graphème *e*) du féminin. Il en résulte une alternance *-eté/-té* dans la forme du suffixe :

habile, habile → habileté
net, nette → netteté
oisif, oisive → oisiveté.

Les formes dérivées *fierté* et *beauté* résultent de l'adjonction du suffixe *-(s)eté* à la base de l'adjectif féminin. Dans *fière(s)eté,* il y a effacement du graphème *e,* tandis qu'il demeure dans :

grossier, grossière → grossièreté.

Beauté résulte de *bell(e)seté* avec effacement du [ə], vocalisation de *l* devant la dentale [t] et assimilation à la forme du masculin.

Dans *bonté,* l'effacement du [ə] de *bonne(s)eté* provoque la nasalisation [ɔ̃]. L'adjonction du suffixe peut être accompagnée de la modification du morphème radical :

bref, brève → brièveté.

b) Suffixation en *-ité :*

banal, banale → banalité
facile, facile → facilité
sonore, sonore → sonorité
viril, virile → virilité.

— Lorsque l'adjectif comporte une alternance voyelle nasale/voyelle orale + consonne entre le masculin et le féminin, l'affixation se traduit par une dénasalisation dans le substantif dérivé, puisque le suffixe s'ajoute à la forme du féminin :

divin, divin(e) → divinité
latin, latin(e) → latinité
opportun, opportun(e) → opportunité.

— Quand l'adjectif de base au féminin se termine par une voyelle orale, le suffixe *-ité* s'ajoute à cette voyelle :

incongru, incongrue → incongruité.

Il arrive que le graphème *e* du féminin soit sonorisé :

étanche, étanche → étanchéité
homogène, homogène → homogénéité.

— La transformation des adjectifs en *-ique* [ik] est réalisée par le suffixe *-ité,* qui entraîne la substitution de [s] à [k] :

chronique, chronique → chronicité
élastique, élastique → élasticité
laïc, laïque → laïcité.

— Les adjectifs en *-if* donnent naissance, pour la plupart, à des dérivés en *-ité :*

adhésif, adhésive → adhésivité
électif, élective → électivité
sportif, sportive → sportivité.

— L'adjonction du suffixe *-ité* s'accompagne d'une alternance vocalique dans le morphème radical.

Alternance [ɛr]/[ar] :

familier, familière → familiarité
populaire, populaire → popularité.

Alternance [ɛl]/[al] :

mensuel, mensuelle → mensualité
sensuel, sensuelle → sensualité.

Alternance [øz]/[oz] :

généreux, généreuse → générosité
nerveux, nerveuse → nervosité.

Alternance [œr]/[ɔr] :
antérieur, antérieure → antériorité
inférieur, inférieure → infériorité.

— Parmi les adjectifs à suffixe *-ble*, seuls ceux qui sont issus d'une phrase sous-jacente N + *peut* + *être* + participe passé peuvent donner lieu à une nominalisation; ceux qui résultent de la transformation *avoir* + *de* + N (*il a de la charité → il est charitable*) ne peuvent être nominalisés par le suffixe *-ité*. L'adjonction du suffixe *-ité* rétablit le suffixe dans sa forme primitive *-ble*<*-bile* :
disponible, disponible → disponibilité
fatigable, fatigable → fatigabilité
maniable, maniable → maniabilité.

I. E. 1. 7. Transformation à partir d'une forme adjectivale représentée par un participe.

a) Le suffixe *-ce* s'ajoute aux formes participiales en *-ent* ou *-ant*.

Les règles morphophonologiques de jonction du suffixe aux formes du féminin de l'adjectif provoquent l'effacement de la marque du féminin [ə] et l'assimilation [ts] en [s] :
fluorescent, fluorescente → fluorescence
négligent, négligente → négligence
glissant, glissante → glissance
vaillant, vaillante → vaillance.

b) La dérivation est réalisée par le suffixe *-tion*. Dans la mesure où la transformation verbe → nom suffixé en *-tion* passe par un syntagme *être* + participe adjectif, cette relation adjectif → nom peut figurer dans le tableau des relations entre l'adjectif et le nom, puisque, d'un point de vue structural, il n'y a pas de différence entre le participe et l'adjectif : *Le mur est démoli → la démolition du mur*.

Le syntagme *la satisfaction du vainqueur* peut être considéré aussi bien comme la transformation de la phrase sous-jacente *Le vainqueur est satisfait* que de la phrase *Le vainqueur a la « qualité » satisfait.*

Des adjectifs qui peuvent se ramener à des formes de participes adjectifs, mais qui ne comportent pas de verbe correspondant, impliquent nécessairement la nominalisation par l'intermédiaire du syntagme verbal *a la « qualité »* + adjectif :
abject, abjecte → abjection
discret, discrète → discrétion
indécis, indécise → indécision
précis, précise → précision.

I. E. 1. 8. Nominalisation à suffixe zéro.

a) Le nom est un nom masculin de la classe des non-animés non-objets (à valeur de neutre); la phrase sous-jacente est une proposition relative : *le* N *qui est* + adjectif; *le* (N = base nominale) *qui est faible* se transforme en *le faible* par effacement du relatif *qui* et de la copule *est*, et par la substitution du morphème *faible* à la base nominale théorique afférente à l'article *le*.

Cette nominalisation peut se réaliser à partir d'un adjectif, d'un participe passé ou d'un participe présent. Cette transformation est, en principe, toujours disponible pour les adjectifs de caractère abstrait et les adjectifs de couleur :
compliqué → le compliqué
intéressant → l'intéressant
juste → le juste
raisonnable → le raisonnable
rouge → le rouge.

Certains adjectifs et participes peuvent être nominalisés avec le degré du superlatif :
épais → au plus épais de la foule
intéressant → le plus intéressant de cette histoire.

b) Le nom qui résulte de la transformation appartient à la classe des non-animés objets; il est du masculin ou du féminin selon le genre du terme représenté par N dans la phrase sous-jacente :
le N (= *papier*) *qui est reçu → le reçu*
le N (= *pas*) *qui est glissé → le glissé*
le N (= *chemin de fer*) *qui est métropolitain → le métropolitain*
la N (= *information*) *qui est donnée → la donnée*
la N (= *partie*) *qui est belle → la belle*
la N (= *voiture*) *qui est automobile → l'automobile*
la N (= *science*) *qui est astronautique → l'astronautique.*

On remarquera que, dans cette transformation également, quand l'adjectif de base est un participe, le résultat de la transformation est un produit aussi bien de la nominalisation du verbe qui passe par l'étape de l'adjectivisation (*est* + part. passé adjectif) que de la nominalisation de l'adjectif.

c) Le nom du syntagme nominal sous-jacent est un animé. Le nom qui résulte de la nominalisation de l'adjectif verbal, participe passé ou participe présent, peut varier en genre : *L'homme est blessé → l'homme qui est blessé → le blessé. La femme est blessée → la femme qui est blessée → la blessée. L'intellectuel est gauchisant → l'homme qui est gauchisant → le gauchisant. La femme est gauchisante → la femme qui est gauchisante → la gauchisante.* Le syntagme verbal sous-jacent peut comporter comme base de transformation des éléments complexes : *L'homme est blessé gravement → l'homme qui est blessé gravement → le blessé grave. L'homme a une assurance sociale → l'homme qui a une assurance sociale → l'assuré social.*

I. E. 2. Transformation à partir d'un terme ambivalent comme adjectif et comme nom.

La nominalisation est issue d'une phrase comportant un syntagme verbal *être* + adjectif, dans lequel *être* implique l'existence et la durée, et où l'adjectif indiquant une fonction est ambivalent comme adjectif et comme nom, ce qui est révélé par son aptitude à fonctionner comme attribut sans prédéterminant : *Il est censeur → Il est* (*dans l'état de*) *censeur → l'état de censeur → le censorat.*

I. E. 2. 1. Dérivation par le suffixe *-at* :
cardinal → cardinalat
maréchal → maréchalat.

Cette dérivation comporte :
— une alternance *-eur/-or* :
auditeur → auditorat
électeur → électorat
répétiteur → répétitorat;
— une alternance *-aire/-ari* :
honoraire → honorariat
notaire → notariat
volontaire → volontariat.

De cette série s'est dégagé un suffixe de forme *-ariat* :
vedette → vedettariat;
— une alternance voyelle nasale/voyelle non nasalisée :
artisan → artisanat
paysan → paysannat
mandarin → mandarinat;
— une alternance dans la base entre morphème radical simple et morphème savant :
diacre → diaconat
pontife → pontificat.

I. E. 2. 2. Dérivation par le suffixe *-isme*. Ce suffixe indique *le fait d'être* impliquant l'attitude permanente du partisan ou le système (*le fait d'être amateur → l'amateurisme*) :
athée → athéisme
bilingue → bilinguisme
chauvin → chauvinisme
immobile → immobilisme
patriote → patriotisme
pédant → pédantisme.

— La suffixation comporte une alternance *-aire/-ari* :
totalitaire → totalitarisme.

— Le suffixe *-isme* est substitué à un suffixe *-ique* :
archaïque → archaïsme
automatique → automatisme
pragmatique → pragmatisme
schématique → schématisme.

Dans le domaine médical, *-isme* sert à indiquer un état maladif permanent :
hépatique → hépatisme
rachitique → rachitisme.

— Le suffixe *-isme* est substitué à un suffixe d'adjectif *-ien* :
bergsonien → bergsonisme
épicurien → épicurisme.

— Le suffixe de nom *-isme* forme couple avec le suffixe *-iste* de l'adjectif, notamment dans le vocabulaire politique. Il est substitué à celui-ci :
anarchiste → anarchisme
communiste → communisme
monarchiste → monarchisme
spartakiste → spartakisme
terroriste → terrorisme.

I. E. 2. 3. Nominalisation par le suffixe *-ie* (var. *-erie*).

a) L'adjectif de base peut résulter d'une première transformation d'un nom en adjectif par l'intermédiaire de la relative : *clown → qui est clown.*

La nominalisation de cet adjectif s'opère par le syntagme sous-jacent : *la* + N + *qui est clown → la qualité de clown → la clownerie.* L'adjectif de base peut être un adjectif premier.

Le dérivé indique la qualité permanente, la fonction de, notamment quand l'adjectif de base résulte de l'adjectivisation d'un nom et qu'il se réfère à l'exercice d'une profession :
minotier → minoterie
parfumeur → parfumerie
pédiatre → pédiatrie.

Le nom dérivé est toujours un féminin.
— Le suffixe est de forme *-ie* :
idolâtre → idolâtrie
monotone → monotonie.
— Le suffixe est de forme *-erie* :
bigot → bigoterie
mufle → muflerie
niais → niaiserie
pirate → piraterie
salope → saloperie.

b) Le nom de la phrase sous-jacente marque la place, le lieu d'exercice d'une profession : *la* N + *qui est de charcutier* (*de charcutier* = adjectif) → *la charcuterie* (la boutique).

— Le suffixe est de forme *-ie* :
libraire → librairie.

— L'adjonction du suffixe *-ie* à un suffixe *-ier* de l'adjectif de base est réalisée par effacement du premier *i* [j] :
mercier → mercerie
pâtissier → pâtisserie.

— Le suffixe est de forme *-erie* [(ə)ri]
soit par adjonction au suffixe de l'adjectif :
lampiste → lampisterie,
soit par substitution au suffixe de l'adjectif :
droguiste → droguerie [drɔgri]
rôtisseur → rôtisserie [rotisri].

I. F. LA RELATION NOM → ADJECTIF

I. F. 1. Adjectivisation à partir d'une phrase de base.

La transformation du nom en adjectif se réalise à partir d'une phrase sous-jacente dont le syntagme verbal est *avoir* + le nom base; l'adjectivisation résulte d'une proposition relative : *Le bras a un accident* → *le bras qui a un accident* → *le bras accidenté.*

Cette adjectivisation est différente de celle qui résulte de la transformation passive du verbe (*être* + participe passé) : *Le soleil bronze le garçon* → *Le garçon est bronzé par le soleil* → *Le garçon est bronzé.*

Cette dernière adjectivisation suppose la préexistence du verbe. Or, la transformation nom → adjectif peut se produire à partir du nom en l'absence de verbe de la même série lexicale; si le verbe apparaît, il est alors formé sur l'adjectif :

accidenté → *accidenter.*

I. F. 1. 1. DÉRIVATION PAR L'AFFIXE *-é*, PARFOIS AVEC ADJONCTION DE LA CONSONNE DE LIAISON *t :*

accident → *accidenté*
affaire → *affairé*
ambre → *ambré*
cacao → *cacaoté*
chocolat → *chocolaté*
fortune → *fortuné*
vitre → *vitré.*

I. F. 1. 2. DÉRIVATION PAR L'AFFIXE *-u :*

barbe → *barbu*
cheveu → *chevelu* (à partir du radical *chevel*)
feuille → *feuillu*
pointe → *pointu.*

I. F. 1. 3. DÉRIVATION PAR LE SUFFIXE *-able* (ou *-ible*).

Cette transformation diffère de celle qui est réalisée par la phrase *il peut* + *être* + participe (*cf.* I. D. 4), parce qu'elle est issue d'une phrase *avoir* + nom (*Il a de l'équité* → *Il est équitable*) :

charité → *charitable*
paix → *paisible*
rente → *rentable.*

I. F. 2. Adjectivisation à partir d'un syntagme nominal.

La transformation du nom en adjectif est réalisée à partir d'un syntagme nominal appartenant à une phrase de base en tant que constituant de la phrase : *Le président voyage chaque année en Bretagne* → *le voyage annuel du président en Bretagne,* ou *le voyage présidentiel annuel en Bretagne,* ou *le voyage breton annuel du président.*

Ces différentes transformations montrent que chaque syntagme nominal de la phrase peut donner lieu à une adjectivisation et que, lorsqu'elles se produisent à partir de plusieurs syntagmes nominaux, elles se réalisent selon un certain ordre.

La transformation peut se faire à partir d'un syntagme nominal comportant les joncteurs *de, en, par* ou toute autre préposition.

Cette transformation, réalisée à partir d'un syntagme de forme N + préposition + N, implique d'abord l'effacement du prédéterminant devant le nom transformé en adjectif, ou la présence d'un article à valeur générique : *un accent de région* → *un accent régional; la prévention sur la route* → *la prévention routière.*

La transformation des noms de ville ou de pays en adjectifs est réalisée comme celle des noms propres à partir d'un syntagme nominal d'où le prédéterminant est effacé : *un port de Méditerranée* → *un port méditerranéen; le climat de Paris* → *le climat parisien; la plaine d'Allemagne* → *la plaine allemande.*

I. F. 2. 1. ADJECTIVISATION DES NOMS DE LA CLASSE DES NON-ANIMÉS.

Cette adjectivisation est réalisée :

a) par le suffixe *-aire :*

— par simple adjonction au morphème radical :

tarif → *tarifaire*
tribut → *tributaire,*

ou avec effacement de la voyelle finale :

banque → *bancaire*
larve → *larvaire*
palme → *palmaire*
parité → *paritaire*
salive → *salivaire,*

ou avec effacement du suffixe du nom :

témérité → *téméraire;*

— par adjonction à un morphème radical savant :

angle → *angulaire*
école → *scolaire*
lait → *lactaire*
port → *portuaire*
temps → *temporaire;*

b) par le suffixe *-al* (*-ale*) *:*

astre → *astral*
automne → *automnal*
hormone → *hormonal*
nation → *national*
tropique → *tropical;*

c) par le suffixe *-el* (*-elle*) *:*

— par simple adjonction au nom base :

culture → *culturel*
forme → *formel*
origine → *originel,*

avec dénasalisation de la voyelle finale :

constitution → *constitutionnel*
lésion → *lésionnel;*

— par adjonction à un morphème radical savant :

an → *annuel*
corps → *corporel*
geste → *gestuel*
main → *manuel*
temps → *temporel*
texte → *textuel;*

d) par le suffixe *-esque,* « qui a le caractère de » :

livre → *livresque*
roman → *romanesque;*

e) par le suffixe *-eux* (*-euse*) *:*

— par adjonction directe au nom base :

courage → *courageux*
crasse → *crasseux*
granit → *graniteux*
paresse → *paresseux,*

avec développement d'un [i] :

astuce → *astucieux*
audace → *audacieux*
délice → *délicieux,*

avec développement d'un [y] de liaison :

difficulté → *difficultueux*
majesté → *majestueux;*

— par adjonction à un morphème radical savant :

délit → *délictueux*
dépense (lat. *sumptus*) → *somptueux*
fruit (lat. *fructus*) → *fructueux*
tumulte → *tumultueux.*

Dans le vocabulaire de la chimie minérale, le suffixe *-eux* marque l'oxacide le moins oxygéné :

fer → *ferreux;*

f) par le suffixe *-escent* (*-escente*), « qui a l'aspect de » :

— par adjonction au nom base :

fluor → *fluorescent*
opale → *opalescent*
phosphore → *phosphorescent,*

— par adjonction à un morphème radical savant :

arbre → *arborescent*
lumière → *luminescent*
lait → *lactescent;*

g) par le suffixe *-if* (*-ive*) ou *-atif* (*-ative*) *:*

— par adjonction au nom base :

abus [aby] → *abusif* [abyzif]
crainte → *craintif*
faute → *fautif*
plainte → *plaintif*
durée → *duratif*
norme → *normatif*
purge [pyrʒ] → *purgatif* [pyrgatif],

— avec substitution au suffixe du nom :

administration → *administratif*
déduction → *déductif*
induction → *inductif*
invention → *inventif;*

h) par le suffixe *-ien* (*-ienne*), « qui se rapporte à » :

rotule → *rotulien*
terre → *terrien;*

i) par le suffixe *-in* (*-ine*), « qui a le caractère de » :

argent → *argentin*
ivoire → *ivoirin*
sang [sɑ̃] → *sanguin* [sɑ̃gɛ̃];

j) par le suffixe *-ier* (*-ière*) *:*

betterave → *betteravier*
hôpital → *hospitalier*
laine → *lainier*
ordure → *ordurier*
police → *policier*
tracas [traka] → *tracassier* [trakasje];

k) par le suffixe *-ique* (*-atique*) :

— par simple adjonction au nom base :

aorte → *aortique*
atome → *atomique*
axiome → *axiomatique*
azote → *azotique*
drame → *dramatique*
fer → *ferrique*
flegme → *flegmatique*
masse → *massique,*

— par effacement du suffixe du nom :

antagonisme → *antagonique,*

— par adjonction à un morphème radical savant :

amour → *érotique*
apôtre → *apostolique*
cuivre → *cuprique*
lait → *lactique*
rêve → *onirique.*

Dans le vocabulaire de la chimie minérale, le suffixe *-ique* marque le trait « oxacide unique ou le plus oxygéné ». Il s'ajoute à une base savante de la nomenclature chimique :

soufre → *sulfurique;*

ou simplement au terme commun :

carbone → *carbonique;*

l) par le suffixe *-oire :*

évocation → *évocatoire*
exécution → *exécutoire*
expiation → *expiatoire*
illusion → *illusoire*
ostentation → *ostentatoire.*

I. F. 2. 2. ADJECTIVISATION DES NOMS DE GÉOGRAPHIE ET D'ASTRONOMIE (NOMS DE PAYS, DE VILLES, DE PLANÈTES).

Cette adjectivisation est réalisée :

a) par le suffixe *-ais* (*-aise*) :

— par simple adjonction au morphème radical :

Albanie → *albanais*
France → *français*
Havre (Le) → *havrais*
Marseille → *marseillais,*

— avec dénasalisation de la voyelle nasale finale :

Lyon → *lyonnais;*

b) par le suffixe *-ain* (*-aine*), *-in* (*-ine*) :
— par simple adjonction ou sonorisation du graphème final :
Afrique → *africain*
Levant → *levantin*
Mexique → *mexicain*
Tibet → *tibétain*
Toulouse → *toulousain,*
— avec alternance [ur]/[ɔr] :
Saint-Flour → *sanflorain;*

c) par le suffixe *-an* (*-ane*) :
— par simple adjonction au morphème radical :
Cordoue → *cordouan*
Padoue → *padouan*
Perse → *persan,*
— avec effacement du phonème final :
Texas → *texan;*

d) par le suffixe *-ate* :
— par adjonction au morphème radical :
Asie → *asiate*
Sparte [spart] → *spartiate* [sparsjat];

e) par le suffixe *-éen* (*-éenne*) :
Chaldée → *chaldéen*
Europe → *européen*
Guinée → *guinéen,*
— avec effacement de la voyelle finale :
Panama → *panaméen;*

f) par le suffixe *-ien* (*-ienne*) :
— par simple adjonction au morphème radical :
Egypte → *égyptien*
Mars → *martien*
Paris → *parisien*
Venise [vəniz] → *vénitien* [venisjɛ̃]
Vénus [venys] → *vénusien* [venyzjɛ̃]
Vietnam → *vietnamien,*
— par adjonction au morphème radical savant :
Evreux → *ébroïcien*
Saulieu → *sédéoleucien;*
— avec effacement de la voyelle *i* finale :
Algérie → *algérien*
Eurasie → *eurasien*
Tunisie → *tunisien;*

g) par le suffixe *-ique* :
Helvétie → *helvétique,*
— avec substitution d'un radical savant :
(Grande-)Bretagne → *britannique*
Judée → *judaïque*
Jura → *jurassique;*

h) par le suffixe *-iste* :
Tulle → *tulliste*
Douarnenez → *douarneniste;*

i) par le suffixe *-ite* :
Annam → *annamite*
Moscou → *moscovite*
Sodome → *sodomite;*

j) par le suffixe *-ois* (*-oise*) :
Galles → *gallois*
Lille → *lillois*
Munich → *munichois*
Vichy → *vichyssois;*

k) par le suffixe *-on* (*-one*) :
Romilly → *romillon*
Saxe → *saxon;*

l) par le suffixe *-ote* :
Chypre → *chypriote*
Epire → *épirote*
Le Caire → *cairote;*

m) par le suffixe zéro :
Corse → *corse*
Suisse → *suisse,*
— avec effacement du suffixe du nom :
Arabie → *arabe*
Moldavie → *moldave.*

n) Quelques formations sont uniques, particulièrement dans les adjectifs formés sur les noms de villes ou de pays :
Berry → *berrichon*
Fontainebleau → *bellifontain*
Madagascar → *malgache*
Monaco → *monégasque*
Saint-Omer → *audomarois.*

I. F. 2. 3. Adjectivisation des noms d'animés.

• Cette adjectivisation est réalisée :
a) par le suffixe *-al* (*-ale*) :
ancêtre → *ancestral*
patron → *patronal;*
b) par le suffixe *-esque* :
clown → *clownesque*
faune → *faunesque*
pédant → *pédantesque;*
c) par le suffixe *-ier* (*-ière*) :
prince → *princier;*
d) par le suffixe *-in* (*-ine*) :
— par simple adjonction au nom base :
cheval → *chevalin*
enfant → *enfantin,*
— par adjonction à un morphème radical savant :
étudiant → *estudiantin*
femme → *féminin*
mâle → *masculin.*

• Les noms d'animés qui sont des noms propres sont adjectivisés :
a) par le suffixe *-esque*, « digne de », « à la manière de » :
Dante → *dantesque*
Molière → *moliéresque;*
b) par le suffixe *-ien* (*-ienne*), « propre à » :
Hugo → *hugolien*
Racine → *racinien*
Sartre → *sartrien*
Staline → *stalinien;*
c) par le suffixe *-iste*, « partisan de » :
De Gaulle → *gaulliste*
Tito → *titiste.*

I. G. LA RELATION NOM → NOM

I. G. 1. Nom → nom d'animé ou de non-animé.

Si le terme de base de la transformation est un nom de non-animé, et le résultat de cette transformation un nom d'animé, la transformation implique une phrase sous-jacente qui rend compte du passage de la classe des non-animés à la classe des animés. Cette phrase de base est de forme factitive : *le* N (= animé) *fait que le* N (= objet non animé) *est*. La séquence *le* N *fait que* rend compte de la catégorie « animé », et la séquence *que le* N (non-animé) *est*, de la relation établie entre le non-animé et l'animé : *Il fait que le chapeau est* → *le chapelier.*

I. G. 1. 1. Dérivation par le suffixe *-ier*. Le rapport syntaxique de transformation aboutissant à un dérivé animé est réalisé par le suffixe *-ier*.

Le nom d'animé résultant de la transformation peut désigner soit le fabricant, soit le commerçant d'après une phrase de base *fait que* N *est* ou *est vendu* :
chapeau → *chapelier.*

Comme le nom dérivé peut être employé souvent en tant que nom ou en tant qu'adjectif (*ferme* → *fermier* et *compagnie fermière*), cette ambivalence implique une phase d'adjectivisation qui s'accomplit par la proposition relative : *le* SN (= animé) *qui fait que.*

Les noms suffixés en *-ier* peuvent désigner des non-animés (*encre* → *encrier*). Ces dérivés expriment des contenants, c'est-à-dire une catégorie de non-animés à valeur d'animés par leur fonction.

• Noms de personnes qui comportent la variation masculin/féminin et l'emploi comme adjectif :
ferme → { *fermier, fermière* / *la compagnie fermière* }
chocolat → { *chocolatier, chocolatière* / *l'industrie chocolatière;* }
— avec alternance *-ier/-er* :
horloge → { *horloger, horlogère* / *l'industrie horlogère.* }

L'absence de variation masculin/féminin tient aux structures socioprofessionnelles et non au processus de dérivation :
clou → *cloutier*
plomb → *plombier*
sabot → *sabotier.*

• Noms de non-animés.
a) Ils désignent le contenant :
— au masculin :
beurre → *beurrier*
cendre → *cendrier*
chèque → *chéquier*
herbe → *herbier*
poudre → *poudrier;*
— au féminin :
bonbon → *bonbonnière*
café → *cafetière*
tourte → *tourtière.*
b) Ils désignent le lieu qui contient, à la forme unique du féminin :
houblon → *houblonnière*
riz → *rizière*
soufre → *soufrière.*
c) Ils désignent l'arbre qui porte des fruits, à la seule forme du masculin, avec alternance *-ier/-er* :
amande → *amandier*
cerise → *cerisier*
poivre → *poivrier*
orange → *oranger.*

I. G. 1. 2. Dérivation par le suffixe *-aire*. Le dérivé est un nom d'animé; il peut être aussi adjectif.

Cette dérivation est réalisée :
— par simple adjonction au nom base :
disque → *disquaire*
fonction → *fonctionnaire*
livre → *libraire*
mandat → *mandataire*
statue → *statuaire, marbre statuaire,*
ou avec effacement du suffixe du nom :
destination → *destinataire*
donation → *donataire*
location → *locataire*
propriété → *propriétaire*
signature → *signataire;*
— par adjonction à un morphème radical savant :
titre → *titulaire.*

I. G. 1. 3. Dérivation par le suffixe *-iste*. La transformation est réalisée à partir de la même phrase sous-jacente : *Il fait que le piano est* (fonctionne) → *le pianiste. Il fait que la grève est* → *le gréviste.*

Les termes résultant de la transformation peuvent fonctionner syntaxiquement comme noms et comme adjectifs (*il est affichiste*) :
anesthésie → *anesthésiste*
bagage → *bagagiste*
congrès → *congressiste*
dent → *dentiste*
essai → *essayiste*
finale → *finaliste*
garage → *garagiste.*

Le syntagme verbal *le* N *est* peut représenter des réalisations diverses : *bagagiste* = « que les bagages sont transportés »; *congressiste* = « que le congrès a lieu »; *dentiste* = « que la dent est soignée ».

I. G. 1. 4. Dérivation par le suffixe *-ien* :
chirurgie → *chirurgien*

clinique → *clinicien*
électronique → *électronicien*
génétique → *généticien*
physique → *physicien.*

I. G. 1. 5. Dérivation par le suffixe *-eron :*
bûche → *bûcheron*
forge → *forgeron*
tâche → *tâcheron*
vigne → *vigneron.*
Ce suffixe n'est plus productif.

I. G. 1. 6. Dérivation par le suffixe zéro :
biographie → *biographe*
géographie → *géographe*
lexicographie → *lexicographe*
lexicologie → *lexicologue*
pédagogie → *pédagogue*
sociologie → *sociologue.*

Les noms bases en *-logie* admettent parfois une alternance *-logue/-logiste* dans le nom dérivé :
dermatologie → *dermatologue, dermatologiste*
laryngologie → *laryngologue, laryngologiste*
radiologie → *radiologue, radiologiste.*

I. G. 2. Nom → nom à valeur collective.

Si le nom dérivé à partir d'un nom a une valeur collective, la transformation implique une séquence de phrase sous forme de syntagme nominal constitué par un nom base représentant le contenant + *de* + un nom représentant le contenu : *un bol de cidre* → *une bolée de cidre.*

Le syntagme correspond à une structure sous-jacente N + *qui est fait de* + N. La transformation *bol* → *bolée* est réalisée par l'affixe *-ée* qui représente la nominalisation appliquée au nom base *bol* sous forme de : *un contenu de bol — une ...ée de bol* → *une bolée; une ...ée de bol qui est faite de cidre* → *une bolée de cidre.*

Le fait que les dérivés appartiennent au genre du féminin implique que la nominalisation est réalisée à partir d'un N exprimant le contenu du contenant au féminin.

I. G. 2. 1. Transformation à partir d'un nom base de non-animé.
Cette transformation est réalisée :
a) par le suffixe *-ade :*
bâton → *bastonnade*
citron → *citronnade*
colonne → *colonnade*
orange → *orangeade;*
b) par le suffixe *-aie* désignant l'ensemble constitué par une même essence de bois ou de plante :
chêne → *chênaie*
cerise → *cerisaie.*
Le suffixe de dérivation comporte l'alternance *-aie/-eraie :*
bananier → *bananeraie*
olivier → *oliveraie*
rosier → *roseraie*
pin → *pineraie.*
Le suffixe opère une transformation de même nature que celle qui résulte du suffixe *-ière* qui forme des noms de lieu contenant un produit :
riz → *rizière;*
c) par le suffixe *-aine* qui s'ajoute aux noms de nombre pour fournir des noms féminins :
cent → *centaine*
dix → *dizaine*
douze → *douzaine*
trente → *trentaine*
vingt → *vingtaine.*
Le suffixe *-ain* alterne avec la forme du féminin pour fournir des noms masculins dans le domaine particulier de la composition poétique :
huit → *huitain*
quatre → *quatrain*
six → *sizain;*
d) par le suffixe *-ée :*
— à partir d'un nom base exprimant le contenant :
assiette → *assiettée*
bouche → *bouchée*
chambre → *chambrée*
cuiller → *cuillerée*
pelle → *pelletée* (avec la dentale de liaison *t*);
— à partir de termes désignant une mesure de l'espace ou du temps :
an → *année*
coude → *coudée*
jour → *journée*
matin → *matinée*
soir → *soirée.*

I. G. 2. 2. Transformation à partir de noms d'animés.
Le nom formé a une valeur péjorative.
Cette transformation est réalisée :
— par le suffixe *-ade :*
peuple → *peuplade;*
— par le suffixe *-aille :*
marmot → *marmaille*
piéton → *piétaille*
valet → *valetaille.*

I. G. 3. Nom → nom qui est un diminutif par rapport au nom base.

Cette dérivation implique un syntagme nominal de base : *un* N *qui est le* N + la valeur « très petit » ou une valeur affective (« cher ») ou péjorative (« mauvais »). Le degré « petit » est insuffisant pour rendre compte de la modification sémantique du nom base : Une *musiquette* n'est pas une « petite musique », mais une « musique faible ».

D'autre part, la relativisation est nécessaire pour rendre compte de la variation de genre possible de la base au dérivé : *camion* → *camionnette.* Le N qui fait partie de la relative sous-jacente peut être soit un masculin, soit un féminin.

I. G. 3. 1. Le terme base est un non-animé.
La transformation est réalisée :
a) par le suffixe *-eau* (masculin) :
cuisse → *cuisseau*
jambon → *jambonneau;*
b) par le suffixe *-elle* (féminin) à partir d'une base au féminin :
poutre → *poutrelle*
prune → *prunelle*
tour → *tourelle;*
c) par les suffixes *-et/-ette, -elet/-elette :*
— par *-et* à partir d'un terme base au masculin :
article → *articulet*
balcon → *balconnet*
jardin → *jardinet*
livre → *livret,*
— par *-ette* à partir d'un terme base au féminin :
affiche → *affichette*
meule → *meulette*
maison → *maisonnette*
pince → *pincette,*
— par *-ette* à partir d'un terme base au masculin :
amusement → *amusette*
camion → *camionnette*
fourgon → *fourgonnette,*
— par *-elet :*
ruisseau → *ruisselet,*
— par *-elette :*
tarte → *tartelette;*
d) par le suffixe *-ille* (féminin) :
escadre → *escadrille*
flotte → *flottille*
grenade → *grenadille;*
e) par le suffixe *-illon :*
porte → *portillon;*
f) par le suffixe *-iole* (féminin) :
artère → *artériole*
bronche → *bronchiole*
gloire → *gloriole;*
g) par le suffixe *-in* (masc.)/*-ine* (fém.) [alternance du masculin et du féminin] :
charrette → *charretin*
figure → *figurine*
tableau → *tableautin;*
h) par le suffixe *-on/-eron* (masculin) :
chaîne → *chaînon*
croûte → *croûton*
tronc → *tronçon*
aile → *aileron*
nappe → *napperon.*
Dans la relation *balle* → *ballon,* tous deux empruntés à l'italien, le suffixe *-on* a une valeur inverse d'augmentatif;
i) par le suffixe *-ot* (masculin) :
balle → *ballot*
bille → *billot*
cage → *cageot;*
j) par les suffixes *-ule* (féminin), *-icule* (masculin et féminin) :
— suffixe *-ule :*
plume → *plumule*
veine → *veinule,*
— suffixe *-icule :*
dent → *denticule* (masc.)
mont → *monticule* (masc.)
partie → *particule* (fém.)
pied → *pédicule* (masc.).

I. G. 3. 2. Le terme base est un nom d'animé.
La transformation est réalisée :
a) par le suffixe *-ard.* Il correspond à un syntagme *un* N *qui est un* N *trop grand;* il a une valeur d'augmentatif péjoratif :
patriote → *patriotard*
riche → *richard*
salaud → *salopard;*
b) par le suffixe *-eau.* Le dérivé est toujours masculin, quel que soit le genre du terme de base. Il sert à exprimer particulièrement « petit d'un animal » :
bécasse → *bécasseau*
canard → *canardeau*
éléphant → *éléphanteau*
pigeon → *pigeonneau*
pintade → *pintadeau.*
Le suffixe joue aussi le rôle d'élément de transformation quand le terme base est un nom de personne, mais avec la valeur commune des diminutifs :
poète → *poétereau* (un poète qui est très mauvais)
tyran → *tyranneau.*
Parfois l'alternance masculin/féminin existe, mais par des suffixes différents :
chèvre → *chevreau, chevrette,*
et cette alternance correspond à une différenciation sémantique : *chevreau* est le « petit de la chèvre », *chevrette* est la « petite chèvre »;
c) par le suffixe *-et* quand le terme base est masculin :
agneau → *agnelet*
cochon → *cochonnet*
garçon → *garçonnet,*
— par le suffixe *-elet :*
porc → *porcelet*
roi → *roitelet,*
— par le suffixe *-ette* quand le terme base est féminin :
chèvre → *chevrette*
jeanne → *jeannette*
sœur → *sœurette*
star → *starlette;*

d) par le suffixe *-illon*/*-aillon* :
barbeau → barbillon
bœuf → bouvillon
moine → moinillon
nègre → négrillon
poète → poétaillon;

e) par le suffixe *-on*/*-eron* :
aigle → aiglon
ours → ourson
mouche → moucheron
puce → puceron.

I. G. 4. Nom → nom scientifique.

Dans les vocabulaires scientifiques, des éléments suffixaux spécifiques se sont formés à partir soit d'éléments suffixaux grecs, soit de finales de termes appartenant déjà à ces vocabulaires. La relation de formation s'opère dans une phrase de base selon le schéma *le* N *qui est de* N : *la maladie qui est des nerfs → la névrite.* Le suffixe de nominalisation *-ite* réalise la transformation d'un nom en nom par l'intermédiaire d'une relativisation.

I. G. 4. 1. Nom → nom du vocabulaire médical.

Dans ce vocabulaire, le suffixe *-ite* a été tiré de dérivés grecs servant à nommer des maladies et comportant la finale *-itis*, non pourvue d'une valeur sémantique particulière. Dans le vocabulaire médical du français, il a pris la valeur de « inflammation aiguë »; il se combine avec le terme base qui désigne une partie du corps et dont la morphologie est le plus souvent savante (grecque ou latine), mais parfois du vocabulaire commun : *arthrite, bronchite, conjonctivite, dermite, entérite, laryngite, méningite, névrite,* etc.

Le suffixe *-ose*, formé de la même manière, sert à créer des noms de maladies selon le même schéma, où N a la valeur « affection chronique » : *adipose, arthrose, cirrhose, dermatose, furonculose, névrose, thrombose,* etc.

Le suffixe *-ome*, formé à partir de termes grecs comme *sarcome*, selon le même schéma, donne naissance à des noms de maladies où l'élément *ome* représente « tumeur » : *carcinome, hématome, fibrome, névrome,* etc.

I. G. 4. 2. Nom → nom du vocabulaire des sciences naturelles.

Dans ce vocabulaire, des suffixes spécifiques se sont développés à partir de désinences de caractère adjectival où le suffixe d'adjectif *-é* se combine avec un autre élément suffixal et où la marque du pluriel prend une valeur de collectif en référence à un ensemble, une classe, une famille.

Le suffixe *-idés* sert à la nominalisation de bases savantes; le produit est au masculin parce que le N sous-jacent se réfère à « famille d'animaux » (*la famille qui est de cheval → les équidés*) : *bovidés, canidés, ovidés, suidés,* etc.

Le suffixe *-inés* traduit le terme base « tribu » : *la tribu des ovins → les ovinés.*

Le suffixe *-ées*, développé aussi en *-acées*, de forme féminine, se réfère à une famille de plantes (*cactées, composées, acéracées, rosacées*), tandis que le suffixe *-inées* traduit dans la classification le terme base « tribu » (*abrétinées*).

Le suffixe *-ales*, développement du suffixe d'adjectif *-al*, se réfère à un ordre de plantes : *oléales, rosales.*

I. G. 4. 3. Nom → nom du vocabulaire de la biologie.

En biologie, le suffixe spécifique *-ase*, tiré de *diastase*, par ailleurs nominalisé, sert à former des dérivés où *-ase* exprime le terme « diastase » : *maltase, saccharase, sucrase.*

I. G. 4. 4. Nom → nom du vocabulaire de la chimie.

En chimie, une série de suffixes est spécifique de la chimie minérale, et une autre de la chimie organique.

• En chimie minérale, le suffixe *-ure* sert à la nominalisation d'un nom base avec la valeur « sel d'hydracide » : *chlorure, sulfure.*

Le suffixe *-ate* traduit « sel des hydracides et exacides » : *carbonate, phosphate, sulfate.*

• En chimie organique, le suffixe *-ane* exprime « hydrocarbure saturé » (*méthane* $<$ *méth*[*ylène*] + *ane*); *-ène*, « hydrocarbure éthylénique » (*propène*); *-ol*, « alcool » ou « phénol » (*éthanol*); *-al*, « aldéhyde » (*éthanal*); *-one*, « cétone » (*propanone*); *-oïque*, « acide de carboxyle » (*éthanoïque*); *-ine*, « amine » ou « aniline » (*méthylamine*); *-ose*, « glucide » (*maltose*); *-ide*, un groupement d'homologues (*glucides*).

I. G. 4. 5. Nom → nom du vocabulaire de la minéralogie.

En minéralogie, le suffixe *-um* se réfère à un nom base « métal rare » et se combine avec un nom quelconque, le nom de l'inventeur ou un nom géographique : *radium, lithium, thorium, einsteinium, californium, sélénium, polonium,* etc.

Le suffixe le plus répandu est *-ite*, homonyme de *-ite* suffixe du vocabulaire médical, mais tiré d'une autre désinence grecque, *-itês* (*puritês*, pyrite). Il a servi à former une série impressionnante de noms de minerais (*agalite, apatite, bauxite, bavénite, boracite, candite,* etc.), avec la même variété dans les noms bases.

I. G. 4. 6. Nom → nom du vocabulaire de la physique.

En physique, un suffixe spécifique *-ance*, homonyme des suffixes produisant la nominalisation du verbe (*espérer → espérance*) et la nominalisation de l'adjectif (*glissant → glissance*), donne naissance à des formations dérivées à partir de noms bases en traduisant un N « la propriété de » (*la* N *qui est de induction → l'inductance*) : *capacitance, réactance.*

Le suffixe *-dyne* se réfère au « montage d'un appareil radio-électrique dans lequel les oscillations de fréquence différentes interfèrent » : *hétérodyne.*

Les suffixes *-ode* et *-on* résultent d'une troncation de la finale de *électrode* et de *électron;* le premier a le contenu d'un nom « électrode » : *diode, triode, octode;* le second traduit le terme base « corpuscule nucléonique » : *méson, nucléon, photon, positon, proton.* De leur origine substantivale, ils gardent un statut à mi-chemin entre la dérivation suffixale et la composition, si bien que les formations créées ne dérivent pas toujours d'un nom base selon la relation nom → nom.

I. H. LA RELATION ADJECTIF → ADJECTIF

I. H. 1. Transformation d'un adjectif en autre adjectif.

Cette transformation s'apparente à la formation des diminutifs de noms. Elle repose, dans la plupart des cas, sur un élément de syntagme constitué par une proposition relative : *un enfant qui est un peu pâle → un enfant pâlot.*

La relative est un simple substitut de l'adjectif.

I. H. 1. 1. Dérivation par le suffixe *-ard* (*-arde*) à valeur péjorative.

a) Le terme base est un adjectif racine :
faible → faiblard.

b) Le terme base est un adjectif dérivé d'un verbe :
pleureur → pleurard.

Parfois la forme d'adjectif dérivé du verbe n'est pas réalisée; elle n'est qu'une étape implicite :
*cumuler → *cumuleur → cumulard*
*crier → *crieur → criard*
*geindre → *geigneur → geignard*
*gueuler → *gueuleur → gueulard.*

I. H. 1. 2. Adjectif → adjectif à valeur d'atténuatif.

L'adjectif dérivé a la valeur d'un atténuatif correspondant à un adverbe de quantité *un peu, trop peu, assez.*

Cette transformation est réalisée :

a) par le suffixe *-asse :*
blond → blondasse
fade → fadasse
mou → mollasse
savant → savantasse;

b) par le suffixe *-âtre* qui s'ajoute à l'adjectif au féminin.

Le plus souvent l'adjectif racine est un adjectif de couleur :
blanc → blanchâtre
jaune → jaunâtre
noir → noirâtre
rouge → rougeâtre
vert → verdâtre,
mais aussi
doux → douceâtre;

c) par le suffixe *-aud* (*-aude*) :
court → courtaud
fin → finaud
lourd → lourdaud
noir → noiraud
rouge → rougeaud;

d) par les suffixes *-et* (*-ette*), *-elet* (*-elette*) :
clair → clairet
pauvre → pauvret
propre → propret
aigre → aigrelet
maigre → maigrelet
rond → rondelet
vert → verdelet;

e) par le suffixe *-ichon* (*-ichonne*) :
fou → folichon
maigre → maigrichon
pâle → pâlichon;

f) par le suffixe *-ot* (*-otte*) :
fier → fiérot
maigre → maigriot
pâle → pâlot
petit → petiot
vieux → vieillot.

Un grand nombre de ces dérivés à valeur d'atténuatifs qui correspondent au degré « pas assez » prennent une valeur de péjoratifs, en particulier ceux en *-asse* et en *-aud.* Un même adjectif racine peut fournir plusieurs dérivés synonymes par des suffixes différents :
maigre → maigriot, maigrichon, maigrelet.

I. H. 2. Transformation de l'adjectif du nom en adjectif du verbe.

L'adjectif du nom peut être transformé en adjectif du verbe (ou adverbe) par le passage du syntagme nominal au syntagme verbal; cette transformation s'accompagne de la transformation concomitante du nom en verbe : *Il prononce un discours savant → il discourt savamment.*

a) Cette transformation est réalisée par le suffixe *-ment* qui s'ajoute à la forme du féminin de l'adjectif :

— sans modification de l'adjectif de base :
essentiel → essentiellement
formidable → formidablement
juste → justement
principal → principalement ;

— avec transformation morphophonologique de la voyelle nasale finale + *t* de l'adjectif de base en voyelle orale + *m* :
brillant, brillante → brillamment
méchant, méchante → méchamment
récent, récente → récemment.

Parfois la forme de l'adjectif féminin est maintenue intégralement :
présent, présente → présentement.

b) La transformation est réalisée avec le suffixe zéro : *Ce musicien a un jeu faux → ce musicien joue faux.*

Cette transformation se distingue de la première par le fait qu'elle n'est pas disponible ; elle ne se réalise qu'avec un nombre limité d'adjectifs racines. Souvent la transformation n'est plus réversible parce que le syntagme verbal est figé comme formation lexicale : *tomber juste.*

I. I. LA RELATION VERBE → VERBE

La transformation d'un verbe en un autre verbe produit des formes verbales à valeur de fréquentatifs, de diminutifs ou d'augmentatifs, qui peuvent prendre aussi une valeur péjorative.

Le processus de transformation est analogue à celui qui donne naissance aux diminutifs de noms ou d'adjectifs. Le syntagme verbal de base comprend un adverbe itératif, « à plusieurs reprises », ou péjoratif, « mal ». Le suffixe du verbe de base est effacé ainsi que l'adverbe, et un suffixe de fréquentatif ou de diminutif leur est substitué : *Il tire souvent → il tiraille.*

I. I. 1. Dérivation à partir d'un morphème du lexique.

Cette dérivation est réalisée :

— par le suffixe *-ailler* :
couper → coupailler
courir → courailler
crier → criailler
rôder → rôdailler
tirer → tirailler
tourner → tournailler
traîner → traînailler ;

— par le suffixe *-asser* :
écrire → écrivasser
pleuvoir → pleuvasser
rêver → rêvasser
traîner → traînasser ;

— par le suffixe *-eter/-oter* :
-eter
craquer → craqueter
épincer → épinceter
marquer → marqueter
tacher → tacheter
voler → voleter,
-oter
baiser → baisoter
cligner → clignoter
cracher → crachoter
friser → frisotter
piquer → piquoter
siffler → siffloter
sucer → suçoter
taper → tapoter
vivre → vivoter ;

— par le suffixe *-iller* :
fendre → fendiller
mordre → mordiller
pendre → pendiller
pointer → pointiller
sauter → sautiller
tordre → tortiller ;

— par le suffixe *-iner* :
trotter → trottiner ;

— par le suffixe *-ocher* :
baver → bavocher
flâner → flânocher ;

— par le suffixe *-onner* :
chanter → chantonner
mâcher → mâchonner
tâter → tâtonner ;

— par le suffixe *-ouiller* :
mâcher → mâchouiller
pendre → pendouiller ;

— par le suffixe *-oyer* :
flamber → flamboyer
rougir → rougeoyer
tourner → tournoyer
verdir → verdoyer.

I. I. 2. Dérivation à partir d'un verbe implicite.

Quand le dérivé par suffixe à valeur de fréquentatif comporte comme terme de base non pas le verbe correspondant, mais un nom (*piano → pianoter*), la transformation implique l'étape intermédiaire du verbe non réalisé **pianer* (*faire du piano*). Il ne peut y avoir transformation d'un nom en verbe sans cette étape pour l'application du procès au substantif.

Si le résultat de la transformation est un verbe transitif, le processus est conforme à celui qui a été analysé dans le chapitre I. A. : nom → adjectivisation par le participe passé → transformation en verbe par l'intervention de « faire » ; si le résultat est un verbe intransitif, il suffit d'appliquer le procès « faire » au syntagme verbal constitué par le nom base + *est.* Dans les deux cas s'ajoute à ce processus primaire le processus secondaire de la transformation du verbe en fréquentatif :
dodo → faire que dodo est (**doder*) → *dodiner* (*dodeliner*)
piano → faire que le piano [le son du piano] *est* (**pianer*) → *pianoter*
larme → faire que des larmes sont (**larmer*) → *larmoyer*
guerre → faire que la guerre est (**guerrir*) → *guerroyer*
coude → faire que quelqu'un touche du coude (**couder*) → *coudoyer.*

Cette étape intermédiaire est souvent vérifiée diachroniquement par un ancien verbe disparu aujourd'hui :
bec → becquer (forme dialectale) → *becqueter*
poudre → poudrer (comme v. intr. au XIIIe s.) → *poudroyer*
toupie → toupier (au XIIIe s.) → *toupiller.*

Cette transformation est différente de celle qui consiste dans la verbalisation d'un substantif qui est lui-même le produit de la dérivation d'un nom par l'intermédiaire d'un suffixe de diminutif de nom :
terre → terrasse → terrasser
étoupe → étoupille → étoupiller.

Les suffixes de diminutifs de noms ont, pour une part, une forme commune avec les suffixes de diminutifs de verbe à l'exception du *r* final.

II. LA PRÉFIXATION

Préfixation, suffixation et composition.

Ce n'est pas essentiellement la place de l'affixe qui différencie la préfixation de la suffixation dans l'optique de la grammaire transformationnelle : le dérivé par suffixation est la traduction d'une phrase de base à partir de laquelle se réalise le changement de catégorie grammaticale du terme de base. Le suffixe est principalement un affixe modificateur de la classe grammaticale. La procédure de la préfixation, au contraire, laisse inchangée la catégorie grammaticale du terme dérivé par rapport au terme de base; la formation obtenue par préfixation s'oppose au terme de base par un contenu sémantique différent, résultant de la relation établie entre les éléments constituants. Mais il serait erroné d'en inférer que la simple juxtaposition des éléments formateurs suffit à produire la création sémantique, comme le voulait la linguistique traditionnelle et même structurale. Dans la procédure de la préfixation, comme dans celle de la suffixation, la création résulte de la transposition en schèmes lexicaux d'un agencement syntaxique des éléments de formation selon une phrase de base et ses diverses transformations. Il en est de même de la procédure de création lexicale appelée traditionnellement « composition ». Certes, il apparaît que les dérivés par composition appartiennent parfois à une catégorie grammaticale différente de celle du terme de base : dans *porte-drapeau,* la base *porte* est un verbe, et le dérivé est un nom; de même dans *francophile,* la base *phile* est, en grec, rattachée à un verbe, et le dérivé français est un adjectif ou un nom. Mais ce processus de modification de la catégorie grammaticale ne se réalise que pour une partie des composés, qu'on peut différencier selon ce critère. On distingue alors les composés endocentriques, dans lesquels le dérivé comporte l'un des termes composants, dont il garde la classe grammaticale, et les composés à fonction globale, dans lesquels la formation créée est différente des éléments constituants tant par la classe grammaticale que par le contenu sémantique : un *porte-drapeau* est une personne, alors que les éléments formateurs sont une base verbale et un nom de non-animé; un *casque bleu* (soldat de l'O. N. U.) est un nom de personne, alors que les termes qui le forment désignent une chose et une couleur. L'essentiel du processus n'est pas la juxtaposition entre les termes composants, mais la fonction elle-même qui commande la relation entre eux. Il reste que, dans la procédure de la composition, la modification de la classe grammaticale du terme dérivé n'est qu'une exception, alors qu'elle est le principe même de la procédure de suffixation, si bien que la composition s'apparente étroitement à la préfixation dans une opposition commune à la suffixation. Au demeurant, selon la théorie transformationnelle, ces trois procédures ne constituent que des modalités d'un seul et même processus de transformation, qui explique le passage de la phrase de base, de la syntaxe inhérente au discours, aux schèmes lexicaux différenciés que sont les dérivés par suffixation, par préfixation et par composition.

Dans la perspective synchronique, la préfixation sera donc analysée comme une procédure qui permet de créer des unités lexicales à partir de la structure syntaxique d'une phrase sous-jacente. Cette correspondance implique que la relation syntaxique soit perçue par le locuteur de telle manière que le passage de l'arrangement syntaxique de la phrase au schème lexical soit constamment à la disposition du locuteur et que la série des créations sur le même modèle soit ouverte dans la langue contemporaine.

Cet exposé du système de la préfixation laissera de côté les éléments qui ont servi à la création d'unités lexicales dans un stade antérieur de la langue si la formation a cessé d'être productive et, à plus forte raison, les éléments appartenant à des termes qui ont été empruntés au latin ou au grec et que le locuteur moderne reçoit comme des unités lexicales globales dans lesquelles la motivation syntaxique du rapport entre les éléments constituants a cessé d'être perçue. La perspective synchronique et transformationnelle conduit donc à classer les termes préfixés en deux catégories : les termes lexicalisés qui n'apparaissent comme termes préfixés que dans une perspective diachronique, et les termes dont la préfixation est encore motivée. Il en résulte qu'une partie seulement des éléments qu'on nomme traditionnellement « préfixes » entrera dans l'analyse du système de la préfixation.

On peut distinguer trois catégories d'éléments préfixés :
1° les préfixes productifs dans la langue contemporaine, dont la vitalité peut se mesurer par la longueur de la liste des termes créés figurant au dictionnaire (comme *anti-, hyper-, super-, re-, de-, sur-,* etc.). Certaines formations ne sont même pas enregistrées encore tant le procédé de formation est intégré à la production du langage, comme les termes créés à partir de *pro-;*
2° les éléments préfixés semi-productifs; la liste des termes qui comportent ces éléments semble fermée parce qu'ils ne sont plus analysés par le locuteur moderne comme des formations préfixées, mais il se produit des résurgences de motivation qui impliquent une vitalité nouvelle. Ainsi, la préfixation par *a-* (*ad-*) sous la forme parasynthétique n'est plus vivante pour former des verbes à partir de bases nominales. Mais une série analogique a pu surgir dans des vocabulaires particuliers, comme *atterrir, amerrir, alunir.* Cette remotivation est exactement conforme à la motivation originelle, à la différence de la remotivation qui engendre un lien entre des termes qui n'avaient originellement aucun lien : *souffreteux* et *souffrir;*
3° une catégorie d'éléments de préfixation qui n'apparaîtra pas dans cette analyse, celle que constituent les éléments perçus seulement par l'historien de langue : tel l'élément *ab* dans les verbes *abdiquer, abhorrer, abstraire,* ou les substantifs *abduction, abrasion,* qui sont des emprunts au vocabulaire latin et que le locuteur contemporain sent comme des mots entiers. Certes, la structure syntaxique profonde qui a donné naissance à ces formations lexicales dans la langue d'origine est sans doute analogue à celle que nous percevons dans notre langue pour les formations demeurées productives, mais la différence fondamentale réside dans le fait que la transposition entre la structure syntaxique de discours et la structure lexicale n'existe pas pour le locuteur contemporain.

La conséquence du critère de productivité est que la différenciation entre les éléments préfixés selon leur origine latine, grecque ou française cesse d'exister. Ainsi, dans la relation entre *tension, hypertension* et *surtension,* qui résultent de la phrase de base « la tension qui est au-dessus de la tension (considérée comme normale) », la transformation lexicale se réalise par l'élément « grec » *hyper* aussi bien que par l'élément « français » *sur.* Ces éléments d'origines diverses sont intégrés comme éléments productifs dans le même système. L'exposé du processus de la préfixation sera donc conduit à partir de regroupements d'éléments dont la connexion repose sur le même schéma transformationnel. Ce qui est primordial dans ce type d'analyse, c'est la nature grammaticale des éléments composants. L'analyse transformationnelle de la préfixation, comme celle de la composition et de la suffixation, est conduite à partir de l'arrangement syntaxique des termes selon leur catégorie grammaticale dans la phrase de base; le point d'aboutissement de la formation est une cristallisation de la syntaxe de la proposition en schèmes lexicaux.

Préfixation et composition.

La modalité de la préfixation se définit, en opposition à celle de la composition, par la relation étroite qui existe entre les catégories grammaticales de la préposition et de l'adverbe, et la catégorie lexicale du préfixe.

Les prépositions se répartissent en deux groupes.

Le premier est constitué par les prépositions *de, à* et *par,* dont le rôle essentiel est de servir d'élément de jonction entre les constituants de la phrase soit à l'intérieur du syntagme nominal (*la ville de Paris*), soit à l'intérieur du syntagme verbal, entre le verbe et le syntagme nominal (*se servir du couteau, il a été tué par un chasseur*). Elles peuvent être considérées dans le syntagme nominal comme des sortes de substituts des désinences casuelles.

Le second groupe de prépositions est formé de celles qui jouent un double rôle, celui de jonction syntagmatique entre les constituants de la phrase au même titre que *à* et *de,* et celui d'indicateur de la relation qui existe entre la phrase réalisée dans sa structure syntaxique de discours et la phrase de base dont elle est issue. Ainsi, la phrase réalisée *La rivière a débordé après l'orage* implique une relation de succession dans le temps : *Il y a eu l'orage; après, la rivière a débordé.* La phrase du discours apparaît comme une transformation des phrases de base, et le rôle de la préposition *après* est double, comme indicateur de la succession et comme élément de jonction syntagmatique entre le syntagme verbal *a débordé* et le syntagme nominal *l'orage.*

Les prépositions *de, à, par* jouent le rôle dominant de joncteurs syntagmatiques, secondairement d'indicateurs de transformation à partir d'une phrase de base — notamment *de* quand il marque le rapport de possession entre deux syntagmes nominaux ou une relation spatiale, et *par* quand il sert à réaliser la transformation passive. Cependant, leur nature essentielle est bien celle de joncteur syntagmatique et d'affixe nominal. Cela ressort, par exemple, de l'emploi de la préposition *de* comme élément de liaison après une autre préposition (*avant de rentrer, hors de la ville*), ou de l'emploi de *par,* en diachronie, comme élément de constitution de locutions prépositives (*par-dessus, par-dessous*).

L'opposition entre les deux groupes de prépositions se traduit par des comportements syntaxiques opposés. Si toutes les prépositions impliquent nécessairement un syntagme nominal subséquent, celles du premier groupe l'exigent absolument. Au contraire, il peut être effacé et simplement implicite après celles du deuxième groupe. Cette opposition correspond à la distinction entre les prépositions qui ne peuvent être que prépositions, et les pré-

positions qui peuvent être employées comme adverbes : *Il est sorti sans son parapluie. Il est sorti sans.* L'emploi adverbial implique la référence à un syntagme nominal déjà exprimé dans le discours. Le premier groupe comprend les prépositions *de, à, par, chez, envers, malgré, vers;* le second, *après, avant, devant, derrière, dans, sur, sous, hors.* Parmi les prépositions de la deuxième catégorie, une distinction est à faire entre celles qui deviennent adverbes sans modification morphologique (*après, avant, devant, derrière*) et celles où la mutation de catégorie grammaticale s'accompagne de l'adjonction de la préposition *de* préposée (*dans - dedans, sur - dessus, sous - dessous, hors - dehors*); pour certaines, la préposition *de* était déjà intégrée avant l'adverbialisation, si bien que la mutation s'opère sans changement (*devant, derrière*).

La relation, d'une part, entre l'élément préposition et l'élément adverbe sur le plan syntaxique de la phrase, d'autre part, entre la préposition et le préfixe sur le plan du lexique est de même essence. La préfixation implique une transformation similaire de la phrase de base. Soit la phrase de discours : *Les intrigues s'interpénètrent.* Elle résulte de la transformation d'une phrase : *Les intrigues se pénètrent entre elles,* elle-même issue de deux phrases : *Une intrigue* 1 *pénètre une intrigue* 2; *l'intrigue* 2 *pénètre l'intrigue* 1. Ces deux phrases se résolvent dans la phrase unique par l'effacement des sujets de la première et de la seconde phrase et par la substitution du sujet pluriel *les intrigues,* par l'effacement des compléments d'objet de la première et de la seconde phrase et par la substitution du double pronom *se,* forme de réfléchi, et *entre elles,* forme de réciproque, qui efface l'aspect concomitant des deux procès. Enfin, la procédure de préfixation consiste dans l'adjonction, devant le verbe, de la forme préfixale *inter,* indicatrice de la réciprocité.

Cette analyse permet donc d'établir une unité profonde entre les diverses formes de production du discours, la forme grammaticale et syntaxique de la phrase du discours et la forme lexicale. On constatera que, dans cette analyse, on passe de la forme française *entre* de la préposition à la forme latine *inter* du préfixe parce que, dans la conscience du locuteur, une stricte équivalence existe entre les deux formes, à cela près qu'une forme est plus fréquemment grammaticale, et l'autre spécifiquement lexicale. C'est pourquoi le classement des formes préfixales doit être établi en tenant compte uniquement de la valeur syntaxique de ces éléments.

En vertu de ce critère, les locutions prépositives peuvent intervenir dans l'analyse aussi bien que les prépositions proprement dites en raison de l'équivalence établie avec tel préfixe : *à côté de-juxta.* Par contre, des éléments classés traditionnellement parmi les préfixes, mais sans corrélation avec une préposition (ex. : *mal, bien*), impliquent une autre règle de transformation.

Le point de vue transformationnel conduit à analyser la préfixation sous deux aspects. La règle de transformation à partir de la phrase de base pour aboutir à la construction lexicale par préfixation est en effet différente selon que le produit lexical est un nom, un adjectif ou un verbe. On sera donc conduit à opposer les préfixes nominaux, qui servent à former de nouveaux noms ou adjectifs, et les préfixes verbaux, qui servent à la production de nouveaux verbes.

II. A. LES PRÉFIXES NOMINAUX

Les noms ou adjectifs préfixés sont issus d'une transformation par relativisation à partir de la séquence de deux phrases de base qui s'enchâssent l'une dans l'autre.

Soit la phrase de discours : *L'éditeur a donné à cet ouvrage une postdate.* Elle est issue des deux propositions suivantes : *L'éditeur a donné à l'ouvrage une date; cette date est après la date.* La transformation consiste dans la relativisation de la seconde proposition par rapport à la première par le relatif *qui,* avec effacement du sujet de la seconde proposition : *L'éditeur a donné à cet ouvrage une date qui est après la date.* Par une transformation ultérieure, le relatif *qui* et la copule *est* sont effacés, ainsi que le déterminant *la.* Enfin, dernier stade de la transformation, la séquence *après date* prend la forme du terme préfixé *postdate.* Ainsi, la préfixation constitue l'étape finale d'un processus syntaxique qui va de la phrase de base au terme lexical construit (*cf.* J. Dubois, *la Phrase et les transformations,* pp. 49 à 52).

Le résultat du processus de préfixation peut être un substantif ou un adjectif.

a) Si le terme créé est un substantif, la transformation implique dans la phrase de base le substantif à créer, qu'on représentera dans le schéma par N^2 précédé de *le* ou *la* selon le genre du substantif créé; le second terme de la phrase de base est le terme radical représenté par N^1. (Ces symboles ne doivent pas être confondus avec ceux qui sont utilisés ordinairement dans l'analyse des constituants de la phrase minimale : SN^1, syntagme nominal « sujet »; SN^2, syntagme nominal « objet ».)

Ex. : *La pièce est* (il y a une pièce); *Cette pièce est avant la chambre* → *la pièce* (N^2) *qui est avant* (la) *chambre* (N^1) → *l'antichambre* (s. f.).

b) Si le terme créé est un adjectif, N^2 n'est pas inclus dans le résultat de la transformation. Il est virtuel et figurera dans le syntagme nominal de la phrase réelle comprenant l'adjectif : (N^2) *qui est contre* (la) *Constitution* N^1 → *un décret anticonstitutionnel.* L'adjectivisation implique le plus souvent un suffixe d'adjectif concomitant avec le préfixe; processus appelé traditionnellement « dérivation parasynthétique ».

Dans cette première partie, on traitera des formations préfixales qui entrent dans ce schéma transformationnel; leur trait distinctif est d'être la transposition d'une proposition comportant une préposition. Les éléments préfixaux seront regroupés selon leur affinité de construction à partir d'un même schéma. On ne retiendra que ceux qui sont demeurés productifs dans la période du français moderne et contemporain, et on exclura les termes préfixés empruntés en tant que tels au latin et au grec, dans lesquels la motivation du rapport syntaxique entre le préfixe et le terme de base a cessé d'exister.

II. A. 1. Eléments préfixaux issus de prépositions, de locutions prépositives ou de locutions adverbiales.

II. A. 1. 1. AVANT-, ANTÉ-, ANTI-, PRÉ-, PRO-.
Ces éléments préfixaux expriment l'antériorité dans le temps, dans l'espace.

	TEMPS	ESPACE
avant-	*avant-goût*	*avant-bassin*
	avant-guerre	*avant-bras*
	avant-hier	*avant-cour*
	avant-première	*avant-dernier*
	avant-projet	*avant-main*
	avant-propos	*avant-mont*
	avant-veille	*avant-poste*
		avant-port
		avant-scène
		avant-train

Les termes construits sont des noms, à l'exception de *avant-dernier,* qui peut être employé comme adjectif. La construction préfixale est issue d'une proposition qui comporte un nom N^2 + une relative selon le schéma déjà indiqué : *le jour qui est avant la veille* → *l'avant-veille.* N^2 peut représenter un nom différent du terme base (N^1) ou le même nom. Ex. : *le projet qui est avant le projet* → *l'avant-projet.*

Avant-hier est un adverbe qui implique dans la proposition de base un N^1 de forme adverbiale, c'est-à-dire un syntagme nominal de caractère circonstanciel. Quand le terme construit a une valeur spatiale, la proposition de base implique la préposition *avant* ou *devant;* N^2 représente un élément qui est une partie du terme de base. Ex. : *la partie de la scène qui est devant la scène* → *l'avant-scène.*

	TEMPS	ESPACE
anté-	*antédiluvien*	*antépénultième*
anti-	*antidate*	*antichambre*
pré-	*préavis*	*préalpin*
	précité	*prémolaire*
	préclassique	
	précolombien	
	précombustion	
	préconception	
	prédigéré	
	préfabriqué	
	préfloraison	
	préhistoire	
	prénatal	
	préopératoire	
	préromantique	
	présalaire	
	préscolaire	
	présélection	

Ces formations ne diffèrent des précédentes que par la forme de l'élément préfixal, quand elles sont des substantifs. Lorsque le terme construit est un adjectif, la proposition de base peut être différente. Ou bien le schéma de base est : *classique avant classique, digéré avant digéré,* ou bien il implique une transformation concomitante du substantif de la proposition de base en adjectif; *préscolaire, antédiluvien* sont issus de la proposition de base impliquant un syntagme nominal N^2 + proposition relative : *une activité qui est avant l'école* → *une activité préscolaire,* transformation qui suppose, en plus de l'effacement de la relative, la suffixation du substantif

de base à partir d'un radical savant pour obtenir le dérivé préfixal de forme adjectivale.

	TEMPS	ESPACE
pro-	*prophase*	*prognathe*

Le dérivé *prophase* est issu du même schéma que celui qui a été décrit précédemment, tandis que l'adjectif *prognathe* représente la proposition *personne qui a une mâchoire en avant.* La préfixation se réalise par l'effacement du relatif et du verbe *avoir,* l'adjectivisation de la base savante *gnathon* par le suffixe zéro, et la transformation de la locution adverbiale *en avant* en préfixe *pro-.*

II. A. 1. 2. ARRIÈRE-, APRÈS-, POST-, RÉTRO-, OPISTHO-.
Ces éléments préfixaux représentent des antonymes des éléments précédents, à l'exception de *rétro-* qui implique le mouvement en arrière.

	TEMPS	ESPACE
arrière-	*arrière-goût*	*arrière-bec*
	arrière-saison	*arrière-bouche*
	arrière-grand-mère	*arrière-boutique*
	arrière-grand-père	*arrière-cerveau*
	arrière-grand-oncle	*arrière-cour*
	arrière-grand-tante	*arrière-cuisine*
	arrière-neveu	*arrière-fond*
	arrière-petit-fils	*arrière-gorge*
	arrière-petite-fille	*arrière-main*
	arrière-petit-neveu	*arrière-pays*
	arrière-petite-nièce	*arrière-pensée*
	arrière-petits-enfants	*arrière-plan*
		arrière-train
		arrière-salle

Tous les termes formés sont des substantifs; ils impliquent dans la proposition de base un N^2 qui représente une partie de l'ensemble, comme dans les formations avec *avant.* Parmi les formations à valeur temporelle, on notera des constructions préfixales exprimant les degrés des générations obtenues à partir du même type de construction : *la grand-mère en arrière de la grand-mère.* Ces formations à partir du même modèle ont une valeur récursive : *arrière-arrière-grand-mère.*

	TEMPS
après-	*après-demain*
	après-dîner
	après-guerre
	après-midi
	après-ski

L'élément *après,* contrairement à *arrière,* ne possède qu'une valeur temporelle. Il sert à former des noms et des constructions adverbiales du même type que *avant-hier.*

	TEMPS	ESPACE
post-	*postclassique*	*posthypophyse*
	postcombustion	
	postdate	
	postface	
	postopératoire	
	postromantique	
	postscolaire	
	postuniversitaire	

La majorité des formations ont une valeur temporelle; elles sont des substantifs ou des adjectifs. Parmi les substantifs, la formation *postface* implique une remotivation du terme base *face* à partir de l'antonyme *préface,* où il n'est plus senti comme terme autonome. Les adjectifs dérivés répondent au double type : *classique après classique* $\rightarrow$ *postclassique* et N^2 *qui est après l'opération* $\rightarrow$ N^2 *postopératoire.*

rétro- : *rétrofusée, rétropédalage.*
Le préfixe implique la propulsion en arrière. *Rétrofusée* et *rétropédalage* impliquent le mouvement en arrière.

opistho-. Cet élément préfixal, emprunté au grec, correspond à la locution adverbiale *en arrière.* Il figure dans des formations empruntées au grec non motivées en français (*opisthodome* - *opisthographe*) et dans une formation savante : *opisthobranches,* « qui a des branches en arrière ».

II. A. 1. 3. APO-, DIS-.
Ces éléments expriment l'éloignement.

apo-. Les termes qui comportent ce préfixe ne sont pas motivés pour un locuteur moderne. Ils représentent des termes savants empruntés directement au grec avec une référence globale. Seuls ont connu une remotivation les termes d'astronomie à la faveur du développement de l'astronautique *apogée, aphélie, apolune* (néologisme non enregistré). Ces termes répondent à la proposition N^2 (= *point de l'orbite*) *qui est loin de la Terre, du Soleil, de la Lune.*

dis- : *disconvenance, discrédit, disproportion.*
Ce préfixe exprime la séparation, mais sa motivation actuelle découle des oppositions sémantiques qui se sont instaurées avec le terme non construit qui sert de base à la formation préfixale.
Les constructions préfixales avec *dis-* sont des noms et des adjectifs qui reposent sur une proposition comportant une relative : *disproportion* $<$ N^2 *qui est loin de* (*à l'opposé de*) *proportion.* A la limite, cette construction constitue une forme de négation qu'on retrouve dans la locution de discours *loin de* + verbe : *Il est loin d'être savant.*

II. A. 1. 4. CIRCUM-, AMPHI-.
Ces préfixes correspondent à la locution prépositive *autour de.*
La forme *circon-* n'entre que dans des dérivés verbaux ou des dérivés nominaux tirés de verbes, dans des termes construits empruntés au latin.

circum- : *circumduction, circumlunaire, circumnavigation, circumpolaire, circumterrestre.*
Les deux noms de cette série sont des noms verbaux dont la syntaxe de base ressortit aux préfixes verbaux.
Les adjectifs correspondent à une proposition relative (*qui est autour du pôle* [*circumpolaire*]) et à une transformation de la base nom en adjectif par un suffixe (*-aire*).
Ce type de dérivation est productif dans la période de développement de l'astronautique.

amphi-. Ce préfixe n'est pas productif dans son équivalence à la locution *autour de.*

II. A. 1. 5. CIS-.

cis-. Ce préfixe est la transposition de la locution conjonctive *en deçà de* dans des adjectifs du vocabulaire géographique : *cisalpin, cispadan* $\leftarrow$ *qui est en deçà des Alpes, du Pô.*

II. A. 1. 6. CO-, SYN-.
Chacun de ces éléments comporte de nombreuses variantes morphologiques : *co-, com-, col-, con-, cor-; syn-, syl-, sym-, sy-.* On retiendra les formes *co-* et *syn-* parce qu'elles sont les plus productives dans la langue contemporaine; elles correspondent à la préposition *avec.*

co- : *coaccusé, coacquéreur, coassocié, coauteur, cobelligérant, cocontractant, codébiteur, codemandeur, codétenteur, codétenu, codirecteur, coéquipier, coéternel, coexistant, cogérant, cohéritier, coïnculpé, colégataire, colistier, colocataire, copilote, copropriétaire, cosignataire, cotuteur.*
La spécificité du préfixe *co-* par rapport aux variantes *com-, con-, col-* ressort du double traitement morphologique, dans *collocation,* issu du latin *collocatio,* et dans *colocataire,* sans redoublement de la consonne *l.*
Il existe en effet deux types de dérivation où entre le préfixe *co-.* Dans une série de termes, le plus souvent comportant la forme *com-, con-, col-* et *cor-* du préfixe, il est partie d'un terme hérité du latin; quand sa correspondance syntaxique demeure motivée, elle est du type verbe + préposition *avec : cohabiter, coopter, collaborer, compatir, connoter, convoler, corroder,* sous la forme verbale; *corrélation, confédération, collocation* sous l'aspect de substantif dérivé verbal qui répond à la même structure syntaxique. Ce type de dérivation existe aussi sous la forme *co-* du préfixe : *copartager, coposséder.* Ces dérivés verbaux résultent d'une remotivation du préfixe sous l'influence des nombreuses créations avec le préfixe *co-,* notamment dans le vocabulaire juridique.
La productivité du préfixe *co-* repose sur un autre type syntaxique. Il sert essentiellement à former des adjectifs et des noms selon le schéma, déjà décrit, N *qui est* + terme de base + *avec un autre* (ou *d'autres*) *: Il est directeur avec un autre directeur* $\rightarrow$ *il est codirecteur,* ou *Il est associé avec un autre* $\rightarrow$ *Il est coassocié.* Ce schéma de base rend compte des nombreux adjectifs et noms créés, en *-eur, -ant, -é, -ier,* dont le suffixe comporte la relative dans la structure syntaxique de base.
Dans cette série de dérivés, on rencontre des substantifs et des verbes qui sont des dérivés suffixaux à partir de l'adjectif préfixé : *coexistant* $\rightarrow$ *coexistence* $\rightarrow$ *coexister; cogérant* $\rightarrow$ *cogérance* $\rightarrow$ *cogérer.*

syn-. Ce préfixe fait partie de termes empruntés directement au grec. Mais la motivation de la construction syntaxique

apparaît dans un certain nombre de créations récentes, même s'il s'agit de la transposition d'un modèle grec. Cette motivation est propre à des vocabulaires scientifiques.

Beaucoup de ces termes impliquent un schéma avec préfixe verbal, même s'ils ont la forme du substantif : *syntagme, syntaxe, synthèse.*

Parmi ceux où la motivation répond au schéma qui donne naissance à des adjectifs et à des noms, citons *syntone, systyle, syndactyle, synchrone,* formés à partir de bases savantes tirées du grec.

La remotivation de *syn-* en français s'opère aussi à partir du mot *synthèse.* On obtient alors des dérivés qui sont des réductions des termes constituants, dont le radical *synthèse* fait partie : *synase* ← *synthèse* + *diastase; synderme* ← *synthétique* + *derme.*

II. A. 1. 7. CONTRE-, CONTRA-, ANTI-, PARA-.

Ces préfixes servent à transformer lexicalement des séquences syntaxiques comportant la préposition *contre,* qui se présente aussi comme préfixe.

***contre-*.** Sa fonction essentielle est de former des verbes dérivés (*contre-attaquer, contrebattre*) ou des substantifs verbaux, transpositions de verbes (*contre-enquête, contre-offensive*). Une autre fonction du préfixe *contre-* est de construire des noms à partir d'un schéma syntaxique reposant sur l'équivalence du préfixe *contre-* à la locution prépositionnelle *en face de, en réplique à : contre-allée, contre-amiral, contrechamp, contre-chant, contrecoup, contre-courbe, contre-digue, contre-écrou, contre-empreinte, contre-épaulette, contre-épreuve, contre-essai, contre-fer, contre-fiche, contre-filet, contrefort, contremaître, contre-marque, contre-pas, contre-pente, contre-plaqué, contre-porte, contre-rail, contreseing, contre-sujet, contre-timbre, contretype, contre-visite.*

Ces formations préfixales répondent au schéma syntaxique générateur de substantifs : *le* N^2 *qui est en réplique à amiral* (*amiral en second* → *le contre-amiral*). Selon la nature du terme de base, le dérivé peut impliquer la juxtaposition à valeur hiérarchique (*contre-amiral, contre-maître*) ou la simple réplique qui double le terme de base (*contre-écrou, contre-digue*), ou la réplique à valeur de vérification (*contre-enquête, contre-essai*). D'autres substantifs formés avec *contre-* seront analysés en liaison avec la dérivation verbale.

***contra-*.** Ce préfixe produit peu de mots dans la période moderne : *contraceptif* (emprunté à l'anglais), *contraception. Contraception* relève du schéma : N^2 *qui est contre la conception* → *contraception,* avec ellipse de l'élément *con-* et substitution du préfixe *contra-*. Dans *contrarotatif,* l'adjectif est issu de *qui est rotatif en sens inverse.*

***anti-*.** Ce préfixe sert à construire exclusivement des adjectifs et des noms. Le dérivé répond à la proposition de base N^1 *est contre* N^2 : *Cet obus est contre les chars* → *obus qui est contre les chars* → *obus antichar.*

A. L'adjectif dérivé peut se présenter sous deux formes.

a) Le terme est construit à partir d'un terme base substantif; le produit ne comporte que le préfixe et la base juxtaposés. L'adjectif est alors à suffixe zéro : *antibrouillard, antichar, antiémétique, antifriction, antihalo, antimite, antiparasite, antipersonnel, antirouille, antisémite, anti-sous-marin, antivol.*

b) La construction préfixale donnée comporte un suffixe d'adjectif : *La ligue est contre l'alcool* → *la ligue qui est contre l'alcool* → *la ligue antialcoolique.* La présence du suffixe d'adjectif implique une transformation du substantif en adjectif analogue à *une boisson à l'alcool* ou *d'alcool* → *une boisson alcoolique.*

A ce modèle se rattachent : *antiaérien, antialcoolique, antiatomique, anticancéreux, anticlérical, anticolonialiste, anticommuniste, anticonceptionnel, anticonstitutionnel, antidémocratique, antidiphtérique, antiesclavagiste, antifasciste, antigouvernemental, antihygiénique, antimilitariste, antimonarchique, antinational, antinévralgique, antiparlementaire, antipatriotique, antipoétique, antirabique, antirachitique, antiracial, antiraciste, antiscientifique, antiscorbutique, antiségrégationniste, antisportif, antisyphilitique, antitétanique, antituberculeux.*

La base nominale de la proposition de base est constituée, dans certaines dérivations, par un syntagme nominal; *antiaérien, antiatomique, antivénérien* sont issus de *qui est contre les attaques aériennes, contre les bombardements atomiques, contre les maladies vénériennes.*

En ce qui concerne les termes du vocabulaire social et politique, on constate un processus parallèle dans la dérivation entre l'adjectif non préfixé et le substantif non préfixé d'une part, l'adjectif préfixé et le substantif préfixé d'autre part : *communiste* → *communisme, anticommuniste* → *anticommunisme.*

Le processus de dérivation préfixale peut intervenir aussi à partir d'une base verbale; l'adjectif qui en résulte est un adjectif verbal : *qui est contre l'action de déraper* → *antidérapant, qui est contre l'action de détoner* → *antidétonant.*

B. La forme construite par préfixe est un substantif : *anticorps, anticyclone, antidiastase, antienzyme, antiferment, antigel, antigène, antimatière, antineutron, antiparticule, antiproton, antitoxine.*

Ces formations résultent d'un schéma N^1 *qui est contre* N^2 → *anti* + N^1, où *anti-* correspond tantôt à *contre,* « en lutte contre », tantôt, à la fois, à *contre,* « en symétrie avec », et à *contre,* « en lutte contre ». Dans la première catégorie entrent les termes de biologie (*anticorps, antidiastase, antienzyme, antitoxine*); dans la seconde, les termes de physique nucléaire (*antimatière, antiparticule, antineutron, antiproton*).

***para-*.** Cet élément préfixé a été dégagé des termes empruntés à l'italien, dans lequel il figurait *(parapet, parasol, paravent)* et à partir duquel l'élément *para* a été interprété comme une traduction lexicale de la préposition *contre* (« protection contre »). Ce modèle s'est révélé productif pendant une certaine période du français moderne : *parachute, parafoudre, paragrêle, parapluie, paratonnerre.* La motivation selon une phrase de base comportant la préposition *contre* est encore perçue. Cependant, elle n'est plus productive parce qu'une réalisation est apparue à partir d'une phrase de base comportant le verbe *parer,* si bien que le schéma producteur est désormais une construction relevant de la composition avec un premier élément verbal *pare* (*pare-chocs*). Rien ne saurait mieux que cet avatar démontrer combien le processus de la préfixation et celui de la composition relèvent de transformations semblables à partir des réalisations du discours.

II. A. 1. 8. DIA-, TRANS-.

Ces préfixes correspondent à la locution prépositive *à travers.*

***dia-*.** Cet élément préfixé n'est motivé dans le français moderne et contemporain que dans quelques emprunts au grec ou dans quelques formations scientifiques avec des éléments tirés du grec : les substantifs *diachronie, diapositive, diathermie;* les adjectifs *diaphane, diathermane.*

Diathermie et *diachronie* sont formés sur le type qui implique un verbe dans la proposition de base : *la* N^2 *qui va à travers le temps* → *la diachronie, la* N^2 *qui diffuse la chaleur à travers l'organisme* → *la diathermie.* Les adjectifs *diaphane* et *diathermane* impliquent le schéma : (N^2) *à travers quoi la lumière, la chaleur passe.*

***trans-*.** Ce préfixe est producteur d'adjectifs dans la langue contemporaine, notamment dans le vocabulaire de la géographie : *transafricain, transalpin, transatlantique, transcaspien, transcaucasien, transcontinental, transocéanien, transsaharien, transsibérien.* Ils impliquent la double dérivation préfixale et suffixale : *qui est à travers le Sahara* → *transsaharien.*

II. A. 1. 9. ÉPI-, SUPER-, SUR-, SUS-.

Ces préfixes ont comme correspondants dans la proposition de base la préposition *sur* ou la locution conjonctive *au-dessus de.*

***épi-*.** Sa motivation syntaxique apparaît dans certains substantifs empruntés au grec ou dans des créations de vocabulaires scientifiques : *épicarpe, épicrânien, épiderme, épididyme, épigastre, épiglotte, épigyne, épiphénomène, épistyle.* Le schéma est : N^1 *qui est au-dessus de* N^2. Les dérivés sont, en effet, des substantifs, sauf *épicrânien.*

***super-*.** Dans la valeur strictement locale, *super-* n'apparaît que dans le substantif *superstructure,* avec moins d'évidence dans *superstrat,* opposé à *substrat,* et dans quelques formations de noms de villes ou de quartiers : *Superbagnères, Superbesse, Super-Cannes.* Les autres formations ont la structure des dérivés verbaux : *superposition,* issu de *superposer.*

Dans le mot *superpréfet,* construit selon le schéma *le préfet qui est au-dessus du préfet, super-* implique une valeur hiérarchique, comme dans *supermarché,* emprunté à l'anglais, et dans le verbe *superviser.*

***sur-*.** Ce préfixe, dans sa valeur locale surtout, et parfois temporelle, apparaît dans les constructions verbales, mais aussi

dans des dérivés, noms (*surdent, surdos, surfaix, surlange, surlendemain, suros, surtout, survêtement*) et adjectifs (*surcostal, surrénal*).

sus-. Ce préfixe représente soit la locution adverbiale *au-dessus* (*ci-dessus*), la référence impliquée étant un texte ou un discours précédent : *susdit, susmentionné, susnommé, susvisé ;* soit la locution prépositive *au-dessus de* marquant la localisation par rapport à une autre partie : *sus-hépatique.* Toutes ces constructions sont des adjectifs.

II. A. 1. 10. EXTRA-, ECTO-, EXO-, HORS-.

Tous ces préfixes correspondent à la locution prépositive *hors de, à l'extérieur de.*

extra-. Ce préfixe est productif selon le schéma, déjà analysé, comportant une double dérivation par préfixation et par suffixation à partir d'une base nominale. Il sert en effet à créer surtout des adjectifs : *extragalactique, extrajudiciaire, extra-légal, extra-parlementaire, extra-sensible, extrasensoriel, extra-utérin.* La proposition de base est *qui est en dehors de la galaxie* → *extragalactique*. Dans *extrasensoriel, extra-* équivaut à « en dehors de », et dans *extrasensible*, à « au-delà de ». On trouve les formations nominales *extra-courant, extrados, extra-systole, extraterritorialité.* La proposition de base est soit *le courant qui est en dehors du courant* → *extra-courant,* soit N^2 *qui est en dehors de la systole* → *extra-systole.*

ecto-, exo-. Ces préfixes d'origine grecque sont des doublets morphologiques ; ils correspondent à la même locution prépositive *à l'extérieur de,* ou adverbiale *à l'extérieur.* Leur motivation apparaît dans des formations modernes, à côté de termes directement empruntés au grec ; l'existence d'une formation antonymique par *endo-* contribue à maintenir cette motivation (*exosmose, endosmose*) [*cf.* L. Guilbert, « Y-a-t-il un système morpho-lexical des antonymes ? », *Cahiers de lexicologie,* 1964-1, p. 29 à 36].

Formations avec *ecto- : ectoderme, ectoparasite, ectoplasme ;* avec *exo- : exogamie, exogène, exoréique, exosmose, exothermique.* On remarque que les formations en *ecto-* sont uniquement nominales, tandis que *exo-* forme des substantifs et des adjectifs. Les formations nominales correspondent aux deux variantes du schéma de base : N^2 *qui est à l'extérieur de* N^1 (*ectoderme*) et N^2 *qui est* (ou *va*) *à l'extérieur* (*ectoparasite, exosmose*). Les adjectifs correspondent à des formations issues d'une base nominale (*exothermique*) ou d'une base verbale (*exogène, exoréique*).

hors-. Ce préfixe correspond, dans la phrase de discours du français moderne, à la locution prépositive *hors de* ou à *en dehors de : hors-bord, hors-concours, hors-d'œuvre, hors-jeu, hors-ligne, hors-la-loi, hors-texte.* Toutes ces formations sont des substantifs selon le schéma N^2 *qui est en dehors de* N^1. La transformation lexicale implique la disparition du déterminant du substantif de la proposition de base, sauf dans *hors-la-loi,* transposition de l'anglais *outlaw,* formé selon les règles transformationnelles sans déterminant. Dans *hors-bord,* emprunté à l'anglais aussi, la proposition de base est : *qui a un moteur en dehors du bord.* Quelques-unes de ces formations ont subi une adjectivisation ultérieure : *hors concours, hors texte.*

II. A. 1. 11. INTRA-, ENDO-.

Ces préfixes correspondent à la locution prépositive *à l'intérieur de* avec une valeur antonymique par rapport à *extra-* et à *ecto-, exo-.*

intra-. Ce préfixe productif sert à former des adjectifs selon le schéma impliquant la double dérivation par préfixe et par suffixe à partir d'un substantif base : *intra-atomique, intracellulaire, intradermique, intramusculaire, intranucléaire, intra-utérin, intraveineux.* Du point de vue des règles morphophonologiques de jonction, on peut remarquer que les formations comportant un substantif de base qui commence par une consonne sont les seules conjointes graphiquement ; cette différenciation graphique correspond, sur le plan phonologique, au maintien d'un certain hiatus entre les deux voyelles. La formation nominale *intrados* est le pendant de *extrados.*

endo-. Il forme des dérivés substantifs selon la proposition de base N^2 *qui est à l'intérieur de* N^1 ; N^2 (partie de N^1) représente le résultat de la formation, et N^1 le substantif de base : *endocarde, endocarpe, endoderme.* D'autres substantifs sont issus du schéma N^1 *qui est à l'intérieur,* la locution adverbiale impliquant la référence à un substantif non représenté dans la formation, si bien que N^2 se trouve confondu avec N^1 la base : un *endoparasite* est un parasite qui vit à l'intérieur de l'organisme. A ce type appartiennent des formations à base nominale (*endogamie, endométrite, endoparasite, endothélium, endotoxine*), des adjectifs à base verbale grecque (*endocrine, endogène, endoréique*) ou à base nominale (*endothermique*), des noms à base verbale (*endoscope, endosmose*).

II. A. 1. 12. INTER-, ENTRE-.

La préposition de la proposition matrice est *entre.*

inter-. Les formations nombreuses issues de ce préfixe sont des adjectifs, selon le même schéma qu'avec *intra-,* à partir d'une base nominale : *interglaciaire, interindividuel, intermaxillaire, interministériel, intermoléculaire, intermusculaire, international, internucléaire, interocéanique, interoculaire, interosseux, interpariétal, interparlementaire, interplanétaire, interprofessionnel, interstellaire, intersyndical, intertropical, interurbain, intervocalique.* Le substantif base est soit un terme de lexique français (*interparlementaire, interosseux*), soit, le plus souvent, une base savante (*internucléaire, interstellaire*). Dans *interglaciaire,* la base est un syntagme nominal, *période glaciaire ;* seul l'adjectif se trouve représenté dans la formation. On trouve quelques dérivés substantifs (*interligne, interlude, interpsychologie*) selon le schéma N^2 (*espace*) *qui est entre* N^1 (*ligne*) → *interligne,* et N^2 (*psychologie, ludus* [= spectacle]) *qui est entre* → *interpsychologie, interlude* (emprunté à l'anglais). La préposition implique la dualité dans le terme de base : *interligne* = « qui est entre deux lignes ».

entre-. La préposition *entre* devient préfixe à partir de la proposition de base N^2 (espace, partie) *qui est entre deux* N^1 (substantif de base) : *entre-bande, entrecolonne, entrecôte, entrecuisse, entre-deux, entre-deux-guerres, entrefilet, entrejambe* (*entre-jambes*), *entregent, entremets, entre-nerfs, entre-nœud, entrepont, entre-rail, entretaille, entretoile, entrevoie.*

Ce type de phrase produit seulement des noms, à l'exception de l'adverbe *entre-temps.* On notera que la transformation lexicale élimine le déterminant *deux* du substantif de base, sauf dans *entre-deux-guerres,* mais qu'il subsiste sous la forme de la marque du pluriel dans certaines formations : *entre-jambes, entre-nerfs* (à côté de *entre-nerf*). La forme conjointe avec trait d'union est plus fréquente que la forme soudée.

II. A. 1. 13. JUXTA-.

juxta-. En tant que préfixe nominal, il ne se rencontre que dans *juxtalinéaire* (= qui est à côté de la ligne) ; *juxtaposition, juxtaposer, juxtaposable, juxtaposé* appartiennent à la série verbale.

II. A. 1. 14. OUTRE-, MÉTA-, ULTRA-, TRANS-, HYPER-, SUPRA-, SUR-.

Ces préfixes — pour certains dans une partie de leurs emplois — correspondent aux locutions prépositives *au-dessus de, au-delà de,* ou bien dans leur valeur strictement locale, ou bien avec une valeur de dépassement.

outre-. La forme française *outre* n'a plus la valeur locale que dans son emploi adverbial. En tant que préposition, elle équivaut à la locution *en plus de* marquant une adjonction en surplus. En tant que préfixe, *outre-* représente une locution prépositive de valeur locale, *au-delà de,* et donne naissance à des locutions adverbiales exprimant le lieu, formées à partir de noms géographiques, comme *outre-Atlantique, outre-Manche, outre-Rhin,* et aussi *outre-tombe, outre-mer.* Ces locutions adverbiales sont des syntagmes nominaux employés comme adverbes ; le schéma de base n'est pas différent de celui qui donne naissance à des substantifs : N^2 (*le lieu, le pays*) *qui est au-delà de* N^1. Dans le nom de couleur *outremer,* le préfixe *outre-* s'apparente aux formes exprimant l'intensité.

méta-. Avec une valeur locale, comme préfixe, *méta-* correspond à la préposition *après* ou à la locution *au-delà de.* En dehors des mots empruntés au grec, il a servi à former une série de termes scientifiques : *métacarpe, métacentre, métamère, métaphase, métaphosphorique, métatarse, métathorax, métazoaire,* selon la proposition de base N^2 *qui est après* N^1, N^3 étant parfois inclus dans N^1 (*métathorax*). Dans *métamère* et *métazoaire,* la base étant un composé, seul le second élément du composé entre dans la construction préfixée : *méta-* + *protozoaire* → *métazoaire ; méta-* + *isomère* → *métamère.*

Méta-, dans sa valeur de dépassement, produit un certain nombre de substantifs dans le français contemporain selon le rapport *physique/métaphysique : métalangage, métalogique, métamathématique, métapsychique,* selon le mo-

dèle incluant : *le langage qui est au-delà du langage → le métalangage.*

ultra-. Dans quelques formations du français moderne, *ultra-* a produit des termes selon le modèle impliqué par *méta- : ultramicroscope, ultrason, ultravirus.* A partir de certains de ces substantifs se sont produites des adjectivisations : *ultramicroscopique, ultrasonique.*

trans-. La même construction se trouve avec le préfixe *trans-* dans l'adjectif *transsonique,* qui implique un schéma avec base nominale : N^2 *qui est au-delà de la vitesse du son.*

hyper- est une variante. Selon les mêmes schémas de construction, il produit des substantifs (*hyperespace, hyperfréquence, hypersustentation*) et des adjectifs (*hyperfocal, hypersensible, hypersonique, hyperstatique, hypertendu*).

supra-. Les adjectifs *supraliminaire, supranational, suprasensible, supraterrestre* impliquent le même schéma de formation.

sur-. La forme française qui a pour correspondant dans la proposition de base non pas la préposition *sur* (v. plus haut II. A. 1. 9.), mais la locution prépositive *au-dessus de,* produit quelques dérivés analogues qui sont des adjectifs (*surnaturel, surréaliste, surréel*) ou des noms (*surarbitre, surenchère, surhomme, suroffre, surprime, sursalaire*).

II. A. 1. 15. Para-.

para-. Ce préfixe répond sur le plan lexical à la locution prépositive *à côté de* de la phrase de discours.

Il est inclus dans de nombreux mots grecs empruntés, mais sans que le rapport avec la base soit motivé en français. Certains mots empruntés, comme *paralogisme, paraphrase,* ou faits sur des mots grecs, comme *paronomase, paronyme,* semblent avoir contribué à remotiver le préfixe *para-* en français dans sa correspondance à *en marge de, presque,* dans des substantifs (*parafiscalité, paramètre, parapsychologie, parasympathique, parathyroïde, paratyphoïde*) et un adjectif (*paramilitaire*); cette construction se réalise selon le schéma N^2 *qui est presque la typhoïde → paratyphoïde.*

II. A. 1. 16. Péri-.

péri-. Ce préfixe appartient seulement à des termes empruntés au grec sans motivation en français, sauf dans le vocabulaire particulier de l'astronomie et de l'astronautique, où l'opposition *apogée* (« loin de la Terre ») - *périgée* (« autour de la Terre », « près de la Terre ») se retrouve dans *aphélie, périhélie,* et, récemment, dans les néologismes *apolune, périlune.*

II. A. 1. 17. Pro-.

pro-. Ce préfixe est très productif en français. Les formations lexicales qu'il engendre sont tellement liées à la syntaxe de la phrase qu'elles ne sont pas enregistrées par les dictionnaires. Elles s'opposent sémantiquement aux formations en *anti-.* Ce préfixe correspond, dans la phrase, à la préposition *pour* ou à la locution prépositive *en faveur de.* La proposition de base est : (N^2) *qui est pour l'Amérique → un discours proaméricain.* Ce qui suppose la double transformation déjà rencontrée, la suffixation impliquée par la transformation de *Amérique* en *américain,* et la préfixation en *pro- : proanglais, prochinois, prosoviétique,* etc.

II. A. 1. 18. Sans-, a- (an-).

sans-. La préposition *sans* se transforme en préfixe dans des formations nominales : *sans-abri, sans-cœur, sans-culotte, sans-façon, sans-fil, sans-gêne, sans-le-sou, sans-logis, sans-souci, sans-travail.* Le produit de la transformation est d'abord un substantif, qui, parfois, s'est adjectivisé ensuite : *sans-gêne, sans-souci.* La transformation s'opère par nominalisation de la séquence de discours *sans* + N, d'autant plus aisément que ce syntagme ne comporte pas de déterminant, sauf dans *sans-le-sou,* où, par un effet d'insistance, *le* est la marque du singulier (équivalant à *un*). L'article qui précède le syntagme implique un animé personne : N^2 *qui est sans travail → le sans-travail.*

a- (an-). Ce préfixe traduit la préposition *sans* dans quelques formations. La plupart des mots à élément *a-* (ou *an-*) ou bien sont transposés directement du grec (*aboulie, adynamie, anarchie, asymétrie*), ou bien ont été formés en français sur des mots grecs (*arythmie, asepsie, asystolie*) selon le modèle N^2 *qui est sans* + N^1 grec avec intégration du suffixe *-ie* tiré du grec.

Des adjectifs empruntés au grec sont motivés dans la langue contemporaine : *acéphale, amorphe, analphabète* (par l'intermédiaire de l'italien), *anencéphale, anhydre, anonyme, aphone, aptère, apyre, athée, atone;* ils sont en général à suffixe zéro, rarement à suffixe plein d'adjectif (*achromatique, aclinique*); des formations ont été réalisées en français à partir d'une base nominale grecque, comme *acotylédone, anastigmat, apatride,* ou française, *apétale.* Le schéma de base est le même que pour les substantifs; il implique la préposition *sans : qui est sans* N^1 (terme de base). Il diffère d'autres adjectifs formés plus récemment, où le préfixe *a-* représente un élément négatif appliqué à une base adjectivale préexistante en français (v. plus loin II. A. 3. 1.).

II. A. 1. 19. Sous-, sub-, hypo-, infra-.

Ces préfixes correspondent, dans la phrase réalisée, à la préposition *sous* ou à la locution prépositive *au-dessous de.*

sous-. Dans sa valeur spatiale, le préfixe *sous-* a produit dans la langue moderne de nombreux substantifs : *sous-barbe, sous-bas, sous-bois, sous-garde, sous-gorge, sous-marin, sous-nappe, sous-pied, sous-sol, sous-verre, sous-vêtement.* Ces constructions ont pour schéma créateur N^2 (*la partie, l'objet*) *qui est sous le* N^1. Ce schéma produit seulement des noms de non-animés, à l'inverse du modèle avec *sans-.* Les adjectifs formés sont : *sous-clavier, sous-marin, sous-maxillaire, sous-occipital, sous-orbitaire, sous-pubien.*

Le terme de base est un nom. La transformation lexicale passe par une double dérivation, préfixale et suffixale.

En second lieu, *sous-* représente la locution prépositive *en dessous de* avec référence à une hiérarchie, et sert à former des substantifs qui sont des noms d'animés personnes ayant un grade ou une fonction le plus souvent : *sous-admissible, sous-aide, sous-bibliothécaire, sous-brigadier, sous-chef, sous-fifre, sous-gouverneur, sous-ingénieur, sous-inspecteur, sous-intendant, sous-locataire, sous-maître, sous-maîtresse, sous-officier, sous-préfet, sous-secrétaire.* Lorsque le dérivé est un nom de non-animé, il correspond à une subdivision, parfois à une catégorie inférieure : *sous-amendement, sous-arrondissement, sous-classe, sous-comptoir, sous-genre, sous-ordre, sous-préfecture, sous-produit, sous-station.*

Le schéma de la proposition de base, qu'il s'agisse d'animés personnes ou de non-animés, est le même, N^2 *qui est sous* N^1 *: l'ingénieur qui est sous l'ingénieur → le sous-ingénieur; l'amendement qui est sous l'amendement → le sous-amendement* (*cf.* II. A. 2., « Les préfixes intensifs »).

sub-. Dans sa valeur spatiale, le préfixe *sub-,* correspondant à la préposition *sous,* se trouve dans des adjectifs (*subalpin, sublingual, sublunaire, subtropical*) issus de la proposition *qui est sous* N^1, avec la double dérivation, comme il est généralement de règle pour la formation d'adjectifs préfixés à partir d'une base nominale.

hypo-. Ce préfixe, dans sa valeur spatiale, appartient à des mots grecs empruntés. Il n'apparaît motivé syntaxiquement que dans quelques créations modernes, les substantifs *hypocentre* et *hypoderme,* dans un adjectif, *hypogyne,* pendant d'adjectifs tirés du grec, *hypoglosse* et *hypostyle.*

infra-. Ce préfixe, qui correspond à la locution prépositive *en dessous de,* n'apparaît que dans l'adjectif *infrarouge ← qui est en dessous du rouge* (dans le spectre solaire), et dans les substantifs *infrason* et *infrastructure.*

II. A. 1. 20. Vice-, pro-.

vice-. Cet élément latin, à valeur de locution prépositive déjà en latin, est utilisé en français moderne pour traduire la locution *à la place de.* Sa vitalité productrice ressort du mode de liaison avec le terme de base, dont il demeure détaché (*vice-amiral, vice-chancelier, vice-consul, vice-légat, vice-président, vice-recteur, vice-roi*), alors qu'il est intégré dans le corps du mot dans le terme d'ancien français *vicomte.* Selon la structure de base, ces formations correspondent à des désignations de personnes exerçant une fonction. Le terme désignant la fonction elle-même est formé à partir du nom désignant la personne : *vice-président → vice-présidence.*

pro-. Ce préfixe correspond à la même locution *à la place de,* mais il sert à former des substantifs désignant aussi bien des personnes que des non-animés. Certaines formations, encore motivées, sont cependant empruntées au latin : *pronom;* par contre, *proconsul* dans son emploi moderne ne l'est plus. Citons comme créations modernes : *propharmacien* et *provitamine.*

II. A. 2. Les préfixes nominaux intensifs.

Toute construction préfixale, dans la classe des préfixes nominaux, résulte de la transposition lexicale de la fonction grammaticale d'une préposition ou d'une locution prépositive.

A l'intérieur de la série des transformations de phrases donnant naissance aux constructions préfixales apparaît une catégorie exprimant le degré; sa fonction est assimilable à la fonction grammaticale des intensifs et des superlatifs dans les langues où le degré est exprimé à l'aide de désinences suffixées, comme les comparatifs en *-ior* et les superlatifs en *-issimus* du latin. L'affixe exprimant le degré est préfixé au lieu d'être suffixé. Ces formations sont issues d'un schéma de phrase analogue à celui qui donne naissance à *sous-préfet* à partir de *préfet :* N^2 *(le préfet) qui est sous le préfet* (N^1). Les prépositions à valeur locale qui impliquent la localisation d'un non-animé par rapport à un autre non-animé et, surtout, d'un animé personne par rapport à un autre animé personne se prêtent normalement à l'expression d'une hiérarchie. Quand le nom base est pris comme le degré normal de l'objet ou de la personne, la construction préfixale devient le moyen d'exprimer le degré supérieur ou inférieur de cette base : *la tension qui est au-dessus de la tension* (considérée comme la tension normale) donne naissance à *hypertension,* et *la tension qui est au-dessous de la tension* produit *hypotension.* Une classe de préfixes s'est constituée dans le français moderne et contemporain pour exprimer les divers degrés d'une base nominale ou adjectivale (*cf.* J. Dubois et L. Guilbert, « le Système préfixal de l'intensité », *Journal de psychologie,* 1961-1). L'ambivalence de la plupart des prépositions comme adverbes, à l'exception de *de, à, par, chez, envers, malgré, vers,* par effacement du syntagme nominal permet le passage de la forme prépositive à la forme adverbiale dans la proposition de base d'où sont issues les constructions préfixales à valeur intensive. Certains adverbes dits « de quantité » servent, dans la phrase de discours, à exprimer le degré de l'adjectif (*très, fort, plus, moins*). Dans la transformation lexicale, ce rôle est assumé par des prépositions préfixées dans leur forme normale (*sur, sous*), plus souvent dans leur forme savante (*hyper, super, archi,* etc.) ou par des éléments adverbiaux (*bien, mal*).

II. A. 2. 1. ARCHI-, EXTRA-, SUPER-, ULTRA-.

archi-. Ce préfixe exprime le rang supérieur dans la hiérarchie, dans des noms empruntés au grec (*archiatre, archimandrite*), mais aussi dans des créations françaises déjà anciennes (*archiduc*) ou plus récentes (*archicube*), notamment dans le vocabulaire de la linguistique (*archiphonème, archisémème*). Cette valeur de degré a été utilisée dans le français moderne et contemporain pour exprimer le degré extrême de l'adjectif dans des emplois que les dictionnaires n'enregistrent pas, tant ils sont intégrés au système grammatical de la langue : *archicomble, archibondé, archiplein, archiconnu, archicélèbre, archifaux, archifou, archimillionnaire,* etc. Ces formations sont issues de la proposition (N^2) *qui est connu à un degré extrême → un auteur archiconnu.* Elles constituent des formes de superlatif absolu de l'adjectif.

extra-. Selon le même processus, *extra-* sert à former des superlatifs d'adjectifs : *extra-fin, extra-fort, extra-lucide* et, avec une base anglaise, *extra-dry.*

super-. Ce préfixe sert à former des adjectifs et des substantifs. Les adjectifs ont la valeur de superlatifs : *superfin* (= « qui est fin à un degré supérieur »), *superfluide.* Les substantifs *supercarburant, superciment, superfinition, superréaction,* répondent au schéma : *la finition* (N^2) *qui est une finition* (N^1) *à un degré supérieur → la superfinition,* où N^2 inclut N^1.

ultra-. Ce préfixe forme des adjectifs : *ultra-chic, ultra-colonialiste, ultra-court, ultra-moderne, ultra-royaliste, ultra-sensible.* Les substantifs, notamment en physique (*ultracentrifugation, ultrafiltration, ultramicroscope, ultrapression*), sont construits selon le modèle indiqué précédemment.

II. A. 2. 2. HYPER-, PER-, SUR-.

Ces préfixes marquent le degré excessif et correspondent à un syntagme adverbial « au plus haut degré » s'il s'agit de formations substantivales, à *trop* + adjectif s'il s'agit de formations adjectivales.

hyper-. Substantifs : *hyperacidité, hyperchlorhydrie, hypercritique, hyperémotivité, hyperesthésie, hypergenèse, hyperménorrhée, hypersécrétion, hypersensibilité, hypersthénie, hypertension, hyperthermie, hyperthyroïdie, hypertonie, hypertrophie,* termes qui appartiennent essentiellement à la psychologie, à la médecine, et qui expriment un état pathologique.

Adjectifs : *hypercorrect, hypernerveux, hypersensible, hypertendu.*

per-. Ce préfixe, employé exclusivement dans le vocabulaire de la chimie, sert à traduire l'excès d'un élément dans un composé chimique : *perhydrol, permanganique, peroxyde, persulfate.*

sur-. Ce préfixe correspond à la locution adverbiale *au-dessus de la normale* ou à l'adverbe *trop* appliqués au terme base qui entre dans la construction. Cette formation est très productive dans la langue contemporaine.

Substantifs : *suralimentation, surcharge, surchoix, surcompression, surémission, surentraînement, surexcitation, surfusion, surintensité, surpopulation, surpression, surproduction, sursoufflage, surtaux.* On remarquera que la plupart de ces constructions se réalisent à partir de bases nominales qui sont des déverbaux, si bien qu'il y a interchangeabilité entre la construction préfixale nominale et la construction préfixale verbale. La proposition de base avec cette sorte de préfixe peut se formuler à partir du substantif aussi bien qu'à partir du verbe : *une estimation qui est une estimation au-dessus de la normale → une surestimation; il estime trop → il surestime.*

Adjectifs : *suraigu, surclassé, surfin, suroxygéné, surpeuplé.*

II. A. 2. 3. HYPO-, SOUS-, SUB-.

Ces constructions préfixales qui marquent le degré insuffisant par rapport à la normale correspondent à la locution adverbiale *trop peu.* Les formations obtenues représentent, selon le même modèle générateur, l'inverse sémantique des termes obtenus avec *hyper-* et *sur-.*

hypo-. Substantifs : *hypochlorhydrie, hypoglycémie, hyposécrétion, hypotension, hypothermie, hypothyroïdie, hypotonie, hypotrophie.*

Adjectif : *hypotendu.*

sous-. Dans les constructions avec *sur-* on enregistre aussi une correspondance entre les formations verbales et les formations nominales : *sous-estimation/sous-estimer.* Les adjectifs sont des dérivés verbaux : *sous-calibré, sous-équipé; sous-développé,* dans sa formation initiale, est un emprunt à l'anglais *undeveloped.*

sub-. *Subaigu* correspond à *suraigu;* on ne relève par ailleurs que *subconscient.*

II. A. 2. 4. DEMI-, MI-, SEMI-, HÉMI-.

Ces préfixes forment des termes dont la construction syntaxique est issue d'une relative comportant la locution adverbiale *à moitié* + substantif ou adjectif, ou le syntagme nominal à valeur quantitative, *la moitié de* + substantif.

demi-. Ce préfixe représente des syntagmes différents selon que le résultat de la transformation est un substantif ou un adjectif.

A. *Substantifs.* 1° S'il s'agit d'un dérivé substantif d'animé, la proposition de base est N^2 *qui est à moitié* N^1 (N^2 est une personne, un être; N^1 est le terme base du substantif construit) : *demi-frère ← la personne qui est à moitié frère* (et non « la moitié d'un frère »). Les substantifs qui sont des noms d'animés peuvent se construire après le verbe *être* comme des attributs ayant fonction d'adjectifs : *demi-dieu, demi-frère, demi-sœur.*

2° *a)* S'il s'agit d'un dérivé substantif de non-animé, la transformation préfixale se réalise par le syntagme N^2 (= objet) *qui est la moitié de* N^1 (= terme base); elle porte non sur la qualité, mais sur la quantité. On remarquera que le terme *moitié* peut fonctionner comme adverbe soit sous la forme de locution *à moitié,* soit sous la forme du terme simple *moitié : demi-bas, demi-botte, demi-brigade, demi-cercle, demi-colonne, demi-douzaine, demi-droite, demi-heure, demi-jour* (= la moitié de la quantité de lumière), *demi-journée* (= la moitié de la durée), *demi-litre, demi-longueur, demi-livre, demi-mesure, demi-pension, demi-place* (= la moitié du prix d'une place), *demi-portion, demi-produit* (= produit à moitié fini), *demi-quart, demi-reliure* (= la moitié de la quantité d'une reliure), *demi-solde, demi-soupir* (= la moitié de la durée d'un soupir). Dans *demi-gros,* le terme de base *gros* est un substantif : *le gros/le détail.*

b) Si le terme de base a une valeur non pas quantitative, mais qualitative par transposition sémantique du terme, la proposition de base est N^2 *qui est à moitié* N^1 : *demi-clef, demi-deuil, demi-fond, demi-mal, demi-monde, demi-mot.* Dans *demi-sommeil,* la transformation implique non la quantité de sommeil, mais la qualité du sommeil (état entre le sommeil et la veille).

B. *Adjectifs.* Quand le terme construit est un adjectif, la proposition génératrice a la forme N^2 *qui est à moitié* N^1 : *demi-queue, demi-sel.* La transformation adjectivale concomitante a le degré zéro du suffixe. Dans *demi-pur* et *demi-circulaire,* le terme de base est l'adjectif, de même que dans *demi-ronde,* qui a subi une nominalisation postérieure.

mi-. Ce préfixe n'est pas qu'une variante morphologique de *demi;* il se caractérise par la transformation préfixale à partir d'une proposition de base comportant seulement la locution adverbiale *à moitié*. Cette forme de la locution adverbiale réapparaît dans des locutions où la préposition *à* se trouve devant une formation préfixale : *à mi-chemin, à mi-corps, à mi-côté, à mi-course, à mi-jambe, à mi-temps, à mi-voix.* La proposition de base qui engendre des substantifs est de forme N² *qui est moitié* N¹, où N¹ est un terme impliquant non la quantité, mais la qualité. Cette formation est productive notamment dans l'opposition *mi* + N, *mi* + N, où les constructions obtenues ont un caractère adjectival (ex. : une pièce *mi-salon, mi-salle à manger*). Comme formation substantivale, on trouve *mi-bas* à côté de *demi-bas,* le premier étant une sorte de bas (qualité), le second un bas qui monte à mi-jambe (quantité). Seule *mi-temps,* terme sportif, est issue de N² *(durée) qui est la moitié de* N¹, comme dans les formations avec *demi. Mi-carême* = N² *(le jour) qui est à moitié de* N¹.

Les formations adjectivales *mi-clos, mi-fin* impliquent la proposition de base avec la locution adverbiale *à moitié,* l'adjectif de base étant simplement juxtaposé.

semi-. Les formations préfixées avec *semi-* sont issues d'une proposition qui comporte toujours la locution adverbiale *à moitié.* Les dérivés sont des adjectifs : *semi-aride, semi-automatique, semi-auxiliaire, semi-chenillé, semi-circulaire, semi-fini, semi-nomade, semi-perméable, semi-précieuse* (pierre), *semi-public, semi-rigide.* Quelques-uns ont produit ultérieurement, par nominalisation, des substantifs : *semi-auxiliaire, semi-nomade* (et, par dérivation, *semi-nomadisme*). L'adjectif de base est intégré directement dans la formation, sauf dans *semi-lunaire* qui est issu de N² *qui est à moitié* N¹ (*lune* = forme de lune) avec la suffixation adjectivale concomitante en *-aire.*

Les dérivés substantifs sont des noms de non-animés : *semi-coke, semi-conducteur, semi-consonne, semi-remorque, semi-voyelle,* issus de la proposition N² (objet) *qui est à moitié* N¹ (qui a pour partie les qualités du terme de base).

hémi-. Ce préfixe se trouve dans des termes directement empruntés au grec par l'intermédiaire du latin : *hémicycle, hémiplégie, hémisphère.* Il n'est formateur en français que dans *hémicylindrique* et *hémitropie.*

II. A. 2. 5. QUASI-, PRESQUE-, PÉN(É)-.

quasi-. Les formations préfixales avec *quasi-* expriment l'approximation. Dans la phrase de discours, l'élément adverbial *quasi* est normalement employé devant un adjectif pour traduire le degré approximatif, comme *très, trop* pour le degré intensif ou excessif : *Des raisins quasi mûrs.* Les formations lexicales enregistrées dans le dictionnaire sont des termes juridiques : *quasi-contrat, quasi-délit,* mais, dans la langue, la création lexicale de ce type est fréquente. Elle consiste dans l'application du schéma : N² *qui est presque* N¹ → *un quasi-mariage.* On a pu relever *quasi-connaissance, quasi-nation, quasi-perfection, quasi-souveraineté, quasi-synonyme, quasi-totalité.*

presque-. La forme non savante *presque* dans le rôle de préfixe ne se rencontre que dans *presqu'île.*

pén(é)-. La forme savante *pén(é)-* [de l'adverbe latin *paene,* presque] apparaît dans une formation, *péninsule,* empruntée directement au latin, mais motivée en français dans *pénéplaine,* dont la création se situe en anglais, et dans *pénombre.*

II. A. 2. 6. BIEN-, MAL- ; EU-, CACO- ; BÉNÉ-, MALÉ-.

bien-, mal-. L'adverbe *bien* dans la phrase de discours peut être employé comme intensif : *un enfant bien sage.* Le contraire, *mal,* exprime l'insuffisance et, à la limite, la négation : *Des aliments mal digérés.* Ces formes antonymiques apparaissent dans les formations lexicales de caractère adjectival. Dans *bien-aimé* et *bienheureux,* l'élément *bien-* a une valeur intensive, ainsi que dans l'adverbe *bientôt; mal-* exprime l'insuffisance dans *malheureux* et dans des formations adjectivales qui représentent des transformations négatives de l'adjectif de base : *malpropre, maladroit,* etc. Dans les formations verbales *malmener, maltraiter,* dans les formations qui résultent d'adjectivisations du verbe (*malodorant, malséant, malsonnant*), dans les formations issues de la nominalisation du verbe (*maldonne, malnutrition*), l'élément *mal-* garde sa valeur appréciative et morale.

eu-, caco-; béné-, malé-. Les couples adverbiaux antonymiques de caractère savant *eu-/caco-* (du grec) et *béné-/malé* (du latin) ne sont pas utilisés avec une valeur intensive. Ils entrent dans des termes construits avec un premier élément adverbial de valeur appréciative, soit directement empruntés au grec (*cacophonie, euphémisme, euphonie, euphorie*) ou au latin (*bénéfice, bénédiction, bénévole, malédiction, maléfice*), soit formés en français (*cacographie, eurythmie, euthanasie*).

II. A. 2. 7. BI(S)-.

bi(s)-. On peut rattacher aux formations préfixales de caractère intensif celles qui sont préfixées en *bi(s)-*, marquant la répétition : *bibasique, bihebdomadaire, bimensuel, bimestriel, biquotidien, bisaïeul, bisannuel, biscuit* (*cf.* III. B. 2. 3. 2.). Ailleurs, *bi-* est la transposition de l'adjectif numéral.

II. A. 2. 8. TOUT-.

tout-. L'adverbe *tout* s'emploie dans la phrase de discours comme élément de valeur intensive devant les adjectifs (*tout jeune, tout bouleversé, tout hésitant*) et devant les adjectifs adverbiaux (*tout bas, tout doucement*). Sa transformation comme élément préfixé dans des créations lexicales se réalise selon le schéma de la proposition relative (N²) *qui est tout* + adj. : *tout-puissant, tout fou, tout fait.* Les formations adjectivales ont donné lieu à une nominalisation postérieure, pour la plupart : *tout-puissant, tout-fait, tout-petit, toute-bonne.* La proposition d'où est issue la formation lexicale est si présente que le préfixe subit l'accord comme un adjectif au féminin : *toute-bonne, toute-puissante, toute-puissance, toute-épice.*

II. A. 3. Les préfixes nominaux négatifs.

Cette sous-classe de dérivés préfixaux appartient à la classe des dérivés nominaux puisque le résultat de la transformation est un adjectif ou un nom. Mais le principe qui est à la base de la transformation préfixale est différent puisque l'élément préfixé n'est pas la transposition d'une préposition ou d'un adverbe, mais d'un élément négatif grammatical. Pour rendre compte du processus de la préfixation négative, il faut d'abord établir une opposition entre la transformation négative portant sur l'ensemble de la phrase prédicative et la transformation négative de caractère lexical, par préfixe, qui porte sur un élément constituant de la phrase.

La phrase prédicative positive se transforme en phrase négative, dans la phrase minimale canonique, par les éléments *ne pas,* dont l'incidence formelle se traduit par l'encadrement du verbe ou d'un élément du syntagme verbal, mais dont l'incidence réelle est globale sur tous les éléments constituants de la phrase solidaires : syntagme nominal sujet + syntagme verbal de la phrase achevée (verbe + syntagme nominal) ou de la phrase non achevée (syntagme verbal = verbe) + syntagme nominal circonstant : *Le facteur est passé → Le facteur n'est pas passé. Le facteur a apporté le courrier → Le facteur n'a pas apporté le courrier. Le facteur a apporté le courrier à vélomoteur → Le facteur n'a pas apporté le courrier à vélomoteur.* L'incidence de la négation n'est interrompue que par le démarcateur *que* suivi d'une proposition qui représente une seconde phrase transformée, ou par *de* suivi d'un infinitif équivalent d'une autre proposition.

L'incidence négative peut s'appliquer seulement à l'un quelconque des termes constituants de la phrase, ce qui peut être mis en évidence, en ce qui concerne les substantifs et les adjectifs, par le tour emphatique *c'est que* à la forme négative : *Ce n'est pas le facteur qui a apporté le courrier. Ce n'est pas le courrier que le facteur a apporté.* L'adjectif même du syntagme verbal peut recevoir cette négation : *L'automobiliste est prudent. Ce n'est pas prudent qu'est l'automobiliste, mais timoré. Prudent, il ne l'est pas.*

La transformation négative d'un élément constituant de la phrase se réalise à partir d'une proposition relative N² *qui n'est pas* N¹ (= terme de base) : *le* N² *qui n'est pas paiement → le non-paiement;* N² (= *automobiliste*) *qui n'est pas prudent* (N¹) → *l'automobiliste imprudent.* Le processus de transformation négative lexicale peut ainsi s'appliquer à l'adjectif, élément du syntagme nominal ou élément du syntagme verbal.

La phrase *L'automobiliste est imprudent* résulte de la transformation négative du seul élément *prudent* du syntagme verbal de la phrase positive *L'automobiliste est prudent.* La phrase négative qui résulte de cette transformation est un équivalent de la transformation négative de la phrase prédicative globale seulement du point de vue sémantique : *L'automobiliste est prudent → L'automobiliste n'est pas prudent.*

II. A. 3. 1. LA TRANSFORMATION PRÉFIXALE NÉGATIVE DES ADJECTIFS : IN-, DIS-, MAL- (MÉ[S]-), A- (AN-).

in-. Ce préfixe est, de beaucoup, le plus fréquemment employé pour la transformation négative de l'adjectif. Toutes les formations ne sont pas toujours enregistrées par les diction-

naires. Il comporte des variantes morphophonologiques : [in] (*habile/inhabile*), [ɛ̃] (*possible/impossible, connu/inconnu, mangeable/immangeable*), avec gémination de la consonne initiale de l'adjectif de base (*lisible/illisible, raisonné/irraisonné, matériel/immatériel*).

• La transformation préfixale négative est issue d'une proposition de base *qui ne peut être* + N[1]. La réalisation de la dérivation implique le cumul de plusieurs transformations, la transformation négative proprement dite par le préfixe *in-*, la transformation du passif et de la modalité *pouvoir* par le suffixe *-ble : Cet aliment peut être consommé → Cet aliment ne peut être consommé/Cet aliment est aliment qui peut être consommé → Cet aliment est aliment qui ne peut être consommé → Cet aliment est inconsommable.*

A. Le suffixe *-ble* qui réalise la transformation du passif et de la modalité *pouvoir* se présente sous la forme *-able* ou sous la forme *-ible.*

1° Il prend la forme *-able* quand la transformation est constamment disponible. C'est le cas le plus fréquent quand la verbalisation a été réalisée avec le suffixe *-er* et que le verbe est susceptible d'une transformation passive, c'est-à-dire quand il est transitif : *immangeable, immariable, impensable, inanalysable, inavouable, inclassable, indéchirable, inexprimable, inexploitable, irrachetable, irremplaçable,* etc. Il suffit de consulter le dictionnaire pour en avoir une liste très longue; elle n'est cependant pas exhaustive, puisque ces formations se réalisent constamment dans le discours, la transformation négative lexicale de l'adjectif étant un moyen d'expression courant du locuteur.

La formation *-able* correspond rarement à une base verbale à suffixe *-ir : inassouvissable, indéfinissable, infranchissable, inguérissable, insaisissable, intarissable, irrétrécissable.* On constate alors que la jonction du suffixe se réalise à partir de la forme morphophonologique présente dans l'adjectif participe présent et à l'imparfait.

Plus rarement encore, la transformation négative a pour terme de base un verbe qui n'a pas les formes suffixales productives de la verbalisation *-er* et *-ir,* mais correspond à une base verbale savante héritée du latin : *imbuvable, imperdable, imprenable, inconcevable, incroyable, indéfendable, infaisable, invendable, invivable, irrecevable.* Il convient de noter que, pour le locuteur d'aujourd'hui, ces termes résultent d'une transformation lexicale opérée dans le cadre d'une phrase de base en français, que ce ne sont pas des emprunts de formations déjà réalisées en latin et que ces formations sont perçues selon le même schéma de transformation, mais à partir d'une base savante, parfois même implicite, comme dans *indubitable, ineffable, inexorable, insatiable, insociable, instable, irrévocable.*

2° Le suffixe opérant la transformation lexicale du passif et de la modalité « pouvoir » a la forme *-ible* dans un nombre restreint de formations. Cette transformation s'est opérée rarement en français : *imprescriptible, imprévisible, inconvertible, inexigible, inexplosible.* On constate que les bases verbales sont diverses, suffixées en *-er* (*exiger, exploser*), en *-ir* (*convertir*) ou autrement (*prescrire, prévoir*).

La plupart des formations en *-ible* sont soit des emprunts directs au latin (*inaccessible, inaudible,* etc.), soit des emprunts indirects, la transformation négative se réalisant en français à partir de la base adjectivale positive en *-ible* empruntée au latin (*inéligible* résulte de la transformation négative de *éligible,* emprunté au latin). D'un point de vue synchronique, ces termes sont cependant assimilables aux transformations lexicales réalisées dans la phrase française, dans la mesure où cette transformation est perçue par le locuteur français contemporain : *imperceptible, indivisible, invincible,* etc.

Quelques formations comportent la forme du suffixe *-uble : indissoluble, insoluble.*

B. Dans quelques formations, la base verbale ne comporte pas normalement de transformation passive en *être* + adjectif en *é, i, u,* soit que le segment nominal du syntagme verbal de la phrase active se relie au verbe par une préposition (*pénétrer dans → impénétrable; accéder à → inaccessible*), soit que le verbe ne comporte pas de complément (*chavirer → inchavirable; rétrécir → irrétrécissable*), soit enfin que la base verbale ait la forme pronominale (*se feutrer → infeutrable*). Cependant, dans la structure profonde de la phrase, on rejoint la valeur passive, c'est-à-dire *être* + un adjectif verbal. C'est le cas pour le pronominal à valeur passive, pour l'intransitif qui peut être traduit par *être* + adjectif verbal en *-ant.* Dans les intransitifs suivis d'une préposition, celle-ci a une valeur locale, si bien que le verbe se ramène à l'intransitif *être* + adjectif verbal en *-ant : Une forêt impénétrable* < non de *une forêt qui ne peut être pénétrée,* mais < *une forêt dans laquelle on ne peut pénétrer* (dans laquelle on ne peut être pénétrant).

• La transformation négative par le préfixe *in-* se réalise aussi avec des participes passés et des adjectifs. Dans ce cas, la transformation se limite à la forme préfixale puisque la base demeure identique, étant déjà de forme adjectivale. La transformation négative de la phrase globale se réalise par *ne pas* encadrant le segment *est : Ce gisement est exploité → Ce gisement n'est pas exploité.* La transformation négative du segment adjectif se réalise par le préfixe *-in :* (N[2]) *qui n'est pas* N[1]. La condition, pour cette transformation, est que le syntagme verbal constitué par *être* + adjectif ne soit pas suivi de complément. La transformation négative de la phrase *Ce gisement est exploité par la compagnie* ne peut être que *Ce gisement n'est pas exploité par la compagnie.* Il s'agit alors d'une transformation négative de toute la phrase à travers le syntagme verbal, tandis que le schéma producteur d'un dérivé adjectif à préfixe négatif opère à partir d'une relativisation qui engendre l'adjectif de forme négative. La base (N[1]) est déjà un adjectif, si bien que la construction se traduit ici par une simple préfixation.

Les variantes morphophonologiques sont identiques à celles des formations en *-in* + *-able* (ou *-ible*) : [ɛ̃] (*inconsolé, indiscuté, imprévu*), [in] (*inachevé, inépuisé*), [im] (*immodéré*), [il] (*illimité*), [ir] (*irréfléchi*). La majorité des formations motivées pour le locuteur contemporain ont pour base des adjectifs en *-é* (*impayé, inaccoutumé, inarticulé, inexpliqué,* etc.), mais quelques-uns sont en *-u* (*imprévu, inattendu, inétendu, invaincu, invendu*) et en *-i* (*impuni, irréfléchi*).

Il est à noter que la transformation négative par le préfixe *in-* produit aussi des adjectifs en *-é* qui ne correspondent pas à une base verbale, mais à une base nominale : *illettré, infortuné, insensé, insermenté, invertébré.*

Le même schéma de transformation s'applique aux adjectifs verbaux en *-ant* à partir de l'adjectif ne comportant pas de complément : *imprévoyant, inconsistant, incroyant, inexistant, inintéressant, insignifiant, intolérant.*

• La transformation morphologique négative par le préfixe *in-* se produit aussi avec des adjectifs non verbaux. On distingue dans ce type de formation deux catégories : celle des adjectifs de base dont la transformation négative remonte souvent au latin, mais qui sont perçus comme formations motivées dans la langue contemporaine (*impair, impie, impur, incommode, incrédule, indélébile, indigne, inégal, inexpert, infécond, inhabile, inhumain, injuste, inopportun, inutile, invalide, irrégulier*), et celle où les transformations se font à partir d'une base du lexique français (*immoral, impartial, impoli, impolitique, imprécis, impuissant, incivique, incorrect, indélicat*).

La transformation négative intervient aussi avec des adjectifs qui résultent de l'adjectivisation d'une base nominale par le suffixe *-if* (*improductif, inactif, inexpressif, inoffensif*), par le suffixe *-el* (*inconditionnel, inconstitutionnel*), par le suffixe *-eux* (*inharmonieux*).

◆ La transformation négative par le préfixe *in-* est essentiellement adjectivale. Les substantifs préfixés par *in-* résultent d'une nominalisation de l'adjectif. Telle est la règle pour tous les noms à terminaison *-bilité,* que la transformation corresponde à un emprunt au latin ou non : *immobilité, immuabilité, impartialité, impersonnalité, impondérabilité, imprévisibilité, inaccessibilité, inadmissibilité, incoercibilité, incommensurabilité, infusibilité,* etc. Cette nominalisation postérieure à la transformation adjectivale négative est d'autant mieux établie que la forme nominale positive n'existe pas : **muabilité.* Il convient donc de considérer en général les formations nominales préfixées en *in-* comme des nominalisations de bases adjectivales négatives et non comme des transformations négatives d'une base nominale positive :

inélégant → inélégance
inexécuté → inexécution
inobservé → inobservation
insatisfait → insatisfaction
insonore → insonorité
insoumis → insoumission
insubordonné → insubordination
intemporel → intemporalité
irréel → irréalité
irrésolu → irrésolution.

Pour certaines formations, la base adjectivale négative n'existe pas dans le lexique : *inappétence, inconnaissance,*

inéquation, inobservance, insuccès. Elle est impliquée par la forme du suffixe en *-ance*, en *-tion*, ou par la forme zéro du suffixe. Ces formations représentent d'ailleurs une exception.

La production des adverbes en *-ment* ne représente pas une véritable transformation de l'adjectif puisque la forme en *-ment* est l'adjectif du verbe correspondant à l'adjectif du nom. C'est pourquoi tous les adjectifs préfixés en *in-* peuvent donner naissance à une forme adverbiale en *-ment*, qui n'est pas toujours enregistrée par le dictionnaire.

***dis-*, *mal-* (*mé*[*s*]-).** Ces préfixes négatifs servent à la transformation négative de certains adjectifs, mais, à la différence de *in-*, ils ne sont pas réservés à la seule transformation adjectivale : *disconvenir, discourtois, disproportion.*

Les formations adjectivales préfixées en *dis-* apparaissent comme des transformations négatives de l'adjectif de base : *discontinu, discourtois, disgracieux, dissemblable, dissymétrique.*

Par contre, les formations adjectivales en *mal-* et en *mé-* (*més-*) représentent une transformation négative lorsque le préfixe *mal-* s'oppose au préfixe *bien-* à valeur intensive (*malheureux/bienheureux*) ou lorsqu'il n'existe pas de contraire préfixé par l'adverbe *bien*, comme *maladroit, malcommode, malgracieux, malhabile, malhonnête, malpropre, malsain, mécontent*, qui ne sont que des transformations négatives de l'adjectif de base. Le couple *bien-/mal-* (*més-*) introduit une valeur sémantique différente de la seule négation : *malfaisant/bienfaisant; malséant/bienséant; malveillant/bienveillant.*

***a-* (*an-*).** La préfixation en *a-* (*an-*) sert aussi bien à la transformation négative des substantifs qu'à celle des adjectifs. Les adjectifs ainsi formés appartiennent à des vocabulaires spécialisés, surtout scientifiques. Même ceux qui sont empruntés au grec sont perçus synchroniquement comme des transformations négatives à base savante : *achromatique, actinique, amoral, amorphe, analphabète, anencéphale, anharmonique, anhydre, anormal, apétale, apolitique, asocial, asynchrone, atemporel, athermane, athermique, atonal, atypique.*

— Pour une même base adjectivale, il n'existe ordinairement qu'une seule transformation négative, les différents préfixes *dis-*, *mal-* (*mé*[*s*]-) et *a-* (*an-*) se distribuant dans des vocabulaires différents. Si des créations synonymiques se sont produites, on assiste alors le plus souvent à une spécialisation lexicale : *inconnu/méconnu, malhabile/inhabile, amoral/immoral, atemporel/intemporel.*

II. A. 3. 2. La transformation préfixale négative des substantifs.

On rencontre des formations nominales qui comportent les préfixes formateurs analysés dans la classe des préfixes formateurs d'adjectifs négatifs *in-*, *dis-*, *mal-* (*mé*[*s*]-), *a-* (*an-*). Mais, le plus souvent, elles résultent d'une nominalisation postérieure à la transformation négative de l'adjectif. Il en est ainsi pour les formations nominales à préfixe *in-* (v. plus haut II. A. 3. 1. ◆).

Quelques formations négatives substantivales répondent au schéma créateur de noms *le* N^2 *qui n'est pas* N^1 : *disparité, dissymétrie, mésentente.* Certaines donnent lieu à une adjectivisation : *dissymétrique.* Dans quelques créations, le préfixe *dis-*, *mal-* ou *mé*[*s*]- est différencié lexicalement selon l'opposition *bon/mauvais* et ne produit pas une véritable transformation négative : *disproportion, malchance, malfaçon, malformation, malnutrition, méfait, mésestime, mésalliance.* Les formations substantivales à préfixe *a-*, quoique perçues par le locuteur contemporain, sont, pour la plupart, des emprunts au grec : *anaphrodisie, arythmie, asymétrie, ataxie.* Dans les vocabulaires scientifiques, quelques créations sont des transformations négatives d'une base substantivale savante : *asystolie, asymbolie.*

***non-*.** L'outil de transformation négative du substantif est par excellence la forme *non.* Elle se révèle particulièrement productive dans la langue contemporaine. Toutes les créations ne sont pas enregistrées par le dictionnaire. On a pu relever : *non-agression, non-alignement, non-assistance, non-belligérance, non-comparution, non-conciliation, non-conformité, non-contradiction, non-coopération, non-dépassement, non-dissémination, non-exécution, non-existence, non-figuration, non-fréquentation, non-identification, non-ingérence, non-intervention, non-investiture, non-jouissance, non-paiement, non-production, non-prolifération, non-reconduction, non-relogement, non-satisfaction, non-scolarisation, non-usage, non-utilisation.*

La forme *non-*, préfixe négatif du substantif, s'oppose à la forme *ne pas*, négation du syntagme verbal. La transformation négative s'opère à partir du schéma *le* N^2 *qui n'est pas* N^1. N^1 représente la base fournie par un substantif déjà construit à partir d'une base verbale : *L'impôt est payé* → *le paiement de l'impôt. Le* N^2 *qui n'est pas paiement* (N^1) → *le non-paiement.* Parfois, c'est la forme verbale nominalisée de l'infinitif qui est la base de la nominalisation : *non-être, non-recevoir, non-savoir.* Ce schéma permet de créer n'importe quelle formation préfixée négative à partir d'une base nominale (*non-chaleur, non-couleur, non-folie, non-pesanteur*) ou un animé (*non-agriculteur, non-mathématicien, non-salarié, non-spécialiste*).

Les formations d'adjectifs préfixés en *non-* ne sont pas des transformations de bases adjectivales, mais seulement des adjectifs résultant de l'adjectivisation de verbes ou de substantifs : *non-combattant, non-comparant, non-croyant, non-engagé, non-euclidien, non-figuratif, non-violent.*

Pour ce qui est des adjectifs en *-iste*, on a vu que le suffixe *-iste* produisait aussi bien des substantifs que des adjectifs : *non-conformiste, non-interventionniste.*

II. B. LES PRÉFIXES VERBAUX

II. B. 1. Préfixes verbaux non motivés en français et préfixes verbaux motivés.

D'un point de vue synchronique, on ne peut considérer comme préfixes servant à la construction de verbes des éléments préfixés dans un état de langue antérieur, et qui, pour le locuteur contemporain, ne sont pas transposables dans une phrase de discours. Les formes verbales dans lesquelles l'historien de la langue peut les déceler sont, pour la plupart, des emprunts au latin ou des formations qui remontent à l'ancien français. Il en est ainsi des éléments *ab-* (*abdiquer, abstraire, abhorrer*), *ad-* (*adhérer, attirer, ameuter, arriver*), *circon-* (*circonscrire, circonvenir*), *con-* [*com-*, *cor-*] (*consulter, comparer, correspondre*), *dis-* (*disloquer*), *ex-* (*exporter, extirper*), *in-* [*im-*, *ir-*] (*imbiber, inculquer, irriguer*), *intro-* (*introduire*), *ob-* [*of-*, *op-*] (*obvier, offusquer, opposer*), *per-* (*perforer, persévérer*), *par-* (*parachever, parcourir, parvenir*), *pour-* (*pourfendre, pourchasser*), *pro-* (*procréer*), *sub-* (*submerger*). On remarquera que ces éléments sont des préfixes latins, à l'exception des formes *par-* et *pour-*. Contrairement à certains autres éléments latins qui entrent dans des formations néologiques, ils ne sont pas perçus comme une transposition de prépositions servant à relier le syntagme nominal au syntagme verbal. Certains peuvent donner l'illusion d'une certaine motivation, comme *ex-* ou *im-* dans *exporter* et *importer.* Cette motivation est sémantique et repose sur l'antonymie *exporter/importer.* Mais il paraît difficile d'analyser syntaxiquement *Le champagne est exporté de France en Amérique* selon la phrase sous-jacente *Le champagne est porté hors de France en Amérique.*

En second lieu, on ne saurait considérer comme préfixes verbaux des éléments préfixés qui font partie de formations verbales, mais dans lesquelles ils ne jouent aucun rôle générateur. Ils n'y figurent que par suite de la verbalisation d'un substantif formé selon une phrase de base dans laquelle le préfixe représente la transposition lexicale de la préposition. Ainsi, les verbes *postdater, subdiviser, paraphraser, synchroniser, interligner* et *antidater* sont des formations secondaires dérivées des substantifs ou adjectifs de base : *postdate, subdivision, paraphrase, synchronie, interligne, antidate.*

Le critère décisif qui permet d'isoler la classe des préfixes verbaux est celui de motivation de la formation. Celle-ci ne se mesure pas nécessairement au nombre de formations créées, mais à la disponibilité de la transformation de la phrase syntaxique en construction lexicale et, inversement, de la transposition de celle-ci dans la phrase de base.

Des éléments d'origine latine jouissent de ce privilège de motivation en raison de leur rôle dans la construction de termes appartenant le plus souvent à des vocabulaires spécialisés : *co-* est la transposition de la préposition *avec* dans *coexister, coposséder; pré-*, la transposition de la préposition *avant* dans *précompter, prédisposer, préétablir, préformer, présupposer.* Les préfixes *super-*, *inter-*, *post-*, *juxta-* correspondent à des prépositions ou locutions prépositives marquant la situation dans l'espace : *au-dessus de* (*superposer*), *entre* (*s'interposer*), *à côté de* (*juxtaposer*). Il en est de même de l'élément français *sur-*, qui traduit la locution *au-dessus de* dans *survoler.*

II. B. 2. Les préfixes verbaux intensifs.

De même qu'on a distingué une sous-classe de préfixes nominaux formée des éléments exprimant le degré, de même apparaît dans la classe des préfixes verbaux une catégorie d'éléments dont le trait distinctif est de correspondre à un adverbe ou à une locution adverbiale à valeur intensive. Dans quelques formations, le préfixe

entre équivaut à la locution adverbiale *à demi : entrebâiller, entrevoir, entrouvrir.* Il marque que l'action exprimée par la base verbale ne se réalise pas complètement. Dans des formations en nombre très limité, appartenant au langage vulgaire, le préfixe *contre-* sert à exprimer le degré absolu « tout à fait » : *s'en contrebalancer, s'en contrefoutre.* Les préfixes *sous-* et *sur-* expriment, le premier, le degré insuffisant, le second, le degré excessif : *sous-estimer, sous-évaluer, sous-exposer; surchauffer, surcomprimer, surentraîner, suréquiper, surestimer, surévaluer, surexposer, surfaire, surimposer, suroxyder, surpayer, surtaxer.*

II. B. 3. Les préfixes verbaux à valeur aspectuelle et modale.

re-. Ce préfixe doit être considéré comme un préfixe à valeur aspectuelle; en effet, la construction du dérivé implique une étape intermédiaire entre la phrase contenant le verbe de base et le dérivé en *re-*, au cours de laquelle apparaît une variation de caractère aspectuel. La phrase *La secrétaire reclasse les fiches* implique une première transformation → *La secrétaire classe les fiches qui ne sont plus classées* (= qui ont cessé d'être classées) → *La secrétaire classe les fiches qui sont déclassées.* La série de dérivation n'est donc pas *classer → reclasser,* mais *classer → déclasser → reclasser.* Cette phase intermédiaire représentée par la construction lexicale *classer → déclasser* se réalise par une transformation négative et une transformation passive. Enfin, la nouvelle transformation lexicale par le préfixe *re-* rétablit la phrase de base avec le verbe actif et sa valeur de présent → *La secrétaire reclasse les fiches.*

L'analyse de la construction lexicale en *re-*, selon la simple équivalence à la locution adverbiale *de nouveau,* ne peut rendre compte du double emploi des verbes préfixés en *re-*. La dérivation *cacheter/recacheter* peut impliquer dans la phrase de base que le sujet demeure le même ou bien qu'il change : *La secrétaire cachette la lettre → La secrétaire recachette la lettre* (qui a cessé d'être cachetée = qui a été décachetée par la secrétaire); mais aussi, au cours de ces transformations, le sujet peut être différent : *La censure recachette la lettre* (qui a cessé d'être cachetée = qui a été décachetée par la censure), mais qui a été cachetée par l'expéditeur. La double valeur du dérivé *recacheter* ne peut être expliquée qu'à la lumière de cette série de transformations au cours desquelles se produit la substitution de sujet.

Enfin, le sujet de la phrase de base comportant la base verbale peut disparaître complètement. Le préfixe *re-* prend alors une valeur intensive : *reconsidérer une question,* c'est l'approfondir et non pas nécessairement la considérer après avoir cessé de l'examiner. La série *considérer → déconsidérer → reconsidérer* se révèle alors irréalisable. *Recreuser un fossé* peut impliquer qu'on le creuse davantage et non qu'on se mette à le creuser, après avoir cessé de le creuser.

Du point de vue morphophonologique, le préfixe *re-* se présente avec des variantes *r-* et *ré-*, dont la distribution dépend de l'initiale de la base verbale. On trouve *ré-* [re] devant la voyelle [a] (*réapparaître, réargenter*), devant [e] (*rééditer, réélire*), devant [ɔ] (*réoccuper, réorganiser*), devant [y] (*réunifier*); devant [u], on trouve aussi bien la forme [re] (*réoublier*) que la forme [r] (*rouvrir*); devant la voyelle nasale [ɛ̃], le préfixe est de forme [re] (*réimposer, réincorporer*), mais de forme [r] devant [ã] (*remblayer, rembarquer*). Devant une base à initiale consonantique, la forme régulière est [rə] : *reboulonner, repaver, resaler, retâter, revaloriser;* la forme [re] dans *rélargir* et *ressayer* provient de la contraction de deux voyelles [e]. Le redoublement de la consonne initiale [s] n'a pas d'incidence phonétique; il demeure purement graphique : *ressauter, resservir, ressouder.* La forme [r] se rencontre devant une base à initiale [a] (*rallumer, ramollir, raviver*) ou à initiale [ã] (*rendosser, rengraisser*).

On peut constater que la distribution morphophonologique des formes [rə] et [re] n'est pas seulement d'ordre phonologique. En effet, devant les bases déjà préfixées en *em-* ou en *a-* se développe la tendance à former des doublets en [re] et en [r] : *rajuster/réajuster, réassortir/rassortir, ragrandir/réagrandir, rembarquer/réembarquer, rempaqueter/réempaqueter.* Ces doublets ne sont pas toujours notés par le dictionnaire, mais la tendance à la simplification du préfixe sous la forme [r] devant *a* existe dans la langue populaire et elle apparaît diachroniquement, comme dans l'exemple du dérivé en *re-* à partir de *arranger,* formé d'abord en *rarranger,* puis refait en *réarranger.* Une différenciation s'établit entre les deux types de formations. La forme [re] prévaut devant les préfixes *a-* et *en-* encore perçus — selon la motivation de la valeur factitive —, tandis que la forme [r] tend à s'agglomérer à une base dont les éléments composants ne sont plus perçus. C'est pourquoi un grand nombre de verbes préfixés en [r] devant [a] ne sont plus interprétés comme des constructions préfixales (*ramasser, rappeler, rapprocher, rassembler,* etc.) ou donnent lieu à des formations homonymiques, l'une demeurant motivée comme formation préfixale en *re-*, l'autre cessant de l'être : 1° *attraper un rhume/rattraper un rhume;* 2° *rattraper quelqu'un.* Ou bien apparaît la nécessité de recréer un dérivé en [re] à côté de l'ancien : *rassembler ses forces/réassembler les pièces d'une montre* (formation virtuelle).

Le préfixe *re-* est particulièrement productif. Le contingent des réalisations virtuelles dépasse largement celui qui est enregistré par le dictionnaire.

contre-. Ce préfixe appartient à la classe des préfixes à valeur aspectuelle. En effet, la construction préfixale à laquelle il donne lieu implique deux phrases sous-jacentes, dont l'une exprime un procès antérieur, et l'autre une action postérieure en réplique. La phrase *Les étudiants non contestataires contre-manifestent* est issue de deux propositions : *Les étudiants contestataires ont manifesté; Les étudiants non contestataires manifestent contre les contestataires.* La transformation préfixale se réalise par l'effacement de l'aspect d'antériorité du procès de la première proposition, par celui du sujet de la première proposition et du complément de la préposition dans la seconde. Ce type de transformation implique donc la situation dans le temps de deux procès; elle se réalise dans des verbalisations : *contre-attaquer, contrebattre, contredire, contre-manifester, contresigner.* Les nominalisations, plus nombreuses, formées sur ce modèle impliquent une réalisation verbale antérieure, qu'elle existe effectivement dans le lexique ou qu'elle soit seulement impliquée par le processus de transformation. D'ailleurs, beaucoup de ces dérivés nominaux désignent des actions : *contre-appel, contre-assurance, contre-dénonciation, contre-empreinte, contre-épreuve, contre-espionnage, contre-essai, contre-expertise, contremarche, contre-offensive, contre-préparation, contre-projet, contre-propagande, contre-proposition, contrordre.* Si le procès n'est pas inclus dans la base nominale, il suffit de l'y introduire par le verbe *faire.* Souvent la formation nominale est une nominalisation ultérieure dans la série des transformations : *contre-attaquer → contre-attaque.*

anti-, post-. Un processus de formation identique à valeur aspectuelle intervient dans les créations lexicales par les préfixes *post-* et *anti-*, quand ils ont une signification temporelle. Le rapport entre *antidate* et *antidater, postdate* et *postdater* est de même nature.

entre-. Ce préfixe sert à construire des dérivés verbaux comportant la modalité de la réciprocité. La transformation lexicale est issue de deux propositions comportant deux sujets et deux compléments qui permutent d'une proposition à l'autre : *Les deux frères s'entre-déchirent* implique les propositions *Un frère déchire l'autre frère; L'autre déchire le premier.* La transformation consiste à effacer les pronoms *l'un l'autre* pour ne laisser subsister que le pluriel : le préfixe *entre-* traduit la réciprocité de l'action, renforcée par la forme du pronominal *se.* Sur ce modèle, on trouve : *s'entraider, s'entrechoquer, s'entre-détruire, s'entre-dévorer, s'entr'égorger, s'entre-frapper, s'entre-heurter, s'entre-manger, s'entre-nuire, s'entre-obliger, s'entre-regarder, s'entretuer.*

a- et **en-, é-**. Ces préfixes ont une valeur aspectuelle de factitifs. La phrase suivante, en effet, formée avec le verbe *enrichir, La spéculation enrichit les détenteurs de capitaux* est issue de la phrase de base : *La spéculation fait que les détenteurs de capitaux deviennent riches.* Les verbes dérivés peuvent avoir une valeur transitive et une valeur intransitive; celle-ci présuppose une phrase de base : *Il devient laid → Il enlaidit.* Dans la série des transformations, la formation de l'intransitif à partir de la base adjectivale est la première. La transformation lexicale présente un double aspect de préfixation et de suffixation. Les préfixes *a-* et *en-* sont le produit de l'effacement de l'aspect « devenir », et le suffixe verbal réalise la verbalisation de la base. La création préfixale par *a-* et *en-* intéresse deux classes de bases, les adjectifs et les substantifs.

A. La transformation de l'adjectif en verbe de valeur factitive se réalise soit par le préfixe *-a,* soit par le préfixe *-en,* soit par le préfixe *-é,* soit par la forme zéro du préfixe.

Préfixe *a- : adoucir, affadir, affaiblir, allonger, amaigrir, amincir, attendrir, avilir.*

Préfixe *en-* (*em-*) : *embellir, empuantir, enchérir, endurcir, engourdir, enhardir, enivrer, enjoliver, ennoblir, ensanglanter.*

Préfixe *é-* : *écouter, élargir, émincer.*

Préfixe zéro : *innocenter, maigrir, noircir, rougir, tiédir, verdir.*

La dérivation du factitif à partir de la base adjectivale à préfixe zéro se réalise aussi très couramment par le suffixe *-iser* :

national → *nationaliser*
populaire → *populariser.*

Il peut arriver que la même base adjectivale soit construite avec des préfixes différents (*noble* → *anoblir, ennoblir*) ou, plus souvent, selon une opposition préfixe zéro/préfixe plein (*a-*, *en-*) [*tiédir/attiédir, maigrir/amaigrir; mincir/émincer, durcir/endurcir*]. Cette dualité de construction correspond à une différenciation entre l'emploi transitif et l'emploi intransitif qui sont issus de transformations différentes, ou bien elle recouvre une différenciation sémantique : *anoblir* → « rendre noble » (rang social)/*ennoblir* → « rendre noble » (donner un air de noblesse).

On peut aussi faire la constatation que les adjectifs de couleur ont pour dérivés des verbes à préfixe zéro, de même qu'ils reçoivent exclusivement le suffixe *-ir*, et que, d'une manière générale, les constructions à suffixe *-ir*, à partir de bases adjectivales, sont beaucoup plus répandues que les formations en *-er*.

B. La transformation du substantif en verbe de valeur factitive se réalise aussi par les préfixes *a-* ou *en-* (*em-*), ou par le préfixe zéro. Les formations à suffixes *-er* sont de beaucoup les plus nombreuses avec les bases nominales.

Préfixe *a-* : *aboucher, accoupler, accoutumer, accréditer, acculer, acheminer, adosser, affronter, agenouiller*, etc. Les formations à suffixe *-ir* sont moins nombreuses avec le préfixe *a-*. Cependant, on en trouve des exemples dans des vocabulaires spécialisés : *atterrir, amerrir, alunir.* Il arrive que des formations différentes par le préfixe ou par le suffixe soient construites à partir de la même base. On assiste alors à une différenciation sémantique : *emboucher/aboucher, abouter/aboutir.*

Préfixe *en-* (*em-*) : *embastiller, embrigader, empailler, emprisonner, endoctriner, enfiévrer, enraciner, ensabler*, etc. Ce modèle de transformation préfixale se révèle extrêmement productif. C'est le moyen le plus courant, dans la langue, pour passer du substantif concret ou abstrait au verbe factitif. Les formations à suffixe *-ir* sont beaucoup moins nombreuses, par exemple *emboutir*, qui a pris le relais d'un ancien *embouter*, et *aboutir*, à côté de *abouter.*

Préfixe zéro. On a déjà étudié ce type de formation dans le cadre des transformations suffixales. Il suffit de rappeler que le type de transformation suffixale d'un substantif en verbe de valeur factitive existe à côté de la transformation préfixale; la transformation se fait par le suffixe *-er* (*affaire* → *s'affairer, alarme* → *alarmer, coiffe* → *coiffer, masque* → *masquer*, etc.) et par le suffixe *-iser* (*alcool* → *alcooliser*).

Il arrive que ce modèle à préfixe zéro permette de créer des doublets à côté des formations préfixales : *encocher/cocher, empoisser/poisser, engerber/gerber, engazonner/gazonner, enherber/herber.* On constate alors que les deux formations n'ont pas le même statut lexical, soit que l'une apparaisse moins vivante que l'autre, soit qu'elles aient été différenciées sémantiquement : *engerber* (« remplir de gerbes »)/*gerber* (« mettre en gerbes »); *enherber* (« mettre en herbe »)/*herber* (« mettre du linge sur l'herbe »).

La verbalisation du substantif pour former des verbes factitifs se réalise selon une série de transformations dont l'adjectivisation du terme de base est la première étape. Pour transformer la base *crasse* en *encrasser*, la phrase de base est d'abord : *Les bougies ont de la crasse* → *les bougies sont encrassées* → *le mauvais carburant fait que les bougies sont encrassées* → *le mauvais carburant encrasse les bougies.* L'antériorité de la formation adjectivale dans le processus de transformation préfixale, comme dans la transformation à préfixe zéro (cf. *chocolat* → *chocolaté*), ressort de l'existence de dérivés adjectifs auxquels ne correspond pas de verbe (*empanaché, emplumé, enneigé, ensellé, ensommeillé*) ou de verbes dont l'apparition chronologiquement postérieure est démontrée :

endiablé → *endiabler*
enrhumé → *enrhumer*
ensoleillé → *ensoleiller*
ajouré → *ajourer*
affairé → *s'affairer.*

La transformation lexicale du substantif en factitif est indissociable de la transformation négative par le préfixe *dé-*. Ce sont les deux aspects inverses d'un même processus. Le factitif positif entraîne souvent le factitif négatif, d'où les couples nombreux : *embarquer/débarquer, emboîter/déboîter, emmailloter/démailloter, empaqueter/dépaqueter, empocher/dépocher, empoussiérer/dépoussiérer, encaisser/décaisser, enfourner/défourner, enterrer/déterrer, accrocher/décrocher*, etc. La formation factitive négative en *dé-* suppose l'existence de la formation factitive positive à préfixe puisqu'il n'existe pas de forme de verbe simple dérivée de la base substantivale, pouvant jouer le rôle de base pour la formation négative.

Une corrélation complémentaire apparaît entre la formation factitive positive, la formation factitive négative et la formation factitive itérative. On a vu que la dérivation préfixale en *re-* présupposait une transformation intermédiaire négative. Cette phase peut être représentée soit par une phrase de base comportant la négation *ne plus* d'un verbe simple, soit par le dérivé préfixal en *dé-*. D'où des séries différentes.

Une première a pour point de départ un verbe simple : *gonfler/dégonfler/regonfler, monter/démonter/remonter, armer/désarmer/réarmer, habiller/déshabiller/rhabiller.*

Une seconde série a pour point de départ un factitif préfixé : *accoutumer/désaccoutumer/réaccoutumer, approvisionner/désapprovisionner/réapprovisionner, enchaîner/déchaîner/renchaîner.*

***dé-* (*dés-*).** Ce préfixe opère la transformation factitive négative d'une base nominale ou adjectivale.

Le type de transformation, la verbalisation, implique une adjectivisation préalable, si bien que la différenciation entre base adjectivale et base nominale n'apparaît pas comme décisive : toute base nominale se transforme en adjectif avant de donner naissance au verbe. On a donc des dérivés formés à partir d'adjectifs proprement dits (*débalourder, dégourdir*) et des dérivés formés à partir de verbes eux-mêmes issus d'adjectifs (*décentraliser, déchristianiser, dégauchir, dégriser, démoraliser, dénationaliser, dénaturaliser, dénazifier*). On retrouve dans les formations de factitifs négatifs les suffixes des factitifs positifs formés à partir de la base adjectivale.

Les créations les plus nombreuses sont obtenues à partir de substantifs. Il n'y a pas lieu de considérer que la base est tantôt le substantif, dans la mesure où il n'existe pas de verbe simple correspondant (ex. : *déboîter* < *de* + *boîte*), tantôt le verbe positif (*déboiser/boiser*). Le processus de transformation apparaît comme unique si l'on admet que la transformation factitive implique que la base de dérivation est l'adjectif en *-é*, qu'il soit tiré du substantif ou qu'il résulte de la transformation passive d'un verbe existant. La phrase *Le garçon décapsule la bouteille* est le résultat des transformations suivantes : *Le garçon fait que* (transformation factitive) *la bouteille n'est plus capsulée* (transformation adjectivale *capsuler* → *être capsulé*, ou *capsule* → *capsulé*) + transformation négative *ne plus* → *dé-*.

La transformation factitive négative est en corrélation étroite avec la transformation factitive positive. Celle-ci se présente tantôt sous la forme d'un verbe simple à suffixe *-er* ou *-ir* et à préfixe zéro, d'où les couples *bloquer/débloquer, bobiner/débobiner, boiser/déboiser, boucler/déboucler, brider/débrider*, tantôt sous la forme d'un verbe à préfixe *em-* ou *a-*, d'où les couples *débarquer/embarquer, débaucher/embaucher, déboîter/emboîter, débourber/embourber, débrayer/embrayer, dégrafer/agrafer*, etc.

Du point de vue morphophonologique, le préfixe revêt la forme *dés-* devant une voyelle ou un *h*; devant [a] : *désaccoupler;* devant [e] : *déséchouer;* devant [ã] : *désembourgeoiser;* devant [i] : *déshydrater;* devant [ɛ̃] : *désintoxiquer;* devant [ɔ] : *désodoriser;* devant [y] : *désunir.* Il prend la forme *dé-* devant une consonne (*débâtir, décapoter, dédoubler, déficeler, déganter, déjuger, délarder, démasquer, déniveler, déplomber, dératiser, détordre, déverrouiller*) ou *de-* avec redoublement graphique devant *s* (*dessaler, desserrer, desservir*).

***ex-*.** Ce préfixe n'apparaît que dans des formations nominales, mais il convient de le rattacher aux préfixes verbaux à valeur aspectuelle; les créations qu'il engendre sont issues d'une phrase comportant une transformation de caractère aspectuel. En effet, la formation préfixée *ex-ministre* résulte d'une phrase : N *qui n'est plus ministre* (*qui a cessé d'être*). La transformation préfixale par *ex-* intègre le passé et la négation dans la construction lexicale. D'autre part, le

terme de base dans la phrase de base apparaît comme un adjectif formant avec le verbe *être* une séquence verbale dans la fonction d'attribut. Ce type de formation est très productif. Toutes les formations virtuelles ou éphémères ne sont pas enregistrées par le dictionnaire; citons *ex-député, ex-directeur, ex-ministre, ex-président*, etc.

III. LA COMPOSITION

La création de nouvelles unités lexicales par composition implique la conjonction de deux éléments constituants identifiables par le locuteur. Les rapports qui les régissent dans la conscience du locuteur se fondent sur les relations syntaxiques de ces éléments à l'intérieur d'une phrase où ils sont construits selon les règles de la syntaxe du discours. La proposition de base qui sous-tend la relation des éléments composants de l'unité lexicale est la condition nécessaire pour que la composition existe. Les composés, en effet, se différencient des unités formées par agglomération des éléments d'une séquence syntaxique de phrase ou de partie de phrase : ils résultent d'une transformation de la phrase de base. Ainsi les mots *rendez-vous, cessez-le-feu, suivez-moi-jeune-homme, qui-vive, monte-en-l'air*, phrases de discours avec les marques morphologiques de temps, de mode, de personne du verbe, et avec la marque syntaxique de l'ordre des éléments, utilisées telles quelles à titre d'unités lexicales, s'opposent à *porte-bagages* ou à *francophile*, dans lesquels l'élément verbal devenu élément composant de l'unité lexicale a subi une transformation dont l'invariabilité de *porte* et la forme adjectivale *phile* sont les marques. Les formations constituées par des éléments de phrase agglomérés ne résultent pas d'une transformation lexicale, mais de la coalescence de ces éléments par la répétition et l'usage; elles reposent en définitive sur un simple phénomène mémoriel, qui entraîne le glissement lexical de l'ensemble de la phrase ou de la séquence de phrase, et sa nominalisation par l'emploi d'un prédéterminant. Certaines peuvent donner l'illusion de la transformation quand elles résultent de la transposition d'une phrase complète du type *décrochez-moi-ça, rendez-vous, va-nu-pieds*, dans lesquels les éléments constituants perdent leur mutabilité syntaxique propre pour se figer dans une formation nominale, mais cette transposition ne résulte pas d'une relation interne entre les éléments. D'autres, par contre, ne sont que des agrégats d'éléments dont le lien ne repose pas sur la construction syntaxique fondamentale de la phrase prédicative élémentaire : *désormais, naguère*. Dans ce cas, les éléments constituants ne sont d'ailleurs plus identifiables par le locuteur contemporain.

Les formations par composition se différencient des dérivés par préfixation par la nature des éléments composants, malgré l'unité fondamentale de la procédure de transformation qui est à la source des deux types de formations. Le terme préfixé, en effet, comme on l'a dit ci-dessus, résulte de la transformation d'une base et d'une préposition ou d'un équivalent adverbial. Le composé est le produit de la transformation lexicale d'éléments constituants autonomes de la phrase, en tant que syntagme nominal, syntagme verbal ou éléments de syntagme.

Toute formation par composition contient les éléments d'une phrase prédicative. A partir de cette phrase, la transformation s'opère par relativisation, comme dans la procédure de préfixation. Le composé *germanophobe* repose sur la phrase *Il déteste les Allemands*, qui donne par relativisation : *Il est celui qui déteste les Allemands → Il est germanophobe*. Le passage de la phrase de base au terme composé implique une série de transformations : l'effacement du prédéterminant *les*, qui supprime la référence pour ne retenir que la valeur conceptuelle du signe; la relativisation, qui permet le passage de la phrase prédicative de discours à l'adjectivisation ou à la substantivisation par le relatif; l'effacement du relatif et la substitution de deux morphèmes radicaux savants, un verbal et un nominal, aux termes de discours; une transformation de l'ordre dans la séquence syntaxique des éléments. Le résultat de cette série de transformations est l'emploi de *germanophobe* comme attribut, fonction ambivalente de l'adjectif et du substantif.

La formation par composition implique la seule procédure de la nominalisation donnant naissance à des substantifs et à des adjectifs. Elle est incompatible avec la verbalisation. Les verbes qui semblent résulter d'un processus de composition sont en réalité des produits de processus différents. *Maintenir, saupoudrer, colporter, culbuter* sont des formations anciennes où les éléments nominaux *main, sel, col, cul* ont la valeur de complément de moyen, aggloméré au verbe dans un ordre emprunté au latin et maintenu dans la syntaxe primitive du français, et sans qu'intervienne une transformation par verbalisation à partir d'une phrase de base. Au surplus, ce type de formation n'est plus productif dans la langue contemporaine, et les éléments constituants des formations anciennes ne sont pas perçus par les locuteurs d'aujourd'hui comme éléments autonomes. Dans le français contemporain, il n'existe pas de formation verbale comportant deux verbes conjoints perçus comme tels. Les formations anciennes du vocabulaire juridique (*saisir-gager, saisir-revendiquer, saisir-brandonner*) sont le produit ou bien de la verbalisation de composés nominaux antérieurs, ou bien de l'agglomération de deux verbes coordonnés par asyndète. Dans *aller et venir*, la coordination de deux verbes ne produit pas un composé; la preuve de la persistance de l'autonomie syntaxique de chacun des verbes est que chacun peut recevoir les marques de personne, de temps et de mode. Les nombreux verbes formés par dérivation seconde à partir d'une unité nominale, comme *photographier, téléphoner*, ne relèvent pas de la composition à base verbale. Les seules formations qui résultent d'une procédure vivante de verbalisation sont les verbes dérivés en *-fier*, mais le mode de formation hérité du latin, où il donnait lieu à une création par composition à partir d'une base verbale autonome (*facere*), relève, dans la langue contemporaine, de la dérivation par suffixation.

Si la transformation lexicale par composition donne naissance seulement à des formations nominales (substantifs et adjectifs), les phrases de base d'où elles sont issues ne sont pas d'un modèle unique. Celles-ci peuvent soit comporter un verbe, soit se présenter comme des phrases prédicatives avec la copule *être*. Les premières donnent naissance à des composés à base verbale, les secondes à des composés à base nominale. On distinguera deux classes de composés selon ce critère.

Le processus de transformation lexicale par composition est unique, quelle que soit la forme des éléments composants et leur ordonnancement. En synchronie, on ne peut établir une différenciation fondamentale selon l'origine des éléments de formation. C'est la même phrase de base qui donne naissance à *croque-mort* et à *misanthrope* selon la motivation du locuteur contemporain, indépendamment de l'odyssée historique de chacune des formations. La transformation lexicale est réalisée dans le premier cas avec des morphèmes du vocabulaire commun, dans le second cas avec des radicaux savants. La différenciation du matériel lexical repose sur des niveaux de vocabulaire différents, mais la motivation de base de la transformation est identique. C'est pourquoi on ne fera pas de cette différence dans les radicaux utilisés un critère pertinent.

La transformation de la proposition de discours en unité lexicale, qui constitue le critère essentiel pour distinguer le terme composé du syntagme libre, n'apparaît pas toujours avec la même évidence. On peut établir une hiérarchie dans les composés selon le degré de cohésion qui unit les éléments composants. Quand la série des transformations qui aboutit à la formation d'une unité lexicale composée est achevée, le terme formé présente des traits morphologiques et syntaxiques qui le distinguent avec netteté : invariabilité en nombre du premier élément (*des accroche-cœurs*), coalescence absolue des deux éléments (*portemanteau*) ou réunion par la marque graphique du trait d'union (*sourd-muet*), inversion de l'ordre des éléments par rapport à l'ordre de la phrase prédicative (*télévision*), élément de liaison en *o* ou *i* dans les composés savants (*thermonucléaire*). Les marques formelles ne font que traduire un certain degré de lexicalisation, une fois la transformation accomplie. Elles ne sauraient être considérées comme les critères décisifs de la lexicalisation. Il existe, en effet, résultant du même processus de transformation, des composés dont les éléments ne portent pas ces marques distinctives et qui constituent cependant des unités lexicales composées. Le degré de cohésion de leurs éléments peut se mesurer par un certain nombre de tests syntaxiques :

— impossibilité de substituer à un élément composant un autre terme (**certificat de santé* ne peut être un synonyme de *bulletin de santé*);

— impossibilité d'introduire un prédéterminant devant le second élément lorsqu'il n'en comporte pas (*certificat de mon travail* au lieu de *certificat de travail*);

— impossibilité plus ou moins absolue d'insérer une détermination du premier élément avant le second élément (on ne dit pas **les chemins français de fer*);

— impossibilité d'introduire une marque de degré devant le second élément adjectif (la *navigation aérienne* ne peut être « plus ou très aérienne »).

Enfin, à la limite du syntagme libre, des groupements phraséologiques en voie de lexicalisation comportent des éléments dont la cohésion est fondée sur une unicité sémantique, sur la répétition par les locuteurs, et dont le degré de lexicalisation se traduit par la plus ou moins grande réceptivité à des éléments étrangers aux termes de la séquence syntaxique habituelle. Ainsi, on insérera difficilement un adjectif dans les groupes *niveau de vie* ou *groupe*

*de travail : *niveau bas de vie, *groupe actif de travail*. Cependant, il apparaît que l'usage demeure hésitant dans le traitement de certaines séquences syntaxiques. La lexicalisation n'est pas encore achevée.

III. A. LES COMPOSÉS À BASE VERBALE

III. A. 1. Composés issus d'une phrase comportant un syntagme verbal et un syntagme nominal.

Le trait dominant de la classe des composés à base verbale, par opposition aux composés à base substantivale ou adjectivale, est que le produit de la transformation lexicale est un nom différent du nom qui entre dans la formation composée. La résultante substantivale est l'aboutissement d'une série de transformations à partir d'un schéma de phrase SN^1 + verbe + SN^2* (*cela couvre le lit*). Elles se présentent dans une succession logique. Toutes ces transformations sont des opérations qui interviennent dans les structures profondes de la langue sans affleurer dans le discours avant le résultat final. L'étape essentielle dans la transformation est la relativisation qui opère la nominalisation : N^2 *qui* (V + N) N^1 (*ce qui couvre le lit*). L'étape finale (*le couvre-lit*) implique plusieurs mutations : 1° la substitution du prédéterminant article aux éléments de relativisation *ce qui;* 2° l'effacement de l'article devant le terme complément d'objet du syntagme verbal, ce qui entraîne sa cohésion avec l'élément verbal préposé et, concurremment, la mutation du verbe de la phrase, muni des marques syntaxiques d'insertion dans le discours (mode, temps, personne), en un radical verbal de forme unique invariable. Le fait fondamental de la transformation des composés à base verbale du type *couvre-lit* est cette dernière mutation. On a essayé autrefois d'expliquer cet élément verbal par une forme d'impératif (Darmesteter) impliquant une phrase de base qui aurait compris l'impératif et le second terme en apostrophe ou comme complément d'objet. Cette explication ne peut plus être retenue pour rendre compte des formations dans la langue moderne. Cependant, la démarche de cette analyse n'était pas éloignée, dans son principe, de celle de la grammaire transformationnelle. La transformation nominale d'une forme verbale se retrouve par ailleurs dans la dérivation de substantifs à partir d'un verbe dans une forme à degré zéro (*transférer* → *transfert*), mais cette transformation relève de la dérivation suffixale, le degré du suffixe étant le suffixe zéro; elle diffère fondamentalement de la transformation opérée dans la composition par le fait que la relation est une relation de filiation par rapport au verbe par l'intermédiaire d'une phrase de discours, tandis que la relation de composition se réalise entre les éléments d'une phrase transposés ensemble dans la formation nominale. La formation des composés à base verbale implique la transformation d'un syntagme verbal de phrase achevée à deux arguments (verbe + complément), ou même d'une phrase à un seul argument lorsque le second terme représente un sujet.

a) Les bases verbales.

Les bases verbales qui servent de premier élément de composition et qui apparaissent encore avec une autonomie graphique sont, d'après un relevé non exhaustif (parce que le schéma de production est vivant et qu'il peut en apparaître au fil de l'activité du langage) : *abaisse, abat, accroche, aide, allume, appuie, arrache, arrête, attrape, bouche, boute, brise, brûle, cache, caille, cale, casse, chasse, chauffe, chausse, cloche, compte, coupe, couvre, crève, croque, dompte, essuie, fait, gagne, garde, gâte, gratte, guide, lance, lave, lèse, mâche, mire, monte, muche, ouvre, pare, passe, perce, pèse, pique, porte, pousse, presse, prie, remonte, réveille, rince, rogne, saute, serre, tire, tourne, traîne, tranche, trompe, trousse, tue*.

La marque graphique de l'autonomie de l'élément verbal n'est pas décisive. Elle peut seulement fournir une indication sur la motivation de la formation composée et sa productivité. Parmi ces bases, il en est qui n'entrent que dans une formation : *abaisse* (*abaisse-langue*), *accroche* (*accroche-cœur*), *arrête* (*arrête-bœuf*), *bouche* (*bouche-trou*), *caille* (*caille-lait*), *cale* (*cale-pied*), *cloche* (*à cloche-pied*), *dompte* (*dompte-venin*), *fait* (*fait-tout*), *guide* (*guide-âne*), *lèse* (*lèse-majesté*), *mire* (*mire-œufs*), *muche* (*à muche-pot*), *prie* (*prie-Dieu*), *réveille* (*réveille-matin*), *remonte* (*remonte-pente*), *rogne* (*rogne-pied*), *tranche* (*tranche-montagne*).

Certaines d'entre elles sont issues de verbes dont l'emploi a disparu ou vieilli dans la langue contemporaine en tant que verbe transitif formateur du composé : *clocher, mirer, mucher*. Il en est de même pour *bouter*, qui apparaît dans plusieurs formations : *boute-en-train, boutefeu, bouteroue, boute-selle*, formations elles-mêmes vieillies, à l'exception de *boute-en-train*.

Il existe des formations composées à partir d'une base verbale où la motivation de la composition cesse d'être perçue par le locuteur contemporain, ce qui se traduit, dans une certaine mesure, par la coalescence complète des deux éléments, par exemple *marche* dans *marchepied, chante* dans *chantefable, claque* dans *claquedent, hoche* dans *hochepot* et *hochequeue* (à côté de *hoche-queue*). Il existe aussi de très nombreux noms de lieu et patronymes qui sont issus de la même transformation, mais dont les éléments ne sont plus perçus. Les bases verbales les plus productives, si l'on se fie au nombre d'unités composées recensées par le dictionnaire, sont, par ordre de productivité mesuré selon la série des dictionnaires : *porte, garde, passe, tire, cache, casse, pare, pèse, couvre, lance, brise, chasse, chauffe, presse, serre, croque, essuie, gratte*, etc. Certaines de ces bases apparaissent comme productives essentiellement dans la période contemporaine, dans la désignation de produits de la technique moderne (*lance* → *lance-pierres, lance-bombes, lance-fusées, lance-grenades, lance-roquettes, lance-torpilles*). D'autres font preuve d'une productivité permanente, attestée par la coexistence de formations à graphie conjointe et à trait d'union : *tournevis* et *tournevent* à côté de *tourne-disque, portefaix* à côté de *porte-hélicoptères*. Ce modèle de transformation lexicale est constamment disponible, le passage de la phrase énonciative et descriptive à la désignation est nettement perçu par tous les locuteurs; d'où sa valeur de formation populaire, attestée souvent par la coexistence d'une double appellation dans les vocabulaires de la botanique et de l'entomologie (*tue-chien* à côté de *colchique, tue-mouche* à côté de *fausse oronge, tue-loup* à côté de *aconit*), et aussi en chimie (*pèse-alcool* à côté de *alcoomètre, pèse-moût* à côté de *glucomètre, pèse-acide* à côté de *aréomètre*).

Les bases verbales sont toutes issues de verbes à suffixe *-er*, à l'exception de *abat* et de *fait*. On peut remarquer aussi que les verbes générateurs sont, pour le locuteur français contemporain, à radicaux simples, à l'exception de *réveille* dans *réveille-matin*, et *remonte* dans *remonte-pente*. Il apparaît, d'après cette typologie de la base verbale, que le schéma de production de composés nominaux est peu compatible avec une construction antérieure du verbe.

L'ambiguïté de forme qui résulte d'une double transformation du verbe, d'une part, en base de composition à forme zéro, dépourvue des marques de mode, temps et personne (graphie *e*), d'autre part, en substantif par nominalisation à suffixe zéro, apparaît parfois dans l'interprétation de la formation composée et dans la graphie adoptée pour le premier terme; on a ainsi la double série : *appuie-bras* et *appui-bras, appuie-main* et *appui-main, appuie-tête* et *appui-tête*. L'ambiguïté se fait sentir jusque dans les règles d'accord en nombre des éléments. Dans la série en *appui*, le pluriel des formations composées comporte un *s* à *appuis*, et n'en comporte pas dans la série en *appuie*, forme verbale invariable. Il en est de même dans la série des termes à base verbale *garde* et *aide*. Quand le terme composé représente une personne et que l'ambiguïté est alors possible avec le déverbal *garde* et *aide* désignant une personne, la règle s'est instaurée de mettre un *s* au pluriel : *des gardes-barrières, des aides-comptables*. La marque du pluriel est absente quand le composé se réfère à un nom de non-animé sans confusion possible avec le nom de personne, *garde* et *aide : des aide-mémoire, des garde-manger*. La même ambiguïté explique aussi la double graphie : *réveille-matin* et *réveil*.

b) Classes des substantifs générés.

Le schéma de base produit des substantifs qui sont des animés ou des non-animés; quand le résultat de la transformation désigne une personne, la phrase de base est N^2 *qui* (V + N) : *celui qui porte le drapeau* → *le porte-drapeau*. Dans la classe des animés, N^2 désigne le plus souvent une personne. Les formations qui se réfèrent à un animé non humain sont peu nombreuses; on trouve des noms d'animaux (*porte-bât, porte-musc*), des noms d'insectes (*gâte-bois, porte-queue*), des noms d'oiseaux (*garde-bœuf, tourne-pierre*), des noms de plantes (*dompte-venin, tue-chien, perce-neige, perce-muraille, perce-pierre*). On a relevé les formations suivantes qui désignent des personnes : *aide-comptable, aide-maçon, brise-fer, croque-mort, croque-notes, garde-barrière, garde-chasse, garde-chiourme, garde-frein, garde-magasin, garde-malade, garde-mites, garde-pêche, gâte-métier, gâte-papier, gâte-sauce, gratte-papier, porte-aigle, porte-bannière, porte-carnier, porte-croix, porte-drapeau, porte-enseigne, porte-étendard, portefaix, porte-fanion, pousse-cailloux, serre-frein, tire-laine, tire-sou, traîne-bûches, traîne-malheur, traîne-misère, traîne-savates, tranche-montagne*.

Le nombre des bases verbales utilisées dans ces formations est relativement peu élevé. La plupart produisent à la fois des noms d'animés et des noms de non-animés, sauf *gâte* et *traîne* (noms d'animés seulement). Le nombre relativement élevé des créations

*On prendra garde de ne pas confondre la notation symbolique qui se réfère à l'ordre syntaxique des syntagmes nominaux dans la phrase de base (SN^1 = syntagme nominal sujet, SN^2 = syntagme nominal objet) et celle qui se réfère à l'ordre des transformations lexicales (N = élément de base, N^2 = résultat de la transformation lexicale); dans la transformation par composition, il y a plusieurs éléments de base : élément nominal N et élément verbal V. On aura donc recours à ces lettres, N^2 restant affecté à la désignation du résultat de la transformation. N^2 apparaît dès l'étape de la relativisation de la phrase de base.

désignant des personnes à partir de certaines bases (*garde* et *porte*) s'explique par l'analogie qui fait recourir au même modèle, surtout quand le second terme appartient à la même série lexicale : *porte-aigle, porte-bannière, porte-drapeau, porte-enseigne, porte-étendard, porte-fanion.* Dans la classe des composés désignant des personnes, le second terme, complément d'objet du verbe dans la phrase de base, est un nom de non-animé le plus souvent, sauf dans *aide-comptable, aide-maçon, croque-mort, garde-chiourme, garde-malade.*

Les formations composées qui désignent des non-animés sont issues d'une phrase de base à sujet non-animé : *Cela cache le nez → ce qui cache le nez → le cache-nez.* Ce modèle produit la majeure partie des composés de ce type. Il suffit de se reporter aux bases, à leur ordre alphabétique dans le dictionnaire, pour en obtenir la liste. Dans le schéma de base où N^2 est un nom de non-animé, SN^2, représentant le complément d'objet du verbe, est, dans la grande majorité des formations, un nom de non-animé. C'est le schéma le plus productif, notamment dans les vocabulaires techniques (*essuie-glace, pare-brise, brise-glace*, etc.). On n'a relevé comme formations où SN^2 est un nom d'animé que : *guide-âne, attrape-nigaud, prie-Dieu, tue-diable* (animé humain ou surnaturel), *tue-loup, tue-mouche, chasse-mouches* (animé non humain). On peut constater que ce type de formation n'est pas productif dans la langue contemporaine.

Le résultat de la transformation lexicale est le plus souvent un substantif. Les formations employées adjectivement qu'on a pu relever sont : *casse-gueule, porte-amarre, presse-bouton, trotte-menu.* Encore faut-il préciser que *casse-gueule* et *porte-amarre* sont à la fois substantifs et adjectifs. *Trotte-menu* est une formation ancienne de valeur littéraire. Seule la formation récente *presse-bouton* est un véritable adjectif : *la guerre presse-bouton*, mais l'enregistrement des lexicographes n'est pas une image fidèle de la disponibilité de cette formation en tant qu'adjectif. Quelques composés à base verbale sont employés adverbialement sous forme de locution introduite le plus souvent par la préposition *à* (*à brûle-pourpoint, à cloche-pied, à muche-pot, à saute-mouton, à tire-larigot, à la croque au sel*) ou par la préposition *en* (*en porte à faux*). Ce type de transformation secondaire à partir du substantif composé est ancien, comme l'indiquent certains éléments composants de ces formations, et il n'a plus de vitalité productive dans la langue contemporaine.

c) La relation syntaxique entre les éléments composants.

Dans la quasi-totalité des formations, le schéma de base implique un syntagme verbal constitué par un verbe et un complément d'objet. La transformation lexicale achevée de ce syntagme se traduit par l'effacement du prédéterminant devant le second terme complément d'objet. Mais il arrive exceptionnellement que la séquence syntaxique de la phrase de base persiste dans la formation lexicale par la présence du prédéterminant : *trompe-la-mort, trompe-l'œil, tire-au-flanc,* (à la) *croque au sel.* De même, la permanence de la marque du pluriel dans le second terme est l'indice que la formation lexicale demeure particulièrement motivée par rapport au schéma de base : *appuie-livres, cache-flammes, casse-noisettes* (à côté de *casse-noisette*), *casse-pattes, casse-pieds, casse-pierres, casse-pipes* (à côté de *casse-pipe*), *chasse-mouches, chauffe-pieds, chauffe-plats, compte-gouttes, coupe-cigares, coupe-légumes, essuie-mains, essuie-meubles, essuie-pieds, garde-mites, garde-pieds, lance-pierres, lance-flammes, lance-fusées, lance-grenades, lance-roquettes, lance-torpilles, lave-mains, pare-balles, pare-chocs, pare-éclats, pare-étincelles, pique-notes, porte-aiguilles, porte-affiches* (à côté de *porte-affiche*), *porte-allumettes, porte-avions, porte-balais, porte-billets, porte-bouteilles, porte-cartes* (à côté de *porte-carte*), *porte-chapeaux, porte-cigarettes, porte-clefs, porte-documents, porte-étriers, porte-haubans* (à côté de *porte-hauban*), *porte-jarretelles, porte-lames, porte-parapluies, porte-serviettes, presse-fruits, rince-bouteilles, serre-papiers, tire-fesses.* L'existence d'une double graphie pour certaines formations souligne l'inégalité du degré de la transformation lexicale. Il arrive même que la double graphie soit la marque distinctive de deux homonymes : *porte-aiguille* (pince de chirurgien), *porte-aiguilles* (étui pour aiguilles à coudre).

Le second terme du composé à base verbale, exceptionnellement, peut représenter le sujet de la phrase de base. Le schéma n'est plus alors N^2 *qui* (V + N). La transformation lexicale issue d'une phrase prédicative dont le sujet représente le second terme de la formation composée implique le schéma de base : N^3 *qui fait que* (N + V) N^1. Le verbe a une valeur factitive. Les étapes de la transformation sont l'effacement de *qui fait que* et l'inversion du sujet de la proposition par rapport à la base verbale. Les exemples sont rares : *croque-monsieur, croque-madame, pense-bête* dans la langue contemporaine, *trotte-bébé* dans un vocabulaire déjà ancien.

Le même schéma de base est aussi impliqué par certaines formations où le second terme est complément d'objet. Ces formations désignent un instrument (*prie-Dieu, fait-tout*), un moyen (*casse-croûte*), un endroit (*casse-cou*, au premier sens). Le schéma de base est alors : N^2 *qui fait que Dieu* (N) *est prié, que tout est fait, que la croûte est cassée, que le cou est cassé.* On remarquera que la base verbale du composé, dans ces deux cas, représente une forme verbale intransitive ou passive.

Le second terme de la formation peut être un élément adverbial ou un complément assimilable à un adverbe : *boute-en-train, croquembouche,* (en) *porte à faux, gagne-petit, porte-fort, trotte-menu, passe-partout.* Dans ces formations, la transformation lexicale porte seulement sur la base verbale; les autres éléments composants ne sont que la transposition de la séquence syntaxique du syntagme verbal; elles ont un statut intermédiaire entre celui de congloméré et celui de composé.

Enfin, il faut relever certains composés constitués par le redoublement de la base verbale : *coupe-coupe, cache-cache, passe-passe, pousse-pousse, vire-vire* (formation familière désignant une sorte d'aérateur, non enregistrée). L'interprétation doit être recherchée dans une sorte de redoublement propre au langage enfantin plutôt que dans la représentation de la répétition du verbe dans un schéma de phrase de base.

III. A. 2. Composés issus d'un adjectif à valeur adverbiale et d'un adjectif participe passé.

Cette construction est issue par transformation d'une proposition de base : N^2 *qui est né nouvellement → un nouveau-né.* Le trait spécifique de ces constructions est la transposition de l'adjectif du verbe (adverbe) en une forme d'adverbe à suffixe zéro, et, d'autre part, l'adjectivisation de la base verbale. Dans la phrase de discours, on emploie un certain nombre d'adjectifs munis d'un élément préposé sous forme d'adjectif à valeur adverbiale. Cet élément obéit à des règles syntaxiques particulières, puisqu'il échappe à l'accord en tant qu'adverbe, ou ne s'accorde que selon des règles particulières; ce sont : *nouveau, premier, dernier, frais,* qui ont une valeur temporelle, et *court, haut, large, grand;* ces adjectifs adverbiaux se construisent avec des adjectifs participes passés issus de la base verbale de forme française pour donner naissance à des unités lexicales employées comme adjectifs d'abord, substantivées ensuite; quelques-unes sont enregistrées par le dictionnaire comme formations lexicales achevées : *nouveau-né, premier-né, dernier-né, court-vêtu.* D'autres qui ont en réalité un statut lexical n'y figurent pas, comme : *nouveau marié, nouveau venu, frais émoulu. Nouveau riche* appartient à la même série, la base verbale étant constituée par *est riche.* La spécificité de la transformation réside dans le fait que les premiers éléments, de forme adjective et de fonctionnement adverbial, n'ont ce statut qu'à travers ces constructions lexicales.

III. A. 3. Les composés à base verbale savante.

Cette formation, qui donne naissance le plus souvent à des substantifs, plus rarement à des adjectifs, s'oppose aux types précédents par la forme savante des éléments composants et par leur ordre syntagmatique. La transformation de la phrase de base en terme lexical se réalise par la relativisation selon le schéma général : *Il mange de la viande → Il est* N^2 *qui mange de la viande → Il est carnivore.* Le résultat de la nominalisation, selon ce modèle de transformation, est un adjectif employé comme attribut ou comme épithète (*un animal carnivore*), ou un substantif (*un carnivore*). Selon un autre modèle, la nominalisation s'opère par une suffixation de la base verbale pour traduire la proposition : N^2 (*le fait*) *que... (ce qui fait) que le sang coule → l'hémorragie.* La relation syntaxique qui unit les termes constituants dans la phrase de base est le plus souvent une relation de transitivité : *celui qui mange les hommes → celui qui mange homme → un anthropophage.* Il arrive que la base verbale ne représente pas un verbe actif construit avec un complément d'objet : *ce qui fait qu'on soigne par le soleil → l'héliothérapie.* La base verbale nominalisée par le suffixe *-ie* représente un verbe intransitif (« on soigne »), et le terme *hélio* (« par le soleil ») est un actant.

Le terme composé est parfois le résultat de la transformation d'un syntagme verbal constitué par le verbe et un adverbe : N^2 (*la + -ie*) *qui fait qu'on urine peu → l'oligurie.* La relation constitutive du composé peut aussi être du modèle : sujet + verbe intransitif : N^2 (*le + qui fait que*) *les chevaux courent → l'hippodrome.*

a) Nature des éléments composants.

Malgré la diversité des types de relations syntaxiques entre les éléments constituants du composé, la formation par composition peut se définir, par opposition à la formation par préfixation, à partir du critère de la présence conjointe d'un élément verbal et d'un élément nominal (substantif et adjectif) ou d'un élément à valeur adverbiale qui ne peut pas être en même temps préposition. Ainsi, *photométrie* et *bathymétrie* sont des composés, tandis que *hypermnésie* est un terme préfixé. Le critère syntaxique fournit une méthode d'analyse plus précise que la notion vague de « particule »,

qui ne permet pas de distinguer les préfixes des éléments de composition.

La classe des composés savants à base verbale s'oppose à la classe des composés savants à base nominale par la présence de la base verbale dans le terme résultant de la transformation. Le composé à base nominale est issu, lui aussi, d'une phrase de base qui a la forme prédicative (verbe *être*), mais la copule disparaît dans la transformation en unité lexicale. Dans le composé à base verbale, le radical verbal est représenté soit par un élément transformé en nom ou en adjectif de suffixe zéro (*vermifuge, sémaphore*), soit par un élément suffixé en *-ie* (*radiographie*). La forme du suffixe *-ie*, la plus fréquemment représentée dans ce type de composition à base savante à côté du suffixe zéro, est héritée du suffixe grec *-ia*. Les deux formes de nominalisation peuvent coexister pour une même formation. Elles correspondent alors à une opposition entre le terme composé exprimant l'agent (instrument) [*bronchoscope*] et celui qui se réfère à l'action (*bronchoscopie*). La transformation de la base verbale en substantif remonte souvent à un état de langue propre au grec ou au latin. Mais, d'un point de vue synchronique, ce qui importe, c'est que la correspondance entre la base verbale de forme savante (forme grecque ou latine) continue à être perçue par le locuteur français contemporain, souvent dans le cadre de vocabulaires spécialisés, mais parfois aussi dans la langue commune, et que cette transformation demeure productive dans les vocabulaires techniques et scientifiques. Ces composés, qui impliquent la double procédure de transformation par composition et par suffixation, relèvent bien de la formation par composition et non de la suffixation, parce que la nominalisation est intégrée au processus de composition. Selon la procédure spécifique de suffixation, le suffixe est un opérateur de nominalisation qui réalise la transformation lexicale à partir d'un radical unique ; selon la composition, le suffixe transforme le rapport syntagmatique entre deux termes à forme de radical en un complexe nominal. La suffixation inhérente à ce modèle de transformation apparaît comme le trait distinctif par rapport au type *couvre-lit*, où la transformation nominale ne se traduit pas par la présence d'un suffixe.

On peut se demander pour certaines bases si elles appartiennent bien à la classe des bases verbales ou à la classe des bases nominales. L'étymologie traditionnelle les signale comme des substantifs en donnant le mot grec (*metron* = mètre). Les bases de ce type doivent être considérées comme verbales, dans la mesure où la relation entre le nom et le verbe apparaît dans le processus de transformation entre la phrase de base, qui traduit la relation syntaxique entre les éléments constituants du composé, et le nom composé. Le nom est impliqué par le verbe, et le verbe par le nom ; la vérification historique de la priorité de l'un par rapport à l'autre est secondaire, il suffit que la relation de nominalisation soit possible. D'ailleurs, effectivement en grec, la double forme verbale et nominale existe pour les bases classées comme verbales. Ainsi *anémomètre* n'est pas le produit du substantif *anemos* (vent) + le substantif *metron* (mesure), mais celui de la transformation de la proposition *ce qui mesure le vent*.

Les phases de transformation entre la phrase de base et l'unité lexicale composée, dans la classe des composés à base savante, sont identiques à celles qui ont été décrites pour le type précédent : nominalisation par relativisation, transformation du mot syntaxique en morphème dépourvu de marques syntaxiques. La classe des composés savants se différencie par deux traits : la forme savante des radicaux constituants et leur ordre syntagmatique, également savant.

Les radicaux savants sont empruntés au grec et au latin, selon une tradition historique. Il en résulte qu'il n'y a pas correspondance entre le mot de la phrase et l'élément constituant du composé, puisque le radical n'appartient pas à notre langue. L'élément ne jouit pas de l'autonomie en tant que mot du discours. Ce trait est souvent pris comme critère de la composition savante. L'absence d'autonomie est, en effet, de règle pour le second terme représentant la base verbale : *vore, phore, urie, urgie* n'existent pas comme unités lexicales du français. Un certain nombre de seconds éléments ont fini par se détacher des formes composées pour être employés comme termes autonomes (*phobie, graphie, phonie, phone*), mais c'est là une dérivation secondaire par scissiparité à partir du composé. Il peut arriver aussi que le nom autonome existe parallèlement à l'élément de composition (*mètre*). Le premier élément n'est pas autonome lexicalement non plus, en règle générale. Selon certaines normes puristes, il ne devrait jamais l'être, et le premier terme devrait appartenir à la même langue originelle que le second, mais, en fait, selon le fonctionnement réel de la langue, le divorce s'est produit entre les composés empruntés au grec et au latin, qui répondent évidemment soit au modèle grec, soit au modèle latin, et les créations françaises où intervient de plus en plus fréquemment un mot français comme premier terme : *débitmètre* à côté de *anémomètre, bureaucrate* à côté de *démocrate*. Le modèle de composition de la langue originelle comportait une voyelle spécifique à la fin du premier élément : *o* en grec, *i* en latin. La voyelle *o* est devenue un indice de la relation de composition entre les deux éléments constituants ; elle est même ajoutée à des éléments savants qui n'en comportent pas selon leur forme originelle (*sphéromètre*). La forme *o* a ainsi acquis en français la valeur secondaire de suffixe par la généralisation de l'emploi de premiers termes de composés savants comme unités autonomes (*métallo*). Le second terme du composé savant ne présente pas de marque distinctive dans la forme. Le suffixe zéro de nominalisation entraîne une assimilation morphophonologique avec les termes français communs (*pare, scope*) ; le suffixe *-ie* n'est pas morphophonologiquement distinctif de la forme savante de la base.

b) Ordre des éléments composants.

Le second trait spécifique de la composition à base verbale savante est l'ordre des éléments composants. La modalité savante de la transformation lexicale consiste dans le fait que la base verbale est généralement le second terme ; le terme complément du verbe dans la phrase de base, qui, dans la syntaxe française, est constituée selon l'ordre verbe + complément, est transposé avant la base verbale dans l'unité lexicale composée. Quelques composés comportent une base verbale comme premier élément : *phil(o), mis(o)* [*philanthrope, misogyne*]. Ces formations qui relèvent d'un modèle représenté en grec (*philosophia*) sont, pour la plupart, des emprunts directs au grec. Alors que l'ordre verbe + complément est particulièrement productif dans le type *couvre-lit*, le modèle savant qui comporte cet ordre n'est pas productif, à l'exception de la base *philo*. L'ordre de composition savante est celui du modèle productif dans la langue contemporaine : premier élément nominal + second élément verbal. Cet ordre syntagmatique ne constitue pas une inversion par rapport à la phrase de base quand le premier élément nominal correspond à un sujet du verbe (*hippodrome*). Selon l'ordre canonique de la composition savante (premier élément nominal, second élément verbal), les bases qui se présentent dans la double construction de premier élément et de second élément dans la formation de composés à base verbale se distribuent le plus souvent en élément nominal en première position, et en élément verbal en seconde position : *algo*phobie/céphal*algie*, *grapho*logie/dactylo*graphe*, *logo*graphe/ethno*logue*, *patho*logie/névro*pathe*, *phono*graphe/franco*phone*, *rhéo*mètre/logor*rhée*, *géno*cide/patho*gène*. Par exception, cette opposition ne se produit pas quand il existe un composé où la base verbale est en position de premier élément : *phago*cyte/anthropo*phage*, *phila*téliste/droso*phile*.

c) Relation syntaxique des éléments composants.

La modalité savante de la composition à partir d'une base verbale se traduit aussi par la conjonction graphique étroite des éléments constituants dès leur formation, à l'inverse des composés de la sous-classe précédente, où la disjonction et le trait d'union sont de règle à la formation et où la soudure des éléments est le résultat d'un long usage. Dans le modèle savant, la perception de l'autonomie morphologique et sémantique des termes se trouve maintenue par la soudure graphique constituée par la voyelle *o*. La motivation de la relation entre les éléments composants tend à disparaître quand une base verbale se révèle particulièrement productive. L'accumulation des termes construits à partir d'un même élément, comme *graphie, logie*, lui substitue un mécanisme créateur par analogie. La relation paradigmatique l'emporte sur la relation syntagmatique. Cette évolution se produit d'autant plus aisément lorsqu'une même base verbale donne lieu à deux types de formations, l'une désignant l'action, l'autre l'agent : *géographie/géographe, géologie/géologue*. Un rapport de transformation s'établit entre les deux formations, qui relève de la dérivation, comme on l'a vu antérieurement. Cette transformation consiste dans l'adjectivisation à partir du substantif désignant l'action : *celui qui fait que la géologie est → le géologue*. Elle peut s'opérer par le suffixe zéro ou par le suffixe *-iste* (*radiologie → radiologiste*). La substitution du rapport de dérivation au rapport de composition implique que la base de la dérivation cesse d'être perçue comme formation composée. Il en est de même lorsque la formation composée entre à son tour en composition avec un autre élément. Ce type de création relève de la composition nominale puisque la base verbale n'est plus perçue comme telle à partir de la transformation d'une phrase de base : *paléogéographie, biogéographie, zoogéographie, microbiologie, astrobiologie, phytobiologie, géomorphologie, phytopathologie*. En toutes circonstances, le schéma de base de la composition repose sur une relation syntaxique entre deux éléments, ce qui a pour conséquence de transformer une formation originellement perçue comme composée en unité lexicale simple, du moment que cette formation entre à son tour en composition.

III. A. 3. 1. Les bases verbales savantes produisant des composés noms d'agent.

La transformation se réalise à partir d'une phrase de base où l'élément nominal joue le rôle de sujet du verbe selon le schéma N^2 (l'être ou la chose) *qui* + V + N : N^2 *qui mange de la viande*

→ *un carnivore*. La nominalisation ne comporte pas de forme pleine du suffixe.

cide. Cette base, tirée du verbe latin *caedere*, « tuer », sert à former des composés désignant la personne ou le produit qui tue. Quand certains composés désignent à la fois l'agent et l'action, dans cette seconde valeur, le schéma de transformation est différent : *infanticide* désignant la personne coupable de meurtre résulte de la phrase *celui qui tue un enfant; infanticide* désignant l'acte de tuer est issu de la phrase *ce qui fait qu'un enfant est tué*. Les formations qui ont cette double valeur sont : *déicide, parricide, matricide, fratricide, tyrannicide, infanticide, régicide. Suicide* et *génocide* ne désignent que l'action. Au groupe des formations désignant seulement l'agent appartiennent : *bactéricide, coricide, fongicide, germicide, herbicide, insecticide, microbicide, parasiticide*. On notera que le premier groupe de termes se référant à l'agent et à l'action est composé de formations anciennes et que, pour la plupart, la dualité de formes remonte au latin; le premier terme est un nom de personne. Le second groupe est constitué par des noms de la terminologie scientifique contemporaine, désignant notamment des produits chimiques; le premier terme représente un nom de plante ou d'être doué de vie. Seul le terme *liberticide* fait exception. Les formations désignant l'agent de l'un et l'autre groupe sont employées presque toutes (sauf *fongicide* et *tyrannicide*) à la fois comme substantifs et comme adjectifs.

cole. Cette base fournit exclusivement des composés adjectifs formés selon le modèle N^2 *qui* + verbe (*cole* < *colere*, « cultiver, habiter, honorer ») + N. Le premier terme du composé est toujours un nom à radical latin, et la voyelle de liaison est *i. Aéricole, alpicole, aquicole, arboricole, arénicole, arvicole, calcicole, cavernicole, gallicole, herbicole, lignicole, lunicole, morticole, orbicole, rupicole, saxicole, silicicole, terricole, tubicole* constituent le contingent le plus nombreux où la base verbale représente le verbe « habiter »; ces formations appartiennent au vocabulaire de la zoologie. Deux noms, *ignicole* et *déicole*, sont construits à partir de la base « honorer ». Il convient de classer à part les composés *agricole, apicole, arboricole, floricole, horticole, ostréicole, piscicole, séricicole, sylvicole, viticole*, auxquels correspond un composé en *culture* exprimant l'action, formé sur un radical différent, mais de même signification (un allomorphe), et un composé en *culteur* exprimant le nom de l'agent. Les adjectifs en *cole* formés selon le même schéma à partir de la base « cultiver », « soigner » jouent le rôle d'adjectifs dans une série paradigmatique : *horticulture, horticulteur, horticole* (*une exposition d'horticulture → une exposition horticole*). Les adjectifs *salicole* (relatif à la production du sel) et *vinicole* ont la même fonction malgré l'absence du composé substantif correspondant.

fère. Cette base est très productive, particulièrement dans le vocabulaire de la zoologie et de la géologie. On peut relever plus de soixante composés à second élément *fère* employés comme adjectifs. La base, tirée du latin *fero, ferre*, « porter », représente : 1° le verbe « porter » en zoologie, le premier terme exprimant un élément anatomique des animaux (*alifère, lanifère, mammifère, pilifère, squamifère*); 2° le verbe « contenir » en géologie, le premier terme se référant à un minerai (*argentifère, aurifère, diamantifère, cuprifère, pétrolifère, platinifère, plombifère, quartzifère*); 3° le verbe « produire » en botanique, le premier terme représentant un produit ou un fruit (*baccifère, conifère, oléifère, résinifère*); 4° le verbe « conduire » (*aérifère, chylifère*); 5° le verbe « apporter, procurer » (*calorifère, frigorifère, somnifère*). Ce sont là autant de variantes sémantiques de la même base. Le premier élément est un nom à radical latin le plus souvent, ce qui implique la voyelle de liaison *i*. Dans de nombreuses formations, le premier élément est un terme du vocabulaire commun; le modèle savant se traduit alors par la voyelle de liaison *i* (*iodifère, nickélifère, pétrolifère, zincifère*).

Dans des formations déjà vieillies, le premier élément était un adjectif à valeur adverbiale : *célérifère, vélocifère*.

fique. Cette base verbale n'est plus guère motivée en français. La transformation de la proposition de base a eu lieu en latin à partir du verbe *facere*, « faire », et a produit des adjectifs qui ont été empruntés par le français : *béatifique, bénéfique, honorifique, horrifique, magnifique, maléfique, mirifique, pacifique*. Le locuteur contemporain ne perçoit plus la composition entre la base verbale adjectivée, *fique*, et le premier élément, constitué par un substantif ou un adjectif. Cependant, une remotivation de la base s'est produite à travers des composés créés en français (*sudorifique, soporifique*), et même des termes hérités du latin, comme *calorifique* et *frigorifique*, sont perçus comme formés d'une base verbale et d'un élément nominal : *qui fait la chaleur → calorifique*.

fuge. Cet élément verbal fournit des composés employés comme adjectifs. La base a une valeur factitive, le plus souvent selon le schéma N (substantif du syntagme nominal où est employé l'adjectif) *qui fait que* N (*la fièvre*) *fuit → un médicament fébrifuge*. Sur ce schéma sont construits les adjectifs : *apifuge, calorifuge, hydrofuge, ignifuge, ténifuge, vermifuge*. Certains sont nominalisés postérieurement (*un vermifuge*). Dans certaines constructions, la base verbale n'a pas la valeur factitive, mais le schéma est *qui fuit* + N : *calcifuge, centrifuge*.

grade. Les composés formés à partir de cette base verbale sont : *digitigrade, onguligrade, plantigrade*. La base « marcher » se combine avec un substantif pour créer des adjectifs qui peuvent être nominalisés ensuite (*un plantigrade*). Le premier élément nominal de forme latine a, dans la proposition de base, une fonction d'instrumental : *qui marche au moyen des doigts → digitigrade*. On ne classera pas dans cette série *rétrograde* et la formation analogique *antérograde*, où le premier élément est un adverbe et qui, selon nos critères, relèvent des formations préfixées.

pare. Cette base verbale, « engendrer », produit des adjectifs. Elle se combine avec un nom de forme latine qui fournit le premier élément du composé : *ovipare, pupipare, gémellipare*. La base verbale offre des variantes sémantiques selon qu'elle désigne le phénomène de la reproduction des êtres vivants ou une simple sécrétion (*sudoripare*). Le premier terme peut être aussi un adjectif à valeur nominale : *multipare, primipare, scissipare, unipare, vivipare*. Le schéma de production est identique dans toutes ces formations : N (le substantif du syntagme nominal du discours) *qui engendre* + N. Dans *ovipare* et *scissipare*, les éléments *ovi* et *scissi* représentent aussi des compléments d'objet par rapport au verbe de la base verbale; l'interprétation « par œuf », « par scission » ne constitue qu'une interprétation sémantique du phénomène de la reproduction. Quant à *ovovivipare*, il représente un composé de seconde génération de type nominal, l'élément *vivipare* jouant le rôle de base nominale par rapport au premier élément *ovo*. Tous les adjectifs ainsi produits peuvent s'employer aussi comme noms.

phore. La série lexicale comportant un second élément *phore* à valeur verbale est, pour une bonne part, constituée par des termes composés empruntés au lexique grec : *canéphore, choéphore, doryphore, lampadophore, nécrophore, phosphore;* ils y répondaient au modèle de composition : base verbale + premier élément nominal. Certains de ces termes n'ont subi qu'une mutation sémantique dans des vocabulaires scientifiques (*doryphore, phosphore*). Mais la base *phore* a été productive en français sur le même modèle créateur : *galactophore, lophophore, photophore, pyrophore, rhizophore, sémaphore*.

L'élément *phore* constitue la variante de forme grecque de *fère* pour exprimer la propriété d'un être ou d'un objet (*galactophore*) ou le trait caractéristique classificateur dans le vocabulaire de la zoologie ou de la botanique : *rhizophore* = (tronc) qui porte des racines; *lophophore* = (oiseau) qui porte une aigrette. Les composés fournis par ce modèle sont des substantifs.

stat. Cet élément constitue une base verbale, « fixer », correspondant à la forme grecque *statós*, qui était la réalisation adjectivale du verbe *histêmi*. Il entre en composition avec des noms pour produire des substantifs selon le schéma : N^2 (*ce qui*) *fixe, régularise* ou *stabilise* + N. Le premier élément du composé est presque toujours le représentant de N complément d'objet : *gyrostat, héliostat, photostat, rhéostat, sidérostat, thermostat*. La forme nominale du premier élément est parfois simplement impliquée par la construction. L'élément *rhéo* est tiré du verbe grec et ne correspond pas à une réalisation nominale en grec, mais il fonctionne comme un élément nominal dans la relation syntaxique avec *stat*. Les formations *aérostat* et *homéostat* sont sous-tendues par une construction différente : une base sans rection transitive, et un complément circonstanciel : *l'aérostat* = la machine qui se tient dans l'air; *l'homéostat* = l'appareil qui se fixe d'après son semblable.

vore. La base verbale *vore* se combine avec un premier élément nominal ou adjectival, qui, dans la phrase de base, est le complément d'objet du verbe, pour produire des adjectifs.

Ceux-ci s'emploient le plus souvent aussi comme noms. Les composés ainsi créés appartiennent au vocabulaire de la zoologie, où ils servent de termes classificateurs : *apivore, carnivore, frugivore, granivore, herbivore, insectivore, omnivore, piscivore, vermivore. Fumivore* est une création analogique en technologie, et *budgétivore,* une formation plaisante où le premier élément est le terme du vocabulaire commun sans déguisement savant autre que la voyelle de liaison *i.*

Les éléments ci-dessus recensés sont des bases formatrices de séries lexicales plus ou moins fournies, le plus souvent dans des vocabulaires spécialisés. Il existe dans le lexique français des formations isolées du même modèle, qu'il n'est pas possible de recenser ici d'une manière exhaustive. Citons : *ventriloque* (= celui qui parle [*loqui,* « parler »] du ventre), terme transposé du latin ; *ignivore* (= qui vomit du feu) ; *centripète* (= qui tend vers [*petere,* « se diriger vers »] le centre).

La base *duc* (*ducere,* « conduire ») est l'amorce d'une série : *aqueduc, gazoduc, oléoduc* (créé en réaction contre l'anglicisme *pipe-line*).

III. A. 3. 2. Les bases verbales savantes produisant des composés noms d'action.

Dans ces composés, le second élément verbal est la base qui régit la combinaison syntagmatique lexicale. Il est considéré comme verbal parce que le radical, susceptible d'une double réalisation nominale et verbale dans la plupart des cas, ne peut être juxtaposé au premier élément qu'en vertu de la relation constitutive d'une phrase prédicative comprenant le verbe fournisseur de la base de composition. La transformation à partir d'une proposition de base est, en outre, impliquée par la forme savante de cette base, qui n'a pas d'existence en tant que forme nominale dans le lexique français. S'il arrive que le second élément savant est employé comme unité lexicale nominale autonome, c'est seulement en vertu d'une dérivation secondaire à partir de la série lexicale des composés fournis avec ce second élément (*algie*). La nominalisation par transformation de la phrase de base produit des noms qui désignent l'action ou l'état. La réalisation nominale s'opère le plus souvent par un suffixe *-ie,* plus rarement par le suffixe zéro, alors que les noms d'agent (substantifs ou adjectifs) dans la classe précédente étaient de suffixe zéro. Le schéma de transformation en nom est : N^2 (*qui fait que*) N + *est* + adjectif verbal (forme passive du verbe), où N^2 est le résultat de la transformation nominale sous la forme du prédéterminant (*la*), N le nom qui fournit le premier élément nominal : *ce qui fait que l'iris est retranché → l'iridectomie.* La base verbale est parfois constituée par un verbe intransitif équivalant à une forme passive : *ce qui fait que le cœur souffre* (= *est souffrant*) *→ la cardialgie.*

algie. La série lexicale constituée à partir de cette base « souffrir » comprend notamment : *arthralgie, bracchalgie, cardialgie, causalgie, céphalalgie, coxalgie, encéphalalgie, entéralgie, épigastralgie, gastralgie, hépatalgie, lombalgie, névralgie, odontalgie, ostéalgie, otalgie, proctalgie, rachialgie, rhinalgie, tarsalgie, uretéralgie.* (*Nostalgie* est un emprunt au grec.) Ces composés sont issus d'une phrase de base où le premier élément nominal du composé est sujet du verbe « souffrir ». L'élément verbal *algie* est utilisé exclusivement dans le vocabulaire de la médecine ; la série lexicale comprend les noms de maladies affectant les organes du corps humain désignés par un nom de forme grecque.

ectomie. Cette base verbale, elle-même composée d'après le verbe grec *ectomein,* « retrancher en coupant », sert à former des composés du vocabulaire de la chirurgie. La nominalisation en *-ie* intervient à partir de la forme passive du verbe. La série lexicale comprend notamment : *artériectomie, iridectomie, laryngectomie, tarsectomie, thyroïdectomie.* Le premier élément est fourni par le nom grec désignant l'organe enlevé.

esthésie. Cette base verbale, « percevoir par les sens », produit quelques composés répondant au type défini dans cette classe : *baresthésie, cénesthésie, kinesthésie, radiesthésie.* Le premier élément nominal est représenté par une forme d'adjectif fonctionnant comme nom dans *baresthésie* et *cénesthésie.* Dans *radiesthésie,* le premier élément est une réduction de *radiation,* forme française. Les formations *anesthésie, hyperesthésie, paresthésie, télesthésie* répondent au type de la préfixation : élément adverbial ou prépositif + base.

genèse. Cette base verbale se présente sous la forme *genèse,* de suffixe zéro, et sous la forme *génésie,* avec suffixe *-ie,* mais dans les formations où elle est suffixée en *-ie* elle entre en composition avec un élément adverbial ou prépositif : *agénésie, palingénésie, syngénésie.* Sous la forme *genèse,* elle fournit : *biligenèse, glycogenèse, histogenèse, ontogenèse, orogenèse, ostéogenèse, ovogenèse* (et la variante *oogenèse*), *phylogenèse, spermatogenèse.* Dans ces formations la phrase de base est du type : *ce qui fait que les montagnes naissent → l'orogenèse.* Le premier élément nominal est issu du sujet du verbe « naître », de valeur passive en tant qu'intransitif. Dans les formations *biogenèse, orthogenèse* et *parthénogenèse,* le premier élément ne représente pas le sujet, mais un complément du verbe ou une forme adverbiale : *ce qui fait qu' « on » naît* (*la naissance est*) *d'un être vivant → la biogenèse.*

gnosie. Cette base, « connaître », se présente sous deux formes l'une à suffixe zéro dans des formations avec un élément préfixé qui est une préposition-adverbe (*diagnose, prognose*), l'autre à suffixe *-ie* dans des formations qui relèvent de la composition, le premier terme représentant un élément nominal dans *géognosie* et *stéréognosie* (et son contraire *astéréognosie*). Dans *agnosie,* la formation à suffixe *-ie* relève de la préfixation.

lyse. Cette base verbale, « décomposer », fournit des composés sur le modèle formateur propre à cette classe : N^2 (*ce qui fait que*) + premier élément nominal sujet + verbe à la forme passive. La nominalisation se réalise par le suffixe zéro. La série comprend : *adipolyse, histolyse, plasmolyse.* Les éléments nominaux sont des radicaux grecs, sauf *adipo,* qui provient du latin. Dans *hydrolyse* et *électrolyse,* le schéma de la phrase de base est constitué par un nom qui n'est pas exprimé dans la formation ; la base verbale est transposée d'une forme de passif impersonnel, le premier élément nominal du composé représente un instrumental (par l'eau, par l'électricité).

machie. La série lexicale comportant cette base, « combattre », est constituée par des mots empruntés, déjà construits, au grec : *gigantomachie, logomachie, naumachie.* La seule formation du français moderne est *tauromachie* selon le modèle : *ce qui fait que des taureaux combattent.*

mancie. La base verbale « prédire, faire le devin » entre en composition avec des éléments nominaux qui indiquent le moyen de divination. La phrase de base est *ce qui fait qu'il est prédit au moyen de* N ; le verbe constitue un prédicat impersonnel, et le complément est un instrumental. La série constituée est nombreuse : *aéromancie, arithmomancie, astromancie, bibliomancie, cartomancie, chiromancie, gonomancie, gyromancie, hydromancie, météoromancie, nécromancie, œnomancie, oniromancie, ornithomancie, rhabdomancie.*

opsie. Cette base, « voir », fournit quelques composés selon la phrase de base *ce qui fait que* N (sujet) *est vu : biopsie, nécropsie, zoopsie.* Dans le terme *autopsie,* emprunté au grec, et dans la formation *achromatopsie,* le premier élément adjectif a une valeur adverbiale, et la base verbale est un prédicat impersonnel.

rrhagie (rragie). Cette base verbale représente un verbe intransitif, « jaillir ». La motivation des formations dans la période contemporaine repose sur l'analogie avec *hémorragie,* issue du modèle *ce qui fait que le sang jaillit.* Dans les créations les plus récentes, l'élément nominal est le nom grec d'un organe représentant un locatif, l'organe d'où se produit l'écoulement : *métrorragie, otorragie, phléborragie,* sauf dans *blennorragie,* où *blenno* représente le nom grec *blenna,* « morve ».

rrhée (rrée). La base verbale est issue d'un verbe grec différent du verbe qui a donné naissance à *rragie,* mais qui est aussi un intransitif, « couler ». Le modèle formateur est identique et de valeur sémantique très voisine. Les formations issues de cette base ont, pour la plupart, un élément nominal qui représente le produit de l'écoulement : *leucorrhée, séborrhée, sialorrhée, téménorrhée. Logorrhée* est une formation plaisante où les paroles sont assimilées au résultat d'une maladie. Dans *dysménorrhée,* la phrase de base comprend l'adverbe « mal » (*dys*), qui se trouve antéposé au composé. L'élément nominal est le nom de l'organe dans *bronchorrhée.* En raison du double schéma de création (nom de l'écoulement et nom de l'organe) et de la parenté sémantique de la base verbale, il s'est créé une opposition entre la formation en *rragie* et la formation en *rrhée* pour exprimer la crise d'éruption, d'une part, et l'écoulement continu, d'autre part : *blennorragie/blennorrhée, otorragie/otorrhée.*

technie. Cette base, « façonner », produit des composés dont le premier élément nominal représente le sujet du verbe à la forme passive dans la phrase de base : *gastrotechnie, halotechnie, hippotechnie, mnémotechnie, œnotechnie, pyrotechnie, sidérotechnie, zootechnie.* La relation sémantique

entre la base verbale et le produit de la transformation par composition et suffixation est estompée dans des composés comme *gastrotechnie, hippotechnie* et *zootechnie,* qui se réfèrent à l'art ou à la science de former ou de ménager, et où le second élément peut apparaître comme ayant une valeur nominale. Cela se traduit par quelques emplois d'homonymes en *technique,* où la forme nominale a été substituée à la forme verbale : *mnémotechnique* à côté de *mnémotechnie, œnotechnique* à côté de *œnotechnie.* Les formations adjectivales dans d'autres cas sont issues de l'adjectivisation des composés : *pyrotechnie* → *pyrotechnique, zootechnie* → *zootechnique.*

thérapie. La base verbale « traiter » entre en composition avec un élément nominal qui a valeur d'instrumental dans le schéma de base. Cette base représente donc une forme de passif impersonnel, *il est traité* (= *il y a traitement par*), ou prédicat sans sujet. La nominalisation se fait par le suffixe *-ie.* A ce type répondent les formations suivantes : *actinothérapie, biothérapie, chimiothérapie, crénothérapie, curiethérapie, héliothérapie, hydrothérapie, kinésithérapie, mécanothérapie, opothérapie, organothérapie, photothérapie, pyrétothérapie, psychothérapie, radiothérapie, thermothérapie.* Le premier élément nominal est, le plus souvent, issu d'un radical grec, sauf dans *curiethérapie, radiumthérapie,* ce qui se manifeste par l'absence de la voyelle de liaison *o.* La formation *zoothérapie* est construite sur le modèle *ce qui fait que les animaux sont traités,* où l'élément nominal est sujet.

urie. La base verbale « uriner » donne naissance à des composés selon une phrase de base *ce qui fait que* + sujet + verbe passif : *acétonurie, albuminurie, azoturie, bacillurie, cholurie, glycosurie, phosphaturie.* Le premier élément nominal est une simple transposition du mot français dans toutes ces formations; la forme savante qui apparaît n'est pas celle du radical grec, mais du terme déjà créé en tant que nom (*phosphate; glucose,* avec la simple variante graphique *y*). La formation à partir du radical grec ne se manifeste que dans *cholurie.* En vertu de règles morphophonologiques, la voyelle de liaison [o] n'a pu être introduite devant [y]. Les créations *oligurie* et *polyurie* répondent à un autre schéma de base, où les éléments *olig* et *poly* représentent les adverbes *peu* et *beaucoup,* déterminant la base verbale de forme passive impersonnelle.

— La plupart des bases verbales relevées appartiennent au vocabulaire de la médecine. Elles apparaissent comme formatrices de séries lexicales, au point que certains seconds éléments comme *algie* et *thérapie* peuvent passer pour des sortes de suffixes. Il existe en outre de nombreuses autres bases qui entrent dans la composition d'une ou de deux formations selon le modèle : élément nominal sujet + verbe de valeur passive, notamment dans le vocabulaire médical : *clasie* (« briser ») → *ostéoclasie; ectasie* (« se dilater ») → *bronchiectasie; pexie* (« fixer ») → *adipopexie, néphropexie; plasie* (« être façonné ») → *leucoplasie; plégie* (« frapper ») → *hémiplégie, monoplégie; poïèse* (« faire ») → *hématopoïèse, leucopoïèse; ptôse* (« tomber ») → *gastroptôse, néphroptôse; ptysie* (« cracher ») → *hémoptysie; rraphie* (« coudre ») → *artériorraphie, cholécystorraphie, périnéorraphie; spasme* (« se convulser ») → *gastrospasme, laryngospasme; sténose* (« se rétrécir ») → *pylorosténose; taxie* (« classer ») → *zootaxie; tritie* (« user ») → *lithotritie.* La formation s'opère aussi selon le modèle verbe passif + instrumental ou complément de valeur adverbiale : *puncture* (« piquer ») [où le suffixe *-ure* est de forme latine] → *acupuncture* et *ignipuncture,* avec des éléments nominaux d'origine latine; *lalie* (« parler ») → *écholalie; praxie* (*practie*) [« manier »] → *chiropraxie.*

D'autres nominalisations se réalisent avec un premier élément de valeur prépositive ou adverbiale selon le modèle de la préfixation : *pnée* (« respirer », intransitif) → *apnée, dyspnée; phasie* (« parler », intransitif) → *aphasie, endophasie; kinésie* (« se mouvoir ») → *télékinésie; kène* (« s'ouvrir ») → *akène, polykène.*

III. A. 3. 3. Les bases verbales savantes productives de noms à valeur instrumentale.

Cette classe se définit, par opposition à la classe des noms d'action, par le critère que le résultat de la transformation n'est pas un nom d'action, mais un nom qui exprime le moyen de la réalisation de l'action. Le schéma de la phrase de base est cependant semblable à celui de la classe précédente puisque la nominalisation implique la factivisation du verbe ayant une forme passive : *ce qui fait que les disques sont rangés* → *une discothèque.*

drome. La base verbale « courir » produit des composés désignant l'endroit où se produit l'action. Le verbe intransitif a une valeur passive, et la nominalisation se réalise par le suffixe zéro. Dans cette série figurent : *aérodrome, autodrome, boulodrome, cosmodrome, hippodrome.* Dans *aérodrome* et *cosmodrome,* les éléments nominaux *aéro, cosmo* ne représentent qu'une partie du syntagme de base, *l'aéronef, le vaisseau cosmique,* de même que dans *autodrome,* avec cette différence que la réduction de *automobile* à *auto* est déjà opérée dans le vocabulaire courant. On n'a pas retenu *syndrome* et *prodrome,* termes empruntés au grec sans motivation en français, et où le premier élément est une préposition grecque.

thèque. Cette base verbale, « ranger », « collectionner », entre en composition avec un premier élément nominal selon le schéma *ce qui fait que* N *est rangé.* La réalisation la plus ancienne, *bibliothèque,* a été empruntée au grec, ainsi que *pinacothèque,* et a fourni le modèle d'une série de formations analogues : *cartothèque, cinémathèque, discothèque, filmothèque, glyptothèque, hémérothèque, phonothèque, photothèque, sonothèque.* Cette série s'étend constamment. Signalons, parmi les créations non enregistrées : *érothèque, informathèque, psychothèque, vidéothèque.* Le premier élément nominal est francisé dans *cartothèque.* Dans *cinémathèque,* le premier élément représente un terme du syntagme *film de cinéma.* Ces phénomènes de réduction dans les éléments composants démontrent que la composition est autre chose que la simple transposition des termes de la phrase de base, qu'elle transforme les éléments composants non seulement dans le rapport syntagmatique, mais aussi dans la substance morphologique.

III. A. 3. 4. Les bases verbales de composition savante à plusieurs réalisations nominales.

On a rassemblé dans cette classe les bases verbales qui donnent lieu à la création de noms d'agent, d'une part, avec le suffixe zéro, de noms d'action, d'autre part, avec le suffixe *-ie,* du type *graphe/graphie.* Les séries lexicales créées à partir de chacune de ces modalités ne sont pas numériquement équivalentes; un problème apparaît du fait de cette inégalité. Le rapport entre les séries consiste-t-il dans la simple juxtaposition des deux modèles analysés antérieurement : *celui qui décrit* N (*la vie*) → *biographe; ce qui fait que* N *est décrit* → *biographie?* Ou bien résulte-t-il de la dérivation à partir de l'un des composés formé antérieurement diachroniquement, si bien qu'il y aurait un seul modèle de composition, et d'autre part dérivation ? Dans ce type d'analyse, la simple chronologie ne peut apporter une réponse décisive à la question posée. Celle-ci est fournie plutôt par la correspondance ou l'absence de correspondance entre les modèles de composition. Ex. : *ce qui fait que les bureaux commandent* → *la bureaucratie.* Mais *bureaucrate* n'est pas issu de « celui qui commande au bureau », comme *biographe* correspond à « celui qui décrit la vie », selon la relation verbe-objet; la phrase de base ne pourrait être que *celui qui fait que les bureaux commandent.* Le modèle fondamental est identique; seule la forme de nominalisation change. L'analyse doit être conduite à partir de chaque base et des formations auxquelles elle a donné naissance. La régularité de la formation dans chaque série fournit une indication sur la permanence de la motivation de la composition et sur la productivité. L'automaticité dans la production achemine vers la transformation de la base en élément suffixé.

agogie, agogue. Les termes composés géminés selon la double réalisation à suffixe zéro et à suffixe *-ie* sont : *pédagogue/pédagogie, démagogue/démagogie, mystagogue/mystagogie.* La base verbale « conduire » n'est plus perçue dans ces formations, qui remontent au grec et qui ont été empruntées dans leur forme composée. Dans le vocabulaire médical, on trouve des composés sans formation correspondante en *-ie : cholagogue, emménagogue* et *sialagogue,* qui sont des adjectifs formés selon le modèle N *qui conduit la bile, les menstrues, la salive.* Les adjectifs ont été substantivés ensuite.

archie, arque. Les formations composées à base verbale *arque* et *archie,* « commander », sont dépourvues de motivation pour le locuteur de la langue contemporaine, sauf *monarque/monarchie* et *oligarque/oligarchie.* Elles sont toutes empruntées sous leur forme composée au grec comme termes du vocabulaire militaire ou politique de l'Antiquité : *navarque, phylarque, polémarque, taxiarque, triérarque; ethnarque/ethnarchie, hipparque/hipparchie, tétrarque/tétrarchie; pentarchie.* Seule la formation *heptarchie* est de la période moderne, par analogie avec *pentarchie.* Les mots grecs *anarchie* et *synarchie* ont connu un regain d'actualité, sinon de motivation, dans la période contemporaine. La correspondance entre les deux réalisations ne relève d'aucune motivation dans la langue contemporaine, et ces bases n'ont aujourd'hui aucun dynamisme créateur.

cratie, crate. Ces deux formes de la base verbale « exercer le pouvoir, dominer » se réalisent dans des séries lexicales parallèles : *aristocrate/aristocratie, autocrate/autocratie, bureaucrate/bureaucratie, démocrate/démocratie, physiocrate/physiocratie, ploutocrate/ploutocratie, technocrate/technocratie,* sauf pour *gérontocratie* et *théocratie.* Elles reposent sur des modèles de formation parallèle : *ce qui fait que le peuple domine → démocratie, celui qui fait que le peuple domine → démocrate,* où le premier élément nominal joue le rôle de sujet. Dans *autocrate* et *autocratie,* le premier élément adjectif a une valeur adverbiale. Les termes empruntés directement au grec (*aristocratie, démocratie, théocratie*) appartiennent à la série à suffixe *-ie.* La productivité de la base apparaît par le fait que les autres formations sont de création française.

culture, culteur. La base verbale « cultiver », avec ses variantes sémantiques « élever, soigner », entre en composition avec un premier élément nominal qui, dans la phrase de base, représente le sujet de la forme passive du verbe selon le schéma : *ce qui fait que le champ est cultivé → l'agriculture.* La nominalisation se réalise par le suffixe d'origine latine *-ure* pour le nom de l'action, et par le suffixe *-eur* pour le nom de l'agent. La formation en *-eur* est disponible en correspondance à toutes les formations en *-culture,* même si elle n'est pas toujours enregistrée : *agriculture, agrumiculture, apiculture, aquiculture, arboriculture, astaciculture, aviculture, cuniculiculture, floriculture, hirudiniculture, horticulture, mytiliculture, oléiculture, osiériculture, ostréiculture, pisciculture, puériculture, saliculture, sériciculture, spongiculture, sylviculture, viticulture.* La forme du premier élément est latine; la voyelle *i* est la voyelle de liaison selon la norme de la composition latine. Le mot français *osier* la reçoit également selon le modèle de la série. Les formations *monoculture* et *polyculture* ont un premier élément de forme grecque représentant un adjectif à valeur nominale; elles n'ont pas de correspondant en *culteur.* Dans *motoculture* et *motoculteur,* le premier élément a une valeur d'instrumental.

gamie, game. Ces bases entrent en composition avec des éléments qui présentent le trait distinctif d'être des adjectifs ou des formes adverbiales qui se combinent avec la base verbale « se marier » : *bigame/bigamie, monogame/monogamie, polygame/polygamie; autogame/autogamie, cryptogame/cryptogamie, isogame/isogamie.* Le couple nom d'agent/nom d'action existe pour la plupart des formations, sauf pour *phanérogame,* antonyme de *cryptogame* (*cryptogamie*), et pour *hétérogamie,* antonyme de *autogamie* (*autogame*). La base verbale porte un contenu sémantique spécifique, « féconder », dans les termes du vocabulaire de la botanique.

génie, gène. La base verbale *gène,* « engendrer », est très productive dans la langue contemporaine. Les composés sont formés selon le modèle *celui ou ce qui engendre* + N, N représentant le nom qui fournit le premier élément nominal : *agglutinogène, allergène, androgène, antigène, aquigène, cancérigène, carbogène, chromogène, collagène, coralligène, cryogène, cyanogène, dynamogène, électrogène, fibrinogène, formogène, fumigène, galactogène, gazogène, glycogène, halogène, histogène, hydrogène, iconogène, lacrymogène, nitrogène, oxygène, phosgène, photogène, phytogène, plutonigène, pyogène, saccharigène, séricigène, tératogène, terrigène, thermogène, typhogène, vaccinogène, zymogène.*

La formation composée générée est normalement un adjectif, rarement un substantif (*carbogène, hydrogène, oxygène*) qui résulte d'une nominalisation de l'adjectif implicite. Le premier élément est, dans la phrase de base, un complément d'objet de la base verbale de valeur active dans la quasi-totalité des formations. *Terrigène* fait exception (*ce qui naît de la terre*). Cette formation peut être rapprochée des composés où le premier élément est un adverbe ou un adjectif de valeur adverbiale : *allogène* (= qui naît d'ailleurs), *endogène, hétérogène, homogène.*

La productivité de la base est confirmée par la variété de la forme du premier élément, qui est issu le plus souvent d'un radical grec, mais qui est aussi constitué par des mots français (*agglutinogène,* de *agglutination; allergène,* de *allergie; cancérigène,* de *cancer; collagène,* de *colle;* etc.). La voyelle de liaison des deux éléments est *o* dans les formations comportant un premier élément d'origine grecque, *i* dans ceux qui sont latins (*aquigène, séricigène*), mais tantôt *o,* tantôt *i* lorsque le premier élément est français (*agglutinogène, cancérigène, fibrinogène, gazogène, saccharigène, vaccinogène*), ou même *a* (*collagène*). Parfois, le premier élément résulte d'une troncation : *allergène* < *allergie, antigène* < *anticorps.* Un petit nombre de ces formations ont un correspondant à suffixe *-ie : androgène/androgénie, glycogène/glycogénie, histogène/histogénie, pathogène/pathogénie, photogène/photogénie.* Il existe par ailleurs un type de formation qui engendre seulement des composés en *-ie* (*embryogénie, géogénie, hémogénie, ontogénie, orogénie, ostéogénie, zoogénie*) selon le schéma : *ce qui fait que les embryons sont engendrés.* L'absence de création en *génie* tient à la nature syntagmatique des termes en *gène,* qui sont des adjectifs résultant d'une transformation primaire, alors que l'ordre normal de la dérivation va du composé en *-ie* à l'adjectif à suffixe zéro (*géographie → géographe*). Il apparaît que les deux séries lexicales sont autonomes, ce qui est confirmé par l'existence de composés synonymes en *fère* (*vaccinogène/vaccinifère*), qui appartiennent à une série autonome d'adjectifs composés. Les créations en *génie* parallèles à quelques formations en *gène* sont le produit de l'analogie.

graphie, graphe, gramme. Cette base verbale, « écrire, décrire », présente la particularité de comporter trois formes de réalisation nominale dans la production de composés. *Graphe* exprime l'agent qui écrit ou qui décrit, personne ou appareil, selon le schéma général *celui ou ce qui écrit* + N; *graphie,* l'action, selon le schéma *ce qui fait que* N *est écrit; gramme,* le résultat de l'action, *ce qui est écrit par l'agent* (appareil ou personne). Ces formations triplées sont en nombre limité : *cardiographie/cardiographe/cardiogramme, myographie/myographe/myogramme, télégraphie/télégraphe/télégramme.* Le nom de l'action manque en regard des couples : *marégraphe/marégramme, oscillographe/oscillogramme, phonographe/phonogramme;* le nom de l'agent en face du couple : *cryptographie/cryptogramme, idéographie/idéogramme, stéréographie/stéréogramme.* Le résultat de l'action est souvent exprimé par la formation qui traduit l'action même, comme il est de règle dans la dérivation suffixale à partir d'une base verbale (*lithographie, photographie*).

a) La série lexicale la plus nombreuse est constituée par les noms d'action en *graphie;* voici, sans prétendre à l'exhaustivité absolue, la liste des formations qui n'ont pas de correspondant en *graphe* enregistré pour l'instant : *ampélographie, angiographie, arithmographie, cacographie, cosmographie, cystographie, démonographie, dermographie, éthographie, glyptographie, halographie, horographie, hystérographie, idéographie, métallographie, micrographie, monographie, nosographie, ophiographie, orographie, pétrographie, pneumographie, radiographie, sérigraphie, sélénographie, sidérographie, sigillographie, stéréographie, stratigraphie, tomographie, uranographie, urographie, zincographie. Soulographie* est une formation pastiche plaisante. La base verbale présente des différenciations sémantiques selon le nom qui est mis en composition avec elle. Elle signifie « décrire » dans *hydrographie, cosmographie,* et « inscrire » dans *lithographie* et *photographie.* Le schéma de base de la composition varie selon la fonction syntaxique de l'élément nominal dans la phrase de base. Dans la très grande majorité des formations, le premier élément représente le sujet de la phrase : *ce qui fait que les métaux sont décrits → la métallographie.* Dans un certain nombre de composés, le premier élément traduit un instrumental de la phrase de base : *chalcographie, chromatographie, lithographie, mécanographie, radiographie, zincographie,* selon le schéma : *ce qui fait qu'il y a gravure* (*il est gravé*) *par le cuivre → chalcographie.* Cette construction correspond à une différenciation sémantique de la base verbale.

Les composés à trois éléments échappent au schéma de composition à partir de la base verbale. C'est le terme composé qui devient base nominale d'une nouvelle formation : *autobiographie, biogéographie, paléogéographie.*

b) Une seconde série lexicale est constituée par les formations qui se présentent sous la double réalisation nominale en *graphie* et en *graphe : autographie/autographe, bibliographie/bibliographe, biographie/biographe, cardiographie/cardiographe, cartographie/cartographe, chorégraphie/chorégraphe, cinématographie/cinématographe, dactylographie/dactylographe, démographie/démographe, ethnographie/ethnographe, géographie/géographe, hagiographie/hagiographe, historiographie/historiographe, homographie/homographe, hydrographie/hydrographe, iconographie/iconographe, lexicographie/lexicographe, lithographie/lithographe, mécanographie/mécanographe, nomographie/nomographe, océanographie/océanographe, paléographie/paléographe, pornographie/pornographe, sténographie/sténographe, télégraphie/télégraphe, topogra-*

phie/topographe, typographie/typographe, xylographie/xylographe. Les deux schémas de production à élément nominal sujet et à élément nominal instrumental dans la phrase de base sont représentés dans cette série : *ethnographie* et *ethnographe* d'une part, *typographie* et *typographe* d'autre part. La relation entre les deux formes de nominalisation de la base verbale peut s'expliquer soit par la référence à chacun des modèles générateurs de l'une et l'autre formation : *ce* (*celui*) *qui écrit* N → *graphe; ce qui fait que* N *est écrit* → *graphie*, soit par une relation secondaire de dérivation entre le premier composé, devenant base, et le second, dérivé du premier selon une relation d'antériorité. D'un point de vue synchronique, on s'en tient à la première explication.

c) La troisième série lexicale comprend les formations uniques en *graphe : accélérographe, aérographe, arythmographe, barographe, ergographe, logographe, mimographe, olographe, opisthographe, polygraphe, pyrographe, sismographe, stylographe.* Le premier élément représente un sujet (*accélérographe, barographe*) ou un instrumental (*aérographe, pyrographe, stylographe*). Il convient de noter les formations adjectivales *olographe* et *opisthographe*, où la base verbale, contrairement à la norme, représente une forme passive combinée avec un élément adverbial : *qui est écrit en entier, par-derrière.*

lâtrie, lâtre. Cette base verbale, « adorer », a donné naissance aux formations parallèles *idolâtrie/idolâtre* (empruntées au grec), *iconolâtrie/iconolâtre, zoolâtrie/zoolâtre,* et aux formations isolées *astrolâtrie* et *ophiolâtrie,* dans lesquelles le premier élément nominal est régulièrement sujet lorsque la forme est *lâtrie*, et objet lorsqu'elle est *lâtre.*

logie, logue (logiste). Dans le français moderne et contemporain, ces éléments peuvent être considérés comme des formes de nominalisation d'une base verbale « étudier ». Celle-ci entre en composition avec des éléments nominaux selon un schéma qui relève de la phrase de base précédemment formulée : *ce qui fait que* N *est étudié* → *logie; celui qui étudie* N → *logue.* La substance morphologique de la base est tirée du grec *logos,* « discours », en relation de transformation avec *legein,* « discourir ».

La série lexicale en *logue* présente une remarquable unité si l'on s'en tient aux créations du français et que l'on exclue les emprunts directs au grec, tels que : *apologue, dialogue, épilogue, prologue,* formations préfixées du grec à partir de la base grecque « discours », et *philologue,* qui relève d'un autre type de formation à partir de la base verbale *philo.*

Tous les composés en *logue* créés ou motivés en français reposent sur le même schéma : le premier élément représente le domaine de l'étude; ils ont tous un correspondant en *logie : anthropologue/anthropologie, archéologue/archéologie, assyriologue/assyriologie, astrologue/astrologie, bactériologue/bactériologie, byzantinologue/byzantinologie, cardiologue/cardiologie, climatologue/climatologie, dermatologue/dermatologie, dialectologue/dialectologie, égyptologue/égyptologie, ethnologue/ethnologie, géologue/géologie, gérontologue/gérontologie, glaciologue/glaciologie, graphologue/graphologie, gynécologue/gynécologie, hématologue/hématologie, hydrologue/hydrologie, iconologue/iconologie, idéologue/idéologie, laryngologue/laryngologie, lexicologue/lexicologie, météorologue/météorologie, musicologue/musicologie, mycologue/mycologie, mythologue/mythologie, neurologue/neurologie, œnologue/œnologie, onirologue/onirologie, ophtalmologue/ophtalmologie, ornithologue/ornithologie, paléontologue/paléontologie, papyrologue/papyrologie, phénoménologue/phénoménologie, phonologue/phonologie, phtisiologue/phtisiologie, pneumologue/pneumologie, pomologue/pomologie, proctologue/proctologie, psychologue/psychologie, radiologue/radiologie, rhumatologue/rhumatologie, sexologue/sexologie, sinologue/sinologie, sociologue/sociologie, spéléologue/spéléologie, tératologue/tératologie, toxicologue/toxicologie, urologue/urologie, volcanologue/volcanologie, vulcanologue/vulcanologie, zoologue/zoologie.*

La nominalisation du composé exprimant le nom de l'agent se réalise par le suffixe zéro; mais il existe aussi une forme de nominalisation par le suffixe *-iste : bactériologie/bactériologiste, criminologie/criminologiste, entomologie/entomologiste, erpétologie/erpétologiste, étymologie/étymologiste, gemmologie/gemmologiste, métrologie/métrologiste, minéralogie/minéralogiste, pathologie/pathologiste, physiologie/physiologiste, stomatologie/stomatologiste.* Dans certaines formations désignant le nom d'agent, les deux formes à suffixe zéro et à suffixe *-iste* coexistent : *dermatologue* et *dermatologiste, hémologue* et *hémologiste, hydrologue* et *hydrologiste, météorologue* et *météorologiste, ophtalmologue* et *ophtalmologiste, phrénologue* et *phrénologiste, tératologue* et *tératologiste, zoologue* et *zoologiste.* L'apparition de ces formations en *-iste* pose plus nettement le problème de la relation entre les composés en *logie* et les composés en *logue.* La productivité remarquable de la base en *logie* entraîne un parallélisme formateur entre la série en *logie* et la série en *logue,* et la substitution d'un rapport de dérivation entre le composé en *logie* et le composé en *logue.* La dérivation est confirmée par le suffixe *-iste,* qui tend à se répandre au détriment des formations antérieures en *logue.*

Outre les créations parallèles déjà relevées, il existe des emprunts directs au grec, qui sont des formations préfixées (*analogie, apologie*), ou des composés formés en grec, dans lesquels l'élément *logie* se réfère à une forme de discours ou d'œuvre écrite (*amphibologie, battologie, cacologie, doxologie, homologie, périssologie, tautologie, tétralogie, trilogie*), ou à la base *legein,* « cueillir » (*anthologie*). Quelques formations françaises appartiennent à ce type (*dactylologie, phraséologie, scatologie*), où l'élément nominal joue le rôle de complément de moyen ou d'objet : *ce qui fait qu'il est parlé par phrases → la phraséologie.* Mais la grande majorité des termes de la série autonome en *logie* est constituée par des composés qui désignent des études qui ne sont pas encore constituées en sciences, ou des spécialités qui n'ont pas encore atteint le degré de développement suffisant pour susciter la création du nom du spécialiste : *aérologie, agrologie, anesthésiologie, arithmologie, axiologie, bryologie, caractérologie, carcinologie, chronologie, conchyliologie, coprologie, cosmétologie, cosmologie, craniologie, cytologie, démonologie, déontologie, écologie, embryologie, endocrinologie, épidémiologie, épistémologie, eschatologie, éthologie, étiologie, filmologie, halologie, hépatologie, histologie, lithologie, malacologie, mammalogie, méthodologie, mimologie, morphologie, muséologie, myologie, néphrologie, nosologie, ontologie, ophiologie, ostéologie, parasitologie, parémiologie, pharmacologie, polémologie, posologie, réflexologie, rhinologie, scénologie, sémiologie, sismologie, splanchnologie, symptomatologie, technologie, téléologie, topologie, typologie, typtologie, traumatologie.*

En vertu de la correspondance entre les deux formes de nominalisation qui implique la dérivation, le nom de l'agent ou du spécialiste est disponible le plus souvent, même s'il n'est pas enregistré par le dictionnaire.

On constate parfois une hésitation entre les bases *logie* et *graphie* pour la création d'un même composé : *halologie* et *halographie, ophiologie* et *ophiographie;* mais, le plus souvent, une opposition sémantique s'est instituée entre les deux formations, la base *logie* étant réservée à la désignation d'une forme d'étude qui implique une méthode et une théorie, et *graphie* à celle qui implique une simple description : *nosographie/nosologie, lexicographie/lexicologie, ostéographie/ostéologie, angiographie/angiologie, filmographie/filmologie.* Parfois, l'opposition sémantique est plus profonde; les deux termes sont absolument différents : *topographie/topologie, typographie/typologie.*

Les composés de plus de deux éléments donnent lieu moins facilement à la formation du nom d'agent : *astrobiologie, géomorphologie, parapsychologie, phytobiologie, phytopathologie,* sauf *microbiologie/microbiologiste.*

Dans quelques formations, le premier élément nominal est un mot français (*filmologie, réflexologie*) normalisé selon le schéma savant par la voyelle *o.*

manie, mane. Cette base verbale ne peut être traduite en français par un verbe qui n'existe pas, puisque « fou, folie » ne comportent pas de réalisation verbale. La double réalisation n'existe qu'en grec : *mania,* « folie », *mainesthai,* « être fou ». Le schéma de production qui donne le nom de la personne atteinte de « folie », avec tous les degrés que comporte le sémantisme de ce signe, est *celui qui est fou de* + N; celui qui donne le nom de l'état est *ce qui fait qu'on est fou de* N, la forme passive étant représentée ici par le verbe *être* + adjectif. Le parallélisme entre les deux séries est régulier : *anglomanie/anglomane, bibliomanie/bibliomane, cleptomanie/cleptomane, cocaïnomanie/cocaïnomane, démonomanie/démonomane, dipsomanie/dipsomane, érotomanie/érotomane, éthéromanie/éthéromane, gallomanie/gallomane, graphomanie/graphomane, lypémanie/lypémane, mégalomanie/mégalomane, mélomanie/mélomane, métromanie/métromane, monomanie/monomane, morphinomanie/morphinomane, musicomanie/musicomane, mythomanie/mythomane, nymphomanie/nymphomane, opiomanie/opiomane, pyromanie/*

pyromane, titillomanie/titillomane, toxicomanie/toxicomane. Décalcomanie et *schizomanie* n'ont pas de correspondant en *mane* qui soit enregistré. Le premier élément nominal est un morphème grec, mais, parfois aussi, un nom français : *anglomanie, cocaïnomanie, éthéromanie, morphinomanie, musicomanie, opiomanie.* Ces éléments ne sont pas savants, même si certains ont à l'origine un radical grec. Dans la construction du composé, c'est le terme français qui est transposé avec la voyelle *o*, marque du composé savant. Dans certains éléments nominaux, le radical est celui du verbe employé nominalement (forme de l'infinitif) : *cleptomanie, décalcomanie, graphomanie, titillomanie.* Les bases *manie, mane* sont très productives dans le vocabulaire de la psychiatrie.

motion, moteur. La base verbale « mouvoir » fournit des composés avec un premier élément nominal qui représente un instrumental dans la phrase de base : *ce qui fait mouvoir par l'air → l'aéromoteur.* La base verbale a la valeur factitive.

Motion. La nominalisation en nom d'action n'apparaît que dans *locomotion*, qui a pour correspondant *locomoteur;* l'élément nominal y a une valeur adverbiale; *promotion* et *commotion* relèvent de la formation préfixale.

La série en *moteur*, beaucoup plus développée, apparaît comme autonome : *aéromoteur, automoteur, électromoteur, hydromoteur, locomoteur, marémoteur, servomoteur, turbomoteur, vaso-moteur.* Dans *automoteur*, le premier élément est adverbial. Le résultat de la transformation peut être un adjectif (*marémoteur, vaso-moteur*). Ces formations doivent être distinguées des composés où l'élément *moteur* est précédé d'un élément numéral. La formation relève alors de la composition à base nominale à partir du mot *moteur* (*bimoteur* = qui a deux moteurs).

nomie, nome. La base verbale « régler » apparaît dans des mots empruntés au grec, soit dans la forme en *nomie*, soit dans la forme en *nome : astronomie, agronomie, antinomie, économie, gastronomie*, le terme complémentaire ayant été formé en français. La motivation de la composition selon le schéma de base apparaît dans les créations de la langue moderne : *hétéronome/hétéronomie, métronome, sexonomie, taxonomie* (*taxinomie*), *zoonomie.*

opie, ope. La base verbale « voir » fournit des couples de composés du vocabulaire de la physiologie et de l'optique : *amblyopie/amblyope, amétropie/amétrope, hypermétropie/hypermétrope, myopie/myope, nyctalopie/nyctalope, emmétropie/emmétrope;* et les formations isolées : *diplopie, héméralopie, hémiopie, hespéralopie. Myopie, myope, nyctalopie* et *nyctalope* ont été formés en grec et empruntés. Le schéma de construction comprend un élément nominal à valeur adverbiale, soit sous la forme d'un adjectif du verbe (*ce qui fait qu'on voit flou → l'amblyopie; ...double → la diplopie*), soit sous la forme d'un circonstant précédé de préposition ou non (*ce qui fait qu'on voit la nuit, le jour → la nyctalopie, l'héméralopie; ...sans mesure* [norme], *...au-delà de la mesure, ...dans la mesure → l'amétropie, l'hypermétropie, l'emmétropie*).

pathie, pathe. Cette base verbale, « ressentir, souffrir », produit des composés selon le schéma régulier des noms d'action ou d'état, et des noms d'agent : *télépathie/télépathe, névropathie/névropathe, psychopathie/psychopathe.* Les formations *allopathe/allopathie* sont des antonymes de *homéopathe/homéopathie* selon l'opposition *homéo/allo.* Ces formations, qui ont pour origine la création allemande *homéopathie*, reposent sur une valeur sémantique particulière de la base verbale *pathie*, qui se réfère non à la maladie ou à la souffrance, mais à la technique des soins. Seul le nom de la maladie apparaît avec *adénopathie, arthropathie, embryopathie, encéphalopathie, hémopathie*, où le premier élément nominal se réfère à l'organe ou à l'élément atteint par la maladie; le nom du malade n'est pas encore formé. Les formations où le premier élément est représenté par une préposition sont empruntées au grec : *apathie, antipathie, sympathie.*

phagie, phage. La base verbale « manger » fournit principalement des noms d'agent en *phage*, mais la série en *phagie* existe implicitement selon le modèle créateur, même si quelques formations seulement sont enregistrées : *hippophagie/hippophage, ichtyophagie/ichtyophage, zoophagie/zoophage.* Selon le schéma de base dans les composés en *phage*, le premier élément nominal représente le complément d'objet du verbe : *anthropophage, bactériophage, coprophage, géophage, lithophage, macrophage, mélophage, nécrophage, phytophage, rhizophage, saprophage, sarcophage, xylophage, zoophage.* Ces formations sont des adjectifs, sauf *sarcophage*, du moins dans la langue contemporaine. *Œsophage* est un emprunt au grec. *Aérophagie, omophagie, onychophagie*, qui n'ont pas de correspondant dans la série des noms d'agent, sont construits selon le schéma normal.

phanie, phane. Cette base verbale, « transparaître », n'apparaît que dans quelques formations de la langue moderne : *Cellophane, trytophane, lithophanie*, où le premier élément joue le rôle de sujet de la base verbale intransitive. Les autres formations préfixées sont empruntées au grec.

philie, phile. La base « aimer » engendre une série lexicale en *phile* dont le schéma créateur est normalement : *celui qui aime* + N. Le premier élément nominal est un substantif, et le résultat de la création est un adjectif qui peut s'employer substantivement ou être substantivé : *ammophile, bibliophile, cénophile, cinéphile, cynophile, discophile, drosophile, géophile, gypsophile, haltérophile, hydrophile, nitrophile, russophile, scatophile, spermophile, xérophile.* Toutes les formations qui ne servent pas comme noms à la désignation d'un être particulier, notamment en zoologie ou en entomologie (*ammophile, drosophile, spermophile*), sont aptes à entrer en parallèle avec une formation en *philie*. Les formations en *philie* couplées avec un composé en *phile* sont : *anémophilie/anémophile, anglophilie/anglophile, bibliophilie/bibliophile, colombophilie/colombophile, éosinophilie/éosinophile, germanophilie/germanophile, haltérophilie/haltérophile, hémophilie/hémophile, xénophilie/xénophile.* Le schéma de création des composés en *phile* est constamment disponible, si bien que de nombreux emplois ne sont pas enregistrés.

phobie, phobe. La base verbale « craindre » produit des séries de composés dans une proportion inverse des séries précédentes : les formations en *phobie* sont beaucoup plus nombreuses que celles en *phobe*. D'ailleurs, l'élément *phobie* a été érigé en nom autonome. Le schéma producteur dans l'une et l'autre série est conforme au modèle décrit. Il est utilisé surtout dans le vocabulaire de la psychiatrie : *agoraphobie, androphobie, claustrophobie, éreuthophobie, photophobie.* La base donne lieu à la double nominalisation en nom d'agent et en nom d'action (état) dans : *anglophobie/anglophobe, germanophobie/germanophobe, hydrophobie/hydrophobe, xénophobie/xénophobe.* **Francophobie* n'est pas enregistré en face de *francophobe.* La série des termes composés en *phobe* reste ouverte, comme celle des antonymes en *phile.*

phonie, phone. Les formations à partir de la base « émettre un son, parler » selon la nominalisation en *phone* et selon celle en *phonie* constituent des séries relativement autonomes.

Les couples sont issus d'une transformation secondaire par dérivation suffixale à partir de l'un ou l'autre des termes du couple : *francophonie/francophone, homophonie/homophone, polyphonie/polyphone* et *téléphonie/téléphone.* Le modèle formateur de la série en *phone* est : *ce qui parle* ou *sonne* + adverbe ou séquence adverbiale. La forme adverbiale est représentée par un adjectif (*homophone, polyphone, mégaphone, microphone*), par un adverbe (*téléphone*), par une forme de substantif employé comme circonstant (*gramophone, électrophone, magnétophone, xylophone, Dictaphone, francophone*), par le nom de l'inventeur devenant une sorte d'adverbe : « *à la* » *Sarrus → sarrussophone,* « *à la* » *Sax → saxophone,* « *à la* » *Bigot → bigophone.*

La série en *phonie* comprend des emprunts au grec : *symphonie* (terme préfixé), *cacophonie.* Les créations françaises répondent au modèle *ce qui fait qu'on parle* (*où il y a son*) + adverbe, générateur de formations composées aussi bien que préfixées : *euphonie, homophonie, orthophonie, polyphonie, radiophonie, stéréophonie, téléphonie, francophonie. Phone* et *phonie* existent comme termes autonomes.

plastie, plaste. La base verbale « façonner » produit une série complètement autonome en *plastie*, selon le schéma *ce qui fait que* N *est façonné*, pour désigner des remodelages chirurgicaux (*kératoplastie, ostéoplastie, rhinoplastie, thoracoplastie*) ou un simple modelage (*céroplastie*). Le premier élément a une valeur adverbiale dans *autoplastie, hétéroplastie* et *galvanoplastie*, où l'on trouve le nom de l'inventeur du procédé employé comme adverbe.

La forme *plaste* de la nominalisation a été utilisée en botanique et en chimie pour créer des composés exprimant le résultat d'une synthèse selon le schéma *ce qui façonne* + N : *aminoplaste, amyloplaste, carboplaste, carboxyplaste, carbozoplaste, chloroplaste, oléoplaste, phénoplaste, protéoplaste.* L'indépendance des deux séries est attestée par l'absence de couple *plaste-plastie.*

scopie, scope. La base verbale « observer » se réalise dans une série lexicale en *scope* pour désigner des appareils selon le schéma : *ce qui fait que* N *est observé.* La valeur factitive résulte de la nature du produit lexical, qui se réfère à un instrument et non à une personne qui fait l'action. La série en *scopie* est construite sur le schéma : N- *qui fait que* N *est observé.*

Le parallélisme des schémas formateurs est ici généralisé; l'opposition réside seulement dans la forme de la nominalisation à suffixe zéro pour l'agent, en *-ie* pour l'action. La correspondance exacte entre les schémas implique des réalisations correspondantes dans chaque série lexicale : *aéroscope/aéroscopie, cytoscope/cytoscopie, ébullioscope/ébullioscopie, électroscope/électroscopie, endoscope/endoscopie, gastroscope/gastroscopie, hélioscope/hélioscopie, hydroscope/hydroscopie, hygroscope/hygroscopie, laryngoscope/laryngoscopie, microscope/microscopie, ophtalmoscope/ophtalmoscopie, otoscope/otoscopie, rectoscope/rectoscopie, rhinoscope/rhinoscopie, spectroscope/spectroscopie, stroboscope/stroboscopie, thermoscope/thermoscopie.*

Cependant, il existe des formations isolées dans chacune des séries :

— *anémoscope, baroscope, bronchoscope, Cinémascope, gyroscope, iconoscope, kaléidoscope, kinescope, magnétoscope, phénakistiscope, polariscope, praxinoscope, pyroscope, sthétoscope, stomatoscope, télescope, uranoscope;*

— *autoscopie, cœlioscopie, cranioscopie, cryoscopie, dactyloscopie, diaphanoscopie, métoposcopie, radioscopie, skiascopie, strioscopie, uroscopie, zooscopie.*

On constate que, dans le vocabulaire médical, ces types de formations sont très répandus. Le nom de l'organe observé fournit le premier élément. Dans ce domaine, il semble que la disponibilité des composés dans l'une et l'autre série existe, même si l'enregistrement dans le lexique n'est pas encore réalisé. Le second élément, *scopie*, est employé comme nom autonome dans le vocabulaire familier. Le composé en *scopie* désigne l'action et le résultat de l'action. Dans certaines formations, le premier élément du composé ne résulte pas d'une transformation du sujet de la phrase de base, mais d'un emploi adverbial. Il en est ainsi dans les formations du type préfixé (*endoscopie/endoscope, périscope, télescope*) et dans des composés à premier élément instrumental (*diaphanoscopie*, « par transparence », *gyroscope*, « par rotation », *magnétoscope*, « sur la bande magnétique », *radioscopie*, « par les rayons »). La forme lexicale du premier élément exige une schématisation de la signification, notamment quand cet élément est lui-même issu d'un verbe : *phénakistiscope* (de *phenakistizein*, « tromper » → nominalisé en *illusion* < *ce qui fait qu'on est trompé*), terme réalisé sous la forme du radical grec; *polariscope* (de *polariser* → *polarisé; ce qui fait que les rayons polarisés sont observés* → *le polariscope*). La forme lexicale du premier terme est fournie le plus souvent par un radical savant d'origine grecque, mais aussi par un mot français plus ou moins tronqué : *ébullioscope* < *ébullition* + *scope; négatoscope* < *négatif* + *scope; strioscopie* < *strie* + *scopie.* Il arrive que le premier élément résulte d'une séquence syntaxique : *kaléidoscope* > *kalos*, « beau », et *eidos*, « image » + *scope.* Des interférences se produisent avec les composés en *mètre* sur le plan du sémantisme. L'observation par les appareils est destinée à permettre de mesurer, d'où la synonymie : *ébullioscope/ébulliomètre, hygroscope/hygromètre.*

stasie, stase. Cette base verbale, « s'arrêter », ne se dégage guère en français; on ne la trouve comme élément constituant de composés que dans *ménostase* < *ce qui fait que les règles s'arrêtent*, synonyme de *ménopause*, de même formation, et dans la formation empruntée à l'anglais *isostasie*, où le premier élément a une valeur adverbiale. Ailleurs, la base est partie intégrante de mots grecs empruntés (*iconostase, métastase, hypostase, diastase, hémostase*). Au surplus, la double réalisation *stase-stasie* ne correspond pas à une différenciation dans le schéma créant le nom d'agent, d'une part, le nom d'action, d'autre part. Il s'agit d'une simple variante de forme comme le montrent les deux formes : *hémostase* et *hémostasie.*

tomie, tome. L'opposition normale entre nom d'agent (d'instrument) et nom d'action existe entre les deux réalisations nominales *tomie* et *tome* de la base verbale « couper ». Les composés en *tomie* appartiennent au vocabulaire de la chirurgie, où ils désignent autant d'opérations particulières selon la partie du corps incisée, qui fournit le premier élément du composé : *artériotomie, bronchotomie, cystotomie, embryotomie, gastrotomie, glossotomie, kératotomie, laparotomie, laryngotomie, lithotomie, myotomie, neurotomie, ophtalmotomie, ostéotomie, ovariotomie, phlébotomie, ténotomie, trachéotomie.* Les formations *autotomie, stéréotomie* et *zootomie* sont d'un autre vocabulaire, mais toutes relèvent du même schéma : *ce qui fait que* N *est coupé.* Lorsque l'opération est une ablation, la base verbale formatrice est tirée du verbe grec composé *ektomein*, « enlever en coupant » → *ectomie.* Selon le même modèle, les formations obtenues sont : *amygdalectomie, gastrectomie, iridectomie, kératectomie, laminectomie, lobectomie, néphrectomie, ovariectomie, pneumectomie, prostatectomie, splénectomie, sympathectomie, tarsectomie, thyroïdectomie.*

Les composés en *tome* sont formés selon le schéma *ce qui coupe* + N, et désignent un instrument tranchant spécial pour une opération qui correspond à un organe (*cystotome, kératotome, lithotome, phlébotome*) ou pour d'autres usages (*microtome, rhizotome*).

tropie, trope. La correspondance entre les deux formes de réalisation nominale de la base verbale « tourner, changer » n'apparaît pas avec évidence. Elle n'existe que dans *anisotropie/anisotrope, isotropie/isotrope, thixotropie/thixotrope.* La série lexicale en *trope* est formée d'adjectifs : *azéotrope, énantiotrope, gonadotrope, lipotrope, neurotrope, orthotrope, somatotrope, zootrope.* Le premier élément nominal représente un circonstant dans la phrase de base, la base verbale étant issue d'un verbe intransitif à valeur passive : *qui se tourne (se fixe) sur les nerfs* → *neurotrope.* Le premier élément est adverbial dans *orthotrope, énantiotrope.* Les composés en *tropie : hémitropie, allotropie*, comportent un premier élément de valeur adverbiale.

typie, type. La base verbale de la réalisation nominale en *typie* et en *type* représente un verbe « imprimer ». Les composés auxquels elle donne naissance appartiennent au vocabulaire de l'imprimerie et des arts graphiques. Les réalisations en *typie* sont moins nombreuses que celles en *type : linotypie/Linotype, phototypie/phototype, sténotypie/sténotype, stéréotypie/stéréotype.* Une série lexicale en *type* est issue d'un schéma : *ce qui imprime* + élément circonstant ou adverbial, et se réfère à la machine qui imprime : *Linotype, Lumitype, sténotype, télétype;* une autre série provient d'une forme passive du verbe et désigne ce qui est reproduit ou imprimé : *contretype, logotype, phototype, stéréotype.* Les composés en *typie* autres que les éléments de couples *typie/type* sont formés sur le schéma : *ce qui fait que quelque chose est imprimé* + élément circonstant → *la chromotypie* (*galvanotypie, platinotypie*).

Il existe une série homonymique issue d'une base dont le modèle se trouve dans le composé grec *archétype*, d'où a été tirée une base nominale *type : génotype, phénotype, monotype, prototype.* Cette série se différencie, en outre, par l'absence de toute formation correspondante en *typie*, ce qui tend à prouver que le schéma formateur ne comporte pas une base verbale.

urgie, urge. Les composés qui comportent le second élément verbal *urgie-urge* sont presque tous empruntés au grec. La base verbale « faire, travailler » ne demeure motivée que dans certains emprunts grecs : *dramaturgie/dramaturge, chirurgie.* Les composés de la langue moderne *métallurgie, sidérurgie, hyalurgie* ont été formés à partir du modèle *ce qui fait que le métal est travaillé* → *la métallurgie.* Le correspondant du nom d'agent en *urge* n'existe que dans les termes empruntés au grec : *démiurge, dramaturge, thaumaturge.* Le nom de l'agent correspondant aux composés français est un dérivé en *-iste : métallurgiste, sidérurgiste.*

III. A. 3. 5. Les composés de type savant à base verbale française.

Ces composés sont issus de la transformation d'une phrase de base identique à celle qui donne naissance aux composés de forme savante : *ce qui fait que l'entreprise est financée par elle-même* → *l'autofinancement de l'entreprise.* Mais les éléments composants de l'unité lexicale ne sont pas tous les deux de forme savante : le premier est de forme grecque; la base verbale est de forme française; l'ordre syntagmatique est de type grec. Ce mélange de traits spécifiques a valu autrefois à ces composés le nom d' « hybrides ».

On constate que ce modèle de composition est particulièrement productif avec des premiers éléments représentant une forme de valeur adverbiale, sans, toutefois, que cette réalisation dominante puisse être considérée comme le trait spécifique de la formation qui consiste dans la combinaison d'un élément savant et d'un élément non savant. On a eu l'occasion de voir qu'il existe de nombreuses for-

mations à premier élément adverbial, comportant une base verbale savante (*allogène, hétéroplastie, palingénésie*). Le type à premier élément de caractère adverbial pose le problème de la solution de continuité entre les formations de caractère préfixal et les formations composées. La question a été tranchée parfois (Darmesteter) par la classification dans une catégorie unique de composés à particules. Dans la perspective de la grammaire générative, on est amené à distinguer les éléments qui sont adverbes-prépositions et les éléments qui sont adverbes-circonstants.

Les éléments adverbiaux qui répondent au type de formation ci-dessus défini sont *auto* et *télé*. Chacun de ces éléments présente la particularité d'apparaître dans les composés auxquels ils donnent naissance soit comme éléments adverbiaux, conformément à leur valeur initiale dans la langue d'origine, soit comme éléments nominaux, issus d'une première génération de composés.

auto. Cet élément, « soi-même », se rencontre dans des formations à premier élément savant + base verbale savante : *autobiographie, autocrate, autodidacte, autogame, autolyse, autoplastie, autopsie, autoscopie, autotomie, autotrophe, autotrophie*, où *auto* représente tantôt le complément d'objet ou le sujet selon le mode de nominalisation, tantôt un complément de valeur adverbiale (*autocrate*). Dans les formations à base verbale française, la distribution de l'élément *auto* est semblable. Les formations sont issues de nominalisations à suffixe français marquant l'action ou l'agent : *auto-accusation, auto-allumage, auto-amorçage, autoconduction, autocuiseur, autodestruction, autodétermination, auto-excitateur, autofécondation, autofinancement, autogreffe, autoguidage, auto-imposition, auto-intoxication, autoporteur, autopropulseur, autopropulsion, autopunition, autoréglage, autosuggestion, autovaccination*. Dans *autocopie, autocritique* et *autodéfense*, la nominalisation est réalisée avec le suffixe zéro. La base verbale est adjectivisée dans *autoguide* et *autopropulsé*.

A partir d'une formation du type *automobile*, « qui peut se mouvoir par soi-même », un nouveau développement s'est produit. L'adjectif *automobile* a été employé comme substantif désignant la voiture automobile, et le premier élément de ce nom a été le point de départ d'une nouvelle série lexicale construite selon la phrase de base génératrice de composés à base nominale : *autoberge, autobus, autocar, autochenille, auto-école, automitrailleuse, autopompe, autorail, autoroute*, où le second élément nominal est un mot français; *autodrome, autostrade*, où le second élément est savant ou étranger.

télé. Cet élément adverbial emprunté au grec apparaît dans une série lexicale particulièrement productive et diffusée avec l'évolution de la science et de la technique modernes. Le schéma de la phrase de base des formations construites avec ce premier élément comporte un verbe et la locution adverbiale « de loin », « à distance » (*ce qui fait qu'on voit à distance → la télévision*) : *télécommande, télécommunication, télégramme, télégraphe, télégraphie, téléguidage, téléimprimeur, télékinésie, télémécanique, télémesure, télémètre, télémétreur, télémétrie, télépathie, téléphérage, téléphone, télépointage, téléscripteur*. Dans ces formations coexistent les bases verbales françaises et les bases savantes. La nominalisation de la base s'accomplit avec le suffixe du nom d'action, du nom d'agent ou avec le suffixe zéro, aussi bien avec une base savante (*téléphone*) qu'avec une base française (*télécommande*). Certaines de ces formations ont donné lieu à des séries de dérivés : *télégraphe → télégraphie → télégraphier → télégraphiste → télégraphique → télégraphiquement; télémécanique → télémécanicien; téléphérique → téléphérage; télévision → téléviser → téléviseur*. Les formations nominales composées ont donné lieu à leur tour à une verbalisation (*télécommander, téléguider*), puis à une adjectivisation (*télécommandé, téléguidé*). Certaines formations résultent d'une composition au second degré à partir d'un composé servant de base : *télautographe, téléphotographie, téléradiographie*, selon le schéma de composition propre aux composés nominaux.

Selon un processus exactement analogue à celui qui est intervenu pour *auto*, le premier élément *télé*, abréviation du substantif *télévision*, a donné naissance à une série de composés à base nominale : *télécinéma, télécran, téléspectateur, télévisuel*.

Une autre série a pris naissance à partir de *téléphérage* et *téléphérique* dans le vocabulaire des sports d'hiver : *télébenne, télécabine, télésiège, téléski*.

On trouve d'autres formations isolées selon le même modèle : *homogreffe, hétérogreffe*, qui résultent du schéma N^2 *qui fait qu'il y a greffe (il est greffé) au moyen du même* (ou *d'un autre*).

Les formations où le premier élément est issu de la transformation d'un nom employé comme instrumental ou locatif dans la phrase de base relèvent de ce modèle de composition à condition que le second élément résulte de la transformation de la base verbale par nominalisation. L'ambiguïté apparaît quand la base verbale était déjà nominalisée en nom autonome; la motivation de la composition peut résider alors dans la combinaison de deux noms. L'hésitation est d'autant plus fondée que, dans une même série lexicale, on trouve, d'une part, des composés où le second élément peut être interprété comme une nominalisation au cours du processus de composition ou comme une nominalisation antérieure, d'autre part, des composés où le second élément ne peut être que nom : *turbo-alternateur, turbocompresseur, turbomoteur, turbopropulseur, turboréacteur; motoculteur* et *motoculture, motonautisme, motopropulseur, mototracteur*, à côté de *motopompe* et *motogodille*.

III. A. 4. Les unités syntagmatiques à base verbale.

Ces unités relèvent de la composition puisqu'elles sont formées de deux termes qui sont en relation syntagmatique à partir d'une phrase de base dont le verbe fournit par transformation l'élément nominal de base de la formation. Ainsi, l'unité syntagmatique *appel de fonds* est issue de la phrase : *ce qui fait que des fonds sont appelés*. La transformation consiste dans la nominalisation de la forme passive du verbe, qui devient un substantif déverbal; le sujet fournit le second élément de la formation composée, la transformation s'opérant par l'intermédiaire du joncteur *de*, dont la fonction est de constituer la séquence syntagmatique à la suite de la base verbale nominalisée. Il arrive que le verbe de la proposition de base soit intransitif (*coût de la vie*), ou que la nominalisation soit réalisée par un radical différent de celui du verbe de base : *la* N^2 *que les cheveux tombent → la chute des cheveux*. La transformation lexicale du sujet de la proposition de base est plus ou moins achevée lorsque la filiation par rapport à la phrase de base demeure disponible et réversible à volonté dans le discours; le prédéterminant figure alors devant le second élément de la formation : *chute des cours;* lorsque la lexicalisation est plus avancée, généralement le prédéterminant est absent : *baisse de température*. Ce type de formations composées n'était pas reconnu dans la lexicographie traditionnelle; celles-ci étaient recensées à l'intérieur des articles comme séquences phraséologiques servant d'exemples à l'appui du classement sémantique. La linguistique moderne a dégagé la spécificité de ces formations sans parvenir encore à bouleverser la présentation des dictionnaires. Leur spécificité se définit par les critères suivants : deux éléments autonomes du lexique entrent en combinaison par une liaison purement syntaxique et non morphophonologique; une préposition, le plus souvent *de*, sert de joncteur entre les deux éléments; les termes constituants se présentent dans un ordre syntagmatique tel que le premier élément constitue la base. La nature de la base ne peut être définie que par référence à une phrase dans laquelle le premier élément de l'unité syntagmatique lexicalisée correspond au verbe de la proposition de base. Seul, le recours à une analyse en termes de grammaire transformationnelle permet de rendre compte du processus de lexicalisation de ces unités, de leur caractère lexical malgré la permanence de la structure syntaxique de la phrase de discours, de la présence ou de l'absence de l'article devant le second terme, de la possibilité d'introduire une expansion de l'un ou l'autre terme de l'unité. Cette analyse permet, en définitive, d'expliquer qu'à un signifié unique corresponde un signifiant discontinu sous forme de séquence syntaxique.

Il est impossible de recenser toutes les formations lexicales de ce type. On se contentera de citer quelques exemples : *baisse de niveau, baisse de tension, chute de température, coupe de bois, course d'automobiles, course de chevaux, course de taureaux, cumul de fonctions, greffe du cœur, montée de lait, montée des prix, poussée de fièvre, remise de dette, remise de peine, retour de marée, saute d'humeur, sortie de devises, tombée de la nuit*. On observera que la nominalisation se réalise par le suffixe zéro ou par un suffixe plein : *constitution de pension*. Il resterait à déterminer si la lexicalisation se produit plus aisément selon l'une ou l'autre forme de nominalisation.

La lexicalisation peut être issue d'un autre type de phrase de base où le verbe passif ne comporte pas de sujet, mais seulement un complément circonstant : *course de vitesse, mise en ordre, mise en train, mise en service*, etc., *remise en marche, renvoi à huitaine, sortie de secours, taille en berceau*.

Certaines formations composées sont issues d'une double transformation : une première transformation de la phrase de base qui donne naissance à la base verbale nominalisée, une seconde transformation qui produit ensuite un adjectif à partir de l'élément nominal de la formation composée issu du sujet de la phrase de base : *ce qui fait que les artères sont tendues → la tension des artères → la tension artérielle*. Ces formations sont nombreuses dans le lexique contemporain : *voyage présidentiel, transplantation cardiaque*, etc.

III. A. 5. Les locutions verbales.

Cette catégorie semble devoir être rangée parmi les composés verbaux; les unités lexicales qui répondent à ce type comportent, en effet, un verbe.

Du point de vue de la description formelle, le modèle de la locution verbale se présente comme une séquence syntaxique verbe + nom (*avoir tort*) assimilable aux unités syntagmatiques de la catégorie précédente par la juxtaposition d'éléments qui fonctionnent comme unités lexicales autonomes, souvent aussi par la présence de prédéterminants devant le constituant nominal, par la possibilité d'insertion d'un élément de détermination entre le verbe et le nom (*avoir bien tort, avoir très faim*). Cependant selon l'analyse de la grammaire transformationnelle, la structure réelle de ces unités se révèle comme étant à base nominale. En effet, le verbe, premier élément de ces unités, apparaît comme un élément de verbalisation du nom second élément, qui constitue la base de la formation. La phrase : *le voleur fait peur à l'enfant* implique une phrase de base : *la peur est à l'enfant*, qui est factivisée en : *le voleur fait que la peur est à l'enfant* → *le voleur fait peur à l'enfant*. La locution verbale résulte de l'effacement de la copule *être*, de l'opérateur *que* et du prédéterminant *la*. Il arrive que l'effacement du prédéterminant ne soit pas réalisé; la locution verbale apparaît alors comme plus proche encore de la séquence syntaxique du discours : *donner la chasse à*... Les éléments verbaux qui opèrent la factivisation de la base nominale sont *avoir, donner, faire, prendre, mettre, tenir*, qui apparaissent le plus souvent, ou d'autres verbes isolés qui peuvent fonctionner comme variantes (*ajouter foi, savoir gré*). Dans chaque série, on distinguera les locutions qui ne comportent pas de prédéterminant devant le nom, et celles qui en ont un. L'analyse des locutions verbales ne sera qu'esquissée. Le recensement exhaustif relève du dictionnaire même.

avoir. Le verbe *avoir* sert à constituer un certain nombre de syntagmes verbaux (ou locutions verbales), où il joue le rôle d'élément de factivisation du nom complément : *avoir besoin, avoir coutume, avoir envie, avoir faim, avoir peur, avoir raison, avoir soif*. Cette série ne comporte pas de prédéterminant. Ces syntagmes verbaux peuvent recevoir un complément par l'intermédiaire de la préposition *de*. Une autre série présente le prédéterminant devant le nom : *avoir l'air, avoir la chance de, avoir le droit de, avoir les moyens de, avoir la place de, avoir le temps de*, etc. Ces syntagmes verbaux impliquent un complément, un infinitif le plus souvent. Ils s'opposent à une formation où le prédéterminant est représenté par *de* + l'article, ce qui a pour effet de fermer le syntagme : *avoir de la peine, avoir du* (ou *des*) *souci(s), avoir de l'esprit, avoir de la chance*. Il en est de même pour *avoir le cafard*, où le prédéterminant a la valeur généralisante. Un grand nombre de ces syntagmes verbaux peuvent être transposés en une phrase prédicative à verbe *être* + un adjectif : *avoir coutume de/être accoutumé à, avoir faim/être affamé, avoir peur/être apeuré, avoir soif/être assoiffé, avoir de la peine/être peiné, avoir de l'esprit/être spirituel, avoir de la chance/être chanceux, avoir le cafard/être cafardeux*. L'adjectivisation du substantif se réalise par le suffixe *-é* ou *-eux*, ou par la double procédure de la préfixation et de la suffixation. La transformation en syntagme verbal *être* + adjectif ne supprime pas la possibilité de la complémentation là où elle existait. Quand la transposition de la locution constituée avec *avoir* en syntagme verbal *être* + adjectif se réalise par un adjectif en *é*, ce syntagme correspond à la transformation passive d'un verbe actif : *avoir faim* → *être affamé* → *affamer*.

faire. Le verbe *faire* sert d'élément factivisateur dans des unités syntagmatiques comme : *faire autorité, faire caca, faire face, faire fortune, faire front, faire jurisprudence, faire loi, faire mine, faire pénitence, faire pipi, faire route*, etc. Les noms qui entrent en composition avec le verbe *faire* ne présentent pas de forme verbale dérivée, sauf *front* → *affronter* et *route* → *router*, où les produits de la dérivation sont différenciés sémantiquement de la locution.

La formation par composition apparaît ainsi comme un substitut de la création par dérivation. Elle est très productive et disponible, en particulier pour transformer les onomatopées en unités syntagmatiques verbales : *faire boum, faire floc*, etc.

Dans un certain nombre de formations, le prédéterminant subsiste devant le nom : *faire des bénéfices, faire du bien à, faire la charité, faire des compliments, faire la cuisine, faire des études, faire la fête, faire du mal à, faire des progrès, faire des reproches, faire la tête*, etc. Ces locutions peuvent être des doublets par rapport à un verbe dérivé du nom second élément : *faire la cuisine/cuisiner, faire des compliments/complimenter, faire des études/étudier*, etc. On notera aussi que la présence du prédéterminant introduit des différenciations dans la structure de ces locutions. Le prédéterminant peut être l'article à valeur généralisante (*faire la cuisine, faire la tête*), la préposition *de* + l'article (*faire du bien*), l'article et la marque du pluriel (*faire des études*). La locution correspond à un verbe intransitif (*faire des progrès*) ou à un verbe « transitif » qui implique un syntagme nominal second : *faire des reproches à quelqu'un*.

donner. Ce verbe apparaît comme une variante de factivisation par rapport à *faire*, dans la double série à prédéterminant (*donner l'alarme, donner l'assaut, donner l'autorisation, donner la chasse, donner des encouragements, donner de l'embarras, donner de la joie, donner la mort, donner l'occasion, donner la permission, donner du plaisir*, etc.) et sans prédéterminant (*donner acte, donner audience, donner congé, donner corps, donner envie, donner lecture, donner prise, donner raison, donner tort*, etc.). Il arrive qu'un adjectif soit intercalé devant le nom : *donner libre cours, donner bonne* (ou *mauvaise*) *impression*.

mettre. Le verbe *mettre* apparaît comme un élément formateur de nombreuses locutions verbales selon le modèle : *mettre* + *en* + N. Il ajoute à la factivisation une nuance aspectuelle de « devenir », qui apparente ces formations composées aux formations préfixées par *en;* celles-ci existent effectivement comme doublets de certaines formations (*mettre en terre/enterrer, mettre en flammes/enflammer*). La série issue du modèle : *mettre* + *en* + N ne comporte pas de prédéterminant avant le nom : *mettre en action, mettre en bouteille, mettre en colère, mettre en confiance, mettre en contact, mettre en doute, mettre en état, mettre en évidence, mettre en feu, mettre en flammes, mettre en forme, mettre en lumière, mettre en marche, mettre en mouvement, mettre en œuvre, mettre en pièces, mettre en place, mettre en présence, mettre en pratique, mettre en rapport, mettre en réserve, mettre en relation, mettre en service, mettre en terre, mettre en train, mettre en valeur, mettre en vente, mettre en usage*, etc.

La préposition peut être *à : mettre à l'air, mettre au supplice, mettre au désespoir*. On notera que, sauf dans *mettre à mort*, le prédéterminant subsiste alors devant le nom.

prendre. Le verbe *prendre* opère la factivisation du nom avec la valeur aspectuelle d'inchoatif. Les deux types de réalisations apparaissent :

1° Sans prédéterminant dans *prendre appui, prendre congé, prendre feu, prendre forme, prendre froid, prendre garde, prendre goût, prendre langue, prendre mal, prendre naissance, prendre parti, prendre patience, prendre place, prendre plaisir, prendre peur, prendre position, prendre possession, prendre racine, prendre soin, prendre terre*, etc. Dans cette série, où le prédéterminant est absent devant le nom, on peut noter une corrélation entre les formations en *donner* et en *prendre : prendre acte/donner acte, prendre congé/donner congé, prendre envie de/donner envie de, prendre corps/donner corps, prendre forme/donner forme*, etc.

2° Avec prédéterminant dans *prendre de l'âge, prendre les armes, prendre de l'assurance, prendre de l'avance, prendre son cours, prendre la défense, prendre le deuil, prendre son élan, prendre l'engagement, prendre des forces, prendre la fuite, prendre de l'initiative, prendre le lit, prendre la parole, prendre du plaisir, prendre son pli, prendre la plume, prendre du poids, prendre la porte, prendre du retard, prendre du repos, prendre la route, prendre sa source, prendre le virage*, etc.

tenir. Ce verbe opère la factivisation du nom avec la valeur aspectuelle de duratif : *tenir compte, tenir lieu, tenir parole, tenir séance, tenir tête*. La série lexicale est plus limitée.

• Il existe en outre un second modèle de syntagme verbal formé d'un verbe suivi d'un infinitif. Ainsi, le verbe *faire* sert à donner une valeur factitive à des intransitifs : *Le chef de gare fait partir le train*. Il en est de même de *laisser*. Ces verbes, qualifiés généralement d'auxiliaires, expriment tantôt le temps, tantôt un aspect du procès. Ce sont, outre *faire* et *laisser, aller, devoir, faillir, paraître, pouvoir, sembler, vouloir*, qui sont suivis directement d'un infinitif, et *venir à, venir de, sortir de, passer pour*, qui sont reliés à l'infinitif par un joncteur prépositionnel.

Ces syntagmes verbaux relèvent plutôt de la syntaxe du discours que du lexique proprement dit. Ils n'ont, en définitive, comme trait commun que d'être formés d'un verbe + un infinitif. Ils peuvent être constitués avec n'importe quel verbe.

III. B. LES COMPOSÉS À BASE NOMINALE

Cette classe de composés se définit, par opposition aux composés à base verbale, par l'absence d'un élément morphologique représentant le verbe dans la formation composée. Selon la procédure d'analyse adoptée, il n'en reste pas moins que les éléments constituants du composé sont réunis selon une relation qui représente la transposition lexicale d'une phrase de base. Cette phrase est une phrase prédicative à verbe *être,* dont le syntagme nominal sujet contient l'élément nominal du composé et dont le syntagme verbal est constitué par le verbe *être* + un adjectif. La proposition de base *Ce coffre est fort* se transforme par relativisation en *ce coffre qui est fort → un coffre qui est fort → le coffre-fort.* Cette série de transformations est la traduction de la motivation perçue par n'importe quel locuteur contemporain qui établit la relation entre le terme base sujet et l'attribut *fort.* Les différentes étapes de la procédure de transformation rendent compte du passage de la phrase de discours réalisée dans une situation (notamment par le déterminant démonstratif *ce*) à la proposition où le terme base reçoit la qualification épithétique par la relativisation, qui a pour résultat de transformer la nature de la prédication ; enfin, du passage à l'étape de la formation lexicale, où les deux formes constituantes sont étroitement unies dans un système microsyntaxique. L'élément adjectival qui appartient au syntagme verbal de la phrase de base est parfois représenté par un nom à valeur adjectivale. Le composé *oiseau-mouche* est, en effet, issu non pas de *L'oiseau est une mouche,* phrase prédicative antinomique, mais de la phrase *Cet oiseau est comme une mouche,* c'est-à-dire que du nom *mouche* n'est retenu qu'un trait sémantique, celui de la petitesse, ce qui, en définitive, équivaut à un emploi de *mouche* comme adjectif. Le syntagme verbal de la phrase de base peut aussi être constitué par différentes formes d'attribut (*une grève qui est par surprise → une grève surprise; une poche qui est pour le revolver → une poche revolver*) ou par n'importe quelle séquence formée d'une préposition suivie d'un substantif (*de* + nom, comme dans *chemin de fer; à* + nom, comme dans *tasse à thé*).

La formation composée peut comprendre des éléments morphologiquement différents; les constituants peuvent être aussi bien des éléments lexicaux français que des éléments non autonomes lexicalement, tirés du lexique grec ou latin; mais la relation syntaxique qui motive le rapport entre ces éléments est représentée par la même phrase de base. *Le muscle est du cœur → le myocarde* est du même type que *Cette pomme est de terre → la pomme de terre.*

Il existe une deuxième classe de composés à base nominale qui se différencie de la précédente par le fait que l'élément nominal du composé ne représente pas le syntagme nominal sujet de la phrase de base, mais le syntagme nominal objet, partie intégrante du syntagme verbal, c'est-à-dire que la phrase de base est du type de la phrase active : *Cet homme a la peau rouge.* Selon la grammaire générative, cette phrase est issue de la transformation de deux phrases : *La peau est rouge* et *La peau rouge est à lui → Sa peau est rouge → Il a la peau rouge.* La création lexicale se traduit alors par l'effacement du verbe *avoir* et du déterminant du syntagme nominal élément du syntagme verbal (*a « la » peau rouge*), et par la transformation du syntagme nominal sujet en prédéterminant de la formation composée lexicale (*le* ou *un*). Cela rend compte du fait que le composé n'est pas du même genre que le nom qui apparaît comme composant dans la formation. Le phénomène est désigné souvent par certains linguistes par la qualification du composé en *exocentrique,* par opposition aux formations *endocentriques,* dans lesquelles le nom de la phrase de base donne son genre à la formation composée. Dans cette classe de composés, on trouve des formations à termes lexicaux français et des formations à éléments savants, comme dans la classe précédente.

Une troisième classe de composés à base nominale est constituée par les formations issues de deux phrases de base prédicatives au sein desquelles chacun des termes constituants est représenté comme attribut dans le syntagme verbal. *Ceci est une porte et ceci* (le même objet) *est une fenêtre.* Les deux phrases, au lieu de s'intégrer l'une dans l'autre pour donner naissance à une formation lexicale dont les termes sont en relation syntaxique à l'intérieur d'une phrase prédicative unique, sont liées par une relation de coordination dont la représentation est le joncteur *et.* Comme les constituants de chacune des phrases ne sont pas de même nature, la coordination ne peut se traduire par la marque grammaticale du pluriel; elle se résout lexicalement par la juxtaposition des deux éléments nominaux : *Ceci est une porte-fenêtre.* Ce type de formation composée réalisé à partir de deux phrases coordonnées peut donner naissance à des composés substantifs aussi bien qu'à des composés adjectifs : *porte-fenêtre ; aigre-doux, spatio-temporel.*

III. B. 1. Les composés à base nominale dont la structure syntagmatique est issue d'une phrase prédicative à verbe « être ».

La classification traditionnelle selon la nature morphologique des éléments composants apparaît insuffisante parce que, sous des morphèmes identiques et sous un ordre syntagmatique identique des éléments composants, elle réunit des formations qui relèvent tantôt d'une phrase de base à verbe *être,* tantôt d'une phrase de base à verbe *avoir.* Un mode de classement plus satisfaisant consiste à distinguer en priorité les structures syntagmatiques qui relèvent de la phrase à verbe *être* de celles qui relèvent de la phrase à verbe *avoir,* et à introduire à l'intérieur de chacune de ces classes des sous-classes fondées sur des critères morphologiques et syntagmatiques.

La classe des composés N + expansion comprend des unités formées d'un premier élément nominal et d'un second élément qu'on peut qualifier du nom générique *adjectival* (« adjectif » au sens ordinaire du mot, expansion *de* + nom ou *à* + nom, nom à valeur adjectivale). Les variantes morphologiques du second élément ne portent pas atteinte à la structure de base de la phrase prédicative SN + SV [*être* + attribut adjectival].

III. B. 1. 1. Les composés à second élément adjectif.

On peut discerner dans cette sous-classe des degrés de lexicalisation différents. Certaines formations sont enregistrées par le dictionnaire comme entrées distinctes et comportent la marque graphique du trait d'union : *opéra-comique, procès-verbal.* Il n'est pas question d'en fournir une liste exhaustive. Dans ce type de composés la phrase de base est réellement perçue par le locuteur; la formation composée demeure donc motivée. D'autres composés n'ont pas droit au privilège de l'entrée spéciale et sont intégrés dans le corps de l'article consacré au terme base, tel *mots croisés,* alors que le dérivé *mots-croisiste* y figure comme entrée. Un certain nombre de formations répondent au même type, morphologiquement et syntaxiquement, mais elles ont cessé d'être motivées pour le locuteur contemporain : *gras-double, pie-grièche, pot-pourri.*

La plus grande partie des formations composées de ce type est constituée par des séquences dont le caractère lexical ne peut être déterminé selon des critères rigoureux. En effet, toute séquence nom + adjectif épithète qui répond syntagmatiquement au type lexical défini ci-dessus est issue de la transformation d'une phrase prédicative à verbe *être : Cette bière est blonde → cette bière qui est blonde → cette bière blonde.* Le degré de lexicalisation résulte du passage de la référence précise à une situation concrète de communication, exprimée par *cette bière blonde* (avec le démonstratif) à tous les syntagmes nominaux de forme *la bière blonde* (avec l'article de valeur généralisante), séquence qui peut figurer dans le dictionnaire comme forme lexicalisée. Mais la lexicalisation n'est pas liée seulement à la transformation syntaxique; elle ne peut être dissociée du contenu sémantique, de la référence au contenu de l'objet ou de la notion dont les traits se définissent par opposition aux traits propres à d'autres formations. C'est dans la mesure où le syntagme *la bière blonde* s'oppose au syntagme *la bière brune* qu'il mérite d'être enregistré avec une valeur lexicale, mais non *la bière fraîche.* L'adjectif second élément du syntagme constitue dans le syntagme lexicalisé un élément nécessaire pour exprimer un trait sémantique qui définit l'objet. On se bornera à citer quelques exemples de ces syntagmes qui figurent à l'intérieur des articles de dictionnaires comme unités phraséologiques différenciées : *bête noire, billet doux, billard russe, billard japonais, toux grasse, toux sèche, voix grave, voix aiguë, croix gammée, résidence secondaire, tronc commun, table ronde, entreprise nationalisée,* etc. On notera que la lexicalisation de certains de ces syntagmes implique, au-delà de la transformation de la phrase de base représentée par l'emploi épithétique de l'adjectif, une mutation sémantique de la séquence syntaxique créée : *bête noire, table ronde.*

III. B. 1. 2. Les composés à premier élément adjectif.

La tendance dominante, dans le français contemporain, est de placer l'adjectif après le nom dans le syntagme nominal. Cet ordre syntagmatique découle de la transformation de la phrase de base qui donne naissance au syntagme N + adjectif. Il existe des composés où l'ordre syntagmatique des éléments est adjectif + N, mais la motivation de la relation est souvent perçue moins nettement. Ou bien la formation se présente sous une forme archaïque, comme *prud'homme, franc-juge, franc-bourgeois,* qui correspondent à des références disparues aujourd'hui, sauf le premier composé, qui a joui d'une remotivation en tant qu'unité globale. L'archaïsme se traduit en particulier par la règle particulière d'accord au féminin entre l'adjectif et le nom, conforme à l'ancien français : *grand-messe, grand-route, grand-tante, grand-mère.* Ou bien il s'agit de composés appartenant à un vocabulaire particulier comme *nue-propriété.* Dans un certain nombre de cas, les composés qui sont formés selon cet ordre syntagmatique représentent des emprunts à

l'anglais et reproduisent l'ordre adjectif + nom de la langue source : *franc-maçon, libre penseur, libre-échange, libre-service.* Des anglicismes non déguisés figurent dans le vocabulaire contemporain et comportent normalement cet ordre syntagmatique : *new-look, blue-jean, cold-cream.*

Un certain nombre de formations demeurent motivées selon la phrase prédicative de base génératrice de cette classe de composés : *bas-côté, bas-fond, bas-relief, basse-cour, bas-ventre, belles-lettres, bon mot, chauve-souris, fausse couche, grand ensemble, gros mot, haut-relief, juste-milieu, maître-autel, mauvaises herbes, morte-saison, petit bois, plate-bande, plate-forme, plein air, plein-emploi*, etc. On classe à part les formations qui désignent des relations de parenté selon la hiérarchie des générations : *grand-père, grand-mère, grand-papa, grand-maman, grand-oncle, grand-tante, petit-fils, petite-fille, petit-neveu, petite-nièce, petits-enfants.* Il semble en effet que ces formations ne puissent être considérées comme une simple transformation lexicale de la phrase prédicative dont le nom serait le syntagme nominal sujet, et l'adjectif l'attribut. La relation sémantique des deux termes l'interdit; *grand* et *petit* ont, dans ces formations, une valeur honorifique et hiérarchique qui peut remonter à un vocatif de respect ou de tendresse. *Toi, mère, qui es grande* (« vénérable ») → *grand-mère.* Il en serait de même dans des appellations comme *grand-duc* et, par parodie, dans *petit-maître* et *petite-maîtresse*, termes vieillis d'ailleurs. Les adjectifs *grand* et *petit* apparaissent dans une série d'appellations avec la seule valeur méliorative ou hiérarchique (*grand prêtre, grand-croix de la Légion d'honneur, grand-bourgeois*) et, à l'inverse, dépréciative (*petit-bourgeois, petit nègre*). L'hypothèse peut s'étendre à toute la série des dénominations en *saint* + un nom propre, tous les saints du calendrier. Parmi ces formations, certaines, en tant que composés, ont subi une métonymie par une nominalisation qui rend compte du passage du nom de personne au nom de chose ou d'animal : *un saint-bernard, un saint-honoré, Saint-Pierre* (l'église). Enfin se sont créées des formations parodiques : *saint-frusquin, sainte-nitouche.*

III. B. 1. 3. Les composés à base nominale : adjectif + nom de type savant.

Ces composés se caractérisent à la fois par la morphologie savante des éléments composants tirés du grec et du latin, et par l'ordre syntagmatique des éléments, emprunté aussi aux langues mères anciennes et devenu procédé motivé de création dans les vocabulaires scientifiques et techniques. La classe que nous étudions ici comprend les formations issues d'une phrase prédicative à verbe *être.* La base nominale, qui constitue le second élément, représente le syntagme nominal sujet de la phrase de base, et l'adjectif, premier élément, appartient au syntagme verbal *est* + adjectif. La référence à la phrase de base est indispensable pour distinguer ces composés de composés analogues par la forme seulement (adjectif + nom), mais dont le rapport syntagmatique entre les éléments composants résulte de transformations différentes. Ainsi, *monolithe* est issu de la phrase *Cette pierre est unique* → *une pierre qui est unique* → *un monolithe;* les premières phases de la transformation lexicale sont exactement semblables à celles qui donnent naissance à *coffre-fort*, mais seule la dernière consiste dans la substitution de formes savantes et d'un ordre savant pour la réalisation de la transformation lexicale ultime en un nom. La formation *monomoteur*, à premier élément *mono*, est issue d'une phrase : *Son moteur est unique.* La nature adjectivale de la formation implique un substantif dans la phrase de base (l'avion) représentée par l'adjectif possessif (de lui), d'où une phrase : *un* N *qui a un moteur unique* → *un avion monomoteur.*

Les composés savants issus d'une phrase prédicative SN + *être* + adjectif sont des substantifs de formation première, en règle générale. On donnera ici une liste purement indicative de ces composés, selon l'ordre alphabétique du premier élément adjectif : *aéro* (« aérien ») → *aérogare, aérolithe, aéronaute, aéronef, aéroport, aérosol; archéo* (« ancien ») → *archéoptéryx; bary* (« pesant ») → *barysphère; céno* (« vide ») → *cénotaphe; chloro* (« vert ») → *chlorophylle; crypto* (« caché ») → *cryptocommuniste; homo* (« le même ») → *homocentre, homonyme; idio* (« particulier ») → *idiolecte; leuco* (« blanc ») → *leucocyte; macro* (« grand ») → *macromolécule, macrospore; méga* (« grand ») → *mégalithe, mégathérium; mélano* (« noir ») → *mélanome; méso* (« médian ») → *mésocarpe, mésoderme, mésosphère, mésothorax; micro* (« petit ») → *microbus, microglossaire, micro-onde, micro-organisme, micropyle, microrégion, microsillon, microsporange; mono* (« unique ») → *monolithe, monotype.* Les formations créées avec le premier élément adjectival *néo* (« nouveau, de nouvelle manière ») appartiennent surtout au vocabulaire philosophique et politique, alors que les précédentes ressortissaient surtout au vocabulaire des sciences naturelles et de la technique. Ces formations avec *néo* sont des substantifs : *néo-capitalisme, néo-classicisme, néo-colonialisme, néo-criticisme, néo-darwinisme, néo-kantisme, néo-libéralisme, néo-platonisme, néo-positivisme, néo-réalisme, néo-thomisme.* L'adjectif correspondant est de formation seconde du point de vue de l'ordre des transformations : *néo-capitaliste, néo-colonialiste, néo-nazi.* Mais il existe aussi des adjectifs formés directement : *néo-celtique, néo-gothique, néo-grec;* le SN sujet de la phrase de base est un terme sous-jacent (en l'occurrence « langue », « art »). L'élément *néo* se révèle particulièrement productif dans la langue contemporaine, parfois en opposition sémantique à *archéo.*

Le premier élément adjectival *pseudo* (« faux ») est tout aussi disponible. Dans le dictionnaire, on relève *pseudarthrose, pseudo-fécondation, pseudo-névroptères, pseudopode*, à côté de l'ancien *pseudonyme;* mais les formations du langage parlé non enregistrées foisonnent (*pseudo-écrivain, pseudo-héroïne*, etc.). On mentionnera encore les formations à premier élément adjectival en *oligo* (« peu nombreux ») → *oligo-élément*, en *ortho* (« droit ») → *orthocentre*, en *proto* (« premier ») → *protophyte, protoplasme, protoptères, prototype*, en *strepto* (« recourbé ») → *streptocoque*, en *strato* (« allongé ») → *stratosphère, strato-cumulus*, en *xantho* (« jaune ») → *xanthophylle*, en *xéro* (« sec ») → *xérophyte*, et, enfin, les composés tout récents en *mini* et en *maxi.* La forme *mini* a joui d'un succès considérable à partir du lancement de la *minijupe;* ce composé est issu de la proposition : *une jupe* (N^2) *qui est une jupe* (N^1) *plus petite*, schéma qui s'applique à tous les composés où le nom résultant de la transformation lexicale est inclus dans le composé en tant que base nominale. Les nombreuses formations du vocabulaire contemporain, souvent marginal, ne sont pas enregistrées par les dictionnaires : *minibus, minicar, minigolf, mini-modèle, minipilule, minisalaire*, etc. On en rencontre quotidiennement dans la presse (*mini-tirage, mini-ouverture* [de la saison sportive], *mini-voiture*, etc.). La formation antonymique avec l'élément *maxi* apparaît concurremment : *maxi-manteau, maxi-caramel*, etc. Les formations à premier élément *simili* sont issues d'une proposition légèrement différente : N^2 *qui est semblable à* N^1. En effet, la *similisoie* n'est pas de la soie, mais une matière semblable à la soie. Les formations de ce type appartiennent au langage commun; le dictionnaire enregistre *similibronze, similifer, similigravure, similimarbre, similor, similipierre.*

Comme on l'a déjà observé à propos d'autres formations à base savante, le second élément, qui constitue la base nominale, est de forme très diverse : il peut être de forme grecque comme le premier élément adjectival (*archéoptéryx*), de forme française (*aérogare*), résulter de la troncation d'un nom (*aérosol*, où *sol* représente *solution*), consister dans un élément à valeur nominale (*mélanome*, où le suffixe *-ome* représente le terme « tumeur »).

La nominalisation ou l'adjectivisation de la formation composée peut s'accompagner d'une suffixation concomitante, phénomène déjà relevé à propos de certaines formations préfixées. Dans les composés analysés ci-dessus, la nominalisation constitutive de la formation lexicale s'opère par un suffixe zéro (*le thorax qui est le thorax médian* → *le mésothorax*). Une formation comme *bradycardie* est issue de : *le fait* (*la maladie*) *que le cœur est lent* → *la bradycardie;* c'est le suffixe *-ie* qui traduit lexicalement la nominalisation. Ce peut être aussi le suffixe *-isme : aéromodélisme.* Ce suffixe, créateur de la composition à base nominale, qui existe parallèlement dans la création des composés à base verbale, doit être distingué du suffixe qui fait partie intégrante de la base nominale avant qu'elle entre en composition avec l'élément adjectival. Ainsi, *néo-capitalisme* n'est pas issu de *néo* + *capital* + *isme*, mais de *le capitalisme qui est nouveau* (*de nouvelle manière*) → *le néo-capitalisme.* Le suffixe *-ie* est particulièrement fréquent dans ce modèle de formation : *acromégalie, aérogastrie, orthopédie, xérodermie*, etc. D'autres suffixes sont utilisés dans les sciences naturelles; le suffixe *-iens* désigne une classe d'êtres vivants caractérisés par les deux éléments composants (*les malacoptérygiens*), le suffixe *-ées* les plantes (*les cyanophycées*).

Les composés à premier élément adjectival *pan* (« tout entier ») impliquent toujours une suffixation concomitante de forme adjectivale : *L'Afrique est tout entière* → *l'Afrique qui est tout entière* + *ain* (« qui est de ») → *panafricain.* Telles sont les formations *panaméricain, panhellénique.* Souvent, la formation se réfère à un système tendant à réunir tous les peuples d'une même race. La dérivation se fait par le suffixe *-isme* à partir de l'adjectif composé : *panafricain* → *panafricanisme; panaméricain* → *panaméricanisme.* La nominalisation en *-isme* peut être première (*pangermanisme*) et donner naissance à un dérivé en *-iste* (*pangermaniste*).

III. B. 1. 4. Les formations composées : nom + *de* + nom.

Cette classe de composés ne se différencie de la précédente que par la nature de l'attribut dans la phrase de base : il prend la forme *de* + nom, et, d'une manière plus générale, préposition + nom, comme nous le verrons par la suite. Elle ne doit pas être confondue avec les syntagmes nominaux, similaires morphologiquement et syntaxiquement, du type *la venue du président*, où le nom base résulte de la nominalisation d'un verbe : *le président vient* → *la venue du président.* Pour que le composé à base nominale puisse exister, il

faut que le nom base soit lié avec le second élément par une relation syntaxique résultant de la transformation d'une phrase prédicative à verbe *être* + attribut : *Ce chien est de race → un chien de race.* Sur le plan diachronique, l'équivalence entre le groupe préposition + nom et l'adjectif peut s'établir par l'exemple du latin *vas ex auro → vas aureum.*

Les formations composées de cette classe sont, comme les précédentes, extrêmement nombreuses dans le lexique français et, pas plus qu'elles, elles ne sont enregistrées comme entrées autonomes selon la lexicographie traditionnelle. On commence à faire des exceptions pour *chemin de fer* et *pomme de terre.* Leur définition comme unités lexicales composées ne peut se fonder principalement sur les critères morphologiques. Celui qui a été parfois avancé, l'absence de prédéterminant devant le second élément nominal qui suit le joncteur prépositionnel, n'est pas d'une pertinence absolue; *Code de la route* et *maison de la culture* sont, en effet, des composés aussi bien que *maison de campagne* et *match de football;* les deux formations sont issues de la même phrase prédicative de base à verbe *être.* La limitation des formants du composé à deux éléments simples n'est pas un critère plus décisif. Un syntagme nominal lexicalisé comme composé peut entrer à son tour en composition avec un autre élément pour constituer un nouveau composé : *Cette purée est de pommes de terre → une purée de pommes de terre.* Enfin, on a tenté de discerner les composés lexicaux des syntagmes de discours par le degré de cohésion syntagmatique des éléments constituants; on a eu recours au test de la possibilité ou de l'impossibilité d'insérer une détermination de la base nominale. Si l'on évitera *un chien de berger noir* pour dire un *chien noir de berger,* c'est pour lever toute ambiguïté sémantique, mais il reste que l'insertion est possible. Par contre, on rencontrera aussi bien *un train rapide de voyageurs* que *un train de voyageurs rapide.* Les seuls critères morphologiques, syntaxiques semblent insuffisants pour distinguer avec sûreté les groupes qui n'admettent pas et ceux qui admettent une insertion. L'analyse de la grammaire générative permet, semble-t-il, de mieux cerner la réalité du fonctionnement de la langue et du lexique. En effet, elle permet de rendre compte d'abord des formations issues de la transformation d'une proposition SN + SV → SN + *de* + SN (*Le président arrive → l'arrivée du président*) et de la possibilité d'insertion d'un adjectif dans cette séquence (*Le président arrive inopinément → l'arrivée inopinée du président*); elle explique les deux constructions *un train rapide de voyageurs* et *un train de voyageurs rapide* dans la mesure où le syntagme nominal est présenté comme issu de deux propositions de base à verbe *être : Le train est rapide → le train rapide,* et *Le train est de voyageurs → le train de voyageurs.* La première proposition *un train rapide de voyageurs* est donc issue de *Le train rapide* (SN + adj.) *est de voyageurs → le train rapide de voyageurs;* la seconde résulte de : *Le train de voyageurs* (SN + [*de* + N =] adj.) *est rapide → le train de voyageurs rapide.*

Le processus de lexicalisation des composés N + *de* + N s'appuie en outre sur la cohésion sémantique des éléments, qui s'opère par la différenciation du contenu de la base nominale grâce à l'élément adjectival *de* + N : *couteau de cuisine* s'oppose à *couteau de chasse, fusil de chasse* à *fusil de guerre.* Dans le domaine du lexique, *de* est un opérateur aussi important que dans les transformations syntaxiques de la phrase de discours. Il se substitue à d'autres prépositions qu'on pourrait attendre selon la relation sémantique entre les éléments constituants. *Le fusil est pour la chasse → un fusil de chasse* et non **un fusil pour chasse;* dans *huile d'olive, de = est de* (*vient de*); dans *coup de poing, de = est avec;* dans *soirée d'hiver, de = est pendant;* dans *lit d'enfant, de = est pour;* dans *maison de campagne, de = est à* (localisation); dans *cour d'école, de = est pour.*

La plupart des formations composées de ce type ne figurent pas comme entrées dans les dictionnaires, quoiqu'elles constituent une énorme masse dans le lexique français. Quand elles y figurent, elles ont souvent perdu quelque peu de leur motivation syntaxique : *chef-d'œuvre, main-d'œuvre.* Par exception, la série constituée avec un premier élément nominal issu d'un adverbe est bien représentée : *dessous-de-bras, dessous-de-plat, dessous-de-table, dessus-de-lit, dessus-de-porte.* Il s'en forme cependant d'année en année : *force de frappe, force de dissuasion, agent de maîtrise, classe de neige, secrétaire de direction, solution de rechange, rampe de lancement, homme d'affaires, déjeuner d'affaires, comité d'entreprise, médecin de famille, médecine du travail, ingénieur d'études, chef d'atelier, chef de laboratoire, chef de vente, chef de service, pouvoir d'achat,* etc. Certains seconds éléments à joncteur *de* prennent la valeur d'un semi-suffixe : *de pointe* donne *industrie de pointe, recherche de pointe, science de pointe, médecine de pointe; d'avant-garde* donne *chirurgie d'avant-garde, théâtre d'avant-garde, cinéma d'avant-garde.*

III. B. 1. 5. Les composés : nom + *à* + nom.

Ces composés sont du même type que les précédents. Seule la modalité de la jonction entre les termes composants change. Il faut tout d'abord exclure de cette classe tous les syntagmes nominaux qui résultent de la transformation nominale d'une phrase comportant un verbe + un syntagme adverbial introduit par la préposition *à : vendre à crédit → vente à crédit, marcher à pied → marche à pied.* Ces syntagmes relèvent de la dérivation à suffixe zéro; ils ne répondent pas à la phrase de base SN + *est* + adjectif.

On ne saurait non plus considérer comme composés N + *à* + N, malgré leur exacte ressemblance morphologique, des formations comme *fil-à-fil, mort-aux-rats, porte-à-porte, tête-à-queue, tout-à-l'égout;* elles ne résultent pas non plus d'une phrase prédicative à verbe *être,* mais sont des segments de phrase représentant des circonstants dont le verbe a été effacé et qui ont été nominalisés : *la chose qui donne la mort aux rats → la mort-aux-rats.* Ce sont en réalité des conglomérés d'éléments de phrase de discours.

La classe de composés N + *à* + N comporte deux sous-classes qui se différencient par la nature du second élément, substantif ou infinitif. La première sous-classe est issue d'une phrase dont le syntagme nominal sujet désigne le plus souvent un objet, et la prédication par *être* + *à* + N, la destination de l'objet : *brosse → brosse à habits, brosse à chaussures, brosse à cheveux, brosse à dents, brosse à daim; couteau → couteau à poisson, couteau à fromage, couteau à dessert, couteau à pain, couteau à beurre, couteau à papier; moulin → moulin à café, moulin à poivre, moulin à prières; boîte → boîte à ouvrage, boîte à lait, boîte à ordures, boîte aux lettres* (*boîte à lettres*), *boîte à bijoux.* Le second terme peut indiquer le moyen de fonctionnement, toujours à partir de la même phrase de base : *moteur → moteur à gaz, moteur à essence, moteur à réaction; bateau → bateau à voile, bateau à vapeur.* On peut constater que le joncteur *à* comme le joncteur *de* correspond à des valeurs sémantiques diverses : *couteau à dessert = le couteau est pour le dessert, moteur à essence = le moteur est par l'essence* (*fonctionne par*). Cependant, il existe des formations composées où l'opposition *de/à* est pertinente, alors que le schéma de composition résulte de la même phrase de base; on a ainsi l'opposition *verre de liqueur/verre à liqueur.*

La seconde sous-classe de composés N + *à* + N est celle où le second terme est un infinitif. La structure de base n'est pas fondamentalement différente. Le second terme infinitif représente une forme particulière de nominalisation par le suffixe d'infinitif, alors que, dans d'autres noms, elle se réalise par un suffixe *-age, -tion,* etc. : *fer à repasser* équivaut donc structurellement à *avion à réaction.* La seule différence est que l'infinitif nominalisé ne comporte pas de prédéterminant le plus souvent, si bien que, logiquement, la formation composée à second terme infinitif est dépourvue de déterminant, alors qu'on peut parfois le rencontrer quand le second terme est un substantif : *boîte aux lettres.*

Cette forme de composé est très productive à partir de certains noms bases, tels que *machine → machine à écrire, machine à calculer, machine à coudre, machine à tricoter, machine à repasser, machine à adresser, machine à affranchir, machine à étiqueter, machine à laver, machine à imprimer, machine à traire, machine à dicter,* et même *machine à lire; fer → fer à souder, fer à friser, fer à repasser, fer à gaufrer, fer à tuyauter.* Mais en dehors des bases nominales plus particulièrement prolifiques dans la période contemporaine, on rencontre une série de formations lexicalisées anciennes : *métier à tisser, métier à tricoter, métier à broder.* De nombreuses formations de ce type existent à un seul exemplaire, ou à deux, à partir des bases nominales les plus variées : *cartes à jouer, fil à coudre, huile à graisser, salle à manger, chambre à coucher, crème à raser, couteau à découper, meuble à ranger.* Ce mode de création est disponible et fréquemment utilisé dans les vocabulaires techniques, dans le langage publicitaire et aussi dans la langue commune.

III. B. 1. 6. Les composés : nom + préposition + nom.

Les joncteurs *de* et *à* sont aptes à former des composés dont les éléments composants sont unis par les relations sémantiques les plus diverses. Mais, malgré cette plasticité sémantique, d'autres composés se forment avec diverses prépositions comme élément de liaison : *avion sans pilote, enfant avant terme, amour contre nature.* Dans toutes ces formations, la transformation lexicale se traduit par l'absence du prédéterminant devant le second terme. On peut relever, en particulier, les nombreuses formations géographiques de noms de villes, telles que *Neuilly-sur-Seine, Boulogne-sur-Mer, L'Isle-sur-la-Sorgue, Bourg-en-Bresse,* où la relation entre les deux termes géographiques est nettement perçue. La motivation a disparu lorsque le joncteur est l'ancienne préposition *lès,* comme dans *Bourg-lès-Valence.*

III. B. 1. 7. Les composés : nom + adjectif résultant de la transformation d'un syntagme nominal composé.

Les syntagmes nominaux formés de N + *de* + N peuvent résulter d'une première transformation quand la base nominale est un nom obtenu par nominalisation à partir du verbe : *Le lait*

est produit → *la production de lait;* le syntagme nom + *de* + nom peut aussi résulter de la coalescence d'une base nominale première + *de* + N : *maison de campagne*. On peut se demander si la première forme n'appartient pas plutôt à la phrase de discours, et la seconde au domaine lexical. Mais on doit constater que l'une et l'autre forme se prêtent à la transformation N + adjectif : *la production de lait* → *la production laitière; les vertèbres du cou* → *les vertèbres cervicales.* Cette transformation a pour effet d'effacer le joncteur, quel qu'il soit, et de lui substituer un adjectif à suffixe non différencié, si bien que le syntagme nouveau peut devenir ambigu : *la campagne du président* et *la campagne pour le président* se transforment dans le même syntagme *la campagne présidentielle.* Une telle transformation se réalise à partir de toutes les formes de syntagmes N + préposition + N : *la couronne pour les funérailles* → *la couronne funéraire; la circulation sur route* → *la circulation routière; la couronne du Soleil* → *la couronne solaire; la navigation dans l'air* → *la navigation aérienne; le pont par l'air* → *le pont aérien.* Elle implique le plus souvent l'absence du prédéterminant devant le second terme du syntagme (*un temps d'été* → *un temps estival*), sauf quand l'article a une valeur générique comme dans « les funérailles ». La marque de l'absence de prédéterminant devant le second terme du syntagme, souvent considérée comme un signe de lexicalisation, se retrouve ainsi dans la proposition de base, qui, par transformation, donne lieu à la formation d'unités lexicales de forme N + adjectif. A la différence de l'adjectif épithète ordinaire, qui peut, à volonté, être relativisé, l'adjectif dit souvent « relationnel » n'est pas susceptible d'une transformation par relativisation. Ainsi, *le nerf crural* se réfère à la proposition *le nerf qui est de la jambe,* mais ne peut être relativisé en *nerf qui est crural.*

La transformation par adjectivisation dans ces composés se réalise souvent par une base savante. Elle se prête ainsi à une opposition entre le terme composé du langage commun et un terme d'un vocabulaire spécialisé : *eau de fleuve/eau fluviale.* Ces composés se rencontrent dans les vocabulaires spécialisés les plus variés : *cordon ombilical, roche volcanique,* etc. Beaucoup ont pénétré dans le vocabulaire commun du français contemporain : *médecine hospitalière, gare routière, syndicats médicaux.* Certains seconds éléments à allure substantivale sont en réalité des adjectifs transformés d'une séquence préposition + N : *garçon en épicerie* → *garçon épicier; apprenti en dictature* → *apprenti dictateur; maître en natation* → *maître nageur; commissaire à la prisée* → *commissaire-priseur.* Ces composés servent à la désignation de professions : *agent commercial, cadre commercial, animateur commercial, visiteur médical,* etc.

Une seconde classe de composés de forme N + adjectif, plus limitée, est constituée par des formations résultant de la transformation de la désignation d'un Etat ou d'une région géographique par un syntagme N (géographique) + *de* + N (un des points cardinaux) : *qui est de la Corée du Nord* → *nord-coréen.* A cette série appartiennent : *est-allemand, ouest-allemand, nord-vietnamien, sud-vietnamien, nord-coréen, sud-coréen, nord-américain, sud-américain, nord-africain, sud-africain.*

Il existe enfin une classe de composés où la transformation à partir du syntagme nominal constitué par N + *de* + N se réalise sous une forme savante. L'adjectif est de forme grecque le plus souvent; il se trouve placé devant le terme qui sert de base nominale. *Microphotographie* n'est pas la transformation lexicale de la proposition *la photographie qui est petite,* mais de *la photographie qui est des petites choses.* Le second terme, qui est la base nominale, peut être constitué par un nom résultant de la nominalisation d'une forme verbale (*micromanipulation*) ou par un nom base première (*protohistoire*). A cette série, on peut rattacher *microanalyse, microbalance, microbiologie, microchirurgie, microcinéma, microclimat, microdissection, microphysique, paléobotanique, paléoclimat, paléogéographie, paléontologie, stéréochimie, bathyscaphe.* Dans ces formations, le second élément est généralement un terme du vocabulaire commun, tandis que le premier a la forme savante. Le phénomène réside donc dans une double mutation : 1° transformation du nom complément en adjectif; 2° transposition de l'adjectif français en forme savante. Cela peut se vérifier diachroniquement. Par exemple, il est apparu épisodiquement un *aéronavigation* à côté de *navigation aérienne.* Des phénomènes de troncation viennent compliquer encore le processus. Ainsi, dans *oligopole, pole* représente *monopole.* Dans *stratovision,* on a la combinaison de deux éléments tronqués : *vision* (*télévision*) et *strato* (*stratosphère*), ce dernier représentant donc le substantif et non l'adjectif; dans *Eurovision, euro* apparaît comme un élément tronqué de *européen* à allure savante, comme dans *Euratom, eurodollar, euroviande, europrotection.*

III. B. 1. 8. Les composés : nom + nom.

Ces composés résultent de la transformation d'une phrase prédicative à verbe *être.* Le second terme, qui est un nom, appartient au syntagme verbal comme nom à valeur adjectivale, et le premier terme en constitue le syntagme nominal « sujet ». Le processus de transformation est du type normal : *Cet avion est cargo* → *un avion qui est cargo* → *un avion-cargo.* La coalescence des deux noms ne se présente pas seulement comme le résultat d'une transformation structurelle : elle s'accompagne d'une mutation du contenu sémantique. Dans cette formation composée, le premier terme est la base du composé, et, par conséquent, le premier élément garde l'essentiel de ses traits sémantiques : « L'avion-cargo est un avion. » Le second terme nominal, au contraire, ne représente qu'une partie des traits sémantiques qui définissent le mot lexical simple; il ne demeure du contenu « navire de transport de marchandises » que le trait « transport de marchandises ». La sélection dans les traits sémantiques du terme de base va de pair avec son emploi comme attribut sans prédéterminant dans la phrase prédicative de base, ce qui tend à transformer le nom attribut en terme à valeur adjectivale. Le premier terme du composé subit aussi une mutation du fait de l'adjonction du second terme, mais il continue à appartenir à la même classe que le terme lexical simple *avion.* L'adjonction du second terme a pour effet d'introduire, par rapport à la classe sémantique, une sous-classe sémantique. La permanence de la valeur essentielle du premier terme se manifeste, en outre, sur le plan morphologique par le fait que le composé est toujours de la même classe grammaticale et du même genre que le premier terme.

Dans le cadre général de ce type de transformations, on distinguera plusieurs modalités selon que, dans la phrase de base, le syntagme verbal comporte *être* + N ou *être* + préposition + N, selon que l'ordre syntagmatique des éléments composants est conforme à l'ordre canonique du français SN + SV, ou conforme à l'ordre savant qui consiste dans l'inversion des éléments composants.

III. B. 1. 8. 1. Modalité de composition entre deux noms, dont le second est un terme de valeur adjectivale non précédé d'une préposition dans la phrase de base.

Ces formations servent à la désignation de la destination d'objets : *papier-monnaie, carte-lettre, couteau-scie, étui-coffre* (formation non enregistrée, relevée dans la presse), *tissu-éponge, coton-poudre* (appellation ancienne du *fulmicoton*), *machine-outil.* On les rencontre en particulier dans la nomenclature des machines spécialisées pour telle ou telle utilisation : *avion-cargo, camion-citerne, navire-citerne, wagon-bar* (ou *voiture-bar*), *wagon-citerne, wagon-foudre, wagon-lit* (ou *voiture-lit*), *wagon-réservoir, wagon-restaurant* (ou *voiture-restaurant*), *wagon-salon* (ou *voiture-salon*). De même, la spécialisation de plus en plus poussée des tâches professionnelles entraîne des formations de ce type dans la désignation des métiers; il suffit de lire les petites annonces à la rubrique des offres d'emploi pour s'en rendre compte : *ingénieur-chimiste, ingénieur-soudeur, ingénieur-électronicien, infirmière-panseuse, analyste-concepteur, analyste-programmeur,* etc. D'autres appellations sont plus anciennes : *chirurgien-dentiste, mécanicien-dentiste, médecin spécialiste, peintre-décorateur, peintre-ornemaniste.* La présence de la marque morphologique du trait d'union est tout à fait aléatoire. La condition nécessaire pour que le composé de ce modèle existe et se différencie du composé par addition est que le terme second perde une partie des sèmes qui le constituent et soit ainsi réduit à une fonction adjectivale. On note parfois que le terme base joue le rôle de terme générique, auquel le second terme apporte une différenciation comme le ferait un adjectif : *homme-grenouille, homme-orchestre, homme-sandwich.* Le second terme peut servir à introduire une différenciation à l'intérieur d'une même espèce de plantes : *chou-fleur, chou-navet, chou-rave;* d'une espèce animale : *oiseau-mouche, chien-loup, poisson-chat.* D'une manière générale, la juxtaposition d'un nom second élément permet de former de nombreux composés qui expriment un aspect particulier du terme de base. On rencontre les formations les plus diverses dans la presse : *foyer-hôtel, village-hôtel, femme-automate, roman-fleuve, ville-pont, cahier-programme, séance marathon,* à côté de formations plus anciennes comme *poids plume, nœud papillon, chapeau melon,* qui a fait place par troncation au second élément, *melon.* De ce schéma de composition relèvent les formations dont le second élément est constitué par un nom propre à valeur adjectivale. Dans *voiture Renault,* le nom propre ne renvoie pas évidemment à l'individu, mais à une marque qui sert à différencier une classe de voitures automobiles : *La voiture qui est* (*qui porte la marque*) *Renault* → *la voiture Renault.* Tous les composés qui se réfèrent à des produits industriels désignés par le nom du fabricant, ou à des inventions nommées par le nom de l'inventeur (*cordeau Bickford*) appartiennent à cette classe.

La structure de base de ces formations permet de créer des composés dont les éléments constituants sont déjà eux-mêmes composés, qu'il s'agisse du second terme ou du premier; le rapport de base entre les composants se ramène toujours à la même relation entre deux éléments dans le cadre de la phrase de base : *bâtiment-base de sous-marins.* Le procédé de composition relève de la syntaxe du discours et n'aboutit pas toujours à une unité lexicale de statut lexicographique.

On peut noter la tendance à la formation de séries lexicales à partir de l'un ou l'autre des éléments composants : *portrait-robot,*

portrait-vérité, portrait-charge. Le phénomène n'est pas de même nature si la série concerne le second élément; il subit une mutation plus profonde dans la constitution du composé et tend à prendre une valeur suffixale par la simplification sémantique du terme : on assiste ainsi à l'ébauche de la formation de nouveaux suffixes : *boucherie pilote, classe pilote, député pilote* (rencontré dans la presse), *école pilote, ferme pilote, magasin pilote, opération pilote, prix pilote, usine pilote; science-fiction,* emprunté à l'américain, donne naissance par analogie à *histoire-fiction, politique-fiction, morale-fiction;* le second élément *témoin* prend valeur de suffixe dans la série : *lampe témoin, bureau témoin, appartement témoin, magasin témoin;* on trouve encore à partir de *pirate : bateau pirate, émetteur pirate, relais pirate.* Dans le vocabulaire publicitaire, où on recherche la nouveauté, et dans le vocabulaire de l'économie politique, les formations abondent : *prix choc, prix plafond, prix plancher;* dans l'argot scolaire, *élections bidon, certificat bidon,* etc. Certains termes se prêtent plus particulièrement, par leur contenu sémantique, à de tels emplois : comme *type* et *modèle.* Les formations créées relèvent du langage du discours plutôt que du lexique : *un intellectuel type, un provincial type, des statuts types, une femme modèle, un élève modèle,* etc.

III. B. 1. 8. 2. MODALITÉ DE COMPOSITION ENTRE DEUX NOMS, IMPLIQUANT L'EFFACEMENT DU JONCTEUR ENTRE LES DEUX ÉLÉMENTS DU COMPOSÉ.

La formation est issue de la même phrase prédicative de base; elle suppose l'équivalence entre une séquence préposition + N et un adjectif, démontrée par les transformations nombreuses déjà analysées entre un SN + préposition + N et N + adjectif : *la circulation sur la route → la circulation routière.* Peu importe que la phrase ne se réalise pas réellement dans le discours; elle existe sur le plan de la structure syntaxique. Ce modèle de formation a d'ailleurs des références anciennes : *hôtel-Dieu, fête-Dieu.*

La formation du composé de ce type se réalise par l'effacement de la préposition qui lie les deux noms du syntagme. La mutation affecte particulièrement le second terme, comme dans la formation précédente, mais elle n'implique pas une réduction du contenu sémantique. La transformation lexicale se manifeste seulement par l'effacement du déterminant devant le second terme. Cependant, il subsiste du syntagme de discours la marque du pluriel (*passage piétons*). Le prédéterminant est déjà absent du syntagme de discours dans certains cas : *La grève est par surprise → une grève surprise.*

Ces formations se réalisent à partir de syntagmes implicites comportant les prépositions les plus diverses : À → *bouton-pression, chêne-liège, machine-transfert, pont-bascule, thé-citron* (à côté de *thé au lait*); AVEC → *autochenille, automitrailleuse, autopompe, cabaret-théâtre, café-concert, cité-jardins, conférence-débat, dîner-débat;* CONTRE → *assurance maladie, assurance accidents, assurance tous risques;* DE → *avion modèle réduit, bloc-cylindre, bloc-moteur, carte-fidélité, casiers-rangement, dépannage poids lourds, fiche-renvoi, idée-bureau, pays-refuge, station-relais;* EN → *bas Nylon, carton-pâte;* PAR → *chauffage-air pulsé, chauffage-gaz, chauffage-plancher, concours-sondage, grève surprise, mandat-carte, mandat-lettre;* POUR → *assurance automobile, coin cuisine, délai-congé, mandat-contributions, passage piétons, pause-café, poche-revolver, police-secours, prise-rasoir, roman-feuilleton, saisie-arrêt, saisie-exécution, timbre-poste, timbre-quittance, timbre-réduction;* SUR → *assurance vie, autorail.* La composition par effacement du joncteur prépositionnel est utilisée particulièrement pour former des unités de mesure, le second terme se référant à la durée ou à la force, et le joncteur impliqué étant le plus souvent *par : ampère-heure, watt-heure, mètre-seconde, heure-année, électron-volt.*

Le statut lexicographique de ces formations est très divers. Certains de ces composés sont enregistrés depuis très longtemps dans des vocabulaires particuliers, comme *saisie-arrêt,* en termes juridiques. Ils apparaissent comme formant une série dans le vocabulaire des assurances et des P. T. T. La structure sous-jacente des formations peut être alors diversifiée; seule la forme de jonction sert de modèle de création. Certaines ne sont que des créations épisodiques apparues dans la presse sans qu'on puisse préjuger de leur installation définitive dans le lexique, mais il importe de constater que le schéma de création est constamment disponible pour le locuteur contemporain. Son succès n'est pas seulement imputable à une influence de l'anglo-américain, qui a recours largement à ce mode de formation. Il correspond à un besoin d'économie dans la communication, spécialement dans les vocabulaires particuliers de techniques diverses. On notera encore que, du point de vue morphologique, l'effacement de la préposition de liaison se traduit le plus souvent par la présence de la marque graphique du trait d'union et que, pour certaines formations, la fusion est achevée (*autochenille, autopompe*).

III. B. 1. 8. 3. MODALITÉ DE COMPOSITION ENTRE DEUX NOMS, CARACTÉRISÉE PAR UN SCHÉMA DE CONSTRUCTION DE TYPE SAVANT.

La phrase de base demeure la phrase prédicative à verbe *être,* mais l'ordre des composants est inverse. Le terme qui, dans la phrase de base, est syntagme nominal sujet se trouve comme second élément du composé, et le terme qui, avec le verbe *être,* constitue le syntagme verbal se trouve en position de premier élément du composé : *la synthèse qui est par la lumière → la photosynthèse.* La forme savante du premier élément est de règle dans cette modalité de composition; elle efface la distinction que nous avons faite quand il s'agit de la composition de termes français, entre noms simples et noms précédés d'une préposition. Le premier élément savant ne comporte que la forme de jonction zéro, caractéristique de ce type de composition. Cependant, sous cette uniformité morphologique demeure sous-jacente la structure syntaxique, qui implique les jonctions les plus diverses entre les deux termes constituants : *l'astronautique ← la navigation vers les astres; l'artériosclérose ← la sclérose des artères; la cyclothymie ← l'humeur par cycles; l'échinocactus ← le cactus en oursin; l'hémarthrose ← l'arthrose par le sang;* etc.

Les composés nominaux de forme savante s'opposent aux composés savants à base verbale par la relation syntaxique de base entre les deux noms constituants; celle-ci ne fait intervenir aucune base verbale; elle repose sur un syntagme verbal de forme *être* + N (ou *de* N). Cependant, une certaine analogie avec les composés à base verbale intervient dans le processus de nominalisation. La nominalisation des composés à partir de termes français selon l'ordre canonique de la phrase française ne fait intervenir aucun suffixe dans la transformation lexicale : *le chirurgien qui est dentiste → chirurgien-dentiste.* Mais, dans le schéma de transformation du type savant, l'intervention d'un suffixe de forme pleine ou de forme zéro est nécessaire.

a) On distinguera d'abord les composés N + N de forme savante, dont les éléments constituants n'existent pas sous forme de morphèmes lexicaux autonomes dans le lexique français. La formation du composé exige alors un processus de suffixation concomitant à la composition syntagmatique pour que se réalise la nominalisation. Le suffixe peut être de forme zéro (*le navigateur qui est du cosmos → le cosmonaute*) ou de forme pleine, soit de forme *-ie* (*le* N^2 *que les couleurs sont par le soleil → l'héliochromie*), soit de forme *-ose* (*le* N^2 *que la sueur est de sang → l'hématidrose*), soit de forme *-aire* (*le* N^2 *qu'un être vivant est dans le sang → l'hématozoaire*). Dans toutes ces créations, le suffixe est la concrétisation du processus de nominalisation. Ces formations apparaissent dans divers vocabulaires techniques, notamment en médecine et dans les sciences naturelles : avec le suffixe *-ie* en médecine, on trouve *cholestérolémie* (*le* N^2 *que le cholestérol est dans le sang*), *cholécystostomie, colotomie, leucopénie* (*le* N^2 *que le manque est de leucocytes,* avec troncation du premier terme), *myasthénie* (*le* N^2 *que la fatigue est du muscle*), *hémotoxie* (*le* N^2 *que le poison est dans le sang*); avec le suffixe *-ose,* on rencontre *hydarthrose,* etc.; avec le suffixe zéro, *cystocèle* (*le* N^2 *que la hernie est de la vessie*), *hydrocèle, entérocoque* et toute la série lexicale à second élément *coque,* désignant les microbes de chaque maladie. Les formations analogues sont nombreuses dans les autres sciences : *cytoplasme* en biologie, où *plasme* résulte de la troncation de *protoplasme; actinomycète* en mycologie; *anthroponyme, toponyme* en linguistique; *galalithe* dans la technologie des matières plastiques, etc.

b) Un second type de composés N + N de forme savante exclut toute nominalisation par suffixation. Ils appartiennent à cette classe par l'ordre syntaxique des éléments et, généralement, par la jonction *o* entre le premier et le second élément. Le second élément composant est un terme du lexique français : *l'avion qui est sur l'eau → l'hydravion.* Ce type de formation est particulièrement productif dans le français contemporain : *astrophotographie, biochimie, biogéographie, chronophotographie, cosmobiologie, cuti-réaction, entérovaccin, géomorphologie, géophysique* (syn. *physique du globe*), *hydrodynamique, hydrogéologie, hydromécanique, neurophysiologie, neuropsychiatrie, neuropsychologie, photochimie, photo-électrique, photoluminescence, photosensibilité, phytobiologie, phytogéographie, phytopathologie, phytosociologie, psychochirurgie, thermocautère, thermochimie, thermodynamique, thermo-électricité, thermopropulsion, thermorégulation, thermorésistant, thermosiphon, tribo-électricité.*

Dans certains composés de ce type, non seulement le second élément est du lexique français, mais le premier élément n'est qu'une transposition du terme français seulement tronqué ou transformé par substitution de la voyelle *o* au suffixe du nom. *Auto* est la forme tronquée de *automobile* dans *auto-location* et *auto-radio. Electro* représente le mot *électricité* dans *électro-aimant, électrobiologie, électrocautère, électrochimie, électrochoc, électrocoagulation, électrodiagnostic, électroluminescence, électromécanique, électrométallurgie, électrotechnique. Cyclo* représente *cycle* dans *cyclo-cross* et *cyclotourisme. Moto* correspond à *moteur* dans *motocycle, motogodille, motopompe, motopropulseur* et *mototracteur. Radio* est la transposition savante de *radiation* dans *radio-actif* et *radio-activité, radiocarbone, radiocobalt, radiodermite, radio-élément, radio-isotope. Turbo* représente *turbine* dans *turbomachine, turbomoteur, turbopompe, turbopropulseur, turboréacteur, turbosoufflante.*

Dans d'autres formations, la mutation morphologique dans la composition va plus loin. Il s'opère une troncation du premier terme de forme savante. Ainsi, l'élément second, d'origine verbale, *scope* s'efface dans *gyroscope* pour laisser le seul premier élément *gyro*, qui entre à son tour en composition en tant que premier élément dans *gyrocompas* (*le compas qui est par gyroscope*), *gyropilote* (*le pilote qui est par gyroscope*). De même *hélicoptère* se réduit à *héli* selon une troncation purement morphophonologique (le premier élément de forme savante étant *hélico*) pour entrer en combinaison avec les mots français *gare* et *port* → *héligare* et *héliport*. Le terme de *géopolitique*, emprunté à l'allemand, est construit selon le même modèle avec l'effacement de l'élément *graphie* de *géographie*. Dans *gastrotechnie*, l'élément *gastro* représente non le *ventre*, mais *gastronomie*. La mutilation affecte le second terme dans d'autres formations. La forme *bus* pour *autobus* est installée depuis longtemps dans la langue familière. Elle sert à former *bibliobus* (où l'élément *biblio* est lui-même une réduction de *bibliothèque*), *gyrobus* (autobus électrique à énergie accumulée dans le volant). Dans *cyclotron*, l'élément *tron* est une forme tronquée de *électron* et amorce une série lexicale dans le domaine nucléaire *bêtatron*, *kénatron*. Le terme composé *cyclotron* entre en composition avec un premier élément représentant la notion de synchronisation et devient *synchrotron*, réduction de *synchro-cyclotron*. On peut ainsi constater que le phénomène de réduction, purement sémantique dans le second terme des composés N + N dont les termes proviennent du lexique français (*bateau-mouche*), porte ici sur le premier terme en vertu de l'ordre syntaxique propre au type savant et qu'il s'accompagne d'un phénomène de réduction morphologique concomitant. En outre apparaît la tendance à réduire les composés de composés à un schéma de base qui met en rapport deux éléments simplifiés. Il faut ajouter à ces tendances, qui tiennent à la structure profonde de la syntaxe sous-jacente aux formations lexicales, les manipulations qu'on constate dans certains vocabulaires : *hémoglobine* provient d'une réduction de *globuline* combinée au premier élément *hémo* (« du sang »). Il entre en combinaison avec la forme réduite de *oxygène* en *oxy* pour donner *oxyhémoglobine*. Les termes de chimie représentant des composés chimiques, et les noms de produits pharmaceutiques sont formés souvent d'éléments simplifiés, dont chacun représente un terme plein désignant une matière composante. La substance linguistique tend alors à la symbolisation absolue, d'autant plus que des chiffres interviennent aussi dans la combinaison.

C'est aussi par le procédé de la troncation que s'explique la formation de nouveaux segments qui prennent une valeur suffixale. A côté de *bus*, on relève un élément de création déjà ancienne : *rama*, issu de *panorama*, dont le dictionnaire de Pierre Larousse fournit déjà une collection importante et qui a pris un regain de dynamisme créateur dans le vocabulaire moderne de la publicité et du spectacle : *Cinérama*, *Circo-rama*, *Musicorama*, *Discorama*, *Restaurama*, *Radiorama*, etc. La publicité forme de nombreux termes avec l'élément *matic*, tiré de *automatique*, avec une morphologie anglo-américaine : *Lavomatic*, *Instamatic* et même *Impomatic*, etc. Toutes ces formations n'atteignent pas le niveau de l'enregistrement lexicographique.

c) Une autre modalité du type savant apparaît dans les formations où le premier élément d'aspect savant par la voyelle finale *o* n'est, en réalité, qu'un terme autonome du lexique, résultant d'une troncation permanente, due au besoin de simplification du langage populaire quotidien. C'est ainsi que *cinématographe* s'est réduit à *cinéma*, puis à *ciné*, *automobile* à *auto*, *photographie* à *photo*, *radiographie* à *radio* et *radiophonie* à *radio*. Dans le milieu scolaire et universitaire, *géographie* devient *géo*, *psychologie*, *psycho*, *sociologie*, *socio*. On assiste, à partir du schéma de base connu, à la formation de composés dont le premier élément est un morphème lexical d'aspect savant, et le second un terme du lexique, souvent lui-même composé; il ne reste du type savant que l'ordre des éléments composants : *autocar*, *auto-école*, *automitrailleuse*, *autopompe*, *autorail*, *autoroute*, *autoberge*, *ciné-club*, *ciné-roman*, *photoreportage*. Il se produit un phénomène d'homonymie pour un certain nombre de premiers éléments, qui fonctionnent tantôt comme premier élément de composé savant avec leur valeur primitive, tantôt comme morphème lexical résultant d'une remotivation dans la période contemporaine. A la série lexicale en *auto* (« de soi-même ») s'oppose la série en *auto* (« automobile »); la série en *télé* (« de loin ») [*télémétrie*, *télécommande*] coexiste désormais avec une série issue de *télévision* par réduction au premier terme constituant *télé* (*télécinéma*, *téléspectateur*, etc.), et une seconde série issue de *téléphérique* (*télésiège*, *téléski*). Cette homoymie existe pour l'élément *photo* : *photo* 1 = « lumière », *photo* 2 = « photographie » (dans *photocopie*, *photo-finish*, *photo-montage*, *photo-roman*); avec l'élément *radio*, le phénomène d'homonymie est plus complexe encore, puisque *radio* comporte plusieurs emplois en tant que terme lexical autonome; avec *radio* (de « radiophonie »), on a formé *radiodiffusion*, *radio-journal*, avec *radio* (de « radiographie ») *radio-diagnostic*, qui prennent place à côté des nombreuses formations avec *radio* (= « radio-actif ») et avec *radio* (« par ondes radio-électriques »).

d) *Les composés anglo-américains.* L'évolution constatée dans la structure morphologique des composés du type savant dans le cadre permanent de la structure de base amène à s'interroger sur la motivation des locuteurs en français contemporain. Sans donner dans la phobie des puristes atterrés par l'invasion des formations anglo-américaines, on peut constater que la structure des composés à termes inverses par rapport au schéma de base, installée dans le langage des Français depuis de longs siècles, s'est trouvée renforcée par l'influence des emprunts à l'anglais, puis à l'anglo-américain. Les dictionnaires, qui sont le reflet de l'usage pendant une certaine période, enregistrent un certain nombre de ces formations dans la mesure où elles sont employées par un large public ou même dans un milieu spécialisé : *ball-trap*, *base-ball*, *hand-ball*, *football*, *goal-average*, *water-polo*, *steeple-chase* dans le domaine des sports; *fox-terrier*, *fox-hound* dans le domaine de la chasse; *iceberg*, *icefield* en géographie; *flint-glass*, *crown-glass*, *pipe-line*, *fuel-oil*, *gas-oil*, *hydrofoil*, *gold-point*, *brain-trust* dans le domaine de l'économie et de l'industrie; *duffle-coat*, *ice-cream*, *cosy-corner*, *water-closet*, *tea-room*, *garden-party*, *taxi-girl*, *fox-trot*, *negro spiritual* dans le domaine de la vie quotidienne, des mœurs. C'est là une liste qui est loin d'être exhaustive. Tous ces termes ne sont pas d'une égale actualité; certains, encore enregistrés, ont vieilli et sont appelés à disparaître avec la mode qui les a amenés. D'autres formations résultent d'un calque du composé anglais : *bloc-système* (*block-system*), *bloc-notes* (*block-notes*), *surprise-partie* (qui semble formé d'après *garden-party*). La pénétration des formations d'origine anglo-américaine est plus profonde dans les vocabulaires techniques et les sciences, où la prédominance américaine s'exerce dans le domaine de la technologie et de la recherche. L'emploi des formations étrangères est la traduction d'un rapport de forces qui se situe ailleurs que sur le plan purement linguistique.

III. B. 1. 9. Les composés prenant la forme de la siglaison.

Parmi les composés à base nominale, il convient de classer les formations qui prennent la forme de la siglaison. Leur structure syntaxique ne constitue pas à proprement parler un modèle différent de composition; en effet, les termes composants sous-jacents à la siglaison sont liés selon une séquence qui répond à une proposition de base N *qui est* + adjectif. Le terme adjectival du syntagme verbal constituant est tantôt un adjectif proprement dit, tantôt un nom précédé du joncteur *de*, tantôt un nom nu à valeur adjectivale. Les termes constituants de la séquence syntagmatique sont liés par cette structure syntaxique reproduite pour chacune des déterminations successives, chaque formation composée antérieure dans la séquence servant à son tour de base à une nouvelle extension de la formation selon un rapport binaire : *la confédération qui est générale* → *la confédération générale*; *la confédération générale qui est du travail* → *la Confédération générale du travail*. Cette successivité s'entend d'abord d'un point de vue logique et non d'un point de vue chronologique. La successivité des déterminations peut aussi intervenir chronologiquement. Ainsi, le composé la *Confédération générale du travail-Force ouvrière* résulte d'une nouvelle détermination issue de la scission intervenue dans l'organisme confédéral. Les limites de la séquence syntagmatique découlent de l'unité sémantique de la totalité de la formation composée; quand la série des déterminations constitue une référence adéquate à la chose désignée, elle représente une unité lexicale globale. Le processus syntagmatique de formation aboutit à la création d'unités lexicales d'une complexité et d'une longueur variables, dont les éléments composants peuvent être aussi bien des termes simples que des termes déjà composés : *Organisation des Nations unies*, *Confédération générale du travail-Force ouvrière*. La souplesse de la structuration se révèle par la diversité des combinaisons de déterminations : adjectif + [*de* + N] → *Confédération générale du travail*; adjectif + adjectif + [*de* + N] → *salaire minimum interprofessionnel de croissance*, *Confédération française démocratique du travail*; adjectif + [*de* + N] + adjectif + [N + adj.] → *Confédération générale du travail-Force ouvrière*; adjectif + adjectif + adjectif → *salaire minimum interprofessionnel garanti*. La complexité croissante des structures économiques, politiques, internationales, fait que de telles unités lexicales se multiplient dans le vocabulaire contemporain.

Mais, comme la capacité d'extension syntagmatique de telles séquences ne correspond pas à la loi d'économie dans le coût de la communication entre les locuteurs, une nouvelle forme de présentation de ces unités complexes s'est instituée. Elle consiste à réduire chacun des éléments constituants de l'unité au symbole graphique de sa première lettre. Le phénomène de réduction est donc d'abord graphique, pour devenir ensuite phonique; la lettre de l'alphabet est prononcée en tant qu'unité phonique : S. N. C. F. Cette prononciation est plus proche de la séquence phonémique d'une unité ordinaire du vocabulaire quand les lettres ont une prononciation syllabique (consonne + voyelle), comme [seʒete], ou quand

la séquence de deux consonnes s'appuie sur un symbole graphique constitué par une voyelle, comme [snɛs]; d'où la recherche, dans les dénominations syntagmatiques, de séquences syntaxiques susceptibles d'engendrer des siglaisons prononçables comme des mots. C'est ainsi que la langue parlée réaffirme ses contraintes spécifiques et sa priorité dans la communication linguistique. Le souci de l'économie, d'une part, de l'homogénéité de la formation, d'autre part, a pour conséquence l'élimination des joncteurs prépositionnels entre les éléments constituants des composés syntagmatiques, ou synapsies. Certains qui attribuent le procédé de la siglaison à l'influence de l'anglo-américain y voient une transposition de la modalité de la séquence syntaxique par simple juxtaposition propre à cette langue. En tout cas, le procédé, devenu français par sa généralisation, implique l'effacement des joncteurs.

La matière graphique phonétisée acquiert un nouveau statut linguistique quand elle se transforme en base de dérivation; celle-ci s'opère selon les règles de distribution des suffixes à partir d'une phrase de base où le sigle est traité comme une base lexicale ordinaire, à condition que la combinaison des phonèmes y soit conforme aux règles propres aux séquences phonétiques : CGT → *cégétiste* (mais CFDT a pour dérivé suffixal *cédétiste*), SMIG → *smigard*, ONU → *onusien.*

III. B. 2. Les composés à base nominale dérivés d'une phrase de base à verbe « avoir ».

La formation de ces composés à base nominale se différencie de celle du type précédent par un trait essentiel : le terme qui résulte de la composition a une fonction de nom ou d'adjectif, qui ne se confond pas avec la fonction d'un des termes constituants. Dans le processus de composition se crée la fonction nouvelle de l'ensemble constitué. On désigne parfois ce genre de formations par l'appellation « composé exocentrique », par opposition à la catégorie précédente, qui porte le nom de « composé endocentrique ».

Ce processus ne peut être expliqué que par des transformations successives. Il faut partir d'une phrase de base simple : SN + SV à verbe *être,* qui rend compte de la relation établie entre les termes constituants du composé. Ainsi, le nom spécifiant un cheval de course, *pur-sang,* implique la phrase de base « le sang est pur », qui engendre le syntagme N + adjectif. Une seconde transformation doit intervenir pour rendre compte de la nominalisation du syntagme global désignant le cheval; elle se réalise par l'étape *son sang est pur,* le possessif se référant à un syntagme *le sang de* CE *cheval est pur.* L'intervention du possessif implique une phrase à verbe *avoir* qui fait apparaître le nom sous-jacent du possesseur : N² *qui a le sang pur.* Cette phrase engendre le nom composé par effacement du relatif, du verbe *avoir* et du déterminant *le* représentant le possessif → *le pur-sang.*

III. B. 2. 1. Formations dont les termes constituants sont un élément nominal de base et un adjectif de forme française.

Ces formations servent à désigner des êtres animés ou des non-animés à partir d'un trait dominant exprimé par un substantif + un adjectif selon le schéma de base de la phrase à verbe *être.* L'étape de la phrase à verbe *avoir* fait intervenir le N de l'être ou de la chose désignée. Dans la série des noms d'animés, on trouve des noms de personnes : *cul-terreux, casque bleu* (le soldat de l'O. N. U.), *cordon-bleu* (la cuisinière), *pied-plat, peau-rouge;* des noms d'animaux (*pur-sang*), notamment d'oiseaux : *bec-croisé* (le passereau), *bec-fin* (sorte de passereau), *rouge-gorge.* Dans la série des non-animés, on relèvera comme exemples *Croix-Rouge* (l'organisation), *Croissant-Rouge.* On remarque que, dans la formation du composé, l'adjectif peut se placer aussi bien avant le nom (*rouge-gorge*) qu'après (*pied-plat*). Le résultat de la composition est, dans la très grande majorité des cas, un substantif. Ce substantif prend le genre du nom sous-jacent qui intervient dans la nominalisation. Ainsi, *rouge-gorge* est un substantif masculin par référence à l'espèce désignée, « oiseau », malgré la forme féminin du composant *gorge;* de même dans *peau-rouge.* Cependant, parfois, une sorte d'attraction du nom base semble s'exercer et imposer son genre au composé : un *cordon-bleu* se réfère ordinairement à une femme. Il arrive que le composé soit employé comme adjectif (*pied-bot*). Cette formation implique que la nominalisation n'est pas achevée et que le trait distinctif représenté par les termes constituants *pied* et *bot* est employé dans un syntagme où le nom sous-jacent dans la formation substantivale apparaît dans la phrase de discours : *un cheval pied-bot = un cheval qui a le pied bot.*

III. B. 2. 2. Composés dont le premier élément est un nom et le second une forme adjectivale [*de* + nom].

Le caractère d'adjectif ressort de l'absence régulière du prédéterminant devant le second nom. Le phrase de base demeure la même : *le rond est de cuir → rond de cuir.* La seconde transformation rend compte de la nominalisation du syntagme global ainsi constitué qui sert à la désignation d'une personne, d'une plante ou d'un objet : *le* (*la*) N² *qui a* N + *de* + N → *le rond-de-cuir.* Certaines de ces transformations s'accompagnent, sur le plan sémantique, d'une transposition qui va de pair avec la transformation syntaxique. Dans le nom *rond-de-cuir,* le syntagme se réfère à un objet réel; mais dans d'autres formations, même si l'évolution sémantique ultérieure a effacé la motivation, la phrase de base doit rendre compte du transfert métaphorique par l'intervention d'une locution verbale comme *qui a la forme de* ou *l'apparence de : le* N² *qui a la forme de l'œil de bœuf → l'œil-de-bœuf.*

Ces formations ont un caractère populaire. Elles se réfèrent à un trait particulier de l'objet ou de la personne exprimé par la ressemblance à une partie du corps d'un animal ou à une partie d'un objet. Il n'est pas étonnant que ces désignations appartiennent surtout au vocabulaire des artisans et des paysans, et que ces désignations aient été doublées par des formes savantes, notamment dans le vocabulaire des sciences naturelles. Le premier terme du composé est une partie du corps humain ou du corps de l'animal : *bec, cul, crête, dent, langue, œil, oreille, pied* (*pas*), *queue, tête.* Le second terme se réfère à un animal domestique (*âne, bœuf, chat, cheval, cochon, coq, poule, veau*), ou à un animal sauvage (*alouette, biche, pie,* etc.), ou à un objet familier (*jatte, lampe*). Les composés ainsi créés peuvent désigner des personnes : *bec-de-lièvre, cul-de-jatte, rond-de-cuir.* A ce type d'appellation se rattachent les noms de personnages qu'on trouve dans les bandes dessinées et les récits d'aventures pour enfants : *Œil-de-Faucon,* etc. Une série importante se réfère à des outils : *bec-de-corbeau* (cisaille), *langue-de-bœuf* (outil de maçon), *pied-de-biche* (levier), *queue-de-cochon* (vrille), *queue-de-rat* (lime ronde), *queue-de-morue* (pinceau); à des objets fabriqués : *bec-de-cane, œil-de-pie* (œillet pour passer le filin dans la voile), *queue-d'aronde* (tenon), *tête-de-loup* (balai). Les noms de plantes sont nombreux; le phénomène de la série lexicale à partir d'une base qui se réfère à une partie du corps l'emporte parfois sur la correspondance sémantique exacte entre les traits propres à la plante désignée et les traits impliqués par la base de référence : *dent-de-lion, langue-de-bœuf, langue-d'agneau, oreille-de-souris, pas-d'âne, pied-d'alouette, pied-de-loup, pied-de-veau, pied-d'oiseau, queue-de-renard.* Dans les sciences naturelles figurent aussi des noms de mollusques : *oreille-de-mer, pied-de-cheval* (grande huître). Certains ornements d'architecture sont désignés selon cette formation : *cul-de-four, cul-de-lampe, œil-de-bœuf, tête-de-clou.* Enfin, on rencontre dans cette série lexicale les désignations les plus diverses : *langue-de-chat* (gâteau), *œil-de-chat* (pierre précieuse), *pied-de-poule* (tissu), *queue-de-morue* et *queue-de-pie* (sortes d'habits), *tête-de-moineau* (sorte de charbon). On constate, pour certaines formations, des emplois polysémiques dans des vocabulaires différents : *crête-de-coq* (plante et excroissance d'origine vénérienne), *queue-de-morue* (pinceau et habit), *langue-de-bœuf* (outil de maçon et plante), etc. Les formations composées de ce type sont des substantifs. Leur distribution entre le masculin et le féminin se fait ordinairement d'après le genre du premier élément lexical composant, en vertu d'un phénomène d'assimilation qui indique une certaine démotivation de la composition. Le composé peut hésiter entre le genre du terme sous-jacent dans le processus de composition et le genre du premier élément : *tête-de-clou* (n. m. ou n. f.) = ornement, *tête-de-moineau* (n. m. ou n. f.) = charbon.

A cette classe se rattachent aussi certaines formations qui prennent une valeur d'adjectif dans le processus de transformation : ce sont des appellations de couleurs. La création se réalise par la phrase de base qui rend compte des formations à valeur métaphorique, mais la locution verbale impliquée est (N) *qui a la couleur de gorge de pigeon → gorge-de-pigeon* (adj.). L'adjectif *tête-de-nègre* est de même formation. Dans *tête-de-maure,* qui désigne un fromage d'après sa couleur, la formation de base est analogue, mais elle est concomitante à une transposition sémantique du trait « couleur » au trait « fromage ».

L'adjectif de couleur peut se présenter sous la forme d'un composé où un élément désignant une couleur du spectre figure comme premier terme et où le second terme représente un élément naturel de couleur spécifique. Le joncteur *de* est supprimé. Le premier terme n'est pas l'adjectif de couleur, mais un adjectif substantivé. Le schéma de base est donc conforme au type à phrase de base à verbe *avoir : un tapis qui a la couleur du vert de la pomme → un tapis vert pomme.* On obtient ainsi des composés nominaux employés comme adjectifs : *vert amande, vert olive, vert épinard, vert absinthe,* etc. Le second terme peut être un adjectif : *vert foncé, vert vif, vert clair.* La valeur substantivale du premier terme ressort de l'invariabilité de l'adjectif composé : *une robe gris clair.*

Les adjectifs de couleur non composés issus de substantifs se forment selon le même schéma. La transformation s'explique à partir de la proposition de base : *qui a la couleur de marron → marron.* A ce type appartiennent les adjectifs *citron, mastic,* etc.

III. B. 2. 3. Formations dont les éléments constituants sont une base nominale et un adjectif numéral ou à valeur quantitative.

L'ordre syntaxique est toujours dans cette sous-classe adjectif + nom,

quelle que soit la forme de l'adjectif, forme française ou forme savante. Dans le processus de transformation, à la relation de base qui fonde le syntagme *trois mâts* (« les mâts sont trois ») se surajoute la transformation par nominalisation du syntagme grâce à la relativisation d'une phrase à verbe *avoir* : N² *qui a trois mâts* → *le trois-mâts.*

III. B. 2. 3. 1. FORMATION À PARTIR D'ADJECTIFS NUMÉRAUX DE FORME COMMUNE.

Les formations n'existent qu'avec un nombre limité d'adjectifs.

deux : *deux-mâts, deux-pièces* (costume), *deux-points* (ponctuation), *deux-ponts* (navire), *deux-roues, deux-temps* (moteur).

trois : *trois-mâts, trois-ponts, trois-quarts* (manteau).

quatre : *quatre-épices* (plante), *quatre-feuilles* (ornement), *quatre-mâts, quatre-quarts* (gâteau), *quatre-saisons* (variété de fraise).

huit : *huit-reflets* (chapeau de soie).

mille : *mille-feuille, mille-pattes, mille-pertuis* (arbrisseau à feuilles trouées), *mille-raies* (tissu).

Des séries lexicales peuvent se former d'après le nombre d'éléments typiques qui caractérisent l'objet : une *deux-chevaux* (voiture), une *trois-chevaux*, etc. Ces formations sont des substantifs du genre du nom sous-jacent dans la transformation : *un trois-mâts* (navire), *une six-cylindres* (voiture). Certaines formations composées sont employées comme noms et comme adjectifs (*deux-ponts* et *deux-temps*), mais d'autres fonctionnent uniquement comme adjectifs (*trois-étoiles* [hôtel ou cognac], *trois-points* [*frères trois-points*]).

III. B. 2. 3. 2. COMPOSÉS FORMÉS À PARTIR D'UN ÉLÉMENT ADJECTIVAL DE FORME SAVANTE.

Ce sont de beaucoup les plus nombreux. On observe alors souvent une alternance entre la forme latine et la forme grecque du numéral ou du quantitatif, comme ***uni/mono :***

uniaxe, unicaule, unicellulaire, unicolore, unicorne, unidirectionnel, uniflore, uniforme, unijambiste, unilingue, unilobé, uniloculaire uninominal, unipersonnel, unipolaire, unisexué, univalve;

monoacide, monoatomique, monobasique, monobloc, monocellulaire, monochrome, monocoque, monocorde, monoculaire, monocycle, monolingue, monolithe, monomère, monomètre, monomoteur, mononucléaire, monophasé, monophonique, monoplace, monoptère, monorail, monorime, monosépale, monosperme, monostyle, monosyllabe, monotrace, monotrème.

Ces formations sont des adjectifs. Le processus de transformation à partir du schéma de base se réalise de préférence sous la forme adjectivale quand sont mis en relation un élément numéral et un élément nominal : N *qui a une seule fleur* → *uniflore.* L'adjectivisation de la formation composée s'accomplit soit par le suffixe zéro (*monobloc*), soit par l'adjonction d'un suffixe d'adjectif : *-ique* (*monoatomique*), *-aire* (*monocellulaire*), plus rarement *-iste* (*unijambiste*), *-al* (*uninominal*), *-el* (*unidirectionnel*), *-é* (*monophasé*). Il arrive que le même composé se présente sous deux formes : *monosyllabe* et *monosyllabique, monolithe* et *monolithique, monocycle* et *monocyclique;* mais les deux formes peuvent correspondre à une opposition sémantique.

La composition peut aussi aboutir à un substantif à suffixe zéro (*monocyte, monoplan, Monoprix*) ou à suffixe plein (*monocaméralisme, monométallisme, monosaccharide*). Très souvent, la formation composée peut s'employer sous la forme d'adjectif ou de substantif. Dans ce cas, la substantivisation n'est pas le résultat premier de la composition, mais un emploi second de l'adjectif composé à titre de substantif : *unijambiste, monocoque, monocorde, monolithe, mononucléaire, monoplace, monoptère, monotrème* et *monotype.*

L'élément nominal second se présente le plus souvent sous une forme savante (*monoptère*), mais aussi sous la forme du lexique commun (*monobloc, monorail*). Ce n'est donc pas l'opposition entre forme savante et forme commune qui constitue l'explication fondamentale de cette forme de composition.

Les formations composées se présentent selon la série des adjectifs numéraux, avec les mêmes distributions entre catégorie de l'adjectif et du substantif, avec la même intervention du suffixe zéro ou de suffixes pleins. Aussi, nous contenterons-nous d'en donner une liste en mentionnant la catégorie grammaticale.

bi/di

— *Biacide* (n. et adj.), *bicapsulaire* (adj.), *bicéphale* (adj.), *bicolore* (adj.), *biconcave* (adj.), *biconvexe* (adj.), *bicorne* (adj. et n.), *bicycle* (n.), *bifilaire* (adj.), *bifocal* (adj.), *bihebdomadaire* (adj.), *bilatéral* (adj.), *bilingue* (adj.), *bilobé* (adj.), *bimensuel* (adj.), *bimestriel* (adj.), *bimétallique* (adj.), *bimoteur* (adj. et n.), *binoculaire* (adj.), *bipale* (adj.), *biparti* (adj.), *bipède* (adj. et n.), *bipenne* (adj.), *bipied* (n.), *biplan* (adj. et n.), *bipolaire* (adj.), *biquotidien* (adj.), *biréacteur* (n.), *birème* (n.), *bivalve* (n.).

Certaines de ces formations impliquent une phrase de base où figure un syntagme N + adjectif comme base nominale de la création : *qui a deux* (fonctions) *acides* → *biacides; qui a deux* (surfaces) *concaves* → *biconcave; qui a deux* (surfaces) *convexes* → *biconvexe.* Dans les composés désignant des combinaisons chimiques, l'élément nominal de base se réfère à *atome de* + N (*bichlorure*), et le processus de composition fait intervenir les suffixes spécifiques du vocabulaire de la chimie *-ure* et *-ate.* L'élément numéral présente une valeur ambiguë d'adjectif numéral (deux) et d'adverbe (deux fois). Les formations *bihebdomadaire, biquotidien, bimensuel* et *bisannuel* sont issues de schémas de base ou l'élément *bi* à la valeur de « deux fois », dans le syntagme verbal *qui a lieu deux fois la semaine,* etc., tandis que dans *biennal* et *bimestriel* l'élément *bi* représente l'adjectif « tous les deux ».

— *Diacide* (n.), *dichromatique* (adj.), *dicotylédones* (n. f. pl.), *dicrote* (adj.), *dièdre* (adj. et n.), *diode* (n. f.) [où le suffixe *-ode,* tiré de *électrode, cathode* et *anode,* joue le rôle de base nominale], *dipétale* (adj.), *diphasé* (adj.), *dipode* (adj.), *dipôle* (n.), *diptère* (adj. et n.), *disyllabe* (adj. et n.).

tri. Ce premier élément se présente sous une forme savante unique, héritée du grec et du latin.

— *Triacide* (n.), *tri-alcool* (n.), *triangle* (n.), *triatomique* (adj.), *tribasique* (adj.), *tricentenaire* (adj. et n.), *tricéphale* (adj.), *triceps* (adj. et n.), *trichrome* (adj.), *tricolore* (adj.), *tricorne* (adj. et n.), *tricuspide* (adj.), *tridactyle* (adj.), *trident* (n.), *tridimensionnel* (adj.), *triennal* (adj.), *trifoliole* (adj.), *trigémellaire* (adj.), *trilatéral* (adj.), *trilingue* (adj.), *trilobé* (adj.), *triloculaire* (adj.), *trimestre* (n.), *trimoteur* (adj. et n.), *tripale* (adj.), *triparti* (adj.), *triphasé* (adj.), *triplace* (adj.), *tripode* (adj.), *trisoc* (n.), *trisyllabe* (adj. et n.) et *trisyllabique* (adj.), *trivalve* (adj.). Dans les noms de combinaisons chimiques, la base nominale a la valeur de *atome de* + N. Les variantes grecques et latines dans les deux éléments peuvent produire des syntagmes synonymes : *tricolore* et *trichrome.*

quadri/tétra

— *Quadriceps* (n.), *quadrifide* (adj.), *quadrilatère* (n.), *quadrimestre* (n.) [la base nominale est une troncation de *trimestre*], *quadrimoteur* (adj. et n.), *quadriparti* (adj.), *quadriréacteur* (n.), *quadrirème* (n.), *quadrisyllabe* (n.). La formation *quadriennal* est ambiguë. Quand elle est issue du schème de base « qui a quatre ans », elle implique la durée; quand elle provient d'une phrase dont le syntagme verbal est « qui a lieu par quatre ans », il implique la répétition.

— *Tétrachlorure* (n.), *tétradactyle* (adj.), *tétraèdre* (n.), *tétragone* (n.), *tétrapode* (adj. et n.), *tétraptère* (adj. et n.), *tétrastyle* (adj.), *tétrasyllabe* (adj. et n.) et *tétrasyllabique* (adj.).

quinqu(e)/penta

— La forme savante d'origine latine ne se rencontre que dans *quinquennal,* qui présente la même ambiguïté que *quadriennal,* selon les mêmes schèmes de base.

— *Pentacorde* (n.), *pentadactyle* (adj.), *pentaèdre* (adj. et n.), *pentagone* (n.), *pentagonal* (adj.), *pentamère* (adj. et n.), *pentamètre* (n.), *pentapétale* (adj.), *pentathlon* (n.), *pentatonique* (adj.), *penthode* (n.) [la base nominale est l'élément *ode*].

hexa : *hexacorde* (n.), *hexaèdre* (adj.), *hexagone* (n.), *hexagonal* (adj.), *hexamètre* (n.), *hexapode* (adj.).

hepta : *heptacorde* (adj. et n.), *heptagone* (n.), *heptamètre* (n.).

octo : *octogone* (adj. et n.), *octopode* (adj.), *octostyle* (adj.), *octosyllabe* (adj. et n.) et *octosyllabique* (adj.).

ennéa : *ennéagone* (n.).

déci/déca

— L'élément latin *déci* représente un numéral ordinal « dixième », tiré de l'adjectif ordinal latin *decimus,* « dixième ». Les composés qui comportent ce dernier élément sont issus du schéma *qui a la dixième partie de* + N (unité de mesure) : *décibel, décigrade, décigramme, décilitre, décimètre.*

— L'élément grec *déca* apparaît dans *décaèdre* (adj. et n.), *décagone* (n.), *décagramme* (n.), *décalitre* (n.), *décamètre* (n.), *décapodes* (n. m. pl.).

dodéca : *dodécaèdre* (n.), *dodécagone* (n.), *dodécaphonique* (adj.).

centi/hecto

— L'élément *centi* représente l'ordinal « la centième partie de » : *centiare* (n.), *centibar* (n.), *centigrade* (n.), *centigramme* (n.), *centilitre* (n.), *centimètre* (n.). Le composé *centennal* ne présente pas d'ambiguïté; il représente la seule phrase *qui a lieu par cent ans.*

— *Hectare* (n.), *hectogramme* (n.), *hectolitre* (n.), *hectomètre* (n.), *hectopièze* (n.), *hectowatt* (n.).

milli/kilo. L'opposition est systématique entre ces deux variantes. *Milli* est réservé à l'expression de la millième partie de l'unité : *milliampère, millibar, milligramme, millimètre, millimicron, millithermie, millivolt. Kilo* sert au contraire à multiplier par mille l'unité : *kilocalorie, kilocycle, kilogramme, kilomètre, kilotonne, kilovolt, kilowatt.*

myria (« dix mille ») sert à former quelques composés : *myriamètre, myriapodes.*

Dans la progression de la série numérique des premiers éléments de composition, on peut constater une plus grande régularité dans les formations savantes de forme grecque. En second lieu, il apparaît que, lorsqu'on passe d'un nombre à un autre, on retrouve souvent le même élément nominal de base et qu'un système se crée par vocabulaire particulier, en chimie, en sciences naturelles, en anatomie, en aviation. On remarque, notamment, que, lorsque ces éléments sont représentatifs de nombres élevés, ils se combinent avec des éléments nominaux exprimant des unités de mesure pour constituer un système de mesures en métrologie. Le système s'établit sur le plan linguistique par l'opposition des éléments d'origine grecque réservés à l'expression des multiples de l'unité, et des éléments d'origine latine réservés à l'expression des sous-multiples *déca/déci, hecto/centi, kilo/milli.* Dans le vocabulaire de la physique, il s'est instauré un système d'opposition entre grandes quantités et petites quantités (*kilo/milli*). Celui-ci se complète par l'opposition de formations à premier élément grec exprimant la progression dans le plus grand (*méga*, un million de fois plus; *giga*, un milliard de fois plus) ou la progression dans le plus petit (*micro*, un million de fois moins; *nano*, un milliard de fois moins; *pico*, un million de millions de fois moins). Les éléments numéraux proprement dits et ces éléments adjectivaux se combinent aux unités de mesure de la physique; les éléments nominaux de base de la métrologie et de la physique sont : *mètre* (unité de longueur), *are* (unité de surface), *dyne* (unité de force), *litre* (unité de capacité liquide), *grade* (unité de mesure de l'angle), *gramme* (unité de masse), *hertz* (unité de fréquence), *watt* (unité de puissance électrique), *bar* et *pièze* (unités de pression), *ampère* (unité d'intensité du courant), *volt* (unité de mesure de la différence de potentiel), *ohm* (unité de mesure de la résistance électrique), *farad* (unité de mesure de la capacité électrique), *henry* (unité de mesure de l'inductance), *joule* (unité d'énergie), *thermie* (unité de quantité de chaleur), *tonne TNT* (unité de mesure de la puissance de destruction des bombes atomiques). A partir du schéma de base afférent à cette classe de composés, on obtient les formations : *mégadyne, mégahertz, mégajoule, mégatonne, mégohm, microampère, microfarad, microhenry, microseconde.*

• Cette sous-classe de composés de valeur numérique comprend des séries où le premier élément de valeur quantitative exprime soit le nombre, soit le grand nombre sans référence à un nombre exact. On y retrouve l'alternance des variantes latines et grecque ***multi/pluri/poly* :**

multibroches (adj.) [où la motivation par le schéma de base demeure présente dans la marque du pluriel de *broches*], *multicaule* (adj.), *multicellulaire* (adj.), *multicolore* (adj.), *multifilaire* (adj.), *multiflore* (adj.), *multiforme* (adj.), *multilobé* (adj.), *multiloculaire* (adj.), *multimilliardaire* (adj.), *multimillionnaire* (adj.), *multinational* (adj.), *multitubulaire* (adj.);

pluriannuel (adj.), *pluricellulaire* (adj.), *plurinominal* (adj.);

polyacide (adj. et n.), *polyalcool* (n.), *polyamide* (n.), *polyamine* (n.), *polyandre* (adj.), *polyarthrite* (n.), *polycéphale* (adj.), *polychrome* (adj.), *polydactyle* (adj.), *polyèdre* (adj. et n.), *polyembryonie* (n.), *polygame* (adj. et n.), *polygone* (n.), *polymère* (adj. et n.), *polymorphe* (adj.) et *polymorphie* [*polymorphisme*] (n.), *polynévrite* (n.), *polynucléaire* (adj.), *polypeptide* (n.), *polypétale* (adj.), *polyphasé* (adj.), *polypode* (n.), *polysarcie* (n.), *polysémie* (n.), *polysoc* (adj. et n.), *polystyle* (adj.), *polysyllabe* (adj. et n.), *polysyllabique* (adj.).

Dans ces séries les composés à valeur d'adjectif sont beaucoup plus nombreux que les substantifs. Mais, selon le processus général de formation dans cette classe, le schéma de base produit aussi des substantifs par l'intervention concomitante d'un suffixe en *-ie* ou en *-isme.*

• A la même sous-classe des composés dont le premier élément a une valeur quantitative, on peut rattacher les formations en ***iso/équi*** (« égal ») :

isobare (adj. et n.), *isobathe* (adj. et n.), *isocèle* (adj.), *isochromatique* (adj.), *isochrone* (adj.), *isodynamique* (adj.), *isogone* (adj.), *isohyète* (adj. et n.), *isolypse* (adj.), *isoïonique* (adj.), *isométrique* (adj.), *isomorphe* (adj.), *isotherme* (adj. et n.), *isotope* (adj. et n.), *isotrope* (adj.);

équiangle (adj.), *équimoléculaire* (adj.), *équipotentiel* (adj.).

• L'adjectif quantitatif est le point de départ de la constitution de séries lexicales dans des vocabulaires particuliers, où la différenciation entre les référents s'opère par le nombre d'éléments qui entrent dans la constitution de la chose; ils figurent dans la formation lexicale sous la forme de la base nominale de la formation composée :

en biologie, *didactyle, tridactyle, tétradactyle, pentadactyle, décadactyle, isodactyle, polydactyle;*

en géométrie, *dièdre, trièdre, tétraèdre, pentaèdre, hexaèdre, heptaèdre, octaèdre, décaèdre, dodécaèdre, icosaèdre, isoédrique, polyèdre*, à partir de la base *èdre* (« surface »); *diagonal, trigone, tétragone, pentagone, hexagone, heptagone, octogone, ennéagone, décagone, hendécagone, dodécagone, isogone* et *polygone*, à partir de la base *gone* (« angle »);

en linguistique, *monosyllabe, dissyllabe, trisyllabe, quadrisyllabe* ou *tétrasyllabe, pentasyllabe, hexasyllabe, heptasyllabe, octosyllabe, ennéasyllabe, décasyllabe, hendécasyllabe, dodécasyllabe*, à partir de la base *syllabe*, terme non savant, mais emprunté au grec en tant qu'unité autonome;

en aviation, avec des séries plus ou moins complètes, *monoplan, biplan; monomoteur, bimoteur, trimoteur, quadrimoteur; biréacteur, quadriréacteur;*

en botanique : *biflore, triflore, gémelliflore*, à partir de la base *flore* (fleur); *monopétale, dipétale, hexapétale, polypétale*, à partir de la base *pétale;*

en chimie, *dimorphe, trimorphe, isomorphe, polymorphe;*

en zoologie, *bipède, quadrupède*, à partir de la base *pède* (forme latine de *pied*); *amphipodes, tétrapodes, décapodes, myriapodes*, à partir de la base *pode* (forme grecque de *pied*); *unicorne, quadricorne*, à partir de l'élément *corne.*

III. B. 2. 4. Composés dont les éléments sont une base nominale de forme savante et un élément à valeur adjectivale de forme savante.

On rangera dans une sous-classe différente toutes les formations où l'élément adjectival n'est pas numéral ou quantitatif. L'élément adjectival peut se présenter comme un adjectif proprement dit (*brachycéphale*) ou comme un élément correspondant à un substantif précédé d'une préposition dans la phrase de base (*bacilliforme* = « qui a la forme de bacille »). L'élément de valeur adjectivale précède toujours la base nominale selon l'ordre syntagmatique savant.

L'élément nominal qui constitue dans l'ordre syntagmatique le second terme du composé est formateur de séries lexicales à l'intérieur de vocabulaires spécifiques, où il joue le rôle de classificateur. C'est pourquoi la tentation a été grande d'assimiler certains de ces éléments à des suffixes d'adjectifs (*-oïde, -forme*). En réalité, le schéma producteur révèle que ces éléments sont des substantifs et que c'est la formation globale qui prend la valeur d'un adjectif à suffixe zéro. Le type à suffixe zéro est prédominant dans cette sous-classe, mais non exclusif (*orthorhombique*). La transformation lexicale débouche normalement sur un adjectif, mais le composé a souvent été nominalisé ensuite (ex. : *névroptère* [d'abord adjectif] $\longrightarrow$ *les névroptères*).

céphale : *acrocéphale* (adj. et n.), *bothriocéphale* (n.), *brachycéphale* (adj.), *cynocéphale* (n.), *dolichocéphale* (adj.), *hydrocéphale* (adj.), *leptocéphale* (n.), *macrocéphale* (adj.), *mégalocéphale* (adj. et n.), *mésocéphale* (adj.), *microcéphale* (adj.), *platycéphale* (adj. et n.), *trichocéphale* (n.), *trigonocéphale* (adj. et n.).

Ces composés appartiennent au vocabulaire de l'anthropologie ou de la zoologie, où les espèces ont été classées d'après le trait distinctif de la forme de la tête, plus rarement au vocabulaire de la médecine. Le produit de la transformation lexicale est, dans le principe, un adjectif, mais il est nominalisé en zoologie quand il désigne une espèce particulière (*bothriocéphale*, sorte de ver à tête à fossettes; *cynocéphale*, sorte de singe à tête de chien; *trichocéphale*, sorte de ver à tête fine comme un cheveu). On n'a pas retenu dans cette série lexicale les formations qui procèdent d'une autre sous-classe (*bicéphale, tricéphale*, à premier élément numéral) ou d'un autre type de transformation (*acéphale, encéphale*, qui relèvent de la préfixation).

dactyle. Dans cette série lexicale, les formations appartiennent au vocabulaire de la biologie ou de la zoologie. Seuls relèvent de cette sous-classe : *artiodactyles* (n. m. pl.), *macrodactyle* (adj. et n. m. pl.), *ptérodactyle* (adj. et n.). Les autres comportent un premier élément adjectival de valeur numérale ou quantitative, ou un premier élément préfixal (*adactyle, syndactyle*).

derme : *échinodermes* (n. m. pl.), *malacoderme* (adj. et n. m. pl.), *pachyderme* (adj. et n. m. pl.).

Ces formations appartiennent au vocabulaire de la zoologie. Elles se réfèrent à une qualité particulière sous la forme de l'adjectif et à une classe d'êtres désignés par cette qualité sous la forme de nom masculin pluriel. De nombreux composés à second élément *derme* relèvent du

premier type des composés à base nominale, dérivés d'une phrase de base à verbe *être* (ex. : *blastoderme*) ou de la préfixation (ex. : *ectoderme, épiderme*).

èdre. Dans la série des termes géométriques, composés pour la plupart d'un adjectif numéral + *èdre* (base, surface), on trouve deux noms où le premier terme est un substantif à valeur adjectivale : *rhomboèdre* et *trapézoèdre*.

forme; morphe; oïde. La désignation d'une chose se fait très souvent par la référence à une autre chose du point de vue de l'aspect extérieur, de la forme. Ce processus, fondamental dans la formation de nouvelles appellations, quand il reste limité à la transposition du même signifiant dans un contenu sémantique nouveau, est générateur d'homonymie. Il se manifeste par des composés d'éléments lexicaux français, comme on l'a vu (*tête-de-moineau*). Dans les vocabulaires scientifiques, il a trouvé son expression morphologique par la création de composés dont la base nominale est fournie par les éléments latin *forme* et les éléments grecs *morphe* et *oïde*. Toutes ces créations sont des adjectifs.

FORME. La série est particulièrement abondante, et le schéma producteur est constamment disponible chez les locuteurs de milieux scientifiques particuliers. Les créations appartiennent à de nombreux vocabulaires, aux sciences naturelles et à la médecine notamment : *aculéiforme, aériforme, aliforme, amentiforme, anguiforme, bacciforme, bacilliforme, cholériforme, coralliforme, cordiforme, cratériforme, cruciforme, cunéiforme, digitiforme, ensiforme, épileptiforme, éruciforme, filiforme, flabelliforme, fongiforme, fragiforme, fusiforme, gangliforme, gazéiforme, gélatiniforme, globuliforme, granuliforme, hystériforme, infundibuliforme, lamelliforme, lanciforme, lentiforme, liguliforme, linguiforme, maculiforme, mamelliforme, membraniforme, myrtiforme, oléiforme, ombelliforme, onguiforme, operculiforme, oviforme, papilliforme, patelliforme, penniforme, piriforme, pisciforme, puriforme, réniforme, rétiforme, ruiniforme, sacculiforme, scutiforme, serratiforme, sétiforme, spéciforme, squamiforme, strobelliforme, sulciforme, tubériforme, unciforme, uviforme, vermiforme, zoniforme.*

Le premier terme de ces composés représente un substantif de forme savante le plus souvent. Celle-ci fait défaut dans certains cas, lorsque la notion elle-même, et à plus forte raison son expression linguistique, n'existait pas dans les langues anciennes (*gazéiforme, gélatiniforme*). Néanmoins, la motivation de la construction existe à partir du terme français dans la phrase de base, la forme latine ne représentant qu'une transcription dans le registre savant. Dans certaines formations, il est difficile de décider si la forme est savante ou du lexique commun français, puisqu'il y a confusion morphologique des bases (*lanciforme, filiforme, membraniforme*). Parfois, une marque graphique indique que la base est bien la forme française *mamelliforme* (lat. *mamilla*). Dans des formations du vocabulaire médical comme *hystériforme, épileptiforme*, la base est le nom de la maladie dans le vocabulaire français. L'unité de la série lexicale est établie morphologiquement par la liaison morphophonologique en *i*. Dans quelques formations (*diversiforme* et *multiforme*), l'élément adjectival premier terme est un adjectif véritable. Dans *protéiforme*, le nom propre fonctionne comme adjectif.

MORPHE : *anthropomorphe, zoomorphe, zygomorphe.*
Ce modèle de forme grecque est beaucoup moins productif que le précédent.

OÏDE : *adénoïde* (adj.), *albuminoïde* (adj. et n.), *alcaloïde* (n. et adj.), *amygdaloïde* (adj.), *androïde* (n.), *anéroïde* (adj.), *anthérozoïde* (n.), *anthropoïde* (adj. et n.), *arachnoïde* (n.), *aryténoïde* (adj. et n.), *astéroïde* (n.), *cancroïde* (n.), *choroïde* (n.), *colloïde* (n.), *conchoïde* (n.), *conoïde* (adj. et n.), *coronoïde* (adj.), *cricoïde* (adj.), *crinoïdes* (n. m. pl.), *cristalloïde* (adj. et n.), *cycloïde* (n.), *cylindroïde* (adj.), *deltoïde* (adj. et n.), *discoïde* (adj.), *ellipsoïde* (adj. et n.), *épicycloïde* (n.), *ethmoïde* (adj. et n.), *fécaloïde* (adj.), *féculoïde* (adj.), *fongoïde* (adj.), *ganoïdes* (n. m. pl.), *glénoïde* (adj.), *granitoïde* (adj.), *haloïde* (adj. et n.), *hélicoïde* (adj.), *hémisphéroïde* (adj. et n.), *hyaloïde* (adj.), *hyoïde* (adj. et n.), *hyperboloïde* (adj.), *ichtyoïde* (adj.), *lépoïde* (adj. et n.), *lithoïde* (adj.), *mastoïde* (adj.), *métalloïde* (n.), *négroïde* (adj.), *ovoïde* (adj.), *paraboloïde* (n.), *phalloïde* (adj.), *planétoïde* (n.), *rhomboïde* (n.), *saccharoïde* (adj.), *scaphoïde* (adj. et n.), *schistoïde* (adj.), *scombéroïdes* (n. m. pl.), *segmoïde* (adj.), *sépaloïde* (adj.), *séphoïde* (adj.), *sésamoïde* (adj. et n.), *sinusoïde* (n.), *solénoïde* (n.), *spatangoïdes* (n. m. pl.), *spermatozoïde* (n.), *sphénoïde* (adj.), *sphéroïde* (n.), *styloïde* (adj.), *typhoïde* (adj. et n.), *ulcéroïde* (adj.), *vaccinoïde* (adj.), *varioloïde* (n.), *zooïde* (adj.).

Ces composés appartiennent aux vocabulaires scientifiques les plus divers (mathématique, chimie, anatomie, biologie, médecine, zoologie, botanique), ce qui prouve la productivité de ce modèle. Le schéma de base est conforme au type analysé dans cette classe de composés : (N) ou N² *qui a l'aspect* (ou *la forme*) *de* + N. Le processus de transformation produit un adjectif dans le principe. Mais cette adjectivisation ne résulte pas d'une simple transposition du modèle grec dans le lexique français. Certes, il existait en grec un modèle comparable, générateur d'adjectifs, mais le nom base en français est le nom « aspect » (*eidos*, en grec). Il ne suffit pas que certaines formations aient été empruntées directement au grec pour affirmer que les créations françaises ne sont qu'une extension analogique du modèle grec. La productivité même du schéma est là pour infirmer une telle analyse. Du modèle grec, il reste la forme savante grecque du premier élément adjectival par rapport au nom base « aspect », encore que certains composés aient comme premier élément un terme du français : *fécaloïde, féculoïde, granitoïde, vaccinoïde*, etc. La vitalité de cette forme de composition en français même est attestée par la forme du second élément de composition en *oïde*, créé en français, puisque la transcription du terme grec aurait dû lui donner la forme *ide*. La nominalisation peut intervenir au cours du processus de transformation lexicale; le composé engendré est alors un nom, qui n'existe que sous la forme de nom. La nominalisation a pu se produire après la formation de l'adjectif; le composé est alors adjectif et nom. La distribution des noms entre le genre du masculin et du féminin révèle, dans certains cas, que le processus de formation s'accomplit bien en dehors du grec. Ainsi, *choroïde* est un nom féminin; la base savante est tirée du grec *khorion* (membrane), nom neutre; le produit en français est un nom féminin du même genre que la base du schéma français *membrane*. Certes, *Celluloïd* (n. m.) a pour base le féminin *cellulose*, mais la formation s'est accomplie en anglais, de même pour *colloïde* (n. m.), dont la base est *colle* (n. f.), mais la transformation s'est aussi opérée en anglais → *colloid*. Les créations du vocabulaire des mathématiques se distribuent entre le masculin et le féminin selon une opposition sémantique. Les noms masculins se réfèrent à des solides, tandis que les noms féminins se rapportent à des courbes.

La transformation s'opère selon deux formes : ou bien par le suffixe zéro, et le produit peut être un nom ou un adjectif, ou bien par le suffixe *-al*, qui donne naissance à des adjectifs : *colloïdal, conchoïdal, cycloïdal, ellipsoïdal, épicycloïdal, ethmoïdal, glénoïdal, hélicoïdal, rhomboïdal, sinusoïdal, solénoïdal, sphéroïdal, spiroïdal, trapézoïdal.* Cette formation peut intervenir même quand la forme à suffixe zéro s'emploie comme adjectif (ex. : *hélicoïde* et *hélicoïdal*).

On notera aussi que le nom de base a pris la forme *ide* dans le vocabulaire de la chimie, où l'élément se rapporte à des groupements d'homologues, avec une valeur voisine de celle d'un suffixe spécifique de cette science : *glucide, glucoside, glycéride, saccharide.*

pode. Cette base nominale intervient dans le vocabulaire de la zoologie pour la classification des animaux d'après la forme ou le nombre des pieds ou des pattes : *arthropodes, brachiopodes, branchiopodes, céphalopodes, copépodes, gastéropodes, pélécypodes, phyllopodes, ptéropodes, rhizopodes.* La création s'opère selon le schéma N² *qui a le pied de* + N. Le premier terme représente dans sa forme savante grecque une expansion adjectivale de la base *pode* (pied). La jonction morphophonologique se fait en *o* régulièrement. Les composés obtenus sont des noms masculin pluriel se référant à des espèces.

pède. Cette forme savante latine produit des composés du même type selon le même schéma : *cirripède, fissipède, lagopède, palmipède, pinnipède.*

ptère : *baleinoptère, chiroptères, coléoptères, hyménoptère, lépidoptères, mégaptère, névroptère, orthoptère, périnoptère, phénicoptère.* Ces composés, construits à partir de la base « aile » (*pteron*, en grec), sont des noms d'espèces d'animaux volants quand ils sont noms masculin pluriel. Le premier terme, issu d'un nom, a la même valeur adjectivale que l'adjectif proprement dit (*mégaptère/névroptère*). L'élément *ptère* sert aussi à créer des composés dans le domaine de l'architecture, où il prend la valeur figurée de « aile de bâtiment » : notamment en combinaison avec un élément de valeur numérale (*aptère, monoptère, diptère*). Il a été aussi utilisé en aviation : *orthoptère, hélicoptère.*

sperme. Cet élément, « graine » (*sperma*, en grec), sert à former quelques composés selon le schéma étudié dans cette classe de composés : *angiospermes* (n. f. pl.) [espèce de plantes], *gymnospermes* (n. f. pl.). Les autres formations de la série lexicale en *sperme* relèvent du schéma de création avec un préfixe répondant sur le plan lexical à un adverbe de la phrase de base (*asperme, endosperme, épisperme, périsperme*).

• Les composés formés selon ce schéma n'appartiennent pas toujours à des séries lexicales organisées selon la base nominale du second élément. Il existe des formations qui se réduisent à des couples antonymiques où l'opposition s'établit, à partir de la même base, entre les premiers éléments adjectivaux : *hétérocerque/homocerque; hétérozygote/homozygote; homéotherme/poïkilotherme*. Enfin, n'importe quel élément nominal peut servir de base à une formation composée de ce type en entrant en combinaison selon le même schéma avec un premier élément adjectival : *callipyge* (adj.), *lamellibranches* (n. m. pl.), *lamellicornes* (n. m. pl.), *lamellirostres* (n. m. pl.), *longicorne* (adj.), *aréostyle* (adj.), *rectiligne* et *curviligne* (adj.), *cyclope* (n.), *ornithorynque* (n.) [qui a un bec d'oiseau], *macroure* (n.) [qui a une longue queue].

III. B. 3. Les composés à base nominale issus de deux propositions coordonnées.

La classe des composés de ce type comprend les formations qui résultent de deux propositions de base dont le syntagme verbal est constitué par le verbe *être* et un nom ou un adjectif attribut. La constitution du composé à deux termes substantifs ou adjectifs implique une série de transformations pour aboutir à la coexistence des deux éléments au sein d'une formation lexicale unique. Ainsi, pour rendre compte du composé *bracelet-montre*, il faut poser à l'origine les deux propositions coordonnées : *Ceci est un bracelet et ceci est une montre*. Le processus de composition qui aboutit à la désignation d'un objet unique implique que *ceci* se réfère au même objet. La coordination des deux propositions par *et* est nécessaire pour rendre compte du fait que les deux composants sont, dans la formation composée, sur le même plan du point de vue syntaxique et du point de vue sémantique; un schéma de base *Ceci est un bracelet qui est une montre* impliquerait que l'élément *montre* serait un élément adjectival de détermination par rapport au premier terme, et du même coup serait postulée une prééminence sémantique de ce premier élément. Dans cet exemple particulier, une telle analyse est infirmée par l'existence d'une formation où les termes sont dans l'ordre inverse, *montre-bracelet*, se référant exactement au même contenu sémantique. L'on pourrait prétendre que le composé *bracelet-montre* s'oppose à *montre-bracelet* par le trait syntaxique de l'ordre des éléments, que la place du premier élément est liée à la valeur de base dans la formation composée et que le rôle de base implique une saisie différente des traits sémantiques inhérents à la formation composée : un *bracelet-montre* serait avant tout un bracelet, c'est-à-dire un objet qui se met autour du poignet, et, dans la classe sémantique des objets destinés à cette fonction, il se distinguerait des autres membres de la classe par le trait qu'il comporte une montre intégrée; au contraire, une *montre-bracelet* se référerait à la classe des montres et comporterait le trait sémantique distinctif de se porter au poignet à l'aide du bracelet. De telles subtilités d'analyse n'ajoutent rien à l'explication de la fonction linguistique des deux formes du composé, qui sont interchangeables dans la communication entre les locuteurs. La présence de la conjonction *et* dans le schème de base ressort de l'évolution constatée dans le composé *point-virgule*, désignant le signe de ponctuation constitué par un point et une virgule, et qui figure encore dans le dictionnaire de Pierre Larousse sous la forme *point et virgule* à côté de *point-virgule*.

Les étapes de la transformation lexicale à partir de deux propositions de base coordonnées consistent dans la réunion des termes composants des deux syntagmes verbaux en un seul syntagme coordonné (*Ceci est un bracelet et ceci est une montre* → *Ceci est un bracelet et une montre*), dans la relativisation du groupe coordonné (→ *ce qui est un bracelet et une montre*), dans l'effacement des prédéterminants et du coordonnant *et* (→ *ce qui est bracelet-montre*), enfin dans la nominalisation de cette proposition (→ *le bracelet-montre*).

On distinguera plusieurs sous-classes à l'intérieur de cette classe de composés selon le critère de la catégorie grammaticale des éléments composants et selon la forme commune ou savante de ces éléments.

III. B. 3. 1. Composés formés de deux substantifs qui existent dans le lexique français en tant qu'unités autonomes.

Certaines formations composées peuvent apparaître, au premier abord, comme des réalisations parfaites de ce type de composition par coordination de propositions de base, puisqu'elles comportent un joncteur (*et*) : *les Arts et Métiers, les Ponts et Chaussées, les Postes et Télécommunications*. En réalité, ces unités lexicales résultent de la troncation d'un syntagme où les éléments composants coordonnés figurent comme constituants du syntagme en tant qu'expansion d'une base : *l'Ecole des arts et métiers, l'Administration des ponts et chaussées, le ministère des Postes et Télécommunications*. La réduction est du même type que celle qui donne naissance à *automobile* à partir de *voiture automobile*. Elle s'accompagne cependant d'une certaine transformation lexicale dans ces formations à joncteur *et*. On notera d'abord que la séquence *arts et métiers* ne comporte pas de prédéterminant devant le second terme, le syntagme à éléments coordonnés fonctionnant depuis longtemps dans la langue sous cette forme. L'effacement du prédéterminant est déjà la marque d'une première transformation lexicale qui traduit la cohésion étroite de l'unité syntagmatique. Une seconde transformation résulte de la troncation moderne qui donne *les Arts et Métiers*, représentant « l'Ecole des arts et métiers »; elle est marquée non seulement par l'effacement de la base syntagmatique, mais aussi par l'accord du prédéterminant au pluriel et par l'apparition, en général, de la marque graphique de la majuscule : *les Ponts et Chaussées, les Postes et Télécommunications*.

Les composés issus de deux propositions de base coordonnées, selon les transformations analysées, se présentent comme des désignations d'objets ou de personnes qui cumulent deux destinations ou deux fonctions; dans la série des formations qui se réfèrent à des objets non-animés, on trouve enregistrés dans les dictionnaires : *bracelet-montre, porte-fenêtre, pelle-pioche, marteau-pilon;* mais la presse nous fournit de nombreux exemples d'emplois surgis selon ce modèle dans le cours même de l'énonciation ou de l'usage quotidien, en référence à des réalités nouvelles : *bar-épicerie, bar-restaurant* à côté de *café-restaurant, usine-dortoir*, sur le modèle de *cité-dortoir, taxi-camionnette*, etc. Dans la série des animés, on peut relever de nombreuses formations qui traduisent le cumul, dans une même personne, de deux fonctions : *député-maire, ouvrier-actionnaire, élève professeur, lecteur-auditeur, trésorier-payeur général, général-président, président-directeur général, comédienne-chanteuse, chanteur-animateur, opticien-lunetier, plombier-zingueur*, etc. Parmi les animés qui ne sont pas des personnes, on citera *chasseur-bombardier*, où l'on retrouve les suffixes propres aux noms d'animés. L'addition de deux fonctions provoque la réunion des deux désignations de fonctions, même si l'une est déjà une formation syntagmatique. Il arrive même que l'addition ne se limite pas à deux termes. On a pu relever la formation *compositeur-pianiste-chef d'orchestre* qui répond au même schéma ou encore *bifteck-frites-gros-rouge*. Le besoin de réduction peut se traduire alors non par la troncation, mais par la siglaison : *président-directeur général* → *P. D. G.* Cependant, le processus de coordination ne se traduit pas sur le plan sémantique par une simple addition des traits sémantiques propres à chacune des fonctions; il en résulte une désignation nouvelle, correspondant à une fonction nouvelle, qui se traduit par le cumul de fonctions et, corollairement, par une certaine mutation des traits sémantiques propres à chacun des termes constituants. La *porte-fenêtre* n'est ni seulement une porte ni seulement une fenêtre; de « porte » elle garde le trait dominant de s'ouvrir jusqu'au sol pour permettre le passage, de « fenêtre » le trait dominant d'être vitrée et de comporter deux battants; l'*élève professeur* n'est plus un « élève » parce qu'il jouit dans une certaine mesure du statut de professeur par la rémunération, mais il n'est pas un « professeur » puisqu'il n'enseigne pas encore d'une manière permanente dans un établissement scolaire.

La délimitation de cette classe de composés comporte un certain nombre de difficultés. Il ne suffit pas de constater que la coordination implicite de deux fonctions se traduit par la présence de la marque graphique du trait d'union; ce n'est pas une règle absolue. Certaines formations syntagmatiques du type *ingénieur électronicien* ou *ingénieur automaticien* présentent une séquence de deux éléments d'un caractère ambigu; le second terme (*électronicien, automaticien*) peut être, en effet, substantif ou adjectif. Selon la première interprétation, on pourrait être tenté de considérer ces formations composées comme des composés par coordination. En réalité, ils ne résultent pas du schéma de base à deux propositions coordonnées, mais de la transformation d'un syntagme nominal N + préposition + N en un syntagme nominal N + adjectif : *un ingénieur en électronique* → *un ingénieur électronicien*. Le premier terme, dans ces formations, garde sa valeur intégrale de base, et le second terme est l'expression d'une spécialisation dans la classe du premier terme. Le schéma de base est *l'ingénieur qui est en électronique*.

La diffusion de ce mode de soudure entre deux termes substantifs relève de divers schémas syntaxiques de base. Il ne faut pas confondre le processus de composition par coordination avec les séquences syntaxiques qui résultent d'une simple économie d'écriture et qui consistent à supprimer les éléments de jonction du syntagme, les prépositions, les prédéterminants, le coordonnant, et à leur substituer un trait d'union entre deux termes du syntagme. La marque distinctive de ces séquences syntaxiques simplifiées est que

le couple de termes réunis par un trait d'union s'appuie nécessairement sur une base dont le contenu sémantique justifie la réunion de deux termes subséquents. On a relevé dans la presse les séquences : *l'association capital-travail, le dialogue enseignants-étudiants, une opération aviation-marine, les rapports salle-scène, les relations enfants-parents, la rencontre élèves-professeurs, la séparation piétons-automobilistes, la filière graphite-gaz*. On observera que, s'il y a disparition des prépositions, des prédéterminants et de la conjonction *et*, la marque syntaxique du pluriel subsiste : *le dialogue enseignants-étudiants.*

III. B. 3. 2. Composés par coordination à jonction syntaxique de forme savante.

Le modèle existait déjà dans le grec ancien, auquel le terme *androgyne* a été emprunté par l'intermédiaire du latin, ainsi que le synonyme *hermaphrodite*. Dans le vocabulaire de la science moderne, on a formé sur ce type *anthropopithèque*. Le caractère savant de ces composés ressort de la forme grecque des deux éléments composants.

Le modèle de composition a été utilisé dans divers vocabulaires scientifiques avec quelques variantes morphologiques. En météorologie, on relève *cirro-cumulus, cirro-stratus, cumulo-nimbus, cumulo-stratus, nimbo-stratus, strato-cumulus*. Les nuages y sont désignés par des termes de forme latine. La combinaison de deux termes se traduit morphologiquement par la finale *o* du premier terme, forme savante de la jonction, qui s'est étendue dans les vocabulaires scientifiques par analogie avec les composés grecs, puis simplement savants. L'addition sémantique des traits spécifiques de chaque composant s'opère sans inversion de l'ordre syntagmatique; le premier élément ne joue pas essentiellement le rôle de base même si, du fait de sa place de premier dans l'énonciation, il peut apparaître ainsi. La preuve en est l'inversion possible *cumulo-stratus* et *strato-cumulus*, les deux formations ayant une valeur synonymique.

Dans le vocabulaire de la chimie, ce type de composé sert à exprimer le mélange de deux corps de base produisant un composé chimique nouveau; peu importe que la proportion du mélange soit favorable à l'un des éléments, le schéma syntaxique demeure : *le* N *qui est fer* (10 p. 100) *et aluminium* (90 p. 100) → *le ferro-aluminium.* Selon cette première modalité, le premier élément est de forme savante (*ferrum* = fer) avec la désinence *o*, et le second est représenté par le nom du corps dans le vocabulaire courant de la chimie : *ferro-cérium, ferro-manganèse, ferro-nickel, ferro-silicium, cupro-nickel, chalcopyrite.* Dans certaines formations, on retrouve les suffixes spécifiques de la chimie se référant à l'élément « sel », *-ate* et *-ure : ferricyanure, gélatino-bromure, gélatino-chlorure, glycérophosphate* et *ferro-prussiate, sulfocarbonate*, le suffixe d'adjectif *-ique* se référant à l'oxacide unique le plus oxygéné (*glycérophosphorique*). Il arrive que le premier élément soit le produit d'une troncation du nom chimique; *oxy* renvoie aussi bien à *oxygène* dans les adjectifs *oxyacétylénique* (mélange d'oxygène et d'acétylène), *oxhydrique* (mélange d'oxygène et d'hydrogène) et dans le substantif *oxysulfure* (mélange d'oxygène et de soufre) qu'à *oxyde* dans *oxychlorure* (mélange de chlore et d'un oxyde); *hydro* représente *hydrogène* dans *hydrocarbure* (carbone + hydrogène) et *hydrazine* (hydrogène + azote + suffixe spécifique en chimie); il correspond à l'élément « eau » dans *hydrosilicate* (silicate + eau).

La même combinaison de termes selon la morphologie savante se retrouve dans la désignation de sciences qui se forment par l'interpénétration de deux sciences antérieurement autonomes; la série est productrice dans le français contemporain : *physico-chimie, physico-mathématique, psychopédagogie, astrophysique, psycholinguistique, sociolinguistique, morphophonologie, morphosyntaxe.* Ces formations se définissent comme l'addition de deux noms représentatifs de deux sciences; le premier élément du composé exprime l'une des deux sciences, dont le nom a été tronqué selon une division d'autant plus naturelle que, le plus souvent, il résultait lui-même de la composition de deux éléments : *psycho = psychologie; socio = sociologie; astro = astronomie; morpho = morphologie.* Dans *physico,* le nom *physique* figure intégralement, mais adapté à la morphologie savante par la voyelle de liaison *o.* On peut constater que le terme plein est perçu comme la base de la formation et que cette prédominance morphologique correspond à une certaine prédominance dans le contenu. Mais le schéma de base par la coordination ne s'en trouve pas modifié, pas plus que, dans le domaine des composés chimiques, la proportion prépondérante d'un corps n'altérait le modèle de production du composé lexical. Dans cette série de composés, on rencontre également des phénomènes d'ambiguïté. L'élément initial peut se référer, en effet, à un schéma de base où il se présente comme un adjectif : *la psychologie qui est par la morphologie* (morphologique) → *la morphopsychologie.* A ce modèle répondent *physiopathologie, psychopathologie, psychopharmacologie, psychosociologie.* Le premier élément n'est alors que la forme savante de l'adjectif, dont la place est déterminée par l'ordre syntagmatique du composé de modèle savant (*psycho* = psychique; *physio* = physiologique).

Dans le vocabulaire de la médecine, le procédé de composition par addition est largement utilisé, avec la marque spécifique d'un suffixe *-ite* ou *-ose* se référant à « maladie » : *la maladie qui est du pharynx et du larynx → la pharyngo-laryngite.* Sur ce modèle, on peut citer *rhino-laryngite, gastro-entérite, pyélo-néphrite, rhinopharyngite, entérocolite, cypho-scoliose.* La suffixation peut être considérée soit comme une opération de transformation au cours du processus de composition selon le schéma ci-dessus défini, soit comme une suffixation spécifique du second terme composant. La composition se traduirait alors par l'addition de deux termes désignant des maladies, le premier perdant son suffixe pour prendre la voyelle de liaison *o.* Les formations *broncho-pneumonie* et *pleuropneumonie* résulteraient plutôt de ce processus.

Dans le domaine de l'anatomie, certaines désignations de parties du corps répondent au modèle de composition par addition : *rhino-pharynx, céphalothorax,* sans intervention d'un suffixe.

Dans le domaine de la technologie, un élément comme *turbo,* générateur d'une série lexicale importante, s'interprète selon le schéma de composition par addition dans *turbo-alternateur* (N [machine] *qui est turbine et alternateur*), *turbocompresseur, turbopompe,* mais selon le schéma N *qui est par turbine* dans *turbomoteur, turbosoufflante.* Le recours à la phrase de base permet de lever l'ambiguïté de cet élément, qui, selon la seule distribution, pourrait être considéré comme le chef de file d'une série uniforme.

III. B. 3. 3. Adjectifs composés par addition, de forme française.

La transformation n'aboutit pas à la nominalisation N (homme) *qui est sourd et qui est muet → un homme sourd-muet;* l'adjectif a été nominalisé ultérieurement → *un sourd-muet.* Le schéma de composition par addition est attesté diachroniquement. Au XVIII[e] s., Buffon pouvait dire *sourd et muet* sans différenciation sémantique par rapport au composé actuel *sourd-muet.* Sur le plan sémantique, le signifié du composé est une addition des traits sémantiques de chacun des termes composants. Il en est de même dans les adjectifs *plan-concave* (qui comporte une face plane et une face concave) et *plan-convexe.* Dans les formations *aigre-doux, clair-obscur, ivre mort,* l'opposition sémantique entre les deux composants se trouve neutralisée dans un contenu nouveau, mais le schéma de base est celui de l'addition des termes.

Dans le vocabulaire politique, ce processus de composition apparaît dans *démocrate-chrétien,* qui a été nominalisé, et dans les appellations empruntées à l'allemand, *social-démocrate* et *national-socialiste;* l'ordre des éléments y est conforme à celui de la langue d'origine.

On peut rattacher à ce schéma de composition les adjectifs numéraux cardinaux qui se situent entre les noms de dizaines, dont le premier comporte d'ailleurs la conjonction *et* (*vingt et un*) : *vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, dix-sept, dix-huit, dix-neuf.* Le trait d'union est la marque graphique du *et* effacé dans la composition. Il convient d'opposer cette séquence à celle où le chiffre des unités de un à dix précède le chiffre des dizaines, des centaines, des milliers, des millions, etc. : *quatre-vingts, deux cents, trois mille;* cette séquence traduit la multiplication, les unités juxtaposées qui suivent étant additionnées.

III. B. 3. 4. Adjectifs composés par addition, de forme savante.

Ils se caractérisent par la forme savante de la séquence et par la morphologie savante du premier terme, avec la finale *o* en particulier; le second terme est du vocabulaire commun avec les suffixes propres au système de l'adjectivisation : *adiposo-génital, brachiocéphalique, cardio-vasculaire, céphalo-rachidien, cérébro-spinal, corticosurrénal, entéro-rénal, gastro-intestinal, génito-urinaire, glossopharyngien, huméro-cubital, huméro-métacarpien, médullo-surrénal, pilo-sébacé, pneumogastrique, psychomoteur, psycho-sensoriel, scapulo-huméral.* La composition peut même s'étendre à trois termes : *psycho-sensori-moteur.* On peut s'interroger sur les modalités du processus de composition qui aboutit à ces formations.

Ou bien la combinaison par addition consiste dans l'addition de deux adjectifs existant préalablement, comme on l'a vu pour les composés par addition en chimie, formés de deux noms : la transformation lexicale consisterait, alors, dans la juxtaposition selon l'ordre syntagmatique impliqué par la formation savante et dans la substitution de la voyelle *o* au suffixe du premier adjectif. Cette hypothèse exigerait que tous les adjectifs premiers termes existent comme unités autonomes dans le lexique; or, les éléments *cortico, glosso, pneumo* ne correspondent à aucune formation adjectivale. Le schéma producteur est donc différent : on doit considérer que l'adjectivisation intervient pour les deux éléments

nominaux concurremment, que le suffixe d'adjectif du second élément opère la transformation pour le couple de bases nominales. Il s'ensuit aussi que l'ordre syntagmatique n'est pas l'indication que l'un des éléments joue le rôle de base par rapport à l'autre : aussi bien peut-on constater l'interchangeabilité des éléments dans certaines formations : *psycho-somatique* et *somato-psychique*.

Des formations adjectivales du même type se rencontrent dans des vocabulaires scientifiques divers : en chimie, *alcalino-terreux, cupro-ammoniacal, libéro-ligneux;* en astronomie, *luni-solaire;* en géographie physique, *fluvio-glaciaire, nivo-glaciaire, nivo-pluvial;* en physique, *magnéto-électrique*. Il convient de classer à part les adjectifs composés qui ne résultent pas d'une transformation produisant directement l'adjectif composé par addition, mais d'une adjectivisation à partir d'une formation composée nominale : *électromagnétique* dérivé de *électromagnétisme, physico-chimique* de *physico-chimie*. L'ordre des transformations est parfois difficile à établir du point de vue théorique; l'ordre chronologique, si les créations sont suffisamment espacées, permet de trancher, comme dans le cas de *physico-mathématique*, apparu comme adjectif un siècle avant le substantif. La morphologie et la syntagmatique savantes ne suffisent pas pour établir l'appartenance à ce modèle de composition; ainsi, dans *hydro-électrique, photo-électrique, piézo-électrique* et *thermo-électrique*, le premier élément n'est pas transformé en élément ajouté selon le processus de composition par addition, mais il représente un élément adjectival issu d'un autre schéma : *l'électricité qui est par la chaleur → la thermo-électricité; qui est de thermo-électricité → thermo-électrique*. Les mêmes termes, dans le même ordre, peuvent relever d'un schéma différent, correspondant à une différenciation sémantique : 1° *thermo-électricité ← l'électricité qui est par la chaleur*, donnant naissance à l'adjectif dérivé; 2° *thermo-électricité < le N qui est chaleur et électricité*, sans adjectif dérivé. Enfin, on rencontre des adjectifs composés qui ne représentent qu'une transposition selon la syntagmatique savante d'un syntagme N + adjectif; *poste aérienne* donne lieu à une adjectivisation en *aéropostal, Amérique latine* à *latino-américain, médecine légale* à *médico-légal*.

Les adjectifs composés par addition se sont répandus largement dans les vocabulaires les plus divers et, par là, dans le vocabulaire commun contemporain. On peut citer *hydropneumatique* (frein), *héliomarin* (sanatorium), *hospitalo-universitaire* (centre), *technico-commercial* (ingénieur), *audio-visuel* (moyen), *spatio-temporel, politico-économique, politico-social, aéronaval, morpho-sémantique* (en linguistique). Les formations *héroï-comique* et *tragi-comique* remontent au XVII^e^ s., la seconde ayant d'ailleurs subi une remotivation selon la composition par addition par rapport à l'adjectif dérivé de *tragi-comédie* (= comédie tragique). Dans certaines formations, le premier élément est tronqué selon la coupure inhérente au composé de base : *radio-télévisé < radiodiffusé* et *télévisé;* parfois les deux : *aérothermique <* de *aéronautique* et *thermodynamique*.

Une série importante d'adjectifs composés par addition traduit la relation entre des groupes ethniques. Ils répondent au schéma : *la civilisation qui est grecque et qui est romaine → la civilisation gréco-romaine*. Certaines de ces formations, liées à l'histoire ou à la vie internationale, sont enregistrées par les dictionnaires : *gallo-romain, gréco-latin, gréco-romain, hispano-arabe, hispano-américain, anglo-arabe, anglo-saxon, anglo-normand, afro-asiatique*. Cette formation est disponible pour le locuteur français contemporain; elle entre naturellement dans des syntagmes dont la base nominale implique un rapport entre deux groupes ethniques, deux pays, deux continents, tels que *relation, rapports, conflit, commerce, amitié, guerre, pacte, traité, frontière, conférence*, etc. Ces formations de la phrase de discours se caractérisent par la forme savante du premier élément et par la forme commune du second : *hispano-américain*, mais *franco-espagnol; germano-anglais*, mais *anglo-allemand*.

Un groupe particulier, qui relève du même schéma, est constitué par certains noms de langues formés par des apports de deux souches différentes; ces appellations sont des adjectifs quant au processus de composition, mais l'adjectif composé a été nominalisé pour désigner la langue : *judéo-allemand, judéo-espagnol, rhéto-roman, indo-européen, ouralo-altaïque, malayo-polynésien, finno-ougrien, chamito-sémitique, serbo-croate*.

BIBLIOGRAPHIE

E. BENVENISTE, *Formes nouvelles de composition nominale*, dans *Bull. de la Soc. de linguistique de Paris*, t. LXI, fasc. 1, p. 82 à 95 (1966).

E. BENVENISTE, *Fondements syntaxiques de la composition nominale*, dans *Bull. de la Soc. de linguistique de Paris*, t. LXII, fasc. 1, p. 15 à 31 (1967).

R. BRØNDAL, *la Constitution du mot*. Théorie de la dérivation. Essais de linguistique générale (Munksgaard, Copenhague, 1943).

L. CARLSSON, *le Degré de cohésion des groupes subst. + « de » + subst. en français contemporain, étudié d'après la place accordée à l'adjectif épithète* (Uppsala, 1966).

A. DARMESTETER, *De la création actuelle des mots nouveaux* (F. Vieweg, Paris, 1877).

A. DARMESTETER, *Traité de la formation des mots composés*, préf. de Gaston Paris (E. Bouillon, Paris, 1894).

J. DUBOIS, *Etude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain* (Larousse, Paris, 1962).

J. DUBOIS, *Grammaire structurale du français, la phrase et ses transformations* (Larousse, Paris, 1969).

J. DUBOIS et L. GUILBERT, *la Notion de degré dans le système morphologique du français moderne*, dans *Journal de psychologie*, janv.-mars 1961, p. 57 à 64.

P. GILBERT, *les Archives du français contemporain*, dans *Langue française*, n° 2, p. 56 à 73 (Larousse, Paris, 1969).

L. GUILBERT, *la Formation du vocabulaire de l'aviation*, chap. V : les Cadres morphologiques du néologisme (Larousse, Paris, 1965).

L. GUILBERT, *le Vocabulaire de l'astronautique*, 2^e^ partie, chap. III : les Structures morphologiques du vocabulaire de l'astronautique (imp. Lecerf, Rouen, 1967).

J. K. HOLLYMAN, *Noms composés en français calédonien*, dans *Bull. de la Soc. de linguistique de Paris*, t. LXI, fasc. 1, p. 96 à 109 (1966).

A. MARTINET, *Eléments de linguistique générale* (A. Colin, Paris, 1960).

W. MEYER-LÜBKE, *Historische Grammatik der französischen Sprache*, 2^e^ éd. revue et complétée par J. M. Piel (Heidelberg, 1960).

Ch. NYROP, *Grammaire historique de la langue française*, t. III (Picard, Paris, 1899-1930).

J. PEYTARD, *Motivation et préfixation : remarques sur les mots construits avec l'élément « télé »*, dans *Cahiers de lexicologie*, n° 4 (Didier-Larousse, Paris, 1964).

J. PEYTARD, *De l'ambiguïté sémantique dans les lexies préfixées par « auto- »*, dans *Langue française*, n° 4, p. 88 à 107 (Larousse, Paris, 1969).

E. PICHON, *l'Enrichissement lexical dans le français d'aujourd'hui*, dans *le Français moderne*, p. 209 à 222 et 322 à 344 (1935).

C. ROHRER, *Die Wortzusammensetzung im modernen Französisch*. (Tübingen, 1967).

K. TOGEBY, *Structure immanente de la langue française* (Larousse, Paris, 1965).

R. L. WAGNER, *Observations sur les mots construits en français*, dans *Revue de linguistique romane*, t. XXV, p. 372 à 382 (1961).

R. L. WAGNER, *Réflexions à propos des mots construits en français*, dans *Bull. de la Soc. de linguistique de Paris*, t. LXIII, fasc. 1, p. 65 à 82 (1968).

LOUIS GUILBERT

de la notion de vocabulaire essentiel

Le classement alphabétique des mots, dans un dictionnaire, présente des avantages évidents pour la consultation; en revanche, il interdit toute indication sur la structure du lexique. Côte à côte, dans les mêmes caractères typographiques, figurent des mots appartenant à des systèmes morphologiques et sémantiques tout différents, très inégalement connus des usagers de la langue décrite, et d'un degré d'utilité très variable pour les situations de communication les plus quotidiennes.

Sans doute, de loin en loin, une mention comme *rare* ou *littéraire* signale-t-elle un mot marginal; de même, l'appartenance à un secteur spécialisé est notée chaque fois que possible. Mais ces informations ne permettent pas de savoir dans quelle mesure un mot est du fonds le plus commun. Or, on conçoit l'intérêt que présenteraient, d'un point de vue pédagogique notamment, des renseignements sur l'importance relative des diverses unités lexicales dans le vocabulaire de celui qu'on peut idéalement définir comme le locuteur moyen.

Méthodes d'enquête.

Deux voies de recherche sont possibles. Ou bien on s'efforce de définir le *savoir* lexical commun à un ensemble d'informateurs jugé suffisamment représentatif, leur aptitude à identifier, à comprendre, à employer éventuellement ces mots. On peut imaginer une série de tests qui, en bonne méthode, devraient porter sur la totalité des mots enregistrés dans un gros dictionnaire, et même sur leurs différentes acceptions, lesquelles se chiffrent par millions — sans jamais perdre de vue, d'ailleurs, que les recensements des plus gros dictionnaires sont toujours et nécessairement en deçà de la réalité linguistique.

Ou bien, renonçant à scruter la conscience linguistique des locuteurs, on s'en tient à l'analyse d'une liste limitée d'énoncés oraux ou écrits effectivement réalisés (en linguistique, un *corpus*) : on peut alors relever et classer tout le vocabulaire utilisé et dresser une liste de la fréquence d'emploi de chaque mot. Remarquons tout de suite que, à moins de postuler gratuitement l'identité du savoir et de la pratique, on peut s'attendre à des conclusions partiellement différentes pour ces deux sortes d'enquêtes.

La fréquence.

L'analyse d'un corpus, sans être simple, est cependant beaucoup plus aisée à réaliser que la détermination d'un *savoir* lexical. Il est donc normal que les recherches se soient d'abord orientées dans ce sens : plusieurs études de fréquence ont été effectuées, dont les résultats sont exposés notamment dans l'ouvrage de MM. Gougenheim, Michéa, Rivenc et Sauvageot, *l'Elaboration du français élémentaire* (Didier, Paris, nouv. éd. 1964).

En dépit de la diversité des choix pour l'établissement de chaque corpus et de celle des modes de comptabilisation, les comparaisons entre les résultats de ces différentes recherches ont une valeur indicative certaine. On constate, par exemple, qu'à l'accroissement du corpus correspond toujours celui des mots différents, ou *vocables*, ce qui n'est pas surprenant. Mais on s'aperçoit aussi que la moisson en vocables nouveaux reste très abondante, même au bout d'un nombre élevé d'occurrences. Cette constatation correspond à une loi de statistique lexicale selon laquelle, si l'indice de fréquence moyenne (rapport entre le nombre d'occurrences et le nombre des vocables) croît avec l'étendue du texte recensé, normalement la proportion des vocables de fréquence 1 croît aussi. Ainsi, plus le corpus est vaste, plus longue est la liste des mots de fréquence très faible (2 ou 1), les mots de fréquence élevée ou très élevée constituant, au contraire, un petit noyau, qui, d'une enquête à l'autre, varie quelque peu, mais dans des proportions restreintes.

L'enquête la plus détaillée, celle du *Français élémentaire,* portait exclusivement sur des enregistrements de langage parlé. Les 312 135 mots recensés comportent 7 995 vocables différents, dont 2 700 apparaissent une seule fois, 1 170 deux fois, 694 trois fois, et ainsi de suite, le nombre des vocables diminuant d'abord très rapidement, puis à peu près régulièrement au fur et à mesure que l'indice de fréquence augmente. Le dépouillement complet d'un échantillon de langage parlé démontre que la trame du discours est composée d'un petit nombre de mots ayant une fréquence très élevée : en totalisant les fréquences des 38 premiers mots, dans la liste du *Français élémentaire,* on dépasse 50 p. 100 du nombre des occurrences des textes analysés. C'est-à-dire que celui qui connaît ces 38 mots les plus fréquents du français est en mesure d'identifier la moitié des mots d'une conversation : avec 278 mots connus, le pourcentage d'identification atteint 80 p. 100. On ne doit évidemment pas en conclure que le *sens* du texte serait compris à 50 p. 100 ou à 80 p. 100, car ces mots les plus fréquents sont, d'abord exclusivement, puis dans une large proportion, des mots grammaticaux, c'est-à-dire exprimant une détermination ou une relation, mais n'apportant qu'une information sémantique très imprécise.

A mesure que la fréquence décroît dans la liste de fréquence, les *noms* deviennent de plus en plus nombreux, selon une progression assez régulière, les *adjectifs* aussi, mais de façon plus irrégulière et pour atteindre un pourcentage de fréquence relativement faible; quant aux *verbes,* ils atteignent rapidement une fréquence qui reste assez stable et nettement inférieure à celle des noms. Parmi les 1 000 mots les plus fréquents, on relève environ 300 mots grammaticaux, 300 noms, 200 verbes et 100 adjectifs.

Répartition et disponibilité.

Si les mots qui viennent en tête de la liste de fréquence sont à peu près également répartis dans n'importe quel texte dépouillé, il n'en est pas de même pour les mots moins fréquents : chaque situation particulière de communication détermine en effet dans une large mesure le vocabulaire employé. Ainsi, un même indice de fréquence pour deux mots, dans un corpus donné, peut avoir des significations différentes si l'un des termes est représenté à peu près également dans l'ensemble du corpus, alors que l'autre apparaît avec une fréquence élevée dans un petit nombre de textes. Une bonne enquête statistique donne donc, en même temps que l'indice de fréquence, l'indice de répartition de chaque mot, c'est-à-dire la mention du nombre de textes ou de pages où on le rencontre, sur un volume total connu. C'est ainsi que dans la liste du *Français élémentaire,* le mot *préciosité* se trouve avoir le même indice de fréquence (78) que *plaire, plein, peur, maman,* mais alors que, pour ces mots, l'indice de répartition se situe vers 40, celui de *préciosité* est 1. Il est clair que la fréquence inattendue de *préciosité* est liée à une circonstance très particulière (conversation centrée sur cette notion). Dans des cas de ce genre, la faiblesse de l'indice de répartition est un critère valable de rejet si l'on vise à dresser une liste du vocabulaire le plus important. Encore faut-il bien se rendre compte que, dans certaines situations

de communication, même de la vie courante, des mots ayant un faible indice de répartition, ou même de fréquence, peuvent se révéler indispensables. Ils sont d'ailleurs parmi les plus familiers à tous les francophones. Pour prendre un exemple relatif à un besoin essentiel de l'homme, si les mots *manger, boire, pain, vin, eau, restaurant* sont bien représentés dans la liste du *Français élémentaire*, on n'y trouve pas *viande, légume* (*pomme de terre*, etc.), *assiette, couteau, fourchette, cuiller*, etc. Qui aurait pu prévoir que sur 312 000 mots enregistrés dans des conversations très variées, on rencontrerait *restaurant,* mais non *couteau?* Les auteurs de cette enquête, ayant à interpréter ce phénomène, en sont venus à la conclusion qu'au-delà du « noyau » des mots les plus fréquents (un millier tout au plus), la notion de fréquence n'avait plus guère de signification.

Une autre considération entre en jeu, celle de *disponibilité.* Chaque locuteur possède parfaitement un important stock lexical dont l'emploi, lié aux circonstances, reste très aléatoire. Ce vocabulaire — qui comprend la quasi-totalité des noms concrets — n'a pas de fréquence propre. Il est *disponible,* selon les besoins de la communication. Pour mesurer le degré de disponibilité des différents mots, on pratique des séries de tests portant sur des champs notionnels (centres d'intérêt) : des témoins sont invités à citer les premiers mots qui leur viennent à l'esprit à l'évocation d'une situation donnée, puis on confronte et on classe les résultats fournis par ces différents témoins. La multiplication de ces enquêtes jette des clartés sur l'organisation des structures mentales, et spécialement des réseaux associatifs. Il n'est cependant pas établi que les mots qui ne se présentent pas le plus spontanément à l'esprit, quand la situation est seulement imaginée, soient moins bien connus, ou même moins aptes à surgir dans les discours en présence de la situation réelle.

Il est donc apparu, à l'examen des résultats de l'enquête sur la fréquence dans un corpus déterminé, que ce genre d'enquête ne permettait que des conclusions très limitées, et que toute recherche un peu poussée sur l'importance relative des mots du lexique requérait une exploration du savoir lexical des locuteurs. C'est là une tâche difficile, du ressort du psychologue autant que du linguiste.

René LAGANE.

Liste des mots ayant une fréquence supérieure à 30 dans l'enquête du français élémentaire.

Nombre de textes dépouillés : 163. La colonne Répartition *indique le nombre de textes où figure chaque mot. Rappelons qu'il s'agit uniquement de textes oraux enregistrés sur magnétophone, les locuteurs étant d'âges, d'origines et de professions très variés.*

NUMÉROS D'ORDRE	MOTS	RÉPARTITION	FRÉQUENCE
1	être (*verbe*)	163	14 083
2	avoir	163	11 552
3	de	163	10 503
4	je	162	7 905
5	il(s)	160	7 515
6	ce (*pronom*)	163	6 846
7	la (*article*)	163	5 374
8	pas (*négation*)	158	5 308
9	à (*préposition*)	163	5 236
10	et	161	5 082
11	le (*article*)	163	4 957
12	on	128	4 266
13	vous	154	4 202
14	un (*article*)	162	4 188
15	ça (*pronom démonstratif*)	159	3 972
16	les (*article*)	162	3 815
17	que (*conjonction*)	162	3 537
18	ne	150	3 283
19	faire	162	3 174
20	qui (*relatif*)	160	3 096
21	oui	154	2 935
22	alors	155	2 854
23	une (*article*)	163	2 780
24	mais	159	2 768
25	des (*article indéfini*)	161	2 646
26	elle(s)	134	2 462
27	en (*préposition*)	161	2 405
28	dire	160	2 391
29	y	143	2 391
30	pour	161	2 076
31	dans	162	2 066
32	me	152	2 014
33	se	161	1 993
34	aller	161	1 876
35	bien (*adverbe*)	163	1 697
36	du	154	1 658
37	tu	105	1 536
38	en (*pronom-adverbe*)	153	1 501
39	au	161	1 490
40	là	153	1 468
41	l' (*article* le)	158	1 465
42	comme	153	1 452
43	voir	153	1 439
44	non	139	1 435
45	savoir	150	1 432
46	nous	141	1 386
47	puis	136	1 384
48	ah	139	1 373
49	l' (*article* la)	156	1 319
50	oh	141	1 258
51	moi	143	1 218
52	tout (*adjectif*)	149	1 205
53	très	141	1 189
54	que (*relatif*)	157	1 136
55	pouvoir (*verbe*)	157	1 131
56	parce que	148	1 126
57	avec	152	1 087
58	lui	128	1 066
59	falloir	151	1 001
60	enfin	142	1 001
61	par	153	965
62	quand	143	964
63	le (*pronom*)	140	894
64	vouloir	146	881
65	petit	143	863
66	si (*conditionnel*)	141	837
67	plus (*comparatif*)	135	832
68	même	148	810
69	sur (*préposition*)	139	801
70	ce (*déterminatif*)	142	705
71	ou (*conjonction*)	137	705
72	autre	145	695
73	deux	139	689
74	mon	133	675
75	ben	111	620
76	venir	136	613
77	prendre	143	608
78	tout (*pronom*)	130	608
79	arriver	133	568
80	beaucoup	130	561
81	croire	135	555
82	heure	117	545
83	rien	124	541
84	jour	132	538
85	mettre	125	530
86	passer	136	483
87	un peu	120	481
88	chose	121	477
89	les (*pronom*)	120	475
90	devoir (*verbe*)	124	472
91	l' (*pronom* le)	102	458
92	aussi	126	454
93	encore	138	452
94	des (*de les*)	95	452
95	trois	113	450
96	parler	118	447
97	hein	74	447
98	toujours	117	443
99	cette	130	439
100	trouver	123	439
101	quoi (*exclamatif*)	85	437
102	ma	107	432

NUMÉROS D'ORDRE	MOTS	RÉPARTITION	FRÉQUENCE
103	grand (*adjectif*)	118	428
104	temps	130	426
105	donner	128	426
106	après	120	425
107	fois	121	423
108	eh bien	104	417
109	te	86	413
110	an	111	407
111	son (*possessif*)	103	407
112	où (*relatif*)	131	406
113	sa	113	401
114	cent	92	397
115	comprendre	94	393
116	maintenant	125	391
117	bon (*adjectif*)	123	384
118	tout (*adverbe*)	110	381
119	quand même	97	368
120	chez	108	365
121	plus (*temporel*)	117	355
122	moment	114	337
123	vingt	101	335
124	qu'est-ce que	115	328
125	que (*après comparaison*)	106	328
126	la (*pronom*)	105	328
127	comment	106	327
128	jamais	108	325
129	moins	106	322
130	quatre	105	322
131	connaître	107	316
132	monsieur (messieurs)	92	316
133	ces	107	314
134	vraiment	101	314
135	dix	97	311
136	franc (*monnaie*)	68	311
137	cinq	109	310
138	votre (*déterminatif*)	86	306
139	partir	100	305
140	enfant	84	305
141	voilà	95	304
142	assez	107	302
143	madame (mesdames)	70	299
144	demander	108	291
145	trop	109	286
146	d'ailleurs	98	283
147	tenir	106	281
148	maison	93	278
149	femme	74	275
150	peut-être	114	273
151	aimer	94	267
152	gens	87	265
153	mois	78	262
154	penser	102	258
155	là-bas	76	257
156	mille	70	257
157	quelque chose	105	255
158	soir	91	253
159	rester	100	250
160	sans	117	249
161	année	91	247
162	donc	95	243
163	exemple	94	242
164	déjà	107	241
165	premier	96	240
166	manger	60	240
167	côté	96	239
168	quel	100	238
169	ses	90	238
170	aux	92	237
171	beau	82	229
172	mieux	96	227
173	matin	82	223
174	que (*dans :* ne... que)	86	219
175	ici	83	218
176	appeler	87	216
177	surtout	86	216
178	sortir	96	215
179	mes	71	215
180	huit	85	207
181	leur (*pronom personnel*)	78	206
182	six	75	206
183	n'est-ce pas	62	206
184	évidemment	76	205
185	travailler	63	204

NUMÉROS D'ORDRE	MOTS	RÉPARTITION	FRÉQUENCE
186	vrai	83	202
187	peu (*adverbe*)	96	200
188	l' (*pronom* la)	69	200
189	jusque	93	192
190	est-ce que	65	192
191	vieux	71	192
192	leur (*possessif*)	78	191
193	avant	86	189
194	travail	76	189
195	seul(e)	78	184
196	histoire	66	184
197	seulement	94	183
198	mal (*adverbe*)	83	183
199	voiture	46	182
200	pendant	84	181
201	école	63	178
202	acheter	61	178
203	français (*nom et adjectif*)	58	178
204	près	97	176
205	laisser	86	175
206	quelques	84	175
207	écouter	75	175
208	entendre	85	174
209	un (*pronom*)	56	171
210	gros	77	165
211	rentrer	72	165
212	depuis	83	164
213	pourquoi	90	163
214	commencer	85	163
215	marcher	68	163
216	regarder	71	162
217	un (*numéral*)	58	161
218	rendre	73	160
219	fille	58	160
220	revenir	81	157
221	dernier	79	157
222	tellement	78	154
223	trente	70	154
224	type	47	151
225	lire	45	151
226	monter	65	150
227	payer	53	149
228	sûr (*adjectif et adverbe*)	65	147
229	si (*affirmatif*)	69	146
230	bon (*interjection*)	58	146
231	chercher	78	144
232	eux	67	144
233	toi	59	144
234	absolument	66	143
235	c'est-à-dire	73	142
236	coup	69	142
237	mot	45	142
238	intéressant	57	141
239	jouer	48	139
240	neuf (*nombre*)	54	137
241	demi	66	136
242	vie	67	135
243	sept	64	135
244	eau	49	135
245	paraître	61	134
246	attendre	67	133
247	perdre	72	132
248	point (*nom*)	63	132
249	souvent	61	132
250	film	17	132
251	si (*intensif*)	71	131
252	personne (*substantif*)	61	131
253	homme	55	131
254	cher	56	130
255	si (*interrogatif*)	67	129
256	père	49	129
257	finir	71	125
258	tout le monde	70	125
259	naturellement	50	124
260	place	58	120
261	ville	47	120
262	rue	95	119
263	façon	58	119
264	descendre	54	118
265	certain	58	117
266	bois	37	117
267	tout de même	64	116
268	quinze	62	116

NUMÉROS D'ORDRE	MOTS	RÉPARTITION	FRÉQUENCE
269	rappeler	56	116
270	cheval	30	116
271	arrêter	59	115
272	guerre	28	115
273	raconter	55	113
274	apprendre	52	113
275	ami	54	112
276	justement	66	111
277	d'abord	59	111
278	général (*adjectif*)	55	111
279	longtemps	69	110
280	quoi (*interrogatif*)	65	110
281	bout	58	110
282	gosse	50	110
283	notre	63	109
284	prix	48	108
285	question	47	108
286	mari	45	108
287	cet	59	107
288	quelqu'un	55	107
289	main	53	107
290	service	52	106
291	mère	49	106
292	route	34	104
293	jeune (*nom et adjectif*)	55	103
294	dimanche	51	103
295	changer	59	102
296	journée	55	102
297	occuper	52	102
298	garçon	47	102
299	foi	37	102
300	cinquante	48	101
301	sentir	47	101
302	presque	58	99
303	idée	55	99
304	tomber	55	99
305	loin	52	99
306	vers (*préposition*)	48	99
307	puisque	48	98
308	argent	42	98
309	train	39	98
310	vendre	32	98
311	long	55	97
312	servir	54	97
313	essayer	51	97
314	compte	50	97
315	chambre	43	97
316	pièce	36	97
317	entre	56	96
318	semaine	47	96
319	vacances	38	96
320	professeur	28	96
321	appareil	26	96
322	combien	59	95
323	compter	58	95
324	sous (*préposition*)	57	95
325	plutôt	56	95
326	pied	53	95
327	part	54	94
328	tête	47	94
329	pays	44	94
330	quarante	50	93
331	mètre	43	93
332	une (*numéral*)	38	92
333	tout de suite	60	91
334	écrire	51	91
335	remarquer	51	91
336	dedans	49	91
337	ton (*possessif*)	41	90
338	drôle (*nom et adjectif*)	56	89
339	monde	53	89
340	nom	45	89
341	mauvais	54	88
342	obliger	51	88
343	devant (*adv. et préposition*)	49	88
344	impression	45	88
345	gars	23	88
346	tout à fait	54	87
347	vivre	47	87
348	intéresser	46	87
349	malade	38	87
350	valoir	56	86
351	nuit	37	86
352	besoin	51	85
353	content	51	85
354	certainement	46	85
355	nouveau	54	84
356	famille	45	84
357	chaque	61	83
358	que (*interrogatif*)	40	83
359	mal (*nom*)	38	83
360	soixante	36	83
361	d'accord	38	82
362	partout	35	82
363	celui	48	81
364	ensuite	43	81
365	minute	43	81
366	pauvre	41	81
367	coucher	40	81
368	café	31	81
369	nos	52	80
370	métier	38	80
371	etc.	30	80
372	exactement	49	79
373	docteur	39	79
374	tourner	36	79
375	conduire	24	79
376	fin (*nom*)	48	78
377	plaire	48	78
378	plein	47	78
379	somme (*féminin*)	46	78
380	peur	42	78
381	maman	37	78
382	marier	35	78
383	préciosité	1	78
384	fond	44	77
385	simple	41	77
386	truc	39	77
387	terre	37	77
388	difficile	45	76
389	classe	36	76
390	pareil	49	75
391	recevoir	49	75
392	complètement	42	75
393	tel (telle)	39	75
394	client	27	75
395	ceux	47	74
396	répondre	44	74
397	une (*pronom*)	40	74
398	dieu	37	74
399	cinéma	28	74
400	autrement	51	73
401	cas	47	73
402	partie	46	73
403	vite	46	73
404	fait (*nom*)	43	72
405	simplement	43	72
406	porter	42	72
407	quelquefois	41	72
408	gagner	39	72
409	plusieurs	47	71
410	normal	39	71
411	œil	31	71
412	journal	30	71
413	gare	22	71
414	âge	38	70
415	vos	37	70
416	froid	33	70
417	dormir	29	70
418	tandis que	45	69
419	dame (*personne*)	43	69
420	possible	42	69
421	fils	39	69
422	apporter	37	69
423	boire	30	69
424	pourtant	44	68
425	lit	31	68
426	anglais (*nom et adjectif*)	24	68
427	ni	38	67
428	dont	45	66
429	amener	43	66
430	autant	42	66
431	garder	41	66
432	lendemain	40	66
433	parents (*père et mère*)	37	66
434	affaire	51	65

NUMÉROS D'ORDRE	MOTS	RÉPARTITION	FRÉQUENCE
435	peine	45	65
436	ouvrir	43	65
437	cela	39	65
438	habiter	39	65
439	formidable	34	65
440	papier	29	65
441	ferme (*nom*)	15	65
442	reprendre	40	64
443	envoyer	38	64
444	kilomètre	28	64
445	foutre	25	64
446	américain (*nom et adjectif*)	22	64
447	vin	21	64
448	bas (*adjectif et adverbe*)	44	63
449	présenter	36	63
450	sœur	32	63
451	copain	24	63
452	sens	39	62
453	couper	32	62
454	tour (*masculin*)	29	62
455	mourir	26	62
456	tant	44	61
457	aucun	43	61
458	continuer	41	61
459	gentil	41	61
460	après-midi	36	61
461	joli	35	61
462	derrière (*adv. et préposit.*)	33	61
463	du tout	32	61
464	chaud	31	61
465	dur	31	61
466	étude	29	61
467	précieux	2	61
468	genre	43	60
469	plaisir	42	60
470	personne (*pronom*)	39	60
471	toucher (*verbe*)	34	60
472	espèce	33	60
473	fatiguer	31	60
474	région	27	60
475	livre (*masculin*)	15	60
476	ensemble (*adverbe*)	42	59
477	table	30	59
478	forcément	28	59
479	haut	45	58
480	midi	41	58
481	fort (*adjectif*)	39	58
482	souvenir (se)	37	58
483	merci	35	58
484	hier	34	58
485	tirer	33	58
486	car (*conjonction*)	31	58
487	celle	42	57
488	raison	35	57
489	où (*interrogation*)	32	57
490	fil	15	57
491	entrer	43	56
492	poser	33	56
493	dessus	28	56
494	installer	27	56
495	ta	25	56
496	village	24	56
497	patron	21	56
498	coin	41	55
499	devenir	36	55
500	tout à l'heure	36	55
501	état	33	55
502	cuisine	32	55
503	préparer	28	55
504	eh	25	55
505	chien	19	55
506	médecin	18	55
507	en train de	39	54
508	enlever	38	54
509	dehors	35	54
510	porte	34	54
511	droit (*nom*)	33	54
512	endroit	33	54
513	lever	32	54
514	permettre	32	54
515	air (*atmosphère*)	25	54
516	samedi	25	54
517	chanter	15	54
518	pour que	40	53
519	cœur	29	53
520	meilleur	38	52
521	quoi (*relatif*)	38	52
522	habitude	37	52
523	tas	36	52
524	prochain (*adjectif*)	34	52
525	camarade	31	52
526	amuser (et s'amuser)	30	52
527	bureau	28	52
528	campagne	28	52
529	rire	28	52
530	boîte (*sens propre*)	22	52
531	remettre	38	51
532	deuxième	33	51
533	quart	33	51
534	montrer	33	51
535	hiver	28	51
536	frère	27	51
537	ceci	19	51
538	attention	38	50
539	retrouver	35	50
540	asseoir	34	50
541	effet	33	50
542	juste (*adverbe*)	32	50
543	retourner	30	50
544	là-dedans	29	50
545	chacun	28	50
546	chef	22	50
547	théâtre	22	50
548	public	17	50
549	aujourd'hui	33	49
550	milieu	32	49
551	intérieur	30	49
552	expliquer	27	49
553	quartier	25	49
554	voyage	24	49
555	sorte	36	48
556	n'importe	32	48
557	l'(*dans* : l'on)	28	48
558	machine	23	48
559	magasin	15	48
560	animal (*nom*)	10	48
561	moyen (*nom*)	36	47
562	autour	30	47
563	noir	30	47
564	différent	29	47
565	emmener	27	47
566	particulier	27	47
567	micro	23	47
568	hôtel	22	47
569	repas	22	47
570	voix	11	47
571	suite	35	46
572	heureux	30	46
573	chauffer	18	46
574	mademoiselle	16	46
575	lieu	33	45
576	blanc (*nom et adjectif*)	30	45
577	air (*avoir l'air*)	29	45
578	quatorze	26	45
579	papa	23	45
580	lundi	21	45
581	disque	18	45
582	neige	18	45
583	instituteur	17	45
584	musique	13	45
585	manquer	33	44
586	aider	28	44
587	dépendre	28	44
588	jardin	28	44
589	fou (*nom et adjectif*)	24	44
590	moderne	23	44
591	italien (*nom et adjectif*)	20	44
592	directeur	19	44
593	tuer	18	44
594	confiance	17	44
595	réussir	31	43
596	pas du tout	28	43
597	cours	28	43
598	curieux	26	43
599	onze	26	43
600	appartement	25	43

NUMÉROS D'ORDRE	MOTS	RÉPARTITION	FRÉQUENCE
601	oublier	24	43
602	lorsque	23	43
603	accident	16	43
604	église	15	43
605	espérer	34	42
606	assurer	33	42
607	douze	31	42
608	suivre	31	42
609	apercevoir	30	42
610	coûter	28	42
611	rencontrer	26	42
612	troisième	26	42
613	facilement	25	42
614	également	24	42
615	extrêmement	23	42
616	situation	22	42
617	quitter	22	42
618	jeu	21	42
619	mur	21	42
620	visiter	21	42
621	cousin	20	42
622	vue	19	42
623	bateau	14	42
624	car (*nom*)	13	42
625	agir	30	41
626	pousser	28	41
627	agréable	27	41
628	ailleurs	26	41
629	rare	26	41
630	reste	26	41
631	eh ben	23	41
632	élève	21	41
633	lettre	21	41
634	province	17	41
635	été (*saison*)	31	40
636	terrible	30	40
637	qui (*interrogatif*)	29	40
638	débrouiller	29	40
639	voisin (*nom et adjectif*)	22	40
640	neuf (*adjectif*)	20	40
641	vitesse	19	40
642	camp	13	40
643	course	8	40
644	début	31	39
645	enregistrer	29	39
646	sujet	28	39
647	avis	23	39
648	salle	23	39
649	face	22	39
650	machin	20	39
651	plan	15	39
652	tard	33	38
653	arranger	31	38
654	reconnaître	29	38
655	téléphoner	21	38
656	facile	20	38
657	paysan (*nom et adjectif*)	11	38
658	sérieux	29	37
659	exister	27	37
660	ancien	25	37
661	contre	24	37
662	celui-là	22	37
663	esprit	22	37
664	morceau	22	37
665	fenêtre	21	37
666	radio (*T. S. F.*)	17	37
667	réparer	17	37
668	million	16	37
669	avion	9	37
670	bras	26	36
671	jeune fille	26	36
672	chance	22	36
673	différence	22	36
674	gêner	22	36
675	ménage	22	36
676	sembler	22	36
677	revoir	21	36
678	rouge	19	36
679	sauver	19	36
680	second	19	36
681	grave	18	36
682	tissu	8	36
683	juste (*nom et adjectif*)	28	35
684	malgré	28	35
685	doute	25	35
686	fermer	24	35
687	finalement	23	35
688	fort (adverbe)	23	35
689	laver	22	35
690	préférer	22	35
691	langue	21	35
692	terrain	21	35
693	nouvelle (*nom*)	20	35
694	offrir	20	35
695	œuf	19	35
696	problème	19	35
697	qualité	18	35
698	verre	15	35
699	poste (*masculin*)	17	35
700	bref (*interjection*)	13	35
701	chaussure	12	35
702	curé	11	35
703	vélo	10	35
704	colonie	7	35
705	entendu	19	34
706	remplacer	19	34
707	chauffage	10	34
708	genou	7	34
709	contraire	29	33
710	ainsi	26	33
711	magnifique	24	33
712	charger	23	33
713	important	23	33
714	plat (*adjectif et nom*)	22	33
715	mouvement	21	33
716	remonter	21	33
717	sauter	21	33
718	marché	20	33
719	mer	19	33
720	champ	18	33
721	couleur	18	33
722	employer	18	33
723	ouvrier	17	33
724	article	16	33
725	soirée	16	33
726	faim	15	33
727	restaurant	14	33
728	armée	13	33
729	bouquin	11	33
730	huile	8	33
731	robe	8	33
732	envie	26	32
733	bord	25	32
734	recommencer	22	32
735	uniquement	22	32
736	départ	20	32
737	ramener	20	32
738	rapport	20	32
739	repartir	20	32
740	actuellement	19	32
741	carte	16	32
742	jambe	16	32
743	sac	16	32
744	demain	15	32
745	groupe	12	32
746	scène	12	32
747	camion	10	32
748	poussière	6	32
749	tranquille	27	31
750	placer	25	31
751	impossible	23	31
752	parfait	22	31
753	excellent	21	31
754	malheureux	21	31
755	étonner	20	31
756	non plus	18	31
757	pain	17	31
758	celle-là	16	31
759	Pâques	16	31
760	sympathique	16	31
761	bâtiment	15	31
762	culture	14	31
763	opération	14	31
764	brûler (et se brûler)	13	31
765	suédois	4	31

Rapport de la fréquence avec les catégories grammaticales

FRÉQUENCE	NOMBRE DE MOTS	MOTS GRAMMATICAUX		NOMS		VERBES		ADJECTIFS	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
au-dessus de 5 001	11	10	90,9	0		1	9,1	0	
5 000 à 2 001	24	20	87	0		3	13	0	
2 000 à 1 001	26	19	73,3	0		5	19,2	0	
1 000 à 501	26	16	61,5	2	7,7	6	23	1	3,8
500 à 401	28	15	53,6	4	14,2	5	17,8	1	3,5
400 à 301	29	20	69	4	13,8	3	10,3	1	3,4
300 à 201	44	20	45,5	10	22,5	9	20,4	2	4,5
200 à 101	115	36	31,3	35	30,4	27	23,5	11	9,6
100 à 81	67	21	31,3	24	35,8	11	16,4	7	10,4
80 à 61	102	17	16,7	39	38,2	22	21,6	18	17,6
60 à 51	70	11	15,1	31	44,3	17	24,3	4	5,7
50 à 41	98	10	10,2	44	44,9	23	23,5	13	13,3
40 à 31	131	7	5,3	68	51,9	27	20,6	18	13,7

Adverbes de manière et interjections ne figurent pas sur ce tableau; de même, *être* et *avoir* ont été comptés chacun pour deux mots, selon qu'ils étaient auxiliaires ou verbes.

L'USAGE DU DICTIONNAIRE

PRONONCIATION DES MOTS FRANÇAIS

La prononciation indiquée est celle des mots, en dehors de leur insertion dans la phrase, en tant qu'entrées du dictionnaire.

La transcription phonétique des sons est celle de l'Association phonétique internationale.

	SIGNES PHONÉTIQUES	SIGNES GRAPHIQUES	EXEMPLES
voyelles orales	[i]	i, î, ï, y, ÿ	il, nid, île, naïf, lycée, Louÿs
	[e]	é, er, es, ez, ai, aî	thé, chanter, mes, assez, aimer, aîné
	[ɛ]	e, et, è, ê, ë, ai, aî	grec, jouet, procès, être, Noël, laine, naître
		ay, ei, eî, ey	tramway, peine, reître, poney
	[a]	a, e(mm), ao(nn)	avoir, Paris, patte, femme, paonne
	[ɑ]	a, â	pas, mare, mât, pâte
	[ɔ]	o, au, u	or, robe, donner, Paul, radium
	[o]	o, ô, au, eau	dos, môme, aloyau, chevaux, agneau
	[u]	ou, où	ouvrir, couvert, genou, boue, où
	[y]	u, û, eu, eû	user, mûr, gibus, tuer, (il) eut, (qu'il) eût
	[œ]	eu, œu, œ	gueule, neuf, meuble, œuf, œil
	[ø]	eu	deux, meule, meute, beugler
	[ə]	e	le, premier, âprement
voyelles nasales	[ɛ̃]	in, im, ain, aim, ein, en, yn, ym	pin, important, main, essaim, plein, examen, syntaxe, thym
	[ɑ̃]	en, em, an, am, aon	entrer, rudement, empire, antique, ambition, paon
	[ɔ̃]	on, om, um	onde, fiction, ombre, lumbago
	[œ̃]	un, um	un, défunt, parfum
semi-voyelles	[j]	i, y, il, ill	iode, nation, yeuse, œil, maille
	[ɥ]	u + voyelle	huissier, lui, bruit
	[w]	ou + voyelle	Louis, ouest
	[w] + [a]	oi	roi, droit, oison
	[w] + [ɑ]	oi, oî	mois, goitre, cloître
	[w] + [ɛ̃]	oin	foin, oindre
consonnes	[p]	p, pp	pas, repasser, cap, biceps, appât
	[t]	t, tt, th	têtard, fête, attrister, dette, thorax
	[k]	c (+ a, o, u) cc, ch, k, kh, q, qu	cacao, corps, curé, accueillir, choléra, képi, khâgne, coq, queue

	SIGNES PHONÉTIQUES	SIGNES GRAPHIQUES	EXEMPLES
consonnes	[b]	b, bb	baobab, abbé
	[d]	d, dd	derrière, début, bled, addition
	[g]	g (+ a, o, u)	gamelle, gorille, guttural, dégoût
		g, gg, gu	zigzag, aggloméral, bague, guise, gueux
	[f]	f, ff, ph	fou, défaire, relief, affaire, photographe
	[v]	v, w	vite, ouvrir, wagon, interviewer
	[s]	s, ss, t, x, z	souffler, chasse, satiété, six, quartz
		c (+ e, i), ç (+ a, o, u)	ocelot, occis, ça, suçoter, reçu
	[z]	z, s	zone, horizon, gaz, saison
	[ʃ]	ch, sch	cheval, mâcher, match, schéma
	[ʒ]	j, g (+ e, i)	jeune, déjuger, âgé, geôle, gigogne
	[l]	l, ll	lapin, ralentir, mollesse
	[r]	r, rr, rh	rude, mari, ouvrir, arrondir, rhume
	[m]	m, mm	maison, amonceler, blême, ammoniac
	[n]	n, nn	nourrir, fanal, dolmen, annonce
	[ɲ]	gn	agneau, baigner
consonnes étrangères	[ŋ] (anglais)	ng	camping, caravaning
	[x] (espagnol)	j	jota

Des tendances évolutives se manifestent dans la prononciation du français contemporain. La prononciation notée dans ce dictionnaire maintient encore des oppositions qui s'atténuent jusqu'à disparaître dans le langage courant : il en est ainsi pour *brun* [brœ̃] et *brin* [brɛ̃], pour *pâte* [pɑt] et *patte* [pat].

Dans le cas de l'opposition [e]/[ɛ], on observe une tendance à la généralisation de la prononciation [e] ailleurs que sous l'accent : *bêtise* [betiz], *maison* [mezɔ̃]. Ce dictionnaire note le plus souvent la prononciation fermée. (En revanche, l'opposition reste pertinente dans le cas des voyelles accentuées : *pré* [pre]/[*prêt*] [prɛ]).

Il arrive que deux prononciations soient indiquées lorsqu'elles correspondent à une véritable coexistence.

En ce qui concerne la notation du *h* dit aspiré, elle est traduite par un astérisque : **hasard*.

TABLEAU DES CONJUGAISONS

AVOIR

INDICATIF		CONDITIONNEL
PRÉSENT	PASSÉ COMPOSÉ	PRÉSENT
J' ai.	J' ai eu.	J' aurais.
Tu as.	Tu as eu.	Tu aurais.
Il a.	Il a eu.	Il aurait.
Nous avons.	Nous avons eu.	Nous aurions.
Vous avez.	Vous avez eu.	Vous auriez.
Ils ont.	Ils ont eu.	Ils auraient.
IMPARFAIT	PLUS-QUE-PARFAIT	PASSÉ 1re FORME
J' avais.	J' avais eu.	J' aurais eu.
Tu avais.	Tu avais eu.	Tu aurais eu.
Il avait.	Il avait eu.	Il aurait eu.
Nous avions.	Nous avions eu.	Nous aurions eu.
Vous aviez.	Vous aviez eu.	Vous auriez eu.
Ils avaient.	Ils avaient eu.	Ils auraient eu.
PASSÉ SIMPLE	PASSÉ ANTÉRIEUR	PASSÉ 2e FORME
J' eus.	J' eus eu.	J' eusse eu.
Tu eus.	Tu eus eu.	Tu eusses eu.
Il eut.	Il eut eu.	Il eût eu.
Nous eûmes.	Nous eûmes eu.	Nous eussions eu.
Vous eûtes.	Vous eûtes eu.	Vous eussiez eu.
Ils eurent.	Ils eurent eu.	Ils eussent eu.
FUTUR	FUTUR ANTÉRIEUR	**IMPÉRATIF**
J' aurai.	J' aurai eu.	PRÉSENT
Tu auras.	Tu auras eu.	Aie.
Il aura.	Il aura eu.	Ayons.
Nous aurons.	Nous aurons eu.	Ayez.
Vous aurez.	Vous aurez eu.	
Ils auront.	Ils auront eu.	
SUBJONCTIF		**INFINITIF**
PRÉSENT	PASSÉ	PRÉSENT
Que j' aie.	Que j' aie eu.	Avoir.
Que tu aies.	Que tu aies eu.	
Qu'il ait.	Qu'il ait eu.	PASSÉ
Que nous ayons.	Que nous ayons eu.	Avoir eu.
Que vous ayez.	Que vous ayez eu.	
Qu'ils aient.	Qu'ils aient eu.	**PARTICIPE**
IMPARFAIT	PLUS-QUE-PARFAIT	PRÉSENT
Que j' eusse.	Que j' eusse eu.	Ayant.
Que tu eusses.	Que tu eusses eu.	
Qu'il eût.	Qu'il eût eu.	PASSÉ
Que nous eussions.	Que nous eussions eu.	Eu. eue.
Que vous eussiez.	Que vous eussiez eu.	
Qu'ils eussent.	Qu'ils eussent eu.	Ayant eu.

ÊTRE

INDICATIF		CONDITIONNEL
PRÉSENT	PASSÉ COMPOSÉ	PRÉSENT
Je suis.	J' ai été.	Je serais.
Tu es.	Tu as été.	Tu serais.
Il est.	Il a été.	Il serait.
Nous sommes.	Nous avons été.	Nous serions.
Vous êtes.	Vous avez été.	Vous seriez.
Ils sont.	Ils ont été.	Ils seraient.
IMPARFAIT	PLUS-QUE-PARFAIT	PASSÉ 1re FORME
J' étais.	J' avais été.	J' aurais été.
Tu étais.	Tu avais été.	Tu aurais été.
Il etait.	Il avait été.	Il aurait été.
Nous étions.	Nous avions été.	Nous aurions été.
Vous étiez.	Vous aviez été.	Vous auriez été.
Ils étaient.	Ils avaient été.	Ils auraient été.
PASSÉ SIMPLE	PASSÉ ANTÉRIEUR	PASSÉ 2e FORME
Je fus.	J' eus été.	J' eusse été.
Tu fus.	Tu eus été.	Tu eusses été.
Il fut.	Il eut été.	Il eût été.
Nous fûmes.	Nous eûmes été.	Nous eussions été.
Vous fûtes.	Vous eûtes été.	Vous eussiez été.
Ils furent.	Ils eurent été.	Ils eussent été.
FUTUR	FUTUR ANTÉRIEUR	**IMPÉRATIF**
Je serai.	J' aurai été.	PRÉSENT
Tu seras.	Tu auras été.	Sois.
Il sera.	Il aura été.	Soyons.
Nous serons.	Nous aurons été.	Soyez.
Vous serez.	Vous aurez été.	
Ils seront.	Ils auront été.	
SUBJONCTIF		**INFINITIF**
PRÉSENT	PASSÉ	PRÉSENT
Que je sois.	Que j' aie été.	Être.
Que tu sois.	Que tu aies été.	
Qu'il soit.	Qu'il ait été.	PASSÉ
Que nous soyons.	Que nous ayons été.	Avoir été.
Que vous soyez.	Que vous ayez été.	
Qu'ils soient.	Qu'ils aient été.	**PARTICIPE**
IMPARFAIT	PLUS-QUE-PARFAIT	PRÉSENT
Que je fusse.	Que j' eusse été.	Etant.
Que tu fusses.	Que tu eusses été.	
Qu'il fût.	Qu'il eût été.	PASSÉ
Que nous fussions.	Que nous eussions été.	Eté.
Que vous fussiez.	Que vous eussiez été.	
Qu'ils fussent.	Qu'ils eussent été.	Ayant été.

Dans le dictionnaire, les verbes dont la conjugaison présente une particularité sont suivis d'un numéro qui renvoie à un modèle de la conjugaison des tableaux suivants.

verbes en -*ER (particularités)* [v. conjugaison régulière, p. CXXII]

1 verbes en -cer, -ger

	a) *placer* (1)	b) *manger* (2)
IND. PRÉS.	Je place, il place.	Je mange, il mange.
— —	Nous plaçons, ils placent.	Nous mangeons, ils mangent.
— IMPARF.	Je plaçais, nous placions.	Je mangeais, nous mangions.
— FUTUR	Je placerai, nous placerons.	Je mangerai, nous mangerons.
PARTICIPES	Plaçant; placé.	Mangeant; mangé.

(1) Les verbes en *-cer* prennent une *cédille* devant *a* et *o*.
(2) Les verbes en *-ger* prennent un *e* après le *g* devant *a* et *o*.

2 verbes en -yer

	a) *nettoyer* (1)	b) *payer* (2)
IND. PRÉS.	Je nettoie, il nettoie.	Je paye (ou paie), il paye (ou paie).
— —	Nous nettoyons, ils nettoient.	Nous payons, ils payent (ou paient).
— IMPARF.	Je nettoyais, nous nettoyions.	Je payais, nous payions.
— FUTUR	Je nettoierai, nous nettoierons.	Je payerai (ou paierai).
PARTICIPES	Nettoyant; nettoyé.	Payant; payé.

(1) Les verbes en *-yer* changent l'*y* en *i* devant un *e muet*.
(2) Les verbes en *-ayer* peuvent conserver l'*y* devant un *e muet*.

3 verbes en -eler

	a) *appeler*	b) *peler*
IND. PRÉS.	J'appelle, il appelle.	Je pèle, il pèle.
— —	Nous appelons, ils appellent.	Nous pelons, ils pèlent.
— IMPARF.	J'appelais, nous appelions.	Je pelais, nous pelions.
— FUTUR	J'appellerai, nous appellerons.	Je pèlerai, nous pèlerons.
PARTICIPES	Appelant; appelé.	Pelant; pelé.

RÈGLE. — Les verbes en *-eler* redoublent le *l* devant une syllabe contenant un *e muet*, sauf : *celer, ciseler, congeler, déceler, dégeler, démanteler, écarteler, s'encasteler, geler, marteler, modeler, peler, receler, regeler,* qui changent l'*e muet* de l'avant-dernière syllabe de l'infinitif en *è ouvert*.

4 verbes en -eter

	a) *jeter*	b) *acheter*
IND. PRÉS.	Je jette, tu jettes, il jette.	J'achète, tu achètes, il achète.
— —	Nous jetons, ils jettent,	Nous achetons, ils achètent.
— IMPARF.	Je jetais, nous jetions.	J'achetais, nous achetions.
— FUTUR	Je jetterai, nous jetterons.	J'achèterai, nous achèterons.
PARTICIPES	Jetant; jeté.	Achetant; acheté.

RÈGLE. — Les verbes en *-eter* redoublent le *t* devant une syllabe contenant un *e muet*, sauf : *acheter, béqueter, corseter, crocheter, fileter, fureter, haleter, racheter,* qui changent l'*e muet* de l'avant-dernière syllabe de l'infinitif en *è ouvert*.

AIMER

INDICATIF PRÉSENT	PASSÉ COMPOSÉ	CONDITIONNEL PRÉSENT
J' aim e.	J' ai aimé.	J' aim erais.
Tu aim es.	Tu as aimé.	Tu aim erais.
Il aim e.	Il a aimé.	Il aim erait.
Nous aim ons.	Nous avons aimé.	Nous aim erions.
Vous aim ez.	Vous avez aimé.	Vous aim eriez.
Ils aim ent.	Ils ont aimé.	Ils aim eraient.

IMPARFAIT	PLUS-QUE-PARFAIT	PASSÉ 1re FORME
J' aim ais.	J' avais aimé.	J' aurais aimé.
Tu aim ais.	Tu avais aimé.	Tu aurais aimé.
Il aim ait.	Il avait aimé.	Il aurait aimé.
Nous aim ions.	Nous avions aimé.	Nous aurions aimé.
Vous aim iez.	Vous aviez aimé.	Vous auriez aimé.
Ils aim aient.	Ils avaient aimé.	Ils auraient aimé.

PASSÉ SIMPLE	PASSÉ ANTÉRIEUR	PASSÉ 2e FORME
J' aim ai.	J' eus aimé.	J' eusse aimé.
Tu aim as.	Tu eus aimé.	Tu eusses aimé.
Il aim a.	Il eut aimé.	Il eût aimé.
Nous aim âmes.	Nous eûmes aimé.	Nous eussions aimé.
Vous aim âtes.	Vous eûtes aimé.	Vous eussiez aimé.
Ils aim èrent.	Ils eurent aimé.	Ils eussent aimé.

FUTUR	FUTUR ANTÉRIEUR
J' aim erai.	J' aurai aimé.
Tu aim eras.	Tu auras aimé.
Il aim era.	Il aura aimé.
Nous aim erons.	Nous aurons aimé.
Vous aim erez.	Vous aurez aimé.
Ils aim eront.	Ils auront aimé.

IMPÉRATIF

PRÉSENT	PASSÉ
Aim e.	Aie aimé.
Aim ons.	Ayons aimé.
Aim ez.	Ayez aimé.

SUBJONCTIF

PRÉSENT	PASSÉ
Que j' aim e.	Que j' aie aimé.
Que tu aim es.	Que tu aies aimé.
Qu'il aim e.	Qu'il ait aimé.
Que nous aim ions.	Que nous ayons aimé.
Que vous aim iez.	Que vous ayez aimé.
Qu'ils aim ent.	Qu'ils aient aimé.

IMPARFAIT	PLUS-QUE-PARFAIT
Que j' aim asse.	Que j' eusse aimé.
Que tu aim asses.	Que tu eusses aimé.
Qu'il aim ât.	Qu'il eût aimé.
Que nous aim assions.	Que nous eussions aimé.
Que vous aim assiez.	Que vous eussiez aimé.
Qu'ils aim assent.	Qu'ils eussent aimé.

INFINITIF
PRÉSENT : Aimer.
PASSÉ : Avoir aimé.

PARTICIPE
PRÉSENT : Aimant.
PASSÉ : Aimé. Ayant aimé.

FINIR

INDICATIF PRÉSENT	PASSÉ COMPOSÉ	CONDITIONNEL PRÉSENT
Je fin is.	J' ai fini.	Je fin irais.
Tu fin is.	Tu as fini.	Tu fin irais.
Il fin it.	Il a fini.	Il fin irait.
Nous fin issons.	Nous avons fini.	Nous fin irions.
Vous fin issez.	Vous avez fini.	Vous fin iriez.
Ils fin issent.	Ils ont fini.	Ils fin iraient.

IMPARFAIT	PLUS-QUE-PARFAIT	PASSÉ 1re FORME
Je fin issais.	J' avais fini.	J' aurais fini.
Tu fin issais.	Tu avais fini.	Tu aurais fini.
Il fin issait.	Il avait fini.	Il aurait fini.
Nous fin issions.	Nous avions fini.	Nous aurions fini.
Vous fin issiez.	Vous aviez fini.	Vous auriez fini.
Ils fin issaient.	Ils avaient fini.	Ils auraient fini.

PASSÉ SIMPLE	PASSÉ ANTÉRIEUR	PASSÉ 2e FORME
Je fin is.	J' eus fini.	J' eusse fini.
Tu fin is.	Tu eus fini.	Tu eusses fini.
Il fin it.	Il eut fini.	Il eût fini.
Nous fin îmes.	Nous eûmes fini.	Nous eussions fini.
Vous fin îtes.	Vous eûtes fini.	Vous eussiez fini.
Ils fin irent.	Ils eurent fini.	Ils eussent fini.

FUTUR	FUTUR ANTÉRIEUR
Je fin irai.	J' aurai fini.
Tu fin iras.	Tu auras fini.
Il fin ira.	Il aura fini.
Nous fin irons.	Nous aurons fini.
Vous fin irez.	Vous aurez fini.
Ils fin iront.	Ils auront fini.

IMPÉRATIF

PRÉSENT	PASSÉ
Fin is.	Aie fini.
Fin issons.	Ayons fini.
Fin issez.	Ayez fini.

SUBJONCTIF

PRÉSENT	PASSÉ
Que je fin isse.	Que j' aie fini.
Que tu fin isses.	Que tu aies fini.
Qu'il fin isse.	Qu'il ait fini.
Que nous fin issions.	Que nous ayons fini.
Que vous fin issiez.	Que vous ayez fini.
Qu'ils fin issent.	Qu'ils aient fini.

IMPARFAIT	PLUS-QUE-PARFAIT
Que je fin isse.	Que j' eusse fini.
Que tu fin isses.	Que tu eusses fini.
Qu'il fin ît.	Qu'il eût fini.
Que nous fin issions.	Que nous eussions fini.
Que vous fin issiez.	Que vous eussiez fini.
Qu'ils fin issent.	Qu'ils eussent fini.

INFINITIF
PRÉSENT : Finir.
PASSÉ : Avoir fini.

PARTICIPE
PRÉSENT : Finissant.
PASSÉ : Fini. Ayant fini.

verbes en -*ER* (*particularités*)

5 verbes dont l'avant-dernière syllabe contient un *e muet* ou un *é fermé*

	a) ***semer***	b) ***révéler***
IND. PRÉS.	Je sème, il sème.	Je révèle, il révèle.
— —	Nous semons, ils sèment.	Nous révélons, ils révèlent.
— IMPARF.	Je semais, nous semions.	Je révélais, nous révélions.
— FUTUR	Je sèmerai, nous sèmerons.	Je révélerai, nous révélerons.
PARTICIPES	Semant ; semé.	Révélant ; révélé.

RÈGLE. — Ces verbes changent l'***e muet*** ou l'***é*** en ***è*** quand la syllabe suivante contient un ***e muet***. Au ***futur*** et au ***conditionnel***, les verbes dont l'avant-dernière syllabe à l'infinitif contient un ***é fermé*** conservent cet ***é*** fermé.

6 verbes irréguliers du 1er groupe

	a) ***aller***	b) ***envoyer***
IND. PRÉS.	Je vais, tu vas, il va.	J'envoie, tu envoies.
— —	Nous allons, vous allez.	Nous envoyons.
— —	Ils vont.	Ils envoient.
— IMPARF.	J'allais, tu allais.	J'envoyais.
— —	Nous allions.	Nous envoyions.
— PASSÉ S.	J'allai, tu allas.	J'envoyai.
— —	Nous allâmes.	Nous envoyâmes.
— FUTUR	J'irai, tu iras, nous irons.	J'enverrai, nous enverrons.
SUBJ. PRÉS.	Que j'aille, que tu ailles.	Que j'envoie.
— —	Que nous allions.	Que nous envoyions.
IMPÉRATIF	Va, allons, allez.	Envoie, envoyons, envoyez.
PART. PRÉS.	Allant.	Envoyant.
PART. PASSÉ	Allé. Étant allé.	Envoyé. Ayant envoyé.

7 verbes en -*IR* (*particularités*)

trois verbes du 2e groupe ont des formes particulières :

	haïr (1)	***fleurir*** (2) (au sens figuré : « prospérer »)
IND. PRÉS.	Je hais.	Je fleuris.
— —	Tu hais.	Tu fleuris.
— —	Il hait.	Il fleurit.
— —	Nous haïssons.	Nous fleurissons.
— —	Vous haïssez.	Vous fleurissez.
— —	Ils haïssent.	Ils fleurissent.
— IMPARF.	Je haïssais.	Je **florissais**.
— PASSÉ S.	Je haïs.	Je fleuris.
— FUTUR	Je haïrai.	Je fleurirai.
SUBJ. PRÉS.	Que je haïsse.	Que je fleurisse.
IMPÉRATIF	Hais.	Fleuris.
—	Haïssons, haïssez.	Fleurissons, fleurissez.
PART. PRÉS.	Haïssant.	**Florissant.**
PART. PASSÉ	Haï.	Fleuri.

(1) Le verbe *haïr* garde le tréma à toutes les formes, ***sauf aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent*** et à la ***2e personne du singulier de l'impératif présent.***

(2) *Fleurir*, au sens figuré, ***forme son imparfait*** et ***son participe présent*** sur le radical ***flor-.***

bénir

Conjugaison régulière.

Au part. passé : **béni.**
Mais on dit : eau **bénite** et pain **bénit.**

8 OFFRIR

INDICATIF		CONDITIONNEL
PRÉSENT	PASSÉ COMPOSÉ	PRÉSENT
J' offre.	J' ai offert.	J' offrirais.
Tu offres.	Tu as offert.	Tu offrirais.
Il offre.	Il a offert.	Il offrirait.
Nous offrons.	Nous avons offert.	Nous offririons.
Vous offrez.	Vous avez offert.	Vous offririez.
Ils offrent.	Ils ont offert.	Ils offriraient.
IMPARFAIT	PLUS-QUE-PARFAIT	PASSÉ 1re FORME
J' offrais.	J' avais offert.	J' aurais offert.
Tu offrais.	Tu avais offert.	Tu aurais offert.
Il offrait.	Il avait offert.	Il aurait offert.
Nous offrions.	Nous avions offert.	Nous aurions offert.
Vous offriez.	Vous aviez offert.	Vous auriez offert.
Ils offraient.	Ils avaient offert.	Ils auraient offert.
PASSÉ SIMPLE	PASSÉ ANTÉRIEUR	PASSÉ 2e FORME
J' offris.	J' eus offert.	J' eusse offert.
Tu offris.	Tu eus offert.	Tu eusses offert.
Il offrit.	Il eut offert.	Il eût offert.
Nous offrîmes.	Nous eûmes offert.	Nous eussions offert.
Vous offrîtes.	Vous eûtes offert.	Vous eussiez offert.
Ils offrirent.	Ils eurent offert.	Ils eussent offert.
FUTUR	FUTUR ANTÉRIEUR	**IMPÉRATIF**
J' offrirai.	J' aurai offert.	PRÉSENT — PASSÉ
Tu offriras.	Tu auras offert.	Offre. — Aie offert.
Il offrira.	Il aura offert.	Offrons. — Ayons offert.
Nous offrirons.	Nous aurons offert.	Offrez. — Ayez offert.
Vous offrirez.	Vous aurez offert.	
Ils offriront.	Ils auront offert.	

SUBJONCTIF		INFINITIF
PRÉSENT	PASSÉ	PRÉSENT
Que j' offre.	Que j' aie offert.	Offrir.
Que tu offres.	Que tu aies offert.	PASSÉ
Qu'il offre.	Qu'il ait offert.	Avoir offert.
Que nous offrions.	Que nous ayons offert.	**PARTICIPE**
Que vous offriez.	Que vous ayez offert.	PRÉSENT
Qu'ils offrent.	Qu'ils aient offert.	Offrant.
IMPARFAIT	PLUS-QUE-PARFAIT	PASSÉ
Que j' offrisse.	Que j' eusse offert.	Offert.
Que tu offrisses.	Que tu eusses offert.	Ayant offert.
Qu'il offrît.	Qu'il eût offert.	
Que nous offrissions.	Que ns eussions offert.	
Que vous offrissiez.	Que vs eussiez offert.	
Qu'ils offrissent.	Qu'ils eussent offert.	

9 RENDRE

INDICATIF		CONDITIONNEL
PRÉSENT	PASSÉ COMPOSÉ	PRÉSENT
Je rends.	J' ai rendu.	Je rendrais.
Tu rends.	Tu as rendu.	Tu rendrais.
Il rend.	Il a rendu.	Il rendrait.
Nous rendons.	Nous avons rendu.	Nous rendrions.
Vous rendez.	Vous avez rendu.	Vous rendriez.
Ils rendent.	Ils ont rendu.	Ils rendraient.
IMPARFAIT	PLUS-QUE-PARFAIT	PASSÉ 1re FORME
Je rendais.	J' avais rendu.	J' aurais rendu.
Tu rendais.	Tu avais rendu.	Tu aurais rendu.
Il rendait.	Il avait rendu.	Il aurait rendu.
Nous rendions.	Nous avions rendu.	Nous aurions rendu.
Vous rendiez.	Vous aviez rendu.	Vous auriez rendu.
Ils rendaient.	Ils avaient rendu.	Ils auraient rendu.
PASSÉ SIMPLE	PASSÉ ANTÉRIEUR	PASSÉ 2e FORME
Je rendis.	J' eus rendu.	J' eusse rendu.
Tu rendis.	Tu eus rendu.	Tu eusses rendu.
Il rendit.	Il eut rendu.	Il eût rendu.
Nous rendîmes.	Nous eûmes rendu.	Nous eussions rendu.
Vous rendîtes.	Vous eûtes rendu.	Vous eussiez rendu.
Ils rendirent.	Ils eurent rendu.	Ils eussent rendu.
FUTUR	FUTUR ANTÉRIEUR	**IMPÉRATIF**
Je rendrai.	J' aurai rendu.	PRÉSENT — PASSÉ
Tu rendras.	Tu auras rendu.	Rends. — Aie rendu.
Il rendra.	Il aura rendu.	Rendons. — Ayons rendu.
Nous rendrons.	Nous aurons rendu.	Rendez. — Ayez rendu.
Vous rendrez.	Vous aurez rendu.	
Ils rendront.	Ils auront rendu.	

SUBJONCTIF		INFINITIF
PRÉSENT	PASSÉ	PRÉSENT
Que je rende.	Que j' aie rendu.	Rendre.
Que tu rendes.	Que tu aies rendu.	PASSÉ
Qu'il rende.	Qu'il ait rendu.	Avoir rendu.
Que nous rendions.	Que nous ayons rendu.	**PARTICIPE**
Que vous rendiez.	Que vous ayez rendu.	PRÉSENT
Qu'ils rendent.	Qu'ils aient rendu.	Rendant.
IMPARFAIT	PLUS-QUE-PARFAIT	PASSÉ
Que je rendisse.	Que j' eusse rendu.	Rendu.
Que tu rendisses.	Que tu eusses rendu.	Ayant rendu.
Qu'il rendît.	Qu'il eût rendu.	
Que nous rendissions.	Que nous eussions rendu.	
Que vous rendissiez.	Que vous eussiez rendu.	
Qu'ils rendissent.	Qu'ils eussent rendu.	

verbes du 3e groupe en *-IR*

	10 *ouvrir* (1)	11 *assaillir* (2)	12 *cueillir* (3)	13 *acquérir* (4)	14 *servir* (3)	15 *mentir* (5)
IND. PRÉS.	J'ouvre, tu ouvres.	J'assaille, tu assailles.	Je cueille, tu cueilles.	J'acquiers, tu acquiers.	Je sers, tu sers.	Je mens, tu mens.
— —	Il ouvre.	Il assaille.	Il cueille.	Il acquiert.	Il sert.	Il ment.
— —	Nous ouvrons.	Nous assaillons.	Nous cueillons.	Nous acquérons.	Nous servons.	Nous mentons.
— —	Ils ouvrent.	Ils assaillent.	Ils cueillent.	Ils acquièrent.	Ils servent.	Ils mentent.
— IMPARF.	J'ouvrais.	J'assaillais.	Je cueillais.	J'acquérais.	Je servais.	Je mentais.
— PASSÉ S.	J'ouvris.	J'assaillis.	Je cueillis.	J'acquis.	Je servis.	Je mentis.
— FUTUR	J'ouvrirai.	J'assaillirai.	Je cueillerai.	J'acquerrai.	Je servirai.	Je mentirai.
COND. PRÉS.	J'ouvrirais.	J'assaillirais.	Je cueillerais.	J'acquerrais.	Je servirais.	Je mentirais.
SUBJ. PRÉS.	Que j'ouvre.	Que j'assaille.	Que je cueille.	Que j'acquière.	Que je serve.	Que je mente.
— —	Qu'il ouvre.	Qu'il assaille.	Qu'il cueille.	Qu'il acquière.	Qu'il serve.	Qu'il mente.
— —	Que nous ouvrions.	Que nous assaillions.	Que nous cueillions.	Que nous acquérions.	Que nous servions.	Que nous mentions.
— —	Qu'ils ouvrent.	Qu'ils assaillent.	Qu'ils cueillent.	Qu'ils acquièrent.	Qu'ils servent.	Qu'ils mentent.
IMPÉRATIF	Ouvre, ouvrons.	Assaille, assaillons.	Cueille, cueillons.	Acquiers, acquérons.	Sers, servons.	Mens, mentons.
PARTICIPES	Ouvrant, ouvert.	Assaillant, assailli.	Cueillant, cueilli.	Acquérant, acquis.	Servant, servi.	Mentant, menti.

(1) De même : *souffrir, couvrir.* — (2) De même : *défaillir, tressaillir.* — (3) Et ses composés. — (4) De même : *conquérir, s'enquérir, requérir.* — (5) Et *sentir, se repentir,* et les composés.

	16 *tenir* (1)	17 *dormir* (2)	18 *fuir* (3)	19 *mourir*	20 *vêtir* (4)	21 *courir* (4)
IND. PRÉS.	Je tiens, tu tiens.	Je dors, tu dors.	Je fuis, tu fuis.	Je meurs, tu meurs.	Je vêts, tu vêts.	Je cours, tu cours.
— —	Il tient.	Il dort.	Il fuit.	Il meurt.	Il vêt.	Il court.
— —	Nous tenons.	Nous dormons.	Nous fuyons.	Nous mourons.	Nous vêtons.	Nous courons.
— —	Ils tiennent.	Ils dorment.	Ils fuient.	Ils meurent.	Ils vêtent.	Ils courent.
— IMPARF.	Je tenais.	Je dormais.	Je fuyais.	Je mourais.	Je vêtais.	Je courais.
— PASSÉ S.	Je tins, nous tînmes.	Je dormis.	Je fuis.	Je mourus.	Je vêtis.	Je courus.
— FUTUR	Je tiendrai.	Je dormirai.	Je fuirai.	Je mourrai.	Je vêtirai.	Je courrai.
COND. PRÉS.	Je tiendrais.	Je dormirais.	Je fuirais.	Je mourrais.	Je vêtirais.	Je courrais.
SUBJ. PRÉS.	Que je tienne.	Que je dorme.	Que je fuie.	Que je meure.	Que je vête.	Que je coure
— —	Qu'il tienne.	Qu'il dorme.	Qu'il fuie.	Qu'il meure.	Qu'il vête.	Qu'il coure.
— —	Que nous tenions.	Que nous dormions.	Que nous fuyions.	Que nous mourions.	Que nous vêtions.	Que nous courions.
— —	Qu'ils tiennent.	Qu'ils dorment.	Qu'ils fuient.	Qu'ils meurent.	Qu'ils vêtent.	Qu'ils courent.
IMPÉRATIF	Tiens, tenons.	Dors, dormons.	Fuis, fuyons.	Meurs, mourons.	Vêts, vêtons.	Cours, courons.
PARTICIPES	Tenant, tenu.	Dormant, dormi.	Fuyant, fui.	Mourant, mort.	Vêtant, vêtu.	Courant, couru.

(1) De même : *venir,* et les composés. — (2) De même : *endormir.* — (3) De même : *s'enfuir.* — (4) Et ses composés.

	22 ***partir*** (1)	23 ***sortir*** (1)	24 ***bouillir***
IND. PRÉS.	Je pars, tu pars.	Je sors, tu sors.	Je bous, tu bous.
— —	Il part.	Il sort.	Il bout.
— —	Nous partons.	Nous sortons.	Nous bouillons.
— —	Ils partent.	Ils sortent.	Ils bouillent.
— IMPARF.	Je partais.	Je sortais.	Je bouillais.
— PASSÉ S.	Je partis.	Je sortis.	Je bouillis.
— FUTUR	Je partirai.	Je sortirai.	Je bouillirai.
COND. PRÉS.	Je partirais.	Je sortirais.	Je bouillirais.
SUBJ. PRÉS.	Que je parte.	Que je sorte.	Que je bouille.
— —	Qu'il parte.	Qu'il sorte.	Qu'il bouille.
— —	Que nous partions.	Que nous sortions.	Que nous bouillions.
— —	Qu'ils partent.	Qu'ils sortent.	Qu'ils bouillent.
IMPÉRATIF	Pars, partons.	Sors, sortons.	Bous, bouillons.
PARTICIPES	Partant, parti.	Sortant, sorti.	Bouillant, bouilli.

(1) Et ses composés.

	25 ***faillir*** (1)	26 ***gésir*** (1)	27 ***saillir*** (1) (être en saillie)
IND. PRÉS.	*Inusité.*	Je gis, tu gis.	*Inusité.*
— —	—	Il gît.	Il saille.
— —	—	Nous gisons.	*Inusité.*
— —	—	Ils gisent.	—
— IMPARF.	—	Je gisais.	Il saillait.
— PASSÉ S.	Je faillis.	*Inusité.*	*Inusité.*
— FUTUR	Je faillirai.	—	Il saillera.
COND. PRÉS.	Je faillirais.	—	Il saillerait.
SUBJ. PRÉS.	*Inusité.*	—	*Inusité.*
— —	—	—	Qu'il saille.
— —	—	—	*Inusité.*
— —	—	—	—
IMPÉRATIF	—	—	—
PARTICIPES	— , failli.	Gisant, —	Saillant, sailli.

(1) Ces trois verbes sont défectifs.

28 RECEVOIR

INDICATIF

PRÉSENT	PASSÉ COMPOSÉ
Je reçois.	J' ai reçu.
Tu reçois.	Tu as reçu.
Il reçoit.	Il a reçu.
Nous recevons.	Nous avons reçu.
Vous recevez.	Vous avez reçu.
Ils reçoivent.	Ils ont reçu.

IMPARFAIT	PLUS-QUE-PARFAIT
Je recevais.	J' avais reçu.
Tu recevais.	Tu avais reçu.
Il recevait.	Il avait reçu.
Nous recevions.	Nous avions reçu.
Vous receviez.	Vous aviez reçu.
Ils recevaient.	Ils avaient reçu.

PASSÉ SIMPLE	PASSÉ ANTÉRIEUR
Je reçus.	J' eus reçu.
Tu reçus.	Tu eus reçu.
Il reçut.	Il eut reçu.
Nous reçûmes.	Nous eûmes reçu.
Vous reçûtes.	Vous eûtes reçu.
Ils reçurent.	Ils eurent reçu.

FUTUR	FUTUR ANTÉRIEUR
Je recevrai.	J' aurai reçu.
Tu recevras.	Tu auras reçu.
Il recevra.	Il aura reçu.
Nous recevrons.	Nous aurons reçu.
Vous recevrez.	Vous aurez reçu.
Ils recevront.	Ils auront reçu.

CONDITIONNEL

PRÉSENT	PASSÉ 1re FORME	PASSÉ 2e FORME
Je recevrais.	J' aurais reçu.	J' eusse reçu.
Tu recevrais.	Tu aurais reçu.	Tu eusses reçu.
Il recevrait.	Il aurait reçu.	Il eût reçu.
Nous recevrions.	Nous aurions reçu.	Nous eussions reçu.
Vous recevriez.	Vous auriez reçu.	Vous eussiez reçu.
Ils recevraient.	Ils auraient reçu.	Ils eussent reçu.

IMPÉRATIF

PRÉSENT	PASSÉ
Reçois.	Aie reçu.
Recevons.	Ayons reçu.
Recevez.	Ayez reçu.

SUBJONCTIF

PRÉSENT	PASSÉ
Que je reçoive.	Que j' aie reçu.
Que tu reçoives.	Que tu aies reçu.
Qu'il reçoive.	Qu'il ait reçu.
Que nous recevions.	Que nous ayons reçu.
Que vous receviez.	Que vous ayez reçu.
Qu'ils reçoivent.	Qu'ils aient reçu.

IMPARFAIT	PLUS-QUE-PARFAIT
Que je reçusse.	Que j' eusse reçu.
Que tu reçusses.	Que tu eusses reçu.
Qu'il reçût.	Qu'il eût reçu.
Que nous reçussions.	Que nous eussions reçu.
Que vous reçussiez.	Que vous eussiez reçu.
Qu'ils reçussent.	Qu'ils eussent reçu.

INFINITIF

PRÉSENT

Recevoir.

PASSÉ

Avoir reçu.

PARTICIPE

PRÉSENT

Recevant.

PASSÉ

Reçu.

Ayant reçu.

verbes du 3e groupe en -OIR

	29 ***décevoir*** (1)	30 ***devoir***
IND. PRÉS.	Je déçois, tu déçois.	Je dois, tu dois.
— —	Il déçoit.	Il doit.
— —	Nous décevons.	Nous devons.
— —	Ils déçoivent.	Ils doivent.
— IMPARF.	Je décevais.	Je devais.
— PASSÉ S.	Je déçus.	Je dus.
— FUTUR	Je décevrai.	Je devrai.
COND. PRÉS.	Je décevrais.	Je devrais.
SUBJ. PRÉS.	Que je déçoive.	Que je doive.
— —	Qu'il déçoive.	Qu'il doive.
— —	Que nous décevions.	Que nous devions.
— —	Qu'ils déçoivent.	Qu'ils doivent.
IMPÉRATIF	Déçois, décevons.	Dois, devons.
PARTICIPES	Décevant, déçu.	Devant; dû, due.

(1) Et *percevoir, apercevoir, concevoir.*

	31 ***mouvoir*** (1)	32 ***savoir***
IND. PRÉS.	Je meus, tu meus.	Je sais, tu sais.
— —	Il meut.	Il sait.
— —	Nous mouvons.	Nous savons.
— —	Ils meuvent.	Ils savent.
— IMPARF.	Je mouvais.	Je savais.
— PASSÉ S.	Je mus.	Je sus.
— FUTUR	Je mouvrai.	Je saurai.
COND. PRÉS.	Je mouvrais.	Je saurais.
SUBJ. PRÉS.	Que je meuve.	Que je sache.
— —	Qu'il meuve.	Qu'il sache.
— —	Que nous mouvions.	Que nous sachions
— —	Qu'ils meuvent.	Qu'ils sachent.
IMPÉRATIF	Meus, mouvons.	Sache, sachons.
PARTICIPES	Mouvant; mû, mue.	Sachant, su.

(1) Et ses composés (mais les participes *ému* et *promu* n'ont pas d'accent).

	33 ***vouloir***	34 ***valoir*** (1)
IND. PRÉS.	Je veux, tu veux.	Je vaux, tu vaux.
— —	Il veut.	Il vaut.
— —	Nous voulons.	Nous valons.
— —	Ils veulent.	Ils valent.
— IMPARF.	Je voulais.	Je valais.
— PASSÉ S.	Je voulus.	Je valus.
— FUTUR	Je voudrai.	Je vaudrai.
COND. PRÉS.	Je voudrais.	Je vaudrais.
SUBJ. PRÉS.	Que je veuille.	Que je vaille
— —	Qu'il veuille.	Qu'il vaille.
— —	Que nous voulions.	Que nous valions.
— —	Qu'ils veuillent.	Qu'ils vaillent.
IMPÉRATIF	Veuille, veuillons.	*Inusité.*
PARTICIPES	Voulant, voulu.	Valant, valu.

(1) Et ses composés (mais *prévaloir*, au subj. prés., fait *que je prévale*).

	35 ***pouvoir***	36 ***voir*** (1)
IND. PRÉS.	Je peux, ou je puis.	Je vois, tu vois.
— —	Il peut.	Il voit.
— —	Nous pouvons.	Nous voyons.
— —	Ils peuvent.	Ils voient.
— IMPARF.	Je pouvais.	Je voyais.
— PASSÉ S.	Je pus.	Je vis.
— FUTUR	Je pourrai.	Je verrai.
COND. PRÉS.	Je pourrais.	Je verrais.
SUBJ. PRÉS.	Que je puisse.	Que je voie.
— —	Qu'il puisse.	Qu'il voie.
— —	Que nous puissions.	Que nous voyions.
— —	Qu'ils puissent.	Qu'ils voient.
IMPÉRATIF	*Inusité.*	Vois, voyons.
PARTICIPES	Pouvant, pu.	Voyant, vu.

(1) Et *revoir.*

	37 ***prévoir*** (1)
IND. PRÉS.	Je prévois, tu prévois, il prévoit.
— —	Nous prévoyons, ils prévoient.
— IMPARF.	Je prévoyais.
— PASSÉ S.	Je prévis.
— FUTUR	Je prévoirai.
COND. PRÉS.	Je prévoirais.
SUBJ. PRÉS.	Que je prévoie, qu'il prévoie.
— —	Que nous prévoyions, qu'ils prévoient.
IMPÉRATIF	Prévois, prévoyons.
PARTICIPES	Prévoyant, prévu.

(1) Et *pourvoir* (sauf au passé simple : *je pourvus*).

verbes du 3e groupe en -*OIR* (suite)

	38 **asseoir** (1)		39 **surseoir**	40 **seoir**	41 **pleuvoir** (2)	42 **falloir** (2)
IND. PRÉS.	J'assieds, tu assieds.	J'assois, tu assois.	Je sursois, tu sursois.	*Inusité.*	—	—
— —	Il assied.	Il assoit.	Il sursoit.	Il sied.	Il pleut.	Il faut.
— —	Nous asseyons.	Nous assoyons.	Nous sursoyons.	*Inusité.*	—	—
— —	Ils asseyent.	Ils assoient.	Ils sursoient.	Ils siéent.	—	—
— IMPARF.	J'asseyais.	J'assoyais.	Je sursoyais.	Il seyait, ils seyaient.	Il pleuvait.	Il fallait.
— PASSÉ S.	J'assis.	J'assis.	Je sursis.	*Inusité.*	Il plut.	Il fallut.
— FUTUR	J'assiérai, ou asseyerai.	J'assoirai.	Je surseoirai.	Il siéra, ils siéront.	Il pleuvra.	Il faudra.
COND. PRÉS.	J'assiérais, ou asseyerais.	J'assoirais.	Je surseoirais.	Il siérait, ils siéraient.	Il pleuvrait.	Il faudrait.
SUBJ. PRÉS.	Que j'asseye.	Que j'assoie.	Que je sursoie.	*Inusité.*	—	—
— —	Qu'il asseye.	Qu'il assoie.	Qu'il sursoie.	Qu'il siée.	Qu'il pleuve.	Qu'il faille.
— —	Que nous asseyions.	Que nous assoyions.	Que nous sursoyions.	*Inusité.*	—	—
— —	Qu'ils asseyent.	Qu'ils assoient.	Qu'ils sursoient.	Qu'ils siéent.	—	—
IMPÉRATIF	Assieds, asseyons.	Assois, assoyons.	Sursois, sursoyons.	*Inusité.*	—	—
PARTICIPES	Asseyant, assis.	Assoyant, assis.	Sursoyant, sursis.	Séant, sis.	Pleuvant, plu.	— , fallu.

1) Verbe le plus souvent employé à la forme pronominale, comme *rasseoir*. — (2) Les verbes *pleuvoir* et *falloir* sont impersonnels. — *Chaloir* seul. ind. prés. : *il chaut.*

	43 **déchoir**	44 **choir**	45 **échoir** (1)
IND. PRÉS.	Je déchois, tu déchois, il déchoit, ils déchoient.	Je chois, tu chois, il choit.	Il échoit.
— IMPARF.	*Inusité.*	*Inusité.*	*Inusité.*
— PASSÉ S.	Je déchus.	Je chus.	Il échut.
— FUTUR	*Inusité.*	Je choirai.	Il échoira ou écherra.
COND. PRÉS.	—	Je choirais.	Il échoirait ou écherrait.
SUBJ. PRÉS.	Que je déchoie, que tu déchoies, qu'il déchoie, qu'ils déchoient.	*Inusité.*	*Inusité.*
PARTICIPES	Déchu.	Chu.	Échéant, échu.

(1) Le verbe *échoir* est impersonnel.

verbes du 3e groupe en -*RE*

	46 **tendre** (1)	47 **vaincre** (2)	48 **battre** (2)	49 **mettre** (2)	50 **prendre** (2)	51 **moudre** (2)
IND. PRÉS.	Je tends, tu tends.	Je vaincs, tu vaincs.	Je bats, tu bats.	Je mets, tu mets.	Je prends, tu prends.	Je mouds, tu mouds.
— —	Il tend.	Il vainc.	Il bat.	Il met.	Il prend.	Il moud.
— —	Nous tendons.	Nous vainquons.	Nous battons.	Nous mettons.	Nous prenons.	Nous moulons.
— —	Ils tendent.	Ils vainquent.	Ils battent.	Ils mettent.	Ils prennent.	Ils moulent.
— IMPARF.	Je tendais.	Je vainquais.	Je battais.	Je mettais.	Je prenais.	Je moulais.
— PASSÉ S.	Je tendis.	Je vainquis.	Je battis.	Je mis.	Je pris.	Je moulus.
— FUTUR	Je tendrai.	Je vaincrai.	Je battrai.	Je mettrai.	Je prendrai.	Je moudrai.
COND. PRÉS.	Je tendrais.	Je vaincrais.	Je battrais.	Je mettrais.	Je prendrais.	Je moudrais.
SUBJ. PRÉS.	Que je tende.	Que je vainque.	Que je batte.	Que je mette.	Que je prenne.	Que je moule.
— —	Qu'il tende.	Qu'il vainque.	Qu'il batte.	Qu'il mette.	Qu'il prenne.	Qu'il moule.
— —	Que nous tendions.	Que nous vainquions.	Que nous battions.	Que nous mettions.	Que nous prenions.	Que nous moulions.
— —	Qu'ils tendent.	Qu'ils vainquent.	Qu'ils battent.	Qu'ils mettent.	Qu'ils prennent.	Qu'ils moulent.
IMPÉRATIF	Tends, tendons.	Vaincs, vainquons.	Bats, battons.	Mets, mettons.	Prends, prenons.	Mouds, moulons.
PARTICIPES	Tendant, tendu.	Vainquant, vaincu.	Battant, battu.	Mettant, mis.	Prenant, pris.	Moulant, moulu.

(1) De même : *épandre, défendre, descendre, fendre, fondre, mordre, pendre, perdre, pondre, répandre, répondre, rompre* (sauf *il rompt*, ind. prés.), *tordre, vendre.* — (2) Et ses composés.

	52 **coudre** (1)	53 **absoudre** (2)	54 **résoudre**	55 **craindre** (3)	56 **suivre** (4)	57 **vivre** (4)
IND. PRÉS.	Je couds, tu couds.	J'absous, tu absous.	Je résous, tu résous.	Je crains, tu crains.	Je suis, tu suis.	Je vis, tu vis.
— —	Il coud.	Il absout.	Il résout.	Il craint.	Il suit.	Il vit.
— —	Nous cousons.	Nous absolvons.	Nous résolvons.	Nous craignons.	Nous suivons.	Nous vivons.
— —	Ils cousent.	Ils absolvent.	Ils résolvent.	Ils craignent.	Ils suivent.	Ils vivent.
— IMPARF.	Je cousais.	J'absolvais.	Je résolvais.	Je craignais.	Je suivais.	Je vivais.
— PASSÉ S.	Je cousis.	*Inusité.*	Je résolus.	Je craignis.	Je suivis.	Je vécus.
— FUTUR	Je coudrai.	J'absoudrai.	Je résoudrai.	Je craindrai.	Je suivrai.	Je vivrai.
COND. PRÉS.	Je coudrais.	J'absoudrais.	Je résoudrais.	Je craindrais.	Je suivrais.	Je vivrais.
SUBJ. PRÉS.	Que je couse.	Que j'absolve.	Que je résolve.	Que je craigne.	Que je suive.	Que je vive.
— —	Qu'il couse.	Qu'il absolve.	Qu'il résolve.	Qu'il craigne.	Qu'il suive.	Qu'il vive.
— —	Que nous cousions.	Que nous absolvions.	Que nous résolvions.	Que nous craignions.	Que nous suivions.	Que nous vivions.
— —	Qu'ils cousent.	Qu'ils absolvent.	Qu'ils résolvent.	Qu'ils craignent.	Qu'ils suivent.	Qu'ils vivent.
IMPÉRATIF	Couds, cousons.	Absous, absolvons.	Résous, résolvons.	Crains, craignons.	Suis, suivons.	Vis, vivons.
PARTICIPES	Cousant, cousu.	Absolvant; absous, -te.	Résolvant, résolu.	Craignant, craint.	Suivant; suivi.	Vivant, vécu.

(1) Et ses composés. — (2) De même : *dissoudre.* — (3) De même : *astreindre, atteindre, ceindre, contraindre, empreindre, enfreindre, éteindre, feindre, geindre, joindre, peindre, plaindre, teindre*, et les composés. — (4) Et ses composés.

	58 **paraître** (1)	59 **naître**	60 **croître** (2)	61 **rire** (3)	62 **conclure** (4)	63 **nuire** (5)
IND. PRÉS.	Je parais, tu parais.	Je nais, tu nais.	Je croîs, tu croîs.	Je ris, tu ris.	Je conclus, tu conclus.	Je nuis, tu nuis.
— —	Il paraît.	Il naît.	Il croît.	Il rit.	Il conclut.	Il nuit.
— —	Nous paraissons.	Nous naissons.	Nous croissons.	Nous rions.	Nous concluons.	Nous nuisons.
— —	Ils paraissent.	Ils naissent.	Ils croissent.	Ils rient.	Ils concluent.	Ils nuisent.
— IMPARF.	Je paraissais.	Je naissais.	Je croissais.	Je riais.	Je concluais.	Je nuisais.
— PASSÉ S.	Je parus.	Je naquis.	Je crûs.	Je ris.	Je conclus.	Je nuisis.
— FUTUR	Je paraîtrai.	Je naîtrai.	Je croîtrai.	Je rirai.	Je conclurai.	Je nuirai.
COND. PRÉS.	Je paraîtrais.	Je naîtrais.	Je croîtrais.	Je rirais.	Je conclurais.	Je nuirais.
SUBJ. PRÉS.	Que je paraisse.	Que je naisse.	Que je croisse.	Que je rie.	Que je conclue.	Que je nuise.
— —	Qu'il paraisse.	Qu'il naisse.	Qu'il croisse.	Qu'il rie.	Qu'il conclue.	Qu'il nuise.
— —	Que nous paraissions.	Que nous naissions.	Que nous croissions.	Que nous riions.	Que nous concluions.	Que nous nuisions
— —	Qu'ils paraissent.	Qu'ils naissent.	Qu'ils croissent.	Qu'ils rient.	Qu'ils concluent.	Qu'ils nuisent.
IMPÉRATIF	Parais, paraissons.	Nais, naissons.	Croîs, croissons.	Ris, rions.	Conclus concluons.	Nuis nuisons.
PARTICIPES	Paraissant, paru.	Naissant, né.	Croissant, crû.	Riant, ri.	Concluant; conclu, e.	Nuisant, nui.

(1) De même : *connaître*, et les composés. — (2) Et ses composés, mais *accru, décru* sans accent, de même *j'accrus, je décrus*, etc. — (3) Et *sourire.* — (4) Et *exclure* et *inclure* (part. passé *inclus, incluse*). — (5) De même : *luire* et ses composés.

	64 *conduire* (1)	**65 *écrire*** (4)	**66 *croire***	**67 *suffire*** (2)	**68 *dire*** (3)	**69 *lire*** (4)
IND. PRÉS.	Je conduis, tu conduis.	J'écris, tu écris.	Je crois, tu crois.	Je suffis, tu suffis.	Je dis, tu dis.	Je lis, tu lis.
— —	Il conduit.	Il écrit.	Il croit.	Il suffit.	Il dit.	Il lit.
— —	Nous conduisons.	Nous écrivons.	Nous croyons.	Nous suffisons.	Nous disons, vous dites.	Nous lisons.
— —	Ils conduisent.	Ils écrivent.	Ils croient.	Ils suffisent.	Ils disent.	Ils lisent.
— IMPARF.	Je conduisais.	J'écrivais.	Je croyais.	Je suffisais.	Je disais.	Je lisais.
— PASSÉ S.	Je conduisis.	J'écrivis.	Je crus.	Je suffis.	Je dis.	Je lus.
— FUTUR	Je conduirai.	J'écrirai.	Je croirai.	Je suffirai.	Je dirai.	Je lirai.
COND. PRÉS.	Je conduirais.	J'écrirais.	Je croirais.	Je suffirais.	Je dirais.	Je lirais.
SUBJ. PRÉS.	Que je conduise.	Que j'écrive.	Que je croie.	Que je suffise.	Que je dise.	Que je lise.
— —	Qu'il conduise.	Qu'il écrive.	Qu'il croie.	Qu'il suffise.	Qu'il dise.	Qu'il lise.
— —	Que nous conduisions.	Que nous écrivions.	Que nous croyions.	Que nous suffisions.	Que nous disions.	Que nous lisions.
— —	Qu'ils conduisent.	Qu'ils écrivent.	Qu'ils croient.	Qu'ils suffisent.	Qu'ils disent.	Qu'ils lisent.
IMPÉRATIF	Conduis, conduisons.	Écris, écrivons.	Crois, croyons.	Suffis, suffisons.	Dis, disons, dites.	Lis, lisons, lisez.
PARTICIPES	Conduisant, conduit.	Écrivant, écrit.	Croyant, cru.	Suffisant, suffi.	Disant, dit.	Lisant, lu.

(1) De même : *construire, reconstruire, instruire, cuire, détruire* et les verbes se terminant par *-duire.* — (2) De même : *confire* et ses composés (sauf part. passé *confit, e*). — (3) Les composés de *dire*, sauf *maudire* (2^e^ groupe), se conjuguent sur *dire*, sauf à la 2^e^ personne pluriel de l'indicatif présent et de l'impératif présent : *vous contredisez*, mais *vous redites.* — (4) Et ses composés.

	70 *boire*	**71 *taire*** (1)	**72 *faire*** (2)	**73 *extraire*** (3)	**74 *repaître*** (4)	**75 *sourdre***
IND. PRÉS.	Je bois, tu bois.	Je tais, tu tais.	Je fais, tu fais.	J'extrais, tu extrais.	Je repais, tu repais.	*Inusité.*
— —	Il boit.	Il tait.	Il fait.	Il extrait.	Il repaît.	Il sourd.
— —	Nous buvons.	Nous taisons.	Nous faisons, vous faites.	Nous extrayons.	Nous repaissons.	*Inusité.*
— —	Ils boivent.	Ils taisent.	Ils font.	Ils extraient.	Ils repaissent.	Ils sourdent.
— IMPARF.	Je buvais.	Je taisais.	Je faisais.	J'extrayais.	Je repaissais.	*Inusité.*
— PASSÉ S.	Je bus.	Je tus.	Je fis.	*Inusité.*	Je repus.	—
— FUTUR	Je boirai.	Je tairai.	Je ferai.	J'extrairai.	Je repaîtrai.	—
COND. PRÉS.	Je boirais.	Je tairais.	Je ferais.	J'extrairais.	Je repaîtrais.	—
SUBJ. PRÉS.	Que je boive.	Que je taise.	Que je fasse.	Que j'extraie.	Que je repaisse.	—
— —	Qu'il boive.	Qu'il taise.	Qu'il fasse.	Qu'il extraie.	Qu'il repaisse.	—
— —	Que nous buvions.	Que nous taisions.	Que nous fassions.	Que nous extrayions.	Que nous repaissions.	—
— —	Qu'ils boivent.	Qu'ils taisent.	Qu'ils fassent.	Qu'ils extraient.	Qu'ils repaissent.	—
IMPÉRATIF	Bois, buvons.	Tais, taisons.	Fais, faisons, faites.	Extrais, extrayons.	Repais, repaissons.	—
PARTICIPES	Buvant, bu.	Taisant, tu.	Faisant, fait.	Extrayant, extrait.	Repaissant, repu.	—

(1) De même : *plaire* et ses composés (sauf *il plaît*, ind. prés.). — (2) Et ses composés. — (3) De même : *traire, abstraire, braire* (usité seulement aux 3^es^ pers. du sing. et du pluriel), *distraire, soustraire.* — (4) De même : *paître*, défectif (pas de passé simple ni de participe passé).

	76 *clore*	**77 *éclore***	**78 *enclore***	**79 *frire***	**80 *poindre*** (1)	**81 *oindre***
IND. PRÉS.	Je clos, tu clos.	*Inusité.*	J'enclos, tu enclos.	Je fris, tu fris.	—	J'oins, tu oins.
— —	Il clôt.	Il éclôt.	Il enclôt.	Il frit.	Il point.	Il oint.
— —	*Pas de*	*Inusité.*	*Pas de*	*Pas de*	—	Nous oignons.
— —	*pluriel.*	Ils éclosent.	*pluriel.*	*pluriel.*	—	Ils oignent.
— IMPARF.	*Inusité.*	*Inusité.*	*Inusité.*	*Inusité.*	Il poignait.	J'oignais.
— PASSÉ S.	—	—	—	—	Il poignit.	J'oignis.
— FUTUR	Je clorai.	Il éclora, ils écloront.	J'enclorai.	Je frirai.	Il poindra.	J'oindrai.
COND. PRÉS.	Je clorais.	Il éclorait, ils écloraient.	J'enclorais.	Je frirais.	Il poindrait.	J'oindrais.
SUBJ. PRÉS.	Que je close.	*Inusité.*	Que j'enclose.	*Inusité.*	—	Que j'oigne.
— —	Qu'il close.	Qu'il éclose.	Qu'il enclose.	—	Qu'il poigne.	Qu'il oigne.
— —	Que nous closions.	*Inusité.*	Que nous enclosions.	—	—	Que nous oignions.
— —	Qu'ils closent.	Qu'ils éclosent.	Qu'ils enclosent.	—	—	Qu'ils oignent.
IMPÉRATIF	*Inusité.*	*Inusité.*	*Inusité.*	Fris, —	—	Oins, oignez.
PARTICIPES	— , clos.	— , éclos.	— , enclos.	— , frit.	Poignant, —	Oignant, oint.

(1) Le verbe *poindre* ne se conjugue qu'à la 3^e^ personne du singulier.

Remarques

1. — La première et la deuxième conjugaison s'enrichissent sans cesse de nouveaux verbes, formés sur des substantifs ou sur des adjectifs. La troisième conjugaison ne comprend qu'un petit nombre de verbes, souvent très usuels, mais elle ne s'accroît pas.

2. — Le subjonctif imparfait, usuel surtout à la 3^e^ personne, se forme à partir du passé simple : ex. *je pris, que je prisse, qu'il prît.* En conséquence, on n'en a pas indiqué les formes pour chacun des verbes du troisième groupe.

3. — Aux temps passés, les verbes transitifs des trois groupes se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, les verbes pronominaux avec l'auxiliaire *être*, les verbes intransitifs avec l'auxiliaire *avoir*, sauf *aller, arriver, décéder, devenir, échoir, éclore, entrer, mourir, partir, repartir, rentrer, rester, retomber, retourner, revenir, sortir, survenir, tomber, venir.* Un certain nombre des verbes intransitifs se conjuguent tantôt avec *être*, tantôt avec *avoir*, selon que l'on veut exprimer une action passée ou l'état résultant de l'action passée : *il a changé* et *il est changé.*

4. — Dans les propositions négatives, le verbe simple s'intercale entre les deux parties de la négation : *Il ne comprend pas.* Dans les formes composées, l'auxiliaire seul s'intercale : *Il n'a pas compris.* A l'infinitif, la négation précède la forme simple : *Ne pas comprendre.* Dans les propositions à la fois négatives et interrogatives, leur forme verbale simple ou l'auxiliaire s'intercale entre les deux éléments de la négation : *Ne vient-il pas? Ne l'avez-vous pas vu?*

TABLEAU DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Signification
Abrév.	Abréviation, abréviatif, abréviativement.
Absol.	Absolu, absolument.
Abusiv.	Abusivement.
Acad.	Académie.
Accus.	Accusatif.
Actuellem.	Actuellement.
Adj.	Adjectif.
Adj. dém.	Adjectif démonstratif.
Adj. indéf.	Adjectif indéfini.
Adj. interr.	Adjectif interrogatif.
Adj. num. cardin.	Adjectif numéral cardinal.
Adj. num. ordin.	Adjectif numéral ordinal.
Adj. poss.	Adjectif possessif.
Adjectiv.	Adjectivement.
Adv.	Adverbe.
Adverbialem.	Adverbialement.
Allem.	Allemand.
Alphab.	Alphabétique.
Altér.	Altération.
Améric.	Américain.
Anc.	Ancien, anciennement.
Angl.	Anglais.
Apoc.	Apocope.
Apr.	Après.
Ar.	Arabe.
Arg.	Argot.
Arg. mil.	Argot militaire.
Arg. scol.	Argot scolaire.
Art.	Article.
Augment.	Augmentatif.
Auj.	Aujourd'hui.
Autref.	Autrefois.
Auxil.	Auxiliaire.
Av.	Avant.
Bibl. nat.	Bibliothèque nationale.
Celt.	Celtique.
Cf.	Conférez.
Chap.	Chapitre.
Class.	Classique.
Comp.	Composé.
Compar.	Comparatif.
Condit.	Conditionnel.
Conj.	Conjonction. Conjugaison, conjugue.
Contr.	Contraire.
Contract.	Contraction, contracté.
Dém.	Démonstratif.
Dénigr.	Dénigrement.
Dér.	Dérivé.
Dialect.	Dialectal.
Dict.	Dictionnaire.
Didact.	Didactique.
Dimin.	Diminutif.
Dir.	Direct.
Ed.	Edition, édité.
Ellipt.	Elliptique, elliptiquement.
Empr.	Emprunt, emprunté.
Encycl.	Encyclopédie.
Esp.	Espagnol.
Etym.	Etymologie, étymologique.
Ex.	Exemple.
Explét.	Explétif.
F. ou *Fém.*	Féminin.
Fam.	Familier, familièrement.
Fig.	Figuré, figurément.
Flam.	Flamand.
Franç.	Français.
Fut.	Futur.
Génit.	Génitif.
Germ.	Germanique.
Gr.	Grec.
Gramm.	Grammaire.
Grammat.	Grammatical.
Ibid.	Ibidem.
Id.	Idem.
Imparf.	Imparfait.
Impér.	Impératif.
Impers.	Impersonnel, impersonnellement.
Ind.	Indirect.
Indécl.	Indéclinable.
Indéf.	Indéfini.
Indic.	Indicatif.
Infin.	Infinitif.
Interj.	Interjection, interjectif.
Interjectiv.	Interjectivement.
Interr.	Interrogatif.
Intransitiv.	Intransitivement.
Inus.	Inusité.
Invar.	Invariable.
Invariablem.	Invariablement.
Ironiq.	Ironique, ironiquement.
Irrég.	Irrégulier, irrégulièrement.
Ital.	Italien.
Jurid.	Juridique.
Langue class.	Langue classique.
Langue littér.	Langue littéraire.
Lat.	Latin.
Lat. chrét.	Latin chrétien.
Lat. ecclés.	Latin ecclésiastique.
Lat. impér.	Latin impérial.
Lat. médiév.	Latin médiéval.
Lat. pop.	Latin populaire.
Lat. scolast.	Latin scolastique.
Linguist.	Linguistique.
Littér.	Littérature, littéraire.
Littéral.	Littéralement.
Loc.	Locution.
Loc. adj.	Locution adjective.
Loc. adv.	Locution adverbiale.
Loc. conj.	Locution conjonctive.
Loc. div.	Locutions diverses.
Loc. fam.	Locution familière.
Loc. impers.	Locution impersonnelle.
Loc. interj.	Locution interjective.
Loc. part.	Locution participiale.
Loc. prép.	Locution prépositive.
Loc. prov.	Locution proverbiale.
Loc. triv.	Locution triviale.
M.	Monsieur.
M. ou *Masc.*	Masculin.
Mgr	Monseigneur.
Mme	Madame.
Math.	Mathématiques.
Médic.	Médical.
Médiév.	Médiéval.
Métaph.	Métaphore.
Métriq.	Métrique.
Mil.	Militaire.
N.	Nom. Neutre.
N. B.	Nota bene.
Néerl.	Néerlandais.
Néol.	Néologisme.
N. f.	Nom féminin.
N. f. pl.	Nom féminin pluriel.
N. m.	Nom masculin.
N. m. pl.	Nom masculin pluriel.
N. ou *N°*	Numéro.
Norm.	Normand.
N. pr.	Nom propre.
Onomatop.	Onomatopée, onomatopéique.
Orthogr.	Orthographe, orthographique.
P.	Page.
Par allus.	Par allusion.
Par anal.	Par analogie.
Par compar.	Par comparaison.
Par exagér.	Par exagération.
Par extens.	Par extension.
Par iron.	Par ironie.
Par méton.	Par métonymie.
Par oppos.	Par opposition.
Par plaisant.	Par plaisanterie.
Part.	Participe.
Part. passé	Participe passé.
Part. prés.	Participe présent.
Partic.	Particulier, particulièrement.
Péjor.	Péjoratif, péjorativement.
Pers.	Personne, personnel.
Phonét.	Phonétique.
Pl. ou *Plur.*	Pluriel.
Plaisamm.	Plaisamment.
Pl.-q.-parf.	Plus-que-parfait.
Poét.	Poétique, poétiquement.
Pop.	Populaire, populairement.
Portug.	Portugais.
Poss.	Possessif.
Pr.	Propre.
Précéd.	Précédent.
Précisém.	Précisément.
Préf.	Préfixe.
Prép.	Préposition, prépositif.
Prés.	Présent.
Princ.	Principal.
Principalem.	Principalement.
Priv.	Privatif, privativement.
Probablem.	Probablement.
Pron.	Pronom, pronominal.
Pronominalem.	Pronominalement.
Pron. dém.	Pronom démonstratif.
Pron. indéf.	Pronom indéfini.
Pron. interr.	Pronom interrogatif.
Pron. pers.	Pronom personnel.
Pron. poss.	Pronom possessif.
Pron. rel.	Pronom relatif.
Prononc.	Prononciation.
Proprem.	Proprement.
Prov.	Proverbe, proverbial.
Provenç.	Provençal.
Quelquef.	Quelquefois.
Réfl.	Réfléchi.
Rem.	Remarque.
Rhét.	Rhétorique.
S.	Siècle.
Scand.	Scandinave.
Scientif.	Scientifique.
Scolast.	Scolastique.
Signif.	Signification, signifiant.
Simplem.	Simplement.
Sing.	Singulier.
Spécialem.	Spécialement.
Subj.	Subjonctif.
Substantiv.	Substantivement.
Suff.	Suffixe.
Suiv.	Suivant.
Superl.	Superlatif.
Symb.	Symbole.
Syn.	Synonyme.
Trad.	Traduction, traduit.
Transcript.	Transcription.
Transitiv.	Transitivement.
Triv.	Trivial.
Trivialem.	Trivialement.
V.	Verbe. Vers. Voir.
V. impers.	Verbe impersonnel.
V. intr.	Verbe intransitif.
V. pr.	Verbe pronominal.
V. tr.	Verbe transitif.
V. tr. ind.	Verbe transitif indirect.
Var.	Variante.
Vol.	Volume.
Vulg.	Vulgaire, vulgairement.
Vx	Vieux.

N. B. — Quand l'astérisque (*) précède une étymologie, il indique qu'il s'agit d'une forme hypothétique.

En ce qui concerne la notation du h dit aspiré, elle est traduite par un astérisque : *hasard.

a

a [a *ou* ɑ] n. m. **1.** Première lettre de l'alphabet français et de la plupart des alphabets dérivés de l'alphabet phénicien. || *Depuis A jusqu'à Z,* du commencement à la fin. || *Ne savoir ni A ni B,* ne pas savoir lire, et, *par extens.,* ignorer les éléments d'une science, d'un art. || *Prouver par A + B,* prouver avec une rigueur mathématique. || **2.** La première des voyelles et la plus ouverte. (La voyelle *a* présente en français trois variétés : l'*a* antérieur ou palatal [a], tel que dans *patte ;* l'*a* postérieur [ɑ], tel que dans *pâte ;* enfin un *a* nasal [ɑ̃], tel que dans *rang.*)

a- (devant consonne), **an-** (devant voyelle ou *h* muet), élément d'origine grecque, entrant comme préfixe dans la composition de certains mots, où il exprime l'idée d'absence, de privation (*a* dit « privatif ») : A*moral,* A*pesanteur,* A*politique ;* AN*algésique,* AN*hydre.*

à [a] prép. (lat. *ad*).

• Historique. Après *de,* auquel elle s'oppose souvent, la préposition *à* est la plus fréquente et celle qui exprime les relations les plus diverses et les plus générales. Etymologiquement, elle continue le latin *ad,* qui marquait l'aboutissement d'un mouvement vrai ou figuré, et qui en outre, en latin vulgaire, avait assumé les rôles du datif (complément d'attribution) ; elle a hérité également de quelques emplois du latin *ab* (point de départ, agent de l'action), de l'ancien français *od, o* (accompagnement, instrument), et, par l'intermédiaire des formes contractes, d'une partie des fonctions de *en.* D'où son aptitude à exprimer le lieu d'une action ou la position d'un objet dans l'espace et dans le temps, l'aboutissement, la destination, le résultat, mais aussi la cause, le moyen ou l'instrument, l'accompagnement, la manière ; d'où son rôle dans la construction du complément d'objet ou d'objet secondaire d'un grand nombre de verbes. L'usage moderne a pourtant privé *à* de quelques emplois anciens ou classiques, qui peuvent subsister soit comme tours littéraires, soit dans des locutions figées, et qui seront signalés dans les subdivisions de cet article.

En outre, au xvii[e] s., *à* servait à introduire quantité de compléments circonstanciels pour lesquels nous employons aujourd'hui « avec » (accompagnement) : *Un arbre que le vent emporte à ses racines* (Viau) ; « selon » : *Cette pratique est juste : elle est autorisée aux Pères de l'Eglise* (Pascal) ; « envers » : *Il n'est responsable de ces inconstances qu'à ce cercle d'amis* (La Bruyère) ; « pour » : *À quelle utilité ?* (La Fontaine).

• Construction. Le complément introduit par à peut être un nom précédé ou non de l'article : *Conforme à la loi. Tasse à thé ;* un pronom : *Pensez à nous ;* un infinitif : *J'aime à me promener.* Dans l'ancienne langue, on plaçait volontiers, en ce cas, le nom complément entre *à* et l'infinitif ; nous avons gardé l'expression : *Geler à pierre fendre.*

À sert à introduire le complément d'un verbe : *Obéir à la loi. Donner aux pauvres ;* d'un nom : *Fidélité au devoir ;* d'un adjectif : *Utile à son pays.*

• Formes contractes. *À* se combine avec l'article défini dans les formes *au* (*à + le,* devant une consonne ou un *h* aspiré) et *aux* (*à + les,* masculin et féminin) : *Au grenier, aux champs, au héros, aux idées,* mais *à l'homme, à l'illustre héros.* La contraction n'a pas lieu avec le pronom personnel : *À le voir, à les entendre.*

« À » introduit les compléments circonstanciels d'un verbe.

• **I.** Notions d'espace et de temps. **1.** Indique la direction d'un mouvement : *Les rois vaillants et bataillards, la tête et les mains hardiment levées au ciel* (Hugo). || Cet emploi était plus étendu dans la langue classique, où à était utilisé là où nous employons *vers* (sens de *ad* latin), emploi repris parfois par archaïsme, surtout en poésie : *Prenant à l'empire un chemin éclatant* (Corneille). *Le regard de mon âme à la terre tournée* (Hugo). *Et le rouge soleil, au fond des nuits tragiques, | Seul flambe et darde aux flots son œil ensanglanté* (Leconte de Lisle). || **2.** Indique le lieu d'aboutissement, le terme d'un mouvement (parfois en opposition avec *de,* qui indique l'origine) : *Aller à Marseille. Se rendre de Paris à Lyon. La foule nuptiale au festin s'est ruée* (Heredia). *Trois marches de porphyre noir descendaient à un bassin où jaillissait une gerbe fine* (Samain). *Le fleuve* [...] *les pousse au golfe mexicain* (Chateaubriand). || Avec un nom désignant une profession, entre dans des expressions familières ou populaires comme *aller au médecin, au dentiste,* etc. (le tour correct étant *chez le médecin, chez le dentiste*) : *Maman allait le moins possible « au boucher »* (Mauriac). *J'ai dû m'interrompre pour mener Gustave au docteur* (Gide). Mais on a dit *aller au ministre, à l'évêque,* dans le sens de « s'adresser au ministre, à l'évêque » : *Le curé a été au roi, lui représenter qu'il n'y a tantôt plus dans sa paroisse que des auberges et des coquetiers* (Racine). *On va au Sauveur de même qu'on se rend chez un médecin* (Huysmans). || Fig. *Envoyer au diable, aller au diable,* et exclamativ., avec ellipse du verbe, *Au diable !,* v. diable. || *Class.* Au xvii[e] s., l'emploi de à pour marquer le lieu est plus étendu qu'aujourd'hui, et on trouve cette préposition là où nous employons *dans* et *sur* : *Mais que diable allait-il faire à cette galère ?* (Molière) *Jésus-Christ est mort à la croix* (Bossuet). *C'est pourquoi vous n'avez qu'un parti qui soit sûr ! | C'est de vous renfermer aux trous de quelque mur* (La Fontaine). || **3.** Indique le lieu d'où l'on extrait, d'où provient quelque chose (au pr. et au fig.) : *Puiser l'eau à la fontaine. Retenir l'impôt à la source.* || **4.** Indique un endroit précis, la situation dans l'espace : *Être né à Paris. À table, il me servait le premier* (Lamartine). *Il a passé deux mois à l'hôpital* (Daudet). *M[me] Bovary partit un mercredi, qui était un jour de marché à Yonville* (Flaubert). *À mes pieds c'est la nuit, le silence* (Heredia). *La cloche qui à cent mètres d'ici tinte* (Valéry). *Son bras levé et plié au coude* (Samain). *Avoir mal à la tête. Avoir froid aux mains.* || **5.** En corrélation avec *de,* sert à déterminer l'espace compris entre deux points considérés : *Que dans sa chair saignant de l'épaule à l'orteil | À chaque carrefour le fouet qui siffle morde !* (Leconte de Lisle). || **6.** Indique un moment précis, la situation dans le temps : *Je ne rentrais qu'à la nuit close* (Lamartine). *À onze heures il déjeunait* (Flaubert). *Ils* [ses cheveux] *sentaient aussi bon que les fleurs du jardin à cettè heure-ci* (Baudelaire). || *À ce moment,* à un moment donné dans le temps, alors (s'oppose à *en ce moment,* maintenant). || *À* s'emploie régulièrement à la suite du verbe *être* pour indiquer une date : *Nous sommes déjà à vendredi. J'ai une diable d'envie d'être à demain* (Barbey d'Aurevilly). *Il lui tardait presque d'être à dimanche* (Mauriac). Cependant, le bon usage autorise l'ellipse de la préposition et l'on peut dire : *Nous sommes vendredi.* || **7.** En corrélation avec *de,* s'emploie pour déterminer un laps de temps compris entre deux moments considérés : *Du matin au soir, il tirait les oiseaux* (Maupassant). || *D'ici à,* à partir de maintenant jusqu'à, ou, dans l'espace, à partir d'ici jusqu'à : *D'ici à peu* (Flaubert). *D'ici à cinq minutes* (Farrère). *D'ici à Angkor* (Benoit). Cependant, cette expression se trouve employée sans *à,* mais le tour est d'un langage plus familier : *D'ici demain.* (*D'ici là, d'ici peu, d'ici quelques minutes, d'ici quelque temps,* etc., sont toujours employés sans *à.*) || **8.** S'emploie exclamativement dans certaines phrases elliptiques pour exprimer un souhait, une intention se rapportant à un moment ultérieur : *À ce soir ! À demain ! À vendredi ! Au revoir ! L'oncle se leva radieux en proclamant : « À ce soir les affaires sérieuses »* (Maupassant).

• **II.** Relations diverses ayant quelque rapport avec la direction, le mouvement ou la situation dans l'espace ou dans le temps. **1.** Opposition : *Résister à l'envahisseur. Quand on avait franchi*

le seuil, on se heurtait à l'auge de pierre (Flaubert). *Se heurter à l'incompréhension de ses interlocuteurs.* || **2.** Union : *S'allier à plusieurs pays. Oh ! la nuance seule fiance | Le rêve au rêve et la flûte au cor* (Verlaine). || **3.** Cause : *À ces mots j'ai voulu sauter sur mon épée* (Nerval). *À sa vue, la foule recule d'épouvante* (France). *À leurs cris, un seigneur, de ceux de l'avant-garde, | S'arrête* (Heredia). || *Spécialem.* Introduit un infinitif causal, tour fréquent au XVII^e s., mais qui disparaît peu à peu devant le gérondif avec *en* : *À raconter ses maux, souvent on les soulage* (Corneille). *Ils* [mes sonnets] *perdraient de leur charme à être expliqués* (Nerval). *Cette âme qui s'émeut en moi à vous contempler* (Samain). *Pourtant, à courir ainsi la forêt tout le jour en compagnie du garde, il s'était fait des ennemis* (Daudet). || **4.** Tendance, résultat : *La représentation tire à sa fin. La situation tourne au tragique.* || Conséquence résultant de l'intensité de la notion exprimée par le verbe ou par l'adjectif, ou de l'aptitude à telle ou telle action que marque le nom suivi de la préposition *à* : *La biche brame au clair de lune | Et pleure à se fondre les yeux* (Rollinat). *Des camaïeux bleu tendre à soulever le cœur* (Banville). *Dans une langue à être compris de tous* (Sainte-Beuve). *Le mâtin était de taille | À se défendre hardiment* (La Fontaine). || Terme qui peut être atteint (= jusqu'à) : *Riant aux larmes quand la bête tombait d'aplomb* (Maupassant). *Des roses ! Des roses encore ! | Je les adore à la souffrance* (Samain). *Aimer à la folie. Être bouleversé à ne savoir que faire. C'est à mourir de rire.* || **5.** Destination, but (introduit un infinitif ou un nom complément d'un nom ou d'un verbe) : *Une machine à coudre. Sa grosse coquille à ramener les brebis* (Daudet). *Voilà de belles dispositions à exercer la pharmacie* (Flaubert). *Donne-lui tout de même à boire, dit mon père* (Hugo). *Une tasse à thé. Un étui à cigares. Du papier à lettres.* || *Class.* Etait d'un emploi plus large en ce sens : *Les forces me manquent à raconter vos louanges* (Bossuet). || Indique ce qu'il convient de faire : *Une maison à vendre. Cette maison est à vendre. Ce travail est à refaire. Voilà deux enfants de plus à nourrir* (Sand). || **6.** Moyen : *Peindre à l'huile. La figure au pastel d'une dame en costume Louis XV* (Flaubert). *Coupe au rasoir. Taper une lettre à la machine. Il alla chez elle à pied* (Stendhal). *Attaquer à la baïonnette. Parcourir un trajet à cheval, à âne, à dos de chameau. Se déplacer à bicyclette, à vélo, à motocyclette, à skis* (v. Rem. 4). *Parfois un ouvrier à bicyclette la dépassait* (Mauriac). || Indique le mode de fonctionnement : *Arme à feu. Moteur à explosion. Avion à réaction.* || **7.** Manière, allure, comportement : *Parler à haute voix. Pareil au grand vautour qui rôde à grands coups d'aile* (Leconte de Lisle). *Rire à grands éclats* (Nerval). *Une fine poudre de charbon qui poudrait à noir le sol* (Zola). *Des robes parfumées qui traînent à plis somptueux* (Baudelaire). *Quand il était à jeun, il lisait les lettres* (Balzac). *Agir à son gré. Vivre à sa fantaisie.* || *Spécialem.* Sert à introduire le complément du nom qui marque la caractérisation : *Les bandes de Goths aux lourdes tresses rousses* (Leconte de Lisle). *Un jeune gaillard, au regard sombre et fier* (Mérimée). *De là naissent ces sympathies | Aux impérieuses douceurs* (Gautier). *La petite rosace à jour percée au-dessus du portail* (Hugo). *Une tabatière à musique. Des sardines à l'huile. Une chanson à la mode.* || **8.** Prix, évaluation, approximation : *Nos monuments sont tarifés à tant le mètre* (Balzac). *Les deux fins compères évaluaient la collection de tableaux à six cent mille francs* (Balzac). *Un livre à trois francs.* (V. aussi Rem. 6.) || *Spécialem.* En opposition avec *de*, *à* s'emploie entre deux nombres pour exprimer une évaluation approximative : *Il y a de quatre à cinq cents femmes dans la manufacture* (Mérimée) ; parfois sans *de* : *Gagner mille à quinze cents francs.* (V. aussi Rem. 8.) || **9.** Agent du verbe passif dans les expressions figées *mangé aux vers, aux mites*, etc. (en dehors de ces expressions, l'emploi de *à* pour introduire le complément d'agent est rare et littéraire ; il était plus étendu au XVII^e s.) : *Je l'ai jeté dans la basse-cour, pour qu'il soit mangé aux volailles* (Toulet). *Séduite à mes serments* (Sainte-Beuve). *Bercée au soupir des houles pensives* (Leconte de Lisle). || À cette construction peut se rattacher le complément avec *à* dans les expressions *faire faire, laisser faire, voir faire, entendre dire*, etc., *quelque chose à quelqu'un*, qui indique l'auteur de l'action que l'on fait (laisse, voit faire) ou la personne que l'on entend dire (emploi étendu au XVII^e s., plus restreint de nos jours) : *Comme de toute ma vie j'ai entendu juger aux plus habiles* (Boileau). *J'aurais fait changer d'avis à Lucile* (Marivaux). *Mais j'étais encore sous l'impression des coups que j'avais vu recevoir à M. de Charlus* (Proust). *Elle laisse tout faire à sa mère.* || **10.** Suivie d'un nom de nombre, la préposition *à* sert à marquer la participation à une même tâche ou la communauté de situation : *Se mettre à trois pour soulever un fardeau. Imagine de très pauvres gens qui vivent à six dans un logement de deux pièces* (Duhamel). || Avec une valeur distributive, *à* peut indiquer un mode de répartition, de succession, le rapport d'un espace au temps : *Ils étaient alignés deux à deux. Il perdit une à une les plaques d'or de son collier* (Flaubert). *Ce caquetage coupé à temps égaux* (Nerval). *À chaque minute d'autres arrivaient* (Flaubert). *Une voiture qui roule à cent kilomètres à l'heure.* || *Spécialem.* S'emploie devant *qui* pour marquer la compétition entre les membres d'un groupe ou d'un ensemble dans la manière de se comporter, d'agir : *Hurler à qui mieux mieux. C'était à qui serait le plus malin.* || **11.** À employé devant un infinitif peut exprimer une circonstance avec la même valeur qu'un adverbe, une locution adverbiale ou une proposition circonstancielle : *À vrai dire. À tout prendre. À tout considérer, un métaphysicien ne diffère pas du reste des hommes* (France). *À compter de ce jour* (France). *À l'en croire.*

« À » marque l'appartenance.

1. Dans certaines expressions figées, *à* marque la possession, l'appartenance, par survivance d'un emploi fréquent dans l'ancienne langue et qui remonte au bas latin : *Une bête à bon Dieu. Le denier à Dieu. La barque à Caron.* || Vx. *La vache à Colas*, le protestantisme. || Vx. *La vigne à mon oncle*, une mauvaise excuse. || **2.** À peut avoir pour régime un pronom, et particulièrement pour préciser un possessif qui précède : *Un ami à moi. C'est une conception à lui. C'est mon avis, à moi.* || **3.** Après *être, appartenir*, indique le possesseur, la personne ou la chose concernée : *Ce champ est à mon voisin. La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir* (Molière). *Ce pauvre cœur dont la moitié est à moi* (Maupassant). *Etait-ce la peine à Bonaparte d'avoir commis une action de si longue mémoire ?* (Chateaubriand). *À moi n'appartenait pas l'honneur d'avoir découvert un si beau lieu* (Mérimée). || **4.** En dehors de ces cas, l'emploi de *à* pour marquer l'appartenance est de la langue familière ou populaire : *Un fils à papa. Je serais plus heureux si j'étais le fils à Grelin* (Vallès). *Pour ce qui est des crapauds à Joseph, je t'avouerai que ça me fait plaisir* (Duhamel).

« À » introduit le complément d'objet d'un verbe.

1. Introduit le complément d'objet de certains verbes transitifs indirects ou de certaines locutions verbales : *Nuire à son prochain. Survivre à ses enfants. Sans prendre garde à l'ouragan qui fouettait mes vitres fermées* (Gautier). *Crainquebille suivait son idée et obéissait à une force intérieure* (France). || Certains verbes transitifs qui construisent directement leur objet admettent aussi la construction indirecte avec *à*, à laquelle correspond souvent un sens plus abstrait et qui, dans certains cas, est réservée aux emplois figurés : *Il atteint au succès* (en face de *il atteint le plafond*). *Il vise aux honneurs* (en face de *il vise la cible*). *Non ! la lyre aux tombeaux n'a jamais insulté* (Lamartine). *Et nous courons par les prés* [...] | *Et chassons aux papillons* (Verlaine).

|| *Croire à,* croire à l'existence, à l'efficacité, à la véracité, de quelque chose ou de quelqu'un : *Je ne croyais plus aux voleurs, à force d'en entendre parler et de n'en rencontrer jamais* (Mérimée). *Mon père, qui ne croyait pas aux médecins, croyait aux charlatans* (Chateaubriand). *On ne croit plus à ce qu'il dit. Sylvannie croyait à un vaste trafic d'enfants volés* (Daudet). [Un certain nombre de verbes comme *croire* se construisent à la fois avec *à* et avec d'autres prépositions, tels : *se méprendre à, sur, rêver à, de, sur,* etc. ; se reporter à ces différents verbes.] || *Spécialem.* S'emploie à la suite d'un nom pour introduire l'objet de l'action exprimée par ce nom : *Manquement à l'honneur. Résistance à l'ennemi.* || **2.** Le complément peut être constitué par une subordonnée introduite par *à ce que : Aide-nous à ce que rien autour d'eux ne les tire hors de l'antre* (Giraudoux). *Elle ne faisait pas toujours attention à ce qu'il n'y eût personne dans la chambre voisine* (Proust). [Cette construction prend parfois la place de *que,* considéré comme plus correct *Je consens volontiers à ce qu'il vienne avec nous* (Mérimée).] || Par analogie avec la construction de l'infinitif précédé de *à,* complément de certains verbes (v. ci-après nº 3), on emploie parfois *à ce que* pour *que : Je demande à ce qu'on m'oublie* (Flaubert). || **3.** Introduit souvent un infinitif objet : *Ma bonne mine n'a servi qu'à me perdre plus sûrement* (Nerval). *Si le peuple pingouin manquait à tenir ses engagements* (France). || Certains verbes admettent à la fois la construction directe de leur infinitif objet et la construction avec *à,* qui donne un tour plus littéraire : *Aimer à travailler* (en face de *aimer travailler). J'aimais trop à jouer à la paume* (Mérimée). || *Class. À* s'emploie devant des infinitifs compléments d'objet qui aujourd'hui se construisent avec *de : J'ai toujours oublié à vous dire* (Pascal). || *À* suivi d'un infinitif objet forme des locutions diverses. Avec *être, rester* et d'autres verbes d'état, il marque l'action qu'on est en train de faire : *J'étais sur le balcon à travailler au frais* (Molière). *Lorsque nous sommes à photographier* (Flaubert). || Avec *voici, voilà* ou, familièrement, employé seul, *à* exprime l'action ou l'état en cours : *Nous voilà toutes à galoper dans Castelet* (Daudet). || *Avoir à,* marque la nécessité : *J'ai à travailler. J'ai à faire, je ne peux pas sortir. J'avais à solliciter des juges pour un procès* (Mérimée). *Qu'ai-je à dire, sinon rien ? Car ma tâche est faite* (Leconte de Lisle) ; la possibilité : *Avoir à manger.* || *En être à, arriver à, en arriver à, en venir à,* ont une valeur terminative ou résultative : *On arrive à s'incarner dans le héros de son imagination* (Nerval). *J'en suis arrivé à me demander... Je n'en suis pas encore à mendier mon pain* (Musset). || *Venir à,* marque une action fortuite : *Il vint à passer.* || **4.** Introduit le complément d'objet secondaire, ou complément d'attribution : *Il enseigne la grammaire aux enfants. Qui donne au pauvre prête à Dieu. Je viens au pur silence offrir mes larmes vaines* (Valéry). *Je demande à Dieu que tout succède à vos désirs* (France). *J'écrivis à mon père pour lui demander...* (Lamartine).

« À » introduit le complément d'un adjectif.

S'emploie à la suite d'un adjectif, devant un verbe, un nom, un pronom : *C'est très bon à déguster* (Maupassant). *Chose horrible à penser* (Daudet). *Elle* [la terre] *est chère à tous ceux qui sèment en marchant* (Hugo). *Des préoccupations inconnues à ses pareils* (Sand). *Cette ville toute visible et pareille à elle-même* (Valéry). *Tous les éléments avec quoi se fabrique ordinairement la joie humaine se trouvaient réunis à un degré bien rare à rencontrer* (Gautier).

Emplois divers.

1. *À* s'emploie devant l'attribut de l'objet dans certaines locutions figées : *Prendre à partie. Prendre le ciel à témoin de son innocence.* || Emploi beaucoup plus étendu au XVII^e s. : *Toutes estimeront à faveur singulière le droit d'entrer dans son palais* (Corneille). || **2.** *À* s'emploie devant un nom ou un pronom dans certaines phrases elliptiques qui expriment un appel, un souhait, un avertissement, etc. : *Le Muezzin criant, en syllabes sonores : « À la prière ! À la prière ! »* (Leconte de Lisle). *D'un bond elle fut debout, criant : « Au secours ! »* (Maupassant). *Au bagne ! À casser des pierres !* (Pagnol). *À vous les fruits dorés qui font ployer les branches* (Leconte de Lisle). *À moi, comte, deux mots* (Corneille). || S'emploie devant un nom, dans certaines phrases elliptiques, pour indiquer la consécration, exprimer la dédicace, l'envoi : *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante. Au lecteur. À Monsieur le Recteur de l'académie de...* || **3.** *À* forme avec des noms (accompagnés ou non de l'article), des adjectifs, des adverbes, d'autres prépositions, ou même des propositions, diverses locutions adverbiales, prépositives ou verbales : *Jusqu'à. À cause de. À l'exemple de. À perte de vue. Au contraire. Au milieu de. À plaisir. À jamais. À la fois. À la merci de. Au fait. Au mieux. À vie. À force de. Au minimum. À l'aise. À tout. À peine. Au fur et à mesure. Tirer à blanc. Agir à contrecœur. Manger à bouche que veux-tu. Rire à gorge déployée.*

Remarques.

1. On dit indifféremment *la clef est à la serrure* ou *sur la serrure ;* toutefois, on dit plutôt aujourd'hui *la clef est sur la porte* que *la clef est à la porte,* construction encore usuelle au XIX^e s. : *La clef est à la porte, votre belle-mère y est !* (Balzac). || On dit indifféremment *à terre* ou *par terre* pour marquer la situation ou le mouvement : *L'enfant d'Emma dormait à terre* (Flaubert). *Dépité de n'avoir pu jeter à terre son ennemi* (Alain-Fournier). || **2.** *Au matin, au soir* sont des constructions de la langue classique et littéraire ; aujourd'hui, on construit en général directement le complément : *Encore à ce matin, cette bouillante rage* [...] | *L'a fait jeter dans l'eau* (Racan). *Comme la lampe au soir* (Sainte-Beuve). || *Soir et matin,* employés après un jour de la semaine précédé ou non d'un article ou d'un déterminatif, ou après *demain, après-demain, le lendemain, le surlendemain,* peuvent être précédés de *au,* mais sont généralement aujourd'hui construits directement : *Terlonia est parti hier au soir* (Chateaubriand). *Je suis allé, à dix heures, hier soir, là-bas* (Duhamel). Mais, après *la veille, l'avant-veille,* un quantième quelconque et le mot *jour* accompagné d'un déterminatif, *au* est obligatoirement conservé : *La veille au soir* (Flaubert). *Le 10 au matin. Ce jour-là, au matin. Le quatrième jour au matin* (Saint-Exupéry). || **3.** *« À » explétif dans diverses expressions marquant le temps.* La langue actuelle construit directement le complément de temps, alors que la langue classique employait *à ;* certaines expressions sont restées dans la langue littéraire (*à chaque fois, à la première fois, à d'autres jours,* etc.) ou dans la langue dialectale ou populaire (*à d'autres fois, à quand, à ce soir,* etc.) : *L'infortuné, repoussé par la tempête à chaque fois qu'il voulait doubler un cap dangereux, s'était écrié :* [...] *« Je passerai cette infranchissable barrière »* (Baudelaire). *Ce banc qui avait vu, à quelque soir, plus d'une belle fille* (Barbey d'Aurevilly). *Hippolyte n'osant à tous les jours se servir d'une si belle jambe* (Flaubert). *À d'autres jours* [...] *je m'interrompais* [...] *pour lui dire* (Sainte-Beuve). *À chaque fois qu'on y revient* (Gide). *Race infidèle, me connaissez-vous à cette fois* (Bossuet). *Tout le corps d'armée qu'on commence à embarquer à c' soir* (Barbusse). *À quand ce mariage ?* (Maupassant). || **4.** *À skis* ou *en skis,* l'usage hésite entre les deux expressions, les skis étant considérés soit comme un mode de locomotion (cf. *à cheval, à bicyclette*), soit comme des sortes de chaussures (cf. *en sabots, en pantoufles*). || **5.** Littré recommande de dire, selon l'usage classique, *être court de,* pour « ne pas avoir assez de », mais ce tour a vieilli et l'usage moderne lui préfère *être à court de.* || **6.** *À* peut s'employer à la suite d'un nom pour introduire un complément de prix, mais parfois avec une nuance péjorative, et

dans le cas d'un article de série, en général à bon marché : *Une cravate à deux francs. Une robe à vingt francs* ; mais on dira : *Une cravate de trente francs en pure soie naturelle.* || **7.** Certains verbes et certaines locutions verbales se construisent obligatoirement avec *à ce que (s'accoutumer, s'appliquer, condescendre, contribuer, se décider, s'habituer, veiller,* etc., *avoir intérêt, être attentif,* etc.), tandis que pour *aimer, s'attendre, consentir, demander* la construction avec *que* est plus élégante. De même, *de manière que, de façon que* appartiennent à une langue plus soignée que *de manière à ce que, de façon à ce que.* || **8.** Pour marquer l'approximation, *à* ne s'emploie, dans la langue soignée, que lorsqu'il s'agit de nombres non consécutifs ou de nombres consécutifs se rapportant à des choses qu'on peut diviser par fractions : *Des groupes de quatre à dix hommes* (Maurois). *Un filet d'eau de sept à huit pouces de profondeur* (Chateaubriand). *Elle semblait avoir dix-neuf à vingt ans* (Maupassant). Dans les autres cas, on doit mettre *ou : Elle a élevé sept ou huit petits frères* (France). || **9.** *« À » ou « en ».* Pour indiquer le lieu (direction ou situation), on emploie *à* devant les noms de villes ou de villages : *Aller à Paris, à Avignon.* Quand ils comprennent un article, on emploie la forme contracte : *Au Havre, aux Baux.* Les noms de pays se construisent ordinairement avec *au* s'ils sont masculins et commencent par une consonne : *Aller au Luxembourg, au Canada, au Venezuela.* Devant les noms d'îles, l'usage impose une répartition qui attribue *à* aux petites îles : *À Malte, à Oléron* (mais *en Corse, en Crète*), ainsi qu'à des îles lointaines : *À Cuba, à Madagascar, à Haïti, à la Réunion, à Terre-Neuve.* (Pour les noms de continents, de pays et de provinces féminins, ou masculins commençant par une voyelle, les noms de départements, etc., v. DANS et EN.) Jusqu'au XVIIIe s., et même au cours du XIXe s., on employait *à la, à l'* devant un nom féminin singulier de pays lointain (là où nous employons *en*) : *Comme ils se conduisirent à Rome et à la Chine* (Saint-Simon). *Tous ceux* [les établissements] *que les Français ont à l'Amérique* (Labat). *Un autre religieux secourait d'autres voyageurs à la Chine, au Canada* (Chateaubriand).

abaca [abaka] n. m. (du tagal [langue des Philippines], par l'esp. *abacá* ; 1664, Thévenot). Bananier des Philippines, fournissant le chanvre de Manille.

abadir ou **abbadir** [abadir] n. m. (origine inconnue ; 1690, Furetière). Nom donné à une pierre sacrée chez les Phéniciens et considérée comme venant du ciel : *Regardez l'abbadir et voyez le bolide. | L'un tombe, et l'autre meurt ; le ciel n'est pas solide* (Hugo).

abaissable [abɛsabl] adj. (de *abaisser* ; 1866, Larousse). Qu'on peut abaisser, diminuer : *Un tarif abaissable.*

abaissant, e [abɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *abaisser* ; Larousse). Qui fait perdre de la dignité, de la valeur morale : *Celles* [les femmes] *qui ne sont abaissantes et fatales que pour des hommes d'une rare et droite nature* (Villiers de L'Isle-Adam). *Une conduite abaissante.*

● SYN. : *avilissant, dégradant, humiliant.* — CONTR. : *exaltant.*

abaisse [abɛs] n. f. (déverbal de *abaisser* ; 1490, Taillevent). Pâte amincie avec un rouleau à pâtisserie.

abaisse-langue [abɛslɑ̃g] n. m. invar. (de *abaisse,* forme verbale de *abaisser,* et de *langue* ; 1853, Lachâtre). Spatule servant à maintenir la langue à plat pour un examen médical.

abaissement [abɛsmɑ̃] n. m. (de *abaisser* ; 1160, Benoît de Sainte-Maure).

I. 1. Action de faire descendre : *L'abaissement du contrepoids ouvre la barrière.* || **2.** Action de diminuer la hauteur : *L'abaissement d'un mur.* || **3.** *Fig.* Action de diminuer la valeur, l'intensité de quelque chose : *L'abaissement de la monnaie, de l'acuité visuelle.* || **4.** Diminution de la qualité, de la valeur, de l'autorité de quelqu'un : *Pendant que la fortune publique* [...] *prenait des accroissements inouïs* [sous Napoléon III], *l'abaissement de toute aristocratie se produisait en d'effrayantes proportions* (Renan). *Vous avez lutté contre la misère, contre l'abaissement moral, par amour du prochain* (Martin du Gard).

II. 1. *Class.* Action de s'humilier, acte de soumission : *Je dis donc qu'il y a deux choses qui composent la pénitence : la mortification du corps et l'abaissement de l'esprit* (Bossuet). || **2.** État de ce qui a été amené à un degré plus bas (au pr. et au fig.) : *Nous vivons dans un drôle de temps. Il me semble que l'abaissement des intelligences est bien sensible* (Mérimée). *L'abaissement de la température sera durable.* || **3.** *Vx.* Situation sociale inférieure : *Pour éviter à son fils le désagrément de voir sa mère dans un pareil abaissement de condition, elle avait pris le nom de madame Charlotte* (Balzac). *Comment de cet abaissement inouï s'élancera-t-il aux plus hautes destinées ?* (Nerval). || **4.** Humiliation ressentie du fait de cette situation : *C'est immoral, mais je n'y peux rien ; je savoure une voluptueuse revanche de déboires mal définis et de mes longs abaissements hypocritement endurés* (Arnoux).

● SYN. : **I, 3** *affaiblissement, baisse, diminution* ; **4** *décadence, déchéance, déclin, dégradation.* || **II, 2** *baisse, chute, diminution.* — CONTR. : **I, 2** *exhaussement, surélévation* ; **3** et **4** *élévation, relèvement.* || **II, 2** et **3** *amélioration, hausse.*

abaisser [abɛse] v. tr. (de *baisser* ; 1165, Marie de France). **1.** Faire descendre à un niveau plus bas : *Une barrière abaissée ferme le chemin* (Chateaubriand). *Il abaissa la barre de la porte, entrouvrit le battant* (Gautier). || *Abaisser la cataracte, le cristallin,* pratiquer l'opération de la cataracte, qui consistait à abaisser le cristallin opaque avec une aiguille. (On disait aussi ABATTRE, AIGUILLER LA CATARACTE.) || *Abaisser un chiffre,* le reporter au bas d'une colonne, au cours d'une opération arithmétique. || *Abaisser une perpendiculaire à (sur) une droite,* la tracer d'un point extérieur à cette droite. || **2.** *Par extens.* Mouvoir vers le sol : *Une lueur d'effroi pointa dans les prunelles de la jeune fille. Mais elle abaissa vivement les paupières, et, presque aussitôt, elle sourit à son tour bravement* (Martin du Gard). || **3.** Diminuer la hauteur de : *Il fallut abaisser d'un étage les murs de l'immeuble.* || *Abaisser la pâte,* l'amincir à l'aide du rouleau à pâtisserie. || **4.** *Fig.* Diminuer l'importance, la valeur d'une chose : *Nous secouâmes bien fort le thermomètre pour effacer le signe fatidique, comme si nous avions pu abaisser la fièvre en même temps que la température marquée* (Proust). || **5.** Enlever de la puissance, de l'autorité, de la qualité morale à quelqu'un : *La révolution qui s'opère, en abaissant l'aristocratie et en élevant les classes moyennes, rendra moins sensibles ou fera disparaître des habitudes de ménage et d'un langage inférieur* (Chateaubriand) ; et absol. : *La douleur abaisse, humilie, porte à blasphémer* (Renan). || **6.** Ramener à l'humilité : *D'une manière vague et générale, on peut dire avec le Psalmiste que, tôt ou tard, ceux qui ont été abaissés seront élevés, que ceux qui ont été abaissés seront humiliés* (Baudelaire). *Je voudrais que, dans mon récit, cette humilité resplendisse, comme elle resplendira devant Dieu le jour où seront abaissés les puissants, où seront magnifiés les humbles* (Gide).

● SYN. : **1** *baisser, descendre* ; **5** *affaiblir, diminuer, rabaisser* ; **6** *humilier, mortifier, rabaisser.* — CONTR. : **1** *élever, relever* ; **3** *exhausser, surélever* ; **5** *hausser, relever* ; **6** *exalter, glorifier, magnifier.*

◆ **s'abaisser** v. pr. **1.** Descendre à un niveau inférieur : *A intervalles réguliers, sa blanche poitrine se soulevait, s'abaissait* (Samain). *On vivait en paix depuis si longtemps que la herse* [du château] *ne s'abaissait plus* (Flaubert). || **2.** Pouvoir être descendu, baissé : *Un rideau de fer qui s'abaisse facilement.* || **3.** Se diriger vers le bas, vers la terre : *Je contemplai longtemps sur la côte les derniers balancements des arbres de la patrie, et les faîtes du monastère qui s'abaissaient à l'horizon* (Chateaubriand). *Un pâle soleil s'abaissait derrière de grands moulins* (Vigny). *Enfin, du ciel, sur eux son regard s'abaissa* (Lamartine). || **4.** *Fig.* Diminuer

de force, d'intensité : *Une voix qui s'abaisse sur certains mots.* || **5.** Descendre jusqu'à des paroles, des actes vils, humiliants : *Il ne convient pas de s'abaisser pour plaire* (Sartre). *Il s'est abaissé à des marchandages pour obtenir son élection.*

• SYN. : **1, 2** et **3** *descendre ;* **5** *s'avilir.* — CONTR. : **1, 2** et **3** *se hausser, monter ;* **5** *s'élever, s'ennoblir.*

abaisseur [abɛsœr] adj. et n. m. (de *abaisser ;* 1564, J. Thierry, écrit *abbaisseur*). Se dit d'un muscle qui sert à abaisser une des parties du corps sur lesquelles il est fixé : *Le sourcilier, le triangulaire des lèvres sont des muscles abaisseurs.*

◆ n. m. Appareil servant à réduire la tension du courant électrique.

abajoue [abaʒu] n. f. (de *bajoue,* par agglutination de l'*a* de l'article ; 1766, Buffon). Poche à l'intérieur des joues de certains animaux (spécialement du singe), et où ils mettent des aliments en réserve.

abalourdir [abalurdir] v. tr. (de *balourd ;* ; fin du XVIe s.). *Vx* et *fam.* Rendre gauche.

◆ **s'abalourdir** v. pr. *Vx.* Perdre de sa vigueur : *Mais je suis lasse, je m'abalourdis* (Huysmans).

abandon [abɑ̃dɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *[mettre, laisser] a bandon,* au pouvoir de, de *bandon,* autorité, du francique *ban ;* 1165, Marie de France).

I. 1. Action de laisser une chose à la disposition de quelqu'un : *Il eût fait, sans hésiter, l'abandon des quelques billets qui lui restaient en poche, bien qu'il n'eût aucun moyen de se procurer d'autres subsides* (Martin du Gard). || **2.** Action de laisser une chose en un endroit, sans se soucier des conséquences : *L'abandon de matériaux sur la voie publique est interdit.* || **3.** *Spécialem.* Action de délaisser une personne, une chose, une fonction dont on avait la responsabilité : *L'abandon de famille est un délit. L'abandon de poste devant l'ennemi est un crime.* || *Politique d'abandon,* renonciation systématique d'un gouvernement, d'un ministre, etc., à des droits qui devraient être maintenus. || **4.** *Par extens.* Le fait de renoncer à continuer une compétition sportive : *Il fut déclaré battu par abandon au cinquième round.* || **5.** *Fig.* Action de renoncer à la disposition de soi-même, de se confier à un autre : *L'abandon à Dieu. Elle levait les yeux vers cet homme avec une sorte de tranquillité et d'abandon inexprimable* (Hugo). || **6.** Négligence gracieuse dans le maintien, les manières : *Elle avait posé sa main sur sa poitrine en un abandon du bras si naïvement puéril que j'étais obligé, en la regardant, d'étouffer le sourire que par leur sérieux, leur innocence et leur grâce nous donnent les petits enfants* (Proust). *Dormeuse, amas doré d'ombres et d'abandon* (Valéry). *Aussi l'expression de gaîté, d'abandon, d'innocence s'était-elle changée en une expression de ruse et de dissimulation* (Proust). || *Parler avec abandon,* se laisser aller aux confidences. || **7.** *Spécialem.* En parlant d'une femme, le fait de se livrer aux désirs amoureux d'un partenaire : *Cette période d'entraînement qui succède chez presque toutes les femmes à l'abandon volontaire et désintéressé de leur corps* (Maupassant).

II. 1. État de ce qui est laissé sans soin : *La pièce du bas avait le même air de misère et d'abandon : un mauvais lit, quelques guenilles, un morceau de pain sur une marche d'escalier, et puis dans un coin trois ou quatre sacs crevés* (Daudet). || **2.** Situation d'une personne délaissée : *Charles X restait enfermé dans les masses noires que je quittais, rien ne peut peindre la tristesse de son abandon* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 1** *cession ;* **3** *délaissement, désertion ;* **5** *confiance.* || **II, 2** *isolement, solitude.* — CONTR. : **I, 5** et **6** *froideur, méfiance, raideur, réserve.* || **II, 1** *entretien, soin ;* **2** *garde, protection, surveillance.*

◆ **A l'abandon** loc. adv. et adj. Sans soin, en désordre, sans protection : *Laisser son jardin à l'abandon, c'eût été le perdre un peu déjà, commencer à s'en détacher* (Daudet). *Laisser des enfants à l'abandon.*

abandonnataire [abɑ̃dɔnatɛr] n. (de *abandonner ;* 1846, Bescherelle). Bénéficiaire d'un abandon de biens.

abandonnateur, trice [abɑ̃dɔnatœr, -tris] n. (de *abandonner ;* milieu du XIXe s.). Personne qui fait un abandon de biens.

abandonné, e [abɑ̃dɔne] adj. et n. (part. passé de *abandonner*). **1.** Se dit d'une personne délaissée, sans protection, ou d'une chose laissée sans soin, sans entretien : *Une petite abandonnée, enfant trouvée que le couvent élevait par charité* (Hugo). *Cette pauvre abandonnée fut bien heureuse quand elle apprit qu'elle aurait désormais un compagnon pour les noires heures de la nuit* (Baudelaire). *Je me souviens que, tout petit, on me menait jouer quelquefois dans un grand parc abandonné* (Daudet). *Dans les herbes, une barque abandonnée pourrissait* (Samain). || **2.** *Vx.* Qui se laisse aller sans frein à la débauche : *Un ivrogne* [...] *qui s'en va au cabaret lutiner des guilledines assez abandonnées pour préférer la société d'un coutelier ambulant* (France).

abandonnement [abɑ̃dɔnmɑ̃] n. m. (de *abandonner ;* 1265, J. de Meung). **1.** *Class.* Action d'abandonner quelque chose, d'y renoncer : *L'abandonnement du bien de M. de Bellièvre fait un tel scandale et un tel désordre dans Paris* [...] *que tout tremble* (Sévigné). || **2.** *Class.* et *littér.* Action de s'abandonner, de se laisser aller : *Elle se sentait prise d'un renoncement de pensée, d'une quiétude de ses membres, d'un abandonnement d'elle-même* (Maupassant). || **3.** *Class.* et *littér.* Etat d'une personne délaissée : *L'abandonnement où sont tous ceux qui manquent d'argent* (La Mothe Le Vayer). *Mais certains autour de moi s'affectèrent de le voir peindre comme un abandonnement général, une solitude à laquelle il avait volontairement et passionnément travaillé* (Gide). || **4.** *Class.* Dérèglement des mœurs : *Quand il s'agit de retourner à votre Dieu et de réparer une vie entière de corruption et d'abandonnement* (Massillon). || **5.** *Class.* Mouvement impétueux, irréfléchi : *Vous vous faites une fausse gloire de courir sans nécessité avec abandonnement à toute sorte de péril* (Louis XIX).

• SYN. : **1** *abandon, cession ;* **3** *délaissement, isolement ;* **4** *licence ;* **5** *emportement.* — CONTR. : **4** *ascétisme, austérité, ordre, rigueur ;* **5** *flegme, mesure, pondération, réserve.*

abandonner [abɑ̃dɔne] v. tr. (de l'anc. franç. *a bandon,* au pouvoir de, de *bandon,* pouvoir, autorité ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « laisser au pouvoir, à la merci »). **1.** Laisser volontairement à l'autorité, à l'usage, à la discrétion d'un autre : *Elle abandonne la gestion de sa terre à un intendant* (Balzac). *Pourtant un gardien habitait là, le vieux Mouque, auquel la Compagnie abandonnait* [...] *deux pièces* (Zola). *Assez comblée de voir à côté d'elle son ami, de lui abandonner au plus sa main pour un instant* (Sainte-Beuve). || **2.** Ne pas retenir, laisser aller : *Abandonner les rênes d'un attelage. Il abandonnait ses pensées à leur mouvement naturel* (Gide). || **3.** Renoncer à poursuivre ce qui était en cours ou en projet : *Abandonner ses travaux. Abandonner la lutte. Quant à ceux qui se livrent ou se sont livrés avec succès à la poésie, je leur conseille de ne jamais l'abandonner* (Baudelaire). *Ce n'était pas une raison pour abandonner le voyage de la Bretagne* (Flaubert). || **4.** *Absol.* Se déclarer vaincu en renonçant à lutter : *Le boxeur abandonna au quatrième round. De nombreux coureurs ont abandonné.* || **5.** S'éloigner d'un lieu, laisser sans soin une chose, quitter une fonction : *Son père avait abandonné Colleville pour la ferme des Ecots* (Flaubert). || *Abandonner son poste,* le laisser vacant alors qu'on devrait en assumer la charge. || **6.** S'éloigner de quelqu'un, le laisser sans secours : *Ils l'avaient abandonnée sur ce matelas, dans la forêt froide et déserte* (Maupassant). *Une misérable qui abandonne son enfant pour courir après un amant* (Rolland). *Souviens-toi, à ces moments-là, qu'il n'y a pas de solitude pour un bon chrétien, et que Dieu n'abandonne pas ceux qui mettent leur confiance en lui* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Quitter définitivement une personne qu'on a aimée : *Cette misérable reine qu'un homme aimé avait abandonnée* (Maupassant). *Abandonner*

ses amis. || **7.** *Fig.* Faire défaut : *Toute ma force m'abandonna* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *céder, laisser, livrer ;* **3** *dételer* (fam.), *renoncer à ;* **5** *déserter, laisser, quitter ;* **6** *délaisser, lâcher* (fam.), *négliger, quitter.* — CONTR. : **1** *conserver, garder ;* **3** *continuer, persévérer dans ;* **6** *avoir soin de, s'occuper de.*

◆ **s'abandonner** v. pr. **1.** Se laisser aller physiquement : *Elle s'abandonnait à la cadence du mouvement qui la berçait sur sa selle* (Flaubert). *Il avait passé un bras autour de sa taille et tout à coup, sentant qu'elle s'abandonnait, il l'étreignit contre lui longuement, éperdument* (Daudet). || **2.** Cesser de résister, de lutter ; perdre courage : *Un enfant à bout de résistance et qui déjà s'abandonne* (Mauriac). || **3.** En parlant d'une femme, céder au désir d'un homme : *Défaillante, tout en pleurs, avec un long frémissement et se cachant la figure, elle s'abandonna* (Flaubert). || **4.** Ne pas résister à un sentiment, se laisser aller à un état affectif : *Il gémissait de la sorte et s'abandonnait à la tristesse* (France). *Il sentit que la colère le gagnait, et il s'y abandonna parce qu'elle le délivrait de son malaise* (Martin du Gard). *Elle pourrait s'abandonner à cette langueur vivante, s'y baigner comme au sein d'une grande fatigue heureuse* (Sartre). || **5.** *Absol.* Se confier sans réticence, s'épancher : *Dans l'intimité de l'atelier, il s'abandonnait volontiers jusqu'à livrer son opinion sur les peintres ses contemporains* (Baudelaire). *L'autre* [...] *s'abandonnait, disait les secrets intimes de la famille* (Daudet).

abaque [abak] n. m. (lat. *abacus,* du gr. *abax,,* tablette, table à calcul ; début du XII[e] s., *Roman de Thèbes*).

I. 1. Tablette des Anciens, couverte de sable fin, pour jouer ou pour compter. || **2.** Table à calcul, boulier, souvent attribut de l'Arithmétique dans la représentation des sept Arts libéraux. || **3.** Diagramme de calcul utilisé pour trouver les éléments d'un dessin.

II. Partie supérieure d'un chapiteau, en forme de tablette.

abasourdir [abazurdir] v. tr. (de *basourdir* [1628, J. Stoer], tuer, altér. argotique de *basir,* tuer [argot des Coquillards, 1455] ; sens moderne, 1721, Danet, *Dict. général*). **1.** Etourdir par un grand bruit : *Christophe, abasourdi par sa volubilité et par son bruit, n'entendait qu'à demi* (Rolland). *Dès le seuil, nous fûmes parfaitement abasourdis par un terrible vacarme de battoirs, de cris, de rires et de vapeur sifflante* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *fam.* Jeter dans la consternation, la stupéfaction ; déconcerter totalement : *Cette réponse abasourdit le pauvre homme* (Soulié). *Fleurissoire ne pensait plus à rien ; il se sentait complètement abasourdi* (Gide).

● SYN. : **1** *abrutir, assourdir ;* **2** *ébahir, hébéter, sidérer* (fam.), *stupéfier.*

abasourdissant, e [abazurdisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *abasourdir ;* J.-B. Richard). Qui abasourdit : *Une nouvelle abasourdissante.*

abasourdissement [abazurdismɑ̃] n. m. (de *abasourdir ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Etat d'une personne abasourdie (au pr. et au fig.) : *Le tangage et l'abasourdissement des premiers jours de mer* (Daudet). [Il avouait] *profiter de l'abasourdissement douloureux où ces gens se trouvaient pour leur vendre à haut prix ses dentifrices* (Huysmans).

abat [aba] n. m. (déverbal de *abattre ;* XV[e] s.). **1.** *Vx.* Action d'abattre : *Abats de maisons.* || **2.** *Pluie d'abat,* averse violente et abondante : *Une de ces pluies d'abat, sans trêve, sans merci, aveuglante, inondant tout* (Loti).

◆ **abats** n. m. pl. Parties accessoires de certains amimaux de boucherie (foie, rognons, pieds, etc.) : *Les abats sont généralement vendus chez le tripier.*

abatage n. m. V. ABATTAGE.

abatant n. m. V. ABATTANT.

abâtardir [abɑtardir] v. tr. (de *bâtar ;* XII[e] s.). **1.** Faire perdre à un être vivant les qualités de sa race : *Tous nos soins à bien traiter et nourrir ces animaux n'aboutissent qu'à les abâtardir* (Rousseau). || **2.** Faire perdre les qualités originelles, la vigueur : *La servitude, la misère abâtardissent les hommes.*

● SYN. : **2** *avilir, dégrader, diminuer, rabaisser.* — CONTR. : **2** *exalter, régénérer, relever, viriliser.*

◆ **s'abâtardir** v. pr. Perdre ses qualités naturelles : *La démagogie s'introduit quand, faute de commune mesure, le principe d'égalité s'abâtardit en principe d'identité* (Saint-Exupéry).

● SYN. : *s'avilir, dégénérer, se dégrader.* — CONTR. : *s'affermir, se viriliser.*

abâtardissement [abɑtardismɑ̃] n. m. (de *abâtardir ;* 1495, J. de Vignay). Action d'abâtardir ou de s'abâtardir (au pr. et au fig.) : *On frémit en pensant aux suites d'unions pareilles, au triple point de vue de la criminalité, de l'abâtardissement de la race et des mauvais ménages* (Balzac). *L'abâtardissement de l'art par la frivolité et la mode* (Goncourt).

● SYN. : *altération, dégénérescence.* — CONTR. : *amélioration.*

abatée n. f. V. ABATTÉE.

abat-faim [abafɛ̃] n. m. invar. (de *abat,* forme verbale de *abattre,* et de *faim ;* 1732, Th. Corneille, *Dict. général*). *Vx.* Plat de résistance servi au début d'un repas.

abat-foin [abafwɛ̃] n. m. invar. (de *abat,* forme verbale de *abattre,* et de *foin ;* 1808, Boiste). Trappe permettant de faire descendre le foin du fenil dans la mangeoire : [La fouine] *était parvenue* [...] *à couler dans la grange* [...] *et de là, tombant par les abat-foin dans le râtelier des vaches...* (Pergaud).

abatis n. m. V. ABATTIS.

abat-jour [abaʒur] n. m. invar. (de *abat,* forme verbale de *abattre,* et de *jour ;* 1676, Félibien, au sens architectural ; 1749, Buffon, au sens de « qui abat la lumière »). **1.** *Vx.* Auvent placé devant une fenêtre et ne laissant pénétrer la lumière que par une ouverture supérieure : *Ces abat-jour énormes, placés sur l'appui des deux fenêtres et s'éloignant du mur tout en s'élevant, ne devaient laisser aux détenus que la vue du ciel* (Stendhal). || **2.** Lame inclinée, dirigeant la lumière dans une persienne : *Les abat-jour horizontaux* [de la persienne] *y manquaient çà et là* (Hugo). || **3.** Réflecteur, le plus souvent conique, en papier, en métal, en étoffe, etc., adapté à une lampe pour en rabattre la luière : *Et l'abat-jour du quinquet, accroché dans la muraille au-dessus de la tête d'Emma, éclairait tous ces tableaux* (Flaubert). || **4.** *Vx.* Visière destinée à protéger les yeux de la lumière : *La vieille demoiselle Michonneau gardait sur ses yeux fatigués un crasseux abat-jour en taffetas vert, cerclé par du fil d'archal* (Balzac). || *Faire un abat-jour de sa main, mettre la main en abat-jour,* la placer au-dessus des yeux pour mieux distinguer au loin : *Les femmes, debout, les mains en abat-jour au-dessus des yeux, détaillaient tout haut les deux Parisiennes* (Daudet).

abat-son ou **abat-sons** [abasɔ̃] n. m. invar. (de *abat,* forme verbale de *abattre,* et de *son ;* 1863, Littré). Chacune des lames plates et inclinées vers le sol, disposées dans les baies des clochers pour diriger les ondes sonores.

abattable [abatabl] adj. (de *abattre ;* 1853, Lachâtre). Qui peut être abattu.

abattage [abataʒ] n. m. (de *abattre ;* 1265, Du Cange). **1.** Action d'abattre, de faire tomber : *En même temps, la cognée résonnait dans les bois, où l'on faisait force abattages pour la réparation de la grande maison et du blockhaus* (Daudet). *Il voyait du premier coup d'œil, parmi ceux-là* [les arbres] *trop pressés qui cherchaient la faveur du soleil, quels abattages il convenait de pratiquer* (Pourrat). || **2.** Travail du mineur arrachant le charbon à la veine : *Dans les chantiers d'abattage* [de la mine], *on entendait les détonations de la poudre et le courant d'air apportait l'odeur de la fumée* (Malot). || **3.** Action d'abattre un animal de boucherie : *L'abattage au merlin, au pistolet automatique.* || **4.** *Par extens.* Au baccara, action d'étaler ses cartes maîtresses : *Neuf ! C'est mon premier abattage de la saison* (Capus). || **5.** *Fig.* et *fam.* Réprimande sévère et violente : *J'ai encore reçu un abattage du cardinal* (Bataille). || *Fam.* Critique très dure : *Cet article* [...] *paraît le jour même de la mise en vente du*

volume ; comme déjà précédemment son abattage des « Caves » (Gide). || **6.** *Fig.* et fam. *Avoir de l'abattage,* avoir beaucoup d'entrain, de brio : *Une cantatrice qui a de l'abattage ;* faire beaucoup de besogne rapidement : *Cet ouvrier a beaucoup d'abattage.* || *Vente à l'abattage,* vente où l'on doit procéder rapidement et par grandes quantités.

• REM. L'Académie a adopté la graphie *abattage,* au lieu de *abatage,* en 1932.

abattant [abatɑ̃] n. m. (part. prés. de *abattre ;* 1680, Richelet). **1.** Partie d'un meuble que l'on peut soulever ou abaisser : *Secrétaire à abattant.* || **2.** Volet mobile qui sert à donner du jour dans les boutiques.

• REM. L'Académie a adopté la graphie *abattant,* au lieu de *abatant,* en 1932.

abattée ou **abatée** [abate] n. f. (de *abattre ;* 1687, Desroches). **1.** Mouvement d'un navire qui change de route. || **2.** *Par extens.* Amplitude de ce mouvement.

abattement [abatmɑ̃] n. m. (de *abattre ;* XIIIe s.).

I. 1. Etat d'une personne abattue, qui n'offre plus de résistance physique : *L'abattement dû à la chaleur.* || **2.** *Fig.* Etat d'une personne découragée, qui n'a plus de ressort : *Quant à Gringoire, le premier moment d'abattement passé, il avait repris contenance* (Hugo). *Un abattement, fait d'ennui sans cause et de force en excès, entravait en lui toute velléité d'action, obscurcissait toute pensée* (Martin du Gard).

II. Somme forfaitaire déduite d'un décompte. || *Abattement à la base,* fraction de la matière imposable exemptée d'impôt. || *Abattement de zone,* diminution qui affecte le salaire minimum garanti ou le salaire de base des prestations familiales, applicable dans une région.

• SYN. : **I. 1.** et **2** *accablement, anéantissement, découragement, dépression, prostration.* — CONTR. : **I, 1** et **2** *ardeur, entrain, euphorie, exaltation, fougue.*

abatteur [abatœr] n. m. (de *abattre ;* XIVe s.). **1.** Celui qui abat (des arbres, du charbon, etc.) : *Il passait des nuits agitées, de ces nuits d'abatteurs d'arbres, en lesquelles recommence l'ouvrage du jour dans le cauchemar* (Goncourt). *Le démolisseur de Saint-Germain-l'Auxerrois, l'abatteur des croix en 1830* (Chateaubriand). || **2.** Fig. *Abatteur de besogne,* celui qui abat du travail, qui travaille vite : *Au bout d'un an, Numa chercha autre chose ; d'ailleurs il fallait à Sagnier des piocheurs, des abatteurs de besogne et celui-ci n'était pas son homme* (Daudet). || **3.** Fig. et vx. *Abatteur de quilles,* celui qui se vante impudemment de prouesses qu'il n'a pas accomplies : *Putois fut célébré comme un grand abatteur de quilles et l'amoureux des onze mille vierges* (France).

abattis [abati] n. m. (de *abattre ;* XIIe s.). **1.** *Class.* Action d'abattre des arbres, des maisons, du gibier, etc. : *Le Scythe prend la serpe à son tour* [...], *prescrit à ses amis un universel abattis* (La Fontaine). *Il y a eu un grand abattis de maisons par le tremblement de terre* (Furetière). || **2.** Amas de choses abattues : *Au-dessous de la Mort, c'est un abattis de cadavres, un charnier de rois, de bourgeois* (Goncourt). || **3.** Coupe faite dans un bois, une forêt : *Elle en revint ranimée, rien que pour avoir respiré la senteur des chênes dans de grands abattis chauffés par un soleil clair* (Fromentin). || **4.** Amas de branches, de troncs entassés pour interdire un passage : *Les premiers coups d'arquebuse qui seraient tirés de l'abattis qui interceptait la route* (Stendhal).

◆ n. m. pl. **1.** Parties secondaires d'animaux abattus, de volailles surtout (pattes, tête, cou, ailerons, cœur, foie, gésier) : *Un rôtisseur qui débite par jour cinq cents poulets en doit conserver les abattis* (Nerval). || **2.** *Pop.* Bras et jambes : *Tout ce sirop de grenouilles que l'orage avait craché sur ses abattis* (Zola). || Pop. *Numéroter ses abattis,* se préparer à une dure épreuve physique, où l'on risque de pâtir.

• REM. L'Académie a adopté la graphie *abattis,* au lieu de *abatis,* en 1932.

abattoir [abatwar] n. m. (de *abattre ;* 1806, Wailly). **1.** Etablissement, comportant diverses installations, où l'on tue les animaux destinés à la consommation : *D'un abattoir voisin venaient des hurlements lamentables, des coups sourds, un goût fade de sang et de graisse* (Daudet). || **2.** Par anal. *Mener des hommes à l'abattoir,* les conduire à un combat dont ils ont peu de chance de revenir.

abattre [abatr] v. tr. (du bas lat. **abbattuere,* comp. de *ad* et de *battuere* [V. BATTRE] ; VIIIe s., *Gloses de Reichenau ;* au sens de « tuer » [argot], 1821, Ansiaume). [Conj. **48.**] **1.** Renverser, faire tomber ce qui est debout : *Il* [...] *fagotait, écorçait les arbres ou les abattait* (Balzac). *Le vent qui abat les édifices* (Maupassant). *Rien n'empêchait, en abattant trois murs, d'avoir, au second étage, une galerie de tableaux* (Flaubert). || **2.** *Abattre les angles d'une pièce de bois, d'une pierre,* les supprimer au moyen d'un outil. || **3.** Faire tomber à terre une chose en la détachant de ce qui la soutient : *Nous marchions gaiement, sifflant, abattant des cormes à coups de pierre* (Sand). || *Spécialem.* et *absol.* Arracher de la veine ou du filon le charbon, le minerai : *Vaut mieux abattre, si nous voulons avoir notre compte de berlines* (Zola). || **4.** Faire descendre en abaissant brusquement : *Il abattit le vasistas pour voir la route* (Flaubert). *Un colonel déclara l'avoir entrevu un instant* [le drapeau blanc], *le temps de la hisser et de l'abattre* (Zola). || *Abattre sa carte, ses cartes, son jeu,* montrer sa ou ses cartes pour indiquer qu'on ne veut pas jouer, soit qu'on ait évidemment gagné, soit qu'on ait évidemment perdu ; et, au *fig.,* montrer brutalement son plan et ses moyens d'action. || *Abattre la cataracte,* syn. de ABAISSER *la cataracte : L'aveugle-né à qui M. de Réaumur vient de faire abattre la cataracte* (Diderot). [On disait aussi AIGUILLER LA CATARACTE.] || **5.** *La pluie abat la poussière,* elle la fait retomber. || Par anal. *Petite pluie abat grand vent,* la pluie calme la tempête (proverbe). || **6.** *Abattre un animal, une personne,* les faire tomber à terre en les tuant : *J'avais déjà tué quatre ou cinq oiseaux quand j'en abattis un qui disparut dans un fossé* (Maupassant). *Comme l'image de l'abattoir est bête ; on n'abat pas les hommes, — il faut se donner la peine de les tuer* (Malraux). || **7.** Fig. *Abattre quelqu'un,* supprimer sa résistance physique ou morale : *La maladie l'a abattu. M. Eyssette devint terrible* [...]. *La mauvaise fortune, au lieu de l'abattre, l'exaspéra* (Daudet). || **8.** Détruire la prospérité, le prestige d'un pays, l'autorité d'une personne, d'une idée : *Il ignorait, ou feignait d'ignorer, le désir qu'avait le vieux chancelier* [Bismarck] *d'abattre définitivement la France par une nouvelle défaite militaire* (Martin du Gard). *Il ne la faisait paraître dans sa sublimité* [la philosophie des stoïciens] *que pour l'abattre de plus haut devant la philosophie chrétienne* (France). || *Fig.* et *par extens.* Ruiner la réputation, la gloire de quelqu'un : *Je m'amuserais plus de l'entendre* [Claudel] *exécuter Bernardin, si du même coup il n'abattait Rousseau* (Gide). || **9.** *Abattre du travail, de la besogne,* exécuter rapidement beaucoup de travail : *D'autres jours, il se mettait à la terre avec rage et abattait à lui seul le travail de dix journaliers* (Daudet). *Maman, qui a tant cousu dans sa vie, abattait la besogne d'une bonne ouvrière en chambre* (Duhamel). || Fam. *En abattre,* faire beaucoup de travail : *Le bûcheur qui entraînait les autres, qui les poussait à en abattre* (Bourget). || **10.** Par extens. *Abattre une distance,* la parcourir (nuance d'effort) : *Nous abattions nos quarante kilomètres comme un jeune homme* (Péguy).

• SYN. : **1** *culbuter, démolir, jeter bas, renverser ;* **4** *abaisser, baisser ;* **7** *accabler, affaiblir, décourager, déprimer ;* **8** *anéantir, écraser, rabaisser.* — CONTR. : **1** *relever, remettre debout ;* **4.** *lever, remonter ;* **6** *encourager, réconforter ;* **8** *relever.*

◆ v. intr. **1.** Changer de direction, en parlant d'un navire : *Abattre sur tribord.* || **2.** *Spécialem.* En parlant d'un voilier, s'écarter de la direction d'où souffle le vent.

◆ **s'abattre** v. pr. **1.** Tomber de sa hauteur tout d'un coup, s'effondrer : *Après avoir sauté l'obstacle, le cheval s'est abattu.* || **2.** Se précipiter sur, survenir brusquement pour envahir : *Le sale oreiller où s'abattaient les mouches* (Flaubert). *Comme un vol criard d'oiseaux en émoi | Tous mes souvenirs s'abattent sur moi* (Verlaine).

Depuis l'avant-veille, une peur maladive, nourrie par la lecture des journaux et les conversations, s'était abattue sur le pauvre diable (Martin du Gard). || **3.** Tomber brutalement, en parlant de la pluie, de la grêle, etc. ; cesser brusquement de souffler, en parlant du vent : *De fortes averses se sont abattues sur toute la région.* || **4.** *Class.* Se laisser aller au découragement : *Mais je ne pleurerai point et ne m'abattrai point* (Chapelain).

● SYN. : **1** *s'affaisser, s'affaler.*

● REM. Depuis 1932, l'Académie écrit avec deux *t* tous les dérivés de *abattre.*

abattu, e [abaty] adj. (part. passé de *abattre*). **1.** Sans raideur : *Des épaules abattues et joliment tombantes* (Goncourt). *Dans ces traits rigides ou abattus* (Baudelaire). || **2.** *A bride abattue,* en laissant sa monture la bride sur le cou, donc libre de courir sans être modérée ; et au *fig.*, à vive allure : *Il a descendu l'escalier à bride abattue.* || **3.** *Fig.* Sans force, sans énergie, comme jeté à terre : *Cette femme abattue, mourante, recouvra la force d'une lionne aux abois* (Balzac).

◆ **abattu** n. m. *l'abattu,* se dit de la position du chien de fusil lorsque celui-ci est désarmé.

abattue [abaty] n. f. (de *abattre ;* 1444, La Grange, au masc. et écrit *abatut ;* au fém., 1752, Trévoux). *Vx.* Retombée d'une voûte (terme d'architecture).

abatture [abatyr] n. f. (de *abattre ;* XIVe s., *Coutumes normandes*). Action de faire tomber les fruits des arbres.

◆ **abattures** n. f. pl. (1611, Cotgrave). Foulées laissées par les animaux sauvages.

abat-vent [abavɑ̃] n. m. invar. (de *abat,* forme verbale de *abattre,* et de *vent ;* 1344, Delisle, *Dict, général*). **1.** Construction légère pour protéger du vent : *Encore que quelques gentilshommes de mes amis s'employassent* [...] *à m'entraîner jusqu'à l'abat-vent où nous devions passer la nuit* (Toulet). || **2.** *Par extens.* Appareil placé sur la partie extérieure d'une cheminée, pour que le vent ne gêne pas le tirage.

abat-voix [abavwa] n. m. invar. (de *abat,* forme verbale de *abattre,* et de *voix ;* 1808, Boiste). Dais placé au-dessus d'une chaire d'église, pour diriger la voix vers les auditeurs.

abbadir n. m. V. ABADIR.

abbatial, e, aux [abasjal, -o] adj. (bas lat. *abbatialis* [V. ABBÉ] ; début du XVe s.). **1.** Qui appartient à l'abbaye : *La petite ville aristocratique doubla la cité abbatiale* (Pourrat). || *Eglise abbatiale,* église construite pour une abbaye. || **2.** Relatif à l'abbesse : *La chaire abbatiale, où siège* [...] | *Hieronymus, le vieil et révérend abbé* (Leconte de Lisle). *Il s'agenouille devant la table abbatiale et se tient dans cette position jusqu'à ce que d'un signe l'abbé le relève* (Huysmans).

◆ **abbatiale** n. f. **1.** Ensemble des bâtiments d'une abbaye. || **2.** Eglise qui fut d'abord celle d'une abbaye.

● REM. On trouve aussi *abbatial,* n. m. : *J'entrai d'abord dans l'église : un pan de mur attenant au cloître était tombé ; l'antique abbatial n'était éclairé que d'une lampe* (Chateaubriand).

abbatiat [abasja] n. m. (de *abbé ;* 1876, Littré). Dignité, fonctions d'abbé ; durée de ces fonctions.

abbaye [abei] n. f. (du lat. ecclés. *abbatia* [V. ABBÉ] ; XIe s., *abadie ;* XIIe s., *abaïe, abeïe*). **1.** Monastère gouverné par un abbé, une abbesse : *Je vois encore le mélange majestueux des eaux des bois de cette antique abbaye où je pensai dérober ma vie aux caprices du sort ; j'erre encore au déclin du jour dans ces cloîtres retentissants et soliaires* (Chateaubriand). *Un homme peut être pourssé par mille sentiments au fond d'une abbaye, il s'y jette comme dans un précipice* (Balzac). || **2.** *Par extens.* Les bâtiments de l'abbaye eux-mêmes. || **3.** Bénéfices, revenus dont jouissait l'abbé. || **4.** Arg. et vx. *Abbaye de Monte-à-Regret,* la potence, l'échafaud.

● SYN. : **1** et **2** *couvent, monastère.*

abbé [abe] n. m. (lat. ecclés. *abbas,* à l'accus. *abbatem,* par l'intermédiaire du gr. ecclés. *abba,* empr. de l'araméen *abba,* père ; XIe s., *abed ;* XIIe s., *abé*). **1.** Supérieur d'un monastère d'hommes érigé en abbaye. || *Abbé crossé et mitré,* abbé possédant l'autorité et les insignes d'un évêque. || **2.** *Autref.* L'aïque, qui, sans gouverner effectivement une abbaye, en percevait les revenus. || **3.** Se dit de toute personne qui porte l'habit ecclésiastique. || *Monsieur l'abbé,* et, fam., *l'abbé,* titre donné à un porêtre séculier. || *Abbé de cour,* sous l'Ancien Régime, personne de qualité portant l'habit ecclésiastique sans être astreinte aux fonctions sacerdotales, et, *par extens,* ecclésiastique mondain : *Ce curé* [...] *avait un neveu à bénéfices, abbé de cour, qui pouvait être utile* (Musset).

abbesse [abɛs] n. f. (lat. ecclés. *abbatissa,* fém. de *abbas ;* XIe s., *abadesse ;* XIIe s., *abaesse, abeesse*). Supérieure d'un monastère de femmes érigé en abbaye : *Cette fameuse abbesse du couvent de la Visitation à Castro* (Stendhal).

abc ou **abécé** [abese] n. m. (mot formé des premières lettres de l'alphabet ; 1119, Ph. de Thaon). **1.** Livre où l'on apprend les premiers éléments de la lecture. || **2.** *Fig.* Premiers éléments, base d'une connaissance, d'une science. || Fam. *C'est l'« abc » du métier,* c'est une chose élémentaire.

abcéder [apsede] v. intr. (lat. *abscedere ;* 1537, J. Canappe). [Conj. **5.**] Tourner en abcès.

abcès [apsɛ] n. m. (lat. méd. *abscessus,* au sens du gr. *apostêma,* désagrégation ; 1539, J. Canappe). **1.** Accumulation de pus dans une partie de l'organisme : *Dupuytren, allant ouvrir un abcès à travers une couche épaisse d'encéphale* (Flaubert). *Percer, vider un abcès.* || *Abcès de fixation,* abcès aseptique provoqué par une injection d'essence de térébenthine et déterminant une dérivation dans les grandes infections générales. || **2.** Fig. *Crever l'abcès,* devant une situation confuse, faire brutalement éclater la vérité.

● SYN. : **1** *anthrax, clou* (fam.), *furoncle.*

abdicataire [abdikatɛr] adj. et n. (de *abdiquer ;* 1848, Chateaubriand). Qui a abdiqué : *Je crus devoir rendre visite aux personnes notables ; j'allai, sans façon, offrir l'hommage de mon respect au roi abdicataire de Sardaigne* (Chateaubriand).

abdication [abdikasjɔ̃] n. f. (lat. *abdicatio ;* début du XVe s., au sens général, « fait de renoncer à quelque chose » ; fin du XVe s., « fait de renoncer à une dignité »). **1.** Action de renoncer au pouvoir, notamment au pouvoir suprême : *J'ai signé, contre mon sentiment, mon abdication pour obéir* [dit le duc d'Angoulême] (Chateaubriand). || **2.** *Par extens.* Renonciation à un avantage, à quelque chose : *Cette abdication volontaire de son libre arbitre* (Hugo). *Balzac pensait sans doute qu'il n'est pas pour l'homme de plus grande honte ni de plus vive souffrance que l'abdication de sa volonté* (Baudelaire). *Il y a dans le renoncement à la joie* [...] *comme une sorte d'abdication* (Gide).

● SYN. : **2.** *démission.*

abdiquer [abdike] v. tr. (lat. *abdicare,* renoncer à ; début du XVe s.). **1.** Renoncer au pouvoir, et notamment au pouvoir suprême : *Abdiquer la couronne.* || **2.** *Fig.* Renoncer à quelque chose que l'on possédait, à l'exercice d'une faculté : *Pour peu qu'on ait de goût au rang où je me vois,* | *On abdique aisément ce qu'on a de bourgeois* (Boursault). *Aussitôt chacun fut joyeux, chacun abdiqua sa mauvaise humeur* (Baudelaire). *Journalistes, professeurs, écrivains, savants, intellectuels, tous, à qui mieux mieux, abdiquaient leur indépendance critique pour prêcher la nouvelle croisade, exalter la haine de l'ennemi héréditaire* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *se démettre de, démissionner de, quitter, résigner ;* **2** *abandonner.*

◆ v. intr. **1.** Renoncer au pouvoir : *« Savez-vous ce qu'on me propose ? Une abdication en faveur du roi de Rome. — Il faut abdiquer »* (Dumas père). || **2.** *Fig.* Renoncer à agir, dans tous les domaines : *Il avait renoncé, il avait abdiqué. Sa destinée était faite* (Baudelaire). *Une dame de cinquante-deux ans qui n'avait pas encore abdiqué* (About). || **3.** *Fig.* Renoncer à tenir son

rang : *Ce train d'une noble famille qui ne voulait pas abdiquer* (Zola).

abdomen [abdɔmɛn] n. m. (mot lat. ; 1537, J. Canappe). **1.** Partie centrale du corps humain, entre le thorax et le bassin. || **2.** Partie postérieure du corps des insectes.

• SYN. : **1** *ventre.*

abdominal, e, aux [abdɔminal, -o] adj. (de *abdomen ;* 1611, J. Duval). Qui appartient à l'abdomen : *Cavité abdominale.*

abducteur [abdyktœr] adj. et n. m. (lat. *abductor,* qui écarte ; v. 1565, A. Paré). **1.** Se dit d'un muscle qui produit un mouvement d'abduction. || **2.** Se dit d'un tube qui recueille les gaz dans une réaction chimique. || **3.** Se dit du ligament élastique qui écarte les valves des mollusques bivalves.

• CONTR. : *adducteur.*

abduction [abdyksjɔ̃] n. f. (lat. *abductio,* action d'emmener ; 1541, J. Canappe). Mouvement écartant un membre ou un segment de membre du plan médian du corps.

• CONTR. : *adduction.*

abécé n. m. V. ABC.

abécédaire [abesedɛr] n. m. (du bas lat. *abecedarius ;* 1529, G. Tory). Livre où l'on apprenait l'alphabet : *Il aidait beaucoup plus les enfants à faire* [...] *des cocottes avec leurs abécédaires, qu'il ne leur apprenait à lire* (Balzac). *Le vieux Hauser avait mis ses lunettes et, tenant son abécédaire à deux mains, il épelait les lettres avec eux* (Daudet).

◆ adj. *Vx.* Qui concerne l'alphabet. || *Hymnes abécédaires,* hymnes dont les versets sont dans l'ordre alphabétique de leur première lettre : *Sedulius, l'auteur d'hymnes abécédaires dont l'Eglise s'est approprié certaines parties* (Huysmans).

abecquer [abeke] v. tr. (de *bec ;* XIIe s. ; var. *abecher,* encore dans Furetière). **1.** Donner la becquée à un oiseau. || **2.** *Par extens.* Présenter la nourriture à la bouche de quelqu'un : *Il réclama son potage et se laissa abecquer sans souffler mot* (Martin du Gard).

abée [abe] n. f. (de l'anc. franç. *abeee, baee,* ouverture [de *beer, baer,* être ouvert] ; 1119, Ph. de Thaon, par agglutination de l'*a* de l'article). Ouverture par où passe l'eau actionnant la roue d'un moulin.

abeille [abɛj] n. f. (provenç. *abelha,* du lat. *apicula,* dimin. de *apis ;* XIIIe s., *Etablissement de Saint Louis,* écrit *abueille ; abeille,* 1500, O. de Saint-Gelays, qui a remplacé les anc. formes *ef, é,* issues de *apis*). **1.** Insecte vivant en essaim et produisant le miel : *On a remarqué que les colons sont souvent précédés dans les bois par des abeilles : avant-garde des laboureurs, elles sont le symbole de l'industrie et de la civilisation qu'elles annoncent* (Chateaubriand). *Ce bruit des petites filles plus doux qu'un bruit d'abeilles* (Hugo). || **2.** Symbole du premier Empire.

abeiller, ère [abɛje, -ɛr] adj. (de *abeille ;* XIXe s.). Relatif aux abeilles.

aber [abɛr] n. m. (mot celt. signif. « embouchure, estuaire » ; 1839, Boiste). En Bretagne, basse vallée d'un cours d'eau envahie par la mer.

aberrance [abɛrɑ̃s] n. f. (de *aberrant ;* milieu du XXe s.). En statistique, singularité présentée par une grandeur s'écartant notablement de la valeur moyenne.

aberrant, e [abɛrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *aberrer ;* 1842, Acad.). **1.** Qui s'écarte du type normal : *Ferdinand représentait assez bien le type aberrant que l'on rencontre presque toujours dans une famille* (Duhamel). || **2.** Qui s'écarte de la logique, de la vérité, du bon sens : *Certaines pages, les moins aberrantes, racontaient avec détails notre croisière* (L. Daudet). *Les fantasmagories du sommeil et les autres productions aberrantes de notre esprit* (Valéry). *Une conduite aberrante.*

• SYN. : **2** *absurde, insensé, saugrenu.* — CONTR. : **2** *cohérent, judicieux, logique, raisonnable, sensé.*

aberration [abɛrasjɔ̃] n. f. (lat. *aberratio,* action de s'éloigner ; 1624, Ph. Daquin ; 1733, Voltaire, sens optique [par l'intermédiaire de l'angl.] ; 1775, Grimm, « égarement d'esprit »). **1.** Déviation des rayons lumineux : *Nous mettons tous les ans plus d'industrie et d'invention dans nos tabatières et dans nos autres colifichets que les Anglais n'en ont mis à se rendre maîtres des mers, à faire monter l'eau par le moyen du feu et à calculer l'aberration de la lumière* (Voltaire). || **2.** *Fig.* Egarement de l'esprit, erreur de jugement : *Comment cette pensée si nette et si puissante a-t-elle pu arriver à ce degré d'aberration ?* (Gautier). *Il ne comprenait pas par quelle aberration il avait pu prendre ce sauvetage à sa charge* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *errement, fourvoiement, illusion.* — CONTR. : **2** *bon sens, logique, rectitude.*

aberrer [abɛre] v. intr. (lat. *aberrare,* s'écarter ; 1532, Michel d'Amboise). Se tromper, être dans l'erreur. (Rare.)

abêtir [abɛtir] v. tr. (de *bête ;* milieu du XIVe s.). **1.** *Class.* Faire agir sans que la raison intervienne : *Prenez de l'eau bénite ; cela vous fera croire et vous abêtira* (Pascal). || **2.** Rendre bête, stupide : *Cette pruderie qui nous abêtit depuis si longtemps* [...] *remonte justement aux âges impies* (Huysmans). *Nous sommes suggestionnés, harcelés, abêtis, en proie à toutes les contradictions, à toutes les dissonances qui déchirent le milieu de la civilisation actuelle* (Valéry).

• SYN. : **2** *abrutir, hébéter.* — CONTR. : **2** *cultiver, éveiller, façonner.*

◆ **s'abêtir** v. pr. Perdre progressivement toute intelligence, tout bon sens : *Les peuples autant que les individus s'abêtissent dans la paresse* (Gide).

abêtissant, e [abɛtisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *abêtir ;* 1846, Bescherelle). Qui rend peu à peu stupide : *Par moments, la vie de mes idées me paraît s'en aller de moi* [...], *se fondre dans je ne sais quelle abêtissante contemplation* (Goncourt). *Sous cette forme dévorante, éperdue, abêtissante, l'amour lui inspirait toujours de la stupeur, de l'effroi et même une sorte de répugnance* (Martin du Gard).

• SYN. : *abrutissant.*

abêtissement [abɛtismɑ̃] n. m. (de *abêtir ;* 1552, B. Aneau, puis 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Action d'abêtir, de s'abêtir ; état d'une personne abêtie : *Presque tout le temps que je passais près d'elle, j'étais à peu près idiot et plongé dans un abêtissement délicieux* (France).

• SYN. : *abrutissement.*

ab hoc et ab hac [abɔketabak] loc. adv. (mots lat. signif. « de celui-ci et de celle-ci »). *Vx* et *fam.* De côté et d'autre, au hasard.

abhorrer [abɔre] v. tr. (lat. *abhorrere,* avoir en horreur ; 1495, J. de Vignay, rare jusqu'au XVIe s. ; var. *aborir,* XVe s.). Repousser une chose avec horreur ; avoir une profonde aversion pour une personne : *Il abhorre les traditions, la petite ville, la vanité locale, la médiocrité infligée* (Valéry). *Sa sœur abhorrait tous les hommes, le frère avait toutes les femmes en défiance* (Daudet).

• SYN. : *abominer, détester, exécrer, haïr, honnir.* — CONTR. : *adorer, affectionner, chérir.*

abies [abjɛs] n. m. (lat. *abies,* sapin ; 1866, Larousse). Nom scientifique du sapin : *Les abiès droits et graves, pareils à d'anciennes pierres sacrées* (Zola).

abiétacées [abjetase] n. f. pl. (du lat. *abies, abietis,* sapin ; milieu du XXe s.). Plantes formant une section de la famille des conifères (abies, araucaria, cèdre, épicéa, etc.).

• REM. On a dit naguère ABIÉTINÉES.

abîme [abim] n. m. (lat. pop. **abismus,* altér. du lat. ecclés. *abyssus,* gr. *abussos,* sans fond ; XIIe s.).

I. 1. Gouffre dont on ne peut mesurer la profondeur : *Peut-être y a-t-il, non loin de leur résurgence, un abîme, où des rivières souterraines alimentent* [...] *des profondeurs liquides* [...] *qui dorment à notre insu noires et lourdes de menace* (Bosco). || **2.** *Par extens.* Se dit des choses incom-

mensurables (profondeurs de la mer, immensité des cieux, etc.) : *La houle, les courants et les raz de marée | T'ont-ils roulée au creux de leurs abîmes verts ?* (Heredia). *L'astre [...] sortit enfin d'un abîme de lumière* (Chateaubriand). || **3.** *Spécialem.* Les Enfers, ou l'enfer : *Terre, élève ta voix ; cieux, répondez ; abîmes, | Noir séjour où la mort entasse ses victimes, | Ne formez qu'un soupir* (Lamartine). *Nous combattons en nous les esprits de l'abîme* (Leconte de Lisle). || **4.** En héraldique, point central de l'écu : *La bandoulière de cuir aux armes de Montcornet, avec celles de Troisvilles en abîme* (Balzac).

II. 1. Ce qui sépare de façon irrésistible : *Ce n'est pas un fossé qui se creuse entre nous, Laurent, c'est un abîme* (Duhamel). *Cosette mesurait avec cette sagacité naïve et triste de l'enfance l'abîme qui la séparait de cette poupée* (Hugo). || **2.** Ce que l'esprit ne peut comprendre de façon claire ; énigme, mystère : *Un pouvoir magique m'entraîne | Vers l'abîme de ce regard* (Gautier). *Vous êtes tous les deux ténébreux et discrets : | Homme, nul n'a sondé le fond de tes abîmes, | O mer, nul ne connaît tes richesses intimes, | Tant vous êtes jaloux de garder vos secrets* (Baudelaire). || **3.** *Un abîme de*, ce qui est le degré extrême de : *Quand ma belle-mère avait précipité une créature dans un abîme d'affliction, il lui plaisait de l'en retirer aussitôt par une grâce toute gratuite* (Mauriac). *Il y a en lui un abîme d'égoïsme.* || *Un abîme de science*, un homme au savoir immense. || **4.** Ce qui cause la ruine, la destruction : *Le malheur est un marchepied pour le génie [...], pour les faibles un abîme* (Balzac). *Il regrette de ne pouvoir vous tirer de l'abîme où vous êtes plongé* (Sand). *Nous roulons à l'abîme, comme un train dont les freins étaient mal bloqués, et qui dévale la pente, emporté par son propre poids à une vitesse qui s'accélère de minute en minute* (Martin du Gard). *Quand on se voit au bord de l'abîme et qu'il semble que Dieu vous ait abandonné, on n'hésite plus à attendre de lui un miracle* (Proust).

• SYN. : **I, 1** *aven, gouffre, précipice* ; **2** *abysse.* || **II, 1** *barrière, fossé, gouffre, séparation* ; **3** *comble* ; **4** *gouffre, précipice.*

abîmer [abime] v. tr. (de *abîme* ; XIV^e s. ; au sens d'« endommager », 1567, Amyot). **1.** *Class.* Précipiter dans un abîme : *Dieu résolut enfin [...] | D'abîmer sous les eaux tous ces audacieux* (Boileau). || **2.** Class. et fig. *Abîmer quelqu'un*, lui faire perdre sa fortune, le ruiner : *Les gros intérêts ont abîmé ce marchand* (Furetière). || **3.** *Abîmer quelque chose, quelqu'un*, le mettre en mauvais état : *C'est donc pour cela [...] qu'il met son gilet neuf, au risque de l'abîmer à la pluie* (Flaubert). *Ne craignez rien, murmurait-il. Vos mains sont les trésors du monde, je ne les abîmerai pas* (Duhamel) ; et par extens. : *C'était une femme de petite taille, malheureusement abîmée par l'embonpoint* (Hermant). *Si nous croyons que la machine abîme l'homme, c'est que, peut-être, nous manquons un peu de recul pour juger les effets de transformations aussi rapides que celles que nous avons subies* (Saint-Exupéry). || **4.** Fig. et fam. *Abîmer quelqu'un*, dire du mal de lui, le critiquer sévèrement : *Abîme tes parents puisque ça te soulage, ma fille* (Goncourt). *Je suis accoutumé à être élucidé, disséqué, appauvri, enrichi, exalté et abîmé, jusqu'à ne plus savoir moi-même quel je suis, ou de qui l'on parle* (Valéry).

• SYN. : **1** *anéantir, engloutir, ensevelir* ; **3** *détériorer, endommager, gâter, ruiner* ; **4** *critiquer, débiner* (pop.), *éreinter* (pop.), *esquinter* (fam.), *médire de.* — CONTR. : **3** *arranger, rajuster, réparer* ; **4** *flatter, louer.*

◆ v. intr. **1.** *Class.* Tomber dans un gouffre : *Jurant à faire abîmer la ville de Valence* (Scarron). || **2.** *Class.* et *fig.* Perdre sa fortune, sombrer : *C'est un méchant homme, il abîmera avec tout son bien* (Acad., 1694). || **3.** *Pop.* et *Vx.* Altérer la vérité par des exagérations : *On pourrait croire que j'abîme. Eh bien, c'est tout ce qu'il y a de vrai* (Dorgelès).

◆ **s'abîmer** v. pr. **1.** *Littér.* Plonger dans ou comme dans un abîme : *Un avion qui s'abîme dans la mer. Tout s'est tu. Le soleil s'abîme et disparaît* (Heredia). *J'essayais alors de la consoler et l'instant d'après, je m'abîmais dans des désespoirs inexplicables* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* et *littér.* S'écrouler et disparaître, en parlant d'une puissance : *L'Empire s'est abîmé [...] ; l'immense ruine s'est écroulée dans ma vie* (Chateaubriand). || **3.** S'enfoncer profondément dans un sentiment, une attitude : *Rovère s'abîmait dans ses pensées* (Samain). || **4.** *Fam.* Subir des dommages, des dégâts ; se détériorer : *Nous avons au grenier des tas de meubles qui s'abîment* (Mauriac).

ab intestat [abɛ̃tɛsta] loc. adj. (d'après le lat. jurid. *ab intestato*, de *ab*, de la part de, et *intestatus*, qui n'a pas testé ; XV^e s.). Se dit de celui qui est mort sans avoir testé, ainsi que de son héritage.

ab irato [abirato] loc. adv. (du lat. *ab irato homine*, venant d'un homme irrité ; 1863, Littré). Sous l'empire de la colère : *Agir « ab irato ».*

abject, e [abʒɛkt] adj. (lat. *abjectus*, laissé de côté, de *abjicere*, rejeter ; 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). **1.** *Class.* D'une condition sociale humble : *Tout ce qu'il y a de grand et tout ce qu'il y a d'abject* (Pascal). || **2.** *Vx.* Humble, sans élévation : *Dans ces quartiers presque populaires, quelle existence modeste, abjecte, mais douce, mais nourrie de calme...* (Proust). || **3.** Se dit d'une personne méprisable par son caractère, ses actions : *N'est-ce point une femme abjecte que celle qui obéit à une pareille proposition ?* (Musset). || **4.** Se dit d'un comportement correspondant à une grande bassesse de sentiments : *Cet altier stoïcisme de la veille m'avait rudement précipité à un mépris abject de moi* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **3** et **4** *bas, ignoble, infâme, vil.* — CONTR. : **3** et **4** *digne, élevé, noble.*

abjectement [abʒɛktəmɑ̃] adv. (de *abject* ; 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). De façon abjecte.

abjection [abʒɛksjɔ̃] n. f. (lat. *abjectio*, au sens ecclés. de « rejet », de *abjicere*, rejeter ; 1372, J. Corbichon). **1.** *Class.* Extrême bassesse de condition : *S'il était permis à ce malheureux que vous outragez de vous répondre, si l'abjection de son état n'avait pas mis le frein de la honte et du respect sur sa langue...* (Massillon). || **2.** *Vx.* Extrême humilité : *Notre-Dame des Soupirs [...] ne rêve jamais de révolte. Elle est humble jusqu'à l'abjection* (Baudelaire). || **3.** Bassesse de sentiments : *Un traître dont l'abjection soulève le dégoût.*

• SYN. : **3** *avilissement, ignominie, indignité, infamie, vilenie.* — CONTR. : **3** *dignité, noblesse.*

abjuration [abʒyrasjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *abjuratio*, reniement ; 1492, *Dict. général*). **1.** Fait de renier solennellement une croyance religieuse : *L'abjuration de George Mergy l'avait presque entièrement séparé de sa famille* (Mérimée). || **2.** *Par extens.* Renonciation totale à une opinion : *Il n'y a pas de marges : et c'est pourquoi le désaccord, même partiel, d'un artiste avec le système le conduit à une abjuration* (Malraux).

• SYN. : **1** *apostasie, abandon, reniement, renonciation.* — CONTR. : **1** *fidélité.*

abjuratoire [abʒyratwar] adj. (de *abjurer* ; 1846, Bescherelle). Relatif à l'abjuration : *Acte, formule abjuratoire.*

abjurer [abʒyre] v. tr. (lat. ecclés. *abjurare*, nier par serment ; 1495, J. de Vignay). **1.** Renoncer solennellement à une croyance religieuse (souvent employé absolument) : *Pressée par lui, Gertrude avait abjuré. Il m'annonça du même coup sa propre conversion et celle de Gertrude* (Gide). || **2.** *Par extens.* Renoncer à une chose à laquelle on était très attaché : *Malgré les instances de Bouvard, et abjurant toute pudeur, il prit le parti « d'aller lui-même au crottin »* (Flaubert).

• SYN. : **1** *apostasier, renier* ; **2** *abandonner, laisser.* — CONTR. : **1** *rester fidèle à* ; **2** *conserver, garder, persévérer dans.*

ablactation [ablaktasjɔ̃] n. f. (de *ab* priv. et de *lactation* ; 1771, Trévoux). Cessation de l'allaitement. (Ce mot s'applique à la mère, et celui de *sevrage* à l'enfant.)

ablatif [ablatif] n. m. (lat. *ablativus [casus]*, cas marquant l'origine ; XIV^e s., J. Le Fèvre). Dans certaines langues, cas de la déclinaison marquant l'origine, l'ins-

trument : *En latin, le complément d'agent se met à l'ablatif.*

ablation [ablasjɔ̃] n. f. (bas lat. *ablatio,* enlèvement ; XIII[e] s., au sens du lat.). **1.** Opération chirurgicale consistant à enlever un organe, une partie du corps : *L'opération de cet hiver, l'ablation du rein droit, n'a servi qu'à une chose : à ce qu'on ne puisse plus s'illusionner sur la nature de la tumeur* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Fait de supprimer.

• SYN. : **1** *amputation, excision, exérèse ;* **2** *suppression.* — CONTR. : **1** *greffe.*

able [abl] n. m. (du lat. *albulus,* blanchâtre). Nom donné à plusieurs poissons d'eau douce.

ablégat [ablega] n. m. (lat. *ablegatus,* envoyé, part. passé de *ablegare,* envoyer ; 1752, Trévoux). Envoyé du Saint-Siège, chargé d'une mission : *Le comte Adriani* [...] *traversant Paris avec son ablégat pour porter à je ne sais qui la barrette et la calotte cardinalices* (Daudet).

ablepsie [ablɛpsi] n. f. (de *a* priv. et du gr. *blepsis,* vue ; 1866, Larousse). Cécité (au pr. et au fig.) : *Quel évêque atteint d'ablepsie, quels églisiers, agités par des forces mauvaises, ont commandé et accepté de telles choses ?* (Huysmans).

ableret [ablərɛ] n. m. (de *able ;* début du XIV[e] s.). Filet carré attaché au bout d'une perche, avec lequel on pêche de petits poissons. (On dit aussi CARRELET.)

ablette [ablɛt] n. f. (dimin. de *able ;* 1317, Godefroy). Petit poisson blanc : *Des myriades d'ablettes argentées s'ébattaient au soleil dans les petits lacs creusés sur le sable* (Sand).

abluer [ablɥe] v. tr. (lat. *abluere,* laver ; XIV[e] s., *Dict. général*). **1.** *Vx.* Laver. || **2.** *Spécialem.* Laver un manuscrit, un livre, etc., avec une préparation, pour ôter les taches et raviver l'écriture.

ablution [ablysjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *ablutio,* purification par lavage, de *abluere,* laver ; XIII[e] s.). **1.** Action religieuse de laver pour purifier : *Après la communion, le prêtre catholique procède à l'ablution de ses doigts.* || **2.** *Par extens.* et *fam.* Action de se laver : *Puis il se tint la tête sous un robinet d'eau froide et s'offrit une longue ablution pour mettre en fuite jusqu'aux dernières vapeurs de colère* (Martin du Gard). || *Faire ses ablutions,* faire sa toilette.

ablutionner [ablysjɔne] v. tr. (de *ablution ;* 1866, Larousse). *Fam.* Laver : [Le petit cheval] *remue la queue, content d'être lavé, et baissant sa longue lippe sur le lad qui l'ablutionne* (Montherlant).

◆ **s'ablutionner** v. pr. Faire sa toilette : *Il écrit sans s'arrêter chaque jour de six heures du matin à neuf heures, puis passe dans le cabinet de toilette, s'ablutionne et ne pense plus à son travail jusqu'au lendemain matin* (Gide).

abnégation [abnegasjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *abnegatio,* renoncement, en lat. class. « refus » ; 1377, Oresme). Action de renoncer volontairement à ses propres sentiments, à ses intérêts, au nom d'un idéal : *L'abnégation du guerrier est une croix plus lourde que celle du martyr* (Vigny). *En France, l'émulation devient vite une sorte de furie qui pousse chaque citoyen à l'abnégation héroïque* (Gide).

• SYN. : *renoncement, sacrifice.* — CONTR. : *égoïsme.*

aboi [abwa] n. m. (déverbal de *aboyer ;* XII[e] s., *Fierabras,* écrit *abai).*) *Vx.* Cri du chien : *Les chiens des chasseurs* [...] *poussent des abois, tandis que leurs maîtres, gardant un silence profond, frappent les flots en cadence avec leurs pagaies* (Chateaubriand).

◆ **abois** n. m. pl. **1.** Moment de la chasse à courre où la bête, entourée des chiens, est à bout d'expédients : *Pressé comme un sanglier aux abois* (Maurois). || *Fig. Etre aux abois,* ne savoir comment sortir d'une situation désespérée. || **2.** *Class.* et *fig.* Dernière extrémité, agonie : *Unissons ma vengeance à votre politique | Pour sauver des abois toute la République* (Corneille). *Ah ! Je m'en souviendrai jusqu'aux derniers abois* (Corneille).

aboiement [abwamɑ̃] n. m. (de *aboyer ;* XIII[e] s., écrit *abaement*). **1.** Cri du chien et de quelques animaux : *Tout à coup, dans le noir, dans le silence, éclatait la musique sauvage des nuits d'Afrique, clameurs éperdues des cigognes, aboiements des chacals et des hyènes* (Daudet). || **2.** *Fig.* Cri importun et fatigant : *Les aboiements des crieurs de journaux, dominant le sourd bruissement de la foule, achevaient d'ébranler les nerfs* (Martin du Gard). *Au loin, Siry entendait l'aboiement incompréhensible d'un haut-parleur espagnol où parlait le père Barca* (Malraux). || Attaques continuelles : *Les aboiements de la critique.*

• REM. L'orthographe *aboîment* a disparu du dictionnaire de l'Académie en 1932.

abolir [abɔlir] v. tr. (lat. *abolere,* détruire ; le changement de conjugaison est dû à l'influence de *abolitio ;* 1417, Douet d'Arcq). **1.** *Class.* et *littér.* Détruire complètement une chose, un être : *Pyramides, tombeaux* [...] *Par l'injure des ans vous êtes abolis* (Scarron). *Jupiter résolut d'abolir cette engeance* (La Fontaine). *L'âge ne change que la voix et n'abolit que les cheveux et les dents* (Baudelaire). *La cavité inférieure et les souterrains qui en avaient probablement dépendu étaient tout à fait abolis* (Sainte-Beuve). *C'était, d'un être aboli à la terre, le seul vestige qui restât* (Bosco). || **2.** *Fig.* Faire disparaître : *Ils laissent ma mémoire abolie et mon tombeau sans honneurs* (France). || **3.** Anéantir définitivement (notamment chez les symbolistes) : *Comment mesurer la longueur d'un temps aboli, sinon par la quantité d'images laissées par lui en notre esprit* (Maurois). *Minute qui abolirait le temps et les réalités* (Rodenbach). *Un coup de dés jamais n'abolira le hasard* (Mallarmé). *On brûle tout un bosquet pour abolir quelque nid de bêtes que l'on ne sait seulement atteindre* (Valéry). || *Les temps abolis,* le passé complètement oublié. || **4.** Supprimer une mesure juridique : *Une société boutiquière et bourgeoise, qui a reculé devant la peine de mort, n'osant ni l'abolir avec grandeur, ni la maintenir avec autorité* (Hugo). || Class. *Abolir un crime,* l'amnistier.

• SYN. : **1** *anéantir, détruire, supprimer ;* **2** *effacer, éteindre ;* **4** *abroger, annuler, casser, infirmer, invalider, révoquer.* — CONTR. : **4** *établir, instituer, promulguer.*

abolissement [abɔlismɑ̃] n. m. (de *abolir ;* 1405, Godefroy). *Vx.* Action d'abolir ; résultat de cette action : *Ce qui contribua le plus à l'abolissement du duel, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées* (Voltaire).

abolisseur [abɔlisœr] n. m. (de *abolir ;* 1856, Baudelaire). Personne qui abolit : *Observons que les abolisseurs de la peine de mort doivent être plus ou moins intéressés à l'abolir* (Baudelaire).

abolition [abɔlisjɔ̃] n. f. (lat. *abolitio,* suppression ; 1413, *Ordonnance royale).*) **1.** *Class.* Pardon qui amnistie une faute : *Le retour du comte de Miossens à la cour et son abolition pour s'être battu en duel* (La Rochefoucauld). || **2.** Suppression d'une mesure juridique : *Ce monde, que l'abolition de la marque, l'adoucissement des pénalités et la stupide indulgence du jury rendent si menaçant* (Balzac). || **3.** *Par extens.* Disparition totale d'une chose, d'une idée, d'un sentiment : *La population de ce misérable village nous offre le curieux exemple d'une abolition des réflexes moraux qui la laisse sans défense contre toutes sortes de poisons* (Bernanos).

• SYN. : **2** *abrogation, annulation, révocation ;* **3** *anéantissement, extinction, suppression.* — CONTR. : **2** et **3** *conservation, maintien.*

abolitionnisme [abɔlisjɔnism] n. m. (de l'anglo-amér. *abolitionism,* même sens ; 1856, *Revue des Deux Mondes).*) **1.** Doctrine qui tendait à la suppression de l'esclavage. || **2.** *Par extens.* Toute doctrine tendant à la suppression d'une institution.

abolitionniste [abɔlisjɔnist] adj. (de l'anglo-amér. *abolitionist,* même sens ; 1835, Beaumont). Relatif à l'abolitionnisme : *Un système abolitionniste.*

◆ n. **1.** Partisan de la suppression de l'esclavage : *Il a du respect pour moi comme il en aurait pour un nègre, et cela ne tient pas à son cœur, mais à ses opinions d'abolition-*

niste (Balzac). || **2.** *Par extens.* Personne qui soutient une doctrine d'abolition.

abominable [abɔminabl] adj. (lat. ecclés. *abominabilis,* à repousser comme un mauvais présage ; 1120, *Psautier d'Oxford).*) **1.** *Class.* Qui doit faire horreur par son caractère impie : *Qui ? Ce chef d'une race abominable, impie* (Racine). || **2.** Se dit d'une chose ou d'une personne qui inspire le dégoût, l'horreur, l'aversion : *Une jeune princesse, accusée d'un crime abominable, du meurtre de son frère, ne possède aucun moyen de prouver son innocence* (Baudelaire). *Les journaux sont pleins de récits abominables* (Gide). *L'abominable homme des neiges. La vie abominable que je menais dans les spectacles et dans les compagnies* (France). || **3.** *Par exagér.* Extrêmement mauvais, matériellement ou moralement : *Ses chevaux l'emportaient* [Mme de Vivant] *à travers la campagne, par un abominable temps de neige, enveloppée dans ses châles et les pieds sous sa litière de journaux* (Tharaud). *Je suis plongé dans une histoire de Pierre le Grand* [...]. *C'était un abominable homme, entouré d'abominables canailles* (Mérimée).

● Syn. : **1** *exécrable ;* **2** et **3** *affreux, atroce, détesable, haïssable, horrible, odieux.* — Contr. : **2** *attachant, attirant, attrayant, charmant, séduisant ;* **3** *agréable, excellent, parfait.*

abominablement [abɔminabləmɑ̃] adv. (de *abominable ;* xiv[e] s., *Chronique des quatre Valois,* écrit *abhominablement).*) D'une façon abominable : *Se conduire abominablement. Une femme abominablement laide.*

abomination [abɔminasjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *abominatio,* horreur que l'on éprouve devant ce qui est impie ; 1120, *Psautier d'Oxford*). **1.** Irrésistible dégoût physique ou moral. || *Avoir quelque chose* ou *quelqu'un en abomination,* ne pas pouvoir le supporter. || *Etre en abomination,* être un objet d'horreur : *Ces petits chiens* [...] *que l'on engraissait* [...], *mets carthaginois en abomination aux autres peuples* (Flaubert). || **2.** *Par extens.* Chose abominable : *Le christianisme eut d'abord à déblayer les absurdités et les abominations dont l'idolâtrie et l'esclavage avaient encombré le genre humain* (Chateaubriand). *Un honnête homme ne doit pas prêter la main à ces abominations* (France). || **3.** *Par exagér.* Chose très laide : *Sur les murs, nulle abomination artistique* (Baudelaire). || **4.** *L'abomination de la désolation,* le comble des maux (d'après Matthieu, xxiv, 15). || **5.** *Class.* Culte des idoles, qui doit inspirer l'horreur : *L'abomination était répandue sur toute la terre* (Pascal).

● Syn. : **1** *aversion, exécration, horreur, répulsion ;* **2** et **3** *horreur.* — Contr. : **1** *attirance, attraction, attrait.*

abominer [abɔmine] v. tr. (lat. *abominari,* repousser comme un mauvais présage, de *omen, ominis,* présage ; 1120, *Psautier d'Oxford*). **1.** Rejeter avec horreur, avec haine : *Tout ce que la Révolution exècre et abomine* (Proudhon). *Ce n'est point l'ignorance, ni l'humilité, ni le renoncement — c'est le mensonge que j'abomine* (Gide). || **2.** *Fam.* Détester : *Les collégiens abominent les haricots qu'ils regretteront plus tard* (Murger).

● Syn. : **1** *abhorrer, détester, exécrer, haïr.* — Contr. : **1** *aimer, chérir, rechercher.*

abondamment [abɔ̃damɑ̃] adv. (de *abondant ;* 1531, Le Pelegrin). D'une manière abondante ; en grande quantité : *Un buffet abondamment garni.*

● Syn. : *amplement, considérablement, copieusement, largement.* — Contr. : *chichement, parcimonieusement, peu.*

abondance [abɔ̃dɑ̃s] n. f. (lat. *abundantia,* affluence ; 1119, Ph. de Thaon). **1.** Quantité supérieure au nécessaire : *L'abondance de ses vêtements, son grand collier de pierreries bleues, ses agrafes d'or et ses lourds pendants d'oreilles ne rendaient que plus hideuse sa difformité* (Flaubert). || **2.** *Spécialem.* Ressources considérables : *Vivre dans l'abondance.* || *Corne d'abondance,* corne d'où s'échappent des fruits, des fleurs, symbole de la richesse de la nature. || **3.** Boisson composée de vin largement mêlé d'eau, servie dans les communautés : *C'est comme* [...] *pour l'abondance, tu sais, l'eau rougie* [...], *je la leur laisse, tu comprends ?* (Martin du Gard). || **4.** Richesse d'idées, facilité d'élocution : *Abondance de mots.* || *Parler d'abondance,* parler sans se servir de notes, sans préparation : *Elle parle longtemps et d'abondance, de cette voix persuadante, qui fait haleter J.-B. Crouzat d'admiration, et berce la pauvre Eline, l'emporte dans un rêve mystique* (Daudet). || *Parler d'abondance de cœur,* en laissant s'exprimer librement son cœur.

● Syn. : **1** *affluence, foison, pléthore, profusion, surabondance ;* **2** *opulence, richesse.* — Contr. : **1** *disette, pénurie, rareté ;* **2** *dénuement, gêne, misère, pauvreté.*

◆ **En abondance** loc. adv. En grande quantité : *On y voyait en abondance des jouets d'enfants* (France).

abondant, e [abɔ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *abundans,* même sens ; 1190, saint Bernard).

I. 1. Qui est en quantité largement suffisante : *Une récolte abondante. Les paroles abondantes coulaient des lèvres de Jeanne* (Maupassant). || **2.** *Par extens.* Qui est largement développé : *Lorsque, s'étant levée, la baronne reçut de M. Joseph Lacrisse son manteau sur ses abondantes épaules* (France).

II. 1. Qui a en grande quantité : *Je me suis insinué à travers la place de la Préfecture, fort encombrée d'étalages et d'éventaires, abondante en soleil et en criailleries* (Romains). || **2.** *Absol.* Richement pourvu en biens, en qualités : *La vie paysanne, si abondante et si facile* (Hugo). *Elodie, qu'il sentait de nature abondante, riche et donnante* (France). || **3.** Riche en idées, en expressions : *Des natures plus heureuses, plus aimables, plus faciles, plus naïves, plus abondantes, plus communicatives que la mienne* (Chateaubriand). || *Style abondant,* dont les phrases sont amples, nourries d'un vaste vocabulaire, de nombreuses images.

● Syn. : **I, 1** *copieux, plantureux ;* **2** *ample, étoffé, fort, large, plantureux.* || **II, 1** et **2** *fécond, fertile, riche ;* **3** *exubérant, prolixe.* — Contr. : **I, 1** *insuffisant, maigre, parcimonieux, rare ;* **2** *étroit, maigre, mince.* || **II, 1** *dénué de, dépourvu de, pauvre ;* **2** *aride, misérable, pauvre ;* **3** *sec, stérile.*

◆ **D'abondant** loc. adv. *Class.* En outre : *Et, d'abondant, la vache à notre femme | Nous a promis qu'elle ferait un veau* (La Fontaine).

abonder [abɔ̃de] v. intr. (lat. *abundare,* affluer, déborder, de *unda,* flot ; 1120, *Psautier d'Oxford*). **1.** Couler à flots, affluer : *Comme les vins nouveaux abondent du pressoir* (Gide). || *Poét.* Retomber en formant des ondes, comme un liquide qui coule : *De l'épaule de marbre au sein nu, ferme et blanc, | Tiède et souple abondait sa chevelure brune* (Leconte de Lisle). || **2.** *Par extens.* Exister en grande quantité : *L'histoire ancienne est obscure par le défaut de documents. Ils abondent dans le moderne* (Flaubert). || **3.** *Abonder en,* posséder en grande quantité, être rempli de : *La côte abondait en poisson. Un voyage qui abonde en événements imprévus. Les déclarations du témoin abondent en contradictions.* || **4.** Vx. *Abonder dans,* se donner avec excès à : *Au lieu de se modérer* [...], *Jacques II abonda dans les mesures propres à le perdre* (Chateaubriand). || **5.** Fig. *Abonder dans le sens de quelqu'un,* approuver pleinement ses paroles : *Bien des gens qui abondent dans mon sens* (Musset).

● Syn. : **1** *affluer ;* **2** *foisonner, fourmiller, pulluler ;* **3** *foisonner de, en.* — Contr. : **2** et **3** *manquer.*

abonnataire [abɔnatɛr] adj. (de *abonner ;* 1853, Lachâtre). Qui se rapporte à une concession par abonnement.

◆ n. et adj. Se dit de la personne qui a une telle concession.

abonné, e [abɔne] n. et adj. (part. passé de *abonner ;* Acad., 1798). Qui a pris un abonnement (à un théâtre, à un périodique, etc.) : *Deux ou trois habitués qui demeuraient dans le quartier, abonnés tous pour le dîner seulement* (Balzac). *Mais un Monsieur bien mis, un abonné du lieu | Qui hante la coulisse* (Banville).

◆ adj. *Fam.* Se dit d'une personne coutumière de quelque chose : *Un élève abonné*

à la place de dernier. Elle est abonnée aux migraines. Un chauffeur de taxi abonné aux contraventions.

abonnement [abɔnmɑ̃] n. m. (de *abonner* ; 1275, Godefroy). Convention entre un fournisseur (commerçant ou service public) et un client, pour la fourniture régulière d'un produit ou l'usage habituel d'un service : *Dumouchel prit, en leur nom, un abonnement à un cabinet de lecture* (Flaubert).

abonner [abɔne] v. tr. (de *bonne*, var. de l'anc. franç. *bodne* [XIIe s.], d'un gaulois **bodina*, lat. médiév. *bodina* [XIe s.], borne frontière [V. ABORNER] ; 1306, Godefroy ; proprem. « borner », puis « soumettre à une redevance régulière », d'où les sens modernes ; *s'abonner*, 1750, abbé Prévost, *Manuel lexique*). **1.** *Vx.* Fixer une redevance limitée à une somme déterminée pour le rachat d'une obligation : *Abonner un village à une certaine somme d'argent* (Richelet). || **2.** Prendre un abonnement pour une personne : *Abonner quelqu'un à un journal.*

◆ **s'abonner** v. pr. Souscrire un abonnement pour soi-même : *Nombre d'amis me firent savoir qu'ils s'abonnaient à « l'Etincelle » pour suivre pas à pas ma croisade* (Duhamel).

abonnir [abɔnir] v. tr. (de *bon* ; XIIe s., Reclus de Moiliens). *Vx.* Rendre meilleur (rare) : *Abonnir un vin.*

● SYN. : *améliorer, bonifier.* — CONTR. : *gâter.*

◆ v. intr. et **s'abonnir** v. pr. *Vx.* Devenir meilleur : *Les ouvrages ne s'abonnissent que par la correction* (Chapelain).

abonnissement [abɔnismɑ̃] n. m. (de *abonnir* ; milieu du XVIIe s.). *Vx.* Action d'abonnir, de s'abonnir ; état de ce qui s'est abonni.

abord [abɔr] n. m. (déverbal de *aborder* ; 1468, Chastellain ; au plur., v. 1530, C. Bucher). **1.** *Vx.* Action d'arriver au bord, au rivage : *Une antique corniche de pierre* [...] *facilitait l'abord des bateaux amarrés au mur* (Hugo). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Action d'arriver en un lieu : *Mila ne se put défendre d'une secrète terreur à l'abord de ce lieu redoutable* (Chateaubriand). || **3.** *Class.* Attaque : *De ces vieux ennemis va soutenir l'abord* (Corneille). || **4.** Action d'arriver auprès d'une personne : *L'abbé Mionnet le salua en mettant dans son abord de la déférence* (Romains). || **5.** Manière d'accueillir quelqu'un : *Une petite chiffonnette d'un abord peu farouche* (Richepin). *Tous pêcheurs ou laboureurs, les gens d'ici ont l'abord rude, peu encourageant* (Daudet).

● SYN. : **1** *accostage* ; **2** *approche* ; **4** *accès, accueil* ; **5** *accueil, extérieur, réception.*

◆ **abords** n. m. pl. **1.** Lieux qui entourent une localité, un bâtiment, etc. : *Les abords d'un château quasi royal* (Balzac). *On les rencontrait toujours aux abords de la cuisine* (Flaubert). || **2.** Maniements arrière du bœuf, permettant de juger de la qualité de sa viande : *Il ne toucha pas les bœufs, ne mania ni la côte ni le pavé, ni même les abords ; son regard s'arrêta seulement sur les bêtes un instant* (Pérochon).

● SYN. : **1** *alentours, environs, voisinage.*

◆ **D'abord** loc. adv. **1.** *Class.* Aussitôt : *Dieu n'a qu'à vouloir et les choses sont d'abord faites* (Fénelon). || **2.** *Vx* et *littér.* Précédemment, autrefois : *Elle sacrifiait le bonheur de me voir aussi souvent que d'abord à ce qu'elle croyait le chemin de mon avancement* (Sainte-Beuve). || **3.** Auparavant, préalablement : *Tout n'est pas rose à la Reine des roses. Les alouettes n'y tombent pas toutes rôties, y faut d'abord courir après* (Balzac). || **4.** A première vue, au début : *Ses naïves précautions* [...] *greffèrent d'une sorte de ridicule cette liaison qui avait offusqué d'abord* (Rodenbach). || **5.** En premier lieu (en tête d'une énumération, souvent par opposition à *puis* ou à *ensuite*) : *Ils voyaient d'abord toute la campagne, puis les toits de la ville* (Flaubert). || *Par extens.* et *fam.* Introduit une riposte véhémente, un argument sans réplique : *D'abord, tu sais, si tu pars, moi je lui écris* (Daudet).

◆ **Dans l'abord** loc. adv. *Class.* En premier lieu : *Dans l'abord, il* [le moucheron] *se met au large | Puis prend son temps, fond sur le cou | Du lion* (La Fontaine).

◆ **Au premier abord, de prime abord** loc. adv. A première vue, avant toute recherche : *Un jeune homme de vingt-cinq ou vingt-six ans, quoique au premier abord on lui en eût attribué peut-être advantage* (Gautier).

◆ **Dès l'abord** loc. adv. Dès le premier instant : *Je ne suis pas fâchée* [...] *que vous vous rendiez compte, dès l'abord, du type d'enfant auquel vous aurez affaire* (Mauriac).

◆ **En abord** loc. adv. Sur le côté, en parlant d'un bateau : *La plage* [du cuirassé] *était* [...] *légèrement inclinée en abord, à la façon d'un glacis de forteresse* (Farrère).

◆ **D'abord que** loc. conj. *Class.* Aussitôt que : *J'ai vu un jeune homme avec elle, qui s'est sauvé d'abord qu'il m'a vue* (Molière).

abordable [abɔrdabl] adj. (de *aborder* ; 1542, Du Pinet). **1.** Se dit d'une côte, d'un rivage facile à aborder : *Une plage abordable permet le débarquement.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui est d'un abord aimable ou aisé : *Je pense qu'une grande partie du prestige de Marx vient de ceci qu'il est difficilement abordable, de sorte que le marxisme comporte une initiation* (Gide). || **3.** *Par extens.* et *fam.* D'un prix accessible.

● SYN. : **1, 2** et **3** *accessible.* — CONTR. : **1** et **2** *inabordable, inaccessible* ; **3** *cher.*

abordage [abɔrdaʒ] n. m. (de *aborder* ; 1553, Belon). **1.** Action d'arriver au bord, au rivage : *Le talus extérieur offrait à l'abordage un plan incliné* (Hugo). || **2.** Assaut donné d'un navire à un autre : *Monter à l'abordage. L'abordage ! L'abordage ! | On se suspend au cordage, | On s'élance des haubans* (Hugo). || **3.** *Par extens.* Choc accidentel de deux navires, collision. || **4.** *Fig.* et *fam.* Prise de contact d'une personne avec une autre, faisant penser à une attaque : *Je n'ai peut-être pas dit tout ce que je devais lui dire.* [...] *je suis timide à l'abordage* (Sand).

abordée (d') [dabɔrde] loc. adv. (part. passé de *aborder* ; 1454, *Dict. général*).) *Class.* et *littér.* Tout d'abord : *Il me dit d'abordée qu'elle était au secret* (Saint-Simon). *Il me semble que la situation se présente assez bien pour vous, dit-il d'abordée* (Montherlant).

aborder [abɔrde] v. intr. (du francique **bord*, d'un navire ; fin du XIIIe s., Guiart, *Royaux Lignages*). **1.** Atteindre le rivage, toucher terre : *Nous abordâmes à une des petites anses de l'île* (Lamartine). || **2.** *Par extens.* Arriver à un point, en un lieu déterminé : *Dès que j'eus abordé sous les porches sombres* (Proust).

● SYN. : **1** *accoster.* — CONTR. : **1** *appareiller, lever l'ancre, partir* ; **2** *s'écarter, s'éloigner.*

◆ v. tr. **1.** Toucher le bord, le rivage de : *Des gros temps qui le tenaient parfois cinq ou six jours errant entre les deux pays voisins sans pouvoir aborder l'un ou l'autre* (Maupassant). || **2.** *Par extens.* Atteindre un lieu : *Un grand homme noir aborda la rôtisserie* (France). || *Aborder un virage* (avec un véhicule), s'engager dans la courbe qui le constitue. || **3.** *Aborder un navire*, s'en approcher au point de le heurter, soit pour l'attaquer, soit accidentellement. || **4.** *Par extens.* Attaquer un adversaire : *Aborder l'ennemi à la baïonnette.* || **5.** *Aborder quelqu'un*, s'approcher de lui pour parler : *Vingt fois j'ai tenté de l'aborder, vingt fois j'ai senti mes genoux fléchir en approchant d'elle* (Musset). || **6.** Commencer à faire face à quelque chose, à entreprendre : *Aborder la vie avec réalisme. Aborder une profession avec enthousiasme.* || **7.** Fig. *Aborder une question, un problème*, etc., commencer à en parler, en entreprendre l'étude : *Tout le drame est traité d'une main sûre, avec une manière directe ; chaque situation, abordée franchement* (Baudelaire). *Je ne pensais jamais à ces sortes de problèmes, et lorsque je les abordai enfin, ce fut du point de vue de la politique* (Mauriac).

● SYN. : **1, 3** et **5** *accoster* ; **2** *atteindre, toucher.* — CONTR. : **1** et **2** *s'écarter de, s'éloigner de, quitter* ; **3** *éviter.*

abordeur [abɔrdœr] adj. et n. m. (de *aborder* ; fin du XVIIIe s.). Navire qui en a abordé un autre.

aborigène [abɔriʒɛn] adj. (lat. *aborigines*, premiers habitants d'un pays, de *origo, originis*, origine, d'après *indigène* ; 1488, *Mer*

des histoires). Qui est originaire du pays où il vit : *Animal, plante aborigène.*

◆ **aborigènes** n. m. pl. Populations considérées comme habitant le pays depuis les origines, par opposition à celles qui viennent s'y établir : *Je promis aux nouveaux venus* [...] *les mêmes droits que les aborigènes et que les citoyens précédemment établis dans la ville* (Gide).

• SYN. : *autochtone, indigène.*

abornement [abɔrnəmɑ̃] n. m. (de *aborner ;* 1611, Cotgrave). Mise en place des bornes délimitant un terrain.

aborner [abɔrne] v. tr. (de l'anc. franç. *bodne,* altér. du gaulois **bodina,* lat. médiév. *bodina* [XIe s.], borne frontière [V. ABONNER] ; XVIe s.). Délimiter un terrain par des bornes.

abortif, ive [abɔrtif, -iv] adj. (lat. *abortivus,* « avorté » et « qui fait avorter » ; XIVe s., au sens de « avorté » [encore au XVIIe s.] ; au sens de « qui fait avorter », 1752, Trévoux). **1.** Qui fait avorter : *Les manœuvres abortives sont punies par la loi française. L'irrésistible verdure dont la puissance abortive du froid contrariait, mais ne parvenait pas à refréner la progressive poussée* (Proust). || **2.** Qui cesse, meurt, disparaît avant d'avoir atteint son plein développement : *Maladie abortive. Fleur abortive.*

abot [abo] n. m. (forme dialect. de *about,* de *abouter,* comp. de *bouter,* mettre ; 1819, Boiste). Entrave que l'on met au paturon des chevaux pour les retenir.

abouchement [abuʃmɑ̃] n. m. (de *aboucher ;* XIVe s.). **1.** Action d'aboucher des tuyaux, des tubes, et, *spécialem.,* des vaisseaux, des conduits organiques. || **2.** *Fig.* Action de mettre en rapport des personnes : *Tentatives d'abouchement qui n'ont pas réussi* (Goncourt).

• SYN. : **1** *anastomose.*

aboucher [abuʃe] v. tr. (de *bouche ;* XIVe s., au sens de « faire tomber en avant, sur la bouche » ; sens actuel, XVIe s.). **1.** Appliquer l'ouverture d'un conduit contre celle d'un autre : *Aboucher deux tuyaux.* || **2.** *Par extens.* Mettre en communication : *Le carrefour qui abouche la rue des Halles, la rue du Pont-Neuf et la rue Berger* (Aragon). || **3.** *Fig.* Mettre en rapport deux personnes : *Prenez tout de suite rendez-vous avec lui : je m'en vais vous aboucher sur-le-champ* (Mérimée).

◆ **s'aboucher** v. pr. **1.** Se joindre par une extrémité à : *Un autre homme à genoux déliait des outres auxquelles l'une des bêtes, pareille à une cornue, semblait vouloir s'aboucher* (Jammes). || **2.** *Fig.* Se mettre en rapport pour négocier (souvent légèrement péjor.) : *Comme Deslauriers s'abouchait avec M. Roque, il lui conta sa position vis-à-vis de Louise* (Flaubert).

• SYN. : **2** *s'accointer* (fam.), *s'acoquiner.*

abouler [abule] v. tr. (de *boule,* proprem. « amener la boule » ; 1790, aux sens d' « apporter » et d' « arriver » ; 1837, Vidocq, au sens de « payer »). *Pop.* Apporter, donner, remettre : *Bref : aboule le pognon, on causera ensuite* (Farrère).

◆ v. intr. ou **s'abouler** v. pr. *Pop.* et *vieilli.* Venir : *Aboule ici, ajouta-t-il, en m'empoignant par le col de ma capote* (Bourget). *Céline arrivait le dimanche matin, disait : « Je m'aboule pour une balade »* (Huysmans).

aboulie [abuli] n. f. (gr. *aboulia,* irréflexion, imprudence ; de *a* priv. et de *boulê,* décision réfléchie ; sens spécial d'après *boulesthai,* vouloir ; 1883, Th. Ribot). Impuissance pathologique à prendre une décision.

aboulique [abulik] adj. et n. (de *aboulie ;* 1907, Larousse). **1.** Se dit du malade souffrant d'impuissance à se décider. || **2.** *Par extens.* Qui hésite longuement avant de prendre parti.

◆ adj. Qui a rapport à l'aboulie : *Névrose aboulique.*

about [abu] n. m. (déverbal de *abouter ;* 1213, *Fet des Romains*). Extrémité d'une pièce de bois, de métal, préparée pour un assemblage.

aboutage [abutaʒ] n. m. (de *abouter ;* milieu du XIXe s.). Action de nouer les extrémités de deux cordages.

aboutement [abutmɑ̃] n. m. (de *abouter ;* 1276, Godefroy). Action d'abouter ; état de choses aboutées.

abouter [abute] v. tr. (de *bout ;* 1247, Godefroy). Joindre par le bout, bout à bout : *Ces troncs qui arquaient leurs rameaux dénudés les rejoignaient* [les voûtes], *les aboutaient* (Huysmans). *Abouter deux tuyaux.*

aboutir [abutir] v. tr. ind. [**à, dans**] (de *bout ;* début du XIVe s.). **1.** Avoir comme terme ; toucher par un bout à : *Une ruelle aboutissant à la rivière* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Avoir comme résultat, comme fin : *Cela aboutissait toujours à un combat* (Nerval). *Tout l'effort immense des civilisations aboutit à l'embellissement de la vie* (France). *Tout compte fait, cet ultime contact entre les partis socialistes de France et d'Allemagne n'avait abouti à rien* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Atteindre un but : *Avec lui vous pourriez peut-être aboutir à quelque chose* (Baudelaire). *Si encore tu devais aboutir à quelque résultat* (Gide).

• SYN. : **1** *finir à, mener à, tomber dans, toucher à ;* **2** *s'achever par, conduire à.* — CONTR. : **1** *commencer à, partir de, provenir de, venir de.*

◆ v. intr. **1.** Avoir une issue : [Au Caire] *il y a dix impasses pour une rue qui aboutit* (Nerval). || **2.** Se développer jusqu'au bout : *Paris se vide assez rapidement. Il y fait horriblement chaud et lourd, 30 degrés* [...], *un orage en perspective, mais qui n'aboutit jamais* (Mérimée). || **3.** *Spécialem.* En parlant d'un abcès, venir à suppuration. || **4.** *Fig.* Atteindre le résultat prévu : *Le risque de faire un peu trop de chemin n'est pas grave, si j'aboutis* (Romains).

• SYN. : **4** *réussir.* — CONTR. : **3** *avorter ;* **4** *échouer.*

aboutissant, e [abutisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *aboutir ;* 1571, Thevet). *Class.* Qui se termine à tel endroit : *Par une porte aboutissante aux champs* (La Fontaine).

◆ **aboutissant** n. m. Résultat d'une action, d'une évolution (rare) : *Tout ce que nous faisons, tout ce que nous sommes, est l'aboutissant d'un travail séculaire* (Renan).

◆ **aboutissants** n. m. pl. **1.** Les terres limitrophes d'une propriété dans le sens de la longueur (alors que les *tenants* sont limitrophes dans le sens de la largeur) : *Les tenants et les aboutissants d'un champ.* || **2.** *Fig.* Ce à quoi quelque chose aboutit : *Une bribe de phrase dont il n'était pas toujours facile d'imaginer les origines, les tenants et les aboutissants* (Duhamel). || *Les tenants et les aboutissants d'une affaire,* tout ce dont elle dépend et toutes les conséquences qu'elle peut comporter.

aboutissement [abutismɑ̃] n. m. (de *aboutir ;* fin du XVe s.). **1.** Ce qui est au bout, à l'extrémité de : *Il connaissait le monde et son aboutissement. Il savait qu'au bout du monde il y a la prison de la Santé* (Ch.-L. Philippe). || **2.** *Fig.* Ce qui est la conséquence ultime de quelque chose : *Il admettait comme un dogme que la science médicale était l'aboutissement de tout l'effort intellectuel et constituait le plus clair profit de vingt siècles de tâtonnements* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *fin, issue, résultat, terme.* — CONTR. : **1** et **2** *commencement, début, départ ;* **2** *ébauche, prémices.*

ab ovo [abovo] loc. adv. (loc. lat. signif. « dès l'œuf », et empruntée à Horace [*Art poétique,* 147], qui loue Homère d'avoir su tirer *l'Iliade* du seul siège de Troie, sans remonter à Hélène, née, selon la légende, de l'œuf de Léda ; v. 1600, E. Pasquier, puis 1798, Acad.). *Vx.* Depuis le commencement : *Cette reprise « ab ovo » du long destin de notre terre rend illusoire tout progrès* (Gide). *Un récit qui reprend les faits « ab ovo ».*

aboyant, e [abwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *aboyer ;* XVIe s.). *Class.* et *littér.* Qui aboie : *Toute la famille aboyante de Scylla sautait à mes genoux pour me caresser* (Chateaubriand).

aboyer [abwaje] v. intr. (de l'onomatop. *bai ;* XIIe s., écrit *abaier* [jusqu'au XVIIe s.]). [Conj. **2.**] **1.** Crier, en parlant du chien et de quelques animaux de la même espèce :

J'aime ces chariots lourds et noirs, qui la nuit [...] | *Font aboyer les chiens dans l'ombre* (Hugo). *Et l'épagneul, excité, s'enhardissait, aboyait plus fort* (Maupassant). || **2.** *Par anal.* Faire entendre un son rauque, en parlant d'une personne : *Il parlait l'anglais en aboyant un peu* (Romains).

◆ v. tr. ind. ou intr. **1.** *Aboyer à la mort,* en parlant du chien, hurler comme pour signaler la mort ou l'agonie. || *Aboyer à la lune,* en parlant du chien, aboyer contre la clarté lunaire : *Le chien qui aboie à la lune prend celle-ci pour le soleil et se lamente* (Gide) ; et, au *fig.*, en parlant d'une personne, crier inutilement, sans agir. || **2.** Fig. *Aboyer à, après, contre quelqu'un,* le poursuivre d'invectives, de réclamations : *Ces badauds qui croiront faire acte d'indépendance en aboyant à l'unisson* (Baudelaire). *Aucune loi sur la presse n'empêchera le polémiste-né d'aboyer aux chausses des puissants qu'il hait* (Mauriac). || **3.** *Fig.* et *class.* Aspirer ardemment à : *Celui qui dans les biens a mis toute sa joie | Et dont l'esprit avare après l'argent aboie* (Viau).

◆ v. tr. **1.** *Class.* et *littér.* Poursuivre quelqu'un de ses aboiements : *Ce chien aboie tous les passants, aboie tous les pauvres* (Acad., 1694). [Il] *s'avance dans la cour, aboyé par son chien qui ne le reconnaît pas* (Gide). || **2.** *Fig.* et *vx.* Poursuivre quelqu'un de ses invectives : *Les grands hommes sont toujours plus ou moins aboyés* (Hugo). || **3.** Exprimer quelque chose par ses aboiements : *Les chiens aboient leur allégresse de partir pour la chasse* (Barrès). || **4.** Parler, dire d'une voix furieuse et saccadée : *Partez de la maison, aboya-t-il. Nous ne voulons plus de vous* (Dorgelès). *Après cinq minutes de silence, l'Autrichien aboie deux ou trois mots* (Chateaubriand).

aboyeur, euse [abwajœr, -øz] adj. et n. (de *aboyer ; abayeur,* 1387, G. Phébus, au sens pr., et 1495, J. de Vignay, au sens fig. ; 1783, Mercier, au sens de « journaliste mercenaire »). **1.** Qui aboie : *Chiens aboyeurs repus d'hydromel et de miel* (Leconte de Lisle). || **2.** *Fig., fam.* et *péjor.* Qui proclame, publie, fait connaître à grand bruit : *Veuillot, l'aboyeur des idées de M. de Maistre* (Goncourt). || **3.** *Fig., fam.* et *péjor.* Celui qui poursuit quelqu'un de ses cris, de ses invectives : *En voilà des aboyeurs, qui ne pouvaient pas laisser les gens tranquilles* (Richepin). || *Spécialem.* S'est dit des personnes qui manifestaient leurs sentiments par des cris, dans les assemblées et les tribunaux, pendant la Révolution : *Dans les tribunes publiques* [...], *les aboyeuses* [...] *font de gros ha ! ha ! quand elles n'entendent pas bien : « la mort ! »* (Goncourt).

◆ **aboyeur** n. m. Désigne certaines personnes que leur métier oblige à crier : *L'huissier (qu'on appelait dans ce temps-là l'aboyeur) de Guermantes* (Proust). || *Spécialem.* Vendeur de journaux dans la rue : *Il entendit au loin des aboyeurs crier les journaux* (France). || *Vx.* Crieur qui appelait les voitures à la sortie des théâtres. || *Vx.* Celui qui, dans un théâtre, sur des tréteaux, faisait le boniment pour annoncer le spectacle : *Le théâtre de Lazary est, avec le théâtre des Ombres chinoises de M. Séraphin, le dernier théâtre de Paris qui ait gardé un aboyeur* (Banville). || *Arg.* Crieur à la Bourse des valeurs : *Les aboyeurs de Bourse donnaient à pleine voix* (Hamp).

abracadabra [abrakadabra] n. m. (du gr. *abraxas* ou *abrasax,* terme mystique sans signification rationnelle ; 1560, Paré). Mot talisman contre les maladies, les dangers, et qui s'inscrivait souvent en triangle : *L'ennemi pénètre dans la place malgré les phylactères, les tétragrammes et les abracadabras* (Gautier). *De vos mains grossières, | Parmi des poussières, | Ecrivez, sorcières : | Abracadabra* (Hugo).

abracadabrant, e [abrakadabrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *abracadabra ;* 1834, Gautier). Aussi éloigné de la raison, du bon sens, qu'une formule magique : *Nous allons examiner, j'en demande bien pardon à l'ombre du père Groslier, les vers abracadabrants du poème de la Magdeleine* (Gautier). *Leurs services secrets* [...] *pratiquent les méthodes du roman-feuilleton le plus abracadabrant* (Romains). *Les journaux ont publié tant de choses abracadabrantes qu'il faut se méfier* (Duhamel).

• SYN. : *ahurissant, biscornu* (fam.), *bizarre, étrange, farfelu* (fam.), *incohérent, stupéfiant.* — CONTR. : *judicieux, raisonnable, rationnel, sensé.*

abrasax n. m. V. ABRAXAS.

abraser [abraze] v. tr. (du lat. *abrasus,* part. passé de *abradere,* enlever en grattant ; 1928, Larousse). **1.** User par le frottement (langue technique). || **2.** *Par extens.* Enlever le superflu pour obtenir une surface nette : *Les tas de pierres et de sable parfaitement abrasés en troncs de pyramides* (Péguy).

abrasif, ive [abrazif, -iv] adj. (de *abraser ;* 1907, Larousse). Se dit d'une matière dure utilisée dans l'industrie pour user, polir, etc. (langue technique) : *Une poudre abrasive.*

◆ **abrasif** n. m. Corps abrasif : *Les abrasifs sont naturels ou artificiels.*

abrasion [abrazjɔ̃] n. f. (d'après le lat. **abrasio,* de *abrasum,* supin de *abradere,* enlever en raclant ; 1611, André du Chesne). Action d'user par frottement (langue technique).

abraxas [abraksas] ou **abrasax** [abrasaks] n. m. (pour l'étym., V. ABRACADABRA). **1.** Terme mystique utilisé par la secte gnostique de Basilide. || **2.** *Par extens.* Gemme portant ce nom gravé, ainsi que d'autres formules magiques : *Elles* [ces religions] *jetèrent des millions d'amulettes et d'abraxas* (Renan).

abréaction [abreaksjɔ̃] n. f. (de *ab,* hors de, et de *réaction ;* milieu du XXe s.). Réapparition consciente de sentiments jusque-là refoulés.

abrégé [abreʒe] n. m. (part. passé de *abréger ;* début du XIVe s., écrit *abrégié*). **1.** Représentation en petit d'une chose : *Cette vision sombre, abrégé noir du monde* (Hugo). || **2.** Réduction aux idées essentielles d'un discours, d'un ouvrage, d'une théorie : *Le prêtre fit d'abord un abrégé de l'Histoire sainte* (Flaubert). || **3.** Le livre même contenant un tel résumé : *Un abrégé d'histoire de la littérature. Patience partit, emportant pour tout bagage la veste qu'il avait sur le dos, et un abrégé de la doctrine d'Epictète* (Sand).

• SYN. : **1** *aperçu, esquisse, raccourci ;* **2** *résumé ;* **3** *compendium, condensé, précis, résumé.* — CONTR. : **1** *amplification, élargissement ;* **2** *délayage, développement.*

◆ **En abrégé** loc. adv. **1.** D'une manière plus brève ; en réduisant à l'essentiel : *En abrégé, voici ce qui s'est passé.* || **2.** *Par extens.* En utilisant des abréviations : *L'habitude moderne d'écrire en abrégé nuit souvent à la clarté d'un texte.*

abrègement [abrɛʒmɑ̃] n. m. (de *abréger ;* XIIIe s., Beaumanoir, dans la loc. *abrègement de fief,* action de le démembrer, de l'aliéner en partie). **1.** Action de rendre plus court : *L'abrègement des vacances scolaires.* || **2.** *Par extens.* Réduction de la durée d'un phonème : *L'abrègement d'une voyelle longue.*

• CONTR. : **1** et **2** *allongement.*

abréger [abreʒe] v. tr. (bas lat. *abbreviare,* de *brevis,* bref ; var. *abrevier,* en anc. franç. et jusqu'au XVIe s., francisation du mot latin ; XIIe s., Godefroy). [Conj. **1** et **5.**] **1.** Diminuer l'étendue, la longueur de, en particulier d'un texte : *J'ai barbouillé cette description, trop longue au moins d'un tiers ; si j'ai le temps, je l'abrégerai* (Chateaubriand) ; et absol. : *Il faut que j'abrège, reprit le narrateur* (France). || **2.** Réduire la durée de : *Elle savait qu'elle abrégeait ses jours, mais voulait faire plaisir à sa fille à qui elle rapportait de gros cachets* (Proust). || **3.** *Fig.* Faire paraître moins long : *Si j'avais vingt ans, je chercherais quelques aventures comme moyen d'abréger les heures* (Chateaubriand). || **4.** *Abréger une syllabe,* en métrique, la rendre brève. || **5.** *Abréger un mot,* lui faire subir une abréviation.

• SYN. : **1** *diminuer, raccourcir ;* **2** *écourter, réduire.* — CONTR. : **1** *allonger, amplifier, développer ;* **2** *allonger, prolonger.*

abreuvage [abrøvaʒ] (de *abreuver ;* 1262, écrit *abeuvrage,* Godefroy) ou **abreuvement** [abrøvmɑ̃] (de *abreuver ;* XIIIe s., écrit *abevrement*) n. m. **1.** Action de faire boire. || **2.** Action de boire (au pr. et au fig.) : *Un abreuvement trop large à la poésie* (Goncourt). *Tu n'imagines pas, Nathanaël,*

ce que peut devenir enfin cet abreuvement de lumière (Gide).

abreuver [abrøve] v. tr. (lat. pop. **abbiberare,* du lat. class. *bibere,* boire ; var. *abevrer,* XII[e] s. ; *abrever,* XIII[e] s. ; *abruver,* du XIII[e] au XVI[e] s. ; à partir de cette date la forme *abreuver* s'est généralisée). **1.** Faire boire des bestiaux, les mener à l'abreuvoir : *Abreuver un cheval.* || *Par extens.* Se dit parfois des hommes : *L'éponge imbibée de fiel dont on l'abreuva* [le Christ] *sur la croix* (Hugo). || **2.** Arroser largement, imbiber profondément : *Pour que l'eau de la pluie les abreuvât* [les ceps] *plus longtemps* (Lamartine). *La terre est abreuvée d'eau.* || **3.** *Fig.* Répandre largement dans une société, dans un milieu : *Bertrand fit observer, assez timidement, qu'étant donné l'état d'esprit des classes populaires, les doctrines dont on les abreuvait* [...], *il ne semblait pas très commode d'engager le pays dans une guerre* (Romains). || **4.** *Fig.* et *péjor.* Accabler quelqu'un d'injures, d'humiliations, de coups : *M. Eyssette* [...] *avait fini par le prendre en grippe et l'abreuvait de taloches* (Daudet). *Des femmes rejetées de leur milieu, abreuvées d'opprobres, uniquement « parce qu'on parlait d'elles »* (Mauriac).

● SYN. : **1** *désaltérer ;* **2** et **3** *imprégner, inonder, pénétrer, saturer.* — CONTR. : **1** *altérer, assoiffer.*

◆ **s'abreuver** v. pr. Boire à satiété (au pr. et au fig.) : *Le chasseur qui découvre une source* [...], *il s'en abreuve* (Giraudoux). *Les tout petits enfants, écrasés sous les dalles | Ont vécu ; de leur sang le fer s'abreuve encor* (Hugo).

abreuvoir [abrøvwar] n. m. (de *abreuver ;* fin du XIII[e] s.). **1.** Endroit peu profond, disposé pour y abreuver le bétail : *Il remonta le courant, son cheval ayant de l'eau jusqu'à la tête, et enfin trouva une sorte d'abreuvoir* (Stendhal). || Auge remplissant le même rôle. || *Par extens.* Tout lieu où les animaux vont boire : *Alors que le soleil décline, on pouvait voir | Les fauves par troupeaux descendre à l'abreuvoir* (Heredia). || **2.** Fam. et vx. *Abreuvoir à mouches,* large et profonde cicatrice : *Eh bien, moi, dit Carmen, je te ferai des abreuvoirs à mouches sur la joue* (Mérimée).

abréviateur, trice [abrevjatœr, -tris] n. (bas lat. *abbreviator ;* fin du XIV[e] s.). Personne qui abrège un texte : *Ce roi* [...] *ne laisse pas de payer tribut à l'idée philosophique, en se faisant l'abréviateur et l'éditeur de Bayle* (Sainte-Beuve).

◆ **abréviateur** n. m. Clerc pontifical qui était chargé de résumer les requêtes et de préparer les minutes des actes : *Les abréviateurs, les maîtres de cérémonies, les camériers assistants...* (Goncourt).

abréviatif, ive [abrevjatif, -iv] adj. (de *abréviation ;* XV[e] s.). Qui sert à abréger, ou à signaler, à noter une abréviation : *Les phrases abréviatives qui sont l'essence concentrée des milliers de remarques qu'il aura faites* (Taine). *Signe abréviatif.*

● CONTR. : *augmentatif.*

abréviation [abrevjasjɔ̃] n. f. (bas lat. *abbreviatio,* même sens ; fin du XIV[e] s.). **1.** Suppression d'une partie d'un mot, d'une expression : *L'abréviation du mot « autobus » donne* BUS. ID. *est l'abréviation de « idem ».* || **2.** *Spécialem.* Groupe de lettres auquel sont réduits un mot composé, une expression abrégés : U.S.A. *est l'abréviation de « United States of America ».*

● SYN. : **2** *sigle.*

abréviativement [abrevjativmɑ̃] adv. (de *abréviatif ;* milieu du XIX[e] s.). En abrégeant : *On sent, on devine que M. Corot dessine abréviativement et largement, ce qui est la seule méthode pour amasser avec célérité une grande quantité de matériaux précieux* (Baudelaire).

abri [abri] n. m. (de l'anc. franç. *abrier,* abriter, du bas lat. *apricare,* se chauffer au soleil, lat. class. *apricari ;* fin du XII[e] s.). **1.** Lieu où l'on est à couvert de la pluie, du danger, etc. : *Nous cherchions un abri sous les mousses des cèdres* (Chateaubriand). || **2.** Petite construction où l'on est à couvert des intempéries : *Construire un abri pour les usagers des transports publics.* || **3.** *Spécialem.* Lieu d'origine naturelle ou refuge aménagé pour protéger des coups de l'ennemi, notamment des bombardements aériens : *Abri souterrain. Abri antiatomique.* || **4.** *Fig.* Ce qui préserve des dangers, de l'adversité : *Un abri contre le malheur.*

● SYN. : **1** *asile, refuge, retraite ;* **4** *protection, refuge.*

◆ **A l'abri** loc. adv. A couvert des intempéries, du danger, etc. : *Se mettre à l'abri sous un arbre. L'homme du front affecte de mépriser les gens à l'abri, mais il les envie au moins autant* (Romains) ; et au fig. : *Mais à l'abri sous les usages, elle mettait peu de conscience dans ses procédés* (Balzac). || Fam. *Mettre son argent à l'abri,* le placer en lieu sûr. || Pop. *Mettre quelqu'un à l'abri,* le mettre en prison.

◆ **A l'abri de** loc. prép. **1.** Protégé par : *La maison tout entière est à l'abri d'un pin* (Heredia). || **2.** Protégé contre : *L'astre roi se couchait. Calme, à l'abri du vent | La mer réfléchissait ce globe d'or vivant* (Hugo) ; et au fig. : *Personne n'est à l'abri d'une banqueroute* (Musset).

abricot [abriko] n. m. (catalan *abercoc, albercoc* [cf. aussi esp. *albaricoque,* portug. *albricoque*], de l'ar. *al-barqōq,* issu du bas gr. *praikokkion,* calqué sur le lat. *praecoquum,* précoce ; 1512, Thénaud, écrit *aubercot ;* forme actuelle depuis 1525 environ). Fruit de l'abricotier.

◆ adj. invar. De la couleur jaune-orangé de l'abricot : *Sa culotte en casimir de couleur abricot, sans aucune fraîcheur, annonçait un long usage* (Balzac).

abricoté, e [abrikɔte] adj. (de *abricot ;* 1845, Bescherelle). **1.** Qui tient de l'abricot : *Pêche abricotée.* || **2.** Recouvert d'une couche de marmelade d'abricots : *Gâteau abricoté.*

◆ **abricoté** n. m. (1690, Furetière). Tranche d'abricot confite.

abricotier [abrikɔtje] n. m. (de *abricot ;* début du XVI[e] s.). Arbre fruitier du genre prunier, originaire d'Arménie.

abrier [abrije] v. tr. (bas lat. *apricare,* se chauffer au soleil ; fin du XII[e] s.). *Class.* Mettre à l'abri : *Enfin le bon Dieu nous abrie* (Saint-Amant).

abriter [abrite] v. tr. (de *abri ;* 1489, R. Gaguin). **1.** Protéger contre les intempéries, le danger : *Ses toits fumaient ; son port abritait un amas | De navires mêlant confusément leurs mâts* (Hugo). || **2.** Recevoir sous son toit, admettre chez soi : *Le temps où cette maison* [...] *abritait une famille* (Colette). *Il abritait chez lui des orgies, en petit comité, où les deux sexes avaient des représentants* (Romains). || **3.** *Fig.* Cacher aux regards, dissimuler ses vrais sentiments pour éviter un danger, pour donner le change : *L'air bête sous lequel les domestiques savent abriter leur refus à des supérieurs* (Balzac).

● SYN. : **1** *donner asile, préserver, protéger ;* **2** *héberger, loger ;* **3** *couvrir, dissimuler.* — CONTR. : **1** *exposer ;* **3** *afficher, découvrir, étaler, exhiber, montrer.*

◆ **s'abriter** v. pr. **1.** Se mettre à l'abri : *Il pleuvait et le marquis s'abritait sous son parapluie* (Bourget). || **2.** *S'abriter derrière quelqu'un, derrière un règlement,* etc., se couvrir de leur autorité.

abrivent [abrivɑ̃] n. m. (de *abri* et de *vent ;* 1827, Acad.). Ce qui est destiné à protéger du vent.

abrogatif, ive [abrɔgatif, -iv] ou **abrogatoire** [abrɔgatwar] adj. (de *abroger ;* 1866, Larousse). Qui abroge ou vise à abroger : *Clause abrogatoire.*

abrogation [abrɔgasjɔ̃] n. f. (lat. *abrogatio,* même sens ; milieu du XIV[e] s.). Abolition d'une disposition légale ou administrative.

● CONTR. : *promulgation.*

abrogeable [abrɔʒabl] adj. (de *abroger ;* milieu du XIX[e] s.). Qui peut être abrogé.

abroger [abrɔʒe] v. tr. (lat. *abrogare,* supprimer ; fin du XIV[e] s., sous la forme *abroguer* [jusqu'au XVI[e] s.]). [Conj. **1.**] **1.** Déclarer nulle une disposition légale ou réglementaire : *Abroger une loi, un décret, un arrêté.* || **2.** *Fig.* Enlever toute valeur à une tradition, à une autorité : *Aujourd'hui* [...], *l'Art poétique de Boileau est véritablement abrogé et n'a plus d'usage* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *abolir, annuler, casser, infirmer, révoquer* ; **2** *périmer, rendre caduc.* — CONTR. : **1** *confirmer, instituer, promulguer, ratifier.*

abrouti, e [abruti] adj. (part. passé de l'anc. franç. *abroutir* [XIVe s.], brouter les jeunes pousses [v. BROUTER] ; XVIe s.). Se dit des jeunes pousses d'un taillis qui ont été broutées par le bétail et sont mal venues.

abroutissement [abrutismɑ̃] n. m. (de *abroutir* [v. ABROUTI] ; début du XVIIe s.). Action de brouter les taillis : *Les arbres souvent gâtés par l'abroutissement du bétail ne s'élèvent pas* (Buffon).

abrupt, e [abrypt] adj. (lat. *abruptus*, coupé brusquement, à pic, heurté [en parlant du style] ; 1512, J. Lemaire de Belges). **1.** Qui tombe à pic ; dont la pente est très raide : *Taïohaé occupe le centre d'une baie profonde, encaissée dans de hautes et abruptes montagnes aux formes capricieusement tourmentées* (Loti). || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne taillée grossièrement, sans finesse : *Ce garçon rouge aux traits abrupts* (Proust). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne dont les manières sont rudes : *Ces hommes* [des carriers] *abrupts, mais intelligents* (Nerval). || **4.** Se dit d'un style heurté, sans apprêt.

• SYN. : **1** *escarpé, raide* ; **2** *grossier, rude* ; **3** *bourru, brusque, dur, fruste, revêche, rustique, sauvage* ; **4** *cahotique, inégal, rocailleux.* — CONTR. : **1** *doux* ; **2** *fin* ; **3** *affable, aimable, civil, poli, sociable* ; **4** *aisé, coulant, harmonieux.*

◆ **abrupt** n.m. (1925, J.-R. Bloch). Pente très raide.

abruptement [abryptəmɑ̃] adv. (du lat. *abruptus* ; XIVe s.). **1.** De manière escarpée : *La colline sur laquelle la ville était bâtie s'élève abruptement* (Mérimée). || **2.** *Fig.* De manière brusque, sans préparation : *Vous êtes trop aimable, madame la Comtesse, excusez-moi de vous quitter abruptement* (Gide). *C'était quelqu'un avec qui il fallait parler des choses abruptement et sans préparation* (Sartre).

• SYN. : **2** *à l'improviste, brusquement, ex abrupto, inopinément, subitement, tout à coup.*

abrupto (ex) [ɛksabrypto] loc. adv. (loc. lat. ; fin du XVIIe s.). Sans aucune préparation, brutalement, en parlant du début d'un discours, d'une apostrophe : *Un exorde entamé « ex abrupto ».*

abruti, e [abryti] adj. (part. passé de *abrutir*).) **1.** *Fam.* Qui fait penser à une bête : *D'un air à moitié abruti, à moitié rêveur* (Baudelaire). || **2.** Qui a subi une commotion et semble privé de l'usage de ses facultés : *La foule entourait en silence et, me semblait-il, avec une soudaine timidité, celui-là qui revenait presque de l'au-delà, revêtu encore de ses gravats, à demi abruti par l'asphyxie et par le jeûne* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **2** *ahuri, hébété.* — CONTR. : **2** *éveillé, vif.*

◆ adj. et n. *Fam.* Qui agit comme s'il était dépourvu de toute intelligence (apostrophe injurieuse, sans excessive grossièreté) : *Abruti ! c'est malin ce que tu as inventé là ! de faire endosser ton chèque par un maladroit qui n'a même pas de passeport et que je vais devoir tenir à l'œil* (Gide).

• SYN. : *idiot, imbécile, stupide.*

abrutir [abrytir] v. tr. (de *brute*, lat. *brutus*, dépourvu de raison ; 1541, Calvin). **1.** *Class.* et *littér.* Rendre semblable à une brute, incapable de rien comprendre et de rien sentir : *Les débauches qui corrompent le corps et abrutissent l'esprit* (Fénelon). *Des vainqueurs abrutis de crime, ivres d'encens* (Hugo). || **2.** Enlever à quelqu'un toute intelligence, toute réaction personnelle : *Quand le monde extérieur vous alanguit, vous abrutit* (Flaubert). *Je vous répète que nous nous sommes laissé abrutir par la philosophie de l'histoire* (Romains). || **3.** *Fam.* Accabler quelqu'un au point de lui enlever le pouvoir de réfléchir : *Abrutir un élève de travail.*

• SYN. : **2** *abasourdir, abêtir, hébéter* ; **3** *écraser, étourdir, surcharger.* — CONTR. : **2** *élever, exalter.*

◆ **s'abrutir** v. pr. Devenir stupide ; avilir, dégrader son intelligence : *Je m'abrutis un peu plus dans l'inaction et dans l'ivrognerie que je n'aurais fait dans le brigandage* (Sand).

abrutissant, e [abrytisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *abrutir* ; XVIIe s.). **1.** *Class.* Qui ravale l'homme au rang d'une bête : *Les plaisirs abrutissants de la table* (Massillon). || **2.** Qui dégrade l'intelligence : *Le malheur des apprentis est* [...] *de faire du travail abrutissant* (Hamp). *Avant tout, elle* [la révolution] *doit modifier les conditions de l'homme par rapport au travail ; elle doit humaniser le travail lui-même, empêcher qu'il soit une abrutissante servitude* (Martin du Gard).

abrutissement [abrytismɑ̃] n. m. (de *abrutir*, 1586, J. Lambert). **1.** Action de supprimer la réflexion intelligente : *Ma résistance personnelle aux actions de dissipation, d'abrutissement, d'amollissement* [...] *exercées sur le moderne par la vie qu'il lui faut mener* (Valéry). *Il s'agissait de mettre en lumière la menace à la fois la plus immédiate et la plus sournoise, celle de l'abrutissement par les psychotechniques, et de préciser ce qui, à nos yeux, doit être maintenu* (Malraux). || **2.** État d'une personne abrutie : *Va, pauvre rêveur, cherche une solution | Claire et satisfaisante à ton sombre problème* [...] *| Et tu n'arriveras, comme a fait Ophélie, | Qu'à l'abrutissement ou bien à la folie* (Gautier).

• SYN. : **1** *abêtissement* ; **2** *hébétude, torpeur.* — CONTR. : **1** *élévation, éveil, exaltation.*

abrutisseur [abrytisœr] adj. et n. m. (de *abrutir* ; XVIIIe s., Voltaire). Qui conduit à l'abrutissement (rare) : *Je voudrais bien que les Turcs fussent chassés du pays des Périclès et des Platon : il est vrai qu'ils ne sont pas persécuteurs, mais ils sont abrutisseurs : Dieu nous défasse des uns et des autres* (Voltaire). *J'avais tourné le dos au bavard abrutisseur* (Hamp).

abscisse [apsis] n. f. (du lat. des mathématiciens *abscissa [linea]*, ligne interrompue, de *abscindere*, couper ; 1694, Th. Corneille). L'une des deux coordonnées qui déterminent la position d'un point dans un plan, l'autre étant *l'ordonnée.*

abscons, e [apskɔ̃s, -ɔ̃s] adj. (lat. *absconsus*, part. passé de *abscondere*, cacher ; 1509, J. Lemaire de Belges ; repris au XIXe s. avec valeur ironique). Se dit de ce qui est presque impossible à comprendre (souvent péjor.) : *Autant que le laissait comprendre le langage abscons et tout hérissé d'ellipses du jeune écrivain* [...], *son livre racontait la passion douloureuse* [...] *d'un trop bon fils crucifié par sa famille* (Daudet).

• SYN. : *abstrus, ésotérique, hermétique, impénétrable, incompréhensible, inintelligible, obscur.* — CONTR. : *clair, limpide, lumineux.*

absence [apsɑ̃s] n. f. (lat. *absentia*, même sens ; XIIIe s.). **1.** Fait de n'être pas présent en un lieu : *Hélène remarqua l'absence de ce jeune homme singulier* (Stendhal). || **2.** *Class.* et *littér.* Eloignement qui sépare de quelqu'un : [J'attendais] *Que cette même bouche, après mille serments, | M'ordonnât elle-même une absence éternelle* (Racine). *Oh ! l'absence ! le moins clément de tous les maux* (Verlaine). *Ils souffrent les maux de l'absence* (France). || **3.** Période pendant laquelle quelqu'un n'est pas présent : *Son absence fut longue, Cet éveil des Parisiens qui rentrent et pour qui la ville, après chaque absence, semble rajeunie* (Maupassant). || **4.** *Par extens.* Inexistence, manque d'une chose (souvent d'une chose abstraite) : *D'ailleurs il y a toujours dans le deuil du pauvre* [...] *une absence d'harmonie qui le rend plus navrant* (Baudelaire). *Donc, tout de suite, entre moi et le public, ce caractère : l'absence de mensonge ; d'un mot plus large, l'honnêteté* (Montherlant). || Fam. *Briller par son absence,* se dit d'une chose dont le manque fâcheux est vivement ressenti : *N'eût été son pourpoint oublié sur l'herbe, témoin irrécusable qui brillait par son absence, il eût démenti l'exactitude de sa mémoire* (Nerval). || **5.** *Fig.* Perte momentanée de la conscience, oubli, moment d'inattention : *Il y a des absences de mémoire, des mensonges qui font peur : vous ouvrez les oreilles, vous vous frottez les yeux, ne sachant qui vous trompe de la veille ou du sommeil* (Chateaubriand). *L'abbé de*

Sponde avait souvent des distractions que les gens de sa société prenaient pour des absences (Balzac). || **6.** Manque d'expression, de tout signe extérieur d'intelligence : *Dans la cour endimanchée, les types* [des prisonniers] *ont leurs têtes des jours de sortie ; sur tous ces visages lavés, rasés, il y a la même absence* (Sartre).

• SYN. : **4** *carence, défaut, manque ;* **5** *défaillance, distraction, inattention.* — CONTR. : **1, 2** et **3** *présence ;* **4** *abondance, foisonnement, profusion ;* **5** *attention.*

absent, e [apsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (du lat. *absens,* qui n'est pas là ; XIIᵉ s., écrit *ausent ;* 1305). **1.** Qui n'est pas présent en un lieu : *Deux inconnus, à défaut du seigneur absent, réclamaient tout de suite la seigneuresse* (Flaubert). || **2.** *Class.* Eloigné, séparé de quelqu'un : *Absent de vous, je vous vois, vous entends* (Fontenelle). || **3.** *Par extens.* Qui ne participe pas à quelque chose : *Toutes ces choses faites pour l'homme et d'où l'homme est absent* (Gautier). || **4.** *Fig.* Se dit d'une personne dont l'esprit est ailleurs, ou de ce qui, dans son attitude, marque la distraction : *Il jeta sur les deux hommes un regard absent, répondit machinalement à leur salut, traversa la pièce d'un pas lourd, et disparut* (Martin du Gard). *Je marchais au milieu des vignes, avec cet air absent et séparé du monde de ceux qui remâchent un souci* (Mauriac). || **5.** Se dit d'une chose qui manque, qui fait défaut : *Tel livre d'où toute émotion personnelle te semblait absente* (Gide).

• SYN. : **4** *absorbé, distrait.* — CONTR. : **1** et **3** *présent ;* **4.** *attentif.*

• REM. L'adj. *absent* ne se place jamais avant le nom.

◆ n. Personne qui n'est pas présente là où elle devrait être normalement : *Etablir la liste des absents. Les absents ont toujours tort de revenir* (Renard). || *Les absents ont toujours tort,* on accable ceux qui ne sont pas là pour défendre leur position. || *Bon absent,* jeune homme qui, sans excuse valable, ne s'est pas présenté au conseil de révision et qui est incorporé d'office.

absentéisme [apsɑ̃teism] n. m. (angl. *absenteeism,* de *to absent,* s'absenter ; 1828, J.-B. Say). **1.** *Vx.* Habitude des grands propriétaires anglais et irlandais de ne pas résider sur leurs terres et d'aller dépenser ailleurs leurs revenus. || **2.** *Par extens.* et *Vx.* Habitude de s'absenter de chez soi, de se désintéresser des questions électorales : *Tu ne te représentes pas, mon pauvre ami, qu'en allant te loger de l'autre côté de l'eau, tu as perdu, électoralement parlant, un terrain immense. Tu n'es plus l'homme du quartier, on peut te tuer avec un mot, ce que les Anglais appellent l'« absentéisme »* (Balzac). || **3.** Manque d'assiduité au travail, dans ses occupations : *L'absentéisme scolaire.* || **4.** *Taux d'absentéisme,* pourcentage des absences par rapport aux présences régulières, pendant une période et pour une catégorie professionnelle données.

• REM. On trouve la forme *absentisme* en 1829 dans *la Revue des Deux Mondes.* Ce terme désignait un mode d'exploitation agricole dans lequel un intermédiaire (intendant, fermier général) s'interposait entre le propriétaire non résidant et le cultivateur.

absentéiste [apsɑ̃teist] adj. et n. (de *absentéisme ;* 1853, Lachâtre). Qui pratique l'absentéisme.

absenter (s') [sapsɑ̃te] v. pr. (lat. *absentare,* rendre absent ; début du XIVᵉ s. ; souvent employé transitiv., au sens de « tenir éloigné », jusqu'au XVIᵉ s.). S'éloigner d'un lieu pour un certain temps : *Pécuchet, qui s'était absenté une minute, lui glissa dans la main un napoléon* (Flaubert).

• SYN. : *partir, se retirer.* — CONTR. : *demeurer, rester.*

absidal, e, aux [apsidal, -o] ou **absidial, e, aux** [apsidjal, -o] adj. (de *abside ;* milieu du XIXᵉ s. pour la première forme, et début du XXᵉ s. pour la seconde). Relatif à l'abside. || *Chapelle absidale* ou *absidiale,* chapelle située dans l'axe de l'abside : *On voit poindre les chapelles absidales dans les grands édifices appartenant au style de l'Ile-de-France, à Chartres et à Bourges* (Viollet-le-Duc).

abside [apsid] n. f. (bas lat. *absida,* lat. class. *absis, absidis,* du gr. *hapsis,* arc, voûte ; XVIᵉ s.). **1.** Extrémité, généralement arrondie, d'une église, derrière le chœur. || **2.** *Par anal.* Pièce de toile qui prolonge et agrandit une tente.

absidial, e, aux adj. V. ABSIDAL.

absidiole [apsidjɔl] n. f. (dimin. de *abside ;* 1866, Larousse). **1.** Chacune des petites chapelles construites sur le pourtour d'une abside. || **2.** Petite châsse.

absinthe [apsɛ̃t] n. f. (lat. *absinthium,* du gr. *apsinthion,* même sens ; 1546, Rabelais ; var. *absince,* encore au XVIIᵉ s.). **1.** Plante amère et odorante : *Connais-tu* [...] *un village blanc dans un pays pâle* [l'Aunis], *où l'absinthe amère croît jusqu'aux bords des champs d'avoine ?* (Fromentin). || **2.** Liqueur apéritive fortement alcoolisée, où a macéré cette plante : *Elle lui faisait son absinthe avec soin, une absinthe claire, à peine teintée d'opale verte, car l'enthousiaste poète n'avait pas besoin d'excitants* (Daudet).

absinthé, e [apsɛ̃te] adj. (de *absinthe ;* milieu du XIXᵉ s.). Mélangé d'absinthe : *Liqueur absinthée.*

◆ adj. et n. *Vx* et *fam.* S'est dit d'une personne intoxiquée par l'absinthe : *Nous autres domestiques, c'est rare si nous ne servons pas chez des cocaïnomanes* [...], *des absinthés* (L. Daudet).

absinther (s') [sapsɛ̃te] v. pr. (de *absinthe ;* 1866, Larousse). *Vx* et *fam.* Boire de l'absinthe avec excès.

absinthique [apsɛ̃tik] adj. (de *absinthe ;* milieu du XIXᵉ s.). *Vx.* Qui a rapport à l'absinthe liqueur) : *Empoisonnement absinthique.*

absinthisme [apsɛ̃tism] n. m. (de *absinthe ;* 1877, Littré). Intoxication par l'absinthe.

absolu, e [apsɔly] adj. (lat. *absolutus,* achevé, part. passé de *absolvere,* délier ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *asolu*).

I. 1. Se dit d'un pouvoir politique sans contrôle et sans limitation : *Sous Louis XIII, le pouvoir absolu fut établi* (Flaubert). || Se dit de la personne dont l'autorité est sans contrôle : *Monarque absolu. Ces gouverneurs, magistrats absolus* (Stendhal). || *Vx.* Soumis à un régime de pouvoir absolu : *Imite les ministres de la police dans les pays absolus, qui inventent des conspirations pour se donner le mérite de les avoir découvertes* (Balzac). || **2.** *Par extens.* Qui ne supporte aucune limitation, aucune contradiction : *Caractère absolu. Parler d'un ton absolu.* || Se dit de la personne ayant un caractère absolu : *Lui, toujours grave, toujours absolu, ne voulant composer avec aucune dialectique* (Sand). || **3.** Qui est sans restriction, sans réserve : *Ces ordres absolus donnés aux armées par le souverain pouvoir* (Vigny). *S'il arrivait un malheur, je vous prie, Mademoiselle, discrétion absolue jusqu'à demain soir* (Aragon). || **4.** Qui est pur, sans mélange : *Alcool absolu. La grammaire sera bientôt une chose aussi oubliée que la raison, et, au train dont nous marchons vers les ténèbres, il y a lieu d'espérer qu'en l'an 1900 nous serons plongés dans le noir absolu* (Baudelaire). || **5.** *Par extens.* Qui a sa valeur en soi, indépendamment des autres choses : *Les événements ne sont jamais absolus* (Balzac). *Pour ceux qui meurent à cause de l'argent, il fallait que le billet fût complètement détruit, enfin un geste absolu* (Duhamel). || *Majorité absolue,* majorité au moins égale à la moitié des suffrages exprimés, plus un. || *Valeur absolue,* valeur d'une quantité, abstraction faite de son signe algébrique. || *Zéro absolu,* température la plus basse qui puisse être atteinte par la matière (— 273, 16 °C). || *Température absolue,* température comptée à partir du zéro absolu. || **6.** *Spécialem.* Se dit généralement, en linguistique, de toute forme, signification ou emploi qui se suffisent à eux-mêmes. || *Construction absolue,* proposition dont aucun terme ne se rattache grammaticalement au reste de la phrase : *L'ablatif absolu, le génitif absolu, le participe absolu sont des constructions absolues.* || *Au sens absolu,* se dit d'un verbe transitif employé sans complément d'objet direct.

II. Vx. *Jeudi absolu,* jeudi saint : *La cloche de bois qu'on ne sonnait que depuis l'après-dîner du jeudi absolu jusqu'au matin de la veille de Pâques.* (Hugo).

• SYN. : **I, 1** *arbitraire, autocratique, despotique, dictatorial, omnipotent, totalitaire ;* **2** *autoritaire, entier, impérieux, intransigeant ;* **3** *formel.* — CONTR. : **1** *libéral ;* **2** *conciliant, tolérant.*

◆ **absolu** n. m. **1.** Caractère de ce qui est sans nuances ni modifications possibles : [Degas] *cachait sous l'absolu des opinions et la rigueur des jugements je ne sais quel doute de soi-même* (Valéry). || **2.** *Par extens.* Ce qui atteint au plus haut degré d'achèvement : *Une nuit de calme sur la mer équatoriale. Un « absolu » de silence, au milieu duquel les plus légers frôlements de voiles deviennent perceptibles* (Loti). || **3.** Conception philosophique d'un tout qui n'est soumis à aucune condition, par opposition au *relatif : Un absolu connu n'est plus un absolu parce qu'il devient relatif à la connaissance qu'on en prend* (Sartre). *Je tenais pour « contingence » (c'est le mot dont on se servait) tout ce qui n'était pas « absolu »* (Gide). || **4.** Substance unique d'où dériveraient tous les corps, cherchée par les alchimistes : *« La Recherche de l'absolu », de Balzac.*

absolument [apsɔlymɑ̃] adv. (de *absolu ;* début du XIIIe s.). **1.** En maître absolu : *Louis XIV régna absolument pendant plus d'un demi-siècle.* || **2.** De façon complète, entièrement (sert à renforcer l'intensité exprimée par l'adjectif, l'adverbe, le verbe) : *Le gros des affaires se règle entre experts, c'est-à-dire entre égaux. Egaux absolument, cela ne se peut* (Alain). *Armand avait pris à sa toilette un soin absolument nouveau* (Aragon). || **3.** D'une manière qui n'admet aucune restriction ni réserve : *Il fallait absolument qu'avant un quart d'heure Cosette fût devant un feu et dans un lit* (Hugo). *Puisque vous y tenez absolument, je me rends à votre désir* (Daudet). || **4.** *Employer un mot absolument,* en termes de grammaire, l'employer sans épithète ni complément. || **5.** *Absolument parlant,* en parlant de la chose en soi, sans application de circonstance.

• REM. La place d'*absolument* dans un tour négatif est très importante : *Voilà deux enfants de plus à nourrir dont nous n'avions pas absolument besoin* (Sand) n'a pas le même sens que ... *dont nous n'avions absolument pas besoin ;* dans la seconde phrase, il y a renforcement de la négation : *Nous n'en avions aucun besoin ;* la première phrase signifie seulement : *Nous n'en avions pas un besoin inconditionnel.*

• SYN. : **1** *despotiquement ;* **2** *complètement, parfaitement, pleinement, totalement ;* **3** *formellement, véritablement, vraiment.*

absoluteur, trice [apsɔlytœr, -tris] adj. (de *absoudre ;* 1788, Mercier). Qui absout : *Sentence absolutrice.*

absolution [apsɔlysjɔ̃] n. f. (lat. *absolutio,* même sens ; XIIe s.). **1.** Action d'absoudre juridiquement un accusé. || **2.** Dans la religion catholique, rémission des péchés au tribunal de la pénitence : *Ce soir, mon ami, confessez-vous, pour que je puisse vous donner l'absolution* (Martin du Gard). || **3.** *Par extens.* Pardon qui efface : *Bien vrai ! J'aurais l'absolution de mon passé et la promesse de vous succéder ?* (Balzac).

absolutiser [apsɔlytize] v. tr. (de *absolu ;* fin du XIXe s.). Eriger en absolu (rare) : *Il faut que chacun absolutise sa théorie du bonheur* (Renan).

absolutisme [apsɔlytism] n. m. (de *absolu,* d'après le lat. *absolutus ;* 1796, Brunot). **1.** Régime politique dans lequel le souverain ou le responsable de l'exécutif dispose d'un pouvoir absolu : *J'étais obligé d'avertir le gouvernement des dangers de l'absolutisme, après l'avoir prémuni contre l'entraînement populaire* (Chateaubriand). || **2.** *Par extens.* Caractère absolu, intransigeant : *L'absolutisme de certaines décisions.*

absolutiste [apsɔlytist] adj. (de *absolu ;* 1823, Boiste). Qui a rapport à l'absolutisme : *Les théories absolutisttes du Syllabus* (Fabre).

◆ adj. et n. Partisan de l'absolutisme.

absolutoire [apsɔlytwar] adj. (lat. *absolutorius,* relatif à l'acquittement ; 1321, Godefroy). Qui absout : *Il savait se faire pardonner tout ce que cette parole avait d'abominable par ce qu'elle avait d'absolutoire et de consolant* (Louÿs).

absorbable [apsɔrbabl] adj. (de *absorber ;* 1839, Boiste). Qui peut être absorbé.

absorbant, e [apsɔrbɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *absorber ;* 1751, *Encyclopédie*). **1.** Capable d'absorber, de s'imprégner de : *La puissance absorbante de l'éponge et du sable* (Balzac). || *Poils absorbants,* poils groupés à la partie subterminale des racines. || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui accapare toutes les facultés mentales, tous les moyens d'une personne : *Tout ce qui n'est pas sa passion, absorbante et unique* (Daudet). *Un travail absorbant.*

• SYN. : **2** *captivant, passionnant, prenant.*

◆ **absorbant** n. m. Corps capable d'absorber (au sens 1) : *Le talc est un absorbant.*

absorbé, e [apsɔrbe] adj. (part. passé de *absorber).) Fig.* Se dit d'une personne totalement occupée par une pensée : *Il joignit ses mains sur sa figure comme un homme absorbé dans une méditation douloureuse* (Proust). *Je regardais l'abbé partir pour la messe, d'un pas rapide, si absorbé qu'il passait parfois à quelques mètres de moi sans me voir* (Mauriac).

• SYN. : *absent, distrait, méditatif, préoccupé.*

absorber [apsɔrbe] v. tr. (lat. *absorbere,* engloutir ; XIIIe s. ; sens fig., XIVe s.). **1.** (avec un sujet désignant une chose) Faire ou laisser pénétrer dans sa substance, par imprégnation : *Le sable absorbe l'eau.* || **2.** (avec un sujet désignant un être animé) Prendre comme nourriture, comme boisson, comme remède (évoque simplement l'ingestion d'un aliment, sans considération de modalité) : *Un malade qui n'a rien pu absorber depuis deux jours.* || **3.** *Par extens.* Faire disparaître en neutralisant : *Le noir absorbe la lumière. Un volant gigantesque, capable d'absorber toutes les secousses* (Romains). || **4.** *Fig.* Faire disparaître par assimilation, par incorporation : *Cet élément insocial créé par la Révolution absorbera quelque jour la bourgeoisie* (Balzac). *Une entreprise qui en absorbe une autre.* || **5.** Faire disparaître en utilisant, en investissant : *Il avait gagné beaucoup d'argent, mais ses constructions et ses fabriques en avaient beaucoup absorbé* (Balzac). || **6.** *Fig.* Occuper fortement la pensée, l'attention de quelqu'un : *Cette mélancolique rêverie l'absorbait de plus en plus* (Hugo).

• SYN. : **1** *boire, s'imbiber de, s'imprégner de, se pénétrer de, pomper ;* **2.** *avaler, boire, consommer, ingérer, ingurgiter, prendre ;* **3** *supprimer ;* **4** *intégrer ;* **5** *dévorer, dissiper, engloutir ;* **6** *accaparer* (fam.). — CONTR. : **1** *dégorger, rejeter ;* **2** *rendre, restituer, vomir ;* **3** *amplifier, exalter, intensifier.*

◆ **s'absorber** v. pr. **1.** Disparaître par absorption : *Comme l'eau d'un fleuve qui s'absorberait dans son lit* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Se plonger dans ses réflexions au point d'oublier tout le reste : *Elle ne répliqua rien, s'absorba dans une songerie* (Rodenbach). *Elle s'absorbait si fort dans son rêve que, le whist terminé, les habitués étaient partis sans qu'elle l'eût presque remarqué* (Daudet).

1. absorbeur, euse [apsɔrbœr, -øz] adj. et n. (de *absorber ;* fin du XIXe s.). Qui accapare l'attention, la pensée (rare) : *La musique, cette grande absorbeuse qui vous tient immoblie, sans voix et sans pensée* (Daudet).

2. absorbeur [apsɔrbœr] n. m. (de *absorber ;* milieu du XXe s.). **1.** Élément d'une installation frigorifique dans lequel le fluide frigorigène est absorbé par une substance et non pas aspiré par un compresseur. || **2.** Appareil de raffinage utilisé pour l'absorption des gaz dans l'industrie du pétrole.

absorption [apsɔrpsjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *absorptio ;* fin du XVIe s.). **1.** Fait d'absorber, d'avaler : *On se nourrira alors d'extraits de métaux.* [...] *Ne doutez point que le goût n'en soit exquis et l'absorption salutaire* (France). || **2.** *Fig.* Action de faire disparaître par assimilation, par incorporation :

[Léon] *se révoltait contre l'absorption, chaque jour plus grande, de sa personnalité* (Flaubert). || *Spécialem.* Fusion d'entreprises ou de sociétés au bénéfice de l'une d'entre elles. || **3.** *Fig.* Fait d'être perdu dans ses réflexions : *Son absorption était telle qu'il resta plusieurs minutes sans s'apercevoir de la présence de son fils* (Bourget).

absoudre [apsudr] v. tr. (lat. *absolvere,* délier ; Xe s., *Vie de saint Léger ;* en anc. franç. et jusqu'au XVIe s., var. *assoldre, assoudre*). [Conj. **53 ;** v. aussi Rem. ci-après.] **1.** *Absoudre quelqu'un,* le délier d'une condamnation, l'exempter d'une peine : *Pour ma part, j'absous volontiers les fripons, les coquins et les misérables* (France) ; *spécialem.,* lui remettre ses péchés : *Il est mort — Dieu l'absolve et l'ait en son giron* (Heredia). || **2.** *Absoudre une faute,* en accorder le pardon à son auteur : *La voix publique s'élève d'âge en âge pour absoudre et pour honorer la désobéissance du vicomte d'Orte* (Vigny).

• CONTR. : **1** et **2** *condamner.*

• REM. On trouve chez Montaigne le passé simple *j'absolus ;* chez Apollinaire, *j'absolvis.* Il faut remarquer l'anomalie du participe passé *absous/absoute,* avec changement de terminaison ; le participe passé a eu jadis la forme *absolu.*

absoute [apsut] n. f. (part. passé fém. de *absoudre ;* 1392, E. Deschamps). **1.** Absolution publique donnée autrefois le jeudi saint, avant la messe. || **2.** Dernières prières du prêtre catholique après l'office des morts : *Donner l'absoute.*

abstème [apstɛm] adj. et n. (du lat. *abstemius,* qui s'abstient de boire du vin pur ; 1596). Qui ne boit pas de vin (rare) : *Volontaire Tantale, abstème comédien* (Gautier).

abstenir (s') [sapstənir] v. pr. [**de**] (lat. *abstinere,* se tenir à l'écart ; XIe s., *Vie de saint Alexis ;* var. *s'astenir*). [Conj. **16.**] **1.** Se retenir, se priver d'user de quelque chose : *Le cardiaque s'abstiendra de café.* || **2.** Eviter de faire quelque chose : *S'abstenir de mouvements trop altiers* (Sainte-Beuve). *Il eût été préférable* [...] *que cette dame se fût abstenue de vous faire un présent* (France). || **3.** *Absol.* Rester dans l'expectative ; renoncer à agir : *Dans le doute, abstiens-toi.* || *Spécialem.* Refuser de prendre part à une discussion, à un vote.

• SYN. : **1** *éviter, s'interdire, se passer de, se refuser ;* **2** *éviter, se garder de, se retenir de.* — CONTR. : **1** *prendre, user de ;* **2** *agir, intervenir, participer à, prendre part à.*

abstention [apstɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *abstentio,* action de retenir ; XIIe s., *astension,* au sens d'« abstinence » ; sens jurid., milieu du XVIe s. ; sens polit., XIXe s.). **1.** Fait de ne pas agir. || **2.** *Spécialem.* Refus de participer à une délibération, à un vote : *Les abstentions sont particulièrement nombreuses aux élections cantonales.*

• SYN. : **1** *inaction.* — CONTR. : **1** *action, intervention, participation.*

abstentionnisme [apstɑ̃sjɔnism] n. m. (de *abstention ;* 1870, Molinari). Fait de ne pas voter, ou refus volontaire de participer à un vote : *L'abstentionnisme est d'autant plus répandu que le sens du devoir civique est moins développé.*

abstentionniste [apstɑ̃sjɔnist] n. et adj. (de *abstention ;* 1843, Lachâtre). Se dit d'une personne qui ne prend pas part à un vote, volontairement ou non.

abstergent, e [apstɛrʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *abstergens,* part. prés. de *abstergere,* nettoyer ; v. 1560, A. Paré). *Vx.* Qui est propre à absterger.

absterger [apstɛrʒe] v. tr. (lat. *abstergere,* nettoyer ; XIVe s., Godefroy). *Vx.* Nettoyer une plaie.

abstersif, ive [apstɛrsif, -iv] adj. (du lat. *abstersus,* part. passé de *abstergere,* nettoyer ; XIVe s., Godefroy). *Vx.* Syn. de ABSTERGENT.

abstersion [apstɛrsjɔ̃] n. f. (lat. *abstersio,* de *abstergere,* nettoyer ; XIVe s., *Dict. général).*) *Vx.* Action d'absterger.

abstinence [apstinɑ̃s] n. f. (lat. *abstinentia,* action de s'abstenir ; XIIe s., *Dict. général ;* var. *astenance, astinence ;* jusqu'au XVIIe s., conserve aussi le sens d'« abstention »). **1.** Action de se priver de viande, conformément aux prescriptions de l'Eglise : *Afin de pouvoir souffrir avec allégresse l'abstinence et le jeûne tout le reste de l'année* (France). || **2.** *Par extens.* Action de se priver volontairement de nourriture : *Mes abstinences répétées allaient jusqu'à donner de l'inquiétude à mes maîtres* (Chateaubriand). *Une frugalité toute voisine de l'abstinence complète* (Duhamel). || **3.** Action de s'interdire certains plaisirs.

• SYN. : **2** *diète, jeûne.* — CONTR. : **2** *bombance* (fam.), *excès, ripaille* (fam.).

abstinent, e [apstinɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *abstinens,* part. prés. de *abstinere ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure). Qui se prive volontairement de certains aliments, et, plus généralement, qui s'interdit certains plaisirs.

• SYN. : *chaste, continent, frugal, sobre, tempérant.* — CONTR. : *débauché, noceur, viveur.*

abstracteur [apstraktœr] n. et adj. m. (lat. médiév. *abstractor,* même sens ; 1532, Rabelais, qui ajoute le mot à son propre pseudonyme *M. Alcofribas, abstracteur de quintessence*). **1.** Qui analyse longuement et raisonne sur chaque élément ainsi isolé : *Le pédagogue abstracteur considérait les voluptés de la pure peinture comme choses frivoles* (Baudelaire). || **2.** Qui se complaît dans l'abstraction, par opposition à la réalité concrète (parfois péjor.) : *Il joint aux fortes intuitions d'un abstracteur la vision concrète d'un esprit positif* (Barrès). *Il portait à l'extrême le mépris des gens du monde, la haine des riches, des commerçants, des militaires, des politiques et des abstracteurs* (Valéry). || Péjor. *Abstracteur de quintessence,* celui qui analyse, subtilise à l'excès : *Le théâtre vit de la passion qu'y porte la foule. Les applaudissements populaires nous effrayeraient, nous autres abstracteurs de quintessence* (Barrès).

abstractif, -ive [apstractif, -iv] adj. (de *abstraction ;* v. 1510, J. Lemaire de Belges). Qui sert à former, à exprimer des abstractions : *Un procédé, un terme abstractif.*

abstraction [apstraksjɔ̃] n. f. (bas lat. *abstractio,* même sens ; 1361, Oresme). **1.** Action d'isoler par l'analyse les éléments d'une représentation ou d'une notion : *L'abstraction est la forme la plus pure de la pensée.* || **2.** Elément ainsi isolé par la pensée : *L'insurrection a toujours pour point de départ une abstraction* (Hugo). *Chez W. James* [...], *tendance à prendre les abstractions pour l'équivalent des réalités concrètes dont elles retiennent un certain aspect seulement* (Lalande). || **3.** *Par extens.* Vue de l'esprit, être imaginaire sans rapport avec la réalité : *Il est bien évident que l'auteur a voulu, dans « les Misérables », créer des abstractions vivantes, des figures idéales* (Baudelaire). *Evidemment, c'était la première fois, ce soir, que la guerre, cessant pour elle d'être une abstraction, s'imposait à son imagination avec un tel relief, dans sa réalité sanglante* (Martin du Gard). || **4.** Action de négliger les contingences pour se concentrer sur l'essentiel : *Les mouvements que Dieu me fait la grâce de mettre en moi, je ne puis les percevoir que dans une abstraction complète, comme ceux qui écoutent la musique les yeux fermés* (Montherlant). || **5.** *Faire abstraction de,* ne pas tenir compte de : *Le roi reste en exil* [...], *vous devriez en être enchantés, abstraction faite de vos sentiments patriotiques* (France). *Pour se montrer impartial, il faut faire abstraction de ses préférences personnelles.* || *Par abstraction,* d'une manière abstraite.

• SYN. : **2** *concept, idée, notion ;* **3** *entité.* — CONTR. : *réalité.*

abstractivement [apstraktivmɑ̃] adv. (de *abstractif ;* 1504, J. Lemaire de Belges). **1.** *Vx.* D'une manière abstraite : *Il* [Louis Lambert] *avait, en quelque sorte, abstractivement joui de la renommée* (Balzac). || **2.** Abstraction faite de ; en ne tenant pas compte de : *Cette épreuve faite a donné à mes sentiments la forme invariable qu'ils ont toujours observée, abstractivement de toute réflexion* (J.-B. Rousseau).

abstraire [apstrɛr] v. tr. (lat. *abstrahere,* arracher ; le sens « isoler par la pensée » est

repris au lat. class. *abstrahere,* détourner, détacher ; 1361, Oresme). **1.** Isoler mentalement les éléments d'un objet pour les considérer à part : *D'autres peuvent abstraire des mêmes perceptions un rapport différent* (Sully Prudhomme). || **2.** Vx. *Abstraire son esprit de,* détourner son attention de tous les autres objets pour la porter sur un seul : *On n'aura jamais une idée de la violence que je me suis faite ; j'ai été forcé d'abstraire mon esprit, dix, douze et quinze heures par jour, de ce qui se passait autour de moi, pour me livrer puérilement à la composition d'un ouvrage dont personne ne parcourra une ligne* (Chateaubriand).

◆ **s'abstraire** v. pr. Ecarter de son esprit tout ce qui ne concerne pas une pensée déterminée, et, *par extens.*, s'isoler par la pensée du milieu où l'on est : *J'aurais cru que tu saurais t'abstraire de toi-même* (Flaubert). *Les espaces intérieurs où l'artiste s'est abstrait pour créer* (Proust).

abstrait, e [apstrɛ, -ɛt] adj. (lat. *abstractus,* isolé par la pensée, part. passé de *abstrahere ;* fin du XIVe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Séparé, distingué d'autres éléments : [Les grands hommes] *ne sont pas suspendus en l'air, tout abstraits de notre société* (Pascal). *Des mots absolument abstraits de tout sensualisme* (France). || **2.** *Class.* Se dit d'une personne qui s'absorbe dans ses pensées et ne fait pas attention à ce qui se passe autour d'elle : *Phédon* [...] *est abstrait, rêveur* (La Bruyère). || **3.** Qui procède par abstraction, ou qui est le résultat de l'abstraction : *Tous les mots de la pensée la plus abstraite sont des mots tirés de l'usage le plus simple, le plus vulgaire, que nous avons débauchés pour philosopher avec eux* (Valéry). || *Nom abstrait,* nom qui désigne une qualité, une action, une manière d'être, par opposition au *nom concret,* qui désigne un être ou un objet : « *Bonté* », « *fabrication* », « *repos* » *sont des noms abstraits.* || *Sciences abstraites,* sciences qui opèrent sur des qualités pures, non sur des réalités. || **4.** Privé de réalité concrète ou de référence à des éléments matériels : *La pendule, le sablier, la clepsydre donnent des heures abstraites, sans forme, sans visage* (Maeterlinck). *On peut vouloir une société juste ; cela conduit à chercher ses semblables et à s'étonner si on ne les trouve pas tels qu'on veut qu'ils soient* [...]. *Une telle société est abstraite, et à chaque instant rompue* (Alain). || **5.** *Par extens.* Difficile à comprendre, parce que trop éloigné du concret : *Point de termes scientifiques ou trop abstraits ; ils ne tolèrent que les mots de leur conversation ordinaire* (Taine). *Que dire qui ne soit pour moi-même difficile à expliquer sans longueur et sans minutie, et pour le public chose abstraite et pénible à lire ?* (Valéry). || **6.** *Peinture, sculpture abstraite, art abstrait,* art qui ne cherche pas à représenter les apparences de la réalité sensible : *Un tableau, au surplus rébarbatif, abstrait, grisâtre, ayant tout ce qu'il faut pour choquer l'amateur* (Romains). || *Peintre abstrait,* celui qui pratique cette forme d'art.

● SYN. : **4** *idéal ;* **5** *abscons, abstrus, hermétique, subtil ;* **6** *non figuratif.* — CONTR. : **3** *concret ;* **4** *concret, matériel, positif, réel ;* **5** *naturel, simple ;* **6** *figuratif.*

◆ **abstrait** n. m. **1.** Ce qui est abstrait : *Considérer l'abstrait et le concret.* || **2.** Artiste qui pratique l'art abstrait.

abstraitement [apstrɛtmɑ̃] adv. (de *abstrait ;* fin du XVIe s.). De façon abstraite : *Tous ces grands hommes parlent abstraitement ; ils raisonnent ; ils approfondissent ; ils dessinent d'une seule phrase tout le corps d'une pensée achevée* (Valéry).

abstrus, e [apstry, -yz] adj. (lat. *abstrusus,* part. passé de *abstrudere,* cacher profondément ; 1495, J. de Vignay). Difficile à comprendre, obscur (souvent péjor.) : *Le plus abstrus sonnet de Mallarmé n'est pas plus difficile à comprendre que, pour le spectateur non prévenu* [...], *l'enchevêtrement de cet amphigouri sublime* [le monologue d'Emilie dans *Cinna*] (Gide). *Des jeunes gens qui sous leurs esthétiques abstruses dissimulaient des prudences de notaires* (Lemaitre). *Son vers, coupé par d'invraisemblables césures, devenait souvent singulièrement abstrus* (Huysmans).

● SYN. : *abscons, abstrait, cabalistique, ésotérique, impénétrable, incompréhensible, inintelligible.* — CONTR. : *clair, limpide, lumineux.*

absurde [apsyrd] adj. (lat. *absurdus,* dissonant ; XIIe-XIIIe s., écrit *absorde ;* XIVe s.). **1.** Contraire au sens commun, à la raison : *L'idée que le prolétariat actuel pourrait faire obstacle aux forces de guerre lui semblait absurde* (Martin du Gard). *Je ne tiens pas la société pour mauvaise, pour susceptible d'être améliorée, je la tiens pour absurde* (Camus). || **2.** *Par extens.* Ridicule, parce que très éloigné de nos habitudes d'esprit, de nos coutumes : *Nous avons vu bien des choses déclarées jadis absurdes, qui sont devenues plus tard des modèles adoptés par la foule* (Baudelaire). *La naturelle insolence de Philippe s'exalte au souvenir du demi-dieu bedonnant, son absurde chapeau sur les genoux* (Bernanos). || **3.** Se dit d'un personnage dont le comportement, le langage est déraisonnable, extravagant : *Je vis entrer un absurde monsieur* [...], *coiffé d'un ridicule chapeau melon* (Gide).

● SYN. : **1** *aberrant, déraisonnable, illogique, incohérent ;* **3** *extravagant, fou, insensé, ridicule, saugrenu, stupide.* — CONTR. : **1** *conséquent, juste, logique, raisonnable, rationnel, sensé ;* **3** *judicieux, sage, sensé.*

◆ n. m. **1.** Ce qui est contraire au bon sens : *Ce qui touche violemment est toujours cru, et l'absurde est bien loin d'y faire obstacle, puisque l'absurde lui-même épouvante* (Alain). || **2.** *Raisonnement, preuve par l'absurde,* qui prouve une proposition en montrant que la proposition contradictoire est manifestement fausse.

absurdement [apsyrdəmɑ̃] adv. (de *absurde ;* 1549, R. Estienne). De façon absurde : *Il suffit, de la sorte, qu'absurdement un incident* [...] *s'interpose entre les deux destinées dont les lignes convergeaient l'une vers l'autre pour qu'elles soient déviées* (Proust).

absurdité [apsyrdite] n. f. (bas lat. *absurditas ;* XIVe S.). **1.** Caractère de ce qui est contraire au bon sens : *Ressentir cruellement la tragique absurdité de vivre* (France). *La vie n'est pas absurde, seuls des intellectuels ou des philosophes qui ratiocinent, la vie une fois gagnée, inventent cette absurdité de la vie, pour se donner les gants de recréer une liberté absurde encore* (Guéhenno). || **2.** Chose contraire au bon sens : *Le christianisme eut d'abord à déblayer les absurdités et les abominations dont l'idolâtrie et l'esclavage avaient encombré le genre humain* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *incohérence, inconséquence ;* **2** *extravagance, folie, ineptie, sottise, stupidité.* — CONTR. : **1** *bon sens, logique, raison, sagesse.*

ab urbe condita [abyrbekɔ̃dita], mots lat. signif. « depuis la fondation de la ville », et dont les Romains se servaient pour leurs datations partant de la fondation de la Ville par excellence, Rome (753 av. J.-C.).

abus [aby] n. m. (lat. *abusus,* de *abuti,* faire mauvais usage de ; 1361, Oresme).

I. 1. Usage mauvais ou excessif d'une chose, d'une faculté, etc. : *Aussi bien est-ce faire un abus vraiment inique de l'intelligence que de l'employer à rechercher la vérité !* (France). *La cause de cette monotonie* [de l'ode française] *était dans l'abus des apostrophes, des exclamations, des prosopopées* (Hugo). *C'est donc l'instinct de l'abus du pouvoir qui fait songer si passionnément au pouvoir* (Valéry). || *Abus de pouvoir, d'autorité,* acte d'une personne qui outrepasse le pouvoir, l'autorité dont elle dispose de par sa fonction. || *Abus de confiance,* délit qui consiste à détourner des objets ou des valeurs qui ont été confiés, et, plus généralement, fait de tromper la confiance d'autrui. || *Appel comme d'abus,* sous l'Ancien Régime, recours devant un pouvoir contre les abus d'un autre pouvoir. || **2.** *Par extens.* Coutume vicieuse qui s'est établie dans une société : *Tout le monde sait à quels abus ont donné lieu les fermes royales* (Musset). *On se monte le coup, on se hâte de détruire, de remplacer ; et on s'aperçoit à l'usage que le nouveau régime crée de nouveaux abus* (Martin du Gard). || Très fam. *Il y a de l'abus,* c'est excessif, vous exagérez.

II. *Class.* Fait d'être abusé, de se tromper : *Elle croit que l'amour s'envole | Dès*

qu'il aperçoit un argus. | *Quel abus !* (Marivaux).

• SYN. : **I, 1** *exagération, excès, outrance ;* **2** *excès, injustice.* — CONTR. : **I, 1** *mesure, modération.*

abuser [abyze] v. tr. ind. [**de**] (de *abus ;* début du XIV^e S.). **1.** User mal ou avec excès de quelque chose : *Le ciel me garde d'abuser de mon âge* (Nerval). *Quand elle se fut assurée que je n'abusais pas du plaisir, elle ferma les yeux sur mes sorties du soir* (Mauriac). || **2.** Profiter sans discrétion des qualités ou des défauts de quelqu'un : *Je craignais d'abuser de votre bonté* (France). *Abuser de la crédulité d'un enfant ;* et absol. : *Il est douteux que Son Altesse ait jamais donné une si longue audience à un simple mortel et je craignais d'abuser* (Baudelaire). || **3.** *Abuser d'une femme,* lui faire violence.

• SYN. : **1** *mésuser de.*

◆ v. tr. *Class.* et *littér.* Induire en erreur. tromper : *Nous étions bien abusés. Je ne suis détrompé que d'hier* (Pascal). *Insensé, diront-ils, que trop d'orgueil abuse* (Lamartine). *La personne, du reste, qui était le plus complètement dupe de l'illusion qui m'abusait ainsi que mes parents, c'était madame Swann* (Proust). *Ces faux biens nous abusent ; on ne recherche plus Dieu, parce qu'on ne voit pas qu'on est pauvre* (Gide).

• SYN. : *attraper* (fam.), *berner, blouser* (très fam.), *donner le change à, duper, mystifier, posséder* (fam.), *surprendre.* — CONTR. : *éclairer, guider, instruire, renseigner.*

◆ **s'abuser** v. pr. Faire erreur ; se faire illusion : *Vous vous abusez en comptant sur sa bienveillance. Ma tante Félicité s'abusait sur l'efficacité de sa présence* (Gide).

• SYN. : *se leurrer, se méprendre.*

abusif, ive [abyzif, -iv] adj. (bas lat. *abusivus,* même sens ; 1361, Oresme). **1.** Qui constitue un abus : *Quant au pâturage* [droit de pâture] *abusif, il gâche environ le sixième du produit de nos prés* (Balzac). || **2.** Qui est contraire à la règle, à la loi, à la norme : *Emploi abusif d'un mot.* || **3.** *Vx.* Qui trompe : *Il avait ouï dire qu'il n'y a rien de plus abusif et de plus méchant que ce feu-là* [un feu follet] (Sand). || **4.** *Fam.* Se dit d'une personne qui abuse de ses prérogatives : *Une mère, une veuve abusive.*

• SYN. : **1** *excessif, immodéré, injuste, usurpatoire ;* **2** *impropre.* — CONTR. : **1** *équitable, juste ;* **2** *convenable, normal, propre.*

abusivement [abyzivmɑ̃] adv. (de *abusif ;* 1495, J. de Vignay). De manière abusive : *Un mot employé abusivement.*

abuter [abyte] v. intr. (de *à* et de *but ;* XIII^e S.). *Vx.* Lancer une boule, un palet, etc., vers un but, pour savoir qui jouera le premier.

abyssal, e, aux [abisal, -o] adj. (dér. savant du lat. *abyssus,* du gr. *abussos,* abîme ; en théologie, 1597, Ph. Bosquier ; géographie et océanographie, XX^e S.). **1.** *Class.* Dans la langue des mystiques, dont la profondeur est insondable : *L'amour abyssal, c'est-à-dire, selon leur langage, l'amour intime, infini, profond* (Bossuet). || **2.** *Par extens.* Qui donne le vertige par ses dimensions : *Il faudra bien qu'elle* [cette vérité] *soit aussi abyssale, aussi étrangère à nos sens* (Maeterlinck). || **3.** Qui se rapporte aux grandes profondeurs marines : *Une fosse abyssale.*

abysse [abis] n. m. (gr. *abussos,* de *a* priv. et de *bussos,* fond ; 1890, Larousse). Grande profondeur océanique.

• SYN. : *abîme, gouffre.*

acabit [akabi] n. m. (peut-être de l'anc. provenç., d'après le v. *cabir,* autre forme de caber, employer, du lat. *capere,* prendre ; XV^e s., au sens de « accident » ; var. *acabie,* fém., jusqu'au XVII^e s., au sens de « achat, débit »). **1.** *Class.* et *littér.* Manière d'être, qualité bonne ou mauvaise d'une chose : *Des poires d'un bon acabit* (Acad., 1694). *Ajoutez que la ville la plus proche, Sablé, est un bourg de dernier acabit* (Huysmans). || En parlant des personnes, sorte, espèce : *Quel acabit de mari lui baillez-vous ?* (Dancourt). || **2.** *Auj.* Seulement dans des locutions familières et péjoratives, comme *de cet acabit, du même acabit,* de cette espèce, du même genre : *Vous rencontriez dans la rue* [...] *et dans d'autres endroits* [...] *des prêtres d'un drôle d'acabit* (Romains).

acacia [akasja] n. m. (lat. *acacia,* du gr. *akakia,* même sens ; XIV^e S., *acacie,* fém. ; *acace, achace,* XV^e S. ; *acassia,* 1503, G. de Chauliac ; *acacia,* masc., 1680, Richelet). **1.** Arbre de la zone équatoriale, fournissant la gomme arabique, le cachou, etc. || **2.** *Par extens.* Nom souvent donné à tort au *robinier,* arbre dont les fleurs en grappes exhalent un lourd parfum.

académicien [akademisjɛ̃] n. m. (dér. savant du lat. *academicus ;* 1555, Ramus, au sens 1 ; sens moderne, XVII^e s.). **1.** *Vx.* Philosophe de l'école de Platon. || **2.** Membre d'une société scientifique, littéraire ou artistique appelée *académie.* || **3.** *Absol.* En France, membre de l'Institut, et spécialement de l'Académie française : *Nommé de la veille membre de l'Institut, il allait inaugurer devant les cinq académies réunies en assemblée solennelle son habit d'académicien, un magnifique habit à palmes vertes, tout luisant du drap neuf et de la broderie soyeuse couleur d'espérance* (Daudet).

• SYN. : **3** *immortel* (fam.).

◆ **académicienne** [akademisjɛn] n. f. Femme faisant partie d'une académie. (L'Académie de peinture, fondée en 1648, admettait quinze *académiciennes.*)

académie [akademi] n. f. (empr. par L. de Baïf à l'ital. *accademia,* lat. *Academia,* gr. *Akadêmia ;* 1508, au sens I, 1 ; au sens de « circonscription universitaire », décret du 17 mars 1808).

I. 1. Jardin d'Akadêmos, à Athènes, où enseignait Platon (en ce sens, s'écrit avec une majuscule) : *Abeilles de l'Académie, venez vous poser en harmonieux essaims sur la bouche, sacrée aux Muses, de Jacobus Tournebroche* (France). || **2.** *Par extens.* Ecole philosophique platonicienne. || **3.** La doctrine de cette école.

II. 1. *Class.* Ecole où la noblesse apprenait l'équitation, l'escrime, l'art des fortifications, etc. : *En 1691 j'étais en philosophie et commençais à monter à cheval à l'académie des sieurs de Mesmont et Rochefort* (Saint-Simon). || **2.** *Vx.* Ecole de haut enseignement : *Pendant les vacances de l'académie ecclésiastique, il ira, s'il veut, voir Paris et Londres* (Stendhal). || **3.** *Auj.* Ecole où l'on s'exerce à la pratique d'un art : *Académie de danse.* || *Spécialem.* Ecole où l'on enseigne le dessin, la peinture : *Son fiancé lui avait aussi interdit les académies de dessin* (Radiguet). || **4.** Circonscription de l'Université de France : *Le recteur est représenté dans chaque département par son délégué, l'inspecteur d'académie.* || **5.** *Officier d'académie,* jusqu'en 1956, premier grade de l'ordre des Palmes académiques.

III. 1. Société scientifique, littéraire ou artistique : *Pleins de goût et de feu, ces jeunes doctrinaires formaient un société d'une espèce rare, une académie à la fois savante, policée et enthousiaste* (Barrès). *Les académies, qui sont de très honorables et glorieuses compagnies, représentent un des plus brillants appâts du démon administratif* (Duhamel). || **2.** Absol. *L'Académie française,* société de quarante membres choisis par cooptation, fondée en 1635 par Richelieu pour observer et surveiller le langage et son bon usage. (En ce sens, prend une majuscule.) || *Membre de l'Académie,* un des Quarante. || *Ouvrage couronné par l'Académie,* ouvrage qui a été honoré d'une distinction par l'Académie française.

IV. 1. Figure peinte ou dessinée d'après un modèle nu : *Célèbre parmi les meilleurs morceaux d'académie que Rubens ait peints* (Fromentin). || **2.** *Fam.* Le corps humain dans sa nudité : *Pausole avait interdit non seulement aux académies défectueuses, mais encore aux visages grotesques, de paraître à découvert* (Louÿs).

V. 1. *Class.* Maison de jeu, tripot : *Il vit faire de sa maison une académie de jeux défendus* (Regnard). || **2.** Auj. *Académie de billard,* groupement de joueurs émérites de billard : *Le restaurant où ils avaient échoué, immense hall plein de monde, de lumières et de bruit, était à la fois une taverne, un dancing, une académie de billard* (Martin du Gard).

académique [akademik] adj. (lat. *academicus* ; 1361, Oresme).

I. De l'Académie, école platonicienne : *La philosophie académique.*

II. 1. Qui a rapport à une académie, circonscription universitaire. || *Conseil académique,* organisme placé près du recteur de chaque académie et remplissant des fonctions de conseil et de tribunal. || 2. *Palmes académiques,* décoration décernée par le ministre de l'Education nationale.

III. 1. Qui appartient à une académie, société savante : *Simplement une distribution de prix académiques, cérémonie sans grand éclat et qui n'attire d'ordinaire que les familles des lauréats* (Daudet). || 2. *Absol.* Qui a rapport à l'Académie française. || *Fauteuil académique,* siège occupé par un des Quarante. || 3. Se dit d'un mode d'expression traditionnel et compassé : *Je sais ce que je dis et je ne dépasse pas les bornes du langage académique* (Duhamel). *Un discours académique, un style académique.* || 4. *Par extens.* Conforme aux usages reçus, sans originalité : *Le bonheur académique ressemble donc à un feu invisible que trahit seul son reflet sur des figures bien-aimées* (Mauriac). || 5. *Fam.* Qui relève, en art, des traditions artistiques de l'académisme : *Un sujet académique.*

• SYN. : III, 3 *apprêté, conventionnel, étudié, guindé.* — CONTR. : III, 3 *aisé, naturel, simple.*

académiquement [akademikmɑ̃] adv. (de *académique* ; 1570, *Cité de Dieu,* trad. G. Hervet, au sens anc. « à la manière des discussions philosophiques »). D'une manière académique, conventionnelle : *Il ne s'agissait plus de discuter poliment, délicatement, académiquement des questions de morale, de politique, de sentiment ou d'étiquette...* (Claudel).

académisable [akademizabl] adj. (de *académie* ; début du XXe S.). *Fam.* Se dit d'un homme susceptible d'être élu à l'Académie française.

académiser [akademize] v. tr. (de *académie* ; 1770, Diderot). Donner aux figures la pose académique (terme des beaux-arts) : *Qu'est-ce qui remplira votre attente ? est-ce l'athlète que sa sensibilité décompose et que la douleur subjugue, ou l'athlète académisé qui pratique les leçons sévères de la gymnastique jusqu'au dernier soupir ?* (Diderot).

académisme [akademism] n. m. (de *académie* ; 1845, J.-B. Richard). 1. Attachement à des traditions esthétiques, antiques ou classiques, au détriment de l'observation de la vie : *Zola ne semble soupçonner d'autre ennemi du naturalisme que l'académisme* (Gide). || 2. *Par extens.* Sclérose provenant d'un respect excessif des traditions : *J'ai peur qu'elle* [la Société des Nations] *ne soit une Confédération de La Haye, vouée à l'académisme diplomatique, c'est-à-dire à l'impuissance et aux faux-semblants* (Romains).

académiste [akademist] n. m. (de *académie* ; 1613, *Epître du chien LycoPhagos,* au sens 1 ; au sens 2, 1634, Chapelain). 1. *Class.* Elève d'une académie d'équitation, etc. || 2. *Class.* Membre d'une académie, académicien : *Vous vous honorez du titre d'académiste* (Chapelain). *Les Académistes* (titre d'une comédie de Saint-Évremond).

acagnarder (s') [sakaɲarde] v. pr. (comp. de *cagnard,* fainéant comme un chien couché ; 1540, Calvin). *Vx* et *littér.* S'installer paresseusement dans un coin : *Dans l'étroite salle du bas, nous nous acagnardions des heures entières* (Bourget). *Il prit l'habitude de s'acagnarder devant l'écluse entre deux vergnes* (Pérochon).

acajou [akaʒu] n. m. (du portug. *acaju,* peut-être confusion du tupi [langue indigène du Brésil] *acajou,* fruit de l'anacarde, et de *agapù,* l'arbre ; milieu du XVIe S.). 1. Arbre de l'Amérique tropicale, au bois dur et rouge employé en ébénisterie : *Dans l'acajou fourchu lové comme un reptile* (Leconte de Lisle). || 2. Bois de cet arbre : *Les meubles d'acajou sont restés aux mêmes places* (Mauriac).

◆ n. m. et adj. invar. Couleur du bois d'acajou, rouge foncé.

acalèphes [akalɛf] n. m. pl. (gr. *akalêphê,* ortie de mer ; 1839, Boiste). Classe de cœlentérés, appelés aussi *scyphozoaires,* comprenant des méduses de grande taille.

acanthe [akɑ̃t] n. f. (lat. *acanthus,* du gr. *akanthos,* de *akantha,* épine ; milieu du XVe S.). 1. Plante à longues feuilles décoratives. || 2. Motif de décoration du chapiteau corinthien, représentant des feuilles d'acanthe : *Une espèce de petit diable blond accroché aux acanthes d'un chapiteau* (Hugo).

acanthoptérygiens [akɑ̃topteriʒjɛ̃] n. m. pl. (du gr. *akantha,* épine, et *pterux,* nageoire ; 1808, Boiste). Ordre de poissons téléostéens (comme le thon, la perche, etc.), dont les nageoires sont soutenues par des rayons épineux. (On a dit aussi ACANTHOPTÈRES.)

a cappella [akapɛla] loc. adj. et adv. (mots ital. signif. « à chapelle » ; 1863, Littré). Se dit du style des œuvres musicales religieuses polyphoniques sans accompagnement instrumental : *Une messe « a cappella ». Chanter « a cappella ».*

acare [akar] ou **acarus** [akarys] n. m. (lat. *acarus,* du gr. *akari,* ciron ; 1752, Trévoux [*acare*]). Animal microscopique, parasite qui détermine la gale.

acariâtre [akarjɑtr] adj. (du lat. *Acharius* ou du franç. *Acaire* [nom d'un évêque de Noyon qui, au VIIe S., passait pour guérir les fous], avec influence du lat. *acer,* aigre ; XVe S., « fou » ; XVIe S., « qui a mauvais caractère »). Se dit d'une personne, et spécialement d'une femme, d'humeur difficile et querelleuse : *Il rentre chaque soir chez sa vieille femme, devenue acariâtre avec l'âge* (France).

• SYN. : *acrimonieux, atrabilaire, bilieux, grincheux, hargneux, incommode, renfrogné.* — CONTR. : *accommodant, affable, aimable, amène, doux, sociable.*

acariâtreté [akarjɑtrəte] n. f. (de *acariâtre* ; 1611, Cotgrave). Caractère d'une personne acariâtre (rare) : *Cette mégère joignait une acariâtreté peu commune à l'avarice la plus sordide* (Allais).

acarien [akarjɛ̃] ou **acaride** [akarid] n. m. (lat. *acarus,* du gr. *akari,* ciron, mite ; 1842, Acad.). Genre d'araignées extrêmement petites, souvent parasites de l'homme ou des animaux : *L'acarien du chameau ressemble à celui de l'homme* (Hugo).

acariose [akarjoz] n. f. (de *acarien* ; début du XXe S.). Maladie de l'homme et des animaux causée par un acarien.

acarus n. m. V. ACARE.

acatalectique [akatalɛktik] adj. (gr. *akatalêktos,* dont le dernier pied n'est pas tronqué ; 1644, Lancelot). Se dit, en métrique ancienne, d'un vers dont tous les pieds sont complets.

acatalepsie [akatalɛpsi] n. f. (gr. *akatalêpsia,* absence de compréhension ; 1751, *Encyclopédie*). Chez les sceptiques grecs, impossibilité de connaître avec certitude.

acaule [akol] adj. (de *a* priv., et du lat. *caulis,* tige ; 1808, Boiste). Se dit, en botanique, d'une plante dont la tige n'est pas apparente : *Plus haut, de gros chardons acaules, fixés au ras du sol comme des broches* (Gide).

accablant, e [akablɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *accabler* ; XVIIe S., La Bruyère). Se dit de ce qui abat, écrase à la façon d'une charge très lourde : *Un fardeau accablant. Une chaleur accablante. Une preuve accablante. Les vastes silences de la campagne, les étés criblés d'une lumière accablante, les après-midi brumeuses, le remplissaient d'une dangereuse volupté* (Baudelaire). *La matinée était tiède et accablante* (Rolland).

• SYN. : *écrasant, lourd, oppressant.* — CONTR. : *léger.*

accablement [akabləmɑ̃] n. m. (de *accabler* ; milieu du XVIe S.). 1. *Class.* Action de terrasser quelqu'un, physiquement ou moralement ; état qui résulte d'un excès de charge physique ou morale : *Pour dernier accablement, son adversaire lui donna un coup de pied* (Scarron). *Quel poids, quel accablement que celui que donne un royaume !* (La Bruyère). || 2. *Littér.* Etat d'une personne très abattue, physiquement ou moralement : *Le pauvre prêtre, dans son*

accablement, n'a pas dit un mot (Balzac). *Son visage où tout respirait l'accablement et la lassitude de la vie* (Hugo).

• SYN. : **2** *abattement, anéantissement, découragement, dépression, prostration.* — CONTR. : **2** *allant, enthousiasme, entrain, euphorie, exaltation.*

accabler [akable] v. tr. (comp. d'une forme normande *cable,* de l'anc. franç. *chaable,* du lat. pop. **catabola,* machine à lancer des pierres ; XIVe-XVe S., « abattre », d'où « écraser » [encore au XVIIe S.]). **1.** *Class.* Tenir écrasé, faire succomber sous le poids de : *Neuf hommes* [...] *ont été accablés de la terre qui s'est éboulée* (Racine). || **2.** *Vx* et *littér.* Réduire à l'impuissance, vaincre, terrasser : *J'accablerai mon persécuteur* (Chateaubriand). *Le tigre attend sa proie et d'un seul bond l'accable* (Hugo). || **3.** Imposer à quelqu'un une chose pénible, difficile à supporter : *Accabler quelqu'un de travail. Accabler le peuple d'impôts. Etre accablé de fatigue. Amélie, accablée de douleur, était retirée au fond d'une tour, d'où elle entendit retentir, sous les voûtes du château gothique, le chant des prêtres du convoi et les sons de la cloche funèbre* (Chateaubriand). *Le poids de mes péchés m'accable* (Mauriac). || **4.** *Accabler quelqu'un de reproches, d'injures,* le blâmer sans ménagement, le couvrir d'injures. || *Accabler quelqu'un de conseils, de bienfaits,* etc., les lui prodiguer : *On les accablait de serments, d'étreintes* (Flaubert).

• SYN. : **2** *abattre, anéantir, écraser, enfoncer ;* **3** *écraser, grever, opprimer, surcharger ;* **4** *abreuver, combler, fatiguer.* — CONTR. : **2** *délivrer, soutenir ;* **3** *alléger, décharger, soulager.*

accagner [akaɲe] v. tr. (comp. de *cagne,* chienne [lat. pop. **cania*]). Dialect. *Accagner quelqu'un,* le poursuivre en l'injuriant (à la manière d'un chien qui aboie) : *Cet homme nous accagnait de sottises* (Sand).

accalmie [akalmi] n. f. (comp. de *calme,* sur le modèle *d'embellie ;* 1783, *Encycl. méthodique*). **1.** Calme momentané au milieu du déchaînement des éléments : *Quand les jours de gros temps se suivaient sans accalmie...* (Gerbault). || **2.** *Fig.* Repos, apaisement momentané après une période d'activité intense, de paroxysme : *Le magasin est pris d'assaut dès l'ouverture des portes, mais l'heure du déjeuner amène une accalmie. Un moment d'accalmie dans ses souffrances.*

• SYN. : **1** *bonace, éclaircie, embellie, rémission ;* **2** *calme, paix, répit, tranquillité.* — CONTR. : **1** *aggravation, recrudescence ;* **2** *activité, agitation, crise, pointe.*

• REM. On a pensé que ce nom pouvait être le participe passé, au féminin, d'un ancien verbe **accalmir.* Des écrivains ont tenté d'employer ce participe : *Un moment de silence sous le tunnel dont les environs sont accalmis* (Daudet).

accaparant, e [akaparɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *accaparer ;* XXe s.). Se dit d'une personne qui exige pour elle seule la compagnie, l'attention de quelqu'un : *Je ne supporterai pas un mari égoïste, accaparant* (Bernstein).

accaparement [akaparmɑ̃] n. m. (de *accaparer ;* 1751, *Encyclopédie*). **1.** Action d'accaparer une marchandise pour en faire monter le prix : *Son mari* [...] *avait fait une fortune considérable dans des affaires d'accaparement* (Hermant). || **2.** *Fig.* Action d'une personne qui utilise pour elle seule ce qui appartient à tous : *Cet accaparement d'un nom* [...] *pour couvrir une politique d'intérêt* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *monopolisation.*

accaparer [akapare] v. tr. (ital. anc. *accaparrare,* donner des arrhes [auj. *incaparrare*], de *caparra,* arrhes ; milieu du XVIe s.). **1.** Amasser une denrée pour en provoquer la rareté et la vendre au plus haut prix. || **2.** *Par extens.* S'emparer de quelque chose pour s'en réserver l'usage : *Accaparer les suffrages, le pouvoir. Les peintres avaient accaparé toute la faveur du public* (Maupassant). || *Accaparer la conversation,* ne pas laisser la parole aux autres. || **3.** *Accaparer quelqu'un,* le retenir sans cesse auprès de soi, l'empêcher de communiquer avec les autres (avec un sujet désignant une personne) : *Plus d'une* [...] *cherchait à l'accaparer pour son salon* (Rolland) ; l'occuper entièrement (avec un sujet désignant une activité, un sentiment, etc.) : *A cette époque, ton amour pour tes enfants t'accaparait tout entière* (Mauriac).

• SYN. : **1** *monopoliser, truster ;* **2** *s'approprier, rafler* (fam.) ; **3** *absorber.* — CONTR. : **1** *distribuer, répandre ;* **2** *partager.*

accapareur, euse [akaparœr, -øz] n. et adj. (de *accaparer ;* fin du XVIIe S.). **1.** Personne qui accapare quelque chose, et spécialement des denrées alimentaires en période de pénurie (s'est dit surtout pendant la Révolution) : *La disette dont nous souffrons est due aux accapareurs* [...] *qui affament le peuple* (France). || **2.** *Fig.* Personne qui attire tout à elle.

accastillage [akastijaʒ] n. m. (de *accastiller ;* 1678, Guillet de SaintGeorges). **1.** Nom donné autrefois aux châteaux d'avant et d'arrière qui s'élevaient aux deux extrémités d'un navire : *Il comparait les accastillages. Il regrettait les tours sur le pont et les hunes en entonnoir* (Hugo). || **2.** Partie émergée d'un navire quand il est chargé. (Vx.) || **3.** Ensemble des constructions installées sur le pont (pavois, capots de descente, timonerie, etc.).

accastiller [akastije] v. tr. (esp. *acastillar,* de *castillo,* château ; 1678, Guillet de Saint-Georges). *Accastiller un vaisseau,* le garnir de son accastillage.

accéder [aksede] v. tr. ind. [**à**] (lat. *accedere ;* XIIIe S., au sens 1 ; au sens de « acquiescer », 1731, Voltaire). [Conj. **5.**] **1.** Avoir accès en un lieu, avoir la possibilité d'y pénétrer : *J'y accédais* [à la maison] *par un chemin qui coupait un pré* (Colette). || **2.** *Fig.* Parvenir avec difficulté à une situation sociale, à une dignité, à un but d'ordre spirituel : *Accéder à une fonction, à un poste élevé. Accéder à la sainteté. Le droit à la culture, c'est purement et simplement la volonté d'y accéder* (Malraux). || **3.** *Vx.* Entrer dans des conventions déjà établies par d'autres : *Le roi de Pologne et le csar accédèrent eux-mêmes à ce traité* (Voltaire). || **4.** *Par extens.* Donner son consentement à : *Accéder à un désir, à une proposition.*

• SYN. : **1** *arriver, atteindre, entrer, parvenir, pénétrer ;* **2** *atteindre ;* **3** *adhérer ;* **4** *acquiescer à, condescendre à, consentir à, se prêter à, souscrire à.* — CONTR. : **1** *sortir ;* **4** *s'opposer à, refuser, rejeter, repousser.*

accelerando [akselerɑ̃do] adv. (mot ital. ; 1907, Larousse). Terme de musique indiquant qu'il faut presser le mouvement.

◆ **accélérando** n. m. (s'écrit avec deux accents aigus). Partie d'une œuvre musicale exécutée dans ce tempo.

• Pl. *des* ACCÉLÉRANDOS.

accélérateur, trice [akseleratœr, -tris] adj. (de *accélérer ;* 1611, Cotgrave *[muscle accélérateur] ; force accélératrice,* 1752, Trévoux ; sens techn., 1888, Larousse ; phys. nucl., 1953, Larousse). Qui accélère : *Force accélératrice.*

◆ **accélérateur** n. m.

I. Agent d'accélération : *Ces terribles accélérateurs de la disparition des êtres* (Michelet).

II. 1. Produit qui accélère une opération : *Un accélérateur photographique.* || **2.** Organe commandant l'admission du mélange gazeux dans un moteur à explosion et qui permet de faire varier la vitesse. || **3.** Pédale qui, dans une voiture automobile, commande cet organe : *Au frémissement du moteur, au brusque saut de la voiture, on devine que César vient, malgré lui, de contracter ses orteils sur l'accélérateur* (Duhamel). *Le pied s'ankylose à maintenir la même pesée sur l'accélérateur* (Romains). || Fig. et fam. *Appuyer sur l'accélérateur,* se dépêcher. || **4.** *Accélérateur de particules,* en physique, appareil communiquant à des particules élémentaires (électrons, protons, etc.) des vitesses très élevées.

accélération [akselerasjɔ̃] n. f. (lat. *acceleratio ;* 1349, Godefroy). **1.** Tout accroissement de vitesse d'un mobile à un moment donné ou pendant un temps donné : *Le calcul de l'accélération d'un corps en chute libre. Des nuages brusquement fouettés par*

l'accélération de la bise (Arnoux). || **2.** *Par extens.* Rapidité accrue d'exécution : *L'accélération des travaux.*

● CONTR. : **1** et **2** *ralentissement.*

accéléré, e [akselere] adj. (part. passé de *accélérer*). Plus rapide que d'habitude : *Pas accéléré. Mouvement accéléré.*

● CONTR. : *ralenti.*

◆ **accéléré** n. m. (début du XX^e s.). Au cinéma, artifice permettant de rendre les mouvements beaucoup plus rapides que dans la réalité.

accélérer [akselere] v. tr. (lat. *accelerare,* de *celer,* rapide ; XV^e s.). [Conj. **5.**] **1.** Accroître la vitesse d'un corps en mouvement : *La pesanteur accélère la vitesse de la chute des corps.* || **2.** *Par extens.* Accroître le rythme du fonctionnement d'un organe : *La course accélère la respiration, les battements du cœur.* || **3.** *Par anal.* Rendre plus rapide une action commencée : *Il n'eut plus qu'une pensée : consacrer sa fortune à accélérer son ascension professionnelle* (Martin du Gard). *Accélérer le rythme de production d'une usine. Une série de massages pour accélérer le rétablissement du malade.*

● SYN. : **1, 2** et **3** *activer, hâter, précipiter, presser.* — CONTR. : **1, 2** et **3** *freiner, modérer, ralentir.*

◆ v. intr. **1.** Aller plus vite : *Le train accélère.* || *Spécialem.* Augmenter la vitesse d'un véhicule, d'un moteur : *Tu appuieras sur le démarreur et tout de suite après tu accéléreras* (Romains). *Il accéléra brutalement, et la voiture fit un bond en avant.* || **2.** *Fam.* Agir plus vite, se presser : *Allons ! Accélérez !*

◆ **s'accélérer** v. pr. Prendre une allure, un rythme plus rapide.

accent [aksɑ̃] n. m. (lat. *accentus,* intonation, trad. du gr. *prosôidia ;* 1265, Br. Latini).

I. 1. Elévation de la voix portant sur une des syllabes d'un mot ou d'un groupe de mots. || *Accent de hauteur,* prononciation plus aiguë de certaines syllabes. (Il est d'ordre musical et dépend de la rapidité des vibrations.) || *Accent d'intensité,* force plus grande avec laquelle on prononce certaines syllabes. (Il dépend de l'amplitude des vibrations.) || *Accent tonique,* accent d'intensité et de hauteur, qui porte, en français, sur la dernière voyelle prononcée d'un mot ou d'un groupe de mots. (Ex. :*Sa* TOI*le était* FAI*te. Sa toi*LETTE *est* FAITE.) || *Accent d'insistance,* ou *accent emphatique,* accent d'une intensité et d'une hauteur particulières, portant sur le début d'un mot que l'on veut mettre en relief. (Ex. : *Il prononce « bbête », avec dégoût* [Malraux]. *C'est in*VRAI*semblable !*) || **2.** Intensité particulière avec laquelle un chanteur ou un musicien exécute certaines notes de la phrase musicale : *Elle avait un jeu mécanique* [...] ; *toutes les notes étaient égales ; nul accent nulle part* (Rolland). || **3.** Façon de prononcer une langue, inflexions de la voix propres aux hommes d'un pays, d'une province : *Il avait* [...] *un accent vaguement italien* (Daudet). || *Absol.* et *ironiq.* L'accent du Midi, et plus particulièrement de Marseille : *Il m'a raconté une histoire avec l'accent* [avelasɑ̃]. || **4.** Insistance avec laquelle est indiqué le trait dans un dessin, posée une touche en peinture. || **5.** *Mettre l'accent sur quelque chose,* y insister : *Son éducation catholique avait peu mis l'accent sur la charité* (Montherlant). || **6.** Intonation de la voix exprimant un sentiment, une pensée : *Un profond accent d'ironie* (Balzac). *Depuis longtemps le temple de l'Oratoire, habitué aux phrases arrondies, patinées, du cliché ecclésiastique, n'a entendu pareils accents hardis et simples...* (Daudet). || **7.** Marque caractéristique : *Je ne découvre pas dans l'œuvre de Lesage cet accent qui fait les maîtres* (Huysmans). [V. INTONATION.]

II. Signe graphique placé au-dessus d'une voyelle pour en préciser la valeur : *Le français a trois accents graphiques : l'accent aigu, l'accent grave, l'accent circonflexe.*

● SYN. : **I, 1** *accentuation ;* **6** *ton ;* **7** *empreinte, manière, note.*

◆ **accents** n. m. pl. Sons plus ou moins modulés, bruit propre à quelque chose : *Les accents du cor. Défiler aux accents d'une marche militaire.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES ACCENTS

ÉTAT ACTUEL

L'accent aigu note le timbre fermé de la voyelle *e ;* on distingue ainsi *aime / aimé, aimes / aimés.* Toutefois, ce timbre n'est pas noté dans *clef,* ni devant *d, r* et *z* finals : *pied, il sied ; soulier, aimer ; assez, aimez.*

On le trouve exceptionnellement sur un *e* prononcé en général ouvert, dans certains mots comme *allégement, allégrement, empiétement, événement, réglementaire,* ainsi qu'à la forme inversée des premières personnes comme *aimé-je, puissé-je,* et au futur (ou au conditionnel) des verbes conjugués comme *céder :* je céderai, tu céderas, etc.

L'accent grave note l'e ouvert en syllabe finale devant *s (dès, très, près, après, accès, progrès...*), et en fin de syllabe initiale ou intérieure (*mènerai, règlement, tempère*).

Ailleurs, il ne sert qu'à distinguer des homonymes : *où* (adv.) / *ou* (conj.) ; *à* (prép.) / *a* (v. *avoir) ; çà* (adv.) / *ça* (pron.) ; *là* (adv.) / *la* (art. et pron.). *Là* garde son accent dans les composés *au-delà, holà, voilà, celui-là,* mais non dans *cela.*

L'accent circonflexe sert surtout à noter un timbre particulier des voyelles :

— sur *e,* il note le timbre ouvert : *forêt ;*

— sur *a,* il note le timbre fermé, qui distingue par exemple le nom *mât* de l'adjectif *ma ;*

— sur *o,* il note le timbre fermé, qui distingue par exemple *rôle* de *parole.*

Il sert aussi, comme l'accent grave, à distinguer des homonymes : *sûr* (adj. = certain) / *sur* (prép., ou adj. = acide) ; *mûr* (adj.) / *mur* (nom) ; *jeûne* (nom et verbe) / *jeune* (adj).

Mais beaucoup de ses emplois remontent à une troisième fonction (la première en date), dont nous parlerons dans l'étude historique, et qui fut de rappeler une lettre amuïe dont on économisait l'écriture : *dîner* (autref. *disner), crûment* (autref. *cruement), piqûre* (autref. *piqueure*). Il est ainsi l' « accent du souvenir » (Brunot).

Voici quelques-uns de ses emplois à remarquer :

1° Il distingue les formes du pronom possessif *le nôtre, le vôtre* des formes atones de l'adjectif *notre, votre ;*

2° Il remplace *l'e* sourd, obligatoirement dans les adverbes *assidûment, (in)congrûment, continûment, crûment, (in)dûment, goulûment,* et facultativement dans de nombreux mots en *-iement (remercîment), -oiement (atermoîment), -ouement (dénoûment), -uement (nûment, dénûment),* et dans *gaiement, gaieté (gaîment, gaîté)* — toutefois, la dernière édition du dictionnaire de l'Académie a généralisé dans ces mots l'*e* sourd ;

3° Il subsiste dans la conjugaison :

— aux 1^re et 2^e personnes du pluriel du passé simple : *aimâmes, aimâtes ; vîmes, vîtes ; vînmes, vîntes ; bûmes, bûtes ;*

— à la 3^e personne du singulier de l'imparfait du subjonctif : *aimât, vît, vînt, bût ;*

— au masculin singulier de certains participes passés : *dû, redû, mû, crû* (de *croître) ;*

— dans les verbes en *-aître* et *-oître,* sur *i* devant *t : il connaît* (mais *nous connaissons, il connut) ;*

— dans les formes de *croître* homonymes des formes de *croire :* ils crûrent / ils crurent ;

— dans *(dé)plaît, clôt, gît.*

HISTORIQUE

Charles Beaulieux a consacré aux accents et aux autres signes auxiliaires le second tome de son *Histoire de l'orthographe française* (1927) ; aucune correction importante n'a été apportée à ses conclusions. L'invention des accents aigu, grave

et circonflexe semble remonter aux éditeurs alexandrins d'Homère et d'autres classiques grecs, mais l'usage qu'ils faisaient de ces signes, approprié à l'écriture du grec, n'avait rien à voir avec celui de nos accents modernes. Du côté romain, Quintilien usait, au I[er] s. apr. J.-C., d'un *apex,* sorte d'accent aigu, pour noter la longueur de certaines voyelles dans les cas où elle différenciait des homographes (*pálus,* pieu / *palús,* marais) ; mais, au IV[e] s., les grammairiens latins adoptèrent les signes des Grecs ; reprise et commentée dans un traité *De accentibus,* publié sous le nom de Priscien, la liste s'en transmit pieusement, mais comme une richesse en grande partie sans emploi. C'est principalement à l'époque de la réforme carolingienne qu'apparurent dans les manuscrits latins quelques accents, d'ailleurs concurrencés par les multiples signes d'abréviation. Un accent aigu plus ou moins long distinguait *a* et *e* prépositions, *o* exclamatif, *i* voisin d'un *i* ou d'un *u ;* l'*y* était parfois surmonté d'un ou de deux points.

Quand les clercs durent écrire avec l'alphabet latin les premiers **textes français,** des difficultés les attendaient : notamment, le français avait au moins trois *e* (ouvert, fermé, central) et deux *o* (ouvert, fermé) ; il distinguait les consonnes *dj* et *v* des voyelles *i* et *u.* On ne trouve pourtant — très irrégulièrement —, jusqu'à la Renaissance, guère d'autre accent que celui qui marquait l'*i,* et le point sur *y.* La cause en est peut-être la difficulté ou la perte de temps que représentait, pour les scribes payés à la tâche, l'interruption dans l'écriture, nécessaire pour lever la main ; plus rentable était le recours aux lettres auxiliaires, lesquelles allongeaient du moins la ligne.

La place dans le mot renseignait quelque peu sur la prononciation de l'*e :* il était « masculin » (c'est-à-dire ouvert ou fermé) en syllabe fermée initiale ou intérieure (*merci, areste,*) en syllabe ouverte pénultième tonique (*pere,* prononcé [perə]) et en finale tonique (*bonte,* prononcé [bõnte]) ; le plus souvent « féminin » (central, plus tard sourd) en syllabe ouverte atone (*venir, ornement,*) particulièrement en finale atone de mot (*faire*). Un *e* final était donc ambigu : tonique et masculin (*bonte*) ou atone et féminin (*faire*).

L'ambiguïté était levée dans certains pluriels. Les mots latins terminés en *-atos (amatos), -ates (bonitates), -atis (donatis)* avaient évolué normalement en [ets], écrit *-ez (amez, bontez, donez).* Cette finale, prononcée [es] dès le XII[e] s., conserva la graphie *-ez,* qui notait commodément le son *e* fermé, par opposition aux mots où la finale *-es,* issue de terminaisons latines en *-as,* comportait un *e* central : ainsi se distinguaient *roses* et *bontez, (tu) dones* et *(vous) donez ;* pris pour une pure marque de prononciation, ce *z* fut substitué à *s* final dans des mots en *-es* qui ne l'avaient pas étymologiquement : *chez* (de *casa), nez* (de *nasum), rez* (de *rasum*).

On sait que l'*s* s'amuït devant une consonne sonore dans la seconde moitié du XI[e] s. (*isle, asne*) et devant une sourde à la fin du XII[e] (*coste, feste) ;* la voyelle qui le précédait en fut allongée. Mais cet *s* amuï, comme le *z,* fut conservé par l'orthographe, où il nota la voyelle longue ; il fut aussi étendu à des mots qui n'y avaient originellement aucun droit : *esglise, esgal, pasle* (lat. *pallidus*)*, throsne* (emprunt au lat. *thronus*).

C'est l'**imprimerie** qui introduisit les accents ; pour le typographe, un caractère accentué est plus vite employé que deux. L'exemple était donné dans l'impression des textes latins par les Alde, imprimeurs italiens qui développèrent l'usage, amorcé par les copistes (v. *supra*), des signes diacritiques : accents aigu, grave, circonflexe ; signes de voyelle longue et brève ; signes d'union, de séparation ; apostrophe.

Robert Estienne les imita en 1520. Mais, en 1530, il usa le premier de l'**accent aigu** pour noter dans des mots français le timbre fermé d'*e* final : *trompé, corrigé, sonné, volupté.* Il allait même, hardiesse pour lui sans lendemain, jusqu'à remplacer les pluriels verbaux en *-ez* par *-és : vous devés.* En 1540, Étienne Dolet (*De la punctuation de la langue francoyse. Plus des accents d'ycelle)* prescrivit l'usage moderne d'écrire *-és* les pluriels des noms comme *uoluptés,* mais *-ez* les deuxièmes personnes des verbes : *uous aymez.* Pourtant, bien des grammairiens jusqu'à Maupas (1607) continuèrent à donner *-ez* pour la terminaison normale du pluriel des noms et des adjectifs en *-é.* L'usage moderne ne fut consacré que par la quatrième édition du dictionnaire de l'Académie (1762).

En 1533 paraissait, annexé au *Miroir de l'ame pecheresse* de la reine Marguerite de Navarre, un petit traité d'un nommé Montflory : *Briefue Doctrine pour deuement escripre selon la propriete du langage francoys.* L'auteur y introduisait l'accent aigu dans les fins de mots féminines comme *renommée, menée* (plur. *-ées*). Il fut suivi par Dolet, dont l'ouvrage (v. *supra*) n'est souvent que la copie de son traité.

Thomas Sebillet, dans son *Art poétique français* (1548), fut le premier à placer à l'intérieur du mot l'accent aigu marquant l'*e* masculin : *aisément, précédent, éstimée, voiéle, laquéle.* Ronsard l'imita, se recommandant toutefois de Meigret, qui avait prescrit en 1542, mais confusément, des innovations analogues. Il se lassa, et la réforme échoua dans l'ensemble : la raison principale en est peut-être la lenteur que mirent les imprimeurs à fabriquer les lettres accentuées. L'étude des impressions du XVI[e] et du XVII[e] s. montre que les typographes usaient des *é* par priorité aux fins de mots, et s'en passaient quand leur stock s'épuisait. Il faut tenir compte aussi du fait que beaucoup de mots, à l'époque où s'établit la pratique de l'accentuation, avaient en première syllabe un *e* central ancien, comme celui de *venir :* on prononçait *desir* [dəzir], *querir* [kərir], *peril* [pəril] (mots de formation populaire), *decret* [dəkrɛ], *delicat* [dəlika] (emprunts) ; dans la seconde moitié du XVI[e] s., la réforme érasmienne de la prononciation du latin entraîna pour un grand nombre de ces mots une réfection de l'initiale en *e* fermé, et l'on prononça *désir* [dezir], *quérir* [kerir], *péril* [peril], *décret* [dekrɛ], *délicat* [delika], d'après les équivalents ou étymons latins *desiderium, quaerere, periculum, decretum, delicatum ;* mais la nouvelle prononciation fut très irrégulièrement adoptée : *desir* [dəzir] était encore normal à Paris en 1900.

Le médecin Jacques Sylvius, en 1531 (*In linguam Gallicam Isagωge*), adopta l'**accent grave** pour marquer (inutilement) l'*e* féminin : *gracè, bonè ;* Robert Estienne, son imprimeur, l'imita par la suite jusqu'en 1550, sans être suivi. En 1533, Montflory le mit sur à préposition, comme les manuscrits latins y plaçaient l'accent aigu. L'usage, limité encore à cette préposition en 1540 (Dolet), fut étendu en 1548 par Sebillet aux adverbes (par ex. : *là, biѐn*), ainsi distingués de leurs homographes. En 1542, Meigret proposa de noter l'*e* ouvert, mais il destinait à ce rôle un « *e* crochu » (ę), que Peletier du Mans adopta seul après lui. Ronsard, qui se fit le champion de sa réforme, ne nota pas l'*e* ouvert, et n'usa de l'accent grave que sur *à, où* et *là.* C'est bien plus tard que l'accent grave fut affecté à la marque de l'*e* ouvert, et l'honneur en revient à Corneille, qui en 1660 s'en expliqua dans l'avis au lecteur de l'édition de son théâtre, où il mettait sa réforme en pratique : *après, accès, suprème, extrème.* L'Académie ne tint pas compte de son innovation, et l'è n'apparut dans son dictionnaire qu'en 1740. Même après cette date, des flottements s'observent dans l'usage, dus en partie à l'incertitude de la prononciation. Voltaire, Rousseau écrivent *pére, frére, entiére,* alors que l'Académie en 1740 mettait déjà l'accent grave sur ces *e* accentués devant une finale muette : en fait, le timbre était intermédiaire, et le grammairien Dumarsais proposait de créer pour l'écrire un accent « perpendiculaire », ce qui fut essayé sans succès.

L'accent circonflexe, dans les textes latins imprimés, marquait l'*ô* exclamatif et les formes courtes des génitifs : *deûm (= deorum), diuûm (= diuorum).* Sylvius l'affecta à la notation des diphtongues ou des anciennes diphtongues : *Phaeton, saul* (auj. *saoul, soûl)* ; l'accent coiffait les deux voyelles à la fois. Montflory le définit « signe de conjonction », qui « r'assemble, r'unit et conioinct les parties diuisées », écrivant *lai^rra, pai^ra, vrai^ment* pour *laissera, paiera, vraiement,* et *pensé^es* pour *pensées,* « proferé par traict de temps assez longuet, quasi comme si l'on disoit pensēz ». Leur exemple ne fut guère suivi que pour *ô* jusqu'en 1549, date à laquelle Sebillet, dans sa traduction d'*Iphigénie,* utilisa l'accent circonflexe en syllabe tonique pour noter les voyelles longues, particulièrement les voyelles allongées par l'amuïssement d'un *s,* qu'il supprimait en doublant parfois le *t* suivant : *honêtte, répondîttes, plaît, connoît, tôt.* Ronsard, à l'exemple de Meigret, remplaça *es-* devant une consonne par *é-* quand il avait le timbre fermé (*étoit, écrire,* mais *estre*), et, à l'exemple de Sebillet, marqua de l'accent circonflexe toute autre voyelle prononcée longue, soit par amuïssement de l'*s (blâmant, durât, nôtre, plaît, goût),* soit pour quelque autre raison (*pâle, âmelette, âge, voûte*). Cet usage ne se répandit guère en France, où l'*s* amuï continua d'être écrit au XVIIe s., mais l'imprimeur tourangeau Christophe Plantin, installé à Anvers, s'en fit le champion en 1560, si systématiquement qu'il écrivait *il êt* la forme verbale où l'orthographe moderne elle-même maintient l's amuï. Les Elzévir maintinrent sa tradition, et leurs éditions, très appréciées en France, habituèrent le public à ces graphies nouvelles, où l'accent ne marquait souvent plus que le souvenir d'une lettre disparue : *être, nôtre, âge, dû, vû,* etc. Corneille s'y conforma (1660) ; Somaize (*Grand Dictionnaire des Pretieuses*) prôna cette simplification « afin que les femmes peussent écrire aussi asseurement et aussi corectement que les hommes » ; Richelet adopta la réforme dans son *Dictionnaire françois* publié à Genève (1680). Malheureusement, l'Académie, jalouse de conserver l'*s* des étymons latins dont la connaissance était la fierté des savants, ne remplaça par l'accent circonflexe, dans la première édition de son dictionnaire (1694), que certaines voyelles amuïes : *âge, blessûre, j'ai pû, ingenûment* (mais *veu, creu),* et conserva l'*s,* dont la suppression ne fut admise qu'en 1740, à l'unique exception du verbe *il est.*

accentuable [aksɑ̃tɥabl] adj. (de *accentuer* ; 1845, J.-B. Richard). Qui peut être accentué : *Une syllabe accentuable.*

accentuation [aksɑ̃tɥasjɔ̃] n. f. (de *accentuer* ; 1521, P. Fabri). **1.** Action d'accentuer une syllabe ou un mot en les prononçant, une note en l'exécutant, une touche de peinture en la posant, etc. ; résultat de cette action : *La peinture claire, cristallisée, pétillante, pleine de retroussis de pinceau, d'accentuations* (Goncourt). || **2.** *Absol.* Trait caractéristique d'un visage : *Petite tête régulière, sans accentuation* (Frapié). || **3.** Action d'affecter certaines lettres d'accents grammaticaux : *Eviter les fautes d'accentuation. Accentuation défectueuse.*

• SYN. : **1** *insistance, renforcement.* — CONTR. : **1** *atténuation.*

accentué, e [aksɑ̃tɥe] adj. (part. passé de *accentuer*).

I. 1. Se dit d'un phonème qui porte un accent dans la prononciation : *Une syllabe, une voyelle accentuée.* || **2.** *Vx.* Nettement articulé : *L'enfant recula* [...] *en prononçant quelques mots accentués, mais presque à voix basse* (Chateaubriand). || **3.** *Note accentuée,* note de musique dont le son est émis avec plus de force.

II. 1. Se dit d'un visage dont les traits sont fortement marqués, ou des traits eux-mêmes : *Son visage accentué s'arrêtait dans un profil ferme* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Péjor.* Trop marqué : *Son nez arqué tombait sur une mâchoire accentuée* (Maupassant).

III. Qui porte un accent graphique : *Un « a », un « e » accentué.*

• SYN. : **I, 1** *tonique ;* **2** *martelé, scandé.* || **II, 1** et **2** *accusé, marqué, prononcé.* — CONTR. : **I, 1** *atone.*

accentuel, elle [aksɑ̃tɥɛl] adj. (de *accent ;* milieu du XXe s.). Relatif à l'accent, en linguistique : *Le système accentuel d'une langue.*

accentuer [aksɑ̃tɥe] v. tr. (lat. médiév. *accentuare,* de *accentus,* accent ; 1511, J. Lemaire de Belges).

I. 1. Prononcer une syllabe ou un mot en les marquant d'un accent. || **2.** En musique, renforcer le son de la voix ou d'un instrument sur une note. || **3.** Renforcer le ton de la voix, en parlant ou en déclamant, pour souligner le sens (vieilli) : *L'art de bien parler* [...] *consiste à accentuer plus ou moins la parle selon le genre d'éloquence, à l'accentuer toujours avec justesse et sobriété* (Marmontel).

II. 1. Donner un caractère plus marqué ou plus significatif à un aspect des choses, à une attitude déterminée : *J'accentuais tout ce qui, en moi, leur faisait horreur* (Mauriac). *Cette ride expressive qui accentue la figure humaine* (Hugo). *Sous ce diadème, ses traits réguliers, épais, prenaient un caractère souverain qu'accentuait encore le dessin d'une bouche à l'antique, ourlée, sinueuse, volontaire* (Martin du Gard). || **2.** En peinture, marquer une touche avec insistance.

III. Placer un accent graphique sur une voyelle : *Accentuer un « e ».*

• SYN. : **I, 3** *marteler, rythmer, scander.* || **II, 1** et **2** *intensifier, renforcer, souligner.* — CONTR. : **II, 1** et **2** *atténuer.*

◆ **s'accentuer** v. pr. Devenir plus net, plus fort, plus intense : *La tempête s'accentue.*

acceptable [aksɛptabl] adj. (de *accepter ;* milieu du XIIe s.). **1.** Qui peut être accepté : *Des offres, des conditions acceptables.* || *Spécialem.* et *ironiq.* Qui peut être facilement accepté, agréable : *En somme, c'est une vie très acceptable qu'on mène sur ces grands transatlantiques* (Maupassant). || **2.** Qui atteint un niveau suffisant : *Une note acceptable. Un travail acceptable.*

• SYN. : **1** *convenable, recevable, satisfaisant, valable* (fam.) ; **2** *honnête, passable, potable* (fam.). — CONTR. : **1** *inacceptable ;* **2** *insuffisant.*

acceptant, e [aksɛptɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (part. prés. de *accepter ;* 1464, *Coutumes d'Anjou*). Personne qui accepte un legs, une donation, une convention (langue juridique).

acceptation [aksɛptasjɔ̃] n. f. (lat. *acceptatio,* même sens ; XIIIe s.). **1.** Action d'accepter quelque chose : *L'acceptation d'un risque. Donner son acceptation à une proposition, à une invitation. Une simple acceptation à dîner* (Maupassant). *L'esprit quiet se repose dans l'acceptation d'une religion, d'un dogme* (Gide). || *Spécialem.* Action d'accepter un legs, une donation, une succession. || En termes de banque, engagement de payer une traite au moment de son échéance. || **2.** *Absol.* Action d'accepter sans révolte ce qui se présente de fâcheux : *Et par quel mystérieux cheminement finit-on par dépasser ce paroxysme de détresse et de révolte, pour parvenir à cette espèce d'acceptation ?* (Martin du Gard). *Cette vertu d'acceptation et de patience dont nous sommes incapables* (Mauriac).

• SYN. : **1** *consentement ;* **2** *abnégation, résignation, soumission.* — CONTR. : **1** *refus ;* **2** *protestation, rébellion, révolte.*

accepter [aksɛpte] v. tr. (lat. *acceptare,* fréquentatif de *accipere,* recevoir ; XIVe s.). **1.** Consentir à recevoir ou agréer ce qui est offert, proposé : *Accepter une place. Accepter à déjeuner, à dîner. Ils insistèrent vivement pour me faire accepter leur offre* (Lamartine). || *Spécialem.* S'engager à payer une traite au moment de son échéance. || Avec un sens affaibli, entre dans des formules de politesse : *Veuillez accepter mes hommages.* || **2.** Laisser s'accomplir quelque chose qu'on pourrait empêcher : *Avez-vous ou non le droit d'accepter qu'un homme tel que M. Puybaraud* [...] *vous sacrifie les fruits de son apostolat ?* (Mauriac). || **3.** *Accepter quelque chose, accepter de faire quelque chose,* consentir à ou à faire ce qui est proposé : *Il apportait ses nippes à raccommoder et elle acceptait cette*

besogne (Flaubert). *Il a accepté de présider la séance ;* et absol. : *Je proposai à Garcia de jouer aux cartes. Il accepta* (Mérimée). || *Spécialem.* Consentir à accomplir ou à subir quelque chose de pénible, de dangereux : *Accepter le combat. Accepter la mort pour sauver les siens.* || *Accepter le défi,* s'engager à accomplir ce dont on vous disait incapable. || **4.** Consentir à supporter avec résignation : *Un homme se façonne à son art, il accepte la vulgarité de la vie* (Balzac). || **5.** Se déclarer satisfait de, tenir pour valable : *Accepter des excuses. Je ne peux pas accepter votre interprétation de ce texte.* || **6.** *Accepter quelqu'un,* l'admettre au sein d'un groupe, d'une famille, à tel ou tel titre : *Accepter un nouvel ingénieur comme collaborateur. Accepter pour gendre un garçon sérieux.* || *Absol.* Agréer comme époux : *Elle l'avait accepté, le sachant riche* (Maupassant). || Spécialem. *Etre accepté,* être considéré comme l'un des leurs par les membres d'un groupe : *Il a été aussitôt accepté par tous les parents et amis de sa femme.* || **7.** *Chose, situation,* etc., *acceptée,* considérée comme échappant désormais à toute discussion : *Leur liaison ne tarda pas à être une chose convenue, acceptée* (Flaubert).

• SYN. : **1** *agréer, recevoir ;* **2** *permettre, souffrir, subir, supporter, tolérer ;* **3** *acquiescer à, condescendre à, daigner, se prêter à, vouloir bien ;* **4** *endurer, se résigner à, supporter ;* **5** *admettre, souscrire à ;* **6** *accueillir, adopter, agréer, recevoir ;* **7** *admettre, recevoir.* — CONTR. : **1** *décliner, dédaigner, refuser, rejeter, repousser ;* **2** *empêcher, interdire, refuser ;* **3** *refuser, repousser ;* **5** *décliner, récuser, refuser ;* **6** *bannir, écarter, exclure, rejeter, repousser, répudier.*

acception [aksɛpsjɔ̃] n. f. (au sens de *acception de personne,* du lat. ecclés. *acceptio personae,* trad. du gr. *prosôpolêpsia,* d'après une expression hébraïque signif. « accueillir favorablement, faire acception d'une personne » ; XIIIe s., *Sept Sages de Rome ;* au sens 2, du lat. *acceptio,* de *accipere,* recevoir ; XVIIe s.). **1.** Action d'admettre par choix, par faveur ou par préférence : *Rendre la justice sans acception de personne. Ma mère était trop fille de mon grand-père pour ne pas faire socialement acception des castes* (Proust). || **2.** Sens dans lequel un mot est employé : *Mot qui change d'acception. Les Madrilènes sont charmantes dans toute l'acception du mot* (Gautier).

• SYN. : **2** *signification.*

• REM. Ce mot a d'abord signifié « action d'accepter » et peut se trouver encore avec ce sens au XVIIe s. Mais, depuis longtemps, l'action d'accepter est l'*acceptation,* et c'est une faute de reprendre *acception* avec ce sens.

accès [aksɛ] n. m. (du lat. *accessus,* subst. dér. de *accedere,* arriver ; signif. à la fois « arrivée » et « atteinte d'un mal » ; sens général, XIIIe s. ; sens médical, 1372, J. Corbichon).

I. 1. Possibilité de s'approcher d'un endroit, d'y pénétrer : *Lieu d'accès facile. Accès interdit.* || (avec un sujet désignant une chose) *Donner accès,* permettre d'atteindre un lieu, un milieu, d'y pénétrer : *Porte donnant accès dans* (ou à) *une chambre. Les familles où sa profession lui donnait accès* (Balzac) ; et, au *fig.,* permettre d'atteindre telle situation sociale : *Le titre de licencié ès lettres lui donnera accès dans le haut enseignement* (France). *Un concours qui donne accès à la carrière diplomatique.* || (avec un sujet désignant une personne) *Avoir accès à,* avoir la possibilité d'obtenir : *Louis VIII est le premier Capétien qui ait eu véritablement accès au trône en vertu du principe héréditaire* (Bainville). || **2.** Voie qui conduit à un lieu, ouverture qui permet d'y pénétrer : *En cette partie de la côte, les accès à la mer sont peu nombreux. Les accès d'une salle de spectacle.* || **3.** Facilité plus ou moins grande d'approcher quelqu'un, de lui parler : *Le roi* [...] *devenait d'accès difficile, même pour ses intimes amis* (Tharaud). || **4.** *Fig.* Possibilité de saisir le sens profond, de comprendre : *Toutes les grandes œuvres d'art sont d'assez difficile accès* (Gide).

II. 1. Attaque brusque et souvent violente d'un mal : *Un accès de toux. Un accès de folie. Quand le vieux papa Eyssette (que Dieu me le conserve !) sent venir son accès de goutte, il s'étend péniblement sur sa chaise longue* (Daudet). || **2.** *Fig.* Mouvement intérieur violent et passager : *Des accès de joie, de tristesse, de fureur. Il lui prenait des accès de pensées noires que j'avais peine à dissiper : à dix-sept ans, elle déplorait la perte de ses jeunes années ; elle se voulait ensevelir dans un cloître* (Chateaubriand). || **3.** *Par accès,* irrégulièrement, par à-coups.

III. Ancien mode d'élection du pape, supprimé par Pie X, et selon lequel, en cas de ballottage, les cardinaux pouvaient reporter leurs voix sur un candidat ayant recueilli un nombre important de suffrages. (Ils disaient : *Accedo,* « Je me rallie ».)

• SYN. : **I, 1** *approche, entrée ;* **2** *chemin ;* **3** *abord, accueil ;* **4** *compréhension.* || **II, 1** *attaque, crise, poussée* (en parlant de la fièvre), *quinte* (en parlant de la toux) ; **2** *crise.* — CONTR. : **I, 1** *débouché, issue, sortie.*

accessibilité [aksɛsibilite] n. f. (de *accessible ;* XVIIe s.). **1.** Qualité de ce qui est accessible : *L'accessibilité d'un sommet montagneux.* || **2.** Faculté, possibilité d'arriver à quelque chose, d'obtenir quelque chose : *Libre accessibilité de tous à tous les emplois.*

accessible [aksɛsibl] adj. (bas lat. *accessibilis,* de *accedere,* approcher ; 1355, Bersuire). **1.** Se dit d'un lieu dont on peut approcher, où l'on peut parvenir : *Un village peu accessible. Col accessible aux voitures.* || Par anal. *Accessible aux regards,* qui est dans le champ de la vision, à découvert. || **2.** Se dit d'une personne que l'on peut aborder : *Un homme peu accessible, distant.* || *Fig.* Se dit d'une personne sensible à quelque chose, qui se laisse facilement gagner par certains sentiments : *Etre accessible à la flatterie. Cœur accessible à la tristesse.* [Emma] *jetait parfois aux pauvres toutes les pièces blanches de sa bourse, quoiqu'elle ne fût guère tendre* [...] *ni facilement accessible à l'émotion d'autrui* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Se dit des choses que l'on peut obtenir, se procurer : *La Révolution rendit les charges accessibles à tous les citoyens.* || **4.** Que l'on peut facilement atteindre, pratiquer, comprendre : *La vertu doit paraître accessible. Une science, un sujet, un enseignement accessible. Art, musique accessible. Voilà une notion peu accessible à l'intelligence, à la raison.*

• SYN. : **1** *abordable ;* **2** *affable, amène, engageant, traitable ; ouvert, réceptif ;* **4** *compréhensible, facile, intelligible, simple.* — CONTR. : **1** *inaccessible ;* **2** *distant, hautain, inabordable ; fermé, indifférent, insensible, sourd ;* **4** *ardu, difficile, impénétrable, incompréhensible, inintelligible.*

accession [aksɛsjɔ̃] n. f. (lat. accessio, action d'approcher ; XIIe s., au sens de « accès de maladie » ; *accession au trône* [1797], *accession à un traité* [XVIIIe s.] ont été repris à l'angl.).

I. 1. *Class.* Action de s'ajouter : [Le mercure] *ne reprend de la fluidité que par l'accession de la chaleur* (Buffon). || **2.** *Spécialem.* Droit d'un propriétaire sur ce que produit sa propriété et sur ce qui s'y ajoute. || La chose même qui a été ajoutée en vertu de ce droit. || **3.** *Class.* Action d'aller dans un endroit : *Le juge a ordonné une accession de lieu pour dresser procès-verbal de l'état des choses* (Dictionnaire de Trévoux). || **4.** Action d'adhérer à une convention : *Le Congrès n'autorisa pas l'accession des Etats-Unis au traité de Versailles.* || **5.** Action d'adhérer à une doctrine (vieilli) : *Ne sachant ni théologie ni exégèse, ils font de l'accession au christianisme une simple adhésion à une coterie* (Renan).

II. Action de parvenir à une position, à une fonction jugée supérieure, d'acquérir un avantage : *Les Alliés favorisèrent l'accession de Louis XVIII au trône de France. L'accession au pouvoir de la classe bourgeoise* (Balzac). *Ce phénomène naissant peut, d'ailleurs, être rapproché de celui qui est observable dans le sein de chaque nation et qui consiste dans la diffusion de la culture, et dans l'accession à la culture de catégories de plus en plus grandes d'individus* (Valéry).

● SYN. : **I, 2** *incorporation ;* **4** *adhésion.* || **II** *admission, arrivée, avènement.*

accessit [aksɛsit] n. m. (mot lat. signif. « il s'est approché », 3e pers. sing. du parfait de *accedere* [cf. la formule *accessit proxime,* il s'est approché de très près] ; 1680, Richelet). **1.** Distinction purement honorifique, accordée dans les écoles, les concours à ceux qui suivent de près dans le classement les lauréats des prix : *J'eus le premier prix de belles-lettres avec acclamation, j'eus un accessit ou un second prix aux mathématiques* (Stendhal). || **2.** *Class.* Syn. de ACCÈS III : [Il] *avait plus de voix qu'il n'en fallait pour être pape, mais l'accessit gâta tout* (Sévigné).

● Pl. *des* ACCESSITS.

accessoire [aksɛswar] adj. (lat. médiév. *accessorius,* de *accedere,* ajouter ; 1296, *Dict. général*). **1.** Se dit de ce qui suit ou accompagne la chose principale : *Une clause, une idée accessoire. Trois temples flanqués de chapelles accessoires* (Claudel). || **2.** *Par extens.* Que l'on peut négliger : *Ne nous attardons pas à des détails accessoires.*

● SYN. : **1** *annexe, auxiliaire, complémentaire, secondaire, subsidiaire, supplémentaire ;* **2** *négligeable.* — CONTR. : **1** et **2** *capital, essentiel, fondamental, principal.*

◆ n. m. **1.** Ce qui n'est pas l'essentiel ; ce qui ne vient qu'en second lieu : *L'harmonie des paroles n'est que l'accessoire* (Buffon). || **2.** *Class.* Situation fâcheuse, dangereuse : *Mais à peine tous deux dans sa chambre étions-nous, | Qu'elle a sur les degrés entendu son jaloux ; | Et tout ce qu'elle a pu dans un tel accessoire, | C'est de me renfermer dans une grande armoire* (Molière).

◆ **accessoires** n. m. pl. **1.** *Vx.* Parties secondaires dans une œuvre d'art : *Dans un portrait, l'exécution habile et fidèle des accessoires ajoute à la ressemblance de la figure principale* (Mérimée). || **2.** Instruments, appareils, pièces, etc., qui s'ajoutent généralement à un objet principal et sont plus ou moins nécessaires à son fonctionnement : *Les accessoires automobiles. Aspirateur et ses accessoires.* || **3.** *Accessoires de théâtre, de cinéma,* objets entrant dans la composition de la mise en scène, des costumes. || Vx. *Jouer les accessoires,* jouer les petits rôles, en parlant d'un artiste.

accessoirement [aksɛswarmɑ̃] adv. (de *accessoire ;* 1326, Godefroy). D'une manière accessoire, secondaire : *Des comparses trop accessoirement mêlés au drame de ma vie* (Mauriac).

accessoiriste [aksɛswarist] n. (de *accessoire ;* 1908, Larousse). Personne qui est chargée de s'occuper des accessoires au théâtre, au cinéma, à la télévision.

accident [aksidɑ̃] n. m. (du lat. *accidens, -entis,* de *accidere,* survenir ; 1175, Chr. de Troyes ; sens péjor., fin du XVe s., Olivier de La Marche).

I. 1. *Class.* et *littér.* Evénement fortuit, fait dû au hasard : *Heureux accident, favorable accident* (Acad., 1694). *Il tirait bon parti des accidents de la fortune, quand ces accidents, qu'il n'avait jamais prévus, étaient arrivés, mais uniquement pour sa personne* (Chateaubriand). *Les aventures, ces accidents des longs voyages* (Lamartine). || Littér. *Par accident,* par hasard : *J'avais trouvé par accident une bouteille* (Musset). *L'esprit tend à ne se répéter jamais ; il répugne à la redite, quoiqu'il lui arrive de se redire par accident* (Valéry). || **2.** *Littér.* Portée d'un événement fortuit : *On peut avoir remarqué sur soi-même l'accident d'une belle situation* (Valéry). || **3.** Evénement fortuit et fâcheux, causant des dommages corporels ou matériels : *Quelquefois il espérait qu'elle mourrait sans souffrances dans un accident, elle qui était dehors, dans les rues, sur les routes du matin au soir* (Proust). *Un accident de la route. Il a été blessé dans un accident de chemin de fer.* || *Accident du travail,* dommage corporel, blessure ou trouble fonctionnel, subi par une personne dans ou à l'occasion de l'exercice de sa profession. || **4.** Phénomène qui se produit dans le cours d'une maladie : *Les accidents tertiaires de la syphilis.* || *Par extens.* Affection particulière, puis maladie en général : *C'est de famille, ces accidents à la peau, chez les Authemen* (Daudet). *Il était particulièrement robuste : jamais le moindre accident n'était venu troubler sa santé.*

II. 1. Détail inattendu qui rompt l'uniformité d'un ensemble : *Le moindre accident du terrain leur donnait des souvenirs inépuisables* (Vigny). *De nouveau ce fut la vaste campagne gelée, sans accident, ni distraction aucune ; parfois seulement une pie s'envolait...* (Alain-Fournier). || **2.** Manière imprévue ou irrégulière de s'exprimer : *Paresse, désespoir, accidents du langage* [...], *tout ce que perd, rejette, ignore, élimine, oublie l'homme le plus « pratique », le poète le cueille et par son art lui donne quelque valeur* (Valéry). || **3.** Signe abaissant ou élevant le ton et placé dans la phrase musicale sans être indiqué à la clef : *Il y a trop d'accidents dans cette sonate, je ne pourrai jamais la jouer.*

III. 1. Dans la philosophie scolastique, ce qui est relatif et contingent : qualité, propriété d'une chose, par opposition à sa substance, à son essence : *Il lui répugne de penser à un échange intime, perpétuel, égalitaire, entre ce qu'on veut et ce qu'on peut, entre ce qu'il juge accident et ce qu'il juge substance, entre la « forme » et le « fond », entre la conscience et l'automatisme* (Valéry). || **2.** *Par extens.* Manifestation toute passagère et contingente ; fait accessoire : *Quant à la conscience dont je jouis, c'est un accident, docteur, un phénomène d'un instant, comme la bulle formée à la surface de l'eau* (France).

● SYN. : **I, 1** *affaire, aventure, événement, fait, incident ;* **2** *conséquence, effet, incidence, résultat ;* **3** *catastrophe, drame, incident, malheur, mésaventure, revers, tragédie.* || **III, 1** *attribut ;* **2** *phénomène.*

accidenté, e [aksidɑ̃te] adj. (de *accident ;* début du XVIIe s., repris au XIXe s. [1827, Gattel]). **1.** Qui présente des accidents, des inégalités de surface : *Un terrain accidenté. Bosquets accidentés où poussaient l'acacia et l'érable* (Colette). *Souvent l'eau nue et accidentée fait une foule de miroirs et de transparences* (Valéry). || **2.** *Fig.* Plein d'événements imprévus et parfois fâcheux : *Un drame fortement accidenté* (Balzac). *J'étais fait pour des temps plus accidentés* (Farrère). *Descartes est l'un de ceux dont le destin posthume est des plus accidentés. Il est le très grand homme des temps modernes qui n'a point de tombeau* (Valéry).

● SYN. : **1** *inégal, mouvementé, varié ;* **2** *agité, mouvementé, orageux, troublé.* — CONTR. : **1** *égal, plan, uni, uniforme ;* **2** *calme, égal, paisible, tranquille.*

◆ adj. et n. (1909, Larousse). *Fam.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui a subi un accident : *Et puis quoi, il n'est pas mort, l'accidenté* (Donnay). *Un accidenté du travail, de la route. Une voiture accidentée.*

accidentel, elle [aksidɑ̃tɛl] adj. (bas lat. *accidentalis ;* XIIIe s. ; au sens II, 2, XXe s.).

I. En philosophie, se dit de ce qui est dans un sujet par accident et peut être modifié sans que la nature du sujet change : *La blancheur est accidentelle au marbre.*

II. 1. Se dit de ce qui se situe en dehors du cours normal des choses, de ce qui se produit fortuitement : *Ces études, qui d'abord étaient toute ma vie, ne me paraissaient plus avoir qu'un rapport accidentel et conventionnel avec moi* (Gide). *Une rencontre accidentelle ;* et substantiv. : *Epris du même goût de l'éternel, nous ne pourrions nous résigner à l'aveu d'une distraction consentie vers le fortuit et l'accidentel* (Renan). || **2.** Qui survient du fait d'un accident : *Une mort accidentelle.*

III. *Signe accidentel,* en musique, signe baissant ou élevant le ton et qui se trouve noté dans le cours du morceau et non à la clef.

● SYN. : **I** *contingent, extrinsèque.* || **II, 1** *accessoire, contingent, fortuit, inopiné, momentané, occasionnel, passager.* — CONTR. : **I** *essentiel, inhérent, intrinsèque.* || **II, 1** *fatal, inéluctable, inévitable, nécessaire, normal.*

accidentellement [aksidɑ̃tɛlmɑ̃] adv. (de *accidentel ;* XVe s. ; au sens 2, XXe s.). **1.** D'une manière accidentelle, fortuite.

|| **2.** Par suite d'un événement fâcheux, d'un accident : *Il est mort accidentellement.*

● REM. *Fortuitement* insiste sur le rôle du hasard. *Accidentellement* insiste sur le caractère imprévu de ce qui rompt le cours des événements.

accidenter [aksidɑ̃te] v. tr. (de *accident ;* 1837, *Journ. de la langue française ;* au sens II, XXe s.).

I. 1. Rendre une chose accidentée dans sa surface, son dessin : *Les pignons déchiquetés par un rayon de lune accidentaient capricieusement cette pittoresque étendue de toits* (Daudet). || **2.** *Fig.* Remplir d'événements imprévus et parfois fâcheux : *Mille bonnes fortunes qui avaient accidenté sa vie folle et dissipée* (Nerval).

II. *Fam.* Causer, par accident, un dommage corporel à une personne, un dommage matériel à une chose : *En roulant trop à droite, il a accidenté un cycliste.*

● SYN. : **I, 2** *agiter, troubler.* — CONTR. : **I, 1** *aplanir, égaliser, niveler.*

accise [aksiz] n. f. (néerl. *accijns,* lat. médiév. *accisia,* de *accidere,* couper ; 1748, Montesquieu ; déjà au XVIe s., dans le *Coutumier de Bruxelles*). Nom ancien d'un impôt indirect sur les objets de consommation, encore en vigueur dans certains pays, notamment en GrandeBretagne (*excise tax*).

acclamateur, trice [aklamatœr, -tris] n. et adj. (de *acclamer ;* XVIe s.). Personne qui acclame (rare) : *L'humanité nouvelle, acclamatrice des ballets russes, se pressa à l'Opéra* (Proust).

acclamation [aklamasjɔ̃] n. f. (lat. *acclamatio ;* 1504, J. Lemaire de Belges). **1.** Cri de joie, d'approbation, d'admiration, d'enthousiasme, poussé par une foule : *On entra dans la ville au milieu d'une foule serrée qui* [...] *saluait la princesse de ses acclamations* (Mérimée). *Les soldats, quand il entra, le saluèrent d'une grande acclamation* (Flaubert). || **2.** *Par acclamation* (s'écrit sans s), à l'unanimité et sans que l'on ait recours au scrutin : *Il fut élu par acclamation.*

● SYN. : **1** *applaudissement, hourra, ovation, vivat.* — CONTR. : **1** *huée, sifflet, tollé.*

acclamer [aklame] v. tr. (lat. *acclamare,* de *clamare,* appeler ; XVIe s.). **1.** En parlant d'une foule, d'une assemblée, saluer quelqu'un par des cris enthousiastes : *Bien que royalistes déclarés pour la plupart, tous ils acclamaient l'empereur* (Tharaud). || **2.** Nommer par acclamation : *On acclama Charlemagne empereur d'Occident.* || **3.** *Par extens.* Accueillir quelque chose avec faveur, lui donner ouvertement son approbation : *Plusieurs hommes qui avaient servi l'Empire n'hésitèrent pas à acclamer la Restauration.*

● SYN. : **1** *applaudir, faire ovation, ovationner ;* **3** *approuver.* — CONTR. : **1** *conspuer, huer, siffler ;* **3** *blâmer, condamner, critiquer, désavouer, flétrir, fronder.*

acclimatable [aklimatabl] adj. (de *acclimater ;* 1845, Bescherelle). Qui peut être acclimaté ; qui s'acclimate facilement : *Le Breton jeune est difficilement transplantable* [...] ; *les Savoisiens se montraient moins acclimatables encore* (Renan).

acclimatation [aklimatasjɔ̃] n. f. (de *acclimater ;* 1832, Raymond). **1.** Adaptation progressive des animaux et des végétaux à un milieu nouveau, sous la surveillance et avec les soins de l'homme : *Jardin d'acclimatation.* || **2.** *Fig.* Action de s'habituer à une situation nouvelle ; résultat de cette action : *J'étudie à la fois trois ou quatre morceaux d'Albéniz* [...] ; *les difficultés y sont de nature si particulière qu'il y faut d'abord une sorte d'acclimatation générale avant de se prendre à chacune d'elles en détail* (Gide).

● SYN. : **2** *accoutumance, adaptation, habitude.* — CONTR. : **2** *inaccoutumance.*

acclimatement [aklimatmɑ̃] n. m. (de *acclimater ;* 1801, Mercier). Adaptation d'un être vivant, animal ou végétal, d'un organisme à un milieu différent de son milieu d'origine.

● SYN. : *accoutumance.* — CONTR. : *inaccoutumance.*

acclimater [aklimate] v. tr. (de *climat ;* 1776, créé par Raynal, d'après Féraud). **1.** Adapter un être vivant, animal ou végétal, à un milieu différent de son milieu d'origine. || **2.** *Fig.* Habituer quelqu'un à un genre de vie nouveau : *J'irai vous voir dans votre installation nouvelle, et j'espère trouver la bonne-maman bien habituée et bien acclimatée* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Habituer à un certain milieu social, apprivoiser : *Il jugeait essentiel de ne rien dramatiser, d'acclimater peu à peu cette sauvagerie à force de cordialité et d'aisance* (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* Faire admettre peu à peu, introduire dans l'usage : *Les professionnels du sport ont acclimaté, chez nous, un jargon ébouriffant, presque intraduisible, farci de mots étrangers* (Duhamel).

● SYN. : **2** et **3** *accoutumer, familiariser ;* **4** *importer.* — CONTR. : **2** *dépayser, dérouter ;* **4** *exporter.*

◆ **s'acclimater** v. pr. S'habituer à un nouveau pays, à un genre de vie différent.

accointance [akwɛ̃tɑ̃s] n. f. (de *accointer ;* 1170, Chr. de Troyes). **1.** *Class.* et *littér.* Fréquentation familière ; rapports fréquents, relations entre deux ou plusieurs personnes (souvent au plur.) : *Il s'était autrefois trouvé fort bien de l'accointance de Francion qui vivait splendidement à la française* (Ch. Sorel). *Les Mauprat eurent bientôt dans toutes les familles des accointances* (Sand). *Une fille publique surveillée à cause de ses accointances avec quelques voleurs* (Balzac). || *Spécialem.* Relations intimes : *Les accointances des sexes hors mariage* (Rodenbach). || **2.** *Vx.* Rapports d'affinité : *Il y aura toujours* [...] *des accointances indestructibles entre la noblesse et le clergé* (Barbey d'Aurevilly). || **3.** Auj. *Avoir des accointances avec une personne, dans un milieu,* les fréquenter (souvent péjor.).

● SYN. : **1** et **3** *commerce, fréquentation, liaison, lien, rapports, relations.* — CONTR. : **1** et **3** *détachement, éloignement, séparation ;* **2** *discordance, divergence.*

accointer (s') [sakwɛ̃te] v. pr. [**avec**] (lat. pop. **accognitare,* de *accognitus,* part. passé de *accognoscere,* reconnaître ; XIIe s., *Vie de saint Gilles*). **1.** *Class.* et *littér.* Faire connaissance, entrer en relation avec quelqu'un : *Mme de Farcy s'était accointée, je ne sais comment, avec Delisles de Sales, lequel avait été mis jadis à Vincennes pour des niaiseries philosophiques* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Avoir des relations intimes : *Il s'est accointé avec cette femme.* || **2.** *Fam.* S'aboucher avec quelqu'un (souvent péjor.) : *Il s'est accointé avec un escroc.*

● SYN. : **1** *fréquenter, se lier, voir ;* **2** *s'acoquiner.* — CONTR. : **2** *se détacher, s'éloigner, se séparer.*

accoiser [akwaze] v. tr. (lat. pop. **adquietiare,* rendre calme, de *quietus,* calme ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *acoisier).*) *Class.* Calmer, adoucir (surtout dans la langue médicale) : *Adoucissons, lénifions et accoisons l'aigreur de ses esprits* (Molière).

accolade [akɔlad] n. f. (de *accoler,* réfection, d'après les mots en *-ade,* de l'anc. franç. *accolée ;* 1532, Rabelais, au sens I ; au sens II, 1, 1740, Acad. ; au sens II, 2, 1863, Littré ; au sens II, 3, 1659, Loret).

I. 1. *Class.* et *littér.* Action d'embrasser en jetant les bras autour du cou : *Il avait été la dupe des accolades* [...] *du duc* (Saint-Simon). *Dans une accolade bien tendre | Nous mêlerons nos cheveux blancs* (Béranger). *Le chapeau gris du bonhomme tomba dans cette brusque accolade et alla rouler au fond du ravin* (Sand). || Fig. et ironiq. *Donner l'accolade à une bouteille,* en boire le contenu : *Les comédiens* [...] *assouvirent* [...] *leur soif par de longues accolades à l'outre désenflée* (Gautier). || **2.** Au Moyen Age, action qui consistait à embrasser celui que l'on armait chevalier, après lui avoir donné un coup du plat de l'épée sur la nuque. (De nos jours, le militaire à qui est remise la Légion d'honneur reçoit l'accolade d'un officier supérieur, qui le frappe du plat de son épée sur les épaules.)

II. 1. Signe typographique, en forme de parenthèse brisée en son milieu, qui embrasse des mots, des formules, des chiffres et, en musique, des portées, afin de les grouper. || **2.** En termes d'archi-

tecture, courbe de même forme qui couronne les linteaux des portes et des fenêtres. || **3.** Vx. *Accolade de lapereaux, de volailles,* etc., ensemble de deux pièces servies sur un même plat.

• SYN. : **I, 1** *embrassade, embrassement.*

accolader [akɔlade] v. tr. (de *accolade ;* milieu du XIX^e s.). **1.** Réunir par une accolade (terme d'imprimerie). || **2.** *Vx.* et *fam.* Donner l'accolade à quelqu'un : *Ce dévouement sans bornes, s'étendant à tous ceux et celles qu'elle* [la portière] *accolada à leur venue* (Monnier).

accolage [akɔlaʒ] n. m. (de *accoler ;* 1732, Brunot). Action de fixer des sarments ou des rameaux à des tuteurs ou à des onglets.

accolement [akɔlmɑ̃] n. m. (de *accoler ;* 1213, *Fet des Romains*). Rapprochement de deux choses accolées.

accoler [akɔle] v. tr. (de *col,* cou ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *acoler,* au sens I, 1 ; au sens II, 2, milieu du XV^e s. ; au sens II, 4, 1803, Boiste).

I. 1. *Class.* et *littér.* Embrasser quelqu'un en jetant les bras autour de son cou : *Hors se tournant vers moi | M'accole à tour de bras* (M. Régnier). *Il faut* [...] *que je t'accole et baise ton vieux masque* [...] *pour la joie que j'ai de te revoir* (Gautier). || *Spécialem.* Donner le baiser de paix, principalement au cours d'une cérémonie religieuse : *L'abbé imposait la coule au novice qui allait ensuite accoler ses frères* (Huysmans). || **2.** Fam. et Vx. *Accoler la bouteille,* boire : *Magaud* [...] *accola sa fiasque et but longuement* (Aicard).

II. 1. Placer deux choses l'une à côté de l'autre, de manière qu'elles soient contiguës et unies : *Accoler des bateaux bord à bord.* || **2.** Lier les sarments de la vigne à des supports. || **3.** Mettre une chose à côté d'une autre, la placer dans le voisinage immédiat : *Les Turcs avaient autrefois accolé le minaret d'une mosquée au portique du Parthénon* (Chateaubriand). || **4.** Réunir par une accolade : *Accoler les articles d'un compte.* || **5.** *Fig.* Faire figurer une chose avec une autre : *A l'opinion d'un poète accolons celle d'un prosateur* (Fourier). || *Vx.* Faire paraître ensemble des personnes, les mettre en présence : *Accoler des témoins.* || **6.** *Vx.* En parlant d'une chose, être placée à côté d'une autre : *Rentré au village, j'ai passé près de l'église ; deux sanctuaires extérieurs accolent le mur ; l'un présente saint Pierre ès Liens avec un tronc pour les prisonniers...* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 1** *enlacer, étreindre.* || **II, 1** et **3** *accoupler, joindre, juxtaposer, lier, relier, unir ;* **5** *adjoindre, ajouter ;* **6** *jouxter.*

◆ **s'accoler** v. pr. **1.** *Class.* S'embrasser. || **2.** Se joindre à autre chose, de manière à former un tout.

accommodable [akɔmɔdabl] adj. (de *accommoder ;* 1568, Louis Leroy). *Vx.* Qui peut être accommodé, arrangé : *Presque toutes les querelles sont accommodables.*

accommodage [akɔmɔdaʒ] n. m. (de *accommoder ;* 1680, Richelet). *Vx.* Action d'apprêter, d'accommoder quelque chose, en particulier des mets : *Mon père* [...] *étant accoutumé à l'accommodage de ma bonne mère, qui était excellent et ménager* (Restif de La Bretonne).

accommodant, e [akɔmɔdɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *accommoder ;* XVI^e s.). **1.** Se dit d'une personne qui fait volontiers des concessions aux autres, qui s'arrange des difficultés créées par les choses, qui est d'un caractère facile, conciliant : *Je suis accommodant et prêt à me prêter à toutes les hypothèses* (Mérimée). || **2.** Se dit d'un acte qui marque une intention de conciliation, le désir d'être complaisant : *« Et si j'avais besoin d'argent ? — Oh ! dit Joseph avec un geste accommodant, je te prêterais quelque chose »* (Duhamel).

• SYN. : **1** *arrangeant, commode, complaisant, conciliant, coulant, facile.* — CONTR. : **1** *acariâtre, difficile, incommode, intraitable, intransigeant, pointilleux, querelleur, tranchant, vétilleux.*

accommodateur, trice [akɔmɔdatœr, -tris] adj. (de *accommoder ;* XX^e s.). En physiologie, se dit de ce qui se rapporte à l'accommodation : *Les muscles accommodateurs.*

accommodation [akɔmɔdasjɔ̃] n. f. (lat. *accommodatio ;* XIV^e s.). **1.** Action d'accommoder, d'adapter quelque chose à un usage, à une fin : *Une difficile accommodation de sa conduite et de ses principes.* || **2.** Action d'apprêter un mets, un plat. || **3.** *Accommodation de l'œil,* mise au point du système optique de l'œil qui permet de voir distinctement des objets situés à des distances variées. || **4.** Action par laquelle un être vivant, un organe, une fonction organique s'adaptent à un nouveau milieu. || **5.** En linguistique, action par laquelle deux phonèmes voisins s'empruntent une partie de leurs caractères. (C'est ainsi que devant les consonnes sourdes [s] et [t], [b] prend un son sourd voisin de [p] : *absoudre* [apsudr], *obtenir* [ɔptənir].)

accommodement [akɔmɔdmɑ̃] n. m. (de *accommoder ;* fin du XVI^e s.). **1.** *Class.* Arrangement, transformation en vue de donner plus de confort : *Je louerai votre maison si vous voulez y faire quelques accommodements* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* et *fig.* Situation de fortune permettant de vivre à son aise : *Votre fils rencontre en un métier si doux | Plus d'accommodement qu'il n'eût trouvé chez vous* (Corneille). || **3.** Action par laquelle on arrange à l'amiable une querelle, un différend : *Le maréchal de Biron s'approcha de La Rochelle, porteur de propositions d'accommodement* (Mérimée). || **4.** *Par extens.* Expédient imaginé pour apaiser des scrupules de conscience (souvent au plur.) : *Les ruses et accommodements de conscience dont MM. Arnauld et Marion ne se firent pas faute dans toute cette affaire* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **3** *accord, arrangement, compromis, conciliation, transaction.*

accommoder [akɔmɔde] v. tr. (lat. *accommodare,* adapter, approprier ; 1336, Fr. de La Chaise de Dombief).

I. 1. *Class.* et *littér.* Fournir à quelqu'un de la commodité, un avantage ; convenir, plaire : *Tout ce qui vous accommode vous appartient déjà* (Massillon). *Le procédé l'accommodait aussi en lui épargnant la vedette* (Hermant). || Class. *Accommoder quelqu'un de quelque chose,* lui fournir par complaisance quelque chose qui lui convient, dont il a besoin : *Si vous avez quelque manuscrit persan, vous me ferez plaisir de m'en accommoder* (Montesquieu). || **2.** *Class.* Apporter de l'aisance, enrichir : *Une libéralité qui accommode un homme ne l'oblige pas comme une qui lui sauve la vie* (Malherbe). || **3.** *Class.* Installer quelqu'un commodément : *Je l'accommode dans sa chaise* (Molière).

II. 1. *Class.* et *littér.* Disposer, arranger quelque chose pour en rendre l'utilisation plus facile, plus agréable : *Nestor commande à ses enfants d'accommoder un chariot pour Telemachus* (Racine). *Accommoder le feu* (Littré). *Joseph s'était mis en devoir d'accommoder sa flûte* (Sand). || Vx. *Accommoder ses affaires,* les amener à un état plus prospère, s'enrichir. || **2.** *Spécialem.* et *class.* Donner une ordonnance à ses pensées en écrivant, en composant : *L'idée | Que j'ai sur le papier en prose accommodée* (Molière). || **3.** *Vx.* Ajuster, arranger la coiffure, la toilette de quelqu'un : *Rosette s'abandonna aux mains de ses femmes qui l'accommodèrent* (Gautier). || **4.** Apprêter un mets : *Elle vous accommodera un simple plat de haricots à vous mettre en doute si les anges ne sont pas descendus pour y ajouter les herbes du ciel* (Balzac). || **5.** *Class.* et *littér.* Servir quelqu'un, le traiter de telle ou telle manière : [Ma femme] *a bien de la peine à en trouver une* [nourrice] *qui l'accommode* (Racine). *Cette servante est une brave femme* [...] *qui m'accommode du mieux qu'elle peut* (Romains). || **6.** *Class.* et *fam.* Maltraiter quelqu'un ou le couvrir de ridicule (par antiphrase) : *On ne saurait aller nulle part où l'on ne vous entende accommoder de toutes pièces* (Molière). *Il fait le mauvais, je l'accommoderai bien* (Acad., 1694).

III. 1. *Class.* et *littér.* Adapter une chose à une autre, les mettre en accord : *Il faut que l'air soit accommodé aux paroles* (Molière). *Proust sut accommoder les*

puissances d'une vie intérieure singulièrement riche et curieusement travaillée, à l'expression d'une petite société qui veut être, et qui doit être, superficielle (Valéry). || **2.** *Absol.* En parlant de l'œil, réaliser l'accommodation : *Un regard pâle, azurin, dont les pupilles étaient accommodées à l'infini* (Duhamel). || **3.** *Class.* et *fig.* Mettre fin à un désaccord ; réconcilier des adversaires : *Déjà le roi les veut accommoder* (Corneille). *Tout est accommodé* (Molière).

● SYN. : **I, 1** *agréer, satisfaire.* || **II, 1** *agencer, ajuster, aménager, installer ;* **3** *apprêter, parer ;* **4** *cuisiner.*

◆ **s'accommoder** v. pr. **1.** Class. et littér. *S'accommoder à quelque chose,* harmoniser au mieux son comportement avec un état de fait, une règle librement acceptée ou non : *Le présent a sa force et sa jeunesse toujours ; et l'on s'y accommode d'un mouvement sûr* (Alain). || **2.** Class. *S'accommoder avec quelqu'un,* accepter des arrangements, imposés ou non, avec lui : *Le maréchal s'est accommodé avec ses créanciers* (Sévigné). || **3.** *S'accommoder de quelque chose, de quelqu'un,* accepter ce qui se présente, agréable ou non, et en tirer le meilleur parti possible : *Ces messieurs resteront ici, et s'accommoderont des fauteuils et des bancs* (Gautier). *Je suis sûr que nous pourrons nous accommoder l'un de l'autre* (Sartre). || **4.** En parlant des choses, aller de pair : *Ses recherches de métallurgiste* [...] *s'accommodaient en lui avec une ardente passion pour la peinture* (Valéry).

● SYN. : **1** *s'adapter à, se conformer à, se plier à ;* **3** *s'arranger de, se contenter de, se satisfaire de.* — CONTR. : **3** *refuser.*

accompagnateur, trice [akɔ̃paɲatœr, -tris] adj. et n. (de *accompagner ;* v. 1670, M^me de Sévigné, au sens musical). **1.** Personne qui accompagne de la voix ou avec un instrument la partie principale d'un morceau de musique : *Un des accompagnateurs lançait, d'une voix gutturale, un couplet* (Theuriet). || **2.** Personne qui accompagne une autre personne ou un groupe de personnes : *Un gros homme sans âge* [...], *suiveur et confident de grandes et petites vedettes, un de ces accompagnateurs de gens connus, de ces donneurs de bras de profession qui vous demandent très sérieusement « si vous avez un côté de préférence »* (Daudet).

accompagnement [akɔ̃paɲmɑ̃] n. m. (de *accompagner ;* XIII^e s., au sens de « association » ; au sens 1, 1549, R. Estienne ; au sens 2, 1538, R. Estienne ; au sens 3, 1690, Furetière). **1.** Action d'accompagner quelqu'un : *Je dînai chez lui sans accompagnement de gentlemen anglais ou autres* (Nerval). || Spécialem. *Mission d'accompagnement,* mission confiée à des avions de chasse qui accompagnent une formation de reconnaissance, de bombardement, de transport. || **2.** *Class.* Groupe de personnes qui accompagnent ; escorte : *La dernière de ces conférences* [entre le maréchal de Boufflers et le prince d'Orange] *fut plus nombreuse en accompagnement* (Saint-Simon). || **3.** Action d'accompagner la mélodie principale en chantant ou en jouant d'un instrument : *On y chantait avec accompagnement d'orgues* (Chateaubriand). || Partie secondaire, exécutée par une voix ou par un ou plusieurs instruments, pour soutenir la partie principale : *Vous allez chanter et je jouerai l'accompagnement.* || **4.** *Fig.* Chose qui en accompagne nécessairement une autre, qui en est la conséquence : *Le succès n'est pas toujours l'accompagnement du mérite.* || **5.** *Complément d'accompagnement,* nom ou pronom qui indique la personne ou la chose en compagnie de laquelle un acte s'accomplit. (Il est en général introduit par la prép. *avec : Ils sont sortis avec leurs enfants*).

● SYN. : **1** *compagnie, entourage, société.*

accompagner [akɔ̃paɲe] v. tr. (de l'anc. franç. *compain,* compagnon ; XII^e s. ; au sens musical, XV^e s.).

I. 1. Se joindre à quelqu'un pour faire route avec lui : *Sais-tu ce que tu pourrais permettre si tu m'aimais bien ? Tu me laisserais t'accompagner jusqu'au Havre* (Dumas fils). || *Spécialem.* Aller avec quelqu'un pour lui faire escorte : *Le calife* [...] *vint lui rendre visite, accompagné d'une escorte nombreuse* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Se produire en même temps, en parlant de manifestations qui se déroulent sur le passage de quelqu'un : *Il* [...] *s'échappe aussitôt au grand galop, accompagné des huées de la multitude* (Mérimée). || **3.** *Par extens.* Vivre auprès de quelqu'un et partager son sort : *Celle qui m'accompagna dans la vie* (Gide). || **4.** Fig. *Mes vœux vous accompagnent,* je forme des vœux pour que vous réussissiez dans votre entreprise.

II. 1. En parlant d'une chose, se joindre, s'associer à une autre : *Un certain sentiment de supériorité accompagnait cette hâtive utilisation de l'enseignement scientifique* (Aragon). || **2.** *Spécialem.* S'adjoindre à quelque chose comme complément ou pour le mettre en valeur : *Ce corps de logis principal est accompagné de tourelles à clochetons* (Balzac). *Un col de fourrure qui accompagne bien un manteau.*

III. Soutenir la mélodie principale ou le chant au moyen d'un accompagnement : *J'ai perdu ma musique à Aix ! Et puis la petite qui m'accompagne a changé d'adresse* (Colette).

● SYN. : **I, 1** *escorter, flanquer, suivre.* || **II, 1** *s'ajouter à, aller de pair avec ;* **2** *compléter, faire valoir.*

◆ **s'accompagner** v. pr. **1.** *Class.* Prendre avec soi, s'adjoindre quelqu'un : *Tout allait pour le mieux | Lorsque d'un jeune cerf s'accompagne le nôtre* (Molière). || **2.** Avoir comme corollaire ou comme conséquence : *L'excès de sévérité s'accompagne presque toujours du désir de révolte chez des hommes trop humiliés.* || **3.** Jouer la partie d'accompagnement tout en chantant soi-même : *Et s'étant fait donner la mandoline, il chanta en s'accompagnant* (Mérimée).

● SYN. : **2** *amener, entraîner.*

accompagneresse [akɔ̃paɲrɛs] n. f. (de *accompagner ;* milieu du XIX^e s.). Femme qui accompagne une reine, une princesse (peu usité) : *Des accompagneresses d'honneur pour Madame la dauphine Marguerite* (Hugo).

accompli, e [akɔ̃pli] adj. (part. passé de accomplir). **1.** Qui est achevé, révolu : *Dix ans accomplis.* || *Fait accompli,* ce qui a été exécuté et sur le principe de quoi on ne doit pas revenir : *S'incliner devant le fait accompli.* || **2.** *Par anal.* Se dit d'une personne qui est arrivée à maturité : *Dès la sixième année, j'ai été parfois* [...] *malheureux comme peut l'être un homme accompli* (Duhamel). || **3.** Qui atteint, dans son genre, au degré le plus élevé : *Un banquier accompli, quoique honnête* (Mérimée). *Un scélérat accompli.*

● SYN. : **1** *consommé, fini, réalisé, révolu, terminé ;* **2** *fait ;* **3** *achevé, complet, consommé, fieffé, fini, parfait.*

accomplir [akɔ̃plir] v. tr. (comp. de l'anc. v. *complir,* remplir, du lat. pop. **complire,* lat. class. *complere,* avec changement de conjugaison ; fin du X^e s.).

I. 1. Exécuter ce qui est prescrit, désiré, ce qui est annoncé, promis : *Ce que le fanatisme autrefois promettait à ses élus, la science maintenant l'accomplit pour tous les hommes* (Flaubert). *Avez-vous songé que voici des siècles, des milliers de siècles, que notre pauvre humanité accomplit sa destinée sur la terre ?* (Martin du Gard). || **2.** Exécuter ce que l'on doit faire par métier, par ordre ou par obligation morale : *J'accomplis un devoir que je qualifierais de pénible* (France). || **3.** *Spécialem.* Faire quelque chose en suivant certaines prescriptions : *Accomplir un ordre. Pour un poète* [...], *faire des vers c'est accomplir les rites sacrés* (France). || **4.** Exécuter une action quelconque, faire : *Incapables d'accomplir les choses les plus simples* (Baudelaire). || *Péjor.* Commettre un acte répréhensible : *Accomplir un crime.*

II. 1. *Littér.* Conduire quelque chose à son point d'achèvement : *La pression d'un acte esquissé par le corps et accompli par l'esprit l'envahit* (Valéry). || *Spécialem.* Achever une période donnée : *Sibylle accomplissait sa quinzième année* (Feuillet). || **2.** *Class.* Rendre parfait en son genre :

Cet ouvrage sacré qui doit accomplir le volume de ses épîtres (Chapelain).

• SYN. : **I 1** *réaliser, remplir, satisfaire à ;* **2** et **3** *s'acquitter de, remplir ;* **4** *commettre, exécuter, faire, perpétrer.* || **II, 1** *achever, consommer, finir, mener à terme, terminer.*

◆ **s'accomplir** v. pr. **1.** Trouver sa réalisation : *La prophétie s'est accomplie. J'ai vu s'accomplir les promesses de mes dons magnifiques* (Aymé). || **2.** Trouver son plein épanouissement, son point de perfection : *Hugo ne s'est lassé de s'accomplir et de se fortifier dans son art* (Valéry).

accomplissement [akɔ̃plismɑ̃] n. m. (de *accomplir ;* XIII[e] s., *Merlin,* Godefroy). **1.** Action d'accomplir ; résultat de cette action : *L'accomplissement de tout devoir apporte à l'âme une source inépuisable de consolations* (France). || **2.** *Par extens.* Degré suprême d'épanouissement, de perfection, qui ne saurait être dépassé : *Notre joie peut disparaître, elle a reçu tout son destin, elle est en soi-même un accomplissement* (Duhamel).

• SYN. : **1** *exécution, réalisation ;* **2** *achèvement.* — CONTR. : **1.** *refus ;* **2** *commencement, ébauche, échec, esquisse.*

accord [akɔr] n. m. (déverbal de *accorder ;* XII[e] s.). **1.** Entente entre personnes, provenant de leur communauté de pensées, de sentiments : *L'accord des âmes, distantes et jointes pourtant* (Rodenbach). || *Demeurer d'accord, être d'accord avec quelqu'un,* partager le même point de vue, être du même avis. || *Mettre d'accord,* amener deux ou plusieurs personnes à un accord, à une entente. || *Se mettre d'accord,* arriver à une entente, mettre fin à un différend ou conclure une négociation. || *Tomber d'accord,* en venir à la même opinion, après discussion. || **2.** Affirmation, déclaration d'une identité de vue avec quelqu'un, assentiment : *Obtenir l'accord de ses parents pour s'engager dans l'armée.* || *D'accord avec,* avec l'assentiment de : *D'accord avec mon père, je suis allée trouver cet homme.* || *D'un commun accord,* avec l'assentiment de tous, à l'unanimité. || **3.** Règlement, convention entre plusieurs parties : *Il renonça à tout accord, rompit avec ses cousins et malgré son âge avancé se maria afin d'avoir des héritiers* (Sand). || **4.** *Vx.* Rapport de convenance, harmonie entre plusieurs choses : *Les doux accords | Des grâces de l'esprit avec celles du corps* (Corneille). *L'accord des couleurs dans un tableau.* || *En accord,* avec une relation harmonieuse ou logique : *Des actes qui ne sont pas en accord avec les promesses faites.* || **5.** En grammaire, rapport établi entre plusieurs mots, dont l'un agit sur la forme des autres : *Accord en genre et en nombre.* || **6.** Ensemble de sons musicaux ayant entre eux des rapports de fréquence : *Il y a des accords de trois, quatre et cinq notes, parmi lesquels on distingue les accords consonants et les accords dissonants.* || 7. *Par extens.* Ensemble mélodieux de sons, de chants, de vers : *Des prêtres, de temps à autre, pinçaient sur leurs lyres des accords presque étouffés* (Flaubert). *En vain les accords de sa voix | Ont charmé les monstres* (Banville). *Oh ! l'entends-tu* [le rossignol] *faire écumer ses cascades d'accords* (Lamartine). *Comme autrefois David par ses accords touchants | Calmait d'un roi jaloux la sauvage tristesse* (Racine). || **8.** Action d'accorder un instrument ; résultat de cette action. || Manière d'être accordé : *Un accord de violon* sol-ré-la-mi.

• SYN. : **1** *affinité, entente, harmonie, intelligence ;* **2** *acquiescement, adhésion, autorisation, consentement, permission ;* **3** *accommodement, arrangement, contrat, entente, marché, pacte, traité ;* **4** *alliance, concordance, correspondance ;* **8** *accordage.* — CONTR. : **1** *brouille, contestation, différend, discorde, dissension, dissentiment, mésentente, mésintelligence, querelle, rupture ;* **4** *contraste, discordance, incompatibilité, opposition ;* **7** *discordance, dissonance.*

◆ **D'accord** loc. adv. **1.** *Class.* Je ne m'y oppose pas : « *Il me plaît d'être battue. — D'accord* » (Molière). || **2.** *Auj.* et *fam.* C'est entendu : « *Tu viens demain ? — D'accord.* »

◆ **accords** n. m. pl. *Class.* et *littér.* Les conventions préliminaires d'un mariage : *O belles fleurs sans fruits ! Accords sans hyménée !* (Rotrou). *Aujourd'hui les accords, demain les fiançailles* (Dumas).

• SYN. : *accordailles.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ACCORD

On observe l'**accord** de l'adjectif épithète si l'on compare deux groupes comme : *un **petit** danseur / une **petite** danseuse.* Le choix du nom *danseur* ou *danseuse* est déterminé par les circonstances : on emploie l'un ou l'autre selon qu'on désigne un garçon ou une fille ; l'emploi de *petit* ou *petite* n'est pas libre : on ne peut dire ni **un petite danseur,* ni **une petit danseuse ;* l'adjectif doit se conformer au genre du nom. Une variation M/F du nom impose à l'adjectif une variation parallèle m/f.

Il ne suffit pas, pour qu'on puisse parler d'« accord », que la variation d'un élément linguistique soit entièrement conditionnée, comme c'est ici le cas, par la variation d'un autre. Ainsi, l'emploi de la conjonction *sans que* au lieu de *alors que* entraîne l'emploi du subjonctif au lieu de l'indicatif, mais il n'y a pas d' « accord » du avec la conjonction. Il faut que les variations concomitantes soient **de la même catégoire morphologique.** On tiendra donc pour faits d'accord l'appropriation de l'adjectif au genre et au nombre du nom support (V. ÉPITHÉTE et ATTRIBUT), celle du pronom au genre, au nombre et à la personne du mot ou du groupe de mots antécédent (V. PRONOM et REPRÉSENTATION), celle du verbe à la personne et au nombre du sujet (V. VERBE), celle du participe passé au genre et au nombre du sujet ou du complément d'objet (V. PARTICIPE) ; on rangera aussi sous le chef de l'accord les faits de **concordance** (v. ce mot) entre le temps d'un verbe subordonné et celui du verbe dont il dépend.

Sans énoncer ici les règles des différentes sortes d'accord, nous devons poser — sinon résoudre — les problèmes généraux que soulève la notion elle-même.

On peut traiter par prétérition la représentation pronominale, où la valeur fonctionnelle de l'accord ne fait pas question. Les marques morphologiques du pronom servent au repérage de l'antécédent : ***Jean** a rencontré **Cécile ; elle** a été très aimable* (*elle,* c'est Cécile ; *il* représenterait Jean). En fait, il n'y a pas ici de contrainte grammaticale ; le pronom exprime le sexe et le nombre de l'être auquel on pense en prononçant la seconde proposition. Sexe et nombre de l'objet pensé peuvent avoir été fictivement posés par un nom antécédent : *Le prince s'est marié sans l'assentiment de **sa famille, elle** s'y est opposée en vain ;* mais beaucoup de pronoms désignent un objet sans intermédiaire d'antécédent (*toi, quelqu'un, tout*) : l'appopriation à l'objet ne relève même plus, dans ce cas, de l'accord.

Au contraire, l'accord de l'épithète avec le nom — ou du verbe avec le sujet (***tu** danses, **nous** dansons*) — ne semble pas, à première vue, pouvoir faire l'objet d'un choix. Certains linguistes lui refusent toute valeur significative et le regardent comme une « servitude grammaticale », sorte de « variante combinatoire » morphologique, d'ailleurs en voie d'extinction. Une comparaison avec la langue anglaise peut accréditer cette idée ; tout adjectif y est invariable en genre et en nombre : *a **little** boy, a **little** girl, **little** boys* (ou *girls*) ; quant au verbe, il n'y connaît de variation en personne et en nombre qu'à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent : *I go* / he go**es,** mais *I went / he went.* Du fait que cette langue a éliminé l'accord de l'adjectif et du verbe avec le nom ou le pronom, on est tenté d'inférer que le français maintient par inertie une pratique sans valeur fonctionnelle, et l'on explique par là l'effacement progressif, dans la langue parlée, des marques de nombre et de personne : singulier et pluriel ne sont plus guère distingués, et l'on prononce identiquement [ɛm] la forme verbale de *j'aime, tu aimes, l'enfant aime, les enfants aiment.*

Ces conclusions s'appliquent *mutatis mutandis* aux faits d'accord temporel ; le français dit : *Il **sait** que la Terre **tourne*** et : *Il **savait** que la Terre **tournait,*** alors que l'allemand, dans le second cas, marque

par l'emploi du présent la durée permanente (absolue) du fait énoncé dans la subordonnée : *Galilei **wusste,** dass die Erde um die Sonne **kreist.*** On estime généralement qu'au subjonctif la disparition de l'imparfait et du plus-que-parfait tient, entre autres causes, au caractère automatique que présentait leur emploi en proposition subordonnée : *Je **désire** qu'il **parte** / Je **désirais** qu'il **partît*** ; la langue parlée dit : *Je **désirais** qu'il **parte,*** et le sens est aussi clair qu'il l'est à l'infinitif, où le double jeu de temps n'a jamais existé : *Je désire **partir** / Je désirais **partir.***

On peut défendre de deux manières la thèse d'une valeur fonctionnelle de l'accord.

• Soit le groupe *la grande montagne blanche* (exemple de A. Martinet, *Éléments de linguistique générale,* 1960). Un signifié unique « féminin » y est exprimé par quatre signifiants : *la* (et non *le), grande* (et non *grand), montagne* (féminin par essence), *blanche* (et non *blanc*) ; il s'agit en fait d'un seul « signifiant discontinu », émergeant à différents points du groupe et exprimant par redondance le genre du nom chef de groupe. La redondance est un phénomène commun dans l'expression linguistique, où elle combat l'effet des ambiguïtés accidentelles. Certains noms peuvent être des deux genres, avec une différence de sens (*voile*) qui peut se réduire à la distinction des sexes (*élève, secrétaire*). Dans le groupe *une voile,* l'article est la seule marque de féminin ; au pluriel, dans un groupe comme *les immenses voiles blanches,* seul l'adjectif *blanches* marque le genre féminin (*immenses* et *les* sont des deux genres). A cette conception, on peut objecter que les noms à double genre sont une minorité négligeable, et que l'anglais se passe très bien de telles redondances : le genre des noms n'y est même pas distingué par l'article, et tous les noms de choses y sont du neutre. L'indication du genre, au moins pour les noms de choses, n'est pas une fin en soi ; celle du nombre peut être une fin, mais précisément les marques de nombre, pour l'adjectif français, sont plus rares que celles de genre *(blanches* est prononcé comme *blanche*) — et elles manquent totalement pour l'adjectif anglais.

• On peut justifier l'accord non plus par le cas où les marques font défaut dans le terme recteur, mais par le cas normal où, présentes des deux côtés, elles manifestent un lien de dépendance : ainsi, dans *la petite danseuse,* l'*e* final de *petite* ne marquerait pas le genre de *danseuse,* mais la « fonction épithète ». C'est **l'un ou l'autre :** les deux s'excluent ; s'il y a « redondance », ce n'est plus dans l'indication du genre, c'est dans celle de la fonction, puisque la place de l'adjectif *petite* ne permet pas d'y voir autre chose que l'épithète de *danseuse.* Si l'épithète, en français — comme c'est presque le cas en anglais —, ne connaissait pas d'autre place qu'avant le nom, l'accord serait donc superflu ; mais, dans certains cas où l'épithète suit un groupe nominal tel que *les importations de vin,* un doute peut porter sur le nom recteur, doute levé par l'accord de l'adjectif (*les importations de vin **français*** ou ***françaises***). Surtout, le français écrit pratique abondamment le *détachement* (v. ce mot) de l'épithète, et l'accord subsiste alors comme seul repère du mot recteur :

> *L'inattingible plafond,*
> ***Toute,** et **seul,** tu le désignes ;*
> *Pourtant, Danseuse, ces lignes,*
> *Quels noirs destins les défont !*
> (Vincent Muselli).

Le choix s'offre donc entre trois thèses : accord de routine, ou marque morphologique, ou marque syntaxique, Selon les cas, l'une ou l'autre est pertinente. Ainsi, l'accord du verbe dans *tu es* paraît bien n'être qu'une survivance : le pronom *tu* marque suffisamment la personne, et le verbe n'en peut être assez éloigné pour qu'un repère morphologique devienne utile. Dans les cas d'homonymie (*le voile / la voile*) ou de double sexe (*un élève / une élève*), l'accord assume une fonction sémantique certaine ; et pour les mots d'un seul genre, comme *chaise* ou *fauteuil,* l'indice qu'est l'article accordé (*un/ une ; le/la*) est un auxiliaire précieux de l'apprentissage des genres dans la langue maternelle. La connaissance des genres (arbitraires pour les noms de choses) est nécessaire pour que l'accord remplisse ses fonctions syntaxiques, diverses et d'importance inégale selon les mots considérés, et que l'on examinera dans les articles particuliers mentionnés plus haut.

Comment ces observations s'appliquent-elles aux faits de « concordance » ? Nous verrons qu'il en est des « temps » subordonnés comme des pronoms : leur valeur absolue se confond souvent avec la valeur relative (grammaticalement conditionnée) qu'on veut leur attribuer : *Le chanteur **fit** savoir qu'il **était** souffrant* (l'imparfait exprime là aussi bien un passé vu du présent qu'un présent vu du passé). Parfois, le temps de concordance exprime une nuance étrangère au temps « absolu » : *Les Anciens ne savaient pas que la Terre **tourne,** ils croyaient que le char du Soleil en **faisait** quotidiennement le tour* (*tourne* exprime la vérité universelle, *faisait* la croyance propre aux Anciens). Il est des cas où le temps du verbe subordonné renseigne sur celui du verbe principal, ambigu : *Le roi **dit** que l'ambassadeur **entrât*** (*dit* est au passé simple). Il en est enfin où la concordance, en l'absence d'une conjonction de subordination, devient marque de dépendance : *Le Renard s'excusa : il **était** enrhumé* (style « indirect libre »).

Dans le domaine du verbe non plus que de l'adjectif, une réponse unique ne peut être donnée au problème des fonctions de l'accord. L'unité des faits d'accord a son véritable fondement dans le plan des signifiés, où ils impliquent un rapprochement de substance au niveau du message : le pronom désigne (sans dépendance syntaxique) le même objet que le nom ; l'adjectif et le verbe expriment des propriétés de l'objet que le nom désigne ; les temps « concordent » en s'articulant entre eux sur la ligne du temps universel.

accordable [akɔrdabl] adj. (de *accorder ;* XIIe s.). Qui peut s'accorder, qui peut être accordé : *Un piano qui n'est plus accordable.*

accordage [akɔrdaʒ] n. m. (de *accorder ;* début du XIXe s.). Action d'accorder un instrument à cordes : *L'accordage d'un piano.* || *Marteau d'accordage,* clef dont se servent les accordeurs : *je retournai à mon poste, et m'armant du marteau d'accordage, je résolus de l'en assommer s'il essayait de m'outrager* (Sand).

accordailles [akɔrdaj] n. f. pl. (de *accorder,* d'après le sens de « fiancer » ; XVe s. ; 1539, R. Estienne). **1.** *Vx* ou *fam.* Conventions préliminaires en vue d'un mariage. || **2.** *Dialect.* Diançailles : *Elle avait fait faire une galette et des crêpes chez elle pour les accordailles* (Sand).

accordance [akɔrdɑ̃s] n. f. (de *accorder ;* XIIe s.). *Littér.* Rapport de convenance entre deux choses : *Son visage, triste et amaigri, était en parfaite accordance avec le grand deuil dont elle était revêtue* (Baudelaire).

• SYN. : *accord, concordance, conformité, correspondance, harmonie.*

accordant, e [akɔrdɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *accorder ;* XIIIe s., Beaumanoir). **1.** *Class.* Qui se trouve en accord : *Il est impossible qu'ils soient accordants avec toutes les diverses opinions des hommes* (Descartes). || **2.** *Vx.* En musique, syn. de CONSONANT.

accordé, e [akɔrde] n. (Part. passé de *accorder ;* 1539, R. Estienne). *Class.* et *dialect.* Personne que lie un contrat de mariage, et, *par extens.,* fiancé, fiancée : *Je vous dis que vous ne caressiez point nos accordées* (Molière). *Le domestique amène l'accordée au fils de son maître* (Chateaubriand).

accordéon [akɔrdeɔ̃] n. m. (de l'allem. *Akkordion,* nom donné à l'instrument par son inventeur Damian [1829], d'après *orchestrion* [XVIIIe s.] ; refait en franç. d'après *orphéon ;* 1833, Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*). **1.** Instrument

de musique populaire portatif, dont les anches de métal sont mises en vibration par un soufflet : *Le maître de poste de Schlau venait d'inventer l'accordéon : il m'en vendit un ; toute la nuit, je fis jouer le soufflet dont le son emportait pour moi le souvenir du monde* (Chateaubriand). || **2.** Fig. *En accordéon,* plissé comme un accordéon, et, *par extens.,* qui est marqué de plis grossiers : *Un pantalon en accordéon.*

accordéoniste [akɔrdeɔnist] n. et adj. (de *accordéon* ; 1866, Larousse). Personne qui joue de l'accordéon.

accorder [akɔrde] v. tr. (lat. pop. **accordare,* qui aurait remplacé le lat. class. *concordare,* s'accorder, de *cor, cordis,* cœur, avec influence de *chorda,* corde d'instrument de musique ; XIIe s., *Aiol,* sens musical ; sens grammatical, XVe s.).

I. 1. *Class.* et *littér.* Ramener la paix, la bonne entente entre des personnes qui sont en désaccord : *Deux hommes que je ne pouvais accorder* (Fénelon). *Que l'amour vous accorde* (La Fontaine). *En les réfutant tous, il les a tous accordés* (Balzac). || **2.** *Class.* Mettre fin à un désaccord : *Comme le sujet de leur querelle fut public, elle fut accordée au sortir du palais par M. le duc d'Orléans* (La Rochefoucauld). || **3.** *Vx.* Etablir les conventions préliminaires d'un mariage, et, *par extens.,* fiancer : *Elle était accordée depuis quelques jours à un petit vieillard ratatiné* (Voltaire). || **4.** Etablir entre des choses une harmonie, un rapport de convenance : *Ils partirent en accordant leurs pas* (Vercel). *C'était leur intérêt* [...] *de choisir les tons qui fussent accordés* (Mauriac). || **5.** *Spécialem.* Régler la justesse d'un instrument : *Accorder un piano, un violon.* || **6.** Mettre des instruments au même diapason. || Fig. *Accorder ses violons, ses flûtes,* supprimer les contradictions, se mettre d'accord pour réaliser quelque chose. || **7.** En grammaire, faire l'accord entre deux ou plusieurs mots : *On accorde l'adjectif épithète avec le nom auquel il se rapporte.*

II. 1. Admettre une chose, la reconnaître pour vraie : *Je vous accorde que vous avez raison. J'accordais qu'il différait notablement de l'un et de l'autre* (Sainte-Beuve). *Vous m'accorderez bien que, s'il y a dans le monde un ordre, cet ordre est divin* (France). || *Par extens.* Consentir à reconnaître à quelqu'un ou à quelque chose une qualité : *Je ne sais si ce monde est le pire des mondes possibles, c'est le flatter, je crois, que de lui accorder quelque excellence, fût-ce celle du mal* (France). || **2.** Donner son accord, son consentement à ; consentir à octroyer, à donner : *Seigneur mon Dieu ! accordez-moi la grâce de produire quelques beaux vers* (Baudelaire). || *Accorder la main de sa fille à quelqu'un,* consentir à la lui donner en mariage. || *Accorder une demande, une requête,* y faire droit.

• Syn. : **I, 1.** *raccommoder, rapprocher, rassembler, réconcilier, réunir* ; **4** *adapter, ajuster, apparier, approprier, assortir, harmoniser.* || **II, 1** *avouer, concéder, convenir que, reconnaître* ; **2** *allouer, attribuer, concéder, décerner, octroyer.* — Contr. : **I, 1** *brouiller, désunir, diviser* ; **4** *opposer* ; **5** *désaccorder.* || **II, 1** *dénier, refuser, rejeter, repousser* ; **2** *refuser.*

◆ **s'accorder** v. pr. **1.** Etre ou se mettre d'accord : *Ils se sont accordés pour le tromper. Je ne découvre qu'un sujet sur lequel il aurait pu s'accorder avec le proconsul d'Achaïe* (France). || **2.** Etre en accord : *Le style d'un monument ne s'accorde pas toujours avec la date qu'on lui suppose* (Flaubert). *Vos caractères ne s'accordent pas* (Musset). || **3.** En grammaire, être en concordance : *Le verbe s'accorde avec son sujet.* || **4.** S'octroyer à soi-même : *S'accorder une journée de repos.*

• Syn. : **1** *s'accommoder, s'arranger, se lier, se raccommoder, se rapprocher, se réconcilier, s'unir* ; **2** *s'adapter, s'assortir, s'harmoniser* ; **4** *se donner, s'offrir,* (fam.). — Contr. : **1** *se brouiller, se disputer, se fâcher, se quereller* ; **2** *contraster, détonner, jurer, s'opposer, trancher* ; **4** *se refuser, s'interdire.*

accordeur [akɔrdœr] n. m. (de *accorder* ; 1325, au sens de « qui met d'accord », Godefroy ; au sens d' « accordeur de pianos », milieu du XVIIIe s.). **1.** *Vx.* Celui qui essaie de régler les différends : *Ce fut un jeu pour lui, habitué à tenir dans les mariages le rôle d'accordeur, de prouver que tout s'arrangeait* (Tharaud). || **2.** Celui qui accorde les instruments de musique : *L'accordeur était venu le matin même et, pourtant, Cécile, une clef aux doigts, interrogeait les clavecins* (Duhamel).

accordoir [akɔrdwar] n. m. (de *accorder* ; 1690, Furetière). Outil qui sert à accorder les instruments de musique (piano, orgue, etc.).

1. accore [akɔr] adj. (du néerl. *schor,* escarpé, et *schore,* écueil escarpé ; adj., 1606, Nicot, et n. m., 1607, Hulsius, sous la forme *escore* ; *accore,* 1773, Bourdé). *Côte accore,* côte escarpée et abrupte plongeant verticalement dans la mer.

◆ n. m. Escarpement d'un récif.

2. accore [akɔr] n. m. (du moyen néerl. *score,* étai ; 1382, *Comptes du clos des Galées de Rouen,* écrit *escore* ; *accore,* 1736, Aubin). Pièce de bois servant à étayer un navire en construction.

accorer [akɔre] v. tr. (de *accore* 2 ; 1382, *Comptes du clos des Galées de Rouen).*) Accorer un navire, le soutenir par des accores.

accorné, e [akɔrne] adj. (de *à* et de *corne* ; XIVe s., *Dict. général*). Se dit, en héraldique, du sabot du cheval, de la corne du taureau, du bouc, etc., quand ce sabot ou cette corne sont d'un autre émail que le corps.

accort, e [akɔr, -ɔrt] adj. (ital. *accorto,* avisé ; 1444, *Dict. général* ; sens moderne, XVIIe s.). **1.** *Class.* Adroit, avisé, habile : *Que mon frère, ébloui par cette accorte feinte, | De nos prétentions n'ait nul soupçon ni crainte* (Corneille). || **2.** *Class.* Qui sait s'accommoder à l'humeur des autres, complaisant : *Cet homme est fort accort* (Acad., 1694). || **3.** *Littér.* Se dit d'une personne qui a quelque chose d'agréable, de vif, de plaisant dans l'esprit et dans l'allure : *Je vis de jeunes Grecques, vives, jolies, accortes* (Chateaubriand). *C'était une assez forte femme, aux traits marqués ; entêtée comme lui, mais accorte après tout, et la plupart du temps souriante* (Gide).

• Syn. : **3** *agréable, aimable, avenant, engageant, enjoué, gentil, gracieux.* — Contr. : **3** *déplaisant, désagréable, disgracieux, laid, lourd, rébarbatif.*

• Rem. Aujourd'hui, cet adjectif ne s'emploie qu'au féminin.

accortement [akɔrtəmɑ̃] adv. (de *accort* ; milieu du XVIe s.). *Class.* Avec habileté : *Vous me jouez, mon frère, assez accortement* (Corneille).

accortise [akɔrtiz] n. f. (de *accort* ; 1539, H. Estienne). *Class.* et *littér.* Complaisance, amabilité : *Sa souplesse et son accortise l'avaient attaché et lié extrêmement avec M. de Luxembourg* (Saint-Simon). *L'accortise italienne calma la vivacité française* (Voltaire). *Courtoisement, il consulte l'accusé* [...]. *Gandhi n'est pas en reste d'accortise* (Rolland).

• Syn. : *affabilité, amabilité, aménité, complaisance, gentillesse, prévenance.*

accostable [akɔstabl] adj. (de *accoster* ; anc. franç., au sens de « accessible » ; XVIe s., Thevet ; 1563, R. Belleau, au sens de « accueillant, favorable »). **1.** *Class.* Que l'on peut aborder, fréquenter : *J'en allai visiter quelques-uns* [des bourgeois] *qui me semblèrent les plus accostables, et avec qui j'avais été le plus familier* (Ch. Sorel). *Quelque nymphe peu accostable* (Regnard). || **2.** Se dit d'un lieu où l'on peut aborder facilement : *Rivages accostables.*

• Syn. : **2** *abordable, accessible.* — Contr. : **1** et **2** *inabordable, inaccessible.*

accostage [akɔstaʒ] n. m. (de *accoster* ; milieu du XIXe s.). Action d'accoster.

accostant, e [akɔstɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *accoster* ; XVIIIe s., *Dict. général).*) *Class.* Qui accoste facilement les gens, qui lie aisément conversation : *Termes était poli et accostant, mais à peine lui répondait-on en fuyant* (Saint-Simon).

accoster [akɔste] v. tr. et intr. (de l'anc. franç. *coste,* côte ; a repris *-st-* sous l'influence de l'anc. provenç. *acostar,* s'approcher ; XIIe s., « être près de », et *s'accoster de,*

« s'approcher de, se lier avec » ; sens maritime, début du XV^e s.). **1.** En parlant d'un navire, s'approcher aussi près que possible de : *Un petit bâtiment, accostant presque la falaise, grâce à l'eau profonde* (Hugo). *La chaloupe accoste au débarcadère de la gare, d'où le chemin de fer, naguère, partait pour Canton* (Malraux). *Accoster le quai.* || **2.** *Fig.* S'approcher de quelqu'un pour lui parler : *Une femme l'accosta, lui glissa quelques mots d'une voix câline* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *aborder* ; **2** *aborder, accrocher* (fam.). — CONTR. : **1** *appareiller, s'éloigner, lever l'ancre, partir, quitter* ; **2** *s'écarter de, s'éloigner de, éviter, fuir.*

◆ **s'accoster** v. pr. Class. *S'accoster de quelqu'un,* le prendre pour compagnon (surtout en mauv. part) : *Je m'accostai d'un homme à lourde mine* (Voltaire).

accot [ako] n. m. (déverbal de *accoter*). Adossement de paille, de feuilles mortes ou de fumier froid, pour protéger des semis, de jeunes plants contre le gel.

accotement [akɔtmɑ̃] n. m. (de *accoter* ; 1611, Cotgrave). **1.** Partie d'une route comprise entre la chaussée et le fossé : *Stationner sur un accotement.* || **2.** Partie du ballast située de chaque côté d'une voie ferrée.

accoter [akɔte] v. tr. (bas lat. *accubitare,* de *cubitus,* coude, contaminé par *accoster* ; XII^e s.). **1.** Appuyer d'un côté : *Force lui fut d'avaler sa bouchée et d'accoter proprement sa bouteille dans l'angle du fiacre afin que le vin ne s'en échappât point* (Dumas). *Il s'engouffrait dans une cabane à outils accotée au mur* (Montherlant). || **2.** *Vx.* Soutenir avec une cale, avec un étai : *Accoter une muraille.*

• SYN. : **1** *adosser, appuyer* ; **2** *étayer.*

◆ **s'accoter** v. pr. S'appuyer sur le côté : *Il vient de décrocher l'appareil téléphonique et* [...] *s'accote, la tête collée contre le mur* (Duhamel).

accotoir [akɔtwar] n. m. (de *accoter* ; 1560, B. Palissy, écrit *accotouer*). **1.** Ce qui sert à s'accoter, à s'appuyer : *Les accotoirs d'un fauteuil, d'un confessionnal.* || **2.** Ce qui sert à accoter, à étayer : *L'accotoir d'un navire en construction.*

• SYN. : **1** *accoudoir, ados, appui, bras* (de fauteuil), *dossier* ; **2** *accore, cale, étai, étançon.*

accouchée [akuʃə] n. f. (part. passé de *accoucher* ; 1321, dans Richard, *Comtesse Mahaut,* écrit *acouchiée*). Femme qui vient d'accoucher.

accouchement [akuʃmɑ̃] n. m. (de *accoucher* ; XII^e s.). **1.** Tout le travail de la mise au monde d'un enfant, depuis les premières douleurs jusqu'à la délivrance. || **2.** Action d'aider une femme à accoucher : *Faire un accouchement.* || *Accouchement sans douleur,* méthode de prophylaxie psychologique qui permet de supprimer la crainte des accouchées et, dans une certaine mesure, les douleurs. || **3.** *Fig.* et *fam.* Action de produire péniblement une œuvre, de prendre avec peine une décision, etc. : *Le travail de l'accouchement de l'aveu est très pénible* (Stendhal). *L'accouchement de cet ouvrage a été laborieux.*

• SYN. : **1** *couches, délivrance, enfantement, gésine* (vx), *parturition.*

accoucher [akuʃe] v. intr. et tr. ind. [**de**] (de *coucher* ; fin du XII^e s., proprem. « se coucher » ; le sens spécialisé « mettre au monde » apparaît dès 1170, Chr. de Troyes). **1.** Mettre un enfant au monde : *Elle est accouchée d'hier. Elle a accouché hier. Accoucher à terme, avant terme. Ma mère accoucha à Saint-Malo d'un premier garçon qui mourut au berceau, et qui fut nommé Geoffroy, comme presque tous les aînés de ma famille* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Produire avec effort, avec difficulté une œuvre de l'esprit : *Accoucher d'un long ouvrage. Monsieur avait accouché de projets toute la nuit* (Retz). *Enfin, j'accouche dans ma nuit de cinq malheureux couplets* (Vallès). || **3.** *La montagne qui accouche d'une souris,* se dit quand des moyens importants ne donnent qu'un résultat dérisoire (par allusion à une fable de La Fontaine). || **4.** *Pop.* S'expliquer, dire ce qu'on ne voulait pas ou n'osait pas dire : *Parle donc, accouche !*

• SYN. : **1** *donner le jour à, enfanter, mettre au monde* ; **2** *enfanter* ; **4** *avouer.*

• REM. Les temps composés de *accoucher* se conjuguent avec l'auxiliaire *être* ou avec l'auxiliaire *avoir* selon qu'on exprime l'état ou l'action : *Elle est accouchée depuis un mois. Elle a accouché il y a un mois.*

◆ v. tr. **1.** *Accoucher une femme,* l'aider à mettre un enfant au monder : *Le médecin l'a accouchée.* || **2.** *Fig.* Aider un artiste, un auteur à créer, à produire les œuvres qu'il conçoit confusément : *Combien d'intelligences il* [V. Hugo] *a accouchées, combien d'hommes qui ont rayonné par lui seraient restés obscurs ; il est impossible de ne pas le considérer comme un de ces esprits rares et providentiels qui opèrent, dans l'ordre littéraire, le salut de tous* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *délivrer.*

accoucheur, euse [akuʃœr, -øz] n. (de *accoucher* ; 1677, D. Fournier). **1.** Personne qui pratique des accouchements ; et adjectiv. : *Un médecin accoucheur.* || **2.** *Fig.* Personne qui amène les autres à découvrir la vérité qui est en leur esprit à l'état latent : *Platon, disciple de Socrate, accoucheur industrieux des intelligences* (Cousin). *Comme Socrate, le protestantisme a été un accoucheur d'esprits* (Chateaubriand).

• SYN. (fém.) : **1** *sage-femme.*

accoudement [akudmɑ̃] n. m. (de *accouder* ; 1611, Cotgrave). Le fait de s'appuyer sur le couder : *Les accoudements pensifs des femmes aux balustrades* (Goncourt).

accouder (s') [sakude] v. pr. (de *coude* ; XII^e s.). S'appuyer du coude, sur le coude : *S'accouder à une rampe, sur une table, contre une cheminée. Dans les beaux soirs d'été* [...], *il ouvrait la fenêtre et s'accoudait* (Flaubert).

accoudoir [akudwar] n. m. (de *accouder* ; XIV^e s., Godefroy, écrit *acouldouer* ; *accoudoire,* 1552, R. Estienne). Appui, partie d'un meuble sur lesquels on peut s'accouder : *L'accoudoir d'une fenêtre, d'un prie-Dieu. La bergère aux accoudoirs usés par les bras de Renaud* (Colette).

• SYN. : *accotoir, bras.*

accouer [akwe] v. tr. (de l'anc. v. *couer,* du lat. *coda, cauda,* queue ; XIV^e s.). Attacher des animaux à la queue l'un de l'autre : *Accouer des chevaux.*

accouple [akupl] n. f. (déverbal de *accoupler* ; 1552, R. Estienne). En termes de chasse, lien avec lequel on attache les chiens ensemble.

accouplement [akupləmɑ̃] n. m. (de *accoupler* ; XIII^e s.). **1.** Assemblage d'animaux par couple ; association de deux appareils pour les rendre solidaires : *Accouplement de chiens à un traîneau. Accouplement de moteurs électriques.* || *Fig.* Rapprochement de deux idées, de deux choses, etc. : *Accouplement de mots, d'idées.* || **2.** Conjonction du mâle et de la femelle, en parlant des animaux : *Le mulet vient de l'accouplement d'un âne et d'une jument.* || **3.** *Class.* En parlant de l'homme, union du mariage : *Tu menais le blond hyménée* | *Qui devait solennellement* | *De ce fatal accouplement* | *Célébrer l'heureuse journée* (Malherbe). || **4.** *Auj.* Se dit péjor. en parlant de l'homme : *Des colosses debout regardant autour d'eux* | *Ramper des monstres nés d'accouplements hideux* (Hugo).

• SYN. : **1** *appareillement, appariement* ; **2** et **4** *coït, copulation.*

accoupler [akuple] v. tr. (de *couple* ; XII^e s.). **1.** Réunir par couple des animaux, ou rendre deux choses solidaires : *Accoupler des bœufs à la charrue. Accoupler des roues.* || *Fig.* Mettre côte à côte : *Accoupler des mots.* || **2.** Unir le mâle et la femelle pour la reproduction.

• SYN. : **1** et **2** *appareiller, apparier.* — CONTR. : **1** et **2** *désaccoupler.*

◆ **s'accoupler** v. pr. **1.** S'unir pour la génération, en parlant des animaux. || **2.** *Péjor.* Se dit aussi de l'homme et de la femme.

accourcir [akursir] v. tr. (de *court* ; 1162, Chr. de Troyes, écrit *acourcir*). **1.** *Class.* Rendre plus court ; diminuer l'étendue ou la durée d'une chose : *Accourcir une*

robe, un bâton. Il y en a [des contes] *que j'ai accourcis* (La Fontaine). *Les Parques ont accourci le fil de ses jours* (Fénelon). || **2.** *Class.* Faire paraître plus court : *Le chemin étant long, et partant ennuyeux,* | *Pour l'accourcir, ils disputèrent* [= discutèrent] (La Fontaine).

• REM. A la place de *accourcir,* on emploie aujourd'hui *raccourcir,* dont le sens itératif (« accourcir de nouveau ») s'est peu à peu effacé.

accourcissement [akursismɑ̃] n. m. (de *accourcir ;* début du XVIᵉ s.). *Class.* Diminution de longueur, de durée : *L'accourcissement du chemin, des jours.*

accourir [akurir] v. intr. (lat. *accurrere,* courir vers, accourir ; v. 1050 ; *acorre, accourre,* XIVᵉ-XVIᵉ s.). [Conj. **21 ;** v. Rem.] Venir en hâte : *Averti par un coup de téléphone du retour précipité de son ami, il était accouru, quittant tout pour s'installer au chevet de l'enfant* (Martin du Gard).

• SYN. : *arriver, surgir, survenir.* — CONTR. : *flâner, lambiner, tarder, traîner.*

• REM. Aux temps composés, *accourir* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* ou plus souvent avec *être : Ses amis ont accouru pour le féliciter de son succès* (Acad., 1932). *Toute la population était accourue pour nous voir* (Chateaubriand).

accourse [akurs] n. f. (altér. de *coursie* [fin du XVᵉ s.], de l'ital. dialect. *corsia,* proprem. « passage où l'on peut courir », fém. pris substantiv. de l'adj. *corsio,* ital. littér. *corsivo,* courant ; XVIᵉ s., R. Belleau, écrit *accoursie ;* 1751, *Encyclopédie*). En architecture, galerie extérieure reliant deux appartements.

accoutrement [akutrəmɑ̃] n. m. (de *accoutrer ;* 1498, Commynes). **1.** *Class.* Ensemble de l'habillement : *Les accoutrements de veuve* (Saint-Simon). *De riches accoutrements* (Ch. Sorel). || **2.** *Auj.* Habillement bizarre, étrange : *Un accoutrement de clow. Chacun* [de ces peintres] *dans l'accoutrement qui le faisait passer pour fou dans sa ville natale* (Giraudoux). *Et leur accoutrement tranchait sur celui des autres jeunes filles de Balbec, parmi lesquelles quelques-unes, il est vrai, se livraient au sport, mais sans adopter pour cela une tenue spéciale* (Proust).

• SYN. : **2** *affublement* (fam.), *défroque, équipage, harnachement* (fam.).

accoutrer [akutre] v. tr. (lat. pop. **acco[n]s[u]turare,* coudre ensemble, de *co[n]s[u]tura,* couture ; XIIIᵉ s., écrit *acostrer, acoutrer ;* devenu péjor. à la fin du XVIIᵉ s.). **1.** *Class.* Vêtir, habiller : *Les plus belles gens et les mieux accoutrés (Dict. général).* || **2.** *Péjor.* Habiller d'une manière bizarre, étrange : *Des jeunes gens sveltes et des femmes accoutrées des costumes excentriques autorisés par la saison assistent à quelque solennité du turf qui file dans le lointain* (Baudelaire). || **3.** Fig. *Accoutrer quelqu'un de toutes pièces,* le maltraiter en actes ou en paroles.

• SYN. : **2** *affubler* (fam.), *attifer* (fam.), *caparaçonner, équiper, fagoter* (fam.), *ficeler* (pop.), *harnacher* (fam.).

accoutumance [akutymɑ̃s] n. f. (de *accoutumer ;* XIIᵉ s., écrit *acostumance*). **1.** *Littér.* Le fait de se familiariser avec quelque chose ; habitude ainsi prise : *C'est une marque de l'accoutumance au péché, que de pécher sans remords* (Bossuet). *Je cherchais* [...] *à ressaisir certaines de mes plus vieilles accoutumances de ma vie de marin* (Romains). || **2.** *Spécialem.* En médecine, processus suivant lequel l'organisme devient de moins en moins sensible à un médicament ou à un poison.

• SYN. : **1** *acclimatement, accommodation, adaptation, coutume, habitude, manie, pli, routine, us* (vx), *usage ;* **2** *immunité, mithridatisation, tolérance.* — CONTR. : **1** *désaccoutumance, dépaysement ;* **2** *anaphylaxie, intolérance, sensibilisation.*

accoutumé, e [akutyme] adj. (part. passé de *accoutumer*). Se dit d'une chose dont on a l'habitude : *Charles X me reçut avec sa bonté accoutumée et cette élégante facilité de manières que les années rendent plus sensible en lui* (Chateaubriand). *Je suivais dans les cieux ma route accoutumée* (Vigny). *A l'heure accoutumée.*

• SYN. : *coutumier, familier, habituel, ordinaire.* — CONTR. : *inaccoutumé, inhabituel, étrange, insolite.*

◆ **A l'accoutumée** loc. adv. A l'ordinaire, d'habitude : *Il poussait des soupirs, comme à l'accoutumée* (Duhamel).

accoutumer [akutyme] v. tr. (de *coutume ;* 1190, *le Livre des Rois,* écrit *acustumer*). **1.** Amener quelqu'un à prendre une habitude : *Accoutumer un enfant au travail, à se lever tôt. L'homme civil, à l'instant de sa naissance, est étroitement garrotté dans un maillot ; il semble que ses parents veuillent déjà l'accoutumer à l'esclavage éternel qui lui est préparé* (Laclos). || **2.** *Être accoutumé à,* avoir pris l'habitude de : *Être accoutumé à travailler. Le vin, auquel il n'était pas accoutumé, avait chauffé cet émerveillement jusqu'à l'ivresse* (Romains).

• SYN. : **1** *adapter, façonner, faire, familiariser, habituer, plier, rompre.* — CONTR. : **1** *désaccoutumer, déshabituer, libérer.*

◆ v. tr. ind. (aux temps composés) [**de**]. Class. et littér. *Avoir accoutumé de,* avoir pris l'habitude de : *Vous avez redonné le pain à une ville qui a accoutumé de le fournir à toutes les autres* (Boileau). *Ce n'était pas le sifflement voilé qu'ici j'avais accoutumé d'entendre* (Gide).

◆ **s'accoutumer** v. pr. [**à**]. Prendre l'habitude de : *Nous nous sommes accoutumés au froid, à la fatigue. Tu t'es accoutumé à ton voisin. Il s'est accoutumé à travailler pendant de longues heures.*

accrédité, e [akredite] adj. (part. passé de *accréditer*). Qui jouit d'une grande réputation : *L'auteur de l'ouvrage le plus accrédité sur Sainte-Hélène expose la théorie qu'inventait Napoléon au profit des meurtriers* (Chateaubriand).

accréditer [akredite] v. tr. (de *crédit ;* 1553, *Papiers de Granvelle*). **1.** Class. et littér. *Accréditer quelqu'un,* le mettre en crédit, le rendre digne de confiance, lui donner l'autorité nécessaire pour agir : *La réputation de sa bonne foi et de son industrie* [= activité] *l'ont fort accrédité* (Acad., 1694). *Le mauvais grec que parlait Paul, sa phrase incorrecte et haletante n'étaient pas faits pour l'accréditer à Athènes* (Renan). || Spécialem. *Accréditer un ministre, un ambassadeur auprès d'un gouvernement étranger,* le faire reconnaître officiellement par ce gouvernement. || **2.** *Accréditer quelqu'un auprès d'une banque,* lui faire ouvrir un crédit à cette banque. || **3.** *Accréditer quelque chose,* le rendre croyable, vraisemblable, lui donner cours : *Accréditer un bruit, une nouvelle, un mensonge. Des traîtres* [...] *accréditaient à la cour de Sigismond les bruits les plus fâcheux sur le compte du nouveau tsar* (Mérimée) ; lui donner du poids, de l'autorité, de la valeur : *Accréditer une expression nouvelle.*

• SYN. : **1** *imposer ;* **3** *autoriser, diffuser, introduire, propager.* — CONTR. : **3** *contredire, démentir, désavouer.*

accréditeur [akreditœr] n. m. (de *accréditer ;* 1845, Bescherelle). En termes de banque, celui qui donne sa garantie en faveur d'un tiers.

accréditif, ive [akreditif, -iv] adj. (de *accréditer ;* début du XXᵉ s.). Qui accrédite auprès d'une banque : *Lettre accréditive.*

◆ **accréditif** n. m. **1.** Crédit ouvert au client d'une banque auprès d'une autre banque. || **2.** Lettre ouvrant ce crédit.

accrêté, e [akrɛte] adj. (de *crête*).) *Dialect.* Fier comme le coq dont la crête se dresse : *Cette fille était si accrêtée qu'elle n'eût point voulu traiter le roi de cousin* (Sand).

accroc [akro] n. m. (déverbal de *accrocher ;* début du XVIᵉ s.). **1.** Déchirure faite par ce qui accroche : *Sa broche ovale lui servait souvent à agrafer l'un sur l'autre les bords d'un accroc dans sa robe de taffetas noir* (Colette). || **2.** *Fig.* et *fam.* Atteinte portée à quelque chose d'intact : *Cette condamnation est un accroc à sa réputation.* || *Spécialem.* Infraction, acte illégal : *Un accroc au règlement.* || **3.** *Fam.* Se dit d'un incident qui a des conséquences fâcheuses : *Amélie ne marque pas trop de nervosité et le repas s'achève sans accroc* (Gide). || *Spécialem.* Difficulté qui entraîne un retard : *Il est survenu un accroc qui retarde leur accommodement* (Acad., 1932).

• SYN. : **1** *déchirure, trou ;* **2** *souillure, tache ; entorse* (fam.), *transgression, violation ;*

3 *accident, anicroche* (fam.), *complication, contretemps, difficulté, embarras, incident, obstacle, os* (pop.).

accrochage [akrɔʃaʒ] n. m. (de *accrocher* ; 1583, Gauchet). **1.** Action d'accrocher : *L'accrochage d'un tableau.* ‖ **2.** Action de se heurter légèrement, en parlant de deux véhicules : *Dans cette rue étroite et encombrée, les accrochages sont fréquents.* ‖ **3.** Combat de rencontre entre patrouilles ou troupes en contact : *Cet accrochage a fait quelques blessés.* ‖ **4.** *Fig.* et *fam.* Vive discussion, provoquée par une divergence de vues, d'opinions : *Mettons que je sois impatient, coléreux, impossible, mais c'est un fait qu'il y a des dizaines d'hommes et de femmes avec lesquels je n'ai jamais d'accrochage* (Montherlant).

● SYN. : **2** *accident, choc, collision, heurt ;* **3** *coup de main, échauffourée, embuscade, engagement, rencontre ;* **4** *altercation, dispute, querelle.* — CONTR. : **1** *décrochage, décrochement ;* **4** *accord, entente, paix.*

accroche [akrɔʃ] n. f. (de *accrocher* ; XVIe s.). *Class.* Difficulté qui retarde l'exécution d'un projet : *Les oppositions à ce décret sont des accroches qui retarderont longtemps notre paiement* (Furetière).

accroche-cœur [akrɔʃkœr] n. m. (de *accroche,* forme verbale de *accrocher,* et de *cœur* ; 1837, Gautier). Petite boucle de cheveux en forme de crochet, collée à plat sur la tempe : *Ravivant les langueurs nacrées | De tes yeux battus et vainqueurs | En mèches de parfum lustrées | Se courbent deux accroche-cœurs* (Gautier).

● Pl. *des* ACCROCHE-CŒURS.

● SYN. : *guiche.*

accroche-plat [akrɔʃpla] n. m. (de *accroche,* forme verbale de *accrocher,* et de *plat* ; 1877, Littré). Support, fait de lames métalliques, destiné à fixer au mur un plat, une faïence d'ornement.

● Pl. *des* ACCROCHE-PLAT ou *des* ACCROCHE-PLATS.

accrocher [akrɔʃe] v. tr. (de *croc ;* XIIe s.). **1.** Attacher, suspendre à un objet crochu, ou pointu, ou simplement saillant : *Les voyageurs, fort patriotes, parlant d'accrocher les aristocrates à la lanterne, augmentaient sa frayeur* (Chateaubriand). *Il accrochait aux parois de son cabinet* [...] *les vieilles vues de Naples et du Vésuve* (France). *Accrocher un tableau au mur. Accrocher son manteau.* ‖ **2.** Arrêter, retenir, en parlant d'un objet crochu, pointu ou simplement saillant : *Les branches basses des arbres accrochaient les promeneurs.* ‖ Vx. *Accrocher un navire,* lui jeter des grappins pour pouvoir l'aborder. ‖ **3.** Heurter légèrement en passant : *Nos chevaux, à la file, accrochent les étalages* (Loti). ‖ *Spécialem.* Heurter légèrement un véhicule, en parlant d'un autre véhicule ou de son conducteur : *Un camion vient d'accrocher une voiture.* ‖ **4.** Engager le combat contre une troupe ennemie que l'on rencontre inopinément. ‖ **5.** *Fig.* et *fam.* Retenir au passage : *Tâchez de l'éviter : s'il vous accroche dans un couloir, vous devrez subir son bavardage pendant une bonne heure.* ‖ *Spécialem.* Attirer le regard, l'attention : *Il fixe passionnément le visage impassible sans pouvoir, un seul instant, accrocher son regard* (Martin du Gard). *Il est bien peu de pièces où l'on ne soit accroché à chaque strophe par des incorrections* (Gide). *Certaines couleurs accrochent le regard par leur vivacité.* ‖ **6.** *Fig.* et *fam.* Attirer à soi par adresse ou par ruse : *Accrocher un mari. A force de sollicitations, il a accroché une bonne place* (Acad.). *Cet excellent homme croyait* [...] *qu'il est toujours permis de trahir ses devoirs de citoyen pour accrocher quelque argent au gouvernement* (Stendhal).

● SYN. : **2** *agripper, retenir ;* **3** *cogner ;* **5** *aborder, accoster ;* **6** *attraper, capter, décrocher* (fam.), *extorquer, soutirer.* — CONTR. : **1** *décrocher ;* **4** *éviter, fuir ;* **6** *chasser, éloigner, perdre, rebuter, repousser.*

◆ **s'accrocher** v. pr. **1.** Etre retenu par un objet crochu, pointu ou saillant : *Les fantassins, engoncés dans leurs équipements, paralysés par leurs fusils et leurs sacs qui s'accrochent au feuillage, piétinent sur place sans pouvoir avancer ni se tourner* (Martin du Gard). ‖ **2.** Se retenir, se suspendre à quelque chose : *Ayant glissé le long de la pente, il s'accrocha aux arbustes pour ne pas tomber dans le ravin.* ‖ **3.** *Fig.* Faire tous ses efforts pour conserver ce à quoi l'on tient : *Elle s'accrochait à cette affection qu'elle sentait lui échapper* (Rolland). *Pierre avait horreur de lui-même. Et pourtant il s'accrochait désespérément à la vie* (Sartre). ‖ *Absol.* Faire preuve de ténacité dans la poursuite d'un but : *Cet élève peut réussir s'il s'accroche.* ‖ **4.** Fig. et fam. *S'accrocher à quelqu'un,* s'attacher à lui par intérêt : *Il s'est accroché à ce grand seigneur* (Acad.) ; importuner vivement : *Il s'est accroché à moi, je ne réussissais pas à m'en défaire.* ‖ **5.** Fam. *S'accrocher avec quelqu'un,* se disputer avec lui. ‖ **6.** Fig. et pop. *Se l'accrocher,* se passer de quelque chose qui était attendu, désiré, en faire son deuil.

accrocheur, euse [akrɔʃœr, -øz] adj. (de *accrocher ;* 1636, Monet). *Fam.* Qui retient l'attention : *Un titre accrocheur.*

◆ adj. et n. Qui fait preuve de ténacité, de combativité dans ce qu'il entreprend : *Un joueur de football très accrocheur. Un représentant de commerce accrocheur.*

● SYN. : *acharné, opiniâtre, tenace.* — CONTR. : *indifférent, indolent, mou, nonchalant.*

accroire [akrwar] v. tr. (lat. *accredere,* croire ; 1175, Chr. de Troyes, *Cligès ; faire accroire* s'est fondu avec *faire à croire,* XVIIe s.). [Usité seulement à l'infinitif, avec les verbes *faire* et *laisser.*] *Faire, laisser accroire,* faire, laisser croire ce qui n'est pas : *Comme ça, tu voudrais me faire accroire que l'Angleterre est une île ?* (Courteline). *Il te laisse accroire qu'il a réussi un exploit.* ‖ *En faire accroire à quelqu'un,* abuser de sa crédulité, lui conter des sornettes, le tromper : *L'accent* [...] *du paysan madré à qui on n'en fait point accroire* (Romains). ‖ Vx ou littér. *S'en faire, s'en laisser accroire,* présumer trop de soi-même, tirer vanité d'un mérite qu'on n'a pas : *Et comme je ne redoute rien tant que de m'en laisser accroire, et que je tiens l'infatuation pour fatale au développement de l'esprit, je ramène sans cesse en deçà mon estimation de moi-même* (Gide).

accroissement [akrwasmɑ̃] n. m. (de *accroître ;* milieu du XIIe s.). **1.** *Vx.* Action de croître, de se développer : *L'accroissement des animaux et des végétaux.* ‖ **2.** *Par anal.* Augmentation progressive, en quantité, en valeur, en intensité, etc. : *L'accroissement d'un Etat. Un accroissement de biens. Il y eut comme un accroissement de silence* (Loti). *Il vous apparaissait que dans la guerre, comme en toute chose, l'accroissement prodigieux de la puissance du matériel tend à réduire de plus en plus la part physique de l'action de l'homme* (Valéry). *Accroissement de la production, de la population.*

● SYN. : **1** *croissance, développement ;* **2** *agrandissement, amplification, élargissement, extension, grossissement, multiplication, progression, recrudescence, redoublement.* — CONTR. : **1** *atrophie ;* **2** *amoindrissement, décroissance, diminution, perte, réduction.*

accroître [akrwatr] v. tr. (lat. *accrescere,* de *crescere,* croître ; XIIe s.). [Conj. **60.**] **1.** Rendre progressivement plus grand, plus important, plus intense (au pr. et au fig.) : *Il a accru son bien, ses revenus. Accroître le trouble, le désordre. Chaque mot de la discussion ne fit qu'accroître les distances* (Rolland). ‖ **2.** Class. *Accroître quelqu'un,* lui donner plus de pouvoir, d'honneur : *Je mourrai satisfaite après cet orgueilleux | Sous qui César m'abaisse à force de l'accroître* (Rotrou).

● SYN. : **1.** *aggraver, agrandir, ajouter à, amplifier, augmenter, développer, enrichir, étendre, grossir, multiplier.* — CONTR. : **1** *amoindrir, diminuer, écourter, réduire, restreindre.*

◆ v. intr. *Class.* Aller en augmentant, s'accroître : *Son bien, son revenu accroît tous les jours* (Acad., 1694). *Les revenus du roi, c'est-à-dire de l'État, sont accrus depuis* (Voltaire).

◆ **s'accroître** v. pr. Devenir plus étendu, plus important : *Le mal s'accroît.*

accroupir (s') [sakrupir] v. pr. (de l'anc. franç. *croupir,* de *croupe ;* fin du XIIIe s.). S'asseoir sur les talons ou, en parlant des animaux, sur la croupe : *Il observait de loin le petit Roland accroupi* [...] *au bord du fossé*

(Mauriac). *Une jolie petite chèvre accroupie sur un coin de tapis* (Hugo).

accroupissement [akrupismɑ̃] n. m. (de *accroupir ;* 1555, Belon). **1.** Action de s'accroupir. || **2.** Position d'une personne accroupie, d'un animal accroupi.

accru [akry] n. m. (part. passé de *accroître ;* 1829, Boiste). Rejeton produit par les racines d'un arbre.

accrue [akry] n. f. (part. passé de *accroître ;* 1246, Godefroy). **1.** Augmentation de la superficie d'un terrain par le retrait des eaux. || **2.** Augmentation de l'étendue d'une forêt par l'extension des racines de ses arbres sur le terrain voisin.

accu [aky] n. m. et **accus** n. m. pl. (v. 1930). Abrév. fam. de ACCUMULATEUR(s). || Fig. et fam. *Recharger les accus,* reconstituer ses forces après un effort ou une maladie.

accueil [akœj] n. m. (déverbal de *accueillir ;* XII^e s., *Parthénope de Blois*). **1.** Action de recevoir quelqu'un : *Mieux vaut, par égard pour Amélie, ne pas séparer notre accueil* (Gide). || **2.** Manière, bonne ou mauvaise, de recevoir quelqu'un : *Ce fut sans doute cette popularité* [...] *qui le préserva, à son entrée, de tout mauvais accueil de la part de la cohue* (Hugo). *Il recevait le meilleur accueil de Paillot* (France). *Nous espérons que vous ferez bon accueil à notre représentant.* || Vx. *Faire accueil,* bien recevoir : *Le vieux hêtre, | De ses bras familiers semble lui faire accueil* (Heredia). || **3.** *Centre d'accueil,* lieu où l'on reçoit des voyageurs, des isolés, des réfugiés, des indigents.

• SYN. : **1** et **2** *abord, accès, réception, traitement.*

accueillant, e [akœjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *accueillir ;* XIII^e s.). **1.** Se dit d'une personne qui fait toujours bon accueil : *La grand-mère* [...] *était restée toute semblable* [...], *accueillante, avec sa voix affaiblie, et curieuse de nouvelles* (Chardonne). *La France, accueillante et libérale, n'a pas toujours été bien payée de son hospitalité* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* Qui annonce un bon accueil : *Une fillette* [...] *blonde et fraîche, avec de larges yeux accueillants* (Martin du Gard). || **3.** Se dit d'un lieu où l'on est bien accueilli, dont l'aspect est agréable : *Une maison accueillante.*

• SYN. : **1** *affable, aimable, amène, avenant, cordial, engageant, hospitalier ;* **2** *aimable, bienveillant ;* **3** *hospitalier.* — CONTR. : **1** *froid, glacial, hautain, revêche ;* **2** *rébarbatif ;* **3** *inhospitalier.*

accueillir [akœjir] v. tr. (lat. pop. **accolligere,* de *colligere,* cueillir ; 1080, *Chanson de Roland*). [Conj. **12.**] **1.** Recevoir quelqu'un qui se présente, qui arrive ; lui faire bon ou mauvais accueil : *Il m'accueillit sur le seuil de sa porte. Octavie fut accueillie par un sourire inaccoutumé* (Mauriac). || **2.** *Par extens.* Recevoir quelqu'un dans sa maison, pour un temps plus ou moins long : *Nous vous accueillerons bien volontiers pour la durée des vacances.* || **3.** *Spécialem.* Agréer quelqu'un auprès de soi, ou dans un lieu, un milieu déterminé : *On m'accueillit dans les salons* (France). || *Dialect.* Engager un domestique : *Birotteau l'accueillit et lui donna mille francs d'appointements* (Balzac). || **4.** *Fig.* Ménager un accueil bon ou mauvais à quelque chose, et, sans compl. de manière, accepter, approuver : *La motion du chaussetier fut accueillie avec enthousiasme* (Hugo). *Accueillir favorablement une demande. Je ne veux pas accueillir ces accusations* (France).

• SYN. : **2.** *héberger, recevoir, traiter ;* **3** et **4** *accepter, admettre, agréer, recevoir.*

accul [aky] n. m. (déverbal de *acculer ;* milieu du XVI^e s.). **1.** *Class.* Lieu sans issue, impasse : *On les poussa* [les ennemis] *dans un accul* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* et *fig.* Situation sans issue : *De quel accul de fortune il l'avait tiré* (Saint-Simon).

acculement [akylmɑ̃] n. m. (de *acculer ;* 1687, Desroches, *Dict. des termes de marine*). **1.** *Class.* Action d'acculer ; situation de celui qui est acculé : *Je le laissai dire* [le duc d'Orléans] *et comme prendre haleine de l'acculement où j'avais réduit son incomparable fausseté* (Saint-Simon). || **2.** Dans un navire, courbure d'une varangue.

acculer [akyle] v. tr. (de *cul ;* XIII^e s., *Roman de Renart*). **1.** Pousser quelqu'un ou quelque chose contre un obstacle qui l'empêche de reculer, ou dans un lieu sans issue : *Le chariot fut acculé contre le mur. Il l'accula au fond du couloir.* || **2.** *Acculer quelqu'un à,* le mettre dans l'impossibilité de se soustraire à une situation fâcheuse : *Il contredit Pichon à tout propos* [...]. *Il l'accule à des déclarations embarrassantes* (Romains). *Quand il se trouve par trop acculé aux désordres qu'il a créés, il emprunte aux idées socialistes quelques réformes devenues indispensables* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *astreindre, contraindre, forcer, obliger, pousser, réduire.*

acculturation [akyltyrasjɔ̃] n. f. (mot amér. ; du lat. *ad,* vers, et *cultura,* culture ; 1938, Herskovits). Phénomène par lequel un groupe d'individus entre en contact avec une culture différente de la sienne et l'assimile, en tout ou en partie.

accumulateur [akymylatœr] n. m. (de *accumuler ;* 1564, J. Thierry ; au sens techn., 1863, Littré). Appareil qui met en réserve de l'énergie et la restitue en fonction des besoins : *Accumulateur électrique. Acculumateur thermique.* (Par abréviation et familièrement, on dit *un* ACCU [v. ce mot], *des* ACCUS pour désigner une batterie d'accumulateurs électriques.)

accumulation [akymylasjɔ̃] n. f. (de *accumuler ;* 1336, Godefroy). **1.** Action d'accumuler ; résultat de cette action, amas, amoncellement (au pr. et au fig.) : *Ils lui montraient l'énorme accumulation des glaces* (Daudet). *Cette tristesse qui provenait de tout, de l'accumulation de tout* (Aragon). || **2.** En rhétorique, figure de style qui consiste à multiplier, dans une même phrase, des termes qui s'additionnent, pour produire un effet calculé. (Ex. : *Jetant shakos, manteaux, fusils, jetant les aigles, | Sous les sabres prussiens, ces vétérans, ô deuil ! | Tremblaient, hurlaient, pleuraient, couraient* [Hugo].) || **3.** *Chauffage par accumulation,* mode de chauffage à l'électricité, réalisé à l'aide d'un appareil qui met en réserve de la chaleur qu'il restitue ensuite.

• SYN. : **1** *empilement, entassement, monceau, quantité, rassemblement, réunion.* — CONTR. : **1.** *désagrégation, dilapidation, dispersion, dissipation, éparpillement.*

accumuler [akymyle] v.tr. (lat. *accumulare ;* début du XIV^e s.). **1.** Mettre des choses les unes sur les autres, en grande quantité : *La mer accumule les sables sur cette plage* (Volney). || **2.** *Absol.* Faire des réserves d'argent, amasser des richesses : *Un homme accumulait* (La Fontaine). *D'autres, accumulant pour enfouir encor | Recueillent dans la fange une poussière d'or* (Lamartine). || **3.** *Fig.* Réunir en grand nombre, en grande quantité : *Je l'ai vu contre vous accumuler les crimes* (Voltaire). *Accumuler faute sur faute* (Littré). *Il venait sans le savoir de transporter sur Agathe les masses confuses de rêve qu'il accumulait sur Dargelos* (Cocteau). *Cet impondérable trésor que la lente vertu de mes pères* [...] *avait accumulé* (Duhamel). *Accumuler des preuves contre un accusé.*

• SYN. : **1, 2** et **3** *amasser, amonceler, empiler, entasser.* — CONTR. : **1** et **2** *dépenser, dilapider, disperser, disséminer, dissiper, éparpiller, gaspiller, prosiguer, répandre, semer.*

◆ **s'accumuler** v. pr. S'amonceler, s'épaissir : *Au bas des montagnes la nuit s'accumulait, mais sur les sommets subsistaient des champs de lumière* (Mauriac).

accusable [akyzabl] adj. (de *accuser ;* 1545, J. Bouchet). Qui peut être accusé, qui mérite d'être accusé.

accusateur, trice [akyzatœr, -tris] adj. et n. (lat. *accusator ;* milieu du XIV^e s.). **1.** Qui accuse quelqu'un : *Un regard, un geste accusateur. Son silence même était accusateur* (Gide). || **2.** *Accusateur public,* pendant la Révolution française, magistrat chargé du ministère public près d'un tribunal criminel : *Gaubertin* [...], *dont le père était accusateur public au département* (Balzac).

• SYN. : 1 *calomniateur, délateur, dénonciateur, détracteur, diffamateur, réprobateur.* — CONTR. : 1 *défenseur.*

accusatif [akyzatif] n. m. (lat. *accusativus* ; XIIe s., *Vie d'Edouard le Confesseur*). Cas de la déclinaison grecque, latine, etc., qui sert à marquer le complément d'objet de la plupart des verbes, et le complément introduit par de nombreuses prépositions.

accusation [akyzasjɔ̃] n. f. (lat. *accusatio* ; 1265, J. de Meung).

I. 1. Action d'accuser quelqu'un d'un acte blâmable : *Etre l'objet d'accusations injustifiées.* || **2.** *Spécialem.* Action d'accuser, devant la justice, une personne d'un délit ou d'un crime : *Le ministère public est en principe seul compétent pour intenter une accusation.* || *Acte d'accusation,* exposé des faits délictueux imputés à l'accusé par le ministère public : *L'acte d'accusation mettait à sa charge des faits nombreux et graves* (France). || *Chefs d'accusation,* les différents points reprochés à l'accusé. || *Chambre d'accusation,* section de la cour d'appel chargée de contrôler l'instruction de toutes les affaires criminelles. || **3.** Le ministère public : *L'avocat de la défense va essayer de ruiner la thèse de l'accusation.* || **4.** Dans le langage religieux, action de reconnaître et d'avouer ses péchés, confession : *Nous entendons tous les jours des pécheurs qui mêlent à l'accusation de leurs fautes les maximes du siècle et le langage des passions* (Massillon).

II. Action de mettre en relief, de faire ressortir un détail plastique : *Peau mate et plus tirée que ridée, belle accusation de l'ossature* (Gide).

• SYN. : **I, 1** *attaque, blâme, critique, grief, imputation, reproche, réquisitoire ;* **2** *implication, inculpation, plainte, poursuite.* — CONTR. : **I, 1** *apologie, défense, justification, louange ;* **2** *défense, plaidoirie, plaidoyer.*

accusatoire [akyzatwar] adj. (lat. *accusatorius* ; 1425, A. Chartier). Qui se rapporte à l'accusation en justice, qui la motive.

1. accusé, e [akyze] n. (part. passé de *accuser* ; XIIIe s., *Charte communale d'Amiens*). **1.** Personne à qui l'on impute une infraction pénale, et, *spécialem.,* prévenu renvoyé par la chambre d'accusation devant la cour d'assises : *La certitude d'une condamnation à mort rendait cet accusé l'objet de la terreur et de l'admiration des prisonniers* (Balzac). || **2.** *Par extens.* Personne à qui l'on reproche une action que l'on juge répréhensible : *L'accusée baissait la tête et dérobait ses larmes* (Mauriac).

• SYN. : **1** *inculpé, prévenu.*

◆ **accusé** n. m. *Accusé de réception,* avis informant l'expéditeur que l'objet envoyé a été reçu par le destinataire.

2. accusé, e [akyze] adj. (même étym. qu'à l'art. précédent). Qui est fortement marqué, ou caractéristique : *Des traits accusés. Plusieurs étaient remarquablement jolies tout en ayant le type franchement accusé de leur race* (Verne). *Pour lui plaire, elle avait un profil trop accusé, la peau trop fragile, les pommettes trop saillantes, les traits trop tirés* (Proust).

• SYN. : *accentué, fort, prononcé, souligné.*

accuser [akyze] v. tr. (lat. *accusare* ; Xe s., *Passion*).

I. 1. Imputer à quelqu'un une action blâmable, une faute plus ou moins grave : *Le concierge* [...] *accusa de mauvais plaisants d'avoir déposé trois rats morts au milieu du couloir* (Camus). || **2.** *Spécialem.* Déférer quelqu'un en justice pour un délit ou un crime : *Il reprocha gravement au greffier de l'accuser injustement* (Sand). || **3.** *Par anal.* Imputer un défaut à une chose : *Rodolphe* [...] *en plaçait une autre* [une lettre], *qu'elle accusait toujours d'être trop courte* (Flaubert). || **4.** Rendre quelque chose responsable d'événements fâcheux, s'en prendre à : *Ces gens qui accusent tout ce qui se passe devant eux de tout ce qui est tombé sur eux* (Hugo). || **5.** *Accuser ses péchés,* les avouer dans la confession (langue religieuse).

II. 1. Laisser deviner, faire paraître quelque chose de caché ou de secret : *Les collines, fendues çà et là, accusent le tassement du terrain sur d'anciennes carrières* (Nerval). *Son front calme accusait le pouvoir d'imposer silence aux passions et de les refouler au fond de son cœur* (Balzac). || *Accuser la fatigue, accuser son âge,* laisser deviner aisément sa fatigue, son âge, par son aspect extérieur. || Fam. *Accuser le coup,* laisser voir que l'on a été sérieusement touché. || *Accuser son jeu,* aux cartes, révéler le contenu de son jeu. || *Accuser réception,* signaler à l'expéditeur que son envoi a été reçu. || **2.** Rendre une caractéristique plus sensible, la mettre davantage en évidence, la faire ressortir : *M. Lottier, au lieu de chercher le gris et la brume des climats chauds, aime à en accuser la crudité et le papillotage ardent* (Baudelaire). *Je vous ferai ici un petit conte pour bien accuser la pensée que je vous propose* (Valéry). || *Spécialem.* Faire ressortir un détail plastique, une forme : *Ses joues creuses accusaient fortement la saillie des pommettes* (Gautier).

• SYN. : **I, 1** *attaquer, blâmer, charger, critiquer, dénoncer, faire grief à, incriminer, reprocher à ;* **2** *attaquer, citer, inculper, poursuivre ;* **5** *confesser.* || **II, 1** *indiquer, marquer, révéler, singaler, témoigner, trahir ;* **2** *accentuer, marquer, souligner.* — CONTR. : **I, 1** et **2** *décharger, défendre, disculper, innocenter, justifier, laver.* || **II, 1** et **2** *atténuer, estomper.*

◆ **s'accuser** v. pr. [**de**].

I. 1. Reconnaître que l'on est coupable de quelque chose : *Je m'accusai d'ingratitude* (Chateaubriand). || **2.** *Spécialem.* Dans le langage religieux, se confesser.

II. 1. Devenir sensible, apparaître : *Un surprenant changement moral s'accusait en elle* (Samain). || **2.** Apparaître avec plus de netteté, être mis en relief : *Emprunte à Syracuse | Son bronze où ferment | S'accuse | Le trait fin et charmant* (Gautier). *L'arc de mon brusque corps s'accuse* (Valéry).

• SYN. : **I, 1** et **2** *avouer, confesser.* || **II, 1** *se révéler ;* **2** *s'accentuer.* — CONTR. : **II 1** et **2** *disparaître, s'effacer, s'estomper.*

acedia [asedja] n. f. (mot lat. ; IVe s., Cassien). Dégoût, indifférence, découragement qui s'emparent parfois de l'âme du moine à la recherche de Dieu : *La maladie des cloîtres, qui énerve, l'acedia* (Hermant). *On dirait que nous avons l'un et l'autre l'acedia des personnes qui viennent d'entrer au couvent* (Montherlant).

acéphale [asefal] adj. (lat. *acephalus,* gr. *akephalos,* de *a* priv. et de *kephalê,* tête ; 1375, R. de Presles, *Cité de Dieu*). **1.** Qui est dépourvu de tête : *Le chef de Danton demeura aux mains de l'exécuteur, tandis que l'ombre acéphale alla se mêler aux ombres décapitées de ses victimes : c'était encore de l'égalité* (Chateaubriand). || **2.** *Vers acéphale,* vers hexamètre dont la première syllabe est brève quand elle devrait être longue.

◆ n. m. **1.** Monstre dépourvu de tête : *Saint Augustin assure qu'il a vu des acéphales* (Voltaire). || **2.** *Fig.* Personne qui manque de caractère, d'individualité : *Ces espèces d'acéphales politiques ou littéraires* (Balzac).

◆ **acéphales** n. m. pl. Nom donné par Cuvier à la quatrième classe des mollusques. (On dit auj. LAMELLIBRANCHES, BIVALVES, etc.)

acerbe [asɛrb] adj. (lat. *acerbus,* aigre, hostile, pénible ; fin du XIIe s. ; XVIe s., au sens de « triste », « pénible »). **1.** *Littér.* Âpre au goût : *De chaleur, grenades éclatées, laissez-nous choir vos grains acerbes* (Gide). || **2.** *Fig.* Qui se caractérise par l'âpreté, l'agressivité : *Il accumulait les tableaux de sa façon, malgré les critiques acerbes de l'entourage* (Duhamel).

• SYN. : **1** *acide, aigre, vert ;* **2** *acéré, âcre, agressif, âpre, blessant, caustique, incisif, mordant, piquant, sarcastique.* — CONTR. : **1** *doux, suave, sucré ;* **2** *agréable, aimable, amène, bienveillant, doux.*

acerbité [asɛrbite] n. f. (lat. *acerbitas* ; 1495, J. de Vignay). **1.** *Vx.* Qualité de ce qui est acerbe, âpre au goût : *L'acerbité d'un fruit.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Caractère de ce qui est agressif, mordant : *L'âcreté des reparties que ce journaliste semait dans sa conversa-*

tion, l'acerbité de sa phrase, toujours pointue et travaillée comme un stylet (Balzac).

• SYN. : 2 *âcreté, agressivité, aigreur, amertume.* — CONTR. : 2 *amabilité, aménité, bienveillance, douceur.*

acéré, e [asere] adj. (dér. anc. d'*acier* ; XIIe s., *Roncevaux,* au sens de « garni d'acier » ; au sens fig., 1562, Rabelais, *l'Isle sonante,* écrit *asséré*). **1.** Dont la pointe, le tranchant ont été aiguisés : *La herse, l'aiguillon et la faux acérée* (Heredia). || **2.** *Par anal.* Se dit d'un son très aigu : *Une rumeur aigre, aiguë, acérée, sifflante* (Hugo). || **3.** *Fig.* Qui est capable de blesser, mordant : *Sous sa grâce de femme et son air d'ange, elle* [Mme de Caylus] *a l'esprit acéré, vif et mordant* (Sainte-Beuve). *C'est un adversaire très dangereux car* [...] *il a l'esprit acéré* (France).

• SYN. : 1 *affilé, aigu ;* 3 *acerbe, agressif, blessant, caustique, incisif, mordant, piquant.* — CONTR. : 1 *émoussé ;* 3 *bienveillant, doux, suave.*

acérer [asere] v. tr. (de *acéré,* garni d'acier ; 1348, *Actes normands de la Chambre des comptes*). [Conj. **5.**] **1.** Rendre aigu, affilé. || **2.** *Fig.* Donner du mordant à une idée, à une expression, à une parole, etc. (rare) : *C'est ta pensée qui acère ma raillerie* (Banville).

• SYN. : **1** et **2** *affûter, aiguiser.* — CONTR. : **1** et **2** *émousser.*

acertener [asɛrtəne] ou **acertainer** [asɛrtɛne] v. tr. (de *certain ;* XIIIe s., *Chronique de Saint-Denis*).) *Class.* et *dialect.* Rendre certain, assurer : *Il suffit que sur les lieux on vous l'ait sérieusement acertené* (Chapelain). *L'affaire réussit à son souhait et il en était si acertainé qu'il partit le lendemain* (Sand).

acescence [asɛsɑ̃s] n. f. (de *acescent ;* 1735, Quesnay). Disposition d'une substance à s'aigrir, à devenir acide.

acescent, e [asɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *acescens,* part. prés. de *acescere,* devenir acide ; 1735, Quesnay). Qui devient acide ou aigre : *Vin acescent.*

acét(o)- [aset(o)], premier élément de nombreux mots savants, tiré du lat. *acetum,* vinaigre.

acétabule [asetabyl] n. f. (lat. *acetabulum,* vase à vinaigre, puis, par image, « cavité où s'emboîte un os » ; XVIe s., *Dict. général*). Cavité articulaire de l'os iliaque, recevant la tête du fémur. (On dit aussi CAVITÉ COTYLOÏDE.)

acétate [asetat] n. m. (du lat. *acetum,* vinaigre ; 1787, Guyton de Morveau). Sel ou ester de l'acide acétique.

acéteux, euse [asetø, -øz] adj. (du lat. *acetum,* vinaigre ; XIVe s., *Dict. général*). Qui a le goût du vinaigre.

acétification [asetifikasjɔ̃] n. f. (du lat. *acetum,* vinaigre, et *facere,* faire ; 1866, Larousse). Transformation en vinaigre, en acide acétique.

acétique [asetik] adj. (du lat. *acetum,* vinaigre ; 1787, Guyton de Morveau). *Acide acétique,* acide auquel le vinaigre doit sa saveur et la plupart de ses propriétés. || *Fermentation acétique,* fermentation qui donne naissance au vinaigre. || *Odeur acétique,* odeur qui rappelle celle du vinaigre.

acétone [asetɔn] n. f. (du lat. *acetum,* vinaigre ; 1866, Larousse). Liquide incolore, volatil, qui se forme lorsqu'on décompose un acétate en le chauffant, utilisé surtout comme solvant dans l'industrie.

acétonémie [asetɔnemi] n. f. (de *acétone,* et du gr. *haima,* sang ; fin du XIXe s.). Etat pathologique déterminé par la présence d'acétone dans le sang.

acétonémique [asetɔnemik] adj. (de *acétonémie ;* fin du XIXe s.). Relatif à l'acétonémie : *Des vomissements acétonémiques.*

acétonurie [asetɔnyri] n. f. (de *acétone,* et du gr. *oûron,* urine ; fin du XIXe s.). Présence d'acétone dans l'urine.

acétylène [asetilɛn] n. m. (de *acét-* et du gr. *hulê,* bois ; 1836, Davy). Hydrocarbure gazeux, obtenu en mettant le carbure de calcium en contact avec l'eau, et qui brûle avec une flamme éclairante : *Une lampe à acétylène.*

achalandage [aʃalɑ̃daʒ] n. m. (de *achalander ;* 1820, Laveaux). **1.** *Vx.* Ensemble des clients d'un commerçant : *La quantité de marchandises en réserve et l'achalandage sont les éléments essentiels de l'estimation d'un fonds de commerce.* || **2.** *Fam.* Ensemble des marchandises qu'un commerçant offre à sa clientèle : *Les boutiques sans autre achalandage que du livre* (Morand). [V. ACHALANDÉ, E, Rem.]

• SYN. : **1** *clientèle ;* **2** *approvisionnement, stock.*

achalandé, e [aʃalɑ̃de] adj. (part. passé de *achalander*). **1.** *Class.* et *littér.* Qui a beaucoup de clients, d'habitués : *Cette hostellerie* [...] *était des plus hantées et des mieux achalandées de la ville* (Chapelain). [La bibliothèque de la Faculté de médecine] *est agréable et pourvue de livres utiles, mais par trop achalandée* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* Où il y a beaucoup de monde : *Il n'y a pas de route bien achalandée de passants de ce côté-là* (Sand). || **3.** *Fam.* Se dit d'un magasin fourni en marchandises, approvisionné : *Car, même si je l'avais acheté* [le livre] *à Combray, en l'apercevant devant l'épicerie Borange, trop distante de la maison pour que Françoise pût s'y fournir comme chez Camus, mais mieux achalandée comme papeterie et librairie...* (Proust).

• REM. Le sens **3**, d'emploi courant aujourd'hui, n'est pas enregistré par le *Dictionnaire de l'Académie,* non plus que les sens correspondants de *achalandage* et de *achalander.*

achalander [aʃalɑ̃de] v. tr. (de *chaland ;* fin du XIVe s.). **1.** *Vx.* Pourvoir de clients : *Trop paresseux pour décrire l'extraordinaire aspect de la promenade publique, des quais ; à chaque extrémité, un cinéma public, en plein air, chargé d'achalander les cafés* (Gide). *Il se donne quelques mois pour équiper à neuf son magasin, l'acalander tant soit peu et le vendre* (Romains). || **2.** *Fam.* Fournir de marchandises, approvisionner. (V. ACHALANDÉ, E, Rem.)

achard [aʃar] ou **achar** [aʃar] n. m. (origine obscure ; nom pr. ou empr. au malais ; 1866, Larousse). Condiment composé de fruits et de légumes confits dans du vinaigre.

acharné, e [aʃarne] adj. et n. (part. passé de *acharner*). **1.** *Class.* Qui s'attache avec fureur à sa proie, à sa victime : *Ce n'était plus, dans cet amas confus d'hommes acharnés les uns sur les autres, que massacre, vengeance* (Fénelon). || **2.** Qui agit avec une ardeur opiniâtre : *Un sportif acharné. Les joueurs de bouillotte étaient acharnés à leurs tables* (Hugo).

• SYN. : **2** *accrocheur* (fam.), *ardent, endiablé, enragé, entêté, furieux, obstiné, opiniâtre, tenace.* — CONTR. : **2** *inconstant, inégal, léger, négligent.*

◆ adj. **1.** Se dit d'une action menée avec une ardeur furieuse : *Un combat acharné. Je ne vois rien* [dans mes souvenirs d'enfance] *que cette fureur acharnée, cette lutte pour la première place* (Mauriac). || **2.** *Par extens.* Qui se manifeste avec constance, opiniâtreté : *Grâce à mon labeur acharné, j'ai vu s'accomplir les promesses de mes dons magnifiques* (Aymé).

acharnement [aʃarnəmɑ̃] n. m. (de *acharner ;* 1611, Cotgrave). **1.** Action de l'animal qui s'attache avidement à la chair d'une proie : *L'acharnement des rapaces sur des cadavres.* || **2.** Ardeur furieuse à combattre, à lutter : *De là l'acharnement de ce chef de la police contre Jacques Collin* (Balzac). || **3.** Opiniâtreté dans l'action, en particulier dans le travail : *Il faut travailler avec acharnement, d'un coup, et sans que rien vous distraie ; c'est le vrai moyen de l'unité de l'œuvre* (Gide).

• SYN. : **2** *furie, rage ;* **3** *ardeur, entêtement, obstination, opiniâtreté, ténacité.*

acharner [aʃarne] v. tr. (de l'anc. franç. *charn,* chair ; 1160, Benoît de Sainte-Maure, *Chronique des ducs de Normandie,* au sens pr., terme de chasse ; au sens fig., XIVe s.). **1.** *Vx.* Donner aux chiens, aux oiseaux de chasse, le goût de la chair (terme de fauconnerie). || **2.** *Class.* Exciter d'une ardeur sanguinaire : *Ce n'est point, Madame, et ce ne peut point être votre dessein d'acharner les fidèles contre les fidèles* (Guez de Balzac).

Le premier sang versé rend sa fureur plus forte. | Il l'amorce, il l'acharne (Corneille).

◆ **s'acharner** v. pr. **1.** Mettre une grande fureur dans une lutte sanguinaire ; s'attacher à sa proie : *L'essaim s'acharne et suit, tel qu'une meute ailée* (Hugo). || **2.** Poursuivre avec ardeur l'anéantissement, l'affaiblissement de quelqu'un ou de quelque chose : *Les sorbonniers et les moines s'acharnèrent avec une rage inouïe* [...] *contre les démons ingénieux et les hommes doctes* (France). || **3.** S'appliquer avec passion et ténacité à une action : *Les uns s'acharnent au travail, d'autres s'acharnent à jouir.*

● SYN. : **3.** *s'entêter, s'obstiner, s'opiniâtrer.* — CONTR. : **3.** *abandonner, délaisser, laisser, négliger, quitter, renoncer à.*

achat [aʃa] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *achater,* acheter ; 1178, Prarond, *Hist. d'Abbeville,* écrit *acat ; achat,* XII^e s., Gautier d'Arras). **1.** Action d'acheter : *Prix d'achat. C'était justement l'achat d'un trousseau qui retardait un peu son arrivée* (Mauriac). || **2.** Objet acheté : *Je suis heureux de vous montrer mes derniers achats.*

● SYN. : **1** et **2** *acquisition, emplette.* — CONTR. : **1** *cession, vente.*

ache [aʃ] n. f. (lat. *apia,* pl. de *apium ;* XII^e s.). **1.** Plante à feuilles très découpées et à fleurs disposées en ombelles : *Puis, assise à sa table, laver l'ache amère qu'elle était allée ramasser dans les chemins* (A. de Châteaubriant). *Le mortier des marquis près des tortils ducaux | Rayonne, et sur l'écu, le casque et la rondache, | La perle triple alterne avec les feuilles d'ache* (Hugo). || **2.** Dans les parlers méridionaux, nom donné au *céleri.*

acheminement [aʃəminmɑ̃] n. m. (de *acheminer ;* 1555, Pasquier). **1.** Action d'acheminer : *L'acheminement du courrier.* || **2.** Action d'avancer progressivement vers un lieu, un but, un état : *Me trouvant au Havre, par un acheminement naturel, je gagnai Fougueusemare* (Gide). *Le consulat à vie fut pour Bonaparte un acheminement vers l'empire. Cette manière de vivre est un merveilleux acheminement à la passion* (Pascal).

● SYN. : **1** *expédition, routage ;* **2** *marche, préparation, progression.*

acheminer [aʃəmine] v. tr. (de *chemin ;* 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Faire parvenir à un lieu déterminé : *On se charge d'acheminer vos bagages à l'aéroport.* || **2.** *Fig.* Conduire insensiblement, progressivement à un but, à un résultat : *L'époque* [...] *doit acheminer au temps où les armées et la guerre ne seront plus* (Vigny).

● SYN. : **1** *diriger, envoyer ;* **2** *amener.*

◆ **s'acheminer** v. pr. **1.** Se mettre en route, ou être en route, en direction d'un lieu : *Je m'achemine vers la ville | Où rêve celui qui m'attend* (Apollinaire). || **2.** *Fig.* Progresser, tendre graduellement vers un but : *Il élargit son horizon de pensée et s'achemina à concevoir des formes moins fixes de sentir* (Samain).

● SYN. : **1** et **2** *aller, se diriger.*

achetable [aʃtabl] adj. (de acheter ; XIX^e s.). Qui peut être acheté : *Le ministre et son conseiller examinent la nomenclature des gens achetables* (Barrès).

acheter [aʃte] v. tr. (lat. pop. **accaptare,* de *captare,* chercher à prendre ; X^e s., *Jonas,* écrit *acheder ; achater,* XII^e s.). [Conj. **4 b.**] **1.** Se procurer à prix d'argent un droit, un bien, un objet : *Ma mère avait acheté un hôtel sur les Boulevards* (Mauriac). || *Acheter cher, bon marché,* acheter à un prix élevé, à bas prix. || *Acheter comptant,* payer immédiatement ce qu'on achète. || *Acheter à crédit* ou *à tempérament,* payer par mensualités ou à une date différée ce que l'on a acquis. || *Acheter un homme,* autref., se procurer à prix d'argent un remplaçant pour le service militaire : *Ses parents firent, en 1811, un sacrifice pour le sauver de la conscription en achetant un homme* (Balzac). || *Acheter chat en poche,* acheter un objet sans bien le connaître. || **2.** *Par anal.* Obtenir, en échange d'argent, d'une faveur, la complaisance, la complicité de quelqu'un, en dépit des exigences de la morale ou du devoir : *L'eau-de-vie lui donna une idée : il faut que j'achète la bienveillance de mes camarades les hussards de l'escorte* (Stendhal). *D'ici peu de temps* [...], *les électeurs s'achèteront comme en Angleterre* (Mérimée). || **3.** *Fig.* Obtenir quelque chose au prix d'un effort, d'un sacrifice : *Ma consolation, c'était qu'un jour le bonheur de mon enfant serait acheté de ma fatigue et de mes privations* (Daudet). || **4.** *Pop.* Tourner quelqu'un en ridicule : *Eh bien, dites donc ! Voilà qu'il m'achète à présent ! Ça, c'est le comble !* (T. Bernard).

● SYN. : **1** *acquérir, s'offrir* (fam.), *se payer* (fam.) ; **2** *arroser* (fam.), *corrompre, graisser la patte à* (fam.), *soudoyer, stipendier, suborner ;* **3** *payer ;* **4** *se gausser de, se moquer de, se payer la tête de* (très fam.), *railler.* — CONTR. : **1** *céder, vendre.*

● REM. *Acheter* suivi de la prép. *de* (pour indiquer la provenance de l'achat) est vieilli. On dit aujourd'hui *acheter à quelqu'un,* qui signifie aussi « acheter pour donner à quelqu'un ». Lorsque le sens semble équivoque, on préférera alors *acheter pour quelqu'un : J'ai acheté un livre à mon oncle* (= venant de mon oncle) et *J'ai acheté un livre pour* (ou à) *mon oncle.*

acheteur, euse [aʃtœr, -øz] n. (de *acheter ;* XII^e s.). Personne qui achète : *Le reste* [du terrain] *trouverait acheteur ensuite* [...] *ou se louerait en attendant* (Romains).

acheuléen, enne [aʃøleɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *Saint-Acheul,* localité de la Somme ; 1877, Littré). Se dit d'une des premières périodes du paléolithique et de l'industrie correspondante, caractérisée par des outils grossiers en silex.

achevé, e [aʃve] adj. (part. passé de *achever ;* 1538, R. Estienne, au sens de « parfait »). **1.** *Class.* Qui a atteint le degré ultime de la réalisation : *Le créancier et la corvée | Lui font d'un malheureux la peinture achevée* (La Fontaine). *Voilà le principe le plus achevé de votre morale* (Pascal). || **2.** *Littér.* Qui atteint la perfection en son genre (en bonne ou plus souvent en mauv. part) : *Bossuet ne fut-il pas un orateur achevé ? Etre d'un ridicule achevé.*

● SYN. : **2** *accompli, complet, consommé, fini, parfait.* — CONTR. : **2** *imparfait, inachevé, incomplet.*

achèvement [aʃɛvmɑ̃] n. m. (de *achever ;* XIII^e s., *Dict. général*). **1.** Action de mettre fin à quelque chose, de réaliser complètement une entreprise ; état de ce qui est entièrement réalisé : *Il se fit parmi les convives ce petit frémissement qui annonce qu'on va se lever*[...], *le dernier mot des conversations et l'achèvement des rires* (Daudet). *L'achèvement d'une maison.* || **2.** *Class.* et *littér.* Etat de perfection auquel une personne ou une chose peut parvenir : *Il y a toujours de l'imperfection aux œuvres de la nature et elle n'apporte jamais tant de soin à l'achèvement de ce qu'elle fait qu'elle ne laisse quelque côté plus faible* (Guez de Balzac). *Pour son achèvement et sa perfection, il* [Bossuet] *dut beaucoup à ce jeune roi* [Louis XIV] (Sainte-Beuve). || **3.** *Spécialem.* Ce qui complète le dénouement d'un ouvrage littéraire : *Le suicide de M^me Bovary constitue le dénouement du célèbre roman de Flaubert ; la mort de Charles Bovary en est l'achèvement.*

● SYN. : **1** *dénouement, extinction, fin, finition, parachèvement, terme, terminaison ;* **2** *accomplissement, épanouissement, réalisation ;* **3** *couronnement.* — CONTR. : **1** *commencement, début, départ, genèse, naissance ; abandon, cessation, interruption ;* **2** *ébauche, esquisse.*

achever [aʃve] v. tr. (lat. pop. **accapare,* « arriver à *chef* [lat. *caput*] », au sens anc. de « bout », « fin » [cf. anc. provenç. et esp. *acabar,* même sens] ; 1080, *Chanson de Roland*). [Conj. **5.**] **1.** *Achever une chose, achever de* (et l'infinitif), finir une chose commencée, mener jusqu'à son terme une action qui est en cours de développement : *Le déjeuner qu'il venait d'achever avivait curieusement la couperose de ses joues* (Mauriac). *Il achève de se ruiner* (Acad.). || *Achever une journée, sa vie,* etc., parvenir à leur terme : *Le monarque achevait ses derniers jours dans un dernier exil* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* et *littér.* Amener une chose jusqu'à sa réalisation complète, parachever : *Le dessein en est pris ; je le veux achever* (Racine). *Je tremble qu'Athalie* [...] *| N'achève enfin sur vous ses*

vengeances funestes (Racine). || Mettre un comble à : *Pour achever le chagrin de cette déesse* (La Fontaine). || **3.** *Achever une personne, un animal,* lui porter le dernier coup, le coup de grâce : *Imbécile !* [...] *Qu'avons-nous affaire d'une charogne ? Achève-le* (Mérimée). || **4.** *Fig.* et fam. *Achever quelqu'un,* le rendre tout à fait incapable d'agir, l'abattre au point de lui ôter tout ressort : *Le pauvre chéri a horreur de la mort, une consultation l'achèvera* (Mauriac). *Ce qui l'achève, c'est la conduite ignoble de son fils.* || *Achever quelque chose,* en provoquer la perte, la ruine (plus rare) : *Grâce à cette catastrophe, grâce surtout aux diverses restaurations successives qui ont achevé ce qu'elle avait épargné, il reste bien peu de chose de cette première demeure des rois de France* (Hugo).

● SYN. : **1** *finir, terminer ;* **2** *accomplir, consommer, parfaire ;* **3** *abattre, tuer ;* **4** *anéantir, assommer* (fam.). — CONTR. : **1** *attaquer, commencer, entamer, entreprendre, mettre en train, se mettre à ; abandonner, cesser, interrompre ;* **2** *ébaucher, esquisser ;* **3** *épargner.*

◆ v. intr. *Class.* Prendre fin : *Si le quatrième* [acte] *peut commencer chez cette princesse* [Rodogune], *Il n'y peut achever* (Corneille).

◆ **s'achever** v. pr. Prendre fin, arriver à son terme : *Les vacances s'achèvent. Une symphonie qui s'achève par un allégro.*

achillée [akile] n. f. (lat. *achillea,* du gr. *akhilleios,* plante d'Achille, à qui le centaure Chiron avait appris les propriétés des simples ; 1572, J. des Moulins). Plante à feuilles découpées, à fleurs blanchâtres, roses ou jaunes, qui pousse dans les champs, les terrains incultes, et dont l'espèce la plus connue est l'*achillée millefeuille,* dite encore *herbe au charpentier* ou *saigne-nez.*

achoppement [aʃɔpmɑ̃] n. m. (de *achopper ;* XIV[e] s., *Saint-Graal*). **1.** *Class.* et *littér.* Ce qui fait achopper, ce qui arrête la marche : *Regarde d'où provient | L'achoppement qui le retient* (La Fontaine). || *Fig.* Difficulté, embarras : [M. de Barcos] *n'écrivit presque rien qui ne soulevât des difficultés sans nombre et qui ne fît achoppement* (Sainte-Beuve). *Supprimer en soi l'idée de mérite : il y a là un grand achoppement pour l'esprit* (Gide). || **2.** *Pierre d'achoppement,*occasion de faillir à son devoir (class.) : *Il devient une pierre d'achoppement à ses frères* (Massillon). || Obstacle, difficulté : *Le « z » toscan est une pierre d'achoppement terrible pour une bouche castillane* (Mérimée). *Chez certains (il faut d'ailleurs reconnaître que c'était l'exception), si le salon de Guermantes avait été la pierre d'achoppement de leur carrière, c'était contre leur gré* (Proust).

● SYN. : **1** *écueil, entrave, obstacle, traverse.*

achopper [aʃɔpe] v. intr. ou **s'achopper** [saʃɔpe] v. pr. (de *chopper,* buter ; v. 1180, Chr. de Troyes). **1.** *Vx.* Heurter du pied contre un obstacle, trébucher. || **2.** *Fig.* et *littér.* Etre arrêté par un obstacle, une difficulté : *Je supposais qu'ils avaient achoppé à l'espèce de cloison étanche qui sépare toujours les êtres des races diverses* (Hermant). *Je pourrais citer maintes phrases d'une syntaxe indéfendable* [...] ; *je m'y achoppe autant à la quatrième lecture qu'à la première* (Gide).

achromatique [akrɔmatik] adj. (de *a* priv. et du gr. *khrôma,* couleur ; 1764, Lalande, *Traité d'astronomie*). Se dit d'un système optique qui fait voir les images des objets sans franges irisées : *Des lunettes achromatiques. Un objectif photographique achromatique.*

achromatisme [akrɔmatism] n. m. (de *achromatique ;* 1829, Boiste). Propriété des verres et des lentilles achromatiques.

achromatopsie [akrɔmatɔpsi] n. f. (de *a* priv., du gr. *khrôma,* couleur, et *opsis,* vue ; milieu du XIX[e] s.). Trouble de la vue qui empêche de distinguer les couleurs.

acide [asid] adj. (lat. *acidus ;* 1545, G. Guéroult, *Hist. des plantes*).

I. 1. Qui a une saveur piquante : *Le goût acide d'un fruit qui n'est pas encore mûr. Sucrer une boisson trop acide.* || **2.** *Par anal.* Qui produit sur l'organe de l'ouïe une impression désagréable : *Une musique des plus acides* (Hugo). *Sa voix grêle* [...], *acide comme un filet de vinaigre* (Escholier). || **3.** Se dit d'une couleur qui donne une sensation vive : *Un jaune, un vert acide.* || **4.** Se dit du vent, de l'atmosphère qui produit sur le corps une sensation rappelant celle d'une piqûre : *Une bise acide et pressée jetait sur le soleil une fumée de nuages rapides* (Colette). *Cette fraîcheur acide du soir tombant qui lui faisait passer des frissons* (Chérau). || **5.** *Fig.* Se dit de paroles ou d'un ton qui trahissent la mauvaise humeur, le désir de blesser : *Ils échangeaient toujours des propos acides* (Aymé).

II. En chimie, se dit d'un corps qui possède les propriétés des acides : *Une solution acide.*

● SYN. : **I, 1** *acidulé, aigre, aigrelet, sur, vert ;* **2** *aigre ;* **4** *glacial, mordant, piquant ;* **5** *acerbe, âcre, acrimonieux, blessant, caustique, incisif, mordant, piquant.* — CONTR. : **I, 1** *doux, sucré ;* **2** *suave ;* **4** *doux, tiède ;* **5** *agréable, aimable, doucereux, mielleux, paterne.* || **II** *alcalin.*

◆ n. m.

I. *Tourner à l'acide,* prendre un goût acide : *Le vin n'est plus bon quand il tourne à l'acide ;* et, au *fig.,* appliqué aux paroles ou à la manière de les dire, devenir blessant et mordant : *Le ton de ses lettres tourne à l'acide.*

II. En chimie, nom donné aux composés qui agissent sur les bases et les métaux en formant des sels, et qui font virer au rouge la teinture de tournesol : *L'acide chlorhydrique réagit sur le zinc pour donner du chlorure de zinc avec dégagement d'hydrogène.*

acidification [asidifikasjɔ̃] n. f. (de *acidifier ;* 1786, *Encycl. méthodique*). Transformation en acide.

acidifier [asidifje] v. tr. (de *acide* et du lat. *facere,* faire ; 1786, *Encycl. méthodique*). Transformer en acide : *Acidifier du vin ;* et absol. : *La propriété d'acidifier paraît appartenir, dans plusieurs circonstances, au soufre et au tellure* (Chevreul).

◆ **s'acidifier** v. pr. Devenir acide.

acidimètre [asidimɛtr] n. m. (de *acide* et de *mètre ;* début du XX[e] s.). Instrument servant à évaluer le degré de concentration d'un acide.

acidimétrie [asidimetri] n. f. (de *acide* et de *métrie ;* 1878, Larousse). Mesure de la concentration d'une solution acide.

acidité [asidite] n. f. (lat. *aciditas ;* 1545, G. Guéroult). **1.** Saveur acide : *L'acidité des câpres réveille l'appétit.* || **2.** *Par anal.* qualité d'une chose qui produit une impression analogue à celle d'une substance acide : *L'acidité d'une voix, d'une couleur.* || **3.** *Fig.* Fraîcheur excitante, analogue à celle d'un fruit vert : *Elle avait perdu cette acidité virginale qui, associée à ses coquetteries, exerçait un si grand prestige sur ses camarades* (Tharaud). || **4.** *Fig.* Impression désagréable que laissent les paroles caustiques et mordantes de quelqu'un : *Elle a accentué sa phrase avec tant d'acidité que je frémis comme si elle m'eût effleurée du bout des ongles* (Colette). || **5.** Caractère acide d'un corps, par opposition à l'alcalinité.

acidose [asidoz] n. f. (de *acide ;* début du XX[e] s.). Etat pathologique du sang présentant une réaction acide : *L'acidose est caractéristique du diabète.*

acidule [asidyl] adj. (lat. *acidulus,* de *acidus ;* 1747, *Dict. général).*) *Vx.* Légèrement acide : *Des eaux acidules.*

● REM. Aujourd'hui, cet adjectif est remplacé par ACIDULÉ, E.

acidulé, e [asidyle] adj. (part. passé de *aciduler ;* 1863, Littré). Légèrement acide (au pr. et au fig.) : *Des bonbons acidulés. L'odeur acidulée d'une compote de pêches, qui mijotait à feu doux sur le gaz, flottait dans l'air chaud* (Martin du Gard). *Un accordéon avec son petit concert asthmatique et acidulé* (Rodenbach).

● SYN. : *aigrelet, suret.*

aciduler [asidyle] v. tr. (dér. de *acidule,* d'après le lat. *acidulus ;* 1721, Trévoux). Rendre légèrement acide.

acier [asje] n. m. (lat. pop. **aciarium,* de *acies,* pointe, tranchant d'une épée, d'un instrument ; XII^e s., *Voyage de Charlemagne*). **1.** Alliage de fer et d'une petite quantité de carbone (moins de 1,8 p. 100), susceptible d'acquérir, par traitement mécanique et thermique, des propriétés très variées : *Cette sorte d'aimant qu'il y a pour nous dans l'acier d'une épée* (Vigny). || *Acier doux,* acier dont la teneur en carbone est très faible. || *Acier inoxydable,* acier contenant du chrome, et qui résiste à la corrosion. || **2.** *Class.* et *poét.* toute arme en acier, comme l'épée, le glaive, le poignard : *J'ai senti tout à coup un homicide acier | Que le traître en mon sein a plongé tout entier* (Racine). || **3.** *Fig.* Désigne ce qui est dur comme l'acier, ce qui a beaucoup de force de résistance : *Son poignet était de l'acier inflexible* (Balzac). *Des muscles d'acier.* || *Un cœur d'acier,* se dit d'un homme dur, inébranlable. || *Un regard d'acier,* qui dénote du courage, de la fermeté.

aciérage [asjeraʒ] n. m. (de *aciérer ;* 1753, Diderot). Opération consistant à donner à un métal une dureté identique à celle de l'acier.

aciération [asjerasjɔ̃] n. f. (de *aciérer ;* 1793, *Encycl. méthodique*). Action d'aciérer ; résultat de cette action.

aciérer [asjere] v. tr. (de *acier ;* 1470, *Dépenses pour le clocher de Saint-Nicolas à Fribourg,* écrit *assirier ;* 1489, *acirier ;* 1596, *acérer ;* 1813). [Conj. **5.**] Convertir du fer en acier : *Le carbone acière le fer.*

aciérie [asjeri] n. f. (de *acier ;* 1751, *Encyclopédie*). Usine spécialisée dans la fabrication de l'acier.

acineux, euse [asinø, -øz] adj. (du lat. *acinus,* grain de raisin ; 1866, Larousse). *Glande acineuse,* glande arrondie en forme de grain de raisin.

acinus [asinys] n. m. (mot lat. signif. « petite baie », « grain de raisin » ; 1866, Larousse). Petite cavité en cul-de-sac, qui s'ouvre dans un canal excréteur (terme d'anatomie).

• Pl. *des* ACINI.

acmé [akme] n. m. (gr. *akmê,* pointe, d'où « le plus haut point de force » ; 1751, *Encyclopédie*). **1.** Le point le plus élevé de perfection dans le développement d'une doctrine, d'un art, d'une civilisation, etc. || **2.** En médecine, le plus haut degré d'intensité d'une maladie.

• SYN. : **1** *apogée, couronnement, sommet.*

acné [akne] n. f. (empr., par l'intermédiaire de l'angl. médical, au gr. *aknê,* faute de copiste [Aetius, VI^e s.] pour *akmê,* pointe ; début du XIX^e s.). Affection de la peau caractérisée par une éruption de boutons, principalement sur la face : *Des larmes coulaient sur l'onguent délayé de ses joues et laissaient voir les éraflures sanglantes de l'acné* (Daudet).

acolytat [akɔlita] n. m. (de *acolyte ;* 1721, Trévoux). Dans la religion catholique, le plus élevé des quatre ordres mineurs.

acolyte [akɔlit] n. m. (lat. médiév. *acolytus,* lat. ecclés. *acoluthus,* du gr. *akolouthos,* serviteur ; XII^e s., *Perceval*). **1.** Dans la religion catholique, clerc qui a reçu l'acolytat : [Lancelot] *s'arrêta au degré de sous-diacre ; Nicole également ne fut que clerc tonsuré et Mésenguy resta simple acolyte* (Sainte-Beuve). || *Par extens.* Nom donné à l'un des servants de la messe. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Personne qui en accompagne une autre pour l'aider, souvent à des besognes peu recommandables : *Les deux acolytes de Javert marchaient dans leurs rangs* (Hugo).

• SYN. : **2** *aide, auxiliaire, compagnon, compère, complice.*

acompte [akɔ̃t] n. m. (de à et de *compte ;* milieu du XVIII^e s.). **1.** Paiement partiel à valoir sur le montant d'une somme due : *Recevoir un acompte avant la fin du mois.* || *Acompte provisionnel,* acompte payé au fisc, généralement égal au tiers des impôts acquittés l'année précédente. || **2.** *Fig.* Petite satisfaction que l'on s'accorde avant le moment normalement prévu : *Prendre un acompte de sommeil.*

• SYN. : **1** *arrhes, avance, provision.*

• REM. L'origine de ce mot est la loc. adv. *à compte : Prenez cette somme à compte,* c'est-à-dire « prenez cette somme à valoir sur le montant total de la dette ». On a d'ailleurs longtemps écrit *un à-compte, des à-compte.*

acon ou **accon** [akɔ̃] n. m. (orgine obscure ; 1650, *Dict. général*). **1.** Chaland à fond plat, utilisé pour le chargement des navires de commerce. || **2.** Petit bateau plat, en usage dans les parcs à moules.

aconit [akɔnit] n. m. (lat. *aconitum,* du gr. *akoniton ;* 1160, *Eneas*). Plante vénéneuse des régions montagneuses, à feuilles vert sombre et à fleurs bleues, souvent cultivée dans les jardins.

aconitine [akɔnitin] n. f. (de *aconit ;* milieu du XIX^e s.). Poison violent, extrait de l'aconit : *J'avais déjà chargé ma seringue d'aconitine, parce que je préférais en finir tout de suite* (L. Daudet).

acoquinement [akɔkinmɑ̃] n. m. (de *acoquiner ;* 1858, L. Veuillot). *Fam.* Etat d'une personne qui s'acoquine ; en particulier, liaison de caractère douteux : *Comment avait-il pu se priver si longtemps de ce bonheur dans la crainte d'un acoquinement ?* (Daudet).

• SYN. : *collage* (pop.), *concubinage.*

acoquiner [akɔkine] v. tr. (de *coquin ;* 1530, Palsgrave). *Class.* et *fam.* Attacher quelqu'un à quelque chose par l'habitude : *Nous les verrions* [les femmes] *nous courir sans tous ces respects et ces soumissions où les hommes les acoquinent* (Molière).

◆ **s'acoquiner** v. pr. **1.** *Fam.* S'attacher à quelque chose par l'habitude : *Florent revint, s'acoquina à ce cabinet vitré* (Zola). || **2.** *Par extens.* S'installer dans un état par la force de l'habitude : *C'est pour pouvoir me dire que je ne me suis pas acoquiné dans la misère* (Vallès). || **3.** *Péjor.* Entrer en relations suivies avec des personnes peu recommandables, ou jugées telles : *J'ai toujours eu une peur bleue de m'acoquiner à un modèle* (Theuriet). *Il risque sa vie en ce moment et vous vous acoquinez avec le premier venu* (Troyat). || *Absol.* Avoir une liaison intime : *Vaincu par l'accoutumance, enchaîné par la chair* [...], *acoquiné, aveuli* (Richepin).

• SYN. : **1** et **2** *s'ancrer, se river ;* **3** *s'aboucher, se coller* (pop.), *fréquenter, se lier.* — CONTR. : **3** *se détacher, se libérer, romprè.*

à-côté [akote] n. m. (de la loc. adv. *à côté,* à peu de distance ; 1927, Larousse). **1.** Ce qui est accessoire, secondaire : *Ce que vous dites n'est qu'un à-côté de la question.* || **2.** *Fam.* Ce que l'on reçoit, en nature ou en espèces, en dehors du salaire régulier : *Il n'est pas à plaindre, il se fait des à-côtés qui le mettent à son aise.*

• Pl. *des* À-CÔTÉS.

• SYN. : **1** *détail ;* **2** *appoint, avantage, complément, extra* (fam.), *supplément.* — CONTR. : **1** *essentiel, principal.*

à-coup [aku] n. m. (de à et de *coup ;* 1835, Acad.). **1.** Arrêt brusque, immédiatement suivi d'une reprise, qui produit des saccades dans un mouvement : *Le moteur tirait toujours mal, avec des à-coups et des claquements* (Saint-Exupéry). || **2.** *Fig.* et *fam.* Incident fâcheux, qui interrompt brusquement le cours normal des choses : *J'ai eu un à-coup le mois dernier : j'ai dû me faire opérer.*

• SYN. : **1** *saccade, secousse, soubresaut ;* **2** *accident, accroc* (fam.), *anicroche* (fam.), *complication, ennui, pépin* (pop.).

◆ **Par à-coups** loc. adv. D'une façon intermittente, par intervalles : *Les deux bonnes, inquiètes, se tenaient l'une près de l'autre, formant un groupe obscur qu'éclairaient par à-coups les flammes du feu* (Martin du Gard). *Travailler par à-coups.*

• REM. A l'ancien pluriel *des* À-COUP, l'usage moderne préfère ordinairement *des* À-COUPS, orthographe adoptée par l'Académie à partir de son édition de 1877.

acoustique [akustik] adj. (empr. par Sauveur, mathématicien et physicien [1653-1716], au gr. *akoustikos,* qui concerne l'ouïe, de *akouein,* entendre ; 1700). Qui a rapport à la perception des sons : *Le nerf acoustique.* || *Cornet acoustique,* appareil longtemps employé par les sourds pour améliorer leur audition. || *Tuyau acous-*

tique, long conduit destiné à porter le son d'un local à un autre.

◆ n.f. **1.** Partie de la physique consacrée à l'étude du son. || **2.** Qualité d'un lieu, et surtout d'une salle de théâtre, de concert, etc., du point de vue de la perception des sons : *La salle une fois pleine réagissait toujours de la même façon, peut-être à cause d'obscures raisons d'acoustique* (Duhamel). *L'acoustique de cette salle est mauvaise.*

acquéreur [akerœr] n. m. (de *acquérir ;* 1385, *Coutumes d'Anjou et du Maine*). Personne qui acquiert quelque chose, en particulier un bien immobilier : *Il était retiré du négoce et nouvellement acquéreur d'un domaine aux alentours* (Flaubert).

• SYN. : *acheteur, cessionnaire, preneur.* — CONTR. : *donateur, vendeur.*

• REM. *Acquéreur* n'a pas de féminin : *Elle s'est rendue acquéreur de...* Les formes *acquéreuse* (Sand), *acquéresse* (Barrès) sont inusitées.

acquérir [akerir] v. tr. (lat. pop. **acquaerere,* lat. class. *acquirere,* anc. franç. *acquerre* [XIIe s.], qui a changé de conjugaison, comme *quérir,* au XIVe s.). [Conj. **13.**] **1.** Devenir possesseur de quelque chose, soit à prix d'argent, soit d'une autre manière (donation, succession, etc.) : *Les « Annales » de Tacite* [...], *que Léon X avait acquises pour la somme de cinq cents ducats d'or* (Chateaubriand). *La France acquiert l'Artois et le Roussillon au XVIIe siècle. Il y a peu de temps, il acquérait un héritage important.* || **2.** *Fig.* Arriver à obtenir, le plus souvent par un effort personnel : *L'immense expérience des affaires qu'il avait acquise en voyageant* (Balzac). *J'ai acquis le droit de vivre comme bon me semble* (Dumas fils). || **3.** Arriver à trouver par la recherche : *Je viens d'acquérir la preuve que vous m'avez menti.* || **4.** (avec un sujet désignant une chose) Prendre, avec le temps, une valeur supérieure : *Le vent avait acquis une telle force qu'il soulevait la mer* (Lamartine). *Depuis la construction de la route, ces terrains ont acquis une grande valeur.* || **5.** (avec un sujet désignant une chose) Procurer la possession, la jouissance de : *Sa vivacité lui acquerra l'estime de son chef.* || **6.** Class. *Acquérir une personne,* gagner son affection, et, en parlant d'une femme, son amour, sa main : *Et c'est pour l'acquérir* [Emilie] *qu'il nous fait conspirer* (Corneille).

• SYN. : **1** *acheter, obtenir, se procurer, recueillir ;* **2** *conquérir, emporter, gagner, remporter ;* **3** *découvrir, obtenir, trouver ;* **4** *gagner ;* **5** *attirer, concilier.* — CONTR. : **1** *céder, perdre, transmettre, vendre ;* **5** *aliéner.*

acquêt [akɛ] n. m. (lat. pop. **acquaesitum,* part. passé de **acquaerere* [v. ACQUÉRIR] ; XIIe s., *Drame d'Adam,* écrit *aquest*). **1.** *Vx.* Action d'acheter : *Il n'y a pas de sautereau dont l'acquêt ne coûte des centaines de mille francs et les premiers honneurs de l'Etat* (Chateaubriand). || **2.** *Vx.* La chose achetée : *L'acheteur répond, sur son acquêt, pendant vingt ans de la situation commerciale et financière du vendeur* (Hugo). || **3.** *Vx.* Profit, gain : *Le commissaire souffrait que l'on fît ce ménage* [...] *parce qu'il avait avec nous un acquêt qui n'était pas si petit* (Ch. Sorel).

◆ **acquêts** n. m. pl. Biens acquis pendant le mariage et qui tombent dans la communauté (langue juridique) : *Être marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.*

acquiescement [akjɛsmɑ̃] n. m. (de *acquiescer ;* 1527, *Dict. général*). Action d'acquiescer à une proposition, à une idée : *Au signe d'acquiescement que fit le baron* (Gautier). *Ses yeux parlaient pour elle : leur muet acquiescement était si éloquent* (Rolland).

• SYN. : *acceptation, accord, adhésion, agrément, approbation, assentiment, consentement.* — CONTR. : *opposition, protestation, refus, résistance.*

acquiescence [akjɛsɑ̃s] n. f. (de *acquiescer ;* XVe s., *Dict. général).) Class.* Action d'acquiescer : *Nous prenons d'ordinaire l'acquiescence donnée à la détermination pour un jugement libre et un acte volontaire* (Boulainvilliers).

acquiescent, e [akjɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *acquiescence ;* fin du XIXe s.). Qui manifeste l'acquiescement (rare) : *Un mince sourire, orgueilleux et acquiescent* (Barrès).

• SYN. : *approbateur, approbatif.* — CONTR. : *désapprobateur.*

acquiescer [akjɛse] v. tr. ind. [**à**] (lat. *acquiescere,* se reposer, et, au fig., avoir confiance en ; 1495, J. de Vignay). [Conj. **1.**] Donner son assentiment à quelque chose : *J'acquiesce aux conditions énoncées dans votre dernière lettre* (Verlaine). *J'acquiesce toujours aux critiques sans haine* (Gide).

• SYN. : *accéder à, accepter, adhérer à, agréer, approuver, déférer à, souscrire à.* — CONTR. : *s'opposer à, protester contre, refuser, résister à.*

◆ v. intr. Approuver, tomber d'accord : *Acquiescer d'un signe de tête.*

acquis, e [aki, -iz] adj. (part. passé de *acquérir*). **1.** Qui est obtenu par le travail, la recherche, l'habitude, et n'est pas naturel, inné : *Ils ne voulaient pas d'un bien si misérablement acquis* (Dumas). *Une qualité, une habileté acquise.* || *Vitesse acquise,* vitesse dont un corps qui a été lancé par une impulsion extérieure bénéficie encore après la cessation de celle-ci. || **2.** Se dit de ce qui a été obtenu une fois pour toutes et ne peut être perdu : *C'est une situation bien acquise.* || **3.** *Fig.* Qui a été indiscutablement prouvé et démontré : *Des théories* [...] *qui permettent* [...] *de revenir sur bien des faits qu'on croyait acquis* (Romains). || *C'est un fait acquis,* la chose a eu lieu, c'est certain. || *Il est acquis que,* après enquête ou démonstration, il est certain que. || **4.** *Acquis à,* se dit de quelqu'un, de quelque chose sur qui ou sur quoi l'on peut compter : *Cet homme vous est acquis. Mon dévouement vous est acquis ;* se dit d'une personne qui est entièrement gagnée à : *Etre acquis à une idée.*

• SYN. : **2** *établi ;* **4** *dévoué à.*

◆ **acquis** n. m. (1595, Charron, *Dict. général*). Ce que l'on a acquis en fait de connaissances, d'expérience : *Tout l'acquis d'hier ne me paraît plus d'aucune aide pour ce que je voudrais écrire à présent* (Gide). || *Avoir de l'acquis,* savoir beaucoup de choses, être fort expérimenté.

• SYN. : *bagage* (fam.), *capital, savoir.*

acquisitif, ive [akizitif, -iv] adj. (lat. *acquisitivus ;* XVe s., *Dict. général*). Se dit de ce qui est relatif à une acquisition, ou de ce qui équivaut à une acquisition (langue juridique) : *Une prescription acquisitive.*

acquisition [akizisjɔ̃] n. f. (lat. *acquisitio ;* 1283, Beaumanoir, *Dict. général*). **1.** Action d'acquérir : *Bavardant pendant deux heures pour l'acquisition d'une « barquette » de deux sous* (Daudet). || **2.** La chose que l'on a acquise : *Voici, ajouta-t-il en ouvrant deux ou trois autres armoires, les acquisitions du duc Jean* (France). || **3.** *Fig.* Ce que l'on acquiert par l'étude ou par l'expérience : *La délicatesse n'est pas une acquisition de l'âme* (Pascal).

• SYN. : **1** et **2** *achat, emplette.* — CONTR. : **1** *aliénation, cession, vente.*

acquit [aki] n. m. (déverbal de *acquitter ;* XIIe s., au sens de « paiement d'une dette »). **1.** *Class.* Action de s'acquitter d'une dette : *Après avoir signé* [...] *l'acquit de toutes vos dettes* (La Bruyère). || **2.** Reconnaissance écrite d'un paiement : *J'ai votre acquit en poche.* || *Pour acquit,* formule écrite au dos d'un chèque, au bas d'un billet, etc., pour certifier qu'il a été payé. || **3.** *Class.* Action de s'acquitter d'une obligation d'ordre moral : *Vous devez toujours appréhender la négligence en l'acquit de vos devoirs* (Bossuet). || **4.** *Par acquit de conscience,* pour décharger la conscience d'un scrupule qu'elle se fait ou pourrait se faire : *Il était venu la voir par acquit de conscience* (Musset). *Mme de Guermantes fit entendre une espèce de bruit rauque qui signifiait qu'elle ricanait par acquit de conscience* (Proust). || Class. et littér. *Par manière d'acquit,* sans conviction, parce qu'on ne peut faire autrement : [Abélard] *ne faisait plus que par manière d'acquit ses fonctions publiques, et n'inventait plus que des vers d'amour* (Bayle). *Fortunio ne lui adressait la parole que de loin en loin et par manière d'acquit* (Gautier).

• SYN. : **2** *décharge, quittance, quitus, reçu.*

acquit-à-caution [akiakosjɔ̃] n. m. (de *acquit* et de *caution ;* 1723, Savary des Bruslons). Pièce de régie permettant de faire circuler librement des marchandises soumises à l'impôt indirect et de ne payer celui-ci qu'au lieu de destination.
• Pl. *des* ACQUITS-À-CAUTION.

acquittement [akitmɑ̃] n. m. (de *acquitter ;* XIII^e s., au sens de « délivrance » ; au sens I, 1, début du XIV^e s. ; au sens II, 1835, Acad.).

I. 1. Action de payer ce qu'on doit : *Acquittement d'un droit. Giscon, leur général, avait eu cependant la prudence de les renvoyer les uns après les autres pour faciliter l'acquittement de leur solde* (Flaubert). || **2.** Action de donner un acquit sur une facture.

II. Action de déclarer non coupable un accusé : *L'avocat va tenter d'obtenir l'acquittement de son client.*
• SYN. : **I, 1** *libération, paiement, règlement.* || **II** *absolution, non-lieu.* — CONTR. : **II** *condamnation.*

acquitter [akite] v. tr. (de l'adj. *quitte,* du lat. médiév. et jurid. *quitus,* altér. du lat. class. *quietus,* tranquille ; 1080, *Chanson de Roland*).

I. 1. *Class.* Rendre quitte, libérer une personne d'une dette, d'une obligation : *Je vous prie de m'acquitter de cette dette* (Bossuet). || Par anal. *Acquitter sa conscience,* la décharger de tout scrupule en accomplissant ce à quoi on se sent obligé. || **2.** *Acquitter un accusé,* le déclarer non coupable : *Un jury français, en m'acquittant, a laissé subsister ma proclamation* (Chateaubriand).

II. 1. Se rendre quitte de ce qu'on a à payer : *Acquitter une note d'hôtel, des droits de douane, de succession. M. Fellaire aperçut, épars sur les meubles, des mémoires non acquittés de bottiers et de restaurateurs* (France). || **2.** Constater le paiement à faire d'une créance en y apposant sa signature : *Acquitter une lettre de change, une facture.*
• SYN. : **I, 2** *absoudre, blanchir, disculper, innocenter.* || **II, 1** *payer, se libérer de, régler.* — CONTR. : **I, 2** *condamner.*

◆ **s'acquitter** v. pr. [**de**]. **1.** Se rendre quitte d'une obligation, d'une dette : *Je m'acquitte de mes dettes envers toi.* || **2.** Remplir une fonction dont on est chargé : *Je réponds de m'acquitter de ces divers emplois* (Nerval).
• SYN. : **1** *se dégager de, se libérer de ;* **2** *accomplir, remplir, satisfaire à, tenir.* — CONTR. : **2** *faillir à, manquer à.*
• REM. Au sens 1, on disait à l'époque classique *s'acquitter vers quelqu'un : A m'acquitter vers toi d'une telle promesse* (Molière). L'usage actuel est de dire *s'acquitter envers quelqu'un : Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pouvoir m'acquitter envers vous* (Mérimée).

acre [akr] n. f. (angl. *acre,* proprem. « champ labouré en un jour », mesure agraire ; 1059, *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Rouen*). Ancienne mesure agraire, qui valait environ 52 ares en France.

âcre [ɑkr] adj. (lat. *acer,* âpre, piquant ; XIV^e s., doublet de *aigre*). **1.** Se dit d'une chose dont la saveur ou l'odeur est irritante, prend à la gorge : *Certains fruits encore verts sont âcres. Une âcre vapeur de corne brûlée se répandait dans l'air* (Samain). *Elle fumait souvent de ces cigarettes de thé, qu'elle se procurait à New York, et qui répandaient un relent d'herbes brûlées, âcre et entêtant* (Martin du Gard). *Les parfums qui montent de la mer ont une saveur moins âcre que celle qu'exhale le cœur d'un homme de soixante ans* (Montherlant). || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui irrite par sa violence, ou de ce qui produit un sentiment d'amertume : *Adorables frissons de l'amoureuse fièvre* [...], | *Baisers âcres et doux* [...], | *Quand vous connaîtrons-nous ?* (Gautier). *Devant le mausolée d'Adrien, qu'on appelle château Saint-Ange, Fleurissoire éprouva une âcre déconvenue* (Gide).
• SYN. : **1** *amer, âpre, irritant, piquant ;* **2** *acerbe, amer, âpre, blessant, mordant, piquant.* — CONTR. : **1** et **2** *doux, exquis, suave.*

âcrement [ɑkrəmɑ̃] adv. (de *âcre ;* XIX^e s.). *Littér.* De façon piquante, mordante : *Reprocher âcrement son avarice à quelqu'un.*
• SYN. : *amèrement, âprement.*

âcreté [ɑkrəte] n. f. (de *âcre ;* 1560, B. Palissy). Qualité de ce qui est âcre (au pr. et au fig.) : *Une odeur de plus, qui s'y sentait peu malgré son âcreté nauséabonde* (Balzac). *On eût dit qu'on brûlait là tous les baumes de la forêt et des champs, tellement la fumée montant du toit était épaisse et vous saisissait à la gorge par son âcreté* (Daudet). *L'ironie, chez Le Sage, n'a aucune âcreté comme chez Voltaire* (Sainte-Beuve).
• SYN. : *amertume, âpreté.*

acridien, enne [akridjɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. *acris, acridis,* gr. *akris, akridos,* sauterelle ; 1834, Landais). Qui concerne le criquet.
◆ **acridiens** n. m. pl. Famille d'insectes comprenant les criquets et les formes voisines.

acrimonie [akrimɔni] n. f. (lat. *acrimonia,* dér. de *acer, acris,* âcre ; 1539, J. Canappe ; jusqu'au XVIII^e s., sens médical ; sens fig., 1801, Mercier). **1.** *Class.* Acreté : *le sirop de limon adoucit l'acrimonie du sang* (Voltaire). || **2.** Mauvaise humeur, qui se manifeste par des propos mordants, acerbes : *Il excellait dans l'art d'exposer ses raisons avec force et modestie, sans acrimonie ni violence* (Tharaud).
• SYN. : **2** *aigreur, âpreté, causticité, fiel, hargne.* — CONTR. : **2** *affabilité, aménité, bienveillance, courtoisie, douceur, gentillesse.*

acrimonieusement [akrimɔnjøzmɑ̃] adv. (de *acrimonieux ;* XIX^e s.). Avec acrimonie : *Critiquer acrimonieusement.*

acrimonieux, euse [akrimɔnjø, -øz] adj. (de *acrimonie ;* 1605, Le Loyer, *Histoires de spectres*). Qui manifeste de l'acrimonie : *J'ai le regret d'avoir échangé avec lui des paroles acrimonieuses* (Hamp).
• SYN. : *acariâtre, acerbe, agressif, aigre, âpre, blessant, caustique, mordant, piquant.* — CONTR. : *affable, aimable, amène, bienveillant, doux, gentil.*

acro- [akrɔ], élément tiré du gr. *akros,* élevé, extrême, et entrant dans la composition de quelques mots.

acroamatique [akrɔamatik] adj. (gr. *akroamatikos,* de *akroama,* ce qu'on entend ; XVI^e s.). Se dit, dans la philosophie grecque, et en particulier dans le système d'Aristote, des parties les plus secrètes et les plus difficiles, qui se transmettaient oralement.
• SYN. : *ésotérique.*

acrobate [akrɔbat] n. (gr. *akrobatos,* de *akrobatein,* marcher sur la pointe des pieds ; milieu du XVIII^e s., au sens de « danseur de corde chez les Anciens » ; *acrebade,* XIV^e s., *le Ménagier de Paris*). **1.** Personne qui exécute, dans un cirque, un music-hall, etc., des exercices de force, d'agilité, d'adresse. || **2.** Personne qui fait preuve d'une agilité extraordinaire. || **3.** *Fig.* et *péjor.* Personne qui cherche à éblouir, à surprendre par ses habiletés, mais que l'on ne saurait prendre au sérieux : *La plupart des critiques actuels sont des acrobates qui font des tours pour gagner leur vie* (Balzac).
• SYN. : **1** *bateleur, funambule, saltimbanque.*

acrobatie [akrɔbasi] n. f. (de *acrobate ;* 1879, Loti). **1.** Exercice d'acrobate. || **2.** *Par anal.* Exercice difficile ou périlleux, exécuté par des champions sportifs : *Les acrobaties d'un patineur, d'un aviateur.* || **3.** Tout exercice qui, sortant de l'ordinaire, exige de l'adresse : *Les acrobaties d'un peintre en bâtiment.* || **4.** *Fig.* Virtuosité périlleuse : *Les acrobaties rythmiques de V. Hugo dans. « les Orientales ». Se livrer à des acrobaties pour obtenir un avantage.*
• SYN. : **4** *adresse, habileté, tour.*

acrobatique [akrɔbatik] adj. (de *acrobate ;* 1842, Acad.). **1.** Relatif aux acrobaties : *Une griserie de jeux de mots, d'enfantillages, de pantomimes, d'exercices acrobatiques* (Goncourt). || **2.** *Fig.* D'une virtuosité périlleuse : *Mon père a, toute sa vie, montré un goût acrobatique de l'illégalité, des illusions frauduleuses, des lubies, des toquades* (Duhamel).

acrocéphale [akrɔsefal] adj. et n. (du préf. *acro-* et du gr. *kephalê,* tête ; 1877, Littré). Se dit d'un homme dont le crâne est d'une hauteur anormale.

acrocéphalie [akrɔsefali] n. f. (de *acrocéphale ;* 1888, Larousse). Malformation pathologique du crâne, due à une ossification prématurée de certaines sutures, ayant pour résultat d'accroître la hauteur de la tête et de lui imprimer une forme en pain de sucre.

acroléine [akrɔlein] n. f. (du lat. *acer, acris,* âcre, et de *oléine ;* 1866, Larousse). Liquide volatile, suffocant, provenant de la décomposition de la glycérine. (C'est ce corps qui constitue la vapeur âcre et irritante que la chaleur développe sur les graisses et les huiles.)

acromégalie [akrɔmegali] n. f. (du préf. *acro-* et du gr. *megas,* grand ; 1898, Larousse). Affection caractérisée par un développement exagéré des extrémités des membres et de la tête.

acromion [akrɔmjɔ̃] n. m. (du préf. *acro-* et du gr. *ômos,* épaule ; 1532, Rabelais). Apophyse qui, chez l'homme, termine l'omoplate et s'articule avec l'extrémité externe de la clavicule.

acropole [akrɔpɔl] n. f. (gr. *akropolis,* de *akros,* haut, et *polis,* ville ; XVIe s., sous la forme *acropolis,* qui subsista longtemps ; forme actuelle, 1866, Larousse). **1.** Partie la plus haute d'une cité grecque, servant de citadelle. || *Absol.* La citadelle d'Athènes et la colline où s'élèvent différents édifices, en particulier le Parthénon (avec une majuscule, en ce sens) : *Prière que je fis sur l'Acropole* (Renan). || **2.** *Par extens.* Se dit de la citadelle d'une cité antique quelconque, et d'un lieu élevé qui peut servir de refuge : *Il n'est pas d'acropole que le flot de barbarie ne puisse atteindre* (Gide).

acrostiche [akrɔstiʃ] n. m. (gr. *akrostikhos,* de *akros,* extrême, extrémité, et *stikhos,* vers ; 1585, *Dict. général*). Pièce de vers composée de telle sorte que la suite des initiales de chaque vers, lues dans le sens vertical, forme le nom d'une personne ou d'une chose à laquelle se rapporte le poème. Voici un exemple d'acrostiche :

Né dans une île, une île a vu finir sa vie.
Au siège de Toulon éclata son génie.
Proclamé général, consul, puis empereur,
Oh ! qu'il fut grand partout, même dans le malheur.
Les traîtres, les saisons et le destin contraire,
Ensemble conjurés avec l'Europe entière,
Ont pu le renverser... Mais la fatalité
N'a pu ravir son nom à l'immortalité.

◆ adj. : *Vous ne m'avez pas même fait un sonnet acrostiche* (Gautier).

acrotère [akrɔtɛr] n. m. (lat. *acroterium,* du gr. *akrôtêrion ;* 1547, J. Martin). **1.** Sommet d'un bâtiment, d'un édifice ; prolongement du mur de façade au-dessus d'un toit en terrasse : *Ces murs étaient surmontés d'un acrotère à pointes de métal capables d'arrêter quiconque eût essayé de les franchir* (Gautier). || **2.** Socle disposé au sommet ou aux extrémités d'un fronton, et servant de support à une statue ou à un autre ornement ; cet ornement lui-même.

1. acte [akt] n. m. (lat. *actum,* fait, action ; 1504, J. Lemaire de Belges). **1.** Manifestation de la volonté humaine : *Passer des paroles aux actes. Tous ses actes s'inspiraient d'un esprit de sagesse et de bienveillance* (France). *Par acte, il faut entendre toute activité synthétique de la personne, c'est-à-dire toute disposition de moyens en vue de fins* (Sartre). *Un homme est la somme de ses actes, de ce qu'il a fait, de ce qu'il peut faire* (Malraux). *Tout acte doit trouver sa raison d'être et sa fin en lui-même, et ne pas être intéressé* (Gide). || *Acte de bonne volonté,* ce que l'on accomplit à seule fin de marquer son bon vouloir. || *Acte chirurgical,* intervention chirurgicale : *Il y a une centaine d'années, l'acte chirurgical était encore un épouvantail* (Valéry). || *Acte médical,* toute intervention médicale ou chirurgicale. || *Faire acte de,* faire preuve de, agir en tant que : *Faire acte de tuteur. Faire acte de citoyen.* || *Faire acte d'autorité,* manifester son autorité pour se faire obéir ou craindre. || *Faire acte de présence,* ne faire que paraître en un lieu, pour y manifester sa présence, par devoir ou par politesse. || **2.** Tout fait accompli, remarquable en bonne ou en mauvaise part : *Acte glorieux, criminel. Un acte de courage est un acte de foi au premier chef* (Renan). || *Par extens.* Manière d'agir, comportement : *En retrouvant* [...] *les mêmes actes, la même religion, je me sentais presque sous le toit paternel dans cette maison inconnue* (Lamartine). || **3.** *Spécialem.* Élan de l'âme vers Dieu dans la manifestation d'un sentiment religieux : *Acte de foi, d'amour.* || La formule qui l'exprime : *Réciter un acte d'espérance. Acte de contrition.* || Vx. *Acte de foi,* amende honorable que devaient prononcer les condamnés de l'Inquisition avant d'être brûlés vifs, et, *par extens.,* le supplice lui-même : [Elle] *pourra bien être brûlée au premier acte de foi* (Lesage). [V. AUTODAFÉ.] || **4.** *En acte,* se dit, en philosophie, de ce qui est en train de s'accomplir, par opposition à *en puissance,* à l'état virtuel.

2. acte [akt] n. m. (du plur. lat. *acta,* choses faites ; 1338, *Cartulaire de l'église Saint-Pierre de Lille ;* au sens 2, début du XVIIe s.). **1.** Ecrit constatant un fait, une convention, une obligation : *Je préparai un acte par lequel le comte reconnut avoir reçu de l'usurier une somme de quatre-vingt-cinq mille francs* (Balzac). *Signer un acte de vente.* || Acte notarié, pièce rédigée par un notaire (par opposition à *acte sous seing privé*). || *Acte de l'état civil,* acte dressé par un officier de l'état civil et constatant la naissance, le mariage, le décès. || *Acte d'accusation,* écrit où sont consignés les faits imputés à l'accusé. || *Demander acte,* réclamer la constatation légale d'un fait, et, *par extens.,* faire constater un fait pour s'en prévaloir par la suite. || *Donner acte,* constater légalement un fait, et *par extens.,* se déclarer informé d'un fait, le reconnaître ouvertement. || *Prendre acte,* faire constater légalement un fait pour s'en prévaloir ultérieurement, et, *par extens.,* noter un fait : *J'ai pris acte de votre réclamation.* || *Dont acte,* bonne note est prise. || **2.** *Acte du Parlement,* loi adoptée par le Parlement britannique. || **3.** *Class.* Soutenance de thèse en Sorbonne : *C'est aujourd'hui l'acte du pauvre abbé. Quelle folie ! On s'en va disputer contre lui, le tourmenter, le pointiller : il faut qu'il réponde à tout* (Sévigné). || *Salle des actes,* salle d'une faculté où ont lieu les soutenances de thèses.

◆ **actes** n. m. pl. **1.** Recueil des mémoires présentés à certaines sociétés ou assemblées savantes : *Les actes de la Société de Leipzig. Les actes d'un congrès.* || **2.** *Actes des Apôtres,* livre du Nouveau Testament relatant ce que les Apôtres ont fait après l'Ascension de Jésus-Christ.

3. acte [akt] n. m. (lat. *actus,* action scénique, d'où « division d'une pièce » ; XVIe s.). **1.** Partie d'une pièce de théâtre, composée de scènes et séparée de la suivante par un temps d'arrêt appelé *entracte* ou par un baisser de rideau : *La tragédie classique comprend cinq actes.* || **2.** Pièce en un acte : *Un tout petit acte en musique joué dans un tout petit théâtre excentrique* (Maupassant). || *Deux actes, trois actes,* etc., pièce en deux actes, en trois actes, etc. : *On annonce une reprise de trois actes célèbres de Giraudoux : « Amphitryon 38 ».* || **3.** *Fig.* Période de la vie délimitée par une division arbitraire des événements qui s'y sont produits : *Le voyage en Palestine représente un acte important de la vie de Chateaubriand.*

acteur, trice [aktœr, -tris] n. (lat. *actor,* qui agit, orateur, acteur ; XIIIe s., *Roman de la Rose,* au sens de « auteur », par confusion avec le lat. *auctor ;* du XIIIe au XVIe s., « auteur d'un livre » ; du XVe au XVIIe s., « auteur » en général ; XVIIe s., sens moderne). **1.** Personne qui joue un rôle dans une pièce de théâtre, un film : *Eh bien ! Paillot, avez-vous été content du spectacle d'hier ? Que pense Mme Paillot de la pièce et des acteurs ?* (France). || **2.** Personne qui exerce le métier de comédien : *La douce figure rasée ne semblait ni d'un prêtre, ni d'un acteur* (Maupassant). || **3.** *Fig.* Personne qui participe activement à une action, à une entreprise : *Le roi arrangea tant bien que mal cette affaire, d'autant plus déplorable que les acteurs n'inspiraient pas grand intérêt* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *interprète ;* **2** *artiste, comédien ;* **3** *protagoniste.* — CONTR. : **3** *spectateur, témoin.*

● REM. Au féminin, on trouve quelquefois la forme *acteuse,* au lieu de *actrice,*

pour désigner familièrement une artiste de seconde zone : *M. Chameron, homme à petite fleur bleue, a pris pour compagne une petite acteuse* (Faguet).

actif, ive [aktif, -iv] adj. (lat. philos. et scolast. *activus* ; 1160, Benoît de Sainte-Maure, par oppos. à *contemplatif* ou à *passif* [jusqu'au XVIe s.] ; sens grammatical, XVe s.). **1.** Se dit d'une personne qui manifeste de l'activité, de l'énergie, qui aime agir, entreprendre : *Ce sont deux gaillards actifs, et qui ne sauraient rester en place* (Musset). || *Par extens.* Se dit de l'activité intellectuelle : *Un génie inquiet, une active pensée* (Lamartine). || **2.** Qui agit avec célérité et efficacité : *La « Reine des Roses », dont quelques chalands étaient les plus actifs* [...] *émissaires des Bourbons* (Balzac). || **3.** Qui travaille, qui est en activité. || *Population active,* partie de la population capable d'avoir une activité laborieuse. || *Vie active,* période de temps pendant laquelle un individu peut exercer une activité productive. || *Armée active,* ou *l'active* n. f., ensemble des forces armées présentes sous les drapeaux en temps de paix : *Notre régiment est un régiment de réserve que des renforts successifs ont renouvelé en partie avec de l'active* (Barbusse). || *Officier d'active,* officier de carrière. || *Citoyen actif,* dans le régime censitaire, citoyen qui avait le droit de vote. || **4.** Qui pousse à agir : *Je me sens joyeusement reprise de la fièvre active, du besoin de travailler* (Colette). || **5.** Qui implique une forte activité : *Les recherches les plus actives de la police* (Balzac). *La guerre étant beaucoup plus meurtrière et plus active qu'on ne s'y attendait* (Sand). || *Prendre une part active à,* participer d'une manière efficace à. || *Vie active,* dans le langage religieux, celle qui se manifeste par une action extérieure (par opposition à *vie contemplative*), et, *par extens.*, celle qui consiste à agir (par opposition à *vie intellectuelle* ou à *vie sédentaire*) : *J'avais porté dans une vie toute active une nature toute contemplative* (Vigny). || *Méthode active, enseignement actif,* méthode d'enseignement où l'élève doit participer de façon agissante à son instruction. || **6.** *Forme* ou *voix active,* ou *actif* n. m., en grammaire, forme verbale exprimant que le sujet fait l'action représentée par le verbe. || **7.** Se dit d'une chose, d'une substance qui a de l'efficacité, qui opère avec force : *Un remède actif. Un poison actif.*

• SYN. : **1** *diligent, entreprenant ;* **2** *agissant, efficace, énergique, expéditif, prompt, vif, zélé ;* **3** *laborieux ;* **7** *agissant, efficace.* — CONTR. : **1** *apathique, inactif, indolent, lent, mou, nonchalant, passif, végétatif ;* **2** *inefficace, inerte ;* **6** *passif ;* **7** *inactif, inefficace.*

◆ **actif** n. m. (1762). **1.** Ce qu'on possède, par opposition à ce qu'on doit, ou *passif* : *Le passif de la succession, poursuit le notaire, excédait l'actif* (France). *Quand Maman est morte, l'actif, évalué par Lebeau, a donné, mobilier non compris, soixante-dix mille francs* (Montherlant). || **2.** Fig. *Avoir à son actif,* pouvoir se prévaloir de : *Oh ! ne parlons pas de ses bonnes œuvres. Il n'y en a qu'une à son actif* (Aymé).

actinie [aktini] n. f. (du gr. *aktis, aktinos,* rayon ; 1792, *Encycl. méthodique*). Animal communément appelé *anémone de mer,* pourvu de nombreux tentacules et présentant des colorations variées, qui se fixe aux rochers littoraux : *Fleurs des grottes des mers, actinies* (Gide).

actinique [aktinik] adj. (du gr. *aktis, aktinos,* rayon ; 1866, Larousse). Se dit des radiations qui exercent une action chimique sur diverses substances.

actinomètre [aktinɔmɛtr] n. m. (du gr. *aktis, aktinos,* rayon, et *metron,* mesure ; 1866, Larousse). Appareil destiné à mesurer l'intensité des radiations, et plus particulièrement des radiations solaires.

actinométrie [aktinɔmetri] n. f. (de *actinomètre ;* 1877, Littré). Mesure de l'intensité des radiations.

actinométrique [aktinɔmetrik] adj. (de *actinométrie ;* 1877, Littré). Qui concerne l'actinométrie : *Mesures actinométriques.*

actinomycose [aktinɔmikoz] n. f. (du gr. *aktis, aktinos,* rayon, et *mukês,* champignon ; 1890, Larousse). Maladie infectieuse commune à l'homme et aux animaux, causée par la présence de champignons microscopiques (*actinomycètes*) dans différentes parties de l'organisme.

actinothérapie [aktinɔterapi] n. f. (du gr. *aktis, aktinos,* rayon, et *therapeia,* traitement ; XXe s.). Traitement par les rayons, et spécialement par les rayons ultraviolets.

1. action [aksjɔ̃] n. f. (lat. *actio ;* XIIe s., *Psautier de Cambridge,* dans la loc. *action de grâces* [écrit *acciun de grace*] ; sens général, 1250, G. de Coincy ; sens juridique, 1283, Beaumanoir).

I. 1. Faculté d'agir : *La souveraineté du peuple n'est pas si elle ne peut agir* [...]. *Or, entraver le suffrage universel, c'est lui ôter l'action* (Hugo). || *Homme d'action,* celui qui est poussé par sa nature à avoir une grande activité, qui est tourné plus vers les réalisations matérielles que vers la méditation ou la réflexion. || *Verbe d'action,* verbe qui exprime une action (par opposition à *verbe d'état*) : *« Courir » est un verbe d'action.* || **2.** Manifestation d'une force agissante, due à un agent matériel, à une idée, et considérée dans ses effets : *Son teint, qui avait pu être beau, était devenu, par l'action du soleil, plus foncé que ses cheveux* (Mérimée). *Virginie, dès les premiers jours, se sentit moins faible, résultat du changement d'air et de l'action des bains* (Flaubert). *L'action du temps.* || *Spécialem.* En mécanique, effort qu'exerce un corps sur un autre : *L'action du levier sur une masse.* || *Moyens d'action,* procédés, instruments choisis pour produire un certain effet. || **3.** Manifestation de la volonté humaine considérée dans ses effets : *Il y a des natures purement contemplatives et tout à fait impropres à l'action* (Baudelaire). || *Mettre en action,* mettre en mouvement, en pratique ; réaliser ce qui n'existait qu'en théorie ou en projet. || **4.** *Par extens.* Ce que l'on fait : *Ils jugeaient les actions humaines non sur leurs conséquences naturelles, mais d'après des principes abstraits* (France). || *Action d'éclat,* acte qui révèle de l'audace, du courage ; exploit. || *Action de grâces,* témoignage de reconnaissance : *Jamais ma prière n'a été autre chose qu'un acte d'adoration, qu'une action de grâces, qu'un abandon* (Gide). *Les églises étaient emplies de craintes plutôt que d'actions de grâces* (Camus). || **5.** *Spécialem.* Mouvement collectif, organisé en vue d'un effet particulier : *Action revendicative, syndicaliste. Appeler les militants à l'action.* || Participation à ce mouvement : *Il sentait peser sur sa conscience trente-cinq ans d'action anticléricale et progressiste* (Aymé). || **6.** (le plus souvent au plur.) En équitation, ensemble des mouvements par lesquels le cavalier transmet ses volontés au cheval : [Il] *lui* [au cheval] *faisait exécuter des changements de pied par des actions imperceptibles des jambes et de la main* (Hermant). || **7.** Littér. *Avoir de l'action,* en équitation, en parlant d'un cheval, avoir de l'ardeur et des allures brillantes.

II. Exercice d'un droit en justice : *Intenter une action en diffamation.*

III. 1. Ensemble des événements d'un récit, d'un drame, considérés dans leur progression : *L'action, en se déroulant, imprime dans les cœurs une terrible impression de fatalité* (France). || **2.** Mouvement de l'intrigue : *Cette délicieuse inquiétude d'épiderme qui vous saisit quand l'action se corse et qu'on se carre dans son fauteuil* (Daudet).

IV. 1. *Class.* Attitude extérieure, contenance visble : *Il a votre air, votre âge,* | *Vos yeux, votre action, votre maigre embonpoint* (Corneille). || **2.** *Class.* Animation, véhémence que l'on met à faire ou à dire quelque chose : *Elle se mit à marcher dans sa chambre avec beaucoup d'action et des gestes fréquents* (Laclos). || Au théâtre, art que possède l'acteur d'animer un rôle par son comportement et son intonation : *Cette pièce a besoin de grands comédiens qui remplissent par l'action ce qui lui manque* (Saint-Évremond). || *Spécialem.* Art de rendre le discours plus vivant, plus persuasif par les gestes et par l'intonation : *L'action des avocats. Je reconnais même ce sourire fin, cette action négligée, cette parole douce, simple et insinuante* (Fénelon). || **3.** *Class.* Discours

public, plaidoirie, sermon : *Il a fait des traits d'éloquence et des coups de maître si à propos* [...] *que tout le monde* [...] *s'en est écrié ; et chacun était charmé d'une action si parfaite et si achevée* (Sévigné). || **4.** *Class.* et *littér.* Engagement militaire entre deux corps de troupes ; combat : *Mon fils me mande que le prince d'Orange fait mine de vouloir assiéger Le Quesnoy, et que si cela est, ils sont à la veille d'une action* (Sévigné). *A la pointe du jour, cinq ou six cents patriotes engagèrent l'action dans le village, sur le grand chemin, au-dessus de la ville ; puis, tournant à gauche, ils vinrent à travers les vignes prendre notre batterie en flanc* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 1** *activité ;* **2** *cause, effet, œuvre, opération ;* **4** *acte, agissement, entreprise, fait, œuvre.* || **II** *instance, poursuite, procédure.* || **IV, 4** *attaque, bataille, choc, combat, engagement.* — CONTR. : **I, 3** *apathie, inaction, inertie.*

2. action [aksjɔ̃] n. f. (origine obscure, peut-être la même que *action* 1, avec influence de *actif,* n. m. ; 1669, Colbert). **1.** Part d'associé dans certaines sociétés, donnant droit à une fraction des bénéfices : *Elle inventait* [...] *toutes sortes de machinations pour faire abaisser les actions de la Compagnie des Indes* (France). *Pour certaines valeurs anciennes au contraire, mon père, ne se rappelant plus exactement les noms, faciles à confondre avec ceux d'actions similaires, ouvrit un tiroir et montra les titres eux-mêmes à l'ambassadeur* (Proust). || **2.** Titre qui représente cette part : *Classer ses actions.* || **3.** Fig. et fam. *Ses actions ont baissé,* son crédit, sa faveur a diminué : *Voici la comtesse Nina qui galope avec le prince André. Il paraît que les actions de ce pauvre Peppe ont baissé* (Bourget).

actionnaire [aksjɔnɛr] n. (de *action* 2 ; fin du XVIIe s.). Personne qui détient une ou plusieurs actions dans une société commerciale ou financière.

actionnariat [aksjɔnarja] n. m. (de *actionnaire ;* début du XXe s.). *Actionnariat ouvrier,* système dans lequel les ouvriers sont collectivement propriétaires d'une partie des actions de l'entreprise.

actionnement [aksjɔnmɑ̃] n. m. (de *actionner ;* 1933, Larousse). Mise en action d'une machine ; mise en marche d'un moteur.

actionner [aksjɔne] v. tr. (de *action* 1 ; 1312, *Dict. général,* au sens jurid. ; sens techn., 1580, Palissy). **1.** Intenter une poursuite en justice contre quelqu'un : *On actionne les débiteurs qui ne paient pas ;* et absol. : *« Le coupable est sous les verrous, dit M. Audemart. — La justice actiornera », répondit le docteur* (Duhamel). || **2.** Faire fonctionner, mettre en mouvement (une machine, un mécanisme) : *Des chutes d'eau actionnaient les moulins.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Faire agir quelqu'un, avoir sur lui une action stimulante : *Ce qui caractérise et actionne les héros populaires, c'est, bien plus que leur volonté propre, l'image que se fait d'eux le peuple* (Barrès).

• CONTR. : **3.** *arrêter, immobiliser, neutraliser, paralyser.*

activation [aktivasjɔ̃] n.f. (de *activer ;* 1910, Larousse). **1.** Augmentation des propriétés chimiques, physiques ou biologiques d'un corps. || **2.** *Activation d'une tendance,* en psychologie, fait qu'une tendance, auparavant ignorée du sujet, devient consciente à la suite d'une maturation ou d'un choc émotif produit par un événement extérieur.

active n.f. V. ACTIF, IVE adj.

activement [aktivmɑ̃] adv. (de *actif ;* XIVe s.). D'une manière active : *S'occuper activement d'une affaire.*

• SYN. : *diligemment, efficacement, énergiquement.* — CONTR. : *mollement, nonchalamment.*

activer [aktive] v. tr. (de *actif ;* XVe s., rare avant le XIXe s.). **1.** Rendre plus actif, plus vif : *On entend* [...] *d'étranges exclamations de la dame secouant et activant son monde* (Daudet). *Activer le feu. Il n'avait pas besoin, certes, d'activer le feu de son imagination, toujours incandescente* (Baudelaire). || **2.** *Par extens.* Rendre plus rapide l'exécution de quelque chose : *Activer des préparatifs.* || Fam. *Activer le mouvement,* accomplir plus rapidement ce que l'on est en train de faire. || *Absol.* et *fam.* Agir plus vite, se presser : *Activez ! Activez !*

• SYN. : **1** *stimuler ;* **2** *accélérer, hâter, presser, stimuler.* — CONTR. : **2** *calmer, ralentir, retarder.*

◆ **s'activer** v. pr. (XIXe s.). Agir avec diligence, avec ardeur : *Le plus drôle, c'est qu'elle continuait à s'activer dans sa colère, préparait le feu, le café de ses hommes, se levait, se baissait, ayant en main le soufflet, la cafetière ou des sarments tout enflammés qu'elle brandissait comme une torche de Furie* (Daudet). *Tout un peuple industrieux s'active dans les demi-ténèbres* (Claudel).

• SYN. : *s'actionner* (fam.), *s'affairer, se presser.* — CONTR. : *lambiner* (fam.), *muser, traîner.*

• REM. Ce verbe a été longtemps critiqué par les puristes et l'est encore par quelques-uns dans sa forme pronominale.

activisme [aktivism] n. m. (de *actif ;* début du XXe s.). **1.** Propagande active ou action au service d'une politique, d'un parti, d'une cause, d'un mouvement. || **2.** Doctrine philosophique prenant l'action comme critère de valeur des spéculations. || **3.** Attitude morale insistant sur la nécessité de l'action.

activiste [aktivist] n. (de *activisme ;* début du XXe s.). **1.** Membre actif d'un mouvement, d'un parti. || **2.** Membre d'un parti, d'un groupement politique travaillant à réaliser un programme par l'action violente.

• SYN. : **1** *militant.*

◆ adj. Se dit de ces mouvements, de leur doctrine, etc. : *Des milieux activistes.*

activité [aktivite] n. f. (lat. médiév. *activitas ;* 1425, O. de la Haye). **1.** Faculté d'agir : *Un homme doué d'une grande activité, débordant d'activité. Ma mère, toujours vive* [...], *employa son activité d'une manière un peu incohérente* (Colette). || *Sphère d'activité,* domaine où s'exercent l'intelligence et l'énergie d'une personne : *La sphère d'activité d'un Napoléon Ier.* || **2.** Exercice de cette faculté : *Cette oisiveté dangereuse de la maison paternelle et des villes de province, où les premières passions de l'âme se corrompent faute d'activité* (Lamartine). *L'activité de l'esprit.* || **3.** Ensemble des occupations régulières d'une personne (souvent au plur.) : *Elle était habituée depuis longtemps à n'avoir des activités de son mari que la notion la plus sommaire* (Romains). || **4.** Ce que fait une personne dans l'exercice de sa profession : *On ne sait s'il pourra reprendre son activité à la date prévue par le médecin.* || **5.** *Par extens.* Ensemble des travaux, des opérations d'une entreprise : *L'activité d'une société de construction, d'une usine. Une industrie en pleine activité.* || Ensemble d'occupations organisées : *Voici le programme des activités du club pour l'été.* || **6.** Manifestation intense de la vie dans un lieu : *L'activité joyeuse de la place Clichy, à midi, ne me d'étourne pas d'un souvenir agaçant* (Colette). || **7.** Ardeur que l'on déploie en agissant : *Malgré l'activité des bourreaux, les préparatifs du supplice ne purent être achevés* (Chateaubriand). || **8.** *En activité,* se dit d'une entreprise qui est en fonctionnement : *Usine en activité ;* des volcans qui peuvent entrer en éruption (par opposition à *volcan éteint*) ; d'un fonctionnaire ou d'un militaire exerçant actuellement sa fonction (par opposition à *en retraite*).

• SYN. : **2** *action ;* **3** *affaires ;* **4** *travail ;* **6** *agitation, animation, mouvement, vie ;* **7** *diligence, entrain, vivacité, zèle.* — CONTR. : **1** et **2** *apathie, inaction, inactivité, inertie ;* **6** *calme, paix, tranquillité ;* **7** *apathie, inaction, indolence, lenteur, mollesse, nonchalance.*

1. actuaire [aktɥɛr] n. m. (lat. *actuarius ;* 1749, J. de Carlencas). Scribe qui rédigeait les procès-verbaux dans l'Antiquité romaine.

2. actuaire [aktɥɛr] n. (de l'angl. *actuary,* d'après le lat. *actuarius ;* 1872, *Journal des actuaires français*). Personne spécialisée dans l'application du calcul des probabilités et de la statistique aux questions de

prévoyance sociale, d'assurances et de finances.

actualisation [aktɥalizasjɔ̃] n. f. (de *actualiser ;* 1836, Landais). **1.** En philosophie, action de faire passer de la puissance à l'acte. ‖ **2.** Action de rendre actuel ; résultat de cette action. ‖ **3.** En linguistique, opération par laquelle un mot, signe général de la langue, est chargé d'exprimer dans la phrase une représentation particulière.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ACTUALISATION

Le terme d'*actualisation* a eu la faveur de nombreux linguistes, qui l'ont entendu de façons diverses.

Certains, l'appuyant sur le sens de l'adjectif *actuel* en français, désignent par là toute opération linguistique ayant pour effet de situer par rapport au moment présent les concepts et rapports exprimés dans la phrase. Par exemple. G. Galichet (*Essai de grammaire psychologique,* 1947) donne la fonction épithète pour « inactualisée » parce que la qualification, dans un groupe comme *le cheval noir,* « ne s'intègre pas dans l'actuel du temps » ; mais la fonction attribut est « actualisée » (*Le ciel était gris hier*) parce que le verbe copule y marque « la coexistence d'un être et d'une caractérisation qu'on lui attribue à un moment donné ». Le verbe est alors « l'actualisant par excellence ».

Cette conception très étroite s'écarte de la conception première, qui s'est fondée sur le sens de l'adjectif anglais *actual,* « réel ». Depuis F. de Saussure, la plupart des linguistes admettent la distinction de la *langue* et de la *parole,* traduite aussi par l'opposition des termes non ambigus de *code* et de *message* (v., par ex., A. Martinet, *Éléments de linguistique générale,* 1960). Le code est la somme des signes conventionnels conservés dans la mémoire par les individus parlant une même langue, signes organisés de manière à rendre leur conservation et leur emploi le plus économiques possible ; toute communication de pensée à l'aide de ce code prend la forme d'un message (oral ou écrit). A qui prend conscience de cette dualité se pose immédiatement une question : comment les signes, en nombre limité, de ce code général (enregistré dans la grammaire et le dictionnaire) peuvent-ils en venir à exprimer les pensées indéfiniment particulières que suscitent les situations perpétuellement renouvelées de la vie réelle ? Ce phénomène est l'actualisation, entendue comme le passage d'une valeur générale de langue (ensemble de virtualités) à tel ou tel sens réel totalement particulier. Des linguistes modernes appliquent cette notion à tous les faits de langage, y compris le vocabulaire. Ainsi, le mot *papier* offre dans le code un grand nombre de valeurs (Littré en distingue 23) ; son contenu lexicologique se précise dès qu'il est employé dans une phrase : *L'agent m'a demandé mes papiers,* ou *Le tapissier m'a posé un papier,* ou *Le journaliste a fait un papier sur ce mariage.* Cette particularisation du sens, dans le passage du dictionnaire à l'énoncé, relève alors aussi de l'actualisation.

Mais une définition différente, aussi éloignée de la plus étroite que de la plus large de ces acceptions, est apparue avec le premier emploi, semble-t-il, du terme d'*actualisation,* en 1922, sous la plume de Charles Bally critiquant dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* l'ouvrage nouvellement paru de Ferdinand Brunot, *la Pensée et la langue.* Bally reprochait à Brunot d'avoir méconnu cette fonction linguistique, dont il dessinait lui-même une définition sans en revendiquer expressément la paternité, mais sans citer aucune source. Or une théorie semblable se lisait dès 1919 dans *le Problème de l'article et sa solution dans la langue française,* de Gustave Guillaume. Quelques pages brillantes, des exemples choisis dans le système du français moderne chez Bally ; toute une étude historique et statistique dans la perspective romane chez Guillaume. Ces deux linguistes, également acquis aux principes du structuralisme saussurien, ne voulurent connaître des faits d'actualisation que dans la mesure où *la langue les marquait.* Dans l'optique de leur temps, la « substance » était le domaine de l'inorganisé : que le contexte pût amener à choisir entre les vingt-trois sens généraux du nom *papier,* cela relevait de la substance, non de la grammaire (le journaliste ne pose pas de papier peint, etc.) ; mais qu'un mot comme l'article marquât le passage d'une « représentation permanente » à une « représentation momentanée », du « général » au « particulier » (Guillaume) ou du « virtuel » à l' « actuel » (Bally), voilà qui justifiait de façon éclatante la distinction saussurienne de la langue et de la parole. Les termes heureux qu'apportait Ch. Bally, et l'application qu'il fit de la notion nouvelle à la critique du grand ouvrage théo rique de Brunot lui valurent peut-être de formuler plus nettement que n'avait fait Guillaume la distinction des faits de caractérisation et des faits d'actualisation : ainsi, l'adjectif *bleu,* accolé au nom *papier,* donne certainement à ce nom, qu'il caractérise, un sens plus « particulier », mais n'en fait pas pour autant un nom de sens « actuel », ce que fait l'adjectif démonstratif (*ce papier*) ou même l'article indéfini (*un papier*).

Ch. Bally reprit l'exposé de sa thèse et l'enrichit de nombreuses applications dans *Linguistique générale et linguistique française* (Genève, 1932, 2ᵉ éd. modifiée, 1944), Guillaume éprouva et épura la sienne dans son enseignement à l'Ecole des hautes études. Tous deux, indépendamment et paraissant s'ignorer l'un l'autre, appliquèrent au verbe la théorie conçue à partir du nom et en vinrent à distinguer systématiquement une actualisation dans l'espace et une actualisation dans le temps. La dualité « nom » / « verbe » est probablement responsable de cette dichotomie du réel, où, cependant, les points de repère ordinairement considérés sont au nombre de trois : l'individu parlant, les lieux qu'il montre, l'instant où il parle (*moi-ici-maintenant*).

LE NOM

En conservant la définition de Bally : « Actualiser un concept, c'est l'identifier à une représentation *réelle* du sujet parlant » (*op. cit.,* § 110), ou « l'actualisation a pour fonction de faire passer la langue dans la parole » (§ 119), voyons comment elle s'applique dans le domaine nominal. (V. NOM.)

Les noms propres, comme *Annibal, Paris,* sont lexicalement actuels, évoquant dans la langue la réalité même (éventuellement fictive : *Don Quichotte, Lilliput*) qu'ils évoquent dans la parole. Des pronoms comme *moi* ou *ceci* sont des « noms propres de la parole », puisqu'ils ne peuvent être employés sans prendre *ipso facto,* et sans auxiliaire morphologique, un sens actuel. Le sens d'un nom commun comme *chien* est fait de constantes virtuelles ; l'indication d'un caractère n'y change rien (*chien noir, chien de chasse*), ni la variation en genre (*chien/chienne*) ou en nombre (*chien/chiens*). Il s'actualise par référence à une personne (***mon** chien, les chiens **du voisin***), à un point montré (***ce** chien*), à une représentation préalablement définie (***le** chien, **ces** chiens **dont on a parlé***), Le signe minimal de cette actualisation est l'article (v. ce mot). Dans les langues, comme le latin, qui ne possèdent pas l'article, l'actualisation est le plus souvent implicite ; telle phrase, comme *Puella rosam carpsit,* peut être interprétée de plusieurs façons selon le contexte : « La (ou une) jeune fille a cueilli la (ou une) rose. » En français même, la part de l'implicite reste grande dans l'interprétation d'un article (***la** rose*), mais sa présence implique un sens actuel, alors que son absence limite le sens du nom (sauf dans quelques cas particuliers) à une constante virtuelle (*une robe **rose**, un chien **de berger***). En étudiant chaque fonction du nom, on se demandera si elle implique ou non son actualisation, et pourquoi (V. APOSTROPHE, APPOSITION, ATTRIBUT, etc.). La « représentation » du nom par un pronom met aussi en jeu la notion d'actualité. On peut dire : *Elle*

remonta sur son cheval, qui termina la course, mais non : **Elle remonta à cheval, qui termina la course.* Les grammaires énoncent ordinairement cette règle en disant que le nom, pour être repris par *qui,* doit être « déterminé » ; or, il suffit de l'article *un,* qui donne un sens indéterminé, pour permettre la représentation : *Elle remonta sur **un** cheval, qui...* Bally critique F. Brunot pour avoir confondu sens actuel et sens déterminé, et il a raison — mais c'est lui reprocher de n'avoir pas trouvé avant lui la théorie de l'actualisation. Après Bally, mais sans référence à sa doctrine, Damourette et Pichon exposèrent des vues semblables dans leur théorie de l' « assiette » du nom. (V. ARTICLE.)

LE VERBE

Bally ne semble pas avoir pu mettre au point l'application de sa théorie dans le domaine du verbe (v. ce mot). Certes, il estime justement qu' « un concept de procès (par ex. : *neiger*), identifié avec un phénomène conçu comme réel par le sujet parlant, se trouve inséré, et de ce fait *localisé,* dans une portion du temps réel : ***il neige, il neigeait, il neigera*** » (*op. cit.,* § 113) ; c'est donc le *temps* morphologique qui actualise le verbe, à l'exclusion de l'*aspect,* qui « quantifie » le verbe ou en marque un « caractère » (§ 115). Mais Bally donne pour temporellement marquée toute forme verbale, de sorte que le verbe serait toujours actualisé, et qu'il n'y aurait que des « verbes propres » (§ 116).

Gustave Guillaume a présenté, dans *Temps et verbe* (1929), une théorie beaucoup plus approfondie, qui lie la notion de « mode » à la notion de « temps ». Selon lui, le concept de procès ne s'actualise pleinement qu'à l'indicatif : d'où la richesse temporelle de ce « mode du verbe fini » — auquel appartiennent les formes appelées « conditionnel ». Seul ce mode, avec ses cinq temps simples — dont les temps composés ne représentent que l' « aspect accompli » —, « réalise » (Guillaume n'a jamais employé le terme d'*actualisation*) l'image-temps, qu'il divise en trois époques : passé, présent, futur. L'infinitif ne connaît qu'un temps (par ex. : *neiger*), avec son aspect (*avoir neigé*) : l'actualisation y est nulle, ainsi qu'au participe. L'impératif, selon Guillaume, n'existe pas « en langue » : on désigne par ce nom certains emplois injonctifs de l'indicatif ou du subjonctif présent dans la parole. Quant au subjonctif, la doctrine de Guillaume reste assez obscure ; qu'on le croie, comme il fait, sur la voie de l'actualisation (il exprimerait l'image-temps « en devenir ») ou qu'on se contente d'y voir un infinitif à flexion personnelle, on doit reconnaître qu'il ne suffit pas pour situer un procès dans le temps réel.

Pour Guillaume comme pour Bally, les formes appelées « temps composés » n'entrent dans le système verbal que comme marques de l' « aspect accompli ». Ainsi, un « passé composé » comme *je suis parti* est « en langue » un « présent accompli » ; il exprime l'état résultant du procès passé à l'époque où l'on parle ; mais, accompagné dans le message d'une date passée, il peut exprimer l'action elle-même, pendant son accomplissement : *Hier, quand **je suis parti... ;*** il prend, par « effet de discours », la valeur d'un temps passé.

Il resterait à parler de la flexion personnelle du verbe. Dans une langue comme le latin, elle est un facteur d'actualisation indiscutable, une référence obligatoire à la personne (*capio* = je prends ; *capis* = tu prends). En français, où le verbe (sauf à l'impératif) est toujours précédé d'un nom ou d'un pronom sujet, la flexion personnelle du verbe peut passer pour une servitude grammaticale, une variante non significative (souvent purement graphique), tout au plus signe d'accord, comme le genre et le nombre de l'adjectif. Mais, du moins, à l'impératif, la variation *entre/entrons/entrez,* référant seule aux personnes réelles de la situation, actualise le verbe sur un plan autre que temporel.

actualiser [aktɥalize] v. tr. (de *actuel ;* 1836, Landais). **1.** En philosophie, faire passer de la puissance à l'acte. || **2.** Rendre présent, actuel : *La charge de pensées latentes que cette illumination actualisait soudain* (Romains).

actualité [aktɥalite] n.f. (de *actuel ;* XIVᵉ s., au sens scolast. de l'adj. ; sens moderne, 1823, Boiste). **1.** Qualité de ce qui appartient ou convient au moment présent : *Il est en effet un problème auquel les événements en cours, politiques et économiques, ont rendu une actualité brûlante* (Aymé). || Fam. *D'actualité,* conforme à ce qui est habituel ou en vogue au moment présent : *Cette question est vraiment d'actualité.* || **2.** Ensemble des événements, des faits du temps présent : *Trop d'événements s'opposent à l'application de l'esprit. L'actualité dévore* (Martin du Gard). || **3.** *Vx.* Article de journal ayant trait aux événements en cours : *Ayant acquis par ses échos une souplesse de plume et un tact qui lui manquaient* [...], *il ne courait plus aucun risque de voir refuser ses actualités* (Maupassant).

◆ **actualités** n. f. pl. **1.** Informations concernant le moment présent : *La page des actualités sportives.* || **2.** *Spécialem.* Au cinéma, courte bande projetée en début de séance et illustrant les événements marquants survenus dans le monde pendant la semaine écoulée.

actuariat [aktɥarja] n. m. (de *actuaire ;* fin du XIXᵉ s.). **1.** Fonctions d'actuaire. || **2.** Ensemble des actuaires.

actuel, elle [aktɥɛl] adj. (bas lat. *actualis,* agissant ; XIIIᵉ s., et jusqu'au XVIIIᵉ s., terme philos. ; sens moderne, 1750, abbé Prévost). **1.** Dans la philosophie scolastique, qui passe de la puissance à l'acte. || **2.** *Class.* Qui se traduit en acte, qui a lieu effectivement, réel : *Une violence actuelle et positive* (Retz). *Un paiement actuel* (Acad., 1694). *Une actuelle et entière séparation* (Fléchier). || **3.** *Péché actuel,* péché commis par un acte volontaire (par opposition à *péché habituel* et à *péché originel*). || *Grâce actuelle,* secours occasionnel que Dieu donne à l'âme en vue d'un acte à accomplir (par opposition à *grâce habituelle* ou *sanctifiante*). || **4.** Qui appartient au moment présent, à l'époque contemporaine : *Un des hommes les plus influents de la politique actuelle* (Balzac). *Je ne le compare pas aux ministres actuels* (France). || **5.** Qui occupe une grande place dans les préoccupations des hommes de l'époque : *Le problème de la peine de mort est très actuel. Des hommes qui tiennent à ce qu'ils disent, et pour qui l'expression de la pensée représente un effort toujours actuel.*

● SYN. : **4** *contemporain, moderne, présent.* — CONTR. : **1** *potentiel, virtuel ;* **4** *ancien, antique, passé, vieux ; futur.*

actuellement [aktɥɛlmɑ̃] adv. (de *actuel ;* XIVᵉ s., au sens anc. de « par l'action » ; sens moderne, 1372, J. Corbichon). **1.** *Class.* Réellement : *Je lui ai payé actuellement cette somme* (Acad., 1694). || **2.** Dans les circonstances présentes, pour le moment : *Il n'est pas possible actuellement de réparer cette maison.*

● SYN. : **2** *à présent, aujourd'hui, de nos jours, maintenant, présentement.* — CONTR. : **2** *anciennement, autrefois, hier ; à l'avenir.*

acuité [akɥite] n.f. (anc. franç. *agueté* [de *agu,* aigu, lat. *acutus*], refait d'après le lat. *acutus* au XIVᵉ s.). **1.** Qualité de ce qui a un timbre aigu : *L'acuité d'un son.* || **2.** *Par anal.* Puissance de pénétration, pouvoir de discrimination des organes des sens : *Mais l'acuité du regard, la dureté de la voix, cette dureté, cette réflexion tendues que l'on devinait en lui, ne disposaient guère à sourire, et forçaient l'attention de ceux-là mêmes que rebutaient ses manières tranchantes* (Martin du Gard). *Tout ceci demande* [...] *une acuité sensorielle, une précision de gestes si peu communes...* (Valéry). || **3.** Degré éminent de compréhension, de perspicacité des facultés intellectuelles : *Cette acuité de la pensée, cet enthousiasme des sens et de l'esprit ont dû, en tout temps, apparaître à l'homme comme le premier des biens* (Baudelaire). *Une intelligence d'une grande acuité.* || **4.** Caractère intense d'un sentiment, d'une sensation : *La pensée qu'il*

ne porterait plus longtemps ses peines en atténua sensiblement l'acuité (Samain). *L'acuité d'une douleur.*

• SYN. : 2 *finesse* ; ; 3 *clairvoyance, finesse, pénétration, perspicacité, sagacité* ; 4 *intensité.* — CONTR. : 2, 3 et 4 *faiblesse.*

acul [aky] n.m. (de *à* et de *cul* ; 1834, Landais). Fond des parcs à huîtres, du côté de la mer.

aculéiforme [akyleifɔrm] adj. (du lat. *aculeus,* aiguillon ; 1863, Littré). Se dit, en botanique et en zoologie, d'un organe qui ressemble à une aiguille ou à un aiguillon d'insecte.

acuminé, e [akymine] adj. (du lat. *acumen, acuminis,* pointe ; 1808, Boiste). Se dit d'une feuille, d'un fruit qui se termine par une pointe fine.

acuponcteur ou **acupuncteur** [akypɔ̃ktœr] n.m. (de *acupuncture ;* 1829, Boiste). Spécialiste de l'acuponcture.

acuponcture ou **acupuncture** [akypɔ̃ktyr] n. f. (formé avec le lat. *acus,* aiguille, et *punctura,* piqûre ; 1790, *Encycl. méthodique [acupuncture]* ; 1835, Acad. [*acuponcture*]). Traitement médical d'origine chinoise, qui consiste à piquer des aiguilles en certains points du corps.

acutangle [akytɑ̃gl] adj. (du lat. *acutus,* pointu, et de *angle ;* 1721, Trévoux). Se dit d'un triangle dont les trois angles sont aigus.

acutesse [akytɛs] n.f. (de *acutus,* aigu ; début du XIX[e] s.). Syn. très rare de ACUITÉ : *Avec toute l'acutesse de la perception que la passion donne aux sens* (Gautier). *Son regard perdit sa gaieté, et prit l'acutesse que le soupçon donne aux yeux de tout le monde* (Balzac).

A.D., abrév. de *Anno Domini* (en l'année du Seigneur), utilisée dans les inscriptions latines et, dans les pays anglo-saxons, comme équivalent, pour les datations, de *après Jésus-Christ.*

adage [adaʒ] n. m. (lat. *adagium,* maxime ; 1529, Loys Laserre). Réflexion ancienne et fort répandue, de portée pratique, empruntée au droit coutumier ou écrit, et qui se présente sous une forme plus ou moins sentencieuse (ex. : « Nul n'est censé ignorer la loi ») : *Les préparatifs de guerre, que le plus faux des adages préconise pour faire triompher la volonté de paix, créent, au contraire, d'abord la croyance chez chacun des deux adversaires que l'autre veut la rupture* (Proust).

• SYN. : *apophtegme, dicton, maxime, précepte, proverbe, sentence.*

adagio [adadʒjo *ou* adaʒjo] adv. (mot ital., de *ad agio,* à l'aise ; début du XVIII[e] s.). En musique, terme indiquant qu'un morceau doit être exécuté plus lentement que l'andante, mais moins lentement que le largo.

◆ n. m. Morceau exécuté dans ce mouvement : *Un adagio de Bach.*

• Pl. *des* ADAGIOS.

adamantin, e [adamɑ̃tɛ̃, -in] adj. (lat. *adamantinus,* du gr. *adamantinos,* dur comme l'acier ; le sens franç. « de la nature du diamant » vient du second sens du lat. *adamas,* diamant, d'où l'adj. dérive [V. AIMANT ET DIAMANT] ; 1509, J. Lemaire de Belges ; usuel au XVI[e] s., semble abandonné au XVII[e] s. ; repris à la fin du XVIII[e] s.). **1.** *Littér.* Qui rappelle le diamant, l'acier par son éclat, son brillant : *Voici les clartés adamantines des ongles des pieds et des mains* (Villiers de L'Isle-Adam). ‖ **2.** *Par anal.* Se dit d'un style concis et brillant : *Valéry* [...], *jamais si heureux que quand il a réduit dans une formule musicale, adamantine, un concept, une hypothèse ou un rapport* (Henriot). ‖ **3.** Qui rappelle le diamant, l'acier par sa dureté : *Unis par le plus fort et le plus cher des liens,* | *Et d'ailleurs possédant l'armure adamantine,* | *Nous sourirons à tous et n'aurons peur de rien* (Verlaine).

adamien adj. et n. m. V. ADAMITE.

adamique [adamik] adj. (de *Adam ;* XVII[e] s.). **1.** D'Adam ; relatif à Adam : *Il n'est pas supposable que, dans cette civilisation avancée, un homme se contente du vêtement adamique* (Gautier). ‖ **2.** Relatif à l'état d'Adam avant le péché, qui rappelle son innocente simplicité : *Expression d'un ravissement presque adamique à propos d'un bonheur modeste* (Verlaine).

adamisme [adamism] n. m. (de *Adam ;* 1866, Larousse). Doctrine de ceux qui, au II[e] s. apr. J.-C., ont prétendu retrouver l'état d'innocence dans lequel vivait Adam aussitôt après la Création.

adamite [adamit] ou **adamien** [adamjɛ̃] adj. et n. m. (de *Adam ; adamite,* 1690, Furetière ; *adamien,* 1866, Larousse). Qui pratique l'adamisme.

◆ **adamite** adj. D'Adam : *Vivants, l'homme pour l'homme est l'être essentiel.* | *L'homme a la terre ; eh bien, qu'il laisse là le ciel,* | *La terre doit suffire à la race adamite* (Hugo).

adaptabilité [adaptabilite] n. f. (de *adaptable ;* milieu du XX[e] s.). Capacité que présente un organisme de s'adapter à de nouveaux milieux, à de nouvelles situations.

adaptable [adaptabl] adj. (de *adapter ;* fin du XVIII[e] s.). Qui peut être adapté.

adaptateur, trice [adaptatœr, -tris] n. (de *adapter ;* fin du XIX[e] s.). Personne qui réalise l'adaptation, pour la scène ou pour l'écran, d'une œuvre qui ne leur était pas destinée : *Les gens de théâtre pillaient bien un peu les livres des Goncourt, ce qui pour un romancier est bon signe. Mais ces adaptations ingénieuses ne rendaient profit et gloire qu'à l'adaptateur* (Daudet). *Un roman célèbre porté à l'écran par un habile adaptateur.*

adaptation [adaptasjɔ̃] n.f. (de *adapter ;* 1539, Gracien du Pont). **1.** Action d'adapter, de s'adapter ; résultat de cette action : *La plus petite modification du régime nécessite de lui* [...] *un effort d'adaptation* (Gide). ‖ **2.** En biologie, modification du comportement d'un organisme en fonction des conditions externes et internes de l'existence : *L'adaptation des plantes à la sécheresse.* ‖ **3.** *Spécialem.* Travail par lequel on transforme une œuvre pour changer sa destination ; l'œuvre nouvelle ainsi réalisée : *L'adaptation de « l'Assommoir » pour l'écran, de « Madame Bovary » pour la scène, d'une œuvre musicale.* ‖ Transposition d'une œuvre pour l'adapter à un public différent : *L'adaptation des pièces de Shakespeare, de « Tristan et Iseut ».*

• SYN. : 2 *acclimatation, acclimatement, accoutumance, appropriation ;* 3 *transposition.* — CONTR. : 2 *immutabilité, opposition.*

adapter [adapte] v.tr. (lat. *adaptare,* de *aptus,* apte ; XIV[e] s. ; au sens littér., 1888, Larousse). **1.** Réaliser l'ajustement d'une chose à une autre en vue d'une certaine fin : *Que vient-on se vanter de cette jointure merveilleuse par laquelle nous adaptons aux fleuves la meule qui broie notre farine ?* (Claudel). *Adapter un robinet à un tuyau.* ‖ **2.** *Fig.* Modifier sa pensée, son comportement, pour réaliser l'accord avec une situation nouvelle : *Nous saurons adapter nos méthodes à la dure loi de la vie moderne* (Aragon). *Persévérer dans notre tradition, c'est-à-dire dans la vie pour laquelle nous sommes appropriés, adaptés* (Barrès). ‖ **3.** *Spécialem.* Dans le domaine littéraire, faire passer, plus ou moins librement, une œuvre littéraire d'un genre dans un autre, ou encore d'une langue dans une autre : *« La Rabouilleuse », roman de Balzac, a été adaptée au théâtre. Plaute a adapté des comédies grecques.*

• SYN. : 1 *ajuster, joindre, unir ;* 2 *aménager, approprier, arranger, conformer, mettre en accord ;* 3 *transposer.* — CONTR. : 1 *détacher, disjoindre, diviser, séparer.*

◆ **s'adapter** v. pr. [**à**]. **1.** (avec un sujet désignant une chose) Réaliser son union avec une autre chose : *Une plume* [...] *s'adaptait au chapeau* (Gautier). ‖ **2.** Approprier son comportement au milieu, aux circonstances : *Savoir s'adapter à la société dans laquelle on vit.* ‖ **3.** *Fig.* Être en rapport de convenance avec : *Le roman et la nouvelle ont un privilège de souplesse merveilleux. Ils s'adaptent à toutes les natures, enveloppent tous les sujets* (Baudelaire).

• SYN. : 2 *s'acclimater à, s'accoutumer à, s'habituer à ;* 3 *aller avec, s'appliquer à, convenir, se prêter.* — CONTR. : 3 *contraster, détonner, jurer, s'opposer, trancher.*

addenda [adɛ̃da] n. m. invar. (mot lat. signif. « choses à ajouter », de *addere,* ajouter ; début du XVIIIe s). Ensemble d'articles que l'on ajoute à la fin d'un ouvrage, parfois même dans un volume spécial, pour le compléter.

● SYN. : *additions, appendice, complément, supplément.*

● REM. Le mot *addenda* est un neutre latin au pluriel. La forme *addendum* (sing. lat.) s'emploie parfois s'il y a une seule note à ajouter.

additif, ive [aditif, -iv] adj. (du lat. *additus,* ajouté ; 1843, Landais). Se dit de ce qui peut s'ajouter : *Quantité additive.*

◆ **additif** n. m. (XXe s.). **1.** Paragraphe ou ensemble de paragraphes, de longueur variable, que l'on ajoute à un texte officiel : *Le gouvernement va soumettre au Parlement un additif à la loi qu'il a votée récemment.* || **2.** Produit chimique ajouté à un carburant pour en améliorer les caractéristiques.

addition [adisjɔ̃] n. f. (lat. *additio,* de *addere,* ajouter ; 1265, J. de Meung, sens général ; sens arithm., XVe s.). **1.** Action d'ajouter : *Il était fait* [mon bien] *non par l'addition de beaucoup de choses particulières, mais par mon unique adoration* (Gide). || **2.** Chose ajoutée : *Quelquefois, quand la lettre était finie, il la relisait : il y faisait des additions marginales* (Renan). || **3.** La première des quatre opérations fondamentales de l'arithmétique, qui réunit en une seule plusieurs grandeurs de même nature. || **4.** Note, présentée sous forme d'addition, indiquant les sommes à payer au café, au restaurant, etc. : *Régler, payer l'addition. Au moment où je demandais l'addition, il disait au garçon qui nous avait servis, avec un geste répété et apaisant du revers de la main, comme s'il voulait calmer un cheval prêt à prendre le mors aux dents : « N'allez pas trop fort (pour l'addition), allez doucement, très doucement »* (Proust).

● SYN. : **1** *adjonction* ; **2** *addenda, ajout, ajouté, annexe, appendice, complément, supplément* ; **4** *note.* — CONTR. : **1** *déduction, défalcation, retranchement, soustraction, suppression* ; **2** *soustraction, suppression* ; **3** *soustraction.*

additionnable [adisjɔnabl] adj. (de *additionner* ; 1866, Larousse). Se dit de ce qui peut être additionné : *Une somme additionnable.*

additionnel, elle [adisjɔnɛl] adj. (de *addition* ; 1750, Buffon). Qui s'ajoute ou doit être ajouté à quelque chose : *Vous en ferez ce qu'il vous plaira, un article additionnel pour ce petit livre où vous avez entassé de si curieuses vérités* (About). || *Centimes additionnels,* sorte de surtaxe perçue par les collectivités locales (département, commune), qui vient s'ajouter à certaines contributions directes.

additionner [adisjɔne] v. tr. (de *addition* ; av. 1549, Marguerite de Navarre ; terme d'arithm., 1680, Richelet). **1.** Ajouter les uns aux autres plusieurs nombres ou quantités de même nature : *Ils ne pouvaient additionner deux nombres sans dispute* (France). *Quelques inscriptions sur le grand-livre qui, vaguement additionnées, pouvaient faire à cet excellent Goriot un revenu d'environ huit à dix mille francs* (Balzac). || **2.** *Par extens.* Modifier une substance en y ajoutant un élément d'une autre nature : *Du vin additionné d'eau.*

● SYN. : **1** *sommer, totaliser* ; **2** *allonger, baptiser* (fam.), *étendre.* — CONTR. : **1** *déduire, défalquer, retrancher, soustraire.*

◆ **s'additionner** v. pr. S'ajouter les uns aux autres : *Des malheurs qui s'additionnent. Les foulées rapides s'additionnaient* (Arnoux).

additionneuse [adisjɔnøz] n. f. (de *additionner* ; 1866, Larousse). Machine de calcul mécanique, effectuant l'addition de chiffres enregistrés grâce à un jeu de boutons, de touches ou de curseurs.

adducteur [adyktœr] adj. et n. m. (lat. *adductor,* de *adducere,* conduire vers ; 1690, Furetière). **1.** Se dit de tout muscle qui produit un mouvement d'adduction : *L'action réflexe du cerveau transmettant sa volonté aux muscles adducteurs et préhenseurs se transforme en une négation du mouvement qui leur est commandé* (Goncourt). || **2.** Se dit du conduit qui amène l'eau d'une source à un réservoir, d'un lieu à un autre : *Un canal adducteur. Un adducteur d'eau.*

● CONTR. : **1** *abducteur.*

adduction [adyksjɔ̃] n. f. (lat. *adductio,* de *adducere,* conduire vers ; 1541, J. Canappe ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Mouvement de certains muscles qui rapprochent un membre de l'axe du corps. || **2.** Action de dériver et de conduire les eaux d'un lieu vers un autre : *Entreprendre des travaux d'adduction d'eau.*

● CONTR. : **1** *abduction.*

adénite [adenit] n. f. (du gr. *adên,* glande ; 1842, Acad.). Inflammation des ganglions lymphatiques.

adénoïde [adenɔid] adj. (gr. *adenoeidês,* glanduleux ; 1541, Loys Vassée). Qui se rapporte au tissu glandulaire. || *Végétations adénoïdes,* hypertrophie du tissu lymphoïde du rhino-pharynx, qui obstrue les fosses nasales, principalement chez les enfants.

adénome [adenom] n. m. (du gr. *adên,* glande, et du suff. *-ome* ; 1866, Larousse). Tumeur bénigne qui se développe dans une glande.

adénopathie [adenɔpati] n. f. (du gr. *adên,* glande, et de *-pathie* ; 1866, Larousse). Nom générique des maladies des ganglions lymphatiques.

adent [adɑ̃] n. m. (déverbal de *adenter* ; 1573, J. du Puys). Entaille ou partie saillante faite sur des pièces de bois pour les assembler.

adenter [adɑ̃te] v. tr. (de *dent* ; XIVe s., Godefroy). Assembler des pièces de bois avec des adents.

adepte [adɛpt] n. (lat. des alchimistes *adeptus,* proprem. « qui a atteint » ; 1630, *Lettre du P. Mersenne* ; sens moderne, XVIIIe s.). **1.** *Class.* Alchimiste initié au grand œuvre : *On ne douta point que l'auteur de la lettre ne fût un adepte ou à peu près ; il fut reçu avec honneur dans le laboratoire* (Fontenelle). || **2.** Personne initiée à une religion, à une science, à une doctrine : *Cet art du XIIIe siècle a trouvé dès son apparition des adeptes passionnés qui lui vouèrent un culte exclusif* (Mérimée). || *Spécialem.* Personne qui fait partie d'une secte : *Un adepte des quakers, de la franc-maçonnerie.* || **3.** *Par extens.* Personne qui éprouve de l'attirance, de la sympathie pour une idée, au point de l'adopter : *Après avoir goûté en compagnie de Marthe aux charmes de la liberté, je voulus y goûter seul, puis faire des adeptes* (Radiguet).

● SYN. : **2** *adhérent, affilié, fidèle, membre, sectateur, tenant* ; **3** *disciple, partisan, prosélyte, recrue.* — CONTR. : **2** et **3** *adversaire, antagoniste, détracteur, ennemi, opposant.*

adéquat, e [adekwa, -at] adj. (lat. *adaequatus,* part. passé de *adaequare,* rendre égal ; 1736, Ch. Wolff, *Logique,* trad. J. des Champs ; une fois au XIVe s., B. de Gordon). **1.** Se dit d'une idée, d'un terme qui correspond exactement à son objet parce que l'embrassant parfaitement : *Nous n'avons aucune notion adéquate de la Divinité* (Voltaire). || **2.** Qui est parfaitement en accord avec l'objet envisagé : *Une attitude adéquate aux circonstances. Une profession adéquate aux aptitudes. Une réponse adéquate à la question posée.*

● SYN. : **2** *approprié, assorti, convenable, idoine* (vx), *propre.* — CONTR. : **2** *impropre, inadéquat, opposé.*

adéquatement [adekwatmɑ̃] adv. (de *adéquat* ; XXe s.). De façon adéquate : *La substance spinoziste, que chacun de ces attributs reflète adéquatement* (Sartre).

adéquation [adekwasjɔ̃] n. f. (de *adéquat* ; 1866, Larousse). Conformité de l'idée à l'objet, au but visé : *Ceux qui rêvaient d'une adéquation parfaite de la forme à la pensée* (Brunot). [La franchise] *nous propose une adéquation absolue de l'être avec lui-même comme prototype d'être* (Sartre).

● SYN. : *accord, concordance, convenance.* — CONTR. : *discordance, opposition.*

aderne [adɛrn] n. f. (du breton *darn, division,* section ; milieu du XIXe s.). Compartiment d'un marais salant.

adextré, e [adɛkstre] adj. (part. passé d'un anc. v. *adestrer* [1080, *Chanson de Roland*], plus tard *adextrer,* conduire en donnant la main droite). En héraldique, se dit d'une pièce principale qui a une pièce secondaire à sa droite.

adhérence [aderɑ̃s] n. f. (bas lat. *adhaerentia ;* XIVe s., Brun de Long-Borc ; a aussi le sens d' « adhésion » du XVe au XVIIe s.). **1.** État d'une chose qui tient à une autre par un contact étroit : *Il ne reste plus que le mur qui se soutient par la prodigieuse adhérence du ciment romain* (Mérimée). *L'adhérence des pneus au sol.* || *Spécialem.* Soudure, normale ou pathologique, de deux organes contigus du corps : *L'opération a été très longue. Il y avait des adhérences* (T. Bernard). || **2.** *Fig.* Adaptation parfaite et intime d'une chose à une autre d'ordre différent : *L'art, tout court, exige cette adhérence étroite de l'expression à la pensée et au sentiment* (Montherlant). || **3.** *Class.* Attachement étroit à une idée, à une doctrine, à une réalité d'ordre spirituel : *La foi est une adhérence de cœur à la vérité éternelle* (Bossuet). *L'adhérence à l'hérésie* (Acad., 1694).

• Syn. : **2** *accord, adéquation, conformité, convenance, union.* — Contr. : **1** *séparation ;* **2** *désaccord, dissociation, divorce, opposition.*

adhérent, e [aderɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *adhaerens,* part. prés. de *adhaerere,* être attaché ; début du XIVe s.). **1.** Se dit d'une chose qui est fortement attachée à une autre : *Une branche qui est adhérente au tronc.* || **2.** Qui s'attache étroitement (au pr. et au fig.) : *La poix est une matière adhérente. Son regard étroit et velouté se fixait, se collait sur la passante, si adhérent, si corrosif, qu'il semblait qu'en se retirant il aurait dû arracher la peau* (Proust).

• Syn. : **2** *collant, gluant, tenace, visqueux.*

◆ n. et adj. **1.** *Class.* Celui, celle qui est du parti de quelqu'un : *Les miracles, dernière ressource des adhérents d'un chef malheureux* (Voltaire). || **2.** *Auj.* Personne inscrite comme membre à un parti, à une association quelconque : *Il y avait des syndicats de trente mille membres [...], plusieurs comptaient deux ou trois membres seulement. Mais les listes des adhérents n'étaient point publiées* (France). || *Carte d'adhérent,* carte que détient toute personne inscrite à un parti politique, à une association.

• Syn. : **2** *adepte, affilié, membre, militant.* — Contr. : *adversaire, antagoniste, détracteur, ennemi, opposant.*

adhérer [adere] v. tr. ind. [**à**] (lat. *adhaerere ;* XIVe s., *Chroniques de SaintDenis).*) [Conj. **5.**] **1.** Être fortement attaché à : *Mon siège adhère au sol, de telle sorte qu'aucune force ne nous soulèverait* (Maupassant). *Mes membres si las cherchaient un soutien ; de sorte que successivement mes cuisses, mes hanches, mes épaules tâchaient d'adhérer en tous leurs points aux draps qui enveloppaient le matelas, comme si ma fatigue, comme un sculpteur, avait voulu prendre un moulage total d'un corps humain* (Proust). || **2.** *Fig.* Être en parfait accord avec, partager : *Nos pensées* [...] *ne plongeaient aucune racine dans cette foi à laquelle nous adhérions des lèvres* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Donner son accord à : *Cette proposition était si sage que Schmücke y adhéra sur-le-champ* (Balzac). || **4.** S'affilier, être inscrit à un parti, à une association.

• Syn. : **1** *coller à, tenir à ;* **2** *participer à, se rallier à, souscrire à, suivre ;* **3** *accepter, approuver, se rallier à, se ranger à, souscrire à ;* **4** *s'inscrire à.* — Contr. : **1** *se décoller de, se détacher de ;* **2** *rejeter, repousser ;* **3** *décliner, refuser ;* **4** *démissionner, quitter, se séparer de.*

adhésif, ive [adezif, -iv] adj. (de *adhésion ;* 1503, G. de Chauliac). Se dit d'un corps qui peut adhérer fortement à un autre : *Du papier adhésif. Un pansement adhésif.*

• Syn. : *collant.*

◆ **adhésif** n. m. Bande de papier, de toile ou de toute autre matière souple, dont une des faces est enduite d'un produit adhérant sans mouillage à une surface plane.

adhésion [adezjɔ̃] n. f. (lat. *adhaesio ;* 1372, Oresme). **1.** *Vx* Action d'adhérer (au sens 1) : *La force d'adhésion du fer attiré par un puissant aimant.* || **2.** *Fig.* Mouvement de l'esprit par lequel on souscrit étroitement à une idée, à une proposition, à une doctrine ; approbation, accord : *Cette foi vague qui se contente de quelques pratiques extérieures et dont l'adhésion indifférente est plus coupable peut-être que l'impiété et l'hérésie* (Nerval). *Quels moyens un pauvre professeur d'éloquence au grand séminaire aura-t-il de vaincre les résistances* [...], *d'emporter l'adhésion, pour ainsi dire, de vive force ?* (France). || **3.** Inscription à un parti, à une association quelconque. || **4.** En droit international, déclaration par laquelle un État accepte pour lui-même les obligations dérivées d'un traité conclu par d'autres États.

• Syn. : **1** *adhérence ;* **2** *accord, acquiescement, agrément, assentiment, consentement.* — Contr. : **1** *séparation ;* **2** *opposition, refus, rejet, résistance ;* **3** *démission, retrait.*

ad hoc [adɔk] loc. adv. (mots lat. signif. « pour cela » ; XVIIIe s.). D'une manière qui convient : *Répondre « ad hoc ».*

• Syn. : *à propos, convenablement, correctement, opportunément, pertinemment.* — Contr. : *improprement.*

◆ loc. adj. Qui convient, qui est approprié à tel objet : *Sur de petits tableaux « ad hoc », Armand-Dubois, chaque jour, à midi, ajoutait de nouveaux chiffres triomphaux* (Gide). *Une réponse « ad hoc ».*

• Syn. : *adéquat, approprié, convenable, idoine* (vx), *pertinent.* — Contr. : *impropre, inadéquat.*

• Rem. Cette locution appartient au langage juridique : *Administrateur, tuteur « ad hoc ».* On ne l'emploie que dans la langue littéraire ou parlée, et sur un ton plaisant : *Le blason, c'est l'histoire écrite en hiéroglyphes « ad hoc »* (Sand).

ad hominem [adɔminɛm] loc. adj. (mots lat. signif. « à l'homme » ; 1623, P. Garasse). *Argument « ad hominem »,* argument par lequel on confond un adversaire en lui opposant ses propres paroles ou ses propres actes.

ad honores [adɔnɔrɛs] loc. adv. et adj. (mots lat. signif. « pour les honneurs » ; 1576, *Dict. général*). S'emploie en parlant d'un titre, d'un poste purement honorifique.

adiabatique [adjabatik] adj. (gr. *adiabatos,* impénétrable ; 1877, Littré). Se dit de la transformation d'un corps qui s'effectue sans échange de chaleur avec l'extérieur (langue scientifique).

adiabatisme [adjabatism] n. m. (de *adiabatique ;* 1877, Littré). État d'un système de corps qui ne fournit ni ne reçoit aucune quantité de chaleur (langue scientifique).

adiante [adjɑ̃t] n. m. (lat. *adiantum,* du gr. *adianton,* proprem. « qui ne se mouille pas », de *diainein,* mouiller, parce que la feuille de cette fougère ne garde pas l'humidité ; 1546, Rabelais, écrit *adiantum ; adiante,* 1549, Maignan). Sorte de fougère, souvent cultivée comme plante d'appartement pour l'élégance de son feuillage, qui la fait appeler *cheveu de Vénus.*

adieu [adjø] interj. (de *dieu ;* XIIe s., *Mort de Garin*). **1.** Terme de politesse pour prendre congé de quelqu'un, en principe avant une séparation assez longue : *Adieu, revenez bien vite. J'ai trop de peine loin de vous* (Maupassant). || *Par anal.* Se dit quand on quitte un lieu ou qu'on se sépare d'une chose : *Partons ! Adieu Corinthe* (Hugo). || *Fig.* et *fam.* S'emploie pour indiquer la disparition, la perte de quelque chose, pour exprimer qu'on renonce à poursuivre une action : *Le lait tombe : adieu veau, vache, cochon, couvée* (La Fontaine). *Pourquoi dis-tu : Adieu l'amour !* (Musset). || *Adieu paniers, vendanges sont faites,* l'affaire est manquée, n'en parlons plus. || **2.** *Dire adieu à quelqu'un* prendre congé de quelqu'un en lui disant adieu : *Je veux aller avec toi, tout de suite, à l'endroit où nous nous sommes dit adieu l'an dernier* (Maupassant). || Fig. *Dire adieu à quelque chose, y* renoncer : *Il part et dit adieu à la terre, adieu au sourire des femmes, adieu à leur amour, adieu aux amitiés choisies et aux tendres habitudes de la vie* (Vigny). || Fam. *Sans adieu,* se dit à une personne qu'on a l'intention de revoir bientôt : *Garde tout, si tu n'as pas de*

monnaie ! s'écria-t-il, et sans adieu, mon oncle (Nerval). || **3.** *Dialect.* Dans le Midi français et en Suisse romande, se dit pour saluer quelqu'un que l'on rencontre : *Hé ! adieu, Monsieur Roumestan* [...], *comment ça va ?* (Daudet). || **4.** Class. et fam. *Adieu vous dis,* je vous dis adieu ; et, au *fig.,* ne comptez plus sur rien : *Mais si dorénavant votre imprudence éclate, | Adieu vous dis, mes soins, pour l'espoir qui vous flatte* (Molière).

• SYN. : **1** et **2** *au revoir ;* **3** *bonjour, bonsoir.* — CONTR. : **1** et **2** *bonjour.*

◆ n. m. (1588, Montaigne). **1.** Action de prendre congé de quelqu'un pour une séparation longue ou définitive (souvent au plur.) : *Elle lui fit des signes d'adieu, cette fois moins timides* (Stendhal). *Jack crut que l'on prenait ce prétexte de promenade pour couper court aux adieux pénibles de la séparation* (Daudet). || *Faire ses adieux à quelqu'un,* prendre congé de lui. || **2.** *Fig.* Fait de se séparer de quelque chose, d'y renoncer : *Et ton âme, y plongeant, loin du jour et de Dieu, | A dit à l'espérance un éternel adieu* (Lamartine).

à Dieu va ! [adjøva] ou **à Dieu vat !** [adjøvat] loc. interj. (1690, Furetière). **1.** Ancien commandement maritime pour mettre la barre dessous dans un virement de bord vent devant, manœuvre dangereuse. || **2.** Invocation à la Providence divine, au sens de « À la grâce de Dieu ! ».

adipeux, euse [adipø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *adeps, adipis,* graisse ; 1503, G. de Chauliac). **1.** Qui a les caractères de la graisse ; qui en admet dans sa composition : *Tissu adipeux.* || **2.** *Par extens.* et *péjor.* Se dit d'une personne grasse à l'excès, ou d'une partie de son corps : *L'épaisse et courte moustache, aux bouts très relevés, donnait du relief à son visage adipeux et plat* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *corpulent, empâté, gras, gros, obèse, replet.* — CONTR. : **2** *cachectique, décharné, étique, maigre, sec, squelettique.*

adipose [adipoz] n. f. (de *adipeux ;* 1907, Larousse). État morbide déterminé par la surcharge graisseuse du tissu cellulaire.

adiposité [adipozite] n. f. (de *adipeux ;* milieu du XIXe s.). **1.** En médecine, surcharge graisseuse locale. || **2.** *Par extens.* État du corps caractérisé par l'excès de graisse : *Tantôt nous voyons se dessiner, sur le fond d'une atmosphère où l'alcool et le tabac ont mêlé leurs vapeurs, la maigreur enflammée de la phtisie ou les rondeurs de l'adiposité, cette hideuse santé de la fainéantise* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *adipose, corpulence, embonpoint, obésité, rondeur, rotondité* (fam.). — CONTR. : **2** *cachexie, maigreur, minceur.*

adirer [adire] v. tr. (issu, par l'intermédiaire du part. passé *adiré,* formé le premier, de l'expression anc. *être à dire,* manquer [cf. *avoir à dire,* manquer] ; XIIe s., *le Livre des Rois).*) *Vx.* Égarer (langue administrative ou judiciaire) : *Elle adira en la ville son sien fils nommé Olivier* (Huysmans).

adition [adisjɔ̃] n. f. (lat. *aditio* [cf. la loc. *aditio haereditatis*] ; XVIe s., Pasquier). Vx. *Adition d'hérédité,* acceptation d'un héritage (langue juridique).

adjacent, e [adʒasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *adjacens,* part. prés. de *adjacere,* être situé auprès ; 1314, *la Chirurgie d'Henri de Mondeville*). **1.** Qui se trouve situé dans le voisinage immédiat : *Des borgnes et des lépreux avec leurs plaies, qui sortant des maisons, qui des petites rues adjacentes* (Hugo). || **2.** *Angles adjacents,* angles ayant le même sommet, un côté commun, et situés de part et d'autre de ce côté.

• SYN. : **1** *attenant, contigu, limitrophe, proche, voisin.* — CONTR. : **1** *distant, écarté, éloigné, lointain, reculé.*

adjectif [adʒɛktif] n. m. (bas lat. *adjectivum [nomen],* nom qui s'ajoute, trad. du gr. *epithêton,* proprem. « ajouté à » ; 1372, J. Corbichon). Mot que l'on joint au nom pour exprimer une manière d'être, une qualité de l'être ou de l'objet désigné par le nom (*adjectif qualificatif,* ou simplement *adjectif*), ou pour introduire ce nom dans le discours (*adjectif déterminatif*) : *L'adjectif, c'est la graisse du style* (Hugo). *Souvent je réfléchis un quart d'heure pour placer un adjectif avant ou après son substantif* (Stendhal). *Certains écrivains ont, de l'adjectif, une frayeur superstitieuse : ils appauvrissent leur palette sans fortifier leur pensée* (Duhamel). [V. art. spécial.]

◆ **adjectif, ive** adj. Qui a les caractères de l'adjectif : *La forme adjective d'un mot. Une locution adjective.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ADJECTIF

PROPRIÉTÉS FORMELLES DE L'ADJECTIF

L'adjectif constitue une classe morphologique du français dans la mesure où l'on peut définir, d'une part, les traits formels qui le distinguent en tant que « signifiant », d'autre part, les traits sémantiques qui composent son signifié de classe. (V. SIGNE.)

Son caractère formel le plus voyant est ainsi noté par le linguiste danois Knud Togeby : « Nous proposons de définir les substantifs par leur flexion fixe ou défective en ce qui concerne le genre, les adjectifs par leur flexion libre ou variable. Un substantif est invariablement du masculin ou du féminin, un adjectif est tantôt au masculin, tantôt au féminin » (*Structure immanente de la langue française,* 1951 ; rééd., Larousse, 1965, p. 156). Ce critère — que K. Togeby reconnaît inapplicable à des langues comme l'anglais (où l'adjectif ne varie pas en genre) — n'est valable en français même que pour une majorité de mots : il est des noms variant en genre (*chien/chienne*), et des adjectifs invariables, soit que leur forme se prête mal à l'opposition suffixale qui, d'ordinaire, marque le féminin (comme les *superbe*), soit en raison de leur origine elliptique (comme les adjectifs de couleur : *marron, lilas*), soit parce qu'ils sont nés par emprunt, par apocope ou par onomatopée (*select, chic, paf*) ; quelques-uns sont toujours au masculin (*fat, aquilin*), quelques-uns toujours au féminin (*canine, enceinte*), souvent à cause des noms auxquels ils sont liés dans l'usage. (V. GENRE.)

Pour les langues où la définition tirée du genre n'est pas pertinente, K. Togeby invoque le critère des variations en degré (angl. *good-better-best*). Ce critère est caduc pour le français, où les formes de comparatif et les superlatifs qui en sont composés se réduisent à très peu de chose (*meilleur, pire, pis*) [V. COMPARATIF]. Pourrait-on retenir du moins, comme discriminant de l'adjectif et du nom, l'expression d'un degré plus ou moins fort par un adverbe antéposé (*très grand, plus grand, moins grand ?*) On dit *une forte crainte, une somme inférieure, et non pas *une très crainte, *une moins somme.* Mais, d'une part, il arrive qu'un nom, dans un contexte plus ou moins stylistiquement marqué, prenne la construction en même temps que la valeur de l'adjectif (*Oui, vous êtes sergent, monsieur, et **très sergent*** [Racine, *les Plaideurs*]) ; d'autre part, tout adjectif ne connaît pas les variations en degré : le sens de certains adjectifs dits « qualificatifs », comme *métallique, bissextile,* s'y prête mal ou ne s'y prête pas, et des séries complètes en sont exclues par nature, comme les adjectifs démonstratifs (*ce, cette*), possessifs (*mon, ton*), numéraux (*deux, deuxième*), indéfinis (*quelque, même, tout*). La possibilité de recevoir un adverbe comme *très* n'est à retenir que pour distinguer l'adjectif qualificatif à base verbale (*très négligent*) du participe présent (*négligeant son devoir.*) [V. PARTICIPE.]

Les défaillances du critère de genre sont résolues par le recours aux critères « distributionnels » — ceux qu'on tire des fonctions assumées dans la phrase par l'adjectif. L'analyse structurale par la méthode de « commutation » révèle un trait constant, apparemment spécifique. Soit la phrase : *Paganini est venu sans son violon ;* on peut remplacer *sans son violon* par *sans violon,* mais non par *sans son :* le mot *son* est donc dépendant par rapport à *violon,* et l'inverse n'est pas vrai. En soumettant à la même épreuve : *Charlemagne s'est assis avec ses douze pairs,* on

voit que le mot *douze* dépend de *pairs,* qui ne dépend pas de lui (on peut dire *avec ses pairs,* mais non *avec ses douze*). La même expérience sera faite avec *merveilleux* dans : *Le prince avait un merveilleux cheval ;* le mot *merveilleux* dépend de *cheval,* qui ne dépend pas de lui. Ainsi les mots *son, douze, merveilleux* sont fonctionnellement caractérisés par une dépendance unilatérale relativement au nom, laquelle définit la classe « adjectif » ; une partie des mots de cette classe est cependant affectée du nom plus particulier d'*articles,* pour des raisons qu'on trouvera exposées à ce mot.

Appliquons le critère fonctionnel à des adjectifs invariables en genre, soit *superbe* et *kaki.* Dans la phrase : *Le prince avait un superbe cheval,* le mot *superbe* peut être supprimé, et non *cheval ;* dans : *Il portait une vareuse kaki,* c'est *kaki,* et non *vareuse,* qu'on peut ôter. On a bien là deux adjectifs. Pourtant, cette définition a aussi ses faiblesses : appliqué à une phrase comme : *J'ai été soignée par une femme médecin,* ce critère ferait croire que *médecin* est un adjectif, puisqu'on peut supprimer *médecin,* et non *femme ;* appliqué à : *Un domestique noir nous servait,* il ne révèle pas la nature adjective de *noir,* puisque *domestique* peut aussi bien être supprimé (***Un noir** nous servait*). C'est que la langue autorise des échanges fonctionnels d'une classe à l'autre, sur lesquels nous reviendrons plus loin.

SENS DE L'ADJECTIF

Cette classe « adjectif » une fois délimitée formellement, on doit en définir le signifié. Le mieux est de partir du signifié du nom (v. ce mot), auquel l'adjectif se rapporte par vocation. Tout nom désigne un objet ou un ensemble d'objets. Les fonctions de l'adjectif peuvent être la *caractérisation, l'actualisation,* la *détermination,* la *quantification* de l'objet désigné.

L'adjectif qui **caractérise** peut être construit comme « épithète » : *une maison **haute, blanche, solide,*** ou comme « attribut » : *Cette maison **est haute, blanche, solide.*** La caractérisation est le fait des adjectifs « qualificatifs ». Un point commun les distingue formellement des autres catégories : dans la fonction épithète, tous peuvent être placés **après** le nom : *une maison **bretonne ;** une maison **blanche** ; une maison **grande** et **belle** ; une maison **superbe*** (même si certains, accidentellement ou normalement, peuvent figuer avant). [V. ÉPITHÈTE.]

La plupart des théoriciens distinguent, parmi les adjectifs « qualificatifs », ceux qui expriment vraiment une qualité (*une étoile* **claire ;** une boucherie **propre ;** des études **courtes**) et ceux qui expriment une relation (*l'étoile **plaire ;** une boucherie **chevaline** ; les études **cornéliennes***). Aucun critère net de cette distinction n'a été proposé : aussi bien les logiciens ne sont-ils pas d'accord sur la limite entre « propriété » et « relation ». Il est difficile aux linguistes intéressés par les signifiés psychologiques de ne pas distinguer deux sortes de syntagmes, que l'école de Genève (Albert Séchehaye, Ch. Bally, Henri Frei) oppose par les termes d'*inhérence* etde *relation :* « L'inhérence est un rapport de transitivité intrinsèque, par exemple entre une substance et sa qualité (*une rose jolie*), un procès et sa manière (*il chante joliment*), une substance et une substance dans l'état (*Pierre est avocat*) ou dans le temps (*Pierre devient un homme*). La relation est un rapport de transitivité extrinsèque entre deux substances, qui sont conçues par conséquent comme extérieures l'une à l'autre : ***Pierre** frappe **Paul ;** la **maison** du **jardinier,*** etc. » (henri Frei, *la Grammaire des fautes,* 1929). Damourette et Pichon ont repris cette opposition des deux types de syntagmes en distinguant les « liages syndestiques », ou « syndèses », et les « liages dichodestiques », ou « dichodèses » (*Des mots à la pensée,* § 104). Il y a inhérence (syndèse) dans les syntagmes *étoile claire, boucherie propre, études courtes ;* il y a relation (dichodèse) dans *étoile du pôle, boucherie de cheval, études sur Corneille.* Que par économie, dans ces groupes fréquemment employés, on en vienne à remplacer les compléments prépositionnels par les adjectifs *polaire, chevaline, cornéliennes,* et l'on a créé des « adjectifs de relation », dont la particularité de sens reste liée à ces emplois et n'apparaît pas dans tels autres groupes comme *une température **polaire*** (= très froide), *un profil **chevalin*** (= allongé), *une situation **cornélienne*** (= où la passion lutte avec le sens du devoir). Dans les exemples donnés plus haut, les objets désignés par les noms *pôle, cheval, Corneille* intervenaient substantiellement dans la caractérisation ; dans les derniers, leur substance n'est que facultativement en jeu : une température polaire peut être éprouvée à Marseille, le profil chevalin peut être celui d'une actrice, et l'on rencontre chez Labiche des situations cornéliennes. Les adjectifs de relation sont utiles à la formation des nomenclatures scientifiques, dont ils allègent l'expression ; leur prolifération dans l'usage courant est inévitable, malgré l'hostilité des « puristes », défenseurs du bon langage, qui leur reprochent avec raison de favoriser des malentendus ; appeler « ministre économique » le ministre de l'Économie, c'est lui prêter une qualité qu'il ne revendique pas forcément.

Les fonctions d'**actualisation** (v. ce mot), de **détermination** (v. ce mot) et de **quantification** sont exercées, à des degrés divers, par les adjectifs non qualificatifs, dont la particularité commune est de ne pas pouvoir passer après le nom, sauf l'adjectif *quelconque (des livres quelconques),* qui d'ailleurs peut être qualificatif dans cette position. Un adjectif comme *deux,* dans *deux maisons,* actualise et quantifie, sans déterminer ; un adjectif comme *même,* dans *la même maison,* détermine sans actualiser ni quantifier ; *ses* détermine et actualise ; *quelques* quantifie et actualise... Ces diverses fonctions seront indiquées aux articles concernant chacune de ces catégories. (V. POSSESSIF, DÉMONSTRATIF, INDÉFINI, INTERROGATIF, RELATIF, NUMÉRAL.)

On a vu plus haut que des échanges fonctionnels se produisent entre la classe du nom et celle de l'adjectif. Rien d'étonnant, puisque nom et adjectif ont pour fonction commune d'indiquer des caractères — à quoi le nom ajoute la fonction de désigner l'objet en soi, mais seulement lorsqu'il est actualisé. Un nom sans actualisateur fonctionnera donc comme épithète (*une femme **enfant***) et admettra un adverbe de quantité (*Elle est **très enfant***). Un adjectif précédé d'un actualisateur prendra la « valence » nominale : *un noble.* Mais il s'en faut de beaucoup que cette procédure soit facultative : l'homme de la rue qui parle des *Noirs* et qui connaît les *merveilleuses* du Directoire n'a pas le droit de former lui-même un nom sur l'adjectif *kaki* ou l'adjectif *superbe.* Seul est libre l'emploi de l'adjectif comme « représentant », qui l'apparente au pronom plus qu'au nom : *Regardez ces deux uniformes ; préférez-vous **le kaki*** (= l'uniforme kaki) *ou **le bleu*** (= l'uniforme bleu) ? Pour certains mots, l'emploi comme nom ou comme adjectif paraît également normal : il devient alors difficile, voire impossible, de les ranger soit dans l'une, soit dans l'autre classe ; citons, parmi ces mots hybrides, *aveugle, sourd, muet, ami, ennemi,* et tous les noms de peuples : *français, anglais,* etc. Dans des syntagmes comme *un anglais ami, un ami anglais,* c'est le second mot que l'on sent « épithète ».

Les adjectifs non qualificatifs, qui n'indiquent pas de caractères, peuvent devenir pronoms s'ils ne sont pas accompagnés d'un nom. Un certain nombre, comme *autre, même,* doivent pour cela recevoir un actualisateur (***un autre** est venu ; **le même** est venu*) ; d'autres, comme *tous, certains,* n'en ont pas besoin (***tous** ont compris ; **certains** ont compris*).

Les échanges fonctionnels ne se font pas uniquement avec la classe du nom. Les éléments sémantiques composant le signifié lexical des adjectifs peuvent servir à caractériser le « procès » exprimé par un verbe en même temps qu'un des objets qui y sont liés. Dans une phrase comme : *Les enfants écoutaient **attentifs,*** l'adjectif, épithète du sujet, produit par sa place

postverbale l'effet d'un adverbe (*attentivement*). Dans : *Les hommes buvaient* ***sec,*** l'adjectif caractérise l'objet inexprimé du verbe transitif employé « absolument » : il est neutre, donc invariable ; formellement adverbialisé, il est devenu un adverbe ; pour la même raison, on appellera « adverbe » l'adjectif *bas* dans : *Elle parle* ***bas.*** Cette double fonction est cependant exceptionnelle : normalement, la langue affecte le suffixe *-ment* à la transformation d'un adjectif en adverbe.

SOURCES DES ADJECTIFS FRANÇAIS

Héritage. Une grande partie des adjectifs français sont hérités du latin, principalement les adjectifs non qualificatifs, dont le fonds se renouvelle peu (*mon* de *meum, notre* de *noster, tel* de *talem, autre* d'*alterum,* etc.).

Bien entendu, des formes ou des emplois populaires sont le plus souvent à l'origine du français : *votre* est issu de *voster.* réfection vulgaire du classique *vester* sur le modèle de *noster.* Cicéron distinguait par *tōtus* et *omnis* la totalité s'appliquant soit à l'unité, soit au nombre : le français n'a connu, dans les deux cas, que *tout,* tiré de *tŏttus,* forme altérée étendue aux deux sens.

Nombre des formes de pronoms-adjectifs héritées impliquent, d'accord avec les autres langues romanes, des étymons formés par composition dès le latin, comme il est arrivé pour tous les mots grammaticaux (V. ADVERBE, PRÉPOSITION). Les démonstratifs *cist* et *cil,* indifféremment adjectifs ou pronoms, remontent à *ecce iste* (= voici celui-ci), *ecce ille* (= voici celui-là). *Même* suppose un **metipsimus,* où l'identité de l'individu, affirmée par *ipse* et soulignée par *met,* se trouve portée au degré suprême par le suffixe superlatif *-mus. Aucun* a pour ancêtre **alicunus,* composé redondant d'*aliquis* et d'*unus. Nul,* hérité ou imité du latin *nullus,* apparaît dans les plus anciens textes sous des formes *neuls (Serments de Strasbourg)* et *niule (Cantilène de sainte Eulalie),* qui supposent *nec ullus.* Le groupe gréco-latin *cata unum* (= par un) a donné l'adjectif ancien *chaun, cheün (Serments : in cadhuna cosa)* ; croisé en roman ou en français avec un descendant (disparu) de *quisque* (= chaque), ce mot est devenu *chacun.*

La déclinaison des adjectifs qualificatifs en ancien français reflète encore étroitement le système latin ; on y distingue deux classes, compte non tenu des comparatifs, que nous étudierons ailleurs (V. DEGRÉ) : les adjectifs « biformes » et les adjectifs « uniformes ».

• ADJECTIFS BIFORMES. On appelle ainsi les adjectifs du type *bons* (lat. *bonus*), dont le féminin est marqué par un *e* : *bone* (de *bona*). On eut d'abord :

	MASCULIN		FÉMININ		NEUTRE
	SING.	PLUR.	SING.	PLUR.	SING.
CAS SUJET	**bons**	**bon**	**bone**	**bones**	**bon**
CAS RÉGIME	**bon**	**bons**			

Au masculin, l'*s* apparaît dans les formes qui le comportaient en latin : nomin. sing. *bonus,* accus. plur. *bonos ;* les autres se terminaient par une voyelle, amuïe au VIII^e^ s. comme l'*u* de *bonus* et le second *o* de *bonos :* accus. sing. *bonu(m),* nomin. plur. *boni.* Au féminin, le singulier *bone* remonte au nominatif *bona* et à l'accusatif *bona(m) :* l'*a* est la seule voyelle finale qui ait été conservée, sous forme d'*e ;* le pluriel remonte à *bonas,* forme classique d'accusatif et forme provinciale de nominatif généralisée en latin vulgaire. Le neutre *bon* remonte au neutre latin *bonum* et s'emploie seulement comme attribut d'un pronom neutre, d'un infinitif ou d'une proposition ; il se distingue du masculin par l'absence d'*s* final : *Ço est* ***bon*** (mais : *Li pere est* ***bons***).

• ADJECTIFS UNIFORMES. Ce sont les adjectifs du type *granz* (lat. *grandis*), qui ne prennent pas *e* au féminin : *grant.*

	MASCULIN		FÉMININ		NEUTRE
	SING.	PLUR.	SING.	PLUR.	SING.
CAS SUJET	**granz**	**grant**	**grant**	**granz**	**grant**
CAS RÉGIME	**grant**	**granz**			

Le masculin singulier s'explique par *grandis* (nominatif) et *grandem* (accusatif). Au pluriel, où le nominatif latin était semblable à l'accusatif (*grandes*), une opposition est créée en français, par analogie avec le type *bons.* Le féminin, en latin, était identique au masculin (*grandis,* etc.) : la différence en ancien français, qu'accuse le tableau, est encore analogique du type *bons,* où le féminin ne distingue pas les cas ; la forme *granz* se rencontrait d'ailleurs au lieu de *grant* au cas sujet, mais la disparition des cas sujets rétablira de toute façon l'identité des deux genres.

Ainsi se déclinaient, en principe, tous les descendants des adjectifs latins de la troisième déclinaison, par exemple *gentil (gentilem), fort (fortem), vert (viridem), vaillant (*valyentem), leial (legalem), mortel (mortalem), tel (talem), quel (qualem).*

Par là s'expliquent :

— la forme indifférenciée de l'adjectif conservée dans les groupes lexicalisés comme *grand-mère, grand-rue, grand-tante, grand-messe, lettres royaux, fonts baptismaux,* et dans les noms propres comme *Gran(d)ville, Rochefort, Maisonfort, Vauvert* (où *val* est féminin comme dans *Laval*)

— l'absence d'accord dans la locution *elle se fait* ***fort*** *de* (+ infinitif)

— la forme des adverbes en *-ment* dérivés d'adjectifs en *-ant, -ent,* comme *savamment, prudemment* (au lieu de **savantement, *prudentement,* comme *lentement,* de *lenta mente*), et la forme de l'adverbe *gentiment* (d'abord *gentilment*) ; de même, l'ancien français disait *gramment, forment.*

La règle d'invariabilité du participe présent, édictée au XVII^e^ s., fut précédée d'une demi-invariabilité concernant exclusivement le genre, laquelle tenait à la nature « uniforme » de sa déclinaison (V. PARTICIPE). En revanche, les grammairiens exigèrent la variabilité en genre et en nombre de l' « adjectif verbal », qui remontait aux mêmes formes latines.

C'est que l'analogie avait constamment restreint le nombre des adjectifs uniformes. Déjà, en gallo-roman, des adjectifs latins de la troisième déclinaison étaient passés au type *bonus :* l'Appendix Probi (liste de fautes à éviter) conseille de dire « *tristis,* non *tristus* », ce qui n'empêche qu'on relève, dans des textes et inscriptions, des formes comme *sublimus* pour *sublimis, dolentus* pour *dolens.* Un féminin *grande* (de **grandam*) se lit dans la *Vie de saint Alexis* (1040) et dans *la Chanson de Roland* (1080). Sur cette forme, de plus en plus fréquente, sera refait un masculin *grand,* dont le *d* final s'étendra même à l'ancien féminin dans les emplois où il survit. En 1314, la *Chirurgie* d'Henri de Mondeville présente les deux formes de féminin, selon que l'adjectif fait locution avec le nom qui suit (*grant plaie*) ou prend, après le nom, sa pleine autonomie (*une contusion grande*). Au XVI^e^ s., les formes comme *grand* n'étaient plus qu'archaïsmes des vers ou de la langue parlée, et Montflory, en 1533, inaugura l'usage de les marquer d'une apostrophe, comme formes élidées (V. ÉLISION). Cette illusion, partagée par les grammairiens pendant trois siècles, explique qu'on ait écrit les mots comme *grand'mère, grand'chose* avec une apostrophe jusqu'en 1935, date à laquelle le dictionnaire de l'Académie substitua à ce signe le trait d'union.

Composition. Quelques-une des adjectifs non qualificatifs ont été composés en français même. Les pronoms-adjectifs démonstratifs ont été renforcés, sans doute à l'imitation d'*ici (hic ecce hic),* d'un préfixe *i-,* que l'ancienne langue présente irrégulièrement et qui ne survivait au XVII^e^ s. que dans les formules du droit : *en vertu d'icelui, dans l'intérêt d'icelle ;* nouveau renforcement, par l'autre bout, au XIII^e^ s., avec les adverbes *-ci* et *-là :* ***cet*** *homme-**ci**,* ***ce*** *garçon-**là**.* Quelque,

soudé au XIIIe s., est fait du groupe *quel que* concessif, autrefois dissociable : ***Quel** semblant **qu**'el en feïst (la Châtelaine de Vergi).* Enfin, les groupes *je ne sais quel, n'importe quel* peuvent être tenus pour adjectifs (indéfinis) du jour où ils ont pu précéder un nom sans être suivis d'un verbe à un mode personnel ou à l'infinitif : *Chacun sentait **je ne sais quel** plaisir en pleurant* (Fénelon).

Des adjectifs qualificatifs ont été formés par juxtaposition de deux adjectifs (ou participes) coordonnés : *aigre-doux, clair-obscur, sourd-muet, gris-brun, franco-anglais.* Le premier adjectif peut être subordonné au second avec une nuance adverbiale : *clairsemé, clairvoyant, court-vêtu, haut placé, tout-puissant, courbatu* (pour *court-battu*, « battu à bras raccourcis »), *nouveau-né(es), premier-né(es), nouveau(x) marié(s).* A plus forte raison, un adverbe peut tenir cette place : *bienséant, avant-coureur.* L'adjectif *avant-dernier* n'est pas du même type : *avant* y est préposition (= avant le dernier) ; les groupes prépositionnels ou conjonctionnels à valeur adjective ne sont pas rares : *sans-cœur, sans-gêne, à la page, comme il faut ;* un de ces groupes a donné *débonnaire,* dont l'origine est claire dans la graphie ancienne *de bon aire,* c'est-à-dire « de bon nid », « de bonne famille » (*Chanson de Roland*).

Emprunts. Mentionnons par prétérition les emprunts du gallo-roman, c'est-à-dire faits par le latin même aux langues contemporaines sur le territoire de la Gaule. Les dialectes germaniques ont fourni le plus gros contingent, avec des adjectifs comme *blanc, bleu, brun, frais, franc, laid, riche.* Les adjectifs franciques comme *frankisk, thiudisk* ont donné le suffixe *-escu, -esca,* dont les traces se retrouvent en ancien français et surtout en italien. L'onomastique s'est enrichie d'une quantité de noms franciques, parmi lesquels les noms de personnes en *-hart (Eginhart, Bernhart, Reginhart,* ancêtre de *Renard*) et en *-wald (Grimwald, Herwald)* sont à l'origine de suffixes latins d'adjectifs qui ne sont attestés que par leurs descendants français *-art (-ard)* et *-aud (-aut),* et italiens (v. plus loin).

Après la naissance du français, peu d'adjectifs furent empruntés aux langues voisines (on importe des objets plutôt que des qualités, et la flexion des adjectifs peut aussi constituer un obstacle à l'adaptation). Citons quelques exemples : *accort* (ital. *accorto,* avisé), *bigot* (peut-être tiré anciennement d'un juron germanique analogue à l'angl. *by God !,* par Dieu !), *calme* (d'abord nom, de l'ital. *calma,* tranquillité des flots), *espiègle* (du nom néerlandais de *Till Eulenspiegel,* héros facétieux d'un roman allemand), *falot* (d'abord nom, de l'angl. *fellow,* compagnon), *mercantile* (ital. *mercantile,* qui se livre au commerce), *nègre* (esp. *negro,* noir).

L'anglomanie a introduit depuis le XIXe s. une quantité d'adjectifs d'outre-Manche et d'outre-Atlantique, généralement maintenus ou refoulés dans la langue familière, voire argotique, ou dans les langues spéciales du sport, du cinéma, de la mode et de la publicité : *snob, smart, fashionable, shocking, groggy, newlook, relax, vamp, sexy, up to date, K.-O. (knock-out).*

Mais la grande majorité des emprunts ont été faits aux langues anciennes, et pour commencer au latin. Voici quelques exemples du XIIIe s. : *agreste, avaricieux, bigame, congru, excessif, figuratif, idoine, intellectif, oblique, politique.* F. Brunot donne, dans son *Histoire de la langue française,* une liste de 247 adjectifs empruntés du latin aux XIVe et XVe s. Si l'on écarte tous les termes techniques tirés de la *Chirurgie* de Mondeville (comme *latitudinel, mitigatif, reugmatique, supracelestial*), il reste une bonne part de mots latins entrés dans le vocabulaire le plus courant : *absent, adjacent, aride, barbare, brutal, caduc, circonspect, collectif, complexe, crédule, décent, détestable, différent, équivalent, incurable, inestimable,* etc.

L'usage se maintint au XVIe s., mais on est frappé, en lisant les longues listes d'emprunts au latin que donne Brunot pour ce siècle, par le nombre décroissant des mots passés dans l'usage commun, tels que *classique* (Sebilet), *concret* (Paré), *docile* (R. Estienne), *docte* (Du Bellay), *epistolaire* (Dolet), *explicite* (Du Perron), *exsangue* (Canappe), *fanatique* (Montaigne), *fatidique* (O. de Saint-Gelais), *febrile* (Paré), *fidele* (R. Estienne), etc. En regard montent les mots techniques — pour ne rien dire des pédantismes sans lendemain de latiniseurs comme Lemaire de Belges (*melliflue, concupiscible...*), justement réprouvés par la Pléiade.

Le grec est à son tour largement mis à contribution, et c'est à cette source qu'on puisera par la suite, principalement après le XVIIIe s., une masse de mots savants qui franchiront les frontières des Etats plus facilement que celles du langage scientifique : *chlorhydrique, dispepsique, hémostatique, lacrymogène, mythomane, télégraphique, thérapeutique,* etc.

Changements d'emploi. Nous avons expliqué plus haut l'échange entre les classes du nom et de l'adjectif. Cette possibilité existait en ancien français : *une maistre pierre (Raoul de Cambrai), mon palais ancestre (Aiol),* comme de nos jours : *Mais ce mot sorcier, ce mot fée, ce mot magique, où le trouver ?* (Th. de Banville). Elle a produit nombre d'adjectifs de couleur : *des cheveux acajou, des gants beurre frais, un cheval pie.*

Beaucoup d'adjectifs remontent à des participes. F. Brunot a remarqué combien ce glissement était facilité, pour le participe passé, par la forme périphrastique du passif français : *il est aimé.* L'emploi de l'adverbe *très* atteste la nature adjective (comparer : *Il est **très** aimé / On l'aime **beaucoup***), ainsi que la coordination possible entre un participe et un adjectif : *un livre **ancien** et encore très **lu** ;* le préfixe négatif *in-* des adjectifs *(**in**actif)* est étendu à certains participes : ***in**accompli, inconnu, **in**espéré, **in**exploré, **in**exprimé, **in**satisfait, **in**vaincu* (il n'existe pas de verbe ***in**accomplir, ***in**connaître,* etc.).

Sur le modèle des participes ont été créés des mots à base nominale en *-é* et en *-u* qui ressortissent à la suffixation (v. plus loin).

Le participe présent n'admet pas, en principe, la construction attributive (**Il est marchant*) ; aussi la présence du verbe *être* devant une forme en *-ant* est-elle une preuve d'adjectivation : *Il est charmant ;* certaines marques orthographiques distinguent aussi les « adjectifs verbaux » comme *négligent, fatigant* des participes correspondants. (V. PARTICIPE.)

Dérivation. Une quinzaine de suffixes latins d'adjectifs, accentués, sont restés suffixes en ancien français :

-able (lat. *-abile*) : *pechable* (capable de pécher), *creable* (qu'on peut croire), *esmaiable* (effrayé) ;

-ain *(-anu)* : premerain, prochain ;

-ant *(-ante)* : participe présent et adjectif (v. ci-dessus) ;

-asse ou ***-ace*** *(-acea) : bonasse, hommasse, riace ;*

-astre *(-asteru) : marastre ;*

-é *(-atu) :* participe passé et adjectif : *miellé ;*

eis, -ois, -ais *(-ense) : Franceis, corteis, Suédois, Français ;*

-el, -eau*(-ellu) : jumel, roussel,* puis *jumeau, rousseau ;*

-erez, -eret, -erece *(-ariciu) : paroisserez* (attaché à la paroisse), *pasquerez* (qui se mange à Pâques), *dameret, guilleret, (corde) guinderece* (auj. *guinderesse,* servant à hisser les mâts) ;

-et *(ittu) : longuet, maigret ;*

-ien *(-yanu) : parochien, paiien ;*

-ier *(-ariu) : coustumier, domagier ;* remplace *-er (-are)* dans *régulier, singulier ;*

-if *(-ivu) : plentif* (abondant), *poestif* (puissant) ; remplacé par *-i* :naï, tardi, joli ;

-in *(-inu)* : acerin (d'acier), *asnin* (d'âne), *blondin, enfantin ;*

-iz, eiz *(-iciu, -aticiu) : jointiz, traitiz* (bien fait) ; remplacé par *-if : massif ;*

-os, -ous, -eux *(-osu) : angoissos, covoitos, vergogneux, crasseux ;*

-ot *(-ottu) : vieillot, manchot, petiot ;*

-u *(-utu)* : participe passé et adjectif : *corsu, fueillu.*

Ajoutons à cette liste les suffixes tirés du francique à l'époque romane (v. plus haut EMPRUNTS). Le suffixe ***-art*** apparaît anciennement dans *bastart* (bâtard), *coart* (couard), *gaillart, richart ;* le féminin ***-arde*** est analogique de celui d'un adjectif comme *tart,* « lent, tardif » (*tardu*), dont le féminin *tarde (tarda)* gardait normalement sa dentale sonore ; sous la forme refaite *-ard / -arde,* ce suffixe, expressif et souvent péjoratif dès l'origine, devait jouer en français un très grand rôle jusqu'à nos jours (*chéquard, revanchard, dreyfusard*). Le suffixe ***-aud*** apparaît dans *cortaud* (courtaud), *lordaut* (lourdaud), *ribaut ;* sa fortune comme suffixe expressif et péforatif (*pataud, salaud*) sera moins marquée et moins durable. Quant au suffixe germano-roman ***-escu, -esca,*** il est attesté anciennement par des noms de peuples : *franceis / francesche ; angleis / anglesche,* dont le féminin devint rapidement ***-eise,*** par confusion du masculin avec le suffixe (primitivement « uniforme ») *-eis* (lat. *-ense*) ; *-escu,* éliminé, réapparaîtra au XVIe s. dans des emprunts à l'italien (v. plus loin).

Les mêmes suffixes, et d'autres suffixes latins, apparurent bientôt dans des mots empruntés sous une forme savante, plus proche de l'originale, et qui souvent essaima :

-aire *(-arius),* qui remplaça *-ier : adversaire* (au lieu d'*aversier*), *similaire, dentaire ;*

-al *(-alis),* qui concurrença *-el : enfernal, personnal, royal* (à côté de *personel, royel*) ;

-an *(-anus),* qui remplaça *-ain : persan, vétéran ;*

-atique *(-aticus)* : aromatique, emblématique ;

-atoire *(-atorius)* : ambulatoire, diffamatoire ;

-éen *(-eus* et *-anus) : Chaldéen, lycéen ;*

-ible *(-ibilis) : crédible, accessible, (in) corrigible, faisible, pénible* (à côté de *faisable, penable*) ;

-ique *(-icus,* gr. *-ikos) : asiatique, féerique, vocalique ;*

-iste *(-ista,* gr. *-istês) : choriste, artiste, humoriste.*

L'italien apporta :

— le suffixe ***-asque*** des noms de lieux : *bergamasque, monégasque ;*

— le suffixe ***-esque,*** d'origine germanique (v. plus haut) : *arabesque, burlesque, grotesque, dantesque, simiesque, romanesque* (mais *picaresque* vient de l'espagnol).

Par combinaison de ces différents suffixes, ou par coupe arbitraire de mots français, sont nés des suffixes que Nyrop appelle « de formation française », comme :

-elet *(el* et *et) : petitellet, rondelet ;*

-ial (tiré de mots comme *filial) : seigneurial, racial ;*

-iel (tiré de mots comme *officiel) : présidentiel, circonstanciel.*

-igaud, -igot (tiré de *saligaud,* remontant au francique *salik,* et *-ot,* modifié d'après *salaud) : Parigot, mendigot* (peut-être adaptation de l'esp. *mendico,* lat. *mendicus) ;*

-ineux (tiré de mots comme *bitumineux*) : arg. *pharamineux ;*

-iot (tiré de *petiot) : maigriot ;*

-lâtre (tiré de *idolâtre) : hugolâtre ;*

-teux (tiré de mots comme *boiteux, honteux) : caillouteux ;*

-ueux (tiré de mots comme *défectueux, fastueux) : luxueux, talentueux.*

M. Jean Dubois a étudié *la Dérivation suffixale en français moderne et contemporain* (Larousse, 1962). Dans le domaine des adjectifs, le plus grand développement observé entre 1906 et 1961 est celui du suffixe ***-ique,*** lié à la vitalité du suffixe nominal corrélatif *-ie (chimie / chimique).* Vient ensuite ***-el, -al*** *(intemporel, résiduel, carentiel, directionnel ; minimal, substantival, racial),* dont la première forme tend à l'emporter, sans qu'on puisse définir une nuance sémantique stable entre les deux. Le suffixe ***-if,*** qui tient la troisième place (*duratif, compétitif, contraceptif*), a perdu beaucoup plus qu'il n'a gagné. Le suffixe ***-aire,*** qui vient après (*allocataire, déficitaire, totalitaire*), « perd sa place éminente dans le vocabulaire politique et social au profit de *-el* ». Suffixe de nom et d'adjectif, ***-iste*** prend une extension débordante : cantonné au XIXe s. dans le vocabulaire politique, social et philosophique, où il se maintient (*centriste, cégétiste, pragmatiste*), il envahit le lexique artistique (*vers-libriste*), sportif (*scootériste*), technique (*accessoiriste*).

adjectival, e, aux [adʒɛktival, -o] adj. (de *adjectif ;* début du XXe s.). Relatif à l'adjectif ; qui est de la nature de l'adjectif : *Une locution adjectivale* (ou *adjective*).

adjectivation [adʒɛktivasjɔ̃] n. f. (de *adjectif,* XXe s.). Processus grammatical consistant à donner à un substantif la valeur et la fonction d'un adjectif : *Il y a adjectivation de « plafond » dans « un prix plafond ».*

adjectivement [adʒɛktivmɑ̃] adv. (de *adjectif ;* XVe s., *Dict. général*). En fonction d'adjectif : *Un participe employé adjectivement.*

adjectiver [adʒɛktive] v. tr. (de *adjectif ;* 1843, Landais). Employer en fonction d'adjectif : *Un participe présent adjectivé. Le substantif « monstre » est adjectivé dans l'expression « un dîner monstre ».*

adjoindre [adʒwɛ̃dr] v. tr. (réfection de *ajoindre* [XIIe s.], écrit *adjoindre* au XVIe s., d'après le lat. *adjungere*). [Conj. **55.**] **1.** Associer une personne à une autre comme auxiliaire : *Des lettres patentes confèrent la régence à l'impératrice ; je lui ai adjoint le prince Joseph comme lieutenant général de l'Empire* (Dumas). || **2.** Associer, joindre une chose à une autre : *On a adjoint un dispositif de sécurité à cet appareil, dont la manœuvre peut être dangereuse. Les seuls portraits féminins que Stuck ait alors peints sans adjoindre de serpents* [...] *étaient justement ceux de la petite Eva* (Giraudoux).

• SYN. : **2** *ajouter, annexer, combiner, unir.* — CONTR. : **1** *enlever, ôter, retirer ;* **2** *détacher, disjoindre, dissocier, séparer.*

◆ **s'adjoindre** v. pr. Prendre avec soi à titre d'auxiliaire : *S'adjoindre un collaborateur.*

• SYN. : *s'attacher, prendre.*

adjoint, e [adʒwɛ̃, -ɛ̃t] adj. et n. (part. passé de *adjoindre*). Se dit d'une personne associée à une autre pour la seconder : *A Wagram, en 1809, je n'étais pas militaire, mais, au contraire, adjoint aux commissaires des Guerres* (Stendhal). *Il fut nommé sous-directeur adjoint au musée du Louvre* (France).

• REM. *Adjoint* ne se lie pas par un trait d'union au nom qui le précède.

◆ **adjoint** n. m. *Adjoint au maire,* ou simplem. *adjoint,* membre du conseil municipal qui supplée le maire : *Je ne veux pas être maire, ni seulement adjoint* (Aymé).

• SYN. : *assesseur, assistant, associé, auxiliaire, collaborateur, second.*

adjonction [adʒɔ̃ksjɔ̃] n. f. (lat. *adjunctio ;* XIVe s., Du Cange ; var. *ajonction,* jusqu'au XVIe s., d'après *ajoindre*). **1.** Action d'adjoindre une personne ou une chose à une autre ou à d'autres : *Si les Courvoisier donnaient un dîner de famille ou un dîner pour un prince, l'adjonction d'un homme d'esprit, d'un ami de leur fils, leur semblait une anomalie capable de produire le plus mauvais effet* (Proust). *Henri de Brécé* [...] *transformait un second pâté d'encre en coléoptère par l'adjonction d'une tête, de deux antennes et de six pattes* (France). || **2.** Chose ajoutée : *Les anciennes constructions sont devenues méconnaissables sous les remaniements, adjonctions, embellissements* (Romains).

• SYN. : **1** *addition, annexion, association, réunion ;* **2** *addition.* — CONTR. : **1** et **2** *retranchement, soustraction, suppression.*

adjudant [adʒydɑ̃] n. m. (de l'esp. *ayudante,* officier subordonné, dér. de *ayudar,* aider ; fin du XVIIe s. ; 1701, Furetière, écrit *ayudant* [devenu *adjudant* d'après le lat.

adjuvare, aider] ; sens moderne, fin du XVIII^e s.). **1.** *Vx.* Officier de haut grade, adjoint à un autre officier de haut grade : *M. de Camas, adjudant général du roi de Prusse, est homme plus instruit qu'un adjudant ne l'est d'ordinaire* (Voltaire). || **2.** Dans l'armée française, sous-officier qui assiste un officier dans son commandement. || *Adjudant-chef,* le plus haut grade de la hiérarchie des sous-officiers, immédiatement supérieur à celui d'adjudant.

adjudicataire [adʒydikatɛr] n. (de *adjudication ;* début du XV^e s.). Bénéficiaire d'une adjudication.

adjudicateur, trice [adʒydikatœr, -tris] n. (de *adjudication ;* 1823, Boiste). Personne qui met en adjudication un bien ou un marché.

adjudicatif, ive [adʒydikatif, -iv] adj. (de *adjudication ;* début du XVI^e s.). Qui se rapporte à une adjudication : *Un jugement adjudicatif.*

adjudication [adʒydikasjɔ̃] n. f. (lat. jurid. *adjudicatio ;* XIV^e s., E. Deschamps, au sens de « jugement » ; var. *ajudication,* d'après *ajuger,* jusqu'au milieu du XVIII^e s.). **1.** Vente de biens ou marché de fournitures, de travaux, faits au plus offrant : *Adjudication volontaire, judiciaire, administrative. La commune met en adjudication la fourniture de matériel scolaire.* || **2.** Attribution à l'adjudicataire de la chose mise en adjudication.

adjuger [adʒyʒe] v. tr. (lat. *adjudicare ;* écrit d'abord *ajugier* [XII^e s.], puis *ajuger,* enfin *adjuger* [XIII^e s.] ; jusqu'au XVI^e s., a surtout le sens de « juger, condamner » ; sens moderne, XV^e s., repris au lat.). [Conj. **1.**] **1.** Attribuer par jugement, à l'une des parties, la propriété contestée d'une chose. || **2.** Déclarer que quelqu'un devient propriétaire d'une chose, meuble ou immeuble, mise en vente par adjudication : [Sylla] *fit vendre à l'encan les biens des proscrits pour les adjuger à ses créatures* (Mérimée). || *Adjugé !,* l'objet est adjugé, formule utilisée dans les ventes aux enchères et par laquelle le titre de propriété est déclaré acquis à la personne qui a mis la dernière surenchère : *Une fois, deux fois, trois fois, adjugé !* || **3.** Attribuer à l'adjudicataire le marché de fournitures ou de travaux mis en adjudication : *La société de travaux publics* [...] *sut se faire adjuger la construction du chemin de fer du CentreAnnam* (Malraux). || **4.** Décerner une récompense : *M^lle Michelot hoche la tête et m'adjuge* [...] *un 20 qui fait loucher l'auditoire* (Colette).

● SYN. : **4** *accorder, attribuer, conférer, donner, gratifier de.* — CONTR. : **4** *dénier, refuser.*

◆ **s'adjuger** v. pr. S'emparer plus ou moins indûment de quelque chose : *Le glouton commença par s'adjuger la plus grosse part.*

adjuration [adʒyrasjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *adjuratio ;* 1488, *Mer des histoires*). **1.** Formule d'exorcisme, dans l'Église catholique. || **2.** Prière instante : *Elle* [...] *partit en emportant ses cris d'amour refrénés, ses adjurations jugulées* (Colette).

● SYN. : **1** *conjuration, obsécration ;* **2** *conjuration, imploration, supplication.*

adjurer [adʒyre] v. tr. (lat. ecclés. *adjurare,* sommer au nom de Dieu ; XIII^e s., *ajurer ;* puis *adjurer,* refait sur le lat. au XIV^e s.). **1.** Prononcer la formule d'exorcisme, dans l'Église catholique. || **2.** Prier instamment quelqu'un, au nom de Dieu, au nom d'une personne ou d'une chose sacrée ou simplement très chère, de dire ou de faire quelque chose : *Fais ce que tu pourras de ton côté, je t'en adjure* (Duhamel). || **3.** *Vx.* Prendre à témoin : *Elles lançaient leurs bras comme pour adjurer le soleil* (Montherlant).

● SYN. : **1** *conjurer, exorciser ;* **2** *conjurer, implorer, supplier ;* **3** *invoquer.*

adjuvant, e [adʒyvɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *adjuvans,* part. prés. de *adjuvare,* aider ; 1560, Paré). Se dit d'un médicament, d'un traitement qui a pour objet de renforcer l'action d'un autre : *Substance adjuvante.*

◆ n. m. (1834, Landais). **1.** Produit que l'on ajoute à un autre pour en renforcer les caractéristiques ou l'effet : *Les adjuvants du béton.* || **2.** Chose ou personne qui aide, qui stimule : *N'est-il pas superflu d'ajouter que le thé, le café et les liqueurs sont des adjuvants puissants qui accélèrent plus ou moins l'éclosion de cette ivresse mystérieuse ?* (Baudelaire). *Un grand génie* [...], *un savant trouveraient un adjuvant dans ma solitude* (Mallarmé). *C'est que l'homme est le plus grand adjuvant de l'homme* (L. Daudet).

● SYN. : **2** *auxiliaire, stimulant.*

adjuvat [adʒyva] n. m. (mot lat. signif. « il aide », 3^e pers. du sing. de *adjuvare ;* 1877, Littré). Qualité, fonction d'aide d'anatomie, membre du personnel enseignant qui assiste le prosecteur dans l'exécution des travaux pratiques des facultés de médecine.

ad libitum [adlibitɔm] loc. adv. (du lat. *ad,* à, et *libitum,* part. substantivé, de *libet,* il plaît ; 1835, Acad.). A volonté, au choix.

ad limina apostolorum [adliminaapɔstɔlɔrɔm] loc. adj. et, par abrév., **ad limina** (mots lat. signif. « au seuil des apôtres »). *Visite « ad limina »,* voyage à Rome que doivent faire périodiquement tous les évêques catholiques pour rendre compte de leur administration.

ad litem [adlitɛm] loc. adj. (mots lat. signif. « pour un procès » ; 1866, Larousse). Se dit d'une procuration, d'une provision, d'un mandat, etc., relatifs à un procès donné.

ad litteram [adliteram] loc. adv. (mots lat. signif. « à la lettre » ; milieu du XVI^e s.). *Citer un auteur « ad litteram »,* le citer textuellement.

ad majorem Dei gloriam [admaʒɔrɛmdeiglɔrjam] loc. lat. signif. « pour la plus grande gloire de Dieu », et servant de devise à la Compagnie de Jésus. (Abrév. A.M.D.G.)

admettre [admɛtr] v. tr. (lat. *admittere ;* XIII^e s., Godefroy ; en anc. franç., *amettre,* d'origine pop., « mettre à charge, accuser » ; repris au XV^e s., avec le sens de « donner accès », « approuver »). [Conj. **49.**]

I. 1. Laisser entrer quelqu'un comme ayant la qualité requise ; l'accueillir comme membre, ami, etc. : *Au mieux avec la maison Nucingen où Roguin l'avait fait admettre* (Balzac). *Les vieillards, les enfants m'admettent avec eux* (Hugo). *On sait que M. Weiss n'a pas été élu. L'Académie a manqué l'occasion* [...] *d'admettre un véritable écrivain* (France). || *Spécialem.* Déclarer un élève apte à entrer dans un établissement scolaire (souvent au passif) : *Être admis à l'École normale supérieure.* || **2.** *Par extens.* Permettre à quelqu'un d'obtenir quelque chose : *Le Prussien fit répondre qu'il admettrait ces deux hommes à lui parler quand il aurait déjeuné* (Maupassant). *Medjnoun fut, le jour même, admis à la retraite* (Banville). *Être admis à faire valoir ses droits à la retraite.* || **3.** Laisser la possibilité d'exister à : *Les froissements viennent presque toujours de ce qu'on n'admet pas, de ce que l'on ne tolère point chez les autres une nature très différente de la nôtre* (Maupassant). *Le ton n'admettait guère de réplique* (Aragon). *Ce texte admet plusieurs interprétations.* || **4.** (avec un sujet désignant une chose) Laisser le passage à, permettre l'entrée de : *Le reste de la ville est sillonné en tous sens d'inextricables ruelles de trois à quatre pieds de large qui ne peuvent admettre de voitures* (Gautier).

II. 1. Reconnaître pour vrai, en s'inclinant devant l'évidence, le bon sens ou les arguments de la raison : *La tradition veut que ce soit le portrait de Raphaël peint par lui-même* [...], *mais il est difficile d'admettre cette aimable légende* (Gautier). *Il est bien intéressant d'admettre qu'il y a une modification réciproque possible entre un régime d'action qui est purement musculaire et une production variée d'images, de jugements et de raisonnements* (Valéry). *Il admit qu'il était urgent de mettre un peu d'ordre dans ses idées* (Camus). || **2.** Reconnaître pour valable, souvent par esprit de conciliation : *Nous sommes convenus d'admettre sa qualité d'envoyé diplomatique* (Balzac). || **3.** *Admettre que,* faire la supposition que : *Admettons* [...] *que je ne sois pas digne, en bonne morale, du nom et de la position que j'ambitionne* (Dumas fils). || Fam. *Admettons !,* acceptons comme vrai ce qui vient d'être

proposé : *Vous prétendez que votre projet est le meilleur : admettons ! Parlez-moi donc de sa réalisation.*

• SYN. : **I, 1** *accepter, agréer, introduire, recevoir ;* **3** *accepter, comporter, permettre, souffrir, supporter, tolérer.* || **II, 1** *accepter, croire à, souscrire à ;* **3** *supposer.* — CONTR. : **I, 1** *Chasser, éconduire, exclure, rejeter, renvoyer ; ajourner, éliminer, recaler* (fam.), *refuser ;* **3** *refuser, rejeter, repousser.* || **II, 1** et **2** *contester, discuter, refuser, rejeter, repousser.*

• REM. Au sens II, 1. *admettre que* se construit avec l'indicatif ; au sens II, 3, il est suivi du subjonctif.

adminicule [adminikyl] n. m. (lat. *adminiculum,* petit appui ; 1555, E. Pasquier). **1.** *Vx.* Moyen auxiliaire : *Nous sommes obligés d'avoir recours à des secours étrangers, à des règles, à des principes, à des instruments ; tous ces adminicules sont des ouvrages de l'esprit humain* (Buffon). || **2.** En droit, élément de preuve.

administrateur, trice [administratœr, -tris] n. (lat. *administrator ;* XII^e^ s., *Saint-Evroult*). Personne qui gère les biens, les affaires d'un particulier, d'une société, de l'État : *J'ai passé ce matin aux bureaux de la Compagnie et j'ai causé avec un des administrateurs* (Maupassant). || *Absol.* Bon administrateur : *Avoir les qualités d'un administrateur.* || *Administrateur civil,* fonctionnaire qui occupe un emploi supérieur dans un ministère.

administratif, ive [administratif, -iv] adj. (de *administrer ;* début du XVIII^e^ s.). Qui appartient, qui a rapport à l'Administration : *Une décision administrative. Le grand hôtel de la préfecture* [...] *lui donne une tournure toute française et administrative* (Flaubert). *Personne ne savait mieux que lui tourner une lettre administrative, dans ce style arrondi, incolore, qui a horreur du mot propre, ne doit viser qu'à une chose : parler sans rien dire* (Daudet).

administration [administrasjɔ̃] n. f. (lat. *administratio ;* XII^e^ s. ; sens moderne, 1783, Mercier).

I. Action de fournir à quelqu'un quelque chose qui lui est utile : *L'administration d'une preuve, d'un remède, des sacrements.*

II. 1. Action ou manière de gérer des biens, des affaires publiques ou privées : *L'administration d'un pays, d'une fortune. Il aimait à redire les hauts faits de son administration, les services rendus à la colonie* (Daudet). || *Conseil d'administration,* groupe des personnes responsables de la gestion d'une société par actions : *L'oncle était célibataire, riche, accablé de conseils d'administration* (Cocteau). || **2.** Service qui s'occupe d'administrer un secteur déterminé : *Le jeune secrétaire était chargé de s'entendre immédiatement avec la mairie, la paroisse et l'administration des pompes funèbres* (Balzac). || **3.** *Spécialem.* Les services publics d'un pays pris dans leur ensemble (souvent avec une majuscule) : *Enfin les magistrats pensent à se distinguer pour avancer, comme on avance dans l'armée ou dans l'administration* (Balzac). *Depuis quatre mois, le pauvre aga était perdu dans le brouillard parisien, passant sa vie à courir les ministères, pris dans le formidable engrenage de l'administration française, renvoyé de bureau en bureau* (Daudet). || **4.** Ensemble des fonctionnaires d'un service public : *L'administration des Postes et Télécommunications.*

• SYN. : **II, 1** *conduite, gérance, gestion ;* **3** *fonction publique.*

administrativement [administrativmɑ̃] adv. (de *administratif ;* 1802, Mercier, *Néologie*). Du point de vue de l'administration.

administré, e [administre] n. (part. passé de *administrer ;* 1796, *le Néologisme françois*). Particulier considéré par rapport à l'administration publique : *La presse du soir* [...] *demanda quelles mesures d'urgence elle* [la municipalité] *avait envisagées pour garantir ses administrés de cette invasion* (Camus).

administrer [administre] v. tr. (lat. *administrare,* servir, de *minister ;* XII^e^ s., *aministrer ;* puis *administrer,* XIII^e^ s. ; au sens de « gérer », XVIII^e^ s.).

I. 1. Fournir à quelqu'un une chose dont il a besoin : *Administrer un remède, une preuve. Les leçons de Firmin avaient déjà détruit en elle le chant et la déclamation du Conservatoire : le contrepoison avait été administré à temps* (Dumas). || **2.** *Administrer un sacrement,* le conférer : *On envoya chercher le curé, pour administrer les sacrements* (Chateaubriand). *Administrer le baptême, l'extrême-onction.* || **3.** Ellipt. *Administrer un malade, un mourant,* lui donner les derniers sacrements : *M^me^ d'Hautefeuille était pieuse, mais elle possédait des biens nationaux. Elle mourut administrée par un prêtre janséniste* (France). *Le moindre prêtre de campagne qui administre ses paroissiens et qui a entendu la respiration d'un mourant pense comme moi* (Camus). || **4.** Fam. *Administrer une correction, une punition,* l'infliger : *Il se sentait partagé entre le besoin de se laisser mener par le nez et celui d'administrer une solide correction à sa déesse* (Sand). *La raclée que je lui ai finalement administrée* (Mauriac).

II. Gérer les affaires publiques ou privées : *On l'accusait d'avoir mal administré les affaires. Il administre lui-même son bien* (Acad.) ; et absol. : *Sous le Consulat, le bonhomme Grandet devint maire, administra sagement, vendangea mieux encore* (Balzac).

• SYN. : **I, 1** *appliquer, apporter, donner, fournir, produire ;* **4** *appliquer, donner, ficher* (pop.), *flanquer* (pop.). || **II** *conduire, diriger, gérer, mener, régir.*

admirable [admirabl] adj. (lat. *admirabilis ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *amirable ; admirable,* XIII^e^ s. ; a le sens de « étonnant » jusqu'au début du XVIII^e^ s.). **1.** *Class.* Qui excite l'étonnement : *Ce renversement admirable des conditions humaines est déjà commencé* (Bossuet). || S'emploie encore ironiq. en ce sens : *Voilà qui est admirable, Madame ; Frère Ange est capucin et il sait lire !* (France). || **2.** Digne d'admiration : *Dans les panneaux qui séparent chaque femme, d'admirables peintures, dues à quelques artistes inconnus, représentent les gloires de la table* (Balzac). || **3.** *Par extens.* Excellent : *Quelle journée admirable ! J'ai passé toute la matinée étendu sur l'herbe* (Maupassant).

• SYN. : **2.** et **3** *beau, incomparable, magnifique, merveilleux, parfait, splendide, sublime.* — CONTR. : **2** et **3** *affreux, détestable, effroyable, épouvantable, horrible, ignoble, infect.*

admirablement [admirabləmɑ̃] adv. (de *admirable ;* 1468, Chastellain). D'une manière admirable, merveilleuse, parfaite : *Un roman admirablement écrit. Une femme qui chante admirablement.*

admirant, e [admirɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *admirer ;* XVII^e^ s.). *Class.* et *littér.* Qui est en admiration : *La souplesse, la bassesse, l'air admirant, dépendant, rampant étaient les voies uniques de lui plaire* [à Louis XIV] (Saint-Simon). *La vraie femme d'artiste, silencieuse, admirante* (Daudet).

admirateur, trice [admiratœr, -tris] n. (lat. *admirator ;* 1542, É. Dolet). Personne qui admire un être ou une chose : *Le château* [...] *fut conservé aux admirateurs de votre art national* (France).

• SYN. : *amateur, connaisseur, dilettante.* — CONTR. : *contempteur, critique, détracteur, profane, railleur.*

admiratif, ive [admiratif, -iv] adj. (bas lat. *admirativus ;* XIV^e^ s., Oresme, *Dict. général*). **1.** Qui est proté à admirer : *Parme n'est guère sur la ligne des touristes. Le troupeau admiratif suit l'itinéraire obligé, Florence, Rome, Naples* (Gautier). || **2.** Qui marque l'admiration : *Le regard admiratif de Bénédict* (Gautier).

• CONTR. : **1** et **2** *dédaigneux, méprisant, moqueur, railleur.*

admiration [admirasjɔ̃] n. f. (lat. *admiratio ;* XII^e^ s., écrit *amiration ; admiration,* XIV^e^ s.). **1.** *Class.* Étonnement, surprise : *Des inconvénients qui nous apportent de l'admiration* (Malherbe). *Chez Descartes, l'admiration est la passion fondamentale du philosophe, consistant d'abord en une surprise qui provoque les recherches* (Blondel). || **2.** Sentiment d'enthousiasme provoqué

par le beau, le merveilleux, le bien : *Le jeune garçon [...] regarda le grand Meaulnes avec un peu de saisissement et une immense admiration* (Alain-Fournier). *Avoir de l'admiration pour un artiste. Être en admiration devant un paysage.* || **3.** *Littér.* Objet d'admiration : *Ce jeune homme ressentait un peu plus que du mépris pour un père qui avait été l'admiration de son enfance* (Aragon).

• SYN. : **2** *éblouissement, emballement* (fam.), *émerveillement, engouement, exaltation, extase, ravissement, transport ;* **3** *émerveillement, ravissement.* — CONTR. : **2** *critique, dédain, dégoût, dénigrement, exécration, horreur, mépris, moquerie, raillerie.*

admirativement [admirativmɑ̃] adv. (de *admiratif ;* 1866, Larousse). Avec admiration : *Regarder quelqu'un admirativement.*

admirer [admire] v. tr. (lat. admirari ; 1360, Froissart, écrit *amirer ; admirer,* XVIe s. ; proprem. « s'étonner », jusqu'au début du XVIIIe s.). **1.** *Class.* Voir avec étonnement, parfois avec stupeur : *J'admire cette antipathie | Qui vous l'a fait haïr avant que de le voir* (Corneille). *Pourquoi admirez-vous que nous nous soyons trompés, nous qui sommes des hommes ?* (Pascal). || **2.** Éprouver un sentiment d'admiration pour une personne ou pour une chose : *Il se sentait [...] plein de la fierté primitive d'être admiré parce qu'on est fort* (Montherlant). *Ces professeurs athéniens dont les Romains admiraient l'esprit* (France). || **3.** *Ironiq.* Trouver étrange, blâmable : *J'admire comme on peut mentir en mettant la raison de son côté* (Sartre).

• SYN. : **2** *aimer, applaudir, célébrer, s'emballer de* (fam.), *s'émerveiller de, s'engouer de, s'enthousiasmer pour, s'extasier sur, goûter, se passionner de ;* **3** *s'émerveiller.* — CONTR. : **2** *abhorrer, abominer, critiquer, dédaigner, dénigrer, déprécier, détester, exécrer, mépriser, moquer, railler.*

admissibilité [admisibilite] n. f. (de *admissible ;* 1789, *Courrier d'Europe* [mai et juin]). **1.** Qualité de ce qui est admissible : *L'admissibilité d'une proposition.* || **2.** Le fait d'être admissible à un examen, à un concours.

• SYN. : **1** *recevabilité.* — CONTR. : **1** *inadmissibilité.*

admissible [admisibl] adj. (lat. médiév. *admissibilis,* de *admissus,* part. passé de *admittere ;* 1453, *Coutumes de Touraine*). **1.** Qui peut être considéré comme valable, possible : *Une excuse admissible.* || **2.** Qui peut être considéré comme supportable, acceptable : *Est-il admissible que nos enfants soient exposés à de semblables contagions ?* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *acceptable, convenable, correct, plausible, possible, recevable, satisfaisant ;* **2** *possible, tolérable.* — CONTR. : **1** *inacceptable, inadmissible, irrecevable ;* **2** *impossible, insupportable, intolérable.*

◆ adj. et n. Se dit d'un candidat qui a réussi à la première série d'épreuves d'un examen, d'un concours, et est admis à subir la seconde.

• CONTR. : *ajourné, refusé, recalé* (fam.).

admission [admisjɔ̃] n. f. (lat. *admissio,* de *admissus,* part. passé de *admittere ;* première moitié du XVIe s.). **1.** Action d'admettre quelqu'un ou quelque chose : *Faire une demande d'admission dans un club. L'admission* [par l'Académie] *du manifeste rédigé par M. Auger n'a pas occupé moins de quatre séances consécutives* (Stendhal). || **2.** Le fait d'être admis dans un groupement, à un emploi, et, *spécialem.,* d'être reçu définitivement à un examen, à un concours : *Mon neveu [...] a dû renoncer à la carrière diplomatique, après avoir passé brillamment l'examen d'admission* (France). || **3.** *Spécialem.* et *absol.* L'un des temps du cycle du moteur à explosion, correspondant à l'entrée des gaz carburés dans le cylindre : *L'essence envahissant les soupapes d'admission empêchait toute carburation* (Bernstein).

• SYN. : **1** et **2** *adoption, agrément, entrée, initiation, introduction, réception.* — CONTR. : **1** et **2** *ajournement, éjection* (fam.), *élimination, exclusion, expulsion, refus, rejet, renvoi.*

admittatur [admitatyr] n. m. (mot lat. signif. « qu'il soit admis » ; 1690, Furetière). **1.** *Autref.* Certificat délivré à celui qui aspirait à un grade dans une faculté. || **2.** Certificat par lequel un prêtre est autorisé par son évêque à célébrer la messe hors de son diocèse.

• SYN. : **2** *celebret.*

admonestation [admɔnɛstasjɔ̃] n.f. (de *admonester ;* 1856, *Madame Bovary ;* un exemple unique au XIIIe s. [*Livre de jostice*], sous la forme *amonestation*). Remontrance sévère et souvent solennelle : *Ses admonestations, ses menaces, ses réprimandes achèvent d'indisposer contre lui les élèves* (Gide).

• SYN. : *admonition, avertissement, gronderie, leçon, mercuriale, objurgation, remontrance, représentation, réprimande, savon* (fam.), *semonce, sermon* (fam.). — CONTR. : *compliment, congratulation, félicitation.*

admonester [admɔnɛste] v. tr. (origine obscure ; peut-être d'un lat. pop. **admonestare,* mot argotique, certtainement vocabulaire d'étudiants ; XIIe s. ; n'est devenu usuel qu'au XVIe s., d'après le lat. *admonere,* avertir). **1.** *Vx.* En parlant d'un juge, faire une réprimande à un délinquant, avec promesse de punition en cas de récidive. || **2.** *Par extens.* Adresser une remontrance sévère : *Les autorités du collège avaient dû d'abord admonester, puis congédier ce collaborateur compromettant* (Duhamel). *Les premiers mois, il admonestait, chapitrait, sermonnait ses compatriotes* (Sartre).

• SYN. : **2** *avertir, chapitrer, gourmander, gronder, houspiller, moraliser, morigéner, réprimander, semoncer, sermonner, tancer.* — CONTR. : **2** *complimenter, congratuler, féliciter.*

admoniteur, trice [admɔnitœr, -tris] n. (lat. *admonitor ;* XVIIe s., J. Gaultier). *Vx.* Personne qui fait des admonitions : *Bertrand* [Du Guesclin] *fait à la fois le rôle de protecteur d'Henri et d'admoniteur de Don Pèdre* (Voltaire) ; et au fig. : *Pour les hommes supérieurs, la religion est un admoniteur sévère qui leur apprend à s'humilier* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Dans certaines congrégations religieuses, personne chargée de faire des admonitions aux autres.

admonition [admɔnisjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. et jurid. *admonitio ;* XIIe s., *Dialogue de saint Grégoire,* écrit *amonicion).) Littér.* Simple avertissement fait à quelqu'un sur sa conduite : *Homais avait été mandé à Rouen, près monsieur le Procureur du roi [...]. Peu à peu, le souvenir de cette admonition s'affaiblit* (Flaubert). *Je n'étais que trop enclin à regimber contre les admonitions maternelles* (Gide).

• SYN. : *admonestation, gronderie, leçon, observation, remontrance, représentation, réprimande.* — CONTR. : *compliment, congratulation, félicitation.*

adnominal, e, aux [adnɔminal, -o] adj. (du lat. *ad,* auprès de, et *nomen, nominis,* nom ; début du XXe s.). Se dit, en linguistique, d'un cas ou d'un complément du nom exprimant l'appartenance : *En latin, le génitif adnominal peut être remplacé par un adjectif ; on peut dire « virtus Caesarea » au lieu de « virtus Caesaris »* (Vendryès).

adolescence [adɔlɛsɑ̃s] n. f. (lat. *adolescentia ;* XIIIe s., *Miroir de saint Éloi*). **1.** Âge de la vie qui suit l'enfance, compris entre la puberté et l'âge adulte : *Ses formes sveltes se transformaient à vue d'œil en contours plus suaves et plus arrondis par l'adolescence* (Lamartine). *Aussi, bien plus tard, à l'âge où l'adolescence méprise les livres de la Bibliothèque rose, je pris goût à leur charme enfantin* (Radiguet). || **2.** *Fig.* Se dit en parlant des choses : *L'adolescence du monde.*

adolescent, e [adɔlɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *adolescens,* part. prés. de *adolescere,* grandir ; 1495, J. de Vignay). **1.** Qui est à l'âge de l'adolescence : *Le bruit du grand monde, où, pour me distraire de ce penchant, on m'avait jeté tout adolescent* (Vigny). || **2.** Qui se rapporte à l'âge de l'adolescence : *Il s'efforça de rappeler ses souvenirs adolescents* (France).

• SYN. : **1** *nubile, pubère.*

◆ n. Garçon, fille parvenus à l'âge de l'adolescence : *C'était l'heure où l'essaim des*

rêves malfaisants | Tord sur leurs oreillers les bruns adolescents (Baudelaire).

● SYN. : *éphèbe, jeune, jouvenceau.*

adomestiquer [adɔmɛstike] v. tr. (de *domestique ;* 1542, Du Pinet, à propos d'une plante ; fin du XVIe s., E. Pasquier, en parlant de personnes). *Class.* Attacher quelqu'un à sa maison : *Villars l'avait adomestiqué, protégé et lui avait souvent donné de l'argent* (Saint-Simon).

adonc, adoncques ou **adonques** [adɔ̃k] adv. (de *donc ;* XIIe s., *Livre des Rois, écrit aidunc).) Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Dans cet instant, alors : *Adonc, me dit la bachelette* (La Fontaine). *Adonc, la chanson finie, comme il est dit dans les chroniques des cours d'amour, elle cassait en dessus de sa tête un brin de grenadier* (Daudet).

adonien [adɔnjɛ̃] ou **adonique** [adɔnik] adj. et n. m. (lat. *adonius ;* XVIe-XVIIe s., d'Aubigné, dans l'expression *vers adonique*). Se dit d'un vers ancien, composé d'un choriambe et d'une syllabe de longueur indifférente.

adonis [adɔnis] n. m. (mot lat., du gr. *Adônis,* adolescent si beau qu'Aphrodite l'aima et quitta l'Olympe pour le suivre ; 1715, Lesage, comme nom commun). **1.** Jeune homme d'une grande beauté. || *Ironiq.* Jeune homme qui soigne trop sa beauté, sa parure. || **2.** Nom donné à un papillon diurne d'un bleu éclatant.

◆ n. f. (1615, Daléchamp). Plante à fleurs de couleurs vives, sans parfum, ressemblant aux anémones.

adoniser (s') [sadɔnize] v. pr. (de *Adonis ;* 1560, Ronsard). *Vx* et *littér.* Se parer avec une recherche extrême, de manière à paraître plus beau, plus jeune (surtout en parlant d'un homme) : *Il rentra chez lui s'y adoniser. Le soir, à sept heures, il vint* [...] *à la porte de Mme de la Baudraye* (Balzac) ; et au fig. : *Quiconque écrit des maximes aime changer son caractère ; les jeunes gens se griment, les vieux s'adonisent* (Baudelaire).

adonner [adɔne] v. intr. (probablem. lat. pop. **addonare ;* XIIe s. ; le plus souvent avec le sens de « donner », « livrer », jusqu'au XVIe s.). Devenir favorable, en parlant du vent qui était contraire : *Il ne s'agit plus de savoir si les voiles portent, si le vent adonne ou refuse* (Bonnard).

◆ **s'adonner** v. pr. [à] (XIIe s., Gautier d'Arras, *Eracle*). **1.** *Class.* et *littér.* Se livrer entièrement et avec ardeur à une tâche, en y mettant toute son application : *Il s'adonnera aux exercices de la religion sans en négliger aucun* (Bourdaloue). *Il s'adonnait à la culture de ses terres* (Stendhal). *Il résolut d'être purement et simplement un parfumeur royaliste* [...] *et s'adonna corps et âme à sa partie* (Balzac). || **2.** *Par extens.* Prendre parti avec ardeur pour des idées, des principes : *Sa femme, un peu adonnée aux idées matérialistes du temps* (Nerval). || **3.** *Péjor.* Se laisser aller à un penchant ; se complaire à un vice : *Quand les femmes ne prêtent plus à la médisance, elles s'y adonnent* (Augier). *Pour noyer son chagrin, il s'adonna à l'eau-de-vie* (Barbey d'Aurevilly). || **4.** *Class.* Fréquenter assidûment quelqu'un, un lieu : *Il s'était adonné à une petite Mme de Bois-Dauphin* (Retz).

● SYN. : **1** *s'appliquer à, s'attacher à, se consacrer à, se donner à, s'employer à, suivre ;* **2** *s'emballer pour* (fam.), *s'engouer de, se passionner pour ;* **3** *s'abandonner à, céder à, se livrer à, se vautrer dans.* — CONTR. : *abandonner, délaisser, se détourner de, s'écarter de, éviter, laisser, quitter, repousser.*

adoptable [adɔptabl] adj. (de *adopter ;* 1866, Larousse). Qui peut être adopté.

adoptant, e [adɔptɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. de *adopter ;* 1728, Richelet). Personne qui adopte.

● CONTR. : *adopté.*

adopté, e [adɔpte] n. (part. passé de *adopter ;* 1863, Littré). Personne qui a bénéficié de l'adoption.

● CONTR. : *adoptant.*

adopter [adɔpte] v. tr. (lat. *adoptare,* choisir, adopter, de *optare,* même sens ; XIVe s., Ph. de Vitry ; sens fig., XVIIe s.). **1.** Prendre légalement pour fils ou pour fille celui, celle qui ne l'est pas naturellement : *Il avait adopté Gérard, fils de sa sœur, qui, veuve, était morte de cette naissance* (Cocteau). || **2.** *Par anal.* Traiter quelqu'un comme son propre enfant : *Votre fils spirituel, celui que vous aviez adopté, s'est rangé du côté de ceux qui veulent vous assassiner à tout prix* (Balzac). || **3.** Admettre totalement quelqu'un dans son milieu, dans le cercle de ses relations, le considérer comme l'un des siens : *Cet enfant des Muses* [...] *adopté des bardes de la Germanie* (Chateaubriand). || **4.** *Fig.* Faire sienne la manière de voir d'un autre, suivre sa manière d'agir : *Si la plupart d'entre eux* [les bohémiens] *parlent de l'Égypte comme de leur patrie primitive, c'est qu'ils ont adopté une fable très anciennement répandue sur leur compte* (Mérimée). *Le nouveau directeur n'a pas adopté les méthodes de son prédécesseur.* || **5.** *Par extens.* Choisir quelque chose ; user habituellement ou occasionnellement de : *Elle était descendue dans un petit hôtel adopté par tous les commerçants du pays* (Daudet). *Thierry* [...] *entreprenait l'abbé Kampitsch sur un point de théologie. La langue adoptée pour ce tournoi fut l'espagnol, dont le prêtre possédait quelque teinture* (Duhamel). || **6.** En parlant d'une assemblée délibérante, approuver, sanctionner par un vote : *Le Parlement a adopté le projet à une forte majorité.* || *Adopté !,* formule par laquelle le président proclame qu'un projet, une proposition sont reçus.

● SYN. : **4** *accepter, admettre, approuver, choisir, élire, embrasser, opter pour ;* **5** *employer, préférer, prendre, sélectionner, utiliser ;* **6** *entériner, ratifier, voter.* — CONTR. : **1** *abandonner ;* **3** *chasser, refouler, rejeter, renvoyer, repousser ;* **4** et **6** *combattre, refuser, rejeter, repousser.*

adoptif, ive [adɔptif, -iv] adj. (lat. jurid. *adoptivus ;* XIIe s., *Naissance du Chevalier au Cygne*). **1.** Se dit de la personne qui adopte : *Le père adoptif.* || **2.** Se dit de la personne adoptée : *Le fils adoptif, la fille adoptive.* || **3.** *Fig.* Dont on a fait choix : *La Veuve reste parmi nous, | Et de sa patrie adoptive | Le ciel lui semble enfin plus doux* (Hugo). || **4.** Relatif à l'adoption : *Vous êtes son fils à titre adoptif.*

adoption [adɔpsjɔ̃] n. f. (lat. jurid. *adoptio ;* XIIIe s. ; sens fig., fin du XVIIIe s.). **1.** Action de prendre pour fils ou pour fille quelqu'un qui ne l'est pas naturellement : *C'était cette Colette, son enfant d'adoption, la fille d'un frère pauvre tendrement aimé* (Daudet). || **2.** Action d'accepter quelqu'un dans son entourage, de le considérer comme l'un des siens : *J'avais repris peu à peu ma vie d'études et mes habitudes solitaires, distraites seulement par la douce amitié de Graziella et par mon adoption dans sa famille* (Lamartine). || **3.** Action d'introduire quelque chose dans l'usage, d'avoir recours à : *En 1854, l'adoption du fer étiré et fondu comme élément principal d'une église stupéfia* (Huysmans). || **4.** Action de s'arrêter à quelque chose après avoir fait un choix ; action de faire sien, de se rallier à : *Il n'est pas jusqu'à l'adoption du pas de l'oie, par exemple, qui n'évoque certaines formes du mimétisme freudien* (Bernanos). || **5.** Approbation officielle donnée à un texte : *L'adoption d'un projet de loi par la commission compétente.*

● SYN. : **2** *admission ;* **3** et **4** *choix, emploi, usage, utilisation ;* **5** *ratification, sanction, vote.* — CONTR. : **1** *abandon ;* **2** *éviction, exclusion, renvoi ;* **3** et **4** *abandon ;* **5** *rejet.*

adorable [adɔrabl] adj. (lat. ecclés. *adorabilis ;* XIVe s., *Ovide moralisé).)* **1.** En parlant de la divinité, digne d'être adoré : *Cet adorable maître nous a dit que son joug est doux et son fardeau léger* (Bourdaloue). || **2.** Se dit d'une personne qui provoque l'amour ou l'admiration par ses qualités physiques ou morales, par ses charmes : *Et toutes deux, adorables coquettes | Dont les caprices sont bel et bien des raquettes | Joueront avec mon cœur, je le crains, au volant* (Verlaine). *La confusion prêta à ce visage une grâce exquise, ce charme adorable de l'humilité* (Mauriac). *Vous êtes plus jolie encore que d'habitude. Je vous assure. Vous êtes adorable* (France). || **3.** *Par exagér.* Se dit de ce qui plaît beaucoup, de ce qui est agréable : *Le brave homme s'en allait ainsi dans un paysage adorable* (Daudet).

● SYN. : **2** *admirable, incomparable, merveilleux, parfait ;* **3** *attrayant, avenant, charmant, délicieux, exquis, plaisant, ravissant.*

— CONTR. : **2** et **3** *affreux, détestable, effroyable, épouvantable, exécrable, haïssable, ignoble, infect, odieux, répugnant.*

adorablement [adɔrabləmɑ̃] adv. (de *adorable ;* début du XIXe s.). D'une manière adorable (sert souvent à renforcer l'adjectif ou le verbe) : *Elle est adorablement belle* (Balzac). *Cette femme, morceau vraiment miraculeux, | Divinement robuste, adorablement mince, | Est faite pour trôner sur des lits somptueux* (Baudelaire). *Sourire adorablement. Une petite pièce adorablement décorée.*

● SYN. : *agréablement, délicieusement, exquisement, joliment.* — CONTR. : *affreusement, effroyablement, épouvantablement.*

adorant, e [adɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *adorer ;* fin du XIXe s.). **1.** Enclin, adonné à l'adoration (rare) : *Elle reprit sa place à gauche de Mme Ancelin, aussi exaltée, aussi adorante que tout à l'heure, en perpétuel état de grâce* (Daudet). || **2.** Qui exprime l'adoration (rare) : *Elle répète la plus étrangement adorante, la plus follement éperdue des prières* (Huysmans).

adorateur, trice [adɔratœr., -tris] n. et adj. (lat. ecclés. *adorator ;* 1420, Alain Chartier, écrit *adourateur ;* 1488, *Mer des histoires*). **1.** Personne qui rend un culte à une divinité : *Les adorateurs du Christ ;* et adjectiv. : *Une congrégation de religieuses contemplatives et adoratrices.* || **2.** Personne qui éprouve une grande affection, une grande admiration pour quelqu'un.

● SYN. : **1** *fidèle ;* **2** *admirateur, adulateur, courtisan, fervent, fidèle, thuriféraire.*

◆ **adorateur** n. m. Homme qui fait la cour à une femme : *Au sortir de mes bois et de l'obscurité de ma vie, j'étais encore tout sauvage, j'osais à peine lever les yeux sur une femme entourée d'adorateurs* (Chateaubriand). *Quelques-unes pensaient que la maladie n'était qu'un prétexte pour cacher sa jalousie, parce que la duchesse voulait être seule à régner sur une cour d'adorateurs* (Proust).

● SYN. : *admirateur, adulateur, amoureux, galant.*

adoratif, ive [adɔratif, -iv] adj. (de *adorer ;* 1866, Larousse). *Littér.* Porté à adorer : *Mon âme toujours plus adorative devenait de jour en jour plus silencieuse* (Gide).

● SYN. : *admiratif, fervent.*

adoration [adɔrasjɔ̃] n. f. (lat. *adoratio ;* 1495, J. de Vignay). **1.** Action d'adorer, de rendre un culte à une divinité : *L'adoration de Dieu.* || **2.** Manifestation extérieure de ce culte : *Elle demeurait dans une adoration, jouissant de la fraîcheur des murs et de la tranquillité de l'église* (Flaubert). || *Adoration perpétuelle,* dévotion qui consiste à rendre un hommage ininterrompu au saint sacrement solennellement exposé sur l'autel. || **3.** *Par extens.* Sentiment d'ardent amour pour quelqu'un : *Je me sens au cœur pour elle d'ardentes adorations* (Balzac). *Les enfants l'adoraient et par leur adoration livraient Octavie aux mêmes persécutions des autres maîtresses jalouses* (Mauriac).

● SYN. : **1** et **2** *culte, dévotion, piété, vénération ;* **3** *admiration, dévotion, idolâtrie, passion, vénération.* — CONTR. : **1** et **2** *blasphème, malédiction ;* **3** *animosité, antipathie, aversion, dédain, exécration, haine, hostilité, inimitié, mépris, répulsion.*

◆ **adorations** n. f. pl. *Littér.* Démonstrations d'admiration, de respect, d'amour : *Vous serez fourni de flatteries et même d'adorations* (Baudelaire). *Elle le comparait avec d'autres* [...] *qui l'avaient poursuivie de leurs adorations pour son argent* (Loti).

adorer [adɔre] v. tr. (lat. *adorare,* proprem. « prier », de *orare,* même sens ; a éliminé la forme pop. *aorer ;* XIIe s., *SaintEvroult*). **1.** Rendre un culte à Dieu, adresser des hommages à un être divin ou à un symbole qui le représente : *Oui, je viens dans son temple adorer l'Éternel* (Racine). *Et ceux qui sur l'autel où nous vous adorons | Ont déchiré la nappe et bu dans vos calices* (Leconte de Lisle) ; et absol. : *Comme moi ils ont adoré, ils ont prié* (Banville). *Un croyant entre dans le sanctuaire, adore, implore* (Maupassant). || **2.** *Poét.* Accepter avec vénération et reconnaissance ce qui vient de Dieu (ou d'un être divinisé) : *Ton titre devant Dieu, c'est d'être son ouvrage, | De sentir, d'adorer ton divin esclavage* (Lamartine). *Le lâche peut ramper sous le pied qui le dompte, | Glorifier l'opprobre, adorer le tourment* (Leconte de Lisle). || **3.** *Par anal.* Être profondément attaché à une entité, à une idée, à un idéal : *Ce Romain adorait la France révolutionnaire et philosophique* (Lamartine). *Pour la première fois, il entrevoyait le sens de la liberté belliqueuse qu'ils adoraient* (Rolland). *J'avais renoncé à adorer ce qu'il avait adoré toute sa vie, et à quoi il l'avait toute offerte, et je ne me trouvais pas le cœur de le lui faire entendre* (Valéry). || **4.** *Par exagér.* Éprouver une vive affection pour quelqu'un : *La mère d'Hélène, qui l'adorait et ne savait rien lui refuser, sortit trois fois avec elle* (Stendhal). || *Spécialem.* Se dit des sentiments amoureux : *Âgé de vingt et un ans seulement, marié à une belle femme adorée* (Balzac). *Elle avait envie de l'embrasser, de lui donner sa bouche, de se donner toute, pour qu'il continuât à l'adorer ainsi* (Maupassant). || **5.** *Fam.* Avoir un goût très vif pour quelque chose, l'aimer excessivement : *Bourgeoise déclassée, elle adorait la vie de ménage, un petit intérieur paisible* (Flaubert). *Comme il adorait l'incomparable oiseau* [la bécasse], *on en mangeait tous les soirs un par convive* (Maupassant).

● SYN. : **3** *idolâtrer, révérer, vénérer ;* **4** et **5** *admirer, affectionner, aimer, chérir, idolâtrer, vénérer.* — CONTR. : **1** *blasphémer, maudire ;* **3, 4** et **5** *abhorrer, détester, exécrer, haïr, mépriser.*

adorner [adɔrne] v. tr. (réfection, d'après le lat. *adornare,* de l'anc. franç. *aorner,* orner ; XIVe s., encore au XVIe s., disparu au XVIIe s., repris par archaïsme au XIXe s.). *Vx.* Embellir par des ornements : *Deux pennes de coq* [...] *adornaient grotesquement son feutre gris* (Gautier). *Ce sont évidemment des élèves sans génie des maîtres souverains de Chartres qui adornèrent ces portiques* (Huysmans).

ados [ado] n. m. (déverbal de *adosser ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *adoub,* au sens de « soutien » ; sens moderne, XVIIe s., La Quintinie). **1.** Talus en terre, servant à protéger des intempéries les cultures d'un jardin : *Les ados qui sont les talus de terre qu'on ménage dans les potagers ou le long des espaliers* (Buffon). || **2.** *Par anal.* Talus qui s'élève le long d'un fossé : *Le braconnier s'assit sur l'ados du fossé* (Genevoix).

adossement [adosmɑ̃] n. m. (de *adosser ;* début du XVe s.). État de ce qui est adossé : *L'adossement d'une maison à un rocher.*

adosser [adose] v. tr. (de *dos ;* 1155, Wace, au sens de « renverser sur le dos »). **1.** Appuyer le dos contre quelque chose (usité surtout au part. passé) : *Adossé à la porte et la tête penchée, il semblait profondément absorbé par ce qui venait d'être dit* (Alain-Fournier). || **2.** *Par anal.* Appuyer une chose contre une autre : *Vis-à-vis la grande porte, une estrade de brocart d'or, adossée au mur* [...], *avait été élevée* (Hugo).

● SYN. : **1** *accoter ;* **2** *accoter, soutenir.*

◆ **s'adosser** v. pr. **1.** Appuyer son dos : *S'adosser au mur, contre le mur.* || **2.** (avec un sujet désignant une chose) Être placé, appuyé contre quelque chose : *Un tout petit bâtiment* [...] *s'adossait contre une jolie maison* (Maupassant).

adoubement [adubmɑ̃] n. m. (de *adouber ;* XIIe s.). **1.** Action d'adouber. || **2.** Ensemble des défenses de corps que portait l'homme de guerre au Moyen Âge : *L'adoubement comprenait une tunique de tissu ou de cuir renforcée par des clous, des petites plaques ou des anneaux de métal.*

adouber [adube] v. tr. (comp. d'un verbe simple **douber,* non attesté, du francique **dubban,* frapper, parce qu'on frappait le chevalier du plat de l'épée en l'armant ; 1080, *Chanson de Roland ;* usuel encore au XVIe s., rare au XVIIe s. ; auj., en parlant des institutions médiévales, et emplois techn.). **1.** Au Moyen Âge, armer quelqu'un chevalier. || *Par extens.* Équiper un chevalier. || **2.** Au jeu d'échecs, de dames, etc., déplacer une pièce, un pion avec possibilité de les remettre à leur place initiale.

adoucir [adusir] v. tr. (de *doux ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Rendre plus doux aux sens : *Tout citadin aurait frémi de lui voir aux pieds des sabots cassés, sans même un peu de paille pour adoucir les crevasses* (Balzac). *J'adoucissais alors la voix et l'encourageais à recommencer* (Lamartine). || *Spécialem.* Faire disparaître les aspérités d'une surface par le polissage (langue technique). || *Adoucir l'eau,* la débarrasser des sels calcaires qu'elle peut renfermer. || **2.** *Fig.* Rendre moins pénible à supporter : *Il régnait dans les armées une sorte de liberté d'esprit qui adoucissait l'humiliation de l'obéissance passive* (Vigny). *Il irritait mes chagrins en voulant les adoucir* (France). || **3.** *Fig.* Rendre moins dur, moins rude ; mettre plus de douceur dans : *Depuis qu'elle avait cessé de parler, elle se féminisait — Kyo ne la quittait pas des yeux — à la fois parce que l'abandon de la volonté adoucissait ses traits, que la fatigue les détendait, et qu'elle était sans béret* (Malraux). *Je croyais avoir adouci mon regard, mais mon regard est plus dur que je ne le suis moi-même* (Mauriac).

• SYN. : **1** *atténuer, lénifier, modérer, réduire, tempérer ;* **2** *affaiblir, alléger, amortir, apaiser, calmer, émousser, lénifier, panser, soulager ;* **3** *estomper, modérer, tempérer.* — CONTR. : **1** *accentuer, aggraver, exagérer ;* **2** *aggraver, aigrir, exalter, exciter, irriter ;* **3** *durcir.*

◆ **s'adoucir** v. pr. Devenir plus doux : *Voix qui s'adoucit. La température s'adoucit. Il était d'abord furieux, mais il s'est adouci en me voyant.*

adoucissage [adusisaʒ] n. m. (de *adoucir ;* 1723, Savary). Action de polir certains métaux.

adoucissant, e [adusisɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *adoucir ;* XVIe s., *Dict. général*). Se dit de certains médicaments qui calment l'irritation de la peau, la douleur.
• SYN. : *lénifiant.* — CONTR. : *irritant.*

adoucissement [adusismɑ̃] n. m. (de *adoucir ;* 1402, Gerson, écrit *adoulcissement*). **1.** Action d'adoucir, de rendre plus doux aux organes des sens ; résultat de cette action : *Il y a comme un adoucissement de tout, de la lumière, des formes et des couleurs* (Loti). || *Adoucissement de la température,* réchauffement. || **2.** *Fig.* Action de rendre moins dur, moins rude, plus supportable ; résultat de cette action : *Il se félicitait de l'adoucissement des mœurs qui s'était manifesté, dans l'ordre judiciaire, par la suppression de la torture* (France). *L'adoucissement d'une peine.*

• SYN. : **1** *affaiblissement, atténuation, diminution ;* **2** *allégement, apaisement, consolation, humanisation, soulagement.* — CONTR. : **1** *aggravation, augmentation ;* **2** *durcissement, exacerbation, excitation, irritation.*

adoucisseur [adusisœr] n. m. (de *adoucir ;* fin du XVIIIe s.). Appareil permettant d'adoucir une eau.

ad patres [adpatrɛs] loc. adv. (expression lat. signif. « vers les ancêtres » ; XVIe s.). Fam. *Aller « ad patres »,* mourir. || *Envoyer « ad patres »,* faire mourir.

adragant, e [adragɑ̃, -ɑ̃t] adj. (altér. de *tragacanthe* [XVIe s.], lat. *tragacantha,* du gr. *tragakantha,* comp. de *tragos,* bouc, et de *akantha,* épine ; 1560, Paré). *Gomme adragante,* gomme végétale, utilisée notamment en pharmacie, en pâtisserie et dans l'industrie.

ad rem [adrɛm] loc. adv. et adj. (loc. lat. signif. « à la chose » ; 1771, Trévoux). D'une manière catégorique, précise, pertinente : *Ce raisonnement parut si fort, si lumineux, si « ad rem » [...], que veux-tu ? J'entraînai l'assemblée* (Courier).

adrénaline [adrenalin] n. f. (créé en 1901 par le Dr Takamine [qui découvrit la substance en Amérique], avec le lat. *ad,* auprès de, et *ren,* rein). Hormone sécrétée par les glandes surrénales et utilisée en thérapeutique, notamment pour accélérer le rythme cardiaque.

1. adresse [adrɛs] n. f. (déverbal de *adresser ;* 1190, *Sermons de saint Bernard,* et jusqu'au XVIIe s., au sens de « direction » ; au sens 4, 1656, G. Dugard, repris à l'angl.). **1.** *Class.* Direction vers un lieu : *J'ai pris cette adresse et choisi mon chemin par là* (Th. de Viau). || Fig. *A l'adresse de quelqu'un,* à son intention : *Tous les mensonges qu'un monde indulgent multiplie à mon adresse* (Zola). || Fam. *Se tromper d'adresse,* faire fausse route, faire erreur : *Tu te trompes d'adresse dans ton compliment* (Musset). *Mannequin ? Tu t'es trompée d'adresse, tu aurais dû t'engager comme épouvantail* (Cocteau). || **2.** *Class.* Indication, renseignement que l'on fournit : *Donnez quelque signal pour plus certaine adresse* (Corneille). || *Bureau d'adresses,* établissement où l'on donnait des renseignements : *Il allait aux conférences du Bureau d'adresses* (Furetière). || **3.** Ensemble des indications précises situant le domicile d'une personne : *Je donnai au chauffeur l'adresse d'un bar de la rue Daunou* (Radiguet). || *Par extens.* Mention écrite de ces indications, notamment sur une lettre : *Un bureau occupait le centre de la chambre [...], mais aucun papier ne traînait, aucune adresse, aucun indice* (Martin du Gard). || **4.** Expression des sentiments, des vœux d'une assemblée à l'intention du chef de l'État : *Cromwell n'emporta que deux grandes malles remplies des adresses qu'on lui avait présentées pendant son petit règne* (Chateaubriand).

2. adresse [adrɛs] n. f. (de l'anc. franç. *adrece,* bonne direction ; XVIe s.). **1.** Habileté dans les mouvements et les exercices du corps : *En un instant, il sait se servir d'un outil qu'il n'a jamais manié : il est d'une adresse incroyable.* || *Tour d'adresse,* exhibition qui consiste à mettre en valeur l'adresse corporelle. || **2.** *Fig.* Qualité intellectuelle consistant en une utilisation habile des ressources de l'esprit, du talent : *Elle lui répondait [...] avec l'adresse profonde dont certaines femmes sont douées* (Maupassant). || **3.** *Class.* Procédé manifestant de l'intelligence, de la finesse d'esprit ; moyen ingénieux : *Enfin j'ai vu le monde et j'en sais les finesses ; | Il faudra que mon homme ait de grandes adresses, | Si message ou poulet de sa part peut entrer* (Molière). || *Spécialem.* Action astucieuse et fourbe : *Sa mort est une adresse, au besoin inventée, | Pour fuir l'autorité qui l'a persécutée* (Molière).

• SYN. : **1** *agilité, aisance, dextérité, habileté, maestria, maîtrise, virtuosité ;* **2** *art, diplomatie, doigté, finesse, habileté, industrie, ingéniosité, ruse, savoir-faire, subtilité, tact, talent, virtuosité.* — CONTR. : **1** *gaucherie, inhabileté, maladresse ;* **2** *balourdise, gaucherie, lourdeur.*

adresser [adrɛse] v. tr. (de *dresser ;* XIIe s., *le Livre des Rois,* écrit *adrecier,* au sens de « dresser », usuel jusqu'au XVIe s. ; signif. aussi « [se] diriger », jusqu'au XVIIe s.). **1.** *Class.* Diriger vers un but : *Je saurai lui faire un rempart de cette même vie qu'il a sauvée ; et pour adresser vos coups, il faudra que vous me perciez* (Molière). || *Adresser ses pas,* se diriger, marcher vers : *Mais votre frère Attale adresse ici ses pas* (Corneille). || **2.** Faire parvenir directement quelque chose à quelqu'un ; envoyer directement une personne à une autre : *Un coffre rempli de poulets flairant le musc et le benjoin, à lui adressé par une foule de personnes de qualité* (Gautier). *Je te demande de me servir, moi et ceux que je t'adresserai* (Balzac). || **3.** *Absol.* Écrire, indiquer des adresses sur des lettres : *Machine à adresser.* || **4.** Proférer à l'adresse de quelqu'un quelque chose qui le concerne : *Jules racontait [...] la réprimande humiliante qui lui avait été adressée* (Stendhal). || *Adresser la parole à quelqu'un,* lui parler directement : *J'imaginais des défis stendhaliens et me donnais jusqu'au soir pour lui adresser la parole ou lui glisser une lettre* (Mauriac). || **5.** *Par extens.* Faire quelque chose à l'intention d'une autre personne : *Et mes tristes regards, ignorants de mes charmes, | A d'autres que moi-même adresseraient leurs larmes* (Valéry).

• SYN. : **2** *dépêcher, envoyer, expédier ;* **4** *articuler, énoncer, prononcer ;* **5** *dédier, destiner, vouer.* — CONTR. : **2, 4** et **5** *recevoir.*

◆ v. intr. *Class.* Atteindre son but : *Bien adresser n'est pas petite affaire* (La Fontaine). *En beaucoup de choses, ils* [les animaux] *agissent plus sûrement et adressent plus juste que nous* (Bossuet).

◆ **s'adresser** v. pr. [à]. **1.** *Class.* Se diriger vers un but : *Où s'adressent tes pas ?* (Molière). || **2.** Avoir recours à quelqu'un pour solliciter de lui quelque chose : *C'est à lui qu'elle s'adressait pour réclamer son dû* (Aragon). || **3.** *Par anal.* Chercher à toucher quelqu'un en faisant appel à telle ou telle partie de lui-même : *Je m'adresse à votre bon sens et aussi à votre conscience.* || **4.** Être dirigé vers, avoir pour objet : *L'exaltation d'Emma* [...] *lui semblait, au fond du cœur, charmante, puisqu'elle s'adressait à sa personne* (Flaubert). || *Par extens.* Être destiné à quelqu'un ou à quelque chose : *C'est à vous, s'il vous plaît, que ce discours s'adresse* (Molière). *Telle est efficace pour les dermatoses, telle autre* [...] *ne s'adresse qu'aux muqueuses* (Romains). || **5.** Adresser la parole à quelqu'un : *Ton père nous la montrerait, reprit-il en s'adressant à sa femme* (Balzac).

● SYN. : **2** *se tourner vers* ; **3** *faire appel à* ; **4** *concerner, intéresser, regarder* ; **5** *apostropher, interpeller, parler à.*

adret [adrɛ] n. m. (mot des patois du Dauphiné et de la Provence, *adreit,* droit [vers le soleil], correspond au franç. *endroit* et s'oppose à *envers* ; début du XXe s.). Versant d'une vallée exposé au soleil.

● CONTR. : *ubac.*

adroit, e [adrwa, -at] adj. (comp. de *droit* ; 1175, Chr. de Troyes). **1.** Qui fait preuve d'adresse dans les exercices du corps, d'habileté manuelle : *J'étais habile aux échecs, adroit au billard, à la chasse, au maniement des armes ; je dessinais passablement ; j'aurais bien chanté, si l'on eût pris soin de ma voix* (Chateaubriand). *Moins adroit mais plus fort qu'elle, je réussissais mieux* (Lamartine). || **2.** *Fig.* Qui fait preuve de finesse, d'esprit : *Elle était adroite et rusée, ayant la main souple et le flair de chasseur qu'il fallait* (Maupassant). *Quand une pauvre fille qui a commis une faute avec un homme d'une position supérieure à la sienne est épousée par cet homme, on ne dit pas : « Elle a été confiante », on dit : « Elle a été adroite »* (Dumas fils). || **3.** Se dit d'une action qui marque de l'intelligence, de l'habileté : *Une réponse adroite.*

● SYN. : **1** *agile, habile, souple* ; **2** et **3** *astucieux, fin, ingénieux, malin, rusé, subtil.* — CONTR. : **1** et **2** *balourd, gauche, inhabile, lourd, lourdaud, maladroit, malhabile.*

adroitement [adrwatmɑ̃] adv. (de *adroit* ; XIIe s., *Chanson du roi Richard*). Avec adresse, avec habileté : *Manœuvrer, répondre adroitement.*

adscrit, e [adskri, -it] adj. (lat. *adscriptus* ; XVe-XVIe s., Forestier, écrit *ascript* ; XVIe s., Rabelais). Écrit à côté : *Iôta adscrit* (par opposition à *iôta souscrit*).

adsorption [atsɔrpsjɔ̃] n. f. (création savante d'après *absorption* ; début du XXe s.). Pénétration superficielle d'un gaz ou d'un liquide dans un solide ou dans un autre liquide.

adulateur, trice [adylatœr, -tris] adj. et n. (lat. *adulator* ; 1361, Oresme). *Littér.* Qui flatte d'une manière excessive, souvent bassement ou dans une intention intéressée : *Et fiez-vous à la mémoire adulatrice | Qui va teinter d'amour les plus mornes jadis* (Verlaine). *On le rencontrait dans les restaurants de nuit, dans les brasseries où l'on soupe, entouré de sa cour d'adulateurs et d'exploiteurs qu'il entretenait d'Elle, rien que d'Elle* (Daudet).

● SYN. : *caudataire, courtisan, encenseur, flagorneur, flatteur, laudateur, louangeur, thuriféraire.* — CONTR. : *censeur, critique, juge.*

adulation [adylasjɔ̃] n. f. (lat. *adulatio* ; XIIe s., *Dialogue de saint Grégoire*).) *Littér.* Flatterie excessive et servile : *Elle voulait un grand amour, elle se mit à le combler d'adulations et de caresses* (Flaubert).

● SYN. : *encens, flagornerie, flatterie.* — CONTR. : *blâme, censure, critique, désapprobation, reproche.*

aduler [adyle] v. tr. (lat. *adulari* ; 1395, Chr. de Pisan ; usité surtout à partir du XVIIIe s.). **1.** Flatter servilement et avec excès. || **2.** *Par extens.* Entourer d'une tendresse admirative, excessive et complaisante : *Une de ces élues que Paris acclame, adule, adore, tant que dure son entraînement* (Maupassant). *Elle avait été jusqu'ici, dans la maison de la colline, une visiteuse indolente, une étrangère adulée...* (Duhamel).

● SYN. : **1** *caresser, courtiser, encenser, flagorner, flatter, louanger* ; **2** *cajoler, câliner, chérir, choyer, encenser, idolâtrer.* — CONTR. : **1** *blâmer, censurer, critiquer, honnir, reprendre.*

adulte [adylt] adj. (lat. *adultus,* part. passé de *adolescere,* grandir ; fin du XIVe s.). **1.** Se dit d'un humain qui a terminé son adolescence. || **2.** Se dit d'un animal ou d'une plante parvenus au terme de leur croissance.

◆ n. (1570, *Cité de Dieu,* n. m.). **1.** Personne dans la force de l'âge. || **2.** *Par extens.* Toute personne, quel que soit son âge, qui a dépassé l'adolescence : *Les adultes ont bien du mal à comprendre les enfants.*

adultération [adylterasjɔ̃] n. f. (lat. *adulteratio,* altération ; 1551, *les Vies des saints Pères*). Action de falsifier ; résultat de cette action : *L'adultération des médicaments, des monnaies.*

● SYN. : *falsification.*

1. adultère [adyltɛr] adj. (lat. *adulter,* au sens pr. « qui altère » ; 1190, *Sermons de saint Bernard* ; le sens 1 a été repris au lat. chrét. au XVIIe s.). **1.** Qui viole la foi conjugale : *La légion lyrique de ces femmes adultères se mit à chanter dans sa mémoire* (Flaubert) ; et par extens. : *Un amour, un désir adultère.* || **2.** Fig. et littér. *le peuple adultère,* le peuple juif en révolte contre Dieu. || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui scelle l'union de choses foncièrement étrangères : *Qu'est-ce donc que mourir ? Briser ce nœud infâme, | Cet adultère hymen de la terre avec l'âme* (Lamartine).

● SYN. : **1** *infidèle* ; **2** *impie, parjure* ; **3** *impur.* — CONTR. : **1** et **2** *fidèle.*

◆ n. *Class.* Personne qui viole la foi conjugale : *Faut-il que sur le front d'un profane adultère | Brille de la vertu le sacré caractère* (Racine).

2. adultère [adyltɛr] n. m. (lat. *adulterium* ; 1190, *Sermons de saint Bernard*). Violation de la foi conjugale : *Une année passa sans qu'Adélaïde se fût accusée d'un nouveau péché d'adultère* (Aymé).

● SYN. : *infidélité, trahison, tromperie.* — CONTR. : *fidélité.*

adultérer [adyltere] v. intr. (lat. *adulterare,* proprem. « rendre autre, falsifier », d'où « corrompre une femme mariée » [de *alterare*] ; XIVe s., Gilles li Muisis, *Dict. général*). [Conj. **5.**] *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Violer la foi conjugale : *Celui qui convoite la femme d'autrui a déjà adultéré dans son cœur* (Furetière).

◆ v. tr. **1.** *Vx.* Introduire dans une substance des éléments qui en faussent la nature, les propriétés : *L'encens mâle, le meilleur s'il n'est pas adultéré* (Huysmans). || **2.** *Fig.* Introduire dans quelque chose des éléments qui en diminuent l'authenticité, la pureté : *Toutes les races du Vieux Monde sont venues sans pudeur m'envahir* [la France], *m'infiltrer, m'adultérer dans mes dernières fibres* (Romains). *La vie de province adultérait de plus en plus la petite monnaie de son esprit* (Balzac). *Il en résulte que plus rien dans cette culture adultérée ne peut aider ni convenir à la vie d'un esprit qui se développe* (Valéry).

● SYN. : **1** *altérer, falsifier, frelater, gâter* ; **2** *altérer, avilir, corrompre, dénaturer, fausser.* — CONTR. : **1** *affiner, dépurer, épurer, purifier, raffiner* ; **2** *améliorer, épurer, purger, purifier.*

adultérin, e [adylterɛ̃, -in] adj. et n. (lat. *adulterinus* ; 1495, J. de Vignay). Né d'un adultère : *Il a eu pour maîtresse, pendant une dizaine d'années, une mademoiselle de Bellefeuille qui lui a donné des enfants adultérins* (Balzac). *Je vous écrirai, pour me reposer, de belles histoires adultérines, de beaux drames d'alcôve* (Gautier).

● CONTR. : *légitime.*

ad unum [adynɔm] loc. adv. (mots lat. signif. « jusqu'à un seul » ; 1866, Larousse). Jusqu'au dernier.

aduste [adyst] adj. (lat. *adustus,* part. passé de *adurere,* brûler ; XIVe s., *Somme Me Gautier, Dict. général*).) *Class.* Brûlé, en parlant du sang, des humeurs du corps : *Les hommes alimentés de carnage et abreuvés*

de liqueurs fortes ont tous un sang aigri et aduste qui les rend fous en cent manières différentes (Voltaire).

adustion [adystjɔ̃] n. f. (lat. *adustio ;* XIV[e] s., *Somme M[e] Gautier, Dict. général).) Vx.* Action de cautériser à l'aide du feu : *L'adustion des morsures venimeuses. Les Japonais emploient fréquement l'adustion pour guérir un grand nombre de maladies* (Bernardin de Saint-Pierre).

ad usum Delphini [adyzɔmdɛlfini] loc. adj. (mots lat. signif. « à l'usage du Dauphin »). **1.** S'est dit des éditions des classiques latins réalisées pour le Dauphin, fils de Louis XIV, et expurgées des passages trop crus. || **2.** *Par extens.* Se dit de tout ce qui est expurgé ou édulcoré.

ad valorem [advalɔrɛm] loc. adj. (mots lat. signif. « selon la valeur » ; 1866, Larousse). *Droit « ad valorem »,* droit perçu sur une marchandise importée et qui est proportionnel à sa valeur.

advenir [advənir] v. intr. (réfection de l'anc. franç. *avenir,* arriver, convenir, atteindre, d'après le lat. *advenire ;* début du XIII[e] s., sous la forme *advenir*). [Conj. **16.** — Ne s'empolie qu'à la 3[e] personne.] Arriver par hasard, sans qu'on s'y attende : *Mon voyage dépeint vous sera d'un plaisir extrême, je dirai : « J'étais là ; telle chose m'advint »* (La Fontaine). *Le peu qui m'est advenu ne servira que de cadre à ces tableaux de la vie militaire* (Vigny) ; et impers. : *Il advint qu'elle tomba malade et durant plusieurs mois ne put bouger de son lit* (Barrès).

● SYN. : *arriver, avoir lieu, se passer, survenir.*

◆ v. impers. Se produire à la suite d'autres événements ; résulter de : *L'abbé Méric [...] eut la généreuse pensée de demander à Iraçabal si l'on savait ce qu'il était advenu des marins naufragés* (Duhamel). *Ils avaient fait de beaux rêves ensemble[...]. Qu'en était-il advenu ?* (Rolland). || *Fais ce que dois, advienne que pourra* (loc. prov.), remplis ton devoir, sans te préoccuper des suites.

● REM. **1.** *Il advient que*est suivi de l'indicatif pour marquer la réalité d'un fait : *Il advint qu'elle tomba malade.*On peut employer le subjonctif pour exprimer qu'un fait est simplement possible : *Il advient ainsi que nos désirs s'en aillent vers l'Afrique* (Bosco).

2. On ne trouve guère le participe présent que dans les actes publics : *Le cas advenant qu'il se marie dans l'année* (Acad.).

3. L'ancien français a connu la forme *avenir* dès le XI[e] s. Usuelle jusqu'au XVI[e] s., cette forme se trouve encore au XVII[e] s. : *Même dispute avint entre deux voyageurs* (La Fontaine). *Quoi qu'il en avienne, | Si ce peuple une fois | Enfonce le palais, | C'est fait de votre vie* (Corneille). Les adjectifs *avenant,* eet *avenu,* esont des survivances.

adventice [advɑ̃tis] adj. (lat. *adventicius,* au sens de « qui s'ajoute », « supplémentaire », dér. de *advenire ;* fin du XVIII[e] s.). **1.** Qui survient accidentellement : *Par quelle circonstance, tout adventice et miraculeuse, il me fut donné de m'en rendre maître* (Villiers de L'Isle-Adam). || **2.** Qui n'est pas initialement dans une chose, qui est surajouté, accessoire : *Dans l'ordre du langage, les figures, qui jouent communément un rôle accessoire, semblent n'intervenir que pour illustrer ou renforcer une intention, et paraissent donc adventices, pareilles à des ornements dont la substance du discours peut se passer* (Valéry). || **3.** *Idées adventices,* celles qui viennent des sens, des objets extérieurs, par opposition aux *idées innées* (langue philosophique). || **4.** *Plantes adventices,* plantes qui croissent sur un terrain cultivé sans y avoir été semées.

● SYN. : **1** *accidentel, contingent, fortuit, occasionnel ;* **2** *secondaire, supplémentaire.* — CONTR. : **2** *essentiel, fondamental, principal ;* **4** *cultivé.*

adventif, ive [advɑ̃tif, -iv] adj. (lat. *adventicius,* au sens de « qui vient du dehors » ; XII[e] s., sous la forme *aventis* et *aventif,* « étranger » ; forme actuelle, début du XVI[e] s., dans la langue de la jurisprudence [*biens adventifs*]). **1.** *Biens adventifs,* en droit ancien, biens acquis par la femme depuis son mariage. || **2.** En botanique, se dit d'un organe qui se développe là où normalement on n'en trouve aucun de même nature : *Certaines racines qui se forment sur les tiges sont dites « adventives ».* || **3.** Se dit, en vulcanologie, des cratères, des cônes annexes, formés sur les pentes d'un volcan, par de nouvelles éruptions.

adventiste [advɑ̃tist] adj. et n. (de l'angl. *adventist ;* fin du XIX[e] s.). **1.** Se dit d'une secte religieuse américaine qui attend un second avènement du Messie. || **2.** Se dit aussi de ses membres.

adverbal, e, aux [advɛrbal, -o] adj. (de *à* et de *verbe ;* début du XIX[e] s.). Se dit, en linguistique, d'un terme en rapport avec un verbe. (Ainsi la préposition *à,* dans*Il se plaît à le taquiner.*)

adverbe [advɛrb] n. m. (lat. *adverbium,* comp. de *ad,* auprès, et de *verbum,* verbe ; XIII[e] s., écrit *averbe ;* forme actuelle, XV[e] s., Godefroy). Mot invariable qui modifie le sens d'un verbe, d'un adjectif, d'un autre adverbe, d'un nom. (Ex. :*Manger lentement. Très agréable. Plus souvent. Trop de travail.*)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ADVERBE

PROPRIÉTÉS FORMELLES DE L'ADVERBE

On appelle *adverbe,* en grammaire française, une classe de mots qui présentent en général trois caractères : ils sont invariables, subordonnés et intransitifs.

Invariables. Presque tous les adverbes le sont, par exemple *ainsi, bien, assez, peu, tant, hier, demain, ici, loin, vite,* tous les adverbes en *-ment.*

C'est la grande différence formelle entre l'adverbe et l'adjectif, deux catégories dont on montrera plus loin les étroits rapports de sens. Un adjectif comme *bas, basse* devient invariable en s'adverbialisant : *Elle parle* ***bas ;*** l'adjectif *quelque (Il a* ***quelques*** *amis)* le devient quand il prend le sens adverbial de « environ » : *Elle a* ***quelque*** *trente ans.* Conscients de ce caractère, les grammairiens, au XVII[e] s., ont voulu rendre invariable l'adjectif *tout* quand ils lui trouvaient le sens de « tout à fait » : *Nous sommes* ***tout*** *étonnés ;* ils n'y sont parvenus qu'à moitié, et *tout* représente aujourd'hui un cas unique d'adverbe variant seulement au féminin (devant une consonne) : *Elle est* ***toute*** *triste ; elles sont* ***toutes*** *tristes* (v. TOUT). En réalité, la valeur adjective n'est pas entièrement effacée dans ces emplois, et l'accord s'y justifie, comme dans les groupes : *des portes larges ouvertes, des fleurs fraîches écloses* (v. plus loin).

L'invariabilité est une propriété commune à l'adverbe et à d'autres parties du discours, comme la préposition, la conjonction, l'interjection, à d'autres mots de nature discutée auxquels les grammairiens donnent souvent le nom d'« adverbes » pour la seule raison qu'ils ne varient pas (*oui, non, voici, voilà*).

Subordonnés. A la différence des interjections et des mots qui peuvent être la base d'une phrase (*oui, voici,* etc.), les adverbes présupposent toujours un terme dont ils sont complément : un verbe (*Il* ***s'est défendu vaillamment***), un adjectif (*Il est* ***peu aimable.*** *Votre* ***bien dévoué***), un adverbe (***très vaillamment***), une préposition (*Il dort* ***tout contre*** *le mur*), une conjonction (*Il sortait* ***juste quand*** *nous entrions*) ; le sens de certains adverbes se rapporte à toute la phrase (***Heureusement,*** *j'avais ma carte sur moi*). Il est exceptionnel qu'un adverbe dépende directement d'un nom, comme dans les groupes : *des gens bien, les roues arrière ;* plus souvent, il s'y rattache par une préposition : *les pattes* ***de devant ;*** *les gens* ***d'ici ;*** *la mode* ***de demain.*** Au verbe, également, il peut se rattacher par une préposition : *Venez* ***jusqu'ici !*** *Je vous engage* ***dès aujourd'hui.*** *Je suis à vous* ***pour***

toujours. Mais il n'est adverbe que par la faculté de se rapporter directement.

Intransitifs. Les prépositions sont comme l'adverbe invariables et subordonnées (ex. : *dans, pour*), mais elles sont transitives, c'est-à-dire qu'elles régissent un complément, le mot ou le groupe de mots qu'elles introduisent : *Je suis* ***dans la maison.*** *Je viens* ***pour vous voir.*** L'adverbe, au contraire, ne régit rien, n'introduit rien : *Je suis* ***dedans. Pourquoi*** *viens-tu ?* Il y a des mots hybrides : adverbes quand ils sont intransitifs (*Parle ; je parlerai* ***après***), et prépositions quand ils sont transitifs (*Je parlerai* ***après toi***) ; quelques grammairiens les tiennent pour des prépositions admettant un emploi absolu. Certains adverbes, comme *près (Il habite* ***près****)*, se combinent avec une préposition pour constituer une locution prépositive : *près de (Il habite* ***près de l'église****)*.

Quelques adverbes, comme *beaucoup,* ont développé en association avec *de* un emploi transitif où l'on peut les tenir pour des satellites du nom : ***Beaucoup d'enfants*** *sont généreux ;* l'accord du verbe avec le pluriel *enfants* prouve que le nom est le sujet : le groupe *beaucoup de* l'actualise et le quantifie à la façon d'un article (*des*) ou d'un adjectif numéral (*quatre*).

L'intransitivité distingue aussi l'adverbe de la conjonction, qui régit une proposition subordonnée. Le mot *quand* est donc adverbe dans : ***Quand*** *viendras-tu ?* et conjonction dans : *Je viendrai* ***quand tu voudras.*** Mais la combinaison d'un adverbe avec *que* n'est pas rare : *Sers-toi* ***autant que*** *tu veux.* ***Heureusement que*** *j'ai ma carte !* En ce cas, la transitivité relève de la conjonction *que,* et l'adverbe garde sa fonction propre, à moins que l'ensemble ne constitue une locution conjonctive où l'adverbe est effacé (ex. : *alors que, encore que*).

SENS DE L'ADVERBE

Pour définir le sens de l'adverbe, on est tenté d'assimiler sa fonction à celle de l'adjectif. Il apporte en effet, comme l'adjectif, un complément d'information, qui peut être une caractérisation (*donner* ***généreusement****)*, une quantification (*dormir* ***beaucoup ; plus*** *grand*), une détermination locale ou autre (*Il habite* ***ici***).

Cette assimilation conduit souvent, surtout dans la pratique de l'enseignement, à des formules telles que : « L'adverbe est au verbe ce que l'adjectif est au nom », ou « L'adverbe est l'épithète du verbe ». Le parallélisme qu'on établit ainsi, et qu'on illustre de rapprochements comme *donner généreusement* et *don généreux,* est vrai dans la majorité des cas. Pourtant, sur quelques points, les deux catégories morphologiques diffèrent fonctionnellement.

1° Une différence est marquée, dans la complémentation du nom par l'adjectif, entre la fonction prédicative (attribut : *Ce don* ***est généreux***) et la fonction de simple complément (épithète : *un* ***don généreux***) ; rien de tel du côté de l'adverbe : que sa valeur dans le message soit prédicative (« *Quand viendra Pierre ? — Il viendra* ***demain.*** ») ou non (*Pierre viendra* ***demain*** *t'emprunter un livre*), aucune différence n'est marquée par la langue.

2° On a vu que, si l'adjectif se rapporte en principe au nom, l'adverbe, lui, peut se rapporter non pas exclusivement au verbe, comme sa dénomination le suggère, mais à tout ce qui n'est pas nom ou pronom. Cette différence de support entraîne des différences dans la fonction.

• L'adjectif, « incident au nom », rappelle par des marques le genre et le nombre du nom (*des femmes généreuses*). C'est parce que l'adverbe, au contraire, se rapporte à des termes non nominaux qu'il est invariable en genre et en nombre ; dans le groupe : *des femmes* ***peu*** *généreuses,* l'adverbe *peu* modifie la constante notionnelle contenue dans *généreuses,* l'idée de « générosité », indépendante du sexe et du nombre des êtres auxquels elle s'étend en l'occurrence.

L'adverbe n'a pas non plus à refléter la personne, le genre et le nombre d'un verbe auquel il se rapporte (*Elle s'est* ***bien*** *soignée*), ces traits n'étant, dans le verbe, que marques d'accord avec le sujet. Une variation — imaginable — de l'adverbe en temps et en mode, justifiée dans le seul cas où il se rapporte à un verbe, serait inutilement coûteuse. On observe pourtant une sorte de variation en personne et en nombre dans certaines locutions, comme *à mon (ton, son,* etc.) *insu,* que l'on peut qualifier d'adverbiales parce que le nom qui y figure ne se rencontre pas autrement qu'en position subordonnée : cette variation traduit le rapport avec un être participant à l'action, non avec l'action même.

• L'indication donnée par l'adjectif a généralement la permanence de l'objet que désigne le nom support, et en épouse étroitement les limites structurelles : *une robe rouge* (la qualité « rouge » s'applique de façon stable à la surface qu'occupe la chose « robe »). Au contraire, le sens de l'adverbe est souvent momentané et diffus, s'appliquant seulement dans les limites temporelles de l'action (*Il s'en alla* ***précipitamment***) et pouvant concerner, en même temps que l'action, tel ou tel de ses participants. Ainsi, dans la phrase : *Les enfants dormaient* ***tranquillement,*** l'idée de « tranquillité » s'applique autant aux êtres désignés par le sujet qu'à l'action de « dormir ». Dans la phrase : *Conservez* ***précieusement*** *cette lettre,* l'idée de « prix » s'applique à la chose désignée par le complément d'objet *lettre* autant qu'à l'action de « conserver ».

Ce n'est pas à dire que ce phénomène de diffusion ne s'observe à l'occasion du côté de l'adjectif, puisqu'on dit : *Les enfants dormaient* ***tranquilles,*** en suggérant la tranquillité du sommeil ; mais la fonction quasi adverbiale de l'épithète est alors marquée par sa place postverbale, place habituelle de l'adverbe ; l'adverbialisation va jusqu'à l'invariabilité dans des phrases comme : *La pluie tombe* ***dru.***

L'adverbe peut avoir pour support non pas le verbe ou le sujet, mais toute la phrase : *J'avais* ***heureusement*** *ma carte sur moi* (= J'avais ma carte sur moi : c'était heureux) ; tous les adverbes d'affirmation (*assurément*), de doute (*peut-être*) sont ainsi des « adverbes de phrase », dont la fonction n'a pas d'équivalent du côté de l'adjectif.

La locution adverbiale négative *ne... pas* concerne souvent un terme de la phrase qui n'est pas le verbe qu'elle entoure : *L'inspecteur* ***n'****avait* ***pas*** *vérifié* ***toutes*** *les pages du registre* (il en avait vérifié un certain nombre, mais non la totalité).

Une valeur diffuse de l'épithète s'observe dans des groupes comme *des portes larges ouvertes, des fleurs fraîches écloses :* les portes sont « larges » en même temps que « largement ouvertes », les fleurs « fraîches » en même temps que « fraîchement écloses » ; mais la place insolite d'un adjectif devant un participe (ou un adjectif) trahit une adverbialisation que l'invariabilité achève souvent de marquer (v. ci-après CHANGEMENT D'EMPLOI).

• De même qu'on distingue de l'adjectif caractérisant, dit « qualificatif », des adjectifs qui actualisent, quantifient ou déterminent le sens du nom (possessifs, démonstratifs, indéfinis, interrogatifs, relatifs, numéraux), de même on doit distinguer de l'adverbe caractérisant, dit de « manière » (*Il parle* ***bien***), d'autres catégories, que l'on appelle adverbes de « quantité » ou d'« intensité » (***très*** *généreux*), de « temps » (*Il viendra* ***demain***), de « lieu » (*il habite* ***ici***), d'« affirmation » ou de « doute » (*Il viendra* ***sûrement,*** ou ***peut-être***), et de « négation » (*Il* ***ne*** *viendra* ***pas***) ; chefs de classement sémantiques qui n'excluent pas la considération de facteurs fonctionnels communs à l'adverbe et à l'adjectif : deixis (*ici*), représentation (*alors*), interrogation (*quand ?*). Or, une différence fonctionnelle considérable peut résulter de la différence de support. Incident au nom, l'adjectif est de ce fait déchargé de la fonction que le nom assume par essence : la désignation des objets ; il ne la remplit que si, en l'absence d'un nom, il devient nom lui-même (*les riches*) ou pronom (*certains, les autres*).

Rien n'empêche, au contraire, que l'adverbe, incident à des termes non nominaux, en vienne à remplir — en concurrence avec les noms et les pronoms — la fonction de référence à la substance réelle particulière qui est le propre de ceux-ci : il suffit que son emploi permette une économie d'expression. Ainsi, on remplacera avantageusement *dans ce lieu-ci* par *ici, dans ce lieu-là* par *là, au jour où nous sommes* par *aujourd'hui, dans le jour qui vient* par *demain, à ce moment-là* par *alors.* La concurrence atteint même les cas où un objet particulier, nettement structuré, est à désigner, si cette structure est donnée par un nom antécédent : *Approche* ***la table*** *et monte* ***dessus.*** *Cours à* ***cet arbre*** *et cache-toi* ***derrière.*** La langue met à profit cette équivalence pour marquer la distinction des choses (représentées par l'adverbe) avec les personnes (représentées par les formes toniques du pronom personnel) ; comparer : *Prends ton ballon et joue* ***avec*** */ Quand ma sœur est là, je joue* ***avec elle*** *; J'attends un chèque, je compte* ***dessus*** */ J'attends mon ami, je compte* ***sur lui.*** Cette vocation de l'adverbe pour la représentation des choses s'explique par son invariabilité : alors que les personnes sont par essence sexuées et nombrables, les choses sont asexuées et peuvent avoir une structure continue échappant au dénombrement (*de l'eau, du temps*).

Pour quatre mots : *où, dont, en, y,* apparemment invariables, subordonnés et intransitifs, donc adverbes, la fonction de représentation est si développée que les grammairiens les ont souvent rangés parmi les pronoms. Il suffit pour cela de récuser l'invariabilité, en donnant *où, dont* pour des formes fléchies du pronom relatif, et *en, y* pour des formes fléchies du pronom personnel. (V. RELATIF et PERSONNEL.)

SOURCES DES ADVERBES FRANÇAIS

Héritage. Un petit nombre d'adverbes simples du latin survivent en français moderne : *bien* (lat. *bene*), *en (inde), hier (heri), là (illac), loin (longe), mais (magis), mal (male), mieux (melius), moins (minus), non, ne (non), où (ubi), peu (paucum), pis (pejus), plus (plus), quand (quando), si (sic), sus (sursum), tant (tantum), tard (tarde), très (trans), volontiers (voluntarie), y (ibi).*

Certains, disparus de nos jours, survivaient au Moyen Âge : *jus,* « en bas » (de *deorsum*) ; *hui,* « aujourd'hui » *(hodie)* ; *enz,* « dedans » *)intus*) ; *ja,* « déjà » (*jam*) ;*main,* « le matin » (mane) ; mout, « beaucoup » *(multum) ; nonques,* « jamais » (*nunquam*) *; onques,* « un jour » *(unquam) ; proef,* « presque » *(prope) ; riere,* « en arrière » *(retro) ; sez,* « assez » *(satis) ; sempre(s),* « toujours » *(semper) ; soure, sour,* « dessus » (*super, supra*). La forme française oblige parfois à restituer une forme latine vulgaire non attestée : l'anc. franç. *ainz,* « avant », d'où « mais », suppose **antius* (pour *antea) ; puis,* « après », suppose **postius* (pour *postea*).

Quelques adverbes continuent des noms à l'ablatif, comme l'anc.franç. *tempre(s),* « à temps » (*tempore*), ou des adjectifs à l'accusatif neutre, comme *voire, voir,* « vraiment » (*vera, verum*). D'autres continuent des groupes figés de composition classique, à valeur circonstancielle : anc. franç. *oan,* « cette année » (*hoc anno)* ; anc. franç. *ore(s), or,* « alors » (**ha hora)* ; anc. franç. *mar(e),* « par malheur » *(mala hora)* ; anc. franç. *anuit,* « cette nuit » (*ad noctem*) *; antan,* « l'an dernier » *(ante annum)* ; franç.moderne *encore (hinc *ha hora* ou *hinc ad horam), tandis (tam diu), incontinent,* « sur-le-champ » (lat. jurid. *in continenti [tempore*]).

Les petits mots grammaticaux que sont les mots invariables, adverbes et prépositions, sont très sujets à l'usure phonétique ou sémantique. La langue populaire prévient leur perte en les accumulant, de sorte qu'une bonne partie des adverbes romans sont constitués de particules juxtaposées : *de subito,* relevé chez Térence, a donné l'anc. franç. *desoute,* « soudainement » ; *ab ante* a donné *avant ; ad satis, assez ; ad retro, arrière ; de retro, derrière ; de intus,* l'anc. franç. *denz,* franç. moderne *dans ; de foris, dehors ; de sursum, dessus ; de mane, demain ; de unde, dont ; hic ecce hic, ici ; ecce hac intus,* l'anc. franç. *caienz,* franç.moderne *céans ; in simul, ensemble ; oui* (anc. franç. *oïl*) remonte à *hoc ille* [*facit*], comme *nenni (nennil)* à *non ille [facit].*

À observer l'ensemble des formes adverbiales citées jusqu'ici, aucune unité morphologique ne se dégage : on est frappé par le diversité, sensible dès le latin, accrue par l'effacement des désinences en *-e,* en *-o* et en *-um.* Nous parlerons plus loin de deux suffixes (*-ons, -ment*) dont l'usage s'est développé en français. Indépendamment des faits de dérivation, on peut mentionner deux marques qui ont tendu à affecter spécifiquement un certain nombre d'adverbes radicaux :

• L'ALTERNANCE DE FORMES AVEC OU SANS *e* FINAL : *arrière / arrier, avecque/ avec, comme/com, derrière/derrier, doncque/ donc, encore/encor, illecque/ illec, lore/lor, mare/mar, oncque/ onc, ore/or, soure/sour, voire/voir.* Dans la plupart de ces doublets, la forme sans *-e* s'explique par une élision devant une voyelle, étendue très vite aux cas où ces mots étaient suivis de consonne ; au contraire, la forme *donc* est ancienne (lat. *dunc* et *dumque*) et a modelé sa finale (*doncque*) sur *oncque* (lat. *unquam*) *; avec* (lat. *ab hoc*) et *illec (illo loco*) ont suivi son exemple. Le doublet *voire/voir,* qui remonte au latin, a pu servir de modèle à toute la série. Mais peu à peu la langue a éliminé une des deux formes de chaque doublet, et, de nos jours, *encore* est le seul qui admette, et seulement en poésie, une seconde graphie sans *-e ;*

• UN *s* FINAL QUE L'ÉTYMOLOGIE NE JUSTIFIE PAS TOUJOURS. À l'exemple de certains adverbes terminés par un *-s* primitif, comme *ains* (de *ainz* [v. ci-dessus]), *certes* (de *certas*)*, mais, moins, plus, puis, sus,* un *-s* a été ajouté dans *avecques, doncques, encores, gueres, mesmes, oncques, ores, presques, sempres, volontiers.* Après un *e* sourd, cet *s* facilitait la tâche des poètes, qui pouvaient compter *encore* pour deux ou trois syllabes (*encor, encore, encores*) quel que soit le mot suivant du vers. Les *-s* de pure commodité n'ont guère survécu au Moyen Âge. La Fontaine écrit encore *avec, avecque* ou *avecques,* mais Corneille, son aîné, ne se permettait déjà que la première forme.

Composition. Beaucoup d'adverbes simples remontent à des groupes formés en français même, par agglutination : *jamais, bientôt, dedans, depuis, dessous, dessus, partout, surtout, deçà, delà, davantage, derechef, autrefois, parfois, quelquefois, longtemps, toujours, beaucoup, debout, enfin, environ, pourtant, cependant.* Les groupes étaient quelquefois assez complexes : *dorénavant (d'ores en avant), désormais (dès ore mais* = à partir de maintenant en continuant), *naguère (n'a guère* = il y a peu de temps), *pieça (pièce a* = il y a un grand laps de temps), *jadis (ja a dis* = il y a déjà des jours) ; *surtout* (1539), calqué sur l'italien *sopra tutto,* a remplacé l'ancien adverbe *ensorquetot,* composé de *en sor que tot* (= pardessus tout).

Souvent, l'écriture n'a pas soudé les composants, ou elle les a seulement liés (sans règle unique) par un trait d'union : *là-dedans, là-dessus, ci-dessous, ci-devant, d'ailleurs, dès lors, en arrière, en dehors, par ici, après-demain, avant-hier, d'ordinaire, à l'instant, au reste, du reste, d'emblée, nulle part, en face, face à face, vis-à-vis, côte à côte, tout à fait, peu à peu, peut-être.*

Ces groupes sont appelés « locutions adverbiales », mais — en l'absence de trait d'union — le problème se pose souvent de distinguer ces « locutions » des simples groupes de mots à valeur de compléments, comme *à la fin, sur les lieux, joue contre joue.* Les critères peuvent être morphologiques : absence d'article dans *à droite, à peine, à genoux, d'abord, d'avance.* Parfois, un des composants est un mot ancien, disparu à l'état isolé : *bon gré* ***mal*** (= mauvais) *gré ; d'* ***emblée.*** Plus souvent, le sens est à considérer : *sans doute* est une locution parce qu'il en est

paradoxalement venu à exprimer l'idée de « doute » ; *de bonne heure,* parce que l'adjectif *bon* y prend le sens de « matinal », qu'il n'a pas dans *une bonne heure ; à la légère,* parce qu'il suppose l'ellipse d'un nom comme *manière ; à droite* (ou *à gauche*), parce qu'il suppose l'ellipse de *main ; face à face* et *côte à côte,* parce que les noms *face* et *côte* y sont employés à l'exclusion de *visage* et d'*épaule.*

Emprunts. On emprunte des substantifs (avec les choses qu'ils désignent) beaucoup plus que des mots grammaticaux, ce que sont souvent les adverbes. Les adverbes empruntés aux langues voisines sont donc rares et ne sortent guère de la langue familière, voire argotique ; on peut citer les mots arabes *bessif* (par la force), *bézèf* (beaucoup), *chouya* (peu), *fissa* (vite) ; l'italien *piano* (doucement) et *franco* (pour *porto franco,* en port franc) ; les skieurs disent *descendre schuss* (comme un trait), mot tiré de l'allemand, comme l'adverbe impératif *raoust !,* « sortez ! » (de *heraus,* dehors).

Mais la majorité des emprunts ont été faits à diverses époques au latin, soit par la langue savante, soit par la langue littéraire : *ab intestat* (sans testament), *ab ovo* (dès l'origine), *ad hoc* (conformément à l'objet), *ad libitum* (à volonté), *a fortiori* (à plus forte raison), *a posteriori* (après expérience), *a priori* (avant l'expérience), *de visu* (au témoignage des yeux), *ex abrupto* (sans préambule), *ibidem* (au même endroit), *in extenso* (du début à la fin), *in extremis* (à l'extrémité), *inter nos* (entre nous), *intra muros* (dans les murs), *ipso facto* (par le fait même), *manu militari* (par la force armée), *passim* (çà et là), *sic* (ainsi, textuelle ment), *sine die* (sans fixer de jour), *urbi et orbi* (en tous lieux). Certains de ces mots ou locutions ont pénétré la langue familière : *gratis, grosso modo, vice versa ;* l'homme de la rue connaît — dans de courtes limites — la liste des adverbes ordinaux : *primo, secundo, tertio, quinto, sexto...*

Changement d'emploi. Un adjectif peut devenir adverbe et invariable par plusieurs voies, ouvertes dès l'ancien français. Dans le tour : *Ils dormaient tranquilles,* la place de l'épithète fait retomber une partie de son sens sur le verbe ; la Pléiade prôna cette construction connue du latin et plus élégante que l'adverbe (*Ils combattent obstinés. Elle vole légère*). On aurait un véritable adverbe si l'adjectif n'était pas accordé avec le sujet ; c'est peut-être le cas pour *clair* dans : *Biaus fu li jors et li solaus luist* ***clair*** (*les Aliscans,* v. 413) ; on explique ainsi l'adverbe *dru* dans : *La pluie tombe* ***dru,*** et le passage de l'adjectif *vite* dans la classe des adverbes. Ailleurs, c'est au complément d'objet que l'adjectif pourrait être rapporté s'il n'était invariable (anc. franç. : *drecent* ***haut*** *les testes*) ; avec un certain nombre de verbes, certains adjectifs s'emploient ainsi à la forme neutre, comme épithètes d'un régime interne ou inexprimé (anc. franç. : *boivre, mangier petit ;* franç. moderne : *boire sec, frais, manger froid, voir clair, hacher menu, tuer raide, payer cher, sentir bon, parler français*). L'imitation de l'anglais a donné à cette construction un développement moderne dans les formules publicitaires : *Habillez-vous* ***pratique.*** *Votez* ***utile.*** *Roulez* ***économique ;*** les noms eux-mêmes ont droit, dans ce style, à une construction adverbiale : *Achetez* ***qualité.*** *Pensez* ***conserves.*** *Volez* ***T.W.A.*** La langue du sport aime la force de ces raccourcis : *Il pédale* ***terrible.*** *Il gagnera* ***facile.***

Nous avons vu aussi qu'un adjectif complément d'un autre adjectif (ou d'un participe) pouvait caractériser en même temps le nom auquel celui-ci se rapporte. On l'accorde dans bien des cas : *une maison toute* ***fraîche*** *bâtie ; les enfants* ***premiers****-nés* (Littré) ; autrefois plus encore qu'aujourd'hui : *La maison ont faite si bele, c'onques ne moustiers ne chapele ne fu plus* ***bele*** *encourtinee* (G. de Coincy) ; *Fascheuse suffisance, qu'une suffisance* ***pure*** *livresque* (Montaigne, I, 25). Mais l'invariabilité se rencontre, et depuis longtemps : *Je suis vesve, seulete et* ***noir*** *vestue* (Christine de Pisan) ; *Légère et* ***court****-vêtue* (La Fontaine) ; *Nous sommes seuls,* ***fin*** *seuls* (J. Richepin) ; *une boîte de croquet* ***frais*** *repeinte* (A. Thérive) ; *une fillette* ***nouveau****-née* (P. Arène). Pratiquement, l'usage hésite dans tous les cas où les grammairiens préconisent l'invariabilité.

Dérivation. Le français a exploité — très inégalement — deux suffixes d'adverbes de manière : *-on(s)* et *-ment.*

Le suffixe *-on(s)* a vécu dans l'ancienne langue : *Quant est petiz vait* ***à chatons*** (Roman de Thèbes), c'est-à-dire « comme un chat, à quatre pattes ». Ajouté à un radical de nom ou de verbe, il désignait le plus souvent une manière de se tenir, de se déplacer : *à bouchon* (bouche contre terre), *a genouillons, a ventrillons, a chevauchons* (encore chez Montaigne), *à reculons* (XIIIe s.), *à tâton(s)* [XIIe s. ; à la manière de celui ou de ceux qui tâtent]. Il ne se retrouve qu'en italien (sous la forme plur. *-oni* et quelquefois sing. *-one*) et ne semble pas à distinguer du suffixe nominal de *pigeon, arçon, enfançon, gueuleton, grognon, sauvageon,* suffixe à valeur souvent expressive — diminutive dans le français *ânon,* augmentative dans l'italien *pallone* (ballon).

Le suffixe *-ment* n'est autre que l'aboutissement en français de l'ablatif féminin *mente* (de *mens,* l'esprit), employé dès le latin en combinaison avec un adjectif, dans des groupes compléments de manière : *pura mente et integra,* d'une façon pure et intègre (Cicéron) ; *simulata mente,* mensongèrement (Virgile) ; *fera mente,* sauvagement (Commodien). Ce suffixe a doté d'adverbes toutes les langues romanes, sauf le roumain. En ancien français, des groupes de coordination comme *dure et asprement* (Macaire) attestent encore, très rarement, une certaine indépendance de l'adjectif, mais *-ment* n'apparaît jamais seul.

L'adverbe est formé originellement sur le féminin de l'adjectif. Parmi les adjectifs « biformes », (c'est-à-dire variant en genre [v. ADJECTIF]), les uns terminaient leur masculin par une consonne (*bon*), les autres par une voyelle (*vrai*). Les premiers ont gardé l'*-e* du féminin devant le suffixe *-ment : bonnement.* Les autres ont perdu l'*-e* dans la prononciation et parfois dans l'écriture : les formes d'ancien français *joliement, vraiement, forcéement* ont été prononcées sans *e* sourd vers le XVe s., et l'orthographe moderne *joliment, vraiment, forcément* s'est substituée à l'ancienne peu à peu et irrégulièrement. Pour *gaiement* seul, l'ancienne graphie est encore usitée et a éliminé *gaîment* dans l'édition 1935 du dictionnaire de l'Académie (v. ACCENT) ; les adverbes en *-uement* ont perdu l'*e* muet (*éperdument*), sauf huit, qui le rappellent par l'accent : ***assidûment, (in) congrûment, continûment, crûment, (in) dûment, goulûment.*** Des analogies ont joué : *gentil* (anciennement masculin et féminin) a été assimilé au type *joli,* et l'on a écrit ***gentiment.*** Quelques adverbes ont été faits (ou refaits) sur un participe en *-é(e),* alors qu'il existait un adjectif en *-e* de même radical : ainsi ***aisément,*** fait sur *aisé* (XIIIe s.) et non sur *aise* (XIIe s.) ; ***aveuglément,*** sur *aveuglé* et non sur *aveugle ;* ***conformément,*** sur *conformé* et non sur *conforme ;* ***précisément,*** sur *précisé* et non sur *précise ;* sur ces modèles ont été créés (ou refaits) des adverbes en *-ément* correspondant à des adjectifs en *-e* muet : *commodément, expresément, opportunément, communément, immensément, profondément, confusément, intensément, profusément, énormément, obscurément, uniformément.*

Le vieil adverbe *impuniment* a été aussi refait en ***impunément.*** Ainsi l'adverbe tendait-il à se créer un suffixe différent des suffixes de nom en *-ement (aveuglement)* et *-iment (fourniment*). Les adjectifs « uniformes » (non différenciés au féminin en ancien français), comme *fort, grand,* ont donné d'abord au Moyen Âge des adverbes comme *forment,* d'où *forment* (XIe s.) ; *grantment,* d'où *grammment* (XIIe s.). Le développement (très ancien) d'un féminin analogique en *-e* a entraîné la réfection des adverbes en *fortement* (XIIIe s.), *grandement* (XIVe s.) ;

grammment se rencontre encore au XVe s., ainsi que *briefment, loyaument,* vestiges condamnés. Après la Renaissance ne subsistent, à part *gentiment* (pour *gentilment,* v. ci-dessus), que les adverbes dérivés d'adjectifs en ***-ant*** et ***-ent,*** comme ***méchamment*** (de *méchant,* ancien participe de *meschoir),* ***excellemment*** (lat. *excellens*) ; dans ce seul cas, l'ancienne forme a prévalu sur les réfections comme *méchantement* (XVIe s.), *excellentement* (XIVe-XVIe s.), sauf pour *présentement* et *véhémentement.* L'analogie a même doté d'adverbes en *-emment* des adjectifs biformes comme *opulent, succulent, turbulent, violent* (fém. *opulente,* etc., du lat. *opulentum, opulentam*), sauf *lent (lentement,* fait sur *lente*).

Des adverbes en *-ment* ont été formés à toute époque à partir d'autres classes de mots : adjectifs pronominaux (*aucunement, autrement, mêmement, nullement, quellement*), adverbes (*arrièrement, comment, ensemblement, quasiment, souventement*), interjections (*bougrement, diablement, fichtrement*). Des noms même ont donné dans l'ancienne langue *comblement, gloutement, sacrilegement, vassalment ;* des écrivains modernes ont fabriqué *chattement* (A. Theuriet), *chiennement* (L. Bloy), *dimanchement* (Fr. Jammes), *hommement* (Balzac) ; la langue commune ne connaît guère que *nuitamment,* dont Verlaine a tiré un joli effet dans ce passage que relève Kr. Nyrop (*Grammaire historique de la langue française,* III, § 612) : *La Scarpe se parait de toute une végétation sous l'eau qui devenait fantastique, orientalement,* ***mille-et-une-nuitamment*** *belle, quand le soleil y pénétrait* (Confessions).

adverbial, e, aux [adverbjal, -o] adj. (lat. *adverbialis ;* 1550, Meigret). Qui tient de l'adverbe : *Une locution adverbiale.*

adverbialement [adverbjalmɑ̃] adv. (de *adverbial ;* XVe s., Godefroy, écrit *adverbialement*). À la façon d'un adverbe ; en tant qu'adverbe : *Un adjectif employé adverbialement.*

adversaire [adverser] n. (lat. *adversarius ;* 1155, Wace, écrit *aversaire ;* a remplacé la forme pop. de l'anc. franç. *aversier,* surtout « diable »). **1.** Personne qui lutte contre une autre dans un combat : *Heureux le héros qui* [...] *a renversé sans le blesser son adversaire* (Chateaubriand). || **2.** *Par anal.* Personne qui lutte contre une autre dans une compétition, un match. || **3.** *Fig.* Personne qui est du parti opposé dans un procès, une lutte d'intérêts, un débat, une discussion : *Mais il ne réfuta pas victorieusement les raisons de son adversaire* (France). *Jacques Collin* [...] *s'assit avec toute l'aisance d'un homme qui se sait à la hauteur de son adversaire dans une conférence où il traite de puissance à puissance* (Balzac). *Mieux vaut un adversaire intelligent qu'un ami niais* (Gide).

• SYN. : **1** *antagoniste, ennemi ;* **2** et **3** *compétiteur, concurrent, contradicteur, opposant, rival.* — CONTR. : **1** *allié, défenseur, partisan ;* **2** et **3** *auxiliaire, complice, partenaire, partisan.*

• REM. On peut dire *un adversaire* en parlant d'une femme.

adversatif, ive [adversatif, -iv] adj. (lat. *adversativus ;* 1550, Meigret). Se dit d'un mot grammatical qui marque l'opposition : *« Mais » est une conjonction adversative.*

adverse [advers] adj. (lat. *adversus ;* 1080, *Chanson de Roland,* sous la forme *avers ; advers,* XVe s., refait d'après la forme du mot lat.). Qui se trouve en opposition avec ; qui est opposé à : *Toute opinion est une traduction très simple de l'opinion adverse* (Valéry). *La France est divisée en deux blocs adverses, et ceux qui, comme moi, se trouvent entre les deux, n'ont plus qu'à choir dans le vide* (Duhamel). || Littér. *Fortune adverse,* malchance. || *Partie adverse,* dans un procès, la partie contre laquelle on plaide.

• SYN. : *contraire, opposé.* — CONTR. : *allié, ami, associé.*

adversité [adversite] n. f. (lat. ecclés. *adversitas ;* 1145, Evrart de Kirkham ; écrit aussi *aversité* du XIIe s. au XVIe s.). **1.** Sort contraire : *Ceux qui m'ont cru faire céder en m'opprimant se sont trompés ; l'adversité est pour moi ce qu'était la terre pour Antée : je reprends des forces dans le sein de ma mère* (Chateaubriand). *Il s'était roidi contre l'adversité* (Hugo). || **2.** État d'une personne qui éprouve des revers : *Ils ont voulu faire voir qu'il est possible d'être homme, même dans l'adversité* (Sartre).

• SYN. : **1** *épreuve* (littér.), *fatalité, infortune, malheur ;* **2** *détresse, disgrâce, malchance, malheur, misère.* — CONTR. : **1** *bonheur, chance, félicité, fortune, prospérité.*

ad vitam aeternam [advitameternam] loc. adv. (mots lat. signif. « pour la vie éternelle »). A jamais, pour toujours. (S'emploie fréquemment avec une nuance faussement emphatique, ironique ou amusée.)

adynamie [adinami] n. f. (gr. *adunamia ;* 1787, *Encycl. méthodique*). Absence totale de forces physiques accompagnant certaines maladies graves : *Une adynamie aggravée par le repos* (Huysmans).

adynamique [adinamik] adj. (de *adynamie ;* 1863, Littré). **1.** Se dit d'un état pathologique caractérisé par l'absence de force. || **2.** Se dit d'une personne faible, abattue, sans force.

aède [aɛd] n. m. (gr. *aoidos,* chanteur, poète ; 1853, Leconte de Lisle). Poète grec qui, à l'époque primitive, composait et chantait des hymnes, des épopées : *L'aède aux chants aimés va célébrer les dieux* (Leconte de Lisle).

ægipan (ou **ægypan, aigipan, égipan, égypan**) [ɛʒipɑ̃] n. m. (gr. *Aigipan,* de *aix, aigos,* chèvre, et *Pan,* dieu des Bergers ; milieu du XIXe s.). **1.** Monstre mythologique, appelé aussi *capricorne,* représenté avec des cornes et des pieds de chèvre : *Et l'Aigipan moqueur* [...] *craindra de te déplaire* (Leconte de Lisle). *Des ægipans aux yeux de dieux, aux pieds de bête, | Joutant avec le vieux Silène, s'essoufflant | A se vider quelque outre énorme dans le flanc* (Hugo). *Les princes, les bergers et les ægypans étaient maintenant évanouis* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Personnage d'un aspect grotesque ou bizarre : *Des bouchers, manches de chemise retroussées, cheminaient aux portières ; d'autres égipans noirs étaient groupés sur l'impériale* (Chateaubriand).

aérage [aeraʒ] n. m. (de *aérer ;* 1758, de Tilly, dans l'expression *fosse d'airage*). Circulation souterraine de l'air dans les galeries et les puits de mines : *À mesure qu'on s'enfonçait dans les autres voies, qui recevaient seulement leur part disputée d'aérage, le vent tombait, la chaleur croissait* (Zola).

aérateur, trice [aeratœr, -tris] adj. (de *aérer ;* 1866, Larousse). Qui sert à aérer : *Un conduit aérateur.*

◆ **aérateur** n. m. (XXe s.). Appareil servant à l'aération d'un local, d'une pièce.

aération [aerasjɔ̃] n. f. (de *aérer ;* début du XIXe s.). **1.** Action d'aérer : *Un conduit d'aération.* || **2.** Ouverture, dispositif permettant d'aérer : *Une pièce qui a une aération insuffisante.*

• SYN. : *ventilation.*

aéré, e [aere] adj. (part. passé de *aérer ;* XVIe s., Rabelais). Se dit d'un lieu où l'air circule : *Une mansarde, qui, à défaut d'autres avantages, était très aérée* (Rolland). || *Fig.* Se dit de ce qui n'est pas compact, de ce qui présente un aspect clair, net : *Une présentation aérée facilite la lecture d'un ouvrage.*

aérer [aere] v. tr. (du lat. *aer,* air, empr. au gr. *aêr ;* 1398, *Dict. général ;* var. *airier, airer* en anc. franç.). [Conj. **5.**] **1.** Renouveler l'air dans un lieu : *Elle se levait avant les domestiques pour aérer la maison* (Mauriac). || **2.** Exposer à l'air : *Il les bassinait* [les melons sous cloches], *les aérait* (Flaubert). || **3.** *Par extens.* Rendre moins compact, moins dense, moins serré : *Et les bois eux-mêmes au loin, aménagés, aérés de larges clairières, semblaient déborder de plus de sève* (Zola). *Secouant la tête d'un geste de petite fille, pour aérer, alléger ses cheveux bretons, inaccessibles à la raie* (Montherlant). || **4.** *Fig.* Rendre moins dense, couper par des intervalles : *Profitant d'un silence dont le directeur aérait son exposé* (Aymé). *Aérer une copie.*

|| **5.** Introduire de la variété, de l'imprévu, parfois de la gaieté : *Les galéjades du tribun avaient le mérite d'aérer, de temps à autre, l'atmosphère de ces discussions en vase clos* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *ventiler.*

◆ **s'aérer** v. pr. **1.** Respirer à loisir le bon air : *Le voisinage du Luxembourg, où les enfants pourraient s'aérer* (Daudet). || **2.** Fig. *S'aérer l'esprit,* ou simplem. *s'aérer,* chasser ses soucis, ses préoccupations.

aérien, enne [aerjɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. *aer,* air ; XII^e s., *le Livre des Rois ;* var. *aerin,* en anc. franç., encore au XVI^e s.).

I. 1. *Vx.* Formé d'air : *Pas un rayon du jour ; nul souffle aérien* (Hugo). || **2.** *Poét.* Qui a la légèreté de l'air : *Souvent elle entrait en levant le filet bleu ou brun qui fait aux boutiques, d'un treillis de soie, une porte aérienne* (Goncourt). || **3.** *Fig.* Qui n'a plus rien de terrestre, de matériel : *La harpe éolienne | Mêlant au bruit des eaux sa plainte aérienne | Résonne d'elle-même au souffle des zéphyrs* (Lamartine). *Certaines des choses un peu aériennes que j'ai écrites, qui ont l'air heureuses, dictées par le ciel, me sont ainsi venues pendant que je tenais à peine en place* (Romains).

II. 1. Qui vit, se trouve dans l'air : *Animal aérien. Tige aérienne. Autour du vaste horizon surgissaient dans le ciel les dômes des mosquées et les minarets aigus, longues tiges surmontées d'aériennes couronnes de lumières* (Loti). *Ma chambre était située à une hauteur aérienne* (Baudelaire). || Poét. *Le peuple aérien,* les oiseaux. || **2.** Qui a lieu dans l'air : *Mes yeux ne peuvent suivre la course aérienne* [des oiseaux, des nuages] *sans une sorte d'attendrissement* (Chateaubriand). *Navigation aérienne.* || **3.** *Par extens.* Qui se rapporte à l'aviation et aux avions : *Base aérienne. Catastrophe aérienne.* || *Forces aériennes,* ensemble des formations de combat des aviations militaires. || *Ligne aérienne,* itinéraire parcouru par un service régulier d'avions. || *Pont aérien,* liaison presque ininterrompue par avions avec un lieu inaccessible par d'autres moyens.

● SYN. : **I, 2** *diaphane, éthéré, léger, subtil, vaporeux ;* **3** *céleste, éthéré, immatériel, irréel, léger.* — CONTR. : **I, 2** et **3** *grossier, lourd ;* **II, 1** *aquatique, souterrain, terrestre.*

◆ **aérien** n. m. Appareil collecteur (antenne ou cadre) d'ondes radio-électriques.

aérifère [aerifɛr] adj. (du lat. *aer,* air, et *ferre,* porter ; début du XIX^e s.). Se dit d'un conduit organique qui amène l'air.

aériforme [aerifɔrm] adj. (du lat. *aer,* air, et *forma,* forme ; 1780, Guyton de Morveau). Qui a les propriétés physiques de l'air : *Un fluide aériforme.*

aérium [aerjɔm] n. m. (du lat. *aerius,* relatif à l'air ; milieu du XX^e s.). Établissement de repos au grand air.

1. aér(o)- [aero *ou* aerɔ], élément tiré du gr. *aêr, aeros,* air, ou du lat. *aer, aeris,* air, et entrant comme préfixe dans de nombreux composés.

2. aéro [aero] n. m. Abrév. fam. et vieillie de AÉROPLANE, employée surtout pendant la Première Guerre mondiale.

aérobie [aerɔbi] adj. et n. m. (du préf. *aéro-* et du gr. *bios,* vie ; 1875, mot créé par Pasteur). Se dit des micro-organismes qui se développent en présence d'air ou d'oxygène libre : *La plupart des moisissures sont aérobies.*

● CONTR. : *anaérobie.*

◆ adj. En aéronautique, se dit d'un propulseur ne pouvant fonctionner que dans l'atmosphère, à laquelle il emprunte l'oxygène indispensable à la combustion de son carburant.

aérobus [aerɔbys] n. m. (du préf. *aéro-* et de *bus ;* début du XX^e s.). Avion de grandes dimensions, aménagé pour le transport de nombreux passagers.

aéro-club [aerɔklœb] n. m. (du préf. *aéro-* et de l'angl. *club ;* 1906, Larousse). Centre de formation et d'entrainement pour les pilotes de l'aviation civile.

● Pl. *des* AÉRO-CLUBS.

aérodrome [aerɔdrom] n. m. (du préf. *aéro-* et du gr. *dromos,* course ; 1906, Larousse). Terrain spécialement aménagé pour le décollage et l'atterrissage des avions : *Les aérodromes installés sur les plateaux du voisinage lancent tout le jour dans le ciel des essaims de machines grondantes* (Duhamel).

aérodynamique [aerɔdinamik] adj. (du préf. *aéro-* et du gr. *dunamis,* puissance ; 1891, *l'Aéronaute*). **1.** Qui se rapporte à l'influence de l'air sur un corps en mouvement : *Laboratoire aérodynamique.* || **2.** *Fam.* Se dit d'une carrosserie profilée pour réduire le plus possible la résistance de l'air, et, *par extens.,* du véhicule lui-même : *Une voiture aérodynamique.*

◆ n. f. (1842, Acad.). Science qui a pour objet l'étude des mouvements de l'air et des phénomènes physiques liés au déplacement des corps.

aérodyne [aerɔdin] n. m. (du préf. *aéro-* et du gr. *dunamis,* force ; 1928, Larousse). Nom générique donné à tout appareil volant plus lourd que l'air.

aérogare [aerɔgar] n. f. (du préf. *aéro-* et de *gare ;* 1928, Larousse). **1.** Dans un aéroport, ensemble des bâtiments réservés aux voyageurs et aux marchandises. || **2.** À l'intérieur d'une grande ville, lieu de départ et d'arrivée des services d'autocars et d'hélicoptères assurant la liaison avec l'aéroport.

aérogastrie [aerɔgastri] n. f. (du préf. *aéro-* et du gr. *gastêr, gastros,* estomac ; 1959, Larousse). Présence dans l'estomac d'une certaine quantité d'air, pouvant déterminer des troubles digestifs.

aéroglisseur [aeroglisœr] n. m. (du préf. *aéro-* et de *glisser ;* milieu du XX^e s.). Véhicule terrestre ou marin se déplaçant sur un coussin d'air.

aérogramme [aerɔgram] n. m. (du préf. *aéro-* et du gr. *gramma,* écriture, lettre ; 1951, Larousse). Lettre expédiée par avion.

aérographe [aerɔgraf] n. m. (du préf. *aéro-* et du gr. *graphein,* écrire ; 1928, Larousse). Appareil servant à pulvériser de l'encre, de la couleur liquide.

aérolithe ou **aérolite** [aerɔlit] n. m. (du préf. *aéro-* et du gr. *lithos,* pierre ; 1863, Littré). Masse minérale tombant de l'espace céleste sur la Terre : *En quel lieu, dans quel site | Viens-je de choir, Monsieur, comme un aérolithe* (Rostand).

● SYN. : *météorite.*

aérologie [aerɔlɔʒi] n. f. (du préf. *aéro-* et du gr. *logos,* science ; 1696, Cally). Science qui a pour objet l'étude des hautes couches de l'atmosphère.

aéromancie [aerɔmɑ̃si] n. f. (lat. *aeromantia,* du gr. *aeromanteia ;* 1335, G. de Digulleville, écrit *aerimancie ;* XVI^e s., Rabelais). Art de prédire l'avenir par l'observation de phénomènes aériens.

aéromaritime [aeromaritim] adj. (du préf. *aéro-* et de *maritime ;* milieu du XX^e s.). Qui concerne à la fois les transports aériens et les transports maritimes.

aéromètre [aerɔmɛtr] n. m. (de *aérométrie ;* 1771, Trévoux). Instrument servant à déterminer la densité de l'air, des gaz.

aérométrie [aerɔmetri] n. f. (du préf. *aéro-* et du gr. *metron,* mesure ; 1712, *Journ. de Trévoux*). Science qui a pour objet l'étude des propriétés physiques de l'air.

aéromodélisme [aeromɔdelism] n. m. (du préf. *aéro-* et de *modèle ;* milieu du XX^e s.). Art de construire et de faire voler des modèles réduits d'avions.

aéronaute [aerɔnot] n. m. (du préf. *aéro-* et du gr. *nautês,* matelot ; 1784, J.-L. Carra). *Vx.* Personne qui monte à bord d'un aérostat.

aéronautique [aerɔnotik] adj. (de *aéronaute ;* 1784, J.-L. Carra). Qui a rapport à la navigation aérienne : *Constructions aéronautiques.*

◆ n. f. (1835, Raymond). **1.** Science de la navigation aérienne. || **2.** Technique de la construction des avions et des engins aériens ; secteur industriel qui s'occupe de cette construction : *Un ingénieur de l'aéro-*

nautique. || **3.** *Aéronautique navale,* forces aériennes de la marine militaire. (On dit plus souvent AÉRONAVALE n. f.)

aéronaval, e, als [aerɔnaval] adj. (du préf. *aéro-* et de *naval ;* 1861, Landur, *Presse scientifique des Deux Mondes,* au sens 1 ; au sens 2, 1928, Larousse). **1.** *Vx.* Destiné à la navigation aérienne : *Une machine aéronavale.* || **2.** Qui se rapporte à la fois à la marine et à l'aviation : *Une bataille aéronavale.*

◆ **aéronavale** n. f. L'aéronautique navale.

aéronef [aerɔnɛf] n. m. (du préf. *aéro-* et de l'anc. franç. *nef,* navire ; 1844, *le Magasin pittoresque*). Nom générique de tous les appareils d'aviation (langue administrative).

● REM. Ce nom a longtemps été du féminin, à cause du second terme *nef.*

aérophagie [aerɔfaʒi] n. f. (du préf. *aéro-* et du gr. *phagein,* manger ; 1906, Larousse). Absorption excessive d'air, entraînant la présence d'un surcroît d'air dans l'estomac ou dans l'intestin, source de troubles fonctionnels variés.

aérophobie [aerɔfɔbi] n. f. (du préf. *aéro-* et de *phobie ;* 1863, Littré). Crainte maladive de l'air, des courants d'air, du vent.

aéroplane [aerɔplan] n. m. (du préf. *aéro-* et de *[forme] plane ;* 1855, date du brevet de J. Pline ; vulgarisé v. 1903 jusque vers 1930). Ancien nom de l'avion : *Dans le ciel léger, six aéroplanes, volant bas, en triangle, se dirigeaient vers le nord-est* (Martin du Gard).

aéroport [aerɔpɔr] n. m. (du préf. *aéro-* et de *port ;* 1922, Larousse). Ensemble des installations aménagées au sol, le plus souvent à proximité d'une grande ville, pour le trafic des lignes aériennes de transport : *La voiture de l'aéroport stoppe net à l'entrée du hangar* (Saint-Exupéry).

aéroporté, e [aeropɔrte] adj. (du préf. *aéro-* et de *porté ;* 1928, Larousse). Transporté par la voie des airs.

aéropostal, e, aux [aeropɔstal, -o] adj. (du préf. *aéro-* et de *postal ;* 1928, Larousse). Relatif à la poste aérienne : *Le trafic aéropostal.*

aéroscaphe [aerɔskaf] n. m. (du préf. *aéro-* et du gr. *skaphê,* barque ; 1859, Hugo). *Vx.* Aéronef : *L'aéroscaphe suit son chemin ; il n'a peur | Ni des pièges du soir, ni de l'âcre vapeur, | Ni du ciel morne où rien ne bouge* (Hugo).

aérosol [aerɔsɔl] n. m. (du préf. *aéro-* et de *sol,* solution ; 1950, Larousse). Dispersion, en particules très fines, d'un liquide ou d'une solution dans un gaz (air ou oxygène) : *Les aérosols constituent un mode d'administration de certains médicaments (pénicilline, atropine, etc.).*

aérosondage [aerɔsɔ̃daʒ] n. m. (du préf. *aéro-* et de *sondage ;* 1960, Larousse). Sondage par ballon des hautes régions de l'atmosphère.

aérospatial, e, aux [aerɔspasjal, -o] adj. (du préf. *aéro-* et de *spatial ;* 1961, *les Ailes*). Relatif à la navigation dans les espaces cosmiques.

aérostat [aerɔsta] n. m. (du préf. *aéro-* et du gr. *statos,* soutenu ; 1783, Meusnier, *Mémoire*). Appareil rempli d'un gaz plus léger que l'air et qui peut ainsi s'élever dans l'atmosphère.

aérostation [aerɔstasjɔ̃] n. f. (de *aérostat ;* 1784, *Journ. de Paris*). Art de construire et de diriger des aérostats.

aérostatique [aerɔstatik] adj. (de *aérostat ;* 1783, A. Deparcieux). Qui a rapport à l'aérostation : *Machine aérostatique.*

◆ n. f. (1784, *Journ. de Paris*). Théorie de l'équilibre des gaz à l'état de repos.

aérostier [aerɔstje] n. m. (de *aérostat ;* d'abord *aérostatier,* puis *aérostier,* 1794, décret de la Convention). **1.** *Vx.* Observateur militaire à bord d'un aérostat. || **2.** Celui qui manœuvre un aérostat.

aéroterrestre [aerɔtɛrɛstr] adj. (du préf. *aéro-* et de *terrestre ;* milieu du XX^e s.). Qui concerne à la fois les forces armées de terre et de l'air.

Aérotrain (marque déposée) n. m. (du préf. *aéro-* et de *train ;* 1966). Véhicule sustenté par coussin d'air, glissant à grande vitesse sur une voie spéciale.

● SYN. : *aéroglisseur.*

aétite [aetit] n. f. (lat. *aetites,* du gr. *aetitês,* pierre d'aigle ; XII^e s., *Dict. général,* écrit *echites ;* XVI^e s., Du Pinet). Variété d'oxyde de fer naturel, communément appelée *pierre d'aigle,* parce que, prétendait-on, les aigles la portaient dans leur nid pour faciliter la ponte.

affabilité [afabilite] n. f. (lat. *affabilitas ;* XIII^e s., Godefroy). Qualité d'une personne affable : *Un grand air d'aristocratie et beaucoup d'affabilité servaient d'enveloppe au libertin* (Balzac). *Je fus quelque peu gêné tout d'abord par l'extrême affabilité de cet homme énorme, qui me prit aussitôt par le bras pour m'entrainer dans les allées du parc* (Gide).

● SYN. : *amabilité, aménité, civilité, courtoisie, empressement, gentillesse, politesse, urbanité.* — CONTR. : *arrogance, brusquerie, brutalité, dédain, fierté, froideur, hauteur, morgue, réserve.*

affable [afabl] adj. (lat. *affabilis,* proprem. « d'un abord facile », de *affari,* parler à ; 1367, J. Le Bel). **1.** Se dit d'une personne courtoise et bienveillante dans son accueil : *Affable et grand seigneur, il semblait ne rien voir* (Maupassant). || **2.** Se dit d'un comportement courtois et bienveillant : *N'est-ce pas ? ajouta-t-elle avec un demi-sourire affable* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** et **2** *accueillant, aimable, amène, avenant, empressé, gracieux, liant, obligeant, poli, serviable.* — CONTR. : **1** et **2** *abrupt, altier, arrogant, bourru, brusque, brutal, désagréable, dur, fier, hautain, impoli, intraitable, revêche.*

affablement [afabləmɑ̃] adv. (de *affable ;* 1532, Pierre Desrey). D'une manière affable : *Le beau-frère, affablement, vient à nous et nous demande si nous voulons* [...] *voir la chambre de Charles-Louis* (Gide).

affabulateur, trice [afabylatœr, -tris] n. (de *affabulation ;* fin du XIX^e s.). **1.** *Littér.* Personne qui sait construire habilement une intrigue pour une œuvre d'imagination : *Avec de tels dons d'observateur, d'affabulateur et de reconstructeur du réel* (Gide). || **2.** *Péjor.* Personne qui invente ce dont elle parle, sans souci de la vérité : *Qui pouvait prévoir qu'un grand tribun* [...] *deviendrait un épais affabulateur ?* (Péguy). [On dit auj. FABULATEUR.]

● SYN. : **2** *mythomane.*

affabulation [afabylasjɔ̃] n. f. (bas lat. *affabulatio,* moralité d'une fable ; fin du XVIII^e s., Laharpe). **1.** *Vx.* Moralité d'une fable, d'un récit : *Plusieurs de ses affabulations sont défectueuses, et Phèdre et La Fontaine en ont corrigé plusieurs* (Laharpe). || **2.** *Par extens.* Organisation de l'intrigue d'une œuvre d'imagination : *Dostoïevsky nous permet* [...] *d'assister au travail d'affabulation* [...] *de son esprit* (Gide). || L'intrigue ainsi organisée : *Qu'il me pardonne d'avoir, dans l'affabulation de mon livre, mêlé à sa noble existence si droite et si ouverte, un drame sinistre tiré d'ailleurs* (Daudet).

affabuler [afabyle] v. tr. (de *affabulation ;* début du XX^e s.). *Affabuler une intrigue,* la construire pour une œuvre d'imagination : *Tant de mots sont-ils nécessaires ? et la contention de l'esprit, l'effort d'affabuler une intrigue, pour tendre devant le lecteur cette broderie bariolée qui, pour un temps, devant lui s'interpose et voile la réalité* (Gide).

affadi, e [afadi] adj. (part. passé de *affadir*). Qui a perdu sa saveur, son piquant (au pr. et au fig.) : *Julius ne donnait de ses traits* [de son père] *qu'une réplique affadie* (Gide).

affadir [afadir] v. tr. (de *fade ;* XIII^e s., *Hist. de Guillaume le Maréchal, Dict. général*). **1.** Class. *Affadir le cœur,* causer du dégoût, donner la nausée par sa fadeur : *Il y a de bonnes viandes qui affadissent le cœur* (La Rochefoucauld). || **2.** *Class. et fig.* Causer de la répugnance, de l'aversion : *Ces gens* [...] *l'affadissaient, | L'endormaient en contant leur flamme* (La Fontaine). || **3.** Rendre fade : *Affadir une sauce.* || **4.** *Fig.* Ôter toute vigueur, toute énergie, tout piquant : *L'art de la composition est l'art d'affadir*

(Léautaud). || **5.** *Spécialem.* Ôter de la vivacité, de l'éclat à des couleurs : *Des terrains plantés d'oliviers dont la couleur grise est encore affadie par la poussière* (Gautier).

● SYN. : **4** *affaiblir, édulcorer ;* **5** *ternir.*

◆ **s'affadir** v. pr. Devenir insipide ; perdre son caractère, son accent : *L'enfance est le sel de la terre. Qu'elle s'affadisse et le monde ne sera bientôt plus que pourriture* (Bernanos).

affadissant, e [afadisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *affadir ;* 1611, Cotgrave). **1.** Qui produit une sensation de fadeur : *L'affadissante odeur des cierges et de l'huile des veilleuses* (Goncourt). || **2.** *Fig.* Qui ôte toute vigueur, toute fraîcheur : *On dit que pour être heureux après des siècles d'hypocrisie et de sensations affadissantes, il fallait aimer la patrie d'un amour réel et chercher les actions héroïques* (Stendhal).

● SYN. : **1** *écœurant ;* **2** *amollissant, débilitant.* — CONTR. : **2** *excitant, stimulant.*

affadissement [afadismɑ̃] n. m. (de *affadir ;* 1578, La Boderie, *Dict. général*). **1.** Le fait de devenir fade ; état de ce qui a perdu sa saveur : *L'affadissement d'un ragoût.* || **2.** *Fig.* Le fait de perdre son sel, de devenir fastidieux, écœurant : *Avant qu'Alain ait commencé à vivre, ce que les autres hommes appelaient vie subissait à ses yeux un affadissement étrange, une immense dépréciation* (Mauriac).

affaibli, e [afɛbli] adj. (part. passé de *affaiblir*). Se dit d'une personne dont les forces ont diminué, d'une chose dont l'intensité est devenue plus faible (au pr. et au fig.) : *Ses jambes affaiblies le soutenaient à peine* (Musset). *Leur chant d'airain que la brise m'apporte, tantôt plus fort et tantôt plus affaibli* (Maupassant) ; et substantiv. : *C'était si étrange d'obliger un médecin à faire six kilomètres en carriole, le soir, pour ausculter un affaibli !* (Mauriac).

affaiblir [afɛblir] v. tr. (de *faible ;* XII[e] s., *Psautier de Cambridge*). **1.** Rendre plus faible, diminuer la force organique d'une personne : *Sa maladie l'a affaibli.* || **2.** Rendre plus faible aux sens, diminuer l'intensité, l'acuité de quelque chose : *Des détonations lointaines, sourdes comme si le ciel bas les eût affaiblies, battaient l'air vers le centre de la ville* (Malraux). *Affaiblir une couleur.* || **3.** Ôter de l'épaisseur à une chose, en diminuer le poids, etc. : *Affaiblir une monnaie.* || **4.** *Fig.* Ôter de la rigueur, de la force à : *Loin de vouloir affaiblir cette discipline, je pense qu'elle a besoin d'être corroborée sur beaucoup de points* (Vigny). || **5.** *Fig.* Ôter de la précision, de l'efficacité, de la vivacité à : *Affaiblir la volonté. Le souvenir des choses terrestres n'arrivait à mon cœur qu'affaibli et diminué* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *abattre, amoindrir, débiliter, épuiser, miner ;* **2** *adoucir, amortir, atténuer, effacer, émousser, éteindre, modérer, tempérer ;* **4** *briser, ébranler, miner, saper ;* **5** *altérer, amoindrir, amollir, diminuer.* — CONTR. : **1** *fortifier, réconforter, relever ;* **2** *accentuer, amplifier, augmenter, grossir, intensifier, multiplier, rehausser ;* **4** et **5** *affermir, consolider, fortifier, raffermir, renforcer.*

◆ v. intr. *Class.* Devenir faible : *Je sens affaiblir ma force et mes esprits* (Racine).

◆ **s'affaiblir** v. pr. **1.** Devenir faible, perdre sa vitalité : *Virginie s'affaiblissait. Des oppressions, de la toux, une fièvre continuelle* (Flaubert). || **2.** Diminuer d'intensité : *Le crépitement de la pluie sur les toits s'affaiblit* (Malraux). || **3.** *Fig.* Perdre de sa vigueur, de son efficacité, de sa précision : *Je lui avais parlé d'un air gai, pour ne pas m'affaiblir* (Vigny). *Ce souvenir sacré s'affaiblissait* (Hugo).

● SYN. : **1** *baisser, décliner, dépérir, faiblir ;* **2** et **3** *décliner, décroître, diminuer, faiblir.* — CONTR. : **1** *se fortifier, se relever, se remettre, reprendre, se rétablir ;* **2** *s'amplifier, augmenter, grossir ;* **3** *s'intensifier, se renforcer.*

affaiblissant, e [afɛblisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *affaiblir ;* 1690, Furetière, écrit *affoiblissant*). Qui diminue la vigueur corporelle : *D'affaiblissants chagrins* (Baudelaire). *Des mines plombées par le manque d'air et le régime affaiblissant de l'hôpital* (Courteline).

● SYN. : *débilitant, déprimant, épuisant.*

affaiblissement [afɛblismɑ̃] n. m. (de *affaiblir ;* 1290, Drouart). **1.** Diminution des forces, de l'énergie d'une personne : *L'affaiblissement de la santé, de la vue. Le patient arrive, après ses emportements, à des affaiblissements* (Balzac). || **2.** *Fig.* Diminution de force, d'intensité d'une idée, d'un sentiment : *Je ne suis pas éloigné, en présence de tous ces faits, de conclure que la sensibilité chez les modernes est en voie d'affaiblissement* (Valéry). *Claude y pensait, dès que l'affaiblissement provisoire de l'obsession le rendait au désœuvrement* (Malraux). || **3.** Spécialem. *Affaiblissement de sens,* changement du sens d'un mot dont la signification nouvelle est atténuée par rapport à la première.

● SYN. : **1** *asthénie, baisse, déclin, faiblesse, fatigue ;* **2** *appauvrissement, atténuation, décadence, déclin, dégradation, effacement ;* **3** *atténuation.* — CONTR. : **1** *guérison, rétablissement ;* **2** *affermissement, consolidation, raffermissement, renforcement.*

affainéantir (s') [safɛneɑ̃tir] v. pr. (de *fainéant ;* 1584, Jean Duret, écrit *affaixneantir).) Class.* Devenir mou et paresseux : *Les grandes possessions des biens de fortune sont cause que l'on s'affainéantit* (Ch. Sorel).

affaire [afɛr] n. f. (de à et de *faire ;* XII[e] s., Marbode, *Dict. général ;* d'abord masc. jusqu'au XVI[e] s., des deux genres du XVI[e] au XVII[e] s., fém. depuis). **1.** Ce que l'on a à faire, ce que l'on doit faire ; occupation, obligation : *Une affaire importante, sérieuse. C'était un garçon honnête et rieur, connaissant son affaire, mais sans ambition* (Aymé). || *Avoir affaire à quelqu'un,* se trouver en rapport avec lui pour quelque raison : *Il a eu affaire à moi pour une question de passeport* (Romains). || *Vous aurez affaire à moi,* prenez garde (se dit généralement par menace). || *Avoir affaire à forte partie,* se trouver aux prises avec quelqu'un d'habile, de redoutable, avec quelque chose de difficile. || *Avoir affaire avec quelqu'un,* être en rapport avec lui, traiter avec lui d'intérêrts concernant ses activités professionnelles : *Quoique Olivier eût souvent affaire avec lui, ils se voyaient très peu* (Rolland). *J'ai affaire avec ces pauvres hommes de la terre* (Duhamel). || Class. *Avoir affaire, bien affaire de quelqu'un, de quelque chose,* en avoir besoin : *Quelqu'un eût-il jamais cru | Qu'un lion d'un rat eût affaire ?* (La Fontaine). || **2.** (avec un complément du nom ou un possessif) Ce qui concerne une personne en particulier, un intérêt déterminé : *Une affaire d'honneur, d'argent. Se mêler des affaires d'autrui. Et cependant c'est l'affaire du poète de nous donner la sensation de l'union intime entre la parole et l'esprit* (Valéry). *Leur grande affaire ici était de vivre agréablement, de se promener, de bien manger, de causer, de recevoir d'agréables amis à qui ils faisaient faire d'amusantes parties de billard, de bons repas, de joyeux goûters* (Proust). || Vx. *Une affaire d'amour,* une aventure galante : *Une affaire d'amour ne tient au cœur que faiblement* (Lesage). || *Affaire d'État,* affaire de la plus haute importance. || *Ce n'est pas mon affaire,* cela ne me regarde pas. || *C'est mon affaire, ce sont mes affaires, c'est son affaire,* etc., cela ne regarde personne d'autre que moi, que lui, etc. : *Oh ! je ne me mêle pas à tout ça ; si ça amuse le pauvre Swann de faire des bêtises et de ruiner son existence, c'est son affaire* (Proust). || *Être l'affaire de quelqu'un* (vx), *faire l'affaire de quelqu'un,* lui convenir : *Mais le moindre grain de mil | Serait bien mieux mon affaire* (La Fontaine). || *Être à son affaire,* être occupé à quelque chose qui convient parfaitement, qui plaît particulièrement. || *J'en fais mon affaire,* je m'en charge. || Fam. *Mêlez-vous de vos affaires,* cela ne vous regarde pas. || **3.** (avec un complément du nom) Ce qui dépend de quelque chose : *C'est une affaire de goût, de temps. Comment expliquer cette faveur ? Affaire de mode, disait-on* (Gide). || *C'est l'affaire de quelques jours, d'un mois,* etc., il suffira d'y employer, de laisser passer quelques jours, un mois, etc. || **4.** La chose dont il s'agit : *L'affaire ne pressait pas beaucoup* (Sand). || *C'est une autre affaire,* c'est très différent. || *Le temps ne fait rien à l'affaire,* le temps importe peu. || Class. *Point d'affaire* ou *point d'affaires,* peine perdue : *J'ai beau lui faire signe et montrer que c'est ruse : | Point d'affaire, il poursuit sa pointe jusqu'au bout* (Molière) ; il n'en est pas question : *De l'amitié tant*

qu'il vous plaira, mais de l'argent, point d'affaires (Molière). || Class. *Pour cette affaire,* pour cette raison : *Les Latins les* [ces mois] *nommaient douteux pour cette affaire* (La Fontaine). || **5.** Chose qu'on ne veut pas ou qu'on ne peut pas préciser : *C'est une affaire dont on se sert dans les imprimeries* (Romains). || **6.** Ce qui suscite des soucis, présente des difficultés ; objet de préoccupation : *Ce fut toute une affaire pour l'installer* (Zola). || *Spécialem.* Ce qui présente un danger : *Être hors d'affaire.* || *Ce n'est pas une petite affaire, c'est toute une affaire,* c'est une chose difficile. || *Se mettre une affaire sur les bras,* s'attirer des ennuis. || *Se tirer d'affaire,* sortir avec succès d'une difficulté, d'une situation scabreuse ou périlleuse : *Parbleu, j'avais certaines habiletés dans mon sac, moyennant quoi l'on se tire toujours d'affaire ; mais plus j'en aurais eu besoin, plus il me répugnait d'y recourir* (Gide). || *La belle affaire !,* quelle importance !, peu importe : *Jérôme vient me voir quelquefois ! Après ? On ne s'en cache pas ! Entre cousins ! La belle affaire !* (Martin du Gard). || Ironiq. *Se faire une affaire de quelque chose,* s'en exagérer l'importance. || Pop. *Avoir son affaire,* avoir eu le châtiment qu'on méritait, avoir son compte. || Pop. *Faire son affaire à quelqu'un,* le châtier rudement, le tuer : *Et quand un Prussien isolé, estafette ou maraudeur, traînait du côté des carrières, on lui faisait son affaire sans bruit et vivement* (Daudet). || **7.** Class. et littér. *Affaire d'honneur,* ou simplem. *affaire,* querelle engageant l'honneur, duel : *Nous vidons sur le pré l'affaire sans témoins* (Corneille). *Il eut une affaire d'honneur qu'il s'attira par son humeur* (Lesage). *J'ai appris qu'il avait eu quelques affaires en Italie et qu'il s'était battu plusieurs fois* (Rousseau). *Il eut un jour, à la suite de je ne sais plus quel article, une affaire avec le directeur du journal « le Gaulois »* (Daudet). || **8.** *Vx.* Rencontre de combattants, engagement militaire : *De Marengo à la Moscova, j'ai vu de bien belles affaires* (Vigny). *Une affaire assez chaude avait eu lieu entre les Français et les Autrichiens du côté de Mons* (Chateaubriand). || **9.** Ce qui fournit matière à discussion, ce qui met aux prises des personnes, des États ; en particulier, litige, procès : *Une affaire civile, criminelle. Juger, plaider une affaire. L'Affaire Dreyfus.* || **10.** Entreprise commerciale ou industrielle : *Gérer une affaire. Il a une grosse affaire de textiles.* || **11.** Marché, transaction commerciale, spéculation : *Après trois heures de discussion, l'affaire fut conclue. Je suis bien étonné que vous ayez traité une affaire pareille sans vous entourer de plus d'informations* (Romains). || Fam. *Faire affaire,* conclure un marché, se mettre d'accord. || *C'est une bonne affaire, c'est une affaire,* c'est un marché avantageux, une occasion intéressante. || *C'est une affaire faite ou entendue,* c'est promis, vous pouvez y compter. || **12.** *Arg.* Coup à faire, vol : *C'est mon camarade d'affaire.*

• SYN. : **1** *activité, devoir, obligation, travail ;* **2** *but, histoire, préoccupation, rôle, souci ;* **3** *problème, question ;* **5** *chose, machin* (fam.), *truc* (fam.) ; **6** *complication, difficulté, embarras, ennui, histoire* (fam.), *souci ;* **8** *attaque, bataille, combat ;* **9** *démêlé, litige, procès, querelle, scandale.*

◆ **affaires** n. f. pl. (début du XIXe s.). **1.** Ensemble des activités relatives à la gestion des intérêts publics ou privés : *Les affaires de la commune l'intéressent et font son occupation presque unique* (Gide). *Les affaires étrangères. Expédier les affaires courantes. Régler ses affaires.* || **2.** *Spécialem.* Activités commerciales, industrielles, financières : *En ce temps-là, qui n'est pas fort lointain, on ne disait pas encore « les affaires » avec l'accent spécial qu'on y met aujourd'hui. On disait de façon plus modeste et plus précise « le commerce »* (Duhamel). *On lit aisément dans Beyle qu'il eût aimé de traiter de grandes affaires en se jouant* (Valéry). *Avoir le génie des affaires. Être dans les affaires. Être dur en affaires.* || *Homme d'affaires,* celui dont le métier est de traiter des affaires financières, commerciales, etc. : *C'était un de ces hommes d'affaires, comme il y en a dans toutes les grandes villes, plongés dans des chicanes compliquées, rusant avec la loi, et ayant remisé pour un certain temps leur conscience* (Baudelaire). || Péjor. *Faiseur d'affaires,* homme sans scrupule. || *Chiffre d'affaires,* total des ventes d'une entreprise commerciale effectuées pendant la durée d'un exercice. || *Faire des affaires,* réaliser des profits. || Fam. *Les affaires sont les affaires,* on ne fait pas intervenir les sentiments en affaires. || **3.** Objets personnels, vêtements : *Ranger ses affaires. Toutes ses petites affaires occupaient un placard* (Flaubert). *Je m'impatientais qu'on ne fût pas encore venu me donner mes affaires pour que je puisse m'habiller* (Proust).

affairé, e [afere] adj. (de *affaire ;* 1584, Guevarre, au sens de « qui a besoin d'argent » ; au XVIe s., on trouve aussi *affaireux* et, fin XVIe s., *afferré,* au sens actuel de « très occupé »). **1.** *Class.* et *littér.* Qui a besoin de quelque chose : *Je suis l'homme du monde le moins affairé d'argent* (Guez de Balzac). *Il dépeignit les uns affairés de politique* [...], *les autres affairés de finances* (Hermant). || *Absol.* Qui a besoin d'argent : *Quelque riche que soit un homme, il ne trouve rien à emprunter, quand on le sait affairé* (Furetière). || **2.** Qui a, ou paraît avoir, beaucoup d'occupations, de travail : *Qui ne sait pas peupler sa solitude, ne sait plus être seul dans une foule affairée* (Baudelaire). *Les serviteurs affairés se croisaient, portant des plats et des aiguières* (Samain). *Au café, c'était un va-et-vient incessant de gens affairés, inquiets, parlant haut* (Martin du Gard). || **3.** *Par extens.* Qui dénote l'affairement : *Désiré Mirguet tournait vers le facteur sa figure affairée* (Theuriet). || **4.** *Affairé de quelqu'un,* qui s'occupe activement de lui (rare) : *Tous ceux qui consentent à croire* [...] *à quelque dieu affairé de chacun de nous* (Gide).

• SYN. : **2** *actif, agité, occupé, pris.* — CONTR. : **2** *désœuvré, inoccupé, oisif.*

affairement [afɛrmɑ̃] n. m. (de *affairé ;* milieu du XIXe s. ; une première fois au XIIIe s.). État d'une personne qui est, ou qui paraît, surchargée de travail, d'occupations : *Je ne puis appeler travail, cet affairement* (Gide). *Un affairement continu l'essoufflait ; ses gestes étaient sans douceur* (Gide).

• SYN. : *activité, agitation, fièvre.* — CONTR. : *désœuvrement, oisiveté.*

◆ **affairements** n. m. pl. Choses auxquelles on s'affaire (rare) : *Tout cela relayé par vingt menus affairements* (Romains).

affairer (s') [safere] v. pr. (de *affaire ;* 1876, Daudet). S'occuper activement de quelque chose ; s'empresser auprès de quelqu'un avec zèle ou avec affectation : *Elle avait retrouvé son entrain courageux des premiers jours, rangeait, nettoyait la chambre et tout en marchant, en s'affairant, bourdonnait avec des intonations de reproche, des mouvements de tête* (Daudet). *Certains s'affairaient encore à la toilette de leurs boutiques* (Aragon). *S'affairer auprès d'un malade.* || *Se laisser affairer par une chose,* se laisser absorber par cette chose (rare) : *Elle se laisse affairer uniquement par des soucis mesquins* (Gide).

• SYN. : *s'agiter, se démener* (fam.).

• REM. Considéré par certains comme un barbarisme, ce verbe est employé par de bons auteurs contemporains, et très usité de nos jours.

affairisme [afɛrism] n. m. (de *affaire ;* début du XXe s.). *Péjor.* Passion des affaires d'argent, de la spéculation : *Un vent d'affairisme se mêle au « souffle républicain »* (Suarès).

affairiste [afɛrist] n. m. (de *affaire ;* début du XXe s.). *Péjor.* Homme d'affaires sans scrupule ; spéculateur à l'affût de tractations avantageuses, mais malhonnêtes : *Comparés à lui* [Wilson], *nos démagogues français (ou anglais) font figure de petits affairistes* (Martin du Gard).

affaissement [afɛsmɑ̃] n. m. (de *affaisser ;* 1538, R. Estienne). **1.** Mouvement de ce qui s'effondre : *Sous l'effet des pluies, l'affaissement de la route s'est accentué.* || État de ce qui est effondré, enfoncé : *Un affaissement du sol.* || **2.** *Par anal.* État de ce qui ploie sous son propre poids, ne peut plus se soutenir : *On le voit* [son malaise] *sur son visage, dans l'affaissement, l'abandon de ses membres* (Diderot). || **3.** *Fig.* Diminution considérable et soudaine des forces physiques, intellectuelles ou morales : *Il était*

depuis trois ou quatre ans dans un état d'affaissement [...], *véritable oblitération des facultés* (Sainte-Beuve). *Il avait le calme d'un cœur brisé, mais non l'affaissement d'une âme épuisée* (Sand).

• SYN. : **1** *éboulement, écroulement, effondrement, glissement, tassemet ;* **3** *abattement, affaiblissement, asthénie, dépression, épuisement, langueur, prostration.* — CONTR. : **1** *soulèvement ;* **3** *dynamisme, énergie, entrain, force, fougue, robustesse, vigueur.*

affaisser [afɛse] v. tr. (de *à* et de *faix,* proprem. « faire plier sous le faix » ; 1529, G. Tory). **1.** Faire fléchir sous le poids : *Affaissant sous son poids un énorme oreiller, | Un beau corps était là doux à voir sommeiller, | Et son sommeil orné d'un sourire superbe* (Baudelaire). *Plancher affaissé sous une charge trop lourde.* || **2.** *Par extens.* Faire baisser, faire effondrer : *Un tremblement de terre a affaissé le sol au pied de la colline.* || **3.** *Fig.* Diminuer, abattre les forces physiques, morales ou intellectuelles : *La maladie n'a affaissé ni son corps ni son esprit.*

• SYN. : **3** *abattre, affaiblir, amoindrir, débiliter, déprimer.* — CONTR. : **3** *affermir, consolider, fortifier, raffermir.*

◆ **s'affaisser** v. pr. **1.** Se tasser, se déprimer sous l'effet d'un phénomène quelconque : *Le sol s'affaisse.* || **2.** Ployer sous son propre poids, se laisser tomber : *Quand il fut rentré dans son appartement, Jean s'affaissa sur un divan* (Maupassant). *Les lourds brocarts, les souples draperies s'affaissaient en cercle à ses pieds* (Samain). || **3.** *Fig.* Devenir plus faible, succomber : *Mon âme, offusquée, obstruée par mes organes, s'affaisse de jour en jour* (Rousseau). *Rome s'affaissa sous le poids de sa propre grandeur* (Littré).

• SYN. : **1** *s'effondrer ;* **2** *s'affaler, s'effondrer ;* **3** *baisser, décliner.* — CONTR. : **2** et **3** *se redresser.*

affaitage [afɛtaʒ] ou **affaitement** [afɛtmɑ̃] n. m. (de *affaiter ; afetage,* 1337, Delboulle, au sens 2 ; *affaitement,* XII[e] s., au sens de « façon » ; *affaitage,* au sens 1, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Dressage d'un faucon ou d'un oiseau de proie pour la chasse. || **2.** Façonnage des cuirs à la tannerie.

affaiter [afɛte] v. tr. (anc. franç. *afaitier,* disposer, du lat. pop. **affactare,* comp. de *ad* et de *factare,* fréquent. de *facere,* mettre en état ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Dresser à la chasse le faucon, et plus généralement les oiseaux de proie : *L'art de dresser les chiens et d'affaiter les faucons* (Flaubert). || **2.** Façonner les cuirs à la tannerie.

affalement [afalmɑ̃] n. m. (de *s'affaler ;* XIX[e] s.). Action de s'affaler ; état d'une personne qui se laisse aller : *L'affalement du routier éreinté* (Goncourt).

affaler [afale] v. tr. (du néerl. *afhalen,* tirer en bas [un cordage] ; 1610, F. Rémond ; *s'affaler,* sens fig., fin du XIX[e] s.). **1.** Tirer en bas un cordage de navire ; abaisser une poulie en la faisant glisser ; faire descendre un chalut ; etc. || **2.** Pousser vers la côte, en parlant du vent.

◆ **s'affaler** v. pr. **1.** Se laisser glisser le long d'un cordage. || **2.** *Fig.* et *fam.* Se laisser tomber lourdement : *Sans aller plus loin, comme un pantin dont on a lâché les ficelles, il s'affala sur le bout de la chaise-longue, houssée de toile blanche, qui était devant lui* (Martin du Gard). *Il était assis ou plutôt affalé dans un fauteuil, les bras pendants, les jambes mortes* (Duhamel).

• SYN. : **2** *s'affaisser, s'effondrer.* — CONTR. : **2** *se redresser, se relever.*

affamé, e [afame] adj. et n. (part. passé de *affamer ;* XII[e] s.). **1.** Qui a faim, qui est torturé par la faim : *L'épervier affamé piaule* (Gautier). *Ventre affamé n'a point d'oreilles* (La Fontaine). *Comme un aveugle guéri regarde, comme un affamé mange* (Malraux). || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qui désire avidement ou ardemment quelque chose : *Affamé d'honneurs, de richesses. Le besoin brûlant et affamé d'une prière* (Barbey d'Aurevilly). *Des affamés de villégiature à bon marché* (Goncourt).

• SYN. : **1** *boulimique ;* **2** *altéré, assoiffé, avide, insatiable.* — CONTR. : **1** *rassasié, repu ;* **2** *désintéressé, détaché, satisfait.*

affamement [afammɑ̃ *ou* afaməmɑ̃] n. m. (de *affamer ;* 1876, Daudet). **1.** État d'une personne qui a faim : *On sentait encore tout l'affamement du siège* (Daudet). || **2.** *Fig.* État d'une personne qui désire avidement quelque chose : *Cet affamement de lectures romanesques qui tient le peuple de Paris* (Daudet).

affamer [afame] v. tr. (lat. pop. **affamare,* de *ad,* à, et de *fames,* faim ; XII[e] s.). **1.** Faire souffrir de la faim par privation de nourriture : *Affamer un peuple, une ville. Vous êtes les sauveurs de Carthage ! Mais vous l'affameriez en y restant* (Flaubert). || **2.** *Par exagér.* Donner beaucoup d'appétit : *Cette promenade nous a affamés.*

• CONTR. : **1** *alimenter, assouvir, nourrir, rassasier, restaurer, repaître, sustenter.*

affameur, euse [afamœr, -øz] n. et adj. (de *affamer ;* 1791, *l'Ami du peuple).*) *Péjor.* Qui donne faim ; qui réduit à la faim, au dénuement : *Elle ameute le peuple en criant que François est un affameur, et qu'il cache la moitié de sa fournée* (Dumas père). *La machine évince l'homme : elle est l'implacable, l'affameuse concurrente* (Pesquidoux).

affect [afɛkt] n. m. (repris de l'allem. *Affekt,* du lat. *affectus,* disposition, état ; milieu du XX[e] s.). Premier ébranlement de la sensation.

affectable [afɛktabl] adj. (de *affecter ;* 1866, Larousse). **1.** Qui peut être affecté à telle ou telle destination, ou dont on peut disposer en vue d'un usage déterminé : *Ce conscrit n'est pas affectable à l'infanterie.* || **2.** *Spécialem.* En droit, qui peut être hypothéqué : *Terres affectables.*

1. affectation [afɛktasjɔ̃] n. f. (lat. *affectatio,* de *affectare,* feindre avec ostentation ; 1541, Calvin). **1.** Action de feindre, par ostentation, un sentiment, une manière d'être ou d'agir : *Cette tête de fantoche* [...] *surmontait un corps perdu dans une souquenille noire, qui saluait en arc de cercle avec une affectation de politesse exagérée* (Gautier). || **2.** *Par extens.* Recherche ostentatoire, manque de sincérité, de naturel : *L'affectation est ridicule en France, plus que partout ailleurs* (Vigny). *S'il n'y avait aucune affectation, aucune volonté de fabriquer un langage à soi, alors cette façon de prononcer était un vrai musée d'histoire de France par la conversation* (Proust). || **3.** *Class.* Empressement, désir : *Leur goût, si on les en croit, est encore au-delà de toute l'affectation qu'on aurait à les satisfaire* (La Bruyère). *Elle me reçut avec joie, et m'entretint deux heures avec affectation et empressement* (Sévigné).

• SYN. : **1** *comédie, étalage* (fam.), *ostentation, simulation ;* **2** *afféterie, embarras, façons, grimaces, manières, mines, pose, prétention, simagrées.* — CONTR. : **2** *aisance, naturel, simplicité, sincérité, spontanéité.*

2. affectation [afɛktasjɔ̃] n. f. (de *affecter* 3 ; 1413, *Ordonnance royale,* au sens d' « attribution de bénéfice »). **1.** Action de disposer d'une chose pour un usage déterminé ; destination : *L'affectation d'un immeuble à un service public, de crédits à la construction d'autoroutes.* || **2.** Action de désigner quelqu'un à une fonction, à un poste ; le poste lui-même : *Il a reçu son affectation comme directeur d'une banque en province.* || **3.** *Spécialem.* Appartenance ou rattachement à une formation militaire : *En devançant l'appel, il restait libre de choisir son affectation* (Gide). || *Affectation spéciale,* emploi de mobilisation donné à un réserviste en dehors des forces armées.

• SYN. : **1** *attribution, imputation ;* **2** *nomination.* — CONTR. : **1** *désaffectation.*

1. affecté, e [afɛkte] adj. (part. passé de *affecter* 1). **1.** *Class.* Qui n'existe qu'en apparence, simulé : *La fausse délicatesse de goût et de complexion n'est telle, au contraire, que parce qu'elle est feinte et affectée* (La Bruyère). || **2.** Qui manque de naturel, recherché : *Un style affecté. Une prononciation affectée. Il en est des phrases affectées et qui veulent être neuves comme des robes qui sortent de chez les grands couturiers* (France). *Sa tenue n'avait rien d'affecté* (Romains).

• SYN. : **2** *alambiqué, apprêté, arrangé, artificiel, compassé, composé, étudié, forcé, guindé, maniéré, précieux, prétentieux, recherché, sophistiqué.* — CONTR. : **2** *aisé,*

franc, naturel, simple, sincère, véridique, véritable.

2. affecté, e [afɛkte] adj. (part. passé de *affecter* 2). **1.** *Vx.* Touché par la maladie : *Elle a souvent la poitrine affectée jusqu'à s'évanouir plusieurs fois par jour* (Vigny). || **2.** Touché dans sa sensibilité : *Elle a été très touchée, très affectée* (Maupassant).

• SYN. : *affigé, ému, frappé, impressionné, sensible à.* — CONTR. : *indifférent.*

3. affecté [afɛkte] n. m. (part. passé substantivé de *affecter* 3). Celui qui a reçu une affectation à un poste. || *Affecté spécial,* réserviste qui est désigné pour occuper un emploi de mobilisation en dehors des forces armées.

1. affecter [afɛkte] v. tr. (lat. *affectare,* feindre avec ostentation ; XIVe s.). **1.** Montrer avec ostentation une manière d'être, d'agir ou de penser qui n'est pas naturelle, en vue de produire un effet particulier : *Comme les jeunes gens de l'époque à qui la mode ordonnait d'affecter des manières brutales* (Balzac). || **2.** *Affecter une attitude, affecter de* (et l'infinitif), feindre des sentiments que l'on n'éprouve pas, chercher à : *Quoique très ému lui-même, il affecta jusqu'au dernier moment la plus grande gaieté* (Daudet). *J'affectais, en la voyant, un air sombre et chagrin* (France). *Il affectait un air indifférent, craignant que l'enfant ne prît plaisir à l'amuser par son bagou* (Martin du Gard). *Il affectait de garder une attitude insouciante* (Barrès). || **3.** (avec un sujet désignant une chose) Avoir, prendre généralement une certaine forme : *La custode affecte la forme d'un cylindre* (France). || **4.** *Class.* Rechercher une chose vivement, avec empressement : *Il y a autant de faiblesse à fuir la mode qu'à l'affecter* (La Bruyère). *Il affecte un repos dont il ne peut jouir* (Racine).

• SYN. : **1** *afficher, se donner, faire montre de, faire parade de, se piquer de ;* **2** *montrer, simuler ;* **3** *offrir, présenter, revêtir.*

2. affecter [afɛkte] v. tr. (lat. *affectare,* avec influence de *affectus,* sentiment ; XVe s.). **1.** Exercer une influence, une action sur quelqu'un ou sur quelque chose : *La paralysie a affecté le côté gauche. Toutes ces différences n'affectent que la surface des édifices* (Hugo). *Il conçoit l'histoire comme une série d'accidents qui affectent l'homme éternel en surface* (Sartre). || *Spécialem.* Exercer une action fâcheuse sur l'organisme : *Médicament violent qui affecte le cœur.* || *Être affecté d'une infirmité, d'un défaut physique ou moral,* en être atteint : *Talleyrand était affecté d'une claudication. Être affecté d'un orgueil excessif, d'une extrême timidité.* || **2.** *Spécialem.* Exercer une influence sur la sensibilité ; toucher, émouvoir : *Cette rupture* [...], *ce naufrage n'affectaient ni Paul ni Élisabeth* (Cocteau). || **3.** Accompagner d'un signe un symbole, un chiffre, etc., pour en modifier le sens ou la valeur : *Affecter une lettre, un chiffre d'un exposant ;* et au fig. : *Des images que l'on affecte du signe Avenir* (Valéry).

• SYN. : **1** *atteindre, frapper, toucher ;* **2** *affliger, bouleverser, frapper, impressionner, troubler.*

◆ **s'affecter** v. pr. [**de**]. S'affliger de quelque chose : *Il s'affectait de certaines injustices* (Rolland).

3. affecter [afɛkte] v. tr. (réfection de l'anc. franç. *afaitier,* façonner, préparer [lat. pop. **affactare*], d'après le lat. class. *affectare ;* 1551, *Lettre d'A. de Bourbon*). **1.** Destiner une chose à un usage particulier : *Il économisait si bien sur ces dépenses-là qu'il finit par les affecter à l'achat de titres de rente* (Aymé). || **2.** Désigner quelqu'un pour occuper une fonction, pour être attaché à une formation, militaire : *Près du bar, Scali, Marcelino et Jaime Alvear se passaient des jumelles. Jaime Alvear, qui avait fait ses études en France, avait été affecté comme interprète combattant à l'aviation internationale* (Malraux). *Affecter une recrue au service des transmissions.*

• SYN. : **1** *assigner, attribuer, consacrer, imputer, réserver ;* **2** *choisir, désigner, nommer.* — CONTR. : **2** *déplacer, muter, renvoyer.*

affectif, ive [afɛktif, -iv] adj. (bas lat. *affectivus ;* 1450, Gréban). **1.** *Class.* Disposé à l'affection, sensible : *Comment se peut-il faire que je sente ces choses, moi qui suis le plus affectif du monde ?* (François de Sales). || **2.** *Class.* Qui marque l'affection ou l'attachement que l'on éprouve pour quelqu'un : *Les paroles les plus répétées et les plus affectives qu'on puisse imaginer* (Sévigné). || **3.** Qui relève de la sensibilité ou s'y rapporte : *Ce monde de la pensée* [...] *est aussi varié, aussi émouvant, aussi surprenant par les coups de théâtre et l'intervention du hasard, aussi admirable par soi-même, que le monde de la vie affective dominé par les seuls instincts* (Valéry). *J'ai toujours pensé que sa piété affective l'exposerait aux démarches les plus inconsidérées* (Mauriac). || *Valeur affective des mots,* la valeur qu'on peut y attacher en dehors de leur signification propre.

1. affection [afɛksjɔ̃] n. f. (lat. *affectio,* disposition physique ou morale ; 1190, *Sermons de saint Bernard ;* au sens 3, 1609, François de Sales). **1.** *Class.* Modification agréable ou pénible de l'état d'âme : *Cette suite de pensées qui existe au-dedans de nous-mêmes, quoique fort différente des objets qui les causent, ne laisse pas que d'être l'affection la plus réelle de notre individu* (Buffon). || Class. *D'affection,* par un mouvement sincère du cœur ; d'instinct : *Il est impossible de se la représenter parlant d'affection de quelque chose* (Sévigné). || **2.** *Class.* Ardeur, zèle : *Mon affection et mon autorité paraissaient à l'envi dans toute l'étendue de ma charge* (La Rochefoucauld). || **3.** Attachement que l'on éprouve pour quelqu'un : *Ce sont peut-être les dernières marques d'affection que vous donnerez au malheureux Jules* (Stendhal). || **4.** *Class.* Attachement, prédilection constante pour quelque chose : *Il se porte à cette étude par affection* (Acad., 1694).

• SYN. : **3** *amitié, amour, attachement, dévotion, inclination, penchant, sentiment, tendresse.* — CONTR. : **3** *antipathie, aversion, désaffection, détachement, éloignement, exécration, froideur, haine, indifférence, inimitié.*

2. affection [afɛksjɔ̃] n. f. (même étym. qu'à l'art. précédent ; 1539, J. Canappe). Modification pathologique de l'organisme, maladie : *Elle eut, à la suite de son effroi, une affection nerveuse* (Flaubert).

affectionné, e [afɛksjɔne] adj. (part. passé de *affectionner*). **1.** *Class.* Qui a de l'affection pour quelqu'un ou pour quelque chose, dévoué : *Ils oubliaient leur défaite et devenaient des sujets affectionnés* (Bossuet). *Je suis français très affectionné à ma patrie* (Vauban). || **2.** *Class.* Entre fréquemment dans les formules de politesse à la fin des lettres : *Votre très humble et très affectionné serviteur. Votre affectionné à vous servir.*

affectionnément [afɛksjɔnemɑ̃] adv. (de *affectionné ;* 1541, Rabelais). *Class.* Avec affection, avec ardeur : *La dévotion n'est autre chose qu'une agilité et vivacité spirituelle, par le moyen de laquelle la charité fait les actions en nous, ou nous par elle, promptement et affectionnément* (François de Sales).

affectionner [afɛksjɔne] v. tr. (de *affection ;* XIVe s., *Chronique de Flandre*). **1.** *Class.* Inspirer de l'affection, de l'attachement à quelqu'un : *Vous souhaiteriez de gagner les cœurs et de vous affectionner la maison* (Bourdaloue). *Comment les affectionner* [les valets] *si on ne fait pas leur fortune* (Maintenon). || **2.** Éprouver de l'affection pour quelqu'un, de l'attachement pour quelque chose : *La maîtresse affectionnait sa femme de chambre* (Balzac). *Delacroix affectionne Dante et Shakespeare, deux autres grands peintres de la douleur humaine ; il les connaît à fond, et il sait les traduire librement* (Baudelaire). *Un clos de vigne qu'il affectionnait* (Chateaubriand). || **3.** Avoir habituellement un penchant, une prédilection pour quelque chose : *Il* [M. Manier] *affectionnait la philosophie écossaise et me fit lire Thomas Reid* (Renan). *Il affectionnait les cols droits, ouverts et cassés, nouait largement sous son menton une cravate de satin noir* (Duhamel).

• SYN. : **2** *aimer, chérir, tenir à ;* **3** *adorer, aimer, apprécier, goûter, s'intéresser à, raffoler de.* — CONTR. : **2** et **3** *abhorrer, détester, exécrer, haïr.*

◆ **s'affectionner** v. pr. *Class.* S'attacher à quelqu'un ou à quelque chose : *Nous nous affectionnons de plus en plus aux personnes à qui nous faisons du bien* (La Bruyère). *On*

n'a de plaisir que quand on s'affectionne à une lecture, et que l'on en fait son affaire (Sévigné).

affectivité [afɛktivite] n. f. (de *affectif ;* 1866, Larousse). **1.** Ensemble des phénomènes affectifs. || **2.** Fonction qui les détermine : *Chez l'enfant, c'est l'affectivité qui s'éveille la première.* || **3.** *Par extens.* Dispositions d'ordre affectif que présente le caractère d'un individu.

• SYN. : **1, 2** et **3.** *sensibilité.*

affectueusement [afɛktɥøzmɑ̃] adv. (de *affectueux ;* fin du XIII^e s.). De façon affectueuse, tendrement : *Jean, surpris et content après tout de la revoir, lui demanda affectueusement ce qu'il devenait* (France).

• SYN. : *gentiment.* — CONTR. : *durement, froidement, sèchement, sévèrement.*

affectueux, euse [afɛktɥø, -øz] adj. (bas lat. *affectuosus,* de *affectus,* sentiment ; milieu du XIV^e s.). **1.** Se dit d'une personne qui montre de l'affection ou de l'attachement pour une autre : *C'était une mère affectueuse et douce* (Aymé). || **2.** Qui manifeste de l'affection : *Christophe regardait avec une curiosité affectueuse cette figure impressionnable* (Rolland).

• SYN. : **1** et **2** *aimant, câlin, tendre.* — CONTR. : **1** et **2** *dur, froid, haineux, impitoyable, indifférent, malveillant, sévère.*

affectuosité [afɛktɥozite] n. f. (de *affectueux ;* XIV^e s., *Dict. général*). Caractère affectueux : *Les menues grâces de l'affectuosité féminine, les amitiés d'enfance conservent, chez la femme, une franchise d'allure qui les distingue, les fait reconnaître entre toutes* (Daudet).

• SYN. : *sensibilité.* — CONTR. : *dureté, froideur, inhumanité, insensibilité, sécheresse.*

affenage [afnaʒ *ou* afənaʒ] n. m. (de *affener ;* 1845, Bescherelle). **1.** Action d'affener. || **2.** *Dialect.* Magasin de marchand de fourrage.

affener [afəne] v. tr. (de *à* et de l'anc. franç. *fener* [du lat. *fenum,* foin] ; 1546, Rabelais). [Conj. **5.**] *Vx* ou *dialect.* Pourvoir de fourrage des bestiaux : *Le lendemain, quand il alla voir ses bœufs au petit jour, tout en les affenant et les câlinant, il pensait en lui-même à cette causerie* (Sand).

• SYN. : *affourager.*

1. afférent, e [aferɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de l'anc. franç. *aférant,* part. prés. de *aférir,* convenir [spécialem. usuel à l'impers. (il) *afiert,* jusqu'au XVI^e s.], issu du lat. pop. **afferire ;* devenu *afférent* d'après le lat. class. *afferens ;* XVII^e s.). **1.** Qui revient à chacun (langue juridique) : *Part, portion afférente.* || **2.** *Fig.* Qui se rapporte, qui est approprié à quelqu'un ou à quelque chose : *Depuis ce temps-là, je n'ai cessé d'y songer et de faire des lectures afférentes* (Flaubert). *Renseignements afférents à une affaire* (Acad.).

2. afférent, e [aferɑ̃, -ɑ̃t] adj. (repris au lat. *afferens,* part. prés. de *afferre,* apporter ; milieu du XIX^e s.). *Vaisseaux afférents,* vaisseaux qui portent les liquides absorbés aux ganglions situés sur leur parcours.

• CONTR. : *efférent.*

afférer [afere] v. tr. ind. [**à**] (de l'anc. v. *aférir,* toucher à, concerner [comp. de *ad* et de *ferire,* frapper] ; XI^e s., *Lois de Guillaume le Conquérant ;* refait au XVII^e s. sur le lat. class. *afferre,* apporter). [Conj. **5.**] Incomber, revenir à quelqu'un dans un partage (langue juridique) : *La part qui affère à chaque héritier.*

affermable [afɛrmabl] adj. (de *affermer ;* 1600, O. de Serres). Qui peut être affermé.

affermage [afɛrmaʒ] n. m. (de *affermer ;* 1489, *Ordonnance royale*). **1.** Action de donner ou de prendre à ferme ou à bail. || **2.** *Par extens.* Bail à ferme : *Le rapport de sa ferme, s'il varie, ne fait pas varier le prix d'affermage* (Gide).

• SYN. : **1** *afferme* (vx), *amodiation.*

afferme [afɛrm] n. f. (déverbal de *affermer ;* 1313, *Ordonnance royale).*) *Vx.* Syn. de AFFERMAGE (au sens 1) : *On ne peut moins donner que deux moulins à chaque lieue carrée, chacun desquels pourra vendre d'afferme* [...] *trois cent trente livres* (Vauban).

• SYN. : *amodiation.*

affermer [afɛrme] v. tr. (de à et de *ferme ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1). **1.** Donner à ferme ou à bail : *Je possède encore une vigne qui est affermée trente écus par an* (Stendhal). || **2.** Prendre à ferme ou à bail : *Sous l'Ancien Régime, on appelait fermiers généraux des financiers qui affermaient les impôts.*

• SYN. : **1** *amodier.*

affermir [afɛrmir] v. tr. (de *à* et de *ferme,* adj., du lat. *firmus ;* 1372, J. Cor-bichon, écrit *afermir*). **1.** Rendre plus solide, plus stable : *Affermir un pont, un mur. Il affermit sa casquette, remonta son cartable d'un coup de rein et leva l'index vers le ciel* (Duhamel). || **2.** Rendre plus ferme, plus compact : *L'exercice physique affermit les muscles.* || *Affermir sa voix,* la rendre plus nette, plus assurée : *Il le considéra une seconde, puis, sans s'étonner, s'approcha et dit, affermissant sa voix : « Monsieur, je ne vous connais pas »* (Alain-Fournier). || **3.** *Fig.* Rendre plus stable et durable, assurer : *Affermir la santé, la volonté de quelqu'un. Elle ne croyait pas avoir à affermir une position qu'elle jugeait inébranlable* (Proust). *Nous affermissons nos projets de départ* (Gide).

• SYN. : **1** *asseoir, assurer, consolider ;* **2** *développer, fortifier, raffermir ;* **3** *confirmer, consolider, fortifier, raffermir, renforcer.* — CONTR. : **1** *délabrer, ébranler, miner, ruiner, saper ;* **2** *affaiblir, amollir ;* **3** *affaiblir, ébranler, ruiner.*

◆ **s'affermir** v. pr. Devenir plus ferme, plus solide ou plus fort (au pr. et au fig.) : *Par suite des gelées, le sol s'est affermi. Son autorité s'affermit de jour en jour. Ma santé, longtemps médiocre, semblait s'affermir* (Duhamel).

affermissement [afɛrmismɑ̃] n. m. (de *affermir ;* 1552, Ch. Estienne). Action de rendre plus ferme, plus solide ou plus fort ; résultat de cette action (au pr. et au fig.) : *Nous voyons combien il est de notre intérêt que cette Église subsiste, et combien il nous importe de travailler tous et de concourir à son affermissement* (Bourdaloue). *Une terreur domptée étant un affermissement, il se sentit plus fort* (Hugo).

• SYN. : *consolidation, renforcement, stabilisation.* — CONTR. : *affaiblissement, amollissement, chute, délabrement, ébranlement, ruine.*

affété, e [afete] adj. (part. passé de l'anc. v. *affaitier, affaiter,* façonner, du lat. pop. **affactare,* fréquent. de *facere,* faire ; début du XVI^e s., Huguet). *Class.* et *littér.* Qui a une grâce maniérée : *Je laisse aux doucereux ce langage afféké | Où s'endort un esprit de mollesse hébété* (Boileau). *Je ne vois que mines affétées et fardées et qu'effronterie de courtisane sous des grimaces d'innocente* (Gautier).

• SYN. : *affecté, apprêté, étudié, maniéré, mignard, minaudier, précieux, recherché.*

afféterie [afetri] n. f. (de *afféké ;* début du XVI^e s.). Manières affectées, recherchées ou prétentieuses, dans l'attitude et le langage : *Raffinement, excès d'esprit, afféterie, gongorisme, c'est tout cela qu'on a jeté à la tête de Shakespeare* (Hugo). *Elle passe sous les ramures assombries | Avec mille façons et mille afféteries | Qu'on garde d'ordinaire aux perruches chéries* (Verlaine). *Bergotte est ce que j'appelle un joueur de flûte ; il faut reconnaître, du reste, qu'il en joue agréablement, avec bien du maniérisme, de l'afféterie* (Proust).

• SYN. : *affectation, embarras* (plur.), *grimaces, mièvrerie, mignardise, minauderie, mines, pose, préciosité, recherche, simagrées, singeries.* — CONTR. : *aisance, naturel, simplicité.*

affichage [afiʃaʒ] n. m. (de *afficher ;* 1792, *Assemblée législative,* 20 sept.). Action d'afficher ; résultat de cette action : *La loi garantit la liberté de l'affichage. Pour complément, l'affiche : affichage illimité, colossal* (Hugo).

affiche [afiʃ] n. f. (déverbal de *afficher,* fixer ; milieu du XII^e s., au sens d' « agrafe » ; au sens d' « avis imprimé », début du XV^e s.). **1.** Annonce officielle ou publicitaire, placardée dans un lieu public : *Le programme des cours, qu'il lut sur l'affiche, lui fit un effet d'étourdissement* (Flaubert). *L'affiche de remerciement pour les électeurs était préparée d'avance* (Aragon). *Colleur*

d'affiches. || *Affiche électorale,* celle qui expose le programme d'un candidat. || *Affiche de mobilisation,* celle qui appelle les réservistes sous les drapeaux. || *Tenir l'affiche,* en parlant d'un spectacle, avoir de nombreuses représentations. || *Tête d'affiche,* se dit d'un acteur qui figure sur l'affiche en tête de liste. (Syn. VEDETTE.) || *Homme-affiche,* syn. de HOMME-SANDWICH. || Fam. *Personne plate comme une affiche,* personne très maigre. || **2.** *Vx.* Affichage : *Les tribunaux pourront ordonner l'impression ou l'affiche de leurs jugements* (Code civil). || **3.** *Fig.* et *vx.* Action de manifester publiquement une opinion ou un sentiment : *C'était entre les deux jeunes gens, le premier jour où ils se revoyaient, l'affiche d'une passion que leurs deux personnes avouaient, déclaraient hautement* (Goncourt). || **4.** *Arg.* Se dit d'un homme qui laisse deviner qu'il est porté au libertinage : *Quant au tzar des Bulgares, c'est une pure coquine, une vraie affiche, mais très intelligent, un homme remarquable* (Proust).

● SYN. : **1** *placard ;* **3** *affectation, démonstration, manifestation, ostentation.*

afficher [afiʃe] v. tr. (de *à* et de *ficher,* lat. pop. **figicare,* devenu très tôt **ficcare,* de *figere,* attacher, fixer ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *afichier,* au sens de « fixer, attacher »). **1.** Apposer dans un lieu public, sur un mur, sur un panneau, etc., une annonce officielle ou publicitaire : *Afficher un placard, une ordonnance. Le tribunal ordonne que le jugement soit affiché.* || *Absol.* Poser une affiche : *Défense d'afficher.* || **2.** Annoncer par voie d'affiche : *Un cinéma affichait « l'Afrique inconnue »* (Martin du Gard). *Afficher « complet ».* || **3.** *Fig.* Montrer publiquement et avec ostentation : *Elle se mit à afficher son mépris pour ce qu'elle avait tant désiré, à déclarer que tous les gens du faubourg Saint-Germain étaient idiots, infréquentables* (Proust). *Il était résolu à demeurer sur la réserve, et, dans ce milieu, à ne pas afficher inutilement ses opinions* (Martin du Gard). *A table, elle afficha son intimité avec Fontane par des apartés et des sourires* (Maurois). || **4.** Fig. *Afficher quelqu'un,* le compromettre publiquement (vieilli) : *Tout ce qui pouvait afficher, déconsidérer et déshonorer Ursule* (Balzac).

● SYN. : **1** *placarder ;* **3** *étaler, exhiber, faire montre de, publier.* — CONTR. : **3** *cacher, dissimuler, voiler.*

◆ **s'afficher** v. pr. **1.** Se montrer avec ostentation dans un lieu public : [M. Robert] *avec lequel il n'a pas l'intention de s'afficher en public* (Aragon). *Se sachant surveillé par la police, il ne voulait pas s'afficher sur les Boulevards.* || **2.** *Péjor.* Rendre public le désordre de sa vie : *Les Tuileries se scandalisaient de la conduite du chambellan, depuis qu'il s'affichait* (Zola). || Spécialem. *s'afficher avec une femme,* la compromettre en se montrant avec elle en public : *Robert, en vrai neveu de M. de Charlus, s'affichait avec des femmes qu'il compromettait, que le monde croyait et qu'en somme Gilberte croyait ses maîtresses* (Proust).

affichette [afiʃɛt] n. f. (de *affiche ;* 1867, Veuillot). Petite affiche : *La dernière production de Polydore, une affichette de rien, qui n'a dû lui coûter aucune peine* (Veuillot).

afficheur [afiʃœr] n. m. (de *afficher ;* 1680, Richelet). Homme qui pose des affiches : *Nos afficheurs sont guettés et jetés en prison* (Hugo).

affichiste [afiʃist] n. (de *affiche ;* 1789, Beaumarchais, au sens de « publiciste » ; sens actuel, fin du XIXᵉ s.). Dessinateur, dessinatrice publicitaires spécialisés dans la création d'affiches.

affidavit [afidavit] n. m. invar. (terme jurid. empr. à l'angl., du lat. médiév. *affidavit,* parf. de *affidare,* attester ; 1773, Lauragais). Déclaration faite sous serment, devant une autorité, par les porteurs étrangers de certaines valeurs d'État, pour obtenir l'exonération d'impôts touchant ces valeurs, déjà taxées dans leur pays d'origine.

affidé, e [afide] adj. et n. (du lat. médiév. et jurid. *affidare,* promettre, donner en gage [verbe correspondant *affier,* du XIIᵉ s. au XVIᵉ s.] ; XVIᵉ s., au sens de « digne de foi » ; au sens 2, 1748, Montesquieu). **1.** *Class.* et *littér.* En qui l'on a confiance : *S'il plaisait à Sa Majesté d'envoyer nombre de gens de bien affidés dans les provinces, pour en faire une visite exacte jusqu'aux coins les plus reculés* (Vauban). *Après la mort de Jean, Jésus, comme confrère affidé, fut un des premiers averti* (Renan). || **2.** *Péjor.* A qui l'on se fie pour une action répréhensible ; membre d'une association secrète : *Il avait des affidés, des complices* (Hugo).

● SYN. : **2** *acolyte, compère, complice.*

affilage [afilaʒ] n.m. (de *affiler ;* 1863, Littré). Action d'affiler le tranchant d'un outil, d'un couteau.

affilé, e [afile] adj. (part. passé de *affiler*). **1.** Aiguisé, tranchant : *Il n'y avait personne pour avoir des couteaux affilés et aiguisés comme les miens* (Sue). || *Avoir la langue bien affilée,* avoir la repartie vive et prompte, ou être bavard et médisant. || **2.** *Fig.* Vif et pénétrant : *Mᵐᵉ Ludmilla Pitoëff dote Natacha* [...] *d'une jeunesse trop aérienne, d'une intelligence trop affilée* (Colette).

● SYN. : **2** *aigu, incisif, perçant.* — CONTR. : **1** et **2** *émoussé.*

● REM. *Affilé* se dit de ce qui est aiguisé, tranchant ; *effilé,* de ce qui est long, mince, étroit.

affilée (d') [dafile] loc. adv. (d'un anc. v. *affiler,* aligner, tiré de *file ;* v. 1850, Michelet). A la file, sans s'arrêter, sans discontinuer : *Madame disparaissait de la circulation pendant des deux et trois mois d'affilée* (Courteline).

affiler [afile] v. tr. (lat. pop. **affilare,* aiguiser, de *filum,* fil, tranchant ; XIIᵉ s., *Roman de Renart*).

I. 1. Donner du fil à un instrument tranchant, l'aiguiser : *Si la faux ne mord point, c'est que tu ne l'as point assez battue ni affilée* (Alain). *Depuis que ce couteau de nacre* [...] *a été affilé par don Marcasse* [...], *je ne l'ai quitté ni jour ni nuit* (Sand). || **2.** *Fig.* Rendre plus vif, plus pénétrant : *Les uns affilent leurs langues de serpent* (Fléchier).

II. Étirer en forme de fil : *Affiler un lingot d'or, d'argent.*

● SYN. : **I, 1** et **2** *affûter.* || **II** *allonger, amincir.* — CONTR. : **I, 1** et **2** *émousser.*

affileur [afilœr] n. m. (de *affiler ;* 1611, Cotgrave). Celui qui affile ou aiguise des outils, des couteaux.

affiliation [afiljasjɔ̃] n. f. (lat. jurid. *affiliatio,* adoption, de *filius,* fils ; 1560, Pasquier). **1.** Action d'adhérer à un groupement, à un parti, à une association ; le fait d'en être membre : *Une âme intransigeante comme M. Lantaigne ne vous pardonne ni votre affiliation à la franc-maçonnerie ni vos origines israélites* (France). || **2.** *Vx.* Société ainsi recrutée : *Nous verrons sans doute un développement des affiliations et des tiers ordres* (Huysmans).

● SYN. : **1** *adhésion, admission, entrée, incorporation, intégration.*

affilié, e [afilje] adj. et n. (part. passé de *affilier*). Qui fait partie d'un groupement : *Joseph Lacrisse, secrétaire du Comité départemental de la Jeunesse royaliste, compulsait silencieusement la liste des affiliés* (France). *Ils formaient, à Genève, un vaste groupement de jeunes révolutionnaires sans ressources, plus ou moins affiliés aux organisations existantes* (Martin du Gard).

● SYN. : *adhérent, membre, militant, recrue.*

affilier [afilje] v. tr. (bas lat. *affiliare,* de *filius,* fils ; XIVᵉ s., H. Bonnet, *Dict. général).*) Affilier une association, un groupe, etc., les faire entrer dans un groupement plus grand (s'emploie surtout au part. passé *affilié*) : *Évariste suivit les leçons de Maximilien, dont la pensée dominait aux Jacobins et de là, par mille sociétés affiliées, s'étendait sur toute la France* (France).

◆ **s'affilier** v. pr. S'inscrire à un groupement, à un parti, etc. : *Il s'est affilié à un syndicat.*

● SYN. : *adhérer, s'enrôler, entrer.*

affiloir [afilwar] n. m. (de *affiler ;* 1829, Boiste) ou **affiloire** [afilwar] n. f. (XVIᵉ s., Chassignet). Pierre ou instrument qui sert à donner du fil à un outil, à un couteau.

affinage [afinaʒ] n. m. (de *affiner,* rendre fin ; 1390, *Ordonnance royale*). **1.** Action de rendre une matière plus fine ou plus pure : *L'affinage du ciment, du chanvre, du lin, du verre, des métaux.* || *Affinage de la fonte,* opération par laquelle on transforme la fonte en fer. || **2.** Dernière façon par laquelle on donne le fini à un travail : *L'affinage des draps.* || **3.** Par anal. *Affinage d'un fromage,* dernière phase de la maturation d'un fromage.

affinement [afinmɑ̃] n. m. (de *affiner,* rendre fin ; 1547, Budé). **1.** Action de rendre une forme plus fine, plus pure ou plus déliée : *L'affinement d'un contour laborieusement cherché par le sculpteur* (Gautier). || **2.** *Fig.* Action de rendre plus subtil, plus délicat ; état qui résulte de cette action : *Affinement de l'esprit, du goût. La critique* [...] *suppose un affinement intellectuel que de longs siècles d'art ont pu seuls produire* (France). || **3.** *Absol.* Civilisation, mœurs policées, raffinées : *En ce pays où l'affinement s'étend jusqu'au bas peuple, on s'imagine ce qu'il peut devenir chez une noble dame, de vieille famille souveraine* (Loti). *Le jeune comte de Cambremer émerveillait tout le monde par sa distinction, son affinement, sa sobre élégance* (Proust).

affiner [afine] v. tr. (de *à* et de *fin,* adj. ; XIIIe s., au sens II ; au sens I, XVIe s.).

I. *Class.* et *dialect.* Tromper en usant de finesse ou de ruse : *Vous voulez m'affiner ; mais c'est peine perdue* (Corneille). *Il commençait à croire qu'elle voulait l'affiner* (Sand).

II. 1. Rendre une matière plus fine, plus déliée ou plus pure : *Affiner le ciment, les métaux.* || *Affiner le chanvre,* en séparer les fibres à l'aide d'un peigne à dents fines. || **2.** Donner le fini, une dernière façon à un produit ou à un objet fabriqué : *Affiner le drap.* || *Affiner les épingles, les clous,* en aiguiser la pointe. || Par anal. *Affiner un fromage,* le laisser mûrir en le plaçant dans les conditions voulues. || **3.** *Par extens.* Rendre une forme plus fine, plus déliée : *Le dessinateur affine un trait, le sculpteur un contour. Ce vaste chapeau affinait son visage* (Hermant). || **4.** *Fig.* Rendre plus fin, plus subtil ou plus délicat : *Affiner les sens, le goût, l'esprit. Il y a dans l'air un peu de musique* [...], *une demi-ivresse qui affine les sensations* (Daudet). *Enfant, certains ciels ont affiné mon optique* (Rimbaud).

• SYN. : **II, 1** *épurer, purifier, raffiner ;* **4** *civiliser, cultiver, éduquer, élever, épurer, polir, raffiner.* — CONTR. : **II, 3** et **4** *alourdir, épaissir.*

◆ **s'affiner** v. pr. Devenir plus fin, plus délicat, en parlant d'une personne, de son aspect physique, de ses manières, de son goût, etc. : *Ses traits se sont affinés. Il s'est affiné au contact de compagnons élégants et distingués.*

affinerie [afinri] n. f. (de *affiner ;* 1552, *Dict. général*). **1.** Usine où l'on affine les métaux : *Un continuel va-et-vient de fourgons traversait la cour immense, faisant le service entre la maison de Paris et les affineries de Petit Port* (Daudet). || **2.** Petite forge où l'on tire le fer et le fil d'archal.

affineur, euse [afinœr, -øz] adj. et n. (de *affiner ;* XVIe s.). *Class.* et *dialect.* Trompeur, trompeuse : *Je crus aussi pouvoir la regarder comme une affineuse sans pareille* (Sand).

◆ n. (XIVe s.). Ouvrier, ouvrière qui affine les métaux, le chanvre, etc.

affinité [afinite] n. f. (lat. *affinitas,* voisinage, parenté ; 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « voisinage » ; au sens 1, 1283, Beaumanoir ; au sens moderne, XIVe s.). **1.** *Vx.* Parenté par alliance : *L'Église a fini par déclarer empêchements dirimants de mariage tous les degrés d'affinité* (Chateaubriand). || *Affinité spirituelle,* dans la religion catholique, alliance établie par le baptême entre le parrain ou la marraine et leur filleul. || **2.** *Fig.* Rapport, conformité de nature ou de caractère existant entre diverses choses : *Les objets les plus disparates me présentent des affinités et des harmonies étranges* (Hugo). || **3.** Harmonie de goûts, de sentiments, de caractères, de pensées qui rapproche deux êtres, deux collectivités : *On se trompe en croyant que les meilleures unions reposent sur des affinités* (Rolland). *Il est certain que quand il a parlé des « affinités » qui unissent son pays à la France, l'expression, pour peu qu'elle puisse être dans le vocabulaire des chancelleries, était singulièrement heureuse* (Proust). *Affinités électives.* || **4.** Tendance qui pousse deux choses, deux corps à se rapprocher ou à se combiner (terme de chimie) : *Le carbone a de l'affinité pour l'oxygène.*

• SYN. : **2** *analogie, corrélation, correspondance, ressemblance ;* **3** *attirance, attraction, attrait, inclination, sympathie.* — CONTR. : **2** *antagonisme ;* **3** *antipathie.*

affinoir [afinwar] n. m. (de *affiner,* rendre fin ; XVIe s., R. Belleau). Machine à affiner le chanvre, le lin.

affiquet [afikɛ] n. m. (dimin. de *affique,* forme normanno-picarde de *affiche,* usuel au Moyen Age au sens d' « agrafe » ; XIIIe s., Godefroy). **1.** *Autref.* Ornement qui s'agrafait ou se fixait sur le vêtement, le chapeau, dans la coiffure. || **2.** *Autref.* Porte-aiguilles à tricoter fixé à la ceinture. || **3.** *Auj.* Protège-pointe pour aiguille à tricoter : *Dans la bergère de la morte* [...], *elle retrouva les petits chapeaux d'ivoire, les affiquets qui préservaient les aiguilles à tricoter* (La Varende).

◆ **affiquets** n. m. pl. *Class.* Menus objets de parure d'une femme : *Les affiquets, les habits à changer, | Joyaux, bijoux, ne manquaient à la dame* (La Fontaine). *Mme de Montauban était une bossue, pleine de blanc, de rouge et de filets bleus, de parures et d'affiquets* (Saint-Simon).

affirmateur [afirmatœr] n. m. (de *affirmer ;* milieu du XIXe s.). Celui qui affirme avec force : *Le pauvre Socrate n'avait qu'un Démon prohibiteur ; le mien est un grand affirmateur* (Baudelaire).

affirmatif, ive [afirmatif, -iv] adj. (bas lat. *affirmativus ;* XIIIe s., *Dict. général*). **1.** Qui affirme ou marque l'affirmation : *Je les trouvai* [les philosophes] *tous fiers, affirmatifs, dogmatiques* (Rousseau). *Charles répondit par un signe de tête affirmatif* (Flaubert). || **2.** Spécialem. *Proposition, conjugaison affirmative,* en grammaire, proposition, conjugaison exprimée sans négation ni interrogation, de manière affirmative. || *Mode affirmatif,* ancien nom de l'indicatif.

• CONTR. : **1** *dubitatif, interrogatif, négatif.*

◆ **affirmative** n. f. Énoncé par lequel on affirme : *Répondre par l'affirmative.* || *Dans l'affirmative,* dans le cas où la chose serait vraie ou la réponse positive : *J'espère que vous viendrez : dans l'affirmative, inutile de me répondre.*

affirmation [afirmasjɔ̃] n. f. (lat. *affirmatio ;* XIIe s., écrit *afermation ; affirmation,* XIVe s., *Dict. général*). **1.** Action de déclarer fermement qu'une chose est vraie : *Je ne mets pas en doute votre affirmation. Affirmation catégorique, péremptoire.* || **2.** *Spécialem.* Déclaration solennelle par laquelle on proclame la vérité d'un fait ou d'un acte (langue juridique) : *Affirmation de compte, de créance.* || **3.** Par opposition à *négation* ou à *interrogation,* toute proposition par laquelle on affirme : *Ce ne fut pas une affirmation qu'il se fit, ce fut une question qu'il s'adressa* (Hugo). *De sa bouche, l'affirmation des faits les plus invraisemblables sera tenue par moi pour la vérité* (Balzac). || *Verbes d'affirmation,* en grammaire, verbes qui expriment une déclaration (*dire*), une opinion (*croire*), une connaissance (*savoir*). || **4.** Fait de devenir plus ferme, de prendre des traits plus accusés : *L'affirmation d'un caractère, d'une personnalité.*

• SYN. : **1** *allégation, assertion, assurance, attestation, déclaration.* — CONTR. : **1** *contestation, démenti, doute, interrogation, négation, rétractation.*

affirmativement [afirmativmɑ̃] adv. (de *affirmatif ;* XIVe s., Godefroy). **1.** *Vx.* D'une manière affirmative, péremptoire : *Comme Hegel, j'avais le tort d'attribuer trop affirmativement à l'humanité un rôle central dans l'univers* (Renan). || **2.** *Répondre affirmativement,* répondre en disant oui.

• CONTR. : **2** *négativement.*

affirmer [afirme] v. tr. (lat. *affirmare, affermir, affirmer ;* 1276, *Registre criminel de Saint-Germain-des-Prés ;* écrit *afermer* jusqu'au XVIe s.). **1.** Exprimer fermement

sa conviction ; certifier qu'une chose est vraie : *Il affirmait qu'à son gré, rien que par le régime, il pouvait rendre les gens gais ou tristes* [...] *selon la nature de l'alimentation qu'il leur imposait* (Maupassant). || **2.** Manifester avec force, avec netteté : *Olivier avait voulu surtout affirmer son indépendance* (Rolland). *Affirmer sa personnalité, son originalité.* || **3.** Rendre plus ferme, plus assuré, plus certain : *Chaque enjambée affirmait mon exil* (Arnoux).

• SYN. : **1** *alléguer, assurer, attester, avancer, certifier, garantir, prétendre, proclamer, soutenir ;* **2** *démontrer, exprimer, extérioriser, montrer, prouver ;* **3** *confirmer, consolider, fortifier, renforcer.* — CONTR. : **1** *contester, contredire, démentir, douter, nier ;* **2** *cacher, dissimuler, taire.*

◆ **s'affirmer** v. pr. **1.** Se manifester au grand jour, se déclarer nettement : *Il est nécessaire qu'une majorité s'affirme à l'Assemblée. Quoi ! C'était son fils* [...], *ce fort garçon barbu, dont la volonté s'affirmait* (Maupassant). *Il est exact que, d'instinct, cet enfant dit : non. Mais ce n'est pas mauvaise volonté : c'est un besoin de s'opposer. Je veux dire : un besoin de s'affirmer* (Martin du Gard). || **2.** Se présenter, se produire comme ayant tel ou tel caractère : *Il s'affirme comme poète. S'affirmer plus adroit qu'énergique.*

affixal, e, aux [afiksal, -o] adj. (de *affixe ;* 1877, Littré). Qui se rapporte aux affixes : *Élément affixal. Syllabes affixales.*

affixation [afiksasjɔ̃] n.f. (de *affixe ;* milieu du XX^e s.). Procédé qui consiste à ajouter un affixe au radical des mots pour en modifier le sens.

1. affixe [afiks] n. m. (lat. *affixus,* fixé à ; 1584, Thevet). En linguistique, particule qui se fixe au radical d'un mot, au début (*préfixe*), à la fin (*suffixe*) ou à l'intérieur (*infixe*), pour en modifier le sens, la fonction ou le rôle.

2. affixe [afiks] n. f. (lat. affixus, fixé à ; 1885, Grande Encyclopédie). En mathématiques, quantité complexe considérée comme liée à sa représentation géométrique.

affixé, e [afikse] adj. (de *affixe ;* milieu du XX^e s.). Qui sert d'affixe : *Dans « indivisible »,* IN- *et* -IBLE *sont des éléments affixés.*

affleurage [aflœraʒ] n. m. (de *affleurer ;* 1762, Acad.). Action de ramener à fleur de cuve la partie non délayée de la pâte à papier.

affleurement [aflœrmɑ̃] n. m. (de *affleurer ;* 1593, de Lurbe). **1.** Action de mettre deux surfaces de niveau ; résultat de cette action : *L'affleurement des planches d'un parquet. Le point d'affleurement de l'aréomètre.* || **2.** Fait d'émerger à la surface du sol ou des eaux ; ce qui émerge, ce qui apparaît à fleur de terre, à fleur d'eau : *L'affleurement d'un écueil. Cette contrée basse a des aspects de désert, elle aussi, des traînées grises, miroitantes, comme des champs de boue ou des affleurements de sel* (Loti). *Au loin, la campagne ondule, champs de blé jaune ou labours coupés par des affleurements rocheux* (Morand). || *Spécialem.* Partie d'une couche géologique présente à la surface du sol. || **3.** *Par anal.* Action d'apparaître à la surface, de devenir visible : *L'affleurement de grosses veines qui saillent sous la peau.*

affleurer [aflœre] v. tr. (de à et de *fleur ;* proprem. « mettre à fleur de » ; 1397, Delboulle). **1.** Mettre de niveau deux choses contiguës : *Affleurer les planches d'une porte.* || Spécialem. *Affleurer la pâte à papier,* amener à fleur de cuve la partie non délayée de la pâte. || **2.** Arriver à fleur d'une surface, au niveau d'un point, toucher très légèrement quelque chose : *La rivière affleure ses bords. Sa manche droite affleure la petite main exsangue ouverte comme une fleur* (Bernanos).

◆ v. intr. **1.** Être à fleur, apparaître à la surface de quelque chose : *Des champs rares où parfois le roc affleurait* (Samain). || **2.** *Fig.* Devenir visible, sensible, apparaître : *Sourds instincts de possession, qui, par moments, affleurent à la surface égale et monotone des pensées de salon, s'effacent invisibles, mais frémissent au fond* (Rolland).

• SYN. : **1** et **2** *émerger, poindre, sortir.*

afflictif, ive [afliktif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *afflictus,* affligé, part. passé de *affligere ;* 1667, Code pénal). *Peine afflictive,* peine qui atteint le corps lui-même, par opposition à *peine infamante,* qui atteint moralement le condamné, qui le déshonore : *Les travaux forcés sont une peine afflictive et infamante. La dégradation civique est une peine infamante, mais non afflictive* (Acad.).

affliction [afliksjɔ̃] n. f. (lat. *afflictio,* même sens ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*). Peine profonde, causée par un grand malheur : *De jour en jour, l'affliction du pauvre enfant augmentait* (Sand). *Il réfléchissait avec une affliction sincère au dévergondage de la jeunesse, au relâchement des mœurs...* (Martin du Gard).

• SYN. : *abattement, accablement, chagrin, désespoir, désolation, détresse, tourment.* — CONTR. : *allégresse, contentement, joie, ravissement, satisfaction.*

◆ **afflictions** n. f. pl. *Littér.* Malheurs qui causent une douleur morale profonde : *La Providence envoie les afflictions particulières à qui elle veut, toujours brèves, parce que la vie est courte ; et ces afflictions ne sont point comptées dans les destinées générales des peuples* (Chateaubriand).

• SYN. : *épreuves, tribulations, vicissitudes.*

affligé, e [afliʒe] adj. et n. (part. passé de *affliger*). Se dit d'une personne particulièrement éprouvée par une douleur physique ou morale : *Sa mort m'a changée | D'implacable ennemie en amante affligée* (Corneille). *Cependant, dans cette jouissance universelle, j'ai aperçu un être affligé* (Baudelaire). *Lorsqu'après une journée de lutte, visites aux pauvres, aux malades, aux affligés, je rentre harassé* (Gide).

• SYN. : *abattu, chagriné, consterné, désespéré, désolé, navré, tourmenté.* — CONTR. : *allègre, gai, joyeux, réjoui.*

◆ adj. Qui exprime l'affliction : *Un air affligé.*

affligeant, e [afliʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *affliger ;* 1578, A. d'Aubigné). **1.** Qui afflige : *Il roula les pensées les plus affligeantes* (Samain). || **2.** *Par extens.* Qui inspire la pitié, pénible : *Sottise affligeante. Des arguments d'une banalité affligeante.*

• SYN. : **1** et **2** *attristant, consternant, désolant, navrant, pénible.* — CONTR. : *divertissant, gai, heureux, réjouissant.*

affliger [afliʒe] v. tr. (lat. *affligere,* frapper violemment, accabler ; 1120, *Psautier de Cambridge*). **1.** *Class.* Causer la ruine d'une personne, d'un pays, etc., lui causer un grand dommage : *La guerre est le plus grand des maux dont les dieux affligent les hommes* (Fénelon). || **2.** *Class.* Infliger à son corps des mortifications : *De quelles austérités affligez-vous votre corps ?* (Bourdaloue). || **3.** Affecter quelqu'un d'une souffrance, d'une gêne, d'une disgrâce physique : *Ce rire usité chez les hommes qu'afflige une gibbosité* (Banville). *Il est affligé d'une surdité presque totale.* || **4.** Causer à quelqu'un une profonde douleur morale, un grand chagrin : *Affliger la femme qu'on aime, c'est un crime* (Balzac). *Au retour de mon émigration, je revis l'amie de mon enfance : je dirai comment elle disparut, quand il plut à Dieu de m'affliger* (Chateaubriand). || **5.** *Être affligé de quelque chose, de quelqu'un,* devoir en supporter les désagréments, le caractère incommode : *Le pauvre garçon est affligé d'un nom ridicule. Il est affligé d'une femme acariâtre.*

• SYN. : **3** *atteindre, frapper ;* **4** *accabler, attrister, chagriner, consterner, contrister, désespérer, désoler, navrer, peiner, torturer, tourmenter.* — CONTR. : **3** *doter, douer, favoriser, gratifier ;* **4** *contenter, ravir, réjouir, soulager.*

◆ **s'affliger** v. pr. [**de**]. Éprouver de la peine, du chagrin : *Il s'affligeait des crimes et ne savait pas les punir* (Stendhal). *Il en cherchait le moyen* [de servir la Vierge] *sans pourvoir le trouver et il s'en affligeait chaque jour davantage* (France).

• REM. On dit *être affligé* ou *s'affliger de* ou *que* (*de ce que* est correct, mais lourd).

afflouage [afluaʒ] n. m. (de *afflouer ;* 1863, Littré). Action d'afflouer.

afflouer [aflue] v. tr. (de *flouée*, de l'anc. nordique *flôd*, marée ; 1863, Littré). Remettre à flot un navire échoué ou laissé à sec.

affluence [aflyɑ̃s] n. f. (lat. *affluentia*, afflux, abondance ; 1495, J. de Vignay). **1.** *Class.* et *littér.* Action d'affluer ; arrivée abondante d'un liquide en un point : *L'affluence des eaux qui venaient de la fonte des neiges fit déborder la rivière* (Acad., 1694). *Mon sang, ayant un chemin moins long à parcourir, se précipite dans mon cœur avec une affluence si rapide que ce vieil organe de mes plaisirs et de mes douleurs palpite comme prêt à se briser* (Chateaubriand). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Abondance de biens matériels ou moraux qu'on reçoit : *L'affluence de toutes sortes de biens et de délices* (Rollin). ‖ **3.** Arrivée ou présence de nombreuses personnes en un lieu : *Cette affluence de spectateurs n'était pas uniquement attirée par la beauté du cent de bourrées qui brûlait* (Hugo). ‖ *Absol.* Grande foule se rendant ou passant en un même lieu : *Le soleil dardait à plomb ses rayons poudreux sur le pont, et l'affluence y était grande* (Nerval).

• SYN. : **1** *afflux, flot ;* **2** *profusion, surabondance ;* **3** *flot, foule, multitude, presse.* — CONTR. : **1** *reflux ;* **2** *absence, carence, défaut, indigence, insuffisance, manque, pénurie.*

affluent, e [aflyɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. affluens, qui coule abondamment ; av. 1524, J. Lemaire de Belges, au sens de « abondant en quelque chose » ; au sens 1, 1539, J. Canappe). **1.** Se dit, en pathologie, des humeurs qui affluent vers quelque partie du corps. ‖ **2.** Se dit d'un cours d'eau qui se jette dans un autre : *Une rivière affluente.*

◆ **affluent** n. m. (1690, Furetière). Cours d'eau qui se jette dans un autre : *La Marne est un affluent de la Seine.*

affluer [aflye] v. intr. (lat. *affluere*, couler vers ; XIVe s.). **1.** Couler abondamment vers un point déterminé, en parlant d'une rivière, d'un liquide, etc. : *L'Yonne afflue dans la Seine. Le sang fiévreux afflue et palpite à tes tempes* (Ch. Guérin). ‖ **2.** Arriver en grand nombre, en abondance au même endroit : *Il pénétra à son tour dans le vestibule où la foule affluait* (Rodenbach). *Les trésors du monde y affluent, comme dans la maison d'un homme laborieux* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *confluer, converger, déferler.* — CONTR. : **1** *refluer ;* **2** *s'éloigner, partir, se retirer.*

afflux [afly] n. m. (lat. affluxum, supin de *affluere*, couler abondamment ; 1611, Cotgrave). **1.** Mouvement des liquides qui affluent brusquement vers un point du corps : *L'afflux du sang au cerveau peut provoquer une hémorragie cérébrale.* ‖ **2.** Abondance soudaine de paroles, d'idées, de sentiments : *Dans ses Mémoires, Saint-Simon reprend ses premiers jets de portraits. Quand il raconte des conversations, il lui arrive de reproduire le ton, l'empressement, l'afflux de paroles, les redondances, les ellipses...* (Saint-Beuve). *Cette décomposition des grandes cités qui ont gouverné le monde, cet afflux de toutes les passions, de tous les désirs, de tous les assouvissements* (Zola). ‖ **3.** Arrivée soudaine en un lieu d'un grand nombre de personnes : *Aux périodes de vacances, on observe dans les gares un afflux de voyageurs.*

• SYN. : **1** *arrivée ;* **2** *déferlement, flot ;* **3** *affluence, arrivée, concours, convergence, déferlement, flot.* — CONTR. : **1** *reflux.*

affolant, e [afɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *affoler ;* fin du XVIIe s.). Qui rend comme fou ; qui trouble l'esprit, la sensibilité : *Une place si affolante pour un si jeune homme* (Saint-Simon). *Chaque mot* [...] *entrait en Suzanne comme une accusation précise, affolante* (Aragon).

• SYN. : *alarmant, bouleversant, inquiétant, troublant.* — CONTR. : *rassurant, tranquillisant.*

affolé, e [afɔle] adj. (part. passé de *affoler*). **1.** Qui agit comme un fou, par suite d'une violente émotion, d'une violente passion ; qui manifeste un grand trouble : *Et soudain, je m'éveille affolé, couvert de sueur* (Maupassant). *Avoir un air affolé. Son cœur affolé battait violemment contre ses côtes* (Bernanos). ‖ **2.** Se dit de l'aiguille aimantée qui subit des oscillations soudaines et irrégulières sous l'effet de variations brusques du champ magnétique, et, *par extens.*, d'un appareil quelconque brusquement déréglé : *La boussole affolée par des roches magnétiques* (Vercel). *Petits marchands semblables à des balances avec leurs deux plateaux au vent et leurs fléaux affolés* (Malraux).

• SYN. : **1** *bouleversé, effaré, égaré, hagard, terrifié, terrorisé, troublé.* — CONTR. : **1** *calme, rassuré, serein, tranquille.*

◆ n. Homme ou femme qui agit d'une façon insensée ou désordonnée : *Tous ces affolés qui cherchent leur bonheur dans le mouvement* (Baudelaire).

affolement [afɔlmɑ̃] n. m. (de *affoler ;* XIIIe s.). **1.** Action de troubler profondément quelqu'un au point de lui faire perdre la raison : *Claire* [...] *avait le don de bonté et d'apaisement, tandis que l'autre* [...] *avait le don d'affolement et de destruction* (Daudet). ‖ **2.** Trouble profond : *Ce n'était plus une douleur morale et torturante, mais l'affolement d'une bête sans abri* (Maupassant).

• SYN. : **2** *agitation, bouleversement, désarroi, effroi, égarement, panique, peur, terreur, trouble.* — CONTR. : **2** *apaisement, calme, paix, quiétude, sérénité.*

affoler [afɔle] v. tr. (comp. anc. de *à* et de *fol*, forme anc. de *fou ;* XIIe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Être affolé de quelqu'un, en être éperdument amoureux : *Vous ne sauriez croire comme elle est affolée de ce Léandre* (Molière). *Ces robes folles sont l'emblème | De ton esprit bariolé ; | Folle dont je suis affolé, | Je te hais autant que je t'aime !* (Baudelaire). ‖ **2.** Troubler profondément l'esprit, épouvanter, rendre comme fou : *Son impuissance l'affola et il chercha un argument massif* (Aymé). *Dans les folles clameurs des damnés affolés* (Péguy). ‖ **3.** Troubler jusqu'au désarroi les sens et le cœur de quelqu'un : *Elle s'amusait comme toujours à l'affoler* (Maupassant).

• SYN. : **2** *atterrer, bouleverser, effrayer, égarer, terrifier ;* **3** *bouleverser, émouvoir, enfiévrer.* — CONTR. : **2** *apaiser, calmer, rasséréner, rassurer, tranquilliser.*

◆ **s'affoler** v. pr. **1.** *Class.* et *littér.* S'éprendre de quelqu'un au point d'en perdre la raison : *Il s'affolera de Mlle Jeannette au point de faire toutes les sottises* (Gautier). ‖ **2.** *Class.* et *littér.* S'attacher avec passion à quelqu'un ou à quelque chose : *Elle s'affola de sa nièce et désira ne plus la quitter* (Balzac). *S'affoler de dévotion* (Voltaire). ‖ **3.** Perdre son sang-froid sous le coup d'une émotion violente : *Ma mère s'affolait à l'idée d'une contagion possible* (Mauriac). *Mon oncle s'affolait, on l'entendait courir dans les couloirs, cherchant des serviettes, de l'eau de Cologne, de l'éther* (Gide). ‖ **4.** *Par extens.* En parlant d'un instrument de mesure, d'un moteur, etc., se dérégler, tourner à une allure désordonnée : *La boussole s'affola.*

affouage [afwaʒ] n. m. (de l'anc. v. *affouer*, chauffer, lat. pop. **affocare*, de focus, feu ; milieu du XIIIe s., *Dict. général*). **1.** *Droit d'affouage*, ou simplem. *affouage*, droit donné aux habitants d'une commune de prendre du bois dans les forêts de cette commune. ‖ **2.** *Par extens.* Répartition entre les habitants du produit des bois communaux.

1. affouager [afwaʒe] v. tr. (de *affouage ;* 1866, Larousse). [Conj. **5.**] **1.** Dresser la liste des habitants d'une commune qui ont droit à l'affouage. ‖ **2.** Déterminer les coupes d'une forêt qui seront partagées en vertu du droit d'affouage.

2. affouager, ère [afwaʒe, -ɛr] adj. (de affouage ; 1866, Larousse). **1.** Qui concerne l'affouage : *Coupe, portion affouagère.* ‖ **2.** Qui jouit du droit d'affouage : *Commune affouagère.*

◆ n. (1845, Bescherelle). Personne qui jouit du droit d'affouage. (En ce sens, on dit aussi AFFOUAGISTE.)

affouillement [afujmɑ̃] n. m. (de *affouiller ;* 1835, Raymond). **1.** Dégradation produite par les eaux dont le courant creuse le sol latéralement. ‖ **2.** Action d'un agent naturel ou artificiel qui creuse le sol ou pénètre un corps solide : *L'Atlantique ronge nos côtes. La pression du courant du pôle déforme notre falaise ouest* [...] ; *qu'on juge de la force du flux polaire et de la violence*

de cet affouillement par le creux qu'il a fait entre Cher-bourg et Brest (Hugo). *Il y a dans le sol, ici, plusieurs couches de morts et en beaucoup d'endroits l'affouillement des obus a sorti les plus anciennes* (Barbusse).

affouiller [afuje] v. tr. (de *à* et de *fouiller* ; 1835, Raymond). En parlant des eaux courantes, creuser le sol ou les fondations d'un édifice : *Il se plaint qu'il y a une gouttière de la maison voisine qui verse l'eau de la pluie chez lui et qui affouille les fondations de sa maison* (Hugo).

• SYN. : *dégrader, fouiller, fouir, miner, raviner, ronger, saper.*

◆ **s'affouiller** v. pr. Se creuser, s'excaver par suite de l'érosion des eaux : *Une rivière dont les berges s'affouillent.*

affouragement ou **affourragement** [afuraʒmɑ̃] n. m. (de *affourager* ; 1627, Crespin). **1.** Distribution de fourrage aux bestiaux. || **2.** Syn. de FOURRAGE.

affourager ou **affourrager** [afuraʒe] v. tr. (de *à* et de *fourrage* ; XIVe s., *Dict. général*). [Conj. **5.**] Donner du fourrage sec aux bestiaux.

affourche [afurʃ] n. f. (déverbal de *affourcher* ; XVIIe s., *Dict. général*). Action de mettre un navire au mouillage sur deux ancres dont les câbles sont disposés en fourche : *Ancre, câble d'affourche.*

affourcher [afurʃe] v. tr. (de à et de *fourche* ; 1670, Colbert). **1.** *Affourcher un navire,* le mettre au mouillage en jetant deux ancres dont les câbles se croisent en fourche. || **2.** *Vx.* Être affourché, en parlant d'une personne, être placé à califourchon : *Un jour, un villageois sur un âne affourché | Trouve par un ruisseau son passage bouché* (J.-B. Rousseau).

◆ v. intr. ou **s'affourcher** v. pr. Mouiller sur deux ancres dont les câbles sont disposés en fourche : *N'ayant que deux ancres d'affourche, l'une à tribord, l'autre à bâbord, le navire ne pouvait affourcher en patte d'oie, ce qui le désarmait un peu devant certains vents* (Hugo).

affourragement n. m., **affourrager** v. tr. V. AFFOURAGEMENT, AFFOURAGER.

affraîchie [afrɛʃi] n. f. (de *à* et de *fraîchir* ; 1863, Littré). En termes de marine, augmentation de la force du vent.

• CONTR. : *accalmie*

affranchi, e [afrɑ̃ʃi] adj. et n. (part. passé de *affranchir* ; 1640, Corneille ; sens argotique, 1821, Ansiaume). **1.** Se dit de l'esclave que son maître libérait de la servitude : *Méla se fit ouvrir les veines après avoir légué aux affranchis de César une grande somme d'argent* (France). || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui manifeste dans sa conduite ou ses opinions une indépendance absolue à l'égard des conventions sociales ou morales, des croyances ou des sentiments communément admis : *Le plus ferme et le plus affranchi des esprits il* [Lucrèce] *pénètre dans les profondeurs et les origines du monde* (Sainte-Beuve). *L'apparition de l'amour absolu dans la vie d'une femme depuis longtemps affranchie* (Prévost). *Ce sens moral que j'ai expulsé de ma vie, et dont je me sentais, il n'y a pas une heure, radicalement affranchi, voilà que je viens de le retrouver en moi, brusquement !* (Martin du Gard). || **3.** *Arg.* Homme qui vit en marge des lois, qui appartient au monde des proxénètes, des malfaiteurs.

• SYN. : **2** *émancipé, indépendant, libre.*

affranchir [afrɑ̃ʃir] v. tr. (de *à* et de *franc* ; XIIIe s., *Dict. général*). **1.** Libérer de l'esclavage : *Les Noirs des colonies ont été affranchis.* || **2.** *Par anal.* Libérer un peuple d'une tutelle politique ; rendre indépendant : *Il affranchit des peuples ; il délivra des reines enfermées* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Libérer d'une contrainte physique ou morale : *Il était affranchi de toute foi religieuse* (Rolland). || *Absol.* Rendre entièrement libre : *Dissipe ces terreurs : la mort vient t'affranchir !* (Lamartine). || **4.** *Affranchir une lettre, un colis postal,* payer d'avance les frais de port au moyen de timbres-poste, pour libérer le destinataire de cette obligation. || *Affranchir une propriété, un domaine,* lever les hypothèques ou acquitter les taxes qui la grèvent. || *Affranchir une carte à jouer,* la rendre maîtresse en forçant l'adversaire à jouer ses cartes les plus fortes. || *Affranchir un arbre,* faire une greffe qui donne naissance à de nouvelles racines. || *Affranchir un animal,* le châtrer. || **5.** Pop. *Affranchir quelqu'un,* le renseigner sur les usages propres à un milieu particulier, l'intier à un secret : *Je regrette que tu ne sois plus au régiment* [...] *tu m'aurais affranchi* (Dorgelès). *Les poulets l'ont affranchi : il est à la page* (Bourdet) ; *spécialem.*, l'initier aux lois secrètes et aux pratiques du milieu des malfaiteurs.

• SYN. : **1** et **2** *délivrer, émanciper, libérer ;* **5** *informer, initier, renseigner.* — CONTR. : **2** et **3** *asservir, assujettir, astreindre, contraindre, courber, enchaîner, plier, soumettre, tyranniser.*

◆ **s'affranchir** v. pr. Se rendre libre, se libérer d'une tutelle : *Leur enfance a reçu ce haut enseignement | Qu'un peuple s'affranchit, c'est-à-dire se crée, | Par la révolte sainte et l'émeute sacrée* (Hugo).

affranchissable [afrɑ̃ʃisabl] adj. (de *affranchir* ; 1866, Larousse). Se dit d'un envoi postal qui peut ou doit être affranchi : *Les imprimés, comme les lettres, sont affranchissables.*

affranchissement [afrɑ̃ʃismɑ̃] n. m. (de *affranchir* ; 1322, Godefroy). **1.** Action d'accorder la liberté à un esclave : *Après son affranchissement, elle n'avait pas voulu abandonner ses maîtres* (Flaubert). || **2.** *Par anal.* Action de rendre un peuple indépendant en le libérant d'une tutelle politique : *L'affranchissement de la France et de l'Italie* (Lamartine). || **3.** *Fig.* Action de libérer quelqu'un d'une contrainte physique ou morale : *La seule chose qui importe, c'est-à-dire l'affranchissement et les progrès de l'esprit humain* (Renan). || **4.** *Spécialem.* Acquittement des droits ou taxes qui frappent certains objets et biens immeubles. || *Affranchissement d'une lettre,* acquittement préalable des frais d'expédition, par l'apposition de timbres. || **5.** Par extens. *Affranchissement d'un arbre,* greffe qui donne naissance à de nouvelles racines.

• SYN. : **1** *émancipation, libération ;* **2** et **3** *délivrance libération.* — CONTR. : **2** et **3** *assujettissement, contrainte, esclavage, joug, servitude, soumission, tyrannie.*

affranchisseur [afrɑ̃ʃisœr] n. m. (de *affranchir* ; XVIe s., Amyot). **1.** Celui qui affranchit (rare). || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Celui qui châtre les animaux.

• SYN. : **1** *émancipateur, libérateur ;* **2** *châtreur.*

affres [afr] n. f. pl. (probablem. de l'anc. provenç. *afre,* tiré d'un gotique **aifrs,* horrible ; fin du XVe s., *Cent Nouvelles ;* jusqu'au XVIIIe s., conserve le sens de « effroi »). **1.** *Class.* et *littér.* Tourment, vive inquiétude accompagnés d'un sentiment d'horreur : *A la sécurité* [...] *succédèrent toutes les affres de voir prendre le royaume à revers* (Saint-Simon). *Devrons-nous connaître ici les affres d'un siège et le bombardement par l'artillerie ?* (Gide). *Ainsi le sort, qui refusait à Étdouard les affres d'une épreuve personnelle, lui donnait du moins part à celles de son ami* (Duhamel). *Des mères et des enfants se trouveraient bientôt exposés aux affres de la faim* (Maurois). || **2.** Spécialem. *Les affres de la mort,* l'angoisse qui accompagne l'agonie.

• SYN. : **2** *effroi, horreur, tourment, transes.*

affrètement [afrɛtmɑ̃] n. m. (de *affréter* ; 1366, Delboulle). **1.** Action d'affréter un navire. || **2.** Contrat de transport par mer.

• SYN. : **1** *nolisement.*

affréter [afrete] v. tr. (de à et de *fret* ; 1322, au sens de « fréter », Godefroy). [Conj. **5.**] Prendre un navire et, par extension, un avion, un camion, etc., en location pour transporter des marchandises : *On rafla, on commanda, on affréta, on fit travailler les chantiers* (Dorgelès).

• SYN. : *noliser.* — CONTR. : *fréter.*

affréteur [afretœr] n. m. (de *affréter* ; 1678, Guillet). Celui qui prend un navire, un avion, etc., en location pour transporter des marchandises : *Vous êtes aussi importateur, fréteur ou affréteur suivant le cas* (Méré).

• CONTR. : *fréteur.*

affreusement [afrøzmɑ̃] adv. (de *affreux* ; 1539, R. Estienne). **1.** De façon

affreuse, épouvantable : *Un blessé affreusement défiguré.* || 2. *Par exagér.* Extrêmement : *En vérité, ce qui a paru de plus indispensable dans la dernière guerre, ce fut, en dépit du bon sens, l'intervention affreusement efficace d'un matériel de plus en plus compliqué* (Valéry). *Le travail intellectuel est affreusement soumis aux influences extérieures : une querelle, une contrariété, un mal de tête,... et tout est remis en question* (Duhamel).

affreux, euse [afrø, -øz] adj. (de *affre*, effroi ; v. 1500, Delboulle). **1.** Dont la vue ou l'aspect inspire une répulsion physique : *La vieille figure que j'embrassais avec tant de bonheur n'est plus qu'une pourriture affreuse* (Maupassant). || **2.** *Par exagér.* D'une extrême laideur : *Voir sous les cheveux frisés et roux cette affreuse figure blême* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Qui inspire du dégoût, de la répulsion, par son caractère immoral : *Autour de ces riches terres rouges s'éveillaient d'affreux appétits* (Dorgelès). || **4.** *Fig.* Qui cause un profond accablement : *Néanmoins, il parla à Bloch, avec beaucoup d'affabilité, des années affreuses, peut-être mortelles, que traversait la France* (Proust). || **5.** *Fam.* et *par exagér.* Qui est très désagréable, ennuyeux, choquant : *Le temps est affreux ; l'air glacé ; depuis deux jours, il neige* (Gide). *Un chemin, un solécisme affreux.*

• SYN. : **1** *dégoûtant, horrible, infect, répugnant ;* **2** *difforme, hideux, laid, monstrueux, repoussant, vilain ;* **3** *dégoûtant, ignoble, répugnant, vil, vilain ;* **4** *atroce, effroyable, épouvantable, terrible ;* **5** *détestable, effroyable, épouvantable.* — CONTR. : **1** *agréable, attirant, attrayant, avenant, charmant, plaisant, riant ;* **2** *beau, merveilleux, splendide, superbe ;* **3** *admirable, beau, sublime ;* **4** *réconfortant, stimulant ;* **5** *admirable, épatant* (fam.), *extraordinaire, formidable, splendide.*

affriandant, e [afrijɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *affriander ;* 1854, Goncourt, *Hist. de la société française sous le Directoire*). **1.** *Vx.* Qui rend friand, qui est alléchant : *Les étalages affriandants sont plus nombreux que jamais* (Goncourt). || **2.** *Fig.* Qui excite le désir : *Les charmes affriandants d'une femme.*

• SYN. : **1** *affriolant, appétissant, ragoûtant ;* **2** *attirant, désirable, émoustillant, excitant, plaisant, séduisant.* — CONTR. : **1** *dégoûtant, écœurant, repoussant, répugnant.*

affriander [afrijɑ̃de] v. tr. (de *à* et de *friand ;* XIVe s.). **1.** *Class.* Mettre en appétit, attirer en flattant le goût : *Vous l'avez affriandé par la bonne chère que vous lui avez faite* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* et *littér.* Exciter le désir, la curiosité, l'envie ou l'intérêt : *Le gain l'a affriandé* (Acad., 1694). *Je gage que voilà une éveillée qui vient pour m'affriander d'elle* (Marivaux). *Il pourrait* [...] *procurer à Naïs les amusements qui affriandent le plus les provinciaux* (Balzac). *Nous avions été affriandés, en passant, par une pompeuse affiche annonçant une représentation extraordinaire* (Gautier).

affriolant, e [afrijɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *affrioler ;* 1808, d'Hautel). **1.** Alléchant, qui excite l'appétit : *Le risotto qui dégageait une affriolante odeur* (Theuriet). || **2.** *Fig.* Qui excite le désir : *Cette femme est un démon, tous ceux qui la voient l'adorent ; elle est* [...] *si affriolante* (Balzac). || **3.** *Fig.* Qui attire par quelque chose de prometteur : *Ce sont les offres les plus affriolantes pour une blessée* (Bourget).

• SYN. : **1.** *affriandant, appétissant, ragoûtant ;* **2** *affolant, attirant, désirable, émoustillant, excitant, séduisant ;* **3** *alléchant, attirant, engageant, tentant.* — CONTR. : **1** *dégoûtant, écœurant, repoussant, répugnant.*

affrioler [afrijɔle] v. tr. (de l'adj. *friolet*, gourmand [XIVe s.], dér. de *frire ;* 1530, Palsgrave). **1.** *Vx.* Attirer par des friandises : *Pralines et autres sucreries destinées à affrioler* (Gautier). || **2.** *Fig.* Exciter le désir : *Un charme qui affriole les hommes.* || **3.** *Fig.* Attirer par quelque chose d'agréable, qui plaît ou met en joie : *Ils avaient été affriolés par la perspective d'avoir des articles dans les journaux* (Balzac).

affriqué, e [afrike] adj. et n. f. (part. passé de *affriquer*, empr. au lat. *affricare*, frotter contre ; fin du XIXe s.). Se dit d'un type de consonnes caractérisées par le fait qu'elles sont occlusives au début de leur émission et constrictives à la fin : *Consonne affriquée. Une affriquée. Dans le mot « jazz »* [dʒaz], *la première consonne est une affriquée.* (On dit aussi FRICATIF, IVE, et, substantiv., *une* FRICATIVE.)

affriter [afrite] v. tr. (de *à* et de *frit*, part. passé de *frire ;* 1752, Trévoux). *Affriter une poêle,* la rendre propre à faire de la friture.

affront [afrɔ̃] n. m. (déverbal de *affronter ;* fin du XVIe s., *Dict. général*). **1.** Offense ou injure faite à une personne en sa présence et publiquement : *Dès que j'ai su l'affront, j'ai prévu la vengeance* (Corneille). || *Ne pouvoir digérer un affront,* en garder rancune. || *Laver, punir, réparer un affront,* en tirer vengeance. || *Subir, essuyer un affront,* être insulté en public. || **2.** *Faire affront à quelqu'un,* lui faire honte ou le déshonorer ; le trahir, lui faire défaut (vx) : *Sa mémoire lui a fait affront.* || *Faire affront à quelqu'un de quelque chose,* lui faire honte en lui reprochant publiquement sa conduite. || **3.** *Class.* Honte, déshonneur, résultant d'un outrage public : *Sauvons de cet affront mon nom et sa mémoire* (Racine). || **4.** Class. *Avoir l'affront de quelque chose,* échouer dans une entreprise : *S'il voulait m'aider à terminer cette affaire, je crois que je n'en aurais pas l'affront* (Sévigné).

• SYN. : **1** *avanie, camouflet, humiliation, injure, insulte, mortification, offense, outrage, soufflet.* — CONTR. : **1** *compliment, congratulations, éloge, encens, hommage, honneur, louange.*

affronté, e [afrɔ̃te] adj. (part. passé de *affronter*). Se dit d'animaux héraldiques ou de motifs de décoration opposés face à face.

• CONTR. : *adossé.*

affrontement [afrɔ̃tmɑ̃] n. m. (de *affronter ;* 1547, Budé). Action d'affronter, de s'affronter : *L'affrontement d'un danger. Un congrès marqué par l'affrontement de deux thèses opposées.*

affronter [afrɔ̃te] v. tr. (de à et de *front*, proprem. « placer front à front » ; 1160, Wace, *Rou ;* signifiait aussi « frapper [sur le front] », « faire rougir de honte », d'où « tromper » [1521, Nostradamus]). **1.** Mettre de front, de niveau : *Affronter deux pièces de bois.* || *Spécialem.* Rapprocher les lèvres d'une plaie pour en faciliter la cicatrisation. || **2.** *Vx* ou *dialect.* Aborder de front quelqu'un : *Ils affrontaient le premier venu* (Sand). || **3.** *Fig.* Aborder de front et hardiment un adversaire, un danger : *Affronter la mort. Ma prompte obéissance va d'un roi redoutable affronter la présence* (Racine). || **4.** *Être affronté à quelque chose,* Être aux prises avec quelque chose : *Être affronté à de graves problèmes.* || **5.** *Par extens.* et *vx.* Faire un affront à quelqu'un, l'outrager ou le provoquer : *Si ce méchant duc veut m'affronter, j'ai le couteau de Chiquita* (Gautier). || **6.** *Class.* Tromper effrontément, abuser quelqu'un par de fausses apparences : *Je pense qu'il est encore détenu pour avoir affronté plusieurs marchands et autres personnes* (Ch. Sorel). *Courons donc le chercher, ce pendard qui m'affronte* (Molière).

• SYN. : **1** *aligner, niveler ;* **3** *attaquer, braver, défier, s'exposer à, faire face à, risquer.* — CONTR. : **1** *décaler ;* **3** *se dérober, éluder, esquiver, éviter, fuir, se soustraire à.*

◆ **s'affronter** v. pr. **1.** S'opposer front à front, lutter de près : *Une mêlée confuse où deux partis s'affrontent* (Duhamel). || **2.** *Fig.* S'opposer, rivaliser dans une compétition ou un débat : *Deux thèses s'affrontent.* || **3.** *S'affronter à quelque chose,* aborder hardiment une entreprise difficile ou périlleuse : *Je m'affrontais à une présence étrangère* (Bosco).

• SYN. : **1** *s'attaquer, se heurter, se mesurer à.* — CONTR. : **1** *s'esquiver, s'éviter, se retirer ;* **2** *s'accorder, coïncider, concorder.*

affronterie [afrɔ̃tri] n. f. (de *affronter ;* 1521, Nostradamus). *Class.* Action de tromper impudemment : *C'est un homme qui ne vit que d'affronteries* (Acad., 1694).

affronteur, euse [afrɔ̃tœr, -øz] n. (de *affronter ;* début du XVIe s.). **1.** *Class.* Personne qui trompe impudemment : *Ah ! je le connais bien* [...], *c'est un affronteur. Il*

me vendait de méchantes étoffes fort cher (Ch. Sorel). || **2.** Personne qui aborde hardiment et de front quelqu'un ou quelque chose (rare) : *Il* [Piron] *est l'un des maîtres et des affronteurs de la rime* (Sainte-Beuve). *Mais il fallait une folle, une affronteuse comme cette Félicia pour s'afficher ainsi, se perdre de réputation à jamais* (Daudet).

affublement [afybləmɑ̃] n. m. (de *affubler ;* XIII^e s., Godefroy). **1.** *Fam.* Façon de se vêtir singulière ou ridicule : *Que signifie cet affublement ? C'est une vraie mascarade* (Littré). || **2.** *Fig.* Moyen ridicule ou singulier employé pour déguiser la réalité : *Sous l'affublement de ces grands actes, de ces panaches, de ces parades de théâtre* [...], *on retrouvait toujours l'incurable futilité d'un Sardou* (Rolland).

• SYN. : **1** *accoutrement.*

affubler [afyble] v. tr. (lat. pop. **affibulare,* proprem. « agrafer », de *fibula,* agrafe ; 1080, *Chanson de Roland ;* au Moyen Age et jusqu'au XVI^e s., « revêtir » ; péjor. depuis le XVII^e s.). **1.** *Class.* Couvrir de tel ou tel vêtement : *Toutes deux bien seules et bien affublées* (Saint-Simon). || **2.** *Péjor.* Vêtir d'une façon singulière ou ridicule : *Tandis que les peintres actuels, choisissant des sujets d'une nature générale applicable à toutes les époques, s'obstinent à les affubler des costumes du Moyen Age, de la Renaissance ou de l'Orient* (Baudelaire). *Les tuniques jaunes et blanches dont les avait affublés Gringoire* (Hugo). *Vuillaume parut enfin, affublé d'une robe de chambre à ramages* (Duhamel). || **3.** Fig. et fam. *Affubler quelqu'un d'un nom,* lui donner un nom ridicule, fantaisiste : *Il ne fallait pas faire de moi un faux gentilhomme affublé d'un nom d'emprunt* (Dumas fils).

• SYN. : **2** *accoutrer, attifer, déguiser, fagoter* (fam.), *ficeler* (pop.), *harnacher* (fam.), *travestir.*

◆ **s'affubler** v. pr. **1.** *Class.* Porter tel ou tel vêtement : *Les moines et les hermites s'affublent d'un froc* [...] *dans les cérémonies des obsèques des princes* (Furetière). || **2.** *Fam.* Se vêtir d'une façon singulière ou ridicule : *Elle s'affublait d'oripeaux.* || **3.** Fig. *S'affubler d'un titre, d'un nom,* s'en parer ridiculement. || *S'affubler de quelqu'un,* s'encombrer de lui publiquement : *Edmond, pour une fois, se serait bien affublé de son jeune frère pour aller à la fête* (Aragon).

affusion [afyzjɔ̃] n. f. (lat. *affusio,* de *affundere,* répandre sur ; 1546, Ch. Estienne). Thérapeutique qui consiste à faire couler en nappe de l'eau froide ou de l'eau chaude sur une partie du corps.

affût [afy] n. m. (déverbal de *affûter ;* 1437, Gay, *Glossaire archéologique,* au sens 2 ; au sens 1, 1671, Pomey ; loc. fig. *être à l'affût,* 1690, Furetière). **1.** Endroit où l'on se poste pour guetter le gibier et, *par anal.,* pour épier et surprendre l'ennemi : *Il aurait voulu* [...] *être caché dans les bambous à l'affût des léopards* (Flaubert). || Fig. *Être à l'affût de quelque chose,* ou simplem. *être à l'affût,* guetter, épier le moment favorable, observer pour découvrir : *Nos ancêtres ont toujours été à l'affût des sources* (Romains). || **2.** Matériel d'armement servant à supporter une bouche à feu, à la déplacer, à limiter son recul et à permettre son pointage : *Je dormis sur l'affût des canons meurtriers* (Hugo). || **3.** *Par extens.* Support d'un appareil d'optique : *L'affût d'une lunette, d'un télescope.*

affûtage [afytaʒ] n. m. (de *affûter ;* 1680, Richelet ; au sens 3, XVIII^e s.). **1.** Action d'affûter, d'aiguiser un outil ou une arme : *L'affûtage d'une lame, d'un instrument tranchant.* || **2.** Action de disposer et de mettre en état les outils nécessaires à un ouvrier. || *Par extens.* Assortiment d'outils préparés et mis en état pour le travail d'un ouvrier : *Le serrurier se munit de son affûtage.* || **3.** Façon que le chapelier donne à un vieux chapeau.

• SYN. : **1** *affilage, aiguisage, émoulage, repassage.*

affûter [afyte] v. tr. (de *à* et *fût* [d'un arbre], qui avait divers sens techniques ; XII^e s., au sens de « mettre en état » ; sens I, 1, XIV^e s. ; sens I, 2, XV^e s. ; sens II, 1680, Richelet).

I. 1. Chasser à l'affût : *Il m'arrive souvent d'affûter les ramiers* (Bernanos). || **2.** *Vx.* Disposer un canon sur l'affût.

II. 1. Rendre tranchant, pointu : *Affûter une lame, la pointe d'un crayon.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Donner plus de finesse ou de mordant à quelque chose : *Narcisse Boucher qui venait d'entrer affûta son sourire de paysan madré* (Farrère).

• SYN. : **II, 1** *affiler, aiguiser, appointer, émoudre, repasser, tailler.*

1. affûteur [afytœr] n. m. (de *affût ;* 1700, Liger). Celui qui pratique la chasse à l'affût.

2. affûteur [afytœr] n. m. (de *affûter ;* 1866, Larousse). Ouvrier qui aiguise les outils.

• SYN. : *affileur, aiguiseur, émouleur, rémouleur, repasseur.*

affûteuse [afytøz] n. f. (de *affûter ;* 1928, Larousse). Machine servant à affûter certains outils.

affûtiaux [afytjo] n. m. pl. (forme dialect. pour **affuteau,* de *affûter ;* 1696, Dict. de Bayle). **1.** *Vx* et *fam.* Menus objets servant à la toilette ou à la parure d'une femme, non compris les bijoux : *Une brave femme pas riche n'a pas le droit de se mettre sur elle des affûtiaux de cette valeur* (Daudet). || **2.** *Pop.* Petits objets de peu d'importance : *C'est pas à la campagne comme à la ville, il n'y a pas comme chez vous un tas d'affûtiaux pour son aisance* (Huysmans). || **3.** (au sing.) *Pop.* Objet, outil : *Ça m'a plu tout de suite, c't' affûtiau. C'est une hache ancien modèle* (Barbusse).

• SYN. : **1** et **2** *affiquets, babioles, colifichets, fanfreluches.*

• REM. On trouve parfois (Goncourt) l'orthographe *affûtiot(s).*

afghan, e [afgɑ̃, -an] adj. et n. (de *Afghanistan ;* milieu du XIX^e s.). Qui se rapporte à l'Afghanistan ; habitant ou originaire de ce pays.

aficionado [afisjɔnado] n. m. (mot esp. ; 1840, Gautier). Amateur de courses de taureaux : *Les vieilles Anglaises aussi se persuadent que l'aficionado ne fréquente la plaza que dans l'espérance d'y voir éventrer des chevaux* (Bernanos).

afin de [afɛ̃də] loc. prép., **afin que** [afɛ̃kə] loc. conj. (de *à* et de *fin,* du lat. *finis ;* écrit aussi *à fin* jusqu'au XVII^e s. ; début du XIV^e s.). Suivies d'un verbe à l'infinitif *(afin de)* ou au subjonctif *(afin que),*marquent une intention ou un but précis : *Il couchait à la maison afin de terminer plus vite le raccommodage du meuble* (Flaubert). *Donnez, afin qu'on dise : « Il a pitié de nous »* (Hugo).

• REM. *Afin de, afin que*sont surtout usités dans la langue littéraire et dans la langue soignée.

a fortiori [afɔrsjɔri] loc. adv. (du lat. scolast. *a fortiori [ratione],*proprem. « en partant de ce qui est plus fort » ; fin du XVII^e s.). A plus forte raison : *Si l'on se doit à ses amis, « a fortiori » on se doit à sa famille.*

africain, e [afrikɛ̃, -in] adj. et n. (de *Afrique ;* XVI^e s.). Qui se rapporte à l'Afrique et à ses habitants ; habitant ou originaire de ce continent : *Les pays africains, les fleuves africains.*

africanisation [afrikanizasjɔ̃] n. f. (de *africaniser ;* milieu du XX^e s.). Action d'africaniser ; résultat de cette action.

africaniser [afrikanize] v. tr. (de *africain ;* milieu du XX^e s.). **1.** Donner à des institutions un caractère spécifiquement africain. || **2.** Dans les pays d'Afrique devenus indépendants, substituer des Africains aux fonctionnaires européens.

africanisme [afrikanism] n. m. (de *africain ;* 1836, Landais). **1.** Idiotisme propre à l'Afrique romaine et transporté dans le latin : *M. Ebert affirme que les mots étrangers employés si souvent par Tertullien, et qu'on croyait être des africanismes* [...], *ont été simplement empruntés par lui à la langue populaire* (Boissier). || **2.** Ensemble des sciences humaines (Ethnographie, archéologie, etc.) appliquées à l'étude de l'Afrique.

africaniste [afrikanist] n. (de *africain ;* début du XX^e s.). Personne qui se consacre à l'étude des langues et des civilisations africaines.

africanité [afrikanite] n. f. (de *africain ;* milieu du XX^e s.). Caractère spécifique de la culture africaine.

afrikaander [afrikɑ̃dɛr] n. (de *afrikaans* [v. ce mot] ; 1906, Larousse). Individu de race blanche hollandaise né en Afrique du Sud ou qui y réside depuis longtemps. (On dit auj. AFRIKANER.)

afrikaans [afrikɑ̃s] n. m. (mot néerl.). Langue néerlandaise parlée en Afrique du Sud.

afrikaner [afrikanɛr] n. Orthographe moderne qui a remplacé l'ancienne forme AFRIKAANDER.

afrite [afrit] n. f. (de l'ar. *'ifriya* ou *firït ;* XIX^e s.). Sorte de mauvais génie dont il est question dans les récits orientaux : *Elle tenait de l'afrite et du génie des contes arabes* (Balzac).

afro-asiatique [afrɔazjatik] adj. et n. (de l'élément *afro-*, du lat. *Afer, Afri*, Africain, et de *asiatique ;* milieu du XX^e s.). Qui appartient à la fois à l'Afrique et à l'Asie.

1. aga [aga] interj. (impér. de l'anc. v. *agarder*, regarder [usité jusqu'au XVI^e s., pop. et rural dès le XVII^e s.], comp. de *à* et de *garder ;* XIII^e s., Adam de la Halle, écrit *agar ; aga*, 1464, *la Farce de Maître Pathelin*). *Class.* Marque l'admiration ou la surprise : *Aga, votre laquais, Monsieur Vivien ? Je suis votre cousin, ne vous en déplaise* (Dancourt).

2. aga n. m. V. AGHA.

agaçant, e [agasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *agacer ;* 1530, Palsgrave ; appliqué aux personnes, 1785, Beaumarchais). **1.** Qui cause de l'irritation, de l'impatience : *Depuis que je suis à Paris, je promène toute la journée deux agents. C'est agaçant à la longue* (France). *Je t'en prie, Pierre, ne fais pas craquer tes doigts comme ça, c'est agaçant* (Mauriac). || **2.** Qui provoque le désir par ses coquetteries (vieilli) : *Elle sentait la pipe et l'eau-de-vie comme la gloire au bivouac ; elle me jetait une œillade agaçante et maligne* (Chateaubriand). *Elle reparut dans sa vraie nature d'amour, gentille, coquette, agaçante, gaie* (Balzac).

• SYN. : **1** *crispant, énervant, exaspérant, horripilant, insupportable, irritant.* — CONTR. : **1** *apaisant, calmant, doux, reposant.*

agace ou **agasse** [agas] n. f. (du germ. *agaza*, sous la forme dialect. *agache*, XIII^e s. ; de l'anc. provenç. *agassa*, sous les formes *agace, agasse*, XIII^e s.). *Class.* et *dialect.* Pie : *Le hasard les assemble* [aigle et pie] *en un coin détourné ; | L'agace eut peur ; mais l'aigle ayant fort bien dîné, | La rassure* (La Fontaine). *Madame Lepic, plus bavarde pourtant, entre ses repas, qu'une agace, commande à table par gestes et signes de tête* (Renard).

agacement [agasmɑ̃] n. m. (de *agacer ;* 1539, R. Estienne). **1.** Légère irritation nerveuse, qui affecte désagréablement certains sens ou l'ensemble de l'organisme : *Germaine Bader dort d'un sommeil suffisamment régulier et profond. Elle n'est pas très sensible au léger agacement de la lumière* (Romains). || **2.** *Fig.* Légère irritation morale, qui provoque de l'impatience : *Il avait vingt fois déplacé sa valise du filet à la banquette et de la banquette au filet, pour l'agacement de ses voisins, qu'avec sa maladresse ordinaire il heurtait chaque fois* (Rolland). || **3.** Excitation des sens (vieilli) : *Son flirt avec Minne lui procurait un agacement délicieux* (Colette).

• SYN. : **2** *crispation, énervement, exaspération, impatience, irritation.* — CONTR. : **2** *apaisement, calme, paix, repos, tranquillité.*

agacer [agase] v. tr. (altér. de l'anc. franç. *aacier*, agacer les dents [en parlant d'une substance acide], par croisement avec *agacer*, crier comme une pie [sens attesté du XIV^e au XVI^e s.], d'où les sens fig. modernes issus de ce croisement ; *aacier*, d'origine incertaine, vient peut-être du lat. pop. **adaciare*, de *acies*, au sens de « tranchant des dents » ; 1530, Palsgrave). [Conj. **1.**] **1.** Provoquer une légère irritation nerveuse, affectant principalement les organes de l'ouïe, du goût et du toucher : *Les fruits verts agacent les dents.* || *Par extens.* Provoquer une excitation désagréable et générale : *A moi aussi, cet abominable été agace les nerfs* (Flaubert). || **2.** Irriter par un harcèlement continu : *Or ce joujou, que le petit souillon agaçait, agitait et secouait dans une boîte grillée, c'était un rat vivant* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* Provoquer chez quelqu'un un énervement : *Celui qui aime agace toujours celui qui n'aime pas* (Radiguet). *Encore que les « mots d'enfants », d'ordinaire, m'agacent un peu, je note ici ceux qui m'ont paru les meilleurs* (Gide). || **4.** Exciter par de légères provocations ou des coquetteries : *Nous allons tous deux, pareils au groupe ancien | D'une jeune bacchante agaçant un satyre* (Banville).

• SYN. : **1** *énerver, exaspérer, irriter ;* **2** *asticoter* (fam.), *embêter, exaspérer, exciter, harceler, provoquer, tracasser ;* **3** *énerver, exaspérer, horripiler (fam.), impatienter, irriter ;* **4** *aguicher* (fam.), *lutiner, taquiner.* — CONTR. : **1** *adoucir, calmer ;* **2** et **3** *apaiser, calmer.*

agacerie [agasri] n. f. (de *agacer ;* XVII^e s., M^me de Sévigné). **1.** Légère provocation, agréable et piquante, faite pour plaire : *Elle m'écrit mille douceurs et mille agaceries pour lui* (Sévigné). *M^me du Châtelet ne sait comment répondre à ces agaceries séduisantes* (Voltaire). *Elle le poursuivait vainement de ses agaceries* (Aymé). || **2.** *Vx.* Qualité de ce qui attire par son aspect provocant : [Les jeunes filles] *étaient décolletées tout net, ce qui* [...] *a beaucoup de grâce et d'agacerie* (Hugo).

• SYN. : **1** *avance, coquetterie, minauderir.*

agacin n. m. V. AGASSIN.

agalactie [agalakti] ou **agalaxie** [agalaksi] n. f. (de *a* priv. et du gr. *gala, galaktos*, lait ; début du XIX^e s.). Absence de lait dans les mamelles de la femme au moment de la lactation.

agami [agami] n. m. (mot de la langue des Caraïbes de la Guyane ; 1664, Biet). Oiseau à hautes pattes, de la taille d'un faisan, originaire de l'Amérique du Sud, appelé aussi *oiseau-trompette* à cause de son cri : *Dans la Nouvelle-Hollande, des troupeaux de dindons et d'oies menés et gardés par un chien de berger qui est un oiseau et qu'on appelle l'« agami »* (Hugo).

agape [agap] n. f. (lat. ecclés. *agape*, du gr. *agapê*, amour, puis [surtout au plur.] repas fraternel ; 1574, Tigeou). **1.** *Vx.* Repas pris en commun par les premiers chrétiens : *La communion était générale comme les repas nommés « agapes »* (Fénelon). *L'agape suit la communion sainte* (Chateaubriand). || **2.** *Fam.* Repas entre amis (le plus souvent au plur.) : *De beaux faisans tués par les traîtres faucons, | Des viandes froides, force aiguières et flacons, | Chargent la table où s'offre une opulente agape* (Hugo). *Vous souvenez-vous de ces modestes agapes littéraires ?* (Bourget). *Ce ne sera pas un festin, disait-il. Une simple agape fraternelle* (Duhamel).

• SYN. : **2** *banquet, gueuleton* (fam.), *festin.*

agapètes [agapɛt] n. f. pl. (lat. ecclés. *agapetae*, du gr. *agapêtos*, digne d'être aimé ; 1694, Th. Corneille). Vierges qui, dans l'Église primitive, s'occupaient des soins de la vie matérielle de laïques ayant fait vœu de chasteté.

agar-agar [agaragar] n. m. (mot malais ; 1866, Larousse). Substance mucilagineuse tirée de diverses algues marines : *Autrefois, dit-il, quand je souffrais de paresse intestinale, je débouchais un flacon de notre granulé d'agar-agar et j'en avalais une cuillerée* (Duhamel).

agaric [agarik] n. m. (lat. *agaricum*, du gr. *agarikon*, sorte de champignon ; 1256, Aldebrant de Sienne). Nom collectif donné à des champignons à chapeau et à lamelles.

agasse n. f. V. AGACE.

agassin ou **agacin** [agasɛ̃] n. m. (de *agacer ; agassin*, v. 1600, O. de Serres ; *agacin*, 1771, Trévoux). **1.** *Dialect.* Cor au pied, œil-de-perdrix : [Un] *paysan du Languedoc qui souffrait horriblement d'un agacin (en français, cor ; mais le mot de la langue d'oc n'est-il pas plus joli ?)* [Balzac]. || **2.** Bourgeon de vigne placé au bas du cep et ne donnant jamais de grappes.

agate [agat] n. f. (lat. *achates*, du gr. *Akhatês*, n. anc. d'un cours d'eau de Sicile près duquel cette pierre aurait été trouvée ; écrit d'abord *acate*, XII^e s., Marbode, puis *agathe*, XIII^e s., et encore au XVI^e s.). **1.** Roche

siliceuse très dure, divisée en zones concentriques de colorations diverses. || **2.** *Par extens.* Tout objet en agate, et en particulier pierre précieuse : *Une étroite agate dans le chaton d'une bague* (Banville). || Bille en agate (ou en verre strié comme l'agate), dont les enfants se servent pour jouer : *Rien, une règle, des plumes rouillées, un bout de ficelle* [...], *une agate perdue* (Vallès). *Je regardais avec admiration, lumineuses et captives dans une sébile isolée, les billes d'agate qui me semblaient précieuses parce qu'elles étaient souriantes et blondes comme des jeunes filles et parce qu'elles coûtaient cinquante centimes pièce* (Proust). || **3.** Fig. et littér. *D'agate,* se dit de ce qui a les striures ou les reflets changeants de l'agate : *Le python musculeux aux écailles d'agate* (Leconte de Lisle). *Elle cachait, la scélérate | Sous ses mitaines de fil noir | Ses meurtriers ongles d'agate* (Verlaine).

agatisation [agatizasjɔ̃] n. f. (de *agatiser ;* 1827, Acad., *Suppl.*). Action de donner à une pierre l'aspect de l'agate ; résultat de cette action : *L'agatisation qu'a prise la pierre cuite par le pétrole* (Goncourt).

agatiser [agatize] v. tr. (de *agate ;* 1827, Acad., *Suppl.*). Rendre semblable à l'agate : *Ces jets d'argent retombent dans des vases d'albâtre agatisé* (Goncourt). *Cette clarté miroitante où* [...] *l'opulence des parois et la somptuosité des tentures semblaient s'évaporer et se volatiliser dans un air agatisé par tous les reflets des porphyres et des jaspes* (Goncourt).

◆ **s'agatiser** v. pr. Devenir semblable à l'agate (en parlant notamment d'une peinture à l'huile qui a pris avec le temps un aspect poli et brillant) : *Ce jeune et sérieux visage* [...], *olivâtre de peau, doré de légers tons d'ambre comme une peinture qui s'agatise* (Gautier).

agave [agav] et **agavé** [agave] n. m. (formé par les naturalistes avec le gr. *agauê,* fém. de l'adj. *agauos,* admirable ; 1778, *Encycl. méthodique*). Plante décorative originaire de l'Amérique centrale, fournissant des fibres textiles : *Dans les interstices des roches, sous un ciel ardent, des agaves tendaient leurs tiges immobiles et bleuâtres* (Barrès).

age [aʒ] n. m. (forme dialect. de *haie,* du francique **hagja ;* 1801, Brunot). Longue pièce de bois ou de fer qui forme l'axe de la charrue.

âge [ɑʒ] n. m. (lat. pop. **aetaticum,* lat. Class. *aetas, aetatis,* âge ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *edage, eage ; aage,* XII[e] s. ; les graphies *éé, aé,* issues de *aetatem,* accus. de *aetas,* ont été éliminées de bonne heure par *âge,* à cause de leur forme réduite ; on écrivait encore *aage* aux XVI[e] et XVII[e] s.).

I. 1. Durée représentée par la succession des années qui composent la vie d'un homme : *Il paraissait, sous ses cheveux gris, dans le plein de l'âge et de la force* (France). || *Avancer en âge,* vieillir. || *Au déclin, au penchant de l'âge,* à la fin de la vie. || *Être dans, à la fleur de l'âge,* en pleine jeunesse. || **2.** *Class.* Durée totale de la vie, existence écoulée ou à venir : *Louis et Thérèse passeront leur âge en ces lieux* (Racine). || **3.** Class. et littér. *Âge d'homme,*durée moyenne de la vie d'un homme : *Ce vieillard qui amène trois âges d'homme* (Fénelon). *Pareilles à Nestor, ces grègues séculaires avaient vécu trois âges d'homme* (Gautier). || *Absol.* Génération : *Ce vieillard, dans le chœur, a déjà vu quatre âges* (Boileau).

II. 1. Temps écoulé depuis la naissance : *Quand j'avais votre âge ou presque* (Romains). *Un homme grand, dégingandé, effroyablement maigre, et sans âge déterminé* (Martin du Gard). || *A l'âge de,* âgé(e) de : *Lorsqu'à l'âge de quatorze ans César sut lire, écrire et compter, il quitta le pays* (Balzac). *L'empereur Charles VI mourut* [...] *à l'âge de cinquante-cinq ans* (Voltaire). *À l'âge de trente-deux ans, Épicure enseigne la philosophie* (Fénelon). || Par extens. *Âge mental,* degré de développement intellectuel d'un individu. || *Grand âge, âge avancé,* ou simplem., *l'âge,* la vieillesse : *Si toutefois son grand âge et ses infirmités le lui permettaient* (Stendhal). *Il n'a rien d'un âge avancé que l'expérience et la sagesse* (Rousseau). *Une seule passion dominait mon père, celle de son nom. Son état habituel était une tristesse profonde que l'âge augmenta et un silence dont il ne sortait que par des emportements* (Chateaubriand). *Déjà l'âge a rompu nos genoux* (Heredia). || *Un homme d'âge,* proche de la vieillesse : *Le plus grand plaisir que les personnes qui sont d'âge me puissent faire, c'est de ne me parler jamais* (Gautier). || *De moyen âge* (class.), *entre deux âges,* d'un âge moyen, intermédiaire entre la maturité et la vieillesse : *Un homme de moyen âge | Et tirant sur le grison* (La Fontaine). || Fam. *D'un certain âge,* qui n'est plus jeune. || *Être dans, sur l'âge,* être près de la vieillesse : *Quand un homme déjà sur l'âge a un enfant, il l'aime mieux que s'il était jeune* (Barbey d'Aurevilly). || *Bien porter son âge,* paraître réellement l'âge que l'on a. || *Il ne paraît pas son âge, on ne lui donnerait pas son âge,* il paraît plus jeune qu'il n'est en réalité. || *Doyen d'âge,* le membre le plus âgé d'une assemblée. || *Président d'âge,* celui qui préside une assemblée parce qu'il est le plus âgé. || **2.** Temps écoulé depuis qu'une chose, un être existe : *L'âge d'un arbre. Notre goût qui peut à peine distinguer l'âge d'un vin !* (Maupassant). || **3.** Chacune des différentes périodes que l'on peut déterminer dans la vie humaine : *Presque tous les âges ont leur emploi* (Alain). *Ô compagnon de mon jeune âge !* (Duhamel). || *Un enfant en bas âge,* encore tout jeune. || *L'âge de raison,* celui où la raison s'éveille (vers sept ans). || *Âge scolaire,* âge auquel les enfants sont légalement soumis aux obligations scolaires. || *L'âge ingrat, l'âge bête* (fam.), la période de formation qui termine l'enfance. || *Le bel âge,* l'enfance ou, *ironiq.,* la vieillesse. || *L'âge d'homme, l'âge adulte, l'âge viril,* celui où le corps a atteint son plein développement. || *L'âge mûr,* le milieu de la vie. || *L'âge critique,* chez la femme, l'âge de la ménopause. || *Retour d'âge,* phénomènes physiologiques qui, chez la femme, accompagnent la ménopause. || **4.** *Fig.* Époque de la vie marquée par certaines manières d'être, de penser ou d'agir : *Nous n'avons plus l'âge des folies, n'est-ce pas M. Bouvard ?* (Flaubert). || *C'est (ce n'est pas) de son âge,* cela (ne) convient (pas) à son âge. || **5.** Âge requis pour faire quelque chose : *Être en âge de se marier, être d'âge à se marier.* || *Être hors d'âge,* ne plus avoir un âge qui permette de : *Comme si j'étais hors d'âge pour nourrir mes enfants* (Sand). || *Âge légal,* celui qui est fixé par la loi pour l'exercice de certains droits civils ou politiques. || *Âge de la retraite,* celui où il convient de renoncer aux activités professionnelles ; dans les fonctions publiques, âge où la cessation du travail est accordée ou imposée par l'État. || *Limite d'âge,* âge en deçà ou au-delà duquel les règlements ne permettent pas certaines choses : *Fonctionnaire atteint par la limite d'âge.* || *Dispense d'âge,* autorisation de faire quelque chose en dehors de l'âge fixé par la loi.

III. 1. Période d'un certain nombre d'années comprises entre deux événements importants ou entre deux étapes capitales d'une évolution : *Les saints des premiers âges chrétiens* (France). || *Le Moyen Âge,* période comprise entre la chute de l'Empire romain (395) et la prise de Constantinople (1453). || **2.** *Par extens.* Période marquée par un état moral, par une découverte technique ou par le degré d'évolution : *On avait eu l'âge de la haine, allait commencer l'âge de l'amour* (Flaubert). || *L'âge de la pierre, l'âge du bronze, l'âge du fer,* époque où les outils de l'homme furent en pierre, en bronze, en fer. || *L'âge atomique,* l'époque marquée par la découverte de l'énergie nucléaire. || *Les quatre âges,* les quatre périodes (*âge d'or, d'argent, d'airain, de fer*) en lesquelles les Anciens divisaient l'histoire du monde. || Fig. *L'âge d'or,* époque idéale, de bonheur parfait, et, *par extens.,* époque du plus grand éclat de quelque chose : *Le* XIII[e] *siècle est l'âge d'or de l'orfèvrerie religieuse* (France). || **3.** (au plur.) Succession des siècles : *Ne pourrons-nous jamais, sur l'océan des âges, | Jeter l'ancre un seul jour ?* (Lamartine). || **4.** *Il y a bel âge que,* il y a longtemps que : *Ceux qui l'occupaient* [l'automobile], *il y a bel*

âge qu'on les enleva dans une clinique (Duhamel).

• SYN. : **I, 1** *existence, vie ;* **3** *génération.* || **III, 1** et **2** *époque, ère, période, temps.*

• REM. Le mot se trouve encore au féminin au début du XVIIe s. Le féminin est de nos jours populaire ou dialectal : *Est-ce que nous ne sommes pas de la même âge ?* (Sand).

âgé, e [ɑʒe] adj. (de *âge ;* 1283, Beaumanoir, au sens de « majeur », d'après le sens médiév. de *âge,* majorité ; au sens moderne, XIVe s., Oresme). **1.** Qui a tel ou tel âge, est né depuis tel nombre d'années : *Paul et Virginie, l'un âgé de sept ans, l'autre de quatre à peine* (Flaubert). *Un confrère de Rieux, beaucoup plus âgé que lui* (Camus). || **2.** *Absol.* D'un grand âge, vieux : *Enfin un pas se fit entendre, pas lourd et pesant, celui d'une personne âgée* (Gautier).

agence [aʒɑ̃s] n. f. (de *agent,* par l'ital. *agenzia ;* 1653, Colbert). **1.** *Vx.* Emploi, charge d'agent : *Il a obtenu l'agence de cette compagnie* (Littré). || Spécialem. *Agence du clergé,* ancienne fonction d'agent du clergé : *L'abbé d'Aquin aurait plu au roi dans l'exercice de son agence du clergé* (Saint-Simon). || **2.** Bureau ou organisme où l'on s'occupe de différentes affaires : *Une agence de renseignements, de publicité.* || *Agence matrimoniale,* établissement servant d'intermédiaire à des personnes qui cherchent un parti en vue du mariage. || *Agence de voyages,* établissement commercial qui prépare et organise des voyages touristiques individuels ou collectifs. || *Agence de presse, d'information,* ou simplem. *agence,* entreprise qui centralise les nouvelles, les informations, en vue de les transmettre à ses abonnés ou à la presse : *L'agence France-Presse.* || *Agence théâtrale,* établissement commercial qui vend des billets de théâtre. || **3.** Succursale d'un établissement financier ou de certaines entreprises industrielles ou commerciales : *Cette banque, cette compagnie d'assurances a des agences dans toutes les grandes villes.* || Bureaux de cette succursale : *Ce chèque peut être encaissé dans n'importe quelle agence. Quand Noémie Coblentz commençait à se faner dans l'agence d'affaires tenue par son père Isaac* (France).

agencement [aʒɑ̃smɑ̃] n. m. (de *agencer ;* XIIe s.). **1.** Action d'organiser les divers éléments d'un ensemble, de les adapter, de les combiner en vue de la commodité ou de l'agrément ; résultat de cette action : *L'agencement d'une boutique, d'un appartement, L'agencement des rouages d'une montre. Des ouvriers calleux [...] mûrissaient, taciturnes, des projets d'agencement mécanique* (Arnoux). *L'ancien rez-de-chaussée [...] avait été aménagé en laboratoires munis de tous les agencements modernes* (Martin du Gard). || **2.** *Spécialem.* Action de disposer, d'ordonner harmonieusement les parties d'une œuvre artistique ou littéraire : *L'agencement des couleurs d'un tableau. Il arrive que mes brouillons soient surchargés, mais cela vient du foisonnement des pensées et de la difficulté de leur ordonnance et de leur agencement* (Gide). || **3.** *Vx* et *fam.* Ensemble du mobilier et des accessoires professionnels d'un artisan ou d'un commerçant : *Le petit mercier était parti en emportant son agencement de casiers et de comptoirs* (Zola).

• SYN. : **1** *ajustement, aménagement, arrangement, combinaison, composition, disposition, distribution, ordonnance ;* **2** *arrangement, composition, disposition, enchaînement, liaison, ordonnance, organisation.* — CONTR. : **1** et **2** *bouleversement, dérangement, désordre, désorganisation, perturbation.*

agencer [aʒɑ̃se] v. tr. (de à et de *gent,* adj., du lat. *genitus,* né, puis « bien né », « noble », « gracieux, joli » : d'où le sens « embellir, parer » du v. *agencier* [XIIe-XVIe s.], qui avait concurremment, en anc. franç., le sens moderne de « ajuster, ordonner » ; XIIIe s., *Roman de Renart*). [Conj. **1.**] **1.** Disposer les éléments d'un ensemble en vue de la commodité ou de l'agrément : *Agencer un magasin, un musée, un théâtre. Ils recherchèrent tous deux le moyen d'ouvrir la scène et d'agencer des coulisses* (France). *Une statue ! Monsieur le Baron, ce n'est pas si difficile à faire que d'agencer une pendule* (Balzac). *Les deux girandoles de cuivre doré [...] étaient à deux fins : en enlevant les deux roses qui leur servaient de bobèches et dont la maîtresse branche s'adaptait au piédestal de marbre bleuâtre agencé de vieux cuivre, ce piédestal formait un chandelier* (Balzac). || **2.** *Spécialem.* Ordonner les différentes parties d'une œuvre artistique ou littéraire : *De beaux vers venaient d'eux-mêmes agencer leurs syllabes et leurs rythmes chantants* (Rolland). || **3.** Combiner de façon astucieuse et souvent à des fins malhonnêtes (généralement péjor.) : *Une escroquerie bien agencée.*

• SYN. : **1** *ajuster, aménager, arranger, combiner, disposer, ordonner, organiser ;* **2** *arranger, composer, disposer, enchaîner, ordonner ;* **3** *arranger, manigancer* (fam.). — CONTR. : **1** et **2** *bouleverser, déranger, désorganiser, perturber.*

◆ **s'agencer** v. pr. **1.** S'organiser harmonieusement (au pr. et au fig.) : *Une langue se compose de mots qui s'agencent en phrases* (Dauzat). || **2.** S'effectuer, se réaliser par des calculs ou des combinaisons difficiles (souvent péjor.) : *Voici comment ma candidature s'est agencée* (Mérimée). || **3.** *Class.* et *littér.* Se vêtir d'une façon recherchée : *Dorinde, désireuse d'être remarquée, ne faillit de s'agencer de tous les meilleurs artifices* (D'Urfé). *Un Parisien [...] pouvait seul et s'agencer ainsi sans paraître ridicule et donner une harmonie de fatuité à toutes ces niaiseries* (Balzac).

agenceur, euse [aʒɑ̃sœr, -øz] n. (de *agencer ;* XVIe s., Rabelais, écrit *agenseur*). Celui, celle qui agence.

agenda [aʒɛ̃da] n. m. (plur. neutre du lat. *agendus,* proprem. « ce qui doit être fait », extrait de la loc. ecclés. *agenda diei,* offices du jour ; fin du XIVe s., écrit *agende ;* sous la forme *agenda,* XVIe s. ; sens moderne, XVIIIe s.). Carnet, cahier, livre où l'on inscrit jour par jour ce qu'on doit faire ou ce qu'on a fait : *J'oubliais la principale affaire ; je ne l'ai pas mise sur mon agenda* (Lesage). *Mon agenda est plein de choses importantes [...] qui ne peuvent être différées* (Alain).

agende [aʒɛ̃d] n. f. (lat. *agenda* [v. ce mot] ; 1382, *Dict. général*). **1.** *Vx.* Administration municipale : *En ce temps, l'ancienne agende fut changée* (Bossuet). || **2.** Nom donné, dans les Églises luthériennes, aux rituels et recueils liturgiques. || **3.** Office des morts, chez les chartreux.

agénésie [aʒenezi] n. f. (de *a* priv. et du gr. *genesis,* génération ; milieu du XIXe s.). **1.** Infécondité des produits des croisements entre eux ou avec des représentants de l'une ou l'autre race concourante. || **2.** Absence congénitale d'un organe.

• SYN. : **1** *stérilité.* — CONTR. : **1** *fécondité.*

agenouillement [aʒnujmɑ̃] n. m. (de *agenouiller ;* 1495, J. de Vignay). **1.** Action de se mettre à genoux, de se prosterner : *Et c'étaient des répétitions ininterrompues, des salutations médiocres ou profondes, des agenouillements* (Huysmans). || **2.** *Fig.* Action de se soumettre, par servilité, à quelqu'un ou à quelque chose, de s'humilier devant quelqu'un ou devant quelque chose : *Un jugement dégagé de l'agenouillement devant la politique* (Goncourt).

• REM. La forme *agenouillage* se trouve chez Rimbaud : *Tous les agenouillages anciens.*

agenouiller [aʒnuje] v. tr. (de à et de *genouil,* anc. forme de *genou ;* milieu du XIe s.). Faire mettre à genoux : *Le maître saisit l'enfant par le collet et l'agenouilla brutalement sur les dalles* (P. Larousse).

◆ **s'agenouiller** v. pr. **1.** Se mettre à genoux : *M'agenouillant au bord de la source, j'y plongeai ma tête et mes mains* (Mérimée). || *Spécialem.* Se mettre à genoux en signe d'adoration, de respect, ou pour prier : *Elles allaient vers l'autel, s'agenouillaient sur la première marche* (Flaubert). || **2.** *Fig.* et *péjor.* S'humilier devant quelqu'un, ou se soumettre servilement à quelque chose : *L'homme libre refuse de s'agenouiller devant la force.*

• SYN. : **1** et **2** *se prosterner.* — CONTR. : **2** *s'insurger, se rebeller, résister, tenir tête.*

agenouilloir [aʒnujwar] n. m. (de *agenouiller ;* milieu du XVIe s.). Escabeau sur lequel on s'agenouille.

● SYN. : *prie-Dieu.*

1. agent [aʒɑ̃] n. m. (lat. scolast. *agens,* part. prés. de *agere,* agir ; 1337, *Registre criminel de Saint-Martin-des-Champs*). **1.** *Absol.* Celui qui fait l'action, par opposition à celui qui la subit : *Bien que l'agent et le patient soient fort différents* (Descartes). || *Complément d'agent,* avec un verbe passif ou de sens équivalent, complément qui désigne l'être ou l'objet par lequel l'action est accomplie. (Ex. :*La Gaule fut conquise* PAR CÉSAR. *Il est respecté* DE TOUS. *Une vaste salle soutenue* PAR DES COLONNES. *Il s'est fait renverser* PAR UNE VOITURE.) [V. art. spécial.] || **2.** Ce qui détermine quelque chose : *Le docteur Poulain* [...] *était assez savant pour reconnaître l'action d'un agent destructeur* (Balzac). [Les] *divers agents de notre destinée* (Valéry). *Agents physiques (pesanteur, électricité,* etc.), *chimiques, mécaniques, énergétiques.* || *Agents naturels,* les forces, les éléments qui se trouvent dans la nature (l'eau, l'air, le feu). || *Agents atmosphériques,* les phénomènes atmosphériques (précipitations, vents, etc.) qui participent à l'érosion. || *Agent anesthésique,* en médecine, substance qui provoque l'anesthésie. || *Agent de production,* tout ce qui concourt à la production économique d'un pays. || **3.** Personne qui cause ou provoque quelque chose (souvent péjor.) : *Un agent de corruption* (Beaumarchais). *Angisèle était d'ailleurs l'agent le plus puissant de cette évolution* (Samain).

● SYN. : **1** *âme, cause, ferment, instrument, moteur ;* **2** *cause, ferment, origine, principe.* — CONTR. : **1** *patient ;* **2** *conséquence, effet, résultat.*

2. agent [aʒɑ̃] n. m. (ital. *agente,* du lat. *agens ;* 1578, H. Estienne). **1.** Personne qui agit au nom d'un individu ou d'une collectivité : *Une pareille infamie ne pouvait venir que d'un émissaire de l'ancienne société, d'un agent du docteur Bonnefille* (Maupassant). *Une barque parut* [...]. *Un agent du marquis sauta sur la digue* (Stendhal). || Vx. *Agent du clergé,* ecclésiastique qui était chargé autrefois de gérer les intérêts du clergé. || *Agent d'affaires,* celui qui s'occupe des intérêts de quelqu'un. || *Agent consulaire,* fonctionnaire chargé de défendre les intérêts de ses nationaux en pays étranger. || *Agent diplomatique,* ou simplem. *agent,* fonctionnaire représentant le gouvernement de son pays dans un pays étranger : *La France n'avait point alors d'agent à Modon* (Chateaubriand). || *Agent électoral,* celui qui agit en faveur d'un candidat. || *Agent provocateur,* agent secret chargé de provoquer des mouvements séditieux pour justifier des représailles : *Arrêté à la fin de l'Empire, sur une dénonciation d'agent provocateur* (Vallès). *Ils disent que l'attentat de Serajevo aurait été organisé par des agents provocateurs à la solde de Berchtold, pour faire naître l'occasion attendue !* (Martin du Gard). || *Agent secret,* ou *agent,* espion (souvent péjor.) : *Ils m'ont dénoncé comme un agent de l'Allemagne* (Jaurès). || *Agent double,* agent secret qui sert deux adversaires à la fois et trahit l'un au profit de l'autre. || **2.** Employé, employée d'une administration publique et de certaines administrations privées ; titulaire de certaines charges. || *Agent d'assurances,* représentant non patenté d'une compagnie d'assurances dans une localité. || *Agent de change,* officier public ayant le monopole de la négociation de certains titres en Bourse. || *Agent comptable,* comptable chargé de gérer les fonds d'une administration publique. || *Agent de liaison,* dans l'armée, officier ou gradé chargé de maintenir le contact entre les unités combattantes : *Ceux-ci généralement lui offraient une petite place d'agent de liaison* (Dorgelès). || *Agent de police,* ou simplem. *agent,* fonctionnaire subalterne, généralement en uniforme, chargé de la police de la voie publique : *Des pelotons d'agents formaient de noirs essaims autour des autobus* (Martin du Gard). || *Agent de transmission,* militaire chargé de porter les messages.

● REM. *Agent* est du masculin même quand il désigne une personne ou une chose de genre féminin : *Vous aurez dans cette femme un très bon agent* (Acad.). Toutefois, l'Académie admet le féminin *agente* quand le mot est pris en mauvaise part : *Je découvris que, dans cette intrigue, elle était la principale agente* (Acad.) ; l'ancienne langue connaissait aussi ce féminin (Amyot, Paré, Régnier, Montfleury), et on le trouve chez Lesage, Balzac, Hugo, Littré.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'AGENT

Au sens général, *agent* désigne la relation de l'être à l'action qu'il produit, et s'oppose par là à *patient,* qui désigne l'être subissant l'action :

L'âne mange un chardon

(l'âne est l'agent, le chardon est le patient).

La relation d'agent est exprimée en français :

— par la fonction « sujet » : ***L'âne*** *mange.* Mais tout sujet n'exprime pas l'agent : ***La Terre*** *est ronde.* ***Le chardon*** *est mangé ;*

— par la fonction « complément d'agent » dans une phrase passive : *Le chardon est mangé* ***par l'âne ;***

— par la dérivation (principalement par le suffixe *-eur) : mangeur, locuteur, bâtisseur, répétiteur, planificateur...*

Le « complément d'agent » est défini grammaticalement par la possibilité de devenir sujet si la phrase est transformée activement. Ainsi, *âne* est complément d'agent dans : *Le chardon est mangé* ***par l'âne,*** parce qu'on peut dire : « L'âne mange le chardon », mais non *village* dans : *Je suis passé* ***par le village,*** où la transformation est impossible.

Cette définition conduit à reconnaître le complément d'agent dans des constructions plus ou moins nombreuses selon la définition plus ou moins large que l'on adopte de la forme passive. Si, avec Jean Dubois (*Grammaire structurale du français :* le verbe, Larousse, 1967), on tient pour passive toute phrase transformable activement, on relèvera des compléments d'agent dans les phrases suivantes :

Les papiers sont jaunis ***par le soleil***
(Le soleil jaunit les papiers) ;

Les papiers jaunissent ***au soleil***
(Le soleil jaunit les papiers) ;

Les fruits se gâtent ***à l'humidité***
(L'humidité gâte les fruits) ;

Pierre tomba ***sous le choc***
(Le choc fit tomber Pierre).

Pour les grammairiens traditionalistes qui limitent la forme passive à la périphrase formée de l'auxiliaire *être* et du participe passé d'un verbe transitif (ex. : *est mangé, sont jaunis*), le complément d'agent connaît essentiellement deux constructions : avec *par* ou avec *de.*

La construction avec *de* est limitée à certains cas :

● a) Verbes de sentiment comme *aimer, haïr, estimer, respecter,* etc. : *M. Charron était respecté* ***de tous ses élèves*** (A. France) ;

b) Verbes d'opération intellectuelle comme *croire, connaître, ignorer, oublier : Je n'ai pas l'honneur d'être connu* ***de vous*** (A. France) ;

c) Verbes comme *accompagner, précéder, suivre : Grandet rentra* [...], *il était suivi* ***du voyageur*** (Balzac).

Pour ces verbes, l'emploi de *de* au lieu de *par* répond probablement à une nuance dans la participation de l'agent à l'action : *respecter* quelqu'un n'est pas exercer sur lui une action qui l'affecte, qui en fasse un véritable « patient », non plus que le *croire* ou le *précéder ;* il en est autrement quand un âne *mange* un chardon, quand nous *cueillons* une rose, quand nous *renversons* un vase, quand nous *dessinons* ou *fabriquons* un objet : or, tous ces verbes demandent *par* et non *de* pour leur complément d'agent ; on dit d'un homme : *Il était* ***accompagné de*** *sa femme,* mais d'un enfant : *Il était* ***porté par*** *sa mère ;* une force est exercée dans le second cas ;

• Verbes comme *saisir, prendre, gagner, envahir, remplir,* quand ils expriment l'emprise d'une émotion : *Il fut saisi* ***d'une pitié infinie*** (R. Rolland).

Avec ces verbes, l'opposition *de / par* marque la différence entre un agent interne et un agent externe : *être pris d'un sentiment / être pris par les ennemis.* Comparer : *Il a agi* **de** *lui-même / Il a agi* **par** *la contrainte.*

• Certains compléments introduits par *de* peuvent devenir par transformation soit sujet, soit complément de moyen ou de manière : *Le sol est couvert* ***de graviers*** (cf. : ***Des graviers*** *couvrent le sol,* ou *On a couvert le sol* ***de graviers***). *Le repas est composé* ***de mets savoureux.*** *Il fut tué* ***d'une balle*** *de pistolet. Le tableau est peint* ***d'une main experte.*** D'autres expriment la cause : on dit *mangé des mites, piqué des vers, rongé de rouille,* comme *bleu de peur, mort de fatigue, perclus de rhumatismes.*

Dans tous les cas où *de* précède un complément transformable en sujet, *par* peut le remplacer : *M. Charron était respecté* ***par tous ses élèves.*** *Il fut saisi* ***par une pitié infinie.*** *Le sol est couvert* ***par des graviers.*** Il est vraisemblable que des nuances sont cependant liées au choix d'une préposition ou de l'autre, variables en fonction du texte. Comment expliquer le passage de *de à par* dans cette phrase où deux agents sont coordonnés : *Le père Henri est respecté* **de** *tous, même* **par** *les bandits* (Laffitte) ? *Respecté de tous* a le sens d'un superlatif ; *par les bandits* désigne un agent particulier. La substitution de *par* à *de* est la meilleure garantie de la fonction « complément d'agent » avec les verbes passifs proprement dits (*être* + participe passé). La grammaire traditionnelle limite d'ailleurs à cette forme de passif l'emploi d'un complément d'agent introduit par *par ;* elle interdit son emploi avec un verbe pronominal (**Cette poésie* ***s'apprend par*** *tous les enfants*) et ne reconnaît que des complément de cause dans : *Les fruits se gâtent* **par** *l'humidité* ou *Pierre tomba* **par** *le choc.*

Peut-on parler d'un complément d'agent introduit par *à ?* La locution *mangé aux mites (aux vers, aux rats)* et la construction dativale du participe de *connaître : Chaque alouette qui va et vient* ***m'est connue*** (Verlaine), sont des syntagmes figés n'intéressant que le lexique. Un problème plus épineux est soulevé par les compléments indirects que l'on rencontre avec les verbes *faire, laisser, voir, entendre,* suivis d'un infinitif régissant un objet direct : *Je ferai recoudre cette bride* ***au cordonnier. Je lui*** *ai entendu dire cela.* On pourrait employer *par* dans ces phrases : *Je ferai recoudre cette bride* ***par le cordonnier.*** *J'ai entendu dire cela* ***par lui*** (ou ***par elle***) ; sans que le verbe soit passif, on aurait alors en apparence des compléments d'agent. Si l'on estime que le complément avec à remplit la même fonction, on y verra aussi une expression de l'agent. En réalité, l'un comme l'autre représentent des écarts de la langue en vue d'éviter la construction directe. On dit avec un verbe intransitif : *Je ferai* ***travailler le cordonnier.*** *J'entends* ***venir mon père.*** Si l'infinitif est un verbe transitif suivi d'un objet, les constructions qui en résultent (**Je ferai recoudre* ***cette bride le cordonnier.*** **J'entends dire* ***cela mon père***) présentent deux compléments directs consécutifs, rencontre que le français évite autant que possible. On y remédie par la construction indirecte d'un des deux compléments, avec *par* ou avec *à,* sans qu'on puisse parler pour cela d'un complément d'agent ou d'attribution : la fonction est celle qu'aurait le nom direct (complément d'objet second ou sujet de la « proposition infinitive ») ; la dénomination la plus souple qu'on ait proposée pour cette fonction est « objet-agent » (N. Steinberg, *Grammaire française,* Leningrad, 1959).

•

Toutes les constructions de l'agent sont anciennes en français : *Dulce France ne seit* ***par nus*** *hunie* (*la Chanson de Roland,* v. 1927) ; *C'est une chose mout contraire, | Aimer ce* **dont** *om n'est amez* (*Roman de Troie*). *De* était plus largement employé au XVII^e^ s. que de nos jours : *Ces hommes saints qui ont été autrefois blessés* **des** *femmes* (La Bruyère, I, 182) ; *Il se confirma davantage dans l'opinion qu'il avait, qu'il était appelé* **de** *Zélide* (Voiture, II, 116). Quant à la construction avec à ou avec le datif, elle remonte au très ancien usage qui permettait de dire : *Je li voi plorer* pour *Je la vois pleurer ; Je li lairai vivre* pour *Je le laisserai vivre,* l'infinitif ayant à cette époque pleine valeur de nom (*plorer* = des pleurs ; *vivre* = la vie).

agérate [aʒerat] ou **ageratum** [aʒeratɔm] n. m. (du gr. *agêraton,* marjolaine ou origan ; milieu du XVI^e^ s.). Plante buissonnante d'origine américaine, cultivée dans les jardins pour ses fleurs bleues.

aggiornamento [adʒjɔrnamɛnto] n. m. (mot ital. signif. « mise à jour » ; v. 1960). Terme qui fut appliqué par le pape Jean XXIII au renouvellement de l'Église romaine dans le cadre du second concile du Vatican.

agglomérant [aglɔmerɑ̃] n. m. (part. prés. de *agglomérer ;* milieu du XX^e^ s.). Substance servant à agglomérer. || *Spécialem.* Bitume ou asphalte servant à l'enrobage et au liage des éléments d'un agrégat, ainsi qu'à l'agglomération des briquettes et des boulets.

• SYN. : *agglutinant, liant.*

agglomérat [aglɔmera] n. m. (de *agglomérer ;* 1836, Landais). **1.** Masse d'éléments minéraux agglomérés : *Un agglomérat volcanique.* || **2.** *Fig.* Assemblage hétéroclite de personnes ou d'objets divers : *Une sorte d'agglomérat qui porterait le nom fouriériste de Phalange* (Bourget). *Cet agglomérat d'étoffes, de fleurs et de lumières* (Mauriac).

• SYN. : **1** *agglomération, agrégat, agrégation, conglomérat ;* **2** *agrégat.*

agglomération [aglɔmerasjɔ̃] n. f. (de *agglomérer ;* 1771, Trévoux). **1.** Action d'agglomérer, d'amasser ou d'assembler ; état qui résulte de cette action : *Un de ces atomes volatils qui flottent dans l'air et dont l'agglomération devient orage, tempête, événement* (Baudelaire). *Quatre ou cinq hommes de club* [...] *et leur noire ou grise agglomération obéissante, exécutant les mouvements presque mécaniques d'un cadre inerte autour d'Odette* (Proust). || **2.** Ensemble d'habitations formant une unité et considéré indépendamment des limites administratives : *Aerschot, une de ces modestes agglomérations inconnues* (Maeterlinck). || *Spécialem.* Ensemble formé par une ville et sa banlieue : *L'agglomération parisienne.*

• SYN. : **1** *agglomérat, agglutination, agrégation, amas, assemblage, entassement, tas ;* **2** *bourg, bourgade, cité, ensemble, hameau, localité, village, ville.* — CONTR. : **1** *désagrégation, dispersion, dissémination, dissociation, dissolution, éparpillement, séparation.*

aggloméré [aglɔmere] n. m. (part. passé substantivé de *agglomérer ;* 1866, Larousse). **1.** Briquette combustible, faite avec du poussier de houille agglutiné et comprimé. || **2.** Matériau de construction artificiel, obtenu par agglomération : *Le parpaing est un aggloméré.*

agglomérer [aglɔmere] v. tr. (lat. *adglomerare* ou *agglomerare,* amasser, de *glomus, glomeris,* pelote ; 1795, Snetlage). [Conj. **5.**] **1.** Réunir des particules de matière en une seule masse compacte : *Les vents agglomèrent les sables.* || **2.** Rassembler en un lieu : *Le village du Simplon se compose de quelques maisons agglomérées au bord de la route* (Gautier).

◆ **s'agglomérer** v. pr. **1.** *Absol.* Se réunir en une masse compacte : *Des rêves qui font s'agglomérer les objets en groupes démesurés* (Hugo). *Au Palais-Royal s'aggloméraient des agitateurs* (Chateaubriand). || **2.** *S'agglomérer à,* s'unir étroitement à quelqu'un ou à quelque chose : *Cela te gêne de t'agglomérer complètement au ménage Terray* (Bernstein).

agglutinable [aglytinabl] adj. (de *agglutiner ;* 1560, A. Paré). Qui peut s'agglutiner ou qu'on peut agglutiner.

agglutinant, e [aglytinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *agglutiner ;* 1560, Paré). **1.** Qui

est de nature à fixer ensemble plusieurs choses en les collant les unes aux autres : *Une substance agglutinante.* || **2.** Se dit, en microbiologie, des substances qui produisent l'agglutination des bactéries. || **3.** Spécialem. *Langue agglutinante,* langue qui exprime les rapports grammaticaux par l'agglutination d'affixes aux racines : *Les langues finno-ougriennes sont des langues agglutinantes.*

◆ **agglutinant** n. m. Substance agglutinante.

● SYN. : *agglomérant, liant.*

agglutinatif, ive [aglytinatif, -iv] adj. (de *agglutiner ;* 1560, Paré). *Vx.* S'est dit, en médecine, de ce qui adhère fortement à la peau : *Un emplâtre agglutinatif.*

● SYN. : *adhésif.*

agglutination [aglytinasjɔ̃] n. f. (bas lat. *agglutinatio,* de *agglutinare,* coller ; 1537, J. Canappe, au sens médical). **1.** Action d'agglutiner ou de s'agglutiner. || **2.** Phénomène biologique caractérisé par l'immobilisation, puis l'agglomération de certains microbes mis en contact avec le sérum d'un animal immunisé contre ce microbe. || **3.** Formation d'un mot par la soudure de deux ou de plusieurs mots, distincts à l'origine. (Ex. :*aujourd'hui,* issu de *au jour d'hui*).

● SYN. : **1** *agglomérat, agglomération, agrégation.* — CONTR. : **1** *désagrégation, dispersion, dissémination, dissociation, dissolution, éparpillement, séparation.*

● REM. On trouve aussi, au sens général, AGGLUTINEMENT : *L'agglutinement sur le visage d'un acteur d'un autre visage de fard ou de carton* (Proust).

agglutiner [aglytine] v. tr. (lat. *agglutinare,* formé de *ad* et de *gluten, -inis,* colle ; XIVe s., *Miracles de Notre-Dame*). **1.** Joindre plusieurs choses en les collant ensemble : *Les murs faits de lattes agglutinées par de la boue séchée* (Barbusse). || Spécialem. *Agglutiner les lèvres d'une plaie,* les faire adhérer l'une à l'autre. || **2.** Unir deux ou plusieurs choses de manière qu'elles n'en fassent qu'une : *Le bijoutier Albert Lévy avait jugé désirable de réunir et d'agglutiner les deux noms, comme il réunissait les deux maisons* (Gide). || **3.** *Spécialem.* En linguistique, joindre par agglutination.

● SYN. : **1** et **2** *agglomérer, amalgamer, coller, lier, mêler, réunir, unir, souder.* — CONTR. : **1** et **2** *disperser, disséminer, dissocier, séparer.*

◆ **s'agglutiner** v. pr. Se réunir en une masse compacte : *Les badauds s'étaient agglutinés autour d'un camelot.*

agglutinine [aglytinin] n. f. (dér. savant de *agglutiner ;* fin du XIXe s.). Substance qui, présente dans le sérum d'un individu, réagit sur les corps qui en ont provoqué l'apparition en les agglutinant.

agglutinogène [aglytinɔʒɛn] n. m. (de *agglutiner,* et du suff. *-gène ;* fin du XIXe s.). Substance contenue dans les hematies d'un individu et capable de provoquer leur agglutination, en cas de transfusion sanguine, en présence de l'agglutinine correspondante.

aggravant, e [agravɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *aggraver ;* 1560, Paré). Qui rend plus grave : *Ne dis plus rien, les paroles sont aggravantes* (Rosny). || *Circonstances aggravantes,* circonstances qui augmentent la gravité d'une faute, notamment d'un délit.

aggravation [agravasjɔ̃] n. f. (de *aggraver ;* 1375, R. de Presles). Action de rendre plus grave ce qui est déjà pénible ; état de ce qui est devenu plus grave : *L'aggravation d'une peine. J'éprouvais le besoin douloureux de rentrer qui vous oppresse quand on a laissé au logis un malade aimé, et que le pressentiment vous saisit d'une aggravation de son mal* (Maupassant).

● SYN. : *accentuation, accroissement, amplification, exacerbation, exaspération, intensification, progrès, progression, rechute, recrudescence, redoublement, renforcement.* — CONTR. : *adoucissement, allégement, amélioration, amoindrissement, atténuation, décroissance, diminution, guérison, rémission, soulagement.*

aggraver [agrave] v. tr. (lat. *aggravare ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « alourdir » ; sens fig. au XVIIe s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Rendre plus pesant, plus lourd : *Un corps qui nous aggrave et nous baisse vers la terre* (Pascal). *Pourquoi vous faites-vous de nouveaux liens ? Pourquoi aggravez-vous votre fardeau ?* (Bossuet). || **2.** *Fig.* Rendre plus grave, plus pénible à supporter ; accroître la charge de : *Le vide mortel de ces heures sans projets aggravait à tel point sa détresse...* (Martin du Gard). *Nous aggravons la maladie par les passions* (Alain).

● SYN. : **2** *accentuer, alourdir, amplifier, augmenter, envenimer, étendre, exacerber, exaspérer, exciter, intensifier, redoubler, renforcer.* — CONTR. : *adoucir, alléger, améliorer, apaiser, atténuer, calmer, diminuer, guérir, soulager.*

◆ **s'aggraver** v. pr. Devenir plus grave : *Mon état s'est encore aggravé* (Maupassant). *Mais, dans les jours qui suivirent, la situation s'aggrava* (Camus).

agha ou **aga** [aga] n. m. (du turc *aga,* chef ; 1535, *Lettre à Du Bellay*). Nom de dignitaires orientaux musulmans, souvent militaires : *J'avais cinquante aghas contemplant mon visage* (Hugo). *L'aga des Ataf et moi, étendus sur des divans, dans l'ombre de la tente blanche que le soleil extérieur faisait blonde, découpant en transparence sur la toile le croissant symbolique et l'empreinte de la main sanglante, ornements obligés de toutes les demeures arabes* (Daudet).

agile [aʒil] adj. (lat. *agilis,* souple, agile, de *agere,* au sens de « mener » ; XIVe s., Oresme). **1.** Apte à exécuter avec aisance et promptitude tous les mouvements du corps : *La bohémienne dansait* [...], *agile, légère, joyeuse* (Hugo). *Il s'empresse* [...], *se fait agile et silencieux autour du lit* (Colette). || **2.** *Littér.* Se dit de choses qui se meuvent avec rapidité, vivacité : *De mon esquif agile | Une bombe, en tombant, brise le pont fragile* (Hugo). *Un pâle rayon de soleil d'hiver glissait jusqu'au lit ; et tout un vol d'atomes, des poussières agiles semblaient y vivre* (Zola). || **3.** *Fig.* Vif, prompt à concevoir ou à réaliser une idée : *Son esprit agile suivait diverses pistes* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** et **3** *alerte, leste, preste, prompt, rapide, souple, vif.* — CONTR. : **1** *empêtré, empoté* (fam.), *engourdi, gauche, lent, mou, pataud, pesant.*

agilement [aʒilmɑ̃] adv. (de *agile ;* XVe s., G. Tardif). Avec agilité : *Sous ces capes, ils se mouvaient agilement* (Hugo).

agilité [aʒilite] n. f. (lat. *agilitas, -atis,* facilité à se mouvoir [au pr. et au fig.] ; XIVe s., Oresme). **1.** Aptitude à se mouvoir avec aisance et promptitude : *Fabrice était un grand homme maigre, d'une agilité et d'une force incroyables* (Stendhal). || **2.** *Fig.* Aptitude à concevoir et à comprendre rapidement : *Une agilité de l'esprit égale à l'aptitude du corps* (Balzac). *Par-delà les confins des sphères étoilées, | Mon esprit, tu te meus avec agilité* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *aisance, légèreté, mobilité, prestesse, promptitude, rapidité, souplesse, vélocité, vivacité ;* **2** *aisance, légèreté, rapidité, souplesse, vivacité.* — CONTR. : **1** *gaucherie, indolence, lenteur, lourdeur, maladresse, mollesse ;* **2** *lenteur, lourdeur.*

agio [aʒjo] n. m. (de l'ital. *aggio,* même mot que *agio,* aise, ancienn. *asio,* probablem. empr. de l'anc. provenç. *aize* ou de l'anc. franç. *aise ;* 1679, Savary). **1.** *Vx.* Différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies échangées ou des effets négociés. || **2.** *Par extens.* Ensemble des frais retenus par les banquiers pour l'exécution des opérations bancaires.

● REM. On employait aussi autrefois l'orthographe *agiot.*

agiotage [aʒjɔtaʒ] n. m. (de *agioter ;* début du XVIIIe s.). Spéculation délictueuse sur le change ou sur les valeurs et effets de commerce.

● SYN. : *spéculation.*

agioter [aʒjɔte] v. intr. (de *agio ;* début du XVIIIe s.). *Vx.* Se livrer à l'agiotage : *Le capital agiote, détruit, devient de plus en plus international* (Barrès).

● SYN. : *spéculer.*

agioteur, euse [aʒjɔtœr, -øz] adj. et n. (de *agioter ;* 1710, Saint-Simon). *Vx.* Qui selivre à l'agiotage : *Les usuriers qui avaient gagné gros à trafiquer les papiers du roi, on appelait ces gens-là des agioteurs* (Saint-Simon). *Le règne de LouisPhilippe, vers sa*

fin, fournissait déjà de nombreux échantillons de lourde jeunesse épicurienne et de jeunesse agioteuse (Baudelaire). *Ce vieux véreux fripé d'agioteur* (Péguy).

• SYN. : *spéculateur.*

agir [aʒir] v. intr. (lat. *agere,* faire pousser ; milieu du XVe s., au sens jurid. ; sens moderne, XVIIe s.). **1.** Être en action, se manifester en faisant quelque chose : *Il y a des natures purement contemplatives et tout à fait impropres à l'action, qui cependant, sous une impulsion mystérieuse et inconnue, agissent quelquefois avec une rapidité dont elles se seraient crues elles-mêmes incapables* (Baudelaire). *Ce n'est pas être pour un homme que de ne pas agir* (Claudel). || **2.** *Spécialem.* Prendre les mesures exigées par les circonstances : *La presse du soir s'empara de l'affaire* [...] *et demanda si la municipalité, oui ou non, se proposait d'agir* (Camus). || **3.** Intenter une action en justice : *Agir civilement.* || **4.** Remplace un verbe indiquant une action volontaire : *Apprenez donc* [...] *que cette coutume vient des Romains, qui divinisaient le commencement de l'année. En sorte qu'agir comme eux est se faire idolâtre* (France). || **5.** Se manifester par des actes de telle ou telle façon : *Ayant toujours agi selon ma conscience* (Mauriac). || *Manière, façon d'agir,* comportement : *Je n'approuve pas votre manière d'agir dans cette affaire.* || *Agir avec quelqu'un de telle façon,* se comporter à son égard de telle manière : *Vous avez mal agi avec moi.* || *En agir avec quelqu'un, en agir,* se comporter (v. Rem.) : *En agir autrement eût été réveiller mille soupçons* (Stendhal). || **6.** *Agir sur une personne, sur une chose,* exercer une action, une influence sur elle : *Cette pâte et cette eau possèdent d'étonnantes propriétés pour agir sur la peau* (Balzac). *Merveilleuse puissance d'un livre qui agit sur le cœur d'une enfant illettrée avec toute la force d'une réalité* (Lamartine). || **7.** *Absol.* Se manifester d'une façon efficace : *Le remède agit. Le charme des enfants agissait* (Cocteau).

• SYN. : **1** *entreprendre, exécuter, s'occuper, opérer, travailler ;* **4** et **5** *se comporter, se conduire, faire, procéder ;* **6** *impressionner, influencer, opérer, persuader, se répercuter.*

• REM. L'expression *en agir* est condamnée depuis le XVIIe s. (Racine, le P. Bouhours). Littré conseillait l'emploi de *en user,* puisqu'on peut dire *user de* (et non *agir de*), ou la suppression de *en,* souvent possible ; on rencontre malgré tout cette locution à toutes les époques : *Vous croyez en votre humeur caustique, | En agir avec moi comme avec l'as de pique* (Regnard). *Regarde comme j'en agis avec toi* (Marivaux). *L'éditeur de Chateaubriand, qui en avait agi trop lestement avec lui* (Sainte-Beuve). *J'ai toujours cru que les gens de notre état devaient en agir honnêtement avec Dieu* (Bernanos).

◆ v. tr. Mettre en mouvement (rare) : *Toute âme chrétienne est mue et agie* (Bossuet). *La liberté qui consiste à n'être point agi par les autres, mais aussi à ne pas les agir* (Maurras).

◆ **s'agir** v. pr. impers. (l'expression *il s'agit de* est un calque du lat. *agitur de ;* XVIIe s.). *S'agir de* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), être question de : *Il s'agit de forces que j'ai à utiliser* (Claudel). *Tant qu'il ne s'était agi que de science* (Romains). *Comme le nouveau capitaine était fort timide lorsqu'il s'agissait de faire certaines questions, ce ne fut qu'au milieu de la journée qu'il put prendre sur lui de dire à Scotti* [...] : *« Mais où sont donc les Campireali ? »* (Stendhal).

◆ **S'agissant de** loc. prép. Étant donné qu'il s'agit de : *Le choix de ces aliments* [le pain et le vin] *s'imposait, s'agissant d'un sacrifice non sanglant* (Valéry).

agissant, e [aʒisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *agir ;* fin du XVIe s.). **1.** Se dit d'une personne dont l'activité se manifeste effectivement : *Le Bloc national dont mon père avait été l'un des adversaires les plus agissants* (Romains). *Des minorités agissantes.* || **2.** Se dit d'une chose qui opère avec efficacité : *Le communisme, cette logique vivante et agissante de la démocratie* (Balzac). *Un remède agissant.*

• SYN. : **1** *actif, allant, ardent, énergique, entreprenant, influent, zélé ;* **2** *actif, efficace, efficient, énergique, fort, puissant.* — CONTR. : **1** *apathique, hésitant, inactif, indolent, inerte, mou, passif ;* **2** *faible, inactif, inefficace, vain.*

agissements [aʒismɑ̃] n. m. pl. (de *agir ;* 1794, Billaud). Façons d'agir, souvent blâmables, pour arriver à un but : *Tout le monde me porte à craindre à présent, continua Fleurissoire, que la personne par qui je suis au courant de l'affaire n'ait été victime elle-même des agissements de ce bandit* (Gide). *Des agissements frauduleux.*

• SYN. : *combines* (fam.), *intrigues, machinations, manège, manigances* (fam.), *manœuvres, menées, pratiques.*

agitant, e [aʒitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *agiter ;* 1851, Barbey d'Aurevilly). **1.** Qui provoque une agitation pathologique : *La paralysie agitante ou maladie de Parkinson.* || **2.** Qui provoque le trouble ou l'inquiétude : *Entre toutes ces tendresses intervenait l'influence agitante et corruptrice de Sapho* (Daudet).

agitateur [aʒitatœr] n. m. (lat. *agitator,* cocher ; 1520, G. Michel ; le sens politique, emprunté à l'angl. *agitator,* est attesté depuis le milieu du XVIIe s.). **1.** Celui qui fomente des troubles politiques, sociaux : *Qu'est-ce que c'était que Mussolini, il y a dix ans ? Un petit instituteur de campagne, un petit agitateur socialiste* (Romains). *Tchen le reconnut au moment où il sautait en selle : Ma, l'un des principaux agitateurs* (Malraux). || **2.** Petite baguette de verre servant, en chimie, à remuer des liquides.

• SYN. : **1** *émeutier, excitateur, factieux, meneur, perturbateur, séditieux, terroriste, trublion* (fam.). — CONTR. : **1** *conciliateur, pacificateur.*

agitation [aʒitasjɔ̃] n. f. (lat. *agitatio ;* 1355, Bersuire). **1.** État de ce qui est animé de mouvements continuels et irréguliers : *L'agitation de l'eau, de l'air.* || **2.** État d'une personne qui remue sans cesse, qui ne tient pas en place : *Il gesticulait, parlait tout seul, menaçait l'horizon de son poing, en proie à une agitation, à une colère dont sa torpeur habituelle l'aurait fait croire incapable* (Daudet). || *Spécialem.* État pathologique caractérisé par des mouvements continuels plus ou moins incohérents. || **3.** Mouvement engendré par les allées et venues d'un grand nombre de personnes : *L'agitation de la rue.* || **4.** État d'affairement excessif ; activité désordonnée : *On entendait dans les profondeurs sonores de l'immense bâtiment une grande agitation confuse et continue* (Maupassant). *Je vais parler d'un lieu qui* [...] *échappe à nos modernes agitations* [...], *c'est la grotte de Sare* (Loti). || **5.** *Fig.* Inquiétude de l'esprit partagé entre plusieurs idées, plusieurs sentiments, ou en proie à une émotion violente : *Mon lâche cœur n'ose préférer la paix d'une âme indifférente à l'agitation* [...] *d'une passion orageuse* (Delacroix). || **6.** Mouvement politique ou social, de caractère revendicatif ou insurrectionnel : *Ces actes légaux augmentèrent l'agitation* (Chateaubriand). *La tourbe syndicaliste n'agit point contre nous seulement par l'agitation de la rue, le sabotage* (Aragon). *L'agitation populaire, ouvrière.*

• SYN. : **1** *mouvement, tourbillonnement, turbulence ;* **2** *excitation, exubérance, fébrilité, fièvre, nervosité, pétulance, surexcitation, turbulence ;* **3** et **4** *activité, affairement, animation, bruit, frénésie, grouillement, mouvement, remous, remue-ménage, tourbillon, tumulte ;* **5** *affolement, affres, anxiété, bouleversement, confusion, désarroi, effervescence, égarement, fièvre, frénésie, inquiétude, tourment ;* **6** *effervescence, émeute, fièvre, insurrection, mouvement, remous, révolution, sédition, soulèvement, trouble.* — CONTR. : **1** *calme, immobilité, repos ;* **2** *indolence, langueur, mollesse, torpeur ;* **3** et **4** *calme, paix, silence, tranquillité ;* **5** *apaisement, ataraxie, calme, paix, quiétude, sérénité ;* **6** *calme, ordre, paix, tranquillité.*

◆ **agitations** n. f. pl. Épreuves qui troublent la quiétude de l'existence, tourments qui agitent l'âme : *Il eut du moins, dans les agitations d'une vie troublée, l'avantage de ne pas tomber dans le jansénisme* (France).

• SYN. : *vicissitudes.*

agité, e [aʒite] adj. et n. (part. passé de *agiter*). **1.** Se dit de quelqu'un qui remue sans cesse : *Cet enfant est bien agité.* || *Spécialem.* Malade mental qui manifeste une activité fébrile, violente et désordon-

née : *S'exerçant à rire comme un maniaque, comme un de ces infortunés qui, dans les maisons de santé, sont appelés des agités* (Baudelaire). || **2.** Se dit d'une personne qui montre un affairement excessif, qui se livre à une activité désordonnée : *Quelques bureaucrates à képi, les uns paresseux et courbés, les autres agités ou turbulents* (France). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne en proie à un trouble intérieur, à l'inquiétude : *Immobile devant sa fenêtre, Hélène était profondément agitée* (Stendhal).

● SYN. : **1.** *excité, instable, nerveux, remuant, surexcité, trépidant, turbulent ;* **2** *actif, affairé, allant, entreprenant, frénétique, pétulant, tourbillonnant, turbulent ;* **3** *affolé, angoissé, anxieux, bouleversé, égaré, tourmenté.* — CONTR. : **1** *calme, immobile, posé, sage, tranquille ;* **2** *inactif, indolent, languissant, nonchalant, paresseux ;* **3** *apaisé, calme, rasséréné, rassuré, serein, tranquille.*

◆ adj. **1.** Se dit de ce qui est remué vivement et continuellement en tous sens : *Une mer agitée.* || **2.** Troublé par des mouvements continuels : *Un sommeil agité. Une vie agitée.*

● SYN. : **1** *houleux, mouvementé ;* **2** *fiévreux, inquiet, orageux, tourmenté, trépidant, tumultueux.* — CONTR. : **1** *calme, dormant, immobile ;* **2** *calme, paisible, serein, tranquille.*

agiter [aʒite] v. tr. (lat. *agitare,* fréquentatif de *agere,* au sens de « mener, pousser » ; XIIIe s.). **1.** Remuer vivement en tous sens : *Les toits étaient pleins de spectateurs qui agitaient des chapeaux et des mouchoirs* (France). || **2.** *Fig.* Brandir sans cesse comme une menace : *Personne ne peut plus désormais, contre ces réformes, agiter le péril socialiste* (Jaurès). || **3.** Troubler moralement en provoquant une inquiétude, une émotion profonde : *Je fus agité tout entier par la curiosité douloureuse de savoir ce qu'elle aurait pu faire* (Proust). || **4.** Mettre en action les forces ou l'activité de quelqu'un, l'exciter à la sédition ou à la révolte : *Ce besoin d'invectives qui agitait les prophètes contre les femmes et les pays stériles* (Giraudoux). *Agiter le peuple.* || **5.** Discuter à plusieurs une question, la mettre en débat ou à l'étude : *Le 12 mars 1816, on agita la question des pensions ecclésiastiques* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *balancer, brandir, remuer, secouer ;* **3** *affoler, angoisser, bouleverser, ébranler, émouvoir, enfiévrer, exciter, frapper, inquiéter, préoccuper, remuer, retourner* (fam.), *révolutionner* (fam.), *secouer* (fam.), *tourmenter, tracasser, transporter, travailler, troubler ;* **4** *ameuter, déchaîner, exciter, remuer, soulever, travailler* (fam.) ; **5** *aborder, débattre, examiner, traiter.* — CONTR. : **1** *arrêter, bloquer, immobiliser, paralyser, retenir, stopper ;* **3** *apaiser, calmer, rasséréner, rassurer, tranquilliser ;* **4** *apaiser, calmer, pacifier.*

◆ **s'agiter** v. pr. **1.** Exécuter des mouvements rapides et désordonnés : *Le malade s'agita et se dressa dans le lit* (Camus). || **2.** Être troublé moralement ou excité : *Depuis qu'ils avaient vu, à deux reprises, des gendarmes et des dragons, les habitants s'agitaient, affolés de panique* (Zola). || **3.** Être mis en discussion dans un groupe de personnes : *Une importante question s'agite en ce moment.*

agnat [agna] n. m. (lat. *agnatus ;* 1697, *traité de Ryswick*). Nom donné aux personnes qui descendaient d'une même souche masculine (terme de droit romain et ancien).

● CONTR. : *cognat.*

agnation [agnasjɔ̃] n. f. (lat. *agnatio ;* 1539, R. Estienne). Parenté unissant ceux qui descendaient par les mâles d'une souche masculine commune (terme de droit romain).

● CONTR. : *cognation.*

agnatique [agnatik] adj. (de *agnat ;* XVIIIe s., Vertot). Relatif aux agnats.

agneau [aɲo] n. m. (lat. *agnellus,* dimin. de *agnus,* agneau ; anc. franç. *aignel, agnel,* XIIe s. ; *aigneau, agneau,* XVe s.). **1.** Petit de la brebis. || *Agneau pascal,* agneau qu'immolaient chaque année les Israélites pour commémorer la sortie d'Égypte. || **2.** La chair de l'animal : *Manger de l'agneau.* || **3.** La fourrure de l'animal : *Un manteau en agneau de Toscane.* || **4.** *Fig.* Personne d'humeur douce et patiente : *Et lions au combat, ils meurent en agneaux* (Corneille). || Personne innocente, de mœurs pures : *Voilà, sur ma vie, un petit mensonge assez gros pour un agneau sans tache* (Musset). || **5.** *L'Agneau de Dieu, l'Agneau mystique, l'Agneau sans tache,* ou *l'Agneau,* symboles sous lesquels on représente en Jésus-Christ la victime innocente : *Les blasphémateurs qui, de siècle en siècle. s'acharnent sur la petite hostie muette, sur l'agneau qui ne se défend pas* (Mauriac).

agnel [aɲɛl] ou **aignel** [ɛɲɛl] n. m. (anc. forme de *agneau ;* 1310, *Ordonnance royale).*) *Vx.* Pièce d'or ancienne dont l'effigie était un agneau : *Ayant refermé son coffre* [...] : *« Oh ! petits agnels ! » soupirait le bon vieillard* (France).

agnelage [aɲəlaʒ] n. m. (de *agneler ;* milieu du XIXe s.). **1.** Action d'agneler : *On a parlé du lait et des éclisses, de la tonte et des agnelages* (Bosco). || **2.** Moment où la brebis met bas.

agneler [aɲəle] v. intr. (de *agnel,* anc. forme de *agneau ;* XIIe s., Marie de France). [Conj. **3.**] Mettre bas, en parlant d'une brebis : *Poivre fait chaque année agneler les brebis* (Escholier).

agnelet [aɲəlɛ] n. m. (dimin. de *agnel,* anc. forme de *agneau ;* XIIe s., Marie de France). **1.** *Vx.* Petit agneau : *Attache à ce vieux tronc moussu la brebis pleine.* | *Sais-tu qu'avant un mois, avec son agnelet,* | *Elle lui donnera* [au berger] *des fromages, du lait ?* (Heredia). || **2.** *Vx.* Ancienne monnaie qui valait la moitié d'un agnel : *Il voulait bien donner douze agnelets à la Sainte Vierge* (France).

agnelin [aɲəlɛ̃] n. m. (de *agnel ;* 1268, É. Boileau). Peau d'agneau mégissée, à laquelle on a laissé sa laine.

◆ **agneline** adj. et n. f. *Laine agneline,* ou *agneline* n. f., laine d'un agneau tondu pour la première fois.

agnelle [aɲɛl] n. f. (lat. pop. **agnella,* fém. de *agnellus,* dimin, de *agnus,* agneau ; XIIe s.). Jeune brebis : *Et voici la saison* | *D'immoler à Faunus en ses retraites sombres* | *Un bouc noir ou l'agnelle à la blanche toison* (Heredia).

agnès [aɲɛs] n. f. (du n. du personnage de *l'École des femmes,* de Molière). Jeune fille innocente, ingénue : *Depuis quand êtes-vous si agnès que vous ne sachiez pas vous débarrasser d'un fat importun ?* (Sand).

agnosie [agnɔzi] n. f. (gr. *agnôsia,* ignorance ; milieu du XIXe s. ; au sens médical, début du XXe s.). Altération pathologique de la perception, qui consiste dans l'impossibilité d'identifier les sensations reçues.

agnosticisme [agnɔstisism] n. m. (de *agnostique ;* 1884, Claretie). Doctrine philosophique qui déclare l'absolu, tout ce qui est au-delà du domaine de l'expérience, inaccessible à l'esprit humain : *Mon surplus de science sur la vie* [...] *aboutissait provisoirement à l'agnosticisme* (Proust).

agnostique [agnɔstik] adj. (de l'angl. *agnostic,* tiré par Huxley du gr. *agnôstos,* ignorant ; 1884, Claretie). Relatif à l'agnosticisme : *Une thèse agnostique.*

◆ n. et adj. Partisan de l'agnosticisme : *L'Église préfère l'agnostique à l'athée, dit l'abbé* (Maurois).

agnus [agnys] ou **agnus-Dei** [agnysdei] n. m. invar. (début de la formule liturgique lat. *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi... ;* 1360, Gay, *Glossaire archéol.*). **1.** Cire bénite par le pape, et qui porte l'image d'un agneau. || **2.** Petite image de piété, ornée de broderies. || **3.** Prière, chant de la messe, commençant par ces mots : *Les chantres et la foule entonnèrent l' « Agnus Dei »* (Flaubert). [En ce sens, s'écrit avec deux majuscules et sans trait d'union.]

agnus-castus [agnyskastys] n. m. invar. (mot du lat. des naturalistes, formé du lat. *agnus,* gr. *agnos,* n. d'un arbrisseau, et de *castus,* chaste, tiré du gr. *hagnos,* par suite d'une confusion avec le nom de la plante ; fin du XVe s.). Arbrisseau méditerranéen, cultivé comme plante d'ornement : *Les feuilles de l'agnus-castus ont longtemps passé pour avoir des propriétés anaphrodisiaques.*

agonie [agɔni] n. f. (lat. ecclés. *agonia,* angoisse, du gr. *agônia,* lutte et, par extens., agitation, angoisse ; 1361, Oresme, au sens de « angoisse » ; sens moderne, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Angoisse, tourment : *L'excès de son repentir l'a jeté dans une agonie de tristesse* (Massillon). || **2.** Période précédant immédiatement la mort : *L'agonie commençait, muette, tétanique, aux dents serrées, avec une dilatation extraordinaire des pupilles, qui subitement éclaira le médecin sur la cause de cet étrange décès* (Daudet). *Son agonie se prolongea pendant de longs mois* (Samain). *Les affres de l'agonie.* || **3.** *Fig.* Chute, disparition, malgré une résistance, une lutte : *L'agonie d'un empire. L'agonie du jour sous l'oppression victorieuse de la nuit* (Baudelaire).

agonir [agɔnir] v. tr. (altér., d'après *agonie,* de l'anc. V. *ahon[n]ir,* faire honte ; 1756, Vadé). [Se conj. comme *finir.*] *Fam.* Accabler (toujours suivi d'un complément circonstanciel : *injures, sottises,* etc.) : *Comme elle vient de perdre M. Cibot, elle m'a presque agonie de sottises* (Balzac).

• REM. La conjugaison de ce verbe a été parfois contaminée par celle de *agoniser : La mère Tuvache les agonisait d'ignominies* (Maupassant).

agonisant, e [agɔnizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *agoniser ;* 1587, Taillepied, *Antiq. de Pontoise*). **1.** Qui est à l'agonie : *Et les agonisants dans le fond des hospices | Poussaient leur dernier râle en hoquets inégaux* (Baudelaire). *On avait jeté* [...] *par-dessus les murs ce qui restait de cadavres et d'agonisants* (Flaubert). *Cet amour que la bête agonisante donne à la vie* (Bernanos). || **2.** *Fig.* Qui est à son déclin, à bout de forces : *Ce chaos de voluptés agonisantes* (Baudelaire). *Il recommença d'appeler* [...] *d'une voix si dolente, si agonisante que je me décidai à avancer* (Prévost).

• SYN. : **1** *moribond, mourant ;* **2** *expirant, mourant.*

agoniser [agɔnize] v. intr. (lat. ecclés. *agonizari, -are,* combattre, souffrir, tiré du gr. *agônizesthai,* combattre ; 1361, Oresme, au sens de « combattre » ; au sens 1, fin du XVIe s.). **1.** Être à l'agonie : *A ses côtés, un pauvre soldat d'une autre compagnie geint, le ventre ouvert, agonisant* (Gide). *Dès que le Christ entre en agonie, il est promis aux hommes qu'ils n'agoniseront plus seuls* (Mauriac). || **2.** *Fig.* Être sur son déclin, être près de disparaître : *Pendant deux ans, la fabrique agonisa* (Daudet).

• SYN. : **1** *s'éteindre, expirer, mourir, passer, rendre l'âme.*

agonistique [agɔnistik] adj. (gr. *agônistikos,* qui concerne la lutte ; 1734, Trévoux). Chez les Anciens, se disait de ce qui concerne les luttes d'athlètes.

◆ n. f. Partie de la gymnastique qui était relative à la lutte et aux combats d'athlètes.

agonothète [agɔnɔtɛt] n. m. (gr. *agônothetês,* organisateur ou président des jeux publics ; 1863, Littré). Président des jeux sacrés, dans la Grèce antique.

agora [agɔra] n. f. (mot gr. désignant la place publique). Chez les Grecs de l'Antiquité, place publique d'une ville, où se tenaient les assemblées politiques : *Nous passâmes dans le bazar indiqué* [...] *comme devant être l'agora des anciens* (Chateaubriand).

agoraphobie [agɔrafɔbi] n. f. (du gr. *agora,* place publique, et *phobos,* crainte ; 1873, *Annales médico-psychologiques ;* mot créé en allemand, en 1871, par Westphal). Appréhension de se trouver en un lieu public et, *par extens.,* en un lieu de vastes dimensions : *Franchir sans agoraphobie l'espace creusé d'abîmes qui va de l'antichambre au petit salon* (Proust).

agourmandir [agurmɑ̃dir] ou **agourmander** [agurmɑ̃de] v. tr. (de *à* et de *gourmand ;* fin du XIXe s.). *Vx* et *dialect.* Rendre gourmand : *Puisque l'argent filait quand même, autant valait-il faire gagner au boucher qu'au marchand de vin. Et Gervaise, agourmandie, s'abandonnait à cette excuse* (Zola). *De sentir toutes ces bonnes choses dont je suis privé depuis si longtemps, cela m'agourmandait* (Daudet).

• SYN. : *affriander, affrioler.*

agouti [aguti] n. m. (du guarani *acouti ;* 1575, Thevet, écrit *agoutin ; acouti,* 1694, Th. Corneille ; *agouti,* XVIIIe s.). Mammifère de l'ordre des rongeurs, originaire de l'Amérique du Sud : *Entre les enclos des onagres, des kanguroos, des agoutis, il passait et repassait* (Daudet).

agrafage [agrafaʒ] n. m. (de *agrafer ;* 1866, Larousse). **1.** Action d'agrafer. || **2.** Technique d'assemblage des tôles, sans soudure.

agrafe [agraf] n. f. (déverbal de *agrafer ;* 1421, Gay, *Glossaire archéologique*). **1.** Crochet de métal servant à réunir les bords opposés d'un vêtement. || Broche servant au même usage ou à la parure : *Une jupe de brocart avec un pardessus relevé par des agrafes de perles* (France). || **2.** *Par extens.* Attache métallique servant à unir certaines choses : *Agrafe de courroie, de bureau. Attacher deux feuillets au moyen d'une agrafe.* || **3.** Petite lame de métal, munie de pointes à ses extrémités et servant à l'affrontement des plaies. || **4.** Crampon de métal utilisé en maçonnerie. || **5.** Ornement en forme de console ou de mascaron, sculpté sur le parement extérieur de la clef d'une arcade de porte ou de fenêtre comme pour agrafer les moulures.

• SYN. : **1** *attache, broche, fibule.*

agrafer [agrafe] v. tr. (de l'anc. v. *grafer,* fixer avec un crampon, dér. de *grafe,* crochet, de l'anc. haut allem. *krapfô,* même sens ; 1546, *Palmerin d'Olive*). **1.** *Agrafer un vêtement, une tenture,* etc., en accrocher les bords au moyen d'agrafes : *Pendant qu'Amélie* [...] *agrafait la robe par-derrière et aidait la duchesse, la soubrette alla prendre des bas en fil d'Écosse* (Balzac). || Fam. *Agrafer quelqu'un,* accrocher les agrafes de son vêtement : *Dépêche-toi ! Tu m'agraferas* (Deval). || **2.** Fig. et fam. *Agrafer quelqu'un,* l'aborder à l'improviste et le retenir pour lui parler ; et, *pop.,* s'emparer vivement de lui, l'arrêter : *Si l'autre ne m'avait pas agrafé tout de suite, probable que je t'aurais crevé le bide* (Genevoix).

• SYN. : **1** *accrocher, attacher, épingler, fixer ;* **2** *accoster, épingler* (pop.). — CONTR. : **1** *dégrafer ;* **2** *éviter, fuir.*

agrafeuse [agraføz] n. f. (de *agrafer ;* 1922, Larousse). Machine à poser des agrafes.

agrainage [agrɛnaʒ] n. m. (de *agrainer ;* 1922, Larousse). Action d'agrainer.

agrainer [agrɛne] v. tr. (de à et de *graine ;* XIVe s., Froissart). Fournir de graines les animaux : *Agrainer un cheval, une basse-cour.* || *Spécialem.* A la chasse, répandre du grain pour attirer le gibier.

agraire [agrɛr] adj. (lat. *agrarius,* de *ager,* champ ; 1355, Bersuire). **1.** Qui a rapport aux terres : *Mesure agraire. L'are est l'unité de mesure pour les surfaces agraires.* || **2.** Qui concerne la propriété du sol : *Réforme agraire.* || *Loi agraire,* dans l'Antiquité romaine, loi répartissant entre les citoyens pauvres les terres du domaine public (ou *ager publicus*) ; par extens., loi ayant pour objet le partage des terres.

agrammatisme [agramatism] n. m. (de *a* priv. et du gr. *gramma,* lettre ; début du XXe s.). **1.** Défaut de construction grammaticale des mots et des phrases. || **2.** Défaut de prononciation résultant de l'omission de lettres dans un mot.

agrandir [agrɑ̃dir] v. tr. (de à et de *grand,* lat. *grandis ;* 1265, J. de Meung). **1.** Rendre plus grand : *Agrandir une maison. Tout à coup Angisèle grelotta* [...], *et tournant vers Rovère des yeux qu'agrandissait une subite terreur : « Écoute, dit-elle, écoute, ne reconnais-tu pas cette voix ? »* (Samain). || **2.** Faire paraître plus grand : *Sous le jour discret des étoiles, leur ombre agrandie s'étirait par terre en tous sens* (Daudet). || **3.** Rendre plus important, développer : *Agrandir un commerce, une affaire. Mais à mesure qu'elle agrandissait son projet, la terreur reprenait Maxime* (Zola). || **4.** *Fig.* Rendre plus grand moralement, élever : *Il y a des passions qui resserrent l'âme, il y en a qui l'agrandissent* (Pascal). || **5.** *Class.* Rendre plus riche, plus puissant, élever dans la hiérarchie sociale : *Le roi, occupé de l'établissement de ses bâtards, qu'il agrandissait de jour en jour, avait marié*

deux de ses filles à deux princes du sang (Saint-Simon).

• SYN. : **1** et **2** *accroître, amplifier, augmenter, développer, dilater, élargir, étendre ;* **4** *exalter, grandir, transporter.* — CONTR. : **1** et **2** *diminuer, rapetisser, réduire, resserrer ;* **3** *diminuer, réduire, restreindre ;* **4** *amoindrir, ravaler, resserrer.*

◆ **s'agrandir** v. pr. **1.** Devenir plus grand (au pr. et au fig.) : *L'agglomération parisienne s'agrandit sans cesse. Ensuite, le temps s'est remis à couler et le vide s'est agrandi* (Sartre). || **2.** Accroître ses biens : *Grâce à lui Castelet prospéra, s'agrandit de toutes les terres jusqu'au Rhône* (Daudet).

agrandissement [agrɑ̃dismɑ̃] n. m. (de *agrandir ;* 1502, Delboulle). **1.** Action d'accroître quelque chose en étendue ; état de ce qui est agrandi : *L'agrandissement du lycée permettra d'accueillir cinq cents élèves de plus. L'agrandissement prodigieux de la République romaine* (Montesquieu). || **2.** *Spécialem.* Opération consistant à tirer d'une photographie une épreuve agrandie. || Épreuve ainsi obtenue. || **3.** *Vx.* Augmentation en dignité, en richesse, en puissance : [Albuquerque] *n'avait rien à gagner à la guerre que l'agrandissement de l'infant d'Aragon* (Mérimée).

• SYN. : **1** *accroissement, augmentation, développement, élargissement, extension ;* **3** *élévation, ennoblissement, enrichissement, promotion.* — CONTR. : **1** *diminution, limitation, rapetissement, réduction ;* **3** *amoindrissement, déchéance, dégradation, discrédit, disgrâce.*

agrandisseur [agrɑ̃disœr] n. m. (de *agrandir ;* 1907, Larousse). Appareil utilisé en photographie pour exécuter les agrandissements.

agraphie [agrafi] n. f. (de *a* priv. et du gr. *graphia,* de *graphein,* écrire ; 1877, Littré). Incapacité d'écrire, indépendante de tout trouble moteur : *Même un paralysé, atteint d'agraphie après une attaque et réduit à regarder les caractères comme un dessin, sans savoir les lire, aurait compris que M*[me] *de Cambremer appartenait à une vieille famille* (Proust). || *Agraphie musicale,* agraphie qui porte sur les signes musicaux.

agrarien, enne [agrarjɛ̃, -ɛn] adj. (de *agraire ;* 1790, Babeuf, écrit *agrairien ; agrarien,* 1796, Brunot). **1.** *Vx.* Qui concerne les lois agraires. || **2.** *Parti agrarien,* parti politique favorable aux lois agraires, et, *par extens.,* parti qui défend les intérêts des agriculteurs.

◆ **agrariens** n. m. pl. *Autref.,* partisans du partage des terres entre ceux qui cultivent le sol, et, à partir du XX[e] s., membres du parti agrarien.

agréable [agreabl] adj. (de *agréer ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *agraable*). **1.** Qui procure un plaisir physique, intellectuel ou moral : *Une boisson, une couleur, une musique agréable. Peut-être fut-il choisi comme un homme agréable à ces professeurs athéniens, dont les Romains admiraient l'esprit* (France). *Cette ambiance de papotages qu'un quart d'heure plus tôt il détestait, Alban la trouvait agréable à présent qu'il n'y figurait plus sans quelque honneur* (Montherlant). *Une vieille femme comme moi n'est pas une compagnie bien agréable pour un garçon de ton âge* (Mauriac). || *Un caractère agréable,* un caractère facile et accommodant. || *Être agréable à quelqu'un,* chercher à lui plaire : *Il ne m'a confié son secret que parce qu'il désire vous être agréable* (Musset). || *Il m'est agréable de* (et l'infinitif), j'ai plaisir à : *Il m'eût été pourtant bien agréable de vous peindre* [...] *ce paysage courroucé et immobile* (Duhamel). || **2.** Class. *Avoir agréable, avoir pour agréable de, que,* avoir du plaisir à, aimer, trouver bon de, que : *Lui demandant s'il aurait agréable de voir la maîtresse du palais enchanté* (Scarron). *Et je vous supplierai d'avoir pour agréable | Que je me fasse un peu grâce sur votre arrêt* (Molière).

• SYN. : **1** *aimable, attirant, attrayant, avenant, charmant, délectable, engageant, gentil, gracieux, joli, plaisant, séduisant.* — CONTR. : **1** *déplaisant, désagréable, détestable, disgracieux, écœurant, fâcheux, infect, mauvais, odieux, pénible, rebutant, repoussant.*

◆ n. *Vx.* Homme ou femme qui cherche à plaire par des manières affectées : *Un brillant souper où étaient tous les agréables de la Cour* (Goncourt). || *Faire l'agréable,* chercher à plaire par sa coquetterie ou par son esprit : *Vous avez entendu des femmes faire les agréables sur l'histoire des évangiles* (Voltaire).

◆ n. m. Ce qui plaît : *Joindre l'utile à l'agréable.*

agréablement [agreabləmɑ̃] adv. (de *agréable ;* XIV[e] s.). De façon agréable : *Dis des choses simples et de bon sens, et dis-les agréablement* (Sartre). *Être agréablement surpris.*

• CONTR. : *désagréablement.*

agréé, e [agree] adj. (part. passé de *agréer*). **1.** Jugé digne d'être admis, reconnu comme valable : *Une candidature, une thèse agréée.* || **2.** *Spécialem.* Reconnu par l'État ou par une administration publique : *Un comptable agréé. Une clinique agréée par la Sécurité sociale.*

◆ **agréé** n. m. (1829, Boiste). **1.** Homme de loi agréé par un tribunal de commerce pour représenter les parties : *Les marchands de drap retirés et les agréés en villégiature* (Hugo). || **2.** Vx. *Agréé d'une académie,* personne admise à participer aux travaux de certaines académies (beaux-arts, musique) sans y avoir été reçue à la suite d'un examen : *Les agréés étaient menacés d'être expulsés s'ils n'avaient pas mérité, d'ici à trois ans, le titre d'académicien* (Goncourt).

1. agréer [agree] v. tr. ind. [**à**] (de à et de *gré ;* début du XII[e] s.). Class. et littér. *Agréer à quelqu'un,* être à son gré, à sa convenance : *Elle a eu le bonheur d'agréer aux augustes personnes* (Molière). *Rien ne m'agréait dans la vie positive, hormis peut-être le ministère des Affaires étrangères* (Chateaubriand). *Oui, puisque ce passé vous flatte et vous agrée* (Verlaine).

• SYN. : *accommoder, convenir à, plaire à, seoir à.* — CONTR. : *déplaire.*

◆ v. tr. **1.** Trouver à son gré, accueillir favorablement : *L'Enfant-roi qui avait agréé la myrrhe, l'or et l'encens des rois de la terre* (France). *Or il est certain que le comte de Paris a toujours agréé avec beaucoup de bienveillance le dévouement de Swann, qui est d'ailleurs un garçon d'esprit s'il en fut* (Proust). *Agréer une demande, des remerciements, des excuses.* || *Veuillez agréer mes salutations, ma considération distinguée,* etc., formules de politesse à la fin d'une lettre : *Agréez, cher Monsieur, les sentiments de sincère estime et de vive sympathie avec lesquels je suis tout votre Carlo Aspertini* (France). || *Agréer quelqu'un,* l'admettre, accueillir favorablement sa demande : *Pour gendre, aussitôt, le père l'agréa* (La Fontaine). *Fais-toi donc agréer dans une consultation de chirurgie* (Duhamel). || **2.** Class. *Agréer que,* trouver bon, permettre que : *Mesdames, agréez que je vous présente ce gentilhomme-ci* (Molière).

• SYN. : **1** *accepter, accueillir, admettre, applaudir à, apprécier, goûter, recevoir.* — CONTR. : **1** *décliner, récuser, refuser, rejeter, repousser.*

2. agréer [agree] v. tr. (de l'anc. franç. *agreier* [XII[e] s., *Vie de saint Gilles],* formé sur le radical de l'anc. scandin. *greida,* équiper, arranger ; 1688, Miege). *Vx.* Garnir un navire de ses agrès.

• REM. Depuis le début du XIX[e] s., on dit GRÉER [un navire].

agrégat [agrega] n. m. (lat. *aggregatum,* part. passé neutre de *aggregare,* rassembler ; 1556, R. Leblanc, écrit *aggregat*). **1.** Matière, corps, ensemble dont les parties sont unies intimement et solidement entre elles : *Les savants nous disent que les minéraux* [...], *que les cristallisations* [...], *les agrégats de toutes sortes, sont les fruits d'un travail lent et graduel de la nature* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Réunion de choses ou d'êtres divers : *Elles firent quelques pas encore, puis s'arrêtèrent un moment au milieu du chemin sans s'occuper d'arrêter la circulation des passants, en un agrégat de forme irrégulière, compact, insolite et piaillant, comme un conciliabule d'oiseaux qui s'assemblent au moment de s'envoler...* (Proust).

• SYN. : **1** *agglomérat, conglomérat.*

agrégatif, ive [agregatif, -iv] adj. (de *agréger ;* comme adj., 1320, B. de Gordon, au sens médical ; comme nom, par l'intermédiaire de *agrégation,* XXe s.). **1.** *Vx.* Formé d'un agrégat : *Un être non agrégatif et qui soit rigoureusement un* (Rousseau). || **2.** Qui rapproche, qui réunit : *Une substance agrégative.*

◆ n. *Fam.* Personne qui prépare le concours de l'agrégation : *On n'aborde pas Chimène dans les mêmes termes qu'une « agrégative » de philosophie* (Vailland).

agrégation [agregasjɔ̃] n. f. (bas lat. *aggregatio,* de *aggregare,* rassembler ; 1375, R. de Presles, au sens 1 ; au sens universitaire, 1808, création du concours d'agrégation). **1.** Action d'assembler, de réunir des éléments distincts, pour former un tout compact ; résultat de cette action : *Le granite est issu de l'agrégation de cristaux de quartz, de feldspath et de particules de mica. Il y a deux manières de devenir célèbre : par agrégation de succès annuels, et par coup de tonnerre* (Baudelaire). || **2.** Assemblage, réunion d'êtres ou de choses, plus ou moins homogène : *Les agrégations de barques dont les rames s'enchevêtraient* (Gautier). || **3.** *Class.* Admission dans un corps constitué, dans une communauté : *J'ai de la peine à croire que vos bulles puissent être retardées par le défaut d'agrégation* (Bossuet). || *Lettres d'agrégation,* lettres accréditant auprès d'une compagnie. || **4.** Concours pour le recrutement des professeurs de lycée et de certaines facultés (droit, médecine, pharmacie) : *Il s'est fait « coller » à l'agrégation* (Romains).

agrégé, e [agreʒe] adj. (part. passé de *agréger ;* 1808, au sens universitaire). Composé de plusieurs éléments formant un tout homogène : *Une espèce de trèfle* [...] *porte, en plus, des semences agrégées en forme de fraises* (Bernardin de Saint-Pierre).

◆ adj. et n. Qui a été admis par concours à enseigner dans les lycées ou dans certaines facultés : *Un professeur agrégé. Un agrégé, une agrégée. Or, Ferrol* [...], *agrégé d'histoire à vingt-sept ans* [...], *malgré sa chute politique possédait à Shanghaï une puissance et un prestige au moins égaux à ceux du consul général de France* (Malraux).

agréger [agreʒe] v. tr. (lat. *aggregare,* rassembler, de *grex, gregis,* troupeau ; 1495, J. de Vignay). [Conj. **1** et **5.**] **1.** Réunir en un tout des éléments initialement distincts : *Elle* [la nature] *agrège dans le sein de la terre les grains de sable en cristaux* (Bernardin de Saint-Pierre). || **2.** Unir un individu à un groupe, l'admettre dans une société, un corps constitué : *Vous savez que votre petit groupe de jeunes filles de Balbec a toujours été la cellule sociale qui a exercé sur moi le plus grand prestige, auquel j'ai été le plus heureux d'être un jour agrégé* (Proust). *C'était le culte d'une classe, auquel j'étais fier de me sentir agrégé* (Mauriac). *Comment agréger à notre public* [...] *quelques-uns de ces lecteurs ?* (Sartre).

● SYN. : **1** *agglomérer, agglutiner, assembler ;* **2** *accueillir, adjoindre, admettre, affilier, associer, attacher, incorporer, intégrer, recevoir, réunir, unir.* — CONTR. : **1** *désagréger, dissocier, séparer ;* **2** *chasser, désunir, détacher, disjoindre, dissocier, écarter, rejeter, séparer.*

◆ **s'agréger** v. pr. S'unir à un groupe, à une société.

agrément [agremɑ̃] n. m. (de *agréer ;* 1465, Chastellain, écrit *agreement*). **1.** Action d'agréer, d'approuver quelqu'un ou quelque chose, et, *spécialem.,* consentement accordé par un supérieur à un inférieur : *Je ne voudrais pas demander cette faveur au maréchal sans que nous soyons d'accord et que j'aie eu votre agrément* (Balzac). || **2.** Qualité d'une chose, d'un être qui les rend agréables, par laquelle ils plaisent : *Les mœurs prenaient un agrément inconnu jusqu'alors* (France). *Un poème dont le motif, la musique, les agréments et le tout procéderont de l'incident matériel* (Valéry). *Charlie avait d'autant moins écouté ces éloges que les agréments qu'ils célébraient chez sa fiancée lui avaient toujours échappé* (Proust). || *D'agrément,* se dit de ce qui est destiné à plaire, par opposition à ce qui est fait dans un dessein utilitaire : *Jardin d'agrément. Voyage d'agrément. Livre d'agrément.* || *Arts d'agrément,* arts que l'on cultive surtout pour son plaisir, comme le dessin, la musique, la danse, etc.

● SYN. : **1** *acceptation, accord, acquiescement, adhésion, approbation, assentiment, autorisation, consentement, permission ;* **2** *attirance, attrait, charme, gentillesse, grâce, séduction.* — CONTR. : **1** *blâme, condamnation, désapprobation, désaveu, refus, réprobation.*

◆ **agréments** n. m. pl. **1.** *Class.* et *littér.* Ce qui agrémente ou rend plus agréable ; ornements d'un vêtement, d'un meuble : *Si vous pouvez, ma chère bonne, avec les agréments de Pauline, emprunter de quoi dégager cette pauvre fille* (Sévigné). *Les buveurs* [...] *avaient l'air sans souci, bons vivants, avec des rubans à leur fouet et des agréments plein leur blouse* (Vallès). || **2.** *Class.* Manières agréables, politesses : [Mlle de Chartres] *fut reçue des reines avec tous les agréments qu'on peut imaginer* (La Fayette). || **3.** *Class.* Divertissement de danse et de musique qui accompagne une pièce de théâtre : « *Le Bourgeois gentilhomme » avec tous ses agréments* (annonce, dans *le Mercure de France,* févr. 1728).

● SYN. : **1** *enjolivements, fanfreluches.*

agrémenter [agremɑ̃te] v. tr. (de *agrément ;* 1801, Mercier). Relever par des ornements : *Un corsage de taffetas gris, agrémenté de velours noir* (Gautier). *Agrémenter son discours de force gestes* (Acad.).

● SYN. : *adorner, décorer, égayer, émailler, embellir, enjoliver, enrichir, garnir, historier, ornementer, orner, parer, rehausser, relever.* — CONTR. : *déparer, enlaidir, gâter, ternir.*

agrès [agrɛ] n. m. pl. (déverbal de l'anc. v. *agreier,* agréer, tiré de l'anc. scandin. *greida,* équiper, arranger ; XIIe s., *agrei, agroi,* armement, équipement en général ; XVe s., *aggrais,* terme de marine ; fin du XIXe s., *agrès,* appareils de gymnastique). **1.** Ensemble des poulies, manœuvres, voiles et vergues d'un navire : *Ancres, agrès, voilures, grands mâts rompus traînant leurs cordages épars* (Hugo). || *Par anal.* Matériel de manœuvre d'un ballon. || **2.** Appareils utilisés pour certains exercices de gymnastique.

● SYN. : **1** *gréement.*

agresser [agrese] v. tr. (lat. pop. **aggressare,* fréquentatif de *aggredi,* attaquer ; usuel du XIVe au XVIe s. ; repris en 1892, Guérin, *Dict. des dictionnaires*). Attaquer quelqu'un d'une façon brutale et non motivée : *Cette pluie tellement dense* [...] *vous agressait comme par un bâillon tiède* (Céline).

● SYN. : *assaillir, attaquer.* — CONTR. : *défendre, protéger, soutenir.*

● REM. Bien que peu usité de nos jours et condamné par certains grammairiens, cet ancien verbe, correctement formé, mérite de survivre.

agresseur [agrɛsœr] n. m. et adj. (bas lat. *aggressor ;* début du XVe s.). Celui qui attaque sans avoir été provoqué : *L'agresseur a presque toujours le bénéfice de la surprise* (Aymé). *La plupart des Allemands, beaucoup de Belges, de Français, pensaient ainsi, et se bornaient à chercher une définition claire, incontestable, de l'État agresseur* (Martin du Gard).

● SYN. : *assaillant, attaquant.* — CONTR. : *défenseur, protecteur.*

● REM. Ce mot n'a pas de féminin.

agressif, ive [agrɛsif, -iv] adj. (de *agression,* d'après le lat. *aggressus,* part. passé de *aggredi,* attaquer ; av. 1793, Barnave). **1.** Se dit d'une personne qui est naturellement portée à attaquer : *Un interlocuteur agressif. Élisabeth, d'abord farouche, agressive, s'était en fin de compte laissé vaincre* (Cocteau). || **2.** Qui a un caractère d'agression ou de provocation : *Il restait entre ces deux anciens amis un ton agressif, une sourde antipathie qui ne les avait jamais séparés, mais éclatait dans leurs regards, leurs moindres paroles...* (Daudet). *Meaulnes marchait vers lui d'un air agressif* (Alain-Fournier). || *Par extens.* Qui éveille, provoque le désir : *Une coquetterie agressive* (Maupassant). || **3.** Qui choque par une certaine outrance : *Grands chapeaux agressifs* (Colette). *La coque, au-dessous de*

la ligne de flottaison, était peinte en vert, d'un vert agressif de jeune pousse (Martin du Gard). ‖ **4.** *Littér.* Qui provoque une sensation désagréable : *De toutes les portes cochères s'exhalait une agressive odeur de térébenthine et de vernis* (Duhamel). ‖ **5.** *Spécialem.* Se dit d'un symptôme pathologique ou d'une maladie qui se manifeste d'une façon brutale et violente.

• SYN. : **1** *batailleur, belliqueux, combatif, provocant, provocateur, querelleur, violent ;* **3** *provocant, violent.* — CONTR. : **1** et **2** *accommodant, bienveillant, calme, doux, modéré, paisible, pondéré ;* **3** *discret, effacé, sobre.*

agression [agrɛsjɔ̃] n. f. (lat. *aggressio*, attaque ; 1468, Chastellain). Attaque non provoquée et subite : *Le rapt de la Silésie eut les mêmes conséquences que l'agression contre la Belgique* (Bainville).

• SYN. : *attaque, attentat.*

agressivement [agrɛsivmɑ̃] adv. (de *agressif ;* 1866, Larousse). De manière agressive : *Tout mon passé, ce matin encore tolérable, s'était durci agressivement* (Arnoux).

agressivité [agrɛsivite] n. f. (de *agressif;* 1875, *le Temps,* Littré). **1.** Caractère agressif ou dispositions agressives : *L'occupant est en butte à l'agressivité de la population.* ‖ **2.** *Spécialem.* Forme de déséquilibre psychologique se traduisant par une hostilité permanente du sujet à l'égard de son entourage : *L'agressivité est souvent le résultat d'un complexe.*

• SYN. : **1** *combativité, hargne, hostilité, inimitié, malveillance.* — CONTR. : **1** *bienveillance, cordialité, courtoisie, mesure, modération, pondération.*

agreste [agrɛst] adj. (lat. *agrestis*, de *ager*, champ ; XIII^e s., *Dict. général*). **1.** Qui appartient, qui a rapport aux champs, à la campagne : *Un monde infini d'insectes, de papillons, d'oiseaux agrestes* (Fromentin). *Cette agreste odeur d'herbes écrasées* (Colette). ‖ **2.** Qui pousse en pleine nature, n'est pas cultivé : *Plantes agrestes.* ‖ **3.** *Class.* Non policé, sauvage : *Tous les étrangers ne sont pas barbares, et tous nos compatriotes ne sont pas civilisés, de même que toute campagne n'est pas agreste et toute ville n'est pas polie* (La Bruyère).

• SYN. : **1** *bucolique, champêtre, pastoral, rural, rustique.* — CONTR. : **1** *citadin, urbain.*

agricole [agrikɔl] adj. (lat. *agricola*, laboureur, de *ager*, champ, et *colere*, cultiver ; 1361, Oresme, au sens de « agriculteur » [jusqu'au XVIII^e s.] ; adj., au sens de « qui s'adonne à l'agriculture », milieu du XVIII^e s.). **1.** Qui s'adonne à l'agriculture : *Une nation agricole.* ‖ **2.** Qui concerne l'agriculture : *Les comices agricoles de France et d'Angleterre couronnent les chefs-d'œuvre que font les sillons et les prairies de Guernesey* (Hugo). *L'enseignement agricole.*

• SYN. : **1** et **2** *paysan, rural.*

◆ n. m. *Vx.* Agriculteur : *Choiseul est agricole et Voltaire est fermier* (Voltaire).

agriculteur [agrikyltœr] adj. et n. m. (lat. *agricultor*, de *ager*, champ, et *cultor*, qui cultive ; 1495, J. de Vignay). Qui cultive la terre : *Les Anglais, jusqu'au XVII^e siècle, furent des peuples chasseurs et pasteurs plutôt qu'agriculteurs* (Voltaire). *Quelle belle vie, comme celle de l'agriculteur et du moine* [...], *qui est tout entière attachée à l'exploitation des saisons !* (Claudel).

agriculture [agrikyltyr] n. f. (lat. *agricultura*, de *ager*, champ, et *cultura*, culture ; milieu du XIV^e s.). Ensemble des travaux du sol nécessaires à la culture des végétaux et à l'élevage des animaux destinés à la nourriture de l'homme : *L'agriculture, qui est le fondement de la vie humaine, est la source de tous les vrais biens* (Fénelon). *Ministère de l'Agriculture. Écoles nationales, régionales d'agriculture.*

agriffer (s') [sagrife] v. pr. (de *à* et de *griffer ;* XV^e s., *Dict. général*). **1.** S'accrocher avec les griffes (vieilli) : *Un chat qu'on effarouche saute, s'agriffe à la tapisserie* (Furetière). ‖ **2.** S'accrocher comme avec des griffes, se retenir avec les mains : *Constantin s'agriffait aux vantaux* (Adam).

• SYN. : **1** et **2** *s'accrocher, s'agripper, se cramponner.*

agrion [agrijɔ̃] n. m. (empr. savant du gr. *agrios*, neutre *agrion*, sauvage ; début du XIX^e s.). Petite libellule bleue ou bronzée, communément appelée *demoiselle.*

agriote [agrijɔt] n. m. (du gr. *agrios*, sauvage ; milieu du XIX^e s.). Genre de coléoptères, dont la larve est nuisible aux cultures de céréales.

agripaume [agripom] n. f. (bas lat. *agripalma ;* 1539, R. Estienne, écrit *agripaulme*). Plante labiée à fleurs pourpres ou blanches, dite aussi *patte-de-sorcier.*

agripper [agripe] v. tr. (de *à* et de *gripper*, saisir, accrocher ; XV^e s., *Dict. général*). Saisir vivement, avidement et retenir fermement : *Leurs mains agripperont vivement le cadeau, et ils s'enfuiront comme font les chats qui vont manger loin de vous le morceau que vous leur avez donné* (Baudelaire). *Pour agripper le sommet du mur, il n'eut recours à l'aide de personne* (Gide).

• SYN. : *accrocher, attraper, happer.* — CONTR. : *lâcher.*

◆ **s'agripper** v. pr. S'accrocher fermement, vivement à quelque chose (au pr. et au fig.) : *Il s'agrippe d'une main au bord de la carlingue* (Martin du Gard). *À l'une d'elles* [des faces d'une maison] *s'agrippait un myrte double étoilé de ses fleurs comme un firmament* (Colette).

• SYN. : *s'accrocher, s'agriffer, se cramponner, se raccrocher.*

agro- [agrɔ], élément tiré du gr. *agros*, champ, et entrant comme préfixe dans la formation de mots composés.

agrologie [agrɔlɔʒi] n. f. (du préf. *agro-* et du gr. *logos*, science ; milieu du XIX^e s.). Étude des terres dans leurs rapports avec l'agriculture.

agrologique [agrɔlɔʒik] adj. (de *agrologie ;* milieu du XIX^e s.). Relatif à l'agrologie.

agromane [agrɔman] n. et adj. (du préf. *agro-* et du gr. *mania*, folie ; milieu du XIX^e s.). Personne qui a la passion de l'agriculture : *La truffe, cette végétation sourde et mystérieuse de Cybèle, cette maladie savoureuse qu'elle a cachée dans ses entrailles plus longtemps que le métal le plus précieux, cette exquise matière qui défie la science de l'agromane* (Baudelaire).

agronome [agrɔnɔm] n. m. (gr. *agronomos*, de *agros*, champ, et *nomos*, loi, par l'intermédiaire du lat. médiév. ; 1361, Oresme). Spécialiste versé dans l'étude des terres cultivables, en vue de perfectionner les méthodes de culture : *Le comte ne paraissait-il pas homme de sens, bon administrateur, excellent agronome ?* (Balzac). ‖ *Ingénieur agronome*, ingénieur diplômé de l'Institut national agronomique.

agronomie [agrɔnɔmi] n. f. (de *agronome ;* 1361, Oresme). Ensemble des sciences et des principes qui régissent la pratique de l'agriculture : *Encore deux ans d'une agronomie pareille, leur fortune y passait* (Flaubert).

agronomique [agrɔnɔmik] adj. (de *agronomie ;* XVIII^e s., *Dict. général*). Qui se rapporte à l'agronomie : *Science agronomique.* ‖ *Institut national agronomique*, établissement qui forme les cadres supérieurs de l'agriculture.

agrostide [agrɔstid] ou **agrostis** [agrɔstis] n. f. (du gr. *agrôstis*, chiendent ; début du XIX^e s.). Plante herbacée vivace, de la famille des graminacées : *L'herbe à Guernesey, c'est l'herbe de partout, un peu plus riche pourtant* [...] : *vous y trouvez* [...] *l'agrostide, qui donne une teinture verte* (Hugo).

1. agrouper [agrupe] v. tr. (de *à* et de *groupe ;* 1676, Félibien). *Class.* Disposer en groupe les éléments d'une œuvre d'art (peinture, sculpture, architecture) : *Les contrastes savants des membres agroupés* [...], *tous formés l'un pour l'autre avec exactitude* (Molière).

2. agrouper (s') v. pr. (autre forme de *s'accroupir ;* XII^e s.). *Vx.* Se ramasser, en parlant d'un cheval : *Le cheval s'agroupe pour sauter un obstacle.*

agroville [agrɔvil] n. f. (du gr. *agros*, champ, et de *ville ;* 1951, Larousse). En

U.R.S.S., groupe d'habitations et d'exploitations rurales.

agrumes [agrym] n. m. pl. (de l'ital. *agrume,* désignation collective des oranges, mandarines et citrons, dér. de l'adj. *agro,* acide ; 1739, De Brosses, écrit *agrumi ;* 1922, Larousse). Nom collectif désignant les citrons, les oranges, les mandarines, les pamplemousses.

◆ **agrume** n. m. Prune employée pour faire les pruneaux d'Agen.

agrypnie [agripni] n. f. (gr. *agrupnia,* de *agrein,* rechercher, et *hupnos,* sommeil ; 1866, Larousse). Insomnie (rare) : *Plus tard, quand nous aurons jugulé les crises et l'agrypnie, je veux bien que vous preniez quelques potages, puis des purées, mais toujours au lait, au lait* (Proust).

aguerrir [agerir] v. tr. (de *à* et de *guerre ;* 1535, de Selve ; sens fig., XVII^e s.). **1.** Habituer aux fatigues, aux périls de la guerre : *Aguerrir une armée par de fréquentes expéditions* (Littré). || **2.** *Fig.* Habituer aux choses pénibles : *Qu'était devenue cette nature de bronze dont les nerfs aguerris par trois évasions avaient atteint à la solidité métallique des nerfs du sauvage* (Balzac).

• SYN. : **1** *entraîner, exercer ;* **2** *cuirasser, endurcir, fortifier, tremper.* — CONTR. : **1** *aveulir ;* **2** *amollir, efféminer.*

◆ **s'aguerrir** v. pr. Devenir plus résistant, plus robuste, plus audacieux ; s'accoutumer à quelque chose de dangereux ou de pénible.

aguerrissement [agerismɑ̃] n. m. (de *aguerrir ;* milieu du XVI^e s.). Action d'aguerrir ou de s'aguerrir ; résultat de cette action.

aguet [agɛ] n. m. (déverbal de *agaitier,* comp. de *à* et de *gaitier,* forme anc. de *guetter ;* 1155, Wace, écrit *agait* et au sens de « embuscade » [jusqu'au XVII^e s.]). **1.** *Class.* Embuscade tendue à quelqu'un : *Quand l'aguet d'un pirate arrêta leur voyage* (Malherbe). || **2.** *Class.* et *fig.* Artifice subtil imaginé pour nuire à quelqu'un ou pour le réduire à sa merci : *Exposé aux aguets des rusés séducteurs* (Molière).

◆ **Aux aguets** loc. adj. ou adv. Sur ses gardes, aux écoutes, pour observer, surprendre : *La panthère aux aguets rampe en arquant le dos* (Leconte de Lisle). *Nous restâmes tous debout, aux aguets, l'oreille tendue* (Alain-Fournier).

agueusie [agøzi] n. f. (de *a* priv. et du gr. *geusis,* goût ; 1928, Larousse). Diminution marquée du sens gustatif. (On écrivait naguère AGUEUSTIE [1878, Larousse].)

aguichant, e [agiʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *aguicher ;* av. 1860, Gal de Rumigny). *Fam.* Qui cherche à séduire, qui provoque par des artifices ou des coquetteries : *Une femme aguichante.*

• SYN. : *agaçant, provocant, séduisant.* — CONTR. : *froid, indifférent, rebutant, repoussant.*

aguicher [agiʃe] v. tr. (de *à* et de l'anc. franç. *guiche,* courroie [XI^e s.] ; 1842, E. Sue). *Fam.* Chercher à séduire quelqu'un par des artifices, de la coquetterie, des agaceries : *Cette petite Lydie aguiche mes acteurs dans sa loge* (France).

• SYN. : *agacer, émoustiller, provoquer.* — CONTR. : *rabrouer, rebuter, repousser.*

◆ **s'aguicher** v. pr. *Vx* et *fam.* Se quereller, se taquiner : *Le comte et le chevalier étaient déjà en train de s'aguicher à propos du jeune vicomte Adolphe* (Richepin).

aguicherie [agiʃri] n. f. (de *aguicher ;* début du XX^e s.). *Fam.* Action d'aguicher, de provoquer quelqu'un par des coquetteries, des agaceries : *Il aurait suffi de quelques aguicheries et de quelques œillades pour produire cet effet* (H. de Régnier).

aguicheur, euse [agiʃœr, -øz] adj. et n. (de *aguicher ;* adj., 1900, Willy). *Fam.* Qui aguiche : *Luce* [...] *me tire par la manche avec son sourire le plus aguicheur* (Colette).

ah ! ou **ha !** [a] interj. (onomatop. : de *a ! ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis*). **1.** Sert à exprimer divers sentiments, comme la joie : *Ah ! quel plaisir ! ;* la douleur : *Ah ! que vous me faites mal ! ;* l'admiration : *Ah ! que c'est beau ;* la pitié : *Ah ! que je vous plains ! ;* l'impatience : *Ah ! que vous êtes lent !* || **2.** S'emploie souvent pour donner plus d'énergie à la phrase : *Ah ! ne croyez pas cela ;* pour introduire une nouvelle idée, un nouvel épisode dans le déroulement d'un discours : *Ah ! j'allais oublier de vous dire...* || **3.** Répété, marque la surprise ou l'ironie : *Ah ! ah ! Vous m'en direz tant ! ;* le rire : [Covielle :] *Ah ! ah ! ah !* — [Cléonte :] *De quoi ris-tu ?* (Molière).

◆ n. m. invar. : *Pousser des oh ! et des ah !*

• REM. La forme *ha !*note généralement une exclamation plus brève et s'emploie plutôt pour marquer la surprise : *Ha ! vous voilà !* (Acad.). *Ha ! ha ! Monsieur est persan* (Montesquieu). Elle s'emploie aussi, plutôt que *ah !,*pour marquer le rire ou l'ironie : *Ha, ha, ha ! Que me contez-vous là ?*

ahan [ɑ̃] n. m. (déverbal de *ahaner ;* X^e s., *Vie de saint Léger,* écrit *aan ; ahan,* v. 1050, *Vie de saint Alexis).*) *Vx* et *littér.* Effort physique pénible : *Il était si fatigué que, chaque fois qu'il montait sur un trottoir, il avait une sorte d'ahan* (Montherlant). *L'erreur* [...], *c'est de travailler là-dessus à contresens et à grand ahan comme un butor* (Romains).

ahaner [aane] v. intr. (origine incertaine ; peut-être d'un bas lat. **afannare,* probablem. formé sur le substantif *afannae,* bagatelles, situation embrouillée, ou sur l'onomatop. *han,* qui marque l'effort ; XII^e s., Chr. de Troyes). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.) et *littér.* Accomplir un effort physique pénible : *Le bon maître huchier, pour finir un dressoir, | Courbé sur l'établi depuis l'aurore ahane* (Heredia). *Des collies reviennent de la cave, ahanant, l'épaule écrasée par un large bambou où sont suspendues de nouvelles caisses de cartouches* (Malraux). || **2.** *Littér.* Accomplir un grand effort intellectuel : *Mais cet autre poète est bien plein de ferveur* [...] *| Ahane dans son lit et marmotte tout seul* (Th. de Viau).

ahanier [aanje] n. m. (de *ahaner,* au sens anc. de « labourer, travailler la terre » ; milieu du XIII^e s.). *Dialect.* Laboureur : *Monseigneur, vous êtes béni du bon Dieu pour avoir été doux et humain aux pauvres ahaniers* (Sand).

aheurté, e [aœrte] adj. et n. (part. passé de *s'aheurter*). **1.** *Class.* Entêté : *Les expériences les plus vulgaires suffisent pour convaincre les aheurtés* (Cyrano). || **2.** *Littér.* Se dit de personnes qui se dressent l'une contre l'autre, dont les goûts, les caractères sont opposés : *Ces deux êtres sont restés toute leur vie déplorablement aheurtés l'un à l'autre* (Gide).

aheurtement [aœrtəmɑ̃] n. m. (de *aheurter, ahurter ;* XII^e s., *Psautier de Cambridge,* écrit *ahurtement).*) *Class.* Action de s'aheurter à une résolution, de s'obstiner : *Je doute fort qu'une simplicité accompagnée d'un tel aheurtement et de tant d'opiniâtreté doive être traitée de bonne foi* (Bourdaloue).

aheurter (s') [saœrte] v. pr. et **être aheurté** [ɛtraœrte] v. passif [**à**] (de *à* et de *heurter ;* XII^e s., *Aliscans,* écrit *ahurter*). *Class.* et *littér.* **1.** S'arrêter, être arrêté devant un obstacle (au pr. et au fig.) : *Il y a des obscurités* [dans le christianisme] *et sans cela, on ne serait pas aheurté à Jésus-Christ* (Pascal). || **2.** *Class.* Persévérer dans une opinion, une résolution, s'obstiner à quelque chose : *Ne vous aheurtez point à soutenir cet homme de Marseille dont on a dit du mal* (Sévigné). *Votre belle-mère avait envie que je vous fisse religieuse* [...] *et de tout temps elle a été aheurtée à cela* (Molière).

ahi ! [ai] interj. (onomatop. ; 1080, *Chanson de Roland*). *Class.* Exclamation marquant la surprise ou la douleur et employée surtout dans la comédie : *« Ah ! ah ! Coquins, que faites-vous ici ? Il y a trois heures que nous vous cherchons. — Ahi ! Ahi ! Ahi ! vous ne m'aviez pas dit que les coups en seraient aussi. »* (Molière).

• REM. Aujourd'hui, cette interjection est remplacée par aïe !, qui a les mêmes sens.

ahuri, e [ayri] adj. et n. (part. passé de *ahurir).*) *Fam.* Troublé au point de perdre la tête et de paraître stupide, ridicule : *Alban ahuri erra toute la journée par la ville* (Montherlant). *Un homme pressé le bouscula en le traitant d'ahuri* (Aymé).

◆ adj. Qui marque l'étonnement, le trouble, la consternation : *Il prenait petit à petit un air absent et ahuri* (Duhamel).

• SYN. : *abasourdi, ébahi, effaré, interdit, médusé, stupéfait.* — CONTR. : *impassible, imperturbable, serein.*

ahurir [ayrir] v. tr. (de *à* et de *hure,* proprem. « tête hérissée » ; 1270, Godefroy). *Vx* et *littér.* **1.** Plonger dans une sorte de torpeur : *Le destin nous ahurit par une prolixité de souffrances insupportables* (Hugo). || **2.** *Fam.* Étourdir par un grand bruit : *Un marchand des quatre-saisons qui ahurissait le quartier en hurlant : « Les pommes de terre ! »* (Courteline). || **3.** *Fam.* Étonner profondément quelqu'un au point de lui faire perdre la tête : *Vous l'ahurissez par vos questions saugrenues.*

• SYN. : **2** *abasourdir, abrutir ;* **3** *décontenancer, effarer, interloquer, méduser, stupéfier.* — CONTR. : **3** *rasséréner, rassurer, remettre.*

ahurissant, e [ayrisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ahurir ;* 1866, Larousse). **1.** *Fam.* Qui ahurit, stupéfie, étourdit : *Elles firent leur entrée* [...], *quatre petites créatures, dans des toilettes ahurissantes* (Loti). *Une nouvelle ahurissante.* || **2.** Qui trouble l'esprit, déconcerte ; incompréhensible : *Ces nombres, ces tableaux, ces graphiques ahurissants dont les régimes politiques de ce temps, en particulier, font usage dans le dessein d'intimider les nigauds* (Duhamel).

• SYN. : **1** *ébouriffant, effarant, étourdissant, stupéfiant ;* **2** *déconcertant, déroutant.*

ahurissement [ayrismɑ̃] n. m. (de *ahurir ;* 1866, Larousse). État d'une personne ahurie : *Il avait un beau sourire de cuistre devant l'ahurissement de Félicité* (Flaubert).

• SYN. : *abasourdissement, ébahissement, effarement, saisissement, stupéfaction.* — CONTR. : *calme, impassibilité, indifférence, sérénité.*

1. aï [ai] n. m. (mot d'une langue indigène du Brésil ; 1558, Thevet, écrit *haiit*). Mammifère de l'Amérique du Sud, encore appelé *bradype* ou *paresseux.*

2. aï [ai] n. m. (de l'interj. *aïe !,* exprimant la douleur ; 1863, Littré). Affection des tendons, qui arrache un cri au malade quand on touche le point sensible.

3. aï [ai] n. m. (du nom d'une ville française de la Marne [orth. actuelle : *Ay*] ; 1736, Voltaire). Vin d'un cru de Champagne : [Le peuple] *Pour qui nos fontaines | Versent, toujours pleines, le beaune et l'aï* (Béranger).

aiche, èche ou **esche** n. f. V. ÈCHE.

1. aide [ɛd] n. f. (déverbal de *aider ;* 842, *Serments de Strasbourg,* sous la forme *aiudha ; aïe,* XIᵉ-XIIIᵉ s. ; *aide,* XIIIᵉ s.). **1.** Action d'aider quelqu'un, de lui prêter assistance pour faire quelque chose : *On venait d'arrêter un général allemand qui s'était introduit* [...] *dans Paris pour livrer la ville avec l'aide des bonapartistes* (France). *Des douleurs au cou* [...] *l'avaient forcé* [...] *à demander l'aide du Père Paneloux* (Camus). || *Appeler à l'aide,* appeler au secours : *Va ! dis au meurtrier qu'il appelle ses Dieux à l'aide* (Leconte de Lisle). || Ellipt. *A l'aide !,* au secours ! || *Prêter, offrir son aide à quelqu'un,* lui porter secours, le seconder en une circonstance où il ne peut réussir par ses propres moyens : *L'imposant serviteur* [...] *m'offre son aide, pour quitter mon manteau fourré* (Colette). || Vx. *Dieu vous soit en aide !,* loc. dont on se servait au XVIIᵉ et au XVIIIᵉ s., quand quelqu'un éternuait, pour conjurer le mauvais sort : *Toute ma conversation se passe à dire : « Grand merci » à ceux qui me disent : « Dieu vous soit en aide »* (Guez de Balzac). || **2.** *Spécialem.* Action de secourir une personne dans la gêne, le besoin : *Venir en aide à ceux dont les ressources sont insuffisantes.*

• SYN. : **1** *appui, assistance, collaboration, concours, coopération, main-forte, secours, soutien ;* **2** *aumône, charité, secours, subside.* — CONTR. : **1** *abandon, entrave, gêne, opposition, tort ;* **2** *dommage, préjudice.*

◆ **A l'aide de** loc. prép. **1.** *Class.* Avec le concours de quelqu'un : *Que tu sais bien, Racine, à l'aide d'un acteur, | Emouvoir, étonner, ravir un spectateur* (Boileau). || **2.** Au moyen de, grâce à quelque chose : *A l'aide de ces procédés expéditifs et péremptoires, il* [Goya] *couvrait en un ou deux jours une trentaine de pieds de muraille* (Gautier).

◆ **aides** n. f. pl. **1.** Sous l'Ancien Régime, subsides accordés au roi à titre de secours temporaires, qui devinrent plus tard des impôts réguliers (boissons, tabac, etc.) : *Il me fit entendre qu'il cachait son vin à cause des aides* (Rousseau). *Les contributions indirectes ont remplacé les aides* (Littré). || *Cour des aides,* cour souveraine qui jugeait en dernier ressort des affaires contentieuses relatives à ces impôts. || **2.** Moyens dont se sert le cavalier pour diriger son cheval : mains, jambes, cravache, etc.

2. aide [ɛd] n. (même étym. qu'à l'art. précéd.). **1.** Personne qui en assiste une autre dans un travail, une fonction : *Une physionomie truculente et formidable comme les peintres aiment à en donner aux bourreaux et à leurs aides* (Gautier). *L'aide portait les truffes avec un panier de raisins* (Musset). || *Aide de camp,* officier attaché au service personnel d'un chef militaire. || *Aide familiale,* femme s'occupant des enfants et des soins du ménage en cas d'empêchement de la mère. || **2.** *Spécialem.* Suivi d'un nom complémentaire qui lui est joint par un trait d'union, *aide*désigne la personne chargée de seconder un supérieur dans tel métier, telle profession : *Aide-comptable, aide-maçon, aide-cuisinier,* etc. || *Aide-major,* dans l'armée de l'Ancien Régime, officier chargé de seconder le major : *A la tombée de la nuit du 30 juillet, à peu près à la même heure où la commission des députés partait pour Neuilly, un aide-major fit annoncer aux troupes que les ordonnances étaient rapportées* (Chateaubriand) ; ancienne appellation des médecins sous-lieutenants et lieutenants.

• SYN. : **1** et **2** *adjoint, assistant, auxiliaire, second.*

• REM. Les mots composés par juxtaposition prennent un trait d'union : *un aide-maçon* (mais *un aide de camp*). Ceux qui sont formés du nom *aide,*au sens de « personne qui aide », prennent la marque du pluriel aux deux éléments ou seulement au premier, selon le sens : *des aides-mécaniciens, des aides de camp.*

aideau [ɛdo] n. m. (de *aider ;* 1743, Trévoux). Pièce de bois qu'on passe dans les ridelles d'une charrette pour soutenir la charge.

aide-mémoire [ɛdmemwar] n. m. invar. (de *aider* et de *mémoire ;* milieu du XIXᵉ s.). Ouvrage présentant un résumé de faits, ou les données et les formules principales d'une science, pour faciliter un effort de mémoire, généralement en vue d'un examen.

aider [ɛde] v. tr. (lat. *adjutare,* aider ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *aidier*). **1.** Apporter son concours à quelqu'un, joindre ses efforts à ceux d'un autre en vue d'atteindre un but : *Nous l'aidâmes à mettre sa barque à flot, et nous partîmes* (Lamartine). || *Dieu aidant,* avec l'aide de Dieu. || **2.** *Absol.* Servir : *J'aidai à bord pour payer ma place* (Vallès). || **3.** *Spécialem.* Apporter son aide matérielle, pécuniaire à une personne ou à une collectivité : *Une œuvre de charité qui aide et assiste les indigents.* || **4.** (avec un sujet désignant une chose) Contribuer à produire tel effet, favoriser : *La fatigue aidant, on perd sur soi-même tout contrôle* (Gide). *Les chaleurs aideraient l'épidémie* (Camus). || **5.** (avec un sujet désignant une chose) Apporter une contribution pécuniaire à quelqu'un : *Enfin, ça l'aide peut-être à acheter quelques livres* (Mauriac).

• SYN. : **1** *assister, épauler, seconder, soutenir ;* **3** *secourir, subventionner.* — CONTR. : **1** *abandonner, desservir, gêner, s'opposer à.*

◆ v. tr. ind. [à]. **1.** Contribuer efficacement à quelque chose, favoriser une action, un effet, une entreprise : *On cherchait quelqu'un pour aider à dénouer la crise. Par votre concours vous avez aidé à la solution du problème. Cette révélation a beaucoup aidé à la découverte de la vérité.* || **2.** *Class.* et *littér.* Venir en aide à (avec un complément désignant un être animé) : *Aucun n'aide aux chevaux à se tirer d'affaire* (La Fontaine). *Il est de ceux | Que jadis le César souabe à barbe rousse | Emmena pour aider aux chrétiens angoisseux* (Leconte de Lisle).

◆ **s'aider** v. pr. *S'aider de quelque chose,* s'en servir en vue de faciliter une action, une entreprise : *S'aider d'un dictionnaire pour traduire un texte.*

● REM. *Aider quelqu'un, aider à quelqu'un.* Ces deux constructions étaient également correctes à l'époque classique, où l'on employait plus volontiers la seconde ; elle est devenue maintenant un provincialisme ou une tournure vieillie : *Le marquis lui avait aidé à remonter* (La Varende).

aïe ! [aj] interj. (onomatop. ; 1473, *Documents hist.*). Cri de douleur ; exclamation exprimant la surprise, le désagrément, etc. : *Aïe ! aïe ! Tenez, voilà que ça commence !* (Daudet).

aïeul, e, plur. **aïeuls, es** [ajœl] n. (lat. pop. **aviolus,* dimin. du lat. class. *avus, avia ;* XIIe s., écrit *aiuel ;* à partir du XVIe s., *aïeul* est remplacé par *grand-père*). **1.** *Vx* et *littér.* Le grand-père, la grand-mère : *Tous ses fils regardaient trembler l'aïeul farouche* (Hugo). *L'aïeul ouvrit le livre saint et lut avec solennité un chapitre des évangiles, puis un psaume* (Gide). *Toute la fortune de mon aïeule ne dépassait pas cinq mille livres de rente, dont l'aîné de ses fils emportait les deux tiers* (Chateaubriand). || *Aïeul maternel,* le père de la mère. || *Les aïeuls,* le grand-père et la grand-mère, ou le grand-père paternel et le grand-père maternel. || **2.** *Par anal.* Celui qui précède et annonce une lignée de continuateurs : *Si Villon est un premier aïeul connu des Marot, La Fontaine, Voltaire, Béranger, etc.* [...], *il est le dernier lui-même, à d'autres égards, d'une race très ancienne en France* (Sainte-Beuve).

◆ **aïeux** n. m. pl. Ceux dont on descend, les ancêtres : *Ces profondes et délicates racines qui attachent un homme à la terre où sont nés et morts ses aïeux* (Maupassant).

● REM. Au XVIIe s., jusque vers 1660, on ne faisait pas de distinction de sens entre *aïeuls* et *aïeux.* Le pluriel était écrit *aïeuls,* prononcé [ajø]. De nos jours, le plur. *aïeux* s'est spécialisé au sens d'« ancêtres », et celui d'*aïeuls* au sens de « grands-parents ».

aigage n. m. V. AIGUAGE.

aigipan n. m. V. ÆGIPAN.

aigle [ɛgl] n. m. (anc. provenç. *aigla,* du lat. *aquila,* aigle ; XIIe s., *Roncevaux,* écrit *aigle* et *ègle*). **1.** Grand oiseau de proie diurne, qui vit dans les hautes montagnes : *Le ruisseau n'apprend pas à couler dans sa pente, | L'aigle à fendre les airs d'une aile indépendante* (Lamartine). || *Nid d'aigle,* habitation difficilement accessible ; refuge en haute montagne. || *Pierre d'aigle,* aétite, que l'on croyait autrefois se trouver dans les nids d'aigle. || *Un regard, des yeux d'aigle,* un regard vif et perçant. || Fig. *Avoir un coup d'œil d'aigle, un regard d'aigle,* des vues pénétrantes et perspicaces. || **2.** Par anal. *Aigle de mer,* ou simplem. *aigle,* nom d'une raie à larges nageoires pectorales. || **3.** *Fig.* Esprit supérieur : *J'ai parlé comme un moineau qui ne doit pas juger les aigles de son pays* (Voltaire). || *L'Aigle de Meaux,* surnom de Bossuet, évêque de Meaux. || Fam. *Ce n'est pas un aigle,* il est médiocrement intelligent. || **4.** Emblème ou décoration de certains ordres de chevalerie ; monnaie représentant un aigle : *L'Aigle noir de Prusse. L'Aigle blanc de Pologne.* || *Aigle d'or,* ancienne monnaie américaine, portant un aigle au revers. || **5.** Pupitre d'église surmonté d'un aigle. || **6.** *Grand aigle, petit aigle,* formats de papier ou de carton aux dimensions de 0,74 m x 1,05 m et 0,60 m x 0,94 m.

◆ n. f. **1.** Femelle de l'oiseau de proie : *L'aigle est furieuse quand on lui ravit ses aiglons* (Acad.). || **2.** Enseigne militaire ou nationale représentant un aigle : *Les aigles romaines. L'aigle napoléonienne. L'aigle germanique.* || **3.** Figure héraldique qui représente un aigle.

● REM. *Aigle* est du masculin quand il désigne l'oiseau mâle, au sens figuré, et dans les expressions *Aigle blanc de Pologne, Aigle noir de Prusse.* Il est du féminin quand il désigne l'oiseau femelle, une enseigne militaire ou une figure héraldique. Dans la langue classique, le mot était indifféremment masculin ou féminin : *Qu'avez-vous à crier comme une aigle* (Mme de La Fayette).

aiglefin n. m. V. ÉGLEFIN.

aiglette [ɛglɛt] n. f. (de *aiglet,* anc. dimin. de *aigle ;* XIVe s.). Figure héraldique : petite aigle, représentée sans bec ni pieds. (On dit aussi AIGLON et ALÉRION.)

aiglon, onne [ɛglɔ̃, -ɔn] n. (dimin. de *aigle ;* 1546, J. de Caigny). Petit de l'aigle : *Mais pour l'aiglon, fils des orages, | Ce n'est qu'à travers les nuages | Qu'il prend son vol vers le soleil !* (Hugo). || *L'Aiglon,* surnom du duc de Reichstadt, fils de Napoléon Ier (titre d'un drame d'E. Rostand).

◆ adj. *Class.* et *littér.* Qui appartient ou se rapporte à l'aigle : *Il ne resta personne | De la gent marcassine et de la gent aiglonne* (La Fontaine).

◆ **aiglon** n. m. *Vx.* Figure héraldique, encore appelée AIGLETTE et ALÉRION.

aiglure [ɛglyr] n. f. (origine incertaine ; 1611, Cotgrave, écrit *haglure*). Ancien terme de fauconnerie, désignant une tache rousse sur le plumage de l'oiseau.

aignel n. m. V. AGNEL.

aigre [ɛgr] adj. (lat. pop. *acrus,* lat. class. *acer, acris,* proprem. « pointu », puis « acide, aigre » ; 1120, *Job*). **1.** Qui a une saveur acide, piquante, désagréable au goût : *Des cervoises, des laits aigres et de l'eau claire* (Valéry). *Des fruits aigres.* || **2.** Qui a l'odeur piquante d'une chose acide : *Sous la porte de l'étable, la senteur aigre de la chèvre passait* (Zola). || **3.** *Par anal.* Se dit d'une couleur désagréable à l'œil par son ton criard : *Une chemise de soie rouge aigre, violacée* (Gide). || Se dit d'un son perçant et aigu, désagréable à l'oreille : *L'on était sans cesse étourdi par la voix aigre des femmes* (Flaubert). *Un secrétaire* [...] *lisait d'une voix aigre le procès-verbal* (France). || Se dit d'un vent, d'un air vif et mordant : *Il faisait un petit froid aigre du mois de mars* (Daudet). || **4.** *Fig.* Se dit de propos désagréables et cinglants, ou de celui qui les tient : *La séance fut assez vive. Le prince de Castelcicala fut extrêmement aigre* (Chateaubriand). *Je reçus en rentrant au logis les plus aigres remontrances de Thérèse* (France). *Il rougit fortement de l'observation de Mme Verdurin, observation qui lui fut faite d'un ton aigre* (Proust). || **5.** *Class.* Violent, emporté et cinglant : *Tout ce que la passion peut inspirer de plus violent et de plus aigre* (Racine).

● SYN. : **1** *acide, âcre, sur.*

◆ adv. D'une façon perçante : *Le grand bruit* [du vent] *augmentait. Il y avait des moments où ça sifflait aigre et strident* (Loti).

◆ n. m. Saveur ou odeur piquante, acide : *Ce vin sent l'aigre.* || *Tourner à l'aigre,* devenir aigre et, au *fig.,* prendre un tour vif et mordant : *Un débat s'engageait là-dessus, qui tournait tout de suite à l'aigre* (Duhamel).

● SYN. : **1** *âcre, vert ;* **3** *criard ; aigu, perçant ; cuisant, froid, glacial, mordant, piquant, violent ;* **4** *acerbe, acrimonieux, agressif, amer, âpre, cinglant.* — CONTR. : **1** *doux, sucré :* **3** *agréable, doux, suave ;* **4** *affable, aimable, amène, bienveillant.*

aigre-doux, -douce [ɛgrədu, -dus] adj. (de *aigre* et de *doux ;* XVIe s., Lazare de Baïf). **1.** Mêlé d'aigre et de doux : *Une saveur, une odeur aigre-douce.* || **2.** *Fig.* Dont la douceur est feinte et laisse percer l'aigreur : *Des paroles aigres-douces. Vidame fit un sourire aigre-doux et commença de se lamenter* (Duhamel).

● REM. Les deux composants prennent la marque du pluriel : *Une parole aigre-douce ; des paroles aigres-douces. Un vin aigre-doux ; des vins aigres-doux.*

1. aigrefin [ɛgrəfɛ̃] n. m. (origine incertaine ; 1670, comédies de Poisson, de Montfleury, écrit *aigre-fin ; aigrefin,* 1698, Dancourt). Homme qui vit de procédés indélicats : [Le casino] *m'a paru médiocre, mal fréquenté, triste à mourir, envahi par une plèbe de grippe-sous et d'aigrefins* (Duhamel).

● SYN. : *escroc, fripon.*

2. aigrefin n. m. V. ÉGLEFIN.

aigrelet, ette [ɛgrəlɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *aigre ;* 1554, Tahureau). **1.** D'un goût légèrement aigre : *Voici tous les fruits du verger*

[...], *la prune profonde, le grappillon aigrelet de la groseille* (Claudel). || **2.** Par anal. *Odeur aigrelette*, odeur légèrement acide et désagréable. || *Voix aigrelette*, voix sèche et fluette, avec des intonations aiguës : *D'un logement voisin, montait une voix de femme, aigrelette et vibrante* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* et *fam.* Qui laisse percer l'amertume ou la mauvaise humeur : *Un ton aigrelet. Des propos aigrelets. Ils ont des paroles aigrelettes à la façon des gens qui se prétendent méconnus* (Balzac).

• SYN. : **1** et **3** *acidulé, aigre-doux.*

• REM. Employé comme épithète, cet adjectif se place toujours après le nom.

aigrement [ɛgrəmɑ̃] adv. (de *aigre* ; XIIe s.). **1.** Avec aigreur : *Répliquer aigrement à quelqu'un.* || **2.** Avec un son aigre : *Des trompettes sonnaient aigrement* (Carco).

aigremoine [ɛgrəmwan] n. f. (altér., d'après *aigre*, de *agrimoine*, du lat. *agrimonia*, déformation de *argimonia, argemonia*, du gr. *argemônê*, sorte de pavot ; XIIIe s., *Médicinaire liégeois*, écrit *agrimoine* ; *aigremoine*, début du XIVe s.). Petite plante à fleurs jaunes, de la famille des rosacées, que l'on rencontre à l'orée des bois.

aigret, ette [ɛgrɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *aigre* ; XIIIe s. ; en outre n. m. jusqu'au XVIe s., au sens de « verjus »). *Vx.* Légèrement aigre : *Un fruit aigret. Une odeur aigrette.*

• SYN. : *aigrelet.*

aigrette [ɛgrɛt] n. f. (provenç. *aigreta*, dérivé, par changement de suffixe, de *aigron*, héron ; XIVe s., sous la forme *égreste*, oiseau ; au sens de « plumet », 1553, Belon).

I. 1. Genre d'oiseaux, voisin du héron, de couleur blanche, et dont la tête est ornée, chez le mâle, d'un faisceau de plumes droites et effilées à leur extrémité : *De grandes troupes d'aigrettes blanches posaient sur la plaine des fraîcheurs de neige* (Neveux). || **2.** *Par extens.* Faisceau de plumes qui orne la tête de certains oiseaux : *Tous les hiboux ont deux aigrettes de plumes, droites, de chaque côté de la tête* (Buffon). *Elle faisait envoler sur sa route de beaux oiseaux à aigrettes, à cause du panache de leur tête* (Chateaubriand). || **3.** Faisceau de plumes ou de crins dont on orne une coiffure, un dais, et parfois la tête des chevaux : *Ton front porte une aigrette et ceint le turban vert* (Hugo). *La duchesse n'avait dans les cheveux qu'une simple aigrette qui, dominant son nez busqué et ses yeux à fleur de tête, avait l'air de l'aigrette d'un oiseau* (Proust). *Les cavaliers du premier Empire portaient des shakos ornés de cocardes, de plaques ou d'aigrettes.* || **4.** Touffe de soies fines qui couronne certaines graines ou certains fruits.

II. 1. Objet ou phénomène lumineux ayant un aspect voisin de l'aigrette. || *Aigrette de diamants, de perles*, etc., bijou formé de plusieurs pierres précieuses disposées en forme d'aigrette. || *Aigrette de verre*, faisceau de fils de verre très fins. || *Aigrette d'eau*, petit jet d'eau en forme d'aigrette. || *Aigrette de flammes, d'étincelles, de fusées*, gerbe lumineuse en forme d'aigrette : *Si quelque lourd navire éclatait à nos yeux | Couronné tout à coup d'une aigrette de feux* (Hugo). *Dans le clair-obscur de l'atelier, la poussière blonde s'envolait de son outil comme une aigrette d'étincelles sous les fers d'un cheval au galop* (Flaubert). || **2.** *Spécialem.* Un des effets lumineux de la décharge électrique dans l'air et dans les gaz : *Vous avez* [...] *des feux Saint-Elme, des bouquets d'aigrettes électriques sur la tête, dans les cheveux* (Vercel).

aigretté, e [ɛgrɛte] adj. (de *aigrette* ; 1694, Tournefort, *Éléments de botanique*). Qui porte une aigrette : *Une graine, une semence aigrettée. Volatiles huppés, aigrettés, palmés, croasseurs, musiciens* (Taine).

aigreur [ɛgrœr] n. f. (de *aigre* ; milieu du XIVe s.). **1.** État de ce qui est aigre (au pr. et au fig.) : *Ce vin est trop vert : il a de l'aigreur. On sentait passer l'aigreur de la saison pluvieuse* (Fabre). || **2.** En termes de gravure, défaut d'harmonie dans le degré du fini. || **3.** *Fig.* Irritation, mauvaise humeur passagère, provoquée par le dépit ou le ressentiment : *Je n'en ai conservé nulle animosité, nulle aigreur* (Gide). || **4.** *Class.* Violence physique : *Adoucir l'aigreur de ses coups* (La Fontaine). || **5.** *Class.* Douleur intense ; tout sentiment violent : colère, animosité, hostilité : *Pour adoucir l'aigreur des peines que j'endure* (Maynard). *L'empérieuse aigreur de l'âcre jalousie* (Corneille). [Elle] *aura par ses aigreurs | Par son courroux, fait répandre vos pleurs* (Voltaire).

• SYN. : **1** *acidité* ; **3** *âcreté, acrimonie, amertume, animosité, humeur.* — CONTR. : **3** *affabilité, aménité, bienveillance.*

◆ **aigreurs** n. f. pl. **1.** *Aigreurs d'estomac*, ou simplem. *aigreurs*, sensation de brûlure localisée dans la région épigastrique, et parfois accompagnée de régurgitations acides : *Avoir des aigreurs.* || **2.** En termes de gravure, tailles où l'eau-forte a trop mordu.

aigri, e [ɛgri] adj. et n. Se dit d'une personne que les épreuves, les déceptions ont rendue amère et irritable à l'excès : *Mais les autres s'amusaient en hommes du monde, continuaient à penser en hommes du monde sur la politique, sur tout. Lui, sa famille le trouvait « aigri »* (Proust). *Un raté et un aigri* [...], *qui reste marqué par sa vie de pion et de brute sous-officier* (Aymé).

• SYN. : *acrimonieux, amer, irrité.*

aigrin [ɛgrɛ̃] n. m. (de *aigre* ; 1863, Littré). Jeune pommier ou jeune poirier dont les fruits sont aigres.

aigrir [ɛgrir] v. tr. (de *aigre* ; fin du XIIe s., *Alexandre*). **1.** Rendre aigre : *L'air aigrit le vin.* || **2.** *Fig.* Altérer l'humeur de quelqu'un, le rendre irritable et méchant : *Tout ce qui lui rappelait la fête du jour l'aigrissait et faisait saigner sa plaie* (Hugo). || **3.** *Class.* Rendre plus violent ou plus pénible : *Pourquoi venir encore aigrir mon désespoir ?* (Racine).

• SYN. : **2** *assombrir, indisposer, irriter, ulcérer.* — CONTR. : **2** *adoucir, calmer, rasséréner.*

◆ v. intr. et **s'aigrir** v. pr. **1.** Devenir aigre (au pr. et au fig.) : *Le lait aigrit* (ou *s'aigrit*) *vite avec la chaleur. Toute la tendresse qui le jetait vers elle s'aigrit soudain et fit naître en lui cette sorte de bizarre animosité passionnée* (Maupassant). || **2.** (avec un nom de chose pour sujet) *Vx.* Devenir plus violent ou plus pénible : *C'est l'heure où les douleurs des malades s'aigrissent* (Baudelaire). || **3.** *Class.* S'emporter contre quelqu'un ou contre quelque chose, se fâcher : *Il s'aigrit et s'irrite contre la vertu* (Fénelon). *Et d'une raillerie a-t-on le droit de s'aigrir ?* (Molière).

• SYN. : **1** *s'altérer, surir, tourner* ; **2** *s'aviver, s'exacerber, s'exaspérer.* — CONTR. : **2** *s'apaiser, se calmer.*

aigrissement [ɛgrismɑ̃] n. m. (de *aigrir* ; XVIe s., Pasquier, *Recherches de France*). Action d'aigrir ; état de ce qui devient aigre (au pr. et au fig.) : *L'aigrissement du cidre. Nos honorables indignations devant l'attaque anglaise de Mers el-Kébir et l'aigrissement subit de nos rapports* (Gide).

aigu, ë [egy] adj. (lat. *acutus*, aigu, la première syllabe étant due au croisement avec *aigre* [agu et *aigu* ont souvent le sens de « aigre » du XIIIe au XVIe s.] ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *agud* ; *agu*, XIIe-XVIe s. ; *aigu*, XIIIe s.).

I. 1. *Vx* et *littér.* Se dit d'une chose dont la pointe ou le tranchant très effilés sont propres à percer ou à couper : *La meute aux crocs aigus* (Leconte de Lisle). *Cette grande bouche toujours un peu ouverte sur des dents aiguës* (Mauriac). *Il coupait doucement* [...], *tranchant les derniers tendons avec cette lame aiguë* (Maupassant). || **2.** *Par anal.* Se dit d'un angle plus petit que l'angle droit. (V. ANGLE.) || **3.** *Fig.* D'une finesse subtile, pénétrante : *Un esprit aigu. Tu me diras qu'ils ne sont pas tous d'un discernement aigu* (Romains). *Avoir un sens aigu de la réalité.*

II. 1. Se dit de ce qui produit sur les sens une impression vive et pénétrante. || **2.** Clair et perçant, en parlant des sons : *Ils portaient d'énormes lyres et chantaient tous d'une voix aiguë un hymne à la Divinité de Carthage* (Flaubert). || *Accent aigu*, en grammaire, accent incliné de droite à gauche, et notant en français un changement de timbre (*é* fermé), en grec une élévation de ton. || **3.** Vif et perçant, en parlant du regard : *Le vieux Fare-*

nata degli Uberti enfonçait son regard aigu dans la ville hérissée de créneaux (France). || **4.** Brusque et violente, en parlant d'une douleur : *L'ortie aux morsures aiguës* (Gautier). || *Par extens.* Se dit d'une maladie à évolution brusque et rapide : *La myocardite peut être aiguë ou chronique.* || **5.** *Par anal.* Qui s'élève d'un coup à son paroxysme : *Un conflit aigu. L'émotion trop aiguë n'est plus perceptible à l'intelligence* (Hugo). *Ces crises de désespoir aigu devaient alterner avec des moments de prostration, sans quoi je n'aurais pas pu les supporter* (Martin du Gard).

• SYN. : **I, 1.** *acéré, affilé, effilé, pointu, tranchant ;* **3** *incisif, perçant, vif.* || **II, 1** *aigre, criard, strident, suraigu ;* **2** *pénétrant ;* **3** *cuisant, vif.* — CONTR. : **I, 1** *ébréché, émoussé, épointé ;* **3** *lourd, lourdaud, obtus.* || **II, 1** *grave, sourd ;* **2** *éteint, mort, terne ;* **3** *chronique, latent, sourd.*

• REM. **1.** Au féminin, le tréma se place sur l'*e* final.

2. Employé comme épithète, *aigu* se place toujours après le nom.

◆ **aigu** n. m. La partie la plus élevée de l'échelle musicale : *Il* [le rossignol] *saute du grave à l'aigu* (Chateaubriand).

aiguade [ɛgad] n. f. (provenç. *aigada,* de *aiga,* eau ; 1552, Rabelais). **1.** *Vx.* Provision d'eau douce faite par les navires au cours d'un voyage : *Leur voyage fut prompt, et sans souffrir d'arrêts | Ou pour cause d'aiguade ou pour raison d'escale, | Pizarre saluait avec un mâle orgueil | Comme d'anciens amis, chaque anse et chaque écueil* (Heredia). || *Faire aiguade,* descendre à la côte pour y renouveler la provision d'eau douce. || **2.** *Vx.* Lieu où se fait cette provision.

aiguadier [ɛgadje] n. m. (de *aiguade ;* 1866, Larousse). *Vx.* Employé chargé de surveiller la distribution de l'eau destinée à l'irrigation : *L'un est un chaudronnier de la ville, l'autre, un aiguadier, un paysan* (Duhamel).

aiguage ou **aigage** [ɛgaʒ] n. m. (de *aigue,* eau ; 1863, Littré). Droit de conduire de l'eau sur son terrain à travers le terrain d'autrui au moyen d'un tuyau. (On dit aussi AIGUERIE.)

aiguail [ɛgaj] n. m. (mot poitevin, du verbe dialectal *aigailler,* « faire de la rosée », extens. de « [se] répandre, [s'] éparpiller », empr. sous la forme *s'égailler ;* 1540, Rabelais). *Dialect.* Rosée du matin sur les herbes et les feuilles : *Le soleil n'a pas bu l'aiguail de la prairie* (Racan). *Les fleurettes des prés, encore baignées d'aiguail* (Pourrat). *Ma mère, au mépris de tous ses serments et de l'aiguail glacé, sciait des bûches dans la cour* (Colette). *Vos chevaux piaffaient sur le pavé pâle, l'aiguail se cristallisqit sur les fers de vos tridents* (Montherlant).

aiguayer [ɛgaje] v. tr. (du provenç. *aiga,* eau, passé en franç. sous la forme *aigue* [fin du Moyen Âge] ; 1600, O. de Serres, écrit *esgayer*). *Vx* et *dialect.* Laver, baigner dans l'eau : *Aiguayer un cheval. Aiguayer du linge.*

• REM. Littré recommandait de prononcer [ɛgaje] plutôt que [ɛgɛje], pour éviter une confusion avec le verbe *égayer.*

aigue-marine [ɛgmarin] n. f. (provenç. **aiga marina,* proprem. « eau de mer » ; 1578, Vigenère). Variété d'émeraude d'un bleu très pâle tirant légèrement sur le vert.

• Pl. *des* AIGUES-MARINES.

aiguerie n. f. V. AIGUAGE.

aiguière [ɛgjɛr] n. f. (provenç. *aiguiera,* du lat. pop. **aquaria ;* XIV^e s.). Vase à bec et à anse, où l'on met de l'eau pour divers usages : *Ensuite, un Nègre versait sur vos doigts l'eau aromatisée d'une aiguière* (Gide).

aiguiérée [ɛgjere] n. f. (de *aiguière ;* XVII^e s., Voiture). *Vx.* Contenu d'une aiguière.

• REM. On trouve encore, au XVII^e s., la graphie *aiguerée,* auj. inusitée.

aiguillade [ɛgɥijad] n. f. (provenç. *agulhada ;* 1400, Du Cange, écrit *aguillada*). Gaule armée d'une pointe, servant à aiguillonner les bœufs.

• SYN. : *aiguillon.*

aiguillage [ɛgɥijaʒ] n. m. (de *aiguiller ;* 1877, Littré). **1.** Ensemble de rails mobiles, destiné à faire passer les wagons et les voitures d'une voie de chemin de fer sur une autre. || **2.** Manœuvre de cet appareil. || **3.** *Fam.* Orientation d'une personne, d'une entreprise dans une direction : *On ne vous a pas adressé au bureau compétent ; vous êtes victime d'une erreur d'aiguillage.*

aiguillat [ɛgɥija] n. m. (provenç. *agulhat ; aguillat,* 1558, Rondelet, *Dict. général*). Nom usuel des petits requins épineux du genre *squalus.*

aiguille [ɛgɥij] n. f. (bas lat. *acucula,* aiguille de sapin, du lat. class. *acus ;* XII^e s., écrit *aguille,* forme employée jusqu'au XVI^e s. ; la graphie *aiguille* est refaite d'après *aigu ; aiguille* d'une voie ferrée, 1834, Wexler).

I. 1. Petite tige d'acier trempé et poli, dont l'une des extrémités est pointue, l'autre mousse et percée d'un trou, ou chas, et qui sert à coudre, à broder, etc. : *Ses petites mains brunes faisaient courir l'aiguille à travers le linon* (France). || *Tirer l'aiguille,* coudre longuement et avec application : *Toute la journée, elle tirait l'aiguille.* || *Chercher une aiguille dans une botte de foin,* chercher une chose presque impossible à trouver. || *De fil en aiguille,* d'un propos à l'autre. || Class. *Sur la pointe d'une aiguille,* sur des points de détail : *Elle me fait ordinairement des querelles sur la pointe d'une aiguille* (Ch. Sorel). || *Discuter sur des pointes d'aiguille,* élever une contestation sur un sujet sans importance. || *Passer par le trou d'une aiguille,* faire une chose impossible : *Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux* (Évangile). || Fam. *On le (la) ferait passer par le trou d'une aiguille,* se dit d'une personne très timide ou d'un poltron. || **2.** *Par extens.* Mince tige de métal, de matière dure ou de matière plastique, terminée par une pointe et qui sert à divers usages. || *Aiguille à tricoter,* ou ellipt. *aiguille,* tige de métal ou de matière plastique (autref. en buis, en os), mince et longue, qui sert à exécuter les ouvrages de tricot à la main : *Ma mère* [...] *poussait à petits coups secs l'aiguille à tricoter* (France). || *Aiguille à suture,* aiguille utilisée en chirurgie pour recoudre les lèvres d'une plaie par des points de suture. || *Aiguille à injection, à ponction, aiguille hypodermique,* petite tige métallique creuse, pointue, et qui, fixée à une seringue, est utilisée en médecine pour les injections et les ponctions. || *Aiguille à larder,* aiguille qui, en cuisine, sert à larder ou à piquer la viande. || Vx. *Aiguille de phonographe,* petite tige pointue de métal fin, fixée à l'extrémité du bras de l'appareil, et qui servait autrefois à explorer les sillons tracés sur la cire du disque, de façon à produire le son.

II. Tige métallique terminée par une pointe, et utilisée dans divers appareils mécaniques ou électromagnétiques. || *Aiguilles d'une montre, d'une pendule, d'une horloge,* tige de métal qui indique les heures (*grande aiguille*), les minutes (*petite aiguille*), les secondes (*aiguille trotteuse*). || *Aiguille d'une balance,* tige perpendiculaire au fléau, destinée à indiquer l'équilibre des deux plateaux. || *Aiguille aimantée,* petite lamelle d'acier en forme de losange, tournant librement sur un pivot fixé au centre du cadran d'une boussole, et dont une des extrémités se dirige vers le nord. || *Fusil à aiguille,* fusil dans lequel la déflagration était produite par une aiguille qui frappait une cartouche de poudre fulminante : *Tartarin de Tarascon* [...] *était en train de démontrer à quelques amateurs le maniement du fusil à aiguille* (Daudet). || *Aiguille de paratonnerre,* tige de métal à l'extrémité supérieure effilée, et par laquelle s'écoule l'électricité de la foudre. || *Aiguille d'une voie ferrée,* portion de rail mobile autour d'un point fixe, et qui sert à diriger un train sur une autre voie.

III. 1. Extrémité de certains édifices, pyramides, clochers, obélisques, ou de certains objets terminés en pointe : *Là,*

de blancs minarets dont l'aiguille s'élance (Hugo). || **2.** Masse montagneuse se terminant en pointe : *Les Aiguilles-Rouges, près de Chamonix.* || Pilier laissé par une falaise en recul : *L'aiguille d'Étretat.* || *Par extens.* Partie pointue de certaines roches : *Les aiguilles des cristaux.* || **3.** Nom usuel des feuilles linéaires aiguës, rigides des conifères : *Aiguille de pin, de sapin. La côte rude de Castelet* [...], *toute glissante d'aiguilles sèches* (Daudet). || **4.** Nom de diverses sortes de poissons au corps mince et allongé : *Des « aiguilles », qui sont de petits poissons fins des mers chaudes* (Loti).

aiguillée [ɛgɥije] n. f. (de *aiguille ;* 1265, J. de Meung). **1.** Longueur de fil que l'on passe dans une aiguille, pour coudre : *Je savais bien qu'elle* [ma mère] *allait prendre une aiguillée de fil et coudre à grands points* (Duhamel). || **2.** Temps nécessaire à l'achèvement d'une aiguillée : *Entre deux aiguillées, la mère regardait son enfant, toujours plus pâle* (Daudet).

aiguiller [ɛgɥije] v. tr. (de *aiguille ;* XIIIe s., au sens de « coudre, piquer » ; au sens de « diriger », milieu du XIXe s.).

I. 1. *Aiguiller la soie,* la nettoyer avec des aiguilles, quand elle est sur le dévidoir. || **2.** *Aiguiller la cataracte,* syn. de ABAISSER *la cataracte.*

II. 1. *Aiguiller un train, un tramway,* le faire passer d'une voie sur une autre par la manœuvre d'une aiguille : *Aiguiller un train sur une voie de garage.* || **2.** Fig. et fam. *Aiguiller quelqu'un,* le diriger vers une activité, des études déterminées : *C'était elle* [ma mère] *qui m'avait laissé passer l'âge des bourses scolaires sans m'aiguiller dans la bonne direction* (Duhamel). || Par extens. et fam. *Aiguiller une discussion, une enquête, une recherche,* etc., les orienter dans le sens que l'on désire, parfois en les détournant, par calcul ou par intérêt, de leur sens initial : *Mais le duc* [...] *aiguillait la conversation sur les grands débats* (Montherlant). *Ce témoin a aiguillé l'enquête sur une fausse piste.*

• SYN. : **II, 2** *diriger, guider, orienter.*

aiguilleter [ɛgɥijte] v. tr. (de *aiguillette ;* 1549, R. Estienne, écrit *aguilleter*). [Conj. 4.] **1.** *Class.* Attacher un haut-de-chausses au pourpoint avec des aiguillettes. || **2.** *Par extens.* et *vx.* Orner d'aiguillettes un vêtement, un uniforme. || **3.** *Par anal.* Joindre, lier deux cordages par un amarrage, ou fixer un filin sur un espar.

aiguillette [ɛgɥijɛt] n. f. (dimin. de *aiguille ;* XIIIe s., au sens 1 ; au sens 4, 1548, Noël du Fail, *Contes d'Eutrapel*). **1.** *Class.* Cordon, ferré aux extrémités, qui servait primitivement à attacher les chausses au pourpoint et fut ensuite utilisé comme simple ornement : *Je voudrais bien savoir* [...] *si une demi-douzaine d'aiguillettes ne suffit pas pour attacher un haut-de-chausses* (Molière). || Pop. *Lâcher, dénouer l'aiguillette,* dénouer ses chausses pour satisfaire un besoin naturel. || *Nouer l'aiguillette,* faire un maléfice auquel on attribuait le pouvoir d'empêcher la consommation du mariage. || *Courir l'aiguillette,* en parlant d'une femme, courir les aventures galantes : *Une jeune fillette | Experte dès longtemps à courir l'aiguillette* (M. Régnier). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Cordon, ferret, ruban qui servait d'ornement, particulièrement pour certains vêtements et pour les uniformes militaires : *Il portait une vareuse de garde national, couverte d'aiguillettes étincelantes* (France). *Une robe de velours vert à manches crevées, relevées d'aiguillettes* (Gautier). || **3.** *Par anal.* Petit cordage dont on se sert pour joindre ou lier certains agrès. || **4.** Mince tranche de viande, particulièrement de volaille, coupée en long : *Lever les aiguillettes d'un canard. Vital grignota une aiguillette de râble* (Theuriet). || **5.** Nom donné à une partie du romsteck.

aiguilleur [ɛgɥijœr] n. m. (de *aiguiller ;* milieu du XIXe s.). Employé qui manœuvre les aiguilles d'une voie ferrée : *A droite, à gauche, on découvrait les ateliers, les butoirs, les cabines des aiguilleurs* (Duhamel).

aiguillier [ɛgɥije] n. m. (de *aiguille ;* 1240, G. de Lorris). **1.** Étui à aiguilles. || **2.** *Vx.* Personne qui fabrique des aiguilles.

aiguillon [ɛgɥijɔ̃] n. m. (lat. pop. *aculeonem,* accus. de *aculeo,* dér. du lat. class. *aculeus,* de *acus,* aiguille ; 1120, *Job,* écrit *aguillon ; aiguillon,* XIIIe s., refait d'après *aigu ;* au sens 4, 1601, Charron). **1.** Pointe de fer fixée au bout d'un long bâton, et qui sert à piquer les bœufs : *Puis, sans hâte, touchant ses bœufs de l'aiguillon, | Il repart, jusqu'au soir, pour un autre sillon* (Samain). || **2.** Dard des abeilles, des guêpes. || **3.** *Par anal.* Piquant épidermique qui adhère à l'écorce du rosier et de certaines plantes. || **4.** *Fig.* Excitant ou stimulant moral, dont l'action est constante ou répétée : *Il est dans les extrêmes plaisirs un aiguillon qui nous éveille* (Chateaubriand). || Spécialem. *L'aiguillon de la chair,* dans l'Écriture, les tentations sensuelles.

• SYN. : **1** *aiguillade ;* **3** *épine.*

• REM. La prononciation [ɛgijɔ̃], parfois usitée au XVIIIe s., est incorrecte.

aiguillonnement [ɛgɥijɔnmɑ̃] n. m. (de *aiguillonner ;* 1560, Paré). **1.** Action de piquer avec un aiguillon. || **2.** *Fig.* et *littér.* Action d'exciter, de pousser à agir dans un certain sens ; résultat de cette action : *Espérant qu'un beau jour les piqûres et l'aiguilonnement le feraient sortir de ce calme* (Goncourt).

aiguillonner [ɛgɥijɔne] v. tr. (de *aiguillon ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Piquer avec un aiguillon ou, *par extens.,* avec la pointe d'un objet acéré : *Aiguillonner des bœufs. Les mulets que l'on aiguillonnait avec la pointe des glaives pliaient l'échine sous le fardeau des tentes* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Exciter ou aviver un désir, une passion, une faculté, émoussés ou lents à s'éveiller : *Aiguillonner le courage de quelqu'un* (Littré). *Aiguillonner une mémoire paresseuse.* || **3.** *Aiguillonner quelqu'un,* piquer, exciter de façon répétée sa sensibilité ou sa volonté : *Une telle pensée, qui plus tard pourra m'aiguillonner, aujourd'hui m'effarouche* (Duhamel). || Vx. *Aiguillonner quelqu'un à,* l'inciter à quelque chose : *Toute l'activité récente qui s'était développée en moi* [...] *m'aiguillonnait d'autant à cette émancipation* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **2** *aiguiser, allumer, attiser, enflammer, piquer ;* **3** *éperonner, fouetter, stimuler.* — CONTR. : **2** *apaiser, calmer, modérer, tempérer ;* **3** *entraver, freiner, gêner.*

aiguillonnier [ɛgɥijɔnje] n. m. (de *aiguillon ;* 1877, Littré). Nom vulgaire d'un coléoptère longicorne, qui ronge le chaume du blé à la base de l'épi.

aiguillot [ɛgɥijo] n. m. (de *aiguille ;* XVIe s., Rabelais, écrit *aigueuillot*). Mamelon des gonds du gouvernail d'un navire.

aiguisable [ɛgɥizabl *ou* ɛgizabl] adj. (de *aiguiser ;* 1866, Larousse). Qui peut être aiguisé : *Cette lame est usée : elle n'est plus aiguisable.*

aiguisage [ɛgɥizaʒ *ou* ɛgizaʒ] ou **aiguisement** [ɛgɥizmɑ̃ *ou* ɛgizmɑ̃] n. m. (de *aiguiser ; aguisement,* XIIe s., Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *aiguisage,* début du XIXe s.). Action d'aiguiser un instrument tranchant, un outil : *L'aiguisage d'une paire de ciseaux.*

• SYN. : *affilage, affûtage.*

• REM. **1.** *Aiguisement* est vieilli. On dit plutôt aujourd'hui *aiguisage.*

2. Pour la prononciation, v. AIGUISER, Rem.

aiguiser [ɛgɥize *ou* ɛgize] v. tr. (lat. pop. **acutiare,* bas lat. *acutare,* dér. du lat. class. *acutus,* aigu ; *aguiser,* XIIe-XVIe s. ; *aiguiser,* 1265, J. de Meung). **1.** Rendre pointu ou tranchant un couteau, un outil, etc. : *Sol sacré des hiéroglyphes* [...] *| Où les sphinx s'aiguisent les griffes | Sur les angles des piédestaux* (Gautier). *Comme il venait d'aiguiser sa faux, Honoré entendit le roulement d'une voiture* (Aymé). || **2.** *Fig.* Rendre plus vif, plus intense : *La marche aiguise l'appétit. Richesses, en comblant le cœur, qui ne font qu'aiguiser l'enthousiasme* (Claudel). || **3.** *Fig.* Rendre plus pénétrant, plus mordant : *Un tour d'esprit aiguisé par le ferraillement des conversations de salon* (Goncourt). || *Aiguiser son style,* le travail-

ler, le polir pour lui donner de la force, du mordant.

• SYN. : **1** *affiler, affûter, émorfiler, émoudre, polir, repasser* ; **2** *aiguillonner, attiser, aviver, enflammer, stimuler.* — CONTR. : **1** *ébrécher, émousser, épointer* ; **2** *atténuer, calmer, éteindre, freiner, modérer.*

• REM. La prononciation [egize], déjà signalée au XVIII[e] s., se répand, notamment dans la région parisienne.

aiguiseur, euse [ɛgɥizœr *ou* ɛgizœr, -øz] n. (de *aiguiser* ; XIV[e] s., Godefroy). Personne dont le métier est d'aiguiser des outils, des couteaux, etc.

• SYN. : *affileur, affûteur, émouleur, polisseur, rémouleur, repasseur.*

aiguisoir [ɛgɥizwar *ou* ɛgizwar] n. m. (de *aiguiser* ; 1468, Chastellain). Outil servant à aiguiser.

ail [aj] n. m. (lat. *allium* ; XII[e] s.). Plante potagère dont le bulbe, à saveur forte et piquante, est utilisé en cuisine comme condiment : *Une tête d'ail se compose de plusieurs gousses.* || Le bulbe de cette plante : *Une salade assaisonnée à l'ail.*

• REM. Le pluriel *aulx* [o] est devenu désuet. On évite d'employer le mot au pluriel, ou bien, à la façon des botanistes, on utilise le pluriel régulier *ails.*

ailante [ɛlɑ̃t] n. m. (empr. présumé au chinois ; 1786, Desfontaines, écrit *ailhante*). Arbre des régions tropicales, planté sur nos voies publiques et que l'on appelle improprement *vernis du Japon.*

aile [ɛl] n. f. (lat. *ala* ; XII[e] s., écrit *ele* ; *aile*, XV[e] s.).

I. 1. Membre ou appendice des animaux qui volent, placé de chaque côté du corps, et qu'ils déploient et agitent pour se mouvoir dans l'air : *Les ailes de l'oiseau, de la chauve-souris, du papillon. Ouvrir ses ailes.* [L'hirondelle :] *des ailes en faux, point de cou ; de pied peu ou point : tout est aile* (Michelet). || Fam. *Avoir du plomb dans l'aile,* et, ellipt., *en avoir dans l'aile,* être atteint dans sa santé, dans son pouvoir, dans son moral, dans sa situation financière. || *Battre de l'aile, ne battre que d'une aile,* voler avec difficulté et, au *fig.*, péricliter, être en difficulté, en parlant d'une entreprise : *À partir de ce moment, la fabrique ne battit plus que d'une aile ; petit à petit, les ateliers se vidèrent : chaque semaine un métier à bas, chaque mois une table d'impression de moins* (Daudet). || *Être, rester sous l'aile de quelqu'un, prendre quelqu'un sous son aile,* être, rester sous la protection de quelqu'un, le prendre sous sa protection. || *À tire-d'aile,* v. TIRE-D'AILE. || *Avoir des ailes,* aller très vite. || *Se brûler les ailes,* perdre de son crédit ou de sa puissance en se compromettant. || *Donner des ailes à quelqu'un,* accélérer sa course : *La peur lui donnait des ailes* ; le faire agir avec facilité, avec enthousiasme : *L'amour lui donne des ailes.* || Rogner les ailes à quelqu'un, lui enlever une partie de ses moyens d'action. || *Voler de ses propres ailes,* agir sans l'aide d'autrui, se soustraire à la direction d'un autre. || **2.** Partie charnue d'une volaille cuite, comprenant tout le membre qui porte l'aile : *Manger une aile de poulet.* || **3.** Attribut de certains êtres allégoriques ou surnaturels : *Les ailes du Temps, de la Victoire, de la Renommée. Les ailes des anges. Jane sentit que l'ange de la mort repliait ses ailes* (Maurois). || *Fig.* Attribut de ce qui va très rapidement, de ce qui s'élève : *Les ailes de la pensée. Les ailes de la prière. L'esprit allégé fuit sur l'aile des mots* (H. de Régnier). || **4.** Symbole de sentiments élevés : *Ma fantaisie allait son train, prêtant des ailes à l'esprit de mon ami* (Baudelaire).

II. Tout ce qui, par sa destination ou par sa disposition, évoque l'idée ou la forme d'une aile. **1.** *Ailes d'un moulin,* châssis allongés, garnis de toile, et qui, mus par le vent, font tourner l'axe entraînant les meules. || **2.** Chacun des deux plans de sustentation d'un avion, ou l'ensemble de ces plans : *L'avion se pose enfin sans refermer ses ailes* (Apollinaire). || Spécialem. *Aile volante,* avion sans queue, comportant ou non un fuselage central. || **3.** Garde-boue ou partie de la carrosserie d'une automobile qui recouvre partiellement chaque roue : [Des] *cyclistes aux lèvres terreuses, entrevus dans la poussière, s'agrippent aux ailes des automobiles, dérapent, s'écrasent* (Colette).

III. 1. Chacune des deux parties latérales d'une chose, d'un ensemble, par opposition à sa partie centrale : *Les ailes d'un manteau flottant, d'une cape. M. Lantaigne avait noué sur ses épaules son manteau de cérémonie, dont l'aile plissée flottait sur son dos robuste* (France). *Il avait un feutre mou à la calotte ronde et aux ailes larges* (Camus). || **2.** Dans un édifice, chacune des parties symétriques s'étendant de part et d'autre du bâtiment central : *Le trio disparaissait dans l'escalier de l'aile gauche* (Mauriac). || **3.** Dans les sports, chacune des extrémités de la ligne d'attaque d'une équipe. || **4.** Chacune des parties latérales d'une armée disposée en bataille : *À Guise, Lanrezac (jadis votre collègue à l'École de guerre) a beau porter un coup sensible au poursuivant, la grande aile ennemie ne s'en ferme pas moins sur notre gauche, frôle Paris* (Valéry). || *Aile marchante,* la partie de cette armée la plus éloignée du pivot et qui décrit un grand arc de cercle, et, au *fig.*, la partie active et audacieuse d'un groupe humain : *Les militants qui constituent l'aile marchante d'un syndicat.* || **5.** *Ailes du nez,* les deux faces latérales de la base du nez : *Il s'endormait déjà quand, soudain, à l'aile gauche du nez, une vive piqûre : il y porta la main* (Gide). *De temps en temps, il posait le bout de l'index sur la crête de son nez aux larges ailes palpitantes et il s'exerçait à loucher* (Duhamel).

ailé, e [ɛle] adj. (de *aile* ; XV[e] s. [XII[e] s., écrit *alez*]). **1.** Qui est pourvu d'ailes : *Les insectes ailés. Le char de feu attelé de deux chimères ailées* (Hugo). || **2.** *Fig.* Qui s'élève avec légèreté, ou qui évoque l'idée de légèreté, de facilité : *La chaleur légère, ailée, d'un feu de bois* (Renard). *Le rêve ailé et magnifique qui plane toujours sur nos espérances* (Maupassant).

• SYN. : **2** *aérien, éthéré, immatériel.*

aile-de-pigeon [ɛldəpiʒɔ̃] n. f. (de *aile* et de *pigeon* ; 1798, Acad.). Saut pendant lequel les jambes imitent le battement des ailes d'un oiseau.

• Pl. *des* AILES-DE-PIGEON.

ailer [ɛle] v. tr. (de *aile* ; fin du XIX[e] s., Rimbaud). *Littér.* Rendre léger, emplir d'enthousiasme (rare) : *D'ineffables vents m'ont ailé par instants* (Rimbaud). *Le vœu que j'avais fait* [...] *ailait mon cœur où foisonnait la joie* (Gide).

• SYN. : *exalter, ravir, transporter.*

aileron [ɛlrɔ̃] n. m. (de *aile* ; XII[e] s., écrit *aleron*). **1.** Extrémité de l'aile des oiseaux : *L'Autriche à l'aigle étrange aux ailerons dressés* (Hugo). || *Par anal.* et *pop.* Bras. || **2.** Nageoire de certains poissons : *On eût dit l'aileron d'un squale énorme* (Bosco). || **3.** Volet articulé placé à l'arrière des ailes d'un avion, et dont la manœuvre permet l'inclinaison ou le redressement latéral de l'appareil. || **4.** Panneau amovible qu'on peut fixer de chaque côté du gouvernail d'un chaland pour en augmenter la surface.

◆ **ailerons** n. m. pl. **1.** *Class.* Petits bords d'étoffe qu'on mettait en haut des manches d'un vêtement : *Il porte un pourpoint à ailerons* (La Bruyère). || **2.** Plans horizontaux extérieurs à la coque d'un sous-marin, faisant office de gouvernail de profondeur.

ailette [ɛlɛt] n. f. (dimin. de *aile* ; 1175, Chr. de Troyes, écrit *elette*). **1.** Sorte d'aile métallique, fixée à l'arrière de certains projectiles pour équilibrer leur mouvement : *Bombe à ailettes.* || **2.** Lame saillante d'un radiateur, qui sert à favoriser son refroidissement ou à augmenter son rayonnement. || **3.** Aube du rotor d'une turbine.

ailier [ɛlje] n. m. (de *aile* ; début du XX[e] s.). **1.** Dans certains sports d'équipe (basket-ball, football, etc.), joueur placé à l'extrémité de la ligne d'attaque. || **2.** Dans l'aviation militaire, équipier extérieur d'une patrouille de chasse.

aillade [ajad] n. f. (du provenç. *alhada*, dér. de *alh*, ail ; v. 1540, Rabelais). **1.** Sauce à l'ail. || **2.** Tranche de pain grillée, frottée d'ail et arrosée d'huile d'olive.

ailler [aje] v. tr. (de *ail* ; début du XX^e s.). Garnir ou frotter d'ail : *Ailler un gigot.*

ailleurs [ajœr] adv. (probablem. de *ailleur,* avec *s* adv. ; proviendrait du lat. pop. *alior, alioris,* comparatif de *alius,* par ellipse d'une loc. **in aliore loco,* faite sur *in superiore [interiore, exteriore] loco,* et signif. « dans un autre lieu » ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* sous la forme *ailurs*). **1.** Dans un autre endroit (avec ou sans mouvement) : *Ne souhaite pas, Nathanaël, trouver Dieu ailleurs que partout* (Gide). || Fig. *Être ailleurs,* ne pas prêter attention à ce qu'un autre vous dit ou à ce qu'on fait soi-même, être distrait. || **2.** *Class.* Peut désigner des personnes et signifier « chez un autre, d'un autre » : *Nous dépendons des supérieurs ; ils dépendent d'ailleurs* (Pascal). *Quoi ! s'il aimait ailleurs, serais-je dispensée... ?* (Corneille).

◆ **D'ailleurs** loc. adv. **1.** D'un autre endroit, et, au *fig.*, d'une autre cause : *Votre erreur vient d'ailleurs.* || **2.** Sert à ajouter une nouvelle considération à une autre ou à d'autres déjà exprimées : *Je sais que tu as horreur de ces choses et, d'ailleurs, c'étaient de si pauvres aventures* (Mauriac). || **3.** Sert à souligner une remarque concessive : *Cet attachement, réel d'ailleurs, ne répond pas à son amour.*

◆ **Par ailleurs** loc. adv. **1.** Par une autre voie : [La poésie] *y gagnera en pureté et en intensité ce qu'elle a perdu par ailleurs en étendue et en abondance* (Maeterlinck). || **2.** D'un autre point de vue, en outre : *Vous savez bien, par ailleurs, que, dans l'état où vous êtes, vous ne ferez pas cinquante mètres à pied* (Benoit). *Par ailleurs, les malheureux lui étaient indifférents* (Montherlant).

● REM. Le deuxième sens de *par ailleurs,*admis par l'Académie, est critiqué par certains grammairiens.

ailloli [ajɔli] n. m. (du provenç. moderne *aioli,* comp. de *ai,* ail, et *oli,* huile ; 1744, Gillart, écrit *aillolli*). Coulis d'ail finement pilé avec de l'huile d'olive.

● REM. On trouve aussi la forme *aioli : Nous avons mangé l' « aioli » autour de nos anguilles* (Daudet).

aimable [ɛmabl] adj. (lat. *amabilis ;* XII^e s., écrit *amable* [encore au XVI^e s.] ; *aimable,* XIV^e s., d'après *aimer*). **1.** *Class.* Qui mérite d'être aimé : *J'ai cru honteux d'aimer quand on n'est plus aimable* (Corneille). || **2.** Qui plaît, attire : *Et ces maudits réformateurs ne veulent rien souffrir de plaisant ni d'aimable* (France). *Jamais péché ne se présenta sous un jour plus aimable* (Aymé). || Se dit parfois ironiq. : *Ces aimables oiseaux* [les hiboux] (Gautier). || Fam. *C'est une aimable plaisanterie,* ce n'est pas sérieux. || **3.** Qui cherche à faire plaisir par des manières polies, des compliments, des attentions : *Je surpris ma mère en conversation avec M^me Fondaudège, obséquieuse, trop aimable* (Mauriac). *Alban désirait être invité à l'élevage du duc. C'eût été une politique élémentaire que d'être aimable* (Montherlant). || Qui manifeste cette intention : *Dire un mot aimable.* || **4.** Entre dans des formules de politesse : *Vous êtes bien aimable, Monsieur, de vous être rendu à mon invitation* (Dumas fils). *Vous êtes trop aimable. Voulez-vous être assez aimable pour...*

● SYN. : **2** *attirant, attrayant, charmant, engagenant, plaisant, séduisant ;* **3** *affable, amène, avenant, courtois, gentil, obligeant, prévenant.* — CONTR. : **2** *abominable, affreux, détestable, horrible, rebutant, repoussant ;* **3** *antipathique, déplaisant, désagréable, désobligeant, froid, hautain, impoli, rébarbatif, revêche, rogue.*

aimablement [ɛmabləmɑ̃] adv. (de *aimable ;* XIV^e s.). **1.** Avec amabilité : *Répondre aimablement à quelqu'un.* || **2.** De façon agréable, attrayante : *Un repas sera offert aux villageois, sous une tente aimablement bigarrée* (Romains).

1. aimant [ɛmɑ̃] n. m. (lat. *adamas, -antis,* fer très dur, acier, diamant, du gr. *adamas,* même sens ; XII^e s., écrit *aiemant ; aïmant, aimant,* XVI^e s. ; signif. « aimant » et « diamant » au Moyen Age, et en outre, au XVI^e s., « acier, métal très dur »). **1.** Oxyde naturel de fer, qui attire le fer et quelques autres métaux. || **2.** Barreau, aiguille d'acier ayant artificiellement acquis la même propriété : *Pourquoi le cœur aimant | Se précipite à toi comme un fer à l'aimant* (Lamartine). || *Électro-aimant,* v. ce mot à son ordre alphab. || **3.** *Fig.* et *littér.* Ce qui attire d'une façon irrésistible : [Le pilote] *monta* [...] *grâce aux repères qu'offraient les étoiles. Leur aimant pâle l'attirait* (Saint-Exupéry).

2. aimant, e [ɛmɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *aimer ;* 1795, Snetlage). *Littér.* Porté naturellement à aimer : *A-t-il connu les tortures d'un cœur inassouvi, les douloureuses pâmoisons d'une âme aimante et méconnue ?* (Baudelaire). *D'âme aimante, craintive, délicate, elle fut rudoyée sans répit* (Maupassant).

● SYN. : *affectueux, sensible, tendre.* — CONTR. : *insensible, sec.*

aimantation [ɛmɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *aimanter ;* 1750, Buffon). Action d'aimanter p ; résultat de cette action.

aimanter [ɛmɑ̃te] v. tr. (de *aimant ; aguilles aymentres,* 1386, Dehaisnes, *Dict. général*). **1.** Communiquer à un corps la propriété de l'aimant : *Aimanter un barreau de fer.* || **2.** *Fig.* Donner une attirance irrésistible à : *Ces yeux pleins de lumière | Qu'un Ange très-savant a sans doute aimantés* (Baudelaire). *M^me de Guermantes la regarda qui parlait devant tout un groupe aimanté par sa grâce* (Proust).

● CONTR. : **1** *désaimanter.*

aimer [ɛme] v. tr. (lat. *amare ;* X^e s., écrit *amer,* puis refait sur les formes accentuées ; *aimer* l'emporte au XVI^e s.). **1.** Être attaché par des liens sentimentaux à un être, concret ou abstrait, qui tient une très grande place dans votre vie : *Aimer ses enfants, ses parents, ses semblables. Aimer Dieu, sa patrie. Je suis le captif des mille êtres que j'aime* (Sully Prudhomme). || **2.** *Spécialem.* Éprouver de l'amour, de la passion pour une personne de l'autre sexe : *Comment avais-je pu croire qu'une jeune fille m'aimerait ?* (Mauriac) ; et absol. : *Je ne sais plus rien et j'aime uniquement* (Apollinaire). || **3.** *Par extens.* Avoir un goût plus ou moins prononcé pour telle catégorie de personnes ou de choses, pour telle personne ou telle chose en particulier : *Aimer les femmes. Aimer Baudelaire. Elle aimait Dieu, les fleurs, les astres, les prés verts* (Hugo). *Tous ceux qui ont aimé le pouvoir vont sur ce chemin* (Alain). *Il aimait son rire clair comme le bruit des fontaines* (Samain). || **4.** En parlant des animaux, éprouver de l'attachement pour, se plaire de préférence dans tel lieu : *Le chien aime son maître. La chèvre aime les terrains escarpés.* || **5.** En parlant des plantes, croître de préférence dans : *La betterave aime les terres profondes.* || **6.** *Aimer* ou (littér.) *aimer à* (suivis de l'infinitif), éprouver du plaisir à : *Il aimait entendre au loin les détonations* (Maupassant). *J'aimerais partir pour tous les pays* (R. Bazin). *Les gens du monde aiment volontiers à parler argot, et les gens à qui on peut reprocher certaines choses, à montrer qu'ils ne craignent pas de parler d'elles* (Proust). *Les gens du peuple, dans le Midi, dansent bien et aiment à danser* (Aragon). || *J'aime à croire que,* je veux espérer que. || (avec un sujet inanimé et un infinitif passif) *Fam.* Demander à, exiger de : *Le café aime à être bu chaud.* || **7.** Vx ou littér. *Aimer de* (suivi de l'infinitif), avoir du plaisir à : *Encore qu'il soit trop silencieux, j'aime de voyager avec Fabrice* (Gide). *Elle aime de se promener sous la nef de feuillage, entre les arbres majestueux* (Duhamel). || **8.** *Aimer que,* trouver agréable (avec le subjonctif) ou désirer (surtout avec le conditionnel) : *Il aime qu'on le salue quand on passe auprès de lui.* || **9.** *Aimer autant, aimer mieux,* préférer : *J'aime autant qu'on ne sache pas que je suis venue* (Dumas fils). *Il dit qu'il aimerait mieux crever que de préparer Saint-Cyr* (Mauriac).

● SYN. : **1** *adorer, affectionner, chérir ;* **2** *brûler pour, être épris de.* — CONTR. : **1** *abhorrer, abominer, détester, exécrer, haïr.*

● REM. Lorsque *aimer mieux* est suivi de deux infinitifs unis par *que,* le deuxième peut être ou non précédé de la prép. *de : Nous aimons mieux tout risquer que de nous contraindre* (Bossuet). *La plupart des lecteurs aiment mieux s'amuser que s'instruire* (Rousseau).

◆ **s'aimer** v. pr. **1.** *Class.* Se plaire à quelque chose, en quelque lieu : « *Tu te plais loin de moi. — Je m'aime où tu n'es pas.* » (Molière). || **2.** *Fam.* Se trouver bien, se plaire : *Je m'aime avec ce chapeau.* || **3.** Éprouver une affection réciproque : *Deux jeunes gens qui s'aiment et n'osent se l'avouer.*

1. aine [ɛn] n. f. (lat. pop. **inguinem,* accus., au lieu du lat. class. *inguen* ; XIIe s.). Partie du corps située entre le haut de la cuisse et le bas-ventre : *Des douleurs vives au cou, aux aisselles et aux aines l'avaient forcé à revenir* (Camus). || Pli de flexion de la cuisse sur l'abdomen.

2. aine [ɛn] n. f. (origine incertaine ; 1751, *Encyclopédie*). Baguette sur laquelle on enfile les harengs à fumer.

aîné, e [ɛne] adj. et n. (de l'anc. adv. *ainz,* avant [d'un lat. pop. **antius,* comparatif de *ante,* avant], et de *né* ; XIIe s., écrit *ainsné*). **1.** Qui est né le premier (parmi deux ou plusieurs enfants, frères et sœurs) : *On rognait sur les toilettes de la sœur aînée pour faire des tuniques au petit Lucien* (France). || **2.** *Par extens.* Qui est plus âgé, qui appartient à une génération antérieure : *Mon ami est mon aîné de dix ans. Une situation déchirante pour les aînés peut devenir, pour une nouvelle génération, à peu près naturelle* (Romains).

◆ adj. *Branche aînée,* lignée, famille qui descend de l'aîné : *Quant à la branche aînée, elle avait si mal tourné* [...] *qu'on l'avait surnommée Mauprat Coupe-Jarret* (Sand).

• CONTR. : *cadet, puîné.*

aînesse [ɛnɛs] n. f. (de *aîné* ; XIIIe s.). Vx. Qualité de celui des enfants qui est l'aîné : *Est-ce un crime pour moi que l'aînesse d'un frère ?* (Corneille). || Ne s'emploie plus guère que dans l'expression *droit d'aînesse,* droit qui résulte de la priorité d'âge ; *spécialem.,* droit qu'avait l'aîné de prendre, dans la succession des parents, plus que les autres enfants.

ains [ɛ̃s] conj. (lat. pop. **antius,* comparatif de *ante,* avant, d'où « mais » ; XIIe s.). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Mais (s'oppose toujours à une négation qui précède) : *Digne non de pitié, ains de compassion* (M. Régnier).

ainsi [ɛ̃si] adv. (croisement de deux adv. de même sens, *ensi,* comp. de *en* et de *si* [parlers de l'Est], et *eissi* [parlers occidentaux et normands], probablem. empr. à l'anc. provenç. *aissi,* lat. pop. **accu[m] sic* ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *einsi* ; *ainsi,* XIVe s.).

I. Sens démonstratif. **1.** De cette façon, de la façon qui vient d'être dite : *C'est presque toujours ainsi* [...] *que l'on juge ceux avec qui on a grandi* (Alain). || *Ainsi soit-il,* mots terminant ordinairement les prières de l'Église catholique, pour exprimer le souhait qu'elles soient exaucées (traduction de *Amen*). || *Pour ainsi dire,* formule destinée à atténuer la hardiesse d'un mot, d'une expression, d'une comparaison : *Tout prêtre, dans l'Église pin-gouine, est, pour ainsi dire, transformé en un cierge allumé au regard du ciel* (France). || *Puisqu'il en est ainsi,* cela étant. || **2.** *Ainsi donc, ainsi,* marquent une conclusion : *Ainsi donc, répliqua l'abbé, le faut-il former aux bonnes lettres, qui sont l'honneur de l'homme* (France). *À présent, les villes conquises n'ont rien à craindre que de payer des contributions. Ainsi la guerre s'est civilisée, mais non les armées* (Vigny). || **3.** *Class.* Introduisait un souhait : *Ainsi puissiez-vous profiter de ses vertus* (Bossuet). || **4.** Class. *Par ainsi,* en conséquence : *On arrive à la vertu par la vertu même ; et par ainsi la philosophie et la vertu sont attachées l'une à l'autre* (Malherbe).

II. Sens comparatif. **1.** De la même façon (pour annoncer la deuxième partie d'une comparaison, en corrélation avec *comme*) : *Comme les éruptions du soleil se répercutent sur la terre en crises d'eau et en raz de marée* [...] *ainsi l'eau continue l'esprit et le supporte, et l'alimente* (Claudel). || **2.** Répété, équivaut à *ainsi que* : *Ainsi dit, ainsi fait* (La Fontaine).

◆ **Ainsi que** loc. conj. **1.** *Class.* Comme (marquant une assimilation) : *Regardant sa gloire ainsi que mon ouvrage* (Corneille). || **2.** De la même façon que (marquant une comparaison) : *Je l'attendais ainsi qu'un rayon qu'on espère* (Hugo). || **3.** De la manière que : *Cela s'est passé ainsi que je l'ai dit.* || **4.** Dans les énumérations, « et » (conj. de coordination) : *Mon père, ma mère, ainsi que mon frère.*

• REM. Lorsque deux sujets sont unis par *ainsi que,* le verbe peut se mettre au singulier, pour attirer l'attention sur le premier (on exprime alors une véritable comparaison), ou au pluriel, pour mettre les deux termes sur le même plan (on exprime alors une simple addition) : *Le français, ainsi que l'italien, dérive du latin* (Littré). *Votre père en mourant, ainsi que votre mère, | Vous laissèrent de bien une somme légère* (Regnard).

aïoli n. m. V. AILLOLI.

1. air [ɛr] n. m. (lat. *aer,* du gr. *aêr* ; 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « fluide »). **1.** Fluide gazeux qui forme l'atmosphère : *L'air est composé de plusieurs gaz. La pesanteur de l'air. L'air se raréfie au fur et à mesure que l'on s'élève.* || Un des quatre éléments, dans l'ancienne physique, avec le feu, la terre et l'eau. || *Air comprimé,* air dont on a diminué le volume par compression pour en augmenter la pression. || **2.** Ce gaz en tant que nous sommes baignés par lui, que nous le respirons : *Que les parfums légers de ton air embaumé | Que tout ce qu'on entend, l'on voit ou l'on respire, | Tout dise : Ils ont aimé* (Lamartine). *L'air de la mer, des montagnes. Vivre au bon air. Un air pur, un air vicié.* || Le plein air, le grand air, se dit de tout endroit situé à l'extérieur des maisons, et en particulier hors des villes : *Vivre en plein air. Le médecin ordonna un arrêt total de l'effort intellectuel et le grand air, l'insouciance, la détente physique pendant un ou deux mois* (Montherlant). || *Prendre l'air,* sortir de sa maison, de sa ville, etc., pour respirer l'air du dehors : *Elle ne sortait jamais et prenait l'air dans le jardinet* (Balzac). || *Donner de l'air,* aérer. || *Changer d'air,* passer d'un lieu de séjour dans un autre. || *Être libre comme l'air,* n'avoir aucune obligation à remplir envers qui que ce soit. || *Être dans l'air,* en parlant des choses (maladie, idée, nouvelle, etc.), être sur le point de se répandre, de se communiquer : *Une maladie qui est dans l'air. Ces documents formaient dès maintenant un ensemble assez riche pour lui permettre d'en tirer un petit livre et il avait hâte de le faire, pour prendre date, car ce sujet était « dans l'air », et Antoine risquait d'être devancé par quelque autre spécialiste d'enfants* (Martin du Gard). || *Il y a quelque chose dans l'air,* on sent qu'un événement se prépare. || Fig. *Vivre de l'air du temps,* ne pas avoir de source de revenus. || Vx et fam. *Prendre un air de feu,* s'approcher du feu un instant pour s'y chauffer : *Elle vient chaque soir au sortir de la prière prendre un air de feu dans la cuisine* (Escholier). || **3.** *Par extens.* Climat, région, pays. || *L'air natal,* le pays où l'on est né : *C'est l'air natal qui séchera tes larmes* (Béranger). || **4.** L'air en tant qu'il est agité ; vent : *Il n'y a pas un souffle d'air. La grêle cinglait ses mains, la pluie coulait dans son dos, la violence de l'air l'étouffait, il s'arrêta* (Flaubert). || *Courant d'air,* air en mouvement qui circule entre deux ouvertures opposées : *Le valet de chambre, quoiqu'il craignît les courants d'air, avait ouvert la fenêtre du bout* (Proust). *J'arrive à ce vieux pigeonnier, plein de hiboux et de courants d'air* (Alain-Fournier). || Pop. *Se déguiser en courant d'air,* s'enfuir rapidement. || *Coup d'air,* fluxion causée par un courant d'air. || Class. *Donner air,* donner libre cours : *Je donne air à la violence* (Tristan L'Hermite). || **5.** L'air en tant qu'il se trouve au-dessus de nous (en ce sens, s'emploie aussi au plur. avec une nuance littér.) : *Des arbres de toutes les formes* [...] *montent dans les airs* (Chateaubriand). *L'oiseau s'élève, plane dans les airs.* || *Fendre l'air,* voler rapidement. || Pop. *Jouer la fille de l'air,* disparaître rapidement. || *Prendre l'air,* s'envoler, en parlant d'un avion : *L'appareil a pris l'air à quinze heures.* || *Armée de l'air,* nom donné à l'ensemble des forces armées aériennes. || *Hôtesse de l'air,* jeune femme qui veille à la sécurité et au confort des passagers d'un avion : *Pendant que sous nos ailes se déroulait un paysage de montagnes arides, l'hôtesse de l'air déposa sur*

nos genoux un petit coussin (Troyat). || *Mal de l'air,* malaise, indisposition qui apparaît chez certaines personnes lors du vol en avion. || **6.** Ambiance, atmosphère, milieu, influence de ce milieu : *Louis XV respira dans le berceau l'air infecté de la Régence* (Chateaubriand). || *Prendre l'air de,* s'informer de l'ambiance qui règne quelque part : *Prendre l'air du bureau.* (On dit aussi PRENDRE LA TEMPÉRATURE.) || Vx. *Le mauvais air,* la contagion.

• SYN. : **1** *éther ;* **4** *bise, brise, souffle.*

◆ **En l'air** loc. adv. et adj. **1.** Dans la direction opposée à la terre, vers le haut : [Le soleil] *dore vaguement de sales brumes blanches, suspendues en l'air au-dessus du chantier* (Sartre). *Il jetait en l'air et rattrapait avec ses pieds six boules en cuivre qui brillaient au soleil* (France). || *Tirer en l'air,* décharger une arme à feu en dirigeant le canon vers le haut, de manière à n'atteindre personne. || Fam. *Avoir toujours un pied en l'air,* être agité, être toujours prêt à partir. || **2.** Se dit d'une chose qui n'a pas de fondement, à laquelle on ne peut se fier : *Des projets, des promesses, des soupçons en l'air.* || Bâtir en l'air, forger des projets chimériques. || Fam. *Parler, agir en l'air,* sans tenir compte des faits, à la légère. || *Une personne qui a la tête en l'air,* et, ellipt., *une tête en l'air,* une personne étourdie, frivole. || **3.** *Être en l'air,* être en pleine effervescence (vieilli) : *Le coron était en l'air, allumé par la fête, dans le coup de feu du dîner* (Zola) ; être en plein désordre : *Tout est en l'air dans cet appartement ;* et, *fam.,* être anéanti, renversé : *Le ministère est en l'air.* || *Mettre en l'air,* apporter le désordre, ou, *fam.,* détruire complètement.

2. air [ɛr] n. m. (de *air* 1, au sens fig. de « atmosphère, ambiance », peut-être influencé par *aire,* au sens de « caractère », qui disparaît ; 1580, Montaigne).

I. 1. Manière d'être, apparence d'une personne, qui donne une idée, réelle ou fausse, de sa nature, de ses sentiments : *L'air de sa physionomie est plutôt gai* (Stendhal). *Elle m'écoutait de l'air d'une personne qui s'amuse beaucoup* (Maupassant). *Des gens impossibles, malgré leurs airs dignes* (Martin du Gard). || *Avoir l'air,* paraître : *Les citernes remplies avaient l'air de boucliers d'argent* (Flaubert). *Cet enfant a l'air de bien vous aimer, Madame* (Daudet). *Il avait l'air un peu piqué* (Romains). || *Sans en avoir l'air,* en feignant de faire autre chose, en faisant croire le contraire. || Fam. *Avoir l'air comme il faut,* avoir une apparence convenable et même distinguée : *Il a l'air très comme il faut* (Dumas fils). || *Avoir l'air en dessous,* paraître dissimulé. || *N'avoir l'air de rien,* paraître ne pas penser à une chose, alors même qu'on y pense. || *Cela n'a l'air de rien, mais...,* cette chose est en réalité beaucoup plus importante ou plus difficile que ne le laissent croire les apparences. || *N'avoir pas l'air d'y toucher,* dissimuler ses sentiments exacts sous une apparence anodine. || Fam. *Avoir un air de deux airs,* en parlant de quelqu'un dont on déchiffre mal les sentiments, paraitre afficher un certain mécontentement : *Cette bête vous avait des airs de deux airs* (Escholier). || *Avoir mauvais air,* avoir un aspect peu engageant, être mal élevé. || *Avoir l'air mauvais,* paraître méchant. || **2.** Marque la ressemblance. || *Avoir un faux air de,* une certaine ressemblance avec : *Il a un faux air d'un trompette de chez nous* (Nerval). || *Avoir un air de,* présenter tous les signes extérieurs de : *Quant à ces petits diamants, ils vous ont un air de vérité* (France). || *Avoir un air de famille,* avoir une certaine ressemblance. || Class. *Avoir de l'air de,* ressembler à : *Elle a de l'air du coadjuteur* (Sévigné). || **3.** Marque l'élégance ou l'affectation. || *Avoir grand air,* avoir beaucoup de distinction et d'élégance raffinée dans les manières : *En robe du soir, les épaules nues et fermes, un croissant de diamants dans les cheveux, elle avait grand air* (Maurois). || *Se donner des airs, prendre de grands airs,* prendre une attitude de supériorité, de hauteur, qui ne convient pas nécessairement.

II. 1. Class. *Le bel air,* les manières de la société aristocratique (souvent ironiq. ou péjor. déjà au XVII[e] s.) : *Vous devriez un peu vous faire apprendre le bel air des choses* (Molière). || Class. et littér. *Les gens du bel air,* les personnes de la bonne société : *C'était un de ces jeunes bourgeois qui, malgré leur naissance et leur éducation, veulent poser pour des gens du bel air* (Furetière). *Il avait été admiré au Cours-la-Reine, parmi les raffinés et les gens du bel air* (Gautier). || **2.** *Class.* Feinte, manière affectée : *Tout cela était un air pour me faire savoir qu'elle a un équipage* (Sévigné). || **3.** *Class.* Manière, façon : *Parlez, Dom Juan, et voyons de quel air vous saurez vous justifier* (Molière). || **4.** *Class.* Comportement, manière d'agir, façon de se conduire : *Et je me vis contrainte à demeurer d'accord | Que l'air dont vous viviez vous faisait un peu tort* (Molière). *L'air précieux n'a pas seulement infecté Paris, il s'est aussi répandu dans les provinces* (Molière).

• SYN. : **I, 1** *allure, apparence, aspect, dehors, extérieur, façon, manière, mine.*

• REM. L'adjectif qui suit la loc. *avoir l'air* s'accorde avec le sujet s'il s'agit de choses : *Ces prétentions ont l'air excessives.* Lorsqu'il s'agit de personnes, l'accord se fait avec le sujet si la locution a le sens de « sembler », « paraître » (on peut alors généralement intercaler le verbe *être* entre la locution et l'adjectif) : *Ils m'avaient l'air terriblement hardis* (France). *Elle n'avait pas l'air trop fâchée* (Maurois) ; l'accord se fait avec air si l'on veut insister sur le sens de « mine », « physionomie » : *Elle avait l'air très fâché* (Hugo). *La reine d'Espagne a l'air bon et bienveillant* (Stendhal). *Et, en voulant arrêter mes larmes, elle avait l'air aussi inquiet que si c'eût été des flots de sang* (Proust). *Maman souriait, mais elle avait l'air soucieux et fatigué* (Duhamel).

3. air [ɛr] n. m. (de l'ital. *aria,* de même origine que *air* 1 ; 1608, Régnier). Mélodie vocale ou instrumentale (désigne le plus souvent une pièce qui peut être chantée) : *Ils mêlent encore leurs vieilles chansons aux airs nouveaux* (Chateaubriand). *La cadence m'enchaîne à l'air mélodieux* (Sully Prudhomme). *Un air d'accordéon. Un air d'opéra. Le grand air de « la Tosca ».* || *Air à boire,* petite composition vocale d'inspiration bachique. || *Air de bravoure,* celui qui permet le mieux à un chanteur de donner sa mesure et qu'il interprète le plus volontiers. || Fig. et fam. *C'est l'air qui fait la chanson,* c'est le ton qui donne leur vrai sens aux paroles. || Fig. et fam. *En avoir l'air et la chanson,* être réellement ce qu'on paraît. || Pop. *En jouer un air,* s'enfuir, s'évader : *Ils vous obligeaient à prendre les tranchées plus souvent qu'à notre tour parce que le commandement savait qu'ils « en joueraient un air » au moindre coup de chien* (Dorgelès).

airain [ɛrɛ̃] n. m. (lat. pop. **aramen,* issu, par assimilation vocalique, du bas lat. *aeramen,* lat. class. *aes, aeris,* bronze ; écrit *arain* du XII[e] au XVI[e] s., puis *airain* d'après le lat.). **1.** *Vx.* Alliage de différents métaux, dont le cuivre forme la base. (N'est plus guère usité que dans la langue poétique, comme syn. de BRONZE.) || **2.** *Class.* et *poét.* Tout objet en airain (canon, cloche, etc.) : *Et, par cent bouches horribles, | L'airain sur ces monts terribles | Vomit le fer et la mort* (Boileau). *Chaque frémissement de l'airain portait à mon âme naïve l'innocence des mœurs champêtres, le calme de la solitude, le charme de la religion, et la délectable mélancolie des souvenirs de ma première enfance* (Chateaubriand). *J'entends l'airain frémir au sommet de ses tours* (Lamartine). *L'airain qui gronde aux Dardanelles* (Hugo) ; et au fig. : *Les injures s'inscrivent sur l'airain et les bienfaits sur le sable* (proverbe). || **3.** Fig. *Âge d'airain,* le troisième âge, dans la division de l'histoire du monde par les Anciens.

◆ **D'airain** loc. adj. (usitée comme symbole de la dureté). **1.** Dur, solide, éclatant et sonore comme l'airain : *Si ma tête, fournaise où mon esprit s'allume | Jette le vers d'airain qui bouillonne et qui fume | Dans le rythme profond* (Hugo). || **2.** Difficile, infranchissable : *Un mur d'airain.* || **3.** Impitoyable : *Un cœur d'airain.* || **4.** Dur, impassible, inébranlable : *Un front d'airain.* || **5.** Se dit d'un ciel sans nuages, quand la chaleur est accablante : *Cette forêt crépitante de cigales sous un ciel*

d'airain que parfois ternissait l'immense voile de soufre des incendies (Mauriac).

aire [ɛr] n. f. (lat. *area*, emplacement ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Surface découverte, dure et plane, sur laquelle on battait le blé : *L'écho sourd des fléaux qui s'abattent sur l'aire* (Ch. Guérin). *Booz s'était couché de fatigue accablé ; | Il avait tout le jour travaillé dans son aire ; | Puis avait fait son lit à sa place ordinaire ; | Booz dormait auprès des boisseaux pleins de blé* (Hugo). || **2.** Surface de rocher où les oiseaux de proie font leur nid, et, *par extens.*, ce nid lui-même : *Comme un faucon qui n'a plus d'aire* (Hugo). || **3.** *Par extens.* Toute surface dure et plane : *Sur l'aire foulée, devant l'autel, blanchissaient les os des victimes* (France). || *Aire d'atterrissage*, partie d'un aérodrome destinée à l'atterrissage et au décollage des avions. || *Aire d'un bassin*, la partie, faite de divers matériaux, qui en forme la fondation. || *Aire d'une maison*, l'espace compris entre ses murs. || *Aire d'un pont*, la partie sur laquelle on circule. || **4.** En géométrie, mesure de la surface d'une figure plane : *Déterminer l'aire d'un triangle.* || **5.** *Par extens.* Chacune des divisions du cadran de la boussole qui indiquent la direction du vent par rapport aux points cardinaux : *Au lieu de resserrer sa famille et ses gens autour de lui, il les avait dispersés à toutes les aires de vent de l'édifice* (Chateaubriand). || **6.** *Fig.* Domaine : *Jamais, et nulle part, dans une aire aussi restreinte et dans un intervalle de temps si bref, une telle fermentation des esprits, une telle production de richesses, n'ont pu être observées* (Valéry). *Une aire d'activité qui est vaste.*

airée [ɛre] n. f. (de *aire* ; XVᵉ s.). *Vx.* Quantité de gerbes qu'on met en une fois sur l'aire : *La herse, l'aiguillon et la faux acérée | Qui fauchait en un jour les épis d'une airée* (Heredia).

airelle [ɛrɛl] n. f. (de *airelo*, mot de la région orientale du Massif central, dér. du provenç. moderne *aire*, de l'adj. fém. *atra*, sombre, noire, pris substantivement ; 1592, Hulsius). **1.** Arbrisseau des montagnes (appelé *myrtille* dans les régions du Nord), produisant des baies noires, rafraîchissantes : *Ici gît, Étranger, la verte sauterelle | Que durant deux saisons nourrit le jeune Hellé | Et dont l'aile vibrant sous le pied dentelé | Bruissait dans le pin, le cytise ou l'airelle* (Heredia). || **2.** *Par extens.* Fruit de cet arbrisseau (dit aussi *myrtille*) : *De la confiture d'airelles.*

airer [ɛre] v. intr. (contraction de l'anc. franç. *aairier* ; XIIIᵉ s.). Faire son nid, en parlant de certains oiseaux de proie.

airure [ɛryr] n. f. (de *aire* ; 1863, Littré). Extrémité d'une veine métallifère ou d'une veine de houille.

ais [ɛ] n. m. (lat. pop. *axis*, planche, altér. du lat. class. *assis* ; XIIᵉ s.). *Class.* ou *poét.* Longue pièce de bois ; planche, poutre : *Tous les ais de ce vaisseau se dissipent* [= se disjoignent] (Racine). *Sur les ais d'un théâtre en public exhaussé* | [Eschyle] *Fit paraître l'acteur d'un brodequin chaussé* (Boileau). *Ils gisent tout entiers entre quatre ais de rouvre* (Heredia). *Le grenier aux ais vermoulus* (Sully Prudhomme).

aisance [ɛzɑ̃s] n. f. (lat. *adjacentia*, environs [plur. neutre de *adjacens*, pris comme un fém. sing. en lat. pop.] ; XIIIᵉ s., au sens de « dépendance de la maison » ; au plur., « commodités », 1611, Cotgrave). **1.** Manière d'être libre, facilité avec laquelle on pense, agit, parle : *Mᵐᵉ de Fontanin allait et venait avec cette aisance de mouvements qui lui conservait l'allure d'une jeune femme* (Martin du Gard). *Il me parlait avec aissance, avec gaîté* (Maupassant). *La foule admire* [le jongleur], *car vraiment son aisance est parfaite* (Gide). [L'athlète] *presque surnaturel d'aisance quand d'abord il frôle l'herbe en courant* (Montherlant). || **2.** Situation de fortune qui procure le bien-être : *Son ménage éprouve les petits bonheurs de l'aisance* (Balzac). *Son cabinet vendu* [celui du notaire] *lui procura l'aisance* (Sainte-Beuve).

● Syn. : **1** *agilité, décontraction, facilité, liberté, naturel, souplesse, spontanéité* ; **2.** *aise, prospérité.* — Contr. : **1** *affectation, apprêt, contrainte, difficulté, gaucherie, gêne, lourdeur, maladresse* ; **2** *besoin, d'énuement, embarras, gêne, misère, pauvreté.*

◆ **aisances** n. f. pl. *Lieux, cabinets d'aisances*, endroit où l'on satisfait ses besoins naturels.

1. aise [ɛz] n. f. (lat. pop. *adjacens*, part. prés., pris substantivement, de *adjacere*, être situé auprès ; XIᵉ s., *Gloses de Raschi*, au sens de « espace vide au côté de quelqu'un » ; « commodité », « absence de gêne », XIIᵉ s.). **1.** Au physique comme au moral, absence totale de gêne, de contrainte : *Timide et contraint devant mon père, je ne trouvais l'aise et le contentement qu'auprès de ma sœur Amélie* (Chateaubriand). || *À l'aise, à mon* (*ton, son*, etc.) *aise*, sans subir aucune gêne : *L'écurie où vingt chevaux eussent pu tenir à l'aise* (Gautier). *Il lui tardait d'aborder quelque ruelle obscure et déserte pour y méditer à son aise* (Hugo). *Mais toi, Félix, tu sembles à ton aise comme un poisson dans l'eau* (Duhamel). || *Mal à l'aise, mal à son aise*, avec un sentiment de gêne (physique ou morale) : *Il commença d'être inquiet et mal à son aise* (Sand). || *Mettre quelqu'un à l'aise, à son aise*, le d'ébarrasser de tout sentiment de gêne, dissiper sa timidité. || *Se mettre à l'aise, à son aise*, se débarrasser de vêtements superflus ou gênants : *Elles se mettent à l'aise, les jeunes surtout, quand il fait chaud* (Mérimée). || Ironiq. *À votre aise !*, comme il vous plaira, libre à vous. || *En parler à son aise*, donner des conseils difficiles à suivre ; ne pas se rendre compte ou se désintéresser des peines et des soucis d'autrui. || Péjor. *En prendre à son aise*, ne pas se gêner pour les autres, ne pas se donner de peine pour quelque chose. || **2.** *Class.* Sentiment d'agrément, de contentement, de plaisir : *Votre cœur, avec véhémence, | M'étale de ses feux toute la violence, | Et les soins importuns qui l'avaient enchaîné, | L'aise de me revoir, les tourments de l'absence* (Molière). || *Auj.* Emploi limité aux expressions où *aise* est introduit par la prép. *de* : *La chatte siamoise morte d'aise sur le mur tiède* (Colette). || *Combler d'aise quelqu'un*, le satisfaire pleinement, le rendre très heureux. || *Ne pas se sentir d'aise*, être rempli de joie : *La foule ne se sent pas d'aise* (Banville). || **3.** Spécialem. *Être à l'aise, à son aise*, jouir d'une situation de fortune qui met à l'abri du besion (vieilli) : *Mes parents étaient des industriels d'Amiens et fabriquaient du velours. Ils étaient à leur aise* (Maurois).

● Syn. : **1** *aisance, détente, liberté.* — Contr. : **1** *contrainte, embarras, gêne, malaise.*

◆ **aises** n. f. pl. Commodités de la vie, confort, bien-être : *Ce sont des messieurs qui aiment leurs aises* (Romains). || *Prendre ses aises*, s'installer confortablement dans un endroit, de façon peu discrète.

2. aise [ɛz] adj. (même étym. qu'à l'art. précédent ; probablem. par l'intermédiaire de l'anc. loc. adv. *à aise*, à son aise ; dès le XIIᵉ s.). Qui éprouve un vif sentiment de contentement ou de joie : *Je suis aise d'être à l'écart* (Chateaubriand). *Que je suis aise de revoir Madame !* (Martin du Gard). || Dans la langue moderne, est le plus souvent renforcé par l'adv. *bien*, plus rarement par *fort, tout* : *Le curé fut d'abord bien aise* (Aymé).

● Syn. : *content, enchanté, heureux, ravi.* — Contr. : *chagrin, désolé, ennuyé, fâché, mécontent.*

aisé, e [ɛze] adj. (part. passé de l'anc. v. *aisier* ; a absorbé *aaisié*, part. passé de *aaisier*, mettre à l'aise ; XIIIᵉ s.). **1.** *Class.* et *littér.* Où l'on est à l'aise ; qui est spacieux et bien arrangé : *Un vêtement aisé. Cette voiture est bien aisée* (Acad., 1694). *Il remarquait la tenue aisée et le costume élégant de son camarade* (France). || **2.** *Class.* Qui fait preuve de souplesse et de vivacité d'esprit : *Je m'en accommode parce que j'ai l'esprit aisé* (Sévigné). || **3.** Qui se fait facilement, sans peine : *Ce n'était pas chose aisée de pénétrer ce jour-là dans cette grande salle* (Hugo). || **4.** Qui semble être naturel, ne demander aucun effort : *Il la soutenait délicatement avec cette grâce aisée qui ne le quittait pas* (France). || **5.** Qui dispose de moyens de vivre plus que suffisants : *Il semblait assez aisé pour vivre de ses revenus* (Camus).

• SYN. : 3 *commode, facile, simple ;* 4 *dégagé, inné, naturel, spontané ;* 5 *fortuné, opulent, prospère, riche.* — CONTR. : 3 *compliqué, difficile, embarrassant, malaisé, pénible ;* 4 *affecté, contraint, gauche, gêné, maladroit ;* 5 *besogneux, gêné, nécessiteux, pauvre.*

aisément [ɛzemɑ̃] adv. (de *aisé ;* XIIIe s., *Dict. général*). **1.** Avec facilité, sans peine : *On ne pouvait pas aisément décider de son caractère sur ses discours* (France). *Cette personne est aisément reconnaissable.* || **2.** Dans l'aisance, largement : *Un revenu qui permet de vivre aisément.*

• SYN. : 1 *commodément, facilement ;* 2 *à l'aise, confortablement.* — CONTR. : 1 *difficilement, malaisément, péniblement ;* 2 *chichement, misérablement, pauvrement.*

aisseau [ɛso] n. m. (de *ais ;* XIVe s.). Planche mince, qui sert à couvrir les constructions légères.

aisselle [ɛsɛl] n. f. (lat. pop. **axella*, lat. class. *axilla ;* 1175, Chr. de Troyes). **1.** Cavité qui se trouve au-dessous de l'épaule, à la jonction du bras avec celle-ci : *La sueur collait sa chemise sur son dos, dessinant de larges poches molles autour des aisselles* (Aymé). || **2.** *Par anal.* En botanique, point situé au sommet de l'angle que fait la feuille avec la partie supérieure de la tige où elle s'insère.

aissette [ɛsɛt] n. f. (de l'anc. franç. *aisse*, du lat. *ascia*, hachette ; 1389, Godefroy). Petite hache recourbée dont les tonneliers se servent pour tailler les douves.

aisy ou **aizy** [ɛzi] n. m. (même mot que l'anc. franç. *aisil*, vinaigre, dér. du lat. *acetum*, même sens ; 1866, Larousse). *Dialect.* Bouillon de culture de ferments lactiques : *L'aisy est le principal élément d'un bon gruyère.*

aître [ɛtr] n. m. (empr. anc. du lat. *atrium* par la langue ecclés. ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** *Vx.* Parvis d'une église. || **2.** Cour, encols de couvent, cloître. || **3.** Cimetière entourant une église.

• REM. Sur la confusion entre *aîtres* et *êtres*, v. ÊTRES.

aizy n. m. V. AISY.

ajiste [aʒist] n. (des initiales *A. J.*, désignant les Auberges de la jeunesse ; 1953, Larousse). Membre des Auberges de la jeunesse.

ajointer [aʒwɛ̃te] v. tr. (de *à* et de *joint ;* 1842, Mozin). Joindre bout à bout : *Ajointer deux pièces de bois, deux tuyaux.*

• SYN. : *abouter, rabouter.*

ajonc [aʒɔ̃] n. m. (mot d'un patois de l'Ouest ; XIIIe s., écrit *ajou*, Godefroy). Arbuste à feuilles épineuses et à fleurs jaunes, croissant sur les landes : *L'ajonc fleurit et la bruyère est déjà rose* (Heredia). *Sept planches de vieille vigne entre quatre haies d'ajoncs* (R. Bazin).

ajoupa [aʒupa] n. m. (mot de la Guadeloupe, déformation du tupi *tejupaba ;* 1615, Yves d'Évreux, écrit *ajoupane*). Petite hutte construite avec des pieux et du feuillage : *La pureté de l'air et la douceur du climat nous permettaient de dormir sous un ajoupa au milieu des bois* (Bernardin de Saint-Pierre). *D'autres, l'œil tour à tour terne et furieux, chantaient un air monotone, accroupis sur le seuil de leurs ajoupas, espèces de huttes couvertes de feuilles de bananier* (Hugo).

ajour [aʒur] n. m. (déverbal de *ajourer ;* 1866, Larousse). En architecture et en broderie, partie évidée, qui laisse passer le jour : *Je voyais au loin la balustrade de ciment blanc qui court le long de la Jetée-Promenade ; la mer brillait à travers les ajours* (Sartre). *Ce lit de femme au linge traversé d'ajours* (Morand).

• SYN. : *jour.*

ajouré, e [aʒure] adj. (de *à* et de *jour ;* au sens 1, 1644, *Dict. général ;* au sens 2, 1863, Littré). **1.** *Pièce ajourée*, en termes de blason, pièce dont l'ouverture laisse voir l'émail du champ. || **2.** Qui est percé de jours, d'ouvertures : *Là ont jadis étincelé* [...] *des plafonds de cèdre ajouré* (Tharaud). *La bonne avait mis le café à réchauffer sur la plaquette ajourée* (Aragon). *La flèche ajourée de la cathédrale de Rouen. Un napperon ajouré.*

ajourer [aʒure] v. tr. (pour l'étym., v. AJOURÉ adj.). Ménager dans un ouvrage d'architecture, une pièce de lingerie, etc., des parties évidées de caractère ornemental : *Ajourer un napperon.*

ajourné, e [aʒurne] adj. et n. (part. passé de *ajourner*). **1.** Se dit d'un candidat à un examen renvoyé à une session ultérieure pour insuffisance : *Les ajournés de juin pourront se représenter à la session de septembre.* || **2.** Se dit d'un conscrit renvoyé au prochain conseil de révision, pour faiblesse de constitution : *Ce n'est pas un réformé, ce n'est qu'un ajourné.*

• SYN. : 1 *collé* (fam.), *recalé* (fam.), *refusé.* — CONTR. : 1 *admis, admissible, reçu.*

ajournement [aʒurnəmɑ̃] n. m. (de *ajourner ;* fin du XIIIe s., au sens 1 ; au sens 2, milieu du XVIIIe s.). **1.** En droit, assignation par huissier à comparaître à une certaine date devant un tribunal. || **2.** Remise à une date ultérieure : *L'ajournement à quinzaine d'une réunion.* || *Spécialem.* Action de renvoyer un candidat à un examen ultérieur, un conscrit déficient au conseil de révision de l'année suivante. || **3.** Remise à plus tard, retard : *Reine* [...] *avait grandi pour une vie de luxe dont le continuel ajournement exaspérait ses appétits de jolie fille* (Zola).

• SYN. : 2 *remise, renvoi ;* 3 *atermoiement, procrastination, temporisation.*

ajourner [aʒurne] v. tr. (de *jour*, sous la forme anc. *jorn ;* 1080, *Chanson de Roland*, écrit *ajurner*, et au sens primitif de « faire jour » ; au sens 1, dès le XIIIe s., *Dict. général ;* au sens 3, 1775, *Journ. de Bruxelles*). **1.** En termes de procédure, assigner en justice à un jour déterminé. || **2.** *Ajourner un candidat, un conscrit*, les renvoyer à une session, à un conseil de révision ultérieurs. || **3.** Remettre à plus tard : *Ajourner toute lutte sérieuse a toujours été le principe des gouvernements faibles* (Mérimée). *Ajourner un voyage.*

• SYN. : 2 *coller* (fam.), *recaler* (fam.), *refuser ;* 3 *différer, renvoyer, reporter, retarder.* — CONTR. : 2 *admettre, recevoir.*

ajout [aʒu] n. m. (déverbal de *ajouter ;* 1895, Gide). Partie ajoutée : *Elles* [les critiques] *m'amèneront à quelques retouches et surtout à quelques ajouts qui me paraissent, en effet, indispensables* (Gide).

• SYN. : *addendum, addition, complément, correction.* — CONTR. : *retranchement, suppression.*

• REM. On dit aussi AJOUTAGE en mécanique (1771, Trévoux), et AJOUTÉ dans l'imprimerie, l'édition (1845, Bescherelle).

ajouté [aʒute] n. m. (part. passé de *ajouter ;* 1842, Balzac). **1.** Le fait d'ajouter : *La transformation d'un volant, l'ajouté d'une ruche* (Goncourt). || **2.** *Spécialem.* Texte ajouté à un manuscrit, à des épreuves d'imprimerie : *Il y a des ajoutés à toutes les pages.*

• SYN. : 1 *addition ;* 2 *addendum, addition, ajout, complément, correction.* — CONTR. : 1 *retranchement, suppression.*

ajouter [aʒute] v. tr. (de *à* et de *jouter*, lat. pop. **juxtare*, être attenant, de la prép. *juxta*, près de ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *ajoster*, et au sens de « réunir » ; sens moderne, XIIe s.). **1.** Mettre en supplément ; joindre à ce qui existait déjà : *La confidence, hélas ! n'ajoute le plus souvent qu'un mensonge à d'autres mensonges* (Bernanos). *Ajouter un couvert pour un invité qui arrive inopinément. Ajouter les injures aux reproches.* || **2.** *Spécialem.* Dire encore quelque chose après ce qu'on a déjà dit ou après ce qui vient d'être dit : *Il me suffit d'ajouter que j'avais hérité de quelques millions* (Giraudoux). *Il ajouta que cette apparition des rats était une curieuse chose* (Camus). || **3.** *Ajouter foi à quelque chose*, y croire : *On pense qu'il ajoutera foi à la déclaration de Fabrice* (Stendhal).

• SYN. : 1 *adjoindre, joindre, unir.* — CONTR. : 1 *disjoindre, ôter, retirer, retrancher.*

◆ v. tr. ind. [à]. *Ajouter à une chose*, la rendre plus grande, plus intense : *Ceux qui voulaient faire taire les autres, criant plus fort, ajoutaient au tapage* (Flaubert). *De grands rideaux* [...] *ajoutaient à la mélancolie du lieu* (Gautier). *Mais ces prières mêmes de sortir ajoutaient au calme qui me*

permettait de rester à la maison (Proust). || *Spécialem.* Grossir, exagérer les paroles d'autrui, enchérir : *Ajouter à la lettre, au conte.*

• SYN. : *accentuer, accroître, aggraver, augmenter, grossir, intensifier, redoubler.* — CONTR. : *alléger, amoindrir, apaiser, calmer, diminuer.*

◆ **s'ajouter** v. pr. [à]. **1.** Se joindre à ce qui existait déjà : *Les jours s'ajoutent aux jours sans rime ni raison* (Sartre). *Ma pensée* [...], *s'évaporant à mesure, s'ajoute aux émanations des cerveaux fraternels* (Romains). || **2.** Constituer une aggravation, un accroissement : *Une contrariété réelle venait s'ajouter à sa peine secrète* (Sand).

• SYN. : **1** *accompagner, s'adjoindre à, compléter, se joindre à, s'unir à* ; **2** *accroître, aggraver, augmenter, grossir, intensifier.* — CONTR. : **1** *se déduire de, se défalquer de, se soustraire de* ; **2** *alléger, amoindrir, apaiser, calmer, diminuer.*

ajust n. m. V. AJUT.

ajustage [aʒystaʒ] n. m. (de *ajuster* ; 1350, *Dict. général*). Série d'opérations par lesquelles l'ouvrier ajusteur retouche des pièces mécaniques afin que ces pièces s'assemblent de façon parfaite.

ajusté, e [aʒyste] adj. (de *ajuster*). *Vêtement ajusté,* vêtement serré à la taille : *Ludwigson portait un complet de Côte d'Azur, très ajusté, en tussor crème...* (Martin du Gard).

• SYN. : *collant, juste.* — CONTR. : *ample, lâche, large.*

ajustement [aʒystəmɑ̃] n. m. (de *ajuster* ; 1331, *Dict. général*). **1.** Action de rendre juste, conforme à la loi : *L'ajustement d'un poids, d'une monnaie, d'une balance.* || **2.** Action de mettre une chose dans un rapport convenable avec une autre, de l'adapter à cette chose ; résultat de cette action : *L'ajustement d'un costume à la taille de quelqu'un* ; et au fig. : : *Le choix, l'ajustement et la mise en rapport des termes* (Duhamel). *Ce n'est pas avec des absences et des rêves que l'on impose à la parole de si précieux et de si rares ajustements* (Valéry). || *L'ajustement des tarifs, des salaires,* leur adaptation au coût de la vie. || **3.** *Class.* Action d'arranger un ensemble de choses de façon à y introduire une certaine harmonie : *Je comprends le plaisir que vous donnent la beauté et l'ajustement du château de Grignan* (Sévigné). || **4.** *Fig.* et *class.* Action de mettre d'accord des personnes, conciliation : *Il faut travailler à l'ajustement de ces deux personnes* (Acad., 1694). || **5.** *Spécialem.* et *vx.* Soin que l'on apporte à sa toilette ; recherche d'élégance qu'on met dans son habillement : *L'ajustement de la coiffure. La braverie et l'ajustement est la chose qui réjouit le plus les filles* (Molière). || **6.** *Par extens.* et *vx.* Le costume lui-même, mais toujours avec une certaine idée d'élégance, de recherche : *La tête de Cléopâtre est belle, et l'ajustement vert et rose de la négresse tranche heureusement avec la couleur de sa peau* (Baudelaire). *Qu'elle était belle en ses ajustements de soie et de pourpre levantine* (Nerval). *Une stricte, froide et propre pauvreté se trahissait dans les moindres détails de l'ajustement du bonhomme* (Gautier).

• SYN. : **2** *adaptation, agencement* ; **6** *atours, mise, parure, toilette.*

ajuster [aʒyste] v. tr. (de *à* et de *juste* ; 1268, E. Boileau, écrit *adjouster ; ajuster,* XIV^e^ s.).

I. 1. Rendre juste, conforme à la norme : *Ajuster une balance.* || *Ajuster des monnaies,* leur donner le poids légal. || **2.** *Class.* Régler avec précision, exactitude : *Ajustez cette montre* (Acad., 1694). || **3.** Rendre juste, précise la direction d'un tir : *Ajuster son fusil, son coup.* || Viser la cible, chose ou personne : *Ajustant le plus gros, il lui tira un coup de fusil dans la tête* (Mérimée) ; et absol. : *Une compagnie magnifique me part à dix pas, j'ajuste : pif ! paf ! J'en vois tomber une pluie* (Maupassant). || Fig. et péjor. *Ajuster son coup,* bien calculer, bien combiner son coup.

II. 1. Mettre une chose dans une juste proportion avec une autre : *Ajuster un pantalon à la longueur des jambes* ; et au fig. : *Ajuster un air à des paroles.* || **2.** Adapter parfaitement une chose à une autre : *L'une ajustant le voile au front de la fiancée* (Lamartine) ; et au fig. : *L'expression* [...] *admirablement ajustée à la pensée* (Faguet). || **3.** (employé sans complément indirect) Mettre à la dimension voulue : *Ajuster des rênes. Il ajusta la mentonnière du feutre andalou* (Montherlant). || **4.** *Fig.* Doter de l'aspect, des caractères voulus : *Il ajusterait vos rôles, ferait les coupures* (Gautier).

III. 1. Façonner des pièces de manière à permettre un assemblage parfait : *Ajuster un tenon.* || **2.** *Vx.* Arranger avec coquetterie, avec recherche : *Ajuster sa coiffure, ses rubans. Les fonctionnaires se groupèrent, assurant les épées, ajustant les faux cols* (Daudet). || **3.** *Class.* Disposer d'une façon harmonieuse les différentes parties d'une habitation : *Il se divertit fort à faire ajuster cette maison* (Sévigné). || **4.** *Class.* Arranger, mettre au point : *Vous verrez quelque chose de galant dans le petit ballet que nous avons ajusté pour vous* (Molière). || **5.** Class. *Ajuster son air, son maintien, son visage,* les étudier pour la circonstance. || **6.** Class. *Ajuster des cartes,* les préparer pour tricher au jeu : *Avoir gagné cinq cent mille écus avec des cartes ajustées* (Sévigné). || **7.** *Class.* Terminer une affaire, régler un différend : *Vous êtes homme d'accommodement à l'amiable : n'y a-t-il pas moyen d'ajuster cela avec quelques pistoles ?* (Molière). || **8.** *Class.* Mettre d'accord des personnes ou des choses : *Il est difficile de les ajuster ensemble* (Acad., 1694). *Conciliez un auteur original, ajustez ses principes* (La Bruyère). || Fam. *Ajustez vos flûtes,* mettez-vous d'accord. || **9.** *Class.* et *littér.* Arranger de la belle manière, c'est-à-dire maltraiter en actes ou en paroles (le plus souvent ironiq.) : *Jamais on ne m'a tant marché sur les pieds. Voyez comme mes canons et mes rubans sont ajustés* (Molière). *Vous l'avez voulu, George Dandin* [...], *et vous voilà ajusté comme il faut !* (Molière). *On entendait leur rire aigu et frais de pensionnaires ou de coquettes ajuster leur prochain avec des malices de bonnes langues et de fines mouches* (Proust).

• SYN. : **II, 1** *accorder, adapter* ; **3** *régler* ; **4** *accommoder.* — CONTR. : **II, 3** *déranger, désajuster.*

◆ **s'ajuster** v. pr. **1.** (avec un sujet désignant des choses) S'adapter parfaitement : *A l'usine, une pièce qu'un ouvrier a faite au sous-sol s'ajuste à une pièce faite par un ouvrier du dernier étage* (Cocteau). || **2.** (avec un sujet désignant des personnes) *Class.* Se mettre en accord avec une situation : *Suivons, suivons l'exemple, ajustons-nous au temps* (Molière). || **3.** *Vx.* Arranger soigneusement sa toilette : *Il se lava à grande eau fraîche, s'ajusta mieux, avec une certaine coquetterie* (Loti).

• SYN. : **1** *s'appliquer, s'emboîter* ; **3** *s'arranger, se parer.*

ajusteur [aʒystœr] n. m. (de *ajuster* ; XVI^e^ s., au sens de « celui qui ajuste les monnaies », *Dict. général* ; sens moderne, 1835, Raymond). Ouvrier qui retouche et polit les pièces mécaniques destinées à être assemblées par le monteur.

ajustoir [aʒystwar] n. m. (de *ajuster* ; 1676, Félibien). Balance de précision qui servait à peser les monnaies.

• SYN. : *trébuchet.*

ajut ou **ajust** [aʒy] n. m. (déverbal de *ajuster* ; fin du XVIII^e^ s., écrit *ajust*). Nœud particulier servant aux marins pour joindre deux cordages.

• SYN. : *nœud de vache.*

ajutage [aʒytaʒ] n. m. (de *ajuster* ; 1676, Félibien). Petit tube adapté à l'extrémité d'un tuyau, d'une canalisation, pour en régulariser ou en modifier le débit : *Un ajutage en pomme d'arrosoir.* (On a dit aussi AJUTOIR.)

akène, achène ou **achaine** [akɛn] n. m. (de *a* priv. et du gr. *khainein,* s'ouvrir ; 1843, Landais). Fruit sec, indéhiscent, à une seule graine (gland, noisette).

akinésie [akinezi] n. f. (de *a* priv. et du gr. *kinesis,* mouvement ; début du XX^e^ s.). Impossibilité pathologique d'exécuter certains mouvements : *Un bras frappé d'akinésie.*

akkadien, enne [akadjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Akkad ;* 1877, Littré, écrit *accadien*). Relatif au pays d'Akkad, région septentrionale de la Mésopotamie ancienne ; habitant de cette région.

◆ **akkadien** n. m. Langue sémitique ancienne parlée en Assyrie.

alabastrite [alabastrit] n. f. (du gr. *alabastron,* albâtre ; fin du XVIII^e s.). Variété de gypse très blanche, employée pour la fabrication de vases, de statuettes.

alacrité [alakrite] n. f. (lat. *alacritas ;* 1495, J. de Vignay). **1.** Vivacité gaie, entraînante : *Nello les faisait et les refaisait* [ces tours] *avec une pétulance, une alacrité, un entrain* (Goncourt). || **2.** Exaltation mêlée à un sentiment de plénitude et parfois d'enthousiasme : *Lorsqu'en 1793 je partais de Marseille, c'était de plein gré, avec cette alacrité* [...] *qu'inspire la jeunesse* (Sainte-Beuve). *Stendhal* [...] *parle du sentiment d'« alacrité » qui après de longues années saisissait encore ceux qui avaient pris part à cette espèce de chevauchée* [du général Bonaparte en Italie] (Bainville).

• Syn. : **1** *allant, allégresse, enjouement, entrain ;* **2** *ivresse, transport.* — Contr. : **1** *indolence, langueur, mollesse, nonchalance ;* **2** *abattement, dépression, mélancolie, prostration, tristesse.*

alaire [alɛr] adj. (du lat. *ala,* aile ; début du XIX^e s.). Relatif aux ailes des oiseaux, des avions : *Membrane alaire. Surface alaire.*

alaise ou **alèse** [alɛz] n. f. (var. de *laize* [lat. pop. *latia,* de *latus,* large], par agglutination de l'article ; 1419, Godefroy, écrit *aleize*). **1.** Pièce de toile, de caoutchouc ou de matière plastique que l'on place entre le drap et le matelas afin de protéger ce dernier. || **2.** Planche ajoutée à une autre pour l'élargir.

alambic [alɑ̃bik] n. m. (empr. probable, par l'intermédiaire de l'esp. *alambique,* à l'ar. *al anbīq,* lui-même issu du gr. *ambix,* vase à distiller ; 1265, J. de Meung). **1.** Appareil qui sert à la distillation : *La cuisine se fera dans des cornues et dans des alambics* (France). || **2.** Class. *Passer, mettre à l'alambic,* examiner soigneusement ; interpréter subtilement : *Voilà, sans mettre saint Clément à l'alambic, ce qu'il a voulu dire* (Bossuet). || *Tiré à l'alambic,* trop subtil : *Les raisonnements en étaient tellement tirés à l'alambic qu'ils l'impatientèrent* (Saint-Simon).

alambiquage [alɑ̃bikaʒ] n. m. (de *alambiquer ;* milieu du XIX^e s.). *Littér.* Action d'alambiquer ; raffinement excessif de la pensée, du style : *Que d'alambiquages, que de petites intentions les modernes auraient prodigués sur ce sujet* (Delacroix). *Beaucoup de fadaises, de puérilités et d'alambiquages* (Gautier).

alambiqué, e [alɑ̃bike] adj. (part. passé de *alambiquer*). **1.** Se dit de quelqu'un qui cherche la subtilité : *C'est* [Bergotte] *un esprit des plus confus, alambiqué, ce que nos pères appelaient un diseur de phébus* (Proust). || **2.** Se dit de ce qui est trop raffiné, trop subtil : *Finis aussi ces jolis jeux d'esprit et de langage, ces causeries un peu maniérées, un peu alambiquées, mais si françaises, comme Musset en a tant écrit* (Daudet).

• Syn. : **1** *compliqué ;* **2** *quintessencié, sophistiqué.* — Contr. : **1** et **2** *naturel, simple, spontané.*

alambiquer [alɑ̃bike] v. tr. (de *alambic ;* 1552, Ronsard). **1.** Class. et littér. *Alambiquer un texte, un auteur,* le rendre trop subtil, l'interpréter d'une façon qui s'écarte du bon sens : *A force d'écrire sur Rousseau, on finit, ce me semble, par l'alambiquer terriblement et le mettre à la torture* (Sainte-Beuve) ; et absol. : *Je te jure que je ne cherche pas à alambiquer* (Romains). || **2.** Class. *Alambiquer son esprit, sa pensée,* et, pronominalem., *s'alambiquer le cerveau, l'esprit, l'intelligence,*ou, absol., *s'alambiquer,* se fatiguer l'esprit à la recherche de pensées trop subtiles : *Il faut donc alambiquer son esprit dans ces questions* (Bossuet). *Sans nous alambiquer, servons-nous-en* (Molière).

alambiqueur [alɑ̃bikœr] n. m. (de *alambiquer ;* fin du XVI^e s.). *Class.* Celui qui subtilise, raffine : *Alambiqueurs d'arguments* (Frédéric II, à Voltaire).

alan [alɑ̃] n. m. (lat. pop. **alanus,* d'origine obscure ; XIV^e s.). *Vx.* Grand dogue pour chasser le sanglier, le loup : *Les alans et les mâtins, que l'habitude du carnage avait rendus féroces* (Béraud).

alandier [alɑ̃dje] n. m. (de *landier ;* milieu du XIX^e s.). Foyer placé à la base d'un four : *Il continua de lui-même la démonstration, s'étendit sur les différentes sortes de combustibles, l'enfournement, les pyroscopes, les alandiers* (Flaubert).

alanguir [alɑ̃gir] v. tr. (de *languir ;* 1539, Cl. Gruget). Faire entrer plus ou moins progressivement dans un état de langueur, priver de toute énergie : *Et voici qu'à l'appel des cors s'entrelacent soudain des formes toutes blanches* [...], *d'un geste alangui, plein d'un désespoir profond* (Verlaine). *Leur chant m'alanguissait comme celui d'une poésie allemande* (Gide).

• Syn. : *amollir.* — Contr. : *ranimer, revigorer.*

◆ **s'alanguir** v. pr. Devenir langoureux : *Lorsque de volupté s'alanguissent tes yeux | Tes yeux noirs flamboyants de panthère amoureuse* (Baudelaire).

alanguissant, e [alɑ̃gisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *alanguir ;* XVI^e s., Montaigne). Qui alanguit : *Une alanguissante tristesse l'accabla* (Huysmans).

alanguissement [alɑ̃gismɑ̃] n. m. (de *alanguir ;* milieu du XVI^e s. ; rare avant la fin du XVIII^e s.). État d'une personne qui tombe ou qui est tombée en langueur : *Son air un peu trop réfléchi eût inquiété s'il n'avait pas été joint à une certaine paresse d'attitudes, un alanguissement de tout ce petit être* (Daudet).

• Syn. : *amollissement, engourdissement, indolence, langueur, mollesse.* — Contr. : *alacrité, allant, entrain, pétulance, vivacité.*

alarmant, e [alarmɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *alarmer ;* 1766, Raulin). Qui provoque un état d'inquiétude : *Il m'a trouvé le pouls rapide* [...], *mais sans aucun symptôme alarmant* (Maupassant). *La situation, sans avoir, bien entendu, un caractère alarmant, pourrait être envisagée comme sérieuse...* (Proust).

• Syn. : *angoissant, inquiétant.* — Contr. : *rassurant.*

alarme [alarm] n. f. (de l'ital. *all'arme !,* aux armes ! ; début du XIV^e s., Guiart). **1.** Appel aux armes motivé par l'approche de l'ennemi : *Tu n'aimais que le bruit du fer, le cri d'alarme* (Lamartine). *Le clairon sonne l'alarme. La sentinelle donne l'alarme.* || **2.** Avertissement qui prévient de la présence d'un danger quelconque : *J'écoute, je distingue les coups du canon d'alarme* (Chateaubriand). *Tirer la sonnette d'alarme. Le dispositif d'alarme a bien fonctionné. Le chien, en aboyant, donne l'alarme. La garnison est en état d'alarme.* || *Une fausse alarme,* une alarme non justifiée. || *Signal d'alarme,* dans les voitures de chemin de fer, dispositif mis à la portée des voyageurs pour provoquer l'arrêt immédiat d'un train en marche. || **3.** *Vx.* Émotion, frayeur due à l'imminence d'un danger : *Que viens-tu faire ? demande la vieille avec un peu d'alarme* (Fromentin). *L'alarme règne dans le camp, dans la ville, dans les cœurs. Une chaude alarme.*

• Syn. : **1** et **2** *alerte ;* **3** *angoisse, anxiété, effroi, frayeur, inquiétude, peur, souci.* — Contr. : **3** *paix, quiétude, sang-froid, sérénité.*

◆ **alarmes** n. f. pl. *Vx.* Inquiétudes provoquées par l'appréhension d'un danger, réel ou imaginaire : *Ils sont passés, les jours d'alarmes* (Verlaine). *Elle se taisait, attristée pour lui, inquiète pour un autre, pleine d'angoisse et d'alarmes* (France).

• Syn. : *affres, transes.*

alarmer [alarme] v. tr. (de *alarme ;* 1578, A. d'Aubigné, au sens 1 ; au sens 2, XVII^e s.). **1.** *Vx.* Mettre en alarme : *Les bruits qui couraient alarmèrent la ville* (Littré). || **2.** Causer de l'inquiétude, de la frayeur à quelqu'un : *Ce chat* [...] *eût alarmé un moins brave que le baron* (Gautier). || **3.** *Class.* Mettre en éveil, en émoi : *Le dépit alarma mes désirs* (Molière).

● SYN. : **1** *alerter ;* **2** *inquiéter, préoccuper, tourmenter, tracasser.* — CONTR. : **2** *rasséréner, rassurer, tranquilliser.*

◆ **s'alarmer** v. pr. **1.** Devenir soudain inquiet : *Les parents s'alarmèrent en voyant monter la fièvre de l'enfant.* || **2.** S'effaroucher : *Sa pudeur s'alarma d'abord* (Montesquieu).

alarmiste [alarmist] adj. et n. (de *alarmer ;* 1792, créé par Barère). Qui répand des bruits propres à inquiéter l'opinion : *On réclamait déjà pour les espions et les alarmistes les ténèbres éternelles* (France).

◆ adj. Qui est de nature à répandre l'inquiétude dans l'opinion : *Les nouvelles alarmistes que répandait le « NagasakiPress »* (Farrère).

● SYN. : *démoralisant, inquiétant, pessimiste.* — CONTR. : *rassurant.*

alaterne [alatɛrn] n. m. (lat. *alaternus ;* 1551, Cottereau). Espèce de nerprun d'Europe, toujours vert, à fruits purgatifs : *C'était le maquis, l'impénétrable maquis formé* [...] *d'arbousiers, de lentisques, d'alaternes* (Maupassant).

albanais, e [albanɛ, -iz] adj. et n. (de *Albanie ;* milieu du XVI^e s.). Relatif à l'Albanie ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ **albanais** n. m. Langue indo-européenne parlée en Albanie.

albâtre [albɑtr] n. m. (lat. *alabastrum,* du gr. *alabastron ;* XII^e s., sous la forme *albastre ;* var. *alabastre, -austre, alebastre,* encore au XVI^e s.). **1.** Variété de carbonate ou de sulfate de calcium, remarquable par sa couleur blanche et sa transparence, et se travaillant avec facilité : *Quatre vases d'albâtre oriental du galbe le plus élégant et le plus pur* (Gautier). [Une ville] *dont les maisons blanchies semblaient s'illuminer au soir intimement comme des lampes d'albâtre* (Gide). || **2.** Objet d'albâtre (vase, vasque, etc.) : *Alors je rêverai des horizons bleuâtres, | Des jardins, des jets d'eau pleurant dans les albâtres* (Baudelaire). || **3.** Fig. et littér. *D'albâtre,* se dit de la blancheur délicate de la peau : *Ses cheveux noirs tombent en boucles sur son cou d'albâtre ; sa bouche et ses yeux sourient de concert ; son teint est animé par le mouvement de son cœur* (Chateaubriand). *Déesse aux yeux d'azur, aux épaules d'albâtre* (Musset). || On dit aussi, littér. : *L'albâtre de son teint, de ses épaules,* etc.

albatros [albatros *ou* albatrɔs] n. m. (du portug. et de l'esp. *alcatraz,* d'origine incertaine, désignant d'abord le pélican ; 1588, *Voyage de Cortez,* écrit *alcatrace ;* forme moderne par l'intermédiaire de l'angl., 1666, Thévenot). Oiseau de mer de l'hémisphère austral, palmipède, d'une grande envergure d'ailes, à bec fort et crochu, très vorace : *Souvent, pour s'amuser, les hommes d'équipage | Prennent des albatros, vastes oiseaux des mers | Qui suivent, indolents compagnons de voyage | Le navire glissant sur les gouffres amers* (Baudelaire).

albédo [albedo] n. m. (bas lat. *albedo,* blancheur ; 1906, Larousse). Fraction de la lumière reçue que diffuse un corps non lumineux : *L'albédo de la Lune.*

Albène [albɛn] n. m. (nom déposé ; v. 1930). Tissu mat, assez lourd, à base de rayonne : *Un corsage en Albène.*

alberge [albɛrʒ] n. f. (de l'esp. *albérchiga,* mot mozarabe formé de l'art. arabe *al* et du lat. *persica,* pêche ; 1546, Rabelais ; var. *auberge,* XVI^e s.). Fruit qui tient de la pêche et de l'abricot, à chair blanche, aigrelette et qui adhère au noyau : *Jamais le maître n'avait reproché à la servante ni l'alberge ou la pêche de vigne...* (Balzac).

albergier [albɛrʒje] n. m. (de *alberge ;* 1546, Rabelais). Arbre qui donne l'alberge.

albigeois, e [albiʒwa, -az] n. et adj. (de *Albiga,* nom lat. d'Albi ; XIII^e s.). De la ville d'Albi ou de sa région.

◆ **albigeois** n. m. pl. Nom donné à une secte religieuse qui se développa dans le sud-ouest de la France au XII^e siècle : *Les croisades contre les albigeois eurent lieu au début du XIII^e siècle.*

● SYN. : *cathares.*

albinisme [albinism] n. m. (de *albinos ;* début du XIX^e s.). Anomalie congénitale, qui se traduit par la décoloration de la peau et du système pileux, et par la teinte rouge de la pupille.

albinos [albinos] n. et adj. (hisp.-portug. *albinos,* pl. de *albino,* blanchâtre, dans l'expression *negros albinos,* nègres blancs ; 1665, J. de Crécy, *Guidon de la navigation*). Affecté d'albinisme : *Mais tout à coup il a levé la tête, une tête aux cheveux touffus, hérissés, des yeux d'albinos, des moustaches rousses où les dents riaient férocement* (Daudet).

Alboche [albɔʃ] n. (d'abord *Allemoche [Allemand* et suff. péjor.], puis *Alboche,* par influence de *caboche* et de *tête de boche,* tête de bois, expression d'origine méridionale ; 1860, G. Esnault). *Arg., vx* et *péjor.* Allemand : *On m'a dit que des patrouilles d'Alboches ont été vues autour de Nancy* (Martin du Gard).

albugine [albyʒin] n. f. ou **albugo** [albygo] n. m. (lat. *albugo, albuginis ; albugine,* XIV^e s., B. de Gordon ; *albugo,* 1609, Pigray). **1.** Tache blanche qui apparaît dans le tissu de la cornée. || **2.** Tache blanche des ongles. (Terme de médecine.)

albuginé, e [albyʒine] adj. (de *albugine ;* XIV^e s., b. de Gordon). En médecine, se dit de ce qui est de couleur blanche : *Membrane albuginée.*

albugineux, euse [albyʒinø, -øz] adj. (de *albugine ;* XVI^e s. [au XIV^e s., sous la forme *albugeneux*]). En médecine, se dit de ce qui est blanchâtre.

albugo n. m. V. ALBUGINE.

album [albɔm] n. m. (lat. *album* [neutre de *albus,* blanc], liste, tablette, passé en franç. par l'intermédiaire de l'allem. *Album ;* 1700, Saint-Évremond). Cahier relié ou cartonné, destiné à recevoir des notes, des dessins, des photographies, etc. : *Un album d'autographes, de timbres, de cartes postales. Les uns, assis sur des poufs, feuilletaient des albums ouverts sur leurs genoux* (Alain-Fournier).

● Pl. *des* ALBUMS.

albumen [albymɛn] n. m. (mot lat. ; début du XIX^e s.). **1.** Blanc de l'œuf. || **2.** Tissu riche en réserves nutritives, qui entoure la plantule chez certaines graines.

albumine [albymin] n. f. (bas lat. *albumen, -inis,* blanc d'œuf ; 1792, *Encycl. méthodique*). Substance organique qui se coagule sous l'action de la chaleur, et que l'on trouve dans le blanc d'œuf, le sérum du sang, le lait, etc. || Fam. *Avoir de l'albumine,* être atteint d'albuminurie.

albuminé, e [albymine] adj. (de *albumen ;* début du XIX^e s.). Se dit d'une graine pourvue d'albumen.

albumineux, euse [albyminø, -øz] adj. (de *ablumine ;* 1666, *Journ. des savants*). **1.** Qui contient de l'albumine. || **2.** Qui appartient à un malade atteint d'albuminurie : *Son teint albumineux était plus blanchâtre que de coutume* (Martin du Gard).

albuminoïde [albyminɔid] adj. (de *albumine* et du gr. *eidos,* forme, aspect ; milieu du XIX^e s.). Qui ressemble à l'albumine ou qui en a les caractères : *Matières albuminoïdes.*

◆ n. m. Substance azotée, animale ou végétale. (On dit ordinairement auj. PROTÉINE.)

albuminurie [albyminyri] n. f. (formé, par le médecin Martin Solon, du lat. *albumen* et du gr. *ourein,* uriner ; 1838). Présence d'albumine dans l'urine : *Rohner pense que la morphine pourrait donner de l'albuminurie* (Duhamel). *Une crise d'albuminurie.*

albuminurique [albyminyrik] adj. et n. (de *albuminurie ;* 1888, Larousse). Qui est atteint d'albuminurie : *Moi, Madame, je ne me crois pas comme vous albuminurique, je n'ai pas la peur nerveuse de la nourriture, du grand air* (Proust).

alburno [albyrno] n. m. (probablem. de *al,* art. arabe, et de *burnous ;* 1826, Chateaubriand). Manteau à capuche, fait d'une espèce de drap grossier et velu : *Des lances ornées de pennons blancs et bleus, des alburnos, des casaques de satin tailladé étaient rangés auprès des boucliers, et brillaient au milieu des cimeterres et des poignards* (Chateaubriand).

alcade [alkad] n. m. (esp. *alcalde,* tiré de l'ar. *al-qādī,* le juge ; 1581, *Dict. général ;* sous la forme *arcade,* XIV^e s.). En Espagne, autrefois, sorte de juge de paix ; aujourd'hui, maire : *Un cacique, un corregidor, des regidons et des alcades formaient le corps militaire civil et politique* (Chateaubriand).

alcaïque [alkaik] adj. (lat. *alcaicus,* de Alcée [gr. *Alkaios],* nom d'un poète lyrique grec ; XVI^e s.). Se dit d'une sorte de vers grec ou latin, et d'une sorte de strophe.

alcalescence [alkalɛsɑ̃s] n. f. (de *alcalescent ;* 1771, Trévoux). État des substances dans lesquelles il s'est formé spontanément de l'ammoniaque.

alcalescent, e [alkalɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *alcali ;* 1735, Quesnay). Qui a ou qui prend les propriétés alcalines : *Les corps organiques contenant de l'azote peuvent devenir alcalescents.*

alcali [alkali] n. m. (de l'ar. *al-qalyi,* n. d'une plante d'où l'on extrait la soude ; 1509, écrit *al-kalli*). Substance dont les propriétés chimiques sont analogues à celles de la soude et de la potasse. || *Alcali volatil,* ou simplem. *alcali,* ammoniaque.

alcalifiant, e [alkalifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *alcali* et du suff. *-fiant ;* 1829, Boiste). En chimie, se dit de ce qui peut donner à une substance les propriétés de l'alcali.

alcalimètre [alkalimɛtr] n. m. (de *alcali* et du gr. *metron,* mesure ; 1829, Boiste). Appareil à l'aide duquel on détermine la concentration des alcalis.

alcalin, e [alkalɛ̃, -in] adj. (de *alcali ;* 1691, Chastelain). **1.** Relatif aux alcalis ; qui a les propriétés des alcalis : *Saveur alcaline.* || **2.** *Métaux alcalins,* métaux très oxydables, comme le sodium, le potassium, qui, par leur combinaison avec l'oxygène, donnent des alcalis.

◆ **alcalin** n. m. Médicament qui renferme un alcali.

alcaliniser [alkalinize] ou **alcaliser** [alkalize] v. tr. (de *alcali ; alcaliser,* 1610, J. Duval ; *alcaliniser,* 1845, Bescherelle). Donner à un corps les propriétés des alcalis.

alcalinité [alkalinite] n. f. (de *alcalin ;* 1803, Boiste). État alcalin.

alcaloïde [alkalɔid] n. m. (de *alcali* et du gr. *eidos,* forme ; 1827, Henry, *Journal de pharmacie*). Substance organique, d'origine végétale, rappelant les alcalis par ses propriétés : *La morphine est un alcaloïde.*

alcarazas [alkarazas] n. m. (esp. *alcarraza,* empr. à l'ar. *al-karaz,* même sens ; 1798, Brunot). Cruche de terre poreuse, dans laquelle l'eau se maintient fraîche grâce à l'évaporation : *Je me souviens d'avoir aperçu, au chevet de mon lit, sur un escabeau, un alcarazas* (Gide).

● SYN. : *gargoulette.*

alcazar [alkazar] n. m. (mot esp., empr. à l'ar. *al-qusr,* le palais ; début du XIX^e s.). **1.** Palais fortifié qu'habitaient les rois maures d'Espagne : *Tolède a l'alcazar maure, Séville a la Giralda* (Hugo). || **2.** Nom donné à certains cafés-concerts et employé parfois comme nom commun désignant ce genre d'établissements (vieilli) : *Avec ses zouaves en goguette, ses alcazars bourrés d'officiers* (Daudet).

alcée [alse] n. f. (lat. *alcea,* du gr. *alkea,* mauve ; v. 1700, Liger). Plante bisannuelle ornementale, de la famille des malvacées : *Les vignes sauvages* [...] *s'élancent de l'érable au tulipier, du tuli pier à l'alcée* (Chateaubriand).

alchémille [alkemij] n. f. (lat. médiév. *alchemilla,* de *alchimie ;* 1611, Cotgrave ; var. *alquémille,* 1572, Peletier du Mans). Plante herbacée vivace, connue encore sous les noms de *manteau de Notre-Dame, perce-pierre,* etc.

alchimie [alʃimi] n. f. (lat. médiév. *alchemia,* tiré de l'ar. *al-kīmiyā',* la chimie, probablem. du gr. de basse époque *khêmia,* magie noire, formé avec l'égyptien *kêm,* noir ; 1240, G. de Lorris, écrit *alkimie ; alchimie,* 1636, Monet). **1.** Nom donné à la chimie du Moyen Âge, qui s'efforçait de découvrir la pierre philosophale, laquelle était supposée propre à transmuer n'importe quel métal en or et à guérir toutes les maladies. || **2.** Recherches savantes, combinaisons compliquées et un peu mystérieuses, dans un art quelconque, pour obtenir du nouveau, de l'exquis : *Une alchimie meilleure et plus certaine que la poursuite de la pierre philosophale* (Hugo). || **3.** *Fig.* Subtilité excessive apportée dans l'étude des sentiments, analyse quintessenciée : *Je crains tant que, parmi notre alchimie exquise, | Le vrai du sentiment ne se volatilise* (Rostand).

● SYN. : **2** et **3** *raffinement.*

alchimique [alʃimik] adj. (de *alchimie ;* 1547, A. Du Moulin, écrit *alkimique*). Qui a rapport à l'alchimie : *Les traités alchimiques de Zozime le Panopolitain* (France).

alchimiste [alʃimist] n. m. (de *alchimie ;* 1532, Rabelais, écrit *alchymiste ; archemiste* au XV^e s.). **1.** Celui qui s'occupait d'alchimie : *Cette table mystérieuse des alchimistes, des astrologues, des hermétiques* (Hugo). || **2.** *Littér.* Celui qui, par des recherches patientes, par des combinaisons savantes et subtiles, s'efforce de créer du nouveau dans son art : *Qu'ils reculent sans cesse les limites de leur bonheur, ces alchimistes de l'horticulture* (Baudelaire).

alcide [alsid] n. m. (gr. *Alkeidês,* descendant d'Alcée, aïeul d'Hercule ; 1863, Littré). *Vx.* Lutteur de foire : *Des alcides, des écuyers, des théâtres de marionnettes et jusqu'à un éléphant savant se partageaient l'admiration de la foule* (Nerval).

alcool [alkɔl] n. m. (lat. des alchimistes *alkol, alkohol,* de l'ar. *al-kuhl,* antimoine pulvérisé, d'où toute substance pulvérisée et raffinée, d'où liquide distillé ; début du XVI^e s., Paracelse). **1.** Liquide inflammable, obtenu par distillation du vin ou d'autres liqueurs fermentées, et appelé aussi *alcool éthylique* et *esprit-de-vin.* || *Alcool absolu,* alcool pur, sans aucune trace d'eau. || **2.** *Spécialem.* Ce même liquide utilisé, après dénaturation, dans l'industrie, en pharmacie ou pour certains usages domestiques : *Laver une plaie à l'alcool à 90°. De l'alcool à brûler. Un réchaud, une lampe à alcool.* || **3.** Nom générique de corps neutres dont les propriétés sont analogues à celles de l'alcool de vin. || **4.** *Par extens.* Toute espèce de spiritueux : *Boire un verre d'alcool. Chez le peuple* [du Midi], *l'ivresse d'alcool est presque inconnue* (Daudet). *Il s'était bien promis de ne plus boire d'alcool, à cause de ce foie qui l'inquiétait* (Duhamel). || **5.** *Fig.* Ce qui grise, excite : *Les musiques contrariées* [...], *le mouvement et la cohue, c'était, dans la nuit serrée comme le cœur d'une fleur, un alcool terriblement fort pour Armand et pour les autres* (Aragon).

alcoolat [alkɔla] n. m. (de *alcool ;* 1826, Debraine-Helfenberger). Liquide que l'on obtient en distillant de l'alcool sur une substance aromatique : *L'eau de Cologne est un alcoolat.*

alcoolature [alkɔlatyr] n. f. (de *alcoolat ;* milieu du XIX^e s.). Produit obtenu par macération d'une plante dans l'alcool.

alcoolé [alkɔle] n. m. (de *alcool ;* milieu du XIX^e s.). Mélange d'une substance médicamenteuse à l'alcool : *L'eau-de-vie camphrée est un alcoolé.*

alcoolémie [alkɔlemi] n. f. (de *alcool,* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; milieu du XX^e s.). Présence d'alcool dans le sang.

alcoolification [alkɔlifikasjɔ̃] n. f. (de *alcool ;* milieu du XIX^e s.). Fermentation alcoolique.

alcoolique [alkɔlik] adj. (de *alcool ;* fin du XVIII^e s.). **1.** Qui a rapport à l'alcool : *Le degré alcoolique d'une boisson.* || **2.** Qui est à base d'alcool : *Une liqueur alcoolique.*

◆ adj. et n. Se dit d'une personne qui fait abus des breuvages alcooliques : *Des juges intègres eussent* [...] *plaidé l'hérédité d'une tante folle, d'un père alcoolique* (Cocteau). *Un, une alcoolique.*

alcoolisable [alkɔlizabl] adj. (de *alcooliser ;* 1866, Larousse). Qui peut être converti en alcool : *Le sucre est alcoolisable.*

alcoolisation [alkɔlizasjɔ̃] n. f. (de *alcooliser ;* au sens médic. et chim., 1706, Le Pelletier ; sens moderne, 1803, Boiste). Addition d'alcool dans les liquides.

alcoolisé, e [alkɔlize] adj. (part. passé de *alcooliser ;* 1620, J. Béguin, écrit *alcolizé*).

Se dit de ce qui est mêlé d'alcool : *Un sang alcoolisé coulait dans ses membres* (Ch.-L. Philippe). *Boisson alcoolisée.*

alcooliser [alkɔlize] v. tr. (de *alcool ;* 1620, J. Béguin). Ajouter de l'alcool à un autre liquide ou à une préparation : *Vous n'avez pas assez alcoolisé ce grog. Alcooliser légèrement une salade de fruits.*

◆ **s'alcooliser** v. pr. *Fam.* Absorber une forte quantité d'alcool, occasionnellement ou habituellement : *J'ai besoin de m'alcooliser afin de me remonter quelque peu* (Benoit).

alcoolisme [alkɔlism] n. m. (de *alcool ;* 1861, *Année scient. et industr.*). Abus des boissons alcooliques, entraînant, à la longue, de graves désordres physiologiques. || L'ensemble de ces troubles physiologiques.

alcoomètre [alkɔmɛtr] n. m. (contraction de *alcoolomètre,* auj. inusité, comp. de *alcool* et du gr. *metron,* mesure ; 1809, *Archives des découvertes*). Aréomètre servant à mesurer, dans les vins et les liqueurs, la proportion d'alcool, ou degré alcoolique.

Alcoran n. m. V. CORAN.

alcotest ou **alcootest** [alkɔtɛst] n. m. (de *alcool* et de *test ;* milieu du XX^e s.). Petit appareil permettant d'évaluer instantanément l'imprégnation éthylique d'un sujet.

alcôve [alkov] n. f. (esp. *alcoba,* de l'ar. *al-qubba,* la petite chambre ; 1646, Boisrobert). **1.** Enfoncement ménagé dans le mur d'une chambre pour recevoir un ou plusieurs lits : *Emma monta dans les chambres. La première n'était pas meublée, mais la seconde, qui était la chambre conjugale, avait un lit d'acajou dans une alcôve à draperie rouge* (Flaubert). *L'alcôve était peu profonde et les rideaux en demeuraient ouverts* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Intimité conjugale ou galante : *Ces bras faits pour l'alcôve.* || **3.** *Class.* Partie de la chambre utilisée, au XVII^e s., par les précieuses comme salon de réception : *Les habitués des alcôves.* || *Tenir alcôve,* recevoir.

● REM. Au XVII^e s., *alcôve* pouvait être masculin : *Il y avait un alcôve à l'opposite des fenêtres* (La Fontaine).

alcoviste [alkovist] n. m. (de *alcôve ;* 1660, Somaize). *Class.* Celui qui fréquentait les alcôves des précieuses.

alcyon [alsjɔ̃] n. m. (lat. *alcyon,* du gr. *alkuôn ;* 1547, G. Haudent ; une première fois v. 1265, B. Latini). **1.** Oiseau légendaire, qui passait, chez les Anciens, pour ne faire son nid que sur une mer calme, et qui, pour cette raison, était considéré comme un oiseau d'heureux présage : *Les vastes flots berçaient le nid de l'alcyon* (Hugo). || **2.** *Littér.* Oiseau de mer, en général : *Ce haut promontoire qui s'avance au milieu des flots et qui n'est visité que par les alcyons* (France). || **3.** Animal marin de l'embranchement des cœlentérés, formant des colonies massives de petits polypes.

alcyonien, enne [alsjɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *alcyon ;* 1566, Du Pinet, écrit *halcyonien*). **1.** Qui a rapport à l'alcyon. || *Jours alcyoniens,* les sept jours qui précèdent et les sept jours qui suivent le solstice d'hiver, pendant lesquels on dit que la mer est calme et que l'alcyon fait son nid. || **2.** *Littér.* Se dit d'un calme parfait : *Toutes les inquiétudes étaient aplanies par un calme alcyonien* (Baudelaire).

aldéhyde [aldeid] n. m. [ancienn. f.] (abrév. de *al[cool] dehyd[rogenatum] ;* milieu du XIX^e s.). Corps formé par déshydrogénation ou oxydation ménagée d'un alcool.

alderman [ɔldərman] n. m. (mot angl. signif. « vieil homme » ; 1615, Montchrestien). Magistrat municipal, en Angleterre et aux États-Unis : *La motion qu'un honorable membre, l'alderman chevalier Pack, a faite à la Chambre* (Hugo).

● Pl. *des* ALDERMEN [ɔldərmɛn].

aldin, e [aldɛ̃, -in] adj. (de *Alde,* n. pr. : début du XVIII^e s.). Qui a rapport aux Alde, célèbre famille d'imprimeurs vénitiens : *Les éditions aldines.* || *Caractères aldins,* caractères d'imprimerie qu'Alde Manuce (1449-1515) fit exécuter : *Le plus remarquable des caractères aldins est l'italique.*

ale [ɛl] n. f. (moyen néerl. *ale,* sorte de bière douceâtre ; 1280, *Hist. de SaintOmer*). Bière anglaise légère : *Rien de ces discussions bruyantes, à l'ale et à l'absinthe, qui sont d'usage dans nos estaminets de barrières* (Loti).

aléa [alea] n. m. (lat. *alea,* coup de dé, chance ; 1866, Larousse). **1.** Hasard, favorable ou non ; incertitude quant au résultat : *Dans toute affaire, il y a une part d'aléa.* || **2.** *Spécialem.* et *péjor.* Incident défavorable, inconvénient : *Ils recevraient alors, outre leurs dix mille francs, une indemnité spéciale de cinq cents francs en compensation des aléas qu'entraînerait un nouveau placement* (Duhamel). *Elle [...] m'expliquait diverses professions, leurs avantages, leurs aléas* (Lacretelle).

● SYN. : **1** *aventure, chance, hasard, imprévu ;* **2** *ennui.*

aléatoire [aleatwar] adj. (lat. *aleatorius,* relatif au jeu ; fin du XVI^e s.). **1.** Qui dépend d'un événement incertain : *Des profits aléatoires.* || Spécialem. *Contrat aléatoire,* contrat dont l'effet est subordonné à un événement incertain. || **2.** Soumis au hasard, qui peut réussir ou échouer : *Une démarche aléatoire.*

● SYN. : **1** et **2** *hasardeux, hypothétique, incertain, problématique.* — CONTR. : **1** et **2** *assuré, certain, sûr.*

◆ n. m. Ce qui est aléatoire : *Dans toute aventure de ce genre, on se lance dans l'aléatoire* (Gide).

aléatoirement [aleatwarmɑ̃] adv. (de *aléatoire ;* 1866, Larousse). De façon aléatoire.

alémanique [alemanik] adj. (bas lat. *alemanicus,* de *Alemani,* Alamans, tribu germanique ; milieu du XIX^e s.). Se dit de la Suisse de langue allemande et de ses habitants.

◆ n. m. et adj. Groupe de dialectes du haut allemand parlés particulièrement en Suisse dite allemande.

alêne [alɛn] n. f. (germ. **alisna,* par l'intermédiaire du lat. ; XII^e s., écrit *alesne*). Poinçon à l'aide duquel on perce le cuir.

alénier [alenje] n. m. (de *alêne ;* XVI^e s., écrit *allesnier*). Fabricant ou marchand d'alênes.

alénois [alenwa] adj. m. (altér. de *orlenois,* d'Orléans ; 1546, Rabelais). *Cresson alénois,* V. CRESSON.

alentir [alɑ̃tir] v. tr. (de *lent ;* XII^e s.). **1.** *Class.* et *littér.* Ralentir : *Le père et la fille [...] montèrent la côte à pas alentis* (Maupassant). || **2.** *Class.* Calmer : *Un exemple si lâche alentit leur ardeur* (Mairet).

◆ v. intr. et **s'alentir** v. pr. **1.** *Class.* et *littér.* Devenir plus lent, moins vif : *Au fur et à mesure que M. de Charlus s'était alourdi et alenti, Legrandin était devenu plus élancé et rapide, effet contraire d'une même cause* (Proust). *Ce combat contre l'hébétude et les heures visqueuses, Kassner le vivait selon un rythme qui s'alentissait* (Malraux). || **2.** *Class.* et *littér.* Devenir moins ardent, se calmer : *Et laissant alentir les flammes légitimes* (Quinault). *Mon émoi s'alentit* (Gide).

alentissement [alɑ̃tismɑ̃] n. m. (de *alentir ;* 1547, *Dict. général).)* *Vx.* Ralentissement.

alentour [alɑ̃tur] adv. (de *à l'entour ;* 1424, A. Chartier). Dans l'espace qui est autour : *Quand elle s'en revenait de chez lui, elle jetait tout alentour des regards inquiets* (Flaubert). || *D'alentour,* qui se trouve dans les environs : *Les forces secrètes de l'âge le rapprochèrent des nymphes qui peuplaient les bois d'alentour* (Samain).

◆ **alentour de** loc. prép. *Vx.* Autour de : *Alentour de la salle [...], l'interminable rangée des statues de tous les rois de France* (Hugo). *Alentour de la ville, de grands champs de céréales* (Gide).

alentours [alɑ̃tur] n. m. pl. (de *alentour,* adv. ; 1766, Voltaire). Lieux qui sont autour d'un endroit considéré comme centre : *Les dames des alentours conviées avec leurs maris* (Flaubert). *Les fermes désertes aux alentours de la route* (Alain-Fournier).

Les alentours de ce château sont particulièrement surveillés (Gide) ; et au fig. : *Les alentours d'une question.*

● SYN. : *abords, à-côtés* (fig.), *environs, voisinage.*

● REM. On trouve quelques exemples d'emploi au singulier dans la langue littéraire : *C'est elle* [sainte Geneviève] *qui ramassant Paris et tout son alentour* (Péguy). *Un air sec* [...] *qui nettoyait la route en empoussiérant l'alentour* (Gide).

alépine [alepin] n. f. (de *Alep,* n. d'une ville de Syrie ; v. 1700, Liger, au sens général de « qui vient d'Alep »). Étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de laine : *Elle portait sur une robe en alépine un fichu brodé* (Balzac).

alérion [alerjɔ̃] n. m. (probablem. du francique **adalaro,* correspondant à l'allem. *Adler,* aigle ; XIIe s., au sens d' « oiseau de proie », surtout « aigle » jusqu'au XVIe s. ; souvent écrit *allérion au* XVIIe *s. ; auj., terme d'héraldique).*) **1.** Oiseau de proie, sorte de grand aigle : *Dans les temples profonds de Crète et de Tyrrhène, | Les dieux olympiens à la face sereine | Écoutaient l'affreux vol des quatre alérions* (Hugo). || **2.** Petite aigle aux ailes éployées, sans bec ni pattes, figurant sur certains blasons : *L'alérion des Lorraine-Habsbourg* (Barrès).

1. alerte ! [alɛrt] interj. (de l'ital. *all'erta* [fém., pris substantiv., de *erto,* escarpé], « sur la hauteur ! », cri d'appel des gardes ; 1540, Rabelais, écrit *à l'herte ;* var. *a l'erte,* encore chez La Fontaine). Cri signifiant originellement « Debout ! » et lancé pour avertir d'un danger : *Alerte ! L'ennemi arrive.*

2. alerte [alɛrt] n. f. (même étym. qu'à l'art. précédent ; XVIIIe s., Buffon). **1.** Appel, signal qui prévient de la menace d'un danger : *Dès le premier son des alertes nocturnes, j'ouvrais les fenêtres* (Colette). *Le clairon, le tocsin, les sirènes donnent l'alerte. Être en état d'alerte.* || **2.** L'état de danger lui-même annoncé par ce signal : *Tout habillé, comme un soldat au cantonnement d'alerte, il s'étendit sur son lit* (Alain-Fournier). *Les soirs d'alerte, de cris et de fureur, emplis du grognement des ours rués sur le troupeau* (Pesquidoux). *L'alerte a duré deux heures.* || **3.** *Fig.* Fait insolite, symptôme inquiétant, qui, soudainement, avertit de l'existence d'un péril : *Considérez cette syncope comme une alerte et allez sans retard consulter un cardiologue.*

● SYN. : **1** *alarme ;* **3** *avertissement, mise en garde.*

3. alerte [alɛrt] adj. (de *alerte* 1 ; XVIe s., Arion, d'abord adv.). **1.** *Class.* Qui est en éveil et prêt à agir : *Nous attendons le roi et les beautés sont alertes pour voir de quel côté il tournera* (Sévigné). || **2.** Se dit d'un être qui a de l'aisance et de la rapidité dans ses mouvements, ou de son allure : *Un cabri voyageur en quelques bonds alertes | Vient boire* (Leconte de Lisle). *Un petit vieux* [...], *alerte et gai comme une abeille* (Daudet). || **3.** *Fig.* Se dit de ce qui montre de la légèreté, de la vivacité d'esprit, et de l'esprit lui-même : *La grande avenue où commençaient à sautiller sous les feuillages les refrains alertes des concerts en plein vent* (Maupassant). *Vous arriverez* [...] *l'esprit si vivace, si alerte* (Prévost).

● SYN. : **2** *agile, fougueux, fringant, leste, sémillant, vif ;* **3** *délié, éveillé, pénétrant, vif.* — CONTR. : **2** *ankylosé, engourdi, indolent, mou, pesant ;* **3** *balourd, endormi, interte, lent, lourd.*

◆ adv. *Class.* En éveil : *Son rat qui se tenait alerte* (ou *à l'erte*) *et sur ses gardes* (La Fontaine).

alertement [alɛrtəmɑ̃] adv. (de *alerte ;* fin du XIXe s., Daudet). **1.** Avec aisance et souplesse : *Alertement, mais de ce pas un peu lent des femmes habituées à se laisser admirer, elle se mit en route* (Daudet). || **2.** *Fig.* Avec vivacité, légèreté : *Les étonnantes fantaisies de Chéret, ces fantaisies en couleurs si alertement dessinées et si vivement peintes* (Huysmans).

alerter [alɛrte] v. tr. (de *alerte* 2 ; 1918, Larousse). **1.** Prévenir quelqu'un d'un danger menaçant, l'inviter à se tenir prêt à agir : *Tchen savait que la police spéciale était alertée depuis trois jours* (Malraux). *La classe ouvrière de Sérianne restera alertée et veillera à ce que la municipalité fasse entièrement son devoir* (Aragon). || **2.** Mettre en éveil : *Un voisin alerté par le bruit fit irruption* (Aymé).

● SYN. : **1** *avertir, aviser, informer, prévenir.*

alésage [alezaʒ] n. m. (de *aléser ;* 1827, Acad.). **1.** Opération qui consiste à façonner avec précision la surface intérieure d'une pièce creuse. || **2.** Diamètre intérieur d'un cylindre de moteur.

alèse n. f. V. ALAISE.

alésé, e [aleze] ou **alaisé, e** [alɛze] adj. (part. passé de *aléser ;* 1671, Pomey). En héraldique, se dit des pièces dont les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu : *Croix alésée.*

aléser [aleze] v. tr. (de l'anc. franç. *alaisier,* élargir, lat. pop. **allatiare,* de *latus,* large ; fin du XVIIe s.). [Conj. 5.] Polir et mettre au diamètre exact la cavité d'une pièce forée ou évidée : *Aléser le tube d'un canon, les cylindres d'un moteur.*

● SYN. : *calibrer.*

aléseuse [alezøz] n. f. (de *aléser ;* fin du XIXe s.). Machine-outil servant à aléser.

alésoir [alezwar] n. m. (de *aléser ;* 1671, Seignelay). Outil qui sert à aléser.

alester [alɛste] ou **alestir** [alɛstir] v. tr. (de *à* et de *leste ;* 1609, Prévost). *Alester un navire,* le rendre plus léger (terme de marine).

alète [alɛt] n. m. (gr. *alêtês,* errant ; 1690, Furetière). Oiseau de proie de l'Inde, propre à la chasse aux perdrix : *Il passe sa journée à l'affût, l'arbalète | Tendue à la cigogne, au gerfaut, à l'alète, | Suit l'isard, ou, pensif, s'accoude aux parapets | Des gouffres sur les lacs et les halliers épais* (Hugo).

aleurone [aløʀɔn] n. f. (du gr. *aleuron,* farine ; 1865, *Année scient. et industr.*). Matière azotée de réserve, qui se trouve dans les graines.

alevin [alvɛ̃] n. m. (lat. pop. **allevamen,* de *allevare,* lever, soulager, qui, en lat. pop., a pris le sens de « élever » [des enfants, des animaux] ; XIIe s. ; écrit d'abord *alevain,* puis *alevin*). Très jeune poisson servant à repeupler les étangs ou les rivières.

alevinage [alvinaʒ] n. m. (de *aleviner ;* 1690, Furetière). Action de repeupler les eaux avec des alevins.

aleviner [alvine] v. tr. (de *alevin ;* 1308, *Dict. général*). Peupler d'alevins un étang, un cours d'eau, etc.

◆ v. intr. En parlant d'un poisson femelle, déposer son frai.

alevinier [alvinje] n. m. ou **alevinière** [alvinjɛr] n. f. (de *alevin ;* 1700, Liger). Étang où l'on met les alevins.

1. alexandrin, e [alɛksɑ̃drɛ̃, -in] adj. (lat. *alexandrinus,* d'Alexandrie, v. d'Égypte ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** D'Alexandrie d'Égypte : *Bibliothèque alexandrine.* || **2.** Se dit de la poésie et de l'art grecs qui se développèrent dans l'Égypte ptolémaïque, notamment à Alexandrie. || *Par anal.* Se dit de ce qui imite cet art : *Les poèmes alexandrins de Catulle.*

2. alexandrin [alɛksɑ̃drɛ̃] adj. et n. m. (du poème *Romans d'Alexandre,* ouvrage du XIIe s., remanié au XIIIe s., où était employé ce vers ; début du XVe s., *rime alexandrine* et *lignes alexandrines ;* fin du XVe s., *vers alexandrins*). Se dit du vers français de douze syllabes : *J'ai disloqué ce grand niais d'alexandrin* (Hugo). *« Le Cid », de Corneille, est composé en vers alexandrins.*

alexandrinisme [alɛksɑ̃drinism] n. m. (de *alexandrin* 1 ; 1842, Acad., sens philos. ; 1898, Larousse, sens étendu). **1.** Ensemble des manifestations de la civilisation grecque d'Alexandrie (IIIe s. av. J.-C. - IIIe s. apr. J.-C.). || **2.** Philosophie néo-platonicienne, qui fut illustrée en particulier par Polotin et par Porphyre. || **3.** Forme d'art, de poésie caractérisée par l'abus de l'érudition, le style orné, la subtilité, parfois l'obscurité : *Les raffinements de l'alexandrinisme.*

alexie [alɛksi] n. f. (de *a* priv. et du gr. *lexis,* lecture ; début du XXe s.). Incapacité congénitale ou pathologique de lire.

● SYN. : *cécité verbale.*

alexipharmaque [alɛksifarmak] n. m. (gr. *alexipharmakon,* de *alexein,* repousser, et *pharmakon,* poison ; 1538, J. Canappe). Nom donné jadis aux remèdes propres à prévenir ou à guérir les effets des poisons.

alezan, e [alzɑ̃, -an] adj. (esp. *alazán,* probablem. de l'ar. *al-hisōn,* cheval dont la robe est rougeâtre ; 1534, Rabelais). Se dit d'un cheval de couleur fauve : *Une jument alezane.*

◆ **alezan** n. m. Cheval de couleur fauve : *Le petit alezan arabe que je montais était peut-être un peu trop fougueux à mon gré* (Gide).

alfa [alfa] n. m. (ar. *halfō* ; 1848, Daumas ; une première fois au XVIIᵉ s., sous la forme *aufe*). **1.** Plante herbacée d'Afrique du Nord et d'Espagne, employée à la fabrication de cordes, de nattes, d'espadrilles, de tissus grossiers, de papier d'imprimerie. || **2.** Papier préparé avec une pâte à base d'alfa : *Il a été tiré cinq cents exemplaires sur alfa.*

alfange [alfɑ̃ʒ] n. f. (esp. *alfanje,* de l'ar. *al-chandjar,* le sabre, le poignard ; 1636, Corneille). *Vx.* Cimeterre mauresque : *Contre nous de pied ferme ils tirent leurs alfanges, | De notre sang au leur font d'horribles mélanges* (Corneille). *Les démons hérissés d'alfanges, les anges ignivomes* (Fargue).

alfatier, ère [alfatje, -ɛr] adj. (de *alfa* ; début du XXᵉ s.). Qui se rapporte à l'alfa : *La culture alfatière.*

◆ **alfatier** n. m. Personne qui s'occupe de la récolte, du commerce ou du traitement de l'alfa.

Alfénide [alfenid] n. m. (nom déposé ; du nom de l'inventeur *Halfen* ; 1850). Métal blanc, alliage de cuivre, de nickel, de zinc et d'argent : *Des couverts en Alfénide.*

alganon [alganɔ̃] n. m. (bas lat. *organum,* instrument ; 1721, Trévoux). Chaîne qu'on mettait au forçat quand il circulait hors du bagne.

algarade [algarad] n. f. (esp. *algarada,* cris poussés par les combattants, de l'ar. *al-ghōra,* attaque à main armée ; début du XVIᵉ s. ; sens fig., 1555, E. Pasquier). **1.** *Class.* et *littér.* Attaque brusque et violente : *Les laquais en niaisant venaient aussi me faire algarade* [= donner des coups] (Ch. Sorel). *C'était la bohémienne qu'il avait essayé d'enlever :* [...] *algarade pour laquelle on le châtiait en cet instant* (Hugo). || **2.** Propos agressifs lancés soudain contre quelqu'un, querelle brusque qu'on lui cherche : *Il s'avouait que son algarade dépassait les bornes* (Cocteau).
● SYN. : **2** *avanie, incartade, scène, sortie.*

algazelle [algazɛl] n. f. (ar. *al-ghazōl,* la gazelle ; 1782, *Encycl. méthodique*). Antilope du Sahara à cornes longues et fines, un peu recourbées vers l'arrière.

algèbre [alʒɛbr] n. f. (lat. médiév. *algebra,* empr. à l'ar. *al-djabr,* la réduction, la réparation, c'est-à-dire « réduction de l'arithmétique à une forme plus parfaite » ; fin du XIVᵉ s.). **1.** Science du calcul des grandeurs représentées par des lettres affectées du signe + ou du signe — : *Un traité d'algèbre.* || *Algèbre de la logique,* ou *logistique,* représentation des propositions et des jugements logiques au moyen de divers symboles et d'une mise en équation utilisant les procédés de l'algèbre. || **2.** *Par extens.* Livre qui traite d'algèbre : *J'ai oublié d'apporter en classe mon algèbre.* || **3.** Tout ce qui présente les formes de généralisation de l'algèbre : *Les femmes* [...] *expliquent, par une algèbre qu'elles ont inventée, le merveilleux lui-même* (Dumas père). || **4.** Chose difficile à comprendre, à déchiffrer : *Pour moi, votre raisonnement n'est que de l'algèbre.*
● SYN. : **4** *chinois, hébreu.*

algébrique [alʒebrik] adj. (de *algèbre* ; 1743, Trévoux [XVIᵉ s., écrit *algébraïque*]). Qui appartient à l'algèbre : *Formule algébrique. Calculs algébriques.*

algébriquement [alʒebrikmɑ̃] adv. (de *algébrique* ; 1782, Gohin). Suivant les règles de l'algèbre : *Résoudre un problème algébriquement.*

algébriste [alʒebrist] n. (de *algèbre* ; fin du XVIᵉ s., Scaliger). Personne qui connaît, pratique, enseigne l'algèbre : *Mathématiciens ou néo-criticistes, ils se tenaient aussi loin que possible de la troublante réalité et ne s'en occupaient pas plus que l'algébriste de l'existence des quantités qu'il mesure* (Gide).

algérien, enne [alʒerjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Algérie* ; XVIIᵉ s.). Relatif à l'Algérie ; habitant ou originaire de l'Algérie.

◆ **algérien** n. m. Dialecte arabe maghrébin d'Algérie, divisé en plusieurs parlers différents.

◆ **algérienne** n. f. **1.** Étoffe de laine rayée, de couleurs vives : *Les trois rideaux d'algérienne étaient soigneusement tirés* (Flaubert). || **2.** Écharpe faite de cette étoffe.

algérois, e [alʒerwa, -az] adj. et n. (de *Alger* ; fin du XIXᵉ s.). Relatif à Alger ; habitant ou originaire d'Alger.

algide [alʒid] adj. (lat. *algidus,* glacé ; début du XIXᵉ s.). Se dit d'un état dans lequel le malade éprouve une forte sensation de froid : *La période algide du choléra.*

algidité [alʒidite] n. f. (de *algide* ; milieu du XIXᵉ s.). État dans lequel le malade éprouve une sensation de froid intense : *L'algidité se caractérise en particulier par le refroidissement des extrémités.*

1. algie [alʒi] n. f. (du gr. *algos,* douleur ; milieu du XXᵉ s.). Terme médical désignant toute espèce de douleur physique, sans présumer de la cause : *Souffrir d'une algie dans la jambe.*

2. -algie [alʒi], élément tiré du gr. *algos,* douleur, et entrant comme suffixe dans un grand nombre de mots médicaux : *céphalalgie, gastralgie,* etc.

algine [alʒin] n. f. (de *algue* ; 1888, Larousse). Substance visqueuse, formée par le mucilage de certaines algues au contact de l'eau, et qui a diverses utilisations dans l'industrie.

algique [alʒik] adj. (de *algie* ; 1928, Larousse). Relatif à la douleur : *Fièvre algique.*

algologie [algɔlɔʒi] n. f. (de *algue* et du gr. *logos,* science ; 1863, Littré). Science qui a pour objet l'étude des algues.

algonquin [algɔ̃kɛ̃] n. m. (du n. d'une tribu indienne de l'Amérique du Nord ; XVIIIᵉ s., Beaumarchais). S'est dit pour désigner un individu absolument primitif et illettré : *Tous ces mots* [...] *sont pour moi un vocabulaire vide de sens ; c'est comme si tu parlais à un Algonquin* (Flaubert).

algorithme [algɔritm] n. m. (du bas lat. *algorismus,* empr. à l'ar. *al-Khōrezmi,* surnom de Muhammad ibn Mōsō, mathématicien arabe du IXᵉ s., modifié sous l'influence du gr. *arithmos,* nombre ; XIIIᵉ s., écrit *algorisme* [encore en 1690, Furetière] ; *algorithme,* 1554, J. Peletier). En mathématiques, système de symboles et de procédés de calcul qui fournit la solution de certains problèmes.

alguazil [algwazil] n. m. (esp. *alguacil,* de l'ar. *al-wōzir,* le conseiller ; 1581, C. Guichard). **1.** Autrefois, nom des agents de police en Espagne : *Quatre ou cinq alguazils, armés de piques rouillées, s'emparèrent de nous* (Chateaubriand). || **2.** *Littér.* et *péjor.* Policier : *Narguer les alguazils.*
● SYN. : **2** *sbire.*

algue [alg] n. f. (lat. *alga* ; 1551, Cottereau). Végétal qui vit dans l'eau de mer, dans l'eau douce, ou au moins dans l'air humide : *Lorsque le vent souffle, les algues courent en bruissant le long de la plage, et aussi loin que la mer se retire sur les rochers, ces longues chevelures mouillées se plaquent et s'étalent* (Daudet). *Leurs cheveux blonds flottaient emmêlés d'algues vertes* (Samain).

alias [aljas] adv. (mot lat. signif. « dans d'autres circonstances, ailleurs », empr. par la langue jurid. ; XVᵉ s., Martial d'Auvergne). Autrement dit, par un autre nom : *Henri Beyle, alias Stendhal.*

alibi [alibi] n. m. (mot lat. signif. « ailleurs », et auquel le lat. jurid. du Moyen Âge a donné son sens actuel ; 1394, Douet d'Arcq ; au XVIᵉ s., a souvent le sens de « ruse »). **1.** Moyen de défense consistant, pour une personne, à prouver qu'au moment du délit ou du crime dont on l'ac-

cuse elle se trouvait à un autre endroit que celui où il a été commis : *Je ne pourrais pas m'empêcher de bafouiller, de prendre mes précautions, d'insinuer que j'étais absent de Paris le jour du rapt, bref de me trouver un alibi* (Duhamel). || **2.** Moyen d'échapper à autre chose, remède contre : *Elle le juge un compagnon possible — faute de mieux —, un alibi à l'ennui qui la dévore* (Bernanos). || **3.** Ce qui peut servir d'excuse, prétexte : *Souffrez que les jeunes filles honnêtes ne fournissent pas des alibis aux dévergondées* (Romains).

• Pl. *des* ALIBIS.

alibile [alibil] adj. (lat. *alibilis,* de *alere,* nourrir ; 1863, Littré). *Vx.* En médecine, s'est dit d'une substance assimilable par l'organisme, propre à la nutrition.

aliboron [alibɔrɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *aliboron,* ellébore, du lat. *helleborum ;* ou du nom hypothétique du philosophe arabe *Al-Biruni,* connu sous le nom de *maistre Aliboron* au Moyen Âge ; au XVe s., surnom des apothicaires et des médecins ; au XVIe s., péjor., « homme qui se prétend très habile » ; sens moderne d'après La Fontaine, qui a plaisamment appelé l'âne *Maître Aliboron ;* 1440, *Procès de Gilles de Rais,* dans l'expression *maistre Aliborum).*) *Littér.* Âne : *Il y a des gens qui rougissent d'avoir aimé une femme, le jour qu'ils s'aperçoivent qu'elle est bête. Ceux-là sont des aliborons vaniteux, faits pour brouter les chardons les plus impurs de la création, ou les faveurs d'un bas-bleu* (Baudelaire). *Le mois de septembre est couronné d'abeilles qui dorent la grappe gluante de la treille, puis s'envolent et piquent les pauvres aliborons* (Jammes).

• SYN. : *baudet, bourricot.*

aliboufier [alibufje] n. m. (provenç. *aliboufié ;* 1783, *Encycl. méthodique*). Nom vulgaire du styrax, qui fournissait jadis un baume.

alicante [alikɑ̃t] n. m. (de *Alicante,* port de la côte orientale d'Espagne ; 1866, Larousse). Vin liquoreux que produit la province d'Alicante, en Espagne : *Deux laquais firent le tour de la table, versant de l'alicante et du tokai* (Zola).

alidade [alidad] n. f. (lat. médiév. *alidada,* de l'ar. *al-idōda,* même sens ; 1544, Apian, *Cosmographie*). Règle graduée, portant un instrument de visée et permettant de mesurer les angles verticaux.

aliénabilité [aljenabilite] n. f. (de *aliénable ;* milieu du XIXe s.). Qualité de ce qui peut être vendu ou donné (terme juridique).

aliénable [aljenabl] adj. (de *aliéner ;* début du XVIe s.). En droit, se dit de ce qui peut être aliéné.

aliénataire [aljenatɛr] n. (de *aliéner ;* XVIe s.). Personne à qui est transféré un droit de propriété par aliénation (terme juridique).

aliénateur, trice [aljenatœr, -tris] n. (de *aliéner ;* 1596, J. de Basmaison). Personne qui aliène un bien, un droit (terme juridique).

aliénation [aljenasjɔ̃] n. f. (lat. jurid. *alienatio ;* XIIIe s., sens jurid. ; 1361, Oresme, *aliénation d'esprit,* trad. de *alienatio mentis,* encore usité au XIXe s. ; *aliénation mentale,* 1811, Hanin).

I. 1. Action de faire passer un bien ou un droit à la propriété d'un autre (terme juridique) : *Si l'aliénation de ces ornements hors d'usage a été faite régulièrement, je ne vois pas que* [...] *J. M. Guitrel ait forfait en s'entremettant dans cette opération légitime* (France). || *Aliénation à titre gratuit,* donation ou legs. || *Aliénation à titre onéreux,* vente, échange. || **2.** État qui résulte de l'abandon ou de la privation d'un droit naturel : *Accepter l'aliénation de sa liberté.* || **3.** *Fig.* Action de susciter l'hostilité, l'aversion d'une personne ou d'un groupe ; cet état d'hostilité lui-même : *Cette aliénation des cœurs, il l'a bien cherchée.* || **4.** *Class.* et *absol.* Aversion, froideur : *L'aliénation produite par la querelle du rang de Mademoiselle* (Saint-Simon). *Des commandements* [...] *qui auraient mis l'aliénation à la place de la confiance* (Mirabeau).

II. 1. *Aliénation mentale,* ou *aliénation,* perte de la raison, consécutive à des troubles psychiques qui rendent une personne inapte à la vie sociale. || **2.** En termes de philosophie et de sociologie, état d'oppression et de frustration qui apparaît quand les conditions de la vie sociale échappent au contrôle de l'individu.

• SYN. : **I, 1** *cession ;* **2** *perte.* || **II, 1** *démence, folie.* — CONTR. : **I, 1** *acquisition, annexion, appropriation, conservation.* || **II, 1** *équilibre, intelligence, raison.*

aliéné, e [aljene] n. et adj. (du lat. *alienatus,* part. passé de *alienare,* égarer l'esprit ; XIVe s.). Personne qui a perdu la raison et dont l'état justifie l'internement : *Je pourrais ordonner d'office le placement de cette fille dans une maison d'aliénés* (France). *Les malheureux du 3e bataillon avaient le sentiment de jouer par force à un jeu d'aliénés* (Romains).

• SYN. : *dément, fou.* — CONTR. : *sain d'esprit, sensé.*

aliéner [aljene] v. tr. (lat. jurid. *alienare,* de *alienus,* étranger ; XIIIe s., *Livre de jostice,* au sens jurid. ; « rendre hostile », XIVe s.). [Conj. **5.**] **1.** Transmettre à un autre la propriété d'un bien : *Aliéner un domaine.* || **2.** *Fig.* Laisser échapper, perdre la jouissance d'un droit naturel : *Aliéner sa liberté. Une famille spirituelle* [...] *où je pouvais prendre place sans rien aliéner de mon indépendance d'esprit* (Martin du Gard). || **3.** *Par anal.* Rendre comme étranger à quelque chose : *J'étais comme aliéné de mon propre destin* (Romains). || **4.** Rendre hostile : *Elle nous aliénerait à tout jamais ceux de leurs éminents confrères qui n'ont pas encore répondu à votre invitation* (Maupassant).

• SYN. : **1** *céder, donner, transmettre, vendre.* — CONTR. : **1** *acheter, acquérir, annexer, s'approprier, conserver, garder.*

◆ **s'aliéner** v. pr. Éloigner de soi : *Je me suis aliéné nombre de ceux dont j'aurais dû flatter la paresse* (Gide).

aliénisme [aljenism] n. m. (de *aliéné ;* 1883, M. du Camp). Partie de la médecine qui a pour objet l'aliénation mentale. (V. ALIÉNISTE, Rem.)

aliéniste [aljenist] n. et adj. (de *aliéné ;* 1846, Balzac). *Vx.* Médecin spécialiste qui traite les maladies mentales : *Selon quelques grands médecins aliénistes, le suicide, chez certaines organisations, est la terminaison d'une aliénation mentale* (Balzac). *Il se demandait si Mlle Deniseau n'était pas une hystérique assez intéressante pour la confier aux médecins aliénistes* (France).

• REM. *Aliéniste, aliénisme,* devenus désuets, sont auj. remplacés par PSYCHIATRE et par PSYCHIATRIE.

alifère [alifɛr] adj. (du lat. *ala,* aile, et *ferre,* porter ; milieu du XIXe s.). Se dit des insectes pourvus d'ailes.

aliforme [alifɔrm] adj. (du lat. *ala,* aile, et de *forme ;* milieu du XIXe s.). Qui a la forme d'une aile : *La membrane aliforme des polatouches.*

alignement [aliɲmɑ̃] n. m. (de *aligner ;* début du XVe s.). **1.** Action de ranger sur une même ligne bien droite ; fait d'être aligné : *Les reliures de tons différents* [...] *mettaient de la couleur et de la gaieté dans cet alignement monotone de volumes* (Maupassant). *Les collines de la Champagne* [...] *ont des airs de paysages disciplinés où l'alignement est de rigueur* (Bedel). *Les hommes, désarmés, se tenaient à l'alignement dans l'immense plaine de neige* (Malraux). || *À droite, alignement !,* ordre adressé aux soldats pour les faire aligner. || **2.** *Fig.* Action de mettre, de maintenir en rapport étroit, en conformité, une chose avec une autre : *L'alignement d'une monnaie sur une autre. L'alignement de la politique d'un État sur celle d'un autre.* || **3.** *Spécialem.* Détermination par l'autorité administrative des limites d'une voie publique ; ligne qui fixe cette délimitation : *La façade de briques était juste à l'alignement de la rue* (Flaubert).

• SYN. : **2** *ajustement.*

◆ **alignements** n. m. pl. Rangées de menhirs implantés en lignes parallèles. (Les plus célèbres sont les *alignements de Carnac,* en Bretagne.)

aligner [aliɲe] v. tr. (de *ligne ;* 1155, Wace). **1.** Ranger, présenter sur une ligne droite :

Aligner des élèves, des soldats, des livres. Quand elle eut disposé les choses à son gré, aligné les serviettes [...], *elle se recula pour contempler son œuvre* (Maupassant). *Les livres alignent leurs dos vêtus de cuirs divers* (H. de Régnier). || **2.** Fig. *Aligner des noms, des chiffres, des arguments,* les indiquer les uns après les autres, les produire pour établir, prouver quelque chose : *Je ne me pique pas d'aligner des phrases sur n'importe quoi* (Bernanos). *Ou bien je lui tiens tête et je rage, ou bien je reste coi devant les arguments qu'il aligne en bon ordre* (Martin du Gard). || *Aligner ses phrases,* parler, écrire avec une correction méticuleuse. || **3.** Fam. *Aligner une somme d'argent,* la payer sur-le-champ : *Il m'a aligné quarante mille francs* (Dumas fils). || Pop. *Les aligner* (les billets de banque), payer. || **4.** Spécialem. *Aligner une rue,* déterminer, de chaque côté de cette voie, une ligne que ne doivent pas dépasser les maisons qui la bordent. || **5.** Fig. *Aligner une chose sur une autre,* la mettre en rapport étroit, en conformité avec elle : *Aligner les salaires du secteur public sur ceux du secteur privé. Cet État a choisi d'aligner sa politique sur celle des nations occidentales.*

● Syn. : **5** *ajuster.*

◆ **s'aligner** v. pr. **1.** Se mettre sur une même ligne : *Ils s'alignent, réglant le pas de leurs chevaux | D'après le train suivi par leurs deux chefs rivaux* (Heredia). || **2.** Être sur une même ligne : *Contre le lambris, peint en blanc, s'alignaient huit chaises d'acajou* (Flaubert). || **3.** Fig. *S'aligner sur quelqu'un,* se conformer étroitement à sa manière d'agir, l'imiter fidèlement. || **4.** *Vx* et *fam.* Se battre en duel : *M. de Bargeton ne s'inquiétait pas d'avoir à s'aligner le lendemain devant un homme, à regarder froidement la bouche d'un pistolet dirigé sur lui* (Balzac). || **5.** Pop. *Pouvoir toujours s'aligner,* être incapable de soutenir la comparaison avec un autre.

● Syn. : **1** et **2** *se ranger.*

alignoir [aliɲwar] n. m. (de *aligner ;* 1410, Godefroy). Outil en forme de coin, utilisé dans les ardoisières.

aligoté [aligɔte] adj. et n. m. (de l'anc. franç. *[h] aligoter,* déchirer, du francique **hariôn,* même sens ; 1866, Larousse, écrit *alligotet*). Se dit d'un cépage blanc de Bourgogne.

aliment [alimɑ̃] n. m. (lat. *alimentum,* de *alere,* nourrir ; 1120, *Psautier d'Oxford*). **1.** Ce qui sert à nourrir les êtres vivants : *Lorsqu'ils s'étaient couchés, n'ayant pour aliment | Que la racine amère et le rouge piment, | Sur le groupe endormi de ces chercheurs d'empires | Flottait, crêpe vivant, le vol mou des vampires* (Heredia). *L'hygiène des aliments.* || *Aliment complet,* celui qui contient tous les principes nécessaires à la nutrition de l'organisme. || **2.** *Par extens.* Ce qui sert à entretenir, à fortifier, à développer quelque chose (au pr. et au fig.) : *L'incendie a trouvé un excellent aliment dans cette fibre de bois. C'est un aliment de choix pour l'intellect que la lecture de nos grands écrivains classiques. Notre époque nous offre de puissants aliments de ferveur* (Gide). || Fig. et spécialem. *L'aliment de l'âme,* l'eucharistie, sacrement par lequel la foi est fortifiée.

● Syn. : **1** *mets, nourriture, pâture, pitance, subsistance ;* **2** *nourriture, pâture.*

alimentaire [alimɑ̃tɛr] adj. (lat. *alimentarius ;* xvi^e^ s., *Dict. général*). **1.** Qui est propre à servir d'aliment : *Des produits, des conserves alimentaires.* || **2.** Qui a rapport aux aliments : *Nous nous étions imposé une étroite parcimonie alimentaire* (Romains). *La situation alimentaire est satisfaisante. Pourvoir aux besoins alimentaires du pays. Les industries alimentaires.* || *Bol alimentaire,* v. bol. || *Régime alimentaire,* prescription concernant les aliments qui peuvent être absorbés selon l'état de santé. || **3.** Qui provient des aliments : *Elle n'en reçut pas moins quelques débris alimentaires sur son corsage* (Troyat). || **4.** *Pension alimentaire,* pension allouée à une personne, par jugement ou par accord amiable, pour lui permettre de vivre. || *Provision alimentaire,* somme accordée à l'une des parties d'un procès, pour lui permettre de vivre en attendant le jugement définitif.

alimentateur, trice [alimɑ̃tatœr, -tris] adj. (de *alimenter ;* 1866, Larousse). Qui nourrit un organisme (vx), ou qui approvisionne une machine : *Une substance alimentatrice. Le mécanisme alimentateur d'une mitrailleuse.*

alimentation [alimɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *alimenter ;* début du xv^e^ s.). **1.** Action d'alimenter les êtres vivants : *Durant l'Occupation, l'alimentation de la population a posé de graves problèmes. Un produit destiné à l'alimentation du bétail.* || Manière de s'alimenter : *Une alimentation saine, diététique.* || **2.** Ensemble des denrées, des produits qui servent à nourrir les êtres vivants : *Il pouvait rendre les gens gais ou tristes* [...] *selon la nature de l'alimentation qu'il leur imposait* (Maupassant). *Vous trouverez cela au rayon de l'alimentation.* || **3.** Commerce des denrées alimentaires : *Il s'est enrichi dans l'alimentation.* || **4.** *Par anal.* Action d'approvisionner une collectivité en un produit déterminé, de fournir à une installation, à un appareil ce qui lui permet de fonctionner : *Alimentation d'une ville en eau potable. Alimentation d'un circuit en courant électrique, d'un four en charbon, d'une chaudière en eau.*

● Syn. : **1** *approvisionnement, ravitaillement ;* **2** *aliments, mets, nourriture ;* **4** *approvisionnement, fourniture, ravitaillement.* — Contr. : **1** *diète, jeûne.*

alimenter [alimɑ̃te] v. tr. (de *aliment ;* xiv^e^ s., *Dict. général*). **1.** Pourvoir les êtres vivants des aliments nécessaires à leur subsistance : *Alimenter un enfant. Cet homme gagne à peine de quoi alimenter sa famille.* || **2.** *Par anal.* Fournir à une chose ce qui est indispensable à son entretien ou à son fonctionnement : *Polia* [...] *alimenta la flamme de branches de myrte séché* (Nerval). *Il nous faudrait* [...] *assez d'eau pour alimenter deux cents baignoires en même temps* (Maupassant). *Une caisse, le Fonds national, alimentée par les contributions de tous les Juifs du monde rachète morceau par morceau le sol sacré des ancêtres* (Tharaud). || **3.** *Fig.* Fournir la matière propre à continuer ou à développer quelque chose : *Il* [l'abbé Galiani] *alimentait presque à lui seul la conversation* (Sainte-Beuve). *L'air sobre de cette aigre campagne alimente fort activement mon atroce scepticisme* (Rimbaud).

● Syn. : **1** *entretenir, nourrir, sustenter ;* **2** *approvisionner, pourvoir, ravitailler.* — Contr. : **1** *affamer.*

alinéa [alinea] n. m. (du lat. médiév. *a linea,* « en s'écartant de la ligne », formule employée en dictant pour indiquer qu'il faut aller à la ligne ; xvii^e^ s., Guez de Balzac). **1.** Dans un texte, retrait d'une ligne par rapport aux autres lignes et qui marque une séparation avec ce qui précède. || **2.** Passage compris entre deux retraits de ce genre : *Ce paragraphe se compose de quatre alinéas.*

● Pl. *des* alinéas.

alios [aljos] n. m. (mot gascon ; milieu du xix^e^ s.). Grès imperméable, rougeâtre ou noirâtre : *L'eau vive que l'alios colore d'ocre* (Mauriac).

aliquante [alikɑ̃t] adj. f. (lat. *aliquanta,* fém. de *aliquantus,* d'une certaine quantité ; 1653, Oudin, écrit *aliquanta*). Se dit d'une quantité qui n'est pas contenue un nombre exact de fois dans une autre : *Trois est une partie aliquante de treize.*

● Contr. : *aliquote.*

aliquote [alikɔt] adj. f. (lat. *aliquot,* un certain nombre de ; 1484, Chuquet). Se dit d'une quantité contenue un nombre exact de fois dans une autre : *Deux est une partie aliquote de huit.*

● Contr. : *aliquante.*

alise ou **alize** [aliz] n. f. (probablem. du gaulois **alisia,* qui a dû aussi désigner l'aune ; 1118, J. Fantosme, au masc., écrit *alis ;* var. *alie,* fréquente au Moyen Âge et dialect.). Fruit rouge de l'alisier, aigrelet et d'un goût agréable.

alisier ou **alizier** [alizje] n. m. (de *alise ;* xiii^e^ s., Huon de Méry). Arbre à feuilles lobées et à fleurs blanches, dont le bois est utilisé en ébénisterie.

alitement [alitmɑ̃] n. m. (de *aliter ;* 1549, R. Estienne). **1.** Mise au lit d'un malade. || **2.** Séjour forcé au lit : *Dans cette chambre*

de mort, rien de ces apprêts qui révèlent le long alitement, les horreurs de la maladie (Daudet).

aliter [alite] v. tr. (de *lit ;* fin du XIIe s.). Obliger un malade à garder le lit : *Une forte grippe l'a alité pour plusieurs jours. Depuis treize semaines, il était alité chez ses hôtes* (Mérimée).

◆ **s'aliter** v. pr. Se mettre au lit par suite de maladie ou de fatigue : *Pour ne pas s'aliter, car la mélancolie déserte de sa chambre lui pesait, il s'installait au Rialto* (Daudet).

aliturgique [alityrʒik] adj. (de *a* priv. et de *liturgique ;* 1752, Trévoux). Dans la religion catholique, se dit des jours où l'on ne célèbre pas la liturgie, notamment celle de la messe : *Le samedi saint est un jour aliturgique.*

alizari [alizari] n. m. (de l'ar. *al-'usōra,* le jus ; 1827, Acad.). Racine sèche de la garance.

alizarine [alizarin] n. f. (de *alizari ;* 1842, Acad.). Matière colorante rouge, extraite de l'alizari.

alize n. f. V. ALISE.

alizé [alize] adj. et n. m. (de l'esp. *[vientos] alisios,* vents alizés, d'origine incertaine, peut-être empr. à l'anc. franç. *alis,* uni, du même radical que *lisse ;* 1643, Jannequin [*alisée*] ; 1678, Guillet [*alizés*]). Se dit des vents réguliers qui soufflent toute l'année vers l'ouest entre les tropiques : *Et les vents alizés inclinaient leurs antennes | Aux bords mystérieux du monde occidental* (Heredia). *Un merveilleux soir où l'alizé austral soufflait avec sa plus exquise douceur* (Loti).

alizier n. m. V. ALISIER.

alkékenge [alkekɑ̃ʒ] n. m. (ar. *alkōkandj,* du persan *kōkunadj ;* XVe s., Nicot, écrit *alkacange, alcacange ; alkékenge,* 1694, Ménage). Plante vivace à souche rampante, appelée également *coqueret, amour en cage, physalis,* et dont les baies arrondies, rouge-orangé, sont diurétiques.

alkermès [alkɛrmɛs] n. m. (de l'ar. *al-qirmiz,* par l'intermédiaire de l'esp. *alkermes ;* 1797, Gattel). Liqueur agréable et excitante, ainsi nommée d'après le kermès, cochenille employée pour la colorer en rouge.

all(o)- [all(o)], élément tiré du gr. *allos,* autre, et entrant dans la composition de quelques mots scientifiques.

allaise [alɛz] n. f. (de *laize,* largeur, lat. pop. **latia ;* 1803, Boiste). Dépôt de sable temporaire, qui se forme dans le lit d'une rivière.

allaitement [alɛtmɑ̃] n. m. (de *allaiter ;* 1375, R. de Presles). Action d'allaiter : *La prédominance chez la femme des fonctions de grossesse et d'allaitement* (Alain).

allaiter [alɛte] v. tr. (bas lat. *allactare ;* XIIe s., écrit *alaitier ;* a signifié aussi « téter » jusqu'au XVIe s.). Nourrir de son lait, en parlant de la femme et de la femelle des mammifères : *Mariana se réveilla pour allaiter son nouveau-né* (Duhamel). *Une chienne en train d'allaiter ses petits.*

allant, e [alɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *aller ;* XIIe s.). Se dit d'une personne qui se déplace avec aisance, qui aime l'activité, le mouvement : *Nous possédons la crème des aumôniers, un prêtre jeune, allant, d'une adresse incomparable* (Martin du Gard). *Va dans le Bocage, Adélaïde : tu es plus allante que moi !* (R. Bazin).

• SYN. : *actif, alerte, leste, vif.* — CONTR. : *inactif, indolent, inerte, lent, mou, nonchalant.*

◆ **allant** n. m. (au sens 2. XIIe s., *Livre des Rois ;* au sens 1, début du XXe s.). **1.** *Fam.* Vivacité d'allure, ardeur à entreprendre : *Un industriel plein d'allant et d'audace* (Bordeaux). || **2.** Vx. *Les allants et les venants,* ceux qui vont et viennent : *Ce passage, toujours plein d'allants et venants, de charrettes, de haquets, est d'un aspect repoussant* (Balzac).

• SYN. : **1** *activité, alacrité, dynamisme, entrain, fougue, vitalité.* — CONTR. : **1** *apathie, indolence, mollesse, nonchalance.*

alléchant, e [aleʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *allécher ;* 1495, J. de Vignay). **1.** Se dit d'un mets, d'une boisson qui promet un plaisir des sens et inspire un fort désir de le manger ou de la boire : *La vitrine alléchante d'un confiseur. Le fumet alléchant d'un rôti. Une liqueur alléchante.* || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui exerce un attrait sur l'esprit ou éveille des espérances : *Beaucoup de figures d'une alléchante modernité* (Banville). *Le titre seul de ce roman est alléchant. Une offre, une promesse alléchante.*

• SYN. : **1** *appétissant, attirant, friand ;* **2** *affriolant, attirant, attrayant, engageant, séduisant, tentant.* — CONTR. : **1** *dégoûtant, écœurant, répugnant ;* **2** *rebutant, repoussant.*

allèchement [alɛʃmɑ̃] n. m. (de *allécher ;* XIIIe s.). Action d'allécher (au pr. et au fig.) : *Adeline oublia les abominables injures de ce grand seigneur à bon marché, devant cet allèchement du succès si machiavéliquement présenté par Crevel* (Balzac).

• SYN. : *amorce, appât, attraction, attrait, séduction, tentation.* — CONTR. : *antipathie, aversion, dégoût, répulsion.*

allécher [aleʃe] v. tr. (lat. pop. **allecticare,* dér. du lat. class. *allectare,* fréquent. de *allicere,* attirer ; XIIe s.). [Conj. **5.**] **1.** Attirer très fortement par l'espérance d'un plaisir du goût : *Un tambour parcourait la ville, suivi de soldats qui portaient embrochés à leurs épées du pain blanc et des perdrix rôties afin d'allécher les pauvres garçons* (France). || **2.** *Fig.* Attirer en éveillant l'espérance de quelque chose d'agréable, de profitable : *Les cinq cents parfumeurs de France, alléchés par le gain, achetèrent annuellement chez Birotteau chacun plus de trois cents grosses de pâte et d'eau* (Balzac).

• SYN. : **1** *amorcer, appâter ;* **2** *affrioler, aguicher, appâter, engager, gagner, séduire, tenter.* — CONTR. : **1** *dégoûter, écœurer, répugner ;* **2** *éloigner, rebuter, repousser.*

allée [ale] n. f. (du part. passé de *aller ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; au sens 2, début du XIIIe s.). **1.** Action d'aller ; usité seulement dans l'expression *allées et venues,* déplacements de personnes qui vont et viennent : *Il y avait encore des allées et venues d'hommes en sueur* (Aragon) ; et, au *fig.,* ensemble de démarches effectuées pour faire aboutir une affaire. || **2.** Voie plus ou moins large, bordée généralement par des plates-bandes, des pelouses ou des arbres : *Les allées d'un jardin, d'un parc. La magnifique allée de chênes verts qui couronne le bord du cratère* (Stendhal). *Deux longues allées en croix s'éloignaient vers des prairies illuminées d'arbres en fleurs* (Duhamel). || *Allée cavalière,* allée d'un parc, d'une forêt, réservée aux cavaliers. || **3.** *Par anal.* Passage libre entre les rangées de chaises ou de bancs, dans une église, dans une salle de spectacle : *L'allée centrale, les allées latérales.* || Spécialem. *Allée couverte,* alignement de dolmens formant une galerie.

allégateur [alegatœr] n. m. (de *alléguer ;* XVIe s., *Dict. général).*) *Class.* Personne qui allègue, qui cite : *Moi qui suis le plus superstitieux de tous les auteurs et de tous les allégateurs* (Guez de Balzac).

allégation [alegasjɔ̃] n. f. (lat. jurid. *allegatio ;* XIIIe s., *Dict. général*). Action de mettre en avant un fait, vrai ou faux, de citer un texte ou une autorité, pour en tirer une justification de sa conduite ou de ses paroles ; la chose qui est ainsi invoquée : *Il fut obligé de se rabattre sur cette allégation que la femme de son frère avait eu le droit d'emporter ce qui était à elle* (Sand). *Une allégation mensongère.*

• SYN. : *affirmation, assertion, déclaration, thèse.*

allège [alɛʒ] n. f. (déverbal de *alléger ;* 1162, Du Cange, attesté à cette date par le lat. *alegium*). **1.** Embarcation employée pour le chargement ou le déchargement des navires. || **2.** Partie d'un mur de façade située sous la baie d'une fenêtre.

1. allégeance [aleʒɑ̃s] n. f. (de *alléger ;* XIIe s.). *Class.* Soulagement, adoucissement : *Enfin mon père est mort ; j'en demande vengeance | Plus pour votre intérêt que pour mon allégeance* (Corneille).

2. allégeance [aleʒɑ̃s] n. f. (terme jurid. empr. à l'angl. *allegiance,* altér. de l'anc. franç. *lijance, liejance,* état d'un homme ou d'une terre lige, confondu avec *allégeance,* soulagement ; 1668, Chamberlayne). Obligation d'obéissance et de fidélité à un souverain ou à une nation : *Un serment*

d'allégeance. Ce pays se trouvait dans l'allégeance de la couronne d'Angle-terre.

● SYN. : *dépendance, vassalité.* — CONTR. : *suzeraineté.*

allégement [alɛʒmɑ̃] n. m. (de *alléger* ; XII^e s.). **1.** Action d'alléger ; résultat de cette action : *L'allégement d'une cargaison. Je n'éprouvais rien que du soulagement, un allégement physique : je respirais mieux* (Mauriac). || **2.** *Fig.* Diminution d'une charge trop lourde, en particulier d'une charge pécuniaire : *L'allégement des tâches scolaires, des impôts. L'allégement d'une responsabilité.* || **3.** *Class.* et *littér.* Adoucissement apporté à une souffrance morale : *Si quelqu'autre malheur n'avait ravi mon père, | Mon âme aurait trouvé dans le bien de te voir | L'unique allégement qu'elle eût pu recevoir* (Corneille). *L'idée que toute cette douleur* [de l'humanité] *ne recevrait pas, un jour, plus tard, allégement et pardon, c'est une idée qui m'épouvante* (Duhamel).

● SYN. : **2** *décharge, dégrèvement, diminution, réduction* ; **3** *adoucissement, apaisement, atténuation, consolation, soulagement.* — CONTR. : **1** *alourdissement, appesantissement, surcharge* ; **2** *accroissement, aggravation, augmentation* ; **3** *aggravation, intensification.*

● REM. L'accent aigu qui figure dans l'orthographe de ce mot selon l'Académie ne correspond pas à la prononciation habituelle, qui comporte un *è* ouvert [ɛ].

alléger [aleʒe] v. tr. (bas lat. *alleviare*, le *levis*, léger ; fin du XII^e s., *Lois de Guillaume le Conquérant*). [Conj. **5.**] **1.** Rendre moins lourde une charge matérielle : *Il donna ce coup d'épaule que donne le fantassin à son sac pour le hausser et l'alléger un moment de son poids* (Vigny). || **2.** *Fig.* Diminuer une charge pécuniaire quelconque ; rendre moins pénible un travail, un effort : *Je voyageais* [...] *avec un négociant français qui avait cherché un compagnon de route pour alléger les frais du voyage* (Lamartine). *Alléger la fiscalité, le programme d'un examen.* || **3.** Adoucir un tourment physique ou moral : *Rien ne venait alléger mes doutes* (Maupassant). *Alors, Jenny, desserrant son étreinte, s'enfuit, sans un mot, chancelant sous cette détresse qui lui était échue et dont personne au monde ne pouvait plus alléger le poids* (Martin du Gard). || **4.** Débarrasser quelque chose, quelqu'un, d'une partie de la charge qu'il supporte : *Nous étions descendus tous deux pour alléger la voiture* (Mauriac). *Un corps parfaitement sec et sain, allégé de tout embonpoint* (About). || Ironiq. *Alléger quelqu'un de sa bourse, de son portefeuille,* lui voler son argent. || **5.** *Alléger un cheval,* le rendre plus léger sur le devant ou sur le derrière, en portant le poids du corps en arrière ou en avant. (On a dit aussi, en ce sens, ALLÉGÉRIR, ALLÉGIR.) || **6.** *Fig.* Soulager quelqu'un d'un tourment, d'un remords : *Ce sentiment allégeait ma conscience* (Vigny).

● SYN. : **2** *amoindrir, diminuer, réduire* ; **3** *apaiser, atténuer, calmer, diminuer, réduire* ; **4** *décharger, délester* ; **6** *décharger, soulager.* — CONTR. : **2** et **3** *accroître, aggraver, alourdir, augmenter* ; **4** *alourdir, appesantir, charger, lester* ; **6** *écraser, grever.*

allégir [aleʒir] v. tr. (forme dialect. de *alléger* ; XIII^e s.). *Allégir une pièce de bois,* en diminuer le volume en réduisant toutes les dimensions.

● SYN. : *amenuiser, élégir.*

allégorie [alegɔri] n. f. (lat. *allegoria,* du gr. *allêgoria,* dér. de *allêgorein,* de *allos,* autre, et *agoreuein,* parler, d'où « parler en employant des termes autres que les termes propres » ; 1119, Ph. de Thaon). **1.** En littérature, expression d'une idée par une métaphore animée et continuée en un large développement ; métaphore, œuvre littéraire qui utilise ce mode d'expression : *Palais neufs, échafaudages, blocs, | Vieux faubourgs, tout pour moi devient allégorie* (Baudelaire). *Dans la longue allégorie du « Roman de la Rose », la Rose représente, en fait, le bonheur de l'amour partagé.* || **2.** Dans les arts plastiques, représentation d'une idée abstraite, d'une qualité ou d'un défaut moral par un personnage ou une scène concrète : *Un squelette tenant une faux est l'allégorie de la Mort.*

● REM. Dans l'*allégorie,* on personnifie une abstraction que l'on anime ; dans le *symbole,* on substitue à cette abstraction un objet concret, un personnage, un animal (la neige est le symbole de la pureté).

allégorique [alegɔrik] adj. (lat. *allegoricus,* du gr. *allêgorikos* ; seconde moitié du XV^e s.). Qui a rapport, qui appartient à l'allégorie : *Le genre allégorique. Ses poses étaient celles des femmes allégoriques qui représentent la Science* (Cocteau).

● SYN. : *métaphorique, symbolique, typique* (relig.).

allégoriquement [alegɔrikmɑ̃] adv. (de *allégorique* ; 1488, *Mer des histoires*). D'une manière allégorique.

allégoriser [alegɔrize] v. tr. (de *allégorie* ; XIV^e s., Chr. de Pisan, sous la forme *allégorisée* ; *allégoriser,* 1578, H. Estienne, *Dict. général*). **1.** Expliquer par des allégories : *Les Pères de l'Église ont allégorisé presque tout l'Ancien Testament* (Acad.). || **2.** Représenter allégoriquement : *Le premier nocturne allégorisait le temps écoulé avant la loi donnée à Moïse* (Huysmans).

allégoriseur [alegɔrizœr] n. m. (de *allégoriser* ; 1563, Th. de Bèze). *Vx* et *péjor.* Personne qui s'attache à tout expliquer par des allégories.

allégoriste [alegɔrist] n. (de *allégorie* ; 1578, H. Estienne). Personne qui explique un auteur, un texte dans un sens allégorique.

allègre [alɛgr] adj. (du lat. *alacer,* vif, prompt, qui aurait donné le lat. pop. **alicer, alecris,* d'où **alecrus* ; au Moyen Âge, *halìègre* ; *allègre* et *allaigre,* XV^e-XVI^e s. ; on attribue la forme avec un *h* à un croisement de **alecrus* avec le germanique *heil,* sain). A la fois léger et joyeux : *Elle allait d'un pas allègre dans le soleil clair* (Rodenbach). *J'ai donc répondu, tout d'un trait, tout uniment, d'un cœur allègre* (Duhamel).

● SYN. : *alerte, enjoué, guilleret, joyeux, leste, preste, vif.* — CONTR. : *abattu, engourdi, indolent, languissant, mou.*

allégrement [alɛgrəmɑ̃] adv. (de *allègre* ; XIII^e s., *Dict. général*). Vivement, avec entrain : *Malgré l'heure et le froid, tout ce brave peuple marchait allégrement* (Daudet).

● REM. L'accent aigu qui figure dans l'orthographe de l'Académie ne correspond pas à la prononciation habituelle.

allégresse [alegrɛs] n. f. (de *allègre* ; XIII^e s., *Itinéraire à Jérusalem,* écrit *alegrece*). **1.** Joie très vive, qui se manifeste souvent par des démonstrations collectives : *Il approche : un long cri d'allégresse s'élance* (Leconte de Lisle). || **2.** Vive joie personnelle, éprouvée intérieurement : *Je l'ai souvent ressentie, sur le pont d'un bateau ou sur le quai d'une gare, cette allégresse qui me laisse un instant étourdi de plaisir* (Dorgelès). || **3.** *Par extens.* S'applique parfois aux choses : *Sur le fond tumultueux des flots, des rythmes précipités s'élancent avec une ardente allégresse* (Rolland).

● SYN. : **1** et **2** *enthousiasme, exultation, jubilation, liesse.*

allegretto [alegrɛto] adv. (mot ital., dimin. de *allegro* ; 1751, *Encyclopédie*). Terme de musique qui indique un mouvement moins rapide qu'*allegro.*

◆ **allégretto** n. m. (s'écrit avec un accent aigu sur le premier *e*). Morceau exécuté dans ce tempo : *L'allégretto d'une sonate de Mozart.*

● Pl. *des* ALLÉGRETTOS.

allegro [alegro] adv. (mot ital. signif. « vif, enjoué » ; début du XVIII^e s.). Terme de musique indiquant qu'un morceau doit être exécuté avec vivacité.

◆ **allégro** n. m. (s'écrit avec un accent aigu). Morceau exécuté dans ce tempo : *L'allégro de la cinquième symphonie de Beethoven.*

● Pl. *des* ALLÉGROS.

alléguer [alege] v. tr. (lat. *allegare,* citer en exemple, et, jurid., « produire pour sa défense » ; 1283, Beaumanoir ; sens moderne, 1609, François de Sales). [Conj. **5.**] **1.** Citer un texte, une autorité, un fait, pour s'en prévaloir : *Alléguer les conciles et les canons* (Sainte-Beuve). *Alléguer un exemple illustre, un précédent fameux, les*

plus graves témoignages. || **2.** *Par extens.* Mettre en avant, pour servir d'excuse ou de justification à sa conduite ou à ses paroles : *Ils ne voulaient rien entendre, alléguant qu'il me serait loisible de m'expliquer en prison* (France). *Alléguer un prétexte, un motif, une nécessité. Il a allégué sa mauvaise santé pour refuser le poste qu'on lui offrait.*

• SYN. : **1** *invoquer, mentionner, produire, se référer à ;* **2** *avancer, invoquer, objecter, opposer, prétexter, se prévaloir de.*

allèle [alɛl] n. m. (de *allélomorphe ;* 1960, Larousse). Syn. de GÈNE ALLÉLOMORPHE.

allélomorphe [alelɔmɔrf] adj. (du gr. *allêlon,* les uns les autres, et *morphê,* forme ; 1953, Larousse). En biologie, se dit de ce qui se présente sous plusieurs formes. || *Gènes allélomorphes,* se dit de deux gènes de même fonction et d'effets dissemblables, occupant la même place sur deux chromosomes homologues.

alléluia [aleluja] interj. (lat. ecclés. *[h] alleluia,* de l'hébreu *hallelouyah,* louez l'Éternel ; 1119, Ph. de Thaon). Exclamation d'allégresse, dans certains chants religieux des jours de grande fête, notamment à Pâques : *À l'œuvre ! Dieu le veut ! À l'œuvre ! Alléluia* (Leconte de Lisle).

◆ n. m. (au sens 3, 1549, R. Estienne). **1.** Chant d'allégresse : *Entonner des alléluias.* || *Spécialem.* Petit morceau liturgique placé dans la messe après le graduel. || **2.** *Par extens.* Dans un sens profane, cri de joie : *C'est là qu'avril oppose au diable* [...] *cet alléluia formidable, l'éclat de rire du printemps* (Hugo). || **3.** Plante de la famille des oxalidées, qui fleurit vers Pâques, d'où son nom : *Cette oseille faite comme un trèfle qu'on nomme alléluia* (Pourrat).

allemand, e [almɑ̃, -ɑ̃d] adj. et n. (du germ. *Alamann-,* latinisé en *Alamannus,* Alaman ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *aleman ; alemand,* XIIIe s., par substitution de suffixe). Relatif à l'Allemagne ; habitant ou originaire de l'Allemagne. || *Querelle d'Allemand,* V. QUERELLE.

◆ **allemand** n. m. Langue indo-européenne du groupe germanique, parlée principalement en Allemagne. || *Haut allemand,* groupe de parlers de l'Allemagne moyenne et méridionale, qui est la souche principale de l'allemand commun. || *Bas allemand,* dialectes de l'Allemagne septentrionale. || Fam. et vieilli. *C'est de l'allemand, du haut allemand,* on n'y comprend rien.

◆ **allemande** n. f. **1.** Air lent à quatre temps. || **2.** Danse exécutée sur cet air.

1. aller [ale] v. intr. (du lat. *ambulare,* se promener, marcher, qui, selon certains, serait devenu commandement militaire : *allate !,* marchez !, altér. de *ambulate.* Selon d'autres [Corominas, *Dict. critique étymologique esp.*], la prononciation négligée de *ambulare* aurait donné *amlare,* forme qui expliquerait également les correspondants de *aller* dans les autres langues romanes. Ce verbe est entré en concurrence, dans la langue familière, avec *ire,* qui survit dans le futur et le conditionnel français, et *vadere,* qui survit dans le présent de l'indicatif et de l'impératif ; VIIIe s., *Gloses de Reichenau,* sous la forme *alare ; aler,* XIe s.). [Conj. **6.**]

« Aller » exprimant le mouvement, l'action de se déplacer.

• **I.** SENS PROPRES : « MARCHER, SE DÉPLACER EN S'ÉLOIGNANT D'UN LIEU ». **1.** Employé absolument : *Un par un, ils* [les mineurs] *allaient, ils allaient toujours, sans une parole, avec les petites flammes des lampes* (Zola). || **2.** Avec l'expression du moyen de locomotion, introduite soit par la prép. *à,*si le sujet est placé sur l'instrument servant au déplacement : *Aller à bicyclette, à cheval, à pied ;* soit par la prép. *en,*si le sujet est à l'intérieur du véhicule : *Aller en voiture, en train, en bateau.* || **3.** Avec un complément de lieu, précédé soit de la prép. *à,*si le lieu de destination est considéré globalement ou si le sujet reste aux abords : *Aller à la gare, à la montagne, à la mer ;* soit des prép. *en*ou *dans,*si le sujet pénètre dans le lieu, la région : *Aller en montagne, en mer, dans l'eau.* || **4.** Avec un complément désignant une personne (destination du mouvement). || *Aller à quelqu'un,* se diriger vers quelqu'un : *M. Puybaraud traversa la cour et j'allai à lui* (Mauriac) ; ou bien s'adresser à quelqu'un pour lui présenter une demande, le consulter : *Aller à l'évêque, au ministre ;* et pop. : *Aller au boucher, au médecin. S'il est écrit que je vivrai par le médecin, j'irai au médecin* (Alain). *Entre l'Institut Pasteur et le rebouteux, on va au rebouteux ; encore heureux si on ne va pas au prêtre* (Montherlant). [V. Rem. 3.] || *Aller chez quelqu'un,* se rendre chez lui en tant que client ou pour une visite : *Aller chez le médecin, chez le dentiste, chez un ami. Ma mère, fort occupée et qui n'aimait pas à voisiner, n'allait guère chez elle* (France). || **5.** Avec un complément de but exprimé soit par un nom précédé d'une préposition : *Aller en promenade, à la chasse, à la recherche de quelque chose ;* soit par un infinitif sans préposition : *Aller chasser. Il y aura des jours où vous devrez prendre besace et bâton pour aller chercher votre vie le long des routes* (Duhamel). || *Aller aux provisions, aux champignons,* etc., aller acheter des provisions, chercher des champignons. || *Aller aux urnes,* se rendre au bureau de vote ; voter. || *Aller en justice,* comparaître ou assigner quelqu'un devant les tribunaux. || **6.** Avec un nom de chose pour sujet, *aller*signifie « être emporté » (avec ou sans indication de direction précise) : *Le bateau va à la dérive. Le fleuve va à la mer. Ce train va à Paris. Calices, ciboires sont arrachés aux sacristies de vos églises rurales, Monseigneur, pour aller à la préfecture* (France). || Spécialem. *A Dieu vat !,* dans le langage des marins, il (le bateau) va à Dieu, il se recommande à Dieu ; *par extens.,* se dit de toute chose que l'on recommande à la Providence. || **7.** *Aller et venir,* au sens strict, s'éloigner et revenir au point de départ, soit avec un sujet désignant une personne : *Le vieux Barthélemy allait et venait toujours avec sa brouette* (Ramuz) ; soit avec un sujet désignant une chose : *On voit aller et venir les bielles luisantes et silencieuses* (Tharaud). || Par extens. *Aller, venir* (avec un sujet désignant une personne ou une chose), faire des mouvements en des sens divers : *Ils* [Roland et Olivier] *vont, viennent, jamais fuyant, jamais lassés* (Hugo). *Elle* [la frégate] *allait, elle venait, elle virait, elle se penchait* (Vigny).

• **II.** SENS FIGURÉS AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** *Absol.* Mener sa vie ; suivre son destin, la fatalité : *Je suis une force qui va* [...] | *Je suis celui que rien n'arrête, celui qui va* (Hugo). || Avoir un tempérament, un style mouvementés : *Il* [Hugo] *a du mouvement par ses strophes ; il va, il va ; il a écrit une pièce où il dit seulement : « J'irai, j'irai et puis j'irai », sans qu'on sache où* (Alain). || *Class.* Résister, vivre jusqu'à un certain moment : *Ce vieillard va toujours, je suis assurée qu'il n'ira pas loin* (Sévigné). *Il y a là, n°* 46 [chambre d'hôpital], *un grand garçon qui n'a plus que deux heures à aller* (Diderot). || **2.** Agir, se comporter d'une manière particulière (dans des expressions). || *Aller seul,* mener sa vie en restant isolé : *Ne prenant jamais mon parti d'aller seul et beaucoup plus soucieux d'entraîner autrui que de m'aventurer moi-même* (Gide). || *Aller droit, aller le droit chemin,* mener une vie honnête. || *Aller son chemin, son petit bonhomme de chemin,* ne pas se laisser déranger ni arrêter par les difficultés. || *Aller loin,* faire une belle carrière : *Cet homme ira loin ;* ou réaliser de grands desseins : *Celui-là peut aller loin dont le cœur est libre* (Gide). || *Aller trop loin, aller fort* (fam.), exagérer, dépasser les bornes : *Il attige, le frère, il va fort* (Romains). || *Aller par ordre,* agir, procéder avec ordre : *Attendez ! Allons par ordre. J'arrête le moteur. Bien. Il s'arrête* (Duhamel). || *Aller vite, aller vite en besogne,* agir vite, ou ne pas se laisser arrêter par les scrupules. || **3.** || *Aller à* (et un nom), porter son attention sur, s'occuper de : *Aller au texte, rejeter la glose et le commentaire, voilà par où la Renaissance fut excellente et efficace* (Lanson). || *Aller au fait,* tenir compte de l'essentiel. || *Aller au plus pressé,* s'occuper d'abord du plus urgent. || *Aller au fond des choses,* ne pas se contenter d'un examen superficiel, approfondir. || *Aller à Canossa,* s'avouer vaincu, s'humilier. || **4.** Class.

et littér. *Aller à* (et l'infinitif), tendre à : *Un homme* [Mallarmé] *qui n'allait à rien de moins qu'à diviniser la chose écrite* (Valéry). || **5.** Fam. *Aller avec quelqu'un,* le fréquenter, avoir avec lui des relations d'amitié ou des relations sentimentales. || **6.** || *Aller jusqu'à* (et l'infinitif), atteindre une limite extrême : *Il aura plus tard le don et presque le génie de ne pas faire de frais pour les gens qui l'ennuient, allant jusqu'à affecter devant eux la stupidité* (Montherlant) ; avoir l'audace de : *Il alla jusqu'à proposer : « Voulez-vous que je voie vos fermiers ? — Ah ! mais non, par exemple ! Occupez-vous de ce qui vous regarde »* (Boylesve). || *Aller jusqu'au bout,* persévérer dans un dessein, dans une entreprise, sans se laisser intimider par personne. || **7.** Fam. *Aller sur,* avoir presque atteint (tel âge) : *Un vieux* [...] *qui allait sur ses soixante-dix ans* (Zola). || **8.** *Aller au-devant de,* prévenir, devancer : *Aller au-devant des désirs, des objections de quelqu'un.* || **9.** *Aller de pair avec quelqu'un,* être au même niveau que lui : *Il se donnait l'illusion d'aller de pair avec de très hauts esprits.* || **10.** Fam. *Y aller,* se décider à parler ou à agir franchement : *Paperiot comprit qu'il n'y avait pas à finasser et qu'il valait mieux y aller* (Fabre). || Fam. *Y aller* (et un adverbe ou un complément de manière), parler ou agir d'une certaine façon : *Allons-y doucement, rondement, gaiement, avec prudence.* || *Ne pas y aller de main morte,* parler ou agir avec rudesse. || Fam. *Ne pas y aller avec le dos de la cuiller,* dépasser la mesure. || Fam. *Ne pas y aller par quatre chemins,* parler ou agir avec une franchise brutale. || Fam. *Y aller de* (et un nom de chose), engager, présenter, produire telle chose comme contribution : *Il y est allé de sa pièce de cent sous, de sa chanson, de sa larme.* || *Y aller d'une certaine somme,* en termes de jeux, hasarder telle mise. || **11.** Vx et fam. *Faire aller quelqu'un,* lui faire croire des choses fausses : *Il te fait aller, ma chère* (Zola). [On dit auj. FAIRE MARCHER.] || **12.** *Laisser aller* (et un complément), ne pas apporter d'obstacles à la réalisation de quelque chose. || *Laisser tout aller,* s'abandonner au découragement. || *Se laisser aller à,* ne pas se retenir de : *Se laisser aller à la colère.*

• **III.** Sens figurés avec un sujet désignant une chose. **1.** Avoir une certaine destination : *Cette route va en Espagne ;* ou une certaine configuration : *Ce terrain va en pente ;* ou une certaine étendue : *Le jardin va jusqu'à la route.* || **2.** Être exécuté ou se dérouler de telle manière, tendre vers ou aboutir à tel résultat : *Les travaux vont vite, lentement.* || *Aller en fumée,* finir dans le néant, s'évanouir. || *Aller à vau-l'eau,* tendre vers la ruine : *Cette entreprise commerciale va à vau-l'eau.* || **3.** *Aller jusqu'à,* aboutir à, finir en : *On redoutait les accidents : ces épouvantes allaient jusqu'aux larmes* (Veuillot). || **4.** *Aller à* (exprimant la destination), être destiné à : *Ce n'était pas aux arbres qu'allait sa haine* (Mauriac) ; échoir à : *Le succès, fait par des badauds, ne va qu'à des faiseurs* (Maurois). || *Aller à l'âme, aller au cœur, jusqu'au cœur,* émouvoir profondément : *Comme elle allait à l'âme, cette invocation du pauvre matelot à la mère de Dieu* (Chateaubriand). *Ah ! Je t'ai bien compris, sauvage voyageur | Et ton dernier regard m'est allé jusqu'au cœur* (Vigny). || **5.** *Aller à* ou *jusqu'à* (exprimant l'estimation globale d'un total), s'élever à : *Les estimations de l'ingénieur vont à trois millions de francs.* || **6.** Class. *Aller à bien,* réussir : *La chose allait à bien par son soin diligent* (La Fontaine). || Class. *Aller à,* viser à, consister en : *Cette sage et modeste retenue qui va à cacher ses propres dons et à manifester ceux des autres* (Massillon). || **7.** *Aller contre,* être contraire à quelque chose : *Il* [Stendhal] *ne veut pas entraîner ; cela irait contre son art* (Alain). || **8.** *Aller loin,* avoir des conséquences ou des prolongements : *Cela ira loin. Cette affirmation va loin.* || **9.** *Ne pas aller sans,* avoir pour accompagnement normal, être inséparable de : *La vie ne va pas sans sacrifices.* || **10.** *Va comme je te pousse,* se dit à propos d'une chose qu'on laisse aller au hasard. || *Rien ne va plus,* formule des croupiers pour prévenir les joueurs qu'aucune mise n'est plus acceptée.

« Aller » exprimant le fonctionnement, sans idée de déplacement.

• **I.** Sens propre. **1.** En parlant du fonctionnement d'un organisme : *Ce pouls va trop vite. Privé de nourriture, tu t'imagines bien qu'au troisième jour de marche* [...] *mon cœur, ça n'allait plus très fort* (Saint-Exupéry). || **2.** En parlant de mécanismes, de machines, ou de ce qui évoque un mécanisme : *Ma montre ne va pas. Deux bassins-rocaille dont les jets d'eau allaient toute la nuit* (Goncourt). *Ainsi va le monde.*

• **II.** Sens figurés (expression d'une situation, d'un état). **1.** En parlant de l'état de santé : *Comment allez-vous ?* (ou fam. : *Comment ça va ?*). || *Aller bien, aller mal,* être en bonne, en mauvaise santé. || **2.** *Par anal.* En parlant de choses, d'affaires financières ou politiques, avoir un cours satisfaisant ou non : *« Comment vont les affaires ? — Elles vont bien* (ou ellipt. : *Elles vont*) ». *Les choses vont mal* (ou fam. : *Ça va mal*). *Ça va très mal, on craint une guerre.* || **3.** Ironiq. et fam. *Cela* (ou *ça*) *va !,* c'est bien ainsi, cela suffit : *« Ô Oreste, où que tu sois, entends-moi ! Je ne t'ai point poussé ! — Cela va, Électre »* (Giraudoux). || **4.** *Aller avec* ou *aller ensemble,* être en accord avec : *Ce cadre va bien avec ce tableau.* [Hernani à Doña Sol :] *Eh ! qui jamais croira que ma tête proscrite | Aille avec ton front pur ?* (Hugo). *Ces deux garnements vont bien ensemble. L'estime morale et l'amour sexuel, deux choses qui peuvent aller ensemble, mais peuvent aussi ne pas s'accorder* (Renan). || *Aller ensemble,* en parlant d'objets qui normalement forment un tout, ne pas devoir être séparés : *Ces deux souliers vont ensemble.* || **5.** *Aller à, aller bien à,* en parlant de vêtements, convenir, être bien à la taille de : *Ce costume, ces souliers me vont ;* en parlant d'ornements, de bijoux, produire un bel effet, être seyant : *Le noir va bien aux blondes. Une fois, elle me fit essayer un rabat et des manchettes de dentelle et, trouvant qu'ils m'allaient à ravir, elle me pressa de les garder* (France) ; en parlant d'une chose appliquée avec goût sur une autre, être bien ajusté : *Cette broche va bien à votre robe.* || **6.** (avec un sujet désignant une personne ou une chose) Convenir, plaire : *Cette cité de méditation, de continuité, de souvenir éternel m'allait avant tout* (Sainte-Beuve). *Ce porte-béret me va et je le suis d'un œil ami dans la foule* (Vallès). || **7.** Fig. *Aller au feu, à la lessive,* etc., en parlant d'un ustensile, d'un vêtement, etc., pouvoir supporter le feu, la lessive, etc. : *Une terrine qui va au feu. Une blouse qui va à la lessive.*

Emplois particuliers du verbe « aller ».

• **I.** « Aller », à l'impératif, employé comme interjection ou pour exprimer (souvent avec une nuance familière) des mouvements d'humeur. **1.** Pour appuyer un mot, une affirmation, avec l'intention de persuader : *Chichiteuse, va !* (Margueritte). *Nous ne serons pas les derniers, allez, il y a les Sassenage, vous savez qu'ils n'arrivent jamais avant neuf heures moins vingt* (Proust). || **2.** Pour exprimer l'affection, la consolation ou le désir de réconciliation : *Ne t'inquiète pas, va, tout s'arrangera. Va, je ne te hais point* (Corneille). *Allez ! Sale bête, je ne suis pas méchante* (Cocteau). || **3.** Pour souligner la vivacité d'un mouvement : *J'avais mon couteau à la main* [...] *et allez donc !* [...] *J'entaille le sergent* (Sue). || **4.** Pour exprimer l'encouragement, l'exhortation : *Allons ! Décidez-vous !* (Gautier). *Allons, doña Inès, dites-moi que vous m'accompagnerez en Navarre* (Montherlant). || **5.** Pour inviter à obéir (d'une façon plus ou moins impérative) : *Allons, venez, ne restez pas ici !* (Genevoix). *Allez ! Allez ! Au bloc ! Et pas de rouspétance* (Courteline). || **6.** Pour exprimer la désapprobation, l'agacement : *Allons !* (ou *Allez !*) *ça recommence !* || **7.** Pour marquer l'impatience : *Va te* (ou *Allez vous*) *promener ;* la colère ou la malédiction : *Allons, reprit le marchand avec colère* [...] *que cela finisse*

(Hugo). *Allez au diable, vous et votre âne, je ne partirai pas aujourd'hui* (Musset). *Allez au diable, à tous les diables !* ; la menace : *Allez ! nous nous retrouverons !* || **8.** *N'allez pas, ne va pas* (suivis d'un infinitif), s'emploient pour appuyer une défense : *N'allez pas croire que les choses en sont là. Tais-toi et ne va pas rien dire* (Claudel). || **9.** *Allons donc, allez donc,* s'emploient pour marquer l'incrédulité, pour dire qu'on n'est pas dupe : *Allons* (ou *Allez*) *donc ! Vous dites là une sottise ;* avec un infinitif, pour présenter, par ironie, une impossibilité, une absurdité : *Allez donc faire du sport dans un accoutrement pareil* (Gide). || Fam. *Et allez donc !,* souligne ce qu'il y a d'exagéré dans les propos ou la conduite de quelqu'un : *Et allez donc ! Ne vous gênez pas !*

• **II.** « ALLER » EMPLOYE COMME AUXILIAIRE D'ASPECT SUIVI D'UN INFINITIF (v. rem. 4). **1.** Avec la valeur d'un futur immédiat : *Eh bien ! Vous allez comprendre* (Maupassant). || **2.** Avec le sens de « être près de, sur le point de », « destiné à » : *Ils allaient s'en retourner quand leur guide les mena dans un bois de hêtres* (Flaubert). *Je crois qu'il allait te parler des édifices les plus précieux* (Valéry). *J'eus l'étrange illusion, quelques instants, que cette conversation aisée allait durer longtemps, longtemps* (Gide). || **3.** Avec la valeur d'une éventualité : *Que n'ira-t-il pas supposer ?* (Romains). *Pourvu qu'en ce moment | Il n'aille pas me prendre un éblouissement* (Hugo). || **4.** Avec la valeur d'un impératif : *Vas-tu me fermer cette porte ?*

• **III.** « ALLER » EMPLOYE AVEC LE PARTICIPE PRÉSENT (OU LE GÉRONDIF) POUR EXPRIMER LA CONTINUITÉ OU LA PROGRESSION DE L'ACTION. **1.** *Vx* ou *poét.* Avec le participe présent de n'importe quel verbe : *Trois monts bâtis par l'homme au loin perçaient les cieux* [...] *| Et de leur faîte aigu jusqu'aux sables dorés | Allaient s'élargissant leurs monstrueux degrés* (Hugo). *Tous les jours, l'exposition du boulevard des Italiens reçoit des visiteurs, artistes, littérateurs, gens du monde, dont le nombre va s'accroissant* (Baudelaire). || **2.** Avec le participe présent d'un verbe exprimant une idée de mouvement (emploi moderne) : *Il* [Diderot] *montre la coexistence* [...] *de deux forces qui, bientôt, iront divergeant* (Hazard). *Le mal va croissant.* || **3.** Avec le gérondif au lieu du participe présent (emploi actuel) : *Aller en progressant, en augmentant.*

• **IV.** TOURNURES IMPERSONNELLES. **1.** *Il y va de,* il s'agit de ; ce qui est en jeu, c'est : *Quand il y va de la vie ou de la mort des peuples, le moins qu'on puisse dire, c'est que la consultation des peuples eux-mêmes est légitime* (Martin du Gard). || **2.** *Il en va de telle personne* (ou *de telle chose*) *comme de telle autre personne* (ou *de telle autre chose*), les deux personnes (ou les deux choses) sont dans la même situation ou agissent d'une manière semblable. || *Il en va de même pour lui,* il est dans la même situation. || **3.** Fam. *Va pour,* passe encore pour, admettons : *Te voilà en train de jouer ! Va pour un enfant, mais toi, non !* || **4.** *Il* (ou *cela, ça*) *va de soi, il va sans dire,* il est évident, naturel : *Il va sans dire que c'est surtout à Cuverville et près d'Emmanuèle que je sens tout cela* (Gide).

Remarques.

1. On écrit l'impératif singulier avec un s devant *y : Vas-y tout de suite,* sauf lorsque cette expression est suivie d'un infinitif (*y* étant alors considéré comme complément de l'infinitif) : *Va y travailler.* On dit pourtant familièrement : *Vas-y voir* [vazivwar]. || **2.** On n'exprime généralement pas l' *y* devant les formes du futur *irai,* etc., et du conditionnel *irais,* etc. : « *Ira-t-il à Rome ? — Il ira.* » [Doña Sol à Hernani :] *Allez où vous voudrez, j'irai* (Hugo). || **3.** Le bon usage n'admet pas : *Aller au médecin, au dentiste, au boucher, à l'épicier, en bicyclette,* mais exige : *chez le médecin, chez le dentiste, à la boucherie, à l'épicerie, à bicyclette.* || **4.** Il ne faut pas confondre les deux constructions possibles du verbe *aller* avec un infinitif : l'une avec un infinitif de but, où *aller* est un verbe, au sens plein du mot, exprimant un déplacement : *J'allais chasser chez des amis, en un château de Picardie* (Maupassant) ; l'autre où *aller* est un auxiliaire d'aspect, l'action principale étant exprimée par l'infinitif : *Les roses vont éclore* (Musset). Notons d'ailleurs que l'auxiliaire *aller,* selon l'usage actuel, ne s'emploie qu'à l'indicatif présent ou imparfait, sauf s'il exprime l'éventualité.

◆ **s'en aller** loc. verbale pr. **1.** Quitter un endroit pour se rendre dans un autre : *Elle* [Léopoldine] *entrait* [...] *puis soudain s'en allait comme un oiseau qui passe* (Hugo). || Avec un infinitif de but : *Elle* [la pelote] *repartira* [...] *et s'en ira refrapper le mur* (Loti). || **2.** *Fig.* Cesser d'exister, mourir (avec un sujet désignant une personne) : *Le malade s'en va. Je m'en irai bientôt* [...] *sans que rien manque au monde immense et radieux* (Hugo) ; ou disparaître (avec un sujet désignant une chose) : *Avec Louis-Philippe s'est en allé* (v. Rem. 1 ci-après) *quelque chose qui ne reviendra pas. Il faut maintenant d'autres musettes* (Flaubert). || **3.** (avec un sujet désignant une chose) *Fam.* Disparaître, s'effacer : *Une tache qui ne s'en va pas ;* et au fig. : *L'amour s'en va comme cette eau courante | L'amour s'en va comme la vie est longue* (Apollinaire). || **4.** *Fam.* Être en mauvais état : *Le fond* [de la valise] *qui s'en va* (Crémieux). || **5.** Class. *S'en aller* (avec valeur d'auxiliaire suivi d'un infinitif), être sur le point de : *Avec la liberté, Rome s'en va renaître* (Corneille). || **6.** Class. et impers. *Il s'en va temps,* il est temps : *Il s'en va temps que je reprenne un peu de force et d'haleine* (La Fontaine). || **7.** (suivi d'un participe présent) *Class.* et *littér.* Marque la progression de l'action : *Cette musique mystérieuse qui s'en va déclinant* (Barrès).

• REM. **1.** Aux temps composés, la seule forme correcte est *je m'en suis allé, nous nous en sommes allés.* Les autres formes (*je me suis en allé, nous nous sommes en allés*), fréquentes dans la langue parlée, ne sont pas admises par le bon usage, malgré l'exemple de nombreux auteurs : *S'ils avaient eu des navires, ils se seraient en allés* (Flaubert). *Quand le docteur se fut en allé, on poussa les gros verrous de la porte* (Daudet) ; et malgré l'emploi comme adjectif de *en allé : C'était un mirage en allé qui palpitait au gré d'un chant* (Gide). *Que ton vers soit la chose envolée | Qu'on sent qui fuit d'une âme en allée* (Verlaine).

2. L'impératif s'écrit *va-t'en, allons-nous-en, allez-vous-en.*

3. Le pronom réfléchi du verbe *s'en aller* est souvent omis après le verbe *faire : Les pleurs que le bon Horace a fait en aller dans un souvenir* (Flaubert).

4. Pour les constructions de *s'en aller* avec un infinitif, il faut faire la même distinction qu'à propos de *aller* avec un infinitif (v. ALLER V. intr., Rem. 4).

2. aller [ale] n. m. (substantif tiré du verbe précédent ; XII[e] s.). **1.** Action d'aller ; distance parcourue en allant d'un lieu à un autre : *L'aller et le venir de la vague* (Chateaubriand). *Cette nappe d'eau s'écoulait, passait sur les reflets des lumières et continuait sa route, avec cet aller endormant de l'eau* (Ch.-L. Philippe). *Prendre un billet pour l'aller.* || **2.** *Ellipt.* Billet qui permet de faire le voyage d'aller : *Prendre un aller pour Paris.* || *Aller et retour,* ou *aller-retour,* billet qui permet de faire l'aller et le retour d'un même voyage. || Fam. *Donner un aller-retour,* appliquer un soufflet sur chaque joue. || **3.** *Pis-aller* n. m., v. à son ordre alphab.

allergène [alɛrʒɛn] n. m. (de *aller [gie]* et du suffixe *-gène ;* 1953, Larousse). Substance susceptible de provoquer une allergie dans un organisme : *Pour certaines personnes, les coquillages sont des allergènes.*

allergie [alɛrʒi] n. f. (de *allergique ;* 1920, Larousse). Réaction particulière de l'organisme provoquée par l'introduction de certains virus ou de certaines substances auxquels il a été sensibilisé par une atteinte antérieure : *L'allergie à certains médicaments est fréquente.*

• SYN. : *anaphylaxie, sensibilisation.* — CONTR. : *anergie.*

allergique [alɛrʒik] adj. (de l'allem. *allergisch,* du gr. *allos,* autre, et *ergon,* action ; 1920, Larousse). **1.** Relatif à l'allergie : *Manifestations allergiques.* || **2.** *Fam.* Se dit de quelqu'un qui supporte mal quelque chose, qui y est réfractaire : *Être allergique à la grande musique.*

◆ adj. et n. Qui a une allergie à telle substance : *Être allergique à un médicament.*

alleu [alø] n. m. (francique **al-ôd,* propriété complète de **al,* tout, et **ôd,* bien ; XIIe s., *alue,* parfois *aluef,* comme *fief*). En droit féodal, propriété héréditaire et exempte de toute redevance. [Ne s'emploie plus que dans la loc. *franc-alleu* (v. ce mot).]
● Pl. *des* ALLEUX.

alleutier [aløtje] n. m. (de *alleu ;* 1898, Larousse). Propriétaire d'un alleu, par opposition au détenteur d'un bénéfice ou d'un fief.

alliacé, e [aljase] adj. (du lat. *allium,* ail ; 1811, Wailly). Qui tient de l'ail : *Une odeur alliacée.*

alliage [aljaʒ] n. m. (de *allier,* au sens de « combiner des métaux » ; 1515, Lortie, *Dict. général*). **1.** Action de combiner un métal avec un ou plusieurs autres : *L'alliage du fer avec une faible quantité de carbone donne l'acier.* || *fig.* et *vx.* Action de combiner, de concilier des choses de genres différents : *Si le séjour de Paris* [...] *vous paraît d'un trop difficile alliage avec elle* [la vertu] (Rousseau). || **2.** Produit métallique qui résulte de la combinaison de deux ou de plusieurs métaux : *Le bronze est un alliage de cuivre et d'étain.* || *Fig.* Ensemble composé d'éléments divers : *L'âme humaine est un alliage de vertus et de vices.* || **3.** Métal ordinaire que l'on combine avec un métal précieux : *De l'or sans alliage. Archimède trouva la manière de supputer combien on avait mêlé d'alliage à de l'or* (Voltaire). || *Fig.* Apport impur : *Vraie noblesse de province, ignorée depuis deux cents ans à la Cour, mais pure de tout alliage* (Balzac).
● SYN. : **1** et **2** *amalgame, combinaison.*

alliaire [aljɛr] n. f. (de *allium,* ail ; 1564, J. Thierry, écrit *alliare*). Plante poussant dans les lieux ombragés, à fleurs blanches et exhalant une odeur d'ail.

alliance [aljɑ̃s] n. f. (de *allier,* au sens de « unir par un traité » ; 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 2 ; « accord », 1660, Oudin ; « anneau de mariage », 1611, Cotgrave ; *alliance de mots,* 1770, Voltaire).

I. 1. Union contractée par engagement mutuel entre souverains, entre États, entre organismes plus ou moins puissants, dans une intention offensive ou défensive : *J'ai fait voir assez que l'alliance de la France avec l'Angleterre et l'Autriche contre la Russie est une alliance de dupe, où nous ne trouverions que la perte de notre sang et de notre trésor* (Chateaubriand). *Des États souverains disposant des droits régaliens et capables surtout de contracter des alliances à leur gré* (Bainville). *À l'anarchie de surenchère* [...], *il fallait enfin substituer des alliances entre les puissances productives* (Aragon). || **2.** *Ancienne Alliance,* pacte conclu entre Dieu et le peuple hébreu, choisi par lui ; le judaïsme. || *Arche d'alliance,* coffre où les Hébreux renfermaient les tables de la Loi ; symble du pacte conclu avec Dieu. || *Nouvelle Alliance,* celle qui lie Dieu et l'ensemble des chrétiens ; le christianisme. || **3.** Union réalisée entre un homme et une femme par le mariage : *Elle avait honte d'une alliance aussi médiocre* (Mauriac). || Rapport créé entre les familles à la suite du mariage : *Il n'était neveu de Javotte que par alliance* (Nerval). *Cousins par alliance.* || **4.** Union affectueuse, entente entre amis, entre frère et sœur, etc. : *Je connais l'alliance profonde qui se noue entre quelques hommes, pour une tâche commune au sein d'un beau métier* (A. Rousseaux). *Il parlait, impatient de* [...] *sceller leur alliance fraternelle* [Laurent Pasquier et sa sœur] (Duhamel). || **5.** *Fig.* Mélange de choses différentes : *Les Templiers furent, entre les croisés, ceux qui essayèrent de réaliser l'alliance la plus large entre les idées orientales et celles du christianisme romain* (Nerval). *Une alliance intime du son et du sens, qui est la caractéristique essentielle de l'expression en poésie, ne peut s'obtenir qu'aux dépens de quelque chose, — qui n'est autre que la pensée* (Valéry). || **6.** Spécialem. *Alliance de mots,* en stylistique, rapprochement original de deux mots qui semblent peu compatibles. (Ex. : *Le glauque murmure* [de la mer] [H. de Régnier]. *Elle se hâte avec lenteur* [La Fontaine].)

II. Anneau de mariage : *Une alliance en or, gravée. Je l'épouserai* [...] *et je lui jurerai fidélité et nous nous mettrons l'alliance au doigt* (Claudel).
● SYN. : **I, 1** *accord, association, coalition, confédération, entente, ligue, pacte ;* **3** *mariage, union ;* **4** *communion, concorde, harmonie, union ;* **5** *amalgame, association, rapprochement, union.* — CONTR. : **I, 1** *désaccord, rupture ;* **3** *divorce, séparation ;* **4** *désaccord, désunion, mésentente, mésintelligence.*

alliciant, e [alisjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (du lat. *allicere,* attirer ; milieu du XIXe s.). *Littér.* Qui attire et séduit : *Son ondoyante taille profilait d'alliciantes ombres sur les draperies qu'elle éclairait en passant* (Barbey d'Aurevilly). *Une suite d'images qu'un alliciant programme intitule : « le Coucher de la mariée »* (Gide).

allié, e [alje] adj. et n. (part. passé de *allier ;* v. 1356, J. Le Bel, *Chronique*). **1.** Qui est uni par un traité d'alliance : *Les puissances alliées.* [La France] *était au plus âpre de sa lutte contre l'Empereur lorsqu'elle trouva des alliés dans la personne des princes protestants* (Bainville). || Spécialem. *Les Alliés* (avec une majuscule), l'ensemble des puissances qui se battirent aux côtés de la France au cours de chacune des deux guerres mondiales. || **2.** Toute personne qui apporte une aide, un secours : *Je commençai à lui parler de son aventure pour tâcher de m'en faire une alliée* (Maupassant). || **3.** Qui est uni par un lien de parenté indirecte résultant du mariage : *C'était* [...] *la petite-fille de l'un des descendants d'une famille alliée aux anciens rois de France* (Nerval).
● SYN. : **1** *ami, associé, partenaire ;* **2.** *ami, auxiliaire.* — CONTR. : **1** et **2** *adversaire, ennemi.*

1. allier [alje] v. tr. (lat. *alligare,* « lier », au physique et au moral ; 1080, *Chanson de Roland ;* dès la fin du XIIe s., au sens de « combiner des métaux » et de « se lier par traité »). **1.** Mêler, combiner des métaux pour former un alliage : *Allier le cuivre à* (ou *avec) l'étain pour faire du bronze.* || **2.** *Fig.* Réunir, associer des éléments (choses abstraites), dissemblables ou non : *Songez à ce que l'homme allie d'inexplicable* (Sainte-Beuve). *Allier à l'intelligence la conscience professionnelle. Allier les plaisirs avec les devoirs.*
● SYN. : **2** *combiner, conjuguer, joindre, marier, mêler, unir.* — CONTR. : **2** *disjoindre, dissocier, séparer.*

◆ **s'allier** v. pr. **1.** En parlant de souverains, d'États, de puissances de tout ordre, s'unir en vue d'un but commun : *En 1756, Frédéric II s'allia avec l'Angleterre contre la France.* || **2.** Contracter un lien de parenté par le fait du mariage : *S'allier à une grande famille.* || **3.** *Fig.* S'associer, s'accorder naturellement avec : *Ce je ne sais quoi de rose qui s'allie aux accents de la trompette* (Claudel). || **4.** *Fig.* S'ajouter par surcroît à : *Des récits où la platitude s'alliait à l'absurdité* (France).
● SYN. : **1** *s'associer, se coaliser, s'entendre, se liguer ;* **2** et **3** *s'apparenter, se marier ;* **4** *s'associer, se joindre, s'unir.* — CONTR. : **1** *se brouiller, rompre.*

2. allier ou **hallier** [alje] n. m. (lat. pop. *alarium,* de *ala,* aile ; 1416, *Dict. général*). Filet à prendre les oiseaux, surtout les cailles et les perdrix.

alligator [aligatɔr] n. m. (mot angl., altér., d'après le lat. *alligare,* de l'esp. *el lagarto,* le lézard ; 1663, Herbert). Crocodile d'Amérique, qui peut atteindre cinq mètres de long : *Ces lézards monstrueux qu'on nomme alligators* (Heredia).

allitération [aliterasjɔ̃] n. f. (mot savant formé avec le lat. *ad* et *littera,* lettre ; 1751, *Encyclopédie*). Répétition des mêmes lettres, surtout des consonnes, ou des mêmes syllabes, dans des mots qui se suivent, pour produire un effet d'harmonie

imitative ou suggestive. (Ex. : *Les souffles de la nuit flottaient sur Galgala* [Hugo].)

allô ! [alo] interj. (anglo-amér. *hallo, hello* ; 1879-1880, *bulletin de l'association des abonnés*). Appel préparatoire à une conversation téléphonique : *Allô ! Qui est à l'appareil ?*

allocataire [alɔkatɛr] n. (de *allocation* ; 1917, Larousse). Personne qui perçoit une allocation.

allocation [alɔkasjɔ̃] n. f. (formé sur *allouer*, d'après *location* ; fin du XVe s.). **1.** Action d'allouer de l'argent ou des biens ; somme ou chose allouée : *Les allocations de devises aux voyageurs, parcimonieusement mesurées, ne permettent plus qu'à des privilégiés de passer l'hiver sur le continent* (Maurois). || **2.** *Vx.* Fixation du montant d'un crédit ; ouverture d'un crédit : *On ne causait que du refus d'allocation fait par la Chambre au Président* (Flaubert). || **3.** Aide en argent ou en nature fournie à des personnes par l'État ou par une collectivité, dans des cas prévus par la loi : *L'allocation de chômage. Les allocations familiales. Toucher une allocation de charbon.*

● Syn. : **1** *assignation, attribution* ; **3** *indemnité, prestation, subside.*

allocentrisme [alɔsɑ̃trism] n. m. (du gr. *allos*, autre, et *kentron*, centre ; 1953, Larousse). Attitude psychologique consistant à considérer les autres, et non pas soi-même, comme centre de tout intérêt.

● Contr. : *égocentrisme.*

allocentriste [alɔsɑ̃trist] n. et adj. (de *allocentrisme* ; 1953, Larousse). Qui pratique l'allocentrisme.

◆ adj. Qui concerne l'allocentrisme.

allocution [alɔkysjɔ̃] n. f. (lat. *allocutio*, de *alloqui*, haranguer ; une première fois au XIIe s. ; aux XVIIe-XVIIIe s., seulement en parlant des Romains ; début du XIXe s., sens moderne). Petit discours prononcé en public : *Les deux chaises* [...] *où le cercueil s'allongeait, ce matin, pendant l'allocution du pasteur* (Daudet).

allodial, e, aux [alɔdjal, -o] adj. (lat. médiév. *allodialis* ; milieu du XVe s.). Se disait d'un bien tenu en franc-alleu.

allodialité [alɔdjalite] n. f. (de *allodial* ; 1596, J. de Basmaison). Qualité d'un bien allodial.

allogène [alɔʒɛn] adj. et n. (du gr. *allos*, autre, et *genos*, race ; 1888, Larousse). Se dit des éléments qui sont d'une arrivée récente dans un pays et ne prennent qu'une part secondaire à la constitution de sa population.

◆ adj. Se dit de ce qui appartient à une race non indigène : *Des dialectes allogènes* (Morand).

● Contr. : *aborigène, autochtone, indigène.*

allonge [alɔ̃ʒ] n. f. (déverbal de *allonger* ; XIIIe s.). **1.** *Class.* Allongement, accroissement de durée : *Je ferai cette vie pendant sept ou huit jours* [...] *de sorte que c'est une petite allonge à mon voyage* (Sévigné). || **2.** Ce qui sert à allonger : *Une table à allonges. L'allonge d'une courroie.* || **3.** En termes de boxe, longueur des bras supérieure à la moyenne : *Un boxeur qui a de l'allonge est souvent avantagé.* || **4.** Crochet métallique pour suspendre des quartiers de viande.

● Rem. *Allonge*, au sens 2, est de plus en plus remplacé par rallonge.

allongé, e [alɔ̃ʒe] adj. (part. passé de *allonger*). **1.** Se dit d'une chose devenue plus longue qu'elle n'était, ou qui est plus longue que ne sont généralement les choses analogues : *Ses traits amaigris, sa face allongée* (Daudet). *Cette écriture ferme et allongée* (Martin du Gard). *Des constructions basses et allongées qui s'ouvrent sur des cours intérieures* (Romains). || **2.** *Fig.* Se dit d'un visage qui exprime le mécontentement, la déception : *Une mine allongée.* || **3.** Se dit d'une personne, d'un animal étendu de tout son long : *Un enfant, allongé comme un matou sur une grosse branche* (Colette).

● Contr. : **1** *court, ramassé, trapu* ; **2** *hilare, réjoui* ; **3** *pelotonné, recroquevillé.*

◆ n. **1.** Malade dont l'état exige la position couchée. || *Spécialem.* (au plur.). Les paralysés : *L'aide aux allongés.* || **2.** *Arg.* et Vx. *Les allongés*, les morts. || *Le boulevard des allongés*, le cimetière.

allongeable [alɔ̃ʒabl] adj. (de *allonger* ; début du XVe s.). Qui peut être allongé ou qui peut s'allonger : *Le faux nénuphar n'ayant pas de pédoncule allongeable* (Maeterlinck).

allongement [alɔ̃ʒmɑ̃] n. m. (de *allonger* ; début du XIIIe s.).

I. 1. Action d'augmenter la longueur de quelque chose ; résultat de cette action : *L'allongement par dilatation d'une barre métallique chauffée.* || **2.** Action de tendre en avant : *Des allongements de mains gantées de blanc* (Goncourt). || **3.** Action de s'allonger, de s'étendre, de se déployer : *D'un lent allongement, le monstre qui hale se tend et travaille dans toutes les attitudes de l'effort* (Claudel). || **4.** *Littér.* État de ce qui est disposé en longueur : *Ces allongements de rochers dans la mer* (Hugo).

II. Action d'augmenter en durée ; résultat de cette action : *L'allongement des vacances.*

● Syn. : **I, 1** *élongation, étirage* ; **3** *étirement* ; **4** *chapelet, enfilade, file, ligne.* || **II** *prolongation.* — Contr. : **I, 1** *contraction, raccourcissement.* || **II** *abrégement, diminution, limitation, réduction.*

allonger [alɔ̃ʒe] v. tr. (de *long* ; XIIe s.). [Conj. **1.**]

I. 1. Rendre plus long par traction, par addition : *La machine saisit le morceau de fer ardent, le tire, l'allonge, le tire encore* (Maupassant). *Elle* [la nouvelle année] *allonge, d'un bourgeon cornu et verni, chaque branche de nos poiriers* (Colette). *Allonger une robe.* || **2.** Faire paraître plus long : *Son doux visage était allongé par les deux pattes arrêtées à la hauteur des pommettes* (Mauriac). || Fig. *Allonger la mine, le visage, le nez de quelqu'un*, lui causer une déception, un désappointement. || **3.** *Allonger le pas*, faire de plus grandes enjambées ; accélérer sa marche : *Il s'élance du sommet de la colline et allonge ses pas dans la plaine* (Chateaubriand). || **4.** *Allonger une sauce, une boisson*, y ajouter de l'eau, un liquide : *Sans la précaution du couvercle, il eût plu dans la marmite et l'orage eût allongé le bouillon* (Gautier). || Fig. et fam. *Allonger la sauce*, développer un discours, un argument, sans rien ajouter au fond. || **5.** *Allonger son corps, ses membres*, les déployer, les étendre : *Les muscles suivent naturellement la pensée comme des chiens dociles. Je pense à allonger le bras et je l'allonge aussitôt* (Alain). *Ils évitaient la porte rougie du foyer où se grillaient leurs jambes chaque fois qu'ils les allongeaient* (Zola). || *Allonger le bras, la main*, les tendre dans une certaine direction pour prendre, pour montrer quelque chose : *Fanny* [...] *allongeait machinalement la main vers le paquet de maryland* (Daudet). || **6.** *Allonger un coup*, le porter en se détendant vivement : *Je me retranche derrière son lit ; il m'allonge à travers le lit des coups de férule* (Chateaubriand). *Il lui a allongé un coup de poing en pleine figure.* || **7.** Pop. *Allonger une somme*, la verser : *Elle n'avait pas allongé un sou au marchand de meubles* (Zola). *J'aurais encore préféré lui allonger la forte somme tout de suite, et ne plus en entendre parler* (Romains). || **8.** *Littér.* Se dit de ce qui présente quelque chose sur toute sa longueur : *On voit de grands pans de muraille inégaux qui allongent les uns par-dessus les autres leurs sommets ébréchés* (Flaubert). *Un toit de tuiles allonge sa crête* (Genevoix).

II. Accroître en durée : *Les récits de famille* [...] *allongent notre vie en arrière* (Vigny). *Allonger un entretien.*

● Syn. : **I, 1** *agrandir, étirer* ; **6** *assener, flanquer* (fam.). || **II** *prolonger.* — Contr. : **I, 1** *diminuer, raccourcir* ; **5** *contracter, recroqueviller.* || **II** *abréger, écourter.*

◆ v. intr.

I. 1. *Class.* Apporter des longueurs, traîner une affaire en longueur : *Une lettre de M. de Cambrai qui ne sert qu'à allonger* (Bossuet). || **2.** *Fam.* Syn. de allonger

LE PAS : *Et le torse en avant, les coudes au corps, ils allongeaient, il fallait voir* (Courteline).

II. *Les jours, les nuits allongent,* leur durée s'accroît : *C'est la saison où les jours allongent* (Romains).

• SYN. : **II** *augmenter, croître, rallonger.* — CONTR. : **II** *diminuer.*

◆ **s'allonger** v. pr.

I. 1. Devenir plus long dans l'espace : *Les reflets des étoiles tremblent dans l'eau, se déforment et s'allongent* (Genevoix). || **2.** S'étendre, se déployer sur toute sa longueur : *Ils s'allongeaient sur les coussins* (Flaubert). *Le cortège, d'abord uni comme une seule écharpe de couleur* [...], *s'allongea bientôt et se coupa en groupes différents* (Flaubert). || *Fam.* Se dit d'une personne qui tombe par terre de tout son long.

II. S'accroître en durée : *Merveille de ces jours qui s'allongent* (Gide).

allonyme [alɔnim] adj. (du gr. *allos,* autre, et *onoma,* nom ; 1863, Littré). *Vx.* Publié sous le nom d'un autre.

◆ n. *Vx.* Personne publiant sous un autre nom que le sien.

allopathe [alɔpat] adj. et n. (de *allopathie ;* milieu du XIXe s.). Se dit du médecin qui traite par l'allopathie.

◆ adj. Relatif à l'allopathie : *Remède, méthode allopathe* (ou *allopathique*).

allopathie [alɔpati] n. f. (du gr. *allos,* autre, et *pathos,* maladie ; 1800, Hahnemann). Par opposition à *homéopathie* (v. ce mot), médecine classique, qui se propose de guérir les maladies avec des remèdes provoquant des symptômes contraires à ceux de ces maladies.

allopathique [alɔpatik] adj. (de *allopathie ;* milieu du XIXe s.). **1.** Qui concerne l'allopathie : *Un traité allopathique.* || **2.** Qui est conforme à l'allopathie : *Un traitement allopathique.*

allotir [alɔtir] v. tr. (de *lot ;* 1611, Cotgrave). Partager un patrimoine en lots destinés aux héritiers : *Faut tout de même chasser avec eux, répondit Tonsard, puisqu'ils veulent allotir les grandes terres* (Balzac).

allotissement [alɔtismɑ̃] n. m. (de *allotir ;* 1866, Larousse). Action d'allotir ; résultat de cette action : *Un groupe de bavards discutaient déjà l'allotissement* (Pérochon).

allotropie [alɔtrɔpi] n. f. (du gr. *allos,* autre, et *tropos,* manière d'être ; milieu du XIXe s. ; mot créé en suédois par Berzelius, v. 1830). Propriété de certains corps, comme le carbone ou le phosphore, de se présenter sous plusieurs formes dont les propriétés physiques sont différentes.

allotropique [alɔtrɔpik] adj. (de *allotropie ;* milieu du XIXe s.). Relatif à l'allotropie.

allouable [alwabl] adj. (de *allouer ;* 1305, texte anglo-norm. dans Godefroy, écrit *alowable*). Qui peut être alloué.

allouer [alwe] v. tr. (bas lat. *allocare,* placer, qui a dû signifier aussi « louer » [ces deux sens ont disparu après le XVIe s.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *aloer*). **1.** Accorder comme avantage en nature et surtout en argent : *On lui alloua une pension de cinquante francs* (Balzac). || **2.** Laisser, accorder un temps déterminé à un ouvrier pour exécuter un travail (surtout au passif) : *Le temps alloué pour un ajustage, une réparation.*

• SYN. : **1** *accorder, attribuer, donner, octroyer.* — CONTR. : **1** *refuser, retirer.*

alluchon [alyʃɔ̃] n. m. (peut-être de **alapio,* accus. *alapionem,* d'un lat. pop. **alapa,* aile, postulé par diverses langues romanes ; 1425, Du Cange, écrit *alleuchon*). Dent de bois ou de fonte qu'on adapte à certaines roues.

allumage [alymaʒ] n. m. (de *allumer ;* 1845, Bescherelle). **1.** Action d'allumer : *L'allumage éblouissant de tous les lustres à la fois le tira de son intertie* (Martin du Gard). *L'allumage d'un bec de gaz.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Excitation, due le plus souvent à l'ivresse : *Ça sentait dans l'air la noce, une sacrée noce, mais gentille encore, un commencement d'allumage, rien de plus* (Zola). || **3.** Action d'enflammer le mélange gazeux dans un moteur à explosion : *N'ai-je pas vu les deux chauffeurs renoncer tout à coup à découvrir une panne d'allumage... ?* (Dorgelès). || Dispositif assurant cette inflammation : *Faire vérifier l'allumage de sa voiture.* || *Avance, retard à l'allumage,* inflammation du mélange gazeux avant ou après le moment où le piston est au bout de sa course de compression ; dispositif qui permet de modifier le moment de cette inflammation.

allumé, e [alyme] adj. (part. passé de *allumer ;* 1690, Furetière). Se dit, en héraldique, d'un animal dont les yeux sont d'un autre émail que celui du corps, ou des flambeaux dont la flamme est d'un émail particulier.

allume-cigare [alymsigar] n. m. invar. (de *allume,* forme verbale de *allumer,* et de *cigare ;* milieu du XXe s.). Dans une automobile, dispositif servant à allumer les cigares, les cigarettes.

allume-feu [alymfø] n. m. invar. (de *allume,* forme verbale de *allumer,* et de *feu ;* 1866, Larousse). Morceau de bois préparé pour allumer le feu.

allume-gaz [alymgɑz] n. m. invar. (de *allume,* forme verbale de *allumer,* et de *gaz ;* milieu du XXe s.). Petit appareil permettant d'allumer le gaz d'une cuisinière, d'un fourneau, etc.

allumelle [alymɛl] n. f. (de *allumer ;* 1863, Littré). Nom donné au fourneau de charbon de bois, quand il commence à s'allumer.

allumement [alymәmɑ̃] n. m. (de *allumer ;* XIIe s.). *Littér.* Action d'allumer, de s'allumer : *L'allumement de leurs yeux brillants dans l'ombre* (Goncourt).

allumer [alyme] v. tr. (du lat. pop. **alluminare,* dér. du lat. class. *luminare,* éclairer [de *lumen,* lumière], sens attesté en anc. franç., et encore dans l'Est ; 1080, *Chanson de Roland*).

I. 1. Enflammer ou embraser une matière combustible : *Allumer du papier, du bois,* etc. *Ta tâche est d'allumer la pipe de ton maître* (Baudelaire). || *Allumer un briquet,* lui faire produire de la flamme. || Par extens. *Allumer le feu, l'incendie,* le produire : *Il revint à la maison, alluma du feu non sans peine* (Duhamel). || **2.** Fig. *Allumer la guerre, la discorde, les passions,* etc., en provoquer l'apparition, les susciter : *Allume le désir dans le regard des rustres* (Baudelaire). || **3.** Fig. *Allumer les sens de quelqu'un,* et, fam. ou pop., *allumer quelqu'un,* exciter ses désirs sensuels, sa passion : *Et il resta incertain si elle n'avait pas caché quelqu'un dont elle allait faire souffrir la jalousie ou allumer les sens* (Proust). *Et je me rappelle qu'alors ma mère me dit : « Il ne faut pas allumer les jeunes filles, quand on n'a pas sur elles des vues sérieuses. »* (Montherlant). *Cette femme vulgaire* [...] *et bizarrement allumée par ce soldat au képi en bataille* (Aragon). || **4.** Class. *Être allumé,* être rouge de visage, être congestionné : *Pourquoi êtes-vous allumée ? Pourquoi votre sang est-il en colère ?* (Sévigné). || **5.** Vx et pop. *Allume !,* cri destiné à exciter, à encourager, d'abord employé pour les matelots.

II. 1. Rendre lumineux en enflammant : *J'allumais ma bougie et je me mettais au travail* (Daudet). *Par une porte ouverte, on apercevait des cierges allumés : une chapelle* (Troyat). || **2.** Faire fonctionner une source de lumière sans flamme : *Allumer un phare. Le vent* [...] *passa sur les ampoules misérables allumées au fond des impasses et des ruelles* (Malraux). *Il y avait tant de lumières allumées dans ce chaos vivant de maisons* (Hugo). || **3.** Répandre de la lumière dans : *Allumer le salon.* [Au petit jour,] *de grands vitrages allumés s'élèvent çà et là et, près d'eux, le ciel paraît d'une pâleur glacée* (Romains). || *Absol.* Donner de la lumière, éclairer : *Qu'on allume dans le boudoir et dans ma chambre à coucher* (Dumas fils). || **4.** *Littér.* Faire apparaître en pleine lumière : *Même alors que l'aurore allume | Les cottages jaunes et noirs* (Verlaine). || Rendre lumineux en provoquant des reflets ; faire briller : *Parfois luisaient des blocs de houille* [...] *brusquement allumés d'un reflet de cristal* (Zola). *Dans l'ombre des*

arbres [...], *les casques allumaient de brefs éclairs* (Martin du Gard).

● SYN. : **I, 1** *brûler, embraser, enflammer ;* **2** *attiser, déchaîner, enflammer, soulever ;* **3** *agacer, aguicher, exciter.* ‖ **II, 3** *éclairer, embraser, illuminer.* — CONTR. : **I, 1** *éteindre, étouffer ;* **2** *apaiser, calmer.* ‖ **II, 1** et **2** *éteindre.*

◆ **s'allumer** v. pr.

I. 1. Prendre feu : *Du bois sec qui s'allume facilement.* ‖ **2.** *Fig.* Recevoir une excitation ; s'éveiller, apparaître : *Sentir ses désirs s'allumer.* ‖ **3.** Class. *Allumer pour s'allumer,* se produire à la suite d'une excitation : *Muse, prête à ma bouche une voix plus sauvage | Pour chanter* [...] *la rage | Que le Chantre sentit allumer dans son sang* (Boileau).

II. 1. Devenir lumineux : *La lampe s'allume* (on emploie parfois aussi fam. l'intransitif en ce sens : *Cette lampe n'allume plus*). *Mais le soir est venu. C'est l'heure bizarre et douteuse où les rideaux du ciel se ferment, où les cités s'allument* (Baudelaire). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Apparaître avec l'éclat d'une flamme : *Des étincelles d'or s'allument au moindre sourire dans les failles de la denture* (Duhamel). *Une flamme d'attention s'allume dans les yeux noirs jusqu'alors distraits* (Mauriac). ‖ **3.** *Fig.* Devenir lumineux par des reflets ou des effets de lumière : *Ses joues si mates d'ordinaire s'allumaient d'une rougeur vive* (Daudet). *Les boules étamées s'allument aux rayons rouges du couchant* (Arène).

allumette [alymɛt] n. f. (de *allumer ;* XIIIe s., dans un sens très général ; au sens 2, XVIIIe s.). **1.** Petit bâtonnet combustible, imprégné à l'une de ses extrémités d'une composition inflammable par frottement. ‖ *Allumette de sûreté,* allumette nécessitant pour s'enflammer un frottoir spécial. ‖ *Allumette-bougie,* allumette faite d'une mèche de coton enduite d'une matière spéciale, et qui brûle plus lentement. ‖ **2.** *Par anal.* Gâteau feuilleté long et mince.

allumettier, ère [alymɛtje, -ɛr] n. (de *allumette ;* 1532, Rabelais). Personne qui fabrique des allumettes.

◆ adj. Qui concerne la fabrication des allumettes.

allumeur, euse [alymœr, -øz] n. (de *allumer ;* 1540, G. Michel ; sens fig., 1552, Ch. Estienne). **1.** Personne chargée d'allumer les appareils destinés à l'éclairage : *La gaule à l'épaule, un allumeur de réverbères cheminait d'un pas pressé sur le bord du trottoir, laissant derrière lui une traînée d'étoiles vacillantes* (Duhamel). *Il existait jadis, dans les théâtres, un allumeur de chandelles.* ‖ **2.** *Fig.* Personne chargée de faire monter les enchères, d'exciter les gens à jouer, etc.

◆ **allumeur** n. m. Dispositif destiné à provoquer un allumage ou la déflagration d'une charge explosive. ‖ *Spécialem.* Dispositif qui produit l'allumage dans un moteur à explosion.

◆ **allumeuse** n. f. *Fig.* et *pop.* Femme qui cherche à aguicher les hommes : *Est-elle, ce que je crois, une mélancolique et terrible allumeuse ?* (Huysmans).

allumoir [alymwar] n. m. (de *allumer ;* une première fois au XIVe s., J. des Preis, au sens de « éclair » ; 1877, Littré). Appareil servant à allumer : *Naguère, il y avait dans les bureaux de tabac un allumoir fonctionnant au gaz.*

allure [alyr] n. f. (de *aller ;* 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *aleüre*).

I. 1. Façon plus ou moins rapide dont se déplace un être animé : *L'allure fière et rapide, les ailes et les antennes vibrantes, il* [le calicurgue] *va, revient* (Fabre). *Il descend les trottoirs sans changer son allure* (Camus). *Une allure vive, jeune, dégagée, fière, lente, pesante.* ‖ Spécialem. *Les trois allures du cheval,* ses trois façons de progresser (le pas, le trot, le galop). ‖ **2.** Vitesse d'un véhicule : *Rouler à trop grande allure, ralentir l'allure. Prête-moi ton grand bruit, ta grande allure si douce* [...], *| Ô train de luxe !* (Larbaud). *La solitude de la mer, la vive allure du bateau* [...] *l'entraînaient toujours au rêve* (Tharaud). ‖ Fam. *À toute allure,* très rapidement. ‖ **3.** Direction de la route que suit un bateau par rapport au vent. ‖ **4.** Manière plus ou moins rapide dont fonctionne une machine, un moteur. ‖ *Spécialem.* En métallurgie, régime de fonctionnement d'un foyer, d'un fourneau.

II. 1. Façon dont procède la pensée, l'esprit : *Il* [Pascal] *a passé de cercle en cercle pour tendre toujours plus haut vers la vérité. Et de quelle allure !* (Barrès). ‖ **2.** Manière dont une personne agit, se comporte (souvent au plur.) : *Une ironie perçait dans leurs allures sournoises* (Flaubert). *La liberté de son allure indiquait que, dans n'importe quelle circonstance, il eût été au-dessus de sa fortune* (Montherlant). ‖ **3.** Aspect extérieur d'une personne ou d'une chose : *Elle était blonde, grande, d'allure hardie* (Maupassant). *Un domaine d'allure ancienne et seigneuriale étalait en longueur ses toits à balustres* (Daudet). ‖ *Avoir grande, fière allure, avoir de l'allure,* avoir de la prestance, des manières distinguées, qui en imposent, qui portent à l'admiration. ‖ **4.** Manière dont les choses tournent, évoluent : *Cette affaire prend une mauvaise allure.*

● SYN. : **I, 1** *démarche, train ;* **2** *train, vitesse.* ‖ **II, 2** *air, attitude, comportement, façon, manière ;* **3** *apparence, aspect, maintien, port, tournure ;* **4** *tour, tournure.*

allusif, ive [alyzif, -iv] adj. (de *allusion ;* 1770, Collé). Qui contient une allusion ; qui procède par allusions : *C'est la première fois qu'un de mes collaborateurs se permet de porter devant l'opinion publique, même de manière allusive, un de ces différends qui peuvent toujours survenir entre un directeur et ses subordonnés* (Duhamel). *Ses moindres mots prenaient un sens allusif* (Bosco).

allusion [alyzjɔ̃] n. f. (bas lat. *allusio,* de *alludere,* badiner, faire allusion ; 1574, M. Foucque, au sens de « badinage » ; sens moderne, 1690, Furetière). Mot, phrase qui éveille l'idée d'une personne, d'une chose, sans les nommer expressément : *Faire allusion à un événement. Cette allusion à l'infirmité de Gertrude est de nature à particulièrement me blesser* (Gide). *Une confidence* [...], *une simple allusion ouvrait des perspectives insoupçonnées* (Martin du Gard).

● SYN. : *sous-entendu.*

allusionnel, elle [alyzjɔnɛl] adj. (de *allusion ;* milieu du XIXe s.). Qui contient une allusion (rare) : *La « Satire Ménippée » céda le terrain à Molière, et la grande épopée de Robert Macaire, racontée par Daumier d'une manière flambante, succéda aux colères révolutionnaires et aux dessins allusionnels* (Baudelaire).

● SYN. : *allégorique, allusif, symbolique.*

alluvial, e, aux [alyvjal, -o] adj. (de *alluvion ;* début du XIXe s.). Produit, constitué par des alluvions : *Une plaine alluviale.*

alluvion [alyvjɔ̃] n. f. (lat. *alluvio,* de *alluere,* baigner ; 1527, Seyssel, au sens de « débordement » ; sens moderne, 1690, Furetière). En termes de droit, accroissement de terrain dû aux dépôts terreux qu'abandonne un cours d'eau : *L'alluvion profite aux propriétaires riverains.*

◆ **alluvions** n. f. pl. Dépôt laissé par des eaux qui se retirent : *Terrains d'alluvions.*

alluvionnaire [alyvjɔnɛr] adj. (de *alluvion ;* 1844, J. Itier). *Vx.* Relatif aux alluvions : *Par leur origine alluvionnaire, nos terrains sont de même nature géologique que ceux du Médoc* (Benoit).

alluvionnement [alyvjɔnmɑ̃] n. m. (de *alluvion ;* 1877, Littré). Apport d'alluvions : *L'alluvionnement qui a produit le delta du Rhône.*

alluvionner [alyvjɔne] v. intr. (de *alluvion ;* 1955, Larousse). Déposer des alluvions.

almageste [almaʒɛst] n. m. (mot ar., formé de l'art. *al* et du gr. *megistê,* signif. « la très grande [œuvre] » ; 1265, J. de Meung). Sorte de recueil d'observations astronomiques faites par les Anciens.

alma mater [almamatɛr], expression lat. signif. « mère nourricière », que les poètes latins appliquaient à la patrie, et par

laquelle on désigne quelquefois aujourd'hui l'Université.

almanach [almana] n. m. (lat. médiév. *almanachus,* d'origine obscure ; peut-être du syriaque *l-manhaï,* en l'année prochaine, par l'intermédiaire de l'ar. *al-manōkh,* attesté en Espagne ; 1328, Douet d'Arcq, écrit *anemallat*). **1.** Calendrier comportant des indications astronomiques, météorologiques, ainsi que des renseignements d'ordre varié : *Ce monarque vanté dans tous les almanachs de l'année passée* (Musset). *M. Horace Vernet est doué de deux qualités éminentes, l'une en moins, l'autre en plus : nulle passion et une mémoire d'almanach !* (Baudelaire). || **2.** Nom donné à des recueils de nature variée : *Tous les noms propres* [...] *étaient pris dans les almanachs, les annuaires, les journaux de ce pays* (Giraudoux). || *Almanach de Gotha,* ou, par abrév., *le Gotha,* recueil des généalogies de toutes les maisons souveraines de l'Europe. || **3.** *Class.* Prédiction : *Un faiseur d'almanachs. Je n'ai pas grand'foi à ses almanachs* (Rousseau).

almandine [almɑ̃din] n. f. ou **almandin** [almɑ̃dɛ̃] n. m. (de *Alabanda,* ville d'Asie Mineure ; *almandine,* 1690, Furetière ; *almandin,* 1898, Larousse). Aluminosilicate de fer, de couleur grenat, appelé aussi *escarboucle.*

1. alme [alm] adj. (lat. *almus,* nourricier ; XVIe s.). Nourricier, bienfaisant (archaïsme littéraire) : *Plus fier que tous les Artabans dont la Gascogne | Fut, et sera toujours, l'alme Mère Gigogne* (Rostand). *La nature frémit d'aise, et voici que sonne | Le frais appel pour l'alme célébration | De l'almissime jour de résurrection* (Verlaine).

2. alme [alm] n. f. (de l'allem. *Alm ;* 1866, Larousse). Pâturage alpestre de haute altitude.

● SYN. : *alpe.*

almée [alme] n. f. (probablem. de l'ar. *alōma,* part. fém. du v. *alima,* savoir, proprem. « savante » ; 1785, Savary, écrit *almé*). En Orient, danseuse et chanteuse, dont les danses sont mêlées de chants souvent improvisés : *Les « oualems » ou almées accompagnaient la danse de leurs chants en frappant avec les doigts sur des tambours de terre cuite* (Nerval).

almicantarat [almikɑ̃tara] n. m. (de l'ar. *al-muqantarōt,* l'astrolabe ; 1546, Rabelais, écrit *almicantarath*). Cercle de la sphère céleste dont tous les points sont à la même hauteur au-dessus de l'horizon. (On dit aussi CERCLE OU PARALLÈLE DE HAUTEUR.)

aloès [alɔɛs] n. m. (du lat. *aloes,* proprem. génit. du gr. *aloê,* qui apparaît comme nominatif au VIe s., à côté d'*aloe ;* 1175, Chr. de Troyes, écrit *aloé ;* la forme *aloès* ne devient vraiment usuelle qu'au XVIe s.). **1.** Plante grasse, cultivée surtout en Afrique, dont les feuilles contiennent un suc amer : *Dormez tranquilles au fond de vos retraites, dans les aloès et les cactus sauvages* (Daudet). || **2.** Suc de cette plante, utilisé en pharmacie : *Selon Birotteau, l'aloès et l'opium ne se trouvaient que rue des Lombards* (Balzac). || **3.** *Bois d'aloès,* bois odoriférant, en provenance d'Asie (sans rapport avec la plante de ce nom).

aloétique [alɔetik] adj. (lat. *aloeticus ;* 1751, *Encyclopédie*). Qui contient du suc d'aloès : *Pilules aloétiques.*

alogique [alɔʒik] adj. (de *a* priv. et de *logique ;* 1611, Cotgrave). Qui n'obéit pas aux règles de la logique.

aloi [alwa] n. m. (déverbal de *aloier,* forme anc. de *allier ;* 1268, É. Boileau ; proprem. « alliage », sens vieilli depuis le XVIIe s.). **1.** Proportion de métal précieux qui, selon les règlements, doit entrer dans un alliage : *Une monnaie de bon aloi, d'aloi douteux.* || **2.** *Fig.* Qualité : *Ce n'est point du côté de la science, mais du côté de l'art que l'ordre de Saint-Benoît doit s'orienter, s'il veut conserver l'aloi de son ancien renom* (Huysmans). || *De bon, de mauvais aloi,* de bonne ou de mauvaise nature ou qualité : *Une noblesse de très bon aloi. De l'esprit de mauvais aloi ;* se dit de ce qui constitue un indice favorable ou fâcheux, inquiétant : *Son épaisse barbe brune ruisselante d'une humidité de mauvais aloi* (Courteline). || Vx. *Un homme de bas aloi,* un homme méprisable, de basse condition.

● SYN. : **1** *titre.*

alopécie [alɔpesi] n. f. (lat. *alopecia,* du gr. *alôpekia,* dér. de *alôpêx,* renard, à cause de la chute annuelle des poils de cet animal ; 1377, Lanfranc, écrit *alopicie ;* 1538, J. Canappe). Chute partielle ou totale, temporaire ou non, des cheveux et parfois des poils.

alors [alɔr] adv. (de *lors ;* milieu du XIIIe s. ; rare jusqu'au XVe s.).

I. PRÉCISE L'ÉPOQUE, LE MOMENT. **1.** À ce moment-là dans le passé : *Alors comme aujourd'hui, j'écoutais le vent dans les pins* (Mauriac). || *D'alors,* de ce temps-là dont on parle : *Les Romains d'alors mêlaient les idées d'Épicure à celles de Zénon* (France). || *Jusqu'alors,* jusqu'à ce moment-là : *L'expression de son visage, jusqu'alors sombre et dure, s'empreignit de stupéfaction* (Hugo). || **2.** À ce moment-là dans l'avenir : « *Je finirai ce travail après mon retour. — Croyez-vous qu'alors vous aurez plus de temps ?* »

II. EXPRIME UN RAPPORT LOGIQUE DE CONSÉQUENCE. **1.** S'il en est ainsi, dans ces conditions, dans ce cas : [La] *sympathie se produit en particulier quand la nature nous présente des êtres aux proportions normales* [...] : *notre faculté de percevoir se trouvant alors bercée par cette espèce d'harmonie, rien n'arrête plus le libre essor de la sensibilité* (Bergson). « *Non, répondit Grandet, ça ne mange ni frippe, ni pain* [...]. — *Monsieur, donnez-moi donc alors de la farine et du beurre* » (Balzac). || *Même alors* (suivi du conditionnel), même s'il en était ainsi : *Je ne peux pourtant pas faire manger aux passants tout le pain de mon père ; et même alors, est-ce que ça paraîtrait dans la masse des affamés ?* (Péguy). || **2.** *Ou alors,* sinon : *Au fond, il n'y a que le bourgogne, ou alors le café très bien soigné* (Miomandre). *Moi je vous dis que ça ne se fera pas. Ou alors il faudra qu'ils vous enlèvent de nuit* (Romains).

III. SOULIGNE UN MOUVEMENT D'HUMEUR AVEC LA VALEUR D'UNE INTERJECTION. **1.** Marque une certaine curiosité, avec la valeur de « eh bien ! » : *Alors, c'est pour mon silence que vous me faites visite ?* (Rolland). « *Alors tu appâtes ? — Appâter ? moi !* » (Arène). || Dans la langue fam., s'emploie pour amorcer simplement un dialogue : *Alors, ça va ?* || **2.** *Pop.* Sert à appuyer une affirmation, pour renchérir, pour souligner la surprise : *Oh ! oui, alors ! Chic, alors ! Ça, alors ! C'est trop fort !* || Pop. *Et alors !,* bien sûr ! je pense bien ! (exprime une affirmation renforcée, après une question qui a vexé) : « *Vous vous sentez capable de soulever ce poids ? — Et alors !* » || **3.** Pop. *Alors quoi,* marque l'indignation : *Alors quoi ? disait Clou, ça ne vous intéresse pas ?* (Ramuz). || Pop. *Non, mais alors !,* il ne faut pas exagérer, cela suffit ! || **4.** *Pop.* Exprime l'impatience : *Alors, ça va encore durer longtemps ?* || **5.** Dans la langue parlée, sert à tout moment à relier librement les éléments de l'énoncé, seul ou précédé de *et : Je lui demande si elle viendra avec nous à la fête. Alors elle, elle me dit que cela l'ennuie.*

● REM. En corrélation avec *quand, lorsque,* précédemment exprimés, l'adv. *alors* introduit souvent la proposition principale, si la ou les subordonnées temporelles sont d'une certaine longueur : *Lorsque* [...] *nous apercevions les horizons noirs et plats de la Germanie* [...], *quand nous venions à nous rappeler les paysages éclatants de la Grèce* [...] *alors il nous prenait un désir si violent...* (Chateaubriand).

◆ **Alors que** loc. conj. **1.** *Vx* ou *littér.* Exprime le temps seulement (« dans le moment où ») : *Le sabre du géant Sinnagog est à Vienne* [...], *| Mon père le lui prit alors qu'il le défit* (Hugo). *Alors qu'on le préparait à sa première communion, Mme de Coantré avait donné à son petit-fils l'édition pour la jeunesse de « Quo vadis »* (Montherlant). || **2.** Exprime l'opposition seule (« tandis que, bien que ») : *C'est juger des autres selon l'âge d'or, alors que l'on vit déjà soi-même selon l'âge de fer* (Alain). *Il ne m'a jamais prié de le tutoyer, alors qu'il me tutoyait* (Duhamel). || *Alors même que,* même sens : *Les absurdités évidentes dont foisonnent nos*

rêves et que vous admettez sur-le-champ [...] *alors même que votre intelligence déploie une puissance inaccoutumée* (Gide) ; avec le conditionnel, marque l'opposition par rapport à une hypothèse : *Alors même que vous seriez un saint, on vous trouverait encore des défauts.*

alose [aloz] n. f. (du lat. impérial *alausa* [Ausone], empr. au gaulois ; XIIe s.). Poisson voisin du hareng, mais plus long, qui naît et grandit en eau douce, descend à la mer et remonte au printemps dans les rivières pour y frayer.

alouate [alwat] n. m. (d'un mot indigène de la Guyane ; milieu du XVIIIe s.). Singe de l'Amérique du Sud, dit aussi *singe hurleur : L'alouate a une queue prenante* (Hugo).

alouette [alwɛt] n. f. (dimin. de l'anc. franç. *aloe* [encore au XVe s.], du lat. *alauda,* d'origine gauloise ; XIIe s., écrit *aloete*). Oiseau passereau commun, qui fait son nid à terre, dans les champs : *Ces plaines immenses de blé où se promène de grand matin le maître et où l'alouette cache son nid* (Sainte-Beuve). *Une alouette monte de la plaine, fine, les ailes tendues, s'élève par vibrations sonores, traçant ce premier sillon invisible où se rejoignent dans les beaux jours d'été le grand calme du ciel et tous les bruits actifs de la terre* (Daudet). ‖ *Se lever au chant de l'alouette,* se lever dès l'aube. ‖ Fam. *Attendre que les alouettes tombent toutes rôties,* attendre, sans se donner de mal, que les choses se fassent d'elles-mêmes. ‖ Fig. *Miroir aux alouettes,* piège, attrape-nigaud. ‖ Spécialem. *Nœud d'alouette,* sorte de nœud utilisé dans la marine.

alourdir [alurdir] v. tr. (de *lourd ;* une première fois au XIIIe s. ; rare jusqu'au XVIIe s.). **1.** Rendre lourd ou plus lourd (au pr. et au fig.) : *La porte* [...] *était en vieux bois alourdi par des quinconces de ferraille* (Balzac). *Il y avait dans leurs blouses un goût de foin et d'écurie qui alourdissait l'air de la classe, quand ils se pressaient autour du poêle rouge* (Alain-Fournier). ‖ **2.** Courber, faire ployer sous son poids : *Vendanger ses ormeaux qu'alourdit le cep mûr* (Heredia) ; et par anal. : *Le sommeil alourdit les paupières.* ‖ **3.** Causer une sensation de lourdeur, d'accablement : *Se sentir alourdi par la chaleur.* ‖ **4.** Rendre moins vif, moins alerte, diminuer les capacités physiques ou intellectuelles : *Mon cœur blessé alourdissait ma course* (Montherlant). *Le docteur, bien alourdi par la cinquantaine* (Aragon). ‖ **5.** *Fig.* Encombrer par des choses superflues ou disgracieuses : *J'ai de moins en moins l'intention d'alourdir mon livre avec le fatras de l'actualité* (Martin du Gard). *Ces colonnes massives alourdissent la façade.* ‖ *Alourdir le style, la phrase,* leur ôter de l'aisance, les rendre plus embarrassés : *L'abus des conjonctions alourdit la phrase.*

• SYN. : **1** *appesantir, charger ;* **2** *accabler, surcharger ;* **3** *engourdir ;* **4** *appesantir ;* **5** *encombrer, surcharger.* — CONTR. : **1** *alléger, délester ;* **2** *décharger, soulager.*

◆ **s'alourdir** v. pr. Devenir lourd, pesant (au pr. et au fig.) : *Ma bottine s'alourdit d'une motte de terre boueuse* (Renard). *C'est le soir qui soulage | Les esprits que dévore une douleur sauvage, | Le savant obstiné dont le front s'alourdit, | Et l'ouvrier courbé qui regagne son lit* (Baudelaire).

alourdissement [alurdismɑ̃] n. m. (de *alourdir ;* début du XVe s., Godefroy ; antérieurement, *eslourdissement* et *alourdement*). État de celui ou de ce qui est alourdi (au pr. et au fig.) : *La fatigue lui donnait l'impression d'un alourdissement de son fardeau. Peu à peu, il glissait à un alourdissement absolu de l'esprit* (Huysmans).

aloyage [alwajaʒ] n. m. (de *aloyer ;* 1723, Savary). **1.** Action d'aloyer. ‖ **2.** Sorte d'alliage à l'usage des potiers d'étain.

aloyau [alwajo] n. m. (probablem. emploi fig. de *aloel,* alouette, dér. de *aloe :* aurait désigné d'abord des morceaux préparés au lard comme les alouettes ; 1398, *Ménagier de Paris*). Nom donné, en boucherie, à une partie du bœuf coupée le long des reins.

aloyer [alwaje] v. tr. (forme anc. de *allier ;* XVIIIe s.). [Conj. **2.**] **1.** *Vx.* Donner à l'or ou à l'argent l'aloi, c'est-à-dire le titre voulu par la loi. ‖ **2.** Mettre un alliage dans l'étain (terme de potier).

alpaga [alpaga] n. m. (de l'esp. d'Amérique *alpaca,* lui-même issu du quechua [langue indigène du Pérou] *allpaca ;* 1579, Benzoni, écrit *alpace ; alpaga,* début du XIXe s.). **1.** Ruminant ressemblant au lama et pourvu d'une longue fourrure laineuse : *L'alpaga à lourde toison noire* (Morand). ‖ **2.** Étoffe composée autrefois de la laine de cet animal, aujourd'hui souvent faite avec d'autres laines : *M. Courtois portait une jaquette soit de drap, soit d'alpaga gris, selon la saison* (Duhamel). *Il avait quitté sa veste d'alpaga noir* (Alain-Fournier).

• REM. On trouve aussi la forme *alpaca : Des alpacas s'approchaient du seuil* [...]*,s'étonnaient, s'en allaient* (Troyat).

alpage [alpaʒ] n. m. (de *alpe,* même sens ; mot de la Suisse romande, où il a d'abord désigné le droit payé pour l'estivage du bétail ; milieu du XVIIe s.). **1.** Prairie naturelle, à l'herbe courte, qui se trouve dans les hautes montagnes, au-dessus de la limite de la forêt : *Quittant les gazons ras des alpages, ils pénètrent sous les mélèzes* (Frison-Roche). *Là se rencontrent quelques « jas » abandonnés pendant l'été, quand les troupeaux vivent encore dans les alpages* (Bosco). ‖ **2.** Saison passée par les troupeaux dans ces prairies.

• SYN. : **1** *alme, alpe.*

alpargate [alpargat] n. f. (de l'esp. *alpargata,* espadrille ; début du XIXe s.). Chaussure légère de toile, à semelle de corde tressée, qu'utilisent les montagnards pyrénéens : *Des semelles de corde rattachées par des lacets bleus à un bas de laine dont le pied était coupé* [...] *rappelaient les alpargates espagnoles* (Gautier). *Les sept autres infants, avec leurs intendants, | Marchent, et derrière eux viennent, grinçant des dents, | Les cent coupe-jarrets à faces renégates, | Coiffés de monteras et chaussés d'alpargates* (Hugo).

alpax [alpaks] n. m. (de *Al,* symb. de l'aluminium, et du lat. *pax,* paix, en raison de la date [1920] de son invention). Alliage d'aluminium et de silicium.

alpe [alp] n. f. (de *Alpes,* n. géographique pris comme n. commun ; 1819, Boiste). **1.** *Vx.* Montagne élevée : *On a souvent représenté la vie* [...] *comme une montagne que l'on gravit d'un côté et que l'on dévale de l'autre, il serait aussi vrai de la comparer à une alpe au sommet chauve couronné de glace* (Chateaubriand). ‖ **2.** Pâturage de haute montagne, surtout dans les Alpes : *L'alpe était transformée en un immense tapis mouvant et chatoyant* (Frison-Roche).

• SYN. : **2** *alme, alpage.*

alpenstock [alpɛnstɔk] n. m. (mot allem. signif. « bâton [*Stock*] pour les Alpes » ; 1866, Francis Wey). Long bâton ferré, autrefois utilisé pour les excursions en montagne : *Et sans plus s'occuper des deux parentes qui, munies de leurs alpenstocks, allaient faire l'ascension dans la nuit, il se précipita aux nouvelles* (Proust).

alpestre [alpɛstr] adj. (de l'ital. *alpestre ;* 1555, Vasquin Philieul, trad. de Pétrarque). **1.** Relatif aux Alpes : *Géographie alpestre.* ‖ **2.** Propre aux Alpes : *L'Avonne a l'apparence d'un torrent alpestre* (Balzac).

alpha [alfa] n. m. (mot gr. ; XIIe s.). **1.** Première lettre de l'alphabet grec. ‖ Fig. *L'alpha et l'oméga,* le commencement et la fin : *Être beau, tel était le premier et le dernier mot, l'alpha et l'oméga d'un catéchisme que nous ne connaissons plus guère* (Fromentin). ‖ **2.** *Rayons alpha,* rayonnement émis par des corps radio-actifs et formé de noyaux d'hélium.

alphabet [alfabɛ] n. m. (bas lat. *alphabetum,* comp. de *alpha* et de *bêta,* les deux premières lettres de l'alphabet grec ; XVe s., G. Tardif). **1.** Liste de toutes les lettres d'une langue : *L'alphabet français a deux lettres de plus que l'alphabet grec.* ‖ Série des noms que portent ces lettres : *Épeler l'alphabet.* ‖ Fig. et vx. *N'en être qu'à l'alphabet,* n'en être qu'aux rudiments d'un art ou d'une science. ‖ **2.** *Par extens.* Nom donné à tout ensemble de signes conventionnels : *L'alphabet Morse.* ‖ **3.** Livre où les enfants apprennent les lettres et les éléments de la lecture.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ALPHABET

ÉTAT ACTUEL

L'alphabet du français moderne compte 26 lettres :

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z.

(Prononcer : *a, bé, cé, dé, e, effe, gé, hache, i, ji, ka, elle, emme, enne, o, pé, qû, erre, esse, té, u, vé, double-vé, ixe, i grec, zède.* Depuis le *Grand Larousse encyclopédique,* tous les noms de lettres sont masculins : *un A, un M, un S.*)

Il est banal d'observer que ces 26 lettres ne sont pas l'expression graphique de 26 sons différents dont se composerait le système phonologique du français. En réalité, la théorie de la graphie gagne en clarté si l'on distingue deux niveaux de l'analyse graphique, comme on le fait dans l'analyse de la chaîne parlée : celui des éléments *distinctifs* et celui des éléments *significatifs.*

Les lettres sont *distinctives :* on leur demande d'être toujours identifiables sous leurs formes infiniment variées. Que la lettre A.ait un tracé fermé (comme en écriture « italique » : *a*) ou ouvert (comme en écriture « romaine » : a), qu'elle soit imitée de l'alpha grec (α) ou qu'elle revête la forme de deux traits anguleux, sorte de guillements, comme dans l'écriture dite *a* de Luxeuil (VII[e] s.), qu'elle soit majuscule (v. ce mot) ou minuscule, séparée ou liée dans le contexte, elle doit être reconnaissable, différente des autres lettres. Comme dans le système des phonèmes, la modification d'un élément doit entraîner, sous peine de confusion, des modifications en chaîne : telle personne qui écrit les *a* comme des *u* doit modifier ses *u* pour rester lisible. Les graphologues n'estiment guère une écriture — fût-elle flatteuse à l'œil — qui confond les *u* avec les *n,* les *a* avec les *u* ou avec les *e :* c'est l'équivalent, dans le domaine graphique, d'une diction que l'affectation, la paresse ou quelque infirmité rendent inintelligible. Certains alphabets sont inférieurs à notre alphabet, appelé « latin », par les confusions de lettres qu'ils favorisent : *b* et *k, g* et *n* dans l'alphabet hébreu ; *f* et *s* minuscules, *n* et *r* majuscules dans l'alphabet gothique

La fonction de la lettre étant distinctive — comme celle du « phonème » dans la chaîne orale —, elle n'a pas pour signifié immédiat le phonème (v. PHONOLOGIE) que l'écriture doit exprimer. La lettre constitue, seule ou combinée avec d'autres lettres, le signifiant d'une unité que l'on peut appeler « graphème » (terme emprunté à un article de Göran Hammarström, *Type et typème, graphe et graphème,* dans *Studia neophilologica,* 1964) ; les « graphes » sont les variantes du graphème, dont l'unité est faite par le phonème unique exprimé. Par exemple, le phonème [ɛ] a un graphème dont on a compté quelque 24 graphes (certains en trouvent le double) : monographes comme *è* dans *mère, ë* dans *Noël, ê* dans *fête, e* (+ consonne finale) dans *fer, e* (+ deux consonnes) dans *benne ;* digraphes comme *ei* dans *peine, ai* dans *laine, ef* dans *chef-d'œuvre, ep* dans *sept, ès* dans *congrès, et* dans *béret ;* trigraphes comme *aie* dans *monnaie, aid* dans *laid, ait* dans *lait, ais* dans *relais,* etc.

Inversement, la lettre A (ce que le linguiste suédois appelle le « typème » A, dont les « types » sont les différentes formes qu'en revêt le tracé) sert à noter le graphème [ɑ] dans *pas,* le graphème [a] dans *ta,* et, en combinaison, le graphème [ɛ] dans *taie,* [ɑ̃] dans *rang,* [ɛ̃] dans *pain,* etc.

Nous n'avons pas ici à nous étendre sur les inconséquences et les difficultés d'« orthographe » (v. ce mot) qu'entraînent ces variations sans valeur phonétique. La multiplicité, l'immotivation des graphes font du mot français un véritable idéogramme, dont la reconnaissance est globale (d'où la préférence accordée souvent en France à la méthode dite « globale » d'apprentissage de la lecture et de l'écriture) ; elles le chargent de valeurs affectives et esthétiques qui contribuent à l'échec invariable des tentatives de réforme périodiquement renouvelées. Mais seule est en cause ici l'adéquation de l'alphabet au système de la langue qu'il transcrit.

De ce point de vue, l'idéal semblerait être qu'il n'y eût pas de lettres homophones et qu'à chaque phonème correspondît une lettre.

On ne peut dire que l'alphabet français moderne contienne deux lettres toujours homophones. Si *an* et *en* représentent le même phonème dans *vanter* et *venter, a* joue dans *pas* un rôle que *e* ne peut jouer, et *e* dans *je* un rôle refusé à *a.* Le digraphe *ph* est homophone de *f,* mais *p* et *h* isolés ont des emplois indépendants, et *ph* substitué à *f* assume une fonction accessoire, significative sur le plan lexical : il marque un radical grec contenant originellement la lettre φ (phi). La lettre *y,* à l'expression du phonème [i] dans un mot comme *cygne,* homophone de *signe,* ajoute aussi la fonction lexicale de référence au grec.

Quant au principe d'affecter une lettre à chaque phonème, nous allons voir qu'il est vulnérable du point de vue même de la phonologie. Certes, les phonèmes [i] et [y], voyelles antérieures très fermées, respectivement non arrondie et arrondie, sont convenablement distingués par les letres *i (lit)* et *u (lu).* Mais certaines lettres notent indistinctivement deux (ou trois) phonèmes voisins. C'est le cas de la lettre A ; il est d'usage de distinguer un phonème « *a* antérieur » [a], prononcé dans *patte,* et un phonème « *a* postérieur » [ɑ], prononcé dans *pâte ;* la différence [a] / [ɑ] distingue des mots comme *tache* (souillure) et *tâche* (devoir), le nom *rat* et l'adjectif *ras ;* or, la lettre A — avec ou sans l'appoint du signe diacritique qu'est l'accent circonflexe — note ces deux phonèmes. En fait, il s'agit d'une opposition phonologique débile et de faible rendement (peu de paires de mots sont différenciées de cette façon). « Il y a des Parisiens qui distinguent entre *patte* et *pâte* et d'autres qui n'en font rien. Parmi ceux qui distinguent entre deux phonèmes [a] et [ɑ], il n'y a pas accord dans l'emploi qui est fait de chacun d'eux : les uns prononcent *âge* dans *âge tendre* avec le *a* de *pâte,* les autres avec celui de *patte ;* pour beaucoup, *sable* rime avec *câble,* mais non avec *table ;* pour d'autres, c'est *table* qui rime avec *câble,* et c'est *sable* qui reste à part. On aperçoit que ce qui justifie l'apparentement des deux phonèmes [a] et [ɑ], ce n'est pas l'orthographe, mais le fait que ceux-là mêmes, parmi les Français, qui les distinguent doivent souvent faire abstraction de cette différence pour comprendre autrui » (A. Martinet, *la Linguistique synchronique,* 1965). Tout se passe comme si le français moderne ne conservait des phonèmes [a] et [ɑ] que les traits communs qui les opposent ensemble aux autres voyelles, c'est-à-dire la qualité de voyelle orale à grande aperture, oubliant les traits « antériorité » ou « postériorité » qui les opposent entre eux. La phonologie appelle « archiphonème A » l'ensemble des traits distinctifs communs à [a] et à [ɑ] : cet « archiphonème », qui n'est peut-être prononcé par aucun Parisien, est le seul phonème A que prononcent les Méridionaux, habitude héritée du substrat provençal et qui, par les contacts et les échanges de populations si développés depuis un siècle, a pu semer dans la France du Nord le germe d'hésitation et de doute dont meurt l'ancienne opposition. Il est en définitive assez heureux qu'une seule lettre A (a, *a,* etc.) figure à l'alphabet, véritable « archigraphème » notant l'archiphonème A. Le jour est prévisible où disparaîtra l'accent circonflexe, marque très irrégulièrement distribuée du timbre postérieur.

Une semblable économie de lettres s'observe pour l'écriture des phonèmes « *o* ouvert » [ɔ] et « *o* fermé » [o], voyelles postérieures d'aperture moyenne confondues dans le Midi français, où *la paume* est prononcé avec le même *o* [ɔ] que *la pomme.* Les Français du Nord font entendre la différence, mais parfois mal à propos et de façons contradictoires : *cote d'alerte* ou *cote 315* sont souvent articulés

avec l'o fermé de *Côte-d'Ivoire.* Là encore, l'existence d'une lettre o, archigraphème de l'archiphonème O, est opportune, L'accent circonflexe y joue le même rôle distinctif que sur A, et avec aussi peu de régularité, car l'*o* de *zone* est prononcé comme celui de *pôle ;* il y est promis au même sort, mais à plus longue échéance, car le « rendement » de l'opposition [ɔ] / [o] est plus fort.

La situation serait identique pour la lettre E si elle notait seulement les phonèmes « *e* ouvert » [ɛ] et « *e* fermé » [e]. « Tout le monde a entendu les variantes du *é* dans un mot comme *ticket,* prononcé tantôt avec un *e* fermé, tantôt avec un *e* ouvert. De toute façon, la compréhension n'en est jamais affectée. Mais si on peut dire [tikɛ] ou [tike], on ne peut plus dire [tiki], [tika], [tiko], etc. » (R. et M. Léon, *Introduction à la phonétique corrective,* 1964). Là encore, il s'agit d'une opposition à faible rendement, peu connue des Français méridionaux et sujet de doute pour beaucoup de Français du Nord, lorsqu'ils s'interrogent, par exemple, sur la prononciation des petits mots atones comme *les, des, mes, tes, ses, ces.* La lettre E paraît donc être l'archigraphème adéquat à la notation de l'archiphonème E. Le cas se complique du fait que la lettre E est usitée aussi pour l'*e* dit « muet », que son caractère arrondi éloigne de la série des *e* ouvert et fermé pour le placer entre l'[œ] de *peur* et l'[ø] de *peu* — avec lequel il se confond dans bien des régions de France. Un alphabet adéquat devrait comporter pour cette série une lettre à triple valeur, différente de l'*e* et de l'*o* qui notent tous les autres phonèmes vocaliques de moyenne aperture. S'il n'en est rien, c'est que le latin, qui nous a légué son alphabet, ne connaissait d'autres voyelles que A, E, I, O, U. Le digraphe *eu* s'explique par des raisons historiques (diphtongues anciennes), qui n'ont pu jouer dans le cas de l'*e* sourd, dit « muet », [ə].

Nous venons de voir que l'alphabet réalise une économie en figurant par une seule lettre (que nuancent éventuellement des signes diacritiques) des phonèmes *légèrement différents,* dont l'opposition est peu exploitée pour la distinction des mots (divers timbres de *a,* de *e* et de *o*). Une autre économie, plus considérable, est réalisée lorsqu'un même graphe est employé pour noter des sons *très différents,* n'apparaissant *jamais dans le même entourage.* C'est le cas, en allemand, pour le graphe *ch,* qui note indifféremment le « ich-laut » de *ich* (je), *weich* (mou), dorsopalatale voisine du yod français de *pied,* et le « ach-laut » de *Bach,* de *lachen* (rire), de *doch* (cependant), spirante dorsovélaire : aucune confusion n'en résulte, du fait que l'ach-laut se prononce après *a, o, u, au,* et l'ich-laut partout ailleurs.

Nous avons un cas semblable, en français, dans le groupe constitué par une lettre voyelle suivie d'une consonne nasale : *a* (ou *e,* ou *i,* ou *o,* ou *u*) + *n* (ou *m*). Si ce groupe est final de mot ou suivi d'une consonne prononcée, il exprime un phonème unique de voyelle nasale, comme dans *flan, flam-be, vin, tin-te, plomb, on-cle, parfum, hum-ble ;* mais, s'il est suivi d'une voyelle, la consonne nasale (écrite simple ou double) se prononce, et la voyelle précédente reste orale : *flâ-ne, fi-ne, po-mme, u-ne.* Ainsi, la même séquence de lettres peut noter, selon l'entourage, soit un phonème de voyelle nasale, soit deux phonèmes différents de ce phonème unique : *in* note [ɛ̃] dans *vin* et [in] dans *fine ; en (n)* note [ɑ̃] dans *vent* et [ɛn] dans *benne.* Au facteur de position s'ajoute un facteur morphologique pour déterminer la prononciation : l'*n* est purement graphique dans les désinences verbales en *-ent,* ce qu'il faut savoir pour lire correctement : *Les poules du* ***couvent*** *couv**ent**.* Ces doubles valeurs apportent dans l'apprentissage de la lecture en français une certaine difficulté, mais les facteurs en jeu restent simples, et la difficulté est compensée par la plus grande clarté morphologique que donne cette graphie en maintenant l'opposition *fin/fine* dans la règle générale de formation du féminin par addition d'un *e.* Un étranger apprenant le français écrit ou quelque lecteur d'un siècle futur pourront ignorer que le français du XXe s. possédait des voyelles nasales : ils en seront moins gênés pour traduire les textes que s'ils disposaient de documents sonores.

On doit conclure de tels faits que l'écriture n'a peut-être pas pour fonction primordiale de noter les sons de la parole. Il convient de juger un alphabet sur la manière dont il permet de figurer la **langue,** système mental dont la chaîne orale n'est qu'une manifestation très imparfaite, brouillée par des accidents d'origine physiologique. Les écritures idéographiques anciennes ou modernes (sumérienne, égyptienne, hittite, crétoise, chinoise) échappent aux fluctuations géographiques et diachroniques de la prononciation en ignorant plus ou moins le relais de la chaîne phonique dans l'expression de la pensée linguistiquement organisée. L'écriture alphabétique, en composant avec la prononciation, a permis une réduction considérable du nombre des signes, mais s'est assujettie à une « substance » phonique dont la langue même est largement indépendante. Cet assujettissement, nous l'avons vu, peut rester souple ; une étude historique va montrer comment l'alphabet latin, au prix de quelques additions, s'est adapté aux transformations phonétiques du latin en Gaule jusqu'à l'époque moderne.

HISTORIQUE

Alphabet vient du latin *alphabetum,* formé avec les mots *alpha* et *bêta,* qui désignaient les deux premières lettres en grec, issus eux-mêmes des noms sémitiques des deux premières lettres de l'alphabet phénicien : *alef* (tête de bœuf), *bet* (maison ou tente). C'est en effet aux Phéniciens qu'on attribue l'invention de l'alphabet en tant que système d'écriture purement phonétique, même s'ils ont emprunté les formes de certaines lettres au fonds commun des écritures du monde oriental ou égéen (la tête de bœuf est au nombre des pictogrammes du plus ancien sumérien et du crétois). La nouveauté du système phénicien était d'éliminer les idéogrammes que d'autres écritures (suméro-akkadienne, égyptienne, hittite, crétoise) mêlaient aux rébus syllabiques. La nouveauté du système grec fut de franchir le mur de la syllabe en introduisant les voyelles dans l'alphabet. En Italie, les Étrusques adaptèrent l'alphabet grec à leur langue non indo-européenne ; les Latins l'empruntèrent à leur tour, probablement par l'intermédiaire étrusque, et plus tard l'enrichirent par un recours plus direct au grec. Ainsi se trouva constitué, vers le Ier s., l'alphabet de 23 lettres qui devait servir à la première notation du français :

a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u x y z.

L'écriture du latin était fixée pour toujours, quelques modifications que dût en subir par la suite la prononciation : un *m* final, que les Latins mêmes ne prononçaient plus (ex. : *regem*), continua d'être écrit. Il y eut du nouveau quand l'alphabet fut appliqué à une langue nouvelle, le français, à partir du IXe s. La *lingua romana* dut alors s'arracher au latin, et l'on put lire dans les *Serments de Strasbourg* (842) un mot comme *nostro,* où l'*-m* du latin *nostrum* était enfin supprimé. Cela n'alla pas sans des flottements. Comme l'usage s'était depuis longtemps établi de prononcer [o] au lieu de [u] l'*ŭ* des mots latins, les lettres *u* et *o* figuraient tour à tour, dans ce même texte, le son [o] : *pro, om, amur* (= amor), *dunat* (= doneθ) ; mais l'*u* y notait, à l'exclusion de toute autre lettre, le son [y], inconnu du latin, qu'avait pris au VIIIe s. l'ō latin accentué : *cadhuna* (de *cata unam*), *nul* (de *nullum*). L'e central (qui donnera plus tard l'« *e* muet »), étant un phonème inconnu des Latins, y était noté par *o* dans *nostro* pour rappeler *nostrum,* par *a* dans *dunat* pour rappeler *donat,* et par *e* dans *fradre* pour rappeler *fratrem.* Le *c,* prononcé [ts] devant *e* et *i,* était écrit *c* dans *cist* (lat. *ecce istum,* franç. moderne *cet*), mais *z* dans *fazet* (lat. *faciat,* franç. moderne *fasse*).

Un effort plus grand d'appropriation s'observe dans la *Cantilène de sainte Eu-*

lalie (v. 881) ; l'*e* domine dans la notation d'*e* central : *kose, figure, voldrent* ; des diphtongues inconnues du latin apparaissent : *ciel, chief, buona, bellezour* ; le *c* suivi d'*e* ou *i*, prononcé [ts], est écrit *c* dans *cels, pulcella,* mais *cz* dans *czo* (lat. *ecce hoc), tc* dans *manatce* (lat. *minacia)* ; prononcé [dz] entre voyelles, il est écrit *z* dans *domnizelle* (lat. *dominicella*). L'alphabet ne tarda pas à s'accroître d'une lettre, d'origine germanique, le **W,** qu'on lit dans *wigre,* « dard », dès *la Chanson de Roland,* et dans beaucoup de mots des dialectes picard, normand, wallon et lorrain, doublant des mots français où le même son initial avait été exprimé, à l'époque romane, par le groupe *gu,* prononcé [gw], ensuite [g] : *wage* (franç. *gage), waires* (franç. *guère), walfre* (franç. *gaufre),* etc. De copieux emprunts, faits par le français même à l'anglais à partir du XVIIe s., ne parviendront pas à intégrer vraiment au système du français cette lettre, dont le signifié phonétique, lié à des mots étrangers, n'est pas reconnu dans des mots comme *ouest* [wɛst], *loi* [lwɑ].

Il faut mentionner avec éloge les écrivains des chansons de geste, copistes des écoles de jongleurs sensibles à toutes les qualités du timbre. Les manuscrits d'œuvres poétiques de la seconde moitié du XIIe s. et du début du XIIIe offrent une orthographe dont l'adéquation à la langue n'a jamais été égalée. Ceux des poèmes de Chrétien de Troyes, œuvre principalement du scribe Guiot, « nous représentent dans l'écriture ce que les poèmes de Chrétien sont dans l'histoire de la littérature et de la langue ; ils ont quelque chose d'élégant et de simple, de concis et en même temps de clair, de fini et cependant de naturel » (G. Paris). Plus attaché au principe phonétique qu'à la tradition latine, Guiot n'hésitait pas à remplacer la diphtongue *ai,* rappelant un *a* latin, par des graphes plus conformes à sa prononciation : *ei* (ex. : *leissent,* lat. *laxant,* franç. moderne *laissent), e* (ex. : *fet,* lat. *facit,* franç. moderne *fait)* ; il remplaçait *en* par *an* pour noter uniformément la voyelle [ɑ̃], même issue de *en* ou *in* latins, comme dans *antandre* (lat. *intendere,* franç. moderne *entendre*). La plupart des consonnes amuïes, que les plus anciens textes marquaient encore par respect du latin (*Serments : adiudha,* à côté d'*aiudha* ; *Sainte Eulalie : corps),* étaient supprimées, à l'exception de l'*s* devant une consonne, conservé pour noter le timbre de la voyelle modifié par sa disparition. Les lettres doubles latines, conservées dans les *Serments (commun)* et dans *Sainte Eulalie (elle, celle*), étaient simplifiées *(comun, ele, cele)* conformément à la prononciation.

On se trouve donc, devant ces textes, dans les meilleures conditions pour apprécier les problèmes véritables que posait l'adéquation au français de l'alphabet latin, que ces scribes n'imaginaient pas de modifier. Nous allons les passer en revue, sans suivre ici en détail les solutions qui y furent apportées pendant toute l'histoire du français : ces questions, qui concernent l'orthographe autant que l'alphabet, seront développées à propos de certaines des lettres qu'elles concernent, à leur ordre alphabétique — comme il se doit.

• Le latin classique ne connaissait qu'un timbre de **A,** de **E,**de **O.** La diversité des timbres de ces voyelles en français posa au Moyen Âge les mêmes problèmes que de nos jours (v. plus haut), mais la notation précise s'en imposait d'autant moins que les dialectes en concurrence étaient plus nombreux et variés ; la solution des **accents** (v. ce mot) ne fut trouvée qu'au XVIe s.

• Le latin ignorait les **voyelles nasalisées.** Pour des raisons systématiques, que nous avons expliquées plus haut, l'alphabet put se passer de noter la nasalisation, à condition que l'on conservât la lettre *n* ou *m* rappelant la consonne nasale amuïe : *flan, flam-be.* (V. NASALISATION.)

• Les lettres **I** et **U** marquaient en latin deux voyelles : [i], conservé en français dans *vie,* et [u], que nous prononçons dans *boule.* Elles y marquaient aussi l'emploi consonantique de ces phonèmes, comme dans *Iouis* (génitif du nom de Jupiter), où *i* note yod, et *u* la consonne que le germanique notera plus tard *w* (deux fois *v* ; v. plus haut) ; mais ces consonnes se transformèrent à l'époque romane et devinrent en français [dʒ], puis [ʒ], comme dans *joug,* et [v], comme dans *vin.* Il faudra attendre la Renaissance pour que deux variantes de *i* et de *u,* le **J** et le **V,** soient affectées à la notation de ces consonnes, portant à 26 le nombre des lettres de l'alphabet. (Voir I et U.)

• Les lettres latines **B, D, F, M, P, R** ont toujours convenablement noté les consonnes [b], [d], [f], [m], [p], [r].

• Les lettres **C** et **G** notaient en latin les consonnes [k] et [g] en toute position. Elles remplissent bien ce rôle dans des mots comme *car, cor, cure, gare, goût, aigu.* Mais l'évolution phonétique a modifié ces consonnes devant [a], [e] et [i], conduisant aux phonèmes [ʃ], comme dans *chat,* [s], comme dans *cent,* et [ʒ], comme dans *jambe* et *gent* ; le premier et le dernier de ces phonèmes n'existaient pas en latin. (Voir C et G.)

• L'**H** avait cessé dès le latin d'être prononcé, si ce n'est par des lettrés dans les mots empruntés au grec. Il avait été employé comme lettre auxiliaire à la notation des occlusives aspirées sourdes du grec, inconnues du latin (*ph* dans *philosophia, th* dans *theatrum, ch* dans *chorus),* sans inconvénient puisqu'il ne figurait pas ailleurs après une consonne. Il eut en français un emploi analogue pour noter la fricative sourde de *chat,* mais reprit isolément sa valeur plus ancienne de « souffle-phonème » dans les mots empruntés au germanique, comme *heaume* (allem. *Helm,* casque) ; parallèlement, il eut, comme en latin, une existence purement graphique dans les mots comme *homme,* où il rappelle un *h* latin, *histoire,* où il rappelle, après le latin, une aspiration grecque, *huile,* où il marque seulement la nature vocalique de l'*u.* (Voir H.)

• En latin, la lettre **K,** remplacée dans ses emplois par *c,* n'était employée que dans des abréviations et dans quelques mots comme *kalendae* (ou *calendae*). L'ancien français l'employa assez souvent au lieu de *qu,* dans des mots comme *ki (= qui),* où l'élément labial avait disparu ; mais la tradition fut plus forte, et la fortune du *k* très modeste, pratiquement limitée à des mots d'emprunt comme *képi* (allem. *Käppi), kermesse* (flam. *kerkmisse*).

• Les lettres **L** et **N** continuèrent en français à noter les consonnes [l] et [n] qu'elles notaient en latin : *lit* (lat. *lectum), nuit* (lat. *noctem*). Mais dès le latin vulgaire étaient apparues des variantes « mouillées » de [l] et de [n] devant yod, dans les mots comme **palya* (lat. class. *palea,* franç. moderne *paille), filia* (franç. moderne *fille), *vinya* (lat. class. *vinea,* franç. moderne *vigne.* En français, où ces phonèmes nouveaux entraient dans des oppositions avec [l] *(vaillant/valant ; fille / file*) et [n] (*peignant/peinant*), on recourut pour les noter à des graphies complexes. Pour *l* mouillé, des mots comme *fille* (de *filia)* sont à l'origine de la graphie *ill,* claire dans *paille,* mais ambiguë dans les mots comme *fille,* confondus graphiquement avec les mots comme *ville* ; l'*l* mouillé ayant fait place à yod dans le français commun dès le XVIIe s., la séquence *ill* est aujourd'hui un des graphes du son yod. Pour *n* mouillé, des mots comme *agneau* (de *agnellus)* ont donné la graphie *gn,* qui, étendue à *vigne,* a donné le modèle *ign* (corrompu en *ing, ingn)* : d'où des doublets comme *montagne* et *montaigne,* prononcés également [ɑ̃ɲ], puis [aɲ], dont le premier était clair et le second ambigu, du fait que les graphes *ai* et *ei* étaient souvent équivalents et que le phonème [ɛ] existait devant [ɲ] dans les mots comme *daigne* ou *deigne* (lat. *dignat),* et même dialectalement dans les mots comme *montagne* ; la graphie *gn* l'a emporté, et note seule aujourd'hui le phonème [ɲ], d'ailleurs en voie d'être remplacé par [nj] : la majorité des Fran-

çais prononcent *(accom)pagner* comme *panier.*

• La lettre **Q** est le koppa phénicien, qui, faute de correspondant phonique dans leur langue, avait été conservé par les Grecs comme chiffre ; les Latins l'avaient repris avec la valeur du [kw] initial de *qui(s),* en le doublant d'un *u* qui notait l'élément labial par redondance. En français, cet élément labial cessa d'être prononcé, et la graphie fuit simplifiée en *c* dans des mots comme *car, com, comme,* mais se conserva par tradition dans *qui, que, quand, quel,* etc., malgré l'essai du *k* mentionné plus haut.

• La lettre **S** notait en latin, comme en grec, la sifflante sourde [S] : *rosa* (prononcé *rossa*). En position intervocalique, où toutes les sourdes latines ont été sonorisées, l' [s] latin est devenu [z] : *rose, chose* (lat. *causa*). La tradition y a maintenu la graphie *s,* ce qui n'aurait pas d'inconvénient si *s* était toujours prononcé [z] entre voyelles et [s] ailleurs. Or, des mots composés ont été formés, à date plus récente, où un *s,* initial du second élément, a gardé entre voyelles sa prononciation : *antiseptique, contresens, entresol, parasol, préséance,* etc. Parfois, l'*s* y a été doublé pour parer l'ambiguïté (*dessous, dessus, ressentir, ressource,* etc.), à l'imitation des mots où *-ss-* intervocalique marquait étymologiquement le son [s] : *graisse* (lat. **crassia), poisson* (lat. **piscionem), angoisse* (lat. *angustia*). Quant à l'*s* devant une consonne, il s'amuït du XIe au XIIe s., mais fut conservé longtemps comme lettre auxiliaire, pour marquer l'allongement ou l'altération de la voyelle qui le précédait. (V. ACCENT.)

• Le **T** français note [t] comme en latin : *tard* (lat. *tarde), toi* (lat. *te*). Mais, dans des mots comme *inertie, nation,* [t] s'est « assibilé », c'est-à-dire a pris un son sifflant, s'est changé en [s] ; ce sont des mots demi-savants, qui, à l'époque romane, se sont prononcés normalement **inertsya, *natsyone,* mais auxquels la réforme carolingienne de la prononciation latine a restitué un *i* voyelle, d'où **inertsia, *natsione,* et en français [inɛrsi], [nasiɔ̃]. Une ambiguïté résulte de cette valeur sifflante du *t* devant *i,* parce qu'elle ne se retrouve pas dans certains mots d'origine différente : comparer *des portions,* en franç. moderne [-sjɔ̃], et *nous portions* [-tjɔ̃]. Comme dans le cas du mot *couvent* (v. plus haut), le facteur grammatical intervient dans l'interprétation phonique de telles graphies. La nature des mots selon leur place et leur entourage dans la phrase guide alors le lecteur d'un texte français, comme elle guidait les Phéniciens, comme elle guide encore les Arabes dans la restitution des voyelles, que leur écriture ne marque pas.

• Le latin avait noté le phonème double [ks] par **X,** lettre qui avait cette valeur en grec occidental (au lieu de Ξ en grec oriental). En bas latin, cet *x,* réduit à [s] dans la prononciation, était souvent remplacé par *s : ausilium (= auxilium).* La réforme de Charlemagne ne le rétablit guère qu'en écriture ; les plus anciens textes français l'emploient en alternance avec *ss : Alexandre* ou *Alessandre, Alexis* ou *Alessis.* (Certains noms de villes comme *Bruxelles, Auxerre,* qu'il faut prononcer avec [s], maintiennent une graphie ancienne avec *x.*) Dans la seconde moitié du XIIe s., certains scribes employèrent *x* à la place de *us (Diex = Dieus, chevax = chevaus,* etc.), pour des raisons qu'André Beaulieux paraît avoir élucidées (voir X). Comme la valeur d'un simple *s* [s] se conservait ailleurs, d'autres scribes ont contaminé les deux graphies, écrivant *-ux* à la place de *-x* ou *-us.* La fortune de cette aberration appartient à l'histoire de la morphologie. (V. PLURIEL.)

• L'**Y** avait été emprunté par les Latins lettrés au grec, où il notait le phonème [y] (cf. français *tu),* étranger au latin. Quand, en grec même, la prononciation de l'« upsilon » passa de [y] à [i], les Latins tinrent l'y pour un *i* dans les mots empruntés et lui donnèrent le nom d'« *i* grec », que le français conserve. C'est donc avec le son [i] que cette lettre passa en français, et l'usage de l'y se développa au XIIIe s. quand on y vit le moyen d'éviter les confusions qu'entraînait fatalement, dans l'écriture gothique, le voisinage d'un *i* avec *m, n, u (= u* ou *v*). Mais, surtout, l'y acquit la fonction de distinguer le yod du [ʒ], confondu graphiquement avec [i] : *yeux* (plur. de *œil*), écrit avec *y,* ne pouvait plus être confondu avec *jeux,* écrit *ieux.* Malheureusement, l'y conserva simultanément ses autres fonctions, et fut concurrencé dans la notation du yod par d'autres procédés : *i* dans *chantions, ï* dans *aïeux, ill* (ancien *l* mouillé) dans *fille.* (Voir Y.)

• Le **Z,** comme l'y, avait été emprunté par les lettrés latins en même temps que les mots grecs où il notait un phonème [dz], puis [z], inconnu du latin ; ces deux valeurs, conservées dans les langues romanes, expliquent son emploi, dans la *Cantilène de sainte Eulalie,* à l'intervocalique (*domnizelle*) et en fin de mot, où il note le diphonème assourdi [ts] : *paramenz.* Régulièrement employé en fin de mot pour noter [ts], réduit à [s] dès le XIIe s. et bientôt amuï, sauf à la pause, *z* fut longtemps maintenu, même après l'invention de l'accent aigu, comme marque du timbre fermé de l'*e* des pluriels comme *bontez.* (V. ACCENT.)

alphabétique [alfabetik] adj. (de *alphabet ;* XVe s., G. Tardif). **1.** Qui est propre à l'alphabet ; qui suit l'ordre de l'alphabet : *J'ai compris la méthode de l'autodidacte : il s'instruit dans l'ordre alphabétique* (Sartre). *Une table alphabétique des matières. Un classement alphabétique.* || **2.** *Écriture alphabétique,* celle qui note les phonèmes isolés par des signes graphiques, comme le français.

alphabétiquement [alfabetikmɑ̃] adv. (de *alphabétique ;* 1655, Lancelot). Selon l'ordre alphabétique : *Des mots classés alphabétiquement.*

alphabétisation [alfabetizasjɔ̃] n. f. (de *alphabétiser ;* 1959, Larousse). Enseignement de la lecture et de l'écriture à des personnes constituant des couches sociales ou des populations demeurées analphabètes.

alphabétiser [alfabetize] v. tr. (de *alphabet ;* 1959, Larousse). *Alphabétiser des couches sociales, des peuplades,* etc., apprendre à lire et à écrire aux personnes qui les composent.

alphabétisme [alfabetism] n. m. (de *alphabet ;* 1877, Littré). Système d'écriture qui repose sur un alphabet, par opposition aux systèmes idéographiques ou syllabiques.

alphonse [alfɔ̃s] n. m. (n. pr. pris dans un sens particulier ; fin du XIXe s.). *Arg.* et *vx.* Homme vivant aux dépens d'une femme galante : *Allons, il est temps de partir, aussi bien les alphonses rappliquent de toutes parts* (Huysmans).

alphonsines [alfɔ̃sin] adj. f. pl. (de *Alphonse X le Sage*). *Tables Alphonsines,* tables astronomiques, dressées au XIIIe s. par ordre d'Alphonse X, roi de Castille.

alpicole [alpikɔl] adj. (de *Alpes* et du lat. *colere,* habiter ; 1863, Littré). Qui croît dans les Alpes : *Une plante alpicole.*

alpiculteur [alpikyltœr] n. m. (de *alpiculture ;* 1928, Larousse). Personne qui pratique l'alpiculture.

alpiculture [alpikyltyr] n. f. (de *Alpes* et de *culture ;* 1928, Larousse). Nom donné à la culture de haute altitude (surtout dans la Suisse romande).

alpin, e [alpɛ̃, -in] adj. (lat. *alpinus,* de *Alpes ;* XVIe s. ; rare av. 1796, H. de Saussure). **1.** Qui est originaire des Alpes, qui vit dans les Alpes : *Les montagnards alpins.* || *Plantes alpines,* celles qui appartiennent à la région supérieure des Alpes, c'est-à-dire située au-dessus de 1 800 m. || **2.** Qui appartient aux Alpes : *Les départements alpins. Les routes alpines.* || *Système alpin,* ensemble montagneux formé par les grands soulèvements qui ont accompagné l'ère tertiaire. || **3.** Qui s'intéresse aux Alpes, et, *par extens.,* à la montagne, en tant que centre d'excursions et lieu où se pratique l'alpinisme : *Club alpin.* || **4.** Spécialem. *Chasseur alpin* et, substantiv., *un alpin,*

soldat spécialisé dans les opérations en montagne.

alpinisme [alpinism] n. m. (de *alpin* ; 1888, Larousse). Sport qui consiste à faire des ascensions en montagne : *Je n'aime point l'alpinisme, mais* [...] *tout sentier qui grimpe m'aspire, et je monte comme l'eau descend* (Gide).

alpiniste [alpinist] n. (de *alpin* ; 1888, Larousse). Personne qui pratique l'alpinisme : *Sous les yeux de l'alpiniste* [...], *des crevasses se fendaient* (Daudet).

alpiste [alpist] n. m. (esp. *alpista,* blé des Canaries, d'origine incertaine ; 1617, Hierosme Victor). Graminée dont les graines servent à nourrir les oiseaux.

alquifoux [alkifu] n. m. (corruption de l'ar. *al-kuhl,* devenu *alcofol, alkifol,* d'où *alquifoux ;* 1723, Savary des Bruslons). Sulfure de plomb, ou galène, utilisé pour le vernissage des poteries.

alsacien, enne [alzasjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Alsace ;* XVIII^e s.). Relatif à l'Alsace ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **alsacien** n. m. Ensemble des parlers germaniques de l'Alsace.

alsine [alsin] n. f. (lat. *alsine,* du gr. *alsos,* bois ; 1548, Guéroult). Ancien nom de la plante appelée aussi *morgeline* ou *mouron des petits oiseaux.*

altérabilité [alterabilite] n. f. (de altérable ; milieu du XIX^e s.). Caractère de ce qui peut être altéré, dénaturé : *La grande altérabilité de ce produit empêche de le conserver longtemps.*

● CONTR. : *inaltérabilité.*

altérable [alterabl] adj. (de *altérer ;* 1361, Oresme). Qui peut être altéré, modifié (au pr. et au fig.) ; qui peut s'altérer : *Une denrée altérable. Nous voyons à peu près de quel idéal il faut nous rapprocher, mais que cet idéal est encore altérable et trompeur !* (Maeterlinck).

● SYN. : *corruptible, fragile, périssable.* — CONTR. : *inaltérable, incorruptible.*

altérant, e [alterɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *altérer ;* XVI^e s., Thevet). Qui provoque la soif : *Une nourriture altérante.*

altérateur, trice [alteratœr, -tris] n. (de *altérer ;* XVIII^e s., Buffon). Personne qui altère, qui falsifie.

altération [alterasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *alteratio ;* XIII^e s., « changement » en général, jusqu'au XVI^e s., puis « changement de bien en mal »). **1.** Changement de bien en mal de la nature d'une chose concrète : *Altération des couleurs.* || **2.** *Fig.* Dégradation de la santé, d'un sentiment, des relations entre les personnes, etc. : *L'altération du goût. L'amour véritable n'est sujet à aucune altération appréciable dans la durée* (Breton). || Dégradation d'une situation, d'un état de choses : *L'opinion à la mode que maintenant « les temps avaient changé »* [...], *le constat précis d'une altération dans l'ordre des choses* (Gracq). || **3.** Modification voulue, provoquée d'une chose, falsification : *L'altération des monnaies. L'altération de liquides ou de marchandises. L'altération d'un texte.* || **4.** Modification du visage ou de la voix sous l'influence d'un sentiment, d'une émotion : *À mesure qu'il approcha de moi, je fus frappé de l'altération de son visage : ses joues étaient dévalées et livides, ses yeux âpres, son teint pâli et brouillé, son air sombre et terrible* (Chateaubriand). *Jacqueline regarda son neveu et fut frappée de l'altération de ce visage* (Balzac). *Il se tut, saisi par l'extraordinaire altération des traits de M^me A.* (Bernanos). || **5.** En musique, signe placé à gauche d'une note pour en modifier la hauteur sans en changer le nom : *Le dièse est une altération.*

● SYN. : **1** *dégradation, dénaturation, détérioration ;* **2** *délabrement ;* **3** *adultération ;* **4** *bouleversement, décomposition, trouble.* — CONTR. : **1** *amélioration, conservation, restauration ;* **2** *amélioration ;* **4** *impassibilité, indifférence.*

● REM. Le sens premier de « changement d'état » en général est encore vivant dans les sciences physiques : *L'altération d'un corps chimique.*

altercation [altɛrkasjɔ̃] n. f. (lat. *altercatio,* querelle ; 1289, Du Cange ; d'abord jurid., au sens de « désaccord, débat » ; emploi moderne, XVI^e s.). Échange brusque, généralement bref et sans conséquence, de propos violents : *Derrière le rideau* [...], *un bruit de dispute monta* [...], *puis tout se tut, soudainement. L'altercation se poursuivit à voix basse* (Alain-Fournier).

● SYN. : *attrapage* (fam.), *discussion, dispute, prise de bec* (fam.).

● REM. On trouve encore au XVII^e s. la vieille forme *altercas* (1523) ou *altercat,* n. m. : *Cet altercas | Mit en combustion la salle et la cuisine* (La Fontaine).

altéré, e [altere] adj. (part. passé de *altérer*).

I. Changé de bien en mal, et en particulier défait par l'émotion : *L'écriture de M^me la duchesse de Cumberland était si altérée que j'eus quelque peine à la reconnaître* (Chateaubriand). *Il reprit d'une voix altérée : « Eh bien, voilà. C'est fini ; la fête est finie »* (Alain-Fournier).

II. 1. Assoiffé : *La bande altérée hurlait : « De l'eau ! De l'eau ! »* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui se montre avide de : *Tigre altéré de sang qui me défends les larmes* (Corneille). *Être altéré de vengeance.*

alter ego [altɛrego] n. m. (expression lat. employée par Cicéron et signif. « un second moi-même » [*alter,* autre, et *ego,* moi] ; 1845, Bescherelle). **1.** Titre donné autrefois, en Espagne, à une personne chargée de remplacer la personne souveraine. || **2.** *Fam.* Personne à qui une autre personne accorde toute sa confiance et qui, le cas échéant, peut remplir le même rôle qu'elle-même : *Le directeur est absent, mais son alter ego peut vous recevoir. La mauvaise impression que les révélations de son alter ego avaient dû produire* (Proust).

● SYN. : **2** *bras droit.*

altérer [altere] v. tr. (bas lat. *alterare,* changer, empirer, de *alter,* autre ; 1361, Oresme ; le sens « exciter la soif » dérive du sens anc. « exciter, irriter », XVI^e s.). [Conj. **5.**]

I. 1. *Vx.* Apporter un changement quelconque, en bien ou en mal : *L'observation de ce qui a succédé au romantisme, qui est venu l'altérer, lui apporter des corrections et des contradictions, et enfin se substituer à lui* (Valéry). || Spécialem. *Altérer une note,* en musique, modifier une note en l'élevant ou en l'abaissant d'un demi-ton. || **2.** Produire la détérioration de : *La chaleur altère le vin ;* et au fig. : : *Vous êtes continuellement fourrée dans votre cuisine, ce qui doit finir par altérer votre tempérament* (Flaubert). *Une amitié que rien n'a jamais altérée.* || **3.** Modifier plus ou moins volontairement, falsifier : *Altérer la vérité. Altérer une monnaie.* || **4.** Se dit d'une émotion qui modifie le comportement, l'expression de quelqu'un : *La peur altérait le timbre de sa voix. Un visage altéré par l'angoisse.* || **5.** *Class.* Provoquer la colère de quelqu'un, l'irriter : *Quel sujet inconnu vous trouble et vous altère ?* (Boileau).

II. Exciter la soif : *Cette promenade m'a altéré ;* et au fig. : : *Cette soif des saintes lettres qui m'avait altéré dès l'enfance, me porta sur la dispersion des cloîtres* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **I, 1** *changer, modifier ;* **2** *abîmer* (fam.), *affecter, avarier, détériorer, endommager, gâter ;* **3** *adultérer, défigurer, déguiser, dénaturer, falsifier, fausser, maquiller, truquer ;* **4** *bouleverser, décomposer, défaire, défigurer.* || **II** *assoiffer.* — CONTR. : **I, 1** et **2** *conserver, restaurer.* || **II** *désaltérer.*

◆ **s'altérer** v. pr. Subir une détérioration, se dénaturer : *L'outillage et le matériel s'altéraient* (Zola). *La langue originale, partout,* [...] *s'est notablement altérée* (Mérimée).

altérité [alterite] n. f. (lat. *alteritas ;* XIII^e s., au sens de « changement » ; XVII^e s., au sens philos.). Caractère de ce qui est autre (langue philosophique) : *La séité ou le soi, la quiddité ou le ce, l'identité, la diversité ou l'altérité* (Diderot). *Et il allait haletant, dément de compassion, ne pensant qu'à cette femme, ne sentant que par elle, se substituant à elle, dans un vrai état d'altruisme, d'altération du moi, d'altérité du moi* (Benda).

● CONTR. : *identité.*

alternance [altɛrnɑ̃s] n. f. (de *alterner ;* 1845, Bescherelle). **1.** Action d'alterner ; état qui en résulte : *L'alternance des cultures. L'alternance des saisons. Nous nous trouvons alors partagés entre des sentiments naissants dont l'alternance et le contraste sont bien remarquables* (Valéry). || *Jouer en alternance deux pièces,* se dit d'un théâtre qui a l'une et l'autre à son programme et les joue successivement pendant des périodes variables. || **2.** *Spécialem.* Demi-période d'un courant alternatif. || **3.** En linguistique, variation subie par un phonème, ou un groupe de phonèmes, au cours de l'évolution d'une langue, au point de vue morphologique.

• SYN. : **1** *périodicité, rythme, succession.*

• REM. On a dit aussi *alternation : Ses vers se façonnent et s'harmonisent sur la succession et sur l'alternation des ondes par le rythme* (Lamartine).

alternant, e [altɛrnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *alterner ;* 1519, G. Michel). **1.** Qui alterne : *Cultures alternantes.* || **2.** Spécialem. *Pouls alternant,* pouls dont les battements sont tantôt normaux, tantôt faibles.

alternat [altɛrna] n. m. (de *alterner ;* 1797, Gattel). Ordre dans lequel des choses différentes se succèdent périodiquement : *L'alternat des cultures.*

• SYN. : *assolement, rotation.*

alternateur [altɛrnatœr] n. m. (de *alternatif ;* 1922, Larousse). Générateur de courant électrique alternatif, entraîné mécaniquement.

alternatif, ive [altɛrnatif, -iv] adj. (de *alterner ;* fin du XIIIe s., R. de Presles). **1.** Se dit de choses, généralement opposées, qui se répètent ou se succèdent régulièrement : *Sous nos pieds, un pavé alternatif de marbre blanc et noir* (Hugo). *Offensives et défensives se succèdent pour chaque camp, comme selon un roulement régulier ; c'est un échange alternatif des rôles* (Valéry). || **2.** Qui laisse le choix entre deux possibilités dont l'une exclut l'autre : *Une conjonction alternative. Une obligation alternative.* || **3.** *Courant alternatif,* courant électrique qui change périodiquement de sens. || *Mouvement alternatif,* mouvement qui a lieu tantôt dans un sens, tantôt dans le sens contraire.

• SYN. : **1** *périodique, rythmique, successif.* — CONTR. : **1** *concomitant, continu, simultané, synchrone.*

alternation n. f. V. ALTERNANCE.

1. alternative [altɛrnativ] n. f. (de *alternatif ;* début du XVe s. en droit ecclés. ; sens moderne, XVIIe s.). **1.** Succession de deux choses opposées qui reviennent tour à tour : *Cette alternative de doute et de foi a fait longtemps de ma vie un mélange de désespoir et d'ineffables délices* (Chateaubriand). *La France, blessée à mort, traîne dans des alternatives de fureur et d'abattement un reste misérable de vie* (France). *Tout enfermait les esprits directeurs des armées opposées dans les mêmes alternatives d'impulsions et d'objections, d'essais et de renoncements* (Valéry). || **2.** Option qui s'offre entre deux choses opposées : *Vaincre ou mourir, comme dit la Politique, telle était l'alternative que m'imposait la destinée !* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *alternance ;* **2** *dilemme.*

• REM. Ce mot est parfois employé pour désigner non pas l'ensemble des deux partis entre lesquels on doit choisir, mais l'un ou l'autre de ces partis : *Choisir entre deux alternatives.* C'est un emploi qu'on évite dans la langue surveillée.

2. alternative [altɛrnativ] n. f. (esp. *alternativa ;* 1922, Larousse). Investiture solennelle conférée à un torero pour l'élever au rang de matador.

alternativement [altɛrnativmɑ̃] adv. (de *alternatif ;* 1355, Bersuire). Tour à tour, l'un après l'autre : *Les autres* [pies] *continuaient de piailler éperdument en levant alternativement les pattes* (Pergaud).

alterne [altɛrn] adj. (lat. *alternus,* alternatif ; 1509, O. de Saint-Gelays). **1.** *Angles alternes internes,* en géomérie, angles situés entre deux droites et de part et d'autre d'une sécante à ces deux droites. || *Angles alternes externes,* angles situés en dehors de deux droites et de part et d'autre d'une sécante à ces deux droites : *Quand deux droites parallèles sont coupées par une sécante, les angles alternes internes sont égaux entre eux, les angles alternes externes le sont aussi.* || **2.** *Feuilles, fleurs alternes,* en botanique, feuilles, fleurs disposées de chaque côté de la tige, mais non en face les unes des autres.

alterné, e [altɛrne] adj. (part. passé de *alterner*). Se dit de choses qui se succèdent, se répondent en s'opposant : *Des damiers dont les cases alternées seraient les unes vides et les autres pleines* (Huysmans). *Brigitte écoutait derrière la porte deux voix alternées, celle de la jeune fille* [...] *et l'autre, virile* (Mauriac).

alterner [altɛrne] v. intr. (lat. *alternare ;* XIIIe s., *Dict. général*). En parlant de deux ou de plusieurs choses, se succéder avec plus ou moins de régularité et en formant opposition ou contraste : *Le désavantage de ces récréations alternant avec le travail était de transformer pour moi toute l'année en fausses vacances* (Radiguet). *On entend nettement s'élever une voix d'homme et une voix de femme qui se lancent des défis, se répondent, alternent* (Cendrars).

• SYN. : *se relayer, se remplacer.*

◆ v. tr. Faire se succéder à tour de rôle ou de façon variée : *Alterner l'effort et le repos. Alterner les distractions.* || *Spécialem.* En agriculture, faire venir l'une après l'autre, à tour de rôle, deux ou plusieurs cultures différentes : *Alterner le blé et le fourrage.*

altesse [altɛs] n. f. (ital. *altezza* ou esp. *alteza,* dér. de *alto,* haut ; début du XVIe s., au sens de « élévation » ; 1560, Ronsard). **1.** Titre d'honneur donné aux princes et aux princesses du sang : *Altesse ! il eût fallu, pour compléter le tour, | Dénicher la colombe en tuant le vautour* (Hugo). *Ce titre d'Altesse* [...] *ne produisit pas la moindre impression sur l'officier de chasseurs* (Daudet). || *Altesse royale* ou *impériale,* titre donné à tous les princes issus en ligne directe d'un roi ou d'un empereur. || *Altesse sérénissime,* titre d'honneur réservé aux princes du sang dans les branches collatérales. || Vx et fam. *Traiter quelqu'un d'altesse, donner de l'altesse à quelqu'un,* le flatter par des titres d'honneur, vrais ou imaginaires. || **2.** Personne qui porte ce titre : *Je vais au palais d'une altesse, | Et j'achète un habit de cour* (Béranger). *Et tout ça pour des altesses | Qui, vous à peine enterrés, | Se feront des politesses | Pendant que vous pourrirez* (Hugo).

• REM. *Son Altesse, Son Altesse royale, Son Altesse sérénissime* ont pour abréviations S.A., S.A.R., S.A.S.

althæa [altea] ou **althée** [alte] n. f. (lat. *althaea ;* XVIe s., sous les formes *althaea* et *althée*). Nom scientifique des plantes du genre *guimauve.*

altier, ère [altje, -ɛr] adj. (ital. *altiero,* de *alto,* fier, orgueilleux ; 1578, A. d'Aubigné). **1.** *Class.* Haut, élevé : *Je vois les altières futaies* (Racine). *Le dôme altier du Temple* (Guérin). || **2.** Qui a, qui manifeste un noble orgueil : *Une race altière. L'honnête homme* [...] *| Relève plus altiers son front et son langage, | Brillant d'un généreux orgueil* (Chénier). *La blessure est l'altière faveur | Que fait la guerre au brave illustre, au pieux sauveur* (Hugo). || **3.** Qui est le signe d'un orgueil exagéré : *Point d'altière dentelle ou de riche guipure, | Mais un simple mouchoir noué pudiquement* (Hugo). *Mais Pharaon, avec son courage altier que rien ne pouvait abattre* (Gautier).

• SYN. : **2** et **3** *arrogant, dédaigneux, fier, hautain, impérieux, orgueilleux.* — CONTR. : **2** et **3** *humble, modeste, simple.*

altièrement [altjɛrmɑ̃] adv. (de *altier ;* 1620, *Chronique bordelaise*). D'une manière altière (rare) : *Répondre altièrement.*

altimètre [altimɛtr] n. m. (du lat. *altus,* haut, et du gr. *metron,* mesure ; 1562, M. Scève). Appareil servant à mesurer l'altitude.

altimétrie [altimetri] n. f. (de *altimètre ;* 1690, Furetière). **1.** Mesure des altitudes. || **2.** En cartographie, ensemble des signes conventionnels (hachures, courbes de niveau, etc.) qui figurent le relief.

altise [altiz] n. f. (lat. zool. *haltica,* du gr. *haltikos,* sauteur ; début du XIXe s.). Insecte coléoptère sauteur, nuisible aux cultures potagères et à la vigne.

altiste [altist] n. (de *alto ;* 1960, Larousse). Personne qui joue de l'alto.

altitude [altityd] n. f. (lat. *altitudo,* hauteur, de *altus,* haut ; 1485, *Mystère du Viel Testament*). **1.** Élévation verticale d'un point au-dessus du niveau moyen de la mer : *Ce village est situé à neuf cents mètres d'altitude.* || **2.** Élévation au-dessus du sol : *Déjà le pilote* [...] *se débattait mal, perdait son altitude, s'enlisait peu à peu dans cette ombre* (Saint-Exupéry).

alto [alto] n. m. (mot ital. signif. « haut », repris pour désigner la partie haute du chant et la voix qui chante cette partie ; le nom de l'instrument est l'ellipse de *violon alto,* adaptation de l'ital. *viola alta ;* fin du XVIIIe s.). **1.** *Vx.* Syn. de CONTRALTO. || **2.** Instrument à cordes intermédiaire entre le violon et le violoncelle : *Un concert d'altos et de flûtes* (Gide).

• Pl. *des* ALTOS.

altocumulus [altokymylys] n. m. (du lat. *altus,* haut, et de *cumulus ;* fin du XIXe s.). Nuage formé de gros flocons, caractéristique du ciel pommelé et ne dépassant pas une altitude de 4 000 m.

altostratus [altostratys] n. m. (du lat. *altus,* haut, et de *stratus ;* fin du XIXe s.). Nuage gris foncé, qui recouvre le ciel comme un voile à une altitude de 3 000 à 4 000 m.

altruisme [altrɥism] n. m. (du lat. *alter,* autre ; mot créé en 1830 par A. Comte, d'après *autrui*). Sentiment qui nous pousse à subordonner notre propre intérêt à celui d'autrui : *Cette charité froide qu'on nomme l'altruisme* (France). *Chez l'homme, voyez-vous, le bon et le mauvais s'équilibrent, égoïsme d'une part, altruisme de l'autre* [...]. *Chez les sujets d'élite, plus d'altruisme que d'égoïsme* (Céline).

• SYN. : *bonté, charité, générosité, humanité, philanthropie.* — CONTR. : *égoïsme.*

altruiste [altrɥist] adj. (de *altruisme ;* 1863, Littré). **1.** Relatif à l'altruisme : *Des théories altruistes.* || **2.** Qui manifeste de l'altruisme : *Des sentiments altruistes.*

◆ adj. et n. Qui fait preuve d'altruisme : *La fourmi est incontestablement l'un des êtres les plus nobles* [...], *les plus altruistes que porte notre terre* (Maeterlinck).

• SYN. : *bon, charitable, généreux.* — CONTR. : *égocentrique, égoïste, égotiste.*

alucite [alysit] n. f. (bas lat. *alucita,* moucheron ; 1789, *Encycl. méthodique*). Papillon à ailes gris-jaune, voisin des teignes, et dont la chenille est nuisible aux céréales.

alude [alyd] n. f. (du provenç. *aluda,* lat. *aluta,* cuir tendre ; av. 1723, Veneroni, *Dict. franç-ital.*). Basane colorée, employée en reliure.

aludel [alydɛl] n. m. (mot esp., de l'ar. *al-utōl ;* 1557, *Dict. général*). Assemblage de pièces de poterie s'emboîtant pour former un tuyau, et qu'on employait autrefois pour la sublimation de certains corps : *Cet appareil sublimatoire a nom aludel* (France).

aluette [alɥɛt] n. f. (ancienn. *luette,* de *luet,* petit œil, du lat. *oculus ;* 1928, Larousse). Jeu de cartes pratiqué surtout par les marins, qui se joue avec 48 cartes portant des emblèmes particuliers.

alumelle [alymɛl] n. f. (de *lamelle,* avec agglutination de l'*a* de l'art. ; 1175, Chr. de Troyes, écrit *alemelle ; alumelle,* XIVe s.). *Vx.* Lame de couteau, d'épée.

aluminage n. m. V. ALUNAGE.

aluminaire [alyminɛr] adj. (de *alumine ;* 1863, Littré). Qui contient de l'alun.

aluminate [alyminat] n. m. (de *alumine ;* milieu du XIXe s.). Sel de l'hydroxyde d'aluminium.

alumine [alymin] n. f. (dér. savant du lat. *alumen, -inis,* alun ; 1782, Guyton de Morveau). Oxyde d'aluminium, qui, diversement coloré, constitue un certain nombre de pierres précieuses (rubis, saphir, etc.).

alumineux, euse [alyminø, -øz] adj. (lat. *aluminosus,* de *alumen, -inis,* alun ; 1490, G. de Chauliac, au sens de « qui contient de l'alun » ; au sens moderne, milieu du XIXe s.). Qui contient de l'alumine : *Terre alumineuse.*

aluminium [alyminjɔm] n. m. (formé par l'Anglais Davy, v. 1812, d'après le lat. *alumen, -inis,* alun). Métal blanc-gris, ductile et malléable, s'altérant peu à l'air : *L'aluminium est d'un usage très étendu, en raison de sa légèreté, notamment dans l'automobile et l'aéronautique.*

aluminothermie [alyminotɛrmi] n. f. (de *aluminium* et de *thermie ;* 1907, Larousse). Production de hautes températures par réaction d'aluminium en poudre sur divers oxydes métalliques : *L'aluminothermie est utilisée dans les bombes incendiaires.*

alumnat [alɔmna] n. m. (du lat. *alumnus,* disciple ; 1907, Larousse). Noviciat, dans certaines congrégations.

alun [alœ̃] n. m. (lat. *alumen, -inis ;* XIIe s.). Sulfate double de potassium et d'aluminium hydraté, doué de propriétés astringentes : *L'alun sert à fixer les teintures sur les étoffes.*

alunage [alynaʒ] n. m. (de *aluner ;* 1827, Acad.). Action d'aluner les étoffes que l'on veut teindre. (On dit aussi ALUMINAGE.)

alunation [alynasjɔ̃] n. f. (de *alun ;* 1863, Littré). Formation d'alun.

aluner [alyne] v. tr. (de *alun ;* 1534, Rabelais). Imprégner d'alun.

aluneux, euse [alynø, -øz] adj. (de *alun ;* XVe s., Godefroy). Qui contient de l'alun.

alunière [alynjɛr] n. f. (de *alun ;* 1702, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* écrit *alumière ;* 1794, *Actes du gouvernement révolutionnaire*). Mine, fabrique d'alun.

alunifère [alynifɛr] adj. (de *alun* et du lat. *ferre,* porter ; 1863, Littré). Se dit d'un terrain, d'une roche qui contient de l'alun : *Schiste alunifère.*

alunir [alynir] v. intr. (de *à* et de *Lune ;* début du XXe s.). Prendre contact avec la Lune : *La fusée a aluni.*

• REM. L'Académie s'est prononcée contre l'emploi de ce mot et de son dérivé ALUNISSAGE.

alunissage [alynisaʒ] n. m. (de *alunir ;* 1930, Esnault-Pelterie, *l'Astronautique*). Action d'alunir. (V. ALUNIR, Rem.)

alunite [alynit] n. f. (de *alun ;* 1824, Beudant). Minerai qui contient de l'alumine et du sulfate d'aluminium et de potassium.

alvéodental, e, aux ou **alvéo-dental, e, aux** [alveodɑ̃tal, -o] adj. et n. f. (de *alvéole* et de *dental ;* milieu du XXe s.). Se dit d'un phonème appartenant à la classe des dentales, émis avec la pointe de la langue appliquée contre les alvéoles supérieurs : *En français,* T *et* D *sont des alvéodentales.*

alvéolaire [alveɔlɛr] adj. (de *alvéole ;* 1751, *Encyclopédie*). **1.** Qui appartient aux alvéoles dentaires ou pulmonaires : *Nerfs alvéolaires.* || **2.** Se dit d'un phonème articulé au niveau des alvéoles dentaires.

alvéole [alveɔl] n. m. (lat. *alveolus,* dimin. de *alveus,* cavité de ruche ; 1519, G. Michel ; terme médic., 1541, J. Canappe). **1.** Chacune des cavités des rayons des ruches d'abeilles. || **2.** Cavité, case : *Il semblait que les verrous rentrassent d'eux-mêmes dans leurs alvéoles* (Hugo). *Des bruits confus s'échappaient de tous les alvéoles de cette termitière humaine* (Duhamel). || **3.** Chacune des cavités de l'os maxillaire dans lesquelles sont enchâssées les dents : *Les dents tremblèrent dans leurs alvéoles* (Balzac). || **4.** *Alvéoles pulmonaires,* culs-de-sac terminaux des subdivisions bronchiques, au niveau desquels s'effectuent les échanges respiratoires.

• REM. On a depuis longtemps tendance à employer ce mot au féminin : *Les mouches construisent tel nombre d'alvéoles plus grandes que les premières* (Buffon). *Toutes les alvéoles* (Cocteau).

alvéolé, e [alveɔle] adj. (de *alvéole ;* 1863, Littré). Composé d'alvéoles : *Ce pigeonnier alvéolé comme un dedans de ruche* (Huysmans).

alvéolite [alveɔlit] n. f. (de *alvéole ;* milieu du XX^e s.). Inflammation des alvéoles (dentaires ou pulmonaires).

alvin, e [alvɛ̃, -in] adj. (lat. *alvinus,* de *alvus,* ventre, intestin ; 1835, Acad.). Qui a rapport au ventre ou au bas-ventre. (Ne s'emploie guère que dans les expressions *flux alvin,* la diarrhée, et *déjection alvine, évacuation alvine,* les matières fécales.)

alysse [alis] n. f., **alysson** [alisɔ̃] ou **alyssum** [alisɔm] n. m. (lat. *alysson,* gr. *alusson,* de *a* priv. et de *lussa,* rage, les Anciens croyant que cette plante guérissait de la rage ; *alysson,* 1542, Du Pinet ; *alyssum,* 1546, Rabelais ; *alysse,* 1583, J. Baudon). Plante à fleurs jaunes ou bleues, parfois cultivée comme ornementale.

alyte [alit] ou **alytes** [alitɛs] n. m. (du gr. *alutos,* qu'on ne peut dénouer ; milieu du XIX^e s.). Genre de batraciens dont le type est le *crapaud accoucheur,* ainsi appelé parce qu'il enroule autour de ses pattes postérieures les chapelets d'œufs pondus par la femelle, et les surveille jusqu'à l'éclosion.

amabile [amabile] adv. (mot ital. signif. « aimablement » ; 1863, Littré). Terme de musique indiquant que l'exécution doit être aimable et gracieuse.

amabilité [amabilite] n. f. (lat. *amabilitas,* de *amabilis,* aimable ; 1676, Bossuet). **1.** *Vx.* Qualité de celui qui mérite d'être aimé. || **2.** Politesse prévenante par laquelle on cherche à faire plaisir : *Le lendemain, Moreira le reçut avec amabilité* (Montherlant).

• SYN. : **2** *affabilité, aménité, civilité, courtoisie, gentillesse, obligeance, prévenance.* — CONTR. : **2** *grossièreté, impolitesse, muflerie* (fam.).

◆ **amabilités** n. f. pl. Marques de prévenance : *Il m'a fait mille amabilités.*

• SYN. : *gentillesses, politesses.*

amadis [amadis] n. m. (du nom du héros d'un roman de chevalerie ; 1863, Littré). **1.** Amoureux chevaleresque. || **2.** *Vx.* Manche serrée et boutonnée au poignet (d'après le costume d'Amadis dans un opéra de Quinault).

amadou [amadu] n. m. (du provenç. *amadou,* proprem. « amoureux », dit de l'amadouvier à cause de sa facilité à s'enflammer ; 1628, *Jargon de l'argot réformé,* sous la forme *amadoue,* onguent jaune ; sens actuel, 1723, Savary). **1.** Substance spongieuse provenant de l'amadouvier du chêne, et préparée pour prendre feu aisément. || **2.** *Fam.* S'emploie dans des comparaisons exprimant la facilité avec laquelle quelqu'un s'enflamme : *Votre fille est donc pire que l'amadou* (Balzac).

amadouement [amadumɑ̃] n. m. (de *amadouer ;* XVI^e s., Charron). **1.** Action d'amadouer. || **2.** Cajolerie que l'on fait pour amadouer.

amadouer [amadwe] v. tr. (de *amadou ;* 1538, Rabelais, au sens de « frotter avec de l'amadou » ; par métaphore, « gagner par des façons insinuantes », 1559, Calvin ; « caresser », 1608, M. Régnier). *Fam.* Gagner par des flatteries, des cajoleries, quelqu'un qui était réticent ou hostile : *Enfin, partout elle savait amadouer les domestiques en leur payant de petits pourboires de temps en temps* (Balzac).

• SYN. : *apprivoiser, se concilier, embobiner* (fam.), *enjôler, gagner, séduire.* — CONTR. : *s'aliéner, perdre.*

amadouvier [amaduvje] n. m. (de *amadou ;* 1775, Bomare). Champignon vivant sur les troncs des arbres feuillus, non comestible, duquel on tire l'amadou.

amaigrir [amegrir] v. tr. (de *maigre ;* XII^e s.). **1.** Rendre maigre : *Là, consul jeune et fier amaigri par des veilles | Que des rêves d'empire emplissaient de merveilles* (Hugo). *Les fatigues et les privations l'ont amaigri.* || **2.** *Amaigrir un terrain,* lui enlever ses éléments nourriciers. || **3.** *Spécialem.* Diminuer l'épaisseur d'une pierre, d'une pièce de charpente, pour l'ajuster à la place qu'elle doit occuper.

• SYN. : **1** *dessécher ;* **2** *appauvrir, épuiser ;* **3** *dégraisser.* — CONTR. : **1** *engraisser, faire grossir.*

◆ v. intr. *Class.* Devenir progressivement maigre : *Ils avaient remontré que j'amaigrirais tellement qu'on ne trouverait plus sur moi que les os à ronger* (Cyrano).

amaigrissant, e [amegrisɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *amaigrir ;* milieu du XVI^e s.). Qui fait maigrir : *Et Jeannine, qui porte la nuit une ceinture amaigrissante* (Colette).

amaigrissement [amegrismɑ̃] n. m. (de *amaigrir ;* début du XIV^e s.). Action de maigrir ; résultat de cette action : *Un amaigrissement trop rapide pour être logique, le pouls trop lent, trop faible* (Sand). *Un pareil état d'amaigrissement fait peine à voir.*

• SYN. : *émaciation, maigreur.* — CONTR. : *engraissement.*

amalgamation [amalgamasjɔ̃] n. f. (de *amalgamer ;* 1578, Chauvelot). **1.** Action d'amalgamer ; résultat de cette action. || **2.** *Spécialem.* En chimie, procédé par lequel on extrait, à l'aide du mercure, l'or et l'argent de leur minerai, ou gangue.

amalgame [amalgam] n. m. (lat. des alchimistes *amalgama,* ayant probablem. pour origine un mot arabe, altér. du gr. *malagma,* action de pétrir ; XV^e s., *Dict. général ;* sens fig., 1744, Voltaire). **1.** Alliage du mercure avec un autre métal : *Un amalgame d'étain sert à étamer les glaces.* || **2.** *Fig.* Mélange de personnes ou de choses ayant des natures, des caractères différents : *Une indestructible auréole* [...] *où se mêlaient, dans un étrange amalgame, les rayons de l'Art et la gloire du Martyre* (Baudelaire). || **3.** *Spécialem.* Réunion dans un même corps de troupes d'origines différentes : *Il y eut, au début de la Révolution, amalgame des volontaires et des troupes royales.* || **4.** En linguistique, terme désignant un signifiant unique qui cumule indistinctement plusieurs signifiés. (V. art. spécial.)

• SYN. : **2** *alliage, alliance, assemblage, combinaison, rapprochement, réunion.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'AMALGAME

Le linguiste qui procède à l'analyse des unités significatives minimales rencontre souvent un signifiant indécomposable exprimant à la fois plusieurs signifiés distincts. Ainsi, il est impossible de dissocier deux segments signifiants dans le mot français *au,* prononcé [o], mais on y reconnaît, par la méthode de commutation, plusieurs signifiés : « article masculin » (comparer : *Je vais* ***au*** *bois / Je vais* ***à la*** *forêt*), « préposition *à* » (comparer : *Je vais* ***au*** *bois / Je vais* ***dans le*** *bois*). Dans le mot latin *rosas,* la désinence *-as* marque à la fois le signifié « accusatif » (comparer : *rosas / rosarum / rosis*) et le signifié « pluriel » (comparer : *rosas / rosam*), sans qu'il soit possible d'associer l'un des deux soit à l'a, soit à l's. Le mot français *au,* la désinence latine *-as* sont des **amalgames** de signifiants.

La notion d'amalgame est liée à la notion de « distribution complémentaire » (v. COMPLÉMENTARITÉ) : *au* et *à la* sont en distribution complémentaire, *au* apparaît devant un nom masculin dans les mêmes conditions que *à la* devant un nom féminin ; si les deux signifiés exprimés dans *au* avaient **toujours** un signifiant commun, il ne serait pas légitime de les distinguer.

amalgamer [amalgame] v. tr. (de *amalgame ;* XIV^e s. ; sens fig., fin du XVII^e s., Saint-Simon). Combiner par un amalgame (au pr. et au fig.) : *À ce que l'affection d'Odette pouvait avoir d'un peu court et décevant, la petite phrase* [d'une sonate] *venait ajouter, amalgamer son essence mystérieuse* (Proust).

• SYN. : *allier, associer, combiner, confondre, fondre, mélanger, mêler.* — CONTR. : *disjoindre, dissocier, séparer.*

◆ **s'amalgamer** v. pr. *Fig.* S'unir, se fondre en un tout : *Le pilier, l'arcade, la pyramide se combinaient, s'amalgamaient* (Hugo). *Mes notions s'amalgament les unes avec les autres* (Barrès).

aman [amɑ̃] n. m. (ar. de l'Afrique du Nord *amōn,* sécurité, protection ; 1838, Acad. ; déjà en 1731, Voltaire, *Charles XII,* écrit *amman*). **1.** En pays musulman, octroi de la vie sauve à un ennemi vaincu. || **2.** Fig.

Demander l'aman, demander pardon en faisant sa soumission : *Vaugoubert n'a pas eu à faire face seulement aux intrigues de couloirs, mais aux injures de folliculaires à gages qui plus tard, lâches comme l'est tout journaliste stipendié, ont été des premiers à demander l'aman* (Proust).

amandaie [amɑ̃dɛ] n. f. (de *amandier ;* v. 1600, O. de Serres). Lieu planté d'amandiers.

amande [amɑ̃d] n. f. (lat. pop. *amandula,* altér. du lat. class. *amygdala,* du gr. *amugdalê ;* XIIe s., écrit *alemande ; amande,* XIIIe s.). **1.** Graine comestible de l'amandier, de profil très ovale, riche en substances grasses : *De l'huile d'amandes douces. Des dents plus blanches que des amandes sans leur peau* (Mérimée). *Des chanvres roses au parfum d'amande amère* (Colette). || *En amande,* se dit d'un objet ayant une forme ovale : *Des socles taillés en amande, en pointe de diamant* (Huysmans). || Spécialem. *Yeux en amande, fendus en amande,* yeux dont les paupières ouvertes ont la forme d'un ovale étiré : *Les yeux des laveuses, qu'ils soient ronds ou en amande* (Giraudoux). || **2.** Toute graine contenue dans un noyau : *Les enfants frottaient des noyaux d'abricots jusqu'à ce qu'ils fussent usés, pour les percer, en enlever l'amande* (Mauriac).

amandé, e [amɑ̃de] adj. (de *amande ;* XVIe s., Louis Guyon, *Miroir de beauté*). Qui contient un suc extrait de l'amande : *Une potion amandée.*

◆ **amandé** n. m. Émulsion d'amande.

amandier [amɑ̃dje] n. m. (de *amande ;* XIIe s., écrit *alemandier ;* 1372, J. Corbichon). Arbre originaire d'Asie, cultivé pour ses graines savoureuses et parfumées, et qui, dans nos pays, est le premier à fleurir : *Mars qui rit malgré les averses | [...] s'en va, furtif perruquier [...] | Poudrer à frimas l'amandier* (Gautier).

amanite [amanit] n. f. (gr. *amanitês ;* début du XIXe s.). Champignon caractérisé par la présence de lames rayonnantes sous le chapeau, d'un anneau à la partie supérieure du pied et d'une volve à la base du pied.

amant, e [amɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. de *amer,* anc. forme de *aimer,* substantivé au XIIe s. ; sens moderne, XVIIe s., La Rochefoucauld). **1.** *Class.* Celui, celle qui aime d'amour une personne d'un autre sexe et en est aimé (sans aucun caractère d'illégitimité) : *Don Rodrigue, amant de Chimène* (Corneille). *Junie, amante de Britannicus* (Racine). *Comme le dernier rayon du jour abat les vents et répand le calme dans le ciel, ainsi la parole tranquille du vieillard apaisa les passions dans le sein de mon amante* (Chateaubriand). || Personne qui aime sans être payée de retour (rare) : *Les amants de ma mère Pénélope furent surpris de mon départ* (Fénelon). || **2.** Celui qui a des relations intimes avec une femme, en dehors du mariage (en ce sens, ne s'emploie qu'au masculin, le terme féminin étant *maîtresse*) : *Les beaux yeux de ma cassette ! Il parle d'elle comme un amant d'une maîtresse* (Molière). *Elle prit son mari comme on prend un amant, | Et lui baisa sa veste avec emportement* (Hugo). *Elle* [Mme Bovary] *se répétait : J'ai un amant ! un amant !* (Flaubert). *Il avait l'âme en fête d'un amant qui fait à sa première maîtresse les honneurs d'un logis préparé pour elle seule* (Martin du Gard). || Pop. *Amant de cœur,* celui qui, entre les différents amants d'une femme de conduite légère, est aimé pour lui-même : *Le fils de Zeus [...] logeait pendant des semaines et des mois chez une fille dont il était devenu l'amant de cœur* (France). || **3.** *Fig.* et *poét.* Qui aime passionnément telle ou telle chose : *N'est-ce pas là notre rêve ; n'est-ce pas là celui de tous les amants du beau ?* (Balzac). *Je hais [...] | Les amants de la nuit, des lacs, des cascatelles* (Musset).

● SYN. : 2 *ami, bon ami* (pop.), *galant.*

◆ **amants** n. m. pl. Celui et celle qui s'aiment : *On voit trop, dans la plupart des amants, leurs esprits s'ignorer aussi naturellement que leurs corps se connaissent* (Valéry).

amarante [amarɑ̃t] n. f. (lat. *amarantus,* du gr. *amarantos ;* 1544, *l'Arcadie* de Sannazar). **1.** Plante d'automne à fleurs pourpres et veloutées, appelée aussi *queue-de-renard,* type de la famille des *amarantacées.* || **2.** *Class.* et *littér.* Symbole de l'immortalité : *Ta louange dans mes vers | D'amarante couronnée* (Malherbe).

◆ n. m. Couleur rouge pourpre : *L'amarante de son foulard exagérait encore sa pâleur* (Gide).

◆ adj. invar. Qui est de cette couleur : *Ah ! voyons l'épigramme* [de Trissotin] : *« Sur un carrosse de couleur amarante »* [...]. *Ne dis plus qu'il est amarante, | Dis plutôt qu'il est de ma rente* (Molière). *Rien que des duègnes à lunettes et à robe amarante* (Dumas fils).

amareyeur [amarɛjœr] n. m. (de *marée ;* 1838, Acad., écrit *amareilleur*). Ouvrier qui s'occupe de l'entretien des parcs à huîtres.

amaril, e [amaril] adj. (esp. *amarillo,* jaune ; fin du XIXe s.). Se dit de la fièvre jaune et de ce qui s'y rapporte : *Virus amaril.*

amarinage [amarinaʒ] n. m. (de *amariner ;* 1782, Gohin). Action de faire occuper par un équipage un navire pris à l'ennemi.

amariner [amarine] v. tr. (de *marin ;* 1246, Godefroy). **1.** Habituer quelqu'un au métier de marin. || **2.** Faire occuper par un équipage un vaisseau capturé.

◆ **s'amariner** v. pr. S'habituer à la mer.

amarrage [amaraʒ] n. m. (de *amarrer ;* fin du XVIe s.). **1.** Action d'amarrer un navire, ou toute autre chose qu'on veut maintenir solidement en place : *Le chef de pièce avait négligé de serrer l'écrou de la chaîne d'amarrage* (Hugo). || **2.** Ponton auquel un navire est amarré : *Le bateau a quitté l'amarrage.*

amarre [amar] n. f. (déverbal de *amarrer ;* XIIIe s., *Rôles d'Oléron*). **1.** Câble, cordage qui sert à maintenir en place un navire : *J'ai cru que le bateau se couchait, et l'amarre | A cassé* (Hugo). *On se courbait pour passer sous les câbles tendus des amarres* (Gide). || **2.** Cordage qui sert à fixer un objet sur le navire lui-même : *Un canon qui casse son amarre devient brusquement on ne sait quelle bête surnaturelle* (Hugo).

amarrer [amare] v. tr. (néerl. *aanmar[r] en,* même sens ; XIIIe s., *Rôles d'Oléron*). **1.** Fixer une amarre, une manœuvre, en la tournant sur un taquet. || **2.** Maintenir un navire en place au moyen d'ancres, de câbles, de cordages : *Le village s'avance, se dresse au bord du quai, la jetée continuant la rue jusqu'au bout d'un petit port où sont amarrées quelques barques de pêche* (Daudet). *La galerie dérivait en tous sens, comme un navire amarré sur une seule ancre* (Cocteau). || **3.** Maintenir en place un objet, généralement assez lour et volumineux, au moyen de cordages, de chaînes : *Amarrer solidement une malle sur le toit d'une voiture. La caronade, mal amarrée, avait reculé et brisé sa chaîne* (Hugo).

● SYN. : 3 *accorer, arrimer.* — CONTR. : **1** et **2** *désamarrer.*

amaryllidacées [amarilidase] n. f. pl. (de *amaryllis ;* milieu du XIXe s.). Famille de plantes à fleurs, de l'ordre des liliales, comprenant entre autres la jonquille et l'agave.

amaryllis [amarilis] n. f. (du lat. *Amaryllis, -idis* [mot gr.], nom d'une bergère dans les *Bucoliques* de Virgile ; début du XIXe s.). Plante bulbeuse à grandes fleurs de couleur éclatante et d'odeur suave, dite *lis de Saint-Jacques,* et type de la famille des amaryllidacées : *Les amaryllis, le nénufar, le lys d'eau, les joncs, les phlox décorent les rives de leurs magnifiques tapisseries* (Balzac).

amas [amɑ] n. m. (déverbal de *amasser ;* 1360, Froissart). **1.** *Class.* Action de réunir en une masse : *Biens dont l'amas ne lui a coûté aucunes peines* (Bossuet). || **2.** *Class.* et *fig.* Ce qui a été accumulé (sans nuance défavorable) : *Ne lui laissez plus voir ce long amas de gloire* (Corneille). || Se disait aussi des personnes : *Voyant un grand amas de peuple* (Acad., 1694). || **3.** Masse d'objets, de choses accumulés de façon confuse et désordonnée, souvent par apports successifs : *Elle tira le tiroir du bureau : un amas de lettres, quelques photographies* (Martin du Gard). *Je reconnus avec horreur l'affreux amas des viscères et des entrailles de tout*

le troupeau de Neptune que les pêcheurs avaient rejeté à la mer (Valéry). *La partie de sa philosophie en dégage de l'amas des faits historiques une constitution positive de la sociologie* (France). || Quelquefois sans nuance défavorable : [À la Cité de Carcassonne] *l'amas des pierres et la complication des inventions militaires sont étonnants* (Taine). || **4.** Spécialem. *Amas stellaire* ou *globulaire,* groupement très serré d'étoiles appartenant à un même ensemble.

• SYN. : **3** *accumulation, amoncellement, entassement, monceau, montagne, pile, quantité, tas.*

amasser [amase] v. tr. (de *masse ;* début du XII^e s.). **1.** Réunir en une masse par additions successives : *N'as-tu pas honte* [...] *de faire une honteuse dissipation du bien que tes parents t'ont amassé avec tant de sueurs ?* (Molière). *Je parle de ceux qui, lentement, passionnément, ont amassé des objets d'art bien appropriés à leur nature personnelle* (Baudelaire). *Le père Guinardon* [...] *déménagea à la cloche de bois les tableaux, meubles et criosités amassés dans son grenier* (France). || **2.** *Absol.* Mettre de l'argent de côté, thésauriser : *Un petit fonctionnaire de Nuremberg qui avait la passion d'amasser et qui plaçait bien son argent* (Bainville). || **3.** *Fig.* Recueillir en grande quantité (des connaissances, des documents, des preuves, etc.) : *Amasser contre vous des volumes d'injures* (Boileau). *Ô livres, confidents de la pensée humaine, | Gardiens silencieux de trésors amassés* (H. de Régnier). || **4.** *Class.* et *dialectal.* Prendre par terre, ramasser : *Nous la mettons* [l'idole] *à droite. J'amassais un tuileau pour la caler quand, patatras ! la voilà qui tombe à la renverse* (Mérimée).

• SYN. : **1** *accumuler, amonceler, assembler, empiler, entasser, rassembler ;* **2** *économiser, entasser, épargner ;* **3** *accumuler, rassembler, réunir.* — CONTR. : **1** *disperser, disséminer, éparpiller ;* **2** *dépenser, dilapider, dissiper, gaspiller, manger* (fam.), *prodiguer.*

◆ **s'amasser** v. pr. Former progressivement un amas, être accumulé : *Une foule devant la maison du mort lentement s'amassait* (Aragon). *Dans ses yeux creusés de fièvre, une haine s'amassait* (Samain).

amassette [amasɛt] n. f. (de *amasser ;* 1600, Godefroy). Petit couteau à lame flexible, que les peintres utilisent pour mélanger les couleurs broyées.

amasseur, euse [amasœr, -øz] n. (de *amasser ;* v. 1220, G. de Coincy, écrit *amassierres ; amasseur,* v. 1330, B. de Sebourg). Personne qui amasse : [Tallemant] *n'est à écouter que comme un amasseur de bruits* (Sainte-Beuve).

amateur [amatœr] adj. et n. m. (lat. *amator,* celui qui aime ; 1495, J. de Vignay ; au sens de « celui qui aime les arts sans les pratiquer », fin du XVII^e s. ; sens sportif, 1841, *Les Français peints par eux-mêmes*). **1.** *Class.* Qui aime ; qui est ami de, partisan de : *Les justes dieux, amateurs des hommes* (Fénelon). *Les dieux, amateurs de la paix* (Fénelon). *Les dieux, amateurs de la paix* (Fénelon et Racine). || **2.** Qui a un goût prononcé pour telle sorte d'êtres ou de choses, qui en juge avec discernement : *L'amateur de la vie fait du monde sa famille, comme l'amateur du beau sexe compose sa famille de toutes les beautés trouvées, trouvables et introuvables ; comme l'amateur de tableaux vit dans une société enchantée de rêves peints sur toile* (Baudelaire). *M. de Terremondre, grand amateur de vieux livres, l'avait vivement engagé à le faire faire* (France). *Dans un bois, l'amateur d'oiseaux distingue aussitôt ces gazouillis particuliers à chaque oiseau, que le vulgaire confond* (Proust). *Il est amateur de café.* || **3.** *Fam.* Qui est susceptible d'acheter telle ou telle chose : *Tout peut se vendre : il suffit de trouver l'amateur.* || **4.** Qui pratique une science, un art, sans en faire profession : *Il a travaillé le violon, mais en simple amateur. Il a un joli talent d'amateur. Un historien, même s'il est un amateur, a toujours des documents* (Camus). [On manque d'] *efficacité si, avant d'être savant, on n'est soi-même amateur* (Lanson). || **5.** *Spécialem.* Personne qui pratique un sport sans en retirer de bénéfices matériels. || *Clerc amateur,* clerc travaillant dans une étude de notaire ou d'avoué pour apprendre le métier et sans être rétribué : *Mon père, qui avait travaillé dans sa jeunesse comme clerc amateur chez un avoué de Bordeaux* (Mauriac). || **6.** *Péjor.* Qui manque d'assiduité, d'application dans son travail : *Cet élève vient en classe en amateur.* || Qui pratique un métier ou s'adonne à une activité sans les prendre tout à fait au sérieux : [Les gendarmes non armés] *sont excellents contre les* [...] *amateurs brigands qui détroussent les voyageurs* (Mérimée).

• SYN. : **2** *amoureux, collectionneur, connaisseur, curieux ;* **4** et **6** *dilettante.* — CONTR. : **4** *professionnel.*

• REM. Ce mot n'a pas de correspondant féminin, bien que Rousseau ait employé *amatrice.* On dit : *Une musicienne amateur. Cette femme est un amateur averti.*

amateurisme [amatœrism] n. m. (de *amateur,* pris notamment par opposition à *professionnel,* dans la langue des sports ; 1892, *le Figaro*). **1.** État de celui qui pratique une science, un art, un sport sans être professionnel. || **2.** *Péjor.* Défaut de celui qui manque de zèle.

• SYN. : **2** *dilettantisme.*

amatir [amatir] v. tr. (de *à* et de *matir,* dér. de *mat,* adj. ; XII^e s., au sens de « abattre » ; au sens actuel, 1690, Furetière). Rendre mats les métaux précieux.

amaurose [amoroz] n. f. (gr. *amaurôsis,* obscurcissement, de *amauros,* obscur ; XVI^e s., écrit *amaphrose,* d'après la prononciation du gr. moderne ; XVII^e s.). Diminution ou perte totale de la vue, qui peut n'être que passagère, due à des causes nerveuses, sans lésion de l'œil : *Une vieille Auvergnate aux façons de grande dame, dont je soignais la petite fille, atteinte d'une amaurose presque incurable* (Daudet).

amaurotique [amorɔtik] adj. (de *amaurose ;* 1863, Littré). Qui a rapport à l'amaurose : *Une cécité de caractère amaurotique.*

◆ adj. et n. qui est affecté d'amaurose.

amazone [amazon] n. f. (lat. *Amazon,* du gr. *Amazôn* [a priv. et *mazos,* mamelle], nom d'une tribu de femmes guerrières qui, selon la légende, se coupaient un sein pour manier l'arc ; XIII^e s., n. pr. ; « femme qui monte à cheval », 1564, *Texte franç.-gasc. ;* « femme guerrière », 1608, Marguerite de Valois ; sens 4, 1824, *l'Hermite rôdeur*). **1.** Femme d'un caractère mâle et guerrier : *Voltaire a honoré Jeanne d'Arc du titre de brave amazone.* || **2.** *Péjor.* Femme qui a des allures, des goûts virils. || **3.** Cavalière : *Ou bien, pétulante amazone, sur votre cheval turc* [...] *traversant au galop les sombres allées de la forêt* (Gautier). || *Monter en amazone,* monter un cheval en ayant les deux jambes du même côté de la selle. || **4.** Robe ou jupe longue et ample que les femmes portent parfois pour monter à cheval : *Son amazone qui tombe droit avec des plis de sculpture* (Banville).

ambacte [ɑ̃bakt] n. m. (du gaulois **ambactos,* client, serviteur, transcrit *ambactus* par Ennius et César ; 1878, Larousse). **1.** Guerrier gaulois qui s'attachait à son chef jusqu'à la mort. || **2.** Dans la juridiction féodale, client, officier.

ambages [ɑ̃baʒ] n. f. pl. (lat. *ambages,* détours, sinuosités ; 1355, Bersuire). *Vx.* Paroles oiseuses dont une personne enveloppe ce qu'elle a à dire, au lieu de l'exprimer immédiatement et franchement : *Je les juge* [les poètes] *avec bien des ambages et des circonlocutions sans doute* (Sainte-Beuve). || Reste usuel dans la loc. *sans ambages,* sans utiliser aucun détour : *Il aborda tout aussitôt la question et me déclara sans ambages le but de sa visite* (Gide).

• SYN. : *ambiguïté, circonlocutions, détours.* — CONTR. : *franchise, netteté.*

ambassade [ɑ̃basad] n. f. (ital. *ambasciata,* repris au provenç. *ambaissada,* dér. du lat. médiév. *ambactia,* d'origine germ. [gotique *andbahti,* service], lui-même provenant du celtique [gaulois **ambactos,* client, serviteur] ; 1387, J. d'Arras). **1.** *Class.* Envoi en mission, auprès d'un gouvernement étranger, d'un chef militaire ou d'une personne d'importance, en vue d'un but défini : *Envoyer quelqu'un en ambassade. Rendre compte de son ambassade. Pour achever mon ambassade, il* [le

fils du Grand Turc] *vient vous demander votre fille en mariage* (Molière). || Ironiq. *Faire une belle ambassade,* ne pas réussir, aboutir à un échec : *Ô juste ciel ! j'ai fait une belle ambassade* (Molière). || **2.** Les personnes elles-mêmes qui sont envoyées en mission : *Ce n'était pas non plus la survenue, si fréquente au* XV^e *siècle, de quelque ambassade chamarrée et empanachée* (Hugo). || **3.** Représentation diplomatique permanente d'un État auprès d'un État étranger : *Louis XVIII confia à Chateaubriand l'ambassade de Berlin.* || **4.** Le personnel, les services auxquels est confié ce rôle : *L'ambassade vous délivrera la pièce dont vous avez besoin.* || **5.** Le local qui abrite l'ambassadeur et ses services : *Un grand dîner a été offert à l'ambassade. Un monsieur vêtu comme pour un thé d'ambassade* (Romains). || **6.** Entre particuliers, action d'aller auprès de quelqu'un pour lui demander quelque chose : *Chaque ami de la maîtresse de maison venant en ambassade afin d'obtenir une invitation pour un de ses amis* (Proust).

• SYN. : **2** et **6** *délégation, députation, mission.*

ambassadeur [ɑ̃basadœr] n. m. (ital. *ambasciatore* ; XIII[e] s., écrit *embassator* ; *ambassadeur,* milieu du XIV[e] s.). **1.** Celui qui, chargé d'une mission déterminée, est envoyé auprès d'un gouvernement étranger, d'un chef militaire : *César décida d'envoyer des ambassadeurs à Arioviste.* || *Ambassadeur itinérant,* personnalité chargée par un chef de gouvernement d'aller exposer ses vues, sur une question particulière, à des gouvernements étrangers. || **2.** Celui qui est chargé d'une mission, d'une démarche auprès d'un particulier : *Ma profession de notaire et ma qualité d'ambassadeur m'interdisent toute susceptibilité exagérée* (Dumas fils). || **3.** Personnalité diplomatique chargée de représenter de façon permanente le gouvernement de son pays dans la capitale d'un pays étranger : *L'ambassadeur d'Italie à Paris. Laissez passer Sa Seigneurie le vicomte de Chateaubriand, pair de France, ambassadeur du roi près de Sa Majesté britannique* (Chateaubriand). || **4.** Celui qui est chargé de représenter à l'étranger telle réalisation, telle qualité de son propre pays : *Un ambassadeur de la chanson, de l'esprit français.*

• SYN. : **1** et **2** *émissaire, envoyé, légat ;* **3** *représentant.*

ambassadrice [ɑ̃basadris] n. f. (fém. de *ambassadeur ;* début du XVII[e] s.). **1.** Femme que l'on charge d'une mission auprès de quelqu'un. || **2.** Femme d'un ambassadeur : *On reconnaissait aux avant-scènes l'ambassadrice d'Autriche et la duchesse de Gladwin* (France). || **3.** Femme qui a la qualité d'ambassadeur. || **4.** Femme chargée ou susceptible de faire connaître dans un pays étranger telle réalisation, telle qualité de son propre pays : *Une actrice qui a été l'ambassadrice à New York de la haute couture parisienne.*

ambe [ɑ̃b] n. m. (ital. *ambo,* du lat. *ambo,* deux ; 1762, *Arrêt du Conseil sur la loterie*). Combinaison de deux numéros pris ou sortis ensemble à la loterie. || Au jeu de loto, combinaison de deux numéros sortis sur la même ligne horizontale.

ambesas [ɑ̃bəzas] n. m. (de l'anc. franç. *ambes,* deux, et de *as ;* 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Coup de dés amenant deux as.

ambi- [ɑ̃bi], élément tiré du lat. *ambo,* les deux, des deux côtés, de part et d'autre, et qui entre comme préfixe dans des composés.

ambiance [ɑ̃bjɑ̃s] n. f. (de *ambiant ;* 1889, F. Fénéon). **1.** Ensemble des éléments matériels et moraux qui, dans un lieu donné ou dans l'entourage d'une personne, agissent d'une certaine façon sur la sensibilité : *Une ambiance sympathique, hostile. Il ne pouvait s'abstraire des réalités, de l'ambiance* (Barrès). *Elle commençait à ne plus pouvoir se défendre contre la contagion de cette ambiance envenimée* (Martin du Gard). || **2.** *Fam.* Atmosphère de gaieté et d'entrain : *Cette réunion manque d'ambiance.* || **3.** *Spécialem.* Dans une œuvre d'art, en particulier dans une peinture, ensemble des éléments disposés autour du sujet principal : *C'est une telle lumière qui ordonne la composition chez Rembrandt ;* [...] *qu'elle ait son centre soit au milieu de la toile, soit à ses confins, toute l'ambiance se teinte et se modifie d'après elle* (Verhaeren).

• SYN. : **1** *atmosphère, climat, compagnie, entourage, milieu.*

ambiant, e [ɑ̃bjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *ambiens,* part. prés. de *ambire,* entourer ; 1538, J. Canappe). **1.** Qui circule autour, qui enveloppe de tous côtés : *Mais enfin, direz-vous, si lyrique que soit le poète, peut-il donc ne jamais descendre des régions éthéréennes, ne jamais sentir le courant de la vie ambiante* (Baudelaire). *L'air ambiant. La température ambiante.* || **2.** *Fig.* Se dit des influences intellectuelles ou morales du milieu dans lequel on vit : *C'est vers eux* [les livres] *qu'on s'en vient encore aux heures lentes | Lorsque, pris du dégoût des hommes coudoyés | Et de l'écœurement des choses ambiantes, | On appelle l'essor des rêves éployés* (H. de Régnier). *M. de Charlus était en quelque sorte leur poète, celui qui avait su dégager de la mondanité ambiante une sorte de poésie où il entrait de l'histoire, de la beauté, du pittoresque, du comique, de la frivole élégance* (Proust).

ambidextre [ɑ̃bidɛkstr] adj. et n. (bas lat. *ambidexter,* de *ambo,* tous les deux, et de *dexter,* droit ; 1547, Budé). Qui se sert avec autant d'habileté de la main droite et de la main gauche : *Terrible ambidextre, il fait usage à la fois de ses deux armes* (Rosny).

ambigu, uë [ɑ̃bigy] adj. (lat. *ambiguus,* de *ambigere,* être indécis, incertain ; 1495, J. de Vignay). **1.** Se dit d'un mot, d'une phrase, d'une attitude qui, pouvant être diversement interprétés, laissent en suspens l'esprit de l'auditeur ou du lecteur : *Les oracles des Anciens étaient souvent ambigus. Quant aux yeux de la chatte* [...], *ils disaient, dans un langage que le perroquet entendait fort bien et qui n'avait rien d'ambigu...* (Gautier). || **2.** *Péjor.* Se dit d'un mot, d'une phrase, d'une attitude qui laisse planer une suspicion volontaire : *Andermatt avait peur que le mariage de Gontran ne se fît pas, car le père Oriol avait parlé de lui en termes ambigus, le matin même* (Maupassant). || **3.** *Class.* et *littér.* Se dit de ce qui, participant de plusieurs natures, peut être considéré selon des points de vue différents : *Cet animal amphibie de la fable se tenant dans un état ambigu entre les poissons et les oiseaux* (Pascal) ; et au fig. : *Peut-être ce nom même de La Fontaine a-t-il, dès notre enfance, attaché pour toujours à la figure imaginaire d'un poète je ne sais quel sens ambigu de fraîcheur et de profondeur, et quel charme emprunté des eaux* (Valéry).

• SYN. : **1** *ambivalent, amphibologique, énigmatique ;* **2** *douteux, équivoque.* — CONTR. : **1** *clair, formel, net ;* **2** *catégorique, explicite, franc.*

◆ **ambigu** n. m. **1.** *Class.* Mélange, assemblage : *C'est un ambigu de précieuse et de coquette* (Molière). || **2.** *Class.* et *littér.* Repas froid où l'on servait à la fois tous les mets et le dessert : *Ils nous conduisirent dans une salle où un ambigu était préparé sur une table* [...]. *Mon bon maître* [...] *avait déjà piqué une grive à sa fourchette* (France). || **3.** Vx. *Ambigu comique,* ou simplem. *ambigu,* pièce de théâtre où étaient mêlés plusieurs genres.

ambiguïté [ɑ̃bigɥite] n. f. (lat. *ambiguitas ;* XIII[e] s., Godefroy ; rare av. le XVII[e] s.). **1.** Caractère de ce qui est ambigu : *Il ne faut pas la moindre ambiguïté dans notre affaire* (Balzac). || **2.** Ce qui est ambigu : *Je copie pour Champion un chapitre de « Si le grain ne meurt »* [...], *consterné d'y découvrir quantité d'incorrections, d'ambiguïtés, de balourdises* (Gide).

• SYN. : **1** et **2** *amphibologie, double sens, énigme, équivoque, obscurité.* — CONTR. : **1** *clarté, franchise, netteté.*

ambigument [ɑ̃bigymɑ̃] adv. (de *ambigu ;* 1538, R. Estienne). De façon ambiguë (rare) : *Parler, répondre ambigument.*

• SYN. : *par énigmes.* — CONTR. : *catégoriquement, clairement, franchement, nettement.*

ambitieusement [ɑ̃bisjøzmɑ̃] adv. (de *ambitieux ;* 1355, Bersuire). Avec ambition : *Revendiquer ambitieusement le mérite d'une découverte.*

ambitieux, euse [ɑ̃bisjø, -øz] adj. et n. (lat. *ambitiosus* ; XIIIe s., *Miroir des dames* ; surtout au sens de « intrigant » jusqu'au XVIIe s.). **1.** Qui brûle du désir de s'élever, d'acquérir soit simplement une belle situation matérielle, soit le pouvoir et les honneurs : *Le jeune ménage, ambitieux, travaillé d'un désir de fortune prompte, était parti pour Chartres* (Zola) ; et substantiv. : *La race des ambitieux politiques les plus nobles et les plus ardents* (Sainte-Beuve). || **2.** *Ambitieux de,* qui a l'ardent désir de : *Ambitieux de gloire. Il semblait à la fois plus sûr de plaire et moins ambitieux d'y réussir* (Gide). || **3.** Qui dénote de l'ambition : *Cet homme* [Wagner] *au nez ambitieux, à la bouche de commandement* (Arnoux). || **4.** Se dit de ce qui cherche à produire de l'effet, de ce qui est plein de prétention : *J'ai vu les enfants, dans les familles riches de Paris, employer toujours la tournure la plus ambitieuse pour arriver au style noble* (Stendhal). || **5.** Qui prétend réaliser quelque chose de manifestement impossible, ou, en tout cas, d'extrêmement difficile : *C'est être bien ambitieux que de vouloir apprendre le latin en trois mois. Un projet ambitieux. Une tentative ambitieuse.*

● SYN. : **1** *arriviste* ; **5** *audacieux, présomptueux, téméraire.* — CONTR. : **1** *humble, indifférent, modeste, simple* ; **5** *modeste, timoré.*

ambition [ɑ̃bisjɔ̃] n. f. (lat. *ambitio* [qui avait déjà, entre autres sens, celui du franç.], de *ambire,* entourer, d'où « rechercher, briguer » ; XIIIe s., Godefroy ; surtout au sens de « intrigue » jusqu'au XVIIe s.). **1.** Désir ardent de s'élever, d'atteindre à la supériorité dans un domaine quelconque : *C'était un garçon honnête* [...], *connaissant son affaire, mais sans ambition* (Aymé). *Ce chalet d'Arcachon où la ruine de ma santé consommait le naufrage de mes ambitions universitaires* (Mauriac). || **2.** Désir profond : *En tout j'obéis à la Nature* [...] ; *ma seule ambition est de lui être servilement fidèle* (Rodin). *Un fabricant qui met toute son ambition à satisfaire sa clientèle.* || **3.** *Péjor.* Désir insatiable, appétit de pouvoir, de gloire (le plus souvent au plur.) : *Les rois n'ont à se défendre que contre les ambitions* (Balzac). || **4.** *Péjor.* Prétention chimérique : *Je n'ai pas l'ambition de résoudre cette énigme.*

● SYN. : **2** *aspiration, but, souhait, visée, vœu* ; **3** *convoitise* ; **4** *prétention.* — CONTR. : **1** *humilité, modestie* ; **3** *indifférence.*

ambitionner [ɑ̃bisjɔne] v. tr. (de *ambition* ; 1578, A. d'Aubigné). **1.** Rechercher par ambition quelque chose de difficile à atteindre : *Gagner de l'argent tout de suite, voilà ce qu'il ambitionnait* (Daudet). *Il peut légitimement ambitionner la direction de l'entreprise.* || **2.** Désirer vivement : *Nous ambitionnions beaucoup aller du côté de l'île de l'Isère ; d'abord, la montagne vue de là a un aspect délicieux* (Stendhal).

● SYN. : **1** *aspirer à, briguer, convoiter, prétendre à, viser à* ; **2** *brûler de, désirer, souhaiter.* — CONTR. : **1** et **2** *dédaigner, se désintéresser de, faire fi de, mépriser.*

ambivalence [ɑ̃bivalɑ̃s] n. f. (du préf. *ambi-* et du lat. *valere,* valoir ; début du XXe s.). Caractère de ce qui a deux valeurs différentes, deux significations opposées.

ambivalent, e [ɑ̃bivalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *ambivalence* ; début du XXe s.). Qui présente de l'ambivalence, qui a deux valeurs différentes.

amble [ɑ̃bl] n. m. (déverbal de *ambler* ; XIIe s.). Allure d'un quadrupède qui se déplace en levant en même temps les deux jambes du même côté : *Le petit cheval trottait l'amble* (Flaubert). *Lorsqu'il passait sur le pont d'Avignon, au milieu des tambours et des farandoles, sa mule, mise en train par la musique, prenait un petit amble sautillant* (Daudet).

ambler [ɑ̃ble] v. intr. (sans doute empr. à l'anc. provenç. *amblar,* du lat. *ambulare,* se promener ; XIIe s., *Geste des Loherains*). *Vx.* Aller l'amble.

ambleur, euse [ɑ̃blœr, -øz] adj. (de *ambler* ; XIIe s., *Geste des Loherains*). Qui va l'amble : *Cheval ambleur.*

ambly- [ɑ̃bli], élément issu du gr. *amblus,* obtus, émoussé, et qui entre comme préfixe dans certains mots du vocabulaire scientifique.

amblyope [ɑ̃blijɔp] adj. et n. (de *amblyopie* ; 1863, Littré). **1.** Se dit d'une personne dont l'acuité visuelle est très diminuée : *Un enfant amblyope.* || **2.** Se dit des animaux qui ont les yeux très petits.

amblyopie [ɑ̃blijɔpi] n. f. (gr. *ambluôpia,* faiblesse de la vue ; 1611, Cotgrave, écrit *ambliopie*). Affaiblissement de la vue, commencement d'amaurose, dû généralement à des intoxications (alcoolisme, diabète, etc.).

amboine [ɑ̃bwan] n. m. (de *Amboine,* île de l'archipel des Moluques ; 1928, Larousse). Bois provenant d'un arbre des Moluques : *Le bois de mon lit, de l'amboine* (Giraudoux).

ambon [ɑ̃bɔ̃] n. m. (gr. *ambôn,* rebord ; 1751, *Encyclopédie*). Tribune de bois, de pierre, de marbre, etc., placée à l'entrée du chœur des basiliques chrétiennes, et d'où on lisait l'épître et l'Évangile.

ambre [ɑ̃br] n. m. (empr., probablem. par l'intermédiaire du lat. médiév. *ambar,* à l'ar. *anbar,* ambre gris ; 1268, É. Boileau). **1.** *Ambre jaune,* ou *succin,* résine fossile provenant de conifères de l'époque oligocène, et qui a la propriété de s'électriser facilement par simple frottement : *Baïa* [...], *lâchant son tuyau d'ambre, se renversa en arrière* (Daudet). *Sur un lit incrusté de bois de rose et d'ambre* (Musset). *Un collier d'ambre.* || *D'ambre,* d'une couleur allant du jaune doré au jaune rougeâtre : *Septembre, avec ta chevelure qui rougeoie | D'or, de cuivre, de sang et d'ambre* (H. de Régnier). *Car sur sa nuque d'ambre fauve | Se tord un énorme chignon* (Gautier). || **2.** *Ambre gris,* substance parfumée fournie par le cachalot : *Des cassolettes où l'ambre qui fume encore | Unit son tiède arôme aux frais parfums des roses* (Leconte de Lisle). *Il y en avait qui partaient vers le Sud chercher l'ambre et le musc* (Gide). || Fig. *Être fin comme l'ambre,* avoir l'esprit pénétrant, subtil.

ambré, e [ɑ̃bre] adj. (part. passé de *ambrer* ; 1660, Brunot). **1.** Qui a la couleur de l'ambre jaune : *Son teint ambré, ses yeux en amande, la cambrure de sa taille, et jusqu'à la recherche un peu exotique de sa mise donnaient à sa nonchalance quelque chose d'oriental* (Martin du Gard). *Une fille au visage ambré* (Duhamel). || **2.** Qui est parfumé à l'ambre gris : *De l'eau de Cologne ambrée.*

ambréine [ɑ̃brein] n. f. (de *ambre* ; 1863, Littré). Substance chimique que l'on extrait de l'ambre gris, utilisée en parfumerie.

ambrer [ɑ̃bre] v. tr. (de *ambre* ; 1651, de La Varenne). **1.** Colorer de la teinte dorée de l'ambre jaune. || **2.** Parfumer avec de l'ambre gris. || **3.** *Par extens.* Parfumer : *Verser l'eau fumante sur les feuilles qui devaient l'ambrer doucement de leurs parfums* (Barbey d'Aurevilly).

ambrette [ɑ̃brɛt] n. f. (de *ambre* ; XIIIe s.). Graine exhalant une odeur d'ambre et produite par une plante originaire de la Martinique.

1. ambroisie [ɑ̃brwazi] n. f. (lat. *ambrosia,* mot gr., désignant la nourriture des dieux ; XVe s., écrit *ambroise, ambrosie* ; *ambroisie,* fin du XVe s., O. de SaintGelays). **1.** Substance délicieuse dont, suivant les anciens Grecs, se nourrissaient les dieux de l'Olympe et qui procurait l'immortalité : *À la table où jamais on ne se rassasie, | Ils buvaient le nectar et mangeaient l'ambroisie* (Hugo). *L'air est frais, ineffablement vif et pur : on croit respirer à même l'azur du ciel, et boire l'ambroisie comme un dieu* (Gide). || **2.** Mets délicieux. || **3.** *Fig.* et *littér.* Charme exquis : *Les Grecs* [...] *| De miel et d'ambroisie ont doré cette histoire* (Musset).

2. ambroisie [ɑ̃brwazi] ou **ambrosia** [ɑ̃brɔzja] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XIVe s., écrit *ambroise*). Plante aromatique de la famille des composées.

ambrosiaque [ɑ̃brɔzjak] adj. (de *ambrosie,* forme anc. de *ambroisie* ; 1863, Littré). *Littér.* Qui a un parfum d'ambroisie, ou aussi délicieux que celui de l'ambroisie : *Cette atmosphère ambrosiaque* (Goncourt).

1. ambrosien, enne [ɑ̃brɔzjɛ̃, -ɛn] adj. (de *ambrosie,* forme anc. de *ambroisie* ;

1503, J. Lemaire de Belges). **1.** Qui a un parfum d'ambroisie : *Zeus à la chevelure ambrosienne* (Gautier). || **2.** *Fig.* Délicieux comme l'ambroisie : *Réjouis-toi, mon âme, dans ces vers ambrosiens* (Claudel).

• REM. On trouve aussi la forme *ambroisien, enne : Ta chevelure ambroisienne | Ruisselait en brillants flots noirs* (Banville).

2. ambrosien, enne [ɑ̃brɔzjɛ̃, -ɛn] adj. (lat. ecclés. *ambrosianus,* de *Ambrosius,* [saint] Ambroise ; milieu du XVIII[e] s.). **1.** Qui concerne le rite attribué à saint Ambroise : *Messe ambrosienne.* || **2.** *Bibliothèque Ambrosienne,* bibliothèque fondée en 1609 à Milan, dont saint Ambroise avait été archevêque.

ambulacraire [ɑ̃bylakrɛr] adj. (de *ambulacre ;* 1866, Larousse). Qui a rapport aux ambulacres : *Zone ambulacraire.*

ambulacre [ɑ̃bylakr] n. m. (lat. *ambulacrum,* de *ambulare,* marcher, se promener ; début du XIX[e] s.). Petit tube dont l'extrémité forme ventouse, et qui sert à la locomotion chez les échinodermes.

ambulance [ɑ̃bylɑ̃s] n. f. (de *ambulant ;* 1752, Trévoux, au sens de « fonction de receveur ambulant » ; sens de « hôpital ambulant », 1795, Snetlage). **1.** Voiture qui sert à transporter les malades ou les blessés à l'hôpital : *Je téléphone à l'hôpital et nous le transporterons en ambulance* (Camus). || **2.** *Vx.* Service médical et chirurgical qui suit les troupes afin de donner les premiers soins aux blessés : *Il s'agit de me transporter à l'ambulance* (Stendhal). || **3.** *Vx.* Dans le service des Contributions indirectes et l'administration des Domaines, emploi obligeant le fonctionnaire à se transporter en des points divers : *Obtenir une ambulance dans les Domaines.*

ambulancier, ère [ɑ̃bylɑ̃sje, -ɛr] n. (de *ambulance ;* fin du XIX[e] s.). Personne attachée au service d'une ambulance.

ambulant, e [ɑ̃bylɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (lat. *ambulans,* part. prés. de *ambulare,* se promener ; 1558, Rabelais ; *postier ambulant,* av. 1892, Guérin). **1.** Qui va d'un lieu à un autre : *On ne parlait guère dans cette demeure ambulante* (Maupassant). *Plongé, fondu dans cette multitude ambulante, fraternelle, il se sentait débarrassé de lui-même* (Martin du Gard). || Fig. *Un cadavre ambulant,* une personne d'une extrême faiblesse. || **2.** Se dit en particulier d'une personne qui se déplace pour les besoins de sa profession : *Un marchand, un contrôleur ambulant. Ils menaient à eux deux la grande vie vagabonde des bohémiens, des musiciens ambulants, des gens sans famille et sans patrie* (Baudelaire) ; et substantiv. : *Sylvanire avait tout raflé, défroques, paperasses, ce dont les ambulants de l'administration se débarrassent à chaque campement* (Daudet). || *Postier ambulant,* ou *ambulant* n. m., employé des Postes qui, dans les wagons-poste, trie les correspondances. || **3.** *Vente ambulante,* vente de denrées de consommation immédiate (boissons, fruits, sandwiches, etc.), faite par un employé qui se déplace dans toutes les voitures d'un train. || **4.** Se dit, en médecine, de maladies ou de douleurs qui se manifestent successivement dans différentes parties du corps : *Un rhumatisme ambulant.*

• SYN. : **1** *errant, itinérant, mobile, nomade, vagabond, voyageur.* — CONTR. : **1** *casanier, fixe, immobile, sédentaire.*

ambulatoire [ɑ̃bylatwar] adj. (lat. *ambulatorius,* mobile ; 1497, *Ordonnance royale*). **1.** *Vx.* En droit, se disait d'une juridiction sans siège fixe : *Le parlement fut d'abord ambulatoire.* || **2.** Qui va sans cesse d'un endroit à un autre, qui se caractérise par un mouvement incessant : *Le sermon commençait* [...]. *C'était un talent de l'Ordre ; un acteur dont l'éloquence gesticulante et ambulatoire arpentait l'estrade* (Goncourt). || **3.** Spécialem. *Maladie ambulatoire,* maladie qui ne nécessite pas l'hospitalisation, l'immobilité. || *Soins ambulatoires,* soins qu'on peut recevoir tout en continuant de circuler, de vaquer à ses occupations. || *Sonde ambulatoire,* sonde qu'on peut conserver en continuant sa vie normale. || **4.** *Class.* et *littér.* Qui change souvent : *La volonté de l'homme est bien ambulatoire* (Regnard). *Chez un peuple aussi ambulatoire dans ses volontés que l'était le français* (Balzac).

• SYN. : **2** *ambulant.*

âme [ɑm] n. f. (lat. *anima,* souffle, vie ; X[e] s., *Vie de saint Léger, Cantilène de sainte Eulalie,* sous la forme *anima ; aneme,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; ame,* XIII[e] s.).

L'âme, principe de vie considéré généralement comme immatériel et immortel.

• **I.** DU POINT DE VUE MÉTAPHYSIQUE (SANS RÉFÉRENCE À UNE CONCEPTION RELIGIEUSE). **1.** Entité qui anime tout être, toute existence : *« Rien ne peut vivre sans âme », a dit Pline l'Ancien. L'âme du monde, principe universel des stoïciens. Âme de l'univers, Dieu, Père, Créateur !* (Lamartine). || *Spécialem.* Se dit à propos de créations littéraires : *L'âme dont il* [Goncourt] *animait ses personnages n'était plus cette âme insufflée par Flaubert à ses créatures* (Huysmans) ; ou de créations artistiques : *Le sculpteur donne une âme au marbre.* || Essence philosophique d'un être : *Notre Socrate n'a de cesse qu'il n'ait saisi l'âme de l'âme* (Valéry). || **2.** Entité qui anime spécialement l'homme, par opposition aux autres êtres : *Nous sommes assez seuls, ici, mon pauvre maître et moi, pour n'être pas insensibles aux caresses d'une bête dénuée d'âme* (Gautier). || **3.** Cette même entité considérée par opposition au corps matériel et périssable : *Agenouille-toi, créature insensée : | Ton âme est immortelle, et la mort va venir* (Musset). *Cet homme, qui a disséqué dix cadavres pour suivre le trajet de quelques veines, songe : l'organisation de notre corps est une telle merveille que l'âme, quoique chose divine, ne se sépare qu'avec les plus grandes peines de ce corps qu'elle habitait* (Valéry). || *Se donner corps et âme,* se consacrer totalement à quelqu'un ou à quelque chose. || *Avoir l'âme chevillée au corps,* avoir une grande résistance vitale. || *Être comme un corps sans âme,* être complètement désemparé, privé de tout ressort. || *Rendre l'âme,* mourir : *Il hurla ces syllabes, comme si, dans cet effort suprême, il rendait son âme* (Baudelaire). || Class. *Arracher l'âme à quelqu'un,* le tuer : *Qu'à ce monstre, à l'instant, l'âme soit arrachée* (Racine). || *Avoir l'âme sur les lèvres,* être près de mourir. || **4.** *Par anal.* Personne qui anime, qui dirige une entreprise : *Être l'âme de la conjuration, de la résistance. Approche, heureux appui du trône de ton maître, | Âme de mes conseils* (Racine). *Napoléon, l'âme des coups de foudre, des concentrations d'hommes et de feux préparées dans le secret, exécutées furieusement, agissant par la surprise plus encore que par la puissance* (Valéry). || Ce qui donne de la vie en même temps que du charme à quelque chose : *Les abeilles sont l'âme de l'été* (Maeterlinck). *La mère est l'âme du foyer.* || Se dit de choses ou d'idées qui sont comme le principe moteur d'un ensemble : *L'argent est l'âme des affaires. Mais c'est l'indiscipline qui est l'âme des combats du peuple* (Vallès). || **5.** L'être vivant, considéré dans son essence : *Je suis une force qui va !* [...] *| Une âme de malheur faite avec des ténèbres !* (Hugo). || *Dans l'âme,* dans tout son être, entièrement : *Être mathématicien dans l'âme.* || *Jusqu'au fond de l'âme,* au plus profond de son être : *Être ému jusqu'au fond de l'âme.* || *De toute son âme,* de toutes ses forces. || **6.** Être humain, personne vivante (dans le sens le plus général du mot) : *La rue était morte, sans une âme* (Aymé). *Une ville de vingt mille âmes.* || *Il n'y a pas âme qui vive,* il n'y a personne : *Du temps que je gardais les bêtes sur le Luberon, je restais des semaines entières sans voir âme qui vive* (Daudet). || *Avoir charge d'âme(s),* avoir la responsabilité matérielle ou morale d'une ou de plusieurs personnes, être obligé de s'en occuper. || *Âme sœur,* personne qui a les mêmes goûts, le même idéal qu'une autre. || *Une bonne âme,* une personne simple d'esprit, ou bien une personne compatissante : *Si quelque bonne âme consentait à me renseigner* (Romains). || **7.** *N'être qu'une âme, ne faire qu'une âme,* se dit de personnes entre lesquelles règne une

union intime : *On est un peuple, on est un monde, on est une âme : | Chacun se donne à tous et nul ne songe à soi* (Hugo).

• **II.** Du point de vue mystique et religieux. **1.** Principe spirituel qui assure la vie surnaturelle de la nature humaine : *La mystique appelle la mécanique : ajoutons que le corps agrandi* [du monde scientifique] *attend un supplément d'âme et que la mécanique exigerait une mystique* (Bergson). || **2.** Partie immatérielle de l'être humain qui, selon une conception religieuse de l'homme, continue de vivre éternellement après la mort du corps, vouée au bonheur ou à la damnation selon les actes de la vie terrestre : *Les âmes des trépassés. Les âmes du purgatoire. Dieu ait son âme ! J'ai cru tout à coup à la transmigration des âmes* (Nerval). *Pouvez-vous dire une messe pour une âme qui va peut-être paraître devant son Créateur ?* (Mérimée). *Ceux qui tuent perdent leur âme parce qu'ils tuent, et ceux qui sont tués perdent leur âme* [...] *car ils désespèrent de la bonté de Dieu* (Péguy). || *Sur mon âme !*, formule de serment : « je jure sur mon salut éternel » : *Halte-là ! Sur mon âme ! | Mon cousin, en ceci voilà mon sentiment* (Hugo). || *Donner, vendre son âme au diable*, faire avec le diable un pacte qui consiste à lui promettre son âme pour l'au-delà en échange d'avantages dès la vie terrestre ; et, au *fig.*, faire un pacte avec les forces du mal : *Il n'imitait pas les baladins, larrons et mécréants, qui ont vendu leur âme au diable* (France). *Goethe s'inspira de la légende de Faust, qui donna son âme au diable.* || *Être l'âme damnée de quelqu'un*, être prêt à le suivre partout et à le servir en tout. || *Être comme une âme en peine*, être seul et malheureux, comme une âme qui, dans l'au-delà, n'a pas encore trouvé son lieu d'asile : *Entre leurs deux demeures, ils erraient comme deux âmes en peine* (Cocteau).

• Syn. : **I, 1** *souffle vital ;* **2** et **3** *esprit ;* **4** *agent, animateur, moteur ;* **6** *être, habitant, homme, individu, personne.*|| **II, 2** *double, esprit, mânes, ombres.*

L'âme, principe de la vie intérieure, c'est-à-dire mentale et affective.

• **I.** Du point de vue psychologique ou intellectuel. **1.** Ce qui constitue notre moi, siège à la fois des pensées et des sentiments : *Quelque chose qui est meilleur que moi et qui est moi, qui est peut-être mon âme* (Duhamel). *Jamais on n'épuisera les sentiments et les pensées qui se pressent, ces foules profondes de l'âme qui veulent monter à la lumière et s'exprimer dans des paroles* (Tharaud). || *Spécialem.* Conscience psychologique : *Le choc des poubelles, le tintamarre d'une voiture de laitier donnent seuls à leur sommeil une indication d'heure que l'âme empêtrée de songes recueille distraitement* (Romains). || **2.** Plus précisément, siège de l'intelligence, de l'entendement, esprit : *La véritable condition d'un véritable poète est ce qu'il y a de plus distinct de l'état de rêve : je n'y vois que recherches volontaires, assouplissement des pensées, consentement de l'âme à des gênes exquises et le triomphe perpétuel du sacrifice* (Valéry).

• **II.** Du point de vue moral. **1.** Ensemble des qualités et des défauts qui constituent la nature humaine : *J'ai l'habit d'un laquais et vous en avez l'âme* (Hugo). *Noir de peau et plus noir d'âme* (Mérimée). *D'où vient si subitement une si folle énergie à ces âmes paresseuses et voluptueuses* (Baudelaire). || *Une grande âme, une belle âme, une âme noble*, une personne de haute valeur morale : *Les grandes âmes ne sont pas soupçonnées, elles se cachent* (Stendhal). *Pour lui, Napoléon (par exemple) est un héros ; il est un modèle d'énergie, d'imagination, de volonté, une grande âme pourvue d'un intellect prodigieusement net, un amant de la grandeur idéale, qui aime la puissance et la gloire* (Valéry). || **2.** Siège des dispositions morales les plus intimes : *Quels sont les étrangers qui auraient pu pénétrer le mystère de son âme ?* (Loti). *C'est de l'âme nue sous nos yeux : la vierge* [Jeanne d'Arc] *a révélé son secret* (Barrès). *Lire dans l'âme de quelqu'un. Épancher, livrer son âme.* || *En mon âme et conscience*, en toute sincérité, très honnêtement.

• **III.** Du point de vue affectif. **1.** Siège des sentiments et de la vie affective : *Avoir l'âme déchirée, la mort dans l'âme. Aimer, haïr de toute son âme. Les angoisses. les troubles, les ardeurs guerrières, les emportements enivrés de l'âme libre* (Rolland). || *Fendre l'âme*, toucher le cœur au plus vif : *Le patient qui avait jeté des cris à fendre l'âme* (Gobineau). || *Un état d'âme*, un sentiment éprouvé dans telle situation donnée : *Un état d'âme* [...] *qui précède le développement des passions, lorsque nos facultés* [...] *ne se sont exercées que sur elles-mêmes, sans but et sans objet* (Chateaubriand). *Sa façon d'ouvrir la porte nous renseigne sur son état d'âme de l'heure.* || *Le vague à l'âme*, la sentimentalité, plus ou moins maladive, d'un cœur vide et rêveur : *Le vague à l'âme fut la caractéristique des premières générations de romantiques. Un peu de vague à l'âme est encore ce qu'il y a de meilleur dans les moments critiques ;* [...] *la raison et la logique, c'est bon pour les temps ordinaires* (Giono). || **2.** Sensibilité par laquelle nous entrons en contact avec les personnes et les choses : *D'innombrables liens frêles et douloureux | Dans l'univers entier vont de mon âme aux choses* (Sully Prudhomme). *Il faudrait l'âme passionnée d'un Delacroix pour saisir et fixer en une seconde la mutabilité du ciel, des terrains, des édifices* (Barrès). || Spécialem. *Chanter avec âme*, chanter avec une compréhension qui dénote une sensibilité particulièrement délicate. || **3.** Sensibilité attribuée aux choses, comme par projection de la nôtre, pour nous permettre d'établir des liens affectifs avec elles : *Objets inanimés, avez-vous donc une âme | Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?* (Lamartine). *Le rhododendron surtout était triste : le père Mabœuf était de ceux pour qui les plantes ont des âmes* (Hugo). || Dans le langage des artistes, qualité d'une matière, d'un instrument qui permet le mieux de traduire et d'exprimer la sensibilité artistique : *Il y a dans cette craie de la montagne une âme et une vie ;* [...] *elle comprend presque ce que l'on veut, elle écoute avec intelligence et obéit* (Van Gogh). *Certains compositeurs ont pieusement communié avec l'âme du piano* [...] *; vous lui arrachez de longues résonances personnelles, vous découvrez en lui des correspondances secrètes qui vous charment* (Vuillermoz, sur Ravel). || **4.** Ce qui caractérise la vie ou le comportement d'une personne ou d'une collectivité : *L'âme d'un peuple. Elle prétend précisément nous faire sentir une des particularités de l'âme russe* (Gide). *Peindre l'âme subtile d'une société affinée jusqu'à la décadence* (Rolland). *Cette cité sans pittoresque, sans végétation et sans âme finit par sembler reposante* (Camus). *C'est la ville aisée, aux rues sans âme, sans commerce* (Aragon). || Ce qui, pour notre sensibilité, caractérise dans son essence une bête ou une chose : *L'âme du loup pleure dans cette voix* [du cor] (Verlaine). *Une fumée translucide, légère, porte à vos narines l'âme consumée de la forêt* (Colette). || **5.** Bonté, humanité : *Ce tyran n'a pas d'âme.* || *Avoir de l'âme*, être sensible aux autres. || **6.** Terme d'affection, employé dans des apostrophes (vieilli) : *Bonsoir, mon âme, je baise un million de fois vos blanches mains* (Henri IV). *Âme de mon âme ! Fils de l'âme ! ô mon sang, mon Rodrigue !* (Heredia). || **7.** Raison de vivre (affective ou sentimentale) : *C'est lui* [un fiancé] *qui est mon âme !* (Montherlant).

• Syn. : **I, 1** *cœur, conscience, esprit, moi, pensée ;* **2** *esprit.*|| **II, 1** *caractère, nature, personnalité ;* **2.** *conscience, esprit.*|| **III, 1** et **2** *cœur.*

Emplois particuliers.

1. *L'âme d'une devise*, les paroles qui donnent le sens à la figure illustrant la devise (vieilli). || **2.** Dans la langue technique, partie centrale ou vitale d'un objet fabriqué ou d'une machine. || *Âme d'un violon, d'un violoncelle*, petite pièce de bois qui, placée dans l'intérieur, communique les vibrations à toutes les parties de l'instrument. || *Âme d'un canon*, l'intérieur du tube. || *Âme d'un escalier*

à vis, l'axe des marches. || *Âme d'un cordage,* le fil intérieur autour duquel on tresse les torons. || *Âme d'un conducteur électrique,* le fil métallique intérieur, qui conduit le courant et est entouré d'un enrobage isolant.

amé, e [ame] adj. (part. passé de l'anc. v. *amer,* aimer). *Vx.* Aimé : *Nos amés et féaux sujets* (Littré).

amébée [amebe] adj. (gr. *amoibaios,* alterné ; 1752, Trévoux). Se dit d'un chant ou d'un dialogue où deux interlocuteurs se répondent par des couplets ordinairement de même longueur.

amélanche [amelɑ̃ʃ] n. f. (du lat. pop. *[a]*malinca,* qui paraît être un croisement entre le gaulois *aballos,* pomme, et le lat. *malum,* pomme ; 1734, Trévoux). Fruit de l'amélanchier.

amélanchier [amelɑ̃ʃje] n. m. (de *amélanche* ; 1733, Lémery). Arbuste des montagnes, à petites feuilles ovales presque rondes, finement dentelées, de la famille des rosacées : *La pente des monticules de Saint-Pierre est plaquée de baumiers, d'amélanchiers, de palomiers, de mélèzes, de sapins noirs, dont les bourgeons servent à brasser une bière antiscorbutique* (Chateaubriand).

améliorable [ameljɔrabl] adj. (de *améliorer* ; milieu du XIXe s.). Qui peut être amélioré. (Assez rare ; on dit plutôt PERFECTIBLE.)

améliorant, e [ameljɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *améliorer* ; milieu du XIXe s.). Se dit des plantes qui redonnent de la fertilité à une terre appauvrie : *Les légumineuses fourragères, qui enrichissent le sol en azote, sont des plantes améliorantes.*

améliorateur, trice [ameljɔratœr, -tris] ou **amélioratif, ive** [ameljɔratif, -iv] adj. (de *améliorer* ; 1866, Larousse). Propre à améliorer : *Une influence amélioratrice.*

amélioration [ameljɔrasjɔ̃] n. f. (de *améliorer* ; début du XVe s. ; rare jusqu'à la fin du XVIIe s.). **1.** Action de rendre meilleur, matériellement, moralement, intellectuellement ; résultat de cette action : *L'amélioration du clergé séculier au moyen d'instituts de prêtres mêlés au monde* (Renan). || **2.** Passage à un état meilleur : *On note aujourd'hui une amélioration du temps.*

• SYN. : **1** *amendement, bonification, embellissement, perfectionnement, progrès.* — CONTR. : **1** *aggravation, altération, dégénérescence, dégradation, détérioration.*

◆ **améliorations** n. f. pl. Travaux, réparations propres à embellir une construction, un domaine, ou à en accroître la valeur, l'agrément : *Ils parlèrent [...] d'améliorations à introduire dans leur ménage* (Flaubert). || *Améliorations voluptuaires,* V. VOLUPTUAIRE.

améliorer [ameljɔre] v. tr. (réfection, d'après le lat. *melior,* meilleur, de l'anc. franç. *ameillorer* [XIIe s.], dér. de *meillor,* forme anc. de *meilleur* ; milieu du XVe s.). Rendre meilleur : *Améliorer le rendement. Il prépare un examen en vue d'améliorer sa situation.* || Spécialem. *Améliorer une terre,* la rendre plus fertile. || *Améliorer un immeuble, un domaine,* augmenter sa valeur par des embellissements ou par des réparations.

• SYN. : *amender, bonifier, embellir, perfectionner, régénérer, rénover.* — CONTR. : *aggraver, altérer, dégrader, détériorer, endommager, gâter.*

◆ **s'améliorer** v. pr. Devenir meilleur : *Au bout de quelques jours, son état s'améliora* (Samain).

amen [amɛn] n. m. invar. (empr., par l'intermédiaire du lat. ecclés. *amen* [gr. *amên*], à l'hébreu *amen,* indiquant l'adhésion, l'affirmation, avec parfois une nuance de souhait ; 1138, *Vie de saint Gilles*). **1.** Ainsi soit-il, formule qui termine souvent les prières. || **2.** Fam. *Dire, répondre amen,* donner son approbation : *Et vous serez liée, garrottée par les lois, obligée de dire amen à ces arrangements-là* (Balzac). *Le père Fanfan répondra amen à tout ce qu'elle dira* (Theuriet). || Vx et fam. *De pater à amen,* du commencement à la fin.

amenage [amnaʒ] n. m. (de *amener* ; XIIIe s., au sens de « action d'amener » ; sens actuel, 1928, Larousse). Dans une machine-outil, opération, souvent automatique, qui met à portée de l'outil la matière à travailler.

aménagement [amenaʒmɑ̃] n. m. (de *aménager* ; 1495, J. de Vignay). **1.** Action d'aménager ; résultat de cette action : *On s'occupe de l'aménagement des nouveaux locaux. Ne faisant point de grands aménagements, il n'avait guère l'occasion d'appeler des ouvriers* (France). || **2.** *L'aménagement du territoire,* la répartition plus judicieuse des hommes et des activités économiques sur l'ensemble du pays, en fonction des ressources naturelles. || **3.** *Spécialem.* En administration forestière, ensemble des directives qui président à la coupe des arbres. || **4.** *Aménagements fiscaux,* mesures administratives qui visent à une répartition plus judicieuse des charges fiscales.

• SYN. : **1** *agencement, amélioration, arrangement, installation, organisation* ; **4** *allégement.* — CONTR. : **1** *bouleversement, dérangement, désorganisation.*

aménager [amenaʒe] v. tr. (de *ménager* ; XIIIe s., au sens de « administrer »). [Conj. **1.**] **1.** Préparer, disposer méthodiquement une chose pour un usage précis : *À l'intérieur, des gradins étaient aménagés comme dans un cirque* (Alain-Fournier). || **2.** Installer, mettre en place : *Des alpinistes qui aménagent un camp.* || **3.** Transformer en vue de rendre plus confortable : *Aménager une salle de bains, une cuisine.* || **4.** *Fig.* Modifier, corriger une mesure prise en vue d'en obtenir un meilleur résultat : *Il faut aménager la législation ancienne.* || **5.** *Aménager une forêt,* en régler les coupes.

• SYN. : **1** et **2** *agencer, arranger, disposer, distribuer, installer, organiser.* — CONTR. : **1** *bouleverser, déranger, désorganiser, dévaster, saccager.*

aménageur, euse [amenaʒœr, -øz] adj. et n. (de *aménager* ; XXe s.). Qui sait aménager (rare) : *L'habitude ! aménageuse habile mais bien lente, et qui commence par laisser souffrir notre esprit pendant des semaines dans une installation provisoire* (Proust).

aménagiste [amenaʒist] n. m. (de *aménager* ; 1877, Littré). Celui qui sait aménager les forêts.

amendable [amɑ̃dabl] adj. (de *amender* ; 1369, Godefroy).

I. 1. *Crime amendable,* en droit féodal, crime dont on pouvait éviter le châtiment en payant une certaine somme. || **2.** *Class.* Qui mérite une condamnation à l'amende : *Cette faute est amendable* (Furetière).

II. Qui peut être amélioré : *Une terre amendable. Un projet de loi amendable.*

amende [amɑ̃d] n. f. (déverbal de *amender* ; XIIe s., écrit *emmende* ; au sens 3, fin du XIVe s.). **1.** Peine consistant dans le versement d'une somme, variable suivant les cas, et par laquelle la justice sanctionne une contravention : *L'amende et la prison ne sont pas des bagatelles* (Courier). || **2.** Punition consistant en un petit sacrifice pécuniaire, ou autre, pour sanctionner une infraction légère : *Celle-là n'en faisait qu'à sa tête et se fichait des amendes ; quand elle voulait manquer son entrée sur scène, elle la manquait* (Zola). *Vous avez oublié la commission : vous serez mis à l'amende.* || **3.** *Amende honorable,* peine infamante qui consistait, autrefois, en l'aveu public d'une faute, d'un crime : *Où est* [...] *le guichet où furent lacérées les bulles de l'antipape Benedict, et d'où repartirent ceux qui les avaient apportées* [...], *faisant amende honorable pour tout Paris ?* (Hugo). *Les sénateurs courbèrent la tête, heureux que César n'exigeât point d'eux qu'ils vinssent faire amende honorable devant l'image restaurée du sanguinaire Marius* (Mérimée). || Par extens. *Faire amende honorable,* reconnaître ses torts, demander pardon.

amendement [amɑ̃dmɑ̃] n. m. (de *amender* ; XIIe s., au sens I [jusqu'au XVIIe s.] ; au sens II, empr. à l'angl., 1778, *Courrier de l'Europe*).

I. 1. *Class.* Amélioration de la santé ou du comportement moral : *La fièvre la quitta tout à fait et, le soir de son amendement...*

(Motteville). || **2.** Fait pour quelqu'un de se corriger : *Je crois à son amendement.* || **3.** Action d'améliorer le sol : *L'amendement d'une terre ingrate.* || La substance elle-même qu'on incorpore au sol pour le rendre plus fertile : *Les engrais et les amendements.*

II. Modification qu'une assemblée législative apporte à un projet de loi : *Après le rejet de plusieurs amendements, le projet a été voté.*

• SYN. : **I, 2** *amélioration, progrès, redressement, relèvement ;* **3** *amélioration, fertilisation.* — CONTR. : **I, 2** *avilissement, déchéance ;* **3** *appauvrissement, épuisement.*

amender [amɑ̃de] v. tr. (lat. *emendare,* corriger un coupable, et aussi améliorer une terre, de *menda,* faute, avec changement ancien de préf. ; XIIe s. ; au sens II, empr. à l'angl., 1784, *Courrier de l'Europe*).

I. 1. *Class.* En général, rendre meilleur, corriger ce qui est mauvais. || Plus particulièrement, améliorer une situation : *Ce meurtre* [du coq] *n'amenda nullement leur marché* [leur sort] (La Fontaine). *On dit qu'un homme n'amende pas son marché quand il sursoit seulement la condamnation* (Furetière). || **2.** *Class.* et *absol.* Tirer profit : *Il n'a pas amendé d'un sou de la succession de son père* (Acad., 1694). || **3.** Rendre moins mauvaise une personne, la corriger de ses défauts : *Disons-nous, à chaque coup qui retentit : Celui-ci est pour nous avertir de nous amender* (France). *Puissé-je, dans trois ans, à l'époque du jubilé, lorsque je viendrai vous rejoindre, puissé-je vous trouver amendé !* (Gide). || **4.** Améliorer une terre par l'apport d'engrais ou d'un autre élément.

II. Modifier un texte soumis à l'approbation d'une assemblée : *Amender un projet de loi.*

• SYN. : **I, 3** *améliorer, corriger, redresser ;* **4** *améliorer, bonifier, fertiliser.* || **II** *rectifier.* — CONTR. : **I, 3** *avilir, corrompre, dégrader, gâter, pervertir ;* **4** *appauvrir, épuiser.*

◆ **s'amender** v. pr. Devenir meilleur : *Il serait trop facile de s'amender si le crime et le vice lâchaient leur proie aussitôt que nous en éprouvons le désir* (Sand).

amène [amɛn] adj. (lat. *amoenus,* agréable ; XIIIe s., *Légendes en prose*). **1.** *Littér.* Se dit d'une personne qui charme par sa douceur et sa politesse : *Le frère du proconsul, toujours amène et bienveillant envers les hommes de la plus humble condition, se serait excusé* (France). || Se dit aussi du comportement, des paroles (parfois par ironie, au sens de « désagréable ») : *Le judéo-arabe est un dialecte raboteux. L'entretien le plus amène a tout de suite l'air d'une chamaille* (Duhamel). *La discussion s'était animée, et ils échangeaient des propos amènes.* || **2.** Se dit d'un lieu, d'un climat qui plaît par sa douceur : *Vers cette époque, Amédée prit son premier rhume ; rhume qui malgré l'amène climat de Pau ne céda point de tout l'hiver* (Gide).

• SYN. : **1** *affable, aimable, avenant, courtois, engageant, gentil, sympathique ;* **2** *agréable, doux.* — CONTR. : **1** *acariâtre, acerbe, aigre, amer, déplaisant, dur, maussade, revêche.*

amenée [amne] n. f. (de *amener ;* XIIIe s.). Action d'amener, en particulier de l'eau : *Un canal d'amenée.*

amener [amne] v. tr. (de *mener ;* 1080, *Chanson de Roland*). [Conj. **5.**] **1.** Faire venir (ordinairement avec soi) un être animé vers quelqu'un ou dans un lieu : *Elle fit l'éloge de ce pensionnaire qu'elle nous amenait* (Alain-Fournier). *On m'amena mon cheval, elle monta en croupe* (Mérimée). || *Mandat d'amener,* ordre de faire comparaître quelqu'un devant le juge. || **2.** (avec un sujet désignant une chose) *Amener quelqu'un,* provoquer sa venue : *Quand je vous aurai dit ce qui m'amène* (Musset). *Je ne voyais pas l'instrument dont il tirait la mélopée singulière qui m'avait amené jusque-là* (Bosco). || *Quel bon vent vous amène ?,* quelle est l'heureuse circonstance qui motive votre venue ? || **3.** Transporter des êtres animés ou des choses vers un lieu : *Le taxi nous a amenés à destination. Le bateau amène les passagers au port. Une canalisation qui amène l'eau au bassin. Du charbon amené par péniche, par train.* || **4.** Tirer à soi : *Pourquoi te joues-tu de lui* [le poisson] *et si tu ne l'amènes au bord ne lui rends-tu la liberté ?* (Claudel). *Des pêcheurs qui amènent leur filet.* || Spécialem. *Amener les voiles, amener le pavillon,* en termes de marine, les faire glisser jusqu'en bas du mât. || Fig. *Amener son pavillon,* se reconnaître vaincu, se rendre. || **5.** *Amener une carte, amener tant de points au jeu de dés,* jouer cette carte, faire sortir ce nombre de points. || **6.** Introduire dans l'usage, faire adopter : *Des vedettes qui amènent de nouvelles modes vestimentaires.* || **7.** Provoquer volontairement : *Un espion* [...] *qui guettait, avec la persistance d'une haine mêlée de passion et d'avarice, l'occasion d'amener un éclar* (Balzac). || **8.** *Amener une comparaison, un dénouement, une citation,* etc., dans le domaine littéraire, savoir les présenter, en ménager la transition : *Une image habilement amenée.* || Class. *Amener un texte, un auteur,* en faire une citation, s'y référer : *Lorsqu'il parle de Josué et qu'il amène là l'Écriture sainte* (Racine). || **9.** *Amener une conversation, un entretien sur un point,* faire en sorte qu'on vienne à en parler : *Madame Cibot amena la conversation sur les locataires* (Balzac). *Il se hâta d'amener l'entretien sur la guerre : l'état d'esprit du jeune médecin, d'après ce quil lui avait entendu dire l'autre jour, l'inquiétait* (Martin du Gard). || **10.** *Amener une chose à un certain état,* provoquer son évolution jusqu'à cet état : *Amener ainsi la Franconie à la hauteur de ses devancières* (Giraudoux). *De l'eau amenée à ébullition.* || **11.** (avec un sujet désignant un être animé ou une chose) *Amener une personne, un animal à faire quelque chose,* les y pousser, faire en sorte qu'ils le fassent : *Cette bâtarde* [...] *sans moi, bien sûr, l'aurait amené à quelque sottise* (Flaubert). *Il avait souffert davantage de sa timidité qui l'amenait quelquefois à trahir sa pensée* (Rolland). *Par son rôle, il fut amené à recueillir les confidences de tous les personnages de cette chronique* (Camus). || **12.** (avec un sujet désignant une chose) Avoir pour conséquence, comporter tel effet : *Un médicament qui amène un soulagement rapide. Un malheur en amène un autre. A l'anarchie de surenchère qui amenait catastrophe sur catastrophe dans l'industrie, il fallait enfin substituer des alliances entre les puissances productives* (Aragon).

• SYN. : **1** *conduire ;* **2** *faire venir, pousser ;* **3** *acheminer, conduire, transporter ;* **4** *ramener ;* **6** *apporter ;* **7** *déclencher, occasionner, susciter ;* **12** *causer, déterminer, engendrer, entraîner, procurer, produire.* — CONTR. : **1** *emmener ;* **2** *écarter, éloigner ;* **3** *ramener, remmener.*

◆ **s'amener** v. pr. *Pop.* Venir, arriver : *Amédée l'allait quérir, quand, de lui-même, l'autre s'amena, frappant à la vitre du salon d'abord, selon son habitude* (Gide).

• REM. Dans la langue soignée, on préfère *apporter* ou *porter* à *amener* quand le complément d'objet désigne ce que quelqu'un tient ou porte sur lui : *Tu apporteras ton appareil photographique,* plutôt que tu amèneras, qui est plus familier.

aménité [amenite] n. f. (lat. *amoenitas,* agrément, charme ; XIVe s., rare jusqu'au XVIIe s. ; le sens ironiq. date du XIXe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Agrément, charme des choses : *Plus que l'aménité des beaux jardins, l'attrait des hauteurs est puissant* (Bosco). || **2.** Douceur accompagnée de politesse et de grâce : *D'autre part, il est rare qu'un Français, voyageant en Allemagne, ne soit surpris et séduit par l'aménité des gens à son égard, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent* (Gide). *Elle reçut son hôte avec cette aménité des femmes dont la vie intérieure surtout prévaut* (Aragon). *Traiter quelqu'un sans aménité.*

• SYN. : **2** *affabilité, amabilité, courtoisie, gentillesse.* — CONTR. : **2** *acrimonie, aigreur, brutalité, dureté, rudesse, sécheresse.*

◆ **aménités** n. f. pl. *Ironiq.* Phrases, paroles blessantes : *Sur cet échange d'aménités, les adversaires se tinrent cois* (H. Bazin).

• SYN. : *amabilités, gentillesses.*

aménorrhée [amenɔre] n. f. (du gr. *a* priv., *mên,* mois, et *rhein,* couler ; fin du XVIIIe s.). Absence de menstruations.

amentales [amɑ̃tal] n. f. pl. (du lat. *amentum,* chaton ; XXe s.). Nom donné à l'ensemble des végétaux dont les fleurs sont groupées en chatons : *Le noisetier fait partie des amentales.*

• REM. On a dit aussi AMENTACÉES.

amentifère [amɑ̃tifɛr] adj. (du lat. *amentum,* chaton, et *ferre,* porter ; 1863, Littré). En botanique, se dit d'une plante qui porte des chatons.

◆ n. f. pl. Syn. de AMENTALES.

amentiforme [amɛ̃tifɔrm] adj. (du lat. *amentum,* chaton, et de *forme ;* 1863, Littré). Qui a la forme d'un chaton.

amenuisement [amənɥizmɑ̃] n. m. (de *amenuiser ;* XIIIe s., Guiot de Provins). Action d'amenuiser ; le fait de s'amenuiser : *L'inflation entraîne un amenuisement du pouvoir d'achat.*

• SYN. : *affaiblissement, amincissement, diminution.* — CONTR. : *augmentation, élargissement, épaississement, grossissement.*

amenuiser [amənɥize] v. tr. (de *menuiser ;* 1120, *Psautier d'Oxford*). **1.** Rendre plus mince, plus menu : *Amenuiser une planche, une cheville de bois.* || **2.** *Class.* Se disait aussi des personnes : *Qu'elle ait sèche la chair, le corps amenuisé* (M. Régnier). || **3.** *Littér.* Faire paraître plus mince, plus léger : *L'écriture mystérieuse que tracent nos arbres légers et leurs feuillages amenuisés dans notre atmosphère bleuâtre* (Barrès). *J'apercevais, très loin, la silhouette amenuisée de ma femme* (Troyat). || **4.** *Fig.* Diminuer la force, la valeur, l'importance de : *Elles penchent la tête pour suivre un « la » filé, amenuisé jusqu'à l'épuisement du son* (Colette).

• SYN. : **1** *allégir, amincir ;* **4** *adoucir, affaiblir, atténuer.* — CONTR. : **1** *augmenter, épaissir, grossir, renforcer.*

◆ **s'amenuiser** v. pr. Devenir plus mince, moins important : *Les revenus immobiliers s'évanouissant, la valeur des immeubles s'amenuisera* (Romains).

amer, ère [amɛr] adj. (lat. *amarus ;* XIIe s.). **1.** D'une saveur âpre et rebutante : *Le fiel a un goût amer. La résine amère de l'aloès. Je boirai la potion amère, la tisane aussi* (Colette). || *Poét.* S'applique à l'eau de mer : *L'onde amère. Le navire glissant sur les gouffres amers* (Baudelaire). || Fig. *Trouver la pilule amère,* être obligé de subir une épreuve désagréable. || **2.** Se dit de ce qui produit sur l'odorat une sensation analogue : *Ces fèves répandaient une odeur amère et fétide* (Arène). *L'odeur amère d'un jardin de novembre* (Colette). *Le parfum double et tièdement amer des pins et de la mer* (Gregh). *Un faible parfum venait des roseraies, enfoui sous l'odeur amère des buis et des platanes* (Malraux). || **3.** *Fig.* Se dit d'une chose très désagréable à supporter, de ce qui est une cause de regret et d'amertume (parfois placé avant le nom) : *Au bout de la vie est un âge amer : rien ne plaît, parce qu'on n'est digne de rien ; bon à personne, fardeau à tous, près de son dernier gîte, on n'a qu'un pas à faire pour y atteindre : à quoi servirait de rêver sur une plage déserte ?* (Chateaubriand). *Aussi le docteur* [...] *continuait-il à faire son métier de Sisyphe, sans les désespoirs qui rendirent ses premiers jours amers* (Balzac). *Alors commence notre deuil véritable, qui n'est point déchirant, mais un peu amer* (Saint-Exupéry). *Une perte amère. Une amère déception.* || **4.** *Fig.* Qui exprime non seulement de la tristesse, mais encore souvent du mécontentement, de la réprobation, de l'âpreté : *Je sentis dans son accent amer* [...] *combien de préventions haineuses avaient données à l'armée le luxe et les grades de ces corps d'officiers* (Vigny). *Mais, sitôt seul, il se renversa en arrière, et il eut un sourire si parfaitement amer qu'il s'approcha de la glace, afin d'en jouir objectivement* (Martin du Gard). *Dieu ne se plaît pas aux paroles amères* (Claudel). || **5.** *Par extens.* Qui a le reproche facile, qui est rancunier : *L'Histoire* [...] *rend les nations amères, superbes, insupportables et vaines* (Valéry).

• SYN. : **1** *âcre ;* **3** *cruel, douloureux, pénible ;* **4** *âcre, acrimonieux, aigre, âpre, blessant, offensant, sarcastique.* — CONTR. : **1** *doux, suave, sucré ;* **3** *agréable, charmant, doux, heureux ;* **4** *accueillant, affable, aimable, amène, enjoué.*

◆ **amer** n. m. **1.** Fiel de quelques animaux : *Un amer de bœuf.* || **2.** Nom de substances végétales qu'on emploie comme toniques et comme dépuratifs : *Par l'usage des amers, il est parvenu à ramener l'estomac à l'état normal* (Baudelaire). || **3.** Apéritif de goût amer.

amèrement [amɛrmɑ̃] adv. (de *amer ;* XIIe s. ; écrit *amarament* au Xe s.). Avec un sentiment d'amertume, en éprouvant de la douleur : *Regretter amèrement ses erreurs. Pleurer amèrement la mort d'un ami.*

américain, e [amerikɛ̃, -in] adj. et n. (de *Amérique ;* milieu du XVIe s.). **1.** Relatif à l'Amérique ; habitant ou originaire de l'Amérique. || **2.** *Spécialem.* Relatif aux États-Unis d'Amérique. || **3.** Fam. *Avoir l'œil américain,* avoir un coup d'œil très sûr : *J'ai vu ça, moi, du premier coup en entrant. J'ai l'œil américain* (Flaubert). *Mais Mme de Crécy, voilà une petite femme qui a l'air intelligente, ah ! saperlipopette, on voit tout de suite qu'elle a l'œil américain celle-là !* (Proust).

◆ **A l'américaine** loc. adv. et adj. **1.** Comme on a l'habitude de faire aux États-Unis d'Amérique : *Une production à l'américaine.* || *Enchères à l'américaine,* enchères où chaque enchérisseur paie la différence avec l'enchère précédente, l'objet appartenant au dernier enchérisseur. || *Course à l'américaine,* ou *américaine* n. f., course cycliste sur piste, disputée entre équipes de plusieurs coureurs qui se relaient. || **2.** Se dit d'une préparation culinaire à base de tomate fondue, oignon, échalote hachés, ail, cerfeuil, persil, estragon, vin blanc et cognac : *Du homard à l'américaine.* || **3.** Se dit d'un vol doublé d'une mystification : *Le vol à l'américaine consiste à proposer l'échange d'un objet contre un autre paraissant plus avantageux, alors qu'il n'a aucune valeur.*

◆ **américain** n. m. Langue anglaise telle qu'elle est parlée aux États-Unis.

◆ **américaine** n. f. Espèce de phaéton ou de char à bancs à quatre roues.

américanisation [amerikanizasjɔ̃] n. f. (de *américaniser ;* début du XXe s.). Action d'américaniser ; le fait de s'américaniser : *L'Exposition universelle* [...], *l'américanisation de la France* (Goncourt). *Le citoyen américain est soumis, de sa naissance à sa mort, à une force d'organisation et d'américanisation intense* (Sartre).

américaniser [amerikanize] v. tr. (de *américain ;* v. 1851, Baudelaire, *Fusées*). Donner à quelqu'un ou à quelque chose le caractère américain, spécialement celui des États-Unis d'Amérique : *La mécanique nous aura tellement américanisés, le progrès aura si bien atrophié en nous toute la partie spirituelle, que rien parmi les rêveries sanguinaires, sacrilèges ou antinaturelles des utopistes ne pourra être comparé à ses résultats positifs* (Baudelaire). *De mornes avenues qui avaient américanisé l'aspect du quartier et détruit pour jamais son allure intime* (Huysmans).

◆ **s'américaniser** v. pr. Prendre l'aspect, le caractère américain.

américanisme [amerikanism] n. m. (de *américain ;* 1866, Larousse). **1.** Mode de vie, ensemble des habitudes des Américains. || Manière d'être qui imite celle des Américains, spécialement des habitants des États-Unis : *Le monde marche sur une sorte d'américanisme, qui blesse nos idées raffinées* (Renan). || **2.** Idiotisme propre à la langue américaine. || **3.** Ensemble des sciences qui ont pour objet l'Amérique.

amérindien, enne [amerɛ̃djɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Amérique* et de *Indien ;* milieu du XXe s.). Se dit des Indiens d'Amérique : *Le tupi est une langue amérindienne.*

amerrir [amerir] v. intr. (de *mer ;* v. 1910). Se poser sur la mer et, par extension, sur une surface d'eau, en parlant d'un hydravion.

• REM. Les deux *r* sont dus à l'influence d'*atterrir.*

amerrissage [amerisaʒ] n. m. (de *amerrir ;* v. 1910). Action d'amerrir.

amertume [amɛrtym] n. f. (lat. *amaritudinem,* accus. de *amaritudo,* avec substitution de suffixe [cf. *coutume* et tous les mots terminés en *-tudinem*], l'e étant dû à *amer ;* XIIe s.). **1.** Saveur amère : [Les olives] *seraient d'une âcreté insupportable sans préparation, sans lessive qui dissipe l'amertume* (Ch. Silvestre). *Une amertume fraîche d'eau marine* (Colette). || **2.** Odeur amère : *Ô odeurs concentrées* [...], *cacaos délicieux finement torréfiés dont l'amertume s'exhale* (Valéry). *Xavier reconnaissait l'amertume des vieux buis* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Sentiment de tristesse, de profond regret qu'éveille une perte, une séparation, une déception, etc. : *Tout nourrissait l'amertume de mes dégoûts : Lucile était malneureuse ; ma mère ne me consolait pas ; mon père me faisait éprouver les affres de la vie* (Chateaubriand). *Voulait-elle* [...] *sentir plus profondément l'amertume des choses qu'elle allait abandonner* (Flaubert). *Je languis et me meurs* [...] *et vais le cœur plein d'amertume* (Verlaine). *Dingley s'attardait à regarder cette disparition des choses avec l'amertume de l'homme qui n'a déjà plus sa jeunesse* (Tharaud). || Littér. *Calice, coupe d'amertume,* suite de chagrins : *Il n'eut pas la force de se plaindre, la coupe d'amertume étant remplie* (Flaubert). || **4.** *Fig.* Sentiment de mécontentement, d'aigreur, de réprobation qu'éveille une déception, une injustice, et qui peut se traduire dans les propos, dans les écrits : *Je dois demander pardon à mes amis de l'amertume de quelques-unes de mes pensées* (Chateaubriand). *L'amertume de son cœur lui montait aux lèvres en paroles de mépris et de dégoût* (Maupassant).

● SYN. : **3** *chagrin, désespérance, mélancolie, peine, tristesse ;* **4** *acrimonie, aigreur, fiel.* — CONTR. : **1** et **2** *douceur, suavité ;* **3** *agrément, contentement, douceur, joie, satisfaction ;* **4** *affabilité, amabilité, aménité.*

◆ **amertumes** n. f. pl. *Littér.* Événements qui provoquent des sentiments de regret ou d'aigreur : *Si c'est que vous voulez ressasser et ruminer* [...] | *Toutes les fièvres et toutes les amertumes du jour,* | *Et si c'est que vous voulez remâcher la nuit tous vos aigres péchés du jour* (Péguy).

améthyste [ametist] n. f. (lat. *amethystus,* du gr. *amethustos,* de *a* priv., et *methuein,* s'enivrer, parce que cette pierre passait pour préserver de l'ivresse ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *ametiste ;* aux XVIe et XVIIe s., *amat[h]iste,* d'après l'ital. ou l'esp. *amatista*). **1.** Pierre précieuse de couleur violette : *Elle portait au cou, dans l'échancrure de son corsage clair, une ancienne petite croix d'améthyste que je lui avais donnée en souvenir de ma mère* (Gide). *Les évêques portent un anneau orné d'une améthyste.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Couleur violette : *Tes beaux yeux de sombre améthyste* (Leconte de Lisle). *Flots teintés d'améthyste* (Richepin).

amétrope [ametrɔp] adj. et n. (de *a* priv., et du gr. *metron,* mesure, et *ôps,* vue ; 1877, Littré). Se dit d'une personne atteinte d'amétropie.

amétropie [ametrɔpi] n. f. (de *amétrope ;* 1877, Littré). Anomalie de la vision due à un défaut des milieux réfringents de l'œil : *La myopie est une forme d'amétropie.*

ameublement [amœbləmɑ̃] n. m. (de *ameubler* [auj. hors d'usage], dér. de *meuble ;* fin du XVIe s.). **1.** Action de meubler : *Consulter un décorateur pour l'ameublement d'une maison de campagne.* || **2.** Ensemble des meubles qui garnissent, ornent un intérieur : *Une table en bois noir* [...], *un fauteuil de tapisserie* [...] *complétaient l'ameublement de cette chambre* (Gautier). *Il inspectait, dans le demi-jour, la détresse de ce vieil ameublement, rideaux passés, tapis râpés, non renouvelés depuis trente ans, depuis leur mariage* (Daudet). || **3.** Arrangement, décor intérieur (principalement draperies et tapisseries) : *Des Esseintes avait aussi créé des ameublements fastueusement étranges, divisant son salon en une série de niches diversement tapissées* (Huysmans). *Tissus d'ameublement.*

● SYN. : **1** *installation ;* **2** *mobilier ;* **3** *décoration.*

ameublir [amœblir] v. tr. (de *meuble,* adj. ; XVIe s., sens jurid. ; sens agricole, 1578, Liebault).

I. En droit, faire entrer des immeubles dans l'actif commun de futurs époux.

II. *Ameublir la terre,* la rendre plus meuble, plus légère : *Le sol fut ameubli profondément* (Bosco).

ameublissement [amœblismɑ̃] n. m. (de *ameublir ;* 1603, Peleus, au sens I ; au sens II, 1827, Acad. [av. 1573, M. de L'Hospital, écrit *ameublement*]).

I. Action d'ameublir une propriété.

II. Action d'ameublir le sol.

ameulonner [amølɔne] v. tr. (de *à* et de *meulon ;* 1339, Delboulle). *Ameulonner du foin, de la paille,* les mettre en meules.

ameutement [amøtmɑ̃] n. m. (de *ameuter ;* 1636, Monet). **1.** Action de réunir les chiens en meute. || **2.** *Fig.* Action d'ameuter des personnes.

ameuter [amøte] v. tr. (de *meute ;* v. 1375, Modus). **1.** Assembler des chiens courants pour la chasse. || Réunir les jeunes chiens avec les vieux, pour les dresser. || **2.** *Fig.* Faire sortir des personnes de chez elles, les attrouper par du bruit, du scandale : *Ne criez pas ainsi ; vous allez ameuter tout le quartier !* || **3.** Attrouper des personnes avec une intention séditieuse, par hostilité contre quelqu'un ou contre quelque chose : *Contre un succès qui nous gêne, on ameute la foule* (Hugo). *Cette aimable femme* [...] *ameuta contre elle toute la moinerie* (France).

● SYN. : **2** *rassembler ;* **3** *déchaîner, exciter, soulever.* — CONTR. : **3** *apaiser, cal-mer, pacifier.*

ami, e [ami] n. (lat. *amicus, -a ;* Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *amic).*) **1.** Personne à laquelle on se sent uni par un lien, en principe réciproque, d'affection : *J'ai donc un ami qui me défend, un ami dont mon bonheur est le plus cher désir et qui est prêt à tous les sacrifices pour me rendre heureux* (Veuillot). *J'avais besoin de la voix d'un ami partageant mon émotion* (Stendhal). *On ne lui connaissait ni parents ni amis* (France). *Depuis la mort de son père, il avait été amené à faire cette constatation qu'il n'avait pas d'amis personnels. À part Daniel, peut-être, il n'avait jamais eu que des camarades* (Martin du Gard). || **2.** Se dit en parlant d'animaux ou de choses qui nous sont familiers : *Le chien est l'ami de l'homme. As-tu lu un seul des livres qui sont nos amis fidèles ?* (Rolland). || **3.** Personne avec qui on a des liens de camaraderie : *Ami de régiment. Amie de pension.* || **4.** Membre d'un même parti politique, du même milieu, de la même société : *Le ministre consulta ses amis politiques avant de démissionner.* || **5.** *Ami, petit ami, bon ami,* amant || *amie, petite amie, bonne amie,* maîtresse : *Tristan mettait en ses mélodies toute sa tendresse : la reine* [Yseut] *a compris le message de son ami* (Bédier). [Dans certains milieux ou certaines provinces, ces mêmes termes désignent le jeune homme qui courtise, la jeune fille qui est courtisée.] || **6.** *Être un ami de,* avoir un goût très vif pour, avoir la passion de : *Un ami de la vérité. Une grande amie de la nature.* || **7.** En apostrophe, sert à exprimer diverses nuances : *a)* un ton affectueux (en particulier quand on s'adresse à des enfants) : *Les deux enfants s'approchèrent et un domestique* [...] *vint leur ouvrir la porte : « Je vous avais pris pour des filous, je vous en demande bien pardon, mes petits amis »,* *leur dit-il en riant* (Sand) ; *b)* un ton condescendant ou hautain : *Mon petit ami, vous êtes trop curieux. « C'est bon, dit Mucius* [le propriétaire de la crèche, à Bethléem, s'adressant à Joseph] ; *mais vous deviez du moins demander la permission. — Hélas ! comment aurais-je fait ? — Cela, mon ami, c'était votre affaire »* (Lemaitre). || **8.** *Fam.* Avec la valeur d'une interjection, exprime la protestation : *Hé ! l'ami, ne vous gênez pas ! ;* ou sert à souligner l'importance de ce qu'on dit : *Ah ! mes amis, quel spectacle !*

● SYN. : **3** *camarade, compagnon, compagne, copain* (fam.), *copine* (fam.) ; **4** *allié, partisan.* — CONTR. : **4** *adversaire, antagoniste, ennemi, rival.*

● REM. M'amie (comme *ma mie*) est une forme archaïque pour *mon amie : Eh bien, m'amie, ma payse* [...], *que Notre-*

Dame de la Montagne vous soit en aide ! (Mérimée).

◆ adj. **1.** Lié d'amitié avec : *Pour voyager avec quelque sûreté, il fallait être ami des brigands* (Stendhal). || **2.** Qui marque de l'affection pour quelqu'un ou de l'intérêt pour quelque chose : *Il y feuilletait d'une main amie les ouvrages anciens* (France). || **3.** Qui est animé de bons sentiments pour quelqu'un : *Des panthères qui devinent l'homme ami de la fourrure vivante et donnent leur flanc et leur mufle à vos mains et à vos lèvres* (Giraudoux). || **4.** Se dit de lieux accueillants, de choses avenantes : *Le crépuscule ami s'endort dans la vallée, | Sur l'herbe d'émeraude* (Vigny). || **5.** *Être ami de,* porter de l'intérêt à telle catégorie de personnes, avoir du goût pour tel genre de choses : *Je suis très ami des poètes et de la poésie.*

● SYN. : **2** *affectueux, amical, bienveillant ;* **3** *favorable.* — CONTR. : **2** *hostile, malveillant ;* **3** *hostile.*

amiable [amjabl] adj. (bas lat. *amicabilis,* de *amicus ;* 1190, saint Bernard ; au sens de « aimable » jusqu'au XVIe s., très rarement après ; sens jurid., XVe s.). **1.** *Class.* ou *poét.* Aimable, plein d'amitié : *Il n'est guère amiable. Paroles amiables* (Acad., 1694). *Le diable | Se glissa sans rien dire et d'un air amiable | Derrière le bon Dieu* (Hugo). *Et l'homme* [Adam au Paradis] *| Respecté de la bête* [...] *| Ainsi qu'un amiable et naturel berger* (Péguy). || **2.** Qui agit par la voie de la conciliation : *Médiateur amiable.* || **3.** Qui résulte de la conciliation : *Un arrangement amiable. Quant à ces deux aventuriers* [...], *ils ne se sont couchés ici que pour procéder demain à un partage amiable, parce qu'ils* [...] *se sont estimés d'égale force* (Nodier).

◆ **A l'amiable** loc. adv. En se mettant d'accord de gré à gré, sans intervention de la justice : *J'ai tout tenté pour en sortir à l'amiable.*

amiablement [amjabləmɑ̃] adv. (de *amiable ;* XIIe s.). De façon amiable, par voie de conciliation : *Cette affaire a été réglée amiablement.*

amiante [amjɑ̃t] n. m. (du gr. *amiantos [lithos],* [pierre] incorruptible, du v. *miainein,* corrompre ; XVIe s.). Matière minérale filamenteuse, qui résiste à l'action du feu : *Un pare-étincelles en amiante.*

amibe [amib] n. f. (gr. *amoibê,* permutation ; milieu du XIXe s.). Animal unicellulaire qu'on trouve dans les eaux et les endroits humides, et qui se déplace par le moyen de pseudopodes : *Certaines espèces d'amibes vivent en parasites de l'homme.*

amibiase [amibjaz] n. f. (de *amibe ;* 1922, Larousse). Affection causée par la présence d'amibes dans l'organisme, et caractérisée surtout par de la dysenterie.

amibien, enne [amibjɛ̃, -ɛn] adj. (de *amibe ;* milieu du XIXe s.). Qui a rapport aux amibes : *Dysenterie amibienne.*

amiboïde [amibɔid] adj. (de *amibe* et du gr. *eidos,* forme ; fin du XIXe s.). Qui rappelle les amibes ou leur comportement : *Mouvements amiboïdes.*

amical, e, aux [amikal, -o] adj. (bas lat. *amicalis ;* XIIe s., écrit *amial ;* 1735, Marivaux). **1.** Se dit de ce qui est inspiré par l'amitié, qui marque de l'amitié : *Il la salua d'un ton amical comme s'il la connaissait de longtemps* (Maupassant). || **2.** Se dit d'une personne qui a une attitude inspirée par l'amitié : *Il essayait parfois de lui prendre une main, qu'elle lui abandonnait sans y songer, amicale et le sang calme* (Maupassant). || **3.** Se dit des choses qui évoquent l'amitié : *Les cloches* [...]. *Voici l'aube ! Elles se répondent, dolentes, un peu tristes, amicales, tranquilles* [...]. *Des siècles de souvenirs vibrent dans cette musique : tant de deuils, tant de fêtes !* (Rolland).

● SYN. : **1** et **2** *ami, cordial.* — CONTR. : **1** et **2** *hostile, inamical, malveillant.*

amicale [amikal] n. f. (ellipse de *association amicale ;* 1906, Larousse). Association qui a pour but de maintenir des relations d'amitié entre des personnes en dehors des raisons qui les ont initialement réunies (profession, sport, armée, école, etc.) : *L'Amicale des anciens du régiment.*

amicalement [amikalmɑ̃] adv. (de *amical ;* 1735, Marivaux). D'une manière amicale : *Il offrit un cigare à M. Panneton, puis il lui demanda amicalement s'il ne venait pas de Paris* (France).

amict [ami] n. m. (lat. ecclés. *amictus,* signif. « manteau », « voile » en lat. class. ; XIIe s., G. de Saint-Pair, écrit *emit*). Linge blanc qui couvre les épaules du prêtre catholique, sous l'aube, quand il célèbre la messe.

amide [amid] n. m., ancienn. f. (du radical de *ammoniac ;* milieu du XIXe s.). Nom d'une classe de composés organiques obtenus par déshydratation des sels ammoniacaux.

amidon [amidɔ̃] n. m. (lat. médiév. *amidum,* altér. du lat. class. *amylum,* gr. *amulon,* qui n'est pas moulu, de *mulê,* meule ; 1302, Richard, *Comtesse Mahaut).*) Substance organique de réserve, qui s'accumule dans certaines parties des végétaux (tige, racine, graine) : *Le grain de blé contient de l'amidon.* || *Empois d'amidon,* ou *amidon,* solution colloïdale d'amidon dans l'eau, utilisée pour l'empesage du linge.

amidonnage [amidɔnaʒ] n. m. (de *amidonner ;* 1877, Littré). Action d'amidonner : *L'amidonnage d'un plastron de chemise.*

● SYN. : *empesage.*

amidonner [amidɔne] v. tr. (de *amidon ;* fin du XVIe s.). Imprégner le linge avec de l'amidon délayé dans l'eau, en vue de l'empeser : *Un col amidonné.*

● SYN. : *empeser.*

amidonnerie [amidɔnri] n. f. (de *amidon ;* 1789, Parmentier). Usine où l'on fabrique l'amidon.

amidonneux, euse [amidɔnø, -øz] adj. (de *amidon ;* début du XXe s.). Qui rappelle l'amidon : *D'une blancheur laiteuse, ou amidonneuse* (Romains).

amidonnier, ère [amidɔnje, -ɛr] adj. (de *amidon ;* 1680, Richelet). Qui a rapport à l'amidon : *Le commerce amidonnier.*

◆ n. Personne qui vend de l'amidon ; ouvrier qui travaille à la fabrication de l'amidon.

◆ **amidonnier** n. m. Espèce de blé cultivée dans les régions montagneuses de l'Europe centrale.

amignonner [amiɲɔne] v. tr. (de *mignon ;* Oudin, 1640, sous la forme *s'amignoner).*) Dialect. Caresser, flatter : *Ces républicains qui l'amignonnaient depuis qu'il n'était pas fou de messe* (Pérochon).

● REM. On trouve aussi les formes *amignoter* ou *amignotter* (de l'anc. franç. *mignot,* mignon ; v. 1220, G. de Coincy) et *amignarder* (de *mignard ;* av. 1550, Le Maçon).

amincir [amɛ̃sir] v. tr. (de *mince ;* XIIIe s., rare jusqu'au XVIIIe s.). **1.** Diminuer l'épaisseur de : *La machine saisit le morceau de fer ardent, le tire* [...], *le rejette, le reprend, l'amincit* (Maupassant). *Il marchait d'un pas allongé, grelottant sous le coton aminci de sa veste et de son pantalon de velours* (Zola). || **2.** Faire paraître plus mince : *Sa robe noire* [...] *l'amincissait, la rendait plus grande* (Flaubert). *De beaux visages, mais amincis du dedans par la beauté spirituelle* (Romains).

● SYN. : **1** *allégir, amenuiser, rapetisser ;* **2** *amenuiser.* — CONTR. : **1** et **2** *épaissir, grossir.*

◆ **s'amincir** v. pr. Devenir plus mince : *Une tige qui s'amincit à son extrémité.*

amincissement [amɛ̃sismɑ̃] n. m. (de *amincir ;* XVIIIe s., Buffon). Action d'amincir ; résultat de cette action : *M. Maio a eu l'idée de regarder à la loupe des parchemins que les moines du Moyen Âge avaient grattés* [...]. *Quelquefois, à l'aide de l'amincissement du parchemin, on peut lire le passage* (Stendhal).

● SYN. : *amenuisement, minceur, ténuité.* — CONTR. : *élargissement, épaississement, grossissement.*

amine [amin] n. f. (du radical de *ammoniac ;* 1877, Littré). Composé obtenu par substitution d'un ou de plusieurs radicaux alcooliques à l'hydrogène de l'ammoniac.

aminé, e [amine] adj. (de *amine* ; XX^e s.). *Acide aminé,* substance organique ayant une fonction acide et une fonction amine : *Les acides aminés sont les constituants fondamentaux des protéines.*

1. amiral [amiral] n. m. (de l'ar. *amīr,* chef, avec un suff. obscur ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *amiralt,* au sens de « émir, chef des Sarrasins » ; a pris le sens de « chef d'une flotte » av. 1212, Villehardouin ; la forme *admiral* est attestée en 1306, dans un texte franç. d'Angleterre). **1.** Dignité équivalente à celle de maréchal de France. (On disait, dans ce sens, *amiral de France.*) || **2.** Officier général de la marine militaire. || *Contre-amiral, vice-amiral, vice-amiral d'escadre, amiral,* en France, échelons successifs du grade d'amiral. || *L'amiral de la flotte,* le commandant en chef de toutes les forces navales. || **3.** Le quatrième des grands dignitaires de l'ordre de Malte.

2. amiral, e, aux [amiral, -o] adj. (de *amiral,* n. m. ; XVII^e s.). Se dit de tout bâtiment qui porte l'amiral : *Le vaisseau amiral. L'incendie, attaquant la frégate amirale, | Déroule autour des mâts son ardente spirale* (Hugo). *De loin en loin surnage un chapelet de meules* [...], *| Comme un rang de châteaux sur la barque amirale* (Péguy). || Ellipt. *L'amiral,* n. m., le vaisseau qui porte l'amiral.

amiralat [amirala] n. m. (de *amiral* ; 1845, Bescherelle). Dignité d'amiral.

amirale [amiral] n. f. (de *amiral,* n. m. ; XVI^e s.). **1.** La galère portant l'amiral. || **2.** Femme d'un amiral.

amirauté [amirote] n. f. (de *amiraut,* forme anc. de *amiral* ; XIV^e s.). **1.** *Vx.* Office d'amiral : *A ce gouvernement l'amirauté de la province était unie* (Saint-Simon). || **2.** Ancien tribunal maritime. || **3.** Administration supérieure de la marine de guerre : *L'Amirauté britannique.* || **4.** Locaux occupés par cette administration.

amissibilité [amisibilite] n. f. (de *amissible* ; XVII^e s., Bossuet). En droit, qualité de ce qui est amissible : *L'amissibilité d'un privilège.*

amissible [amisibl] adj. (de *amission* ; 1704, Trévoux). En théologie et en droit, se dit de ce qui peut être perdu : *La grâce divine est amissible.*

amission [amisjɔ̃] n. f. (lat. *amissio,* de *amittere,* perdre ; XIII^e s.). En théologie et en droit, perte : *L'amission d'un titre.*

amitié [amitje] n. f. (du lat. pop. *amicitatem,* accus. de *amicitas,* qui a remplacé le lat. class. *amicitia* ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *amistié).*) **1.** Affection réciproque de deux êtres, étrangère aux liens du sang et à l'attrait sexuel : *L'amitié est ingénieuse et se rit des obstacles* (France). *On n'achète pas l'amitié d'un Mermoz, d'un compagnon que les épreuves vécues ensemble ont lié à nous pour toujours* (Saint-Exupéry). *Nouer, rompre une amitié.* || *Se prendre d'amitié pour quelqu'un,* commencer à éprouver de la sympathie, de l'affection pour lui : *Ils s'étaient pris d'amitié l'un pour l'autre* (Maupassant). || **2.** *Amitié particulière,* liaison de caractère passionnel entre deux élèves d'un même établissement, et du même sexe. || **3.** Relations amicales entre personnes ou entre nations : *Vivre en amitié. Conclure un traité d'amitié.* || **4.** Affection d'un être pour un autre sans qu'il y ait nécessairement réciprocité : *J'étais traité par lui avec une amitié si paternelle* (Vigny). *Il avait une grande amitié pour les bêtes* (Aymé). *Bien, mal placer son amitié.* || *Prendre quelqu'un en amitié,* et, class., *prendre amitié pour quelqu'un,* éprouver une sympathie naissante pour un inférieur : *Tous ces messieurs les savants sont très gentils avec moi : celui des appareils m'a pris en amitié* (Pagnol). *Le capitaine de ce vaisseau, touché de ma fortune, prit amitié pour moi* (Molière). || **5.** Bienveillance : *La mère Maurice, se trouvant seule dans le verger avec Germain, lui dit d'un air d'amitié : « Mon pauvre gendre »* (Sand). *Recevoir quelqu'un avec amitié.* || **6.** Se dit de l'affection de certains animaux pour l'homme : *Gaspard, un petit chien courtaud* [...] *qui était tout en deux grands yeux pleins de vie et de bonne amitié* (Loti). || **7.** *Class.* Affection pour une personne à qui on est lié par les liens du sang : *Mais, charmante Marianne, commençons par gagner votre mère :* [...] *servez-vous de tout le pouvoir que vous donne sur elle cette amitié qu'elle a pour vous* (Molière). *Je voue à votre fils une amitié de père* (Racine). || **8.** *Class.* Amour témoigné à quelqu'un, attachement tendre (peut s'employer par retenue, par réserve) : *C'est une obligation de la nature que les hommes fassent les avances pour gagner l'amitié des dames* (Pascal). [Rodrigue à Chimène :] *Au nom d'un père mort ou de notre amitié, | Punis-moi par vengeance ou du moins par pitié* (Corneille). [Andromaque à Pyrrhus :] *Vos serments m'ont tantôt juré tant d'amitié* (Racine). || **9.** *Class.* Inclination, goût pour une chose : *Cette pièce est une de celles pour qui j'ai le plus d'amitié* (Corneille). || **10.** *Class.* La chose elle-même pour laquelle on éprouve cette inclination ; objet de prédilection : *La musique est son amitié* (Acad., 1694). *Être l'amitié et pour ainsi dire l'idole de tout le monde* (Fléchier). || **11.** *Class.* Don par lequel on exprime son affection : *La vieille Juisy* [...] *fit une amitié de 40 000 livres au cardinal d'Estrées* (Saint-Simon). || **12.** *Faire à quelqu'un l'amitié de (dire, faire,* etc.), dire, faire quelque chose pour lui être agréable : *Vous nous ferez bien l'amitié de venir dîner ?*

• SYN. : **1** *camaraderie, familiarité, intimité ;* **4** *attachement, sentiment, tendresse ;* **5** *bonté, sympathie.* — CONTR. : **1, 3** et **4** *animosité, antipathie, haine, hostilité, inimitié.*

◆ **amitiés** n. f. pl. **1.** Témoignages d'affection ; paroles affectueuses ou simplement obligeantes : *Il m'a comblé d'amitiés. Dire mille amitiés à quelqu'un. Transmettre ses amitiés à quelqu'un. Offrez mes tendres amitiés à mon frère* (Chateaubriand). || **2.** Affinités qui lient un groupement d'amis, et, *par extens.,* le groupement d'amis lui-même : *Il y a longtemps, longtemps que les amitiés du « Désert »* [groupe d'intellectuels vivant en communauté] *se sont dénouées dans l'amertume* (Duhamel).

amitose [amitoz] n. f. (de *a* priv., et du gr. *mitos,* filament ; fin du XIX^e s.). Division directe des cellules par scissiparité, par étranglement ou par bourgeonnement, sans qu'il apparaisse de structure filamenteuse (terme de biologie).

amman [amɑ̃] n. m. (allem. *Amtmann,* bailli, fonctionnaire, de *Amt,* fonction, et *Mann,* homme ; XV^e s., écrit *amant ; aman,* 1576, J. Bodin). Chef de village, dans certaines parties de la Suisse et dans les pays flamands de Belgique.

ammi [ami] n. m. (mot gr. ; 1545, Guéroult). Ombellifère assez commune dans le midi et l'ouest de la France, qui croît dans les endroits sablonneux et dans les cultures de trèfle et de luzerne.

ammoniac, aque [amɔnjak] adj. (lat. *ammoniacum,* du gr. *ammôniakon,* de *ammôn,* désignant un sel ou une gomme recueillis près du temple de Jupiter Ammon, en Libye ; 1575, Thevet, écrit *ammoniacque ; armoniac,* du XIV^e au XVI^e s.). *Gaz ammoniac,* V. AMMONIAC n. m. || *Gomme ammoniaque,* gomme-résine produite par une plante d'Afrique.

◆ **ammoniac** n. m. (1782, Guyton de Morveau). Gaz à odeur très piquante, formé d'azote et d'hydrogène combinés : *L'ammoniac est utilisé comme agent réfrigérant.*

◆ **ammoniaque** n. f. (milieu du XIX^e s.). **1.** Solution d'ammoniac dans l'eau. || **2.** S'emploie parfois pour *gaz ammoniac,* ou *ammoniac* n. m. : *L'odeur des écuries : sueur de chevaux* [...], *fumiers recuits, rafales de l'ammoniaque exaltée par les grands envols de mouches bleues* (Duhamel).

• SYN. : **1** *alcali volatil.*

ammoniacal, e, aux [amɔnjakal, -o] adj. (de *ammoniac* ; 1748, d'Hérouville). **1.** Qui a rapport à l'ammoniac : *Odeur ammoniacale.* || **2.** Qui contient de l'ammoniac : *Sels ammoniacaux.*

ammoniacé, e [amɔnjase] adj. (de *ammoniac* ; 1863, Littré). Qui contient de l'ammoniaque.

ammoniaque n. f. V. AMMONIAC.

ammonite [amɔnit] n. f. (dér. savant du lat. *Ammon,* gr. *Ammôn,* à cause de la ressemblance de la volute de l'ammonite avec les cornes de bélier de Jupiter Ammon ; 1752, Trévoux). Coquille fossile de forme enroulée, caractéristique de l'ère secondaire : *Des cailloux empreints d'ammonites fossiles* (Colette).

ammonium [amɔnjɔm] n. m. (du radical de *ammoniac ;* milieu du XIXe s.). Radical qui entre dans la composition des sels ammoniacaux.

ammoniurie [amɔnjyri] n. f. (de *ammoni[aque]* et du gr. *ouron,* urine ; 1888, Larousse). Élimination d'ammoniaque par les urines.

ammophile [amɔfil] adj. (du gr. *ammos,* sable, et *philos,* ami ; 1834, Landais). Qui vit dans le sable : *Plante ammophile.*

◆ n. f. Sorte de guêpe à abdomen noir et rouge, creusant des terriers dans les talus sablonneux.

amnésie [amnezi] n. f. (gr. *amnêsia,* oubli, de *a* priv. et d'un élément se rattachant au v. *memnêsthai,* se souvenir ; 1803, Boiste). Diminution ou perte totale de la mémoire, due à des causes pathologiques.

amnésique [amnezik] adj. et n. (de *amnésie ;* 1898, Larousse). Qui est atteint d'amnésie.

amnios [amnjɔs] n. m. (du gr. *amnion ;* 1541, Loys Vassée). Membrane qui enveloppe le fœtus.

amniotique [amnjɔtik] adj. (de *amnios ;* milieu du XIXe s.). Qui appartient à l'amnios : *Liquide amniotique.*

amnistiable [amnistjabl] adj. (de *amnistier ;* 1866, Larousse). Qui peut être amnistié.

amnistiant, e [amnistjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *amnistier ;* 1866, Larousse). Qui a l'effet de l'amnistie : *Grâce amnistiante.*

amnistie [amnisti] n. f. (gr. *amnêstia,* pardon, de *a* priv. et du v. *memnêsthai,* se souvenir, avec *i* dû à la prononciation du gr. byzantin et médiév. ; 1546, Du Fail, écrit *amnestie ; amnistie,* 1584, Benedicti). **1.** *Vx.* Pardon général. || **2.** Acte du pouvoir législatif qui efface un fait punissable, souvent collectif, et, en conséquence, arrête les poursuites ou supprime les condamnations : *Rien ne m'empêchera de penser que l'amnistie est l'expédient des gouvernements faibles* (H. Bazin).

amnistié, e [amnistje] adj. et n. (part. passé de *amnistier).*) Qui a fait l'objet d'une amnistie : *Les amnistiés purent rentrer dans leur patrie.*

amnistier [amnistje] v. tr. (de *amnistie ;* 1795, *Messager du soir).*) **1.** *Amnistier une personne, une faute,* les faire bénéficier d'une amnistie : *En 1859, Napoléon III amnistia tous les condamnés pour cause politique. Amnistier les faits de collaboration avec l'ennemi.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Accorder un pardon total à : *Est-ce qu'on ne s'amnistie pas des fautes qu'on a faites ?* (Barbey d'Aurevilly).

amochage [amɔʃaʒ] n. m. (de *amocher ;* fin du XIXe s.). *Pop.* Action d'amocher ; résultat de cette action : *Ma voiture a subi un sérieux amochage.*

amocher [amɔʃe] v. tr. (de *moche,* écheveau de fil vendu en gros paquets, avec le sens intermédiaire de « arranger grossièrement » ; 1867, Delvau). *Pop.* Détériorer quelque chose ; blesser, défigurer quelqu'un : *L'émail de la baignoire est amoché par endroits* (Romains). *Ça semble dur de revenir au rif* [au feu] *quand on s'est déjà fait amocher une fois* (Dorgelès).

● SYN. : *abîmer* (fam.), *endommager, esquinter* (pop.).

amodiataire [amɔdjatɛr] n. (de *amodier ;* 1866, Larousse). Personne qui prend à ferme un domaine, une exploitation quelconque.

amodiateur, trice [amɔdjatœr, -tris] n. (de *amodier ;* 1381, Godefroy). Bailleur de terres cultivables.

amodiation [amɔdjasjɔ̃] n. f. (de *amodier ;* 1419, Godefroy). Action d'amodier : *Des conditions d'amodiation avantageuses.*

amodier [amɔdje] v. tr. (lat. médiév. *admodiare,* de *modius,* boisseau ; 1283, Beaumanoir). Donner à ferme un domaine, une exploitation, moyennant une redevance périodique en argent ou en nature : *Ne vaudrait-il pas mieux amodier la ferme ?* (Theuriet). *Amodier une mine d'argent à une société.*

● SYN. : *affermer, louer.*

amoindri, e [amwɛ̃dri] adj. (part. passé de *amoindrir).*) Qui a perdu une partie de ses forces physiques, morales, intellectuelles : *Un rejeton de cette race amoindrie* (Gautier). *C'était le baron, mais amoindri, diminué, affadi, le sanglier devenu petit, pâle et mou* (France).

● SYN. : *affaibli, diminué, usé.* — CONTR. : *ragaillardi* (fam.), *revigoré.*

amoindrir [amwɛ̃drir] v. tr. (de *moindre ;* XIIe s., sous la forme *amanrir,* Godefroy ; XIVe s.). **1.** Rendre moindre, diminuer l'importance de (au pr. et au fig.) : *Ces quelques défauts n'amoindrissent pas l'intérêt de l'ouvrage.* || **2.** *Fig.* Enlever à une personne une partie de ses forces physiques ou morales : *Sa maladie l'a beaucoup amoindri.* || **3.** Faire paraître plus petit : *La distance amoindrit les objets.*

● SYN. : **1** *atténuer, entamer, réduire, restreindre ;* **2** *affaiblir, diminuer ;* **3** *rapetisser.* — CONTR. : **1** *accroître, amplifier, augmenter, intensifier ;* **2** *fortifier, ragaillardir* (fam.), *refaire* (fam.), *remettre, rétablir, revigorer ;* **3** *agrandir, grossir.*

◆ **s'amoindrir** v. pr. Devenir moindre, perdre de son importance : *Au milieu de cela, remarquez une contradiction phénoménale : l'état matériel s'améliore, le progrès intellectuel s'accroît, et les nations, au lieu de profiter, s'amoindrissent : d'où vient cette contradiction ?* (Chateaubriand). *La religion et la justice se sont amoindries au dix-neuvième siècle* (Balzac).

amoindrissement [amwɛ̃drismɑ̃] n. m. (de *amoindrir ;* XIIe s., sous la forme *amanrissement,* Godefroy ; XIVe s.). **1.** Action d'amoindrir (peu usité) : *Travailler à l'amoindrissement de la misère.* || **2.** État de ce qui est amoindri : *L'amoindrissement de ses ressources l'oblige à travailler de nouveau.* || **3.** *Absol.* Diminution des forces physiques, morales, intellectuelles d'une personne : *Cette espèce d'amoindrissement dans lequel nous plonge la vieillesse.*

● SYN. : **1** et **2** *abaissement, diminution, réduction, restriction ;* **3** *affaiblissement, diminution.* — CONTR. : **1** et **2** *accroissement, amplification, augmentation, extension ;* **3** *rétablissement.*

amok [amɔk] n. m. (mot malais ; 1832, Balzac, écrit *amoc).*) **1.** Folie meurtrière, chez les Malais : *Des Malgaches, des Fuégiens célèbrent les solennités les plus étranges [...], tournent sur eux-mêmes au son du tam-tam jusqu'à l'évanouissement, se livrent à la frénésie de l'amok, brûlent leurs morts* (Sartre). || **2.** Individu qui est atteint de cette folie.

amollir [amɔlir] v. tr. (de *mol,* anc. forme de *mou ;* XIIe s.). **1.** Rendre mou ou moins dur : *Sur les chemins amollis roulaient sans bruit les voitures* (Maupassant). *Ses joues, comme amollies de larmes* (Daudet). || **2.** *Fig.* Rendre plus doux, plus sensible, plus humain (vieilli) : *Les chansonniers disent que le plaisir rend l'âme bonne et amollit le cœur* (Baudelaire). || *Spécialem.* et *class.* Apprivoiser : *Les tigres amollis dépouillaient leur audace* (Boileau). || **3.** *Fig.* Rendre moins ferme, moins énergique : *Les plaisirs amollissent la volonté.*

● SYN. : **1** *attendrir, ramollir ;* **2** *adoucir, apitoyer, attendrir ;* **3** *affaiblir, avachir* (fam.), *efféminer, émousser, ramollir.* — CONTR. : **1** *durcir, raffermir ;* **2** *cuirasser, durcir, endurcir ;* **3** *affermir, aiguiser, fortifier, renforcer, tremper.*

◆ **s'amollir** v. pr. **1.** Devenir mou : *Si je la questionne, elle me répond que ses os s'amollissent, que sa chair se fond en eau* (Balzac). *Une cuillerée de thé où j'avais laissé s'amollir un morceau de madeleine* (Proust). || **2.** Devenir plus doux, moins rude : *En le regardant, son cœur s'amollit* (Flaubert). || **3.** Devenir plus faible, perdre de sa vigueur : *S'amollir dans les plaisirs et l'oisiveté.*

• SYN. : **2** *s'adoucir, s'attendrir, fondre ;* **3** *chanceler, faiblir, fléchir, mollir.* — CONTR. : **1** *durcir ;* **2** *se cuirasser, s'endurcir ;* **3** *se raffermir, se tremper.*

amollissant, e [amɔlisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *amollir ;* 1425, O. de La Haye). **1.** Qui amollit matériellement : *L'effet amollissant de la chaleur.* || **2.** *Fig.* Qui diminue la force physique : *Cette terre amollissante et tiède* (Maupassant). *La température était douce, amollissante* (Béraud). || **3.** *Fig.* Qui diminue l'énergie, la fermeté : *Le luxe est amollissant.*

• SYN. : **2** *affaiblissant, débilitant.* — CONTR. : **1** *durcissant ;* **2** *excitant, stimulant, tonique, vivifiant.*

amollissement [amɔlismɑ̃] n. m. (de *amollir ;* 1539, R. Estienne). **1.** Action d'amollir, de s'amollir. || **2.** État de ce qui est amolli (au pr. et au fig.) : *Éviter la dépression ou l'amollissement des hommes* (Romains).

• SYN. : **2** *affaiblissement, avilissement, relâchement.* — CONTR. : **1** *durcissement, raffermissement ;* **2** *affermissement, endurcissement, raidissement, renforcement.*

amome [amɔm] n. m. (lat. *amomum,* du gr. *amômon,* n. d'une plante de l'Inde ; XIIIe s.). **1.** Genre de plantes odoriférantes, dont les principales espèces sont la cardamome, le gingembre, la maniguette, etc. (V. ces mots.) || **2.** Parfum extrait de la plante de ce nom, très employé dans l'Antiquité.

amonceler [amɔ̃sle] v. tr. (de *monceau ;* XIIe s.). [Conj. **3 a.**] **1.** Mettre en tas : *Mendiburu avait amoncelé ses boîtes à l'entrée du chemin creux* (Duhamel). || **2.** Réunir en grand nombre, assembler sans ordre : *Amonceler des documents. Le souvenir* [...] *amoncela sur son cœur mille et mille regrets* (Restif de La Bretonne). *Toutes ces constructions de boue, amoncelées plutôt que bâties sur leurs trois collines* (Fromentin).

• SYN. : **1** et **2** *accumuler, amasser, empiler, entasser.* — CONTR. : **1** et **2** *disperser, disséminer, éparpiller.*

◆ **s'amonceler** v. pr. **1.** Former un ou plusieurs amas : *Sur le sable mouvant qui s'amoncelle en dune* (Leconte de Lisle). || **2.** Se réunir en grand nombre : *Cette petite foule qui s'amoncelait, bruyante et inerte, autour de l'incendie* (Sand). *La frayeur, la haine, la rancune, tout cela s'amoncelait dans le cœur du pays* (Duhamel).

amoncellement [amɔ̃sɛlmɑ̃] n. m. (de *amonceler ;* XIIe s.). **1.** Action d'amonceler, le fait de s'amonceler : *Il a consacré des années à cet amoncellement de matériaux.* || **2.** Ensemble de ce qui s'amoncelle ou de ce qui est amoncelé (au pr. et au fig.) : *La diligence de Bezons fut emportée d'assaut. Un amoncellement de pêcheurs se tassa sur le toit* (Maupassant). *Il montra* [...] *un chevalet déjà à moitié enseveli sous un amoncellement de livres* (France). *Un amoncellement de preuves.*

• SYN. : **1** *accumulation, entassement ;* **2** *masse, monceau, montagne, pile, tas.* — CONTR. : **1** *dispersion, dissémination, éparpillement.*

amont [amɔ̃] n. m. (de *mont ;* 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Par rapport à un point considéré d'un cours d'eau, partie de ce cours d'eau qui est du côté de la source : *Aux plus lointaines berges | Du fleuve, ensanglanté d'amont jusqu'en aval* (Heredia). *Dans le courant léger qui frise vers l'amont, de petits chevesnes frétillent* (Genevoix). || **2.** *Vent d'amont,* sur certaines côtes, vent qui vient de la terre.

• CONTR. : **1** *aval.*

◆ **En amont de** loc. prép. Plus près de la source par rapport à : *Sur la Seine, Montereau est en amont de Paris.*

amontillado [amɔntijado] n. m. (mot esp. ; XIXe s.). Cru de la région de Xérès, en Espagne : *Sur le guéridon, couvert d'un napperon à broderies, attendait un petit goûter de sandwiches et d'amontillado* (Daudet).

amoral, e, aux [amɔral, -o] adj. (de *a* priv. et de *moral ;* 1885, Guyau). **1.** Se dit de ce qui se situe hors du domaine de la morale : *Les sciences physiques sont amorales. Certaines habitudes amorales de l'histoire* (Maeterlinck). || **2.** Se dit de quelqu'un qui n'a aucune notion de la morale, ou qui en ignore les principes ou les traite par l'indifférence : *Elle aurait pu, mieux dirigée par une mère moins sotte et moins amorale, donner le bonheur à un brave homme* (L. Daudet).

amoralisme [amɔralism] n. m. (de *amoral ;* 1907, Larousse). **1.** Doctrine philosophique selon laquelle il n'existe pas de morale, sinon à titre de croyance, sans fondement objectif et universel. || **2.** Attitude d'une personne amorale.

amoraliste [amɔralist] n. (de *amoralisme ;* début du XXe s.). Personne qui ne soumet ses actes à aucune appréciation morale : *Les dilettantes dépravés, les fétides amoralistes ont accompli leur tâche de termites* (Rolland).

amoralité [amɔralite] n. f. (de *amoral ;* 1885, Guyau). **1.** Caractère de ce qui ignore tout point de vue moral : *L'amoralité de la science.* || **2.** Absence de moralité : *Il était d'une largeur de vues quant à l'amour ou plutôt d'une amoralité qui ne choquait pas moins le jeune Français* (Hermant).

amorçage [amɔrsaʒ] n. m. (de *amorcer ;* 1838, Boiste). **1.** Action d'amorcer (au pr. et au fig.) : *L'amorçage d'une pompe. L'amorçage des négociations.* || **2.** *Spécialem.* Dispositif qui provoque l'éclatement d'un obus.

amorce [amɔrs] n. f. (fém. substantivé du part. passé de l'anc. franç. *amordre,* mordre, faire mordre, amorcer, lat. pop. **admordĕre ;* XIIIe s., B. de Condé, écrit *amorse,* au sens I, 1 ; au sens de « amorce d'arme à feu », XVIe s.).

I. 1. Appât pour attirer le poisson : *La forêt maternelle est tout son horizon | Car l'homme libre y trouve au gré de la saison | Les faines, le bois, l'ombre et les bêtes qu'il force | Avec l'arc ou l'épieu, le filet ou l'amorce* (Heredia). || **2.** *Class.* et *littér.* Attrait, séduction : *Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces* (Boileau). *Il est sans force contre les amorces de la volupté* (Balzac).

II. 1. Premier élément d'une œuvre, début de sa réalisation : *Cette tranchée est l'amorce d'une nouvelle route. L'amorce d'une œuvre artistique ou littéraire.* || **2.** Tronçon, segment visible d'un tout qui n'apparaît pas : *Prenez ce sentier dont vous voyez l'amorce au coin du bois.* || *Amorce d'une bande magnétique,* partie initiale dépourvue de couche magnétique. || **3.** *Fig.* Ce qui constitue le point de départ d'un développement : *Il faut choisir un point qui serve d'amorce à la discussion.*

III. Petite masse d'explosif dont la détonation enflamme la charge d'une cartouche ou d'une mine : *José se coucha devant la porte, non sans avoir renouvelé l'amorce de son espingole* (Mérimée).

• SYN. : **II, 1** *embryon, esquisse, origine, prémices ;* **3** *attaque, départ, préliminaires.* — CONTR. : **II, 1** *achèvement, conclusion, couronnement, fin, réalisation.*

amorcer [amɔrse] v. tr. (de *amorce ;* XIVe s., Watriquet de Couvin). [Conj. **1.**] **1.** Garnir d'une amorce, d'un appât : *Mes matelots travaillaient à amorcer les innombrables hameçons* (Maupassant). || **2.** Attirer par un appât : *Amorcer les poissons ;* et absol. : *Un pêcheur qui amorce au pain de chènevis.* || **3.** *Fig.* Attirer en suscitant l'intérêt, en séduisant : *Une nouvelle sentimentale, destinée à amorcer l'abonné à l'époque du renouvellement* (Daudet). || **4.** Accomplir un premier travail qui est le début, la préparation d'une opération, d'un ouvrage plus importants : *Amorcer un trou.* || *Amorcer une pompe,* commencer à pomper pour créer une dépression et faire monter la première eau. || *Amorcer une route,* en construire le premier tronçon, qu'on n'aura plus qu'à continuer. || **5.** Commencer à exécuter : *Un coureur qui amorce un virage. Si j'amorce une vrille, ils le verront bien* (Saint-Exupéry). || **6.** *Fig.* Donner le départ, donner naissance à : *Devant le mutisme de Jacques, Antoine se découragea : impossible d'amorcer aucune conversation* (Martin du Gard). *Même cet amour pour une phrase musicale semble un instant devoir amorcer chez Swann la*

possibilité d'une sorte de rajeunissement (Proust). || **7.** *Amorcer une mine,* y placer l'amorce qui servira à enflammer la cartouche d'explosif.

• SYN. : **2** *appâter ;* **3** *aguicher, allécher, appâter, gagner, séduire, tenter ;* **4** *ébaucher, esquisser ;* **6** *attaquer, déclencher, entamer, mettre en train.* — CONTR. : **3** *dégoûter, écarter, écœurer, éloigner, rebuter, repousser ;* **4** *achever, finir, poursuivre, terminer ;* **6** *cesser, clore, conclure, couronner, parachever, poursuivre.*

◆ **s'amorcer** v. pr. Commencer à se manifester : *La décrue du fleuve s'amorce enfin. Un des avantages de l'action est que, dès que s'amorce un débat de conscience, elle agite la sonnette de clôture* (Romains).

amorçoir [amɔrswar] n. m. (de *amorcer ;* 1680, Richelet). **1.** Ustensile à l'aide duquel on dépose l'amorce au fond de l'eau, à la pêche. || **2.** Sorte de tarière pour commencer un trou dans le bois.

amordancer [amɔrdɑ̃se] v. tr. (de *mordant ;* 1877, Littré). [Conj. **1.**] *Amordancer une étoffe,* la traiter par un mordant. (On dit aussi MORDANCER.)

amoroso [amɔrozo] adv. (mot ital. signif. « amoureux » ; 1819, Boiste). Terme de musique indiquant qu'un morceau doit être exécuté d'une manière tendre : *« Qu'allez-vous nous jouer ? — [...] amoroso ! La dame est une oreille fine ! »* (Musset).

amorphe [amɔrf] adj. (gr. *amorphos,* sans forme, de *a* priv. et de *morphê,* forme ; 1784, Mongez ; au sens 3, 1896, Ribot). **1.** Se dit des substances qui n'ont pas de forme cristallisée propre : *Phosphore amorphe.* || **2.** *Fig.* Qui n'a pas de forme déterminée, d'organisation, de structure : *Dans cette masse encore amorphe qui est notre génération, il y a des chefs en puissance* (Barrès). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui manque de vigueur, d'ardeur, d'idéal : *De père en fils, on les voit* [ces bien-pensants] *se débiliter, devenir de plus en plus amorphes, inexistants, incapables de participer à quelque effort neuf* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *confus, inconsistant ;* **3** *apathique, atone, avachi* (fam.), *indolent, mou, veule.* — CONTR. : **2** *structuré ;* **3** *énergique, résolu, vif.*

amorphisme [amɔrfism] n. m. (de *amorphe ;* 1898, Larousse). **1.** État amorphe (rare) : *C'est le retour à l'amorphisme et à la confusion primitive* (Bertrand). || **2.** *Spécialem.* État des organismes qui, par dégénérescence, ont perdu leur forme spécifique. (On dit aussi AMORPHIE, n. f.)

amortir [amɔrtir] v. tr. (lat. pop. **admortire,* de *mortuus,* mort ; XIIe s., *Livre des Rois ;* au Moyen Âge, « tuer », « mourir », « rendre comme mort », ce dernier sens encore au XVIe s., d'où « mortifier en faisant macérer », XVIe s. ; sens II à partir du XVIIe s.).

I. 1. Diminuer la violence de : *Amortir un choc, un coup, un bruit. Il ne pouvait se faire grand mal : un tapis d'aiguilles de pin amortissait les chutes* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Dans certains sports (tennis, football), diminuer ou même supprimer le rebond d'une balle, d'un ballon. || Diminuer l'amplitude d'un mouvement périodique : *Ondes amorties.* || *Amortir un navire,* diminuer sa vitesse. || **2.** *Fig.* Diminuer la vivacité, l'éclat de : *La douceur des teintes amorties* (H. de Régnier). || **3.** *Fig.* et *vx.* Supprimer graduellement l'ardeur, la violence de : *Amortir les ardeurs, les passions de la jeunesse. Les stratagèmes de toilette destinés à réveiller chez les hommes les désirs amortis* (Balzac). *C'est encore le plus efficace moyen qui nous reste de désopiler la misanthropie et d'amortir l'imagination* (Musset).

II. 1. Éteindre progressivement une dette par le versement d'annuités prédéterminées : *Cet emprunt sera amorti en vingt ans, moitié par remboursements annuels, moitié par rachats en Bourse.* || **2.** Reconstituer progressivement le capital employé à une acquisition, grâce aux ressources, aux bénéfices tirés de ces biens acquis : *Cet agriculteur n'a pas encore amorti les frais d'achat de son tracteur.*

• SYN. : **I, 1** *adoucir, affaiblir, assourdir, atténuer, étouffer ;* **2** *assourdir, estomper, éteindre ;* **3** *adoucir, apaiser, calmer, émousser, freiner, tempérer.* — CONTR. : **I, 1** *amplifier, augmenter, intensifier ;* **2** *aviver ;* **3** *attiser, déchaîner, enflammer, exciter, provoquer, stimuler.*

◆ **s'amortir** v. pr. Perdre de sa force, de son intensité, de son éclat : *Un bruit qui s'amortit avec la distance. Sous un ciel poudroyant où s'amortissait la couleur des choses* (Toulet).

amortissable [amɔrtisabl] adj. (de *amortir ;* 1465, Godefroy [*rente amortissable*] ; très rare av. le XIXe s.). Qui peut être amorti par des remboursements successifs : *Obligations amortissables en quinze ans.*

amortissement [amɔrtismɑ̃] n. m. (de *amortir ;* 1263, *Cartulaire de N.-D. de Voisins*).

I. 1. Action d'amortir, le fait de s'amortir ; état de ce qui est amorti (au pr. et au fig.) : *L'amortissement d'un bruit. Une immense résignation* [...] *répandait sur toutes les tristesses de ce monde l'amortissement et l'oubli* (Renan). || **2.** *Spécialem.* Diminution d'amplitude d'un mouvement ondulatoire : *L'amortissement des ondes.* || **3.** En architecture, couronnement, qui va en diminuant, de toute sculpture d'un bâtiment, et spécialement du comble de ce bâtiment : *On en voit* [des créneaux] *dont l'amortissement est en ogive, ou décrit une courbe quelconque* (Mérimée).

II. 1. Remboursement progressif d'une dette : *Le Crédit viticole* [...] *garantissait le prêt par une hypothèque, et touchait des emprunteurs les intérêts augmentés d'un acompte d'amortissement* (Zola). || *Caisse d'amortissement,* caisse dont les fonds sont destinés à l'extinction graduelle de la dette publique. || **2.** Action de reconstituer le capital dépensé pour l'acquisition d'un bien, par des prélèvements sur les bénéfices tirés de ces biens acquis. || *Par extens.* Les prélèvements ainsi faits.

• SYN. : **I, 1** *adoucissement, affaiblissement, apaisement, assourdissement, atténuation, attiédissement.* — CONTR. : **I, 1** *amplification, augmentation, intensification.*

amortisseur [amɔrtisœr] n. m. (de *amortir ;* 1906, Larousse). Dispositif destiné à amortir l'intensité d'un son, la violence d'un choc, la trépidation d'une machine.

amouillante [amujɑ̃t] adj. et n. f. (part. prés. de *amouiller ;* 1866, Larousse). Se dit d'une vache qui doit prochainement vêler.

amouiller [amuje] v. intr. (origine obscure ; 1866, Larousse). En parlant d'une vache, être près de vêler.

amour [amur] n. m. (lat. *amor, amoris ;* 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *amur ;* le *ou,* qui n'est pas phonétique [au lieu de *eu*], paraît dû à une influence littér. du provenç. ; pour le genre, v. Rem. 1).

I. Mouvement du cœur très puissant, qui nous entraîne vers des êtres auxquels nous nous sentons attachés par quelque lien (lien du sang, lien sentimental, lien moral) et qui nous incite à leur faire ou à leur vouloir du bien. **1.** Envers des êtres vivants : *L'amour maternel, filial. L'amour des bêtes. Alors un flot de tendresse s'empara de lui, un grand élan d'amour, de pitié ; il eût voulu serrer ce malheureux dans ses bras* (Martin du Gard). *L'amour que j'éprouvais se confondait avec celui que j'inspirais* (Mauriac). || *Pour l'amour de quelqu'un,* par égard, par considération pour lui. || Class. *Pour l'amour de quelque chose,* à cause, en considération de cela : *Un homme m'ayant fait un plaisir, et depuis une injure* [...], *je dois être quitte du bienfait pour l'amour de l'injure* (Malherbe). || Spécialem. *L'amour de soi,* l'instinct de conservation et, en mauvaise part, l'égoïsme : *Le voici arraché jusqu'aux racines | Ce tenace amour de vous-même !* (Claudel). || **2.** Envers des abstractions personnifiées : *L'amour de la patrie. L'amour de la république dont il attendait tout* (France). || **3.** Envers le prochain, au sens évangélique ou paulinien du mot ; la charité : *L'ange de la justice et l'ange de l'amour combattront avec ceux qui se seront armés pour rétablir parmi les hommes le règne de la justice et le règne de l'amour* (Lamennais). || **4.** Envers Dieu : *Je suis sûr* [dit Dieu]

que Saint Louis ne me ment jamais, | *Que son amour, que sa sainteté ne me ment jamais* (Péguy). *Ce cœur* (Dieu) *qui nous initie à l'ordre de l'amour et de la charité, il est antérieur à notre existence individuelle* (Barrès). || *Amour mystique,* amour qui tourne vers Dieu toute la passion de l'amour terrestre. || *Pour l'amour de Dieu,* au nom de l'amour qu'on doit avoir pour Dieu : *Ne donnerez-vous point des étrennes aux petits frères qui sont pauvres, pour l'amour de Dieu ?* (France) ; au *fig.*, gratuitement ; *par extens.*, sans aucun intérêt ou à contrecœur ; et *ironiq.*, en lésinant. || *Pour l'amour de Dieu !*, interj. accompagnant une demande, une prière, au sens de « par pitié ! je vous en supplie ! » : *Un verre d'eau, pour l'amour de Dieu* (Musset) ; ou exprimant l'impatience, la colère : *Mais, pour l'amour de Dieu ! est-ce que vous ne pouvez pas réfléchir ?* (Sartre). || **5.** Affection très vive que Dieu porte aux hommes.

II. Attirance très forte qu'un être exerce sur un être de l'autre sexe et relations qui en résultent. **1.** Attirance généralement physique et morale à la fois : *J'ai peur de cette tendresse même qui se glissera à la place de notre amour* (Anouilh). *L'amour dans ce qu'il a d'exclusif, d'égaré, d'opiniâtre* (Duhamel). *Ce Giletti était bien l'être le plus laid et le moins fait pour l'amour* (Stendhal). || *Amour libre,* celui qui refuse toute consécration sociale ou religieuse. || *Amour socratique,* celui qui lie deux êtres du sexe masculin. || *Filer le parfait amour,* entretenir un amour réciproque et sans nuages. || *Chagrin d'amour,* peine éprouvée à la suite d'une déception sentimentale : *Je ne sais plus quel chagrin d'amour l'avait poussé à se tirer soigneusement une balle dans le cœur* (Saint-Exupéry). || *C'est un vrai remède à l'amour,* c'est une femme très laide. || Class. *Faire l'amour à une femme,* lui faire la cour : *Et vous ferez l'amour en présence du père* (Racine). *Comment, Mesdames, nous endurerons que nos laquais* [...] *viennent vous faire l'amour à nos dépens et vous donnent le bal ?* (Molière). || Pop. *Y a plus d'amour !*, on ne peut plus rien tirer de vous ! || **2.** Liaison amoureuse (en général fém. plur. en ce sens) : *Jules Branciforte n'avait eu que des amours faciles* (Stendhal). *Voilà tout ce qui reste des deux premières amours de ma vie* (Dumas fils). || **3.** Attirance et liaison uniquement morales entre deux personnes de sexe différent : *Un amour pur.* || *Amour platonique,* amour dégagé de tout désir charnel. || *Amour de tête,* tendresse plutôt intellectuelle que sentimentale : *Ton amour était surtout un amour de tête, un bel entêtement intellectuel de tendresse et de fidélité* (Gide). || **4.** Attirance et liaison uniquement charnelles entre deux êtres de sexe différent : *Amour charnel. Amour physique. Il ne connaît que l'amour de garnison, l'amour du militaire* (Balzac). *Il est malheureusement bien vrai que, sans le loisir et l'argent, l'amour ne peut être qu'une orgie de roturier ou l'accomplissement d'un devoir conjugal* (Baudelaire). || Fam. *Faire l'amour,* accomplir l'acte sexuel : *Elle a vingt-six ans* [...]. *Elle n'est plus ignorante, et n'est pas encore blasée. C'est un âge charmant pour faire l'amour comme il faut, sans puérilité et sans libertinage* (Gautier). *Si l'on veut naître, mourir, faire l'amour, il s'y mêle une quantité de choses abstraites et impénétrables* (Valéry). *Il allait faire l'amour avec toutes* (Aragon). || *La saison des amours,* celle durant laquelle les animaux s'accouplent. || *Être en amour,* en parlant des bêtes, chercher à s'accoupler ; en parlant de la terre arable, être dans un état de fermentation propre à la végétation. || **5.** La personne aimée ou digne d'être aimée : [Les orphelins] *tous pieds nus, excepté le dernier,* | *Qui traînait, pauvre amour, sous son pied qui chancelle,* | *De vieux souliers* (Hugo). || *Spécialem.* Le fiancé, la fiancée : *Ma fiancée aux yeux clairs et doux* | *M'attend* [...]. | *Ne m'attardez pas loin de mon amour* (Leconte de Lisle). || *Un amour, un amour de,* s'appliquent à des personnes qui plaisent particulièrement pour quelque raison : « *Vous être un amour de Juif* », dit la Cibot (Balzac). || *Mon amour !* et *m'amour !* (vx), termes de tendresse employés en apostrophe : *Don Paez, mon amour, reste encore un moment !* (Musset). *Quelques pas seulement ensemble, mon amour, mais il y tient toute une vie...* (Claudel). || Pop. et vx. *L'amour !*, même sens : *Dis, l'amour, qui t'a fait l'œil si noir* (Musset). || **6.** Peinture, sculpture représentant l'amour sous les traits du petit dieu Cupidon (souvent avec une majuscule en ce sens) : *Si elle eût vécu aux jours de Raphaël, il l'aurait représentée sous la forme d'un de ces Amours qui s'appuient sur le dos des lions à la Farnésine et la même langueur eût emporté le peintre et le modèle* (Chateaubriand). *On voyait* [sur une pièce montée] *un petit Amour se balançant sur une escarpolette de chocolat* (Flaubert). || **7.** Divinité païenne de l'Antiquité ; personnification allégorique de l'attirance d'un être pour un être de l'autre sexe (toujours avec une majuscule) : *Jupiter se rendit à ces raisons et accorda à l'Amour ce qu'il demandait* (La Fontaine). *Il m'a suffi* | *De ce petit roseau cueilli* | *À la fontaine où vint l'Amour* | *Mirer, un jour* | *Sa face grave* (H. de Régnier).

III. Attirance que l'homme éprouve pour les choses. **1.** Goût prononcé qu'inspirent certaines choses concrètes : *Il était lié d'amour à toutes les terres et à tous les arbres de la terre* (Saint-Exupéry). *On voit que, comme nous, vous avez amour de naviguer* (Hugo). || **2.** Attirance exercée par une idée, un idéal, une valeur ou une qualité morale : *L'amour de la gloire. Mon admiration pour lui fut le premier symptôme de mon inutile amour des armes* (Vigny). *L'amour du passé est inné chez l'homme* (France). *Sa race, son amour pour sa province* [...] *lui donnaient une ressemblance singulière avec l'autre gentilhomme* (Montherlant). || *Avec amour,* avec beaucoup de soin : *Il fignolait sa page d'écriture avec amour* (Dumas) ; avec une tendresse attentive : *Tous les noms propres* [du pays natal] *que l'on prononçait chez moi avec amour et respect* [...], *jamais noms n'avaient contenu pour moi plus de nostalgie* (Giraudoux). || *Pour l'amour de quelque chose,* par considération pour elle : *Quoi ? Monsieur sait du grec ? Ah ! permettez, de grâce* | *Que pour l'amour du grec, Monsieur, on vous embrasse* (Molière). || **3.** La chose aimée ou digne d'être aimée : *Les livres sont des amours* (Acad.). || Fam. *Un amour, un amour de,* une chose très jolie, très bien arrangée : *Un petit toquet de panne grise, un amour* (Martin du Gard). *C'est un amour de bijou.* || **4.** Spécialem. *Pomme d'amour,* dans les parlers du midi de la France, tomate.

• SYN. : **I, 1** *affection, amitié, attachement, sentiment, tendresse ;* **3** *altruisme, fraternité, philanthropie ;* **4** *adoration, dévotion.* || **II, 1** *inclination, passion, sentiment ;* **2** *amourette, aventure, flirt, intrigue, passade.* || **III, 1** et **2** *attachement, culte, passion, penchant.* — CONTR. : **I** et **II** *animosité, antipathie.* || **III** *aversion, désaffection, horreur, indifférence, prévention.*

◆ **D'amour** loc. adj. Digne d'amour, chargé d'amour : *Elle donne ce petit nom d'amour* [Poil de Carotte] *à son dernier-né, parce qu'il a les cheveux roux et la peau tachée* (Renard).

• REM. **1.** Le genre d'*amour* a été très controversé. Il était féminin dans l'ancienne langue, mais on a voulu concilier ce genre avec l'étymologie : *amor* est masculin en latin. D'où les règles suivantes dans la langue actuelle :

a) Lorsqu'il signifie « passion d'un sexe pour l'autre » (sens II), *amour* est masculin au singulier et féminin au pluriel : *Il avait* [...] *promené par toute l'Italie ses amours tumultueuses* (Samain). Toutefois, les poètes le font souvent féminin au singulier : *Ne te souvient-il plus de l'amour ancienne ?* (Heredia). *Daphnis meurt assez vite de sa grande amour refusée, léguant tous ses biens à l'insensible, dont on ne dit point si elle accepte l'héritage pour ne rien dire d'inutile* (Valéry) ; de même que la langue populaire dans l'expression *la grande amour : Il paraît qu'il aime toujours sa grue. C'est la grande amour* (Proust). D'autre part, le masculin se rencontre au pluriel : *Souris à tes premiers amours* (Musset) ;

b) Lorsqu'il désigne les représentations de Cupidon ou une figure allégorique, *Amour* est toujours masculin.

2. La détermination du mot *amour* par un nom complément ou par un adjectif épithète connaît certains flottements :

a) Le nom complément qui détermine *amour* désigne habituellement l'objet aimé : *L'amour de l'argent, l'amour de l'humanité.* Mais il peut aussi désigner le sujet qui aime : *L'amour des peuples est pour les princes un rempart inexpugnable* (Chateaubriand). *L'amour du Père ne demande point de retour* (Claudel). Des expressions comme *l'amour d'un amant, l'amour des parents* peuvent être ambiguës, et, si le contexte n'est pas assez clair, on préférera préciser l'objet aimé par un deuxième complément : *L'amour d'un amant pour sa maîtresse, l'amour des parents pour leurs enfants* (Littré).

b) L'adjectif épithète ou l'adjectif possessif qui détermine *amour* désigne normalement le sujet qui aime : *L'amour maternel, l'amour filial. Je suis touché de son amour.* Mais, dans la langue classique, l'adjectif possessif pouvait désigner l'objet aimé ; Rodrigue dit à Chimène : *Écouter ton amour* (celui que j'ai pour toi), *obéir à sa voix | C'était m'en rendre indigne* (Corneille).

amouracher (s') [samuraʃe] v. pr. [**de**] (ital. *amoracciare*, de *amoraccio*, amour ridicule, dér. péjor. de *amore ;* 1530, Palsgrave, écrit *amourescher*). S'éprendre d'un amour soudain, et souvent peu justifié, pour une personne ou pour une chose : *Il n'avait pas envisagé le petit ridicule* [...] *de s'amouracher d'une danseuse* (Rodenbach). *S'amouracher de tout ce qui vient de l'étranger* (Balzac).

• Syn. : *se coiffer de* (fam.), *s'enticher de, s'éprendre de, se toquer de* (fam.).

1. amourette [amurɛt] n. f. (dimin. de *amour ;* XII^e s., *Dict. général*). Amour superficiel et passager : *Jusqu'à douze ans, je ne me vois aucune amourette, sauf pour une petite fille* (Radiguet).

• Syn. : *aventure, badinage, béguin* (fam.), *flirt, intrigue, passade.*

2. amourette [amurɛt] n. f. (déformation, sous l'influence de *amer* et de *amour,* du lat. *amalusta,* camomille ; 1531, *Fleurs et secrets de médecine).*) **1.** Nom de quelques plantes des champs (muguet, brize) : *L'herbe à Guernesey, c'est l'herbe de partout* [...] *Vous y trouvez* [...] *l'amourette qui tremble* (Hugo). || **2.** Bois très résistant, susceptible d'un beau poli, utilisé en tabletterie.

amourettes [amurɛt] n. f. pl. (anc. provenç. *amoretas,* testicules du coq, de *amor,* amour ; 1771, Trévoux). Moelle épinière du bœuf, du mouton, du veau, morceau très recherché par les gourmets.

amoureusement [amurøzmɑ̃] adv. (de *amoureux ;* XIII^e s., Adenet). **1.** *Class.* Avec une grande affection : *Les gardes du corps me portaient amoureusement sur leurs bras* (Retz). *Elle faisait fondre chacun en larmes, en se jetant amoureusement sur le corps de cette mourante qu'elle appelait sa chère mère* (Molière). || **2.** Avec amour : *L'air le berce* [le martinet] *amoureusement, le porte et le délasse* (Michelet). *Léon la regardait si amoureusement durant les soirs d'été* (Flaubert).

• Syn. : 2 *passionnément.* — Contr. : 2 *brutalement, froidement, sèchement.*

amoureux, euse [amurø, -øz] adj. (bas lat. *amorosus ;* 1220, G. de Coincy). **1.** Qui dénote de l'amour : *Regard amoureux. Que ton désir soit de l'amour, et que ta possession soit amoureuse* (Gide). || **2.** Qui est provoqué par l'amour : *Il* [le rossignol] *reprend de toute sa force, gonflé, la gorge renversée, avec un air d'amoureux désespoir* (Colette). || **3.** Qui porte à l'amour, surtout physique : *Une complexion amoureuse.* || **4.** Qui inspire de l'amour ; qui fait penser à l'amour : *Un philtre amoureux. Une bouche, des lèvres amoureuses. Assister à l'éveil de l'aube* [...] *est un spectacle qui égale les plus amoureuses contemplations : caresse de l'âme et des sens, élans vers la beauté fugitive et inexprimable* (Bertrand).

• Syn. : 3 *ardent, chaud, lascif, passionné, sensuel, voluptueux.* — Contr. : **1, 2** et **4** *détaché, haineux, indifférent ;* **3** *frigide, froid, indifférent.*

◆ adj. et n. **1.** *Class.* Qui aime sans être payé de retour : *Don Rodrigue, amant de Chimène* [...] | *Don Sanche, amoureux de Chimène* (Corneille). || **2.** Qui aime d'amour une personne de l'autre sexe : *Ce brave garçon qui était amoureux fou d'elle* (Dumas fils). *Madame, sous vos pieds, dans l'ombre, un homme est là | Qui vous aime* [...] | *ver de terre amoureux d'une étoile* (Hugo). *Autrefois on rêvait de posséder le cœur de la femme dont on était amoureux ; plus tard sentir qu'on possède le cœur d'une femme peut suffire à vous en rendre amoureux* (Proust). || Spécialem. *Amoureux transi,* homme qui s'obstine, avec une certaine timidité et sans grand espoir, à obtenir l'amour d'une femme. || *Amoureux des onze mille vierges, d'une chienne (d'une chèvre) coiffée,* celui qui s'éprend de toutes les femmes qu'il rencontre. || **3.** Celui qui courtise une jeune fille ; la jeune fille courtisée : *Oh ! mon Dieu, je suis un monstre : les autres amoureux croient à l'éternité, à la chaumière et à l'eau fraîche* (Anouilh). || *Par extens.* Amant, maîtresse : *Voie lactée ô sœur lumineuse | Des blancs ruisseaux de Chanaan | Et des corps blancs des amoureuses* (Apollinaire). *Je viendrai vous voir | Demain, midi sonnant ; adieu, mon amoureuse !* (Musset). || Un des emplois traditionnels de la comédie, correspondant à des personnages jeunes et passionnés : *La comédie italienne comportait les emplois de premier et second amoureux.* || **4.** Fig. *Amoureux d'une chose,* qui a un goût prononcé pour cette chose, qui en est passionné : *Les Libanais sont des amoureux du parler français* (Barrès). *Le peuple le plus amoureux de l'égalité* (Giraudoux). *Des yeux fins, blessés, amoureux des lumières douces et des reflets étouffés* (Colette).

• Syn. : **2** *adorateur, amant, soupirant ;* **4** *admirateur, amateur, ami, fanatique, fervent, fou, passionné.*

amour-propre [amurprɔpr] n. m. (de *amour* et de *propre ;* 1613, Delboulle). **1.** *Class* et *littér.* Amour qu'on se porte à soi-même, sans tenir compte des intérêts d'autrui : *La nature de l'amour-propre et de ce moi humain est de n'aimer que soi et de ne considérer que soi* (Pascal). *L'amour-propre est l'amour de soi-même* (La Rochefoucauld). *Le voici donc enfin abattu, l'édifice de votre amour-propre* [...], *ce tenace amour de vous-même !* (Claudel). || **2.** Sentiment légitime que nous avons de notre propre valeur et qui, avec une grande sensibilité à la critique ou au ridicule, inspire le désir de toujours faire mieux que les autres : *Une blessure, un froissement d'amour-propre. Il n'y a pas de première, monsieur l'Inspecteur, ni de seconde, ni de troisième : Vous ne pensez pas que j'irais leur infliger des froissements d'amour-propre* (Giraudoux). *Je me serais bien gardé, par amour-propre, d'avouer tout haut mes rêves intérieurs* (Vigny). *Mais les extravagances et les écarts de Jacques l'atteignaient toujours au point le plus sensible : dans son amour-propre* (Martin du Gard). || **3.** *Péjor.* Opinion trop avantageuse qu'on a de soi-même, et qui pousse au mépris d'autrui.

• Pl. *des* AMOURS-PROPRES.

• Syn. : **2** *dignité, fierté ;* **3** *fatuité, infatuation, présomption, prétention.* — Contr. : **2** et **3** *humilité, modestie.*

amovibilité [amɔvibilite] n. f. (de *amovible ;* 1748, Montesquieu). Caractère d'un fonctionnaire ou d'une fonction amovible : *L'amovibilité des magistrats du parquet.*

amovible [amɔvibl] adj. (du lat. *amovere,* éloigner ; 1681, Patru). **1.** Se dit d'un avantage, d'un emploi qui peut être retiré à quelqu'un : *Une pension amovible. Depuis que Jérusalem dépendait des procurateurs, la charge de grand prêtre était devenue une fonction amovible* (Renan). || **2.** Se dit du titulaire d'une fonction qui peut être déplacé ou destitué : *Un fonctionnaire amovible.* || **3.** Se dit d'une partie d'un ensemble (objet, vêtement, etc.) qui peut être séparée, enlevée : *Un imperméable à doublure amovible.*

• Syn. : **3** *mobile.* — Contr. : **2** *inamovible.*

ampélidacées [ɑ̃pelidase] n. f. pl. (du gr. *ampelos,* vigne ; fin du XIX^e s.). Famille de plantes à fleurs, comprenant notamment la vigne.

ampélographie [ɑ̃pelɔgrafi] n. f. (du gr. *ampelos,* vigne, et *graphein,* écrire ; milieu du XIXe s.). Description et étude de la vigne.

ampélologie [ɑ̃pelɔlɔʒi] n. f. (du gr. *ampelos,* vigne, et *logos,* science ; 1866, Larousse). Traité, étude sur la vigne.

ampélopsis [ɑ̃pelɔpsis] n. m. (du gr. *ampelos,* vigne, et *opsis,* vue ; milieu du XIXe s.). Arbrisseau grimpant, s'attachant aux murs par des vrilles, analogue à la vigne vierge : *Le tapotement contre la tuile d'une feuille rouge d'ampélopsis* (Genevoix).

ampère [ɑ̃pɛr] n. m. (de *Ampère,* savant français [1775-1836] ; 1881, Congrès des électriciens). Unité d'intensité des courants électriques (symb. : A).

ampère-heure [ɑ̃pɛrœr] n. m. (de *ampère* et de *heure ;* 1888, Larousse). Quantité d'électricité débitée en une heure par un courant dont l'intensité est de un ampère (symb. : Ah).

• Pl. *des* AMPÈRES-HEURES.

ampèremètre [ɑ̃pɛrmɛtr] n. m. (de *ampère* et du gr. *metron,* mesure ; 1883, *Année scientifique et industrielle).)* Instrument qui sert à mesurer l'intensité des courants électriques.

amphétamine [ɑ̃fetamin] n. f. (pour *amphéthylamine,* de *amphi-,* préf. de chimie organique, de *éthyle* et de *amine ;* 1960, Larousse). Substance stimulant l'activité cérébrale, diminuant le sommeil et la faim.

1. amphi [ɑ̃fi] n. m. **1.** Abrév. fam. de AMPHITHÉÂTRE au sens 3. || **2.** *Arg. scol.* Cours, exposé : *Pendant le déjeuner, son mari lui fit un « amphi » sur la puissance des banques et sur sa propre indépendance* (Maurois).

2. amphi- [ɑ̃fi], élément tiré du gr. *amphi,* tous les deux, et qui entre comme préfixe dans la formation de divers mots, pour exprimer l'idée d'une double possibilité ou la notion de « autour », « de deux côtés ».

amphiarthrose [ɑ̃fiartroz] n. f. (du préf. *amphi-* et du gr. *arthrôsis,* articulation ; fin du XVIIe s.). Nom donné à certaines articulations ne permettant que des mouvements limités aux pièces du squelette qu'elles réunissent (vertèbres).

amphibie [ɑ̃fibi] adj. et n. m. (du préf. *amphi-* et du gr. *bios,* vie ; XVIe s.). **1.** Se dit des animaux qui peuvent vivre sur la terre et dans l'eau : *Les crabes sont des animaux amphibies. La grenouille, le crocodile sont des amphibies.* || **2.** *Par anal.* Qui peut circuler sur la terre et sur l'eau : *Un camion amphibie.* || *Avion amphibie,* avion qui peut se poser sur la terre et sur l'eau. || **3.** *Par extens.* Qui a lieu, se déroule sur la terre et sur l'eau : *L'armée a procédé à des opérations amphibies.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Qui peut revêtir deux aspects, remplir deux fonctions différentes : *Le bailli du palais était une espèce de magistrat amphibie* [...], *tenant à la fois du juge et du soldat* (Hugo). *Il portait, sur un ancien pantalon d'uniforme rouge à bandes noires, une jaquette aux basques fripées ; et ce costume amphibie symbolisait assez bien ses fonctions à moitié civiles, à moitié militaires* (Martin du Gard).

• SYN. : **4** *ambivalent, double.*

amphibiens [ɑ̃fibjɛ̃] n. m. pl. (début du XIXe s.). Syn. de BATRACIENS.

amphibole [ɑ̃fibɔl] n. f. (gr. *amphibolos,* équivoque [parce que la composition de ce minéral était indéterminée] ; 1787, Haüy). Minéral noir, brun ou vert, des roches éruptives et métamorphiques.

amphibologie [ɑ̃fibɔlɔʒi] n. f. (bas lat. *amphibologia,* altér., d'après des mots en *-logia,* du lat class. *amphibolia,* issu du gr. *amphibolos,* équivoque, de *amphiballein,* envelopper ; 1521, P. Fabri, écrit *amphibologia ;* 1546, Rabelais). Double sens présenté par une phrase en raison de sa construction ou du choix malheureux de certains mots : *La phrase : « Le maître punit l'élève parce qu'il a mauvais caractère » recèle une amphibologie. Il* [le correcteur d'imprimerie] *dénonce l'équivoque et l'amphibologie* (A. Rousseaux).

• SYN. : *ambiguïté, double sens, équivoque, obscurité.*

amphibologique [ɑ̃fibɔlɔʒik] adj. (de *amphibologie ;* XVIe s. ; peut-être déjà formé au XIVe s. par Oresme, d'après le substantif lat.). Qui offre un double sens : *Une expression amphibologique.*

amphibologiquement [ɑ̃fibɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *amphibologique ;* 1551, Des Autels). De façon ambiguë : *S'exprimer amphibologiquement.*

amphictyon [ɑ̃fiktjɔ̃] n. m. (gr. *amphiktuôn ;* milieu du XVIe s.). Député qui délibérait sur les affaires générales de la Grèce, dans les amphictyonies.

amphictyonie [ɑ̃fiktjɔni] n. f. (gr. *amphiktuonia ;* milieu du XVIIIe s.). **1.** Assemblée où les délégués des États grecs de l'Antiquité délibéraient sur les intérêts communs et jugeaient les différends qui les séparaient. || **2.** *Par extens.* Assemblée groupant des délégués de toutes les nations (rare) : *L'établissement de puissantes amphictyonies qui, dominant sur les États, les contiendraient dans le droit* (France).

amphictyonique [ɑ̃fiktjɔnik] adj. (gr. *amphiktuonikos ;* 1568, Le Roy). Qui a rapport aux amphictyons ou aux amphictyonies : *Une réunion, un débat amphictyonique.*

amphigouri [ɑ̃figuri] n. m. (origine obscure ; 1738, Panard). **1.** Écrit burlesque, rempli volontairement de galimatias. || **2.** *Par extens.* Écrit ou discours rendu obscur par le désordre de l'expression ou le manque de suite dans les idées : *Ces paroles du bonhomme, malgré l'amphigouri* [...], *n'étaient pas dénuées de sens* (Gautier). *Pour moi, je ne laissais pas d'être sensible au charme ambigu de cette préciosité morale, dont les scrupules, les tâtonnements et l'amphigouri m'exaspèrent tant aujourd'hui* (Gide).

• SYN. : **2** *pathos, phébus.*

amphigourique [ɑ̃figurik] adj. (de *amphigouri ;* 1748, Moncrif). Qui présente les caractères de l'amphigouri : *En prose, la langue verbeuse, les métaphores redondantes, les digressions amphigouriques du Pois Chiche* [Cicéron] *ne le ravissaient pas davantage* (Huysmans). *Il s'exprimait avec une emphase qui tenait lieu d'esprit, et trouvait le moyen de servir à chacun un compliment amphigourique* (Gide).

• SYN. : *confus, embrouillé, entortillé* (fam.), *équivoque, fumeux, nébuleux, obscur.* — CONTR. : *clair.*

amphineures [ɑ̃finœr] n. m. pl. (du préf. *amphi-* et du gr. *neura,* corde, nerf ; 1898, Larousse). Classe de mollusques marins primitifs, ayant la bouche et l'anus aux deux extrémités symétriques de leur corps.

amphioxus [ɑ̃fjɔksys] n. m. (du préf. *amphi-* et du gr. *oxus,* aigu ; milieu du XIXe s.). Petit animal marin d'une organisation très simple, qui pourrait être considéré comme le plus primitif des poissons.

amphipode [ɑ̃fipɔd] adj. (du préf. *amphi-* et du gr. *poûs, podos,* pied ; milieu du XIXe s.). Se dit d'animaux pourvus de deux sortes de pattes, et qui peuvent sauter et nager à volonté.

◆ **amphipodes** n. m. pl. Ordre de crustacés de petite taille, à corps comprimé latéralement, comprenant des formes d'eau douce (gammare) et des formes marines (talitre).

amphiptère [ɑ̃fiptɛr] ou **amphi-stère** n. m. (du préf. *amphi-* et du gr. *pteron,* aile ; 1690, Furetière). En héraldique, serpent ou dragon muni de deux ailes.

amphisbène [ɑ̃fisbɛn] n. m. (du préf. *amphi-* et du gr. *bainein,* marcher ; XIIe s., écrit *ampisbene ; amphibene,* 1213, *Fet des Romains ;* 1372, J. Corbichon). **1.** Serpent fabuleux, qui avait une tête à chaque extrémité du corps : *Des amphisbènes marchant en avant et en arrière* (Gautier). || **2.** *Par anal.* Reptile de l'Amérique tropicale dont la tête et la queue ont le même aspect, et qui peut se déplacer indifféremment dans les deux sens.

amphistère n. m. V. AMPHIPTÈRE.

amphithéâtre [ɑ̃fiteɑtr] n. m. (lat. *amphitheatrum,* du gr. *amphitheatron,* théâtre qui va tout autour ; 1213, *Fet des Romains ;* au sens 3, milieu du XVIIIe s.).

1. Chez les Romains, cirque de forme ronde ou ovale, garni de gradins sur le pourtour, et qui servait pour les combats de bêtes ou de gladiateurs : *Les jeux de l'amphithéâtre.* || **2.** Dans un théâtre de conception traditionnelle, ensemble des gradins qui s'étagent en demi-cercle, face à la scène, au-dessus du parterre : *Des nappes de têtes droites et attentives montaient de l'orchestre à l'amphithéâtre* (Zola). || *Par extens.* Les spectateurs qui occupent ces places : *Tout l'amphithéâtre éclata en applaudissements.* || **3.** *Par anal.* Salle de cours où les étudiants sont assis sur des gradins, souvent étagés en demi-cercle, face à la chaire du professeur. (Abrév. fam. AMPHI.) || Spécialem. *Amphithéâtre anatomique,* salle de dissection. || **4.** Ce qui, dans la nature, est disposé en demi-cercle et plus ou moins étagé : *Depuis l'étang, le terrain, s'élevant par degrés, formait un amphithéâtre d'arbres* (Chateaubriand). || *En amphithéâtre,* selon des formes comparables à celles d'un amphithéâtre : *Descendant tout en amphithéâtre et noyée dans le brouillard, elle* [la ville de Rouen] *s'élargissait au-delà des ponts, confusément* (Flaubert).

• SYN. : **1** *cirque ;* **2** *paradis, poulailler ;* **4** *hémicycle.*

amphitryon [ɑ̃fitrijɔ̃] n. m. (issu, au sens moderne, des vers de l'*Amphitryon* de Molière [1668] : *Le véritable Amphitryon | Est l'Amphitryon où l'on dîne ;* 1752, Trévoux). Hôte qui offre à dîner : *Les hôtes grossiers de l'homme riche de Viroflay ne citaient* [...] *que les traits de sottise provinciale échappés à leur amphitryon* (Stendhal). *En effet, je me souviens qu'elle m'a été présentée avant le dîner comme la fille de notre amphitryon* (Proust).

amphore [ɑ̃fɔr] n. f. (lat. *amphora,* du gr. *amphoreus ;* début du XVIᵉ s.). Vase antique à deux anses, qui servait à la conservation et au transport des liquides et des grains : *Une amphore avec anses d'albâtre* (Hugo).

• SYN. : *jarre.*

amphotère [ɑ̃fɔtɛr] adj. (gr. *amphoteros,* l'un et l'autre ; 1866, Larousse). En chimie, se dit d'un oxyde qui peut jouer, selon le cas, le rôle de base ou celui d'anhydride d'acide.

ample [ɑ̃pl] adj. (lat. *amplus,* grand, large ; 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** À la fois long et large, dans des proportions qui dépassent l'ordinaire : *Une antique vareuse d'un bleu sombre, un peu trop ample, peut-être, l'enveloppait chaudement* (Duhamel). *Une ample soierie ancienne drape le piano à queue* (Romains). || **2.** *Par extens.* Qui est abondant ; qui a du volume, de vastes dimensions : *C'est Dumas fils | Dont l'ample toison frise* (Banville). *Les Bacchantes, d'un pampre à l'ample frondaison, | Enguirlandent le joug des taureaux qu'on dételle* (Heredia). *L'ample monde, au-delà de l'immense horizon* (Valéry). *Cette ample masure dont, par la force de l'amour et de l'intelligence, on finirait par faire un temple* (Duhamel) ; et au fig. : *J'entre donc en matière, et sans discours plus ample | Écoutez une histoire* (Musset). *Je pense que ces gens-ci donnent à un philosophe* [...] *ample matière à réflexion* (France). || *Jusqu'à plus ample informé,* jusqu'à ce que des informations plus complètes aient été recueillies. || *Pour plus ample informé,* afin d'obtenir des informations plus complètes : *Pour plus ample informé, je tenais à connaître votre sentiment personnel sur le coupable* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Qui donne une impression d'étendue, de force, de profondeur : *Une respiration ample. Ce qui règne sous l'immobilité des cimes, c'est un repos ample et puissant qui dispense le silence et la paix* (Pesquidoux). *Elle avait une voix agréable et singulièrement ample pour son petit corps* (Gide).

• SYN. : **1** *grand, vaste ;* **2** *copieux, spacieux, vaste, volumineux ;* **3** *plein, riche.* — CONTR. : **1** *ajusté, étriqué, étroit, serré ;* **2** *étriqué, étroit, exigu, maigre, mince, modeste, rare, restreint ;* **3** *court, fluet, maigre, mince.*

amplectif, ive [ɑ̃plɛktif, -iv] adj. (du lat. *amplecti,* embrasser ; milieu du XIXᵉ s.). En botanique, se dit des organes qui en enveloppent d'autres d'une façon complète, comme les feuilles dans la préfoliation.

amplement [ɑ̃pləmɑ̃] adv. (de *ample ;* XIIᵉ s.). **1.** Avec ampleur, en développant : *Amplement, naïvement, il raconte tout ce qui le concerne* (Barrès). || **2.** De façon plus que suffisante, largement : *Je puis amplement me permettre cette dépense* (Gide).

• SYN. : **1** *abondamment, longuement ;* **2** *bien, grandement.* — CONTR. : **1** *brièvement ;* **2** *modestement, petitement.*

ampleur [ɑ̃plœr] n. f. (de *ample ;* 1718, Acad.). **1.** Qualité de ce qui est à la fois long (ou haut) et large : *L'ampleur d'une cape, d'un salon. L'ampleur d'un geste. L'ampleur lente de ses mouvements* (Loti). || **2.** Qualité de ce qui est abondant, occupe du volume : *Devant l'ampleur de ses lectures* [...], *je n'avais qu'à baisser pavillon* (Martin du Gard). *L'ampleur d'une documentation.* || **3.** *Fig.* Grandeur, importance : *Ce phénomène dont on ne pouvait encore ni préciser l'ampleur, ni déceler l'origine, avait quelque chose de menaçant* (Camus). *La Russie, l'Allemagne, l'Italie, les États-Unis sont comme de vastes laboratoires où se poursuivent des recherches d'une ampleur inconnue jusqu'ici* (Valéry). || **4.** *Fig.* Étendue, force, résonance d'un son : *Si j'aime cette belle voix* [...], *ce n'est ni pour son ampleur, ni pour sa tristesse* (Sartre). || **5.** *Par anal.* Souffle, abondance dans le style, accompagnés en général d'élévation dans la pensée : *L'ampleur d'une période de Bossuet.*

• SYN. : **1** *étendue, largeur ;* **2** *abondance, étendue, masse ;* **3** *développement, portée, retentissement ;* **4** *sonorité, volume.* — CONTR. : **1** *étroitesse, exiguïté, petitesse ;* **3** *insignifiance, médiocrité.*

ampli [ɑ̃pli] n. m. Abrév. fam. de AMPLIFICATEUR.

ampliateur [ɑ̃plijatœr] n. m. (de *ampliation ;* 1866, Larousse). En droit, personne qui fait une ampliation.

ampliatif, ive [ɑ̃plijatif, -iv] adj. (terme admin. créé d'après le lat. *ampliare,* augmenter ; XVᵉ s.). **1.** En droit, se dit d'un document qui en complète un autre : *Le mémoire ampliatif développe la requête.* || **2.** *Acte ampliatif,* syn. de AMPLIATION. || **3.** *Vx.* Qui renforce le sens : *Un adverbe ampliatif.*

ampliation [ɑ̃plijasjɔ̃] n. f. (bas lat. *ampliatio,* agrandissement, de *ampliare,* agrandir ; 1339, *Cartulaire de Guise,* au sens de « agrandissement », rare depuis le XVIIᵉ s. ; le sens de « duplicata » [1690, Furetière] est une spécialisation de l'anc. sens jurid. « action de compléter »). Double authentique d'un acte officiel : *J'en ai l'ampliation toute fraîche dans ma poche* (Benoit). || *Pour ampliation,* formule qui se met ordinairement au bas des actes ampliatifs.

• SYN. : *copie, duplicata, expédition, grosse.*

amplifiant, e [ɑ̃plifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *amplifier ;* 1866, Larousse). **1.** Qui amplifie : *Dans cette oreille amplifiante, des voix inconnues lui faisaient des offres* (Hugo). || **2.** Spécialem. *Induction amplifiante,* en logique, induction qui ne se contente pas de conclure de plusieurs cas à la somme de ces cas, mais à un nombre illimité de cas du même genre.

amplificateur, trice [ɑ̃plifikatœr, -tris] adj. et n. (lat. *amplificator ;* 1532, *Mer des chroniques*). Qui a pour effet de donner plus de développement ou plus de force à quelque chose, voire de l'exagérer : *S'il prononce mon nom en société, ce n'est pas sans gloses amplificatrices* (Duhamel). *Le regret aussi est un amplificateur du désir* (Proust).

◆ **amplificateur** n. m. Appareil qui augmente la puissance d'une oscillation électrique. || *Spécialem.* En radiotechnique, appareil destiné à augmenter l'effet utile des courants de basse ou de haute fréquence. (Abrév. fam. AMPLI.)

amplification [ɑ̃plifikasjɔ̃] n. f. (lat. *amplificatio ;* XIVᵉ s., *Miracle de Notre-Dame*). **1.** Action d'augmenter, de grossir, par des procédés techniques : *L'amplification d'un son. L'amplification du volume apparent des objets que permet le microscope.* || **2.** *Fig.* Action de rendre plus important, voire d'exagérer : *Je souhaitais, comme tant d'hommes comblés, que l'éter-*

nité tout entière ne fût qu'une amplification de l'instant où je me plaisais (Duhamel). *L'amplification d'un mouvement revendicatif. L'amplification d'une rumeur.* || **3.** *Spécialem.* En rhétorique, action de développer une idée, un sujet par des procédés oratoires ; résultat de cette action : *Il est probable que Bonaparte, après coup, et quand il a eu le style romain, a arrangé la proclamation célèbre : « Soldats, vous êtes nus [...]. » C'est l'amplification d'un texte plus modeste, le seul authentique que l'on possède* (Bainville). *Cette amplification, que l'on confond si souvent avec le bien écrire, je la supporte de moins en moins* (Gide). || **4.** *Péjor.* Développement verbeux.

• SYN. : **1** et **2** *développement, extension, grossissement, intensification ;* **3** *développement, paraphrase.* — CONTR. : **1** et **2** *amoindrissement, diminution, rapetissement, réduction.*

amplifier [ɑ̃plifje] v. tr. (lat. *amplificare ;* 1485, *Mystère du Viel Testament ;* jusqu'au XVIIe s., surtout au sens de « agrandir » ; l'emploi fig. apparaît au XVIe s. [Amyot]). **1.** Accroître l'étendue, le volume, la force ou l'intensité d'une chose : *Ce gentilhomme [...] vivait sur le bien de sa femme, qu'il exploitait à merveille en allant vendre son blé au marché, brûlant lui-même son vin et en se moquant des railleries pourvu [...] que de temps en temps il pût amplifier son domaine* (Balzac). *Si la ceinture a été exhaussée et la jupe amplifiée, croyez qu'à une distance énorme son œil d'aigle l'a déjà deviné* (Baudelaire). *L'architecture chinoise [...] amplifie et multiplie les toits* (Claudel). *Amplifier le son de sa voix avec un porte-voix. Le vent amplifie l'incendie.* || **2.** *Fig.* Rendre plus important, plus sensible : *Il y a donc un instinct qui distingue et amplifie la différence de la probabilité avec la certitude* (Valéry). *Au lieu de combattre ses tics, il les amplifiait* (Giraudoux). || **3.** *Fig.* Donner aux choses, aux événements plus d'importance qu'ils n'en ont réellement : *L'amour communique à cette pauvre femme, si dénuée d'imagination, un étonnant pouvoir de déformer, d'amplifier* (Mauriac). || **4.** Développer une idée, un sujet, parfois d'une façon trop longue et monotone : *Les phrases ampoulées dont il* [Napoléon] *amplifiait ses ordres du jour* (Courier).

• SYN. : **1** *agrandir, augmenter, élargir, grossir, intensifier ;* **2** *accroître, développer, étendre ;* **3** *broder sur, enfler, exagérer, grossir.* — CONTR. : **1** *amoindrir, diminuer, étouffer, rapetisser, rétrécir ;* **2** *réduire, restreindre.*

◆ **s'amplifier** v. pr. Prendre de l'ampleur, de l'amplitude.

amplitude [ɑ̃plityd] n. f. (lat. *amplitudo ;* 1495, J. de Vignay). **1.** *Class.* Vaste dimension, étendue considérable : *L'amplitude et l'immensité de la nature* (Pascal). || **2.** *Fig.* Importance, développement considérable : *Des événements d'une amplitude inouïe* (Péguy). *La liberté [...] n'a toute son amplitude que dans le domaine de la pensée* (Renan). || **3.** *Amplitude d'un arc,* en mathématiques, distance qui sépare ses points extrêmes. || **4.** Valeur de l'écart maximal d'un phénomène physique dans un intervalle donné : *Amplitude d'une courbe, d'une oscillation. Amplitude de la variation annuelle de la température. Amplitude des vagues, des marées.* || **5.** *Par anal.* Écart entre le point de départ et le point d'arrêt d'un mouvement du corps ou d'un organe : *L'amplitude du mouvement latéral des bras. À voir le visage de Swann pendant qu'il écoutait la prose* [musicale], *on aurait dit qu'il était en train d'absorber un anesthésique qui donnait plus d'amplitude à sa respiration* (Proust).

• SYN. : **2** *ampleur, grandeur, portée.* — CONTR. : **2** *insignifiance.*

ampoule [ɑ̃pul] n. f. (lat. *ampulla,* petit flacon à ventre renflé, dimin. de *amp(h)ora,* fiole ; XIIe s., Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; au sens de « vésicule », XIIIe s. ; sens pharmac. et industr., XIXe s.). **1.** *Vx.* Fiole à ventre renflé. || Spécialem. *La sainte ampoule,* vase qui contenait le saint chrême, huile servant à sacrer les rois de France : *Charles VII fut oint par l'archevêque de l'huile de la sainte ampoule qu'on apporta de Saint-Remy* (Michelet). || **2.** Tube de verre renflé et fermé à la lampe, dans lequel sont conservés certains médicaments liquides : *L'armoire à glace où se trouvaient [...] la seringue Pravaz, l'ampoule de nitrite d'amyle, tout ce qui était nécessaire en cas de crise* (Mauriac). || *Par extens.* Le contenu même de l'ampoule : *On lui a injecté plusieurs ampoules de sérum.* || **3.** *Par anal.* Enveloppe de verre qui renferme le filament d'une lampe électrique à incandescence : *C'est merveille de le voir [...] chauffer la toile à l'ampoule de la lampe* (Colette). *L'ampoule nue, pendue au plafond comme une araignée au bout de son fil, l'aveugle, l'hypnotise, l'isole* (Martin du Gard). || **4.** Petite tuméfaction constituée par une accumulation de sérosité sous l'épiderme, et due à des frottements trop prolongés : *On finit par avoir la goutte aux reins, l'entorse aux pieds, aux mains l'ampoule* (Hugo).

• SYN. : **4** *cloque, phlyctène.*

ampoulé, e [ɑ̃pule] adj. (de *ampoule,* par l'intermédiaire de l'anc. v. *ampouler,* gonfler ; appliqué au style, doit ce sens aux emplois du lat. *ampulla,* boursouflure du style, et *ampullari,* s'exprimer avec emphase ; XVIe s.). Se dit du discours, du style où l'on emploie de grands mots pour exprimer souvent de petites choses, sur un ton emphatique : *Le prédicateur a des accents si ridiculement ampoulés qu'il ne saurait émouvoir* (Mauriac).

• SYN. : *boursouflé, déclamatoire, emphatique, enflé, grandiloquent, pompeux, redondant, ronflant.* — CONTR. : *clair, familier, naturel, négligé, simple, sobre, spontané.*

ampullaire [ɑ̃pylɛr] adj. (du lat. *ampulla,* fiole [V. AMPOULE] ; 1866, Larousse). Qui a la forme d'une ampoule, d'une petite bouteille : *Les glandes ampullaires.*

◆ n. f. Mollusque gastropode vivant dans les eaux douces des pays chauds.

amputation [ɑ̃pytasjɔ̃] n. f. (lat. *amputatio ;* 1503, Guy de Chauliac ; sens fig., XVIe s.). **1.** Opération chirurgicale par laquelle on enlève, à l'aide d'instruments tranchants, un membre, un organe, etc. : *Il y a une centaine d'années, l'acte chirurgical était encore un épouvantail quand il devait s'attaquer aux viscères et ne pas se borner aux amputations de membres* (Valéry). || **2.** *Fig.* Action d'enlever à quelqu'un ou à quelque chose une partie assez importante de ce qui lui appartient : *La République en France n'est qu'un manque de prince et un défaut d'autorité ; ce peuple était trop vieux lors de l'amputation pour ne pas craindre qu'il n'en meure* (France). *L'amputation d'un texte.*

• SYN. : **1** *ablation ;* **2** *mutilation.*

amputé, e [ɑ̃pyte] n. (part. passé de *amputer ;* 1863, Littré). Personne qui a subi une amputation : *Charles la considérait [...] tout en écoutant, immobile, les derniers cris de l'amputé* (Flaubert). *Je souffrais d'un amour qui n'existait plus. Ainsi les amputés, par certains changements de temps, ont mal dans la jambe qu'ils ont perdue* (Proust).

amputer [ɑ̃pyte] v. tr. (lat. *amputare,* tailler, couper ; 1480, Meschinot ; au sens de « tailler un arbre », 1519, G. Michel ; le sens chirurgical se développe à partir de 1560, chez Paré). **1.** Enlever à une personne, au moyen d'instruments tranchants, tout ou partie d'un membre, d'un organe : *Amputer un bras, la moitié de l'estomac. Le confrère ne se gêna pas pour rire dédaigneusement lorsqu'il découvrit cette jambe gangrenée jusqu'au genou. Puis, ayant déclaré net qu'il la fallait amputer, il s'en alla chez le pharmacien* (Flaubert). || **2.** Par extens. *Amputer quelqu'un,* lui faire subir une amputation : *Amputer un blessé de la jambe.* || **3.** *Fig.* Enlever à une personne quelque chose de vital, d'essentiel : *Ceux* [les exilés] *qui, arrachés, amputés de leurs racines, coupés de leurs sources, ont senti je ne sais quel manque* (Chadourne). || **4.** *Fig.* Retrancher une partie d'un tout : *En 1871, la France fut amputée d'une partie de son territoire. Cet article de journal a été amputé de moitié par la censure.*

• SYN. : **1** *couper, enlever, retrancher ;* **4** *diminuer.*

amuïr (s') [samɥir] v. pr. (repris par les romanistes à l'anc. franç. *amuir,* du lat. pop. **admutire,* rendre muet, lat. class. *mutescere,* rad. *mutus,* muet ; fin du XIXe s.). Ne plus être prononcé, en parlant d'un pho-

nème : *Dans le mot « prompt », les deux consonnes finales se sont amuïes.*

amuïssement [amɥismɑ̃] n. m. (de *amuïr*, et repris à l'anc. franç. ; fin du XIX^e s.). Action de s'amuïr ; résultat de cette action : *L'amuïssement du « s » final en français.*

amulette [amylɛt] n. f. (lat. *amuletum* ; 1558, Pontus de Tyard). Objet qu'on porte sur soi et auquel la superstition attribue une vertu préservatrice : *Un collier d'amulettes. Elle tira d'entre les nattes tordues autour de sa tête une de ces amulettes que portent toutes les femmes des pays orientaux* (Nerval). *On leur donnait des amulettes contre les maladies* (Flaubert). *La tribu affirmait sa propriété de l'idole* [...] *et toute la foi et le culte consistaient dans l'excitation de l'amulette* (Claudel). *Il porte en breloque une amulette arabe dont il ne se séparerait pour rien au monde* (Duhamel).

• SYN. : *gri-gri, porte-bonheur, talisman.*

• REM. Ce mot, conformément à l'étymologie, est parfois employé au masculin : *Votre amulette oriental* (Balzac). Littré le donnait encore masculin, malgré l'Académie, qui le fait féminin depuis 1835.

amunitionnement [amynisjɔnmɑ̃] n. m. (de *amunitionner* ; 1866, Larousse). Action d'amunitionner ; résultat de cette action.

amunitionner [amynisjɔne] v. tr. (de *munition* ; 1828, Mozin). Pourvoir des munitions nécessaires : *Amunitionner une forteresse.*

amure [amyr] n. f. (provenç. *amura*, cordage, déverbal de *amurar*, fixer au mur ; 1552, Rabelais). Cordage qui retient le coin inférieur d'une voile du côté d'où vient le vent : *Le vent, de la sorte, était fixé sur l'avant par l'amure, et la grande voile ne faisait plus l'effet d'une voile de poupe* (Hugo). || *Avoir les amures à tribord, à bâbord*, en parlant d'un bateau, avoir sa voilure disposée pour recevoir le vent par la droite, par la gauche. || *Être tribord, bâbord amures*, recevoir le vent par la droite, par la gauche.

amurer [amyre] v. tr. (de *amure* ; 1540, Rabelais). Raidir l'amure d'une voile, bien la fixer : *Pas de meilleur marin que lui ;* [...] *personne comme lui pour amurer une voile* (Hugo).

amusable [amyzabl] adj. (de *amuser* ; XVII^e s.). Qui peut être amusé : *Dans ces temps primordiaux, nous étions bien facilement amusables* (Goncourt).

amusant, e [amyzɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *amuser* ; 1694, Acad.). **1.** Qui chasse l'ennui, occupe agréablement : *Il était on ne peut plus amusant de jouer aux billes* (Gide). *Ce n'est même plus amusant de jouer avec toi* (Aymé). || **2.** Qui plaît aux sens ou à l'esprit : *Chaque vitrine est, dans sa grâce bizarre et son pêle-mêle amusant, une séduction pour les yeux et pour l'esprit* (France). || **3.** Qui égaie, fait rire : *Un comique fort amusant. Un dessin amusant.*

• SYN. : **1** *distrayant, divertissant* ; **2** *agréable, aimable, attrayant, plaisant, riant* ; **3** *cocasse, comique, drôle, gai, rigolo* (pop.), *spirituel.* — CONTR. : **1** *assommant* (fam.), *embêtant* (fam.), *empoisonnant* (très fam.), *ennuyeux, fastidieux, rasant* (pop.) ; **2** *désagréable, rebutant* ; **3** *assommant* (fam.), *casse-pieds* (fam.), *funèbre, lugubre, raseur* (pop.), *sinistre.*

◆ **amusant** n. m. Chose, trait qui plaît ou fait rire : *Et l'amusant était qu'il* [ce faible] *posât pour la force* (Rolland).

amusé, e [amyze] adj. (part. passé de *amuser*). **1.** Se dit d'une personne qui montre de l'intérêt pour quelque chose, éprouve un certain agrément : *Notre imagination* [...] *découvre un peintre animalier chez cet observateur* [La Fontaine] *amusé mais superficiel* (A. Bailly). *Lui l'écoutait, amusé d'abord, puis impatient* (Daudet). || **2.** Se dit de ce qui reflète une certaine gaieté, manifeste de l'intérêt : *Il suivait la scène d'un œil amusé. Le mari reprend son air amusé* (Sartre). *Bien qu'elle eût les manières graves* [...], *on devinait à l'arrière-plan une sorte d'impatience amusée qui donnait beaucoup de vie à ce qu'elle disait* (Maurois).

amuse-gueule [amyzgœl] n. m. (de *amuser* et de *gueule* ; milieu du XIX^e s.). *Fam.* Menu hors-d'œuvre excitant l'appétit (amandes salées, olives, etc.), que l'on sert avec l'apéritif.

• Pl. *des* AMUSE-GUEULE ou *des* AMUSE-GUEULES.

amusement [amyzmɑ̃] n. m. (de *amuser* ; XV^e s., Martial d'Auvergne). **1.** *Class.* Moyen de passer le temps, de l'occuper : *C'est un de mes tristes amusements de penser à la différence de l'année passée et de celle-ci* (Sévigné). [V. Rem.] || **2.** *Class.* Diversion trompeuse et dilatoire : *La haine entre les grands se calme rarement, | La paix souvent n'y sert que d'un amusement* (Corneille). || **3.** *Class.* Retard, perte de temps : *Le moindre amusement vous peut être fatal* [...]. *| Ne perdons point de temps* (Molière). || **4.** Action de distraire ou de se distraire agréablement et, souvent, gaiement : *Il y a si peu d'amusements qui ne soient pas coupables* (Baudelaire). *Il fait cela pour l'amusement des lecteurs. Je ne sais si ce jouet est très ancien, mais le genre d'amusement qu'il renferme est certainement de tous les temps* (Bergson). || **5.** Plaisir qu'on prend à ce qui divertit : *Avec amusement les amis eussent vu le jeune homme jouer au pari mutuel* (Montherlant). *Le sport n'est plus, pour beaucoup, un harmonieux amusement* (Duhamel). || **6.** Fig. *Être l'amusement de quelqu'un* ou *d'une société*, être l'objet de petites moqueries de sa part. || **7.** *Spécialem.* et *class.* Liaison d'amour peu sérieuse : *La seconde* [la coquette] *a plusieurs amusements tout à la fois* (La Bruyère).

• SYN. : **4** *distraction, divertissement, récréation* ; **5** *agrément, délices, joie.* — CONTR. : **4** *ennui.*

• REM. Le mot *amusement* n'impliquant pas autrefois l'idée d'agrément, l'expression *un agréable amusement*, assez fréquente au XVII^e s., n'était pas un pléonasme : *La poésie est un agréable amusement* (Furetière, 1690). *Ce n'est plus pour Diphile un agréable amusement, c'est une affaire laborieuse* (La Bruyère). Il en était de même pour les verbes *amuser* et *s'amuser.*

amuser [amyze] v. tr. (de *muser* ; 1175, Chr. de Troyes). **1.** *Class.* Faire passer le temps ; occuper quelqu'un, de façon récréative ou non : *Les jeunes gens, à cause des passions qui les amusent, s'accommodent mieux de la solitude que les vieillards* (La Bruyère). [V. AMUSEMENT, Rem.] || **2.** *Class.* Faire perdre son temps à quelqu'un, le retarder : *Amusez-le du moins à débattre avec vous : | Faites-lui perdre temps* (Corneille). *Il abandonna quelques bagages qui amusèrent les ennemis* (Du Buisson). || **3.** *Class.* Repaître de vaines espérances, tromper : *Je vais de mon côté | De ce peuple mutin amuser la fierté, | À votre stratagème en ajouter quelque autre* (Corneille). *Les promesses trompeuses dont le faux prophète Hananias amusait le peuple* (Bossuet). *Une autre Ithaque se présentait toujours au pilote pour l'amuser tandis qu'il s'éloignait de la véritable* (Fénelon). [V. Rem.] || **4.** Capter l'attention de quelqu'un pour le détourner d'autre chose, l'empêcher d'agir par des moyens dilatoires, des ruses : *C'était le commissaire de l'arrondissement qui arrivait* [...]. *Quatre gendarmes l'accompagnaient. Depuis cinq minutes, la veuve les amusait à la porte en répondant qu'elle était chez elle, qu'on avait bien le droit de réunir des amis* (Zola). || *Amuser la douleur*, la calmer : *Quelques jours après, j'ai composé ceci, moins pour faire approuver mes idées que pour amuser ma douleur* (Baudelaire). || **5.** Charmer, satisfaire les sens ou l'esprit de quelqu'un : *Ces tas de moellons que vomissent les chariots des entrepreneurs et qui amusent du moins l'œil sagace par l'ordre accidentel qu'ils empruntent de leur chute* (Valéry). || **6.** Distraire agréablement : *Les drapeaux m'amusaient comme un enfant* (Maupassant). || **7.** Égayer par quelque chose de drôle : *Il amusa d'abord par sa passion* (Montherlant). || Fam. *Amuser la galerie*, divertir, faire rire les assistants.

• SYN. : **5** *enchanter, ravir* ; **6** *délasser, divertir, égayer, récréer, réjouir* ; **7** *faire rire.* — CONTR. : **5** et **6** *assommer* (fam.), *embêter* (fam.), *ennuyer, importuner, raser* (pop.).

• REM. Dans la langue moderne, le sens de « tromper » (3) n'est resté vivant que

dans l'expression familière *amuser le tapis,* qui signifie, au jeu de cartes, « faire perdre de vue la partie en bavardant », et, *par extens.,* « donner le change » : *Les recherches servent à dresser le faisceau de preuves et les hésitations apparentes à amuser le tapis* (Romains).

◆ **s'amuser** v. pr. **1.** *Class.* Passer son temps, s'occuper à quelque chose : *Las que nous étions* [...], *lui pour avoir fait tout le tour de Richelieu en grosses bottes, moi pour m'être amusé à vous écrire au lieu de dormir* (La Fontaine). || **2.** Perdre son temps : *Pour être là-bas à minuit, il ne s'agit pas de s'amuser* (Aymé). || **3.** S'occuper à des bagatelles, simplement pour faire passer le temps : *Dans ce jeu où les Japonais s'amusent à tremper dans un bol de porcelaine rempli d'eau de petits morceaux de papier* (Proust). *La jeune fille marchait devant en s'amusant avec le chien* (Maupassant). || **4.** Trouver du plaisir à quelque chose : *Je m'amusais là-bas à voir de ma fenêtre les passants trotter dans la neige toute fraîche* (Valéry). *J'aurais trouvé curieux, singulier, qu'il s'amusât à compromettre les pauvres* (Baudelaire). || **5.** *Absol.* et *péjor.* S'adonner aux plaisirs : *Un noceur qui passe sa vie à s'amuser.* || **6.** *S'amuser de quelqu'un* ou *de quelque chose,* s'en moquer, en rire : *Les sots s'amusent des gens d'esprit aussi bien que ceux-ci peuvent s'amuser des sots* (Duclos). *On s'amusait de sa naïveté.* || **7.** Fam. *S'amuser à,* s'aviser de, avoir l'idée plus ou moins saugrenue et inopportune de (surtout pour exprimer une défense) : *Ne t'amuse pas à toucher ce fil, tu le paierais cher !*

• SYN. : **2** *lambiner, musarder, muser ;* **4** *se plaire à ;* **5** *bambocher* (fam.) ; **6** *se gausser de, railler, rire de.* — CONTR. : **2** *s'activer, faire vite ;* **4** *s'ennuyer.*

amusette [amyzɛt] n. f. (de *amuser ;* 1653, G. Patin). **1.** Petit amusement sans importance : *Chaque siècle a ses amusettes* (Béranger). *De même, si par une amusette typographique* [...] *je coupe le mot ailleurs qu'à l'articulation des syllabes, il en résulte une espèce d'hémorragie du sens inclus* (Claudel). || **2.** *Par extens.* Petit objet qui sert à amuser : *Des vendeurs d'amusettes portèrent çà et là leurs moulins de papier* (Chateaubriand). || **3.** Petite œuvre sans grande valeur ni prétention : *Ne voyez là qu'une amusette !*

• SYN. : **1** *distraction, fantaisie ;* **3** *babiole, bagatelle, bricole* (fam.).

amuseur, euse [amyzœr, -øz] n. (de *amuser ;* 1545, J. Bouchet). **1.** Personne qui, soit occasionnellement, soit par vocation ou par profession, amuse les autres : *Le jeune Rastignac était, évidemment, l'« amuseur » de cette loge, il donnait le branle à ce rire parisien* (Balzac). *Je viens de voir l'image du vieil homme de lettres qui a survécu à la génération dont il fut le brillant amuseur* (Baudelaire). || **2.** *Péjor.* Personne qui n'est pas prise au sérieux : *Cet écrivain, avec tout son succès, n'est qu'un amuseur* (Acad.).

amusoire [amyzwar] n. f. (de *amuser ;* 1588, Montaigne). *Class.* Passe-temps, distraction : *La mer étant calme sur l'heure, | Faute d'amusoire meilleure...* (Scarron).

amygdale [amidal *ou* amigdal] n. f. (lat. *amygdala,* du gr. *amugdalê,* amande ; 1503, G. de Chauliac). Chacun des deux corps glanduleux placés de part et d'autre du fond de la gorge : *Il y songeait avec la même inquiétude complexe qu'il avait regardé, enfant, ses amygdales que le chirurgien venait de couper* (Malraux).

amygdalectomie [amidalɛktɔmi *ou* amigdalɛktɔmi] n. f. (de *amygdale* et du gr. *ektomê,* ablation ; milieu du XX^e s.). Ablation chirurgicale des amygdales.

amygdalin, e [amidalɛ̃ *ou* amigdalɛ̃, -in] adj. (lat. *amygdalinus,* du gr. *amugdalê,* amande ; 1863, Littré). Qui est fait avec des amandes ou avec les produits qui en sont extraits : *Savon amygdalin.*

amygdalite [amidalit *ou* amigdalit] n. f. (de *amygdale ;* 1775, Bomare). Inflammation des amygdales.

amygdaloïde [amidalɔid *ou* amigdalɔid] adj. (du gr. *amugdalê,* amande, et *eidos,* forme ; 1798, Acad.). Se dit des roches basiques creusées de cavités dans lesquelles se sont formés des noyaux de minéraux en forme d'amande.

amylacé, e [amilase] adj. (du lat. *amylum* [gr. *amulon*], amidon ; fin du XVIII^e s.). Qui est de la nature de l'amidon.

amylase [amilaz] n. f. (du lat. *amylum* [gr. *amulon*], amidon ; fin du XIX^e s.). Diastase, contenue notamment dans la sécrétion salivaire, qui transforme l'amidon en maltose.

amyle [amil] n. m. (lat. *amylum* [gr. *amulon*], amidon ; 1863, Littré). Radical de chimie organique entrant dans la composition de nombreux corps

amylique [amilik] adj. (du lat. *amylum* [gr. *amulon*], amidon ; 1863, Littré). En chimie, se dit de composés dans lesquels entre le radical amyle. || *Alcool amylique,* alcool qui se produit dans la fermentation de la fécule de pomme de terre et d'autres matières amylacées.

amylobacter [amilɔbaktɛr] n. m. (du lat. *amylum* [gr. *amulon*], amidon, et du radical de *bactérie ;* 1888, Larousse). Microbe anaérobie très répandu, en particulier dans le tube digestif des mammifères.

amyotrophie [amjɔtrɔfi] n. f. (de *a* priv., et du gr. *muôn,* muscle, et *trophê,* nourriture ; 1877, Littré). Atrophie des muscles, spécialement des muscles striés.

an [ɑ̃] n. m. (lat. *annus ;* XI^e s.).

I. Temps que met la Terre pour faire sa révolution autour du Soleil, et qui est employé comme mesure de la durée, quel que soit le point de départ. **1.** Cet espace de temps considéré comme une période datée plus ou moins globalement : *L'an prochain, l'an dernier, l'an passé. L'an dernier, je les ai vues* [les violettes] *moins obscures, d'un mauve azuré* (Colette). *Gerbe de blé !* [...] *si tu pouvais dire combien il a fallu de gouttes de notre sueur pour t'arroser, pour te lier, l'an passé* (Sand). || *Par an,* dans l'espace d'un an : *Je demande à ne pas entendre la « Cinquième Symphonie », plus d'une fois ou deux par an* (Duhamel). || *Service du bout de l'an,* ou simplem. *bout de l'an,* service religieux célébré un an après le décès d'une personne. || *Bon an, mal an,* en moyenne, une bonne année compensant une mauvaise : *C'est un gaillard qui depuis 1910 doit vendre, bon an mal an, de vingt à trente mille francs de peinture* (Romains). || **2.** Cet espace de temps considéré comme une durée relativement précise (v. Rem.) : *Il la supplia de lui rester fidèle pendant un an* (Musset). *La fourmi* [...] *se ramasse des vivres pour un an* (Gautier). || **3.** S'emploie surtout pour la mesure de l'âge : *Avoir douze ans et demi. Être âgé de cinquante ans. Le pays dont avaient déjà entendu parler mes six ans, la patrie du Petit Poucet* (Gregh).

II. 1. Espace de temps légal commençant le 1^er janvier et se terminant le 31 décembre, et considéré en général comme faisant partie de l'ère chrétienne, dont le point de départ est la naissance de JésusChrist : *L'an 44 avant J.-C. L'an 1967.* || Vx. *L'an de grâce* (c'est-à-dire *l'an... de la grâce de Dieu*), *l'an de l'Incarnation,* telle année de l'ère chrétienne, formules employées sous l'Ancien Régime par les chroniqueurs ou pour la datation des écrits d'un caractère solennel : *L'an de grâce 1654, lundi 23 novembre, jour de saint Clément, pape et martyr* (Pascal, *Mémorial*). [Dans la langue actuelle, ces formules sont encore reprises par archaïsme dans des récits historiques, ou employées plaisamment : *C'était une croyance universelle au Moyen Âge que le monde devait finir avec l'an 1000 de l'Incarnation* (Michelet).] || *Le jour de l'an, le premier de l'an, le nouvel an,* le 1^er janvier, le premier jour de l'année. || *Au gui l'an neuf,* v. GUI. || Fam. *S'en soucier comme de l'an quarante* (qui serait une déformation de *l'Alcoran*), ne faire aucun cas de quelque chose, n'y attacher aucune importance. || **2.** Chiffre d'une année appartenant à une ère autre que l'ère chrétienne. || *L'an 50 de l'hégire,* cinquante ans après la fuite de Mahomet, qui sert de point de départ à la chronologie musulmane. || *L'an II, l'an III (de*

la République), se disait de l'année légale sous la Révolution et l'Empire, comptée à partir de l'établissement de la République (22 sept. 1792) : *Ô soldats de l'an deux ! [...] | Contre les rois tirant ensemble leurs épées* (Hugo). *La Constitution de l'an XII.* || Vx. *L'an du monde,* tant d'années depuis l'époque supposée de la création du monde : *Jérusalem fut fondée l'an du monde 2023 par le grand prêtre Melchisédech* (Chateaubriand).

◆ **ans** n. m. pl. (sans adj. numéral cardinal). **1.** *Class.* et *littér.* Le temps écoulé depuis la naissance : *Un vieux prêtre parut parmi ces fiers soldats, | Comme un saint chargé d'ans, qui parle du martyr | Aux nobles anges du combat* (Hugo). || **2.** *Spécialem.* L'accumulation des années, la vieillesse : *Plus que les ans, la houle et ses âcres embruns [...] | Ont fait sa barbe blanche et blancs ses cheveux bruns* (Heredia).

● REM. *An* et *année* n'ont généralement pas les mêmes emplois. 1. En principe, dans *année,* comme dans un certain nombre d'autres noms terminés par le suffixe *-ée (journée, matinée),* on considère l'espace de temps dans sa durée, dans son développement, avec tous les événements qui le remplissent : *Une année d'abondance, de disette.* Le nom *an* désigne plus souvent une date ; l'espace de temps qu'il représente y est considéré globalement et d'un point de vue quantitatif : *Dans un an. Il y a trois ans. Sous le poids des ans.* C'est ce qui explique pourquoi : *a)* avec un adjectif qualificatif épithète, on emploie plutôt *année,* puisque le plus souvent cet adjectif qualifie le contenu de l'année ou la façon dont elle se déroule : *L'année scolaire. Une année pluvieuse ; b)* avec un adjectif numéral cardinal, on emploie le plus souvent *an,* même quand on semble exprimer une certaine durée : *S'engager pour trois ans.*

2. Mais, dans le cas des adjectifs épithètes qui expriment une date *(prochain, dernier, passé),* on emploie indifféremment *an* et *année* ; on peut dire : *Nous nous retrouverons l'an prochain* ou *l'année prochaine. Nous nous sommes vus l'an dernier* ou *l'année dernière,* sans différence de sens perceptible. Par ailleurs, l'emploi de *an* et de *année* est figé dans certaines expressions : ainsi, la même idée est exprimée par *bon an, mal an* et par *une année dans l'autre.*

ana [ana] n. m. invar. (terminaison lat. moderne [d'après l'adj. lat. au pl. neutre], ajoutée au nom d'un auteur pour désigner un recueil d'anecdotes le concernant [cf. le *Bolaeana,* le *Voltairiana,* à propos de Boileau, de Voltaire] ; av. 1720, Huet). **1.** Recueil d'anecdotes concernant un auteur, un homme célèbre, de pensées, de bons mots qui lui sont attribués : *Ses personnages* [de Michelet] *vivaient, sortaient de ces limbes où les inhument les cinéraires ana(s) de ses confrères* (Huysmans). || **2.** *Par extens.* Tout recueil de bons mots, de récits plaisants : *Les traits d'esprit qui seront quelque jour l'« ana » de notre siècle* (Balzac).

anabaptisme [anabatism] n. m. (gr. ecclés. *anabaptismos,* second baptême ; 1564, J. Crespin). Doctrine d'une secte politique et religieuse du XVIe s., qui, prétendant que le baptême des enfants était inefficace, réclamait un second baptême reçu à l'âge adulte.

anabaptiste [anabatist] adj. (de *anabaptisme ;* 1525, Cl. Marot). Qui s'inspire de l'anabaptisme : *La doctrine anabaptiste.*

◆ n. et adj. Qui professe l'anabaptisme.

anabolisme [anabɔlism] n. m. (du gr. *ana,* en haut, et *bolos,* jet ; 1907, Larousse). En physiologie, ensemble des phénomènes d'assimilation.

anacarde [anakard] n. m. (gr. *anakardion ;* XIVe s.). Fruit de l'anacardier, à graine oléagineuse comestible, appelé aussi *noix d'acajou* ou *de cajou.*

anacardier [anakardje] n. m. (de *anacarde ;* 1792, *Encycl. méthodique*). Arbre de l'Amérique tropicale, dont on cultive, pour ses fruits, une espèce appelée *acajou à pommes.*

anachorète [anakɔrɛt] n. m. (lat. ecclés. *anachoreta,* du gr. ecclés. *anakhôrêtês,* de *anakhôrein,* s'éloigner, se retirer ; XIIe-XVIe s., écrit *anacorite, -itte,* d'après *cénobite, ermite ;* 1598, Fr. Feuardent). **1.** Religieux qui s'est retiré dans la solitude pour se livrer à la mortification ou à la vie contemplative : *Christophe se compara aux saints anachorètes qu'un corbeau vient nourrir sur leur rocher* (Rolland). || **2.** *Par anal.* Personne qui mène une vie très retirée, généralement pour se livrer à des méditations ou à des travaux.

● SYN. : **1** et **2** *ermite, solitaire.* — CONTR. : **1** *cénobite.*

anachorétique [anakɔretik] adj. (de *anachorète ;* 1858, Peschier). Qui a rapport à l'anachorétisme : *La vie anachorétique [...] faisait de toutes parts invasion en Judée* (Renan).

● SYN. : *érémitique.* — CONTR. : *cénobitique.*

anachorétisme [anakɔretism] n. m. (de *anachorète ;* 1866, Larousse). Mode de vie des anachorètes.

anachronique [anakrɔnik] adj. (de *anachronisme ;* 1866, Larousse). **1.** Qui est entaché d'anachronisme. || **2.** *Par extens.* Qui est en retard sur son époque : *Avec son képi fané, sa culotte rouge, il* [le colonel] *paraissait déjà un peu anachronique* (Romains).

● SYN. : **2** *antique, démodé, désuet, périmé.*

anachroniquement [anakrɔnikmɑ̃] adv. (de *anachronique ;* 1852, Th. Gautier). De façon anachronique : *Metchnikoff lui-même y a donné des articles de vulgarisation sur la phagocytose. Tu vois que tu es, anachroniquement, en bonne compagnie* (Duhamel). *J'essayais de lui reprocher ce que son attitude avait d'ana-chroniquement aristocratique* (Breton).

anachronisme [anakrɔnism] n. m. (du gr. *ana,* en arrière, et *khronos,* temps ; XVIe s., Scaliger, en lat. ; 1625, Naudé). **1.** Erreur qui consiste à placer un fait avant sa date, puis, *par extens.,* à une date autre que celle à laquelle il s'est produit : *Les dates, mon cher, je m'en moque. Dans mille ans, les petits anachronismes n'auront plus de signification* (Duhamel). || **2.** Erreur qui consiste à placer dans une certaine époque des usages, des mœurs, des façons de penser ou de parler qui conviennent à une époque plus ancienne ou plus moderne : *On connaît l'heureux anachronisme de « l'Énéide » ; tel est le privilège du génie, que les malheurs de Didon sont devenus une partie de la gloire de Carthage* (Chateaubriand). || **3.** Retard par rapport aux usages, aux façons de penser d'une époque donnée : [« La Porte étroite »] *reste en anachronisme avec ce que nous pensons, sentons et voulons aujourd'hui* (Gide). || **4.** Mœurs, usages, conceptions qui appartiennent à une époque révolue : *Le port du moncole est un anachronisme.* || **5.** Personne qui a des mœurs, des façons de penser, de s'habiller conformes aux usages du temps passé : *Nous sommes des survivants, des anachronismes, encombrés de vieux concepts* (Martin du Gard).

anacoluthe [anakɔlyt] n. f. (bas lat. grammatical *anacoluthon,* du gr. *anakolouthon,* sans liaison, de *an* priv. et *akolouthos,* qui suit [rac. *keleuthos,* chemin] ; 1751, *Encyclopédie*). Tournure de phrase qui consiste à interrompre brusquement une construction pour lui en substituer une autre. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ANACOLUTHE

L'*anacoluthe* est un fait de syntaxe, et non de rhétorique : on désigne par là un écart de construction, qui peut éventuellement être exploité à des fins stylistiques. Il y a anacoluthe quand **une construction commencée est oubliée et fait place à une autre.**

FAUTE OU LAPSUS

Voici une lettre adressée par une mère au maître de son fils :

> *Veuillez, je vous prie d'excuser*
> *la négligence de Claude, d'avoir*
> *garder le cahier de récitation de son*
> *camarade.*

L'infinitif *excuser* est construit avec *prie,* dont aucune virgule ne le sépare ; le verbe

initial, *veuillez,* est oublié, ainsi que la nature incise de la proposition *je vous prie.* La suite de la lettre (*avoir garder*) prouve qu'il s'agit d'une femme sans instruction, mais il arrive que de telles fautes — tenues alors pour des « lapsus » ou pour des coquilles — échappent aux orateurs ou aux journalistes, voire les plus lettrés, dans la précipitation d'un discours ou d'un article écrit « sur le marbre ». Témoin cette phrase parue dans un quotidien sous la signature d'un académicien :

> *Ce qu'il y a de sûr, c'est que le spectacle d'une France livrée aux manœuvres politiques, aux complots, aux tentatives de putsch, au désordre, verrait s'éloigner d'elle ses derniers amis et serait condamnée à l'isolement dans lequel sont confinés les incurables.*

On peut distinguer plusieurs types de relâchement de la construction qui ont été considérés comme du ressort de l'anacoluthe.

ANACOLUTHE DU ZEUGME

Un type fréquent d'anacoluthe se présente dans la construction appelée **zeugme.** Le zeugme consiste à lier sous un même « joug » (en grec *zeugma*), c'est-à-dire à coordonner, plusieurs termes de fonction identique :

> *Je renonce à la Grèce, à Sparte, à mon empire...*

Ce zeugme de Racine est correct, parce que le terme recteur commun aux compléments coordonnés pourrait être répété sans modification devant chacun d'eux. Mais le zeugme est vicieux dans une phrase comme :

> **J'entre et je sors de mon bureau,*

parce qu'on ne peut dire : **J'entre de mon bureau.*

Dans la phrase suivante d'Aragon, la dissymétrie des compléments d'objet vise un effet cocasse en soulignant une attitude d'irrespect à l'égard du personnage :

> *Il voulait être juge de paix et la légion d'honneur.*

L'usage du zeugme était plus libre jusqu'au XVIIe s. :

> *Le bon abbé a pensé mourir en allant et revenant de la Trousse* (Sévigné).
> *Avant donc qu'il ait été mort, ressuscité et converti les nations, tout n'était pas accompli* (Pascal).

Vaugelas insista beaucoup, parfois avec une minutie allant jusqu'au scrupule, sur la « netteté de construction », qu'il distinguait de la « clarté », et peu à peu la phrase a tendu à se conformer à des modèles dans lesquels on pourrait définir la fonction grammaticale précise de tous les éléments selon un système d'analyse de type logique.

ANACOLUTHE DE L'ACCORD

L'anacoluthe peut être une incohérence d'accord : *C'est moi qui a gagné. Ce sont à ces questions qu'il nous faut répondre.*

Mais on admet certaines **syllepses** (accords selon le sens) :

> *La noblesse de Rennes et de Vitré l'ont élu malgré lui* (Sévigné).
> *Quand le peuple hébreu entra dans la Terre promise, tout y célébrait leurs ancêtres* (Bossuet).

COMPLÉMENTS MAL ATTACHÉS

La langue admet que certains compléments soient séparés par une pause (que marque une virgule) et éventuellement éloignés, dans la chaîne orale, du terme auquel ils se rapportent (leur « support »). Encore faut-il qu'il n'en résulte aucune ambiguïté, et ce n'est pas le cas dans la phrase suivante :

> *Souffrant du foie, je vous conseille d'éviter l'alcool.*

Il arrive que le support du complément manque tout à fait :

> *Sitôt sortis de Sousse, le vent commença à souffler* (Gide),

ou soit à tirer d'un adjectif possessif :

> *Rentré chez lui, sa femme était malade.*

Les exemples de ces libertés abondent au XVIIe s. :

> *Captive, toujours triste, importune à moi-même,*
> *Pouvez-vous souhaiter qu'Andromaque vous aime ?*
> (Racine).
>
> *Et, pleurés du vieillard, il grava sur leur marbre*
> *Ce que je viens de raconter*
> (La Fontaine).

DISLOCATION

Ch. Bally, dans son *Traité de stylistique française* (1909), a mis en lumière les faits de « dislocation » qui caractérisent la langue familière :

> *Du temps, moi ? Est-ce que j'en ai, seulement, pour y penser, à cette affaire ?*

Dans cette phrase, les deux premiers mots, *du temps* et *moi,* n'ont aucune marque fonctionnelle ; ils ne sont intégrés qu'après coup à une proposition organisée, sous la forme du pronom sujet *je* et de l'adverbe complément indirect *en.* La dislocation ne marque pas un défaut de culture : elle reflète l'ordre des idées dans la pensée naissante. Racine sait y recourir pour imiter la vivacité de l'expression spontanée :

> *Ce Dieu, depuis longtemps votre unique refuge,*
> *Que deviendra l'effet de ses prédictions ?*

SYSTÈMES CORRÉLATIFS

La langue organisée connaît des systèmes corrélatifs à distance, dont l'inobservation relève encore de l'anacoluthe. Remplacer par *ou* le second terme des systèmes *soit ... soit, tantôt ... tantôt,* c'est une négligence banale et sans conséquence, à condition qu'il ne survienne pas un troisième terme. Mais supprimer le second adverbe des systèmes comme *plus ... plus, moins ... moins,* ne peut provenir que d'un oubli, ou du désordre d'une pensée déréglée par l'émotion, comme dans ces vers de Racine :

> *Ô ciel ! plus j'examine, et plus je le regarde,*
> *C'est lui. D'horreur encor tous mes sens sont troublés.*

anaconda [anakɔ̃da] n. m. (origine incertaine ; milieu du XIXe s.). Grand serpent de l'Amérique du Sud, se nourrissant d'oiseaux et de mammifères.

● SYN. : *eunecte.*

anacoste [anakɔst] n. m. ou f. (de *Aarschot,* ville du Brabant ; 1723, Savary). Étoffe dont la chaîne et la trame sont en laine et à double croisure.

anacréontique [anakreɔ̃tik] adj. (lat. *anacreonticus ;* 1580, Montaigne). Se dit d'œuvres écrites dans le goût ou à la manière des odes légères et gracieuses attribuées au poète grec Anacréon.

anacréontisme [anakreɔ̃tism] n. m. (de *Anacréon ;* J.-B. Rousseau, *Lettre à L. Racine,* 1er mars 1740). Imitation de la poésie d'Anacréon : *L'anacréontisme de Ronsard.*

anacrouse [anakruz] ou **anacruse** [anakryz] n. f. (du gr. *ana,* en remontant, et *krousis,* action de frapper ; fin du XIXe s.). **1.** Dans la métrique ancienne, terme qui désigne le demi-pied se trouvant avant la syllabe par laquelle commence le premier pied complet. || **2.** En musique, notes initiales d'un rythme, qui précèdent la première barre de mesure et mènent au premier temps fort.

anadyomène [anadjɔmɛn] adj. (gr. *anaduomenê,* sortant de l'eau ; 1866, Larousse). Épithète donnée à Vénus, née de l'écume de la mer.

anaérobie [anaerɔbi] adj. et n. m. (de *an* priv., et du gr. *aêr, aeros,* air, et *bios,* vie ;

1877, Littré). **1.** Se dit de certains micro-organismes qui vivent en l'absence d'air. || **2.** Se dit d'un moteur ou d'un engin fonctionnant sans faire appel à l'air : *Les propulseurs anaérobies nécessitent à la fois des réservoirs de carburant et de comburant.*
• CONTR. : **1** *aérobie.*

anaérobiose [anaerɔbjoz] n. f. (de *anaérobie ;* fin du XIXᵉ s.). Vie des organismes anaérobies.

anafin [anafɛ̃] n. m. (ar. *an-nafir ;* 1863, Littré). Sorte de flûte usitée chez les Arabes : *Mais hélas ! au lieu du son des anafins, du bruit des trompettes et des chants d'amour, un silence profond régnait autour d'Aben-Hamet* (Chateaubriand).

anaglyphe [anaglif] ou **anaglypte** [anaglipt] n. m. (gr. *anagluphos,* de *ana,* de bas en haut, et *gluphein,* sculpter ; 1495, J. de Vignay, écrit *anaglife*). **1.** Ouvrage sculpté en bas relief. || **2.** Photographie ou projection stéréoscopique en deux couleurs complémentaires et donnant l'impression du relief.

anagnoste [anagnɔst] n. (gr. *anagnôtês,* lecteur ; XVIᵉ s., Rabelais). Chez les Romains, esclave chargé de faire la lecture pendant le repas.

anagogie [anagɔʒi] n. f. (gr. *anagôgê,* élévation ; 1495, J. de Vignay, écrit *anagoge ;* 1560, Viret). **1.** Élévation de l'âme dans la contemplation mystique. || **2.** Interprétation des textes sacrés par laquelle on s'élève du sens littéral au sens mystique. (On dit aussi ANAGOGISME.)
• SYN. : **1** *extase.*

anagogique [anagɔʒik] adj. (lat. *anagogicus,* du gr. *anagôgikos,* de *ana,* en remontant, et *agôgos,* qui conduit ; fin du XVᵉ s.). En rapport avec l'anagogie ; conforme à l'anagogie : *Une interprétation anagogique.*
• SYN. : *spirituel, symbolique.* — CONTR. : *littéral.*

anagrammatique [anagramatik] adj. (de *anagramme ;* 1863, Littré). Qui a le caractère de l'anagramme : *La transformation anagrammatique d'un mot.*

anagrammatiser [anagramatize] v. tr. (de *anagramme ;* 1550, Ronsard). Mettre en anagramme : *Anagrammatiser le nom de Molière en* ÉLOMIRE.

anagrammatiste [anagramatist] n. (de *anagramme ;* 1584, Simon Goulart). Personne qui fait des anagrammes.

anagramme [anagram] n. f. (gr. de basse époque *anagramma,* renversement de lettres ; 1571, R. Belleau ; on disait aussi, au XVIᵉ s., *anagrammatisme,* n. m., du gr. *anagrammatismos,* même sens). Nouveau mot que l'on forme en changeant de place les lettres d'un mot, sans en ajouter ni en retrancher aucune : DRANEM *est l'anagramme de* MÉNARD ; GARE, *celle de* RAGE.

anal, e, aux [anal, -o] adj. (de *anus ;* 1842, Acad.). Relatif à l'anus : *Une fissure anale.*

analectes [analɛkt] ou **analecta** [analɛkta] n. m. pl. (lat. *analecta,* du gr. *analekta,* choses choisies ; 1721, Trévoux). Morceaux choisis d'un ou de plusieurs auteurs.
• SYN. : *anthologie, chrestomathie, florilège.*

analepsie [analɛpsi] n. f. (gr. *analêpsis,* action de reprendre des forces ; fin du XVIᵉ s.). Retour des forces après une maladie ; convalescence.
• SYN. : *rétablissement.* — CONTR. : *rechute.*

analeptique [analɛptik] adj. et n. m. (lat. *analepticus,* du gr. *analêptikos,* de *analambanein,* reprendre, recouvrer ; 1555, B. Aneau). Qui redonne des forces, stimule : *Un remède analeptique. Un excellent analeptique.*
• SYN. : *fortifiant, reconstituant, remontant* (fam.), *stimulant, tonique.*

analgésie [analʒezi] n. f. (gr. *analgêsia,* de *an* priv. et *algos,* douleur ; 1836, Landais). Suppression spontanée ou thérapeutique de la sensibilité à la douleur.
• SYN. : *anesthésie.* — CONTR. : *hyperalgésie, hyperesthésie.*

analgésique [analʒezik] adj. et n. m. (de *analgésie ;* 1878, Larousse). Qui produit l'analgésie : *Le laudanum est un analgésique.*
• SYN. : *antalgique, calmant, sédatif, tranquillisant.*

analogie [analɔʒi] n. f. (lat. *analogia,* mot gr. signif. « correspondance » ; début du XVᵉ s.). Rapport qui existe entre deux ou plusieurs choses présentant certains caractères communs : *L'amitié repose souvent sur une analogie de goûts et d'idées. Ce n'est que par une extension de sens qu'on donne le même nom aux êtres et aux faits qui ont entre eux plus ou moins d'analogie* (Renan). || *Par analogie,* en se fondant sur les rapports, les ressemblances que l'on constate entre plusieurs choses : *La partie basse d'une montagne s'appelle le pied de la montagne par analogie avec le pied de l'homme* (Acad., 1878).
• SYN. : *affinité, conformité, ressemblance, similitude.* — CONTR. : *contraste, différence, dissemblance, divergence, opposition.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ANALOGIE

L'*analogie* intéresse la linguistique comme facteur de conservation ou de changement tendant à maintenir ou à parfaire le parallélisme du système des signifiants et du système des signifiés. Elle est à l'origine de tous les paradigmes dont l'ensemble constitue la morphologie, et elle colmate perpétuellement les brèches qu'y ouvrent les altérations d'origine externe, principalement phonétique.

Le paradigme d'indicatif présent latin distinguait clairement un radical invariable d'une terminaison variable ; exemple :

plór-o, plor-ámus,
plór-as, plor-átis,
plór-at, plór-ant.

En ancien français, l'évolution phonétique avait altéré le radical de manière différente selon qu'il portait ou non l'accent :

*pleur, pl**our**-ons,*
*pleur-es, pl**our**-ez,*
pleur-e(t), pleur-ent.

L'instinct analogique a rétabli par la suite l'unité radicale compromise, en étendant à tout le paradigme le radical *pleur- ;* bien entendu, les formes *pleur-ons, pleur-ez* ont été tenues pour des « fautes », du type appelé « barbarisme », avant de devenir les seules formes régulières.

On pourrait voir dans cette réfection analogique la simple application d'une loi : **à signifié unique, signifiant unique.** Une variation de radical aurait paru superflue là où les désinences personnelles sont précisément le plus claires (*-ons, -ez*) : l'uniformisation du radical répond au besoin d'économiser les marques. Et il est vrai que cette loi commande de haut les transformations qui ont tendu à uniformiser les verbes à radical variable, primitivement les plus nombreux et les plus employés. Mais, dans la pratique, l'effet de l'analogie ne se réalise que par la voie de l'imitation de phrase à phrase, et ladite simplification ne se serait peut-être jamais produite si certains verbes, la comportant dès l'origine, n'avaient servi de modèles, par exemple le verbe *chanter :*

chant, chant-ons,
chant-es, chant-ez,
chant-e, chant-ent.

La substitution de la forme *pleurez* à *plourez* n'a vraisemblablement abouti qu'en passant par des formules proportionnelles comme : *x / pleures = chantez / chantes.*

L'altération analogique est rarement la résolution d'une seule formule proportionnelle. Dans le cas de *pleurer* (anciennement *plourer*), d'autres rapprochements ont pesé, avec d'autres personnes de l'indicatif, de l'impératif et du subjonctif. Une analogie inverse aurait pu généraliser le radical *plour-*, qui était celui de l'imparfait, du passé simple, des participes et de l'infinitif, donc du futur et du conditionnel. Pourquoi les formes minoritaires l'ont-elles emporté ? Le contraire s'est passé pour le verbe *trou-*

ver, où *tu trouves* a éliminé *tu treuves ;* enfin, beaucoup de verbes, résistant à toute analogie, ont conservé l'alternance radicale : *tu meurs / vous mourez, tu vaux / vous valez,* etc. Ces différents comportements sont conditionnés par des facteurs nombreux — phonétiques, grammaticaux, sémantiques —, sur lesquels nous ne pouvons faire que quelques remarques générales.

• Toutes choses égales d'ailleurs, le nombre des proportions en jeu doit compter. Un grand quotidien titrait, à une époque de grèves : *Les cokeries ne s'éteigneront pas.* Cette création procède d'une formule comme : *x / s'éteignaient = se baigneront / se baignaient.*

Si la forme régulière *s'éteindront* n'a jamais été remplacée dans la langue par cette forme fautive, c'est qu'une formule beaucoup plus généralement appliquée rapporte le futur à l'infinitif : *s'éteindront / s'éteindre = attendront / attendre = connaîtront / connaître,* etc.

• La fréquence du mot modèle joue un grand rôle. Ainsi, le verbe *envoyer,* qui avait primitivement un futur *envoierai,* semblable à ceux de *noyer, broyer, ployer,* a subi l'attraction du verbe *voir ;* la formule : *x / j'envoyais = je verrai / je voyais* a donné le futur *j'enverrai,* aujourd'hui régulier ; outre l'identité de la consonne initiale, le verbe *voir* s'est imposé par sa très grande fréquence (43e terme dans la liste de fréquence du français moderne).

• Le facteur essentiel est sans doute la fréquence du mot lui-même soumis à la pression analogique. Si dans beaucoup de langues la conjugaison du verbe signifiant *être* peut rester de toutes la moins régulière, c'est que ce verbe y est, comme en français, le mot le plus fréquemment employé. Non seulement il résiste à toutes les normalisations analogiques, mais il a imposé à d'importantes séries de verbes certaines de ses particularités : la désinence *-ons* de la première personne du pluriel remonte à une désinence latine *-umus,* tirée de *sumus ;* les passés simples en *-us (eus, valus, mourus,* etc.) s'expliquent par le modèle *fus* (de *fūī,* dissyllabique et proclitique).

On limite ordinairement le domaine de l'analogie aux changements qui mettent en jeu de larges systèmes de paradigmes, au moins dans un des termes *(a quo* ou *ad quem)* de la proportion analogique. On affecte de préférence le nom de *contamination* à des influences d'élément à élément. On parlera donc plutôt de contamination dans des cas d'imitation syntaxique comme celui de *se rappeler,* construit avec *de* sur le modèle de *se souvenir,* ou celui du groupe *pour que ... ne ... pas,* inversé en *pour ne pas que* sur le modèle de *pour ne pas* (+ infinitif), dans une langue à la fois incorrecte et affectée. Henri Frei (dans *la Grammaire des fautes,* Genève, 1929) rejette le terme de « contamination » comme donnant à croire qu'il s'agit de formes foncièrement pathologiques. Il impute à l'« instinct analogique » toutes les confusions fondées sur une ressemblance, comme la déformation de *infectieuse* en *infectueuse* d'après *défectueuse,* de *taie d'oreiller* en *tête d'oreiller* (n'y pose-t-on pas la tête avec les oreilles ?), « accidents » du français populaire, ou « français avancé », qui satisfont, si l'on veut, au principe : **à signifiés proches, signifiants rapprochés.** Il y rattache encore les altérations du signifié entraînées par une ressemblance dans les signifiants : **à signifiants proches, signifiés rapprochés ;** ainsi, *fruste,* exprimant proprement l'aspect d'une médaille effacée par le temps, a pris, par « analogie » avec *rustre,* le sens de « mal dégrossi » ; *errement,* « manière d'agir habituelle », a pris le sens d'*erreur ;* certains noms masculins ont été pris pour des féminins en raison de leur finale en *-e :* tubercule, âge (C'est la belle âge), obus (prononcé **obusse*), etc. Autant d'innovations de portée minime à mettre au compte d'un instinct analogique non essentiellement autre que celui auquel on doit la normalisation des grands systèmes de paradigmes : la disparition du neutre en français n'a-t-elle pas passé par les voies d'une confusion entre des pluriels comme *gaudia* et des féminins comme *gloria ?*

En somme, on classe légitimement sous le chef de l'analogie tous les faits réductibles à une formule proportionnelle, quelle que soit l'extension des différents termes de la formule (élément souvent difficile à évaluer). La nature des termes de la proportion n'est pas non plus à considérer, le terme altéré *(x)* pouvant être du domaine des signifiants (*plourons* devient *pleurons*) ou de celui des signifiés (*fruste* prend le sens de *rustre*).

On groupe sous le nom d'*analogie synonymique* des faits réductibles à une formule dont tous les termes appartiennent au plan sémantique. Du jour où le mot *noir* a pris en argot le sens de « ivre », tous les mots dont le signifié contient l'idée de couleur sombre ont été orientés du côté de l' « ivresse » : « *se mâchurer, être chocolat, réglisse, coaltar, chicorée, se poisser* [...], *aller à la corvée de cirage, s'engager dans les troupes noires, avoir le nez sale, avoir le nez de chien* [...], *avoir la gueule d'ébène, être teinté, se griser* » (G. Esnault, dans *Où en sont les études de français,* Paris, 1935). L'argot est le terrain d'élection, mais non le domaine exclusif, de ce type d'altération, cas particulier d'un phénomène plus vaste, l'*analogie sémantique.* Il y a analogie sémantique chaque fois que le changement du sens d'un mot entraîne un changement parallèle du sens des mots voisins ; ainsi, quand *naïf* (lat. *nativus*), qui signifiait encore « naturel » au XVIe s., a pris le sens de « niais », les dérivés *naïveté* et *naïvement* ont reçu la même nuance péjorative. Il s'en faut beaucoup que cette tendance aboutisse toujours.

analogique [analɔʒik] adj. (bas lat. *analogicus,* du gr. *analogikos ;* 1547, Budé). Fondé sur l'analogie : *Raisonnement analogique.*

analogiquement [analɔʒikmɑ̃] adv. (de *analogique ;* 1557, *Dict. général*). Par analogie : *Raisonner analogiquement.*

analogisme [analɔʒism] n. m. (de *analogie ;* milieu du XVIIIe s.). Raisonnement par analogie.

analogiste [analɔʒist] n. (de *analogie ;* début du XIXe s.). Personne qui raisonne par analogie, qui établit des analogies entre certaines choses : *J'ignore si quelque analogiste a établi solidement une gamme complète des couleurs et des sentiments...* (Baudelaire).

analogue [analɔg] adj. (gr. *analogos,* proportionnel, qui est en rapport avec ; 1503, G. de Chauliac). Qui présente des rapports partiels de similitude : *Trois cigognes d'or sur champ d'azur, ou quelque chose d'analogue, car l'ombre de la voûte ne permettait pas de les bien distinguer* (Gautier). *Je remplace certains mots par d'autres mots de consonance voisine et de sens analogue* (Duhamel).

• SYN. : *comparable, équivalent, parallèle, proche, ressemblant, semblable, similaire, voisin.* — CONTR. : *contraire, différent, dissemblable, divergent, opposé.*

◆ n. **1.** Ce qui se rapproche de, ressemble à : *Une conversation dont l'éloquence capricieuse, ardente, subtile, mais toujours raisonnable, n'a pas d'analogue, même chez les plus renommés causeurs* (Baudelaire). *Ils se fabriquèrent une résidence qui n'avait pas d'analogue dans tout le département* (Flaubert). ‖ **2.** Personne qui présente un certain nombre de traits communs avec une autre : *Nous avons de nos jours* [...] *un analogue du Grand Arnauld écrivain dans la personne de M. de La Mennais* (Sainte-Beuve).

analphabète [analfabɛt] adj. et n. (ital. *analfabeto,* illettré, du gr. *analphabêtos,* qui ne sait ni A ni B ; 1580, Joubert). Qui ne sait ni lire ni écrire : *Il n'est pas analphabète, il n'est plus maintenant qu'ignorant* (Bernanos).

• SYN. : *illettré.*

analphabétisme [analfabetism] n. m. (ital. *analfabetismo,* absence d'instruction ; début du XXe s.). Absence, dans un groupe humain ou chez des individus, de l'instruction la plus élémentaire : *Combattre l'analphabétisme.*

analysable [analizab] adj. (de *analyser* ; milieu du XIXe s.). Qu'il est possible d'analyser : *Cette folle de Renée* [...] *était la moins analysable des femmes* (Zola). *Que s'est-il passé ? Des choses mal analysables* (Duhamel).

analyse [analiz] n. f. (gr. philos. *analusis*, de *analuein*, décomposer ; 1578, A. d'Aubigné). **1.** Action de décomposer une substance en ses éléments constituants : *Analyse chimique. Analyse du sang.* || *Spécialem.* Ensemble des opérations physiques ou chimiques destinées à déterminer la composition d'un corps, à des fins médicales, scientifiques ou commerciales : *Analyse d'urine. Analyse bactériologique. Il avait fait procéder à une analyse de l'eau, dans un laboratoire spécialement outillé. Il avait soumis les résultats de l'analyse à des personnes compétentes* (Romains). || **2.** *Fig.* Étude minutieuse faite en vue de dégager les éléments propres à expliquer, à éclairer un ensemble : *Analyse psychologique. Analyse d'un penchant, d'une passion, d'un caractère. Toutes les analyses du roman, toutes les intuitions de l'histoire sont dans l'œuvre* [de Dumas père] (Hugo). *Combien cette analyse de ma tristesse est dangereuse* (Gide). *L'analyse doit toujours précéder la synthèse ; mais de l'analyse à l'œuvre d'art il y a toute la différence qui est entre une planche d'anatomie et une statue* (Gide). || *En dernière analyse,* après que tout a été bien examiné, en définitive. || **3.** *Analyse grammaticale,* étude de la nature et de la fonction des mots dans une proposition. || *Analyse logique,* étude de la nature et de la fonction des propositions dans une phrase. || **4.** Action de résumer une œuvre en la décomposant en ses éléments essentiels ; résultat de cette opération : *Faire l'analyse d'une pièce de théâtre, d'un roman.* || **5.** En termes de logique (par opposition à *synthèse*), méthode de raisonnement qui va du tout à ses éléments, du complexe au simple, des faits aux causes. || **6.** Partie des sciences mathématiques qui étudie les fonctions, les limites, les dérivées et les primitives. || **7.** En télévision, décomposition d'une image à transmettre en éléments séparés, habituellement disposés sous forme de bandes horizontales. || **8.** *Analyse du travail,* étude des opérations élémentaires et des mouvements relatifs à l'exécution d'un travail donné, en vue de supprimer les efforts improductifs.
● CONTR. : **1** *combinaison, synthèse.*

analyser [analize] v. tr. (de *analyse* ; 1698, Tournefort). **1.** Décomposer un tout en ses éléments constituants : *Analyser le sang, l'urine, l'air, un produit alimentaire.* || **2.** *Fig.* Chercher à découvrir les différents éléments qui composent un tout et sont de nature à l'expliquer, à l'éclairer : *Analyser la situation. Obsédé par cette vision, je cherchai à analyser ma soudaine douleur* (Baudelaire). || **3.** *Par extens.* Faire une étude minutieuse et approfondie : *Analyser des documents.* || **4.** Raconter brièvement, en dégageant l'essentiel : *Analyser un chapitre de roman.* || **5.** *Analyser les mots d'une proposition, les propositions d'une phrase,* en faire l'analyse grammaticale, logique.
● SYN. : **3** *disséquer, éplucher* (fam.), *inventorier.* — CONTR. : **1** *combiner, composer, recomposer, reconstituer, synthétiser.*

◆ **s'analyser** v. pr. Examiner attentivement les divers éléments de son moi : *Il l'interrogea sur elle, la forçant à des précisions, l'aidant à s'analyser* (Martin du Gard).

analyseur [analizœr] n. m. (de *analyser* ; fin du XVIIIe s.). **1.** Personne qui pratique l'analyse psychologique (souvent péjor.) : *Nous autres, analyseurs, rien de ce qui se passe en nous ne nous échappe* (Barrès). || **2.** Appareil permettant de faire une analyse : *Analyseur de son.*

analyste [analist] n. (de *analyse* ; XVIIe s., Malebranche). Personne qui s'adonne à l'analyse mathématique, chimique, psychologique, etc. : *Un certain procédé appelé réalisme — injure dégoûtante jetée à la face de tous les analystes* (Baudelaire).

analytique [analitik] adj. (bas lat. *analyticus*, du gr. *analutikos*, de *analuein*, décomposer ; XVIe s., La Boderie). **1.** Qui procède par voie d'analyse : *Notre conception analytique qui discerne et compose ce que nous appelons le temps, l'espace, la matière, semble être incapable de représenter exactement les phénomènes de cet ordre* (Valéry). *Une méthode, une démonstration analytique.* || *Langues analytiques,* celles qui expriment les diverses idées et les divers rapports grammaticaux par des mots distincts : *Le français est une langue analytique.* || *Géométrie analytique,* partie des sciences mathématiques qui applique à la géométrie les procédés de l'algèbre. || **2.** Qui est le résultat d'une analyse ou qui comporte une analyse : *Table analytique d'un manuel. Catalogue analytique d'une bibliothèque. Compte rendu analytique. Les feuillets étaient épars sur le lit* [...]. *Antoine les rassembla et les relut. Les deux premiers étaient consacrés au récit analytique du rêve* (Martin du Gard).
● CONTR. : **1** et **2** *synthétique.*

◆ n. f. **1.** Chez Aristote, partie de la logique qui traite de la démonstration. || **2.** *Analytique transcendantale,* nom donné par Kant à la partie de la *Critique de la raison pure* qui a pour objet la recherche des formes de l'entendement (catégories).

analytiquement [analitikmɑ̃] adv. (de *analytique* ; 1668, *Journ. des savants*). D'une manière analytique : *Il sent ou plutôt il juge successivement, analytiquement* (Baudelaire).
● CONTR. : *synthétiquement.*

anamnèse [anamnɛz] n. f. (gr. *anamnêsis*, souvenir ; début du XXe s.). Renseignements tirés des souvenirs que le médecin recueille en interrogeant le malade, et concernant toutes les circonstances qui ont précédé l'état actuel : *L'esprit du médecin, éveillé par un mot, par un trait de l'anamnèse, risque de se trouver orienté, parfois même fixé dès avant l'examen somatique* (Duhamel).

anamorphose [anamɔrfoz] n. f. (du gr. *ana*, de nouveau, et *morphê*, forme ; 1751, *Encyclopédie*). **1.** Phénomène qui se produit quand la grandeur apparente de l'image d'un objet n'est pas la même horizontalement et verticalement. || **2.** *Par extens.* Image déformée d'un objet.

ananas [anana *ou* ananas] n. m. (du guarani *nana*, par l'intermédiaire de l'esp. *ananas, anana* ; 1544, écrit *ainanas, ainana* ; *nana*, 1554 ; *ananas*, 1578, J. de Léry). **1.** Plante originaire de l'Amérique tropicale, cultivée pour son fruit. || **2.** Le fruit de cette plante, à la pulpe sucrée et parfumée : *J'ai connu de ces palais blasés qui revenaient au piment après avoir mangé des ananas* (Barbey d'Aurevilly).

anapeste [anapɛst] n. m. (lat. *anapaestus*, du gr. *anapaistos*, frappé à rebours ; XVIe s., Ronsard). Pied de vers grec ou latin qui se compose de deux brèves suivies d'une longue.

anapestique [anapɛstik] adj. (lat. *anapaesticus*, du gr. *anapaistikos* ; 1558, G. Morel, *Dict. général*). Se dit d'un vers grec ou latin composé d'anapestes, ou de tout rythme semblable.

anaphore [anafɔr] n. f. (lat. gramm. *anaphora*, empr. au gr. ; 1557, A. Fouquelin). Figure de style qui consiste à répéter un même mot, une même expression au début de phrases successives. (Ex. : *Ceux qui sont amoureux, leurs amours chanteront,* | *Ceux qui aiment l'honneur chanteront de la gloire,* | *Ceux qui sont près du roi publieront sa victoire,* | *Ceux qui sont courtisans leurs parents vanteront* [Du Bellay].)

anaphrodisiaque [anafrɔdizjak] adj. et n. m. (de *an* priv. et de *aphrodisiaque* ; 1863, Littré). Qui diminue, éteint le désir sexuel : *Un philtre anaphrodisiaque. Le camphre passe pour un anaphrodisiaque.*

◆ adj. et n. Se dit d'une personne atteinte d'anaphrodisie.

anaphrodisie [anafrɔdizi] n. f. (gr. *anaphrodisia*, de *an* priv. et de *aphrodisia*, plaisirs de l'amour ; début du XIXe s.). Diminution, disparition du désir sexuel.

anaphylactique [anafilaktik] adj. (de *anaphylaxie* ; 1907, Larousse). Qui a rapport à l'anaphylaxie : *Richard souffrait de suffocation* [...] *qu'il expliquait volontiers, pour ses amis et ses élèves, en les imputant à ce qu'il appelait des phénomènes de l'ordre anaphylactique* (Duhamel). *État, choc anaphylactique.*

anaphylaxie [anafilaksi] n. f. (du gr. *ana,* idée de contraire, et *phulaxis,* protection ; 1902, mot créé par Ch. Richet). Intolérance soudaine ou progressive à l'égard d'une substance que l'organisme avait d'abord bien tolérée : *La vie est ainsi toute faite de contrastes déconcertants. L'accoutumance et l'immunité, ce serait vraiment trop beau, ce serait aussi trop simple. Alors, nous avons l'anaphylaxie, comprends-tu ?* (Duhamel).
• SYN. : *allergie, sensibilisation.* — CONTR. : *immunisation, immunité.*

anaplasie [anaplazi] n. f. (du gr. *ana,* en sens contraire, et *plassein,* former ; 1866, Larousse). Développement anormal d'une cellule ou d'un tissu.

anaplastie [anaplasti] n. f. (du gr. *anaplassein,* remodeler ; milieu du XIX^e^ s.). Opération chirurgicale qui a pour but de refaire un organe mutilé grâce à un emprunt de chair opéré sur l'individu lui-même : *Une anaplastie du nez.*
• SYN. : *AUTOPLASTIE.*

anarchie [anarʃi] n. f. (gr. *anarkhia,* absence de commandement, de *an* priv. et *arkhê,* commandement, par l'intermédiaire des trad. lat. d'Aristote ; 1361, Oresme). **1.** Système politique et social suivant lequel l'individu doit être affranchi de toute tutelle gouvernementale : *Il est plus facile d'ériger une république sans anarchie, qu'une monarchie sans despotisme* (Napoléon I^er^). *L'anarchie apparaît comme une chimère aux esprits de bon sens.* || **2.** *Par extens.* État de trouble effectif dû à l'absence momentanée d'autorité politique, de lois, de discipline : *À la faveur de l'anarchie militaire, les Germains envahirent l'Empire romain au III^e^ siècle.* || **3.** *Par anal.* Dans toute espèce de domaine, absence de règles, de principes directeurs, aboutissant au désordre, aux excès, à l'arbitraire : *Il me faut, comme à l'univers, un Dieu qui me sauve du chaos et de l'anarchie de mes idées* (Rivarol). *Ceux qui veulent faire de l'anarchie en littérature, sous prétexte de nouveau, tombent dans le contresens* (Lautréamont).
• SYN. : **2** et **3** *chaos, confusion, désordre, pagaille* (fam.). — CONTR. : **2** et **3** *ordre, organisation.*

anarchique [anarʃik] adj. (de *anarchie ;* 1594, *Satire Ménippée*). **1.** Qui tient de l'anarchie : *Une situation anarchique. Elle [...] prétendait même à des initiatives hardies qu'Honoré jugeait presque anarchiques* (Aymé). || **2.** Qui est en proie à l'anarchie ; qui n'obéit à aucune direction : *Ses mouvements dispersent la foule anarchique* (Alain).

anarchiquement [anarʃikmɑ̃] adv. (de *anarchique ;* milieu du XIX^e^ s.). De façon anarchique : *Il travaillait comme il eût joué, anarchiquement, individuellement, sans tenir aucun compte des besoins des pays ou de l'époque* (Morand).

anarchisant, e [anarʃizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *anarchiser ;* 1866, Larousse). Qui tend à l'anarchie politique, sociale : *Une agitation anarchisante.*
◆ adj. et n. Qui a des sympathies pour l'anarchie : *Il résolut de pousser jusque chez Vidal, un libraire du Faubourg-Saint-Antoine, dont l'arrière-boutique servait de lieu de réunion à ce groupe d'intellectuels anarchisants qui éditaient « l'Élan rouge »* (Martin du Gard).

anarchiser [anarʃize] v. tr. (de *anarchie ;* fin du XVIII^e^ s.). **1.** *Vx.* Pousser à l'anarchie : *Les Girondins poussaient à l'émeute, les Jacobins anarchisaient l'armée* (Lamartine). || **2.** *Par extens.* Désorganiser : *Une loi qu'il est impossible de faire exécuter, même en anarchisant toutes les parties de l'Empire* (Mirabeau).

anarchisme [anarʃism] n. m. (de *anarchiste ;* milieu du XIX^e^ s.). **1.** Doctrine politique qui préconise la suppression de tout gouvernement : *La pensée individuelle, placée sans intermédiaire en face de l'Évangile tout seul, en peut assez naturellement tirer l'anarchisme social* (Maurras). || **2.** *Par extens.* D'une manière générale, attitude de quiconque est partisan du rejet des tutelles, des contraintes dans quelque domaine que ce soit.

anarchiste [anarʃist] adj. (de *anarchie ;* 1797, Laharpe, *Dict. général*). Qui se réclame de l'anarchisme : *Une conception moins anarchiste de la société* (Martin du Gard).
◆ n. Personne qui professe les théories anarchistes ou y conforme ses actes : *Les vrais anarchistes sont ceux qui sont impatients d'avoir toujours obéi et qui sont incapables de commander* (Lamartine).

anarcho [anarko] n. m. (abrév. de *anarchiste ;* 1894, Esnault). *Arg.* Anarchiste : *Tu n'es pas un véritable anarcho. Tu aimes ta turne* (Bourget).

anarcho-syndicalisme [anarkosɛ̃dikalism] n. m. (de *anarchisme* et de *syndicalisme ;* fin du XIX^e^ s.). Anarchisme qui attribue aux syndicats le premier rôle dans la lutte revendicative.

anarcho-syndicaliste [anarkosɛ̃dikalist] adj. (de *anarcho-syndicalisme ;* fin du XIX^e^ s.). Relatif à l'anarcho-syndicalisme.
◆ n. Partisan de l'anarcho-syndicalisme.

anasarque [anazark] n. f. (du gr. *ana,* sur, à travers, et *sarx, sarkos,* chair ; 1372, J. Corbichon, écrit *anasarca ;* 1636, E. de Clave). Œdème généralisé à tout le corps.

anastigmatique [anastigmatik] adj. (de *an* priv. et de *astigmatisme ;* fin du XIX^e^ s.). Se dit d'un système optique dont les courbures sont parfaitement sphériques. (V. ASTIGMATISME.)
• REM. En parlant d'un appareil photographique, on dit aussi ANASTIGMAT, adj. et n. m.

anastomose [anastɔmoz] n. f. (gr. *anastomôsis,* ouverture, de *ana,* sur, et *stoma,* bouche ; 1560, Paré). **1.** Communication qui s'établit entre deux vaisseaux organiques. || **2.** Adossement de deux rameaux nerveux, de deux fibres musculaires.

anastomoser [anastɔmoze] v. tr. (de *anastomose ;* 1717, *Journ. des savants*). Joindre par anastomose.
◆ **s'anastomoser** v. pr. S'aboucher par anastomose.

anastrophe [anastrɔf] n. f. (gr. *anastrophê,* retournement, bouleversement ; 1718, Gédoyn). Renversement de l'ordre habituel des mots. (Ex. :en latin, *vobiscum* pour *cum vobis.*)
• SYN. : *inversion.*

anathématisation [anatematizasjɔ̃] n. f. (de *anathématiser ;* 1866, Larousse). **1.** Action d'anathématiser. || **2.** Formule servant à anathématiser.

anathématiser [anatematize] v. tr. (lat. ecclés. *anathematizare,* du gr. *anathematizein ;* XIV^e^ s., *Dict. général*). **1.** En parlant de l'Église, frapper d'anathème : *Anathématiser un hérétique.* || **2.** *Par extens.* Vouer à l'exécration, blâmer hautement : *Soriaud anathématisait en termes grandiloquents la ville aux instincts impurs* (P. Margueritte).
• SYN. : **2** *flétrir, réprouver.* — CONTR. : **2** *applaudir à, approuver, célébrer, exalter, glorifier, louer, vanter.*

anathématisme [anatematism] n. m. (gr. *anathematismos ;* XV^e^ s., *Dict. général*). Bulle, canon qui frappe d'anathème une hérésie : *Tout ce que les premiers conciles œcuméniques ont inséré dans leurs symboles ou dans leurs ana-thématismes* (Bossuet).

anathème [anatɛm] n. m. (lat. ecclés. *anathema,* du gr. ecclés. *anathema,* offrande votive, puis, péjor., malédiction, objet maudit ; 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). **1.** Sentence par laquelle l'Église catholique rejette quelqu'un hors de son sein : *Prononcer, lever un anathème.* || *Par anal.* En parlant de l'Église, action de rejeter une opinion, une déclaration comme contraire au dogme : *Frapper d'anathème une proposition.* || **2.** *Fig.* Malédiction lancée contre quelqu'un : *Anathème | Au chrétien qui souilla l'eau sainte du baptême* (Hugo). || **3.** *Par extens.* Blâme sévère et solennel : *À la fin de ces longs anathèmes, Madeleine souriait assez tristement* (Fromentin). *Une conduite qui mérite l'anathème.* || **4.** La personne frappée de la sentence ecclésiastique : *Et l'Ange [...] | De ses poings de géant torture un anathème, | Mais le damné répond* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *excommunication ;* **3** *condamnation, réprobation ;* **4** *excommunié, réprouvé.*
◆ adj. **1.** Qui rejette hors de l'Église : *Bulle anathème.* || **2.** Qui a subi un anathème, une malédiction : *L'orgueilleuse mélancolie* [...] | *Meurtrit votre front anathème* | *Au choc rude des éléments* (Verlaine).

anatidés [anatide] n. m. pl. (lat. *anas, anatis,* canard ; 1842, Acad.). Famille d'oiseaux palmipèdes dont le *canard* est le type.

anatife [anatif] n. m. (abrév. de *anatifère,* du lat. *anatifera,* de *anas, anatis,* canard, et *ferre,* porter [d'après une légende écossaise qui faisait naître les canards dans ces crustacés] ; début du XIXe s.). Crustacé à coquille calcaire, qui vit fixé aux épaves marines par un fort pédoncule.

anatocisme [anatɔsism] n. m. (lat. *anatocismus,* intérêt composé, du gr. *anatokismos,* de *ana,* de nouveau, et *tokos,* intérêt ; début du XVIIe s.). Capitalisation des intérêts d'une somme prêtée.

anatomie [anatɔmi] n. f. (lat. *anatomia,* mot gr., du v. *anatemnein,* disséquer ; milieu du XIVe s.). **1.** *Vx.* Dissection du corps d'un être organisé en vue d'acquérir une connaissance d'ensemble de sa structure : *Faire l'anatomie d'un cadavre, d'un animal, d'une plante.* || **2.** *Par extens.* Étude des différentes parties du corps des êtres organisés et des rapports des organes qui les constituent, par le moyen de la dissection ou par d'autres méthodes ; science fondée sur cette étude : *Un cours d'anatomie. L'amphithéâtre d'anatomie.* || *Anatomie comparée,* étude qui établit des rapports de structure entre les êtres organisés. || *Anatomie pathologique,* étude de la structure des organes ou des tissus malades et de son évolution du fait de la maladie. || **3.** La structure elle-même des êtres organisés : *L'anatomie d'un oursin est fort complexe.* || **4.** Corps ou partie d'un corps disséqués et conservés en vue d'études, ou leur reproduction exacte. || *Cabinet d'anatomie,* lieu où sont conservées des pièces d'anatomie naturelles ou artificielles. || **5.** Traité d'anatomie : *L'« Anatomie comparée » de Cuvier.* || **6.** *Anatomie artistique,* étude de la structure des êtres organisés appliquée aux beaux-arts. || **7.** *Fam.* Le corps humain vivant, considéré dans le modelé de ses formes ou dans sa nudité : *Avoir une belle anatomie.* || **8.** *Class.* Analyse subtile, examen minutieux : *A faire l'anatomie de ces sortes de discours* [...], *on y trouverait beaucoup de véritable tendresse* (Sévigné). *L'objet perpétuel de l'optique de M. Newton est l'anatomie de la lumière* (Fontenelle).

anatomique [anatɔmik] adj. (lat. *anatomicus,* du gr. *anatomikos ;* 1546, Ch. Estienne). Qui a rapport à l'anatomie : *Des études, des recherches anatomiques.*

anatomiquement [anatɔmikmɑ̃] adv. (de *anatomique ;* 1651, La Mothe Le Vayer). Du point de vue anatomique.

anatomiser [anatɔmize] v. tr. (de *anatomie ;* 1503, G. de Chauliac ; au sens fig., 1665, A. Graindorge). **1.** *Class.* Faire l'anatomie de, disséquer : *Anatomiser un corps* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* et *littér.* Analyser subtilement : *Jamais le cœur humain n'a été mieux anatomisé que par ces Messieurs-là* [de Port-Royal] (Sévigné). *Je craignais de déflorer les moments heureux que j'ai rencontrés, en les décrivant, en les anatomisant* (Stendhal). *J'observe, j'anatomise, je fais de la psychologie, je promène mon scalpel à droite et à gauche* (Gautier).
● SYN. : **2** *disséquer, éplucher* (fam.), *fouiller, inventorier.*

anatomiste [anatɔmist] n. (de *anatomie ;* 1503, G. de Chauliac). **1.** Personne qui s'occupe d'anatomie. || **2.** *Fig.* et *vx.* Celui qui analyse minutieusement : *Un anatomiste pénétrant du cœur humain.*
● SYN. : **2** *analyseur, analyste.*

anatoxine [anatɔksin] n. f. (du gr. *ana,* contraire de, et de *toxine ;* 1923, Larousse). Toxine microbienne atténuée, et capable de conférer une immunisation : *Le docteur Ramon a préparé une anatoxine tétanique.*

ancelle [ɑ̃sɛl] n. f. (lat. *ancilla,* servante ; XVIe s.). Nom donné à la Sainte Vierge, qui elle-même se dit « la servante » quand l'ange lui annonça qu'elle serait mère du Sauveur (« *Ecce ancilla Domini* »). [Des religieuses ont repris ce nom.]

ancestral, e, aux [ɑ̃sɛstral, -o] adj. (de *ancestre,* anc. forme de *ancêtre ;* milieu du XIXe s.). **1.** Qui appartient aux ancêtres : *Les vertus ancestrales.* || **2.** *Par extens.* Qui remonte très loin dans le temps : *Le Doubs vagabondait entre des rives creusées par les eaux ancestrales* (Rosny aîné).
● SYN. : **2** *ancien, antique, millénaire, séculaire.* — CONTR. : **2** *actuel, moderne, nouveau, récent.*

ancêtre [ɑ̃sɛtr] n. (anc. cas sujet du lat. *antecessor,* prédécesseur ; le cas régime *ancessor,* lat. *antecessorem,* a vécu jusqu'au XVe s. ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *anceisur ; ancestre,* XIIe s.). **1.** Chez les Anciens, celui de qui l'on descend par les mâles : [C'était] *un usage constant chez les véritables « gentes » de reconnaître un ancêtre commun et de lui rendre un culte* (Fustel de Coulanges). || **2.** Précurseur éloigné qui annonce une époque, un art nouveaux : *Shakespeare est l'ancêtre dramatique de la société moderne* (Dumas). || **3.** *Ironiq.* et *fam.* Homme âgé, vieillard : *Taisez-vous, vénérable ancêtre !*
● SYN. : **1** *aïeul, ascendant ;* **2** *père.* — CONTR. : **2** *disciple, héritier, successeur.*
◆ **ancêtres** n. m. pl. **1.** Dans une famille, les ascendants antérieurs aux grands-parents, et, plus généralement, ceux de qui l'on descend : *Mon grand-père ne parlait que de sa généalogie et des prouesses de ses ancêtres* (Sand). || *Spécialem.* Illustres aïeux : *Un grand seigneur est un homme qui voit le roi* [...], *qui a des ancêtres* (Montesquieu). || **2.** *Par extens.* En dehors de la famille, tous ceux qui ont vécu autrefois et dont nous continuons la race : *Nos ancêtres les Gaulois.* || **3.** *Pop.* Les parents : *Bonjour, la Burgonmuche, je viens voir mes ancêtres* (Hugo).
● SYN. : **1** *aïeux, pères.*
● REM. Le féminin de ce mot est rare : *La glorieuse ancêtre de Votre Majesté* (Littré).

anche [ɑ̃ʃ] n. f. (du francique **ankja* [cf. anc. haut allem. *ancha*], jambe et tuyau, par l'intermédiaire d'un parler du Centre ou de l'Ouest, où *anche* signifiait « robinet, conduit » ; XVIe s., au sens de « tuyau » ou « embouchure de hautbois ou de cornemuse »). Languette dont les vibrations produisent les sons dans certains instruments à vent, comme le hautbois, le basson, la clarinette.

anchois [ɑ̃ʃwa] n. m. (probablem. de l'esp. *anchoa* [par l'intermédiaire du provenç.], du gr. *aphuê,* même sens, par une forme du lat. pop. **apiu(v)a,* appuyée par la glose *apya ;* 1546, R. Estienne). Petit poisson de mer, que l'on conserve dans la saumure ou dans l'huile, et que l'on mange surtout en hors-d'œuvre.

anchoité, e [ɑ̃ʃwate] adj. (de *anchois ;* 1810, *Almanach des gourmands*). Se dit principalement de sardines préparées à la manière des anchois.

ancien, enne [ɑ̃sjɛ̃, -ɛn] adj. (repris au lat. des clercs *anteanus,* formé sur *ante,* avant ; v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*an-ci-en,* trisyllabique]). **1.** Qui existe depuis longtemps, qui remonte loin dans le temps : *L'homme des anciens jours se hâta d'allumer du feu avec des lianes sèches ; il brisa du maïs entre deux pierres et, en ayant fait un gâteau, il le mit cuire sous la cendre* (Chateaubriand). *C'est le fonds le plus ancien de la bibliothèque* (France). *Je trouve donc un homme très ancien en tout poète véritable : il boit encore aux sources du langage ; il invente des « vers », à peu près comme les primitifs les mieux doués devaient créer des « mots », ou des ancêtres de mots* (Valéry). || *Spécialem.* Se dit, par opposition à *nouveau* ou à *moderne,* pour distinguer deux choses analogues, mais d'époques différentes : *L'Ancien et le Nouveau Testament. L'Ancien et le Nouveau Monde ;* pour distinguer deux personnages de même nom dont l'un est antérieur à l'autre : *Pline l'Ancien et Pline le Jeune.* || **2.** Relatif à une époque reculée ou complètement révolue : *Les civilisations anciennes. L'Ancien Régime. Je me souviens* | *Des jours anciens* | *Et je pleure* (Verlaine). || *Spécialem.* Qui appartient à l'art, au style

d'une époque révolue : *Elle recherchait aussi les bijoux anciens* (France). || **3.** Qui a existé à une époque, une période antérieure, mais n'existe plus : *Rien ne lui restait de ses anciennes richesses* (Samain). || **4.** Se dit d'une personne qui a exercé autrefois un métier, une activité, mais ne l'exerce plus : *Une ancienne danseuse. Un ancien combattant ;* qui est entrée en fonction depuis plus longtemps qu'une autre : *Il est plus ancien que vous dans la profession ;* qui a possédé antérieurement une qualité qu'elle n'a plus : *Un ancien ami. Une ancienne élève. Mon ancien patron.* || **5.** Se dit d'une chose qui a servi autrefois à tel usage : *Sa boutique était une ancienne auberge, avec de grandes portes à deux battants qu'on laissait ouvertes* (Alain-Fournier).

• SYN. : **1** *séculaire, vieux ;* **2** *antique, d'autrefois, passé ;* **3** *passé ;* **4** *ex* (suivi du titre désignant l'activité). — CONTR. : **1, 2** et **3** *actuel, contemporain, jeune, moderne, nouveau, présent.*

◆ **A l'ancienne** loc. adv. À la façon d'autrefois : *Ton père ne veut rien savoir. Il veut qu'on travaille à l'ancienne* (Peyré).

◆ n. **1.** Aîné, personne qui appartient à une génération antérieure : *Suivons l'exemple de nos anciens. Mon cher maître, dit Solonet à Mathias, l'acte restera dans votre étude, je sais tout ce que je dois à mon ancien* (Balzac). || *Les anciens d'un village, d'une tribu,* les plus âgés et aussi les plus sages : *Le conseil des anciens. Dans la hutte d'une vieille femme, l'ancienne de sa tribu, il y avait un bohémien* (Mérimée). || **2.** Personne qui en a précédé une autre dans une activité : *Fils, contemple en moi ton ancien !* (Hugo). || **3.** Recrue ayant achevé la première partie de son temps de service, par opposition aux jeunes recrues, ou *bleus.* || **4.** Personne qui a appartenu antérieurement à un établissement ; élève d'une promotion antérieure, dans une grande école : *Les portraits des anciens célèbres sont au mur* (Hermant). || **5.** *Fam.* et *vx.* Terme d'amitié envers un vieillard, un vieux militaire : *Voyons, mon ancien, dit le jeune homme avec la curiosité d'un novice* (Balzac).

• SYN. : **1** *aïeul, ancêtre, ascendant, père ;* **2** *précurseur, prédécesseur.* — CONTR. : **1** *descendant, fils ;* **2** *successeur ;* **3** *conscrit ;* **4** *bizuth* (arg. scol.).

◆ **ancien** n. m. **1.** Personnage, et en particulier écrivain, de l'Antiquité grécoromaine (souvent avec une majuscule et généralement au plur. en ce sens) : *L'autorité des Anciens. Les Modernes sont inférieurs aux Anciens dans l'épopée et dans la tragédie* (France). || *La querelle des Anciens et des Modernes,* querelle littéraire qui a opposé les partisans des écrivains de l'Antiquité à ceux des écrivains contemporains, à la fin du XVII[e] s. et au début du XVIII[e] s. || **2.** Meubles, bibelots, bijoux appartenant au style d'une époque révolue : *Préférer l'ancien au moderne.*

◆ **ancienne** n. f. *Fam.* Ancienne fille galante ; ancienne maîtresse : *Il n'en revenait pas. Une ancienne, cette bonne mère aux yeux clairs, au petit rire d'enfant !* (Daudet).

anciennement [ɑ̃sjɛnmɑ̃] adv. (de *ancien ;* 1155, Wace, écrit *ancienement*). À une époque reculée ou révolue ; autrefois : *Ainsi donc, cette cité populeuse* [...] *qui, très anciennement réunie au domaine royal, devint capitale d'une vaste province...* (France).

• SYN. : *jadis.* — CONTR. : *actuellement, aujourd'hui, dernièrement, nouvellement, récemment.*

ancienneté [ɑ̃sjɛnte] n. f. (de *ancien ;* XII[e] s.). **1.** Qualité de ce qui est ancien : *Les murs sont énormes, les meubles, les ustensiles et la structure et la couleur de toute chose signifient l'ancienneté, la force, l'abondance* (Romains). || **2.** Temps passé dans un métier, une fonction : *Il a plus d'ancienneté que vous dans la profession.* || *Spécialem.* Temps passé dans un certain grade, à un certain échelon, et au bout duquel on accède de droit au degré supérieur : *Très peu de promotions au choix : l'avancement se fait surtout à l'ancienneté.*

• SYN. : **1** *antiquité.* — CONTR. : **1** *actualité, nouveauté.*

◆ **De toute ancienneté** loc. adv. Depuis les temps les plus reculés.

ancillaire [ɑ̃silɛr] adj. (dér. savant du lat. *ancilla,* servante ; 1842, Mozin). **1.** Qui a rapport au métier de servante : *Les origines bretonnes et ancillaires de la célèbre comtesse* (H. de Régnier). *On vit se succéder chez elle les plus déconcertants spécimens ancillaires* (Gide). || **2.** Se dit particulièrement de relations, de liaisons avec des servantes : *Ménage reproche à La Fontaine ses amours ancillaires* (Sainte-Beuve). *Ces pittoresques études de géographie linguistique et de camaraderie ancillaire se poursuivirent chaque semaine dans la cuisine, sans que j'y prisse aucun plaisir* (Proust).

ancolie [ɑ̃kɔli] n. f. (lat. médiév. *aquilea,* lat. des botanistes *aquileia, aquilegia,* du lat. class. *aquilegus,* « qui recueille l'eau » [à cause des petites cavités de la fleur] ; la voyelle nasale initiale est sans doute due à l'influence de *mélancolie ;* 1325, Richard). Plante cultivée pour ses fleurs de couleurs variées (famille des renonculacées) : *L'anémone et l'ancolie | Ont poussé dans le jardin | Où dort la mélancolie | Entre l'amour et le dédain* (Apollinaire).

ancrage [ɑ̃kraʒ] n. m. (de *ancrer ;* 1468, Chastellain). **1.** Action de jeter l'ancre. (On dit mieux MOUILLAGE.) || *Droit d'ancrage,* droit que l'on paie pour jeter l'ancre dans certains ports. || **2.** *Par extens.* Endroit convenable pour y jeter l'ancre : *Navire à l'ancrage. Ce point de la côte offre un ancrage commode.* || **3.** Dispositif destiné à assurer la fixité d'un ouvrage soumis à un effort de traction. || *Spécialem.* Attache d'un poteau, d'une poutre, d'un câble à un point fixe.

ancre [ɑ̃kr] n. f. (lat. *ancora,* du gr. *ankura ;* 1155, Wace). **1.** Lourd instrument de fer ou d'acier à deux ou plusieurs becs, que l'on fait descendre au fond de l'eau au moyen d'un câble ou d'une chaîne, et qui sert à maintenir un navire en un endroit : *Jeter, mouiller l'ancre. Mettre un navire à l'ancre. Le navire avait quatre ancres, la grosse ancre, la seconde ancre, qui est l'ancre travailleuse, « working anchor », et deux ancres d'affourche* (Hugo). || *Chasser sur son ancre,* en parlant d'un navire, entraîner son ancre qui ne mord pas sur le fond. || *Lever l'ancre,* quitter le mouillage, et, *par extens.,* partir : *Steamer balançant ta mâture, | Lève l'ancre pour une exotique nature* (Mallarmé). || Fig. *Ancre de salut,* suprême espérance, dernière ressource. || *Jeter l'ancre en un lieu,* s'y fixer à demeure, s'y arrêter : *Ne pourrons-nous jamais, sur l'océan des âges, | Jeter l'ancre un seul jour ?* (Lamartine). || **2.** *Par anal.* Barre de fer de formes diverses, destinée à fixer, soutenir ou maintenir un ouvrage de maçonnerie, un mur. || **3.** Pièce, en forme d'ancre, qui régularise un mouvement d'horlogerie.

ancrer [ɑ̃kre] v. intr. (de *ancre ;* XII[e] s. ; au sens fig., 1470, *le Livre de la discipline d'amour divine*). *Vx.* Jeter l'ancre : *Nous ancrâmes dans une mauvaise rade, sur une base de roches, par quarante-cinq brasses d'eau* (Chateaubriand).

• SYN. : *mouiller.* — CONTR. : *appareiller, lever l'ancre.*

◆ v. tr. **1.** Consolider par un ancrage : *Ancrer une muraille.* || **2.** *Fig.* Installer, fixer solidement (s'emploie surtout au part. passé) : *Et, chaque fois qu'il prenait conscience de ce doute fondamental, si profondément ancré en lui, c'était avec un sentiment poignant de remords, de honte, de désespoir* (Martin du Gard). *Cet employé est bien ancré dans sa place.*

• SYN. : **2** *enraciner, implanter, river.*

◆ **s'ancrer** v. pr. **1.** *Vx.* En parlant d'un navire, jeter l'ancre pour se fixer : *Le bateau est parti ; il va s'ancrer à la hauteur du consulat de France* (Malraux). || **2.** (avec un sujet désignant une chose) *Fig.* Se maintenir fermement dans quelque état : *Laisser une idée s'ancrer en soi.*

andabate [ɑ̃dabat] n. m. (lat. *andabata ;* 1542, E. Dolet). Gladiateur dont le visage était couvert d'une visière qui l'aveuglait totalement : *Il me semblait que nous allions tous combattre à la façon des anciens andabates* (Retz).

andain [ɑ̃dɛ̃] n. m. (probablem. du lat. pop. **ambitanus* [dér. de *ambitus,* pourtour,

bord, et espace de deux pieds et demi de largeur autour d'un bâtiment], adj. formé pour qualifier *passus*, pas, d'où **ambitanus* [*passus*], enjambée de deux pieds et demi, puis enjambée du faucheur et, par extens., foin coupé ; XIIIe s., *Renaud de Montauban*). Rangée d'herbe ou de céréales fauchées et demeurées sur le sol : *On retournait les andains sans les éparpiller* (Flaubert).

andalou, ouse [ɑ̃dalu, -uz] adj. et n. (esp. *andaluz ;* début du XVIIIe s.). **1.** Qui appartient à l'Andalousie ; habitant ou originaire de l'Andalousie : *Compère, me dit-elle, à la façon andalouse, veux-tu me donner ta chaîne ?* (Mérimée). *Le jour, sa peau devait avoir ce beau reflet doré des Andalouses* (Hugo). || **2.** *Cheval andalou,* ou, substantiv., *un andalou,* un genet d'Espagne : *Cet andalou, de race arabe et mal dompté, | Qui mâche en se cabrant son mors ensanglanté* (Heredia).

◆ **andalou** n. m. Variante régionale du castillan.

andante [ɑ̃dɑ̃t] adv. (ital. *andante,* part. prés. de *andare,* aller ; 1750, Prévost). Terme de musique indiquant un mouvement modéré.

◆ n. m. Mouvement exécuté dans ce tempo : *Un andante suave agonise en sourdine* (Samain). *Je suis comme une harpe accordée, qui chanterait au gré du poète un scherzo joyeux ou un andante mélancolique* (Gide).

● Pl. *des* ANDANTES.

andantino [ɑ̃dɑ̃tino] adv. (mot ital., dimin. de *andante ;* 1751, *Encyclopédie*). Terme de musique indiquant un mouvement un peu plus vif que l'andante.

◆ n. m. Mouvement exécuté dans ce tempo.

● Pl. *des* ANDANTINOS.

andésite [ɑ̃dezit] n. f. (de *Andes,* n. géogr. ; 1866, Larousse). Roche éruptive de couleur gris foncé, souvent vacuolaire, comme la pierre de Volvic, et qui provient d'une coulée de la chaîne des Puys.

andin, e [ɑ̃dɛ̃, -in] adj. (de *Andes,* n. géogr. ; 1866, Larousse). Qui appartient aux Andes ; originaire des Andes : *La civilisation andine.*

andorran, e [ɑ̃dɔrɑ̃, -an] adj. et n. (de *Andorre ;* 1866, Larousse). Qui appartient à l'Andorre ; habitant ou originaire de l'Andorre : *Une vallée andorrane. Les mœurs des Andorrans sont simples et sévères* (Hugo).

andouille [ɑ̃duj] n. f. (lat. pop. *inductile,* adj. neutre pris substantiv. [de *inducere,* introduire], proprem. « ce qu'on introduit dans le boyau » ; XIIe s.). **1.** Charcuterie préparée à l'aide de boyaux de porc remplis de tripes et d'intestins de l'animal : *Partout, aux murs, aux plafonds* [...], *les andouilles ficelées, des grappes de maïs* (Daudet). || Fam. *Un grand dépendeur d'andouilles,* une personne très grande. || **2.** *Pop.* Maladroit, imbécile : *Alors, s'écria l'ange, qu'est-ce que tu fiches ici, espèce d'andouille ?* (France). *Fâcheux que ce soit cette andouille de Julius qui lui ait conseillé cela d'abord !* (Gide).

andouiller [ɑ̃duje] n. m. (lat. pop. **anteoculare,* adj. neutre pris substantiv. [de *ante,* devant, et *oculus,* œil], proprem. « ce qui pousse devant les yeux » ; XIVe s., écrit *antoillier ; andouiller,* sous l'influence d'*andouille,* fin du XIVe s.). Branche adventive qui pousse au bois du cerf, du daim et du chevreuil, et qui permet d'établir l'âge de ces animaux : *Le cerf* [...] *portait seize andouillers avec une barbe blanche* (Flaubert).

andouillette [ɑ̃dujɛt] n. f. (dimin. de *andouille ;* milieu du XVe s.). Petite andouille : *Il regarde sans les voir quatre andouillettes brillantes de gelée* (Sartre).

andr(o)-, élément tiré du gr. *anêr, andros,* homme, mâle, et entrant comme préfixe dans des termes savants.

andrinople [ɑ̃drinɔpl] n. f. (du n. d'une ville de Turquie ; 1825, *Journ. des dames*). **1.** *Vx.* Couleur rouge, dite aussi *rouge d'Andrinople, rouge andrinople* ou *rouge turc.* || **2.** Étoffe de coton bon marché, et le plus souvent rouge : *Quant aux tapisseries, elles étaient de Boucher, achetées au XIXe siècle par un Guermantes amateur, et étaient placées, à côté de tableaux de chasse médiocres qu'il avait peints lui-même, dans un fort vilain salon drapé d'andrinople et de peluche* (Proust).

androcée [ɑ̃drɔse] n. m. (du préf. *andr-* et du gr. *oikia,* maison ; milieu du XIXe s.). Ensemble des étamines, organes mâles d'une fleur.

androcéphale [ɑ̃drɔsefal] adj. (du préf. *andro-* et du gr. *kephalê,* tête ; début du XXe s.). Se dit des êtres composites à tête d'homme : *Quelque taureau androcéphale de Khorsabad* (Proust).

androgène [ɑ̃drɔʒɛn] adj. (du préf. *andro-* et de *-gène ;* milieu du XXe s.). Se dit d'une substance qui provoque le développement sexuel des mâles : *Une hormone androgène.*

◆ n. m. Substance hormonale mâle, produite par le cortex surrénal.

androgyne [ɑ̃drɔʒin] adj. et n. m. (du préf. *andro-* et du gr. *gunê,* femme ; XIVe s.). **1.** Se dit d'un individu qui tient des deux sexes : *Comme la Pallas armée, sortie du cerveau de Zeus, ce bizarre androgyne a gardé toutes les séductions d'une âme virile dans un charmant corps féminin* (Baudelaire). || **2.** Se dit d'une plante qui porte à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles, comme le *noyer.* || **3.** *Fig.* Double, quant à la nature, au caractère : *Aventureux et ordonné* [...], *il n'y a jamais eu d'être à la fois plus chimérique et plus positif que moi, de plus ardent et de plus glacé, androgyne bizarre, pétri des sangs divers de ma mère et de mon père* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *hermaphrodite ;* **2** *hermaphrodite, monoïque.* — CONTR. : **2** *dioïque.*

androgynéité [ɑ̃drɔʒineite] n. f. (de *androgyne ;* milieu du XIXe s.). Caractère d'un être androgyne : *L'homme qui, dès le commencement, a été longtemps baigné dans la molle atmosphère de la femme* [...], *y a contracté une délicatesse d'épiderme et une distinction d'accent, une espèce d'androgynéité* (Baudelaire).

androgynie [ɑ̃drɔʒini] n. f. (de *androgyne ;* 1866, Larousse). Caractère d'un être androgyne.

androïde [ɑ̃drɔid] n. m. (du préf. *andro-* et du gr. *eidos,* aspect ; XVIIe s., *Dict. général*). Automate à forme humaine.

androphobe [ɑ̃drɔfɔb] adj. et n. (du préf. *andro-* et du gr. *phobos,* crainte, aversion ; milieu du XIXe s.). Qui a la haine des hommes : *Ou Timon l'androphobe, ou Constantin l'athée* (Hugo).

androphobie [ɑ̃drɔfɔbi] n. f. (de *androphobe ;* milieu du XXe s.). Peur ou haine des hommes.

âne [ɑn] n. m. (lat. *asinus,* âne ; XIIe s., *Livre des Rois,* écrit *asne*). **1.** Mammifère de l'ordre des ongulés, plus petit que le cheval, pourvu de longues oreilles, à l'échine saillante et au cri discordant, employé comme monture et comme bête de trait ou de somme : *Monter, aller à âne. C'était un très bon âne, doux et patient, comme ils sont presque tous* (Aymé). || *Âne sauvage,* v. ONAGRE. || *À dos d'âne,* en montant ou en chargeant un âne : *Le plus riche trafic de la terre, celui de l'Inde et de la Perse, s'opère à dos de mulets, d'ânes* (Chateaubriand). || *En dos d'âne,* qui se présente sous la forme de deux plans d'inclinaison opposée, réunis par une saillie médiane : *Un pont en dos d'âne.* || *Cela ne se trouve pas dans le pas d'un âne* (ou *d'un cheval*), cela est très difficile à trouver, à obtenir : *C'est quelque chose, me dis-je, que d'être un merle blanc : cela ne se trouve point dans le pas d'un âne* (Musset). || Fam. *Faire l'âne pour avoir du son,* feindre la bêtise, l'ignorance pour donner le change et apprendre ce que l'on veut savoir. || Vx. *Brider un âne par la queue,* faire les choses maladroitement ou à rebours. || *Être méchant comme un âne rouge,* être très méchant. || Fam. *Être sérieux comme un âne qu'on étrille,* affecter un maintien sérieux et digne, sans raison. || Fam. *Il y a plus d'un âne à la foire qui s'appelle Martin,* beaucoup de personnes peuvent porter le même nom. || Fam. *Pour un point, Martin perdit son âne,* il faut bien peu de chose pour perdre ou échouer. || *Le coup de pied de l'âne,* le dernier coup, celui que porte le lâche quand l'adversaire n'est plus à craindre (par allusion à la fable de La

Fontaine « le Lion devenu vieux »). || *L'âne de Buridan,* image que l'on applique à celui qui, placé devant une alternative, ne peut se décider, ne sait à quel parti se résoudre (par allusion au dilemme imaginé par Buridan). || **2.** *Fig.* Personne ignorante et sotte, ou entêtée. : *Il est incapable, il est nul, c'est un âne...* (Cocteau). *Un âne bâté.* || *Bonnet d'âne, oreilles d'âne,* bonnet garni d'appendices en forme d'oreilles d'âne, dont on coiffait autrefois, pour les punir, les élèves ignorants. || *Pont aux ânes,* obstacle qui, dans une étude quelconque, n'arrête que les plus ignorants. || **3.** *Par anal.* Nom de divers animaux ou plantes : *Tête d'âne* (chabot). *Pas-d'âne* (tussilage). *Âne marin* (poulpe).

● SYN. : **1** *baudet, bourricot* (fam.) ; **2** *aliboron, balourd, bourrique* (pop.), *buse, cruche, idiot, imbécile.*

anéantir [aneɑ̃tir] v. tr. (de *néant ;* 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *aniantir ; anéantir,* XIIIe s.). **1.** *Vx.* Faire rentrer dans le néant : *Tu n'anéantis pas, tu délivres ; ta main, | Céleste messager* [la Mort], *porte un flambeau divin* (Lamartine). || **2.** Réduire à rien, détruire complètement : *Avant de les anéantir* [des lettres], *elle ne put s'empêcher de les relire* (Stendhal). *Ton fils, ta fille* [...] *auraient bientôt fait d'anéantir ma fortune* (Mauriac). || Spécialem. *Anéantir une armée,* l'écraser et réduire à néant sa puissance militaire. || **3.** *Fig.* Plonger dans un état d'extrême fatigue, de grande faiblesse : *Ce travail épuisant l'a anéanti. Catherine, maintenant, était secouée de crises de larmes, longues, interminables, après lesquelles un accablement l'anéantissait* (Zola). || **4.** *Fig.* Plonger dans un état de profond abattement, de désespoir : *Je restai anéanti une bonne heure devant ce cadavre* (Mérimée).

● SYN. : **1** *annihiler ;* **2** *abolir, écraser, exterminer, liquider* (fam.), *ruiner, supprimer ;* **3** *briser, épuiser, exténuer ;* **4** *abattre, accabler.* — CONTR. : **2** *conserver, garder, maintenir ;* **3** *réconforter, restaurer, rétablir, revigorer ;* **4** *encourager, enflammer, exalter, stimuler.*

◆ **s'anéantir** v. pr. **1.** Être réduit à rien, disparaître : *Brusquement, on sent que le temps s'écoule* [...], *que chaque instant s'anéantit* (Sartre). || **2.** *Class.* et *littér.* En termes de dévotion, s'humilier devant Dieu : *Il ne sait presque que s'anéantir en la présence de Dieu* (Massillon). *S'anéantir dans l'amour de Dieu* (Flaubert). || **3.** *Par extens.* Prendre une attitude exagérément humble, se confondre en marques de politesse, de respect : *La mère s'anéantissait en excuses et en révérences* (Chateaubriand). || **4.** *Fig.* Abandonner toute vie personnelle et se donner entièrement au service de quelqu'un : *Anne n'attendait que d'avoir des enfants pour s'anéantir en eux* (Mauriac).

● SYN. : **1** *s'abîmer, s'écrouler, s'effondrer, sombrer.*

anéantissement [aneɑ̃tismɑ̃] n. m. (de *anéantir ;* 1309, Godefroy). **1.** Action d'anéantir, de s'anéantir : *La fin de la terre et du monde ne sera, ne peut être l'anéantissement* (Maeterlinck). *Une sieste qui est une espèce de mort savoureuse où le dormeur, à demi éveillé, goûte les voluptés de son anéantissement* (Baudelaire). || **2.** *Class.* et *littér.* Abaissement total devant Dieu : *Un autre* [frère chartreux] *se prosterne la face contre le plancher dans un anéantissement d'humilité et de ferveur* (Gautier). || **3.** *Fig.* État de grande faiblesse ou d'abattement, de désespoir : *Je demeurai plusieurs jours plongé dans un anéantissement où la veille différait peu du sommeil* (Sand).

● SYN. : **1** *annihilation, destruction, disparition, écroulement, effondrement, engloutissement, extermination, extinction, ruine ;* **3** *accablement, affaissement, épuisement, langueur, prostration.* — CONTR. : **1** *conservation, maintien ;* **3** *enthousiasme, vigueur.*

anecdote [anɛkdɔt] n. f. (gr. *anekdota,* choses inédites, employé par Procope [VIIe s.] comme titre d'ouvrage ; av. 1654, Guez de Balzac). **1.** *Littér.* Fait réel dont on se souvient pour son pittoresque, son piquant : *Je trouve dans mon enfance militaire une anecdote qui m'est présente à la mémoire* (Vigny). || **2.** Bref récit d'un petit fait curieux ou pittoresque : *C'étaient des souvenirs décousus, de brèves anecdotes* (Rolland). || **3.** *Fig.* Le détail, par opposition à l'essentiel, en matière artistique, littéraire : *Se perdre dans l'anecdote.*

anecdotier, ère [anɛkdɔtje, -ɛr] n. et adj. (de *anecdote ;* 1736, Voltaire). Personne qui se plaît à raconter des anecdotes : *Cladel est causeur et anecdotier* (Goncourt). *Il n'est pas sans exemple qu'un illustre défunt soit livré à une nuée de dangereux amis et de démons anecdotiers qui nous instruisent de ce qu'il a fait de périssable* (Valéry).

anecdotique [anɛkdɔtik] adj. (de *anecdote ;* 1781, Linguet). **1.** Qui a le caractère de l'anecdote : *Un récit anecdotique.* || **2.** Qui renferme surtout des anecdotes : *L'histoire anecdotique.* || **3.** Qui a trouvé son point de départ, son sujet, dans une anecdote : *Une pièce anecdotique.* || **4.** *Vx.* S'est dit d'une personne qui se plaît à rapporter des anecdotes : *Monsieur Beugnot, esprit érudit, anecdotique et répandu...* (Lamartine).

anecdotiser [anɛkdɔtize] v. intr. (de *anecdote ;* 1866, Larousse). Conter à tout propos, ou recueillir, des anecdotes.

ânée [ɑne] n. f. (de *âne ;* 1268, É. Boileau, écrit *asnée*). Charge d'un âne.

anel [anɛl] n. m. (forme anc. de *anneau ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis*). Anneau de fer servant à maintenir rapprochées les deux branches d'une tenaille de forgeron quand elle a saisi un objet.

anémiant, e [anemjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *anémier ;* milieu du XXe s.). Qui provoque de l'anémie, qui affaiblit : *Climat anémiant.*

● SYN. : *débilitant.* — CONTR. : *fortifiant, tonique.*

anémie [anemi] n. f. (lat. moderne *anaemia,* de *an* priv. et du gr. *haima,* sang ; 1722, *Journ. des savants* [févr.]). **1.** Diminution du nombre ou de la qualité des globules rouges du sang. || **2.** *Fig.* Abaissement en quantité ou en qualité, affaiblissement : *L'anémie de la production. L'incroyable anémie des âmes modernes dans les classes dites élevées* (Bloy).

anémié, e [anemje] adj. (part. passé de *anémier*). **1.** Atteint d'anémie, affaibli : *Un organisme anémié.* || **2.** *Par extens.* Pâle : *Un teint anémié.*

anémier [anemje] v. tr. (de *anémie ;* 1877, Littré). **1.** Rendre anémique : *Le paludisme anémie beaucoup.* || **2.** *Fig.* Affaiblir : *L'insuffisance des exportations anémie l'économie.*

anémique [anemik] adj. (de *anémie ;* milieu du XIXe s.). **1.** Qui tient à l'anémie : *Un état anémique.* || **2.** *Fig.* Qui manque de force, de souffle, de nerf : *Le lustre* [...] *inondait d'une clarté impitoyable la plante verte anémique et enrubannée, qui trônait au centre de la table, dans un cache-pot de faïence bleue* (Martin du Gard). *Un style anémique.*

● SYN. : **2** *débile, déficient, étiolé, faible, pauvre.* — CONTR. : **2** *dru, fort, plein, vigoureux.*

◆ n. et adj. Qui est atteint d'anémie : *Une personne anémique. Un, une anémique.*

● SYN. : *affaibli, asthénique, chlorotique, lymphatique.*

anémo- [anemo], élément tiré du gr. *anemos,* vent, et entrant comme préfixe dans quelques mots savants.

anémomètre [anemɔmɛtr] n. m. (du préf. *anémo-* et de *-mètre ;* av. 1720, Huet). Instrument qui sert à mesurer la vitesse du vent.

anémométrie [anemɔmetri] n. f. (de *anémomètre ;* 1752, Trévoux). Ensemble des techniques utilisées pour la mesure de la vitesse du vent.

anémone [anemɔn] n. f. (lat. *anemone,* du gr. *anemônê,* de *anemos,* vent, parce que cette fleur s'ouvre au vent ; XIVe s., *Recettes médic.,* écrit *anemoine*). **1.** Plante sauvage ou cultivée pour ses fleurs de couleurs variées. || **2.** *Anémone de mer,* V. ACTINIE.

anémophile [anemɔfil] adj. (du préf. *anémo-* et de *-phile ;* 1898, Larousse). Se dit des plantes chez lesquelles la dissémination du pollen se fait par l'intermédiaire du vent.

anémophilie [anemɔfili] n. f. (de *anémophile ;* 1928, Larousse). Mode de pol-

linisation des plantes qui s'opère par l'intermédiaire du vent.

anencéphale [anɑ̃sefal] adj. et n. (de *an* priv. et de *encéphale ;* début du XIXe s.). Se dit d'un être qui vient au monde sans encéphale. (On dit aussi ANENCÉPHALIEN.)

anencéphalie [anɑ̃sefali] n. f. (de *anencéphale ;* début du XIXe s.). Monstruosité caractérisée par l'absence d'encéphale.

anergie [anɛrʒi] n. f. (de *an* priv. et du gr. *ergon,* action ; 1928, Larousse). Absence de réaction d'un organisme à l'application externe ou interne d'une substance donnée, à laquelle il réagissait précédemment : *L'anergie est le contraire de l'allergie.*

ânerie [ɑnri] n. f. (de *âne ;* XIVe s.). **1.** Ignorance et bêtise : *L'ânerie de cet élève est prodigieuse.* || **2.** Faute commise par bêtise, en agissant, en parlant, en écrivant : *De pareilles âneries font grand tort* (Courier). *Toutes les âneries que l'on trouve le moyen de sortir au sujet de la sincérité, lorsqu'il s'agit de la déconsidérer* (Gide).

• SYN. : **1** et **2** *idiotie, imbécillité, ineptie, sottise, stupidité.* — CONTR. : **1** *culture, érudition, intelligence, savoir.*

anéroïde [anerɔid] adj. (pour *anaéroïde,* de *an* priv. et du gr. *aêr, aeros,* air ; 1844, Vidi). *Baromètre anéroïde,* baromètre constitué d'une boîte métallique dans laquelle on a fait le vide.

ânesse [ɑnɛs] n. f. (de *âne ;* XIIe s.). **1.** Femelle de l'âne : *Le grincement de la noria que faisait tourner l'ânesse* (Mauriac). || **2.** *Fig.* Femme sotte : *Elisabeth* [...] *devenait une fanfaronne, une grotesque, une ânesse incapable de se rendre utile* (Cocteau).

anesthésiable [anɛstezjabl] adj. (de *anesthésier ;* début du XXe s.). Qui peut être anesthésié, endormi.

anesthésiant, e [anɛstezjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *anesthésier ;* 1866, Larousse). **1.** Qui a pour effet d'anesthésier : *Une substance anesthésiante.* || **2.** *Fig.* Qui a pour effet d'endormir, d'engourdir : *L'influence anesthésiante de l'habitude ayant cessé, je me mets à penser, à sentir, choses si tristes* (Proust).

◆ **anesthésiant** n. m. Produit qui anesthésie : *La coca est un anesthésiant de la muqueuse buccale.*

• SYN. : *analgésique, anesthésique, antalgique.*

anesthésie [anɛstezi] n. f. (du gr. *anaisthêsia,* insensibilité [peut-être par l'intermédiaire de l'angl. *anaesthesia,* attesté en 1721], de *an* priv. et de *aisthêsis,* sensation ; employé surtout à partir du milieu du XVIIIe s.). Privation plus ou moins durable de la faculté de sentir, produite par une maladie ou par un agent anesthésique : *Anesthésie générale, locale. Opérer sous anesthésie.*

• SYN. : *analgésie, insensibilisation, narcose.*

anesthésier [anɛstezje] v. tr. (de *anesthésie ;* milieu du XIXe s.). **1.** Suspendre, à l'aide d'un anesthésique, la sensibilité à la douleur ; endormir localement ou totalement : *Anesthésier au chloroforme. Anesthésier une gencive.* || **2.** *Fig.* Mettre dans un état de torpeur ; faire perdre la sensibilité : *L'amour anesthésiait en moi tout ce qui n'était pas Marthe* (Radiguet).

• SYN. : **1** et **2** *insensibiliser.*

anesthésiologie [anɛstezjɔlɔʒi] n. f. (de *anesthésie* et de *-logie ;* 1950, Larousse). Science de l'anesthésie proprement dite et des activités complémentaires.

anesthésique [anɛstezik] adj. et n. m. (de *anesthésie ;* milieu du XIXe s.). Se dit d'une substance qui produit l'anesthésie : *Cécile regarda vers la table sur laquelle reposait le petit corps. Quelques gouttes d'anesthésique avaient suffi : l'enfant dormait déjà* (Duhamel). *L'éther est un anesthésique.*

anesthésiste [anɛstezist] n. (de *anesthésie ;* milieu du XXe s.). Médecin ou auxiliaire médical qui pratique l'anesthésie : *Tout mon personnel est composé d'indigènes* [...], *jusqu'à l'anesthésiste* (Duhamel).

aneth [anɛt] n. m. (lat. *anethum,* du gr. *anêthon ;* XIIIe s.). Fenouil.

anévrismal, e, aux [anevrismal, -o] adj. (de *anévrisme ;* début du XVIe s.). Qui a rapport à l'anévrisme : *Une tumeur anévrismale.*

anévrisme [anevrism] n. m. (gr. *aneurusma,* dilatation de l'artère ; 1538, J. Canappe, écrit *aneuvrysme*). Poche qui se produit sur le trajet d'une artère, du fait de la distension des parois : *Il est mort d'une rupture d'anévrisme.*

anfractueux, euse [ɑ̃fraktɥø, -øz] adj. (bas lat. *anfractuosus,* tortueux [attesté seulement au sens fig.], de *anfractus,* sinuosité ; 1503, G. de Chauliac, écrit *enfractueux*). Qui a un dessin tourmenté, sinueux (peu usité) : *Un rivage anfractueux.*

• SYN. : *découpé, entaillé.*

anfractuosité [ɑ̃fraktɥozite] n. f. (de *anfractueux ;* 1503, G. de Chauliac). Cavité profonde et sinueuse : *J'admirais lentement ressortir de mille trous, de mille anfractuosités du roc, tout ce que mon approche avait fait fuir* (Gide).

• SYN. : *creux, crevasse, crique, échancrure, excavation, renfoncement, trou.*

angarie [ɑ̃gari] n. f. (gr. *aggareia,* servitude ; XVIe s.). En droit international, réquisition par un État, sur son territoire, en cas de guerre ou de danger public, des navires, automobiles, camions, etc., appartenant à des étrangers, moyennant le versement d'une indemnité.

1. ange [ɑ̃ʒ] n. m. (lat. ecclés. *angelus,* du gr. ecclés. *aggelos,* messager de Dieu, trad. de l'hébreu *mal'ak ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *angele*). **1.** En théologie, être purement spirituel, créé par Dieu pour servir d'intermédiaire entre lui-même et les hommes. || *Le pain des anges,* l'eucharistie. || *Les anges de lumière,* ceux qui sont restés fidèles à Dieu, par opposition aux *anges rebelles* ou *anges des ténèbres,* les anges déchus, relégués en enfer. || *L'ange exterminateur,* l'ange qui frappa de mort tous les premiers-nés d'Égypte avant le départ des Israélites pour la terre promise. || *Ange gardien,* selon la religion catholique, celui qui est attaché à la personne de chaque chrétien : *Le pape* [...] *dit, avec un soupir paisible, comme s'il eût confié sa pensée à un ange gardien invisible : « Commediante »* (Vigny) ; *par extens.,* personne qui veille avec sollicitude sur une autre ; *ironiq.* et *fam.,* personne chargée de garder ou de surveiller quelqu'un : *Sous l'escorte de mon ange gardien feldgrau, je remis au capitaine Elbing la liste demandée* (Benoit). || *Bon ange,* ange gardien ; et *au fig.,* protecteur : *C'est vous qui étiez mon bon ange, qui veilliez sur moi ?* (Rolland). || *Mauvais ange,* personne qui en pousse une autre à mal faire. || *Être aux anges,* être dans le ravissement, dans l'extase. || *Rire aux anges,* se dit en parlant des bébés qui, parfois, pendant leur sommeil, semblent rire. || *Un ange passe,* se dit quand une conversation est brusquement interrompue par un silence gêné : *La conversation tout de même languissait* [...] *Les anges passaient et repassaient, tirant de l'aile entre nos monosyllabes* (H. Bazin). || **2.** *Fig.* Terme employé pour traduire toute espèce de perfection physique, et surtout morale : *Jamais il n'y a rien eu de si pur, de si ange, de si agneau et de si colombe que cette chère nonnain* (Musset). || *Comme un ange,* à la perfection : *Chanter, dessiner, broder comme un ange.* || *Patience d'ange,* patience exemplaire, qu'on ne peut jamais lasser. || *Petit ange,* enfant. || Fam. *Faiseuse d'anges,* avorteuse. || **3.** Terme de tendresse appliqué surtout à une femme ou à un petit enfant : *Cher ange. Mon ange.*

• REM. *Ange* est du masculin même quand il est appliqué à un personnage féminin : *Vous, vous savez quelle femme au-dessus de toutes les femmes, quel être adorable, quel ange est Odette* (Proust). Le féminin s'est employé, mais n'est guère à conseiller : *C'est une femme aussi, c'est une ange charmante* (Vigny). *Mais déchue à présent, te voilà, ma pauvre ange, | Sultane du trottoir, ramassant dans la fange | L'argent qui doit soûler ton rude compagnon* (Baudelaire).

2. ange [ɑ̃ʒ] n. m. (fausse trad. du néerl. *zeeëgel,* hérisson de mer, pris pour *zeeëngel,* ange de mer ; 1552, Rabelais). Poisson de mer à large tête et à grandes nageoires

pectorales (qu'on a pu rapprocher des ailes d'un ange), dont la peau est employée en maroquinerie (galuchat).

angélique [ɑ̃ʒelik] adj. (lat. ecclés. *angelicus,* du gr. ecclés. *aggelikos ;* XIIIe s.). **1.** Relatif aux anges ; propre aux anges : *Les chœurs angéliques. La pureté angélique.* || *Salutation angélique,* paroles que l'ange Gabriel adressa à Marie lorsqu'il vint lui annoncer qu'elle serait la mère du Sauveur ; la prière elle-même faite de ces paroles. || **2.** *Par extens.* Digne d'un ange : *Il y avait quelque chose d'angélique dans l'attachement du pauvre Cecco* (Musset). *Mercier me disait avec une patience angélique qui voilait un peu d'irritation : « N'est-ce pas, j'ai besoin d'être fixé officiellement »* (Sartre).
● SYN. : **2** *céleste, séraphique.*

◆ n. f. (à cause des vertus de cette plante contre les poisons ; 1600, O. de Serres). Plante aromatique, cultivée pour ses pétioles que l'on confit : *Des palais de caramel à colonnes d'angélique* (Gautier).

angéliquement [ɑ̃ʒelikmɑ̃] adv. (de *angélique ;* XVe s., Chastellain). D'une manière angélique : *Vous êtes angéliquement bonne* (Balzac). *Il se résignait avec une mélancolie satisfaite à aimer angéliquement* (Hugo).

angéliser [ɑ̃ʒelize] v. tr. (bas lat. *angelizare ;* XVe s., Chastellain). Rendre angélique (rare) : *L'expression d'émotion recueillie angélisant, pour ainsi dire, les yeux de ceux qui assistent à un miracle* (Goncourt).

angelot [ɑ̃ʒlo] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *angele,* ange ; 1265, Jean de Meung). **1.** Petit ange. || **2.** Ancienne monnaie de France représentant saint Michel terrassant le dragon : *Une masse considérable de pièces d'or, onces, quadruples, sequins, ducats, cruzades, angelots et autres monnaies* (Gautier).

angélus [ɑ̃ʒelys] n. m. (lat. *angelus,* premier mot d'une prière catholique qui date du XIVe s. ; 1690, Furetière). **1.** Prière catholique en latin, qui se fait trois fois par jour, le matin, à midi et le soir : *L'heure de l'angélus est passée* (Mauriac). || **2.** *Par extens.* Sonnerie de cloches annonçant cette prière : *Aux lourdes vibrations des angélus de Saint-Paul, de Saint-Gervais* [...] *se mêle, montant des cours, le tintement grêle des cloches de fabriques* (Daudet).

angevin, e [ɑ̃ʒvɛ̃, -in] adj. et n. (1080, *Chanson de Roland*). Relatif à Angers ou à l'Anjou ; habitant de cette ville ou de cette province : *De celle qu'il nommait sa douceur angevine* [...] | *Sur la corde vibrante, erre l'âme divine* (Heredia).

angine [ɑ̃ʒin] n. f. (lat. *angina,* de *angere,* serrer à la gorge ; 1538, J. Canappe). **1.** Nom donné aux affections inflammatoires très variées du pharynx. || *Angine couenneuse,* diphtérie. || **2.** *Angine de poitrine,* affection qui se traduit par des douleurs dans la région cardiaque et par une sensation d'angoisse et d'étouffement.

angineux, euse [ɑ̃ʒinø, -øz] adj. (de *angine ;* 1615, L. Guyon). Relatif à l'angine : *Une inflammation de caractère angineux.*

angiographie [ɑ̃ʒjɔgrafi] n. f. (du gr. *aggeion,* vaisseau, et *graphein,* décrire ; 1743, Trévoux). **1.** Description des vaisseaux de l'homme et des animaux. || **2.** Radiographie des vaisseaux, après injection d'une substance opaque aux rayons X.

angiologie [ɑ̃ʒjɔlɔʒi] n. f. (du gr. *aggeion,* vaisseau, et *logos,* science ; 1576, Paré, au sens de « incision » ; au sens de « étude des vaisseaux », 1692, C. de La Duquerie). Partie de l'anatomie qui traite des organes de la circulation. (On dit aussi ANGÉIOLOGIE.)

angiome [ɑ̃ʒjom] n. m. (du gr. *aggeion,* vaisseau ; 1888, Larousse). Tumeur des vaisseaux, en général bénigne, appelée aussi *nœvus vasculaire.*

angiospermes [ɑ̃ʒjɔspɛrm] n. f. pl. (du gr. *aggeion,* vaisseau, vase, et *sperma,* graine ; 1762, Acad.). Sous-embranchement du règne végétal, comprenant les plantes dont les graines sont enfermées dans des cavités closes, à l'intérieur d'un fruit.

anglais, e [ɑ̃glɛ, -iz] adj. et n. (de *Angles,* n. d'un peuple germanique venu s'installer au VIe s. en Angleterre ; XIIe s., écrit *angleis ;* l'expression *filer à l'anglaise* date du XIXe s.). Qui est originaire de la Grande-Bretagne ou qui y habite : *Il nous raconta longtemps les résultats prodigieux obtenus par les savants anglais...* (Maupassant). *Un Anglais, une Anglaise.*

◆ adj. **1.** Qui est propre à l'Angleterre ou à l'ensemble du Royaume-Uni, à ses habitants : *La législation anglaise. Les mœurs anglaises.* || **2.** Qui vient d'Angleterre ; qui a été fabriqué en Angleterre : *Elle avait arrangé avec un patron de navire l'embarquement de marchandises anglaises...* (Mérimée).

◆ **A l'anglaise** loc. adv. et adj. **1.** En termes de cuisine, se dit de mets cuits à l'eau et servis accompagnés de beurre fondu : *Pommes à l'anglaise.* || **2.** Fam. *Filer, partir à l'anglaise,* s'en aller subrepticement, s'esquiver : *Je vous suis, me dit-il, mais nous ne pouvons pas partir à l'anglaise. Allons dire au revoir à Mme Verdurin* (Proust).

◆ **anglais** n. m. Langue indo-européenne parlée en Grande-Bretagne, aux États-Unis et dans une partie du Commonwealth.

◆ **anglaise** n. f. (au sens 1, XVIIIe s. ; au sens 2, 1788, *Journ. de Paris*). **1.** Danse rapide, exécutée sur un mouvement à deux-quatre. || **2.** Écriture cursive, penchée à droite : *Au bas étaient écrits, en anglaise appliquée, les nom, prénom, âge* [...] *de l'entrant* (Aragon).

◆ **anglaises** n. f. pl. (1829, *Journ. des dames*). Boucles de cheveux longues et roulées en spirales : *Une grande femme, aux blondes anglaises lui battant les joues et lui tombant sur la poitrine, à la toilette excentrique, déboucha de la galerie* (Goncourt).

1. anglaiser [ɑ̃glɛze] v. tr. (de *anglais ;* 1803, Boiste). *Anglaiser un cheval,* lui couper les muscles abaisseurs de la queue, pour qu'elle se tienne toujours dans une position horizontale.

2. anglaiser [ɑ̃glɛze] v. intr. (de *anglais ;* 1857, Ch. de Boigne). Imiter les manières anglaises : *Elle lui raconta, en anglaisant un peu, la comique prétention de jeunesse qu'affectait le vieil inspecteur des théâtres* (de Boigne).

◆ **s'anglaiser** v. pr. Prendre un caractère anglais (rare) : *Ces îles, qui aujourd'hui s'anglaisent rapidement, sont restées longtemps autochtones* (Hugo). [On dit auj. S'ANGLICISER.]

angle [ɑ̃gl] n. m. (lat. *angulus ;* XIIe s., *Livre des Rois).*) **1.** Partie d'un plan limitée par deux demi-droites de même origine, ou partie de l'espace limitée par deux demi-plans ayant une droite commune. || *Angle droit,* angle dont les côtés (ou les faces) sont perpendiculaires l'un à l'autre : *Des rues tracées à angle droit.* || *Angle aigu,* angle plus petit que l'angle droit. || *Angle obtus,* angle plus grand que l'angle droit. || *Angle plat,* angle égal à la somme de deux angles droits. || *Angle extérieur, intérieur à un cercle,* celui dont le sommet se trouve à l'extérieur, à l'intérieur d'un cercle, et dont les côtés coupent ce cercle. || *Angle inscrit à un cercle,* celui dont le sommet se trouve sur la circonférence de ce cercle. || *Angle de hausse,* angle dont il faut hausser le canon d'une arme au-dessus de la ligne de site pour atteindre l'objectif. || *Angle mort,* zone de terrain qui ne peut être atteinte par le tir ou qui ne peut être vue d'un endroit donné. || *Angle saillant,* angle dont l'ouverture est tournée vers l'intérieur ; angle que forment les deux faces d'un bastion. || *Angle rentrant,* angle dont l'ouverture est tournée vers l'extérieur ; angle que forment le flanc et la courtine d'un bastion. || **2.** Point d'intersection de deux lignes ou de deux surfaces : *C'est là-bas, juste à l'angle de cette rue calme, que ma vie va commencer* (Sartre). *Les ondes de cette foule* [...] *se heurtaient aux angles des maisons* (Hugo). || *Faire angle avec, faire l'angle de,* se trouver au point d'intersection de deux rues : *Le jardin faisait l'angle avec le boulevard* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Ce qu'il y a d'âpre, de désagréable dans quelqu'un ou dans quelque chose : *Son caractère, ombrageux à l'excès, prenait de jour en jour des angles plus vifs* (Fromentin). || *Arrondir, adoucir les angles,* faire œuvre de conciliateur entre deux ou plusieurs personnes de caractère difficile ; aplanir les difficultés. || **4.** Fig.

Sous un certain angle, sous cet angle, sous l'angle de, d'un certain point de vue, de ce point de vue, au point de vue de : *Sous cet angle, sans doute, la vie n'est pas très passionnante* (Camus).
• SYN. : **2** *coin, coude, encoignure.*

anglet [ɑ̃glɛ] n. m. (de *angle ;* XIIIe s.). En architecture, petite cavité à angle droit qui sépare les bossages, ou pierres de refend.

angleterre [ɑ̃glətɛr] n. f. (de *Angle-terre,* 1773, *Almanach parisien*). Dentelle au point d'Angleterre : *C'est de l'angle-terre, ces dentelles me viennent de ma mère* (Balzac).

angleux, euse [ɑ̃glø, -øz] adj. (de *angle ;* 1314, *Chirurgie* d'Henri de Mondeville). Se dit de certains fruits dont l'amande est enfermée dans de petits angles et difficile à détacher : *La plupart des noix sont angleuses.*

anglican, e [ɑ̃glikɑ̃, -an] adj. (angl. *anglican,* du lat. médiév. *anglicanus,* fait sur *gallicanus ;* 1554, *Papiers de Granvelle*). Qui a rapport à l'anglicanisme : *Le clergé anglican était savant, hospitalier et généreux ; il avait reçu le clergé français avec une charité toute chrétienne* (Chateaubriand).
◆ n. Personne qui professe l'anglicanisme.

anglicanisme [ɑ̃glikanism] n. m. (de *anglican ;* 1801, Saladin). Forme de protestantisme, religion officielle de l'Angleterre depuis le règne d'Élisabeth Ire (1562) : *C'est bien l'anglicanisme, impérieux et rêche* (Verlaine).

angliche [ɑ̃gliʃ] n. et adj. (de *anglais,* et suff. *-ish* de l'adj. en anglais ; milieu du XIXe s.). *Arg.* Anglais : *Ça n'a pas de cœur, ce merlan-là.* [...] *C'est un Angliche* (Hugo).

angliciser [ɑ̃glisize] v. tr. (du lat. médiév. *anglicus,* anglais ; 1858, Peschier). Donner un caractère anglais à : *Angliciser sa toilette, son langage.*
◆ **s'angliciser** v. pr. Prendre le ton, les manières, les mœurs des Anglais.

anglicisme [ɑ̃glisism] n. m. (dér. savant du lat. médiév. *anglicus,* anglais ; 1687, Miege). **1.** Façon de s'exprimer propre à la langue anglaise. || **2.** Locution propre à la langue anglaise et traduite littéralement dans une autre langue. (Ex. :*lune de miel,* traduction de l'anglais *honey moon.*) || **3.** Acception proprement anglaise d'un mot existant dans les deux langues. (Ex. :*réaliser* dans le sens de « se rendre compte », issu de l'anglais *to realize.*) || **4.** Mot emprunté tel quel à l'anglais et finissant par acquérir droit de cité dans une autre langue : *« Dancing », « music-hall », « week-end » sont des anglicismes.*

angliciste [ɑ̃glisist] n. (de *anglicisme ;* fin du XIXe s.). Personne spécialisée dans l'étude de la langue et de la littérature anglaises : *Un de nos plus savants anglicistes.*

anglo- [ɑ̃glo *ou* ɑ̃glɔ], élément tiré du radical de *anglais,* et entrant comme préfixe dans des composés.

anglo-arabe [ɑ̃glɔarab] adj. et n. m. (du préf. *anglo-* et de *arabe ;* début du XIXe s.). Se dit d'un cheval qui provient d'un croisement entre pur-sang anglais et arabe, et qui est utilisé comme cheval de selle.

anglomane [ɑ̃glɔman] adj. et n. (de *anglomanie ;* 1765, Saurin). Qui admire à l'excès ou s'efforce d'imiter tout ce qui est anglais.

anglomanie [ɑ̃glɔmani] n. f. (du préf. *anglo-* et de *manie,* du gr. *mania,* folie ; 1754, Grimm). Admiration outrée des Anglais, qui conduit à adopter leurs goûts, leurs usages, leurs termes : *Ce qu'on appelle, en Angleterre, un lavabo et, en France, par une anglomanie mal informée, des water-closets* (Proust).

anglo-normand, e [ɑ̃glɔnɔrmɑ̃, -ɑ̃d] adj. et n. (du préf. *anglo-* et de *normand ;* 1866, Larousse). Qui réunit des éléments anglais et normands : *L'influence anglo-normande dans l'Angleterre médiévale.* || *Cheval anglo-normand,* et *anglonormand* n. m., cheval issu du croisement des races anglaise et normande.
◆ **anglo-normand** n. m. Dialecte roman parlé des deux côtés de la Manche après la conquête de l'Angleterre par les Normands.

anglophile [ɑ̃glɔfil] adj. et n. (du préf. *anglo-* et de *-phile,* du gr. *philos,* ami ; 1823, Boiste). Qui est favorable aux Anglais ; qui aime les Anglais, ce qui est anglais : *Des sentiments, des propos anglophiles.*

anglophilie [ɑ̃glɔfili] n. f. (de *anglophile ;* 1866, Larousse). Sympathie pour les Anglais, pour ce qui est anglais.

anglophobe [ɑ̃glɔfɔb] adj. et n. (de *anglophobie ;* 1842, Mozin). Qui n'aime pas les Anglais, ce qui est anglais.

anglophobie [ɑ̃glɔfɔbi] n. f. (du préf. *anglo-* et de *phobie,* du gr. *phobos,* effroi ; 1823, Boiste). Antipathie, aversion à l'égard des Anglais, de ce qui est anglais : *Cette heure passagère où les luttes civiques avaient à peu près éteint les haines nationales, à part un vieux tison d'anglophobie* (Rolland).

anglophone [ɑ̃glɔfɔn] adj. (du préf. *anglo-* et de *-phone,* du gr. *phônê,* voix ; milieu du XXe s.). Se dit d'une région où l'on parle anglais : *L'Afrique anglophone.* || Se dit d'une personne qui parle anglais.

anglo-saxon, onne [ɑ̃glɔsaksɔ̃, -ɔn] adj. et n. (du préf. *anglo-* et de *saxon ;* milieu du XVIIIe s.). Se dit des peuples de civilisation britannique, ou de ce qui les concerne : *Un idéalisme de magazine anglo-saxon* (Maurois). *Le caractère des Anglo-Saxons diffère de celui des Latins.*
◆ **anglo-saxon** n. m. Langue parlée par les Angles, les Saxons et les Jutes, qui envahirent la Grande-Bretagne aux Ve et VIe s.

angoissant, e [ɑ̃gwasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *angoisser ;* XIVe s.). Qui cause de l'angoisse : *En cette heure angoissante de la vie continentale, toute l'Europe ouvrière était là, représentée sur cette petite estrade où se concentraient dix milliers de regards chargés de la même opiniâtre et solennelle espérance* (Martin du Gard).
• SYN. : *alarmant, inquiétant.* — CONTR. : *apaisant, rassurant.*

angoisse [ɑ̃gwas] n. f. (lat. *angustia,* resserrement, de *angustus,* étroit, d'où « défilé, passage étroit » [sens conservé en franç. jusqu'au XVIe s.], et, au fig., « gêne » ; XIIe s.). **1.** Malaise physique consistant en une oppression pénible, accompagnée de palpitations et d'une sensation de resserrement à l'épigastre : *Une angoisse qu'il connaissait bien lui étreignait la gorge* (Martin du Gard). *Il eut d'abord une angoisse, un spasme qui lui fit porter la main à son col* (Montherlant). || *Poire d'angoisse,* instrument de tourture en fer, en forme de poire et muni d'un ressort, qu'on introduisait dans la bouche du patient et qui servait de bâillon ; *fig.* et *vx,* souffrance morale cruelle : *Des poires d'angoisse que vos cruautés me font avaler tous les jours* (Molière). || **2.** *Fig.* Inquiétude sans objet précis, accompagnée de sensations d'étouffement, de resserrement : *L'angoisse de l'amour te serre le gosier | Comme si tu ne devais plus jamais être aimé* (Apollinaire). *L'angoisse lui tordait l'estomac* (Malraux). || **3.** Dans la philosophie existentialiste, inquiétude métaphysique que l'homme ressent dans la méditation sur son existence.
• SYN. : **2** *affres, anxiété, épouvante, inquiétude, transes.* — CONTR. : **2** *paix, quiétude, sérénité.*

angoissé, e [ɑ̃gwase] adj. et n. (part. passé de *angoisser*). Se dit d'une personne qui éprouve de l'angoisse.
◆ adj. Qui dénote de l'angoisse : *Elle promenait à travers les salons parisiens son ennui angoissé, que nul ne devinait sous l'ironie de son sourire* (Rolland). *Les courlis poussaient leur cri angoissé* (Tharaud). *Je me reproche toutes les pensées qui ne sont pas en fonction de cette attente angoissée* (Gide).

angoisser [ɑ̃gwase] v. tr. (lat. *angustiare,* troubler ; 1080, *Chanson de Roland*). Mettre dans l'état d'angoisse ; causer de l'angoisse : *Une émotion l'angoissait lorsqu'il se revoyait à vingt ans, la taille mince, d'une vigueur bien portante de jeune chêne* (Zola).
• SYN. : *alarmer, épouvanter, inquiéter, oppresser.* — CONTR. : *apaiser, calmer, rassérener, rassurer, tranquilliser.*

angoisseux, euse [ɑ̃gwasø, -øz] adj. (de *angoisse ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis*). **1.** *Class.* et *littér.* Qui éprouve de l'angoisse (rare) : *Il est de ceux | Que jadis le César souabe à barbe rousse | Emmena pour aider aux chrétiens angoisseux* (Leconte de Lisle). || **2.** *Littér.* Qui cause de l'angoisse : *Je n'aurais pas fini de sitôt, si je voulais énumérer tous les beaux et bons côtés de ce qu'on appelle vice et laideur morale ; mais il se présente souvent, pour les gens de cœur et d'intelligence, un cas difficile et angoisseux comme une tragédie...* (Baudelaire).

angon [ɑ̃gɔ̃] n. m. (bas lat. *angon,* transcription d'un mot francique ; XVe s.). **1.** Javelot muni de deux crocs, qu'utilisaient les Francs. || **2.** Crochet pour la pêche des crustacés.

angora [ɑ̃gɔra] adj. et n. (de *Angora,* ville de Turquie [auj. *Ankara*] ; 1761, Diderot [parfois *angola*]). Se dit de chats, de lapins, de chèvres à poils longs et soyeux : *Des chattes angoras.* || *Laine angora,* ou *angora* n. m., textile fabriqué avec les poils de ces animaux.

angrois [ɑ̃grwa] n. m. (forme dialectale de *engrais,* épaississement ; 1863, Littré). Petit coin de fer qui sert à affermir le manche d'un marteau ou de tel autre outil.

angström [ɑ̃gstrøm] n. m. (de *Angström,* n. d'un physicien suédois [1814 - 1874] ; usité v. 1920). Unité de longueur employée en microphysique et valant un dix-millième de micron (symb. : Å).

anguiforme [ɑ̃gifɔrm] adj. (du lat. *anguis,* serpent, et *forma,* forme ; 1863, Littré). Qui a la forme d'un serpent.

anguillade [ɑ̃gijad] n. f. (de *anguille ;* XVIe s., Rabelais). *Class.* Coups donnés avec un fouet de peau d'anguille, ou avec une serviette tortillée en forme d'anguille, ou avec un fouet quelconque : *Pendant qu'on donne au maître l'anguillade* (La Fontaine).

anguille [ɑ̃gij] n. f. (lat. *anguilla,* dimin. de *anguis,* serpent ; XIIe s., écrit *anguile ;* le *l* mouillé, apparu au XVIe s., n'a triomphé qu'au XVIIe s.). **1.** Poisson d'eau douce dont la reproduction a lieu en mer, recherché pour sa chair délicate, et que son corps allongé, ses nageoires réduites, sa peau glissante font ressembler à un serpent (famille des anguillidés, ordre des téléostéens) : *Remuant, glissant, vif, souple comme une anguille. Une matelote d'anguille.* || *Il y a anguille sous roche,* quelque chose se prépare, bien qu'on cherche à le cacher : *Il est hors de conteste, répondit M. de Norpois, que la déposition du colonel devenait nécessaire pour peu que le gouvernement pensât qu'il pouvait bien y avoir là anguille sous roche* (Proust). || Vx. *Écorcher l'anguille par la queue,* entreprendre une chose par le côté le plus difficile ; ou commencer par la fin, faire les choses à rebours. || **2.** *Par anal.* Nom de divers animaux ayant quelque ressemblance avec l'anguille : *Anguille de mer* (congre). *Anguille de sable* (équille).

anguillère [ɑ̃gijɛr] n. f. (de *anguille ;* XVIe s.). Vivier à anguilles : *Quand septembre rougit jusqu'aux roseaux des anguillères dans l'eau du marais vendéen* (Giraudoux).

anguillidés [ɑ̃gilide] n. m. pl. (de *anguille ;* fin du XIXe s.). Famille de poissons comprenant l'anguille, le congre.

anguillule [ɑ̃gilyl] n. f. (de *anguille ;* 1863, Littré). Ver microscopique, à corps cylindrique filiforme, dont quelques espèces vivent en parasites de certaines plantes (blé, betterave).

angulaire [ɑ̃gylɛr] adj. (lat. *angularis ;* fin du XIVe s.). **1.** Qui forme un angle : *Celles* [les tombes] *qui sont en coin ou sur un ordre angulaire sont les tombeaux des cavaliers* (Flaubert). || *Distance angulaire de deux points,* mesure de l'angle formé par les rayons visuels qui joignent l'œil de l'observateur aux deux points. || **2.** Qui se trouve placé à un angle. || *Dents angulaires,* les canines, placées à l'angle des lèvres. || *Artère, veine, nerf angulaires,* artère, veine, nerf qui passent à l'angle de l'œil. || *Pierre angulaire,*pierre fondamentale qui se trouve à l'angle d'une construction ; au *fig.,* dans l'Écriture, image appliquée à Jésus-Christ, qui a fondé l'Église et la soutient : *À qui se fier, sinon au pape ? et dès que cette pierre angulaire cédait, sur laquelle posait l'Église, rien ne méritait plus d'être vrai* (Gide) ; || *par extens.,* la chose ou la personne sur laquelle repose tout un ensemble : *Ce postulat est la pierre angulaire du système.*

anguleux, euse [ɑ̃gylø, -øz] adj. (lat. *angulosus,* de *angulus,* angle ; 1539, J. Canappe). **1.** Dont la surface est hérissée d'angles aigus, d'aspérités : *Ah ! pauvre enfant, pieds nus sur les rocs anguleux* (Hugo). || **2.** Dont le contour, le dessin présente des angles, des arêtes vives : *Je regardais, en marchant, sa face anguleuse, au nez droit* (Alain-Fournier). *Laurent reconnut tout de suite cette grande écriture anguleuse et raide qui dépeignait si mal, à ses yeux, le caractère paternel* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne difficile à vivre, d'humeur incommode : *Cet esprit rétif et anguleux* (Sartre).

● SYN. : **3** *acariâtre, revêche.* — CONTR. : **3** *affable, agréable, aimable, doux, facile, rond.*

angusticlave [ɑ̃gystiklav] n. m. (lat. *angusticlavus,* de *angustus,* étroit, et de *clavus,* bande ; XVIIe s.). **1.** Bande étroite de pourpre ornant la tunique des chevaliers romains. || **2.** *Par extens.* Cette tunique elle-même.

angustifolié, e [ɑ̃gystifɔlje] adj. (du lat. *angustus,* étroit, et *folium,* feuille ; 1863, Littré). Qui a des feuilles très étroites.

angusture [ɑ̃gystyr] n. f. (de *Angostura,* n. anc. de *Ciudad Bolívar,* ville du Venezuela ; début du XIXe s.). Écorce de certains arbres, utilisée comme amer, fébrifuge et tonique.

anhélant, e [anelɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *anhéler ;* 1866, Larousse). Qui respire péniblement (rare) : *Elle le déposait sur l'herbe, essoufflée, anhélante* (Goncourt). *Il met ensuite un temps très long à se remettre, secoué par la toux, anhélant, avec le regard angoissé de quelqu'un qui se noie* (Gide).

anhélation [anelasjɔ̃] n. f. (lat. *anhelatio ;* XVIe s.). Respiration oppressée, difficile (rare) : *Les lèvres se rétrécissent et vont rentrant dans la bouche, avec ce mouvement d'anhélation qui caractérise l'ambition d'un homme en proie à de grands projets, oppressé par de vastes pensées ou rassemblant sa respiration pour prendre son élan* (Baudelaire).

● SYN. : *dyspnée, halètement.*

anhéler [anele] v. intr. (lat. *anhelare ;* XVe s., O. de Saint-Gelays, au sens 1 ; au sens 2, v. 1530, Marot). [Conj. **5.**] **1.** Respirer d'une manière oppressée, avec effort (rare). || **2.** En verrerie, souffler pour entretenir le feu des fourneaux.

● SYN. : **1** *haleter.*

anhydre [anidr] adj. (de *an* priv. et du gr. *hudôr,* eau ; 1838, Balzac). Qui ne contient pas d'eau : *Sel anhydre.*

● CONTR. : *hydraté.*

anhydride [anidrid] n. m. (de *anhydre ;* 1866, Larousse). Corps qui peut donner naissance à un acide en se combinant avec l'eau : *Anhydride sulfureux.*

anhydrite [anidrit] n. f. (de *anhydre ;* milieu du XIXe s.). Sulfate naturel anhydre de calcium.

anicroche [anikrɔʃ] n. f. (peut-être de *croche,* dér. de *croc,* et de l'anc. franç. *ane,* canard : proprem. « recourbé en bec de cane » ; 1546, Rabelais, écrit *hanicroche* et désignant une arme ; sens actuel, 1584, Thevet). *Fam.* Petite difficulté qui arrête l'exécution de quelque chose : *L'opération s'est déroulée sans anicroche. Je traverse une période physique assez heureuse (sauf de menues anicroches)* [Romains].

● SYN. : *accroc* (fam.), *ennui, histoire, incident, obstacle, pépin* (pop.).

ânier, ère [ɑnje, -ɛr] n. (lat. *asinarius ;* XIIe s.). Personne qui conduit des ânes : *Au fond il estimait qu'un âne | Pour Dieu qui nous voit tous est α qu'un ânier* (Musset).

aniline [anilin] n. f. (du portug. *anil,* n. de la plante qui produit l'indigo, issu de l'ar. *an-nīl,* lui-même venu du persan *nil,* indigo ; milieu du XIXe s.). Substance chimique découverte dans la distillation de l'indigo, extraite aujourd'hui de la houille et qui est la base de nombreux colorants :

Bleu d'aniline. De quelle aniline éclatante enduire mes vêtements pour atteindre ce cerveau ? (Giraudoux).

animadversion [animadvɛrsjɔ̃] n. f. (lat. *animadversio,* observation, de *animadvertere,* tourner son esprit vers ; XIIe s., au sens de « attention » ; rare av. le XVIe s. ; a signifié « remarque » aux XVIe et XVIIe s. et « censure judiciaire » au XVIe s. ; au sens 2, depuis le XVIIIe s.). **1.** *Class.* Blâme (terme de Palais) : *Ce procureur a fait une friponnerie qui mérite animadversion* (Acad., 1694). || **2.** *Littér.* Antipathie violente : *Mon grand-père ne perdait pas surtout cette occasion de faire partager aux paysans son animadversion contre son cousin Hubert de Mauprat* (Sand). *Le Vieux, je te l'ai dit souvent, déteste les politiques et ne se prive pas de répandre en paroles son dédain et son animadversion* (Duhamel).

● SYN. : **2** *aversion, hostilité.* — CONTR. : **2** *goût, inclination, prédilection, sympathie.*

1. animal [animal] n. m. (lat. *animal,* être vivant ; fin du XIIe s., Godefroy, rare av. le XVIe s. ; comme terme d'injure, XVIIe s.). **1.** Par opposition à *végétal,* tout être organisé doué de mouvement et de sensibilité, y compris l'homme : *Dans ma verte jeunesse, je croyais que l'animal humain était surtout enclin à la conjonction des sexes* (France). *L'homme est un animal courageux* (Alain). || **2.** Par opposition à *homme,* être animé privé de raison : *Les animaux sauvages, domestiques. Pour l'animal, pas un acte inutile* (Valéry). || **3.** *Péjor.* Personne grossière, stupide ou brutale : *Quel animal !* || *Fam.* S'emploie comme injure, parfois amicale : *Cet animal-là a failli me faire rater mon train.*

● SYN. : **2** *bête ;* **3** *abruti, ballot* (pop.).

2. animal, e, aux [animal, -o] adj. (lat. *animalis,* vital, vivant, de *anima,* souffle vital ; 1265, Br. Latini). **1.** Qui appartient aux êtres vivants dits animaux, par opposition aux végétaux et aux minéraux : *De plus, nous ne pouvons étudier les choses de la vie animale que par les mêmes méthodes, les mêmes moyens physiques ou intellectuels que ceux qui nous servent à comprendre ou inventer des machines* (Valéry). *Le règne animal. La chaleur animale.* || **2.** Qui appartient à l'animal, par opposition à l'homme : *Les grandes vertus humaines, celles qui s'opposent aux vertus animales et grégaires* (Duhamel). || **3.** Qui relève de la partie animale des êtres humains, du corps, par opposition à l'esprit : *L'instinct maternel est divinement animal. La mère n'est plus femme, elle est femelle* (Hugo). *Un tintement* [...] *atteignit au profond de son engourdissement Marguerite, qui, poussant un gémissement animal, se tourna du côté du mur* (Gide). || **4.** Qui procède d'un pur instinct : *Cette confiance animale que l'enfant avait en lui* (Malraux).

● SYN. : **3** *bestial, charnel, instinctif, physique ;* **4** *inné, instinctif, spontané.* — CONTR. : **3** *humain, intellectuel, spirituel, volontaire ;* **4** *conscient, réfléchi.*

animalcule [animalkyl] n. m. (dimin. de *animal,* sur le modèle de *corpuscule ;* 1564, Marcouville). Très petit animal : *Les dames s'inquiétaient des différentielles naissantes, des animalcules presque essentiels à l'amour qui frétillent sous l'œil dans le microscope* (Valéry).

animalement [animalmɑ̃] adv. (de *animal,* adj. ; milieu du XIXe s.). De manière animale : *L'enfance n'apparaissait à son esprit que les mains barbouillées de confitures (ce qui salit la toile et le papier), ou battant le tambour (ce qui trouble la méditation), ou incendiaire et animalement dangereuse comme le singe* (Baudelaire). *Ces beaux yeux noirs, perdus en des contemplations infinies, ne roulaient pas une pensée dans leurs ondes de velours. Ils brillaient animalement du calme de la digestion, d'un heureux reflet du jour, rien de plus* (Daudet). *En langage simple, l'homme n'est pas reconnu et ne se reconnaît pas comme homme tant qu'il se borne à subsister animalement* (Camus).

animalerie [animalri] n. f. (de *animal ;* milieu du XXe s.). Lieu où se trouvent, dans un laboratoire, les animaux destinés aux expériences.

animalier [animalje] adj. et n. m. (de *animal,* n. m. ; XVIIIe s., J.-J. Rousseau). Qui s'attache à reproduire l'image des animaux, dans les arts plastiques : *Frémiet fut un de nos meilleurs sculpteus animaliers.*

animalisation [animalizasjɔ̃] n. f. (de *animaliser ;* milieu du XVIIIe s.). Action d'animaliser, ou le fait de s'animaliser : *Il appartenait à cette catégorie de matérialistes abjects qui, à force de nier l'âme et Dieu, en sont arrivés à l'animalisation complète* (L. Daudet).

animaliser [animalize] v. tr. (de *animal,* n. m. ; 1742, Barbier). Rabaisser à l'état d'animal : *Le vice animalise l'homme* (Acad.). *Toutes les pauvretés de l'esprit, tous les ridicules, toutes les manies de l'intelligence, tous les vices du cœur se lisent et se font voir clairement sur ces visages animalisés* (Baudelaire).

● SYN. : *abêtir, abrutir.* — CONTR. : *civiliser, élever, relever.*

animalité [animalite] n. f. (bas lat. *animalitas ;* fin du XIIe s., Godefroy ; reformé, par dérivation de *animal,* en 1755, par J.-J. Rousseau). **1.** Ensemble des caractères, des instincts propres à l'animal, par opposition aux facultés humaines : *L'amour physique et naturel convient à toutes les créatures de Dieu* [...] ; *il entretient cette simplicité divine, cette sainte animalité sans laquelle il n'est point de salut* (France). || **2.** *Péjor.* Le côté animal de l'homme, par opposition au côté spirituel : *Sa mort survint, presque inaperçue des matelots ses frères, qui, en ces excès de fatigue et de danger, en étaient momentanément tombés à une sorte d'animalité farouche* (Loti).

● SYN. : **2** *bestialité.*

animateur, trice [animatœr, -tris] n. (de *animer ;* 1801, Mercier). **1.** *Littér.* Être qui donne la vie, anime : *Dans son délire, l'animateur des rochers* [Orphée] *rassemblait en grande hâte des strophes...* (Supervielle). || **2.** Personne qui met de l'entrain dans une réunion, ou qui est l'élément dynamique d'une entreprise collective : *Il a été l'animateur du congrès. Être l'animateur d'une réforme.* || **3.** *Spécialem.* Artiste qui présente un spectacle de music-hall, de radio, de télévision, etc., et lui imprime son rythme : *L'animateur des jeux télévisés.*

animation [animasjɔ̃] n. f. (lat. *animatio,* de *anima,* souffle vital ; 1375, R. de Presles). **1.** *Class.* État de ce qui est animé, vivant : *Dieu de son souffle puissant a donné l'animation à la matière* (Fénelon). || **2.** Apparition de la vie chez l'animal : *L'animation du fœtus ne se produit qu'après quarante jours.* || **3.** Manifestation d'une vie active, entrain : *Pour la gaieté, la vie, l'animation, le train des fêtes, jamais une ville pareille* (Daudet). *Enfin, Tarrou paraissait avoir été définitivement séduit par le caractère commercial de la ville, dont l'apparence, l'animation et même les plaisirs semblaient commandés par les nécessités du négoce* (Camus). *Le marché manquait d'animation, vu le marasme du bâtiment* (Romains). || **4.** Vivacité, ardeur, se traduisant par des manifestations extérieures : *Deux hommes qui sont restés* [...] *à regarder partir la voiture se concertent maintenant avec une animation croissante* (Alain-Fournier). || **5.** Technique consistant à donner l'impression du mouvement par une succession de dessins ou de photographies.

● SYN. : **3** *activité, mouvement, vie ;* **4** *chaleur, entrain, exaltation, fougue.* — CONTR. : **3** *calme, engourdissement, marasme, torpeur ;* **4** *flegme, froideur, impassibilité, langueur.*

animé, e [anime] adj. (part. passé de *animer*). **1.** Doué de vie et de mouvement : *Les êtres animés. Nous ne sommes pas autre chose, mon fils, qu'une poterie animée* (France). || **2.** Se dit d'un lieu où règne l'activité, le mouvement : *Cette ville jaune et grise, modérément animée à cette heure* (Camus). || **3.** Se dit de ce qui est plein d'ardeur, de vivacité : *Un entretien animé.* || **4.** *Dessin animé,* procédé cinématographique qui, par la succession rapide de dessins projetés sur un écran, donne l'impression du mouvement.

animelles [animɛl] n. f. pl. (ital. *animella ;* milieu du XVIe s., Godefroy). **1.** Glandes salivaires situées au-dessous de l'oreille, le

long de la mâchoire inférieure. || **2.** Mets composé avec des testicules d'animal, spécialement de bélier.

animer [anime] v. tr. (lat. *animare,* de *anima,* souffle vital ; 1361, Oresme). **1.** Donner la vie à : *Aphrodite anima la statue de Galatée.* [Dieu] *commande au soleil d'animer la nature* (Racine). || **2.** *Fig.* Douer des apparences de la vie : *Cette vie des nuages animait l'obscurité* (Malraux). || **3.** Douer de mouvement : *Pan* [...] | *Rit de voir son haleine animer les roseaux* (Heredia). || **4.** *Littér.* Rendre sonore : *Et que mon souffle anime une flûte gracile | Dont le joueur léger me serait indulgent* (Valéry). || **5.** Pousser quelqu'un à agir, lui donner de l'ardeur, du courage : *Cette vertu tranquille qui animait les formations sanitaires* (Camus). || Class. *Animer à,* pousser, encourager, exciter à : *Elle anime les autres à travailler* (Fénelon). || **6.** *Animer un récit,* etc., lui conférer de la vie, de la chaleur, de la vivacité : *Des souvenirs presque personnels animaient les plates descriptions de l'auteur* (Flaubert).

• SYN. : **5** *aiguillonner, encourager, enflammer, éveiller, exciter, guider, inspirer, stimuler, vivifier.* — CONTR. : **5** *abattre, accabler, décourager, déprimer, engourdir, paralyser, retenir.*

◆ **s'animer** v. pr. **1.** Prendre vie : *La statue de la déesse lui parut s'animer et se mouvoir* (Acad.). || **2.** *Fig.* Prendre l'apparence de la vie : [Chez Bossuet] *Tout s'anime, tout s'enflamme. Les idées deviennent des êtres vivants...* (Faguet). || **3.** S'ébranler, se mettre en mouvement : *Et d'abord on ne voyait que leur miroir infini* [des eaux], *mais soudain, sous la propagation de l'immense sillage | Elles s'animent...* (Claudel). || **4.** *Class.* S'exciter, devenir ardent : *L'opiniâtreté du général s'anime par la difficulté de l'entreprise* (La Bruyère). || **5.** Prendre de l'éclat, de la vivacité : *Tout à coup ses traits s'animèrent ; ce fut un éclairement subit* (Gide).

• SYN. : **3** *s'agiter ;* **5** *s'allumer, s'aviver, briller, s'illuminer.* — CONTR. : **4** *s'éteindre, se figer.*

animique [animik] adj. (du lat. *anima,* âme ; 1833, Balzac). Relatif à l'âme : *Vous pour qui la nature est cruelle et le temps précieux, que l'amour vous soit un cordial animique et brûlant* (Baudelaire).

animisme [animism] n. m. (dér. savant du lat. *anima,* âme ; 1781, Thouvenel). **1.** Doctrine philosophique qui voit dans l'âme le principe des phénomènes physiologiques et psychologiques à la fois. || **2.** Doctrine d'après laquelle tout objet de la nature recèle un esprit invisible qui le gouverne.

animiste [animist] adj. (de *animisme ;* 1820, Laveaux). Qui a rapport à l'animisme : *Les croyances animistes des uns, les préceptes bouddhistes des autres* (Dorgelès).

◆ adj. et n. Qui est adepte de l'animisme.

animosité [animozite] n. f. (lat. *animositas,* courage, puis violence, de *animosus,* hardi, courageux, dér. de *animus,* courage ; 1361, Oresme ; sens moderne à partir du XVIe s.). **1.** Malveillance, désir persistant de faire du mal à quelqu'un : *Cette sorte de bizarre animosité passionnée que devient l'amour quand la jalousie le fouette* (Maupassant). *Il avait de l'affection pour son fils aîné ; il en était fier ; et il l'aimait particulièrement ce soir, parce que son animosité paternelle vis-à-vis du cadet s'était accrue* (Martin du Gard). || **2.** Violence marquée de haine sournoise, dans les actes, dans les propos : *L'animosité de ses adversaires et la rancune des partis qu'il croyait avoir désarmés l'attristaient dans son âme* (France).

• SYN. : **1** *antipathie, haine, hostilité, ressentiment ;* **2** *acharnement, âpreté, véhémence, virulence.* — CONTR. : **1** *amitié, amour, inclination, sympathie ;* **2** *bienveillance, cordialité.*

anion [anjɔ̃] n. m. (du gr. *ana,* en haut, et *ion ;* milieu du XIXe s.). Ion chargé négativement.

• CONTR. : *cation.*

anis [ani *ou* anis] n. m. (lat. *anisum,* du gr. *anison ;* v. 1240, G. de Lorris). **1.** Nom commun à plusieurs plantes aromatiques ou médicinales. || *Anis étoilé,* fruit de la badiane. || **2.** Dragée, poudre qu'on fabrique avec des graines d'anis : *Les pains saupoudrés d'anis alternaient avec les gros fromages* (Flaubert).

aniser [anize] v. tr. (de *anis ;* 1611, Cotgrave). Aromatiser avec de l'anis (s'emploie surtout au part. passé) : *La liqueur anisée et laiteuse qu'Alice était en train de verser* (Daudet).

anisette [anizɛt] n. f. (de *anis ;* 1771, Trévoux). Liqueur composée avec des graines d'anis : *Cette rue d'Alger, vers midi, s'emplissait d'une odeur d'anisette et d'absinthe* (Gide).

ankylose [ɑ̃kiloz] n. f. (gr. médic. *agkulôsis,* courbure, de *agkulos,* courbe ; v. 1576, Paré, écrit *ancyle* ou *ancylosis ;* forme moderne, début du XVIIIe s.). **1.** Abolition complète ou partielle des mouvements d'une articulation : *Mademoiselle Deniseau avait indiqué au cantonnier Jobelin une pommade qui l'avait soulagé d'une ankylose du genou* (France). || **2.** *Fig.* Ralentissement ou arrêt de l'activité : *Souffrir d'une véritable ankylose cérébrale. Une certaine ankylose gagne le marché boursier.*

• SYN. : **2** *inactivité, marasme, paralysie, stagnation.* — CONTR. : **1** *souplesse ;* **2** *activité, prospérité.*

ankyloser [ɑ̃kiloze] v. tr. (de *ankylose ;* 1749, abbé Nollet, sous la forme *ankylosé ; s'ankyloser,* 1835, Raymond). **1.** Paralyser une articulation : *Une inflammation peut ankyloser le genou* (Littré). *Meynestrel, les mains au dos, la mine soucieuse, allait et venait à travers l'étroite pièce, afin de rétablir la circulation dans sa jambe ankylosée* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Réduire, paralyser progressivement l'activité de : *Le désœuvrement, la paresse ankylosent l'esprit.*

• SYN. : **2** *rouiller* (fam.). — CONTR. : **2** *dérouiller* (fam.), *éveiller, réveiller, stimuler.*

◆ **s'ankyloser** v. pr. **1.** Devenir progressivement paralysé : *Le pied s'ankylose à maintenir la même pesée sur l'accélérateur* (Romains). || **2.** *Fig.* S'engourdir dans l'inaction, perdre son dynamisme : *Marins mal recrutés qui, depuis des années, s'étaient ankylosés dans le trantran des ports* (Madelin).

ankylostome [ɑ̃kilɔstom] n. m. (du gr. *agkulos,* courbé, et *stoma,* bouche ; 1888, Larousse). Ver parasite qui vit dans l'intestin grêle de l'homme : *Que si vous avalez un simple ankylostome | Vous pouvez devenir une ombre de fantôme* (Ponchon).

ankylostomiase [ɑ̃kilɔstomjaz] n. f. (de *ankylostome ;* 1888, Larousse). Sorte d'anémie produite par l'ankylostome.

annal, e [anal] adj. (lat. *annalis,* annuel, de *annus,* an ; XVe s., *Dict. général*). En droit, se dit de ce qui dure un an : *Une location annale.*

• REM. Le pluriel masculin est inusité.

annales [anal] n. f. pl. (pl. lat. *annales,* chroniques par année ; milieu du XVe s., Delboulle). **1.** Recueil de faits rapportés selon le seul ordre chronologique : *Les « Annales » de Tacite.* || *Les Grandes Annales,* les annales des pontifes romains. || **2.** *Par anal.* Recueil périodique de faits concernant une science, une activité : *Annales philosophiques, politiques, littéraires.* || **3.** Histoire en général : *On ne peut tirer des annales d'un peuple aucun pronostic pour son avenir* (France).

• SYN. : **1** *chroniques.*

annaliste [analist] n. m. (de *annales ;* 1560, Pasquier). Auteur d'annales, historien : *Un écrivain touche à bien des plaies en se faisant l'annaliste de son temps !* (Balzac).

• SYN. : *chroniqueur, mémorialiste.*

annalité [analite] n. f. (de *annal ;* 1866, Larousse). Caractère de ce qui dure un an (langue juridique) : *L'annalité de certains droits.*

annamite [anamit] adj. et n. (de *Annam ;* 1866, Larousse). Relatif à l'Annam ou à ses habitants ; habitant ou originaire de l'Annam : *Une rizière annamite. La population annamite. Un, une Annamite.*

◆ n. m. Langue parlée en Annam.

annamitique [anamitik] adj. (de *Annam ;* 1866, Larousse). Qui se trouve géographi-

quement en Annam : *Ces hauts plateaux qui prolongent la Chaîne annamitique* (Dorgelès).

annate [anat] n. f. (bas lat. *annata,* redevance d'une année ; milieu du XVe s.). Redevance que payaient au Saint-Siège ceux qui étaient pourvus d'un bénéfice ecclésiastique.

anneau [ano] n. m. (bas lat. *an[n]ellus,* lat. class. *anulus ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit anel). **1.** Cercle de métal ou de toute autre matière résistante, qui sert à attacher, à retenir, à suspendre quelque chose : *On voyait une barque de pêcheur attachée aux anneaux d'un môle en ruine* (Chateaubriand). *Des anneaux de rideaux.* || **2.** *Spécialem.* Petit cercle de métal précieux, servant d'ornement, de bijou, que l'on porte au doigt : *Elle demandait à présent une bague, un véritable anneau de mariage* (Flaubert). || *Anneau nuptial,* alliance. || *Anneau pastoral* ou *épiscopal,* anneau porté au doigt par l'évêque, et qui symbolise son union avec l'Église. || **3.** *Par anal.* Ce qui a une forme plus ou moins circulaire : *Les longs anneaux roulés de ses cheveux d'or effleuraient mes joues* (Nerval). *Le corps mystérieux du monstre, dont la queue | De dragon vil pareille à la mer verte et bleue | Déroulait ses anneaux* (Banville). || *Anneau de Saturne,* cercle lumineux entourant cette planète. || **4.** En géométrie, surface comprise entre deux cercles concentriques. || *Anneau sphérique,* volume engendré par la rotation d'un segment de cercle autour d'un diamètre de ce cercle, ce diamètre ne traversant pas le segment.

◆ **anneaux** n. m. pl. Appareil de gymnastique composé de deux anneaux suspendus chacun à une corde et permettant un certain nombre d'exercices : *S'exercer, être très fort aux anneaux.*

année [ane] n. f. (peut-être du lat. pop. **annata,* de *annus,* an ; fin du XIIe s., écrit *anée*). **1.** Période correspondant au temps que met la Terre à faire sa révolution autour du Soleil, et, dans l'usage courant, période de douze mois commençant le 1er janvier et finissant le 31 décembre : *Est-ce parce que les astrologues ont fixé au 1er janvier le commencement de l'année que vous vous croyez obligé de faire des présents ce jour-là ?* (France). *L'année se compose de 365 jours un quart.* || *Bonne année,* formule de souhaits par laquelle on s'aborde les premiers jours de l'année. || *Année bissextile,* année de 366 jours, qui revient tous les quatre ans. || *Année civile* ou *commune,* année dont la durée est fixée à 365 jours, indépendamment des fractions astronomiques. || *Année lunaire,* année composée tantôt de douze, tantôt de treize révolutions de la Lune autour de la Terre. || *Année sidérale,* intervalle de temps séparant deux passages successifs du Soleil au même point de la sphère céleste. || *Année tropique* ou *solaire,* intervalle séparant deux équinoxes de printemps consécutifs. || *Année de lumière,* unité de longueur correspondant à la distance parcourue en un an par la lumière dans le vide. || **2.** Période de douze mois considérée sous le rapport des événements qui s'y déroulent, sans pour cela commencer nécessairement au 1er janvier : *Mon père aurait voulu que je fusse pensionnaire toute l'année* (Mauriac). || *D'année en année,* progressivement et sans interruption. || **3.** Période dont la longueur peut être inférieure aux douze mois de l'année et que l'on considère par rapport à certaines activités qui la remplissent. || *Année scolaire, universitaire,* période qui s'étend depuis la rentrée des classes ou des facultés jusqu'aux vacances d'été : *Mon père* [...] *avait décidé de me laisser finir mon année scolaire et de me reprendre* (Radiguet). || *Année théâtrale,* période qui s'étend depuis la réouverture des théâtres jusqu'à la clôture annuelle. || *Année scientifique, littéraire,* etc., activité qui s'est manifestée durant l'année, dans ces domaines, et, *par extens.,* revue qui rend compte de cette activité. || **4.** Chacune des périodes de douze mois écoulées depuis la naissance de quelqu'un ou la création de quelque chose : *Entrer dans sa dixième année. Peux-tu, dès tes jeunes années | Sans briser d'autres destinées | Rompre la chaîne de tes jours* (Hugo).

● REM. V. AN.

annelé, e [anle] adj. (part. passé de *anneler ;* XVIe s.). Se dit de ce qui présente une succession d'anneaux ou de boucles : *Une colonne annelée. Michelle, en peignoir blanc sur lequel retombe, annelée, la foisonnante toison noire* (Margueritte).

◆ **annelés** n. m. pl. Ancien nom de l'embranchement des ANNÉLIDES.

anneler [anle] v. tr. (de *anneau ;* 1584, Guevarre). [Conj. **3 a.**] **1.** Disposer en anneaux, en boucles (rare) : *Les Sémites assyriens annelaient leur barbe.* || **2.** *Anneler un porc,* lui passer un anneau dans le groin pour l'empêcher de fouir le sol.

annelet [anlɛ] n. m. (dimin. de *anneau ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Petit anneau. || **2.** *Spécialem.* Petit filet circulaire ornant un chapiteau.

annélides [anelid] n. f. pl. (dér. savant de *anneau ;* 1816, mot créé par Lamarck). Embranchement d'animaux comprenant des vers formés d'une suite de segments, appelés aussi *vers annelés,* ou *annelés* n. m. pl.

annelure [anlyr] n. f. (de *anneler ;* 1674, La Fontaine). *Class.* Disposition de la chevelure en anneaux, en boucles : *Plus Satan y touchait, | Moins l'annelure se lâchait* (La Fontaine).

annexe [anɛks] adj. et n. f. (lat. *annexus,* part. passé de *annectere,* joindre ; 1265, J. de Meung ; depuis le XVIe s., spécialisé dans des emplois techn.). Se dit de ce qui est relié, de ce qui se rattache à une chose principale en tant qu'élément accessoire : *Un document, un article annexe. L'Asie Mineure, délivrée des satrapes persans, devint une annexe de la Grèce* (Renan).

● CONTR. : *principal.*

◆ n. f. (fin du XVe s.). **1.** Bâtiment secondaire dépendant d'un bâtiment principal : *Il paraissait ne faire aucune différence entre ma maison et une écurie qui eût été l'annexe d'un restaurant* (Bloy). || **2.** Dans le domaine administratif, commercial, etc., établissement dépendant d'un établissement proche ou lointain : *Son affaire se développe : il a créé des annexes en province.*

● SYN. : **1** *dépendance ;* **2** *succursale.*

◆ **annexes** n. f. pl. **1.** Pièces jointes à l'appui d'un rapport, d'un ouvrage, etc. || **2.** *Annexes de l'utérus,* les ovaires et les trompes.

annexer [anɛkse] v. tr. (de *annexe ;* fin du XIIIe s. ; depuis le XVIe s., spécialisé dans des emplois techn.). **1.** Joindre, attacher à une chose principale, à un groupe, une autre chose, un autre élément : *Annexer une pièce à un dossier.* || *Ci-annexé,* v. CI-. || **2.** Spécialem. *Annexer un territoire,* l'ajouter à ses possessions : *Hitler avait annexé l'Autriche en 1938.* || **3.** Fam. *Annexer quelqu'un,* l'accaparer, le circonvenir : *Elle savait mon père et ma mère hostiles à son salon et n'était pas mécontente de triompher d'eux en m'annexant* (Maurois).

● SYN. : **1** *rattacher, réunir ;* **2** *incorporer, rattacher.* — CONTR. : **2** *céder, détacher, séparer.*

annexion [anɛksjɔ̃] n. f. (de *annexer ;* av. 1723, Vereroni, *Dict. ital.-franç.*). Action d'annexer des terres, une province, un pays ; ce qui est annexé : *L'annexion de l'Ukraine comme province de l'empire* [russe] (Mérimée).

● SYN. : *incorporation, rattachement, réunion.* — CONTR. : *cession, sécession, séparation.*

annexionnisme [anɛksjɔnism] n. m. (de *annexion ;* 1866, Larousse). Politique visant à l'annexion d'un ou de plusieurs pays à un autre.

annexionniste [anɛksjɔnist] adj. et n. (de *annexion ;* 1771, Trévoux). Qui a pour but l'annexion d'un pays à un autre : *Politique annexionniste.*

annihilateur, trice [aniilatœr, -tris] adj. (de *annihiler ;* milieu du XIXe s.). Qui a pour effet d'annihiler : *Jusqu'ici je l'avais considérée* [l'habitude] *surtout comme un pouvoir annihilateur qui supprime l'originalité et jusqu'à la conscience des perceptions...* (Proust).

annihilation [aniilasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *annichilatio,* de *nichil,* transcription médiév. du lat. class. *nihil,* rien, orthographié et prononcé ensuite d'après la forme anc. *nihil ;* 1361, Oresme). Action d'annihiler ; résultat de cette action : *Quand on est en province et qu'on y voit l'annihilation des esprits...* (Sand).

• SYN. : *anéantissement, extinction, ruine.*

annihiler [aniile] v. tr. (lat. médiév. *annichilare* [v. l'art. précéd.] ; début du XIVe s., écrit *anichiler ;* forme moderne, XVe s., Tardif). **1.** En droit, réduire à rien l'effet d'une chose : *Annihiler une donation.* || **2.** *Par extens.* Anéantir, détruire complètement : *Annihiler des espérances, des résultats.* || **3.** *Annihiler quelqu'un,* détruire sa volonté, sa personnalité : *L'émotion l'annihile* (Montherlant).

• SYN. : **2** *abolir, briser, ruiner ;* **3** *accabler, anéantir, paralyser.*

◆ **s'annihiler** v. pr. Se réduire à néant, s'abolir : *Cette petite pièce où rien ne m'appartient et où j'habite d'autant mieux que mon passé plus complètement s'annihile* (Gide).

anniversaire [aniversɛr] adj. (lat. *anniversarius,* annuel, de *annus,* année, et de *versus,* part. passé de *vertere,* tourner ; 1160, Benoît de Sainte-Maure). Qui rappelle le souvenir d'un événement arrivé le même jour une ou plusieurs années auparavant : *Zelten remettait toujours les grandes entreprises au 2 juin, jour anniversaire de sa naissance* (Giraudoux).

◆ n. m. **1.** Commémoration d'un événement, ordinairement célébrée au jour anniversaire de la date où il a eu lieu, et, *par extens.,* cérémonie qui l'accompagne : *L'anniversaire de la prise de la Bastille. Les enfants tiennent aux galas des anniversaires* (Balzac). *Tous les peuples ont fixé des anniversaires à la célébration de leurs triomphes, de leurs désordres ou de leurs malheurs, car tous ont également voulu garder la mémoire des uns et des autres...* (Chateaubriand). || **2.** *Spécialem.* Service religieux que l'on célèbre chaque année pour une personne décédée.

annonaire [anɔnɛr] adj. (de *annone ;* 1752, Trévoux). *Provinces annonaires,* provinces (Afrique, Égypte) qui, dans l'Antiquité, étaient tenues de fournir à Rome une certaine quantité de blé (*annone*).

annonce [anɔ̃s] n. f. (déverbal de *annoncer ;* XVIe s.). **1.** Action d'annoncer quelque chose : *Et il la congédiait avec la perpétuelle annonce qu'il se ferait sauter le caisson* (France). *L'annonce de la mort n'a rien d'effrayant pour eux* (Mérimée). || **2.** Action d'annoncer l'arrivée, la présence d'une personne : *L'annonce, précédée d'un coup de hallebarde, des princes et des princesses de Trébigne, de Sorie* (Daudet). || **3.** Avis, information qu'on donne au public, par voie orale ou écrite, et en particulier dans la presse : *Comme il ne fit pas d'annonce, tout le monde crut que c'était du Debussy* (Proust). *Faire insérer une annonce dans un journal. Les petites annonces.* || *Annonces judiciaires,* celles dont la loi exige l'insertion dans certains journaux. || **4.** Chose qui en fait prévoir une autre : *Le retour des hirondelles est l'annonce du printemps. Il était retenu davantage au foyer par les annonces de la maladie qui devait l'emporter* (Rolland).

• SYN. : **1** *affirmation, déclaration, proclamation ;* **3** *communication, communiqué, déclaration, notification, proclamation ;* **4** *indice, prélude, présage, promesse, signe précurseur.*

annoncer [anɔ̃se] v. tr. (lat. *annuntiare,* de *nuntius,* message et messager ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Porter à la connaissance de quelqu'un une chose qu'il est censé ignorer : *J'acceptai un débat qui allait me permettre de voir où en était Kleist avec l'Allemagne ou si je devais me résoudre à lui annoncer, un beau jour, la vérité* (Giraudoux). *Il se mit au lit en annonçant que le village n'aurait point de pain le lendemain* (Duhamel). || **2.** *Spécialem.* Faire connaître dans une intention de prosélytisme, proclamer : *Annoncer l'Évangile. Ainsi, sur les malheurs de la France éplorée | Gémissait la Muse sacrée* [...] *| Sublime, elle annonçait les douleurs du martyre | Et l'humble bonheur du désert* (Hugo). || **3.** Donner publiquement avis de quelque chose, oralement ou par écrit : *Les crieurs des journaux du soir annonçaient que l'invasion des rats était stoppée* (Camus). || **4.** Faire connaître l'arrivée de quelqu'un : *Les domestiques annonçaient bien haut : « Monsieur le Comte » celui qu'entre eux ils appelaient plus familièrement « son vieux »* (Daudet). || *Se faire annoncer,* faire dire son nom par un domestique, un employé, avant d'être introduit auprès de quelqu'un. || **5.** (avec un sujet désignant une chose) Être le signe de l'arrivée ou de la présence de quelqu'un, de quelque chose : *Ce fut la carriole qui se montra, annoncée par son bruit sur le gravier* (Romains). || Être un signe précurseur de ; laisser prévoir que quelque chose va avoir lieu : *J'entends le second coup de cloche qui m'annonce un de ces plantureux déjeuners* (Balzac). || **6.** Être un indice de, laisser espérer : *Une physionomie qui annonce la bonté. Ma cousine avait une fille, Adèle, qui annonçait beaucoup d'esprit ; il me semble qu'elle n'a pas tenu parole* (Stendhal).

• SYN. : **1** *apprendre, avertir de, aviser de, communiquer, révéler ;* **2** *prêcher ;* **3** *publier, signaler ;* **5** *indiquer, marquer, précéder, signaler ;* **6** *dénoter, laisser deviner, présager, promettre.* — CONTR. : **1** et **3** *cacher, dissimuler, taire.*

◆ **s'annoncer** v. pr. (avec un sujet désignant une chose). Apparaître, se présenter d'une façon agréable ou désagréable : *La saison s'annonce bien.*

annonceur [anɔ̃sœr] n. m. (de *annoncer ;* XIIe s. ; repris dans la langue commerciale au XXe s.). **1.** *Vx.* Acteur qui, autrefois, à la fin de la représentation, annonçait le prochain spectacle. || **2.** Personne qui annonce quelque chose : *Il s'exprime bien, le Marseillais. Il devrait s'établir « annonceur de morts et accidents graves »* (Colette). || **3.** Personne ou firme qui fait paraître une annonce dans un journal, ou qui fait annoncer un produit sous une forme publicitaire et, souvent, assume les frais d'un programme de radio ou de télévision.

• SYN. : **2** *messager.*

annonciade [anɔ̃sjad] n. f. (ital. *annunziata ;* XVIe s.). Nom de plusieurs ordres religieux et d'un ordre de chevalerie créés en l'honneur de l'Annonciation.

annonciateur, trice [anɔ̃sjatœr, -tris] adj. et n. (lat. *annuntiator ;* XVIe s. ; refait au XIXe s. d'après *annoncer,* avec sens techn.). **1.** Qui annonce, qui est un présage de (au pr. et au fig.) : *Les signes annonciateurs de la tempête. Ce n'était pas l'annonciateur de la victoire* (Benoit). *J'en éprouvai un profond soulagement, annonciateur de la paix prochaine* (Duhamel). || **2.** *Tableau annonciateur,* ou *annonciateur* n. m., tableau indiquant par un voyant, sur un circuit de téléphone ou de sonneries, d'où vient l'appel.

• SYN. : **1** *avant-coureur, précurseur.*

annonciation [anɔ̃sjasjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *annuntiatio,* de *annuntiare ;* XIIe s., *Psautier de Cambridge*). **1.** *Class.* Action d'annoncer : *Dans l'annonciation que Charles* [le Chauve] *fit au peuple de la partie de ce traité qui le concernait* (Montesquieu). || **2.** *Spécialem.* Venue de l'ange Gabriel auprès de la Vierge Marie pour lui annoncer qu'elle serait mère de JésusChrist ; représentation de cette scène (en ces deux sens, s'écrit avec une majuscule) : *Des Annonciations du quinzième siècle sur fond d'or* (Hugo). || **3.** Jour où l'Église célèbre le mystère de l'Incarnation (25 mars).

annoncier, ère [anɔ̃sje, -ɛr] n. (de *annoncer ;* 1866, Larousse). **1.** Personne qui est chargée des annonces dans un journal. || **2.** Ouvrier compositeur qui les prépare. || **3.** *Spécialem.* Dans le théâtre moderne, personnage qui présente une pièce : *L'annoncier du « Soulier de satin » de P. Claudel.*

annone [anɔn] n. f. (lat. *annona,* de *annus,* année ; XIIe s.). **1.** Dans la Rome antique, approvisionnement en blé dans les greniers publics. || **2.** Impôt direct en nature perçu dans les provinces. || **3.** Administration des greniers publics et des distributions gratuites ou à bas prix.

annotateur, trice [anɔtatœr, -tris] n. (de *annoter ;* 1552, Ch. Estienne, alors rare ; refait à la fin du XVIIIe s.). Personne qui fait des annotations.

• Syn. : *scoliaste.*

annotation [anɔtasjɔ̃] n. f. (lat. *annotatio ;* 1375, R. de Presles ; au XVIe s., signif. surtout « remarque » ou, au sens jurid., « inventaire de biens saisis »). **1.** Action d'annoter : *Se consacrer à l'annotation d'un texte.* || **2.** *Par extens.* La note elle-même : *Il vit que les marges étaient couvertes d'annotations* (France).

• Syn. : **2** *apostille, glose, note, scolie.*

annoter [anɔte] v. tr. (lat. *annotare,* noter ; début du XVe s., au sens de « inventorier » ; au XVIe s., signif. surtout « remarquer » ; sens moderne, fin du XVIIIe s.). Ajouter à un texte des remarques écrites : *A cette place même où, plume en main, j'annotais mes livres de classe* (Duhamel). *Un Sophocle annoté de la main de Racine.*

• Syn. : *apostiller, marginer.*

annuaire [anɥɛr] n. m. (dér. savant du lat. *annuus,* annuel ; fin du XVIIIe s.). Ouvrage publié une fois par an, contenant le résumé des faits de l'année ou des renseignements de tous ordres variables d'une année à l'autre : *L'annuaire du Bureau des longitudes. L'annuaire de l'Éducation nationale.* || *Annuaire du téléphone,* recueil donnant, chaque année, les noms, adresses et numéros d'appel des abonnés au téléphone.

annualité [anɥalite] n. f. (de *annuel ;* 1789, Mirabeau). Qualité de ce qui est annuel : *Le principe de l'annualité de l'impôt.*

annuel, elle [anɥɛl] adj. (bas lat. *annualis ;* XIIe s., *Voyage de Charlemagne,* écrit *anvel ; anuel,* XIIIe s., refait d'après le lat.). **1.** Qui dure un an : *La plupart des magistratures, à Rome, étaient annuelles.* || **2.** *Class.* S'est dit de magistrats dont les fonctions duraient un an : *A Rome, les préteurs étaient annuels* (Montesquieu). || **3.** *Plantes annuelles,* plantes qui fleurissent l'année même où elles sont nées, et qui meurent aussitôt après leur fructification. || **4.** Se dit de ce qui revient chaque année : *Ce n'était pas sans doute la faute de la Convention, qui* [...] *fondait des prix pour encourager des artistes, organisait des Salons annuels* (France).

annuellement [anɥɛlmɑ̃] adv. (de *annuel ;* XIIIe s., écrit *anuelment*). Par an ; chaque année.

annuité [anɥite] n. f. (dér. savant du lat. *annuus,* annuel ; 1395, La Curne). **1.** Somme payée annuellement pour se libérer d'une dette quelconque : *Les prêts consentis par le Crédit foncier se remboursent par annuités, capital et intérêts réunis.* || **2.** Équivalence d'une année de service pour le décompte des pensions.

annulabilité [anylabilite] n. f. (de *annulable ;* 1829, Boiste). Caractère de ce qui peut être annulé : *L'annulabilité d'une élection est prévue dans certains cas.*

annulable [anylabl] adj. (de *annuler ;* 1823, Boiste). Se dit de ce qui peut être annulé.

• Syn. : *rescindable, résiliable, résoluble.* — Contr. : *définitif, inattaquable, indestructible.*

1. annulaire [anylɛr] adj. (lat. *an[n]ularius,* de *an[n]ulus,* anneau ; 1546, Ch. Estienne). Qui a la forme, l'aspect d'un anneau : *Les coraux forment des atolls annulaires.* || *Éclipse annulaire,* éclipse où le Soleil apparaît sous l'aspect d'un anneau entourant le disque de la Lune.

2. annulaire [anylɛr] n. m. (par ellipse de *doigt annulaire ;* 1539, Cl. Gruget). Le quatrième doigt à partir du pouce, celui auquel on met ordinairement l'anneau : *L'étudiant passe une bague à l'annulaire de la jeune morte* (Apollinaire).

annulatif, ive [anylatif, -iv] adj. (de *annuler ;* XVIe s.). Qui a pour effet d'annuler (langue juridique) : *Une sentence annulative.*

annulation [anylasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *annulatio ;* 1320, Godefroy, rare au Moyen Âge ; le mot usuel est *annulement* jusqu'à la fin du XVIIIe s.). **1.** Action d'annuler, de décider qu'une chose ne doit plus être prise en considération : *L'annulation d'une invitation, d'une commande.* || **2.** Décision juridique ou administrative annulant un acte : *Peu de temps après* [...], *Germaine* [...] *demanda l'annulation d'un mariage qui n'avait point de réalité* (France).

• Syn. : **1** *abolition, abrogation, cassation, dissolution, infirmation, invalidation, rescision, résiliation, résolution, retrait, révocation, suppression.* — Contr. : **1** *confirmation, consécration, conservation, consolidation, maintien, ratification, validation.*

annulement [anylmɑ̃] n. m. (de *annuler ;* 1838, Acad.). En termes de marine, signal qui annule le signal précédent.

annuler [anyle] v. tr. (lat. médiév. [rare à basse époque] *annullare,* de *nullus,* nul ; fin du XIIIe s.). **1.** Déclarer ou rendre nul, sans effet : *L'élection de M. Bernard Jansoulet est annulée* (Daudet). *Annuler un ordre de Bourse.* || **2.** *Fig.* Faire disparaître, supprimer : *J'ai l'honneur d'être votre femme et c'est là, à vos yeux du moins, un inconvénient fort capable d'annuler toutes mes belles qualités* (Feuillet).

• Syn. : **1** *abolir, abroger, casser, décommander, infirmer, invalider, rapporter, rescinder, résilier, résoudre, révoquer ;* **2** *anéantir, annihiler, détruire.* — Contr. : **1** et **2** *confirmer, consacrer, consolider, maintenir, ratifier, valider.*

◆ **s'annuler** v. pr. Donner un résultat nul : *Deux forces contraires et égales s'annulent.*

anobli, e [anɔbli] adj. et n. (part. passé de *anoblir*). Qui a reçu des lettres de noblesse : [Les Rochefide] *sont des gens anoblis d'hier* (Balzac). *De récents anoblis.*

anoblir [anɔblir] v. tr. (de *noble ;* 1326, Godefroy). **1.** Agréger de quelque façon, par quelque moyen, à la classe des nobles : *Don Esteban dit qu'un noble peut bien épouser une roturière, parce qu'il l'anoblit* (Mérimée). || *Le ventre anoblit,* se disait dans les pays où la noblesse pouvait se transmettre par les femmes. || **2.** *Fig.* et *vx.* Rendre noble moralement : *L'amour n'anoblit-il pas tous les sentiments ?* (Rousseau).

• Rem. *Anoblir* et *ennoblir* étaient couramment confondus dans la prononciation et dans l'usage au XVIIe et au XVIIIe s.

anoblissement [anɔblismɑ̃] n. m. (de *anoblir ;* 1345, Godefroy). Action d'anoblir ; résultat de cette action.

anode [anɔd] n. f. (comp. savant du gr. *ana,* en montant, et *hodos,* chemin ; 1838). Électrode d'arrivée du courant dans un voltamètre ou un tube à gaz raréfié. (L'*anode* est l'électrode chargée positivement ; la *cathode* est l'électrode chargée négativement.)

anodin, e [anɔdɛ̃, -in] adj. (lat. médic. *anodynon,* remède calmant, du gr. médic. *anôdunon,* neutre, pris substantiv., de l'adj. *anôdunos,* qui calme la douleur, de *an* priv. et *odunê,* douleur ; 1503, G. de Chauliac ; au sens fig., XVIIe s., Descartes). **1.** *Class.* Qui calme la douleur : *Je lui viens appliquer un cataplasme anodin et résolutif sur une tumeur livide* (Scarron). || **2.** Se dit de ce qui est trop faible pour produire un effet, de ce qui est inefficace : *Dans l'état où sont les choses, il ne faut pas des remèdes anodins* (Sévigné). *Ce n'est pas cette glace au café si anodine qui a pu pourtant me tenir si éveillée...* (Proust). *Mesures anodines.* || **3.** Se dit d'une chose sans gravité, inoffensive, sans grande importance : *Je savais que le raccord profond entre Forestier et moi ne pouvait guère être obtenu que par cette correspondance en apparence anodine* (Giraudoux). || **4.** Se dit d'une personne insignifiante, dont la personnalité est peu marquée : *Un personnage anodin.*

• Syn. : **2** *bénin, inopérant, léger ;* **3** *banal, insignifiant, quelconque ;* **4** *effacé, falot, terne.* — Contr. : **2** *efficace, fort, puissant, violent ;* **3** *dangereux, grave, important, sérieux ;* **4** *brillant.*

anodique [anɔdik] adj. (de *anode ;* 1960, Larousse). Qui a rapport à l'anode.

anodonte [anɔdɔ̃t] n. m. (de *an* priv. et du gr. *odous, odontos,* dent ; 1803, Boiste). Mollusque bivalve, commun dans les eaux douces.

anomal, e, aux [anɔmal, -o] adj. (lat. médiév. des grammairiens *anomalus,* du gr. *anômalos,* irrégulier, de *an* priv. et *omalos,* pareil ; XII^e s., Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Qui n'obéit pas à la règle habituelle : *Des conjugaisons que les linguistes appellent anomales — ne lisez pas « anormales »* (Dauzat). || *Maladie anomale,* à évolution irrégulière.

• REM. *Anomal* est d'un usage moins courant que *anormal.* Il ne sort pas du domaine des sciences ou de la grammaire.

anomala [anɔmala] n. m. (bas lat. *anomalus ;* milieu du XIX^e s.). Coléoptère nuisible à la vigne.

anomalie [anɔmali] n. f. (lat. médiév. des grammairiens *anomalia,* du gr. *anômalia,* inégalité, irrégularité ; XVI^e s.). **1.** Caractère de ce qui ne se conforme pas à la règle, de ce qui s'écarte de la généralité, de l'habitude : *Anomalie de l'orthographe, d'un comportement. Je me suis toujours assez bien défendu de certaines manies de ma profession* [de médecin], *comme celle de voir partout de l'anomalie, du détraquement* (Romains). || **2.** *Spécialem.* En biologie, déviation insolite du type normal : *Anomalie congénitale. Le daltonisme est une anomalie.* || **3.** Chose ou personne qui s'écarte de la règle, de la généralité, de l'habitude : *Je suis vraiment touchée du bon accueil que j'ai reçu dans votre milieu de chanoine* [chez Flaubert], *où un animal errant de mon espèce est une anomalie qu'on pouvait trouver gênante* (Sand). || **4.** *Par extens.* Dans le langage courant, attitude ou comportement qui s'écarte de la normale ; singularité.

• SYN. : **1** *irrégularité, particularité ;* **2** *monstruosité ;* **3** et **4** *bizarrerie, étrangeté, singularité.* — CONTR. : **1** et **2** *normalité, régularité.*

• REM. Bien que *anomal* et *anormal* n'aient ni la même étymologie ni le même emploi, *anormal* n'ayant pas de substantif correspondant, on se sert de *anomalie :L'anomalie de cette situation. Déceler une anomalie dans un texte.*

anomie [anɔmi] n. f. (de *a* priv. et du gr. *nomos,* loi ; fin du XIX^e s.). Absence de loi ou d'organisation.

ânon [ɑnɔ̃] n. m. (de *âne ;* XII^e s.). Petit de l'âne ou jeune âne : *Un petit ânon qui tétait sa mère se frottait contre elle* (Flaubert).

ânonnant, e [anɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *ânonner ;* 1866, Larousse). Qui ânonne : *À côté, dans l'école* [...], *on entendait les voix ânonnantes des enfants* (Zola).

ânonnement [anɔnmɑ̃] n. m. (de *ânonner ;* XVII^e s., M^{me} de Sévigné). Action d'ânonner : *Il faut voir la manière inintelligente, enfantine, avec laquelle ils commencent à le dire, ce rôle ! et l'ânonnement et la recherche niaise de l'intonation et du geste* (Goncourt).

ânonner [anɔne] v. intr. et tr. (de *ânon ;* 1606, *Dict. général*). Parler, lire, réciter lentement, avec peine et sur un ton monotone : *Un écolier qui ânonne sa leçon.*

anonymat [anɔnima] n. m. (de *anonyme ;* 1864, *Journ. des débats*). État d'une personne ou d'une chose qui reste anonyme : *Garder, conserver l'anonymat. Ouvrage publié sous l'anonymat.*

anonyme [anɔnim] adj. (bas lat. *anonymus,* du gr. *anônumos,* de *an* priv. et *onoma,* nom ; 1557, *Recueil des païs*). **1.** Qui ne porte pas de nom, ou dont on ne connaît pas le nom : *Une tombe anonyme. L'auteur anonyme d' « Aucassin et Nicolette ».* || *Spécialem.* D'un auteur resté inconnu ou qui n'a pas signé : *Un ouvrage anonyme. Joseph avait, au cours de son existence houleuse, reçu beaucoup de lettres anonymes* (Duhamel). || **2.** Composé de gens qu'on ne connaît pas : *Une foule anonyme. On pourrait mettre alors des visages connus sur cet entassement anonyme* (Camus). || *Société anonyme,* association commerciale qui groupe des capitaux dont les propriétaires restent inconnus du public. || **3.** *Par extens.* Qui ne se distingue en rien du commun, banal : *Il ressemblait toujours à un éternel voyageur et passait presque inaperçu* [...] *tant ses cheveux gris et ses vêtements anonymes s'adaptaient à tous les décors* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **1** *inconnu ;* **3** *insignifiant, ordinaire, quelconque.* — CONTR. : **1** *connu, signé.*

◆ n. Personne dont on ne connaît pas le nom, qui ne veut pas se faire connaître : *Vous voulez dire le rôle de Jupiter ? reprit l'anonyme* (Hugo).

◆ n. m. **1.** Vx. *Garder l'anonyme,* ne pas vouloir faire connaître son nom : *Le poète avait gardé l'anonyme* (Baudelaire). || **2.** Ouvrage anonyme : *Les anonymes d'une bibliothèque.*

anonymement [anɔnimmɑ̃] adv. (de *anonyme ;* fin du XVIII^e s.). En gardant l'anonymat : *Répondre anonymement. Lui-même* [...] *le ravitaillait parfois en catimini, anonymement* (Arnoux).

anophèle [anɔfɛl] n. m. (gr. *anôphelês,* nuisible ; milieu du XIX^e s.). Genre de moustique qui, par sa piqûre, transmet le microbe du paludisme.

anorak [anɔrak] n. m. (mot esquimau, de *anoré,* vent ; milieu du XX^e s.). Veste de sport imperméable, à capuchon, portée par les skieurs, les campeurs, etc. : *Là-haut, tout à fait au bord de cette falaise, le vieux Neda est planté, les jambes écartées* [...],*l e capuchon de son anorak de peau relevé sur sa tête* (P.-É. Victor).

anordir [anɔrdir] v. intr. (de *nord ;* fin du XVIII^e s.). **1.** Se diriger vers le nord : *Le vent nous força d'anordir et nous accostâmes le banc de Terre-Neuve* (Chateaubriand). || **2.** Tourner au nord, en parlant du vent : *La bise anordit.*

anorexie [anɔrɛksi] n. f. (gr. *anorexia,* de *an* priv. et *orexis,* appétit ; 1584, du Bartas). Perte de l'appétit.

anormal, e, aux [anɔrmal, -o] adj. (du lat. scolast. *anormalis,* altér. de *anomalus,* d'après *normalis ;* début du XIII^e s.). **1.** Contraire aux règles naturelles qui, selon la raison, le droit ou la morale, doivent régir les choses : *Il est anormal que les chefs reçoivent des ordres de leurs subordonnés.* || **2.** *Spécialem.* Contraire aux règles établies : *Développement anormal d'un organe. Formation anormale d'un mot.* || **3.** Dans le langage courant, se dit de ce qui s'écarte de l'ordre habituel des choses : *L'agent Mignon, n'ayant rien observé d'anormal, cessa sa surveillance* (France).

• SYN. : **1** *déraisonnable, illogique, injuste, irrationnel, paradoxal ;* **2** *anomal, irrégulier ;* **3** *bizarre, étrange, exceptionnel, inhabituel, insolite.* — CONTR. : **1** *équitable, juste, légitime, logique, normal, raisonnable ;* **3** *accoutumé, familier, habituel, normal.*

◆ adj. et n. Se dit d'une personne dont le développement physiologique, mental, intellectuel a été perturbé : *Un enfant anormal. Elle n'était nullement ce qu'elle redoutait qu'on la crût et surtout ce qu'elle redoutait d'être, une détraquée, une anormale* (Tharaud).

◆ **anormal** n. m. Ce qui est contraire à la règle : *Qu'ils* [les mobilisés] *partissent tous ensemble donnait à l'anormal un semblant de régularité* (Rolland).

anormalement [anɔrmalmɑ̃] adv. (de *anormal ;* 1877, Littré). De façon anormale : *Tout le visage était non pas gracieux, non pas même étrange, mais dur et anormalement sérieux, anormalement fermé* (Duhamel).

• CONTR. : *normalement.*

anosmie [anɔsmi] n. f. (de *an* priv. et du gr. *osmê,* odeur ; 1863, Littré). Diminution ou perte de l'odorat : *L'anosmie est quelquefois due à l'abus du tabac.*

anoure [anur] adj. (de *an* priv. et du gr. *oura,* queue ; milieu du XIX^e s.). Se dit des animaux dépourvus de queue.

◆ **anoures** n. m. pl. Ordre de batraciens dépourvus de queue à l'état adulte, comprenant les grenouilles, les crapauds, les rainettes.

anoxémie [anɔksemi] n. f. (de *an* priv., de *ox[ygène],* et du gr. *haima,* sang ; 1866, Larousse). Défaut d'oxygénation du sang.

anoxie [anɔksi] n. f. (de *an* priv. et de *ox[ygène] ;* 1960, Larousse). Privation plus ou moins complète d'oxygène, provoquant l'asphyxie.

anse [ɑ̃s] n. f. (lat. *ansa ;* XIII^e s. ; au sens marit. et géogr., 1484, Garcie, *Grand Routier,* écrit *ance*). **1.** Partie recourbée, en

arc ou en anneau, de certains récipients ou ustensiles, et qui permet de les saisir : *Passer son bras dans l'anse d'un panier. Les deux anses d'une amphore.* || Fam. *Faire le panier à deux anses,* se tenir les mains sur les hanches, et, aussi, avoir une femme à chaque bras. || Fam. *Faire danser* (ou *sauter*) *l'anse du panier,* en parlant d'un domestique, majorer à son profit le prix des denrées achetées chez les commerçants. || **2.** *Par anal.* Nom de diverses choses affectant une forme recourbée : *Anse de l'intestin. Anse artérielle.* || *Arc en anse de panier,* ou, simplem., *anse de panier,* courbe d'une voûte surbaissée. || **3.** Petite baie peu profonde.

ansé, e [ɑ̃se] adj. (de *anse ;* 1606, Nicot). Se dit d'un objet dont l'une des extrémités est terminée par un petit anneau qui permet de le saisir : *Un bougeoir ansé.* || *Croix ansée,* croix suspendue à une anse dont l'extrémité supérieure se termine par un petit anneau.

ansériformes [ɑ̃seriform] n. m. pl. (du lat. *anser,* oie, et *forma,* forme ; 1907, Larousse). Ordre d'oiseaux palmipèdes et à bec garni de lamelles cornées, comprenant les oies, les canards, les cygnes, les flamants.

ansérin, e [ɑ̃serɛ̃, -in] adj. (lat. *anserinus,* de *anser,* oie ; 1540, Rabelais). **1.** Qui a rapport à l'oie. || **2.** *Peau ansérine,* peau dont l'aspect est analogue à la peau de l'oie qu'on vient de plumer. (On dit plus souvent CHAIR DE POULE.)

◆ **ansérine** n. f. Nom donné communément à deux plantes dont les feuilles rappellent la patte de l'oie : le *chénopode* et la *potentille.*

ansière [ɑ̃sjɛr] n. f. (de *anse,* au sens de « baie » ; 1787, *Encycl. méthodique*). Filet de pêche spécial, que l'on tend dans les petites baies.

anspect [ɑ̃spɛk] n. m. (du néerl. *handspecke,* épieu à main ; 1687, Des-roches, *Dict. des termes de marine*). **1.** Levier qui servait autrefois à manœuvrer les pièces d'artillerie de marine : *Et bientôt il ne resta plus autour de la machine que trois cents compagnons choisis dans toutes les halles parmi les plus robustes, et qui, tous, armés de barres d'anspect ou s'attelant à des chaînes vigoureuses, n'attendaient qu'un signal pour mettre le monstre en mouvement* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Grand levier servant à remuer de lourdes charges, plus particulièrement à mettre en mouvement des wagons.

anspessade [ɑ̃spɛsad] n. m. (altér. de *lancespessade* [fréquent au XVIe s.], empr. à l'ital. *lancia spezzata,* lance rompue, nom donné à des gardes d'élite ; XVIIe s.). **1.** Gentilhomme servant dans l'infanterie française aux XVIe et XVIIe s. || **2.** Premier grade de la hiérarchie militaire : *Officier aux gardes de son métier, anspessade de la colonelle, qui tue régulièrement deux hommes toutes les semaines* (Dancourt). [Supprimé en 1762, *l'anspessade* est devenu le soldat de 1re classe.]

● REM. On écrit aussi *ancepessade.*

antagonique [ɑ̃tagɔnik] adj. (de *antagonisme ;* av. 1866, Proudhon). Qui est en opposition : *Des forces antagoniques. Il faut constater que le sabotage est venu d'en haut* [...] | *Et qu'il est payé par un sabotage antagonique* (Péguy).

antagonisme [ɑ̃tagɔnism] n. m. (gr. *antagônisma ;* fin du XVIe s., terme d'anat. ; sens polit., 1826, A. Comte). **1.** État d'opposition, de lutte entre des personnes, des nations, des doctrines : *Jamais on ne vit, en Russie, cet antagonisme de l'Église et du trône, qui désola si souvent l'Europe occidentale* (Michelet). *Des antagonismes criminels qui, depuis deux ans, en Europe centrale et dans les Balkans, rendent la guerre imminente pour ceux qui savent voir !* (Martin du Gard). *Je crois très juste l'antagonisme où vous placiez la vie et l'art* (Gide). *L'antagonisme du capital et du prolétariat est la dernière phase de la lutte entre le singulier et l'universel* (Camus). || **2.** *Spécialem.* Opposition fonctionnelle entre deux systèmes, deux organes ou deux substances biochimiques : *Antagonisme entre un muscle fléchisseur et un muscle extenseur.*

● SYN. : **1** *combat, concurrence, conflit, rivalité.* — CONTR. : **1** *accord, alliance, concorde, entente, harmonie, union.*

antagoniste [ɑ̃tagɔnist] adj. (gr. *antagônistês ;* 1560, Paré, terme d'anat. ; sens moderne, XVIIe s., Malherbe). **1.** Qui agit dans un sens opposé : *Deux muscles antagonistes.* || **2.** Se dit de choses qui sont en opposition, en conflit : *Je laisse sans violence les propositions les plus antagonistes de ma nature peu à peu s'accorder* (Gide).

● SYN. : **2** *contraire, hostile, opposé.*

◆ n. Personne qui est en lutte avec une autre, qui s'oppose à quelque chose : *Ce luxe* [...] *était entretenu par Mme Vermichel, une terrible antagoniste de la philosophie rabelaisienne* (Balzac).

● SYN. : *adversaire, ennemi, rival.* — CONTR. : *allié, ami, associé.*

antalgique [ɑ̃talʒik] adj. (du préf. *anti-* et du gr. *algos,* douleur ; début du XIXe s.). Se dit d'un médicament propre à combattre la douleur.

● SYN. : *analgésique, calmant, sédatif.*

antan (d') [dɑ̃tɑ̃] loc. adj. (du lat. pop. **anteannum,* l'année précédente ; XIIe s.). **1.** *Class.* et *littér.* De l'an passé : *Mais où sont les neiges d'antan ?* (Villon). *Avec trois brins de sauge, une figue d'antan* (M. Régnier). || **2.** *Par extens.* et *littér.* D'autrefois : *Il me semble que tu as passé à Auteuil un vrai dimanche d'antan !* (Flaubert). *Oui, je paie aujourd'hui mes dénis d'antan, de ce long temps où me paraissait indigne de réelle attention tout ce que je savais transitoire* (Gide).

antanaclase [ɑ̃tanaklaz] n. f. (du préf. *anti-* et du gr. *anaklasis,* réfraction, répercussion ; 1751, *Encyclopédie*). Répétition d'un mot pris en des sens différents (terme de l'ancienne rhétorique).

antarctique [ɑ̃tarktik] adj. (lat. *antarcticus,* du gr. *antarktikos,* de *anti,* à l'opposé, et *arktos,* [Grande et Petite] Ourse ; 1338, *Romant de la fleur de lis,* écrit *antartique*). **1.** Se dit du pôle Sud et des régions polaires australes : *Le pôle antarctique. Les régions antarctiques.* || **2.** Qui appartient à ces régions : *Faune, climat antarctique. Il y a devant toi, dans la nuit antarctique, ces défenses monstrueuses à escalader* (Claudel).

● SYN. : *austral.* — CONTR. : *arctique, boréal.*

1. ante [ɑ̃t] n. f. (lat. *anta,* pilastre ; 1683, Danet). **1.** Chacun des pilastres carrés placés de chaque côté des jambages des portes et sur les parties latérales. || **2.** Pilier carré, saillant sur la surface d'un mur.

2. ante [ɑ̃t] n. f. (du lat. *hasta,* lance, peut-être influencé par le francique *hand,* main ; XIe s., écrit *hanste*). *Anc. franç.* Bois d'une arme, hampe (encore chez Vaugelas). || *Auj.* Manche du pinceau à laver des peintres.

anté-, élément tiré du lat. *ante,* avant, et qui entre comme préfixe dans la composition de certains mots, où il marque l'antériorité (sauf dans *Antéchrist,* où il a le sens d'opposition de anti, contre).

antebois n. m. V. ANTIBOIS.

antécédence [ɑ̃tesedɑ̃s] n. f. (de *antécédent ;* XVIe s., Godefroy). **1.** État de ce qui est antécédent (rare). || **2.** *Vx.* Marche, apparemment rétrograde, des planètes de l'est à l'ouest. || **3.** Phénomène par lequel une rivière puissante maintient le tracé général de son cours malgré les déformations tectoniques.

antécédent, e [ɑ̃tesedɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. scolast. *antecedens,* part. prés. de *antecedere,* précéder ; 1361, Oresme ; le n. m. pl., au sens de « actions antérieures [d'une personne] », date du XIXe s.). **1.** Se dit de ce qui vient avant dans l'ordre du temps : *Chacun* [...] *répudie l'expérience de tous les âges antécédents* (Hermant). || **2.** *Spécialem.* Se dit d'un cours d'eau ou d'une section de cours d'eau dont le tracé s'est établi avant une déformation tectonique : *Le Verdon est antécédent en aval de Rougon.*

● SYN. : **1** *antérieur, passé, précédent, préexistant.* — CONTR. : **1** *actuel, consécutif, futur, postérieur, subséquent, ultérieur.*

◆ **antécédent** n. m. **1.** Fait antérieur sur lequel on appuie un raisonnement, une conclusion : *Invoquer un antécédent.*

|| **2.** En logique, première partie d'un syllogisme réduit à deux propositions, par opposition à *conséquent,* qui désigne la seconde proposition. (Ex. :*Tous les mammifères sont vivipares, donc la baleine est vivipare.* La mineure : *or la baleine est un mammifère,* est sous-entendue.) || **3.** En mathématiques, premier terme d'un rapport. || **4.** En grammaire, nom ou pronom qui précède le pronom relatif et que ce dernier représente dans la subordonnée relative. (Dans *Dieu qui voit tout..., Dieu* est l'antécédent du pronom relatif de la proposition subordonnée QUI *voit tout.*) || **5.** En médecine, état, phénomène ayant affecté antérieurement la santé d'un individu et qui explique un état présent : *Vous avez la chance de n'avoir aucun antécédent pathologique du côté respiratoire* (Martin du Gard).

◆ **antécédents** n. m. pl. **1.** Actes de la vie passée d'une personne qui permettent de juger de ses capacités, de sa valeur morale : *L'accusé a été acquitté en raison de ses bons antécédents.* || **2.** *Par extens.* Faits qui sont à l'origine d'une situation, ou étapes antérieures à un état actuel et qui l'éclairent : *Une affaire, dont j'avais connu les antécédents et que j'étais mieux placé qu'un autre pour traiter* (Martin du Gard).

antéchrist [ɑ̃tekrist] n. m. (lat. médiév. *antechristus,* altér., d'après l'adv. *ante,* devant, du lat. ecclés. *antichristus,* du gr. *antikhristos ;* XIIe s., écrit *Antecrist*). **1.** Faux Messie, qui, d'après l'Apocalypse, doit venir quelque temps avant la fin du monde pour essayer d'établir une religion opposée à celle de Jésus-Christ (en ce sens, s'écrit avec une majuscule) : *Les formules injurieuses que le prophète de l'Antéchrist a prodiguées* (Hermant). || **2.** Celui qui ne reconnaît pas Jésus en tant que Fils de Dieu et Sauveur.

antédiluvien, enne [ɑ̃tedilyvjɛ̃, -ɛn] adj. (de l'angl. *antediluvian,* créé en 1646 par Thomas Brown, du lat. *ante,* avant, et *diluvium,* déluge ; 1750, abbé Prévost). **1.** Qui a existé avant le Déluge : *Enfoui comme un de ces animaux antédiluviens dans les plâtres de Montmartre* (Balzac). || **2.** *Fig.* D'une époque très ancienne : *L'horrible idolâtrie antédiluvienne* (Hugo). || **3.** *Fam.* Ridicule par son aspect ancien et désuet : *Il y avait dans ce mariage à la cruche cassée quelque chose de naïf et d'antédiluvien qui me plaisait* (Hugo). *Il était impossible d'être plus fossile et antédiluvien qu'il* [Daniel Jovard, avant sa conversion aux idées romantiques] *ne l'était* (Gautier).

• SYN. : **2** *antique, millénaire, séculaire ;* **3** *anachronique, antique, démodé, suranné.* — CONTR. : **3** *à la mode, à la page* (fam.), *d'avant-garde, dernier cri, moderne.*

antéfixe [ɑ̃tefiks] n. f. (lat. *antefixa,* pl. neutre ; milieu du XIXe s.). Motif ornemental placé à la bordure d'un toit ou au milieu d'une frise : *Des antéfixes d'argile.*

antenais, e [ɑ̃tnɛ, -iz] adj. et n. (dér. anc. du lat. *annotinus,* âgé d'un an ; 1320, J. Richard, *Thierry d'Hireçon*). Se dit des poulains, des agneaux nés dans l'année précédente.

antennaire [ɑ̃tenɛr] adj. (de *antenne ;* 1863, Littré). Qui a rapport aux antennes des insectes.

antenne [ɑ̃tɛn] n. f. (lat. *antenna,* vergue ; XIIIe s., Villehardouin, écrit *antaine ;* appliqué aux insectes par l'helléniste Gaza au XVe s. ; sens passé en franç. en 1712, Maraldi, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). **1.** Longue vergue qui soutient une voile latine ou triangulaire : *Où sont tes mille antennes | Et tes hunes hautaines ?* (Hugo). || **2.** Organe en forme de corne, articulé et mobile, situé sur la tête des insectes et des crustacés, siège du toucher et, parfois, de l'odorat : *Les antennes du scolopendre. Leurs antennes* [des abeilles] *qu'on suppose le siège d'un sens inconnu qui palpe et mesure les ténèbres* (Maeterlinck). || **3.** *Fig.* Moyen d'information plus ou moins mystérieux et secret : *Folcoche ne s'y est pas trompée ; elle est à cent lieues de soupçonner la vérité, mais ses antennes l'ont renseignée* (H. Bazin). || *Avoir des antennes,* avoir de l'intuition, deviner, saisir ce qui n'est pas révélé. || **4.** Conducteur métallique permettant d'émettre et de recevoir les ondes électromagnétiques : *Les antennes de la radio. Une antenne de télévision.* || **5.** *Antenne chirurgicale,* petite unité avancée du service de santé militaire chargée du triage et de l'évacuation des blessés. || **6.** Ligne de chemin de fer ou raccordement constitués par une artère principale sur laquelle sont embranchées des voies en cul-de-sac. || **7.** Branche d'autoroute qui se sépare du tronc commun.

antennifère [ɑ̃tenifɛr] adj. (de *antenne* et du lat. *ferre,* porter ; 1863, Littré). Se dit d'un animal qui porte des antennes.

antépénultième [ɑ̃tepenyltjɛm] adj. et n. (lat. *antepaenultimus ;* 1500, Médicis, *Chronique*). Se dit de la syllabe d'un mot qui précède l'avant-dernière, ou pénultième : *Dans le mot latin « dominus », l'accent tonique porte sur l'antépénultième.*

antéposer [ɑ̃tepoze] v. tr. (du préf. *anté-* et de *poser ;* début du XXe s.). En grammaire, placer devant : *L'épithète monosyllabique est souvent antéposée : « Le* GRAND *air, un* BON *chien ».*

antéposition [ɑ̃tepozisjɔ̃] n. f. (de *antéposer ;* 1866, Larousse). Fait d'antéposer.

antérieur, e [ɑ̃terjœr] adj. (lat. *anterior ;* 1488, *Mer des histories*). **1.** Qui est placé avant dans le temps : *Une certaine éruption volcanique antérieure de bien des siècles à la fondation de Rome...* (Stendhal). *Ne devait-on pas essayer quelque jour de lier notre passé antérieur et ce passé qui vint après lui, en empruntant de l'un et de l'autre ceux de leurs enseignements qui sont compatibles ?* (Valéry). || *Passé antérieur,* en grammaire, temps du verbe qui marque l'antériorité d'une action passée par rapport à une autre action passée. (Ex. :*Quand* IL EUT FINI, *il se reposa.*) || *Futur antérieur,* temps du verbe qui marque l'antériorité d'une action future par rapport à une autre action future. (Ex. :*Quand tu* AURAS FINI, *tu te reposeras.*) || **2.** Qui est placé devant, en avant dans l'espace : *La partie antérieure d'un édifice. Ses deux pattes antérieures disparaissant à demi sous l'abondance de sa crinière étaient largement écartées comme les deux ailes d'un oiseau* (Flaubert).

• SYN. : **1** *ancien, antécédent, précédent, préexistant.* — CONTR. : *actuel, futur, postérieur, ultérieur.*

◆ **antérieur** n. m. Membre du devant d'un animal (par opposition à *postérieur*) : *Cheval qui boite de l'antérieur gauche.*

antérieurement [ɑ̃terjœrmɑ̃] adv. (de *antérieur ;* 1611, Cotgrave). A une époque antérieure.

antériorité [ɑ̃terjɔrite] n. f. (de *antérieur ;* 1532, Rabelais). État de ce qui est antérieur dans le temps ; priorité de date : *Des auteurs contestent l'antériorité du roman sur le gothique* (Flaubert).

• CONTR. : *actualité, postériorité.*

antérograde [ɑ̃terɔgrad] adj. (de *antér[ieur]* et du lat. *gradus,* marche ; fin du XIXe s.). *Amnésie antérograde,* forme d'amnésie dans laquelle la perte du souvenir porte sur les événements qui suivent l'accident causal. (Le sujet oublie les événements dès qu'ils se sont produits.)

anth(o)-, élément tiré du gr. *anthos,* fleur, et entrant comme préfixe dans la composition de certains mots.

anthélix [ɑ̃teliks] n. m. (du préf. *anté-* et du gr. *helix,* spirale ; 1721, Trévoux). Circonvolution du pavillon de l'oreille, située au-devant et en dedans de l'hélix.

anthémis [ɑ̃temis] n. f. (lat. *anthemis,* du gr. *anthos,* fleur ; 1615, Daléchamp). Nom de plusieurs espèces de camomille : *Les anthémis tendent d'énormes bouquets ronds* (Maeterlinck).

anthère [ɑ̃tɛr] n. f. (du gr. *anthêros, -a,* fleuri, de *anthos,* fleur ; 1611, Cotgrave). Partie globuleuse qui surmonte l'étamine des phanérogames et dans laquelle se forment les grains de pollen.

anthéridie [ɑ̃teridi] n. f. (de *anthère ;* milieu du XIXe s.). Organe mâle existant chez de nombreux végétaux et contenant les anthérozoïdes.

anthérozoïde [ɑ̃terɔzɔid] n. m. (du gr. *anthêros,* fleuri, *zôon,* être vivant, et suff.

-oïde ; 1866, Larousse). Gamète mâle chez les végétaux.

anthologie [ɑ̃tɔlɔʒi] n. f. (gr. *anthologia,* de *anthos,* fleur, et *legein,* cueillir ; 1574, P. Breslay). **1.** Recueil de poésies légères grecques anciennes, notamment d'épigrammes : *Les anthologies alexandrines. L' « Anthologie palatine ».* || **2.** Recueil de morceaux choisis de poètes, de prosateurs ou de musiciens : *Anthologie des poètes français du* XIX^e *siècle.*

● SYN. : *analectes, chrestomathie, florilège, morceaux choisis.*

anthonome [ɑ̃tɔnɔm] n. m. (gr. *anthonomos,* qui se nourrit de fleurs ; milieu du XIX^e s.). Petit charançon, nuisible aux arbres fruitiers.

anthozoaires [ɑ̃tɔzɔɛr] n. m. pl. (du préf. *antho-* et du gr. *zôon,* animal ; milieu du XIX^e s.). Classe des cœlentérés comprenant des polypes isolés, comme l'*actinie,* ou vivant en colonies, comme les *madrépores,* le *corail.*

anthracène [ɑ̃trasɛn] n. m. (du gr. *anthrax, -akos,* charbon ; 1866, Larousse). Carbure d'hydrogène extrait des goudrons de houille.

anthracite [ɑ̃trasit] n. m. (du gr. *anthrax, -akos,* charbon ; 1752, Trévoux). Variété de houille très riche en carbone, brûlant à peu près sans fumée, avec une flamme très courte et dégageant beaucoup de chaleur.

◆ adj. invar. D'un gris foncé, presque noir : *Un manteau anthracite.*

anthraciteux, euse [ɑ̃trasitø, -øz] adj. (de *anthracite ;* 1866, Larousse). Qui ressemble à l'anthracite. || *Charbon anthraciteux,* ou simplem. *anthraciteux* n. m., charbon un peu moins dense que l'anthracite et dégageant un peu de fumée.

anthracnose [ɑ̃traknoz] n. f. (du gr. *anthrax, -akos,* charbon, et *nosos,* maladie ; milieu du XIX^e s.). Maladie cryptogamique de la vigne, du haricot, etc., caractérisée par l'apparition de taches brunes sur les organes attaqués (feuilles, fruits).

anthracose [ɑ̃trakoz] n. f. (du gr. *anthrax, -akos,* charbon ; 1866, Larousse). Maladie spéciale aux ouvriers travaillant dans les poussières de charbon et causée par l'inhalation de ces poussières dans les bronches et les poumons.

anthraquinone [ɑ̃trakinɔn] n. f. (de *anthra[cène]* et de *quinone ;* 1878, Larousse). Produit d'oxydation de l'anthracène, employé dans l'industrie des colorants.

anthrax [ɑ̃traks] n. m. (lat. médic. *anthrax,* tumeur noirâtre, du gr. *anthrax,* charbon ; XIV^e s., écrit *andrac, antrac ;* 1503, Guy de Chauliac). Accumulation de furoncles, formant une tumeur du tissu cutané et qui s'étend au tissu conjonctif sous-cutané.

anthrène [ɑ̃trɛn] n. m. (gr. *anthrênê,* sorte de guêpe ; 1789, *Encycl. méthodique*). Insecte dont la larve vit sur des substances animales sèches (poils, plumes) et nuit aux fourrures, aux collections zoologiques.

anthropo- [ɑ̃trɔpo], élément tiré du gr. *anthrôpos,* homme, et qui entre comme préfixe dans la composition d'un grand nombre de mots.

anthropocentrique [ɑ̃trɔposɑ̃trik] adj. (du préf. *anthropo-* et de *centre ;* 1877, Littré). Qui a rapport à l'anthropocentrisme : *Une conception anthropocentrique de l'univers.*

anthropocentrisme [ɑ̃trɔposɑ̃trism] n. m. (de *anthropocentrique ;* 1907, Larousse). Système philosophique qui fait de l'homme le centre de l'univers.

anthropoïde [ɑ̃trɔpɔid] adj. et n. m. (du préf. *anthropo-* et du gr. *eidos,* forme ; 1866, Larousse). Se dit des singes qui ressemblent le plus à l'homme par leurs caractères anatomiques (forme du visage, absence de queue) et psychiques : *Avec son visage d'anthropoïde maigre, Zamian avait des mains longues, douillettes...* (Duhamel). *Le gorille est un singe anthropoïde.*

anthropologie [ɑ̃trɔpɔlɔʒi] n. f. (du préf. *anthropo-* et du gr. *logos,* science ; 1516, J. Bouchet, au sens de « étude philosophique de l'homme » ; 1819, Boiste, « étude du corps humain » ; 1835, Balzac, « ethnographie »). Étude de l'homme envisagé dans la série animale.

anthropologique [ɑ̃trɔpɔlɔʒik] adj. (de *anthropologie ;* fin du XVII^e s.). Qui a rapport à l'anthropologie : *Les sciences anthropologiques.*

anthropologiste [ɑ̃trɔpɔlɔʒist] ou **anthropologue** [ɑ̃trɔpɔlɔg] n. (de *anthropologie ;* milieu du XIX^e s.). Personne qui se consacre à l'anthropologie.

anthropométrie [ɑ̃trɔpɔmetri] n. f. (du préf. *anthropo-* et du gr. *metron,* mesure ; 1813, Gattel). **1.** Technique de mesure des différentes parties du corps humain. || **2.** *Anthropométrie judiciaire,* méthode d'identification des criminels, reposant sur la description du corps humain (mesures, photographies, empreintes digitales).

anthropométrique [ɑ̃trɔpɔmetrik] adj. (de *anthropométrie ;* milieu du XIX^e s.). Qui a rapport à l'anthropométrie : *Le Service des fiches anthropométriques à la Préfecture de police.*

anthropomorphe [ɑ̃trɔpɔmɔrf] adj. (du préf. *anthropo-* et du gr. *morphê,* forme ; 1811, Hanin). **1.** Qui a la forme, l'apparence humaine : *L'abus des plaisirs en faisait un colimaçon, un mollusque anthropomorphe* (Balzac). || **2.** *Spécialem.* Se dit d'un vase, d'une urne funéraire présentant la forme d'une tête ou d'un corps d'homme.

anthropomorphique [ɑ̃trɔpɔmɔrfik] adj. (de *anthropomorphe ;* 1866, Larousse). Qui a rapport à l'anthropomorphisme.

anthropomorphiser [ɑ̃trɔpɔmɔrfize] v. tr. (de *anthropomorphe ;* 1866, Larousse). Concevoir ou représenter sous une forme humaine : *Pourquoi vouloir anthropomorphiser la Nature et faire le Cosmos entier à l'image de notre intelligence ?* (Gide).

anthropomorphisme [ɑ̃trɔpɔmɔrfism] n. m. (du préf. *anthropo-* et du gr. *morphê,* forme ; 1770, P. H. d'Holbach). Tendance à attribuer aux forces de la nature ou aux dieux un aspect et des sentiments d'homme : *L'anthropomorphisme n'est nullement une erreur de sauvage* (Alain).

anthropomorphiste [ɑ̃trɔpɔmɔrfist] adj. et n. (de *anthropomorphisme ;* 1866, Larousse). Partisan de l'anthropomorphisme ; qui pratique l'anthropomorphisme : *Les anciens Grecs étaient anthropomorphistes.*

anthroponymie [ɑ̃trɔpɔnimi] n. f. (du portug. *anthroponimia* [terme créé par Leite de Vasconcellos en 1887], du gr. *anthrôpos,* homme, et *onoma,* nom ; XX^e s.). Partie de l'onomastique qui traite des noms de personnes.

anthropophage [ɑ̃trɔpɔfaʒ] adj. et n. (gr. *anthrôpophagos,* de *anthrôpos,* homme, et *phagein,* manger ; 1375, R. de Presles). Qui mange de la chair humaine : *Une tribu anthropophage. Un anthropophage.*

● SYN. : *cannibale.*

anthropophagie [ɑ̃trɔpɔfaʒi] n. f. (de *anthropophage ;* 1608, François de Sales). Habitude de manger de la chair humaine.

● SYN. : *cannibalisme.*

anthropopithèque [ɑ̃trɔpɔpitɛk] n. m. (du préf. *anthropo-* et du gr. *pithêkos,* singe ; 1888, Larousse). **1.** Nom donné parfois à des animaux fossiles intermédiaires entre le singe et l'homme : *Il en sait tout juste autant que l'homme-singe, l'anthropopithèque primitif* (Bourges). || **2.** *Par anal.* Homme qui ressemble à cet animal : *Cette figure de grand anthropopithèque velu ne révèle rien de l'être intérieur qui est net, strict, d'une simplicité parfaite* (Duhamel).

● SYN. : **2** *anthropoïde.*

anthropozoïque [ɑ̃trɔpɔzɔik] adj. (du préf. *anthropo-* et du gr. *zôon,* être vivant ; milieu du XX^e s.). Se dit parfois de l'ère quaternaire, caractérisée par l'apparition de l'homme.

anthume [ɑ̃tym] adj. (formation plaisante due à A. Allais, comme antonyme de *posthume,* par remplacement du préf. lat. *post-,* après, par *ante-,* avant ; v. 1895). Antérieur à la mort : *Les honneurs anthumes ou posthumes ont servi de tout temps à récompenser ceux des membres de la communauté*

qui se sont montrés les plus loups envers l'ennemi (Maurras).

anthyllis [ɑ̃tilis] ou **anthyllide** [ɑ̃tilid] n. f. (gr. *anthullis, -idos ;* 1556, Richard Le Blanc). Genre de plantes appartenant à la famille des papilionacées et dont une espèce, appelée *trèfle jaune,* est cultivée comme fourrage.

anti- [ɑ̃ti], préfixe d'origine savante, tiré du gr. *anti,* contre, et qui entre dans la composition de nombreux mots pour exprimer l'idée d'opposition, d'hostilité, de protection contre.

• REM. **1.** Les mots composés avec le préfixe *anti-* s'écrivent généralement sans trait d'union. Font exception : les composés dont le deuxième élément commence par un *i : anti-infectieux ;* quelques noms géographiques : *Anti-Liban ;* les mots forgés pour la circonstance, afin de mieux faire ressortir la valeur de *anti- : anticoncierge ;* les mots formés de trois éléments : *anti-sous-marin.*

2. Normalement, les adjectifs composés où le nom a toujours un sens singulier doivent rester invariables : *antibrouillard* (= contre le brouillard). Cependant, la tendance est pour la variabilité : *Des peintures antirouilles, des antibuées,* etc.

antiacide [ɑ̃tiasid] n. m. et adj. (du préf. *anti-* et de *acide ;* 1750, *Dict. des aliments*). Syn. de ALCALIN.

antiaérien, enne [ɑ̃tiaerjɛ̃, -ɛn] adj. (du préf. *anti-* et de *aérien ;* v. 1918). Qui combat l'action des avions ou des engins aériens : *Citation à l'ordre de l'armée : Herbillon Jean-Pierre, aspirant observateur à l'escadrille 39, le 15 mars, sous un feu violent des batteries antiaériennes, mène à bonne fin un réglage difficile* (Kessel). *Autour des lumières mal éteintes de Palma, le tir antiaérien éclate de tous côtés contre l'avion invisible...* (Malraux).

antialcoolique [ɑ̃tialkɔlik] adj. (du préf. *anti-* et de *alcoolique ;* début du XXe s.). Qui combat les abus de l'alcool : *La ligue antialcoolique.*

antiatomique [ɑ̃tiatɔmik] adj. (du préf. *anti-* et de *atomique ;* 1960, Larousse). Qui s'oppose aux effets du rayonnement ou des projectiles atomiques : *Une combinaison antiatomique. Un exercice antiatomique. Un abri antiatomique.*

antibiotique [ɑ̃tibjɔtik] n. m. et adj. (du préf. *anti-* et du gr. *bios,* vie ; 1949, Larousse). Terme désignant des substances d'origines diverses qui arrêtent le développement et la multiplication de certains microbes : *La streptomycine est un remarquable antibiotique. Les sécrétions antibiotiques.*

antibois [ɑ̃tibwa] ou **antebois** [ɑ̃təbwa] n. m. (origine obscure ; au XVIe s., on trouve les formes *artebois, atibois ; antibois,* 1842, Acad.). Baguette ou bande de bois fixée sur le plancher d'une pièce pour empêcher le contact des meubles avec les murs.

antibrouillard [ɑ̃tibrujar] adj. (du préf. *anti-* et de *brouillard ;* milieu du XXe s.). Se dit d'un système d'éclairage destiné à percer le brouillard : *Des phares antibrouillard.*

anticancéreux, euse [ɑ̃tikɑ̃serø, -øz] adj. (du préf. *anti-* et de *cancéreux ;* milieu du XIXe s.). Destiné à lutter contre le cancer : *Une thérapeutique anticancéreuse.*

antichambre [ɑ̃tiʃɑ̃br] n. f. (adaptation de l'ital. *anticamera,* chambre de devant, *anti-* représentant *ante-* lat. ; 1529, Lasseré). Pièce d'attente, située à l'entrée d'un appartement, d'un bureau. || *Faire antichambre,* attendre pour être reçu, généralement par un personnage important que l'on vient solliciter : *J'entrais, je faisais antichambre, j'étais amené en présence d'un officier supérieur* (Duhamel). || *Courir les antichambres,* solliciter de tous côtés. || Vx. *Un pilier d'antichambre,* un perpétuel solliciteur. || *Propos, plaisanterie,* etc., *d'antichambre,* de valets ou dignes de valets.

• SYN. : *hall, salle d'attente, vestibule.*

antichar [ɑ̃tiʃar] adj. (du préf. *anti-* et de *char ;* 1928, Larousse). Qui s'oppose à l'action des engins blindés : *Canon, mine, fossé, obstacle antichar.*

antichrèse [ɑ̃tikrɛz] n. f. (gr. *antikhrêsis,* usage d'une chose pour une autre, de *anti,* contre, et *khrêsis,* usage ; 1603, Peleus). Contrat qui stipule l'abandon à un créancier, par le débiteur, des revenus d'un bien immobilier jusqu'à extinction de la dette : *Remettre à un créancier un immeuble en antichrèse.*

antichrétien, enne [ɑ̃tikretjɛ̃, -ɛn] adj. (du préf. *anti-* et de *chrétien ;* 1555, Désiré). Opposé à la religion chrétienne : *Cependant, poursuit cet auteur, le papisme est l'empire antichrétien* (Bossuet).

antichristianisme [ɑ̃tikristjanism] n. m. (de *antichrétien,* d'après *christianisme ;* 1598, Feu-Ardent). Hostilité au christianisme : *L'antichristianisme a, dans ce pays, une couleur si détestable* [...] *qu'en vérité il y aurait de quoi m'éloigner, ne fût-ce que par modestie naturelle* (Renan).

anticipant, e [ɑ̃tisipɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *anticiper ;* 1611, Cotgrave). Se dit de phénomènes périodiques se reproduisant à des intervalles de plus en plus rapprochés (langue médicale) : *Une fièvre est anticipante quand l'accès, au lieu de revenir à la même heure, revient plus tôt* (Littré).

anticipateur, trice [ɑ̃tisipatœr, -tris] adj. (de *anticiper ;* début du XXe s.). Qui anticipe : *Ce qu'elle voyait par les regards anticipateurs du désir, le jour où elle avait voulu si précipitamment revenir de Balbec* (Proust).

anticipation [ɑ̃tisipasjɔ̃] n. f. (lat. *anticipatio ;* 1437, *Coutumes d'Anjou et du Maine*). **1.** Action de faire une chose avant le temps où elle devrait normalement être faite : *Une anticipation de paiement.* || *Spécialem.* Action d'annoncer ce qui, dans un récit, dans une lecture, ne doit être révélé que plus tard : *Toute anticipation risquerait de diminuer l'intérêt que vous prenez à cette histoire.* || **2.** Figure de rhétorique par laquelle on réfute d'avance les objections qui pourraient être faites. || **3.** En musique, accord où l'on fait entendre une ou plusieurs notes de l'accord qui doit suivre, ou notes qu'on fait entendre un peu avant le temps marqué. || **4.** Action de prévoir ce qui, selon nous, se passera dans un avenir plus ou moins éloigné : *Gardons-nous de toute anticipation en ce domaine !* || **5.** *Spécialem.* Récit plus ou moins fantastique de choses situées dans l'avenir : *Les romans de Jules Verne sont de géniales anticipations. Un roman, un film d'anticipation. La littérature d'anticipation.* || **6.** En droit, empiétement, usurpation sur les droits de ses voisins.

• SYN. : **4** *conjecture, extrapolation, prévision, prophétie ;* **5** *science-fiction.*

◆ **Par anticipation** loc. adv. Avant le temps, par avance : *Il avait* [...] *montré par anticipation une gravité vraiment épiscopale* (France).

anticipé, e [ɑ̃tisipe] adj. (part. passé de *anticiper*). Se dit d'une chose qui se produit plus tôt qu'elle ne devrait normalement se produire : *Une retraite anticipée. Cette certitude anticipée de ce qu'il regardait comme une belle action déplut au jeune homme* (Flaubert).

• SYN. : *avancé, hâtif, précoce, prématuré.* — CONTR. : *tardif.*

anticiper [ɑ̃tisipe] v. tr. (lat. *anticipare,* prendre d'avance, prévenir, de *ante,* avant, et *capere,* prendre ; 1355, Bersuire). **1.** *Class.* Devancer, prévenir l'action de quelqu'un : *Ils n'ont fait en cela qu'anticiper le soin que M. de Luxembourg aurait pris avec plaisir* (Racine). || **2.** *Class.* et *littér.* S'imaginer à l'avance : *Nous anticipons l'avenir comme trop lent à venir, comme pour hâter son cours* (Pascal). *M. de Charlus s'apercevait qu'on ne tenait plus compte de ses exclusives qu'une fois sur deux, et, anticipant l'avenir, craignant qu'un jour ce fût de lui qu'on ne se privât, il avait commencé à faire la part du feu* (Proust). || **3.** Exécuter une chose avant la date prévue : *Anticiper un remboursement. Anticiper des travaux.*

• SYN. : **3** *avancer, devancer, prévenir.* — CONTR. : **3** *différer, repousser, retarder.*

◆ v. tr. ind. [**sur**]. **1.** Compter sur ce qui n'existe pas encore et agir comme si on pouvait en disposer : *J'ai anticipé sur son acceptation.* || *Anticiper sur ses revenus,* les dépenser ou en dépenser une partie avant de les avoir touchés. || **2.** *Anticiper*

sur l'avenir, et, absol., *anticiper,* prévoir ce qui va arriver et, généralement, adapter sa ligne de conduite à cette prévision : *Les hommes politiques doivent quelquefois savoir anticiper.* ‖ *Anticiper sur les faits, sur les événements, sur la suite,* et, absol., *anticiper,* dans un récit ou dans une lecture, révéler ce qui ne doit être connu que plus tard : *Je pourrais vous dire comment l'histoire se terminera, mais n'anticipons pas.* ‖ **3.** En droit, empiéter sur, usurper : *Anticiper sur une terre, sur une charge.*

anticivique [ɑ̃tisivik] adj. (du préf. *anti-* et de *civique ;* milieu du XVIIIᵉ s.). Contraire au civisme : *As-tu signé quelque pétition ou fait quelques écrits anticiviques ?* (Goncourt).

anticlérical, e, aux [ɑ̃tiklerikal, -o] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *clérical ;* 1866, Larousse). Hostile au clergé ou à son influence dans les affaires publiques : *Beaucoup de mes électeurs se disent anticléricaux* (France). *Politique anticléricale.*

anticléricalisme [ɑ̃tiklerikalism] n. m. (de *anticlérical ;* 1906, Larousse). Hostilité à l'égard du clergé, ou opposition à toute ingérence de sa part dans les affaires publiques.

anticlinal, e, aux [ɑ̃tiklinal, -o] adj. (du préf. *anti-* et du gr. *klinein,* pencher ; milieu du XIXᵉ s.). En géologie, se dit de la partie convexe d'un pli simple.

◆ **anticlinal** n. m. En géologie, pli convexe.

● CONTR. : *synclinal.*

anticoagulant, e [ɑ̃tikɔagylɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (du préf. *anti-* et de *coagulant,* part. prés. de *coaguler ;* 1960, Larousse). Se dit d'un corps qui empêche la coagulation du sang : *L'héparine est un anticoagulant.*

● CONTR. : *coagulant.*

anticolonial, e, aux [ɑ̃tikɔlɔnjal, -o] adj. (du préf. *anti-* et de *colonial ;* début du XXᵉ s.). Opposé à la colonisation : *Il s'était jeté dans la politique anticoloniale avec une passion que ses propres partisans jugeaient intempérante* (Duhamel).

anticolonialisme [ɑ̃tikɔlɔnjalism] n. m. (du préf. *anti-* et de *colonialisme ;* début du XXᵉ s.). Opposition au colonialisme.

anticolonialiste [ɑ̃tikɔlɔnjalist] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *colonialiste ;* début du XXᵉ s.). Qui est opposé au colonialisme : *Un courant, une campagne anticolonialiste. Un farouche anticolonialiste.*

anticommunisme [ɑ̃tikɔmynism] n. m. (du préf. *anti-* et de *communisme ;* XXᵉ s.). Attitude d'hostilité à l'égard du communisme.

anticommuniste [ɑ̃tikɔmynist] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *communiste ;* 1842, Cabet). Qui est hostile aux idées communistes et aux communistes : *Une propagande anticommuniste.*

anticonceptionnel, elle [ɑ̃tikɔ̃sɛpsjɔnɛl] adj. (du préf. *anti-* et de *conceptionnel ;* 1928, Larousse). Destiné à empêcher la conception, la procréation : *Un produit, un article anticonceptionnel.*

anticonformisme [ɑ̃tikɔ̃fɔrmism] n. m. (du préf. *anti-* et de *conformisme ;* milieu du XXᵉ s.). Attitude d'hostilité à l'égard du respect des usages établis, des traditions.

● CONTR. : *traditionalisme.*

anticonformiste [ɑ̃tikɔ̃fɔrmist] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *conformiste ;* milieu du XXᵉ s.). Qui combat le conformisme, le respect des usages établis.

anticonstitutionnel, elle [ɑ̃tikɔ̃stitysjɔnɛl] adj. (du préf. *anti-* et de *constitutionnel ;* 1774, *Journ. de Bruxelles*). Contraire à la Constitution : *Des mesures anticonstitutionnelles.*

anticonstitutionnellement [ɑ̃tikɔ̃stitysjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *anticonstitutionnel ;* 1803, Boiste). D'une manière anticonstitutionnelle.

anticorps [ɑ̃tikɔr] n. m. (du préf. *anti-* et de *corps ;* 1906, Larousse). Protide du groupe des globulines, qui apparaît dans l'organisme quand s'y trouve introduite une substance étrangère, dite *antigène : L'agglutinine est un anticorps.*

anticyclone [ɑ̃tisiklon] n. m. (du préf. *anti-* et de *cyclone ;* 1888, Larousse). Centre de hautes pressions atmosphériques.

anticyclonique [ɑ̃tisiklɔnik] ou **anticyclonal, e, aux** [ɑ̃tisiklɔnal, -o] adj. (de *anticyclone ;* 1928, Larousse). Qui a rapport à un anticyclone : *La situation anticyclonique ou anticyclonale.*

antidate [ɑ̃tidat] n. f. (du préf. lat. *anti-,* autre forme de *ante-,* et de *date ;* 1413, Godefroy). Date antérieure à la date véritable : *Cette lettre porte une antidate.*

● CONTR. : *postdate.*

antidater [ɑ̃tidate] v. tr. (de *antidate ;* 1462, Fierville). Mettre sur une lettre, sur un document, sur un écrit quelconque une date antérieure à la date réelle : *On signait le traité, on le contresignait, on l'antidatait* (Flaubert).

● CONTR. : *postdater.*

antidémocrate [ɑ̃tidemɔkrat] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *démocrate ;* 1858, Peschier). Se dit de quelqu'un qui est opposé aux principes de la démocratie : *Un politicien antidémocrate.*

antidémocratique [ɑ̃tidemɔkratik] adj. (de *antidémocrate ;* 1794, *Journ. de la Montagne*). **1.** Propre aux antidémocrates : *Goûts antidémocratiques.* ‖ **2.** Contraire à la démocratie : *Une politique, une loi antidémocratique.*

antidérapant, e [ɑ̃tiderapɑ̃, -ɑ̃t] adj. (du préf. *anti-* et de *dérapant,* part. prés. de *déraper ;* 1898, Larousse). Qui augmente l'adhérence des véhicules au sol : *Un revêtement antidérapant. Des pneus antidérapants.*

◆ **antidérapant** n. m. Dispositif augmentant l'adhérence des pneus au sol : bande striée, enveloppe ferrée ou cloutée, chaînes, etc.

antidétonant, e [ɑ̃tidetɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (du préf. *anti-* et de *détonant,* part. prés. de *détoner ;* milieu du XXᵉ s.). Qui présente la propriété de résister à la détonation ou d'empêcher le cliquetis du moteur.

◆ **antidétonant** n. m. Additif qui augmente l'indice d'octane d'une essence et retarde l'apparition du phénomène de détonation.

antidiphtérique [ɑ̃tidifterik] adj. (du préf. *anti-* et de *diphtérique ;* fin du XIXᵉ s.). Qui prévient ou combat la diphtérie : *La vaccination antidiphtérique. Le sérum antidiphtérique.*

antidopage [ɑ̃tidɔpaʒ] ou **antidoping** [ɑ̃tidɔpiŋ] adj. (du préf. *anti-* et de *dopage* ou *doping ;* vers 1960). Se dit de tout ce qui s'oppose à l'usage de stimulants dans les sports.

antidote [ɑ̃tidɔt] n. m. (lat. médiév. *antidotum,* du gr. médic. *antidoton,* neutre, pris substantiv. [d'après *pharmakon,* remède], de l'adj. *antidotos,* donné contre ; XIIᵉ s., *Eneas,* écrit *antidot*). **1.** Contrepoison spécial à un toxique donné : *La strychnine est l'antidote des barbituriques absorbés à trop haute dose.* ‖ **2.** *Fig.* Remède contre un mal moral : *Faux enthousiasmes ! Poisons subtils ! Quel antidote pourra-t-on jamais trouver contre vous ?* (Vigny).

● SYN. : **2** *dérivatif, exutoire, panacée, préservatif.*

antidreyfusard, e [ɑ̃tidrɛfyzar, -ard] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *dreyfusard,* partisan de Dreyfus ; 1894 - 1906). Hostile à Dreyfus lors de la fameuse affaire : *Mᵐᵉ Forgeaud qui était, elle, royaliste et antidreyfusarde fanatique fut associée à la disgrâce de son mari* (Maurois).

antiémétique [ɑ̃tiemetik] n. m. et adj. (du préf. *anti-* et de *émétique* [du lat. *emeticus,* du gr. *emetikos,* de *emein,* vomir] ; 1866, Larousse). Médicament destiné à combattre le vomissement : *L'acide carbonique est l'antiémétique le plus employé.*

antiengin [ɑ̃tiɑ̃ʒɛ̃] adj. (du préf. *anti-* et de *engin ;* milieu du XXᵉ s.). Syn. de ANTIMISSILE.

antienne [ɑ̃tjɛn] n. f. (lat. ecclés. *antefana,* altér., d'après le lat. *ante,* du lat. ecclés. *antiphona,* fém., « chant alternatif de deux chœurs », du gr. *antiphôna,* pl. neutre de l'adj. *antiphônos,* qui répond à ; XIIIᵉ s., écrit *antievene ;* l'anc. franç. a en outre une forme *antoine,* qui correspond à *antiphona ;* sens fig., XVIIIᵉ s.). **1.** Verset qu'on chante, en tout ou en partie, avant un psaume, et qu'on

répète en entier après : *On nous apprenait à chanter les antiennes* (Daudet). *Cette interrogation de victime qu'on chante le vendredi saint, dans les églises démodées, à l'antienne de l'adoration de la Croix* (Bloy). || **2.** *Par anal.* Répétition continuelle et lassante de la même chose : *Le docteur Langlade répétait chaque jour la même antienne* (Escholier).

• SYN. : **2** *leitmotiv, refrain, rengaine, ritournelle.*

• REM. Ce mot fait partie des exceptions dans lesquelles le *t,* bien que suivi de *i* et d'une autre voyelle, se prononce [t] et non [s].

antiesclavagiste [ɑ̃tiɛsklavaʒist] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *esclavagiste ;* 1866, Larousse). Opposé à l'esclavage : *Abraham Lincoln était, aux élections de 1860, le candidat des antiesclavagistes.*

antiévangélique [ɑ̃tievɑ̃ʒelik] adj. (du préf. *anti-* et de *évangélique ;* 1863, Littré). Qui va contre les préceptes de l'Évangile : *Sans chercher à calculer la dépense où mon élan risquait de m'entraîner, ce qui m'a toujours paru antiévangélique* (Gide).

antifading [ɑ̃tifadiŋ] n. m. et adj. (du préf. *anti-* et de *fading ;* 1960, Larousse). Dispositif éliminant l'effet du fading.

antifascisme [ɑ̃tifaʃism] n. m. (du préf. *anti-* et de *fascisme ;* v. 1935). Opposition à la doctrine, au régime fasciste, et plus généralement à l'autoritarisme en politique.

antifasciste [ɑ̃tifaʃist] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *fasciste ;* v. 1935). Opposé au fascisme, et plus généralement à tout régime politique autoritaire.

antiferment [ɑ̃tifɛrmɑ̃] n. m. (du préf. *anti-* et de *ferment ;* 1922, Larousse). Nom donné à tout corps capable d'empêcher une fermentation.

antiffe [ɑ̃tif] n. m. (anc. franç. *antif,* du lat. *antiquus,* vieux ; 1725, Granval). Arg. *Battre l'antiffe,* courir les routes : *Le réfractaire* [...] *est bien forcé, transi de froid et las de battre l'antiffe (c'est le terme), d'entrer aussi chez le rogomiste* (Gautier).

antifrançais, e [ɑ̃tifrɑ̃sɛ, -iz] adj. (du préf. *anti-* et de *français ;* 1839, Balzac). Qui est hostile à la France et aux Français : *Ces paroles expriment des sentiments antifrançais.*

antifriction [ɑ̃tifriksjɔ̃] n. m. et adj. (du préf. *anti-* et de *friction ;* 1866, Larousse). Alliage à base d'antimoine, dont on garnit les coussinets des paliers de machine pour réduire le frottement.

antigel [ɑ̃tiʒɛl] n. m. (du préf. *anti-* et de *gel ;* 1928, Larousse). Corps dont l'adjonction à un liquide abaisse notablement le point de congélation : *Les antigels sont à base de glycérine.*

antigène [ɑ̃tiʒɛn] n. m. (du préf. *anti-* et de *gène,* du gr. *gennân,* engendrer ; début du XXe s.). Substance agressive pour l'organisme, pouvant provoquer la formation d'anticorps : *Les toxines sont des antigènes.*

antigivrant, e [ɑ̃tiʒivrɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (du préf. *anti-* et de *givrant,* de *givre ;* 1960, Larousse). Qui est propre à empêcher la formation de givre sur les avions, sur les pare-brise des voitures.

antigouvernemental, e, aux [ɑ̃tiguvɛrnəmɑ̃tal, -o] adj. (du préf. *anti-* et de *gouvernemental ;* 1832, Balzac). Opposé au gouvernement en fonction, à sa politique.

antihalo [ɑ̃tialo] adj. et n. m. (du préf. *anti-* et de *halo ;* début du XXe s.). Se dit d'une préparation dont on enduit le dos des négatifs photographiques pour éviter des voiles partiels.

antihistaminique [ɑ̃tiistaminik] n. m. (du préf. *anti-* et de *histaminique,* de *histamine ;* 1960, Larousse). Substance qui s'oppose à l'action nocive de l'histamine, libérée par toute altération cellulaire : *Les antihistaminiques sont employés dans les maladies allergiques.*

antihygiénique [ɑ̃tiiʒjenik] adj. (du préf. *anti-* et de *hygiénique ;* 1866, Larousse). Contraire à l'hygiène : *Il est antihygiénique de dormir toutes fenêtres fermées.*

antilibéralisme [ɑ̃tiliberalism] n. m. (du préf. *anti-* et de *libéralisme ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). Attitude d'opposition à ce qui est libéral : *L'absolutisme, l'espionnage, l'hypocrisie religieuse, enfin l'antilibéralisme sous toutes ses formes* (Flaubert).

antillais, e [ɑ̃tijɛ, -iz] adj. et n. (de *Antilles ;* 1898, Larousse). Propre aux Antilles ; habitant ou originaire des An-tilles : *Une recette antillaise.* (On a dit aussi ANTILLIEN, ENNE.)

antilogie [ɑ̃tilɔʒi] n. f. (gr. *antilogia,* de *anti,* contre, et de *logos,* discours ; 1623, Garasse, *Dict. général*). Contradiction entre deux idées, entre les passages d'un livre, ou entre les opinions d'un auteur dans des ouvrages différents (terme de logique).

• SYN. : *antinomie.*

antilogique [ɑ̃tilɔʒik] adj. (du préf. *anti-* et de *logique ;* 1866, Larousse). Contraire à la logique.

• SYN. : *illogique, irrationnel.* — CONTR. : *cohérent, logique, rationnel.*

antilope [ɑ̃tilɔp] n. f. (angl. *antelope* [attesté en ce sens en 1607], empr. au lat. médiév. *ant[h]alopus,* animal fabuleux, du gr. médiév. *anthalôps ;* 1751, Klein). Nom donné à plusieurs ruminants sauvages d'Afrique et d'Asie, d'assez grande taille, à pattes fines, à cornes creuses.

antimaçonnique [ɑ̃timasɔnik] adj. (du préf. *anti-* et de *maçonnique,* dér. de *franc-maçon ;* fin du XIXe s.). Opposé à la franc-maçonnerie : *Et la campagne antimaçonnique ? s'écria Jacques de Cadde, qui était pieux* (France).

antimagnétique [ɑ̃timaɲetik] adj. (du préf. *anti-* et de *magnétique ;* 1784, *Journ. de Paris*). Se dit de ce qui est conçu de façon à ne pas subir les effets du magnétisme : *Une montre antimagnétique.*

antimarxisme [ɑ̃timarksism] n. m. (du préf. *anti-* et de *marxisme ;* début du XXe s.). Attitude d'opposition au marxisme.

antimarxiste [ɑ̃timarksist] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *marxiste ;* début du XXe s.). Opposé au marxisme : *Un mouvement antimarxiste.*

antimatière [ɑ̃timatjɛr] n. f. (du préf. *anti-* et de *matière ;* 1958, Larousse). Ensemble hypothétique dont les éléments constitutifs seraient des antiparticules.

antiméridien [ɑ̃timeridjɛ̃] n. m. (du préf. *anti-* et de *méridien ;* 1922, Larousse). Demi-cercle passant par la ligne des pôles et opposé à 180° du demi-cercle passant par un point donné, et qui est le méridien de ce lieu.

antimigraineux, euse [ɑ̃timigrɛnø, -øz] adj. (du préf. *anti-* et de *migraineux,* de *migraine ;* 1906, Larousse). Qui combat la migraine : *Des cachets antimigraineux.*

antimilitarisme [ɑ̃timilitarism] n. m. (du préf. *anti-* et de *militarisme ;* fin du XIXe s.). Hostilité de principe à l'égard de l'esprit et des institutions militaires : *L'antimilitarisme en France n'était peut-être qu'étourdi par l'émotion* (Romains).

antimilitariste [ɑ̃timilitarist] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *militariste ;* fin du XIXe s.). Qui fait preuve d'antimilitarisme : *On avait réussi à déchiffrer les fragments d'un tract violemment antimilitariste* (Martin du Gard).

antiministériel, elle [ɑ̃ministerjɛl] adj. (du préf. *anti-* et de *ministériel ;* 1740, d'Argenson). Opposé au ministère en fonction et à sa politique (vieilli) : *Ce député a prononcé un violent discours antiministériel.*

antimissile [ɑ̃timisil] adj. (du préf. *anti-* et de *missile ;* milieu du XXe s.). Se dit des armes, des dispositifs et, plus généralement, de toutes les mesures destinées à s'opposer à l'action des engins spéciaux adverses.

• SYN. : *antiengin.*

antimite ou **antimites** [ɑ̃timit] adj. et n. m. (du préf. *anti-* et de *mite ;* milieu du XXe s.). Qui éloigne ou supprime les mites : *Un produit antimite.*

antimoine [ɑ̃timwan] n. m. (lat. médiév. *antimonium,* d'origine incertaine : probablem. adaptation de l'ar. *'īthmid,* issu peut-

être du gr. *stimmi,* même sens ; XIIIe s.). Corps simple d'un blanc bleuâtre, cassant, non ductile, non malléable, qui entre dans certains alliages antifriction, dans la composition de certains médicaments, et qui, réduit en poudre, s'emploie comme fard : *Le régule d'antimoine. Un émétique contenant de l'antimoine. Elle avait de l'antimoine au bord des yeux* (Flaubert).

• REM. Au XVIe s., les médecins ont été partagés en une célèbre querelle sur l'emploi de l'antimoine comme remède. Le parlement de Paris l'interdit en 1566, et ne l'autorisa de nouveau qu'en 1666, après que l'antimoine eut guéri Louis XIV.

antimonial, e, aux [ɑ̃timɔnjal, -o] adj. et n. m. (de *antimoine ;* 1612, Delboulle). Se dit d'un médicament qui contient de l'antimoine ou qui en est dérivé : *Préparation antimoniale.*

antinational, e, aux [ɑ̃tinasjɔnal, -o] adj. (du préf. *anti-* et de *national ;* 1743, Trévoux). Opposé aux intérêts ou au caractère de la nation : *Combattre les activités antinationales.*

antinaturalisme [ɑ̃tinatyralism] n. m. (du préf. *anti-* et de *naturalisme ;* milieu du XIXe s.). Attitude d'opposition au naturalisme dans l'art (rare) : *Une telle exagération d'antinaturalisme* (Flaubert).

antinaturel, elle [ɑ̃tinatyrɛl] adj. (du préf. *anti-* et de *naturel ;* v. 1851, Baudelaire). Qui s'oppose à ce que veut la nature ; qui est contraire à l'ordre naturel des choses : *On ne peut nier le caractère antinaturel de ses sentiments à notre égard* (Mauriac).

antineutron [ɑ̃tinøtrɔ̃] n. m. (du préf. *anti-* et de *neutron ;* 1958, Larousse). Particule ayant un moment magnétique opposé à celui du neutron.

antinévralgique [ɑ̃tinevralʒik] adj. et n. m. (du préf. *anti-* et de *névralgique ;* 1866, Larousse). Qui calme les névralgies : *Le menthol est antinévralgique.*

antinomie [ɑ̃tinɔmi] n. f. (gr. *antinomia,* contradiction dans les lois [de *anti,* contre, et *nomos,* loi] ; 1546, Rabelais). **1.** Contradiction entre deux lois, entre deux dispositions d'une même loi qui viennent à se contrecarrer dans leurs effets : *Cette antinomie embarrasse les jurisconsultes.* || **2.** En philosophie, contradiction apparente ou réelle entre deux propositions ; opposition de deux idées, de deux concepts : *Nous touchons ici aux antinomies de Kant, à ces gouffres de l'esprit humain où l'on est ballotté d'une contradiction à l'autre* (Renan). *De même devons-nous protéger en nous toutes les antinomies naturelles et comprendre que c'est grâce à leur irréductible opposition que nous vivons* (Gide).

• SYN. : *antilogie.* — CONTR. : *accord, harmonie.*

antinomique [ɑ̃tinɔmik] adj. (de *antinomie ;* 1866, Larousse). Qui forme antinomie : *Le caractère antinomique de deux lois, de deux propositions.*

• SYN. : *contradictoire, contraire, incompatible, opposé.* — CONTR. : *cohérent, concordant.*

antipape [ɑ̃tipap] n. m. (bas lat. *antipapa,* du gr. *anti* et du lat. *papa,* pape ; 1393, *Dict. général*). Pape schismatique, élu irrégulièrement et non reconnu par l'Église.

antipapisme [ɑ̃tipapism] n. m. (de *antipape ;* v. 1760, le P. André). **1.** *Vx.* État de celui qui était antipape. || **2.** Opposition à l'Église catholique romaine et à l'autorité du pape : *Cet antipapisme ne lui conciliait point les protestants* (Hugo).

antipapiste [ɑ̃tipapist] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *papiste ;* 1863, Littré). Qui est opposé à l'Église catholique et à l'autorité du pape : *Les huguenots étaient antipapistes.*

antiparallèle [ɑ̃tiparalɛl] adj. (du préf. *anti-* et de *parallèle ;* fin du XVIIIe s.). *Droites antiparallèles,* droites qui, sans être parallèles, forment avec une troisième des angles égaux.

antiparasite [ɑ̃tiparazit] adj. et n. m. (du préf. *anti-* et de *parasite ;* 1928, Larousse). Se dit d'un dispositif qui s'oppose à la production ou à l'action des perturbations affectant la réception des émissions radiophoniques : *Les moteurs de voiture doivent être pourvus d'un antiparasite.*

antiparasiter [ɑ̃tiparazite] v. tr. (de *antiparasite ;* 1963, Larousse). Munir d'un dispositif antiparasite.

antiparlementaire [ɑ̃tiparləmɑ̃tɛr] adj. (du préf. *anti-* et de *parlementaire ;* 1866, Larousse). **1.** Qui est contraire aux usages parlementaires : *Refuser arbitrairement la parole à un membre de l'Assemblée est antiparlementaire.* || **2.** Qui marque de l'opposition au régime parlementaire : *Avoir des opinions antiparlementaires.*

◆ n. et adj. Adversaire du régime parlementaire : *Une antiparlementaire convaincue.*

antiparlementarisme [ɑ̃tiparləmɑ̃tarism] n. m. (du préf. *anti-* et de *parlementarisme ;* milieu du XXe s.). Attitude ou mouvement hostile au régime parlementaire.

antiparti [ɑ̃tiparti] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *parti ;* 1957, journaux). Se dit, dans les pays à direction communiste, de ceux qui sont opposés au programme du parti : *Un groupe antiparti. Des antipartis.*

• REM. V. ANTI-, Rem. 2.

antiparticule [ɑ̃tipartikyl] n. f. (du préf. *anti-* et de *particule ;* 1960, Larousse). En physique nucléaire, particule élémentaire de propriétés opposées à celles qui caractérisent les atomes des éléments chimiques.

antipathie [ɑ̃tipati] n. f. (lat. *antipathia,* du gr. *antipatheia,* de *anti,* contre, et *pathos,* passion ; 1542, Du Pinet). **1.** Aversion, généralement instinctive et irraisonnée, que l'on éprouve à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : *Son regard, qui trahissait son antipathie, se croisa [...] avec celui de l'abbé Vicard* (Martin du Gard). || **2.** Aversion naturelle ou acquise entre animaux : *L'antipathie proverbiale entre le chien et le chat.* || **3.** *Vx.* Incompatibilité entre des choses ; impossibilité absolue de s'accorder, de coexister : *Il y a antipathie entre ces deux couleurs, entre l'eau et le feu. Antipathie de caractères.*

• SYN. : **1** *éloignement, haine, hostilité, inimitié, répugnance, répulsion ;* **3** *désaccord, opposition.* — CONTR. : **1** *affection, affinité, amitié, amour, attirance, goût, inclination, penchant, prédilection, sympathie ;* **3** *accord, concordance, harmonie.*

antipathique [ɑ̃tipatik] adj. (de *antipathie ;* 1586, Suau). **1.** Se dit d'une personne qui inspire de l'antipathie, d'une chose désagréable ou qui déplaît : *Nicole, vous vous montrez souverainement antipathique* (Camus). *La paresse est antipathique.* || **2.** Qui ne s'entend pas avec un autre, qui s'oppose instinctivement à lui : *Jamais peut-être le hasard n'a rassemblé deux être plus foncièrement antipathiques que mon père et moi* (Stendhal). || **3.** Class. et littér. *Antipathique à quelqu'un, à quelque chose,* qui manifeste une opposition irréductible à l'égard de cette personne ou de cette chose : *La position défensive est antipathique au caractère français* (Chateaubriand). *Il la* [Mme de Maintenon] *trouvait plus froide pour Fénelon [...], antipathique au quiétisme* (Michelet). *J'étais presque décidé à refuser un pensionnaire dont les mœurs me semblaient antipathiques à celles de ma maison* (Balzac).

• SYN. : **1** *déplaisant, désagréable, détestable ;* **2** *incompatible, inconciliable, opposé.* — CONTR. : **1** *agréable, aimable, plaisant, sympathique.*

antipatriote [ɑ̃tipatrijɔt] n. (du préf. *anti-* et de *patriote ;* 1789, Brunot). *Vx.* Personne qui a des sentiments ou une conduite contraires au patriotisme.

antipatriotique [ɑ̃tipatrijɔtik] adj. (du préf. *anti-* et de *patriotique ;* 1768, Voltaire). Se dit des actes, des paroles, etc., contraires au patriotisme : *Cette joie lui parut antipatriotique, il la refréna* (Zola).

antipatriotisme [ɑ̃tipatrijɔtism] n. m. (du préf. *anti-* et de *patriotisme ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). Attitude d'une personne ou caractère d'une chose opposée au patriotisme : *L'occasion était belle d'accuser, plus violemment que jamais, la faiblesse spécifique du gouvernement républicain en matière de politique extérieure, et de flétrir l'antipatriotisme des partis de gauche* (Martin du Gard).

antipéristaltique [ɑ̃tiperistaltik] adj. (du préf. *anti-* et de *péristaltique ;* 1680, *Journ. des savants* [mars]). Se dit des contractions de l'œsophage, de l'intestin lorsqu'elles se font de bas en haut, c'est-à-dire en sens inverse du sens normal : *Les mouvements antipéristaltiques peuvent provoquer le vomissement.*
• CONTR. : *péristaltique.*

antipéristase [ɑ̃tiperistaz] n. f. (gr. *antiperistasis,* de *anti,* contre, et *peristasis,* circonstance ; XVe s., Godefroy). Dans l'ancienne physique, action de deux qualités contraires dont l'une renforce l'autre : *De la glace et du chocolat* [...], *je veux vous demander si vos entrailles n'en sont point offensées, et si elles ne vous font point de bonnes coliques pour vous apprendre à leur donner de telles antipéristases : voilà un grand mot* (Sévigné).

antipersonnel [ɑ̃tipɛrsɔnɛl] adj. invar. (du préf. *anti-* et de *personnel ;* 1960, Larousse). Se dit des engins de combat ou des armes destinés spécialement à la mise hors de combat du personnel : *Des mines antipersonnel.*

antiphilosophique [ɑ̃tifilɔzɔfik] adj. (du préf. *anti-* et de *philosophique ;* 1770, *Année littér.*). Contraire à la philosophie : *La recherche de la cause est antiphilosophique, antiscientifique* (Flaubert).

antiphlogistique [ɑ̃tiflɔʒistik] adj. et n. m. (du préf. *anti-* et du gr. *phlogistos,* inflammable ; 1803, Boiste). Se dit d'un remède, d'un traitement qui combat les inflammations.

antiphonaire [ɑ̃tifɔnɛr] n. m. (lat. médiév. *antiphonarius,* de *antiphona,* chant alternatif de deux chœurs ; XIIe s., écrit *antefinier ; antiphonar,* début du XIVe s.). Livre d'église contenant les diverses parties de l'office notées en plain-chant : *Deux jeunes gars bas-bretons, sous la conduite d'un digne ecclésiastique, essaient de déchiffrer les notes carrées d'un grand antiphonaire placé sur une table* (Gautier).

antiphrase [ɑ̃tifrɑz] n. f. (gr. *antiphrasis,* de *anti,* contre, et *phrasis,* parole ; XIVe s., Godefroy, écrit *antifrasie*). Figure qui consiste à donner, soit par crainte, soit par ironie, à une personne ou à une chose le contraire du nom qui lui convient, ou à employer une phrase dans un sens contraire à sa signification normale : *C'est par antiphrase que les Grecs appelaient les Furies « Euménides » (les Bienveillantes).*

antipodal, e, aux [ɑ̃tipɔdal, -o] adj. (de *antipode ;* 1752, Trévoux). Situé aux antipodes : *Points antipodaux.*

antipode [ɑ̃tipɔd] n. m. (lat. *antipodes,* mot gr., de *anti,* contre, et *pous, podos,* pied ; 1372, J. Corbichon). **1.** *Class.* Être qui occupe sur le globe terrestre un point diamétralement opposé par rapport à nous : *Ces peuples sont nos antipodes.* || **2.** *Par extens.* Région du globe qui est diamétralement opposée à celle que nous occupons : *La Nouvelle-Zélande représente à peu près l'antipode de la France.* || **3.** Région très lointaine : *Il est en train de voyager aux antipodes.* || **4.** *Class.* et *littér.* Personne ou chose diamétralement opposée à une autre personne, à une autre chose, par le caractère, la nature : *Le voilà* [Néron] *ce mystère d'iniquité, cet antipode de Jésus* (Renan). *Mais celui qu'il choisissait plus volontiers pour s'expatrier dans d'immenses causeries était l'homme qui lui ressemblait le moins par le talent comme par les idées, son véritable antipode* (Baudelaire). *Une manière de parler qui était l'antipode de ses écrits* (Stendhal). || **5.** *Être à l'antipode* ou *aux antipodes de,* être très éloigné, tout à fait différent de : *Les choses les plus tragiques ne sont pas les choses les plus sérieuses. Même, elles sont à l'antipode de celles-ci* (Valéry).
• SYN. : 4 *antithèse, contraire, inverse.*

antipodisme [ɑ̃tipɔdism] n. m. (du gr. *antipous, -podos,* qui a les pieds opposés aux nôtres ; 1960, Larousse). Spécialité de jonglage ou d'équilibre dans laquelle l'exécutant, couché sur le dos, travaille avec les jambes.

antipodiste [ɑ̃tipɔdist] n. et adj. (de *antipodisme ;* 1960, Larousse). Acrobate qui, couché sur le dos, exécute avec ses pieds des tours d'adresse.

antipoétique [ɑ̃tipɔetik] adj. (du préf. *anti-* et de *poétique ;* 1766, Gohin). Contraire à la poésie, à l'état d'esprit qui lui convient : *La littérature funeste du siècle passé a, pour ainsi parler, exhalé cette opinion antipoétique* (Hugo). *Il serait facile de dresser une table des « critères » de l'esprit antipoétique* (Valéry).

antipolitique [ɑ̃tipɔlitik] adj. (du préf. *anti-* et de *politique ;* XVIIe s.). Contraire à l'esprit politique : *On connaît pourtant sa postérité* [de Nietzsche] *et quelle politique devait s'autoriser de celui qui se disait le dernier Allemand antipolitique* (Camus).

antipoliomyélitique [ɑ̃tipɔljomjelitik] adj. (du préf. *anti-* et de *poliomyélite ;* milieu du XXe s.). Utilisé contre la poliomyélite : *Vaccin antipoliomyélitique.*

antiprotectionniste [ɑ̃tiprɔtɛksjɔnist] adj. (du préf. *anti-* et de *protectionniste ;* 1866, Larousse). Opposé au protectionnisme, c'est-à-dire favorable au libéralisme en matière d'échanges : *Une politique, des mesures antiprotectionnistes.*
• SYN. : *libéral.*

antiproton [ɑ̃tiprɔtɔ̃] n. m. (du préf. *anti-* et de *proton ;* 1958, Larousse). Particule élémentaire de masse égale à celle du proton, mais de charge électrique négative, égale à celle de l'électron.

antiputride [ɑ̃tipytrid] adj. (du préf. *anti-* et de *putride ;* 1763, Adanson). Qui combat la putréfaction : *L'action antiputride du formol.*
• SYN. : *antiseptique.*

antipyrétique [ɑ̃tipiretik] adj. et n. m. (du préf. *anti-* et du gr. *puretos,* fièvre ; fin du XVIIIe s.). Se dit des médicaments qui abaissent la température d'un malade : *L'aspirine est un antipyrétique. Action antipyrétique de la quinine.*
• SYN. : *fébrifuge.*

antipyrine [ɑ̃tipirin] n. f. (du préf. *anti-* et du gr. *pur,* feu [de la tête] ; créé en allemand par Knorr en 1884). Médicament à noyau benzénique, employé comme fébrifuge et analgésique.

antiquaille [ɑ̃tikɑj] n. f. (de l'ital. *anticaglia,* antiquités, vieux monuments ; début du XVIe s. ; sens péjor. depuis le XVIIe s.). *Fam.* et *péjor.* Meuble, objet ancien de peu de valeur ou que l'on n'apprécie pas : *Nous sommes des survivants, des anachronismes, encombrés de vieux concepts, pareils à des gardiens de musée dans leurs antiquailles* (Martin du Gard).
• SYN. : *vieillerie.*

antiquaire [ɑ̃tikɛr] n. (du lat. *antiquarius,* qui aime l'Antiquité ; au XIIIe s., « scribe », sens également empr. au lat. ; « archéologue », XVIIe s. ; puis « marchand d'antiquités », XIXe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Personne qui s'adonne à l'étude de l'archéologie, de l'histoire ancienne : *C'est un homme noble, et* [...] *en réputation de grand antiquaire* (Corneille). *Sans doute, des littérateurs très ingénieux, des antiquaires très érudits, des versificateurs qui, il faut l'avouer, élevèrent la prosodie presque à la hauteur d'une création, furent mêlés à ce mouvement* (Baudelaire). || **2.** Commerçant spécialisé dans la vente des meubles et des objets anciens : *Il aimait la musique, les belles reliures, les longues flâneries chez les petits antiquaires...* (Anouilh).

antique [ɑ̃tik] adj. (lat. *antiquus ;* XIIe s. ; a éliminé l'anc. franç. *anti[f], -ive,* forme pop., dér. de *anticus,* autre forme de *antiquus*). **1.** *Class.* et *littér.* Qui a existé il y a très longtemps, ou qui n'existe plus, qui appartient au passé : *De l'antique Jacob jeune postérité* (Racine). *L'outrage l'accompagne et le mépris l'escorte.* | *De tout l'orgueil antique il ne lui reste rien* (Heredia). || **2.** Qui appartient à une époque très ancienne, et spécialement à la période historique appelée « Antiquité » : *Elle me conduisit* [...] *pour contempler les restes de la ville antique* (Lamartine). || **3.** Qui date de longtemps, existe depuis longtemps : *On respire les émanations d'une tannerie qui conserve encore l'antique renommée du pays pour la préparation des cuirs* (Mérimée). || **4.** Qui est digne de la beauté plastique ou des vertus physiques et morales des

Anciens : *On eût dit qu'en ces Français du XXe siècle survécussent des âmes antiques* (Rolland). || **5.** *Fam.* Se dit d'une chose passée de mode, qui date d'une époque révolue : *M. Chasle, ganté de noir, tenait à la main un chapeau de forme antique ; il tendait le cou et remuait de droite et de gauche sa petite tête d'oiseau* (Martin du Gard). || **6.** *Ironiq.* En parlant de personnes, vieux : *Une antique catin* (Baudelaire).

• SYN. : **3** *ancien, millénaire, séculaire ;* **5** *anachronique, antédiluvien, démodé, désuet, suranné.* — CONTR. : **2** et **3** *actuel, jeune, moderne, nouveau, récent ;* **5** *à la mode, à la page, dernier cri, moderne, récent.*

◆ **A l'antique** loc. adj. et adv. À la manière, à la mode du temps passé : *Nous sortîmes de Saint-Malo au lever du soleil, ma mère, mes quatre sœurs et moi, dans une énorme berline à l'antique, panneaux surdorés, marchepieds en dehors, glands de pourpre aux quatre coins de l'impériale* (Chateaubriand). *Vivre à l'antique.*

◆ n. m. Ensemble des objets d'art que nous ont laissés les Anciens : *Imiter l'antique. Travailler d'après l'antique.*

◆ n. f. *Class.* et *littér.* Objet d'art ancien : *Ces édifices surdorés, embellis avec profusion par Giorgion, Titien, Paul Véronèse, Tintoret, Jean Bellini, Paris Bordone, les deux Palma, sont remplis de bronzes, de marbres, de granits, de porphyres, d'antiques précieuses, de manuscrits rares...* (Chateaubriand). *Le cabinet des Antiques.*

antiquement [ɑ̃tikmɑ̃] adv. (de *antique ;* XIVe s.). À la manière antique.

antiquité [ɑ̃tikite] n. f. (lat. *antiquitas ;* 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Caractère de ce qui existe depuis un temps très ancien : *La vicomtesse de Grandlieu était, par sa fortune et par l'antiquité de son nom, une des femmes les plus remarquables du faubourg Saint-Germain* (Balzac). || **2.** Temps très ancien : *Cette statue remonte à la plus haute antiquité.* || *De toute antiquité,* aussi loin qu'on remonte dans le temps, de tout temps : *De toute antiquité, les hommes ont senti le besoin de s'associer.* || **3.** *Spécialem.* Période qui va des origines des temps historiques à la chute de l'Empire romain (en ce sens et au suivant, prend une majuscule) : *Nos barques de pêcheurs, dont la plupart portent toujours à la proue des emblèmes que portaient les barques phéniciennes, ne sont pas différentes de celles qu'utilisaient les navigateurs de l'Antiquité et du Moyen Âge* (Valéry). *L'Antiquité gréco-latine, égyptienne, phénicienne, perse.* || **4.** *Absol.* La civilisation grecque et romaine : *Les classiques ne juraient que par l'Antiquité. Montcornet a les dehors d'un héros de l'Antiquité* (Balzac). || *Par extens.* Les hommes qui ont vécu dans ces siècles, les Anciens : *L'Antiquité avait une conception très inhumaine des droits du vainqueur à la guerre.* || **5.** *Fam.* et *ironiq.* Personne très âgée : *J'ai fait connaissance ici avec une respectable antiquité ; c'est la marquise de Cunningham, ex-maîtresse de Georges IV* [...]. *Elle a quatre-vingt-quatre ans* (Mérimée).

• SYN. : **1** *ancienneté.* — CONTR. : **1** *nouveauté.*

◆ **antiquités** n. f. pl. **1.** Œuvres d'art de l'Antiquité, monuments, objets, etc. : *Les fragments d'antiquités trouvés dans mes fouilles* (Chateaubriand). || **2.** *Par extens.* Objets anciens : *Elle venait, son cabas sous le bras, rôder autour du magasin d'antiquités* (France).

antirabique [ɑ̃tirabik] adj. (du préf. *anti-* et de *rabique,* dér. savant du lat. *rabies,* rage ; 1866, Larousse). Se dit d'un remède, d'un traitement qui combat la rage : *La vaccination antirabique.*

antirachitique [ɑ̃tiraʃitik] adj. (du préf. *anti-* et de *rachitique ;* fin du XVIIIe s.). Se dit d'un remède, d'une thérapeutique propre à combattre le rachitisme : *Un traitement antirachitique.*

antiraciste [ɑ̃tirasist] adj. (du préf. *anti-* et de *raciste ;* v. 1950). Qui est opposé au racisme : *Une propagande antiraciste.*

antiradar [ɑ̃tiradar] adj. (du préf. *anti-* et de *radar ;* 1953, Larousse). Se dit des moyens propres à s'opposer à l'emploi militaire du radar.

antirationnel, elle [ɑ̃tirasjɔnɛl] adj. (du préf. *anti-* et de *rationnel ;* 1866, Larousse). Contraire aux principes de la raison : *Un traitement antirationnel* (Sand).

• SYN. : *antilogique, illogique.* — CONTR. : *logique, raisonnable, rationnel.*

antiréglementaire [ɑ̃tireglәmɑ̃tɛr] adj. (du préf. *anti-* et de *réglementaire ;* 1866, Larousse). Contraire au règlement : *Il est antiréglementaire qu'un fonctionnaire adresse une réclamation au ministre sans passer par la voie hiérarchique.*

antireligieux, euse [ɑ̃tirәliʒjø, -øz] adj. (du préf. *anti-* et de *religieux ;* fin du XVIIIe s.). **1.** Contraire aux principes de la religion : *Mener un genre de vie parfaitement antireligieux.* || **2.** Hostile à la religion, aux idées religieuses : *Ma haine antireligieuse était sincère* (Mauriac).

• SYN. : **2** *anticlérical.* — CONTR. : **1** *pieux.*

antirépublicain, e [ɑ̃tirepyblikɛ̃, -in] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *républicain ;* 1798, Schwan, *Dict. fr.-allem.*). Opposé à la république, à ce qui est républicain : *Avoir des convictions antirépublicaines. Il est antirépublicain, dit le président, de porter des armes dans une réunion d'hommes libres* (France).

antirévisionnisme [ɑ̃tirevizjɔnism] n. m. (du préf. *anti-* et de *révisionnisme ;* v. 1920, Proust). Doctrine, attitude d'une personne antirévisionniste : *Je ne sais si je vous ai dit combien la duchesse de Guermantes avait vu avec déplaisir des personnes de son monde qui, subordonnant tout à l'Affaire, excluaient des femmes élégantes et en recevaient qui ne l'étaient pas, pour cause de révisionnisme ou d'antirévisionnisme...* (Proust).

antirévisionniste [ɑ̃tirevizjɔnist] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *révisionniste ;* v. 1920, Proust). Opposé à la révision du procès Dreyfus : *Mais les gens du monde étaient pour la plupart tellement antirévisionnistes, qu'un salon dreyfusien semblait quelque chose d'aussi impossible qu'à une autre époque un salon communard* (Proust).

antirévolutionnaire [ɑ̃tirevɔlysjɔnɛr] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *révolutionnaire ;* 1790, Brunot). Qui s'oppose à la révolution : *Hommes bien intentionnés, hommes prudents, qui parlons devant une assemblée prudente, devant la Chambre la plus antirévolutionnaire qui ait jamais été* (Lamartine).

antiroman [ɑ̃tirɔmɑ̃] n. m. (du préf. *anti-* et de *roman ;* v. 1949). Forme nouvelle de la littérature romanesque, qui se fonde sur le rejet de la conception traditionnelle pour évoquer un monde absurde, rebelle à la pénétration et à l'interprétation humaine.

antirouille [ɑ̃tiruj] n. m. et adj. (du préf. *anti-* et de *rouille ;* début du XXe s.). Substance propre à préserver de la rouille ou à la faire disparaître : *De la peinture antirouille.*

• REM. V. ANTI-, Rem. 2.

antisciens [ɑ̃tisjɛ̃] n. m. pl. (lat. *antiscii,* du gr. *anti,* contre, et *skia,* ombre ; 1690, Furetière). S ;est dit des peuples qui, habitant sur le même méridien de part et d'autre de l'équateur, ont, à midi, leurs ombres diamétralement opposées.

antiscientifique [ɑ̃tisjɑ̃tifik] adj. (du préf. *anti-* et de *scientifique ;* 1877, Darmesteter). Qui est opposé à la science, à l'esprit scientifique : *Dans une époque où la science allait prendre des développements extraordinaires, le romantisme manifestait un état d'esprit antiscientifique* (Valéry).

antiscorbutique [ɑ̃tiskɔrbytik] adj. et n. m. (du préf. *anti-* et de *scorbutique ;* 1671, Venet). Se dit d'un remède propre à prévenir ou à combattre le scorbut : *Un sirop antiscorbutique. Les antiscorbutiques.*

antiségrégationniste [ɑ̃tisegregasjɔnist] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *ségrégation ;* milieu du XXe s.). Qui est opposé à la ségrégation raciale.

antisémite [ɑ̃tisemit] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *sémite ;* XIXe s.). Hostile aux juifs : *Il était nationaliste et antisémite au Conseil général* (France). *Les plus acharnés des antisémites ont souvent du sang juif dans les veines* (Duhamel).

antisémitisme [ɑ̃tisemitism] n. m. (de *antisémite* ; 1894, B. Lazare). Attitude de ceux qui sont hostiles aux juifs et réclament contre eux des mesures d'exception : *Pourquoi cette explosion d'antisémitisme en France ?* (Lacretelle).

antisepsie [ɑ̃tisɛpsi] n. f. (du préf. *anti-* et du gr. *sêpsis,* putréfaction ; 1898, Larousse). Ensemble des méthodes employées pour détruire les germes infectieux : *Dès l'emploi de l'antisepsie, la mortalité tomba de 60 p. 100 à 15 p. 100 dans les opérations chirurgicales.*

● SYN. : *asepsie, désinfection.*

antiseptique [ɑ̃tisɛptik] adj. et n. m. (du préf. *anti-* et du gr. *sêptikos,* de *sêpein,* pourrir ; 1763, Adanson). Se dit de ce qui a pour effet de détruire les germes infectieux : *Elle emmenait Gise dans la salle de bains pour lui infliger un lavage antiseptique de la gorge et du nez* (Martin du Gard). *L'alcool a des propriétés antiseptiques. L'eau oxygénée est un antiseptique.*

● SYN. : *antiputride, désinfectant, stérilisant.* — CONTR. : *septique.*

antiseptiser [ɑ̃tisɛptize] v. tr. (de *antiseptique* ; 1906, Larousse). *Vx.* Détruire par un moyen antiseptique les germes infectieux : *Le produit a été soigneusement antiseptisé* (Proust).

● SYN. : *désinfecter, stériliser.*

antisocial, e, aux [ɑ̃tisɔsjal, -o] adj. (du préf. *anti-* et de *social* ; 1784, Brissot). **1.** Qui s'oppose à l'organisation de la société, à l'ordre social : *J'ai entendu maintes fois déplorer par les fascistes espagnols le préjugé antisocial des petits garçons français qui prennent plaisir à voir Guignol rosser le gendarme* (Bernanos). || **2.** Hostile aux lois, aux mesures qui peuvent améliorer la condition des citoyens les moins favorisés : *Tout chez elle se révoltait* [...] *contre la vie dure, maussade, besogneuse d'une République antisociale* (Goncourt).

antisocialiste [ɑ̃tisɔsjalist] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *socialiste* ; début du XIXe s.). Adversaire du socialisme : *Les doctrines antisocialistes dont on se sert comme d'une escabelle pour dominer ses supérieurs* (Balzac).

anti-sous-marin, e [ɑ̃tisumarɛ̃, -in] adj. (du préf. *anti-* et de *sous-marin* ; 1928, Larousse). Qui s'oppose à l'action des engins sous-marins : *La lutte anti-sous-marine. Un destroyer anti-sous-marin.*

antispasmodique [ɑ̃tispasmɔdik] adj. et n. m. (du préf. *anti-* et de *spasmodique* ; 1741, Col de Villars). Se dit d'un remède qui combat les spasmes : *Un antispasmodique.*

antispiritualisme [ɑ̃tispiritɥalism] n. m. (du préf. *anti-* et de *spiritualisme* ; 1866, Larousse). Doctrine opposée au spiritualisme.

antispiritualiste [ɑ̃tispiritɥalist] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *spiritualiste* ; 1866, Larousse). Adversaire du spiritualisme : *Le matérialisme est antispiritualiste par définition.*

antisportif, ive [ɑ̃tispɔrtif, -iv] adj. et n. (du préf. *anti-* et de *sportif* ; fin du XIXe s.). Contraire au sport ; hostile à l'influence du sport.

antistrophe [ɑ̃tistrɔf] n. f. (gr. *antistrophê* ; XVIe s.). Dans la métrique grecque, deuxième élément, répondant à la strophe, du groupe appelé *triade,* groupe qui servait de base à la composition des grandes œuvres lyriques comme l'hymne et l'ode triomphale : *La triade pindarique comprend la strophe, l'antistrophe et l'épode.*

antisyphilitique [ɑ̃tisifilitik] adj. (du préf. *anti-* et de *syphilitique* ; 1774, L. A. de Cézan). Destiné à lutter contre la syphilis : *Un traitement antisyphilitique.*

antitank [ɑ̃titɑ̃k] adj. (du préf. *anti-* et de *tank* ; début du XXe s.). Qui est propre à combattre l'action des tanks : *Pour la première fois, ils venaient de rencontrer les mitrailleuses antitanks* (Malraux).

antitétanique [ɑ̃titetanik] adj. (du préf. *anti-* et de *tétanique* ; 1819, Boiste). Destiné à prévenir ou à guérir le tétanos : *La vaccination, le sérum antitétanique. Une piqûre antitétanique.*

antithermique [ɑ̃titɛrmik] adj. et n. m. (du préf. *anti-* et de *thermique* ; 1888, Larousse). Se dit des médicaments qui abaissent la température des malades.

● SYN. : *antipyrétique, fébrifuge.*

antithèse [ɑ̃titɛz] n. f. (gr. *antithesis,* de *anti,* contre, et *thesis,* thèse, position ; 1550, P. Doré). **1.** Figure de rhétorique qui oppose fortement deux idées, deux termes l'un à l'autre, afin de mettre la pensée plus en relief par le contraste : *« Monte aussi vite au ciel que l'éclair en descend » est une belle antithèse d'A. de Vigny. L'antithèse est une opposition de deux vérités qui se donnent du jour l'une à l'autre* (La Bruyère). *Il possède à fond et emploie froidement tous les tons de la rime, toutes les ressources de l'antithèse, toutes les tricheries de l'apposition* (Baudelaire). *L'antithèse, chez Hugo, bien avant d'être un procédé de style, est un procédé de composition* (Faguet). || **2.** En philosophie, idée, proposition qui s'oppose à une idée, une proposition précédemment énoncée, appelée *thèse* : *L'antithèse est le second terme d'une antinomie.* || **3.** Chose ou personne qui s'oppose radicalement à une autre : *Prêtre et patriote s'opposeront comme deux antithèses irréconciliables* (Renan).

● SYN. : **3** *contraire, inverse.*

antithétique [ɑ̃titetik] adj. (de *antithèse* ; av. 1680, Colletet). **1.** Qui présente le caractère d'une antithèse : *La même différence antithétique se faisait remarquer dans les maîtres et dans les montures* (Gautier). || **2.** Qui contient des antithèses : *Un style antithétique.* || **3.** Se dit de propositions, de termes contradictoires, c'est-à-dire dont l'un est la négation de l'autre : *Principes antithétiques.*

● SYN. : **3** *antinomique.*

antitoxine [ɑ̃titɔksin] n. f. (du préf. *anti-* et de *toxine* ; 1892, Rénon). Substance que les globules blancs sécrètent dans le sang et la lymphe, et qui neutralise les toxines microbiennes : *Un sérum est destiné à apporter à un individu réceptif les antitoxines d'un animal immunisé.*

antitoxique [ɑ̃titɔksik] adj. (du préf. *anti-* et de *toxique* ; milieu du XIXe s.). Qui combat les toxines, les poisons : *Doser le pouvoir antitoxique d'un sérum.*

antituberculeux, euse [ɑ̃titybɛrkylø, -øz] adj. (du préf. *anti-* et de *tuberculeux* ; fin du XIXe s.). Qui est destiné à combattre la tuberculose : *Un dispensaire antituberculeux. La campagne antituberculeuse.* || Ellipt. *Timbre antituberculeux,* timbre dont la vente fournit des moyens financiers pour lutter contre la tuberculose.

antityphique [ɑ̃titifik] adj. (du préf. *anti-* et de *typhique* ; milieu du XXe s.). Qui prévient ou guérit le typhus exanthématique : *Le vaccin antityphique.*

antityphoïdique [ɑ̃titifɔidik] adj. (du préf. *anti-* et de *typhoïdique* ; début du XXe s.). Qui prévient ou guérit la typhoïde : *Le professeur Vincent a préparé un sérum antityphoïdique.*

antivénéneux, euse [ɑ̃tivenenø, -øz] adj. (du préf. *anti-* et de *vénéneux* ; 1866, Larousse). Propre à combattre certains poisons.

antivénérien, enne [ɑ̃tivenerjɛ̃, -ɛn] adj. (du préf. *anti-* et de *vénérien* ; milieu du XVIIIe s.). Propre à traiter, à guérir les maladies vénériennes.

antivenimeux, euse [ɑ̃tivənimø, -øz] adj. (du préf. *anti-* et de *venimeux* ; 1928, Larousse). Propre à combattre les venins : *Sérum antivenimeux.*

antivirus [ɑ̃tivirys] n. m. (du préf. *anti-* et de *virus* ; 1949, Larousse). Substance apparaissant dans les cultures de microbes, et qui s'oppose à leur développement.

antivol [ɑ̃tivɔl] adj. (du préf. *anti-* et de *vol* ; 1949, Larousse). Destiné à protéger contre le vol : *Un système antivol.*

◆ n. m. dispositif dont on munit un objet, et spécialement un véhicule, pour en empêcher le vol.

● REM. V. ANTI-, Rem. 2.

antonomase [ɑ̃tɔnɔmɑz] n. f. (lat. *antonomasia,* mot gr., de *anti,* à la place de, et *onoma,* nom ; XIVe s., *Grande Chronique,*

écrit *antonomasie*). Figure de style qui consiste dans la substitution d'un nom commun à un nom propre, ou inversement, pour désigner un individu. (Ex. :*le Malin* pour *Satan ; un Harpagon* pour *un avare*.)

antonyme [ɑ̃tɔnim] n. m. (du préf. *anti-* et du gr. *onoma,* nom, fait d'après *synonyme ;* 1866, Larousse). Mot dont le sens est opposé à celui d'un autre : *« Lâche » est l'antonyme de « courageux ».*

• SYN. : *contraire.* — CONTR. : *synonyme.*

antonymie [ɑ̃tɔnimi] n. f. (de *antonyme ;* milieu du XIXe s.). Caractère des mots antonymes.

antre [ɑ̃tr] n. m. (lat. *antrum,* du gr. *antron ;* XVe s.). **1.** *Littér.* Excavation naturelle, profonde et obscure, pouvant servir d'abri à des animaux ou à des hommes : *L'antre de la magicienne était situé au cœur de la montagne* (Samain). ‖ *Spécialem.* Repaire de fauve : *L'antre du lion.* ‖ **2.** *Fig.* Se dit d'un lieu obscur, mystérieux, ou dangereux du fait de ceux qui le fréquentent ou l'habitent : *Poursuivre des conspirateurs jusque dans leur antre.* ‖ *L'antre du lion,* lieu redoutable, où l'on ne s'aventure qu'en risquant sa vie (par allusion à la fable de La Fontaine *le Lion malade et le Renard*). ‖ **3.** *Par anal.* Nom donné à certaines cavités de l'organisme : *Antre mastoïdien. Antre pylorique.*

antrustion [ɑ̃trystjɔ̃] n. m. (bas lat. *antrustio,* formé sur l'anc. haut allem. *trôst, trust,* fidélité ; 1748, Montesquieu). Personnage qui, chez les Francs et les Germains, était lié au roi par serment et attaché à son service, et qui l'accompagnait à la guerre.

anuiter (s') [sanɥite] v. pr. (de *nuit ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis, anuiter,* v. intr., « faire nuit » ; v. pr., postérieur au XVIe s.). *Vx.* Se laisser surprendre par la nuit : *Dominé par le sentiment de la « vastité sombre des églises chrétiennes » (Montaigne), j'errais à pas lents et je m'anuitai* (Chateaubriand).

anurie [anyri] n. f. (de *an* priv. et du gr. *ouron,* urine ; 1863, Littré). Absence d'urine dans la vessie, due à l'arrêt de la sécrétion rénale ou à une obstruction des voies excrétrices.

anus [anys] n. m. (lat. *anus,* anneau ; 1314, *la Chirurgie* d'Henri de Mondeville). Orifice du rectum, qui donne passage aux matières fécales. ‖ *Anus artificiel* ou *contre nature,* abouchement chirurgical de l'intestin à la peau.

• SYN. : *fondement.*

anxiété [ɑ̃ksjete] n. f. (lat. *anxietas ;* XIIe s., Herman de Valenciennes ; sens médic., 1564, J. Thierry). État de trouble et d'excitation psychique, dû surtout à l'incertitude : *Tout le monde se taisait, dans l'anxiété de l'attente* (Maupassant). *Dès son réveil, la lecture des journaux l'avait mis dans un état d'anxiété fébrile, que n'avaient cessé d'accroître, au cours de la matinée, les conversations, le pessimisme, le désarroi de tous* (Martin du Gard). *Depuis lors, il se demandait avec anxiété en quoi il avait failli à sa tâche* (H. Bazin).

• SYN. : *angoisse.*

anxieusement [ɑ̃ksjøzmɑ̃] adv. (de *anxieux ;* milieu du XIXe s.). Avec anxiété : *Le retour, elle l'attendait anxieusement, en faisant des neuvaines* (Martin du Gard).

anxieux, euse [ɑ̃ksjø, -øz] adj. (lat. *anxiosus ;* 1375, R. de Presles). **1.** Qui éprouve une vive et douloureuse inquiétude : *Alors Césaire* [...], *très anxieux, tourna vers eux un tel regard de supplication désespérée, que Jean se résigna* (Daudet). ‖ **2.** Qui marque de l'anxiété : *Son regard anxieux interrogeait* (Martin du Gard). ‖ **3.** *Anxieux de* (avec un nom ou l'infinitif), qui a un ardent désir de, qui est impatient de : *Et je suis anxieux, à chaque chose résolue, de savoir si c'est bien celle qu'il faut faire* (Gide). *Anxieuse d'azur, de gloire consumée,* | *Poitrine, gouffre d'ombre aux narines de chair,* | *Aspire cet encens d'âmes et de fumée* | *Qui monte d'une ville analogue à la mer* (Valéry). *Tous anxieux de voir paraître* [...] | *Le Chef borgne* [Hannibal] *monté sur l'éléphant gétule* (Heredia). ‖ **4.** Au sens médical, se dit d'un état psychique qui s'accompagne d'anxiété : *Agitation anxieuse.*

• SYN. : **1** et **2** *angoissé, inquiet, soucieux, tourmenté, tracassé* (fam.) ; **3** *avide de, désireux de.* — CONTR. : **1** et **2** *calme, indifférent, placide, serein, tranquille.*

◆ adj. et n. Atteint d'angoisse : *Traitement à l'usage des anxieux.*

aoriste [aɔrist] n. m. (bas lat. *aoristus,* du gr. *aoristos,* de *a* priv. et *oristos,* borné ; 1548, Sebillet). Temps de la conjugaison grecque qui sert à indiquer une action passée, sans détermination de résultat ou de durée.

aorte [aɔrt] n. f. (gr. *aortê,* même sens ; 1546, Ch. Estienne). Grosse artère qui naît à la base du ventricule gauche du cœur, et sur laquelle s'embranchent les artères chargées de porter dans toutes les parties du corps le sang oxygéné : *Il avait longtemps souffert d'un rétrécissement de l'aorte* (Camus).

aortique [aɔrtik] adj. (de *aorte ;* XVIIIe s., Vicq-d'Azir). Qui a rapport à l'aorte : *Une insuffisance aortique.*

aortite [aɔrtit] n. f. (de *aorte ;* milieu du XIXe s.). Inflammation de l'aorte.

août [u] n. m. (lat. pop. *agustus,* du lat. class. *Augustus [mensis],* mois en l'honneur d'Auguste ; XIIe s., écrit *aost*). **1.** Le huitième mois de l'année. ‖ *Le 15-Août,* la fête de l'Assomption. ‖ **2.** *Class.* Moisson : *Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'août* (La Fontaine). ‖ Class. et littér. *Faire son août,* ramasser de gros profits.

aoûtage [utaʒ] n. m. (de *aoûter ;* 1232, Du Cange). *Vx* et *dialect.* Travail, temps de la moisson.

aoûtat [auta] n. m. (de *août ;* fin du XIXe s.). Larve du trombidion, dont la piqûre entraîne de vives démangeaisons : *Je m'en doutais, nous avons pris des aoûtats, des bêtes de haricots, des cirons, si vous aimez mieux* (Duhamel). [On dit aussi ROUGET.]

aoûté, e [ute *ou* aute] adj. (part. passé de *aoûter*). **1.** Mûri par le soleil, la chaleur : *Fruits aoûtés.* ‖ **2.** Se dit d'un bourgeon, d'un sarment ligneux arrivé à son complet développement, ou d'une branche qui peut supporter les gelées.

aoûtement [utmɑ̃ *ou* autmɑ̃] n. m. (de *aoûter ;* milieu du XIXe s.). **1.** Maturation des fruits sous l'effet du soleil d'août ou de la chaleur. ‖ **2.** Lignification des jeunes rameaux avant l'hiver.

aoûter [ute *ou* aute] v. tr. (de *août ;* XIIe s.). *Vx.* Rendre mûr.

◆ v. intr. et tr. *Vx.* Faire les travaux agricoles de l'été, et plus spécialement la moisson.

◆ v. intr. et **s'aoûter** v. pr. *Bourgeons, rameaux qui s'aoûtent,* qui se fortifient, qui s'endurcissent en août.

aoûteron [utrɔ̃] n. m. (de *aoûter ;* 1547, Haudent). Dans le Nord et dans le Centre, ouvrier embauché pour les travaux des champs en été.

• REM. On a dit aussi AOÛTEUR, EUSE (1478, Du Cange).

aoûtien, enne [autjɛ̃, -ɛn] n. (de *août ;* XXe s.). Personne qui passe le mois d'août dans une localité comme estivant.

apache [apaʃ] n. m. (de *Apaches,* n. d'une tribu indienne d'Amérique, répandu en France grâce aux romans de Gabriel Ferry et de Gustave Aimard ; sens moderne dû au journaliste Victor Moris, 1902). Rôdeur, malfaiteur de grande ville, voleur et, à l'occasion, assassin (vieilli) : *Vous avez toujours l'air de me prendre pour un apache et un maquereau* (Romains).

◆ adj. Qui a le caractère d'un rôdeur, d'un mauvais garçon : *Une allure apache. Le fils de Mme Furchel, tête de collégien apache* (P. Margueritte).

apagogie [apagɔʒi] n. f. (gr. *apagôgê,* action d'emmener, de faire dévier du droit chemin ; 1863, Littré). En logique, raisonnement par lequel on démontre la vérité d'une proposition en prouvant l'absurdité de la proposition contraire.

apagogique [apagɔʒik] adj. (de *apagogie ;* 1960, Larousse). *Raisonnement apagogique,* raisonnement par l'absurde.

• SYN. : *apagogie.*

apaisant, e [apɛzɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *apaiser* ; début du XIVe s.). Qui apaise : *De son vivant, Mme Haudoin mère exerça une influence apaisante dans la maison* (Aymé).

• SYN. : *adoucissant, calmant, lénifiant, lénitif, reposant.* — CONTR. : *agaçant, énervant, exaspérant, excitant, irritant, provocant.*

apaisé, e [apeze] adj. (part. passé de *apaiser*). Se dit d'un être ou d'une chose qui a trouvé ou retrouvé la paix, le calme : *Un cœur apaisé. La tempête apaisée.*

apaisement [apɛzmɑ̃] n. m. (de *apaiser* ; XIIe s.). Action d'apaiser, de s'apaiser ; état de ce qui est apaisé (au pr. et au fig.) : *L'apaisement de la tempête. Un grand apaisement se fait dans ces pauvres esprits fatigués du labeur de la journée* (Baudelaire). *Les paroles du maire passent sur la foule comme une brise d'apaisement* (Aragon).

• SYN. : *calme, paix, quiétude, sérénité, soulagement, tranquillité.* — CONTR. : *agacement, déchaînement, exaspération, fermentation, fomentation, irritation, provocation, surexcitation.*

◆ **apaisements** n. m. pl. Paroles rassurantes, promesses qui dissipent des inquiétudes : *Le ministre a donné des apaisements aux syndicats au sujet de leurs revendications.*

apaiser [apeze] v. tr. (de *à* et de *paix*, lat. *pax, pacis* ; XIIe s.). **1.** Ramener au calme un être en proie au trouble, à l'agitation, à l'irritation : *Il avait* [...] *plusieurs fois apaisé ses créanciers* (Sand). *Apaiser un animal furieux.* || **2.** Faire cesser tout ce qui implique un trouble moral quelconque : *Il* [...] *apaisait les querelles de ses voisins* (Flaubert). *Le temps apaisait le souci de mon cœur* (Maupassant). *Mais une séparation prolongée, en même temps qu'elle apaise les rancunes, réveille quelquefois l'amitié* (Proust). || **3.** *Par anal.* Faire cesser, en le satisfaisant, un besoin quelconque qui troublait le bien-être du corps : *Apaiser sa faim, son désir, sa passion. Sa soif apaisée, il apprécia plus librement la qualité du breuvage* (Aymé). || **4.** *Littér.* Faire cesser une agitation violente, en particulier des éléments : *Apaiser la tempête, l'orage.*

• SYN. : **1** *adoucir, amadouer, calmer, radoucir, rasséréner* ; **3** *assouvir, contenter, étancher, éteindre, rassasier* ; **4** *calmer.* — CONTR. : **1** *agacer, énerver, exaspérer, exciter, irriter, provoquer, surexciter* ; **3** *attiser, aviver, déchaîner, entretenir, envenimer, éveiller, exacerber, raviver, réveiller* ; **4** *déchaîner, provoquer.*

◆ **s'apaiser** v. pr. **1.** Revenir au calme : *Cette vieille femme capricieuse et butée sur d'horribles souvenirs d'enfance s'apaise et sourit quand elle le voit* (Sartre). *Douceur d'avoir trouvé une âme où se blottir au milieu de la tourmente, un abri tendre et sûr où l'on respire enfin* [...], *attendant que s'apaisent les battements d'un cœur haletant* (Rolland). || **2.** Cesser de se manifester avec violence : *L'orage s'apaise. Les cris de protestation s'apaisèrent.*

apâlir [apɑlir] v. tr. (de *à* et de *pâlir* ; v. 1175, Chrétien de Troyes). *Littér.* Rendre pâle : *De ses cheveux retroussés, il descendait une couleur brune qui, s'apâlissant graduellement, peu à peu se perdait dans l'ombre* (Flaubert).

apanage [apanaʒ] n. m. (de l'anc. franç. *apaner,* pourvoir un fils cadet, une fille d'une dotation [XIVe s.], littéral. « donner du pain [lat. *panis*] à », et, par extens., « doter » ; 1297, Godefroy, écrit *apenaige* ; au sens 1, XVe s. ; au sens 3, Rabelais, et depuis la fin du XVIIe s.). **1.** Portion du domaine royal que les souverains donnaient à leurs fils cadets ou à leurs frères, et qui devait revenir à la Couronne après l'extinction des descendants mâles de ces derniers : *Napoléon disposait à son gré des couronnes et des apanages* (Guizot). || **2.** *Par extens.* Territoire d'un pays devenu la propriété d'un autre pays : *Le Péloponèse était devenu l'apanage de l'Empire d'Orient* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Ce qui appartient en propre à quelqu'un ou à quelque chose : *Chacun des anciens maîtres a son royaume, son apanage — qu'il est souvent contraint de partager avec des rivaux illustres. Raphaël a la forme, Rubens et Véronèse la couleur, Rubens et MichelAnge l'imagination du dessin* (Baudelaire). *La raison est l'apanage de l'homme* (Acad.). *Ce cynisme égoïste qui est le plus bel apanage de votre sexe* (Courteline). || *Ne pas avoir l'apanage de quelque chose,* ne pas en avoir l'exclusivité.

• SYN. : **2** *bien, possession* ; **3** *lot, patrimoine, prérogative, privilège, propre.*

apanager [apanaʒe] v. tr. (de *apanage* ; 1407, Godefroy). [Conj. **1.**] *Vx.* Pourvoir d'un apanage : *Un prince apanagé.*

apanagiste [apanaʒist] adj. et n. (de *apanage* ; XVIIe s.). Qui possède un apanage (rare) : *Cet apanagiste des plus riches domaines princiers* (Hugo).

a parte [aparte] loc. adv. (loc. ital. signif. « à part », employée au théâtre ; 1640, La Ménardière). *Vx.* Sert à indiquer que telle parole prononcée par un acteur sur la scène est censée n'être entendue que par les spectateurs : *Cette phrase doit être dite « a parte ».* (On dit auj., avec le même sens, EN APARTÉ.)

aparté [aparte] n. m. (de la loc. *a parte* ; 1863, Littré). **1.** Paroles prononcées « a parte » par un acteur : *Il* [Beyle] *brûle d'être soi-même en scène, d'y rentrer à tout coup ; il prodigue la fausse confidence, les apartés, le monologue* (Valéry). || **2.** *Par extens.* Conversation discrète entre deux ou plusieurs personnes formant groupe, et qui désirent n'être pas entendues des autres : *À table, elle afficha son intimité avec Fontane par des apartés et des sourires* (Maurois).

◆ **En aparté** loc. adv. À part soi, en évitant d'être entendu des autres : *Faire une réflexion en aparté.*

apartheid [apartɛd] n. m. (mot afrikaans ; début du XXe s.). Ségrégation systématique des gens de couleur : *La politique d'apartheid de l'Afrique du Sud.*

apathie [apati] n. f. (lat. impérial *apathia*, du gr. *apatheia*, insensibilité [de *a* priv. et *pathos*, passion] ; 1375, R. de Presles ; jusqu'au XVIIIe s., surtout terme de philos.). **1.** Dans la philosophie antique, état d'une âme qui ne se laisse jamais émouvoir ni troubler, et qui est inaccessible à la douleur : *L'apathie du sage stoïcien.* || **2.** *Par extens.* État d'une personne qui, par indifférence ou par une indolence naturelle, est incapable de sentir et d'agir : *Le voyage en Allemagne, l'été dernier, secouait un peu mon apathie, mais, aussitôt ici, elle me reprit de plus belle* (Gide).

• SYN. : **1** *ataraxie, impassibilité, imperturbabilité* ; **2** *inertie, insensibilité, langueur, lymphatisme, mollesse, nonchalance, torpeur.* — CONTR. : **2** *allant, dynamisme, énergie, entrain, exaltation, excitation, frénésie, hypersensibilité, vivacité.*

apathique [apatik] adj. et n. (de *apathie* ; 1643, Du Bosc). Se dit de quelqu'un qui fait preuve d'apathie, qui est spécialement insensible, inactif : *Un garçon apathique. En caractérologie, les apathiques constituent un groupe particulier.*

• SYN. : *indifférent, indolent, inerte, lymphatique, mou, nonchalant, passif.* — CONTR. : *actif, ardent, dynamique, énergique, enthousiaste, vif, violent.*

◆ adj. Qui dénote l'apathie : *C'était un gros homme d'une figure calme et apathique* (Chateaubriand). *Il y a peu de combats qui honorent plus la vie que l'éternelle bataille livrée en France pour ou contre la raison. Et à ceux qui en avaient goûté l'âpre saveur, la tolérance apathique des Anglo-Saxons paraissait fade* (Rolland).

apathiquement [apatikmɑ̃] adv. (de *apathique* ; 1866, Larousse). D'une manière apathique (rare).

apatride [apatrid] adj. et n. (de *a* priv. et du gr. *patris, patridos,* patrie ; v. 1920). Personne qui, ayant perdu sa nationalité et n'en ayant pas acquis une autre, se trouve sans nationalité légale : *Un camp de réfugiés apatrides.*

• SYN. : *heimatlos, sans-patrie.*

apax n. m. V. HAPAX.

apepsie [apɛpsi] n. f. (gr. *apepsia*, indigestion ; 1550, H. Fierabras). Trouble de la digestion, dû à l'insuffisance de pepsine dans le suc gastrique.

aperception [apɛrsɛpsjɔ̃] n. f. (mot créé en 1714 par Leibniz, d'après *apercevoir,* sur

le modèle de *perception*). **1.** En philosophie, action de saisir nettement par la conscience une idée, une vérité. || **2.** Acte d'un esprit qui aperçoit, qui entrevoit une notion (rare) : *Un esprit obtus ne reçoit que des aperceptions confuses ; mais, à cause de cela même, il ne se rend pas nettement compte qu'il est obtus* (Gide).

• SYN. : **1** *appréhension.*

apercevable [apɛrsəvabl] adj. (de *apercevoir ;* 1361, Oresme). Que l'on peut apercevoir.

• SYN. : *discernable, perceptible, visible.* — CONTR. : *imperceptible, indiscernable, invisible.*

apercevoir [apɛrsəvwar] v. tr. (de *percevoir ;* 1080, *Chanson de Roland*). [Conj. **29.**] **1.** Distinguer avec plus ou moins de netteté, après un certain effort, un objet qui n'apparaît pas clairement d'emblée : *Quand je montais au sommet du Jura, j'apercevais le lac de Bienne aux brises et aux flots de qui J.-J. Rousseau doit une de ses plus heureuses inspirations* (Chateaubriand). *Toute mon attention était requise par certain objet que j'apercevais au fond de la salle* (Duhamel). || **2.** Voir, remarquer tout à coup : *Presque en même temps, il aperçut le petit sur une civière* (Martin du Gard). || **3.** Rencontrer par hasard, voir : *On ne vous aperçoit plus jamais, dit-il* (Maupassant). || **4.** En termes de philosophie, saisir immédiatement et nettement par la conscience ; percevoir distinctement. || **5.** *Fig.* Saisir tout à coup par la pensée, se rendre compte de : *J'aperçois enfin la vérité.*

• SYN. : **1** *discerner, entrevoir ;* **2** *aviser, découvrir ;* **4** *appréhender ;* **5** *comprendre, déceler, découvrir, pénétrer, remarquer.*

◆ **s'apercevoir** v. pr. *S'apercevoir de quelque chose, s'apercevoir que* (et l'indicatif), remarquer, soit soudainement, soit à la suite d'un travail de l'esprit, un fait matériel ou moral qui, jusqu'à ce moment, avait échappé à l'attention : *Tu ne commenças à t'apercevoir que j'existais que lorsqu'à mon tour je rôdais autour des petits* (Mauriac).

• SYN. : *constater, découvrir, noter, saisir, surprendre, voir.*

aperçu [apɛrsy] n. m. (part. passé substantivé de *apercevoir ;* 1760, V. Mira-beau). **1.** *Vx.* Action d'apercevoir, de se rendre compte : *À l'aperçu du plus faible écueil contre lequel j'allais me heurter* (Balzac). || *Pavillon d'aperçu,* en termes de marine, pavillon qui indique qu'on a vu et compris un signal. || **2.** Vue générale, rapide, d'un ensemble de choses, d'une question : *En lisant ces quelques pages, j'ai un aperçu des qualités du style de l'auteur.* || Exposé sommaire sur une question, présenté oralement ou par écrit : *Je préfère joindre à ces considérations générales un aperçu sur les momies* (Zola). || *Spécialem.* Estimation sommaire, à titre d'indication : *Demander l'aperçu d'un compte.* || **3.** *Par extens.* Jugement spontané, mais perspicace, fruit de l'intuition plutôt que de l'étude et de la réflexion : *Tu as été souvent frappé de leurs aperçus soudains qui, même dans les choses d'art, ressemblaient à des révélations* (Sand).

• SYN. : **2** *coup d'œil, échantillon, esquisse, exemple, idée, notion.*

apériteur [aperitœr] n. m. (du lat. *aperire,* ouvrir ; 1877, Littré). En matière d'assurance multiple, celui des assureurs qui, en cas de contestation, aurait qualité pour introduire l'instance, pour *ouvrir* la procédure et, d'une manière générale, pour représenter le groupe des assureurs.

apéritif, ive [aperitif, -iv] adj. (du lat. médiév. *aperitivus,* de *aperire,* ouvrir ; 1398, *Somme Gautier,* au sens médic. de « qui ouvre les voies d'élimination » ; sens moderne, 1750, *Dict. des aliments*). **1.** En médecine ancienne, se dit des substances (diurétiques, purgatives, sudoripares, etc.) qui ouvrent les voies aux liquides libérés par diverses fonctions physiologiques : *Une médecine apéritive.* || **2.** *Auj.* Qui excite l'appétit : *L'enveloppe titillante, apéritive, du divin gâteau* (Baudelaire). *Une boisson apéritive.*

◆ **apéritif** n. m. (1888, Larousse). Boisson alcoolique que l'on prend avant les repas, et qui passe pour ouvrir l'appétit : *Il y en a quatre qui font la manille en buvant l'apéritif* (Sartre).

apéro [apero] n. m. (abrév. de *apéritif ;* début du XXe s.). *Pop.* Apéritif : *À l'apéro, Monsieur Coquelet !* (Carco).

aperture [apɛrtyr] n. f. (lat. *apertura,* ouverture ; 1556, Le Blanc, au sens général de « ouverture » ; début du XXe s., au sens linguistique). Degré d'ouverture du lieu d'articulation d'un phonème : *« A » est la voyelle qui a la plus grande aperture.*

apesanteur [apəzɑ̃tœr] n. f. (de *a* priv. et de *pesanteur ;* 1961). Absence ou annulation de la force de la pesanteur.

apétale [apetal] adj. (de *a* priv. et du franç. *pétale ;* 1771, Trévoux). Qui n'a pas de pétales : *La fleur du saule est apétale.*

◆ **apétales** n. f. pl. Groupe de plantes dont les fleurs sont dépourvues de corolle : *Le noisetier fait partie des apétales.*

apetisser [apətise] v. tr. (du lat. pop. **appittittiare* [de *ad* et de **pittittum,* petit], devenu *apetissier,* puis *apetisser ;* XIIe s.). *Class.* Rendre plus petit : *Cadeaux, festins, bienfaits | Apetissaient les fonds de l'Ambassade* (La Fontaine).

◆ **s'apetisser** v. pr. *Class.* Devenir plus petit : *Les bottes [...] avaient le don de s'agrandir et de s'apetisser selon la jambe de celui qui les chaussait* (Perrault).

à-peu-près [apøprɛ] n. m. invar. (de la loc. adv. *à peu près ;* 1688, Bossuet). **1.** Ce qui est imparfait, incomplet, superficiel : *L'à-peu-près contente aisément notre époque, en toutes occasions où la matière n'est pas en jeu* (Valéry). || **2.** *Vx.* Calembour qui se contente d'une similitude imparfaite de sons : *« Morny* [pour *honni] soit qui mal y pense » est un à-peu-près qui figure dans le refrain d'une chanson du second Empire.*

apeuré, e [apœre] adj. (part. passé de *apeurer ;* fin du XIXe s.). **1.** Se dit d'une personne, d'un animal en proie à la peur : *Le campagnard, interdit, regardait le maire, apeuré déjà par ce soupçon qui pesait sur lui, sans qu'il comprît pourquoi* (Maupassant). || **2.** Marqué, inspiré par la peur : *Elle se dégagea d'un geste si apeuré qu'un volant de sa robe se déchira* (Martin du Gard).

• SYN. : *affolé, atterré, effrayé, épouvanté, terrifié.* — CONTR. : *rassuré, serein, tranquille.*

apeurement [apœrmɑ̃] n. m. (de *apeurer ;* fin du XIXe s.). Le fait de prendre peur : *Quelles amours n'ont pas connu ces inexplicables apeurements ?* (Prévost).

• SYN. : *affolement.*

apeurer [apœre] v. tr. (de *à* et de *peur ;* milieu du XIXe s.). Remplir de peur : *Cette nuit obscure qui vous apeure* (Huysmans).

• SYN. : *affoler, effrayer, épouvanter, terrifier.* — CONTR. : *apaiser, calmer, rasséréner, rassurer.*

apex [apɛks] n. m. invar. (mot lat. signif. « pointe, sommet » ; 1863, Littré). **1.** Baguette garnie de laine, qui surmontait le bonnet des saliens et des flamines, chez les Romains. || **2.** Cimier du casque, auquel s'attache la crinière. || **3.** Point de l'espace vers lequel semble se diriger le système solaire. || **4.** Pointe, sommet d'un organe, du bec d'un oiseau, etc.

aphasie [afazi] n. f. (gr. *aphasia,* mutisme [de *a* priv. et *phasis,* parole] ; 1826, Bouillaud). Perte totale ou partielle de la compréhension et de l'usage des signes oraux ou écrits grâce auxquels nous échangeons nos idées avec nos semblables, sans qu'il y ait une lésion des organes d'émission et de réception qui concourent à cette fonction.

aphasique [afazik] adj. et n. (de *aphasie ;* 1877, Littré). Atteint d'aphasie : *Patient et délicat artiste, très préoccupé de la phrase et du mot, par une cruelle ironie du sort Baudelaire est mort aphasique* (Daudet). *Ce nom de Swann d'ailleurs, que je connaissais depuis si longtemps, était maintenant pour moi, ainsi qu'il arrive à certains aphasiques à l'égard des mots les plus usuels, un nom nouveau* (Proust).

◆ adj. Qui concerne l'aphasie : *Troubles aphasiques.*

aphélie [afeli] n. m. (du gr. *apo,* loin de, et *hêlios,* soleil ; 1690, Furetière). Point de l'orbite d'une planète ou d'une comète le plus éloigné du Soleil. (S'oppose à PÉRIHÉLIE.)

aphérèse [aferɛz] n. f. (lat. *aphaeresis,* du gr. *aphairesis,* de *aphairein,* enlever ; 1521, P. Fabri, écrit *apheresis ; aphérèse,* 1605, Le Loyer). Retranchement d'une syllabe ou d'une lettre au début d'un mot.

• REM.C'est par aphérèse que le démonstratif latin *(il)lum* a donné l'article français *lo,* que le groupe démonstratif **(ec) cilli* a donné le pronom français *cil,* et le groupe **(es)sere ayo* le futur *serai.* La prononciation familière pratique l'aphérèse : *Jour !* (= Bonjour !). *Z'allez bien ?* (= Vous allez bien ?). *S'pas* (= N'est-ce pas).

aphidiens [afidjɛ̃] n. m. pl. (de *aphis,* mot d'apparence lat. créé par Linné ; début du XIXe s.). Grand groupe d'insectes, comprenant les différents genres de pucerons, notamment le phylloxéra.

aphone [afɔn] adj. (gr. *aphônos ;* 1836, Acad.). **1.** Se dit de quelqu'un qui n'a pas ou qui n'a plus de voix : *Le matin, avant son inhalation, il était si aphone qu'il renonçait d'avance à tout effort pour émettre un son* (Martin du Gard). || **2.** *Par anal.* Se dit d'un vieil instrument de musique dont les sons ne s'entendent plus : *Un clavecin presque aphone.*

aphonie [afɔni] n. f. (gr. *aphônia,* de *a* priv. et *phônê,* voix ; 1617, Habicot). Perte momentanée ou définitive de la voix.

• SYN. : *extinction de voix.*

aphorisme [afɔrism] n. m. (bas lat. *aphorismus,* du gr. *aphorismos,* définition, appliqué d'abord aux *Aphorimes* d'Hippocrate ; 1314, écrit *afforime ; amphorisme,* 1361, Oresme ; orthogr. moderne, 1490, Guy de Chauliac). **1.** Phrase d'allure sentencieuse, qui résume en quelques mots une vérité fondamentale. (Ex. : *Rien n'est beau que le vrai* [Boileau]. *La mort est œuvre de vie, la vie est œuvre de mort* [Pasteur]. *En fait de meubles, possession vaut titre* [aphorisme de droit].) || **2.** *Par extens.* Énoncé succinct d'une vérité banale de la vie courante. (Ex. :*Pas de nouvelles, bonnes nouvelles.*)

• SYN. : **1** *apophtegme, formule, maxime, précepte, sentence ;* **2** *adage, dicton, maxime, proverbe.*

aphoristique [afɔristik] adj. (de *aphorisme ;* 1549, Tagault). Qui a rapport à l'aphorisme ; qui a les caractères de l'aphorisme : *Une concision aphoristique.*

aphrodisiaque [afrɔdizjak] adj. et n. m. (gr. *aphrodisiakos,* de *Aphroditê,* déesse grecque de l'Amour ; 1763, Adanson, écrit *afrodisiake*). Se dit de ce qui est propre à exciter le désir sexuel : *Un breuvage aphrodisiaque. Le monde boirait à pleine coupe un aphrodisiaque puissant qui le ferait mourir de plaisir* (Renan).

• CONTR. : *anaphrodisiaque.*

aphte [aft] n. m. (lat. médic. *aphtae,* du gr. *aphtai,* de *aptein,* brûler ; 1545, Guéroult). Petite ulcération blanchâtre, qui apparaît sur la muqueuse de la bouche ou du pharynx.

aphteux, euse [aftø, -øz] adj. (de *aphte ;* dans *fièvre aphteuse,* 1776, Lepecq). **1.** Caractérisé par la présence d'aphtes : *Angine aphteuse.* || **2.** *Fièvre aphteuse,* maladie épidémique due à un virus, et atteignant les ruminants et le porc : *Pourquoi les orages survolent-ils nos vignes, les fièvres aphteuses nos étables ?* (Giraudoux).

aphylle [afil] adj. (de *a* priv. et du gr. *phullon,* feuille ; 1835, Acad.). Se dit de plantes dont la tige est dépourvue de feuilles : *La véronique est une plante aphylle.*

api [api] n. m. (francisation du nom de *Claudius Appius,* qui aurait apporté cette pomme du Péloponnèse à Rome ; XVIe s., écrit *Apie ; Api,* 1653, Oudin). *Pomme d'api,* variété de pomme à chair croquante et sucrée, de couleur blanchâtre d'un côté, rouge de l'autre.

à-pic n. m. V. PIC.

apical, e, aux [apikal, -o] adj. (du lat. *apex, apicis,* sommet ; 1863, Littré). **1.** Se dit de la partie qui forme le sommet d'un organe : *Les calices apicaux d'un polypier.* || **2.** Se dit d'un phonème prononcé avec la pointe de la langue, rapprochée du palais en un point situé à mi-distance des incisives et du sommet de la voûte palatale : *Le « r » anglais est un « r » apical.*

apicole [apikɔl] adj. (formé avec le lat. *apis,* abeille, sur le modèle de *agricole ;* 1845, Bescherelle). Qui concerne l'élevage des abeilles : *J'arrive à François Huber, le maître et le classique de la science apicole d'aujourd'hui. Il voue sa vie entière à l'étude de l'abeille* (Maeterlinck).

apiculteur, trice [apikyltœr, -tris] n. (formé avec le lat. *apis,* abeille, sur le modèle de *agriculteur ;* 1845, Bescherelle). Personne qui fait l'élevage des abeilles.

apiculture [apikyltyr] n. f. (formé avec le lat. *apis,* abeille, sur le modèle de *agriculture ;* 1845, Bescherelle). Art d'élever les abeilles, pour la production du miel, de la cire, etc. : *Il* [...] *dessina des planches si parfaites qu'elles servent encore aujourd'hui à illustrer plus d'un traité d'apiculture* (Maeterlinck).

apidés [apide] n. m. pl. (du lat. *apis,* abeille ; 1845, Bescherelle). Famille d'insectes comprenant l'abeille domestique et les abeilles sauvages.

apiéceur, euse [apjesœr, -øz] n. (de *apiécer,* signif. « rapiécer » ; 1836, Acad.). Ouvrier, ouvrière chargés du montage des vêtements.

apiol [apjɔl] n. m. (du lat. *apium,* persil ; 1866, Larousse). Principe actif des graines du persil, utilisé comme fébrifuge et emménagogue.

apion [apjɔ̃] n. m. (du gr. *apios,* poire ; milieu du XIXe s.). Insecte dont la larve attaque certaines légumineuses (luzerne, vesce, etc.).

apios [apjɔs] n. m. (mot gr. signif. « poire » ; début du XIXe s.). Plante herbacée, originaire des États-Unis, dont les fleurs répandent une odeur agréable : *Elle choisit un érable à fleurs rouges, festonné de guirlandes d'apios, et qui exhalait des parfums les plus suaves* (Chateaubriand).

apiquage [apikaʒ] n. m. (de *apiquer ;* 1803, Boiste). Action d'apiquer une vergue ; résultat de cette action.

apiquer [apike] v. tr. (de la loc. adv. *à pic ;* 1736, Aubin). En termes de marine, hisser l'extrémité d'un gui, d'une vergue pour leur donner une position aussi verticale que possible.

apitoiement [apitwamɑ̃] n. m. (de *apitoyer ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). Action de s'apitoyer : *Elle a des apitoiements, des larmes presque pour les douleurs imaginaires du théâtre* (Goncourt). *Une courtoisie* [...] *où perçait, sensible à peine, une pointe d'apitoiement* (Courteline).

• SYN. : *attendrissement, commisération, compassion, pitié.* — CONTR. : *dureté, froideur, impassibilité, indifférence, insensibilité, sécheresse.*

apitoyant, e [apitwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *apitoyer ;* 1866, Larousse). Qui provoque la pitié : *Cette petite figure de singe, apitoyante et sympathique* (Daudet).

apitoyé, e [apitwaje] adj. (part. passé de *apitoyer*). Qui exprime la pitié : *Ceci était dit sur un ton apitoyé qui respirait l'hypocrisie* (Gide).

apitoyer [apitwaje] v. tr. (de *pitié ;* fin du XIIIe s., écrit *apitoier*). [Conj. **2.**] Susciter la pitié de : *Le profil altier d'Audiberte* [...] *acheva de l'apitoyer sur ces victimes de Roumestan* (Daudet).

• SYN. : *attendrir, bouleverser, émouvoir, remuer, toucher.*

◆ **s'apitoyer** v. pr. [**sur**]. Ressentir un sentiment de pitié à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : *Je m'apitoyais sur ma jeunesse* (Mauriac).

aplanat [aplana] n. m. et adj. (de *a* priv. et du gr. *planê,* aberration ; 1898, Larousse). En photographie, objectif aplanétique.

aplanétique [aplanetik] adj. (de *a* priv. et du gr. *planê,* aberration ; 1877, Littré). Se dit d'un miroir, d'une lentille, etc., ne présentant pas d'aberration géométrique pour un point objet situé à faible distance de l'instrument.

aplanétisme [aplanetism] n. m. (de *aplanétique ;* 1888, Larousse). Qualité d'un système optique aplanétique.

aplanir [aplanir] v. tr. (réfection, par changement de conjugaison, de l'anc. v. *aplanoyer, aplanier,* comp. de *plain,* anc. adj. usuel jusqu'au XVIe s., remplacé par *plan,* du lat. *planus ;* XIe s. ; sens fig., XIIe s. ; usité du XIVe au XVIe s. au sens de « caresser, flatter »). **1.** Rendre plan, uni ce qui est inégal, raboteux : *Aplanir une route, une piste d'atterrissage.* || **2.** *Fig.* Rendre facile ce qui apparaît comme hérissé de difficultés : *Le temps d'un éclair, tout lui parut aplani* (Martin du Gard). || **3.** Par extens. *Aplanir les difficultés, un différend,* etc., les rendre facilement surmontables, les faire disparaître.

• SYN. : **1** *égaliser, niveler ;* **2** *arranger, faciliter ;* **3** *lever, ménager, supprimer.* — CONTR. : **2** *compliquer ;* **3** *augmenter, renforcer, soulever.*

◆ **s'aplanir** v. pr. **1.** Devenir moins inégal, moins raboteux : *Un chemin qui s'aplanit.* || **2.** *Difficultés, obstacles qui s'aplanissent,* qui deviennent plus aisés à surmonter.

aplanissement [aplanismɑ̃] n. m. (de *aplanir ;* 1361, Oresme, au sens de « flatterie » ; 1539, R. Estienne). Action d'aplanir ; résultat de cette action.

aplasie [aplazi] n. f. (de *a* priv. et du gr. *plassein,* façonner ; 1948, Larousse). Absence de développement d'un tissu, d'un organe.

aplasique [aplazik] adj. (de *aplasie ;* 1960, Larousse). Qui est relatif à l'aplasie.

aplastique [aplastik] adj. (de *a* priv. et de *plastique ;* 1888, Larousse). *Anémie aplastique,* anémie sans signe de régénération des globules rouges.

à-plat [apla] n. m. (loc. adv. prise substantiv. ; 1866, Larousse). **1.** Chute d'une personne en avant, de tout son long : *Une chute, un à-plat formidable* (Daudet). || **2.** Dans la langue de la papeterie, propriété d'une feuille de papier de se présenter d'une manière uniforme et plane, sans aucun défaut superficiel. || **3.** Teinte plate unie, dans le langage des peintres, des graveurs, des imprimeurs : *Renoir est un coloriste plasticien qui oscille entre l'idéal à tendance sculpturale de Vermeer et l'à-plat absolu des primitifs* (Lothe). [Dans ce sens, on écrit aussi APLAT.]

• Pl. des À-PLATS.

aplati, e [aplati] adj. (part. passé de *aplatir*). Court et plat : *Il s'étira, secoua ses oreilles [...] et tourna désespérément vers sa maîtresse sa petite truffe aplatie* (Martin du Gard).

• SYN. : *camard, camus, écrasé.*

aplatir [aplatir] v. tr. (de *à* et de *plat ;* milieu du XIVe s.). **1.** Rendre plat, écraser : *Le forgeron aplatit le fer à coups de marteau. Elle imagina une face sournoise, aplatie contre la vitre* (Mauriac). || **2.** *Fig.* et *fam.* Vaincre, réduire au silence, à une complète impuissance : *Elle va partir furieuse, mais aplatie, je vous en réponds, et privée de tout son venin* (Sand).

• SYN. : **2** *accabler, anéantir, briser, confondre, écraser, humilier, rabaisser.* — CONTR. : **1** *gonfler, redresser, soulever ;* **2** *aider, épargner, exalter, ménager, soulager.*

◆ **s'aplatir** v. pr. (au sens 3, 1864, Goncourt, *Renée Mauperin*). **1.** Devenir, se faire plat : *Elle dénoua son dernier jupon qui [...] s'aplatit en rond par terre* (Maupassant). || **2.** *Spécialem.* S'écraser au sol en tombant de haut : *Elle se jeta du toit [...] pour venir s'aplatir sur les marches de pierre* (Radiguet). || **3.** *Fam.* Tomber à plat de tout son long : *Mais elle ne pouvait pas suivre, alourdie de ses gros vêtements, de sabots qui déformaient ses petits pieds, et, dans un dernier élan désespéré, elle tomba, s'aplatit rudement* (Daudet). || **4.** *Fig.* et *péjor.* Prendre une attitude de bassesse, de servilité : *Il y a des hommes qui sont tellement au-dessus des autres qu'on voudrait s'aplatir devant eux, trouver des formules d'adoration nouvelles pour les forcer à s'occuper de vous* (Daudet). *S'aplatir devant les puissants et les riches.*

• SYN. : **1** *se plaquer ;* **4** *s'abaisser, s'humilier, se prosterner, ramper.* — CONTR. : **4** *s'enorgueillir, se faire mousser* (fam.), *se faire valoir, se glorifier, se vanter.*

aplatissement [aplatismɑ̃] n. m. (de *aplatir ;* 1600, O. de Serres). **1.** Action d'aplatir : *L'aplatissement d'une pointe de clou au moyen du marteau.* || **2.** État de ce qui est aplati : *L'aplatissement du globe terrestre aux pôles.* || **3.** Action de s'aplatir, de s'abaisser ; résultat de cette action : *En ce temps d'aplatissement* (Goncourt).

• SYN. : **1** *compression, écrasement ;* **2** *dépression, écrasement ;* **3** *abaissement, bassesse, humiliation, platitude.* — CONTR. : **2** *gonflement, soulèvement ;* **3** *arrogance, hauteur, jactance, morgue.*

aplatisseur [aplatisœr] n. m. (de *aplatir ;* XVIIIe s.). Appareil servant à écraser les grains destinés à l'alimentation du bétail.

aplatissoir [aplatiswar] n. m. ou **aplatissoire** [aplatiswar] n. f. (de *aplatir ; -oire,* 1765, *Encyclopédie ; -oir,* 1826, Mozin). Gros marteau ou laminoir pour aplatir les métaux.

aplet [aplɛ] n. m. (forme dialect. de *aploit,* du lat. pop. **applicitum,* pour *applicatum,* ce qui est appliqué à ; fin du XIVe s.). **1.** Filet pour la pêche du hareng. || **2.** Corde garnie de lignes ayant chacune un ou plusieurs hameçons.

aplomb [aplɔ̃] n. m. (de *à plomb* [XIIe s.], à la perpendiculaire [cf., encore au XVIIe s., *une ligne élevée à plomb*] ; 1547, J. Martin). **1.** Verticalité parfaite donnée par la direction du fil à plomb : *Vérifier l'aplomb d'une muraille.* || **2.** Équilibre, stabilité d'un corps érigé dans la position verticale : *La tour menace de perdre son aplomb.* || *Spécialem.* En parlant de l'homme et des animaux, équilibre du corps reposant sur les membres. || **3.** *Fig.* Stabilité résultant de l'équilibre entre les diverses tendances, les forces opposées qui sollicitent une personne, une collectivité : *La société n'avait pas retrouvé son aplomb* (Romains). || **4.** *Fig.* Assurance parfaite qui naît, chez une personne, de la confiance qu'elle a en elle-même, en ses moyens : *Les patriotes n'avaient point encore acquis cet aplomb que donne la longue habitude des combats et de la victoire...* (Chateaubriand). *Ils lançaient, avec l'aplomb des comédiens sûrs de leurs effets, de bons mots* (Baudelaire). || **5.** *Péjor.* Assurance effrontée, audace qui ne recule devant rien : *Comment ! on t'offre une place de chroniqueur dans un bon journal de Paris, et tu as l'aplomb de refuser...* (Daudet).

• SYN. : **4** *audace, hardiesse, sang-froid ;* **5** *culot* (pop.), *effronterie, impudence, toupet* (fam.). — CONTR. : **1** *inclinaison, obliquité ;* **2** *déséquilibre, instabilité ;* **4** et **5** *embarras, gêne, retenue, timidité.*

◆ **D'aplomb** loc. adv. **1.** Suivant une ligne verticale : *Le Nil dont l'eau morte s'étame | D'une pellicule de plomb | Luit, ridé par l'hippopotame | Sous un jour mat tombant d'aplomb* (Gautier). || **2.** En position de stabilité, d'équilibre satisfaisant : *Ce meuble n'est pas d'aplomb.* || **3.** *Fig.* et *fam.* En bon état de santé physique ou morale : *Ce mois de solitude me remit d'aplomb* (Gide) ; et, *par anal.,* en parlant d'affaires, d'une situation financière : *Ce ministre a remis d'aplomb les finances du pays.*

◆ **aplombs** n. m. pl. (1835, Acad.). Disposition et direction des jambes d'un animal par rapport au sol : *Les aplombs d'un cheval.*

aplustre [aplystr] n. m. (lat. *aplustrum ;* 1866, Larousse). Dans l'Antiquité romaine, ornement de la poupe des vaisseaux, qui consistait en une pièce de charpente recourbée vers l'avant et taillée en forme de queue de poisson.

apnée [apne] n. f. (gr. *apnoia,* de *a* priv. et *pnein,* respirer ; XVIe s., Vigenère, écrit *apné*). Suspension, volontaire ou non, de la respiration.

apocalypse [apɔkalips] n. f. (lat. ecclés. *apocalypsis,* du gr. ecclés. *apokalupsis,* révélation divine ; XIIe s.). **1.** Livre qui a pour objet la révélation des destinées de l'homme : *Les apocalypses juives.* || *Spécialem.* Livre du Nouveau Testament où sont consignées les révélations faites à saint Jean dans l'île de Pathmos (avec une majuscule) : *J'ai mis entre ses mains vigilantes les quatre Évangiles, les Psaumes, l'Apocalypse* (Gide). || *La bête de l'Apocalypse,* monstre symbolique qui joue un rôle important dans l'Apocalypse de saint Jean. || Vx. *Le cheval de l'Apocalypse,* un cheval

extrêmement maigre. || *Style d'Apocalypse,* style très obscur. || **2.** *Fig.* S'emploie à propos de ce qui est fantastique, effrayant, évoque des idées de fin du monde : *Mais, inversement, le goût de l'apocalypse et de la vie frénétique se retrouvera chez nos révolutionnaires* (Camus).

apocalyptique [apɔkaliptik] adj. (gr. *apokaluptikos,* qui révèle ; 1552, Rabelais). **1.** Qui a rapport, qui appartient aux apocalypses en général, ou à l'Apocalypse de saint Jean : *Visions apocalyptiques. L'essénisme, qui semble avoir été en rapport direct avec l'école apocalyptique* (Renan). || **2.** Dont le sens est très obscur (comme les symboles dont use l'Apocalypse) : *Un style apocalyptique.* || **3.** Qui est à la fois grandiose et terrifiant, comme le serait la fin du monde : *On s'accorde à penser qu'une guerre atomique serait quelque chose d'apocalyptique.*

apocope [apɔkɔp] n. f. (lat. *apocopa,* du gr. *apokopê,* de *apokoptein,* retrancher ; 1521, P. Fabri, *Art de rhétorique*). Retranchement d'une voyelle ou d'une portion finale d'un mot.

• REM. C'est par apocope que *quomodo* (lat. class.) est devenu en latin vulgaire *quomo* (anc. franç. *com*), et qu'un certain nombre d'adverbes ont perdu en ancien français leur *e* final*encor, arrier* (V. ADVERBE). La prononciation populaire pratique l'apocope : *artiss'* (= artiste), *quat' enfants* (= quatre enfants). L'élision (v. ce mot) est une apocope.

apocopé, e [apɔkɔpe] adj. (part. passé de *apocoper ;* 1578, H. Estienne). Se dit d'un mot qui a subi une apocope : *« Or » est une forme apocopée de l'ancien français « ore ».*

apocrisiaire [apɔkrizjɛr] n. m. (bas lat. *apocrisiarius,* du gr. *apokrisis,* réponse ; 1569, J. Eckius). **1.** Dans l'Empire byzantin, dignitaire chargé de transmettre les réponses, les édits de l'empereur. || **2.** Mandataire des papes, des patriarches. || **3.** Trésorier, dans les anciens monastères. || **4.** Grand aumônier, sous Charlemagne.

apocryphe [apɔkrif] adj. et n. m. (lat. ecclés. *apocryphus,* du gr. ecclés. *apokruphos,* de *apokruptein,* cacher ; 1220, G. de Coincy, écrit *apocrife*). **1.** Se dit d'un écrit qui n'est pas reconnu par l'Église et qu'elle n'admet pas dans le canon des Écritures parce que l'authenticité n'en est pas établie : *Les évangiles apocryphes. Le « Protévangile de Jacques » est un apocryphe.* || **2.** *Par extens.* Se dit d'un livre qui n'est pas authentique ou qui est douteux, suspect : *Ce qui nous a été conservé du « Livre d'Énoch », qui est visiblement apocryphe* (France). || **3.** Se dit d'une chose dont la véritable origine n'est nullement établie, qui est suspecte, fausse : *Les objets qui le composeront* [le musée] *seront pour la plupart apocryphes* (Huysmans).

• SYN. : **2** et **3** *controuvé, faux, inauthentique, prétendu, supposé.* — CONTR. : **1** *authentique, canonique ;* **2** et **3** *reconnu.*

apode [apɔd] adj. (gr. *apous, apodos,* sans pied ; XVIe s.). Se dit d'un animal qui n'a pas de pieds, de pattes, de nageoires.

◆ **apodes** n. m. pl. **1.** Ordre de batraciens sans membres : *La cécilie fait partie des apodes.* || **2.** Sous-ordre de poissons sans nageoires ventrales : *Les anguilles sont des apodes.*

apodictique [apɔdiktik] adj. (lat. *apodicticus,* du gr. *apodeiktikos,* de *apodeiknumi,* je démontre ; 1598, Marnix de Sainte-Aldegonde). Se dit, en logique, d'une proposition démontrée et incontestable. || *Jugement apodictique,* selon Kant, jugement dans lequel l'affirmation ou la négation est considérée comme nécessaire. (Ex. : *Tout cercle a un centre.*)

apodose [apɔdoz] n. f. (gr. *apodosis,* restitution ; 1863, Littré). Second membre et partie concluante d'une phrase, par rapport au premier membre, dit *protase.* (Ex. :*Si j'insiste* [protase], *il se fâchera* [apodose].)

apogamie [apogami] n. f. (du gr. *apo,* loin de, et *gamos,* mariage ; 1888, Larousse). Phénomène par lequel un embryon se développe à partir d'une cellule végétative, généralement diploïde.

apogée [apɔʒe] n. m. (du gr. *apogeios,* éloigné de la Terre ; XVIe s., terme d'astronomie ; sens fig., XVIIe s., Guez de Balzac). **1.** Point de l'orbite d'un astre ou d'un satellite artificiel où il se trouve le plus éloigné de la Terre. || **2.** *Fig.* Le plus haut degré d'élévation auquel puisse atteindre une chose susceptible de croître et de décroître : *Après Tilsitt, il* [Napoléon Ier] *était à l'apogée de sa grandeur : le continent, broyé, ne remuait pas* (Sainte-Beuve). *Au moment qu'il arrive à l'âge d'homme, le romantisme est à son apogée ; une éblouissante génération est en possession de l'empire des Lettres : Lamartine, Hugo, Musset, Vigny sont les maîtres de l'instant* (Valéry).

• SYN. : **2** *comble, faîte, point culminant, sommet, summum, zénith.* — CONTR. : **1** *périgée.*

apolitique [apɔlitik] adj. (formé de *a* priv. et de *politique ;* fin du XIXe s.). Qui se tient en dehors de la politique : *Mon père était, par nature, un « animal antipolitique », et même « apolitique », ainsi que disaient, au siècle dernier, les individualistes précurseurs de Nietzsche* (Duhamel).

apolitisme [apɔlitism] n. m. (de *apolitique ;* fin du XIXe s.). Caractère de ce qui reste en dehors de la politique ; attitude de celui qui ne s'occupe pas de politique.

apollinien, enne [apɔlinjɛ̃, -ɛn] ou **apollonien, enne** [apɔlɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Apollon ;* 1866, Larousse). Qui appartient à Apollon, ou qui évoque la beauté d'Apollon : *La crinière apollinienne rejetée en arrière* (Bertrand).

apollon [apɔlɔ̃] n. m. (du n. du dieu *Apollon,* lat. *Apollo,* gr. *Apollôn ;* début du XIXe s.). **1.** Jeune homme très beau (avec souvent une nuance d'ironie). || **2.** Belle espèce de papillon diurne.

apologétique [apɔlɔʒetik] adj. (lat. ecclés. *apologeticus,* du gr. *apologêtikos,* propre à la défense ; XVe s.). Qui contient une apologie ; qui a le caractère, la forme de l'apologie : *Ouvrage, discours apologétique.*

◆ n. f. Partie de la théologie qui a pour but de défendre la religion contre ses adversaires : *L'apologétique chrétienne s'est conservé une école de solide doctrine* (Renan).

◆ n. m. Titre d'un livre de Tertullien qui constitue une apologie de la religion chrétienne.

apologie [apɔlɔʒi] n. f. (lat. ecclés. *apologia,* mot gr. signif. « défense », dér. de *apologos,* proprem. « récit, narration » ; 1495, J. de Vignay). **1.** Défense, justification orale ou écrite d'une personne ou d'une chose en butte à des attaques : *Faire l'apologie de sa propre conduite. Il sortit brusquement de son mutisme pour se lancer dans une apologie féroce des profiteurs* (Martin du Gard). *Sentant bien que la vérité n'était pas de leur côté, ils allèrent jusqu'à faire une apologie du mensonge* (Gide). || *Apologie du crime,* en droit pénal, écrit ou paroles tendant à justifier des actes expressément réprimés par la loi pénale ; incitation à les commettre. || **2.** *Par extens.* Écrit ou discours visant à louer une personne ou une chose : *Peut-être n'a-t-elle rien moins voulu faire que l'apologie du travail ?* (Breton).

• SYN. : **1** *plaidoyer ;* **2** *dithyrambe, élogc, glorification, panégyrique.* — CONTR. : **1** et **2** *blâme, condamnation, critique, dénigrement, diatribes, philippique, satire.*

apologique [apɔlɔʒik] adj. (de *apologie ;* 1543, Delboulle ; inconnu aux XVIIe et XVIIIe s., a tendu à supplanter *apologétique* [XVe]). Qui contient une apologie.

• SYN. : *dithyrambique, élogieux.* — CONTR. : *critique.*

apologiste [apɔlɔʒist] n. (de *apologie ;* 1623, P. Garasse). Personne qui fait l'apologie de quelqu'un ou de quelque chose : *Une multitude d'opinions misérables et funestes par lesquelles les apologistes de ce temps ont laissé voir leur faiblesse téméraire* (France).

• SYN. : *avocat, défenseur.* — CONTR. : *censeur, contempteur, critique.*

◆ n. m. *Spécialem.* Nom donné aux docteurs de l'Église qui, au IIe s., présentèrent des défenses de la foi chrétienne : *Saint Justin, l'apologiste.*

apologue [apɔlɔg] n. m. (lat. *apologus,* du gr. *apologos,* récit, narration ; XVe s., G. Tardif). Court récit, en prose ou en vers,

dont le but est de rappeler, d'enseigner une vérité morale : *L'apologue, c'est-à-dire un exemple fabuleux et qui s'insinue avec d'autant plus de facilité et d'effet qu'il est plus commun et plus familier* (La Fontaine).
• SYN. : *fable.*

apoltronnir [apɔltrɔnir], **apoltronner** [apɔltrɔne] ou **appoltronner** v. tr. (de *poltron* ; XVIe s., Montaigne). *Class.* et *littér.* Rendre poltron, paresseux : *L'important, c'était de ne point se laisser appoltronner par aucune, ainsi qu'Hercule entre les bras d'Omphale* (Gide).

apomorphine [apɔmɔrfin] n. f. (du gr. *apo,* venant de, et de *morphine* ; 1888, Larousse). Corps blanc, de saveur amère, dérivé de la morphine, utilisé en thérapeutique.

aponévrose [apɔnevroz] n. f. (gr. *aponeurôsis* ; 1541, J. Canappe). Membrane résistante, d'un blanc nacré, formée de fibres conjonctives, qui enveloppe les muscles et permet leur fixation aux os : *Les muscles bien pris dans leurs aponévroses* (Fargue).

aponévrotique [apɔnevrɔtik] adj. (de *aponévrose ;* 1752, Trévoux). Qui a rapport aux aponévroses.

apophonie [apɔfɔni] n. f. (mot créé par Michel Bréal, du gr. *apo,* indiquant le changement, et *phônê,* voix, pour traduire l'allem. *Ablaut ;* 1877, Littré). Modification d'un phonème radical liée à une différence morphologique. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'APOPHONIE

L'*apophonie* marque en anglais la différence entre un présent comme ***I** write* (j'écris) et un prétérit comme ***I** wrote* (j'écrivis), en allemand la différence entre l'indicatif présent *wir fahren* (nous allons), le prétérit *wir fuhren* (nous allâmes) et le subjonctif présent *wir führen* (que nous allions). Elle accompagne seulement une différence morphologique marquée par ailleurs dans l'allemand *die Hand* (la main) / *die Hände* (les mains) ; on peut alors la considérer comme une servitude grammaticale sans fonction significative. C'est aussi le cas, en français, dans l'opposition des masculins comme *sot* (*o* fermé [o]), *boucher* (*e* fermé [e]), *plein* (*e* nasalisé [ɛ̃]) et des féminins correspondants : *sotte* (*o* ouvert [ɔ]), *bouchère* (*e* ouvert [ɛ]), *pleine* (*e* oral ouvert [ɛ]), dans les oppositions verbales comme *je **l**ève / nous **l**evons, je m**eu**rs / nous m**ou**rons.*

Il y a encore apophonie lorsqu'un phonème est modifié selon la place du radical dans le mot : ainsi l'*a* bref des verbes latins *cap-io, fac-io,* qui devient *i* dans *con-cip-io, con-fic-io.*

En principe, le terme d'*alternance* est préféré à celui d'*apophonie* lorsqu'il s'agit des modifications de la racine à valeur lexicale, comme c'était le cas pour les racines indo-européennes à trois degrés : *sed* (lat. *sedeo,* je suis assis) / *sod* (lat. *solium,* de *sod-ium,* trône) / *sd* (lat. *ni-d-us,* de *ni-sd-us,* nid).

Henri Morier, dans son *Dictionnaire de poétique et de rhétorique* (P. U. F., 1961), étend la notion et le terme d'*apophonie* à la stylistique et à la versification. L'apophonie souligne une antithèse dans ces vers d'H. de Régnier (*Tel qu'en songe*) :

> *Elle était tellement **à** moi,*
> *Elle était tellement **en** moi...*

Elle indique une variation de l'état d'âme dans ces vers de Verlaine :

> *Il pleure dans mon **cœur***
> *Comme il pl**eu**t sur la ville.*

H. Morier appelle « rime apophonique » le jeu que d'autres nomment « contre-assonance », les consonnes y étant homophones, les voyelles hétérophones :

> *Prenons chacun panetière et biss**ac,***
> *Flûte, flageot, cornemuse et reb**ec**...*
> (Marot).

apophtegme [apɔftɛgm] n. m. (gr. *apophthegma,* de *apophtheggesthai,* énoncer une sentence ; 1529, G. Tory). **1.** Parole, sentence mémorable d'un Ancien ou d'un personnage illustre, exprimée d'une manière frappante, concise et claire : *Âme bourrée d'apophtegmes et de beaux vers* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* Parole sentencieuse et un peu pédante : *Parler par apophtegmes.*
• SYN. : **1** et **2** *adage, aphorisme, devise, maxime, pensée, précepte, sentence.*

apophysaire [apɔfizɛr] adj. (de *apophyse ;* 1877, Littré). Qui concerne les *apophyses.*

apophyse [apɔfiz] n. f. (lat. *apophysis,* du gr. *apophusis,* rejeton ; 1541, J. Canappe). Excroissance naturelle, partie saillante d'un os : *L'apophyse coracoïde de l'omoplate.*

apoplectique [apɔplɛktik] adj. (lat. médic. *apoplecticus,* du gr. *apoplêktikos* ; 1256, Aldebrant de Sienne). Qui a rapport à l'apoplexie : *Des plaques apoplectiques marbraient la trogne du pédant* (Gautier).
◆ adj. et n. Qui est prédisposé à l'apoplexie : *Énorme, apoplectique, tout le sang afflué aux joues tombantes, lie-devin, en contraste avec une peau d'ancienne blonde* [...], *le sourire agréable, ainsi vous apparaît d'abord Mme Portal* (Daudet). *Quant à lui, il devint bleuâtre comme les apoplectiques quand ils pâlissent* (Duhamel).

apoplectiser [apɔplɛktize] v. tr. (de *apoplexie ;* fin du XIXe s.). Congestionner fortement (rare) : *Et le Nabab élargissait sa cravate autour de son cou gonflé, apoplectisé par l'émotion, la chaleur de la pièce...* (Daudet).

apoplexie [apɔplɛksi] n. f. (lat. médic. *apoplexia,* du gr. *apoplêxia,* de *apoplêttein,* renverser ; XIIIe s., Guillaume de Tyr). **1.** Abolition subite des fonctions du cerveau, due à un accident circulatoire : *Il tomba, frappé d'un coup d'apoplexie* (France). || **2.** Hémorragie d'un organe : *Apoplexie pulmonaire, splénique.*

aporétique [apɔretik] adj. et n. (gr. *aporêtikos,* de *aporein,* être embarrassé ; 1866, Larousse). Qui doute, sceptique. || *Philosophes aporétiques,* nom pris par les disciples de Pyrrhon.

aporie [apɔri] n. f. (gr. *aporia,* embarras, difficulté ; début du XIXe s.). En logique, contradiction insoluble qui apparaît dans un raisonnement.

apostasie [apɔstazi] n. f. (lat. ecclés. *apostasia,* mot gr. signif. « abandon » ; v. 1250). **1.** Action d'abandonner publiquement la religion que l'on pratiquait jusqu'alors, pour en embrasser une autre : *Tomber dans l'apostasie.* || *Spécialem.* En parlant d'un ecclésiastique, d'un religieux, rupture des vœux : *Dans son ignorance, il croyait, par ce présent, induire le porteur de soutane en péché, le faire tomber dans la désobéissance, peut-être dans l'apostasie* (France). || **2.** *Par extens.* Action d'abandonner une doctrine, un parti : *Ce politicien n'en est pas à une apostasie près.*
• SYN. : **1** *abjuration, reniement ;* **2** *abandon, désertion.* — CONTR. : **1** *conversion.*

apostasier [apɔstazje] v. intr. (de *apostasie ;* XVe s.). **1.** Renoncer librement à la religion que l'on pratiquait jusqu'alors, pour en embrasser une autre. || *Spécialem.* En parlant d'un ecclésiastique, d'un religieux, rompre ses vœux. || **2.** *Par extens.* Abandonner une doctrine, un parti.
• SYN. : **1** et **2** *abjurer, renier.* — CONTR. : **1** *se convertir.*

apostat, e [apɔsta, -at] adj. et n. (lat. ecclés. *apostata,* du gr. *apostatês ;* 1265, écrit *aposta,* Delboulle). **1.** Qui se sépare volontairement de la religion qu'il pratiquait jusqu'alors, pour en embrasser une autre : *L'empereur Julien l'Apostat. Mathan, prêtre apostat, sacrificateur de Baal* (Racine). || *Spécialem.* Se dit d'un religieux qui a rompu ses vœux : *Un moine apostat.* || **2.** *Par extens.* Qui abandonne une doctrine, un parti.
◆ adj. Qui témoigne d'un abandon de la foi primitive et, *par extens.,* d'une doctrine, d'un idéal : *Ces plaisanteries apostates, renégates* (Barbey d'Aurevilly).
• SYN. : **1** *défroqué, renégat ;* **2** *déserteur, renégat.*

apostème n. m. ou f. V. APOSTUME.

aposter [apɔste] v. tr. (de *à* et de *poste* ; fin du XII^e s.). *Aposter quelqu'un,* le poster en quelque endroit, avec mission d'accomplir quelque chose, généralement dans une mauvaise intention (vieilli) : *Des gens apostés tombèrent sur lui, le transpercèrent de coups* (Tharaud). *Rachel avait aposté dans la salle un certain nombre d'amis et d'amies dont le rôle était de décontenancer par leurs sarcasmes la débutante, qu'on savait timide, de lui faire perdre la tête...* (Proust).
• SYN. : *disposer, placer.*

a posteriori [apɔsterjɔri] loc. adv. (loc. du lat. scolast. adoptée par le français et signif. « en partant de ce qui vient après » ; 1626, Descartes). En partant des données de l'expérience (langue philosophique) : *Il est prudent de ne formuler des jugements qu' « a posteriori ».*
◆ loc. adj. invar. Qui est fondé sur les données de l'expérience : *Méthode « a posteriori ».*
• CONTR. : *a priori.*

apostille [apɔstij] n. f. (déverbal de *apostiller ;* fin du XV^e s., au sens de « annotation » [jusqu'au XVIII^e s.] ; sens moderne, 1802, Acad.). **1.** *Class.* Note, addition placée dans la marge d'un écrit : *Ce que j'ai lu dans l'apostille de votre lettre ne m'a pas extrêmement plu* (Guez de Balzac). || **2.** En droit, addition faite à la marge d'un acte. || **3.** Note ajoutée à une lettre, à une requête, pour les recommander à l'attention du destinataire : *Je fournis aussi les meilleures références, les apostilles les plus flatteuses de ces messieurs de la Faculté* (Daudet). *Une lettre qu'il adressait au Centre de la recherche pour demander une subvention, lettre pour laquelle il sollicitait une apostille* (Duhamel).

apostiller [apɔstije] v. tr. (de *à* et de l'anc. franç. *postille,* annotation, du lat. médiév. *postilla,* formé de *post illa,* « après ces choses » ; 1450, Gréban, au sens de « amplifier » [une loi] ; sens moderne, 1762, Voltaire). **1.** *Vx.* Annoter un écrit, un texte : *Vous verrez des officiers qui passent leur vie à apostiller en marge des lettres à répondre* (Courier). || **2.** Mettre une apostille à une lettre, à un mémoire, à une pétition, pour les recommander à l'attention du destinataire : *Apostiller une requête.*

apostolat [apɔstɔla] n. m. (lat. ecclés. *apostolatus,* dér. de *apostolus,* du gr. ecclés. *apostolos,* envoyé de Dieu ; XV^e s., Du Cange ; au sens 4, XIX^e s.). **1.** Mission des Apôtres : *L'apostolat de saint Pierre, de saint Paul.* || **2.** Propagation de la religion chrétienne : *Son existence* [celle de l'évêque missionnaire M^gr Tamisier] *passée dans les plus rudes travaux de l'apostolat* (Fabre). || **3.** Action de propager, de défendre une religion, une doctrine, une grande idée : *Ce rêve de l'apostolat de la femme revenait dans toutes les discussions* (Daudet). *Son apostolat* [celui de M. Oegger, relatif à la justification de Judas] *s'enfonça dans la misère et dans la folie* (France). || **4.** *Fig.* Activité désintéressée, supposant beaucoup d'altruisme et même d'abnégation : *Certains médecins font de leur profession un véritable apostolat. Il haïssait la contemplation, et n'eût rêvé que d'un apostolat dont le rejetait précisément son absence de charité* (Malraux).
• SYN. : **3** et **4** *prosélytisme.*

apostolicité [apɔstɔlisite] n. f. (de *apostolique ;* 1863, Littré). Caractère de ce qui est conforme à la doctrine des Apôtres.

apostolique [apɔstɔlik] adj. (lat. ecclés. *apostolicus,* du gr. *apostolikos,* de *apostolos,* envoyé de Dieu ; XIII^e s., A. du Mont-Cassin ; sens fig., XVIII^e s.). **1.** Qui est contemporain des Apôtres : *La période apostolique.* || **2.** Qui appartient en propre aux Apôtres ; qui est digne d'un apôtre : *Ce saint pontife* [Grégoire XIII] *réunissait toutes les vertus apostoliques* (Stendhal). || **3.** Qui continue l'esprit, la mission des Apôtres, qui nous vient d'eux : *Au milieu de ces controverses, où trouver la vérité ? Chez qui était la tradition apostolique ?* (Bertrand). *La religion catholique, apostolique et romaine.* || *Le Siège apostolique,* l'évêché de Rome, parce qu'il fut occupé pour la première fois par l'apôtre Pierre. || *Pères apostoliques,* nom donné à quelques écrivains chrétiens de la fin du I^er s. et du début du II^e s. || **4.** *Par extens.* Qui émane du Saint-Siège, du pape : *Bref apostolique. Lettres apostoliques.* || *Nonce apostolique,* ambassadeur du souverain pontife auprès d'une puissance étrangère.

apostoliquement [apɔstɔlikmɑ̃] adv. (de *apostolique ;* XVI^e s.). D'une manière apostolique.

1. apostrophe [apɔstrɔf] n. f. (lat. *apostropha,* du gr. *apostrophê,* action de se détourner [de *apostrephein,* détourner], d'où procédé par lequel l'orateur se détourne de son développement pour interpeller une personne ; 1514, G. Michel ; au sens 3, 1704, Regnard). **1.** Figure de style par laquelle on suspend un récit, un discours, pour s'adresser directement à une personne, à un animal ou à une chose personnifiés : *L'apostrophe, c'est la mitraille de l'éloquence* (Courier). *Mais son œuvre* [de Hugo] *parfois sacrifiait au vulgaire, se perdait dans l'éloquence prophétique et dans des apostrophes infinies* (Valéry). || *Mot mis en apostrophe,* se dit de la fonction grammaticale d'un mot qui désigne la personne ou la chose personnifiée que l'on interpelle. || **2.** Interpellation brusque et dépourvue d'aménité, adressée à quelqu'un : *Le pauvre garçon avait été si profondément humilié par l'apostrophe du riche seigneur de Campireali que, de jour, il ne paraissait jamais dans Albano* (Stendhal). || **3.** *Vx* et *fam.* Coup : *À ces cris redoublés et dont je riais fort, | J'accours et je vous vois étendu sur la place | Avec une apostrophe au milieu de la face* (Regnard).

2. apostrophe [apɔstrɔf] n. f. (lat. des grammairiens *apostrophus,* du gr. *apostrophos ;* 1529, G. Tory). Signe graphique (') qui marque l'élision d'une voyelle : *L'apostrophe remplace l' « e » devant un nom commençant par une voyelle ou un « h » muet.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'APOSTROPHE

L'*apostrophe* est l'acte de parole par lequel on désigne un être comme destinataire d'un message linguistique : ***Oudet,*** *repêche un clairon ! ...* ***Mallet,*** *procure-toi une hache ! ...* ***Tambours,*** *battez le rappel !* (J. Vallès). Dans ce texte, les noms propres *Oudet, Mallet,* le nom commun *tambours* ont successivement la fonction « mot en apostrophe ».

Le terme vient, par le latin, du gr. αποστροφη, « action de détourner », que le rhéteur grec Hermogène employait déjà au II^e s. pour désigner une figure oratoire. C'est ce sens que lui donne encore Furetière : « Figure de Rhétorique, par laquelle l'Orateur extraordinairement ému, et se tournant de tous côtez, ou se prenant à toutes choses, adresse la parole à ses auditeurs, ou aux Dieux, ou à d'illustres morts, ou même à des choses inanimées, comme à des tombeaux, à des rochers, etc. »

Il n'était pas encore question, en 1690, de définir et de nommer toutes les « fonctions syntaxiques » que les grammairiens mettent aujourd'hui tant de soin à distinguer ; le mot *vocatif,* qui désignait un « cas » de la déclinaison grecque et latine (*domine,* maître), suffisait aux besoins de pédagogues qui n'enseignaient pas le français pour lui-même. Arnauld et Lancelot s'expriment ainsi dans la *Grammaire* de Port-Royal : « Le vocatif est exprimé en français par la suppression de l'article : *Le Seigneur est mon espérance ; Seigneur, vous êtes mon espérance.* »

En réalité, le vocatif, qui en latin classique ne se distinguait du nominatif qu'à la seconde déclinaison (nomin. *-us*/ vocat.*-e*), avait été confondu avec ce cas dès le latin vulgaire, et prenait en ancien français la forme du cas sujet (en *-s*), sauf dans les noms propres, où l'*-s* manque souvent sans règle claire : ***Amis Tristran,*** *quand mort vus vei, | par raisun vivre puis ne dei* (Thomas, *Roman de Tristan,* v. 3083-3084). Après la disparition totale de la déclinaison, aucune marque morphologique ne permit de distinguer en français un cas « vocatif » : le mot en apostrophe se trouva confondu par la forme avec

d'autres mots en construction absolue, dont le distingue surtout l'entourage sémantique. On connaît aujourd'hui trois sortes d'apostrophe :

1° La rhétorique conserve la notion d'une apostrophe dont le vocatif ancien n'était qu'un cas particulier et que marquait souvent, en grec et en latin, une interjection (ω, ō), maintenue sous la forme *ô* par le français. Un nom, un pronom ou un groupe nominal chargé d'un fort contenu affectif est jeté comme une phrase-cri, ou inséré dans une phrase en position totalement indépendante, entre deux pauses (procédé dont abusent les poètes modernes) :

> *Ô rage ! ô désespoir ! ô vieillesse ennemie !* (*le Cid,* I, IV).

> *Ô fraîcheur des bois le long de la route,*
> *Ô châle de mélancolie, toute âme est un peu aux écoutes.*
> (J. Laforgue, *Solo de lune*).

L'article manque parce que le nom a la valeur d'un « prédicat » (V. ATTRIBUT) caractérisant un « thème » inexprimé, qui est pour don Diègue sa déchéance physique et sa honte ; pour Laforgue, le paysage et l'état d'âme qui s'y enveloppe.

2° Dans la langue la plus spontanée, le cri peut avoir fonction « vocative », c'est-à-dire fonction d'appel (lat. *vocare,* appeler) :

> *Paul ! Monsieur ! Vous, là !*

Si l'appel est aussitôt suivi d'une communication, le nom ou le pronom devient terme de phrase, mais non de proposition, parce qu'il est incident au propos de la phrase et non à un mot particulier de l'enchaînement propositionnel (il est toujours **isolé par des pauses**) :

> *Ohé,* ***jeune fille*** *au piano !*
> *Je sais que vous n'avez point d'âme !*
> (J. Laforgue).

Ainsi naît le « mot en apostrophe », dont l'interjection *ô* reste dans la langue littéraire une marque traditionnelle, mais désuète. Les manuscrits latins du Moyen Âge écrivaient souvent un *o,* avec ou sans accent (aigu), au-dessus des mots au vocatif, quand il n'était pas exprimé devant.

L'absence d'article est normale quand l'apostrophe est un nom propre (*Paul*), un titre (*seigneur, maître, monsieur*), un nom implicitement actualisé (*maman, père*) ; maintenue par analogie dans les autres cas par la langue littéraire, elle n'est cependant pas une marque obligatoire de l'apostrophe, comme le croyaient Arnauld et Lancelot. La langue familière, de leur temps même, employait l'article :

> *Passez votre chemin,* ***la fille,*** *et m'en croyez*
> (La Fontaine),

tout comme aujourd'hui : *Allons,* ***la mère,*** *allons voir s'il y a encore de la soupe* (Maupassant) ; *Tu parles trop,* ***la vieille*** (Zola). L'absence d'article est limitée à quelques emplois habituels : *Apporte-moi ça,* ***fiston. Caporal,*** *comptez vos hommes,* ou à l'emploi prédicatif, dont nous parlons ci-après (3°).

La seule particularité grammaticale qui justifie, en fin de compte, la notion fonctionnelle d'un « mot en apostrophe » identifié avec le signifié du « vocatif » ancien, c'est l'accord du verbe pratiqué dans les propositions relatives complément d'un mot en apostrophe :

> *Ô* ***feuille*** *qui me* ***viens*** *effleurer le visage*
> *Avec ce doux frémissement*
> (J. Moréas).

L'*s* final du verbe *viens* nous oblige à considérer l'antécédent *feuille* comme un nom — pour ainsi dire — à la deuxième personne.

3° L'analyse grammaticale ne distingue pas, des faits précédemment examinés, certains noms ou adjectifs substantivés employés avec une nuance affectueuse, flatteuse (*mon chéri, grand maître*), ou péjorative, insultante (*ivrogne, imbécile*), à l'égard de la personne interpellée. Quoique ces mots aient une valeur très particulière de **prédicat** appliqué implicitement à la personne de l'interlocuteur (d'où l'absence d'article), ils se rangent, par leur comportement grammatical, sous le chef de l'apostrophe : ***Traître*** *qui* ***as*** *vendu ton Dieu !*

apostropher [apɔstrɔfe] v. tr. (de *apostrophe* 1 ; 1672, Molière ; au sens de « donner un soufflet », milieu du XVIII[e] s.). **1.** Interpeller brusquement et vivement une personne, un groupe de personnes : *L'orateur apostrophe l'assistance.* ‖ **2.** S'adresser brutalement et impoliment à quelqu'un : *Les gens de la banlieue de Paris vous apostropheraient drôlement un bourgeois qui ferait envoler leur gibier* (Balzac). *Rappelle-toi, quand il a été gardé à la Préfecture, pour avoir apostrophé les agents de police* (Duhamel). ‖ **3.** *Vx* et *fam.* Frapper, souffleter : *Un magister, s'empressant d'étouffer quelque rumeur parmi la populace | D'un coup dans l'œil se fit apostropher* (J.-B. Rousseau).

apostume [apɔstym] ou **apostème** [apɔstɛm] n. m. ou f. (lat. médic. *apostema,* du gr. *apostêma,* avec substitution de finale, d'après les termes médicaux *rheuma* [V. RHUME] et **fleuma* [V. FLEGME] ; 1256, Aldebrant de Sienne ; XIII[e] s. [*apostème*]). *Class.* Tumeur purulente : *J'ai, dit la bête chevaline, | Une apostume sous le pied* (La Fontaine).

apothème [apɔtɛm] n. m. (du gr. *apotithêmi,* j'abaisse ; fin du XVIII[e] s.). **1.** Perpendiculaire abaissée du centre d'un polygone régulier sur un de ses côtés. ‖ **2.** Perpendiculaire abaissée du sommet d'une pyramide régulière sur un des côtés du polygone de base. (Terme de mathématiques.)

apothéose [apɔteoz] n. f. (lat. *apotheosis,* mot gr. formé sur *theos,* dieu ; XVI[e] s. ; sens fig., XVII[e] s., M[me] de Sévigné ; argot de théâtre, 1845, Th. Gautier). **1.** Admission d'un héros parmi les dieux de l'Olympe : *L'apothéose d'Hercule.* ‖ Action d'élever quelqu'un au rang des dieux, de lui rendre les honneurs divins : *L'apothéose des empereurs romains.* ‖ **2.** *Fig.* Honneurs extraordinaires rendus à une personne, morte ou vivante : *Les obsèques de Victor Hugo furent une véritable apothéose.* ‖ Démonstration enthousiaste d'estime, de vénération à la louange d'une qualité, d'une vertu : *L'apothéose du courage, de la volonté.* ‖ **3.** Dernière partie, et la plus brillante, d'une manifestation ou d'une série de manifestations artistiques, sportives, etc. : *Ce concert a été l'apothéose du festival.*

• SYN. : **1** *déification ;* **2** *consécration, glorification, triomphe ;* **3** *bouquet.*

apothéoser [apɔteoze] v. tr. (de *apothéose ;* 1866, Larousse). **1.** Louer, exalter d'une manière excessive (rare) : *Apothéoser un artiste.* ‖ **2.** Donner de l'éclat, de la gloire à : *Tu prends* [Soleil] *un arbre obscur et tu l'apothéoses* (Rostand).

apothicaire [apɔtikɛr] n. m. (lat. médiév. *apothecarius,* boutiquier, dér. de *apotheca,* du gr. *apothêkê,* magasin ; 1268, É. Boileau, écrit *apotécaire ;* var. *-tic-, -thec-).) Class.* et *littér.* Personne qui préparait et vendait les remèdes : *Est-il possible que vous serez toujours embéguiné de vos apothicaires et de vos médecins* (Molière). *Ce pouvait être la vieille qui avait pu se trouver malade et aller chez l'apothicaire* (Hugo). ‖ Fam. *Un compte d'apothicaire,* un compte très compliqué et très obscur, ou un compte fortement majoré.

apothicairerie [apɔtikɛrri] n. f. (de *apothicaire ;* XVI[e] s.). **1.** *Autref.* Officine de pharmacie. ‖ **2.** Profession d'apothicaire : *Le pharmacien, avec cette fougueuse imagination locale dont l'apothicairerie ne le gardait pas, crut à quelque aventure effroyable et s'épouvanta* (Daudet).

apôtre [apotr] n. m. (empr. anc. au lat. ecclés. *apostolus,* du gr. ecclés. *apostolos,* envoyé de Dieu, de *apostellein,* envoyer ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *apostles ; apostre,* fin du XII[e] s. ; au sens 3, 1690, La

Bruyère ; *bon apôtre,* La Fontaine et Racine). **1.** Chacun des douze disciples choisis par Jésus-Christ et auxquels il avait, suivant la tradition, donné mandat de prêcher l'Évangile : *Ses apôtres ne le* [le Christ] *défendaient point autant que ses ennemis le haïssaient* (Péguy). || **2.** Celui qui, à toute époque et en tout lieu, se donne pour mission de propager la religion chrétienne : *Saint Paul, l'apôtre des Gentils. Saint François Xavier, l'apôtre des Indes.* || **3.** Celui qui s'efforce de propager une doctrine religieuse quelconque : *Parmi tous ces apôtres qui prêchaient leur évangile, ces dévots qui battaient le tambour devant leur dieu...* (Bertrand). || **4.** *Fig.* Celui qui se met au service d'un beau sentiment, d'une grande idée, et s'efforce de communiquer sa foi aux autres : *Il* [saint Augustin] *ne respirait que charité. Après saint Jean, il fut l'apôtre de l'amour* (Bertrand). *Un apôtre du pacifisme.* || Ironiq. et péjor. *Bon apôtre,* personne qui joue la comédie de la bonté, de la vertu.

apparaître [aparɛtr] v. intr. (du lat. pop. **apparescere,* inchoatif du lat. class. *apparere ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *aparoistre*). [Conj. **58.**] **1.** Se montrer plus ou moins soudainement aux regards, devenir visible : *À peine l'un d'eux* [des pompiers] *apparut-il sur le toit que la foule* [...] *se mit à vociférer* (Radiguet). *Des taches apparaissaient au ventre et aux jambes* (Camus). || *Spécialem.* Se montrer sous une forme matérielle visible : *Ces enfants avaient dû être simples, bons et pieux comme elle, pour que la Sainte Vierge leur fût apparue* (Zola). || **2.** *Fig.* Se faire jour, devenir évident : *Malgré la contrainte, sa personnalité apparaît.* || **3.** *Fig.* Se montrer plus ou moins soudainement à l'esprit : *Toutes les conséquences désespérantes de sa décision lui apparurent en même temps* (Maupassant). || *Il apparaît que,* il est à peu près établi, certain que ; il est évident que : *La famille Douviers, dont il apparaissait qu'il ne connaissait pas grand-chose* (Gide). || **4.** (avec un attribut) Se présenter sous tel ou tel aspect : *Et la Vierge lui apparaissait cruelle, mal renseignée, aussi dure et indifférente que l'impassible nature...* (Zola). *Les prêtres, dans la rue, quand j'étais enfant, m'apparaissaient comme des personnages déguisés* (Mauriac).

• SYN. : **1** *paraître, poindre, surgir, survenir ;* **3** *se faire jour, jaillir, s'offrir, poindre, se présenter, se révéler, surgir ;* **4** *s'avérer, avoir l'air, se montrer, paraître, sembler.* — CONTR. : **1, 2** et **3** *disparaître, se dissiper, s'éclipser, s'effacer, s'estomper, s'évanouir ; se cacher, se dérober, se dissimuler.*

• REM. *Apparaître* peut s'employer avec les deux auxiliaires : *Le spectre qui lui avait apparu* ou *qui lui était apparu. Être* est toutefois plus usuel.

apparat [apara] n. m. (lat. *apparatus,* préparatifs, de *apparare,* préparer ; XIIIe s.). **1.** Éclat particulier que l'on donne intentionnellement à sa mise, à une cérémonie, à un discours, à un genre littéraire : *D'abord superbe et triomphante | Elle vint en grand apparat, | Traînant avec des airs d'infante | Un flot de velours nacarat* (Gautier). *Venaient d'abord, par petits groupes, les chasseurs en costume d'apparat* (Duhamel). *Un festin d'apparat. L'éloquence d'apparat.* || **2.** *Class.* Recueil alphabétique de termes et d'expressions rencontrés chez un auteur, et destiné à faciliter l'étude de son œuvre : *L'apparat de Cicéron.* || **3.** *Apparat* (ou *appareil*) *critique,* en philologie, notes que l'auteur d'une édition critique joint à cette édition et qui indiquent les leçons des différents manuscrits, les variantes, les conjectures, tout ce qui sert à l'établissement du texte.

• SYN. : **1** *appareil* (littér.), *cérémonie, faste, magnificence, pompe, splendeur.* — CONTR. : **1** *austérité, simplicité.*

apparaux [aparo] n. m. pl. (anc. pl. de *appareil,* resté comme terme de marine ; XVIe s.). **1.** Matériel destiné à effectuer les manœuvres, les opérations de manutention et autres qui se font sur les navires : *Apparaux des ancres.* || **2.** Ensemble des appareils de gymnastique.

appareil [aparɛj] n. m. (du lat. pop. **appariculum,* élargissement du lat. class. *apparatus,* de *apparare,* préparer ; XIIe s., *Chanson d'Antioche ;* au sens II, 1 [*appareil photographique*], fin du XIXe s.).

I. 1. *Class.* Préparatifs en vue d'une cérémonie : *D'un appareil d'hymen couvrant ce sacrifice* (Racine). || *Par extens.* Ensemble de choses disposées en vue d'une entreprise importante : *Un appareil de siège, de guerre.* || **2.** *Class.* et *littér.* Tout ce qui concourt à donner à une personne, à un lieu, à une action, une apparence de pompe, de magnificence : *Ce triple rang de vieillards, de matrones, de guerriers, ces prêtres, ces nuages d'encens, ce sacrifice, tout sert à donner à ce conseil un appareil imposant* (Chateaubriand). *Enfin, Ganga, parmi les hauts palmiers tremblants | Et les rouges palmes, marche à pas fiers et lents, | En appareil royal* (Verlaine). *Elle était entourée de sa toilette comme de l'appareil délicat et spiritualisé d'une civilisation* (Proust). || *Dans le plus simple appareil,* nu.

II. 1. Assemblage de pièces, d'organes disposés pour fonctionner ensemble et produire un certain résultat (généralement suivi d'un adjectif ou d'un complément qui indique l'objet ou l'usage) : *Un appareil photographique, téléphonique. Un appareil à sous. Appareils ménagers. Je ne suis plus rien à tes yeux qu'un appareil distributeur de billets de mille francs* (Mauriac). || *Absol.* Combiné du téléphone : *Il était arrivé devant l'appareil et, sans bien réfléchir, il avait décroché le récepteur* (Martin du Gard). || Avion : *Appareil de bombardement, de transport. L'appareil a décollé à treize heures.* || **2.** *Class.* Instruments et objets nécessaires pour effectuer une opération, un pansement, et, *par extens.,* pansement : *Hélas ! donne à ma plaie un premier appareil* (Mairet). || **3.** En anatomie, ensemble d'organes qui concourent à une même fonction : *L'appareil respiratoire. L'appareil digestif.* || **4.** Dans la construction, en architecture, forme, agencement et disposition des pierres dans un travail de maçonnerie : *Et l'on percevait, çà et là, jusque sur la façade, l'appareil de cette primitive construction* (Hermant). || **5.** *Appareil critique,* syn. de APPARAT *critique.* || **6.** *Fig.* Ensemble des organismes, directeurs, administratifs, etc., d'un parti politique, d'un syndicat, d'un gouvernement : *Tu sais aussi bien que moi que le nombre n'est rien, dans une démocratie, contre l'appareil dirigeant* (Malraux). || **7.** Fig. *L'appareil des lois,* l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent.

• SYN. : **I, 2** *apparat, cadre, cérémonial, solennité.* || **II, 3** *système.*

appareillade [aparɛjad] n. f. (de *appareiller* 2 ; 1863, Littré). Action d'appareiller par couples les perdrix en vue de la reproduction. (On dit aussi APPARIADE, APPARIAGE et PARIADE.)

• SYN. : *accouplement.*

appareillage [aparɛjaʒ] n. m. (de *appareiller* 1 ; XIVe s., au sens de « préparatifs » ; terme de marine, fin du XVIIIe s.).

I. Manœuvres exécutées à l'occasion du départ d'un navire ; le départ lui-même : *L'heure de l'appareillage.*

II. 1. Ensemble d'appareils et d'accessoires utilisés dans un domaine déterminé : *L'appareillage électrique. Ce qu'il fallait de machines-outils, d'appareillages divers* (Romains). *Nous sommes sûrs que les phénomènes de la vie doivent être observés au grand jour froid de la raison, observés et non rêvés, avec toutes les ressources d'un appareillage impeccable* (Duhamel). || **2.** Syn. de PROTHÈSE.

• CONTR. : **I** *accostage, mouillage.*

appareillement [aparɛjmɑ̃] n. m. (de *appareiller* 2 ; 1819, Wailly). **1.** Action de réunir deux ou plusieurs choses pareilles : *L'appareillement de deux chandeliers.* || **2.** Choix de deux ou plusieurs animaux domestiques pour l'exécution d'un travail commun. || **3.** Accouplement de deux animaux pour la reproduction. (On dit aussi APPARIEMENT.)

1. appareiller [aparɛje] v. tr. (lat. pop. **appariculare,* de *apparare,* préparer ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « préparer », « disposer » en général [jusqu'au XVIIe s.], d'où « mettre des navires en état », attesté

dès le XIIIe s.). **1.** *Appareiller un filet,* le disposer pour la pêche. || **2.** *Appareiller des pierres,* les tailler en vue de leur assemblage dans un ouvrage de maçonnerie. || **3.** *Appareiller un navire,* le munir de tout ce qui est nécessaire pour la navigation. || **4.** Placer un appareil de prothèse sur : *Appareiller un moignon.*

◆ v. intr. (terme de marine, 1544, J. Cartier). Faire les manœuvres nécessaires pour quitter le mouillage, en parlant de navires, de marins : *Ô Mort, vieux capitaine, il est temps ! levons l'ancre ! | Ce pays nous ennuie, ô Mort ! Appareillons !* (Baudelaire). *Il vit de loin que les trois étages des ponts étaient criblés de figures serrées les unes contre les autres ; le navire appareillait* (Martin du Gard).

• SYN. : *lever l'ancre.* — CONTR. : *accoster, jeter l'ancre, mouiller.*

2. appareiller [aparɛje] v. tr. (de *pareil ;* 1175, Chr. de Troyes). **1.** Rendre pareil à ; mettre une chose ou un être en harmonie avec d'autres : *Les lois ne sont plus que des instruments toujours perfectibles. Elles ne gouvernent plus le monde ; elles sont appareillées à l'infirmité de nos esprits* (Valéry). || **2.** Faire en sorte que soient pareils ou, du moins, en harmonie les éléments destinés à former un couple ou un ensemble : *Appareiller deux vases. Appareiller les faïences d'une vitrine.* || **3.** Choisir, en fonction de leurs qualités, des animaux destinés à travailler ensemble : *Sa meute était la plus nombreuse et la mieux appareillée* (Nerval). || **4.** Accoupler des animaux en vue de la reproduction.

• SYN. : **1** et **2** *assortir ;* **3** *apparier.* — CONTR. : **1** et **2** *désassortir.*

◆ **s'appareiller** v. pr. **1.** En parlant de choses ou d'êtres, se ressembler, être en harmonie : *Une petite table devant la cheminée était recouverte d'un tapis qui s'appareillait aux fauteuils* (Guillaumin). *Le romantisme déjà avait fortement remué le monde intellectuel ; mais les insurgés romantiques s'appareillaient aux mouvements de violence politique du dix-neuvième siècle* (Valéry). || **2.** En parlant des animaux, s'accoupler.

• SYN. : **1** *s'accorder, s'harmoniser.* — CONTR. : **1** *contraster, détonner, jurer, trancher.*

appareilleur [aparɛjœr] n. m. (de *appareiller* 1 ; XIIe s., *Girart de Roussillon*). Ouvrier chargé d'appareiller les pierres destinées à la construction : *M'enquérir des granits, des ciments les meilleurs. Et des secrets qui font les bons appareilleurs* (Sully Prudhomme).

appareilleuse [aparɛjøz] n. f. (de *appareiller* 2 ; 1611, Cotgrave). *Class.* et *littér.* Entremetteuse : *Je me sers de ce terme d'entremetteuse. — Vous voulez, répondit mon bon maître, désigner ainsi une femme obligeante qui s'entremet dans des commerces d'amour ?* [...] *— Nommez la vôtre une appareilleuse, mon père, le terme est familier, mais il a de la grâce* (France).

• REM. On a dit aussi APPARIEUSE.

apparemment [aparamɑ̃] adv. (de *apparent ;* XIIIe s., Ph. de Novare). **1.** Si l'on s'en tient à l'apparence : *La France, même si elle gardait apparemment la neutralité* [...], *serait cependant responsable du conflit entre l'Angleterre et l'Allemagne* (Jaurès). *Les gens de votre sorte aiment le peuple, apparemment, mais à condition de n'être dérangés ni dans leur bien-être physique et moral, ni dans leurs sacro-saintes habitudes* (Duhamel). || **2.** Selon toutes les apparences : *Apparemment, il semblait assez aisé pour vivre de ses revenus* (Camus).

• SYN. : **1** *extérieurement, superficiellement ;* **2** *probablement, sans doute, vraisemblablement.* — CONTR. : **1** *intimement ;* **2** *effectivement, réellement.*

apparence [aparɑ̃s] n. f. (de l'anc. franç. *aparoir,* avec influence du lat. impérial *apparentia ;* 1283, Beaumanoir, écrit *aparance*). **1.** Aspect général d'un être ou d'une chose : *Tout à coup, un homme d'apparence chétive bondit aux pieds d'Hannon* (Flaubert). || *Spécialem.* Bel aspect : *On arrive à Butschirad par une triple allée de pommiers. La villa n'a aucune apparence ; elle ressemble, avec ses communs, à une belle métairie, et domine au milieu d'une plaine nue un hameau mélangé d'arbres verts et d'une tour* (Chateaubriand). || **2.** Aspect visible ou immédiatement sensible des choses ou des êtres, en accord ou non avec la réalité : *Mais, au cours de ma vie, j'ai été si souvent trompé par les apparences que je ne peux plus m'y fier* (Proust). *Je dois reconnaître que les apparences lui donnent raison* (Mauriac). *J'avais laissé le dernier* [malade] *avec toutes les apparences de la convalescence* (Camus). || **3.** *Une apparence de liberté, de vérité,* etc., une liberté tout illusoire, une vérité incomplète, etc. || **4.** Désir de paraître, de briller aux yeux des autres : *Ne vivre que pour l'apparence. Tout sacrifier à l'apparence.* || *Garder, ménager, sauver les apparences,* éviter soigneusement de laisser paraître ce qui pourrait nuire à sa réputation ou aux convenances, par désir de garder la considération générale : *Ce que je puis te promettre, c'est d'être discret, invisible* [...], *de m'arranger toujours pour sauver les apparences* (Duhamel). || **5.** *Class.* et *littér.* Qualité de ce qui est vraisemblable, possible, plausible : *C'en est assez pour avoir très distinctement vu que les vanteries de ses Mémoires* [de Villars] *sur ces campagnes-là n'ont pas seulement la moindre apparence, et que tout ce qu'il y dit de lui est un roman* (Saint-Simon).

• SYN. : **1** *air, extérieur, mine ;* **2** *air, dehors, extérieur, façade ;* **3** *faux-semblant, simulacre ;* **4** *montre, ostentation, tape-à-l'œil* (fam.). — CONTR. : **2** *essence, fond, matière, réalité, substance, vérité.*

◆ **En apparence** loc. adv. À en juger d'après ce que l'on voit ou d'après un examen superficiel : *Christophe repartit, blessé en apparence, en réalité furieux contre lui-même* (Rolland).

• SYN. : *apparemment, extérieurement.* — CONTR. : *effectivement, en réalité, intimement, réellement.*

apparent, e [aparɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *aparoir,* avec influence du lat. *apparens,* part. prés. de *apparere ;* 1155, Wace, écrit *aparant*). **1.** Qui se montre clairement aux yeux ou à l'esprit : *Une grosse poutre divisait le plafond en deux compartiments rayés de soliveaux apparents* (Gautier). *Je viens d'apprendre brusquement, sans raison apparente, que je me suis menti pendant dix ans* (Sartre). || **2.** *Class.* De haut rang, considérable : *Les plus apparents des Phéaques* (Racine). || **3.** Dont l'aspect visible, sensible ne correspond pas à la réalité : *Le regard* [...] *marquait assez que l'on se fût mépris en se fiant trop longtemps à son apparente inertie* (Martin du Gard). || **4.** *Class.* et *péjor.* Qui présente intentionnellement une fausse apparence de vérité, de justice : *Jamais prévention n'a été fondée sur des raisons plus apparentes que celles du roi contre tout ce qui s'appelle le jansénisme* (Racine).

• SYN. : **1** *manifeste, ostensible, perceptible, sensible, visible ;* **3** *artificieux, extérieur, faux, feint, illusoire, spécieux, superficiel.* — CONTR. : **1** *caché, impénétrable, intime, invisible, latent, secret ;* **3** *effectif, réel, véritable, vrai.*

apparentage [aparɑ̃taʒ] n. m. (de *apparenter ;* milieu du XIXe s.). Le fait d'être apparenté à quelqu'un (rare) : *Noble train, grand apparentage* (Sainte-Beuve).

apparenté, e [aparɑ̃te] adj. (de *apparenter ;* XVe s.). *Vx.* Qui a des liens de parenté de telle ou telle sorte : *M. de G***, capitaine en France et apparenté dans le conseil* (J.-J. Rousseau). *De grande famille, richement apparenté, mais ruiné par le jeu et les spéculations, l'amitié du duc de Mora lui avait valu une recette générale de première classe* (Daudet). || *Fig.* Qui présente des traits communs avec : *Un ton littéraire, bien plus apparenté au roman qu'au mémoire* (Romains).

apparentement [aparɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *apparenter ;* 1912, Larousse). Faculté offerte, dans certains systèmes électoraux, à des listes de candidats d'une même circonscription de s'apparenter, c'est-à-dire de mettre en commun les suffrages obtenus afin de modifier en leur faveur la répartition des sièges : *Le jeu des apparentements.*

apparenter [aparɑ̃te] v. tr. (de *parent ;* 1165, *Éracle*). **1.** *Apparenter quelqu'un à une personne, à une famille,* établir des liens de parenté entre lui et cette personne, cette famille : *Ce mariage l'apparente à*

une des plus illustres familles de France. || **2.** *Apparenter une chose, une personne à une autre,* les rendre semblables, leur donner des caractères communs : *Le souci de la perfection du style apparente les parnassiens à nos grands classiques.*

• SYN. : **1** *allier ;* **2** *allier, rapprocher, rattacher, relier.* — CONTR. : **2** *détacher, diviser, séparer.*

◆ **s'apparenter** v. pr. [à] (1660, Oudin). **1.** S'allier ou être allié par mariage à une famille, à une classe sociale. || **2.** Pratiquer l'apparentement dans une élection. || **3.** *Fig.* Présenter des affinités, bien s'accorder avec : *Certains esprits auxquels je me rattache et m'apparente* (Gide). *Toute la boiserie elle-même offrait des contours adoucis par l'âge et une couleur brune, très onctueuse, qui s'apparentait en un peu plus clair à celle des solives du plafond* (Romains).

• SYN. : **3** *approcher de, s'assortir à, participer de, rappeler, se rattacher à, tenir de, tirer sur.* — CONTR. : **3** *contraster, détonner, jurer, trancher.*

appariade n. f., **appariage** n. m. V. APPAREILLADE.

appariement [aparimɑ̃] n. m. (de *apparier ;* fin du XVI^e s.). Action d'apparier (au pr. et au fig.) : *L'appariement de deux candélabres. Ce qui fait un chef-d'œuvre, c'est une appropriation ou un appariement heureux entre le sujet et l'auteur* (Gide).

• SYN. : *appareillement, assortiment, harmonie.*

apparier [aparje] v. tr. (comp. du lat. *par, paris,* égal, et réfection d'un comp. antérieur *apairier,* même sens, faite sur le lat. médiév. *appariare,* latinisation de *apairier ;* début du XIII^e s.). **1.** Assortir par paires, par couples, des choses ou des animaux : *Apparier des gants, des bœufs.* || *Spécialem.* Accoupler des oiseaux pour la reproduction : *Apparier des pigeons, des serins.* || **2.** *Fig.* Mettre en accord avec (surtout au part. passé) : *Il s'étonna de la trouver semblable à ces êtres, si appariée à ce milieu* (Margueritte).

• SYN. : **1** *appareiller, assortir, coupler ;* **2** *accorder, adapter, assortir.* — CONTR. : **1** *dépareiller, déparier, désapparier.*

◆ **s'apparier** v. pr. **1.** Se réunir par couples pour la reproduction, en parlant des animaux, et surtout des oiseaux : *Les perdrix ne s'apparient qu'au printemps.* || **2.** *Fig.* Se trouver en accord, en harmonie : *Nos penchants naturels s'appariaient à merveille* (Milosz).

• SYN. : **2** *s'accorder, s'harmoniser.* — CONTR. : **2** *contraster, détonner, jurer, trancher.*

apparieuse n. f. V. APPAREILLEUSE.

appariteur [aparitœr] n. m. (lat. *apparitor,* serviteur public attaché à la personne d'un magistrat, de *apparere,* se montrer aux côtés de ; 1332, *Dict. général*). **1.** Employé modeste, chargé de divers services dans une mairie : *À l'extrémité d'un banc reposait, la bricole pendante, le tambour de l'appariteur* (P. Neveux). || Dans une faculté, employé chargé de rendre différents services aux professeurs, et, particulièrement, employé faisant office d'huissier : *Brichot avait beau être chez lui à la Sorbonne, au moment où l'appariteur chargé de chaînes le précédait et où s'avançait le maître admiré de la jeunesse, il ne pouvait retenir une certaine timidité* (Proust). || *Appariteur du palais,* employé attaché aux tribunaux. || **2.** Préparateur de laboratoire : *M. Haviland s'occupait de chimie et Groult lui servait d'appariteur* (France).

apparition [aparisjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *apparitio,* trad. du gr. *epiphaneia,* proprem. « apparition » ; 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens de « épiphanie » ; sens modernes développés d'après *apparaître,* XVI^e s.). **1.** Action d'un être ou d'une chose qui se montre tout à coup aux yeux : *La vieille Annou, notre cuisinière, m'a souvent conté depuis comme quoi mon père, en voyage à ce moment, reçut en même temps la nouvelle de mon apparition dans le monde et celle de la disparition d'un de ses clients de Marseille, qui lui emportait plus de quarante mille francs* (Daudet). *Il* [...] *ajouta que cette apparition des rats était une curieuse chose* (Camus). || *Par extens.* Action de se manifester, de devenir visible : *L'apparition d'une maladie, d'une éruption.* || **2.** Action de paraître en public : *Chacune de ses apparitions* [de l'infirmier] *soulevait chez les malades un renouveau de fureur* (Courteline). || *Spécialem.* Action de paraître dans un lieu pendant un temps très court ; brève visite : *Ne faire qu'une apparition.* || **3.** *Fig.* Action de se montrer au jour, de prendre naissance, de paraître sur le marché : *L'apparition d'un nouveau produit, d'un roman. Vous trouverez mon volume* [...] *à la Librairie nouvelle ; vous l'auriez reçu à son apparition si j'avais eu votre adresse* (lettre de Champfleury à Baudelaire). || **4.** *Spécialem.* Manifestation, sous une forme matérielle visible, d'un être surnaturel : *Jamais d'elle-même elle* [Bernadette Soubirous] *ne causait des dix-huit apparitions qui avaient décidé de sa vie* (Zola). || L'être lui-même qui apparaît, naturel ou surnaturel : *Le souvenir charmant de cette jeune fille, | Blanche apparition qui chante et qui scintille* (Verlaine). *« Qu'es-tu ? » dit Indra, d'ambre et d'étoiles vêtu. | Et l'apparition dit : « Toi-même, qu'es-tu ? »* (Hugo).

• SYN. : **1** *arrivée, manifestation, naissance, venue ;* **2** *arrivée, entrée ;* **3** *création, publication ;* **4** *vision.* — CONTR. : **1** *disparition, éclipse, sortie ;* **3** *disparition.*

apparoir [aparwar] v. intr. (lat. class. *apparere,* apparaître ; XI^e s. ; usuel encore au XVI^e s., déjà vieux au XVII^e). N'est plus usité auj. que dans le langage juridique, à l'infinitif et sous la forme impers. *il appert,* il est évident, il résulte : *Étant ledit moulin abandonné depuis plus de vingt années et hors d'état de moudre, comme il appert des vignes sauvages, mousses, romarins, et autres verdures parasites qui lui grimpent jusqu'au bout des ailes...* (Daudet).

appartement [apartəmɑ̃] n. m. (ital. *appartamento,* de *appartare,* séparer ; 1559, J. du Bellay). **1.** *Vx.* Pièce, chambre : *À droite était la salle, c'est-à-dire l'appartement où l'on mangeait* (Flaubert). || **2.** Partie d'un immeuble comportant plusieurs pièces qui communiquent l'une avec l'autre et forment un ensemble destiné à l'habitation : *L'appartement était au cinquième étage et pourvu d'un balcon d'où l'on apercevait Paris* (Duhamel). *Un appartement de quatre pièces. Louer, acheter, chercher un appartement.* || (au plur.) Locaux d'une certaine importance occupés par une personne de haut rang ou exerçant des fonctions élevées : *J'entrai avec lui dans les appartements de Charles X* (Chateaubriand). || **3.** *Class.* Réception dans l'appartement du roi, avec divertissement de musique et de danse : *Le soir, il y avait appartement ; ce qu'on appelait appartement était le concours de toute la cour, depuis sept heures du soir, jusqu'à dix* (Saint-Simon).

• SYN. : **2** *logement.*

appartenance [apartənɑ̃s] n. f. (de *appartenir ;* XII^e s., *Livre des Rois*). **1.** Le fait d'être la propriété de quelqu'un : *En France même, à côté de bâtiments dont il avait été difficile de dissimuler le caractère et l'appartenance, ils* [les Jésuites] *passaient pour posséder* [...] *des pâtés entiers de maisons de rapport* (Romains). || **2.** La chose elle-même qui est la propriété d'une personne : *Un joli château de la Renaissance, ancienne appartenance de Diane de Poitiers* (Sand). || **3.** *Fig.* État de celui qui appartient à une collectivité, à un groupement (classe sociale, parti politique, etc.) : *Son appartenance au parti socialiste n'est pas un secret.*

• SYN. : **3** *adhésion, affiliation, inscription.*

◆ **appartenances** n. f. pl. **1.** En termes de droit, remises, hangars, cours, etc., qui dépendent d'une maison principale, d'un château : *Entre autres appartenances, on y trouvait une grande salle* (Toulet). || **2.** *Par extens.* Terres qui font partie du domaine d'un État, d'une ville : *Soissons, avec ses appartenances, le Vermandois, la Picardie.*

• SYN. : **1** *dépendances.*

appartenir [apartənir] v. tr. ind. [à] (bas lat. *appertinere,* être attenant, comp. de *pertinere* [de *tenere,* tenir] ; fin du XI^e s.). **1.** Être pour quelqu'un une propriété dont il a le droit de disposer : *Je continue à dire « chez nous » bien que la maison ne nous appartienne plus* (Alain-Fournier). || **2.** En parlant des personnes, être sous

l'autorité absolue, la dépendance étroite de quelqu'un : *Chez les Anciens, l'esclave appartenait à son maître.* || *Autref.* En parlant d'une personne, être au service d'une autre : *Je n'ai pas l'honneur d'appartenir à Sa Majesté* (Musset). || **3.** En parlant d'une femme, se donner charnellement à un homme : *L'homme qui l'aimait, à qui elle devait appartenir* (Radiguet). || **4.** (avec un sujet désignant une chose) *Fig.* Être à la disposition de, être offert à l'activité de : *L'avenir appartient aux audacieux. Nous découvrîmes une fois de plus que le monde nous appartenait* (Duhamel). || **5.** *Fig.* Être lié à un ensemble de choses ou de personnes, à un groupement ; faire partie de : *Les tisserands à la main appartenaient à un temps où syndicats et grèves n'existaient guère* (Maurois). *Fonctionnaire qui appartient à l'Éducation nationale.* || **6.** Être le propre, le privilège de quelqu'un : *Le droit de grâce appartient au président de la République.* || **7.** Être du domaine de quelque chose, ressortir à cette chose : *Dépouiller le roman de tous les éléments qui n'appartiennent pas spécifiquement au roman* (Gide).

• Syn. : 7 *concerner, se rapporter à, relever de.*

◆ v. impers. *Il appartient à quelqu'un de faire quelque chose,* c'est dans ses attributions, cela lui revient : *Il appartenait* [...] *à un aussi riche propriétaire que lui de donner des conseils aux anciens d'Albano* (Stendhal).

• Syn. : *convenir à, dépendre de, relever de.*

◆ **s'appartenir** v. pr. Ne dépendre que de soi-même, être parfaitement libre (surtout à la forme négative) : *Cette humble condition où de l'aube au couchant | Je m'appartiens tout entier* (Samain). *Un médecin ne s'appartient plus : il se doit à ses malades.*

appas n. m. pl. V. appât.

appassionato [apasjɔnato] adv. (mot ital. ; 1898, Larousse). Terme de musique indiquant qu'un morceau doit être exécuté « avec passion ».

◆ n. m. Morceau joué selon cette indication.

• Pl. *des* appassionatos.

appât [apɑ] n. m. (croisement de l'anc. franç. *past,* nourriture [du lat. *pastus,* pâture, nourriture], avec *apaistre,* repaître ; début du xvie s., écrit *appast*). **1.** Nourriture dont on se sert pour attirer et prendre au piège les animaux : *Un morceau de lard dérobé, sans doute, à l'appât d'une souricière* (Gautier). || **2.** *Fig.* Tout ce qui attire, en excitant le désir, la passion, la cupidité, ou ce qui pousse quelqu'un à faire quelque chose : *L'appât du gain. Je n'ai pas été chercher par dépit cette malheureuse enfant au fond de sa chaumière, pour en faire un appât* (Musset).

• Rem. En ces deux sens, le pluriel est appâts.

• Syn. : **1** *amorce, leurre ;* **2** *attrait, convoitise, séduction, tentation.* — Contr. : **2** *aversion, dégoût, horreur, répulsion.*

◆ **appas** [apɑ] n. m. pl. **1.** *Class.* et *littér.* Ce qui, dans une chose, attire, séduit : *Tous les biens de ce monde ont pour moi peu d'appas* (Molière). || **2.** *Littér.* Les charmes extérieurs d'une femme, qui excitent le désir : *Lorsqu'on vient à voir vos célestes appas* (Molière). *À ce moment, apercevant que le mouchoir brodé qu'il avait dans sa poche laissait dépasser des lisérés de couleur, il le rentra vivement avec la mine effarouchée d'une femme pudibonde, mais non point innocente, dissimulant des appas que, par un excès de scrupule, elle juge indécents* (Proust). || *Spécialem.* et *fam.* Poitrine de la femme : *Plus d'un fat meurt aussi d'envie, | Envieux non pas de ta vie, | Mais de tes appas entr'ouverts* (Baudelaire). *Des appas débordants.*

• Rem. Au xviie s., la forme *appas* est une simple variante de *appât ;* elle est alors employée au sens propre (sens de *appât* 1) comme au sens figuré, au singulier comme au pluriel : *Je la vois, mais mon cœur d'un saint zèle enflammé | N'en goûte plus l'appas dont il était charmé* (Corneille). La distinction n'est établie entre les deux formes qu'à partir de l'édition de 1718 du Dictionnaire de l'Académie. On trouve aussi, au xviie s., la var. *appast.*

appâter [apɑte] v. tr. (de *appât ;* 1540, Cl. Marot). **1.** Mettre la pâtée dans le bec des petits oiseaux pour les nourrir. || Engraisser la volaille : *Appâter les oies.* || **2.** Attirer un animal par un appât, pour le prendre au piège : *Appâter les oiseaux. J'appâtais les bêtes aquatiques avec une poignée de blé bouilli* (Duhamel). || **3.** *Par extens.* Garnir d'un appât : *Théodomir, le neveu de notre vieux garde Bocage, m'avait appris dès mon plus jeune âge à monter une ligne et à appâter l'hameçon comme il faut* (Gide). || **4.** *Fig.* Attirer quelqu'un (ou quelque chose) par l'appât d'un gain, d'un avantage important : *Ces dix mille francs-là vous en appâteront d'autres* (Romains).

• Syn. : **1** *gaver, gorger ;* **2** *amorcer ;* **3** *amorcer, escher ;* **4** *allécher, amorcer, séduire, tenter.* — Contr. : **4** *dégoûter, écarter, éloigner, repousser.*

appauvrir [apovrir] v. tr. (de *pauvre ;* 1119, Ph. de Thaon). **1.** Rendre pauvre : *Les successives dévaluations de la monnaie avaient appauvri les épargnants. La guerre a appauvri le pays.* || **2.** *Fig.* Rendre moins fertile, moins vigoureux, moins fécond : *Appauvrir une terre, une race, une langue.* || *Appauvrir le sang,* diminuer le nombre de ses globules rouges.

• Syn. : **2** *abâtardir, affaiblir, épuiser.* — Contr. : **1** *enrichir ;* **2** *enrichir, féconder, fortifier.*

◆ **s'appauvrir** v. pr. **1.** Devenir pauvre. || **2.** *Fig.* Perdre de sa fertilité, de sa vigueur, de sa fécondité : *Cette terre s'est appauvrie. Son inspiration s'appauvrit.*

appauvrissement [apovrismɑ̃] n. m. (de *appauvrir ;* début du xive s.). **1.** Action d'appauvrir, fait de s'appauvrir (au pr. et au fig.) : *L'appauvrissement de ce sol est dû à l'érosion. Ce souvenir nous fait mesurer l'appauvrissement progressif de nos sociétés malades* (Duhamel). || **2.** État de celui ou de ce qui est appauvri (au pr. et au fig.) : *Un appauvrissement voisin de la misère.*

appeau [apo] n. m. (issu de *apeaus,* cas sujet du sing. et cas régime du pl. de *appel ;* xiie s., au sens général d'« appel », encore au xvie s.). **1.** Instrument qui permet d'imiter le cri des oiseaux et qu'on emploie pour les attirer. || **2.** *Par extens.* Oiseau dressé dont on se sert pour attirer les autres oiseaux. || **3.** *Fig.* Ce qui sert à attirer en trompant plus ou moins : *L'école y perdit ses deux meilleurs élèves, car le père du prix d'excellence retira son fils. Des élèves comme nous servaient d'appeaux pour en attirer d'autres* (Radiguet).

• Syn. : **1** *pipeau ;* **2** *appelant, chanterelle ;* **3** *amorce, appât, leurre.*

appel [apɛl] n. m. (déverbal de *appeler ;* fin du xiie s., *Lois de Guillaume le Conquérant*).

I. 1. Action d'appeler de la voix, ou par tout autre moyen, pour faire venir à soi : *De temps à autre, sur le grand calme de l'après-midi gelé, montait l'appel lointain d'une bergère ou d'un gamin hélant son compagnon d'un bosquet de sapins à l'autre* (Alain-Fournier). || *Spécialem.* Se dit du mâle qui exprime son désir de la présence d'une femelle : *L'appel lointain des étalons* (Heredia). || En vénerie, son de trompe pour animer ou pour appeler les chiens. || *Appel téléphonique,* sonnerie du téléphone qui annonce qu'un correspondant est en ligne et veut parler. || **2.** Action d'appeler par un signal convenu une personne, un animal, pour les inviter à faire quelque chose : *L'appel de la sirène invite les passagers à monter à bord. Nous étions en haut de la mosquée quand le muezzin est monté chanter l'appel à la prière* (Gide). *Elle se levait à l'appel de la cloche pour le repas* (Mauriac). || *Spécialem.* Sonnerie ou batterie pour assembler les soldats : *Battre, sonner l'appel.* || *Appel de langue,* en équitation, claquement de la langue contre le palais pour exciter un cheval. || **3.** Action de se signaler à l'attention de quelqu'un : *Faire un appel du pied, du regard.* || *Spécialem.* Action de jouer une certaine carte pour inviter son partenaire à jouer une carte de la même couleur. || *Appel du pied,* battement du pied employé en escrime pour indiquer qu'on va attaquer et inviter l'adversaire à se défendre, et, au *fig.,* façon détournée de faire comprendre

à quelqu'un ce qu'on désire, ce qu'on attend de lui. || **4.** Action de nommer successivement et à haute voix tous les membres d'un groupe, d'une assemblée, pour s'assurer par leur réponse de leur présence effective : *Faire l'appel. L'appel des prisonniers. Appel nominal.* || *Absol.* Rassemblement de militaires et appel de leurs noms pour constater leur présence : *Il faut que j'aille au quartier pour l'appel* (Mérimée). || *Appel des causes,* énumération des causes qui peuvent être plaidées dans une audience. || **5.** Action d'appeler les recrues sous les drapeaux : *Appel du contingent.* || *Devancer l'appel,* s'engager dans l'armée avant la date fixée pour la convocation par les autorités militaires : *Donc ils avaient décidé qu'il demanderait à « devancer l'appel », qu'il irait s'engager dans l'infanterie de marine* (Loti). || **6.** *Appel de fonds,* nouveau versement de fonds demandé à des actionnaires, des souscripteurs, etc. ; demande d'argent. || **7.** Action de s'adresser à quelqu'un pour l'inciter à faire quelque chose ; proclamation : *Un appel à la concorde, à la révolte. Un appel à l'aide, au secours. Lancer un appel.* || *Faire appel à,* demander de façon instante l'appui, l'aide, le concours de : *Certainement, elle faisait appel à tout son courage* (Gide). *Je fais à sa raison un appel direct, solennel* (Duhamel). || *Faire appel à ses souvenirs,* les rassembler et les interroger. || **8.** *Class.* Défi lancé à quelqu'un pour l'obliger à se battre en duel : *J'ai poussé Clarimond à lui faire un appel* (Corneille). || **9.** (avec un complément de nom désignant une chose) *Fig.* Attirance plus ou moins forte exercée par quelque chose sur quelqu'un : *L'appel du large. L'appel du plaisir, d'une vocation.* || **10.** Phase du saut qui succède à la course d'élan et par laquelle commence le saut proprement dit, le sauteur frappant le sol du pied pour bondir avec plus de force. || **11.** *Appel d'air,* aspiration d'air qui facilite la combustion dans un foyer.

II. Voie de recours qui a pour objet de faire réformer par une juridiction supérieure un jugement rendu en premier ressort : *Faire appel d'un jugement. Le délai pour interjeter appel sera de deux mois* (Code de procédure civile, art. 443). *La cour d'appel.* || Fig. *Sans appel,* irrévocable, ou de façon irrévocable : *Ce jugement est sans appel* (Alain). *Le public a condamné cette pièce sans appel.*

• SYN. : **I, 2** et **3** *invite, signal, signe ;* **5** *incorporation ;* **6** *demande ;* **7** *excitation, exhortation, invitation, invite ;* **9** *attrait, fascination, sollicitation.*

appelant, e [aplɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (part. prés. de *appeler ;* 1390, E. Deschamps). Personne qui appelle d'un jugement : *L'appelant. La partie appelante.*

• CONTR. : *intimé.*

◆ **appelant** n. m. **1.** *Class.* Celui qui provoque quelqu'un en duel : *Un duel dont il était l'appelant* (Scudéry). || **2.** Oiseau captif que l'on poste pour attirer ses congénères en liberté.

• SYN. : **2** *appeau, chanterelle.*

appelé [aple] n. m. (part. passé de *appeler*). Jeune homme incorporé dans l'armée à l'âge prévu pour le service militaire, par opposition aux engagés et rengagés : *Les appelés du contingent.*

appeler [aple] v. tr. (lat. *appellare,* aborder, de *pellere,* pousser ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *apeler*). [Conj. **3 a.**]

I. 1. Inviter à venir à soi une personne ou un animal en prononçant son nom à haute voix : *Tandis que je m'envolais dans la cour, je l'entendis appeler Mouleyre* (Mauriac). || **2.** Inviter à venir ou attirer l'attention par une parole, par un cri, par un moyen quelconque : *Appeler son chien en sifflant, un domestique en sonnant.* || Se dit aussi en parlant des animaux : *La poule appelle ses poussins.* || *Absol.* En termes de chasse, aboyer, donner de la voix, en parlant du chien. || *Appeler quelqu'un à l'aide, à son aide, au secours, à son secours,* s'adresser à quelqu'un pour lui demander son aide et, *par extens.,* avoir recours à quelqu'un pour arriver à ses fins. || Absol. *Appeler à l'aide, au secours,* ou simplem. *appeler,* crier pour réclamer du secours : *Cet homme qu'il devait frapper sans qu'il se défendît, car, s'il se défendait, il appellerait* (Malraux). || **3.** *Fig.* Invoquer ardemment comme un secours, un réconfort : *Elle se jeta par terre, poussa des cris, appela le bon Dieu* (Flaubert). *Puisque après m'avoir fui longtemps l'espoir veut bien | Revoler devers moi qui l'appelle et l'implore, | C'en est fait à présent des funestes pensées* (Verlaine). || **4.** Prononcer à haute voix les noms des personnes d'un groupe, d'une liste, afin de s'assurer de la présence des intéressés : *Appeler les candidats à un concours.* || *Appeler une cause,* annoncer à l'audience le nom des parties de la cause qui va être plaidée. || **5.** Inviter à venir, faire venir, convoquer : *Appeler le médecin. Il appelait la police* (Cocteau). || *Appeler en justice,* convoquer devant le juge. || *Appeler sous les drapeaux,* ou simplem. *appeler,* convoquer les soldats du contingent pour qu'ils effectuent leur service militaire. || *Appeler aux armes,* inciter à l'insurrection, à la révolte : *J'ai appelé aux armes sur ce boulevard même* (Vallès). || **6.** *Appeler quelqu'un à un poste, à une fonction,* le désigner pour occuper ce poste, remplir cette fonction. || **7.** *Class.* Provoquer à un duel, à un combat singulier : *Je sais de bonne part qu'on t'a fait appeler* (Molière). || **8.** Fig. *Appeler l'attention de quelqu'un sur quelque chose,* l'inciter à y réfléchir. || *Appeler sur quelqu'un les bénédictions du ciel, la colère de Dieu, la mort,* etc., souhaiter qu'elles se manifestent à son égard. || **9.** *Fig.* En parlant de choses personnifiées, inviter à venir, à se rendre quelque part pour une obligation, pousser à faire : *La République nous appelle* (Chénier). *La voie où le sort a voulu t'appeler* (Vigny). *Une affaire m'appelle en ville.* || **10.** (avec un sujet désignant une chose) Rendre quelqu'un propre, apte à : *Son mérite l'appelle à commander.* || *Être appelé à,* être désigné par le sort ou par ses qualités pour remplir telle fonction, tel rôle : *La France, il est vrai, par sa situation centrale dans le monde civilisé, semble être appelée à recueillir toutes les notions et toutes les poésies environnantes, et à les rendre aux autres peuples merveilleusement ouvrées et façonnées* (Baudelaire). *Vous, du moins, êtes appelée à remplir les devoirs du mariage et de la maternité* (Mauriac). *Cette coutume est appelée à disparaître.* || **11.** Rendre opportun, souhaitable, indispensable : *Ce sujet appelle toute votre attention. Cette conduite appelle une sanction.* || **12.** Entraîner comme conséquence logique : *La violence appelle la violence.*

II. Désigner une personne, un animal ou une chose par son nom, ou par un nom, un qualificatif qu'on lui donne : *Elle lui demandait* [...] *de l'appeler encore par son nom* (Flaubert). *Les statuettes que M. Worms-Clavecin appelait des bondieuseries* (France). || Fig. *Appeler les choses par leur nom,* dire nettement, crûment la vérité.

• SYN. : **I, 1** *héler, interpeller ;* **3** *adjurer, implorer, supplier ;* **5** *convoquer, mander ;* **6** *nommer ;* **8** *attirer ;* **9** *engager, inviter, réclamer, solliciter ;* **10** *destiner, vouer ;* **11** *exiger, motiver, nécessiter, réclamer ;* **12** *amener, apporter, déterminer, entraîner.* || **II** *nommer, qualifier.* — CONTR. : **I, 1, 2** et **5** *chasser, éconduire, expulser, repousser ;* **6** *congédier, licencier, remercier, renvoyer.*

◆ v. tr. ind. [**de, à**]. **1.** *Appeler d'un jugement,* recourir à une juridiction supérieure pour faire réformer l'arrêt d'un tribunal inférieur : *Bandini avait appelé à Rome de la sentence qui le condamnait à mort* (Stendhal). || **2.** Fig. *En appeler d'une décision,* contester, mettre en cause le bien-fondé, la validité de cette décision. || **3.** *En appeler à* ou *auprès de,* solliciter le jugement ou l'arbitrage de, s'en remettre à : *J'en appelle à votre conscience, à votre bonté. Je me contenterai d'en appeler auprès des véritables artistes* (Baudelaire).

◆ **s'appeler** v. pr. Avoir pour nom ou pour titre : *Comment s'appelaient tes sœurs ?* (Samain).

• SYN. : *se nommer.*

appellatif, ive [apɛlatif, -iv] adj. et n. m. (de *appeler ;* début du XIVe s.). S'est dit pour

désigner le nom commun, par opposition au nom propre.

appellation [apɛlasjɔ̃] n. f. (lat. *appellatio* ; XIIe s., Garnier de Pont-SainteMaxence). **1.** Façon d'appeler, de qualifier : *Je ne pus m'empêcher de rire en entendant l'appellation* [celle de « gâteau »] *dont il voulait bien honorer mon pain presque blanc* (Baudelaire). || **2.** Dénomination garantissant l'origine d'un produit, et spécialement des vins : *Deux hommes* [...] *en train de boire leur deuxième bouteille d'* « *appellation contrôlée* » (Vailland).

• SYN. : **1** *dénomination, désignation, mot, nom, qualification, vocable.*

appendice [apɛ̃dis] n. m. (lat. *appendix, -icis,* ce qui est suspendu, de *appendere,* suspendre ; 1281, *Chartres françaises du* XIIIe *s.,* au sens de « dépendance » ; sens anat., 1541, J. Canappe). **1.** Partie qui tient à une chose plus importante et qui en forme comme un prolongement : *Cet écrin était en forme de boule, surmonté d'un appendice en façon de dé à coudre* (France). || Spécialem. *Appendice cæcal, iléo-cæcal,* ou *vermiculaire,* diverticule creux, en doigt de gant, abouché au cæcum. || **2.** *Par anal.* Ensemble de notes, pièces, documents, placé en complément à la fin d'un livre : *C'est un appendice, une annexe qui ne peut trouver place dans le corps du livre* (Gide).

• SYN. : **2** *addenda, complément, supplément.*

appendicectomie [apɛ̃disɛktɔmi] n. f. (de *appendice,* et du gr. *ektomê,* ablation ; 1922, Larousse). Ablation chirurgicale de l'appendice cæcal.

appendicite [apɛ̃disit] n. f. (de *appendice ;* créé en 1886 par R. H. Fitzen, aux États-Unis). Inflammation de l'appendice cæcal : *Opérer quelqu'un de l'appendicite.*

appendre [apɑ̃dr] v. tr. (lat. *appendere,* suspendre ; XIe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Suspendre : *La route fut triste : le grand chemin était neigeux et le givre appendu aux branches de pin* (Chateaubriand). *Les peintures les plus bizarres étaient appendues aux murs dans des cadres curieusement sculptés* (Gautier). *Le long des cloisons dorées, je fais appendre deux cents boucliers d'or pur* (Nerval). *Il rapportait du haut de l'arbre, dont on avait fauché la cime, une petite gourde de terre : elle était appendue là-haut, près de la récente blessure, pour recueillir la sève du palmier dont on fait un vin doux* (Gide). || **2.** *Spécialem.* Pendre des objets, ex-voto ou autres, que l'on dédie, consacre, offre : *Aux navires captifs toujours ils appendront* | *Leurs drapeaux de victoire* (Hugo). || **3.** *Fig.* Consacrer, offrir en hommage : *Souffrez donc, Mademoiselle, que j'appende aujourd'hui à l'autel de vos charmes l'offrande de ce cœur* (Molière).

appentis [apɑ̃ti] n. m. (de *appendre,* avec le suff. *-is* [cf. *abattis*] et le *t* de *pente :* prem. « dépendance » ; XIIe s.). **1.** Petit toit à une seule pente, dont le bord supérieur est appuyé à un mur et le bord inférieur soutenu par des poteaux. || **2.** Petit bâtiment adossé à un grand : *Le rez-de-chaussée, espèce d'appentis délabré, servait de remise à des maraîchers* (Hugo).

appesantir [apəzɑ̃tir] v. tr. (de *pesant ;* 1119, Ph. de Thaon). **1.** Rendre plus lourd : *L'eau appesantissait ses vêtements.* || **2.** Rendre moins leste, moins capable de mouvement, d'action : *Le nouveau venu fit son apparition dans la salle, précédé du vieux chien* [...] *qui essayait une gambade et retombait lourdement, appesanti par l'âge* (Gautier). || **3.** *Fig.* Rendre plus accablant, plus dur à supporter : *Ce tyran appesantit chaque jour davantage son joug.* || *Appesantir son bras, sa main,* en parlant de Dieu ou d'une autorité supérieure, frapper d'un lourd châtiment : *Prévoir que vous aussi, sur ma tête qui ploie,* | *Vous appesantiriez votre bras triomphant* (Hugo).

• SYN. : **1** *alourdir ;* **2** *accabler, alourdir, engourdir ;* **3** *alourdir.* — CONTR. : **1, 2** et **3** *alléger.*

◆ **s'appesantir** v. pr. **1.** Se faire plus lourd : *Il commence à s'appesantir avec l'âge.* || **2.** Fig. *S'appesantir sur quelque chose,* s'y attarder, insister dessus : *Il ne faut pas s'appesantir sur eux* [les mots], *sous peine de voir le discours le plus clair se décomposer en énigmes, en allusions plus ou moins savantes* (Valéry). *Résumer une question sans s'appesantir sur les détails.* || **3.** Toucher, frapper durement, accabler : *De l'an 38 à l'an 44, aucune persécution ne paraît s'être appesantie sur l'Église* (Renan). *Une fatalité s'appesantissait sur eux* (Martin du Gard).

• SYN. : **3** *appuyer sur.*

appesantissement [apəzɑ̃tismɑ̃] n. m. (de *appesantir ;* 1570, G. Hervet). **1.** Action d'appesantir ou de s'appesantir (au pr. et au fig.) : *Ce régulier coup de balai qui allait et venait et qui raclait avec tant d'appesantissement le pavé de la grande cour de l'hôtel* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** État d'une chose ou d'une personne qui est appesantie (au pr. et au fig.) : *Consuelo vint bientôt l'y joindre* [Joseph] *et faire la même ablution pour dissiper l'appesantissement du sommeil* (Sand). || **3.** *Spécialem.* État d'une personne que l'âge, la maladie ont rendue moins active, moins alerte de corps et d'esprit : *Qu'il* [Jaurès] *fût devenu, avec l'appesantissement de l'âge, un politicien comme un autre, Péguy, à la rigueur, le lui aurait pardonné* (Tharaud).

• SYN. : **1** *alourdissement ;* **2** et **3** *alourdissement, engourdissement, lourdeur.* — CONTR. : **1** *allégement ;* **2** *légèreté.*

appétence [apetɑ̃s] n. f. (lat. *appetentia,* de *appetere,* désirer, de *petere,* demander ; 1554, Pasquier). **1.** *Littér.* Désir instinctif qui porte l'homme ou l'animal vers tout objet propre à satisfaire un besoin physique, et notamment vers la nourriture : *Les espèces animales sont, comme l'homme, soumises à des appétences* (Proudhon). *Il avait l'air d'une bête en cage, jetant dans tous les sens des regards qui exprimaient la peur, l'appétence et la stupidité* (Proust). || **2.** Désir ardent, aspiration à : *Harcelé par des appétences déréglées de cloître, il était parti pour l'abbaye de Solesmes* (Huysmans).

• SYN. : **1** *appétit, appétition* (littér.) ; **2** *appétit, besoin, convoitise, envie.* — CONTR. : **1** *inappétence.*

appétent, e [apetɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *appéter ;* 1877, Littré). *Littér.* Qui exprime ou ressent un vif désir de satisfaire un besoin physique, en particulier le besoin de nourriture : *Elle mit dans la bouche des femmes couchées, ouverte et appétente comme une bouche de petit enfant, un quartier transparent de jour entre ses doigts blancs* (Goncourt).

appéter [apete] v. tr. (lat. *appetere,* désirer ; 1361, Oresme). **1.** *Class.* Désirer ardemment ce qui peut satisfaire un besoin physique : *L'Homme naturel ne végète point : il vit, il appète et satisfait son appétit* (Laclos). || **2.** *Auj.* Ne se dit plus qu'en termes de physiologie : *L'estomac appète les aliments* (Acad.).

appétibilité [apetibilite] n. f. (du lat. *appetere,* désirer ; XVIIe s.). *Class.* Faculté d'appéter (langue philos.) : *Si l'essence du bien est mise dans l'appétibilité ou dans la convenance ?* (Molière).

appétissant, e [apetisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *appétit ;* 1398, *Ménagier de Paris*). **1.** Qui excite l'appétit : *Ces beaux raisins muscats gonflés de sucre* [...] *sont diablement appétissants aussi* (Daudet). || **2.** *Fig.* Qui provoque le désir : *Une femme encore très appétissante.*

• SYN. : **1** *alléchant ;* **2** *affriolant, attirant, engageant, provocant, séduisant.* — CONTR. : **1** *dégoûtant, nauséabond, rebutant ;* **2** *rebutant, repoussant.*

appétit [apeti] n. m. (lat. *appetitus,* désir, de *appetere,* convoiter ; v. 1180, *Saint-Evroult ;* jusqu'au XVIIe s. signif. surtout « désir » en général). **1.** Tendance qui pousse à désirer vivement ce qui peut satisfaire un besoin physique (surtout au plur.) : *L'animal ne s'occupe que de l'objet le plus prochain de ses sens et de ses appétits* (Renan). || *Péjor.* Tendance à désirer vivement une chose pour la satisfaction des sens, le plaisir charnel ou la satisfaction d'un désir vil, grossier : *Ainsi, pris du dégoût de l'homme à l'âme dure* | *Vautré dans le bonheur, où ses seuls appétits* | *Mangent* (Mallarmé). || **2.** *Spécialem.* Désir de manger : *J'ai donné à tous le spectacle d'un excellent appétit* (Mauriac). || *Bon appétit !,* formule de souhait adressée

à quelqu'un qui mange ou qui va manger. || *Appétit de loup,* appétit dévorant. || *Appétit d'oiseau,* très petit appétit. || *Appétit de femme grosse,* goût pour les nourritures bizarres, appétit désordonné. || Fig. *L'appétit vient en mangeant,* plus on acquiert d'avantages, de biens, plus on en veut. || *Demeurer, rester sur son appétit,* ne pas le satisfaire entièrement, et, au *fig.*, ne pas obtenir ce qu'on désirait. || **3.** (avec un complément) Vif désir que l'on a de satisfaire sa curiosité ou le goût que l'on éprouve pour quelque chose : *Il baptise Roger de la Bruyère, Roger van der Wayden, dans un appétit d'annexion souterraine* (Giraudoux). *Elle se sentait une âme vivace et fraîche, un cœur toujours jeune* [...], *un appétit de bonheur insatiable* (Maupassant). *L'appétit de possession des exploiteurs n'aura jamais de limites* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *appétence, appétition, instinct ;* **3** *aspiration, faim, passion, soif.* — CONTR. : **2** *anorexie, inappétence, satiété ;* **3** *dégoût, horreur, répugnance, répulsion.*

◆ **appétits** n. m. pl. Nom commun de la civette ou ciboulette : *Nous avons l'honneur d'habiter le même hôtel que cette jeune et illustre personne affublée d'une tendre mère de Bordeaux qui, à table d'hôte, réclame des « appétits » dans la salade* (Daudet).

appétitif, ive [apetitif, -iv] adj. (lat. *appetitivus ;* XIII[e] s.). Class. *Puissance, faculté appétitive,* tendance qui pousse à satisfaire les besoins instinctifs.

appétition [apetisjɔ̃] n. f. (lat. *appetitio ;* 1550, H. Fierabras). *Class.* et *littér.* Désir instinctif qui pousse l'être vers ce qui peut satisfaire un besoin matériel ou une aspiration spirituelle ou morale : *L'appétition de la force, c'est le besoin de développement que la nécessité inflige à tous les êtres* (Sand). *Au commencement de cette étude, j'ai noté la puissance avec laquelle Wagner, dans l'ouverture de « Lohengrin », avait exprimé les ardeurs de la mysticité, les appétitions de l'esprit vers le Dieu incommunicable* (Baudelaire).

applaudir [aplodir] v. tr. et intr. (lat. *applaudere,* battre des mains ; 1375, R. de Presles). **1.** Battre des mains pour manifester son enthousiasme, ou marquer son approbation à quelqu'un ou à quelque chose : *Applaudir un acteur, une pièce. Croyant que c'était elle qu'on applaudissait, la folle saluait* (Radiguet). *La foule hurla de joie en applaudissant* (Flaubert). || *Applaudir des deux mains,* applaudir énergiquement, et, au *fig.*, approuver pleinement. || **2.** *Fig.* Approuver ou louer sans réserve : *Applaudir un choix, une décision. Moi, j'applaudis les bals et les églogues* (Hugo).

• SYN. : **1** *acclamer ;* **2** *exalter, se féliciter de, porter aux nues, se réjouir de.* — CONTR. : **1** *conspuer, huer, siffler ;* **2** *blâmer, condamner, flétrir, réprouver.*

◆ v. tr. ind. [à]. **1.** Vx. *Applaudir à quelqu'un,* lui manifester ouvertement son approbation : *On ne le vit pas briguer des auditeurs pour lui applaudir* (Fléchier). *Une cane sauvage, accompagnée de ses petits canetons, vint à l'église de Saint-Nicolas. Elle y entra et voltigea devant l'image du bienheureux libérateur, pour lui applaudir par le battement de ses ailes* (Chateaubriand). || **2.** Fig. et littér. *Applaudir à quelque chose,* s'en réjouir : *L'homme applaudit au coup que le prince a blâmé* (Heredia). *Je ne puis applaudir aux plaisanteries de Fabre contre le darwinisme* (Gide).

◆ **s'applaudir** v. pr. *S'applaudir de quelque chose,* en être content, s'en féliciter : *Je m'applaudis de votre décision. Ils* [les prisonniers de Sainte-Pélagie] *s'applaudissaient d'y jouir de toutes les libertés* (Nerval).

• SYN. : *se flatter de, se réjouir de.* — CONTR. : *s'affliger de, s'attrister de, se désoler de.*

applaudissement [aplodismɑ̃] n. m. (de *applaudir ;* v. 1500, Le Baud). **1.** Battement de mains par lequel on marque à quelqu'un ou à quelque chose son approbation, son admiration (généralement au plur.) : *Les applaudissements frénétiques des spectateurs* (Proust). || **2.** *Fig.* et *littér.* Approbation sans réserve, vive admiration témoignée à quelqu'un : *Elle vit autour d'elle les méchants triompher aux applaudissements des ignorants et des lâches* (France).

• SYN. : **1** *acclamation, bravo, ovation ;* **2** *éloge, félicitation, louange, satisfaction, suffrage.* — CONTR. : **1** *huée, sifflet, tollé ;* **2** *blâme, condamnation, désapprobation, réprobation.*

applaudisseur, euse [aplodisœr, -øz] adj. et n. (de *applaudir ;* 1539, R. Estienne). Qui applaudit facilement, et souvent sans motif (rare) : *L'hostilité nouvelle du parterre* [la Comédie-Française] *hier si applaudisseur, les attaques journalières de la Chronique de Paris* [...] *échauffaient Naudet* (Goncourt).

applicable [aplikabl] adj. (de *appliquer ;* 1285, Godefroy, écrit *appliquable*). **1.** Se dit de ce qui peut être appliqué, posé, collé sur autre chose : *L'or est applicable sur certains métaux.* || **2.** En mathématiques, se dit de deux surfaces superposables. || **3.** *Fig.* Qui peut être mis en pratique : *Une loi est applicable dès sa publication au « Journal officiel ». Une découverte superbe, applicable seulement dans les terrains bas* (Daudet). || **4.** Qui peut ou doit être appliqué à quelqu'un : *Il n'est méthode ni théorie qui soit applicable indifféremment à chacun* (Gide). || **5.** Qu'on a le droit d'utiliser pour quelque chose : *Un crédit applicable à l'amortissement d'une dette.*

applicage [aplikaʒ] n. m. (de *appliquer ;* milieu du XIX[e] s.). Action d'appliquer quelque chose sur un objet pour le décorer ou le renforcer (langue technique).

applicateur [aplikatœr] n. m. (de *appliquer ;* 1834, Sainte-Beuve). Celui qui met en pratique une loi, une théorie, une découverte, etc. : *James Watt, l'immortel perfectionneur et l'applicateur de la machine à vapeur* (Sainte-Beuve). *Les instruments nouveaux créés par la science et ses applicateurs* (Maurras).

◆ adj. et n. m. Se dit d'un instrument servant à appliquer un produit : *Un bouchon applicateur.*

application [aplikasjɔ̃] n. f. (de *appliquer,* d'après le lat. *applicatio,* action d'appliquer son esprit à ; 1361, Oresme).

I. 1. Action d'appliquer une chose sur une autre, de façon qu'elle y adhère en la recouvrant ou y laisse une empreinte : *L'application d'une couche de peinture sur un mur. L'application d'un cachet sur la cire.* || *Dentelle d'application,* dentelle dont les ornements sont appliqués sur un fond de tulle. || **2.** Vx. *Application d'une gifle,* ou simplem. *application,* action de souffleter quelqu'un : *Chien d'homme ! Oh ! que je suis tenté d'étrange sorte | De faire sur ce mufle une application* (Molière). || **3.** Action de placer un remède, un appareil, etc., sur une partie du corps, à des fins thérapeutiques : *Application d'un cataplasme, de sangsues, d'un bandage.* || **4.** Action de diriger en un point une source d'énergie, une force.

II. 1. *Fig.* Emploi d'une chose en vue d'une fin, dans les cas où son usage est particulièrement indiqué : *Une œuvre d'art ne s'obtient pas par la simple application de bonnes règles* (Gide). *Une eau du type de la vôtre peut trouver du côté balnéaire des applications valables* (Romains). || *Applications d'un procédé, d'une découverte scientifique,* les utilisations qui en découlent dans les domaines techniques et industriels. || *École d'application,* école militaire où l'on apprend à utiliser dans une arme donnée les connaissances théoriques acquises ailleurs. || **2.** Mise en pratique, entrée en vigueur : *Telles sont les lois de 1908, dont nous n'avons pu que retarder l'application* (Aragon). || **3.** Action de destiner, de réserver quelque chose à un usage déterminé : *Application d'une somme à tel ou tel achat.* || *Faire l'application d'un mot, d'une expression, d'une maxime,* etc., *à quelqu'un* ou *à quelque chose,* les citer à leur propos, en raison de la convenance que ces mots ont avec la personne ou la chose en question.

III. 1. *Class.* Dévouement à l'égard de quelqu'un : *S'il servait avec application, on aurait soin de lui* (Sévigné). || **2.** *Class.* Intérêt qu'on porte à une chose : *Les inté-*

rêts particuliers de chacun [...] *empêchent la grande application pour les malheurs d'autrui* (Sévigné). || **3.** Soin attentif qu'on met à accomplir une tâche ; action d'attacher ses efforts à quelque chose : *L'élève travaille avec application. La force dont j'ai rêvé, dont je dispose aujourd'hui ne s'obtient que par une application paysanne, par une énergie persévérante* (Malraux). || **4.** *Péjor.* Effort pénible qui a été nécessaire pour obtenir un résultat : *Une phrase délicate et cohérente, encore qu'elle sente parfois un peu l'application* (Arland).

● SYN. : **I, 3** *pose.* || **II, 1** *mise en pratique, usage, utilisation ;* **2** *exécution, réalisation ;* **3** *affectation, attribution, imputation.* || **III, 3** *assiduité, attention, concentration, contention, effort, vigilance, zèle.* — CONTR. : **III, 3** *dissipation, distraction, étourderie, inapplication, inattention, incurie, négligence, paresse, relâchement.*

applique [aplik] n. f. (déverbal de *appliquer ;* XV^e s., *Mystère de la Passion*). **1.** Pièce qu'on applique sur un objet pour l'orner ou le consolider. || **2.** Candélabre à une ou plusieurs branches qui se fixe au mur. || *Par extens.* Tout appareil d'éclairage fixé au mur : *Il alluma l'applique du lavabo pour éclairer le fond de sa gorge* (Martin du Gard).

appliqué, e [aplike] adj. (part. passé de *appliquer*). **1.** *Arts appliqués,* les arts appliqués à la décoration, à la parure, appelés encore *arts décoratifs,* par opposition aux *beaux-arts.* || *Mathématiques appliquées,* mathématiques considérées dans leur application aux arts et à l'industrie. || *Sciences appliquées,* les sciences et techniques qui utilisent, pour se développer, les progrès des sciences pures. || **2.** Se dit d'un enfant, plus rarement d'un adulte, qui apporte beaucoup de soin à ce qu'il fait : *Un élève appliqué. Oh ! pour lui je suis tranquille, il est si appliqué, si raisonnable* (Troyat). || **3.** Qui est le fait d'une personne qui s'applique, qui applique son attention : *La physionomie sérieuse de J. Grévy, son regard appliqué et soupçonneux* (Aymé).

● SYN. : **2** *sérieux, studieux, travailleur ;* **3** *attentif, vigilant.* — CONTR. : **2** *dissipé, distrait, indolent, insouciant, irrégulier, négligent, paresseux ;* **3** *distrait, inconstant, instable, léger.*

appliquer v. tr. (lat. *applicare,* appliquer [un objet contre un autre], et, au *fig.,* « appliquer son esprit à » ; XIII^e s., sous la forme *apliquier*).

I. 1. Poser une chose sur une autre, de façon qu'elle y adhère ou y laisse une empreinte : *Appliquer une couche de vernis. Appliquer une marque sur le dos du bétail.* || **2.** Poser sur ou contre : *Appliquer un pansement sur une blessure. Les ouvriers appliquent des échelles aux pilastres* (Hugo). || **3.** Fam. *Appliquer un soufflet,* le donner : *Oh ! ma foi, ma patience était à bout ; je levai la main et, vlan ! je lui appliquai le plus beau soufflet que j'aie donné de ma vie* (Daudet).

II. 1. Utiliser à une fin donnée ; mettre en œuvre : *Appliquer un traitement à un malade. Il appliqua le procédé de la pâte pour les mains à une eau pour le teint* (Balzac). *Un mysticisme guerrier qui appliquait à l'action violente Kant et Nietzsche à la fois* (Rolland). *N'applique point à la vérité l'œil seul, mais tout cela sans réserve qui est en toi-même* (Claudel). *Appliquer les mathématiques aux sciences physiques.* || **2.** Mettre en pratique, en vigueur : *Appliquer des règles, des connaissances, une loi. Ni Ambroise Paré appliquant pour la première fois depuis Celse, après quinze siècles d'intervalle, la ligature immédiate d'une artère, ni Dupuytren* [...] *n'avaient certes le cœur si palpitant* [...] *que M. Bovary quand il approcha d'Hyppolite* (Flaubert). || **3.** Destiner exclusivement, réserver quelque chose à un usage déterminé : *Appliquer une somme à un achat.* || **4.** Class. *Appliquer quelqu'un à quelque chose,* le tourner vers telle occupation, tel emploi, l'occuper : *Un bon roi applique ses sujets à l'agriculture* (Fénelon).

● SYN. : **I, 1** *apposer, étendre, imprimer, mettre, passer ;* **2** *appuyer, placer ;* **3** *administrer, assener, ficher* (pop.), *flanquer* (pop.). || **II, 1** *adapter, administrer, employer ;* **2** *mettre à exécution, réaliser ;* **3** *affecter, consacrer, imputer.* — CONTR. : **1** et **2** *écarter, effacer, enlever, ôter.*

◆ v. intr. (avec un sujet désignant une chose). Épouser la forme d'un objet en y adhérant : *Le col applique sur la chemise.*

◆ **s'appliquer** v. pr. **1.** En parlant des choses, se poser sur ou contre : *Ces deux surfaces s'appliquent bien l'une sur l'autre.* || **2.** Convenir, s'adapter à un cas particulier : *Cette remarque d'ordre général ne s'applique pas à vous.* || **3.** *Fig.* Apporter beaucoup de soin, d'attention à quelque chose, s'efforcer de bien faire ce qu'on fait : *Ceux qui s'appliquent trop aux petites choses deviennent ordinairement incapables des grandes* (La Rochefoucauld). *Je m'appliquais à faire de mon mieux les recherches qu'il m'indiquait* (France). *Il s'efforçait de sourire* [...], *s'appliquait à garder l'attitude d'un ami qui prend congé* (Martin du Gard). || *Absol.* Fournir un travail sérieux et soutenu : *Cet élève s'applique.* || **4.** *Class.* S'adonner à une pratique : *Tous les citoyens s'appliquent au commerce* (Fénelon).

● SYN. : **2** *concerner, correspondre, intéresser, se rapporter à, viser ;* **3** *s'attacher, se donner, s'employer, s'escrimer* (fam.), *s'évertuer, s'ingénier.* — CONTR. : **3** *se désintéresser, se dissiper* (absol.), *négliger, paresser, se relâcher.*

appoggiature [apɔdʒjatyr] n. f. (ital. *appoggiatura,* de *appoggiare,* appuyer ; début du XIX^e s.). Note d'ornement sur laquelle on s'appuie avant d'attaquer la note principale. || Note d'ornement étrangère à l'accord avec lequel elle est entendue.

appoint [apwɛ̃] n. m. (déverbal de *appointer* 1 ; 1398, E. Deschamps). **1.** Somme qui permet de solder un compte : *Payer un achat par un chèque et un appoint d'argent.* || *Faire l'appoint,* compléter une somme avec de la menue monnaie, et, *par extens.,* payer un achat en remettant la somme exacte : *Dans les transports publics, l'usager est prié de faire l'appoint.* || **2.** *Fig.* Appui, concours complémentaire : *Des forces d'appoint. Cette minime part de chance, indispensable appoint de toute entreprise humaine* (Bernanos).

● SYN. : **1** *monnaie, solde ;* **2** *aide, appui, complément, contribution, secours.*

appointage [apwɛ̃taʒ] n. m. (de *appointer* 2 ; 1866, Larousse). Action de tailler quelque chose en pointe.

1. appointé, e [apwɛ̃te] adj. (part. passé de *appointer* 1). Se dit d'une personne qui reçoit des appointements réguliers en échange d'un travail déterminé : *Ils avaient espéré que M. Puybaraud pourrait être appointé par le secrétariat des Œuvres* (Mauriac).

◆ n. Salarié ; stipendié (rare) : *J'ai arrêté par la basque l'un de ces appointés du régime nouveau* (Vallès).

2. appointé, e [apwɛ̃te] adj. (part. passé de *appointer* 2). Se dit des pièces de blason qui se touchent ou convergent vers un point.

appointement [apwɛ̃tmɑ̃] n. m. (de *appointer* 1 ; début du XIV^e s. ; au sens de « rétribution », 1626, Sorel, au sing., et 1664, Sévigné, au plur.). **1.** *Class.* Action de fixer le règlement d'une affaire au moment où les pièces nécessaires auront été produites. || **2.** *Vx.* Action d'obtenir pour quelqu'un un emploi rétribué. || **3.** *Vx.* Action de pourvoir à une dépense.

◆ **appointements** n. m. pl. Salaire déterminé accordé en échange d'un travail régulier (se dit plus spécialem. de la rémunération d'un employé) : *Il écrivit à Fanny* [...] *qu'il serait réduit aux appointements ministériels et que, dans ces conditions, la vie à deux devenait impossible* (Daudet).

● SYN. : *émoluments, gain, paie, rémunération, rétribution, salaire, traitement.*

1. appointer [apwɛ̃te] v. tr. (de *point :* proprem. « mettre au point », d'où « régler une affaire » [même évolution sémantique que *régler*] ; 1268, É. Boileau ; au sens moderne, XVI^e s.).

I. 1. *Class.* Régler un appointement en justice. || Mettre fin à un procès ; arranger un différend : *On appointe la cause. Un juge appointe un procès quand il veut favoriser une des parties* (Furetière). || **2.** Vx. *Appointer du cuir,* lui faire su-

bir la préparation nécessaire avant de le mettre au suif.

II. 1. *Vx.* Pourvoir quelqu'un d'un emploi. || **2.** Donner une rétribution fixe en échange d'un travail déterminé : *Être appointé au mois.*

• SYN. : **II,2** *payer, rémunérer, rétribuer.*

2. appointer [apwɛ̃te] ou **appointir** [apwɛ̃tir] v. tr. (de *pointe ; appointer,* fin du XII^e^ s. ; *appointir,* XVI^e^ s.). Rendre pointu : *Appointer un crayon.*

◆ **s'appointer** v. pr. Se terminer en pointe (rare) : *La boiserie plaquée sur la muraille* [...] *s'appointait en forme de cône* (Huysmans).

appointeur, euse [apwɛ̃tœr, -øz] n. (de *appointer* 1 ; XIV^e^ s., Froissart). *Class.* Personne qui met fin à des litiges en réconciliant les adversaires ou en rendant un arrêt : *Un appointeur de procès. Dandin, l'appointeur.*

appontage [apɔ̃taʒ] n. m. (de *apponter ;* 1948, Larousse). Prise de contact d'un avion avec la piste d'un porte-avions.

appontement [apɔ̃tmɑ̃] n. m. (de *pont ;* 1789, C. Port). Plate-forme sur pilotis, le long de laquelle les bateaux viennent s'amarrer pour le chargement ou le déchargement.

apponter [apɔ̃te] v. intr. (de *pont ;* 1948, Larousse). En parlant d'un avion, se poser sur la piste d'un porte-avions.

apport [apɔr] n. m. (déverbal de *apporter ;* fin du XII^e^ s., ; au sens fin., XVIII^e^ s.). **1.** Action d'apporter : *Cette plaine a été formée par l'apport d'alluvions. Apport de capitaux dans une entreprise.* || **2.** *Vx.* Lieu où l'on apporte les denrées, marché. || **3.** Biens, capitaux que l'on apporte : *Prélever, reprendre son apport.* || *Apports en communauté,* biens qu'un époux apporte dans la communauté conjugale. || *Apport en société,* ce qu'un associé apporte à une société. || **4.** Ce que l'on ajoute : *Métal d'apport.* || **5.** *Fig.* Ce qui est apporté, part, contribution : *C'est toujours l'apport involontaire de l'écrivain qui a le plus d'importance* (Sartre).

• SYN. : **5** *appoint, concours, participation.* — CONTR. : **1** *reprise, restitution, retrait.*

apporter [apɔrte] v. tr. (lat. *apportare ;* X^e^ s., *Vie de saint Léger*). **1.** Porter un objet en un lieu où l'on doit le remettre à quelqu'un : *De la part d'un fournisseur, j'apportais à Amalia un sachet de cette poudre d'or* (Giraudoux). || *Spécialem.* Venir en un lieu pour annoncer, transmettre quelque chose à quelqu'un : *Ils s'enhardirent et déclarèrent qu'ils apportaient à Julien des nouvelles de ses parents* (Flaubert). || **2.** Porter avec soi en un lieu : *Le médecin apporte ses instruments.* || *Fig.* Manifester, dans une circonstance donnée, telle qualité, tel défaut : *Le maître apportait aux repas une sérénité souriante* (Daudet). *Il apporta d'abord à ces jeux une fougue passionnée* (Samain). || **3.** Tenir, mettre à la disposition de quelqu'un : *Apporter une dot, un capital, plusieurs millions.* || Présenter, fournir : *Apporter des preuves à l'appui de ses allégations. Apporter des explications sur son comportement.* || **4.** (avec un sujet désignant une personne) *Fig.* Susciter par son action telle ou telle chose ; être cause de : *Il apporte par sa présence un soulagement à la détresse morale de son ami. Apporter des difficultés.* || **5.** (avec un sujet désignant une chose) *Fig.* Avoir des conséquences bonnes ou mauvaises ; produire tel effet : *Apporter des bouleversements, des obstacles, de la joie. La première chose que la peste apporta à nos concitoyens fut l'exil* (Camus).

• SYN. : **1** et **2** *amener, porter, transporter ;* **3** *donner, fournir ; alléguer, procurer ;* **4** et **5** *amener, déclencher, déterminer, engendrer, entraîner, occasionner, procurer, produire, provoquer.* — CONTR. : **1** et **2** *emporter, remporter ;* **3** *enlever, reprendre, retirer.*

apporteur [apɔrtœr] n. m. (de *apporter ;* début du XIV^e^ s., repris au XIX^e^ s.). Personne qui fait un apport à une société.

apposer [apoze] v. tr. (de *poser ;* début du XII^e^ s.). **1.** Appliquer une chose sur une autre : *Apposer un timbre sur une lettre, une affiche sur un mur.* || **2.** *Apposer les scellés,* appliquer le sceau de la justice sur la porte d'un local, sur un meuble, etc., de façon qu'on ne puisse soustraire aucun des objets qu'ils renferment : *Nous venons, Monsieur, dit le juge de paix avec douceur à Schmucke, apposer les scellés ici* (Balzac). || *Apposer une clause, une condition à un acte,* l'y insérer. || *Apposer sa signature à un document,* etc., le signer, pour témoigner qu'on en a pris connaissance, qu'on l'approuve.

• SYN. : **1** et **2** *mettre, poser.*

apposition [apozisjɔ̃] n. f. (lat. *appositio,* action de poser, de placer, dér. de *apponere,* poser, pour servir de nom abstrait à *apposer ;* 1213, *Cartulaire de N.-D. de la Roche*). **1.** Action d'apposer : *L'apposition d'un sceau sur un papier officiel. L'apposition des scellés.* || **2.** En grammaire, mot (ou groupe de mots) placé près d'un nom ou d'un pronom et servant à le qualifier ou à le déterminer. (Ex. :*Cicéron, orateur romain.*) || **3.** *Accroissement par apposition,* en biologie, développement d'un tissu par dépôt de couches nouvelles à la surface des anciennes.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'APPOSITION

Le terme *apposition,* emprunté au latin (« action de poser à côté »), a un sens voisin de celui d'*épithète,* emprunté au grec (« placé à côté »). Tous les deux désignent la fonction d'un mot rattaché directement, *en asyndète* (= sans mot de liaison), à un nom dont il complète le sens. Mais le premier était primitivement réservé aux mots de valeur substantive, le second aux mots de valeur adjective. La nomenclature élaborée par une commission réunie en 1906, et imposée par un arrêté ministériel en 1910, énonçait quatre « emplois » du nom : **sujet, apposition, attribut, complément,** et deux emplois de l'adjectif : **épithète, attribut.**

Ce partage reflétait l'usage traditionnel, où le besoin d'un terme s'était fait sentir pour distinguer du complément de nom prépositionnel, qu'on a dans *le professeur* ***de Morin*** (alors appelé « complément déterminatif »), le complément direct de *le professeur* ***Morin ;*** à une différence de signifiants répondait une différence aussi nette de signifiés : dans le premier cas, le professeur et Morin sont deux êtres distincts ; dans le second, ils ne font plus qu'une personne. La même construction et le même rapport s'observent dans des groupes (ou « syntagmes ») comme *le poète* ***Hugo,*** *le mont* ***Olympe,*** *la note* ***do,*** *le nombre* ***quatre ;*** dans tous, le second nom a la fonction « apposition » par rapport au premier.

La nomenclature de 1910 prescrivait donc utilement le terme *apposition,* mais elle manquait d'un terme propre au complément de sens « disjoint », dont l'apposition se distingue, car le terme de *complément* a un sens large incluant les deux catégories.

La définition de l'apposition devait soulever d'éternels débats, que nous allons évoquer en examinant les différentes formes que revêt cette fonction.

ASYNDÈTE SANS PAUSE

Un certain formalisme, visant principalement à simplifier l'analyse au niveau scolaire, a quelquefois accrédité une définition de l'apposition par son signifiant seul, c'est-à-dire par la construction *en asyndète* de deux noms. Peu importerait le sens : *l'affaire* ***Dreyfus*** contiendrait la même apposition que *le capitaine* ***Dreyfus,*** et il y aurait aussi apposition dans *un mobilier* ***Empire,*** *le problème* ***logement,*** quoiqu'il n'y ait aucune « identité » entre *Dreyfus* et l'*affaire,* l'*Empire* et le *mobilier,* le *logement* et le *problème.*

En fait, le structuralisme moderne fait état des différences senties dans le fonctionnement des constructions : on ne change pas le sens du syntagme *l'affaire Dreyfus* en y insérant un *de (l'affaire* **de** Dreyfus), tandis que *le capitaine* ***de*** *Dreyfus* désignerait non plus Dreyfus lui-même, mais un homme qui aurait été son capitaine. Dans un cas, l'asyndète n'est

que l'économie d'une préposition ; dans l'autre, elle est un signe s'opposant à la préposition, et ce cas correspond à celui où il y a identité de deux êtres.

Limiter l'apposition à ce dernier cas facilite l'enseignement des langues anciennes ou étrangères (latin, allemand) où le nom en apposition est mis au même cas que celui auquel il se rapporte *(Ciceronem consulem),* mais la structure d'une langue ne peut être invoquée pour définir celle d'une autre. C'est en français même que l'on trouve des confirmations valables, si l'on recourt aux méthodes de la grammaire « générative » — dont l'initiateur est l'Américain Noam Chomsky. Les fonctions s'y définissent par les règles de transformation qu'elles appliquent à partir de quelques schèmes de phrase élémentaires : *J'ai vu un chien noir* procède de *J'ai vu un chien* et *ce chien était noir.* De même, *J'ai vu le professeur Morin* procède de *J'ai vu un professeur* et *ce professeur était Morin :* l'apposition est au nom attribut ce qu'est l'épithète à l'adjectif attribut. Selon cette règle, *l'affaire Dreyfus* ne contient pas d'apposition, puisqu'on ne peut dire : **Cette affaire était Dreyfus.*

Autre problème : certains grammairiens, postulant que le nom apposition doit avoir une extension plus grande que le nom support, veulent que, dans *le capitaine Dreyfus,* l'apposition soit le nom *capitaine,* se rapportant à *Dreyfus.* D'autres récusent ce postulat et/ou l'application qui en est faite : l'extension du nom *capitaine,* actualisé par l'article *le,* est identique à celle du nom propre *Dreyfus,* l'un et l'autre désignant un seul être. Le nom support est celui qui reçoit dans la phrase toutes les articulations fonctionnelles *(au capitaine, du capitaine) ;* l'accord du verbe et de l'attribut, en cas de divergence en genre des deux noms, est un témoignage suffisant : *La vedette Charlie Chaplin est* ***attendue*** *à Paris.*

Que devient le rapport logique si l'apposition est un nom commun : *un enfant* ***roi,*** *une femme* ***médecin ?*** Le second nom ne prend pas l'article ; il ne détermine plus le nom support, il le caractérise : en raison de quoi, certains grammairiens, comme Damourette et Pichon, ne veulent y voir qu'une « épithète ».« Apposition » reste pourtant justifié dans la mesure où cette caractérisation diffère de celle que peut donner un adjectif, et où la réversibilité des termes reste possible : *un roi enfant, un médecin femme* (elle ne l'est pas pour *un chien noir*). Cette apposition est familière à certains poètes : Victor Hugo parle de *pâtre promontoire,* de *rocher hydre* et de *torrent reptile.* Elle se lexicalise de deux façons : ou bien l'ensemble constitue un nom composé *(oiseau-mouche, homme-grenouille),* ou bien le second nom s'adjective en prenant un sens plus abstrait : *une femme bête, une robe orange, un écrivain cochon.*

ASYNDÈTE AVEC PAUSE

> *Un poète,* ***Hugo,*** *a ressuscité l'épopée.*
>
> *Devant moi, sur un arbre,* ***étrange oiseau,*** *se perche*
> *La pleine lune avec ses ailes de brouillard*
> (Charles Derennes).

Les noms *Hugo* et *oiseau* sont appositions, respectivement de *poète* et de *lune,* à la fois par la forme (asyndète) et par le sens (identité). Il ne fait pas de doute que le nom entre virgules est bien l'apposition (et non l'inverse) ; il arrivait en ancien français que l'apposition fût mise au cas sujet, alors que le nom complété était au cas régime, voulu par sa fonction dans la phrase : *Qui vauroit bons vers oïr | Del deport du viel antif | De deus biax enfans petis, | Nicholete et* ***Aucassins...*** (début d'*Aucassin et Nicolette*).

L'article manque souvent devant le nom commun apposition, même lorsqu'il a le sens le plus déterminé qui soit : *Ou temps du roy Jehan de France,* ***filz*** *aisné du roy Phelippes de Vallois, estoit en sa court le seigneur de Pouilly.* Dans cette phrase de *Jehan de Saintré,* Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* § 477) ne veulent voir en *filz* qu'une épithète ; toutefois, comme le nom *filz* apporte les informations d'un nom et non d'un adjectif, comme, d'autre part, l'article pourrait fort bien être mis devant *filz,* mais n'ajouterait aucun élément de sens, puisque le nom support est déjà actualisé (par essence), il paraît plus indiqué de parler d'« apposition », avec économie d'article.

Plus lourde de conséquences est la position prise, après 1910, par un certain nombre de grammairiens qui ont fait de la virgule le signe de l'apposition, étendant le ressort de cette fonction à tous les compléments du nom détachés par une pause, par exemple à l'épithète dans la phrase : *Un parc,* ***splendide,*** *entoure le château.*

Cette vue nouvelle s'est trouvée consacrée dans la nomenclature de 1949, qui accorda à l'adjectif trois fonctions : **épithète, apposition, attribut,** tout en maintenant l'**apposition** parmi les fonctions du nom. La majorité des manuels se sont conformés au règlement officiel en appelant apposition à la fois un nom lié à un autre nom *(le poète Hugo)* et un adjectif détaché du nom par une pause *(un parc, splendide).* Un même mot était en somme imposé pour désigner deux fonctions qui n'avaient en commun ni le signifiant ni le signifié ; la pause, qui, dans la définition de l'apposition, n'était rien pour le nom, devenait tout pour l'adjectif.

Il est risqué d'admettre la pause, élément de prosodie, comme critère d'une fonction grammaticale, dont le sens, d'ailleurs, n'a pu être défini. Si l'on supprime les virgules autour de *splendide,* dans l'exemple ci-dessus, le sens n'est guère changé ; à lire les vers non ponctués d'un poète comme Apollinaire, qui se ferait fort de distinguer à coup sûr les adjectifs « épithètes » et les adjectifs « appositions » ? Enfin, si l'on nomme « apposition » l'adjectif détaché du nom par une pause, on devra logiquement étendre le terme aux adverbes détachés du verbe, à tous les compléments détachés du terme auquel ils se rapportent.

Pour éviter ces difficultés, les grammairiens qui souhaitent conserver la première définition de l'apposition se contentent de parler d'« épithètes détachées », comme d'« appositions détachées », dans les cas de valeurs très diverses où une virgule est employée. (V. DÉTACHEMENT.)

L'apposition détachée se présente sous des formes variées, aux nombreuses exploitations stylistiques. Elle peut être explicative : *Philippe le Beau,* ***père de Charles Quint,*** ou appréciative : *Rodenbach,* ***poète des demi-teintes.*** Beaucoup de grammairiens soulignent sa valeur « prédicative » : elle n'est pas nécessaire ; elle est de toute façon extra-grammaticale, et ce qu'on peut en dire aura mieux sa place dans le cadre général du *détachement* (v. ce mot).

L'apposition peut être un pronom indiquant ou soulignant l'identité : *L'aîné,* ***celui-ci,*** *a douze ans. Mon père,* ***lui,*** *voyageait beaucoup ;* un infinitif, se rapportant à un nom ou à un pronom : *Il n'a qu'une idée,* ***s'évader.*** *Il ne désire que cela,* ***s'évader ;*** une proposition subordonnée : *Il n'a qu'une crainte,* ***que je m'évade.***

Un nom peut être apposition d'une proposition ou d'une phrase : *Tout à coup,****chose tragique,*** *à la gauche des Anglais, à notre droite, la tête de colonne des cuirassiers se cabra* (Hugo). *Le cerf, hors de danger, | Broute sa bienfaitrice :****ingratitude extrême*** *(La Fontaine) ;* dans cet exemple, les deux points, marque d'appel, remplacent la virgule, substitution fréquente en fin de phrase. Parfois, un point, au contraire, marque une forte pause, suivie d'un retour de la pensée : *Je remets sans cesse au lendemain l'exécution du petit programme que je me suis tracé.* ***Défaut de méthode, évidemment*** (Bernanos).

L'apposition énumérative comporte plusieurs membres coordonnés désignant les éléments d'un ensemble, qu'un nom ou un pronom placé soit avant, soit après, résume dans la phrase : *La végétation était rare :* ***chardons bleus, lichens et œillets de sable*** (A. Lanoux). ***Femmes,***

moine, vieillards, *tout était descendu* (La Fontaine).

On doit rattacher à l'apposition une construction propre à la langue familière, que l'on observe dans les exemples suivants : ***Ton cousin,*** *je* ***le*** *connais. Je* ***le*** *connais,* ***ton cousin. Partir,*** *je n'****en*** *ai pas envie.* ***M'évader,*** *je n'****y*** *songe pas. Je te* ***l'****avais dit,* ***que je partirais.*** Dans ces phrases, des noms, des verbes à l'infinitif, une proposition sont énoncés, par anticipation ou par reprise, en apposition à un pronom ou à un adverbe *(le, en, y),* qui assume pour eux la fonction dans la phrase. Ainsi s'opère une sorte de débrayage entre les fonctions, qui suivent le cours régulier de la proposition, et les notions, qui surviennent dans l'ordre spontané de la pensée.

Dans bien des cas aussi, l'apposition n'est qu'un commode relais syntaxique : *Il est le seul arbitre de son comportement,* ***ce*** *qui l'oblige à se montrer particulièrement scrupuleux* (M. Garçon) ; ou une relance de la caractérisation : *Et je m'enfermai chez moi pour écrire un poème sur le Masque de fer,* ***poème*** *que j'appelai : « la Prison »* (Vigny). L'absence d'article avant *poème* dénonce ici l'apposition, mais on est bien près des cas où la construction glisse dans la coordination pure et simple, dont le *Dictionnaire de Trévoux* (XVIII^e s.) prenait déjà soin de la distinguer. On verra des cas de coordination dans les phrases où un nom semble donné pour remplacer, en le complétant ou en le corrigeant, un nom précédent : *La société de Salavin,* ***de ce fantôme familier,*** *m'était en même temps douce et pénible* (Duhamel) ; le nom *fantôme* se rapporte à *société,* plutôt qu'à *Salavin,* comme ce serait le cas si la préposition n'était pas répétée. De telles retouches ne sont pas particulières au nom : *Figurez-vous que j'ai connu,* ***que je continue à connaître*** *un vieil acteur qui a dû appartenir à la troupe dont il s'agit* (P. Benoit) ; la langue use souvent, en pareil cas, d'un jeu de conjonctions simples ou locutionnelles, comme *ou, à savoir, par exemple, c'est-à-dire, dont, disons, autrement dit, ou plutôt, entendez...,* situant le syntagme aux confins de l'apposition et de la coordination.

APPOSITION INDIRECTE

La construction *le poète Hugo, le mont Olympe, la note « do »* ne s'applique pas à n'importe quelle notion : on ne dit pas normalement **la ville Paris, *le fleuve Rhône, *le mois mai ;* on construit ces groupes avec *de : la ville* ***de*** *Paris, le fleuve* ***du*** *Rhône, le mois* ***de*** *mai,* comme des compléments de nom ordinaires : *les ponts* ***de*** *Paris, les tourbillons* ***du*** *Rhône, les fêtes* ***de*** *mai.*

Certains grammairiens refusent le nom d' « appositions » à des compléments qui ne sont marqués ni par l'asyndète ni par la pause. D'autres admettent que la fonction « apposition » peut être reconnue dans tels groupes sans qu'elle y soit marquée ; c'est ordinairement l'attitude de professeurs qui visent la traduction en des langues où l'équivalent des appositions indirectes du français est construit en asyndète (lat. *urbs* ***Roma,*** *flumen* ***Rhodanus ;*** allem. *die Stadt* ***Paris,*** *der Monat* ***Mai***). L'argument qu'on tire pour l'analyse du français de la structure d'autres langues n'est pas valable, mais les procédés auxquels on recourt pour distinguer l'apposition en asyndète peuvent fournir également ici une justification qui suit les voies de la linguistique : *la ville de Paris* procède de *cette ville est Paris ; les ponts de Paris* suppose seulement *ces ponts sont* ***à Paris.***

Il est des cas où les deux constructions sont échangeables, l'une témoignant du sens de l'autre : *le terme* ***« apposition »*** ou *le terme* ***d' « apposition » ;*** *la comédie* ***« l'Avare »*** ou *la comédie* ***de « l'Avare ».*** En fait, l'asyndète est toujours compréhensible, même dans les cas où elle n'est pas usuelle : *la ville* ***Paris,*** *le fleuve* ***Rhône*** sont insolites, non absurdes ; l'asyndète est la marque de base à laquelle on recourt dès qu'une ambiguïté est à lever.

Hormis les cas où la traduction impose une distinction des sens, il n'est pas utile d'approfondir le rapport sémantique marqué par la préposition *de* unissant un complément au nom. Comme le remarque M. Dessaintes (*l'Apposition : une fonction ou un mode de construction asyndétique ?,* dans *Mélanges M. Grevisse,* 1966), il est difficile de fixer les limites du rapport d' « identité » dans des groupes comme « *la ville d'Anvers, la province d'Anvers, le port d'Anvers, le canton d'Anvers, l'arrondissement d'Anvers,* etc. ». La difficulté est encore plus grande quand le complément est un verbe à l'infinitif (n'exprimant pas un objet d'identité concrètement délimitée) : *le fait de donner, le geste de donner, la façon de donner, l'habitude de donner.* En réalité, il importe peu, pour la correction de notre langage, de distinguer ce que la langue a confondu dans une expression unique. Le grammairien se souviendra opportunément que le terme « complément » inclut l'apposition, et se contentera ordinairement du terme le plus large.

Parmi les constructions indirectes que le sens permet de rattacher à l'apposition, deux ont reçu une assez large extension à des fins stylistiques :

1° Souvent, l'apposition apporte, en vers ou en prose littéraire, la clef d'une métaphore : *les filets de ses cils, le grelot de son rire, la brioche de son chignon ;*

2° Un mouvement semblable de pensée, jusque dans la langue familière, a conduit à des formules flatteuses ou injurieuses du type : *un amour de petite chèvre* (Daudet) ; *Ah ! le pendard de Turc !* (Molière) ; *Quel drôle de notaire !* (Labiche). Dans ces syntagmes, la qualification est exprimée par le premier nom, qui, pour cette raison, est souvent un adjectif substantivé (*cet impertinent de Buckingham*), voire une interjection fortement prédicative *(Quelle nom de Dieu de feignante !* [Zola]). La construction latine *monstrum hominis* préfigurait ce tour, dont la tradition est ancienne en français *(li fel d'anemi, ma chetive d'ame).*

appréciable [apresjabl] adj. (de *apprécier ;* 1486, Godefroy). **1.** Qui peut être apprécié, évalué : *En un kilomètre cube d'eau de mer, il y a une petite masse d'argent appréciable* (Renan). || **2.** Digne d'être estimé ; assez considérable : *Des avantages appréciables. L'administration* [...] *lui offrait aussi d'appréciables débouchés* (Aymé).

• SYN. : **1** *dosable, évaluable ;* **2** *considérable, important, notable, substantiel.* — CONTR. : **1** *imperceptible, inappréciable ;* **2** *dérisoire, infime, mesquin, mineur, modique.*

appréciateur, trice [apresjatœr, -tris] n. et adj. (de *apprécier ;* début du XVI^e s.). Personne qui apprécie quelque chose, qui en estime la valeur, la qualité : *Je vous indiquerai un appréciateur qui saura la valeur des tableaux, à deux sous près* (Balzac). *Je vous crois bon appréciateur de tous les vins en général et du madère en particulier* (France).

• SYN. : *arbitre, connaisseur, expert, juge.*

appréciatif, ive [apresjatif, -iv] adj. (de *apprécier ;* 1615, R. Gaultier). **1.** Qui exprime une appréciation : *L'état appréciatif d'un immeuble.* || **2.** Propre à apprécier : *Les facultés appréciatives du palais.* || **3.** *Vx.* En théologie, qui attache aux choses l'importance qu'elles méritent : *Cette haine du péché que les théologiens* [...] *nomment « appréciative », parce qu'elle maintient tous les droits de Dieu* (Bourdaloue). || *L'amour appréciatif de Dieu,* amour de préférence qui met Dieu au-dessus de tout.

• SYN. : **1** *estimatif.*

appréciation [apresjasjɔ̃] n. f. (de *apprécier ;* 1398, Godefroy). **1.** Action de déterminer l'importance, la valeur de quelque chose : *Le retard est dû à une erreur d'appréciation du temps de travail. L'appréciation des difficultés soumises aux sentences consulaires* (Balzac). || **2.** Jugement résultant d'un examen critique, estimation de la valeur d'une personne, notamment au point de vue moral : *Des appréciations périodiques sur l'exactitude et le travail de l'employé* (Aymé). *Ce n'est pas des hommes que j'attends l'appréciation de ma conduite, c'est de ma conscience* (Sue).

• SYN. : **1** *estimation, évaluation ;* **2** *avis, observation, opinion, position, vue.*

apprécier [apresje] v. tr. (lat. impérial *appretiare*, de *pretium*, prix ; 1391, *Coutume d'Anjou et du Maine*).) **1.** Déterminer la valeur d'une chose en la traduisant en chiffres : *Apprécier un ensemble immobilier.* || *Spécialem.* et *class.* Mettre à prix pour vendre aux enchères : *L'on dirait que ce soit un taux sur les sacrements, qui semblent par là être appréciés* (La Bruyère). || **2.** Déterminer, évaluer une mesure quelconque : *Un laps de temps fort court en l'appréciant à la mesure de nos chronomètres* (Balzac). || **3.** Déterminer la valeur intellectuelle ou morale d'une personne ou de son comportement : *Les élèves qui appréciaient diversement l'attitude de Martin* (Aymé). || **4.** Juger bon, agréable ; accorder de la valeur à quelqu'un, faire cas de quelque chose : *Apprécier un bon vin. C'est là* [...] *qu'il m'a été donné de vous connaître et de vous apprécier* (Musset).

• SYN. : **1** *estimer, évaluer, expertiser ;* **2** *calculer, estimer, jauger, juger, mesurer ;* **3** *considérer, estimer, évaluer, jauger, juger ;* **4** *aimer, goûter, savourer.* — CONTR. : **4** *dédaigner, déprécier, méconnaître, mépriser, mésestimer.*

appréhender [apreɑ̃de] v. tr. (lat. *apprehendere,* saisir et, au *fig.*, comprendre ; XIIIe s. ; au sens II, XVIe s.).

I. 1. *Appréhender quelqu'un,* procéder à son arrestation : *Mais au milieu de mon inspiration, vers trois heures, voilà que les huissiers entrent dans ma cellule et m'appréhendent au corps sur les rives du Permesse ; ils me conduisent chez le juge d'instruction qui instrumentait dans un greffe obscur, en face de ma geôle de l'autre côté de la cour* (Chateaubriand). *Les cagoux vinrent se ranger autour de lui en un fer à cheval dont Gringoire, toujours rudement appréhendé au corps, occupait le centre* (Hugo). || **2.** *Class.* et *littér.* Saisir par la pensée : *Chacun sait cette vérité, mais chacun n'est pas attentif à l'appréhender* (F. de Sales).

II. Craindre d'avance un événement désagréable ou un danger : *J'appréhende le moment où mon tour viendra* (Vallès). *J'appréhendais qu'il ne fût déjà parti.*

• SYN. : **I, 1** *arrêter, se saisir de ;* **2** *concevoir, entendre, comprendre, pénétrer.* || **II,** *avoir peur, redouter.* — CONTR. : **I,1** *relâcher.* || **II** *attendre, espérer.*

• REM. Pour l'emploi de *ne* après *appréhender,* v. CRAINDRE.

appréhensif, ive [apreɑ̃sif, -iv] adj. (bas lat. *apprehensivus ;* 1372, J. Corbichon, au sens de « qui perçoit » ou « qui conçoit » ; milieu du XVI[e] s., « craintif »). *Class.* Qui a tendance à appréhender, à craindre : *Piccolomini est si puissamment retranché, et si appréhensif en sa faiblesse qu'il ne permet à personne de voir son retranchement* (Richelieu).

appréhension [apreɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *apprehension,* action de saisir ; 1265, Br. Latini ; au sens II, XVI[e] s.).

I. 1. *Class.* Faculté de comprendre. || **2.** Acte par lequel l'esprit saisit l'objet de la connaissance (langue philosophique).

II. Crainte indéfinie d'un danger futur : *En écrivant à son amie qu'elle ne désirait pas la voir, dans l'appréhension du mal qu'elle lui pourrait apporter, M*[me] *de Staël ne disait pas tout* (Chateaubriand). *J'ai sans cesse cette sensation affreuse d'un danger menaçant, cette appréhension d'un malheur qui vient ou de la mort qui approche* (Maupassant).

• SYN. : **I, 2** *compréhension.* || **II** *alarme, angoisse, anxiété, inquiétude, peur, pressentiment.* — CONTR. : **II** *attente, confiance, espoir, sérénité, tranquillité.*

apprendre [aprɑ̃dr] v. tr. (lat. pop. **apprendere,* du lat. class. *apprehendere,* saisir, comprendre ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*). [Conj. **50.**]

I. 1. Acquérir la connaissance de quelque chose, ou un ensemble de connaissances, par un effort intellectuel ou physique : *Apprendre l'anglais, la comptabilité. Apprendre à lire. Apprendre un métier.* || *Absol.* S'instruire : *Il veut apprendre ;* et, *fam.*, assimiler facilement des connaissances : *C'est un enfant qui apprend bien.* || **2.** Acquérir par l'habitude, par l'expérience une connaissance quelconque : *J'apprendrai à connaître ses goûts* (Mauriac). || *Apprendre ce qu'il en coûte,* faire à ses dépens une expérience désagréable. || **3.** Être informé de quelque chose qu'on ignorait : *Apprendre une nouvelle. Il ne l'apprit qu'un jour où il trouva sur la tombe des fleurs toutes fraîches* (Rolland).

II. 1. Faire acquérir à quelqu'un une connaissance, ou un ensemble de connaissances, demandant un effort intellectuel : *Apprendre le grec, les mathématiques à un enfant.* || **2.** Faire acquérir à quelqu'un la pratique, l'usage de quelque chose : *Apprendre à quelqu'un le vol à voile, le maniement d'une arme, la charité envers ses semblables, la politesse.* || **3.** Faire acquérir à quelqu'un une connaissance par l'expérience : *La vie nous apprend souvent que le courage est une vertu de tous les jours.* || *Apprendre à vivre à quelqu'un,* lui enseigner comment il faut se comporter en société. || Fam. *Cela lui apprendre à vivre,* et, ellipt., *cela lui apprendra,* cela lui servira de leçon, de châtiment : *Ça lui apprendrait à se livrer à une pareille femme !* (Daudet). || **4.** Informer quelqu'un de quelque chose : *Sa femme de ménage venait de lui apprendre qu'on avait collecté plusieurs centaines de rats morts* (Camus) || **5.** *Class.* (avec un complément désignant une personne) Apprendre à quelqu'un, lui enseigner certaines connaissances, faire son éducation, l'instruire : *Je suis, pour le ciel, appris à tout souffrir* (Molière).

• SYN. : **I, 1** *étudier, s'initier à, s'instruire ; travailler* (fam.) ; **2** *s'accoutumer, s'exercer, s'habituer ;* **3** *découvrir, savoir.*|| **II, 1, 2** et **3** *enseigner, exercer à, expliquer, initier, instruire, montrer ;* **4** *avertir, aviser, communiquer, faire savoir, indiquer, instruire de, révéler.* — CONTR. : **I, 1** et **2** *désapprendre, oublier, ignorer.*|| **II, 4** *cacher, dissimuler, passer sous silence, taire.*

• REM. Au XVII[e] s., on trouve encore *apprendre de,* suivi de l'infinitif, quoique cette construction soit déjà considérée comme vieillie : *Une maxime qui nous apprendra d'estimer la vie* (Bossuet).

apprenti, e [aprɑ̃ti] n. (lat. pop. **apprenditum,* de *apprendere,* apprendre ; la forme *apprenti,* apparue en 1539 chez R. Estienne, n'a triomphé qu'au XVIII[e] s. ; var. *apprentis* [XII[e]-XVI[e] s.] ; *apprentif* [XIII[e]-XVII[e] s.] ; le fém. a été en *-isse* jusqu'à la fin du XVII[e] s. ; la forme en *-ie* n'est que du XVIII[e] s.). **1.** Celui, celle qui apprend un métier : *L'apprenti matelot étudiait le matelotage, les épissures et les nœuds* (Vercel). *Un apprenti que j'aurais formé pourrait en remontrer à bien des patrons* (Romains). || **2.** Celui qui ne possède pas encore à fond son métier, qui n'en connaît que les rudiments : *C'est un travail d'apprenti.* || Fig. *Apprenti sorcier,* personne qui déchaîne inconsidérément des événements qu'elle est incapable de contrôler. || **3.** *Fig.* Personne qui a encore beaucoup de choses à apprendre : *L'homme est un apprenti, la douleur est son maître* (Musset).

• SYN. : **1** *élève.* — CONTR. : **1** *instructeur, maître, moniteur, patron.*

apprentissage [aprɑ̃tisaʒ] n. m. (de *apprenti ;* 1395, Delboulle). **1.** État d'apprenti ; temps pendant lequel on est apprenti : *J'essaye de m'émouvoir au souvenir de l'enfance mendiante, de l'apprentissage ou de l'arrivée en sabots* (Rimbaud). || **2.** Action d'apprendre un métier manuel : *Nous convînmes de lui donner chacun deux « carlins » par jour pour lui payer notre apprentissage et notre nourriture* (Lamartine). || Action d'apprendre un métier intellectuel, un art : *Molière avait fait l'apprentissage de son métier de comédien et d'auteur comique dans ses tournées en province.* || **3.** Formation professionnelle donnée aux jeunes apprentis : *Une école d'apprentissage.* || **4.** *Fig.* La première expérience que l'on a de quelque chose : *Il faisait l'apprentissage de la douleur* (Aragon).

• SYN. : **4** *épreuve, essai, expérience, initiation.* — CONTR. : **1** et **2** *maîtrise, qualification ;* **4** *accoutumance, habitude, pli, pratique, routine.*

apprêt [aprɛ] n. m. (déverbal de *apprêter ;* XV[e] s.). **1.** Action de préparer ; état de ce qui est préparé (vieilli) : *Les magasins ne désemplissent pas. Il semble que tous ces*

gens circulent pour des apprêts de fêtes perpétuelles (Daudet). *Posées sur l'autel même* [...], *elles* [les aubépines] *faisaient courir au milieu des flambeaux et des vases sacrés leurs branches attachées horizontalement les unes aux autres en un apprêt de fête* (Proust). || *Spécialem.* Manière de préparer, d'accommoder un mets. || **2.** Traitement par lequel on donne à certains tissus de la consistance ou du lustre ; état d'un tissu, d'un article qui a subi récemment ce traitement : *Son voile était neuf, cela se voyait à son apprêt* (Vercel). || La matière utilisée dans cette opération : *Étoffe sans apprêt.* || **3.** Préparation, enduit appliqués sur une surface avant de la peindre. || **4.** *Fig.* Manière d'agir ou de parler très affectée : *Des propos pleins d'apprêt. C'est un garçon franc et sans apprêt.*

• SYN. : **1** *appareil* (littér.), *arrangement, préparatif, préparation* ; **4** *affectation, afféterie, maniérisme, préciosité, recherche.* — CONTR. : **4** *naturel, négligé, simplicité, spontanéité.*

◆ **apprêts** n. m. pl. Dispositions prises pour préparer quelque chose (fête, cérémonie, voyage, etc.) : *Les apprêts d'une kermesse.*

• SYN. : *préparatifs, préparation.*

apprêtage [aprɛtaʒ] n. m. (de *apprêter* ; milieu du XVIII^e s.). Action ou manière d'apprêter (sens technique).

apprêté, e [aprɛte] adj. (part. passé de *apprêter*). **1.** Qui a subi un traitement d'apprêt : *Une étoffe apprêtée.* || Se dit en particulier d'un papier de surface lisse et uniforme. || **2.** Se dit d'une attitude, d'un comportement où l'on sent trop la recherche, l'absence de naturel : *Elle nous souhaita le bonsoir d'un air apprêté* (Colette). *Un style apprêté.*

• SYN. : **2** *affecté, mièvre, précieux, recherché.* — CONTR. : **2** *aisé, naturel, négligé, simple, spontané.*

apprêter [aprɛte] v. tr. (lat. pop. **apprestare,* mettre sous la main, du lat. pop. **prestus,* adj. issu de *praesto,* à la portée de ; 980, *Passion,* écrit *aprester*). **1.** Préparer, mettre en vue d'un usage prochain : *Apprêter ses bagages, ses armes. Ma chambre seule continuait d'être apprêtée* (Gide). || *Apprêter les cartes,* les préparer pour faire des tours ou pour tromper au jeu. || **2.** Préparer un mets selon une recette : *Apprêter du gibier. La chair du castor ne vaut rien, de quelque manière qu'on l'apprête* (Chateaubriand). || **3.** Faire la toilette de quelqu'un, l'habiller : *Apprêter un enfant. Si l'on n'apprête pas un mort pendant qu'il est encore tiède, il faut plus tard lui casser les membres* (Balzac). || **4.** *Apprêter un cuir, une étoffe,* leur donner un certain apprêt. || **5.** Class. *Apprêter à rire,* donner une occasion de rire : *N'apprêtons point à rire aux hommes,* | *En nous disant nos vérités* (Molière). [On dit auj. PRÊTER À RIRE.]

• SYN. : **1** *faire* ; **2** *accommoder, cuisiner* ; **3** *parer, préparer, vêtir.* — CONTR. : **1** *défaire, déranger.*

◆ **s'apprêter** v. pr. [**à, pour**]. **1.** Prendre des dispositions pour : *Au moment où nous nous apprêtions à la fuite, les journaux nous apprirent que c'était inutile* (Radiguet). *Nous entendîmes là-haut* [...] *le voyageur s'apprêter pour descendre* (Alain-Fournier). || **2.** Faire des préparatifs de toilette : *Une femme n'en finit plus quand elle s'apprête* (Musset). || **3.** (avec un sujet désignant une chose) Être en préparation : *Est-elle gaie ou triste de ce mariage qui s'apprête ?*

• SYN. : **1** *se disposer, se préparer* ; **2** *s'habiller, se parer, se préparer* ; **3** *se préparer.* — CONTR. : **2** *se déshabiller, se dévêtir.*

apprêteur, euse [aprɛtœr, -øz] n. (de *apprêter* ; 1552, Ch. Estienne). Ouvrier, ouvrière qui exécute les apprêts.

◆ **apprêteuse** n. f. Modiste qui dispose des ornements sur les chapeaux.

appris, e [apri, -iz] adj. (part. passé de *apprendre*). Class. et littér. *Bien, mal appris,* se dit d'une personne qui a ou n'a pas reçu une bonne éducation, qui sait ou ne sait pas les usages du monde : *Soliman s'étudia, en seigneur bien appris, à faire parler la reine autant qu'il put* (Nerval). *Il se peut que je ne sois qu'un perroquet mal appris* (Musset).

• REM. *Mal appris* s'écrit aujourd'hui en un seul mot. (V. MALAPPRIS.)

apprivoisable [aprivwazabl] adj. (de *apprivoiser* ; milieu du XIX^e s.). Qui peut être apprivoisé.

• SYN. : *domesticable.* — CONTR. : *inapprivoisable, intraitable.*

apprivoisement [aprivwazmɑ̃] n. m. (de *apprivoiser* ; XVI^e s., Amyot). Action d'apprivoiser ; résultat de cette action.

apprivoiser [aprivwaze] v. tr. (lat. pop. **apprivatiare,* issu de **apprivatare,* supposé par l'anc. provenç. *aprivadar,* de *privatus,* privé, domestique : d'où « rendre privé, accoutumer à la vie domestique » ; XII^e s.). **1.** Rendre moins farouche, habituer à la vie domestique un animal sauvage : *Il savait* [...] *apprivoiser les bêtes farouches* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Rendre quelqu'un plus docile, plus familier : *Apprivoiser des enfants. Il y a un certain charme à se trouver auprès d'un être dangereux, surtout lorsqu'on le sent doux et apprivoisé* (Mérimée).

• SYN. : **1** *affaiter, domestiquer, dresser* ; **2** *adoucir, amadouer, civiliser, conquérir, humaniser.* — CONTR. : **1** *assauvagir* ; **2** *effaroucher, effrayer.*

◆ **s'apprivoiser** v. pr. **1.** Devenir familier, domestique, en parlant des animaux sauvages : *Le guépard s'apprivoise facilement.* || **2.** *Fig.* Devenir moins farouche, plus sociable, en parlant d'une personne : *Cet enfant s'est apprivoisé.* || **3.** Devenir plus familier avec quelque chose, s'y accoutumer : *S'apprivoiser avec le danger* (Littré).

• SYN. : **1** *se domestiquer* ; **2** *se familiariser* ; **3** *se faire à, se familiariser avec, s'habituer à.* — CONTR. : **2** *s'effaroucher.*

apprivoiseur, euse [aprivwazœr, -øz] adj. et n. (de *apprivoiser* ; 1565, Calepin). Qui se charge d'apprivoiser.

approbateur, trice [aprɔbatœr, -tris] n. (lat. *approbator* ; 1534, G. Michel). **1.** Personne qui marque son approbation : *Le roué a toujours des approbateurs.* || **2.** *Autref.* Censeur qui avait accordé son approbation.

• CONTR. : **1** et **2** *censeur, contradicteur, détracteur.*

◆ adj. Qui témoigne d'une approbation : *Plus d'un invité alors tint à souligner cette exclamation d'un regard approbateur et d'une inclinaison de tête...* (Proust). *Nonchalamment assis à son bureau, celui-ci donnait de temps à autre de petits signes approbateurs avec ses mains levées de chaque côté de son rabat* (Martin du Gard).

• SYN. : *approbatif.* — CONTR. : *réprobateur.*

approbatif, ive [aprɔbatif, -iv] adj. (bas lat. *approbativus* ; milieu du XVI^e s.). Se dit de ce qui exprime l'approbation : *Un geste approbatif. Une espèce de murmure approbatif courut parmi les barbes* (Aragon).

• SYN. : *approbateur.* — CONTR. : *réprobateur.*

approbation [aprɔbasjɔ̃] n. f. (lat. *approbatio* ; 1375, Raoul de Presles). **1.** Action d'approuver quelque chose, d'y consentir : *Un mineur ne peut contracter mariage sans l'approbation de ses parents. Mais son demi-sourire marquait aussi qu'il réservait son approbation* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Sous l'Ancien Régime, autorisation officielle de publier un livre. || Autorisation de confesser et de prêcher donnée à un ecclésiastique par un évêque. || **2.** Jugement favorable, témoignage d'estime accordé à quelqu'un : *Je me soucie peu de l'approbation ou de la désapprobation des hommes* (Gide).

• SYN. : **1** *acquiescement, adhésion, agrément, assentiment, autorisation, consentement, permission.* — CONTR. : **1** *condamnation, désapprobation, désaveu, objection, opposition, protestation, refus, rejet* ; **2** *blâme, censure, critique, dénigrement, opposition, réprobation.*

approbativement [aprɔbativmɑ̃] adv. (de *approbatif* ; début du XIX^e s.). D'une manière qui exprime l'approbation : *De temps en temps, il souriait et remuait approbativement la tête en faisant : « Oua... Oua... »* (Daudet).

approchable [aprɔʃabl] adj. (de *approcher* ; XV^e s., Godefroy). Se dit d'une personne que l'on peut approcher facilement : *Un haut personnage n'est pas facilement approchable.*

• SYN. : *abordable, accessible.* — CONTR. : *inabordable, inaccessible, inapprochable.*

• REM. Ne s'emploie guère que dans des phrases négatives.

approchant, e [aprɔʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *approcher* ; 1555, É. Pasquier). **1.** *Class.* Qui est proche dans le temps : *La nuit, de plus, était fort approchante* (La Fontaine). || *Approchant de,* qui a une certaine ressemblance, un certain rapport avec : *Les Juifs apprirent la langue chaldaïque, assez approchante de la leur* (Bossuet). || **2.** Qui ne fait qu'approcher de la vérité ; approximatif : *En astronomie, les calculs ne peuvent donner que des résultats approchants.* || **3.** *Quelque chose d'approchant, rien d'approchant,* quelque chose de semblable, rien d'analogue, de comparable : *Tu disais : « Nous arrivons à l'âge où nous devons choisir les problèmes qui nous intéressent et prendre nos décisions. » Tu disais cela ou quelque chose d'approchant* (Duhamel).

• SYN. : **2** *proche, voisin ;* **3** *équivalent, ressemblant, similaire, voisin.* — CONTR. : **2** *exact, précis ;* **3** *contraire, différent, dissemblable, inverse, opposé.*

◆ **approchant** adv. *Class.* À peu près : *C'est approchant ce qu'elle mérite* (Bussy-Rabutin).

◆ prép. *Class.* Aux environs de : *Il paraît donc indubitable qu'il faut en placer le commencement vers la fin de la 76e olympiade et approchant l'année 280 de Rome* (Bossuet). *Approchant l'août* (Courier).

◆ n. m. *Class.* Mot de sens voisin d'un autre.

approche [aprɔʃ] n. f. (déverbal de *approcher ;* XVe s.). **1.** Action d'approcher de quelque chose, de s'avancer vers quelqu'un ; mouvement par lequel on s'approche de quelqu'un ou de quelque chose : *Les habitants s'enfuirent à notre approche* (Chateaubriand). || Fig. *Travaux d'approche,* ensemble de démarches, de procédés mis en œuvre pour arriver à une fin. (On dit aussi simplem. APPROCHES.) || **2.** Manière dont une personne accueille ceux qui l'abordent : *Il est d'une approche difficile.* || **3.** En parlant des animaux, union du mâle avec la femelle. || **4.** Ensemble des manœuvres effectuées par un avion avant de se poser sur la piste d'atterrissage. || **5.** *Fig.* Proximité d'un événement dans le temps ou dans l'espace : *À l'approche de la nuit, le village sortit peu à peu toutes ses créatures* (Duhamel). *Le souvenir qu'appelait en lui l'approche de chaque combat prenait, une fois de plus, possession de son esprit* (Malraux). || **6.** Action de rapprocher une chose d'une autre : *Il se mit à rabattre la peau et à faire les trois sutures d'approche* (Zola). || *Lunette d'approche,* lunette qui grossit l'image et fait paraître les objets plus proches. || **7.** Dans une composition typographique, distance nécessaire qui existe entre les caractères d'imprimerie. || **8.** *Fig.* Façon d'aborder une question, recherche qui laisse seulement entrevoir une solution : *Cet article est une approche intéressante d'un problème politique complexe.*

• SYN. : **1** *abord, arrivée, venue ;* **2** *abord, accès ;* **3** *accouplement ;* **5** *arrivée, imminence, venue.* — CONTR. : **1** *éloignement, recul.*

◆ **approches** n. f. pl. **1.** *Class.* Mouvements, procédés pour approcher au maximum d'un objectif militaire, et en particulier travaux pour y accéder à couvert. || Action d'attaquer, combat : *A voir de tels amis, des personnes si proches | Venir pour leur patrie aux mortelles approches* (Corneille). || **2.** Région qui est contiguë à une autre ; abords d'une agglomération : *Sur une belle commode se trouvait un pot à l'eau à couvercle, comme il ne s'en voit qu'aux approches de la Bretagne* (Balzac).

• SYN. : **2** *accès, alentours, environs, parages, voisinage.* — CONTR. : **2** *écart.*

approché, e [aprɔʃe] adj. (part. passé de *approcher*). Qui ne fait qu'approcher de la vérité, approximatif : *Une valeur approchée est une valeur non exacte* [...], *valeur qui est une étape dans une suite et qui déjà donne des arrhes de vérité* (Le Roy).

• SYN. : *approchant, approximatif, proche, voisin.* — CONTR. : *exact, précis.*

approcher [aprɔʃe] v. tr. (du bas lat. *appropiare,* de *prope,* près de ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** *Approcher quelque chose,* mettre près ou plus près de quelqu'un ou de quelque chose : *Toute la matinée, il fit des charretées pendant que Frédéric et le petit valet approchaient le foin* [de la charrette] (Pérochon). || **2.** *Fig.* et *littér.* Rendre plus proche : *Elle est belle, cette religion ! Elle approche le cœur de la justice* (Chateaubriand). || **3.** *Vx.* Faire paraître quelque chose plus proche : *Cette lunette approche les objets* (Littré). || **4.** *Fig.* Faire effort pour rendre une chose égale ou semblable à une autre : *Je lui dis, essayant d'approcher mes idées des siennes : « Je travaillais aussi de mon côté »* (Vigny). || **5.** *Class.* Admettre (ou faire admettre) quelqu'un dans son intimité, sa familiarité : *Ceux que la faveur ou les affaires approchaient de sa personne ne s'y pouvaient maintenir* (La Fayette). || **6.** *Class.* Venir près de quelque chose : *Cependant gardez-vous d'approcher ce rivage* (La Fontaine). || **7.** Venir près de quelqu'un, s'avancer vers lui : *Il est contagieux, ne l'approchez pas.* || Avoir accès habituellement auprès de quelqu'un, le fréquenter : *Ils approchaient trop la noblesse de cour pour se commettre avec les niaiseries de la province* (Balzac). || **8.** *Spécialem.* En parlant du mâle d'une espèce animale, s'accoupler avec la femelle.

• SYN. : **1** *avancer, rapprocher ;* **3** et **4** *rapprocher ;* **7** *côtoyer.* — CONTR. : **1** *écarter, éloigner ;* **2** et **3** *éloigner ;* **4** *différencier, dissocier, distinguer ;* **7** *éviter, fuir.*

◆ v. tr. ind. [**de**]. **1.** *Vx.* S'avancer dans la direction de quelqu'un, venir auprès de lui : *A mesure qu'il approcha de moi, je fus frappé de l'altération de son visage* (Chateaubriand). || **2.** Venir près de quelque chose : *Les montagnes, qui semblaient boucher l'horizon, à mesure que l'on approchait d'elles se déplaçaient* (Flaubert). || *Approcher des sacrements,* se confesser et communier. || Fig. et fam. *Ne pas pouvoir approcher de quelque chose,* ne pas pouvoir l'acquérir, son prix étant trop élevé : *Le poisson est tellement cher qu'on ne peut en approcher* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Être proche dans le temps, près d'atteindre un moment, une époque, un âge : *M. et Mme Grangier devaient être du même âge, approchant de la cinquantaine* (Radiguet). || **4.** *Fig.* Être comparable à quelque chose, s'en rapprocher : *Il n'y a rien dans les ouvrages imprimés de Mme de Staël qui approche de ce naturel, de cette éloquence* (Chateaubriand). *Ce mérite n'approche pas du vôtre* (France).

• SYN. : **1** *aller vers, se porter vers, venir à ;* **3** *friser ;* **4** *égaler, ressembler à, rivaliser avec.* — CONTR. : **1** *s'éloigner de, éviter, fuir ;* **2** *s'éloigner de ;* **3** *s'écarter de, s'éloigner de ;* **4** *différer.*

◆ v. intr. **1.** Avancer, venir tout près : *Voyageur, approche et respire enfin cette odeur qui guérit de tout mouvement* (Claudel). || **2.** Être imminent, en parlant d'un événement, d'un phénomène : *Le soir approchait, épais, odorant* (Aragon).

◆ **s'approcher** v. pr. [**de**]. **1.** S'avancer pour venir auprès de quelqu'un ou de quelque chose : *Je m'approchai du balcon et je me saisis d'un petit pot de fleurs* (Baudelaire). *Le chien* [...] *s'approche et pose curieusement son nez humide sur le flacon débouché* (Baudelaire). || Devenir proche dans le temps, être imminent : *La nuit s'approche.* || **2.** Avoir de la ressemblance avec : *L'intrigue d'un roman doit s'approcher de la réalité.*

• SYN. : **1** *aller vers, se diriger vers, venir à ;* **2** *se rapprocher de.* — CONTR. : **1** *s'éloigner, reculer, se séparer de ;* **2** *s'écarter, s'éloigner.*

approfondi, e [aprɔfɔ̃di] adj. (part. passé de *approfondir*). Qui n'est pas superficiel, mais va au fond des choses : [Ces principes] *résultent d'une science approfondie de la blanche magie* (Nerval).

• SYN. : *détaillé, fouillé, minutieux, poussé, savant.* — CONTR. : *élémentaire, rudimentaire, sommaire, succinct, superficiel.*

approfondir [aprɔfɔ̃dir] v. tr. (de *profond ;* fin du XIIIe s.). **1.** Rendre plus profond : *Approfondir un fossé, un puits.* || **2.** *Fig.* Rendre plus intense ; faire paraître plus profond, plus épais : *Cette vie des nuages animait l'obscurité* [...] *comme si d'immenses ombres fussent venues parfois*

approfondir la nuit (Malraux). || **3.** Pénétrer le plus avant possible dans la connaissance de quelque chose : *Approfondir une question, un problème.* [Leur] *unique soin était d'approfondir | Le douloureux secret qui me faisait languir* (Baudelaire). || *Absol.* Ne pas se contenter d'un examen superficiel, pousser plus loin les investigations : *Se contenter des explications données sans approfondir davantage.*

● Syn. : **1** *affouiller, creuser ;* **2** *accroître, assombrir, augmenter, épaissir, intensifier, obscurcir ;* **3** *creuser, étudier, explorer, fouiller, scruter, sonder.* — Contr. : **2** *alléger, éclaircir, éclairer ;* **3** *effleurer, glisser sur.*

◆ **s'approfondir** v. pr. Devenir plus profond (au pr. et au fig.) : *A peine notre pensée tend à s'approfondir — c'est-à-dire à s'approcher de son objet —, à peine vivons-nous cette pensée, nous la sentons se séparer de tout langage conventionnel* (Valéry). *Le fossé s'approfondit sous l'action des eaux.*

approfondissement [aprɔfɔ̃dismɑ̃] n. m. (de *approfondir ;* 1578, A. d'Aubigné). **1.** Action de rendre plus profond : *L'approfondissement d'un canal.* || **2.** *Fig.* Action de pénétrer plus avant dans la connaissance d'une chose. || **3.** Le fait de devenir plus profond : *Il y a soixante et onze ans que les tribulations m'entourent de leur fracas, sans que j'en aie éprouvé autre chose qu'un approfondissement du mystère divin que je n'aurais pas éprouvé sans elles* (Montherlant).

● Syn. : **1** *affouillement, creusement ;* **2** *analyse, étude, examen, recherche.*

appropriation [aprɔprijasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *appropriatio,* du lat. class. *proprius,* propre ; xiv^e s.).

I. 1. Action de rendre propre à : *Chaque action parfaite s'accompagne de volupté* [...]. *La joie que l'on y trouve est signe de l'appropriation du travail* (Gide). || **2.** État de ce qui est propre à, adapté à : *Avec notre raison raisonnante, nous ne pouvons pas nous empêcher de voir l'appropriation des organes à l'effet* (Duhamel).

II. Action de se rendre propriétaire, possesseur ; résultat de cette action : *L'appropriation des moyens de production.*

● Syn. : **I,1** et **2** *adaptation, concordance, convenance.* || **II** *acquisition.* — Contr. : **I** *inadaptation.* || **II** *abandon, aliénation, désappropriation, dessaisissement, renonciation.*

approprié, e [aprɔprije] adj. (part. passé de *approprier*). *Approprié à,* qui convient à un usage, à une destination, qui est en accord avec : *Employer des moyens appropriés à la situation. Ces fantômes peints étaient des hôtes bien appropriés à la solitude désolée du logis* (Gautier).

● Syn. : *en accord, accordé, adapté, adéquat, assorti, conforme, convenable, propre.* — Contr. : *impropre, inadéquat.*

approprier [aprɔprije] v. tr. (lat. impérial *appropriare,* du lat. class. *proprius,* propre ; début du xiii^e s.).

I. *Class.* et *littér.* Mettre en état de propreté : *Mettez ordre à tout, dépêchez-vous de les laver* [vos vêtements], *de les approprier* (Fénelon). *Il n'y a que M^me Vigneau pour savoir approprier ainsi un ménage* (Balzac).

II. 1. *Vx.* Attribuer en propre à quelqu'un : *On lui a approprié ce domaine.* || **2.** Rendre propre à un usage, à une destination : *Quant aux galeries* [...], *il est impossible de les reconnaître depuis des siècles, grâce aux clôtures, aux maçonneries et aux faux plafonds qui ont approprié ce château aux convenances militaires* (Nerval).

● Syn. : **I** *nettoyer.* || **II, 2** *accommoder, accorder, adapter, conformer.* — Contr. : **II, 1** *désapproprier.*

◆ **s'approprier** v. pr.

I. 1. Se rendre possesseur d'une chose, le plus souvent indûment : *S'approprier un bien, un patrimoine.* || **2.** *Fig.* S'attribuer la paternité, la création de quelque chose : *S'approprier une idée, une invention.*

II. *Vx.* Se mettre d'accord avec ; se conformer à : *Cet auteur songe peu à s'approprier à ses lecteurs* (Littré).

● Syn. : **I, 1** *s'adjuger, s'arroger, s'attribuer, s'emparer, s'octroyer, prendre, ravir, se saisir de, usurper ;* **2** *s'emparer de, piller, plagier, usurper, voler.* || **II** *s'accorder avec, s'adapter à, s'harmoniser avec.*

approuvable [apruvabl] adj. (de *approuver ;* v. 1550, Amyot). Qui peut être approuvé.

approuvé, e [apruve] adj. (part. passé de *approuver*). Qui a reçu l'approbation. (Terme employé dans les formules qui figurent au bas des actes*Lu et approuvé. Approuvé l'ajouté ci-dessus.*)

● Rem. Demeure invariable quand il est employé sans auxiliaire et placé devant le nom : *Approuvé les deux paragraphes.*

approuver [apruve] v. tr. (lat. *approbare,* approuver ; xii^e s. ; signif. aussi, jusqu'au xvi^e s., « prouver » et « éprouver »). **1.** Donner son accord à quelque chose que l'on agrée : *Approuver un mariage. Ils daignent approuver ses pensées* (Stendhal). || *Absol.* Être d'accord : *Lui approuvait ; c'était vrai qu'avec elle tout paraissait toujours facile* (Camus). || **2.** *Spécialem.* Autoriser par une décision administrative : *Ouvrage approuvé par l'autorité.* || **3.** En droit, reconnaître l'exactitude de faits ou la validité d'un engagement : *Approuver le procès-verbal d'une déposition.* || **4.** Considérer comme juste, louable : *Il approuvait la condamnation du roi* (Flaubert). || **5.** *Approuver quelqu'un,* partager ses opinions et se déclarer en sa faveur : *L'audace de contredire se mesure* [...] *au besoin que l'on a d'être approuvé* (Alain).

● Syn. : **1** *accepter, acquiescer à, admettre, agréer, autoriser, confirmer, entériner, ratifier ;* **4** et **5** *applaudir à, louer.* — Contr. : **1** *s'opposer à, protester* (absol.), *refuser, repousser ;* **4** et **5** *blâmer, censurer, condamner, critiquer, décrier, désapprouver, désavouer, rejeter, réprouver.*

approvisionnement [aprɔvizjɔnmɑ̃] n. m. (de *approvisionner ;* 1636, Monet). Action d'approvisionner, de pourvoir de provisions une armée, une ville, un pays, etc. : *Tous les problèmes de concentration, d'utilisation de voies ferrées, d'approvisionnement sont aujourd'hui résolus* (Martin du Gard). *Approvisionnement en eau d'une ville.*

● Syn. : *alimentation, fourniture, ravitaillement.*

◆ **approvisionnements** n. m. pl. Ensemble des vivres ou des fournitures rassemblés en vue d'approvisionner : *Il faut renouveler les approvisionnements. Morin alla passer quinze jours à Paris,* [...] *sous prétexte de renouveler ses approvisionnements* (Maupassant).

● Syn. : *provision, réserve, stock.*

approvisionner [aprɔvizjɔne] v. tr. (de *provision ;* v. 1500, J. d'Authon). **1.** Munir des vivres ou des fournitures nécessaires : *Des fruitiers approvisionnés, suivant la saison, d'oranges ou de pastèques, de bananes ou d'artichauts* (Fromentin). *Les barques qui approvisionnent la ville arrivaient à la voile ou à la rame, suivant leur direction* (Gautier). || **2.** *Fig.* Fournir en abondance : *Approvisionner quelqu'un en arguments.* || **3.** *Spécialem.* Introduire dans le magasin d'une arme à feu à répétition les cartouches nécessaires à son fonctionnement : *Le servant approvisionne la mitrailleuse.*

● Syn. : **1** et **2** *alimenter, fournir, pourvoir en, ravitailler.*

◆ **s'approvisionner** v. pr. Se munir des vivres ou des fournitures nécessaires : *S'approvisionner en fruits.*

● Syn. : *se fournir, se ravitailler.*

approvisionneur, euse [aprɔvizjɔnœr, -øz] adj. et n. (de *approvisionner ;* 1774, Brunot). Qui se charge de munir de vivres et de fournitures : *Beaumarchais, relevé de son jugement avec pompe* [...], *devenait l'approvisionneur et le munitionnaire général des États-Unis insurgés* (Sainte-Beuve).

approximatif, ive [aprɔksimatif, -iv] adj. (de *approximation ;* 1795, Snetlage). **1.** Qui repose sur une évaluation rapide et ne fait qu'approcher de la vérité : *Établir un devis approximatif des dépenses.* || **2.** Qui n'est pas d'une exactitude rigoureuse : *Une traduction approximative.*

● Syn. : **1** *approchant, approché ;* **2** *imprécis, vague.* — Contr. : **1** *exact, juste, précis,*

rigoureux ; **2** *exact, littéral, précis, rigoureux, scrupuleux, strict.*

approximation [aprɔksimasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. impérial *approximare,* s'approcher de, de *proximus,* très proche ; 1314, *la Chirurgie* d'H. de Mondeville). **1.** Évaluation par laquelle on ne fait qu'approcher du chiffre exact : *Jusqu'à l'arrestation de Jean, que nous plaçons par approximation dans l'été de l'an 29* (Renan). || **2.** Tout ce qui n'est pas d'une exactitude rigoureuse : *Ce ne sont là que des approximations. J'ai eu quelques bonnes camaraderies, quelques approximations d'amitié* (Romains).

approximativement [aprɔksimativmɑ̃] adv. (de *approximatif ;* 1834, Landais). D'une manière approximative ; selon une estimation approximative : *La réunion durera approximativement deux heures.*

• SYN. : *à peu près, environ.* — CONTR. : *exactement, précisément.*

approximer [aprɔksime] v. tr. (bas lat. *approximare,* approcher ; XII^e^ s., écrit *aproismier*). Avoir de l'analogie avec quelque chose ; s'en rapprocher (rare) : *En somme, sa pensée* [de Delacroix], *en ces sortes de choses, approximait beaucoup, surtout par ses côtés de froide et désolante résignation, la pensée d'un historien dont je fais pour ma part un cas tout particulier* (Baudelaire).

• SYN. : *s'apparenter à, ressembler.* — CONTR. : *différer, se distinguer de, s'opposer à.*

appui [apɥi] n. m. (déverbal de *appuyer ;* XII^e^ s.).

I. 1. Action d'appuyer, de soutenir : *Comme le corps dans la marche, qui trouve successivement appui sur l'une et l'autre de ses jambes* (Claudel). || *Spécialem.* Temps pendant lequel un membre du cheval appuie sur le sol et soutient le corps. || **2.** Action ou possibilité de s'appuyer. || *Droit d'appui,* faculté d'appuyer une poutre ou toute autre partie d'une construction sur la construction d'un propriétaire voisin. || *Appui de la voix sur une syllabe,* action de prononcer une syllabe avec une intensité plus forte. || *Voyelle d'appui,* voyelle qui tend à apparaître dans la prononciation de certains groupes consonantiques, ainsi [ə] dans la prononciation populaire de *arc-bouter*[arkəbute] || *Appui vocal,* ou simplem. *appui,* procédé habituel à tous les chanteurs ou diseurs, qui consiste à caler le souffle à certains moments judicieusement choisis, pour donner à la voix sa statique et sa sûreté.

II. 1. Tout ce qui soutient quelque chose, tout objet sur lequel on peut s'appuyer : *Mettre un appui à un arbre.* || *Appui d'un balcon, d'une fenêtre,* partie sur laquelle on peut s'accouder. || *Appui d'une terrasse,* son rebord. || *À hauteur d'appui,* à la hauteur ordinaire du coude. || *Mur d'appui,* mur qui sert de soutien au sol et aussi de garde-fou, construit sur le bord d'une terrasse, d'un quai, d'un port, etc. || *Point d'appui,* endroit où quelqu'un, quelque chose prend appui. || **2.** *Fig.* Aide accordée à quelqu'un : *Être l'appui du faible. M^me^ de Fontanin, ne sachant à qui demander appui, songea à venir trouver M. Thibault* (Martin du Gard). || *Avoir des appuis,* pouvoir espérer des soutiens. || Spécialem. *Appui aérien,* aide que l'aviation fournit aux forces terrestres.

• SYN. : **II, 1** *soutien, support, tuteur ;* **2** *assistance, concours, patronage, piston* (fam.), *protection, recommandation, secours, soutien.* — CONTR. : **II, 2** *abandon, délaissement.*

◆ **À l'appui** loc. adv., et **à l'appui de** loc. prép. Pour appuyer, soutenir ou renforcer : *Ses conseils* [...] *nous furent prodigués avec taloches à l'appui* (H. Bazin). *Un gazetier philosophe me dit que la solitude est mauvaise pour l'homme, et à l'appui de sa thèse il cite, comme tous les incrédules, des paroles des Pères de l'Église* (Baudelaire). *Pour avoir plus de faits à l'appui de leurs arguments, ils se procurèrent d'autres ouvrages* (Flaubert).

appui-bras ou **appuie-bras** [apɥibra] n. m. (de *appui* [ou *appuie*] et de *bras ;* 1928, Larousse). Dans une voiture automobile, un compartiment de chemin de fer, etc., support, souvent mobile, permettant aux voyageurs de s'accouder.

• Pl. *des* APPUIS-BRAS ou *des* APPUIE-BRAS.

appui-coude ou **appuie-coude** [apɥikud] n. m. (de *appui* [ou *appuie*] et de *coude ;* milieu du XX^e^ s.). Syn. de APPUI-BRAS.

• Pl. *des* APPUIS-COUDE ou *des* APPUIE-COUDE.

appui-livre ou **appuie-livre** [apɥilivr] n. m. (de *appui* [ou *appuie*] et de *livre ;* milieu du XX^e^ s.). Support permettant de maintenir un livre dans une position convenable pour la lecture.

• Pl. *des* APPUIS-LIVRE ou *des* APPUIE-LIVRE.

appui-main ou **appuie-main** [apɥimɛ̃] n. m. (de *appui* [ou *appuie*] et de *main ;* 1680, Richelet). Baguette dont le peintre se sert pour appuyer la main qui tient le pinceau.

• Pl. *des* APPUIS-MAIN ou *des* APPUIE-MAIN.

appui-tête ou **appuie-tête** [apɥitɛt] n. m. (de *appui* [ou *appuie*] et de *tête ;* 1866, Larousse). **1.** Dispositif adapté à un fauteuil, à un siège, et destiné à soutenir la tête. || **2.** Garniture de protection en tissu, que l'on fixe au dossier d'un fauteuil, d'un divan : *Je faisais quelques pas du prie-Dieu aux fauteuils en velours frappé, toujours revêtus d'un appui-tête au crochet* (Proust).

• Pl. *des* APPUIS-TÊTE ou *des* APPUIE-TÊTE.

• REM. Au sens 1, on dit aussi APPUI-NUQUE n. m. (*des* APPUIS-NUQUE) ou APPUIE-NUQUE n. m. invar.

appuyé, e [apɥije] adj. (part. passé de *appuyer*). **1.** Se dit, par opposition à *léger,* de ce qui est particulièrement insistant, marqué, souligné : *De nouveau soufflait le grand vent du premier soir. On l'entendait gronder comme un torrent ou passer avec le sifflement appuyé d'une chute d'eau* (Alain-Fournier). || **2.** *Consonne appuyée,* consonne précédée d'une autre dans la même syllabe.

• SYN. : **1** *accentue, accusé, fort, prononcé.* — CONTR. : **1** *délicat, faible, fragile, léger.*

appuyer [apɥije] v. tr. (lat. pop. **appodiare,* du lat. class. *podium* [terme d'archit.], soubassement, support, du gr. *podion,* attesté seulement au sens de « petit pied » ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *apuier*). [Conj. **2.**] **1.** Soutenir par le moyen d'un appui : *Appuyer un mur avec des étais.* || Spécialem. *Appuyer les vergues,* les soutenir contre la force du vent. || **2.** Faire reposer une chose sur une autre qui lui sert d'appui : *Appuyer une échelle contre un mur. Un étroit lit de fer était appuyé au mur* (Rolland). || **3.** Placer, disposer une chose contre une autre qui lui sert de protection : *Appuyer une aile de l'armée contre un coteau. L'Istrie présentait le long de la mer une terre basse, appuyée dans l'intérieur sur une chaîne de montagnes* (Chateaubriand). || **4.** *Par anal.* Fournir un appui militaire à : *L'aviation appuie la progression des chars.* || *Appuyer les chiens,* dans la chasse à courre, les exciter en sonnant du cor, en donnant de la voix. || **5.** *Fig.* Établir une chose en prenant appui sur une autre à titre de justification : *Il arrivait qu'Annette prétendît appuyer certains droits de la femme sur l'exemple du mari* (Rolland). || **6.** *Fig.* Aider quelqu'un à atteindre un but, par son influence, ses encouragements, son approbation, et, *par extens.,* soutenir par les mêmes moyens une demande, un projet, etc. : *Le maire m'a violemment appuyé* (Balzac). *Appuyer une candidature, un projet de loi.* || **7.** Poser, appliquer une chose sur une autre en exerçant une pression plus ou moins forte : *Son cœur battait si fort qu'elle y avait appuyé sa main* (Martin du Gard). || **8.** Fig. *Appuyer son regard sur quelqu'un,* le faire peser sur lui avec insistance : *Le regard surtout qu'il appuya sur le sien le fit pâlir* (Bernanos).

• SYN. : **1** *épauler, étançonner, étayer, maintenir, renforcer ;* **2** *accoter, adosser, appliquer, poser ;* **3** *accoter, adosser ;* **4** *protéger, soutenir ;* **5** *asseoir, fonder, soutenir ;* **6** *assister, encourager, épauler* (fam.), *patronner, pistonner* (fam.), *pousser, protéger, recommander ;* **8** *fixer.* — CONTR. : **6** *abandonner, délaisser, lâcher* (pop.), *laisser tomber* (très fam.), *négliger ;* **7** *enlever, ôter, relever, retirer, soulever.*

◆ v. intr. [**sur**]. **1.** Prendre appui sur : *Le pied appuie sur le sol. Mademoiselle prenait dans ses deux mains son joli visage, les deux coudes presque appuyés sur mes genoux* (Chateaubriand). ‖ **2.** Exercer une pression sur : *Appuyer sur l'accélérateur. Ses doigts tremblaient et n'avaient pas la force d'appuyer sur les touches, puis, peu à peu, il s'entendit* (Rolland). ‖ **3.** Fig. *Appuyer sur une note, un mot,* émettre une note, prononcer un mot avec une intensité particulière. ‖ **4.** *Fig.* Accorder une importance particulière à : *Le conférencier appuie sur une idée, sur un argument.* ‖ **5.** Se porter dans une direction : *Appuyer sur la droite, sur la gauche* (ou *à droite, à gauche*).

● SYN. : **1** *porter, reposer ;* **2** *peser sur, presser ;* **3** et **4** *accentuer, insister, souligner ;* **5** *aller vers, se diriger vers.* — CONTR. : **2** *lâcher, relâcher ;* **4** *effleurer, glisser sur, passer.*

◆ **s'appuyer** v. pr. **1.** Prendre appui, faire porter son poids : *C'était la robuste Cécile qui avait le plus besoin de s'appuyer sur la fragile Mme Arnaud* (Rolland). *Elle était obligée de s'appuyer à son bras* (Samain). *Il fut pris d'un tel battement de cœur qu'il s'appuya contre un arbre pour ne pas tomber* (Flaubert). ‖ **2.** *Fig.* Trouver un appui, un soutien matériel, moral ou intellectuel : *Elle ne demandait qu'à s'appuyer sur quelque chose de plus solide que l'amour* (Flaubert). *S'appuyer sur un fait pour soutenir une idée. Les obligations du moment, quand elles s'appuient d'arguments très forts* (Romains). ‖ **3.** *Pop.* Faire par obligation une chose désagréable : *S'appuyer une corvée. S'appuyer un pareil métier deux fois par jour* (Barbusse).

● SYN. : **2** *s'autoriser de, compter sur, se fonder sur, se reposer sur, tabler sur ;* **3** *s'envoyer* (pop.), *se farcir* (pop.), *se taper* (pop.).

apraxie [apraksi] n. f. (de *a* priv. et du gr. *praxis,* action ; 1906, Larousse). Perturbation de l'activité gestuelle, telle que les mouvements qui la composent ne sont plus adaptés au but proposé, malgré l'intégrité des fonctions motrices, sensitivosensorielles, et de l'intelligence.

âpre [ɑpr] adj. (lat. *asper ;* XIIe s., écrit *aspre*). **1.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une surface hérissée d'aspérités, et notamment d'un sol inégal, escarpé : *D'âpres rochers* (La Fontaine). *Les sentiers sont âpres* (Rimbaud). *Je me trouvais dans un lieu désert, une âpre montée semée de roches, au milieu des forêts* (Nerval). ‖ **2.** Se dit d'un froid, d'un vent, etc., que leur rigueur rend pénibles à supporter : *Une âpre nuit d'hiver sans étoile et sans lune | Tombait à larges pans dans le brouillard diffus* (Hugo). ‖ **3.** Se dit de ce qui, par son âcreté, produit une sensation désagréable sur les muqueuses de la bouche et de la langue : *Poires âpres au goût. Un mélange de vin âpre et d'infusion de feuilles* (Aymé). ‖ **4.** Se dit d'un son désagréable à l'ouïe par sa rudesse : *Sa voix grave, insensiblement, se faisait âpre et violente. Celle de la comtesse tremblait légèrement* (Gide). ‖ **5.** *Fig.* Se dit d'une action, de paroles qui manifestent la violence, la dureté, la brutalité : *D'âpres reproches. La lutte a été âpre.* ‖ **6.** Se dit d'une personne qui se porte avec violence et acharnement à la poursuite de quelque chose, et en particulier d'un gain : *C'est un jeune homme dur comme une barre de fer, âpre à l'ouvrage, un cheval d'une activité féroce* (Balzac).

● SYN. : **1** *accidenté, raboteux, rugueux ;* **2** *aigre, cuisant, mordant, pénétrant, perçant, piquant, rigoureux, rude ;* **4** *aigre, rude ;* **5** *brutal, cruel, dur, farouche, rude, sauvage, sévère, terrible, violent ;* **6** *ardent, avide, cupide, frénétique, violent.* — CONTR. : **1** *égal, lisse, plan, plat, poli, uni ;* **2** *clément, doux, tiède ;* **3** *doux, suave, sucré ;* **4** *doucereux, doux, mielleux, suave ;* **6** *désintéressé, généreux, indolent, insouciant, modéré, mou, négligent.*

âprement [ɑprəmɑ̃] adv. (de *âpre ;* 1138, *Saint Gilles*). Avec âpreté : *Défendre âprement ses droits. Discuter âprement. Jaurès avait soutenu avec énergie cette proposition, et la discussion se poursuivait âprement, depuis le matin* (Martin du Gard).

après [aprɛ] prép. (du bas lat. *ad pressum,* comp. de *ad* et de *pressum* [du part. passé *pressus,* serré], adj. neutre pris adverbialem. ; 1080, *Chanson de Roland*).

I. 1. Marque la postériorité dans le temps : *Après votre départ, l'aubergiste inquiet a soupçonné une partie de la triste vérité* (Nerval). *Après deux semaines de beau temps, un odieux froid de fin d'hiver glaçait* (Maupassant). ‖ **2.** S'emploie avec un infinitif passé ayant même agent que le verbe complété : *Après avoir dîné, ils partirent.* ‖ Suivi du présent de l'infinitif, ne s'emploie que dans l'expression *après boire.* (Dans les loc. *après déjeuner, après dîner, après manger, après souper,* on peut considérer les mots *déjeuner, dîner, manger, souper,* comme de véritables substantifs : *Toute la population, après manger, était dehors, désœuvrée, inquiète* [Martin du Gard].) ‖ **3.** *Après cela, après ce, après quoi,* ensuite : *Faites votre travail, après cela vous pourrez vous reposer ; par extens.,* à cause de cela : *Après cela* (ou *après quoi*), *il ne lui restait qu'à s'excuser ;* cela ayant été posé ou admis : *Je vous avertis ; après cela, agissez comme vous l'entendez.*

II. 1. Marque la postériorité dans l'espace : *Après le pont, la route bifurque.* ‖ **2.** Marque le mouvement d'une personne qui marche derrière une autre ou qui s'attache à elle : *Traîner une cour d'admirateurs après soi. Des femmes à la fontaine parlaient, avec des grappes de mioches après elles* (Aragon). ‖ **3.** Spécialem. *Courir après quelqu'un,* le poursuivre pour le rattraper ou le ramener. ‖ *Courir après quelque chose,* chercher à l'obtenir, à le conquérir : *Courir après la gloire, le bonheur.* ‖ *Courir après son argent,* s'efforcer de se le faire restituer.

III. Marque la subordination dans un ordre, l'infériorité de rang : *Après l'or et le platine, l'argent est le plus cher des métaux.*

IV. 1. Marque une relation (hostilité, tendance, attachement, etc.) avec quelqu'un ou avec quelque chose : *Les chiens aboient après les passants.* ‖ *Attendre après quelqu'un* ou *après quelque chose,* l'attendre avec plus ou moins d'impatience : *Il y a longtemps qu'on attend après vous* (Acad.). *C'est une somme après laquelle il attend pour partir. Attendre après l'autobus.* ‖ *Soupirer, languir après quelque chose,* regretter de ne pas pouvoir l'atteindre : *Une misérable femme de drame, quelque part dans le monde, soupire après des abandons improbables* (Rimbaud). ‖ Fam. *Crier après quelqu'un ou après quelque chose,* crier pour manifester son mécontentement à son égard : *Un gardien criait après eux* (Gide). *Salomé eut beau crier après lui : impossible d'avaler un morceau* (Rolland). ‖ Fam. *Demander, chercher après quelqu'un* ou *après quelque chose,* s'informer du lieu où se trouve cette personne ou cette chose, pour la faire venir ou pour la trouver : *D'ici là, certainement personne ne demanderait après lui* (Tr. Bernard). ‖ *Être après quelqu'un,* le suivre sans cesse ou s'occuper de lui constamment, le harceler : *Être toujours après son personnel.* ‖ *Être après quelque chose,* s'en occuper activement, ou être justement en train d'y travailler : *Copeau s'étonnait que j'en sois encore après le Journal de Stendhal* (Gide). ‖ **2.** Class. *Être après à faire quelque chose,* être en train de le faire : *Je suis après à m'équiper* (Molière). *Je suis après à conclure avec Madame Guyon* (Bossuet).

● REM. **1.** *Courir après quelqu'un* ou *après quelque chose* est correct, mais on dira plutôt : *Il a couru après moi* que *Il m'a couru après.*

2. L'emploi de *après* à la place de *à, sur* ou *contre* est souvent de la langue familière : *Accrocher un vêtement après le (= au) portemanteau. Monter après (= à, sur) un arbre. Il est furieux après (= contre) lui.*

◆ adv.

I. 1. Marque la postériorité dans le temps : « par la suite, postérieurement » : *Après, je châtierai les railleurs, s'il en reste* (Hugo). ‖ *Un mois après,* un mois plus tard : *Un mois après, à la gare, il l'installait dans le wagon-lit* (Camus). ‖ *Le mois d'après, le jour d'après,* le mois, le jour qui suit celui où l'on est. ‖ **2.** S'emploie interrogativement pour demander la suite de

quelque chose : *Et après ? Que vous a-t-il dit ?* || Peut marquer l'indifférence ironique : *Jérôme vient me voir quelquefois ! Après ? On ne s'en cache pas ! Entre cousins ! La belle affaire* (Martin du Gard).

II. Marque la postériorité dans l'espace, l'ordre, le rang : *Les plus jeunes, les plus ardents marchent en tête, les autres viennent après.*

• SYN. : **I, 1** *ensuite, plus tard, puis, ultérieurement.*|| **II** *derrière, ensuite.* — CONTR. : **I, 1** *d'abord, auparavant, avant, au préalable, préalablement.*|| **II** *en avant, devant.*

◆ **Après coup** loc. adv. Après le moment opportun ; quand il est trop tard : *Arriver après coup. Nos actes les plus sincères sont aussi les moins calculés ; l'explication qu'on en cherche après coup reste vaine* (Gide).

◆ **Après tout** loc. adv. Quoi qu'il en soit : *Il faut qu'ils sentent après tout que je n'en mourrai pas* (Romains).

◆ **D'après** loc. prép. **1.** En se conformant à, en suivant : *L'homme s'y dirige d'après ses propres idées* (Alain). || **2.** En prenant pour modèle : *Peindre une poule d'eau sur un étang d'après une carte postale* (Aragon). *Peindre d'après nature.* || **3.** Selon l'avis de la personne à laquelle on se réfère : *D'après Platon, les Idées existent en soi.*

◆ **Après que** loc. conj. (suivie de l'indicatif). À la suite du moment où : *Après qu'ils eurent dîné, ils partirent.*

• REM. Le subjonctif tend à se répandre dans les propositions introduites par *après que* : *Un siècle et demi après que cette parole ait été prononcée, nous savons que le bonheur en Europe est une illusion perdue* (Mauriac). Cette construction n'est pas admise dans la langue soignée.

après-demain [apʀɛdmɛ̃] adv. (de *après* et de *demain* ; 1690, Furetière). Le second jour après celui où l'on se trouve : *C'est aujourd'hui dimanche : je reviendrai vous voir après-demain mardi.*

◆ n. m. invar. : *De tristes après-demain.*

après-dîner [apʀɛdine] n. m. (de *après* et de *dîner* ; v. 1362, Froissart, écrit *après-disner*). *Vx* ou *dialect.* Partie de la journée qui suit le dîner ; autrefois l'après-midi, lorsqu'on dînait à midi.

• Pl. *des* APRÈS-DÎNERS.

• REM. On a écrit aussi, jusqu'au XIXe s., *après-dîné* n. m. et *après-dînée* n. f. [forme supprimée dans le Dict. de l'Acad. en 1878] : *Le carillon des vêpres m'a fendu le crâne pour toute l'après-dînée* (Musset).

après-guerre [apʀɛgɛʀ] n. m. ou f. (de *après* et de *guerre* ; 1922, Larousse). Période de temps qui suit une guerre : *En ce temps chahuté d'après-guerre* (Romains).

• Pl. *des* APRÈS-GUERRES.

après-midi [apʀɛmidi] n. m. (selon l'Acad.) ou f. invar. (de *après* et de *midi* ; début du XVIe s.). Partie de la journée comprise entre midi et le soir : *Le long après-midi de juin* (Maurois). *Une île enchantée, éclairée des heures d'une éternelle après-midi* (Baudelaire). *Je dors toutes les après-midi, pour au moins rêver un peu* (Gide). *Des après-midi* [...] *cruelles* (Aymé).

après-rasage [apʀɛʀazaʒ] n. m. (de *après* et de *rasage* ; milieu du XXe s.). Produit de toilette rafraîchissant utilisé pour calmer le feu du rasoir.

après-ski [apʀɛski] n. m. (de *après* et de *ski* ; milieu du XXe s.). Chaussure souple, fourrée, que l'on met aux sports d'hiver pour se délasser.

• REM. Le pluriel logique serait *après-ski* ; mais *après-skis* semble plus couramment employé.

après-souper [apʀɛsupe] n. m. (de *après* et de *souper* ; XVe s., écrit *après-soupé*, n. m., ou *après-soupée*, n. f. [jusqu'à l'éd. de 1878 du Dict. de l'Acad.]). *Vx.* Temps qui s'écoule entre le repas du soir et le moment où l'on se couche : *L'après-soupée se passa au jeu, en conversation* (Sévigné).

• Pl. *des* APRÈS-SOUPERS.

âpreté [ɑpʀəte] n. f. (de *âpre*, d'après le lat. *asperitas* ; 1190, *Sermons de saint Bernard.*) **1.** *Vx.* Qualité de ce qui présente sur sa surface des aspérités ; en particulier, état d'un terrain inégal, raboteux : *L'âpreté d'un sentier.* || **2.** *Par anal.* Qualité de ce qui est physiquement pénible à supporter, du fait de son caractère rude, violent : *L'âpreté du vent, du climat.* || **3.** Qualité de ce qui agit avec rudesse sur le goût, l'odorat, l'ouïe : *Ce vin m'a amusé par une alliance* [...] *d'âpreté et de fruité ; d'une âpreté qui tend au goût caillouteux et même calcaire* (Romains). *L'âpreté d'une voix.* || **4.** *Fig.* Caractère des actes ou des paroles qui manifestent de la rudesse, de la brutalité : *L'âpreté des combats, des reproches. Déconcerté par l'âpreté de ma question, Hamond ne sait que dire* (Colette). || **5.** Caractère de celui qui se porte avec violence et acharnement à la poursuite de quelque chose, et en particulier d'un avantage matériel, d'un gain : *Gardez-vous de vouloir même le bonheur public avec trop de force et d'âpreté* (France). *L'âpreté d'un usurier.*

• SYN. : **2** *rigueur, rudesse* ; **4** *cruauté, dureté, sauvagerie, sévérité, violence* ; **5** *ardeur, avidité, cupidité, frénésie, fureur, rage, rapacité, voracité.* — CONTR. : **2** *clémence, douceur, tiédeur* ; **3** *douceur* ; **4** *civilité, douceur, modération, urbanité.*

a priori [apʀijɔʀi] loc. adv. (loc. du lat. scolast. signif. « en partant de ce qui est avant » ; 1626, Mersenne). **1.** En se fondant sur des données admises avant toute expérience : *On ne peut construire les sciences « a priori ».* || **2.** Avant d'acquérir la connaissance nécessaire, au premier abord : *« A priori », il ne m'inspire aucune confiance.* || **3.** *Péjor.* En ne tenant aucun compte des réalités concrètes : *Il ne faut pas légiférer « a priori ».*

◆ loc. adj. invar. Fondé non sur l'expérience, mais sur les principes de la raison : *Raisonnement « a priori ».*

◆ n. m. invar. Argument, principe posé « a priori ».

• CONTR. : *a posteriori.*

apriorisme [apʀijɔʀism] n. m. (de *a priori* ; 1877, Littré). **1.** Méthode de raisonnement « a priori ». || **2.** Attitude intellectuelle fondée sur le raisonnement « a priori ».

aprioriste [apʀijɔʀist] adj. et n. (de *apriorisme* ; 1878, Larousse). Qui raisonne « a priori » ; qui se fonde sur des idées « a priori » : *Une attitude aprioriste.*

à-propos [apʀɔpo] n. m. (de *propos*, dér. de *proposer* ; 1700, Mme de Maintenon). **1.** Caractère de ce qui est fait ou dit en temps et lieu convenables : *Elle s'amusa* [...]*en défendant les femmes modernes avec beaucoup d'esprit, de finesse et d'à-propos* (Maupassant). *Il se contenta de répondre, sans beaucoup d'à-propos, mais toujours à l'adresse de Jerphanion, qu'il souhaitait la fin des luttes religieuses* (Romains). || **2.** Occasion favorable : *Un des hussards démontés, voyant les deux défenseurs du pont par terre, saisit l'à-propos, saute sur le cheval de Fabrice* (Stendhal). || **3.** Pièce de théâtre ou poème de circonstance : *Des à-propos en vers.*

• SYN. : **1** *opportunité, pertinence, présence d'esprit.*

apside n. f. V. ABSIDE.

apte [apt] adj. (lat. *aptus*, fait pour ; XIIIe s., écrit *apt*, Godefroy ; considéré comme vieux au XVIIe s. ; terme de droit au XVIIIe s. ; sens plus étendu au XIXe s., sous l'influence de *aptitude*). **1.** Se dit d'une personne qui a naturellement des dispositions pour : *Apte à remplir une place, à tenir un emploi.* || **2.** En termes de droit, qui a qualité pour : *Apte à tester, à posséder, à hériter.*

• SYN. : **1** *bon à, capable de, propre à* ; **2** *capable.* — CONTR. : **1** *impropre, inapte, incapable.*

aptère [aptɛʀ] adj. (gr. *apteros*, sans ailes, de *a* priv. et *pteron*, aile ; 1754, La Chesnaye des Bois). **1.** Qui n'a pas d'ailes : *Des insectes aptères.* || **2.** *Spécialem.* Se dit des statues de certaines divinités représentées sans ailes : *Le temple de la Victoire aptère.* || **3.** Se dit des temples antiques dépourvus de colonnes sur les faces latérales.

aptéryx [apteʀiks] n. m. (de *a* priv. et du gr. *pterux*, aile ; milieu du XIXe s.). Nom scientifique du kiwi.

aptitude [aptityd] n. f. (bas lat. *aptitudo* ; 1361, Oresme ; terme jurid. jusqu'au XVIe s., puis sens élargi). **1.** Disposition, naturelle ou acquise, d'une personne à faire quelque chose : *L'aptitude à un emploi.*

La singulière aptitude qu'avait cet étrange garçon à répandre des averses de larmes (Daudet). *Une éducation particulière, exclusivement esthétique, avait d'ailleurs développé jusqu'à l'acuité son aptitude originelle à s'émouvoir de la beauté des choses* (Samain). || *Certificat d'aptitude professionnelle,* examen sanctionnant les études faites par les jeunes en vue d'exercer une profession. || **2.** En termes de droit, qualité d'une personne que la loi reconnaît habilitée à jouer un rôle ou à exécuter un acte : *Aptitude à recevoir un legs.*

• SYN. : **1** *capacité, faculté, penchant, prédisposition, propension.* — CONTR. : **1** *inaptitude, incapacité.*

• REM. Se construit avec *à* ou *pour : Avoir des aptitudes aux mathématiques, pour les mathématiques.*

apurement [apyrmɑ̃] n. m. (de *apurer ;* XIVe s.). Opérations par lesquelles on vérifie un compte ou on en règle le solde.

apurer [apyre] v. tr. (de *pur ;* 1180, *Roman d'Alexandre,* au sens de « purifier » ; au sens actuel, 1611, Cotgrave). S'assurer de la régularité d'une comptabilité en vérifiant les pièces justificatives.

apyre [apir] adj. (gr. *apuros,* de *a* priv. et *pur,* feu ; 1762, Acad.). Se dit d'une chose qui n'est pas altérée par le feu et qui est difficilement fusible : *Le cristal est apyre.*

• SYN. : *incombustible, infusible.* — CONTR. : *combustible, fusible.*

apyrétique [apiretik] adj. (de *apyrexie ;* début du XIXe s.). **1.** Qui fait tomber la fièvre. || **2.** Qui n'a pas de fièvre.

• SYN. : **1** *antipyrétique.*

apyrexie [apirɛksi] n. f. (gr. *apurexia,* absence de fièvre ; XVIe s., Paré). **1.** Absence de fièvre. || **2.** Intervalle pendant lequel la fièvre cesse.

aquafortiste [akwafɔrtist] n. et adj. (ital. *acquafortista,* de *acquaforte,* eau-forte ; 1853, Goncourt). Graveur à l'eau-forte : *Par l'âpreté, la finesse et la certitude de son dessin, M. Méryon rappelle ce qu'il y a de meilleur dans les anciens aquafortistes* (Baudelaire).

aquamanile [akwamanil] n. m. (bas lat. *aquaemanile,* de *aqua,* eau, et *manus,* main ; fin du XIXe s.). **1.** Au Moyen Age, bassin dans lequel on se lavait les mains. || **2.** Dans une sacristie, aiguière aux ablutions.

aquaplane [akwaplan] n. m. (du lat. *aqua,* eau, et de *plan,* 1928, Larousse). **1.** Planche remorquée sur l'eau par un canot automobile, et sur laquelle une personne peut se tenir debout en s'aidant d'une corde. || **2.** Sport qui consiste à se déplacer debout sur cette planche, et qui se pratiquait avant le ski nautique.

aquarelle [akwarɛl] n. f. (ital. *acquarello,* de *acqua,* eau ; 1791, *Encycl. méthodique).)* Peinture légère dont les couleurs sont délayées à l'eau, et qui est exécutée le plus souvent sur papier ; œuvre exécutée selon ce procédé.

aquarelliste [akwarɛlist] n. (de *aquarelle ;* 1836, Landais). Personne qui peint à l'aquarelle.

aquarium [akwarjɔm] n. m. (mot lat. signif. « réservoir », de *aqua,* eau ; 1860, *Année scientifique et industr.*). **1.** Réservoir de verre dans lequel on fait vivre des plantes et des animaux aquatiques, surtout des poissons : *Car il y avait, dans le cabinet de Didier, un aquarium éclairé par une lampe électrique et dans lequel folâtraient toutes sortes de petits poissons* (Duhamel). *Il montra l'aquarium où les cyprins noirs, mous et dentelés comme des oriflammes, montaient et descendaient au hasard* (Malraux). || **2.** Local où sont rassemblés de nombreux aquariums : *L'aquarium du Musée océanographique.*

• Pl. *des* AQUARIUMS.

aquatile [akwatil] adj. (du lat. *aqua,* eau ; 1678, *Journ. des savants).) Vx.* S'est dit d'une plante qui vit dans l'eau.

• SYN. : *aquatique.*

aquatinte [akwatɛ̃t] n. f. (ital. *acqua tinta,* eau teinte ; 1819, Boiste, écrit *aqua tinta ;* 1824, Delacroix). Procédé de gravure à l'eau-forte qui imite le lavis : *D'ailleurs, relativement aux procédés de Goya — aquatinte et eau-forte mêlées, avec retouche à la pointe sèche —, l'article en question contient tout ce qu'il faut* (Baudelaire).

• REM. On trouve aussi la forme *aquatinta* (Gautier).

aquatintiste [akwatɛ̃tist] n. (de *aquatinte ;* 1866, Larousse). Graveur qui utilise le procédé de l'aquatinte.

aquatique [akwatik] adj. (lat. *aquaticus,* de *aqua,* eau ; XIIIe s.). **1.** *Littér.* Se dit d'un lieu plein d'eau, où l'eau affleure : *Les averses d'une journée avaient suffi à changer en paysage aquatique ce domaine hier encore sec* (Giraudoux). || **2.** Qui croît, qui vit dans l'eau ou sur les bords de l'eau : *Avez-vous regardé quelquefois ces fleurs d'eau dont les longues tiges partent du fond des rivières, montent en s'allongeant, en se recourbant à travers tous les obstacles de la végétation aquatique, pour éclater enfin à la surface en corolles magnifiques arrondies comme des coupes* (Daudet). *Une plante, un animal aquatique.*

• SYN. : **1** *marécageux.* — CONTR. : **2** *terrestre.*

aqueduc [akdyk] n. m. (lat. *aquaeductus,* conduit d'eau ; 1518, *Faicts des Sainctz Pères,* écrit *acqueducte ;* var. *aqueduct,* XVIe-XVIIe s.). **1.** Canal qui conduit l'eau d'un lieu dans un autre. || *Spécialem.* Partie de ce canal franchissant une rivière, un ravin sur des piles : *L'aqueduc du pont du Gard.* || **2.** *Par anal.* Nom donné, en anatomie, à certains canaux qui existent dans les os ou les parties molles : *Aqueduc de Fallope.*

aqueux, euse [akø, -øz] adj. (lat. *aquosus,* de *aqua,* eau ; 1503, G. de Chauliac ; locution « humeur aqueuse », 1546, Ch. Estienne). **1.** Qui contient de l'eau : *Des légumes trop aqueux.* || **2.** Qui est de la nature de l'eau : *La partie aqueuse du sang.* || *Humeur aqueuse,* liquide contenu dans la chambre antérieure de l'œil. || **3.** *Spécialem.* Se dit, en chimie, d'une solution dont le solvant est l'eau. || **4.** *Fig.* Qui semble contenir de l'eau : *Un ciel gris et aqueux semble la peste aux Vénitiens* (Chateaubriand).

à quia [akɥija] loc. adv. (de *à* et du lat. *quia,* parce que ; fin du XVe s.). Vx. *Être à quia,* ne savoir que répondre, être à court d'arguments. || *Mettre, réduire quelqu'un à quia,* le mettre dans l'impossibilité de répondre.

aquicole [akɥikɔl] adj. (du lat. *aqua,* eau, et *colere,* cultiver, habiter ; 1877, Littré). **1.** *Vx.* Qui vit dans l'eau. || **2.** Relatif à la culture des plantes aquatiques.

• SYN. : **1** *aquatique.*

aquiculteur [akɥikyltœr] n. m. (de *aquiculture ;* 1866, Larousse). Personne qui s'occupe d'aquiculture.

aquiculture [akɥikyltyr] n. f. (du lat. *aqua,* eau, et de *culture ;* 1866, Larousse). **1.** Art de multiplier et d'élever les animaux et les plantes aquatiques. || **2.** Culture des plantes terrestres dans un sol stérile arrosé avec une eau contenant tous les éléments que ces plantes puisent ordinairement dans le sol.

aquifère [akɥifɛr] adj. (du lat. *aqua,* eau, et *ferre,* porter ; milieu du XIXe s.). Se dit d'un terrain qui contient de l'eau : *Des couches géologiques aquifères.*

aquifoliacées [akɥifɔlijase] n. f. pl. (du lat. *aquifolium,* houx ; 1863, Littré). Famille de plantes à fleurs ayant pour type le houx.

• SYN. : *ILICINÉES.*

aquilin, e [akilɛ̃, -in] adj. (lat. *aquilinus,* de *aquila,* aigle ; 1468, Chastellain). Se dit du nez quand il est recourbé comme un bec d'aigle : *Un grand nez aquilin lui descendait sur la bouche* (Lesage). *Son nez fin et d'une courbe légèrement aquiline indiquait la royauté de sa race* (Nerval).

• SYN. : *bourbonien.*

aquilon [akilɔ̃] n. m. (lat. *aquilo,* vent du nord ; 1120, *Ps. de Cambridge*). **1.** Chez les Romains, le vent du Nord, que les Grecs nommaient Borée. (En ce cas prend une majuscule.) || **2.** *Par extens.* et *poét.* Tout vent froid et violent : *D'un souffle l'aquilon écarte les nuages | Et chasse au loin la foudre et les orages* (Racine). *La nuit,*

lorsque l'aquilon ébranlait ma chaumière, que les pluies tombaient en torrent sur mon toit, qu'à travers ma fenêtre je voyais la lune sillonner les nuages amoncelés, comme un pâle vaisseau qui laboure les vagues, il me semblait que la vie redoublait au fond de mon cœur, que j'aurais eu la puissance de créer des mondes. (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* et *poét.* Le nord : *De colline en colline, en vain porte ma vue | Du sud à l'aquilon, de l'aurore au couchant, | Je parcours tous les points de l'immense étendue* (Lamartine).

aquitanien [akitanjɛ̃] adj. et n. m. (de *Aquitaine ;* 1898, Larousse). Se dit de l'étage supérieur du système oligocène.

aquosité [akozite] n. f. (bas lat. *aquositas ;* fin du XV^e s.). Caractère de ce qui est aqueux.

• CONTR. : *siccité.*

ara [ara] n. m. (du tupi [langue du Brésil] *arara ;* 1558, Thevet, écrit *arat*). Grand perroquet de l'Amérique tropicale, au plumage de couleurs vives, au bec fort et crochu, à longue queue.

araba [araba] n. m. (mot ar. ; 1836, Acad. [*arbé,* 1813, Breton, *la Russie*]). Voiture légère à deux roues, d'origine turque, pour le transport des personnes et des vivres : *Trois arabas sont là, carrioles fort pouilleuses* (Farrère). *Les potiers attachaient sur leurs arabas des chapelets de cruches* (Duhamel).

arabe [arab] adj. et n. (lat. *arabus,* autre forme de *arabs,* du gr. *araps ;* 1564, J. Thierry). **1.** Relatif à l'Arabie ; habitant ou originaire de l'Arabie : *Le peuple arabe. L'art arabe. La langue arabe. Les mœurs arabes. Un, une Arabe.* || **2.** *Par extens.* Se dit de tout musulman de race sémitique et des populations indigènes de l'Afrique du Nord converties à l'islam. || **3.** Qui se fait dans les pays arabes, qui a trait à ces pays : *Broderie, dentelle arabe. Les mœurs arabes. L'art arabe. La langue arabe.* || *Chiffres arabes,* les dix signes de la numération écrite introduits en Europe par les Arabes. || **4.** *Class.* et *fam.* Dur et âpre au gain : *Endurcis-toi le cœur, sois arabe, corsaire* (Boileau).

◆ n. m. **1.** La langue arabe, appartenant au groupe sémitique. || **2.** Par allusion à la difficulté de l'arabe, chose incompréhensible, obscure : *Sa passion pour moi était quelque chose comme du chinois ou de l'arabe* (Musset).

arabesque [arabɛsk] adj. (ital. *arabesco,* arabe, puis ornement de style arabe ; 1546, Rabelais [aussi au sens de « arabe » aux XVI^e et XVII^e s.]). *Vx.* Qui caractérise les Arabes : *La poésie moderne tient à la fois de la peinture, de la musique, de la statuaire, de l'art arabesque, de la philosophie railleuse, de l'esprit analytique* (Baudelaire). || Vx. *La langue arabesque,* ou *l'arabesque* n. m., l'arabe.

◆ n. f. **1.** En peinture ou en sculpture, ornement caractérisé par un entrelacement de feuillages, de lettres et de figures de fantaisie, à la manière arabe : *Rien n'égalait l'élégance de cet asile : la voûte entière, peinte d'azur et d'or, et composée d'arabesques découpées à jour, laissait passer la lumière comme à travers un tissu de fleurs* (Chateaubriand). || **2.** *Par extens.* Tout entrelacement de lignes souples et sinueuses à la manière des motifs de l'art arabe : *Le plafond offrait partout des arabesques dessinées avec la fumée de la chandelle* (Balzac). || **3.** *Par anal.* Traitement habituel de la ligne chez les peintres : *L'arabesque de Rubens, de Matisse.* || **4.** *Spécialem.* Pose de la danse académique. || **5.** En musique, variations de la phrase musicale : *Il se prit à chanter* [...] *en s'accompagnant au piano, avec des fantaisies, des accords, des guirlandes et des arabesques* (Duhamel). || **6.** *Fig.* Caractère de ce qui se déroule, évolue librement selon les caprices de l'imagination : *Des sentiers vagabonds faits pour les pensées flâneuses et les causeries à arabesques* (Flaubert).

arabique [arabik] adj. (lat. *arabicus,* du gr. *arabikos ;* 1213, *Fet des Romains*). Qui appartient, qui est propre à l'Arabie : *La péninsule arabique. Le désert arabique.* || *Gomme arabique,* V. GOMME.

arabisant, e [arabizɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. de *arabiser ;* 1842, Acad. [1637, Davity, au sens de « arabe »]). Personne qui étudie la langue et la civilisation arabes : *Est-ce que les arabisants regardent le Coran comme infaillible ?* (Renan).

arabisation [arabizasjɔ̃] n. f. (de *arabiser ;* 1960, Larousse). Le fait de donner un caractère arabe à : *L'arabisation de l'enseignement en Algérie.*

arabiser [arabize] v. intr. (de *arabe ;* 1827, Acad.). Étudier la langue, la culture arabes.

◆ v. tr. Donner un caractère arabe à : *Les Maures ont arabisé l'Espagne.*

arabisme [arabism] n. m. (de *arabe ;* 1863, Littré). Tournure propre à la langue arabe.

arable [arabl] adj. (lat. *arabilis,* de *arare,* labourer ; 1155, Wace). Se dit d'une terre que l'on peut labourer : *Leur exploitation comprenait onze hectares en cours et prairies et vingt-trois de terres arables* (Flaubert).

• SYN. : *cultivable, labourable.*

arabophone [arabɔfɔn] adj. et n. (de *arabe* et de *-phone,* du gr. *phônê,* voix, son ; milieu du XX^e s.). Qui s'exprime en arabe : *Les populations de l'Algérie sont en grande partie arabophones.*

arac n. m. V. ARACK.

arachide [araʃid] n. f. (lat. *arachidna,* du gr. *arakhidna,* gesse ; 1803, Boiste). Plante africaine de grande culture, dont la graine, appelée *cacahuète,* se mange grillée ou peut être pressée pour fournir de l'huile.

arachnéen, enne [arakneɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du gr. *arakhnê,* araignée ; 1857, Baudelaire). **1.** Propre à l'araignée. || **2.** *Fig.* Qui a la finesse ou la légèreté d'une toile d'araignée : *Le petit carré de filet que se propose d'agrémenter son travail est tendu sur un cadre de métal ; c'est un arachnéen réseau à travers lequel court l'aiguille* (Gide).

• SYN. : **2** *aérien, délié, délicat, éthéré, fin, léger, ténu.* — CONTR. : **2** *épais, gros, grossier.*

arachnides [araknid] n. m. pl. (dér. savant du gr. *arakhnê,* araignée ; 1806, Lunier, *Dict. des sciences*). Classe d'animaux terrestres, comprenant les araignées, les scorpions, les acariens, etc.

arachnoïde [araknɔid] n. f. (du gr. *arakhnê,* araignée et *eidos,* forme ; 1538, G. de Chauliac, écrit *arachnoïdes ;* 1541, J. Canappe). Nom donné, à cause de sa ténuité, à l'une des trois membranes qui enveloppent l'appareil cérébro-spinal : *L'arachnoïde est située entre la pie-mère et la dure-mère.*

arack [arak] n. m. (ar. *'araq,* liqueur de palmier ; 1519, écrit *arach,* Delboulle). Nom de diverses eaux-de-vie en usage en Afrique, en Asie, en Amérique et en Océanie.

• REM. On écrit aussi ARAC, ARAK et, par abrév., RACK, RAKI.

aragne [araɲ] n. f. (lat. *aranea,* proprem. « toile d'araignée » ; XII^e s.-XVIII^e s.). **1.** Forme archaïque de *araignée* : *L'aragne cependant se campe en un lambris* [...] *| Travaille à demeurer ; voilà sa toile ourdie, | Voilà des moucherons de pris* (La Fontaine). *C'est le poisson qui tout à l'heure | Poursuivant l'aragne courant | Sur sa bleue et vaste demeure* (Hugo). || *L'Universelle Aragne,* surnom donné à Louis XI par ses adversaires. || **2.** Crochet de fer à plusieurs branches pour retirer les seaux d'un puits.

• REM. On écrivait aussi ARAIGNE et AREIGNE.

aragonaise [aragɔnɛz] n. f. (de *Aragon ;* XX^e s.). Danse populaire de l'Aragon, appelée aussi *jota.*

araigne n. f. V. ARAGNE.

araignée [arɛɲe] n. f. (anc. franç. *araigne, aragne,* du lat. *aranea,* proprem. « toile d'araignée », à l'origine *araneus,* désignant l'animal, et *aranea,* la toile ; même substitution de sens en franç., *araigne* et *aragne* désignant la bête jusqu'au XVIII^e s. ; 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *iraignee,* au sens de « toile d'araignée » ; le sens actuel date de 1539, R. Estienne).

I. 1. *Class.* Toile d'araignée : *Prenez des araignées, de l'araignée pour mettre sur votre coupure* (Acad., 1694). || **2.** *Par*

anal. Tout réseau constitué par des petits cordages, et notamment filet de pêche à mailles carrées. || **3.** Premier fil que forme le ver à soie. || **4.** Mammite gangreneuse des brebis.

II. 1. Animal articulé à quatre paires de pattes et à abdomen mou segmenté, appartenant à la classe des arachnides. || *Toile d'araignée,* réseau de fils que l'araignée tisse pour capturer des insectes ; *par anal.,* tout réseau de fils enchevêtrés : *La toile d'araignée des fils électriques autour d'une centrale ; au fig.,* ensemble d'artifices, d'embûches subtilement agencés et dont il est difficile de se dépêtrer : *La politique est une fine toile d'araignée dans laquelle se débattent bien des pauvres mouches mutilées* (Musset). || Fam. *Avoir une araignée dans le plafond,* avoir un comportement bizarre, avoir l'esprit un peu dérangé. || **2.** *Par anal.* Sorte de poissons du genre *vive.* || *Araignée de mer,* sorte de crabe. || **3.** Morceau de boucherie utilisé en bifteck. || **4.** Crochet de fer à plusieurs branches.

araire [arɛr] n. m., ou quelquefois f. (anc. franç. et anc. provenç. *arere, araire,* lat. *aratrum,* charrue ; XIIe s., *Voyage de Charlemagne ;* repris au provenç., 1819, Boiste). Instrument de labour sans avant-train : *Il acheta la grande araire de Mathieu Dombasle* (Flaubert).

● SYN. : *charrue.*

arak n. m. V. ARACK.

araméen, enne [arameɛ̃, -ɛn] adj. (de *Aram,* un des sept fils de Sem, ou de *Aram* n. géogr. [v. ci-dessous] ; milieu du XVIIIe s.). Propre aux Araméens.

◆ n. Habitant de l'Aram (nom donné, dans la Bible, à la Syrie et à la Mésopotamie).

◆ **araméen** n. m. Langue sémitique proche parente du phénicien et de l'hébreu.

aramon [aramɔ̃] n. m. (de *Aramon,* ville du Gard ; 1877, Littré). **1.** Cépage très répandu dans le midi de la France : *L'aramon donne des vins très agréables en coteau.* || **2.** Vin produit par l'aramon, et, *par extens.,* vin de qualité ordinaire : *Théorème* [...]*buvait un verre d'aramon sur un zinc de la rue Caulaincourt* (Aymé).

arantèle ou **arantelle** [arɑ̃tɛl] n. f. (comp. de *aragne* et de *toile,* réduit à *arantoile,* puis *arantèle* [forme de l'Ouest] ; 1585, Du Fouilloux, écrit *arantelle*). **1.** *Dialect.* Toile d'araignée. || **2.** En termes de vénerie, filandres en forme de toile d'araignée qui se forment au pied du cerf.

arapède [arapɛd] n. m. (origine inconnue ; 1866, Larousse). *Dialect.* En Provence, nom donné à la patelle, mollusque marin comestible : *Le soleil n'est pas plus beau pour M. Caboufigue, le riche, que pour le dernier des pêcheurs d'arapèdes* (Aicard).

arasement [arazmɑ̃] n. m. (de *araser ;* 1367, *Comptes de Macé Darne*). **1.** Action d'araser, d'user jusqu'à disparition complète des saillies ; état de ce qui est arasé. || **2.** Partie arasée d'un objet.

● SYN. : *nivellement.*

araser [araze] v. tr. (de *à* et de l'anc. adj. *res,* du lat. *rasus,* part. passé de *radere,* raser ; XIIe s., *Aliscans*). **1.** User un relief, une surface jusqu'à disparition des saillies : *L'eau de ruissellement a arasé les massifs anciens. Dans un fusil, le passage des projectiles arase les rayures du canon.* || **2.** Mettre au même niveau que le reste : *Araser la dernière assise d'un mur.*

● SYN. : **2** *niveler.*

aratoire [aratwar] adj. (bas lat. *aratorius,* de *arare,* labourer ; début du XVIe s.). Se dit de ce qui se rapporte au labourage : *Des instruments aratoires.*

araucaria [arokarja] n. m. (lat. des botanistes, de *Arauco,* région du Chili d'où vient cet arbre ; 1806, de Wailly, sous la forme *araucaire*). Genre de conifères verts de l'Amérique du Sud et de l'Océanie.

arbalète [arbalɛt] n. f. (lat. impérial *arcuballista,* de *arcus,* arc, et *ballista,* machine de jet ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *arbaleste*). **1.** Arme de guerre médiévale, constituée par un arc d'acier qui se bandait au moyen d'un ressort : *Un carreau d'arbalète.* || **2.** *Par extens.* Sport du tir à l'arbalète. || **3.** *Par anal.* Instrument composé d'une poignée d'acier, employé par certains ouvriers en métaux pour rendre moins fatigant le travail à la lime. || **4.** *En arbalète,* se dit d'un cheval attelé en avant de deux autres, ainsi que de ce mode d'attelage : *Trois rosses blanches* [...], *attelées en arbalète, devaient traîner cette carriole* (Maupassant).

● REM. Anciennement et jusqu'au XVIe s., on trouve la variante orthographique *arbalestre.*

arbalétrier [arbaletrije] n. m. (de *arbalestre,* var. anc. de *arbalète ;* XIIe s., *Mort d'Aymeri de Narbonne,* écrit *arbalestrier ;* var. *arbalestier,* du XIIe au XVIe s.). **1.** Soldat dont l'arme était l'arbalète. || *Auj.* Personne qui pratique le sport de l'arbalète. || **2.** *Par anal.* Pièce de bois inclinée, qui fait partie de la charpente d'un toit : *Les arbalétriers supportent les pannes sur lesquelles s'appliquent les chevrons.* || **3.** Nom du martinet noir.

arbitrage [arbitraʒ] n. m. (de *arbitrer ;* 1283, Beaumanoir ; au sens 4, 1771, Trévoux). **1.** Action de régler un litige en tant qu'arbitre : *En cas de contestation, on avait recours à son arbitrage* (Aymé). || *Par extens.* Sentence rendue par un arbitre : *L'arbitrage de l'inspecteur du travail. L'arbitrage de la Cour internationale de justice.* || **2.** Possibilité de juger, de décider : [Cette place] *ne me semble guère pouvoir être acceptée, à moins d'avantages compensatifs, dont je te laisse le plein arbitrage* (Renan). || **3.** *Spécialem.* Action de contrôler la régularité d'une compétition sportive en tant qu'arbitre : *L'arbitrage d'un match de football.* || **4.** Opération boursière, bancaire ou commerciale par laquelle on essaie de tirer profit des différences de cours existant au même moment sur différentes places : *Vers la gauche* [de la Bourse], *le groupe des banquiers occupés à des arbitrages, à des opérations sur le change et sur les chèques anglais, restait plus calme* (Zola).

● SYN. : **1** *conciliation, entremise, médiation ;* **2** *appréciation, estimation, évaluation, jugement.*

arbitragiste [arbitraʒist] n. m. et adj. (de *arbitrage,* au sens 4 ; 1877, Littré). Celui qui fait des arbitrages en Bourse.

arbitraire [arbitrɛr] adj. (lat. *arbitrarius,* « qui relève d'un arbitre » ; dans la langue jurid., 1397, Froissart ; le sens moderne date du XVIe s., d'après le lat. *arbitrarius* et le franç. *arbitre*). **1.** *Class.* Qui dépend du jugement personnel, et particulièrement de la volonté des juges : *Vos voix seules, toujours libres et arbitraires, donnent une place dans l'Académie* (La Bruyère). *L'Église n'a point décidé là-dessus, cela est arbitraire* (Acad., 1694). || **2.** Se dit de ce qui ne dépend que de la volonté, du libre choix de quelqu'un, et non de l'observation d'une loi, d'une règle. || *Quantité arbitraire,* en mathématiques, quantité à laquelle on est libre d'attribuer une valeur quelconque. || **3.** *Par extens.* Qui ne tient pas compte de la réalité des choses, mais procède d'un choix, d'un jugement subjectif et quelquefois du bon plaisir, du caprice : *Mlle Swann* [...], *à laquelle je rêvais souvent en lui prêtant chaque fois un même visage arbitraire et charmant* (Proust). *Le sentiment, la pensée, l'acte d'autrui presque toujours nous apparaissent arbitraires* (Valéry). *Interprétation arbitraire.* || **4.** *Péjor.* Se dit d'un pouvoir qui dépend du bon plaisir de quelqu'un et s'exerce au détriment des lois, de la justice ; se dit aussi des décisions qui en émanent : *Autorité arbitraire. Une mesure, une décision arbitraire.*

● SYN. : **2** *discrétionnaire ;* **3** *artificiel, fantaisiste, gratuit, immotivé, injustifié ;* **4** *despotique, injuste, tyrannique.* — CONTR. : **2** *déterminé, légal ;* **3** *exact, fondé, objectif, réel, vrai.*

◆ n. m. **1.** Caractère de ce qui est soumis à la fantaisie personnelle aux dépens de la réalité : *D'autre part, qu'il le veuille ou non, l'artiste ne peut absolument pas se détacher du sentiment de l'arbitraire* (Valéry). || **2.** Autorité qui s'exerce suivant le bon plaisir de quelqu'un, aux dépens de la légalité et de la justice : *L'oppression est une manifestation de l'arbitraire.*

● SYN. : **2** *autoritarisme, despotisme, tyrannie.* — CONTR. : **2** *justice, légalité.*

arbitrairement [arbitrɛrmɑ̃] adv. (de *arbitraire ;* fin du XIVe s.). De façon arbitraire : *Juger, décider arbitrairement.*

arbitral, e, aux [arbitral, -o] adj. (lat. *arbitralis ;* 1270, *Dict. général*). **1.** Rendu par un arbitre : *Une sentence arbitrale.* || **2.** Qui doit jouer un rôle d'arbitre : *Le Congrès arbitral de La Haye, institué en pleine barbarie, ne contribua guère au maintien de la paix* (France). *Une autorité arbitrale capable d'interdire à jamais l'emploi de la force* (Martin du Gard). || **3.** Qui cherche le règlement des conflits par l'arbitrage (rare) : *C'est notre politique pacifique, prolétarienne, arbitrale qui sauve* [...] *le monde de la contagion de la guerre universelle* (Jaurès).

arbitralement [arbitralmɑ̃] adv. (de *arbitral ;* 1690, Furetière). Par l'intermédiaire d'un arbitre.

1. arbitre [arbitr] n. m. (lat. *arbiter ;* XIIIe s.). **1.** Personne chargée par les parties intéressées ou par un tribunal de régler un différend, un litige. || *Arbitre rapporteur,* dans les tribunaux de commerce, auxiliaire d'un juge. || **2.** *Par extens.* Celui qui est choisi pour trancher un débat, apaiser un différend, une querelle : *Il fut souvent pris pour arbitre en des contestations* (Balzac). *Quand une discussion s'élève, on le prend volontiers pour arbitre, et son jugement fait loi presque toujours* (Daudet). || **3.** Celui qui, du fait de son autorité morale ou de sa puissance, est amené à concilier des intérêts opposés, à décider souverainement, à imposer sa volonté : *Mais je croirais trahir la majesté des rois, | Si je faisais le peuple arbitre de mes droits* (Racine). || **4.** *Spécialem.* Personne chargée de veiller à la régularité d'épreuves sportives ou de manœuvres militaires.

● SYN. : **2** *conciliateur, médiateur ;* **3** *maître.*

2. arbitre [arbitr] n. m. (lat. *arbitrium,* jugement ; XIIIe s. ; *libre arbitre,* 1541, Calvin). Usité seulement dans l'expression *libre arbitre,* possibilité qu'on a de prendre un parti plutôt qu'un autre : *Nous admirons le libre arbitre et nous le tuons* (Vigny). || *Spécialem.* En philosophie, faculté de se déterminer par la seule volonté et sans subir de sollicitation extérieure d'aucune sorte.

● REM. Anciennement, on disait aussi *franc arbitre* et, par opposition, *serf arbitre.*

arbitrer [arbitre] v. tr. (lat. *arbitrari ;* 1274, *Dict. général*). **1.** Trancher, décider en qualité d'arbitre : *Arbitrer un litige. On accordait à Crusceo le bénéfice d'une indulgence particulière, parce qu'il habitait la rue depuis très longtemps et qu'il arbitrait les conflits entre ses compatriotes et les autres hommes de la rue* (Aymé). || **2.** *Par extens.* Mettre d'accord deux parties, régler le différend qui les oppose en rendant un arbitrage : *Arbitrer des personnes, des nations.* || **3.** *Spécialem.* Contrôler en tant qu'arbitre le déroulement d'une épreuve sportive : *Arbitrer une partie de water-polo.* || **4.** En parlant d'un parti, d'un groupe politique, décider par son intervention, par son vote de l'évolution d'une situation politique, du résultat d'un scrutin : *La majorité gouvernementale étant très faible, c'est ce groupe qui arbitrera le vote sur la motion de censure.* || **5.** Faire un arbitrage en Bourse : *Il avait eu l'idée d'arbitrer certains des titres que le ménage possédait contre des valeurs à plus gros rendement* (Romains).

● SYN. : **2** *accommoder, accorder, arranger, concilier.*

arborer [arbɔre] v. tr. (anc. ital. *arborare,* terme de marine signif. « dresser un mât » ; XIVe s., au sens de l'ital. ; sens 1, fin du XVe s., Godefroy). **1.** Dresser droit comme un arbre (vieilli) ; élever au bout d'une hampe : *Arborer un drapeau. Arborer les couleurs françaises.* || Fig. *Arborer* (ou *lever*) *le drapeau, l'étendard de quelque chose,* se montrer ouvertement et activement partisan de cette chose : *Arborer l'étendard de la révolte. Il avait harangué le peuple au Capitole, arboré le drapeau de l'indépendance* (Lamartine). || **2.** *Par extens.* Porter sur soi de façon à attirer l'attention de tous : *Il portait merveilleusement l'habit noir, sur lequel, pour faire honneur à Jenkins, il avait mis quelques-unes de ses plaques, qu'il n'arborait jamais qu'aux jours officiels* (Daudet). *Arborer un insigne. Il arbore à son shako un léger plumet de plumes de coq* (Courteline). || **3.** *Fig.* Faire paraître à la vue de tous, montrer ostensiblement : *Les éditions spéciales arboraient des manchettes menaçantes* (Martin du Gard). *N'est-ce pas, mon père ? dit-elle en arborant le plus précieux de ses sourires* (H. Bazin).

● SYN. : **2** et **3** *afficher, déployer, étaler, exhiber.*

arborescence [arbɔrɛsɑ̃s] n. f. (de *arborescent ;* début du XIXe s.). **1.** État d'un végétal arborescent. || **2.** Forme arborescente (au pr. et au fig.) : *Les arborescences azurées des veines* (Hugo).

arborescent, e [arbɔrɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *arborescens,* part. prés. de *arborescere,* devenir arbre ; 1553, P. Belon). Se dit d'un végétal qui rappelle l'arbre par sa forme, ses caractères : *Celui-là, je l'ai trouvé dans une vieille cour de SaintBriac toute bordée de géraniums arborescents* (Vercel). *Des fougères arborescentes.*

arboricole [arbɔrikɔl] adj. (du lat. *arbor,* arbre, et de *colere,* habiter, cultiver ; 1863, Littré). **1.** Qui vit sur les arbres : *Un singe, un serpent arboricole.* || **2.** Relatif à l'arboriculture.

arboriculteur [arbɔrikyltœr] n. m. (de *arboriculture ;* milieu du XIXe s.). Personne qui pratique la culture des arbres.

arboriculture [arbɔrikyltyr] n. f. (du lat. *arbor,* arbre, et *cultura,* culture ; 1842, Acad.). Culture des arbres.

arborisation [arbɔrizasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *arbor,* arbre ; 1806, Lunier). **1.** Dessin naturel représentant des ramifications de végétaux, qui figure sur certains minéraux : *La gelée transparente et sombre de l'air semblait si consistante qu'un grand rosier appliqué au mur obscurci qu'il veinait de rose avait l'air de l'arborisation qu'on voit au fond d'une pierre d'onyx* (Proust). || **2.** *Par anal.* Ramifications qui se forment à la surface de certains cristaux lors de leur solidification et sur les vitres lorsqu'il gèle : *Les arborisations dont la gelée étame les vitres* (Gautier). || **3.** Spécialem. *Arborisation protoplasmique,* prolongement protoplasmique d'un neurone, qui rappelle les ramifications de végétaux.

arborisé, e [arbɔrize] adj. (du lat. *arbor ;* milieu du XVIIIe s.). Qui présente des arborisations : *Une agate arborisée* (Goncourt).

arboriser [arbɔrize] v. intr. (dér. savant du lat. *arbor,* arbre ; employé parfois à tort pour *herboriser* [Rabelais, 1534], et parfois [au XVIe s.] pour *arborer ;* au sens moderne, 1806, Lunier). Cultiver des arbres.

arboriste [arbɔrist] n. m. (de *herboliste,* devenu, par attraction de *arbre, arboliste,* puis *arboriste,* par assimilation de l'*l* à l'*r* précédent, et dès lors conçu à tort comme dér. du lat. *arbor,* arbre ; 1572, Ronsard). Forme ancienne de HERBORISTE : *Tu veux faire ici l'arboriste | Et ne fus jamais que boucher* (La Fontaine).

arbouse [arbuz] n. f. (provenç. moderne *arbousso,* fruit de l'*arbous,* du lat. *arbuteus,* dér. de *arbutus,* arbousier ; 1557, Dodoens). Baie de l'arbousier.

arbousier [arbuzje] n. m. (de *arbouse ;* 1539, R. Estienne, écrit *arbosier*). Arbrisseau du Midi, dont les feuilles rappellent celles du laurier et dont les baies, les arbouses, ressemblent à des fraises, mais ont une saveur aigrelette : *Un buisson d'arbousiers.*

arbre [arbr] n. m. (lat. *arbor,* fém. devenu masc. à l'époque préromane ; 1080, *Chanson de Roland ;* les sens métaphoriques « mât », « axe de pressoir » existent déjà en lat.).

I. Grande plante fortement ligneuse, dont la tige, ou tronc, fixée au sol par des racines, est nue à la base et n'est chargée de feuilles et de branches qu'à partir d'une certaine hauteur : *Des arbres fruitiers. Arbre d'ornement. Arbre nain. Arbre forestier.* || *Arbres de la Liberté,* arbres plantés au moment de la Révolution de 1789, et aussi en 1830 et en 1848, pour symboliser la liberté conquise. || *Arbre de mai,* arbre que l'on plantait

le 1[er] mai en l'honneur de quelqu'un, devant sa demeure. || *Arbre de Noël,* sapin ou cime de sapin qu'on garnit de jouets le jour de Noël. || *Arbre de la science du bien et du mal,* selon la Bible, arbre dont le fruit, interdit à l'homme, conférait la science du bien et du mal. || *Arbre de vie,* dans l'Écriture, l'arbre du paradis terrestre, dont le fruit aurait dû préserver l'homme de la mort si celui-ci avait su conserver son innocence. || Fig. *Faire l'arbre fourchu,* se tenir verticalement les pieds en haut, en prenant appui sur la tête et sur les mains. || *Entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt,* il ne faut pas se mêler des différends entre personnes naturellement ou habituellement unies.

II. 1. Désigne, par analogie, divers objets dont la forme ou l'aspect rappelle soit le fût, soit le branchage d'un arbre dépourvu de feuilles. || **2.** *L'arbre de la Croix,* la croix sur laquelle Jésus fut supplicié. || **3.** Mât des anciens navires méditerranéens. || **4.** Se dit d'organes mécaniques allongés comme le tronc d'un arbre, notamment d'axes divers servant à transmettre un mouvement : *L'arbre du pressoir leur parut gigantesque* (Flaubert). *Arbre à cames. Arbre moteur. Arbre de couche.* || **5.** *Arbre de vie,* dessin formé par la partie centrale blanche du cervelet, qui se découpe en forme d'arborisations sur la partie corticale grise. || **6.** *Arbre généalogique,* tableau donnant, sous forme de dessin ramifié, la filiation des membres d'une famille : *Le regard de M[lle] de Bauret errait encore vers l'arbre généalogique, peint sur parchemin, et suspendu au mur* (Montherlant).

arbrisseau [arbriso] n. m. (lat. pop. **arboriscellus,* altér., d'après *arbor,* de *arbriscellus,* lat. class. *arbuscula,* qui a changé de genre comme *arbor ;* VIII[e] s., *Gloses de Reichenau,* sous la forme *arbriscellus ; arbrissel,* XII[e] s.). Végétal ligneux de faible hauteur et dont la tige est ramifiée dès la base : *L'aubépine, le lilas sont des arbrisseaux.*

● SYN. : *arbuste.*

arbuste [arbyst] n. m. (lat. *arbustum ;* 1495, J. de Vignay). Petit arbrisseau dont la hauteur ne dépasse pas un mètre : *Le vent du large y tord quelque arbuste marin* (Heredia).

● SYN. : *arbrisseau.*

arbustif, ive [arbystif, -iv] adj. (de *arbuste ;* XVI[e] s.). **1.** Propre à l'arbuste ; qui concerne les arbustes : *Les cultures arbustives de la région méditerranéenne.* || **2.** Composé d'arbustes : *Des plantations arbustives.* || **3.** Qui atteint la taille d'un arbuste : *Espèce arbustive.*

arc [ark] n. m. (lat. *arcus ;* 1080, *Chanson de Roland*).

I. 1. Ancienne arme de jet, formée d'une tige de bois ou de métal flexible dont les extrémités sont reliées par une corde, que l'on tend fortement et sur laquelle prend appui la flèche lancée à la détente : *Tendre, bander son arc. Tirer de l'arc, à l'arc. L'amour [...] souriait en bandant allégrement son arc* (Verlaine). || Fig. *Avoir plus d'une corde à son arc,* ou *plusieurs cordes à son arc,* tenir en réserve plusieurs solutions pour se tirer d'affaire ; avoir plusieurs moyens pour atteindre son but ; exercer en même temps plusieurs métiers. || **2.** *Par anal.* Tout ce qui rappelle la courbure d'un arc que l'on bande : *Sous l'arc victorieux que tend un sourcil noir* (Heredia). *L'arc de ses gros sourcils s'accentuait, à chacune de ses phrases, d'étonnement et de stupéfaction* (Daudet). *L'arc de mon brusque corps s'accuse et se prononce* (Valéry). || *En arc,* qui affecte la forme d'un arc, en forme d'arc.

II. 1. En géométrie, toute portion limitée d'une ligne courbe quelconque : *Arc d'ellipse, arc de cercle. Des gradins d'amphithéâtre disposés en arc de cercle.* || **2.** Partie courbe d'un ouvrage d'architecture. || *Arc en décharge* ou *de décharge,* arc architectural placé au-dessus d'un linteau et destiné à le soulager. || *Arc de triomphe* ou *arc triomphal,* porte monumentale en forme d'arc, destinée à commémorer une victoire, un événement important, à honorer un vainqueur : *Les obélisques et les arcs de triomphe caractérisent le genre majestueux* (Flaubert). || **3.** En anatomie, partie d'un organe qui rappelle plus ou moins la forme d'un arc : *Arc du côlon. Arcs aortiques.* || *Arc sénile,* zone circulaire blanche, entourant parfois la cornée chez les vieillards. || **4.** *Arc réflexe,* trajet parcouru par l'influx nerveux provoquant un réflexe. || **5.** *Arc électrique,* décharge électrique extrêmement lumineuse, qui se produit entre deux conducteurs et s'accompagne d'un très fort dégagement de chaleur : *La soudure à l'arc.*

● REM. La prononciation du *c* est due à l'influence de l'écriture ; la prononciation [ar] était encore usuelle au XVI[e] s.

arcade [arkad] n. f. (ital. *arcata,* de *arco,* arc ; XVI[e] s., R. Belleau). **1.** Arc architectural reposant sur des colonnes et ménageant un passage. || *Arcade aveugle,* arcade dont l'ouverture est bouchée et ne ménage pas de passage. || *Arcade feinte,* arcade qui n'est que dessinée sur un mur et sert à établir la symétrie avec une arcade réelle. || Par extens. *Arcade de verdure, de fleurs, de feuillage,* masse de verdure, de fleurs, de feuillage disposée en arcade. || **2.** *Par anal.* Terme désignant des organes ou des objets qui affectent la forme d'une arcade : *L'arcade sourcilière.* || *Arcade d'une lunette,* partie de la monture d'une lunette qui embrasse le nez.

◆ **En arcade** loc. adv. En forme d'arcade : *Padoie devait avoir près de cinquante ans ; il était grand, maigre, osseux, lent, velu, avec des sourcils en arcade qui faisaient sur ses yeux deux voûtes de poils* (Maupassant).

◆ **arcades** n. f. pl. Galerie couverte soutenue par des arcades : *Il tourna carrément à droite, enfila jusqu'au bout les arcades Bab-Azoum* (Daudet).

arcadien, enne [arkadjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Arcadie ;* 1743, Trévoux). **1.** D'Arcadie, contrée de l'ancienne Grèce, dont les écrivains avaient fait un séjour pastoral idyllique. || **2.** *Par anal.* et *littér.* Champêtre, idyllique, pittoresque : *De là on domine la vallée vraiment arcadienne de Chambéry et de son lac* (Lamartine).

arcane [arkan] n. m. (lat. *arcanum,* neutre substantivé de l'adj. *arcanus,* secret ; fin du XV[e] s.). **1.** Opération mystérieuse dont le secret ne doit être connu que de quelques initiés : *Les prétendus enseignements de l'histoire littéraire ne touchent donc presque pas à l'arcane de la génération des poèmes* (Valéry). || **2.** *Par extens.* Toute chose secrète (le plus souvent au plur.) : *C'est la règle de saint Benoît. Arcane où nul œil profane ne doit pénétrer* (Hugo). *C'est là que Mosaïde [...] pénètre, avec une majestueuse opiniâtreté, les arcanes de la nature* (France).

● SYN. : 2 *mystère, secret.*

◆ adj. *Vx* ou *littér.* (surtout du XV[e] au XVII[e] s., encore en 1664 chez Molière). Mystérieux et secret : *Cet être n'est plus pour vous cet objet clos, ce vase fermé, sacré, arcane, dans lequel s'élabore en secret le mystère de la conservation de la vie* (Valéry).

● SYN. : *secret.*

arcanne [arkan] n. f. (de l'ar. *alhanna,* par l'intermédiaire du lat. médiév. *alchanna,* plante tinctoriale ; XIII[e] s., écrit *alchanne ;* 1611, Cotgrave). Sorte de craie rouge qu'utilisent les charpentiers.

arcanson [arkɑ̃sɔ̃] n. m. (altér. de *Arcachon,* ville où se fabriquait le produit ; fin du XVI[e] s.). Résine jaunâtre obtenue par la distillation de la térébenthine, et appelée plus souvent *colophane.*

arcasse [arkas] n. f. (provenç. *arcasso,* du lat. *arca,* coffre ; 1491, Barbier). Charpente horizontale de la poupe d'un navire, très ornée sur les anciens vaisseaux de guerre.

arcature [arkatyr] n. f. (de *arc ;* milieu du XIX[e] s.). Suite de petites arcades, quelquefois factices, sous les appuis des fenêtres ou des corniches : *Tous les chapiteaux des colonnes de l'arcature intérieure de cette église sont couverts d'hommes, d'animaux et de feuillages* (Littré).

• REM. Le mot est le plus souvent employé au pluriel : *Le débarcadère est très beau. Ses arcatures* [...] *lui donnent l'apparence d'une basilique de l'industrie* (Gautier).

arc-boutant [arkbutɑ̃] n. m. (de *arc* et de *boutant,* part. prés. de *bouter,* pousser ; 1387, Godefroy). **1.** Construction en forme de demi-arc, qu'on élève à l'extérieur d'un édifice pour soutenir un mur en s'opposant à la poussée des voûtes : *L'arc-boutant de granit chancelle sous la masse* (Lamartine). || **2.** *Par extens.* Pièce de maçonnerie ou de menuiserie qui sert à soutenir quelque chose : *L'arc-boutant d'une porte cochère.* || **3.** *Lutte à l'arc-boutant,* sorte de lutte dans laquelle les deux adversaires sont appuyés épaule contre épaule et essaient de se faire reculer l'un l'autre. || **4.** *Fig.* Tout ce qui sert de soutien.

• Pl. *des* ARCS-BOUTANTS.

• SYN. : **2** *appui, contrefort, étai, étançon, soutien.*

arc-bouté, e [arkbute] adj. (part. passé de *arc-bouter*). *Vx.* S'est dit d'une chose appuyée obliquement contre une autre, qui la soutient à la manière d'un arc-boutant : *Les bateaux tirés à terre, faute de port, sont arc-boutés sur de grosses pierres* (Hugo).

• SYN. : *accoté, adossé.*

arc-boutement [arkbutmɑ̃] n. m. (de *arc-bouter ;* 1906, Larousse). **1.** Action de s'arc-bouter : *Ce sont des poussées droites, des flexions et des arcs-boutements, des torsions de reins et d'épaules* (Claudel). || **2.** Arrêt du mouvement d'un engrenage par suite d'un défaut de construction des dents.

• Pl. *des* ARCS-BOUTEMENTS.

arc-bouter [arkbute] v. tr. (de *arc-boutant ;* 1604, Certon). **1.** Fortifier au moyen d'un arc-boutant : *Un pilier qui arc-boute deux pleins cintres.* || **2.** Appuyer avec force en se raidissant : *Arc-bouter ses pieds contre un mur.*

• SYN. : **1** *épauler, étayer, soutenir.*

◆ **s'arc-bouter** v. pr. (1783, Mercier). **1.** En parlant des personnes, exercer un effort latéral de résistance ou de pression, en prenant appui sur les pieds et en se raidissant : *Antoine et Jacques, à bout de souffle, trempés de sueur, s'arc-boutaient pour empêcher cette énorme masse vivante, soulevée par ses soubresauts, d'être jetée hors du matelas* (Martin du Gard). || **2.** Se raidir pour un effort : *Le bouvier toucha ses bêtes qui baissèrent la tête, s'arc-boutèrent sur leurs jambes torses et se précipitèrent en avant* (Gautier).

arc-doubleau [arkdublo] n. m. (de *arc* et de *doubleau ;* 1399, Godefroy). Sorte d'arcade qui forme saillie sous la courbure d'une voûte, qu'elle soutient et renforce.

• Pl. *des* ARCS-DOUBLEAUX.

arceau [arso] n. m. (dér. de *arc* ou issu d'un lat. pop. **arcellus,* de *arcus,* arc ; 1175, Chr. de Troyes, écrit *arcel*). **1.** Partie cintrée d'une voûte, d'une porte, d'une fenêtre, comprenant au plus un quart de cercle : *Parmi la vigne il reste encore un pan de mur, | Un arceau ruiné que le pampre festonne* (Heredia). || **2.** Tout ce qui a la forme, la courbure d'un arceau : *Les arceaux du jeu de croquet. Sous les palétuviers visqueux aux longs arceaux* [...] *| Tourbillonne l'essaim des moustiques voraces* (Leconte de Lisle). || *Spécialem.* Partie extérieure des anneaux du corps des animaux articulés. || **3.** S'est dit pour *arcade : Quand ton peuple fidèle autour des noirs arceaux* [de l'église].. (Musset). || **4.** Nom de certains motifs ornementaux en forme de trèfle.

arc-en-ciel [arkɑ̃sjɛl] n. m. (de *arc, en* et *ciel ;* 1265, Jean de Meung). **1.** Phénomène météorologique lumineux, en forme d'arc, qu'on voit dans le ciel à la fin d'une averse et qui offre toutes les couleurs du spectre : *Les sept couleurs de l'arc-en-ciel sont le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé, le rouge.* || **2.** *Par extens.* Ensemble très varié de couleurs : *L'arc-en-ciel de la palette du peintre.* || **3.** *Fig.* Symbole de l'espoir qui vient après une longue période de malheurs (par allusion au récit biblique où l'arc-en-ciel annonce à la postérité de Noé que la Terre n'a plus à craindre de nouveaux déluges) : *L'arc-en-ciel de la liberté* (Delavigne).

• REM. Le pluriel est ARCS-EN-CIEL, qui se prononce comme le singulier [arkɑ̃sjɛl].

◆ adj. Qui offre un ensemble très varié de couleurs : *Une robe arc-en-ciel.*

arc-en-terre [arkɑ̃tɛr] n. m. (de *arc, en* et *terre ;* 1863, Littré). Phénomène météorologique analogue à l'arc-en-ciel et produit par la rosée, mais qui se projette sur le sol : *Nous sommes l'arc-enterre | Signe plus pur que l'arc-en-ciel* (Apollinaire).

• Pl. *des* ARCS-EN-TERRE.

arch-. V. ARCHI-.

archaïque [arkaik] adj. (de *archaïsme ;* 1776, *Encyclopédie*). **1.** Se dit d'un mot, d'un tour qui appartient à une époque antérieure à celle où il est employé : *Forme archaïque d'un verbe. Ne croyez pas que l'inversion soit un tour archaïque et complètement abandonné de tous* (Duhamel). || **2.** Qui n'est plus en usage ; qui est désuet : *Il avait de ses devoirs de frère aîné une idée très haute* [...], *un peu archaïque, et qui eût semblé ridicule à beaucoup de gens* (Rolland). || **3.** *Art, style archaïque,* phase primitive d'un art à ses débuts.

• SYN. : **1** *ancien, vieux ;* **2** *anachronique, antique, arriéré, démodé, dépassé, périmé, suranné, vieillot.* — CONTR. : **1** *actuel, contemporain, moderne, nouveau, récent, usuel ;* **2** *moderne, à la page, rénové.*

archaïsant, e [arkaizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *archaïser ;* 1928, Larousse). Qui imite un style ou un genre ancien ; qui recherche l'archaïsme : *Un poète archaïsant. Les archaïsants se raréfient* (Daudet).

◆ adj. Qui présente des traits d'archaïsme plus ou moins nombreux : *Style archaïsant. Poésie archaïsante.*

archaïser [arkaize] v. intr. (de *archaïque ;* début du XX^e s.). Employer volontiers des tournures archaïques.

archaïsme [arkaism] n. m. (gr. *arkhaismos,* de *arkhaios,* ancien ; 1659, Chapelain). **1.** Caractère d'une forme, d'un mot, d'une tournure, d'un style qui appartient à une époque antérieure à celle à laquelle on l'emploie : *De nombreux lecteurs reprochent à cet écrivain l'archaïsme de son style.* || **2.** Forme, mot, tournure présentant ce caractère : *Van Norden parlait plus volontiers français qu'anglais : un français lentement choisi, trop articulé et, comme sa maison, meublé d'archaïsmes* (Morand). [V. art. spécial.] || **3.** Dans le domaine artistique, caractère de ce qui est très ancien : *On est saisi de l'archaïsme presque sauvage de ce sanctuaire, plus encore que de sa richesse* (Loti).

• CONTR. : **1** et **2** *néologisme ;* **3** *modernisme.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ARCHAÏSME

On parle peu des archaïsmes de la **prononciation.** Ils ne sont pas sentis comme tels, soit que, l'évolution phonétique étant rarement considérable dans le temps d'une vie humaine, les modifications de phonèmes, sans valeur distinctive ni expressive, passent inaperçues, soit qu'on les prenne pour des régionalismes — les dialectes et les patois ayant été généralement moins touchés que le français commun par les facteurs d'altération. Telle fut vraisemblablement, en 1814, l'impression des Français qui entendirent Louis XVIII, après vingt-quatre ans d'absence, prononcer : *Le roi, c'est moi* [lə rwɛ, se mwɛ] : entre-temps, dans un Paris plus fluctuant que jamais, la prononciation [rwɑ, mwɑ] avait pris le pouvoir. Les écrivains, attentifs aux intonations — qu'ils définissent par les sentiments reflétés —, se hasardent peu à mentionner de menues variantes phonétiques, dont la notation défie l'orthographe tout archaïsante du français ou requiert un vocabulaire savant.

Plus facile et mieux comprise est l'évocation de l'ancienne langue par l'archaïsme graphique : *lys, roy, doulce France, Jehan, Magdeleine.* Certes, la langue des vers maintient une prononciation archaïque, caractérisée surtout par la conservation de l'*e* muet et la fréquence des diérèses *(passi-on),* mais ces traits sont sentis comme artificiels plutôt que comme archaïques, et plaisent, lubrifiants du vers, par la lenteur fluide et majestueuse qu'ils

imposent au débit — non par l'évocation d'un ancien phonétisme ignoré. Quant aux écarts orthographiques que les poètes s'octroient pour la commodité du mètre (*encor, avecque, jusques, nud,* etc.), le lecteur qui n'en connaît pas l'histoire n'y voit que des « licences ».

L'archaïsme a son plein effet dans le domaine lexicologique et grammatical.

Le **vocabulaire** peut être archaïque soit par l'emploi d'un mot disparu de la langue commune, tel que *choir* pour « tomber », *moult* pour « beaucoup », *occire* pour « tuer », *ouïr* pour « entendre », soit par l'emploi d'un mot moderne dans un sens disparu, comme de *chef* pour « tête », *vilain* pour « paysan ».

Morphologie ou syntaxe, la **grammaire** est archaïque par la forme et non par le sens :

> *Ah ! Ah ! les colliers tinteront,* ***cherront*** *les masques*
> (Apollinaire).

> *Il* ***orra*** *le chant du pâtre toute sa vie*
> (Id.).

> *Es-tu donc* ***pas*** *jaloux ?*
> (Verlaine).

> *Je suis né romantique et* ***j'eusse été*** *fatal*
> *En un frac très étroit aux boutons de métal*
> (Id.).

> *Étroit espace lumineux d'une vie sur* ***qui*** *va tomber la pluie noire de l'exil*
> (Barrès).

> *Une amie* ***me vient voir***
> (Colette).

> *Puisque la chance* ***m'avait à mépris,*** *je résolus de* ***ne la plus*** *poursuivre*
> (Duhamel).

L'archaïsme est de tous les temps : vieux comme la poésie, dont il est inséparable, illustré par Homère, Virgile, prôné par Horace dans son *Art poétique.* Nos chansons de geste offrent maint vocable et mainte construction que l'usage contemporain avait déjà abandonnés ; mais ces écarts sont peu sensibles : les textes en français courant manquent beaucoup pour ces époques, et sont eux-mêmes d'une langue très ancienne pour nous. Il est encore difficile au lecteur d'aujourd'hui d'apprécier les effets d'archaïsme que Villon, dans sa « Ballade en vieil langage françois » (*Grand Testament,* v. 385-412), tirait de graphies surannées et de cas sujets plus ou moins dûment parsemés.

À partir du XVIe s., la pratique de l'archaïsme nous est mieux connue, et l'on peut distinguer trois manières d'en user.

ESSAIS DE RAJEUNISSEMENT

Grammairiens et poètes de la Renaissance (Geoffroy Tory, René Massé, Henri Estienne, Du Bellay, Ronsard) vantèrent l'emprunt au fonds des vieux poèmes et romans français comme une des sources d'enrichissement propres à « illustrer la langue française » : sauver les mots vieillissants, ressusciter les disparus, rendre les uns et les autres à l'usage commun, tel était leur dessein, plutôt que d'en tirer des effets d'archaïsme. Ils ont échoué presque totalement, sauf pour une dizaine de mots comme *affoler, émoi, guigner, hocher, rancœur ;* la tentative était contre nature.

Au XVIIe s., en revanche, toutes les rhétoriques condamnent les mots qui « sentent le vieux et le rance ». Malgré Mlle de Gournay, et à l'exemple de Malherbe, on chassa le « gothique », le « vieux gaulois ». Vaugelas avouait « une certaine tendresse pour tous ces beaux mots » qu'il voyait « mourir, opprimez par la tyrannie de l'Usage », mais il se résignait par égard pour ce tyran même dont il s'était fait le ministre. Plusieurs autres formulèrent de semblables regrets, principalement La Bruyère *(De quelques usages) :* « *Ains* a péri, la voyelle qui le commence, et si propre pour l'élision, n'a pu le sauver [...]. *Certes* est beau dans sa vieillesse, et a encore de la force sur son déclin : la poésie le réclame, et notre langue doit beaucoup aux écrivains qui le disent en prose » ; il plaidait pour des mots *(maint, moult, cil, chaleureux, valeureux, haineux, peineux, fructueux, piteux, jovial, féal, courtois, gisant, halené, vantard, mensonger, coutumier, heur, pensers, prouesses, loz, nef, ost, verdoyer, fétoyer, larmoyer, se douloir, s'esjouir, ouvrer, souloir...)* et pour des constructions *(si que ; je sais que c'est qu'un mal) ;* mais il s'abstint lui-même avec soin de les employer : ayant écrit par inadvertance le mot *certes,* il le corrigea plus tard en *surtout.* Trop sévère ou trop pessimiste, il donnait pour vieillis beaucoup de mots qui survivent en français moderne.

Après le XVIIe s., les théoriciens du vocabulaire furent moins préoccupés du sort des vieux mots que soucieux d'en accueillir ou d'en créer de nouveaux.

STYLE MAROTIQUE

La vieille langue, à partir du XVIIe s., fut sentimentalement associée à une tradition à la fois galante (dans la ligne des romans courtois et des poésies de Ronsard) et plaisante (dans la veine des fabliaux populaires et des contes de Rabelais) : telle est la double valeur du style archaïsant dont les critiques attribuèrent — sans malveillance — le parrainage à Clément Marot. Le style « marotique » fut toléré, et vraisemblablement goûté, dans des genres mineurs comme l'épopée burlesque :

> *Sur quoi les deux* ***osts*** *se mêlèrent*
> *Et* ***les champions séparèrent***
> (Scarron, *le Virgile travesti*) ;

la fable :

> *Il* ***avait*** *dans la terre une somme* ***enfouie,***
> *Son cœur avec, n'ayant d'autre* ***déduit***
> *Que d'y ruminer jour et nuit*
> *Et rendre sa* ***chevance*** *à lui-même sacrée*
> (La Fontaine, *Fables,* IV, XX) ;

l'épigramme :

> *Grosse* ***chevance oncques*** *ne m'a tenté,*
> *Mais peu de biens ont de quoi me suffire.*
> ***Amour*** *me tint longtemps sous son empire*
> (J.-B. Rousseau).

L'exemple de J.-B. Rousseau ne fut guère suivi en son siècle, et Voltaire (son ennemi) écrivait de bonne foi au prince royal de Prusse : « Je voudrais que tous nos petits rimailleurs pussent lire ce que Votre Altesse Royale m'a écrit sur le style marotique et sur le ridicule d'exprimer en vieux mots des choses qui ne méritent d'être exprimées en aucune langue » (1738).

Au XIXe s., la publication de nouveaux textes, le progrès des connaissances philologiques, et les affinités mêmes du romantisme remirent en honneur l'ancienne langue, dont Balzac fit, en 1832, un pastiche soutenu dans les *Contes drolatiques colligez ez abbayes de Touraine* [...] *pour l'esbattement des Pantagruélistes et non aultres :*

> *Cecy est ung livre de haulte digestion, plein de déduicts de grand goust, espicez pour ces goutteux trez-illustres et beuveurs trez-prétieux auxquels s'adressoyt nostre digne compatriote, éternel honneur de Touraine, Françoys Rabelais.*

Quelques érudits comme Ch. Nodier et le « Bibliophile Jacob » (Paul Lacroix) pratiquèrent, avec moins de verve, le même jeu.

ÉLÉGANCE DE LETTRÉ

C'est surtout comme signe de culture que se manifeste l'archaïsme : les « lettrés » parlent comme les livres dont ils sont nourris. Brunetière, qui en avait lu plus que quiconque, disait — paraît-il — à sa femme, comme elle secouait un peu trop une domestique : *Si vous les gourmandez toutes ainsi, vous n'en garderez seulement point une !* Nous avons cité plus haut des

archaïsmes grammaticaux empruntés à divers écrivains modernes ; très peu s'en gardent, même parmi ceux qui s'appliquent par ailleurs à accumuler mots et constructions populaires, comme Aragon dans cette phrase des *Beaux Quartiers :*

> *Dans dix maisons peut-être, où les jeunes filles sont artistes, se copie la grande nappe de Cluny, avec ses quarante-huit carrés de filets, tous différents, et que ça a pris plus d'un an à* la Mode illustrée *de reproduire, même qu'un numéro de juin s'étant égaré, il a fallu le faire revenir par la poste, et toute la ville attendait, entendons-nous, la ville des gens bien.*

L'inversion du sujet dans la proposition principale et l'emploi d'une subordonnée participe accusent une culture classique qui rehausse les popularismes dominants ; le même auteur ne dédaigne pas certaines constructions propres au XVII^e s. : *Sur son visage passaient des vagues de sentiment qu'on craignait qui ne fussent point des caprices (ibid.).* Il en est de l'archaïsme comme de tous les procédés de style : l'abus conduit au maniérisme, mais un usage modéré témoigne le bon goût et la dignité de l'écrivain, qui ne craint pas, tout en puisant au magasin pittoresque de la langue populaire, de rappeler aux lecteurs cultivés les mérites de la langue qu'ils ont apprise en classe.

archal [arʃal] n. m. (lat. *aurichalcum,* altér., d'après *aurum,* or, de *orichalcum,* du gr. *oreikhalkos,* laiton ; fin du XII^e s., *le Livre des Rois ; fil d'archal* est attesté au XIV^e s.). Vx. *Fil d'archal,* fil de laiton passé à la filière : *La brave fille suffisait à tout, allait au lavoir, taillait, raccommodait dans les débris d'autrefois, nettoyait les gants de Monsieur, rafistolait son lorgnon avec du fil d'archal, car l'ancien fonctionnaire ne négligeait pas la tenue* (Daudet).

archange [arkɑ̃ʒ] n. m. (lat. ecclés. *archangelus,* du gr. ecclés. *arkhaggelos,* qui est supérieur à l'ange, de *arkh* [du préf. gr. *arkhi,* marquant le premier rang, de *arkhein,* commander] et de *aggelos ;* 1140, Wace, écrit *archangle ;* 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *archangele ;* XIII^e s.). **1.** Dans la hiérarchie céleste, être placé au-dessus de l'ange. || *D'archange,* se dit de ce qui est beau, doux, mélodieux, qui semble ne pas appartenir au monde terrestre : *Une voix d'archange* (Verlaine). || **2.** *Fig.* Personne d'une grande beauté ou d'une grande pureté.

archangélique [arkɑ̃ʒelik] adj. (lat. ecclés. *archangelicus ;* début du XVI^e s.). **1.** Qui est propre à l'archange, qui le caractérise. || **2.** *Fig.* Digne d'un archange ; qui atteint la perfection : *Une patience archangélique.*

● SYN. : 2 *angélique, céleste, divin, pur.* — CONTR. : 2 *diabolique, satanique.*

1. arche [arʃ] n. f. (lat. pop. **arca,* plur. neutre, devenu fém., du lat. class. *arcus,* arc ; XII^e s., *Roncevaux,* au sens de « arcade » ; au sens architectural de « arc », du XIII^e au XVI^e s.). Voûte en arc que supportent les piles ou les culées d'un pont, d'un aqueduc, d'un viaduc : *Le pont tend son arche métallique* (Alain). *Ségovie a l'autel dont on baise les marches, | Et l'aqueduc aux trois rangs d'arches* (Hugo). || *Arche marinière,* arche de grande dimension qu'empruntent habituellement les bateaux.

● SYN. : *arcade, voûte.*

2. arche [arʃ] n. f. (lat. *arca,* coffre ; fin du XII^e s., *le Livre des Rois*).

I. 1. Grand vaisseau couvert que, selon la Bible, Noé construisit sur l'ordre de Dieu pour préserver du Déluge sa famille et les espèces animales : *L'arche de Noé. La colombe de l'arche. Pendant quarante jours et quarante nuits sombres, | La mer, laissant à nu d'effroyables décombres, | Recula, posant l'arche aux monts près d'Henocha* (Hugo). || Fam. *C'est l'arche de Noé,* se dit, plaisamment, d'un endroit où l'on trouve des gens de toute sorte ou des animaux de toute espèce qu'on ne s'attendrait pas à y voir réunis. || **2.** Dans un sens mystique, l'ensemble des fidèles, l'Église catholique : *Être hors de l'arche.* || **3.** *L'arche d'alliance, l'arche sainte, l'arche du Seigneur,* chez les Juifs, petit sanctuaire dans lequel étaient renfermées les tables de la Loi données par Dieu à Moïse ; et, au *fig.,* symbole de la protection divine ; lieu saint ; chose sacrée. || *Sceller l'arche d'alliance,* se déclarer en parfait accord, en communion avec : *Il y a quinze ans déjà qu'entre Cécile et cette foule fut scellée l'arche d'alliance* (Duhamel).

II. 1. Coffre sculpté, à couvercle bombé, en usage du XIV^e au XVII^e s. : *Arche de mariage.* || *Dialect.* Espèce de grand coffre : *Carnat monta sur l'arche au pain* (Sand). || **2.** Dans un navire, boîte qui protège la pompe. || **3.** Nom donné, dans les verreries, à des fours accessoires.

1. archée [arʃe] n. f. (lat. pop. **arcata,* de *arcus,* arc ; XIII^e s.). Portée d'un arc.

2. archée [arʃe] n. m. ou (Acad.) f. (du lat. des alchimistes *archeus,* forgé, du gr. *arkhê,* principe, de *arkhein,* commander ; 1578, Vigenère). **1.** Feu du centre de la Terre, dont les alchimistes faisaient l'agent universel. || **2.** Principe immatériel qui serait à l'origine de tous les phénomènes vitaux, selon Van Helmont : *Messieurs, le principe vital, l'« archée » de Van Helmont, est atteint en lui* (Balzac).

archégone [arkegɔn] n. m. (du gr. *arkhê,* commencement, et du suff. *-gone ;* milieu du XIX^e s.). Organe femelle contenant l'oosphère, ou gamète femelle, et qui se rencontre chez certaines algues, chez les mousses, les fougères, et chez certaines gymnospermes.

archelet [arʃəlɛ] n. m. (dimin. de *archet ;* 1579, H. Estienne). Petit archet d'horloger, de bijoutier, etc.

archéo- [arkeɔ], élément tiré du gr. *arkhaio-,* de l'adj. *arkhaios,* ancien, et qui entre dans la composition de certains mots savants.

archéologie [arkeɔlɔʒi] n. f. (gr. *arkhaiologia,* de *arkhaios,* ancien, et de *logos,* science ; 1599, La Popelinière). Étude des civilisations anciennes grâce aux monuments figurés et aux objets qu'il en reste.

archéologique [arkeɔlɔʒik] adj. (de *archéologie ;* 1595, Barbier). Qui concerne l'étude des civilisations anciennes : *Une mission, des recherches archéologiques.*

archéologue [arkeɔlɔg] n. (de *arch ;* 1813, Boiste). Savant spécialisé dans les recherches archéologiques et l'étude des monuments anciens.

archer [arʃe] n. m. (lat. *arc[u]arius,* de *arcus,* arc ; XII^e s., *Roncevaux,* écrit *archier*). **1.** Soldat dont l'arme était l'arc : *Les archers du roi. Archer à pied, à cheval.* || *Poét.* Le dieu Amour, qu'on représente symboliquement avec un arc et des flèches : *Ce petit archer qui dompte tous les dieux* (Corneille). || **2.** Agent subalterne de justice et de police, sous l'Ancien Régime : *Allons, vite, des commissaires, des archers, des prévôts, des juges* (Molière).

archère n. f. V. ARCHIÈRE.

archerot [arʃəro] n. m. (de *archer ;* XVI^e s.). *Vx.* Petit archer (surtout en parlant du dieu de l'Amour) : *De cent traits qu'un archerot vainqueur | Sans y penser, me tira dans le cœur* (Ronsard).

archet [arʃɛ] n. m. (dimin. de *arc ;* XII^e s.). **1.** Baguette, jadis recourbée en forme d'arc, sur laquelle sont tendus des crins, qu'on passe sur les cordes d'instruments de musique tels que le violon, le violoncelle, pour produire le son : *L'un, en traînant son archet sur son violon, semblait raconter un chagrin* (Baudelaire). || **2.** *Vx.* Petit arc d'architecture. || **3.** Petite scie de mosaïste ou de lapidaire. || **4.** Dispositif de prise de courant de certaines locomotives électriques, comportant une pièce en forme d'arc glissant sur le fil de contact.

archétype [arketip] n. m. (du gr. *arkhetupon,* modèle primitif, par l'intermédiaire du lat. *archetypum ;* XIII^e s., Br. Latini, écrit *arquétipe*). **1.** Modèle original ou idéal d'après lequel sont réalisés un ouvrage, une chose : *Selon Platon, les idées sont les archétypes des choses.* || *Spécialem.* Plâtre moulé sur un bas-relief. || **2.** En biologie,

type organique primitif qui est l'ancêtre commun de plusieurs espèces.

• SYN. : **1** *canon, exemplaire* (vx), *idéal, original, principe, type.* — CONTR. : **1** *copie, imitation.*

◆ adj. Se dit de l'original ou du modèle idéal qui a donné naissance à autre chose : *Quelle est la pièce archétype du théâtre humain ?* (Maeterlinck). || *Manuscrit archétype,* manuscrit autographe.

archevêché [arʃəvɛʃe] n. m. (de *archevêque,* d'après le lat. ecclés. *archiepiscopatus ;* 1138, Gaimar). **1.** Province ecclésiastique placée sous l'autorité d'un archevêque : *L'archevêché de Cambrai.* || **2.** Personnel administratif qui dirige cette province ecclésiastique : *Protégée par l'archevêché* [...], *elle mangeait au réfectoire à la table des bonnes sœurs* (Flaubert). || **3.** *Vx.* État d'archevêque : *Conférer l'archevêché à quelqu'un.* || **4.** Siège de l'archevêque ; résidence de l'archevêque : *A l'extrémité de ce faubourg, vous apercevez l'archevêché* (Chateaubriand).

• REM. Anciennement et jusqu'au XVII^e^ s., ce mot était masculin ou féminin.

• SYN. : **3** *archiépiscopat.*

archevêque [arʃəvɛk] n. m. (adaptation du lat. ecclés. *archiepiscopus ;* 1080, *Chanson de Roland*). Évêque placé à la tête d'une province ecclésiastique comprenant plusieurs diocèses.

archi- [].] **1.** Premier élément de mots composés d'origine savante, tiré du gr. *arkheim,* commander, et qui marque la prééminence, la supériorité. || **2.** La langue familière l'emploie beaucoup pour donner à toutes sortes de mots (adjectifs notamment) une valeur superlative : *C'est faux, archi-faux ! Archi-commun* (Flaubert). *Archi-compétent* (Vallès). *Archi-connu* (Daudet, Huysmans, Martin du Gard). *Archi-vieux* (Huysmans).

• REM. Lorsque le deuxième élément du composé commence par une voyelle, *archi-* s'élide souvent en *arch- : archange, archevêque.*

archiatre [arkjɑtr] n. m. (gr. *arkhiatros ;* 1611, Cotgrave). Dans la Rome antique, premier médecin de l'empereur. || *Archiatre pontifical,* médecin du pape.

archichancelier [arʃiʃɑ̃səlje] n. m. (du préf. *archi-* et de *chancelier ;* 1507, J. Lemaire de Belges). **1.** Grand chancelier, titre de hauts dignitaires du Saint Empire, au Moyen Âge, et de la cour de Rome. || **2.** Dignitaire de la cour de Napoléon I^er^ en France.

archiconfrérie [arʃikɔ̃freri] n. f. (du préf. *archi-* et de *confrérie ;* 1752, Trévoux). Association de personnes pieuses et charitables, qui regroupe d'autres associations du même genre.

archicube [arʃikyb] n. m. (du préf. *archi-* et de *cube ;* 1883, Esnault). *Arg. scol.* Ancien élève de l'École normale supérieure.

archidiaconat [arʃidjakɔna] n. m. (bas lat. *archidiaconatus ;* 1558, Sperit Rotier). Dignité, fonction d'archidiacre.

archidiaconé [arʃidjakɔne] n. m. (bas lat. *archidiaconatus ;* XII^e^ s., Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *arcediakené*). Partie d'un diocèse soumise à la juridiction d'un archidiacre.

archidiacre [arʃidjakr] n. m. (lat. ecclés. *archidiaconus ;* XII^e^ s., Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *arcediakene ;* forme actuelle, 1532, Rabelais). **1.** Dans l'ancienne Église, chef des diacres d'une église. || **2.** Par la suite, ecclésiastique à qui l'évêque a délégué une partie de ses pouvoirs pour l'administration temporelle et spirituelle.

archidiocésain, e [arʃidjɔsezɛ̃, -in] adj. (du préf. *archi-* et de *diocésain ;* 1863, Littré). Qui fait partie d'un archevêché.

archiduc [arʃidyk] n. m. (du préf. *archi-* et de *duc ;* 1486, Delboulle). **1.** Dans la hiérarchie féodale, personne qui est immédiatement au-dessus d'un duc. || **2.** *Spécialem.* Titre que prenaient les princes de la maison d'Autriche.

archiduché [arʃidyʃe] n. m. (de *archiduc,* d'après *duché ;* 1512, J. Lemaire de Belges). Nom donné parfois au domaine d'un archiduc.

archiduchesse [arʃidyʃɛs] n. f. (de *archiduc,* d'après *duchesse ;* 1504, J. Le-maire de Belges). **1.** Épouse d'un archiduc. || **2.** Titre donné aux filles et aux sœurs des empereurs d'Autriche : *Napoléon I^er^ épousa l'archiduchesse Marie-Louise.*

archiépiscopal, e, aux [arkiepiskɔpal, -o] adj. (lat. ecclés. *archiepiscopalis ;* fin du XIV^e^ s.). Propre à l'archevêque : *La dignité archiépiscopale. Le majestueux néant des électeurs archiépiscopaux de Mayence* (Hugo).

archiépiscopat [arkiepiskɔpa] n. m. (lat. ecclés. *archiepiscopatus ;* 1490, Coquillart). **1.** Dignité d'archevêque. || **2.** Période pendant laquelle un archevêque occupe son siège.

archière [arʃjɛr] ou **archère** [arʃɛr] n. f. (de *arc ;* 1213, *Fets des Romains*). **1.** Ouverture pratiquée dans des fortifications pour permettre aux défenseurs de tirer à l'arc : *On appelle « archières » d'étroites ouvertures en forme de meurtrières* (Mérimée). || **2.** Courroie à laquelle était suspendu le carquois des archers.

archimagie [arʃimaʒi] n. f. (du préf. *archi-* et de *magie ;* 1863, Littré). Nom donné par les praticiens du Moyen Âge à la branche de l'alchimie ayant pour objet la fusion et la transmutation des métaux.

archimandrite [arʃimɑ̃drit] n. m. (gr. ecclés. *arkhimandritês* [de *arkhos,* chef, et *mandra,* enclos, puis cloître], par l'intermédiaire du lat. ecclés. *archimandrita ;* 1560, Pasquier). Dans l'Église orthodoxe, titre porté par les supérieurs de quelques couvents particulièrement importants.

archimillionnaire [arʃimiljɔnɛr] adj. et n. (du préf. *archi-* et de *millionnaire ;* milieu du XIX^e^ s.). *Fam.* Plusieurs fois millionnaire ; fort riche.

1. archine [arʃin] n. f. (de *arche* 1 ; 1863, Littré). **1.** Petite arche. || **2.** Arc formé par la charpente qui soutient le ciel d'une carrière souterraine.

2. archine [arʃin] n. f. (transcription du russe *archine ;* 1699, A. Brand, *Relation de voyage,* écrit *arschin*). En Russie, ancienne mesure de longueur valant 0,711 m.

archipel [arʃipɛl] n. m. (réduction de *archipelago* ou *-lague,* tous deux très usuels au XVI^e^ s., empr. de l'ital. *arcipelago,* mer principale, attesté en 1268, probablem. transformation du gr. *Aigaion pelagos,* mer Égée ; XIV^e^ s., *Chronique de Morée,* écrit *Archepelague ;* forme actuelle, 1512, J. Lemaire de Belges). **1.** Ensemble d'îles disposées en groupe sur une surface maritime : *L'archipel des Açores. Dans l'archipel de la Manche, la côte est presque partout sauvage. Ces îles sont de riants intérieurs, d'un bord âpre et bourru* (Hugo). || **2.** Se dit de toute agglomération de choses, le plus souvent semblables, qui rappellent un archipel : *J'ai vu des archipels sidéraux* (Rimbaud). || **3.** Ce qui reste d'un ensemble plus important, débris : *On voyait par place percer, dans cette mer de maisons, quelques groupes de tours en ruine des anciennes enceintes, comme des archipels du vieux Paris submergé sous le nouveau* (Hugo).

archiphonème [arʃifɔnɛm] n. m. (du préf. *archi-* et de *phonème ;* milieu du XX^e^ s.). Ensemble des traits distinctifs communs à plusieurs phonèmes que d'autres traits différencient, au moins dans certaines positions. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ARCHIPHONÈME

Un exemple d'archiphonème est offert par les consonnes finales du russe ou de l'allemand. Ainsi, l'inventaire des phonèmes de l'allemand comporte, devant une voyelle, un [t], défini par la totalité de ses traits « pertinents » (= distinctifs), à savoir : 1° apicodental ; 2° non nasal ; 3° sourd. Il comporte aussi un [d], défini par les traits : 1° apicodental ; 2° non nasal ; 3° sonore. Les deux phonèmes [t] et [d] s'opposent dans des couples comme *Tann,* « forêt de sapins » / *dann,* « alors ». Mais, à la finale absolue, il n'existe que [t], écrit *t* dans *Rat,* « moyen », et *d* dans *Rad,*

« roue » : les traits « sourdité » et « sonorité » ne sont pas pertinents dans ces mots, ils n'y marquent pas une « opposition distinctive ». On dira que l'opposition est « neutralisée » : il n'existe, à cette place du mot allemand, qu'un *archiphonème,* défini « apicodental » et « non nasal ». Il en est de même en russe.

Le système français distingue deux phonèmes vocaliques oraux de grande aperture : *a* antérieur [a], dans *patte,* et *a* postérieur [ɑ], dans *pâte.* Le français méridional tend à confondre ces deux *a,* ignorant la différence entre *patte* et *pâte ;* on dit que les deux *a* du français commun y sont neutralisés sous la forme de l'archiphonème [A], défini par son oralité (= non-nasalité) et sa grande aperture, et noté en phonologie par A majuscule. Le système phonologique français connaît, pour les voyelles antérieures, quatre degrés d'aperture à la finale : [i], [e], [ɛ], [a] (ex. : *riz, ré, raie, rat*) ; si une consonne au moins suit la voyelle, il n'existe plus que trois degrés d'aperture, comme dans *tire, terre, tare :* le phonème [e] n'apparaît jamais ; en position libre non finale, c'est le contraire qui se produit : [ɛ] tend à disparaître, remplacé par [e] dans les mots comme *maison, pêcheur, descendre, embellir.* On peut donc parler d'un archiphonème [E] dont les variantes sont complémentaires (différentes selon la position), sauf à la finale, où elles s'opposent distinctivement ; encore faut-il reconnaître que cette opposition est très variable selon les régions et selon les personnes.(V. ALPHABET.)

La conception d'un archiphonème n'a pas besoin d'être légitimée par son existence réelle dans la langue. En pure théorie, selon les définitions fondamentales du Cercle linguistique de Prague, l'archiphonème [A], en français, par exemple, n'a même pas le caractère d'oralité (non-nasalité) ; il ne conserve que le trait qui le distingue des autres voyelles, dont les archiphonèmes sont [E], [Œ], [O], [I], [Û], [U].

archipompe [arʃipɔ̃p] n. f. (de *arche,* coffre, et *pompe ;* 1690, Furetière). Dans un voilier, cage rectangulaire protégeant les pompes.

archipresbytéral, e, aux [arʃiprɛsbiteral, -o] adj. (bas lat. *archipresbyteralis ;* 1762, Acad., écrit *archipresbitéral*). Qui est propre à l'archiprêtre.

archiprêtre [arʃiprɛtr] n. m. (lat. ecclés. *archipresbyter ;* XIIIᵉ s., écrit *arceprêtre, archeprêtre*). **1.** *Autref.* Premier prêtre du diocèse après l'évêque, chargé de surveiller le clergé. || **2.** *Auj.* Titre donné à certains curés auxquels l'évêque a conféré une prééminence honorifique sur les autres curés de leur district.

architecte [arʃitɛkt] n. m. (lat. *architectus,* du gr. *arkhitektôn,* comp. de *tektôn,* ouvrier travaillant le bois ; 1361, Oresme, sous la forme *architecton ;* forme actuelle, 1510, J. Lemaire de Belges). **1.** Personne qui, par profession, trace les plans d'un édifice et en contrôle la construction : *Hardouin-Mansart, premier architecte de Louis XIV, construisit le palais de Versailles.* || *Auj.* Professionnel diplômé d'une grande école d'architectes, accepté par le conseil supérieur de l'Ordre des architectes : *L'architecte d'une maison est responsable pendant dix ans pour les malfaçons qui pourraient être constatées.* || **2.** *Fig.* Celui qui a conçu le plan d'ensemble de quelque chose : *Bossuet a appelé Luther « l'architecte de la Réforme ».* || *Le Grand, le Suprême, le Divin Architecte, l'Architecte du monde,* Dieu.

architectonique [arʃitɛktɔnik] adj. (lat. *architectonicus,* du gr. *arkhitektonikos ;* v. 1370, Oresme). **1.** Qui est conforme aux méthodes et aux techniques de l'architecture : *Conception architectonique.* || **2.** *Esprit architectonique,* en philosophie, faculté de rendre cohérent un système, un ensemble d'idées. || **3.** En géologie, syn. de TECTONIQUE.

• SYN. : **1** *architectural.*

◆ n. f. **1.** Art de construire : *Les principes de l'architectonique.* || **2.** Art de coordonner les diverses parties d'un système philosophique.

• SYN. : **1** *architecture.*

architectural, e, aux [arʃitɛktyral, -o] adj. (de *architecture ;* 1819, Boiste). Qui a rapport à l'architecture : *Tous ces appartements pareils dans la pauvreté architecturale* (Aragon).

architecture [arʃitɛktyr] n. f. (lat. *architectura ;* 1504, J. Lemaire de Belges). **1.** Art de construire selon une ordonnance et des règles déterminées : *Étudier l'architecture. Seule entre tous les arts, et dans un instant indivisible de vision, l'architecture charge notre âme du sentiment total des facultés humaines* (Valéry). || **2.** Façon dont un édifice est construit ; proportion, disposition des diverses parties d'une construction : *Un monument d'une architecture majestueuse. Cette chapelle, neuve encore, bâtie à peine depuis six ans, était toute dans ce goût charmant d'architecture délicate* (Hugo). || *Spécialem.* Mode de construction, style d'un édifice, caractère de ses ornements : *Sur le sommet de la butte* [...] *s'élevait une maison d'architecture mauresque* (Maupassant). || **3.** Disposition des lignes, structure d'une chose ou d'un être vivant : *L'architecture du visage.* || Ces formes, ces lignes elles-mêmes, disposées selon une certaine ordonnance : *J'entrevois un port fourmillant* [...]*de navires de toutes formes découpant leurs architectures fines et compliquées sur un ciel immense* (Baudelaire). || **4.** L'édifice lui-même ou l'une de ses parties : *Voici surgir, touchés par un rayon lointain, | Des portiques de marbre et des architectures* (Samain). || **5.** Ce qui constitue l'ossature, les éléments essentiels d'un édifice, et, au *fig.,* d'une œuvre d'art, d'un ouvrage de l'esprit : *Trois cercles de colonnes formaient l'élégante architecture de cette rotonde* (Chateaubriand). *De cette musique de Vinteuil, des phrases inaperçues, chez Mme Verdurin* [...]*, devenaient d'éblouissantes architectures* (Proust). *Il* [M. Cohen] *a aussi bien retracé l'architecture de ce poème que relevé le détail, — signalé, par exemple, ces retours de termes qui révèlent les tendances, les fréquences caractéristiques d'un esprit* (Valéry). || **6.** *Fig.* Ensemble cohérent d'éléments liés selon une certaine ordonnance : *Ferral dressait une architecture de faits* (Malraux).

• SYN. : **2** *ordonnance ;* **3** *charpente, ossature, squelette.*

architecturer [arʃitɛktyre] v. tr. (de *architecture ;* 1819, Boiste). **1.** Construire en observant une ordonnance déterminée : *Chaque jour, une pierre tombe de l'antique masse, savamment architecturée, qui fut Albe* (Renan). || **2.** *Fig.* Disposer avec rigueur, ordonner les diverses parties d'un ouvrage de l'esprit ou d'une œuvre d'art : *Ce roman est mieux architecturé que ses œuvres précédentes. La manière dont il architecture ses sites et poudre de bleu ses ciels* (Huysmans).

architrave [arʃitrav] n. f. (ital. *architrave,* poutre maîtresse, comp. de *archi-* et de *trave,* poutre ; 1528, *Comptes des bâtiments du roi,* sous la forme *arquitrave*). **1.** Partie de l'entablement qui repose directement sur les chapiteaux des colonnes ou sur d'autres points d'appui (terme d'architecture) : *La date d'érection de ce sanctuaire, 1830, était écrite sur l'architrave* (Chateaubriand). || **2.** Sur un navire, pièce de bois de soutien.

architravé, e [arʃitrave] adj. (de *architrave ;* 1739, De Brosses). Qui est relié directement à l'architrave, sans frise (se dit surtout d'une corniche).

◆ **architravée** n. f. Corniche architravée.

architrésorier [arʃitrezɔrje] n. m. (du préf. *archi-* et de *trésorier ;* 1863, Littré). **1.** Grand trésorier du Saint Empire. || **2.** Un des grands dignitaires de l'Empire français créés par Napoléon Iᵉʳ.

architriclin [arʃitriklɛ̃] n. m. (lat. *architriclinus,* majordome, du gr. *arkhitriklinos ;* XIIᵉ s., écrit *arcedeclin ; archetriclin,* 1461, Villon). Celui qui, chez les Romains, présidait à l'ordonnance d'un festin : *Je m'érige aux repas en maître architriclin* (Regnard).

archiver [arʃive] v. tr. (de *archives ;* 1877, Littré). Recueillir, classer dans les archives : *Il faut décider de la date de destruction d'un document avant de l'archiver.*

archives [arʃiv] n. f. pl. (du bas lat. *archivum,* du gr. *arkheion* [ou *arkheia,* pl. neutre], lieu où l'on conserve les archives, et les archives elles-mêmes ; 1416, *Registres consulaires de Lyon*). **1.** Ensemble de documents concernant l'histoire d'un État, d'une ville, d'une famille, d'une collectivité ou d'un individu : *Cabinet des archives. Dépôt des archives. Les archives d'une entreprise.* || Ironiq. *Mettre quelque chose aux archives,* le classer, le mettre de côté, ne plus vouloir s'en occuper. || **2.** Lieu où l'on conserve les archives : *Aller aux archives.* || **3.** Administration qui s'occupe des archives : *Travailler aux archives. Un employé des archives. Archives départementales.* || **4.** *Fig.* Ensemble de faits, d'écrits, de témoignages, qui prouvent l'existence de quelque chose de mémorable et en perpétuent le souvenir : *Les chants de Pindare forment, avec les ouvrages d'Homère, les brillantes archives de la Grèce* (Chateaubriand). *Les écritures asiatiques sont les archives du monde englouti* (Balzac).

• REM. On trouve le masculin au XVIe s. (*archifs,* m. pl., et *archive,* m. sing., Amyot) et dans Th. Corneille. Le mot n'a pas de singulier.

• SYN. : **3** *mémorial, monument* (littér.), *recueil, témoin.*

archiviste [arʃivist] n. (de *archives ;* 1701, Furetière). **1.** Employé préposé à la conservation des archives. || **2.** Érudit qui étudie des archives. || *Archiviste-paléographe,* titre réservé aux élèves diplômés de l'École des chartes.

archivolte [arʃivɔlt] n. f. (ital. *archivolto,* voûte maîtresse ; 1694, Th. Corneille). Ensemble de moulures qui ornent les voussoirs d'une arcade : *Un cloître à archivoltes de plain-pied avec le jardin* (Hugo).

archontat [arkɔ̃ta] n. m. (de *archonte ;* 1701, Furetière). **1.** Dignité d'archonte. || **2.** Temps pendant lequel un archonte restait en fonctions.

archonte [arkɔ̃t] n. m. (du gr. *arkhôn, -ontos,* qui commande, par l'intermédiaire du lat. *archon, -ontis ;* XIIIe s., *Hist. occid. des Croisades,* sous la forme *arconde*). **1.** Nom donné à neuf magistrats annuels qui gouvernaient la république d'Athènes : *Parmi ces neuf archontes, celui qu'on appelait roi était surtout le chef de la religion ; mais chacun de ses collègues avait aussi quelque fonction sacerdotale à remplir* (Fustel de Coulanges). || *Archonte éponyme,* celui qui donnait son nom à l'année. || **2.** Dans l'Église orthodoxe, nom donné à certains ecclésiastiques.

arçon [arsɔ̃] n. m. (lat. pop. **arcio,* dimin. de *arcus,* arc [en anc. franç., « petit arc » et « archet »] ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Chacune des deux pièces cintrées — le pommeau à l'avant et le troussequin à l'arrière — qui forment le corps de la selle. || *Être ferme sur* (ou *dans*) *ses arçons,* se tenir bien en selle, et, au *fig.,* ne pas se laisser démonter facilement. || *Perdre, vider les arçons,* tomber de cheval, et, *par extens.,* perdre la partie. || **2.** Se dit parfois pour les fontes de la selle. || *Pistolets d'arçon,* pistolets destinés à être mis dans les fontes de la selle. || **3.** Sarment de vigne que l'on courbe en arc de cercle pour le rendre plus productif. || **4.** Sorte d'archet qu'utilisent les marbriers.

arçonnage [arsɔnaʒ] n. m. (de *arçonner ;* 1863, Littré). Syn. de ARCURE.

arçonner [arsɔne] v. tr. (de *arçon ;* 1863, Littré). Pratiquer sur la vigne l'arçonnage, ou arcure.

arc-rampant [arkrɑ̃pɑ̃] n. m. (de *arc* et de *rampant ;* 1866, Larousse). Courbe métallique qui soutient une rampe.

• Pl. *des* ARCS-RAMPANTS.

arctique [arktik] adj. (lat. *arcticus,* du gr. *arktikos,* dér. de *arktos,* « [Grande et Petite] Ourse » ; 1338, *Roumant de la fleur de lis*). **1.** Situé au nord, du côté qui regarde vers la Grande Ourse : *Hémisphère arctique* (par opposition à *hémisphère antarctique,* qui regarde vers la Croix du Sud). || **2.** Qui appartient aux régions polaires septentrionales : *Pôle arctique. Terres arctiques.*

• SYN. : *boréal, septentrional.* — CONTR. : *austral, sud.*

◆ n. m. Les régions qui entourent le pôle Nord.

arcure [arkyr] n. f. (de *arquer ;* 1512, J. Lemaire de Belges). **1.** Courbure en arc. || **2.** *Spécialem.* Opération qui consiste à courber en arc les branches d'un arbre fruitier, des sarments de vigne, pour favoriser la formation des fleurs et des fruits : *Seule la taille, ou l'arcure, en refoulant la sève, la force d'animer les germes voisins du tronc, qui fussent demeurés dormants* (Gide). [On écrit aussi *arqure.*]

ardélion [ardeljɔ̃] n. m. (lat. *ardelio,* même sens ; 1583, J. Baudon, *Dict. général*). Personne empressée, qui se mêle des affaires d'autrui et importune par ses continuelles propositions (rare) : *Grands prometteurs de soins et de services, | Ardélions sous le masque d'amis* (J.-B. Rousseau). *Ô lecteurs du siècle ! ardélions inoccupés qui vivez en courant et prenez à peine le temps de mourir...* (Gautier).

• SYN. : *importun, mouche du coche.*

ardemment [ardamɑ̃] adv. (de *ardent ;* XIIe s., *Sermons de saint Bernard,* écrit *ardanment*). Avec ardeur (au *fig.* seulement) : *Béni soit l'ouragan qui me vaut ce tête-à-tête si ardemment désiré* (Morand).

• SYN. : *passionnément, vivement.* — CONTR. : *faiblement, froidement, mollement.*

ardent, e [ardɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *ardens,* part. prés. de *ardere,* brûler ; XIIe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Qui est en flammes, qui brûle : *Dans des ruisseaux de sang Troie ardente plongée* (Racine). *Dans le fumoir, Mathias, pour écouter mieux Léonard, avait posé son cigare ardent sur une table en bois de rose* (Gide). || *Auj.* En ce sens, n'est plus usité que dans les expressions : *charbons ardents, feu, brasier ardent,* etc., ou dans des loc. figurées. || *Buisson ardent,* buisson qui brûlait, mais ne se consumait pas (forme prise par Dieu, selon la Bible, pour se manifester à Moïse). || *Chambre ardente,* sous l'Ancien Régime, chambre de justice criminelle qui pouvait appliquer la peine du feu. || *Chapelle ardente,* chambre mortuaire garnie de torches qui brûlent ou de luminaires allumés. || Fig. *Être sur des charbons ardents,* être plein d'impatience ou d'inquiétude. || **2.** *Miroir ardent, verre ardent,* disposés de manière à faire converger en un même point les rayons solaires et à enflammer un objet. || **3.** Qui est très chaud, qui brûle : *Au-delà des terrains que l'ardent soleil ride | Et que couvre un gazon brûlé, lépreux et court, | On voit les toits confus des maisons du faubourg | Où les femmes le soir médisent sur leurs portes* (Hugo). *Au pied des falaises ardentes qui réverbéraient le soleil, la végétation était si luxuriante que l'on avait peine à passer* (Gide). || **4.** Qui produit une sensation de forte chaleur, de brûlure : *Soif ardente. Fièvre ardente.* || **5.** Se dit d'une couleur vive qui rappelle l'éclat du feu : *Tous ses anneaux vermeils rampaient en se tordant | Sur la grève isolée | Et le sang empourprait d'un rouge plus ardent | Sa crête dentelée* (Hugo). *Je suis blonde comme ma mère* [...], *blond ardent, quoi !* [...] *Rousse, là, si tu veux* (Martin du Gard). || **6.** *Fig* Plein de feu, de vivacité, de fougue : *J'observai souvent un enfant dont la physionomie ardente et espiègle, plus que toutes les autres me séduisit tout d'abord* (Baudelaire). *Ses yeux luisaient d'une curiosité ardente* (Aymé). || **7.** Se dit d'une personne qui se porte avec ardeur vers ce qu'elle entreprend, qui est pleine de zèle pour : *Ardent au travail.* || *Spécialem.* Qui est porté à l'amour : *Un tempérament ardent.* || *Un étalon ardent,* un étalon apte à la génération. || **8.** Se dit des personnes passionnées : *Vous avez bien entendu parler de ces jeunes filles, ardentes et folles, qui viennent trouver un homme qu'elles admirent et lui disent : « Je veux un enfant, un enfant de vous »* (Maurois).

• SYN. : **1** *embrasé, flamboyant, incandescent ;* **3** *brûlant, torride ;* **5** *éclatant, flamboyant ;* **6** *actif, bouillant, dynamique, emballé, exalté, fougueux, impétueux, pétulant, véhément ;* **7** *acharné, empressé, fervent, passionné, véhément, zélé.* — CONTR. : **3** *frais, froid, glacé, glacial, tiède ;* **5** *éteint, fané, pâle, passé, terne ;* **6** et **7** *calme, endormi, engourdi, éteint, indolent, inerte, languissant, lymphatique, mou, nonchalant ;* **8** *froid, indifférent, insensible.*

◆ **ardents** n. m. pl. (dans la loc. *mal des ardents* [ardanz, XIIIe s.], *ardent* continue l'anc. franç. *ardant,* part. prés. du v. *ardoir, ardre,* représentation pop. du lat. *ardere*). **1.** *Class.* Émanations gazeuses qui se dégagent du sol et s'enflamment spontanément lorsqu'il fait chaud, principalement auprès des eaux stagnantes. (On dit auj. FEUX FOLLETS.) || **2.** *Mal des ardents,* ou *feu Saint-Antoine,* noms donnés à une affection épidémique qui a sévi pendant le Moyen Âge, espèce de charbon pestilentiel.

arder v. tr. et intr. V. ARDRE.

ardeur [ardœr] n. f. (lat. *ardor,* accus. *ardorem ;* 1130, *Job*). **1.** *Littér.* Très grande chaleur : *L'ardeur du soleil. La chaleur humide de ce printemps faisait souhaiter les ardeurs de l'été* (Camus). || **2.** Sensation de chaleur plus ou moins vive, de brûlure : *L'ardeur de la fièvre, de la soif.* || **3.** *Fig.* Faculté d'agir avec énergie, promptitude et chaleur : *L'ardeur de la jeunesse.* || *Ardeur des sens,* inclination naturelle et très vive qui porte vers les plaisirs charnels. || **4.** Vivacité, zèle impétueux qui porte à faire quelque chose : *Une ardeur de travail l'ayant soudain ressaisi, il se rassit devant sa table* (Maupassant). *S'adonner avec ardeur à l'étude.* || Qualité d'un animal plein de vivacité, de fougue : *Monté sur un cheval bouillant d'ardeur* [...], *Fabio s'écriait : « Quels sont ces misérables masques ! »* (Stendhal). || **5.** Mouvement de l'âme violent et impétueux, provoqué par un sentiment, une passion : *L'ardeur de l'ambition, de la haine. Cette fois encore, les ardeurs impérieuses de cette âme héroïque* [Beethoven] *le brûlèrent* [Christophe] (Rolland). || **6.** *Class.* Amour violent et passionné : *Ce n'est plus une ardeur dans mes veines cachée : | C'est Vénus tout entière à sa proie attachée* (Racine). || **7.** Violence, acharnement avec lesquels une chose est faite : *L'ardeur de la lutte, du combat.*

● SYN. : **3** *fougue, impétuosité, pétulance, vitalité ;* **4** *acharnement, chaleur, courage, dynamisme, élan, empressement, énergie, entrain, exaltation, impétuosité, zèle ;* **5** *acharnement, élan, enthousiasme, exaltation, ferveur, fougue, fureur, impétuosité, vigueur, violence ;* **7** *fureur, furie, impétuosité, véhémence.* — CONTR. : **1** *fraîcheur, froid, tiédeur ;* **3** *engourdissement, indolence, inertie, mollesse, nonchalance ;* **5** *ataraxie, calme, froideur, indifférence, insensibilité, tiédeur ;* **7** *douceur, mesure, modération, retenue.*

ardez [arde] v. tr. (abrév. de *gardez, regardez ;* début du XVIIe s., M. Régnier). *Class.* ou *pop.* Regardez : *Ardez le beau museau* (Molière). *Ardez le bel Olibrius, qui mène aux champs l'âne d'autrui et la fille à tout le monde* (France).

ardillon [ardijɔ̃] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *hart,* corde, sous la forme primitive *hard ;* XIIIe s., écrit *hardillon,* proprem. « petit lien » ; forme actuelle, XVe s.). **1.** Pointe métallique qui, dans une boucle de ceinture, de ceinturon, etc., sert à arrêter la courroie. || Fig. et vx. *Il ne manque pas un ardillon à l'équipage,* il ne manque rien de ce qu'il faut. || **2.** *Spécialem.* Nom donné par les typographes à la pointe qui fixe la feuille à imprimer.

ardito [ardito] adv. (mot ital. ; 1863, Littré). Terme de musique indiquant qu'un passage doit être exécuté avec ardeur.

ardoir v. tr. V. ARDRE.

ardoise [ardwaz] n. f. (origine obscure ; on restitue une forme **ardesia,* qui semble rappeler le celtique *ard,* haut ; mot propre à la France septentrionale ; 1175, Chr. de Troyes). **1.** Schiste argileux, tendre, bleu-gris, imperméable, qui se divise en feuilles minces et sert à divers usages : *Une carrière d'ardoise. Les Andes étageaient leurs gradins de basalte, | De porphyre, de grès, d'ardoise et de granit* (Heredia). || **2.** Plaque de cette matière dont on couvre les maisons : *Un château du temps de Henri IV avec ses toits pointus couverts d'ardoises* (Nerval). || Par extens. *Ardoise métallique,* plaque de métal grisâtre, qu'on utilise comme l'ardoise pour couvrir les maisons. || **3.** Plaque d'ardoise ou d'une autre matière sur laquelle on peut écrire ou dessiner : *Cette ardoise est en carton.* || **4.** *Pop.* Compte de marchandises, de consommations prises à crédit (dont le montant, primitivement, était inscrit sur une ardoise) : *Il avait toujours des ardoises arriérées chez les marchands de vin* (Goncourt).

● SYN. : **4** *note.*

◆ adj. invar. Qui a la couleur gris bleuté de l'ardoise : *Une robe ardoise. Un bleu ardoise.*

ardoisé, e [ardwaze] adj. (de *ardoise ;* 1587, J. du Chesne, *Grand Miroir*). Qui a la couleur de l'ardoise : *Le matin blanchit l'angle ardoisé du toit* (Hugo). *Un vent très fort chasse les nuages bas ; ciel ardoisé ; pas un rayon, pas un sourire du ciel à la terre* (Gide).

ardoiser [ardwaze] v. tr. (de *ardoise ;* XVIe s., La Porte). **1.** Couvrir avec des ardoises. || **2.** Peindre à la couleur de l'ardoise.

◆ **s'ardoiser** v. pr. Prendre la couleur de l'ardoise : *Déjà le ciel de Paris s'ardoisait des premiers brouillards* (Daudet).

ardoisier, ère [ardwazje, -ɛr] adj. (de *ardoise ;* 1571-1580, La Porte, au sens 1). **1.** Qui est de la nature de l'ardoise : *Sol, terrain ardoisier.* || **2.** Qui fournit de l'ardoise : *Gisement ardoisier.* || **3.** Qui concerne l'ardoise : *L'industrie ardoisière.*

◆ **ardoisier** n. m. (1506, *Comptes du château de Gaillon,* au sens 1). **1.** Couvreur en ardoise. || **2.** Ouvrier qui travaille à l'extraction de l'ardoise : *La maladie des ardoisiers.* || **3.** Personne qui exploite une carrière d'ardoise. || **4.** *Arg. du sport.* Dans une course cycliste, personne qui, à l'aide d'une ardoise, renseigne les suiveurs.

◆ **ardoisière** n. f. (1564). Carrière d'ardoise.

ardre [ardr] v. tr. (lat. *ardere,* avec changement de conjugaison ; XVe s.). [Conj., v. Rem. 2.] *Vx* et *poét.* Consumer par le feu, brûler par une violente chaleur : *La Terre sent la flamme immense ardre ses flancs* (Heredia).

◆ v. intr. **1.** *Littér.* Être en feu et, *par extens.,* être assoiffé : *Au club, il trouva la lettre de Séphora, qui, rien que par l'odeur musquée du papier, lui communiqua la fièvre dont elle ardait* (Daudet). *Le ciel arda, nu, d'un bleu cru* (Huysmans). *Haro. La gorge m'ard* (La Fontaine). || **2.** *Littér.* Être passionné, enflammé : *J'ardais si fort qu'il me semblait pouvoir communiquer à tout autrui ma ferveur* (Gide).

● REM. **1.** Ce verbe était déjà sorti de l'usage courant au XVIIe s. Il n'est employé que dans une intention d'archaïsme.

2. La conjugaison est défective : *J'ars, nous ardons ; j'ardais ; que j'arde, que nous ardions.* Part. passé : *ars, arse.* À l'infinitif, on trouve aussi *ardoir ;* en outre, l'Académie admet la forme *arder* à côté de *ardre.*

ardu, e [ardy] adj. (lat. *arduus,* escarpé ; XIVe s., au sens de « malaisé », sens principal depuis le XVIIe s. ; au XVIe s., fréquent au sens de « élevé »). **1.** Où il est difficile d'accéder ; difficile à gravir (rare) : *Sentier ardu. D'un côté c'était la mer* [...], *de l'autre la côte droite, ardue* (Flaubert). || **2.** Difficile à faire : *Un travail ardu. La conquête du temps est pour les petits hommes une épreuve ardue* (Duhamel). || Difficile à comprendre, à résoudre : *Question ardue. Problème ardu.*

● SYN. : **1** *abrupt, escarpé, malaisé, raide, rude ;* **2** *dur, malaisé, pénible, rude.* — CONTR. : **2** *abordable, accessible, aisé, clair, facile, simple.*

are [ar] n. m. (mot créé d'après le lat. *area,* surface ; 1795, décret du 18 germinal an III). Unité de mesure pour les surfaces agraires : *Un are vaut cent mètres carrés.*

areau [aro] n. m. (même radical que lat. *aratrum,* charrue ; forme du Centre et de l'Ouest, usuelle au XVIe s. [O. de Serres]). *Dialect.* Sorte de charrue sans avant-train : *La vérité est que nous nous sommes liés nous-mêmes à notre propre areau* (Sand).

arec [arɛk] ou **aréquier** [arekje] n. m. (portug. *areca,* d'une langue de l'Inde ; 1521, écrit *areca ; arec,* XVIIIe s.). Sorte de palmier à tige élancée : *Cette partie de la ville est tout à fait silencieuse ; à peine entend-on par instants, derrière les aréquiers dont les palmes emplissent deux fenêtres, des trompes d'autos éloignées* (Malraux).

areigne n. f. V. ARAGNE.

aréique [areik] adj. (de *a* priv. et du gr. *rhein,* couler ; 1953, Larousse). Se dit d'une région privée d'un écoulement régulier des eaux.

arénacé, e [arenase] adj. (lat. *arenaceus,* de *arena,* sable ; milieu du XIXe s.). Qui est de la nature du sable ; qui contient du sable : *Un sol arénacé.*

• SYN. : *sablonneux.*

arène [arɛn] n. f. (lat. *arena,* sable ; 1155, Wace, écrit *araine,* au sens de « sable » ; repris au XVIe s. comme terme littér., et au XVIIe s. comme terme archéol.). **1.** *Class.* et *littér.* Sable menu et mouvant : *J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle arène, | Dans un pré plein de fleurs lentement se promène* (Boileau). *Nous cheminâmes pendant une heure et demie avec une peine excessive dans une arène blanche et fine* (Chateaubriand). || **2.** *Littér.* Surface recouverte de sable ; plage de sable : *La plupart* [des crocodiles] *à l'approche du navire se laissent choir dans l'eau lourdement, s'ils sont sur une arène en pente* (Gide). || **3.** Dans un cirque ou un amphithéâtre romain, partie sablée où avaient lieu les combats : *Combattre dans l'arène. Vers la palme et le but il va fuir dans l'arène,* (Heredia). || Fig. *Descendre dans l'arène,* prendre part activement à une lutte politique ou littéraire, relever un défi.

• SYN. : **3** *lice.*

◆ **arènes** n. f. pl. **1.** Cirque, amphithéâtre construit par les Romains : *Les arènes de Nîmes.* || **2.** Édifice de construction analogue où ont lieu les courses de taureaux : *Les arènes de Dax. Une course de taureaux était annoncée aux arènes de Bayonne* (Montherlant).

aréneux, euse [arenø, -øz] adj. (lat. *arenosus ;* XIIIe s., écrit *arenouse ;* repris au XVIIIe s., Chénier). *Vx* et *littér.* Qui est constitué par du sable : *Tour à tour l'âme s'éprend de cette contrée molle et mouillée qui n'abrite rien que de tendre, de flexible et de voluptueux et le produit en abondance ; puis s'exalte à l'éclat d'une dune aréneuse où tout luit* (Gide).

• SYN. : *sablonneux.*

arénicole [arenikɔl] adj. (du lat. *arena,* sable, et du suff. *-cole,* de *colere,* habiter ; début du XIXe s.). Qui vit dans les sols sablonneux.

◆ n. f. Ver que les pêcheurs utilisent comme appât.

aréolaire [areɔlɛr] adj. (de *aréole ;* 1838, Balzac). Qui est relatif à une aréole.

aréole [areɔl] n. f. (lat. *areola,* dimin. de *area,* aire ; 1611, A. du Chesne). **1.** Dans un tissu cellulaire, cavité entre les faisceaux de fibres. || **2.** Cercle pigmenté entourant le mamelon du sein. || **3.** Zone circulaire rougeâtre qui entoure un point d'inflammation. || **4.** Cercle irisé entourant parfois le disque de la Lune.

aréolé, e [areɔle] adj. (de *aréole ;* 1863, Littré). Qui présente des aréoles.

aréomètre [areɔmɛtr] n. m. (comp. savant du gr. *araios,* peu dense, et *metron,* mesure ; 1675, *Journ. des savants*). Instrument avec lequel on mesure la densité des fluides.

aréométrie [areɔmetri] n. f. (de *aréomètre ;* milieu du XIXe s.). Technique de la détermination de la densité d'un fluide par l'usage des aréomètres.

aréopage [areɔpaʒ] n. m. (lat. *areopagus,* du gr. *Areios pagos,* colline d'Arès ; 1495, J. de Vignay, écrit *ariopage ;* forme actuelle, 1538, J. de Véga). **1.** Tribunal suprême qui siégeait sur la colline d'Arès à Athènes. (En ce sens, prend une majuscule.) || **2.** Tout tribunal : *Une cité, un État parfaitement sage vivrait, jugerait sans lois, les normes étant dans l'esprit de son aréopage* (Gide). || **3.** *Par anal.* et *ironiq.* Groupe de personnages importants qui ont à décider de quelque chose : *Gallimard m'offrit de lire mon roman et de le soumettre à l'aréopage de la N.R.F.* (Martin du Gard).

aréopagite [areɔpaʒit] n. m. (gr. *areiopagites,* par l'intermédiaire du lat. *areopagites ;* 1512, J. Lemaire de Belges). Membre de l'Aréopage.

aréostyle [areɔstil] n. m. (lat. *araeostylos,* du gr. *araiostulos,* de *araios,* non serré, et *stulos,* colonne ; 1547, J. Martin). Ensemble de colonnes séparées par des intervalles très grands : *La colonnade du Louvre est un exemple d'aréostyle.*

aréotectonique [areɔtɛktɔnik] n. f. (comp. savant du gr. *Arês,* n. du dieu de la Guerre, et de *tectonique,* du gr. *tektonikê,* art de la construction ; 1694, Th. Corneille). Partie de l'art militaire concernant la fortification, l'attaque et la défense des villes (rare).

aréquier n. m. V. AREC.

arête [arɛt] n. f. (du lat. dialect. *aresta, lat. class. *arista,* barbe d'épi, puis arête de poisson [Ausone, IVe s.] ; XIIe s., écrit *areste*).

I. 1. Barbe de l'épi de certaines graminées. || **2.** L'une des tiges osseuses et pointues formant le squelette des poissons : *S'étrangler avec une arête.* || Ensemble des arêtes d'un poisson, son squelette entier : *L'arête d'une sole.* || *Grande arête,* colonne vertébrale du poisson. || *Pavage en arête de poisson,* disposition de pavage dans laquelle les pavés, posés en diagonale, se rencontrent à angle droit.

II. 1. Ligne d'intersection de deux plans, de deux surfaces : *Les arêtes d'un prisme. Les faces d'un diamant sont délimitées par des arêtes. L'arête d'un toit. Tailler à arête vive.* || **2.** Toute saillie anguleuse naturelle : *L'arête du nez.* || *Spécialem.* Crête d'un massif rocheux, intersection de deux versants de montagne : *Au-delà de ces cascades, les flancs de la colline, coupés raide comme une roche du Rhin vêtue de mousses et de bruyères, mais troués comme elle par des arêtes schisteuses* (Balzac). *L'arête franchie, ils s'engagèrent sur un névé de pente assez douce, mais d'une longueur interminable* (Daudet).

arêtier [arɛtje] n. m. (de *arête ;* XIVe s., Godefroy, écrit *arestier*). **1.** Dans une construction, ligne saillante formée par l'intersection latérale de deux pans de couverture. || **2.** Pièce de charpente formant l'encoignure d'un comble. || **3.** Lame de plomb recouvrant les angles d'une toiture, d'une flèche.

arêtière [arɛtjɛr] n. f. (de *arêtier ;* 1691, Ozanam, écrit *arestière*). **1.** Tuile ou revêtement recouvrant les arêtes, les saillants d'un toit. || **2.** Dans un pavage, figure triangulaire formée par la rencontre, sous un angle aigu, de deux caniveaux.

argémone [arʒemɔn] n. f. (lat. *argemonia,* gr. *argemonê ;* XVIe s., Du Pinet). Plante à feuilles profondément découpées et marbrées de blanc, de 60 à 80 cm de hauteur, originaire du Mexique.

argent [arʒɑ̃] n. m. (lat. *argentum,* métal, monnaie, richesse ; Xe s., *Cantilène de sainte Eulalie*).

I. 1. Métal précieux blanc et brillant, très ductile et malléable : *Du minerai d'argent.* || **2.** Le même métal mêlé à du cuivre, et utilisé en bijouterie, en orfèvrerie : *Une chaîne d'argent. Une pièce de monnaie en argent. En entrant, on est surpris de l'ordre qui règne sur une table éblouissante d'argent, de cristaux* (Balzac). || *Galonné d'argent,* qui a des galons en passementerie de fils argentés : *Un portier galonné d'argent entra, chargé de valises* (Daudet).

II. 1. Toute monnaie à base de ce métal : *Vouloir être payé en or et non en argent.* || **2.** Toute monnaie de métal, tout papier-monnaie accepté dans les échanges commerciaux : *« Prends, dit-il.Ce sont des dattes, du pain, du sucre* [...]. *Voilà mille francs aussi. » L'Arabe prit le paquet et l'argent* (Camus). || *Argent frais,* argent qui vient de rentrer ; ou souscription à un emprunt faite en numéraire. || *En avoir pour son argent,* obtenir un objet correspondant à la dépense faite, et, *par extens.,* être satisfait, être payé de sa peine. || Fam. *Manger de l'argent,* perdre de l'argent dans une affaire. || *Jeter l'argent par les fenêtres,* dépenser avec prodigalité. || *Payer argent comptant,* payer immédiatement et en numéraire. || Fig. *Prendre pour argent comptant,* accepter sans difficulté et sans esprit critique. || **3.** Ensemble du numéraire, des valeurs, des biens : *Avoir de l'argent. Là aussi, l'argent était une aristocratie* (Nerval). || Fam. *Faire de*

l'argent, s'enrichir. || *Faire argent de tout,* savoir tirer profit de tout, employer tous les moyens, honnêtes ou non, pour se procurer de l'argent, et, *par extens.,* être âpre au gain ; au *fig.,* mettre les moindres occasions à profit : *La vanité fait argent de tout* (Chateaubriand). || *Homme d'argent,* celui qui vit du commerce ou du maniement de l'argent : *Un petit gros monsieur, court et rond, parut.* [...] *M. Walter, député financier, homme d'argent et d'affaires...* (Maupassant). || *Les puissances d'argent,* les milieux qui exercent une très grande influence dans le domaine politique grâce à leurs moyens financiers. (On dit aussi simplem., dans le même sens, *l'argent.*) || *L'argent n'a pas d'odeur,* se dit quand quelqu'un fait usage sans honte ni remords d'argent mal acquis. || *Point d'argent, point de Suisse,* sans argent on n'obtient rien (par allusion aux soldats suisses qui, sous François I[er], abandonnèrent le service du roi faute d'être payés).

◆ **D'argent** loc. adj. **1.** Se dit de tout ce qui, par sa couleur, par sa luminosité, rappelle l'argent poli : *Elle* [la mer] *prenait des éclats d'argent et de fer* (Camus). *Parfois de grands poissons, à fleur d'eau voyageant, | Font reluire au soleil leurs nageoires d'argent* (Hugo). || **2.** Se dit de ce qui rend un son pur et clair comme l'argent : *On entendait le son claire d'argent du marteau* (Montherlant).

● SYN. : **2** *argentin, cristallin.*

argentage [arʒɑ̃taʒ] n. m. (de *argenter ;* 1866, Larousse). Action de couvrir d'un dépôt d'argent des objets d'une autre matière.

● SYN. : *argentation, argenture.*

argentan [arʒɑ̃tɑ̃] ou **argenton** [arʒɑ̃tɔ̃] n. m. (de *argent ;* 1866, Larousse). Alliage de cuivre, de zinc et de nickel qui imite l'argent.

● SYN. : *argent blanc, maillechort.*

argentation [arʒɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *argenter ;* 1877, Littré). **1.** Fait de prendre une coloration argentée. || **2.** Traitement d'un tissu organique consistant à l'imprégner d'un sel d'argent pour en colorer en noir certains éléments.

1. argenté, e [arʒɑ̃te] adj. (part. passé de *argenter*). **1.** Qui est recouvert d'une mince couche d'argent : *L'argenterie n'est souvent que du métal argenté.* || *Par extens.* Qui est recouvert d'une couche métallique rappelant l'argent : *Du papier argenté. Une glace argentée.* || **2.** Qui rappelle l'argent par sa couleur, son éclat : *Gris argenté. L'araignée entre deux chênes verts | Jette un fil argenté qui flotte dans les airs* (Hugo). || *Spécialem.* Se dit des cheveux, de la barbe quand ils sont mêlés de poils blancs : *Ses cheveux presque tout argentés qu'encadre un bonnet de guipure* (Gide). || **3.** Qui a un son clair comparable à celui de l'argent : *La voix argentée d'une jeune fille.*

● SYN. : **3** *argentin, cristallin.*

2. argenté, e [arʒɑ̃te] adj. (de *argent ;* milieu du XIX[e] s.). *Fam.* Se dit de quelqu'un qui a de l'argent à sa disposition, qui a des ressources (s'emploie surtout dans des phrases négatives ou restrictives) : *Il avait craint un moment de ne pas rentrer dans ses fonds, les passagers des premières à bord du « Bonardelle » n'étant en général guère plus argentés que ceux du pont* (Daudet).

● SYN. : *nanti, pourvu, riche.*

argenter [arʒɑ̃te] v. tr. (de *argent ;* 1220, G. de Coincy). **1.** Recouvrir d'une mince couche d'argent : *Argenter des couverts.* || Recouvrir d'un alliage rappelant l'argent : *Argenter un miroir.* || **2.** Donner la couleur de l'argent, un reflet d'argent : *Une petite bave de convoitise argentait son menton* (Gautier).

◆ **s'argenter** v. pr. Prendre la couleur de l'argent : *Ses tempes* [...] *s'argentaient déjà* (Martin du Gard).

argenterie [arʒɑ̃tri] n. f. (de *argent ;* 1286, *Archives*). **1.** Ensemble de pièces de vaisselle, de couverts, etc., en argent ou en métal argenté : *La vieille argenterie de famille.* || **2.** *Vx.* Fonds que le roi utilisait pour certaines dépenses extraordinaires.

argenteur [arʒɑ̃tœr] n. m. (de *argenter ;* XIII[e] s., É. Boileau). Ouvrier qui argente le métal.

argentier [arʒɑ̃tje] n. m. (lat. *argentarius,* banquier, ouvrier travaillant l'argent ; 1272, Delboulle, au sens de « banquier » ; « trésorier royal », 1417, Fauquemberghe ; « intendant, trésorier », XVI[e] s.). **1.** *Class.* Officier chargé de certaines fonctions de contrôle et de dépense dans la maison du roi ou de la reine : *L'argentier de la reine.* || Spécialem. *L'argentier du roi,* le surintendant des Finances. || **2.** *Ironiq.* Personne qui prête de l'argent : *Mais je vois venir Boucherot* [un usurier], *mon fidèle argentier !* (T. Bernard). || Fam. *Le grand argentier,* le ministre des Finances. || **3.** Meuble dans lequel on renferme l'argenterie.

● SYN. : **2** *banquier.*

argentifère [arʒɑ̃tifɛr] adj. (de *argent* et du suff. *-fère,* du lat. *ferre, porter ;* 1596, Delboulle). Se dit d'un minéral, d'un terrain qui contient de l'argent : *Un minerai, une veine argentifère.*

1. argentin, e [arʒɑ̃tɛ̃, -in] adj. (de *argent ;* début du XII[e] s., *Psautier de Cambridge*). **1.** *Poét.* dont la couleur rappelle celle de l'argent : *Les vergers sont fleuris et le givre argentin | N'irise plus les prés au soleil du matin* (Heredia). || **2.** Dont le son est clair comme celui de l'argent : *Une voix argentine. Le jet d'eau fait toujours son murmure argentin* (Verlaine).

● SYN. : **1** *argenté ;* **2** *cristallin.*

2. argentin, e [arʒɑ̃tɛ̃, -in] adj. et n. (de *Argentine ;* 1866, Larousse). Qui a rapport à la république Argentine ; habitant ou originaire de ce pays.

argentine [arʒɑ̃tin] n. f. (du lat. *argentum,* argent ; fin du XVI[e] s.). **1.** Un des noms de *l'ansérine* ou *potentille.* || **2.** Poisson de mer de la famille des salmonidés, qu'on pêche en Méditerranée.

argenton n. m. V. ARGENTAN.

argenture [arʒɑ̃tyr] n. f. (de *argenter ;* XIV[e] s., au sens de « argent massif », Godefroy ; au sens actuel, 1642, Oudin, écrit *argenteure*). **1.** Résultat de l'opération d'argentage. || **2.** Couche d'argent qui donne à un objet l'apparence du métal précieux. || **3.** Syn. de ARGENTAGE.

argien, enne [arʒjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Argos ;* 1743, Trévoux). Relatif à Argos ou à l'Argolide ; habitant d'Argos ou de l'Argolide.

argilacé, e [arʒilase] adj. (de *argile ;* 1866, Larousse). Qui est de la nature, ou qui a l'aspect de l'argile.

● SYN. : *argileux.*

argile [arʒil] n. f. (lat. *argilla,* du gr. *argil(l)os ;* XII[e] s., *le Livre des Rois,* écrit *argille ;* var. *ardille, arsille*). **1.** Terre glaise grasse et facile à pétrir, utilisée en poterie et en briqueterie : *L'argile est aussi appelée « terre à potier ». Un vase d'argile. Un peu plus loin, la palmeraie, divisée en carrés inégaux par des murs d'argile, bruissait* (Camus). || **2.** *Fig.* Par allusion à la terre avec laquelle, selon la Bible, Dieu a façonné le premier homme, la matière dont l'homme est fait, son corps, et, au *fig.,* sa nature profonde : *Mon Dieu, qui* [...] *au jour de la création saisissez dans votre main toute-puissante | L'argile humaine* (Claudel). || *Nous sommes tous pétris de la même argile,* nous nous ressemblons tous et avons la même origine. || **3.** *Fig.* Par allusion à la plasticité de l'argile, matière facile à modeler, chose facile à modifier : *L'esprit de l'enfant est une argile que l'éducateur et l'expérience pétrissent peu à peu.* || **4.** *Fig.* Par allusion à la fragilité des poteries d'argile, matière fragile, périssable : *Mais le vers est de bronze et la prose est d'argile* (Lamartine). || *Colosse, statue aux pieds d'argile,* objet, personne ou État dont la puissance, très grande en apparence, a des bases peu sûres.

● SYN. : **2** *limon.*

argileux, euse [arʒilø, -øz] adj. (de *argile,* continue peut-être le lat. *argillosus ;* XII[e] s.). Qui contient de l'argile ; qui est constitué par de l'argile : *Un sol argileux.*

argilière [arʒiljɛr] n. f. (de *argile ;* XIII[e] s., *Roman de Renart,* écrit *arzilière*). Lieu où l'on extrait de l'argile.

argon [argɔ̃] n. m. (mot tiré du gr. *argos,* inactif, par Raleigh et Ramsay ; 1874). Un

des gaz rares entrant dans la composition de l'air, incolore et inodore, n'ayant aucune activité chimique : *Certaines ampoules électriques sont remplies d'argon.*

argonaute [argɔnot] n. m. (gr. *argonautes,* marin du navire *Argo,* par l'intermédiaire du lat. *Argonauta ;* 1512, J. Le-maire de Belges). **1.** Nom donné aux Grecs qui, sur le navire *Argo,* suivirent Jason jusqu'en Colchide afin de conquérir la Toison d'or. || **2.** Petit yacht d'instruction et de course, pour les écoles de voile. || **3.** Sorte de mollusque céphalopode.

1. argot [argo] n. m. (pour l'étym., v. art. spécial). **1.** *Ancienn.* Ensemble des gueux, des mendiants. || **2.** Langue spéciale utilisée dans cette société. || **3.** Termes particuliers à une profession, à un groupe social, en marge de la langue commune : *Ce mot* [« bourgeois »], *qui sent l'argot d'atelier d'une lieue, devrait être supprimé du dictionnaire de la critique* (Baudelaire). *Le père Izoard* [...] *voulait bien que sa fille fût instruite, mais ne tenait pas à en faire une lycéenne à uniforme, bourrée de mots scientifiques, pas plus qu'une jeune mondaine à l'affût des courses et des premières, parlant tous les argots, imitant les chanteuses de beuglants à la mode* (Daudet). *L'argot des étudiants. L'argot scolaire. L'argot des tranchées. L'argot de la guerre 39-45.*

● SYN. : **3** *jargon, parler.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ARGOT

Attesté d'abord au sens de « corporation de voleurs » (1628), le mot *argot* a désigné depuis soit un vocabulaire secret, réservé à un groupe d'initiés — coupeurs de bourses (Richelet, 1680), travailleurs, étudiants —, soit un ensemble de termes insolites tenus pour vulgaires, et jugés expressifs par cela même et/ou par les qualités stylistiques qui ont fait leur fortune dans le peuple ou la pègre. On s'accorde à y voir un substantif verbal *d'argoter.* Est-ce le verbe *argoter* (aujourd'hui *ergoter*), attesté en 1600 au sens de « se quereller », et ancien dans le sens de « chicaner », fait sur *argo* (forme altérée du lat. *ergo,* donc) dans les écoles du Moyen Âge ? Origine bien savante pour le mot qui désigne la langue la plus vulgaire. On l'a rattaché également à l'anc. franç. *harigoter,* « déchiqueter », auquel remonte aussi le *haricot,* « ragoût de mouton coupé en morceaux ». G. Esnault préfère y voir un dérivé dépréciatif de *arguer,* « tirer l'or et l'argent à la filière », celle-ci étant appelée *argue* (ital. *argana,* lat. *organum,* instrument) : mendiants et voleurs « tirent » l'argent de cent manières.

Dans l'Introduction du *Dictionnaire historique des argots français* (Larousse, 1965), G. Esnault s'élève contre la conception répandue qui fait de l'argot une sorte de codage secret des illettrés. Si des malfaiteurs, en 1567, disaient *lime* pour « chemise », ce n'était pas, comme le croyaient leurs juges, « afin qu'on ne les entende », mais parce que le mot *lime* existait à côté de *chemise* depuis le bas latin (*limas,* vêtement de femme), conservé dans le bas peuple, où se recrute presque nécessairement la pègre. G. Esnault ne prend pas au sérieux la tradition selon laquelle les voleurs se seraient organisés à Paris en un État à part, le « Royaume de l'Argot », ayant sa langue, son chef — le Grand Coesre —, ses impôts, son bailli dans chaque province, ses états généraux, antisociété policée née dans l'imagination fertile de Chereau, marchand drapier de Tours, auteur du *Jargon de l'Argot réformé* (1628), dont la réimpression ne cessa qu'en 1849. Parler aujourd'hui de l' « argot du milieu » est supposer à tort qu'il existe un « milieu » unique et discipliné. Si beaucoup de témoignages par lesquels nous connaissons les argots d'autrefois les donnent pour langues secrètes de « Coquillards », « chauffeurs de pieds » et bagnards, cela prouve surtout que les témoins, policiers ou juges, étaient d'un niveau social supérieur à celui des gueux. Si le théâtre du Moyen Âge met quelquefois des mots d'argot dans la bouche de soudards et de truands, c'est en revanche la preuve que le public populaire devait les comprendre.

Plus précisément, G. Esnault combat l'idée d'un argot artificiel, fabriqué de toutes pièces à la suite d'une décision concertée. On peut imaginer le processus de création d'après ce qu'on voit se produire chaque fois qu'un groupe social est constitué pour un temps assez long, par exemple dans une école, une caserne, un camp de prisonniers. R. Töpffer raconte, dans les *Nouveaux Voyages en zigzag,* comment certains mots ont pris « des acceptions exclusivement propres » à la société de vingt et un jeunes gens pensionnaires qu'il emmenait en vacances d'été : le substantif *Abrantès* fut adjectivé par eux au sens de *qui a lu les Mémoires de la duchesse d'Abrantès,* c'est-à-dire « qui est farci de citations indigestes, de trivialités courantes, de bêtises usuelles ». En présence d'un individu de cette espèce prétentieuse, les jeunes gens ne se faisaient pas faute de murmurer : « Abrantès ! » On voit, par cet exemple, à la fois comment un mot rare ou seulement nouveau prend une extension imprévisible dans un groupe fermé, où il évoque, résume une situation vécue, et comment, n'ayant rien d'artificiel ou d'intentionnellement secret dans sa conception, il en vient à être employé à des fins cryptologiques. Si plusieurs mots ont pu naître ainsi « en quelques jours seulement », on comprend que des communautés formées et maintenues de temps immémorial puissent perpétuer une langue propre, qui devient hermétique aux non-initiés dès que ses idiotismes — qui n'affectent ordinairement que le vocabulaire — se rencontrent dans la phrase avec une certaine densité. L'emploi cryptologique n'est le plus souvent qu'une conséquence fortuite, voire inconsciente, de l'hermétisme.

Il ne faut d'ailleurs pas nier par principe toute volonté de dissimulation dans la création argotique, mais l'argotier peut viser à étonner ses pareils aussi bien qu'à tromper l'ennemi commun : le départ est bien subtil entre la devinette facétieuse et le substitut secret ; si le mot *poulet,* désignant un policier, a été remplacé par *perdreau,* puis par *dreaupèr,* ce peut être autant pour le piquant de l'expression détournée que pour une plus grande discrétion des alertes. Ces devinettes ne sont pas toujours aussi énigmatiques qu'on veut le dire : en appelant le sang du *rouge* ou du *raisiné,* on n'embarrasse même pas un enfant ; il est moins facile de comprendre que le nom des *Boers,* prononcé [bur] par les uns et [bɔɛr] par les autres, a servi de chaînon pour désigner par *boërs* ou *bauers* les agents en civil, plus connus sous le nom de *bourr'* (apocope de *bourricots*) ; mais, si les usagers de l'argot avaient vraiment voulu disposer d'un mot inintelligible aux non-initiés, le lien qu'on retrouve dans cet exemple serait encore trop clair. Un tel code laisse vraiment aux profanes trop de chances de percer son secret.

En supposant même que le monde des hors-la-loi ait connu jusqu'au XVIII^e s. une organisation stable et fermée, comparable à celle des mystiques romanichels, auquel cas on pourrait tenir pour normal qu'une langue commune y soit née, il est fort possible que cette langue, moins qu'un moyen de dissimulation, ait été pour les truands un signe de reconnaissance et une manifestation de l' « esprit de corps ». Une telle conception de l'argot s'accommode mieux des qualités expressives qu'on ne peut lui dénier, et qu'un codage artificiel ne réclamerait en aucune mesure.

Admettra-t-on, du moins, une intention cryptologique pour expliquer les formations du *largonji* et du *javanais ?* Le bagnard-policier Vidocq (signataire des *Mémoires,* 1828-1829, et des *Voleurs,* dictionnaire d'argot, 1836) a donné la formule du *largonji,* procédé de codage consistant à remplacer l'initiale d'un mot (ex. : *jargon*) par *l (largon-)* et à la rejeter à la fin du mot *(largonji)* ; ainsi *prince* devient ***linspré ;*** *La Force* (la prison), ***La Lorcefée ;*** *deux* [*francs*], ***leudé ;*** *quarante* [*sous*], ***larantequé ;*** *sac* (mille francs), ***lacsé ;*** *fou,* ***louf ;*** *beau,* ***lobé ;*** *en douce,* ***en loucedé,*** etc. Dans le *largonjem,* usité au

bagne de Brest en 1821, le même procédé se complique du suffixe invariable *-em* : *bon* se dit ***lonbem*** ; *boucher,* ***loucherbem*** ; ce dernier mot est le nom le plus connu de ce procédé, usité par les bouchers de La Villette. Le caractère automatique, donc inexpressif, de telles déformations plaide beaucoup en faveur de l'ésotérisme — encore que le secret soit plus à attendre de la rapidité d'élocution en code que du procédé même, de clef si simple. Mais, tout bien pesé, le caractère de signe de classe, de jeu verbal, en explique seul l'emploi par un corps de métier comme les bouchers. Alfredo Niceforo, dans *le Génie de l'argot* (1912), retrouve les règles de notre largonji dans des argots professionnels annamites : celui des bouchers d'Hanoi, où l'initiale est *ch* au lieu de *l,* et le suffixe *-im* au lieu de *-em* ; celui, plus complexe, des sampaniers d'Haiphong ; celui des danseuses, des marchands de grains. G. Esnault relève dès 1670, chez des écoliers de Metz, la suffixation ***undrègue foudrèque*** pour *un fou,* « imitation de bégaiement antérieure aux cadogan, javanais et largonji ». Le *cadogan,* attesté en 1896, procède par infixation de *-dg-* après chaque voyelle, elle-même redoublée : ***cadgadodgogandgan*** ; le javanais, attesté dès 1857, insère *-av-* après chaque consonne : ***javaunavet*** pour *jaunet.* Certes, ces procédés fleurissent dans les pensions, les bagnes et les bataillons de redressement, mais ils sont provocation autant que dissimulation ; marques de fierté comme un tatouage ; fanfaronnades comme l'anglais qu'échangent deux écoliers français devant des camarades non encore initiés à cette langue.

En fait, si la thèse d'un argot ésotérique est combattue avec tant de conviction par G. Esnault, c'est qu'il vise à détruire un certain mythe du criminel, incarné par Lacenaire ou Vautrin au XIXe s., une « démonologie » de l'Argot, « langage de la corruption » (Hugo), inventé par les criminels « ou à eux révélé » (Esnault). Il n'y a pas **un Argot** « à majuscule champion », mais **des argots,** « populaires » ou « voyous » selon la tendance honnête ou non des argotiers. Qu'on s'attache à en découvrir les sources « patoises, techniques ou archaïques », et l'on en goûtera mieux la saveur, que G. Esnault n'a garde de sous-estimer : « Je ne connais rien qui soit sémaniquement plus heureux en aucun climat de la langue française. »

PROCÉDÉS DE L'ARGOT

C'est sur la conception exposée ci-dessus que l'on fondera ici un inventaire des procédés de l'argot : l'unité en sera le caractère non point secret, mais *insolite,* joint au caractère populaire — pour éliminer l'argot des Précieuses comme celui des potaches. On empruntera maint exemple à l'étude de P. Guiraud, *l'Argot* (1956).

I. INSOLITE DE L'EMPRUNT

• Sources étrangères : ***because,*** parce que (angl.) ; ***flic,*** sergent de ville (allem. *Fliege,* mouche) ; ***flouss,*** argent (arabe) ; ***crouilla,*** arabe (« ami » en arabe) ; ***bougnoul,*** tête à corvée (« noir » en ouolof) ; ***camoufle,*** chandelle (ital. *camuffe,* n. pl., désignant les écrans qui masquent les chandelles de la rampe) ; ***barbaque,*** carne (esp. *barbacoa,* d'origine haïtienne, désignant une viande peu goûtée des soldats français au Mexique) — argots étrangers : ***mec,*** chef, homme (arg. ital. *mecco, meco,* chef, paysan) ; ***ruffe, riff(l)e,*** feu, bagarre, arme à feu (arg. ital. *ruf,* mêmes sens ; cf. angl. *rifle,* fusil).

• Sources provinciales : ***arpion,*** main, doigt, orteil, pied (*arpioun,* griffe [provenç.] ; ***baratin,*** bagou (*barat,* marché frauduleux [provenç.]) ; ***faraud,*** homme bien vêtu, fier, fanfaron (*faraut,* héraut [anc. gasc.]) ; ***guss,*** individu (*gus,* gueux [gasc.]) ; ***pantre,*** paysan, bourgeois, nigaud (*pantre,* paysan [Bresse, Forez]) ; ***daron,*** maître, maître du logis, père (*daron,* adj., de *dare,* ventre, et *daru,* ventru [Maine, Anjou, Nantes]) ; ***goualer,*** chanter, crier (*couâler,* émettre des cris aigus [Berry]).

• Sources techniques : ***arnaquer,*** habiller, truquer, escroquer (malfaiteurs ; forme picarde de *harnacher*) ; ***goupiller,*** manigancer, travailler (croisement de *goupille* avec *goupiner,* travailler, de *gouspin,* factoton) ; ***bonnir*** ou ***bonir,*** causer, dire (saltimbanques ; de l'arg. ital. *imbunire,* amuser pour voler) ; ***masser,*** travailler (*masse,* marteau de fer ou de bois) ; ***gâcher,*** travailler (maçons) ; ***trimer,*** cheminer, travailler (dialect. *trèmer,* imiter la *trème* ou *trame* du tisserand) ; ***piocher,*** travailler (terrassiers) ; ***passer l'arme à gauche,*** mourir (soldats) ; loc. adv. ***à la godille,*** de travers (marins).

• Ancien français : ***enterver,*** comprendre (mot d'anc. franç.[vieilli au XVe s.], du lat. *interrogare,* interroger) ; ***solir,*** vendre (*sollir,* payer [1261], var. de *soudre,* lat. *solvere)* ; ***esquinter*** (var. de l'anc. franç. *esquiner,* mettre en lanières) ; ***guinche,*** danse (anc. franç. *ganches,* mouvements des bras et des hanches [XIIe s.]).

• Langues anciennes : ***laïus,*** discours, verbiage (en souvenir du discours de *Laïus,* père d'Œdipe, premier sujet de dissertation littéraire proposé à Polytechnique [1804]) ; ***pinxit,*** peintre entiché de son talent (accompagnant sa signature de la mention *pinxit,* « a peint » [arg. d'artistes, 1866, et d'étudiants, 1902]) ; ***arton,*** pain (gr. *artos,* pain ; se retrouve en provenç., en basque ; *artone* en fourbesque [arg. ital.] ; dérivés en germania [arg. esp.] et en calão [arg. portug.]) ; ***type,*** homme (gr. *tupos,* empreinte, modèle).

II. INSOLITE DE LA FORME

• Codes à clef : citons ici le largonji, le javanais, etc., définis plus haut et qui ne remontent pas au-delà du XIXe s.

• Apocope et aphérèse : ***came*** *(camelote),* ***bid*** *(bidon),* ***lap*** *(la peau,* rien), ***mac*** *(maquereau),* ***rata*** *(ratatouille),* ***binette*** *(bobinette* ou *trombinette),* **cipal** (municipal) ; **gnard,** enfant *(mignard* ou *momignard) ;* ***pitaine*** *(capitaine),* ***troquet*** *(mastroquet) ;* apocope et aphérèse conjuguées : ***bin's*** *(cabinets).*

• Réduction et création de combinés consonantiques : ***lingue*** (*lingre,* couteau, de *Langres*), ***ménesse*** (*ménestre,* femme, fille, épouse, du lat. *ministra,* servante), ***pante*** (*pantre,* paysan, nigaud), ***gaffrer*** (*gaffer,* guetter, aviser), ***lixdré*** (*lixdé,* dix), ***antifle,*** église (anc. franç. *antive,* fém. *d'antif,* ancien).

• Métathèse : ***dreaupèr*** *(perdreau),* ***entraver*** *(enterver).*

• Redoublement : ***coco*** *(cocaïne),* ***gaga*** *(gâteux),* ***jojo*** *(joli) ;* ***rififi,*** bagarre *(rif).*

• Substitution de voyelle ou de consonne : ***bistringue*** (d'où *bistro*) pour *bastringue ;* ***atiger,*** frapper, bousculer, exagérer (*aquiger,* faire mal) ; ***clamecer*** (*crampecer,* mourir, dér. de *crampe*).

• Agglutination et déglutination : ***larton,*** pain *(arton) ;* **ance,** eau (*lance,* même sens).

• Suffixation affranchie. Certains suffixes ont par eux-mêmes un sens diminutif *(feuilleton),* péjoratif *(bavard, fadasse) ;* l'argot les étend très librement à des radicaux tirés de mots courants ou argotiques : ***paveton, cureton, douillard*** (chevelu), ***tricard*** (interdit de séjour, tiré de *trique*), ***bleuvasse*** (nouveau soldat). Encore plus librement, il associe des suffixes fantaisistes (expressifs par leur étrangeté même) à des mots plus ou moins abusivement tronqués : *adjudant* devient ***adjupète ;*** *auvergnat,* ***auverpin ;*** *Bastille,* ***Bastaga ;*** *crasseux,* ***craspec ;*** *dégueulasse,* ***dégueulbif ;*** *directeur,* ***dirlo ;*** *économies,* ***éconocroques ;*** *gamelle,* ***galtouse ;*** *jaloux,* ***jalmince ;*** *lime* (chemise), ***limasse, limouse, limousse, liquette ;*** *officier,* ***officemar ;*** *pardessus,* ***pardingue ;*** *valise,* ***valoche, valouse, valtouse, valtreuse,*** etc. Le code sévère du largonji tolère même de tels écarts : *leaubé* (ou *lobé*) et *leaubem* (beau) permettent ***leaubiche.*** G. Esnault fait observer que, dans cette exubérance de drôleries, des séries se découvrent à l'examen : *dirlo* appelle ***Amerlo, Alfortlo ;*** *kilbus* (*kilo,* litre) marche avec ***pibus*** (*picrate, pinard, pivois,* vin) ; « *tarte,* laid, accepte *-ouse, -ousot,* autant que *-ignole,* mais non tel autre suffixe, qui ferait barbarisme ».

Dans le domaine du verbe essaiment les suffixes *-ailler* (***lancequailler,*** uriner, pour *lancequiner*), *-ancher* (***calancher,*** mourir, de *caler,* faiblir), *-tiquer* (***balancetiquer,*** jeter avec mépris, de *balancer*), *-ouser* (***marquouser,*** marquer les cartes, de *marquer*).

Un purisme tel que celui dont fait preuve G. Esnault repose, bien entendu, moins sur des règles de droit lexical que sur le sentiment personnel d'un effet, d'une valeur de style, laquelle résulte de plusieurs facteurs, entre autres :

— le caractère **insolite** de certains groupes phonématiques dans le système commun de la dérivation en français : un suffixe *-bif* ne s'y rencontre pas (dans *rosbif,* c'est un élément radical), non plus que *-aga* ni *-ingue ;*

— **l'évocation** de suffixes ou de mots stylistiquement marqués : *-bif* et *-ingue* évoquent l'anglais (*beaf, dancing* dans la prononciation populaire) ; *dirlo* s'oppose à *prolo* (prolétaire) ; *auverpin* rappelle *alpin* et *copain ; craspec* évoque *infect, abject, suspect.* La suggestion peut aller jusqu'au calembour dans *limasse* (cf. *limace), jalmince* (lèvres *minces,* air *pincé*), *adjupète* (souvent coléreux), *officemar* (on salue, mais on *se marre*).

• SÉRIES PRONOMINALES COMPOSÉES. On ne confondra pas avec la suffixation la formation de pronoms personnels à partir du système des possessifs, rapportés à un invariant de sens généralement obscur, originellement comparable à *cors* dans l'ancien *mes cors, tes cors* (ma, ta personne, etc.), ou à *pomme* dans le moderne *ma pomme, ta pomme,* etc. On trouve, au XV[e] s., ***mon ys, mon an*** chez Villon ; au XVI[e], ***mezis, tezis, nozis*** (moi, toi, nous), où *mes* continue manifestement le cas sujet singulier du possessif ; *mon an* se retrouve en 1628 dans le *Jargon de l'Argot réformé,* glosé ***mézière*** ou ***mezingant ; messière, tessière*** se lisent dès le XVI[e] s., ensuite ***sezière, nozière, vozière,*** et le pluriel ***sézières,*** suspect, chez Bruant. Aussi mystérieux dans son radical, mais plus clair dans sa composition, est le plus moderne ***mon orgue*** (var. : ***mon orguibus*** ou ***mes zergues***), ***ton orgue (tes zergues), son orgue, notre orgue (nosiergue), vos orguisses, leur orgue*** (peut-être lié avec le fourbesque *monarca,* moi ; les forçats disaient *mon arga* à Rochefort en 1842 ; des attestations plus anciennes suggéreraient une nouvelle étymologie d'*argoter*).

Plus courant encore est de nos jours ***mézigue, tézigue, sézigue,*** etc., d'où dérive peut-être le nom *zigue,* camarade *(zig, zigoteau, zigomar) :*

> *Et si **tézig** tient à sa boule*
> *Fonce ta largue*
> (J. Richepin).

Le système ***mes bottes, tes bottes,*** etc., est plus clair. Toutes ces séries pronominales ont l'avantage de supprimer la variation verbale en personne : on ne sort pas de la troisième.

III. INSOLITE SÉMANTIQUE

• CALEMBOURS. Plaçons en tête, parce qu'il est propre à l'argot — nourri de devinettes —, le procédé du calembour, où une homophonie égare l'auditeur non initié : ***cloporte*** (concierge, qui *clôt* les *portes*), *faire du **rebecca*** (*se rebéquer,* regimber), *la maison* ***Poulman*** (la police, ou *poule,* avec évocation du panier à salade), *les* ***pingouins*** (les pieds, pour *pingots, pinceaux*), ***s'astiquer*** (avoir un duel à l'*astic,* épée), *passer aux* ***assiettes*** (*assises*), *être de la* ***pédale*** (péd-éraste), les ***molletons*** (les *mollets*), *un* ***greffier*** (un chat, pour *griffard*), *ma* ***marquise*** (ma femme, mon épouse, dér. de *marque,* même sens [arg. esp. ou ital.]), *mon* ***cocon*** ou ***cocon's*** (camarade de promotion à Polytechnique, ou *co-conscrit*), ***artichaut*** (porte-monnaie, d'après *portefeuille*).

Par ailleurs s'observent en argot tous les types de changement de sens pratiqués dans la langue commune, surtout populaire ou poétique :

• MÉTAPHORE (COMPARAISON IMPLIQUÉE) : ***anse*** (oreille [Villon]), *les* ***quilles*** (les jambes [Villon]), ***faucher*** (voler), *la* ***Veuve*** (la potence ou la guillotine), *une* ***sulfateuse*** (une mitrailleuse). Souvent le concret exprime l'abstrait : *la* ***purée*** (la misère), *la* ***poisse*** (la malchance), *le* ***cafard*** (les idées noires), ***avoir quelqu'un dans la peau*** (l'aimer).

• SYNECDOQUE (DÉSIGNATION PAR LA PARTIE OU LE CARACTÈRE) : *la* ***bascule*** (la guillotine), *le* ***brutal*** (le canon ou le train), *un* ***bavard*** (un pistolet), *une* ***babillarde*** (une lettre), *les* ***charmeuses*** (les moustaches), *une* ***tournante*** (une clef).

• MÉTONYMIE (LE CONTENU POUR LE CONTENANT, L'EFFET POUR LA CAUSE, ETC.) : *un* ***feu*** (un revolver), ***descendre quelqu'un*** (le tuer), ***faire suer*** (importuner), ***avoir les chocottes*** (avoir peur, ce qui fait claquer les dents), ***manger le morceau*** (faire une révélation en justice, du temps où les aveux s'obtenaient par le jeûne).

• ANTIPHRASE : ***villa*** (prison), ***ces messieurs*** (le bourreau et ses aides, ou les policiers), ***couvent*** (maison centrale d'hommes ou de femmes), ***sucrer*** (maltraiter, punir).

• EUPHÉMISME : ***endormir*** (tuer), *la* ***butte*** (l'échafaud), *le* ***château*** (l'hôpital), *des* ***valdas*** (des balles).

• ANALOGIE SYNONYMIQUE. L'adjectif *noir,* ayant pris à la fin du XIX[e] s. le sens de « ivre » (peut-être pour renforcer *gris,* usé à cette époque, peut-être parce qu'il a la même connotation que *gris* ou que le mot slang *inky,* encreux), a reçu pour équivalents ***canaque, chocolat, goudronné ;*** *se noircir* a entraîné ***se mâchurer, se barbouiller, avoir le nez sale, être dans le cirage,*** etc. *Bécher,* dénigrer (var. de *becqueter* [Poitou : *bécher,* frapper du bec ; Normandie : *béquer,* rabrouer]), a peut-être entraîné, par le chaînon de l'homophone *bêcher :* ***piétiner les plates-bandes, jardiner*** (railler). *Manger le morceau* (v. plus haut) a entraîné ***se mettre à table, casser le morceau, casser, morfiller*** (manger, donc « dénoncer ») ; le délateur est une ***casserole.***

DOCUMENTS ET MONUMENTS DE L'ARGOT

Les lexiques. L'existence d'un jargon des truands *(gergons vulgare trutanorum)* est attestée dès le XIII[e] s. ; mais le premier glossaire connu concerne le jargon des **Coquillards,** soldats licenciés en mal de pillage, dont le procès fut instruit à Dijon en 1455 ; ces rudiments de *jobelin* — langue des *jobelots,* ou hommes de rien — ne furent publiés qu'en 1842, à Lyon. *La Vie généreuse des mercelotz, gueux et boesmiens,* terminée par un dictionnaire (1596), œuvre d'un *péchon* (provenç. : « petit », d'où « apprenti ») qui signe **Pechon de Ruby,** eut du moins une certaine diffusion de son temps et fut rééditée jusqu'au jour où la supplanta l'ouvrage de **Chereau,** qui s'en inspirait librement : *le Jargon ou Langage de l'Argot réformé comme il est à présent en usage parmy les bons pauvres. Tiré et recueilliz des plus fameux Argotiers de ce temps. Composé par un Pillier de Boutanche qui maquille en la Vergne de Tours* (1628). C'est l'acte de naissance du mot *argot.* Ce tableau fera foi jusqu'au XIX[e] s., de plus en plus altéré par les coquilles des rééditeurs.

Une source nouvelle est offerte, à la limite du XVIII[e] s., par l'instruction du procès des **chauffeurs** de pieds arrêtés à Orgères ; le greffier Leclair publie leur *Histoire,* avec un vocabulaire (1800). L'année 1821 voit paraître à Caen des listes assez sérieuses, dues au libraire **Chalopin** — bientôt plagié —, mais elle compte plus par le cahier qu'écrivit dans l'ombre d'un bagne le forçat **Ansiaume,** lexique de l'argot « en usage au bagne de Brest et connu de toutes les provinces françaises » (publié par Michel Dubois dans *le Français moderne,* 1943).

Au contraire, les ouvrages signés **Vidocq** (1828-1836) — écrits par des « teinturiers », qui étaient les « nègres » de l'époque — eurent la plus grande diffusion et inspirèrent trois fameux romanciers du siècle, Balzac, Eugène Sue, Hugo : collaboration symbolique du forçat-policier inculte, du plumitif et de l'artiste créateur. Ajoutons que Saint-Edme, rédacteur des *Voleurs,* avait abondam-

ment puisé au journal *le Réformateur,* où Raspail publiait en 1835 les souvenirs de ses séjours à La Force et à Sainte-Pélagie.

On dispose, dans la suite, des témoignages de **Clémens,** forçat à Brest (1875), d'**A. Humbert,** transporté à Nouméa pour raisons politiques (*Mon bagne,* 1880), de **G. Macé,** chef de la Sûreté (*Mes lundis en prison,* 1889 ; *Mon musée criminel,* 1890), de **Rossignol,** soldat et policier (1901), de **Nouguier,** assassin lyonnais (1899), de **D...,** autre Lyonnais, détenu puis transporté, qui informe le docteur **Lacassagne** pour son *Argot du milieu* (1928). **Larchey,** publiciste et archéologue, avait donné en 1888 - 1889 un scrupuleux *Dictionnaire historique d'argot.* **Sainéan,** romaniste roumain, professeur à Paris, a publié, à partir de 1901, de riches études sur *l'Argot ancien* (1909), *les Sources de l'argot ancien* (1912) et *le Langage parisien au* XIX^e^ *siècle* (1921).

L'argot secret. Parmi les manifestations littéraires de l'argot, on peut faire une place à part aux textes — ordinairement en vers — que des argotiers d'élite ont écrit pour leurs semblables, et qu'ils paraissent avoir voulu rendre impénétrables pour tout lecteur que le message ne concerne pas. Nous y compterons d'abord six ballades de **François Villon,** composées entre 1456 *(Petit Testament)* et 1461 *(Grand Testament),* et cinq autres de la même époque, découvertes manuscrites au XIXe s. Marot, en rééditant Villon, avouait n'y rien comprendre : « Touchant le jargon, je le laisse à corriger et exposer aux successeurs de Villon dans l'art de la pinse et du crocq. » Voici quelques vers de la deuxième ballade :

> *Changez vos andosses souvent*
> *Et tirez vous tout droit au temple ;*
> *Et eschequez tost, en brouant,*
> *Qu'en la jarte ne soiez emple.*

Ces ballades restèrent énigmatiques jusqu'au jour où Marcel Schwob (1890) en retrouva 24 mots dans le glossaire des Coquillards (v. plus haut). Le sens en est encore mieux éclairé depuis 1954 par une étude de A. Ziwès et Anne de Bercy : *le Jargon de maître François Villon.*

Visiblement, notre « escholier » accumulait les termes de jobelin comme les Coquillards eux-mêmes ne l'auraient pas risqué : il en résulte ces bibelots baroques, ces tours de force linguistiques dont l'opacité ne sera égalée qu'au XIXe s., dans maints poèmes et chansons de prétendus ou authentiques truands, comme ce **Winter,** bagnard de bonne famille, arrêté par Vidocq, qui publia en 1828 sa *Chanson :*

> *De la dalle* (argent) *au flaquet* (gousset),
> *Je vivais sans disgrâce,*
> *Sans regoût* (scandale) *ni morasse* (tourment),
> *Sans taff* (peur) *et sans regret...*

Dans *le Dernier Jour d'un condamné* (1829), **Victor Hugo** inséra, en fac-similé autographique sur un dépliant hors texte, une chanson de bagnard truffée d'argot, dont l'auteur inconnu n'est peut-être qu'un rapin de ses amis.

De **Lacenaire,** l'assassin romantique (guillotiné en 1836) dont les poésies idylliques se chantaient sur des airs de Béranger, on a une pièce en argot, *Dans la lunette* (1835), se terminant par cette triste prédiction :

> *On vous roussine* (on vous livre à la police)
> *Et puis la tine* (foule)
> *Vient remoucher* (regarder) *la butte en rigolant.*

L'argot comique. Si la littérature argotique n'a guère fleuri au XVIIe s. et au début du XVIIIe s., plusieurs écrivains ont cependant senti et exploité l'effet comique d'un mot vulgaire apparaissant dans un texte noble. C'est un des procédés du burlesque (*le Virgile travesti*) auquel recourt systématiquement le comédien **Grandval** dans son poème en douze chants, *Cartouche ou le Vice puni* (1725) ; l'auteur donne le nom d'*Argos* pour l'étymon du mot *argot,* avec cette justification :

> *Électre le parloit, dit-on, divinement ;*
> *Iphigénie aussi l'entravoit gourdement* (très bien).

Le genre parodique se renouvela au XIXe s. en joignant à l'effet de surprise un effet de blasphème, comme dans les *Litanies de la Vierge,* ou dans les *Commandements de Dieu et de l'Église* que Vidocq publia dans *les Voleurs ;* qu'on en juge par ce distique :

> *Paumé, point tu ne mangeras*
> *Dans la taffe du gerbement.*

Vidocq traduit : « Arrêté, tu n'avoueras rien, de peur du jugement. » L'évocation d'un texte et d'un rythme connu soutenait l'intérêt de ces pièces courtes, mais obscures, comme du pastiche de *la Mère Michel* qu'on lisait vers 1850 : *la Dabuche Michelon qu'a pommaqué son greffier,* œuvre de quelque chansonnier, dont la tradition sera maintenue un siècle plus tard par Yves Deniaud transposant *le Petit Chaperon Rouge :*

> *« Grande-viocque, comme vous avez de grands fumerons !... — C'est pour mieux arquer ! »*

L'argot réaliste. Un élément nouveau fut introduit dans le genre héroï-comique, vers le milieu du XVIIIe s., par un secrétaire d'administration, ancien contrôleur des Finances, que ses contemporains surnommèrent « le Corneille des Halles » : **Vadé,** dans des épopées bouffonnes comme *la Pipe cassée* (1743), créa le genre « poissard », où l'auteur conte avec sympathie les menues aventures des humbles, qu'il fait parler en respectant leur grammaire et leur vocabulaire ; voici Jérôme apaisant des femmes qui se battaient pour un tas de guenilles vendues aux enchères :

> *— Pour un rien vous vous argottez.*
> *Quoi qui vous met tant en colère ?*
> *Des gnilles ! V'là ce qui faut faire,*
> *Faut les solir cheux l'tapissier,*
> *Hé puis partager le poussier.*

Les mots d'argot proprement dit n'y manquent pas, mais ils sont dispersés, éclairés par le contexte. Il en sera de même dans les imitations de **Caylus,** de **Bouchard** (*Madame Engueule,* 1754), de **Lécluse.**

Au XIXe s., le réalisme abandonne les vers pour la prose, et les Halles pour les prisons, avec **Eugène Sue :**

> *Vingt sous, Messieurs ! pour entendre le fameux Pique-Vinaigre, qui a eu l'honneur de travailler devant les* ***grinches*** *les plus renommés, devant les* ***escarpes*** *les plus fameux de France et de Navarre, et qui est incessamment attendu à Brest et à Toulon, où il se rend par ordre du gouvernement* (*les Mystères de Paris,* 1842).

Les mots d'argot étaient imprimés en italique, souvent traduits dans des notes. L'usage en est aussi prudent chez **Balzac** (Vautrin, dans *le Père Goriot, les Illusions perdues, Splendeurs et misères des courtisanes, la Dernière Incarnation de Vautrin*) et chez **Hugo** (*les Misérables,* 1862). On sait que celui-ci intitule *l'Argot* le VIIe livre de la IVe partie du roman ; en poète et en orateur, il traite de l'origine (ch. Ier) et des racines (II), de « l'argot qui pleure et de l'argot qui rit » (III), « épouvantable langue crapaude qui va, vient, sautèle, rampe, bave, et se meut monstrueusement dans cette immense brume grise faite de pluie, de nuit, de faim, de vice, de mensonge, d'injustice, de nudité, d'asphyxie et d'hiver, plein midi des misérables ». En fait, G. Esnault a montré qu'il ignore tout de l'histoire de l'argot, enseignant à tort qu' « il se corrompt vite », célébrant un « argot du Temple » parlé au XVIIe s. alors que le marché du Temple s'ouvrit en 1809 ; il explique le nom de l'eau, *lance,* par les « hallebardes » de la pluie, et, panthéiste notoire, fait remonter *pantre* au grec *pan,* « tout », le *pantre* étant Monsieur Tout le monde ; il invente une douzaine de mots sans existence, mais fait de copieux et plus heureux emprunts aux *Mémoires d'un forban philosophe* (anonymes, 1829), qu'il ne cite pas.

L'argot sera désormais l'ornement obligatoire de toute prose ou poésie réaliste,

naturaliste, populiste ; parmi tous ceux qui s'y sont distingués, nommons **Zola, Huysmans, Barbusse, Dabit, Carco.** Le succès des romans policiers de Peter Cheyney a suscité en France des imitateurs férus de jargon, tel Albert Simonin *(Touchez pas au grisbi).*

L'argot lyrique. Rangeons sous ce titre les pièces ou les romans dont l'auteur parle argot en son propre nom, plus exactement au nom des humbles qu'il représente. Tel est le propos de **Jean Richepin,** dont *la Chanson des gueux* (1876) aurait pu être citée déjà sous la rubrique de l' « argot secret » et de l' « argot réaliste ». Cet ancien normalien, érudit de la langue verte, sait en effet juxtaposer un pédant *Sonnet bigorne,* en « argot classique » (*Luysard estampillait six plombes | Mezigo roulait le trimard...*), à un *Autre sonnet bigorne,* en « argot moderne », moins hermétique. Il s'identifie aux gueux, individus (*mézigo*) ou collectivités, comme ces *loupeurs* (flâneurs) en *rideau* (blouse) et en *cintième* (casquette haute comme un cinquième étage) :

Nous somm's dans c'goût-là toute eun' troupe
Des lapins droits comm' des bâtons
Avec un rideau sur la croupe
Un grimpant et des ripatons
Eun' cintièm' quand nous nous gâtons...

Sa probité artistique affranchie de préjugés bourgeois devait le conduire en prison (pour un mois) et à l'Académie française (pour l'éternité).

Jehan Rictus, qui tenait Richepin pour « un pion et un perroquet », exprima son âme dans une langue populaire où l'argot ne jouait que le rôle de « l'ail dans un gigot » :

Quand j'pass' triste et noir, gna d'quoi rire.
Faut voir rentrer les boutiquiers,
Les yeux durs, la gueule en tir'lire,
Dans leurs comptoirs comm' des banquiers
(« Impressions de promenade », dans *les Soliloques du pauvre,* 1895).

A la même époque, **Aristide Bruant** devenait célèbre (et riche) en prodiguant l'argot dans des chansons dont les héros sont pris à la pègre plutôt qu'au peuple, comme ces *Petits Joyeux :*

S'i veut ben s'laisser faire, on fait pas d'mal au pantre,
Mais quand i veut r'ssauter ou ben fair' du potin
On y fout gentiment un p'tit coup d'lingu' dans l'ventre,
Pour y apprendre à gueuler à deux heures du matin.

Du côté de la prose, au XX^e s., un **L.-F. Céline,** moins par amour du peuple, dont il est issu, que par dégoût d'une certaine société, pimenta d'argot une élocution passionnée alliant la véhémence satirique à la prolixité débridée.

Il n'a pas manqué d'émules parmi les écrivains modernes affichant leurs attaches soit avec le peuple, soit avec la pègre. L'argot sous toutes ses formes, celui des « poilus », des ouvriers, des étudiants, des sportifs, du « milieu », des gangsters, a inondé le roman, le théâtre, le cinéma, la chanson. Mais tout abus en matière de style entraîne dévaluation, et l'argot commercialisé, et vulgarisé — si l'on peut dire — par son extension à la langue parlée de toutes les classes, a bien perdu de sa force de « choc », même quand un écrivain, pour en corser l'effet, le place dans la bouche d'une enfant (R. Queneau, *Zazie dans le métro,* 1959). Son avenir littéraire semble désormais limité.

2. argot [argo] n. m. (vieille forme de *ergot ;* 1690, Furetière). Rameau imparfaitement élagué qu'on laisse en taillant un arbre.

argotier [argɔtje] n. m. (de *argot ;* 1628, Chereau, au sens de « voleur » ; au sens moderne, 1836, Vidocq). Homme qui connaît, qui parle l'argot.

argotique [argɔtik] adj. (de *argot ;* 1628, Chereau). Qui appartient à l'argot ou à un argot : *Des expressions argotiques. Il a la manie argotique de chambouler la fin des mots* (Duhamel).

argotisme [argɔtism] n. m. (de *argot ;* 1866, Larousse). Mot, tournure argotique.

argotiste [argɔtist] n. (de *argot ;* 1884, Esnault). Linguiste spécialisé dans l'étude des argots.

argousier [arguzje] n. m. (origine inconnue ; début du XVIII^e s.). Arbrisseau épineux dont le nom scientifique est *hippophaé.*

argousin [arguzɛ̃] n. m. (de l'esp. *alguacil,* agent de police, par des intermédiaires mal éclaircis ; XV^e s., écrit *agosin ;* 1538, Vega). **1.** *Autref.* Sergent de galère, gardien de bagnards : *Le bagne ne va pas sans l'argousin* (Balzac). || **2.** *Péjor.* Agent de police (vieilli) : *Le réfractaire* [...] *se grime en sexagénaire pour dérober son signalement aux mouchards, aux argousins et aux gardes municipaux* (Gautier). *Cousin, | J'ai toujours dédaigné de battre un argousin* (Hugo).

• SYN. : **2** *flic* (pop.).

argue [arg] n. f. (ital. *argano,* du lat. *organum,* instrument ; 1680, Richelet). Pièce destinée à maintenir en place la filière à tirer l'or, l'argent.

1. arguer [argɥe] v. tr. (lat. *argutare,* bavarder, puis piétiner, d'où presser [sens fréquent en anc. franç.], avec influence du lat. *arguere,* prouver ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** *Arguer une chose d'une autre,* l'en tirer comme conséquence : *De cela on ne peut rien arguer.* || **2.** Vx. *Arguer quelqu'un de quelque chose,* l'en accuser : *Lamennais, qui les avait presque argués d'hérésie* [...], *devint lui-même hérétique* (Renan). || **3.** *Arguer une pièce de faux,* en termes juridiques, affirmer qu'elle est fausse. || **4.** *Arguer que,* avancer comme argument ou comme prétexte que, représenter que : *Albert arguait doucement que le goût que j'avais pour la lecture méritait d'être encouragé* (Gide).

• SYN. : **1** *conclure, déduire, inférer ;* **4** *alléguer, avancer, faire état de, invoquer.*

◆ v. tr. ind. *Arguer de quelque chose,* s'en servir en manière d'argument, de prétexte : *J'arguai d'un mal de tête causé par le soleil* (Bourget).

• REM. Selon Littré et certains grammairiens, l'*e* muet et l'*i* qui suivent immédiatement l'*u* du radical doivent prendre un tréma : *J'arguë, tu arguës, il arguë. Nous arguïons, vous arguïez.* Mais cet usage n'est généralement pas observé.

2. arguer [arge] v. tr. (de *argue ;* 1751, *Encyclopédie*). Passer à l'argue des lingots de métal précieux.

argument [argymɑ̃] n. m. (lat. *argumentum ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Élément de raisonnement destiné à soutenir une affirmation : *Il avait fait vibrer la note patriotique et bombardé l'Espagne avec tout l'arsenal d'arguments méprisants qu'on emploie contre les peuples dont les intérêts sont contraires aux nôtres* (Maupassant). *Ou bien je lui tiens tête, et je rage ; ou bien je reste coi devant les arguments qu'il aligne en bon ordre, et je me tais* (Martin du Gard). || *Tirer argument d'un fait,* le prendre comme preuve de ce qu'on avance. || *Argument « ad hominem »,* V. AD HOMINEM. || **2.** Procédé auquel on recourt pour modifier la conduite de quelqu'un : *Il soupesait sans parler les ducats qu'il avait dans la main, et il y trouvait un argument sans réplique en faveur des deux jeunes gens* (Mérimée). *Je tins bon en dépit de ses larmes, suprême argument des femmes* (Gide). || Ironiq. *L'argument de la bourse,* la corruption. || *L'argument du bâton, les arguments frappants,* les coups. || **3.** Exposition rapide d'un ouvrage littéraire, d'un sujet qu'on va développer : *L'argument d'une pièce, d'un discours. Tel est le sujet, l'argument comme on disait dans la vieille rhétorique* (France). || *Spécialem.* Prologue contenant l'exposition sommaire d'une pièce de théâtre.

• SYN. : **1** et **2** *argumentation, démonstration, preuve, raison, raisonnement ;* **3** *abrégé, exposé, résumé, sommaire.*

argumentant [argymɑ̃tɑ̃] n. m. (part. prés. de *argumenter ;* 1690, Furetière). *Class.* Dans la soutenance d'une thèse, personne qui argumentait contre le répondant.

argumentateur, trice [argymɑ̃tatœr, -tris] adj. et n. (bas lat. *argumentator ;* 1539, Gruget). *Péjor.* Qui aime trop argumenter : *Les vieux à l'esprit toujours vif et argumentateur* (Morand).

● SYN. : *discuteur, ergoteur, pinailleur* (pop.), *polémiste, raisonneur, ratiocineur.*

argumentation [argymɑ̃tasjɔ̃] n. f. (lat. *argumentatio ;* XIV[e] s., Oresme). **1.** Action d'argumenter : *Les règles de l'argumentation.* || *Spécialem.* et *vx.* Soutenance de thèse. || **2.** Ensemble d'arguments tendant à une conclusion : *Son intelligence logique et réaliste regimbait devant une argumentation qui, dans l'ensemble, lui paraissait faible et mal ordonnée* (Martin du Gard). *Il se réservait* [...] *de le convertir par une argumentation plus subtile* (Aymé).

● SYN. : **1** et **2** *dialectique.*

argumenter [argymɑ̃te] v. intr. (lat. *argumentari,* de *arguere,* prouver ; XII[e] s., Floovant). **1.** Présenter un ensemble d'arguments en faveur d'une thèse : [H. Ghéon] *argumente en faveur du « sentiment chrétien » qu'il prétend respirer dans le théâtre de Shakespeare* (Gide). || **2.** Vx. *Argumenter de quelque chose,* en tirer argument : *Le ministère actuel ne peut* [...] *argumenter d'une grande catastrophe* (Chateaubriand). || **3.** Discuter longuement et sur des riens : *Elle argumenta de toutes les façons, invoquant mille raisons* (Maupassant).

● SYN. : **2** *arguer, conclure, déduire, inférer ;* **3** *discutailler* (fam.), *pinailler* (pop.).

argus [argys] n. m. (de *Argus,* n. du géant aux cent yeux chargé de garder la nymphe Io, transformée en génisse ; 1584, *Somme des péchez*). **1.** Surveillant vigilant, à qui rien n'échappe et qu'il est difficile de tromper : *La vie privée n'existera bientôt plus, tant les yeux du journal, argus moderne, gagnent en hardiesse* (Balzac). || *Des yeux d'argus,* des yeux auxquels rien n'échappe. || **2.** Publication fournissant certaines informations (notamment les cours des transactions de certains matériels). || **3.** Agence qui dépouille la presse pour le compte d'abonnés. || **4.** Miroir permettant de voir sans être vu. || **5.** Sorte de grand faisan des Indes et de la Malaisie, au plumage brun orné d'ocelles.

● SYN. : **1** *espion.*

argutie [argysi] n. f. (lat. *argutia,* subtilité, de *argutus,* subtil ; début du XVI[e] s.). Subtilité qui dissimule le manque de sérieux d'un raisonnement : *Il* [Pascal] *possède enfin et à jamais ce Dieu parce qu'il a sacrifié les arguties des docteurs* (Mauriac).

● SYN. : *chicane, distinguo, finasserie* (fam.), *finesse.*

● REM. S'emploie surtout au pluriel.

argyraspide [arʒiraspid] n. m. (du gr. *arguros,* argent, et *aspis,* bouclier ; 1863, Littré). Soldat d'une troupe d'élite de l'armée d'Alexandre, qui portait un bouclier d'argent : *Mort d'immortels argyraspides | La neige aux boucliers d'argent | Fuit les dendrophores livides | Du printemps* (Apollinaire).

argyrisme [arʒirism] n. m. (du gr. *arguros,* argent ; 1888, Larousse). État des individus dans l'organisme desquels l'argent a pénétré par ingestion ou par contact.

● SYN. : *argyrose.*

argyronète [arʒirɔnɛt] n. f. (du gr. *arguros,* argent, et *neô,* je file ; 1866, Larousse). Araignée qui vit sous l'eau, dans une enveloppe de soie qu'elle tisse et remplit d'air : *De grandes pattes d'argyronètes courant dans tous les sens et rayant l'eau vitreuse, comme des pointes de diamant* (Daudet).

1. argyrose [arʒiroz] n. f. (du gr. *arguros,* argent ; milieu du XIX[e] s.). Sulfure naturel d'argent, minerai argentifère.

2. argyrose [arʒiroz] n. f. (du gr. *arguros,* argent ; XX[e] s.). Syn. de ARGYRISME.

1. aria [arja] n. m. (altér. de *haria,* déverbal de l'anc. v. *harier,* harceler [v. HARASSER] ; fin du XV[e] s., Coquillart, *haria caria,* tumulte ; *haria,* 1530, Pals-grave ; écrit *aria* depuis le milieu du XVIII[e] s.). *Fam.* Difficulté, tracas : *C'est un « aria » que de chasser si loin* (Balzac).

● SYN. : *embarras, ennui, souci, tintouin* (fam.).

2. aria [arja] n. f. (ital. *aria,* air [musique] ; 1752, Lacombe). Toute pièce chantable : *Une aria de Bach.* || *Spécialem.* Dans l'opéra, élément fondamental de la composition lyrique.

● SYN. : *air, mélodie.*

arianisme [arjanism] n. m. (de *arien ;* 1568, Cl. Despence). Doctrine d'Arius et des ariens.

aride [arid] adj. (lat. *aridus ;* 1360, G. de Machault). **1.** Se dit d'un sol qui est naturellement dépourvu d'humidité, donc de végétation : *Dans une terre aride, desséchée, sans eau* (Hugo). || *Climat aride,* climat où les précipitations sont très faibles. || **2.** Fig. *Cœur aride,* cœur qui est dépourvu de sensibilité : *J'aurais voulu pleurer, mais je sentais mon cœur plus aride que le désert* (Gide). || *Une âme aride,* en théologie, une âme insensible aux consolations de la méditation religieuse et de la prière. || *Esprit aride,* esprit qui ne produit pas, ou qui produit difficilement. || **3.** Se dit d'un travail, d'une matière qui manque d'agréments : *Un sujet aride. Jacques, lui, se tirait à merveille de cette aride besogne* (Daudet). *Le langage aride et pauvre de la dévotion* (Jaloux). || **4.** Qui n'aboutit à rien ; qui ne donne aucun résultat : *A cette conversation aride avec un mur, l'appel conventionnel du télégramme nous paraissait préférable* (Camus).

● SYN. : **1** *désertique, desséché, sec ;* **2** *froid, indifférent, insensible, sec ;* **3** *ingrat, rébarbatif, sévère ;* **4** *improductif, stérile.* — CONTR. : **1** *humide ;* **2** *sensible, tendre ;* **3** *agréable, attrayant, passionnant ;* **4** *fertile.*

aridité [aridite] n. f. (lat. *ariditas,* de *arere,* être desséché ; 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *ariditet*). **1.** Manque d'humidité naturelle d'un sol, d'une région : *C'est dans l'aridité du désert que j'ai le mieux aimé la soif* (Gide). || **2.** *Spécialem.* En médecine, sécheresse de certaines parties qui les rend âpres au toucher : *L'aridité de la peau.* || **3.** *Par extens.* Stérilité du sol due au manque d'humidité. || **4.** *Fig.* Manque de sensibilité d'une personne : *L'aridité du cœur.* || *Spécialem.* En théologie, état de l'âme privée des consolations de la religion : *Celui qui souffre de son aridité à la Sainte Table...* (Mauriac). || **5.** Manque d'agrément, de variété : *L'aridité d'une tâche.*

● SYN. : **1** *sécheresse, siccité ;* **3** *improductivité, infertilité, pauvreté ;* **4** *froideur, indifférence, insensibilité, sécheresse ;* **5** *sévérité.* — CONTR. : **1** *humidité ;* **3** *fécondité, fertilité, productivité, richesse ;* **4** *sensibilité ;* **5** *agrément, attrait.*

arien, enne [arjɛ̃, -ɛn] n. (lat. *arianus,* de *Arius,* hérésiarque du III[e]-IV[e] s. ; XIII[e] s., *Chronique de Saint-Denis*). Partisan de la doctrine d'Arius, qui niait la consubstantialité du Fils avec le Père dans la Sainte Trinité.

◆ adj. Qui appartient à l'arianisme : *La doctrine arienne.*

ariette [arjɛt] n. f. (ital. *arietta,* dimin. de *aria ;* début du XVIII[e] s.). Mélodie légère et de caractère aimable, mais aussi construite qu'un air : *Vivent les ariettes de Florian ! Arrière les plaintes puissantes du chevalier Tannhäuser, aspirant à la douleur !* (Baudelaire). *Et mon âme et mon cœur en délires | Ne sont plus qu'une espèce d'œil double | Où tremblote à travers un jour trouble | L'ariette, hélas ! de toutes lyres !* (Verlaine). *Les ariettes d'un opéra bouffe.*

arioso [arjozo] n. m. (mot ital., venant de *aria,* air ; milieu du XIX[e] s.). **1.** Grand air de chant à haute expression dramatique et lyrique. || **2.** Phrase mélodique de courte durée, survenant dans le cours ou à la fin d'un récitatif.

● Pl. *des* ARIOSOS.

ariser [arize] v. tr. et intr. (de *ris ;* XVI[e] s., Thevet). Sur un navire, diminuer la surface d'une voile en repliant les ris. (On écrit aussi ARRISER.)

aristarque [aristark] n. m. (de *Aristarchus,* n. latinisé de *Aristarkhos,* critique alexandrin du II[e] s. av. J.-C. ; 1549, Du Bellay ; sens fig. déjà en lat.). Critique éclairé et judicieux, mais sévère (vieilli) : *Le manuscrit fini, Restif voulut consulter un aristarque, un certain Progrès, romancier et critique* (Nerval).

● SYN. : *censeur, expert.*

aristo [aristo] n. (1851, chanson). **1.** Abrév. pop. de ARISTOCRATE. || **2.** *Par extens.* Privilégié par la fortune : *J'avais croisé un groupe d'élèves, de l'école communale sans doute, pour qui les élèves de l'École alsacienne représentaient de haïssables aristos* (Gide).

aristocrate [aristɔkrat] n. (dér. de *aristocratie,* créé une première fois au XVIe s. ; 1778, Linguet). **1.** Membre d'une aristocratie, d'une élite ; personne qui se distingue du commun des hommes par sa naissance ou par la qualité de son esprit et de ses manières : *Le peuple a ses aristocrates, de même que la bourgeoisie a ses âmes de la plèbe* (Rolland). || **2.** Membre de la classe des nobles (en ce sens et au sens suivant — le plus souvent péjor. —, on trouve aussi l'abrév. pop. ARISTO) : *Une tête d'aristocrate, fine et pâle, des cheveux droits comme des quilles, et rien qu'un œil, l'autre est mort d'un coup d'épée, voilà longtemps* (Daudet). *Les jeunes socialistes qu'il pouvait y avoir à Doncières quand j'y étais, mais que je ne connaissais pas parce qu'ils ne fréquentaient pas le milieu de Saint-Loup, purent se rendre compte que les officiers de ce milieu n'étaient nullement des « aristos »* (Proust). || **3.** Partisan des membres de cette classe et de l'Ancien Régime pendant la Révolution : *Il avait fait le coup de feu contre les aristos* (Béraud).

◆ adj. Se dit de ce qui a les caractères de distinction qu'on prête à l'aristocratie : *J'avais et j'ai encore les goûts les plus aristocrates* (Stendhal).

aristocratie [aristɔkrasi] n. f. (du gr. *aristokrateia,* gouvernement des meilleurs [de *aristos,* le meilleur, et *kratein,* commander], par l'intermédiaire des traductions latines d'Aristote ; 1361, Oresme). **1.** Forme de gouvernement où le pouvoir est détenu en principe par l'élite, en pratique par une classe héréditaire : *L'État romain a été pendant longtemps une aristocratie.* || **2.** L'élite qui détient le pouvoir : *L'aristocratie a trois âges successifs : l'âge des supériorités, l'âge des privilèges, l'âge des vanités ; sortie du premier, elle dégénère dans le second et s'éteint dans le dernier* (Chateaubriand). || *Spécialem.* La classe des nobles sous l'Ancien Régime, en France : *Une cantatrice oubliée par la guillotine et par l'aristocratie* (Balzac). || **3.** *Fig.* Groupe de personnes qui détient ou prétend détenir une certaine supériorité sur d'autres groupes : *L'aristocratie de la bourgeoisie a la grâce toujours un peu rêche et sans fondant* (Goncourt) ; et ironiq. : *Je viens de citer l'aristocratie de la prison* (Nerval). || **4.** *Fig.* Caractère de ce qui est supérieur, élevé dans certains domaines : *L'aristocratie de l'intelligence. Le caractère distinctif de sa poésie* [de Leconte de Lisle] *est un sentiment d'aristocratie intellectuelle, qui suffirait, à lui seul, pour expliquer l'impopularité de l'auteur* (Baudelaire).

● SYN. : **2** *noblesse ;* **3** *élite ;* **4** *distinction, prééminence, supériorité, suprématie.* — CONTR. : **1** *démocratie ;* **2** *bourgeoisie, peuple, prolétariat, roture ;* **4** *bassesse, grossièreté, vulgarité.*

aristocratique [aristɔkratik] adj. (du gr. *aristokratikos,* par l'intermédiaire des traductions latines d'Aristote ; 1361, Oresme). **1.** Se dit d'une forme de gouvernement dans laquelle le pouvoir est détenu par une classe héréditaire : *Les assemblées aristocratiques règnent glorieusement lorsqu'elles sont souveraines et seules investies de droit et de fait de la puissance* (Chateaubriand). *Un gouvernement, un pouvoir, un régime aristocratique.* || *Le parti aristocratique,* le parti qui est favorable à cette forme de gouvernement. || **2.** Qui appartient à l'aristocratie, à la classe noble : *Aussi le porte-clef ouvrit-il le guichet, surtout en apercevant ce chasseur emplumé dont le costume vert et or* [...] *annonçait une visiteuse aristocratique et un blason quasi royal* (Balzac). || **3.** Qui est propre à la classe des nobles ; qui a la distinction qu'on lui prête habituellement : *Un esprit, des manières aristocratiques. Elle a, du reste, une belle écriture anglaise, longue, mince, aristocratique* (Dumas fils).

● SYN. : **2** *noble ;* **3** *distingué, élégant, raffiné.* — CONTR. : **3** *fruste, grossier, simple, vulgaire.*

aristocratiquement [aristɔkratikmɑ̃] adv. (de *aristocratique ;* 1568, Le Roy). D'une manière aristocratique.

● CONTR. : *démocratiquement.*

aristocratiser [aristɔkratize] v. tr. (de *aristocratique ;* 1361, Oresme). **1.** Rendre aristocratique : *La Restauration voulut créer le double vote pour aristocratiser tout à fait l'élection* (Lamartine). || **2.** Donner le goût, le ton, les manières aristocratiques : *L'argent ne suffit pas à aristocratiser un goujat* (Murger).

● CONTR. : *démocratiser.*

aristocratisme [aristɔkratism] n. m. (de *aristocrate ;* 1866, Larousse). Attitude d'aristocrate : *Il mettait à la défendre dans ce qu'elle avait de meilleur, d'éternel, une sorte d'aristocratisme intellectuel* (Martin du Gard).

aristoloche [aristɔlɔʃ] n. f. (lat. *aristolochia,* du gr. *aristolokhia,* de *aristos,* le meilleur, et *lokhos,* accouchement [la plante était réputée pour faciliter les accouchements] ; XVIe s., Paré ; var. *aristologie,* 1248, Delboulle). Plante vivace qui pousse dans les lieux arides, et dont une espèce est cultivée comme ornementale : *Dehors le mur est plein d'aristoloches | Où vibrent les gencives des lutins* (Rimbaud).

aristophanesque [aristɔfanɛsk] adj. (de *Aristophane ;* 1863, Littré). Se dit de ce qui, par son style, son mordant ou son comique, rappelle le théâtre d'Aristophane : *Comique aristophanesque.*

aristotélicien, enne [aristɔtelisjɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. *aristotelicus ;* XVIIe s., Chapelain). Qui a rapport à la doctrine du philosophe grec Aristote : *Les théories aristotéliciennes.*

◆ adj. et n. Partisan des théories d'Aristote.

● SYN. : *péripatéticien.*

aristotélique [aristɔtelik] adj. (lat. *aristotelicus ;* début du XVIe s.). Relatif à Aristote ou conforme à sa doctrine : *Traiter* [un sujet] *par catégories et, pour ainsi dire, d'une manière aristotélique* (Baudelaire).

aristotélisme [aristɔtelism] n. m. (du lat. *Aristoteles,* Aristote, mot gr. ; milieu du XVIIIe s.). Ensemble des théories d'Aristote et de ses disciples.

● SYN. : *péripatétisme.*

arithm(o)- [aritm(o)], premier élément de composés savants, tiré du gr. *arithmos,* nombre, calcul, et entrant dans quelques mots français.

arithmancie n. f. V. ARITHMOMANCIE.

arithméticien, enne [aritmetisjɛ̃, -ɛn] n. (du lat. *arithmeticus ;* 1395, Chr. de Pisan, écrit *arismetien ; arithméticien,* 1539, R. Estienne). Personne qui sait, qui pratique l'arithmétique.

1. arithmétique [aritmetik] n. f. (lat. *arithmetica,* du gr. *arithmêtikê,* science des nombres, de *arithmos,* nombre ; 1265, Br. Latini, écrit *arismétique ; aritmétique,* XIIIe s., *Roman de la Rose ; arithmétique,* 1529, G. Tory). **1.** Partie des mathématiques qui traite des nombres et du calcul : *Étudier l'arithmétique. Les principes de l'arithmétique.* || Les nombres eux-mêmes, le calcul : *L'arithmétique n'a point d'égards* (Alain). || **2.** Livre contenant un cours d'arithmétique : *Acheter une arithmétique.* || **3.** Art, manière de calculer, de supputer : *Quelle étrange arithmétique !* || **4.** *Par anal.* toute connaissance qui suppose un calcul quelconque : *La musique* [...] *n'est pas une expression de pensée, mais plutôt une arithmétique de tons* (Bonald). || **5.** *Fig.* Tentative purement spéculative de la pensée vers un but désintéressé : *La morale est l'arithmétique du bonheur* (Vinet).

2. arithmétique [aritmetik] adj. (lat. *arithmeticus ;* XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *arimétique*). Qui est fondé sur la science des nombres : *Calcul, opération arithmétique.* || *Langage arithmétique,* écriture composée de chiffres. || *Machine arithmétique,* machine qui effectue les principales opérations de l'arithmétique. || *Moyenne arithmétique,* moyenne qu'on obtient en faisant la somme de plusieurs quantités et en divisant cette somme par le nombre de quantités additionnées. || *Progression arithmétique,* progression dans laquelle la différence entre les termes consécutifs est constante : *La progression*

arithmétique s'oppose à la progression géométrique.

arithmétiquement [aritmetikmɑ̃] adv. (de *arithmétique* ; 1558, Pontus de Tyard). Conformément aux règles de l'arithmétique : *S'il n'est plus en état de réparer ses pertes, ses succès eux-mêmes ne feront que l'acheminer, arithmétiquement, vers l'anéantissement final* (Proust).

arithmographe [aritmɔgraf] n. m. (du préf. *arithmo-* et du suff. *-graphe* [du gr. *graphein,* écrire] ; 1810, date de l'invention). Nom du cadran à calcul de Gattey, et, *par extens.,* de tout appareil effectuant mécaniquement les opérations arithmétiques.

arithmologie [aritmɔlɔʒi] n. f. (du préf. *arithmo-* et du gr. *logos,* science ; 1863, Littré). Nom donné par Ampère, dans sa classification des sciences, à la science générale des nombres, de la mesure des grandeurs quelles qu'elles soient.

arithmomancie [aritmɔmɑ̃si] ou **arithmancie** [aritmɑ̃si] n. f. (du préf. *arithmo-* et du gr. *manteia,* divination ; 1863, Littré). Divination qui se pratique au moyen des nombres.

arlequin [arləkɛ̃] n. m. (altér. de l'anc. franç. *Hellequin,* n. d'un diable [cf. *maisnie Hellequin,* cortège de fantômes malfaisants], employé par A. de la Halle dans son *Jeu de la feuillée,* 1276 ; passé à l'ital., revenu modifié en franç. [sans *h-*] ; 1585, *Arlequin,* comédien italien). **1.** Bouffon qui imite l'Arlequin de la comédie italienne, personnage qui paraissait sur scène avec un costume fait de pièces triangulaires de toutes les couleurs : *Sur les tréteaux l'arlequin blême | Salue d'abord les spectateurs* (Apollinaire). || *Batte, latte, sabre d'arlequin,* sabre de bois, et, au *fig.,* arme peu dangereuse ou ridicule. || *Manteau d'arlequin,* ou simplem. *manteau,* rideau encadrant la scène d'un théâtre. || *Habit d'arlequin,* habit composé de pièces disparates ; *par anal.,* tout ensemble fait d'éléments disparates (en ce sens, on dit aussi simplem. ARLEQUIN) : *L'Espagnol* [...] *avait créé en 1935 sous le nom de « Frente popular » un véritable Arlequin révolutionnaire* (Suarez). || **2.** Homme sans principes fermes, changeant facilement d'attitude : *Une de ces vies* [...] *que les arlequins de la politique finissent par envier* (Balzac). || **3.** Sorte de crochet dont se servent les vanniers pour redresser les brins de rotin. || **4.** Sorte de bateau utilisé pour la chasse au gibier d'eau.

• SYN. : **2** *fantoche, girouette, guignol, marionnette, pantin, polichinelle, toton, toupie.*

◆ **arlequins** n. m. pl. (1829, Vidocq). Assortiment de reliefs de repas, souvent disparates (d'où le nom) : *Elle tombait aux arlequins, dans les gargotes borgnes où, pour un sou, elle avait des tas d'arêtes de poissons mêlées à des rognures de rôti gâté* (Zola).

• SYN. : *desserte* (vx), *reliefs, restes, rogatons* (fam.).

arlequinade [arləkinad] n. f. (de *arlequin* ; 1726, Trévoux). **1.** Pièce de théâtre dans laquelle Arlequin joue le rôle principal. || **2.** *Par dénigr.* Écrit grotesque et d'une bouffonnerie involontaire. || **3.** *Fig.* Bouffonnerie d'Arlequin. || **4.** Geste, manière, conduite dont la lâcheté ou le comique sont dignes du personnage traditionnel d'Arlequin : *Ils* [les Italiens] *haïssaient plus que lui cet esprit de prudence, cette apathie, ces compromis, et ces arlequinades* (Rolland).

arlequine [arləkin] n. f. (de *arlequin* ; 1845, Bescherelle). Femme portant un habit d'arlequin : *Sur l'herbe où le jour s'exténue | L'arlequine s'est mise nue | Et dans l'étang mire son corps* (Apollinaire).

arlésien, enne [arlezjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Arles ;* 1866, Larousse). Relatif à Arles ; habitant ou originaire de cette ville.

armada [armada] n. f. (mot esp. désignant l'immense flotte que Philippe II arma contre l'Angleterre en 1588). **1.** Flotte très importante : *Où sont tes mille antennes | Et tes hunes hautaines | Et tes fiers capitaines | Armada du Sultan ?* (Hugo). || **2.** Fam. *Une armada,* une grande quantité : *Il y avait à cette cérémonie toute une armada d'officiels.*

• SYN. : **2.** *armée, essaim, flot, foule, légion, masse, multitude, nuée, régiment, troupe.*

armadille [armadij] n. f. (esp. *armadillo,* dimin. de *armado,* armé ; 1615, Yves d'Évreux). Sorte de cloporte.

armagnac [armaɲak] n. m. (de *Armagnac,* n. de la partie de l'Aquitaine où cet alcool est produit ; milieu du XIX[e] s.). Eau-de-vie de vin très renommée, fabriquée dans l'ancien pays d'Armagnac, partie de la Gascogne.

armaillis [armaji], **armaillés** ou **armailliers** [armaje] n. m. pl. (mot savoyard et romand, de *armaille,* troupeau, lat. *animalia,* animaux ; 1866, Larousse). Nom donné naguère aux bouviers, dans les Alpes et le Jura : *Je prêtai l'oreille et j'entendis le cornet des armailliers qui rappelaient les bêtes à l'étable* (Nodier).

armateur [armatœr] n. m. (bas lat. *armator,* de *armare,* équiper un bateau ; fin du XVI[e] s.). Celui qui se charge de faire équiper, « armer » des navires, et qui les exploite commercialement, qu'il en soit ou non propriétaire : *Une vieille famille d'armateurs marseillais.*

armature [armatyr] n. f. (lat. *armatura,* armure, de *armare ;* XV[e]-XVI[e] s., au sens de « armure », Godefroy ; au sens moderne, 1694, Th. Corneille). **1.** Ensemble de pièces, généralement métalliques, destinées à renforcer ou à maintenir les différentes parties d'un tout, en particulier dans les ouvrages de charpente et de maçonnerie : *L'armature d'un abat-jour. L'armature d'une voûte.* || *Spécialem.* Ferraillage du béton armé. || *Fig.* Ce qui maintient, soutient : *Maison commerciale qui a une solide armature financière.* || **2.** Assemblage de pièces de soutien, généralement en métal, qui maintient rigide une statue, une maquette, ou forme l'ossature d'un vitrail. || **3.** Dans une pompe, ensemble des pièces servant à faire monter l'eau. || **4.** En musique, ensemble des signes d'altération, dièses ou bémols, qui se trouvent à la clé pour indiquer la tonalité du morceau. (On dit aussi ARMURE.)

• SYN. : **1** et **2** *carcasse, charpente, ossature, squelette.*

arme [arm] n. f. (du lat. *arma,* plur. neutre devenu fém. sing. en lat. pop. ; 1080, *Chanson de Roland*).

I. 1. Tout instrument dont on se sert pour attaquer ou pour se défendre : *Armes à feu. Arme blanche. Armes individuelles, collectives. Armes de chasse, de guerre.* || *L'arme absolue,* arme qui serait propre, par sa puissance destructive, à supprimer toute vie sur la plus grande partie du globe. || *Arme prohibée,* arme dont la fabrication, la vente et le port sont rigoureusement réglementés. || *Port d'armes,* autorisation, accordée dans certains cas par l'autorité, de porter des armes sur soi. || *Passer quelqu'un par les armes,* l'exécuter en le fusillant. || Fig. et fam. *Passer l'arme à gauche,* mourir. || **2.** (généralement au plur.) Moyens offensifs et défensifs qu'on utilise dans une guerre : *Fournir des armes à l'ennemi. Le trafic d'armes.* || *En armes,* pourvu des armes nécessaires, prêt à faire la guerre. || *Capituler avec armes et bagages,* se rendre sans opposer une grande résistance et sans effectuer aucune destruction. || *Être sous les armes,* être soldat. || *Mettre bas les armes, déposer, rendre les armes,* cesser les hostilités, et, au *fig.,* abandonner toute résistance, céder. || *Armes d'honneur,* armes que l'on distribuait sous Bonaparte pour distinguer et honorer les soldats les plus courageux. || *Homme d'armes,* au Moyen Âge, cavalier armé de toutes pièces. || *Prise d'armes,* manœuvre, revue pendant laquelle les soldats prennent les armes. || **3.** Moyen d'attaque ou de défense : *N'avoir pour armes que ses mains.* || *Les armes naturelles,* les poings et les pieds. || **4.** *Fig.* Moyen de lutte ou de résistance : *Ce n'est pas quand on a participé aux faiblesses des gens qu'on doit s'en faire une arme contre eux* (Dumas fils). *L'arme de la calomnie.* || *Fournir à quelqu'un des armes contre soi-même,* lui donner prise sur soi par un comportement maladroit. || *Faire tomber*

les armes des mains de quelqu'un, l'apaiser par ses actes, ses paroles. || *Tourner ses armes contre quelqu'un,* s'en prendre brusquement à quelqu'un avec qui on vivait jusque-là en bonne intelligence. || *Une arme à double tranchant,* un argument, un moyen d'action qui peut se retourner contre celui qui l'utilise.

II. Subdivision de l'armée, caractérisée par les armes qu'elle utilise : *L'artillerie et le génie sont considérés traditionnellement comme des armes savantes. L'arme où l'on sert est le moule où l'on jette son caractère* (Vigny). *L'arme à laquelle appartenait Armand de Montriveau lui avait offert peu de chances d'avancement* (Balzac).

• Syn. : **I, 2** *armement, équipement.*

◆ **armes** n. f. pl.

I. 1. Le métier militaire : *La carrière des armes.* || *Commandant d'armes,* officier qui a le grade le plus élevé dans une garnison. || *Place d'armes,* dans une ville, lieu où les troupes sont passées en revue, et, *par extens.,* lieu de rassemblement des troupes. || **2.** Puissance militaire ; entreprises, opérations militaires : *Un empire fondé par les armes a besoin de se soutenir par les armes* (Montesquieu). *Les divisions successives des trois puissances entre elles et des généraux français entre eux l'avaient servi* [Frédéric II] *dans la fortune éclatante de ses armes* (Vigny). || *Appeler aux armes,* appeler à la lutte, au combat. || Ellipt. *Aux armes !,* cri d'appel au combat, et, *spécialem.,* appel de la sentinelle aux hommes du poste de garde. || *Courir aux armes, prendre les armes,* se préparer à combattre, partir en guerre. || *Faire ses premières armes,* participer pour la première fois à une campagne militaire, et, au *fig.,* faire quelque chose pour la première fois, débuter. || *Fait d'armes,* trait de bravoure, exploit militaire. || *La gloire des armes,* la gloire qui provient de la guerre. || *Le sort des armes,* le résultat heureux ou malheureux d'un conflit. || *Suspension d'armes,* trêve. (La langue classique disait *cessation d'armes.*) || **3.** Le sport de l'escrime : *Tout le secret des armes ne consiste qu'en deux choses, à donner et à ne point recevoir* (Molière). *Maître d'armes. Salle d'armes.* || *Armes courtoises,* armes à pointe émoussée. || *Passe d'armes,* heurt entre des combattants, dans une joute, un tournoi, et, au *fig.,* échange de répliques vives et mordantes dans une controverse.

II. Emblèmes héraldiques propres à des familles, à des communautés et parfois à des individus : *Les armes d'une grande famille. Les armes de la Ville de Paris. Le papier était aux armes de Marsantes, dans lesquelles je distinguai un lion que surmontait une couronne formée par un bonnet de pair de France* (Proust). || *Armes parlantes,* armes qui rappellent le nom de la famille.

• Syn. : **I, 2** *combat, guerre.* || **II** *armoiries, blason.*

armé, e [arme] adj. (part. passé de *armer*). **1.** Se dit de personnes, de troupes, etc., qu'on a armées ou qui se sont armées : *Des bandes armées, des hommes armés entourent les marchés* (Alain). || *Armé jusqu'aux dents,* qui a un armement complet, et, *ironiq.,* qui a plus d'armes qu'il n'en faut. || *À main armée,* avec des armes à la main, et, *par extens.,* avec des armes, au moyen d'armes : *La loi punit sévèrement l'agression et le vol à main armée.* || *Paix armée,* état de non-belligérance pendant lequel les États conservent leur armement ou l'accroissent : *La paix armée pèse d'ailleurs si lourdement sur les peuples, grève à ce point les budgets, impose aux individus de si sensibles gênes dans un temps de liberté morale et politique croissante...* (Valéry). || **2.** Se dit d'un navire qui est équipé du nécessaire en hommes et en approvisionnements, et qui peut prendre la mer. || **3.** Qui comporte une armature interne : *Le ciment, le béton armé.* || **4.** *Fig.* Pourvu de moyens d'action ou de défense : *Pour la science actuelle, armée de l'analyse chimique la plus perfectionnée, il y a une part de détermination « a priori »* (Romains).

◆ **armé** n. m. Position d'une arme prête pour le tir (percuteur maintenu à l'arrière, ressort comprimé) : *Cran de l'armé.*

armée [arme] n. f. (part. substantivé de *armer,* ellipse de *troupe armée ;* 1360, G. de Machault ; a remplacé *ost* [bas lat. *hostis,* au sens de « troupe armée »] entre le XIVe et le XVIe s.). **1.** Ensemble des forces militaires d'une nation : *L'armée française. L'armée rouge.* || **2.** Ensemble des militaires de métier : *Faire une brillante carrière dans l'armée.* || *À l'armée,* dans la vie militaire. || **3.** Subdivision des forces militaires : *L'armée active* (ou *l'active*), *l'armée de réserve* (ou *la réserve*). || *Armée de terre, de mer, de l'air,* les troupes terrestres, la marine, l'aviation. || **4.** Réunion d'un grand nombre de troupes affectées à une mission donnée, sous le commandement d'un chef : *L'armée de Napoléon au camp de Boulogne.* || Grande unité des forces militaires, comprenant elle-même plusieurs *corps d'armée : La VIIIe armée. Un général d'armée.* || *Aux armées,* dans la zone des opérations militaires : *La poste aux armées.* || **5.** *Fig.* Ensemble de gens luttant pour la même cause : *La Compagnie de Jésus voulait être l'armée de Dieu. L'Armée du Salut.* || *L'armée des cieux, l'armée céleste,* la cohorte des anges. || **6.** *Fig.* Multitude d'êtres qui se présentent groupés, agglomérés : *Il croyait voir une armée de pélicans qui s'abattaient sur sa poitrine* (Lautréamont).

• Syn. : **6** *armada, essaim, flot, foule, légion, masse, nuée, régiment, tas, troupe.*

armeline [armǝlin] n. f. (ital. *armellino* et *armellina,* hermine ; 1611, Cotgrave, sous la forme *armelin ;* fin du XVIIe s.). Peau d'hermine de Laponie, très blanche et très fine.

armement [armǝmɑ̃] n. m. (de *armer ;* XIIIe s., *Geste des Chyprois*).

I. 1. Action d'armer, de pourvoir d'armes : *Napoléon a préféré les chances de son malheur à l'armement des masses* (Balzac). || **2.** Ensemble des armes équipant une unité militaire, un groupe armé quelconque : *Une stratégie du plus grand style, empreinte du mépris de l'adversaire, une tactique à peu près parfaite, un armement écrasant, des troupes incompatibles, comment sur tout ceci ne pas fonder l'assurance d'une victoire toute prochaine ?* (Valéry). *Un armement moderne, démodé.* || *Spécialem.* Ensemble des armes et puissance globale de feu d'un navire de guerre. || **3.** Catégorie d'armes : *L'armement individuel, collectif.* || **4.** Ensemble des moyens offensifs et défensifs d'un pays en cas de guerre : *La course aux armements.* || **5.** Étude et technique du fonctionnement des armes : *Un cours d'armement.* || **6.** *Fig.* Moyens de défense ou d'attaque, armes : *Les vagues notions qui composent l'armement illusoire de l'esthétique* (Valéry).

II. 1. Action d'équiper un navire pour le rendre prêt à la navigation ; ce qui compose cet équipement (matériel, combustible, équipage, etc.) : *Procéder à l'armement d'un paquebot.* || **2.** Action d'exploiter commercialement un navire en tant qu'armateur. || **3.** Ensemble des navires, capacité de transport par mer d'un port, d'un pays : *Celui-là* [le voilier « France »] *fut longtemps la gloire de l'armement français* (Vercel). || **4.** Ce avec quoi on équipe, on renforce diverses choses : *Un armement d'ardoise protège souvent un mur contre la pluie.*

• Syn. : **I, 2** *équipement, matériel.*

arménien, enne [armenjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Arménie ;* XVIIe s.). **1.** Qui est relatif à l'Arménie ; habitant ou originaire de ce pays : *Des coutumes arméniennes.* || **2.** *Spécialem.* Qui appartient à l'Église d'Arménie : *Rite arménien.*

◆ **arménien** n. m. Langue indo-européenne parlée dans la région caucasienne.

armer [arme] v. tr. (lat. *armare,* armer et équiper ; 1080, *Chanson de Roland*).

I. 1. Pourvoir d'une arme, d'un armement : *Armer un homme, une troupe.* || *Armer quelqu'un chevalier,* au Moyen Âge, le recevoir solennellement dans l'ordre de la chevalerie et lui remettre son épée et son armure. || *Armer quelqu'un de pied en cap,* le munir d'un armement complet. || **2.** Mettre en état de défense, sur le pied de guerre : *Armer un pays, des troupes. Allez contre un rebelle armer*

toute la Grèce (Racine). || *Spécialem.* Munir une ville, une place des armes nécessaires et en renforcer les défenses : *Armer une place forte.* || **3.** Inciter une personne, une faction, etc., à prendre les armes contre une autre, et, au *fig.*, s'opposer à quelqu'un, lutter contre lui : *Les disputes de la religion ont souvent armé des peuples les uns contre les autres* (Lavisse). || **4.** Munir quelqu'un de quelque chose (souvent ironiq.) : *Il s'élance, armé de sa lyre* (Hugo). || **5.** *Fig.* Mettre quelqu'un en mesure de résister à quelque chose, de supporter quelque chose : *Une trahison d'ami, c'est une épreuve journalière* [...], *il faut être armé contre elle* (Rolland). || **6.** Munir de moyens d'action, fournir d'arguments, de preuves : *Toute la vaine et implacable philosophie dont je comptais armer mes discours me manqua* (Chateaubriand).

II. 1. Équiper un navire pour en faire l'exploitation commerciale ; financer cet équipement : *Ruiz d'Avalos prit le parti de faire armer une barque et de venir à Rome par mer* (Stendhal). || **2.** Mettre une arme à feu dans la position de l'armé : *On arme les fusils et on se met en chasse* (Daudet). || *Armer un appareil,* tendre le ressort qui en assure le fonctionnement. || **3.** Garnir d'une armature, renforcer : *Armer du ciment, du béton.* || **4.** Pourvoir une chose d'une garniture rappelant une arme : *Armer un bâton d'une pointe de fer. Les ronces se tordaient comme de longs bras armés de griffes cherchant à prendre des proies* (Hugo).

● SYN. : **I, 3** *animer, déchaîner, exciter, soulever ;* **4** *doter, équiper, pourvoir ;* **5** *endurcir, fortifier, prémunir ;* **6** *doter, pourvoir.* || **II, 4** *doter, munir, pourvoir.* — CONTR. : **I, 1** et **2** *désarmer.*

◆ v. intr. Intensifier la cadence de fabrication des armements en vue d'une guerre ; se préparer à la guerre : *On arme de tous côtés* (Acad.).

● CONTR. : *désarmer.*

◆ **s'armer** v. pr. **1.** Se pourvoir d'armes : *Le temps d'inspecter son matériel, de s'armer* (Daudet). || **2.** Prendre les armes, se mettre sur le pied de guerre : *Les Français s'arment.* || **3.** Se pourvoir de quelque chose tenant lieu d'arme : *À ces cris, la folle, s'armant de tuiles, en envoya une sur le casque du pompier parvenu au faîte* (Radiguet). || **4.** Se munir d'un objet utile, en prévision d'une situation donnée : *S'armer d'un parapluie contre les averses.* || **5.** *Fig.* Se pourvoir, contre quelqu'un ou contre quelque chose, d'un moyen d'action ou de résistance ; se donner les moyens de résister à : *S'armer contre une maladie, contre un danger. S'armer d'arguments décisifs contre ses détracteurs.* || *S'armer de patience, de courage,* faire effort pour être suffisamment patient, courageux, en vue de quelque chose.

● SYN. : **3** *se munir ;* **4** *se précautionner, se prémunir ;* **5** *se fortifier, se garantir, s'immuniser, se prémunir.*

armet [armɛ] n. m. (croisement de *arme* et de l'esp. *almete,* repris à l'anc. franç. *heaumet, helmet,* dimin. de *heaume ;* XIV^e s., *Girart de Roussillon*). Petit casque en usage du XV^e au XVII^e s.

armeuse [armøz] n. f. (de *armer ;* début du XX^e s.). Machine disposant une armure en fils ou en rubans d'acier pour la protection des câbles électriques isolés.

armillaire [armilɛr] adj. (de *armille,* lat. *armilla,* bracelet ; milieu du XVI^e s.). *Sphère armillaire,* assemblage de cercles concentriques au centre desquels se trouvait la Terre, et qui représentait l'univers tel que les Anciens se l'imaginaient.

◆ n. m. Espèce de champignon.

armilles [armij] n. f. pl. (du lat. *armilla,* bracelet, de *armus,* bras ; 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sing., au sens de « bracelet »). **1.** Instrument dont les Anciens se servaient pour les observations astronomiques : *Avec les armilles* [...] *il avait observé les équinoxes* (Flaubert). || **2.** Sur les colonnes doriques, annelets entourant le chapiteau.

arminien, enne [arminjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (de *Arminius ;* 1688, Bossuet). Partisan des théories d'Arminius, théologien protestant du XVI^e s. (On dit aussi REMONTRANT.)

◆ adj. Relatif aux théories d'Arminius.

armistice [armistis] n. m. (du lat. diplomatique moderne *armistitium,* arrêt des armes, de *arma,* armes, et *sistere,* arrêter, créé sur le modèle de *justitium,* suspension des tribunaux ; 1688, Miege). **1.** Pendant un conflit, arrêt momentané des hostilités, intervenant à la suite d'un accord entre les belligérants : *L'armistice du 11 novembre 1918 était le premier pas vers la paix.* || **2.** *Fig.* Arrêt provisoire des luttes, des disputes : *Un armistice conclu entre les puissances malfaisantes de la vie* (Baudelaire).

● SYN. : *suspension d'armes, trêve.*

armoire [armwar] n. f. (lat. *armarium,* armoire pour ranger les ustensiles, de *arma,* au sens de « ustensiles » ; fin du XII^e s., *Livre des Rois,* écrit *armaries, almarie, armarie ; armaire,* puis *armoire* v. le XVI^e s.). **1.** *Vx.* Réduit pratiqué dans l'épaisseur d'un mur et fermé par un ou deux vantaux, dans lequel on rangeait des objets de valeur. || **2.** Meuble haut, généralement en bois, garni de tablettes et de tiroirs, et fermé par une ou deux portes : *Armoire à linge. Son cabinet est bardé d'armoires à livres* (Romains). || *Armoire à glace,* armoire dont la porte est garnie d'un grand miroir. || Fig. et pop. *Armoire à glace,* ou simplem. *armoire,* homme très large d'épaules. || *Armoire frigorifique,* meuble réfrigéré, dans lequel on peut conserver les denrées périssables. || *Armoire à pharmacie,* élément de rangement de petites dimensions que l'on suspend au mur et où l'on range des produits pharmaceutiques. || Pop. *Fonds d'armoire,* vieux vêtements : *Ils étaient habillés avec des fonds d'armoire dont personne ne voulait plus* (Huysmans).

● SYN. : **1** *placard.*

armoiries [armwari] n. f. pl. (de l'anc. franç. *armoier,* couvrir d'armes héraldiques, de *arme,* attesté en ce sens dès le XII^e s. ; XIV^e s., écrit *armoierie ;* au plur. depuis le XVI^e s.). Ensemble des armes et de leur encadrement, formant un emblème héraldique qui servait de signe distinctif à une famille noble, à une ville, à un pays : *Les armoiries d'un chevalier étaient peintes sur son écu. C'est ainsi que les rois font aux mâts des bateaux | Flotter leurs armoiries...* (Hugo).

● SYN. : *blason.*

armoise [armwaz] n. f. (lat. *artemisia,* plante d'*Artemis,* mot gr. ; XII^e s.). Nom de toute une famille de plantes à odeur amère et aromatique, à propriétés toniques.

armoisin [armwazɛ̃] n. m. (de l'ital. *ermesino,* taffetas ; 1541, adj., dans *taffetas armoisin ;* substantif, 1577, Gay, *Glossaire archéol.*). Étoffe de soie d'origine indienne, mais imitée en Italie, puis à Lyon.

armon [armɔ̃] n. m. (peut-être du lat. *artemo,* poulie ; XV^e s., texte de Tournai, écrit *aremon*). Avant-train d'une voiture à chevaux, sur lequel se fixent les brancards ou le timon.

armorial, e, aux [armɔrjal, -o] adj. (de *armoiries,* fait d'après l'anc. franç. *historial ;* 1611, Cotgrave). Relatif aux armoiries : *Écu armorial.*

● SYN. : *nobiliaire.*

◆ **armorial** n. m. Recueil contenant des armoiries : *L'armorial de la France. Sans doute, la pensée du descendant des Sigognac pêle-mêle dans le chariot de Thespis avec des histrions nomades avait quelque chose de choquant en soi, qui devait faire hennir les licornes et rugir les lions lampassés de gueules de l'armorial* (Gautier).

armoricain, e [armɔrikɛ̃, -in] adj. et n. (de *Armorique ;* 1863, Littré). Qui a rapport à l'Armorique ; habitant ou originaire de l'Armorique : *Le massif armoricain.*

armorié, e [armɔrje] adj. (part. passé de *armorier*). Se dit d'un objet, d'un meuble, d'un livre, etc., sur lequel sont représentées des armoiries : *Une cotte armoriée.* || Spécialem. *Lettres armoriées,* lettres capitales dont on a figuré conventionnellement la couleur par des traits parallèles tracés dans le corps.

armorier [armɔrje] v. tr. (de *armoiries,* sur le modèle de *historier ;* 1680, Richelet ; a

remplacé *armoyer,* encore usuel au XVI^e s. au part. passé). Décorer d'armoiries un objet.

armoriste [armɔrist] n. m. (de *armoiries ;* 1690, Furetière). *Vx.* Personne qui est versée dans la science héraldique, ou qui fait des armoiries.

arm-stroke [armstrok] n. m. (mot angl. signif. « coup de bras » ; 1928, Larousse). Mode de natation sur le côté, où le nageur se propulse par des ciseaux des jambes et par l'action combinée des bras, l'un sous le corps, l'autre le long du corps.

armure [armyr] n. f. (lat. *armatura,* de *arma,* armes ; XII^e s., écrit *armeure*).

I. 1. Ensemble des défenses métalliques qui protégeaient le corps et les membres de l'homme d'armes au Moyen Âge : *Armure de guerre. Armure de parade. La possession exclusive du cheval et des bonnes armures assura une supériorité absolue au noble sur le vilain* (Renan). || *L'armure du cheval,* le caparaçon. || *Défaut de l'armure,* syn. de DÉFAUT DE LA CUIRASSE. || **2.** Ce qui protège comme le ferait une armure : *L'armure d'un câble électrique. L'armure d'un hérisson.* || *Armure du sanglier,* la peau épaisse qui lui protège les épaules. || *Armure d'un arbre,* appareil dont on l'entoure pour le protéger. || **3.** *Fig.* Dureté d'aspect : *Rien d'humain ne battait sous ton épaisse armure* (Lamartine). || Moyen de protection : *Le manque de sensibilité est une armure contre la souffrance.*

II. 1. Mode d'entrecroisement des fils de chaîne et de trame constituant un tissu. || **2.** Pièce de fer qu'on met en contact avec un aimant pour en augmenter la puissance. || **3.** En musique, syn. de ARMATURE.

• SYN. : **I, 3** *cuirasse.*

armurerie [armyrəri] n. f. (de *armurier ;* XIV^e s., Bersuire, écrit *armeurerie*). **1.** *Vx.* État, métier de l'armurier. || **2.** Atelier, magasin d'armurier : *Pendant les journées révolutionnaires, on pillait les armureries.*

armurier [armyrje] n. m. (de *armure ;* fin du XIII^e s., écrit *armeurier*). **1.** Fabricant ou marchand d'armes. || **2.** À l'armée, personne chargée de l'entretien des armes.

arnaque [arnak] n. f. (déverbal de *arnaquer ;* début du XX^e s.). *Arg.* Artifice, expédient, tromperie.

arnaquer [arnake] v. tr. (var. picarde de *harnacher ;* début du XX^e s.). **1.** *Arg.* Habiller avec recherche (surtout au pronominal). || **2.** *Arg.* Trahir, duper. || **3.** *Arg.* Arrêter, faire prisonnier.

• SYN. : **1** *fringuer* (pop.), *frusquer* (pop.).

arnica [arnika] n. m. (mot du lat. des botanistes, altér. probable de *ptarmica,* « ptarmique », plante sternutatoire, du gr. *ptarmikê,* de *ptarein,* éternuer ; 1697, *Pharmacopée de Schrœder ; arnique,* n. f., 1752, Trévoux). Plante vivace à propriétés toniques, poussant dans les régions montagneuses. || *Teinture d'arnica,* ou simplem. *arnica,* teinture extraite de cette plante, qu'on applique en compresses sur les contusions, les foulures.

arobe ou **arrobe** [arɔb] n. f. (esp. *arroba,* de l'ar. *ar-roub',* le quart ; XVI^e s., Thevet). **1.** Mesure de capacité usitée en Espagne et au Portugal, d'une valeur de 10 à 15 litres. || **2.** Nom de différentes unités de poids en usage dans les mêmes pays et variant de 12 à 15 kg.

aromal, e, aux [arɔmal, -o] adj. (de *arôme ;* 1844, Gautier). **1.** *Littér.* Plein d'arômes : *Tout est sauvé ! La fleur, le printemps aromal, | L'éclosion du bien, l'écroulement du mal, | Fêtent dans sa course enchantée | Ce beau globe éclaireur, ce grand char curieux* (Hugo). || **2.** Sensible aux arômes (rare) : *Plusieurs d'entre nous possèdent une trompe aromale* (Flaubert). || **3.** Dans le vocabulaire des fouriéristes, qui a les qualités des arômes, corps ou fluides impondérables : *Le corps aromal d'une divinité* (Gautier). *L'ange laisse passer à travers lui l'aurore, | Nul simulacre obscur ne suit l'être aromal* (Hugo).

• SYN. : **1** *aromatique, embaumé, odoriférant.*

aromate [arɔmat] n. m. (bas lat. *aromatum,* lat. class. *aroma, -atis,* du gr. *arôma ;* 1495, J. de Vignay ; var. *aromat* jusqu'en 1690, Furetière). Toute substance végétale à odeur pénétrante : *Des marchands d'aromates. Le poivre est un aromate. Il sentit son cœur s'amollir et se dissoudre, comme les aromates de son pays fondent doucement à un feu modéré et s'exhalent en parfums délicieux* (Voltaire). *Eh quoi ! je te retrouve ici, Nicodème ; toi qui d'abord vins à Jésus de nuit [...], et qui plus tard apporteras pour l'embaumer des aromates, car tu es riche et tu crois que sans tes richesses Christ pourrirait* (Gide).

aromatique [arɔmatik] adj. (bas lat. *aromaticus,* du gr. *arômatikos ;* XIII^e s., Godefroy). De la nature des aromates ; qui exhale une odeur suave : *Plante, huile, fumet aromatique. Les herbes aromatiques fumaient encore* (Flaubert). *Creuse ce jardin comme une tasse où tu viendras goûter l'élixir de tout ce paysage aromatique* (Claudel).

• SYN. : *embaumé, odoriférant.* — CONTR. : *infect, puant, pestilentiel.*

aromatisation [arɔmatizasjɔ̃] n. f. (de *aromatiser ;* fin du XVI^e s., écrit *aromatization*). Action d'aromatiser.

aromatiser [arɔmatize] v. tr. (bas lat. *aromatizare,* du gr. *arômatizein ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure). Parfumer avec une substance aromatique : *Le pâtissier aromatise des glaces à la vanille ou au café. À Saint-Sébastien [...], nous nous fîmes servir du chocolat espagnol épais et fortement aromatisé de cannelle* (Gide).

◆ v. intr. *Vx.* Exhaler un parfum.

arôme [arom] n. m. (lat. *aroma,* du gr. *arôma ;* 1787, Guyton de Morveau ; une fois au XII^e s., écrit *arom*). **1.** Émanation des substances odoriférantes d'origine végétale ou animale : *L'arôme du café, des oranges. Parfois un souffle d'air chargé d'arômes des champs s'engouffrait sous le portail* (Maupassant). *Antoine, penché au bord du divan, tenait à deux mains le gobelet de verre qu'il venait de remplir, et, avant d'y tremper ses lèvres, il humait avec gourmandise l'arôme du thé, légèrement parfumé de citron et de rhum* (Martin du Gard). || **2.** Dans le vocabulaire des fouriéristes, corps ou fluide impondérable.

• SYN. : **1** *bouquet, émanation, exhalai-son, fragrance* (littér.), *fumet, odeur, parfum, senteur.* — CONTR. : **1** *infection, pestilence, puanteur, relent.*

• REM. : **1.** *Arôme/i s'écrit avec un accent circonflexe sur l'o* depuis la huitième édition du dictionnaire de l'Académie (1932). De nombreux auteurs conservent l'orthographe ancienne.

2. *Aromal, aromate, aromatique, aromatisation, aromatiser* s'écrivent sans accent sur l'*o.*

aronde [arɔ̃d] n. f. (lat. pop. de la Gaule **harunda,* adaptation du lat. de basse époque *harundo,* lat. class. *hirundo,* hirondelle ; 1080, *Chanson de Roland ;* la forme *hirondelle* est venue du Midi et a remplacé *arondelle ; queue d'aronde,* milieu du XV^e s.). **1.** *Vx* et *poét.* Hirondelle : *Si l'oiseau blessé la source méprise | Cette aronde est mon cœur et qui la va chassant | Qu'il assure sa fronde et sache qu'il me vise | Pour avoir préférant la vie à la feintise | Préféré le sang à l'encens* (Aragon). || **2.** Sorte de poisson volant. || **3.** *A ou en queue d'aronde,* se dit de toute pièce rappelant la queue d'une hirondelle, plus large à une extrémité qu'à l'autre : *Un ouvrage de fortification en queue d'aronde. Deux tours rondes [...] avec leurs échauguettes en poivrière et leurs girouettes à queue d'aronde* (Gautier). || *Assemblage à queue d'aronde,* assemblage dans lequel le tenon s'élargit en forme de queue d'aronde : *Le menuisier, le tailleur de pierre font des assemblages à queue d'aronde.*

arondelle [arɔ̃dɛl] n. f. (de *aronde ;* XII^e s.). **1.** Ancien nom de l'hirondelle (jusqu'à la fin du XVII^e s.). || **2.** Grosse ligne de pêcheur.

arpège [arpɛʒ] n. m. (ital. *arpeggio,* jeu de la harpe, de *arpeggiare ;* 1751, *Encyclopédie*). Suite de notes de musique que l'on égrène rapidement en les jouant séparément l'une après l'autre, au lieu de les faire entendre toutes à la fois : *Elle jetait, de temps en*

temps, sur le clavier, une note, une phrase, un accord, quelque arpège impalpable (Duhamel). *Faire des arpèges.*

arpègement [arpɛʒmɑ̃] n. m. (de *arpéger* ; 1751, *Encyclopédie*). Action d'arpéger.

arpéger [arpeʒe] v. tr. (de *arpège* ; 1751, *Encyclopédie*). Jouer un accord en égrenant les notes : *« J'étais fiancé », dit-il, en faisant chanter l'« i » ; il donnait à ces trois syllabes, comme aux notes d'un accord arpégé, une sonorité étonnante* (Martin du Gard).

arpent [arpɑ̃] n. m. (du gaulois *arepennis*, altéré en **arependis* en lat. pop. ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Ancienne mesure de superficie, qui valait de 35 à 51 ares, selon les régions : *Un arpent de terre.* || **2.** *Par extens.* Une certaine surface de terre de peu d'étendue : *Vous savez que ces deux nations sont en guerre pour quelques arpents de neige vers le Canada* (Voltaire).

arpentage [arpɑ̃taʒ] n. m. (de *arpenter* ; 1293, Godefroy). Action de mesurer la superficie des terres en les arpentant : *Ses dernières acquisitions l'obligeaient à une foule de courses, de reconnaissances, de vérifications, de bornages et d'arpentages* (Balzac). || *Chaîne d'arpentage*, chaîne, d'une longueur d'un décamètre, dont on se sert pour arpenter.

arpenter [arpɑ̃te] v. tr. (de *arpent* ; 1384, texte de Reims). **1.** *Autref.* Mesurer la superficie des terres en arpents. || **2.** *Auj.* Mesurer la superficie d'un champ en le jalonnant et en le divisant en figures géométriques selon les techniques de l'arpentage : *Arpenter un champ.* || **3.** *Fam.* Parcourir à grands pas et dans tous les sens : *Les longues heures du milieu de la nuit, fiévreusement, il arpentait, en réfléchissant, les greniers abandonnés* (Alain-Fournier). *Et la conversation continuait. Parfois, pendant une heure et tout en arpentant les champs, nous semblions ressasser les mêmes choses* (Gide).

arpenteur [arpɑ̃tœr] n. m. (de *arpenter* ; milieu du XVe s.). Professionnel chargé d'effectuer des relèvements de terrains et des calculs de surface : *Des arpenteurs, avec de longues chaînes, allaient, mesurant le terrain* (Chateaubriand). || *Chaîne d'arpenteur*, syn. de *chaîne d'*ARPENTAGE.

arpenteuse [arpɑ̃tøz] adj. et n. f. (de *arpenter* ; milieu du XIXe s.). Se dit d'une chenille, appelée aussi *géomètre*, qui, en progressant, donne l'impression d'arpenter.

arpète ou **arpette** [arpɛt] n. (de l'anc. franç. *harpe*, griffe, croc [anc. normand *harpe*] ; [comparaison d'un être amaigri avec un croc] ; dialect. *arpette*, individu frêle ; sens actuel, 1876, Rabasse). *Pop.* Apprenti, apprentie : *La voix* [de Lucette] *traînassait à plaisir, comme celle d'une arpète qui relate un vague petit incident de la rue aux copines de l'atelier* (Romains).

arpion [arpjɔ̃] n. m. (du provenç. *arpioun*, griffe, de la famille de *harpon* ; 1821, Ansiaume). **1.** *Arg.* Orteil. || **2.** *Arg.* Pied : *Peut-on penser à l'amour quand on se tortille sur les arpions* (Hamp).

arqué, e [arke] adj. (part. passé de *arquer*). Courbé en arc : *Des jambes arquées. Ses sourcils arqués comme je ne les avais jamais vus entouraient les globes de ses paupières comme un doux nid d'alcyon* (Proust). *On voyait saillir les grandes pièces de la charpente* [d'un voilier], *arquées comme les côtes d'une charogne* (Duhamel). || *Cheval arqué*, cheval dont les jambes antérieures sont arquées, du fait d'un accident. || *Navire arqué*, navire dont la quille est courbée en arc par suite d'une avarie.

• SYN. : *cambré, tors* (jambes), *voûté.* — CONTR. : *droit, plan.*

arquebusade [arkəbyzad] n. f. (de *arquebuse* ; 1475, *Chronique des chanoines de Neuchâtel*, écrit *arquebuzaide*). Coup d'arquebuse : *On chantait, on poussait des hurras, on tirait des arquebusades* (Chateaubriand).

arquebuse [arkəbyz] n. f. (du néerl. *hakebusse*, mousquet à crochet, avec influence de l'ital. *archibugio* ; 1475, Gay, *Glossaire archéol.*). Arme à feu du XVIe s., qu'on faisait partir au moyen d'une mèche ou d'un rouet, et qu'il fallait appuyer sur une fourche plantée en terre : *Les bourgeois de Paris ont toujours en réserve, dans un grenier de l'Hôtel de ville, quelque bonne arquebuse rouillée* (Hugo). *La décharge de vingt arquebuses à croc* [...] *lui eût moins rudement déchiré les oreilles* (Hugo).

arquebuser [arkəbyze] v. tr. (de *arquebuse* ; XVIe s.). **1.** Tuer à coups d'arquebuse. || **2.** Attaquer à coups d'arquebuse : *Les Français, arquebusés de toutes parts* (Hugo).

arquebusier [arkəbyzje] n. m. (de *arquebuse* ; 1543, Barbier, écrit *haquebuzier* ; 1564, Thierry). **1.** Soldat dont l'arme était l'arquebuse. || **2.** Fabricant d'armes à feu montées sur fût (au XVIIe et au XVIIIe s.).

arquer [arke] v. tr. (de *arc*, peut-être d'après le lat. *arquare*, var. de *arcuare* ; fin du XIVe s.). Courber en arc : *La panthère aux aguets rampe en arquant le dos* (Leconte de Lisle).

◆ v. intr. **1.** Fléchir au point de devenir courbe : *Une poutre qui arque.* || **2.** *Pop.* Marcher, avancer. || *Ne plus pouvoir arquer*, être impotent, très âgé ou épuisé de fatigue.

◆ **s'arquer** v. pr. Se déformer en prenant la forme d'un arc : *Le dos de la petite vieille s'était arqué davantage, son chef branlait sans interruption* (Martin du Gard).

• SYN. : *se cambrer, se casser, se voûter.*

arrachage [araʃaʒ] n. m. (de *arracher* ; 1835, *la Maison rustique du* XIXe *s.*). **1.** Action d'arracher une herbe, une plante, une racine : *L'arrachage des betteraves, des pommes de terre.* || **2.** Dans les mines, lors d'un foudroyage, action d'arracher mécaniquement le soutènement d'une taille. || *Treuil d'arrachage*, treuil grâce auquel on réalise cette opération.

• CONTR. : **1** *plantation.*

arraché [araʃe] n. m. (de *arracher* ; XXe s.). **1.** En haltérophilie, exercice par lequel on soulève d'un mouvement continu la barre au-dessus de la tête. || **2.** Fam. *A l'arraché*, grâce à un effort violent, et, *par extens.*, en surmontant beaucoup de difficultés : *Il a remporté la victoire à l'arraché.*

arrache-clou [araʃklu] n. m. (de *arrache*, forme verbale de *arracher*, et de *clou* ; 1898, Larousse). Outil servant à arracher les clous.

• Pl. *des* ARRACHE-CLOUS.

arrachement [araʃmɑ̃] n. m. (de *arracher* ; XIIe s., Villard de Honnecourt, écrit *erracement*). **1.** Action d'enlever brusquement, par un effort violent, une chose qui tient à une autre : *L'arrachement d'une dent.* || *Vitesse d'arrachement*, vitesse qui permet de s'éloigner brusquement : *Sa vitesse* [du navire] *était une vitesse d'arrachement* (Romains). || **2.** *Fig.* Action de s'éloigner avec peine de ce à quoi on est attaché, habitué : *Son départ de Besançon* [de Milord], *son arrachement aux habitudes qu'il y avait prises, était bien dans son caractère* (Carco). || *Par extens.* Séparation brutale et douloureuse : *Ils ne pouvaient se décider à l'arrachement. Ils marchèrent donc, côte à côte, comme toujours* (Duhamel). || La douleur elle-même causée par cette séparation : *A ces moments-là, Éline oubliait toutes ses misères et l'horrible arrachement des affections rompues* (Daudet). *Nous sommes si bien faits pour nous attacher et prendre racine que nous ne pouvons rien quitter sans arrachement* (France). || **3.** État de ce qui a été arraché : *Elle* [...] *vit nettement la boutique* [...], *les livres mis en pièces, dont sortaient, tordus en divers sens, des arrachements de fils* (Romains). || **4.** *Spécialem.* Ensemble de pierres saillantes laissées dans un mur pour y emboîter les pierres d'une construction ultérieure.

• SYN. : **1** *arrachage, dégagement, déracinement, éradication, extirpation, extraction* ; **2** *déchirement, rupture.*

arrache-pied (d') [daraʃpje] loc. adv. (de *arrache*, forme verbale de *arracher*, et de *pied* ; début du XVIe s.). Avec acharnement et sans interruption : *La grande Mindeur travaillait d'arrache-pied et sans distraction* (Aymé).

• CONTR. : *mollement, négligemment, par intermittence.*

arracher [araʃe] v. tr. (anc. franç. *esrachier,* du lat. pop. **exradicare,* lat. class. *eradicare,* déraciner, avec changement de préf. ; fin du XIIe s., *Livre des Rois*). **1.** Enlever de terre avec effort ce qui tient par des racines : *Arracher un arbre, de mauvaises herbes.* || **2.** *Par extens.* Enlever avec effort ce qui tient solidement à autre chose : *Arracher une dent. Arracher un clou. Arracher une affiche.* || Fig. *Arracher une épine du pied de quelqu'un,* le tirer d'embarras. || *Arracher le cœur,* faire souffrir beaucoup. || *Menacer quelqu'un de lui arracher les yeux,* lui signifier qu'on est très irrité contre lui et qu'on se livrerait volontiers à des violences. || **3.** *Spécialem.* Soulever brusquement de terre et avec effort quelque chose de lourd : *Comme il s'apprêtait à arracher un poids lourd* (L. Daudet). || **4.** Enlever à une personne, à un animal quelque chose dont il ne veut pas se défaire : *Arracher une arme à quelqu'un. Arracher un os de la gueule d'un chien.* || Fig. *Arracher le masque à quelqu'un,* l'obliger à se montrer sous son vrai jour. || *Arracher la vie à quelqu'un,* le faire mourir. || **5.** *Fig.* Obtenir, tirer avec peine de quelqu'un ce qu'il ne consent pas volontiers à donner : *Arracher de l'argent à un avare. Arracher des applaudissements, des confidences, des aveux. On a tout juste arraché, « in extremis », avec des protections, le grade de colonel* (Romains). || **6.** *Par extens.* Provoquer chez quelqu'un une réaction inhabituelle et qu'il ne laisse échapper que par force : *Arracher un cri, un juron. Malgré le froid cruel qui lui arrachait des larmes, le petit Chose était bien heureux* (Daudet). *C'est presque toujours un regret qui m'arrache un sourire* (Colette). || **7.** Faire sortir par force quelqu'un d'un lieu, et malgré sa résistance : *Elle sait bien qu'il lui suffirait d'une seule main pour l'arracher de sa place et le jeter dehors* (Sartre). || **8.** Faire quitter brutalement à quelqu'un, et malgré lui, un lieu, une occupation, un état dans lequel il se complaît, qui lui est habituel : *Arracher quelqu'un de son foyer, de sa patrie. Arracher un roi de son trône. Arracher quelqu'un à son travail. Le curé vint arracher le gentilhomme à son rêve en lui demandant de faire le quatrième au whist* (Balzac). || **9.** *Fam.* Déchirer profondément : *Arracher un vêtement, un livre. Des nuages très bas, lourdement massés, arrachés par places, ne laissaient plus paraître les dernières étoiles que dans la profondeur de leurs déchirures* (Malraux).

• SYN. : **1** *déraciner, déterrer, extirper ;* **2** *extirper, extraire ;* **4** *ôter, prendre, ravir, retirer, soustraire ;* **5** *soutirer ;* **7** *chasser, détacher, tirer ;* **8** *chasser, détacher, détourner de, écarter, éloigner, soustraire, tirer.*

◆ **s'arracher** v. pr. **1.** Se tirer avec effort hors de : *Pesamment, Romanil s'arracha du fauteuil* (Duhamel). || **2.** S'éloigner à regret ou avec difficulté de : *Complètement transi, je me suis arraché d'avec eux, rentrant au pas de course ; puis, un peu réchauffé, suis remonté au village* (Gide). *Je m'arrache de la fenêtre et parcours la chambre en chancelant* (Sartre). || **3.** *Fig.* Se soustraire avec peine ou à contrecœur à un état, à une situation : *S'arracher au sommeil, à la rêverie. S'arracher au charme d'un pays.* || **4.** Se disputer pour s'approprier quelque chose : *Les chacals s'arracheront des ossements sur les places publiques, où le soir les vieillards causaient* (Flaubert). || **5.** Fig. et fam. *S'arracher quelqu'un, quelque chose,* rechercher vivement la compagnie, la société d'une personne ou la possession d'une chose qui a beaucoup de succès : *Sa personne charmante fascinait les femmes : on se l'arrachait dans les salons* (Sand). *Il fallait voir le succès du Tarasconnais dans les salons. On se l'arrachait, on se le disputait, on se l'empruntait, on se le volait* (Daudet). || **6.** Fig. et fam. *S'arracher les cheveux,* être au désespoir.

arracheur, euse [araʃœr, -øz] n. (de *arracher ;* XIIIe s., *Geste des Chyprois*). Personne dont le métier est d'arracher quelque chose : *Le lin ne peut se moissonner à la machine. Il faut l'arracher à la main, touffe par touffe [...] ; les usiniers belges envoient sur place, dans leurs collines de France, des équipes d'arracheurs flamands* (Van der Meersch). || *Arracheur de dents,* personne qui arrachait les dents sur les places publiques, et, *péjor.,* mauvais dentiste. || Fam. *Mentir comme un arracheur de dents,* mentir effrontément.

◆ **arracheuse** n. f. (1866, Larousse). machine qui arrache certaines plantes (betteraves, pommes de terre, arachides, etc.).

arrachis [araʃi] n. m. (de *arracher ;* XIIIe s., écrit *aragis,* Godefroy ; début du XVIe s., au sens de « défrichement »). **1.** Action d'arracher des arbres ou des souches. || **2.** Lieu où l'on procède à cette opération. || **3.** Plant que l'on a arraché et dont les racines sont à nu.

arrachoir [araʃwar] n. m. (de *arracher ;* 1863, Littré). Instrument avec lequel on arrache les plantes, les racines, les tubercules, etc.

arraisonnement [arɛzɔnmɑ̃] n. m. (de *arraisonner ;* 1866, Larousse). Action d'arraisonner un navire.

arraisonner [arɛzɔne] v. tr. (de *raison ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « s'adresser à quelqu'un » ; par extens., « chercher à persuader », sens usité jusqu'au XVIe s. ; terme de marine, 1829, Boiste). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Chercher à persuader quelqu'un en le raisonnant : *Tandis que j'arraisonnais M. le duc d'Orléans, le roi consultait et sa famille et son conseil* (Saint-Simon) ; et pronominalem. : *Je me suis moqué de moi, je me suis arraisonné, tout a été vain* (Balzac). || **2.** Arrêter un navire pour en connaître le chargement, en vérifier l'état sanitaire, la nationalité, etc. : *La marine française a arraisonné un navire étranger soupçonné de transporter des armes de contrebande.* || *Par extens.* Obliger un avion à atterrir pour les mêmes raisons.

arrangeable [arɑ̃ʒabl] adj. (de *arranger ;* début du XIXe s.). Se dit de ce qui peut être arrangé : *Les affaires de faux sont toujours arrangeables quand la somme est restituée* (Balzac).

• SYN. : *accommodable, réparable.* — CONTR. : *inaccommodable, irréparable.*

arrangeant, e [arɑ̃ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *arranger ;* 1863, Littré). Se dit d'une personne disposée à la conciliation, spécialement en affaires : *Un homme arrangeant. Il est arrangeant alors qu'on le croirait intraitable.*

• SYN. : *accommodant, complaisant, conciliant, coulant* (fam.), *traitable.* — CONTR. : *difficile, dur, exigeant, intraitable.*

arrangement [arɑ̃ʒmɑ̃] n. m. (de *arranger ;* début du XIVe s.). **1.** Action de disposer les choses d'une certaine manière : *On procède à l'arrangement d'une pièce, d'un local. Arrangement des mots dans une phrase.* || **2.** Manière dont on a disposé les choses : *Elle changeait l'ordre établi pour chercher des arrangements plus harmonieux* (Maupassant). || *Spécialem.* Manière harmonieuse de disposer quelque chose : *L'arrangement d'une coiffure.* || **3.** Mesure prise pour organiser quelque chose : *Les préparatifs et les arrangements de la fête.* || **4.** Action d'adapter une composition musicale à d'autres instruments ; le morceau lui-même ainsi modifié. || **5.** Accord amiable par lequel on règle une contestation, un différend d'ordre juridique, entre particuliers ou entre collectivités : *C'est par un tel arrangement que ce qui fut permis à l'un fut permis à tous* (Alain). *Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès* (Balzac). *La jeunesse n'est pas le temps des arrangements, des compromis* (Mauriac). || *Spécialem.* Convention amiable ménageant les intérêts des parties, surtout en matière successorale ou matrimoniale : *Un arrangement de famille. Il y avait sur cette histoire, disait-on, des arrangements de fortune nécessaires pour un grand mariage* (Hugo).

• SYN. : **1** et **2** *agencement, disposition, ordonnance, ordre ;* **3** *apprêts, préparatifs ;* **4** *adaptation ;* **5** *accommodement, accord, conciliation.* — CONTR. : **1** et **2** *bouleversement, dérangement, désordre ;* **5** *brouille, contestation, désaccord, dispute, procès, querelle.*

arranger [arɑ̃ʒe] v. tr. (de *rang ;* XIIe s., *Geste des Loherains*). [Conj. **1** et **5**.] **1.** Disposer dans un certain ordre (vieilli) : *Arranger des livres, des papiers.* || **2.** Remettre en bon ordre, en place : *Nicole, assise devant le miroir, arrangeait sa coiffure, avec l'unique souci de plaire à son*

fiancé (Martin du Gard). *Elle s'arrête, elle arrange son fichu* (Sartre). ‖ **3.** *Par extens.* Disposer quelque chose en vue d'une certaine destination : *Arranger une mansarde en chambre à coucher.* ‖ *Spécialem.* Adapter pour d'autres instruments une composition musicale conçue pour certains instruments. ‖ **4.** Disposer d'une façon harmonieuse, seyante : *Ce parvenu, qui ne se prenait pas au sérieux, habitait un appartement luxueux, arrangé par les soins de son décorateur* (Balzac). *Il arrangeait de si beaux bouquets* (Daudet). *Elle continuait tranquillement d'arranger ses fleurs* (Gide). ‖ *Une femme mal arrangée,* mal habillée : *Une femme grande, sèche [...], provinciale dans son parler, mal arrangée surtout !* (Balzac). ‖ **5.** *Fig.* Adapter en modifiant, en retouchant ou même en déformant (souvent ironiq.) : *Arranger les choses à sa façon, à son avantage. Une histoire qu'elle avait d'abord arrangée tout autrement dans son imagination* (Mérimée). ‖ **6.** *Fam.* Accommoder un mets : *Arranger un canard aux petits pois.* ‖ **7.** Remettre en bon état, en état de marche un appareil mécanique : *Arranger une montre, un moteur. Notre maître n'a pas son pareil pour bricoler et arranger les choses* (Supervielle). ‖ **8.** *Fig.* Prendre les dispositions nécessaires pour organiser quelque chose : *Arranger un projet dans sa tête. Arranger une partie de chasse. Nous arrangerons si bien notre vie que vous n'aurez qu'à vous laisser porter* (Rolland). ‖ **9.** Régler par un accord amiable une contestation, un différend qui surgit ; aplanir les difficultés : *Ses amis de Rome arrangeraient l'affaire* (Stendhal). *Coopenole, de sa place, ordonnait tout, dirigeait tout, arrangeait tout* (Hugo). ‖ **10.** *Arranger quelqu'un,* lui procurer commodité ou agrément : *Cela m'arrange beaucoup ;* lui procurer des facilités : *Le commerçant arrange ses clients en faisant un rabais ou en accordant du crédit.* ‖ **11.** Fam. et ironiq. *Arranger quelqu'un,* le mettre dans un piètre état : *La pluie vous a bien arrangé !* ; le traiter cavalièrement, sévèrement, ou dire du mal de lui : *Et, abordant franchement la question avec lui, je lui ai dit : « Eh bien, vous voyez comme nos journaux vous arrangent ! Vous êtes Autrichien, vous détestez la France, vous voulez lui jouer de mauvais tours : que dois-je croire de tout cela ? »* (Chateaubriand). ‖ *Par extens.* et *fam.* Dans une transaction quelconque, tromper quelqu'un sur la qualité de la marchandise ou sur le prix, le voler. ‖ *Pop.* Transmettre une maladie contagieuse, contaminer. ‖ *Vx* et *pop.* Donner des coups : *Si ton père apprenait que tu voles, il t'arrangerait* (Zola).

• SYN. : **1** *agencer, aménager, ordonner, organiser, ranger ;* **2** *ordonner ;* **3** *accommoder, agencer, aménager, transformer ;* **4** *agencer, apprêter, installer ;* **5** *accommoder, combiner ;* **6** *cuisiner, préparer ;* **7** *réparer ;* **8** *combiner, préparer, régler ;* **9** *accommoder, concilier ;* **10** *agréer, convenir, satisfaire.* — CONTR. : **1** et **2** *bouleverser, déplacer, déranger ;* **7** *casser, dérégler ;* **9** *brouiller, compliquer, désorganiser, mêler, troubler.*

◆ **s'arranger** v. pr. **1.** Être disposé, se mettre dans un certain ordre, en bon ordre, et, *par extens.,* dans un ordre qui convient à quelque chose, à une certaine fin : *Chacun* [des spectateurs] *s'arrangea, se porta, se haussa* (Hugo). *Cet appartement peut facilement s'arranger en local commercial.* ‖ **2.** *Vx.* Se mettre dans une position plus confortable, ou dans une attitude plus convenable pour faire quelque chose : *S'arranger dans un fauteuil pour dormir.* ‖ **3.** *Fam.* Remettre dans un ordre convenable ou harmonieux sa toilette, sa coiffure, son maquillage : *Elle est en train de s'arranger.* ‖ **4.** *Par extens.* et *fam.* Prendre des formes plus harmonieuses, un visage plus séduisant : *Cette jeune fille s'est bien arrangée.* ‖ **5.** Être remis en état : *Cette montre peut s'arranger.* ‖ **6.** Fig. *S'arranger pour,* prendre des dispositions en vue de quelque chose : *Mais, le lendemain, je me mis à parler de philosophie, sur le ton le plus indifférent, en m'arrangeant cependant pour que ma grand-mère fît attention à mes paroles* (Proust). *Eh bien ! mon enfant, j'ai pensé que ma présence à moi pourrait faciliter les choses et je me suis arrangée de manière à être libre une partie de l'été* (Gide). *Michaël s'arrangea pour prendre à sa charge les moindres dépenses de la rue Montmartre* (Cocteau). ‖ *Absol.* Agir de façon à se tirer d'affaire : *Qu'importent à Thérèse tous les êtres ? Qu'ils s'arrangent seuls !* (Mauriac). ‖ *Arrangez-vous,* agissez comme vous l'entendez. ‖ **7.** Se mettre d'accord, régler à l'amiable un différend : *Il est plus sage de s'arranger que d'intenter un procès.* ‖ **8.** *Par extens.* En parlant des choses, prendre une tournure favorable, bien se terminer : *C'est fâcheux que les choses ne se soient pas mieux arrangées* (Romains). ‖ **9.** *S'arranger de quelque chose,* se contenter de quelque chose en faisant volontairement abstraction des inconvénients, en prendre son parti : *Certaines personnes s'arrangent aisément des incommodités qu'on éprouve à vivre parmi les grands* (France).

• SYN. : **1** *s'agencer, s'aménager, s'installer, s'ordonner, s'organiser, se placer ;* **3** *s'apprêter ;* **4** *embellir ;* **5** *se réparer ;* **7** *s'accorder, s'entendre ;* **9** *s'accommoder, se contenter, se satisfaire.* — CONTR. : **1** *se déplacer, se déranger, se désorganiser ;* **4** *enlaidir ;* **7** *se brouiller, se disputer, se quereller.*

arrangeur [arɑ̃ʒœr] n. m. (de *arranger ;* fin du XVI^e s., Tallemant des Réaux). **1.** Celui qui arrange quelque chose : *Il fallait que l'écrivain désigné pour cette besogne fût un arrangeur habile* (Huysmans). *Un poète n'est pas seulement un arrangeur de mots.* ‖ **2.** *Spécialem.* Celui qui se charge d'adapter des compositions musicales à des instruments pour lesquels elles n'étaient pas primitivement prévues.

arrérager [areraʒe] v. intr. ou **s'arrérager** [sareraʒe] v. pr. (de *arrérages ;* XIII^e s.). [Conj. **1.**] Être en retard, prendre du retard pour payer ce qu'on doit.

arrérages [areraʒ] n. m. pl. (forme altérée de *arriérages,* de *arrière ;* 1267, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille,* écrit *arriérages* [orthogr. dominante jusqu'au XVI^e s., encore usitée au XVII^e s.] ; *arrérages,* fin du XIV^e s.). **1.** *Vx.* Partie d'une redevance due pour une période passée, un terme échu. ‖ **2.** Partie d'une rente, d'une pension versée à chaque échéance.

• REM. Ne pas confondre *arrérages* avec *arriéré,* n. m., qui désigne une somme dont le paiement n'a pas été effectué à la date prévue.

arrestation [arɛstasjɔ̃] n. f. (réfection de l'anc. franç. *arestaison,* dér. de *arrêter* d'après le lat. *restare* et les mots en *-ation ;* 1370, Godefroy). **1.** Action de se saisir de quelqu'un pour le remettre aux autorités judiciaires ou pour l'emprisonner : *Procéder à l'arrestation d'un malfaiteur. Une arrestation arbitraire. Le mandat d'arrestation* [de Jésus] *émanait du grand prêtre et du sanhédrin* (Renan). ‖ **2.** État d'une personne arrêtée : *Mettre, être mis en état d'arrestation.*

• SYN. : **2** *détention, emprisonnement, incarcération.*

arrêt [arɛ] n. m. (déverbal de *arrêter ;* 1175, Chr. de Troyes, écrit *arest*).

I. 1. Action d'arrêter ou de s'arrêter, d'interrompre un mouvement ; état d'une chose qui a été ou s'est immobilisée : *Il ne faut pas descendre avant l'arrêt de la voiture.* ‖ *Véhicule à l'arrêt,* véhicule immobile, en stationnement. ‖ *Coup d'arrêt,* en escrime, coup pris sur une marche avec opposition, et, au *fig.,* action par laquelle on met fin à une activité quelconque : *La bataille de Stalingrad a été le coup d'arrêt de la progression allemande à l'est.* ‖ *Arrêt de volée,* au rugby, réception du ballon avant qu'il touche le sol. ‖ *Chien d'arrêt,* chien dressé à tomber en arrêt quand il sent le gibier : *Il allait lentement et plutôt en homme qui se promène, escorté de deux grands chiens d'arrêt, un épagneul à poil fauve, un braque à robe noire* (Fromentin). ‖ *Tomber en arrêt,* en parlant d'un chien de chasse, s'immobiliser quand il sent le gibier. ‖ Fig. *Être, rester, tomber en arrêt,* demeurer immobile ou s'arrêter brusquement devant quelque chose, sous l'effet de la surprise ou de l'admiration. ‖ **2.** *Par extens.* Cessation, suspension d'une activité : *L'arrêt des hostilités. Le médecin ordonna un arrêt total de l'effort intellectuel* (Montherlant). ‖ Spécialem. *Arrêt de travail,* interruption du travail pour diverses raisons : congé, maladie,

grève. || *Temps d'arrêt,* courte période pendant laquelle un mouvement, une opération sont suspendus : *L'exode des campagnards vers les villes a connu un temps d'arrêt.* || Marquer un temps d'arrêt, interrompre un moment son travail pour se reposer. || *Sans arrêt,* continuellement, sans interruption : *Le malade délirait sans arrêt* (Camus). || **3.** Lieu où un véhicule de transport en commun s'arrête régulièrement : *Un arrêt d'autobus. Un arrêt facultatif.* || Vx. *Arrêt-buffet,* arrêt dans une station de chemin de fer où l'on peut se restaurer. || **4.** Pièce, objet qui arrête quelque chose dans son mouvement : *L'arrêt d'un fusil, d'une serrure. Le cran d'arrêt.* || Spécialem. *Points d'arrêt,* ensemble de points qui finissent une couture et l'empêchent de se défaire. || **5.** *Class.* Action de se saisir de quelqu'un pour l'emprisonner : *L'arrêt de Siroès* (Rotrou). || **6.** *Mandat d'arrêt,* ordre d'arrêter et d'incarcérer quelqu'un, lancé par le juge d'instruction. || *Maison d'arrêt,* endroit dans lequel sont emprisonnées les personnes mises en état d'arrestation. || **7.** *Faire, mettre arrêt sur le traitement, les appointements d'une personne,* empêcher le paiement d'une partie de son traitement à l'intéressé pour la reverser à des créanciers. || *Saisie-arrêt,* v. à son ordre alphab.

II. 1. Décision d'une cour souveraine en vue de mettre fin à une contestation : *Arrêt de la Cour des comptes, de la Cour de cassation. Prononcer, rendre un arrêt.* || *L'arrêt d'un juge,* la sentence qu'il prononce : *La justice sans conscience de cadis à grosses lunettes* [...] *qui vendent leurs arrêts comme Ésaü son droit d'aînesse* (Daudet). || *Arrêt de mort,* décision d'un tribunal condamnant quelqu'un à la peine capitale, et, au *fig.,* attitude qui risque de provoquer la mort ou la ruine de quelqu'un : *Ce silence est l'arrêt de mort de Jules Branciforte* (Stendhal). || Fig. *Les arrêts du destin,* les événements que nous ne pouvons empêcher. || **2.** *Par extens.* Décision d'une autorité administrative : *La fermeture s'était faite quelques heures avant que l'arrêt préfectoral fût publié* (Camus). || **3.** *Par anal.* Avis péremptoire, opinion formulée de façon catégorique : *Prononcer des arrêts définitifs sur toutes choses* (Saint-Évremond).

● SYN. : **I, 1** *halte ;* **2** *fin, interruption, pause ;* **3** *halte, station.* || **II, 1** *sentence ;* **2** *arrêté, décret.* — CONTR. : **1** *marche, mouvement ;* **2** *continuation, cours, évolution, reprise.*

◆ **arrêts** n. m. pl. Punition infligée à un officier ou à un sous-officier, et par laquelle on l'astreint à rester, en dehors du service, dans un endroit déterminé : *Arrêts simples. Arrêts de rigueur. Arrêts de forteresse.* || *Être aux arrêts,* être puni des arrêts.

1. arrêté [arete] n. m. (part. passé de *arrêter ;* 1414, Coyecque, *Hôtel-Dieu de Paris,* écrit *aresté* et au sens de « fin de compte »). **1.** Décision écrite d'une autorité administrative, prise très souvent en application d'une loi : *Arrêté ministériel, préfectoral, municipal.* || **2.** Sentence de certains tribunaux : *Arrêté du tribunal des conflits.* || **3.** État d'un compte qui est en cours de liquidation : *Un arrêté de compte.*

2. arrêté, e [arete] adj. (part. passé de *arrêter*). **1.** Se dit de ce qui a été convenu : *C'est une affaire arrêtée entre nous.* || **2.** Se dit de ce qui est définitif et ne peut plus être modifié : *Il sortit avec l'idée bien arrêtée de n'y pas rentrer le soir* (Courteline).

● SYN. : **1** *entendu, fixé ;* **2** *ferme, immuable, inébranlable, irrévocable.* — CONTR. : **2** *flottant, flou, incertain, indéterminé, vague.*

arrête-bœuf [arɛtbœf] n. m. invar. (de *arrête,* forme verbale de *arrêter,* et de *bœuf ;* 1542, Du Pinet). Nom donné à la bugrane, dont la racine arrête la charrue.

arrêter [arete] v. tr. (lat. pop. **arrestare,* [s']arrêter, du lat. class. *restare,* rester ; XII^e^ s., écrit *arester ;* souvent intr. jusqu'au XVII^e^ s.).

I. 1. Empêcher un être d'avancer, d'aller plus loin ; interrompre le mouvement de quelque chose : *Arrêter un passant pour lui demander un renseignement. Le docteur Rieux, arrêtant sa voiture devant son immeuble, aperçut* [...] *le concierge* (Camus). || **2.** Suspendre, interrompre le cours, l'évolution de quelque chose : *Ce n'est pas l'homme qui arrête le temps, c'est le temps qui arrête l'homme. Au surplus, peu importe le rôle que nous avons joué dans la vie* (Chateaubriand). *Les musiciens allemands* [...] *prétendent arrêter l'évolution du monde à la barrière de leurs victoires passées* (Rolland). *Arrêter le vieillissement, la dégénérescence des tissus.* || **3.** Interrompre la marche, le fonctionnement de : *Arrêter un moteur, une pendule.* || **4.** *Fig.* Interrompre une action, une activité : *Je n'ai pas proposé d'arrêter net les constructions neuves de cuirassés* (Jaurès). || Spécialem. *Arrêter le travail,* suspendre volontairement le travail lors d'un mouvement de grève. || **5.** Empêcher quelqu'un d'agir, de poursuivre une action entreprise : *Il marche à la conquête du monde, rien ne l'arrêtera* (Duhamel). || *Spécialem.* Empêcher quelqu'un de parler, de continuer son discours : *Arrêter un orateur par un tumulte de protestations.* || **6.** Se saisir de quelqu'un et le retenir prisonnier : *Je vous préviens que si vous ne signez pas, je fais arrêter immédiatement cette femme* (Daudet). || **7.** Se saisir de quelque chose, l'empêcher de parvenir à sa destination : *On arrête ses lettres, je ne peux rien savoir* (Mauriac). || **8.** *Class.* Retenir quelqu'un en un lieu : *Depuis trois ans dans Rome, elle* [la Reine] *arrête vos pas* (Racine). || **9.** *Class.* et *littér.* Engager quelqu'un à son service ; retenir pour son propre usage quelque chose qui est disponible : *J'ai arrêté encore un maître de philosophie* (Molière). *Nous avions fait arrêter un appartement, faubourg Saint-Germain, cul-de-sac Férou, petit hôtel de Villette* (Chateaubriand). || **10.** Fixer, maintenir en place quelque chose de mobile : *Le pêne énorme de la vieille serrure était solidement arrêté dans le granit* (Feuillet). || *Arrêter une couture, un point, des mailles,* nouer le fil de manière à empêcher les points ou les mailles de se défaire. || **11.** Tenir fixé (au pr. et au fig.) : *Arrêter ses regards sur quelqu'un. Je le savais et n'y arrêtai guère ma pensée* (Mauriac). || **12.** Fixer définitivement et dans les détails, après réflexion : *Les conjurés* [...] *avaient arrêté leur plan après une mûre délibération* (Mérimée). || **13.** *Arrêter un compte, un bilan,* etc., le clore : *Le terrain acquis, et les devis arrêtés, on emprunterait au Sous-Comptoir des entrepreneurs les quelques centaines de mille francs dont on aurait encore besoin* (Romains).

II. 1. Class. *Arrêter que* (et l'indicatif) ou *de* (et l'infinitif), décider que / de, après réflexion ou délibération (souvent en construction impersonnelle) : *Et comme si du sort il était arrêté | Que nul homme ici-bas n'en serait exempté* (Molière). || **2.** *Spécialem.* Prendre un arrêté : *Le maire arrête ce qui suit...*

● SYN. : **I, 1** *aborder, accoster, accrocher* (fam.), *immobiliser, retenir, stopper ;* **2** et **4** *interrompre, retenir, suspendre, stopper ;* **5** *entraver, interrompre, paralyser, rebuter ;* **6** *appréhender, capturer, emprisonner, incarcérer ;* **7** *intercepter ;* **10** *assujettir, bloquer, retenir ;* **11** *attacher.* — CONTR. : **I, 2** *accélérer, activer ;* **3** *mettre en marche ;* **4** *accélérer, activer, développer, pousser, reprendre ;* **5** *actionner, activer, animer, stimuler ;* **6** *élargir, libérer, relâcher, relaxer.*

◆ v. intr. **1.** *Class.* Rester à l'endroit où l'on est, s'attarder : *Je ne puis arrêter qu'un temps très court* (La Fontaine). || **2.** Cesser d'avancer : *Demander au chauffeur d'arrêter ;* usité surtout à l'impératif : *Arrêtez, je descends.* || *Spécialem.* Se dit d'un chien de chasse qui s'immobilise dès qu'il sent ou aperçoit le gibier : *Un chien qui arrête bien.* || **3.** Cesser de faire quelque chose, d'agir, de parler : *Ne criez pas ainsi, arrêtez ! Il travaille sans cesse, il n'arrête pas.*

◆ **s'arrêter** v. pr. **1.** Cesser d'avancer, ne pas aller plus loin : *Dix heures sonnaient à l'horloge du château : mon père s'arrêtait ; le même ressort, qui avait soulevé le marteau de l'horloge, semblait avoir suspendu ses pas* (Chateaubriand). *La victoria louée à Langon s'arrêta devant le jardin du presbytère* (Mauriac). || *S'arrêter en chemin,* s'arrêter avant d'être parvenu au terme de son voyage, et, au *fig.,* cesser d'agir avant d'avoir atteint son but. || **2.** Faire une halte pour séjourner : *Comme dans l'auberge où*

nous nous sommes arrêtés il n'y avait pas assez de lits pour nous tous, il a été décidé que je dormirais dans le même lit que ma bonne (Baudelaire). || **3.** Ne pas aller au-delà d'un point, finir à un endroit : *On se souvient que l'hôtel contenait une galerie* [...]. *Une banquette de moquette traversait son linoléum sur la droite et s'arrêtait au mur* (Cocteau). || **4.** Interrompre son cours, son évolution (au pr. et au fig.) : *L'hémorragie s'est arrêtée. Le progrès s'arrête. Le temps ne s'arrête jamais.* || **5.** *Par anal.* Cesser de fonctionner : *La pendule, le travail, l'usine s'arrête.* || **6.** S'interrompre dans une action ; cesser d'agir, de parler : *Il travaille quelques heures, puis s'arrête. Il semblait vouloir en dire davantage ; puis s'arrêtait* (Rodenbach). || *S'arrêter court,* s'arrêter brusquement de parler, ne plus savoir que dire. || **7.** Se tenir fixé sur : *Dès que notre regard s'arrête à elle, chaque créature nous détourne de Dieu* (Gide). || **8.** Fixer son attention sur, s'appesantir sur : *Ces deux ouvrages dont j'avais déjà feuilleté le premier à Couaën, mais sans m'y arrêter* (Sainte-Beuve). *Il ne faut pas s'arrêter aux apparences.* || **9.** *Fig.* Se décider d'une manière définitive : *La décision à laquelle elles s'arrêtèrent d'un commun accord* (Mauriac).

● SYN. : **1** *faire halte, stopper ;* **2** *demeurer, descendre, rester ;* **3** *se terminer ;* **4** *cesser ;* **8** *s'attarder à, insister sur.* — CONTR. : **1** *aller, avancer, hâter le pas, marcher ;* **2** *continuer, faire route, passer ;* **3** *continuer ;* **4** *s'accélérer, continuer, évoluer, se poursuivre ;* **5** et **6** *continuer, se poursuivre, suivre son cours, reprendre ;* **7** *effleurer, glisser sur ;* **8** *feuilleter, glisser sur, parcourir.*

arrêtiste [aretist] n. (de *arrêt ;* 1762, Acad.). Juriste qui publie avec des commentaires un recueil d'arrêts des cours de justice.

arrêtoir [aretwar] n. m. (de *arrêter ;* milieu du XIXᵉ s.). **1.** Nom donné à tout dispositif d'un mécanisme qui arrête le mouvement d'une pièce. || **2.** Dans une rue, petite digue qui arrête le cours d'un ruisseau.

arrher [are] v. tr. (de *arrhes ;* 1576, P. de Brach, *Poèmes*). *Class.* (déjà vx au XVIIᵉ s.). Acheter en versant des arrhes : *Tandis que mes marbres qu'il a arrhés pour cela sont encore à vendre* (Chapelain).

arrhes [ar] n. f. pl. (du lat. jurid. *arrha,* gage, réduction de *arrhabo,* gr. *arrhabôn,* d'origine sémitique ; XIIᵉ s., écrit *erres ;* la réfection orthogr., faite au début du XVIᵉ s., n'a triomphé qu'au XVIIIᵉ s.). Somme d'argent qu'on verse lors de la conclusion d'un marché, pour en garantir l'exécution : *Donner, recevoir des arrhes.*

● SYN. : *acompte.*

arriération [arjerasjɔ̃] n. f. (de *arriéré,* 1917, Larousse). *Arriération mentale,* état d'une personne dont l'âge mental est inférieur à l'âge physique.

1. arrière [arjɛr] adv. (du lat. pop. **adretro,* en arrière, forme renforcée de *retro ;* 1080, *Chanson de Roland*). Du côté opposé à celui vers lequel on marche : *Avoir le vent arrière.*

◆ interj. S'emploie pour enjoindre à quelqu'un de s'éloigner, et, au *fig.,* pour repousser quelque chose, une idée, une supposition, etc. : *Arrière ces éloges, lâches, menteurs, criminels, qui faussent la conscience publique, qui débauchent la jeunesse, qui découragent les gens de bien, qui sont un outrage à la vertu et le crachement du soldat romain au visage du Christ !* (Chateaubriand). *Arrière ces superstitions, ces anciens corps, ces ménages et ces âges* (Rimbaud). *Arrière les plaisirs faciles !*

◆ adj. invar. **1.** Qui est situé dans la partie postérieure : *Les roues, les feux arrière d'un véhicule.* || **2.** *Marche arrière,* dans un véhicule automobile, la vitesse qui permet de reculer.

◆ **En arrière** loc. adv. **1.** En effectuant un mouvement dans le sens opposé à celui vers lequel on regarde ou l'on se dirige : *Faire un pas en arrière. Se renverser en arrière.* || *Regarder en arrière,* regarder vers les lieux où l'on vient de passer, et, au *fig.,* faire un retour sur le passé. || *Faire marche arrière* ou *machine arrière,* ellipse de *faire marche* (ou *machine*) *en arrière,* faire reculer un véhicule ou, *par extens.,* lui faire faire demi-tour ; au *fig.,* reculer avant d'avoir atteint le but, revenir sur ce qu'on a déjà dit : *Pendant quelques secondes, il imagina le Kaiser et le chancelier* [...] *placés devant ce dilemme : ou bien procéder à l'arrestation de tous les chefs socialistes* [...] *ou bien capituler devant la menace des socialistes et faire hâtivement machine en arrière* (Martin du Gard). || **2.** À une certaine distance derrière : *Rester en arrière.* || **3.** *Vx.* En retard : *Je le laisse s'accumuler* [le travail] *et je suis en arrière de beaucoup* (Stendhal).

◆ **En arrière de** loc. prép. **1.** Derrière quelqu'un ou quelque chose : *Se tenir en arrière des autres.* || **2.** *Par extens.* et *vx.* En l'absence de : *Jean Valjean, brusque et bougon, payait, en arrière de la mère, la pinte de lait à Marie-Claude* (Hugo).

2. arrière [arjɛr] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd.). **1.** Partie postérieure d'un véhicule : *L'arrière d'un navire, d'une auto.* || *À l'arrière,* dans ou sur cette partie postérieure : *Les hommes se hissèrent sur la voiture, debout, serrés, assis sur le capot, collés aux marchepieds, accrochés à l'arrière* (Malraux). || **2.** En temps de guerre, par opposition au front, zone qui se trouve en dehors des opérations militaires : *Ne fût-ce que pour cacher à ceux de l'arrière les choses effroyables qui se passent au front !* (Martin du Gard). *Verdun* [...] *n'avait encore été qu'un arrière inhabitable* (Romains). || **3.** Dans certains sports d'équipe, joueur qui est placé derrière les autres, et dont le rôle est essentiellement défensif.

● CONTR. : **1** *l'avant, le devant.*

◆ **arrières** n. m. pl. Zone située derrière la ligne de front et par laquelle une armée assure son ravitaillement et ses communications : *Protéger ses arrières. Attaquer l'ennemi sur ses arrières.*

arriéré, e [arjere] adj. (part. passé de *arriérer ;* au sens financier, milieu du XVIIIᵉ s.). **1.** *Vx.* Se dit d'une personne en retard dans ses paiements : *Fermier arriéré d'un terme* (Littré). || **2.** Se dit d'une somme demeurée impayée : *M. de Montriveau fut rétabli sur les cadres, dans son grade, reçut sa solde arriérée et fut admis dans la garde royale* (Balzac). *Des intérêts arriérés.* || **3.** Qui est en retard sur son époque ; qui appartient à une époque révolue : *Des idées arriérées. Un homme d'un certain âge* [...], *vêtu d'un habit noir d'une coupe un peu arriérée* (Nerval).

● SYN. : **2** *échu, impayé ;* **3** *anachronique, antique, démodé, désuet, périmé, suranné, vieillot, vieux.* — CONTR. : **2** *anticipé ;* **3** *jeune, à la mode, moderne, à la page* (fam.).

◆ adj. et n. Se dit d'une personne dont le développement mental est insuffisant, compte tenu de l'âge : *Un enfant retardé n'est heureusement pas un enfant arriéré ;* et substantiv. : *Un établissement où l'on s'occupe spécialement des arriérés.* || *Un pays arriéré,* qui n'a pas été touché, ou fort peu, par la civilisation, le progrès.

◆ **arriéré** n. m. (au sens 1, 1800, Boiste). **1.** Somme qui n'a pas été payée à la date convenue : *Il n'était question que de traites à payer* [...], *d'« arriéré »* (Goncourt). || **2.** *Par extens.* Retard dans un domaine quelconque : *Avoir beaucoup d'arriéré dans sa correspondance.*

arrière-ban [arjɛrbɑ̃] n. m. (altér., par étymologie populaire, de l'anc. franç. *arban, herban,* du francique* *hariban,* allem. moderne *Heerbann,* proprem. « appel pour le service de l'armée » ; XIIᵉ s., J. Bodel). **1.** Levée de troupes qu'ordonnait le souverain, et qui concernait tous les combattants non compris dans le *ban.* || **2.** Par extens. *Le ban et l'arrière-ban,* tous ceux dont on attend appui ou secours ; la totalité des personnes constituant un groupe, un ensemble : *Il a réuni le ban et l'arrière-ban de ses relations* (Acad.).

● Pl. *des* ARRIÈRE-BANS.

arrière-bec [arjɛrbɛk] n. m. (de *arrière* et de *bec ;* XVIIIᵉ s., Buffon). Dans un pont, éperon d'une pile situé du côté de l'aval.

● Pl. *des* ARRIÈRE-BECS.

● CONTR. : *avant-bec.*

arrière-bouche [arjɛrbuʃ] n. f. (de *arrière* et de *bouche ;* 1820, Laveaux). Partie postérieure de la bouche.

● Pl. *des* ARRIÈRE-BOUCHES.

arrière-boutique [arjɛrbutik] n. f. (de *arrière* et de *boutique ;* début du XVI^e s.). Pièce située immédiatement derrière une boutique et servant généralement d'entrepôt : *Derrière ces étalages, il y a des arrière-boutiques auxquelles on monte par deux ou trois degrés* (Gautier). *Les arrière-boutiques si chères à son cœur, les pièces noires de crasse et de manque d'air où l'on passe vite, dans les entr'actes de la vie de commerce, pour manger à la hâte un repas mal fait sur une table sans nappe, l'oreille au guet tout le temps vers la sonnette de la porte* (Daudet).

● Pl. *des* ARRIÈRE-BOUTIQUES.

arrière-chœur [arjɛrkœr] n. m. (de *arrière* et de *chœur ;* 1708, Furetière). Dans une église, partie du chœur qui se trouve derrière le maître-autel.

● Pl. *des* ARRIÈRE-CHŒURS.

arrière-corps [arjɛrkɔr] n. m. invar. (de *arrière* et de *corps ;* 1690, Furetière). Dans un bâtiment, partie qui est en retrait par rapport à l'aplomb ou à l'alignement de la façade.

● CONTR. : *avant-corps.*

arrière-cour [arjɛrkur] n. f. (de *arrière* et de *cour ;* 1586, Delboulle). Cour ménagée dans le corps ou sur l'arrière d'un bâtiment, et qui sert de dégagement : *Elle ressemblait au jeu qu'un enfant de pauvres installe dans l'arrière-cour puante d'une caserne de pauvres* (Romains).

● Pl. *des* ARRIÈRE-COURS.

● CONTR. : *avant-cour.*

arrière-cousin, e [arjɛrkuzɛ̃, -in] n. (de *arrière* et de *cousin ;* 1752, Voltaire). Cousin à un degré éloigné.

● Pl. *des* ARRIÈRE-COUSINS, *des* ARRIÈRE-COUSINES.

arrière-faix [arjɛrfɛ] n. m. invar. (de *arrière* et de *faix ;* 1539, R. Estienne). Ce qui reste dans l'utérus après l'expulsion du fœtus : *L'arrière-faix est constitué par le placenta et les membranes.* (On dit aussi DÉLIVRE.)

arrière-fief [arjɛrfjɛf] n. m. (de *arrière* et de *fief ;* XIII^e s., Beaumanoir). Fief appartenant à un arrière-vassal.

● Pl. *des* ARRIÈRE-FIEFS.

arrière-fleur [arjɛrflœr] n. f. (de *arrière* et de *fleur ;* XVIII^e s., Rozier). **1.** Fleur qui apparaît après la floraison normale. || **2.** Sur une peau chamoisée effleurée par refendage, résidu de la *fleur,* ou partie superficielle.

● Pl. *des* ARRIÈRE-FLEURS.

arrière-fond [arjɛrfɔ̃] n. m. (de *arrière* et de *fond ;* milieu du XIX^e s.). **1.** Dans un tableau, un paysage, fond, arrière-plan qu'on a du mal à distinguer : *Des lueurs, par instants, couraient à travers les ténèbres rousses de ces arrière-fonds entrevus* (Goncourt). || **2.** *Fig.* La partie la plus profonde, la plus secrète d'une personne ou d'une chose : *Il conserve* [...] *une bonne humeur stable, qui ne trompe pas sur l'arrière-fond d'un homme* (Romains). *Un amour qui venait des arrière-fonds de sa nature animale* (Barrès). *L'arrière-fond de la mémoire.*

● Pl. *des* ARRIÈRE-FONDS.

● SYN. : **2** *tréfonds.*

arrière-garde [arjɛrgard] n. f. (de *arrière* et de *garde ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *rere-guarde ;* XII^e s., *Garin le Loherain*). **1.** Groupe de soldats qu'une armée en mouvement détache de ses arrières pour couvrir sa marche en empêchant les attaques par surprise : *L'arrière-garde protège la retraite.* || **2.** Fig. *D'arrière-garde,* se dit de ce qui arrive après coup, alors que la partie est déjà jouée : *Combat d'arrière-garde. Cette pensée d'arrière-garde lui donnait du courage* (Daudet).

● Pl. *des* ARRIÈRE-GARDES.

● CONTR. : *avant-garde.*

arrière-gorge [arjɛrgɔrʒ] n. f. (de *arrière* et de *gorge ;* 1866, Larousse). Partie postérieure de la gorge, située derrière les amygdales et le bord mobile du voile du palais.

● Pl. *des* ARRIÈRE-GORGES.

arrière-goût [arjɛrgu] n. m. (de *arrière* et de *goût ;* milieu du XVIII^e s.). **1.** Goût qui revient dans la bouche après l'absorption de certains mets, et qui, souvent, diffère de celui qu'on avait d'abord senti : *Les nourritures les plus élémentaires ont comme un arrière-goût de déchets industriels* (Duhamel) ; et au fig. : *Je bégayais, songeur naïf, mes premiers vers, | Marquis, vous leur trouviez un arrière-goût fauve* (Hugo). || **2.** *Fig.* Sentiment qui subsiste longtemps après l'événement qui lui a donné naissance : *Un arrière-goût de déception.*

● Pl. *des* ARRIÈRE-GOÛTS.

● SYN. : **2** *réminiscence.* — CONTR. : **1** *avant-goût.*

arrière-grand-mère [arjɛrgrɑ̃mɛr] n. f. (de *arrière* et de *grand-mère ;* 1787, Féraud). Mère du grand-père ou de la grand-mère.

● Pl. *des* ARRIÈRE-GRAND-MÈRES.

● SYN. : *bisaïeule.*

arrière-grand-oncle [arjɛrgrɑ̃tɔ̃kl] n. m. (de *arrière* et de *grand-oncle ;* 1866, Larousse). Frère de l'arrière-grand-père ou de l'arrière-grand-mère.

● Pl. *des* ARRIÈRE-GRANDS-ONCLES.

arrière-grand-père [arjɛrgrɑ̃pɛr] n. m. (de *arrière* et de *grand-père ;* 1787, Féraud). Père du grand-père ou de la grand-mère.

● Pl. *des* ARRIÈRE-GRANDS-PÈRES.

● SYN. : *bisaïeul.*

arrière-grands-parents [arjɛrgrɑ̃parɑ̃] n. m. pl. (de *arrière* et de *grands-parents ;* milieu du XX^e s.). Le père et la mère du grand-père ou de la grand-mère.

arrière-grand-tante [arjɛrgrɑ̃tɑ̃t] n. f. (de *arrière* et de *grand-tante ;* début du XIX^e s.). Sœur de l'arrière-grand-père ou de l'arrière-grand-mère.

● Pl. *des* ARRIÈRE-GRAND-TANTES.

arrière-main [arjɛrmɛ̃] n. m. (de *arrière* et de *main ;* 1564, J. Thierry ; au sens 2, milieu du XVIII^e s.). Au jeu de paume, coup donné du revers de la main.

◆ n. f. (1751, *Encyclopédie*). Partie postérieure des animaux de selle, qui se trouve en dehors de l'action de la main du cavalier.

● Pl. *des* ARRIÈRE-MAINS.

● CONTR. : *avant-main.*

arrière-neveu [arjɛrnəvø] n. m. (de *arrière* et de *neveu ;* XIV^e s., R. de Presles, *Cité de Dieu*). Par rapport à l'oncle ou à la tante, le fils du neveu ou de la nièce.

◆ **arrière-neveux** n. m. pl. Les descendants, la postérité : *Mes arrière-neveux me devront cet ombrage* (La Fontaine).

arrière-nièce [arjɛrnjɛs] n. f. (de *arrière* et de *nièce ;* 1609, Ritter). Par rapport à l'oncle ou à la tante, la fille du neveu ou de la nièce.

● Pl. *des* ARRIÈRE-NIÈCES.

arrière-pays [arjɛrpei] n. m. invar. (de *arrière* et de *pays ;* 1949, Larousse). Région située derrière les côtes, derrière un port, une ville littorale : *Un port est rarement prospère quand son arrière-pays n'est pas riche.*

arrière-pensée [arjɛrpɑ̃se] n. f. (de *arrière* et de *pensée ;* une première fois en 1587, La Noue ; 1798, Acad.). Pensée ou intention que l'on ne manifeste pas, et qui est le mobile véritable d'un acte : *Michèle, bien loin d'être touchée par l'intérêt que lui témoignait notre belle-mère, lui attribuait des arrière-pensées malveillantes* (Mauriac). *Aucune arrière-pensée n'altérait apparemment l'impartialité de ses avis* (Romains). || *Sans arrière-pensée,* avec franchise, avec spontanéité.

● Pl. *des* ARRIÈRE-PENSÉES.

● SYN. : *calcul, combinaison, dessein, plan, réserve, réticence, sous-entendu.*

arrière-petit-cousin [arjɛrpətikuzɛ̃] n. m., et **arrière-petite-cousine** [arjɛrpətitkuzin] n. f. (de *arrière* et de *petit[e]-cousin[e] ;* 1866, Larousse). Fils, fille d'un petit-cousin ou d'une petite-cousine.

● Pl. *des* ARRIÈRE-PETITS-COUSINS, *des* ARRIÈRE-PETITES-COUSINES.

arrière-petite-fille [arjɛrpətitfij] n. f. (de *arrière* et de *petite-fille ;* 1683,

Fontenelle). Par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule, fille du petit-fils ou de la petite-fille.

• Pl. *des* ARRIÈRE-PETITES-FILLES.

arrière-petit-fils [arjɛrpətifis] n. m. (de *arrière* et de *petit-fils* ; 1559, Amyot). Par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule, fils du petit-fils ou de la petite-fille.

• Pl. *des* ARRIÈRE-PETITS-FILS.

arrière-petit-neveu [arjɛrpətinvø] n. m. (de *arrière* et de *petit-neveu* ; 1751, *Encyclopédie*), et **arrière-petite-nièce** [arjɛrpətitnjɛs] n. f. (de *arrière* et de *petite-nièce* ; 1866, Larousse). Le fils, la fille du neveu ou de la nièce, par rapport à l'oncle ou à la tante.

• Pl. *des* ARRIÈRE-PETITS-NEVEUX, *des* ARRIÈRE-PETITES-NIÈCES.

arrière-petits-enfants [arjɛrpətizɑ̃fɑ̃] n. m. pl. (de *arrière* et de *petits-enfants* ; milieu du XVI^e s.). Enfants du petit-fils ou de la petite-fille.

arrière-plan [arjɛrplɑ̃] n. m. (de *arrière* et de *plan* ; 1811, Chateaubriand). **1.** Ligne de perspective la plus éloignée de l'œil du spectateur ; plan qui se trouve en arrière du premier plan : *L'horizon lointain de la mer fournissait aux pommiers comme un arrière-plan d'estampe japonaise* (Proust). || **2.** *Fig.* Idées, éléments d'une situation qui n'apparaissent pas, mais qui influent sur une attitude, sur l'ensemble de la situation : *Dans une telle question, il n'y a pas de ces arrière-plans qui rendent si douteuses toutes les opinions morales et politiques* (Renan). || **3.** *À l'arrière-plan,* dans une position de second ordre : *Reléguer une question à l'arrière-plan des préoccupations du moment.*

• Pl. *des* ARRIÈRE-PLANS.

• CONTR. : *premier plan.*

arrière-point [arjɛrpwɛ̃] n. m. (de *arrière* et de *point* ; 1564, J. Thierry). Point d'aiguille qui est piqué en arrière et qui reprend le précédent. (On dit plutôt POINT-ARRIÈRE [pl. *des* POINTS-ARRIÈRE].)

• Pl. *des* ARRIÈRE-POINTS.

arrière-port [arjɛrpɔr] n. m. (de *arrière* et de *port* ; 1866, Larousse). La partie d'un port la plus éloignée de l'entrée, où sont remisés les bâtiments de servitude et établis les bassins de radoub.

• Pl. *des* ARRIÈRE-PORTS.

• CONTR. : *avant-port.*

arriérer [arjere] v. tr. (de *arrière* ; XIII^e s., Adenet). [Conj. **5.**] **1.** *Class.* Retarder : *Il faut encore interrompre ici cette matière qui arriérerait trop les autres* (Saint-Simon). || **2.** *Arriérer un paiement,* le différer.

◆ **s'arriérer** v. pr. **1.** *Vx.* Rester en arrière. || **2.** Prendre du retard dans ses paiements ou dans son travail.

arrière-saison [arjɛrsɛzɔ̃] n. f. (de *arrière* et de *saison* ; fin du XV^e s., **O.** de la Marche). **1.** La dernière partie de l'année ; la fin de l'automne et le début de l'hiver : *Leur senteur un peu âcre et balsamique, un peu triste aussi, de grandes fleurs nobles d'arrière-saison* (Maupassant). || **2.** La fin d'une saison agricole ; les mois qui précèdent une nouvelle récolte : *Le maïs se vend mieux à l'arrière-saison.* || *Des fruits d'arrière-saison,* des fruits tardifs. || **3.** *Littér.* La période qui précède immédiatement la vieillesse : *Les grâces séduisantes de la jeunesse deviennent des minauderies dans l'arrière-saison* (M^me de Puisieux).

• Pl. *des* ARRIÈRE-SAISONS.

• SYN. : **1** et **3** *automne.* — CONTR. : **1** et **3** *printemps, renouveau.*

arrière-salle [arjɛrsal] n. f. (de *arrière* et de *salle* ; 1866, Larousse). Salle située en arrière de la salle principale : *Un dîner entre amis dans l'arrière-salle d'un restaurant.*

• Pl. *des* ARRIÈRE-SALLES.

arrière-scène [arjɛrsɛn] n. f. (de *arrière* et de *scène* ; 1866, Larousse). Partie postérieure de la scène d'un théâtre.

• Pl. *des* ARRIÈRE-SCÈNES.

• CONTR. : *avant-scène.*

arrière-train [arjɛrtrɛ̃] n. m. (de *arrière* et de *train* ; 1827, Chateaubriand). **1.** Dans un véhicule à quatre roues, partie portée par les roues arrière. || **2.** Chez les quadrupèdes, partie postérieure du corps. || **3.** *Pop.* Se dit de la partie postérieure de l'homme et surtout de la femme.

• Pl. *des* ARRIÈRE-TRAINS.

• CONTR. : **1** et **2** *avant-train.*

arrière-vassal [arjɛrvasal] n. m. (de *arrière* et de *vassal* ; 1611, Cotgrave). Personne qui dépendait d'un seigneur, vassal lui-même de quelqu'un d'autre : *Les arrière-vassaux étaient dans les mêmes termes avec les grands vassaux* (Montesquieu).

• Pl. *des* ARRIÈRE-VASSAUX.

• SYN. : *vavassal* et *vavasseur.* — CONTR. : *seigneur, suzerain.*

arrière-voussure [arjɛrvusyr] n. f. (de *arrière* et de *voussure* ; 1567, Ph. Delorme, écrit *arrière-voulsure*). Espèce de voûte pratiquée derrière une baie ou une fenêtre.

• Pl. *des* ARRIÈRE-VOUSSURES.

arriériste [arjerist] n. (de *arrière* ; milieu du XIX^e s.). Personne qui est en retard sur son époque (rare) : *Nous ne sommes plus au temps où le nom de M. Delacroix était un motif à signe de croix pour les arriéristes* (Baudelaire).

• CONTR. : *moderniste.*

arrimage [arimaʒ] n. m. (de *arrimer* ; 1398, *Ordonnance royale*). Action d'arrimer des marchandises dans une cale de navire, et, par extension, dans tout moyen de transport ; manière dont les marchandises ont été arrimées : *L'arrimage du chargement dans la cale fut promptement exécuté* (Hugo). || *Bois d'arrimage,* pièce de bois qu'on utilise pour caler les marchandises au cours des opérations d'arrimage.

• SYN. : *assujettissement, fixation.* — CONTR. : *désarrimage.*

arrimer [arime] v. tr. (du moyen angl. *rimen,* arranger, débarrasser, du germ. *rum,* espace ; 1398, *Ordonnance royale*). **1.** Disposer méthodiquement le chargement d'un navire ou d'un autre moyen de transport, en fixant solidement les divers éléments qui le composent : *Arrimer des colis dans la cale d'un avion.* || **2.** *Par extens.* Fixer solidement : *arrimer les poteaux d'un échafaudage.*

• SYN. : **1** *accorer, assujettir.*

arrimeur [arimœr] n. m. (de *arrimer* ; 1398, *Ordonnance royale*). Personne qui effectue, à bord des navires de commerce, l'arrimage de la cargaison, ou qui se charge de le faire effectuer : *Il s'était fait arrimeur de navires, un métier très lucratif* (Loti).

• SYN. : *chargeur, docker.*

arriser v. tr. V. ARISER.

arrivage [arivaʒ] n. m. (de *arriver* ; 1268, É. Boileau). **1.** Action d'un navire qui aborde, qui arrive au port. || **2.** Arrivée de marchandises par voie d'eau, et, *par extens.,* par tout moyen de transport : *Sa lettre annonçait en même temps le prochain arrivage d'une armoire, d'une commode et d'un grand fauteuil canné* (Daudet). || **3.** Les marchandises elles-mêmes : *De beaux arrivages.*

• SYN. : **1** *abord, accostage, mouillage.* — CONTR. : **1** *appareillage, départ.*

arrivant, e [arivɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. de *arriver* ; 1866, Larousse). Personne qui arrive quelque part : *Un arrivant en bourgeron bleu charbonneux* (Barbusse). *Saluer les nouveaux arrivants.*

• CONTR. : *partant.*

arrivé, e [arive] adj. et n. (part. passé de *arriver*). **1.** Qui vient d'arriver quelque part : *Les nouveaux arrivés.* || **2.** Qui a réussi dans la vie ; qui a obtenu la position qu'il souhaitait : *Les gens arrivés. Des dégoûts et des peurs de femme arrivée* (Zola).

arrivée [arive] n. f. (de *arriver* ; XVI^e s., *Loyal Serviteur*). **1.** Action d'arriver quelque part : *J'essaye de m'émouvoir au souvenir de l'enfance mendiante, de l'apprentissage ou de l'arrivée en sabots* (Rimbaud). *L'arrivée d'un colis attendu.* || *La gare d'arrivée,* la gare où l'on arrive. || **2.** Moment où l'on arrive, où quelque chose arrive : *Il avait, dès son arrivée, demandé à faire partie des frères de charité* (Duhamel). *À l'arrivée, une déception attendait les enfants* (Cocteau). || Class. (déjà vx au XVII^e s.). *D'arrivée,* sans

attendre : *M. de Vendôme fait donner ses troupes d'arrivée, de cul et de tête, sans ordre et sans règle* (Saint-Simon). || **3.** Dans une course, endroit où l'épreuve se termine et où l'on classe les concurrents : *Ligne d'arrivée. Juge à l'arrivée.* || Fin d'une course : *L'arrivée fut très disputée.* || **4.** *Fig.* Action d'approcher, de commencer : *L'arrivée du printemps, des jours froids.* || **5.** *Arrivée d'air, d'essence,* etc., alimentation en air, en essence, etc., et, *par extens.*, canalisation par laquelle se fait cette alimentation : *L'arrivée d'essence est obstruée.* || **6.** En parlant d'un navire, action d'effectuer une manœuvre de façon à avoir vent arrière.

● SYN. : **1** *entrée, venue ;* **4** *apparition, aube, aurore, commencement, début.* — CONTR. : **1** *départ ;* **4** *fin.*

arriver [arive] v. intr. (du lat. pop. **arripare,* toucher à la rive, accoster, généralisé depuis la fin du Moyen Âge ; XIe s., *Vie de saint Alexis*). [Se conjugue toujours avec l'auxiliaire *être.*]

I. 1. Parvenir au terme de sa route ; parvenir à destination : *Le train arrive à Lyon à treize heures. Le bateau arrive à quai. Jamais nous n'arriverons à Vierzon pour le train* (Alain-Fournier) ; absol. : *Nous voilà enfin arrivés ;* et impers. : *Il arrive un train toutes les heures.* || *Arriver jusqu'à quelqu'un,* entrer en contact avec quelqu'un qu'il est difficile d'approcher. || **2.** Approcher d'un lieu, d'une personne, etc. : *Arriver à grands pas au lieu du rendez-vous ;* et absol. : *Le train arrive, il sera en gare dans quelques minutes.* || Fam. *Il n'arrive pas vite,* il tarde à venir. || *Arriver de son pays,* être gauche, maladroit ou très naïf. || **3.** En parlant d'un événement, se rapprocher, être imminent : *Et j'espérais la fin du monde | Mais la mienne arrive en sifflant comme un ouragan* (Apollinaire). *Le printemps arrive.* || **4.** En parlant de choses, parvenir à destination : *Le cadeau arrivait toujours avec une lettre* (Flaubert). || **5.** Parvenir à frapper la vue, l'ouïe : *Un bruit de voix arrive jusqu'à nous.* || *Fig.* Parvenir dans le champ de la conscience, se présenter à l'esprit : *Le souvenir des choses terrestres n'arrivait à mon cœur qu'affaibli et diminué* (Baudelaire). || **6.** Atteindre un certain point de développement, une certaine taille ; atteindre un certain niveau : *Arriver à l'épaule de quelqu'un. L'eau arrive aux pieds du zouave du pont de l'Alma.* || Fig. *Ne pas arriver à la cheville de quelqu'un,* être loin de l'égaler. || **7.** *Arriver à* (suivi d'un nom), atteindre un certain état, entrer dans cet état : *C'était grande assemblée des Fées pour procéder à la répartition des dons parmi tous les nouveau-nés arrivés à la vie depuis vingt-quatre heures* (Baudelaire) ; atteindre une certaine étape dans une action quelconque : *Mais, arrivé presque à la fin de l'air* [...] *une pudeur insurmontable empêcha Olivier de poursuivre* (Rolland) ; *spécialem.*, parvenir à une certaine étape de son existence, atteindre un certain âge : *Arriver à quarante ans, à la vieillesse, au terme de sa vie.* || **8.** Fig. *Arriver à* (suivi d'un nom),réussir à obtenir le résultat souhaité : *Arriver à ses fins. Arriver à ce qu'on voulait.* || *Absol.* Obtenir une situation prospère ; réussir socialement : *Pour arriver, il faut mettre de l'eau dans son vin jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de vin* (Renard). || **9.** *Arriver à* (suivi d'un infinitif), parvenir enfin à accomplir telle action : *Arriver à nager convenablement. Vous êtes née comme ça, on n'arrive même pas à vous imaginer autrement* (Bernanos). || *Arriver à, en arriver à,* se résoudre finalement à : *J'en arrive à croire qu'il avait raison. Tous les chercheurs* [...] *sont enfin arrivés à dire que nos idées vraies sont des erreurs redressées* (Alain).

II. 1. En parlant d'un événement, se produire, s'accomplir : *Tout ce qu'on raconte dans les livres peut arriver pour de vrai, mais pas de la même manière* (Sartre) ; et impers. : *Une petite ville dans laquelle il est arrivé tant d'événements.* || *Arriver comme mars en carême,* se produire immanquablement. || Fam. *Croire que c'est arrivé,* être trop sûr de soi, s'imaginer que l'on ne rencontrera plus de difficultés : *Tavernier est un garçon charmant, mais il croit trop que c'est arrivé* (Becque). || **2.** (avec un sujet désignant une chose) *Arriver à quelqu'un,* être le fait de quelqu'un : *Une maladresse peut arriver à tout le monde ;* concerner quelqu'un, être pour lui un événement heureux ou malheureux : *Il m'a raconté les malheurs qui viennent de lui arriver. Une telle aubaine ne vous arrive pas deux fois de suite ;* et impers. : *Il m'est arrivé une drôle d'histoire.* || *Que cela ne vous arrive plus !,* ou, ironiq. *Que cela vous arrive encore !,* ne le faites plus, sinon vous aurez affaire à moi (avertissement ou menace).

III. En parlant d'un navire, manœuvrer de façon à avoir vent arrière : *L'effort de la grande voile faisait arriver le vaisseau au lieu de le soutenir au vent* (Hugo).

● SYN. : **I, 1** *aborder, accoster, atteindre, gagner, être rendu, toucher ;* **2** *aller, s'approcher de, venir ;* **3** *approcher, venir ;* **6** *atteindre, gagner, monter ;* **8** *parvenir.* || **II, 1** *advenir, avoir lieu, se passer, survenir.* — CONTR. : **I, 1** *s'en aller, appareiller, lever l'ancre, partir, repartir ;* **2** *se détourner, s'écarter, s'éloigner, fuir ;* **3** *s'en aller, s'éloigner, s'enfuir, s'envoler, s'évanouir ;* **8** *déchoir, décliner.*

◆ v. impers. **1.** *Il arrive à quelqu'un de* (suivi de l'infinitif), quelqu'un est amené par le cours des événements à : *Il m'est arrivé une fois de suivre pendant de longues heures une vieille affligée* (Baudelaire). || **2.** *Il arrive que* (suivi de l'indicatif), il se produit réellement que : *Il arriva que je le rencontrai.* || **3.** *Il arrive que* (suivi du subjonctif), il est possible que, il peut se faire que : *Il arrive souvent qu'une brebis perde son agneau* (Pesquidoux).

● REM. **1.** *En arriver à* sera préféré à *arriver à* lorsqu'on veut insister sur l'achèvement de l'action : *Il en arrive à la conclusion.*

2. *Arriver* s'emploie souvent impersonnellement avec diverses acceptions pour lesquelles le tour personnel est, lui aussi, possible : *Beaucoup de touristes arrivent d'Angleterre. Il arrive beaucoup de touristes d'Angleterre.*

arrivisme [arivism] n. m. (de *arriviste ;* av. 1914, Ch. Péguy). État d'esprit, sentiment de celui qui veut réussir par n'importe quel moyen, fût-il peu honnête : *Un arrivisme patient et sournois* (Romains). *Le ressentiment, selon qu'il croît dans une âme forte ou faible, devient arrivisme ou aigreur* (Camus).

arriviste [arivist] n. (de *arriver ;* 1893, attribué à Alcanter de Brahm par R. de Gourmont). Personne prête à utiliser tous les moyens pour parvenir à ses fins, pour réussir : *Dans les promotions qui précédèrent la mienne et jusque dans la mienne, les arrivistes arrivaient par la littérature et par la mondanité* (Péguy). *Type parfait de l'arriviste. C'est à force de patience, d'économie minutieuse, d'hygiène qu'il arrive. Il arrive à tout* (Gide). *L'arriviste étant le monsieur qui convoite la meilleure place possible dans l'ordre établi* (Romains).

arrobe n. f. V. AROBE.

arroche [arɔʃ] n. f. (du lat. pop. **atrapica* ou **atripica,* lat. class. *atriplex,* altér. du gr. *atraphaxus ;* XIIe s., écrit *arace, arrache* [par attraction de *arracher*], *arrepe ; ar[r]oche,* forme dialect., XVe s.). Plante dont les feuilles sont comestibles, et dont une espèce cultivée porte aussi les noms de *belle-dame* ou *bonne-dame.*

arrogamment [arɔgamɑ̃] adv. (de *arrogant ;* XIVe s., écrit *arroganment,* Godefroy). Avec arrogance (rare) : *Il a vu ses faisceaux | Marcher arrogamment et braver nos drapeaux* (Corneille). *L'incrédulité produit tous les crimes, et même ceux qu'elle reproche arrogamment au christianisme* (La Mennais).

arrogance [arɔgɑ̃s] n. f. (lat. *arrogantia,* de *arrogare,* revendiquer ; 1160, Benoît de Sainte-Maure). Attitude hautaine et méprisante, par laquelle se manifeste un profond orgueil : *Elle supporta mon regard avec arrogance* (Sand). *Dans sa réussite prodigieuse, il ne montrait aucune arrogance, mais une simplicité magnanime* (Tharaud).

● SYN. : *fatuité, hauteur, impudence, insolence, morgue, présomption, suffisance, superbe.* — CONTR. : *affabilité, aménité, bienveillance, déférence, humilité, modestie, platitude, soumission.*

arrogant, e [arɔgɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *arrogans,* part. prés. de *arrogare,* revendiquer ; 1398, *Ménagier de Paris*). Se dit d'une personne dont le profond orgueil se manifeste par une excessive confiance en soi et par le mépris des autres : *On voyait là des figures graves, anxieuses, des préfets de province* [...], *un peu moins arrogants dans cette antichambre que là-bas dans leurs préfectures* (Daudet). *Un caractère arrogant.*

• SYN. : *dédaigneux, fat, fier, hautain, impertinent, méprisant, rogue* (fam.), *suffisant.* — CONTR. : *accueillant, affable, aimable, courtois, déférent, familier, humble, modeste, simple.*

◆ adj. Qui dénote de l'arrogance : *La tête avait pris du volume ; elle se dégageait assez mal des épaules élargies, et Jacques avait l'habitude de la tenir rejetée en arrière, dans une attitude un peu arrogante ou, pour le moins, combative* (Martin du Gard). *Manières arrogantes. Ton arrogant.*

arroger (s') [sarɔʒe] v. pr. (lat. *arrogare [sibi],* réclamer pour soi, de *rogare,* demander ; milieu du XVIᵉ s. ; on trouve aussi, du XIVᵉ au XVIᵉ s., *arroguer* et *arroger* au sens de « interpeller, attribuer »). [Conj. **1** et **5** ; v. aussi Rem.] S'attribuer quelque chose sans y avoir droit : *S'arroger un privilège, une qualité, un titre. Donnez-moi cette lettre* [...], *en qualité de fiancé de Camille, je m'arroge le droit de la lire* (Musset). *L'esprit s'arroge un peu partout des droits qu'il n'a pas* (Breton).

• SYN. : *s'approprier, usurper.* — CONTR. : *abandonner, décliner, dédaigner, refuser, repousser.*

• REM. Quoique ce verbe soit essentiellement pronominal, son participe passé ne s'accorde pas avec le sujet ; les conditions de l'accord sont les mêmes que pour les verbes conjugués avec l'auxiliaire *avoir* : *Ils se sont arrogé des droits. Les droits qu'ils se sont arrogés.*

arroi [arwa] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *areer, arroyer,* disposer, du lat. pop. **arredare,* formé avec le gotique **rêps,* moyen, provision ; fin du XIIᵉ-début du XIIIᵉ s., Gace Brulé). *Class.* et *littér.* Appareil, équipage dont s'entoure un grand personnage ; tout ce qui fait la pompe d'un cortège : *Puissiez bientôt en grand arroi | Prendre terre dans l'Hespérie* (Scarron). *Avec tout l'arroi et l'attirail désolants qui constituaient le rite de pareils cortèges* (Romains). || Fig. *Être en bon, en mauvais arroi,* se trouver dans une bonne, dans une mauvaise posture.

• SYN. : *apparat, train.* — CONTR. : *simplicité.*

arrondi, e [arɔ̃di] adj. (part. passé de *arrondir*). **1.** Qui a une forme plus ou moins ronde : *Le cortège passa à côté de moi et s'enfonça dans l'atmosphère de l'horizon à l'endroit où la surface arrondie de la planète se dérobe à la curiosité du regard humain* (Baudelaire). || **2.** En phonétique, se dit de tout phonème que l'on émet en arrondissant les lèvres : *La voyelle « u »* [y] *est un phonème arrondi.* || **3.** Fig. *Phrases arrondies,* phrases harmonieuses par leur cadence, et dont les parties sont à peu près égales : *Il sut se composer un langage farci de lieux communs, semé d'axiomes et de calculs traduits en phrases arrondies* (Balzac).

• SYN. : **1** *bombé, convexe, courbe.* — CONTR. : **1** *aigu, concave, plan, plat, pointu.*

◆ **arrondi** n. m. Partie arrondie de quelque chose : *L'arrondi des joues. Plusieurs coups de lime malheureux* [...] *gâtèrent un arrondi péniblement obtenu* (Romains).

arrondir [arɔ̃dir] v. tr. (de *rond ;* v. 1270, J. de Meung). **1.** Donner une forme ronde à quelque chose : *Elle tenait à la main son fard à lèvres ; elle arrondit la bouche, y posa le crayon rouge* (Martin du Gard). *Arrondir une pièce au tour.* || *Arrondir les lèvres,* en phonétique, placer les lèvres en forme de cercle pour prononcer certains phonèmes. || En peinture, faire ressortir la rondeur des objets. || **2.** Donner une forme courbe de façon à supprimer les angles : *Arrondir le bras, le coude. Arrondir ses gestes.* || *Spécialem.* En naviguant, contourner un obstacle en suivant une trajectoire arrondie : *Arrondir un cap, une île, un rocher.* || Fig. *Arrondir les angles, les arêtes,* supprimer ou réduire les difficultés, les dissensions, créer un climat de conciliation. || Fig. *Arrondir les phrases,* en équilibrer les parties, leur donner un rythme harmonieux. || **3.** *Fig.* Augmenter la surface ou la valeur d'une chose existante, pour constituer un tout complet : *Elle acheva d'arrondir sa propriété par des biens d'Église* (Balzac). *Ses rentes se faisaient un peu tirer l'oreille, et il était malhabile à les arrondir* (Montherlant). || *Arrondir une somme,* ajouter ou parfois supprimer des décimales ou des unités, de façon à obtenir un chiffre plus simple.

• SYN. : **3** *accroître, agrandir, compléter, étendre, gonfler, grossir.* — CONTR. : **3** *amoindrir, diminuer, disperser, dissiper, réduire.*

◆ **s'arrondir** v. pr. **1.** Prendre une forme ronde : *Peu à peu les visages des dames s'arrondissaient et s'éclairaient en un sourire joyeux* (France). || **2.** *Vx.* Agrandir ses domaines et augmenter ses biens : *La seule passion de ce paysan était d'acheter de la terre, de s'arrondir.*

arrondissage [arɔ̃disaʒ] n. m. (de *arrondir ;* 1838, Acad.). Opération par laquelle on donne une forme ronde à une chose.

arrondissement [arɔ̃dismɑ̃] n. m. (de *arrondir ;* milieu du XVᵉ s., au sens I, 1 ; début du XVIIIᵉ s., « division territoriale », d'où, en 1800, circonscription administrative remplaçant le district).

I. 1. Action d'arrondir ; état de ce qui a été arrondi : *C'était un grand et superbe Breton, à larges épaules taillées pour le froc, avec quelque chose du prédicateur dans l'arrondissement de la voix et des gestes* (Daudet). *L'arrondissement du globe terrestre.* || *Spécialem.* En phonétique, action d'arrondir les lèvres pour prononcer certains phonèmes. || **2.** Action d'accroître un domaine, une propriété par des apports successifs. || **3.** *Fig.* En littérature, action de construire des phrases, des périodes harmonieuses et bien équilibrées.

II. Subdivision administrative : *Chaque département est divisé en un certain nombre d'arrondissements. Les grandes villes comprennent plusieurs arrondissements. L'appartement se trouvait* [...] *dans le vieux quartier de la capitale. Beaucoup d'artistes logeaient dans cet arrondissement* (Camus). || Fig. et fam. *Se marier au vingt et unième arrondissement,* ou *au treizième arrondissement* (du temps que Paris ne comportait que douze arrondissements), vivre en concubinage.

• SYN. : **I, 1** *arrondissage, rondeur ;* **2** *accroissement, agrandissement, augmentation, complément, extension.* — CONTR. : **I, 2** *diminution, dispersion, réduction.*

arrondissementier [arɔ̃dismɑ̃tje] n. m. (de *arrondissement ;* fin du XIXᵉ s.). *Péjor.* Partisan du scrutin uninominal majoritaire à deux tours, pour lequel la circonscription électorale était l'arrondissement.

arrosable [arozabl] adj. (de *arroser ;* XIIIᵉ s., Rutebeuf). Que l'on peut arroser.

• SYN. : *irrigable.*

arrosage [arozaʒ] n. m. (de *arroser ;* 1611, Cotgrave, écrit *arrousage*). **1.** Action d'arroser : *L'arrosage des rues. L'arrosage d'un parc, d'un jardin. Un tuyau d'arrosage.* || **2.** *Fig.* Bombardement serré et méthodique : *Amphoux, après avoir marqué sur un plan de Tunis les points de chute des bombes, en vient à se demander si cet arrosage n'était pas destiné au port* (Gide). || **3.** *Fig.* et *fam.* Gratifications distribuées pour s'assurer l'appui caché, les services occultes de quelqu'un.

• SYN. : **1** *aspersion, irrigation.* — CONTR. : **1** *assèchement, dessèchement, drainage.*

arrosement [arozmɑ̃] n. m. (de *arroser ;* 1190, *Sermons de saint Bernard ;* supplanté par *arrosage*). **1.** Action d'arroser naturellement ou artificiellement (peu usité) : *L'arrosement fini, il régnait là une fraîcheur pernicieuse* (Gide). || **2.** Action de passer un enduit à l'intérieur d'une poterie afin de la rendre étanche. || **3.** Bombardement abondant : *Mais la préparation d'artillerie dure un peu plus longtemps qu'on ne supposait ; la pièce est repérée et les hommes sont à la merci de l'arrosement* (Gide).

• SYN. : *arrosage, aspersion ;* **3** *arrosage, pluie.* — CONTR. : **1** *assèchement, dessèchement, drainage.*

arroser [aroze] v. tr. (lat. pop. **arrosare,* altér. [d'après *ros, roris,* rosée] d'un bas

lat. de la Gaule *arrorare,* couvrir de rosée ; 1155, Wace). **1.** Mouiller en répandant de l'eau : *Arroser des plantes. La pluie tombait fine, froide, pénétrante, continue* [...] ; *elle arrosait comme à plaisir cette foule bruyante* (Loti). || Fam. *Se faire arroser,* être mouillé par la pluie. || **2.** Répandre un liquide quelconque sur : *Le boucher sortit de chez lui les pieds nus dans des sabots arrosés de sang* (Duhamel). || Littér. *Arroser de larmes,* mouiller de larmes, et, *par extens.,* accompagner de larmes abondantes : *Elle* [...] *dit tant et tant de mensonges arrosés de larmes, qu'elle finit par attendrir la vieille Mme Poulain* (Balzac). || **3.** Spécialem. *Arroser un rôti,* l'humecter avec son jus de cuisson. || **4.** Fam. *Arroser un mets,* le déguster en l'accompagnant de vin : *Les deux savants prirent un repas qu'ils arrosèrent d'une bonne bouteille de vin d'Arbois* (Duhamel). || Fam. *Café arrosé,* café accompagné d'alcool. || **5.** *Fig.* et *fam.* Fêter un événement heureux en offrant à boire : *Nous arroserons ta médaille avec du vin cacheté, quelque chose de fin !* (Daudet). *Arroser des galons, un succès, un anniversaire.* || *Par extens.* et *fam.* Payer à boire : *Alors, qui est-ce qui arrose ?* || **6.** Répandre abondamment quelque chose : *Haverkamp monte un escalier assez large arrosé d'une abondante lumière voilée* (Romains). || **7.** En parlant d'un cours d'eau, couler à travers une région : *La Seine et ses affluents arrosent le Bassin parisien. Des jardins plantés d'arbres, arrosés d'eaux vives* (France). || En parlant de la mer, border : *Arvor t'offre ses caps que la mer blanche arrose* (Heredia). || **8.** Bombarder longuement et méthodiquement : *Arroser d'un tir dense les lignes ennemies. Pendant qu'elle* [l'artillerie] *pilonnait les lisières nord* [...] *elle arrosait d'un tir aussi dense les lisières sud* (Romains). || **9.** Distribuer de l'argent pour gagner des sympathies, s'assurer une faveur, un service : *Au cours de certaines élections, les candidats arrosent les électeurs.*

● SYN. : **1** *asperger, doucher, irriguer, tremper ;* **2** *asperger, éclabousser, inonder, mouiller, tremper ;* **6** *inonder ;* **7** *baigner, irriguer ;* **9** *acheter, graisser la patte* (fam.), *payer, soudoyer.* — CONTR. : **1** *assécher, dessécher, drainer, sécher ;* **2** *éponger, essuyer, étancher, sécher.*

arroseur, euse [arozœr, -øz] n. (de *arroser ;* 1559, Boistuau, repris au XIXe s. [v. 1838, Stendhal]). **1.** Personne qui arrose. || *Spécialem.* Personne chargée de l'arrosage de la voie publique. || **2.** Appareil d'arrosage : *L'arroseur automatique répandait en tournoyant une pluie dans le nuage de laquelle on voyait naître et mourir les couleurs de l'arc-en-ciel* (Duhamel).

◆ **arroseuse** n. f. Véhicule destiné à l'arrosage des voies publiques : *L'arroseuse municipale.*

arrosoir [arozwar] n. m. (de *arroser ;* XIVe s., *Psautier lorrain,* écrit *arousour*). Récipient portatif, muni d'une pomme percée de trous et destiné à l'arrosage des plantes.

arrow-root [arorut] n. m. (mot angl. signif. « racine à flèches », cette plante ayant servi jadis de remède contre les blessures de flèches ; 1808, Tussac). **1.** Plante de l'Amérique tropicale et de diverses autres régions. || **2.** Fécule comestible que l'on retire du rhizome de cette plante.

arroyo [arɔjo] n. m. (mot esp., venant du lat. pop. **arrugium,* pour *arrugia,* galerie de mine, d'où, à basse époque, « canal, ruisseau » ; 1888, Larousse). Dans les régions marécageuses ou dans les deltas des pays tropicaux, chenal reliant des cours d'eau : *Le laboureur de tous côtés s'empresse à curer le fossé et l'arroyo, à relever les digues* (Claudel).

arrugie [aryʒi] n. f. (lat. *arrugia,* galerie de mine ; 1729, David Durand, *Hist. naturelle de l'or et de l'argent*). Canal pour l'écoulement des eaux d'infiltration dans les mines.

ars [ar *ou* ars] n. m. (du lat. *armus,* épaule d'animal ; 1213, *Fet des Romains*). Pli qui se forme à l'endroit où les membres antérieurs du cheval se rattachent au poitrail.

arsenal [arsənal] n. m. (de l'anc. vénitien *arzana,* empr. lui-même à l'ar. *dār as-sinā'a,* arsenal maritime, littéral. « maison où l'on construit » ; 1395, Anglure, écrit *archenal,* puis *arsenac* [encore 1694, Acad.] ; *arsenal,* début du XVIIe s. ; n'a d'abord désigné que l'Arsenal de Venise [encore chez Rabelais]). **1.** *Autref.* Établissement qui construisait tout le matériel nécessaire à l'armée de terre : *Les arsenaux royaux.* || Bâtiment où se trouvaient entreposées des réserves d'armes, de munitions. || **2.** *Auj.* Établissement d'un port où l'on construit, arme, répare et approvisionne les navires de guerre : *L'arsenal de Toulon. Une sirène emplit tout l'horizon. Au-delà du fleuve : la relève des ouvriers de nuit, à l'arsenal* (Malraux). || **3.** *Par extens.* Grande quantité d'armes : *Avec cet arsenal, la troupe avait au bord des talus un aspect suffisamment redoutable* (Gautier). || **4.** *Fig.* Ce qui procure en grand nombre des moyens d'action ; répertoire : *Chercher dans l'arsenal des lois un texte contre l'opposition. L'arsenal de l'esprit paysan fut vidé* (Maupassant). *Il fut donc forcé de se constituer un arsenal de jugements* (Camus). *Il y en a* [...] *qui fournissent tout un arsenal de ruses au lecteur qui veut dormir tranquille* (Sartre).

● Pl. *des* ARSENAUX.

● SYN. : **4** *attirail, catalogue, collection, inventaire, liste, recueil.*

arséniate [arsenjat] n. m. (de *arsenic ;* 1782, Guyton de Morveau). Sel dérivant d'un acide arsénique : *Arséniate de plomb, de fer, etc.*

arsenic [arsənik] n. m. (lat. *arsenicum,* du gr. *arsenikon,* sulfure d'arsenic, dér. de *arsên,* mâle [ainsi nommé à cause de ses propriétés puissantes] ; 1398, *Ménagier de Paris*). **1.** Corps simple d'apparence métallique, que l'on rencontre dans la nature sous forme de sulfures. || **2.** *Arsenic* ou *arsenic blanc,* nom usuel de l'*anhydride arsénieux.* || **3.** Toute espèce de composé arsenical toxique : *Un empoisonnement à l'arsenic. Et, quand les Yonvillais eurent tous entendu son histoire d'arsenic qu'elle avait pris pour du sucre, en faisant une crème à la vanille, Homais* [...] *retourna chez Bovary* (Flaubert).

● REM. Les dérivés de *arsenic* qui ont un *c* avant le suffixe (*arsenical,* par exemple) s'écrivent avec un *e* muet[ə] à la deuxième syllabe. Ceux qui n'ont pas de *c* avant le suffixe (*arsénié, arsénieux, arsénique,* etc.) prennent un *é*[e] à la deuxième syllabe.

arsenical, e, aux [arsənikal, -o] adj. (de *arsenic ;* 1578, Chauvelot). Qui contient de l'arsenic ; qui a rapport à l'arsenic : *Sels arsenicaux.*

arsénié, e [arsenje] adj. (de *arsenic ;* 1863, Littré). Qui renferme de l'arsenic ; qui est combiné avec l'arsenic : *Un gaz arsénié.*

arsénieux, euse [arsenjø, -øz] adj. (de *arsenic ;* 1787, Guyton de Morveau). *Anhydride arsénieux,* ou *arsenic blanc,* ou simplem. *arsenic,* principal composé de l'arsenic, qui est un poison très violent.

arsénique [arsenik] adj. (de *arsenic ;* 1787, Guyton de Morveau). *Acide arsénique,* acide contenant deux volumes d'arsenic pour cinq d'oxygène.

arsénite [arsenit] n. m. (de *arsenic ;* fin du XVIIIe s.). Sel de l'acide arsénieux.

arséniure [arsenjyr] n. m. (de *arsenic ;* milieu du XIXe s.). Combinaison de l'arsenic avec un corps simple.

arsin [arsɛ̃] adj. m. (de l'anc. franç. *ars,* part. passé de *ardre,* brûler ; XIIe s., *Raoul de Cambrai,* au sens de « incendie »). *Bois, arbre arsin,* bois, arbre endommagé par le feu.

◆ n. m. Chez les anciens Saxons et au début du Moyen Âge, exécution de justice qui consistait à brûler la maison du condamné.

arsine [arsin] n. f. (de *arsenic ;* milieu du XIXe s.). Nom que l'on donne à des dérivés de l'hydrogène arsénié.

arsis [arsis] n. f. (lat. *arsis,* action de lever, mot gr. ; 1863, Littré). Dans la métrique ancienne, élévation de la voix sur la syllabe accentuée.

● CONTR. : *thésis.*

arsouille [arsuj] n. (déverbal de l'arg. *arsouiller,* mener une vie débauchée, d'origine inconnue [procès de Babeuf, an V ; usuel jusqu'au début du XIXe s.] ; 1792, Gorsas). *Pop.* Mauvais garçon, débauché et crapuleux : *C'étaient des arsouilles qui tiraient la savate* (Gautier).

• SYN. : *canaille, crapule, frappe* (arg.), *fripouille* (pop.), *gouape* (pop.), *vaurien, voyou* (fam.).

◆ adj. Qui est propre aux voyous, aux mauvais garçons : *Une allure arsouille.*

art [ar] n. m. (lat. *ars, artis,* habileté, activité ; 1080, *Chanson de Roland ;* masc. et fém. jusqu'au XVIe s., a gardé, dans le langage courant, le sens de « métier, technique » jusqu'au XVIIe s.).

I. 1. Aptitude naturelle, habileté à faire quelque chose : *L'art de lire à loisir, à l'écart, savamment et distinctement, qui jadis répondait à la peine et au zèle de l'écrivain par une présence et une patience de même qualité, se perd : il est perdu* (Valéry). *Avoir l'art d'émouvoir, de persuader.* || **2.** Ensemble des moyens, des procédés pour bien faire quelque chose : *Ayant appris de Platon et de Descartes l'art de penser* (Alain). || **3.** Action, effort de celui qui cherche à appliquer au mieux les connaissances, les procédés acquis : *Discours sans art et sans apprêt.* || Ces connaissances, ces procédés ainsi utilisés en vue d'une réalisation, et en particulier d'une réalisation artistique (par opposition à la nature, au naturel, à l'inspiration) : *Ville fortifiée par la nature et par l'art. Écrivain qui doit sa réussite plus à l'art qu'à la nature.* || **4.** Ensemble de connaissances menant à des réalisations pratiques et utiles (par opposition à la science, à la connaissance théorique) : *Des sciences sont nés les arts qui ont apporté tant d'ornements et tant d'utilité à la vie humaine* (Bossuet). || *Spécialem.* Ensemble de connaissances nécessaires pour exercer un métier, une profession : *L'art vétérinaire. L'art oratoire.* || *Art culinaire,* art de préparer les mets. || *Art dramatique,* ensemble des règles qui président à l'élaboration d'une pièce de théâtre, et ensemble des moyens et des techniques utilisés pour sa représentation. || *Art de la guerre,* nom donné par Napoléon Ier à la stratégie : *L'art de la guerre est simple, mais tout d'exécution* (Napoléon). || *Art militaire,* ensemble des connaissances qui se rapportent au métier des armes. : *Je sens que je pourrais me passionner pour l'art militaire, mais pour cela il faudrait que je ne le crusse pas différent à tel point des autres arts, que la règle apprise n'y fût pas tout* (Proust). || *Art nautique,* l'art de la navigation. || *Art oratoire,* l'éloquence. || *Homme de l'art,*personne qui a la connaissance précise d'une matière, d'un métier : *Alban, seul cette fois, vit une dizaine de courses, et se frotta aux hommes de l'art* (Montherlant) ; || *spécialem.,* médecin : *Allons consulter un homme de l'art.* || *Ouvrage d'art,* v. OUVRAGE. || Class. et littér. *Le grand art, l'art sacré,* l'alchimie.

II. 1. Expression désintéressée et idéale du beau à travers les œuvres humaines : *Cela tombe sous le sens que l'industrie, faisant irruption dans l'art, en devient la plus mortelle ennemie, et que la confusion des fonctions empêche qu'aucune soit bien remplie* (Baudelaire). *L'art naît de contrainte, vit de lutte, meurt de liberté* (Gide). || *L'art pour l'art,* théorie selon laquelle l'art ne doit avoir d'autre fin que lui-même, en dehors de toute préoccupation morale ou utilitaire : *La puérile utopie de l'école de l'art pour l'art, en excluant la morale, et souvent même la passion, était nécessairement stérile* (Baudelaire). || **2.** Chacun des domaines où s'exerce la création d'œuvres artistiques : *L'enluminure est un art qui fut surtout pratiqué au Moyen Âge.* || **3.** (avec un sens collectif) Ensemble des œuvres artistiques d'un pays, d'une époque : *L'art ancien, l'art moderne. L'art grec, l'art égyptien.* || **4.** Ouvrage, traité contenant les règles, les préceptes d'un art : *« L'Art poétique », de Boileau. « L'Art d'aimer », d'Ovide.*

• SYN. : **I, 1** *adresse, don, génie, pouvoir, talent ;* **3** *affectation, apprêt, artifice, effort, recherche.*

◆ **arts** n. m. pl. **1.** Class. *Arts libéraux,* nom donné aux matières, aux disciplines où le travail intellectuel est prédominant, par opposition aux *arts mécaniques,* qui demandent surtout un travail manuel ou l'emploi de machines. || Spécialem. *Les sept arts libéraux,* les matières qu'embrassait l'enseignement classique et qui étaient enseignées au Moyen Âge dans les *facultés des arts* (grammaire, rhétorique, dialectique, arithmétique, géométrie, astronomie, musique). || *Maître ès arts,* celui qui avait pris les grades lui permettant d'enseigner les humanités et la philosophie. || **2.** Ensemble des activités techniques : *La haine règne dans les villes depuis que les fils de Caïn y portèrent l'orgueil avec les arts* (France). || *Arts ménagers,* ensemble des techniques ayant pour objet de faciliter la tâche de la ménagère, de contribuer au confort et d'embellir la vie du foyer familial. || **3.** Ensemble des activités ayant pour but la production de la beauté plastique, appelées aussi beaux-arts : *Protéger les arts. Être un ami des arts. J'étais prêt [...] à saluer la patrie des arts et du génie* (Chateaubriand). || *Arts plastiques,* ceux qui, comme la peinture et la sculpture, consistent à reproduire les formes de la nature ou à réaliser des formes imaginaires.

artaban [artabɑ̃] n. m. (de *Artaban,* personnage de *Cléopâtre,* roman de La Calprenède [1647]). Fam. *Fier comme Artaban* ou (rare) *comme un artaban,* se dit de quelqu'un qui affiche une fierté excessive : *Son amant était un gommeux fier comme un artaban de ses hauts cols* (Huysmans).

artefact [artefakt] n. m. (mot angl., du lat. *artis factum,* effet de l'art ; milieu du XXe s.). Phénomène, d'origine artificielle ou accidentelle, rencontré au cours d'une observation ou d'une expérience portant sur un phénomène naturel.

artel [artɛl] n. m. (de *artelchiki,* mot russe signif. « commune » ; 1800, Massion, *Mémoires secrets sur la Russie*). **1.** Dans l'ancienne Russie, coopérative ouvrière, ou association de pêcheurs, de chasseurs, de défricheurs, etc. || **2.** En Union soviétique, sorte de ferme collective où certaines choses (locaux d'habitation, petits instruments agricoles, volaille, etc.) restent la propriété personnelle des exploitants.

artère [artɛr] n. f. (lat. *arteria,* du gr. *artêria,* artère et trachée-artère ; 1213, *Fet des Romains ;* au sens de « voie à grande circulation », 1863, Littré). **1.** Nom des vaisseaux qui portent le sang du ventricule droit du cœur aux poumons et du ventricule gauche aux différentes parties du corps : *Artère pulmonaire. Artère aorte. Artère fémorale.* || *On a l'âge de ses artères,* l'état de l'organisme dépend étroitement de l'état des artères. || **2.** Grande voie de communication urbaine : *À Paris, les grandes artères sont souvent embouteillées.*

• SYN. : **2** *avenue, rue.*

artériectomie [arteriɛktɔmi] n. f. (de *artère* et du gr. *ektomê,* ablation ; 1953, Larousse). Ablation d'un segment d'artère.

artériel, elle [arterjɛl] adj. (de *artère ;* 1314, *la Chirurgie* d'H. de Mondeville, écrit *artérial ; artériel,* 1503, G. de Chauliac). Qui appartient aux artères, à une artère : *Tension artérielle.* || *Sang artériel,* sang rouge, qui a repris de l'oxygène dans les poumons.

artériole [arterjɔl] n. f. (dimin. de *artère ;* 1673, Denis). Petite artère : *Des petits yeux vifs, gris-bleu, striés d'artérioles* (Van der Meersch).

artériologie [arterjɔlɔʒi] n. f. (de *artère* et du gr. *logos,* science ; 1863, Littré). Partie de l'anatomie qui traite des artères.

artérioscléreux, euse [arterjɔsklerø, -øz] adj. (de *artériosclérose ;* 1906, Larousse). Qui est relatif à l'artériosclérose.

◆ adj. et n. Atteint d'artériosclérose : *Un artérioscléreux, pour quelques verres d'eau mal placés, vous claquera entre les mains* (Romains).

artériosclérose [arterjɔskleroz] n. f. (comp. savant du gr. *artêria,* artère, et de *sklêros,* dur ; 1833, J. F. Lobstein, *Traité*

d'anatomie pathologique). Maladie caractérisée par le durcissement progressif de la paroi des artères.

artériotomie [arterjɔtɔmi] n. f. (du gr. *artêria,* artère, et *tomê,* action de couper ; v. 1560, Paré). Incision chirurgicale d'une artère.

artérite [arterit] n. f. (de *artère ;* 1836, Landais). Altération des tuniques artérielles.

artésien, enne [artezjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Artois ;* 1803, Boiste). Qui appartient au pays d'Artois : *Patois artésien.*

◆ adj. *Puits artésien,* puits foré d'où le liquide (eau ou pétrole) jaillit spontanément. (C'est en Artois que le premier puits de ce genre a été creusé.)

arthr(o)- [artr(o)], élément tiré du gr. *arthron,* articulation, et entrant comme préfixe dans la formation de composés savants.

arthralgie [artralʒi] n. f. (du préf. *arthr-* et de *algie,* du gr. *algos,* douleur ; 1843, Landais). Douleur siégeant dans une articulation ou près d'une articulation.

arthrite [artrit] n. f. (lat. médic. *arthritis,* mot gr., de *arthron,* articulation ; v. 1560, Paré, écrit *arthrites ;* milieu du XVIIe s.). Inflammation des tissus séreux et fibreux d'une articulation.

arthritique [artritik] adj. (lat. *arthriticus,* du gr. *arthritikos,* de *arthron,* articulation ; XIIe s., Cligès, écrit *artetique ; arthritique,* v. 1560, Paré). Qui concerne l'arthritisme : *Tempérament arthritique.*

◆ adj. et n. Qui est atteint d'arthritisme.

arthritisme [artritism] n. m. (de *arthrite ;* 1878, Larousse). État général de l'organisme, caractérisé par des troubles dont le siège et la nature sont très variés : *L'arthritisme ne s'accompagne pas nécessairement d'arthrite.*

arthropodes [artrɔpɔd] n. m. pl. (du préf. *arthro-,* et du gr. *pous, podos,* pied ; 1866, Larousse). Embranchement du règne animal qui comprend des animaux dont le corps est formé d'anneaux articulés (insectes, crustacés, arachnides, etc.). [On les appelle aussi ARTICULÉS.]

arthrose [artroz] n. f. (du gr. *arthron,* articulation ; 1836, Landais). Affection non inflammatoire des articulations.

artichaut [artiʃo] n. m. (lombard *articiocco,* empr. lui-même à l'hispanoarabe *haršūfa,* probablem. par l'intermédiaire de l'esp. *alcarchofa ;* 1530, Rabelais ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, 1898, Larousse). **1.** Plante de la famille des composées, dont la fleur, comestible, est une boule constituée par des feuilles imbriquées à base charnue : *Pied d'artichaut.* || *Par extens.* Cette fleur elle-même : *Manger des artichauts à la vinaigrette.* || *Cœur d'artichaut,* les feuilles intérieures de l'artichaut, plus tendres que les autres ; au *fig.,* cœur d'une personne volage. || *Fond d'artichaut,* base charnue qui supporte les feuilles. || **2.** Pièce de fer hérissée de pointes, qui, par sa forme, rappelle la fleur d'artichaut et dont on garnit les clôtures de jardins. || **3.** Jet d'eau qui jaillit en gerbe.

article [artikl] n. m. (lat. *articulus,* articulation ; v. 1560, Paré, au sens I ; au sens II, XIIIe s., *Livre de Job ;* au sens III, dans la loc. *article de la mort* [XVIIe s.], empr. au lat. *articulus,* « division du temps, moment » ; au sens IV, 1597, Laffemas, et l'expression *article de Paris,* 1833, Balzac, sous la forme *l'Article-Paris ;* au sens V, milieu du XIVe s., du lat. grammatical *articulus,* « particule », extension du sens propre).

I. 1. *Class.* Dans un squelette, jointure entre les os ; os qui s'articule sur un autre : *Les doigts des pieds, avec leurs articles et leurs ongles, servent à tâter le terrain sur lequel on marche* (Fénelon). || **2.** *Spécialem.* Chacun des segments qui forment le corps des arthropodes.

II. 1. Partie, souvent numérotée, qui constitue une division ou une subdivision d'un code, d'un traité, d'une convention, etc. : *Les articles du Code pénal, de la Constitution. Elle discutait chaque article du contrat* (Mauriac). || Chacune des divisions d'un compte : *L'article des recettes extraordinaires.* || *Par extens.* et *vx.* Partie quelconque d'un écrit : *Les deux premiers articles de votre lettre* (Littré). || **2.** Écrit formant un tout distinct dans un journal, une publication : *Jansoulet insista pour lire l'article, impatient de savoir ce que l'on disait de lui* (Daudet). *Un article de dictionnaire.* || *Article de fond,* article qui présente l'opinion du journal ou celle de son rédacteur en chef sur un certain problème. || *Article de tête,* article publié en tête des colonnes d'un journal. || **3.** Ce qui est susceptible d'être traité ; sujet, matière dont on parle : *C'est un article sur lequel il ne transige pas.* || *Article par article,* point par point. || *Article de foi,* dans une religion, point sur lequel la croyance ne peut être discutée, et, au *fig.,* point sur lequel la discussion n'est pas possible : *Tout ce qu'il dit est pour elle article de foi.*

III. *À l'article de la mort,* au moment de mourir : *Dieu merci, je n'ai jamais erré sur les dogmes de notre très sainte religion, et j'espère bien me trouver en cette disposition à l'article de la mort* (France).

IV. Chacun des objets qu'un commerçant peut fournir : *Article de voyage, article de luxe. Gaspard, qui s'intéresse aux articles pour fumeurs, prononça : « Vingt dieux ! la belle pipe ! »* (Duhamel). || *Article de Paris,* objet de luxe ou de mode que l'on fabrique à Paris et qui est renommé pour son élégance et son bon goût : *La mère et la fille, presque une enfant, aussi pâles, aussi fatiguées l'une que l'autre, travaillaient à un de ces mille petits métiers fantaisistes dont se compose ce qu'on appelle l'article de Paris* (Daudet). *Il y avait plusieurs comptoirs d'articles de Paris et de chinoiseries* (Zola). || *Article d'exportation,* objet destiné à être exporté, et, au *fig.,* doctrine que l'on essaie de répandre à l'étranger. || *Faire l'article,* vanter la marchandise, et, au *fig.,* essayer de faire valoir quelqu'un ou quelque chose : *Il irait faire l'article chez un gentilhomme nouvellement arrivé* (Nerval). || *Indice des 179, des 213, des 250 articles,* etc., indice du coût de la vie établi par les économistes sur la base des prix de détail d'un certain nombre de biens de consommation.

V. En grammaire, mot qui, dans certaines langues, se joint au substantif pour le déterminer plus ou moins précisément. (V. art. spécial.)

● SYN. : **II, 1** *alinéa, chapitre, paragraphe, point, titre ;* **2** *papier ;* **3** *chapitre, point, question.* || **IV,** *denrée, marchandise, objet, produit.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ARTICLE

SENS, FORMES ET FONCTIONS

Dans le système de la langue française, les mots capables d'actualiser le nom commun, c'est-à-dire de lui faire désigner un ou plusieurs éléments particuliers de l'ensemble qu'il dénote par définition (v. ACTUALISATION), sont de nature assez diverse : ***ce*** *chien,* ***mon*** *chien,* ***tous les*** *chiens,* ***un*** *chien,* ***un autre*** *chien,* etc. Certains de ces mots suffisent pour actualiser, d'autres non : *tous les chiens* peut être réduit à *les chiens,* mais non à **tous chiens ; un autre chien* peut être réduit à *un chien,* mais non à **autre chien.* Dans nos exemples, les mots qui suffisent à l'actualisation sont *ce, mon, les, un.* L'idée de *mon chien* peut être exprimée par ***le*** *chien* ***de moi :*** le est donc plus abstrait que *mon.* Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* § 348 et *passim*) donnent à *ce, le* et *un* le nom d' « articles ». Mais, pour plusieurs raisons, le premier de ces mots est exclu du nombre des articles par l'usage traditionnel, qui l'appelle « adjectif démonstratif » ; l'article *le* est plus abstrait que *ce,* puisqu'il est né par abstraction, comme nous le verrons, de l'adjectif démonstratif latin *ille ;* l'argument principal est à tirer des statistiques : les grammairiens qui, en 1954-1956, ont dénombré les mots par catégories en vue d'arrêter le tableau d'un français « fondamental » (v. *l'Élaboration du français fondamental,* Didier, 1964) ont établi la supériorité numérique écrasante des mots dits « articles » (*le, la,*

les, un, une, des, du, au), qui, dans la liste de fréquence, viennent bien avant *tout, ce, autre, mon,* etc. ; cette plus grande fréquence implique une plus grande abstraction.

Feuilletons un livre de récits comme les *Fables* de La Fontaine : souvent, l'article *un* est employé quand les partenaires de l'action sont présentés pour la première fois ; si leur nom est repris ensuite, il est précédé de l'article *le : Le long d'un clair ruisseau buvait* ***une*** *Colombe, | Quand sur l'eau se penchant* ***une*** *Fourmis y tombe,| Et dans cet océan l'on eût vu* ***la*** *Fourmis | S'efforcer, mais en vain, de regagner la rive. |* ***La*** *Colombe aussitôt usa de charité...* (II, XII, 2-6) ; l'inverse ne se voit jamais. Les deux articles remplissent au même degré la fonction d'actualisation, mais l'un exprime la saisie, dans l' « ensemble » de toutes les *colombes* ou de toutes les *fourmis,* d'un individu non encore identifié : il était une colombe, il était une fourmi, et leur identité ne nous avait pas encore été définie ; d'où le nom d'**article indéfini.** L'autre suppose que leur identité nous est connue : c'est l'**article défini.** L'article indéfini donne au nom un sens *actuel indéterminé,* l'article défini un sens *actuel déterminé* (v. DÉTERMINATION). Damourette et Pichon disent que l'article défini confère l' « assiette notoire », terme clair, et l'article indéfini l' « assiette transitoire » — parce que ce caractère indéfini s'évanouit aussitôt qu'exprimé (l'article *un* ne pourrait être maintenu pour le même individu). Ces articles, à la forme du singulier où nous les voyons, expriment-ils aussi l'unicité numérique de l'individu désigné ? Ce ne serait que normal pour l'article *un,* qui se confond, par son étymologie et sa construction, avec l'adjectif numéral exprimant le nombre 1. Pourtant, on emploie *un* dans bien des cas où l'anglais n'emploierait pas *one,* et où le latin n'emploierait pas *unus.* L'indication proprement numérique en a été éliminée, au point que l'article *un,* comme l'article *le,* exprime l'unité dans la même mesure que l'exprime le « nombre singulier » (v. NOMBRE). Il existe un emploi « général » du singulier compatible avec *un* comme avec *le,* mais non avec *ce :* ***Une*** *fourmi peut porter de lourdes charges.* ***La*** *fourmi n'est pas prêteuse.* Le nombre de l'article ne fait que marquer le nombre inhérent au nom auquel il se rapporte.

Transformons les phrases suivantes : *Je vois un rosier. Ouvre la fenêtre,* en mettant au pluriel les noms *rosier* et *fenêtre ; un* sera remplacé par *des* et *la* par *les.* L'article distingue le masculin et le féminin au singulier *(un / une ; le / la)* et les confond au pluriel *(des ; les).*

Si un objet vu dans le jardin est de la nature qu'exprime un nom comme *sable,* on dira non pas **Je vois* ***un*** *sable,* comme *Je vois* ***un*** *rosier,* mais *Je vois* ***du*** *sable.* Le mot *du,* qui joue ici devant *sable* le rôle de l'article *un* devant *rosier,* est classé dans les articles. Le choix entre *un* et *du* est imposé par la différence de sens entre *rosier* et *sable :* la notion de « rosier » a une structure discontinue, donnant prise au dénombrement, donc à la distinction de l'unité et de la pluralité *(un rosier / des rosiers) ;* la notion de « sable » a une structure continue, permettant seulement la distinction du tout et de la partie. Damourette et Pichon (*op. cit.,* § 296 et *passim*) distinguent les « substances nombrières », comme *rosier,* et les « substances massières », comme *sable ;* on distingue, en termes plus courants, des « notions nombrables » et des « notions continues ». La langue française a formalisé cette différence matérielle en opposant, pour les formes de l'article transitoire, la « putation numérative » *(un, une / des)* et la « putation massive » *(du, de la).* C'est, en effet, une manière différente de penser les choses qu'exprime cette opposition morphologique, plus qu'une différence matérielle foncière, et cette opposition peut affecter un même nom : *un poisson, des poissons / du poisson. Un veau,* c'est un animal ; *du veau,* c'est pour le boucher de la viande, et pour le cordonnier du cuir. Le docteur Pichon cite cette phrase entendue dans un hôpital : *Eh bien, vous avez* ***du malade*** *en ce moment, hein ? —* application à l'être humain lui-même de la putation massive. Inversement, un nom de matière auquel convient naturellement le massif (***du*** *fer*) sert souvent à désigner, au numératif, les objets qui sont faits de cette matière (***un*** *fer à cheval ;* ***un*** *fer à repasser* ou *à friser*) ; ***du*** *sable,* c'est une substance homogène dont l'écoulement uniforme peut mesurer le temps ; ***des*** *sables,* ce sont des étendues discontinues de sable. Même latitude dans le domaine des noms abstraits : avoir ***de*** *l'attention,* c'est être « attentif » ; avoir ***des*** *attentions,* c'est être « attentionné ». Une opposition morphologique peut ainsi traduire, en français, ce que d'autres langues distinguent lexicalement : *du bois* traduit le latin *lignum ; un bois, nemus.* La forme « massive » de l'article transitoire est ce que la grammaire traditionnelle appelle l'**article partitif** — terme malheureux dont nous expliquerons l'origine.

L'opposition du massif au numératif ne se retrouve pas dans l' « assiette notoire », où l'article défini règne seul (***le*** *rosier,* ***les*** *rosiers,* ***le*** *sable*), marquant la saisie en totalité de l'objet notoirement désigné (le sable dont on a parlé, ou tout le sable de l'univers concevable).

Quelques noms de notions continues n'ont pas de singulier ; leur article « partitif » est alors *des :* ***des*** *rillettes,* ***des*** *épinards.* Si l'on excepte ces cas très peu nombreux, on peut classer dans le tableau suivant les formes de l'article en français moderne :

		PUTATION	
		NUMÉRATIVE	MASSIVE
ASSIETTE	TRANSITOIRE Sens indéterminé	*Article indéfini* **un, une, des**	*Article partitif* **du, de la**
	NOTOIRE Sens déterminé	*Article défini* **le, la, les**	

Devant une voyelle ou un *h* muet, *le* et *la* s'élident (*l'homme, l'âme*), et *du* devient *de l' (de l'or).*

Quand les articles *le* (non élidé) et *les* sont précédés de la préposition *à* ou de la préposition *de,* l'ensemble s'amalgame, constituant les formes appelées **articles définis contractés :** *au, aux, du, des (Je vais* ***au*** *marché. Je viens* ***du*** *marché).*

La séquence *de des* ne se rencontre pas : *des* est inexprimé en pareil cas ; comparer : *Le massif est planté* ***d'un*** *rosier / Le massif est planté* ***de*** *rosiers.* On supprime de même après *de* l'article partitif : *Je l'ai trouvé dans son jardin, muni d'un pinceau et* ***de*** *peinture verte.*

Enfin, *de* remplace *des* lorsqu'un adjectif s'intercale entre l'article et le nom : *de beaux arbres, d'autres arbres* (mais *des jeunes gens,* nom composé) ; nous reviendrons sur cet usage, que les grammairiens ont prescrit avec moins de succès dans le cas de l'article partitif *(de bon vin).*

Le système de l'article, en français moderne, n'est pas conçu par tous les théoriciens de la manière que l'expose notre tableau. Beaucoup appellent « partitif » l'article *des,* comme *du* et *de la ;* en bonne logique, ce terme convient, en effet, étymologiquement à toutes les formes composées de la préposition *de* (v. plus loin). Mais opposer un article partitif *du, de la, des* à un article indéfini *un, une,* ce serait donner pour nulle la distinction, en français, du massif et du numératif, et isoler l'article indéfini singulier, dont Lancelot montrait en 1676 qu'il avait *des* pour pluriel : « Je dis que la particule *des* ou *de* tient souvent au plurier le mesme lieu d'article indéfini, qu'*un* au singulier. Ce qui me le persuade, est que dans tous les cas, hors le génitif [...], partout où on met *un* au singulier, on doit mettre *des* au plurier, ou *de* avant les adjectifs » *(Grammaire de Port-Royal).* Pour bien dire, c'est le terme d' « article indéfini » qui devrait englober les numératifs *un, une, des* et les massifs *du, de la ;* un critère de transformation démontre l'unité de ces formes :

> *J'ai* ***un*** *livre :* ***J'en*** *ai un, de livre ;*
> *J'ai* ***des*** *livres :* ***J'en*** *ai plusieurs, de livres ;*
> *J'ai* ***du*** *papier :* ***J'en*** *ai un peu, de papier.*

La représentation par *en* est possible dans les trois cas, alors qu'un nom précédé de l'article défini ne peut être représenté que par *le* : *Je **l'**ai, le livre.*

Les fonctions de l'article sont nombreuses : outre l'actualisation, déterminée ou non, et la putation numérative ou massive, il marque le genre et le nombre du nom, qui souvent ne sont pas sensibles à l'oreille, ni même à l'œil (***le**voile / **la** voile ; **le** nez / **les** nez*). Il donne la valeur substantive à des mots qui sont par essence adjectifs, adverbes, verbes, ou même à des propositions : *un riche, un arrêté, le bien, le manger et le boire, du solide, le qu'en dira-t-on.*

La possibilité de sa présence donne à son absence même une signification ; comparer : *les chiens **de** berger* et *les chiens **du** berger* (dans le premier groupe, le nom *berger,* inactualisé, caractérise seulement le nom *chiens*) ; comparer : *faire **part*** de quelque chose à quelqu'un (où *part* n'est qu'un élément lexical de locution verbale) et *faire **une part** de quelque chose à quelqu'un* (où *part* désigne et limite une substance dont l'existence résulte de l'action) ; comparer encore : *Je ne mange pas **de** pain* (où la négation porte sur l'existence réelle de la substance objet de l'action) et *Je ne mange pas **du** pain* (l'actualisateur *du* indique qu'une substance est réellement mangée, et la négation ne porte que sur sa désignation lexicale : ce n'est pas du *pain*).

Enfin, les possibilités stylistiques de son exploitation sont trop nombreuses pour être inventoriées ici. Donnons-en pour exemple l'effet que tirent les poètes de la présentation à l'assiette notoire d'un univers inconnu du lecteur, mais dont ils veulent lui faire partager l'intimité : *Ayant poussé **la** porte étroite qui chancelle, | Je me suis promené dans **le** petit jardin...* (Verlaine, *Poèmes saturniens,* « Après trois ans »).

HISTORIQUE

L'histoire de la langue justifie également le sort à part que la terminologie grammaticale a fait à l'*article* parmi les actualisateurs du nom. Ceux qu'on appelle « adjectifs » existaient en latin classique, où un système riche de démonstratifs, de possessifs et d'indéfinis remplissaient des fonctions presque identiques aux fonctions de *ce, mon, aucun,* etc. L'article y était inconnu, et la même forme *rosa* devait être interprétée, selon le contexte, comme « une rose » ou « la rose », *aqua* comme « de l'eau » ou « l'eau ». L'article est une création du latin vulgaire et du français.

Le, la, les, un et *une* se sont développés dès le roman et se retrouvent sous des formes parentes dans toutes les langues romanes modernes.

Le latin vulgaire, qui avait renforcé la valeur démonstrative des pronoms-adjectifs classiques *hic, iste, ille,* au moyen de la particule préposée *ecce,* employait le simple *ille* avec une valeur affaiblie d'« anaphorique », rappelant que l'objet désigné a déjà pris place dans l'esprit. Pourvues d'un accent propre dans la fonction pronominale de sujet, les formes de *ille* (démonstratif de la 3e personne) sont devenues les formes de sujet singulier et pluriel du pronom personnel *il ;* accentuées sur la finale en position proclitique *(illúm vídet, illúm múrum, illí múri),* elles ont perdu leur première syllabe pour devenir les formes du pronom régime et celles de l'article défini. Celles-ci sont les suivantes en ancien français :

	MASCULIN		FÉMININ	
	SINGULIER	PLURIEL	SINGULIER	PLURIEL
CAS SUJET	li	li	la	les
CAS RÉGIME	lo, le	les		

La disparition de la déclinaison (XIVe s.) ne laissa subsister que les formes modernes *le, la, les.*

Des formes contractées par enclise apparaissent dès les plus anciens textes : *al, au* (de *à le*), *als, as* (de *à les*), refait en *aux* au XIIIe s. ; *del, deu, dou, du* (de *de lo*), *dels, des* (de *de les*) ; *enl, el, eu, ou* ou *on* (de *en le*), *enls, els, es* (de *en les*). *Ou,* employé jusqu'au XVe s. (*Ou temps de ma jeunesse folle,* dit encore Villon), disparut au XVIe, cédant à *au* une partie de ses emplois. *Es,* encore usuel au XVIe s., est archaïque chez Pascal *(Es choses temporelles)* et ne subsiste, affublé d'un accent grave, que dans des titres universitaires, où il précède nécessairement un pluriel *(docteur ès lettres).*

Le numéral latin *unus* a donné très normalement les formes de l'article (et du pronom) *un,* qui étaient en ancien français :

	MASCULIN		FÉMININ	
	SINGULIER	PLURIEL	SINGULIER	PLURIEL
CAS SUJET	uns	un	une	unes
CAS RÉGIME	un	uns		

Seul le pronom conserve en français moderne les formes de pluriel : *les uns, les unes.*

Si le sens de l'adjectif *ille* flottait dès le latin vulgaire entre la valeur démonstrative et la simple valeur d'actualisateur, on peut dire qu'en ancien français la distinction nette de ces deux valeurs fut longue à s'établir. L'article avait parfois la valeur d'un démonstratif : *Li reis ses pere li ot **le jor** doné* (= Le roi son père la lui donna *ce jour-là*) [*le Couronnement de Louis,* v. 49] ; ailleurs, le démonstratif avait le sens d'un article : *Luisent **cil*** elme, ki ad or sunt gemmez, | *E **cil*** escuz e cil osbercs safrez...(*la Chanson de Roland,* v. 1031-1032). Mais le mouvement de différenciation sémantique commencé en latin s'acheva lentement, et l'article conquit de siècle en siècle ses positions. Certains noms résistèrent plus longtemps que d'autres à l'actualisation explicite, en vertu de leur contenu notionnel : ce sont, dit Gustave Guillaume, dans sa célèbre étude *le Problème de l'article et sa solution dans la langue française* (1919), ceux qui, « soit en raison de leur nature, soit en raison de leur emploi, peuvent offrir à l'esprit une représentation nominale momentanée pratiquement égale à la représentation nominale permanente » (p. 69). Ce n'est pas le cas, par exemple, du nom *reis* ni du nom *testes* dans ces deux vers de *la Chanson de Roland* (56-57) : ***Li reis** est fiers e sis curages pesmes* : | *De nos ostages ferat trecher **les testes*** (= Le roi est orgueilleux et son cœur est cruel : | De nos otages il fera trancher les têtes) ; il importe de distinguer ce roi (Charles) et ces têtes (celles des fils des chefs arabes). Mais c'est le cas pour certains noms d'êtres uniques concrets (comme *soleil, ciel, terre, enfer*) ou abstraits (comme *vérité, noblesse, amour*), pour certains noms propres de lieux *(France, Espagne, Seine),* voire pour tels noms auxquels le pluriel confère une valeur générale : *Pur sa beltet **dames** li sunt amies* (*Roland,* v. 957) ; *Vers **Sarrazins** reguardet fierement*(*ibid.,* v. 1162). Pour tous ces noms, l'usage de l'article fut irrégulier jusqu'au XVe ou au XVIe s. En 1607, le grammairien Maupas jugeait encore superflu l'emploi de l'article pour les choses (comme *noblesse*) « dont l'essence ne gist point en matière corporelle, ains en intellectuelle », mais, en 1664, Corneille corrigeait le vers 176 de *Mélite* : *Ce qu' **amour** dans le cœur peut seul lui imprimer,* en : *Ce que **l'amour** au cœur...*

C'est un autre facteur qui a gouverné l'histoire de l'article indéfini. Présent dès la *Cantilène de sainte Eulalie* (v. 22) : *Ad **une spede** li roveret tolir lo chief* (= Il ordonna de lui couper la tête avec une épée), cet article, par son origine numérale, convenait surtout aux noms de notions dont la représentation unitaire s'impose à l'esprit : *En sa main ot **une** vermeille **pome*** (*Roland,* v. 386). La résistance vint donc des noms abstraits, faute d'un contour précis : *De cest message nos avendrat **grant perte*** (*Roland,* v. 335) ; des noms concrets de notion continue : *mengierent **pain** et burent **cervoise*** (= ils mangèrent *du* pain et burent *de la* bière) [*la Queste del Saint-Graal,* 129] ; des noms pluriels de notions nombrables, parce que la pluralité « altère, au moins jusqu'à un certain degré, la vision de la forme » (G. Guillaume, *op. cit.,* p. 61) : *Ceignent **espees** de l'acer vianeis* (= Ils ceignent *des* épées d'acier viennois) [*Roland,* v. 997] ;

enfin, de noms singuliers dont la valeur générale brouillait pareillement la forme de l'unité : ***Cuers** qui gist en la viellece | Ne pensse pas a la jonece* (*le Vair Palefroi*, v. 391-392). Alors que l'espagnol a usé devant les noms pluriels des formes *unos, unas* (*He comprado unos libros* [= J'ai acheté des livres]), l'ancien français a limité l'emploi de *uns, unes* aux noms d'objets allant par paires (donc facilement nombrables) : *Il a **unes botes** qui ont bien deux ou trois ans* (Antoine de La Sale), ou aux pluriels collectifs de tradition latine : *et li manda que il fust armez l'andemain d'**unes armes** vermeilles* (R. de Boron) ; Palsgrave donne encore, en 1530, une longue liste de mots qui prennent *uns : unes belances, unes chausses, ungz degrez, unes endentures, unes fiansayes, unes forceps, unes lunettes, unes nopces, unes obseques, unes orgues...* Mais l'usage n'en atteignit pas le XVIIe s.

L'expression du singulier « massif » et du pluriel de l'article indéfini a été cherchée en français dans un procédé qu'ignorent les autres langues romanes, sauf l'italien (*datemi del pane*, « donnez-moi *du pain* »). L'origine en est dans l'emploi partitif de la préposition *de : un morceau* ***de** ce pain, un verre **de** ce vin ;* il est très loisible, en français moderne, d'employer comme régime d'un verbe le second terme de tels groupes avec ellipse du premier : *Mangez **de ce pain,** buvez **de ce vin.*** Or, cette faculté existait dès le latin vulgaire : *Date nobis **de oleo vestro*** (= Donnez-nous *de votre huile*) [Saint Matthieu, XXV, 8], et s'est retrouvée dans les langues romanes, où elle a suivi des fortunes diverses. La construction *mangier pain* alterne, dès les anciens textes, avec *mangier de pain.* Que l'article défini apporte dans ce tour sa valeur actualisante, et l'on obtient *mangier del pain,* où l'on peut voir notre partitif moderne, mais seulement à partir du jour où l'article défini y a perdu toute valeur déterminative. Lucien Foulet a montré en effet, très judicieusement (*Petite Syntaxe de l'ancien français*, § 85-112), qu'une phrase comme : *Manchevaire, verse **del vin*** (*Courtois d'Arras*, v. 292), prononcée par un personnage alors que la bouteille est sur la table, ne contient qu'un groupe partitif semblable à : *Verse **de ce vin,*** où le nom *vin* a le sens déterminé : *del* y est encore l' « article défini contracté ». Le vers 1012 de *la Chanson de Roland : Sin deit hom perdre e **del quir** e **del peil*** (= Pour son seigneur, on doit perdre *de son cuir* et *de son poil*), ne contient donc qu'en apparence l'article moderne. Les articles que la grammaire traditionnelle appelle « partitifs », soit au sens étroit (*du, de la*), soit au sens large (*des*), ne sont nés en tant qu'articles que du jour où le tout dont ils désignaient la partie fut oublié, du jour donc où ils ont cessé d'être véritablement partitifs : alors ils ont exprimé l'actualisation d'une quantité indéfinie de substance. Quand apparut cette valeur ? L. Foulet en relève des exemples encore rares au XIIIe s., et tient pour lent le développement ultérieur qui concéda aux formes nouvelles les positions difficiles devant le sujet ou après une préposition. Toutefois, il admet un développement plus précoce dans l'usage parlé.

La construction *de pain* s'est conservée, nous l'avons vu, dans les contextes négatifs comme : *Je **n'ai pas de pain*** (où la substance est donnée pour nulle). Mais, en phrase positive, elle s'est curieusement maintenue à la place de l'article partitif quand un adjectif précède le nom : *de bon pain* (contra : *du pain blanc*). On a dit pareillement *de bons enfants* (contra : *des enfants sages*). Cette répartition, contraire à l'usage du XVIe s., a été érigée en règle par Vaugelas et confirmée par tous les grammairiens qui l'ont suivi, malgré des infractions encore fréquentes au XVIIe s. : ***Des grosses larmes** lui tombent des yeux* (Sévigné, IX, 532). La langue parlée familière ne l'a jamais appliquée devant un nom singulier, mais au pluriel sa violation n'appartient encore de nos jours qu'à la langue enfantine ou populaire. L'unanimité des grammairiens du XVIIe s. nous interdit d'attribuer à la seule fantaisie de Vaugelas une prescription d'ailleurs si tenace. Des justifications très diverses en ont été données. Sans doute faut-il considérer que la présence d'un adjectif antéposé, limitant expressément l'extension du nom, est un obstacle à l'oubli du tout, qui, nous l'avons vu, transforme le groupe partitif en assiette transitoire plurielle ; le fait est clair si l'on confronte *Donne-moi **d'autres livres*** et *Donne-moi **des autres livres :*** dans la seconde phrase, le groupe souligné est un groupe partitif ; l'article *des* a le sens « défini contracté », l'élément *les* inclus identifiant l'ensemble désigné avec un ensemble préalablement découpé, notoirement actuel. D'autre part, la langue trouvait son compte à remplacer *du* ou *des*, en pareille position, par un *de* largement attesté comme article indéfini dans les français régionaux : elle différenciait ainsi la qualification préalable, notoire, lexicalisée, qu'exprime parfois l'épithète antéposée (*des grands frères, des grandes sœurs, des petits pains*, etc.), de la qualification nouvelle, transitoire, voire prédicative, qui est son rôle dans bien des cas (*Elle a **de grands yeux,*** c'est-à-dire : Elle a les yeux grands).

articulaire [artikylɛr] adj. (lat. *articularis ;* 1538, J. Canappe). Relatif aux articulations : *Cavité, ligament articulaire. Affection, rhumatisme articulaire.* || *Sens articulaire,* ensemble des sensations données par la position des articulations.

articulation [artikylasjɔ̃] n. f. (lat. *articulatio ;* 1478, G. de Chauliac).

I. 1. Chez l'homme et chez les animaux vertébrés, jointure entre deux os mobiles l'un sur l'autre : *L'articulation du genou. Sa main lui sembla comme engourdie et cependant* [...] *elle se tordit et s'allongea plusieurs fois à faire craquer ses articulations* (Nerval). || **2.** Jonction des diverses parties du corps des animaux articulés. || **3.** *Par anal.* Dans un assemblage mécanique, jointure de deux pièces mobiles l'une sur l'autre : *L'articulation de la bielle et de la manivelle.* || **4.** *Fig.* Point où se fait la jonction des membres d'une phrase, des phrases entre elles, des parties d'un ensemble logiquement construit : *Un exposé dont on ne distingue pas les articulations.*

II. Action de prononcer distinctement les différents sons d'une langue ; ensemble des mouvements des organes de la phonation qui permettent cette prononciation : *Articulation nette, claire, rapide. Les lettres sont divisées en voyelles* [...] *et en consonnes, ainsi appelées parce qu'elles sonnent avec les voyelles, et ne font que marquer les diverses articulations des voix* (Molière). || *Point d'articulation d'un phonème,* point du canal buccal où se fait le resserrement ou l'occlusion qui permet d'émettre ce phonème.

III. Énumération point par point des faits qui motivent une action en justice.

articulatoire [artikylatwar] adj. (de *articuler ;* v. 1560, Paré). Qui concerne l'articulation des phonèmes : *Les mouvements articulatoires. La phonétique articulatoire.*

articulé, e [artikyle] adj. (part. passé de *articuler*).

I. 1. Qui a une ou plusieurs articulations : *Un généreux Américain parle d'offrir des membres articulés aux statues grecques du Louvre* (Cocteau). || **2.** *Fig.* Qui est bien relié : *Les visions* [...] *sont remplacées par des idées articulées l'une sur l'autre avec précision* (Romains). || *Par extens.* Formé de parties reliées logiquement les unes aux autres : *Un développement bien articulé.*

II. 1. Prononcé distinctement : *Des paroles articulées. Des sons articulés.* || *Langage articulé,* langage qui comprend des sons distincts. || **2.** *Class.* et *fig.* Net et distinct : *Des vérités bien articulées.*

◆ **articulé** n. m. Engrènement des dents du maxillaire supérieur avec celles du maxillaire inférieur.

◆ **articulés** n. m. pl. Syn. de ARTHROPODES.

articuler [artikyle] v. tr. (lat. *articulare,* de *articulus,* articulation ; 1265, Br. Latini [*paroles articulées*]).

I. Réunir deux pièces d'un assemblage mécanique par un dispositif qui rappelle une articulation.

II. 1. Faire entendre des sons vocaux à l'aide de mouvements des lèvres et de la langue : *Articuler un son, une syllabe. Ce terrible pauvre langage d'infirme, qui avait en quatre ans réappris à peu près uniquement à articuler son nom à elle* (Aragon). || *Absol.* Prononcer distinctement : *Un acteur qui articule mal.* || **2.** Faire entendre en termes nets et, *par extens.*, proférer, dire : *Le mari de ma mère articule en bégayant : « Vous êtes un misérable ! »* (Maupassant).

III. En droit, énumérer point par point : *Articuler des faits, des accusations. Souffrez que j'articule contre le professeur d'éloquence au grand séminaire des griefs qui ne sont que trop précis* (France).

• SYN. : **II, 1** *prononcer* ; **2** *énoncer, exprimer, prononcer.* — CONTR. : **I** *désarticuler, disloquer.* || **II, 1** *bafouiller, balbutier, bredouiller, marmonner, marmotter* ; **2** *celer, taire.*

◆ **s'articuler** v. pr. **1.** En parlant des os, des segments du corps des insectes ou des crustacés, se joindre par une articulation : *L'humérus s'articule avec la cavité glénoïde de l'omoplate.* || **2.** En parlant des éléments d'un assemblage mécanique, être réunis par une charnière, un cardan : *La bielle s'articule avec le piston.*

articulet [artikylɛ] n. m. (de *article* ; début du XXe s.). *Fam.* Petit article de journal : *Depuis son mariage, il avait assez peu vu Joseph et se le représentait volontiers à travers les propos de Cécile ou de Laurent, et les articulets des gazettes* (Duhamel).

artifice [artifis] n. m. (lat. *artificium*, art, métier, habileté, ruse, de *ars*, art, et *facere*, faire ; 1256, Aldebrant de Sienne, écrit *artefice* ; jusqu'au XVIIe s., employé surtout au sens de « art, métier », sans idée péjor. ; *feu d'artifice* [XVIe s.] paraît venir de l'ital. *fuoco artifiziale*).

I. 1. *Class.* et *littér.* Manière de faire ou d'agir pleine d'habileté ; procédé ingénieux : *L'artifice infini qui entre dans la formation des insectes* (Massillon). *Je vais donc introduire ici l'artifice d'un doute* (Valéry). || **2.** *Class.* et *littér.* Toute façon d'agir, de travailler, de procéder : *L'artifice le plus ordinaire de la Sagesse céleste est de cacher ses ouvrages* (Bossuet). || **3.** *Par extens.* Métier, savoir-faire professionnel : *L'artifice de l'écrivain a cette infériorité sur celui du peintre qu'il ne peut montrer les objets que successivement* (Gautier).

II. 1. *Péjor.* Manière d'agir qui tend à déguiser la vérité, à masquer la nature : *Des artifices de coquetterie. Les artifices de l'éloquence.* || **2.** Moyens, ressources qu'offre une chose habilement utilisée : *Une séparation de biens avait été prononcée au profit de ma mère, qui avait conservé, grâce aux artifices de la loi et au dévouement intelligent d'un notaire, le droit de tester à sa guise* (Maupassant).

III. 1. Terme générique désignant toute composition pyrotechnique destinée à être enflammée et à produire des effets déterminés. || **2.** *Feu d'artifice*, ensemble de pièces d'artifice à effets détonants et éclairants, qu'on tire pour un divertissement : *Chaque soir d'éblouissants feux d'artifice allaient mêler aux étoiles leurs panaches de feu* (Maupassant). || **3.** *Fig.* Ce qui éblouit par ses couleurs vives et par son éclat passager : *Ce tableau est un feu d'artifice de couleurs.* || Suite de traits d'esprit qui éblouissent par leur nombre et leur éclat : *C'est un vrai feu d'artifice de mots d'esprit, de reparties, de saillies.*

• SYN. : **I, 1** *ingéniosité* ; **2** et **3** *art, manière, procédé, technique, tour.* || **II, 1** *art, astuce, ficelle* (fam.), *ruse, stratagème, subterfuge, truc* (fam.). — CONTR. : **I, 1** *balourdise, gaucherie, maladresse.* || **II, 1** *droiture, franchise, naturel, sincérité.*

artificiel, elle [artifisjɛl] adj. (lat. *artificialis*, conforme à l'art ; 1361, Oresme). **1.** Créé par l'action de l'homme et non par la nature : *Lac artificiel. Fleurs artificielles. Soie artificielle. Cet escalier de roc vif* [...] *était remplacé par quelques marches artificielles* (Lamartine). || *Membre, organe artificiel*, membre, organe qui remplace le membre, l'organe naturel correspondant. || *Escalade artificielle*, ensemble des procédés d'ascension utilisés quand les prises naturelles manquent. || *Prairie artificielle*, culture fourragère de légumineuses (trèfle, luzerne, sainfoin), utilisées pour leurs feuilles et leurs tiges, et incluses dans l'assolement. || Créé par l'esprit humain pour remplacer quelque chose de naturel : *Un langage artificiel, l'espéranto.* || **2.** Se dit de ce qui résulte de la vie en société, de la civilisation : *La civilisation a créé à l'homme des besoins artificiels.* || **3.** Se dit de ce que l'esprit humain a créé sans tenir compte des données objectives : *Un classement, un raisonnement artificiel.* || **4.** *Fig.* Se dit de ce qui manque de naturel, de spontanéité : *L'artificiel enjouement de sa voix me faisait mal* (Gide).

• SYN. : **2** *factice* ; **3** *arbitraire, spécieux* ; *subjectif* ; **4** *affecté, contraint, emprunté, étudié, feint, forcé.* — CONTR. : **1** et **2** *naturel, inné, instinctif, originel, véritable, vrai* ; **3** *objectif, positif, réel* ; **4** *naturel, spontané.*

◆ **artificiel** n. m. Création artificielle : *L'artificiel en tous genres est possible quand, au lieu de procéder par objets, l'esprit procède par fonctions* (Valéry).

artificiellement [artifisjɛlmɑ̃] adv. (de *artificiel* ; 1468, O. de la Marche, au sens de « avec art » ; sens actuel, XVIIe s.). D'une manière artificielle.

• CONTR. : *naturellement.*

artificier [artifisje] n. m. (de *artifice* ; 1690, Furetière, au sens 2 ; sens 1, XVIIIe s.). **1.** Ouvrier, soldat chargé de la manipulation des explosifs. || **2.** Spécialiste qui prépare, qui tire un feu d'artifice.

artificieusement [artifisjøzmɑ̃] adv. (de *artificieux* ; XIVe s., Oresme ; en général au sens de « avec art » jusqu'au XVIIe s.). De façon artificieuse : *Il a présenté artificieusement la situation.*

• CONTR. : *franchement, naïvement, sincèrement, spontanément.*

artificieux, euse [artifisjø, -øz] adj. (lat. *artificiosus*, fait avec art, habile ; 1270, J. de Meung ; jusqu'au XVIIe s., employé surtout au sens de « fait avec art » [encore chez Voltaire, 1754]). **1.** *Class.* et *littér.* Qui est plein d'habileté ; qui est fait avec art : *L'artificieuse et fine contexture des tragédies de Racine* (Voltaire). *Verlaine, qui ose associer dans ses vers les formes les plus familières et les termes les plus communs à la poétique assez artificieuse du Parnasse, et qui finit par écrire en pleine et même cynique impureté : et ceci, non sans bonheur* (Valéry). || **2.** *Littér.* et *péjor.* Se dit d'une personne qui essaie de tromper en rusant, en déguisant la vérité, et des moyens qu'elle emploie : *Au temps des amours, Madame Roland, qui n'était pas une créature artificieuse, pouvait le tromper sans même mentir* (France). *Des paroles artificieuses, une conduite artificieuse.*

• SYN. : **1** *habile, ingénieux* ; **2** *astucieux, captieux, fourbe, hypocrite, retors, roublard, rusé.* — CONTR. : **1** *gauche, grossier, maladroit* ; **2** *droit, franc, naïf, sincère.*

artiflot [artiflo] n. m. (de *artilleur* ; 1879, Esnault). *Arg.* Artilleur : *As-tu connu Guy au galop | Du temps qu'il était militaire | As-tu connu Guy au galop | Du temps qu'il était artiflot* (Apollinaire).

artillerie [artijri] n. f. (de l'anc. franç. *artillier*, équiper d'engins de guerre ; réfection, sur *art*, d'un plus ancien *atilier, atillier*, parer, bas lat. **apticulare*, de *aptare* ; 1306, Joinville, au sens de « ensemble des engins de guerre » [encore au XVIe s.] ; sens spécialisé aux canons à partir du XIVe s.). **1.** Ensemble des bouches à feu, avec leurs munitions et les véhicules qui les transportent ou qui les tirent : *Artillerie d'assaut, de siège, de campagne. Pièce d'artillerie. Tir d'artillerie. Nous allons nous replier pour éviter un retour offensif avec l'artillerie et des forces supérieures* (Maupassant). || *Parc d'artillerie*, lieu où l'on rassemble tout le matériel d'artillerie. || **2.** Corps des militaires chargés du service de ces bouches à feu : *Servir, être affecté dans l'artillerie. L'artillerie est une arme savante.* || **3.** *Fig.* Ensemble de moyens puissants utilisés dans une polémique, dans une discussion : *Écraser quelqu'un sous l'artillerie de ses arguments.*

• SYN. : **3** *arsenal.*

artilleur [artijœr] n. m. (de l'anc. franç. *artillier,* équiper d'engins de guerre ; 1334, Delboulle). Militaire qui sert dans l'artillerie.

artimon [artimɔ̃] n. m. (génois *artimone,* du lat. *artemo, artemonis,* mât de proue, du gr. *artemôn ;* milieu du XIIIe s.). *Mât d'artimon,* ou simplem. *artimon,* mât de l'arrière d'un voilier. || *Voile d'artimon,* voile en forme de trapèze, accrochée au mât d'artimon.

artisan, e [artizɑ̃, -an] n. (ital. *artigiano,* de *arte,* art ; 1546, Rabelais ; a aussi le sens de « artiste, écrivain », aux XVIe-XVIIe s.).

I. *Class.* Celui qui pratique l'un des arts libéraux : *On exposait une peinture | Où l'artisan avait tracé | Un lion d'immense stature* (La Fontaine).

II. 1. Personne qui exerce pour son propre compte un métier manuel : *La mère du Nabab essayait de faire revivre son passé d'artisane à l'aide de quelques reliques sauvées du naufrage* (Daudet). *À droite, à gauche, en face, d'autres boutiquiers, d'autres artisans sortirent* (Malraux). || *Maître artisan,* travailleur indépendant, protégé par le statut légal de l'artisanat. || *À l'œuvre on connaît l'artisan* (prov.), on juge quelqu'un sur ses actes. || **2.** *Fig.* Celui qui, par son action, est l'auteur de quelque chose : *Et Christophe maintenant éprouvait du respect pour ceux qui avaient été les artisans du relèvement national* (Rolland). || **3.** *Fig.* Ce qui est la cause déterminante d'une chose : *Son courage avait été l'unique artisan de sa fortune militaire* (Balzac).

• SYN. : **II, 2** *âme, cause, ouvrier, promoteur, responsable.*

• REM. Au sens figuré, on emploie généralement le masculin au lieu du féminin : *Elle a été l'artisan de ses succès.*

◆ adj. (rare au fém.). Composé d'artisans : *Un public artisan. Bien des choses que la ville artisane et rentière ne soupçonnait pas* (Arène). *Il est peu de familles du Midi, artisanes ou bourgeoises, qui n'aient leur cousin Puyfourcat, le chercheur d'aventures parti dès sa jeunesse et qui n'a plus écrit, qu'on aime à se figurer richissime* (Daudet).

artisanal, e, aux [artizanal, -o] adj. (de *artisan ;* 1928, Larousse). **1.** Qui est propre aux artisans : *Les méthodes, les vertus artisanales. Une mentalité artisanale, surannée* (Aragon). || **2.** Dont le rythme de production est faible (souvent péjor.) : *La production n'a pas dépassé le niveau artisanal, le stade artisanal.*

artisanat [artizana] n. m. (de *artisan ;* fin du XIXe s.). **1.** État d'artisan. || **2.** Ensemble des artisans : *Toutes les classes, de la bourgeoisie à l'Église, de la noblesse à l'artisanat* (Van der Meersch).

artison [artizɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *artre, arte,* teigne, mite, probablem. du lat. *tarmes, tarmitis,* termite ; 1562, Du Pinet). Nom commun à un grand nombre d'insectes qui rongent les bois, les étoffes, les pelleteries : *La teigne est un artison.*

• REM. On a écrit aussi ARTOISON, ARTUISON (XIIe-XIVe s.) et ARTUSON (XVIIe s.).

artisonné, e [artizɔne] adj. (de *artison ;* XIIIe s.). *Vx.* Attaqué par les artisons : *Vêtement artisonné.*

artiste [artist] n. (lat. médiév. *artista,* maître ès arts ; 1395, Chr. de Pisan, au sens de « lettré » ; reste généralement l'équivalent de « artisan » jusqu'à la fin du XVIIIe s. ; sens moderne attesté dès le milieu du XVIIe s.).

I. 1. *Class.* Celui qui exerce un métier manuel : *Un artiste en tapisserie.* || **2.** *Class.* Celui qui savait pratiquer les opérations de chimie : *Raymond Lulle, Paracelse, Arnaud de Villeneuve ont été de savants artistes* (Trévoux). || **3.** Auj. et ironiq. *Artiste capillaire, culinaire,* etc., coiffeur, cuisinier, etc.

II. 1. Personne qui exerce professionnellement l'un des beaux-arts : *L'artiste exquis, musicien ou peintre, par une seule note bien choisie est capable de remettre en question tout l'univers* (Claudel). || *Artiste peintre,* celui, celle qui peint des tableaux, par opposition au peintre artisan, au peintre en bâtiment. || **2.** Toute personne qui a le sens de la beauté et qui est capable de créer des œuvres d'art : *Quel artiste, quel fabricant d'émotions je tue !* (Barrès). || **3.** *Artiste dramatique,* ou simplem. *artiste,* personne qui interprète des œuvres théâtrales : *Entrée des artistes. La loge d'un artiste.* || **4.** Toute personne que sa passion pour le beau amène à négliger les contingences et les contraintes bourgeoises : *Une vie d'artiste.* || **5.** *Fam.* et *ironiq.* Bon à rien, maladroit : *Quel est l'artiste qui a fait ce gâchis ?*

◆ adj. (1807, Mme de Staël). **1.** Qui a le goût de l'art : *Car souvenons-nous que la France, le public français, veux-je dire (si nous en exceptons quelques artistes et quelques écrivains), n'est pas artiste, naturellement artiste ; ce public-là est philosophe, moraliste, ingénieur, amateur de récits et d'anecdotes, tout ce qu'on voudra, mais jamais spontanément artiste* (Baudelaire). || **2.** Provoqué par une émotion esthétique : *Lamarthe, penché vers Mariolle et tout frémissant d'exaltation artiste, lui dit : « Dieu ! qu'elle est belle ! »* (Maupassant). || **3.** *Vx.* Propre aux œuvres d'art : *La valeur artiste de l'objet d'art* (Maupassant). || *Écriture artiste,* style caractérisé par la recherche, le raffinement : *Les Goncourt prétendaient avoir créé l'écriture artiste. Il n'est point besoin du vocabulaire bizarre, compliqué, nombreux et chinois qu'on vous impose aujourd'hui sous le nom d'écriture artiste, pour fixer toutes les nuances de la pensée* (Maupassant). || **4.** Qui convient aux artistes ; qui s'oppose à un certain conformisme bourgeois : *Une coupe de cheveux, une pose artiste. Le journaliste, cette variété du genre artiste, est la bête noire du bourgeois* (Lesage).

• SYN. : **3** *artistique ;* **4** *bohème.*

artistement [artistəmɑ̃] adv. (de *artiste ;* milieu du XVIe s.). Avec art, avec goût : *Et son crâne, de fleurs artistement coiffé, | Oscille mollement sur ses frêles vertèbres. | Ô charme d'un néant follement attifé !* (Baudelaire).

artistique [artistik] adj. (de *artiste ;* 1808, Boiste). **1.** *Vx.* Propre aux artistes : *Le peintre, dans cette suprême indifférence artistique qui ne songe qu'à la beauté, n'a vu là qu'une heureuse opposition de belles étoffes et de belles chairs* (Gautier). || **2.** *Vx.* Composé d'artistes : *J'ai rencontré une de ces énormes voitures de saltimbanques qui promènent de foire en foire toute une famille artistique* (Nerval). || **3.** Relatif aux arts, aux œuvres d'art : *Les richesses artistiques. Enseignement artistique. Il déplorait que les églises fussent ainsi dépouillées par des mécréants de leurs richesses artistiques* (France). || **4.** Qui s'intéresse aux arts, aux œuvres d'art : *Tout ce qui n'est pas le Paris artistique et boulevardier* (Barrès). || **5.** Qui a les qualités d'une œuvre d'art ; qui est exécuté avec art : *Le caractère artistique du portrait en assurait la décence* (Aymé).

• SYN. : **1** *artiste.*

artistiquement [artistikmɑ̃] adv. (de *artistique ;* milieu du XIXe s.). De façon artistique : *Une salle artistiquement décorée.*

• SYN. : *artistement.*

arton [artɔ̃] n. m. (gr. *artos,* pain ; 1455, Coquillards). *Arg.* et *vx.* Pain.

arum [arɔm] n. m. (mot lat., du gr. *arôn ;* 1545, G. Guéroult). Plante herbacée, vivace, à tige souterraine renflée, dont certaines espèces donnent une fécule alimentaire : *La première rencontre avec l'eucalyptus et la découverte* [...] *d'un petit arum à capuchon furent les événements de ce séjour* (Gide).

aruspice n. m. V. HARUSPICE.

aryen, enne [arjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du sanscr. *ārya,* noble ; 1714, Fénelon). **1.** Qui appartient aux peuples ayant parlé ou parlant des langues indo-européennes : *Langue aryenne.* || **2.** Se dit de l'origine ethnique commune attribuée par certains à ces peuples : *Race aryenne. Type aryen.*

aryténoïde [aritenɔid] adj. (gr. *arutainoeidês,* en forme d'aiguière ; v. 1560, Paré). *Cartilage aryténoïde,* cartilage mobile du larynx, qui tend les cordes vocales.

arythmie [aritmi] n. f. (de *a* priv. et du gr. *rhuthmos,* rythme ; 1888, Larousse). Irrégularité et inégalité des contractions

cardiaques : *Vous n'avez rien, absolument rien, pas de dédoublement, toujours un peu d'arythmie* (Bourget). *Un peu d'albumine, de sucre, d'arythmie cardiaque n'empêche pas la vie de continuer normale pour celui qui ne s'en aperçoit même pas, alors que seul le médecin prévoit la prophétie de catastrophes* (Proust).

arythmique [aritmik] adj. (de *arythmie* ; 1888, Larousse). **1.** Qui est caractérisé par l'arythmie : *Un pouls arythmique.* || **2.** Qui n'est pas rythmique : *Une poésie arythmique.*

arzel [arzɛl] n. m. (esp. *argel,* de l'ar. *arǧal* ; 1611, Cotgrave). Cheval dont les pieds de derrière et le chanfrein sont de couleur blanche.

as [ɑs] n. m. (lat. *as, assis,* unité de poids et, par extens., de monnaie ; XIIe s. ; var. *asse,* XVIe s. ; au sens II, 2, début du XXe s.).

I. 1. Dans la Rome ancienne, unité de poids. || **2.** Pièce de monnaie en cuivre.

II. 1. Face d'un dé à jouer marquée d'un seul point ou d'un seul signe : *Amener l'as.* || Moitié de domino marquée d'un seul point. || Carte à jouer qui porte un seul signe : *As de cœur, de trèfle, de pique, de carreau.* || Pop. *Plein aux as,* très riche. || Pop. *Passer* ou *faire passer quelque chose à l'as,* le faire disparaître, l'escamoter. || Vx et fam. *As de pique,* chose méprisable, toute personne, tout objet de peu de valeur : *Le clerc parle beaucoup, il conçoit tout et reste vertueux comme un as de pique, faute d'argent* (Balzac). || Fam. *Être vêtu, ficelé, fichu comme l'as de pique,* être très mal habillé. || **2.** *Fig.* et *vx.* Cavalier du premier peloton. || Soldat de valeur : *Un as de l'aviation.* || **3.** *Fam.* Personne qui se distingue, qui occupe une place éminente dans un domaine donné : *Un as du volant. C'est un as en cuisine.*

• SYN. : **II, 3** *aigle, cacique* (arg. scol.), *champion, crack, phénix, virtuose.*

asaret [azarɛ] n. m. (du lat. *asarum,* gr. *asaron,* nard sauvage ; XIIIe s.). Plante à feuilles lisses et luisantes, à fleurs verdâtres à l'extérieur et rouges à l'intérieur, appelée aussi *cabaret, oreille d'homme.*

asbeste [asbɛst] n. m. (lat. *asbestos,* mot gr. signif. « incombustible » ; 1532, Rabelais). Substance minérale incombustible, de la nature de l'amiante.

ascaride [askarid] ou **ascaris** [askaris] n. m. (lat. médiév. *ascarida,* du gr. *askaris, askaridos,* petit ver intestinal ; 1372, J. Corbichon). Ver parasite qui vit dans l'intestin grêle de l'homme et d'autres vertébrés.

ascaridiose [askaridjoz] n. f. (de *ascaride* ; 1922, Larousse). Maladie provoquée par la présence d'ascaris dans l'intestin.

ascaris n. m. V. ASCARIDE.

ascendance [asɑ̃dɑ̃s] n. f. (de *ascendant,* adj. ; fin du XVIIIe s.).

I. 1. Nom donné à certains mouvements qui s'effectuent de bas en haut. || *Ascendance thermique,* mouvement par lequel les couches d'air chaud tendent à s'élever dans l'atmosphère. || **2.** En astronomie, mouvement d'un astre qui s'élève au-dessus de l'horizon. || **3.** En mathématiques, caractère d'une progression dont les termes vont croissant.

II. 1. Ligne généalogique qui, dans la filiation d'une personne, remonte du fils au père, à l'aïeul, etc. || **2.** Ensemble des personnes appartenant à toutes les générations antérieures, d'où est issu quelqu'un : *Ascendance paternelle, maternelle. L'une et l'autre* [famille] *comptait dans son ascendance une majorité de gens de robe* (Martin du Gard). || **3.** Origine marquée par certains caractères hérités de ses aïeux : *De mon ascendance terrienne j'ai gardé un vif amour pour tout ce qui touche aux choses de la nature* (Duhamel).

• SYN. : **II, 3** *ancêtres, extraction, racines.* — CONTR. : **II, 1** et **2** *descendance.*

1. ascendant [asɑ̃dɑ̃] n. m. (lat. *ascendens,* qui monte, part. prés. de *ascendere,* monter ; 1372, J. Corbichon ; au sens 3, XVIIe s.). **1.** Dans la course d'un astre, mouvement par lequel il s'élève au-dessus de l'horizon : *Tel astre est à l'ascendant à telle époque.* || **2.** *Class.* Influence de l'astre ascendant sur la destinée (s'emploie encore en termes d'astrologie) : *Au sort d'être cocu son ascendant l'expose* (Molière). *L'ascendant est favorable. Un ascendant de naissance.* || **3.** *Fig.* Grande influence que l'on exerce sur quelqu'un : *Il n'ignorait pas son ascendant sur elle* (Maupassant). *Ainsi Bergotte, s'il ne devait rien à personne dans sa façon d'écrire, tenait sa façon de parler d'un de ses vieux camarades, merveilleux causeur dont il avait subi l'ascendant* (Proust).

• SYN. : **3** *autorité, crédit, empire, emprise, fascination, influence, pouvoir.*

2. ascendant, e [asɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *ascendens,* part. prés. de *ascendere,* monter ; 1503, G. de Chauliac ; au sens 5, repris, au XVIe s., au lat. jurid. *ascendens* [Paulus, IIIe s.]). **1.** Qui va en montant ; qui va de bas en haut : *Les couches d'air chaud s'élèvent dans l'atmosphère par un mouvement ascendant.* || *Astre ascendant,* astre qui s'élève au-dessus de l'horizon. || **2.** Se dit d'organes se dirigeant de bas en haut : *Aorte ascendante. Côlon ascendant.* || **3.** *Fig.* Se dit de ce qui marque une progression, de ce qui permet de s'élever à une situation plus prospère : *La période ascendante de la vie de César Birotteau. La marche ascendante d'un pays.* || **4.** *Spécialem.* En mathématiques, se dit d'une progression dont les termes vont croissant. || En musique, se dit d'un intervalle quand le second son est plus aigu que le premier. || **5.** *Ligne généalogique ascendante,* celle dans laquelle on remonte du fils au père, à l'aïeul, etc.

• SYN. : **1** *ascensionnel.* — CONTR. : **1** et **5** *descendant.*

◆ **ascendants** n. m. pl. Les parents dont on est issu : *Les Laroque et les Desqueyroux ont laissé leurs logis tels qu'ils les reçurent des ascendants* (Mauriac).

• CONTR. : *descendants.*

• REM. En ce dernier sens, on trouve quelquefois le singulier masc. *ascendant,* et même le fém. *ascendante* : *Mère Innocente tenait de son ascendante Marguerite, la Dacier de l'Ordre. Elle était lettrée, érudite, savante, compétente* (Hugo).

ascenseur [asɑ̃sœr] n. m. (du lat. *ascensum,* supin de *ascendere,* monter ; 1867, Exposition universelle ; déjà en anc. franç. au sens de « cavalier »). Appareil élévateur qui transporte les personnes aux différents étages d'un immeuble, dans une cabine se déplaçant verticalement : *Prendre l'ascenseur.*

ascension [asɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *ascensio,* de *ascendere* ; XIIe s., *Aliscans,* au sens religieux [spécialisation du lat. chrét.] ; au sens astronomique, 1620, Béguin ; au sens 4, fin du XVIIIe s.). **1.** Action de s'élever, de monter : *L'ascension d'un liquide dans un tuyau.* || **2.** Action de s'élever en gravissant quelque chose : *Faire l'ascension d'un pic. Elle montait, rapide, l'escalier dans une ascension qui avait de petits repos méditatifs sur le palier* (Goncourt). || **3.** Mouvement par lequel un astre s'élève au-dessus de l'horizon : *L'ascension suave de la lune* (Samain). || *Ascension droite d'une étoile,* en astronomie, l'une des coordonnées équatoriales célestes d'un astre. || **4.** Action de s'élever dans les airs : *L'ascension d'un aérostat.* || **5.** Action miraculeuse par laquelle Jésus-Christ est monté au ciel en présence de ses disciples. (En ce sens, s'écrit avec une majuscule.) || Anniversaire de ce miracle, célébré par l'Église quarante jours après Pâques : *La fête de l'Ascension.* || Œuvre d'art représentant l'Ascension de Jésus-Christ. || **6.** *Fig.* Action de s'élever dans la hiérarchie sociale : *L'histoire de notre ascension professionnelle a été faite plusieurs fois* (Maurras). *Un idéal bourgeois que de nos jours propose le bourgeois à l'ascension du prolétaire* (Gide). || **7.** *Fig.* Action de s'élever spirituellement ou moralement : *Tout progrès nouveau est* [...] *une ascension de l'homme à Dieu* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *montée* ; **2** *escalade, montée* ; **6** et **7** *élévation, montée, progrès, progression.* — CONTR. : **1** et **2** *descente* ; **6** et **7** *chute, déchéance, déclin.*

ascensionnel, elle [asɑ̃sjɔnɛl] adj. (de *ascension* ; 1557, P. de Mesmes, écrit *ascen-*

sional ; ascensionnel, 1698, J. Bouguer). Qui tend à monter ou à faire monter : *Force ascensionnelle.* ‖ Spécialem. *Vitesse ascensionnelle,* gain d'altitude réalisé par un avion dans l'unité de temps.

ascensionner [asɑ̃sjɔne] v. intr. (de *ascension ;* 1922, Larousse). *Vx.* Faire une ascension, s'élever : *Des cheveux descendent jusqu'au bout de son nez qui ascensionne à leur rencontre* (Colette).

◆ v. tr. *Vx.* Gravir par une ascension : *Puis le voisin part pour un dur voyage à cheval, et à mulet ascensionne des pics, couche dans la neige* (Proust).

• SYN. : *escalader.* — CONTR. : *descendre, dévaler.*

ascensionniste [asɑ̃sjɔnist] n. (de *ascension ;* 1877, Littré). *Vx.* Personne qui fait une ascension en montagne : *Toutes les Alpes bernoises alignées, blanches et roses, autour des lacs, attendant que l'ascensionniste fasse son choix, jette son piolet sur l'une d'elles* (Daudet).

• SYN. : *alpiniste.*

ascèse [asɛz] n. f. (gr. *askêsis,* méditation ; début du XXe s.). **1.** État d'âme d'un ascète. ‖ **2.** Toute manière de vivre qui, par l'exercice de la volonté, la pratique du renoncement, les austérités, tend à la perfection morale ou spirituelle : *Les intellectuels qui entrent au Parti ont tendance à être puritains ; ils font vœu de pauvreté quand ce n'est pas de chasteté. Ascèse personnelle. Je n'aime pas qu'on entre dans le communisme comme on entre dans les ordres* (Vailland).

ascète [asɛt] n. (gr. ecclés. *askêtês,* proprem. « qui exerce une profession », de *askein,* exercer ; 1580, Du Préau, écrit *aschète*). **1.** Personne qui s'impose, par piété, des privations et des mortifications : *Des ascètes qui portaient une haire afin de mortifier leur corps.* ‖ **2.** Personne qui mène une vie austère : *Mener une vie d'ascète.*

ascétique [asetik] adj. (gr. *askêtikos ;* milieu du XVIIe s.). **1.** Qui appartient à l'ascétisme : *Pratiques ascétiques. Dévotion, loi ascétique. Est-ce qu'aucune de vos créatures peut vous échapper ? mais vous les tenez captives par des règles aussi sévères que celles d'un cœur pénitent et avec une loi ascétique* (Claudel). ‖ **2.** Propre à un ascète : *Une maigreur ascétique. Un vieux moine à l'œil cave, aux lèvres ascétiques* (Leconte de Lisle).

• SYN. : **1** *austère, érémitique, monacal.* — CONTR. : *épicurien, hédoniste, libertin, sensuel, voluptueux.*

◆ n. m. Traité sur l'ascèse : *Les « Ascétiques » de saint Basile.*

◆ n. f. Partie de la théologie qui traite de l'ascétisme.

ascétisme [asetism] n. m. (de *ascète ;* début du XIXe s.). **1.** Ensemble des pratiques et des privations par lesquelles on essaie d'atteindre un but spirituel ou religieux : *Sainte Radegonde [...] fonda le monastère de Sainte-Croix à Poitiers, où elle vécut plus de cinquante ans dans les pratiques d'un ascétisme rigoureux* (France). ‖ **2.** Doctrine philosophique ou religieuse qui prône le mépris du corps et la lutte contre les instincts et les passions pour le triomphe de la vie spirituelle. ‖ **3.** Manière de vivre très austère : *L'habitude de l'ascétisme était telle qu'il me fallut d'abord m'efforcer vers la joie et ce n'est pas facilement que je parvenais à sourire* (Gide).

• SYN. : **1** et **2** *stoïcisme ;* **3** *puritanisme, rigorisme.* — CONTR. : **2** *épicurisme, hédonisme, matérialisme ;* **3** *libertinage, sybaritisme.*

ascidie [asidi] n. f. (gr. *askidion,* petite outre ; fin du XVIIIe s.). **1.** Feuille de certaines plantes carnivores dont l'extrémité ressemble à une urne. ‖ **2.** Animal invertébré qu'on trouve dans toutes les mers du globe et dont la tunique se fixe aux objets environnants.

asciens [asjɛ̃] n. m. pl. (du lat. *ascius,* gr. *askios,* sans ombre ; 1694, Th. Corneille). *Vx.* Habitants de la région équatoriale, qui, ayant deux fois par an le soleil au zénith, ne voient pas, ces jours-là, d'ombre à midi, parce qu'elle est sous leurs pieds.

ascite [asit] n. f. (lat. *ascites,* du gr. *askitês,* de *askos,* outre ; 1538, J. Canappe, écrit *ascites*). Hydropisie causée par la présence de liquide dans le péritoine.

ascitique [asitik] adj. (de *ascite ;* 1866, Larousse). **1.** Qui appartient à l'ascite : *Liquide ascitique.* ‖ **2.** Qui comporte de l'ascite : *Cirrhose ascitique.*

◆ adj. et n. Atteint d'ascite.

1. asclépiade [asklepjad] n. m. et adj. (lat. *asclepiadeus,* du gr. *Asklêpiadês,* n. d'un poète ; 1701, Furetière). Nom de deux vers lyriques grecs et latins : *Le petit asclépiade est composé d'un spondée, de deux choriambes et d'un ïambe. Le grand asclépiade a trois choriambes au lieu de deux.*

2. asclépiade [asklepjad] n. f. ou **asclépias** [asklepjas] n. m. (lat. *asclepias, -adis,* tiré du gr., proprem. « plante d'*Asklêpios* » [Esculape] ; 1545, Guéroult). Espèce de plante à fleurs roses odorantes.

ascomycètes [askɔmisɛt] n. m. pl. (du gr. *askos,* outre, et *mukês,* champignon ; milieu du XIXe s.). Groupe de cham pignons dont les spores sont enfermées dans des cellules mères, ou *asques.*

ascorbique [askɔrbik] adj. (de *a* priv. et de *scorbut ;* début du XXe s.). *Acide ascorbique,* constituant actif de la vitamine C.

asdic [asdik] n. m. (mot formé des initiales de l'angl. *Allied Submarine Detection Investigation Committee ;* 1948, Larousse). Appareil de détection sous-marine par ultrasons.

asepsie [asɛpsi] n. f. (comp. savant formé de *a* priv. et du gr. *sêpsis,* infection ; 1890, Baudouin). **1.** Absence de tout germe infectieux. ‖ **2.** Ensemble de moyens préventifs permettant d'éviter l'infection, ou *sepsie,* notamment en cas d'intervention chirurgicale : *Les médecins ont découvert les principes de l'asepsie après ceux de l'antisepsie.*

• SYN. : *désinfection, pasteurisation, stérilisation.*

aseptique [asɛptik] adj. (de *asepsie ;* 1892, Guérin). **1.** Exempt de tout germe septique : *Pansement aseptique.* ‖ **2.** Qui concerne l'asepsie : *Méthodes, principes aseptiques.*

• CONTR. : *septique.*

aseptisation [asɛptizasjɔ̃] n. f. (de *aseptiser ;* 1907, Larousse). Action de rendre aseptique : *L'aseptisation d'un pansement.*

aseptiser [asɛptize] v. tr. (de *aseptique ;* 1898, Larousse). Rendre aseptique : *Et faire dans l'ordre, prestement, sans hâte et sans perdre une seconde, chacun des gestes nécessaires pour que cette plaie soit aseptisée, cette artère liée à temps, cette fracture provisoirement immobilisée* (Martin du Gard). *Aseptiser un instrument chirurgical.*

• SYN. : *désinfecter, stériliser.* — CONTR. : *souiller.*

asexué, e [asɛksɥe] adj. (de *a* priv. et de *sexué,* dér. de *sexe,* du lat. *sexus ;* 1866, Larousse). **1.** Qui n'a pas de sexe : *Le genre indéterminé ou neutre [...] aurait dû étendre son domaine à tous les êtres et objets asexués* (Dauzat). ‖ **2.** Qui n'implique pas l'existence de sexes : *Reproduction asexuée.* ‖ **3.** Qui n'a pas les caractères propres à l'un des deux sexes (souvent péjor.) : *La voix asexuée d'un enfant.*

• REM. *Asexe* a été employé avec le même sens jusqu'au XIXe s.

asialie [asjali] n. f. (de *a* priv. et du gr. *sialon,* salive ; 1863, Littré). Absence de salive.

asianique [azjanik] adj. et n. (de *Asie ;* début du XXe s.). Relatif aux anciens peuples de l'Asie antérieure ; habitant de cette région.

asiarque [azjark] n. m. (lat. *asiarcha,* du gr. *asiarkhês ;* 1721, Trévoux). Dans la province romaine d'Asie, grand prêtre chargé d'organiser les jeux sacrés en l'honneur de Rome et d'Auguste.

asiate [azjat] adj. et n. (de *Asie ;* début du XXe s.). Asiatique, en parlant des personnes.

asiatique [azjatik] adj. et n. (lat. *asiaticus ;* XVIe s., J. Lemaire de Belges ; sens fig., 1819, Boiste). **1.** Qui a rapport à l'Asie ; habitant ou originaire de l'Asie. ‖ **2.** *Spécialem.* Se dit d'un genre d'éloquence latine caractérisée par un style très orné et exubérant : *Hortensius, rival de Cicéron, est le représentant le plus célèbre*

du style asiatique. || **3.** *Fig.* Qui rappelle le luxe ou les procédés de gouvernement des monarques d'Asie : *Le seigneur Fortunio est vraiment d'une magnificence tout à fait asiatique* (Gautier).

1. asile [azil] n. m. (lat. *asylum,* du gr. *asulon,* lieu inviolable, de *a* priv. et de *sulân,* piller ; 1355, Bersuire ; écrit *asyle* du XVIe au XVIIIe s.). **1.** Lieu sacré où l'on était à l'abri des poursuites judiciaires : *L'église était un asile inviolable.* || *Droit d'asile,* droit d'inviolabilité accordé à certains lieux, soit à cause de leur sainteté propre, soit à cause des personnes qui les habitaient. || **2.** *Par extens.* Tout endroit où l'on peut se réfugier pour échapper à un danger : *Offrir, donner asile à un prisonnier évadé. Trouver asile chez quelqu'un, auprès de quelqu'un.* || **3.** Toute espèce d'abri, de refuge, de demeure : *Je n'ai qu'un regret à cette heure, c'est de ne pouvoir vous offrir un asile pour passer le reste de la nuit* (France). || *Sans asile,* sans domicile fixe ; privé momentanément d'un foyer. || **4.** *Vx.* Établissement qui recueille les vieillards, les indigents, les incurables, etc. : *Asile de nuit.* || *Spécialem.* Établissement hospitalier où l'on soigne les aliénés : *Les asiles* [...] *ont deux tâches à remplir : la guérison de l'aliéné et la protection de la société* (H. Bazin). || *Salles d'asile,* ancien nom des crèches et des écoles maternelles. || **5.** Tout endroit où l'on peut se reposer, trouver le calme. || *Le dernier asile,* la tombe : *J'accompagnai mon père à son dernier asile ; la terre se referma sur sa dépouille ; l'éternité et l'oubli le pressèrent de tout leur poids* (Chateaubriand). || **6.** Ce qui sert de dernier recours, de protection, de refuge : *Je n'ai plus d'autre asile, d'autre espérance que le tombeau* (Musset).

● SYN. : **3** *gîte* (fam.), *logis, maison, toit ;* **5** *abri, port, refuge, retraite ;* **6** *défense, ressource, retraite, sauvegarde, secours.*

2. asile [azil] ou **asilus** [azilys] n. m. (lat. *asilus,* taon ; fin du XVIe s., écrit *azyle*). Grosse mouche à corps velu.

asine [azin] adj. f. (altér., par superposition syllabique, de *asinine* [XVIe s.], fém. de *asinin* [rare], du lat. *asininus,* de *asinus,* âne ; début du XVIIe s.). **1.** Class. *Bête asine,* âne ou ânesse. || **2.** *Auj.* Qui est relatif aux ânes : *La race asine.*

askari [askari] n. m. (ar. *'askari,* soldat ; 1898, Larousse). **1.** Nom donné à des autochtones armés, recrutés autrefois par les explorateurs ou les caravaniers de l'Afrique orientale pour assurer leur protection. || **2.** Dans les anciennes troupes coloniales allemandes et italiennes, soldat indigène.

● REM. On écrit aussi ASCARI, ASKRI ou ASKER.

asocial, e, aux [asɔsjal, -o] adj. et n. (de *a* priv. et de *social ;* v. 1930). Se dit d'une personne qui n'est pas adaptée à la vie sociale : *Un enfant asocial.*

asparagine [asparaʒin] n. f. (du lat. *asparagus,* asperge ; milieu du XIXe s.). Alcaloïde existant dans les jeunes pousses d'asperge, dans les betteraves, les vesces.

asparagus [asparagys] n. m. (mot lat. signif. *asperge ;* milieu du XIXe s.). **1.** Nom scientifique du genre auquel appartiennent les asperges. || **2.** *Spécialem.* Plante ornementale appartenant à ce genre, et dont le feuillage léger et filiforme est utilisé par les fleuristes.

aspect [aspɛ] n. m. (lat. *aspectus,* de *aspicere,* regarder ; 1468, Chastellain ; fréquent aux XVIe-XVIIe s. au sens de « regard » ; sens 7, XXe s.). **1.** *Class.* Action de se présenter aux regards, à la vue d'autrui : *Sera-t-il moins terrible et le vaincront-ils mieux | Dans le sein de sa ville à l'aspect de ses Dieux* (Racine). || **2.** *Class.* Manière dont un lieu, un bâtiment est orienté ; exposition : *En sorte que la maison fût tournée à un aspect sain* (Fénelon). *J'ai acheté* [...] *un domaine assez agréable, dans le plus bel aspect de la nature* (Voltaire). || **3.** *Class.* Regard qu'on dirige sur quelqu'un ou sur quelque chose : *Le prêtre avait à peine obtenu du silence, | Et devers l'orient assuré son aspect* (Corneille). || *En aspect,* devant le regard : *On a en aspect la côte la plus riante* (La Fontaine). || **4.** Manière dont quelqu'un ou quelque chose apparaît aux regards : *Une construction d'aspect imposant. Les masures et les ruines revêtaient un aspect sauvage* (Aragon). || *Absol.* et *fam.* Manière d'être flatteuse, originale : *La moindre chose avait de l'aspect* (Romains). || **5.** *Fig.* Chacune des faces sous lesquelles peut être examinée une question : *Un aspect favorable, défavorable. Retourner, envisager une question sous tous ses aspects. Mettre en évidence des aspects nouveaux.* || **6.** En astrologie, position des astres par rapport à leur influence sur la destinée des hommes : *Étudier l'aspect du ciel.* || **7.** En grammaire, manière dont le verbe exprime la progression de l'action : *Le russe a deux aspects : le perfectif et l'imperfectif.* (V. art. spécial.)

● SYN. : **4** *air, allure, apparence, dehors, forme, spectacle ;* **5** *angle, côté, couleur, jour, perspective, point de vue, rapport, tournure, vue.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ASPECT

HISTORIQUE DU TERME

Les « catégories morphologiques » du verbe français enseignées traditionnellement dans les manuels sont la personne, le nombre, le temps, le mode, la voix. Il en est une qu'on néglige ordinairement : l'*aspect.*

Employé pour la première fois en 1829 par Ch. Ph. Reiff, dans sa traduction de la *Grammaire russe* de Greč, ce terme s'imposait dans une étude de la morphologie du russe, comme de toute langue slave. Dans la seconde moitié du siècle, le linguiste allemand G. Curtius appliquait la notion d'aspect à l'étude du verbe grec ; il usait du terme de *Zeitart* (« mode de temps »), justement évincé plus tard, dans l'usage des grammairiens allemands, par *Aktionsart* (« mode d'action »). C'est surtout à propos du présent, de l'aoriste et du parfait grecs, et à propos de l'opposition latine des formes d'*infectum* et de *perfectum,* que la notion d'aspect se répandit en France : il fut admis que le français même ne connaissait que les marques de « temps ». Enfin, au XXe s., on s'intéressa aux interférences de l'aspect et du temps en français : « Sans avoir l'importance qu'elle a dans d'autres langues, l'indication de l'aspect contribue en français, avec l'indication de la date, à l'expression du temps. [...] Le temps ne peut être complètement indiqué que si l'on exprime, d'une part, à quel moment se rapporte l'action, d'autre part, à quel point de son développement elle est à ce moment » (F. Brunot, *la Pensée et la langue,* 1922) ; « Le français n'est donc pas inapte à l'expression de l'aspect, puisqu'il trouve le moyen de le faire dès qu'il en sent le besoin. Seulement l'aspect n'est pas en français une catégorie grammaticale régulière » (J. Vendryes, *le Langage,* 1923). Par la suite, les théoriciens les plus originaux de la langue française adoptèrent, au sujet de l'aspect, des positions assez divergentes (Gustave Guillaume, *Temps et verbe,* 1929 ; Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française,* 1932). Les linguistes français n'avaient pas encore nettement distingué — comme le faisaient, dans une optique moins limitée, en 1926 H. Jacobsohn, et en 1927, indépendamment de lui, Ed. Hermann — des valeurs *subjectives* (auxquelles H. Jacobsohn réservait le nom d'*Aspekt*) et des valeurs *objectives* (auxquelles il réservait le nom d'*Aktionsart*) : les premières sont marquées par la morphologie du verbe, selon la vue que le sujet parlant veut donner de l'action (opposition *dormiebat/dormiverat :* action en cours/action réalisée) ; les secondes répondent à une particularité intrinsèque du procès (opposition *fero/tollo :* je porte/je soulève ; suffixe « inchoatif » *-sco* de *cognosco, senesco,* etc.) ; quelquefois, les deux sortes de marques sont cumulées : le parfait latin *novi,* « je sais », s'oppose au présent *nosco,* « j'apprends », à la fois par les désinences et par le radical. En France, J. Brunel a traduit cette distinction par les termes *aspect* et *ordre de procès* (1946).

Un pas de plus était fait dans l'analyse des signifiés verbaux, dont la terminologie n'est pas encore unifiée aujourd'hui, parce que les faits sont très différents selon qu'on parle des langues sémitiques ou des langues indo-européennes, et parmi celles-ci des langues slaves, du grec ou des langues romanes, etc. Dans l'exposé qui suit, nous nous bornerons au français, et nous userons de la terminologie qui nous paraît la moins amphibologique.

TEMPS ET ASPECT

On saisit clairement la différence entre les indications de temps et celles d'aspect si l'on transpose les faits temporels sur le plan spatial. Soit une ligne graduée en centimètres ; sur cette ligne, nous pouvons situer approximativement un point A en disant qu'il se trouve, par exemple, au centimètre 12 :

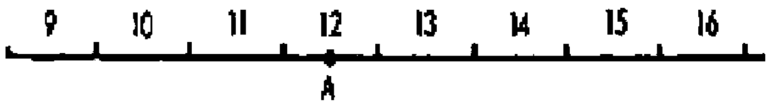

On procède de façon analogue quand on dit : *Henri IV est mort en 1610 ;* on donne alors une indication de date, et c'est en ce sens restreint que l'on prend, en linguistique, le mot *temps.*

Mais, si nous devons situer sur la ligne, au lieu d'un point, un segment AB de 3 cm, par exemple, le nombre 12 ne suffit plus : il faut dire si le centimètre 12 contient le commencement du segment (point A), sa fin (point B), ou une partie intérieure (A se trouvant peut-être en 11 et B en 14) ; il se peut encore que AB soit entièrement à gauche ou à droite de 12. Ce genre d'indications est l'équivalent de ce qu'on appelle, dans l'ordre du temps, les indications d'aspect, car la quasi-totalité des actions que nous avons à exprimer occupent dans l'espace une certaine durée, qui peut être supérieure à celle des unités de temps ; comparer :

> *Henri* IV ***régna*** *de 1589 à 1610.*
> *Henri* IV ***régnait*** *en 1604.*

Régna montre l'action dans toute sa durée, *régnait* n'en montre qu'une partie intérieure : l'année 1604 ; l'opposition du passé simple et de l'imparfait (v. plus loin) est une opposition d'*aspect.*

LES INDICATIONS DE TEMPS

A l'exemple des grammairiens Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* 1930), pour éviter toute confusion sur l'emploi du mot *temps,* nous appellerons *tiroirs* les séries paradigmatiques de formes verbales désignées par les termes particuliers de « présent », « imparfait », « passé simple », etc. Comment ces tiroirs expriment-ils le temps ?

Alors que les datations historiques se font par référence à l'échelle chronologique, qui suppose une origine absolue fixe (la naissance du Christ) et des unités fixes d'intervalle (les années), les tiroirs du verbe ne situent l'action que **par référence à l'instant présent** (indéfiniment déplacé) et **sans indication d'intervalle.** Un fait qui n'est pas présent ne peut être donné que pour passé ou futur, sans préjuger de la distance qui nous en sépare : *il viendra* (tout à l'heure ou dans dix ans), *il est venu* (le laitier ce matin ou César en Gaule). Le présent même ne se définit que par l'**union d'un segment passé et d'un segment futur** plus ou moins longs : le total des deux segments peut se chiffrer en secondes pour *Le train passe,* mais, pour *La Terre tourne,* il approche de l'éternité.

On peut toutefois, dans une certaine mesure, distinguer des indications temporelles

— **absolues :** celles qui réfèrent à l'instant présent : ***Il est*** *là. Il* ***est venu.*** *Il* ***repartira ;***

— **relatives :** celles qui réfèrent à un moment déterminé par le contexte : *En 1611, il* ***était mort.*** *Elle m'a promis dimanche qu'elle me* ***téléphonerait.***

L'ORDRE DE PROCÈS

Les études relatives aux valeurs temporelles et aspectuelles du français ont été longtemps viciées par la méconnaissance d'une distinction qui ressortit à l'*ordre de procès :* celle des verbes **conclusifs** et des verbes **non conclusifs** (termes de O. Jespersen, *A Modern English Grammar,* 1931). Les premiers sont, en principe, incompatibles avec toute indication d'intervalle, comme *longtemps, une heure, quelques jours ;* les seconds se reconnaissent, au contraire, à ce qu'on peut les accompagner d'un complément de durée. Ainsi, on ne saurait dire **Il naquit longtemps :* le verbe *naître* est conclusif ; mais on dit très bien *Il marcha longtemps :* verbe non conclusif. Quand un enfant *est né,* il ne peut continuer à naître : l'action est conclusive ; au contraire, quand on *a marché,* l'action peut être continuée.

Les verbes suivants sont conclusifs : *atteindre, bondir, éclore, entrer, mourir, naître, sortir, trouver...* Tous les verbes conclusifs n'expriment pas une action instantanée ; l'action de *déjeuner* peut durer plus d'une heure, mais on ne dit pas normalement **Il déjeuna longtemps :* le verbe est conclusif.

Les verbes suivants sont non conclusifs : *aimer, attendre, courir, dormir, habiter, nager, regarder, régner, travailler, vivre...*

Il est d'ailleurs des verbes hybrides, de sens conclusif ou non conclusif selon le contexte : *lire, occuper, se taire...* Ainsi, ce dernier verbe est conclusif quand on dit : *Les sifflets obligèrent le chanteur à* ***se taire ;*** il ne l'est pas dans : *Je* ***me suis tu*** *pendant dix ans ;* dans la première phrase, le verbe signifie « faire silence » ; dans la seconde, « garder le silence ».

Dès 1550, le grammairien lyonnais Louis Meigret fondait l'analyse des sens du passif français sur la différence entre les verbes dont « l'action a continuité », et ceux qui dénotent « perfection et fin d'action » *(le Tretté de la grammere françoeze) ;* la portée de cette distinction n'a été comprise qu'au XX[e] s.

L'ordre de procès relève de la sémantique comme la distinction « transitif » / « intransitif » — qui en est indépendante, puisqu'on trouve des transitifs et des intransitifs parmi les verbes conclusifs (*briser ; naître*) comme parmi les non-conclusifs (*regarder ; marcher*). Certains préfixes rendent conclusifs des verbes qui ne le sont pas sous la forme simple : *courir/accourir ; porter/apporter, emporter ; dormir/s'endormir.*

L'ordre de procès a une importance considérable dans la morphologie des langues slaves, comme le russe, où les verbes « perfectifs » (exprimant des « actions-points ») ont une conjugaison différente de celle des verbes « imperfectifs » (exprimant des « actions-traits »). On est trop loin d'une telle grammaticalisation dans les langues germaniques ou romanes pour pouvoir parler d'une « conjugaison perfective ou imperfective » — et c'est pourquoi ces termes ne sauraient être retenus. On observe cependant en français une marque morphologique de l'opposition « conclusif » / « non conclusif ». Les verbes **intransitifs** du premier type tendent à former leurs temps composés avec *être : il* ***est*** *entré ; il* ***est*** *mort ; il* ***est*** *né... ;* ceux du second type, avec *avoir : il* ***a*** *dormi ; il* ***a*** *marché ; il* ***a*** *régné...* (v. AUXILIAIRE). C'est là le principal facteur, sinon le seul, déterminant l'auxiliaire ; et on le voit jouer librement dans les rares cas où le choix de l'auxiliaire est laissé ; on dit : *Nous* ***avons*** *monté pendant quatre heures,* en prenant le verbe *monter* dans un sens non conclusif (simple direction d'un mouvement), mais : *Nous* ***sommes*** *montés sur le toit,* dans un sens conclusif (but qui ne peut être dépassé).

EFFETS ASPECTUELS

I. ASPECTS CONTINUATIF, SEMELFACTIF, ITÉRATIF

Sur le plan des signifiés, l'interférence du contexte avec l'ordre de procès produit certains effets aspectuels qui n'intéressent pas l'étude structurale de la langue, n'étant pas marqués morphologiquement, mais qu'il y a intérêt à discer-

ner avant d'étudier les marques d'aspect. Comparons trois phrases :

1. ***J'ai habité** Limoges un an.*

L'action d'*habiter,* qui est non conclusive, est montrée se prolongeant pendant toute la durée que limite le complément de temps : l'aspect est **continuatif ;**

2. *Un jour, j'* ***ai déjeuné*** *chez Dupont.*

L'action de *déjeuner,* qui est conclusive, est montrée se produisant une fois (lat. *semel*), sans occuper toute la durée que limite le complément de temps (durée très supérieure à la durée possible d'un repas) : l'aspect est **semelfactif ;**

3. *Toute la semaine, j'* ***ai déjeuné*** *chez Dupont.*

L'action conclusive de *déjeuner* est montrée se répétant autant de fois qu'elle peut se produire en une semaine : l'aspect est **itératif.** L'action ne se prolonge pas, mais sa répétition se prolonge dans les limites de durée contextuelles : la répétition est non conclusive.

Il apparaît, par ces exemples, que le français, à la différence des langues slaves, ne dispose d'aucune « forme » particulière pour marquer la répétition de l'action : **toute forme d'un verbe conclusif peut y marquer, selon le contexte, l'aspect semelfactif ou l'aspect itératif.**

De cette indistinction résultent constamment des ambiguïtés ; une phrase comme : *Cette semaine, j'* ***ai déjeuné*** *au restaurant* peut avoir des sens différents selon qu'on prend le verbe sous l'aspect semelfactif ou itératif. Quand une précision s'impose, elle peut être donnée par des **compléments,** c'est-à-dire par la voie sémantique : les adverbes comme *souvent, rarement* expriment la répétition d'une manière approximative ; le nom *fois,* précédé d'un nombre, l'indique exactement : *une fois, deux fois,* etc. Certains verbes recteurs marquent la répétition :

> ***Il ne cesse pas*** *de me téléphoner.*
> ***Il ne fait que*** *me téléphoner.*

Quelques verbes d'action expriment la répétition par leur **suffixe** même, et l'aspect est alors intégré à l'ordre de procès : *clignoter, mâchonner, sautiller, tacheter, tirailler.* La même idée peut encore être traduite sur le plan **nominal :** *Il a fait de petits sauts. Elle a poussé des cris. Il me donnait des coups.*

Le français classique employait, pour marquer l'aspect continuatif ou itératif d'un mouvement (réel ou métaphorique), la **périphrase** *aller* + gérondif (avec ou sans *en*) :

> ***Ils allaient cueillant*** *les baies du chemin ;*

le tour subsiste quand une idée de progression dans l'intensité se joint à l'aspect continuatif :

> *Un rhumatisme qui ne va qu'en empirant* (Flaubert).

II. ASPECTS TENSIF, EXTENSIF (OU ACCOMPLI), BI-EXTENSIF

Au participe.

Le français a hérité du latin deux formes de participe, appelées traditionnellement « participe présent » et « participe passé ».

Cette dénomination a quelque fondement pour les verbes **intransitifs conclusifs** comme *venir ;* comparer :

> *J'aperçois mon ami* ***venant*** *avant moi.*
> *J'aperçois mon ami* ***venu*** *avant moi.*

Venant montre l'action même de « venir » pendant la durée de son accomplissement ; *venu* n'en montre que le résultat : l'état de présence qui a suivi l'action de « venir » une fois accomplie. Nous emprunterons à Gustave Guillaume les termes désignant ces deux aspects ; si l'on appelle *tension* la mobilité progressive d'une action en train de s'accomplir, *venant* nous montre l'aspect **tensif** (action en tension) et *venu* l'aspect **extensif** (état succédant à la tension qui a atteint son terme). « Extensif » ne désigne pas autre chose que ce qu'on exprime ordinairement par « accompli », et nous emploierons souvent ce dernier terme ; mais « tensif » ne peut être sans danger remplacé par « inaccompli », que les grammairiens prennent dans des sens différents, et qui ferait croire que l'action est montrée « inachevée » : or, cela est vrai pour le participe présent (*venant*), mais non, par exemple, pour le passé simple (*il vint*), qui montre l'action dans toute sa durée.

L'opposition morphologique *venant/venu* justifie l'opposition terminologique « présent » / « passé » quand le point d'observation est présent (*j'aperçois*) ; s'il est passé (*j'aperçus*) ou futur (*j'apercevrai*), on ne peut parler que d'une action « simultanée » ou « antérieure ».

Mais tous les participes passés n'ont pas la valeur extensive : les verbes non conclusifs, comme *aimer, poursuivre, regarder,* expriment au participe passé l'aspect tensif : *poursuivant* et *poursuivi* ne s'opposent plus par l'aspect, ils s'opposent par la « voix » (actif/passif) :

> *J'aperçois mon ami* ***poursuivant*** *un chien.*
> *J'aperçois mon ami* ***poursuivi*** *par un chien.*

Poursuivi exprime une action non plus antérieure, mais simultanée à l'époque de référence ; ce n'est plus à proprement parler un « participe passé », c'est un « participe présent passif ».

Reste le cas des verbes **conclusifs transitifs.** Comme *venu,* ils ont le sens extensif, mais, comme *poursuivi,* ils ont le sens passif : *un tablier* ***déchiré*** *; une porte* ***fermée.***

À la conjugaison passive.

Les faits se présentent autrement si le participe est non plus épithète, mais attribut, précédé du verbe *être : :* il constitue alors avec ce verbe une périphrase plus ou moins grammaticalisée, dont les variantes paradigmatiques forment la « conjugaison passive ». Le passif d'un verbe non conclusif se confond tout à fait avec l'emploi attributif du participe dit « passé » d'aspect tensif :

> *Mon ami* ***est poursuivi*** *par un chien* (= un chien le poursuit).

Mais, pour les verbes conclusifs, il convient de distinguer :

1. Un syntagme attributif, où le participe, à valeur d'attribut, conserve l'aspect extensif :

> *La porte* ***est fermée*** (= on a fermé la porte) ;

2. Une périphrase grammaticalisée à valeur passive et d'aspect tensif, ayant la même valeur temporelle que son auxiliaire :

> *Tous les soirs, la porte* ***est fermée*** *par le concierge* (= le concierge ferme la porte) ;

c'est toujours le cas quand l'aspect est itératif (répétition indéfinie [v. plus haut]). Mais cette condition n'est pas nécessaire : l'aspect tensif donne une phrase comme :

> *Un soir, la porte* ***fut fermée*** *à 9 heures,* où l'on a un « passé simple passif » (= on ferma la porte).

De cette double valeur aspectuelle — parfaitement reconnue en 1550 par Meigret — résultent des ambiguïtés, que la langue résout par différents moyens,

par exemple en recourant à la forme pronominale :

*La porte **se ferme** à six heures.*
(V. PASSIF, PRONOMINAL.)

Aux temps composés.

Si la valeur tensive du participe passé des verbes non conclusifs (comme *poursuivre*) a vraisemblablement donné naissance à la conjugaison passive du français, la valeur extensive du participe passé des verbes conclusifs a donné naissance au système des formes « composées », qui doublent toutes les formes simples.

La genèse apparaît le plus clairement dans le cas des verbes intransitifs : un groupe comme *il est venu* exprime l'aspect extensif, le résultat présent de l'action accomplie, et l'on pourrait croire qu'il y a là un syntagme attributif, et non une forme verbale composée. Ce qui interdit cette interprétation est l'existence parallèle et complémentaire de formes à auxiliaire *avoir,* dont l'analyse en syntagme est impossible : *il a dormi, il a marché,* formes commutables avec *il est venu.*

Un autre fait plaide pour l'unité grammaticale de la périphrase *être* (*avoir*) + participe passé : c'est qu'elle s'est intégrée à l'ensemble des tiroirs du verbe, où elle joue (en opposition, comme nous verrons, avec l'imparfait) un rôle de « temps passé ». Il suffit pour cela que la pensée regarde, au lieu du présent, le passé ; les exemples suivants mettent cette double possibilité en évidence :

1. *Impossible d'entrer : le concierge **a fermé** la porte.*

Le verbe *a fermé* montre dans le présent l'aspect extensif de l'action : la porte est fermée ;

2. *Un jour, le concierge **a fermé** la porte à 9 heures.*

Le verbe montre dans le passé l'aspect tensif de l'action : on pourrait remplacer *a fermé* par *ferma.*

On dit souvent que le passé composé a une « valeur d'aspect » dans la phrase 1, une « valeur de temps » dans la phrase 2. Cette formulation ne doit pas être entendue à contresens ; dans les deux cas, *a fermé* a une valeur temporelle et une valeur aspectuelle : en 1, c'est un présent extensif ; en 2, un passé tensif. Valeur temporelle et valeur aspectuelle sont corollaires : l'une ne se définit pas sans l'autre. Mais l'emploi tensif donne au passé composé sa valeur de « temps passé » ; l'emploi extensif lui donne sa valeur aspectuelle propre, celle qui le distingue de tous les tiroirs simples.

Une troisième possibilité existe : l'esprit embrasse à la fois la phase tensive et la phase extensive de l'action ; c'est sans doute le cas le plus fréquent, et il est alors vain de vouloir y reconnaître soit le sens 1, soit le sens 2.

En principe, tous les temps composés peuvent exprimer :

— soit l'aspect extensif de l'action à l'époque marquée par le temps de leur auxiliaire

— soit l'aspect tensif de l'action à une époque antérieure au temps de leur auxiliaire

— soit l'aspect tensif-extensif indivis.

Il en est ainsi à tous les modes, et l'on peut dire, par exemple, que l'infinitif français a deux temps, parce que sa forme simple, tensive, a une certaine valeur temporelle, et que sa forme composée peut avoir la valeur extensive d'aspect accompli, mais aussi la valeur tensive de temps antérieur — sans oublier la valeur tensive-extensive. (V. INFINITIF.)

Il existe des formes « surcomposées » comme *j'ai eu dormi.* Le passé surcomposé peut n'avoir que l'aspect extensif, quand il est employé en corrélation avec un passé composé tensif (équivalent, en français parlé, du passé simple) ; ex. : *J'ai mieux travaillé quand j'**ai eu dormi.*** Mais il présente une valeur **bi-extensive** très nette dans certaines régions de France, où il exprime comme une seconde séquelle de l'action ; comparer :

***J'ai pêché** une carpe de deux livres :* aspect extensif ; on peut s'apprêter à la manger ;
***J'ai eu pêché** une carpe de cinq livres :* aspect bi-extensif ; la carpe n'est plus à cuire, mais elle enrichit mon expérience et mon prestige de pêcheur.

Une indication d'intervalle est donnée ici, exceptionnellement : il s'agit d'un passé reculé. (V. SURCOMPOSÉ.)

III. ASPECTS SÉCANT ET NON SÉCANT

On peut recourir encore à une image spatiale pour définir l'aspect « sécant ». La vue qu'on a d'un bois est essentiellement différente selon qu'on est dedans ou à l'extérieur. Dedans, on ne voit que des arbres, on a peu conscience des limites du bois. De l'extérieur, ce sont, au contraire, les limites que l'on perçoit, et si l'on est sur une hauteur, le bois est vu dans sa totalité.

L'aspect **sécant** est celui d'une action qu'on observe d'un point de son déroulement : on ne voit ni le début ni la fin, on voit la « tension » perpétuellement mobile. C'est l'aspect que doit donner le tiroir « présent » quand il exprime, comme il est normal, une action présente, puisqu'une telle action — on l'a vu plus haut — est coupée (lat. *secare*) en deux segments par l'instant présent. Cette vue s'applique particulièrement aux verbes non conclusifs : *Il dort. La Terre tourne ;* ou aux verbes conclusifs exprimant une action d'une certaine durée : *Il déjeune.* Chacune des actions exprimées dans ces exemples est montrée en partie accomplie, en partie inaccomplie (c'est pourquoi le terme « inaccompli » ne peut remplacer « sécant » sans impropriété ; « duratif », que l'on emploie aussi, prête à confusion, n'impliquant aucun partage de la durée). Mais cette vue s'applique mal aux verbes conclusifs de sens instantané, lesquels prennent souvent au tiroir « présent » une valeur de passé proche : *Il est bruni, il **arrive** de la mer ;* ou de futur proche : *Attendez, j'**arrive.***

L'aspect **non sécant** est celui d'une action qu'on observe d'un point extérieur à sa tension. C'est normalement le cas pour un verbe conclusif au passé simple ou composé, au futur : *La guerre éclata au mois d'août. Paul arrivera ce soir.*

Si l'on compare maintenant les deux phrases suivantes :

*Il **fera** nuit à huit heures,*
*A une heure du matin, il **fera** nuit,*

on y voit la même forme temporelle (*fera*) exprimer l'action sous l'aspect non sécant (à 8 heures, la nuit tombera), puis sécant (à 1 heure, la nuit ne sera pas achevée) ; il s'agit d'une action non conclusive, et les compléments de temps substituent leur repère temporel à celui de l'instant présent. Le tiroir « futur » est donc par lui-même indifférent à cette nuance aspective, que déterminent seulement l'ordre de procès et les éléments contextuels. On peut en dire autant des tiroirs simples de l'impératif, du conditionnel, du subjonctif et de l'infinitif, et même du présent de l'indicatif, quoique les conditions normales de son emploi impliquent la vue sécante. En cas d'ambiguïté, on recourt aux voies sémantiques : les locutions auxiliaires *être à, être en train de,* marquent expressément l'aspect sécant :

***Soyez à vous promener** à ce moment-là* (Balzac).
*Quand vous viendrez, il **sera en train de dormir.***

L'opposition sécant/non sécant connaît pourtant une expression morphologique : l'opposition **imparfait/passé simple** (ou **composé**). L'imparfait assume l'aspect sécant :

A une heure du matin, il faisait nuit.

L'aspect non sécant revient dans la langue écrite au passé simple, dans la langue parlée au passé composé :

A huit heures, il fit (a fait) nuit.

L'imparfait, dans sa valeur passée (non « irréelle »), implique donc un point

d'observation intérieur, que détermine généralement dans le contexte l'indication d'un moment plus court que l'action exprimée :

En 1604, Henri IV régnait.

Le passé simple (ou le passé composé) convient seul quand l'action s'inscrit entièrement dans le laps de temps indiqué :

Henri IV mourut (est mort) en 1610.

Si l'action est non conclusive, il convient non seulement quand le début en est daté — comme on l'a vu —, mais aussi quand on en date la fin : *Jusqu'à huit heures, il fit (a fait) jour.* (V. IMPARFAIT, PASSÉ *simple,* PASSÉ *composé.*)

IV. ASPECTS INGRESSIF ET TERMINATIF

Le français ne connaît pas de marque morphologique des aspects **ingressif** et **terminatif.** Il les exprime sémantiquement au moyen de verbes auxiliaires comme :

— *(re) commencer à, se (re) mettre à, se (re)prendre à :*

Toute la classe ***se mit à rire*** (Flaubert) ;

— *finir de, achever de, cesser de :*

La neige ***cesse de tomber.***

V. ASPECTS RÉCENT ET IMMINENT

Si les formes verbales proprement dites ne donnent aucune indication d'intervalle, le français exprime par des auxiliaires un aspect **récemment accompli :**

Fustel de Coulanges ***venait de mourir,*** *en 1891*
(E. Herriot [Fustel de Coulanges est mort en 1889]).

Il ***sortait de faire*** *une expérience, dont il était content.*
Sa maison ***ne fait que d'être*** *achevée ;*

ou **imminent :**

Christophe crut que son père ***allait la tuer*** (R. Rolland).

Nous avons passé en revue les principaux procédés d'expression de l'aspect en français. Des nuances pourront être précisées quand on parlera de chaque temps en particulier. Mais une conclusion s'impose : parmi les catégories qu'on retrouve dans la plupart des langues, l'aspect est une de celles dont les manifestations morphologiques diffèrent le plus d'une structure à l'autre. Le linguiste tchèque Jan Šabršula, spécialiste en la matière, s'est attaché à prouver que toutes les nuances de l'aspect slave sont rendues par le français, par le roumain ; il a dressé des catalogues d'équivalences tels que les dictionnaires bilingues devraient en constituer, traduisant chaque signifiant aspectuel du tchèque (morphème ou lexème) par un signifiant de la langue romane. Les signifiants du français sont pour la plupart lexématiques : préfixes, suffixes, verbes et locutions auxiliaires, compléments de temps, groupes nominaux de transformation ; la grammaticalisation se limite à l'opposition des temps composés aux temps simples, et de l'imparfait au passé simple (ou au passé composé). Le seul élément d'unité dans ces faisceaux hétérogènes paraît, en définitive, se situer au niveau des identifications, dans le plan des signifiés : l'aspect serait une donnée logique ou psychologique, corollaire de la datation.

asperge [aspɛrʒ] n. f. (lat. *asparagus,* du gr. *asparagos ;* milieu du XIIIe s., écrit *esparge, esperge ; asparge* et *asperge,* début du XVIe s.). **1.** Plante potagère de forme allongée, dont on mange les pousses quand elles sont encore tendres. || *Pointes d'asperges,* extrémités de petites asperges, qui entrent dans la composition de certains plats. || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne très grande et très maigre : *Flanqué de son épouse, et de deux grandes asperges de fils* (Goncourt).

asperger [aspɛrʒe] v. tr. (lat. *aspergere,* arroser ; milieu du XIIe s. ; terme ecclés. dont le sens s'étend à partir du XVIe s.). [Conj. **1** et **5.**] **1.** Arroser légèrement, en projetant un liquide sous forme de pluie : *Tous les portiers du voisinage affluaient et aspergeaient la dépouille mortelle du portier d'un coup de goupillon* (Balzac). *S'asperger de parfums.* || **2.** *Fam.* Mouiller en projetant de l'eau : *Asperger quelqu'un. Nous avons été copieusement aspergés.*

• SYN. : **2** *arroser, doucher, rincer* (fam.), *saucer* (fam.), *tremper.*

aspergès [aspɛrʒɛs] n. m. (lat. *asperges,* « tu aspergeras » [2e pers. du futur de *aspergere,* asperger], mot par lequel commence l'antienne qui précède la messe ; 1386, Douet d'Arcq, écrit *esperges*). **1.** Dans la liturgie catholique, moment de l'office où le prêtre fait l'aspersion d'eau bénite. || **2.** Goupillon servant à l'aspersion : *Présenter l'aspergès.*

• SYN. : **2** *aspersoir, goupillon.*

aspergille [aspɛrʒil] n. f. ou **aspergillus** [aspɛrʒilys] n. m. (lat. *aspergillum,* goupillon ; 1827, Acad.). Espèce de moisissure qui se développe sur les substances sucrées.

aspergillose [aspɛrʒiloz] n. f. (de *aspergille ;* 1907, Larousse). Maladie dont l'agent est un champignon ascomycète et dont les symptômes sont analogues à ceux de la tuberculose : *L'aspergillose atteint le bœuf, le cheval, le mouton et surtout les oiseaux domestiques, mais rarement l'homme.*

aspérité [asperite] n. f. (lat. *asperitas,* de *asper,* rugueux, âpre ; XIIe s., *Dict. général*). **1.** *Vx.* État de ce qui est inégal, raboteux, rude au toucher : *L'aspérité d'un terrain.* || **2.** Partie qui fait saillie sur une surface, rugosité : *Il lui arrivait bien des fois de gravir la façade à plusieurs élévations en s'aidant seulement des aspérités de la sculpture* (Hugo). || **3.** *Littér.* Absence de douceur, rudesse : *L'aspérité du style.*

• SYN. : **1** *âpreté, inégalité ;* **2** *proéminence.* — CONTR. : **1** *égalité, poli ;* **3** *douceur, souplesse, suavité.*

asperme [aspɛrm] adj. (de *a* priv. et du gr. *sperma,* semence ; 1866, Larousse). Se dit d'un végétal qui ne produit pas de semence, de graine.

aspersion [aspɛrsjɔ̃] n. f. (lat. *aspersio ;* XIIe s. ; terme ecclés. à partir du XVIe s.). **1.** Action d'asperger : *Une aspersion d'eau froide.* || **2.** *Spécialem.* Action d'asperger d'eau bénite, dans une cérémonie religieuse : *L'aspersion du cercueil.* || **3.** *Vx* et *fig.* Action de la grâce qui se répand sur le cœur (terme de mystique) : *Avoir le cœur purifié par une aspersion intérieure* (Littré).

• SYN. : **1** *ablution, affusion ;* **3** *arrosement.*

aspersoir n. m. (lat. ecclés. *aspersorium,* de *aspergere,* arroser ; 1345, Godefroy). **1.** Goupillon qui sert à asperger d'eau bénite. || **2.** Pomme d'arrosoir percée de petits trous.

• SYN. : **1** *aspergès.*

asphaltage [asfaltaʒ] n. m. (de *asphalter ;* 1866, Larousse). Action d'asphalter : *Les travaux de réfection des voies et d'asphaltage.*

• SYN. : *bitumage.*

asphalte [asfalt] n. m. (bas lat. *asphaltus,* bitume, du gr. *asphaltos ;* 1488, *Mer des histoires,* écrit *asphalti*). **1.** Bitume solide, d'un noir luisant, qui se trouve à la surface de certains lacs, ou qui est un résidu de la distillation du pétrole. || **2.** Préparation à base de brai de pétrole, avec laquelle on recouvre les chaussées, les trottoirs. || **3.** *Par extens.* Chaussée ou trottoir recouvert de cette préparation : *Le cheval* [...] *semblait avec ses sabots jouer des castagnettes sur l'asphalte* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** et **3** *bitume, macadam.*

asphalter [asfalte] v. tr. (de *asphalte ;* 1866, Larousse). Recouvrir d'asphalte : *L'espace asphalté ou macadamisé, je ne sais* [...], *qui borde ce second Luxembourg servait de piste aux amateurs* [de vélocipède] (Gide).

• SYN. : *bitumer, macadamiser.*

asphalteur [asfaltœr] n. m. (de *asphalter ;* fin du XIXe s.). Ouvrier qui asphalte : *S'approchant pour se chauffer des poêles en plein air où fume le goudron des asphalteurs* (Daudet).

asphaltier [asfaltje] n. m. (de *asphalte ;* début du XXe s.). Navire conçu spécialement pour le transport du bitume.

• SYN. : *bitumier.*

asphodèle [asfɔdɛl] n. m. (lat. *asphodelus,* du gr. *asphodelos ;* 1534, Rabelais ; var. *aphrodile, afrodil[le],* du XVe au XVIIIe s.). Plante bulbeuse, à belles fleurs blanches ornementales : *Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèles* (Hugo). *Partout où le roc n'affleure pas, des fleurs ; grands asphodèles qui commencent à s'épanouir...* (Gide).

asphyxiant, e [asfiksjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *asphyxier ;* milieu du XIXe s.). **1.** Qui asphyxie : *Gaz asphyxiant. Vapeur asphyxiante. C'est à demi étouffé par un obus asphyxiant qu'il reçoit la balle qui lui traverse le visage* (Gide). || **2.** *Par extens.* Où l'on respire mal : *L'atmosphère asphyxiante d'une salle pleine de monde.* || **3.** *Fig.* Se dit d'un milieu où règne la contrainte, où les facultés mentales et le sens moral sont étouffés : *L'atmosphère asphyxiante de certains milieux politiques.*

• SYN. : **1** *délétère ;* **2** *étouffant, irrespirable, suffocant.*

asphyxie [asfiksi] n. f. (gr. médic. *asphuxia,* arrêt du pouls, de *a* priv. et de *sphuxis,* pouls ; 1741, Col de Vilars). **1.** État pathologique qui résulte d'une gêne ou d'un arrêt des fonctions respiratoires : *Mourir d'asphyxie, succomber à l'asphyxie. Les plantes, elles aussi, sont sujettes à l'asphyxie.* || **2.** *Fig.* Suspension de l'exercice des facultés de l'âme et du corps : *La femme se trouve* [...] *à son aise au couvent. L'atmosphère en est tiède, un peu lourde : elle procure aux bonnes filles les délices d'une lente asphyxie* (France). || **3.** *Fig.* Arrêt progressif d'une activité, du développement économique : *Un port coupé de son arrière-pays est condamné à une lente asphyxie.*

• SYN. : **2** *engourdissement, étouffement, hébétude, oppression, torpeur ;* **3** *marasme, paralysie, sclérose, stagnation.*

asphyxié, e [asfiksje] adj. et n. (part. passé de *asphyxier ;* 1791, Fourcroy). **1.** Qui est frappé d'asphyxie : *Les secours aux asphyxiés.* || **2.** *Fig.* Qui subit les effets d'une contrainte morale, d'une oppression : *Que me fait la sécurité que tu m'offres* [...] *entre les quatre murs de ta caserne impériale ? J'y mourrais asphyxié* (Rolland).

• SYN. : **2** *étouffé, opprimé, paralysé.*

asphyxier [asfiksje] v. tr. (de *asphyxie ;* 1791, Fourcroy). **1.** Mettre en état d'asphyxie : *Asphyxier quelqu'un par strangulation.* || **2.** *Vx.* Rendre incapable d'exercer normalement ses facultés mentales : *Il ne pensait plus qu'à renifler les flagorneries dont on l'asphyxiait* (Rolland).

◆ **s'asphyxier** v. pr. **1.** Se suicider par asphyxie : *S'asphyxier au gaz de ville.* || **2.** *Par extens.* Dépérir faute d'une alimentation normale en air pur : *Dans cette atmosphère irrespirable, on s'asphyxie lentement.* || **3.** *Par anal.* Dépérir par suite du ralentissement ou de l'arrêt d'une activité : *Écrasé sous les charges fiscales, le pays s'asphyxiait lentement.*

1. aspic [aspik] n. m. (altér. [probablem. par croisement avec *basilic*] de l'anc. franç. *aspe,* fém., du lat. *aspis,* mot gr. désignant le naja d'Égypte ; 1213, *Fet des Romains*). **1.** Nom que les Anciens donnaient à un serpent très venimeux, que l'on croit être le *naja haje.* || **2.** Nom d'une espèce de vipère existant en France. || **3.** *Littér.* Nom par lequel la vipère est souvent désignée : *L'âpre envie, aspic du chemin* (Hugo). || Fam. *Langue d'aspic,* personne très médisante.

2. aspic [aspik] n. m. (origine obscure ; peut-être emploi fig. du précédent, en raison des couleurs variées de cette préparation ; milieu du XVIIIe s.). Préparation culinaire composée de filets de viande, de poisson, etc., moulés dans une gelée et présentés de manière variée.

3. aspic [aspik] n. m. (altér., sous l'influence de *aspic,* serpent, du provenç. *espic,* tiré du lat. *spica,* épi ; 1492, G. Tardif, écrit *espic ;* v. 1560, Paré, écrit *aspic*). Sorte de grande lavande.

aspidistra [aspidistra] n. m. (mot lat. scientifique, du gr. *aspidiskos,* petit bouclier ; milieu du XIXe s.). Nom d'une plante originaire de Chine, dont une espèce à larges feuilles lisses, vert foncé, est cultivée comme ornementale : *Il jouissait d'une assez belle terrasse, où tout aussitôt Véronique s'était mis en tête de cultiver des aspidistras, qui réussissent si mal dans les appartements de Paris* (Gide).

aspiole [aspjɔl] n. m. (origine inconnue ; milieu du XIXe s.). Fée, sylphe, génie malfaisant : *Venez, boucs méchants, | Psylles aux corps grêles, | Aspioles frêles, | Comme un flot de grêles, | Fondre dans ces champs* (Hugo).

aspirant, e [aspirɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *aspirer*). *Pompe aspirante,* pompe qui élève un fluide en l'aspirant, c'est-à-dire en produisant une dépression d'air.

◆ n. (fin du XVe s., *aspirant à la maîtrise*). Personne qui désire obtenir un poste, un titre.

• SYN. : *candidat.*

◆ **aspirant** n. m. **1.** Élève officier de la marine militaire : *Entre l'état de collégien et la glorieuse fonction de l'aspirant de Marine s'élevaient des obstacles très sérieux : les figures incorruptibles de la géométrie, les pièges et les énigmes systématiques de l'algèbre, les tristes logarithmes, les sinus et leurs cosinus fraternels* (Valéry). || **2.** Grade des armées de terre et de l'air intermédiaire entre celui d'adjudant-chef et celui de sous-lieutenant.

aspirateur, trice [aspiratœr, -tris] adj. (de *aspirer ;* début du XIXe s.). Qui produit une aspiration : *Un étranguillon en haut et des trous aspirateurs en bas* (Hugo).

◆ **aspirateur** n. m. Nom donné à divers appareils qui aspirent des fluides : *Aspirateur de buée.* || *Spécialem.* Appareil électroménager avec lequel on fait disparaître la poussière par aspiration.

aspiration [aspirasjɔ̃] n. f. (lat. *aspiratio,* souffle [au sens de « inspiration » en lat. ecclés.] ; XIIe s., *Livre des Rois,* au sens de « aspiration [inspiration] divine » ; au sens I, 1, XIIIe s. ; au sens I, 2, XIVe s. ; au sens I, 3, 1529, G. Tory).

I. 1. Action de faire pénétrer de l'air dans ses poumons : *L'aspiration et l'expiration. Une de ces plaintes entrecoupées de longues aspirations et de hoquets* (Claudel). || **2.** Action de faire monter des liquides ou des gaz en produisant un vide : *L'aspiration de l'eau dans une pompe.* || **3.** Action de prononcer un son en l'accompagnant d'un souffle. || Bruit produit par le passage de l'air expiré entre les parois de la glotte entrouverte : *Ce bruit caractéristique de la sortie de l'air que l'on appelle du nom impropre d'« aspiration »* (Vendryes). [V. art. spécial.]

II. 1. *Fig.* Force intérieure qui pousse une personne vers la réalisation d'un idéal : *De nobles aspirations. Cette aspiration aveugle vers le mieux suffirait à justifier l'amour tel que je le conçois* (Breton). || **2.** *Par extens.* Vif désir : *Suivant les aspirations du moment ou bien notre propre vice sérieux* (Rimbaud).

• SYN. : **I, 1** *inhalation, inspiration.* || **II, 1** *élan, impulsion, mouvement, tendance ;* **2** *appétit, convoitise, rêves, souhait.* — CONTR. : **I, 1** *expiration ;* **2** *refoulement.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ASPIRATION

Beaucoup de langues connaissent une « constrictive laryngale » (sourde ou sonore), que l'on prononce par expiration et qu'on appelle improprement « aspirée » : c'est, par exemple, le phonème initial des mots anglais *hat,* « chapeau », et allemand *haben,* « avoir ».

Une aspirée existait primitivement en latin, notée *h.* Entre voyelles, elle s'y était amuïe dès l'époque prélittéraire : par exemple, *nemo,* « personne », continuait un ancien **ne-hemo* (= *ne-homo,* « pas d'homme ») ; l'aspirée indo-européenne n'était pas prononcée dans *mihi, nihil, cohors, prehendere.* Au contraire, à l'initiale, la non-articulation de *h* était jugée vulgaire : c'est dans les campagnes que des mots comme *harena,* « sable », *hircus,* « bouc », *holus,* « légume », sont devenus *arena, ircus, olus.* Dès la fin de la République, la langue parlée populaire avait perdu l'aspirée initiale ; l'*h* cessa même d'être écrit dans bien des inscriptions, et dans les textes de l'époque mérovin-

gienne, qui présentent *umeros, odie* pour *humeros, hodie.* Les mots français issus de mots latins en *h-* s'écrivent ordinairement sans *h-* en ancien français *(iver, ier, avoir, ome)* ; quand ils ont repris un *h* étymologique, aucune aspiration n'a été liée à cette lettre purement graphique. (V. lettre H.)

Mais une aspiration avait été réintroduite dès le gallo-roman avec les mots germaniques ; on l'avait donc en ancien français dans des mots comme *haïr* (francique **hatjan*), *helme* (francique **helm*), ou par influence de mots germaniques dans *halt* (du lat. *altu,* « haut », croisé avec l'adjectif francique de même sens **hôh*), dans *hanste* (du lat. *hasta,* « lance », croisé avec le nom francique *hant,* « main »). L'aspiration existait aussi à l'intérieur des mots, où elle s'était effacée très tôt (ex. : *Renart,* de *Reginhart*) ; plus forte à l'initiale, elle commença pourtant à disparaître là aussi, au XIII[e] s., dans la langue parlée (*ardi, aches,* pour *hardi, haches,* dans *Aiol*), particulièrement dans certaines provinces, mais se conserva jusqu'au XVII[e] s. dans la bonne langue. Comme à Rome, où les pédants aspirèrent les *h* jusqu'au temps de saint Augustin, comme dans l'Angleterre d'aujourd'hui, où l'omission des *h* est tenue pour une négligence populaire, la bonne société, sous Louis XIII, résistait à une tendance jugée provinciale ou populaire.

Mais dès 1670, le grammairien Lartigaut signalait que l'*h* a pour seul effet d'empêcher l'élision et la liaison. Confirmée par Richelet (1680), par l'abbé d'Olivet (1736), par Domergue (1805), cette observation définissait la *disjonction,* propriété de l'*h* dit « aspiré », qui avait remplacé l'*aspiration.* C'est l'état du français moderne, qui connaît un *h* dit « muet », orthographique (*l'herbe ; les hommes* [lezɔm]), et un *h* dit « aspiré », disjonctif (*la hanche ; les hanches* [leɑ̃ʃ]). Cet *h* n'est pas d'origine exclusivement germanique ; on le trouve aussi, par exemple, dans *haras, hardes, hasard, hoqueton* (mots arabes), *hâbleur* (espagnol), *haricot* (mexicain), *hamac* (caraïbe). La langue populaire tend à supprimer l'effet disjonctif, comme elle a supprimé l'aspiration, et prononce avec liaison *des homards, des haricots.*

Des phonologues comme K. Togeby (*Structure immanente de la langue française,* 1951) ont admis l'*h* au nombre des consonnes du français, parce qu'il est commutable avec les autres consonnes (*le hêtre / le maître*) ou avec zéro (*le hêtre / l'être*). Mais, d'une part, ces commutations n'existent pas pour l'*h* orthographique, et sont donc à lier à la disjonction plutôt qu'à la lettre *h ;* d'autre part, la disjonction même n'est pas l'apanage de l'*h* aspiré : on l'observe dans des cas où l'aspiration n'a jamais existé, comme dans les mots empruntés commençant par *y* + voyelle (*yacht, yak, yatagan*), dans des mots comme *oui, onze,* pour une raison différenciative ou analogique. Si l'aspiration germanique a disparu en principe, sauf dans certaines régions comme la Wallonie orientale, la Lorraine, l'Alsace (où le bilinguisme est fréquent), la Normandie, la Bretagne (où joue l'influence celtique), ainsi qu'au Canada (coupé de la France mère par un océan), il s'est pourtant maintenu ou créé dans certains mots une aspiration expressive ou imitative. L'interjection de doute qu'on écrit *hem* ou *hum* n'est qu'un souffle d'abord oral, puis nasal, exprimant une réticence éloquente. Un bruit de souffle étoffe la voyelle dans les interjections comme *ha !, aha !, hé ! ;* il enclenche une voyelle fortement articulée dans *hola !, hue ! ;* il résulte aussi d'une intonation renforcée, pathétique, dans certains mots comme *honte, haïr* (où l'*h* est germanique), *affreux, odieux,* qui n'ont jamais eu d'*h.* Il est onomatopéique dans *hennir* (lat. *hinnire*), *haleter* (*aleter,* « battre des ailes »), *ahanner* (remontant au latin *afannae,* « complications »), *hurler* (lat. *urulare,* class. *ululare*), *huppe* (lat. *upupa*).

aspiratoire [aspiratwar] adj. (de *aspirer ;* 1866, Larousse). Qui concerne l'aspiration : *Mouvement aspiratoire.*

aspiré, e [aspire] adj. (part. passé de *aspirer*). **1.** Se dit d'un phonème dont l'émission est accompagnée d'une aspiration : *Une consonne aspirée.* || **2.** Par extens. *« H » aspiré,* en français, *h* initial interdisant la liaison avec le mot qui précède.

● CONTR. : **2** *muet.*

◆ **aspirée** n. f. Voyelle ou consonne aspirée.

aspirer [aspire] v. tr. (lat. *aspirare,* souffler vers ; 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « inspirer » ; au sens 2, XIV[e] s. ; au sens 3, 1529, G. Tory). **1.** Faire pénétrer l'air dans les voies respiratoires : *Aspirer un parfum. Puis il aspira l'air fortement, comme quelqu'un qui a eu gros cœur longtemps et qui va enfin confier son secret* (Alain-Fournier). || **2.** Faire monter un liquide, et plus généralement attirer un fluide, en produisant un vide : *Une pompe aspire l'eau.* || *Par extens.* Attirer en créant un vide partiel : *Aspirer la poussière. Elle a tenté de faire mon portrait les cheveux aspirés par le vent* (Breton). || **3.** Prononcer un phonème en l'accompagnant d'un souffle : *En français, on n'aspire plus la lettre « h ».*

● SYN. : **1** *humer, inhaler, inspirer ;* **2** *pomper.* — CONTR. : **1** *exhaler, expirer, souffler ;* **2** *refouler.*

◆ v. tr. ind. *Aspirer à,* être porté par ses désirs vers : *Aussi, je vous assure, Monsieur, que je n'aspire qu'à entrer dans ma rue d'Enfer pour ne plus en sortir* (Chateaubriand). *Malheureux, il aspire à la félicité* (Lamartine). *Aspirer à un emploi, aux honneurs, à la gloire.*

● SYN. : *ambitionner, brûler de, convoiter, désirer, postuler, prétendre à, rêver, souhaiter, soupirer après.* — CONTR. : *dédaigner, faire fi de, mépriser, négliger, renoncer.*

● REM. *Aspirer de,* suivi de l'infinitif, est une tournure archaïque : *Ce que j'aspirais involontairement d'être* (Barrès).

aspirine [aspirin] n. f. (allem. *Aspirin* [1899], de *a* priv. et de *spiraea [ulmaria],* spirée [pour indiquer que cet acide n'est pas tiré de cette plante qui le contient naturellement] ; 1906, Larousse). Dérivé de l'acide salicylique, utilisé comme analgésique et fébrifuge : *Un comprimé d'aspirine.*

1. aspre [aspr] n. m. (mot turc issu du bas gr. *aspron,* monnaie blanche, venu lui-même du lat. *asper nummus,* monnaie neuve ; 1547, *Voyage de M. d'Aramont*). Monnaie d'argent turque, de faible valeur.

2. aspre [aspr] n. f. (du lat. *asper,* âpre, rugueux ; milieu du XX[e] s.). Dans le Roussillon, colline caillouteuse, adossée aux Pyrénées : *Les aspres sont le domaine de la vigne et des arbres fruitiers.*

asque [ask] n. m. (gr. *askos,* outre ; milieu du XIX[e] s.). Organe de reproduction caractéristique des champignons ascomycètes.

assa-fœtida [asafetida] n. f. (du lat. médiév. *asa,* venant sans doute du persan ; XIV[e] s. ; au XVI[e] s., *asse*). Gomme-résine d'odeur fétide, extraite d'une ombellifère, utilisée jadis comme antispasmodique.

assagir [asaʒir] v. tr. (de *sage ;* XII[e] s.). **1.** Rendre sage ou plus calme : *Il voyait de profil un visage assagi* (Martin du Gard). *Xavier découvrit que ce ménage n'était nullement assagi par l'accoutumance ; ces monstres paraissaient rivés l'un à l'autre* (Mauriac). || **2.** *Par extens.* Rendre moins fort : *Assagir les passions.*

● SYN. : **1** *apaiser, calmer, rasséréner ;* **2** *atténuer, contenir, diminuer, modérer, tempérer.* — CONTR. : **1** *débaucher, dévergonder, dissiper ;* **2** *attiser, aviver, déchaîner, exaspérer.*

◆ **s'assagir** v. pr. **1.** Devenir plus sage : *En vieillissant, on s'assagit.* || **2.** Mener une vie plus réglée, moins désordonnée.

● SYN. : **1** et **2** *s'amender, se calmer, se ranger.* — CONTR. : **1** et **2** *se débaucher, se dévergonder, se dissiper.*

assagissement [asaʒismɑ̃] n. m. (de *assagir ;* XV[e] s., Chastellain). Action de rendre ou fait de devenir plus calme ou plus sage : *L'assagissement des esprits, des passions.*

● SYN. : *amendement, apaisement, modération.* — CONTR. : *déchaînement, dévergondage, dissipation.*

assai [asaj] adv. (mot ital. signif. « beaucoup » ; 1866, Larousse). Terme de musique

qui se joint à un autre comme augmentatif. || *Presto assai,* très vite.

assaillant, e [asajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *assaillir* ; XIIe s.). Qui a pris l'initiative du combat, qui attaque : *Les troupes assaillantes.*

◆ n. Personne qui attaque, qui donne l'assaut : *Avec ses deux sœurs,* [il] *jette par les fenêtres des potées d'eau et des pommes cuites aux assaillantes* (Chateaubriand). *J'entrevis Gaspard* [...] *expédiant maintes bouteilles sur les têtes des assaillants* (Duhamel). || *L'assaillant,* ceux qui attaquent : *Après une riposte vigoureuse de nos troupes, l'assaillant a dû renoncer à s'emparer de la place.*

• Syn. : *agresseur, attaquant.* — Contr. : *défenseur.*

assaillir [asajir] v. tr. (du lat. pop. **assalire,* réfection de *assilire,* d'après le simple *salire,* sauter ; 980, *Passion,* écrit *assalir*). [Conj. **11** ; v. aussi Rem. ci-après.] **1.** Fondre sur quelqu'un pour l'attaquer : *Georges et ses trois cents assailliraient le Premier consul entouré des siens* (Sainte-Beuve). || **2.** *Par anal.* En parlant des forces naturelles, attaquer avec violence, se lancer à l'assaut de : *La mer à chaque lame assaillait cette carcasse* [d'un voilier], *la secouait* [...], *la vidait de son contenu* (Duhamel). *Le rocher rougeâtre* [...] *se prolonge violet, sous l'eau qui l'assaille* (Colette). || **3.** *Fig.* Envahir subitement et inopinément l'esprit de quelqu'un : *Des doutes m'assaillirent* (Maupassant). *Un souvenir l'assaille, son attention lui échappe et son regard se fixe au loin* (Martin du Gard). || **4.** Fig. *Assaillir de* (et un nom), harceler, importuner vivement et de façon répétée : *Assaillir quelqu'un de questions. Cette impression lui paraissait déraisonnable. Il l'attribuait à l'énervement et aux préoccupations dont il était assailli* (Camus).

• Syn. : **1** *se jeter sur, se précipiter sur, sauter sur ;* **2** *fondre sur ;* **4** *accabler, hanter, obséder, poursuivre, ronger, tourmenter.* — Contr. : **1** *défendre, garantir, protéger, soutenir ; délivrer, libérer ; résister, riposter, tenir bon.*

• Rem. Au XVIIe s., on trouve encore, à la 3e personne du singulier de l'indicatif présent, l'ancienne forme *assaut,* pour *assaille.*

assainir [asɛnir] v. tr. (de *sain* ; 1774, Buffon). **1.** Rendre sain, en éliminant les causes d'insalubrité : *Assainir une région en asséchant les marécages. Assainir l'atmosphère en aérant.* || **2.** *Fig.* Rendre plus pur moralement : *Ils estimaient que les maladies de nos corps assainissent nos âmes* (France). || **3.** *Par anal.* Ramener à un état plus normal : *Assainir l'atmosphère politique, la situation, le climat social.* || *Assainir la monnaie,* la rendre plus stable. || *Assainir la vie économique,* supprimer ce qui la désorganise.

• Syn. : **1** *désinfecter, nettoyer ;* **2** *purifier ;* **3** *épurer, normaliser.* — Contr. : **1** *infecter, infester, vicier ;* **2** *altérer, avilir, corrompre, gâter, pourrir ;* **3** *altérer, dégrader, vicier.*

assainissement [asɛnismɑ̃] n. m. (de *assainir* ; 1803, Boiste). **1.** Action de rendre plus sain ; résultat de cette action : *Procéder à l'assainissement d'un quartier.* || **2.** *Fig.* Action de rendre plus pur : *Il s'agissait au contraire d'effectuer un assainissement général du monde ouvrier* (Péguy). *L'assainissement des mœurs.* || **3.** *Par anal.* Action de ramener à un état plus normal, plus stable : *L'assainissement des finances d'une entreprise. L'assainissement de la monnaie.*

• Syn. : **1** *désinfection, nettoyage ;* **2** *épuration, purification ;* **3** *normalisation, stabilisation.* — Contr. : **1** *infection ;* **2** *altération, corruption, dépravation ;* **3** *dégradation.*

assainisseur [asɛnisœr] n. m. (de *assainir* ; 1866, Larousse). **1.** Personne ou chose qui a pour rôle d'assainir quelque chose : *Le nuage poussé dans l'ombre par le vent, assainisseur du ciel* (Hugo). || **2.** Spécialem. *Assainisseur d'air,* produit ou appareil destiné à détruire les mauvaises odeurs.

assaisonnement [asɛzɔnmɑ̃] n. m. (de *assaisonner* ; 1539, R. Estienne). **1.** Action, manière d'assaisonner les mets ; résultat de cette action : *L'assaisonnement de la salade. L'assaisonnement est satisfaisant.* || **2.** *Par extens.* Tout ce qui sert, en cuisine, à relever le goût des aliments : *Les Anciens considéraient le sel comme l'assaisonnement nécessaire de tous les repas* (France). || **3.** *Class.* et *littér.* Ce qui donne de l'agrément, du piquant à quelque chose : *Il y a de l'assaisonnement dans son visage et dans ses jolis yeux* (Sévigné). *Les sages torturés, les martyrs expirant | Sont l'assaisonnement du bonheur du tyran* (Hugo).

• Syn. : **1** *condiment ;* **3** *piment, piquant, sel.* — Contr. : **3** *fadeur.*

assaisonner [asɛzɔne] v. tr. (de *saison* ; XIIIe s.). **1.** Accommoder un mets avec des condiments propres à en relever le goût : *Le cuisinier assaisonne sa sauce.* || **2.** En parlant de certains ingrédients, servir à relever le goût d'un mets : *L'huile, le sel et le poivre assaisonnent la salade.* || **3.** *Fig.* Rendre plus agréable en ajoutant quelque chose de plaisant, d'inattendu ou de piquant : *Cette verve d'incrédulité et ce refus d'être dupe assaisonnaient, comme un sel byronien, sa conversation si poétique et si colorée* (Baudelaire). *Une gazette* [...] *assaisonnée par-ci par-là d'observations bien narquoises* (Nerval). *La bête humaine civilisée assaisonne ses instincts féroces d'une odeur de mensonge* (Rolland). || **4.** Class. *Assaisonner deux choses,* les réunir agréablement, les faire aller ensemble : *La satire, en leçons, en nouveauté fertile, | Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile* (Boileau). || *Assaisonner en,* accompagner de : *Il n'y a rien de si impertinent et de si ridicule qu'on ne fasse avaler, lorsqu'on l'assaisonne en louanges* (Molière). || **5.** *Pop.* Malmener quelqu'un en paroles ou en actes : *Le boxeur s'est fait assaisonner par son adversaire. Dans sa note, le restaurateur vous a assaisonné.* || *Spécialem.* Infecter d'un mal contagieux.

• Syn. : **1** *accommoder, apprêter, épicer ;* **3** *agrémenter, pimenter, rehausser, relever ;* **5** *étriller* (fam.). — Contr. : **3** *affadir, édulcorer.*

assarmenter [asarmɑ̃te] v. tr. (de *sarment* ; fin du XVe s.). Débarrasser la vigne de ses sarments, après la taille.

1. assassin [asasɛ̃] n. m. (ital. *assassino,* de l'ar. *hachchāchī,* dér. de *hachīch,* proprem. « buveur de hachisch » : nom donné aux sectaires du Vieux de la Montagne [XIe s.], qui les fanatisait en leur faisant boire du hachisch ; 1560, R. Belleau). **1.** Personne qui commet un meurtre avec préméditation : *Si on regarde d'assez près les yeux d'un assassin, on n'y voit plus que ce qui est humain* (Aragon). || *A l'assassin !,* cri de détresse de celui qui est menacé de meurtre et, *par exagér.,* de celui à qui on cause du tort. || **2.** *Par extens.* Celui qui porte la responsabilité de la mort de quelqu'un : *Ce médecin est un assassin.* || **3.** *Class.* et *littér.* Mouche en tissu noir que les femmes se mettaient au-dessous de l'œil : *Sa narine était légèrement gonflée, ses joues un peu allumées, un assassin savamment placé en rehaussait l'éclat d'une façon merveilleuse* (Gautier). [Repris littér. au fém. ; voir ASSASSINE.]

• Syn. : **1** *criminel, homicide, meurtrier, tueur.*

• Rem. Le fém. *assassine,* en parlant d'une femme, est archaïque : *Hérodiade, l'assassine de saint Jean* (Barbey d'Aurevilly). On emploie auj. le masculin : *Elle est l'assassin de son ami.*

2. assassin, e [asasɛ̃, -in] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd.). **1.** *Class.* et *littér.* Qui tue : *Le satyre semblait dans l'abîme songer : | Il peignit l'arbre vu du côté des racines, | Le combat souterrain des plantes assassines* (Hugo). *Une main assassine, un poignard assassin. Une horde assassine.* || **2.** *Class.* et *littér.* Qui est capable d'inspirer une grande passion : *Une œillade assassine. Un regard assassin. Le pauvre homme avait beau jouer de la prunelle, lancer des regards assassins dans les loges* [...], *il n'était pas parvenu encore à donner envie de sa peau à la moindre baronne* (Gautier). || **3.** *Littér.* Qui est malfaisant, funeste : *Fuis du plus loin la Pointe assassine | L'Esprit cruel et le Rire impur* (Verlaine). || **4.** *Par extens.* Qui ne convient qu'à un assassin, à quelqu'un qui est décidé à tuer : *Une audace assassine.*

• REM. Les formes *assassineur* et *assassinateur,* attestées au XVII^{e} s., ne sont pas entrées dans l'usage.

assassinant, e [asasinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *assassiner* ; XVII^{e} s.). **1.** *Class.* et *littér.* ‖ **2.** Qui assassine, qui fait mourir (au pr. et au fig.) : *Votre œil, Planète assassinante, | Brûle comme un miroir ardent* (Scarron). ‖ **3.** *Littér.* Ennuyeux, fatigant à l'excès : *Que cet homme est assassinant avec ses exclamations !* (Dumas).

• SYN. : **2** *assommant, empoisonnant* (très fam.), *rasant* (pop.). — CONTR. : **2** *agréable, distrayant, plaisant, réjouissant.*

assassinat [asasina] n. m. (ital. *assassinato* ; 1563, H. Estienne). **1.** Meurtre commis avec préméditation : *Condamner quelqu'un pour assassinat. Ne pas reculer devant l'assassinat.* ‖ **2.** *Par extens.* Acte par lequel on cause la mort d'un innocent : *L'assassinat du duc d'Enghien.* ‖ **3.** Acte particulièrement odieux, qui cause un grave préjudice à quelqu'un : *Le chantage est un des plus lâches assassinats* (Balzac). ‖ **4.** *Fig.* Action provoquant la disparition, l'anéantissement injuste de quelque chose : *L'assassinat des libertés, de la République. L'assassinat de la Pologne.*

• SYN. : **1** *attentat, crime, homicide* ; **2** *meurtre* ; **4** *attentat contre.*

assassine [asasin] n. f. Syn. de ASSASSIN 1, au sens 3 : *M. Arsène Houssaye, qui s'est fait une réputation avec le* XVIII^{e} *siècle, qui, mieux que personne, habille une marquise, arrange ses dentelles, lui attache une assassine au coin de la bouche...* (Baudelaire).

assassiner [asasine] v. tr. (ital. *assassinare* ; 1546, Rabelais). **1.** Tuer quelqu'un avec préméditation : *Un chenapan de fils qui vole et assassine les honnêtes gens* (Maupassant). ‖ **2.** *Par extens.* Causer la mort d'un innocent : *C'est une campagne de presse qui l'a assassiné.* ‖ **3.** *Fig.* et *fam.* Exiger d'une personne un paiement nettement exagéré. ‖ **4.** *Fig.* Faire disparaître, anéantir quelque chose, le détruire d'une manière odieuse : *Assassiner un pays. Quelques sapins, que l'entaille destinée à leur soutirer la résine rendait semblables à des spectres d'arbres assassinés, étalaient leurs plaies rougeâtres* (Gautier). ‖ **5.** *Class.* Mettre quelqu'un hors de lui en l'importunant : *Ne m'assassinez point* [...] *| Par les sensibles coups d'un soupçon outrageux* (Molière). ‖ **6.** *Class.* Accabler quelqu'un de désespoir : *Cet affreux devoir dont l'ordre m'assassine* (Corneille). ‖ **7.** *Class.* Inspirer un amour violent : *On dit aussi en amour que de beaux yeux assassinent, pour dire qu'ils blessent les cœurs* (Furetière).

• SYN. : **1** *abattre* ; **2** *tuer* ; **3** *étrangler* (fam.) ; **4** *massacrer.*

assaut [aso] n. m. (lat. pop. **assaltus,* réfection du lat. class. *assultus,* d'après *saltus,* saut ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *assalt*). **1.** Action d'attaquer quelque chose par la force, afin de s'en emparer : *L'assaut d'une forteresse. Nous avons besoin du plus d'hommes possible pour l'assaut* (Malraux). ‖ *Monter à l'assaut,* attaquer brusquement et en force. ‖ Fig. *Grimper, monter à l'assaut,* grimper le long d'une pente raide, ou s'y trouver situé : *Le lierre grimpe à l'assaut de ce rocher. Le village monte à l'assaut de la colline. Ces ruelles familières, sombres et fraîches* [...], *qui montaient à l'assaut de la cité* (Martin du Gard). ‖ *À l'assaut !,* cri appelant les combattants à monter à l'assaut. ‖ *Prendre d'assaut une ville, un poste,* etc., s'en emparer après une lutte violente. ‖ *Char d'assaut,* v. CHAR. ‖ **2.** *Spécialem.* Combat à l'escrime ou au fleuret. ‖ Fig. *Faire assaut de politesse, de courage, d'élégance,* etc., rivaliser de politesse, de courage, d'élégance, etc. : *Les femmes faisaient assaut de bons dîners* (Balzac). ‖ **3.** *Fig.* Se dit de ce qui attaque avec violence (éléments, passions, etc.) : *L'assaut des vagues, de la tempête. Résister à l'assaut de la bêtise. L'enfer donne assaut à la faiblesse de l'homme* (Baudelaire). ‖ **4.** Fig. et fam. *Donner l'assaut à la vertu, à la chasteté d'une femme,* essayer d'obtenir ses faveurs.

• SYN. : **1** *attaque, charge* ; **3** *offensive.*

assavoir [asavwar] v. tr. (de *savoir* ; XII^{e} s.). *Fam.* ou *dialect.* Syn. anc. de SAVOIR (usité seulement auj. dans les loc. *faire assavoir, c'est assavoir*). ‖ *Faire assavoir quelque chose à quelqu'un,* lui en donner connaissance : *Une circulaire fait assavoir aux gardes nationaux que...* (Goncourt). ‖ *C'est assavoir,* et, ellipt., *assavoir,* c'est-à-dire : *Il allait lui-même, avec une perche à crochets, émonder, assavoir ôter le mort et le rompu, et élaguer, assavoir couper les branches inutiles et nuisantes empêchant l'arbre d'avoir bonne grâce* (Pourrat).

asse [as] n. f. (du lat. *ascia,* hache ; XIII^{e} s.). **1.** Marteau de couvreur, avec une tête d'un côté et un tranchant de l'autre, permettant de couper les ardoises. (On dit aussi ASSEAU, ASSETTE.) ‖ **2.** Syn. de AISSETTE.

asseau [aso] n. m. (de *asse* ; fin du XIII^{e} s.). Syn. de ASSE (sens 1).

assèchement [asɛʃmɑ̃] n. m. (de *assécher* ; 1549, Tagault). Action d'assécher ; résultat de cette action : *L'assèchement des marais Pontins.*

• SYN. : *assainissement, dessèchement, drainage.* — CONTR. : *inondation, irrigation.*

assécher [aseʃe] v. tr. (lat. *assiccare,* de *siccare,* sécher ; 1120, *Psautier d'Oxford*). [Conj. 5.] **1.** Débarrasser quelque chose de son humidité : *Assécher la terre, un sol humide.* ‖ **2.** Mettre à sec : *Assécher un étang, un réservoir.*

• SYN. : **1** *assainir, dessécher, drainer, essuyer* ; **2** *épuiser, tarir, vider.* — CONTR. : **1** *arroser, inonder, irriguer, mouiller, tremper* ; **2** *remplir.*

◆ v. intr. Se trouver à sec, ne plus être recouvert par les eaux : *Certains rochers assèchent à marée basse.*

◆ **s'assécher** v. pr. Devenir sec : *Quand les terres s'assèchent, elles gondolent comme une montagne russe* (Morand).

assemblage [asɑ̃blaʒ] n. m. (de *assembler* ; fin du XV^{e} s., écrit *assemblaige*). **1.** Action de réunir soit diverses pièces conçues pour s'adapter l'une à l'autre, soit les divers éléments d'un ensemble : *Procéder à l'assemblage de pièces de menuiserie.* ‖ Façon de réunir ces pièces : *Assemblage par tenons et mortaises.* ‖ **2.** Ensemble formé par les pièces qu'on a réunies : *Un échafaudage est un assemblage de pièces de charpente.* ‖ **3.** *Par extens.* Ensemble de personnes ou de choses qui ont été réunies : *Pas un mont qui ne soit blessé, l'Athos saignant | Est noir sous l'assemblage horrible des nuées* (Hugo). ‖ *Spécialem.* Réunion inattendue, disparate, de personnes ou de choses : *Un assemblage de peuples divers. Assemblage d'idées hétéroclites.*

• SYN. : **1** *ajustage, combinaison, montage* ; **3** *agglomération, agrégat, amalgame, amas, amoncellement, masse, monceau, tas* ; *fatras, ramas, ramassis.* — CONTR. : **1** *démontage, désassemblage, dislocation.*

assemblé [asɑ̃ble] n. m. (de *assembler* ; milieu du XIX^{e} s.). Pas fondamental de la danse académique, qui consiste à retomber sur les deux pieds réunis.

assemblée [asɑ̃ble] n. f. (de *assembler* ; XII^{e} s., *Roncevaux*). **1.** Réunion, en un même lieu, d'un nombre plus ou moins important de personnes : *Nos compatriotes herculéens soulevèrent des masses de poids* [...],*au grand contentement de l'assemblée* (Gautier). ‖ *Assemblée des fidèles,* réunion des fidèles pour assister à un office, à une cérémonie religieuse, et, *par extens.,* l'ensemble des fidèles. ‖ *Batterie d'assemblée,* ou simplem. *assemblée,* batterie de tambour ou sonnerie par laquelle on rassemblait les soldats. ‖ Class. *Quartiers d'assemblée,* endroit où les troupes se rassemblaient : [Il] *s'en alla à l'armée encore répandue dans ses quartiers d'assemblée* (Saint-Simon). ‖ **2.** *Class.* Réunion et particulièrement réception mondaine : *J'aime le jeu, les visites, les assemblées* (Molière). ‖ **3.** *Dialect.* Réunion de personnes lors d'un marché, d'une foire, d'une fête : *Ce dimanche-là, c'était la fête du village, la fête annuelle et patronale, qu'on nomme assemblée, en Normandie* (Maupassant). ‖ **4.** Réunion de personnes convoquées dans un même endroit pour délibérer ou discuter d'affaires communes : *Assemblée générale des actionnaires d'une société. C'était un vieillard paisible, qui gardait dans les débats des assemblées une douceur souriante* (France). ‖ *Convoquer*

une assemblée, prendre l'initiative de sa réunion ; || *tenir une assemblée,* se réunir. || Vx. *Tenir assemblée avec,* se réunir avec un certain nombre de personnes en vue d'un objectif précis : *On ne se cache comme il fait* [...] *que pour tenir assemblée avec les diables et les diablesses afin d'obtenir de l'or* (France). || **5.** *Spécialem.* Se dit de nombreux corps constitués ou d'organismes internationaux siégeant à des fins politiques : *Assemblée constituante, consultative. Assemblée du Conseil de l'Europe.* || *L'Assemblée nationale* et, par abrév., *l'Assemblée,* l'une des deux chambres constituant le Parlement français. || *La Haute Assemblée,* le Sénat, seconde chambre du Parlement français.

• SYN. : **1** *assistance, auditoire, cercle, compagnie, public, rassemblement.*

assemblement [asɑ̃bləmɑ̃] n. m. (de *assembler ;* XIe s., *Vie de saint Alexis).*) *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Action d'assembler ou résultat de cette action ; ensemble formé par ce qu'on a assemblé : *L'assemblement que vous faites de l'intérêt du roi et de la reine avec le vôtre* (Malherbe). *Quel immense assemblement de causes concentriques* (Claudel).

assembler [asɑ̃ble] v. tr. (lat. pop. **assimulare,* mettre ensemble, de *simul,* ensemble ; XIe s., *Vie de saint Alexis).*) **1.** *Vx.* Mettre ensemble des choses qui étaient séparées : *On avait assemblé dans le grenier toutes sortes d'objets hors d'usage.* || **2.** Réunir divers éléments pour constituer un tout : *Les meubles vendus par éléments sont très faciles à assembler. Assembler les pièces d'un puzzle. Brotteaux* [...] *découpait des pantins tandis que le père Longuemare* [...] *assemblait par des fils leurs membres épars* (France). || *Spécialem.* Réunir par des coutures les diverses parties d'un vêtement : *Je sors tous les chiffons* [...], *je taille, j'assemble, j'essaie vingt fois devant la glace* (Chardonne). || **3.** *Fig.* Grouper en enchaînant, en combinant : *L'imagination consiste non pas à créer, mais à assembler des idées* (France). || **4.** *Vx.* Réunir en un même lieu un certain nombre de personnes : *Je priai Charles X d'assembler ses serviteurs et de m'entendre* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Réunir en une assemblée, en un corps constitué ; convoquer une assemblée : *Assembler les Chambres.* || **5.** *Class.* Unir par les liens du mariage : *La loi de l'hymen qui vous tient assemblés* (Corneille). || **6.** *Fig.* Unir deux ou plusieurs personnes dans un effort, une idée, un sentiment commun : *Deux cœurs que l'amour assemble.*

• SYN. : **1** *amasser, collectionner, rassembler, réunir ;* **2** *ajuster, monter, raccorder ;* **3** *allier, coordonner, lier, marier ;* **4** *attrouper, concentrer, grouper, masser, rassembler.* — CONTR. : **1** *disséminer, éparpiller ;* **2** *démonter, désassembler, disjoindre, disloquer ;* **4** *disperser, séparer ;* **5** *désunir, séparer.*

◆ **s'assembler** v. pr. **1.** Se retrouver en un même lieu : *Or les prêtres, selon qu'au livre il est écrit, | S'assemblèrent, troublés, chez le préteur de Rome* (Hugo). || *Spécialem.* En parlant d'un corps constitué, d'une assemblée, se réunir, siéger : *Le conseil s'assemble. Cinquante vieillards, en manteaux de castor, se rangent* (Chateaubriand). || **2.** En parlant de choses, constituer progressivement un ensemble, s'accumuler : *À une distance énorme au-dessus de mon salon souterrain, les maisons s'implantent, les brumes s'assemblent* (Rimbaud).

• SYN. : **1** *se grouper, se rassembler, se réunir ;* **2** *s'amasser, s'amonceler.* — CONTR. : **1** *se disperser, s'éparpiller, se séparer ;* **2** *se disperser, se dissiper, s'évanouir.*

assembleur, euse [asɑ̃blœr, -øz] n. (de *assembler ;* fin du XIIIe s., écrit *assembleor*). **1.** *Poét.* et *littér.* Celui, celle qui assemble : *Tite-Live n'est qu'un assembleur de fables* (France). *Jupiter était parfois appelé « assembleur de nuages ».* || **2.** Ouvrier chargé de faire des assemblages.

◆ **assembleuse** n. f. Machine qui, dans une imprimerie, fait mécaniquement l'assemblage des feuilles, des cahiers d'un livre.

assener ou **asséner** [asene] v. tr. (de l'anc. franç. *sen,* sens, raison, direction, du germanique **sinno ;* sens moderne dès le XIIe s. ; au Moyen Âge et jusqu'au XVIe s., signifie aussi « viser, atteindre, frapper », et « assigner », sens qui résulte probablem. d'un croisement avec *assigner,* prononcé « assiner » encore au XVIIe s.). [Conj. **5.**] Porter violemment un coup bien dirigé (au pr. et au fig.) : *Assener un coup sur le crâne. Quand je voulais plaisanter, j'assenais aux autres, sans l'avoir voulu, des coups qu'ils ne me pardonnaient pas* (Mauriac). || Fig. *Assener une preuve,* présenter opportunément un argument difficile à réfuter : *Un argument de poids que j'avais mis en réserve pour l'assener au juste point* (Courteline).

• SYN. : *allonger* (fam.), *appliquer, lancer, porter.*

• REM. La forme *asséner* tend aujourd'hui à s'imposer, en raison de la prononciation [se].

assentiment [asɑ̃timɑ̃] n. m. (réfection, d'après *sentiment,* de l'anc. franç. *assentement* [fin du XIIe s., encore usité au XVIIIe s.], dér. de *assentir,* donner son assentiment, du lat. *assentire ;* XIVe s.). Acte par lequel on approuve, tacitement ou expressément, quelque chose : *Hocher la tête en signe d'assentiment. Il n'était pas* [...] *très rare qu'avec l'assentiment de ses supérieurs l'un de ces frères abandonnât la communauté pour se marier* (Mauriac).

• SYN. : *acceptation, accord, acquiescement, adhésion, agrément, approbation, autorisation, consentement, permission.* — CONTR. : *désapprobation, désaveu, opposition, protestation, refus, rejet, résistance, veto.*

assentir [asɑ̃tir] v. intr. (de *sentir ;* fin du XIIe s., *Aliscans*). *Vx.* Flairer une voie, en parlant d'un chien de chasse.

asseoir [aswar] v. tr. (du lat. pop. **assedere,* réfection du lat. class. *assidere,* être assis auprès, d'après le simple *sedere ;* 980, *Passion,* écrit *asseir*). [Conj. **38.**] **1.** Installer quelqu'un sur un siège, ou sur quelque chose qui en tient lieu, de façon à le faire reposer sur son séant : *Asseoir un enfant sur une chaise. Elle le soutenait, l'asseyait, lui mettait des châles* (Cocteau). || Fig. *Asseoir quelqu'un sur le trône,* lui conférer le pouvoir royal. || **2.** *Pop.* Frapper quelqu'un d'un grand étonnement ; le déconcerter par un argument décisif et inattendu. || **3.** *Par anal.* Faire reposer une chose sur une base solide : *Asseoir une statue sur un socle.* || Spécialem. *Asseoir sa voix,* lui assurer de la stabilité : *Il lui avait suffi* [à Crevelli] de *laisser descendre la voix, de l'asseoir solidement sur la poitrine* (Romains). || **4.** *Fig.* Établir sur un fondement solide : *Asseoir un trône, une politique. Raisonnement contestable et d'ailleurs mal assis* (Barrès). *Les espérances que son père et sa mère* [...] *asseyaient sur sa tête* (Balzac). || Spécialem. *Asseoir l'impôt,* en établir l'assiette, en fixer la base.

• SYN. : **2** *ébahir, épater* (fam.), *estomaquer, renverser, stupéfier ;* **4** *affermir, appuyer, assurer, consolider, fonder.* — CONTR. : **1** *lever ;* **4** *affaiblir, ébranler, renverser, ruiner.*

◆ **s'asseoir** v. pr. (a éliminé *se seoir,* encore usité au début du XVIIe s.). **1.** S'installer sur quelque chose dans la position d'appui sur le séant : *On s'assied à la table de famille* (France). *Car il est entendu chez les personnes d'une certaine classe qu'un homme qui s'assoit sur les bancs est un malheureux* (Montherlant). || Fam. *Allez vous asseoir,* laissez-moi tranquille. || **2.** Fig. et fam. *S'asseoir sur quelque chose,* n'avoir que du mépris pour cette chose : *S'asseoir sur sa réputation.* || **3.** *Fig.* S'installer à demeure, s'établir, en parlant d'une chose : *Pour la déranger* [mon âme] *du rocher de cristal | Où, calme et solitaire, elle s'était assise* (Baudelaire).

• CONTR. : **1** *se lever.*

assermenté, e [asɛrmɑ̃te] adj. et n. (part. passé de *assermenter ;* XIIe s.). **1.** Se dit d'une personne qui a prêté serment pour accomplir ses fonctions : *Un gardien assermenté.* || Spécialem. *Prêtre, curé, évêque assermenté,* prêtre, curé, évêque qui avait prêté serment à la Constitution civile du clergé en 1790. || **2.** Se dit d'une personne qui a prêté serment devant un tribunal avant de faire une déposition : *Témoin, expert assermenté.*

assermenter [asɛrmɑ̃te] v. tr. (de *serment ;* XIIe s., *Aspremont*). Soumettre à la prestation de serment : *Assermenter un garde champêtre.*

assertif, ive [asɛrtif, -iv] adj. (du lat. *assertus,* part. passé de *asserere,* affirmer ; 1521, Godefroy). Qui exprime, qui constitue une assertion : *Une proposition assertive, un énoncé assertif.*

assertion [asɛrsjɔ̃] n. f. (lat. *assertio,* action de prétendre, de *asserere,* affirmer, prétendre ; 1355, *Ordonnance royale*). Proposition qu'on avance en la donnant pour vraie : *L'assertion gratuite n'a pas besoin d'être réfutée* (Renan).

• SYN. : *affirmation, allégation, dires, thèse.* — CONTR. : *démonstration, preuve.*

assertoire [asɛrtwar] ou **assertorique** [asɛrtɔrik] adj. (dér. savant du lat. *asserere,* affirmer ; 1866, Larousse). En logique, se dit du jugement qui énonce une vérité de fait, sans la poser comme nécessaire.

asservir [asɛrvir] v. tr. (de *serf ;* XIIe s., J. Bodel). **1.** Réduire à la condition d'esclave : *Les Normands jadis traversaient la mer pour asservir des peuples plus faibles* (Maupassant). || **2.** Réduire quelqu'un à un état de dépendance absolue, le priver de la liberté politique : *On peut asservir un homme vivant et le réduire à l'état historique de chose. Mais s'il meurt en refusant, il réaffirme une nature humaine qui rejette l'ordre des choses* (Camus). || **3.** *Spécialem.* Maîtriser quelque chose et le faire servir à son propre usage : *Asservir les forces de la nature.* || **4.** *Fig.* Se rendre maître de, soumettre, dominer : *Asservir ses passions à sa volonté. Que la couleur et le parfum délivrent vos sens au lieu de les asservir* (Claudel).

• SYN. : **2** *assujettir, enchaîner, soumettre, subjuguer ;* **3** *dominer ;* **4** *dompter, juguler, maîtriser, mater, régir.* — CONTR. : **1** *affranchir, émanciper ;* **2** *délivrer, libérer ;* **4** *donner libre cours à.*

◆ **s'asservir** v. pr. **1.** *S'asservir à,* se mettre dans la dépendance de quelqu'un ou de quelque chose (au pr. et au fig.) : *Il n'y apprit le mécanisme des passions humaines que pour mieux s'asservir aux siennes et utiliser celles d'autrui* (Aymé). || **2.** *S'asservir quelqu'un* ou *quelque chose,* les soumettre à sa propre volonté.

asservissant, e [asɛrvisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *asservir ;* 1801, Mercier). Qui asservit : *Loi asservissante.*

asservissement [asɛrvismɑ̃] n. m. (de *asservir ;* 1443, Delboulle). **1.** Action d'asservir ; état de celui qui est asservi : *La servitude consiste non dans l'obéissance à l'autorité, mais dans l'asservissement à une autorité dépourvue de droit* (La Mennais). || **2.** Manifestation de soumission : *Son mystérieux être féminin, si avide de tendresse, d'hommages, d'asservissement* (Maupassant). || **3.** État de dépendance absolue : *On conclura que cet asservissement de l'élite à la vulgarité est de règle dans bien des ménages, si l'on pense* [...] *tant de femmes supérieures qui se laissent charmer par un butor* (Proust).

• SYN. : **1** *assujettissement, servilité, subordination, sujétion ;* **2** *abaissement, docilité, humilité ;* **3** *chaîne, esclavage, joug, obédience, servitude.* — CONTR. : **1** *affranchissement, délivrance, émancipation, libération, rachat ;* **3** *autonomie, liberté, indépendance.*

asservisseur [asɛrvisœr] adj. et n. m. (de *asservir ;* début du XIXe s.). Qui met dans un état de servitude, d'extrême dépendance : *Un machinisme asservisseur* (Rolland).

• CONTR. : *libérateur.*

assesseur [asɛsœr] n. m. (lat. *assessor,* qui s'assoit à côté, de *assidere ;* début du XIIIe s.). **1.** Personne qui siège à côté d'une autre pour l'assister dans ses fonctions : *Le président et les assesseurs du bureau de vote.* || **2.** *Spécialem.* Officier de justice qui assiste un juge, un magistrat.

• SYN. : **1** *adjoint, aide, assistant, auxiliaire.*

assessorat [asɛsɔra] n. m. (de *assesseur ;* 1611, Cotgrave, écrit *assessoriat, assessorat,* 1845, Bescherelle). Charge, état d'assesseur.

assette n. f. (1690, Furetière). Syn. de ASSE.

assez [ase] adv. (du lat. pop. **ad satis,* en suffisance ; signif. surtout « beaucoup » en anc. franç., d'après le bas lat., et jusqu'au XVIIe s. ; XIe s., *Vie de saint Alexis,* écrit *asez*).

I. 1. *Class.* En grande quantité, beaucoup : *Je tiens que dans tous les beaux-arts, c'est un supplice assez fâcheux que de se produire à des sots* (Molière). || **2.** Autant qu'il faut et pas moins (avec un adjectif, un adverbe, un verbe) : *Une maison assez grande pour une famille. Marcher assez vite. Avoir assez mangé. Aussi dit-on beaucoup et assez d'un homme quand on dit qu'il pense bien* (Alain). || *Assez pour,* marque la conséquence possible ou réelle : *Il est assez grand pour aller tout seul à l'école. Il crie assez pour qu'on l'entende de là-bas.* || *C'est assez que* (suivi du subjonctif) ou *de* (suivi de l'infinitif), c'est suffisant, il n'est pas besoin de plus : *C'est assez qu'il n'ait rien dit pour qu'on l'accuse de complicité. C'est assez de deux jours pour faire ce travail.* || **3.** Autant qu'il en faut, suffisamment (avec un nom) : *Avoir assez d'argent.* || *C'est assez, c'en est assez, en voilà assez,* et, ellipt., *Assez !,* restons-en là, n'en parlons plus. || *Assez !,* exclamation par laquelle on demande de cesser quelque chose : *Assez de guerres ! Les jeunes femmes épouvantées disaient : « Assez ! Assez ! Assez ! »* (Maupassant). || Fam. *Avoir assez d'une personne, d'une chose,* et, ellipt., *en avoir assez,* ne plus pouvoir la supporter, être excédé : *Elle était certaine d'avoir surpris le calcul égoïste de l'amant qui en a assez* (Martin du Gard). *On en a assez, de sa rengaine !*

II. 1. Sert à renforcer la qualité exprimée par le mot auquel il est joint : *C'est assez singulier. Est-il assez naïf !* || *Assez peu,* pas beaucoup. || **2.** Marque l'atténuation d'une qualité : *Vous êtes, je crois, un assez bon exemple* (Romains).

• SYN. : **I, 2** *suffisamment.* || **II, 1** *pas mal, passablement, plutôt.* — CONTR. : **I, 2** *insuffisamment, peu ; exagérément, excessivement, trop.*

assibilation [asibilasjɔ̃] n. f. (de *assibiler ;* 1877, Littré). Transformation d'un phonème occlusif en une consonne sifflante : *On prononce inertie* [inɛrsi] *parce qu'il y a eu assibilation du* [t]. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ASSIBILATION

L'extension du terme d'*assibilation* dépend du sens qu'on donne au mot *sifflante.* On appelle ordinairement ainsi, dans le système phonologique français, les consonnes constrictives [s] et [z], autrement dites « fricatives alvéolaires » (Straka), ainsi que les « affriquées » correspondantes [ts] et [dz], dont l'élément occlusif initial a disparu au début du XIIIe siècle. C'est improprement que certains y rattachent les postalvéolaires [ʒ] et [ʃ], qui sont des « chuintantes ». L'usage le plus justifié est donc de désigner par le terme d'assibilation les seuls phénomènes qui se sont produits :

— pour [k] devant *e* et *i,* dans des mots comme *cent,* du latin *centum* [kentu], *cité,* du latin *civitatem* [kiwitate], *merci,* du latin *mercedem* [merkede], *France,* du latin *Francia* [frankja],

— pour [r] intervocalique, dans *chaise, besicles,* venus de *chaire, *bericles* (cf. *béryl*) ; altération dialectale, mais qui apparut au XVe s., dans le parler vulgaire de Paris (prononcé [pazi]) ;

— pour [t] devant *i,* dans les mots empruntés au latin, comme *nation, inertie, patience.*

assibiler [asibile] v. tr. (du lat. *ad* et *sibilare,* siffler ; 1877, Littré). Prononcer un son comme s'il avait la valeur de [s].

◆ **s'assibiler** v. pr. Prendre un son sifflant, en parlant d'un phonème.

assidu, e [asidy] adj. (lat. *assiduus,* de *assidere,* être assis ; XIIIe s.). **1.** *Class.* Se dit de ce qui revient sans cesse : *Les répétitions assidues, qui se trouvent dans l'original, sont des obstacles assez malaisés à surmonter* (Corneille). || **2.** Qui est régulièrement présent dans un endroit pour remplir ses obligations : *Bon domestique du prince, assidu aux fêtes, aux galas, aux petits levers* (Hugo). *Un employé assidu à son bureau.* || **3.** *Par extens.* Qui s'adonne régulièrement et avec application à quelque chose : *Assidu à l'étude. Pourtant Jonas travaillait*

moins [...]. *Il était toujours assidu, mais il avait maintenant de la difficulté à peindre* (Camus). || **4.** Qui est continuellement auprès de quelqu'un : *Si, du moins, elle l'avait bien à elle, tendre, assidu* (France). || Qui fréquente habituellement un lieu : *Tel café où il avait été longtemps assidu* (Aymé). || **5.** *Par anal.* Se dit de ce à quoi on s'applique sans relâche, consciencieusement : *Et puis — ajoutait-il — si vous saviez comme un travail assidu rend indulgent et peu difficile en matière de plaisirs* (Baudelaire). || **6.** Qui est caractérisé par la fréquence, la régularité, la constance : *La seule habitude qu'on lui connût était la fréquentation assidue des danseurs et des musiciens espagnols* (Camus).

• SYN. : **2** *exact, ponctuel ;* **3** *appliqué, scrupuleux, sérieux, zélé ;* **4** *empressé, fidèle ;* **5** *constant, continu, continuel, diligent, incessant, régulier, soutenu, suivi.* — CONTR. : **2** *inexact ;* **3** *fumiste* (fam.), *léger, négligent ;* **4** *inconstant, infidèle, vagabond ;* **5** *interrompu, irrégulier, relâché ; exceptionnel, rare.*

assiduité [asidɥite] n. f. (lat. *assiduitas*, de *assiduus ;* XIII[e] s.). **1.** Exactitude à se trouver là où l'on doit être : *L'assiduité aux cours. La mort dans l'âme, il se relâcha de son assiduité à la messe* (Aymé). || **2.** *Par extens.* Application régulière et constante à quelque chose : *Assiduité à l'étude. Naguère encore François suçait son pouce avec beaucoup d'assiduité* (Duhamel). || **3.** Présence continuelle ou fréquente auprès de quelqu'un ; fréquentation régulière d'un lieu en vue d'y rencontrer quelqu'un : *Assiduité d'un médecin auprès d'un grand malade. Assiduité à fréquenter un salon à la mode. Une éducation républicaine fortifiée par l'assiduité aux clubs* (Dumas).

• SYN. : **1** *ponctualité, régularité ;* **2** *constance, continuité, ténacité, zèle ;* **3** *fidélité.* — CONTR. : **1** *inexactitude, irrégularité ;* **2** *insouciance, laisser-aller, négligence, paresse, relâchement ;* **3** *abandon, délaissement, infidélité, négligence.*

◆ **assiduités** n. f. pl. Manifestations d'empressement auprès d'une femme : *Poursuivre une femme de ses assiduités. Il est des assiduités qu'une honnête femme ne saurait tolérer* (Dumas fils) ; parfois au sing. : *L'assiduité agressive de Lamarthe pour M[me] de Frémines irritait M[me] de Brune* (Maupassant).

• SYN. : *cour, galanterie.*

assidûment [asidymɑ̃] adv. (de *assidu ;* XIII[e] s., écrit *assiduement*). De façon assidue : *Fréquenter assidûment une personne.*

• SYN. : *constamment, continuellement, exactement, fidèlement, habituellement, ponctuellement, régulièrement.* — CONTR. : *irrégulièrement.*

assiégé, e [asjeʒe] adj. et n. (part. passé de *assiéger ;* XVI[e] s.). Qui se trouve dans un lieu dont on fait le siège : *Une armée assiégée. Le lancement des grenades reprit. Les assiégés ne pouvaient riposter* (Malraux).

◆ adj. Qui subit un siège : *Une ville, une place assiégée.*

assiégeant, e [asjeʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *assiéger ;* XV[e] s.). **1.** Qui fait un siège : *Armée assiégeante. Les assiégeants.* || **2.** *Par extens.* Se dit de ce qui attaque violemment : *Sur toute la plage basse, un parapet massif, coupé de créneaux et d'escaliers, que le sable envahit et qu'attaque le flot, unique assiégeant à craindre* (Hugo).

• SYN. : *assaillant, attaquant.*

assiéger [asjeʒe] v. tr. (de *siège ;* 1080, *Chanson de Roland*, écrit *asseger*, refait en *assiéger* à la fin du Moyen Âge). [Conj. **1** et **5.**] **1.** Faire le siège d'une place forte pour s'en emparer : *Assiéger une ville, une forteresse.* || **2.** Bloquer de façon à empêcher de sortir : *Les pâles habitants de ces froides contrées | Qu'assiègent de glaçons les mers hyperborées* (Voltaire). || **3.** Se presser en nombre contre quelque chose pour essayer d'y pénétrer : *Assiéger une maison.* || Fig. *Assiéger la porte de quelqu'un*, s'y présenter obstinément en visiteur, en solliciteur importun : *On ne me voit point, dit le grave Tertullien, m'empresser près de la personne des grands ; je n'assiège ni leurs portes, ni leurs passages* (Bossuet). || **4.** *Assiéger quelqu'un*, l'importuner de ses sollicitations : *Assiéger le député de la circonscription afin d'obtenir une faveur.* || Spécialem. *Assiéger une femme*, l'importuner de ses assiduités pour obtenir ses faveurs. || **5.** (avec un sujet désignant une chose) Monter à l'assaut de, s'élancer vers : *Des colonnes d'étincelles et de fumées assiègent les nues* (Chateaubriand). || **6.** *Fig.* Tourmenter par une présence incessante et obsédante : *Je ne puis peindre les sentiments confus qui vinrent m'assiéger* (Chateaubriand). || **7.** Retenir constamment, accaparer les pensées, l'intérêt, la présence : *Toutes les séductions qui entourent et assiègent une actrice à la mode* (Musset).

• SYN. : **1** *bloquer, cerner, encercler, enfermer, envelopper, investir ;* **3** *assaillir ;* **4** *harceler, poursuivre, talonner ;* **6** *accabler, obséder, tourmenter ;* **7** *solliciter.*

assiette [asjɛt] n. f. (du lat. pop. **assedita* [part. passé substantivé de **assedere*, être assis], proprem. « manière d'être assis, posé » ; 1283, Beaumanoir, au sens financier ; au sens de « pièce de vaisselle », début du XVI[e] s., d'un sens anc. « action de mettre les plats sur la table », d'où « services d'un repas » [XIV[e] s.]).

I. 1. Manière dont un cavalier est assis sur sa selle : *La jument* [...] *fut une mouvante chose de vitesse, matée et divinement libre sous Alban presque immobile, mais qui aide le galop par de légers déplacements d'assiette* (Montherlant). || **2.** *Par anal.* Manière dont quelqu'un place son corps pour conserver l'équilibre ; stabilité : *Il boitait avec une grâce nonchalante et, cherchant son assiette, il se cala dans l'encoignure des murailles* (Duhamel). *Elle gardait les bras croisés sur sa robe noire, et les jambes écartées, comme on les écarte sur un pont de bateau pour se donner de l'assiette* (Vercel). || **3.** *Class.* et *littér.* Disposition d'esprit, humeur habituelle : *Une atteinte secrète | Ne laisse point mon âme en une bonne assiette* (Molière). *Ne montre pas les dents, Justin, tu ne me feras pas sortir de mon assiette* (Duhamel). || Auj. et fam. *Ne pas être dans son assiette*, ne pas se sentir bien, être mal à l'aise, sans entrain. || **4.** Manière dont quelque chose repose sur une base, dans une position de stabilité, et, *par extens.*, cette base elle-même : *L'assiette d'une construction, d'une voie ferrée, d'une route.* || *Fig.* Toute espèce de base, de fondement : *Ils y trouvèrent l'assiette de leur philosophie* (Claudel). || **5.** Base sur laquelle se fonde et porte un droit, une opération administrative : *Assiette d'une hypothèque.* || *Assiette de l'impôt*, base sur laquelle il est calculé. || **6.** *Class.* Situation, position d'une ville, d'un camp, par rapport au terrain environnant ou à l'ennemi : *Ce pays si important par son assiette et par ses ports* (Retz).

II. 1. Nom de diverses pièces de vaisselle à fond plat et à bord incliné, et dans lesquelles on sert les mets : *Assiette plate, creuse. Assiette à dessert. Assiette de faïence, de porcelaine. Attentif au murmure de nos voix à travers le plancher, à nos rires, au bruit des assiettes remuées* (Mauriac). || Fig. et fam. *Casser les assiettes*, ne plus mettre de frein à sa colère. || **2.** Ce que peut contenir une assiette : *Manger trois assiettes de soupe.* || *Assiette anglaise*, assortiment de viandes froides. || *Assiette montée*, assiette posée sur pied et contenant des desserts variés : petits fours, fruits, etc. || Class. *Assiette volante*, mets léger servi entre deux plats plus copieux. || Fig. et fam. *L'assiette au beurre*, la source des profits et des avantages que donne le pouvoir : *Accaparer l'assiette au beurre.*

• SYN. : **I, 1** et **2** *équilibre, tenue ;* **4** *assise, fondation, fondement, soubassement.* || **II, 2** *assiettée.*

assiettée [asjete] n. f. (de *assiette ;* 1690, Furetière). Contenu d'une assiette : *Manger une assiettée de soupe.*

assignable [asiɲabl] adj. (de *assigner ;* XVII[e] s., Bossuet). Qui peut être assigné.

assignat [asiɲa] n. m. (de *assigner ;* milieu du XIV[e] s., au sens de « constitution de rente », d'où le sens 2 donné par la Constituante, 1789). **1.** Jusqu'au XVIII[e] s., constitution de rente. || **2.** Papier-monnaie émis de 1789 à 1796, non convertible en espèces, mais qui pouvait être « assigné »,

remboursé sur le produit de la vente des biens du clergé : *Les assignats se sont dépréciés rapidement.*

assignation [asiɲasjɔ̃] n. f. (lat. *assignatio,* attribution, de *assignare ;* milieu du XIIIe s.). **1.** Action d'assigner quelque chose à quelqu'un : *Assignation des parts par le donateur.* || *Chèque d'assignation,* chèque émis au profit d'un tiers dont le nom et l'adresse doivent être indiqués sur le chèque. || **2.** *Class.* Somme que l'on affecte au paiement d'une dette : *Dieu donne des assignations aux nécessiteux sur le superflu des opulents* (Bossuet). || **3.** *Class.* Rendez-vous : *Avez-vous en ce lieu quelque assignation aujourd'hui ?* (Montfleury). || **4.** Invitation à comparaître devant la justice : *L'assignation d'un témoin. Une assignation à jour fixe.* || **5.** *Assignation à résidence,* obligation faite à quelqu'un de résider quelque part.

● SYN. : **4** *ajournement, citation.*

assigné, e [asiɲe] adj. et n. (part. passé de *assigner*). **1.** Qui a fait l'objet d'une assignation en justice. || **2.** Spécialem. *Assigné à résidence,* se dit d'une personne obligée de résider en un endroit.

assigner [asiɲe] v. tr. (lat. *assignare,* attribuer, confier ; milieu du XIIe s. ; var. *assiner,* fréquente aux XVIe et XVIIe s.).

I. 1. Affecter des fonds en garantie d'une dette, d'une obligation : *Assigner une rente sur ses biens présents et à venir* (Acad.). || **2.** Attribuer à quelqu'un ce qui doit lui revenir pour sa part : *Quelque grasse ville de Touraine ou du Maine me sera assignée pour part avec une métairie et une basse-cour* (Sainte-Beuve). *Nous faisons, d'ailleurs, en ces matières difficiles et sublimes, des raisonnements si légers que nous assignons, avec une inconséquence remarquable, la dignité la plus élevée aux auteurs que nous déclarons inspirés* (Valéry). || **3.** *Par extens.* Prescrire avec autorité quelque chose à quelqu'un : *Assigner une tâche, un but à un enfant, à un collaborateur. Assigner un poste, une résidence à un fonctionnaire.* || **4.** En un sens général, fixer exactement, déterminer : *Aucune autre limite que celles assignées par la santé de l'enfant, bien entendu* (Mauriac).

II. Inviter quelqu'un à comparaître devant la justice : *Je vais vous assigner en justice, vous et M. Pons* (Balzac).

● SYN. : **I, 2** *adjuger, allouer, décerner, impartir ;* **3** *affecter, désigner, destiner, fixer, imposer ;* **4** *délimiter, donner, indiquer, marquer.* || **II** *ajourner, citer.*

assimilable [asimilabl] adj. (de *assimiler ;* début du XIXe s.).

I. 1. Qui peut être transformé par l'organisme et incorporé : *Des aliments assimilables.* || **2.** *Fig.* Qui peut être absorbé, compris par l'esprit : *Une science difficilement assimilable.* || **3.** Se dit d'une personne qui peut se modifier au point de devenir semblable aux gens de son entourage ou du pays où elle vit : *Je crois au contraire, dit M. Bergeret, que les Juifs sont extraordinairement assimilables* (France).

II. Se dit d'une personne ou d'une chose qui peut être considérée comme semblable à une autre : *Le vieillard est souvent assimilable à un enfant.*

● SYN. : **I, 2** *abordable, accessible, compréhensible, intelligible.* || **II** *analogue, comparable, similaire.* — CONTR. : **I** *inassimilable.* || **II** *différent, dissemblable.*

assimilateur, trice [asimilatœr, -tris] adj. (de *assimiler ;* 1826, Mozin). Qui assimile facilement (au pr. et au fig.) : *Fonctions assimilatrices. Esprit assimilateur. Dévorée d'ambition mondaine et douée d'une réelle intelligence assimilatrice, elle apprenait avec la même facilité l'histoire de la retraite des Dix Mille ou la perversion sexuelle chez les oiseaux* (Proust).

assimilation [asimilasjɔ̃] n. f. (lat. *assimilatio ;* 1495, J. de Vignay, sens général ; sens médic., 1503, G. de Chauliac ; sens linguistique, 1838, Acad. ; sens polit., 1866, Larousse).

I. 1. Action de considérer ou de présenter une personne ou une chose comme semblable à une autre, dont elle se rapproche plus ou moins : *Assimilation de la vie à un songe, du singe à l'homme. Assimilation injurieuse.* || **2.** Action de donner les mêmes droits, la même organisation à des personnes d'origine différente, la même valeur à des choses distinctes ; résultat ainsi obtenu : *L'assimilation des immigrants, de deux communautés. Politique d'assimilation des minorités nationales. Assimilation de grades.* || **3.** Action de devenir semblables l'un à l'autre : *Ce miracle d'assimilation qui fait qu'au bout de quelques années de ménage la femme et le mari se ressemblent* (Daudet). || **4.** En phonétique, transformation par laquelle un phonème devient semblable à un phonème voisin. (V. art. spécial.)

II. 1. Processus par lequel les êtres vivants forment leur propre substance à partir des aliments absorbés, qu'ils transforment et incorporent : *Chez les animaux, l'assimilation de la nourriture se fait par la digestion.* || *Assimilation chlorophyllienne,* processus par lequel la plante verte élabore la matière organique à partir du gaz carbonique de l'atmosphère et sous l'action de la lumière solaire. || **2.** *Fig.* Action d'absorber, de faire siennes certaines connaissances : *Je savais que chez Robert un certain verbalisme était trop souvent un peu creux, mais d'autres fois signifiait l'assimilation d'idées profondes qu'il était fort capable de comprendre* (Proust). *Certains élèves ont un grand pouvoir d'assimilation.*

● SYN. : **I, 1** *analogie, comparaison, parallèle, rapprochement, similitude ;* **2** *absorption, équivalence, fusion, incorporation, intégration ;* **3** *identification, mimétisme.* || **II, 1** *animalisation ;* **2** *acquisition, appropriation, digestion, imprégnation, incorporation.* — CONTR. : **I, 1** *distinction, séparation ;* **2** *rejet, ségrégation ;* **3** *différenciation ;* **4** *dissimilation.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ASSIMILATION

Le terme *assimilation* désigne, en phonétique, l'altération que subit un son lorsqu'il emprunte une ou plusieurs caractéristiques articulatoires à un ou plusieurs sons immédiatement voisins dans la chaîne orale.

Ainsi, dans la prononciation courante de *obtenir,* le [b] s'assourdit devant la sourde [t] et prend le son de [p]. Dans le mot espagnol *nada,* « rien », le *d* entre deux voyelles perd son caractère occlusif et devient une « spirante » [δ], analogue au *th* de l'anglais *father.* Entre deux voyelles, le [p] du latin *tropare* s'est sonorisé en [b], puis a perdu son occlusion pour devenir la spirante bilabiale [β], et enfin le [v] de *trouver ;* ce double phénomène, sonorisation et spirantisation, a intéressé en gallo-roman toutes les sourdes intervocaliques du latin, et a conduit certaines jusqu'à l'effacement total ; dans *vīta,* le [t], devenu [d], puis [δ], a fini par disparaître (franç. *vie*). La pause même, c'est-à-dire l'absence de son après chaque mot (plus ou moins marquée selon les langues), a pu assourdir par assimilation les consonnes sonores finales, comme en allemand, où *Tag* est prononcé [ta:k]. C'est ainsi que se sont assourdies en gallo-roman toutes les sourdes devenues finales après la chute des voyelles finales : anc. franç. *lonc* (lat. *longu*) ; la plupart se sont ensuite complètement effacées : [lɔ̃].

La tendance à l'assimilation joue pour tous les sons dans la chaîne parlée, mais les effets n'en sont que rarement conscients. Lorsque nous prononçons les mots *cou* et *qui,* l'occlusion réalisée entre la langue et le palais pour produire le son [k] tend à rapprocher son point d'articulation de celui des voyelles [u] et [i], ce qui donne deux sons [k] différents, l'un postvélaire, l'autre postpalatal, alors que nous pensons prononcer un seul et même phonème.

L'assimilation a plus de chances d'être sentie si elle affecte le système phonologique, c'est-à-dire si elle transforme un phonème en un autre, comme lorsque l'avancement du point d'articulation de [k] devant un yod fait prononcer en fran-

çais populaire *cintième* pour *cinquième ;* encore reste-t-elle inaudible pour les personnes qui commettent la même « faute », comme est inaudible pour le commun des Français l'altération du *b* d'*obtenir.* Une semblable assimilation est à l'origine des « palatalisations » qui ont transformé à l'époque romane les sons [k] et [g] en [ts] et [dʒ] devant les voyelles antérieures *e* et *i* (de là, en français moderne, *cent* et *gens,* du lat. *centum* et *gentes*).

Partielle, l'assimilation n'affecte qu'une partie des éléments du son assimilé : *obtenir* (prononcé [ɔptəni:r]) ; ***totale,*** elle les affecte tous, au point d'amener la confusion des deux sons : le *c* du lat. *factum,* assimilé partiellement au *t* dans le galloroman **fayto* (franç. moderne *fait*), a été assimilé totalement dans l'ital. *fatto.*

On dit que l'assimilation est ***régressive*** (ou ***anticipante***) quand l'influence est exercée par l'articulation du second son. C'est généralement le cas dans les groupes de deux consonnes, la première étant implosive, donc faible, la seconde explosive, donc forte : lat. *capsa* > franç. *chasse* (assimilation totale) ; lat. *semĭta* > franç. *sente* (assimilation partielle). On dit qu'elle est ***progressive*** dans le cas contraire : *subsidiaire* est souvent prononcé [sybzidjɛ:r].

La place de l'accent a pu déterminer le sens de l'assimilation : on explique ainsi que dans le mot latin *nĭtĭda,* accentué sur la première syllabe, le *t* ait assimilé le *d* (franç. *nette*). Le rôle de l'accent est encore plus sûr dans les cas d'assimilation d'une voyelle par la voyelle accentuée, comme dans l'anc. franç. *eage* (lat. **aetatĭcu*), devenu *aage (âge).*

Mais des facteurs sémantiques doivent être considérés aussi : conservation du radical *tenir* dans *obtenir ;* oblitération du radical et maintien du préfixe dans *subsidiaire.* Le psychisme joue probablement un rôle dans l'assimilation : l'articulation d'un phonème important est anticipée dans l'assimilation régressive, maintenue dans l'assimilation progressive. La combinaison de ces facteurs impondérables, jointe à l'effet inverse d'éventuelles tendances à la *dissimilation* (v. ce mot), invite à la prudence les phonéticiens qui voudraient expliquer tous les cas observés en fonction de lois générales d'assimilation, telles que celles qu'énonça M. Grammont (*l'Assimilation ; notes de phonétique générale,* 1924).

Un son peut influencer l'articulation d'un autre sans que les deux soient voisins : phénomène que beaucoup de phonéticiens jugent différent de l'assimilation et appellent d'un autre nom (Jespersen : *harmonisation ;* Grammont : *dilation*). Les facteurs psychiques y joueraient un rôle prépondérant. On peut en donner pour exemple les variations de l'E atone en français dans la prononciation courante : l'*e* de la première syllabe est ouvert dans *presse,* fermé dans *presser ; ai* est prononcé [ɛ] dans *plaire,* [e] dans *plaisir ;* la voyelle finale accentuée exerce à distance une influence fermante. On explique par la dilation le maintien du timbre fermé [i] dans le pronom pluriel et singulier *il* (nomin. plur. lat. *ĭllī,* étendu au singulier sur le modèle de *quī,* singulier et pluriel), et le maintien du timbre fermé [y] à la deuxième personne du passé *fus* (de **fŭstī*). Comme on le voit par ces exemples, la voyelle dominante dans la dilation n'est pas forcément la tonique.

assimilé [asimile] n. m. (part. passé de *assimiler ;* XVIᵉ s.). Personne qui a le statut d'une catégorie donnée, sans avoir les titres requis pour faire partie de cette catégorie : *Cadres et assimilés. Militaires et assimilés civils.*

assimiler [asimile] v. tr. (lat. *assimilare,* rendre semblable, de *simul,* ensemble, refait sur *similis,* semblable ; 1495, J. de Vignay).

I. 1. Rendre semblable : *Certaines passions assimilent l'homme à l'animal.* || **2.** Considérer comme semblable : *Le Code civil assimile l'interdit au mineur. Assimiler une catégorie à une autre.* || **3.** Intégrer, absorber dans un groupe social, une communauté, des personnes d'une origine ethnique différente : *Les Gallo-Romains ont partiellement assimilé les Francs.*

II. 1. Transformer les aliments en substances spécifiques de l'organisme. || **2.** *Fig.* Faire sien, intégrer dans son fonds personnel : *Assimiler des connaissances. Elle n'avait qu'une peur, c'était de ne pas savoir comprendre* [...], *de ne pas savoir assimiler les idées et les gens* (Proust) ; et absol. : *Les élèves attentifs assimilent bien.*

• SYN. : **I, 1** *comparer, rapprocher ;* **2** *identifier,* **3** *fondre, incorporer.* || **II, 1** *animaliser ;* **2** *acquérir, s'approprier, comprendre, digérer, embrasser, s'imprégner de, pénétrer, saisir.* — CONTR. : **I, 1** *différencier, dissocier, séparer ;* **2** *distinguer ;* **3** *isoler, rejeter.*

◆ **s'assimiler** v. pr.

I. 1. Se considérer comme semblable à, comme l'égal de : *Ne pas craindre de s'assimiler à un homme éminent.* || **2.** Devenir semblable aux gens parmi lesquels on vit : *Certains immigrants s'assimilent vite.*

II. 1. Transformer des aliments en sa propre substance : *L'organisme s'assimile des éléments les plus divers.* || **2.** Être assimilé en parlant d'une substance alimentaire : *Certains aliments s'assimilent plus facilement que d'autres.* || **3.** *Fig.* Faire pénétrer au plus profond de soi, faire sien : *Il écoutait aussi, interrogeait, lisait, s'assimilait toutes choses, et préparait cet énorme emmagasinement de faits et d'idées si nécessaire à qui prétend diriger une époque et un pays aussi compliqués que les nôtres* (Daudet). *Il s'assimilait, mieux qu'Olivier lui-même, l'être de la jeune morte* (Rolland). *Il a relu le texte* [...] *en faisant* [...] *l'effort maximum pour se l'assimiler* (Romains). || **4.** *Par anal.* Intégrer des hommes d'une origine ethnique différente : *Les États-Unis ont réussi à s'assimiler des hommes originaires de tous les pays d'Europe.*

• SYN. : **I, 1** *se comparer, s'égaler, s'identifier ;* **2** *s'adapter, se fondre, fusionner, s'incorporer, s'intégrer.* — CONTR. : **I, 1** *se différencier, se distinguer.*

assis, e [asi, -iz] adj. (part. passé de *asseoir ;* XIIᵉ s.). **1.** Situé : *La ville est assise sur une colline* (Littré). || **2.** *Fig.* Solidement fondé, établi : *C'est à l'instant où le gouvernement paraît le mieux assis qu'il s'écroule* (Chateaubriand). *Vos idées à présent sont bien arrêtées ; les positions de votre esprit, les bases de vos jugements solidement assises* (Valéry). || **3.** *Magistrature assise,* ensemble des magistrats qui siègent au tribunal, par opposition aux magistrats du parquet, qui plaident devant le tribunal *(magistrature debout).* || **4.** *Place assise,* où l'on peut s'asseoir.

• SYN. : **1** *campé, placé, planté, posé ;* **2** *assuré, ferme, inébranlable, solide, stable.* — CONTR. : **2** *branlant, chancelant, ébranlé, flottant, fluctuant, instable.*

◆ **assis** n. m. *Voter par assis et levé,* manifester son avis en restant assis ou en se levant : *Il y eut un moment d'agitation sur les bancs, le tumulte d'un vote par assis et levé, que le Nabab, sous le jour douteux du vitrage, regarda vaguement...* (Daudet).

assise [asiz] n. f. (part. passé de *asseoir,* pris substantiv. ; XIIᵉ s., *Livre des Rois,* au sens de « taxe » [cf. *assiette*] ; aux sens de « assise d'une construction », de « séance de tribunal », dès le Moyen Âge). **1.** Chacune des rangées de pierres posées horizontalement dans une construction : *Entre les assises de ce monument* [...] *pendent quelques fleurs purpurines* (Balzac). || **2.** *Par anal.* En anatomie et en botanique, ensemble de cellules disposées en une couche. || **3.** *Fig.* Ensemble des éléments qui donnent de la solidité à un système ; fondement : *Établir son pouvoir sur des assises solides. La mission de notre temps c'est de changer les assises de la société* (Hugo). *Les assises de toute humanité sont économiques* (Alain).

• SYN. : **1** *rang ;* **3** *fond, fondation, fondement, soubassement.*

◆ **assises** n. f. pl. **1.** Au Moyen Âge, assemblées féodales, de caractère principalement judiciaire. || *Par extens.* Les ordonnances rendues par ces assemblées : *Les Assises de Jérusalem, d'Antioche.* || **2.** *Cour d'assises,* ou simplem. *les assises,* tribunal chargé de juger les crimes et certains délits : *Elle*

ferait sauter le Palais plutôt que de laisser un jeune homme, qui avait eu les bonnes grâces de la duchesse de Maufrigneuse et les siennes, aller sur les bancs de la cour d'assises en compagnie d'un forçat (Balzac). || Par extens. *Les assises,* une session de la cour d'assises ; le lieu où siège ce tribunal. || **3.** Congrès d'un mouvement, d'un parti, d'une association : *Les assises départementales du Comité d'action laïque.* || *Tenir ses assises,* se réunir en un lieu pour discuter de questions communes.

assistance [asistɑ̃s] n. f. (de *assister ;* 1412, Alain Chartier).

I. 1. Action d'assister, d'être présent à une réunion, à une cérémonie, etc. : *L'assistance aux offices religieux.* || **2.** *Par extens.* Ensemble des personnes présentes à une réunion ; assemblée, auditoire : *M. le premier président Cassignol fut conduit à l'église dans le corbillard des pauvres, selon la volonté qu'il avait exprimée* [...]. *L'assistance tout entière en était secrètement offensée comme d'une marque de mépris pour la richesse* (France).

II. 1. Action de seconder quelqu'un dans son activité, ses fonctions : *L'infirmière apporte son assistance au chirurgien.* || **2.** Aide, appui, secours donnés ou reçus : *Il était venu là, au terme d'une journée exténuante, comme pour chercher un refuge, pour demander assistance et protection* (Duhamel). *Implorer l'assistance de quelqu'un.* || **3.** *Spécialem.* Aide qu'on apporte à ceux qui sont dans le besoin, aux indigents : *Assistance privée, publique. L'assistance médicale gratuite.* || *Assistance judiciaire,* institution qui permet à ceux dont les ressources sont insuffisantes de poursuivre et de défendre gratuitement leurs droits devant la justice. || *Assistance publique,* ou simplem. *l'Assistance,* ensemble des secours de toute nature alloués par l'État ou par les collectivités locales aux personnes nécessiteuses ; se dit *spécialem.* des établissements chargés de la tutelle des enfants assistés : *Un enfant de l'Assistance.*

• SYN. : **I, 1** *présence ;* **2** *cercle, compagnie, public, rassemblement.* || **II, 1** *aide, concours ;* **2** *protection, recours, rescousse, service ;* **3** *allocation, aumône, charité, indemnité, obole, subvention.* — CONTR. : **1** *absence.* || **II, 2** *abandon, entrave, gêne, opposition, tort ;* **3** *dommages, préjudice.*

assistant, e [asistɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (de *assister ;* 1372, J. Corbichon). Personne qui est chargée d'en seconder une autre dans l'exercice de ses fonctions : *Médecin assistant.* || Dans l'enseignement supérieur, professeur, non pourvu du doctorat, adjoint aux professeurs de faculté pour assurer les travaux pratiques. || Dans l'enseignement secondaire, professeur auxiliaire, de nationalité étrangère, adjoint dans les lycées aux professeurs de langues vivantes. || *Assistant de production,* collaborateur du producteur dans une émission radiophonique. || *Assistant du son,* technicien qui est chargé du son au cours de la réalisation d'un film. || *Prêtre assistant,* ou *assistant,* prêtre qui se tient à côté d'un nouveau prêtre pour le seconder.

◆ **assistante** n. f. **1.** Dans certaines communautés de femmes, religieuse qui aide la supérieure dans ses fonctions. || **2.** *Assistante sociale,* personne titulaire d'un diplôme spécial, qu'une collectivité charge de visiter certaines familles pour leur apporter l'aide matérielle, médicale ou morale qu'exige leur situation.

◆ **assistants** n. m. pl. Personnes qui assistent à un spectacle, à une cérémonie, qui sont témoins d'un événement : *Après l'inhumation, M. Fellaire reçut les compliments de condoléance des assistants* (France).

assisté, e [asiste] adj. et n. (part. passé de *assister*). Qui bénéficie de l'assistance judiciaire ou de l'aide sociale : *Un vieillard assisté. Un assisté.*

assister [asiste] v. tr. (lat. *assistere,* se tenir à côté, de *ad* et *sistere ;* 1372, J. Corbichon). **1.** Seconder quelqu'un dans l'exercice de ses fonctions : *Nous étions trois, au début, pour assister notre patron médecin des hôpitaux* (Duhamel). || **2.** Soutenir quelqu'un en lui apportant aide, secours, protection, réconfort : *L'État assiste les indigents par diverses mesures. Nous allons prier le bon Dieu pour qu'il nous assiste tous* (Martin du Gard). || *Que Dieu vous assiste !,* formule de souhait adressée à quelqu'un qui éternuait, ou par laquelle on exprimait à quelqu'un son impossibilité de le secourir. || **3.** *Spécialem.* En parlant d'un prêtre, apporter les secours de la religion à une personne pour l'aider à mourir chrétiennement : *Le Curé avait fort à faire d'assister les moribonds* (Aymé). || En parlant d'un avocat, prêter son ministère en justice : *Assister d'office un accusé.*

• SYN. : **1** *aider ;* **2** *protéger, réconforter, secourir.* — CONTR. : **1** *desservir, entraver, gêner, nuire ;* **2** *abandonner, délaisser, négliger.*

◆ v. tr. ind. [à]. *Assister à quelque chose,* y être présent en spectateur, ou y participer : *Il dépensa chaque année le dixième de ce qu'il avait amassé dans les pillages des villes et villages auxquels il avait eu l'honneur d'assister* (Stendhal). *Le dimanche, nous assistions ensemble à la grand-messe* (Mauriac).

• CONTR. : *manquer.*

associatif, ive [asɔsjatif, -iv] adj. (de *associer ;* 1488, *Mer des histoires*). **1.** Relatif à une association : *Propriété associative.* || **2.** Qui relève de l'association des idées : *Mémoire associative.*

association [asɔsjasjɔ̃] n. f. (de *associer ;* XVᵉ s.).

I. 1. Action d'associer quelqu'un à quelque chose : *L'association d'un technicien au gouvernement.* || **2.** Action de s'associer avec quelqu'un : *Son association avec cet ouvrier ne dura que six mois* (Balzac). || **3.** *Spécialem.* Action de former un groupement de personnes dans un dessein déterminé, de caractère non lucratif (par opposition à *société*) ; et, *par extens.,* le groupement ainsi formé : *La liberté d'association. Une association d'anciens élèves d'un établissement. Des associations sportives. Il y a tout juste un an* [...] *qu'a débuté la grève d'où est sortie notre association* (Aragon).

II. 1. Réunion de choses diverses qui tendent à se compléter et, se mettant en valeur l'une l'autre, à produire un effet unique : *Association de couleurs, de teintes. Une association d'images et de mots est parfaite non point lorsqu'elle peut servir toujours, mais au contraire quand elle ne peut servir qu'une fois* (Gide). || **2.** *Association d'idées,* phénomène psychologique selon lequel des concepts en évoquent d'autres.

• SYN. : **I, 1** *adjonction, affiliation, incorporation, participation ;* **2** *collaboration, coopération ;* **3** *amicale, club, comité, groupement, ligue, organisation, union.* || **II, 1** *agencement, alliage, assemblage, combinaison.* — CONTR. : **I, 1** *disjonction, dissociation ;* **2** *division, rupture, scission, séparation ;* **3** *dissolution.*

associationnisme [asɔsjasjɔnism] n. m. (de *association ;* 1877, Littré, au sens 1, emprunté aux psychologues anglais ; sens 2, première moitié du XXᵉ s.). **1.** En philosophie, doctrine qui explique par l'association des idées toutes les opérations psychiques. || **2.** En économie politique, doctrine qui préconise une transformation totale de la société par l'organisation de petits groupes autonomes de producteurs se fédérant librement.

associationniste [asɔsjasjɔnist] adj. et n. (de *associationnisme ;* 1877, Littré). Partisan de l'associationnisme, aux deux sens du terme.

◆ adj. Qui a trait à l'associationnisme.

associé, e [asɔsje] adj. et n. (part. passé de *associer ;* début du XVIᵉ s.). **1.** Personne unie à une autre par une communauté d'intérêts : *Cette maîtresse avait fait de lui non pas un amant, mais une sorte d'associé intelligent de sa vie* (Maupassant). || **2.** Personne qui met en commun son activité ou ses biens dans une entreprise : *Dans ce court délai, il lui fallait à tout prix obtenir de ses associés éventuels les décisions qu'ils lui faisaient attendre* (Romains). || *Spécialem.* Personne qui dirige avec d'autres une entreprise, en

participant aux bénéfices et aux pertes. || **3.** En termes de droit, membre d'une société civile ou commerciale, ou d'une association. || **4.** *Membres associés,* dans quelques académies, ceux qui participent aux travaux sans jouir des mêmes privilèges que les membres « titulaires ».

• SYN. : **1** *adjoint, aide, auxiliaire, collaborateur, compagnon, partenaire ;* **2** *coassocié ;* **3** *sociétaire.*

associer [asɔsje] v. tr. (bas lat. *associare,* de *socius,* compagnon ; XIIIe s.). **1.** Unir deux ou plusieurs personnes en un groupement, un corps : *Associer les meilleurs joueurs pour former une équipe nationale.* || Fig. *Associer des vies, des destinées,* vivre ou faire vivre ensemble : *Il était difficile d'imaginer comment deux êtres aussi dissemblables avaient pu associer leurs vies* (Mauriac). || **2.** *Associer quelqu'un à quelque chose,* l'admettre à y participer : *Associer quelqu'un à ses affaires. Associer quelqu'un à son pouvoir, à sa joie. Il éprouvait le besoin d'associer son ami à tout ce qui lui arrivait d'heureux* (Rolland). || **3.** *Associer une chose à une autre,* établir entre elles des liens étroits : *Il n'y avait qu'un petit nombre d'objets qu'il réservait sans les fondre dans le trésor commun ; c'étaient ceux qui avaient appartenu à sa sœur ou qui étaient associés à son souvenir* (Rolland) ; les mettre en accord, les unir étroitement : *Associer la grâce à la vertu. Associer la prudence au courage.* || **4.** *Associer des choses entre elles,* les réunir de façon à former un ensemble participant de chacun des éléments, mais ayant sa réalité propre : *Associer des mots, des idées. Marthe associe sur elle, d'un choix sûr, de violentes et heureuses couleurs* (Colette).

• SYN. : **1** *assembler, grouper, rassembler, réunir ;* **2** *adjoindre, affilier, attacher ;* **3** *allier, joindre, lier, mêler, unir ;* **4** *agencer, assortir, combiner, rapprocher.* — CONTR. : **1** *disséminer, désunir, éparpiller ;* **3** *disjoindre, dissocier ;* **4** *isoler, séparer.*

◆ **s'associer** v. pr. **1.** Former une société, un corps, une alliance : *Deux États qui s'associent.* || **2.** *S'associer quelqu'un,* le prendre comme associé ou comme collaborateur : *Le Dancaïre et moi nous nous étions associé quelques camarades plus sûrs que les premiers* (Mérimée). || **3.** *S'associer à quelqu'un, avec quelqu'un,* s'entendre avec lui en vue d'une entreprise commune. || **4.** *S'associer à la joie, au malheur, aux efforts de quelqu'un,* y prendre une part intime. || **5.** (avec un sujet désignant des choses) Former un ensemble, un tout harmonieux : *Couleurs qui s'associent. L'élégance s'associe à la beauté.*

• SYN. : **1** *s'allier, se fédérer ;* **2** *s'adjoindre, s'attacher ;* **3** *collaborer, coopérer, se joindre à, s'unir à ;* **4** *participer à ;* **5** *s'accorder, aller avec, s'assortir, se combiner, s'harmoniser, se marier, s'unir.* — CONTR. : **1** *se séparer ;* **2** *chasser, congédier, remercier, renvoyer ;* **5** *détonner, se heurter, hurler, jurer.*

assoiffé, e [aswafe] adj. (part. passé de *assoiffer ;* 1607, Montlyard). **1.** Qui souffre de la soif : *Il faisait chaud et nous étions assoiffés.* || **2.** Fig. *Assoiffé de,* très avide de : *J'ai rêvé de retraites idéales où les esprits assoiffés de méditation pourraient chercher asile contre un monde furieux* (Duhamel). || *Assoiffé d'argent,* cupide.

• SYN. : **1** *altéré ;* **2** *affamé, altéré.* — CONTR. : **1** *désaltéré ;* **2** *dégoûté, écœuré, rassasié.*

assoiffement [aswafmɑ̃] n. m. (de *assoiffer ;* XXe s.). État de quelqu'un qui aspire très vivement à quelque chose : *Les vains assoiffements d'irréel* (Gide).

assoiffer [aswafe] v. tr. (de *soif ;* 1607, Montlyard). Donner soif.

• SYN. : *altérer.* — CONTR. : *désaltérer.*

assolement [asɔlmɑ̃] n. m. (de *assoler ;* fin du XVIIIe s.). **1.** Action d'assoler les terres. || **2.** Succession méthodique d'une série de cultures sur une même parcelle, ordonnée de façon à assurer la conservation de la fertilité du sol. || *Assolement triennal,* assolement caractérisé par la rotation triennale des cultures.

assoler [asɔle] v. tr. (de *sole,* planche, d'où étendue de terre [lat. pop. **sola,* lat. class. *solea,* sorte de plancher] ; 1374, Godefroy). Diviser les terres d'une exploitation en soles, sur chacune desquelles on fait alterner les cultures dans un ordre déterminé.

• CONTR. : *dessoler.*

assombrir [asɔ̃brir] v. tr. (de *sombre ;* 1597, Ph. Bosquier ; rare jusqu'au XVIIIe s., Mirabeau). **1.** Rendre sombre : *Les nuages assombrissaient le ciel. Les grandes fenêtres* [...] *assombries par le soir et le brouillard du dehors* (Malraux). || **2.** Faire paraître plus sombre : *Les mâles visages dorés qu'assombrissaient encore les grandes étendues blanches des plastrons sans cravates* (Montherlant). || **3.** *Fig.* Rendre triste : *Est-ce un frisson de froid qui, frôlant ma peau, a ébranlé mes nerfs et assombri mon âme* (Maupassant).

• SYN. : **1** *enténébrer, obscurcir ;* **2** *basaner, bistrer ;* **3** *attrister, chagriner, peiner, rembrunir.* — CONTR. : **1** *éclaircir ;* **2** *blanchir, éclairer ;* **3** *dérider, égayer, ravir, réjouir.*

◆ **s'assombrir** v. pr. (fin du XVIIIe s., Mirabeau). **1.** Devenir sombre : *La mer s'assombrit parfois avec des éclats mortels* (Rimbaud). || **2.** *Fig.* Devenir triste : *À voir son mari changer, s'assombrir un peu plus de jour en jour, Claire s'imaginait qu'il devait avoir quelque gros ennui d'argent, sans doute des pertes de jeu* (Daudet). *Alors Agathe s'assombrissait* (Cocteau). || **3.** Devenir menaçant : *La situation internationale est en train de s'assombrir.*

• SYN. : **1** *se couvrir* (ciel), *noircir, s'obscurcir ;* **2** *s'attrister, se rembrunir, se renfrogner.* — CONTR. : **1** *s'éclaircir ;* **2** *se dérider, s'épanouir.*

assombrissement [asɔ̃brismɑ̃] n. m. (de *assombrir ;* 1836, Barbey d'Aurevilly). **1.** Le fait de s'assombrir ; état de ce qui s'est assombri : *Une terre neigeuse répandant une lumière mate* [...] *sous les assombrissements du ciel gris* (Barbey d'Aurevilly). *De loin en loin, le long du mur, de petites poternes basses, condamnées depuis des siècles, laissent passer, dans l'assombrissement des futaies, de grands filets lumineux* (Daudet). || **2.** *Fig.* Caractère de ce qui devient plus triste : *L'assombrissement progressif de son drame* [*l'Amulette rouge,* de L. Marchand] *agit sur nos nerfs d'une manière infaillible* (Colette).

• SYN. : **1** *obscurcissement ;* **2** *noircissement.* — CONTR. : **1** *éclaircissement, éclairement, éclat, luminosité ;* **2** *épanouissement.*

assombrisseur, euse [asɔ̃brisœr, -øz] n. (de *assombrir ;* XXe s.). Personne qui rend triste, soucieux (rare) : *Considérer les pessimistes comme des ennemis personnels. Et ce sont ceux-là mêmes, les assombrisseurs de la vie, qui se cramponnent le plus à la vie* (Gide).

assommade [asɔmad] n. f. (de *assommer ;* milieu du XIXe s.). *Vx.* Action d'assommer : *Massacres, emprisonnements, arrestations, perquisitions, procès, assommades de la police, tous ces épisodes des premiers temps du gouvernement de 1830 reparaissent à chaque instant* (Baudelaire). *Frère Ange* [...] *avait disparu pendant six mois après l'assommade du coutelier boiteux* (France). *L'affaire Sacco et Vanzetti et les grandes assommades de Paris auraient pu jouer dans leur vie un rôle qui les eût plus durement marqués que les cérémonies Jaurès* (Nizan).

assommant, e [asɔmɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *assommer ;* XVIe s., Godefroy). **1.** *Class.* et *fig.* Qui accable, jette dans le découragement, l'affliction : *Un éclat assommant de mon juste courroux* (Molière). || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui fatigue, qui ennuie à l'excès : *Les deux femmes débitaient, pendant des heures, d'assommantes niaiseries* (Flaubert). *Mais comme je ne suis pas comme lui, vous n'allez pas me faire parler généalogie, je ne sais rien de plus assommant, de plus périmé, vraiment l'existence est trop courte* (Proust).

• SYN. : **2** *barbant* (pop.), *embêtant* (fam.), *empoisonnant* (très fam.), *ennuyeux, fastidieux, fatigant, rasant* (pop.). — CONTR. : **2** *agréable, distrayant, intéressant, plaisant, réjouissant.*

assommer [asɔme] v. tr. (anc. franç. *assommer,* endormir, dér. de *somme,* du lat. *somnus,* sommeil ; XIIe s., *Aliscans ;* au sens fig., « accabler », « fatiguer », XVIe s.). **1.** Tuer d'un coup de masse ou d'un coup violent : *Assommer un bœuf. Le gueux*

[...] *assomme un cheval à coups de pioche* (Maupassant). || **2.** Frapper d'un coup qui renverse et étourdit : *Assommer un adversaire d'un coup de poing.* [L'animal] *ne sait pas, | Sous le bloc qui l'écrase et le fouet qui l'assomme, | Ce que lui veut la pierre et ce que lui veut l'homme* (Hugo). || **3.** *Fig.* Mettre dans l'incapacité de réagir, abattre physiquement : *Nous demeurions assommés de fatigue* (Duhamel). || **4.** *Class.* Abattre moralement, accabler, affliger : *Je n'en puis revenir, et tout ceci m'assomme* (Molière). *Je suis assommée de cette nouvelle* (Sévigné). || **5.** *Fam.* Importuner sans cesse, ennuyer à l'excès : *Sans compter d'autres tractations de cet ordre, qu'il nous assommerait nous-mêmes de raconter* (Montherlant).

• SYN. : **1** *abattre, estourbir* (arg.) ; **2** *matraquer, sonner* (pop.) ; **3** *abasourdir, accabler, anéantir, étourdir, paralyser ;* **5** *barber* (pop.), *embêter* (fam.), *empoisonner* (très fam.), *ennuyer, excéder, fatiguer, lasser, raser* (pop.). — CONTR. : **3** *ranimer, revigorer, vivifier ;* **5** *amuser, captiver, distraire, intéresser, réjouir.*

assommeur, euse [asɔmœr, -øz] n. (de *assommer ;* milieu du XV^e s.). Celui, celle qui assomme : *Douvrin n'est pas un assommeur à gages, ni même simplement le capitaine de mercenaires dont je parlais* (Romains).

assommoir [asɔmwar] n. m. (de *assommer ;* 1709, Liger, aux sens 1 et 2 ; au sens 3, milieu du XIX^e s.). **1.** Arme qui sert à assommer : *À toi qui fais du sceptre un assommoir, malheur !* (Leconte de Lisle). || *Spécialem.* et *vx.* Bâton court et flexible, muni d'une boule de plomb à son extrémité. || Fig. et fam. *Un coup d'assommoir,* un événement soudain, qui accable ou stupéfie : *Je l'ai converti* [...]. *Pour son épouse, je demande encore le coup d'assommoir d'un succès mondial* (Duhamel). || **2.** Piège dans lequel les animaux nuisibles sont assommés : *Un assommoir à renards.* || Sorte de trébuchet. || **3.** *Vx* et *pop.* Débit de boissons où l'on servait des alcools de mauvaise qualité : *L'assommoir du père Colombe se trouvait au coin de la rue des Poissonniers et du boulevard Rochechouart* (Zola).

• SYN. : **1** *casse-tête, coup-de-poing, massue, matraque.*

assomption [asɔ̃psjɔ̃] n. f. (lat. chrét. *assumptio,* de *assumere,* « prendre avec soi » ; XII^e s., au sens I, 1 ; au sens II, 1576, Ramus, *Dialectique*).

I. 1. Selon la religion catholique, enlèvement miraculeux de la Vierge, transportée au ciel par les anges. || **2.** Fête instituée par l'Église pour rappeler cet événement ; jour où elle est célébrée (15 août). || **3.** Tableau représentant le miracle de l'Assomption. (Dans ces diverses acceptions, s'écrit avec une majuscule.)

II. En logique, seconde proposition d'un syllogisme, appelée plus ordinairement *mineure.*

assonance [asɔnɑ̃s] n. f. (esp. *asonancia,* assonance dans les « romances », dér. savant du lat. *assonare,* faire écho ; 1690, Furetière). **1.** Répétition d'un même son vocalique dans une phrase. || **2.** *Spécialem.* En versification, rime réduite à l'identité de la dernière voyelle accentuée : *L'assonance de « campagne » et « rivage ».* (V. RIME.)

assonancé, e [asɔnɑ̃se] adj. (de *assonance ;* XX^e s.). Caractérisé par l'assonance : *Une chanson de geste en vers assonancés.*

assonant, e [asɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *assonans,* qui fait écho ; XII^e s., Benoît de Sainte-Maure, au sens de « harmonieux » ; sens actuel, 1721, Trévoux). Qui forme, produit une assonance : *Les mots « campagne » et « village » sont assonants.*

assoner [asɔne] v. intr. (lat. *assonare,* faire écho ; fin du XIX^e s.). Produire une assonance : *Des vers qui assonent.*

assorti, e [asɔrti] adj. (part. passé de *assortir ;* XVI^e s.).

I. 1. Se dit de personnes ou de choses qui se conviennent : *Un couple bien assorti. Les mariages bien assortis sont l'exception* (Balzac). || Qui est approprié à autre chose, qui est en harmonie, en rapport avec : *Ève fut frappée d'un châtiment assorti à sa faute* (France). || **2.** Composé d'éléments divers : *Une assiette assortie. Des hors-d'œuvre assortis.* || **3.** *Assorti de,* accompagné de : *Une règle de grammaire assortie de nombreuses exceptions.*

II. Se dit d'un magasin, d'un commerçant qui dispose d'un grand choix d'articles : *Une boutique bien assortie.*

• SYN. : **I, 1** *adapté, conforme, harmonieux.* — CONTR. : **II** *démuni, dépourvu.*

assortiment [asɔrtimɑ̃] n. m. (de *assortir ;* fin du XV^e s.). **1.** Manière dont certaines choses sont assorties : *Un assortiment de couleurs du meilleur goût.* || **2.** Série, collection complète de choses formant un ensemble : *Un assortiment d'outils, de vaisselle.* || **3.** Collection de marchandises de même genre : *Assortiment d'étoffes, d'articles de ménage.* || **4.** Plat composé de diverses sortes de mets d'une même catégorie : *Un assortiment de charcuterie, de viande froide.*

• SYN. : **1** *alliance, arrangement, assemblage, mélange ;* **2** *jeu ;* **3** *choix.* — CONTR. : **1** *dépareillement, désassortiment.*

assortir [asɔrtir] v. tr. (de *sorte,* avec influence de *sortir ;* XIV^e s. ; jusqu'au XVI^e s., signif. souvent « disposer, munir »). [Conj. : V. FINIR.]

I. 1. Réunir des personnes ou des choses en tenant compte de leurs ressemblances, de leurs rapports de convenance : *Le salon de M^lle de Lespinasse* [...] *n'était lui-même formé que de gens assez peu liés entre eux* [...] *et que cette spirituelle personne assortissait avec un art infini* (Sainte-Beuve). *Assortir des livres sur les rayons d'une bibliothèque. Assortir des couleurs. Les jeunes filles* [...] *assortissaient, en chantant, des bouquets* (Nerval). || **2.** *Assortir une chose à une autre,* la choisir de façon qu'elle soit en harmonie avec cette autre : *Assortir son foulard, ses chaussures à sa robe, avec sa robe.*

II. Fournir un commerçant des articles, des marchandises nécessaires à la vente : *Les grossistes assortissent les détaillants.*

• SYN. : **I, 1** *accorder, associer, combiner, nuancer ;* **2** *adapter, conformer, harmoniser.* || **II** *approvisionner, fournir, pourvoir.* — CONTR. : **I, 1** *dépareiller, désassortir.*

◆ v. intr. *Vx.* Se convenir parfaitement : *Ces deux couleurs n'assortissent pas bien ensemble* (Acad.).

◆ **s'assortir** v. pr. **1.** Se convenir parfaitement : *Des couleurs qui s'assortissent.* || **2.** *S'assortir à quelque chose,* s'harmoniser avec : *Ses gants s'assortissent à sa robe.* || **3.** *S'assortir de quelque chose,* en être accompagné, complété : *Tout son discours s'assortissait d'allusions à l'actualité.*

• SYN. : **1** *s'accorder, cadrer, s'harmoniser, se marier ;* **2** *aller avec.* — CONTR. : **1** *contraster, détonner, se heurter, jurer ;* **2** *disconvenir, trancher sur.*

assortissant, e [asɔrtisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *assortir ;* début du XVII^e s., Fr. de Sales). *Vx.* Qui s'assortit avec quelque chose d'autre ; qui est assorti à : *Un long pistolet monté en or et en rubis et la baguette assortissante* (About).

assoter [asɔte] v. tr. (de *sot ;* XII^e s., *Couronnement de Louis*). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Rendre sot et, *spécialem.,* sottement amoureux (surtout au passif) : *Il ne faut qu'un petit minois pour vous assoter* (Dancourt).

assoupir [asupir] v. tr. (réfection de *assouvir,* calmer, d'après le lat. *sopire,* même sens ; XV^e s., Juvénal des Ursins ; au sens de « calmer », « éteindre », XV^e-XVI^e s. ; au sens 1, XVII^e s.). **1.** Amener à un sommeil léger (surtout au passif) : *Le brave homme s'en allait* [...], *aux trois quarts assoupi par le bien-être et la chaleur* (Daudet). *Le bercement de la voiture l'avait assoupi.* || **2.** *Fig.* Rendre beaucoup plus faible, atténuer : *Les échos assoupis ne livrent au zéphire | Que des soupirs mourants, de silence coupés* (Lamartine). || **3.** *Class.* Rendre moins aigu, moins violent ; étouffer : *La contestation éclata dans l'Académie, qui eut d'abord la sagesse d'écouter tout, et ensuite celle d'assoupir par son autorité une dispute qui n'en devait pas être une* (Fontenelle).

• SYN. : **1** *endormir ;* **2** *adoucir, apaiser, amortir, éteindre, étouffer, étourdir.* — CONTR. : **1** *éveiller, réveiller ;* **2** *allumer, attiser, enflammer, exalter, exciter, ranimer, raviver, stimuler.*

◆ **s'assoupir** v. pr. **1.** S'endormir doucement, se laisser gagner par le sommeil : *Le malade s'assoupit. Je m'assoupis en rêvant ainsi au vent frais du soir* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Perdre le goût de réagir : *S'assoupir dans l'indifférence, l'inaction, la mollesse.* || **3.** *Fig.* Devenir moins aigu, moins violent, en parlant des choses : *Dans une petite ville, une absence est toujours nécessaire pour laisser aux haines le temps de s'assoupir* (Balzac).

● SYN. : **1** *s'endormir, somnoler ;* **3** *s'adoucir, s'amortir, s'apaiser, s'atténuer, s'estomper, s'éteindre, s'étouffer.* — CONTR. : **1** *s'éveiller, se réveiller ;* **3** *s'aggraver, augmenter, empirer, s'intensifier, se ranimer, se raviver.*

assoupissant, e [asupisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *assoupir ;* 1552, Ch. Estienne). Qui a la propriété d'assoupir (au pr. et au fig.) : *Probablement ces femmes avaient mêlé dans ma boisson quelques-unes de ces drogues assoupissantes dont elles ont le secret* (Mérimée).

● SYN. : *endormant, narcotique, soporifique.* — CONTR. : *dopant, exaltant, excitant, stimulant.*

assoupissement [asupismɑ̃] n. m. (de *assoupir ;* début du XVIe s.). **1.** Le fait de s'assoupir ; état d'une personne qui dort d'un sommeil léger : *Comme j'étais incliné près d'elle, elle posa sa main sur ma tête* [...], *puis tomba dans une sorte d'assoupissement dont je ne cherchai pas à la tirer* (Gide). *La fatigue, si extrême fût-elle, n'avait pas l'effet d'assoupissement désirable* (Romains). || **2.** *Fig.* et *littér.* État de ce qui est devenu moins agité, plus calme : *Assoupissement de la mer.* || **3.** *Fig.* Diminution d'acuité : *Assoupissement d'une souffrance.* || **4.** *Fig.* État d'engourdissement moral et intellectuel, torpeur.

● SYN. : **1** *engourdissement, léthargie, somnolence, torpeur ;* **2** *apaisement ;* **3** *atténuation, étouffement ;* **4** *apathie, hébétude, langueur, paralysie, stupeur.* — CONTR. : **1** *éveil, réveil ;* **2** *exaltation, excitation, turbulence ;* **3** *aggravation, augmentation, intensification.*

assouplir [asuplir] v. tr. (de *souple ;* fin du XIIe s., *Huon de Bordeaux, écrit asoplir*). **1.** Rendre plus souple : *Le sport, la gymnastique et les exercices physiques assouplissent les muscles. La myrrhe a parfumé leurs membres assouplis* (Heredia). || **2.** *Fig.* Rendre plus accommodant, plus docile, plus malléable : *Assouplir le caractère d'un enfant. Aussitôt, il sortit sans un mot, sans une plainte, comme s'il était déjà assoupli par la vie et préparé à toutes les servitudes* (Daudet). || **3.** *Fig.* Rendre moins rigoureux, moins strict : *Assouplir des ordres, un règlement, le protocole.*

● SYN. : **1** *délier, dénouer ;* **2** *façonner, former, polir ;* **3** *adoucir, amender, atténuer, corriger.* — CONTR. : **1** *bander, contracter, durcir, raidir ;* **2** et **3** *durcir.*

◆ **s'assouplir** v. pr. Devenir plus souple (au pr. et au fig.) : *Le cuir s'assouplit quand on le laisse longtemps dans l'eau. Avec le temps, les hommes les plus intransigeants s'assouplissent.*

assouplissage [asuplisaʒ] n. m. (de *assouplir ;* début du XIXe s.). Opération qui consiste à immerger les fils de soie, à plusieurs reprises, dans des bacs d'eau chaude, afin de les assouplir.

assouplissement [asuplismɑ̃] n. m. (de *assouplir ;* 1866, Larousse). **1.** Action d'assouplir ; le fait de s'assouplir : *Exercices d'assouplissement. L'assouplissement du cuir dans l'eau.* || **2.** *Fig.* Action de devenir plus accommodant, moins rigide : *L'assouplissement d'un caractère.* || **3.** *Fig.* Action de rendre moins strict : *Procéder à l'assouplissement de certains règlements, de la discipline.*

assourdir [asurdir] v. tr. (de *sourd ;* 1120, *Psautier de Cambridge*). [Conj. : v. FINIR.] **1.** Rendre comme sourd momentanément, fatiguer par un bruit excessif, par des paroles abondantes : *Assourdi par le bourdonnement des insectes, battu par ces queues d'oiseaux, il marchait les bras tendus et les paupières closes comme un aveugle* (Flaubert). || **2.** *Assourdir un bruit,* le rendre moins sonore, moins intense : *La neige assourdissait les pas dans la rue* (Vallès) ; et au fig. : *Les échos assourdis des luttes passées.* || *Assourdir les tons, les lumières,* en diminuer l'éclat. || *Assourdir une douleur,* l'atténuer : *Elle* [la morphine] *a bien assourdi les douleurs, lorsque la crise néphrétique se faisait à l'excès gênante* (Gide). || Vx. *Assourdir une affaire,* essayer de l'étouffer : *Il assura le pauvre drapier qu'il userait de tout son pouvoir pour assourdir la chose* (Nerval). || **3.** *Spécialem.* Remplir une cloison ou doubler une paroi existante pour éviter la propagation du son. || **4.** En phonétique, rendre sourd un phonème sonore : *Le contact de* [t] *assourdit le* [b] *en* [p] *dans « obtenir ».*

● SYN. : **1** *abasourdir, casser les oreilles* (fam.) ; **2** *amortir, atténuer, éteindre, étouffer ;* **3** *insonoriser.* — CONTR. : **2** *amplifier, exalter, intensifier.*

◆ **s'assourdir** v. pr. *Phonème qui s'assourdit,* qui prend un caractère sourd.

assourdissant, e [asurdisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *assourdir ;* 1835, Acad.). **1.** Qui assourdit : *Voici l'œuvre d'Août, voici l'extermination de Midi* [...] | *Et l'infatigable cri de la cigale remplit la fournaise assourdissante !* (Claudel). *Des gens se hâtaient, en tous sens, dans un vacarme assourdissant* (Martin du Gard). || **2.** Se dit d'une personne qui excède par ses paroles ou par le bruit qu'elle fait : *Un bavard assourdissant.*

● SYN. : **1** *étourdissant.*

assourdissement [asurdismɑ̃] n. m. (de *sourd ;* 1596, Hulsius, au sens 1 ; sens 2, XVIIIe s. ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** Action d'assourdir ; état d'une personne assourdie : *Un assourdissement passager causé par un coup de canon.* || **2.** État de ce qui est assourdi, amorti : *L'assourdissement du bruit des pas dans la neige.* || **3.** En phonétique, transformation d'une consonne sonore en consonne sourde : *L'assourdissement de* [d] *en* [t].

● SYN. : **1** *surdité ;* **2** *amortissement, étouffement.* — CONTR. : **2** *amplification, intensification.*

assouvir [asuvir] v. tr. (du lat. pop. **assopire,* proprem. « endormir », par extens. « calmer, satisfaire » ; XIIe s., écrit *assovir*). **1.** *Vx* et *littér.* Calmer complètement : *La douleur fut domptée, mais non pas assouvie* (Leconte de Lisle). || **2.** Satisfaire pleinement un besoin, un désir, une passion : *Assouvir sa faim, sa soif. Assouvir sa soif de justice, sa curiosité. Il n'avait pas coutume d'assouvir sa gourmandise avec des mots* (Duhamel). *Ma mère, pour assouvir ce besoin de mal au cœur qu'ont les enfants, conduisait les siens de manège en montagnes russes* (Radiguet).

● SYN. : **1** *apaiser ;* **2** *calmer, combler, contenter, étancher* (la soif), *rassasier, satisfaire.* — CONTR. : **1** *amplifier, attiser, enflammer, intensifier, raviver ;* **2** *aiguillonner, aiguiser, exalter, exciter, fouetter, refouler, stimuler.*

◆ **s'assouvir** v. pr. Être complètement satisfait (avec un sujet abstrait) : *Une passion qui s'assouvit.*

assouvissable [asuvisabl] adj. (de *assouvir ;* début du XXe s.). Que l'on peut assouvir : *Ces désirs plus spirituels et moins assouvissables qui ne sortent pas de leur torpeur* (Proust).

assouvissement [asuvismɑ̃] n. m. (de *assouvir ;* 1568, Paré ; au XIVe s., E. Deschamps, au sens de « achèvement »). **1.** Action d'assouvir ; résultat de cette action (au pr. et au fig.) : *L'assouvissement de la soif. Tout respirait en eux l'assouvissement d'une passion antique, endormie pendant des siècles* (Duhamel). || **2.** Contentement qui résulte de cette action et qui entraîne la disparition du besoin : *C'est une volupté sans assouvissement* (Giraudoux).

● SYN. : **1** et **2** *apaisement, contentement, satiété, satisfaction.* — CONTR. : **1** *exaltation, excitation, refoulement, surexcitation ;* **2** *inassouvissement, insatiabilité, insatisfaction.*

assujetti, e [asyʒeti] n. et adj. (part. passé de *assujettir*). **1.** Se dit d'une personne qui est astreinte à une obligation légale (paiement d'un impôt, d'une taxe, affiliation à un groupement, etc.) : *Les contribuables assujettis au paiement de l'impôt sur le revenu.* || *Assujetti à la Sécurité sociale,* qui est soumis au régime de la Sécurité sociale. || **2.** Se dit de ce qui est soumis à

quelque chose : *Une fabrication assujettie à certaines règles.*

assujettir [asyʒetir] v. tr. (de *sujet* ; 1495, J. de Vignay ; sens 4, fin du XVII[e] s. ; sens 5, 1694, Th. Corneille). [Conj. : v. FINIR.] **1.** *Littér.* Ranger sous sa domination, maintenir dans une dépendance politique étroite : *Assujettir un pays, un peuple.* || **2.** *Par extens.* Soumettre à l'autorité, à l'empire de quelqu'un : *Assujettir quelqu'un à sa loi. Il était de cette nature de cœurs faibles* [...] *qui se dévouent comme des esclaves volontaires au bonheur de la femme à qui ils assujettissent leur cœur* (Lamartine). || **3.** Soumettre à une obligation constante : *Un homme du commun est assujetti à une exacte probité* (France). || **4.** Faire entrer une catégorie de personnes dans le champ d'application d'une loi, d'un règlement : *Tous les salariés sont assujettis à l'affiliation à la Sécurité sociale.* || **5.** Fixer solidement une chose de façon à l'immobiliser ou à en assurer la stabilité : *Les maisons ressemblaient à des huttes avec leurs portes basses, ogivales, encerclées de blanc, marquées de croix à la chaux, et leurs volets assujettis par cette longue barre transversale qu'on ne voit que dans les pays de grand vent* (Daudet). *Vers six heures, j'entendais une sonnerie et les ouvreuses venaient assujettir les portes vitrées avec des crochets* (Sartre). || **6.** Spécialem. *Assujettir un animal,* le maintenir immobile dans la position la plus favorable pour l'opérer, le panser.

• SYN. : **1** *asservir, dominer, opprimer ;* **2** *courber, enchaîner, plier ;* **3** *condamner, contraindre, forcer, réduire ;* **4** *astreindre, soumettre, tenir ;* **5** *arrimer, assurer, caler, coincer, fixer, immobiliser.* — CONTR. : **1** *affranchir, délivrer, libérer ;* **2** *émanciper, racheter ;* **3** *décharger, dégager, dispenser ;* **4** *exempter, exonérer ;* **5** *décoincer, délier, détacher, ébranler.*

◆ **s'assujettir** v. pr. *S'assujettir à quelque chose,* s'y plier : *S'assujettir à une discipline stricte. Les solitaires de Port-Royal* [...] *s'assujettirent à bien des devoirs manuels des plus rebutants et des plus bas* (Sainte-Beuve).

assujettissant, e [asyʒetisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *assujettir* ; 1694, Acad.). Qui assujettit, qui demande une grande assiduité : *Il y a un commerce ou un retour de devoirs du souverain à ses sujets et de ceux-ci au souverain : quels sont les plus assujettissants et les plus pénibles ? Je ne le déciderai pas* (La Bruyère). *Un travail assujettissant.*

• SYN. : *asservissant, astreignant, exigeant, strict.* — CONTR. : *distrayant, irrégulier, léger, modéré.*

assujettissement [asyʒetismɑ̃] n. m. (de *assujettir* ; 1572, Belleforest). **1.** *Vx.* Action d'assujettir ; état de soumission, de dépendance dans lequel se trouve un pays, une personne : *L'assujettissement d'une nation par une autre. L'assujettissement des vaincus.* || **2.** État qui résulte d'obligations auxquelles on est soumis : *L'assujettissement à l'impôt.* || **3.** *Fig.* Étroite dépendance affective : *Ce volontaire assujettissement à cette petite sœur toujours ironique et moqueuse* (Mauriac). || **4.** *Par extens.* Soumission habituelle et constante : *Assujettissement à la mode.* || **5.** *Fig.* Toute espèce de contrainte résultant d'obligantions constantes, répétées : *La grandeur a ses assujettissements. Leurs malles, les précédant par chemin de fer, furent chaque deux jours leur seul assujettissement* (Barrès).

• SYN. : **1** *asservissement, conquête, domination, oppression ; captivité, esclavage, servitude ;* **2** *soumission, subordination, sujétion ;* **5** *chaîne, joug, lien.* — CONTR. : **1** *affranchissement, délivrance, émancipation, libération, rachat ; autonomie, indépendance, liberté ;* **2** *exemption, exonération.*

assumer [asyme] v. tr. (lat. *assumere,* prendre sur soi, de *sumere,* prendre ; XV[e] s., *Nef de santé,* Godefroy). **1.** Prendre une chose à son compte, s'en charger : *Assumer une fonction, un rôle.* || **2.** *Assumer la responsabilité de quelque chose,* la prendre sur soi, la faire sienne : *Je savais que Rivière avait assumé la responsabilité de la revue* (Martin du Gard). || **3.** Par extens. *Assumer un acte,* en prendre la responsabilité : *Tous ces crimes ne sont plus à lui : un autre les a assumés* (Mauriac).

• SYN. : **2** *endosser.* — CONTR. : **1** *se décharger de, refuser ;* **2** *rejeter, repousser.*

assurable [asyrabl] adj. (de *assurer ;* 1866, Larousse). Qui peut être assuré par une compagnie d'assurances.

assurance [asyrɑ̃s] n. f. (de *assurer ;* XII[e] s., Gautier d'Arras, écrit *asseurance ;* au sens de « contrat », 1563, Barbier).

I. 1. Action d'assurer quelque chose à quelqu'un ; gage, parole propre à écarter toute crainte, à garantir quelque chose : *S'engager sur l'une des affaires sans avoir des assurances formelles sur l'autre, c'était pour Haverkamp se condamner à être dupe* (Romains). || *Par extens.* Affirmation par laquelle on assure quelqu'un de quelque chose, promesse solennelle : *Recevez-en une nouvelle et ferme assurance* (Duhamel). || S'emploie à la fin d'une lettre, dans des formules de politesse : *Veuillez croire à l'assurance de ma considération,* etc. || **2.** Tout moyen de garantir, preuve : *L'unanimité subite des louanges n'est pas une assurance de survie* (Gide). || **3.** Sentiment d'entière certitude : *J'ai l'assurance qu'il viendra.*

II. 1. *Class.* Le fait de se fier à quelqu'un pour se garantir de quelque chose ; confiance : *Dispose de ma griffe, et sois en assurance : | Envers et contre tous je te protégerai* (La Fontaine). || **2.** *Class.* Sentiment de celui qui se croit à l'abri du danger, sécurité : *Je l'ai mis en lieu d'assurance* (Acad., 1694). || Auj. *En toute assurance,* sans aucune crainte, en toute sécurité. || **3.** *Class.* Très grande hardiesse, audace : *J'eus l'assurance de lui dire que je l'aimais* (Scarron). || **4.** Grande confiance en soi : *Depuis l'échec du 23 février, il avait perdu sa belle assurance* (France). *Il y avait une grande assurance dans le ton de sa voix, dans son attitude* (Gide).

III. 1. Garantie accordée par un assureur à un assuré, moyennant une prime ou une cotisation : *Contrat, police d'assurance.* || **2.** *Par extens.* Le contrat lui-même qui garantit une indemnisation en cas de réalisation du risque prévu : *Assurance contre l'incendie, les accidents. Assurance tous risques. On eût trouvé très bien qu'il sonnât aux portes pour placer des assurances* (Montherlant). || **3.** (au plur.) *Fam.* Les compagnies ou sociétés dont l'activité est de garantir des risques par des contrats d'assurance : *Travailler dans les assurances. Agent d'assurances.*

• SYN. : **I, 1** *caution, engagement, garantie, preuve, promesse ;* **2** *gage ;* **3** *conviction.* || **II, 4** *aisance, aplomb, hardiesse, toupet* (fam.). — CONTR. : **I, 1** *réticence ;* **3** *crainte, défiance, doute, incertitude, méfiance.* || **II, 4** *embarras, gêne, hésitation, timidité.*

assuré, e [asyre] adj. (part. passé de *assurer ;* fin du XII[e] s., *Aymeri de Narbonne,* écrit *aseüré*).

I. 1. Qui n'a pas à craindre de se tromper ; qui a une certitude : *Il se dit assuré que la Bourse remontera avant peu* (Mauriac). || **2.** Qu'on ne peut manquer d'obtenir : *Jules avait toujours compté sur le métier de soldat comme sur une ressource assurée* (Stendhal). || **3.** Qui ne peut manquer de se produire : *Il tient pour assurée la faillite prochaine de cette société.*

II. 1. Qui est plein de fermeté : *Un pas inconnu, assuré, allait et venait* (Alain-Fournier). || **2.** Qui laisse deviner une grande confiance en soi : *Un regard assuré. Une voix assurée.* || **3.** *Class.* et *péjor.* Qui montre de la hardiesse, de l'impudence : *Un assuré voleur, un assuré menteur* (Acad., 1694).

III. 1. *Class.* Qui offre la sécurité : *L'infâme croit avoir trouvé chez vous un assuré refuge* (Molière). || **2.** *Class.* Se dit d'une personne qui est à l'abri : *Assurés par lui de toute violence, | Nous n'avons plus sujet de te rien demander* (Malherbe).

IV. Se dit d'une personne qui bénéficie d'un contrat d'assurance.

• SYN. : **I, 1** *certain, sûr ;* **2** *constant, durable, garanti, stable ;* **3** *incontestable, indéniable, indubitable, inévitable, infaillible, immanquable.* || **II, 1** *énergique, ferme ;* **2** *confiant, décidé, résolu.* — CONTR. : **I, 1** *hésitant,*

incertain ; **2** *aléatoire, instable, précaire ;* **3** *contestable, douteux, hypothétique, improbable.* || **II, 1** *branlant, vacillant ;* **2** *craintif, embarrassé, timide, timoré.*

◆ n. **1.** Personne qui est garantie contre un risque par un contrat d'assurance. || **2.** *Assuré social,* personne qui est affiliée à la Sécurité sociale : *Sur toutes les affiches, ne lisez-vous pas des appels aux « assurés sociaux », alors que c'est l'assurance qui est « sociale » ?* (Thérive).

assurément [asyremɑ̃] adv. (de *assuré ;* 1532, Rabelais, écrit *asseurement*). **1.** *Class.* Avec assurance, avec hardiesse : *Qui marche assurément n'a point peur de tomber* (Corneille). || **2.** *Class.* Avec la certitude que donnent les choses incontestables : *Celle dont je le tiens en parle assurément* (Corneille). || **3.** D'une manière certaine, sans aucun doute : *Cette solution serait assurément préférable à l'autre.*

● SYN. : **3** *absolument, certainement, à coup sûr, évidemment, incontestablement, indéniablement, indiscutablement, indubitablement, immanquablement, sans aucun doute, sûrement, vraiment.*

assurer [asyre] v. tr. (lat. pop. **assecurare,* rendre sûr, de *securus,* sûr ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *asseürer* [encore au XVIe s.]).

I. 1. Affirmer catégoriquement quelque chose en le donnant pour certain : *Je vous assure qu'il y a là, pour moi et les hommes de ma génération, une espèce de mystère* (Romains). || *Je t'assure, je te l'assure,* j'atteste que c'est vrai : *Mais, Thérèse, je t'assure... Tu es folle !* (Martin du Gard). || **2.** *Assurer quelqu'un de* (et un nom) ou *que* (et l'indicatif), le rendre sûr de quelque chose : *Ensuite, les membres de l'ancienne aristocratie française liés à M. de Talleyrand sont fiers de compter dans leurs rangs un homme qui avait la bonté de les assurer de sa grandeur* (Chateaubriand). *Je l'assurai qu'il pouvait compter sur ma parole* (Mauriac). Usité dans les formules de politesse : *Je vous assure de ma reconnaissance.* || **3.** (avec un nom de chose pour sujet) Donner à croire que, être garant de ou que : *Son courage proverbial nous assure de sa combativité.* || **4.** *Assurer quelque chose,* en rendre la réalisation ou l'exécution certaine, régulière et durable : *Assurer le ravitaillement. Assurer une permanence. Le praticien vulgairement appelé « recors » est l'homme de justice par hasard, il est là pour assurer l'exécution des jugements* (Balzac). || *Assurer quelque chose à quelqu'un,* lui en garantir l'obtention ou la fourniture : *Assurer à quelqu'un un salaire élevé, une place intéressante.*

II. Donner de la solidité, de la stabilité à quelque chose : *A tâtons, je fermais la grosse porte, j'assurais les barres de fer* (Daudet). *Assurer une persienne, une porte.* || *Par extens.* Rendre plus sûr, plus ferme : *Elle suivait la civière, avec le désir brouillon d'être utile, mais aussi avec une tendresse délicate et précise de gestes, une façon de caler les épaules chaque fois que les porteurs, dans une descente très raide, devaient assurer leurs pieds, où Magnin reconnaissait l'éternelle maternité* (Malraux). *Assurer les pas d'un enfant.*

III. 1. *Class.* Mettre en un lieu sûr, en sécurité : *En les perdant* [les Juifs] *j'ai cru vous assurer vous-même* (Racine). *Mais du moins en partant assurez votre vie* (Corneille). || **2.** Mettre dans un état de confiance ; ôter toute inquiétude : *Un oracle m'assure, un songe me travaille* (Corneille). || **3.** Mettre à l'abri du danger, des risques éventuels, des accidents possibles : *Il avait économisé en vue d'assurer l'avenir.* || **4.** *Spécialem.* En montagne, prémunir un alpiniste contre les chutes en le reliant par une corde à un compagnon prêt à la bloquer.

IV. 1. Faire garantir par un contrat d'assurance : *Assurer ses bagages, son automobile contre le vol.* || **2.** Garantir par une assurance : *Assurer toute une famille. Assurer le mobilier de quelqu'un. Assurer quelqu'un contre l'incendie, les accidents.*

● SYN. : **I, 1** *certifier, jurer, soutenir ;* **3** *garantir, répondre de, témoigner de ;* **4** *pourvoir à, procurer.* || **II** *arrimer, assujettir, attacher, caler, coincer, consolider, étayer, fixer, immobiliser, maintenir, retenir.* || **III, 2** *préserver, protéger, sauvegarder.* — CONTR. : **I, 1** *contester, nier ;* **3** *contredire, démentir.* || **II** *dégager, libérer.* || **III, 2** *compromettre, exposer, jouer, risquer.*

● REM. *Assurer quelqu'un de quelque chose* et *assurer quelque chose à quelqu'un* sont tous deux corrects. Aussi peut-on écrire indifféremment : *Il nous a assurés que* et *il nous a assuré que.*

◆ **s'assurer** v. pr.

I. 1. Agir de façon à obtenir une entière certitude au sujet de quelque chose : *S'assurer de la vérité, de l'exactitude d'un récit. Alban passa la main sous la sangle de sa selle, s'assurant qu'elle était assez serrée* (Montherlant). || **2.** *Class.* Avoir la certitude, la conviction de (ou que) : *J'aimais et je pouvais m'assurer d'être aimée* (Racine). *Assurez-vous que je ne vous oublie pas* (Bossuet).

II. 1. Se procurer la stabilité : *S'assurer sur ses jambes.* || *Fig.* et *littér.* Prendre de l'assurance : *Vous êtes un peu timide [...], assurez-vous* (Hermant). || **2.** Class. et littér. *S'assurer sur, à, dans, en,* se fier à : *Ne t'assure point sur ta haute science* (Corneille). *Faut-il que je m'assure au rapport de mes yeux* (Molière). *Je m'assure dans votre probité* (France). || **3.** Se ménager quelque chose par son action, sa prévoyance : *S'assurer des revenus suffisants, des vivres. S'assurer de puissants appuis.* || **4.** Class. *S'assurer de quelqu'un,* s'emparer de lui, le faire arrêter : *Allez dès aujourd'hui, | Soit qu'il résiste ou non, vous assurer de lui* (Corneille).

III. Se garantir contre un risque, en particulier en contractant une assurance : *S'assurer contre l'incendie ;* et absol. : *La loi oblige l'automobiliste à s'assurer.*

● SYN. : **I** *constater, contrôler, se rendre compte de, veiller à, vérifier.* || **II, 1** *s'affermir, se caler, se camper, se planter ;* **3** *se pourvoir, se prémunir, se réserver.* — CONTR. : **I, 1** *se désintéresser de, négliger.*

assureur [asyrœr] n. m. (de *assurer ;* 1550, Barbier). Celui qui, par profession, garantit quelque chose par un contrat d'assurance.

assyrien, enne [asirjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Assyrie ;* 1688, La Bruyère, *Caractères*). Relatif à l'Assyrie ; habitant de cette région.

◆ **assyrien** n. m. Langue parlée par les Assyriens.

assyriologie [asirjɔlɔʒi] n. f. (de *Assyrie* et du gr. *logos,* science ; 1866, Larousse). Étude des antiquités assyriennes.

assyriologue [asirjɔlɔg] n. (de *assyriologie ;* 1866, Larousse). Personne qui étudie les antiquités assyriennes, les textes assyriens et babyloniens.

astasie [astazi] n. f. (de *a* priv. et du gr. *stasis,* station verticale ; fin du XIXe s.). Trouble ou perte de la faculté de se tenir debout.

astatique [astatik] adj. (du gr. *astatos,* instable ; milieu du XIXe s.). En physique et en mécanique, se dit de ce qui présente un état d'équilibre indifférent : *Un système astatique.* || *Aiguilles astatiques,* système de deux aiguilles également aimantées, reliées entre elles par un dispositif d'assemblage rigide et disposées de façon que le champ magnétique de la Terre soit sans action sur l'ensemble.

◆ adj. et n. En médecine, se dit d'une personne qui est atteinte d'astasie.

aster [astɛr] n. m. (lat. *aster,* étoile, du gr. *astêr,* même sens ; 1549, Meignan). Plante aux fleurs en forme d'étoile, dont plusieurs espèces sont cultivées comme ornementales, notamment la reine-marguerite, ou *aster de Chine : Alors [...] elle sortit de dessous son fichu un gros bouquet d'asters, qu'elle posa loin à l'écart des couronnes de la famille* (Gide).

astéréognosie [astereɔgnɔzi] n. f. (de *a* priv., du gr. *stereos,* solide, et *gnôsis,* connaissance ; 1928, Larousse). Perte de la faculté de reconnaître les objets par le toucher.

astérie [asteri] n. f. (du lat. *aster,* étoile ; début du XVIIIe s.). Animal échinoderme dont la forme rappelle celle d'une étoile, et qu'on désigne communément sous le nom d'*étoile de mer.*

astérisme [asterism] n. m. (gr. *asterismos,* constellations représentées sur une sphère ; 1690, Furetière). **1.** Ensemble d'étoiles : *L'ensemble me fascinait comme si un astérisme nouveau dans le ciel se fût proposé ; comme si une constellation eût paru qui eût enfin signifié quelque chose* (Valéry). || **2.** Réflexion de la lumière sur certaines gemmes.

astérisque [asterisk] n. m. (lat. *asteriscus,* petite étoile, du gr. *asteriskos,* même sens ; 1570, G. Hervet, écrit *astérique*). Signe typographique en forme d'étoile (*), indiquant un renvoi, une lacune, ou auquel on attribue une valeur convenue : *Dans les ouvrages d'étymologie, l'astérisque placé devant un mot indique une forme conjecturale.*

astéroïde [asterɔid] n. m. (gr. *asteroeidês,* semblable à une étoile, de *astêr,* astre, et *eidos,* aspect ; 1827, Acad.). **1.** Petit corps céleste. || **2.** *Spécialem.* L'une des petites planètes, invisibles à l'œil nu, qui circulent entre Mars et Jupiter : *J'ai de sérieuses raisons de croire que la planète d'où venait le Petit Prince est l'astéroïde B 612* (Saint-Exupéry).

asthénie [asteni] n. f. (gr. *asthenia,* absence de force, de *a* priv. et *sthenos,* force ; 1790, *Encycl. méthodique*). Diminution des forces, spécialement par manque de stimulation psychique et nerveuse.

• SYN. : *adynamie, affaiblissement, déficience, faiblesse.* — CONTR. : *force, hypersthénie, vigueur.*

asthénique [astenik] adj. (de *asthénie ;* début du XIXe s.,). Qui est relatif à l'asthénie.

◆ adj. et n. Qui est atteint d'asthénie.

asthmatique [asmatik] adj. (lat. *asthmaticus,* du gr. *asthmatikos,* même sens ; XIVe s., écrit *asmatic ;* forme actuelle, 1538, J. Canappe). **1.** Qui se rapporte à l'asthme ; qui est de la nature de l'asthme : *Une respiration asthmatique.* || **2.** *Fam.* Qui manque de souffle : *D'un œil anxieux et plein de tendresse, ils suivaient la marche asthmatique du navire* (Daudet). *Un accordéon asthmatique.*

◆ adj. et n. Qui est atteint d'asthme : *Un vieil asthmatique.*

asthme [asm] n. m. (réfection orthographique de *asme* [XVe s.], issu du lat. *asthma,* mot gr. ; XVIe s., Paré, écrit *asthma ; asthme,* 1611, Cotgrave ; *asme,* aux XIIIe et XIVe s., a aussi le sens fig. de « angoisse »). Affection caractérisée par une suffocation intermittente.

asti [asti] n. m. (de *Asti,* v. d'Italie ; fin du XIXe s.). Vin blanc mousseux, fabriqué près d'Asti (Italie) : *Il ne prenait jamais de champagne, mais buvait de l'asti non mousseux, non frappé, pas même frais, un peu chambré* (Martin du Gard).

astic [astik] n. m. (déverbal de *astiquer,* réfection de l'anc. franç. *estichier, estiquier,* enfoncer, frapper avec force, de l'anc. francique **stik(k)jan,* ficher ; 1721, Trévoux, sens 1 ; sens 2, 1838, Acad. ; sens 3, 1860, Larchey). **1.** Morceau d'os avec lequel les cordonniers lissent le cuir. || **2.** Morceau de bois utilisé par les militaires pour nettoyer leur fourniment. || **3.** *Par extens.* Mélange de blanc d'Espagne, d'alcool et de savon servant au même usage.

asticot [astiko] n. m. (origine incertaine ; 1828, Vidocq). **1.** Larve de la mouche à viande, qu'on utilise pour la pêche à la ligne. || **2.** *Par extens.* Toute espèce de ver : *Il y a parfois des asticots dans le fromage.* || **3.** *Fam.* et *péjor.* Individu : *Un drôle d'asticot.*

asticoter [astikɔte] v. tr. (origine incertaine ; peut-être altér. de *dasticoter,* parler allemand [1642, Oudin], d'où « parler un langage inconnu », « parler vite », « contredire », « chagriner », de *dasticot* ou *d'asticot,* issu de l'allem. *dass dich Gott...,* « que Dieu te... », juron allem. introduit par les lansquenets ; 1747, Caylus). **1.** *Fam.* Agacer, exciter par des attouchements répétés : *Sur les fenouils, à l'ombre des pins, ces autres chenilles* [...], *qui, dès qu'on les asticotait, faisaient surgir au-dessus de leur nuque une sorte de trompe fourchue* (Gide). || **2.** *Fig.* et *fam.* Taquiner constamment : *Elle est maintenant trop sûre de son pouvoir sur lui, elle l'asticote, elle devient lancinante* (Maurois).

• SYN. : **1** *énerver ;* **2** *agacer, harceler, tarabuster.*

◆ **s'asticoter** v. pr. *Fam.* Se taquiner pour de petites choses : *Les deux visiteurs ont commencé de s'asticoter comme ils font d'ordinaire* (Duhamel).

astigmate [astigmat] adj. et n. (de *astigmatisme ;* 1877, Littré). Qui est affecté d'astigmatisme.

astigmatisme [astigmatism] n. m. (de *a* priv. et du gr. *stigma,* point ; 1857, W. Mackenzie, *Maladies de l'œil*). **1.** Défaut de courbure des milieux réfringents de l'œil, qui occasionne des troubles de la vision. || **2.** Défaut d'un instrument d'optique ne donnant pas d'un point une image ponctuelle.

astiquage [astikaʒ] n. m. (de *astiquer ;* 1906, Larousse). Action d'astiquer.

astiquer [astike] v. tr. (de *astic ;* 1833, Larchey). **1.** *Fam.* Nettoyer, frotter minutieusement, de façon à faire reluire : [Il] *astiquait d'une peau de lapin la coquille de son sabre* (Courteline). *Puis il astique, à tour de rôle, chacune de ses chaussures* (Duhamel). || **2.** *Vx* et *pop.* Porter des coups à un adversaire dans un combat.

• SYN. : **1** *briquer* (fam.), *faire reluire, fourbir, polir.* — CONTR. : **1** *salir, ternir.*

◆ **s'astiquer** v. pr. **1.** *Fam.* Faire une toilette soignée. || **2.** *Vx* et *pop.* Se porter des coups dans un combat : *J'aime mieux vous raconter toute une bataille. Voulez-vous Champ-Aubert, où il n'y avait plus de cartouches, et où l'on s'est astiqué tout de même à la baïonnette* (Balzac).

astracan n. m. V. ASTRAKAN.

astragale [astragal] n. m. (gr. *astragalos,* osselet, par le lat. *astragalus ;* 1546, Ch. Estienne, écrit *astragal* et au sens 1 ; au sens 2, 1606, Nicot). **1.** Osselet du tarse, situé entre les deux malléoles et le calcanéum. || **2.** Moulure utilisée par l'architecture grecque et placée entre le fût et le chapiteau d'une colonne. || *Par extens.* Moulure située le long du bord supérieur d'une marche. || Ornement accessoire, purement décoratif (quelquefois fém.) : *Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales* (Boileau). *Après avoir compté, à la lueur de ma veilleuse, les astragales du plafond* [...], *j'attrapai quelques minutes de sommeil* (Chateaubriand). *Quand la toile de fond se lève brusquement | Et que tout le décor n'est plus qu'une astragale* (Hugo). || **3.** Plante de France et des pays chauds, dont une espèce fournit la gomme adragante.

astrakan ou **astracan** [astrakɑ̃] n. m. (du n. d'une ville de l'U.R.S.S. ; 1775, E. Lamy). Fourrure d'un agneau karakul de quelques jours.

astral, e, aux [astral, -o] adj. (bas lat. *astralis ;* 1533, F. Dassy). **1.** Qui est relatif aux astres ; qui leur appartient : *Les influences astrales.* || Vx. *Année astrale,* se disait pour *année sidérale.* || *Lampe astrale,* lampe dont la lumière tombe de haut en bas, sans porter d'ombre par ses appuis : *Une lampe astrale répandait dans la salle à manger ce jour jaune qui donne tant de grâce aux tableaux de l'école hollandaise* (Balzac). || **2.** *Corps astral,* l'un des sept « aspects » ou « principes » admis par les occultistes, et qui serait constitué par une enveloppe subtile entourant le corps humain.

• SYN. : **1** *céleste, cosmique, sidéral, zodiacal ;* **2** *aura, double, ectoplasme.*

astre [astr] n. m. (lat. *astrum,* gr. *astron ;* 1372, J. Corbichon). **1.** Corps céleste de forme bien déterminée, lumineux par lui-même ou empruntant sa clarté à un autre corps céleste : *Le Soleil et la Lune, les étoiles, les planètes, les comètes sont des astres. Le ciel sans teinte est constellé | D'astres pâles comme du lait* (Apollinaire). || Littér. *L'astre du jour, l'astre roi, l'astre royal,* le Soleil : *Quand l'astre du jour | Aura sur l'horizon fait le tiers de son tour* [...], *| Retrouvez-vous au temple* (Racine). || *L'astre de la nuit* ou *des nuits, l'astre nocturne, l'astre d'argent,* la Lune. || Fig. *Jusqu'aux astres,* en un lieu ou à un degré très élevé. || **2.** *Fig.* Symbole de l'éclat, de la beauté, de la célébrité : *Beau comme*

un astre. Quel astre à nos yeux vient de luire ? | Quel sera quelque jour cet enfant merveilleux ? (Racine). || **3.** En astrologie, corps céleste considéré sous le rapport de l'influence qu'il exerce sur la destinée humaine : *Consulter, étudier, examiner les astres. Être né sous un astre favorable.* || **4.** *Fig.* Conjoncture favorable, chance : *Dès lors, l'astre du Dieu des chrétiens pâlit et pencha vers son déclin* (France).

astreignant, e [astrɛɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *astreindre* ; début du XX[e] s.). **1.** Qui tient constamment occupé : *Il a une profession astreignante.* || **2.** Qui impose une discipline sévère : *Une règle, une morale astreignante.*

● SYN. : **1** *asservissant, assujettissant ;* **2** *exigeant, strict.* — CONTR. : **1** *agréable, doux, modéré ;* **2** *complaisant, élastique, indulgent, léger, relâché.*

astreindre [astrɛ̃dr] v. tr. (lat. *astringere,* serrer, d'où « obliger » ; XII[e] s., écrit *astraindre*). [Conj. **55.**] **1.** *Vx.* Lier étroitement : *La chaux astreint le sable en brûlant et en sifflant* (Claudel). || **2.** Imposer à quelqu'un un devoir strict : *Celles-ci sont soumises au régime commun et astreintes au travail. L'une est archiviste et l'autre bibliothécaire* (France).

● SYN. : **2** *assujettir, contraindre, enchaîner, forcer, obliger, plier, réduire, soumettre, tenir.* — CONTR. : **2** *affranchir, décharger, dégager, dispenser, exempter, libérer, relever.*

◆ **s'astreindre** v. pr. S'obliger, s'assujettir à quelque chose : *Jacques Collin, vêtu comme un ecclésiastique qui ne s'astreint pas au costume, portait un pantalon noir, des bas noirs, des souliers à boucles en argent, un gilet noir, et une certaine redingote marron foncé* (Balzac). *Avant d'entreprendre un nouveau livre, je me suis toujours astreint à rassembler le plus de renseignements possible* (Martin du Gard).

● SYN. : *se plier, se soumettre.* — CONTR. : *s'affranchir, se dispenser, se libérer.*

astreinte [astrɛ̃t] n. f. (part. passé de *astreindre* ; 1877, Littré). **1.** En droit, condamnation par laquelle le tribunal astreint, oblige un débiteur à payer une certaine somme par jour de retard. || **2.** *Fig.* Obligation, contrainte imposée à quelqu'un : *Quand il* [l'effort gratuit] *n'est pas favorisé de dons heureux, les tâches intellectuelles représentent pour lui des astreintes fort pénibles* (Duhamel). *Il oubliait d'ajouter qu'il s'était peu à peu dégoûté de la vie scolaire, de sa monotonie, de ses astreintes* (Romains).

● SYN. : **2** *asservissement, assujettissement, chaîne, esclavage, joug, lien, servitude, subordination, sujétion, tutelle.* — CONTR. : **2** *libération, liberté.*

astringence [astrɛ̃ʒɑ̃s] n. f. (de *astringent* ; 1863, Littré). Qualité de ce qui est astringent : *L'astringence du quinquina.*

astringent, e [astrɛ̃ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *astringens,* part. prés. de *astringere,* serrer, et aussi « constiper » ; 1537, J. Canappe). Qui a la faculté de resserrer les tissus vivants : *Un médicament astringent.*

◆ **astringent** n. m. Produit astringent.

● CONTR. : *laxatif, relâchant.*

astro- [astro *ou* astrɔ], élément tiré du lat. *astrum,* astre [du gr. *astron*], et entrant, comme préfixe, dans la formation de composés savants.

astrolabe [astrɔlab] n. m. (lat. médiév. *astrolabus,* du gr. *astrolabos,* instrument servant à prendre [*lambanein*] la position des astres ; XII[e] s., écrit *astrelabe*). **1.** Instrument qui servait autrefois à mesurer la hauteur des astres au-dessus de l'horizon. || **2.** *Auj.* Instrument optique servant à déterminer l'heure et à définir le temps universel.

astrolâtre [astrɔlɑtr] adj. et n. (du préf. *astro-* et du gr. *latreuein,* adorer ; début du XIX[e] s.). Qui adore les astres.

astrolâtrie [astrɔlɑtri] n. f. (du préf. *astro-* et du gr. *latreia,* adoration ; début du XIX[e] s.). Culte des astres.

astrologie [astrɔlɔʒi] n. f. (du gr. *astrologia,* étude des astres ; v. 1370, Oresme). **1.** Art divinatoire fondé sur l'observation des astres et sur la croyance que ceux-ci exercent une influence sur la destinée humaine. || *Astrologie judiciaire,* astrologie rapportée à la destinée humaine, par opposition à l'*astrologie naturelle,* étude de l'action des astres sur les éléments telluriques. || **2.** *Astrologie sphérique,* nom ancien de l'astronomie.

astrologien, enne [astrɔlɔʒjɛ̃, -ɛn] n. (1372, J. Corbichon). Forme ancienne pour *astrologue : Maître Arnoul, astrologien du roi* (Hugo).

astrologique [astrɔlɔʒik] adj. (lat. *astrologicus,* du gr. *astrologikos ;* v. 1500, O. de Saint-Gelais). Qui appartient à l'astrologie : *Prédictions, calculs astrologiques.*

astrologue [astrɔlɔg] n. (lat. *astrologus,* du gr. *astrologos* ; 1372, J. Corbichon). Personne qui s'adonne à la divination astrologique : *Vous pesez le péril, rois. Quoique altiers et vains, | Vous ne guerroyez pas sans l'avis des devins ; | Un astrologue baisse ou lève vos visières* (Hugo). *Les sapins en bonnets pointus | De longues robes revêtus | Comme des astrologues* (Apollinaire).

● REM. Pendant longtemps, on a dit aussi ASTROLOGIEN, ENNE.

astrométrie [astrɔmetri] n. f. (du préf. *astro-* et du gr. *metron,* mesure ; 1866, Larousse). Branche de l'astronomie qui comprend l'ensemble des méthodes permettant de déterminer les positions et les mouvements des astres, y compris la Terre.

astronaute [astrɔnot] n. (de *astronautique ;* 1928, Larousse). Personne qui prend place dans un vaisseau spatial.

● SYN. : *cosmonaute.*

astronautique [astrɔnotik] n. f. (du préf. *astro-* et du gr. *nautês,* matelot ; 1927, Rosny aîné). Science qui a pour objet l'étude et la réalisation de la navigation interplanétaire.

astronef [astrɔnɛf] n. m. (du préf. *astro-* et de *nef ;* 1928, Larousse). Véhicule conçu pour permettre à l'homme d'effectuer des déplacements interplanétaires. (On dit plutôt VAISSEAU SPATIAL.)

astronome [astrɔnɔm] n. (lat. *astronomus,* du gr. *astronomos,* de *astron,* astre, et *nomos,* loi ; XVI[e] s.). Savant qui étudie les mouvements et la structure des astres.

astronomie [astrɔnɔmi] n. f. (lat. *astronomia,* mot gr. ; v. 1155, Wace). Science qui étudie la structure, les mouvements, les positions relatives des astres et cherche à déterminer les lois de leur évolution.

astronomique [astrɔnɔmik] adj. (lat. *astronomicus,* du gr. *astronomikos ;* 1407, E. Deschamps). **1.** Propre à l'astronomie : *Calculs astronomiques. Observations astronomiques. Année, jour astronomique.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Très élevé : *Des chiffres astronomiques.* || *Prix astronomique,* prix excessif.

● SYN. : **2** *abusif, fantastique, faramineux* (fam.), *fou, insensé.* — CONTR. : **2** *bas, insignifiant, modéré, vil.*

astronomiquement [astrɔnɔmikmɑ̃] adv. (de *astronomique* ; XVI[e] s.). Suivant les lois de l'astronomie.

astrophysicien, enne [astrɔfizisjɛ̃, -ɛn] n. (de *astrophysique ;* début du XX[e] s.). Savant spécialiste de l'astrophysique.

astrophysique [astrɔfizik] n. f. (du préf. *astro-* et de *physique ;* v. 1920). Partie de l'astronomie qui étudie les astres, en appliquant plus spécialement les diverses méthodes de la physique.

astuce [astys] n. f. (lat. *astutia,* ruse ; 1260, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, XVI[e] s.). **1.** *Vx* et *littér.* Adresse à tromper son prochain, le plus souvent pour en tirer un avantage : *Ce bavardage de laquais permit à Blondet de se livrer à quelques réflexions sur la profonde astuce des paysans* (Balzac). || **2.** *Fam.* Manière d'agir qui dénote de l'ingéniosité, de l'habileté (sans nuance défavorable) : *La question était sans astuce, mais l'apparence de Carola n'invitait guère aux subtilités* (Gide). *Tu aperçois l'astuce ? On fait semblant de croire que chaque obus vous évitera* (Romains). *Connaître toutes les astuces d'un métier.* || **3.** *Arg. scol.* Plaisanterie amusante ou fine, jeu de mots : *Faire, dire des astuces.*

● SYN. : **1** *artifice, malice, malignité, matoiserie, roublardise* (fam.), *rouerie, ruse ;*

2 *ficelle* (fam.), *finesse, truc* (fam.) ; 3 *bon mot, boutade.* — Contr. : 1 *candeur, droiture, franchise, ingénuité, loyauté, naïveté, niaiserie, simplicité, sincérité.*

astucieusement [astysjøzmɑ̃] adv. (de *astucieux ;* XVIe s., É. de Médicis, *Dict. général*). De façon astucieuse : *Joseph avait fait en sorte d'éviter, astucieusement, les pièges de la chance* (Duhamel).

astucieux, euse [astysjø, -øz] adj. (de *astuce ;* 1495, J. de Vignay). **1.** Se dit d'une personne pleine d'astuce, de ruse adroite (vieilli) : *Il est astucieux ; il a des gaucheries calculées* (Romains). || **2.** Qui fait preuve d'habileté, d'ingéniosité : *Une méthode très simple, imaginée par un homme astucieux. Un avocat astucieux qui dans une discussion ne pensera qu'à se donner l'air, ou l'illusion, d'avoir le dernier mot* (Romains). || **3.** Se dit d'une chose qui laisse deviner de la ruse, du savoir-faire, de la finesse : *Un procédé astucieux. Un raisonnement astucieux.*

● Syn. : 1 *artificieux, malin, matois, roublard* (fam.), *roué ;* 2 *habile, industrieux ;* 3 *fin, ingénieux.* — Contr. : 1 *droit, franc, ingénu, loyal, naïf, sincère ;* 2 *balourd, niais, simple ;* 3 *grossier, lourd, stupide.*

asymbolie [asɛ̃bɔli] n. f. (de *a* priv. et du gr. *sumbolon,* image ; 1928, Larousse). Incapacité pathologique de comprendre les symboles, et en particulier les signes du langage.

asymétrie [asimetri] n. f. (de *a* priv. et de *symétrie ;* 1613, Dounot de Bar-Leduc). Absence de symétrie : *L'asymétrie d'un visage.*

● Contr. : *symétrie.*

asymétrique [asimetrik] adj. (de *asymétrie ;* 1825, Latreille). Qui est dépourvu de symétrie : *Un invraisemblable jour de limbes enveloppe très doucement les grands piliers asymétriques* (Gide).

● Contr. : *symétrique.*

asymptote [asɛ̃ptɔt] n. f. (du gr. *asumptôtos,* qui ne coïncide pas, de *a* priv. et de *sumptôsis,* rencontre ; 1638, Descartes). Ligne droite qui, si on la prolonge à l'infini, se rapproche indéfiniment d'une courbe sans jamais la toucher : *Le jour où l'asymptote rencontrera l'hyperbole, l'âme rencontrera Dieu* (Hugo).

◆ adj. En mathématiques, se dit de deux courbes, de deux plans qui se rapprochent de plus en plus sans jamais se toucher.

asymptotique [asɛ̃ptɔtik] adj. (de *asymptote ;* fin du XVIIe s.). Relatif à l'asymptote.

asynchrone [asɛ̃kron] adj. (de *a* priv. et de *synchrone ;* 1906, Larousse). Qui n'est pas synchrone. || *Moteur asynchrone,* moteur électrique à courant alternatif, et qui ne tourne pas en synchronisme avec le champ magnétique tournant produit par le courant qui l'alimente.

● Contr. : *synchrone.*

asyndète [asɛ̃dɛt] n. f. (gr. *asundeton,* absence de liaison ; 1863, Littré). Procédé stylistique qui consiste à supprimer une ou plusieurs conjonctions de coordination, afin de donner plus de force ou de vivacité à la phrase. (Ainsi dans cette énumération : *Boulets, mitraille, obus mêlés aux flocons blancs | Pleuvaient* [Hugo].) [V. art. spécial.]

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ASYNDÈTE

L'*asyndète* est — par étymologie — l'« absence de lien » (formel) entre deux éléments (linguistiques) unis par le sens. Elle relève de la grammaire et intéresse dans certains cas la stylistique.

Pour le linguiste, l'asyndète n'a d'existence pertinente que là où elle s'oppose à la présence possible d'un mot de liaison : elle consiste, en définitive, en l'absence d'une préposition ou d'une conjonction dans les syntagmes où l'on est en droit de les attendre. Elle existe donc entre les mots comme entre les propositions, et dans l'hypotaxe comme dans la parataxe (v. ces mots).

Au niveau des **mots,** la subordination (hypotaxe) par asyndète est une marque grammaticale ; en ancien français, par exemple, le complément de nom était construit en asyndète quand il désignait un grand de ce monde : *en la prison* ***le roi Artu*** *(Perceval) ;* mais la préposition *à* était employée pour un subalterne : *en la prison* ***au notonier*** *(ibid.).*Le français moderne marque par l'asyndète le rapport d'identité quand il s'agit d'une personne : *le poète* ***Apollinaire*** (v. apposition) ; mais le même rapport est marqué par *de* s'il s'agit d'une ville : *la ville* ***de Paris.*** La coordination (parataxe) peut être exprimée par la simple juxtaposition : *Paul, Jean,* ou par une conjonction : *Paul et (ou) Jean.* Le latin classique connaissait quelques groupes asyndétiques comme *serius ocius* (tôt ou tard), *forte temere* (par hasard et sans calcul), *Juppiter optimus maximus* (Jupiter très bon très grand), dont le caractère formulaire se retrouve dans quelques locutions françaises prononcées sans pause médiane, comme *bon gré mal gré, à la vie à la mort.* L'unité du débit donne valeur de style à cette asyndète, qui souligne la nuance adversative ou intensive du sémantisme.

Au niveau des **propositions,** la construction asyndétique des subordonnées est un fait observé dans beaucoup de langues, par exemple en allemand : *Ich glaube du träumst* (Je pense que tu rêves) ; en anglais : *I think you are ill* (Je pense que vous êtes malade) ; ces deux langues peuvent employer, dans les mêmes cas, une conjonction (*dass, that*). La même possibilité existait en latin : *Volo (ut) exquiras* (Cicéron), et en ancien français : *Je cuit (que) plus sot de ti n'i a* (Je pense qu'il n'y a pas plus sot que toi) [*Jeu de la feuillée*]. Le français moderne ne connaît plus ce tour, et, dans les langues mêmes qui en usent, il n'est généralement qu'une variante — de style familier — du tour conjonctionnel normal ou possible. L'asyndète est infiniment plus fréquente dans la coordination des proposi tions et des phrases, de sorte qu'on la confond souvent — bien à tort — avec la parataxe.

En fait, il existe un style paratactique que l'on dit « primitif », et qui peut être interprété comme tel quand on parle de la Bible ou de *l'Iliade.* Dans ce style, les liaisons de phrase à phrase sont généralement exprimées par des mots naïvement répétés, comme le sont *et puis* et *alors* dans les récits enfantins. On retrouve un pareil usage dans l'épopée française et dans les récits du Moyen Âge :

> *Nicolete laise ester, que ce est une caitive qui fu amenee d'estrange terre,* ***si*** *l'acata li visquens de ceste vile as Sarasins,* ***si*** *l'amena en ceste vile,* ***si*** *l'a levee et bautisie et faite sa fillole,* ***si*** *li donra un de ces jors un baceler qui du pain li gaaignera par honor (Aucassin et Nicolette).*

Il s'agit peut-être là d'une tradition littéraire aux racines antiques. Mais, dès les premiers textes, l'asyndète voisine avec ces lourdes articulations. M. G. Antoine en a analysé les valeurs dans sa thèse sur *la Coordination en français* (1958), distinguant les effets de parallélisme sémantique, d'opposition (*Tuit dormirent, ele veilla [le Vair Palefroi]*), de redondance négative (*Li solaus lieve, ne plut mes [le Charroi de Nîmes]*). Des séquences de 8 à 18 vers dans *le Charroi de Nîmes* et dans le *Couronnement de Louis,* une de 30 vers dans *Amadas et Ydoine* sont tout entières en juxtapositions.

L'asyndète se fit plus rare quand la parataxe passa de mode. Une phrase plus intellectuelle, plus organisée, plus conforme aux modèles anciens imposés au français par les traductions des humanistes, fut en usage aux XVe, XVIe et XVIIe s. La valeur d'une asyndète n'en était que mieux sentie lorsqu'un Racine s'en servait pour souligner l'incohérence d'un comportement :

> *Néron m'aimait tantôt, il jurait votre perte ;*
> *Il me fuit, il vous cherche... ;*

Molière, celle d'un raisonnement :

Vous n'êtes point gentilhomme, vous n'aurez pas ma fille ;

ou La Fontaine pour laisser malicieusement deviner un lien de cause à effet :

Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre :
L'un d'eux s'ennuyant au logis...

La Bruyère tira de l'asyndète les effets de sobriété, de surprise, de contraste, d'ironie qui firent le succès des *Caractères* (1688). Son livre venait à l'heure du style coupé, conjuguant le raccourcissement de la phrase avec l'élimination des ligatures, par réaction contre le goût classique. Alexis François a montré, dans l'*Histoire de la langue française* de Brunot (t. VI), comment les théoriciens de la rhétorique, au XVIII^e s., rendirent conscient le problème de l'asyndète, et recommandèrent de suggérer plutôt que d'exprimer les liens de pensée entre propositions. Cette époque vit le développement de la « période du style coupé », dont l'organisation reposait sur le rythme des pauses, sur l'ordre des mots, sur l'harmonie des temps, sur tous les procédés possibles d'articulation, à l'exclusion des ligatures explicites.

Si le romantisme a remis en faveur la subordination, propice aux envolées oratoires, le règne des conjonctions de coordination n'a pas été restauré. Parlant de la littérature contemporaine, M. Antoine juge considérable la proportion des non-liaisons. Telle chronique journalistique de G. Duhamel, comptant 22 phrases, ne renferme pas une seule conjonction de coordination ; pourtant, grâce aux procédés marginaux suppléant la banale conjonction, les pauses ne donnent nulle part l'impression d'hiatus que produisait l'asyndète des textes anciens. L'asyndète proprement dite existe encore de nos jours, mais devient difficile à distinguer de cette articulation marginale, en même temps que du style elliptique des notes de calepin et que du style inorganique des propos parlés, introduits dans la littérature au cours du dernier siècle.

asystolie [asistɔli] n. f. (de *a* priv. et de *systole* ; 1898, Larousse). Insuffisance ou défaut de la contraction du cœur (systole).

ataman n. m. V. HETMAN.

ataraxie [ataraksi] n. f. (gr. *ataraxia*, absence de trouble ; 1580, Montaigne). Quiétude absolue d'une âme que rien ne trouble : *Les stoïciens tendaient à l'ataraxie* (Acad.). *Sa sagesse approchait de la bienheureuse ataraxie* (France).

• SYN. : *apathie, détachement, indifférence, sérénité.* — CONTR. : *agitation, anxiété, désarroi, émotivité, hypersensibilité, inquiétude, trouble.*

atavique [atavik] adj. (du lat. *atavus*, ancêtre ; 1808, Boiste). Relatif à l'atavisme : *Des caractères ataviques.*

• SYN. : *ancestral, héréditaire.* — CONTR. : *acquis.*

atavisme [atavism] n. m. (de *atavique ;* début du XIX^e s.). **1.** Réapparition, chez un sujet, d'un ou de plusieurs caractères héréditaires qui s'étaient manifestés chez ses ancêtres, mais qui avaient disparu depuis une ou plusieurs générations : *L'atavisme est un cas particulier de l'hérédité.* || **2.** *Fig.* Instincts héréditaires, habitudes ancestrales : *Et le vieil atavisme des révolutions parisiennes fit surgir une barricade* (Rolland).

• SYN. : *hérédité.*

ataxie [ataksi] n. f. (gr. *ataxia*, désordre ; 1741, Col de Villars). Affection des centres nerveux, qui a pour conséquence l'absence de coordination des mouvements volontaires : *Ataxie motrice.*

ataxique [ataksik] adj. (de *ataxie ;* fin du XVIII^e s.). Propre à une personne frappée d'ataxie : *Une démarche ataxique.*

◆ adj. et n. Atteint d'ataxie.

atèle [atɛl] n. m. (du gr. *atelês*, incomplet [parce que les mains antérieures de cet animal sont dépourvues de pouce] ; début du XIX^e s.). Espèce de singe de l'Amérique du Sud, aux membres très longs : *L'atèle est appelé aussi « singe-araignée ».*

atelier [atəlje] n. m. (de l'anc. franç. *astelle*, morceau de bois [V. ATTELLE] ; début du XIV^e s., sous la forme *astelier*, tas de bois). **1.** Lieu où travaillent ensemble des ouvriers ou des artisans : *L'atelier d'un menuisier, d'une couturière. D'un atelier voisin montait le sifflement bref et répété d'une scie mécanique* (Camus). || *Ateliers de charité*, ateliers publics destinés à employer des ouvriers sans travail, sous l'Ancien Régime. || *Ateliers nationaux*, chantiers de travaux publics ouverts par l'État en 1848 pour occuper les chômeurs. || **2.** *Spécialem.* Partie d'une usine où l'on fait un certain travail : *Atelier de fabrication. Chef d'atelier.* || **3.** Ensemble du personnel qui travaille dans un atelier : *L'atelier est mécontent.* || **4.** Lieu où travaille un artiste peintre, un sculpteur, un photographe : *Le vieux peintre* [...] *ne sortait jamais de son atelier que pour aller le dimanche à la messe* (Lamartine). || *Par extens.* Ce lieu considéré par rapport à l'enseignement qui y est donné : *Rivalités d'atelier.* || **5.** Ensemble des élèves qui travaillent sous la direction d'un maître, notamment à l'École des beaux-arts. || **6.** Dans la franc-maçonnerie, compagnie de francs-maçons réunis sous le même vocable distinctif et ayant son administration propre.

atellanes [atɛlan] n. f. pl. (lat. *atellanae*, de *Atella*, n. de ville ; 1557, *Recueil des païs*). Farces populaires romaines.

• REM. On rencontre plus rarement le singulier : *Un homme* [...] *dont les épaules rondes, le ventre pointu et les jambes grêles rappellent l'antique atellane* (France).

a tempo [atɛmpo] loc. adv. (mots ital. signif. « à temps » ; 1842, Acad.). Terme de musique placé après un solo dont le mouvement est laissé au gré de l'exécutant, et qui indique que l'on doit reprendre la mesure.

atermoiement [atɛrmwamɑ̃] n. m. (de *atermoyer ;* 1611, Cotgrave). Délai qu'on accorde à un débiteur pour l'exécution de ses engagements (langue juridique) : *Demander un atermoiement à un créancier.*

◆ **atermoiements** n. m. pl. Action d'atermoyer, de remettre à plus tard une décision qu'il faudrait prendre tout de suite : *D'un autre côté, on tire de l'extrême jeunesse des raisons d'atermoiements : quand on a beaucoup de temps à dépenser, on se persuade qu'on peut attendre ; on a des années à jouer devant les événements* (Chateaubriand). *Gide, le seul ami que j'aie régulièrement tenu au courant de mon travail et de mes atermoiements* (Martin du Gard).

• SYN. : *ajournement, délai, faux-fuyant, remise, tergiversation.* — CONTR. : *célérité, diligence, hâte, précipitation, presse.*

atermoyer [atɛrmwaje] v. tr. (de *à* et de l'anc. franç. *termoyer* [de *terme*], vendre à terme ; fin du XII^e s., Reclus de Moiliens). [Conj. **2.**] **1.** Remettre à plus tard : *Est-ce l'absence de péril et la tranquillité d'Ithaque qui le* [Ulysse] *fait atermoyer ainsi son retour ?* (Gide). || **2.** *Spécialem.* et *vx.* En droit, renvoyer un paiement à une date ultérieure : *Atermoyer un règlement.*

• SYN. : **1** *ajourner, différer, remettre, renvoyer, retarder ;* **2** *surseoir à.* — CONTR. : **1** *accélérer, activer, brusquer, expédier* (fam.), *hâter, précipiter, presser.*

◆ v. intr. Essayer de gagner du temps en remettant les décisions importantes à plus tard : *Il lui faudrait, un jour futur, aller voir les hommes d'affaires, signer des billets à ordre, finasser avec les uns, atermoyer avec les autres, palabrer avec tous* (Duhamel).

• SYN. : *lanterner* (fam.), *temporiser, tergiverser.* — CONTR. : *se dépêcher, faire diligence, faire vite, se hâter, se précipiter, se presser.*

athée [ate] adj. et n. (gr. *atheos*, de *a* priv. et de *theos*, dieu ; 1532, Rabelais). Qui nie l'existence de Dieu et de toute divinité : *C'était un phénomène presque miraculeux que ce grand artiste croyant, au sein d'un peuple athée* (Rolland). *On a même pu dire que la louange la plus haute de Dieu est dans la négation de l'athée qui trouve la Création parfaite pour se passer d'un créateur* (Proust).

• SYN. : *esprit fort* (vx), *incroyant, irréligieux, libertin* (vx), *libre penseur.* — CONTR. : *croyant, déiste, dévot, mystique, pieux, pratiquant, religieux, théiste.*

athéisme [ateism] n. m. (de *athée ;* 1555, Billon). Opinion de ceux qui nient l'existence de toute divinité : *Athéisme, marque de force d'esprit, mais jusqu'à un certain degré seulement* (Pascal). *Faire profession d'athéisme.*

• SYN. : *incroyance, irréligiosité, matérialisme.* — CONTR. : *croyance, déisme, dévotion, mysticisme, panthéisme, religion, théisme.*

athéiste [ateist] n. et adj. (de *athéisme ;* 1556, Le Caron). *Vx.* Partisan de l'athéisme : *Je réduirais bien vite ces méchants athéistes au silence* (Renan).

athénée [atene] n. m. (gr. *athênaion,* temple d'Athéna ; 1751, *Encyclopédie*). **1.** A Athènes, temple d'Athéna, dans lequel orateurs et poètes venaient lire leurs œuvres. || **2.** Établissement public où des savants et des littérateurs donnaient des cours ou des conférences. || **3.** En Belgique, établissement secondaire d'enseignement public pour les garçons.

athénien, enne [atenjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Athènes ;* XVI^e s., Godefroy). Relatif à Athènes ; habitant ou originaire d'Athènes : *L'art athénien.*

◆ adj. Se dit de ce qui rappelle la finesse spirituelle qu'on reconnaissait aux Athéniens : *Son sourire, éclairant tout à coup des traits réguliers et placides, avait quelque chose d'athénien* (Nerval).

• SYN. : *attique.*

athermane [atɛrman] adj. (de *a* priv. et du gr. *thermainein,* chauffer ; 1855, Nysten). Se dit d'un corps qui ne se laisse pas traverser par les radiations infrarouges.

athermique [atɛrmik] adj. (de *a* priv. et de *thermique ;* 1855, Nysten). Se dit, en chimie, de ce qui ne dégage ni n'absorbe de chaleur : *Réaction athermique. Corps athermique.*

athérome [aterom] n. m. (lat. *atheroma,* du gr. *athera,* bouillie ; XVI^e s.). Dégénérescence de la tunique interne des artères, entraînant localement la formation de dépôts de cholestérine et de sels de chaux.

athlète [atlɛt] n. m. (lat. *athleta,* du gr. *athlêtês,* lutteur ; XIV^e s.). Dans l'Antiquité, celui qui disputait les concours lors des jeux publics organisés à l'occasion des fêtes, et, *par extens.,* celui qui s'adonnait à un sport : *Les athlètes s'exerçaient au gymnase. On dirait que l'athlète a jailli hors du moule | Tandis que le sculpteur le fondait, tout vivant* (Heredia).

◆ n. m. et f. **1.** *Auj.* Personne qui pratique un sport athlétique. || *Athlète complet,* celui qui pratique tous les sports athlétiques, s'y distingue et possède de ce fait une musculature bien développée. || **2.** Homme robuste, bien découplé et bien musclé : *C'est un véritable athlète.*

• SYN. : *sportif.*

athlétique [atletik] adj. (lat. *athleticus,* du gr. *athlêtikos ;* 1534, Rabelais). **1.** Qui a rapport aux athlètes : *Jeux, concours athlétiques.* || **2.** Propre à un athlète, digne d'un athlète : *Ce sont des jeunes gens bien découplés, minces et sveltes, au contraire des picadores, qui se font en général remarquer par une haute taille et des formes athlétiques* (Gautier).

• SYN. : **2** *musculeux, puissant, vigoureux.* — CONTR. : **2** *chétif, débile, fragile, malingre.*

athlétiquement [atletikmɑ̃] adv. (de *athlétique ;* 1863, Littré). Avec une force d'athlète : *Soulever athlétiquement une lourde charge.*

athlétisme [atletism] n. m. (de *athlète ;* 1898, Larousse). Ensemble des sports individuels dans lesquels se retrouvent les gestes naturels de l'homme (course, saut, lancer) : *La nécessité de l'effort physique ayant été amoindrie par les machines, l'athlétisme est venu très heureusement sauver et même exalter l'être musculaire* (Valéry). *Une épreuve d'athlétisme. Pratiquer l'athlétisme.*

athrepsie [atrɛpsi] n. f. (de *a* priv. et du gr. *threpsia,* action de nourrir ; 1888, Larousse). **1.** État cachectique progressif de certains nourrissons, dû à un défaut d'assimilation des aliments. || **2.** Maladie observée chez les chiens et les chats de moins de deux mois, caractérisée par un amaigrissement profond avec arrêt de la croissance et troubles digestifs variés.

atlante [atlɑ̃t] n. m. (ital. *atlante,* du n. du géant *Atlas ;* 1694, Th. Corneille). En architecture, statue d'homme soutenant un entablement, une corniche, par allusion à la légende grecque qui voulait que le géant Altas supportât le ciel sur ses épaules.

• SYN. : *télamon.*

atlantique [atlɑ̃tik] adj. (lat. *atlanticus,* du gr. *atlantikos,* dér. de *Altas,* nom donné au détroit de Gibraltar, ou colonnes d'Hercule, et à la mer voisine ; 1530, Rabelais). **1.** Relatif à l'océan Atlantique ou aux États qui le bordent : *Le littoral atlantique de la France.* || **2.** Qui se rapporte au traité dit « Pacte de l'Atlantique Nord » : *L'organisation atlantique. La politique atlantique.*

atlas [atlas] n. m. (de *Atlas,* géant de la mythologie grecque, par allusion au frontispice d'un recueil de cartes où il figurait portant le ciel sur ses épaules ; 1665, Graindorge ; au sens II, 1654, Th. Gelée).

I. 1. Recueil de cartes géographiques : *Il atteignit son atlas, puis commença des explications sur les longitudes* (Flaubert). || Recueil de toutes sortes de cartes : *Atlas économique, linguistique.* || **2.** Ensemble de planches, de cartes, de tableaux joints à un ouvrage.

II. Première vertèbre cervicale, qui supporte la tête comme Atlas supportait le ciel.

atmosphère [atmɔsfɛr] n. f. (du gr. *atmos,* vapeur, et *sphaira,* sphère ; 1665, Chapelain). **1.** Couche gazeuse qui enveloppe le globe terrestre ou d'autres corps célestes : *Habitué aux intempéries de l'atmosphère* (Balzac). *On a établi l'existence d'une atmosphère autour de Vénus.* || **2.** Air d'un pays, d'un lieu ; air que l'on respire : *L'atmosphère stagnante et légèrement teintée de rose et de bleu* (Baudelaire). *Alourdi par l'atmosphère des fourneaux et l'interminable discussion* (Daudet). *Il avait plu : mais cette brève et violente averse, loin de rafraîchir l'atmosphère, avait laissé dans les rues une buée d'étuve* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Ensemble des éléments constituant le milieu ambiant, considéré par rapport à l'influence qu'il exerce sur les êtres qui y vivent : *Je me rends compte que l'atmosphère dans laquelle j'ai vécu depuis plus d'un an est la plus déprimante qui soit* (Gide). *Notre premier amour m'avait rendu sensible à l'atmosphère de foi et d'adoration qui baignait ta vie* (Mauriac). || Influence qui semble émaner des êtres et des choses : *Comme le visage émouvant d'une femme porte partout une atmosphère* (Barrès). || Fam. *Changer d'atmosphère,* aller vivre dans un autre endroit. || **4.** Unité de pression des gaz : *Une pression de vingt atmosphères.*

• SYN. : **1** *éther* (poétiq.) ; **3** *air, ambiance, climat ; aura* (littér.), *fluide.*

atmosphérique [atmɔsferik] adj. (de *atmosphère ;* 1781, Thouvenel). Qui appartient à l'atmosphère : *Phénomène, pression atmosphérique. Couches atmosphériques.*

atoll [atɔl] n. m. (mot des îles Maldives [*atolu*], venu par l'angl. ; 1848, Fr. Mackenzie ; déjà en 1611, chez Pyrard de Laval, sous la forme *attollon*). Ile des mers tropicales, formée par des récifs coralliens en forme d'anneau entourant une lagune centrale, le *lagon.*

atome [atom] n. m. (lat. *atomus,* du gr. *atomos,* insécable [de *a* priv. et de *temnein,* couper] ; milieu du XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, XIX^e s. ; sens 3, milieu du XX^e s. ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Selon les philosophes anciens, le plus petit élément de matière, considéré comme indivisible : *D'après Lucrèce, le monde n'est qu'une combinaison d'atomes. Homme, en se condensant dans les brumes profondes, | Les vagues tourbillons d'atomes font des mondes ; | Les mondes à leur tour dans le ciel se défont | Ainsi qu'une lueur s'efface à ton plafond, | Et retombent du haut des prodigieux dômes | Dans le vent de l'abîme en poussières d'atomes* (Hugo). || *Atomes crochus,* atomes qui, selon Démocrite et Épicure, pouvaient s'agglomérer grâce à leur forme recourbée ; et, *fam.,* éléments que chacun porterait en soi

et qui créeraient une affinité, un courant de sympathie avec les personnes possédant des éléments semblables : *J'y avais* [...] *fait d'emblée, de prime abord, la conquête de Mme Verdurin. Il faut, m'avait dit la femme du docteur, qui ne l'avait jamais vue faire « autant de frais », que vous ayez ensemble des atomes crochus* (Proust). || **2.** Dans la physique et la chimie modernes, particule chimiquement indivisible, qui forme la plus petite quantité d'un élément qui puisse entrer en combinaison ; système complexe de particules constitué d'un noyau et d'électrons : *Atome d'hydrogène, de carbone. La fission de l'atome. Le noyau de l'atome.* || **3.** L'énergie atomique : *Mettre l'atome au service des réalisations industrielles.* || **4.** *Fig.* Partie infiniment petite de quelque chose ; être ou chose infime, négligeable : *Pas un atome de poussière, pas une moisissure aux murs* (Daudet). *Mais que suis-je ? Un atome pensant* (Lamartine).
• SYN. : **4** *bribe, brin, grain, miette, parcelle, particule, poussière.*

atome-gramme [atomgram] n. m. (de *atome* et de *gramme* ; 1928, Larousse). En chimie, masse caractéristique d'un élément.
• Pl. *des* ATOMES-GRAMMES.

atomicien, enne [atɔmisjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *atome* ; milieu du XXe s.). Syn. de ATOMISTE.

atomicité [atɔmisite] n. f. (de *atomique* ; 1866, Larousse). En chimie, nombre d'atomes que contient une molécule.

atomique [atɔmik] adj. (de *atome* ; 1585, J. des Caurres). **1.** Qui appartient, qui a rapport aux atomes : *Des particules atomiques.* || *Poids atomique,* poids relatif des atomes des divers éléments, le poids de l'atome d'hydrogène étant fixé conventionnellement à 16. || *Notation atomique,* système de notation chimique fondé sur la considération des poids atomiques. || *Théorie atomique,* ensemble des spéculations physiques, chimiques et philosophiques sur les atomes : *La théorie atomique a triomphé* (J. Perrin). || Spécialem. *Énergie atomique,* énergie dégagée par la désintégration des noyaux d'atomes. || *Bombe atomique,* bombe utilisant l'énergie atomique. || *Pile atomique,* réacteur dans lequel on pratique la fission des noyaux d'atomes. || **2.** Qui concerne la science de l'atome : *La recherche atomique.*

atomisation [atɔmizasjɔ̃] n. f. (de *atomiser* ; 1928, Larousse). Action d'atomiser.
• SYN. : *pulvérisation.*

atomisé, e [atɔmize] adj. et n. (part. passé de *atomiser* ; milieu du XXe s.). Qui est soumis ou qui a été soumis à l'effet des radiations atomiques.

atomiser [atɔmize] v. tr. (de *atome* ; au sens I, 1928, Larousse ; au sens II, milieu du XXe s.).

I. Réduire un corps en fines particules : *Atomiser un liquide.*

II. Détruire, anéantir avec des armes atomiques : *La ville d'Hiroshima a été atomisée en 1945.*
• SYN. : **I** *pulvériser.* || **II** *désintégrer, volatiliser.*

atomiseur [atɔmizœr] n. m. (de *atomiser* ; 1928, Larousse). Appareil servant à atomiser, à pulvériser des liquides.
• SYN. : *pulvérisateur.*

atomisme [atɔmism] n. m. (de *atome* ; v. 1750, Diderot, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2 et 3, XIXe s.). **1.** Théorie philosophique selon laquelle la matière n'est qu'une combinaison fortuite d'atomes : *L'atomisme d'Épicure et de Lucrèce.* || **2.** Théorie atomique des chimistes. || **3.** *Atomisme psychologique,* nom donné parfois à l'associationnisme, parce qu'il conçoit la pensée comme constituée par une combinaison d'éléments.

atomiste [atɔmist] adj. et n. (de *atome* ; v. 1750, Diderot, *Encyclopédie,* au sens 1 ; au sens 2, XXe s.). **1.** Partisan de l'atomisme philosophique. || **2.** Qui s'est spécialisé dans la physique atomique : *Savant atomiste. Un atomiste.* (On dit aussi ATOMICIEN.)

atomistique [atɔmistik] adj. (de *atome* ; 1834, Boiste). Qui appartient à l'atomisme : *Théorie, philosophie atomistique.*
◆ n. f. **1.** Partie de la science qui traite des atomes et de leurs propriétés. || **2.** Science générale de l'énergie atomique.

atonal, e, als ou **aux** [atɔnal] adj. (de *a* priv. et du lat. *tonus,* ton ; début du XXe s.). Se dit d'un mode de composition musicale et des œuvres qui ne se plient pas aux règles de la tonalité traditionnelle : *La musique dodécaphonique est une musique atonale.*

atonalité [atɔnalite] n. f. (de *atonal* ; début du XXe s.). Une des conceptions modernes de l'écriture musicale, qui néglige volontairement les règles tonales de l'harmonie : *L'Autrichien Schönberg est l'un des théoriciens de l'atonalité.* (On trouve aussi parfois ATONALISME.)

atone [atɔn] adj. (gr. *atonos,* relâché, de *a* priv. et de *teinein,* tendre ; 1813, Gattel). **1.** Se dit de ce qui paraît sans vitalité ni énergie : *Quelque chose de fort et de bruyant doit être mêlé à la vie, si l'on veut qu'elle ne devienne pas atone* (Gobineau). || *Œil atone,* sans expression : *Il demeurait indifférent, regardant d'un œil atone cette bouteille trapue* (Huysmans). || **2.** Se dit, en grammaire, d'une voyelle ou d'une syllabe qui ne porte pas d'accent (v. INTONATION) ; se dit aussi de certaines formes de pronoms, comme *me, te, se, le,* qui s'opposent à des formes dites « toniques » : *moi, toi, soi, lui,* etc. (v. PRONOM).
• SYN. : **1** *amorphe, inerte, mou, passif ; éteint, inexpressif, morne, terne.* — CONTR. : **1** *actif, dynamique, énergique ; bouillant, vif ;* **2** *tonique.*

atonie [atɔni] n. f. (gr. *atonia,* relâchement ; 1361, Oresme). Manque de vitalité et de force : *En ce moment, la Cour et le faubourg Saint-Germain sortirent de leur atonie et de leur réserve* (Balzac). *Quelquefois dans un beau jardin | Où je traînais mon atonie, | J'ai senti comme une ironie, | Le soleil déchirer mon sein* (Baudelaire). *Il s'ajoute à présent à mon atonie un mal de tête constant et une grande fatigue de pensée* (Gide).
• SYN. : *abattement, asthénie, dépression, épuisement, langueur, torpeur.* — CONTR. : *dynamisme, énergie, vigueur, vitalité.*

atonique [atɔnik] adj. (de *atonie* ; 1766, Raulin). Qui a rapport à l'atonie.

atour [atur] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *atourner,* préparer, orner ; fin du XIIe s., *Livre des Rois,* au sens de « préparatifs, appareil » ; sens 1, 1165, Thomas, *Roman de Tristan* ; sens 2, fin du XVe s.). **1.** *Class.* (déjà *vx* au XVIIe s.). Ornement, parure : *Il était témoin de la fête, | Paré d'un magnifique atour* (La Fontaine). || **2.** *Dame, demoiselle d'atour,* personne dont la charge était de veiller à la toilette d'une reine ou d'une princesse : *Reine de la mode, elle avait ses dames d'atour, qui reproduisaient ailleurs ses manières et son esprit* (Balzac).
◆ **atours** n. m. pl. Tout ce qui sert à la parure d'une femme (souvent ironiq.) : *Sans chercher quels atours à ses traits conviendront, | Elle arrive* (Hugo). *Toute roide en ses atours de théâtre, Suzanne venait de prendre un livre et commençait à déclamer* (Duhamel).

atourné, e [aturne] adj. (part. passé de l'anc. v. *atourner,* préparer, orner). *Class.* et *dialect.* (déjà vx et iron. au XVIIe s.). Paré avec recherche, vêtu, équipé : *Certain chien qui portait la pitance au logis, | S'était fait un collier du dîner de son maître. | Ce chien-ci donc étant de la sorte atourné* (La Fontaine). *Tu es atournée, vois-tu, ma petite, à démonter la tête à un bourgeois comme le fils à M. Lupin* (Balzac).

atourneur, euse [aturnœr, -øz] n. (de *atourner* ; 1538, R. Estienne ; au fém., 1625, Stœr). *Class.* Personne dont la charge était d'orner, de coiffer, de parer : *L'autre* [sœur de Psyché] *avait des réparations à faire de tous les côtés ; le bain y fut employé, les chimistes, les atourneuses* (La Fontaine).

atout [atu] n. m. (de *à* et de *tout* ; XVe s., *Journ. de Paris*). **1.** Dans les jeux de cartes, couleur déterminée par la retourne ou par convention, et qui l'emporte sur les autres couleurs ; carte de cette couleur : *L'atout*

est à cœur. L'as d'atout. Jouer atout. || *Sans atout,* se dit, à certains jeux de cartes, d'une partie où toutes les couleurs ont la même valeur : *Jouer sans atout, à sans-atout. On lui contrait les trois sans-atout de sa demande* (Giraudoux). || **2.** Fig. *Avoir beaucoup d'atouts dans son jeu, avoir tous les atouts en main,* avoir beaucoup de chances de réussir, avoir toutes les chances de réussir. || *Le dernier atout,* la chance ultime : *C'est là le dernier atout de la connaissance* (Valéry). || **3.** *Pop.* Coup vigoureux : *Recevoir un atout.*

atrabilaire [atrabilɛr] adj. (de *atrabile ;* 1546, Ch. Estienne). **1.** *Class.* Se disait, dans le vocabulaire médical, d'un tempérament où la bile noire domine : *La seconde* [espèce de mélancolie] *qui vient de tout le sang fait et rendu atrabilaire* (Molière). || **2.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une humeur désagréable : *Ces individus d'humeur atrabilaire* (Baudelaire). *De sorte que ce qui était l'effet de son humeur atrabilaire semblait celui du mépris des personnes à l'égard de qui elle s'exerçait* (Proust).

• SYN. : **2** *acariâtre, acerbe, acrimonieux, aigre, incommode, irascible, renfrogné, revêche.* — CONTR. : **2** *affable, agréable, aimable, amène, avenant, gentil.*

◆ adj. et n. *Class.* et *littér.* Se dit de quelqu'un qui a un caractère désagréable : *Je voudrais qu'à la fois vous fussiez maniaque, | Atrabilaire, fou, lâche, hypocondriaque* (Regnard).

atrabile [atrabil] n. f. (lat. *atrabilis,* bile noire ; v. 1560, Paré). Bile noire qui, d'après les médecins de l'Antiquité, causait la mélancolie et l'instabilité.

âtre [ɑtr] n. m. (du lat. pop. *astracus, -icus,* carrelage, altér. du gr. *ostrakon,* coquille, puis carreau de brique ; XIIe s., Reclus de Moiliens). Foyer de la cheminée et, *par extens.,* la cheminée elle-même : *Une odeur de bois suant dans l'âtre* (Rimbaud). *Les trois petits sont accroupis, pieds nus, dans l'âtre où vivote un tout petit feu* (Gide).

atrium [atrijɔm] n. m. (mot lat. ; 1624, L. Savot). Dans les habitations romaines, cour intérieure entourée d'un portique couvert.

atroce [atrɔs] adj. (lat. *atrox, -ocis ;* fin du XIVe s.). **1.** Qui est d'une extrême cruauté : *Je fus, en ce temps-là, avec elle, d'une dureté atroce* (Mauriac). *Puis ma pensée se reporta vers ce qu'il y a de brutal et de sanglant dans la poésie des Anciens. Les Grecs ne répugnaient pas à évoquer les scènes les plus atroces* (Valéry). || **2.** Qui cause d'horribles souffrances ; qui est insupportable, insoutenable : *Il se tordait* [...] *dans des convulsions atroces* (Flaubert). *Ce n'était pas la peur, c'était une épouvante à la fois atroce et solennelle qu'il ne connaissait plus depuis son enfance* (Malraux). || **3.** *Par exagér.* et *fam.* D'une laideur repoussante, d'une très mauvaise qualité, d'un goût détestable : *Les atroces produits de l'industrie cotonnière en 1809* (Balzac).

• SYN. : **1** *barbare, cruel, féroce, inhumain, monstrueux, odieux, sauvage ;* **2** *effrayant, effroyable, épouvantable, infernal* (fam.), *intolérable, terrible ;* **3** *abominable, affreux.* — CONTR. : **1** *bienveillant, clément, cordial, doux, gentil, tendre ;* **2** *léger ;* **3** *admirable, beau, bon, excellent.*

atrocement [atrɔsmɑ̃] adv. (de *atroce ;* 1533, Dacy). **1.** Avec une extrême cruauté : *Aux torturés qui crient, dans leur silence atrocement houleux* (Rimbaud). || **2.** Avec une insupportable violence physique ou morale : *Je flambe atrocement* (Apollinaire). *Je l'ai insulté atrocement* (Sand). || **3.** *Par exagér.* et *fam.* Horriblement, extrêmement : *Et, regarde, voici, crispée atrocement, | La véritable tête* (Baudelaire). *Il était atrocement vexé. Une ville où l'on s'ennuyait atrocement.*

• SYN. : **1** *cruellement, férocement, sauvagement ;* **2** *horriblement, odieusement ;* **3** *affreusement, effroyablement, terriblement.* — CONTR. : **1** *agréablement, doucement ;* **2** *délicatement, gentiment ;* **3** *guère, légèrement, peu.*

atrocité [atrɔsite] n. f. (lat. *atrocitas ;* 1355, Bersuire). **1.** Caractère cruel, violence insupportable d'une chose : *L'atrocité d'un crime. L'atrocité d'une souffrance, d'une situation.* || **2.** Action atroce : *Il mit promptement le pied sur l'épée de Rheincy* [...] *et leva la sienne pour lui donner le coup de grâce. Les lois du duel permettaient cette atrocité* (Mérimée). || **3.** Imputation déshonorante, calomnie : *Dire des atrocités sur quelqu'un.*

• SYN. : **1** *barbarie, cruauté, férocité, inhumanité, sauvagerie ;* **2** *crime, monstruosité ;* **3** *abomination, horreur, infamie, vilenie.* — CONTR. : **1** *agrément, bonté, clémence, cordialité, douceur, gentillesse, tendresse ;* **3** *amabilité, compliment, politesse.*

atrophie [atrɔfi] n. f. (gr. *atrophia,* privation de nourriture ; 1538, J. Canappe). **1.** Dépérissement d'un organe ou d'un organisme par suite d'un défaut de nutrition ou d'un arrêt de la nutrition : *La poliomyélite provoque la paralysie et l'atrophie des muscles qu'elle atteint.* || **2.** *Fig.* Perte ou affaiblissement de quelque faculté : *Cette atrophie sentimentale lui laissait la tête entièrement libre* (Flaubert).

• SYN. : **1** *amaigrissement, athrepsie, cachexie, consomption, émaciation ;* **2** *amoindrissement, déchéance, dégradation, dépérissement, diminution.* — CONTR. : **1** *croissance, développement, hypertrophie ;* **2** *augmentation, intensification.*

atrophié, e [atrɔfje] adj. (de *atrophier ;* 1560, Rabelais). **1.** Se dit d'un membre, d'un organe qui a subi une diminution de volume considérable et ne peut plus remplir normalement sa fonction : *Des jambes atrophiées.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une faculté qui a subi un affaiblissement : *Une intelligence atrophiée.*

• SYN. : **2** *amoindri.*

atrophier [atrɔfje] v. tr. (de *atrophie ;* v. 1560, Paré). **1.** Faire dépérir par atrophie ; empêcher de se développer : *Mais la plupart de nos arbres sont atrophiés par une sorte de gourme noirâtre* (Gide). || **2.** *Fig.* Provoquer l'affaiblissement de : *Le progrès aura si bien atrophié en nous toute la partie spirituelle* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *amoindrir, dégrader, diminuer, éteindre, étouffer.* — CONTR. : **1** *hypertrophier ;* **2** *accroître, augmenter, développer, exalter.*

◆ **s'atrophier** v. pr. **1.** Diminuer de volume et s'affaiblir, en parlant d'un membre ou d'un organe : *Toute une moitié de son organisme* [du mollusque] *s'est atrophiée* (Valéry). || **2.** *Fig.* Subir un affaiblissement progressif : *Elles s'atrophient* [les âmes] *par un tarissement de la sève intérieure* (Bourget).

• SYN. : **1** *décroître, dépérir ;* **2** *s'éteindre, se paralyser.* — CONTR. : **1** *croître, se développer, s'hypertrophier, se fortifier ;* **2** *s'exalter.*

atropine [atrɔpin] n. f. (lat. des botanistes *atropa,* belladone, du gr. *Atropos,* l'une des Parques ; 1836, Landais). Alcaloïde extrait de la belladone, utilisé en médecine : *L'atropine dilate la pupille.*

attablé, e [atable] adj. (part. passé de *attabler*). Qui est installé à une table pour prendre un repas, consommer : *Tous les convives étaient déjà attablés.*

attablement [atabləmɑ̃] n. m. (de *attabler ;* milieu du XIXe s.). Le fait de s'attabler ou d'être attablé (rare) : *Et puis, cet attablement au café, ces cordiaux que l'on avale sont vraiment utiles* (Huysmans).

attabler [atable] v. tr. (de *table ;* 1443, Godefroy). Faire asseoir à table (cet emploi transitif est rare) : *Attabler des amis devant un repas.*

◆ **s'attabler** v. pr. S'asseoir devant une table pour manger ou boire : *Il acheta quelques provisions pour Jacques et pour lui, et vint s'attabler au café où ils s'étaient arrêtés le matin* (Martin du Gard). *Mourant de faim et de soif, elle s'attablait* (Mauriac).

attachant, e [ataʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *attacher ;* XVIIe s.). Qui retient l'attention ou l'intérêt de quelqu'un ; qui peut faire naître un sentiment durable d'affection : *Je pourrai faire voir aussi ce qu'il y a d'attachant dans la vie sauvage des armes* (Vigny).

• SYN. : *attirant, attrayant, captivant, fascinant, intéressant, palpitant* (fam.), *passionnant, prenant, séduisant.* — CONTR. : *banal, insignifiant ; assommant* (fam.), *ennuyeux, fastidieux, inintéressant ; dégoûtant, désagréable, écœurant, rébarbatif, rebutant, repoussant.*

attache [ataʃ] n. f. (de *attacher ;* 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens 4, début du XIIIe s. ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Tout ce qui sert à attacher, lien, courroie, agrafe, etc. : *Une attache de chiffon* [...] *la maintenait à la perche pivotante* (Genevoix). *Les attaches qui fixent la poignée à la valise.* || **2.** *Être à l'attache,* être attaché : *Les chevaux étaient à l'attache au pied de l'estrade* (Montherlant) ; et, *au fig.*, être assujetti à une occupation. || *Port d'attache d'un navire,* celui où il est immatriculé ; son port de départ ou d'arrivée. || *Point d'attache,* lieu où l'on revient de façon habituelle au cours d'une série de déplacements. || **3.** *Spécialem.* Endroit où est fixé un muscle, un membre : *Et mes regards s'arrêtant à ses cheveux blonds, à ses yeux bleus, à l'attache de son cou, et omettant les traits qui eussent pu me rappeler d'autres visages, je m'écriais devant ce croquis involontairement incomplet : « Qu'elle est belle ! »* (Proust). *Il sursauta quand seulement on lui posa la main sur l'attache de la cuisse* (Montherlant). || **4.** *Class.* et *littér.* Sentiment, souvent passionné, qui unit une personne à quelqu'un ou à quelque chose : *« Qu'est-ce que la gourmandise ? — C'est une attache démesurée aux plaisirs de la bouche »* (Bossuet). *Vous dire pourquoi je me pris d'attache pour un camarade si peu jovial, je ne saurais, car j'étais tout son contraire* (Sand). || **5.** *Class.* Tout ce qui captive l'esprit ; attention, intérêt : *La plupart du temps, ou je rêve sans dire mot, ou je n'ai presque point d'attache à ce que je dis* (La Rochefoucauld). || **6.** *Fig.* et *class.* Permission, autorisation : *Le public ne doit trouver ni mauvais ni étrange que nous demandions l'attache des théologiens* (d'Alembert).

● SYN. : **3** *insertion ;* **4** *affection, attachement, goût, inclination, intérêt, passion, zèle.*

◆ **attaches** n. f. pl. **1.** Endroit où la main s'attache au bras, le pied à la jambe : *Les attaches un peu lourdes, les chevilles engoncées d'Annette* (Rolland). || **2.** Relations qui font dépendre une personne d'un milieu, une chose d'une autre : *Ses attaches connues avec le pouvoir* (Maupassant). *Je ne commence à me plaire aux œuvres de l'esprit qu'au moment où j'en découvre les attaches avec la vie* (France).

● SYN. : **2** *accointance, commerce, liaison, lien, nœud, racine.*

attaché [ataʃe] n. m. (de *attacher ;* XIXe s.). Membre d'une ambassade, d'un cabinet ministériel, etc., chargé de certaines fonctions : *Attaché de cabinet. Un attaché militaire, commercial. Les généraux avaient toujours payé les armes, la vente de celles-ci avait été négociée clandestinement par l'attaché d'un consulat* (Malraux). || *Attaché d'ambassade,* agent diplomatique le moins élevé en grade, et qui est placé sous les ordres de l'ambassadeur ou du ministre plénipotentiaire. || *Attaché d'administration,* fonctionnaire des administrations centrales situé hiérarchiquement entre les administrateurs civils et les secrétaires d'administration.

attachement [ataʃmɑ̃] n. m. (de *attacher ;* début du XIIIe s.). Sentiment qui nous lie fortement à quelque chose ou à quelqu'un : *L'attachement aux biens de ce monde. Le père, connaissant l'attachement de Cecco pour sa nièce, venait la voir* (Lamartine).

● SYN. : *affection, amitié, amour, goût, inclination, intérêt, passion, sympathie, tendresse.* — CONTR. : *détachement, indifférence, rupture.*

attacher [ataʃe] v. tr. (de l'anc. franç. *estachier,* fixer [par substitution de préf.], de *estache,* poteau [du francique *stakka,* pieu] ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Joindre, fixer au moyen d'un lien, d'une agrafe, etc. : *Attache à ce vieux tronc moussu la brebis pleine* (Heredia). *À présent, les Tarasconnais sont seuls. Ils avancent avec précaution sur le désert de neige, attachés à la même corde* (Daudet). *Attacher un jeune plant à un tuteur. Attacher un chien à sa niche. Un chèque était attaché à la lettre.* || **2.** Réunir des bouts de liens en les fixant l'un à l'autre : *Il n'avait pas pris le temps d'attacher ses lacets de chaussures. Un chèvrefeuille et un jasmin attachaient leurs brindilles sur le toit* (Balzac). || **3.** En parlant d'un lien, tenir une chose fixée à une autre, rendre solidaire : *La chaîne qui attache une barque à la rive.* || **4.** *Fig.* Lier à quelqu'un ou à quelque chose par l'affection, la sympathie, la reconnaissance, ou par quelque agrément : *Elle s'imagina que je me lasserais vite de ce salon silencieux, si elle ne faisait rien pour m'attacher à elle* (Radiguet). *J'y ai mes racines, ces profondes et délicates racines qui attachent un homme à la terre où sont nés et morts ses aïeux* (Maupassant). *Un ouvrage qui attache les esprits.* || **5.** Lier à quelque chose, à quelqu'un par une relation durable : *Il portait plus que sa part des misères attachées à la faute d'Adam* (France). *C'est terrible d'avoir la vie d'une autre personne attachée à la sienne comme une bombe qu'on tiendrait sans qu'on puisse la lâcher sans crime* (Proust). || *Spécialem.* Lier par le devoir : *Tu ne connais pas* [...] *les cœurs braves et sincères, attachés pendant toute une vie médiocre à de graves pensées, à une abnégation quotidienne* (Rolland). || **6.** Lier par un contrat, un accord : *Attacher quelqu'un à un service. Il avait encore un barbier attaché au château* (Malraux). || **7.** Associer par un lien logique, une relation historique : *La catastrophe à laquelle nos noms seraient attachés* (Sartre). || **8.** Prendre comme objet d'un sentiment : *Aucun peuple n'attache plus ses désirs à ce qu'il n'a pas que le peuple allemand* (Giraudoux). || **9.** Fig. *Attacher ses yeux, son regard sur quelqu'un ou sur quelque chose,* les regarder longuement, avec intensité : *Mme de Staël, restée debout, continua sa conversation fort animée et parlait avec éloquence ; je répondais à peine, les yeux attachés sur Mme Récamier* (Chateaubriand). *Ça finira, dit-il entre ses dents, attachant sur elle un regard farouche* (Mérimée). || **10.** Donner, attribuer : *J'attache un peu trop de prix aux opinions adverses* (Alain). *Quelle importance ils attachent, mon Dieu, à penser tous ensemble les mêmes choses* (Sartre). *Attacher une signification à un geste.*

● SYN. : **1** *accrocher, agrafer, amarrer, épingler, ligaturer, ligoter, maintenir ;* **2** *entrelacer, nouer ;* **3** *lier, relier, retenir ;* **4** *enchaîner, rattacher, river ;* **5** *associer, subordonner ; assujettir, astreindre ;* **6** *affecter, engager ;* **7** *donner ;* **8** *appliquer, porter, vouer ;* **9** *arrêter, fixer ;* **10** *accorder, prêter.* — CONTR. : **1** *arracher, détacher ;* **2** *défaire, délier, dénouer ;* **3** *désunir, écarter, isoler, séparer ;* **4** *éloigner, rebuter, repousser.*

◆ v. intr. ou **s'attacher** v. pr. Coller au fond d'un récipient pendant la cuisson, en parlant d'un mets : *Le riz a attaché. Il faut que j'aille remuer mes lentilles qui sont sur le feu, car il n'y a rien de traître comme les lentilles pour s'attacher* (France).

● SYN. : *adhérer.*

◆ **s'attacher** v. pr. **1.** Se fixer à quelque chose avec un lien ou d'une autre façon : *Un pilote qui s'attache à son siège. Le lierre s'attache au mur.* || **2.** *Fig.* Être inséparable de, accompagner, aller de pair avec : *Les avantages qui s'attachent à ce titre.* || **3.** *Fig.* Suivre quelqu'un sans relâche comme si on était fixé à lui : *S'attacher aux pas de quelqu'un.* || *Spécialem.* Être fixé sur, en parlant des yeux, du regard : *Le bonheur qu'avait sa vieillesse de voir de si beaux yeux s'attacher sur les siens* (Stendhal). || **4.** Se lier d'amour, de sympathie à quelqu'un ; éprouver un vif intérêt pour quelque chose : *Elle s'était attachée à Jules* (Stendhal). *C'est au livre que je m'attache, je sens un besoin de plus en plus fort de l'écrire* (Sartre). || **5.** *S'attacher à* (et un nom ou un infinitif), s'appliquer avec insistance à quelque chose, à faire quelque chose : *Je suis sûr* [...] *de m'être attaché, d'ailleurs vainement, à cette conquête pour imposer une angoisse à ma mère* (Mauriac). *Je ne m'attache pas à détailler tous les traits du visage, à les rendre un par un dans leur exactitude anatomique* (Matisse).

● SYN. : **1** *s'accrocher, adhérer, s'agriffer, coller, se cramponner ;* **4** *s'accointer, s'acoquiner, s'enticher, tenir à ;* **5** *s'acharner à, s'adonner à, se consacrer à, s'employer à, s'escrimer à* (fam.), *s'obstiner, s'opiniâtrer.*

attaquable [atakabl] adj. (de *attaquer ;* fin du XVIe s.). Qui peut être attaqué (au pr. et au fig.) : *Un poste attaquable d'un seul côté. Tous les systèmes sont attaquables par*

leur précision même (Renan). *Testament attaquable.*

attaquant, e [atakɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *attaquer* ; XVIe s.). Qui attaque, qui engage le combat : *Les troupes attaquantes.* [M. de Maistre] *ne jouait jamais en conversation que le rôle d'attaquant, comme dans ses livres* (Sainte-Beuve).

• SYN. : *agresseur, assaillant.* — CONTR. : *défenseur.*

◆ **attaquant** n. m. (XXe s.). Joueur qui fait partie de la ligne d'attaque d'une équipe sportive.

attaque [atak] n. f. (de *attaquer* ; 1611, Cotgrave). **1.** Action d'attaquer, acte de violence : *Des gangsters qui organisent une attaque à main armée contre un fourgon postal.* || *Spécialem.* Action militaire offensive contre un pays ou des forces adverses : *Si les policiers eussent été résolus, l'attaque échouait* (Malraux). || En vénerie, lâcher des chiens courants sur la voie de l'animal détourné : *Pour l'attaque du sanglier et les refuites périlleuses, il y avait quarante griffons poilus comme des ours* (Flaubert). || *Ligne d'attaque,* et, ellipt., *attaque,* ensemble des joueurs plus spécialement chargés de conduire les mouvements offensifs dans les sports d'équipe. || **2.** *Fig.* Action de se livrer à des accusations, à des critiques : *Une odieuse attaque contre le père de la nouvelle poésie lyrique* (Banville). || **3.** Début d'une entreprise qui présente des difficultés à vaincre : *L'attaque d'un pic difficile.* || *L'attaque d'un morceau de musique,* la manière d'en commencer l'exécution. || En phonétique, début d'émission d'un phonème : *L'attaque est caractérisée par son intensité plus ou moins forte.* || Façon de frapper la balle au tennis, au golf. || **4.** Accès subit d'un mal : *Lucile m'annonça que mon père avait été emporté d'une attaque d'apoplexie, le surlendemain de cette fête de l'Angevine, une des joies de mon enfance* (Chateaubriand). *On parlait aussi d'une attaque d'épilepsie dont aurait été frappée une pauvre femme* (Maupassant). || *Attaque de nerfs,* spasmes nerveux souvent accompagnés de larmes et de cris : *Les simagrées de cette dame, ses attaques de nerfs revêtaient pour lui des explications très simples* (Aragon). || *Absol.* Attaque d'apoplexie : *En apprenant qu'il n'avait plus un franc et qu'il avait près d'un million de dettes, Saniette a eu une attaque* (Proust). || **5.** Fam. *Être d'attaque,* être plein de vigueur et d'énergie : *Me voilà, je suis d'attaque* (Goncourt).

• SYN. : **1** *agression, attentat ; assaut, offensive ;* **2** *charge, diatribe ;* **4** *crise, poussée ;* **5** *être en forme.* — CONTR. : **1** *défense, protection, riposte ; contre-attaque, contre-offensive, défensive, résistance ;* **2** *apologie, éloge, justification, louange.*

attaquer [atake] v. tr. (ital. *attaccare,* attacher, puis commencer, d'où *attaccare battaglia,* commencer la bataille, et, par ellipse, *attaccare,* attaquer ; 1549, Rabelais).

I. 1. Porter les premiers coups à un ennemi, à un adversaire : *Tchen ne pouvait songer à les attaquer : ses hommes étaient trop mal armés* (Malraux) ; et absol. : *Les ennemis vont bientôt attaquer.* || **2.** Porter les premiers coups à une chose, de façon à la vaincre, à la démolir ou à la ruiner : *L'on entendait des détonations profondes, comme si le village eût été attaqué dans ses fondations* (Duhamel). || **3.** (avec un sujet désignant une chose) Détériorer lentement quelque chose : *La rouille attaque le fer. Le poison d'Ydragone* [...] *attaquait sourdement ses forces* (Samain). || **4.** *Fig.* S'en prendre à quelqu'un ou à quelque chose, le critiquer : *La grande querelle des ordres mendiants, attaqués par Guillaume de Saint-Amour et défendus par saint Thomas d'Aquin* (Gautier). || **5.** *Spécialem.* Assaillir quelqu'un par son point faible : *Puis il l'attaquait par la vanité* (Flaubert). || **6.** *Attaquer quelqu'un en justice,* intenter contre lui une action judiciaire. || *Attaquer un acte notarié, un testament,* en contester la validité.

II. 1. Commencer l'exécution de quelque chose : *Attaquer un travail, un morceau de musique. Une voiture de pompiers, traînée par des bêtes magnifiques, arriva au galop et attaqua la pente* (Romains). || **2.** *Fam.* Commencer à manger : *Attaquer le repas. Attaquer un fromage.* || *Absol.* Aux jeux de cartes, jouer en premier : *C'est à toi d'attaquer.*

• SYN. : **I, 1** *assaillir, foncer sur, fondre sur, frapper, se jeter sur, se ruer sur, sauter sur, tomber sur ;* **3** *altérer, atteindre, corroder, détériorer, entamer, léser, manger* (fam.), *miner, ronger ;* **4** *calomnier, dénigrer, s'en prendre à, prendre à partie ;* **5** *entreprendre* (fam.). || **II, 1** *aborder, entamer, entreprendre.* — CONTR. : **I, 1** *chasser, contre-attaquer, défendre, protéger, refouler, rejeter, repousser, résister, riposter ;* **3** *conserver, fortifier, protéger ;* **4** *approuver, flatter, louer, soutenir.*

◆ **s'attaquer** v. pr. [**à**].

I. 1. Diriger ses violences contre un ennemi que l'on s'est choisi, ne pas craindre de l'affronter : *Si vous êtes fort, c'est vous perdre que de vous attaquer à un homme fort ; fussiez-vous dissidents en quelques points, il sera toujours des vôtres en de certaines occasions* (Baudelaire) ; et au fig. : *S'attaquer à la religion, aux préjugés.* || **2.** *Fam.* Entreprendre énergiquement et sans crainte, entamer hardiment : *Il nous faut une mangeuse pour de bon, une fille sérieuse et d'estomac solide, qui s'attaque tout de suite aux gros morceaux* (Daudet). || **3.** Porter ses attaques sur : *Cette maladie s'attaque aux enfants.*

II. En parlant des choses, être attaqué : *Les chromes de ma voiture s'attaquent dans ce pays humide.*

• SYN. : **I, 1** *défier, s'en prendre à, provoquer, prendre à partie ;* **2** *affronter, braver.* || **II** *s'altérer, se corroder, se détériorer.* — CONTR. : **I, 1** *éviter, fuir ;* **2** *se dérober, éluder, esquiver.*

attardé, e [atarde] adj. et n. (part. passé de *s'attarder*). **1.** Se dit de quelqu'un qui s'est mis en retard, qui est resté en arrière : *Peu à peu, les derniers gamins attardés abandonnaient l'école refroidie où roulaient des tourbillons de fumée* (Alain-Fournier). *Dans les petites rues presque désertes, où n'apparaissent plus que quelques attardés qui se hâtent, gênés par leurs habits du jour de l'an* (Malraux). || **2.** Se dit de quelqu'un dont le développement intellectuel a subi un retard : *Un enfant timide et un peu attardé.* || **3.** Se dit de quelqu'un dont les conceptions, la façon de vivre sont en retard sur des conceptions et une façon de vivre modernes : *Il se moquait un peu de ses beaux-parents attardés, qu'il appelait entre amis : « Mes chers fossiles »* (Maupassant).

• SYN. : **2** *arriéré, demeuré, innocent, retardé ;* **3** *anachronique, antique, démodé, désuet, fossile* (fam.), *périmé, vieillot.* — CONTR. : **2** *déluré, éveillé, précoce ;* **3** *à la page* (fam.), *moderne.*

attarder [atarde] v. tr. (de *tard* ; v. 1160, Chr. de Troyes). Mettre en retard : *Il m'a attardé par son bavardage.*

• SYN. : *retarder.*

◆ **s'attarder** v. pr. **1.** Se mettre en retard : *Le Bavarois se leva brusquement, redoutant de s'être attardé* (Aymé). || **2.** Rester quelque temps en un lieu, prolonger son séjour : *Au lieu de quitter la table où les grandes personnes s'attardent, ils y restent pour entendre mon père parler de départ* (Radiguet). || **3.** Arrêter volontairement son esprit, sa pensée sur quelque chose : *On en reçoit une coutume de se plaire aux mythes et de s'y attarder* (Alain).

atteindre [atɛ̃dr] v. tr. (lat. pop. **attangere,* de *attingere,* refait d'après *tangere,* toucher ; 1080, *Chanson de Roland* [écrit *ataindre*]). [Conj. **55.**]

I. 1. Parvenir à rejoindre un endroit en se déplaçant : *Il fallut encore trois quarts d'heure pour atteindre le cimetière* (Flaubert). || **2.** Parvenir à entrer en rapport avec quelqu'un : *À la personne venue à l'appareil, qui lui demandait comment l'atteindre, elle répondit...* (Breton). || **3.** Parvenir à toucher une chose placée dans une position élevée : *Atteindre un livre sur des rayons. C'était à peine si, en levant les bras, on pouvait atteindre du bout des doigts la tablette supérieure* (France). || **4.** Parvenir jusqu'à un point éloigné du temps ; vivre jusqu'à un certain âge : *Les habitants de la masure atteignirent ainsi les derniers jours de*

l'hiver (Hugo). *Vous avez eu le privilège d'atteindre un âge qui est refusé à beaucoup* (Martin du Gard). || **5.** *Fig.* Parvenir à un état, à une situation : *Atteindre la gloire. Atteindre le but qu'on s'était fixé.* || Parvenir à un point élevé, à réaliser une chose difficile : *Quels sommets n'atteindrais-je point si ma propre vie faisait la matière de la mélodie ?* (Sartre).

II. 1. Toucher quelque chose ou quelqu'un avec un projectile, une arme : *Un tireur qui atteint la cible. D'autres, les membres troués, atteints mortellement, parlaient et couraient encore* (Zola). *Je l'atteignis à la gorge* (Mérimée). || Se dit aussi en parlant du projectile, du coup : *La balle l'atteignit en plein cœur, à la tête.* || **2.** *Fig.* Toucher ou blesser quelqu'un dans sa réputation, son honneur, ses convictions, etc., nuire, causer un dommage moral à quelque chose : *À travers ma personne, est-ce qu'on ne chercherait pas à atteindre les œuvres que je représente ?* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Émouvoir, troubler quelqu'un dans ses sentiments : *Elle feignait de n'être pas atteinte et de n'être même pas surprise. Elle parla enfin, cherchant des mots qui pussent me faire croire qu'elle s'était attendue à notre séparation* (Mauriac). || **4.** *Fig.* En parlant d'une maladie, s'attaquer à des êtres ou des plantes : *Une épidémie qui atteint surtout les enfants. Être atteint d'un mal incurable, être atteint de folie.*

● SYN. : **I, 1** *accéder, arriver à, gagner ;* **2** *joindre, rattraper, rejoindre ;* **5** *rencontrer, toucher ; s'élever, gravir, monter.* || **II, 1** *blesser, frapper ;* **2** *abattre, attaquer, heurter, léser, offenser, piquer, prendre à partie ;* **3** *affecter, affliger, agiter, bouleverser, ébranler, remuer ;* **4** *toucher.* — CONTR. : **I, 1** *dépasser, distancer.* || **II, 1** *louper* (pop.), *manquer, rater* (fam.).

◆ v. tr. ind. **[à]**. Parvenir avec difficulté, avec effort à quelque chose : *Il avait atteint, moralement et physiquement, à cette phase particulière aux passions satisfaites* (Balzac). *Trop peu de gens peuvent, aujourd'hui, atteindre au bonheur* (Gide). *Phèdre, belle par soi, mais belle avant l'amour, comme toutes les belles, atteint à la splendeur de sa beauté au moment qu'elle déclare sa passion* (Valéry).

atteinte [atɛ̃t] n. f. (de *atteindre ;* 1265, *Roman de la Rose*). **1.** Action d'atteindre : *Poursuivre ses efforts jusqu'à l'atteinte du résultat.* || *Hors d'atteinte,* que l'on ne peut atteindre, toucher : *Des fruits hors d'atteinte.* || **2.** Action exercée sur quelqu'un ou sur quelque chose : *C'est dans les bois de Combourg que je suis devenu ce que je suis, que j'ai commencé à sentir la première atteinte de cet ennui que j'ai traîné toute ma vie, de cette tristesse qui a fait mon tourment et ma félicité* (Chateaubriand). *Après une soirée où elle avait été à la fois naturelle et pleine d'un charme dont tous éprouvaient l'atteinte, je me sentis épris d'elle à ce point que je ne voulus pas tarder un instant à lui écrire* (Nerval). || **3.** Dommage matériel ou moral causé à quelqu'un (au pr. et au fig.) : *Résister aux atteintes du froid. Pour appliquer les doctrines que j'honore et pour réparer les atteintes que je leur porte* (Barrès). *Condamner quelqu'un pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État.* || *Porter atteinte à,* causer un préjudice à : *Il ne peut dérider son front devant ses inférieurs, sans leur laisser prendre une familiarité qui porte atteinte à son pouvoir* (Vigny). || **4.** Attaque, manifestation d'un mal : *Une triste maladie dont en ce siècle-là on éprouvait sans cesse les atteintes poignantes* (Stendhal). || **5.** *Class.* Blessure : *Tous ensemble au sanglier voudraient lancer leurs dards ; | Mais peut-être Adonis en recevrait l'atteinte* (La Fontaine). || *Hors d'atteinte à,* à l'abri de : *Il faut que, retranché dans le droit sacré du sacerdoce, l'évêque soit hors d'atteinte aux traits de l'ambition* (Massillon). || **6.** *Class.* et *fig.* Coup qui fait souffrir : *Percé jusques au fond du cœur | D'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle* (Corneille). || *Spécialem.* Blessure amoureuse : *Sans employer la langue, il est des interprètes | Qui parlent clairement des atteintes secrètes* (Molière).

● SYN. : **2** *effet ;* **3** *attaque, attentat, choc, coup, outrage, préjudice ;* **4** *accès, crise, poussée.*

attelage [atlaʒ] n. m. (de *atteler ;* 1563, Palissy). **1.** Action d'atteler une bête de trait à un véhicule : *Une courroie s'est cassée pendant l'attelage. Un garçon d'attelage.* || Manière d'atteler : *Attelage à la française.* || **2.** Ensemble des courroies, liens, accessoires, etc., qui servent à atteler : *Les chaînes de l'attelage grelottaient au vent du matin* (Hugo). || **3.** Dispositif qui permet d'accrocher l'un à l'autre les wagons ou les voitures de chemin de fer. || **4.** Ensemble de bêtes attelées : *En tête, un homme revêtu d'une peau de chèvre, une lanterne à la main, conduisait par la bride le cheval du premier attelage* (Alain-Fournier). || **5.** *Fig.* Se dit de l'union de plusieurs personnes pour une action commune : *Cet homme et cette femme, c'était ruse et rage mariés ensemble, attelage hideux et terrible* (Hugo).

● SYN. : **5** *accouplement, alliance, appariement, assemblage, association.* — CONTR. : **1** *dételage.*

attelée [atle] n. f. (de *atteler ;* 1530, Palsgrave). **1.** Temps pendant lequel les bêtes de trait sont attelées : *Je comptais souvent le nombre de sillons labourés au cours de l'attelée* (Guillaumin). || **2.** Ensemble des bêtes attelées : *Le charretier de la première attelée ;* et au fig. : : *On y voit des attelées d'hommes poussant de lourds chariots* (Goncourt).

● SYN. : **2** *attelage.*

atteler [atle] v. tr. (lat. pop. **attelare,* de *protelum,* attelage de bœufs, avec changement de préfixe ; fin du XIIe s., *Aliscans*). [Conj. **3a.**] **1.** Attacher des animaux de trait à une voiture, à un instrument agricole : *On aurait été de retour avant même que l'âne à Martin fût attelé* (Alain-Fournier) ; et absol. : *Je fais atteler : vous partirez séance tenante* (H. Bazin). || Ellipt. *Atteler une voiture,* atteler les chevaux à la voiture : *Ensuite il pousse une porte dans le brouillard, traverse une petite cour où stationne une charrette attelée* (Daudet). || **2.** *Atteler une remorque, des wagons,* les accrocher à un tracteur, à une locomotive, etc. || **3.** Fig. et fam. *Atteler quelqu'un à une tâche,* lui faire entreprendre cette tâche, le mettre à un travail pénible et de longue haleine : *Je l'ai attelé au dépouillement de ces documents.*

● SYN. : **3** *assujettir, astreindre, attacher, enchaîner, lier, river.* — CONTR. : **1** *dételer.*

◆ **s'atteler** v. pr. **[à]**. *Fig.* Entreprendre un travail difficile : *Ne me demandez pas de vous présenter à mon frère Palamède. Ma femme, nous tous, nous nous y attellerions, que nous ne pourrions pas* (Proust).

● SYN. : **3** *enchaîner, lier, river.*

attelle [atɛl] n. f. (lat. pop. *astella,* lat. class. *astula,* var. de *assula,* dimin. de *assis,* planche ; 1155, Wace, au sens de « éclat de bois », écrit *astele*). **1.** Partie en bois du collier des chevaux à laquelle les traits sont attachés. || **2.** Petite pièce de bois, de fer, etc., qui sert, en chirurgie, à maintenir immobile un membre fracturé.

attenance [atnɑ̃s] n. f. (de *attenant ;* 1866, Larousse). *Vx.* Dépendance d'une maison : *De grands jardins, de belles attenances entouraient cette propriété d'agrément* (Villiers de L'Isle-Adam).

attenant, e [atnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. franç. *attenir,* tenir, à, dépendre, du lat. pop. **attenire,* lat. class. *attinere,* tenir, concerner, être attenant ; XIVe s.). Qui touche à ; qui est tout à côté : *Nous franchîmes une avant-cour plantée de noyers, attenante au jardin et à la maison du régisseur* (Chateaubriand).

● SYN. : *adjacent, contigu, joignant* (vx), *jouxtant, limitrophe, touchant, voisin.* — CONTR. : *distant, écarté, éloigné, lointain.*

attendant (en) [ɑ̃natɑ̃dɑ̃] loc. adv. (de *attendre*). **1.** Provisoirement, jusqu'à ce que se réalise ce qu'on attend : *Le spectacle commence dans une heure ; en attendant, nous pouvons nous promener dans le parc. En attendant, je suis, très chère, ton valet* (Verlaine). || **2.** Quoi qu'il en soit ; toujours est-il que : *C'était peut-être nécessaire, mais, en attendant, c'est extrêmement désagréable.*

◆ **En attendant de** loc. prép. (suivie de l'infinitif). Jusqu'à ce que vienne le moment de : *En attendant de respirer les émanations*

musquées des grands félins d'Afrique, le héros dut se contenter de cette bonne vieille odeur de diligence (Daudet).

◆ **En attendant que** loc. conj. (suivie du subjonctif). Jusqu'à ce que : *En attendant que ma dissertation résolve enfin le problème géographique qui tient toute l'Europe savante en suspens, je veux vous raconter une petite histoire* (Mérimée).

attendre [atɑ̃dr] v. tr. (lat. *attendere*, tendre vers, être attentif ; XIe s., *Vie de saint Alexis*). [Conj. **46.**] **1.** Rester dans un lieu jusqu'à ce qu'arrive quelqu'un ou quelque chose, jusqu'à ce qu'un événement se produise : *Attendre un ami à la gare. Attendre le médecin. C'est une chance que d'attendre la mort dans l'unique lieu du monde où tout demeure pareil à mes souvenirs* (Mauriac). || *Se faire attendre* et, intransitiv., *faire attendre quelqu'un*, être en retard à un rendez-vous. || En parlant de choses, *se faire attendre*, être long à venir, à se produire : *Le résultat tant escompté se fait attendre. La récompense ne s'est pas fait attendre.* || Fig. *Attendre quelqu'un de pied ferme*, être prêt à soutenir son attaque. || **2.** Compter sur la venue de quelqu'un ou de quelque chose : *Je reviendrai au moment que vous ne m'attendez pas* (Claudel). || *Femme qui attend un bébé*, femme enceinte. || **3.** *Attendre quelque chose de quelqu'un*, compter sur lui pour qu'il agisse de telle façon : *Ferral ne* [...] *lui dit pas ce qu'il attendait de ses conciliabules avec les membres les plus actifs de la Chambre de commerce* (Malraux). || **4.** *Attendre quelqu'un à*, compter qu'il s'engage dans une difficulté dont il ne se tirera pas : *Attendre quelqu'un au passage, au tournant* (langue familière). || **5.** *Attendre quelque chose* (ou *attendre de* et l'infinitif) *pour* (et l'infinitif), différer d'agir jusqu'à ce que cette chose se produise : *J'attends le beau temps pour sortir. Ce feu me ravit, et aussi de voir qu'elle attendait comme moi de se sentir brûlante d'un côté, pour se retourner de l'autre* (Radiguet). || **6.** (avec un sujet désignant une chose)*Attendre quelqu'un*, lui être destiné, réservé, être prêt pour lui : *Il ne se doutait pas du sort qui l'attendait. Une surprise m'attendait à mon retour. Le dîner vous attend.*

● SYN. : **1** *guetter, languir, moisir* (fam.), *patienter, poser* (fam.) ; **2** *escompter, présager, pressentir, présumer, prévoir ;* **3** *espérer, vouloir.* — CONTR. : **1** *s'en aller, partir.*

◆ v. tr. ind. **1.** Class. et littér. *Attendre à*, différer de : *Il y a des hommes qui attendent à être dévots et religieux que tout le monde se déclare impie et libertin* (La Bruyère). *J'attendais à me venger plus noblement que César lui-même* (Nerval). || **2.** *Attendre après quelqu'un* ou *quelque chose*, en avoir un besoin urgent : *Je n'attends pas après lui pour payer ma pension. Il y a longtemps qu'on attend après vous* (Acad.). *Je n'attends pas après cette somme* (Acad.).

◆ v. intr. **1.** Différer d'agir jusqu'à l'arrivée de quelqu'un ou de quelque chose : *Si je l'avais laissée faire, nous aurions adopté celui-là sans plus attendre* (Mauriac). || **2.** Fam. *Ne rien perdre pour attendre*, ne pas échapper, en définitive, au châtiment mérité. || **3.** En parlant de choses, rester en attente : *Cette décision peut attendre.*

◆ **s'attendre** v. pr. **1.** Class. *S'attendre à* (avec un nom de personne ou un infinitif), se fier à quelqu'un, avoir confiance en lui : *Ne vous attendez point à mon fils ; je ne crois pas qu'il aille à Nantes* (Sévigné). || Auj. *S'attendre à* (avec un nom de chose ou un infinitif), compter sur la réalisation de quelque chose, l'espérer, s'y préparer : *Je m'attendais à une explication délicate* (Mérimée). *Il ne s'attendait pas à me trouver là ;* et fam. : : *Avec lui, il faut s'attendre à tout.* || **2.** Class. *S'attendre de* (avec l'infinitif), compter sur : *Je ne m'attendais pas d'avoir un peintre si illustre* (Molière) ; être sur le point de, prêt à : *Mes transports aujourd'hui s'attendaient d'éclater* (Racine). || **3.** Class. *S'attendre que* (avec l'indicatif), compter que : *Je m'attends que je recevrai bientôt de vos nouvelles* (Racine). || Littér. *S'attendre que* (avec le subjonctif), espérer que : *Il faut s'attendre que de telles transformations deviennent la règle* (Valéry) ; || et, dans la langue courante, *s'attendre à ce que* : : *Ne vous attendez pas à ce que je vous réponde* (France). *Elle s'attendait à ce qu'il vînt à Paris* (Maurois). *Surtout ne t'attends pas à ce que je puisse te parler* (Gide).

● SYN. : **1** *croire, escompter, se figurer, imaginer, penser, présumer, prévoir.*

● REM. La construction *s'attendre à ce que* est condamnée par certains grammairiens ; elle est néanmoins employée par de nombreux auteurs.

attendrir [atɑ̃drir] v. tr. (de *tendre* ; XIIIe s., Rutebeuf ; sens fig., XVIe s., Baïf). **1.** *Attendrir un aliment*, le rendre moins coriace, plus facile à entamer avec les dents : *Attendrir de la viande.* || **2.** Fig. *Attendrir quelqu'un*, le rendre plus accessible à la pitié, toucher sa sensibilité : *Ces mots attendrirent Atala* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *amollir, ramollir ;* **2** *apitoyer, bouleverser, émouvoir, fléchir, toucher, troubler, remuer.* — CONTR. : **1** *durcir ;* **2** *cuirasser, endurcir, raidir.*

◆ **s'attendrir** v. pr. **1.** Devenir plus mou, plus tendre, en parlant d'un aliment : *La viande fraîche, qui est trop ferme, s'attendrit après quelques jours.* || **2.** *Fig.* Se prendre de pitié ou de tendresse : *Je m'attendrissais quand tu t'agenouillais dans ta longue chemise d'écolière* (Mauriac). || *S'attendrir sur quelqu'un, sur le sort de quelqu'un*, être sensible à son malheur : *Je ne cherche pas à m'attendrir sur moi-même* (Romains).

● SYN. : **2** *s'apitoyer, s'émouvoir, mollir.* — CONTR. : **1** *se durcir ;* **2** *se raidir.*

attendrissant, e [atɑ̃drisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *attendrir* ; XVIIIe s.). **1.** Qui attendrit, qui emplit d'émotion, de pitié ou de tendresse : *Il a comme ça des mots attendrissants pour lesquels on l'embrasserait* (Colette). || **2.** Qui prête à sourire : *Dans sept ans, il aurait ses idées à lui, celles de Mathieu lui paraîtraient attendrissantes et vieillottes* (Sartre).

● SYN. : **1** *bouleversant, émouvant, poignant, touchant.* — CONTR. : **1** *dur, froid, impitoyable, inflexible, sec, sévère.*

attendrissement [atɑ̃drismɑ̃] n. m. (de *attendrir ;* 1561, Belleforest). **1.** *Vx.* Action de rendre plus tendre, moins coriace : *L'attendrissement des légumes verts par la cuisson à l'eau bouillante.* || **2.** *Fig.* Mouvement d'émotion, de tendresse ou de compassion : *Lola Montes avait embrassé le roi devant la reine, prise soudain d'attendrissement à la vue du shako royal cabossé par le chambellan* (Giraudoux).

● SYN. : **2** *apitoiement, bouleversement, commisération, émoi, pitié.* — CONTR. : **1** *durcissement ;* **2** *dureté, endurcissement, froideur, impassibilité, indifférence, insensibilité, sécheresse.*

attendrisseur [atɑ̃drisœr] n. m. (de *attendrir ;* 1960, Larousse). Appareil de boucherie servant à attendrir la viande.

attendu [atɑ̃dy] prép. (part. passé de *attendre ;* XVe s.). Vu, eu égard à, en raison de : *Attendu ses mœurs solitaires, il était à peine connu d'elles* (Musset). *Attendu son jeune âge, le prisonnier fut relâché.*

● REM. *Attendu*, employé sans auxiliaire, devant un adjectif, un nom ou un pronom, est considéré comme une préposition et demeure invariable : *Il a bénéficié des circonstances atténuantes, attendu sa bonne conduite passée.*

◆ **Attendu que** loc. conj. Vu que, puisque : *Les parents de sa femme s'étaient opposés au mariage, attendu qu'il n'était pas gentilhomme* (Bernardin de Saint-Pierre).

attendus [atɑ̃dy] n. m. pl. (même étym. qu'à l'art. précéd.). En droit, ensemble des alinéas annonçant les arguments sur lesquels sont fondés une requête, un jugement, et dont chacun commence par la formule *attendu que.*

● SYN. : *considérants.*

attentat [atɑ̃ta] n. m. (lat. *attentatum*, part. passé neutre de *attentare*, porter la main sur ; 1326, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*). Tentative criminelle ou illégale contre des personnes, des droits ou des sentiments collectifs protégés par la loi : *Pourquoi alors continuer de juger comme un simple attentat à la propriété une explosion qui était à la vie moderne ce qu'est une passion dans un cœur ?* (Giraudoux). || *Attentat contre la sûreté de l'État*, tentative de violence armée. || *Attentat à la*

pudeur, tentative violente contre la vertu d'une femme ou d'un enfant.

• SYN. : *agression, attaque, crime, délit, forfait, infraction, outrage.*

attentatoire [atɑ̃tatwar] adj. (de *attenter ;* 1690, Furetière). **1.** Qui a le caractère d'une entreprise criminelle contre une chose ou une personne généralement considérée comme éminemment respectable : *Un geste attentatoire contre le chef de l'État.* || **2.** *Par extens.* Qui porte atteinte, préjudice : *Je n'ai rien trouvé qui fût contraire à la vérité des faits, par conséquent rien d'attentatoire à ton honneur* (Sand). *Il n'est pas un progrès de la pensée qui n'ait paru d'abord attentatoire, impie* (Gide).

• SYN. : **1** *profanateur, sacrilège ;* **2** *contraire, dommageable, hostile, opposé, préjudiciable.* — CONTR. : **2** *bénéfique, bien, bienfaisant, conforme à.*

attente [atɑ̃t] n. f. (fém. substantivé d'un anc. part. passé lat. **attenditus ;* XIᵉ s., *Vie de saint Alexis*). **1.** Le fait de rester dans un lieu jusqu'à l'arrivée de quelqu'un ou de quelque chose ; temps qui s'écoule ainsi : *Indépendamment de ce qui arrive, n'arrive pas, c'est l'attente qui est magnifique* (Breton). *Il y a bien peu de gens dont le commerce vaille cinq minutes d'attente* (Montherlant). || *Salle d'attente,* grande salle, dans les gares, où l'on a la possibilité d'attendre l'heure de son train ; salle où les malades attendent la consultation, etc. : *La cuisine fraîche, où la pénombre développait ses mystères pesants, semblait être une salle d'attente* (Aymé). || **2.** Action d'attendre la réalisation de quelque chose ou l'arrivée de quelqu'un, considérée comme presque sûre ; état d'esprit d'une personne qui attend : *J'avais au cœur mille désirs modestes et irréalisables qui me doraient l'existence de toutes les attentes imaginaires* (Maupassant). *Où donc est le pays que prévoit l'attente confuse qu'il y a dans notre cœur ?* (Barrès). *Répondre à l'attente générale.* || *Contre toute attente,* contrairement aux prévisions. || *Dans l'attente de,* en espérant, en comptant sur : *Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer,* etc. || **3.** *Class.* et *littér.* Personne qu'on attend (spécialement en parlant du Messie) : *Jésus-Christ que les deux Testaments regardent : L'ancien comme son attente, le nouveau comme son modèle, tous deux comme leur centre* (Pascal).

• SYN. : **2** *espérance, espoir, expectative, présomption, prévision.*

attenter [atɑ̃te] v. tr. ind. (lat. *attentare,* porter la main sur ; fin du XIIIᵉ s.). **1.** Class. *Attenter sur, contre,* commettre un attentat contre : *De quel droit sur vous-même osez-vous attenter ?* (Racine). *Et garde-toi bien d'attenter contre ta vie* (La Fontaine). || **2.** *Attenter à,* commettre une tentative criminelle contre : *Pourquoi me parlez-vous de suicide* [...] *? Je n'ai jamais voulu attenter à ma vie* (Sand). *Attenter à ses jours.*

◆ v. tr. *Class.* Tenter quelque chose pour nuire ; entreprendre une action néfaste : *Il n'attentera rien tant qu'il craindra pour lui* (Corneille).

attentif, ive [atɑ̃tif, -iv] adj. (lat. *attentivus ;* XIIᵉ s., *Roman de Troie*). **1.** Se dit d'une personne qui porte attention à ce qu'elle fait, qui agit avec application, dont toutes les facultés sont en éveil : *Un spectateur attentif.* || **2.** Qui témoigne de l'attention : *Il surprit, sous les paupières à demi fermées, un regard attentif* (Aymé). || **3.** Qui veille avec soin à quelque chose : *Depuis le temps qu'elle y était attentive, elle connaissait les lois qui régissaient* [...] *la vie de Nicolas* (Mauriac). *Une mère attentive aux moindres malaises de son enfant.* || Qui entoure un être aimé d'attentions, de prévenances : *Un amant attentif.* || **4.** Qui témoigne du désir de plaire : *Des soins attentifs.*

• SYN. : **1** *appliqué, vigilant ;* **3** *consciencieux, diligent, préoccupé de, soigneux, soucieux de, zélé ; attentionné, prévenant ;* **4** *assidu.* — CONTR. : **1** *dissipé, distrait, étourdi, inattentif ;* **3** *désintéressé, indifférent, insensible ; dur, impitoyable, rude.*

◆ **attentif** adj. et n. m. *Vx.* Dans le langage galant du XIXᵉ s., se dit de celui qui fait la cour à une femme : *Monsieur de Canalis* [...] *se posait comme l'attentif de Madame d'Espard pour cacher sa passion pour la duchesse de Chaulieu* (Balzac).

• SYN. : *amoureux, flirt* (fam.), *galant, soupirant.*

attention [atɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *attentio,* de *attendere,* être attentif ; 1536, N. de Troyes). **1.** Concentration volontaire de l'esprit sur un être ou une chose déterminés : *Katow, assis à gauche, se pencha, regarda le chauffeur avec attention* (Malraux). *C'est notre attention qui met des objets dans une chambre et l'habitude qui les en retire* (Proust). *Un enfant incapable d'une attention prolongée.* || *À l'attention de,* formule par laquelle on désigne le destinataire d'une lettre dans une administration. || *Retenir l'attention de quelqu'un,* être spécialement remarqué par lui. || **2.** *Faire attention à quelque chose,* en tenir compte, y prendre garde : *Cette idée explique assez l'autre, si l'on y fait attention* (Alain). *Faites attention à la marche ;* en prendre soin : *Si tu déplaces le buffet, fais attention à la vaisselle.* || *Faire attention à quelqu'un,* ne pas le négliger : *Il n'a même pas fait attention à moi !* || *Faire attention de* ou *à* (suivi d'un infinitif), apporter tous ses soins à l'exécution d'une action : *Faire attention de* (ou *à*) *ne pas se tromper en rendant la monnaie.* || *Faire attention que, à ce que* (avec le subjonctif), prendre garde que, veiller à ce que : *Faites attention que personne ne vous entende. Elle ne faisait pas toujours attention à ce qu'il n'y eût personne dans la chambre voisine* (Proust). || *Faites attention !,* et, ellipt., *attention !,* prenez garde : *Maintenant, attention ! Voilà les choses qui deviennent drôles* (Duhamel). || **3.** *Littér.* Sollicitude, empressement, gentillesse envers quelqu'un : *Être plein d'attention pour ses parents.* || Marque d'intérêt, de sollicitude : *Quel ineffable bien peut faire une simple parole de tendresse, une attention délicate* (Rolland).

• SYN. : **1** *application, contention, réflexion, tension d'esprit ;* **3** *délicatesse, obligeance, prévenance.* — CONTR. : **1** *dissipation, distraction, étourderie, inadvertance, inattention ;* **3** *brutalité, grossièreté, indifférence, rudesse.*

◆ **attentions** n. f. pl. Égards dont on entoure quelqu'un ; marques de prévenance témoignées à une personne : *Et certes, les attentions qu'une femme a pour nous peuvent encore, quand nous l'aimons, semer de charmes nouveaux les heures que nous passons chez elle* (Proust). *Il pleurait d'épuisement surtout, et aussi, à cause de la chambre, des violettes, de cette main que son père avait posée sur sa tête, des attentions d'Antoine, de cette vie nouvelle et inconnue* (Martin du Gard).

• SYN. : *amabilités, gentillesses.* — CONTR. : *crasses* (pop.), *méchancetés, rosseries* (fam.), *vilenies.*

attentionné, e [atɑ̃sjɔne] adj. (de *attention ;* 1819, Boiste). **1.** *Vx.* Qui fait attention à : *Joseph, qui était peu attentionné aux actions d'autour de lui, laissa remplir son verre* (Sand). || **2.** Plein d'attentions, de gentillesse, de prévenance : *Un mari attentionné.*

• SYN. : **1** *attentif ;* **2** *empressé, prévenant.* — CONTR. : **1** *indifférent ;* **2** *égoïste, fruste, grossier, rosse* (fam.).

attentisme [atɑ̃tism] n. m. (de *attente ;* v. 1918). Politique d'attente et d'opportunisme : *L'attentisme d'un gouvernement face aux grandes réformes.*

attentiste [atɑ̃tist] adj. et n. (de *attentisme ;* v. 1918). Qui pratique une politique d'attente, d'atermoiements : *Ne comptez pas sur lui pour régler ce problème délicat, c'est un attentiste !*

• SYN. : *opportuniste.*

attentivement [atɑ̃tivmɑ̃] adv. (de *attentif ;* début du XVIᵉ s.). D'une façon attentive : *Lire attentivement une notice. Ils consultaient vingt fois leur intérêt et pesaient attentivement leurs chances* (France).

• CONTR. : *distraitement.*

atténuant, e [atenɥɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *atténuer ;* XVIᵉ s.). Qui diminue la gravité de quelque chose. || Spécialem. *Circonstances atténuantes,* éléments qui, dans les faits imputés à un accusé, tendent à diminuer la gravité du crime ou du délit, et par conséquent à diminuer la peine.

• CONTR. : *aggravant.*

atténuation [atenɥasjɔ̃] n. f. (de *atténuer ;* milieu du XIV[e] s.). Action d'atténuer, de rendre moins fort, moins brutal ; résultat de cette action : *Ceux qui ont quelque habitude des atténuations que les personnes bien élevées se plaisent à mettre sur leurs pensées* (Barrès).

• SYN. : *adoucissement, affaiblissement, diminution, modération, réduction.* — CONTR. : *aggravation, augmentation, intensification, renforcement.*

atténué, e [atenɥe] adj. (part. passé de *atténuer ;* XVI[e] s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.). Qui est affaibli, exténué : *Il a l'esprit vert et vigoureux, et qui donne encore de l'exercice à son corps atténué* (Malherbe). || **2.** Qui a moins d'intensité, de force : *Une lumière atténuée. Le sens atténué d'un terme. La voie hiérarchique* [...] *a souvent pour effet de ne laisser arriver au chef suprême que des vérités atténuées ou indistinctes* (Romains).

• SYN. : **2** *adouci, affaibli, amoindri, diminué, étouffé.* — CONTR. : **2** *exacerbé, renforcé.*

atténuer [atenɥe] v. tr. (lat. *attenuare,* affaiblir, amoindrir, de *tenuis,* mince ; XII[e] s., Delboulle). **1.** *Class.* Affaiblir, rendre moins vigoureux : *Les jeûnes, les veilles, les macérations atténuent le corps et le débilitent* (Trévoux). || **2.** Rendre moins intense, moins fort : *Tendue au-dessus de la rue, une très légère fumée atténue l'éclat du ciel très calme* (Malraux). || **3.** *Fig.* Rendre moins grave : *Atténuer une peine.*

• SYN. : **1** *exténuer, user ;* **2** *affaiblir, amortir, estomper, éteindre, étouffer ;* **3** *adoucir, apaiser, diminuer, soulager, tempérer.* — CONTR. : **1** *fortifier, réconforter, revigorer ;* **2** *exacerber, intensifier, renforcer ;* **3** *aggraver, augmenter.*

atterrage [atɛraʒ] n. m. (de *atterrer ;* fin du XV[e] s.). Zone de mer située à proximité immédiate d'une terre ou d'un port : *Personne ne vient ici, on ne connaît plus guère les atterrages* (Gracq).

atterrant, e [atɛrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *atterrer ;* fin du XVII[e] s.). *Littér.* Qui jette dans la consternation : *Elle lâchait d'atterrantes réflexions sur les volumes qu'elle lisait* (Huysmans).

• SYN. : *accablant, affligeant, ahurissant, attristant, consternant.* — CONTR. : *divertissant, gai, joyeux, plaisant, réjouissant.*

atterrement [atɛrmɑ̃] n. m. (de *atterrer ;* XIV[e] s., Godefroy). **1.** *Vx.* Action de jeter à terre, de terrasser. || **2.** *Fig.* Accablement extrême (rare).

• SYN. : **2** *abattement, consternation.* — CONTR. : **2** *soulagement.*

atterrer [atere] v. tr. (de à et de *terre ;* XII[e] s., au sens 1 ; sens 2, XVI[e] s. ; sens 3, fin du XVI[e] s., d'Aubigné ; du XIII[e] au XIX[e] s., a aussi le sens de « aborder, prendre terre »). **1.** *Class.* Jeter à terre, terrasser : *Ils vinrent aux prises et il l'atterra sous lui* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* et *fig.* Abattre : *Atterre son orgueil et montre ta puissance, | A perdre également l'un et l'autre rival* (Corneille). || **3.** Jeter dans l'abattement, la consternation : *Je suis atterré quand je songe à ce que de pareils instincts peuvent nous réserver encore* (Martin du Gard). *Et soudain, un cri lugubre nous atterre* (Claudel).

• SYN. : **3** *abattre, accabler, anéantir, consterner, démoraliser, terrifier.* — CONTR. : **3** *encourager, exalter.*

◆ v. intr. *Vx.* Approcher de la terre, aborder, en parlant d'un bateau.

atterrir [aterir] v. intr. (de *à* et de *terre ;* 1686, Tachard, terme de marine ; fin du XVIII[e] s. dans le vocabulaire de l'aérostation et début du XX[e] s. dans celui de l'aviation). **1.** En termes de marine, toucher terre ou mettre pied à terre après une traversée. || **2.** Se poser à terre, prendre contact avec le sol, en parlant d'un avion.

• CONTR. : **1** *appareiller, lever l'ancre ;* **2** *décoller.*

atterrissage [aterisaʒ] n. m. (de *atterrir ;* 1835, Acad., au sens marit. ; au sens aéron., début du XX[e] s.). Action d'atterrir, de se poser sur la terre, en parlant d'un avion. || *Piste d'atterrissage,* bande de terrain sur laquelle les avions roulent pendant le décollage et l'atterrissage. || *Train d'atterrissage,* dispositif qui permet à un avion de décoller et de se poser doucement sur le sol.

atterrissement [aterismɑ̃] n. m. (de l'anc. franc. *aterrir,* remplir de terre ; début du XIV[e] s.). Amas de terres, d'alluvions apportées par les eaux : *Un delta qui s'accroît par les atterrissements.*

• SYN. : *alluvions, sédiments.*

atterrisseur [aterisœr] n. m. (de *atterrir ;* 1928, Larousse). Syn. de TRAIN D'ATTERRISSAGE.

attestation [atɛstasjɔ̃] n. f. (lat. *attestatio ;* XIII[e] s., Godefroy). **1.** Déclaration verbale ou écrite témoignant de la véracité d'un fait : [Le chef] *n'admet pas qu'on soit malade deux jours de suite sans attestation du médecin* (Maupassant). || **2.** *Par extens.* Preuve : *Notre fragile bonheur d'ici-bas n'est-il pas l'attestation d'un autre bonheur complet ?* (Balzac).

• SYN. : **1** *affirmation, assertion, assurance, certificat, confirmation, déclaration, garantie, témoignage ;* **2** *marque, signe.* — CONTR. : **1** *contestation, démenti, dénégation, désaveu ;* **2** *infirmation, négation.*

attester [atɛste] v. tr. (lat. *attestari,* de *testis,* témoin ; XIII[e] s., *Chanson d'Antioche*). **1.** Affirmer, certifier la réalité ou la vérité d'une chose : *Du moins puis-je attester qu'en ces endroits je serai vrai* (Vigny). || **2.** *Fig.* Servir de preuve ou de témoignage : *Le chemin, quelques carrés de pommes de terre attestent seuls l'homme dans ce lieu : il faut qu'il mange et qu'il marche ; c'est le résumé de son histoire* (Chateaubriand). *Une couronne de petites fleurs candides attestait la pureté de ses mœurs* (Duhamel). || **3.** *Class.* et *littér.* Prendre à témoin : *N'en doutez pas, Madame, et j'atteste les dieux | Que toujours Bérénice est présente à mes yeux* (Racine). *Je vous atteste, imposteurs célèbres, faussaires de tous les temps* [...], *artisans fameux de fictions, d'erreurs et d'illusions* (France).

• SYN. : **1** *assurer, garantir, jurer, soutenir ;* **2** *annoncer, confirmer, démontrer, indiquer, marquer, montrer, prouver, révéler, témoigner de ;* **3** *invoquer.* — CONTR. : **1** *contester, contredire, infirmer, nier ;* **2** *démentir, dénier, désavouer.*

atticisme [atisism] n. m. (lat. *atticismus,* du gr. *attikismos ;* 1543, Ramus). **1.** Terme de grammaire désignant une forme particulière au dialecte attique. || **2.** Élégance et raffinement qui caractérisaient le style et les œuvres des auteurs athéniens. || **3.** *Par extens.* Délicatesse de goût et de langage : *J'ai bavardé tout comme un autre de l'hellénisme de Racine ou de l'atticisme de La Fontaine* (Barrès). *Je m'assure que trop souvent ce qui permit son attitude* [de Romain Rolland], *c'est le peu de sentiment et de goût, de compréhension même qu'apporte son esprit à l'art, au style et à cette sorte d'atticisme qui n'a plus d'autre patrie que la France* (Gide).

atticiste [atisist] n. m. (de *atticisme ;* XIX[e] s.). **1.** Nom donné aux auteurs antiques qui s'efforçaient d'imiter la pureté, la sobriété du style, la sûreté du goût des auteurs athéniens. || **2.** *Par extens.* Auteur qui s'efforce de joindre dans son style l'élégance à la pureté.

attiédir [atjedir] v. tr. (de *à* et *tiède ;* fin du XIII[e] s.). **1.** *Littér.* Rendre tiède ce qui était trop froid : *J'allais, tout imprégné du charme odorant, du charme vivant, du charme palpitant des bois attiédis par le grand soleil de juin* (Maupassant). || **2.** Rendre tiède ce qui était trop chaud : *Cette eau est trop chaude, il faut l'attiédir avec de l'eau froide* (Acad.). || **3.** *Class.* Diminuer la violence, l'ardeur d'un sentiment : *Quels que soient tes ennuis, attends encore un peu | Sans attiédir ton feu* (Corneille).

◆ **s'attiédir** v. pr. Devenir tiède (au pr. et au fig.) : *Au fond de sa poche, dans le creux de sa paume, il sentait s'attiédir les grains froids* [du collier] (Martin du Gard). *L'amour vrai ne se blase point ; étant tout âme, il ne peut s'attiédir* (Hugo).

• SYN. : *s'affaiblir, s'émousser, faiblir, tiédir.* — CONTR. : *s'accroître, s'aviver, s'intensifier, se réchaufier ; se refroidir.*

attiédissement [atjedismɑ̃] n. m. (de *attiédir ;* 1594, *Satire Ménippée*).) *Class.* et *littér.* Fait de devenir tiède ; état de ce qui s'est refroidi (surtout au fig., en parlant de sentiments) : *Il avait fait paraître une grande ferveur d'abord, mais il est tombé depuis dans un grand attiédissement*

(Acad., 1694). *Le chagrin complexe que ce subit attiédissement causait à leurs cœurs sensibles* (Villiers de L'Isle-Adam).

• SYN. : *affaiblissement, refroidissement.* — CONTR. : *exaltation, réveil.*

attifement [atifmɑ̃] n. m. (de *attifer* ; XIIIe s., au sens de « ornement, parure » ; sens 2, milieu du XIXe s.). **1.** *Fam.* Action d'attifer ou manière d'être attifé : *Dans la chambre de Mme Chèbe, encombrée d'étoffe, d'épingles, de menus objets de toilette, Désirée Delobelle présidait à l'attifement de Sidonie. C'est si joli cet attifement de ceintures flottantes* (Daudet). || **2.** *Péjor.* Manière de s'habiller pleine de mauvais goût.

• SYN. : **1** *ajustement* ; **2** *accoutrement, affublement.*

attifer [atife] v. tr. (de *à* et de l'anc. franç. *tifer,* parer, orner [fin du XIIe s.], de l'ancien alaman **tipfôn,* parer ; v. 1220, G. de Coincy, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s.). **1.** *Fam.* Orner, parer : *Comme je quittais l'église, je vis devant le vieux pont des filles du village qui, sans doute parce que c'était un dimanche, se tenaient attifées, interpellant les garçons qui passaient* (Proust). || **2.** *Péjor.* et *ironiq.* Habiller avec mauvais goût ou de façon ridicule : *Il était attifé de guenilles passementées et dorées* (Hugo).

• SYN. : **1** *arranger, bichonner* (fam.), *pomponner* ; **2** *accoutrer, affubler, fagoter* (fam.), *ficeler* (pop.), *fringuer* (pop.).

◆ **s'attifer** v. pr. *Fam.* Faire toilette : *Vers cinq heures, on s'attife un peu, les petites glaces sortent des poches* (Colette).

attifet [atifɛ] n. m. (de *attifer* ; fin du XVe s.). Sorte de petit bonnet, avançant en pointe sur le front, que les femmes portaient au XVIe s.

attiger [atiʒe] v. tr. (origine obscure ; 1596, *Vie des mercelots,* sous la forme *aquiger* ; *attiger,* 1808, d'Hautel). *Arg.* Blesser : *Tiens, il vient d'être attigé celui-là* (Barbusse).

◆ v. intr. *Pop.* Exagérer : *Il attige le frère, il va fort* (Romains).

• SYN. : *charrier* (pop.).

attignole [atiɲɔl] n. f. (origine obscure ; 1877, Littré). Boulette de charcuterie cuite dans la graisse : *N'importe où, nous nous empâtons* [...] *| Quéqu'fois d'saucisse et d'attignoles* (Richepin).

• REM. On a écrit parfois ATTIGNEULLE.

attique [atik] adj. (lat. *atticus,* du gr. *attikos* ; XVe s.). **1.** Propre à l'Attique : *Dans le fronton d'un temple antique | Deux blocs de marbre ont, trois mille ans, | Sur le fond bleu du ciel attique | Juxtaposé leurs rêves blancs* (Gautier). || **2.** Propre aux habitants de l'Attique, aux Athéniens : *Dialecte attique. Le goût « attique », c'est-à-dire le sentiment des nuances, la grâce légère, l'ironie imperceptible, la simplicité du style, l'aisance du discours, l'élégance de la preuve* (Taine). || *Sel attique,* plaisanterie fine, dans le goût athénien : *Au sel attique, au riant badinage, | Il faut mêler la force et le courage* (Voltaire).

◆ n. m.

I. 1. Habitant de l'Attique. || **2.** Auteur ayant employé le dialecte attique : *Les Attiques.* || **3.** Le dialecte attique.

II. 1. Construction à la mode athénienne, élevée au-dessus de la corniche de l'entablement pour masquer la naissance du toit. || **2.** Petit étage supplémentaire, généralement décoré de pilastres, de proportions moindres que l'étage inférieur et séparé du reste de l'édifice par une corniche : *L'hôtel Pauquet-de-Sainte-Croix* [...], *déshonoré par un étage de plâtre qui avait pris la place de son élégant attique et de son toit majestueux* (France).

attiquement [atikmɑ̃] adv. (de *attique* ; 1559, *Dict. général*). Avec une élégance attique.

attirail [atiraj] n. m. (de l'anc. franç. *atirer,* disposer ; XVe s., au sens 1 ; sens 2 et 3, milieu du XVIIe s.). **1.** *Péjor.* || **2.** Ensemble d'objets nécessaires pour un usage bien déterminé : *Attirail de voyage, de chasse. Une cabane de roseaux, des filets pendus au mur, des rames, des fusils, quelque chose comme l'attirail d'un trappeur, d'un chasseur de terre et d'eau* (Daudet). *Il* [...] *portait un attirail de peintre derrière le dos* (Aymé). || **3.** *Par extens.* Les attributs habituels d'une personne ou d'une chose : *La peine de mort, qui, il y a trois ans, encombrait encore de tout son attirail de supplices, permanent et scellé dans le pavé, la Grève* (Hugo). || **4.** *Fam.* Ensemble, généralement disparate ou encombrant, d'objets que l'on emporte avec soi : *Il emportait toujours en voyage un attirail hétéroclite et parfaitement inutile* (Dumas).

• Pl. *des* ATTIRAILS.

• SYN. : **1** *équipement, fourniment* ; **2** *appareil, équipage* ; **3** *bataclan* (pop.), *bazar* (pop.), *fourbi* (pop.).

attirance [atirɑ̃s] n. f. (de *attirer* ; début du XIIIe s., écrit *atirance* ; repris par Baudelaire en 1855, *Revue des Deux Mondes).*) **1.** *Vx.* Propriété de ce qui exerce une attraction physique : *L'attirance d'un aimant magnétique* (Goncourt). || **2.** Force d'une chose qui attire par le plaisir, le charme, le vertige, etc. : *Des cieux spirituels l'inaccessible azur | Pour l'homme terrassé qui rêve encore et souffre, | S'ouvre et s'enfonce avec l'attirance du gouffre* (Baudelaire). *Une attirance invincible, une fatalité qui ne tolérait aucun obstacle* (Bordeaux).

• SYN. : **2** *attrait, fascination.* — CONTR. : **1** *répulsion* ; **2** *dégoût, répugnance, répulsion.*

attirant, e [atirɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *attirer* ; XVIe s.). Qui attire et séduit : *Un visage attirant. Une douceur attirante.*

• SYN. : *attachant, attrayant, captivant, engageant, fascinant, prenant, séduisant.* — CONTR. : *déplaisant, désagréable, rébarbatif, rebutant, repoussant.*

attirer [atire] v. tr. (de *à* et de *tirer* ; XVe s.). **1.** *Attirer quelque chose,* le tirer, l'amener vers soi ou vers le lieu dont on parle par une action physique : *L'aimant attire le fer.* || **2.** *Attirer un animal,* être un appât pour lui, exercer sur lui une attraction : *Le parfum de ta robe attire les abeilles* (Mauriac). || **3.** *Attirer une personne,* la faire venir en éveillant son intérêt, sa sympathie : *Vous n'attirerez jamais le public dans une station nouvelle s'il n'a pas l'impression que vous lui offrez largement toutes ces garanties-là* (Romains). *Le prestige de mes succès, et jusqu'à cette hargne attirait certaines natures* (Mauriac). || **4.** *Attirer l'attention, le regard,* éveiller l'intérêt, la curiosité d'autrui. || **5.** *Attirer quelque chose à quelqu'un ou sur quelqu'un,* amener un effet heureux ou fâcheux pour lui : *Il avait attiré sur les femmes de l'Allemagne du Sud une particulière faveur* (Giraudoux).

• SYN. : **2** *appâter* ; **3** *allécher, charmer, séduire, tenter* ; **5** *entraîner, gagner, occasionner, procurer, valoir.* — CONTR. : **1** *repousser* ; **2** *éloigner* ; **3** *chasser, détourner, rebuter, répugner.*

◆ **s'attirer** v. pr. *S'attirer quelque chose,* appeler sur soi le bon comme le mauvais : *Après une conversation moins sentimentale* [...], *pensai-je, je pourrais éblouir Marthe et m'attirer la bienveillance de ses parents* (Radiguet).

• SYN. : *encourir.*

attiser [atize] v. tr. (du lat. pop. **attitiare,* de *titio,* tison ; fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai*). **1.** Rapprocher les tisons d'un feu pour les faire mieux brûler, et, *par extens.,* ranimer la flamme de : *Attiser les braises. La Pythonisse* [...], *éclairée par le feu du trépied qu'elle attise* (Gautier). *Le coke attise le feu sous la grande chaudière* (Hugo). *Lise il faut attiser le poêle qui s'éteint* (Apollinaire). || **2.** *Fig.* Exciter les passions, leur redonner de la force : *Attiser les discordes. Je supportais de plus en plus mal l'inconfort, qui d'abord attisait ma fureur* (Gide).

• SYN. : **2** *allumer, aviver, embraser, enflammer.* — CONTR. : **1** *éteindre* ; **2** *amortir, apaiser, assoupir, calmer, étouffer, freiner.*

attiseur [atizœr] n. m. (de *attiser* ; fin du XVe s.). Celui qui attise (rare).

attisoir [atizwar] n. m. (de *attiser* ; 1803, Boiste). Instrument servant à attiser le feu.

attitré, e [atitre] adj. (de l'anc. v. *attitrer,* charger en titre d'une fonction ; fin

du XVIe s.). **1.** Attaché à une fonction par un titre particulier : *Le chroniqueur attitré d'un journal.* || **2.** *Fournisseur, marchand attitré,* celui chez lequel on a l'habitude de s'approvisionner : *Par l'intermédiaire de sa fleuriste attitrée* (Proust).

attitrer [atitre] v. tr. (de *titre,* relais où sont postés les chiens : XIIe s., *Livre des Rois*). **1.** *Attitrer les chiens,* en vénerie, les poster dans des relais pour attendre le gibier. || **2.** *Class.* Soudoyer quelqu'un dans des intentions mauvaises, en vue d'une action blâmable : *On avait attitré des gens pour l'assassiner* (Acad., 1694). *Quoi ! je passe à tes yeux pour un homme attitré ?* (Corneille).

attitude [atityd] n. f. (ital. *attitudine,* du bas lat. *aptitudo,* aptitude ; 1637, N. Poussin). **1.** Manière de tenir son corps : [Les chats] *prennent en songeant les nobles attitudes | Des grands sphinx* (Baudelaire). *Il* [Léonard de Vinci] *note avec une exquise précision les attitudes des corps selon l'âge et le sexe, comme il analyse d'autre part les actes professionnels* (Valéry). *Les bras raides du cadavre* [...] *lui conservaient intacte une de ces attitudes que la mort improvise* (Cocteau). || **2.** *Péjor.* Affectation dans le maintien : *Une mijaurée qui prend des attitudes.* || **3.** *Fig.* Comportement manifestant certaines intentions ou certains sentiments ; disposition à l'égard de quelqu'un : *Elle était sûre d'avoir deviné, d'après l'attitude de son mari, tous les sentiments dont il était agité ce soir-là* (Martin du Gard). *Cette insolence que je devinais chez M. de Saint-Loup, et tout ce qu'elle impliquait de dureté naturelle, se trouva vérifiée par son attitude chaque fois qu'il passait à côté de nous...* (Proust). *Une attitude qui se révélait ainsi très complexe et très sensible* (Giraudoux). || **4.** *Fig.* Manière d'envisager une question ; position prise en face d'un problème : *Mais une telle suggestion procéderait d'une attitude « réformiste » qui n'est pas la mienne* (Breton).

• SYN. : **1** *port, pose, posture ;* **2** *pose ;* **3** *air, allure, contenance, extérieur, maintien, manière ;* **4** *disposition, orientation, tendance.*

attorney [atɔrnɛ] n. m. (mot angl. empr. à l'anc. franç. *atorné,* préposé [à] ; 1768, Voltaire). **1.** Homme de loi qui, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, remplit simultanément les fonctions d'avocat, d'avoué et de notaire. || **2.** *Attorney général,* en Grande-Bretagne, chef du barreau, qui partage avec le lord Chancelier et le Solicitor général les fonctions de ministre de la Justice ; aux États-Unis, ministre de la Justice.

attouchement [atuʃmɑ̃] n. m. (de *attoucher ;* fin du XIIe s., écrit *atochement,* au sens 2 ; sens 1, début du XIVe s.). **1.** Action de toucher, principalement avec la main et d'une manière légère, délicate : *Une feuille rendue un peu crasseuse par les attouchements* (Romains). *Un guérisseur qui soigne par attouchements.* || *Spécialem.* Toucher causant un plaisir des sens. || **2.** *Class.* Sens du toucher : *Ce sens que par un privilège spécial on nomme l'attouchement* (Descartes).

• SYN. : **1** *contact.*

attoucher [atuʃe] v. tr. (de *à* et de *toucher ;* 1119, Ph. de Thaon). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Toucher à : *Il faut que je vous dise que je suis si délicat qu'on me blesse pour peu qu'on m'attouche* (Guez de Balzac).

attracteur, trice [atraktœr, -tris] adj. (de *attraction ;* 1546, Ch. Estienne). Qui agit par attraction (rare) : *Un corps attracteur.*

attractif, ive [atraktif, -iv] adj. (bas lat. **attractivus ;* XIIIe s., Godefroy). **1.** Qui a la propriété d'exercer une attraction physique : *La puissance attractive de l'aimant.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui plaît, qui attire les autres à soi par son charme et sa séduction : *Le centre de cette soirée, le point attractif qui l'avait fait venir, c'était Mme Verdurin* (Proust). *Cette chambre attractive, dévorante, ils la meublaient de songe en croyant la détester* (Cocteau).

• SYN. : **2** *attachant, attirant, attrayant, captivant, charmeur, ensorcelant, fascinant, prenant, séduisant.* — CONTR. : **1** *répulsif ;* **2** *rébarbatif, rebutant, repoussant.*

attraction [atraksjɔ̃] n. f. (lat. *attractio,* de *attrahere,* tirer à soi ; milieu du XIIIe s. ; au sens II, empr. à l'angl., 1835, Balzac).

I. 1. Action d'attirer ; résultat de cette action : *Quelque chose de la vie des éléments, émanant d'eux-mêmes sans doute à l'attraction de nos regards, arrivait jusqu'à nous* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Charme, séduction qui émane d'une personne ou d'une chose, et qui nous attire vers elle : *Ses yeux, non rassurants, quelque peu égarés, avaient l'attraction des demi-fous* (Michelet). *L'attraction que Jenny avait, de tout temps, exercée sur lui n'était-elle pas faite, en partie, de ce mystère ?* (Martin du Gard). || **3.** En physique, force en vertu de laquelle un corps est attiré : *Attraction moléculaire. C'est Kepler qui a reconnu le premier que l'attraction exercée par la Lune est la cause qui produit les marées* (Arago). *Mais elle, bien qu'il ne pût plus l'apercevoir, continuait à régir ses actes comme ces astres qui nous gouvernent par leur attraction même aux heures où ils ne sont pas visibles à nos yeux* (Proust). || **4.** En linguistique, modification morphologique ou syntaxique d'une forme qui, contrairement aux règles habituelles de la grammaire, subit l'influence d'une autre forme avec laquelle elle est en rapport : *L'attraction modale est plus fréquente en latin qu'en français. On dit parfois que, dans « ce sont eux », « sont » est accordé avec l'attribut par attraction.* (V. MODE.)

II. 1. Ce qui attire le public, éveille sa curiosité : *Il faudrait y associer deux autres journaux et en fonder un cinquième ; avec cela trouver des combinaisons, des attractions, comme disent les Anglais, pour obtenir la faveur du public* (Balzac). || **2.** Numéro d'un spectacle de variétés qui passe en intermède d'un spectacle plus important. || **3.** Chacun des numéros d'un programme de variétés, d'un divertissement mis à la disposition du public (employé le plus souvent au plur.) : *Les attractions d'une kermesse.*

• SYN. : **I, 2** *attirance, attrait, fascination ;* **3** *gravitation.* — CONTR. : **I, 1** *répulsion ;* **2** *dégoût, éloignement, répugnance.*

attraire [atrɛr] v. tr. (du lat. *attrahere,* attirer ; 1080, *Chanson de Roland*). [Conj. **73.**] *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Attirer à soi : *Ses beautés ne cessent point d'attraire et d'enchaîner les cœurs* (Bertaut).

attrait [atrɛ] n. m. (part. passé substantivé de *attraire ;* 1175, Chr. de Troyes). **1.** *Class.* Action d'attirer (terme de théologie) : *Combien d'âmes appelées sont infidèles à l'attrait de leur vocation* (Massillon). || **2.** Qualité particulière par laquelle une chose ou une personne attire : *L'attrait de l'aventure, de la nouveauté. Je ne sais quel attrait d'isolement me retenait* (Lamartine). *Il y a positivement un grand attrait dans le danger et l'on est obligé de l'aimer, malgré tout* (Daudet). || **3.** Le fait d'être attiré par quelqu'un ou par quelque chose : *J'ai toujours éprouvé de l'attrait pour l'absurde* (Romains).

• SYN. : **2** *attirance, charme, enchantement, fascination, séduction, tentation ;* **3** *attraction, goût, inclination, penchant.* — CONTR. : **2** et **3** *dégoût, éloignement, répulsion.*

◆ **attraits** n. m. pl. *Class.* et *littér.* Agréments extérieurs d'une femme : *Elle brillait de mille attraits* (Molière).

attrapade [atrapad] n. f. ou **attrapage** [atrapaʒ] n. m. (de *attraper ;* fin du XIXe s.). **1.** *Fam.* Dispute soudaine et vive : *Elle se rappelait sa jeunesse avec Lantier, leurs premiers attrapages* (Zola). || **2.** *Fam.* Réprimande énergique : *Un mauvais élève habitué aux attrapades.*

• SYN. : **1** *altercation, prise de bec* (fam.), *querelle ;* **2** *danse* (pop.), *mercuriale* (littér.), *savon* (fam.), *semonce.* — CONTR. : **2** *approbation, éloge, louange.*

attrape [atrap] n. f. (déverbal de *attraper ;* XIVe s., au sens 1 ; sens 2, XVIe s. ; sens 3, milieu du XVIIIe s.). **1.** *Vx.* Piège pour les pigeons et le gibier. || **2.** *Fig.* Tromperie, plaisanterie, le plus souvent sans méchanceté : *Vous me connaissez trop pour croire que je m'en mêlerais s'il y avait une attrape là-dessous* (Sand). || **3.** Objet destiné à tromper par amusement : *Une cuillère qui*

fond quand on la plonge dans le café chaud est une attrape. Un magasin de farces et attrapes.

• Syn. : 2 *blague* (fam.), *canular* (arg. scol.), *farce, niche, tour.*

attrape-lourdaud [atraplurdo] n. m. (de *attrape,* forme verbale de *attraper,* et de *lourdaud ;* 1798, Acad.). *Vx.* Syn. de ATTRAPE-NIGAUD.

• Pl. *des* ATTRAPE-LOURDAUDS.

attrape-minon [atrapminɔ̃] n. m. (de *attrape,* forme verbale de *attraper,* et de *minon,* nom fam. du chat ; XVIe s.). *Vx.* Hypocrite qui, sous une apparence de probité, trompe les simples : *L'air d'un fin renard, d'un attrape-minon* (Le Roy).

• Pl. *des* ATTRAPE-MINONS.

• Rem. On a dit aussi ATTRAPE-MINETTE.

attrape-mouche (Acad). ou **attrape-mouches** [atrapmuʃ] n. m. (de *attrape,* forme verbale de *attraper,* et de *mouche[s] ;* 1700, Liger). **1.** Nom commun à diverses plantes dont les feuilles ou les fleurs engluent les insectes ou les emprisonnent (dionée, drosera, etc.). || **2.** Autre nom du *gobe-mouches.* || **3.** Piège pour prendre les mouches : *Elle garnit ses tiges de poils glanduleux d'où suinte une liqueur visqueuse et où se prennent si bien les parasites que les paysans du Midi utilisent la plante comme attrape-mouches dans leurs maisons* (Maeterlinck).

• Pl. *des* ATTRAPE-MOUCHES.

attrape-nigaud [atrapnigo] n. m. (de *attrape,* forme verbale de *attraper,* et de *nigaud ;* 1650, Scarron). Ruse grossière, qui ne peut tromper que les nigauds.

• Pl. *des* ATTRAPE-NIGAUDS.

attraper [atrape] v. tr. (de *à* et de *trappe,* piège ; v. 1170, Chr. de Troyes, au sens I, 1 ; sens I, 2 et II, 1, début du XIIIe s. ; sens II, XVIIe s. ; sens III, 1864, Delvau).

I. 1. Prendre au piège : *Un ressort se débandant attrapait un loup par le pied* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Duper, tromper, prendre au piège : *Du Bousquier se faisait gloire d'appartenir à cette école de philosophes cyniques qui ne veulent pas être attrapés par les femmes* (Balzac). || **3.** Faire éprouver une déception, une surprise désagréable : *Elle est étonnée, elle est surtout attrapée* (Balzac).

II. 1. Arriver à prendre, à atteindre avec la main : *Des hommes attrapaient par la taille des passantes* (Aragon). || **2.** Réussir à atteindre un objet, une chose qui se déplace : *Il n'avait pas trop de temps pour attraper le train* (Gide). || **3.** *Fig.* Saisir, percevoir au passage : [Elle] *attrapait au hasard quelques mots qui passaient* (Rolland). || Fam. *Attrape !,* se dit à une personne qui vient d'être l'objet d'une malice, ou à quelqu'un qu'on veut châtier. || **4.** *Fig.* et *fam.* Arriver à saisir par l'intelligence, l'entendement, le savoir-faire : *Attraper le sens d'un passage. Peintre qui attrape une ressemblance.* || **5.** Atteindre, obtenir par hasard ce qu'on cherche : *Il attrapait de-ci, de-là, une journée de travail qu'on lui donnait à regret* (Duhamel). || **6.** *Fam.* Recevoir ce qui, bon ou mauvais, vous échoit : *Attraper le bon numéro.* || **7.** Être atteint de quelque chose de fâcheux ; en particulier, contracter une maladie : *Il avait attrapé une cicatrice au menton* (Aragon). *Attraper un rhume. Prends garde, il est tard, le soleil se couche, tu vas encore attraper froid* (Maupassant). *Mais, peu de temps après, j'attrapai la rougeole, qui me laissa passablement affaibli* (Gide).

III. Fam. *Attraper quelqu'un,* lui faire de vifs reproches : *Il était bien rare que sous l'excitation du vin, de la causerie, il n'attrapât pas son ancien camarade* (Goncourt). *Anatole va m'attraper, lui disait-elle, je t'en supplie, remets-toi et viens !* (Huysmans).

• Syn. : **I, 2** *abuser, leurrer, mystifier ;* **3** *refaire* (pop.) ; **4** *surprendre.* || **II, 1** *empoigner, saisir ;* **2** *rattraper, rejoindre ;* **4** *chiper* (fam.), *pénétrer ;* **5** *accrocher* (fam.), *décrocher* (fam.), *extorquer, soutirer.* || **III** *admonester* (littér.), *gourmander* (littér.), *gronder, morigéner* (littér.), *passer un savon à* (pop.), *réprimander, secouer* (fam.). — Contr. : **I, 1** *lâcher, relâcher.* || **II, 2** *manquer, rater* (fam.). || **III** *approuver, complimenter, féliciter, flatter, louer.*

◆ **s'attraper** v. pr. *Fam.* Être contagieux, en parlant d'un mal, d'une affection : *Ne vous approchez pas de lui, sa maladie s'attrape !*

attrapeur, euse [atrapœr, -øz] n. (de *attraper ;* 1526, Marot). Personne qui obtient quelque chose par ruse ou par intrigue : *Un attrapeur de successions.*

attrapoire [atrapwar] n. f. (de *attraper ;* 1548, Du Fail). *Fig.* et *vx.* Piège tendu à quelqu'un pour le tromper.

attrayant, e [atrɛjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *attraire ;* 1283, Beaumanoir). Se dit d'une chose qui attire par son caractère ou son aspect agréable : *Un spectacle attrayant. Un visage attrayant. Ce titre de « Volupté » qui a l'inconvénient* [...] *de faire naître à l'idée quelque chose de plus attrayant qu'il ne convient* (Sainte-Beuve).

• Syn. : *alléchant, attirant, captivant, charmant, engageant, ensorcelant, fascinant, prenant, séduisant.* — Contr. : *déplaisant, désagréable, rébarbatif, rebutant, repoussant.*

attribuable [atribɥabl] adj. (de *attribuer ;* 1512, Marot). Se dit de ce qui peut ou doit être attribué à quelqu'un ou à quelque chose.

• Syn. : *imputable.*

attribuer [atribye] v. tr. (lat. *attribuere,* de *tribuere,* accorder en partage ; 1313, Delboulle). **1.** Donner en partage et, *par extens.,* accorder un avantage à quelqu'un : *Il ne risque pas de se voir attribuer un simple rôle d'accompagnement* (Romains). *Les crédits qui lui sont attribués.* || **2.** Supposer à quelqu'un certains traits de caractère, défauts ou qualités : *Je lui attribuai d'un coup toutes les grâces dont je me savais démuni* (Mauriac). || **3.** *Attribuer une chose, un fait à quelqu'un* ou *à quelque chose,* considérer cette personne, cette chose, avec plus ou moins de certitude, comme l'auteur ou la cause de cette chose, de ce fait : *Des hésitations, qu'il attribuait à Luther, à Hauptmann, mais qui lui venaient en fait de Montaigne ou de France* (Giraudoux).

• Syn. : **1** *adjuger, allouer, assigner, conférer, décerner, distribuer, impartir, octroyer ;* **2** *accorder, prêter, reconnaître ;* **3** *imputer, rapporter.* — Contr. : **1** *ôter, refuser, reprendre, retirer ;* **2** *contester, dénier.*

◆ **s'attribuer** v. pr. **1.** Se donner en partage une chose, généralement sans y avoir pleinement droit : *S'attribuer toute la gloire d'une bonne action faite en commun.* || **2.** *Fig.* Remporter, prendre comme étant sa propriété : *Un élève qui s'attribue toutes les premières places.*

attribut [atriby] n. m. (lat. scolast. *attributum,* chose attribuée ; milieu du XIVe s., *Nature à l'alchimie*). **1.** Propriété caractéristique, inhérente à un être ou à une chose : *La fluidité, la dureté, la mollesse, le mouvement et le repos se pouvant séparer de la matière, il s'ensuit que tous ces attributs ne lui sont point essentiels* (Malebranche). *Il est dans la nature, il est au fond des cieux | Quelque chose d'obscur et de mystérieux | Que la nécessité, que la raison proclame, | Et que voit seulement la foi, cet œil de l'âme ! |* [...] *Son premier attribut, c'est d'être inconcevable |* [...] *C'est le dieu de vos dieux ! C'est le seul, c'est le mien* (Lamartine). || **2.** Signe distinctif, emblème, symbolisant particulièrement une fonction ou un métier : *Autour de la Justice, sa balance et ses autres attributs* (Diderot). || **3.** En grammaire, terme de proposition ou de phrase (adjectif, nom, pronom, infinitif, proposition, etc.) exprimant une manière d'être attribuée au sujet ou à l'objet par l'intermédiaire d'un verbe. (V. art. spécial.)

• Syn. : **1** *apanage, caractère, caractéristique, particularité, prérogative, privilège, propriété ;* **2** *symbole.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ATTRIBUT

PROPRIÉTÉS FORMELLES

On dit que le nom *mon voisin* est attribut dans la phrase :

M. Dupont est ***mon voisin,***

et complément d'objet dans la phrase :

M. Dupont connaît ***mon voisin.***

Les deux phrases donnent l'impression d'être incomplètes si l'on en retranche le nom *mon voisin :* les verbes *est* et *connaît* appellent un terme comme *mon voisin,* dont la présence complète le schème syntaxique en suspens ; Damourette et Pichon appellent « about » ce terme grâce auquel le verbe aboutit (*Des mots à la pensée*).

Dans les deux phrases, on peut remplacer le nom *mon voisin* par un pronom, comme *celui-ci.* Mais **dans la première seulement on peut le remplacer par un adjectif,** comme *bon, grand, élégant.* On peut dresser une liste des verbes qui, comme *être,* peuvent être suivis d'un nom ou d'un adjectif, et une liste de ceux qui, comme *connaître,* admettent le nom à l'exclusion de l'adjectif. Les premiers sont « attributifs », les seconds « transitifs ».

Dans la phrase suivante :

M. Dupont est ***dans la maison,***

le verbe *être* n'est pas suivi d'un attribut : le groupe *dans la maison* est un complément circonstanciel de lieu, répondant à la question *où ?* Ainsi entouré, le verbe *être* peut être remplacé par *dort, vit, travaille,* qui sont des verbes « intransitifs » non attributifs (ils ne sont pas normalement suivis d'un adjectif).

Ainsi est posée une première définition de l'attribut, ne sortant pas du plan des signifiants (celui des formes) : c'est un « about », qui peut être de nature substantive ou adjective, appelé par les verbes d'un certain type (attributifs) et refusé par les autres. Cette définition ne convient pas à certains cas particuliers, où l'on s'accorde cependant à voir des attributs ; c'est que l'on fonde ordinairement l'unité de cette fonction sur le plan du sens, où nous allons nous placer maintenant, en évitant de perdre de vue les marques formelles qui garantissent le caractère linguistique de la notion circonscrite.

SENS DE LA PHRASE ATTRIBUTIVE

Pour définir le signifié de l'attribut, il faut partir d'une notion logique, la **prédication.** Lorsqu'un mathématicien écrit : 2, ou *x,* ou 2*x,* ou *x*+2, il nomme des objets mathématiques, simples ou complexes, mais n'apporte aucune information. Ces objets prennent un intérêt à partir du moment où des rapports entre eux sont affirmés : $x = 2$, ou $x > 2$; il y a alors information. Les logiciens analysent cette proposition en deux termes : [*x*] est le « thème », dont on dit quelque chose ; [= 2] ou [> 2] est le « prédicat », qui apporte l'information. Des groupes de mots comme *mon chien, mon chien noir* nomment des objets particuliers sans apporter d'information ; au contraire, la phrase : *Mon chien est noir* énonce, à propos de *mon chien* pris comme thème, une information exprimée par le prédicat *est noir.* Un mot est apparu, signe de la prédication, le verbe *être :* sa présence distingue formellement la phrase attributive du simple groupe de mots sans valeur de phrase.

Mais si « attribut » implique « prédication », l'inverse n'est pas vrai. Toute phrase est prédicative (*Le chien dort. M. Dupont connaît notre voisin*), mais non forcément attributive. Il y a dans l'attribution un élément indépendant de la prédication, et qu'il reste à définir. Pour cela, il faut analyser plus précisément le sens du terme sujet, qui exprime le plus souvent dans la phrase normale le thème de la prédication, puis le sens du terme attribut.

Sens du sujet. Plaçons-nous dans le cas ordinaire où le sujet est un nom ou un pronom. Tout nom (ou pronom) désigne un « ensemble », c'est-à-dire un objet (*un chien, ce chien, Pollux, lui*) ou une collection d'objets (*les chiens*). Le sujet pronom, nom propre ou nom commun est toujours actualisé (V. ACTUALISATION) ; dans le dernier cas, l'actualisation est faite par les articles ou par les adjectifs non qualificatifs qui précèdent le substantif *(le, ce, mon...).* Étant actualisé, il désigne une substance, essentiellement particulière, distinguée par des caractères, essentiellement généraux, qui le définissent « en compréhension » ; la substance est une variable (comme *x*), et les caractères sont des constantes (comme **2**), lesquelles peuvent être associées à la substance en nombre indéfini (*un chien, un chien noir, un chien noir hargneux,* etc.).

Sens de l'adjectif attribut. L'adjectif (v. ce mot) peut avoir quatre fonctions : l'actualisation, la quantification, la détermination, la caractérisation.

L'adjectif attribut n'a jamais pour fonction d'actualiser : le sujet, on l'a vu, étant obligatoirement actualisé de son côté, une seconde actualisation n'apporterait rien.

Il peut quantifier, c'est-à-dire indiquer le nombre des éléments désignés par le sujet :

Les candidats étaient ***trois cent quarante.***

Il peut exercer la fonction déterminative ; c'est le cas de *quel,* qui appelle une information d'identité :

Quels *sont les candidats reçus ?*

Mais, dans l'immense majorité des cas, l'adjectif attribut caractérise :

Mon chien est ***noir, hargneux,*** etc.

Sens du nom ou du pronom attribut. Quand il est de sens « actuel », un nom ou un pronom employé comme attribut désigne un ensemble que la prédication identifie avec l'ensemble désigné par le sujet :

M. Dupont est ***mon voisin.***

Il y a consubstantialité entre le second objet nommé et le premier ; dans ce cas comme dans celui de l'adjectif attribut, les représentations suscitées par les mots verbe et attribut ne franchissent pas les limites de la substance particulière posée par le sujet : là réside l'unité de la fonction.

Au contraire, dans des phrases comme :

M. Dupont connaît notre voisin et *M. Dupont est dans la maison,*

il y a deux ensembles délimités, qui sont disjoints, liés seulement par une relation (de connaissance, de lieu) exprimée dans le verbe ou dans la préposition. Il peut arriver que le complément d'objet désigne le même ensemble que le sujet :

M. Dupont ***se*** *connaît ;*

en ce cas, la consubstantialité est indiquée par le pronom réfléchi, non par le verbe, et il n'y a pas d'attribut.

Un ensemble peut être défini « en compréhension », c'est-à-dire par une ou plusieurs propriétés (*mes amis* = tout élément présentant la propriété « ami de moi »), ou « en extension », par la désignation directe de l'élément ou des éléments particuliers qui le composent (*ceci, moi, Paul, Jean...*). L'attribution permet d'identifier des ensembles définis d'une part en extension, d'autre part en compréhension :

Paul, Jean et toi êtes mes amis,

ou inversement :

Mes amis sont Paul, Jean et toi.

On ne fait pas autre chose quand l'ensemble est réduit à un élément :

Paul est mon ami. Mon ami est Paul.

On peut aussi par l'attribution identifier deux désignations :

Le prince Sernine était Arsène Lupin.

On peut, au contraire, échanger des définitions en compréhension d'ordres différents :

Ce médecin est un écrivain ;

ou de généralité différente :

Les barbets sont des chiens.

L'information qu'apporte le prédicat peut être importante par les limites d'extension de l'objet qu'il désigne (*Votre chambre est **celle-ci***), ou seulement par les constantes de son sens lexical. En ce cas, l'actualisation est un luxe qu'on économise souvent ; le nom attribut est alors plus ou moins confondu avec l'adjectif, dont son sens ne diffère que par une plus grande richesse :

*M. Dupont est **écrivain.***
*Tu es **artiste.***
*Mon fils est **poète, très poète.***

Des nuances de sens tiennent à la présence ou à l'absence de l'article. Quand une femme dit : *Ma fille est **comédienne,*** elle entend par là que sa fille se donne des attitudes, affecte des sentiments qu'elle n'éprouve pas ; elle analyse la personnalité du sujet *ma fille.* Quand une actrice déclare : *Je suis une **comédienne,*** elle entend montrer, en actualisant l'attribut, que sa propre personnalité fait place aux qualités ou aux défauts des gens de sa profession.

La possibilité d'économiser l'actualisation est un trait formel que peut présenter l'attribut, mais non le sujet. Ce critère permet d'affirmer que l'attribut est bien le second terme dans chacune des deux phrases suivantes :

Paris est la capitale de la France.
La capitale de la France est Paris.

Dans la première phrase, l'article *la* peut être supprimé devant *capitale,* qui est attribut ; cette suppression est impossible dans la seconde, où *capitale* est sujet. Ce critère formel, joint à la notion d'about du verbe *être* par laquelle a été défini plus haut l'attribut, permet d'écarter une analyse très souvent pratiquée par les grammairiens du XIXe s., donnant pour attribut « le terme de plus grande extension », qui serait *capitale* relativement à *Paris ;* cette analyse avait la double faiblesse de fonder une fonction grammaticale sur un critère non linguistique, et d'ignorer que l'extension d'un nom dans la phrase est déterminée par les mots qui l'actualisent.

En résumé, les fonctions de l'attribut, adjectif ou nom, sur le plan logique ou psychologique, sont assez variées, débordant largement ce qu'on met sous le terme général de « qualification », dont on se contente quelquefois dans l'usage. L'attribut peut qualifier (*bon, grand*), classer de mille manières (*chien, poète, médecin*), quantifier (adjectifs numéraux), identifier (*quel, M. Dupont, moi*)... dire qu'il indique un « état » de l'objet que désigne le « thème » est un pis-aller, dont la grammaire courante peut se contenter.

CARACTÈRES DU SYNTAGME ATTRIBUTIF

Quand on analyse une phrase comme :

*M. Dupont déjeune **à** la maison,*

on ne dit pas : « Le nom *maison* est complément de la préposition *à.* » La préposition est tenue pour un « mot vide », terme de relation, et c'est à *déjeune,* « mot plein », qu'on rapporte *la maison.* Dans la phrase :

*M. Dupont **est** mon voisin,*

on tient de même le verbe *être* pour un pur signe de relation, qu'on appelle « copule », et l'on rapporte l'attribut au nom sujet : *mon voisin* est attribut de *M. Dupont.* C'est là un usage profondément ancré dans la tradition pédagogique française, et que la linguistique générale a renforcé en répandant la connaissance d'un type de langues — très copieusement représenté — où la phrase attributive se passe de verbe ; par exemple, en arabe, « Je suis malade » se tourne « Moi malade ». On appelle « phrase nominale » une phrase attributive sans verbe copule, comme on en rencontre en indo-européen, en sémitique, en finno-ougrien, en bantou, pratiquement dans toutes les familles linguistiques.

Pourtant, beaucoup de ces langues disposent à la fois de la phrase nominale et de la phrase à verbe *être,* et n'en usent pas indifféremment : l'attribut passant pour exprimer une « manière d'être » du sujet, on peut estimer qu'en présence du verbe *être* il fonctionne comme un complément de ce verbe. Il faut d'ailleurs reconnaître que tous les verbes attributifs n'ont pas un sens aussi « vide » que le verbe *être.*

Cette vue s'impose particulièrement en français, où l'attribut, par sa construction postverbale ou éventuellement par sa forme casuelle pronominale, se confond avec le complément d'objet ; l'opposition latine du nominatif et de l'accusatif (*Domin**us** sum / Domin**um** video*) est effacée en français par un *que* bivalent : ***Que** deviens-tu ? **Que** fais-tu ?* De même, le pronom *le* confond l'attribut (*Je **le** serai*) et l'objet (*Je **le** verrai*). L'attribut fait avec le verbe un groupe muni d'un seul accent (*Le **chien est noir***) et parfois remplaçable par un seul mot (*Ce chien **devient vieux,*** ou ***vieillit***). Ce groupe peut fonctionner sans sujet : ***Etre coquette** n'est pas un défaut.*

Les deux conceptions du syntagme SUJET-VERBE-ATTRIBUT se recommandent par des arguments d'égale valeur : l'attribut est l'about du verbe, mais il s'accorde avec le sujet, et celui-ci commande aussi la forme du verbe. Il s'agit d'un syntagme ternaire, caractérisé par la solidarité très marquée de ses membres. Les relations de ces membres entre eux apparaîtront plus nettement encore si l'on examine les combinaisons syntaxiques qui, formellement, se rapprochent le plus du syntagme attributif — et qui probablement lui ont donné naissance dans les langues anciennes ; ce sont les phrases du type :

Elle courait légère.
Là, des paysans vivent heureux.

Si les adjectifs *légère* et *heureux* étaient précédés d'une pause (marquée par une virgule), ils auraient sans ambiguïté la fonction d'« épithètes détachées » du nom sujet, avec la valeur prédicative d'une phrase elliptique (*Elle était légère. Ils sont heureux*). L'absence de pause marque la fusion des deux idées prédicatives. Cette fusion, dans nos exemples, s'est faite au bénéfice du verbe, dont le sémantisme est modifié par l'adjectif comme il le serait par un complément de manière (= *elle courait légèrement, ils vivent dans le bonheur*) ; l'adjectif tend alors à rompre toute attache avec le nom sujet, il s'adverbialise parfois jusqu'à l'invariabilité (*Elle tirait fort*). Ces syntagmes tendent vers le schème binaire SUJET-VERBE (+ complément).

Mais la fusion des prédicats peut se faire au bénéfice de l'adjectif, qui devient alors attribut. C'est l'origine du syntagme attributif où le verbe a pour rôle d'indiquer le temps, de marquer les nuances modales, affirmant — au lieu de l'infirmer — l'attache de l'attribut avec le sujet. Son contenu notionnel peut être aussi réduit que possible, et c'est pourquoi la plupart des langues usent pour copule d'un verbe d'existence plus abstrait encore que *vivre : être.* Mais il peut avoir une valeur pour ainsi dire « aspective », marquant l'entrée ou la persistance dans un état : *devenir, rester, demeurer.* Il peut aussi impliquer une réserve sur la réalité de l'état attribué : *sembler, paraître.*

Il s'avère que la seule considération des formes textuelles et contextuelles ne permet pas de distinguer l'attribut de certains adjectifs compléments de manière.

Que penser des adjectifs contenus dans la phrase suivante :

> *Les piaillements s'élèvent plus* ***aigus,*** *plus* ***précipités,*** *plus* ***étranglés*** (L. Pergaud) ?

Compléments de manière si le verbe est prédicatif, attributs s'il n'est là qu'au service des adjectifs, dont il dessine d'avance la signification en marquant un seuil dans l'état de façon moins plate que ne ferait le verbe *devenir.*

Dans la phrase :

> *Balzac mourut pauvre,*

il est clair que l'information n'est pas contenue dans le verbe : nul n'ignore que Balzac est mort, et la pauvreté n'est pas une façon de mourir ; la phrase privée de son adjectif serait décapitée ; *mourir* marque ici la date à laquelle on doit situer l'état : *Balzac était pauvre quand il mourut ; pauvre* est attribut. Dans :

> *Voltaire s'enrichit jeune,*

c'est au contraire l'adjectif qui date l'action : *Voltaire s'enrichit quand il était jeune ;* l'épithète a ici valeur de complément de temps. Dans :

> *Chopin mourut phtisique,*

l'adjectif sert aussi le verbe en indiquant la cause : *Chopin mourut parce qu'il était phtisique.* Les transformations auxquelles nous avons soumis ces phrases donnent valeur linguistique aux considérations de sens : encore sont-elles subordonnées au sentiment subjectif d'une identité de sens entre les formes données pour équivalentes.

Le seuil est souvent subtil. La dernière des constructions que nous venons de voir a donné naissance à une expression attributive : *tomber malade,* où *tomber* signifie « devenir brusquement » et où l'attribut ne peut être qu'adjectif. A-t-on, inversement, un attribut exclusivement nominal après le verbe *constituer,* dans des phrases comme :

> *Une omelette, une bouteille de vin et du pain à discrétion constituèrent* ***notre souper*** (A. Dumas) ?

La consubstantialité des éléments nommés avant le verbe avec l'ensemble nommé après, seul argument ici d'une interprétation par attribut, n'est véritablement révélée qu'à la lecture du nom *souper,* car le verbe *constituer* ne l'implique pas (cf. *constituer un gouvernement*) ; disons que le complément d'objet produit dans ce message le même effet de sens qu'un attribut. Au contraire, le verbe *faire* est attributif devant un nom sans article :

> *Cette maison fait château,*

ou un adjectif :

> *Cette jeune fille fait sérieux* (ou *sérieuse*).

Plusieurs de nos exemples ont donné l'occasion de remarquer qu'un même verbe peut avoir différents sens, attributifs (*tomber malade, faire sérieux*) ou non (*tomber par terre, faire un repas*).

ATTRIBUT DU COMPLEMENT D'OBJET

Voici deux phrases qui se ressemblent :

> 1. *Où as-tu trouvé ce chapeau* ***horrible ?***
> 2. *Tout le monde a trouvé ce chapeau* ***horrible.***

Dans la première, l'adjectif *horrible* peut être placé entre *ce* et *chapeau (cet* ***horrible*** *chapeau*) : il est épithète de *chapeau.* Dans la seconde, cette modification serait impossible, mais on pourrait dire : *Tout le monde a trouvé* ***horrible*** *ce chapeau ;* une autre transformation est possible dans cette phrase, et non dans la première : *Tout le monde a trouvé que ce chapeau****est horrible ;*** elle nous révèle la véritable fonction de l'adjectif *horrible* dans la phrase 2 : attribut du nom *chapeau,* qui est complément d'objet de *trouver.* Le verbe *trouver* a donc deux sens : synonyme de *découvrir* dans la phrase 1, il prend dans la phrase 2 le sens de *juger* et rapporte un prédicat, *horrible,* à un thème, *ce chapeau.*

Des verbes comme *être* sont intransitifs attributifs : ils font porter un attribut sur leur sujet. Des verbes comme *trouver, juger* sont transitifs attributifs : ils font porter un attribut sur leur complément d'objet. Bien entendu, un même verbe transitif peut être attributif dans un sens (comme ici *trouver,* phrase 2) et non dans un autre (*trouver,* phrase 1).

Quelques-uns des verbes transitifs attributifs admettent pour le second about un adjectif aussi bien qu'un nom :

> *J'appelle cet homme un* ***génie.***
> *J'appelle ce vin* ***excellent.***

Mais la plupart ne permettent pas la substitution morphologique : le second about est obligatoirement un nom (*élire quelqu'un député*) ou un adjectif (*trouver quelque chose horrible*). Même si les deux abouts sont nominaux, la construction directe caractérise suffisamment le second comme attribut. La consubstantialité est établie entre le complément d'objet et l'attribut. Le syntagme est à quatre éléments solidaires, le sujet pouvant néanmoins être inexprimé dans les mêmes conditions que pour les verbes intransitifs.

Les verbes transitifs attributifs expriment le plus souvent une opinion : *trouver, croire, savoir,* ou une action conférant telle qualité ou tel titre : *rendre, appeler, nommer, proclamer, élire, sacrer.* Employés au passif ou à la forme pronominale, ils introduisent un attribut du sujet :

> *Il a été élu* ***président ;*** *son élection est jugée* ***irrégulière.***
> *Il s'appelle* **Jean.**

L'origine du double about nominal s'imagine facilement : *élire quelqu'un* et *élire un président* engendrent *élire quelqu'un président.* Pour l'adjectif, il faut partir de l'épithète, dans des constructions comme : *J'aime le chocolat chaud ;* un accent prédicatif sur l'adjectif en fait l'attribut du nom *chocolat* pris pour thème ; on peut alors transformer cette phrase en : *J'aime que le chocolat soit chaud.*

Les mêmes ambiguïtés s'observent que pour l'adjectif postverbal accordé avec le sujet. Il ne faut pas croire qu'une construction comme : *Je l'aime chaud* implique la fonction attribut ; le fameux vers de Racine :

> *Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle ?*

en est la preuve : Hermione n'aimait pas l'inconstance de Pyrrhus ; l'adjectif joue ici le rôle d'un complément de temps (*quand tu étais inconstant*) ou de concession (*quoique tu fusses inconstant*). Une analyse correcte de telles phrases implique l'essai de certaines transformations, avec la garantie d'une intuition d'identité sémantique (impossible de dire : *j'aimais que tu fusses inconstant,* sans trahir la pensée d'Hermione).

ATTRIBUTS INDIRECTS

Dans une phrase comme :

> *Ce médecin passe pour* ***habile,***

l'adjectif peut être remplacé par un nom (*un maître, un as*) ; il a la fonction attribut. Le groupe *passe pour* peut être remplacé par tous les verbes attributifs intransitifs que nous avons déjà rencontrés (*être, sembler, devenir,* etc.) ; il constitue une locution verbale dont le sens n'est pas la somme des sens de ses éléments, car on n'y retrouve pas le sens habituel du verbe *passer* (comparer : *Ce médecin passe par notre rue*). On peut donc parler d'« attributs indirects », et le terme vaut aussi bien pour certains attributs de l'objet :

> *Je regarde Paul comme* ***mon ami*** (= Je pense que Paul est mon ami).
> *Je l'ai pour* ***ami.***

Distinguer ces attributs des compléments indirects d'objet ou de circonstance est

souvent délicat. Le critère lexicologique invoqué ci-dessus (sens altéré de *passer* devant *pour*, de *regarder* devant *comme*) peut faire défaut ; l'essentiel est que le sens du verbe associé avec la préposition (ou la conjonction) exprime la consubstantialité du terme indirect avec le sujet ou avec un premier objet. Dans ce vers de Racine :

Je puis, quand je voudrai, parler ***en souveraine,***

on ne verra qu'un complément de manière du verbe *parler ;* on pourrait remplacer ce verbe par *agir, marcher, entrer,* et le groupe *en souveraine* par un adverbe comme *souverainement, autoritairement :* on ne retrouve pas ici la cohésion du verbe et de la préposition qui révèle la locution verbale attributive. Au contraire, on verra des attributs dans des phrases comme :

Le régiment ***servait de cible*** *à toute l'armée prussienne* (Daudet)

et

La marraine ***transforma*** *la citrouille* ***en carrosse,***

parce que *servir de* et *transformer en* sont des locutions dont les éléments expriment solidairement la consubstantialité.

Damourette et Pichon voient encore un verbe transitif attributif dans le verbe *faire* des constructions comme la suivante :

Il voulait de chacun ***faire un ami fidèle*** (Florian) ;

ce n'est plus l'attribut, c'est l'objet qui est construit indirectement (comparer : *Elle fit de la citrouille un carrosse*) ; cette analyse ne se justifiant que sur le plan du sens, on peut se contenter de voir dans cet emploi de *faire* un verbe à double objet. (V. OBJET.)

ACCORD DE L'ADJECTIF ATTRIBUT

L'adjectif attribut s'accorde en principe avec le nom ou le pronom dont le verbe fait son support :

Sa femme *est* ***malheureuse.***
Il rend ***sa femme malheureuse.***

Cet accord se fait en genre et en nombre si le support est un seul mot. Cependant, pour les pronoms *nous, vous* et *on,* l'accord se fait selon le sens :

Nous ne sommes pas ***sûr*** *d'avoir résolu le problème* (= Je ne suis pas sûr).
Vous êtes trop ***aimable*** (pluriel de politesse).
On était ***contentes*** (on = nous ; le verbe reste invariable, l'adjectif exprime le sexe et le nombre).

Nous savons que l'attribut se rapporte parfois à un verbe sans que le support soit exprimé ; c'est alors le sens seul qui commande le genre et le nombre :

Être ***coquette*** *n'est pas un défaut* (ce jugement vise les femmes).

Parfois le support est exprimé, mais n'est ni sujet ni complément d'objet :

Je demande aux vendeurs d'être ***polis.***

Rappelons qu'il existe des adjectifs invariables (V. ADJECTIF, *Propriétés formelles*) :

Cette femme est très ***chic.***
Mes bas sont ***marron ;***

et des adjectifs adverbialisés (*ibid., Sens de l'adjectif*) :

Ces planches sont trop ***haut*** (il n'y a pas là d'attribut).

Après la locution *avoir l'air,* l'accord se fait de deux façons :

L'assistance avait l'air ***hésitant*** *et* ***gêné*** (Duhamel) — accord avec le nom *air,* qui a pleine valeur nominale (mais l'article *un* serait plus justifié) ;

Cette femme a l'air ***intrigante*** — accord plus courant avec le sujet, le nom *air* n'étant qu'un élément lexical de la locution qui signifie « sembler ».

D'autres locutions présentent des particularités, comme *se faire fort, rester court, se trouver court,* où l'adjectif est invariable (v. ces mots).

Si un attribut a plusieurs supports, il se met au pluriel ; si les supports sont du même genre, il prend ce genre ; s'ils sont de genre différent, il se met au masculin :

Ma fille et ma nièce seront ***contentes.***
Ma femme et moi sommes ***enchantés.***

Si le support est le pronom relatif *qui* ou *que,* l'attribut s'accorde en fonction des antécédents de ce pronom :

Un ***conte*** *et une* ***nouvelle que*** *je trouve* ***excellents.***

ACCORD DU NOM ATTRIBUT

Si le nom attribut est inactualisé, il s'accorde comme un adjectif, dont il a le sens :

Une âme guerrière est ***maîtresse*** *du corps qu'elle anime* (Bossuet).

L'accord n'est fait que dans la mesure des variations possibles :

Cette femme est ***écrivain.***
Mes sœurs en sont ***témoins*** (*écrivain* et *témoin* n'ont pas de féminin).

On laisse le nom *témoin* totalement invariable dans la locution *prendre à témoin :*

Mes camarades, je vous prends à ***témoin*** (Saint-Exupéry).

Si le nom attribut est actualisé, il peut — c'est le cas le plus fréquent — avoir le même nombre que le nom support :

Cet homme *est* ***un médecin.***
Ces enfants *sont* ***mes neveux ;***

il n'est pas exact de parler d' « accord » en ce cas, puisque le nombre de l'attribut, comme celui du support, exprime directement la structure unitaire ou multiple de l'ensemble pensé. Dans cette phrase de Ch.-L. Philippe : *J'ai cru que* ***mon cœur*** *était* ***du soleil,*** le singulier du sujet marque un ensemble unitaire discontinu, celui de l'attribut un ensemble continu. Il peut très bien se faire qu'un ensemble attribut énoncé au singulier soit identifié à un sujet énoncé au pluriel :

Ces quatre personnes *sont* ***toute ma famille ;***

ou à la somme de plusieurs sujets :

Le lièvre *et* ***la tortue*** *en sont* ***un témoignage*** (La Fontaine).

L'inverse est tout aussi possible, mais alors se pose le problème de l'accord du verbe ; l'usage normal est de dire : *Toute ma famille est ces quatre personnes,* mais nous allons voir qu'il connaît des variantes.

ACCORD DU VERBE AVEC L'ATTRIBUT

Dans les cas où l'attribut n'a pas le même nombre que son support sujet, il arrive que le verbe *être,* contrairement à la loi générale, soit mis au nombre de l'attribut :

Mon mal ***sont*** *des vapeurs* (Sévigné).

L'effet du commerce ***sont*** *les richesses* (Montesquieu).

Beaucoup de grammairiens estiment qu'en pareil cas l'attribut est le premier nom : le verbe s'accorde donc avec son sujet. Nous avons vu plus haut ce qu'il faut penser de cette analyse ; au surplus, le sens de ces phrases n'est pas douteux (encore moins si on les replace dans leur contexte) : le premier nom y est le thème, dont le second est le prédicat. Reconnaissons avec F. Brunot (*la Pensée et la langue*) et A. Haase (*Syntaxe française du* XVII^e^ *siècle*) que le verbe s'accorde parfois avec l'attribut.

Cette anomalie s'explique par la dominance de l'ensemble « prédicat » dans la pensée : la structure qu'il substitue à celle du sujet y préexiste à l'énoncé du verbe. Cette anticipation est favorisée par le verbe *être,* exprimant l'identité absolue, **réversible,** seul verbe qui figure dans les exemples qu'on donne de cette anomalie ;

un verbe comme *sembler* ou *devenir* laisserait à la structure du sujet trop d'importance pour qu'on puisse la négliger.

On cite quelques cas de cette anomalie, où le verbe s'accorde avec un attribut singulier :

> *Cinquante domestiques* **est** *une étrange chose* (Sévigné).

> *Les œufs, où elle en put trouver,* ***fut*** *leur unique ressource* (Saint-Simon).

LE RELAIS NEUTRE

Si les accords bizarres que nous venons d'examiner ne se rencontrent que très rarement, c'est que la langue a trouvé le moyen de résoudre tous les problèmes que pose la disparité des structures du sujet et de l'attribut. Elle use à cet effet du pronom *ce,* qui a pour propriété, parce qu'il est « neutre » (v. ce mot), d'effacer la structure de l'ensemble qu'il représente. Comparer :

> *Les grenouilles sont vertes / Les grenouilles, c'est vert.*

Dans la seconde phrase, le pronom *ce* ne conserve, de l'ensemble « sujet », que l'idée de substance, abstraite de tout caractère (jusqu'au genre), de toute structure (jusqu'au nombre) ; la substance ne s'en prête que mieux à une nouvelle caractérisation (*c'est vert*). Ce « neutre » représente les personnes aussi bien que les choses : *Cette jeune femme, c'est ma mère* (Lamartine). Effaçant la structure de l'ensemble représenté, il exige une nouvelle actualisation ; on doit dire : *Mon père, c'est* ***un*** *médecin,* et non : **c'est médecin,* alors qu'on dit : *Il est médecin,* le pronom *il* exprimant la structure « personne humaine », qui convient au nom *médecin ;* ailleurs, l'article partitif exprimera, après *c'est,* une saisie continue de la substance : *C'est du sable.*

La langue autorise, après *ce,* le singulier ou le pluriel du verbe *être :*

> ***C'est*** *mes enfants.*
> ***Ce sont*** *mes enfants.*

Par là sont résolus tous les cas difficiles :

> *Mon mal,* ***ce sont*** *des vapeurs.*
> *Toute ma famille,* ***ce sont*** *ces quatre personnes.*
> *Les œufs,* ***ce fut*** *leur ressource.*

Cette possibilité remonte à un état de langue (ancien et moyen français) où *ce* attribut pouvait être anticipé, entraînant l'inversion du sujet : *ce sui-je, c(e) es-tu, c(e) est-il* (ou *elle*), *ce sommes-nous, c(e) estes-vous, ce sont-ils* (ou *elles*) ; par un renversement des signifiés fonctionnels, que favorisent particulièrement des phrases comme : *C'est le roi* ou *C'est elle,* dès le XIVe s., *ce* fut pris pour le sujet et commanda la forme du verbe (généralisation de *c'est*), l'attribut étant mis à la forme tonique : *c'est moi (toi, lui, nous, vous, eux) ;* à la 3e personne du pluriel, *sont* fut conservé et donné pour obligatoire quand l'attribut était un nom pluriel : *Ce sont de bons enfants* (Acad.). Toutefois, la langue familière a généralisé aujourd'hui le singulier : *Ce n'est pas des visages, c'est des masques* (A. France).

Le relais *ce* facilite les changements de personne :

> *Mon sauveur,* ***c'est vous*** (plutôt que : *Mon sauveur est vous*).

Il aide aussi à constituer les équivalents du nom, tels qu'infinitifs ou propositions subordonnées, en supports de l'attribution :

> ***Bien écouter, c****'est l'essentiel.*
> ***Que nous soyons tous là, c****'est une chance.*

Souvent, le support est exprimé après :

> *C'est l'essentiel, de bien écouter.*
> *C'est trop peu que d'aimer* (Musset).
> *C'est une chance, que nous soyons tous là.*

DIVERSES CLASSES DE MOTS ATTRIBUTS

Jusqu'ici, nous avons étudié surtout l'attribut nom et adjectif. Il peut être aussi **pronom,** comme *celle* et *le* dans cette phrase :

> *La vie que tu me proposes, est-ce* ***celle*** *d'un homme grave, comme* ***l'****est un oncle ?* (Tristan Derème),

ou *que* dans celle-ci :

> ***Que*** *sont devenus mes vieux parents ?* (J. Vallès).

Remarquons la construction de *vous* (et *toi*) avec *de,* ou *que de :*

> *Moi, si j'étais* ***de*** *vous, je le planterais là* (Régnier).
> *Voilà un bras que je ferais couper tout à l'heure, si j'étais* ***que de*** *vous* (Molière).

Ce dernier tour n'existe plus ; le premier se maintient en concurrence avec *si j'étais vous,* mais exclusivement lié au contexte de ces phrases hypothétiques.

L'attribut peut être un **verbe à l'infinitif,** introduit par *de :*

> *L'hiver, la félicité est* ***d'être*** *assis au coin du feu à la cuisine* (Taine).

Il peut être un **participe passé :**

> *La petite maison du restaurant était* ***close,*** *semblait* ***délaissée*** *depuis des années* (Maupassant).

Le participe présent est exclu, car **il est marchant* doublerait inutilement *il marche ;* mais il se rencontre en coordination avec d'autres classes :

> *Nous étions fatigués de jouer et* ***mourant*** *de sommeil à la prière* (Chateaubriand).

Le participe passé est accordé comme un adjectif ; le participe présent reste invariable.

L'attribut peut être un **adverbe :**

> *J'ai toujours été* ***ainsi*** (G. Sand).

> *Il y a tant de gens qui sont* ***peu,*** *et qui ne seraient rien, s'ils ne se croyaient* ***beaucoup*** (A. Berthet).

PROPOSITIONS ATTRIBUTS

L'attribut peut être une proposition :

— **conjonctive** par *que :* le mode dépend du sens du sujet, comme celui des subordonnées compléments d'objet dépend du verbe principal. Comparer : ***Le vrai*** *est qu'****il y a*** des abus (Mauriac). ***La règle*** *de l'Administration est que les enfants ne* ***soient*** *pas renseignés sur leur origine, jusqu'à leur majorité* (Zola). Dans les deux phrases suivantes, la différence de mode indique que l'*essentiel* est dans le premier cas un besoin, dans le second un fait acquis : *L'essentiel est que nous* ***soyons*** *reçus. L'essentiel est que nous* ***sommes*** *reçus ;*

— **conjonctive** par *quand : Le terrible, c'est quand elle se rencontrait sur le même terrain avec Anne de Beuil* (Daudet) ; tour fréquent dans les définitions de la langue familière : *La viduité, c'est quand on est veuve ;*

— **interrogative :** *Ce qu'on n'a pas assez remarqué, c'est à quel point les mots dialectaux sont entrés dans la formation de diverses langues techniques* (Dauzat) ;

— **relative :** *Ce n'est pas du tout qui vous croyez* (Bataille). *C'est où nous voulions en venir* (L. Foulet).

> *Un homme chérissait éperdument sa chatte ;*
> *Il la trouvait mignonne, et belle, et délicate,*
> *Qui miaulait d'un ton fort doux.*
> *(La Fontaine, Fables,II, XVIII.)*

Kr. Sandfeld tient pour attributs les propositions relatives qui constituent avec un nom support des groupes solidaires compléments d'un verbe de perception ou d'observation : *Je vois le docteur qui entre* (= Je vois que le docteur entre). *Je sens mes jambes qui tremblent* (= Je sens mes jambes trembler). *Je le devine qui souffre* (= Je devine qu'il souffre). Effectivement, ces relatives reçoivent un accent prédicatif qui les distingue de simples épithètes, mais cet accent porte sur le verbe : la valeur prédicative est plus ver-

bale qu'adjective ; la valeur d'attribut n'est que génétique.

GROUPES À VALEUR D'ADJECTIF

L'attribut peut être ce que Damourette et Pichon appellent un « convalent » de l'adjectif, c'est-à-dire un groupe de mots ayant solidairement la valeur adjective :

— **groupe nominal** sans préposition : *Cet employé est* ***soupe au lait.*** *Votre philosophie est trop* ***terre à terre ;***

— **groupe prépositionnel :** *Ce garçon est* ***de parole.*** *Cette revue est* ***à grand spectacle.*** *La grande plaine est blanche, immobile et* ***sans voix*** (Maupassant). *La maison garantit toute sa pâtisserie* ***au beurre.***

Il est souvent difficile de distinguer les convalents adjectivaux des convalents adverbiaux. A-t-on, par exemple, un attribut dans la phrase :

Le jardin était ***à l'abandon ?***

On ne peut répondre à ces questions qu'en éprouvant par diverses « commutations » la cohésion des groupements : *à l'abandon* ne s'emploie guère qu'avec des verbes attributifs (*être, rester, sembler, laisser...*) ; c'est bien un attribut. On n'en dira pas autant de *à l'abri* dans : *Le guetteur était* ***à l'abri ;*** cette locution se rencontre aussi bien avec n'importe quel verbe intransitif (*travailler, dormir*) ou transitif (*mettre, porter*) ; c'est un convalent adverbial, apte d'ailleurs à la fonction prépositionnelle : *à l'abri des balles.*

PLACE DE L'ATTRIBUT

L'attribut se reconnaît, en principe, à sa place postverbale :

M. Dupont est ***notre voisin.***

Quelques linguistes estiment naturel cet ordre qui présente le thème avant le prédicat, et l'appellent pour cette raison l'ordre « progressif ».

Mais, si l'attribut est le pronom atone *le,* il précède le verbe :

Je ***le*** *suis.*

Une interrogation portant sur l'attribut entraîne l'anticipation de celui-ci et l'inversion du sujet :

Que *devient ton père ?*
Quelle *est votre adresse ?*

Aussi l'attribut est-il *qui* dans : *Qui est cet homme ?*

La langue familière peut, par la « dislocation », soit souligner la démarche « naturelle » de la pensée (thème-prédicat) :

M. Dupont, c'est mon voisin ;

soit disposer les mots porteurs de notions dans l'ordre prédicat-thème, plus naturel en l'occurrence, tout en les représentant par des pronoms placés selon l'ordre canonique :

C'est mon voisin, M. Dupont.
Il est sympathique, M. Dupont.
Sympathique, il l'est.

La langue littéraire modifie l'ordre des mots sans briser la chaîne orale : l'anticipation de l'attribut entraîne alors l'inversion du sujet. Permutation impossible quand l'attribut, comme le sujet, est un nom, mais fréquente s'il est adjectif. Ainsi la qualité est mise en relief :

Précieuse, *à vrai dire, m'apparaît la mémoire des lieux, des visages, des odeurs* (Duhamel).

Cette anticipation est favorisée par les adjectifs *nombreux* et *rares :*

Nombreuses *sont les proses médiocres* (Lanson) ;

par un mot de comparaison :

Tel *était Eugène* (Musset).

Plus *navrante et* ***plus*** *grise est l'impression que laisse « l'Éducation sentimentale »* (Lanson) ;

par un adverbe d'intensité :

Si *grave était ce chant, que la fête s'arrêta* (Voisins).

...Et son commentaire semble avoir inspiré M. André Gide, ***tant*** *sont identiques leurs vues* (Massis).

L'ordre canonique est exceptionnel quand le sujet est un infinitif ou une proposition ; on use ordinairement, dans ces cas, de la construction impersonnelle :

Il est urgent de réparer ce pneu.
Il est possible que le train ait du retard.

Le rejet en fin de phrase est justifié par le volume souvent important de tels sujets. (V. SUJET.)

Le volume est souvent le facteur qui détermine l'ordre des mots quand l'attribut se rapporte au complément d'objet. L'objet précède en principe l'attribut :

Je trouve ce chapeau horrible ;

il peut le suivre, principalement s'il est plus long :

Maintenant le soleil rayonne, inonde la terre, rend étincelants les murs des maisons qui, de loin, ont l'air aussi de neige éparpillée (Maupassant).

ATTRIBUTS SANS VERBE

On observe dans les phrases suivantes un **rapport** logique prédicat-thème :

Pas bête, votre idée.
Bon, voilà bien parlé, cela (Molière).
Fatigants ces bois, fatigante cette savane (M. Butor).

Dira-t-on que *pas bête* est attribut de *votre idée ?* Oui, si l'on définit l'attribut sur le seul plan du sens, ou si l'on admet pour critère la transformation en phrase attributive : *Votre idée n'est pas bête.* L'accord de l'adjectif (ex. : *fatigants*) avec le nom (*ces bois*) est commun à l'attribut et à l'épithète, mais la fonction épithète, impliquant dépendance de l'adjectif, est écartée si l'on pratique la réduction : la première phrase pourrait très bien être réduite à : *Pas bête !,* prédicat de sujet inexprimé, mais non à : *Votre idée.*

Il s'agit de phrases très spontanées, organisées après coup, incomplètement, par l'expression toujours seconde d'un sujet, qui vient éclairer le sens du prédicat initial.

Cette construction est grammaticalisée pour certains adjectifs comme *heureux* (et ses préfixés) :

Heureux ceux qui sont morts pour la terre charnelle (Péguy) ;

tel :

Il vivait là, telle une plante (Duhamel) ;

et certains adjectifs suivis d'un infinitif thème :

Impossible d'ouvrir. Inutile d'insister.
Libre à vous de venir ou non.

attributaire [atribytɛr] n. (de *attribut ;* 1877, Littré). Personne qui reçoit un héritage, un lot, ou des prestations familiales.
● SYN. : *bénéficiaire.*

attributif, ive [atribytif, -iv] adj. (de *attribut ;* 1516, Delboulle). **1.** Se dit, dans la langue juridique, de ce qui attribue un droit. || **2.** Se dit, en grammaire, de ce qui indique ou énonce un attribut. || *Verbes attributifs,* dans l'ancienne terminologie, verbes qui contiennent en eux-mêmes le verbe *être* et le participe attribut (ex. :*aimer,* pour *être aimant ; dormir,* pour *être dormant*) ; selon d'autres grammairiens, verbes qui introduisent un attribut, comme *paraître, devenir, rester,* etc.

attribution [atribysjɔ̃] n. f. (lat. *attributio ;* 1361, Oresme). **1.** Action d'attribuer : *L'attribution d'un poste à un fonctionnaire.* || **2.** Ce qui est attribué : *Les attributions de vivres faites aux sinistrés.* || **3.** *Complément d'attribution,* en grammaire, nom ou pronom désignant la personne ou la chose à laquelle s'adresse un don, un ordre, un discours, etc., ou à laquelle appartient un être ou une chose. (V. art. spécial.)

● SYN. : **1** *affectation, assignation, octroi ;* **2** *allocation, distribution.* — CONTR. : **1** *refus, reprise, retrait.*

◆ **attributions** n. f. pl. Pouvoirs, compétence attribués au titulaire d'une fonction,

ou à un service : *Quand le clergé s'enferme dans ses attributions* (France). *Les attributions d'un secrétaire d'État.*

• Syn. : *domaine, prérogatives, privilège, rôle.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE COMPLÉMENT D'ATTRIBUTION

Le terme de *complément d'attribution* a reçu une consécration officielle en 1949, quand une commission présidée par le directeur de l'Enseignement du premier degré, reconduisant la Nomenclature grammaticale imposée en 1910 par un arrêté ministériel, y a ajouté ce terme parmi les compléments du verbe. Il manquait encore une définition, laquelle fut donnée en 1950 dans la *Progression grammaticale dans l'enseignement du premier degré :*

« L'appellation de *complément d'attribution* est limitée aux compléments qui indiquent **en faveur** de qui ou de quoi (ou **au détriment** de qui ou de quoi) un acte est accompli. »

Aucun exemple n'était donné, mais on visait notoirement la fonction que remplissent les mots en lettres grasses dans les exemples suivants :

J'ai donné un livre ***à Paul.***
On a volé ***à Paul*** *sa bicyclette.*
Ils travaillent ***pour nous.***

Le terme et la notion avaient cours dans les grammaires françaises avant cette date : l'Académie avait fait état dans sa *Grammaire* (1932) d'une classe de compléments indirects « appelés par quelques grammairiens compléments d'attribution ». Beaucoup de manuels scolaires les mentionnaient parmi les « compléments indirects » dont la Nomenclature de 1910 avait institué la classe sans en arrêter la liste. Plus anciennement, F. Brunot, dans *la Pensée et la langue* (1922), avait écarté explicitement le terme d'*attribution* pour la confusion qu'il entraînait inévitablement avec *attribut* (v. ce mot), et pour l'impropriété de son sens quand il s'agit de verbes comme *ôter, prendre, voler,* etc.

DÉFINITIONS SELON LE SENS

Les définitions selon le sens qu'on a proposées du complément d'attribution présentent toujours deux inconvénients :

1° Elles ne recouvrent pas la totalité des emplois où l'on voit habituellement un « complément d'attribution ». Ainsi, dans des phrases comme :

Je ***lui*** *connais deux amis,*
Il me regarde de cet air qu'on voit ***aux gros chiens*** (A. France),

les compléments n'indiquent guère « en faveur » ou « au détriment » de qui ou de quoi l'action a lieu ;

2° Elles s'appliqueraient aussi bien à beaucoup de termes de phrase où personne ne consent à voir des « compléments d'attribution » :

L'infirmier s'occupe ***de moi*** (« faveur ») ;
Le témoin dépose ***contre moi*** (« détriment »).

Elles conviennent notamment à la majorité des compléments directs relevant de l' « objet » :

L'infirmier soigne ***le blessé*** (« faveur ») ;
Le gendarme arrête ***le voleur*** (« détriment »).

DÉFINITIONS FORMELLES

Toutes les grammaires en sont venues pratiquement à doubler la définition sémantique du critère formel que constitue l'emploi des prépositions *à* ou *pour,* ou de la forme « oblique » des pronoms atones : *lui, leur.* C'est un pas dans la voie du structuralisme, c'est-à-dire d'une méthode tenant pour seuls pertinents les critères formels.

Certains linguistes, considérant le mode de réalisation du procès, préfèrent au nom de « complément d'attribution » celui de *complément d'objet second* ou *secondaire* (Brunot, *la Pensée et la langue*). Ils estiment qu'un verbe comme *donner* ne réalise pleinement son potentiel sémantique que lorsqu'il s'accompagne d'un complément désignant l'objet donné et d'un complément désignant la personne qui reçoit l'objet :

J'ai donné ***un livre à votre ami.***

Cette double transitivité s'observe, en effet, dans un assez grand nombre de verbes, tels que *prêter, remettre, laisser, accorder, consacrer, enseigner,* et aussi *demander, emprunter, prendre, ôter, retirer, voler.* Mais :

— d'une part, il existe des verbes dont le complément d'objet second ne relève pas de ce qu'il est d'usage d'appeler « attribution » : *Accuser quelqu'un* ***de quelque chose*** *; habituer quelqu'un* ***à quelque chose*** *;*

— d'autre part, il existe des verbes n'admettant pas d'objet direct et dont le complément prépositionnel est en rapport avec la notion usuelle d'attribution : *Ce livre appartient* ***à mon frère.****Il est arrivé des ennuis* ***à mon frère.*** *Je nuis* ***à mon frère.***

En raison de ces objections, d'autres jugent suffisant d'appeler les compléments d'attribution « compléments d'objet indirects ». Pourtant, on peut estimer que ce type de compléments a des caractères propres qui en font seulement un sous-ensemble de la classe « objet indirect », où l'on range aussi bien des compléments sans rapport avec la notion d'attribution :

Je doute ***de sa parole.***
Il s'est emparé ***de mon verre.***
Je me souviens ***de sa réponse.***

D'autre part, dans des phrases comme : *J'ai cueilli des fleurs. Maman a fait une tarte. On a ouvert la porte,* on peut ajouter un complément qui relève de la notion d'attribution :

J'ai cueilli des fleurs ***pour vous.***
Maman ***leur*** *a fait une tarte.*
On a ouvert la porte ***au gazier.***

De tels compléments d'attribution relèvent de la « circonstance », parce qu'ils sont facultatifs, tandis que d'autres, parce qu'ils sont exigés par le verbe, relèvent de l' « objet ».

ATTRIBUTION ET DATIF

Les grammairiens modernes qui ont introduit dans l'enseignement du français la notion de « complément d'attribution » paraissent avoir visé un but pratique : la délimitation d'un concept que l'enfant retrouvera dans l'étude de l'allemand, du russe, du latin, du grec, sous la forme casuelle du *datif.*

La *Grammaire générale et raisonnée* (1660), traitant la question en une vingtaine de lignes, appelait « datif » l'ensemble des constructions françaises traduisant le datif latin. Un siècle plus tard, Girard, Dangeau, Beauzée, d'Olivet, Dumarsais s'élevaient contre l'opinion qu'il y a des « cas » dans la langue française, et leur conception, répandue par la *Grammaire des grammaires* de Girault-Duvivier (1811), était officialisée dans la sixième édition du dictionnaire de l'Académie (1835) : « Il n'y a point de cas proprement dits dans la langue française » (au mot *cas*).

Enterrer la notion de « cas » était peu de chose si l'on gardait l'idée que le système français comporte une fonction identique à celle que marquait le datif latin, idée plus ou moins inconsciente et informulée jusqu'au jour où le lit du datif fut occupé par le complément d'attribution. Mais la grammaire comparative nous a appris que les datifs du latin, du grec, de l'allemand, par exemple, ne recouvrent pas rigoureusement les mêmes signifiés, puisqu'ils se partagent le spectre des fonctions, dans ces langues respectives, avec cinq ou quatre ou trois autres cas. La linguistique structurale observe aujourd'hui le principe d'*immanence,* qui interdit d'appliquer à la description d'une

langue le critère de la traduction dans une autre langue.

On n'enfreint pas cette règle si l'on pratique la traduction non plus d'une langue à l'autre, mais à l'intérieur d'une même langue, comme le fait la linguistique « transformationnelle ». Le français possède un morphème fonctionnel nettement caractérisé à la troisième personne des pronoms atones, sous les formes *lui* et *leur :*

Je ***lui (leur)*** *donne un livre.*

On accorde au « sens » une certaine part, tout en restant dans le plus pur structuralisme, si l'on pose cette définition :

Est complément d'attribution tout complément exprimé par les pronoms atones *lui* ou *leur* ou pouvant commuter avec ces pronoms.

Selon ce critère, il y a donc attribution dans :

J'ai donné un livre ***à Paul*** *(= Je* ***lui*** *ai donné un livre).*
Un accident est arrivé ***à mon frère*** *(=* ***lui*** *est arrivé).*
Je nuis ***à mon frère*** *(= Je* ***lui*** *nuis).*
Je parle ***à mes clients*** *(= Je* ***leur*** *parle).*
Maman tricote des chaussettes ***pour Bébé*** *(= Elle* ***lui*** *tricote des chaussettes).*

Mais il n'y a pas attribution dans :

Je consens ***à leur mariage.***
Je songe ***à notre travail.***
Nous assisterons ***aux jeux.***
Je m'attends ***à un échec.***
Tu manques ***à ton devoir,***

où l'on verra des « compléments d'objet indirects », sans plus, ni dans :

Elle travaille ***pour nous,***

où l'on verra un « complément circonstanciel » (de but ou de destination).

Une difficulté est présentée par les verbes pronominaux comme *s'adresser à ;* on ne peut remplacer *Je m'adresse* ***à cette dame*** par **Je me* ***lui*** *adresse :* le français n'admet pas l'emploi de *lui* ou *leur* après un pronom objet autre que *le, la* ou *les ;* mais cette contrainte particulière à la construction des verbes de forme pronominale n'infirme pas le critère retenu, puisque celui-ci s'applique à une phrase comme : *Je la* ***lui*** *adresse* (= *J'adresse la lettre à* ***cette personne***).

Faire de *lui (leur)* la pierre de touche du complément d'attribution est une manière d'apporter à cette notion une justification linguistique, immanente à la langue, dotée d'un critère précis. Elle pose pourtant des problèmes quant à la dénomination et à la signification.

1° Comment nommer la forme atone *lui (leur)* du pronom personnel ? Faut-il imiter Damourette et Pichon qui, pour ne pas identifier indûment *lui (leur)* au datif latin, ont *créé* le terme d'*assomptif ?* C'est montrer plus de scrupule à propos du français qu'on n'en montre à nommer datifs les cas non strictement équivalents du latin, du grec, de l'allemand, du russe. Ce terme a l'avantage de n'évoquer aucun sens précis, car l'étymon latin *dare,* « donner », aussi impropre qu' « attribution », est oublié.

Quant à la construction indirecte appariée par la transformation à notre pronom datif, pour éviter la limitation de sens qu'implique « attribution », on l'appellera ici *construction dativale.*

2° Reste à chercher le signifié de la fonction ainsi structuralement définie.

En français, la statistique démontre que la construction dativale est à peu près réservée aux personnes : si l'on dit *soigner quelqu'un* comme *soigner la vue,* le nom de personne, en position d'objet second, reçoit ordinairement la préposition *à : soigner la vue* ***à quelqu'un,*** ou la forme *lui (leur) : Je la* ***lui*** *soigne.* Au contraire, l'objet second de chose prend normalement la préposition *de ;* comparer :

donner quelque chose ***à quelqu'un,***
gratifier quelqu'un ***de quelque chose,***
reprocher quelque chose ***à quelqu'un,***
accuser quelqu'un ***de quelque chose.***

La construction de *rembourser* reflète très bien toutes ces tendances systématiques :

rembourser quelqu'un,
rembourser une somme,
rembourser une somme ***à quelqu'un,***
rembourser quelqu'un ***d'une somme.***

Les mêmes possibilités existent pour d'autres verbes, comme *soupçonner.*

Nous avons ainsi retrouvé la notion d'objet second de F. Brunot, mais limitée par l'épreuve de transformation et éclairée par la distinction des personnes et des choses. Bien entendu, les choses peuvent se substituer aux personnes par métaphore :

Je donne des gaz ***à mon moteur.***

Cet infléchissement de la construction pour l'objet second est un fait d'économie syntaxique dont le français présente d'autres exemples ; presque toujours il évite la succession de deux noms de construction directe, et remplace le double accusatif latin *doceo pueros grammaticam* par *j'enseigne la grammaire aux enfants.*

Si l'on admet donc que la construction dativale de l'objet second n'est qu'une variante de la construction « objet direct », on se voit autorisé à ne pas en approfondir le sens, entièrement conditionné par le verbe.

La construction dativale de l'objet-agent après les verbes *faire, laisser, voir, regarder, entendre, écouter* (v. AGENT) s'explique par les mêmes raisons ; ne pouvant dire : **Je ferai recoudre cette bride* ***le cordonnier,*** on dit : *Je ferai recoudre cette bride* ***au cordonnier,*** et par suite : *je* ***lui*** *ferai recoudre cette bride.*

HISTORIQUE

Depuis Plaute, le tour *ad* + accusatif concurrençait en latin le datif, avec une valeur d'abord différente (idée de mouvement) : *Hunc ad carneficem dabo* (Je livrerai cet homme au bourreau) [*les Captifs*]. La nuance s'effaça en latin tardif : *ad episcopum aiebat* (il disait à l'évêque) [Grégoire de Tours].

L'ancien français use normalement de la construction indirecte :

J'irai parler ***a l'amirant Galafre***
(le Couronnement de Louis).

Mais le simple cas régime, vestige du datif, s'y rencontre :

Son oncle *conta bonement*
Son couvenant et son afere
(le Vair Palefroi).

Ici, son oncle n'est pas sujet (on aurait *ses oncles*) ; c'est le complément datival, placé avant le verbe : « Il raconta bonnement à son oncle son arrangement et son affaire. » Telle est la place normale dans cette construction latinisante, comme aujourd'hui pour le pronom atone (*Il lui raconta*). Elle avait l'avantage de distinguer le datival d'un complément d'objet. Mais, à l'impératif, comme pour le pronom atone, l'ordre était renversé :

Prestez ***vostre oncle*** *et* ***mon seignor***
Vostre palefroi
(le Vair Palefroi).

Des confusions étaient à craindre, soit que le cas régime datival fût placé après le verbe et voisinât avec un complément d'objet, soit qu'il précédât le verbe, occupant la place d'un sujet dont seule le distinguait alors la marque casuelle — défaillante au féminin et, de plus en plus, au masculin même. Une autre concurrence pouvait jeter le trouble, celle du génitif absolu, maintenu dans la langue littéraire *(la fille le duc).* Ces deux vestiges de la déclinaison latine, dont la marque en français n'était plus guère que taxiématique (marque de position), furent éliminés par les constructions indirectes, mais se maintinrent sporadiquement en ancien français, surtout dans les vers, où ils offraient des facilités métriques et donnaient une marque de poésie. Du datif, il ne subsistait au XVI^e^ s. que de

rares locutions, comme *si Dieu plaist* (= s'il plaît à Dieu).

La déclinaison des pronoms en ancien français maintenait au singulier quelques datifs : *li, lui ; cesti, cestui ; celi, celui ; cui ; autrui ; nului.* Au pluriel, *leur* continuait un génitif latin *(illorum)* qui avait annexé en roman les emplois du datif.

Li, cesti, cestui, celi, nului ont disparu.

Autrui, employé primitivement comme pronom au datif (= à autrui) ou comme nom désignant le bien d'autrui (= ce qui est « à autrui »), est devenu très tôt apte à toute fonction régime, en construction directe ou indirecte ; on l'a alors fait précéder de *à* dans son emploi datival : *à autrui.*

Celui a annexé anciennement la fonction régime direct, plus tard la fonction sujet.

Cui se prononçait au XIe s. [kyi], [kɥi] et se distinguait de *qui,* prononcé [ki] ; il se confondit avec *qui* dès le XIIe s. dans la prononciation, puis dans l'orthographe.

Conservant au XIIe s. des emplois de pur datif :

> *Ge sui Guillelme,* ***cui*** *la barbe as tiree (le Charroi de Nîmes),*

il annexa comme *autrui* les fonctions d'objet direct et de complément prépositionnel (même avec *à*) :

> *Vostre oncles, a* ***cui*** *est donee (le Vair Palefroi).*

L'emploi datival se maintint dans quelques locutions comme *qui qu'en poist* (= à qui qu'il en pèse), reconnaissable dans la rue *Quincampoix.*

Lui a conservé jusqu'à nos jours un emploi atone datival bien vivant, tout en restant la forme tonique de l'objet direct et du complément prépositionnel masculin.

Il a subi en ancien et en moyen français la concurrence de l'adverbe *y :*

> *Ne laisserat que n'* ***i*** *parolt (la Chanson de Roland).*

Au XVIIe s., les grammairiens réservèrent *y* aux choses et aux animaux. On devrait le tenir pour une variante du datif en distribution complémentaire, s'il n'était en fait exclu de la plupart des contextes où *lui (leur)* est admis ; on ne dit pas, à propos d'un cheval : **J'y donne de l'avoine, *j'y parle,* ni, en parlant d'une voiture : **J'y fais faire deux tours de piste.*

Seul le pronom *leur* a maintenu son emploi datival exclusif ; mais son emploi au génitif a donné naissance à l'adjectif possessif *leur(s).*

A la première et à la deuxième personne, les formes latines du datif pluriel *(nobis, vobis)* avaient été assimilées aux accusatifs *(nos, vos)* dès l'époque romane ; les datifs singuliers *(mihi, tibi),* devenus *mī, tī* en latin, se distinguaient en roman de *mē, tē* ;mais ces dernières formes les ont éliminés en francien.

Seuls, en définitive, *lui* et *leur* ont survécu à ce grand naufrage de datifs.

attristant, e [atristɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *attrister ;* XVe s.). Qui rend triste : *Puis l'obscurité vient, subite, attristante un peu, car la nuit sera sans lune* (Loti).

• SYN. : *accablant, affligeant, chagrinant, consternant, désolant, lugubre, navrant, triste.* — CONTR. : *consolant, divertissant, gai, plaisant, réconfortant, réjouissant.*

attrister [atriste] v. tr. (de *à* et de *triste ;* milieu du XIVe s.). Rendre triste ; affliger d'une peine profonde : *L'idée de se retrouver dans cette chambre vide l'attristait horriblement* (Daudet). *La mort du meunier venait d'attrister la maison* (Duhamel). *Mais le présent de l'Église m'attriste* (Romains).

• SYN. : *chagriner, consterner, désoler, navrer, peiner.* — CONTR. : *amuser, consoler, dérider, distraire, divertir, égayer, enchanter, ravir, réconforter, réjouir.*

◆ **s'attrister** v. pr. Devenir triste : *Si je m'attriste, ce n'est pas sans raison.*

attrition [atrisjɔ̃] n. f. (de *attritio,* de *tritum,* supin de *terere,* broyer ; 1503, G. de Chauliac). **1.** *Vx.* Action de deux corps qui s'usent en frottant l'un contre l'autre. || **2.** *Vx.* Contusion, écorchure résultant d'un frottement. || **3.** En théologie, regret d'avoir offensé Dieu, causé moins par l'amour de Dieu que par la crainte du châtiment.

• SYN. : **1** *abrasion, frottement ;* **3** *contrition imparfaite.*

attroupement [atrupmɑ̃] n. m. (de *attrouper ;* fin du XVIe s., P. de L'Estoile). Rassemblement de plusieurs personnes dans un endroit public : *Un service d'ordre improvisé s'efforçait de disperser l'attroupement qui s'était amassé devant l'immeuble* (Martin du Gard).

• SYN. : *agglomération, foule, groupement.*

attrouper [atrupe] v. tr. (de *troupe ;* début du XIIIe s.). Rassembler des personnes en troupe, en foule : *Un baptême, sous le porche, avait attroupé des gamins* (Alain-Fournier).

• SYN. : *ameuter, assembler, grouper.* — CONTR. : *disperser.*

◆ **s'attrouper** v. pr. Se rassembler en troupe : *Des badauds qui s'attroupent autour d'une voiture accidentée.*

atypique [atipik] adj. (de *a* priv. et du gr. *tupos,* type ; 1803, Boiste). Qui n'a pas de type régulier ou qui n'est pas conforme au type commun ; se dit spécialement des affections dont l'évolution ne présente pas la courbe habituelle.

au, aux [o], art. contractés pour *à le, à les.*

aubade [obad] n. f. (provenç. *aubada,* concert donné à l'aube ; XVe s. ; sens 2, XVIIe s.). **1.** Concert donné le matin, sous les fenêtres de quelqu'un, pour lui faire honneur. || **2.** *Class.* et *ironiq.* Vacarme produit dans l'intention de se moquer de quelqu'un ; affront : *Qu'il aille au diable avec sa sérénade ; | Je vais songer à lui donner l'aubade* (Regnard). *Quand les sergents viennent exécuter dans une maison, c'est une étrange aubade pour le maître* (Trévoux).

aubain [obɛ̃] n. m. (probablem. lat. pop. **alibanus,* de *alibi,* ailleurs ; XIIe s.). En droit ancien, individu qui, fixé dans un pays étranger, n'y était pas naturalisé et était soumis par là même à une législation particulière : *Les papes Clément XIV et Pie VI ne purent jamais rétablir la paix dans la domesticité du prétendant. Ces aubains découronnés restent en surveillance au milieu du monde* (Chateaubriand).

• CONTR. : *aborigène, indigène.*

aubaine [obɛn] n. f. (de *aubain ;* XIIe s. ; sens fig., 1668, La Fontaine). **1.** *Autref.* Succession d'un étranger. || *Droit d'aubaine,* droit en vertu duquel la succession d'un étranger non naturalisé était attribuée au seigneur du lieu ou au souverain. || **2.** *Fig.* Avantage, profit auquel on ne s'attendait pas : *Il chercha son aubaine dans des marchés de peu de foi et dans un petit maquignonnage d'affaires* (Sand). *Nous ne comptions pas sur cet argent, dit-il enfin. C'est une aubaine* (Duhamel).

• SYN. : **2** *chance, filon* (fam.). — CONTR. : **2** *déveine* (fam.), *malchance, perte.*

1. aube [ob] n. f. (lat. *alba,* fém. substantivé de l'adj. *albus,* blanc ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Clarté blanchâtre qui apparaît à l'horizon lorsque le jour se lève : *On voyait le matin, quand l'aube au carquois d'or | Lance aux astres fuyants ses blanches javelines, | Des hommes monstrueux assis sur les collines ; | On entendait parler de formidables voix, | Et les géants allaient et venaient dans les bois* (Hugo). *Les étoiles de l'aube palpitaient encore* (Mauriac). || **2.** *Par extens.* Moment du jour où le soleil se lève : *Commencer sa journée à l'aube.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Commencement : *L'aube de la vie.* [Les] *dieux antiques menacés par l'aube chrétienne* (Barrès).

• SYN. : **1** *point du jour ;* **3** *aurore.* — CONTR. : *brune, crépuscule.*

2. aube [ob] n. f. (lat. ecclés. *alba,* robe blanche ; v. 1050, *Vie de saint Alexis).*) Long vêtement blanc que les prêtres catholiques, les enfants de chœur, les premiers communiants, etc., portent pendant les cérémonies religieuses : *Ayant baisé et plié soigneusement l'aube et la chasuble, il s'inclina devant Monsieur l'abbé Lantaigne avant de se retirer* (France).

3. aube [ob] n. f. (lat. *alapa,* soufflet ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « planchette »). Partie métallique sur laquelle s'exerce l'action du fluide moteur dans les turbines, pompes, roues hydrauliques, etc. || *Bateau à aubes,* bateau, de conception ancienne, propulsé par un système de palettes fixées sur une roue.

aubépine [obepin] n. f. (lat. pop. **albispina,* lat. class. *alba spina,* épine blanche ; XIIe s., *Roncevaux*). **1.** Arbrisseau épineux à fleurs blanches ou roses et à baies rouges : *Un rustique palis, perdu dans une haie d'aubépines et de ronces* (Balzac). *Quand, au moment de quitter l'église, je m'agenouillai devant l'autel, je sentis tout d'un coup, en me relevant, s'échapper des aubépines une odeur amère et douce d'amandes* (Proust). || **2.** La fleur de cet arbrisseau : *Il avait pour aide, il avait pour appui | Une blanche aubépine, une fleur, comme lui | Dans le grand ravage oubliée* (Hugo).

aubère [obɛr] adj. (anc. esp. *hobero,* peut-être empr. à l'ar. *oubârâ,* outarde, en raison de la similitude de couleur ; fin du XVIe s.). Se dit d'un cheval dont la robe est mélangée de poils blancs et de poils rouges.

◆ n. m. La couleur de la robe de ce cheval : *Aubère clair.*

auberge [obɛrʒ] n. f. (provenç. *aubergo* ou *auberjo,* qui correspond à l'anc. franç. *herberge ;* fin du XVe s.). Maison plus ou moins confortable, généralement située à la campagne, où l'on peut manger, boire, et éventuellement coucher, en payant : *Il dut s'accommoder d'une mauvaise chambre à l'auberge* (Barrès). || Fig. *Prendre telle maison pour une auberge,* y venir souvent dîner, même sans être invité. || Fam. *On n'est pas sortis de l'auberge,* les difficultés ne sont pas près de cesser.

aubergine [obɛrʒin] n. f. (catalan *albergínia,* empr. à l'ar. *al-bādinjān,* issu lui-même du persan ; 1764, Valmont de Bomare). **1.** Plante dont le fruit, oblong ou rond, généralement d'une belle couleur violette, est comestible. || **2.** Le fruit de cette plante.

◆ adj. invar. Qui a la couleur violette de l'aubergine : *Une robe aubergine.*

aubergiste [obɛrʒist] n. (de *auberge ;* 1667, Le Tac, *Dict. général*). Propriétaire ou gérant d'une auberge : *Il parlait de racheter le fonds de commerce et de s'établir aubergiste à Kurzas* (Duhamel).

aubert [obɛr] n. m. (de *Aubert,* n. pr. ; selon d'autres, du lat. *albus,* blanc [*blanc* désignant l'« argent blanc »] ; 1455, *Jargon des Coquillards*). *Arg.* et *vx.* Argent (monnaie) : *Nous retrouverons notre aubert et nous sommes au cœur de la raille* (Balzac).

aubette [obɛt] n. f. (dimin. de l'anc. franç. *hobe,* cabane, francique **huba,* coiffe ; v. 1464, J. Molinet, au sens de « cabane »). En Belgique, kiosque à journaux, abri.

aubier [obje] n. m. (altér., par substitution de suffixe, de l'anc. franç. *aubour,* du lat. *alburnum ;* XIVe s., *Bible,* écrit *auber*). **1.** Partie tendre d'un arbre, qui, interposée entre le cœur et l'écorce, est constituée par les dernières couches annuelles de bois encore vivantes. || **2.** *Dialect.* Saule.

aubin [obɛ̃] n. m. (de l'anc. franç. *hober,* sauter, moyen néerland. *hobben,* sautiller ; XVe s., au sens de « petit cheval qui va l'amble » ; sens actuel, 1534, Rabelais). Allure défectueuse d'un cheval qui galope avec les jambes de devant, alors qu'il trotte avec celles de derrière.

auburn [obœrn] adj. invar. (mot angl. signif. « châtain roux », empr. au bas lat. *alburnus ;* 1906, Larousse). Brun, châtain, avec des reflets roux : *Jean Marais surgit* [...], *la chevelure rouge, non, clair-de-lune, non, auburn* (Colette).

● SYN. : *acajou.*

aucuba [okyba] n. m. (du jap. *aokiba ;* 1796, Thunberg). Petit arbre venant du Japon, à feuilles persistantes, coriaces, vertes tachetées de jaune, cultivé dans les jardins d'agrément.

aucun, e [okœ̃, -yn] adj. et pron. indéf. (lat. pop. **aliquunus,* de *aliquis,* quelqu'un, et *unus,* un seul ; XIIe s., *Ronce-vaux,* écrit *alcun*).

I. VALEUR POSITIVE (employé sans la particule *ne* ou la prép. *sans*). **1.** *Class.* et *littér.* Quelque, quelqu'un (dans des phrases dubitatives, conditionnelles, interrogatives) : *Je serais bien fâchée, ma bonne, qu'aucun courrier fût noyé* (Sévigné). *Penses-tu qu'aucun d'eux veuille subir mes lois ?* (Boileau). || **2.** Class. et littér. *D'aucuns* (adj. et pron.), *aucuns, les aucuns* (pron.), certains, plusieurs : *Ce que d'aucuns maris souffrent paisiblement* (Molière). *D'aucuns prétendent que... Plusieurs avaient la tête trop menue, Aucuns trop grosse, aucuns même cornue* (La Fontaine). *Certains mots, caractères, brevets | Dont les aucuns ont de très bons effets* (La Fontaine). *Aucuns t'appelleront une caricature | Qui ne comprennent pas, amants ivres de chair, | L'élégance sans nom de l'humaine armature. | Tu réponds, grand squelette, à mon goût le plus cher* (Baudelaire).

II. VALEUR NÉGATIVE (dans des énoncés comportant la particule *ne* ou la prép. *sans*). **1.** Nul, personne, pas un : *Aucun élève ne demeurait aux arrêts et les jeux en commun n'étaient pas de rigueur* (Mauriac). *Je fis ensuite divers métiers dont aucun ne me réussit* (France). *Il a réussi sans aucun effort. Il l'a mérité plus qu'aucun autre.* || Avec *sans,* il peut être postposé au nom : *On peut l'atteindre sans difficulté aucune.* || **2.** S'emploie parfois encore au pluriel, avec les noms dont le singulier n'est pas usité ou présente une opposition de sens avec le pluriel : *Elles non plus ne toucheraient aucuns gages* (Schlumberger). *Sans aucuns frais.* || **3.** S'emploie sans négation dans une réponse dont le verbe n'est pas exprimé : *« Avez-vous collaboré avec lui ? — En aucune manière. » « Y avait-il des soldats avec eux ? — Aucun. »*

● REM. L'emploi de *aucun* exclut normalement aujourd'hui *pas* ou *point* dans la même proposition. Les écrivains classiques, malgré la condamnation portée par Vaugelas, offrent de nombreux exemples de *pas* ou *point* accompagnant *aucun : Il n'y a point eu, à proprement parler, aucun coup de tiré de leur part* (Racine). *Je ne vous connais pas capable d'aucune infidélité* (Fénelon).

aucunefois, aucunesfois [okynfwa] adv. (de *aucun* et de *fois ;* XVe s.). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Quelquefois : *Aucunesfois des chiens il suit la voix confuse* (Racan).

aucunement [okynmɑ̃] adv. (de *aucun* et du suff. adverbial *-ment ;* XIIe s.). **1.** *Class.* Quelque peu, en quelque façon, jusqu'à un certain point (sans négation) : *On pourrait aucunement | Souffrir ce défaut aux hommes* (La Fontaine). || **2.** Avec la particule négative *ne* ou précédé de *sans :* « nullement, pas du tout » : *Fille de la montagne, Léné ne semblait aucunement intimidée par le glacier* (Duhamel). || **3.** Employé sans négation, dans une réponse sans verbe exprimé : « pas du tout, nullement » : *« A-t-il été question de lui ? — Aucunement. »*

audace [odas] n. f. (lat. *audacia,* de *audere,* oser ; fin du XIVe s., au sens I ; sens II, fin du XVIIe s.).

I. 1. Grande hardiesse, qui ne connaît ni obstacle ni danger : *La timidité enrichit la vie de nuances que l'audace et trop de facilités suppriment* (Montherlant). || *Payer d'audace,* se tirer d'une situation difficile ou dangereuse grâce à une hardiesse extraordinaire. || **2.** *Péjor.* Hardiesse impudente, insolence : *Elle eut l'audace de venir me voir déguisée dans mon auberge* (Mérimée).

II. *Class.* Ganse qui soutenait les bords du chapeau : *Avec son audace au chapeau et cette cravate noire* (Sévigné).

● SYN. : **I, 1** *aisance, aplomb, assurance, courage, cran, hardiesse, intrépidité, témérité ;* **2** *culot* (fam.), *effronterie, front, impertinence, impudence, toupet* (fam.). — CONTR. : **I, 1** *couardise, crainte, embarras, gêne, honte, lâcheté, peur, poltronnerie, pusillanimité, timidité ;* **2** *déférence, humilité, modestie, réserve, respect, retenue.*

◆ **audaces** n. f. pl. Actions qui, par leur hardiesse, tranchent sur les habitudes, les traditions : *Elle avait ces audaces des commerçants, ces presciences de l'avenir réservées aux talents jeunes* (Daudet).

Jamais rien de grand ne s'est fait sans des audaces morales, des entorses aux principes, qui auraient suffoqué les petits esprits (Romains).

audacieusement [odasjøzmɑ̃] adv. (de *audacieux ;* XV^e s.). Avec audace : *Ce Génin est très habile. Il parle bien et audacieusement. Il va m'entortiller et me désarmer* (Duhamel).

● SYN. : *effrontément, impudemment.* — CONTR. : *craintivement, humblement, respectueusement, timidement.*

audacieux, euse [odasjø, -øz] adj. et n. (de *audace ;* 1495, J. de Vignay). Se dit de quelqu'un qui a de l'audace (en bonne ou en mauv. part) : *C'est l'instant, Messieurs, ou jamais, | D'être audacieux* (Verlaine). *La fortune sourit aux audacieux. Un homme audacieux et sans scrupules.*

● SYN. : *courageux, décidé, énergique, hardi, intrépide, résolu ; effronté, entreprenant, impertinent, impudent, insolent, osé.* — CONTR. : *couard, craintif, gêné, honteux, lâche, peureux, poltron, pusillanime, timide, timoré ; déférent, humble, modeste, réservé, respectueux.*

◆ adj. Se dit de ce qui témoigne d'audace : *Un livre audacieux. Elle sourit de son féminin et audacieux sourire* (Colette).

au-deçà, au-dedans, au-dehors, au-delà, au-dessous, au-dessus, au-devant adv. V. DEÇÀ, DEDANS, DEHORS, DELÀ, DESSOUS, DESSUS, DEVANT.

audibilité [odibilite] n. f. (de *audible ;* 1949, Larousse). Propriété, pour un son, de pouvoir être entendu.

audible [odibl] adj. (lat. *audibilis,* même sens ; 1488, *Mer des histoires*). Se dit des sons que l'oreille peut à la fois percevoir et supporter : *Lente, enrouée, non repérable, elle* [l'horloge] *empruntait le mode qui la rendait audible* (Arnoux).

● CONTR. : *inaudible.*

audience [odjɑ̃s] n. f. (lat. *audientia,* de *audire,* entendre ; 1160, Benoît de Sainte-Maure).

I. 1. *Class.* et *littér.* Attention prêtée à celui qui parle : *Voici la plus belle méditation dont David s'entretenait sur le trône, et au milieu de sa cour : Sire, elle est digne de votre audience* (Bossuet). *Je m'excuse, Messieurs, d'un si long abus de votre courtoise audience* (Valéry). || *Spécialem.* Attention favorable, assentiment : *Une proposition qui ne rencontre aucune audience.* || **2.** Attention ou intérêt que le public porte à ceux qui parlent ou écrivent pour lui : *Il était un obscur petit professeur, qui écrivait, sans doute, et fort bien, mais ne trouvait aucune audience* (Maurois). || **3.** *Class.* Ensemble de ceux qui écoutent, auditoire : *Ce n'est point cette indécence qu'il faut représenter devant une audience respectable* (Voltaire).

II. 1. Entretien accordé par une personne d'une certaine importance à quelqu'un qui désire lui parler ; temps consacré à cet entretien : *Sa Sainteté me reçut en audience privée ; les audiences publiques ne sont plus d'usage et coûtent plus cher* (Chateaubriand). *Quand bien même je me hasarderais à demander une audience, qui me protégera, qui me présentera ?* (Musset). || **2.** Séance qui réunit les magistrats d'un tribunal pour interroger les parties, entendre les plaidoiries et prononcer les jugements : *J'irai dès que l'audience sera terminée* (Balzac). || **3.** Lieu où se tiennent les séances du tribunal.

audiencer [odjɑ̃se] v. tr. (de *audience ;* 1866, Larousse). [Conj. **1.**] Mettre une cause au rôle pour la plaider à l'audience.

audiencier [odjɑ̃sje] adj. et n. m. (de *audience ;* XIV^e s., J. de Preis). *Huissier audiencier,* ou simplem. *audiencier* n. m., huissier chargé d'appeler les causes dans les tribunaux : *Voici l'audiencier* [...] *qui écrase à coups de crosse les pieds nus des braillards* (Dorgelès).

◆ n. m. *Grand audiencier,* officier de la Chancellerie royale de France qui était chargé d'instruire les demandes de lettres de grâce, de noblesse, etc. || *Petits audienciers,* officiers qui présentaient les lettres au sceau et y apposaient la taxe.

audi-mutité [odimytite] n. f. (du lat. *audire,* entendre, et de *mutité ;* début du XX^e s.). Mutité congénitale non accompagnée de surdité.

audio- [odjɔ], élément tiré du lat. *audio,* j'entends, et entrant, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

audiogramme [odjɔgram] n. m. (du préf. *audio-* et du gr. *gramma,* inscription ; milieu du XX^e s.). Représentation graphique de la sensibilité de l'oreille aux différents sons.

audiomètre [odjɔmɛtr] n. m. (du préf. *audio-* et du gr. *metron,* mesure ; 1879, *Année scientif. et industr.*). Appareil de mesure utilisé pour établir les audiogrammes.

audiophone [odjɔfɔn] n. m. (du préf. *audio-* et du gr. *phônê,* son ; 1898, Larousse). Petit appareil acoustique que certaines personnes qui entendent mal portent à l'oreille pour renforcer les sons.

audio-visuel, elle ou **audiovisuel, elle** [odjɔvizɥɛl] adj. (du préf. *audio-* et de *visuel ;* milieu du XX^e s.). Qui concerne à la fois l'ouïe et la vue. || *Enseignement audio-visuel,* méthode active de pédagogie, utilisant au maximum l'ouïe et la vue des enfants, en particulier par la projection de films commentés.

auditeur, trice [oditœr, -tris] n. (lat. *auditor,* de *audire,* entendre ; 1213, Beaumanoir). **1.** Personne qui écoute une causerie, un concert, une émission radiophonique : *Il parlait* [...] *avec un scepticisme léger qui lui servait à convaincre ses auditeurs* (Maupassant). || *Auditeur libre,* étudiant admis à suivre les cours d'une faculté ou d'une grande école sans avoir passé l'examen d'entrée qui lui donnerait le titre d'élève. || **2.** Fonctionnaire chargé, dans certains tribunaux administratifs, de préparer les décisions que prendront ses supérieurs : *Auditeur au Conseil d'État, à la Cour des comptes.*

auditif, ive [oditif, -iv] adj. (du lat. *auditus,* part. passé de *audire,* entendre ; 1361, Oresme). Qui appartient à l'ouïe ou à l'oreille, organe de l'ouïe : *Nerf auditif.*

◆ n. Type de personne plus sensible aux perceptions auditives qu'aux perceptions visuelles : *On cause, on discute, enfin l'on comprend que l'on est un auditif et que l'on parle à un visuel* (Gide). *Les grands poètes ont été des auditifs, non des visionnaires* (Breton).

audition [odisjɔ̃] n. f. (lat. *auditio ;* 1339, Jehan de la Mote). **1.** Fonction de l'ouïe : *Avoir une bonne audition.* || **2.** Action d'entendre, d'écouter : *Il est difficile de se souvenir d'un thème musical après une seule audition.* || *Audition des témoins,* action d'entendre les dépositions des témoins, dans un procès. || **3.** Séance musicale que donne un artiste : *Le baron fut très touché* [...] *de toutes les occasions données par le célèbre artiste au jeune virtuose de se produire, de se faire connaître, en le désignant, de préférence à d'autres de talent égal, pour des auditions qui devaient avoir un retentissement particulier* (Proust). || *Spécialem.* Présentation par un artiste de son numéro devant un directeur de théâtre ou de music-hall en vue d'obtenir un engagement : *Passer une audition.*

● SYN. : **1** *oreille, ouïe ;* **2** *écoute.*

auditionner [odisjɔne] v. intr. (de *audition ;* 1922, Larousse). Pour un artiste, présenter son numéro en vue d'obtenir un engagement : *Être admis à auditionner à l'Opéra.*

◆ v. tr. Procéder à l'audition du numéro d'un artiste : *Le directeur est en train d'auditionner les nouveaux candidats.*

auditoire [oditwar] n. m. (lat. *auditorium,* de *audire,* entendre ; XII^e s., P. de Fontaines). **1.** *Class.* Lieu où l'on se réunit pour écouter des orateurs : *Il avait un grand et célèbre auditoire, où se trouvait une multitude de peuple* (Richelet). || *Spécialem.* Endroit où se tiennent les audiences d'un tribunal. || **2.** Ensemble des personnes qui assistent aux audiences d'un tribunal, ou sont réunies en un même lieu pour une audition : *Moi, je m'indignais parfois d'avoir à débiter de si longues tirades* [...] *devant un auditoire aisément convaincu de mon droit* (Nerval). *Il y eut dans la salle ce*

piétinement, ces petites toux d'un auditoire qui s'installe pour écouter (Daudet).
• SYN. : **2** *assistance, public, salle.*

auditorat [oditɔra] n. m. (de *auditeur* ; milieu du XIXe s.). Fonction d'auditeur dans un tribunal administratif.

auditorium [oditɔrjɔm] n. m. (mot lat. ; 1928, Larousse). Salle réservée à l'audition des œuvres musicales ou théâtrales pour les émissions de radio ou de télévision, ou pour les enregistrements sonores.

auge [oʒ] n. f. (lat. *alveus*, cavité, de *alvus*, ventre ; XIIe s.). **1.** Récipient en pierre, en bois ou en tôle, dans lequel mangent et boivent les animaux domestiques : *Les bestiaux boivent dans des auges pareilles à des sarcophages* (Hugo). || **2.** Récipient dans lequel les maçons délaient le plâtre ou préparent le mortier : *Ce n'est point l'auge et la truelle qui rassemble et qui construit* (Claudel).
• REM. Au sens 1, pour les bêtes de grande taille (chevaux, bœufs), on emploie plutôt *abreuvoir ou mangeoire.* Pour les bêtes de taille moyenne, on emploie soit *auge* (spécialement pour le porc), soit *crèche* (spécialement pour le mouton).

augée [oʒe] n. f. (de *auge* ; 1546, Ch. Estienne). Le contenu d'une auge : *La tête plongée jusqu'au-dessus des naseaux dans une augée d'avoine* (R. Bazin).

auget [oʒɛ] n. m. (de *auge* ; XIIe s., Herman de Valenciennes). **1.** Petite auge. || **2.** Sorte de caisse dans laquelle les laveuses s'agenouillent pour laver le linge.

augment [ɔgmɑ̃] n. m. (lat. *augmentum*, de *augere*, augmenter ; XIVe s.). Particule grammaticale, en général de forme *e*, que l'on ajoute devant le radical du verbe à certains temps du passé de l'indicatif, en grec et dans certaines autres langues : *Suffixes et désinences s'ajoutent à la racine. L'augment qui se place avant la racine peut passer pour y faire exception* (Vendryes).

augmentable [ɔgmɑ̃tabl] adj. (de *augmenter* ; XVIe s.). Susceptible d'augmentation.

augmentatif, ive [ɔgmɑ̃tatif, -iv] adj. et n. m. (de *augment* ; 1361, Oresme). Se dit d'une particule grammaticale servant à renforcer le sens des mots : *Le préfixe « archi- »*(archimillionnaire) *et le suffixe « -issime »*(richissime) *sont des augmentatifs.*
• CONTR. : *diminutif.*

augmentation [ɔgmɑ̃tasjɔ̃] n. f. (bas lat. *augmentatio* ; 1290, Godefroy). **1.** *Class.* et *littér.* Accroissement ; action d'ajouter une chose à une autre de même nature : *Tonsard fut déçu tout d'abord dans l'espérance assez joliment caressée de conquérir une espèce de bien-être par l'augmentation de ses propriétés* (Balzac). || **2.** *Class.* Chose qui s'ajoute, nouvel élément : *Voilà présentement ce que je vous puis dire, mais entre ci et demain que partira cette lettre, il y aura bien des augmentations* (Sévigné). || **3.** Action d'accroître en valeur ; résultat de cette action : *L'augmentation des prix, des impôts.* || **4.** *Absol.* Accroissement de salaire, de traitement : *La directrice lui promet pour la saison prochaine le « lumineux », et une seconde vedette ; on verra après pour l'augmentation* (Colette).
• SYN. : **3** *accroissement, aggravation, élévation, enchérissement, hausse, majoration, montée.* — CONTR. : **3** *baisse, chute, diminution.*

augmenter [ɔgmɑ̃te] v. tr. (lat. impér. *augmentare*, de *augere*, accroître ; 1360, G. de Machaut). **1.** Rendre plus grand, plus considérable : *Haudouin augmentait patiemment sa fortune* (Aymé) ; et au fig. : *Le calme morne du château de Combourg était augmenté par l'humeur taciturne et insociable de mon père* (Chateaubriand). *C'est ce qui fait qu'une femme, par toute nouvelle souffrance qu'elle nous inflige, souvent sans le savoir, augmente son pouvoir sur nous, mais aussi nos exigences envers elle* (Proust). || **2.** *Ellipt.* et *fam.* Accroître le prix de : *Augmenter le pain.* || **3.** *Augmenter quelqu'un*, accroître son salaire ou son traitement : *J'ai failli partir plusieurs fois. Ils m'ont augmenté* (Romains).
• SYN. : **1** *accroître, agrandir, ajouter à, amplifier, arrondir, étendre, grossir, intensifier, renforcer.* — CONTR. : **1** *amoindrir, diminuer, réduire* ; **2** *baisser.*

◆ v. intr. **1.** (avec un sujet désignant une chose) Devenir plus grand, plus considérable en quantité, en valeur, en intensité, en qualité : *Je pensais [...] que mes palpitations de cœur s'arrêteraient. Elles augmentaient au contraire* (Radiguet). || **2.** *Fam.* Hausser de prix : *La vie augmente.* || **3.** (avec un sujet désignant une personne) *Class.* Faire des progrès : *Toujours il augmente en savoir* (La Fontaine). || **4.** *Class.* Exagérer : *En cela je n'augmente pas* (La Fontaine). *Voyez le peuple, il controuve, il augmente, il charge par grossièreté et par sottise* (La Bruyère).
• SYN. : **1** *s'accentuer, s'aggraver, s'amplifier, croître, s'étendre, grossir, s'intensifier, redoubler.* — CONTR. : **1** *décroître, diminuer* ; **2** *baisser.*
• REM. *Augmenter* v. intr. se conjugue le plus souvent avec l'auxiliaire *avoir* et rarement avec l'auxiliaire *être.*

◆ **s'augmenter** v. pr. (avec un nom abstrait pour sujet). *Class.* et *littér.* Devenir plus important : *Comme à ce mot s'augmente sa douleur !* (Molière). *La passion de Blanca s'augmenta de jour en jour, et celle d'Aben-Hamet s'accrut avec la même violence* (Chateaubriand).

augural, e, aux [ogyral, -o] adj. (lat. *auguralis* ; 1555, Belon). **1.** Qui appartient aux augures : *Bâton augural.* || **2.** Qui a rapport aux augures et aux présages : *J'avais reconnu [...] ces sursauts que vous avez comme d'un appel augural* (Bernanos).

1. augure [ogyr] n. m. (lat. *augur* ; 1213, *Fet des Romains*). **1.** Prêtre de l'Antiquité chargé de tirer des présages du vol et du chant des oiseaux : *Mathô, mélancolique comme un augure, s'en allait dès le soleil levant pour vagabonder dans la campagne* (Flaubert). || **2.** *Fig.* et *ironiq.* Homme qui se croit capable de prédire l'avenir, de faire des pronostics : *J'ai consulté tous les augures que j'ai pu trouver, et dans tous les genres ; et je n'ai entendu que des paroles fort vagues, des prophéties contradictoires, des assurances curieusement débiles* (Valéry). *À partir de dix heures, certains des principaux augures que l'on voyait aller et venir d'un bureau à l'autre montrèrent un visage plus soucieux* (Romains).
• SYN. : **1** *aruspice* ; **2** *devin, prophète.*

2. augure [ogyr] n. m. (lat. *augurium* ; 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Présage de l'avenir que les prêtres romains tiraient de l'observation de certains signes, et surtout du vol des oiseaux (ordinairem. employé au plur.) : *Prendre les augures.* || **2.** Signe, bon ou mauvais, qui semble annoncer l'avenir : *Cette ressemblance de bon augure avait inspiré à Mme Worms-Clavelin une sympathie soudaine* (France). || Fam. *Oiseau de mauvais augure*, personne dont la présence fait prévoir une mauvaise nouvelle, ou personne qui annonce de mauvaises nouvelles. || *J'en accepte l'augure*, j'espère que le succès prédit se réalisera vraiment.
• SYN. : **1** et **2** *auspice, prédiction, présage.*

augurer [ogyre] v. tr. (lat. *augurare*, tirer un présage du vol des oiseaux ; 1355, Bersuire). **1.** (avec un sujet désignant une chose) Laisser prévoir, laisser espérer : *Il se félicita d'une attitude courtoise augurant un séjour dont l'oncle n'aurait point trop à se plaindre* (Cocteau). || **2.** (avec un sujet désignant une personne) Conjecturer, inférer : *Il y a quelque temps, on est venu me demander ce que j'augurais de la vie et ce que je croyais qu'elle serait dans cinquante ans* (Valéry). || *Bien, mal augurer de quelque chose*, avoir un pressentiment favorable, défavorable sur l'issue, le résultat de cette chose : *Cette bonne volonté lui fit bien augurer du succès de l'expédition* (Aymé).
• SYN. : **1** *annoncer, présager, promettre, pronostiquer* ; **2** *conjecturer, pressentir, présumer, prévoir.*

1. auguste [ogyst] adj. (lat. *augustus*, de *augur*, consacré par les augures, d'où « vénérable et sacré » ; XIIIe s., Aimé du Mont-Cassin ; rare jusqu'au XVIIe s.). **1.** Se dit des princes et des rois et de ce qui est relatif à eux : *J'ai prêté mon théâtre avec un plaisir infini, trop heureux de voir l'auguste princesse* (Vigny). || **2.** *Littér.* Qui inspire le respect, qui a quelque chose d'imposant,

de solennel : *Le malheur devient auguste par la volonté impénétrable de Dieu qui le créa* (Lautréamont). *L'ombre, où se mêle une rumeur, | Semble élargir jusqu'aux étoiles | Le geste auguste du semeur* (Hugo). *On avait entendu les bouches les plus augustes mentir dans les occasions les plus sacrées* (Valéry).
• SYN. : 2 *digne, grand, majestueux, noble, sacré, vénérable.* — CONTR. : 2 *bas, méprisable, mesquin, vil, vulgaire.*
◆ n. m. **1.** Titre honorifique donné par le sénat romain à Octavien, devenu par la suite le titre principal de tous les empereurs romains (avec une majuscule) : *Rimini, Pesaro, Fano* [...] *m'ont amené à Ancône sur des ponts et sur des chemins laissés par les Augustes* (Chateaubriand). || **2.** Roi ou prince ami des lettres : *Un auguste, un mécène.*

2. auguste [ogyst] n. m. (de *Auguste,* n. de personne ; 1898, Larousse). *Fam.* Type de clown.

augustin, e [ogystɛ̃, -in] n. (de *saint Augustin ;* XIIIe s.). Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Augustin.

augustine [ogystin] n. f. (origine inconnue ; 1863, Littré). Sorte de chaufferette en usage au début du XIXe s., et dans laquelle une lampe à esprit-de-vin servait de foyer.

augustinien, enne [ogystinjɛ̃, -ɛn] adj. (de *saint Augustin ;* XVIIIe s.). Relatif à saint Augustin : *L'exégèse augustinienne.*
◆ adj. et n. m. Qui adopte la théorie de saint Augustin, en particulier sur la grâce et la prédestination.

augustinisme [ogystinism] n. m. (de *saint Augustin* ou de *Augustinus,* titre d'un ouvrage de Jansénius ; 1866, Larousse). **1.** Doctrine de saint Augustin, en particulier en ce qui concerne la grâce et la prédestination : *Elle* [la gnose] *a aussi voulu éviter, à l'avance, l'augustinisme, dans la mesure où celui-ci fournit des arguments à toute révolte* (Camus). || **2.** Dénomination donnée souvent à la doctrine des jansénistes.

aujourd'hui [oʒurdɥi] adv. (de *au, jour* et *hui ;* forme renforcée de *hui,* du lat. *hodie,* en ce jour ; XIIe s., *SaintEvroult*). **1.** Dans le jour présent ; le jour présent : *Il y a aujourd'hui trois semaines, je partais en vacances. Mais sa lettre d'aujourd'hui, je ne l'avais même pas ouverte* (Mauriac). || **2.** Dans le temps présent ; à l'époque actuelle : *Sans doute rien n'est plus naturel, aujourd'hui, que de voir des gens travailler du matin au soir et choisir ensuite de perdre aux cartes, au café, et en bavardages, le temps qui leur reste pour vivre* (Camus). || Fam. *Le jour d'aujourd'hui, au jour d'aujourd'hui,* forme volontairement pléonastique pour insister sur le temps actuel : *Les femmes du monde du jour d'aujourd'hui* (Goncourt).
• SYN. : 2 *actuellement, de nos jours, maintenant, présentement.* — CONTR. : 2 *anciennement, autrefois, demain, hier.*
◆ **D'aujourd'hui** loc. adv. **1.** Depuis le jour présent : *Ce n'est pas d'aujourd'hui que je le connais.* || **2.** Pour ce jour-ci, pendant cette journée : *Il ne viendra pas d'aujourd'hui.* || **3.** *D'aujourd'hui* (ou *aujourd'hui*) *en huit, en quinze,* dans huit jours, dans quinze jours à partir d'aujourd'hui.
◆ n. m. *Littér.* Le jour où l'on est : *Le vierge, le vivace et le bel aujourd'hui* (Mallarmé).

1. aulique [olik] adj. (lat. *aulicus,* de *aula,* cour ; 1546, Rabelais). **1.** Qui appartient à la cour des rois. || **2.** *Conseil aulique,* tribunal suprême de l'ancien Empire germanique. || *Conseiller aulique,* membre de ce tribunal, puis membre de tout conseil de quelques États de l'Empire germanique : *Le conseiller aulique Boscovitch, petit homme sans âge, peureux et doux, avec des yeux de lapin qui regardaient toujours de côté, était un jurisconsulte savant, fort passionné pour la botanique* (Daudet).

2. aulique [olik] n. f. (du lat. *aula,* au sens de « salle des actes » ; 1680, Riche-let). Dans les anciennes universités, soutenance de thèse pour le doctorat en théologie.

aulnaie [onɛ] ou **aunaie** [onɛ] n. f. (de *aulne ;* XIVe s.). Lieu planté d'aunes.

aulne [on] ou **aune** [on] n. m. (lat. *alnus ;* XIIe s.). Arbre communément appelé *verne* ou *vergne,* croissant souvent au bord de l'eau : *Je délibérais si je n'enverrais pas Hyacinthe chercher du beurre frais et du pain bis pour manger du cresson au bord d'une fontaine, sous une cépée d'aunes* (Chateaubriand).

aulnée n. f. V. AUNÉE.

aulos [olɔs] n. m. (mot gr. signif. *flûte*). Instrument de musique à vent qu'utilisaient les anciens Grecs.

aulx [o] n. m. pl. Un des pluriels de AIL : *Des aulx qui croissent en abondance dans le jardin de l'hôtel* (Gide).

aumaille [omaj] n. f. (lat. *animalia ;* XIIe s.). *Vx* ou *dialect.* Bétail, en particulier bêtes à cornes : *Avoir une si belle aumaille au bout de son aiguillon* (Sand).
• REM. Il existe une variante suisse ARMAILLE.

aumône [omon] n. f. (lat. pop. **alemosina,* du gr. *eleêmosunê,* compassion ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *almosne*). **1.** Don que l'on fait aux pauvres, par pitié ou par charité : *Jean Valjean* [...] *lui mit dans la main son aumône accoutumée* (Hugo). *Son visage était si triste que jamais on ne lui refusait l'aumône* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Ce qu'on accorde avec parcimonie ou avec condescendance : *L'aumône d'un regard de complaisance* [...], *ce fut tout ce qu'on obtint d'elle* (Courteline).
• SYN. : 1 *charité, obole, secours ;* 2 *faveur, grâce.*

aumôner [omone] v. tr. (de *aumône ;* XIIIe s., Beaumanoir). *Vx.* Donner l'aumône à : *Philippe se promenait sur son cheval de triomphe* [...]. *Il souriait* [...], *mendiant la couronne en quêtant le peuple avec son chapeau orné d'une aune de ruban tricolore, tendant la main à quiconque voulait en passant aumôner cette main* (Chateaubriand).

aumônerie [omonri] n. f. (de *aumônier,* n. m. ; 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence). **1.** Fonction, charge d'aumônier. || **2.** L'ensemble des aumôniers ; administration centrale du service des aumôniers. || **3.** Résidence ou logement d'un aumônier.

1. aumônier, ère [omonje, -ɛr] adj. (de *aumône ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « qui reçoit l'aumône »). *Class.* et *littér.* Qui aime faire l'aumône ; qui est charitable : *Afranus se lève le dernier. | Cet évêque est pieux, charitable, aumônier ; | Quoique jeune, il voulait se faire anachorète* (Hugo). *Une nature aumônière et prodigue avec grâce* (Sainte-Beuve).

2. aumônier [omonje] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Sous l'Ancien Régime, ecclésiastique attaché à la personne d'un roi ou d'un prince pour distribuer ses aumônes et assurer le service divin : *L'aumônier de la reine.* || *Grand aumônier de France,* premier aumônier de la Cour, chargé de distribuer les aumônes du roi. || **2.** Prêtre attaché à un corps ou à un établissement pour y assurer le service divin et y donner éventuellement l'instruction religieuse : *Aumônier militaire. Aumônier des prisons.*
• SYN. : 1 *chapelain.*

aumônière [omonjɛr] n. f. (de *aumône ;* XIIe s., Delboulle). Petite bourse portée à la ceinture, et qui, à l'origine, contenait l'argent des aumônes : *Une jeune fille en robe blanche portant une aumônière à sa ceinture* (Flaubert).

aumusse [omys] n. f. (lat. médiév. *almutia,* d'origine inconnue [l'allem. *Mütze,* casquette, vient du franç. ou du lat.] ; XIIe s.). Pèlerine de fourrure à capuchon, que portaient les chanoines et les chantres à l'office : *Et des chapelains de la Sainte-Chapelle, avec leurs aumusses grises* (Hugo).
• REM. On trouve aussi l'orthographe AUMUCE.

aunage [onaʒ] n. m. (de *auner ;* 1396, *Dict. général*). **1.** Action de mesurer avec une aune et, *par extens.,* avec une autre unité : *Sait-on bien gagner sur l'aunage, sur la coupe ?* (Nerval). || **2.** Nombre d'aunes que contient une pièce d'étoffe : *On vérifiait l'aunage des pièces pour s'assurer de la valeur exacte du coupon restant* (Balzac).

aunaie n. f. V. AULNAIE.

1. aune [on] n. f. (francique **alina*, proprem. « avant-bras » ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Ancienne mesure de longueur, variable selon les lieux et qui à Paris valait 1,188 m : *Ce manteau a deux manches, longues d'environ une aune, larges pardevant d'un demi-pied environ, et se terminant en pointes* (Baudelaire). ‖ Fig. et vx. *D'une aune,* très long : *Un nez d'une aune.* ‖ *Faire une mine d'une aune,* avoir l'air très dépité ou être de mauvaise humeur. ‖ **2.** Instrument de la longueur d'une aune, servant à mesurer : *Elle trouva le marchand parfumeur au milieu de la pièce voisine, une aune à la main et mesurant l'air* (Balzac). ‖ **3.** La chose mesurée à l'aune : *Je reçus trois aunes de drap* (Stendhal). ‖ **4.** *Fig.* et vx. *Mesurer autrui à son aune,* le juger d'après soi. ‖ *Savoir ce qu'en vaut l'aune,* connaître par expérience les difficultés ou les points faibles d'une chose. ‖ *Tout du long de l'aune,* à pleine mesure : *Chacun y babille, et tout du long de l'aune* (Molière).

2. aune n. m. V. AULNE.

1. aunée [one] ou **aulnée** [one] n. f. (lat. pop. **elena*, réfection, par influence du n. pr. *[H]elena*, du lat. *helenium*, empr. au gr. ; XIII^e^ s., *Médecin liégeois*). Plante à fleurs jaunes, poussant dans les lieux humides et dont les racines sont utilisées en médecine.

2. aunée [one] n. f. (de *aune ;* 1863, Littré). *Vx.* Quantité d'étoffe ayant la longueur d'une aune.

• SYN. : *aune.*

auner [one] v. tr. (de *aune ;* 1175, Chr. de Troyes). *Vx.* Mesurer avec une aune et, *par extens.*, avec une unité quelconque de longueur : *Le marchand aune avec une sorte de demi-mètre qui s'appelle un pic* (Nerval). ‖ Fam. et vx. *Auner l'habit de quelqu'un,* donner à quelqu'un des coups de bâton.

auparavant [oparavɑ̃] adv. (forme renforcée de *avant ;* XIV^e^ s., *Chronique de Flandres*). Avant dans le temps, antérieurement : *Tout continuait d'ailleurs comme quelques minutes auparavant* (Aragon).

◆ prép. *Class.* Avant, dans un temps antérieur à : *Apprenez-moi le crime auparavant l'arrêt* (Rotrou). *Quant à mon frère* [...] *il lui sera plus aisé de se vaincre après, qu'auparavant ton mariage* (Restif de La Bretonne).

◆ **Auparavant de** ou **que de** loc. prép. (suivie de l'infinitif). *Class.* Avant de : *On est étouffé auparavant de toucher la terre* (Cyrano de Bergerac). *L'on résolut de publier le siège d'Étampes quinze jours auparavant que de l'exécuter* (Retz).

◆ **Auparavant que** loc. conj. *Class.* Avant que : *Auparavant que j'examine cela plus soigneusement* (Descartes).

• REM. Vaugelas n'admettait que l'emploi adverbial.

auprès [oprɛ] adv. (de l'art. contracté *au* et de *près ;* 1424, A. Chartier). Dans le voisinage, à côté : *Auprès, dans une corbeille de paille, il y avait un décime* (Flaubert).

◆ prép. *Class.* À côté de : *Un pasteur* [...] *a sa place dans l'œuvre, auprès les pourpres et les fourrures* (La Bruyère).

◆ **Auprès de** loc. prép. **1.** Marque le lieu, la proximité : *Elle avait reconnu Jérôme, son mari, auprès d'une femme* (Martin du Gard). ‖ **2.** Marque la comparaison : *Auprès de cette vérité soudaine mise à jour, la peste était peu de chose* (Camus). ‖ **3.** *Fig.* En s'adressant à : *Il trouva auprès d'elle des conseils dans les difficultés que traversait alors son ménage* (Mauriac). ‖ **4.** *Fig.* Marque le point de vue, l'opinion de quelqu'un : *Il jouit* [...] *d'une extrême considération auprès des âmes pieuses* (Chateaubriand). ‖ **5.** *Class.* Sur le point de, près de (avec un infinitif) : *Il a été tout auprès d'être ridicule* (Sévigné).

auquel, auxquels, auxquelles [okɛl] pron. rel. Formes contractées de *à lequel, à lesquels, à lesquelles.* (V. LEQUEL.)

aura [ora] n. f. (lat. *aura*, souffle ; fin du XVIII^e^ s.). **1.** En physiologie ancienne, exhalaison, émanation subtile qu'on supposait s'élever de certains corps. ‖ **2.** Sorte d'auréole visible aux seuls initiés, dans les sciences occultes. ‖ **3.** *Fig.* Atmosphère immatérielle, halo qui enveloppe certains êtres ou certaines choses : *Cette aura qui annonce la proximité d'une âme errante* (Daudet). *L'être ne meurt pas tout de suite pour nous, il reste baigné d'une espèce d'aura de vie qui n'a rien d'une immortalité véritable, mais qui fait qu'il continue à occuper nos pensées de la même manière que quand il vivait* (Proust). *Tout ce qui se place pour moi dans votre aura n'a plus son sens ordinaire* (Montherlant).

• SYN. : **3** *ambiance, émanation, fluide, nimbe.*

auréolaire [oreɔlɛr] adj. (de *auréole ;* 1863, Littré). Qui imite plus ou moins une auréole.

auréole [oreɔl] n. f. (lat. *aureola*, ellipse du lat. ecclés. *corona aureola*, couronne d'or ; fin du XIII^e^ s., Rutebeuf). **1.** Cercle lumineux dont les peintres entourent la tête du Christ, de la Vierge et des saints. ‖ **2.** Halo lumineux autour d'un astre, d'un objet, d'un être : *La lune n'a pas d'auréole, tant pis ; un peu de pluie n'aurait pas fait de mal* (Mauriac). *Un affreux petit Chinois resta debout devant eux* [...] *; de l'auréole de lumière qui entourait sa tête, son moindre mouvement faisait glisser un reflet huileux sur son gros nez* (Malraux). ‖ **3.** Sorte de tache circulaire au contour un peu flou : *Des auréoles de bistre cerclaient déjà ses yeux meurtris* (Gautier). ‖ **4.** *Fig.* Gloire, prestige qui entoure certains personnages ou certains objets : *Son nom apparaissait dans une auréole de poésie* (Maupassant). *L'auréole du martyre.*

• SYN. : **1** *couronne, gloire, nimbe ;* **3** *cerne ;* **4** *éclat, halo, nimbe.*

auréoler [oreɔle] v. tr. (de *auréole ;* milieu du XIX^e^ s.). **1.** Entourer d'une auréole, d'un halo de lumière : *Annette, auréolée de soleil* (Rolland). *Il était debout, les pieds joints, les bras croisés, la tête dressée vers le ciel, les paupières closes ; ses mèches, tordues autour de son front, l'auréolaient de flammes noires* (Martin du Gard). *Au plafond, deux réflecteurs de tôle émaillée auréolent des ampoules électriques* (Pagnol). ‖ **2.** *Fig.* Parer de gloire, de toutes les qualités : *Voici la fameuse tête de la Madeleine renversée, au sourire bizarre et mystérieux, et si surnaturellement belle qu'on ne sait si elle est auréolée par la mort* (Baudelaire). *Une inconnue qui passe sur-le-champ à l'état d'idole auréolée* (Murger).

• SYN. : **1** *ceindre, couronner, nimber.*

auréomycine [oreɔmisin] n. f. (du lat. *aureus*, d'or, et de *mycine*, du gr. *mukês*, champignon ; milieu du XX^e^ s.). Antibiotique de couleur jaune, qu'on administre en comprimés, en collyres ou en pommades.

1. auriculaire [orikylɛr] adj. (lat. *auricularius ;* 1540, Rabelais). Qui a rapport à l'oreille : *Artères auriculaires. Conduit auriculaire. Maladie auriculaire.* ‖ *Témoin auriculaire,* celui qui a entendu de ses propres oreilles. ‖ *Confession auriculaire,* celle qui se fait à l'oreille du prêtre.

◆ n. m. Le plus petit des doigts de la main, qui, du fait de sa petitesse, peut être introduit dans l'oreille : *Avec l'ongle de l'auriculaire, courbe, corné, interminable* [...], *M. Larminat explorait fréquemment son conduit auditif* (Duhamel).

2. auriculaire [orikylɛr] adj. (de *auricule ;* XIX^e^ s.). Qui a rapport aux auricules et oreillettes du cœur : *Appendice auriculaire.*

auricule [orikyl] n. f. (lat. *auricula*, oreille ; 1377, Lanfranc, au sens 1 ; au sens 2, 1538, Rabelais). **1.** Chacun des appendices qui surmontent les oreillettes du cœur. ‖ **2.** Pavillon de l'oreille.

aurifère [orifɛr] adj. (lat. *aurifer*, de *aurum*, or, et *ferre*, porter ; 1535, M. d'Amboise ; rare jusqu'au XIX^e^ s.). Se dit d'un terrain, d'un cours d'eau, etc., qui contient de l'or : *C'est le pays des fleuves aurifères* (Banville).

aurification [orifikasjɔ̃] n. f. (de *aurifier ;* 1863, Littré). Action d'aurifier une dent.

aurifier [orifje] v. tr. (du lat. *aurum*, or, et de *facere*, faire ; 1863, Littré). Obturer une dent cariée avec de l'or : *De longues dents déchaussées et solidement aurifiées* (Mauriac).

aurige [oriʒ] n. m. (lat. *auriga*, cocher ; 1866, Larousse). Conducteur de char, dans l'Antiquité : *Les cinq chevaux traînaient,*

sur le minium de la piste, l'aurige ensanglanté et ligoté dans ses guides (Vercel).

aurignacien, enne [oriɲasjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *Aurignac,* localité de la Haute-Garonne ; XX^e s.). Se dit de l'industrie préhistorique du début du paléolithique supérieur, caractérisée par des pointes de sagaie en os d'un type particulier (pointes à base fendue).

1. aurique [orik] adj. et n. f. (néerl. *oorig ;* fin du XVIII^e s.). Se dit d'une voile, de forme variable, placée dans l'axe du navire.

2. aurique [orik] adj. (du lat. *aurum,* or ; 1863, Littré). Se dit, en chimie, de certains composés de l'or : *Sel aurique.*

auriste [orist] n. m. (du lat. *auris,* oreille ; 1866, Larousse). Médecin spécialisé dans le traitement des maladies de l'oreille (rare) : *J'avais pris l'initiative de convoquer un auriste, Lanquetot. Nous avons trouvé toutes les complications possibles : mastoïdite, naturellement ; infection du sinus latéral, etc.* (Martin du Gard).

• REM. Dans le langage courant, on dit plutôt *un* OTO-RHINO-LARYNGOLOGISTE ou, fam., *un* OTO-RHINO.

aurochs [orɔk] n. m. (allem. *Auerochs,* renforcement expressif du celtique *auer,* par l'addition de *Ochs,* bœuf ; 1611, Cotgrave, écrit *aurox ; aurochs,* XVIII^e s., Buffon). Bœuf sauvage de grande taille, qui vivait en Europe et dont l'espèce est aujourd'hui éteinte.

auroral, e, aux [orɔral, -o] adj. (de *aurore ;* 1866, Larousse). Qui appartient à l'aurore ; qui tient de l'aurore (au pr. et au fig.) : *Peuple, homme, esprit humain, avance à pas altiers ! | Parmi tous les écueils et dans tous les sentiers, | Dans la société, dans l'art, dans la morale, | Partout où resplendit la lueur aurorale, | Sans jamais t'arrêter, sans hésiter jamais* (Hugo). *Le charme auroral de ses rougeurs* (Barbey d'Aurevilly).

aurore [orɔr] n. f. (lat. *aurora ;* XIII^e s., Aimé du Mont-Cassin). **1.** Lumière orangée qui envahit l'horizon un peu avant le lever du soleil. || Le matin : *Puisque l'aube grandit, puisque voici l'aurore* [...] *| C'en est fait à présent des funestes pensées* (Verlaine). *Chaque matin, j'étais éveillé par ma joie ; je me levais dès l'aurore, à la rencontre du jour m'élançais* (Gide). || **2.** *Littér.* Jour, journée de l'existence : *Dès ma première aurore* (Voltaire). *Jusqu'à sa dernière aurore* (Béranger). || **3.** *Poét.* Le levant, les pays situés à l'orient : *Du sud à l'aquilon, de l'aurore au couchant | Je parcours tous les points de l'immense étendue* (Lamartine). || **4.** *Fig.* Commencement d'une chose : *Sans doute la gloire de son fils n'était que l'aurore des splendeurs éternelles* (Flaubert). || **5.** *Aurore polaire (boréale* ou *australe),* arc lumineux qu'on observe dans les régions polaires, et d'où s'échappent des jets de lumière qui fusent dans l'espace.

• SYN. : **1** *aube, point du jour ;* **4** *début, ébauche, esquisse, prémices.* — CONTR. : **1** *brune, crépuscule, soir, tombée du jour ;* **4** *crépuscule, fin, terme.*

◆ adj. invar. Couleur de l'aurore, d'un jaune doré, orangé : *Le long de la maison brillent des pieds-d'alouette bleus, des capucines aurore* (Balzac).

auscultation [oskyltasjɔ̃] n. f. (lat. *auscultatio,* action d'écouter, examen ; 1570, Gentian Hervet ; sens médic., 1819, Laennec). **1.** En médecine, méthode d'examen clinique qui consiste à écouter les bruits produits par les organes intérieurs, en vue d'établir un diagnostic. || **2.** *Par extens.* Examen du fonctionnement d'une machine par les bruits qu'elle produit.

ausculter [oskylte] v. tr. (lat. *auscultare,* écouter, examiner ; XVI^e s. ; sens médic., 1819, Laennec). **1.** Écouter à des fins médicales, soit avec l'ouïe simple, soit à l'aide du stéthoscope, les bruits que produisent les organes intérieurs : *Il l'ausculta. Il mettait à ces gestes professionnels une gravité satisfaite* (Martin du Gard). || **2.** *Par extens.* Examiner le fonctionnement d'une machine en écoutant les bruits qu'elle produit : *Le mécanicien ausculte un moteur.*

auspice [ospis] n. m. (lat. *auspicium,* de *avis,* oiseau, et *spicere,* examiner ; XIV^e s., Bersuire). **1.** À Rome, présage que l'on tirait du vol et du comportement des oiseaux (ordinairement employé au plur.) : *Prendre les auspices.* || **2.** Fig. *Sous d'heureux auspices, de fâcheux auspices,* dans des circonstances favorables, avec toutes les chances de succès, ou, au contraire, dans une conjoncture défavorable : *Ainsi toujours les dieux vous daignent inspirer ! | Qu'on redouble demain les heureux sacrifices | Que nous leur offrirons sous de meilleurs auspices* (Corneille). || *Sous les auspices de quelqu'un, d'une association,* etc., sous sa protection, avec sa recommandation, son appui : *Vous marchiez au camp, conduit sous mes auspices* (Racine). *Une exposition organisée sous les auspices de la Société des gens de lettres.*

• SYN. : **1** *augure ;* **2** *circonstance, condition, conjoncture, occurrence, présage ; appui, direction, égide, patronage, protection, tutelle.*

aussi [osi] adv. (lat. pop. **ale,* réfection de *alid* [lat. class. *aliud*], autre chose, et *sic,* ainsi ; milieu du XII^e s., aux sens I et II ; sens III, XIV^e s. ; sens IV, XIII^e s.).

I. Marque l'égalité, la comparaison. **1.** De même, pareillement (en parlant d'une action ou d'un état qui se reproduit) : *Je deviendrai fantôme à mon tour aussi, moi* (Verlaine). || **2.** De la même manière, en égale quantité (placé devant un adjectif ou un adverbe), par comparaison à une manière d'être, soit exprimée : *Elle est aussi bonne que belle ;* soit sous-entendue : : *Nous ne sommes pas aussi fortes que vous, nous autres, femmes* (Flaubert). *Pourquoi a-t-il affronté une épreuve aussi difficile ?* || **3.** *Class.* De même, ainsi (en parlant d'une action qu'on imite) : *Il déjeune très bien ; aussi fait sa famille* (La Fontaine).

II. Marque l'addition. Encore, de plus, en outre : *Depuis mon départ, le papa Gobseck avait loué ma chambre pour ne pas avoir de voisins ; il avait aussi fait poser une petite chatière grillée au milieu de sa porte* (Balzac).

III. Marque la conséquence, indique une conclusion. C'est pourquoi, à cause de cela (le sujet de la proposition amenée par *aussi* est alors généralement en inversion) : *Avant elle* [la loi chrétienne], *le vaincu était massacré ou esclave pour la vie, les villes prises saccagées, les habitants chassés et dispersés ; aussi chaque État épouvanté se tenait-il constamment prêt à des mesures désespérées* (Vigny).

IV. Marque la cause, indique une explication. **1.** Dans la langue moderne, *aussi* marque un lien causal assez vague, lâche, et signifie « après tout », « d'ailleurs », « somme toute », « tout compte fait » : *Il* [d'Argenton] *est furieux, il se sent ridicule. — Aussi, c'est ta faute, dit-il à Charlotte* (Daudet). || *Aussi bien,* même sens renforcé : *Aussi bien n'est-ce pas cette sorte de faveur que je cherche, ni que j'ai désirée jamais* (Gide). || **2.** *Class.* Marque un lien causal plus direct et est alors l'équivalent de *car, en effet : Il a l'humeur noire* [...] *; aussi a-t-il fait une perte irréparable* (La Bruyère). *Entre les morts on ne le peut trouver : | Le roi de Perse aussi l'avait fait enlever* (Corneille).

◆ **Aussi bien que** loc. conj. De même que : *Où tous les siens sont nés aussi bien qu'ils sont morts* (Heredia).

• REM. **1.** Au sens de « pareillement, de même », quand la proposition est négative, on emploie aujourd'hui *non plus* et non *aussi,* alors que la langue classique emploie *aussi* même dans les phrases négatives : *Elle ne disait mot, ni lui aussi* (Sévigné).

2. *Aussi,* adverbe de comparaison, doit être suivi de *que,* non de *comme.*

3. Certains auteurs modernes emploient *aussi* à la place de *si,* devant un adjectif, pour marquer l'opposition : *Aussi sensible que soit un homme de lettres* (Mauriac).

aussière ou **haussière** [osjɛr] n. f. (lat. pop. **helciaria,* du lat. class. helcium, corde de halage [avec attraction de *hausser*] ; 1382, Delboulle). Cordage spécial, très épais, pour l'amarrage et les manœuvres de force d'un navire.

aussitôt [osito] adv. (de *aussi* et de *tôt* ; XIIIe s.). Dans le moment même, sur l'heure, au même instant : *Aussitôt, une autre pièce partit* (Maupassant). || Fam. *Aussitôt dit, aussitôt fait,* l'exécution a suivi immédiatement la décision.

◆ prép. Dès, immédiatement après : *Aussitôt leur arrivée* (Daudet). [Voir Rem. 1.]

◆ **Aussitôt que** loc. conj. **1.** Dès que : *Aussitôt que nous avons eu pour deux sous à nous dans la boutique, tu croyais que les chalands étaient des voleurs* (Balzac). || **2.** *Class.* Aussi vite que : *Votre père y sera aussitôt que vous* (Fénelon). || **3.** *Class.* Aussi bien que : *Le rien, souvent, aussitôt que l'affaire la plus importante, peut attirer cette volonté* (Saint-Simon).

● REM. **1.** L'emploi de *aussitôt* comme préposition, quoique accepté par Littré et fréquent chez de nombreux écrivains modernes, est critiqué par quelques grammairiens ; ils conseillent soit d'employer *dès : Dès leur arrivée,* soit d'introduire *après* entre *aussitôt* et le nom : *Aussitôt après leur arrivée.* Mais, si le nom est suivi d'un participe, l'emploi de *aussitôt* est admis par tous : *Aussitôt votre lettre reçue.*

2. Dans la langue classique, *aussitôt que* pouvait s'employer avec ellipse du verbe de la même manière que *aussitôt* adverbe : *J'en cache les deux tiers aussitôt qu'arrivés* (Corneille).

3. Il faut distinguer *aussitôt* (en un mot) et *aussi tôt,* qui s'oppose à *aussi tard,* de même qu'il faut distinguer *plutôt* et *plus tôt.*

auster [ostɛr] n. m. (mot lat. ; 1265, Br. Latini, écrit *austre ; auster,* XIVe s., J. de Brie). *Vx.* Nom poétique du vent du midi.

austère [ostɛr] adj. (lat. *austerus,* âpre au goût, puis sens fig. ; 1220, G. de Coincy). **1.** Qui manque d'agrément : *Elle s'étonnait bien un peu de cette vie austère* (Daudet). || **2.** Sévère et rigide dans ses principes, pour soi et pour les autres : *Ce vieil homme trémulant, austère, solennel, peu loquace m'aura finalement noté en termes très chaleureux* (Duhamel). || **3.** *Par anal.* Qui exclut les ornements, les agréments : *Pays* [le Maroc] *dur, austère, sans grâce, riche et qui semble pauvre* (Tharaud).

● SYN. : **1** *ascétique, monacal, sévère ;* **2** *dur, puritain, rigoriste, rigoureux, spartiate ;* **3** *âpre, dur, rude.* — CONTR. : **1** *agréable, doux, plaisant ;* **2** *dissolu, épicurien, indulgent, voluptueux ;* **3** *charmant, riant.*

austèrement [ostɛrmɑ̃] adv. (de *austère ;* XIIIe s.). De façon austère : *Ces magistrats de l'ancienne France* [...] *furent d'une solidité morale incomparable. On ne peut pas imaginer de milieu plus austèrement sain* (Barrès).

austérité [osterite] n. f. (lat. *austeritas,* âpreté ; XIIIe s., *Apocalypse*). **1.** Manière de vivre rigoureuse et sévère, qui exclut les plaisirs superflus : *Le relieur Bégis s'était acquis une réputation d'intransigeance et d'austérité* (Tharaud). || **2.** Caractère de ce qui obéit à ces principes rigoureux et sévères : *L'austérité des mœurs.* || *Politique d'austérité,* politique financière et économique qui réduit les dépenses consacrées à la consommation. || **3.** Qualité de ce qui est traité avec une sévère simplicité : *L'austérité du style.*

● SYN. : **1** *ascétisme, puritanisme, rigorisme, stoïcisme ;* **2** *gravité, rigidité, rigueur, sévérité ;* **3** *dépouillement, sécheresse, sobriété.* — CONTR. : **1** *débauche, hédonisme, indulgence, sensualité ;* **2** *dissolution, douceur, facilité, liberté.*

◆ **austérités** n. f. pl. Pratiques de mortification des sens et de l'esprit : *Christian passe les nuits à prier ; il se livre à des austérités dont ses supérieurs sont effrayés : une plaie qui s'était formée à l'une de ses jambes lui était venue de sa persévérance à se tenir à genoux des heures entières ; jamais l'innocence ne s'est livrée à tant de repentir* (Chateaubriand). *Le moine* [...] *lui fit un tableau effrayant des austérités du cloître* (Mérimée).

● SYN. : *macérations.*

austral, e, als ou **aux** [ostral] adj. (lat. *australis,* de *auster,* vent du midi ; 1372, J. Corbichon). Qui est situé au sud de l'équateur, dans la partie sud du globe terrestre : *Hémisphère austral. Pôle austral. Si tu avais vu les neiges du pôle, et les mystères du ciel austral, ton front, ô déesse toujours calme, ne serait pas si serein* (Renan). || *Terres australes,* continent antarctique.

● CONTR. : *boréal.*

autan [otɑ̃] n. m. (mot provenç., du lat. *altanus,* vent de la hauter mer ; v. 1560, Paré). **1.** Vent du sud-est, violent, chaud et très sec, qui souffle sur l'Aquitaine et le Cantal. || **2.** *Par extens.* et *poét.* Tout vent violent (souvent au plur.) : *Partout se croisent l'eau, le feu, l'autan sans frein, | Les satyres dansants, les nymphes chasseresses, | Et, dans le sombre azur, des essors de déesses* (Hugo). *Mon sang refroidi coule à peine, | Semblable à cette onde qu'enchaîne | Le souffle glacé des autans* (Lamartine). *Quand la brise d'avril a chassé les autans | Et doré toutes choses, | Anna, vous revenez avec le doux printemps | Qui fait les fleurs écloses* (Baudelaire).

autant [otɑ̃] adv. (lat. pop. **ale* [V. AUSSI] et *tantum,* tant ; v. 1170, Chr. de Troyes). **1.** *Autant que* (suivi d'un terme corrélatif), exprime l'égalité de quantité, de nombre : *Il y a autant de sièges que d'invités ;* d'intensité : *Pour pouvoir fixer mes yeux sur les siens autant que le voulaient nos rôles* (Nerval) ; de valeur : *Ce chapeau vaut autant que cette casquette.* || **2.** *Autant* (sans terme corrélatif exprimé), indique une quantité ou une intensité égale : *J'avais peur que vous ne le désiriez pas autant* (Rolland). || *Autant en emporte le vent,* se dit de promesses, de propos qui restent sans effet. || **3.** || *Autant de* (suivi d'un substantif au pluriel), indique une totalité sans exception : *Les stalles sont autant de merveilles ; elles représentent des sujets de l'Ancien Testament en bas reliefs* (Gautier). || Fam. *C'est autant de* (suivi d'un part. passé), c'est toujours cela de : *C'est autant de pris, de gagné, de fait.* || **4.** *Autant..., autant...,* insiste sur la relation d'égalité entre deux membres de phrase, avec une inversion de la relation exprimée normalement par *autant que : Autant il a plu le mois dernier, autant ce mois-ci il fait beau* (égalité plus expressive que : *Ce mois-ci il fait beau autant qu'il a plu le mois dernier*). *Autant l'œil bleu du militaire était franc, autant l'œil vert de Corentin annonçait de malice et de fausseté* (Balzac) ; ou avec simple ellipse du verbe : *Autant de personnes, autant de certitudes ; autant de regards, autant de lectures des textes* (Valéry). || **5.** *Autant vaut,* il est aussi ou plus avantageux de : *Autant vaut le laisser là ;* et, *absol.,* c'est comme s'il en était ainsi : *C'est un homme mort ou autant vaut.* || **6.** *Autant* (suivi de l'infinitif), il est préférable de : *Et puisque j'ai prononcé le nom de ce coupable célèbre, autant vous raconter tout de suite un trait de lui qui me met hors de moi chaque fois que j'y pense* (Baudelaire). || *Autant dire,* marque une atténuation : « pour ainsi dire ». || **7.** *Pour autant,* ce n'est malgré tout pas pour cela que, pour cette raison : *Rien n'est fini pour autant, et tout recommence* (Barrès). || **8.** *Class.* Extrêmement, le plus : *Un des plus grands secrets des oracles, et une des choses qui marque autant que des hommes s'en mêlaient, c'est l'ambiguïté des réponses* (Fontenelle). || **9.** *D'autant,*dans la même proportion : *Presque tous les jours, je menais mes enfants prendre l'air aux Tuileries* [...]. *Cette habitude, bientôt remarquée, a d'autant animé mon persécuteur* (Balzac). || *Class.* En grande quantité : *Je n'aurais qu'à chanter, rire, boire d'autant* (Boileau). || *D'autant plus, d'autant moins, d'autant mieux,* marquent une variation corrélative d'intensité entre les adverbes ou les adjectifs mis en rapport : *Les lois paraîtront d'autant plus respectables qu'elles seront plus injustes* (France). *Depuis la grande voix de Michelet jusqu'à la grande voix de Jaurès, ce fut une sorte d'évidence, tout au long du siècle dernier, qu'on deviendrait d'autant plus homme qu'on serait moins lié à sa patrie* (Malraux).

● REM. La langue classique admettait *autant* devant un adjectif là où nous mettons aujourd'hui *aussi : Un raffinement d'intempérance autant indigne de mes éloges qu'une artificieuse simplicité* (Rousseau).

Ce tour est encore possible aujourd'hui si *autant que,* placé entre deux adjectifs, exprime un rapport d'égalité entre les notions qu'ils traduisent : *Il est intelligent autant que modeste.*

◆ **D'autant que, d'autant plus que, d'autant moins que** loc. conj. Expriment une relation de cause sur laquelle on insiste : *Rien ne me pressait ; d'autant que le service militaire me serait sans doute épargné* (Mauriac). *Vous pouvez payer immédiatement, d'autant plus que* (ou *d'autant que*) *vous venez de recevoir votre salaire. La chaleur était suffocante, d'autant plus qu'on ne sentait pas comme à Indret l'espace et le vent de la mer* (Daudet).

◆ **D'autant plus que... (d'autant) plus...,** ou **d'autant moins que... (d'autant) moins...** loc. conj. *Class.* Plus... plus, ou moins... moins : *D'autant plus qu'elle chemine | Moins elle approche du matin* (Malherbe).

◆ **Autant que, pour autant que** loc. conj. Dans la mesure où (avec le subjonctif, parfois aussi avec l'indicatif) : *Autant, pour autant que je sache. Je lui répondis, autant qu'il m'en souvient, par des plaisanteries. Quant au présent, pour autant que je pouvais interpréter les paroles sibyllines de Françoise, ce n'était pas que sur des points particuliers, c'était sur tout un ensemble qu'Albertine me mentait* (Proust).

◆ **Autant que..., autant** loc. conj. *Class.* Autant... autant : *Autant que ce dessein était utile, autant l'exécution en était pénible* (Pascal).

• REM. **1.** Le corrélatif de *autant,* adverbe de comparaison, est *que ;* dans la langue classique, le mot *comme* pouvait jouer ce rôle : *Une flamme pieuse autant comme chétive* (Corneille) ; aujourd'hui, ce tour est de la langue populaire : *Il réchauffait le monde autant comme le soleil* (Ponchon).

2. *Autant* et *tant.* Dans une phrase négative à comparaison, on emploie souvent *tant* à la place de *autant : Je n'ai pas tant de plaisir avec lui.*

autarcie [otarsi] n. f. (gr. *autarkeia,* de *autos,* soi-même, et *arkein,* suffire ; 1793, Lavoisier ; au sens de « sobriété, euphorie », ce terme est devenu *autarchie* [1896, Réveillère] par attraction des mots en *-archie ;* la forme *autarcie* a seule subsisté depuis 1911, à la suite des écrits de l'économiste suédois Kjellén). Régime d'un pays qui cherche à se suffire à lui-même sur le plan économique et vit de ses seules ressources : *Funeste doctrine de l'autarcie. Absurdité présomptueuse ! Avoir besoin les uns des autres, c'était la grande force harmonieuse des Argonautes. Aucun d'eux ne « se suffisait »* (Gide).

autarcique [otarsik] adj. (de *autarcie ;* milieu du XXe s.). Fondé sur l'autarcie : *Un régime autarcique.*

autel [otɛl] n. m. (lat. ecclés. *altare,* lat. class. *altaria* [plur.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*). **1.** Dans l'Antiquité, table ou tertre sur lesquels on offrait les sacrifices aux dieux : *C'est toi que chaque jour, comme une Iphigénie, | Le couteau du grand prêtre égorge sur l'autel !* (Banville). || Fig. *Dresser des autels à quelqu'un,* lui rendre des honneurs extraordinaires (vieilli). || Fig. *Mourir sur l'autel de la patrie,* se sacrifier pour elle. || **2.** Dans le culte catholique, table où l'on célèbre la messe : *Seul devant un autel latéral, un vieux sacristain plantait des fleurs de papier dans des vases de porcelaine* (France). || *Le sacrifice de l'autel,* la messe. || *Le sacrement de l'autel,* l'eucharistie. || *S'approcher de l'autel,* dire la messe, en parlant du prêtre ; aller communier, en parlant des fidèles. || *Conduire une personne à l'autel,* l'épouser. || **3.** *Fig.* La religion catholique, le culte, l'Église, son pouvoir spirituel, par opposition au trône, au pouvoir temporel du roi : *Il risquait* [...] *sa vie pour le trône et l'autel* (France).

auteur [otœr] n. m. (lat. *auctor,* celui qui produit, de *augere,* augmenter ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*). **1.** Personne qui est à l'origine d'une chose, qui en est la cause première, qui l'a conçue, élaborée : *Puissance créatrice, | Auteur du mystère animal* (Valéry). *L'auteur d'une découverte, d'une invention, d'une théorie.* || Poét. *Les auteurs de nos jours,* nos parents. || **2.** *Class.* Instigateur, chef de parti : *De ligues, de complots, pernicieux auteur* (Racine). || **3.** Personne qui est responsable d'une chose, qui a commis un acte répréhensible : *Songe que je dois être d'autant plus froide avec toi que tu es l'auteur de cette trop visible faute* (Balzac). *L'auteur d'un vol, d'un crime.* || **4.** *Spécialem.* Personne qui compose une œuvre de l'esprit, littéraire, artistique, scientifique, et, *absol.,* homme de lettres : *L'auteur de « Phèdre ». Balzac, l'auteur de « la Comédie humaine ». Un auteur né copiste* (La Bruyère). *L'auteur d'un tableau, d'une symphonie, d'un monument.* || *Citer son auteur,* citer le nom de celui dont on tient une nouvelle. || *Droit d'auteur,* droit exclusif d'exploitation reconnu à chacun, sur toute création originale manifestant sa personnalité, qu'il s'agisse des lettres, des sciences ou des arts ; || *droits d'auteur,* redevances perçues par le bénéficiaire de ce droit. || **5.** Les œuvres mêmes d'un écrivain : *Étudier les auteurs latins.* || **6.** En droit, personne de qui une autre tient un droit ou une propriété.

• SYN. : **1** *agent, créateur, inventeur, principe ;* **3** *coupable ;* **4** *écrivain.*

• REM. *Auteur* n'a pas de forme particulière au féminin ; on trouve *autrice* au XVIe s. (Brantôme), *autoresse ;* Taine a même voulu lancer *authoresse,* forme empruntée à l'anglais. Mais on dit aujourd'hui *une femme auteur.*

authenticité [otɑ̃tisite] n. f. (de *authentique ;* 1557, Ferry Julyot, écrit *autentiquité ; authenticité,* 1688, Mont-faucon). **1.** En droit, caractère de ce qui est revêtu des formes légales : *L'authenticité de cette pièce n'est point contestée* (Acad.). || **2.** Caractère de ce qui est certain, exact, véritable, et en particulier qualité d'un texte, d'une œuvre dont l'origine ne saurait être mise en doute : *Rien ne saurait, dans un sens général, attaquer l'authenticité du Coran* (Renan). || **3.** Caractère de ce qui est vrai, profond : *L'argent invisible* [...] *augmente l'authenticité et le pouvoir des mots* (Romains).

• SYN. : **2** *véracité, véridicité ;* **3** *justesse, profondeur, sincérité, valeur, vérité.* — CONTR. : **1** *contrefaçon, falsification ;* **2** *fausseté.*

authentification [otɑ̃tifikasjɔ̃] n. f. (de *authentifier ;* 1928, Larousse). Action d'authentifier.

authentifier [otɑ̃tifje] v. tr. (de *authentiquer,* avec influence de *certifier ;* 1866, Larousse). **1.** Rendre quelque chose authentique en le revêtant des formes légales : *Authentifier un acte.* || **2.** Certifier la vérité, la qualité de quelque chose : *Authentifier une signature.* || **3.** *Fig.* Donner de la vérité, de la réalité, de la profondeur à quelque chose : *La silhouette de Rome qu'on avait derrière soi ou devant soi ne détruisait nullement la solitude. Elle la qualifiait, l'authentifiait* (Romains).

• SYN. : **1** *authentiquer, légaliser.*

authentique [otɑ̃tik] adj. (lat. *authenticus,* du gr. *authentikos,* qui agit de sa propre autorité ; XIIe s.). **1.** Qui est revêtu des formes légales requises et qui, pour cette seule raison, fait foi par soi-même : *Un contrat de mariage authentique.* || **2.** Dont l'exactitude, la vérité, l'origine ne peut être contestée : *Histoire authentique. Ce sont ses paroles authentiques. Le Louvre possède encore plusieurs cadres authentiques de cet incomparable artiste* [Raphaël] (Gautier). || **3.** *Fig.* Qui est d'une sincérité totale ; qui correspond aux dispositions les plus profondes d'une personne : *Des sentiments authentiques. Il m'accueillit à sa façon* [...], *avec une cordialité virile où tout était authentique* (Martin du Gard). *Tout artiste véritable prend par moments plus de goût à la charge qu'il esquisse de sa personnalité, qu'à sa personnalité authentique* (Montherlant). || **4.** *Class.* Fait avec solennité : *Çà, mon père, il faut faire un exemple authentique* (Racine).

• SYN. : **1** *légal, officiel ;* **2** *avéré, établi, exact, inattaquable, incontestable, indubitable, réel, textuel, vrai ;* **3** *évident, indéniable, juste, sincère, véritable, vrai.* — CONTR. : **1** *apocryphe, controuvé, falsifié, faux, inauthentique, supposé ;* **2** *douteux, imaginaire, incertain, irréel ;* **3** *affecté, conventionnel, factice.*

◆ n. f. Nom donné à l'original d'une pièce : *Les authentiques de Camden que je venais d'examiner m'avaient rendu familières les mœurs et les institutions du Moyen Âge* (Chateaubriand).

authentiquement [otɑ̃tikmɑ̃] adv. (de *authentique* ; début du XIVe s., *Chron. de Flandres*). De façon authentique : *Des propos authentiquement rapportés. Ceux qui sont capables de s'émouvoir authentiquement pour des motifs intellectuels sont très rares ; capables de souffrir de carences non matérielles* (Gide).

authentiquer [otɑ̃tike] v. tr. (de *authentique* ; 1442, *Coutumes d'Anjou*). **1.** Légaliser : *Authentiquer un acte.* || **2.** Rendre ou faire paraître authentique : *Pour authentiquer comme vieille sa vieille chanson, il lui a mis une vieille graphie de fantaisie* (Péguy).

• REM. De nos jours, on emploie de préférence AUTHENTIFIER.

autisme [otism] n. m. (allem. *Autismus,* du gr. *autos,* soi-même ; 1927, *Journ. de psychol.*). Repli excessif du sujet sur lui-même, s'accompagnant d'un détachement plus ou moins grand à l'égard du monde extérieur : *Certaines maladies mentales engendrent l'autisme.*

autistique [otistik] adj. (empr. de l'allem. *autistisch,* de *Autismus* ; 1927, *Journ. de psychol.*). Relatif à l'autisme.

1. auto- [ɔto *ou* oto], élément tiré du gr. *autos,* soi-même, et entrant dans la composition de certains mots pour exprimer l'idée de « par lui-même », « de soi-même », « par soi-même ». (Les composés ne prennent pas de trait d'union, sauf si le second terme commence par une voyelle*auto-excitation, auto-injection.*)

2. auto [ɔto *ou* oto] n. f. (XXe s.). Abrév. courante de AUTOMOBILE : *Albertine* [...] *fut surprise en entendant le ronflement du moteur, ravie quand elle sut que cette auto était pour nous* (Proust).

• REM. **1.** On hésitait, au début du siècle, sur le genre à donner à ce mot : *Le bourdonnement d'un auto qui passait sur l'avenue du Bois de Boulogne traversa le silence* (France). *De fastueux autos descendent en trombe la pente que nous gravissons* (Gide). *Une auto passait sur la route, suivie d'une longue traînée de poussière* (France).

2. Cette abréviation entre parfois en composition : *autocanon, automitrailleuse, autorail, autoroute.*

auto-accusation [ɔtɔakyzasjɔ̃ *ou* otɔakyzasjɔ̃] n. f. (du préf. *auto-* et de *accusation* ; 1928, Larousse). Le fait de s'accuser soi-même. || *Délire d'auto-accusation,* maladie mentale où le sujet s'accuse de certaines fautes, et même de fautes qu'il n'a pas commises.

auto-alarme [ɔtɔalarm *ou* otɔalarm] n. m. (du préf. *auto-* et de *alarme* ; XXe s.). Appareil récepteur de radio qui enregistre automatiquement les signaux de détresse.

auto-allumage [ɔtɔalymaʒ *ou* otɔalymaʒ] n. m. (du préf. *auto-* et de *allumage* ; 1928, Larousse). Allumage spontané et accidentel du mélange détonant dans le cylindre d'un moteur à explosion.

auto-amorçage [ɔtɔamɔrsaʒ *ou* otɔamɔrsaʒ] n. m. (du préf. *auto-* et de *amorçage* ; 1956, Larousse). Amorçage spontané d'une machine ou d'une réaction, sans intervention d'un agent extérieur.

autobiographie [ɔtɔbjɔgrafi *ou* otɔbjɔgrafi] n. f. (du préf. *auto-* et de *biographie* ; 1842, Acad.). Biographie d'une personne faite par elle-même : *Les « Mémoires d'outre-tombe », de Chateaubriand, sont une autobiographie.*

autobiographique [ɔtɔbjɔgrafik *ou* otɔbjɔgrafik] adj. (de *autobiographie* ; 1832, Balzac). Relatif à la vie même d'un auteur : *Les poèmes de Verlaine contiennent maints détails autobiographiques.*

autobus [ɔtɔbys *ou* otɔbys] n. m. (de *auto* 2 et de *bus,* finale de *omnibus* [pour tous] prise pour un suffixe ; début du XXe s.). Grand véhicule automobile de transport en commun urbain : *Un après-midi d'été, montant dans un autobus, j'aperçus Octave dans le groupe qui encombrait la plate-forme* (Chardonne). *Les autobus diminuaient d'un bon tiers les temps de parcours des omnibus à chevaux* (Romains).

autocanon [ɔtɔkanɔ̃ *ou* otɔkanɔ̃] n. m. (de *auto* 2 et de *canon* ; 1913). Nom donné, pendant la Première Guerre mondiale, à un canon antiaérien monté sur automobile : *L'état-major cantonnait là, l'intendance aussi, et une section d'autocanons* (Dorgelès).

• REM. On dit aujourd'hui AUTOMOTEUR.

autocar [ɔtɔkar *ou* otɔkar] n. m. (de *auto* 2 et de l'angl. *car,* voiture ; v. 1910). Grand véhicule automobile de transport collectif, destiné aux voyages touristiques ou aux liaisons régionales.

• REM. On emploie aussi bien CAR.

autocéphale [ɔtosefal *ou* otosefal] adj. (du préf. *auto-* et du gr. *kephalê,* tête ; 1752, Trévoux). **1.** Dans l'Église orthodoxe, se dit des évêques et groupes religieux ne dépendant pas de l'autorité des patriarches. || **2.** *Par extens.* Se dit des Églises qui, tout en se réclamant de l'Église universelle, refusent de lui reconnaître un chef unique : *Les Églises de Grèce, de Bulgarie sont autocéphales.*

autochenille [ɔtoʃənij *ou* otoʃənij] n. f. (de *auto* 2 et de *chenille* ; 1922). Véhicule automobile monté sur chenilles.

autochir [ɔtoʃir *ou* otoʃir] n. f. (de *auto* 2 et de *chir,* abrév. de *chirurgie* ; début du XXe s.). Ambulance militaire automobile : *Depuis le printemps de l'année 1917, l'autochir à laquelle j'appartenais, celle de Viannay, occupait l'hôpital de Soissons qui jouxte la gare* (Duhamel).

autochtone [ɔtɔktɔn *ou* otɔktɔn] adj. et n. (du préf. *auto-* et du gr. *khthôn,* terre ; 1560, G. Postel). Qui est originaire du pays qu'il habite : *C'est dans la mouvante Alsace, tantôt française, tantôt germaine, qu'on voit le mieux comment chaque race possède un chant autochtone* (Barrès) ; et par extens. : *Ces îles qui, aujourd'hui, s'anglaisent rapidement, sont restées longtemps autochtones* (Hugo).

• SYN. : *aborigène, indigène, naturel.* — CONTR. : *aubain* (vx), *étranger, immigrant, immigré ; conquérant, envahisseur.*

autoclave [ɔtoklav *ou* otoklav] adj. (du préf. *auto-* et du lat. *clavis,* clé : proprem. « qui se ferme de soi-même » ; 1820, *Description des brevets*). Se dit d'une fermeture dont l'étanchéité est assurée par la pression même qui règne à l'intérieur du récipient : *Les joints autoclaves d'une chaudière.*

◆ n. m. Récipient métallique muni de cette fermeture et capable de résister à une pression intérieure : *L'autoclave est souvent utilisé pour la stérilisation.*

• SYN. : *étuve.*

autocoat [ɔtɔkot *ou* otɔkot] n. m. (de *auto* 2 et de l'angl. *coat,* manteau ; milieu du XXe s.). Pardessus dont la longueur s'arrête au-dessus du genou, spécialement conçu pour faciliter les mouvements des conducteurs d'automobiles.

autoconsommation [ɔtɔkɔ̃sɔmasjɔ̃ *ou* otɔkɔ̃sɔmasjɔ̃] n. f. (du préf. *auto-* et de *consommation* ; milieu du XXe s.). Utilisation par les agriculteurs des produits de leur propre exploitation pour la consommation familiale.

autocopie [ɔtɔkɔpi *ou* otɔkɔpi] n. f. (du préf. *auto-* et de *copie* ; 1922, Larousse). **1.** Procédé permettant de reproduire un écrit ou un dessin à un certain nombre d'exemplaires. || **2.** Épreuve obtenue par ce procédé.

autocrate [ɔtɔkrat *ou* otɔkrat] n. et adj. (gr. *autokratês,* qui gouverne par lui-même ; 1768, *Éphémérides du citoyen*). **1.** Souverain dont le pouvoir est absolu. || **2.** *Spécialem.* Titre officiel des empereurs de Russie à partir de Pierre le Grand : *Je possède un pouvoir plus absolu que ne l'est celui de l'autocrate de toutes les Russies* (Balzac). || **3.** *Fig.* Personne qui impose tyranniquement sa volonté.

● REM. Au XVIIIe s., on a employé un fém. *autocratrice* (issu de *autocrator* [V. ce mot]), aujourd'hui hors d'usage : *On n'a exécuté aucun criminel sous l'empire de l'autocratrice Élisabeth* (Voltaire).

● SYN. : **1** *despote, dictateur, tyran ;* **3** *tyran.*

autocratie [ɔtɔkrasi *ou* otɔkrasi] n. f. (gr. *autokrateia,* pouvoir absolu ; av. 1794, C. Desmoulins). Système politique dans lequel le souverain tire ses pouvoirs uniquement de lui-même et gouverne sans aucun contrôle : *La Russie et l'Angleterre accroissaient sa soif de prépondérance, l'une par son autocratie, l'autre par sa suprématie spirituelle* (Chateaubriand). *Mais je me sentais bien à l'aise en démontant les ressorts de l'autocratie russe* (Sartre).

● SYN. : *absolutisme, césarisme, despotisme, dictature, tyrannie.* — CONTR. : *démocratie, libéralisme.*

autocratique [ɔtɔkratik *ou* otɔkratik] adj. (de *autocratie ;* fin du XVIIIe s.). Qui a le caractère de l'autocratie : *Wilson marque bien la condition première d'une telle paix : abattre les gouvernements autocratiques* (Martin du Gard).

● SYN. : *absolu, arbitraire, despotique, dictatorial, tyrannique.* — CONTR. : *constitutionnel, démocratique, libéral, républicain.*

autocratiquement [ɔtɔkratikmɑ̃ *ou* otɔkratikmɑ̃] adv. (de *autocratique ;* 1866, Larousse). De façon autocratique : *Gouverner autocratiquement.*

autocrator [ɔtɔkratɔr *ou* otɔkratɔr] n. m. (gr. *autokratôr,* qui a les pleins pouvoirs ; 1798, Acad.). Dans la Grèce antique et à Byzance, titre donné à certains rois et empereurs.

autocritique [ɔtɔkritik *ou* otɔkritik] n. f. (du préf. *auto-* et de *critique ;* milieu du XXe s.). Analyse critique qu'une personne fait de sa propre conduite, en particulier dans le domaine politique, par référence à l'idéologie dont elle se réclame.

autocuiseur [ɔtɔkyizœr *ou* otɔkyizœr] n. m. (du préf. *auto* et de *cuiseur ;* milieu du XXe s.). Appareil pour cuire les aliments sous pression.

autodafé [ɔtɔdafe *ou* otɔdafe] n. m. (portug. *auto da fe,* acte de foi, puis « arrêt sur des matières de foi » ; 1714, Lesage). **1.** En Espagne et dans l'empire espagnol, proclamation solennelle d'un jugement prononcé par l'Inquisition contre un impie, un juif ou un hérétique. || **2.** Supplice du feu ordonné par l'Inquisition contre les coupables à la suite de cette sentence : *Le procès du docteur Eugenio Terralva, convenablement terminé par l'autodafé dudit docteur* (Hugo). || **3.** *Fig.* Destruction par le feu d'un objet que l'on désavoue ou que l'on condamne : *Ce qu'il voulait en somme ? Arracher lui-même les pages véreuses de son œuvre, en faire un public autodafé dont ce procès lui fournissait l'occasion* (Daudet).

● Pl. *des* AUTODAFÉS.

autodéfense [ɔtɔdefɑ̃s *ou* otɔdefɑ̃s] n. f. (du préf. *auto-* et de *défense ;* début du XXe s.). **1.** Défense de soi-même, assurée par soi-même, avec les moyens qui se trouvent sur place : *Je m'efforce d'être défiant : c'est de l'autodéfense* (Dorgelès). || **2.** En médecine, réaction d'un organisme contre un agent pathogène.

autodestruction [ɔtɔdɛstryksjɔ̃ *ou* otɔdɛstryksjɔ̃] n. f. (du préf. *auto-* et de *destruction ;* milieu du XXe s.). Destruction de soi-même par soi-même : *Certains malades mentaux sont enclins à l'autodestruction.*

autodétermination [ɔtɔdetɛrminasjɔ̃ *ou* otɔdetɛrminasjɔ̃] n. f. (du préf. *auto-* et de *détermination ;* 1906, Larousse, dans un sens biol. ; sens polit., milieu du XXe s.). Action par laquelle un peuple choisit librement son statut politique et économique.

autodidacte [ɔtɔdidakt *ou* otɔdidakt] adj. et n. (du gr. *autodidaktos,* qui s'est instruit lui-même, de *autos,* soi-même, et *didaskein,* enseigner ; 1580, L. Joubert). Se dit d'une personne qui s'est instruite elle-même, sans l'aide de professeurs : *Je ne suis pas de ceux qui parlent de l'autodidacte avec mépris et dérision* (Duhamel).

autodrome [ɔtɔdrom *ou* otɔdrom] n. m. (de *auto* 2 et du gr. *dromos,* course ; 1906, Larousse). Piste spéciale pour courses et essais d'automobiles : *L'autodrome de Montlhéry comporte un anneau de vitesse et un circuit routier.*

auto-école [ɔtɔekɔl *ou* otɔekɔl] n. f. (de *auto* 2 et de *école ;* v. 1925). École où l'on apprend à conduire une automobile, et qui, en particulier, prépare à l'examen du permis de conduire.

autofécondation [ɔtɔfekɔ̃dasjɔ̃ *ou* otɔfekɔ̃dasjɔ̃] n. f. (du préf. *auto-* et de *fécondation ;* 1888, Larousse). Union de deux éléments de sexe différent produits par un même individu : *À la suite de quelles expériences innombrables et immémoriales ont-elles* [les fleurs] *reconnu que l'autofécondation, c'est-à-dire la fécondation du stigmate par le pollen tombé des anthères qui l'entourent dans la même corolle, entraîne rapidement la dégénérescence de l'espèce ?* (Maeterlinck).

autofinancement [ɔtɔfinɑ̃smɑ̃ *ou* otɔfinɑ̃smɑ̃] n. m. (du préf. *auto-* et de *financement ;* milieu du XIXe s.). Financement des investissements d'une entreprise par prélèvements sur les profits qu'elle réalise.

autogamie [ɔtɔgami *ou* otɔgami] n. f. (du préf. *auto-* et de *-gamie ;* 1928, Larousse). Mode de reproduction, chez certains protozoaires, caractérisé par l'union sexuée de deux éléments particuliers, les gamètes, produits par le même individu.

autogène [ɔtɔʒɛn *ou* otɔʒɛn] adj. (du préf. *auto-* et de *gène ;* 1895, *Année scientif. et industr.*). *Soudure autogène,* soudure de deux pièces d'un même métal par fusion partielle obtenue à l'aide d'un chalumeau.

autogestion [ɔtɔʒɛstjɔ̃ *ou* otɔʒɛstjɔ̃] n. f. (du préf. *auto-* et de *gestion ;* 1960, Larousse). Gestion d'une entreprise par le personnel, dans certains pays socialistes.

autogire [ɔtɔʒir *ou* otɔʒir] n. m. (esp. *autogiro,* nom donné par l'inventeur, du gr. *autos,* soi-même, et du lat. *girare,* tourner ; 1923, La Cierva). Avion dont la sustentation est assurée par une hélice horizontale, tournant librement et remplaçant les ailes. (On a parfois écrit aussi AUTOGYRE.)

autognose [ɔtɔgnoz *ou* otɔgnoz] n. f. (du préf. *auto-* et du gr. *gnosis,* connaissance ; 1863, Littré). Connaissance de soi-même. (On dit aussi AUTOGNOSIE.)

autographe [ɔtɔgraf *ou* otɔgraf] adj. (gr. *autographos,* de *autos,* soi-même, et de *graphein,* écrire ; 1580, L. Joubert). Qui est écrit de la main même de l'auteur : *Que sont devenus les Mémoires autographes de Mme Dubois de la Pierre ?* (Flaubert).

◆ n. m. Écrit autographe ou simple signature d'un personnage célèbre : *Un album d'honneur avec autographe d'Einstein* (Giraudoux).

autographie [ɔtɔgrafi *ou* otɔgrafi] n. f. (du préf. *auto-* et de *graphie ;* 1800, Boiste). **1.** Procédé permettant de reproduire un écrit ou un dessin à l'aide d'une encre spéciale. || **2.** Reproduction ainsi obtenue.

autographier [ɔtɔgrafje *ou* otɔgrafje] v. tr. (de *autographie ;* milieu du XIXe s.). Reproduire par autographie un écrit ou un dessin : *Thérèse et lui avaient échangé deux de ces coffrets pour y conserver leurs lettres. Sur celui qu'il avait donné à son amie, il avait fait, à défaut de deux initiales, autographier le nom de Thérèse en entier* (Bourget).

autographique [ɔtɔgrafik *ou* otɔgrafik] adj. (de *autographie ;* début du XIXe s.). Relatif à l'autographie : *Encre, presse autographique.*

autoguidage [ɔtɔgidaʒ *ou* otɔgidaʒ] n. m. (du préf. *auto-* et de *guidage ;* milieu du XXe s.). Procédé permettant à un mobile de diriger lui-même son mouvement vers le but qui lui a été assigné.

autoguidé, e [ɔtɔgide *ou* otɔgide] adj. (de *autoguidage ;* milieu du XXe s.). Se dit d'un mobile dirigé par autoguidage : *Missile autoguidé.*

autohémothérapie [ɔtɔemoterapi *ou* otɔemoterapi] n. f. (du préf. *auto-* et de *hémothérapie ;* début du XXe s.). Procédé thérapeutique qui consiste à prélever sur le

malade quelques centimètres cubes de sang et à les lui réinjecter : *Je me suis décidé à me soumettre à une cure d'autohémothérapie ; comble du narcissisme* (Gide).

auto-imposition [ɔtɔɛ̃pozisjɔ̃ *ou* otɔɛ̃pozisjɔ̃] n. f. (du préf. *auto-* et de *imposition ;* milieu du XXe s.). Procédé fiscal consistant à soumettre à l'impôt les établissements publics.

auto-infection [ɔtɔɛ̃fɛksjɔ̃ *ou* otɔɛ̃fɛksjɔ̃] n. f. (du préf. *auto-* et de *infection ;* 1906, Larousse). Infection causée par un germe normalement inoffensif dans l'organisme, mais qui devient pathogène par l'intervention d'une cause occasionnelle.

auto-intoxication [ɔtɔɛ̃tɔksikasjɔ̃ *ou* otɔɛ̃tɔksikasjɔ̃] n. f. (du préf. *auto-* et de *intoxication ;* 1888, Larousse). Intoxication due à une substance sécrétée par l'organisme lui-même : *L'urémie est une des principales auto-intoxications.*

autojustification [ɔtɔʒystifikasjɔ̃ *ou* otɔʒystifikasjɔ̃] n. f. (du préf. *auto-* et de *justification ;* milieu du XXe s.). Justification de soi-même : *Une maladroite tentative d'autojustification* (Sartre).

autolâtre [ɔtolɑtr *ou* otolɑtr] adj. (de *autolâtrie ;* milieu du XIXe s.). Qui s'aime soi-même à l'excès (rare) : *L'humanité, à mesure qu'elle se fait autolâtre, devient stupide* (Flaubert).

autolâtrie [ɔtolɑtri *ou* otolɑtri] n. f. (du préf. *auto-* et du gr. *latreuein,* adorer ; milieu du XIXe s.). Adoration de soi-même (rare) : *Dans son autolâtrie naïve, l'homme a divinisé son image* (Bourges).

● SYN. : *amour de soi, culte du moi, égocentrisme, égoïsme, égotisme, narcissisme.* — CONTR. : *abnégation, altruisme.*

autolyse [ɔtoliz *ou* otoliz] n. f. (du préf. *auto-* et du gr. *lusis,* dissolution ; 1906, Larousse). Digestion spontanée des tissus abandonnés à eux-mêmes, en dehors de toute intervention de ferments extérieurs : *La viande faisandée est une viande qui a subi un début d'autolyse.*

automate [ɔtɔmat *ou* otɔmat] adj. (gr. *automatos,* qui se meut par lui-même ; 1532, Rabelais). *Class.* Qui semble, en agissant, obéir à un mécanisme caché : *Dans sa vie automate, l'habitude lui tient lieu de raison* (Rousseau).

◆ n. m. **1.** Machine qui, par le moyen de dispositifs mécaniques, pneumatiques, hydrauliques ou électriques, est capable d'actes imitant ceux des corps animés : *Sachant combien de divers automates ou machines mouvantes l'industrie des hommes peut faire* (Descartes). *Le sténotypiste, avec ses gestes d'automate, indisposait de plus en plus vivement le président Pasquier* (Duhamel). ‖ **2.** *Fig.* Personne qui agit à la façon d'une machine, sans initiative personnelle : *Dans toute cette figure d'automate souffrant, le général lisait à la fois la dignité du chef et la disgrâce de l'homme malheureusement né, qui n'a jamais ri* (France).

● SYN. : **1** *androïde, robot ;* **2** *machine, marionnette, pantin.*

automation [ɔtɔmasjɔ̃ *ou* otɔmasjɔ̃] n. f. (du gr. *automatos,* qui se meut par lui-même ; 1956, Larousse). **1.** Technique faisant appel à un ensemble de moyens nouveaux pour permettre à des groupes de production de fonctionner sans le secours d'une main-d'œuvre : *Développer l'automation dans l'industrie automobile.* ‖ **2.** Fonctionnement d'une machine ou d'un groupe de machines qui, sous le contrôle d'un programme unique, permet d'effectuer, sans intervention humaine intermédiaire, une suite complète d'opérations comptables, statistiques ou industrielles.

● REM. L'*automation* représente un stade supérieur de l'*automatisation,* car elle fait appel à la fois au remplacement de l'homme par la machine (qui reproduit ses gestes) et à une analyse des systèmes et des effets, amenant, par exemple, pour aboutir à un même produit fini, l'adoption de matériaux plus rentables ou le changement complet du mode de fabrication.

automatique [ɔtɔmatik *ou* otɔmatik] adj. (de *automate ;* fin du XVIIIe s.). **1.** Qui est mû par des moyens purement mécaniques : *De petits personnages automatiques, frappant sur des cymbales en tournant la tête* (Aragon). ‖ **2.** Se dit d'un appareil, d'un mécanisme qui ne nécessite pas l'intervention de l'homme dans tous les détails de son fonctionnement : *Signal automatique.* ‖ *Arme automatique,* arme à feu dans laquelle la plupart des opérations nécessaires au fonctionnement sont effectuées par la pression des gaz : *Il n'y avait dans le corps de garde que six policiers armés de pistolets automatiques* (Malraux). ‖ *Téléphone automatique,* ou, absol., *l'automatique,* n. m., téléphone où les communications sont obtenues sans intermédiaire humain : *Le téléphone fonctionnait : les catastrophes ne détraquent pas l'automatique* (Arnoux). ‖ **3.** *Par extens.* Se dit d'un geste qui s'exécute sans la participation de la volonté. ‖ **4.** Qui se fait d'après des règlements administratifs fixés d'avance, sans qu'au moment venu intervienne une décision expresse : *L'avancement automatique des fonctionnaires.* ‖ **5.** *Fam.* Se dit d'un fait qui découle immanquablement d'un autre et qu'on peut prévoir à coup sûr : *Quand viennent les grosses chaleurs, la foule quitte Paris et envahit les plages : c'est automatique.*

● SYN. : **1** *mécanique ;* **3** *inconscient, instinctif, involontaire, machinal, mécanique, réflexe.* — CONTR. : **3** *conscient, délibéré, intentionnel, réfléchi, volontaire.*

automatiquement [ɔtɔmatikmɑ̃ *ou* otɔmatikmɑ̃] adv. (de *automatique ;* 1839, Boiste). **1.** D'une façon automatique : *Tout nous commande, tout nous presse, tout nous prescrit de le faire automatiquement* (Valéry). *Une usine où toutes les opérations d'emballage se font automatiquement.* ‖ **2.** De façon inévitable : *Une mobilisation russe, c'est aussi la mobilisation allemande, suivie automatiquement d'une mobilisation de la France* (Martin du Gard).

automatisation [ɔtɔmatizasjɔ̃ *ou* otɔmatizasjɔ̃] n. f. (de *automatiser ;* 1877, Littré). Substitution d'une machine à un homme pour effectuer un travail déterminé.

automatiser [ɔtɔmatize *ou* otɔmatize] v. tr. (de *automatique ;* XVIIIe s., Diderot). **1.** Rendre automatique : *Automatiser un système de fermeture.* ‖ **2.** Rendre quelqu'un ou quelque chose semblable à un automate : *Pour ne pas montrer son trouble, qui l'automatisait* (Bourget). ‖ **3.** Procéder au remplacement de l'homme par des machines pour effectuer un travail donné : *Automatiser une usine.*

automatisme [ɔtɔmatism *ou* otɔmatism] n. m. (1866, Larousse, au sens de « constructeur d'automates » ; sens actuel, empr. à l'angl., milieu du XXe s.). **1.** Caractère de ce qui est automatique : *L'automatisme professionnel marque à la fois la puissance et la limite de nos facultés* (Bourget). *L'automatisme des signaux n'est pas fait pour supprimer votre vigilance* (Hamp). ‖ **2.** Ensemble des mouvements et des impulsions qui sont purement mécaniques et échappent à la volonté : *L'automatisme facile des habitudes contractées* (Bergson). *Dans l'esprit, la mémoire, les habitudes, les automatismes de tout genre représentent cette vie profonde et stationnaire ; mais la variété infinie des circonstances extérieures trouve en lui des ressources d'ordre supérieur* (Valéry). ‖ **3.** *Fig.* Caractère de ce qui se produit avec une régularité déterminée, de façon inévitable.

● SYN. : **1** *automaticité.*

automatiste [ɔtɔmatist *ou* otɔmatist] n. m. (mot angl. ; milieu du XXe s.). Technicien spécialisé dans les problèmes d'automatisation.

automédon [ɔtɔmedɔ̃ *ou* otɔmedɔ̃] n. m. (du gr. *Automedôn,* n. du conducteur du char d'Achille ; 1776, *Journ. de Bruxelles*). *Vx* et *ironiq.* Conducteur, cocher : *Les automédons parisiens de la Belle Époque.*

automitrailleuse [ɔtɔmitrajøz *ou* otɔmitrajøz] n. f. (de *auto* 2 et de *mitrailleuse ;* 1909, Larousse). Automobile blindée, armée d'un canon ou de mitrailleuses : *Sur la place, stationnaient des autocanons de défense aérienne, des automitrailleuses,*

des projecteurs gardés par des sentinelles et recouverts de bâches camouflées (Martin du Gard).

automnal, e, aux [otɔnal, -o] adj. (lat. *autumnalis* ; 1119, Ph. de Thaon). Qui appartient à l'automne : *Ô pâle marguerite ! | Comme moi n'es-tu pas un soleil automnal ?* (Baudelaire).

automne [otɔn] n. m. (lat. *autumnus* ; XIII^e s., G. de Tyr). **1.** L'une des quatre saisons de l'année, qui suit l'été et précède l'hiver : *Pour le distraire de ses idées noires, elle lui montrait le décor magique de l'automne autour d'eux, ce quinconce d'arbres dorés comme de grands ostensoirs, sorbiers, genévriers, tulipiers* (Daudet). ‖ **2.** *Fig.* Déclin des choses ; pour l'homme, approche de la vieillesse : *Mais le veuvage avait été pour lui un automne précoce* (Rodenbach).

• SYN. : **1** *arrière-saison.*

• REM. Dans la langue classique et de nos jours dans la langue littéraire, ce mot est parfois employé au féminin : *Mon Dieu, que vous allez passer une jolie automne !* (Sévigné). *L'automne est morte souviens-t'en* (Apollinaire).

automobile [ɔtɔmɔbil *ou* otɔmɔbil] adj. (formé, sur le modèle de *locomobile,* du préf. *auto-* et du lat. *mobilis,* qui se meut ; 1866, Larousse). **1.** Se dit d'un véhicule qui se meut par lui-même : *Voiture automobile.* ‖ **2.** Qui concerne l'automobile : *Fournitures et accessoires automobiles. L'industrie automobile.*

◆ n. f. (v. 1890). **1.** Véhicule, le plus souvent à quatre roues, doté d'un moteur à explosion, d'un moteur électrique ou d'une turbine à gaz, qui assure sa propulsion : *Mon amour pour les fériques voyages en chemin de fer aurait dû m'empêcher de partager l'émerveillement d'Albertine devant l'automobile* (Proust). *L'automobile a l'étonnant pouvoir d'exagérer tous nos défauts et de les mettre en évidence* (Duhamel). ‖ **2.** Secteur économique et industriel qui intéresse l'automobile ; activités sportives qui ont trait à l'automobile.

• SYN. : **1** *auto, voiture.*

• REM. Au début du siècle, on hésitait encore sur le genre, et certains employaient le masculin : *Un automobile, mon capitaine ?* (Bourget).

automobilisme [ɔtɔmɔbilism *ou* otɔmɔbilism] n. m. (de *automobile ;* 1896, *Année scientif. et industr.*). **1.** Utilisation des automobiles. ‖ **2.** Sport ou tourisme pratiqué au moyen de l'automobile : *Les jeunes gens que j'ai connus les plus fanatiques d'automobilisme étaient auparavant les moins curieux de voyages* (Gide).

automobiliste [ɔtɔmɔbilist *ou* otɔmɔbilist] n. (de *automobilisme ;* 1898, Larousse). Personne qui conduit une automobile : *Mais l'automobiliste n'oublie jamais qu'il est dominé par des dieux jaloux* (Romains).

automoteur, trice [ɔtɔmɔtœr *ou* otɔmɔtœr, -tris] adj. (du préf. *auto-* et de *moteur ;* 1834, Biot). Qui produit son propre mouvement : *Une machine automotrice.*

◆ **automoteur** n. m. (1953, Larousse). **1.** Pièce d'artillerie montée sur un affût chenillé et se déplaçant par ses propres moyens. (Syn. anc. AUTOCANON.) ‖ **2.** Grande péniche de transport fluvial à moteur, ne nécessitant pas l'emploi d'un remorqueur.

◆ **automotrice** n. f. (1928, Larousse). Véhicule se déplaçant sur rails par ses propres moyens, généralement à propulsion électrique, et destiné au transport des voyageurs.

• SYN. : *autorail, micheline, motrice.*

autonome [ɔtɔnɔm *ou* otɔnɔm] adj. (gr. *autonomos,* qui se gouverne par ses propres lois, de *nomos,* loi ; 1762, Acad.). **1.** Qui jouit de l'autonomie ; qui est régi par sa propre législation, dans le cadre d'un pouvoir central : *Un territoire autonome.* ‖ **2.** Qui est administré par une collectivité autonome : *Budget autonome.* ‖ *Syndicat autonome,* syndicat qui n'est pas affilié à l'une des grandes centrales syndicales. ‖ **3.** *Fig.* Se dit de choses dont le cours est réglé par des facteurs qui leur sont propres : *Plus la civilisation se complique et plus l'évolution de chacun des arts a chance d'être autonome* (Romains).

autonomie [ɔtɔnɔmi *ou* otɔnɔmi] n. f. (gr. *autonomia,* droit de se régir par ses propres lois ; 1596, Hulsius). **1.** Droit de s'administrer librement dans le cadre d'une organisation plus vaste : *L'autonomie des communes est limitée par la tutelle administrative.* ‖ *Autonomie financière,* situation d'un service public dont la gestion financière est indépendante de l'administration qui l'a créé. ‖ **2.** Droit pour un individu de déterminer librement ses actes, sa conduite. ‖ *Autonomie de la volonté,* principe selon lequel la volonté raisonnable trouve en elle-même ses propres déterminations. ‖ **3.** *Par extens.* Distance maximale que peut parcourir un véhicule à moteur (navire, avion, voiture) sans avoir à renouveler sa provision de carburant : *Avoir une autonomie de cinq cents kilomètres.*

autonomiste [ɔtɔnɔmist *ou* otɔnɔmist] adj. et n. (de *autonomie ;* 1877, Littré). Partisan de l'autonomie politique d'un territoire.

• SYN. : *particulariste, séparatiste.*

autonyme [ɔtɔnim *ou* otɔnim] adj. (du préf. *auto-* et du gr. *onuma,* nom ; 1866, Larousse). Se dit d'un ouvrage publié sous le nom véritable de l'auteur. (Rare.)

autophagie [ɔtɔfaʒi *ou* otɔfaʒi] n. f. (du préf. *auto-* et du gr. *phagein,* manger ; 1863, Littré). Entretien de la vie au moyen des ressources propres de l'organisme d'un être vivant : *L'autophagie des animaux hibernants.*

autoplastie [ɔtɔplasti *ou* otɔplasti] n. f. (du préf. *auto-* et du gr. *plassein,* former ; 1863, Littré). Opération chirurgicale qui consiste à greffer sur une partie détruite des tissus empruntés au sujet lui-même.

autopompe [ɔtɔpɔ̃p *ou* otɔpɔ̃p] n. f. (de *auto* 2 et de *pompe ;* 1928, Larousse). Camion automobile équipé d'une pompe à incendie actionnée par le moteur du véhicule.

autoportrait [ɔtɔpɔrtrɛ *ou* otɔpɔrtrɛ] n. m. (du préf. *auto-* et de *portrait ;* milieu du XX^e s.). Portrait d'un artiste, d'un écrivain exécuté par lui-même : *Le musée du Louvre possède un remarquable autoportrait d'Albert Dürer. Le narcissisme, le perpétuel autoportrait me fait honte ; une si petite chose quand l'humanité est si diverse* (Triolet).

autopropulsé, e [ɔtɔprɔpylse *ou* otɔprɔpylse] adj. (du préf. *auto-* et de *propulsé ;* milieu du XX^e s.). Se dit d'un engin qui assure sa propulsion dans l'espace par ses propres moyens.

autopropulseur [ɔtɔprɔpylsœr *ou* otɔprɔpylsœr] adj. et n. m. (du préf. *auto-* et de *propulseur ;* milieu du XX^e s.). Se dit d'un dispositif assurant l'autopropulsion.

autopropulsion [ɔtɔprɔpylsjɔ̃ *ou* otɔprɔpylsjɔ̃] n. f. (du préf. *auto-* et de *propulsion ;* milieu du XX^e s.). Mode de propulsion de certains engins spatiaux qui sont mus automatiquement et ne requièrent pas la présence d'un pilote à bord.

autopsie [ɔtɔpsi *ou* otɔpsi] n. f. (du gr. *autopsia,* action de voir de ses propres yeux ; 1573, Desmare ; rare jusqu'au XIX^e s.). **1.** Vision mystique où, selon les philosophes grecs, on connaissait la divinité et on participait à sa puissance. ‖ **2.** Ouverture et examen d'un cadavre pour déterminer les causes de la mort : *Ce n'est pas un meurtre... Faites-le transporter à l'hospice, je vais faire l'autopsie* (Maurois). [On a dit autref., en ce sens, AUTOPSIE CADAVÉRIQUE.]

• SYN. : **2** *dissection, nécropsie.*

autopsier [ɔtɔpsie *ou* otɔpsie] v. tr. (de *autopsie ;* 1877, Littré). Pratiquer l'autopsie d'un cadavre.

autopunition [ɔtɔpynisjɔ̃ *ou* otɔpynisjɔ̃] n. f. (du préf. *auto-* et de *punition ;* milieu du XX^e s.). Comportement de certains malades mentaux, qui s'infligent des châtiments pour se punir de fautes imaginaires dont ils se croient coupables.

autor (d') [dotɔr] loc. adv. (abrév. de *d'autorité ;* milieu du XIX^e s.). *Arg.* et *vx.* Péremptoirement : *Le journal* [...] *aurait le droit de reparaître pour les injurier de nouveau !* [...] *Mais un sergent et une*

compagnie, sans nous demander d'ordres, et bousculant nos résistances, iraient sauter sur les rédacteurs et les fusilleraient d'autor (Vallès).

autoradio [otoradjo] n. m. et adj. (de *auto* 2 et de *radio* ; milieu du XX^e s.). Poste récepteur de radiodiffusion destiné à fonctionner à bord des automobiles.

autorail [ɔtɔraj *ou* otɔraj] n. m. (de *auto* 2 et de *rail* ; 1928, Larousse). Voiture automotrice circulant sur rails, servant au transport des voyageurs, et dont la propulsion est assurée par un moteur thermique.

● SYN. : *automotrice, micheline.*

autorégulation [ɔtɔregylasjɔ̃ *ou* otɔregylasjɔ̃] n. f. (du préf. *auto-* et de *régulation* ; 1888, Larousse). **1.** Procédé qui permet à une machine de se régler elle-même, par l'intermédiaire d'un mécanisme spécial. || **2.** En physiologie, qualité que possède une fonction d'assurer sa propre régulation : *L'autorégulation de la pression artérielle.*

autoresse n. f. V. AUTEUR.

autorisable [ɔtɔrizabl *ou* otɔrizabl] adj. (de *autoriser* ; 1863, Littré). Qui peut être autorisé.

autorisation [ɔtɔrizasjɔ̃ *ou* otɔrizasjɔ̃] n. f. (de *autoriser* ; début du XV^e s.). **1.** Permission que l'on donne à quelqu'un de faire quelque chose : *Jeanne est orpheline et mineure. Vous ne pouvez rien faire pour elle sans l'autorisation de son tuteur* (France). *J'avais eu l'autorisation d'approcher Schwan* (Giraudoux). || **2.** Écrit constatant officiellement une permission donnée : *Aucun interne ne peut quitter le lycée sans une autorisation de sortie.*

● SYN. : **1** *accord, agrément, aveu, consentement, permission* ; **2** *bon, licence, permis, pouvoir.* — CONTR. : **1** *défense, interdiction, prohibition, refus.*

autorisé, e [ɔtɔrize *ou* otɔrize] adj. (part. passé de *autoriser*). **1.** Se dit de quelqu'un qui a été investi d'un pouvoir particulier, d'une autorité spéciale pour faire quelque chose : *Nous avons deux attachés, dont un autorisé* (Hermant). || **2.** Se dit d'un organisme, d'un groupement qui a reçu la permission officielle de se constituer : *Je ne tiens pas pour une attaque efficace l'expulsion des congrégations non autorisées* (France). || **3.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui possède une autorité spéciale, une valeur indiscutable par laquelle elle s'impose : *Un avis autorisé. Une nouvelle de source autorisée. Rœderer lisait avec soin les ouvrages les plus autorisés de son temps* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **1** *accrédité* ; **3** *compétent, entendu, fondé, qualifié.* — CONTR. : **2** *interdit.*

autoriser [ɔtɔrize *ou* otɔrize] v. tr. (lat. médiév. *auctorizare*, de *auctor*, auteur ; XII^e s., *Geste des Loherains*). **1.** *Class.* Investir d'une autorité : *Faudra-t-il donc toujours que Titus autorise | Ce sénat de tyrans dont l'orgueil nous maîtrise ?* (Voltaire). || **2.** *Class.* et *littér.* Donner du crédit à quelque chose : *De votre trépas autorisant le bruit* (Racine). || **3.** *Autoriser quelqu'un à faire quelque chose*, lui en donner la permission, le pouvoir ou le droit : *Je vous autorise à publier ma lettre. Orphée fut autorisé à aller chercher sa morte ressuscitée* (Supervielle). || **4.** *Autoriser quelque chose*, le rendre licite ou possible : *Je suis passionné pour la vérité et les mensonges qu'elle autorise* (Renard). *Tout ce que la solitude d'un château en Armagnac autorise de supplices cachés* (Mauriac) ; le rendre légitime : *Indiscutablement, l'atmosphère, ce matin, était moins tendue. Les nouvelles d'Europe centrale autorisaient quelques espérances* (Martin du Gard). *Blessure glorieuse* [...], *mais qui n'autorisait ni la paresse d'Alphonse, ni son penchant pour la boisson* (Aymé).

● SYN. : **2** *accréditer, appuyer, confirmer, fortifier, renforcer* ; **3** *habiliter, permettre* ; **4** *justifier, légitimer, permettre.* — CONTR. : **2** *détruire, infirmer, ruiner* ; **3** *défendre, empêcher, interdire, refuser* ; **4** *exclure, prohiber, prescrire.*

◆ **s'autoriser** v. pr. **1.** *Class.* Prendre de l'autorité : [Octave] *s'est servi de vous* [Cicéron] *pour s'autoriser ; ensuite il vous a livré à Antoine* (Fénelon). || **2.** *S'autoriser de*, s'appuyer sur une autorité ou sur un précédent, ou invoquer un prétexte quelconque pour faire quelque chose : *Je m'autorisais de cet amour pour solliciter un rendez-vous* (Radiguet).

● SYN. : **2** *prétexter, se prévaloir de, se recommander de.*

autoritaire [ɔtɔritɛr *ou* otɔritɛr] adj. et n. (de *autorité* ; 1866, Larousse). **1.** Qui aime l'autorité et use de toute celle qu'il possède : *Un chef de service autoritaire. L'autoritaire souffre d'un sentiment permanent d'incomplétude* [...]. *À la limite, l'initiative d'autrui lui cause une souffrance intolérable, il la ressent à la fois comme une menace et comme une sorte de vol fait à sa propre initiative* (Mounier). || **2.** Qui exprime ce caractère : *Elle écrivait lentement* [...] *et, la lettre finie, cachetait, sonnait, remettait un paquet de missives au domestique, désignant chacune des lettres d'une brève indication autoritaire* (Daudet). *Une voix s'éleva, forte, vibrante, autoritaire* (Duhamel). || **3.** Qui ne supporte pas la contradiction : *Personne, caractère autoritaire.*

● SYN. : **1** *absolu, autocratique, despotique, dictatorial, totalitaire, tyrannique* ; **2** *impératif, impérieux.* — CONTR. : **1** *accommodant, conciliant, coulant* (fam.), *faible, indulgent* ; **2** *libéral.*

◆ adj. *Régime autoritaire*, système politique où l'exécutif, investi d'une autorité considérable, ne tolère aucune opposition intérieure.

autoritairement [ɔtɔritɛrmɑ̃ *ou* otɔritɛrmɑ̃] adv. (de *autoritaire* ; 1877, Littré). De façon autoritaire : *Gouverner autoritairement.*

autoritarisme [ɔtɔritarism *ou* otɔritarism] n. m. (de *autoritaire* ; 1872, J. Claretie). **1.** Caractère d'une personne autoritaire : *Possédé par son autoritarisme de maniaque* (Bourget). || **2.** Dogmatisme politique, philosophique ou religieux : *Mais Christophe, qui perdait pied dans cette liberté* [française], *en arrivait à regretter le puissant esprit de discipline, l'autoritarisme allemand* (Rolland). || **3.** *Spécialem.* Système politique qui s'appuie sur une autorité absolue et arbitraire.

● SYN. : **2** *absolutisme* ; **3** *autocratie, césarisme, despotisme, dictature, totalitarisme, tyrannie.* — CONTR. : **2** *libéralisme, scepticisme* ; **3** *anarchie.*

autorité [ɔtɔrite *ou* otɔrite] n. f. (lat. *auctoritas*, de *auctor*, auteur ; 1119, Ph. de Thaon). **1.** Droit ou pouvoir de commander et de se faire obéir : *Elle invoquait l'autorité du maire* (Aragon). *Ces deux usines ont été placées sous l'autorité d'un nouveau directeur. Les parents ont autorité sur leurs enfants.* || *Acte, coup d'autorité*, acte de volonté ou de commandement qui ne tient compte ni des conseils ni des vœux d'autrui, et par lequel on veut manifester clairement le pouvoir dont on est investi ou qu'on s'attribue : *L'impossibilité d'en finir tout de suite par un acte d'autorité et la pensée du Congrès des Sciences morales, qui s'ouvrait à Bruxelles le surlendemain et où il était invité à présider la section française, firent monter une bouffée de rage au front de M. Thibault* (Martin du Gard). || *D'autorité*, de façon impérative : *On l'a nommé d'autorité à ce poste* ; sans réflexion, hâtivement : *Les imbéciles l'avaient classée d'autorité dans la catégorie des maniaques qui harcèlent les hommes consacrés* (Mauriac) ; à certains jeux, sans redonner de cartes : *Tusser* [...] *hésita, joua d'autorité par un mouvement de risque-tout et perdit, comme de raison* (Villiers de L'Isle-Adam). || *De pleine autorité*, en usant de toute son autorité, de toute son influence. || *De sa propre autorité*, sans en avoir véritablement le droit, et sans attendre d'autorisation. || Class. *Être en autorité*, être investi de l'autorité : *On trouve des gens injustes qui sont en autorité* (Fénelon). || **2.** Pouvoir politique et organes administratifs qui le représentent : *Je fis plusieurs démarches auprès de l'autorité* (Maupassant). || **3.** Ton et maintien de commandement ; grande assurance : *Parler avec autorité.* || *Ton d'autorité*, ton absolu que l'on prend pour commander, ou affirmer quelque chose que l'on veut sans réplique. || **4.** Crédit, prestige, ascendant qu'une personne, un

ouvrage, une théorie a acquis par ses qualités propres : *Un demi-siècle ne s'écoulerait pas que ne fléchissent à l'extrême l'autorité de leurs doctrines, la renommée et la vente de leurs romans* (Valéry). *Au service de leurs petites idées étroites et solides, il a mis son autorité et l'immense érudition puisée dans les in-folio* (Sartre). || *Faire autorité,* en parlant d'un auteur ou de ses écrits, s'imposer par sa valeur au point de faire l'unanimité autour de soi et d'avoir presque force de loi : *Vous faites autorité dans les questions épineuses de discipline* (France). || **5.** Auteur, ouvrage dont la valeur n'est pas contestée : *Consultons nos autorités. Citer de nombreuses autorités.* || **6.** *Class.* Autorisation : *J'osais l'employer sans votre autorité* (Corneille).

• SYN. : **1** *commandement, domination, empire, puissance, souveraineté, tutelle ;* **2** *administration, gouvernement, pouvoir ;* **3** *aplomb, décision ;* **4** *emprise, influence, poids, réputation.* — CONTR. : **1** *dépendance, soumission, subordination, sujétion ;* **3** *humilité, modestie, timidité ;* **4** *discrédit.*

◆ **autorités** n. f. pl. Les représentants de la puissance publique : *Au milieu de la chaussée jonchée de cannes, de chapeaux, de débris, se promenaient des officiers de paix, galonnés d'argent, et quelques civils, qui devaient être des autorités policières* (Martin du Gard). *On demandait des mesures radicales, on accusait les autorités* (Camus).

• SYN. : *notabilités, notables.*

autoroute [ɔtɔrut *ou* otɔrut] n. f. (de *auto* 2 et de *route ;* 1928, Larousse). Large voie conçue exclusivement pour la circulation à grande vitesse des véhicules automobiles, qui ne croise à niveau aucune autre voie, et où les deux sens de trafic sont généralement séparés.

• SYN. : *autostrade.*

autoroutier, ère [ɔtɔrutje *ou* otɔrutje, -ɛr] adj. (de *autoroute ;* milieu du XXe s.). Qui concerne les autoroutes : *Système autoroutier. Trafic autoroutier.*

autoscopie [ɔtɔskɔpi *ou* otɔskɔpi] n. f. (du préf. *auto-* et du gr. *skopein,* voir ; début du XXe s.). Phénomène hallucinatoire affectant certains malades, qui voient leur propre image comme dans un miroir.

autoscopique [ɔtɔskɔpik *ou* otɔskɔpik] adj. (de *autoscopie ;* début du XXe s.). Relatif à l'autoscopie : *Hallucination autoscopique.*

autos sacramentales [autɔssakramɛntalɛs] ou **autos** n. m. pl. (mots esp. signif. « actes ou drames du Saint Sacrement »). Drames à sujet religieux, qui se sont développés en Espagne aux XVIe et XVIIe s., et qui sont comparables aux mystères français du Moyen Âge.

• REM. Le singulier *auto (sacramental)* est peu employé.

auto-stop [ɔtɔstɔp *ou* otɔstɔp] n. m. (de *auto* 2 et de l'angl. *to stop,* arrêter' ; milieu du XXe s.). Procédé consistant, pour un piéton, à arrêter un automobiliste sur une route pour se faire transporter à titre gracieux : *Il se livre à la pantomime de l'auto-stop* (Cocteau).

auto-stoppeur, euse [ɔtɔstɔpœr *ou* otɔstɔpœr, -øz] n. (de *auto-stop ;* milieu du XXe s.). Personne qui pratique l'auto-stop.

autostrade [ɔtɔstrad *ou* otɔstrad] n. f. (ital. *autostrada ;* v. 1925). Syn. anc. de AUTOROUTE.

• REM. Ce mot disparaît au profit d'*autoroute.* On avait longtemps hésité sur son genre : *On va construire un autostrade côtier qui devra faire le tour de la péninsule* [de Bretagne] (Duhamel).

autosuggestion [ɔtɔsygʒɛstjɔ̃ *ou* otɔsygʒɛstjɔ̃] n. f. (du préf. *auto-* et de *suggestion ;* 1888, Larousse). Action de s'influencer soi-même, volontairement ou non, par une idée persistante.

autotélie [ɔtɔteli *ou* otɔteli] n. f. (du préf. *auto-* et du gr. *telos,* fin ; 1863, Littré). En philosophie, qualité de celui qui peut déterminer lui-même la fin de ses actions.

autotomie [ɔtɔtɔmi *ou* otɔtɔmi] n. f. (du préf. *auto-* et de *-tomie ;* 1888, Larousse). Mutilation réflexe d'une partie du corps, qu'opèrent certains animaux pour échapper à un danger. (On dit aussi AUTO-AMPUTATION, AUTOMUTILATION.)

autotrophe [ɔtɔtrɔf *ou* otɔtrɔf] adj. (du préf. *auto-* et du gr. *trophê,* nourriture ; 1928, Larousse). Se dit des plantes qui élaborent leur nourriture organique à partir d'éléments minéraux.

• CONTR. : *hétérotrophe.*

autotrophie [ɔtɔtrɔfi *ou* otɔtrɔfi] n. f. (de *autotrophe ;* milieu du XXe s.). Mode de nutrition des plantes autotrophes.

1. autour [otur] n. m. (du lat. *accipiter,* épervier, devenu *acceptor,* puis confondu avec *auceptor,* oiseleur ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *ostor, ostur*). Grand rapace diurne, qui attaque les animaux de basse-cour : *Partout, les milans roux, les chouettes félines, | L'autour glouton, l'orfraie horrible dont l'œil luit | Avec du sang le jour, qui devient feu la nuit, | Tous les tristes oiseaux mangeurs de chair humaine* (Hugo).

2. autour [otur] adv. (de l'art. contracté *au* et de *tour ;* XVe s.). Dans les environs, à faible distance de tous les côtés : *Il aurait pu être à traîner aux environs de la plaza, s'enfiévrant, presque autant que de la course, de tout le mouvement qui se faisait autour* (Montherlant). || *Tout autour,* partout autour, de tous côtés : *Sur des planchettes tout autour, on voyait des flambeaux, des serrures, des boulons, des écrous* (Flaubert).

◆ **Autour de** loc. prép. **1.** Dans l'espace qui fait le tour de : *Et voici qu'à l'appel des cors | S'entrelacent soudain des formes toutes blanches | Puis, autour des massifs, des bronzes et des marbres, | Très lentement dansent en rond* (Verlaine). || Fig. et fam. *Tourner autour de quelqu'un,* chercher à capter sa bienveillance, à le circonvenir. || Fam. *Tourner autour d'une femme,* lui faire la cour. || Fam. *Tourner autour du pot,* ne pas entrer directement dans le sujet, par timidité ou par ruse. || **2.** À côté de, dans le voisinage de : *Ils sont tous là, autour de toi, la langue tirée* (Mauriac). || **3.** *Fig.* En prenant pour centre de sa pensée, de ses préoccupations : *Sa cruelle imagination, travaillant autour de cette vision d'une seconde, s'était plu à en recomposer les détails* (Martin du Gard). || **4.** *Fam.* Aux environs de (indiquant une quantité, une date approximative) : *G. Williams P. Milne appartenait à une famille industrielle de Pennsylvanie dont la fortune s'était faite autour des années 80* (Romains).

• SYN. : **2** *auprès de, aux côtés de, près de ;* **4** *à peu près, aux alentours de.*

autourserie [otursəri] n. f. (de *autoursier ;* 1598, Godefroy). Art d'élever et de dresser les autours pour la chasse.

autoursier [otursje] n. m. (de *autour ;* 1598, Godefroy). Éleveur, dresseur d'autours et d'autres oiseaux de proie pour la chasse.

autovaccin [ɔtɔvaksɛ̃ *ou* otɔvaksɛ̃] n. m. (du préf. *auto-* et de *vaccin ;* 1928, Larousse). Vaccin préparé à l'aide des germes pris sur le malade lui-même.

autovaccination [otɔvaksinasjɔ̃] n. f. (de *autovaccin ;* 1928, Larousse). **1.** Vaccination par un autovaccin. || **2.** Vaccination spontanée, sans intervention extérieure.

autre [otr] adj. indéf. et adj. qualificatif (lat. *alter,* accus. *alterum ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *altre*). **1.** Qui est distinct, différent : *C'étaient ensuite mille autres questions* (Chateaubriand). *Car chacune, je l'avais connue à diverses reprises, en des temps différents, où elle était une autre pour moi, où moi-même j'étais autre, baignant dans des rêves d'une autre couleur* (Proust). *Il ne se sentait ni inférieur ni supérieur à ses camarades : il se sentait autre* (Martin du Gard). *C'était possible à l'époque, mais aujourd'hui la situation est tout autre.* || *Autre part,* en un autre endroit, ailleurs. || *D'autre part,* d'un autre point de vue. || **2.** Distinct, mais semblable par la valeur, les qualités ou les défauts : *C'est un autre Machiavel.* || **3.** Qui est différent par sa supériorité : *C'est un autre homme que lui !* || **4.** Avec un nom exprimant une notion temporelle, peut marquer le passé : *Le gilet d'il y a deux ans et la culotte de l'autre saison* (Béraud). *L'autre jour, il était malade ;* ou l'avenir : *Je reviendrai vous voir un autre jour.* || *L'autre vie,* la vie de

l'au-delà, après la mort du corps. || **5.** *Fam.* Précédé des pronoms *nous* et *vous*, forme un gallicisme qui oppose un groupe de personnes à un groupe différent : *Voilà comme nous sommes, nous autres Français : un peu de mécontentement personnel nous fait oublier nos principes et les sentiments les plus généreux* (Chateaubriand). *Vous autres, Français, vous ne tenez pas vos promesses* (Maupassant). [*Eux autres*, usuel à l'époque classique, est aujourd'hui d'emploi plus restreint.] || **6.** En corrélation avec *un*, dans les loc. *l'un et l'autre*, les deux, et *l'un ou l'autre*, l'un des deux : *L'une et l'autre hypothèse. L'un ou l'autre projet devra être adopté.* || **7.** *Autre*, répété dans *autre (chose)..., autre (chose)...*, exprime la même opposition que *autre... que...*, mais renforcée, insistant sur la différence : *Autres sont les temps de Moïse, autres ceux de Josué* (Bossuet). *Autre chose est de dire ceci, autre chose d'affirmer cela* (Acad.). || *Autres temps, autres mœurs*, les mœurs changent d'une époque à l'autre.

◆ pron. indéf. **1.** Précédé en général de l'article ou d'un déterminant, ou au pluriel avec la prép. *d'*, désigne des personnes ou des choses différentes : *Quand je lis les souvenirs d'enfance des autres, quand je vois ce paradis vers lequel ils se tournent tous, je me demande avec angoisse : « Et moi ? »* (Mauriac). || *Vous me prenez pour un autre*, vous me jugez faussement. || *Il n'en fait jamais d'autres*, se dit de quelqu'un qui vient de commettre une sottise, pour laisser entendre que cela lui arrive souvent. || Fam. *Comme dit l'autre*, se dit en citant une phrase de caractère proverbial ou sentencieux (souvent ironiq.). || Fam. *En avoir vu d'autres*, avoir fait des choses plus difficiles que celles qu'on a à faire présentement, ou avoir assisté à des événements plus dangereux que ceux auxquels on assiste. || *Entre autres*, plus particulièrement parmi d'autres personnes ou d'autres choses : *Je me souviens, entre autres, que M. Dubois nous récitait...* (Stendhal). || **2.** *L'autre, les autres*, s'emploient en opposition avec *l'un, les uns, l'une, les unes*, et quelquefois avec un nom : *Ils se font tort l'un à l'autre* (Sand). *L'un s'élançait, l'autre se courbait, l'un commandait le respect, l'autre cherchait à l'obtenir* (Balzac). || *Qui voit l'un voit l'autre*, leur ressemblance est parfaite. || *L'un vaut l'autre*, l'un n'est pas meilleur que l'autre. || *L'un portant l'autre, l'un dans l'autre*, une chose compensant l'autre. || *Un jour ou l'autre*, à une époque indéterminée. || *D'une manière ou d'une autre, de manière ou d'autre*, quelle que soit la manière employée. || *De part et d'autre*, des deux côtés. || *De temps à autre*, de temps en temps. || *L'un l'autre, les uns les autres*, réciproquement : *S'aimer les uns les autres.* || *C'est tout l'un ou tout l'autre*, il n'y a pas de compromis, c'est à prendre ou à laisser. || **3.** *Les autres* (masc. plur.), autrui, le prochain : *Elizabeth détestait qu'on paye, elle méprisait les autres* (Cocteau).

◆ **A d'autres !** interj. *Fam. : Allez dire cela à d'autres que moi, je ne suis pas assez crédule pour y croire !*

• SYN. : **1** *dissemblable ;* **2** *nouveau, second.* — CONTR. : **1** *identique, même, pareil.*

• REM. **1.** Dans la langue classique, *autre* pouvait être employé sans article, pour *un autre* : *Autre n'a mieux que toi soutenu cette guerre* (Corneille).

2. *Autre* suivi de *que* et d'un verbe entraîne généralement (mais non obligatoirement) la négation devant ce verbe, si *autre* est dans une proposition affirmative : *Les résultats sont autres qu'on (ne) le croyait ;* si *autre* est dans une proposition principale négative, la négation n'apparaît pas devant le verbe de la subordonnée : *Il n'est pas autre qu'il paraît.* La même règle s'applique à *autrement.*

3. Lorsque *autre* détermine les pron. *personne, quelqu'un, rien, que* (interrogatif), il s'y rattache habituellement au moyen de la préposition de (l'absence de cette préposition est archaïque ou littéraire) : *Je n'ose m'adresser à personne d'autre* (Barrès). *Personne autre que moi* (Maupassant). *Quelqu'un d'autre* (Proust). *Quelqu'un autre* (Jaloux). *Que fais-je d'autre ?* (Colette). *Que dis-je autre chose ?* (Boileau).

◆ **l'autre** n. m. **1.** sing. || **2.** Dans la philosophie classique, le divers, le distinct, par opposition au *même.* || **3.** Dans la philosophie existentialiste, l'ensemble des êtres qui ne sont pas le sujet et qui s'opposent à lui : *Le moi et l'autre.*

autrefois [otrəfwa] adv. (de *autre* et de *fois ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure). Dans le temps passé : *Cet homme autrefois si énergique* (Stendhal). *Il n'a jamais eu le temps de rêver aux façons de vivre d'autrefois* (Romains). *Autrefois, on croyait que le Soleil tournait autour de la Terre.*

• SYN. : *anciennement, jadis.* — CONTR. : *actuellement, à présent, aujourd'hui, maintenant ; dans l'avenir, demain, un jour.*

autrement [otrəmɑ̃] adv. (de *autre ;* 1080, *Chanson de Roland*). **1.** D'une autre manière : *Le lit me parut si réduit que je n'osai m'y coucher autrement qu'en chien de fusil* (Duhamel). || **2.** *Class.* et *littér.* Autrement dit, en d'autres termes : *Liberté c'est choix, autrement une détermination volontaire au bien ou au mal* (La Bruyère). *George Sand, autrement Madame Dudevant* (Chateaubriand). || **3.** À un bien plus haut degré : *Les corruptions de l'esprit, bien autrement destructives que celles des sens, sont acceptées comme des résultats nécessaires ; elles n'appartiennent plus à quelques individus pervers, elles sont tombées dans le domaine public* (Chateaubriand). *Les prestidigitateurs de profession font des choses autrement singulières* (Maupassant). || Fam. *Autrement plus*, beaucoup plus : *Il était devenu autrement plus souple* (Tharaud). || **4.** Dans le cas contraire, sinon : *Mangez à votre faim, autrement vous tomberez malade.* || **5.** *Ne... pas autrement, sans... autrement*, pas plus que cela, pas beaucoup : *Il ne paraissait pas autrement surpris ; c'était un jour où l'on ne s'étonnait de rien* (Martin du Gard). *M^me^ Dandillot pensait bien que sa fille était la maîtresse de l'écrivain, et ne s'en émouvait pas autrement* (Montherlant). *Une bonne femme, dans la maison, se leva, et s'approcha de la porte, sans paraître autrement effrayée* (Alain-Fournier).

• SYN. : **1** *différemment ;* **3** *beaucoup plus, bien plus, infiniment plus ;* **4** *sans quoi ;* **5** *particulièrement, spécialement.*

• REM. V. AUTRE, Rem. 2.

autrice n. f. V. AUTEUR.

autrichien, enne [otriʃjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Autriche ;* XVIII^e^ s.). Relatif à l'Autriche ; habitant ou originaire de ce pays.

autruche [otryʃ] n. f. (lat. pop. **avis struthio* [lat. *avis*, oiseau, et **struthio*, du gr. *strouthos*, autruche] ; 1130, *Job*, écrit *ostruce ;* la forme *autruche* existe à partir du XVI^e^ s.). Très grand oiseau d'Afrique, inapte au vol, mais très rapide à la course, recherché pour les plumes de ses ailes. || Fam. *Avoir un estomac d'autruche*, digérer n'importe quoi sans difficulté (se dit en raison des choses les plus hétéroclites que l'autruche parvient à avaler). || Fam. *Pratiquer la politique de l'autruche*, s'imaginer qu'un danger est supprimé quand on s'abstient d'y prêter attention, à la manière de l'autruche, qui, selon la légende, croit supprimer le danger en enfouissant sa tête dans le sable.

autrucherie [otryʃri] n. f. (de *autruche ;* 1888, Larousse). Lieu où l'on pratique l'élevage des autruches.

autruchon [otryʃɔ̃] n. m. (de *autruche ;* XVI^e^ s., écrit *autrichon ;* forme actuelle, 1866, Larousse). Petit de l'autruche.

autrui [otrɥi] pron. indéf. invar. (cas régime de *autre* en anc. franç., formé d'après *lui ;* 1080, *Chanson de Roland*, écrit *altrui*). Les autres personnes, généralement envisagées comme formant le prochain (spécialement dans la langue religieuse ou sentencieuse) : *L'opinion d'autrui m'importe, je crois, plus que jamais* (Gide). *Il faut qu'ils sentent qu'après tout je n'en mourrai pas, que je continue à exister en dehors d'eux. Mais pour le faire sentir à autrui, il est bon de commencer par le sentir soi-même* (Romains). *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît.*

• CONTR. : *soi.*

• REM. L'emploi normal d'*autrui* est celui de complément ; *autrui* n'est que très rarement sujet : *Autrui nous est indifférent et l'indifférence n'invite pas à la mé-*

chanceté (Proust). *En société, ce n'est pas autrui qui me fatigue et qui m'irrite ; c'est moi-même* (Gide). *Là où autrui vous croit coupables* (Jaloux).

auvent [ovɑ̃] n. m. (lat. pop. **antevannum,* forme obscure, peut-être d'origine gauloise ; XIIe s., *Mort d'Aymeri,* écrit *auvant*). **1.** Petit toit en saillie, placé au-dessus d'une porte ou d'une fenêtre pour la garantir de la pluie : *Cependant des démons malsains dans l'atmosphère | S'éveillent lourdement comme des gens d'affaires | Et cognent en volant les volets et l'auvent* (Baudelaire). *Une feuille de platane, suspendue par un invisible fil d'araignée, tournait sur elle-même, à l'abri du petit auvent sous lequel était fixée la clochette du portail* (Duhamel). || **2.** *Vx.* Persienne, volet : *Les plus charitables posaient une écuelle sur le bord de leur fenêtre, puis fermaient l'auvent pour ne pas l'apercevoir* (Flaubert). || **3.** Abri en paillasson ou en bois que les jardiniers utilisent pour protéger des gelées et du vent les arbres en espalier.

• SYN. : **1** *avant-toit, marquise.*

auvergnat, e [ovɛrɲa, -at] adj. et n. (de *Auvergne ;* XVIe s., Godefroy). Relatif à l'Auvergne ; habitant ou originaire de cette région : *Elle eut pour institutrice une sœur grise auvergnate* (Balzac).

◆ **auvergnat** n. m. Dialecte de langue d'oc parlé en Auvergne.

auvernat [ovɛrna] n. m. (de *Auvergne ;* XVIe s.). **1.** Variété de vigne, d'origine auvergnate, cultivée dans le Loiret. || **2.** Vin rouge produit par cette vigne : *Un laquais effronté m'apporte un rouge-bord | D'un auvernat fumeux* (Boileau).

auverpin [ovɛrpɛ̃] n. m. (altér. de *Auvergnat,* par substitution de finale ; 1854, Privat d'Anglemont). **1.** *Arg.* Auvergnat : *Ah ! J'ai bien fait de naître Auverpin ! Un autre se serait lassé et aurait demandé grâce à l'ennemi. Moi je n'ai pas cédé d'une semelle. Ce sont mes semelles qui ont cédé* (Vallès). || **2.** *Arg.* Charbonnier (car les Auvergnats exerçaient, et exercent encore, souvent ce métier à Paris).

• SYN. : **2** *bougnat* (pop.).

auxiliaire [ɔksiljɛr *ou* oksiljɛr] adj. et n. (lat. *auxiliaris,* de *auxilium,* secours ; 1512, J. Lemaire de Belges). **1.** Se dit de quelqu'un qui aide, prête son concours, en général momentanément, ou d'une chose dont l'action s'ajoute à celle d'une autre : *Je sais que Sun-Yat-Sen a admis les communistes pour être des auxiliaires du Parti* (Malraux). *Ajouter à un train une locomotive auxiliaire.* || *Évêque auxiliaire,* évêque nommé auprès de l'évêque titulaire d'un évêché, afin de l'aider dans sa tâche. (Quand l'évêque auxiliaire doit succéder de plein droit à celui qu'il aide, il porte le nom de *coadjuteur.*) || **2.** Employé ou ouvrier recruté à titre provisoire et qui n'a pas le statut d'un ouvrier ou d'un fonctionnaire titulaire : *Il a demandé pour quelque temps une place d'instituteur auxiliaire. Je viens d'être nommé auxiliaire à cent francs par mois, dans une mairie* (Vallès). || **3.** *Service auxiliaire,* ou *l'auxiliaire,* n. m., catégorie militaire comprenant les recrues qui, en raison d'une infirmité relative, ne peuvent occuper des postes de combattants, et sont affectées à des emplois en rapport avec leur inaptitude physique : *Il ne peut pas être versé dans l'auxiliaire* (Bataille). || **4.** En grammaire, se dit des verbes qui, perdant leur signification particulière, servent à former les temps composés des verbes actifs et pronominaux, et les temps simples et composés des verbes passifs, et, *par extens.,* à exprimer diverses nuances de la pensée. (V. art. spécial.)

• SYN. : **1** *accessoire, aide, annexe, second, soutien ;* **2** *adjoint, assistant.*

◆ n. **1.** *Auxiliaire de la justice,* personne dont la profession concourt à l'administration de la justice (avocat, avoué, etc.). || **2.** *Auxiliaire médical(e),* personne qui, sans être pourvue du diplôme de docteur en médecine, concourt au traitement des malades (infirmier, masseur, opticien, etc.). || **3.** Vx. *Par l'auxiliaire de,* à l'aide de, grâce à : *C'est la partie brutale de l'homme, qui, par l'auxiliaire du vin, usurpe la souveraineté* (Baudelaire).

◆ **auxiliaires** n. m. pl. **1.** Les troupes étrangères, dans l'armée romaine. || **2.** Machines d'un navire autres que ses machines motrices.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES AUXILIAIRES

Le terme d'*auxiliaires* désigne en grammaire des **verbes** ou des **locutions verbales** qui constituent, avec un verbe à une forme impersonnelle (infinitif, participe, gérondif), un ensemble dont le signifié grammatical est lié à leur association.

Comparons :

1. *Ma femme* ***a*** *une voiture.*
2. *Une voiture* ***admirée.***
3. *Ma femme* ***a admiré*** *une voiture.*

Dans le premier exemple, le verbe *avoir* exprime le fait de « posséder » et le situe dans le présent par sa forme dite de « présent ».

Dans le deuxième, le verbe au participe exprime le fait d' « admirer » portant de façon permanente sur la chose désignée par le nom *voiture ;* le sens est « passif ».

Dans le troisième, le verbe *avoir* n'exprime plus la possession ; joint au participe *admiré,* il exprime seulement le fait d'admirer situé dans le passé ; l'ensemble *a admiré* est dit « passé composé ». Le verbe *a* y a perdu à la fois son sens et sa valeur temporelle propres : il n'est plus qu'un « morphème », appelé **auxiliaire de temps.**

Comparons encore :

1. *Notre ami* ***vient.***
2. *Notre ami* ***vient de s'asseoir.***

Dans le premier exemple, *venir* exprime un mouvement en train de se faire. Dans le second, il n'exprime aucun mouvement, mais donne l'action de « s'asseoir » pour récemment accomplie. Le verbe *venir* y est **auxiliaire d'aspect.**

On enseigne parfois que, dans le syntagme AUXILIAIRE + AUXILIÉ, les indications grammaticales (personne, nombre, temps, aspect, modalité, prédication...) sont assumées par l'auxiliaire, alors que l'auxilié (le verbe à un mode impersonnel) assumerait seulement la fonction lexicale. Ce partage des fonctions n'est pas absolu ; il est plus juste de dire, comme E. Benveniste, que les deux éléments ont, à des degrés divers, une fonction lexicale et une fonction grammaticale. Le choix des auxiliaires n'est pas indifférent : preuve que leur sens entre en ligne de compte ; quant aux auxiliés, il est clair que l'infinitif, le participe et le gérondif apportent leurs possibilités propres : *aller chantant* n'est pas *aller chanter,* et les participes dits « passés » offrent des valeurs aspectuelles différentes selon le « mode de procès » du verbe (v. ASPECT), et des valeurs de voix différentes (*venu,* actif ; *aimé,* passif).

Si l'on compare maintenant :

1. *Je* ***commence*** *mon repas.*
2. *Je* ***commence*** *à manger,*

la seconde phrase nous montre, certes, l'aspect « ingressif » de l'action de « manger », mais, pour ce faire, le verbe *commencer* n'a rien abandonné de son sens propre ; il a pour complément d'objet indirect le verbe *manger,* et le syntagme *commence à manger,* associant deux lexèmes de sens inaltéré, ne présente aucun signe de coalescence ; *commencer* n'est pas un auxiliaire. Tous les degrés se présentent dans l'évolution qui conduit un mot au rôle de morphème. Pour le verbe *commencer,* les conditions syntaxiques sont favorables à une grammaticalisation, dont rien ne prouve cependant qu'elle soit amorcée ; c'est que le contenu lexical de ce verbe, tel qu'il apparaît quand il a pour objet un nom, est suffisamment abstrait pour convenir aussi bien à un verbe.

À l'opposé, on voit un verbe devenir une simple terminaison temporelle, par exemple dans le passage de la locution latine *cantare habeo* (« j'ai à chanter » ; cf. angl. ***I*** have to sing) au futur français *chanter-ai.*

Entre les deux prennent place un grand nombre de « périphrases » dont les gram-

mairiens discutent la nature syntaxique ou morphologique.

Quelques-uns se contentent d'une définition de sens, telle que la suivante, formulée par Damourette et Pichon au début de leur étude des auxiliaires (*Des mots à la pensée,* t. V, ch. XXI) : « Un verbe est employé comme *auxiliaire* d'un autre verbe quand il ne sert qu'à apporter à cet autre verbe, appelé l'*auxilié,* des précisions d'ordre grammatical. » Mais y a-t-il des signifiés grammaticaux en soi ? On sait que le nombre, par exemple, ou le sexe peuvent être exprimés par la grammaire ou par le vocabulaire. Sous prétexte que *Il faut partir* nous semble, pour le sens, identique à *Partons,* nous n'avons pas le droit de dire que *falloir* est un auxiliaire ; il présente le même sens dans *Il faut du pain,* qui n'est commutable avec aucune forme d'impératif. La reconnaissance du « grammatical » exige elle-même l'application de critères objectifs ; nous allons passer en revue ceux qu'on peut retenir pour l'auxiliarité.

• L'ALTÉRATION DU SENS LEXICAL. Comme on l'a constaté pour les verbes *avoir* et *venir,* un verbe qui devient auxiliaire peut conserver des emplois à sens plein, tout en voyant son sens se sublimer jusqu'à acquérir la généralité des signifiés grammaticaux applicables à n'importe quel verbe. Gustave Guillaume (*Théorie des auxiliaires,* dans *Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* 1938) appelle « subductivité » cette propriété des verbes auxiliaires, et distingue deux niveaux de « subduction ». Le sens plein d'un verbe (*être* = « exister » ; *avoir* = « posséder ») est subductif **par rapport aux autres verbes** quand il leur apparaît idéellement préexistant : il faut « être » pour « aller », « venir », « marcher », « voir », etc. Le verbe *commencer* est subductif par rapport à toutes les actions, puisque toutes ont un début. Cette subductivité n'entraîne qu'une aptitude à l'auxiliarisation. Dans son emploi d'auxiliaire, le verbe est subductif **par rapport à lui-même ;** *venir,* dans : *Il vient de s'asseoir,* a un sens plus abstrait que dans : *Mon ami vient.* De même, le verbe anglais *to will,* « vouloir », le verbe allemand *werden,* « devenir », subductifs par rapport à tout verbe d'action impliquant volonté (*je marche*) ou changement d'état (*je sors*), ont pris par subduction interne la valeur d'auxiliaires de futur : *I will write, Ich werde schreiben* (« J'écrirai »). Au contraire, le verbe *commencer,* si subductif qu'il soit par rapport aux autres verbes, n'est jamais descendu au-dessous de sa propre signification.

On observe d'une langue à l'autre des concordances qui prouvent le bien-fondé de la considération du sens : au français *avoir* répondent en anglais *to have* et en allemand *haben,* « auxiliaires temporels » (v. plus loin). Mais l'auxiliarisation ne résulte pas obligatoirement de cette subductivité externe ; des verbes de même sens sont auxiliaires dans telle langue et non dans telle autre : l'expression du futur, que l'anglais demande à *to will* et l'allemand à *werden,* revient en français au verbe *avoir* (devenu désinence).

La sublimation du contenu lexical a pour effet de créer un nouveau verbe, homonyme du verbe de sens plein, de sorte qu'un verbe auxiliarisé peut sans inconvénient se prendre lui-même pour auxilié :

> *J'ai eu.*
> *Il va aller.*
> *Il vient de venir.*
> *Que lui fais-tu faire ?*
> *Il doit me devoir cent francs.*

Un verbe non auxiliarisé peut quelquefois se prendre lui-même pour complément, mais ce n'est jamais sans une intention stylistique :

> *J'ai peur d'avoir peur.*
> *J'aime aimer.*
> *Il n'arrive pas à arriver.*

On peut donc admettre pour premier critère de l'auxiliarisation une altération du contenu lexical, dont la mise en évidence n'implique pas une définition très poussée des contenus différenciés. Pourtant, des réserves doivent être formulées sur l'importance théorique de ce caractère :

— D'une part, la polysémie est un fait banal qui se manifeste en dehors de l'auxiliarité, donc ne l'implique pas ; ainsi *appeler,* qui n'est pas auxiliaire, a un sens plus abstrait dans : *Cette organisation appelle des réformes,* que dans : *L'agneau appelle sa mère ;*

— D'autre part, rien ne justifie le postulat souvent avancé, entre autres par Damourette et Pichon (§ 1599), selon lequel « aucun verbe n'est uniquement auxiliaire ». Rien n'empêche d'imaginer un verbe « auxiliaire permanent » : le critère d'une comparaison de sens serait alors défaillant. Le verbe d'ancien français *souloir,* « avoir coutume de » (lat. *solere*), n'était employé que devant un infinitif, et n'avait qu'un sens : doit-on s'interdire d'y voir un auxiliaire d'aspect ?

• LA COALESCENCE DU GROUPE VERBAL CONSTITUÉ. Sachant que l'unité morphologique d'un mot composé comme *pomme de terre* est démontrée par l'impossibilité d'y insérer un complément (**des pommes nouvelles de terre*), on peut songer à appliquer le même critère aux « formes verbales à auxiliaire ».

Effectivement, on dit :

> *J'ai habité ici.*
> *Il va passer dans une heure.*
> *J'ai fait venir le médecin ;*

mais on ne dit pas :

> **J'ai **ici** habité.*
> **Il va **dans une heure** passer.*
> **J'ai fait **le médecin** venir ;*

alors qu'on dit très bien :

> *J'attendais **ici** de vous rencontrer.*
> *Il commencera **dans une heure** à parler.*
> *J'ai vu **le médecin** venir.*

Il semble à première vue que les verbes *avoir, aller, faire,* qui sont auxiliaires, refusent l'insertion qu'admettent *attendre, commencer* et *voir,* verbes de sens plein. Mais les auxiliaires ne refusent pas **toute** insertion ; certaines catégories de compléments peuvent figurer normalement entre l'auxiliaire et l'auxilié ; ce sont :

— les adverbes de quantité :

> *Il a **beaucoup** dormi ;*

— les adverbes de manière :

> *Il a **bien** travaillé.*
> *Il s'est **brillamment** comporté.*
> *Tu le feras **vite** venir ;*

— certains adverbes de temps (*jamais, toujours, aussitôt, bientôt, déjà, encore, ensuite*) :

> *J'ai **toujours** habité là* (mais non : **J'ai **hier** terminé ce livre*) ;

— les pronoms ou adjectifs indéfinis *tout* et *rien :*

> *J'ai **tout** lu.*
> *Je les ferai **tous** venir.*
> *Je n'ai **rien** vu* (mais non : **Je n'ai **personne** vu*) ;

— certaines conjonctions de coordination :

> *J'ai **donc** perdu.*
> *Je suis **pourtant** venu.*

Peut-on, du moins, tenir pour un critère de l'auxiliarité l'insertion **limitée à ces compléments ?** Un groupe verbal refusant l'insertion de *ici, hier* ou *demain* doit-il être de ce fait catalogué auxiliaire ? Malheureusement non, car la même impossibilité s'observe, par exemple, dans : *J'espère partir. Je souhaite réussir ;* or, *espérer* et *souhaiter* ne présentent dans ces phrases aucune altération de sens témoignant l'auxiliarité. On en conclura que les difficultés d'insertion relèvent de la syntaxe, et qu'elles ne peuvent passer pour une marque discrète, nécessaire et suffisante, de la coalescence morphologique.

L'épreuve de réduction serait-elle plus significative ? On ne dit pas **un vol* pour *un vol-au-vent, *un garde* pour *un garde-manger* (mais on dit *pommes* pour *pommes de terre*). On observe effectivement une répugnance du français à ré-

duire le groupe AUXILIAIRE + AUXILIÉ à son premier élément. Voici deux phrases :

Paul espère partir.
Paul va partir.

Dans la première, on peut réduire la prédication au verbe principal, qui n'est pas auxiliaire, en représentant éventuellement le second verbe par le pronom neutre : *Il espère, il l'espère.* Dans la seconde, la prédication ne peut porter, du moins formellement, que sur l'ensemble, et il est impossible de dire : **Il va,* ou **Il le va.* Employé seul, le verbe *aller,* qui était auxiliaire, reprend son sens plein. Comparer de même : *Il vient de partir* | *Il vient.* Dans : *Paul doit avoir manqué son train,* le verbe *devoir* peut être tenu pour auxiliaire de probabilité ; dans : *Il le doit,* il n'exprime plus que « le devoir ».

Si nous tenions cette impossibilité pour un critère absolu, nous devrions dénier la qualité d'auxiliaire à un verbe comme *faillir,* car on dit très bien : « *Est-il tombé ? — Non, il **a** seulement **failli*** » ; à une locution comme *être en train,* car on dit très bien : « *A-t-il déjeuné ? — Non, il **est en train.*** » Mais ces exemples nous conduisent à penser que l'impossibilité constatée pour les auxiliaires *aller, venir, devoir* tient en partie à leur nature polysémique : privés de leur auxilié, ces verbes deviennent ambigus, ce qui n'est pas le cas pour *faillir* et *être en train.* Il n'en reste pas moins qu'un verbe comme *espérer* conserve son sens loin de tout complément (*Il n'est pas nécessaire d'**espérer** pour entreprendre*), et non pas *faillir* ou *être en train.* Nous retiendrons donc l'épreuve de réduction, discriminante surtout pour les verbes à double (ou multiple) signifié lexical.

• L'INVARIABILITÉ AU PARTICIPE. Dans une phrase comme :

*Voici la robe que j'ai **voulu** acheter,*

le pronom *que* est complément d'objet de l'infinitif *acheter* et non du participe *voulu :* c'est pourquoi celui-ci reste invariable. Mais, dans une phrase comme :

*Voici l'actrice que j'ai **vue** jouer,*

le pronom *que* est objet du verbe *voir* et non de *jouer :* il commande donc l'accord de *vue.* Laisser *vu* invariable ici serait donner *que* pour objet du groupe *voir jouer,* c'est-à-dire donner *voir* pour un auxiliaire. Or, c'est ainsi qu'en décidèrent Vau-gelas et la plupart des grammairiens du XVII^e^ s. pour les verbes *faire, laisser* et *voir :*

*Madame, le mauvais état où je vous ai **vu** partir...*

Au XVIII^e^ s., d'Olivet justifiait l'invariabilité dans :

*Ces troupes que le général a **fait** marcher*

et

*Je l'ai **laissé** passer* (en parlant d'une femme)

par la juxtaposition du verbe et de l'auxiliaire : les deux mots sont « inséparables » et « ne présentent qu'une idée à l'esprit ». Mais bientôt l'invariabilité fut restreinte au participe *fait* — le seul qu'on ne pût écrire au féminin dans ces phrases sans aller contre le témoignage de l'oreille. Pour les autres verbes, une distinction orthographique — subtile, mais logique — fut recommandée par les grammairiens, et plus ou moins observée pendant tout le XIX^e^ s. :

*L'actrice que j'ai **vue** jouer / La pièce que j'ai **vu** jouer.*

Enfin, le 26 février 1901, un arrêté ministériel permit de laisser invariable tout participe passé suivi d'un infinitif — tolérance que les écrivains ont irrégulièrement suivie.

Fera-t-on état de cette invariabilité légalisée pour appeler auxiliaires ceux de ces verbes que l'application logique des règles d'accord devrait faire varier dans certains cas : *laisser, voir, regarder, entendre, écouter, sentir ?* Ce serait prendre pour l'effet d'une intuition linguistique, non négligeable en soi, une décision de « tolérance ».

En définitive, l'invariabilité n'est un critère de l'auxiliarité que pour le verbe *faire,* où elle semble s'être imposée d'abord dans l'usage.

• L'AFFINITÉ AVEC L'INFINITIF. Certains grammairiens donnent pour une marque d'auxiliarité l'affinité que présentent avec l'infinitif des verbes comme *faillir, pouvoir, devoir.* On dit : *J'ai failli tomber. Je peux revenir ;* On ne dit pas : **J'ai failli cette chute. *Je peux le retour. Devoir* admet pour objet un nom : *Je dois cette réponse ;* mais, au lieu qu'un verbe comme *vouloir* peut régir un infinitif ou une subordonnée conjonctive, *devoir* refuse la conjonctive ; on dit : *Je dois te payer,* mais non : **Je dois que tu sois payé.*

Cependant, cette affinité ne saurait être donnée pour une condition nécessaire de l'auxiliarité, puisque des verbes manifestement auxiliarisés, comme *aller, venir,* n'y satisfont pas. D'autre part, elle n'éclaire pas la distinction qu'on peut faire entre le sens plein des verbes *devoir* et *pouvoir :*

Je dois montrer l'exemple.
Je peux sauter deux mètres,

et certains sens plus abstraits qui paraissent mieux justifier l'appellation d'auxiliaires :

*Il **doit** être tard.*
*Il **pouvait** être dix heures.*

En somme, il n'y a pas un trait formel que l'on puisse donner pour l'unique pierre de touche de l'auxiliarité. La conjonction de plusieurs indices n'est même pas une preuve. L'inventaire qu'il faut maintenant dresser sera donc éminemment attaquable, chaque verbe prêtant à discussion. Pour quelques-uns, des arguments particuliers, plus décisifs, seront donnés.

« ÊTRE » ET « AVOIR »

E. Benveniste, étudiant les fonctions linguistiques des verbes *être* et *avoir* (dans *Bulletin de la Société de linguistique,* LV, 1960), montre comment leur signification pleine — dans les langues où ils existent — les destine à l'auxiliarisation.

Être est un verbe « de plein exercice », intransitif, dans : *Je pense, donc je **suis.*** Il est « copule » quand il marque seulement un rapport intrinsèque d'identité (*Rome **est** la capitale de l'Italie*) ou une caractérisation (*Rome **est** grande*) ; son sens, déjà très abstrait dans cette fonction (où il manque à beaucoup de langues), l'est plus encore, ou d'une autre façon, quand il sert d'auxiliaire de temps (*Je **suis** venu*) ou de voix (*Je **suis** regardé*).

Avoir est couramment employé avec un sens plein, celui de « tenir » ou de « posséder » ; il est transitif, mais verbe d'état, copule qui, à la différence d'*être,* implique la disjonction des ensembles désignés par le sujet et par l'objet. Ce caractère très abstrait explique que la plupart des langues soient dépourvues d'un verbe *avoir ;* elles le remplacent le plus souvent par une périphrase de type « être à », dont le tour latin *Mihi est liber,* « A moi est un livre » (= J'ai un livre), donne l'idée.

Être et *avoir* apparaissent ainsi comme complémentaires l'un de l'autre, se partageant le domaine des propriétés, relations et opérations exprimables ; *être* convient lorsqu'on ne sort pas du sujet : *Il est grand. Il est le roi ; avoir* dans le cas contraire : *Nous avons un roi.*

I. « ÊTRE » ET « AVOIR » AUXILIAIRES TEMPORELS

Cette complémentarité des deux verbes se retrouve dans leur emploi comme « auxiliaires temporels » :

*Tu **es venu.***
*Tu **as fermé** la porte.*

Il est montré, à l'étude de l'aspect (v. ce mot), qu'être et *avoir,* dans cet emploi, expriment soit l'aspect extensif, situant la

pensée à l'époque marquée par le temps de l'auxiliaire :

*Tu as les yeux rouges, tu **as pleuré ;***

soit l'aspect tensif, situant la pensée à une époque antérieure à celle que marque le temps de l'auxiliaire :

*César **a conquis** (= conquit) la Gaule.*

Que le verbe *avoir* doive être tenu pour auxiliaire, rien n'est plus certain. Un groupe comme *tu as dormi* ne peut être autre chose qu'une forme du verbe *dormir,* puisque le participe passé *dormi* n'apparaît pas dans d'autres contextes. Ce qui est vrai de *tu as dormi* doit être étendu à *tu es venu,* qui lui est substituable dans une phrase comme :

*Quand tu **as dormi,** nous avons joué aux cartes.*

Être et *avoir* sont là en distribution complémentaire : on ne dirait ni **tu as venu,* ni **tu es dormi.*

Tous les verbes **transitifs** prennent l'auxiliaire *avoir : **J'ai** coupé le pain.*

Tous les verbes **pronominaux** prennent l'auxiliaire *être : Je me **suis** coupé.*

Quant aux verbes **intransitifs,** ils se partagent entre *être* et *avoir.*

Les verbes suivants prennent *être : accourir, advenir, aller, arriver, décéder, demeurer, descendre, devenir, échoir, éclore, entrer, intervenir, monter, mourir, naître, partir, parvenir, rentrer, repartir, ressortir, rester, retomber, retourner, revenir, sortir, survenir, tomber, venir.*

Les autres verbes prennent *avoir,* à commencer par le verbe *être* lui-même : *j'**ai** été, j'**ai** marché, j'**ai** dormi,* etc.

Les grammairiens ont longtemps cherché la justification de ce partage. Au XVIIIe s., l'Académie, à la suite de Condillac, estimait que l'auxiliaire *être* marquait l'état, *avoir* l'action ; mais ce n'est pas ce qu'on observe en comparant *je suis sorti* et *j'ai souffert.* Gustave Guillaume semble avoir donné le premier (*Temps et verbe,* 1929) l'interprétation que l'on a suivie ici à l'article ASPECT, liant le choix de l'auxiliaire à l' « ordre de procès ». Tous les verbes donnés ci-dessus comme conjugués avec *être* sont de sens conclusif ; lorsqu'on « est sorti », l'action ne peut être continuée : l'aspect extensif montre une séquelle de l'action qui ne ressemble en rien à l'action même. Au contraire, les verbes comme *être, marcher, souffrir* sont non conclusifs ; lorsqu'on « a marché », on peut continuer : l'aspect extensif ne montre pas un état nouveau acquis par l'épuisement de la tension du verbe. En 1936, Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* t .III), après avoir exposé leur interprétation personnelle distinguant l' « antérieur terminatif », marqué par *être,* et l' « antérieur sommatif », marqué par *avoir,* signalaient la conformité de leurs conclusions avec celles de Guillaume, dont ils avaient eu connaissance après coup (§ 1639).

Ils ne se dissimulaient pourtant pas qu'un certain nombre de verbes apparemment conclusifs sont affectés de l'auxiliaire *avoir ;* la plupart ont présenté, à travers leur histoire, des emplois avec *être : accoucher, apparaître, changer, convenir, crever, croître,* etc. Certains peuvent avoir connu un emploi transitif (*La rivière **a débordé,*** autrefois : *a débordé son lit*), ou avoir subi l'analogie d'un synonyme transitif (*j'**ai déjeuné,*** d'après *j'**ai mangé ?***). Selon Meyer-Lübke, « au cours des XVe et XVIe siècles, il s'est opéré peu à peu une transformation dont le résultat fut que *être,* sauf naturellement dans les passifs et dans les réfléchis, perdit pied sur une très grande partie de son domaine. On dit aujourd'hui *j'ai couru, sailli, sauté, déjeuné, crevé,* etc. » (*Grammaire des langues romanes,* III, p. 293.)

Le sens de l'opposition ne s'est pourtant pas perdu, comme le prouve l'alternance des auxiliaires pour certains verbes intransitifs pouvant être pris dans un sens conclusif ou non :

*Je **suis monté** au Sacré-Cœur / Le baromètre **a monté.***
*Après cette maladie, il **est demeuré** sourd / **J'ai demeuré** là cinq ans.*

Les formes à auxiliaire *être* sont nées en bas latin : sur le modèle des parfaits déponents comme *secutus sum,* « j'ai suivi » (de *sequor*), et semi-déponents comme *ausus sum,* « j'ai osé » (de *audeo*), se sont développés, après le Ve s., des parfaits composés comme *ventus sum, *venutus sum,* « je suis venu », remplaçant les formes simples comme *vēni* (de *vĕnio*), de plus en plus réduites à la valeur de passés tensifs (ou « aoristes »).

Les formes à auxiliaire *avoir* ont leur origine dans le latin parlé : *Res omnis relictas habeo,* « J'ai laissé toutes les choses » (Plaute, *Stichus,* 362). De telles constructions étaient courantes en latin classique, mais les deux éléments y restaient analysables, comme lorsque Tite-Live écrit, en parlant d'Annibal : *venenum quod multo antea praeparatum habebat,* « un poison qu'il tenait en réserve préparé longtemps à l'avance » (XXXIV, 51). C'est en bas latin qu'elles se répandirent, sans doute pour rendre à la langue un parfait que la forme simple n'exprimait plus. L'unité morphologique n'est pas douteuse dans cette phrase de Grégoire de Tours : *Episcopum invitatum habes,* « Tu as invité l'évêque », et dans cette traduction latine d'Oribase (VIe s.), où le participe n'est plus accordé avec l'objet : *Omnia probatum habemus,* « Nous avons tout approuvé ». Toutes les langues romanes ont hérité de ce parfait, mais le plus curieux est que les langues germaniques et le grec l'ont créé de leur côté, comme le montre J. Vendryes dans un article des *Mélanges Van Ginneken* (1937) ; là où le français dit : *je les ai vus,* l'allemand dit : *ich habe sie gesehen,* l'anglais : *I have seen them,* le grec : τους εχω ιδωμενους. Des tours comparables s'observent en sogdien (dialecte iranien), en irlandais, en hittite, en breton. Si des influences de voisinage ont pu jouer (le grec et le latin s'interpénétrant, le breton imitant le français), J. Vendryes n'en croit pas moins à une formation spontanée dans la plupart des cas, la même cause agissant partout : le besoin de remplacer un parfait primitif dont la valeur d'« achèvement » cédait peu à peu à la valeur de « temps antérieur ». Meillet voyait dans les parfaits germaniques une imitation des modèles latins ; Vendryes réservait la possibilité d'une création autonome ; E. Benveniste, dans l'article mentionné plus haut, appuie cette dernière thèse de très solides arguments.

Ne quittons pas l'étude de ces auxiliaires temporels sans avoir mentionné les formes **surcomposées,** à double auxiliaire : *j'**ai eu** mangé ; il **a été** parti.* Les premiers exemples remontent au XIIIe s., mais ces formes ont toujours paru suspectes aux écrivains. (V. SURCOMPOSÉ.)

II. « ÊTRE » AUXILIAIRE DE VOIX

Le verbe *être* constitue avec le participe passé des verbes transitifs un ensemble de formes périphrastiques appelé « conjugaison passive » : *je **suis aimé,** j'**étais aimé,*** etc. Cette valeur se confond avec celle d'un syntagme attributif pour les verbes non conclusifs : *Ce roi **est aimé*** (= est populaire). Pour un verbe conclusif, la solidarité des éléments est indiscutable à certains temps : *Il **fut blessé*** (= on le blessa), mais ambiguë à d'autres : *Il **est blessé*** (= on le blesse, ou : c'est un blessé). Peut-être est-ce la raison pour laquelle l'origine de notre « passif » et son évolution du Moyen Âge au français moderne sont mal connues (v. PASSIF).

AUXILIAIRES D'ASPECT

On étudiera sous ce titre — qui n'exclut pas *être* et *avoir* suivis du participe, aptes à exprimer l'aspect extensif — diverses périphrases à valeur aspectuelle, accédant moins souvent à l'expression du temps proprement dit. On en trouve l'inventaire et l'histoire dans l'*Étude sur les périphrases verbales* de G. Gougenheim (1929), dont nous ne retiendrons

que les tours usités en français moderne ou classique.

I. PÉRIPHRASES FORMÉES SUR « ALLER »

• *Aller* + GÉRONDIF. Cette périphrase, qui se lit en latin chez Fortunat (VIe s.) : *stellas ire trahendo comas,* est très commune dans les plus anciens textes poétiques français :

> *Vielz est e fraieles, toz s'en* ***vait declinant***
> (Vie de saint Alexis).

Elle n'y était souvent qu'une « cheville », amenant invariablement le gérondif à l'assonance ; le verbe *aler* n'y exprimait parfois aucun mouvement *(aler regretant, aler pensant).* Sa fortune ne fut jamais grande en prose, et elle déclina en poésie à partir du XIIe s. On la rencontre encore au XVIIe s., marquant l'aspect **continuatif** ou **itératif** (V. ASPECT) :

> *Notre Grec s'* ***alloit*** *partout* ***plaignant***
> (La Fontaine).

> *Les diadèmes* ***vont*** *sur ma tête* ***pleuvant***
> (La Fontaine).

Mais les grammairiens exigèrent que le verbe *aller* y exprimât un mouvement.

Un emploi différent, à valeur **progressive,** existait depuis longtemps, et était distingué, depuis le XVIe s., par la présence possible de la préposition *en : Le mal va (en) empirant.* Cet emploi, seul reconnu par l'Académie dans son dictionnaire (édition de 1835), est le seul vivant de nos jours.

• *Aller* + INFINITIF. Suivi d'un infinitif, le verbe *aller* exprime l'**ultérieur proche** (*Je vais partir*) d'une manière qui le fait compter indiscutablement parmi les auxiliaires : non seulement toute idée de mouvement spatial est effacée dans cet emploi, mais il est incompatible avec les auxiliaires de temps *avoir* et *être,* ce qui peut prouver une identité de classe (on ne dit pas : **Je suis allé partir*).

Bien qu'un tour comparable ait existé en ancien latin (*datum eo,* « je vais donner », dont l'infinitif, affublé d'une terminaison passive, a donné au latin son infinitif futur passif : *datum iri*), ce futur périphrastique semble être en français une création, attestée peut-être dès *la Chanson de Roland* (Damourette et Pichon, § 1643), mais développée seulement à partir du XVIe s. La construction synonyme : *Je m'en vais partir,* plus lourde, critiquée au XVIIe s., est aujourd'hui familière.

II. PÉRIPHRASE FORMÉE SUR « DEVOIR »

Le verbe *devoir,* sans idée d'obligation, exprime l'**ultérieur** dans les cas où la morphologie ne peut le marquer. C'est ainsi qu'on l'utilise pour traduire, dans l'apprentissage des paradigmes latins, l'infinitif ou le participe futurs sans équivalent simple en français : *devoir aimer, devant aimer.* On l'emploie avec un subjonctif ou un conditionnel, ou après *si* qui exclut le futur : *Si ça* ***doit arriver*** (= si ça arrive un jour), *c'est qu'ça doit arriver* (ce vers d'une chanson de M. Cuvelier, *Veuve de guerre,* se chante en appuyant sur le second *doit,* dont le sens reste plein).

III. PÉRIPHRASE FORMÉE SUR « VENIR »

Venir de est le pendant d'*aller* devant l'infinitif ; il exprime l'aspect inverse, c'est-à-dire l'**antérieur proche** *(Il vient de partir).* Comme *aller,* il n'est pas cumulable avec *être (*Il est venu de partir).* Ce tour apparaît au XVe s., création du français qui a pourtant son équivalent en italien et en provençal, peut-être par emprunt.

IV. PÉRIPHRASES FORMÉES SUR « ÊTRE »

Nous ne pouvons ici que mentionner différentes constructions à effet d'auxiliaire.

• *Être* + PARTICIPE PRÉSENT. Hérité du latin vulgaire, ce tour offrit des commodités aux poètes : *Ele estoit son pere cremanz,* « Elle craignait son père » *(le Vair Palefroi).* Au XVIIe s., quand on distingua le participe présent de l'adjectif verbal, le premier fut exclu de la périphrase, le second y fut conservé au même titre qu'un attribut ordinaire : *Elle était souriante.*

• *Être à, être en train de* + INFINITIF. Périphrases de l'**aspect sécant :**

> ***Soyez à vous promener*** *à ce moment-là* (Balzac).
> *Quand Anne-Marie entra, ils* ***étaient en train de parler*** *de la guerre civile*
> (Elsa Triolet).

La première locution était déjà dans *la Chanson de Roland.* La seconde n'apparut qu'en 1835 dans le Dictionnaire de l'Académie, mais elle se rencontrait avec cette valeur depuis la première moitié du XVIIIe s.

• *Être pour* + INFINITIF. Aspect **ultérieur immédiat :**

> *Nous* ***étions pour partir*** (= Nous allions partir).

AUXILIAIRES DE VOIX

On ne reviendra pas ici sur la voix passive, exprimée par *être,* comme on l'a montré plus haut, mais on parlera de diverses manières de concevoir la participation du sujet à l'action, groupées par Damourette et Pichon (§ 2042-2062) sous le titre de l'**immixtion.**

Le sujet peut faire exécuter l'action par un autre. C'est la « voix **causative** » :

> *Paul* ***fait payer*** *l'addition par son frère.*

Il peut — passivement — ne pas empêcher qu'un autre la fasse : « voix **tolérative** » :

> *Paul* ***laisse payer*** *son frère.*

Damourette et Pichon rangent sous le même chef ce qu'ils appellent l' « immixtion connective » :

> *Paul* ***vit payer*** *ses dettes par son frère.*

Le verbe *voir* a perdu ici son sens plein, évocateur de sensation, puisque le tour peut être appliqué aux choses aveugles :

> *Ces glandes, qui sont d'abord formées de cellules claires,* ***voient*** *des grains* ***apparaître*** *dans leur cytoplasme*
> (A. Branca, *Traité d'histologie*).

En fait, ce tour exprime une action qui se passe sans volonté ni acceptation de la part du sujet.

Ces emplois de *faire, laisser* et *voir* se rencontrent dès l'ancien français, où les deux premiers sont parfois synonymes.

AUXILIAIRES DE MODALITÉ

Ce titre, faute d'un meilleur, groupera des verbes que l'on appelle ordinairement « auxiliaires de mode », quoique cette désignation convienne mieux à d'autres langues qu'au français (par exemple à l'anglais : *may, were, should, would, might*).

Une affirmation peut être atténuée en **probabilité** par *devoir* et *pouvoir :*

> ***J'ai dû me tromper*** *de route.*
> *Il* ***pouvait être*** *dix heures.*

Une « **action presque accomplie** » (G. Gougenheim) est exprimée en ancien français par *cuidier,* aux XVIe et XVIIe s. par *penser :*

> *Un dessein si juste* ***pensa avoir*** *un malheureux succès* (Segrais).

Faillir, qui jusqu'au XVIIe s. signifiait « manquer à faire une chose due » *(faillir à son devoir),* prit dès la fin du XVIe la relève de *penser,* d'abord construit avec *à* ou *de :*

> *Ce messager* ***faillit à estre pendu***
> (d'Aubigné),

puis, au XVIIIe s., sans préposition :

> *Il* ***a failli arriver*** *un grand malheur*
> (Acad., 1762).

Manquer de (XVIIe s.), puis *manquer* (XVIIIe) ont eu le même emploi :

> *J'ai* ***manqué me casser*** *la jambe.*

Un effet de litote renforçant l'affirmation est produit par le verbe *ne pas laisser* construit avec *de* (XVIIIe s. : *que de*) et l'infinitif :

> *La pièce* ***n'a pas laissé*** *de plaire.*
> (Corneille.)

Ce tour a ses racines dans l'ancienne langue :

> ***Ne lesserat** que nos ne beneïsse.*
> *(Chanson de Roland.)*

Le caractère insolite, **extraordinaire** ou **inopportun,** d'une action peut être indiqué par *aller,* qui apparaît plus particulièrement en ce sens dans un contexte d'exclamation, de défense, de supposition :

> *Qu'**allez**-vous me **chanter** là ?* (Ed. Jaloux).
> *De grâce, n' **allez** pas **divulguer** un tel conte* (Molière).
> *Si vous **alliez m'aimer,** jugez quel embarras* (Forgeot).

Ces constructions se rencontrent rarement avant le XVI^e^ s.

Venir à peut avoir le même sens :

> *Si vous **veniez à prendre** la fièvre, faites-vous faire une bonne saignée* (G. Sand).

Signalons, pour finir, l'emploi de *pouvoir* au subjonctif dans les phrases de souhait :

> ***Puissé**-je de mes yeux y **voir** tomber ce foudre !* (Corneille).

> ***Puisse** le juste ciel dignement te **payer !*** (Racine).

Dans ces phrases, l'action souhaitée est celle qu'exprime l'infinitif, mais le subjonctif de ces verbes se confondrait avec l'indicatif, au moins dans la prononciation. Le subjonctif de *pouvoir,* nettement différencié, ouvrant la phrase, est un véritable **morphème d'optatif.**

auxiliairement [ɔksiljɛrmɑ̃ *ou* oksiljɛrmɑ̃] adv. (de *auxiliaire ;* 1866, Larousse). De façon auxiliaire, à titre accessoire.

auxiliateur, trice [ɔksiljatœr *ou* oksiljatœr, -tris] adj. (de *auxiliaire ;* 1866, Larousse). Qui apporte son aide, son secours : *Cela ne serait pas inintéressant et prendrait une certaine valeur à cause du mérite du poète, de ma protection, de tout un enchaînement de circonstances auxiliatrices, parmi lesquelles le talent de Morel tient la première place* (Proust).

• REM. S'emploie surtout dans le langage mystique ou religieux : *Marie auxiliatrice de l'humanité.*

auxine [oksin] n. f. (de *auxi,* parfait, du lat. *augere,* croître ; 1920). Hormone végétale responsable de la croissance des plantes.

auxquels, auxquelles pr. rel. V. LEQUEL.

avachi, e [avaʃi] adj. (part. passé de *avachir*). **1.** Se dit d'une chose, d'un vêtement déformés par un usage prolongé ou par le manque de soin : *Le fameux képi avachi, à visière cassée, prime si facile et si belle aux antimilitaristes de réunions publiques et de café-concert* (Benoit). || **2.** *Fig.* Se dit de l'attitude, du comportement d'une personne fatiguée, sans énergie physique ou morale : *Ces compagnons en costume de travail, noirs et las, que Roudic invitait à s'asseoir à mesure qu'ils entraient, avaient sur le bord de la table des poses avachies* (Daudet). *Avec ton air avachi, tu donnes toutes les marques d'un abêtissement prématuré* (Achard).

• SYN. : **1** *déformé, fatigué, flasque ;* **2** *affaissé, affalé, aveuli, mou, ramolli.* — CONTR. : **1** *frais, neuf ;* **2** *décidé, dynamique, énergique, ferme, résolu.*

avachir [avaʃir] v. tr. (peut-être du francique *waikjan, rendre mou, avec attraction de *vache ;* 1395, Chr. de Pisan). **1.** Rendre mou, flasque, déformer : *La maman Bavoil en sera quitte pour gémir et me reprocher, une fois de plus, d'avachir les poches de mon pardessus* (Huysmans). || **2.** *Fig.* Rendre mou moralement, faire perdre l'énergie à : *Il faut être jeune et vert. Il ne faut pas se laisser avachir* (Duhamel). *Cette longue inaction l'avait avachi.*

• SYN. : **2** *affaiblir, amollir, aveulir.* — CONTR. : **1** *rafraîchir, rénover ;* **2** *exalter, ragaillardir, revigorer, vivifier.*

◆ **s'avachir** v. pr. **1.** Se déformer ; perdre de sa tenue, de sa fermeté initiale : *Des chaussures qui s'avachissent.* || **2.** *Spécialem.* et *fam.* En parlant des personnes, prendre de l'embonpoint et perdre sa souplesse : *Laurent s'affaissa, devint mou* [...]. *Il engraissa et s'avachit* (Zola). || **3.** Se laisser aller physiquement, abandonner tout maintien : *S'avachir dans un fauteuil.* || **4.** *Fig.* Se laisser aller moralement, perdre son énergie.

• SYN. : **3** *s'affaler ;* **4** *se relâcher.* — CONTR. : **4** *se reprendre.*

avachissement [avaʃismɑ̃] n. m. (de *avachir ;* 1864, Goncourt). **1.** Le fait de perdre, par relâchement, sa fermeté, sa tenue ou son apprêt initial : *Je cherche en vain sur eux cet élan vers l'usure et vers l'avachissement qu'ont les tissus des meilleures marques le jour où on les étrenne* (Giraudoux). || **2.** Le fait de perdre sa fermeté morale ou intellectuelle, son énergie : *Le vrai malheur* [...], *c'est l'avachissement public* (France).

1. aval [aval] n. m. (de *à* et de *val ;* 1080, *Chanson de Roland*). Par rapport à un point considéré, partie d'un cours d'eau située entre ce point et l'embouchure ou le confluent, et, *par extens.,* la même partie d'une vallée : *Ils* [...] *avaient fait la longueur du boulevard depuis l'écluse d'amont jusqu'à l'écluse d'aval* (Flaubert). || *Vent d'aval,* vent qui vient de la mer.

◆ **En aval de** loc. prép. Dans la partie d'un cours d'eau située entre un point donné et l'embouchure : *Beaucoup s'arrêtaient le long des parapets à contempler le magnifique point de vue qu'offrait la Seine en aval du pont* (Nerval).

• CONTR. : *amont.*

2. aval [aval] n. m. (ital. *avallo,* de l'ar. *al-walā,* mandat ; 1675, Savary). **1.** Garantie donnée sur un effet de commerce, billet à ordre ou lettre de change, par un tiers qui s'engage à l'acquitter si le signataire est défaillant : *Cet ange prit alors sa plume et fit un aval sur les billets de du Tillet* (Balzac). || *Bon pour aval,* formule traditionnelle qu'inscrit sur un effet de commerce celui qui offre sa garantie. || *Mettre son aval,* donner son cautionnement écrit à une lettre de change, etc. || **2.** *Fig.* Caution, appui : *Donner son aval à un projet, à une politique.*

• Pl. *des* AVALS.

avalage [avalaʒ] n. m. (de *avaler,* signif. en anc. franç. « descendre » ou « faire descendre » ; fin du XIII^e^ s., au sens 1 ; au sens 2, 1866, Larousse). **1.** *Vx.* Descente d'un bateau sur un cours d'eau. || **2.** En termes de pêche, droit de prendre le poisson qui descend au cours de l'avalaison. (On dit aussi, en ce sens, AVALAI-SON.)

avalaison [avalɛzɔ̃] n. f. (de *avaler,* signif. en anc. franç. « descendre » ou « faire descendre » ; XIV^e^ s.). **1.** Cours d'eau impétueux qui descend brusquement des montagnes à la suite de grosses pluies ou de la fonte des neiges. (En ce sens, on dit aussi AVALASSE.) || **2.** En termes de pêche, migration des poissons d'amont en aval. || **3.** Syn. de AVALAGE.

avalanche [avalɑ̃ʃ] n. f. (dialecte savoyard *avalantse,* altér. [due à l'attraction de *val, aval*] de *lavantse,* prélatin **lavanca,* éboulement ; XVI^e^ s., J. Peletier, écrit *lavanche ; avalanche,* 1611, Cotgrave). **1.** Masse de neige détachée des flancs d'une montagne, et qui dévale à grande vitesse le long des pentes : *Pas d'autre bruit que le grondement lointain d'un torrent sur les pierres, le bouillonnement de son écume, la cantilène à cinq notes du cor des Alpes en écho parmi les forêts et les roches ou la sourde détonation d'une avalanche* (Daudet). || *Couloir d'avalanche,* trajet emprunté régulièrement par les avalanches et constitué par une dépression plus ou moins profonde du versant. || **2.** Grande quantité d'objets qui arrivent ensemble et s'accumulent : *Il rêvait au bord de la fosse, apercevant dans l'avenir des montagnes de fruits, des débordements de fleurs, des avalanches de légumes* (Flaubert). || **3.** Fig. *Une avalanche de...,* une grande quantité de choses qui surviennent soudainement et accablent quelqu'un : *Une avalanche de malheurs ou de maladies se succédant sans interruption dans une famille ne la fera pas douter de la bonté de son Dieu ou du talent de son médecin* (Proust). *Il a fourni une avalanche de citations à l'appui de sa thèse.*

• SYN. : **2** *averse, déluge, flot, inondation, pluie ;* **3** *grêle, nuée.*

avalasse n. f. V. AVALAISON.

avalé, e [avale] adj. (part. passé de *avaler,* signif. en anc. franç. « descendre »). **1.** Se dit de la croupe d'un quadrupède qui s'abaisse vers la queue. || **2.** *Par extens.* Abaissé, pendant (vieilli) : *Ils avaient tout à fait bonne mise, de grands yeux bleus, les épaules bien avalées, le corps droit et bien planté* (Sand). || Vx. *À bride avalée,* à bride abattue : *Les chevaux foncèrent à bride avalée* (Arnoux).
• SYN. : **2** *tombant.*

avaler [avale] v. tr. (de *à* et de *val ;* 1080, *Chanson de Roland*). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e^ s.). Descendre, faire descendre : *Ils virent avaler une échelle de corde par une fenêtre qui était à côté de la grande porte* (Ch. Sorel). || **2.** Faire descendre dans le gosier : *Ces compagnons* [...] *se versaient de grands coups de vin qu'ils avalaient d'un trait en soufflant bruyamment et en s'essuyant d'un revers de main* (Daudet). || Fam. *Il avalerait la mer et les poissons,* il a grand-soif. || Fam. *Avaler sa langue,* se taire, mourir. || Pop. *Avaler son acte de naissance,* mourir. || Fig. et fam. *Avaler des couleuvres,* accepter sans protester affronts, injures et vexations : *L'essentiel dans cette manière d'arriver est d'agréer maints soufflets et de savoir avaler une quantité de couleuvres : M. de Talleyrand faisait grand usage de ce régime des ambitions de seconde espèce* (Chateaubriand). || Fam. *Avaler la pilule,* ou *avaler le morceau,* se soumettre sans protester à une chose pour laquelle on a beaucoup de répugnance ; subir un affront. || *Vouloir avaler quelqu'un,* le regarder avec des yeux furieux. || Fam. *Vouloir tout avaler,* entreprendre beaucoup de choses à la fois, ou entreprendre quelque chose avec fougue, sans en considérer les difficultés. || **3.** *Fam.* Manger à la hâte : *Le temps d'avaler un sandwich et j'arrive.* || **4.** *Fig.* Lire avec une avidité gloutonne et sans assimiler : *Avaler un roman.* || **5.** Faire disparaître certains sons de la prononciation : *Il parlait français presque sans accent, mais en avalant un certain nombre de voyelles* (Malraux). || **6.** *Fam.* Accepter, croire : *C'était un peu dur à avaler, n'est-ce pas, pour un homme de gauche, toute cette politique militaire de Poincaré* (Aragon). *Il est d'une telle naïveté qu'on lui fait avaler n'importe quoi.*
• SYN. : **2** *absorber, boire, ingurgiter, prendre ;* **3** *dévorer, engloutir ;* **6** *encaisser* (pop.), *gober* (fam.). — CONTR. : **2** *rejeter, rendre, vomir.*

avale-tout [avaltu] n. m. invar. (de *avaler* et de *tout ;* 1866, Larousse). *Pop.* Gros mangeur, glouton : *Il ne pouvait y avoir de pique-nique sans cet avale-tout de Mes Bottes* (Zola).

avale-tout-cru [avaltukry] n. m. invar. (de *avaler,* de *tout,* et de *cru ;* 1842, E. Sue). *Pop.* Celui qui fait le matamore, le fier-à-bras : *Sacrebleu ! Quel avale-tout-cru* (Richepin).

avaleur, euse [avalœr, -øz] n. (de *avaler ;* début du XV^e^ s.). Personne, animal qui avale : *Il fut décidé qu'on aurait un chien* [...], *mais on n'en trouvait que des grands, des avaleurs de soupe à faire frémir* (Maupassant). || *Avaleur de sabres,* bateleur qui fait pénétrer une lame dans son gosier et dans son œsophage : *Un avaleur de sabres, ceinturonné de rouge* (Hugo).

avaliser [avalize] v. tr. (de *aval* 2 ; 1877, Littré). **1.** Donner la garantie de l'aval à : *Avaliser un effet de commerce.* || **2.** *Fig.* Appuyer, couvrir en se portant garant, en cautionnant : *Le vote de l'assemblée générale a avalisé les décisions du bureau.*
• SYN. : **2** *cautionner, garantir.*

avaliste [avalist] ou **avaliseur** [avalizœr] n. et adj. (de *avaliser ; avaliste,* 1845, Bescherelle ; *avaliseur,* début du XX^e^ s.). Personne qui donne son aval.

avaloir [avalwar] n. m. (de *avaler ;* milieu du XX^e^ s.). **1.** Vide de construction, d'allure tronconique, reliant, par exemple, le foyer d'une cheminée au conduit de fumée, ou une chaussée à une bouche d'égout. || **2.** Syn. de AVALOIRE 2.

à-valoir [avalwar] n. m. invar. (de *à* et de *valoir ;* 1718, Acad.). Paiement partiel anticipé, qui doit venir en déduction d'une somme due : *Ces mille francs sont un à-valoir sur ce que nous vous devons.*
• SYN. : *acompte, arrhes, provision.*

1. avaloire [avalwar] n. f. (de *avaler,* descendre ; milieu du XIII^e^ s.). Pièce de harnais qui enveloppe la croupe d'un cheval de trait.

2. avaloire [avalwar] n. f. (de *avaler,* faire descendre dans le gosier ; début du XVII^e^ s.). *Fam.* Gosier d'une personne goulue, avide : *Assurément, si cette femme a mangé tout l'argent qu'elle a tiré de sa fille et de moi depuis vingt ans, il faut qu'elle ait une terrible avaloire* (Rousseau). [On dit aussi AVALOIR n. m.]

avance [avɑ̃s] n. f. (déverbal de *avancer ;* fin du XIV^e^ s. ; sens fin., 1766, Turgot).

I. 1. Action d'avancer, de progresser : *L'avance des troupes ennemies.* || **2.** Distance dont on précède quelqu'un ou quelque chose : *Prendre deux cents mètres d'avance.* || **3.** Espace de temps gagné sur quelqu'un ou sur quelque chose : *Il arrivait sur le quai avec une heure d'avance* (Aymé). || *Avance à l'allumage,* v. ALLUMAGE. || **4.** *Fig.* Avantage que l'on a acquis antérieurement ; somme de travail déjà accomplie et qui sert par la suite : *Il a commencé son programme pendant les vacances, c'est déjà une avance sensible.* || *La belle avance !,* à quoi cela avance-t-il ? || **5.** Paiement anticipé d'une somme due ; prêt consenti dans des conditions déterminées : *Accorder une avance à un employé. Le vétérinaire lui consentit des avances d'argent à plusieurs reprises* (Aymé).

II. Partie d'une construction qui est en avant et fait saillie sur le reste de l'ouvrage : *L'avance d'un bâtiment, d'un toit.*
• SYN. : **I, 1** *marche, progression.* || **II** *avancée.* — CONTR. : **I, 1** *recul, repli, retraite ;* **2** *et* **3** *retard ;* **4** *handicap.* || **II** *creux, renfoncement.*

◆ **En avance** loc. adv. Avant l'heure ou le moment prévus : *Être en avance à un rendez-vous. La séance s'est achevée en avance sur l'horaire. Les lecteurs sont toujours en avance sur la phrase qu'ils lisent* (Sartre). || *Être en avance sur son temps, sur son époque,* les devancer dans le domaine du progrès.

◆ **À l'avance, d'avance, par avance** loc. adv. Par anticipation, avant le moment fixé : *La Mère Barbeau* [...] *n'avait pas pris ses précautions à l'avance* (Sand). *Il la détourna d'un procès scandaleux et perdu d'avance* (Mauriac). *J'étais jalouse de toi par avance* (Daudet).
• REM. **1.** On évite d'employer les locutions *à l'avance, d'avance, par avance* avec des verbes qui contiennent en eux-mêmes une idée d'anticipation, comme les verbes commençant par le préf. *pré- : Prévoir d'avance* est un pléonasme ; cependant, *préparer d'avance* est admis.

2. *À l'avance* passait encore pour un provincialisme au XVII^e^ s. : *Je vous écris un peu à l'avance, comme on dit en Provence* (Sévigné).

◆ **avances** n. f. pl. Premières démarches, manifestations d'amabilité en vue de nouer ou de renouer une amitié (terme assez souvent péjor.) : *Je ne pouvais même pas aller à Venise, où, pendant que je serais couché, je serais trop torturé par la crainte des avances que pourraient lui faire le gondolier, les gens de l'hôtel, les Vénitiennes* (Proust). *Pour eux, de toute évidence, l'Allemagne n'avait pas cessé, jusqu'à ces dernières années, de faire à la nation française de généreuses avances* (Martin du Gard). *Mon orgueil me défendait de faire des avances à mes ennemis d'hier* (Mauriac).
• SYN. : *approches, ouvertures, propositions.*

avancé, e [avɑ̃se] adj. (part. passé de *avancer ;* XVI^e^ s.). **1.** Qui est en avant par rapport à un point de l'espace : *Position avancée.* || *Poste avancé, ouvrage avancé,* ouvrage militaire placé en avant des autres, vers l'ennemi. || **2.** Qui est en avance, dans le temps, par rapport à la moyenne : *Une floraison avancée pour la saison. Un enfant avancé pour son âge.* || *Une civilisation avancée,* plus en avance que les autres dans la voie du progrès. || *Des idées avancées,* qui sont en avance sur leur temps, et, *par extens.,* qui sont opposées aux traditions : *À vingt-deux ans, Geneviève Izoard, bien qu'élevée par une étudiante en médecine et un père aux idées très avancées, était restée*

une vraie jeune fille (Daudet). *Je cachais soigneusement mes idées avancées* (Mauriac). || **3.** *Par extens.* Se dit d'une personne qui professe des idées d'avant-garde : *C'est un homme avancé ;* et substantiv. : : *Nous sommes un noyau d'avancés ; nous ne nous entendons pas sur tout, mais nous sommes tous pour la Révolution* (Vallès). || **4.** *Class.* Qui est trop en avance, prématuré, précoce (dans le domaine physique ou intellectuel) : *On appréhenda qu'elle n'eût le sort des choses avancées* (Bossuet). || **5.** Qui est déjà loin de son début : *La saison scolaire est déjà très avancée* (Daudet). || *Journée avancée,* dont la plus grande partie s'est écoulée. || *Heure avancée,* tardive : *Daignez m'excuser, noble châtelain, si je viens frapper moi-même à la poterne* [...] *à une heure avancée* (Gautier). || *Âge avancé,* proche de la vieillesse : *Malgré son âge avancé* [...], *il se maria* (Sand). || **6.** Qui n'a plus sa fraîcheur initiale ; qui a commencé à se gâter : *Fruits avancés, viande avancée.*

● SYN. : **2** *éveillé, précoce ;* **6** *blet, faisandé.* — CONTR. : **2** *arriéré, retardé ;* **3** *arriéré ;* **6** *frais.*

avancée [avɑ̃se] n. f. (de *avancer ;* fin du XVIIIᵉ s.). **1.** Ce qui avance, fait saillie : *À l'endroit où la plaine s'étranglait entre la rivière et une avancée du bois* (Aymé). || **2.** Fortification placée en avant d'une citadelle : *À l'horizon, sur l'avancée du fort d'Aubervilliers, dans le ciel froid* [...], *le gouverneur et son état-major, petit groupe fin se détachant comme sur une nacre japonaise* (Daudet).

avancement [avɑ̃smɑ̃] n. m. (de *avancer ;* XIIᵉ s.). **1.** Action de porter en avant : *L'avancement d'un pied devant l'autre, d'un pion sur un damier.* || **2.** État de ce qui est en avant, en saillie : *L'avancement d'une corniche.* || **3.** État, à un moment de son évolution, d'une chose qui progresse et se rapproche du but : *L'avancement des travaux.* || **4.** *Class.* Action de faire des progrès : *On voit un grand avancement dans cet écolier* (Acad., 1694). *L'avancement de la religion catholique* (Racine). || **5.** Action d'avancer dans une carrière, de monter en grade : *Il n'avait pas eu d'avancement parce qu'il avait toujours trop aimé les corps d'élite* (Vigny). *Mais, de ce jour-là, il y a eu dans mon dossier une certaine « note » à laquelle j'ai dû, jusqu'à ma blessure, de me voir refuser tout avancement !* (Martin du Gard). || **6.** Résultat d'une progression vers un état meilleur, amélioration : *L'on pourrait, d'après le nombre de barbiers que renferme une ville ou un village, juger du plus ou moins d'avancement de la civilisation* (Gautier). || **7.** *Avancement d'hoirie,* en droit, ce qui est donné par avance sur un héritage : *Voilà bien de la gloire qui m'est échue en avancement d'hoirie* (Nerval).

● SYN. : **2** *avancée ;* **3** *cours, marche, progrès, progression ;* **5** *promotion ;* **6** *développement, perfectionnement.* — CONTR. : **2** *creux, renfoncement ;* **3** *arrêt ;* **6** *recul, retard.*

avancer [avɑ̃se] v. tr. (lat. pop. **abantiare,* de *abante,* avant ; XIIᵉ s., *Ronce-vaux*). [Conj. **1.**] **1.** Porter en avant : *Avancer une chaise. Elle ne pouvait ni tourner le cou, ni avancer la main* (Balzac). || Faire venir au-devant de quelqu'un : *La voiture est avancée.* || **2.** *Fig.* Affirmer quelque chose, mettre en avant des arguments : *Quand on avance ces sortes de choses-là, Monsieur, on les prouve* (Balzac). *Il* [Descartes] *avance d'abord que « rien ne lui est plus facile à connaître que son esprit »* (Valéry). || **3.** Rendre plus proche dans le temps : *Avancer l'heure, le jour, la date de quelque chose. Avancer son départ.* || *Spécialem.* Hâter la mort de quelqu'un : *Un régime indigeste de grande mangerie, de fruits glacés, de sucreries avançait le vieillard* (Michelet). || *Avancer une montre, une pendule,* manœuvrer les aiguilles de façon qu'elles indiquent une heure plus tardive. || **4.** *Class.* Annoncer par avance : *Je pris plaisir à vous avancer cette nouvelle de quelques jours* (Sévigné). || **5.** Pousser l'exécution de, faire progresser : *Avancer son travail. C'est avancer d'un grand pas la question* (Barrès). *As-tu pu avancer un peu tes affaires ?* (Gide). || **6.** Fig. *Avancer quelqu'un,* lui faire gagner du temps : *Si tu voulais bien classer mes fiches, cela m'avancerait ;* lui procurer quelque avantage, lui être utile : *Consulter le programme, ce qui, du reste, ne m'avançait guère* (Breton). || Fam. et ironiq. *Être bien avancé,* avoir fait bien des efforts, bien des sacrifices en vain. || **7.** *Class.* Aider au succès, à la réalisation de quelque chose : *Notre victorieux monarque avance tous les jours l'ouvrage de la paix par ses victoires* (Bossuet). || Class. *N'avancer rien,* ne faire aucun progrès : *Jamais sur ce cœur on n'avancera rien* (Corneille). || **8.** *Spécialem.* et *vx.* Procurer des avantages d'ordre social, élever dans la hiérarchie sociale : [M. Marion] *avait une extrême ardeur d'avancer sa famille honnêtement* (Sainte-Beuve). || **9.** Payer par avance, avant la date fixée : *Avancer une somme à un employé sur son salaire.* || Faire un prêt d'argent ou payer une somme pour le compte de quelqu'un : *Il s'agit d'avancer les capitaux dont Phili a besoin pour acheter un quart d'agent de change* (Mauriac).

● SYN. : **1** *allonger, approcher, rapprocher, tendre ;* **2** *alléguer, énoncer, prétendre, soutenir ;* **3** *anticiper, devancer, précipiter, rapprocher.* — CONTR. : **1** *éloigner, reculer ;* **3** et **6** *retarder.*

◆ v. intr. **1.** Aller en avant dans l'espace : *Une rage forcenée secouait Tchen à mesure qu'avançait l'ombre* (Malraux). || **2.** Être placé en avant dans l'espace, faire saillie : *Un perron qui avance sur le jardin.* || **3.** Aller en avant dans le temps : *Avancer en âge.* || En parlant d'une division du temps, s'éloigner de son début : *La nuit avançant, il sentit le froid* (Colette). || Spécialem. *Montre, pendule qui avance,* qui indique une heure plus avancée que l'heure réelle. || **4.** *Fig.* Aller de l'avant, faire des progrès : *Les travaux avancent. Léopold Robert est de ces artistes qui avancent et mûrissent avec les années* (Sainte-Beuve). *J'ai repris le travail avec assez de régularité, mais j'avance avec une lenteur incroyable* (Gide). || **5.** S'élever dans la hiérarchie sociale, monter en grade : *Avancer ! Voilà le mot terrible, l'idée qui, de nos jours, change le magistrat en fonctionnaire* (Balzac).

● SYN. : **1** *approcher, marcher, progresser ;* **2** *déborder, dépasser, saillir, surplomber ;* **4** *gagner, progresser.* — CONTR. : **1** *s'éloigner, reculer, se retirer, rétrograder ;* **4** *s'arrêter, piétiner, stagner.*

◆ **s'avancer** v. pr. **1.** Se porter en avant dans l'espace : *D'ailleurs, reprit-elle aussitôt, avec un peu de hauteur et en s'avançant vers la porte, si Jenny ne dort pas, questionnez-la* (Martin du Gard). || **2.** Faire saillie : *Les ondes de cette foule, sans cesse grossies, se heurtaient aux angles des maisons qui s'avançaient çà et là comme autant de promontoires dans le bassin irrégulier de la place* (Hugo). || **3.** Se rapprocher dans le temps : *L'été s'en va, l'hiver s'avance.* || **4.** Avoir déjà fait une partie de sa course, approcher de sa fin : *Le ciel, quoique bleu, avait un éclat terne qui s'adoucissait à mesure que l'après-midi s'avançait* (Camus). || **5.** *Fig.* Faire des progrès : *S'avancer dans la voie des honneurs.* || **6.** *Fig.* Aller trop loin dans ses propositions au cours de négociations ; manquer de prudence, sortir de sa réserve : *Fontanes inclina assez vers M. Decazes tant que M. Decazes ne s'avança pas trop* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **1** *approcher, gagner du terrain, progresser ;* **2** *dépasser, saillir ;* **3** *approcher ;* **6** *se compromettre, s'engager, se hasarder.* — CONTR. : **1** *s'éloigner, reculer, se retirer ;* **3** *s'éloigner.*

● REM. *Avancer* v. intr. et *s'avancer* v. pr. ont des sens très voisins et se confondent facilement dans les acceptions 1, 2, 4 et 5 du pronominal, sauf les restrictions suivantes : *a)* au sens 4, le verbe *s'avancer* ne s'emploie jamais en parlant d'une montre ; *b)* au sens 5, le pronominal, d'un usage normal dans la langue classique, devient de moins en moins fréquent dans la langue moderne : *La vérité est dangereuse dans les cours à qui veut s'avancer* (La Bruyère). *Il mit un de ses fils dans la marine, qui s'y avança par son mérite* (Fontenelle).

avanie [avani] n. f. (ital. *avania* [de l'ar. *hawwān,* traître], exaction imposée aux chrétiens par les Turcs ; début du XVIIᵉ s., au sens 1 ; au sens 2, 1690, Furetière). **1.** Mauvais traitements que les Turcs faisaient subir aux chrétiens, dans le Levant, pour leur extorquer de l'argent.

|| **2.** Affront public, traitement humiliant qui déconsidère : *On ne fait pas trente ans ce métier* [celui d'homme politique] *sans avoir à subir des avanies* (Romains).

● SYN. : **2** *brimade, camouflet* (fam.), *humiliation, offense, outrage, vexation.*

1. avant [avɑ̃] prép. (du lat. impér. *abante,* auparavant, forme renforcée de *ante* ; 842, *Serments de Strasbourg*). **1.** Marque la priorité dans le temps : *Je n'étais avant ma maladie qu'un misérable pécheur* (France). || *Avant peu,* dans peu de temps. || *Class.* Pouvait être suivi d'un simple infinitif : *Monsieur d'Autun me dit hier que ma tante avait payé les dettes de son fils avant mourir* (Sévigné). [V. Rem. 2.] || **2.** Marque la priorité de situation, de position dans l'espace : *Bayonne est avant Biarritz sur la route d'Espagne.* || **3.** Marque la priorité de rang : *Faire passer l'honneur et la probité avant le gain.* || *Avant tout, avant toute chose,* principalement, surtout : *Avant tout, j'étais né pour être libre dans ma pensée et dans mon cœur* (Samain). *De la musique avant toute chose !* (Verlaine).

● SYN. : **1** *antérieurement à, préalablement à* ; **2** *devant* ; **3** *au-dessus de.* — CONTR. : **1** *postérieurement à, ultérieurement à* ; **2** *après* ; **3** *au-dessous de.*

◆ **Avant de** loc. prép. (toujours suivi d'un infinitif). Marque la priorité dans le temps : *Mais avant de mourir elle sera vengée* (Voltaire). *Si le bétail meurt, il faut attendre une saison avant d'essayer quelque changement* (Alain). *S'informer avant d'agir.* (V. Rem. 2.)

◆ **Avant que** (class.), **avant que de** (class. et littér.) loc. prép. (suivis de l'infinitif). Indiquent l'antériorité : *Avant qu'offrir des vœux, je reçois des refus* (Corneille). *Avant donc que d'écrire, apprenez à penser* (Boileau). *Mais avant que d'émettre des théories qui me sont toutes personnelles* (Huysmans). [V. Rem. 2.]

◆ **En avant de** loc. prép. Dans le lieu, la situation où l'on précède quelqu'un ou quelque chose : *Un officier qui marche en avant de ses hommes. Un barrage de police a été établi sur la route, en avant de la ville.*

◆ **avant** adv. **1.** Indique un moment antérieur à un événement : *L'orage vient d'éclater ; heureusement que mon père est rentré avant ! Les roses comme avant palpitent* (Verlaine). || *Bien avant,* un grand moment auparavant : *Il est arrivé bien avant !* || *Le jour d'avant,* le jour qui a précédé. || **2.** Indique un éloignement dans le temps ou dans l'espace à partir d'un point de départ (en ce sens, il est généralement renforcé par un adverbe de quantité *assez, très, fort,* etc.) : *Bien avant dans la nuit* [...] *il regagnait à travers les rues désertes le faubourg Saint-Germain* (France). *La réunion se prolongeait fort avant dans la nuit* (Gide). *Je m'enfonçais plus avant chaque jour dans le parti de leurs adversaires* (Mauriac). || **3.** Indique une position, une situation dans l'espace par rapport à ce qui est placé plus loin ou après : *Vous apercevez d'ici un groupe d'arbres ; ma maison se trouve juste avant.* || **4.** Indique qu'une personne a la priorité de rang sur une autre : *De ces deux dames, c'est la plus âgée qui passe avant.*

● SYN. : **1** *antérieurement, auparavant, d'abord, plus tôt, préalablement, précédemment* ; **2** *loin, profondément, tard* ; **3** et **4** *devant.* — CONTR. : **1** *après, ensuite, postérieurement, puis, ultérieurement* ; **3** *à la suite, après* ; **4** *derrière.*

◆ **En avant !** interj. S'emploie pour faire mettre en marche, pour encourager à avancer, à poursuivre.

◆ **En avant** loc. adv. **1.** Devant soi : *Les soldats avançaient baïonnette en avant. Se pencher en avant.* || **2.** Devant les autres : *Tandis qu'il marchait, seul et pensif, en avant, | Son vêtement parut blanc comme la lumière* (Hugo). || *Se mettre en avant,* se présenter immédiatement, dans l'intention d'être le premier à faire quelque chose ; et, au *fig.,* attirer l'attention sur soi (souvent péjor.) : *Ma belle-mère me laissa entendre qu'il ne serait pas nécessaire de me mettre en avant* (Mauriac). || *Se mettre trop en avant,* s'engager à la légère. || *Mettre quelqu'un en avant,* le mettre en vue pour le faire agir, ou le donner comme gagnant. || *Mettre quelque chose en avant,* l'alléguer, souvent pour dissimuler les vraies raisons : *Il a mis en avant ses obligations professionnelles.*

◆ **Avant que** loc. conj. (toujours suivi du subjonctif). Avant l'époque, le moment où : *Avant que nous ayons pu l'en empêcher, il saisissait sur notre bureau un coupe-papier de cristal* (Martin du Gard). [V. Rem. 1.]

● REM. **1.** Le verbe introduit par *avant que* peut être ou non précédé de *ne,* sans qu'il en résulte une nette différence de sens (l'omission de *ne* est plus fréquente dans la langue familière) : *Avant qu'elle se mariât* (Flaubert). *J'irai le voir avant qu'il parte* (Acad.). *Avant que son frère ne vînt* (Rolland). *Avant qu'il ne fasse froid* (Acad.).

2. Vaugelas blâmait l'emploi, devant un infinitif, de *avant, avant que* et *avant de,* et n'admettait que celui de *avant que de.*

2. avant [avɑ̃] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XV^e s.). **1.** Partie antérieure d'un objet, en particulier d'un navire : *Ou, penchés à l'avant des blanches caravelles, | Ils regardaient monter en un ciel ignoré* [...] *| Du fond de l'océan des étoiles nouvelles* (Heredia). || *Aller de l'avant,* continuer toujours à avancer, et, au *fig.,* agir avec résolution, hardiesse, et persévérer malgré les obstacles : *Je sais qu'il y a mauvaise grâce à parler des vertus des siens. Mais il est bien connu que les nôtres ont toujours été de l'avant à l'heure du danger* (Proust). || **2.** En temps de guerre, la région des combats, et, *par extens.,* les soldats qui s'y battent. || **3.** Dans les sports d'équipe (rugby, basket-ball, football, etc.), joueur qui fait partie de la ligne d'attaque : *En 1914, je jouais avant de première ligne pour Pittsburg* (Morand).

● SYN. : **1** *nez, proue* ; **2** *front.* — CONTR. : **1** *arrière, derrière, poupe* ; **2** *arrière.*

◆ adj. invar. Qui est à l'avant : *Les roues avant d'une voiture. La traction avant.*

3. avant-, élément qui entre dans la formation de nombreux mots composés, pour indiquer l'antériorité : *avant-coureur, avant-goût,*etc.

avantage [avɑ̃taʒ] n. m. (de *avant,* ce qui est placé en avant ; 1190, J. Bodel). **1.** Ce qui sert, est utile ou profitable : *Pour avoir livré cette pauvre petite à ce vieux, il fallait qu'ils eussent quelque avantage !* (Mauriac). *Le principal avantage de cette méthode, c'est sa rapidité.* || *Avantages en nature,* complément de la rémunération principale, versé non en espèces, mais sous forme de nourriture, de loyer gratuit, etc. || *Tirer avantage de quelque chose,* en tirer un profit, s'en prévaloir. || *À l'avantage de,* d'une façon qui sert, qui fait honneur à : *Ce qu'on raconte d'elle n'est pas à son avantage. Être vêtu à son avantage.* || **2.** Occasion heureuse, privilège : *Madame de Piennes trouva ses domestiques effarés, chacun s'empressant* [...] *pour avoir le premier l'avantage de lui annoncer la grande nouvelle* (Mérimée). || **3.** *Spécialem.* Dans certaines formules de politesse, plaisir qui honore : *Combien de temps, dit timidement le jeune homme, Monsieur nous fera-t-il cet avantage de demeurer à Paris ?* (Nerval). *À l'avantage de vous revoir !* (ou ellipt. et fam. : *À l'avantage !*). || **4.** Ce qui fait qu'on l'emporte sur quelqu'un, qu'on est au-dessus de lui : *Mais elle ne fut pas longue à trouver des tortures et à reprendre l'avantage dérobé* (Cocteau). || **5.** Qualité dont on tire une supériorité : *Je possédais les avantages physiques que donne une éducation agreste* (Dumas). || **6.** Dans les sports d'équipe, bénéfice d'une faute commise par l'adversaire. || Au tennis, premier point gagné par un des camps qui étaient auparavant à égalité à quarante. || **7.** *Spécialem.* Supériorité militaire, victoire : *Avoir l'avantage sur les troupes ennemies.* || *Class.* Supériorité militaire momentanée et partielle : *Les Perses remportèrent de grands avantages* (Bossuet). || **8.** Class. *Prendre* ou *tenir quelqu'un à son avantage,* l'attaquer quand on est dans une position favorable : *Je l'ai pris à mon avantage* [...], *je lui dis tout ce que je pense* (Sévigné). || **9.** Class. *Prendre avantage,* monter sur une éminence pour se mettre sur sa monture : *Il fit serment de ne monter jamais sur animal chevauchable sans prendre toutes ses sûretés. Il prit donc avantage pour monter sur sa bête* (Scarron).

● SYN. : **1** *bénéfice, bien, fruit, intérêt, profit, utilité* ; **2** *faveur, honneur, prérogative* ; **3** *honneur, joie* ; **4** *primauté, privilège, supériorité, suprématie* ; **5** *atout, capacité, don, talent.* — CONTR. : **1** *détriment, dom-*

mage, préjudice ; **2** *ennui, inconvénient, infortune ;* **4** *désavantage, infériorité ;* **7** *défaite, déroute.*

◆ **avantages** n. m. pl. Fam. *Les avantages d'une femme,* ses appas : *Quoique la marquise fût une fort grande dame tout à fait à la mode, et d'ailleurs fort belle encore, ces avantages ne faisaient aucune impression sur Octave* (Stendhal).

avantager [avɑ̃taʒe] v. tr. (de *avantage ;* XIIIe s.). [Conj. **1.**] **1.** Donner un ou des avantages, en particulier des avantages financiers : *Le vétérinaire protestait qu'il était lésé, à cause de la dot de Juliette qui avantageait la maison d'Honoré* (Aymé). || **2.** Augmenter, mettre en valeur les avantages physiques de quelqu'un : *Elle paraît enveloppée de linons et de mousselines, en capuchons ruchés et neigeux qui l'avantagent extrêmement* (Colette).

• SYN. : **1** *favoriser, privilégier ;* **2** *embellir, flatter.* — CONTR. : **1** *défavoriser, désavantager, frustrer, handicaper, léser ;* **2** *enlaidir.*

avantageusement [avɑ̃taʒøzmɑ̃] adv. (de *avantageux ;* XVe s.). **1.** Avec profit, avantage : *Il dînait chez des financiers juifs qu'il aimait assez pour leur faire acheter avantageusement des tableaux* (France). || **2.** D'une manière heureuse, favorable : *Vos soupçons se trouvent dissipés le plus avantageusement du monde* (Molière). *Le propre fils du Khān de Crimée* [...] *avantageusement connu dans toute l'Europe chrétienne* (Nerval). || **3.** *Vx.* D'une façon seyante : *Être vêtu avantageusement* (Acad.).

• SYN. : **1** *profitablement ;* **2** *favorablement, heureusement, honorablement.* — CONTR. : **1** *à perte ;* **2** *déplorablement, désastreusement, fâcheusement, malencontreusement, tristement.*

avantageux, euse [avɑ̃taʒø, -øz] adj. (de *avantage ;* 1418, Caumont). **1.** Qui procure un avantage, un profit : *Le terrain de la rue Théophile-Gautier, peu avantageux pour édifier une maison du type ordinaire, se prêtait à la construction d'un petit groupe d'immeubles* (Romains). || **2.** Qui est d'un prix peu élevé, eu égard à la qualité : *Article avantageux.* || Par extens. *Prix avantageux,* prix modique, intéressant. || **3.** Qui procure des satisfactions d'amour-propre, qui fait honneur : *Entendre parler de soi en termes très avantageux.* || **4.** Qui augmente les avantages physiques, qui est seyant : *Une coiffure avantageuse.* || **5.** Se dit d'une personne qui tire vanité de certains avantages, réels ou supposés : *Des jeunes gens avantageux s'étaient déjà mis à faire valoir leurs biceps devant le café des Arts* (Aragon). || *Par extens.* Qui dénote la vanité, la présomption : *Constance* [...] *aperçut bientôt un changement dans les manières de son commis, qui prit avec elle des airs avantageux pour faire croire à leur bonne intelligence* (Balzac).

• SYN. : **1** *fructueux, profitable, rentable ;* **2** *intéressant ;* **3** *élogieux, favorable, flatteur ;* **4** *flatteur ;* **5** *fat, outrecuidant, poseur* (fam.), *présomptueux, prétentieux, vaniteux.* — CONTR. : **1** *désavantageux, dommageable, mauvais, préjudiciable ;* **2** *onéreux ;* **3** *défavorable, déplorable, fâcheux, malencontreux, regrettable ;* **5** *humble, modeste, simple.*

avant-bec [avɑ̃bɛk] n. m. (de *avant* et de *bec ;* 1488, Godefroy). Éperon de maçonnerie, établi en amont d'une pile de pont pour diviser l'eau et en diminuer la poussée.

• Pl. *des* AVANT-BECS.

avant-bras [avɑ̃bra] n. m. invar. (de *avant* et de *bras ;* fin du XIIIe s.). Partie du bras comprise entre le coude et le poignet : *Il relevait ses poignets de chemise, montrant des avant-bras puissants* (Duhamel). *Il chercha le seau d'eau froide, y plongea les avant-bras* (Aymé).

avant-centre [avɑ̃sɑ̃tr] n. m. (de *avant* et de *centre ;* début du XXe s.). Dans une équipe de football, joueur placé au centre de la ligne d'attaque.

• Pl. *des* AVANTS-CENTRES.

avant-corps [avɑ̃kɔr] n. m. invar. (de *avant* et de *corps ;* 1658, La Fontaine). Partie d'un édifice, et, *par extens.,* d'un meuble, qui est en saillie sur la face principale : *L'allée qui passait sous un massif avant-corps* (France).

avant-cour [avɑ̃kur] n. f. (de *avant* et de *cour ;* 1564, J. Thierry). Cour qui précède la cour principale, dans une grande maison : *Son char et ses chevaux étaient dans l'avant-cour du temple* (Tharaud).

• Pl. *des* AVANT-COURS.

avant-coureur [avɑ̃kurœr] n. m. (de *avant* et de *coureur ;* XIVe s. ; au sens fig., XVIe s.). *Class.* Celui qui précède quelqu'un pour annoncer son arrivée : *Les avant-coureurs de l'armée.*

◆ adj. et n. m. *Fig.* Se dit de ce qui précède et annonce quelque chose d'autre ou un événement prochain : *Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle | Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur, | De la chute des rois funeste avant-coureur !* (Racine). *Pour moi, une séparation est l'avant-coureur de l'abandon ; et l'abandon, c'est la mort* (Balzac). *Il est rare qu'un cataclysme se produise sans phénomènes avant-coureurs* (Radiguet).

• Pl. *des* AVANT-COUREURS.

• SYN. : *annonciateur, messager, précurseur.* — CONTR. : *consécutif, rétrospectif.*

• REM. N'a pas de féminin ; on le remplace parfois par AVANT-COURRIÈRE.

avant-courrier, ère [avɑ̃kurje, -ɛr] adj. et n. (de *avant* et de *courrier ;* XVIe s., comme nom). Qui devance et annonce un événement : *Une avant-courrière du printemps* (Prévost). || Poét. *L'avant-courrière du jour,* l'aurore.

◆ **avant-courrier** n. m. *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Homme à cheval qui précédait une voiture de poste pour faire préparer les relais.

• Pl. *des* AVANT-COURRIERS, ÈRES.

avant-dernier, ère [avɑ̃dɛrnje, -ɛr] adj. et n. (de *avant* et de *dernier ;* 1759, Restaut). Qui est immédiatement avant le dernier (en parlant des personnes ou des choses) : *Deux hôtels meublés d'avant-dernière catégorie* (Romains).

• Pl. *des* AVANT-DERNIERS, ÈRES.

• SYN. : *pénultième* (pour les choses).

avant-fossé [avɑ̃fose] n. m. (de *avant* et de *fossé ;* XVIIe s., *Dict. général*). Fossé qui entoure la contrescarpe, dans un ouvrage de fortification.

• Pl. *des* AVANT-FOSSÉS.

avant-garde [avɑ̃gard] n. f. (de *avant* et de *garde ;* XIIe s., Godefroy). **1.** Partie d'une armée qui marche en avant du gros de la troupe pour en assurer la sécurité ; élément d'une flotte qui remplit le même office : *À leurs cris, un seigneur, de ceux de l'avant-garde, | S'arrête et, retournant son cheval, les regarde* (Heredia). || **2.** *Fig.* Ce qui marche en tête ; ce qui a un rôle de précurseur : *Les communistes n'ont cessé de former l'avant-garde la plus audacieuse de la démocratie* (Blanqui). || *D'avant-garde,* en avance sur son temps : *Son amie viendrait pour de nombreux invités dire des fragments d'une pièce symbolique qu'elle avait jouée une fois sur une scène d'avant-garde* (Proust). *Ce peuple célébrait ses taureaux dans des fêtes secrètes, et les cachait devant l'étranger, pour avoir l'air d'un peuple d'avant-garde* (Montherlant). || *Être à l'avant-garde de quelque chose,* en être l'élément de pointe, celui dont les idées sont le plus avancées : *Être à l'avant-garde du progrès.*

• Pl. *des* AVANT-GARDES.

• SYN. : **2** *pointe, tête.* — CONTR. : **1** et **2** *arrière-garde.*

avant-gardiste [avɑ̃gardist] adj. et n. (de *avant-garde ;* milieu du XXe s.). *Fam.* Se dit d'un écrivain, d'un artiste, d'une œuvre qui est à l'avant-garde de son temps.

• Pl. *des* AVANT-GARDISTES.

avant-goût [avɑ̃gu] n. m. (de *avant* et de *goût ;* début du XVIIe s.). Première impression, physique ou mentale, que provoque l'évocation d'un événement ou d'une sensation future : *Vous êtes heureux et, pour vous comme pour moi, la vieillesse est un avant-goût des champs Élysées* (Sand).

• Pl. *des* AVANT-GOÛTS.

• SYN. : *aperçu, échantillon* (fam.), *idée, préambule, préface, préfiguration, prélude, prémices.* — CONTR. : *arrière-goût, réminiscence, souvenir.*

avant-guerre [avɑ̃gɛr] n. m. ou f. (de *avant* et de *guerre* ; v. 1925). Période comprenant les années qui ont précédé une guerre, spécialement celle de 1914-1918, puis celle de 1939-1945 : *Car c'était une des idées les plus à la mode de dire que l'avant-guerre était séparé de la guerre par quelque chose d'aussi profond, simulant autant de durée, qu'une période géologique* (Proust). *Les photographies* [...] *paraissaient aussi périmées et lamentables que paraissent soudain périmés et ravissants, dans une anse de l'Oise et du Petit Morin, ces canots d'avant-guerre* (Giraudoux).

• Pl. *des* AVANT-GUERRES.

• CONTR. : *après-guerre.*

avant-hier [avɑ̃tjɛr] loc. adv. (de *avant* et de *hier* ; XIIe s., *Livre des Rois*). Le jour qui précède hier, deux jours avant celui où l'on est : *Pardon, c'est avant-hier, vendredi, oui vendredi matin, pendant la grande étude* (Martin du Gard).

avant-main [avɑ̃mɛ̃] n. f. (de *avant* et de *main* ; fin du XVIe s.). *Vx.* Partie de la main se trouvant du côté de la paume : *Recevoir un soufflet de l'avant-main.*

• Pl. *des* AVANT-MAINS.

• CONTR. : *arrière-main.*

◆ n. m. (1721, Trévoux). Partie d'un cheval se trouvant en avant de la main du cavalier : *Un caparaçon de cuir* [...] *lui protégeait l'avant-main* (Montherlant).

avant-mont [avɑ̃mɔ̃] n. m. (de *avant* et de *mont* ; milieu du XXe s.). Petite chaîne montagneuse en avant des grands sommets d'un massif.

• Pl. *des* AVANT-MONTS.

avant-mur [avɑ̃myr] n. m. (de *avant* et de *mur* ; 1495, J. de Vignay). **1.** Mur adossé à un autre mur. || **2.** Partie la plus extérieure d'une enceinte de fortification.

• Pl. *des* AVANT-MURS.

avant-port [avɑ̃pɔr] n. m. (de *avant* et de *port* ; 1782, Romme). Sorte de grand bassin, en avant du port proprement dit, qui permet d'accéder aux différents bassins.

• Pl. *des* AVANT-PORTS.

• CONTR. : *arrière-port.*

avant-poste [avɑ̃pɔst] n. m. (de *avant* et de *poste* ; v. 1800, Brunot). petit poste placé en avant du camp d'une troupe en station, le plus près possible de l'ennemi, pour déjouer toute attaque par surprise : *Nos troupes de couverture ont pris leurs avant-postes* (Martin du Gard).

• Pl. *des* AVANT-POSTES.

avant-première [avɑ̃prəmjɛr] n. f. (de *avant* et de *première* ; 1892, *le Figaro*). **1.** Présentation d'une pièce ou d'un film à un public d'invités et de journalistes, avant la première présentation au grand public. || **2.** Visite d'une exposition, par des personnalités, avant son ouverture officielle. || **3.** Article de journal publié à l'occasion d'une pièce de théâtre avant sa première représentation.

• Pl. *des* AVANT-PREMIÈRES.

avant-projet [avɑ̃prɔʒɛ] n. m. (de *avant* et de *projet* ; milieu du XIXe s.). **1.** Rédaction provisoire d'un projet de loi, de règlement, etc. || **2.** Étude d'architecture, maquette succincte d'un monument ou d'un édifice, dont les détails devront être précisés.

• Pl. *des* AVANT-PROJETS.

avant-propos [avɑ̃prɔpo] n. m. invar. (de *avant* et de *propos* ; 1584, *Somme des pechez*). Courte préface, placée en tête d'un livre, où l'auteur expose succinctement ses intentions.

• SYN. : *avertissement, avis, introduction, notice, préambule.* — CONTR. : *conclusion, épilogue, postface.*

avant-scène [avɑ̃sɛn] n. f. (de *avant* et de *scène* ; milieu du XVIe s.). **1.** Partie de la scène d'un théâtre située en avant du rideau : *C'était, nonchalamment assis sur l'avant-scène,* | *Pierrot* (Hugo). || *Loges d'avant-scène,* ou simplem. *avant-scènes,* loges disposées de chaque côté de la scène et la surplombant presque, à la hauteur des balcons et des galeries : *Les avant-scènes tranchent en lumière, en splendeur sur l'ensemble, occupées par des célébrités de la haute banque, les femmes décolletées et bras nus, ruisselantes de pierreries comme la reine de Saba dans sa visite au roi des Juifs* (Daudet). || **2.** *Fig.* et *vx.* Événements antérieurs ou préliminaires à l'action d'un récit ou d'une pièce de théâtre : *Cette comédie à laquelle cette partie du récit sert en quelque sorte d'avant-scène a d'ailleurs pour acteurs tous les personnages qui, jusqu'à présent, ont occupé la scène* (Balzac). || **3.** *Pop.* Poitrine féminine : *Le raide plastron de sa chemise* [...] *lui faisait une avant-scène de matrone* (Chérau).

• Pl. *des* AVANT-SCÈNES.

• SYN. : **1** *proscénium* ; **2** *prologue.* — CONTR. : **1** *arrière-scène* ; **2** *épilogue.*

avant-toit [avɑ̃twa] n. m. (de *avant* et de *toit* ; 1386, Godefroy). Partie d'un toit en saillie sur la façade : *Un gazouillis très doux et presque imperceptible s'effile sous l'avant-toit* (Genevoix).

• Pl. *des* AVANT-TOITS.

• SYN. : *auvent.*

avant-train [avɑ̃trɛ̃] n. m. (de *avant* et de *train* ; 1628, *Traité de l'artillerie*). **1.** Partie d'une voiture hippomobile comprenant les deux roues de devant et le timon. || **2.** Partie antérieure d'un quadrupède, comprenant le poitrail et les jambes de devant (opposée à l'*arrière-train*).

• Pl. *des* AVANT-TRAINS.

• CONTR. : **1** *arrière-train.*

avant-veille [avɑ̃vɛj] n. f. (de *avant* et de *veille* ; XIIIe s.). **1.** Jour qui précède la veille du jour dont on parle : *Cette dernière minute que je passe.*[...] *dans les bras de cette femme rencontrée l'avant-veille, elle va prendre fin* (Sartre). || **2.** Moment, époque précédant de peu quelque événement : *On était donc en 1665, au vrai seuil du beau siècle, au premier plan du portique, à l'avant-veille d'* « *Andromaque* » (Sainte-Beuve).

• Pl. *des* AVANT-VEILLES.

avare [avar] adj. et n. (réfection de l'anc. franç. *aver,* avare, d'après le lat. *avarus,* avare, avide ; 1527, J. Bouchet). **1.** *Class.* D'une grande avidité : *Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie* (Racine). || **2.** Qui aime à entasser l'argent et ne veut pas le dépenser : *Elle que j'avais vue si économe, pour ne pas dire avare, me donnait plus d'argent que je n'en demandais* (Mauriac). || **3.** Fig. *Avare de quelque chose,* se dit de celui qui épargne, ménage ce qu'il a en sa possession ou ce qui lui est confié : *Il était* [...] *avare du sang de ses hommes* (France). || *Être avare de louanges,* ne pas les prodiguer facilement. || *Être avare de son temps,* ne pas le gaspiller en occupations inutiles. || **4.** Se dit aussi des choses qui sont dispensées parcimonieusement : *Il tombe une lumière avare et raisonnable* (Sartre).

• SYN. : **2** *avaricieux* (vx), *chiche, cupide, intéressé, ladre, pingre* (pop.), *radin* (pop.) ; **3** *économe, ménager.* — CONTR. : **2** *dépensier, dilapidateur, dissipateur, gaspilleur, généreux, large* ; **3** *prodigue.*

avarement [avarmɑ̃] adv. (de *avare* ; 1548, P. Le Fébure). D'une manière avare : *Toutes les choses précieuses qui se trouvent dans la terre, l'or, les diamants, les pierres qui seront taillées, s'y trouvent disséminées, semées, avarement cachées dans une quantité de roche ou de sable, où le hasard les fait parfois découvrir* (Valéry).

• SYN. : *chichement, parcimonieusement.* — CONTR. : *abondamment, généreusement, largement.*

avarice [avaris] n. f. (lat. *avaritia* ; 1155, Wace). **1.** *Class.* Ardent désir d'acquérir, avidité : *Un jeu effroyable, continuel* [...], *où l'on est transporté du désir du gain* [...], *consumé par l'avarice* (La Bruyère). || **2.** Attachement excessif aux richesses et désir de les accumuler : *L'avarice de ces trois vieillards était si passionnée que depuis longtemps ils entassaient leur argent pour pouvoir le contempler secrètement* (Balzac). *Son avarice était telle que, même en ne payant pas pour son compte, chaque fois qu'il devait donner de l'argent* [...], *il y avait sur sa figure une contraction de tous les traits, un froncement nerveux des rides, comme si on les lui eût serrées avec le cordon d'un sac* (Daudet). || **3.** Désir de ménager ce qu'on a en sa possession (rare) : *Si elle allait quitter cette loge pour faire une visite, je serais bien récompensé*

de l'avarice avec laquelle je m'économise ce plaisir (Stendhal).

• SYN. : 2 *ladrerie, lésine, pingrerie* (pop.), *rapacité ;* 3 *parcimonie.* — CONTR. : 2 *dissipation, gaspillage, générosité, largesse ;* 3 *libéralité, prodigalité.*

avaricieusement [avarisjøzmɑ̃] adv. (de *avaricieux ;* v. 1370, Oresme). *Vx.* D'une façon avaricieuse.

avaricieux, euse [avarisjø, -øz] adj. et n. (de *avarice ;* 1283, Beaumanoir). *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne dont l'avarice s'exerce dans les petites choses (au pr. et au fig.) : *Il a un père qui, quoique riche, est un avaricieux fieffé* (Molière).

◆ adj. Qui dénote une avarice mesquine : *J'ai peut-être fait quelques gestes avaricieux dans ma vie ; l'important, c'est d'en avoir également fait de généreux et de prodigues* (Gide).

• SYN. : *chiche, mesquin, parcimonieux, regardant, serré.* — CONTR. : *généreux, large, libéral, prodigue.*

avarie [avari] n. f. (ital. *avaria,* de l'ar. *awārīya,* biens avariés ; XIII^e s., *Assises de Jérusalem*). **1.** Dommage survenu à un navire ou à sa cargaison : *Pendant la tempête, le navire a subi une importante avarie.* ‖ Détérioration subie par un objet pendant son transport par terre ou par air. ‖ **2.** *Fam.* et *vx.* Syn. de SYPHILIS : *L'enfant de la province, quand il arrivait dans la capitale, était guetté par la politique des partis dans la rue, l'avarie, la bohème* (Audiberti).

• SYN. : 1 *dégât, sinistre.*

avarié, e [avarje] adj. (part. passé de *avarier*). **1.** Se dit d'un navire qui a subi une avarie : *Le robuste nautonier renfloua la nef avariée de l'Église* (France). ‖ **2.** En mauvais état, endommagé : *Quand elle devint plus grande, on l'envoya faire la récolte des fonds de sièges avariés* (Maupassant). ‖ *Spécialem.* Se dit de produits alimentaires gâtés : *De la farine, de la viande avariée.*

• SYN. : 2 *détérioré, esquinté* (pop.) ; *avancé, blet* (fruits), *faisandé* (viande). — CONTR. : 2 *neuf ; frais.*

◆ adj. et n. *Fam.* et *vx.* Syphilitique.

avarier [avarje] v. tr. (de *avarie ;* 1835, Acad.). **1.** Causer une avarie à. ‖ **2.** Causer un dommage à quelque chose, surtout à des denrées alimentaires : *L'eau avait avarié ses provisions* (Acad.).

• SYN. : 2 *altérer, corrompre, détériorer, endommager, gâcher, gâter, pourrir.* — CONTR. : 2 *conserver, préserver.*

◆ **s'avarier** v. pr. Se corrompre, se gâter : *Des fruits qui se sont avariés.*

• SYN. : *blettir, pourrir.*

avaro [avaro] n. m. (de *avarie ;* 1874, Esnault). *Pop.* Accident, panne : *Sans cet avaro, on serait déjà arrivés.*

avatar [avatar] n. m. (sanscr. *avatāra,* descente sur la terre d'une divinité ; 1800, Castera). **1.** Dans la religion hindoue, chacune des incarnations de Vishnu. ‖ *Par extens.* Réincarnation : *Claudien, une sorte d'avatar de Lucain, qui domine tout le IV^e siècle avec le terrible clairon de ses vers* (Huysmans). ‖ **2.** Transformation d'une personne ou d'une chose (souvent avec une nuance péjor.) : *Après tant d'avatars, d'efforts stériles en littérature, en médecine, en politique, j'ai pensé qu'au moins je serais bon à quelque chose* (Daudet). *Habile aux avatars, il condamne ce qu'il était, au nom de ce qu'il est aujourd'hui* (Gide). ‖ **3.** *Abusiv.* Événement fâcheux, accident (sans doute par confusion avec *aventure*) : *Ne vous occupez pas de la loterie. Le sort nous y réserve les mêmes avatars que dans la précédente* (Giraudoux).

• SYN. : 1 *métamorphose, réincarnation ;* 2 *changement, évolution ;* 3 *mésaventure, tuile* (fam.). — CONTR. : 3 *aubaine* (fam.), *chance.*

à vau-l'eau loc. adv. V. VAU-L'EAU (À).

Ave [ave] ou **Ave Maria** [avemarja] n. m. invar. (du lat. *ave,* salut ; XIV^e s.). Premiers mots de la salutation angélique ou prière à la Vierge et, *par extens.,* cette prière elle-même : *Dire un Pater et trois Ave.*

avé [ave] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd.). Grain du chapelet sur lequel on dit l'Ave : *Des avés en nacre.*

avec [avɛk] prép. (lat. pop. **apud-hoc,* avec cela, renforcement de *apud,* auprès de, avec ; fin du XI^e s., *Vie de saint Alexis,* écrit *avoc,* puis *avuec ;* la forme *avecque,* poétique, est encore très employée au XVII^e s.). **1.** Marque l'idée d'accompagnement et signifie « en compagnie de » : *C'est presque toujours ainsi* [...] *que l'on juge ceux avec qui l'on a grandi* (Alain). ‖ **2.** Indique ce qui fait corps avec quelque chose, ce qui est propre à quelqu'un, etc. : *Une maison avec un balcon. C'est un enfant assez grand, avec des cheveux blonds.* ‖ **3.** Marque un rapport d'association, l'identité de vues : *Être lié avec quelqu'un. Être d'accord avec quelqu'un. Ses maîtres, ses collègues, ses amis, ses élèves, tout le monde serait avec lui, si le conflit prenait un tour aigu* (Duhamel). ‖ *Être avec les bons contre les méchants,* soutenir les bons. ‖ *Être avec le gouvernement,* être du parti du gouvernement. ‖ **4.** Marque un rapport de relations sociales : *Être en paix avec tous. Être gentil avec ses camarades. Être fâché avec ses frères.* ‖ Par extens. *Avec lui, avec elle* (souvent en tête de phrase), si l'on s'en rapporte à lui, à elle : *Le plus désolant est qu'on ne peut compter sur rien avec elle* (Rousseau). *Avec lui, il n'y a que l'argent qui compte.* ‖ **5.** Marque l'opposition et signifie « contre » : *Se battre avec quelqu'un. Un pays en guerre avec ses voisins.* ‖ **6.** Marque le contraste et signifie « malgré », « en dépit de » : *Avec le respect que je vous dois, je vous dirai franchement que... Avec tous ses diplômes, il n'a pas été capable de résoudre un problème aussi simple.* ‖ **7.** Exprime la cause et signifie « étant donné », « en raison de » : *Avec des habitudes si mauvaises, vous allez droit à l'échec. Avec le temps qu'il fait, je préfère ne pas sortir.* ‖ **8.** Exprime la simultanéité : *Se lever avec le jour. Le souvenir avec le crépuscule | Rougeoie et tremble* (Verlaine). ‖ **9.** Exprime la manière : *Ce n'est point assez d'obéir à Dieu si l'on n'obéit pas avec une prompte allégresse* (France). *Il reprit : « je ne le connais plus, Monsieur ! » avec un haussement de sourcils majestueux et des oscillations de la tête* (Huysmans). ‖ **10.** Exprime le moyen, la matière, l'instrument : *Il est venu avec sa voiture. Bâtir un abri avec du bois de sapin. Battant de l'aile avec sa manche | Comme un pingouin sur un écueil, | Le blanc Pierrot, par une branche, | Passe la tête et cligne l'œil* (Gautier). ‖ Fig. *Avec le temps,* en laissant faire le temps. ‖ **11.** *Class.* Marquait le temps, équivalent de « à » : *Les Ides étaient fêtées avec le premier jour qui les suivait* (Racine) ; la simultanéité, avec le sens de « parmi », « au milieu de » : *Seize années d'une prospérité accomplie, qui coulèrent sans interruption avec l'admiration de toute la terre* (Bossuet).

◆ adv. *Fam.* Marque l'accompagnement : *Je ne pourrai pas vivre avec* (Rolland). *Il tenait un mouchoir à pois noirs à la main et s'éventait avec* (Gide). [V. REM. 2.]

◆ **Avec cela, avec ça** loc. adv. **1.** *Fam.* En outre, de plus : *Je n'ai pas le cœur sec, il s'en faut, plein d'attendrissement au contraire, et la larme facile avec ça* (Camus). ‖ *Et avec cela (ça) ?,* formule commerciale, question d'un vendeur à un client. ‖ **2.** Malgré cela : *Mais avec tout cela, je ne veux point me donner un nom où d'autres en ma place devraient pouvoir prétendre* (Molière).

◆ **Avec cela (ça) que** loc. conj. *Pop.* Sans compter que, indépendamment du fait que : *Enfin, j'appréhende de m'ennuyer dans la solitude ; avec cela que je m'amuse ici !* (Huysmans).

◆ **D'avec** loc. prép. Marque la séparation d'une façon plus vive que le simple *de : Mais ces différences d'avec notre nature, c'est encore notre nature qui les imagine* (Proust). *Séparer le bon grain d'avec l'ivraie.* [V. REM. 3.]

• REM. **1.** Lorsque deux substantifs ou deux pronoms au singulier, réunis par *avec,* sont tous deux sujets en apparence, le verbe s'accorde avec le premier et se met au singulier si *avec* introduit réellement un complément et désigne un simple accessoire du premier terme : *Le meunier avec son fils partit à la ville.* Mais, lorsque les deux termes ont la même importance et que *avec* signifie « et », le verbe se met au pluriel, car les deux termes sont considérés comme sujets : *Le singe avec le léo-*

pard | Gagnaient de l'argent à la foire (La Fontaine).

2. Bien que *avec* fût initialement un adverbe, son emploi adverbial est aujourd'hui considéré comme familier.

3. Certains verbes exprimant la séparation sont suivis indifféremment de *avec, d'avec, de : divorcer avec, divorcer d'avec, divorcer de.*

aveindre [avɛ̃dr] v. tr. (var. de l'anc. franç. *avenir,* arriver, convenir, atteindre [lat. *advenire*] ; XIIIe s.). [Conj. **55.**] *Vx* ou *dialect.* Retirer un objet de son emplacement habituel, aller le chercher pour le présenter à quelqu'un qui le demande : *Ne voilà-t-il pas que vous ne m'avez aveint que six morceaux de sucre ! M'en faut huit* (Balzac).

aveline [avlin] n. f. (provenç. *avelana,* noisette, du lat. [*nux*] *abellana,* noisette d'Abella [v. de Campanie] ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *avelaine ; aveline,* XVe s., Tardif). Sorte de grosse noisette dont on extrait une huile fine : *Le fruit sec n'était tenu en gros que par une certaine Mme Angélique Madou, demeurant rue Perrin-Gasselin, seule maison où se trouvassent la véritable aveline de Provence et la vraie noisette blanche des Alpes* (Balzac).

avelinier [avlinje] n. m. (de *aveline ;* XVIIIe s.). Variété de noisetier, croissant principalement dans le Midi : *Une allée en faisait le tour, pressée de noisetiers, d'aveliniers, de coudriers* (Genevoix).

aven [avɛn] n. m. (mot rouergat, d'origine incertaine ; XIIe s., écrit *avenc ;* repris en 1889, par Martel). Dans certaines régions calcaires, grand trou circulaire, en forme d'entonnoir, creusé par les eaux d'infiltration : *L'aven le plus célèbre, dans les Causses, est l'aven Armand.*

• SYN. : *gouffre.*

1. avenant, e [avnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. franç. *avenir,* arriver ; XIIIe s.). Qui arrive, qui advient : *L'héritage avenant aux petits-fils.*

◆ **avenant** n. m. **1.** *Vx.* Celui qui arrive : *Je te mets en garde dès à présent contre tout avenant qui se dira ton cousin* (Lemaitre). || **2.** En droit, clause additionnelle modifiant les données d'un contrat, particulièrement en matière de polices d'assurance.

2. avenant, e [avnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. franç. *avenir,* convenir ; 1080, *Chanson de Roland*). Qui plaît, qui est agréable : *Une de ses brus vint s'installer près de lui, une petite femme de boutique, parée dès le matin, et qui avait bien cet air avenant, faussement doux, cette amabilité obséquieuse des gens habitués au commerce* (Daudet). *Ses camarades l'avaient en sympathie à cause de son caractère avenant* (Aymé).

• SYN. : *affable, aimable, amène, engageant, gracieux, sympathique.* — CONTR. : *désagréable, rébarbatif, renfrogné, revêche, rogue.*

3. avenant (à l') [alavnɑ̃] loc. adv. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XIVe s.). **1.** En accord, en harmonie avec ce qui vient d'être dit : *Mon ami, vous avez la peau blanche et l'âme à l'avenant* (France). || **2.** Comme cela se présente : *Ce sont des anecdotes bien contées, ramassées on ne sait d'où, qu'il enfile à l'avenant* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *aussi, de même, également, pareillement.* — CONTR. : **1** *à l'inverse, à l'opposé.*

◆ **A l'avenant de** loc. prép. *Vx.* En harmonie avec : *Le parc, splendide, est à l'avenant du château. Les meubles sont à l'avenant de ce cadre* (France).

avènement [avɛnmɑ̃] n. m. (de l'anc. franç. *avenir,* arriver ; 1190, *Sermons de saint Bernard*). **1.** Le fait d'arriver (vieilli et spécifiquement religieux) : *L'avènement du Messie.* || **2.** Action d'accéder à une dignité importante, politique ou religieuse : *L'avènement d'un souverain, d'un pape.* || *Don de joyeux avènement,* cadeau, libéralité que fait une personne en arrivant au pouvoir.

• SYN. : **1** *arrivée, venue ;* **2** *accession.*

1. avenir [avnir] n. m. (ellipse de la loc. *le temps à venir ;* début du XVe s.). **1.** Le temps futur : *L'avenir est la seule sorte de propriété que les maîtres concèdent de bon gré à leurs esclaves* (Camus). *Je vois l'avenir, il est là, posé dans la rue, à peine posé dans la rue ; à peine plus pâle que le présent* (Sartre). || **2.** *Par extens.* Les générations, les siècles futurs : *L'avenir m'apparaissait tout sûr, et jamais je ne m'en étais cru plus maître* (Gide). *L'avenir le jugera.* || **3.** Situation future de quelqu'un ou de quelque chose : *Vous êtes en droit de vous demander pourquoi vous ne réaliseriez pas purement et simplement vos bénéfices sans vous préoccuper du lendemain, de l'avenir d'une industrie française dont les Français semblent tous comploter la perdition* (Aragon). || *Spécialem.* Situation brillante à laquelle peut accéder quelqu'un ; réussite promise à quelque chose : *Un jeune éditeur [...] qui s'était fait la réputation de découvrir et de louer les débutants d'avenir* (Martin du Gard). *Un jeune homme [...], d'ailleurs charmant, plein d'avenir et fort riche* (Mauriac). || *Projet, idée qui a de l'avenir,* qui aura de l'influence dans les temps futurs.

• SYN. : **1** *futur ;* **2** *postérité ;* **3** *carrière, destin, destinée, fortune, sort.* — CONTR. : **1** *passé ; présent.*

◆ **A l'avenir** loc. adv. À partir d'aujourd'hui, désormais : *On ne parle pas de rats à table, Philippe, je vous interdis à l'avenir de prononcer ce mot* (Camus).

• SYN. : *dorénavant.*

2. avenir ou **à-venir** [avnir] n. m. (ellipse de la loc. *avoir à venir ;* 1680, Richelet). Sommation d'un procureur ou d'un avoué faite au procureur ou à l'avoué de la partie adverse de comparaître à l'audience, à un jour fixé, pour plaider contradictoirement : *Signifier un avenir.*

3. avenir v. intr. V. ADVENIR.

Avent [avɑ̃] n. m. (lat. *adventus,* arrivée, spécialisé en lat. ecclés. pour la venue de Jésus-Christ ; XIIe s.). **1.** Nom donné aux quatre semaines qui précèdent Noël, temps fixé par l'Église catholique pour la préparation des fidèles à la venue de JésusChrist. || **2.** Recueil ou ensemble de sermons prêchés pendant cette période : *Prêcher l'Avent. Bossuet prêche au Louvre le Carême de 1662, puis l'Avent de 1665* (Lanson).

aventure [avɑ̃tyr] n. f. (lat. pop. **adventura,* les choses qui doivent arriver, plur. neutre du part. futur de *advenire ;* XIIe s., *Lois de Guillaume le Conquérant*). **1.** *Class.* Sort, destin heureux ou malheureux de quelqu'un : *Le destin, de qui le compas | Marque à chacun son aventure* (Malherbe). || **2.** *Dire la bonne aventure,* prédire l'avenir à quelqu'un. || *Diseur, diseuse de bonne aventure,* personne qui prétend pouvoir prédire l'avenir de quelqu'un. || **3.** Événement notable qui arrive fortuitement : *Il ne manquait aux aventures de ma vie politique que d'être en relations avec un souverain pontife ; cela complète ma carrière* (Chateaubriand). || *C'est grande aventure si, que,* c'est vraiment un hasard si (vieilli) : *C'est grande aventure qu'on y rencontre d'autres gens que les bûcherons du val* (Theuriet). || **4.** Entreprise extraordinaire, imprévue et surprenante, péripétie : *Les cinémas de quartier ont déversé dans la rue un flot de spectateurs. Parmi eux, les jeunes gens avaient des gestes plus décidés que d'habitude et j'ai pensé qu'ils avaient vu un film d'aventures* (Camus). || *Chercher l'aventure, courir l'aventure,* chercher des événements exceptionnels, ou une bonne rencontre. || **5.** Entreprise qui comporte des risques : *Un politicien honnête, un ami de l'ordre, un ennemi de toute aventure* (Martin du Gard). *On ne pouvait songer à jeter dans une telle aventure des capitalistes, naturellement prudents* (Romains). || *Tenter l'aventure,* entreprendre une chose dont le succès est incertain : *Il n'était pas prudent de tenter l'aventure* (Heredia). || **6.** Intrigue amoureuse passagère et sans profondeur : *Des femmes qui d'abord envisageraient sans répugnance une aventure* (Romains). || *Avoir, chercher une aventure,* avoir, chercher une intrigue galante : *Quand il frôle les femmes, il ne cherche nullement à avoir une aventure* (Montherlant).

• SYN. : **3** *épisode ;* **5** *affaire, hasard, histoire ;* **6** *amourette, caprice, liaison, passade, toquade* (fam.).

◆ **À l'aventure** loc. adv. Au hasard, sans but défini : *Non, cent fois non ! Plutôt aimer à*

l'aventure | Et ne demander pas l'impossible à Nature ! (Verlaine).

◆ **D'aventure, par aventure** loc. adv. *Littér.* Par hasard : *Te figures-tu donc être, par aventure, | Autre chose qu'un point dans l'aveugle nature ?* (Hugo). *Vous, les poids moyens, qui ne changez pas, ne pouvez savoir ce que nous éprouvons lorsque nous retrouvons d'aventure au fond d'une armoire le gilet d'il y a deux ans* (Béraud).

aventuré, e [avɑ̃tyre] adj. (part. passé de *aventurer* ; XII^e s.). Qui présente beaucoup de risques, qui est très téméraire : *Hypothèse aventurée.*

• SYN. : *aléatoire, hasardeux, risqué.* — CONTR. : *sûr.*

aventurer [avɑ̃tyre] v. tr. (de *aventure* ; XII^e s., *Dict. général*). **1.** Risquer quelque chose dans une entreprise hasardeuse : *Aventurer une somme au jeu.* || **2.** Affirmer sans preuve, sans certitude : *Je regardais M. Capoulié pendant qu'il aventurait ses observations* (Duhamel).

• SYN. : **1** *hasarder, jouer.* — CONTR. : **2** *assurer, étayer.*

◆ **s'aventurer** v. pr. **1.** Aller, pénétrer dans un lieu au prix de grands risques : *Désirant voir la cataracte de bas en haut, je m'aventurai, en dépit des représentations du guide, sur le flanc d'un rocher presque à pic. Malgré les rugissements de l'eau qui bouillonnait au-dessous de moi, je conservai ma tête et je parvins à une quarantaine de pieds du fond* (Chateaubriand). *Il s'amusait à voir les petits insectes* [...] *s'aventurer dans le calice d'une fleur* (Samain). || **2.** *Fig.* S'exposer à des risques : *Je ne serais pas allé m'aventurer dans une démarche semblable sur la foi de pures suppositions* (Courteline). *Bien que rien ne m'autorise, je le sais, à m'aventurer sur ces terrains philosophiques, je veux être franc jusqu'au bout* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *s'embarquer, s'engager ;* **2** *se commettre, se compromettre, se risquer.*

aventureusement [avɑ̃tyrøzmɑ̃] adv. (de *aventureux* ; XIV^e s., Godefroy). D'une manière aventureuse, en s'exposant à des risques.

• SYN. : *dangereusement.* — CONTR. : *prudemment, sagement, sûrement.*

aventureux, euse [avɑ̃tyrø, -øz] adj. (de *aventure* ; 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Qui aime et recherche l'aventure : *Et l'aventureux Méridional s'était empressé de se lier avec cette délicieuse comtesse* (Balzac). *Les idées de cette femme aventureuse ne manquaient point de bon sens : elle avait divisé la France en quatre grands gouvernements militaires, désigné les chefs, nommé les officiers, enrégimenté les soldats, et, sans s'embarrasser si tout son monde était au drapeau, elle était elle-même accourue pour le porter* (Chateaubriand) ; et substantiv. : *C'étaient des gardes que la duchesse des Clarides avait envoyés à la recherche des deux petits aventureux* (France). || *Spécialem.* Qui recherche les aventures amoureuses (rare) : *Accoutumé aux femmes aventureuses, exercées à l'amour* [...], *il jugeait banal ce cœur simple et le traitait avec un léger dédain* (Maupassant). || **2.** Qui est semé d'aventures, d'événements peu ordinaires : *Une existence aventureuse.* || **3.** Qui comporte des risques, qui n'offre aucune sécurité : *Projet aventureux.*

• SYN. : **1** *audacieux, casse-cou* (fam.), *hardi, risque-tout, téméraire ;* **2** *hasardeux, osé ;* **3** *aléatoire, dangereux, risqué.* — CONTR. : **1** *circonspect, prudent, réfléchi, sage, sérieux ;* **2** *calme, serein, tranquille ;* **3** *assuré, sûr.*

aventurier, ère [avɑ̃tyrje, -ɛr] adj. et n. m. (de *aventure* ; XV^e s.). *Class.* et *littér.* Qui se lance dans les aventures, et spécialement dans les aventures militaires : *Les anciens Paladins étaient des chevaliers aventuriers* (Furetière). *Qu'il ne soit pas possible à quelques aventuriers parvenus à la dictature de transformer en assassins quatre cent mille hommes d'honneur par une loi d'un jour comme leur règne* (Vigny).

◆ n. **1.** *Class.* Soldat volontaire, ou mercenaire, qui n'était pas astreint rigoureusement à la discipline militaire. || **2.** *Péjor.* Personne peu scrupuleuse sur les moyens de parvenir, qui vit d'aventures et d'intrigues : *Que voulez-vous faire ? Chercher fortune comme un aventurier ?* (Musset).

• SYN. : **2** *chevalier d'industrie, intrigant.*

aventurine [avɑ̃tyrin] n. f. (de *à l'aventure*, la limaille qui sert à fabriquer la pierre artificielle étant jetée « à l'aventure » dans le verre en fusion ; 1686, M^me de Maintenon). **1.** Pierre artificielle, d'un jaune brun, semée de points d'or : *Un ciel nuancé de toutes les teintes de l'agate et de l'aventurine* (Gautier). || **2.** Variété de quartz, de tonalité rougeâtre, contenant des particules de mica qui brillent à la lumière.

◆ adj. invar. De la couleur de l'aventurine : *Une ceinture aurore, safran ou aventurine* (Samain).

aventurisme [avɑ̃tyrism] n. m. (de *aventure* ; milieu du XX^e s.). Tendance à prendre, en politique, des mesures hâtives.

aventuriste [avɑ̃tyrist] adj. (de *aventurisme* ; milieu du XX^e s.). Se dit d'une attitude qui manifeste, en politique, une tendance à des décisions irréfléchies.

avenu, e [avny] adj. (part. passé de l'anc. v. *avenir*, « arriver », refait plus tard en *advenir* ; 1690, Furetière). Usité seulement dans les expressions *non avenu, nul et non avenu*, considéré comme n'ayant pas existé : *La Révolution avait été non avenue pour le monde où je vivais* (Renan).

avenue [avny] n. f. (part. passé fém. de l'anc. v. *avenir*, substantivé et spécialisé au sens de « arrivée » ; 1549, Rabelais). **1.** *Class.* Voie d'accès à un lieu : *L'armée se saisit de toutes les avenues des montagnes* (Acad., 1694). || **2.** Allée plantée d'arbres, conduisant à une habitation : *Les orangers en avenue plient sous le poids des oranges vertes* (Gide). || **3.** Grande voie urbaine, généralement bordée d'arbres : *L'avenue des ChampsÉlysées.* || **4.** *Fig.* Ce qui conduit à un but : *Les avenues de la fortune, du pouvoir.*

• SYN. : **2** *charmille ;* **3** *boulevard, cours ;* **4** *chemin, route, sentier, voie.*

avéré, e [avere] adj. (part. passé de *avérer* ; 1549, R. Estienne). Reconnu comme vrai : *Il est bien avéré qu'il* [Talleyrand] *a été cause de la mort du duc d'Enghien ; cette tache de sang ne peut s'effacer : loin d'avoir chargé le ministre en rendant compte de la mort du prince, je l'ai beaucoup trop ménagé* (Chateaubriand). *On rapportait même un fait, mais celui-là était avéré (il avait eu la notoriété d'un combat en règle), c'est qu'une fois...* (Barbey d'Aurevilly).

• SYN. : *authentique, exact, incontestable, juste, officiel, véridique, véritable.* — CONTR. : *contestable, douteux, faux, hypothétique, inexact.*

avérer [avere] v. tr. (anc. franç. *avoirer*, de *voir*, vrai, issu du lat. *verus* ; XII^e s., Herman de Valenciennes). [Conj. **5.**] *Class.* Établir comme vrai : *Et j'ai su par mes yeux avérer aujourd'hui | Le commerce secret de ma femme et de lui* (Molière).

◆ **s'avérer** v. pr. (1842, Mozin). Se révéler réellement : *Des combinaisons qui finissaient toujours par s'avérer illusoires* (Camus).

• SYN. : *apparaître, se manifester, se montrer.*

• REM. La considération de l'étymologie de ce verbe (lat. *verus*, vrai) fait souvent condamner les expressions *s'avérer exact*, jugé pléonastique, et *s'avérer faux*, jugé contradictoire. On les rencontre cependant chez divers écrivains : *Bien que ses calculs s'avérassent faux sans jamais d'exception...* (Montherlant). *Les vues de l'homme s'avèrent toujours fausses* (Mauriac).

avers [avɛr] n. m. (lat. *adversus*, qui est en face ; 1842, Acad.). Côté d'une médaille ou d'une monnaie qui contient l'effigie ou l'élément principal : *L'une était une obole de Crannon : l'avers portait la tête du taureau, le revers une tête de cheval avec un trident* (Montherlant).

• SYN. : *droit, face.* — CONTR. : *envers, revers.*

averse [avɛrs] n. f. (de la loc. *pleuvoir à verse* ; 1690, La Quintinie). **1.** Pluie subite, abondante et de peu de durée : *Il avait plu ; mais cette brève et violente averse, loin de rafraîchir l'atmosphère, avait laissé dans les rues une buée d'étuve* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Grande quantité : *Tout au contraire, la singulière aptitude qu'avait cet étrange garçon à répandre sans raison*

des averses de larmes allait chaque jour en augmentant (Daudet). *Sous cette averse de paroles, Joussiaume demeurait stupide* (Courteline).

• SYN. : 1 *ondée, saucée* (pop.) ; 2 *avalanche, déluge, flot, pluie.*

aversion [avɛrsjɔ̃] n. f. (lat. *aversio,* action de se détourner ; XIIIe s.). **1.** Répulsion extrême que l'on éprouve à l'égard de quelque chose : *Je montrais non seulement de l'aversion, mais encore de l'incapacité pour cette industrie nouvelle* (Sand). *Il est presque inutile de dire que je lisais fort peu, en ce temps-là. J'avais d'abord pris la lecture en aversion, et même distribué entre quelques amis mes livres préférés* (Valéry). || **2.** Violente antipathie que l'on éprouve à l'égard de quelqu'un : *Quand un pays tout entier se prend d'aversion pour un homme, c'est perdre son temps que d'aller à l'encontre* (Duhamel). || **3.** Class. *Avoir aversion à, avoir de l'aversion, une aversion à,* avoir de l'aversion pour : *Cela n'empêche pas que nos dames n'aient une grande aversion à ces façons de parler* (Vaugelas). *Il avait aversion à sa mine trop fine* (Retz).

• SYN. : 1 *dégoût, éloignement, horreur, répugnance ;* 2 *exécration, haine, hostilité, inimitié.* — CONTR. : 1 *attirance, goût, intérêt, penchant, prédilection, propension ;* 2 *affection, amitié, amour, inclination, sentiment, sympathie.*

averti, e [avɛrti] adj. (part. passé de *avertir ;* XVIe s.). **1.** Se dit de quelqu'un qui possède les informations nécessaires : *Son indifférence n'était qu'une ruse de coquette avertie* (Rolland). || *Un homme averti en vaut deux,* quand on est prévenu, on se tient doublement sur ses gardes. || **2.** Qui possède à la fois les informations nécessaires et une sage expérience : *Un critique averti.* || **3.** *Spécialem.* Se dit d'enfants, de jeunes gens qui sont au courant des réalités de la vie : *Pour les dames, une section d'étudiantes aussi se formait, distribuée en trois sections, naïves, averties et indifférentes* (Giraudoux).

• SYN. : 1 *au courant de, informé, instruit ;* 2 *avisé, compétent, expérimenté, expert.* — CONTR. : 1 *ignorant ;* 2 *étourdi, imprudent, inconsidéré, irréfléchi, mal avisé ;* 3 *innocent, naïf.*

avertin [avɛrtɛ̃] n. m. (lat. *vertigo,* vertige, avec attraction de *avertir ;* 1256, Ald. de Sienne). **1.** *Vx.* Maladie qui rend emporté, irascible. || **2.** Maladie des moutons, appelée vulgairement *tournis.*

avertir [avɛrtir] v. tr. (lat. pop. **advertire,* lat. class. *advertere ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** *Avertir quelqu'un de quelque chose, que* (et l'indicatif), l'informer de cette chose, lui faire savoir que : *Nous nous aimions trop pour que je ne sois pas avertie de sa mort* (Vercel). *Il faut l'avertir qu'un visiteur l'attend.* || **2.** *Avertir quelqu'un de* (et l'infinitif), attirer son attention sur quelque chose qu'on l'invite à faire : *Le soir, un homme allait avec une sonnette de rue en rue, avertissant les chrétiens de prier pour un de leurs frères décédé* (Chateaubriand).

• SYN. : 1 *alerter, annoncer, apprendre, aviser, instruire, prévenir.* — CONTR. : 1 *cacher, taire.*

avertissement [avɛrtismɑ̃] n. m. (de *avertir ;* milieu du XIIIe s.). **1.** Action de faire savoir : *Est-il possible que mon père nous quitte sans avertissement, sans adieu ?* (Musset). || **2.** Appel à l'attention ou à la prudence, parfois assorti de menace : *« Sous peine de mort », ce refrain des règlements militaires, cela remonte dans toutes nos pensées comme un avertissement* (Alain). || **3.** Réprimande, avec menace de sanction en cas de récidive : *Un avertissement du conseil de discipline.* || **4.** Courte préface qu'un auteur met en tête de son livre. || **5.** Avis que le percepteur adresse au contribuable pour lui faire connaître le montant de ses impôts et l'inviter à les acquitter.

• SYN. : 1 *préavis ;* 2 *avis, conseil, mise en garde, présage, recommandation, signe, suggestion ;* 3 *admonestation, blâme, observation, remontrance ;* 4 *avant-propos, avis, introduction, préambule.* — CONTR. : 4 *conclusion, épilogue, postface.*

avertisseur [avɛrtisœr] n. m. (de *avertir ;* 1281, Godefroy, au sens de « celui qui avertit » ; au sens 2, 1866, Larousse). **1.** *Vx.* Personne qui donne un avertissement à propos de quelque chose : *Dieu, l'avertisseur juste* (Hugo). *Par moments* [...], *des avertisseurs* [...] *s'arrêtaient à l'entrée de la rotonde, jetaient violemment un cri, un départ, une arrivée* [aux courses], *qui soulevait de longues clameurs* (Zola). || *Spécialem.* Titre d'un officier de la maison du roi chargé d'annoncer l'approche du roi, à l'heure du dîner. || Employé qui prévenait les acteurs du moment de leur entrée en scène : *Le capitaine Fracasse drapa sa cape sur son épaule et attendit que l'avertisseur lui vînt dire que c'était son tour* (Gautier). || **2.** Appareil destiné à donner un signal : *Avertisseur d'incendie.* || *Spécialem.* Appareil d'avertissement sonore placé sur une automobile : *Elle avait allumé, éteint, rallumé les phares et ne cessait pas d'appuyer sur l'avertisseur* (Pourrat).

◆ adj. m. **1.** Qui donne un avertissement : *Et des bouches s'adressant de loin de petits signes avertisseurs* (Daudet). || **2.** Qui est destiné à donner un signal : *Timbre avertisseur.*

avette [avɛt] n. f. (mot angevin, du lat. pop. **apitta,* dimin. de *apis,* abeille ; XVIe s., Ronsard, Baïf, etc.). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Abeille : *Déjà la diligente avette | Boit la marjolaine et le thym* (Viau). *La montre de voracité ne sied point aux jeunes dames, qui sont censées se repaître de rosée et suc de fleurs comme avettes* (Gautier).

aveu [avø] n. m. (déverbal de *avouer ;* 1283, Beaumanoir).

I. 1. En droit féodal, acte par lequel un seigneur reconnaissait quelqu'un pour son vassal, et réciproquement. || *Homme sans aveu,* celui qui n'était reconnu par aucun seigneur, et, *par extens.,* aujourd'hui, homme sans foi ni loi. || **2.** *Class.* et *littér.* Agrément donné à quelque chose, généralement par un supérieur : *Monsieur, sans votre aveu l'on me fait prisonnier* (Racine). *Une intrigue* [...] *avait dupé le roi, lui avait surpris son aveu pour le mariage d'une sœur de la duchesse de Bourgogne avec le jeune roi d'Espagne* (Michelet). *Je ne veux rien faire sans votre aveu.*

II. 1. Déclaration par laquelle on reconnaît être l'auteur d'une action, le plus souvent d'une action blâmable ou pénible à révéler : *Faire l'aveu d'un crime. De tes aveux ma mémoire n'a rien retenu de précis* (Mauriac). || *De l'aveu de quelqu'un de son propre aveu,* comme cette personne l'avoue, le reconnaît elle-même. || **2.** *Class.* et *littér.* Action d'avouer son amour : *Elle venait de lui surprendre un aveu demandé depuis trois ans* (Balzac).

• SYN. : I, 2 *accord, approbation, autorisation, consentement, permission.* || II, 1 *confession, révélation ;* 2 *déclaration.* — CONTR. : I, 2 *défense, interdiction, opposition, refus.* || II, 1 *dénégation, rétractation.*

aveuglant, e [avœglɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *aveugler ;* milieu du XIXe s. ; une première fois au XVIe s., M. de Navarre). **1.** Qui éblouit au point d'aveugler : *Tout le vert de la campagne, le vert de l'herbe et des arbres semblait exaspéré au contact de cette pourpre ardente et les deux couleurs ainsi voisines devenaient aveuglantes sous le feu du soleil* (Maupassant). *Les phares projetaient dans la cour leur lumière aveuglante* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Se dit d'une chose dont l'évidence apparaît clairement : *Une preuve aveuglante. Les provincialismes aveuglants de son mari* (Baudelaire).

• SYN. : 1 *éblouissant, éclatant ;* 2 *flagrant, patent.* — CONTR. : 1 *doux, éteint, terne ;* 2 *douteux, imperceptible, incertain, insaisissable.*

aveugle [avœgl] adj. et n. (du lat. médic. **ab oculis,* calqué sur le gr. *ap'ommatôn,* sans yeux ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *avogle*). **1.** Privé de la vue : *Peut-être, t'appuyant sur un bâton, aveugle boiteux, débile, tu t'en iras de porte en porte raconter ta jeunesse aux petits enfants et aux vendeurs de saumure* (Flaubert). *Il s'agit ici d'un tact qui* [...] *comme celui de l'aveugle, sent l'obstacle avant le choc* (Alain). || **2.** *Fig.* Qui se refuse à voir la réalité ; qui manque de jugement : *Nicole*

était aveugle dès qu'il s'agissait de sa mère (Mauriac). || *Spécialem.* À qui la passion enlève la lucidité, la clairvoyance : *J'étais déjà violent, mais d'une violence sombre et concentrée, aveugle et brutal dans la colère* (Sand).

◆ **À l'aveugle** loc. adv. *Class.* Aveuglément : *Jetez tout à l'aveugle dans le sein immense de la divine bonté* (Bossuet).

◆ **En aveugle** loc. adv. Sans réflexion, sans retenue : *Agir, juger en aveugle. Puisque après tant d'efforts ma résistance est vaine, | Je me livre en aveugle au transport qui m'entraîne* (Racine).

◆ adj. **1.** *Fig.* Se dit de toute passion qui suit sa propre impulsion au mépris de la raison : *Fureur aveugle. Haine aveugle.* || **2.** *Fig.* Qui ne connaît pas de limite et refuse toute objection : *Confiance aveugle de soi à une fin inconnue* (Renan). || **3.** En architecture, se dit d'un édifice qui n'a pas d'ouvertures, ou dont les ouvertures sont bouchées : *Façade aveugle.* || *Nef aveugle,* nef qui ne reçoit pas de jour direct et n'est éclairée que par les bas-côtés. || *Fenêtre aveugle,* fenêtre dessinée pour la symétrie d'une façade, mais qui ne s'ouvre pas véritablement. || **4.** Fam. *Bouillon aveugle,* bouillon maigre, qui n'a pas d'« yeux ».

• SYN. : **2** *absolu, entier, total.* — CONTR. : **1** *lucide, prudent, raisonnable ;* **2** *borné, limité.*

aveuglement [avœgləmɑ̃] n. m. (de *aveugle ;* XIII^e s., *Job ;* le sens pr. subsiste jusqu'au XVIII^e s.). **1.** *Class.* Privation de la vue, cécité : *Il* [un opéré de la cataracte] *n'avait eu pendant le temps de son aveuglement que des idées faibles des couleurs* (Buffon). || **2.** *Fig.* Manque de discernement, qui peut aller jusqu'au trouble de la raison ; obstination : *Sténis persévérait dans son dessein, avec un aveuglement qui tenait de près à la folie* (Sand).

• SYN. : **2** *acharnement, entêtement.* — CONTR. : **2** *discernement, lucidité, objectivité, prudence, sagesse.*

aveuglément [avœglemɑ̃] adv. (de *aveugle ;* 1555, Pasquier). Sans réflexion ni discernement : *Il y a une règle à laquelle tu dois t'attacher aveuglément : c'est de n'avoir rien de caché pour ta seconde mère ou celle qui a reçu mission de t'élever* (Mauriac).

• SYN. : *à l'aveuglette, en aveugle ; obstinément, passionnément.* — CONTR. : *calmement, lucidement, objectivement, prudemment, sciemment.*

aveugle-né, e [avœglәne] n. et adj. (de *aveugle* et de *né ;* XVII^e s.). Qui est aveugle depuis sa naissance et qui n'a jamais vu la lumière : *Je ne sais si l'aveugle-né pourrait avoir une notion aussi nette et immédiate d'une somme de toutes choses, tant les propriétés particulières de la connaissance par les yeux me paraissent essentielles à la formation d'un domaine entier et complet par moi-même* (Valéry).

• Pl. *des* AVEUGLES-NÉS, -NÉES.

aveugler [avœgle] v. tr. (de *aveugle ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *avogler).*) **1.** Rendre aveugle, priver de la vue : *Elle est* [...] *presque complètement aveuglée par une double cataracte qui lui fait des pupilles laiteuses* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* Empêcher momentanément de voir clair : *Armand fut aveuglé de confettis ramassés par terre* (Aragon). || **3.** Faire perdre le discernement et la raison : *Ô victime, tu sais le sinistre dessein | D'Iahveh m'aveuglant du feu de sa colère* (Leconte de Lisle). *Il m'a séduit longtemps sans jamais m'aveugler* (Duhamel). || **4.** *Aveugler une voie d'eau,* la colmater provisoirement.

• SYN. : **2** *éblouir ;* **3** *affoler, égarer ;* **4** *boucher, calfater, obstruer, obturer.* — CONTR. : **3** *éclairer, guider, illuminer.*

◆ **s'aveugler** v. pr. Manquer de discernement, ne pas vouloir se rendre à l'évidence : *Elle s'aveugle, elle n'a confiance qu'en elle-même, elle n'admet pas qu'on puisse avoir d'autres idées* (Martin du Gard).

aveuglette (à l') [alavœglɛt] loc. adv. (de *aveugle ;* employé comme adv. sous la forme *aveuglette* du XV^e au XVII^e s.). **1.** Sans y voir très clair, à tâtons : *Elle passa derrière la bauge* [...], *entra dans le bûcher et disposa son butin, à l'aveuglette, sous les fagots* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Au hasard, sans avoir les éléments d'information ou sans réflexion : *Je dépense à l'aveuglette* (Romains). *Prendre une décision à l'aveuglette.*

• SYN. : **1** *en aveugle ;* **2** *aveuglément.* — CONTR. : **2** *lucidement, objectivement, prudemment, sciemment.*

aveulir [avølir] v. tr. (de *veule ;* 1876, Daudet). Rendre veule, priver de volonté ; donner une expression veule : *Ce refrain qu'elle aveulissait encore en ralentissant les notes finales* (Daudet).

• SYN. : *affaiblir, amollir, avachir.* — CONTR. : *galvaniser, régénérer, revigorer, vivifier.*

◆ **s'aveulir** v. pr. S'amollir ; perdre toute énergie, toute volonté : *Insensiblement elle s'aveulissait, ne désirait plus qu'une chose, qu'on ne la tirât point de sa langueur* (Huysmans).

aveulissement [avølismɑ̃] n. m. (de *aveulir ;* 1884, Daudet). Amollissement, affaiblissement de la volonté ; état de celui qui est sans volonté : *Cet aveulissement le choquait, l'effrayait comme un danger* (Daudet).

• SYN. : *avachissement.* — CONTR. : *durcissement, régénération, virilité.*

aviaire [avjɛr] adj. (du lat. *avis,* oiseau ; 1928, Larousse). Relatif aux oiseaux : *La peste aviaire.*

aviateur, trice [avjatœr, -tris] n. (du lat. *avis,* oiseau ; 1863, La Landelle, comme nom ; 1864, comme adj. [*appareil aviateur*]). Personne qui appartient au personnel volant de l'aviation. || *Spécialem.* Personne qui pilote un avion : *C'est le Christ qui monte au ciel mieux que les aviateurs | Il détient le record du monde pour la hauteur* (Apollinaire). || *Pilote aviateur,* aviateur qui a subi avec succès les épreuves du brevet de pilote d'avion (militaire, tourisme ou transports publics).

aviation [avjasjɔ̃] n. f. (du lat. *avis,* oiseau ; 1863, La Landelle). **1.** Navigation aérienne à l'aide d'appareils plus lourds que l'air appelés *avions.* || **2.** Ensemble des avions, du personnel servant à leur bord et des installations utilisées pour la navigation aérienne : *L'aviation française.* || **3.** Technique dont l'objet est l'étude et la construction des avions : *Travailler dans l'aviation.*

avicole [avikɔl] adj. (du lat. *avis,* oiseau, et de *colere,* élever ; début du XX^e s.). Qui concerne l'aviculture : *Établissement avicole.*

avicule [avikyl] n. f. (lat. *avicula,* petit oiseau ; 1803, Boiste). Petit mollusque dont la coquille ressemble à une queue d'oiseau.

aviculteur, trice [avikyltœr, -tris] n. (lat. *avis,* oiseau, et *cultor,* qui élève ; 1888, Larousse). Personne qui fait l'élevage d'oiseaux, en particulier de volailles.

aviculture [avikyltyr] n. f. (du lat. *avis,* oiseau, sur le modèle de *agriculture ;* 1888, Larousse). Élevage des oiseaux, des volailles.

avide [avid] adj. (lat. *avidus ;* 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). **1.** Qui éprouve un désir ardent de quelque chose : *Une agitation remuait la foule impatiente, avide surtout d'amusements simples* (Maupassant) ; et au fig. : *Mon oreille avide d'entendre | Les notes d'or de sa voix tendre* (Verlaine). || **2.** *Spécialem.* Qui a un désir ardent de nourriture. || **3.** Qui exprime un désir ardent : *L'enfant jeta sur l'étranger un coup d'œil avide, puis méfiant* (Martin du Gard). || **4.** Qui manifeste une attention passionnée : *Il regardait le spectacle avec des yeux avides. C'était sur elle maintenant que Xavier se permettait de concentrer une attention avide* (Mauriac). || **5.** Qui manifeste de la cupidité, qui est intéressé : *L'avide curée qui se faisait alors des positions et des honneurs nous éloignait des sphères d'activité possibles* (Nerval).

• SYN. : **1** *anxieux de, désireux de, épris de, impatient de ;* **4** *ardent, passionné ;* **5** *âpre, cupide, insatiable, rapace.* — CONTR. : **1** *blasé, détaché, indifférent, insouciant, saturé ;* **4** *inattentif, indifférent ;* **5** *désintéressé, généreux, large, prodigue.*

avidement [avidmɑ̃] adv. (de *avide ;* 1555, de la Bouthière, *Dict. général).*) Avec avi-

dité : *Manger avidement. Lire avidement une lettre.*

avidité [avidite] n. f. (lat. *aviditas ;* 1495, J. de Vignay). **1.** Désir ardent et insatiable : *Cette même avidité de savoir et de pouvoir ne dédaigne pas d'explorer la pénombre intellectuelle, et jusqu'aux ténèbres suspectes où, depuis la plus haute antiquité, l'imagination de bien des hommes place des trésors de puissance et de connaissance et suppose des secrets d'importance surnaturelle* (Valéry). *Manifester une avidité immodérée de plaisir.* || **2.** *Spécialem.* Désir ardent et insatiable de nourriture : *Les trois vaches, debout et la tête basse, broutaient avec avidité* (Maupassant). || **3.** Désir immodéré de richesse : *Palper l'or avec avidité.* || **4.** Attention passionnée : *Haverkamp écoutait avec avidité et admiration* (Romains).

• SYN. : **1** *âpreté, convoitise, faim, impatience, passion, soif ;* **2** *appétit, gloutonnerie, voracité ;* **3** *concupiscence, cupidité, rapacité ;* **4** *ardeur, curiosité.* — CONTR. : **1** *détachement, indifférence ;* **2** *assouvissement ;* **3** *désintéressement, générosité, largesse, prodigalité ;* **4** *inattention, indifférence, insouciance.*

avilir [avilir] v. tr. (de *vil ;* milieu du XIVe s.). **1.** Faire perdre à une chose sa valeur, son prestige : *Je verrais s'écrouler ma fortune avilie* (Leconte de Lisle) ; et au fig. : *Bien que les lettres soient maintenant avilies, il fut un temps, Monsieur, où elles florissaient* (Musset). || **2.** Rabaisser moralement, rendre indigne d'estime : *Ces prêtres* [...] *avaient parfaitement les manières déliées et avilies des courtisans grecs sous le Bas-Empire* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *déprécier, dévaluer, vilipender ;* **2** *abaisser, déconsidérer, dégrader, déshonorer, discréditer, flétrir, humilier, ravaler.* — CONTR. : **1** *revaloriser ;* **2** *élever, ennoblir, réhabiliter, relever.*

◆ **s'avilir** v. pr. **1.** Perdre de sa valeur, de son prix : *La monnaie s'est avilie.* || **2.** S'abaisser en se déshonorant : *Les coteries et les cénacles ne laissent le passage libre qu'à condition qu'on s'avilisse* (Rolland).

• SYN. : **1** *baisser, se déprécier, se dévaluer, diminuer ;* **2** *déchoir, se dégrader.* — CONTR. : **1** *enchérir, hausser, monter, renchérir ;* **2** *s'élever, se relever.*

avilissant, e [avilisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *avilir ;* 1761, Voltaire). Qui avilit, dégrade : *Toutes ces précautions eussent semblé bien avilissantes au prince lui-même* (Stendhal).

• SYN. : *abaissant, dégradant, déshonorant, humiliant, infamant.* — CONTR. : *digne, ennoblissant, honorable, noble.*

avilissement [avilismɑ̃] n. m. (de *avilir,* fin du XVIe s.). **1.** Perte de valeur, de prix : *L'avilissement de la monnaie.* || **2.** Action d'avilir, de s'avilir moralement ; état d'une personne avilie : *La torture est d'abord une entreprise d'avilissement* (Sartre). *Le lâche peut ramper* [...] | *Et payer le repos par l'avilissement* (Leconte de Lisle).

• SYN. : **1** *baisse, dépréciation, dévaluation ;* **2** *abaissement, abjection, déconsidération, dégradation, discrédit, humiliation, rabaissement.* — CONTR. : **1** *enchérissement, hausse, montée, revalorisation ;* **2** *élévation, ennoblissement, réhabilitation, relèvement.*

avilisseur, euse [avilisœr, -øz] adj. et n. (de *avilir ;* fin du XVIIIe s.). *Littér.* Qui avilit ou cherche à avilir : *Dans ce livre, il* [Michelet] *s'est fait l'avilisseur des gloires de la France* (Barbey d'Aurevilly).

aviné, e [avine] adj. (part. passé de *aviner ;* fin du XIIIe s., Rutebeuf). **1.** Imbibé de vin : *Tonneau aviné.* || **2.** En état d'ivresse : *Je n'avais guère au fond rencontré que d'honnêtes travailleurs, des pauvres diables avinés* (Nerval). *Dans le calme absolu de ce quartier, j'entendais devant moi des paroles et des rires qui devaient venir de promeneurs à demi avinés qui rentraient* (Proust). || **3.** Qui indique l'ivresse : *Chanter d'une voix avinée.*

• SYN. : **2** *ivre.*

aviner [avine] v. tr. (de *vin ;* XIIe s., Reclus de Moiliens). Imbiber de vin : *Aviner une cuve.*

avion [avjɔ̃] n. m. (du lat. *avis,* oiseau ; 1890, Ader). Appareil de navigation aérienne plus lourd que l'air, capable de se déplacer dans l'atmosphère à l'aide de moteurs à hélice ou de moteurs à réaction, et dont la sustentation est assurée par des ailes fixes : *L'avion avance-t-il ? Perdu dans l'espace qu'il emplit de son bourdonnement obstiné, il semble être une chose immobile suspendue dans la lumière* (Martin du Gard).

avion-cargo [avjɔ̃kargo] n. m. (de *avion* et de *cargo ;* milieu du XXe s.). Avion servant au transport de matériel.

• Pl. *des* AVIONS-CARGOS.

avion-cible [avjɔ̃sibl] n. m. (de *avion* et de *cible ;* milieu du XXe s.). Avion servant de cible au cours d'exercices de tir aérien.

• Pl. *des* AVIONS-CIBLES.

avion-citerne [avjɔ̃sitɛrn] n. m. (de *avion* et de *citerne ;* milieu du XXe s.). Avion utilisé comme transporteur de carburant et destiné à ravitailler d'autres appareils en vol. (On dit aussi AVION RAVITAILLEUR.)

• Pl. *des* AVIONS-CITERNES.

avion-école [avjɔ̃ekɔl] n. m. (de *avion* et de *école ;* 1928, Larousse). Avion destiné à la formation des pilotes.

• Pl. *des* AVIONS-ÉCOLES.

avionnette [avjɔnɛt] n. f. (dimin. de *avion ;* 1928, Larousse). Avion de petites dimensions : *Puis, un à un, insolites, comme des miliciens blessés, apparurent les vieux avions qu'on n'avait plus vus depuis le mois d'août, les avionnettes des señoritos et les avions de transport, les courriers* (Malraux).

avionneur [avjɔnœr] n. m. (de *avion ;* 1890, Ader). Constructeur de cellules d'avion (rare).

aviron [avirɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *avironner,* de *à* et de *virer ;* 1155, Wace). **1.** Rame servant à faire avancer une embarcation : *Quand la fatigue vous faisait incliner, malgré vous, l'aviron trop lourd, un bon coup de botte vous aidait à le redresser* (Vercel). || **2.** Pratique du canotage sportif.

• REM. *Aviron* est synonyme de *rame,* mais les marins emploient plus volontiers le premier.

avis [avi] n. m. (ellipse de la loc. *ce m'est avis* ou *vis,* du lat. pop. **mihi est visum,* lat. class. *mihi videtur,* il me semble ; 1175, Chr. de Troyes). **1.** Manière de voir sur une question débattue : *Tous ces types passent leur temps à* [...] *reconnaître* [...] *qu'ils sont du même avis* (Sartre). || *A mon avis, à ton avis,* etc., d'après ce que je pense, tu penses, etc. : *Il ne se sentait pas dans son assiette ; à son avis, c'était le moral qui travaillait* (Camus). || *Être d'avis de* (suivi de l'infinitif), *que* (suivi du subjonctif), penser qu'il serait opportun de, que : *Je suis d'avis de ne pas insister.* || Vx et fam. *M'est avis que,* il me semble que : *M'est avis qu'il aurait pu l'apprendre ici* (Sand). *M'est avis que, depuis La Rochefoucauld, et à sa suite, nous nous sommes fourrés dedans* (Gide). || **2.** Manière de voir que l'on exprime à quelqu'un pour qu'il y conforme sa conduite, son action : *Sur l'avis, ou pour mieux dire par l'ordre du général, le père Magitot retourna chez M. Chauvel* (France). || **3.** Nouvelle que l'on fait connaître, notamment par voie d'affiche : *Avis de décès. On avait affiché sur le mur de la mairie un avis de mobilisation générale.* || *Avis au public,* en-tête d'une information placardée sur les murs pour être lue par le public. || *Lettre d'avis,* lettre par laquelle l'administration des chemins de fer informe le destinataire d'une marchandise qu'elle est à sa disposition. || **4.** *Littér.* Avertissement : *Peu importe d'où vient l'avis, pourvu qu'il soit bon* (Mérimée). || *Avis au lecteur,* sorte de préface qu'un auteur met en tête de son livre en guise d'avertissement. || *Donner avis,* signaler brièvement quelque chose à quelqu'un qui peut être intéressé par l'information : *Il voulait donner avis au lieutenant civil de l'importunité du militaire et de ses menaces* (Nerval). || **5.** *Class.* Nouvelle reçue : *On a eu avis de Rome* (Acad., 1694). || **6.** *Class.* Moyen proposé pour établir des impôts nouveaux : *Enfin c'est un avis d'un gain inconcevable,* | *Et que du premier mot on trouverait faisable* (Molière).

• SYN. : **1** *appréciation, façon de penser, jugement, opinion, point de vue, sens, sentiment, vue ;* **2** *avertissement, conseil, ins-*

truction, mise en garde, recommandation, suggestion ; **3** *annonce, communication, communiqué, faire-part ;* **4** *indication, information, notification, préavis ; avant-propos, avertissement, introduction, préambule, préface.*

avisé, e [avize] adj. (part. passé de *aviser* 2 ; fin du XIIe s.). Se dit d'une personne qui a du jugement et qui agit avec réflexion, avec prudence : *Il était trop avisé pour ne pas mettre dans son jeu le vieux Iahveh* (France).

• SYN. : *averti, circonspect, fin, habile, prudent, sagace, sage, sensé.* — CONTR. : *étourdi, imprudent, inconsidéré, irréfléchi, malavisé.*

avisement [avizmɑ̃] n. m. (de *aviser ;* milieu du XIIe s.). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Qualité, acte d'une personne circonspecte : *Il ne va rien voir, il n'écoute rien, il décide et hasarde tout : nulle prévoyance, nul avisement* (Fénelon).

1. aviser [avize] v. tr. (de *viser ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis*). Apercevoir brusquement une personne ou une chose à laquelle on n'avait pas encore prêté attention : *J'avisai une marchande de fleurs et je choisis une à une des roses rouges* (Radiguet).

• SYN. : *découvrir, distinguer.*

2. aviser [avize] v. tr. (de *avis ;* XIIIe s.). Avertir quelqu'un d'un fait précis : *Une lettre d'elle, m'avisant que je n'eusse plus à compter sur ses visites* (Courteline). || *Spécialem.* Dans le commerce, envoyer une lettre d'avis.

• SYN. : *apprendre, donner avis, informer, prévenir.* — CONTR. : *cacher, taire.*

◆ v. tr. ind. [**à, de**]. Réfléchir pour décider de ce que l'on doit faire : *Ils avisèrent donc, le lendemain, à organiser leurs rendez-vous* (Flaubert) ; et absol. : *Il faut aviser.*

• SYN. : *parer à, pourvoir à, veiller à.*

◆ **s'aviser** v. pr. **1.** *S'aviser de, que,* avoir l'idée subite de ; prendre conscience que : *Il s'avisa que rien ne valait de boire frais* (Aymé). || **2.** *S'aviser de* (et l'infinitif), être assez audacieux pour : *Et puis, avisez-vous de dire là-bas que la justice ne sait pas son métier en Espagne !* (Mérimée).

• SYN. : **1** *s'apercevoir, découvrir, remarquer, trouver ;* **2** *s'aventurer à, essayer de, se hasarder à, se mêler de, oser, se permettre de, se risquer à, tenter de.*

aviso [avizo] n. m. (de l'esp. *barca de aviso,* barque pour porter des avis ; fin du XVIIIe s.). **1.** *Vx.* Petit navire chargé de porter des avis, des dépêches, de reconnaître les positions ennemies. || **2.** Petit navire qui escorte les convois navals.

avitaillement [avitajmɑ̃] n. m. (de *avitailler ;* XVe s.). Action d'avitailler un navire.

• SYN. : *ravitaillement.*

avitailler [avitaje] v. tr. (de l'anc. franç. *vitaille,* victuailles ; XIIIe s., Godefroy). Fournir à un navire tout ce qui constitue son approvisionnement : vivres, combustible, etc.

• SYN. : *ravitailler.*

avitaminose [avitaminoz] n. f. (de *a* priv. et de *vitamine ;* 1922, Larousse). Maladie provoquée par une insuffisance de vitamines. (Syn. MALADIE PAR CARENCE.)

avivage [avivaʒ] n. m. (de *aviver ;* début du XVIIIe s.). Action de donner de l'éclat à un objet, de raviver les couleurs : *L'avivage d'une teinte fade.*

avivement [avivmɑ̃] n. m. (de *aviver ;* v. 1175, Chr. de Troyes). Action d'aviver les bords d'une cicatrice ou d'une plaie, pour les réunir à l'aide d'une suture.

aviver [avive] v. tr. (lat. pop. **advivare,* de *vivus,* vif, ardent ; 1119, Ph. de Thaon). **1.** Rendre plus vif, plus ardent : *Privé d'air, le feu aurait dû s'éteindre, mais sans doute des courants inconnus l'avivaient* (Zola). || **2.** Rendre plus éclatant : *La promenade avait avivé le teint de leurs visages* (Martin du Gard). *Le déjeuner qu'il venait d'achever avivait curieusement la couperose de ses joues* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Rendre plus vif, plus violent : *Nous en parlerons longtemps. Nous ferons de beaux efforts pour aviver nos souvenirs* (Duhamel). *Tout ce qu'on lui disait pour le consoler ne faisait qu'aviver sa peine.* || **4.** Mettre à nu les parties saines d'une plaie en faisant disparaître les parties morbides : *Je pourrais décoller les bords de la plaie, les aviver* (About). || **5.** Tailler une pièce de bois à vive arête : *Aviver une poutre.* || **6.** Redonner du brillant à une pierre polie, à une pièce métallique : *Aviver un marbre.*

• SYN. : **1** *activer, attiser ;* **2** *accentuer, colorer, raviver ;* **3** *ranimer, réveiller.* — CONTR. : **1** *éteindre ;* **2** *adoucir, amortir, atténuer, tamiser, ternir ;* **3** *apaiser, cal-mer, effacer, modérer.*

avocaillon [avɔkajɔ̃] n. m. (de *avocat ;* 1906, Larousse). *Fam.* et *péjor.* Petit avocat sans valeur.

avocasser [avɔkase] v. intr. (de *avocat ;* v. 1392, E. Deschamps). *Vx* et *péjor.* Exercer la profession d'avocat : *Tu es riche, n'avocasse pas, je t'en supplie !* (Hugo).

avocasserie [avɔkasri] n. f. (de *avocasser ;* début du XVe s.). **1.** *Class.* et *littér.* La profession d'avocat ; la chicane : *Je me jette toujours dans l'avocasserie, et je ferai perdre autant de procès pour y réussir, qu'un bon médecin fait perdre de vies avant qu'il en sauve une* (Corbinelli). *L'antipathie que toute âme un peu bien située se sent pour cet odieux métier de l'avocasserie* (Gautier). || **2.** *Fam.* Mauvaise chicane d'avocat : *Les finasseries, les avocasseries, les discussions d'Euripide [...] sont très sensiblement inférieures à Racine* (Péguy).

avocassier, ère [avɔkasje, -ɛr] adj. (de *avocasser ;* milieu du XIXe s.). *Fam.* et *péjor.* Qui est le propre des mauvais avocats : *Cette tranquillité de soldat lorrain dans les bagarres [...] compense ce qu'a d'ignoble l'abondance avocassière* (Barrès).

1. avocat, e [avɔka, -at] n. (lat. *advocatus* [de *advocare*], celui qui est appelé au secours ; 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Personne inscrite à un barreau et qui fait profession de représenter en justice les plaideurs qui recourent à ses services : *Mon pays était donc cette nation où il n'était d'échos que pour la voix des avocats !* (Giraudoux). || *Avocat d'office,* avocat désigné par le bâtonnier pour plaider la cause d'un inculpé admis au bénéfice de l'assistance judiciaire. || *Avocat général,* dans certaines juridictions, membre du ministère public qui remplace, le cas échéant, les procureurs généraux. || Ironiq. *Avocat sans causes,* ou *avocat sous l'orme* (vx), avocat qui n'a pas de clients : *Le jeune avocat sans causes, le jeune médecin sans clients, sont les deux plus grandes expressions du désespoir décent* (Balzac). || **2.** *Fig.* Celui qui intercède pour un autre, ou se fait le défenseur de quelque chose : *Il s'est fait l'avocat de tous les malheureux.* || *Avocat du diable,* dans un procès de canonisation, celui qui propose les objections que l'interlocuteur doit réfuter : *Tout le haut clergé était là, les cardinaux en robes rouges, l'avocat du diable en velours noir* (Daudet). || Par extens. *Se faire l'avocat du diable,* présenter tous les arguments possibles en faveur d'une cause qu'on juge mauvaise.

• SYN. : **1** *défenseur ;* **2** *apôtre, champion, intercesseur, tenant.*

2. avocat [avɔka] n. m. (esp. *avocado,* du caraïbe *avoka ;* fin du XVIIe s., écrit *avocate ; avocat,* fin du XVIIIe s.,). Fruit de l'avocatier, en forme de poire, à la pulpe juteuse et abondante : *La coupe offrira des mangues et des avocats* (Bordeaux).

avocatier [avɔkatje] n. m. (de *avocat* 2 ; fin du XVIIIe s.). Sorte de laurier de l'Amérique du Sud, cultivé pour son fruit, *l'avocat,* ou *poire d'avocat.*

avocatoire [avɔkatwar] adj. (du lat. *avocare,* rappeler de ; XVIIIe s., *Dict. général).*) Lettres avocatoires, lettres par lesquelles un souverain rappelait ses sujets résidant dans un État étranger.

avocette [avɔsɛt] n. f. (ital. *avocetta ;* 1760, Brisson). Échassier du littoral français de l'Océan, de la taille d'un faisan, et dont le long bec est recourbé vers le haut.

avodiré [avɔdire] n. m. (origine inconnue ; 1928, Larousse). Arbre de la Côte-d'Ivoire, du Cameroun et du Congo, dont le bois, très clair, est utilisé en ébénisterie.

avoine [avwan] n. f. (lat. *avena ;* XIIe s., écrit *aveine ; avoine,* XVIe s.). **1.** Céréale dont le grain sert d'aliment aux bêtes de

somme et aux volailles : *À pas lents il errait* [...], *longeant les champs de maïs, de seigle, d'avoine* (Samain). || S'emploie au pluriel pour désigner la plante sur pied : *Dans le sentier invisible, perdu au milieu des blés et des avoines, une blouse bleue semblait glisser* (Maupassant). || *Folle avoine,* sorte d'avoine sauvage qui croît dans les champs et les lieux incultes, et dont la graine n'est pas utilisée : *Dans les angles de la cour* [...] *poussaient l'ortie, la folle avoine* (Gautier). || **2.** Le grain de cette céréale : *Le docteur* [...] *ordonna de dételer son cheval, puis il alla dans l'écurie voir s'il mangeait bien l'avoine* (Flaubert). || *Balle d'avoine,* membrane qui enveloppe le grain et qui sert à garnir les matelas et les oreillers des berceaux, des lits de jeunes enfants.

1. avoir [avwar] v. tr. (lat. *habere ;* xᵉ s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *aveir*). [V. tableau CONJUGAISONS.]

I. EXPRIME LA POSSESSION. **1.** Indique la jouissance, la propriété d'un bien matériel : *J'avais moins d'argent que cette grosse Agathe, qui est économe* (Balzac). *Il a une maison à la campagne.* || Fam. *Avoir de quoi,* posséder de l'argent, être dans l'aisance. || **2.** Pouvoir disposer de : *Il n'a pas assez de place sur son bureau pour poser tous les documents. Vous avez une semaine pour préparer votre rapport. Je n'ai pas le temps de lire ce roman. Il a deux secrétaires.* || **3.** Entrer en possession d'un bien, se procurer quelque chose : *Ce joli petit bien près de Chinon* [...], *les Trésorières* [...] *que nous pouvons avoir encore pour soixante mille francs* (Balzac). || **4.** *Avoir des enfants,* les engendrer, les mettre au monde : *Elle a eu six enfants, mais plusieurs sont morts en bas âge.* || **5.** *Avoir quelqu'un à* (*dîner, déjeuner,* etc.), le recevoir comme invité à sa table. || *Avoir quelqu'un au téléphone,* s'entretenir avec lui par téléphone. || **6.** Fam. *Avoir quelqu'un,* le duper, avoir raison de lui : *C'est prodigieux, il finit toujours par m'avoir* (Duhamel). *J'ai failli me faire avoir ;* et pop. : *Tu as été bien eu !* || Fam. *Avoir une femme,* obtenir ses faveurs. || **7.** *Avoir de quelqu'un,* présenter une certaine ressemblance avec cette personne : *Mes cheveux flottaient sur mon cou découvert ; je portais la barbe longue : j'avais du sauvage, du chasseur et du missionnaire. On m'invita à une partie de chasse qui devait avoir lieu le lendemain, pour dépister un carcajou* (Chateaubriand). *Puis il avait de sa mère, qui était Française* (Goncourt).

II. EXPRIME UNE SIMPLE RELATION D'APPARTENANCE. **1.** Indique que le complément d'objet est référé au sujet : *Cette maison a cinq pièces. Quatre grands fleuves ayant leurs sources dans les mêmes montagnes* (Chateaubriand). *Il a un fils de dix-huit ans. Ces élèves ont un professeur très exigeant. Il a des occupations variées. Avoir un chapeau sur la tête. Un fossé qui a six mètres de large.* || **2.** Introduit un attribut du complément d'objet : *Un oiseau qui a les pieds palmés. Avoir l'oreille fine.* || **3.** || Class. *Avoir une chose pour* (suivi d'un adjectif), la tenir pour, la regarder comme : *Avoir pour suspecte la vertu même* (La Bruyère).

III. EXPRIME L'ÉTAT OU LE COMPORTEMENT D'UN PERSONNE. **1.** Entre dans des syntagmes indiquant un état du corps ou une attitude intellectuelle ou morale : *Il a un rhume. Avoir la fièvre. Avoir faim, froid. Avoir peur, envie, pitié, raison. Avoir de l'esprit.* || **2.** *Avoir un mot, des paroles,* etc. (suivi d'un adjectif ou d'un complément), les prononcer, les dire : *Il a eu un mot aimable pour chacun.* || **3.** *Avoir un geste* (suivi d'un adjectif ou d'un complément), le faire : *Il a eu un geste désabusé. Elle eut un geste de dépit.*

IV. FORME DE NOMBREUSES LOCUTIONS. **1.** *Avoir* suivi d'un complément équivaut parfois à un verbe simple : *Avoir un entretien avec quelqu'un* (= s'entretenir). *Avoir une querelle, une dispute avec quelqu'un* (= se quereller, se disputer). || **2.** *Avoir à* (suivi d'un infinitif), exprime ce qu'il convient à quelqu'un de faire : *J'ai encore à ajouter ceci... Vous aurez à rendre compte de vos actes.* || *N'avoir qu'à* (suivi d'un infinitif), exprime ce qu'il suffit à quelqu'un de faire : *Si tu as besoin de quelque chose, tu n'auras qu'à me faire signe, je m'en occuperai.* || **3.** *En avoir contre, après, à quelqu'un, avoir quelque chose contre quelqu'un,* être irrité, plein de ressentiment à son égard : *Oh ! ce n'est pas à ces maîtres charmants que j'en ai, mais à la musique dramatique* (Gide). || *En avoir assez,* se dit de toute chose pénible qu'on ne peut plus supporter. || **4.** *Class.* et littér. *Malgré qu'il en ait (eût), bien qu'il en ait (eût), en dépit qu'il en ait (eût),* en dépit de ses désirs, de sa volonté : *La plus réservée d'entre elles me semblait, malgré qu'elle en eût, offerte aux caresses* (Duhamel).

● SYN. : **I, 1** *détenir, posséder ;* **3** *acheter, acquérir, obtenir ;* **6** *attraper* (fam.), *berner, faire marcher* (fam.), *posséder* (très fam.), *refaire* (pop.) ; **7** *rappeler, ressembler à, tenir de.*|| **IV, 2** *devoir, il est nécessaire, il faut, il y a lieu.*

◆ **Il y a** loc. impers. **1.** Exprime l'existence : *Il y a du monde dans la cour. Il y avait une erreur dans ce compte.* || Sert parfois simplement à présenter un terme de la proposition : *Il y a des gens qui n'ont guère le sens du ridicule.* || Fam. *Il y en a qui,* il existe des gens, des choses qui : *Il y en a qui se croient toujours plus malins que les autres.* || **2.** Exprime le temps écoulé depuis un certain événement ou le temps depuis lequel dure un état : *Il est reparti il y a cinq minutes. Il y a longtemps qu'il pleut.* || **3.** *Il n'y a qu'à* (suivi d'un infinitif) il suffit de : *Si le meuble vous gêne, il n'y a qu'à le déplacer.*

◆ v. auxil. *Avoir* se construit avec le part. passé du verbe pour exprimer l'action accomplie (v. AUXILIAIRE) : *J'ai dit. Il a fait. Ces richesses accumulées appartiennent à une petite femme artiste qui, non contente de les avoir magnifiquement restaurées, les entretient avec amour* (Balzac).

2. avoir [avwar] n. m. (infinitif pris substantiv. ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*).) **1.** L'ensemble de tout ce que l'on possède : *Elle faisait son paquet, serrant bien dans une grande serviette son misérable avoir* (Aragon). *Elle était belle fille et non sans avoir* (Sand). || **2.** *Spécialem.* Ce que l'on possède d'argent : *Crois-tu qu'il se contente de cent mille francs de dot, une supposition que nous donnions tout notre avoir liquide pour établir notre fille ?* (Balzac). || **3.** En termes de commerce, partie d'un compte où l'on porte les sommes que l'on doit à quelqu'un. || *Doit et avoir,* le passif et l'actif d'une fortune.

● SYN. : **1** *bien, possession, propriété, richesse ;* **2** *fortune.*

avoisinant, e [avwazinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *avoisiner ;* fin du XVIIIᵉ s.). Situé dans le voisinage : *La rue Tournebride est claire, mais déserte* [...] ; *rien ne la distingue plus, à cette heure, des rues avoisinantes* (Sartre).

● SYN. : *adjacent, attenant, contigu, limitrophe, proche, voisin.* — CONTR. : *éloigné, lointain, reculé.*

avoisiner [avwazine] v. tr. (de *voisin ;* 1555, Pasquier). **1.** Être dans le voisinage de : *Ils allaient se promener dans les bois qui avoisinent Angoulême et longent la Charente* (Balzac). || **2.** *Fig.* Être proche de, toucher à : *Ce nom devenu pour moi presque mythologique, quand je causais avec mes parents, je languissais du besoin de le leur entendre dire, je n'osais pas le prononcer moi-même, mais je les entraînais sur des sujets qui avoisinaient Gilberte et sa famille* (Proust). || **3.** *Fig.* Être presque semblable à : *Ce savant dont la patience dans l'observation de la nature avoisine la sainteté* (Gide).

● SYN. : **1** *jouxter* (littér.), *toucher à ;* **3** *confiner à.* — CONTR. : **1** *être éloigné.*

avorté, e [avɔrte] adj. (part. passé de *avorter*). Qui n'a pas atteint son plein développement ; qui a échoué : *Dans la nuit d'hier, une tornade avortée ; on étouffe ; on espère en vain une averse* (Gide). *Quand il vit entrer dans son cabanon le docteur en compagnie du directeur, il regarda sa tentative comme avortée* (Balzac).

● SYN. : *infructueux, stérile, vain.* — CONTR. : *mûr, réussi.*

avortement [avɔrtəmɑ̃] n. m. (de *avorter ;* 1190, *Sermons de saint Bernard*). **1.** Expulsion spontanée ou provoquée d'un

fœtus avant terme : *Il lui arrivait de penser que l'avortement de Catherine était une espèce de révolte contre une société qui exige des enfants* (Nizan). ‖ **2.** *Fig.* Insuccès : *Ce qui l'abattait, c'était l'avortement évident de sa tentative sur l'esprit du vicaire* (Renan).

• SYN. : **1** *fausse couche ;* **2** *échec, faillite, fiasco* (fam.).

avorter [avɔrte] v. intr. (lat. *abortare,* de *ab,* marquant une déviation, et *oriri,* naître ; XIIe s.). **1.** Expulser un fœtus avant qu'il n'ait atteint son développement normal, soit accidentellement, soit par intervention : *Cette femme a avorté.* ‖ **2.** Ne pas venir à maturité, en parlant de fruits. ‖ **3.** *Fig.* Ne pas atteindre un complet développement, ne pas réussir : *Il fut prévenu que, s'il nommait Voltaire dans son speech, la quête avorterait* (Hugo).

• SYN. : **3** *échouer, manquer, rater* (fam.). — CONTR. : **3** *aboutir, réussir.*

avorteur, euse [avɔrtœr, -øz] n. (de *avorter ;* XXe s.). Personne qui provoque illégalement l'avortement d'une femme enceinte.

avorton [avɔrtɔ̃] n. m. (de *avorter ;* 1372, J. Corbichon). **1.** Plante ou animal qui n'a pas atteint un développement normal. ‖ **2.** *Ironiq.* et *péjor.* Tout être chétif et mal fait : *De vieilles mères portant des avortons* (Baudelaire). *Imaginez un horrible petit avorton, si petit que c'en était ridicule ; avec cela disgracieux, sale, mal peigné, mal vêtu, sentant le ruisseau et, pour que rien ne lui manquât, affreusement bancal* (Daudet).

• SYN. : *gnome, nabot, nain.*

avouable [avwabl] adj. (de *avouer ;* XIVe s., rare jusqu'au milieu du XIXe s.). Qui peut être avoué ; dont on n'a pas à avoir honte : *Un motif avouable.*

• SYN. : *honnête, honorable.* — CONTR. : *inavouable.*

1. avoué, e [avwe] adj. (part. passé de *avouer*). Qui est reconnu ouvertement : *Il fit un pas et reconnut Corentin, l'auteur réel, avoué de la chute de Lucien* (Balzac). *Par malheur, les Blafafloires, en raison de la minime somme engagée par eux au début de l'entreprise, ne touchaient que très peu : deux douzièmes sur les revenus avoués et absolument rien sur les autres* (Gide).

• SYN. : *admis, connu, déclaré.* — CONTR. : *caché, clandestin, dissimulé, occulte, secret.*

2. avoué [avwe] n. m. (lat. *advocatus,* qui est appelé auprès, défenseur ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; au sens 3, 1790). **1.** Personnage dont l'office était de défendre le droit des villes, des communautés, etc. ‖ **2.** Champion qui, dans un combat judiciaire, combattait en champ clos pour les femmes, les enfants. ‖ **3.** Officier ministériel chargé de représenter les plaideurs devant les tribunaux de première instance et les cours d'appel, de dresser les actes de procédure, mais qui laisse les plaidoiries aux avocats.

avouer [avwe] v. tr. (lat. *advocare,* appeler auprès, recourir à ; 1155, Wace ; « reconnaître une faute », à partir du XVIIe s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Reconnaître quelqu'un comme maître ou, réciproquement, comme serviteur : *Avouer un seigneur. Avouer un vassal.* ‖ **2.** *Class.* Reconnaître quelqu'un comme sien, comme ami : *Avouer un parent pauvre.* ‖ **3.** *Class.* et *littér.* Approuver ce que quelqu'un a fait en notre nom, ratifier : *Les dieux n'avoueront point un combat plein de crimes* (Corneille). *Ce ne fut qu'un cri contre Law* [...]. *Le Régent eut pitié de lui* [...] *et, pour faire voir qu'il l'avouait de tout, il se montra le soir avec lui à l'Opéra en même loge* (Michelet). ‖ **4.** Se reconnaître comme l'auteur, le responsable de quelque chose : *Avouer un ouvrage, une dette.* ‖ *Spécialem.* Reconnaître que l'on a fait, dit, pensé quelque chose de blâmable : *Avouer un mensonge, un crime ;* et absol. : *Le coupable a avoué.* ‖ **5.** Reconnaître comme vrai : *Il faut avouer que moi-même j'avais trouvé mon compte à ces noces presque clandestines* (Mauriac).

• SYN. : **3** *appuyer, couvrir, entériner, sanctionner ;* **5** *admettre, concéder, convenir.* — CONTR. : **3** *condamner, désapprouver, désavouer, flétrir ;* **4** *cacher, se défendre de, démentir, nier, taire ;* **5** *contester, disconvenir.*

◆ **s'avouer** v. pr. **1.** Confesser à soi-même : *Il n'osait pas s'avouer sa pensée la plus inquiétante* (Alain-Fournier). ‖ **2.** *S'avouer* (suivi d'un adjectif ou d'un part. passé), se reconnaître ouvertement... : *Clopin Trouillefou* [...] *s'avoua vaincu* (Hugo). ‖ **3.** Class. *S'avouer de quelqu'un,* se recommander de lui comme garant : *Avouez-vous de moi par tous les coins du monde* (Corneille).

1. avoyer [avwaje] n. m. (forme dialect. suisse de *avoué ;* 1363, texte de Fribourg, *Dict. général*). Titre du premier magistrat de certains cantons suisses : *L'avoyer Schnarnachtal se rua sur le beau duc* (Hugo).

2. avoyer [avwaje] v. tr. (de *voie ;* XIIe s.). [Conj. 2.] *Avoyer une scie,* lui donner de la voie pour éviter son frottement dans le trait qu'elle creuse.

avril [avril] n. m. (lat. pop. **aprilius,* lat. class. *aprilis ;* 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Le quatrième mois de l'année : *Avril vient, en chantant dans les champs diaprés, | Ouvrir sous un baiser les bourgeons empourprés* (Baudelaire). ‖ *Poisson d'avril,* plaisanterie que l'on fait traditionnellement à ses amis le 1er avril. ‖ **2.** *Poét.* Printemps, aube : *Là, l'avril de la vie, ailleurs tiède et splendide, | Ressemble au sombre hiver* (Hugo).

• SYN. : **2** *aurore.*

avulsion [avylsjɔ̃] n. f. (lat. *avulsio,* de *avellere,* arracher ; milieu du XIVe s., rare jusqu'au XIXe s.). Action d'arracher (peu usité) : *L'avulsion d'une dent.*

• SYN. : *arrachement, extraction.*

avunculaire [avɔ̃kylɛr] adj. (du lat. *avunculus,* oncle maternel ; 1801, Mercier). Qui a rapport à l'oncle ou à la tante.

axe [aks] n. m. (lat. *axis,* essieu ; 1372, J. Corbichon). **1.** Ligne droite, réelle ou imaginaire, passant par le centre d'un corps, qui peut tourner autour d'elle : *Axe de la Terre.* ‖ **2.** *Par extens.* Diamètre principal d'un corps : *L'axe du corps humain.* ‖ *Axe de symétrie d'une figure,* ligne telle qu'à chaque point de la figure en correspond un autre symétrique par rapport à cette ligne. ‖ **3.** Pièce servant à articuler une ou plusieurs autres pièces qui décrivent autour d'elle un mouvement circulaire : *Une bonne machine est silencieuse. Les masses excentrées ne font pas vibrer l'axe* (Valéry). ‖ **4.** *Fig.* Ligne idéale, jouant le rôle d'un centre autour duquel gravitent les données d'un problème : *La faim et l'amour sont les deux axes du monde* (France). ‖ **5.** *Fig.* Direction générale : *Cheminons sans écart dans l'axe de notre sujet* (Barrès).

• SYN. : **3** *arbre, essieu, pivot ;* **4** *pôle, principe ;* **5** *ligne.*

axer [akse] v. tr. (de *axe ;* 1562, M. Scève, au sens de « fixer sur un axe » ; « orienter », 1892, Guérin). **1.** Orienter suivant un certain axe : *L'allée centrale était axée sur la tour.* ‖ **2.** *Fig.* Organiser autour d'un thème principal, d'une idée essentielle : *Cette vaste composition, axée autour d'un caractère très dessiné* (Martin du Gard). *Toute pensée réactionnaire est axée sur le passé, on le sait depuis longtemps ; toute pensée stalinienne, sur un hégélianisme orienté par un avenir incontrôlable* (Malraux).

• SYN. : **2** *centrer, concentrer.*

axial, e, aux [aksjal, -o] adj. (de *axe ;* 1877, Littré). **1.** Qui sert sert d'axe : *Ligne axiale.* ‖ **2.** Qui est disposé suivant un axe ou se rapporte à un axe : *Éclairage axial.*

axile [aksil] adj. (de *axe ;* 1697, Verduc, sens anat. ; bot., 1827, Acad.). En termes d'histoire naturelle, qui forme un axe, qui se rapporte à un axe : *Filament axile d'une cellule, d'un tissu.*

axillaire [aksilɛr] adj. (lat. *axilla,* aisselle ; 1541, J. Canappe). **1.** Qui a rapport à l'aisselle : *Le creux axillaire. Les vaisseaux axillaires.* ‖ **2.** Se dit des organes qui naissent à l'aisselle des feuilles : *Bourgeon axillaire.*

axiologie [aksjɔlɔʒi] n. f. (gr. *axios,* valable, et *logos,* science, discours ; début du XXe s.). Science des valeurs, spécialement des valeurs morales.

axiologique [aksjɔlɔʒik] adj. (de *axiologie ;* début du XXe s.). Qui concerne les valeurs morales.

axiomatique [aksjomatik] adj. (gr. *axiômatikos,* qui parle par axiomes ; 1547, Budé). **1.** Qui concerne les axiomes. || **2.** Qui se fonde sur des axiomes.

◆ n. f. Système, ensemble d'axiomes qui sont à la base d'une science déductive.

axiomatisation [aksjomatizasjɔ̃] n. f. (de *axiomatiser ;* milieu du XXᵉ s.). Action d'organiser sous forme axiomatique.

axiomatiser [aksjomatize] v. tr. (de *axiomatique ;* milieu du XXᵉ s.). Élaborer un système d'axiomes servant de base à une science déductive.

axiome [aksjom] n. m. (lat. *axioma,* du gr. *axiôma,* estime, puis « principe évident » ; 1547, Tagault). **1.** Vérité qui s'impose avec évidence à l'esprit et n'est susceptible d'aucune démonstration. || **2.** *Par extens.* Proposition indiscutée admise par tous : *Il* [V. Hugo] *m'apparut comme un homme très doux, très puissant, toujours maître de lui-même, et appuyé sur une sagesse abrégée, faite de quelques axiomes irréfutables* (Baudelaire). *Toute littérature qui discute les axiomes éternels est condamnée à ne vivre que d'elle-même* (Lautréamont). || **3.** *Spécialem.* Vérité admise sans démonstration et qui sert de base à un raisonnement, notamment en mathématiques. || **4.** Proposition qui fait partie d'une axiomatique.

● SYN. : **1** *principe ;* **2** *aphorisme, apophtegme, maxime, sentence ;* **3** *postulat.*

axiomètre [aksjɔmɛtr] n. m. (du gr. *axios,* juste, et *metron,* mesure ; 1782, *Encycl. méthodique*). Indicateur donnant, à distance, la position de la barre d'un navire.

1. axis [aksis] n. m. (lat. *axis,* axe ; 1697, Verduc). Deuxième vertèbre du cou.

2. axis [aksis] n. m. (lat. *axis,* n. d'un animal de l'Inde, dans Pline ; 1542, Du Pinet). Cerf tacheté, originaire du Bengale, analogue au daim : *Le Praho rapide m'emporte | En bondissant comme l'axis* (Leconte de Lisle).

axone [akson] n. m. (du gr. *axôn,* axe ; fin du XIXᵉ s.). Prolongement de la cellule nerveuse parcouru par l'influx nerveux.

axonge [aksɔ̃ʒ] n. f. (lat. *axungia,* graisse à essieu, de *axis,* essieu, et *ungere,* oindre ; XIVᵉ s., *Antidotaire Nicolas*). Graisse fine, fondue et préparée, de certains animaux, particulièrement du porc.

● SYN. : *saindoux.*

axonométrie [aksɔnɔmetri] n. f. (du gr. *axôn, -onos,* axe, et *metron,* mesure ; milieu du XXᵉ s.). Représentation conventionnelle d'une figure à trois dimensions, utilisée pour le dessin de vues perspectives simplifiées en architecture et en construction de machines.

ay n. m. V. AÏ.

ayant cause [ɛjɑ̃koz] n. m. (de *avoir* et de *cause ;* XIVᵉ s.). Personne à qui les droits d'une autre personne ont été transmis.

● Pl. *des* AYANTS CAUSE.

ayant droit [ɛjɑ̃drwa] n. m. (de *avoir* et de *droit ;* milieu du XIXᵉ s.). Personne qui a des droits à quelque chose : *A votre mort, elles* [les actions] *redeviennent ma propriété ou celle de mes ayants droit* (Romains).

● Pl. *des* AYANTS DROIT.

aye ! interj. V. AÏE.

ayuntamiento [ajuntamjɛnto] n. m. (mot esp., de *ayuntar,* réunir ; 1863, Littré). En Espagne, ensemble des conseillers municipaux d'une ville ; lieu où ils se réunissent.

● Pl. *des* AYUNTAMIENTOS.

azalée [azale] n. f. (lat. des botanistes *azalea,* du gr. *azaleos,* desséché ; 1803, Boiste). Arbuste exotique cultivé en pleine terre ou en pot, pour la beauté de ses fleurs roses ou blanches.

azerole [azrɔl] n. f. (esp. *acerola ;* 1562, Du Pinet, écrit *azarole ;* 1651, N. de Bonnefons). Fruit de l'azerolier, ressemblant à une petite cerise jaune : *Les fermes jujubes d'un beau vernis d'acajou neuf à côté des pâles azeroles* (Daudet).

azerolier [azrɔlje] n. m. (de *azerole ;* 1690, Furetière). Arbuste à fruit jaune, cultivé dans la région méditerranéenne : *Une futaie d'aliziers, d'azeroliers, de jujubiers* (Zola).

azimut [azimyt] n. m. (ar. *al- samt,* le droit chemin ; 1544, Apian). **1.** Angle d'un plan vertical avec un autre plan vertical choisi pour plan d'origine. || **2.** *Spécialem.* En astronomie, angle du plan vertical d'un astre avec le plan méridien du lieu d'observation. || Fam. *Dans tous les azimuts,* dans toutes les directions.

azimutal, e, aux [azimytal, -o] adj. (de *azimut ;* 1579, H. Estienne). Qui représente ou qui mesure les azimuts : *Cercle azimutal. Compas azimutal.*

azimuté, e [azimyte] adj. (de *azimut ;* v. 1935, argot des aviateurs, Esnault). *Pop.* Se dit de quelqu'un qui a « perdu la boussole », qui est fou.

azoïque [azɔik] adj. (de *a* priv. et du gr. *zôon,* animal ; 1866, Larousse). En zoologie, se dit des milieux privés d'animaux ; en paléontologie ou en géologie, se dit des terrains privés de fossiles.

azote [azɔt] n. m. (de *a* priv. et du gr. *zôê,* vie : proprem. « qui n'entretient pas la respiration » ; 1787, Guyton de Morveau). Corps simple, gazeux, incolore, inodore et sans saveur, qui entre, pour les quatre cinquièmes environ, dans la composition de l'air atmosphérique.

azoté, e [azɔte] adj. (de *azote ;* 1826, Mozin). Qui contient de l'azote : *Des aliments azotés.*

azotémie [azɔtemi] n. f. (de *azote* et du gr. *haima,* sang ; 1922, Larousse). Présence, physiologique ou pathologique, d'azote dans le sang.

azoturie [azɔtyri] n. f. (de *azote* et du gr. *ouron,* urine ; 1866, Larousse). Élimination exagérée d'azote par les urines, surtout sous forme d'urée.

aztèque [aztɛk] adj. (mot mexicain ; milieu du XIXᵉ s.). Relatif aux Aztèques, peuplade de l'ancien Mexique : *Les trésors de la civilisation aztèque.*

◆ n. m. **1.** La langue des Aztèques. || **2.** *Péjor.* et *vx.* Individu petit et maigre (appellation consécutive à l'exhibition à Paris, vers 1855, de deux monstres rachitiques, présentés comme des Aztèques) : *Ton fils qu'on ne craint pas d'appeler Aztèque et avorton* (Vallès).

azulejo [azulexo] n. m. (mot esp., de *azul,* bleu ; milieu du XIXᵉ s.). Carreau de faïence émaillée, originellement de couleur bleue, employé en Espagne et au Portugal pour les revêtements muraux : *Ces magnifiques tentures de faïences, dites en Portugal azulejos* (Hugo).

azur [azyr] n. m. (lat. médiév. *azzurum,* de l'ar. *lōzaward* [du persan lâdjourd, lapis-lazuli], le *l* ayant été pris pour un article ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** *Vx.* Très belle substance minérale de couleur bleue. || *Pierre d'azur,* lapis-lazuli. || **2.** Verre bleui par l'oxyde de cobalt réduit en poudre et servant de colorant : *Le bleu d'azur.* || **3.** *Par anal.* Couleur bleue : *Le soleil s'endormait dans un crépuscule éclatant d'azur et d'or* (Dumas fils). || **4.** Une des couleurs du blason. || **5.** *Absol.* Le ciel : *La lune brillait au milieu d'un azur sans tache* (Chateaubriand).

azurage [azyraʒ] n. m. (de *azurer ;* milieu du XIXᵉ s.). Blanchiment du linge de la lessive, obtenu par un rinçage avec une eau préalablement bleuie.

azuré, e [azyre] adj. (part. passé de *azurer ;* XIIIᵉ s., *Clef d'amors*). De couleur azur : *Tant que vous couvrirez ces brigands de vos voiles, | Cieux azurés, soleil, étoiles, | Je ne vous regarderai pas* (Hugo). *Sur le globe azuré des eaux* (Hugo). || Poét. *La voûte azurée,* le ciel. || *La plaine azurée,* ou *les plaines azurées,* la mer, la surface des mers.

azurement [azyrmɑ̃] n. m. (de *azurer ;* début du XIXᵉ s.). **1.** Action d'azurer : *L'azurement d'un léger bleu d'empois* (Goncourt). || **2.** État de ce qui est azuré : *Plus loin, dans l'azurement bleuâtre du lointain, on découvrait le coteau de Ménilmontant* (Gautier).

● SYN. : **2** *azur.*

azurer [azyre] v. tr. (de *azur ;* 1549, R. Estienne). **1.** Teindre du linge en bleu. || **2.** Rendre bleu : *Un étang que le ciel dore, azure, rougit,* | *Sur le plateau désert s'étale et s'élargit* (Hugo). || **3.** *Fig.* et *poét.* Rendre clair, lumineux et calme comme un ciel d'azur : *Puis, quand ils ont, pieux, baisé toutes les plaies,* | *Pansé notre douleur,* | *Azuré nos raisons* (Hugo).

◆ **s'azurer** v. pr. Devenir bleu : *Les arcades supérieures s'azurèrent doucement, le jour paraissait* (Gautier).

azurin, e [azyrɛ̃, -in] adj. (de *azur ;* 1486, *Livre des profits champêtres et ruraux*). *Class.* et *littér.* De la couleur de l'azur : *Son bras d'un mouvement adroit* | *Fend devant nous l'onde azurine* (Saint-Amant). *Le docteur Pasquier arrêta sur Laurent un regard pâle, azurin* (Duhamel).
● SYN. : *bleuté.*

azurite [azyrit] n. f. (de *azur ;* 1842, Acad.). Carbonate naturel de cuivre, de couleur bleue.

azygos [azigɔs] adj. et n. f. (du gr. *azugos,* non accouplé, de *a* priv. et de *zugos,* joug, paire ; 1541, Loys Vassée). Se dit de trois veines qui relient les deux veines caves.

azyme [azim] adj. et n. m. (lat. chrét. **azymus,* du gr. *azumos,* sans levain ; XIII^e^ s.). *Pain azyme,* pain sans levain employé par les israélites à leur pâque, en mémoire de celui qu'avaient consommé leurs ancêtres avant de quitter l'Égypte. || *Fête des azymes,* fête que les Hébreux célébraient tous les ans en mémoire de leur sortie d'Égypte.

b

b [be] n. m. **1.** Deuxième lettre de l'alphabet français. || Fam. *En être au « b a ba »*, en être au début. || **2.** Consonne occlusive bilabiale sonore. (Initial ou intérieur, *b* se prononce toujours [b] ; devant une consonne sourde appartenant à la syllabe suivante, il a tendance à s'assourdir *obtus* [ɔpty] ; en fin de mot, il se prononce [sauf dans *radoub, plomb* et *Doubs*] : nabab, snob.)

B.A. [bea] n. f. (abrév. de *bonne action ;* début XX^e^ s.). Bonne action, dans le langage du scoutisme et des patronages.

1. baba [baba] n. m. (mot polon. ; 1767, Diderot). Gâteau arrosé de rhum et garni de raisins de Corinthe.

2. baba [baba] adj. invar. (onomatop. ; 1808, d'Hautel). *Fam.* Étonné à l'extrême : *J'en suis resté baba.*

• SYN. : *abasourdi, ahuri, ébahi* (fam.), *épaté* (très fam.), *estomaqué, interloqué, médusé, sidéré* (fam.), *soufflé* (fam.), *stupéfait.* — CONTR. : *impassible, imperturbable.*

babel [babɛl] n. f. (de la *tour de Babel,* tour que les descendants de Noé voulurent élever jusqu'au ciel et dont Dieu arrêta la construction par la confusion des langues ; début du XIX^e^ s.). **1.** Lieu où l'on parle un grand nombre de langues différentes : *Sur le sable, tapage, confusion de tous les types, babel de toutes les langues du Soudan* (Loti). || **2.** *Fig.* Réunion de choses, ou même de personnes, formant un ensemble imposant et confus : *Babel d'escaliers et d'arcades | C'était un palais infini | Plein de bassins et de cascades* (Baudelaire). *Au centre d'un tapis d'herbe fine, un caroubier mettait comme un écroulement de verdure, une Babel de feuillages dont les ruines se couvraient d'une végétation extraordinaire* (Zola).

• REM. Le mot peut s'écrire avec ou sans majuscule dans ses sens dérivés.

babélique [babelik] adj. (de *babel ;* début du XIX^e^ s.). **1.** D'une confusion extrême : *On entendait le plus « babélique » mélange d'accents et d'idiomes* (Theuriet). || **2.** Qui s'élève à une grande hauteur, énorme : *De massifs autels babéliques, hauts comme des cathédrales* (Hugo). *L'indélébile souvenir de cette ouverture de « Tannhäuser », de ce prodigieux et initial résumé de la babélique grandeur de ses trois actes* (Huysmans).

• REM. On trouve aussi la forme BABÉLESQUE.

babélisme [babelism] n. m. (de *babel ;* 1866, Larousse). **1.** Confusion monstrueuse. || **2.** Dégradation d'une langue, due à l'introduction massive de mots d'emprunt mal assimilés.

babeurre [babœr] n. m. (de *bas* et de *beurre ;* 1611, Cotgrave). Résidu liquide du barattage de la crème dans la fabrication du beurre.

babil [babil] n. m. (de *babiller ;* 1460, Villon). **1.** *Class.* et *littér.* Flux de paroles inutiles, légères, parfois agréables : *Le babil de l'hôte acheva de lui faire perdre patience* (Scarron). *La double et intarissable parole de l'avocat et de la commère, le bavardage et le babil* (Hugo). || **2.** *Spécialem.* Caquet des petits enfants : *Le babil des enfants et le chant des oiseaux* (Hugo).

babilan [babilɑ̃] n. m. (ital. *babilano,* sans doute nom d'un mari impuissant ; 1739, Ch. De Brosses). *Vx.* Homme impuissant : *Revenons à nos babilans, c'est ainsi qu'on appelle, à Gênes, les maris de non-valeur* (De Brosses).

babilanisme [babilanism] n. m. (de *babilan ;* début du XX^e^ s.). Impuissance sexuelle : *Faut-il alléguer les textes probants du journal* [...] *pour laver enfin Stendhal du soupçon de babilanisme* (Martineau).

babillage [babijaʒ] n. m. (de *babiller ;* fin du XVI^e^ s. ; rare jusqu'au XIX^e^ s.). Action de babiller : *Prodiguant sans fin son babillage moqueur* (Hugo). *Le babillage des oiseaux.*

• SYN. : *bavardage, caquetage, gazouillis, jacassement.*

babillard, e [babijar, -ard] adj. et n. (de *babiller ;* fin du XV^e^ s.). Qui parle beaucoup, sans réfléchir : *Une servante babillarde.*

• SYN. : *bavard, prolixe, volubile.* — CONTR. : *muet, réservé, silencieux, taciturne.*

◆ adj. Qui tient du babillage (rare) : *Elle* [...] *s'entretenait avec lui dans des monologues sans fin, pleins de gaietés mélancoliques et de chatteries babillardes* (Flaubert).

◆ **babillard** n. m. *Fam.* Panneau servant à afficher des notes.

◆ **babillarde** n. f. (1821, Ansiaume). *Arg.* Lettre familière.

babiller [babije] v. intr. (d'une racine onomatop. *bab,* qui se retrouve dans plusieurs langues européennes ; XII^e^ s., au sens de « bégayer » ; sens actuel, XIII^e^ s.). **1.** Émettre rapidement des sons mal articulés, agréables ou musicaux : *Avant de savoir parler, les enfants babillent comme les passereaux.* || **2.** Parler abondamment, parfois agréablement, de choses futiles : *On babillait, comme on babille après quarante-deux bouteilles de différents vins bues entre quatorze personnes* (Balzac).

• SYN. : **1** *gazouiller, jaser ;* **2** *bavarder, caqueter, jacasser, papoter.*

babine [babin] n. f. (de la même onomatop. *bab* que *babiller ;* milieu du XV^e^ s.). **1.** Lèvre pendante de certains animaux, comme le chien : *Les chiens, attachés pour la route, fronçaient encore leurs babines en arrêt, comme s'ils s'apprêtaient à s'élancer de nouveau dans les taillis* (Daudet). || **2.** *Fam.* Lèvre d'une personne gourmande (emploi limité à quelques loc.) : *Cela est en effet bien douloureux, dit le Pédant en se pourléchant les babines de sensualité à ces délices imaginaires* (Gautier).

• REM. On trouve aussi la forme BABOUINE.

babiole [babjɔl] n. f. (ital. *babbola ;* XVI^e^ s.). **1.** Petit objet agréable, sans grande valeur : *Je commence à m'attacher à des babioles, à une tasse, à une assiette* (Duhamel). || **2.** Chose négligeable : *Il dispose de son maître pour des choses qui sont des babioles à Paris, mais qui sont immenses au fond des campagnes* (Balzac).

• SYN. : **1** *bagatelle, bibelot, colifichet.*

bâbord [bɑbɔr] n. m. (néerl. *bakboord,* bord du dos, c'est-à-dire « de gauche », car le pilote tournait le dos à la gauche ; 1484, Garcie). Côté gauche d'un navire, quand on est tourné dans le sens de sa marche : *Laisser le continent à bâbord. Accoster par bâbord.* || *Gouverner bâbord amures,* gouverner avec le vent soufflant de la gauche.

• CONTR. : *tribord.*

bâbordais [bɑbɔrdɛ] n. m. (de *bâbord ;* 1852, La Chatre). Homme d'équipage appartenant à la deuxième bordée de veille (dont les hamacs sont rangés sur la gauche) : *Yves était monté avec les bâbordais dans ce désarroi de la mâture* (Loti).

babouche [babuʃ] n. f. (ar. *bābūch,* empr. au persan ; 1546, Geoffroy, écrit *papouch*). Pantoufle de cuir, sans quartier ni talon, portée dans les pays arabes ; pantoufle analogue, avec talon, utilisée comme chaussure d'appartement : *Il partit en traînant majestueusement ses babouches* (Chateaubriand). *Elle était à peu près nue, en robe de chambre rose, avec des babouches* (Sartre).

babouin [babwɛ̃] n. m. (mot de la famille de *babine ;* XIII^e^ s.). **1.** Singe cynocéphale à lèvres proéminentes : *Semblable à un malicieux babouin qui s'apprête à mettre à l'épreuve la mansuétude d'un patient dromadaire* (Nerval). || **2.** *Class.* Gamin turbulent, garnement : *Ah ! le petit babouin ! | Voyez, dit-il, où l'a mis sa sottise !* (La Fontaine).

babouine n. f. V. BABINE.

babouvisme [babuvism] n. m. (de *Babeuf,* n. pr. ; 1840, R. Lahautière). Doctrine de Babeuf et de ses disciples, tendant à établir l'égalité des fortunes par l'application d'une nouvelle loi agraire.

baby [babi *ou* bebi] n. m. (mot angl. ; 1841, Balzac). Bébé (appartient au langage affecté) : *Les babies, les bonnes, les vieilles dames à pliants, les mères pauvres, tout le Paris trotte-menu qui vient se mettre à l'abri des voitures dans ces parterres bordés de trottoirs, connaissaient le père Stenne et l'adoraient* (Daudet).

• Pl. *des* BABYS ou *des* BABIES.

◆ adj. Destiné aux jeunes enfants : *Un modèle baby.*

babylonien, enne [babilɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Babylone ;* XVII[e] s.). Relatif à Babylone ou à la Babylonie ; habitant de cette ville ou de cette contrée : *Les piliers monstrueux d'une prodigieuse salle babylonienne* (Hugo).

◆ adj. *Littér.* Qui évoque les vastes proportions des constructions, des monuments de Babylone : *Cette générosité-là paraîtra babylonienne* (Balzac). *Le contraste était saisissant de ce vacarme énorme et babylonien* (Daudet).

1. bac [bak] n. m. (probablem. lat. pop. **baccus,* du bas lat. *baccarium,* vase à vin ou à eau ; 1160, Benoît de Sainte-Maure).

I. Bateau large et plat, aménagé pour le transport, d'une rive à l'autre d'un cours d'eau, des passagers, de leurs bagages, de leurs véhicules : *En attendant que le pont soit reconstruit, on a installé près de là un bac, un de ces immenses radeaux où l'on embarque les voitures tout attelées, des chevaux de labour avec leur charrue et des vaches qui arrondissent leurs yeux tranquilles à la vue et au mouvement de l'eau* (Daudet). *Il fit signe au passeur, dont le bac nous porta dans l'île Verte* (France).

II. **1.** Cuve, récipient ayant des usages divers : *Bac d'accumulateurs.* || *Bac à glace,* dans un réfrigérateur, récipient où se forment les glaçons. || **2.** Grand réservoir en usage dans l'industrie. || **3.** Caisse contenant du sable, de la terre : *Bac à oranger.*

• SYN. : **II, 1** *auge ;* **2** *bassin, cuve.*

2. bac [bak] n. m. (abrév. fam. de *baccalauréat ;* fin du XIX[e] s.). Baccalauréat : *Passer le bac.*

• SYN. : *bachot* (fam.).

3. bac [bak] n. m. (de *baccara ;* 1865, Delvau). *Vx.* Abrév. fam. de BACCARA : *Vers dix heures, les vieux étant partis et les tables de whist désertées, la jeunesse à son tour s'attabla pour tailler un petit bac* (Daudet). *Il a encore empoigné une forte culotte au bac* (France).

bacantes n. f. pl. V. BACCHANTES.

baccalauréat [bakalɔrea] n. m. (lat. médiév. *baccalaureatus,* de *baccalaureus,* altér., d'après *bacca lauri,* baie de laurier, du lat. médiév. *baccalarius,* jeune gentilhomme ; 1680, Richelet). Premier grade universitaire, obtenu après les études secondaires et qui donne le titre de bachelier : *Le diplôme fondamental, chez nous, c'est le baccalauréat* (Valéry). || L'examen lui-même : *Je n'étais encore qu'un lycéen qui passerait son baccalauréat dans un an* (Radiguet).

• SYN. : *bac* (fam.), *bachot* (fam.).

baccara [bakara] n. m. (origine incertaine ; 1855, *Mercure de France*). Sorte de jeu de cartes où le dix est appelé *baccara,* et qui se joue entre un banquier et des joueurs appelés *pontes.*

baccarat [bakara] n. m. (de *Baccarat,* n. d'une localité de Meurthe-et-Moselle ; XVIII[e] s.). Cristal ou objet en cristal de la manufacture de Baccarat.

bacchanal [bakanal] n. m. (lat. *bacchanalis,* de Bacchus ; 1559, Amyot). *Pop.* et *vx.* Bruit et désordre joyeux : *Tout ce bacchanal avait lieu en l'honneur du César allemand. Les batteries [...] nous envoyaient en plein leurs volées* (Gautier). *Personnellement, Déchelette n'était pour rien dans le bacchanal qui grondait chez lui nuit et jour* (Daudet).

• SYN. : *chahut* (fam.), *charivari, tam-tam* (pop.), *tapage, tohu-bohu.*

bacchanales n. f. pl. (du lat. *Bacchanalia,* fêtes de Bacchus ; 1488, *Mer des histoires*). Fêtes célébrées à Rome en l'honneur de Bacchus (parfois repris au sing.) : *Un marbre grec qui aurait pris vie tout à coup pour quelque bacchanale antique* (Loti).

◆ **bacchanale** n. f. (XVIII[e] s.). Fête désordonnée, dégénérant en débauche et en orgie bruyante : *Un vieil égipan crevé de débauche à la suite d'une bacchanale* (Gautier).

bacchant [bakɑ̃] n. m. (lat. *bacchans,* qui célèbre les fêtes de Bacchus ; 1559, Amyot). *Littér.* Celui qui célèbre les fêtes de Bacchus ; prêtre de Bacchus (rare) : [Liszt], *cher bacchant de la beauté mystérieuse et passionnée* (Baudelaire). *N'est-ce pas pour signifier que cette alliance trouvera en lui son prêtre et son bacchant* (Montherlant).

bacchante [bakɑ̃t] n. f. (lat. *bacchans,* qui célèbre les fêtes de Bacchus ; XVI[e] s.). **1.** Prêtresse de Bacchus : *Voici celle qui n'est point ivre d'eau pure et d'air subtil [...], la Ménade affolée par le tambour ! au cri perçant du fifre, la Bacchante roidie dans le dieu tonnant !* (Claudel). *Meriem était de peau ambrée, de chair ferme, de formes pleines mais presque enfantines encore, car elle avait un peu plus de seize ans. Je ne la puis comparer qu'à quelque bacchante, celle du vase de Gaète* (Gide). || **2.** *Fig.* Femme à qui l'ivresse ou la lubricité fait perdre toute réserve.

• SYN. : **1** et **2** *ménade.*

bacchantes ou **bacantes** [bakɑ̃t] n. f. pl. (peut-être de l'allem. *Backe,* joue ; 1878, Larchey). *Pop.* Moustaches.

baccifère [baksifɛr] adj. (du lat. *bacca,* baie, et *ferre,* porter ; 1562, Du Pinet). Se dit des plantes qui portent ou qui produisent des baies.

bacciforme [baksifɔrm] adj. (du lat. *bacca,* baie, et de *forme ;* 1819, Boiste). Se dit, en botanique, de ce qui a la forme et la consistance d'une baie.

bachaga [baʃaga] n. m. (du turc *bach,* tête, et *aga,* chef ; XIX[e] s.). Autorité locale, en Algérie et en Tunisie.

bâchage [bɑʃaʒ] n. m. (de *bâcher ;* XIX[e] s.). Action de couvrir d'une bâche.

bâche [bɑʃ] n. f. (anc. franç. *baschoe,* du lat. *bascauda,* baquet ; 1560, R. Belleau, au sens de « filet » ; sens actuel, XVIII[e] s.). **1.** Pièce de tissu imperméable, destinée à protéger des intempéries les marchandises, les récoltes, etc. : *La route était couverte de camions aux bâches jaunes de poussière* (Malraux). || **2.** Petit réservoir contenant l'eau qui alimente une chaudière, ou l'eau aspirée ou refoulée par une pompe. || **3.** Caisse à châssis vitré utilisée en jardinage : *Il traversait tout le jardin pour aller mettre sur les bâches la couverture de son lit* (Flaubert). || **4.** *Pop.* Casquette.

• SYN. : **3** *châssis.*

bachelette [baʃlɛt] n. f. (altér., par croisement avec *bachelier,* de l'anc. franç. *baisselette* [v. 1265, J. de Meung], dér. de *baissele,* jeune fille, servante, d'origine obscure ; 1460, Villon). *Vx.* Jeune fille gracieuse : *Enfant par le sentiment, grave par la souffrance, châtelaine et bachelette* (Balzac). *Elle cabriola avec le petit gars comme une bachelette de quinze ans* (Pérochon).

• SYN. : *jouvencelle.*

1. bachelier [baʃəlje] n. m. (réfection, par substitution de suff., de l'anc. franç. *bacheler,* jeune gentilhomme, du lat. médiév. **baccalaris* ou *baccalarius* [attesté au IX[e] s.], peut-être d'origine gauloise ; fin du XIV[e] s.). **1.** Au Moyen Âge, jeune gentilhomme aspirant à être fait chavalier et servant sous la bannière d'un autre. || **2.** *Vx* et *dialect.* Jeune homme : *Un impertinent bachelier s'avisa un matin, en passant devant ses fenêtres...* (Sand).

2. bachelier, ère [baʃəlje, -ɛr] n. (même étym. qu'à l'art. précéd.). Titulaire du baccalauréat : *Eugène [...] partit en vacances après avoir été reçu bachelier ès lettres* (Balzac).

bâcher [bɑʃe] v. tr. (de *bâche ;* 1752, Trévoux). Couvrir d'une bâche : *Bâcher un camion, une meule de paille.*

bachi-bouzouk ou **bachi-bouzouck** [baʃibuzuk] n. m. (d'un mot turc signif. « mauvaise tête » ; 1863, Baudelaire). Soldat irrégulier de l'ancienne armée turque : *Voici les bachi-bouzoucks, non moins singuliers avec leurs officiers européens, hongrois ou polonais, dont la physionomie de dandies tranche bizarrement sur le caractère baroquement oriental de leurs soldats* (Baudelaire).

• Pl. *des* BACHI-BOUZOU(C)KS.

bachique [baʃik] adj. (lat. *bacchicus ;* 1490, O. de Saint-Gelais). **1.** Qui a rapport à Bacchus ou à son culte : *Fête bachique.*

|| **2.** Qui a rapport au vin ou à l'ivresse : *Il condamne la musique bachique* (Fénelon). *Autour de ces pots se groupaient force visages bachiques, empourprés de feu et de vin* (Hugo). || *Chanson bachique,* chanson à boire. || *Scène bachique,* peinture représentant des buveurs.

1. bachot [baʃo] n. m. (dimin. de *bache* [mot lyonnais], fém. de *bac ;* 1539, R. Estienne). Petite barque, petit bac : *Le lourd bachot allait sans fin d'une rive à l'autre, déchargeant dans l'île ses voyageurs* (Maupassant). *L'éclusier, pour faire mieux les choses, avait pris son bateau de service, un large bachot vert repeint de frais* (Daudet). *Devant eux, un bachot que le courant berçait au bout de sa chaîne froissait les roseaux secs* (Martin du Gard).

2. bachot [baʃo] n. m. (abrév. fam. de *baccalauréat ;* milieu du XIX[e] s.). *Fam.* Baccalauréat : *Passe tes deux bachots, je ne te demande pas autre chose pour l'instant* (Duhamel). || Fam. et péjor. *Boîte à bachot,* établissement scolaire spécialisé dans le bachotage.

1. bachotage [baʃɔtaʒ] n. m. (de *bachot* 1 ; XVIII[e] s.). Droit perçu sur les bachots.

2. bachotage [baʃɔtaʒ] n. m. (de *bachot* 2 ; fin du XIX[e] s.). *Fam.* Préparation systématique et exclusive du programme d'un examen, et spécialement du baccalauréat, sans aucun souci de formation de l'esprit.

bachoter [baʃɔte] v. intr. (de *bachot* 2 ; fin du XIX[e] s.). *Fam.* Faire du bachotage (sens 2).

1. bachoteur [baʃɔtœr] n. m. (de *bachot* 1 ; ordonnance du 23 mars 1735). Batelier qui conduit un bachot.

2. bachoteur, euse [baʃɔtœr, -øz] n. (de *bachot* 2 ; fin du XIX[e] s.). *Fam.* Candidat, candidate qui bachote.

bacillaire [basilɛr] adj. (de *bacille ;* 1898, Larousse). **1.** Qui est produit par un bacille : *Maladie bacillaire.* || **2.** Qui contient des bacilles.

◆ n. Porteur de bacilles, et notamment de bacilles de Koch.

bacille [basil] n. m. (lat. *bacillum,* baguette ; 1842, Acad.). Bactérie en forme de bâtonnet : *Après plusieurs repiquages, il a trouvé dans ses cultures du bacille tuberculeux ou du moins un bacille ayant tous les caractères du bacille tuberculeux* (Duhamel). *Il me tend mon chèque du bout des doigts, comme un mouchoir plein de bacilles* (Romains).

● SYN. : *microbe.*

bacilliforme [basilifɔrm] adj. (de *bacille* et de *forme ;* milieu du XIX[e] s.). Qui a la forme d'un bacille, d'une baguette.

bacillose [basiloz] n. f. (de *bacille ;* 1906, Larousse). Toute maladie due à un bacille. || *Spécialem.* Tuberculose pulmonaire.

bacillurie [basilyri] n. f. (de *bacille* et du gr. *ouron,* urine ; 1928, Larousse). Présence de bacilles dans les urines.

backchich n. m. V. BAKCHICH.

bâclage [bɑklaʒ] n. m. (de *bâcler ;* 1751, *Encyclopédie*). *Fam.* Action de bâcler, de faire quelque chose vite et sans soin.

● SYN. : *bousillage* (fam.), *sabotage, sabrage* (fam.). — CONTR. : *fignolage* (fam.).

bâcle [bɑkl] n. f. (déverbal de *bâcler ;* 1866, Larousse). *Vx.* Pièce de bois ou de fer que l'on assujettit derrière une porte, une fenêtre, pour la fermer.

bâcler [bɑkle] v. tr. (bas lat. **bacculare,* fermer, de *baculum,* bâton ; 1292, *Taille de Paris ;* « fermer une porte avec une barre », 1598, Vigenère ; sens fig., XVII[e] s.). **1.** *Class.* Fermer une porte, une fenêtre, de l'intérieur, avec une bâcle : *Nous la bâclâmes* [la porte] *dessus nous* (Cyrano). || **2.** *Fig.* et *fam.* Exécuter trop vite et peu consciencieusement une action, une tâche : *Je sens que ces paysages sont bâclés dans un atelier, en quelques séances, au grand galop* (Huysmans). *Bien des choses ont été (passez-moi le mot) bâclées dans la marche de l'esprit humain* (Renan).

● SYN. : **2** *bousiller* (fam.), *massacrer* (fam.), *saboter, sabrer* (fam.). — CONTR. : **2** *ciseler, fignoler* (fam.), *parfaire, perler, polir, soigner.*

bâcleur, euse [bɑklœr, -øz] n. (de *bâcler ;* 1865, Wey). *Fam.* Personne qui bâcle les tâches dont elle est chargée.

● SYN. : *bousilleur* (fam.), *sabreur* (fam.).

bacon [bekœn] n. m. (mot angl. signif. « lard », de l'anc. franç. *bacon,* flèche de lard ; repris à la fin du XIX[e] s.). Lard fumé et maigre : *Manger des œufs au bacon.*

baconien, enne [bekɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Bacon ;* 1866, Larousse). Qui est relatif à Francis Bacon ou au baconisme.

baconisme [bekɔnism] n. m. (de *Bacon ;* 1863, Littré). Nom donné à la philosophie expérimentale de Francis Bacon.

bactéricide [bakterisid] adj. (de *bactérie* et du lat. *caedere,* tuer ; 1906, Larousse). Se dit d'un agent capable de tuer les bactéries : *La pénicilline est un antibiotique bactéricide.*

bactéridie [bakteridi] n. f. (de *bactérie ;* 1878, Larousse). Nom donné à des bactéries immobiles, dont la plus connue est celle du charbon.

bactérie [bakteri] n. f. (lat. médiév. *bacterium,* créé en 1838 par Ehrenberg sur le gr. *baktêria,* bâton ; milieu du XIX[e] s.). Nom général des microbes unicellulaires, à structure très simple, à noyau diffus, généralement sans chlorophylle et se reproduisant par scissiparité.

bactérien, enne [bakterjɛ̃, -ɛn] adj. (de *bactérie ;* 1898, Larousse). Qui a rapport aux bactéries.

bactériologie [bakterjɔlɔʒi] n. f. (de *bactérie* et du gr. *logos,* science ; fin du XIX[e] s.). Partie de la microbiologie qui traite des bactéries.

bactériologique [bakterjɔlɔʒik] adj. (de *bactériologie ;* 1922, Larousse). Qui a rapport à la bactériologie : *Une analyse bactériologique.* || *Guerre bactériologique,* guerre qui utiliserait comme arme des germes pathogènes.

bactériologiste [bakterjɔlɔʒist] n. (de *bactériologie ;* 1895, *Année scientif. et industr.*). Spécialiste de bactériologie. (On a dit aussi BACTÉRIOLOGUE.)

bactériophage [bakterjɔfaʒ] n. m. (de *bactérie* et du gr. *phagein,* manger ; 1918, Hérelle). Micro-organisme qui se comporte comme parasite d'une bactérie donnée et provoque sa destruction.

bactériostatique [bakterjɔstatik] adj. (de *bactérie* et de *statique ;* 1959, Larousse). Se dit d'un antibiotique qui empêche la multiplication des germes.

bacul [baky] n. m. (pour *bat-cul,* de *battre* et de *cul ;* milieu du XV[e] s.). Large croupière battant les cuisses, pièce de harnachement des bêtes de trait.

badaud, e [bado, -od] n. (provenç. *badau,* de *badar,* regarder bouche bée ; 1532, Rabelais). **1.** *Class.* Personne stupide : *Vous êtes de vrais badauds, dit-il, de faire les actions que vous faites pour si peu de chose* (Ch. Sorel). || **2.** Personne qui passe son temps à flâner, avec une curiosité un peu niaise pour tous les spectacles de la rue : *L'ami dont j'ai fait la rencontre est un de ces badauds enracinés* (Nerval). *Nous nous étions mêlés tous deux aux badauds qui faisaient cercle autour d'une troupe de malheureux bateleurs* (Gide).

● SYN. : **2** *flâneur, gobe-mouche.*

◆ adj. D'une curiosité un peu niaise : *Aussi, dehors, y avait-il beaucoup de monde. Le Paris endimanché et badaud, que le moindre rayon fait sortir en foule pour les promenades* (Zola).

badaudage [badodaʒ] n. m. (de *badaud ;* 1594, *Satire Ménippée*). Action de badauder (rare) : *Une envie de badaudage devant les étalages* (Goncourt).

● SYN. : *flânerie.*

badauder [badode] v. intr. (de *badaud ;* Furetière, 1690). Flâner par les rues et s'attarder à des spectacles futiles : *Le public ordinaire du Jardin des Plantes, ce public spécial de gens du peuple, de soldats et de bonnes d'enfants qui aiment à badauder devant la grille des cages* (Barbey d'Aurevilly).

● SYN. : *flânocher* (fam.), *musarder, muser.*

badauderie [badodri] n. f. (de *badaud* ; 1547, N. du Fail). **1.** Caractère du badaud : *Comme les affaires étaient suspendues, l'inquiétude et la badauderie poussaient tout le monde hors de chez soi* (Flaubert). *Le bruit ayant couru qu'on verrait des actrices, des gens célèbres, de loin la badauderie parisienne mettait des noms sur des visages reconnus, se groupant et causant devant l'église* (Daudet). || **2.** Action, propos de badaud : *Perdre son temps en badauderies.*
• SYN. : 2 *flânerie, musardise.*

baderne [badɛrn] n. f. (origine obscure ; se retrouve en ital., en esp. [*baderna*] ; 1773, Bourdé, au sens de « objet de rebut » ; sens fig., XIX^e s.). **1.** Tresse de vieux cordages. || **2.** Fam. et péjor. *Vieille baderne*, ou simplem. *baderne*, homme âgé et d'esprit borné (souvent appliqué à un vieux militaire) : *Ou ton père n'est que la dernière des badernes, ou notre fortune est faite* (Miomandre).

badge [badʒ] n. m. (mot angl. signif. *insigne* ; début du XX^e s.). Dans le scoutisme, insigne attestant la réussite à une épreuve de spécialisation.

badiane [badjan] n. f. (du persan *bâdyân*, anis ; 1681, Thévenot). Arbuste du Tonkin, dont le fruit, appelé « anis étoilé », est utilisé en pharmacie et dans la fabrication des boissons anisées.

badigeon [badiʒɔ̃] n. m. (origine inconnue ; 1676, Félibien). **1.** Enduit à base de chaux, utilisé pour le revêtement des murs extérieurs. || *Par extens.* Couche de peinture rapidement passée, pour donner un aspect de neuf : *Les murs, au badigeon morose, laissaient toujours, de-ci de-là, suinter une larme de café* (Duhamel). *Donner un badigeon.* || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui est superficiel : *Seulement, c'est ce badigeon de savoir qui est terrible. Il veut avoir une intelligence ouverte* [...], *ouverte à toutes les choses qu'il ne comprend pas* (Proust).
• SYN. : 2 *façade, teinture, vernis.*

badigeonnage [badiʒɔnaʒ] n. m. (de *badigeonner* ; 1820, Laveaux). Action de badigeonner ; résultat de cette action (souvent avec une nuance péjor.) : *Que dirait un sous-chantre du seizième siècle, en voyant le beau badigeonnage jaune* (Hugo).

badigeonner [badiʒɔne] v. tr. (de *badigeon* ; 1701, Furetière). **1.** Revêtir d'une couche de badigeon : *Les murs* [...] *étaient badigeonnés d'une teinte plate à la détrempe* (Gautier). *Un cloître gothique et un charmant portail de la Renaissance sottement badigeonnés* (Hugo). *Les murs étaient blanchis dans leur partie haute et badigeonnés de goudron noir jusqu'à deux mètres du sol* (Martin du Gard). || **2.** *Spécialem.* Enduire une partie du corps d'une préparation pharmaceutique : *Le médecin* [...] *avait chargé Christophe de badigeonner le dos du malade avec de la teinture d'iode* (Rolland).

badigeonneur [badiʒɔnœr] n. m. (de *badigeonner* ; 1820, Laveaux). **1.** Ouvrier peintre qui badigeonne. || **2.** *Péjor.* Mauvais peintre (vieilli).

badigoinces [badigwɛ̃s] n. f. pl. (origine obscure ; 1538, Rabelais). *Pop.* Lèvres : *Pourléchant ses grosses badigoinces* (Richepin). || *Se coller quelque chose dans les badigoinces*, manger.
• SYN. : *babines.*

1. badin, e [badɛ̃, -in] adj. et n. (mot provenç. signif. « sot », de *badar*, regarder bouche bée ; 1478, Coquillart). **1.** *Class.* D'une sottise ridicule : *Moi, jaloux ? Dieu m'en garde, et d'être assez badin | Pour m'aller emmaigrir avec un tel chagrin* (Molière). || **2.** Qui est d'humeur enjouée et aime à plaisanter : *Mon père était, à son ordinaire, ironique, badin, fuyant, insaisissable* (Duhamel).
◆ adj. Qui a un caractère de plaisanterie légère et enjouée : *Un ton badin. Ces récitations* [... *qu'il entrecoupait de réflexions badines* (France).
• SYN. : *amusant, folâtre, léger, plaisant, spirituel.* — CONTR. : *grave, sérieux, sévère, sombre.*

2. badin [badɛ̃] n. m. (du n. de l'inventeur ; 1949, Larousse). Appareil utilisé pour mesurer la vitesse d'un avion.

badinage [badinaʒ] n. m. (de *badiner* ; 1541, Calvin). **1.** *Class.* Sottise : *Que de sottes façons et que de badinage !* (Molière). || **2.** Le fait de badiner. || **3.** Paroles ou écrit de ton badin : *Imitons de Marot l'élégant badinage* (Boileau).
• SYN. : 2 *badinerie, jeu, marivaudage, plaisanterie.*

badine [badin] n. f. (déverbal de *badiner* ; 1781, *Correspondance littér.*). **1.** Baguette mince et flexible : *Une badine d'osier.* || **2.** Canne souple et légère : *Eh ! bien, nous verrons, dit le beau Moëssard, dont la badine fendit l'air avec un sifflement de vipère* (Daudet). *Une badine à pommeau d'argent.*
◆ **badines** n. f. pl. (1743, Trévoux). *Vx.* Pincettes légères, à l'usage des serruriers, des taillandiers.

badinement [badinmɑ̃] adv. (de *badin* ; 1611, Cotgrave). *Class.* Sottement : *Fallot jésuite qui vous a si badinement pensé tenter* (Chapelain).

badiner [badine] v. intr. (de *badin* ; 1549, R. Estienne). **1.** Échanger des propos légers, en plaisantant : *Je ne faisais que badiner.* || **2.** Agir sans prendre les choses au sérieux : *On ne badine pas avec l'amour* (Musset). || *Ne pas badiner (sur)*, n'admettre aucune fantaisie (dans) : *Le Directoire ne badine pas sur l'article obéissance* (Vigny). || **3.** Agiter par jeu : *Celui-ci badinait avec une canne délicieusement montée. Celui-là portait une chemise à poignets retenus par de mignons boutons d'or* (Balzac). || **4.** *Vx.* Flotter au vent, en parlant d'une toilette, d'un tissu : *Elles s'enveloppent le visage de vieilles dentelles qui ne veulent plus badiner le long des joues* (Balzac).
• SYN. : 2 *s'amuser, blaguer* (fam.), *plaisanter, rire* ; 3 *jouer.*
◆ v. tr. *Vx.* Plaisanter, taquiner quelqu'un sans méchanceté : *Il se dit que Marguerite l'avait badiné, pour obtenir son consentement* (Chérau).

badinerie [badinri] n. f. (de *badiner* ; début du XVI^e s.). **1.** *Class.* Chose folle ou niaise : *Si j'appréhende quelque chose, c'est que des personnes un peu sérieuses ne traitent de badineries le procès du chien et les extravagances du juge* (Racine). || **2.** *Littér.* Action ou parole badine : *Dire des badineries.*

badminton [badmintɔn] n. m. (mot angl. ; 1928, Larousse). Sport rappelant le tennis et consistant à se renvoyer un volant par-dessus un filet, à l'aide de raquettes.

baffe [baf] n. f. (d'une racine onomatop. *baf* ; 1750, Vadé). *Pop.* Gifle : *Je lui ai laissé tomber une telle baffe qu'on l'a ramassée sous le comptoir pas plus épaisse qu'un paillasson* (Dorgelès).
• SYN. : *calotte* (fam.), *claque, mornifle* (fam.), *soufflet.*
• REM. On trouve aussi la forme BAFFRE : *L'accoucheuse lui a lancé une baffre, vlan !* (Zola).

baffle [bafl] n. m. (mot angl. ; milieu du XX^e s.). Dispositif de couplage d'un haut-parleur, assurant la séparation entre les rayonnements acoustiques des deux faces du diaphragme.

bafouage [bafwaʒ] n. m. (de *bafouer* ; milieu du XIX^e s.). Action, manière de bafouer : *Ce n'étaient plus alors les paradoxales mystifications d'Edgar Poe ; c'était un bafouage d'un comique lugubre, tel qu'en ragea Swift* (Huysmans).
• SYN. : *persiflage, raillerie, sarcasme.*

bafouer [bafwe] v. tr. (du provenç. *bafar*, se moquer de ; 1532, Rabelais). Tourner en ridicule, avec une intention outrageante : *Olier croit bien faire en bafouant la nature humaine* (Renan). || *Mari bafoué*, mari trompé.
• SYN. : *berner, ridiculiser.*

bafouillage [bafujaʒ] n. m. (de *bafouiller* ; 1906, Larousse). **1.** *Fam.* Action de bafouiller : *Didier dépassait les bornes de toutes les convenances, dans le bafouillage et dans l'égarement* (Duhamel). || **2.** *Fam.* Exposé confus ; texte obscur et décousu : *Le bafouillage hautain de Barbey d'Aurevilly* (Renard).
• SYN. : 1 *bredouillage.*

bafouille [bafuj] n. f. (déverbal de *bafouiller* ; 1916, Esnault). *Pop.* Lettre.
● SYN. : *babillarde* (pop.).

bafouiller [bafuje] v. intr. (peut-être du lyonnais *barfouiller,* barboter, parler mal [1810, Molard], réfection, d'après *barbouiller,* d'un dérivé de *fouiller* ; 1870, Esnault). *Fam.* S'exprimer de façon embarrassée, à peine compréhensible : *Ma langue commençait à devenir lourde, incertaine, et, comme me disaient ces jeunes gens dans leur langage un peu libre : « Mon oncle, vous bafouillez »* (Daudet). *Mais, pris par les nerfs, il termina en bafouillant* (Malraux).
◆ v. tr. Dire en bredouillant : *Bafouiller des excuses, un remerciement.*
● SYN. : *bredouiller, marmonner.*

bafouilleur, euse [bafujœr, -øz] n. et adj. (de *bafouiller* ; 1906, Larousse). *Fam.* Qui bafouille : *Il n'était plus narquois, alors, mais un peu lamentable et même un peu bafouilleur* (Duhamel).
● SYN. : *bredouilleur.*

bâfre [bɑfr] n. f. (déverbal de *bâfrer* ; 1863, Littré). **1.** *Pop.* Action de manger goulûment. || **2.** *Pop.* Repas abondant et peu délicat.
● REM. On trouve aussi BÂFRÉE (1866, Larousse).

bâfrer [bɑfre] v. intr. et tr. (de l'onomatop. *baf* [bruit de langue] ; 1507, Éloy d'Amerval, écrit *baufrer* ; *bauffrer,* 1532, Rabelais ; *bâfrer,* 1740, Acad.). *Pop.* Manger goulûment : *Attablés devant un festin de victuailles* [...], *bâfrant, buvant à longs traits* (Gide). *Ils avaient renvoyé la vieille et enfermé la petite, pour bâfrer leur lapin* (Zola).
● SYN. : *bouffer* (pop.), *brifer* (pop.), *s'empiffrer* (fam.), *goinfrer* (fam.).

bâfrerie [bɑfrəri] n. f. (de *bâfrer* ; 1866, Larousse). *Pop.* Action de bâfrer : *Cette bâfrerie continuelle ne lui paraît pas très éloignée de ce qu'il détestait le plus chez les bourgeois d'avant guerre* (Romains).

bâfreur, euse [bɑfrœr, -øz] n. (de *bâfrer* ; 1740, Acad. ; au XVIe s., var. *bauffreur*). *Pop.* Personne qui a l'habitude de bâfrer : *Sa face congestionnée de terrien buveur, bâfreur et coureur de bois* (Lecomte).

bagace n. f. V. BAGASSE 2.

bagage [bagaʒ] n. m. (de l'anc. franç. *bagues,* issu de l'angl. *bag* ou du scand. *baggi,* paquet ; 1265, Br. Latini, au sens de « matériel d'une armée »). **1.** Ensemble des affaires, des objets qu'emporte un voyageur : *J'avais loué à Cordoue un guide et deux chevaux et m'étais mis en campagne avec les « Commentaires » de César et quelques chemises pour tout bagage* (Mérimée). *Il regagna la chambre où se trouvait son bagage, s'assit sur une des valises* (Duhamel). || *Auj.,* s'emploie le plus souvent au pluriel pour désigner valises, sacs, mallettes, etc. : *Préparer ses bagages.* || *Bagages à main,* ceux que le voyageur conserve avec lui. || **2.** *Fig.* Ensemble des connaissances acquises par quelqu'un : [La mémoire] *appartient généralement aux esprits lourds, qu'elle rend plus pesants par le bagage dont elle les surcharge* (Chateaubriand). || **3.** Ensemble des productions d'un écrivain ou d'un artiste : *Son bagage* [d'Hégésippe Moreau] *n'est pas lourd, mais la légèreté même de ce bagage lui a permis d'arriver plus vite à la gloire* (Baudelaire). *Allons donc ! il n'a pas de bagage suffisant, répondit M. Bloch le père, qui ne semblait pas avoir pour l'Académie le mépris de son fils et de ses filles* (Proust). || **4.** *Class.* Équipement, autre que les armes, de ceux qui sont à la guerre : *Il n'oublie pas l'artillerie ni le bagage* (La Bruyère). || Fig. *Partir avec armes et bagages,* en emportant tout avec soi. || *Plier bagage(s),* ranger son matériel avant de quitter un lieu : *Il commence à pleuvoir, il est temps de plier bagages* ; et *fam.,* mourir : *Le bonhomme n'avait point encore plié bagage, que Charles était installé en face* (Flaubert).
● SYN. : **1** *affaires, attirail* (fam.), *barda* (pop.), *équipement, fourbi* (pop.) ; **2** *savoir, science.*

bagagiste [bagaʒist] n. m. (de *bagage* ; 1922, Larousse). Employé d'un hôtel, d'une entreprise de transport, chargé de la manutention des bagages des voyageurs : *« Non, ça je m'en charge moi-même », dit-il au bagagiste qui s'emparait déjà de la serviette jaune, posée près de la porte sur la chaise* (Martin du Gard). *Quand Fontane descendit* [de l'avion], *escorté de bagagistes avides, empressés, Lolita était déjà en conversation avec Teresa* (Maurois).

bagarre [bagar] n. f. (provenç. *bagarro,* tumulte ; 1628, Ch. Sorel). **1.** Violent désordre, mêlée confuse où des coups sont échangés : *Gesril était fou des plaisirs de cohue et jubilait au milieu des bagarres d'enfants* (Chateaubriand). *La bagarre était localisée, mais violente : les visages se menaçaient, les poings étaient tendus* (Martin du Gard). || **2.** *Par extens.* et *fam.* Vive concurrence commerciale ; compétition sportive chaudement disputée ; luttes politiques, sociales, etc. : *Se lancer dans la bagarre.*
● SYN. : **1** *échauffourée, rixe* ; **2** *bataille, mêlée.*

bagarrer [bagare] v. intr. (de *bagarre* ; début du XXe s.). *Fam.* Prendre part à une bagarre.
◆ **se bagarrer** v. pr. **1.** *Fam.* Se battre : *Il y a deux ivrognes qui se bagarrent de l'autre côté de la rue. On pourrait l'envoyer les séparer* (Montherlant). || **2.** *Fam.* Lutter chaudement pour une cause, dans une compétition, etc.
● SYN. : **1** *s'affronter, en découdre, lutter* ; **2** *batailler, rivaliser.*

bagarreur, euse [bagarœr, -øz] n. et adj. (de *bagarrer* ; début du XXe s.). Qui a le goût et l'expérience de la bagarre : *Son collègue, musclé, s'y lançait en bagarreur* (Hamp).
● SYN. : *batailleur, belliqueux, combatif.* — CONTR. : *accommodant, calme, conciliant, pacifique.*

1. bagasse [bagas] n. f. (esp. *bagazo,* marc ; 1724, Labat). Résidu de la canne à sucre dont on a extrait le jus.

2. bagasse ou **bagace** [bagas] n. f. (provenç. *bagassa,* prostituée ; XVIe s., Brantôme). *Class.* et *littér.* Femme de mauvaise vie : *On n'entend que ces mots : chienne, louve, bagace* (Molière). *Je me défiais bien de cette grande bagasse de fille, mais, depuis ce matin, je la méprise* (Balzac).
◆ **bagasse !** interj. Juron provençal.

bagatelle [bagatɛl] n. f. (ital. *bagatella,* tour de bateleur, du lat. *baca,* baie ; 1547, N. du Fail). **1.** Objet, chose ou œuvre de peu de valeur ou sans importance : *L'argent n'est pour moi qu'une bagatelle* (France). *Il peignait d'exquises bagatelles* (Sartre). || **2.** *Class.* Petite production littéraire ou musicale : *J'avais résolu de ne consentir à l'impression de ces Contes qu'après que j'y pouvais joindre ceux de Boccace* [...] *mais quelques personnes m'ont conseillé de donner dès à présent ce qui me reste de ces bagatelles* (La Fontaine). || **3.** Action négligeable, faute vénielle : *Ce n'est qu'une bagatelle. L'amende et la prison ne sont pas des bagatelles* (Courier). || **4.** Occupation futile : *S'amuser à des bagatelles.* || **5.** Somme minime, et, par antiphrase, somme importante : *Sa voiture lui coûte la bagatelle de trois millions.* || **6.** *Class.* Frivolité : *Le commun des hommes est si enclin au dérèglement et à la bagatelle* (La Bruyère). || **7.** *La bagatelle,* les aventures galantes : *Avoir un penchant pour la bagatelle. Ce qu'il sied, particulièrement ici, d'appeler la bagatelle comptait peu pour le jeune Philippe* (Hermant).
● SYN. : **1** *babiole, bibelot, bricole* (fam.), *colifichet* ; **4** *enfantillage, fadaise, futilité, niaiserie, rien.*

bagnard [baɲar] n. m. (de *bagne* ; fin du XIXe s.). **1.** Celui qui était au bagne, à la suite d'une condamnation aux travaux forcés. || **2.** *Fig.* Celui qui est contraint à des travaux inhumains : *Mener une vie de bagnard.*
● SYN. : **1** *forçat* ; **2** *galérien.*

bagne [baɲ] n. m. (ital. *bagno,* bain, d'après un établissement de bains où l'on détenait, à Constantinople, les chrétiens destinés aux galères ; de même, dès 1540, les caves-prisons, situées au-dessous du niveau de la mer, de la forteresse de Livourne ; 1667, Fournier). **1.** Lieu où étaient enfermés les

forçats, dans les ports de guerre (Brest, Rochefort, Toulon), après la suppression des galères. || **2.** Établissement pénitentiaire où était subie la peine des travaux forcés ou de la transportation. || **3.** *Par extens.* La peine des travaux forcés : *Katow, condamné à cinq ans de bagne, en 1905* (Malraux). || **4.** *Fig.* Entreprise, maison où les conditions de travail et de vie sont très pénibles : *Elle regrette son bagne de la rue du Cherche-Midi* (Daudet).

● SYN. : **2** *pénitencier ;* **4** *enfer, galère.*

bagnole [baɲɔl] n. f. (de *banne,* tombereau [lat. *benna,* peut-être d'origine celt.], avec une finale due à l'influence de *carriole ;* milieu du XIXe s., au sens de « mauvaise voiture »). **1.** *Pop.* Vieille voiture automobile. || **2.** *Par extens.* et *pop.* Toute automobile : *La bagnole s'est fichue en l'air, juste à temps* (Bernanos). *Moi, j'aurai ma bagnole avant quinze jours, ma bagnole à moi !* (Duhamel). *La bagnole a rudement bien marché* (Genevoix).

● SYN. : **1** *clou* (fam.), *tacot* (pop.).

bagnolet [baɲɔlɛ] n. m. (même origine que *bagnole,* chapeau ridicule [1866, Delvau] ; 1866, Larousse). Ancienne coiffure de femme : *Une sorte de capulet de percale qu'on nomme dans le pays un bagnolet* (Theuriet).

● REM. On trouve aussi BAGNOLETTE, n. f. (1726, *le Mercure de France*), même sens.

bagoter [bagɔte] v. intr. (origine obscure ; 1910, Esnault). **1.** *Arg. mil.* Faire des exercices, des marches, en parlant des soldats : *Est-ce qu'ils croient qu'on a besoin de s'entraîner, depuis le temps qu'on bagote ?* (Dorgelès). || **2.** *Par extens.* et *pop.* Courir.

bagou ou **bagout** [bagu] n. m. (déverbal de *bagouler* [XVe-XVIIIe s.], parler inconsidérément ; XVIe s., écrit *bagos,* Godefroy ; *bagou,* fin du XVIIIe s.). *Fam.* Grande facilité à parler, qui se traduit en un bavardage abondant et banal, souvent prétentieux : *Avoir du bagou, un bagou infernal. Un grand enfant en somme, faible et maladif, que Rochefort aimait pour son bagout canaille, spirituellement faubourien* (Daudet). *Il n'était pas méchant diable* [...]. *Avec cela une adresse et une effronterie de singe, une drôlerie gouailleuse d'ouvrier parisien pleine de bagou* (Zola).

● SYN. : *faconde, loquacité, verbiage, verve, volubilité.*

baguage [bagaʒ] n. m. (de *baguer ;* 1842, Acad.). Action de baguer : *Le baguage d'un oiseau pour l'identifier.*

bague [bag] n. f. (néerl. *bagge,* anneau [cf. allem. *biegen,* courber] ; 1360, Froissart). **1.** Anneau porté au doigt : *Enlever sa bague. Et Georges osait attirer l'attention par des gants jaunes, un peu salis à la vérité, sur l'un desquels une bague à la chevalière se dessinait en noir* (Balzac). *Abattant sur l'épaule du prêtre sa grosse main à bagues, il dit : « Vous ne répondez rien, mon cher abbé »* (France). || **2.** Anneau fixé à la patte d'un oiseau pour l'identifier. || **3.** En mécanique, pièce cylindrique passée autour d'un axe. || **4.** Moulure circulaire divisant horizontalement le fût d'une colonne. || **5.** *Jeu de bagues,* jeu dans lequel un cavalier devait enlever, au galop, avec sa lance, des anneaux suspendus ; jeu dans lequel on lance des anneaux sur une tige verticale pour les y enfiler : *Des tas de faubouriens endimanchés* [...] *jouaient aux bagues* (Hugo).

baguenaudage [bagnodaʒ] n. m. (de *baguenauder ;* XVIIIe s.). Action de baguenauder : *Il ne reste que les maussaderies, les tristes nécessités, le baguenaudage ; voilà à quoi se passe la vie* (Mme d'Épinay).

baguenaude [bagnod] n. f. (du provenç. *baganaudo,* sans doute du lat. *baca,* baie ; 1389, A. Chartier). **1.** Fruit du baguenaudier, gousse pleine d'air éclatant avec bruit. || **2.** *Fig.* et *vx.* Passe-temps stérile.

baguenauder [bagnode] v. intr. (de *baguenaude ;* XVe s., Godefroy). *Class.* et *littér.* Perdre son temps à des choses futiles, frivoles (mot considéré comme bas par l'Acad., 1694) : *Encore ils* [les dialecticiens] *ne baguenaudent pas de si bonne grâce* (Malherbe). *Il s'en allait, rêvant et baguenaudant par les prés* (Sand). *Chaque soir il allait baguenauder avec des copains* (Dabit). *Était-ce raisonnable et logique d'aller ainsi baguenauder à droite et à gauche* (Duhamel).

◆ **se baguenauder** v. pr. *Pop.* Se promener sans but, flâner.

● SYN. : *flânocher* (fam.), *galvauder, musarder, muser, traîner* (pop.).

baguenauderie [bagnodri] n. f. (de *baguenauder ;* milieu du XVIe s.). **1.** Action de baguenauder. || **2.** *Class.* Chose frivole : *Je m'amuse à vous conter ces baguenauderies* (Malherbe).

1. baguenaudier [bagnodje] n. m. (de *baguenaude ;* 1547, Calvin). Arbuste du Languedoc à feuilles purgatives, et dont les fruits sont renflés en forme de vessie.

2. baguenaudier [bagnodje] adj. et n. m. (de *baguenauder ;* XVIe s., Godefroy). Qui aime à baguenauder.

3. baguenaudier [bagnodje] n. m. (probablem. d'une contamination entre [jeu de] *bagues* et *baguenauder ;* 1762, Acad.). Sorte de jeu d'anneaux : *Le baron de Vinols s'évertue seul au baguenaudier* (Benoit).

1. baguer [bage] v. tr. (de *bague ;* début du XVIe s.). **1.** Garnir d'une bague : *Les cartes tombent* [...]. *Puis des mains aux doigts bagués viennent les ramasser* (Sartre). || **2.** *Spécialem.* Poser une bague à la patte d'un oiseau pour pouvoir l'identifier.

2. baguer [bage] v. tr. (de l'anc. franç. *baguer,* attacher ; XVe s.). Fixer l'un à l'autre par des points allongés, invisibles à l'endroit, deux doubles d'étoffe.

baguette [bagɛt] n. f. (ital. *bachetta,* dimin. de *bacchio,* du lat. *baculum,* bâton ; 1510, Carloix). **1.** Mince tige de bois ou d'une autre matière, servant à des usages très divers. || *Baguette de chef d'orchestre,* bâton avec lequel il dirige l'ensemble des musiciens, des chanteurs. || *Baguette de fusil,* tige de bois, de métal qui servait jadis à presser la charge dans le canon et qui sert maintenant à nettoyer le canon. || *Baguettes de tambour,* les deux petits bâtons courts avec lesquels on bat le tambour. || Fam. *Des cheveux en baguettes de tambour,* des cheveux raides. || *Passer par les baguettes,* dans l'armée de l'Ancien Régime, subir la peine des baguettes, qui consistait à faire passer le patient entre deux rangs de soldats, qui le frappaient avec des baguettes de fusil : [Candide] *se détermina* [...] *à passer trente-six fois par les baguettes* (Voltaire). || *Mener à la baguette,* conduire avec une autorité toute militaire : *Madame* [...] *mène à la baguette toute la maisonnée* (Monnier). *Vous allez avoir l'étude des petits, des gamins qu'on mène à la baguette* (Daudet). || **2.** *Baguette divinatoire, baguette de sourcier,* tige souple, le plus souvent de coudrier, que le sourcier utilise dans ses recherches. || *Baguette magique, baguette de fée, d'enchanteur,* etc., baguette des magiciens et des fées, avec laquelle ils accomplissent leurs prodiges : *Le vieil hôtel silencieux, avec les volets de ses balcons toujours clos, sa grande porte toujours ouverte, avait l'air endormi depuis des siècles sous la baguette d'un enchanteur* (Daudet). || *Coup de baguette,* action, fait qui s'accomplit sans difficulté et dans des conditions apparemment surnaturelles : *Le coup de baguette de la Restauration s'accomplissait avec une rapidité qui stupéfiait les enfants élevés sous le régime impérial* (Balzac). || **3.** Moulure utilisée comme ornement en architecture, peinture murale, ameublement. || Spécialem. *Baguette électrique,* moulure de bois dans laquelle on dissimule les fils électriques. || **4.** Pain de 300 g, de forme allongée.

baguier [bagje] n. m. (de *bague ;* 1690, Furetière). **1.** Coffret à bagues, à bijoux, souvent lui-même objet d'art. || **2.** Série d'anneaux numérotés dont les bijoutiers se servent pour prendre la mesure des doigts.

bah ! [ba] interj. (onomatop. ; XVIIIe s.). Exprime l'étonnement ou l'indifférence : *Le vent a déjà éteint une des lanternes. Il va falloir la rallumer. Bah ! répondit l'autre, pris d'une paresse et d'un découragement soudains* (Alain-Fournier). *Bah ! les privations véritables ne commenceraient que le lendemain* (Duhamel).

bahut [bay] n. m. (origine inconnue ; XII^e s. ; au sens 4, 1844, Esnault). **1.** Coffret ancien à couvercle bombé, servant à ranger les vêtements : *On voyait là d'antiques bahuts qui regorgeaient d'estampes et d'albums* (Duhamel). || **2.** Buffet de style rustique, long et bas ; huche à pain : [Des déménageurs] *experts à charger sur leur dos* [...] *bahuts et buffets* (Colette). || **3.** Chaperon bombé d'un mur. || **4.** *Arg. scol.* Lycée, collège : *Tu ne me reconnais pas ?... Donadieu ?... François Donadieu, ton copain du bahut de Caen* (Coppée). *Et quand les autres élèves paraissaient si heureux de quitter le bahut, je me rappelle le plaisir que j'ai eu a y passer quelques mois supplémentaires pour préparer Normale* (Daudet). *L'on recevait dix sous de sa famille, par semaine, afin d'acheter chez le concierge du bahut des suçons et du chocolat* (Huysmans).

bahutage [baytaʒ] n. m. (de *bahuter ;* 1872, Esnault). **1.** *Arg. scol.* Action de brimer les nouveaux, dans certaines grandes écoles ou classes des lycées y préparant : *Le traditionnel bahutage des polytechniciens.* || **2.** Tapage.

• SYN. : **1** *bizutage.*

bahuter [bayte] v. intr. (de *bahut ;* début du XVII^e s.). *Arg. scol.* Faire du tapage : *La mode vint d'aller là « bahuter » comme à la salle Taitbout* (Daudet).

• SYN. : *chahuter.*

◆ v. tr. *Arg. scol.* Soumettre les nouveaux à des brimades.

• SYN. : *bizuter.*

bai, e [bɛ] adj. (lat. *badius,* brun ; XII^e s., Godefroy). Se dit d'un cheval dont la robe est d'un rouge brun, et qui a les extrémités des membres et les crins noirs : *Des juments baies.*

◆ **bai** n. m. **1.** Cheval de cette teinte. || **2.** Couleur baie.

1. baie [bɛ] n. f. (lat. *baca,* même sens ; XII^e s.). Fruit charnu à pépins : *Autour de ton front couronné de fleurettes et de baies* (Rimbaud). *Des branches d'églantier, dont l'une portait déjà de petites baies, fleurissaient en buisson* (Martin du Gard).

2. baie [bɛ] n. f. (part. passé substantivé de l'anc. franç. *baer,* être ouvert ; XII^e s., Ph. de Thaon). **1.** Ouverture pratiquée dans un mur, pour servir de fenêtre ou de porte : *Deux grands salons communiquaient par une large baie* (L. Descaves). *Une baie vitrée.* || **2.** *Class.* et *littér.* Ce qui fait rester bouche bée ; tromperie, fable destinée à tromper (souvent écrit *baye*) : *C'est une baie | Qui sert sans doute aux feux dont l'ingrate le paie* (Molière). *Cette aventure* [...] *fit pendant longtemps l'entretien des belles compagnies* [...], *mais c'est peut-être encore une de ces « baies » bonnes pour amuser les enfants autour du feu* (Nerval). || *Donner la baie à quelqu'un,* le mystifier, se jouer de lui : *Le sort a bien donné la baie à mon espoir* (Molière).

3. baie [bɛ] n. f. (esp. *bahía,* même sens, du bas lat. *baia ;* 1364, Godefroy). **1.** Échancrure du littoral : *Il regardait l'épaule de la falaise pierreuse qui se refermait au loin sur la baie* (Camus). || **2.** Grand golfe : *La baie d'Hudson.*

• SYN. : **1** *anse, crique.*

baignade [bɛɲad] n. f. (de *baigner ;* 1796, *Néologiste franç.*). **1.** Action de se baigner : *Alors c'était des baignades sans fin. Quand nous étions las, nous nous couchions dans l'eau* (Zola). || **2.** Endroit d'une rivière, d'un lac, propice au bain.

• SYN. : **1** *bain ;* **2** *plage.*

baigner [beɲe *ou* bɛɲe] v. tr. (du bas lat. *balneare ;* XII^e s., Godefroy). **1.** Plonger et tenir dans l'eau : *C'est le soir quand les riveraines | Y baignent* [dans le fleuve] *leurs corps adorés* (Apollinaire). || *Baigner quelqu'un,* lui faire prendre un bain : *Baigner un enfant.* || **2.** Couler autour ou le long de, en parlant d'un cours d'eau, de la mer : *La Loire coulait au milieu, baignant ses îles, mouillant la bordure des prés* (Flaubert). || **3.** Mouiller, arroser légèrement : *La grande Omphale avait les yeux baignés de pleurs* (Banville). *Et mes pieds offensés que Madeleine baigne* (Verlaine). *Baigner les yeux avec de l'eau de rose.* || **4.** *Fig.* Envelopper de tous côtés comme un liquide : *L'aube alors de clartés baignée | Entrant dans le réduit profond | Dore la toile d'araignée | Entre les poutres du plafond* (Hugo). *Le bonheur n'était pas dans une chose précise* [...] ; *il baignait tous leurs actes et toutes leurs pensées* (Rolland). *Nous ne nous rappelons pas nos souvenirs des trente dernières années ; mais ils nous baignent tout entiers ; pourquoi alors s'arrêter à trente années ; pourquoi ne pas prolonger jusqu'au-delà de la naissance cette vie antérieure* (Proust).

• SYN. : **1** *immerger, tremper ;* **2** *arroser ;* **3** *bassiner, humecter ;* **4** *imprégner, inonder, pénétrer.*

◆ v. intr. **1.** *Class.* Prendre un bain : *M^me de Coulanges me mande qu'elle a mis la sienne* [sa baignoire] *sur le côté, à force de baigner* (Sévigné). || **2.** Être entièrement plongé dans un liquide : *Assis au bord du lac, où baignent leurs pieds nus | Amphise et Mélita, depuis qu'ils sont venus* [...] *| S'enivrent du beau soir d'or limpide et de roses* (Samain). || **3.** *Par exagér.* Être inondé de : *Baigner dans son sang.* || **4.** *Fig.* Être enveloppé de : *Le parc enchanté baigne en des ténèbres molles* (Samain). *Elle s'étonnait de cette atmosphère apaisée où baignait maintenant son chagrin* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *macérer, mariner, tremper.*

◆ **se baigner** v. pr. **1.** Prendre un bain, pour se laver, dans une baignoire. || **2.** Prendre un bain dans une rivière, dans la mer, etc., pour nager ou s'ébattre dans l'eau : *Élisabeth voulut se baigner. Paul aussi* (Cocteau). || **3.** Fig. *Se baigner dans le sang,* prendre plaisir au meurtre, au carnage.

baigneur, euse [bɛɲœr, -øz] n. (lat. *balneator,* maître de bains ; XIV^e s.). **1.** *Class.* Celui qui tient un établissement de bains : *Cet effronté, en un mot, entre sans payer dans un bain public, et là, en présence du baigneur qui crie inutilement contre lui...* (La Bruyère). || **2.** Vx. *Maître baigneur,* celui qui surveille un bain public et enseigne la natation. || **3.** Personne qui se baigne : *Les premiers baigneurs, les matineux déjà sortis de l'eau, se promenaient à pas lents* (Maupassant). || **4.** Personne qui vient aux bains de mer (vieilli) : *Sa mine* [...] *était beaucoup plus grave* [...] *que celle de tous les baigneurs que je voyais à Balbec* (Proust).

• SYN. : **2** *maître nageur.*

◆ **baigneur** n. m. **1.** Poupée faite pour être mise à l'eau sans inconvénient. || **2.** Figurine de porcelaine qui remplace la fève dans la galette des Rois.

baignoir [bɛɲwar] n. m. (de *baigner ;* XVI^e s.). *Class.* Endroit d'une rivière où l'on se baigne ; baignade : *Il y a un beau baignoir auprès de cette île* (Acad., 1694).

baignoire [bɛɲwar] n. f. (de *baigner ;* début du XIV^e s.). **1.** Cuve de fonte émaillée, de grès ou de céramique, dans laquelle on prend des bains : *Une baignoire sabot.* || **2.** Loge de théâtre un peu au-dessus du niveau du parterre : *Au guichet du théâtre, elle obtint une baignoire d'avant-scène dont elle fit monter le volet, puis elle s'installa dans l'ombre et commença d'inspecter la salle* (Duhamel).

bail [baj] n. m. (déverbal de *bailler ;* 1250, Godefroy). Contrat par lequel on cède la jouissance d'un bien meuble ou immeuble pour un prix et un temps déterminés : *Mon père est vieux, dit-il ; il a déjà beaucoup à faire de veiller à l'exécution des baux, à l'entretien des bâtiments, à la bonne rentrée des fermages* (Gide). || *Spécialem.* Contrat de location d'un appartement, d'une maison : *Le propriétaire dénonça le bail* [...] *et je me remis en quête d'un autre toit* (Colette). || *Donner à bail,* donner la location de. || *Prendre à bail,* devenir locataire en vertu d'un bail. || *Tenir à bail,* occuper à titre de locataire. || Fam. *C'est un bail !,* cela a duré longtemps. || Fam. *Passer bail,* faire une entente amicale, amoureuse : *Je me demandais si je ne ferais pas bien de passer bail avec elle pour quelque temps* (Maupassant).

• Pl. *des* BAUX [bo].

baille [baj] n. f. (ital. *baglia,* du lat. **bajula [aquae],* porteur d'eau ; 1325, *Chronique de Morée*). **1.** Grand baquet en bois servant à de nombreux usages. || **2.** *Arg. marit.* La mer. || **3.** *Arg. marit.* Vieux bateau.

|| **4.** *Arg. scol.* Surnom donné à l'École navale.

bâillée [bɑje] n. f. (de *bâiller ;* milieu du XIXe s.). *Dialect.* Action de bâiller : *Puis il se fit dans la grange redevenue obscure un remue-ménage pénible et lent, des bâillées, des étirements, de grosses toux, les tristes bruits humains d'une chambrée qui s'éveille* (Daudet).

• SYN. : *bâillement.*

bâillement [bɑjmɑ̃] n. m. (de *bâiller ;* 1440, G. de Lannoy). **1.** Action de bâiller : *Alfreda, adossée à l'épaule de Paterson, baissa la tête pour étouffer un bâillement* (Martin du Gard). *Madame Degouy dissimula un bâillement sous le journal qu'elle tenait à la main* (Chardonne). || **2.** Ouverture étroite : *Les serviettes* [...] *teaient entre le bâillement de leurs deux plis chacune un petit pain* (Flaubert).

• REM. Au sens 2, on trouve aussi la variante BÂILLURE.

bailler [baje] v. tr. (lat. *bajulare,* porter sur le dos, donner ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) ou *dialect.* Mettre en main, donner : *Que l'autre* [...], | *Même, s'il est besoin, baille son héritage* (M. Régnier). *Puisque rien ne peut vous retenir, ni la honte, ni la religion, ni la crainte de votre mère, eh bien, c'est moi qui vous baillerai la pénitence !* (Pérochon). *Baillez-moi core dix sous* (Chérau). || Littér. *Bailler du,* donner, prodiguer tel ou tel titre : *N'allez pas lui bailler du cardinal au moins* (Gide). || **2.** *La bailler bonne, la bailler belle à quelqu'un,* lui faire accroire une chose incroyable ou extraordinaire.

bâiller [bɑje] v. intr. (lat. pop. *bataculare,* de *batare,* tenir la bouche ouverte ; XIIe s., écrit *baailler*). **1.** Ouvrir la bouche et inspirer spontanément, par une contraction involontaire des muscles, due à la fatigue, la faim, l'ennui : *Avoir envie de bâiller. Le grand lévrier* [...], *levant sa tête effilée, ouvrit une large gueule et bâilla sans la moindre cérémonie* (Mérimée). *Il bâilla longuement, avec des modulations qui se terminaient par une gamme chromatique et descendante* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* Présenter une ouverture, être mal fermé : *Les lézardes des murailles bâillaient largement comme des mâchoires distendues par l'ennui* (Gautier). *Une porte bâillait à l'extrémité d'un couloir dans lequel M. Chasle s'engagea en flageolant* (Martin du Gard). *Le piano bâille vers la foule, tel un monstrueux coquillage, et ceux qui sont au ras de la scène voient les doigts de la jeune femme reflétés dans le bois luisant du couvercle* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *fam.* Exprimer son ennui : *Hélas ! il pleut* [...] *et la dame au chapeau rose s'en va* [...] *bâiller chez quelque vieille tante de province* (Zola). || **4.** Perdre son temps, paresser : *Bâiller au soleil.*

• REM. Ne pas confondre *bâiller* avec *bayer* (v. ce mot).

◆ v. tr. *Fig.* et *littér.* Traîner dans l'ennui : *Tout me lasse : je remorque avec peine mon ennui avec mes jours, et je vais partout bâillant ma vie* (Chateaubriand). *Comme Chateaubriand, je bâille ma vie* (Renard).

bailleur, eresse [bajœr, bajrɛs] n. (de *bailler ;* 1539, R. Estienne). Personne qui donne une chose à bail à un locataire.

◆ **bailleur** n. m. *Bailleur de fonds,* personne qui donne de l'argent, qui fournit des capitaux : *Delobelle ne cachait pas qu'il avait trouvé un bailleur de fonds* (Daudet).

bâilleur, euse [bɑjœr, -øz] n. (de *bâiller ;* 1690, Furetière). Personne qui bâille souvent, qui est sujette à bâiller.

bailli [baji] n. m. (de l'anc. franç. *baillir,* administrer ; XIIe s., écrit *baillif ; bailli,* XVIIe s.). Sous l'Ancien Régime, officier de paix ou de robe qui rendait la justice au nom du roi ou d'un seigneur : *L'interrogant bailli accourut avec toute la contrée* (Voltaire). *Et, à la lueur des falots enveloppés de brume, les métayers reconnaissaient leur bailli et le saluaient au passage* (Daudet).

bailliage [bajaʒ] n. m. (de l'anc. franç. *baillir,* administrer ; 1312, Godefroy). **1.** Territoire placé sous la juridiction d'un bailli. || **2.** Tribunal présidé par le bailli. || Lieu où siégeait ce tribunal.

baillive [bajiv] ou **baillie** [baji] n. f. (de *bailli ;* XVIe s., Godefroy). Femme d'un bailli.

bâillon [bɑjɔ̃] n. m. (de *bâiller ;* 1462, Godefroy). **1.** Bandeau, tampon, objet quelconque qu'on met dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de crier : *Un bâillon d'herbes sèches à l'odeur étrange emplissait ma bouche* (Camus). || **2.** Petit panier muselant les veaux. || **3.** *Fig.* Contrainte, mesure d'autorité qui vise à empêcher la liberté d'expression : *Mettre un bâillon à la presse.*

• SYN. : **2** *muselière.*

bâillonnement [bɑjɔnmɑ̃] n. m. (de *bâillonner ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). Action de bâillonner ; état de la personne qui est bâillonnée (surtout au fig.) : *Le bâillonnement de l'opposition.*

bâillonner [bɑjɔne] v. tr. (de *bâillon ;* 1530, *Anciennes poésies françaises*). **1.** Mettre un bâillon à quelqu'un : *Les cambrioleurs avaient bâillonné le gardien.* || **2.** *Fig.* Réduire quelqu'un au silence, l'empêcher par la contrainte de s'exprimer librement : *Le mot qui jaillissait enfin du peuple écrasé et bâillonné était le mot de justice* (Zola) ; et littér. : *Il m'est arrivé pendant des semaines entières* [...] *de bâillonner le téléphone* (Fargue).

• SYN. : **2** *museler.*

bain [bɛ̃] n. m. (lat. pop. *baneum,* pour *balneum,* bain ; 1080, *Chanson de Roland*).

I. 1. Action d'immerger le corps ou une partie du corps dans un liquide, un gaz, à des fins hygiéniques ou thérapeutiques : *Pendre un bain, un bain de pieds. Bain de boue. Bain de vapeur. Elle demanda si les bains de mer lui seraient utiles* (Flaubert). || *Salle de bains,* cabinet de toilette renfermant une baignoire. || Fig. et pop. *Envoyer quelqu'un au bain,* éconduire quelqu'un qui vous importune. || **2.** *Bain de soleil,* exposition du corps, aussi complète que possible, au soleil : *Les bains de soleil peuvent être dangereux.* || **3.** *Fig.* Contact prolongé avec une œuvre, un milieu, une pensée : *Il n'est pas donné à chacun de prendre un bain de multitude : jouir de la foule est un art* (Baudelaire). *Pourquoi y a-t-il si peu de gens qui aient l'idée de prendre des bains de silence ?* (Claudel).

II. 1. L'eau, le liquide dans lequel on se baigne : *Le bain est brûlant.* || Fam. *Être, se remettre dans le bain,* être engagé dans une entreprise, reprendre contact avec un milieu, des habitudes, après une interruption : *Maintenant qu'il a dételé, il vient ici reluquer la caserne pour tâcher de se remettre dans le bain* (Aymé). || Pop. *Être, mettre dans le bain,* se trouver compromis, ou compromettre quelqu'un, dans une mauvaise affaire. || **2.** Liquide dans lequel on plonge un corps, une substance que l'on veut transformer : *Bain colorant. Ces deux pièces d'étoffe dont le bleu diffère ne sont pas du même bain.* || *Spécialem.* Préparation chimique dans laquelle on plonge les pellicules photographiques : *Un bain de révélateur, de fixage.* || **3.** Liquide, milieu dans lequel on place un récipient qu'on veut chauffer sans le soumettre à l'action directe du feu : *Bain d'huile, de sable.* || **4.** *Bain de bouche,* solution aqueuse antiseptique, et souvent calmante, prescrite à la suite d'interventions ou de soins bucco-dentaires. || **5.** *Un bain de sang,* sang répandu lors d'une bagarre, d'une bataille.

III. 1. Récipient destiné à recevoir le liquide du bain : *Remplir le bain.* || **2.** Cuve à usage industriel : *Un bain de teinture.*

IV. (au sing.) *Vx.* Lieu où l'on se baigne : *Le bain du roi.*

◆ **bains** n. m. pl. **1.** Établissement public où l'on prend des bains : *Les bains municipaux.* || **2.** *Vx.* Lieu où l'on va prendre des bains de mer, suivre une cure thermale : *Aller aux bains de mer. Les bains d'Aix. Les deux chaumières étaient côte à côte au pied d'une colline, proches d'une petite ville de bains* (Maupassant).

bain-de-mer [bɛ̃dmɛr] n. m. (de *bain* et de *mer* ; début du XX[e] s.). Sandale légère, employée sur les plages.
• Pl. *des* BAINS-DE-MER.

bain-de-pieds [bɛ̃dpje] n. m. (de *bain* et de *pied ;* fin du XIX[e] s.). Appareil sanitaire ou récipient dans lequel on prend des bains de pieds. || *Fam.* Excédent d'une tasse qui déborde dans la soucoupe.
• Pl. *des* BAINS-DE-PIEDS.

bain-marie [bɛ̃mari] n. m. (du n. de *Marie,* sœur de Moïse, auteur supposé d'un traité d'alchimie ; XIV[e] s., Godefroy). **1.** Liquide chaud dans lequel on place un récipient dont le contenu doit s'échauffer doucement : *Cuire une crème au bain-marie.* || **2.** Le récipient lui-même : *Une belle cuve de cuivre qu'elle appelait son bain-marie* (Maurois). || **3.** *Spécialem.* Réservoir à eau chaude d'un fourneau de cuisine.
• Pl. *des* BAINS-MARIE.

baïonnette [bajɔnɛt] n. f. (de *Bayonne,* premier centre de fabrication de cette arme ; 1555, Tahureau). **1.** Sorte de petite épée qui s'adapte au bout du fusil : *Une troupe de francs-tireurs* [...] *s'élança en avant, la baïonnette au fusil* (Maupassant). || **2.** *Vx.* Soldat armé d'une baïonnette. || **3.** *Les baïonnettes,* la force des armes (par allusion à la célèbre réponse de Mirabeau au marquis de Dreux-Brézé, envoyé du roi) : *Les hommes médiocres appellent volontiers les baïonnettes à leur secours contre les arguments de la raison* (Staël).

baïoque [bajɔk] n. f. (ital. *baiocco,* pièce de menue monnaie, de *bajo,* bai, à cause de la couleur de cette pièce ; XVI[e] s.). Petite monnaie des anciens États pontificaux (parfois masc.) : *Il ne voulut pas dépenser même une baïoque pour des cierges* (Stendhal). *Un baïoque, métal inerte, simple cuivre,* | *S'il me sent là, devient vivant, cherche à me suivre,* | *Et la monnaie en moi voit son Pygmalion* (Hugo).

Baïram [bairam] ou **Beïram** [beiram] n. m. (mot turc ; 1533, L. de Bar-thème, écrit *bairami ;* 1541, *Lettre à François I[er],* écrit *baieram*). Nom de deux grandes fêtes musulmanes, qui se célèbrent l'une après la fin du Ramadan et l'autre soixante jours plus tard : *Dis, réponds. Te faut-il des religions faites* | *De livres, de docteurs, de dimanches et fêtes,* | *Ayant leur baïram, leur pâque, leur avent ?* (Hugo).

baisemain [bɛzmɛ̃] n. m. (de *baise* et de *main ;* fin du XIII[e] s., Guiart). **1.** Hommage féodal qui consistait à baiser la main du seigneur. || **2.** Geste de civilité consistant à baiser la main d'une dame.
◆ **baisemains** n. m. pl. *Class.* Compliments, civilités : *Je vous prie de lui vouloir faire mes baisemains* (Guez de Balzac). || *À belles baisemains* (fém.), « avec soumission et supplication » (Acad., 1694).

baisement [bɛzmɑ̃] n. m. (de *baiser ;* fin du XII[e] s., *Floire et Blancheflore*). Action de baiser : *Le baisement des pieds du jeudi saint. Une heure* [...] *remplie de serments d'amour éternel, de baisements de main* (Mérimée).

1. baiser [bɛze] v. tr. (lat. *basiare,* même sens ; X[e] s.). **1.** Appliquer ses lèvres sur quelqu'un ou sur quelque chose, par affection, par amour ou en signe de respect : *Un homme de son temps à elle, du temps où l'on abordait les femmes en leur baisant la main, avec un compliment sur la bonne mine de leur visage* (Daudet). *Pourtant tout à l'heure dans la synagogue l'un après l'autre ils baiseront la thora en soulevant leur beau chapeau* (Apollinaire). *Tes lèvres sont encore belles à baiser* (Gide). *Il fit deux ou trois pas, baisa sa mère au front* (Duhamel). || *Baiser les pieds de quelqu'un,* le flatter servilement. || **2.** Class. *Je vous baise les mains,* formule pour remercier, en parlant, et, ironiq., pour prendre congé ou exprimer un refus. || **3.** *Triv.* Avoir des relations sexuelles avec une femme : *Houssaye lui* [à V. Hugo] *faisait baiser des filles incognito* (Renard). *Les autres* [infirmières], *c'est pour se faire baiser par les officiers* (Romains). || **4.** *Pop.* Posséder, tromper : *Se faire baiser.* || **5.** *Pop.* Prendre sur le fait (surtout au passif) : *Dépêche* [...], *je vais être baisé si on nous voit* (Hermant). || **6.** *Arg. scol.* Comprendre.
• SYN. : **1** *baisoter* (fam.), *bécoter, embrasser ;* **4** *avoir* (fam.), *berner, refaire* (pop.), *rouler* (fam.).

2. baiser [bɛze] n. m. (infin. pris substantiv. ; XII[e] s.). **1.** Action de poser ses lèvres sur quelqu'un ou sur quelque chose : *Pour son baiser les rois du monde* | *Seraient morts les pauvres fameux* | *Pour elle eussent vendu leur ombre* (Apollinaire). || *Baiser de Judas,* démonstration hypocrite d'affection (allusion au baiser par lequel Judas désigna Jésus à ses ennemis). || *Baiser Lamourette,* réconciliation de courte durée (allusion à la réconciliation générale des députés de l'Assemblée législative, à la suite d'un discours de l'abbé Lamourette, le 7 juillet 1792, alors que les Austro-Prussiens marchaient sur Paris). || *Baiser de paix,* baiser qu'on donne ou qu'on reçoit en signe de bonne entente ou de réconciliation. || **2.** Geste de la main portée aux lèvres et simulant un baiser : *Une grande fille aux yeux de braise lui envoyait de loin un baiser* (Daudet). || **3.** Symbole d'affection qui entre dans des formules épistolaires : *Mille baisers.* || **4.** *Fig.* Caresse, attouchement léger : *Elle s'éveilla sous le baiser matinal du soleil* (Gautier). *Et le facile sable a bu les baisers de ses bonds puérils* (Valéry).
• SYN. : **1** *bécot* (fam.), *bise* (fam.).

baiseur, euse [bɛzœr, -øz] n. (de *baiser ;* XX[e] s.). *Pop.* Personne portée à l'amour physique.

baisoter [bɛzɔte] v. tr. (de *baiser ;* 1556, Ronsard). *Fam.* Donner de petits baisers, cajoler : *Je n'ai pas été dorloté, tapoté, baisoté, j'ai été beaucoup fouetté* (Vallès).
• SYN. : *bécoter.*

baisse [bɛs] n. f. (déverbal de *baisser ;* av. 1577, Monluc ; « baisse des prix », 1740, Desfontaines). **1.** Action de descendre à un niveau inférieur : *La baisse des eaux.* || **2.** *Fig.* Diminution en quantité, en importance : *La baisse de la température. Baisse d'influence.* || *Spécialem.* Diminution de prix : *Elle eut peur d'une baisse dans le commerce* (Balzac). *Le baron* [...] *écoutait le fermier parler des choses du pays. Il racontait* [...] *la baisse des graines et les nouvelles du bétail* (Maupassant). || Diminution des cours à la Bourse : *La crise politique a entraîné une baisse de la plupart des valeurs.* || *Jouer à la baisse,* spéculer en Bourse sur la baisse des valeurs : *Il jouait à la baisse, et montait à mesure que notre chute était plus profonde et plus sûre* (Hugo). || *Ses actions sont en baisse,* se dit, de façon imagée, de quelqu'un dont le crédit baisse.
• SYN. : **1** *abaissement, décrue, descente ;* **2** *chute, déclin, effondrement, réduction.* — CONTR. : **1** *exhaussement, montée ;* **2** *augmentation, élévation, hausse, relèvement, renchérissement.*

baissement [bɛsmɑ̃] n. m. (de *baisser ;* 1539, R. Estienne). *Vx.* Action de faire baisser ou de baisser : *Baissement de tête.*

1. baisser [bese] v. tr. (lat. pop. **bassiare,* de *bassus,* bas ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Faire descendre plus bas : *Baisser le rideau. Une femme tirait sur la garde municipale de derrière une jalousie baissée* (Hugo). || Fig. *Baisser pavillon,* reconnaître son infériorité, céder. || Fig. et pop. *Baisser la culotte, le pantalon,* céder : *Qu'est-ce qu'il croit ! avait dit Esposito, qu'on va baisser le pantalon ?* (Camus). || **2.** Diminuer la hauteur de quelque chose : *Baisser un toit, un mur.* || **3.** Incliner une partie du corps vers le sol : *Elle travaillait, le front baissé* (Flaubert). *Elle avait baissé la tête, elle la releva presque aussitôt* (Martin du Gard). || Fig. *Tête baissée,* avec audace, sans tenir compte des dangers ; étourdiment, sans faire attention. || *Baisser la tête, les yeux,* regarder vers le sol par pudeur, par délicatesse, ou en signe de honte, de défaite : *L'enfant ne baissa pas ses yeux étincelants* (Heredia). *Et, cette fois, l'expression d'angoisse était à ce point insoutenable que l'abbé dut baisser les paupières et se détourner à demi* (Martin du Gard). || Fig. *Baisser l'oreille,* être penaud, déconfit. || **4.** *Fig.* Diminuer une valeur, un prix : *Baisser le prix de la viande.* || *Ellipt.* et *fam.* Diminuer le prix de : *Baisser la viande.* || **5.** Diminuer l'intensité, modérer la force de quelque chose : *Il fit une pause et baissa la voix* (Martin du Gard). *Le préfet*

des études, M. Puybaraud, baissait le gaz (Mauriac). || *Baisser la lumière,* diminuer l'intensité de l'éclairage. || *Baisser la radio,* diminuer l'intensité des sons émis.

● SYN. : **1** *abaisser, descendre, rabattre ;* **3** *courber, fléchir, pencher ;* **4** *réduire ;* **5** *adoucir, amortir, atténuer.* — CONTR. : **1** *lever, monter, relever, remonter ;* **2** *élever, exhausser ;* **3** *relever ;* **4** *augmenter ;* **5** *élever, forcer, hausser.*

◆ v. intr. **1.** Venir à un niveau plus bas : *La marée baissait, mais il fallait pour passer attendre le retrait des vagues* (Flaubert). *L'eau baissa, comme un flux qui s'en va d'une rive, | Et les flots monstrueux, décroissant par degrés, | Descendirent du haut des monts démesurés* (Hugo). || **2.** *Fig.* Diminuer de valeur : *Le prix de la viande a baissé.* || *Ellipt.* et *fam.* Diminuer de prix : *La viande baisse.* || **3.** Devenir plus faible : *Elle* [E. Grandet] *fut sublime de soins et d'attentions pour son vieux père, dont les facultés commençaient à baisser* (Balzac). *Il trouvait que cette grande intelligence baissait* (Daudet). *Je me suis interrompu d'écrire parce que la lumière baissait* (Mauriac). *Le vent baisse. Le jour baisse. La vue des vieillards baisse, comme leur oreille devient plus dure, leur clairvoyance s'obscurcit* (Proust). || **4.** En parlant d'une personne, perdre de ses forces physiques ou intellectuelles : *Le vieillard baisse rapidement, il peut mourir cette nuit.* || **5.** *Par extens.* Décliner, perdre de son crédit, tomber en défaveur : *Écrivain qui baisse. Un artiste qui baisse est fini* (Camus). *J'ai baissé légèrement dans son estime* (Sartre). || **6.** *Class.* Descendre un cours d'eau : *On baisse depuis Roanne jusqu'à Orléans* (Acad., 1694).

● SYN. : **1** *descendre, refluer ;* **2** *s'effondrer ;* **3** *s'amenuiser, décroître, faiblir, mollir ;* **4** *s'affaiblir, décliner.* — CONTR. : **1** *monter, remonter ;* **2** *augmenter, enchérir, monter ;* **3** *s'accroître ;* **4** *se relever, se rétablir.*

◆ **se baisser** v. pr. **1.** S'incliner, se courber : *Charles se baissait pour passer sous les branches* (Flaubert). || **2.** *Class.* Diminuer : *Ma vue commence à se baisser* (Malherbe).

● SYN. : **1** *s'incliner, se pencher, se ployer.* — CONTR. : **1** *se redresser.*

2. baisser [bɛse] n. m. (du v. *baisser ;* XIXe s.). **1.** Action de baisser, de faire descendre : *Et toujours pas de Nana ! On gardait donc Nana pour le baisser du rideau* (Zola). || **2.** *Vx.* Moment où le soleil baisse à l'horizon : *L'ordre était donné pour le départ de la flotte ; déjà plusieurs vaisseaux avaient appareillé au baisser du soleil ; je m'étais arrangé pour passer la dernière nuit à terre afin d'écrire ma lettre d'adieux à Amélie* (Chateaubriand).

baissier [bɛsje] n. m. (de *baisser ;* début du XIXe s.). Personne qui, à la Bourse, spécule sur la baisse des valeurs.

● CONTR. : *haussier.*

baissière [bɛsjɛr] n. f. (de *baisser ;* XIIe s., au sens 1 ; au sens 2, 1307, *Dict. général*). **1.** Enfoncement où séjourne l'eau de pluie dans une terre labourée. || **2.** Liquide resté au fond d'un tonneau.

baisure [bɛzyr] n. f. (de *baiser ;* fin du XVe s.). Marque laissée sur un pain par le contact d'un autre pendant la cuisson.

bajoue [baʒu] n. f. (de *bas* et de *joue ;* 1390, E. de Conty). **1.** Partie latérale de la tête, chez les animaux de boucherie. || **2.** *Fam.* Joue humaine flasque et pendante : *Un large front dégarni, d'amples bajoues, plusieurs mentons superposés constituaient autour de la physionomie une zone de viande superflue au centre de laquelle, en un espace restreint, les traits de la figure se trouvaient rassemblés* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *joue ;* **2** *abajoue.*

bajoyer [baʒwaje] n. m. (de *bajoue ;* 1751, *Encyclopédie*). **1.** Mur qui consolide les rives d'un cours d'eau aux abords d'un pont. || **2.** Chacun des massifs de maçonnerie qui forment les parties latérales d'une chambre d'écluse.

bakchich [bakʃiʃ] n. m. (mot turc, empr. au persan, de *bakchîden,* donner ; 1846, Nerval). Pot-de-vin ou pourboire, en Afrique du Nord et en Orient.

● SYN. : *dessous-de-table, gratification.*

● REM. On écrit aussi *backchich.*

Bakélite [bakelit] n. f. (de *Baekeland,* n. de l'inventeur ; 1907, Larousse). Nom déposé d'une résine synthétique qui imite l'ambre ou l'écaille.

bal [bal] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *baller,* du lat. impér. *ballare,* danser ; fin du XIIe s.). **1.** Réunion où l'on danse : *Bal champêtre. Des danses qui ressemblent fort à celles que l'on interdit dans nos bals publics du carnaval* (Mérimée). || *Bal masqué, costumé, travesti,* bal où les danseurs sont déguisés ou portent un masque : *À la mi-carême, chaque année, le gymnase Pascaud donnait un bal aux enfants de sa clientèle ; c'était un bal costumé* (Gide). || *Bal de têtes,* bal où les danseurs sont grimés à la ressemblance de personnages connus. || Vx. *Bal blanc,* bal où ne sont admises que des jeunes filles : *Une sauterie de demoiselles ; un de ces bals blancs que l'ingéniosité du Paris oisif commençait à mettre à la mode* (Daudet). || *Bal public,* bal ouvert à tous contre paiement d'un droit d'entrée. || *Ouvrir le bal,* être le premier à danser. || **2.** Local où l'on danse ; établissement qui consacre son activité à la danse. || *Bal musette,* établissement populaire où l'on dansait au son de la musette (sorte de cornemuse) ; *auj.,* bal populaire où l'on danse au son de l'accordéon : *La joie des bals musettes écume dans les corridors des bouges et vient refluer jusque sur la chaussée* (Duhamel). [En ce dernier sens, on dit aussi MUSETTE, n. m.]

● Pl. *des* BALS.

● SYN. : **2** *dancing.*

balade [balad] n. f. (déverbal de [*se*] *balader ;* milieu du XIXe s.). **1.** *Fam.* Promenade sans but bien déterminé : *Quelque chose de tout simple, un petit tour de balade l'après-midi* (Zola). || **2.** *Fam.* Excursion, visite d'un lieu ; sortie pour se divertir : *Que devient leur projet de promenade ? Cette belle balade nocturne à Montmartre !* (Duhamel).

● SYN. : **2** *promenade, sortie, tour.*

balader (se) [səbalade] v. pr. (en arg., d'abord v. intr. signif. « flâner », 1837, Vidocq ; la forme pronom. date du milieu du XIXe s.). **1.** *Pop.* Se promener sans but précis, pour tuer le temps : *Se balader à pied, à bicyclette. Hier soir, je me suis éperdument baladé de Clichy à Pigalle...* (Gide). || Pop. *Envoyer balader quelqu'un,* éconduire sans ménagement quelqu'un qui vous importune. || **2.** (avec un sujet désignant des choses) *Fig.* et *pop.* Être dispersé, répandu sans ordre : *Quelques débris de corps et d'équipements qui se baladaient dans les décombres* (Romains).

● SYN. : **1** *se baguenauder* (pop.), *flâner, musarder, muser.*

◆ **balader** v. tr. *Pop.* Emmener en promenade : *Balader son chien.*

● SYN. : *promener.*

baladeur, euse [baladœr, -øz] adj. et n. (de *se balader ;* milieu du XIXe s.). *Fam.* et *pop.* Qui aime flâner sans but, se déplacer (rare).

● SYN. : *flâneur.*

◆ **baladeuse** n. f. **1.** *Vx* et *pop.* Danseuse de petite vertu : *Elle exécutait le grand entrechat, les petons en l'air, comme une baladeuse de l'Élysée-Montmartre* (Zola). *Une certaine tenue, un simili comme il faut, utiles pour ne pas rendre trop brusque la transition entre la femme légitime et la baladeuse* (Huysmans). || **2.** Petite voiture à bras de marchand forain. || **3.** Remorque d'un tramway électrique : *De temps en temps, passaient les tramways de l'Ariana, avec des baladeuses bondées de juifs assoupis entre leurs ballots et leurs gargoulettes* (Duhamel). *Ils prirent donc le tram de Sérianne, dans la baladeuse où il y avait encore deux places debout* (Aragon). || **4.** Lampe électrique munie d'un fil souple de plusieurs mètres, qui permet de la déplacer.

baladin [baladɛ̃] n. m. (mot provenç., de *balar,* danser ; 1545, Marot). **1.** *Vx.* Danseur de ballet ; danseur de corde. || **2.** Saltimbanque, artiste, amuseur professionnel ambulant : *Quoiqu'une troupe de baladins lui semblât un singulier cortège pour un seigneur de Sigognac* (Gautier). *Le tréteau* [...] *grince sous les grands pieds du maigre baladin* (Verlaine). || **3.** *Vx.* Mauvais acteur ou mauvais plaisant.

• SYN. : **2** *bateleur ;* **3** *cabot* (pop.), *cabotin* (pop.).

balafon [balafɔ̃] ou **balafo** [balafo] n. m. (mot empr. au mandé [langue soudanaise], de *bala,* sorte de piano, et *fo,* jouer en frappant ; 1728, Labat). Instrument de musique à percussion en usage en Afrique noire.

balafre [balafr] n. f. (de l'anc. franç. *leffre,* lèvre [anc. haut allem. *leffur*], par croisement avec *balèvre ;* a dû signifier d'abord « [grosse] lèvre », puis « lèvre d'une plaie » ; début du XVIe s.). **1.** Longue entaille faite au visage avec un instrument tranchant : *Quelques-uns même qui s'étaient levés dès avant l'aube, n'ayant pas vu clair à se faire la barbe, avaient des balafres en diagonale sous le nez* (Flaubert). || **2.** Cicatrice provenant de cette coupure.
• SYN. : **1** *coupure, estafilade ;* **2** *couture.*

balafrer [balafre] v. tr. (de *balafre ;* 1546, Rabelais). **1.** Entailler d'une balafre : *J'ai bien envie de te balafrer la figure devant ton galant* (Mérimée). *Son cou, à deux endroits, était assez vilainement balafré* (Gide). || **2.** *Par anal.* et *littér.* Ouvrir, creuser un sillon profond dans quelque chose : *L'attelage fumant tire, et l'on pousse aux roues ; | Cris des chefs, pas confus ; les moyeux des charrois | Balafrent les talus des ravins trop étroits* (Hugo). || **3.** *Fig.* Rayer d'un trait transversal : *Et derrière encore recommençaient d'autres débris, d'autres restes, d'autres arcatures, rapetissées par l'éloignement de la perspective jusqu'au fond de l'horizon, qui se perdait déjà au brouillard des montagnes du Latium, balayées et balafrées d'une nuée grise déchirée de rose* (Goncourt). *Et Cabassu, armé d'un crayon bleu, lisant avec sa grosse voix et ses intonations du faubourg Saint-Andéol quelque élucubration dramatique qu'il biffait, balafrait sans pitié à la moindre critique de la dame* (Daudet).
• SYN. : **1** *taillader ;* **2** *déchirer, entamer, labourer ;* **3** *barrer, biffer.*

balai [balɛ] n. m. (du gaul. **banatlo* [devenu **balatno*], genêt, puis « balai de genêt » ; XIIe s., écrit *balain,* puis *balai* par réfection de la finale). **1.** Assemblage de brindilles, de crins, de soies, de fibres diverses, souvent en forme de brosse, muni d'un long manche et utilisé pour le nettoyage des sols : *Un balai de paille de riz. Le balai de bouleau du cantonnier.* || *Balai mécanique,* balai formé de plusieurs brosses roulantes montées sur un petit chariot. || *Manche à balai,* bâton au bout duquel est emmanché le balai ; *fam.,* personne grande et maigre. (V. aussi MANCHE.) || *Donner un coup de balai,* procéder, avec le balai, au nettoyage d'un local ; au *fig.,* procéder à un renvoi massif de personnel pour mettre de l'ordre dans une affaire, un service ; éliminer des idées qui avaient cours antérieurement : *La belle page « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre » a été [...] comme le coup de balai qui a chassé de notre horizon les chimères qui l'obscurcissaient* (Renan). || *Rôtir le balai,* passer sa vie dans une condition subalterne (vieilli) ; mener une existence désordonnée (vieilli). || **2.** *Voiture-balai,* voiture qui, dans une course cycliste, recueille les coureurs ayant abandonné. || **3.** Frottoir en charbon qui, dans les moteurs électriques, assure le contact entre une pièce fixe et une pièce mobile.

balais [balɛ] adj. m. (lat. médiév. *balascus,* altér. de l'ar. *balakhtch,* de *Balakhtchān,* n. d'une région voisine de Samarcande où l'on trouvait beaucoup de rubis ; XIIIe s.). Se dit d'un rubis de couleur rouge violacé ou rose : *Elle est d'or fin [...] avec un rubis balais au chaton* (France).

balalaïka [balalaika] n. f. (mot russe ; 1768, J. d'Auteroche). Sorte de luth à caisse triangulaire, à trois cordes, en usage en Russie pour exécuter la musique populaire.

balance [balɑ̃s] n. f. (lat. pop. *bilancia,* à deux plateaux, de *bis,* deux fois, et *lanx,* plateau ; l'*a* initial est peut-être dû à la contamination de *ballare* [v. BAL] ; XIIe s.).

I. 1. Instrument servant à peser, équilibré soit avec des poids (*balance de Roberval*), soit avec un poids invariable et un bras de levier de longueur variable (*balance romaine, balance-bascule*), soit par des procédés mécaniques (*balance automatique*). || **2.** Symbole de la Justice, figuré par deux plateaux suspendus à un fléau : *Le prétoire s'honore d'une balance sculptée* (Alain). || **3.** Le septième signe du Zodiaque. || **4.** Instrument de pêche dont la forme rappelle le plateau d'une balance : *On pêche les écrevisses avec des balances.*

II. [Emplois imagés ou nom déverbal de *balancer.*] **1.** Comparaison entre deux situations faisant ressortir leurs rapports : *La balance des forces. Il faisait, chaque année, la balance des amitiés disparues et nouvelles* (Maupassant). || **2.** En comptabilité, montant représentant la différence entre la somme du débit et la somme du crédit, et que l'on ajoute à la plus faible des deux pour égaliser les totaux. || Compte résumé que fait un commerçant à des époques déterminées, et qui présente l'état et le résultat général de son affaire. || *Balance des paiements,* relevé systématique des transactions intervenues, au cours d'une période donnée, entre les personnes qui résident dans le pays et les personnes qui résident à l'étranger. || **3.** *Mettre quelque chose dans la balance,* le faire entrer en ligne de compte. || *Jeter quelque chose dans la balance,* faire ou dire quelque chose qui doive emporter la décision : *À moins que la révolution [...] ne vienne jeter dans la balance son flamboyant glaive d'archange* (Balzac). || *Faire pencher la balance,* apporter à quelqu'un des raisons de décider dans un sens donné, des arguments en faveur de quelque chose. || *Tenir la balance égale,* être impartial, ne favoriser aucun des partis en présence. || Class. *Emporter la balance,* provoquer une décision, mettre fin à l'incertitude : *Enfin, votre rigueur emporta la balance : | Vous sûtes m'imposer l'exil ou le silence* (Racine). || **4.** *Mettre en balance,* examiner en comparant le pour et le contre, les avantages et les inconvénients : *Surtout si l'on veut mettre en balance la mince popularité de ses poésies avec leurs brillants et immenses mérites* (Baudelaire). || Class. *Être en balance,* être dans le doute, hésiter : *Cessez d'être en balance et de vous défier* (Corneille).
• SYN. : **II, 1** *équilibre ;* **2** *bilan, solde.*

balancé, e [balɑ̃se] adj. et n. (part. passé de *balancer ;* début du XIXe s.). **1.** Bien équilibré dans le mouvement : *La démarche lourde et balancée des soldats* (Aymé). || **2.** Pop. *Bien balancé,* se dit d'une personne qui a le corps harmonieusement et solidement bâti : *Si tu aimes les types bien balancés* (Colette).
• SYN. : **2** *bien fait, bien proportionné, bien roulé* (pop.). — CONTR. : **1** *déséquilibré, heurté, raide, rigide, saccadé.*

◆ **balancé** n. m. Pas de danse qui consiste à se balancer d'un pied sur l'autre, sans changer de place : *Ces danseurs écrivaient, avec un entrechat ou un balancé, des comédies profondément philosophiques* (Gautier).

balancelle [balɑ̃sɛl] n. f. (du génois *baransella,* même sens, avec influence de *balancer ;* 1823, *Annales maritimes et coloniales*). Embarcation napolitaine pointue aux deux extrémités, munie d'un seul mât et d'une grande voile latine : *Le noble pair attendait qu'une tempête s'élevât pour naviguer ; du bord de sa balancelle, il se jetait à la nage et allait au milieu du vent aborder aux prisons féodales de Bonivard : c'était toujours l'acteur et le poète* (Chateaubriand).

balancement [balɑ̃smɑ̃] n. m. (de *balancer ;* 1487, Godefroy). **1.** Mouvement alternatif portant un corps d'un côté, puis de l'autre, par rapport à une position d'équilibre : *Lancé dans le balancement formidable de la cloche* (Hugo) ; et au fig. : *L'auditeur se sent pris par le balancement des chimères, et cède à une inquiétude aussi irréfléchie que la nausée* (Romains). || **2.** État de ce qui est en équilibre : *Les conditions de la création sont limitées par un balancement d'avantages et d'inconvénients* (Renan). *L'harmonieux balancement des phrases.*
• SYN. : **1** *ballottement, battement, bercement, branle, dandinement, oscillation, va-et-vient ;* **2** *balance, équilibre, pondération.* — CONTR. : **1** *arrêt, blocage, immobilisation ;* **2** *déséquilibre.*

balancer [balɑ̃se] v. tr. (de *balance ;* fin du XIIe s.). [Conj. **1.**] **1.** Porter alternativement d'un côté, puis de l'autre : *Les revendeurs d'eau fraîche, balançant leurs cruches vertes, vous donnaient soif de les entendre glapir* [...] : *« L'eau est fraîche, qui vient boire ? »* (Daudet). *Ils reprirent leur marche dans la boue* [...], *Katow balançant ses épaules* (Malraux). ‖ **2.** *Très fam.* Jeter, lancer loin de soi : *Des enfants qui balancent des pierres par-dessus le mur.* ‖ *Spécialem.* Se débarrasser de quelque chose ; congédier, renvoyer quelqu'un : *Plus d'une fois, j'ai eu envie de tout balancer* (L. Descaves). *Tous ces médicaments lui avaient coûté très cher. Et je compris que c'était surtout cela qui la retenait de les balancer* (Gide). *Jeanne doit avoir été balancée par son amant et être à court d'argent, pensa-t-il* (Huysmans). ‖ *Balancer un coup de pied, une gifle,* etc., les appliquer : *J'y ai balancé un coup de pied* (Barbusse). ‖ **3.** Égaliser, équilibrer par l'apport d'un poids ou d'un élément de même valeur : *Le règne exclusif de Mme de Maintenon a commencé* [...] *à la mort de Louvois, qui en balançait l'influence* (Michelet). *Son sourire bénin balançait l'effet d'une profonde cicatrice qui, partant du milieu du front, s'allait perdre sous des cheveux coupés en brosse* (Gautier). ‖ **4.** *Fig.* Donner une cadence harmonieuse à quelque chose : *Balancer ses phrases.* ‖ **5.** *Class.* et *fig.* Peser, considérer avec attention : *Votre Monsieur Purgon* [...] *ne balance aucune dose* (Molière). ‖ **6.** *Class.* Tenir en suspens : [Moi] *cet heureux Mithridate | Qui, de Rome toujours balançant le destin, | Tenais entre elle et moi l'univers incertain* (Racine).

• SYN. : **2** *flanquer* (pop.) ; *balayer* (pop.), *bazarder* (pop.), *envoyer paître* (pop.), *plaquer* (pop.) ; **3** *compenser, contrebalancer, neutraliser.*

◆ v. intr. **1.** Osciller sur place : *Les mâtures d'une flotte à l'ancre balançaient* (Arnoux). ‖ **2.** *Fig.* Hésiter entre deux partis possibles : *Entre le désir et l'ennui | Notre inquiétude balance* (Gide). *Il balança quelques instants à donner ou à ne point donner cet ordre étrange* (Duhamel). ‖ *Absol.* Hésiter : *Elle réprima sa répugnance et, sans balancer davantage, s'y rendit* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *brandiller, onduler ;* **2** *flotter, osciller, vaciller.* — CONTR. : **2** *décider, se déterminer à.*

◆ **se balancer** v. pr. **1.** Balancer son corps en marchant : *Elle s'avançait en se balançant sur ses hanches comme une pouliche des haras de Cordoue* (Mérimée). ‖ **2.** S'adonner au jeu de la balançoire : *Il apporta lui-même au dessert une pièce montée qui fit pousser des cris* [...] ; *sur la plate-forme supérieure* [...], *on voyait un petit Amour se balançant à une escarpolette de chocolat* (Flaubert). ‖ **3.** Être animé d'un mouvement de va-et-vient : *Au cartel d'or qui s'endort | La lyre du pendule à peine se balance* (Samain). ‖ **4.** Se trouver à égalité, en parlant du débit et du crédit d'un compte : *L'actif et le passif se balancent.* ‖ **5.** Être harmonieusement réparti, réaliser un équilibre, en parlant de parties d'une œuvre littéraire ou artistique : *Ses phrases se développent, se balancent, deviennent des périodes harmonieuses* (Aragon). ‖ **6.** Pop. *S'en balancer,* s'en moquer, n'avoir aucune préférence : *Pense ce que tu veux, je m'en balance.*

• SYN. : **1** *se dandiner, onduler, se tortiller ;* **3** *osciller.*

balancier [balɑ̃sje] n. m. (de *balance ;* XIIIe s., au sens de « fabricant de balances » ; « objet qui balance », XVIe s.). **1.** *Vx.* Fabricant de balances. ‖ **2.** Pièce destinée à régulariser un mouvement par ses oscillations pendulaires : *Le balancier d'une horloge. On entendait le lourd balancier s'en allant d'un mouvement grave, accentué, qui semblait couper et mesurer la vie en petits morceaux tout pareils* (Daudet). ‖ **3.** *Fig.* Ce qui assure un équilibre, sert de contrepoids : *Ô compagnon de mon jeune âge, mon contrepoids, mon balancier !* (Duhamel). ‖ **4.** Nom donné à différents organes de machines : *Le balancier d'une machine à vapeur, d'une presse à imprimer. Un bruit de balancier frappant à coups redoublés dans les entrailles du navire* (Fromentin). ‖ *Balancier monétaire,* machine utilisée pour la frappe des médailles. ‖ **5.** Longue perche avec laquelle les funambules, les acrobates assurent leur équilibre. ‖ **6.** Ensemble de pièces de bois montées à l'extérieur de certaines pirogues et qui en assurent la stabilité.

balancine [balɑ̃sin] n. f. (de *balancer ;* 1621, Binet). **1.** Cordage allant du haut d'un mât à l'extrémité d'une vergue : *Balancines de hunier, de perroquet, de basse vergue.* ‖ **2.** Roue placée à l'extrémité de l'aile et qui équilibre l'avion au sol.

balançoire [balɑ̃swar] n. f. (de *balance ;* XVIe s.). **1.** Longue pièce de bois ou de métal reposant en son milieu sur un point d'appui, et sur laquelle se balancent deux personnes placées chacune à une extrémité. ‖ Fam. *Envoyer quelqu'un à la balançoire,* l'envoyer promener. ‖ **2.** Siège suspendu à deux cordes ou toute nacelle analogue sur lesquels on peut se balancer. ‖ **3.** *Fig.* et *fam.* Idée sans valeur, propos en l'air : *Il devient évident que la notion du temps telle que nos ancêtres se l'étaient transmise de millénaire en millénaire était une assez risible balançoire* (Aymé).

• SYN. : **1** *bascule ;* **2** *escarpolette ;* **3** *baliverne, bêtise, fadaise, faribole, niaiserie, sornette.*

balayage [balɛjaʒ] n. m. (de *balayer ;* 1783, Mercier). Action de balayer, de nettoyer : *De cette solitude, le « cours » élargi prenait un air de détresse, encore tout souillé des débris du récent marché* [...], *comme si, dans le Midi, le mistral seul était chargé du balayage* (Daudet).

balayer [balɛje] v. tr. (de *balai ;* 1280, Beaumanoir). [Conj. **2.**]

I. 1. Amasser et rejeter avec un balai : *Balayer des épluchures, la neige.* ‖ **2.** Chasser, disperser à la façon d'un balai : *Les brises de montagne, avec le soir venues, | Avaient blanchi le ciel et balayé les nues* (Lamartine). ‖ **3.** *Fig.* Faire disparaître rapidement : *Une idée heureuse vint balayer toutes ces visions fourchues* (Nerval). *Tous confiants dans leur âge et dans la vie, ignorant l'avenir sans le moindre soupçon du cataclysme que les hommes d'État d'Europe leur préparaient, et qui devait balayer d'un coup leurs petits projets individuels, anéantir l'existence des uns, métamorphoser celle des autres* (Martin du Gard). ‖ **4.** Disperser, emporter avec force : *Balayer l'ennemi. La porte fermée qui le mettait provisoirement en marge du monde et de l'existence, qui le balayait comme le vent une feuille sèche* (Mac Orlan). ‖ **5.** *Fam.* Renvoyer, congédier : *Balayer un employé incapable.*

II. 1. Nettoyer avec un balai, rendre propre : *Balayer la cuisine. Il avait été décidé que chacun ferait son lit — du moins les célibataires — et balaierait sa chambre* (Duhamel) ; et absol. : *Une fille de salle soulevait une poussière qui retombait sur les malades, sous prétexte de balayer* (Aragon). ‖ **2.** Traverser, parcourir un lieu en entraînant ou en détruisant tout sur son passage : *L'eau balaie le pont de l'arrière* (Gide). *De grands souffles mugissants qui s'élevaient successivement de tous les points cardinaux balayaient en rafales soudaines ces solitudes encore blanches de neige* (Martin du Gard). *Il ouvrit la porte, dit une phrase comme s'il eût parlé au vent qui balayait furieusement la grande place d'Alcala* (Malraux). ‖ **3.** Effleurer d'un ample mouvement, couvrir, parcourir un lieu dans toute sa surface : *Quand tu vas balayant l'air de ta jupe large, | Tu fais l'effet d'un beau vaisseau qui prend le large* (Baudelaire). *Jaillis de tous les points de l'horizon, des faisceaux lumineux balayaient la voûte nocturne, allongeant et entrecroisant leurs traînées laiteuses* (Martin du Gard).

• SYN. : **I, 2** *dissiper, écarter ;* **3** *abolir, anéantir, annihiler, écraser, pulvériser, ruiner ;* **4** *refouler, rejeter, repousser ;* **5** *balancer* (pop.). — CONTR. : **I, 2** *amasser, amonceler ;* **5** *conserver, garder.*

balayette [balɛjɛt] n. f. (de *balai ;* XIIIe s.). Petit balai à manche court.

balayeur, euse [balɛjœr, -øz] n. (de *balayer ;* XIIIe s.). Personne qui balaie. ‖ *Spécialem.* Employé dont le métier est de balayer la voie publique : *Les balayeurs*

traçaient leurs arcs de cercle réguliers sur le trottoir, comme des jouets mécaniques (Montherlant). *Grâce à son influence politique, il lui fut donné d'obtenir un emploi de balayeur municipal à cet ancien condisciple* (Aymé). *Les douteux indices qui s'empilaient sous mes yeux comme des papiers gras sur la pique d'un balayeur* (Gracq).

◆ **balayeuse** n. f. (1866, Larousse). **1.** Véhicule pourvu d'un balai rotatif et destiné au nettoiement des chaussées. ‖ **2.** *Vx.* Plissé de mousseline traînant à terre, qui garnissait le bas des jupes longues : *Sa balayeuse — c'était alors la mode — était vraiment une balayeuse qui ramassait toute la poussière des trottoirs* (Hermant).

balayures [balɛjyr] n. f. pl. (de *balayer ;* 1387, Godefroy). **1.** Déchets, ordures ramassés avec un balai. ‖ **2.** *Fig.* Rebut : *Saint Paul, méprisé de la foule, rejeté comme les balayures du monde* (Chateaubriand). *Ces moraines refoulées comme de monstrueux monceaux de balayures* (Duhamel).

• SYN. : **2** *détritus, immondices.*

balbutiant, e [balbysjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *balbutier ;* 1858, Peschier). Qui balbutie : *Elle s'arrêta, balbutiante, les cils battants, le cœur serré d'angoisse* (Duhamel).

balbutiement [balbysimɑ̃] n. m. (de *balbutier ;* 1751, *Encyclopédie,* au sens 1 ; au sens 2, 1826, Mozin). **1.** Action de balbutier ; paroles prononcées de façon indistincte : *Un balbutiement confus d'enfant qui souffre venait de la réveiller* (Zola). ‖ **2.** *Fig.* Débuts tâtonnants : *Ces commencements de l'état chantant, ces printemps intimes de l'invention expressive sont délicieux, comme est délicieux le balbutiement préalable de l'orchestre, quelques instants avant qu'il s'ordonne* (Valéry). *Les balbutiements du cinéma.* ‖ *Spécialem.* Premiers essais littéraires maladroits : *Il ne supportait pas l'idée que quelqu'un pût le juger sur ses balbutiements de jeune homme* (Martin du Gard).

balbutier [balbysje] v. intr. (lat. *balbutire* [de *balbus,* bègue], avec changement de conjugaison ; 1390, Ph. de Maizières). **1.** Prononcer de façon confuse ; parler de façon indistincte et en hésitant : *Après une hésitation qui parut interminable à toutes deux, la petite balbutia* (Martin du Gard). ‖ **2.** *Fig.* N'en être qu'à ses débuts ; être dans l'incertitude et hésiter : *L'astronomie, arrivée à ces distances, ne fait plus que balbutier* (Renan). *Ces sciences où l'hypothèse balbutie et où l'imagination reste maîtresse* (Zola).

• SYN. : **1** *bafouiller* (fam.), *bredouiller, marmonner, marmotter.*

◆ v. tr. **1.** Dire confusément : *Quand elle voulut crier, appeler au secours, elle ne put balbutier que des sons rauques* (Zola). *Le vétérinaire balbutia une protestation confuse* (Aymé). ‖ **2.** *Fig.* Exprimer avec hésitation : *Tout ce qu'on balbutie en pareille matière* (l'infini) [...] *se résume à dire que* [...] *on ne sait pas grand-chose* (Renan).

• SYN. : **1** *bafouiller, marmonner, marmotter.*

balbuzard [balbyzar] n. m. (angl. *balbuzzard,* de *bald,* chauve, et de *buzzard,* rapace, de l'anc. franç. *buse,* mauvais faucon ; 1770, Buffon). Oiseau de proie d'assez forte taille, au plumage brun et blanc, aux serres puissantes, diurne et piscivore : *Je clouerai le conseiller sur sa porte comme un balbuzard* (La Varende).

balcon [balkɔ̃] n. m. (ital. *balcone,* même sens, du germ. **balko,* poutre ; 1565, Ph. Delorme). **1.** Plate-forme en saillie sur la façade d'un bâtiment, entourée d'une balustrade et permettant de se tenir à l'extérieur : *Une scène qui se déroulait souvent au balcon qui faisait face à sa fenêtre* (Camus). ‖ Pop. *Il y a du monde au balcon !,* se dit en parlant d'une femme qui a une poitrine opulente. ‖ **2.** Balustrade servant d'appui à une fenêtre ou à un balcon : *Michèle et mon père s'étaient accoudés à une extrémité du balcon* (Mauriac). ‖ **3.** *Fig.* Poste d'observation : *Et le Gardien pensif du mystique oranger | Des balcons de l'Aurore éternelle se penche* (Leconte de Lisle). ‖ **4.** *Ancienn.* Au théâtre, prolongement latéral, jusqu'à l'avant-scène, de la première galerie au-dessus de l'orchestre. ‖ *Par extens.* La première galerie tout entière, d'une avant-scène à l'autre : *Avoir une place au balcon.*

baldaquin [baldakɛ̃] n. m. (ital. *baldacchino,* étoffe de soie de Bagdad, *Baldacco* en anc. ital. ; 1352, Delboulle). **1.** Dais tendu d'étoffes précieuses, porté au-dessus du saint sacrement, du pape : *Puis venait un baldaquin soutenu par quatre colosses* (Duhamel). ‖ **2.** Construction d'apparat en bois, en pierre, etc., couronnant l'autel d'une église, un trône. ‖ **3.** Ciel de lit et rideaux : *Deux couverts avec des timbales d'argent y étaient mis sur une petite table, au pied d'un grand lit à baldaquin* (Flaubert).

bale n. f. V. BALLE 2.

baleine [balɛn] n. f. (lat. *balaena ;* 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Mammifère marin de l'ordre des cétacés, le plus grand des animaux actuels : *Le crépuscule muet des pôles, avec le jet d'eau des baleines qui soufflent* (Flaubert). ‖ Pop. *Rire comme une baleine,* rire en ouvrant une large bouche (allusion à la baleine découvrant ses fanons). ‖ **2.** *Par méton.* Lame de corne flexible, tirée des fanons de la baleine, et, *par extens.,* tige flexible d'une autre matière (métal, plastique, etc.) pour tendre un tissu : *Des baleines de parapluie.*

• SYN. : **2** *busc.*

baleiné, e [balene] adj. (de *baleine ;* 1364, Barbier). Garni de baleines : *Un col de dentelle baleiné* (Pagnol).

baleineau [balɛno] ou **baleinon** [balɛnɔ̃] n. m. (dimin. de *baleine ;* 1575, Thevet, écrit *balenon ; baleineau,* XVIIIe s.). Petit de la baleine.

baleinier, ère [balɛnje, -ɛr] adj. (de *baleine ;* 1389, Froissart). Qui a rapport à la chasse à la baleine : *Centre baleinier. Port baleinier. Industrie baleinière.*

◆ **baleinier** n. m. **1.** Marin qui chasse la baleine : *Les baleiniers, armant leurs pirogues de pêche* (Hugo). ‖ **2.** Navire équipé pour cette chasse.

◆ **baleinière** n. f. (début du XIXe s.). **1.** Embarcation légère, utilisée autrefois pour la chasse à la baleine. ‖ **2.** Canot étroit et léger que possèdent tous les bateaux d'un certain tonnage.

• SYN. : **2** *chaloupe.*

balèvre [balɛvr] n. f. (de *ba-* [du lat. *bis,* deux fois] et de *lèvre ;* XIIe s., *Chevalier Vivien,* écrit *baulèvre*). **1.** *Vx.* Les deux lèvres. ‖ *Péjor.* Grosses lèvres. ‖ **2.** *Par anal.* Saillie d'une pierre sur une autre, dans un parement de mur.

balèze [balɛz] ou **balès** [balɛs] n. m. et adj. (du provenç. *balès,* gros ; début du XXe s.). *Arg.* Homme grand et fort : [Les] *balès qui soulèvent comme une chique des crédences à colonnes torses* (Audiberti).

• SYN. : *costaud* (fam.), *hercule.*

balisage [balizaʒ] n. m. (de *baliser ;* 1467, Godefroy). **1.** Action de placer des balises. ‖ **2.** Ensemble de balises mises en place pour signaler un danger à éviter ou pour indiquer la route à suivre.

1. balise [baliz] n. f. (origine inconnue ; XVe s.). **1.** Ouvrage ou bouée servant de point de repère en mer, sur un chenal : *Sur ces eaux peu profondes* [...], *nous suivions un chenal entre des balises* (Barrès). ‖ **2.** Marque indiquant le tracé d'un canal, d'une ligne de chemin de fer, d'une piste d'aviation : *Cette place solitaire, avec ses arbres en carré et ses blanches balises* (Barbey d'Aurevilly). ‖ **3.** Émetteur radioélectrique permettant à un avion ou à un navire de se guider ou de connaître sa position.

2. balise [baliz] n. f. (origine obscure ; 1651, Cauche). Fruit du balisier.

baliser [balize] v. tr. (de *balise* 1 ; 1494, Godefroy). Marquer avec des balises : *Baliser un chenal. Baliser un terrain d'atterrissage.*

baliseur [balizœr] n. m. (de *baliser ;* 1516, Godefroy). **1.** Homme responsable du balisage. ‖ **2.** Navire équipé pour la pose et l'entretien des balises.

balisier [balizje] n. m. (origine incertaine ; 1694, Th. Corneille). Plante exotique dont plusieurs espèces sont cultivées dans les serres et les jardins pour la beauté de leurs fleurs rouges ou jaunes. (Syn. CANNA.)

baliste [balist] n. f. (lat. *ballista,* du gr. *ballein,* lancer ; 1546, Rabelais). Machine de guerre antique, qui servait à lancer des projectiles divers : *La poignée de pierres que lance la baliste* (Hugo).

◆ n. m. Poisson des récifs coralliens, fortement armé et pourvu d'un aiguillon pouvant se redresser comme l'antenne d'une baliste.

balistique [balistik] adj. (de *baliste ;* 1647, Mersenne). Qui a rapport à l'art de lancer des projectiles : *Au seizième siècle, on rayait les canons ; cela augmente la puissance balistique* (Hugo). || *Engin ou missile balistique,* mobile fonctionnant sous la seule action des forces de gravitation, à l'exclusion des forces de propulsion et de la portance de l'air. || *Onde balistique,* onde sonore provoquée par le passage d'un projectile.

◆ n. f. Science qui étudie le mouvement des projectiles.

balivage [balivaʒ] n. m. (de *baliveau ;* 1669, Delboulle). Choix ou marque des baliveaux dans une coupe.

baliveau [balivo] n. m. (de l'anc. franç. *baïf,* « qui regarde attentivement » [de *baer,* regarder], le baliveau servant au bûcheron de point de repère dans son travail ; 1274, Villehardouin, écrit *baiviaus ; baliveau,* 1549, R. Estienne). **1.** Jeune arbre réservé dans un taillis pour devenir bois de futaie. || **2.** Longue perche verticale d'un échafaudage.

baliverne [balivɛrn] n. f. (origine incertaine ; à rapprocher du provenç. *baiuverno,* étincelle [évolution sémantique analogue à celle de *bluette*] ; 1470, *Pathelin*). *Fam.* Propos frivole, futilité : *Nous ne sommes pas ici pour dire des balivernes* (Mérimée). *Nous avons joué vingt fois devant des rois et des princes. Ils nous recevaient, parfois, après la représentation, et nous disaient des balivernes* (Duhamel).

• SYN. : *bagatelle, enfantillage, fadaise, faribole, niaiserie, puérilité, sornette.*

baliverner [balivɛrne] v. intr. et tr. (de *baliverne ;* 1540, N. du Fail). *Class.* Dire des balivernes : *Mais vous-même, ma mie, êtes-vous ivre ou folle, | De me baliverner avec vos contes bleus ?* (Regnard).

balkanique [balkanik] adj. (de *Balkans,* n. géogr.). Qui appartient aux Balkans : *La péninsule balkanique.*

balkanisation [balkanizasjɔ̃] n. f. (de *Balkans,* n. géogr.). Processus de fragmentation nationaliste aboutissant à la formation de nouveaux États aux dépens d'un ensemble territorial présentant une certaine unité géographique et ayant vécu antérieurement dans un même cadre administratif, sinon politique.

balkaniser (se) [səbalkanize] v. pr. (de *Balkans,* n. géogr. ; XXᵉ s.). Se diviser en une multitude de petits États, comme les Balkans après la Première Guerre mondiale.

ballade [balad] n. f. (provenç. *balada,* danse, de *ballar,* danser ; 1260, Adam de la Halle). **1.** *Vx.* Chanson à danser. || **2.** Poème à forme fixe, mais non unique (constituée au XIVᵉ s.), composé le plus souvent de trois strophes, suivies d'un envoi d'un nombre de vers égal à la moitié de celui de chaque strophe : *La « Ballade des pendus », de Villon.* || **3.** Récit en vers disposé en strophes régulières et généralement inspiré par la légende ou l'histoire : *Les « Odes et Ballades » de V. Hugo. Les ballades allemandes.* || **4.** Pièce musicale adaptée au texte d'une ballade.

ballant, e [balɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *baller ;* 1687, Desroches). Se dit de ce qui pend et oscille : *Assis sur les bancs, les jambes ballantes* (Flaubert). *De curieuses oreilles ballantes* (Camus). || *Les bras ballants,* se dit d'une personne qui laisse tomber ses bras par paresse ou par désœuvrement : *Jacques attendait, les bras ballants* (Martin du Gard). *Il errait de salle en salle, les bras ballants* (Montherlant).

◆ **ballant** n. m. Mouvement d'oscillation d'un corps qui tend à prendre de l'amplitude : *Afin d'enlever du ballant au bateau* (A. de Châteaubriant). || Peut être appliqué à une personne : *L'autre* [femme], *tenant sur sa tête le panier à raisin, s'avance avec un ballant dans la démarche* (Goncourt).

ballast [balast] n. m. (mot angl. signif. « lest pour navires » ; 1399, *Archives ;* terme de chemins de fer, 1840, Minard). **1.** Lest qu'on embarque à bord d'un navire dans des compartiments spéciaux. || **2.** Compartiment d'un navire destiné à recevoir de l'eau douce, ou de l'eau de mer servant de lest. || **3.** Compartiment dont le remplissage permet la plongée d'un sous-marin. (En ce dernier sens, on dit aussi WATER-BALLAST.) || **4.** Cailloux concassés régulièrement, que l'on tasse sous les traverses d'une voie ferrée : *Une équipe de terrassïers, portant pioches et pelles, cheminait sur le ballast entre les rails du chemin de fer* (Duhamel).

1. balle [bal] n. f. (ital. dialect. *balla* [ital. *palla*] ; 1534, Rabelais ; au sens II, XVIᵉ s.).

I. 1. Petite sphère de substance élastique ou d'une autre matière, qui sert à divers jeux ou sports : *Balle de tennis, de golf. Des garçons* [...] *devisaient et lançaient des balles contre le mur rose* (Duhamel). || *Enfant de la balle,* se disait du fils d'un joueur de paume initié au jeu dès l'enfance ; au *fig.,* personne qui continue le métier de son père, et spécialement comédien, saltimbanque né et élevé parmi les gens de théâtre, les gens du cirque : *Heureuse d'apporter à sa fille les billets bleus que, par une gaminerie de vieille enfant de la balle, elle avait l'habitude de serrer dans ses bas* (Proust). *Suzanne était une vraie femme de théâtre, presque une enfant de la balle* (Duhamel). || Fig. *Avoir la balle,* avoir le droit de commencer le premier. || *À vous, à lui la balle,* à vous, à lui d'agir ou de parler. || *Prendre, saisir la balle au bond,* saisir rapidement l'occasion. || *Se renvoyer la balle,* échanger des répliques, ou se renvoyer mutuellement une responsabilité. || **2.** *Par extens.* Le jeu auquel sert la balle : *Jouer à la balle.* || *Balle au chasseur,* jeu d'enfant consistant à atteindre avec une balle un camarade qui s'enfuit. || *Une belle balle,* un beau coup au jeu de balle. || Pop. *Ça fait ma balle,* ça fait mon affaire.

II. 1. Petite boule de métal servant de projectile pour les frondes, les armes à feu. || **2.** *Par extens.* Tout projectile d'une arme à feu de petit calibre : *Deux ou trois balles sifflent encore, plus rasantes celles-ci* (Loti). *Les gerbes des balles traçantes de la défense aérienne sillonnaient le ciel* (Gide). *Je connais la question et je t'affirme qu'une balle ordinaire peut faire des plaies terribles* (Duhamel). *Des balles passaient avec un bruit mou de guêpes, et d'autres, au même instant, faisaient éclater les tuiles avec le son le plus dur* (Malraux). || *Faire balle,* toucher en un point précis ; au *fig.,* atteindre quelqu'un au point sensible.

2. balle [bal] n. f. (du francique **balla,* allem. *Ballen,* ballot ; 1268, É. Boileau). **1.** Gros paquet de marchandises : *La petite place et les quais tout entiers sont couverts de balles de coton* (Gide). || **2.** Class. *Marchandises de balle,* celles que les colporteurs portent dans leur ballot. || *De balle,* de pacotille, sans valeur : *Allez, rimeur de balle, opprobre du métier* (Molière).

3. balle [bal] n. f. (de l'anc. franç. *baller,* remuer, vanner ; 1549, R. Estienne). Enveloppe du grain détachée au battage : *La balle s'envolait ; le grain roulait à terre* (Gide).

4. balle [bal] n. f. (origine obscure ; 1836, Vidocq). *Pop.* Figure : *La bonne balle du gentilhomme campagnard* (Sarment).

◆ **balles** n. f. pl. (peut-être de *balle,* figure ; 1655, Esnault). *Pop.* Pièce de un franc ; franc, unité de valeur (toujours avec un chiffre) : *« J'ai trois cent quarante balles là-dedans, les veux-tu ? » fit-elle, en soulevant son petit sac* (Martin du Gard).

baller [bale] v. intr. (anc. franç. *baller,* remuer, du bas lat. *ballare,* danser, issu du gr. *ballein,* jeter ; XIIᵉ s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIᵉ s.) et *littér.* Danser : *Vous faites baller les muses à cent lieues de vous* (Chapelain). *À cette époque, mon père tenait table ouverte. On ballait pendant trois jours : les maîtres dans la grand-salle, au raclement d'un violon ; les vassaux dans la Cour Verte, au nasillement d'une musette* (Chateaubriand). || Pop. *Envoyer baller*

quelqu'un, le renvoyer sans ménagement : *C'est kif-kif la gosse qui, quand elle se trouve à côté d'un bonhomme qui ne parle pas de l'envoyer baller, finit par chercher à lui monter sur les genoux* (Barbusse). || **2.** Osciller de côté et d'autre : *D'une main relevant sa jupe, de l'autre tenant son en-tout-cas et son porte-cartes dont elle laissait voir le chiffre, laissant baller devant elle son manchon* (Proust). *Il* [...] *lui prit de force la petite valise de fibre, assez chétive, assez légère, qui lui ballait au bout du bras* (Duhamel). *Exprès, il laissait sa tête baller en arrière aux cahots de la course* (Cocteau).

• SYN. : **2** *balancer, ballotter, dodeliner.*

ballerine [balrin] n. f. (ital. *ballerina,* de *ballare,* danser ; 1858, Peschier, *Supplément au Dict. de Mozin*). **1.** Danseuse de ballet, et particulièrement soliste de classe internationale : *Elle sauta sur un pied, fit une volte de ballerine et disparut* (Colette). || **2.** Chaussure de femme légère et souple, qui rappelle les chaussures des danseuses.

ballet [balɛ] n. m. (ital. *balletto,* dimin. de *ballo,* bal ; 1598, A. d'Aubigné). **1.** Représentation scénique de danse figurée, exécutée par plusieurs personnages. || *Corps de ballet,* à l'Opéra de Paris, ensemble des danseurs de ballet attachés à ce théâtre ; dans les autres théâtres, l'ensemble des danseurs, moins les étoiles. || *Maître de ballet,* celui qui dirige les danseurs. || *Opéra-ballet, comédie-ballet,* v. ces mots à leur ordre alphab. || **2.** Suite musicale destinée à accompagner ce spectacle de danse : *« Coppélia », ballet de Léo Delibes.*

balletomane [balɛtɔman] n. m. (de *ballet* et du suff. *-mane ;* milieu du XX^e s.). Grand amateur de ballet.

1. ballon [balɔ̃] n. m. (ital. dialect. *ballone* [ital. *pallone*], grosse balle ; 1549, Rabelais ; « aérostat », 1783, Bachaumont). **1.** Vessie gonflée d'air et recouverte de cuir ou de peau : *Ballon de football.* || **2.** Légère baudruche gonflée : *Ballon d'enfant.* || Fam. *Crever, dégonfler des ballons,* dénoncer des exagérations, des impostures. || *Gonflé, enflé comme un ballon,* plein de suffisance, vaniteux. || Pop. *Se remplir le ballon,* se remplir le ventre, manger abondamment. || Pop. *Faire ballon,* se passer de quelque chose. || Pop. *Avoir le ballon,* être enceinte : *Tiens, la petite Fanny a attrapé le ballon* (Pagnol). || **3.** Aéronef utilisant comme seul moyen de sustentation un gaz plus léger que l'air : *Ballon sphérique, ballon dirigeable. Il y avait là, sur la place, une petite tente, et, au milieu d'une enceinte tracée par une corde, un grand ballon jaune tirant sur son câble, qui se balançait* (Daudet). || *Ballon d'essai,* petit ballon qu'on lance pour connaître la direction du vent ; au *fig.,* nouvelle, propos lancés pour permettre d'observer les réactions d'un interlocuteur, d'un milieu social ; première expérience tentée pour lancer une affaire. || **4.** *Ballon d'oxygène,* réservoir contenant de l'oxygène pour les malades ; au *fig.,* ce qui a un effet tonique : *Il faut que chacun de mes articles soit un ballon d'oxygène qui donne à respirer au lecteur une confiance justifiée* (Barrès). || **5.** Vase en verre, de forme sphérique et muni d'un col, utilisé en chimie. || **6.** Verre à pied de forme sphérique ; et adjectiv. : *Un verre ballon.* || Le contenu de ce verre : *Un ballon de blanc sec.* || **7.** *Manche ballon,* manche courte et froncée très gonflante.

• SYN. : **3** *aérostat.*

2. ballon [balɔ̃] n. m. (traduction de l'allem. *Belchen,* confondu avec *Bällchen,* petite balle, dimin. de *Ball ;* 1560, Marichal, *Dict. topogr. des Vosges*). Sommet arrondi, dans les Vosges : *Le ballon d'Alsace.*

ballonné, e [balɔne] adj. (part. passé de *ballonner*). Distendu, gonflé : *Ventre ballonné.*

ballonnement [balɔnmɑ̃] n. m. (de *ballonner ;* 1835, Acad.). Gonflement anormal du ventre, résultant de l'accumulation de gaz intestinaux.

• SYN. : *flatulence, flatuosité, météorisation, météorisme.*

ballonner [balɔne] v. tr. (de *ballon ;* 1584, Du Monin). **1.** Causer un ballonnement : *La luzerne fraîche ballonne le bétail.* || **2.** Gonfler comme un ballon, donner du volume : *Sa peau rude, ballonnée de graisse jaune* (Zola). *Un large jupon noir, pincé aux jarrets, ballonnait la silhouette* (Aymé).

• SYN. : **1** *gonfler ;* **2** *bouffir, boursoufler.*

◆ v. intr. et **se ballonner** v. pr. Se gonfler comme un ballon : *Un grand feu de sarments flamboyait, que le vieil Antoine activait encore, et au-dessus duquel il faisait ballonner ma chemise de nuit* (Gide).

• SYN. : *bouffer.*

ballonnet [balɔnɛ] n. m. (dimin. de *ballon ;* 1877, Littré). Petit ballon.

ballonnier [balɔnje] n. m. (de *ballon ;* 1866, Larousse). Fabricant de ballons (jouets).

ballon-sonde [balɔ̃sɔ̃d] n. m. (de *ballon* et de *sonde ;* 1922, Larousse). Ballon libre et non monté, muni d'appareils enregistreurs et utilisé en météorologie.

• Pl. *des* BALLONS-SONDES.

ballot [balo] n. m. (de *balle* 2 ; 1406, Godefroy). **1.** Gros paquet de marchandises, de vêtements : *Ils avaient, pour nous voir, traversé tout le département, chargés de ballots de châtaignes et de victuailles pour Noël* (Alain-Fournier). *Le bonhomme ne se hâtait guère de ficeler son ballot* (Duhamel). || **2.** *Fam.* Personne maladroite et sans finesse ; imbécile : *Attention, eh ballot ! t'as failli me cogner sur les doigts* (Benoit).

• SYN. : *balluchon* (fam.), *colis ;* **2** *abruti, crétin, idiot.*

ballottade [balɔtad] n. f. (de *ballotter ;* 1611, Cotgrave). Léger saut du cheval détachant du sol ses quatre sabots sans ruer.

ballottage [balɔtaʒ] n. m. (de *ballotter ;* 1520, Godefroy). Résultat d'une élection où aucun des candidats n'a obtenu la majorité requise et qui rend nécessaire un nouveau scrutin : *Les probabilités sont pour le ballottage, et Barbentane au deuxième tour* (Aragon). || *Scrutin de ballottage,* nouveau vote pour départager les candidats.

ballottement [balɔtmɑ̃] n. m. (de *ballotter ;* 1586, Taillepied). Mouvement de ce qui est agité de côté et d'autre : *Là-dessus, il finit par s'endormir* [...], *tout le corps secoué aux heurts, aux ballottements* [...] *d'un train rapide lancé à toute vapeur* (Daudet).

• SYN. : *balancement, brimbalement, cahot.*

ballotter [balɔte] v. tr. (de l'anc. franç. *ballotte,* petite balle ; 1395, Chr. de Pisan). **1.** Agiter en divers sens : *Le candidat royal est monté sur un cheval blanc ; il est suivi de Benjamin Constant dans une chaise à porteurs ballottée par deux Savoyards* (Chateaubriand). *Quant au Tyran et à Blazius, ils dormaient insouciamment, ballottés entre les coffres* (Gautier). || **2.** Fig. *Ballotter quelqu'un,* le renvoyer d'une personne à une autre. || (au passif) *Être ballotté entre...,* passer d'un sentiment à un autre, hésiter entre plusieurs possibilités sans pouvoir se décider : [En février 1830,] *les bourgeois ont été ballottés entre deux peurs, celle de Charles X d'abord et celle des ouvriers ensuite* (Blanqui). *Ballotté que j'étais entre le désir de savoir et la peur de souffrir* (Proust). || **3.** *Class.* Mettre aux voix : *Le cardinal Rospigliosi* [...] *ne veut pas que l'on parle seulement de ses créatures tant que celles de Chigi n'auront pas été ballottées* (Retz).

• SYN. : **1** *balancer, brimbaler, cahoter, remuer, secouer.*

◆ v. intr. **1.** Aller dans un sens, puis dans l'autre ; être soumis à des mouvements contraires : *Il avait un grand tablier avec une poche par-devant, dans laquelle ballottaient un sécateur, un foulard et sa tabatière* (Flaubert). || **2.** *Class.* Au jeu de paume, se renvoyer la balle sans faire de partie réglée : *Qui veut y ballotte à la paume* (Scarron).

ballottine [balɔtin] n. f. (de l'anc. franç. *ballotte,* petite balle ; 1739, *Dons de Camus*). Galantine faite de viande de volaille ou de gibier hachée et de farce, et qu'on présente roulée sous la forme d'un petit *ballot.*

ball-trap [boltrap] n. m. (angl. *ball,* boule, et *trap,* ressort ; 1888, Larousse). Appareil à ressort lançant en l'air des pigeons d'argile qui servent de cible pour l'entraînement au tir des oiseaux.

• Pl. *des* BALL-TRAPS.

balluchon ou **baluchon** [balyʃɔ̃] n. m. (de *balle*, paquet ; 1821, Ansiaume). *Fam.* Modeste paquet de vêtements, de linge : *Si tu rentrais, je t'ai préparé ton baluchon* (Giono).

• REM. L'orthographe *baluchon* a disparu du dictionnaire de l'Académie en 1932.

balnéaire [balneɛr] adj. (lat. *balnearius*, de *balneum*, bain ; 1866, Larousse). Qui a rapport aux bains et surtout aux bains de mer : *Une eau du type de la vôtre peut trouver du côté balnéaire des applications valables* (Romains). *Royan est une station balnéaire.*

balnéation [balneasjɔ̃] n. f. (lat. *balneatio* ; 1866, Larousse). Action de prendre ou de donner des bains, notamment des bains médicamenteux.

balnéatoire [balneatwar] adj. (lat. *balneatorius*, de *balneum*, bain ; 1835, Acad.). *Vx.* Relatif aux bains : *Tous les raffinements de l'art balnéatoire antique* (Gautier).

balnéothérapie [balneoterapi] n. f. (du lat. *balneum*, bain, et du gr. *therapeia*, traitement ; 1878, Larousse). Traitement médical par l'emploi méthodique des bains.

balourd, e [balur, -urd] adj. et n. (ital. *balordo* ; 1550-1560, farce du *Troqueur de maris*). **1.** Qui est dénué de finesse et commet de grosses maladresses : *Je vous ai aimée en silencieux, en balourd* (Bernstein). || **2.** Qui est sans grâce, fruste et un peu ridicule : *Et rouge d'indignation, il se démenait dans sa grande redingote avec les gestes balourds des gens de campagne habitués au bourgeron* (Daudet).

• SYN. : **1** *ballot* (fam.), *buse, butor, cruche* (fam.), *empoté* (fam.), *lourdaud, maladroit, sot, stupide* ; **2** *gauche, godiche (fam.), lourd.* — CONTR. : **1** *adroit, fin, futé, habile, malin, spirituel, subtil* ; **2** *délicat, délié, élégant, gracieux, raffiné.*

◆ **balourd** n. m. En termes de mécanique, déséquilibre dans une pièce tournante, dont le centre de gravité ne se trouve pas sur l'axe de rotation.

balourdise [balurdiz] n. f. (de *balourd* ; 1640, Oudin). **1.** Caractère du balourd : *La balourdise des foules* (Zola). *Il se manifestait en tout comme un disciple de Sénac, buvait sans virtuosité, mais avec application, montrait, à critiquer les hommes, les choses et les événements, une verbeuse diligence et une joviale balourdise* (Duhamel). || **2.** Chose faite ou dite fort mal à propos : *Gageons que, s'il était en place, il ne serait pas une semaine sans commettre de balourdises* (Balzac). *Par vanité, j'ai lâché quelques balourdises* (Gide).

• SYN. : **1** *lourdeur, sottise* ; **2** *ânerie* (fam.), *bêtise* (fam.), *gaffe* (fam.), *maladresse, stupidité.* — CONTR. : **1** *adresse, à-propos, délicatesse, esprit, finesse, pertinence, subtilité.*

balsa [balza] n. m. (mot esp. ; 1752, Trévoux). Arbre d'Amérique centrale, dont le bois très léger sert à la construction de radeaux, de modèles réduits d'avions, de maquettes, etc. : *Les balsas que les pêcheurs, à califourchon sur l'arrière, conduisent, les pieds trempant dans l'eau* (Morand).

balsamier [balzamje] ou **baumier** [bomje] n. m. (du lat. *balsamum*, baume ; 1213, *Fets des Romains* ; 1783, *Encycl. méthodique*). Espèce de peuplier des régions chaudes, dont les feuilles exhalent une odeur douce et qui produit un baume.

balsamine [balzamin] n. f. (du lat. *balsamum*, baume ; 1545, Guéroult). Plante originaire de l'Inde et acclimatée en Europe, dont de nombreuses espèces sont cultivées dans les jardins : *Ses fenêtres s'ornaient de géraniums ou de balsamines, selon la saison* (Dhôtel).

balsamique [balzamik] adj. (du lat. *balsamum*, baume ; 1516, G. Michel). **1.** Qui a l'odeur saine de la résine, des pins : *À l'odeur familière se mêlait ici un parfum particulier, lourd, vaguement balsamique* (Martin du Gard). *Une tiède et balsamique haleine* (Heredia). || **2.** Qui contient un baume : *Sirop balsamique* ; et au fig. : *La vertu doucement balsamique* [...] *d'un paysage* (Gracq).

◆ n. m. Médicament contenant un baume.

balthazar [baltazar] n. m. (par allusion au festin du dernier roi de Babylone ; XIXᵉ s.). **1.** *Pop.* et *vx.* Repas plantureux comme le festin de Balthazar : *Je vais me donner une bosse et faire un balthazar intime* (Murger). *Le soir, on avait fichu un balthazar à tout casser* (Zola). || **2.** Grosse bouteille de champagne, équivalant à seize bouteilles champenoises.

• SYN. : **1** *banquet, bombance* (fam.), *bombe* (fam.), *gueuleton* (fam.).

baluchon n. m. V. BALLUCHON.

balustrade [balystrad] n. f. (ital. *balaustrata* [même évolution que *balustre*] ; milieu du XVIᵉ s.). **1.** Rangée de balustres unis par une tablette. || **2.** Clôture à hauteur d'appui et ajourée, établie le long d'une terrasse, d'un balcon, etc. : *Je voyais au loin la balustrade de ciment blanc qui court le long de la Jetée-Promenade* (Sartre).

balustre [balystr] n. m. (ital. *balaustro*, du lat. *balaustium*, issu du gr. ; 1529, Parmentier, « fleur de grenadier » ; sens archit. [par analogie de forme], 1633, *Archives*). **1.** Pilier de petite taille, présentant un renflement central et généralement employé avec d'autres : *Nous prîmes le café sur la terrasse, dont les balustres, embrassés et arrachés à leur rampe de pierre par un lierre vigoureux, restaient pris entre les nœuds de la plante lascive, dans l'attitude éperdue des femmes thessaliennes aux bras des centaures ravisseurs* (France). || **2.** Colonnette de forme analogue incluse dans le dossier d'un siège. || **3.** Ensemble de balustres assemblés par une tablette, une main courante : *Eustache descendit tout pensif l'escalier à balustre de pierre* (Nerval). || **4.** *Class.* Galerie fermant l'alcôve du roi : *Le roi fit entrer Portland dans le balustre de son lit* (Saint-Simon).

• SYN. : **3** *balustrade.*

balustrer [balystre] v. tr. (de *balustre* ; 1548, Godefroy). Clore, entourer comme d'une balustrade (rare) : *On entendait un rossignol dans un étroit vallon balustré de cannes* (Chateaubriand).

balzacien, enne [balzasjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Balzac* ; XIXᵉ s.). **1.** Relatif à Balzac : *Études balzaciennes.* || **2.** Digne de Balzac ; qui rappelle les romans de Balzac : *La rue du Roi-de-Sicile, ce nom pour crimes balzaciens, se poursuit et glisse vers un horizon de tristesse* (Fargue).

balzan, e [balzɑ̃, -an] adj. (ital. *balzano*, du lat. pop. **balteanus*, rayé [de *balteus*, bande] ; 1584, Du Bartas). Se dit d'un cheval noir ou bai qui a des taches blanches au-dessus des sabots.

◆ **balzane** n. f. (1533, Godefroy). Tache de poils blancs au-dessus du sabot d'un cheval : *Ce cheval avait deux balzanes aux jambes* (Hugo).

bambin, e [bɑ̃bɛ̃, -in] n. (ital. *bambino*, petit enfant ; fin du XVIᵉ s.). Petit garçon, petite fille, avec une nuance d'affection : *Les hommes se haussaient, mettaient des bambins ébahis à califourchon sur leur cou* (Zola).

• SYN. : *chérubin* (fam.), *gamin, marmot* (fam.), *petit.*

• REM. Le fém. *bambine* est peu usité.

bambochade [bɑ̃bɔʃad] n. f. (ital. *bambocciata*, qui désignait les peintures du peintre hollandais P. Van Laer, surnommé *il Bamboccio*, le Pantin, à cause de sa petite taille ; milieu du XVIIᵉ s.). Peinture de scènes pittoresques ou burlesques : *Les bambochades de Teniers* [...] *valent mieux que les fanfreluches de Watteau* (France).

bambochard n. m. V. BAMBOCHEUR.

bamboche [bɑ̃bɔʃ] n. f. (de l'ital. *bamboccio*, pantin ; 1680, Richelet, « marionnette » ; « débauche », XVIIIᵉ s.). **1.** *Vx.* Sorte de marionnette. || **2.** *Vx.* Personne contrefaite. || **3.** *Fam.* Fête grossière, débauche, ripaille : *S'abrutir dans la fainéantise et la bamboche* (Neveux).

• SYN. : **3** *bamboula* (pop.), *bombe* (pop.), *bringue* (pop.), *foire* (pop.), *noce* (pop.), *nouba* (fam.).

bambocher [bɑ̃bɔʃe] v. intr. (de *bamboche* ; 1807, J.-F. Michel). *Fam.* Se livrer fréquemment aux bamboches, faire la noce : *Je vous prêterai mois par mois l'argent nécessaire pour vivre, mais pour vivre strictement et non pour bambocher*

(Balzac). *Il considérait que la vie était faite uniquement pour bambocher et plaisanter* (Maupassant).

● SYN. : *nocer.*

bambocheur, euse [bãbɔʃœr, -øz] adj. et n. (de *bambocher ;* 1821, Des-granges). *Fam.* Qui aime bambocher : *Avec cela rigoleur en diable, bonne tripe de bambocheur, de tutoyeur* (L. Daudet). [On dit aussi BAMBOCHARD, n. m.]

● SYN. : *bringueur* (pop.), *fêtard* (fam.), *noceur, viveur.*

bambou [bãbu] n. m. (malais *bambu,* par l'intermédiaire du portug. ; début du XVII^e s.). **1.** Plante tropicale dont la longue tige à nœuds réguliers sert à divers usages, notamment en ébénisterie : *Un cadre de bambou.* || **2.** Canne faite avec la tige de cette plante. || **3.** *Fig.* et fam. *Coup de bambou,* dans les climats tropicaux, effet brutal d'une insolation, et, *par extens.,* choc imaginaire qui entraîne un dérangement mental. || *Avoir reçu* ou *avoir le coup de bambou,* ne pas avoir tout son bon sens.

bamboula [bãbula] n. m. (mot bantou ; 1728, Labat). Tambour d'Afrique équatoriale.

◆ n. f. Danse africaine : *Les coups précipités du tam-tam appelaient les nègres à la bamboula* (Loti). || Pop. *faire la bamboula,* faire la noce, s'amuser.

ban [bã] n. m. (du francique **ban,* proclamation d'un ordre ; XII^e s.).

I. 1. Sous le régime féodal, proclamation du suzerain à ceux qui dépendent de sa juridiction. || **2.** Proclamation réglementaire et officielle d'un événement. || *Ban de vendange, de moisson, de fauchaison,* etc., arrêté municipal précisant la date du début de ces travaux. || *Bans de mariage,* ou simplem. *bans,* annonce d'un mariage : *Tant de jours pour réunir les papiers, tant de jours pour publier les bans à l'église : oui, cela ne mènerait jamais qu'au 20 ou 25 du mois pour les noces* (Loti). || **3.** Roulement de tambour ou sonnerie de clairon annonçant une proclamation, au cours d'une cérémonie militaire. || *Ouvrez le ban !, Fermez le ban !,* ordres donnés à la clique de procéder à la sonnerie réglementaire avant ou après une proclamation officielle. || **4.** Battements de mains rythmés au cours d'une cérémonie familière : *Allons, vous autres, un ban à faire trembler la baraque !* (Kessel).

II. 1. *Vx.* Circonscription juridique. || **2.** *Vx.* Ensemble des vassaux d'un seigneur : *Lever le ban.* || *Convoquer le ban et l'arrière-ban,* convoquer les vassaux et arrière-vassaux, et, au *fig.,* faire appel à toutes les ressources possibles en hommes.

III. 1. *Class.* Condamnation à l'exil, au bannissement (repris littérairement) : *Je suis allé visiter les lieux où Bonaparte aborda après avoir rompu son ban à l'île d'Elbe* (Chateaubriand). || *Être en rupture de ban,* pour un interdit de séjour, enfreindre l'interdiction dont il est l'objet ; au *fig.,* en parlant d'une personne, se libérer de tout préjugé, de toute contrainte, et vivre d'une manière moralement condamnable : *Quand on sut au café Berbette que j'étais un fils de famille en rupture de ban, un polisson, un mauvais drôle [...], tout le monde me regarda d'un meilleur œil* (Daudet). || **2.** *Mettre un prince au ban de l'Empire,* dans le Saint Empire, le déclarer déchu de ses droits. || Fig. *Mettre quelqu'un au ban de,* le déclarer indigne de, le condamner devant l'opinion publique : *robert n'avait-il pas failli, au moment où son oncle avait été chargé de lui faire comprendre raison, se faire mettre au ban de son monde ?* (Proust).

banal, e, als ou **aux** [banal] adj. (de *ban ;* 1286, Godefroy ; sens fig., 1778, Gilbert). **1.** *Vx.* Soumis au droit de banalité. || *Four, moulin, pressoir,* etc., *banal,* four, moulin, pressoir, etc., public, dont l'usage était obligatoire et soumis à une redevance. || **2.** *Vx.* Commun, accessible à tous les habitants d'une commune : *Prairie banale. Dans les paroisses arides de l'Ouest, le puits banal, debout avec son petit dôme de maçonnerie blanche au milieu des friches* (Hugo). || **3.** *Fig.* Qui est d'usage courant : *Politesse banale.* || **4.** *Fig.* Sans caractère original, très commun : *Mais il n'est point un de ces peintres à l'heure, un de ces fabricants banals de portraits* (Baudelaire). *Votre Cicéron parlait avec abondance et facilité, mais c'était un esprit banal* (France). *Ce qu'il fallait souligner, c'est l'aspect banal de la ville et de la vie* (Camus).

● SYN. : **3** *habituel, ordinaire, usuel ;* **4** *insignifiant, insipide, pauvre, plat, quelconque, rebattu, usé, vulgaire.* — CONTR. : **3** *extraordinaire ;* **4** *nouveau, original, rare, recherché, remarquable.*

● REM. Aux sens propres 1 et 2, le pluriel de banal est *banaux ;* aux sens figurés 3 et 4, l'usage est, en général, d'employer le pluriel *banals.*

banalement [banalmã] adv. (de *banal ;* 1280, Godefroy ; sens fig., 1858, Peschier). De manière banale : *Mais c'est à lui-même qu'elle a répondu, comme il lui disait d'un air banalement triste : « Mais la reine est en deuil ; de qui donc ? est-ce un chagrin pour Votre Majesté ? »* (Proust). *Pour dire les choses les plus simples et les plus banalement raisonnables, son sourcil se contracte, tout son être se vrille comme s'il extrayait douloureusement un secret de ses profondeurs* (Gide).

banalisation [banalizasjɔ̃] n. f. (de *banaliser ;* début du XX^e s.). Action de banaliser ; état de ce qui est banalisé : *Les grands esprits tendent à la banalisation* (Gide).

banaliser [banalize] v. tr. (de *banal ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). **1.** Priver d'originalité ; rendre ordinaire, commun : *Comme toute comparaison originale doit forcément, à la longue, se banaliser, n'en jamais faire* (Renard). *Laissant, il me semble, tomber le plus beau et le plus important de l'image et de la pensée, qu'il banalise* (Gide). || **2.** Faire passer dans l'usage courant : *Ces jeux des ombres que la photographie a banalisés* (Proust). || **3.** *Banaliser une voie de chemin de fer,* faire circuler des trains sur cette voie dans un sens ou dans l'autre.

banalité [banalite] n. f. (de *ban ;* milieu du XVI^e s.). **1.** À l'époque féodale, obligation d'user d'un instrument banal contre redevance ; monopole féodal. || **2.** *Fig.* Caractère de ce qui est banal, sans originalité : *La banalité des propos quotidiens.* || **3.** Action, idée, propos sans originalité, et en particulier formule toute faite de la conversation courante : *Elle écoutait avec des efforts d'intérêt les bavardages lents de son amie Suzanne, qui parlait de son ménage, des banalités de sa vie monotone* (Zola). *Nous vivons dans un siècle où il faut répéter certaines banalités, dans un siècle orgueilleux qui se croit au-dessus des mésaventures de la Grèce et de Rome* (Baudelaire). *Quand elle s'en alla, je lui dis une banalité sincère* (Colette).

● SYN. : **2** *insignifiance, pauvreté, platitude ;* **3** *bateau* (fam.), *cliché, lieu commun, poncif, truisme.* — CONTR. : **2** *nouveauté, originalité.*

banane [banan] n. f. (portug. *banana,* empr. à une langue de Guinée ; 1600, Delboulle). **1.** Fruit exotique allongé, à peau épaisse et à chair farineuse, d'une saveur agréable : *Manger une banane. Glisser sur une peau de banane.* || *Glisser une peau de banane à quelqu'un,* lui susciter secrètement des difficultés pour provoquer sa chute, son échec. || **2.** *Fam.* La médaille militaire, et, *par extens.,* toute médaille, toute décoration : *Sept ans de service et deux bananes* (Thérive).

bananeraie [bananrɛ] n. f. (de *bananier ;* 1928, Larousse [remplace *bananerie,* 1842, Acad.]). Plantation de bananiers.

bananier [bananje] n. m. (de *banane ;* 1640, le P. Bouton). **1.** Plante des régions équatoriales ou chaudes, à longues feuilles et dont le fruit comestible est appelé *banane.* || **2.** Navire équipé pour le transport des bananes.

banban [bãbã] adj. et n. (redoublement expressif de *ban[cal] ;* 1866, Delvau). *Vx, pop.* et *péjor.* Boiteux ou bancal : *Si vous*

croyez que la banban va se risquer là-dedans avec sa béquille (Zola).

banc [bɑ̃] n. m. (du germ. **banki,* banc fixé tout autour de la chambre ; 1080, *Chanson de Roland*).

I. 1. Long siège étroit, parfois muni d'un dossier, et où plusieurs personnes peuvent s'asseoir : *Les bancs d'une classe, d'une église, d'un jardin public.* ‖ **2.** Siège réservé à une catégorie de personnes, dans certaines assemblées : *Banc des accusés. Banc des ministres.* ‖ *Banc d'infamie,* banc des accusés. ‖ *Banc d'œuvre,* dans une église, banc réservé aux marguilliers : *En assistant à la grand-messe paroissiale, dans le banc d'œuvre, il avait pris plaisir à se répéter que, le dimanche suivant, il y aurait sans doute, assis à cette même place, un nouveau membre de l'Institut* (Martin du Gard). *Je me sentais saisi de tendresse sur le banc d'œuvre de notre famille* (Bosco). ‖ *Banc de quart,* petite plate-forme des anciens navires où se tenait ordinairement l'officier de quart : *Il ne se refusait rien, buvait sec à ses repas toujours suivis d'une sieste, et, dans la soirée, d'une robuste marche de banc de quart que Léonard Astier entendait au-dessus de sa tête* (Daudet). ‖ **3.** *Vx.* Cour ou conseil d'un souverain : *La nouvelle s'était répandue qu'on venait d'étrangler à Constantinople deux vizirs du banc* (Voltaire). ‖ *Banc du roi,* cour anglaise souveraine où siégeait le roi : *Le parlement sédentaire à Paris était ce que la cour du Banc du roi était à Londres* (Voltaire).

II. 1. Bâti en métal ou en bois pouvant servir à différents usages, dans divers métiers : *Banc de tour, de menuisier.* ‖ **2.** *Banc d'essai,* installation permettant de mesurer les principales caractéristiques d'une machine ou d'un moteur à différents régimes : *Les locomotives sont minutieusement contrôlées au banc d'essai ;* au *fig.,* ce qui permet d'éprouver une personne, de juger de ses capacités ou de ses possibilités. ‖ *Banc d'épreuve,* ensemble d'appareils propres à contrôler la résistance du canon des armes à feu.

III. 1. Dépôt de sable, de galets, etc., dû au mouvement des eaux et qui se forme sur un littoral ou dans le lit d'un cours d'eau : *Banc de vase. J'aperçus un banc de sable que j'avais dû traverser avant la tombée du jour* (Duhamel). ‖ *Absol.* Écueil sous-marin caché, banc de sable : *Le grand banc devant le phare de la Coubre.* ‖ **2.** Couche géologique : *Banc de rocher, d'argile.* ‖ *Banc de carrière,* lit de pierre d'une carrière. ‖ **3.** Troupe d'animaux marins réunis en grand nombre : *Banc de morues. Banc d'huîtres. Telle colonie d'imbéciles, solidement attachée à son terroir natal ainsi qu'un banc de moules au rocher* (Bernanos). *La police de la pêche sur les bancs d'éponges* (Gracq). ‖ **4.** *Fig.* Ce qui rappelle de tels amas : *Un banc de brume. Au-delà, de chaque côté de la route, s'étendaient les bruyères d'un violet sombre où flottaient des bancs de vapeur grisâtre* (Gautier).

● SYN. : **3** *bande, colonie, formation.*

bancable [bɑ̃kabl] adj. (de *banque ;* 1877, Littré). Se dit d'un effet de commerce susceptible d'être réescompté par la Banque de France, et plus généralement d'un effet facilement négociable : *Un papier bancable.*

bancaire [bɑ̃kɛr] adj. (de *banque ;* début du XIX^e s.). Qui a rapport à la banque : *Un chèque bancaire.*

bancal, e, als [bɑ̃kal] adj. et n. (de *banc :* proprem. « qui a les jambes de travers, comme les pieds d'un banc » ; 1747, Caylus). Qui a une jambe ou les jambes tortues : *Figurez-vous un nain bancal et tors, agité d'une sorte de danse de SaintGuy* (France).

● SYN. : *banban* (pop.), *bancroche* (fam.), *boiteux, claudicant.*

◆ adj. **1.** Se dit d'un meuble dont un des pieds est plus court que les autres : *Une table bancale, un fauteuil bancal.* ‖ **2.** *Fig.* Qui n'est pas rigoureux : *Raisonnement bancal.*

● SYN. : **2** *aberrant, erroné, incorrect, inexact.* — CONTR. : **2** *correct, exact.*

◆ **bancal** n. m. (début du XIX^e s.). Sabre de cavalerie à lame courbe : *Cet officier qui avait toujours vécu le bancal à la main* (Barbey d'Aurevilly). *Il avait à moitié dégainé son bancal* (Aymé).

bancelle [bɑ̃sɛl] n. f. (de *banc ;* 1479, *Comptes et mémoires du roi René).) Dialect.* Banc long et étroit : *Ils allèrent s'asseoir sur la bancelle qui entourait la table* (Barbey d'Aurevilly). *Il tomba brisé et souriant sur la bancelle, devant le feu de branchages de la grande cheminée* (France).

banchage [bɑ̃ʃaʒ] n. m. (de *bancher ;* milieu du XX^e s.). Procédé de construction des murs consistant à remplir de béton l'espace compris entre deux panneaux de coffrage.

banche [bɑ̃ʃ] n. f. (fém. dialect. de *banc ;* 1694, Th. Corneille). Panneau de coffrage utilisé pour la construction des murs en béton.

banchée [bɑ̃ʃe] n. f. (de *banche ;* 1785, *Encycl. méthodique).)* Portion de mur de la hauteur de la banche.

bancher [bɑ̃ʃe] v. tr. (de *banche ;* milieu du XX^e s.). Couler du béton ou du pisé à l'aide de banches.

banco [bɑ̃ko] n. m. (mot ital. signif. « banque » ; 1679, Savary). **1.** *Vx.* Valeur en banque indépendante du cours du change. ‖ **2.** *Faire banco,* pour un joueur, tenir seul l'enjeu contre la banque.

◆ **banco !** interj. Je tiens le banco.

bancroche [bɑ̃krɔʃ] adj. et n. (de *bancal* et de l'anc. adj. *croche,* crochu ; 1730, Caylus). *Fam.* Qui a les jambes difformes et qui boite : *C'était un petit homme maigre [...], un peu bancroche, avec un profil dur* (Huysmans).

bandage [bɑ̃daʒ] n. m. (de *bander ;* 1508, Godefroy).

I. 1. Action de maintenir avec des bandes : *Le bandage du bras fut douloureux.* ‖ **2.** Arrangement de bandes qui sert à maintenir, à comprimer ou à protéger une partie du corps : *Un bandage de crêpe Velpeau.* ‖ Spécialem. *Bandage herniaire,* ou simplem. *bandage,* ceinture destinée à contenir une hernie : *Immobilité complète en attendant le nouveau bandage* (France). ‖ **3.** Cercle de fer ou anneau d'acier dont on entoure la roue d'un véhicule : *Bandage métallique d'une roue de brouette.* ‖ Bande de caoutchouc qui constitue la bande de roulement d'une voiture automobile : *Les bandages pleins sont interdits.*

II. Action de tendre, de bander un ressort, un arc, etc. (rare) : *Le bandage de l'arbalète était facilité par une manivelle.*

bandagiste [bɑ̃daʒist] n. m. (de *bandage ;* 1701, Furetière). Celui qui fabrique ou vend des bandages orthopédiques.

1. bande [bɑ̃d] n. f. (du francique **binda,* lien [cf. allem. *binden,* angl. *to bind*] ; début du XII^e s.). **1.** Pièce d'étoffe ou d'une matière souple, longue et étroite, pouvant servir à lier, à maintenir, à recouvrir : *Bande de toile, de papier. Mettre un journal sous bande.* ‖ *Spécialem.* Lanière de linge, de gaze, de crêpe élastique, qui sert à faire des pansements, des bandages : *Les blessures de Fabrice n'étaient rien ; on lui serra le bras avec des bandes taillées dans la chemise du colonel* (Stendhal). ‖ *Bande molletière,* v. MOLLETIÈRE. ‖ **2.** *Par anal.* Objet ou partie d'objet s'étendant en longueur : *Une bande de terrain. Une bande cinématographique.* ‖ *Bande dessinée* ou *illustrée,* histoire racontée en une série de dessins. ‖ *Bande magnétique,* ruban en matière plastique servant de support pour l'enregistrement des sons au magnétophone, pour l'entrée ou la sortie des données dans les calculateurs électroniques. ‖ *Bande perforée,* bande de papier dans laquelle des chiffres et des lettres sont enregistrés sous forme de perforations. ‖ *Bande sonore,* pellicule sur laquelle le son est enregistré et qui est retranscrite, en marge de l'image, sur la pellicule définitive destinée à la projection. ‖ **3.** Bordure élastique qui entoure le tapis d'un billard : *Jouer par la bande.* ‖ Fig. *Par la bande,* de façon indirecte : *Paul employait l'humble Agathe, afin de blesser sa sœur par la bande* (Cocteau). ‖ **4.** Partie d'une surface, longue et étroite, qui se distingue de l'ensemble : *Des meubles dédorés et dont la soie marbrée de taches*

était usée par bandes (Balzac). *Aujourd'hui, j'aperçois par la vitre* [...]. *entre des tronçons de haies, une bande de chemin blanchie de givre* (Alain-Fournier). || **5.** Dispositif d'assemblage des cartouches utilisé dans les armes automatiques à grand débit : *Bande de mitrailleuse.* || **6.** Ensemble de longueurs d'ondes radio-électriques comprises entre deux limites : *Bande de fréquences réservée à un poste émetteur. La bande des 41 mètres.*

2. bande [bɑ̃d] n. f. (de l'ital. *banda,* corps de troupes distingué par son fanion, issu du gotique *bandwa,* étendard ; v. 1360, Froissart). **1.** *Class.* et *littér.* Troupe de soldats servant sous le même drapeau : *C'est toi que veut pour chef leur généreuse bande* (Corneille). *Et le roi Don Fernan sortit pour recevoir | Le jeune chef rentrant avec ses vieilles bandes* (Heredia). || *Sergent de bande,* sous-officier chargé de veiller à la discipline des troupes en campagne. || **2.** *Class.* Groupe de musiciens formant un orchestre : *La Grande Bande* (les vingt-quatre violons du roi). || *Vx.* Musique militaire : *Quelques-unes* [des Vénitiennes] *font deux ou trois tours sur la place Saint-Marc, à l'heure où la bande militaire exécute sa symphonie du soir* (Gautier). || **3.** Groupement d'hommes que réunissent certaines affinités ou un dessein commun : *Notre bande se divisa précocement en deux clans presque irréconciliables* (Duhamel). *La bande infernale se divisait, courait, rampait, s'accroupissait, sourait et grimaçait, semant la panique* (Cocteau). || *Faire bande à part,* s'isoler d'un groupe avec quelques autres : *Rien qu'en parlant avec cette faconde, M. de Charlus irritait Mme Verdurin, qui n'aimait pas qu'on fît bande à part dans le petit clan* (Proust) ; au *fig.,* isoler ses intérêts de ceux des autres. || **4.** Groupe d'animaux vivant d'habitude ensemble : *Les loups vont en bandes l'hiver.* || **5.** *Péjor.* Petit groupe qui vit en marge de la société ; en particulier, association de malfaiteurs organisée à des fins criminelles : *Être de la bande de quelqu'un. Sa bande n'est pas nombreuse, mais elle est composée d'hommes dont la fidélité et la résolution sont depuis longtemps éprouvées* (Mérimée). || Pop. *Bande de,* terme d'injure : *Bande de voyous !*

• SYN. : **3** *compagnie, équipe, groupe, troupe ;* **4** *banc* (poissons), *colonie, harde, horde, meute ;* **5** *clan, clique, coterie, gang.*

3. bande [bɑ̃d] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1616, A. d'Aubigné). Inclinaison transversale que prend un navire sous l'effet du vent ou par suite d'un mauvais arrimage : *Donner de la bande.*

bandeau [bɑ̃do] n. m. (de *bande* 1 ; XIIe s., *Dict. général*). **1.** Bande d'étoffe ou d'autre matière ceignant le front ou la tête. || *Spécialem.* Insigne de la royauté dans l'Antiquité classique : *Il avait pour bandeau royal une vipère* (Banville). || Bande d'étoffe dont les religieuses s'entourent le front après qu'on a coupé leurs cheveux. || Bande de couleur qui ceint une coiffure : *Bandeau de képi.* || **2.** Cheveux partagés au milieu du front et disposés par bandes plates de chaque côté : *Une charmante figure de jeune fille* [...] *dont les cheveux noirs, tressés en bandeaux autour du front, étaient rattachés derrière par deux longues épingles d'or* (Lamartine). *Ses cheveux très noirs, qu'elle portait en bandeaux, faisaient valoir un profil de camée* (Gide). *De temps en temps, il retirait son chapeau pour en secouer les gouttes de pluie et il découvrait deux bandeaux de cheveux blonds, appliqués sur un crâne étroit, en partie dégarni déjà* (Duhamel). || **3.** Bande de tissu que l'on applique sur les yeux, sur la bouche, pour empêcher de voir, de parler : *Le bandeau de colin-maillard.* || *Fig.* Ce qui empêche de voir ou de dire la vérité : *On ne scelle pas à jamais ses sens sous l'inviolable bandeau du mystère* (Sainte-Beuve). || *Avoir un bandeau sur les yeux,* ne rien voir, ne rien comprendre. || *Arracher le bandeau à quelqu'un,* lui révéler la vérité. || **4.** *Par anal.* Assise de pierre saillante le long d'un édifice : *La frise de la cella règne comme un bandeau au haut d'un mur plein* (Chateaubriand). || Bande unie autour d'une baie de porte, de fenêtre. || **5.** Frise placée en tête d'un chapitre, dans un livre.

• SYN. : **1** *serre-tête, tour de tête ; couronne, diadème ;* **3** *bâillon.*

bandelette [bɑ̃dlɛt] n. f. (dimin. de *bandelle,* anc. fém. de *bandeau ;* 1377, Delboulle). **1.** Étroite bande de tissu. || *Spécialem.* Longue bande d'étoffe enveloppant les momies égyptiennes : *Où chaque roi, gardant la pose hiératique | Gît sous la bandelette et le funèbre enduit* (Heredia). || **2.** En architecture, petite moulure plate.

◆ **bandelettes** n. f. pl. Bandes étroites dont les prêtres de l'Antiquité ceignaient leur tête ou la tête des victimes.

bander [bɑ̃de] v. tr. (de *bande* 1 ; XIIe s., *Raoul de Cambrai*).

I. Entourer avec une bande, pour maintenir, protéger, couvrir : *Bander une blessure. Confeyrac défit sa cravate et en banda le front de Marius* (Hugo). *Mardi. Courses dans Paris le matin, stations devant les libraires, cherchant mon livre aux vitrines. « La Faunesse » ... « La Faunesse » ... On ne voyait que ça partout, bandé de l'annonce « Vient de paraître »* (Daudet). || Spécialem. *Bander les yeux à quelqu'un,* les couvrir d'un bandeau : *On bande les yeux aux condamnés avant de les fusiller.*

II. 1. Raidir en tendant fortement : *Le vent de l'autre nuit a jeté bas l'Amour | Qui dans le coin le plus mystérieux du parc | Souriait en bandant malignement son arc* (Verlaine). *Aimons-nous doucement. L'Amour dans sa guérite, | Ténébreux, embusqué, bande son arc fatal. | Je connais les engins de son vieil arsenal* (Baudelaire). || **2.** *Class.* et *littér.* Tendre vers ; appliquer à : *L'esprit continuellement bandé à s'acquitter* (Malherbe). *Des paraphrases* [...] *qui, tout de même, nous bandaient l'esprit* (Gide). *Bander ses forces, sa volonté.*

◆ v. intr. **1.** *Vx.* Être tendu vigoureusement : *Cette corde bande trop* (Acad.). || **2.** *Triv.* Être en érection : *La brute seule bande bien* (Baudelaire).

◆ **se bander** v. pr. **1.** *Class.* Se soulever, se révolter : *Tous ceux qui s'étaient ouvertement bandés contre lui* (La Rochefoucauld). || **2.** *Fig.* Rassembler toutes ses forces, toute son énergie : *Sa volonté au fond d'elle semblait se bander et résister au délire, tellement elle craignait de parler* (Zola).

banderille [bɑ̃drij] n. f. (esp. *banderilla,* dimin. de *bandera,* bannière ; 1852, La Chatre). **1.** Dard orné de rubans ou de bandes de papier coloré, que l'on plante par paires dans l'échine du taureau pour exciter sa fureur. || **2.** *Fig.* Ce qui est destiné à exciter la colère : *Comme elle le connaît bien ! Avec quelle adresse elle a planté la banderille* (Bernanos).

banderiller [bɑ̃drije] v. tr. et intr. (de *banderille ;* début du XXe s.). Planter les banderilles sur l'échine du taureau : *Pendant qu'on banderillait, Alban, rentré dans le couloir, fixait le garçon d'épées d'Alcaraz qui préparait la muleta de son patron* (Montherlant).

banderillero [banderijero] n. m. (mot esp. ; 1845, Th. Gautier). Toréro qui plante les banderilles : *Buñuelo, bon banderillero, était tout de même un pauvre homme* (Montherlant).

banderole [bɑ̃drɔl] n. f. (ital. *banderuola,* dimin. de *bandiera,* bannière ; fin du XVe s.). **1.** Longue bande d'étoffe de couleur, flottant au haut d'un mât. || **2.** Bande de tissu portant une inscription placée en évidence.

• SYN. : **1** *fanion, flamme, oriflamme, pavillon ;* **2** *bannière.*

bandière [bɑ̃djɛr] n. f. (ital. *bandiera,* bannière ; XIVe s., Godefroy). *Vx.* Bannière. || *Front de bandière,* front d'une armée déployée en ligne de bataille.

bandit [bɑ̃di] n. m. (ital. *bandito,* banni, hors-la-loi ; 1621, N. Bernard, écrit *bandi ;* 1640, Oudin). **1.** *Vx.* Malfaiteur vivant en marge de la société : *Le romantisme, avec Hernani, popularisa le type du bandit chevaleresque. Il y avait alors en Andalousie un fameux bandit nommé José-Maria* (Mérimée). || *Bandit d'honneur,* celui qui, pour des raisons d'honneur personnel, s'est révolté contre les lois et vit en marge de la société. || *Être fait comme un bandit,* être sale et avoir les vêtements

déchirés. || **2.** Celui qui pratique le vol à main armée : *Des malfaiteurs ont attaqué une banque ; un des bandits est arrêté par la police.* || *Bandit de grand chemin,* celui qui attaquait et détroussait les voyageurs sur la route. || **3.** Mauvais sujet ou individu profondément malhonnête : *Ce commerçant est un bandit.*

● SYN. : **1** *brigand, forban, malandrin ;* **2** *apache, gangster, malfaiteur ;* **3** *filou, flibustier, fripouille, gredin, pirate, requin, scélérat, voleur.*

banditisme [bɑ̃ditism] n. m. (de *bandit ;* 1853, Flaubert). **1.** Condition, mœurs des bandits : *Et là-dessus une esquisse à grands traits du banditisme corse en général et de la famille Piedigrigio en particulier* (Daudet). || **2.** Ensemble d'actes criminels : *Avec des malfaiteurs se battre à coups de crimes ! | Nous, copier ces gueux, faire un échafaudage | De notre banditisme avec leur brigandage ?* (Hugo).

● SYN. : **2** *brigandage.*

bandoline [bɑ̃dɔlin] n. f. (de *bandeau* et du lat. *linere,* oindre ; 1846, Balzac). *Vx.* Cosmétique pour lisser et maintenir les cheveux : *Cette singulière fille* [Bette], *maintenant soumise au corset, faisait fine taille, consommait de la bandoline pour sa chevelure lissée* (Balzac). *Un flacon de bandoline renversé avait laissé une grande tache* (Zola).

bandonéon [bɑ̃dɔneɔ̃] n. m. (origine inconnue ; 1928, Larousse). Petit accordéon hexagonal.

bandoulier [bɑ̃dulje] ou **bandolier** [bɑ̃dɔlje] n. m. (de l'esp. *bandolero ;* XVIe s.). *Class.* Bandit de grand chemin, aventurier : *On a vu des Césars, et même des plus braves, | Qui sortaient d'artisans, de bandoliers, d'esclaves* (Corneille).

bandoulière [bɑ̃duljɛr] n. f. (esp. *bandolera,* de *banda,* écharpe ; XVIe s.). Bande de cuir ou d'étoffe passant sur l'épaule et soutenant un objet à hauteur de la taille. || *En bandoulière,* se dit d'un objet porté en écharpe de l'épaule à la hanche opposée : *Le soldat avait son fusil en bandoulière* (Stendhal). *Boujardon et ses hommes, l'arme en bandoulière, emmenèrent la pompe* (Alain-Fournier). *Chacun portait en bandoulière une boîte verte de métal peint où l'on couchait les plantes que l'on se proposait d'étudier ou de faire sécher* (Gide).

bang [bɑ̃g] n. m. (onomatop. ; milieu du XXe s.). Bruit produit par un avion franchissant la vitesse sonique.

banian [banjɑ̃] n. m. (hindoustani *baniyan,* marchand ; 1610-1620, A. d'Aubigné, écrit *banianet ; banyan,* 1663, Thévenot). **1.** Membre d'une secte brahmanique. || **2.** *Arbre des banians, figuier banian* ou *banian,* figuier de l'Inde, remarquable par ses racines adventives aériennes : *On a vu à Carlsbad, en 1826, une Anglaise de Calcutta passée du figuier banian à l'olivier de Bohême, du soleil du Gange à celui de la Tèple ; elle s'éteignait comme un rayon du ciel indien égaré dans le froid et la nuit* (Chateaubriand). *Les cimes des banians et des manguiers géants avaient commencé à se découper en fines ciselures sur un ciel de sombre velours* (Benoit).

banjo [bɑ̃ʒo *ou* bɑ̃dʒo] n. m. (mot anglo-amér., de l'esp. *bandurria ;* 1859, *Monde illustré*). Espèce de guitare à caisse arrondie, dont la partie supérieure est faite d'une peau tendue, utilisée dans le jazz ancien.

bank-note [bɑ̃knɔt] n. f. ou m. (mot angl. ; 1789, Fr. Mackenzie). *Vx.* Billet de banque : *Le jour suivant, il recevait dans une lettre, que celui-ci lui remettait fidèlement, une bank-note de dix livres* (Baudelaire). *Il tenait dans sa main un assez gros paquet de bank-notes* (Lacretelle).

● Pl. *des* BANK-NOTES.

banlieue [bɑ̃ljø] n. f. (de *ban* et de *lieue :* proprem. « espace d'une lieue autour d'une ville où s'exerçait le droit de ban » ; 1248, texte de Saint-Omer ; sens moderne, XVIIe s.). Ensemble des communes qui environnent une ville et participent à son existence : *Les visiteurs que l'on recevait au château se composaient des habitants de la bourgade et de la noblesse de la banlieue* (Chateaubriand). *C'était bien la banlieue, cette ligne intermédiaire où les traditions campagnardes et les mœurs parisiennes se rencontrent en se confondant* (Daudet). *Oh ! nous n'étions qu'en banlieue, pays des petites maisons, des petits rêves et des ambitions malingres* (Duhamel).

banlieusard, e [bɑ̃ljøzar, -ard] n. (de *banlieue ;* fin du XIXe s.). *Fam.* Habitant de la banlieue d'une grande ville : *Le flot des banlieusards se répandait par grandes vagues jaillies de la gare de Lyon, des tramways, du métro* (Martin du Gard). *Tu es né banlieusard* (Colette).

◆ adj. Qui a les caractères de la banlieue : *Rues banlieusardes. Du côté de la gare, le vieux gazomètre, la route sans trottoir, les hangars de l'hydraviation correspondent à ce poison d'ennui, à ce petit chaos banlieusard qui font aussi partie de ma chère cité* (Audiberti).

banne [ban] n. f. (lat. impér. *benna,* mot gaulois désignant un panier d'osier servant de véhicule ; XIIIe s.). **1.** Tombereau servant au transport de matières grossières : *Parfois une banne de charbonnier passait lentement* (Theuriet). || **2.** Panier d'osier : *Des bannes d'enfants que des petites filles berçaient d'un pied* (Goncourt). || **3.** Grosse toile, bâche servant à protéger des marchandises : *Les femmes s'étaient blotties au fond, sous la banne* (Gautier). || **4.** Toile tendue au-dessus de la devanture d'une boutique pour la protéger des intempéries : *Les bannes par lesquelles les marchands de Paris protègent leurs boutiques contre les ardeurs du soleil* (Balzac).

banneret [banrɛ] n. et adj. m. (de *bannière ;* fin du XIIIe s.). Seigneur d'un fief qui comptait un nombre suffisant de vassaux à réunir sous sa bannière pour le combat.

banneton [bantɔ̃] n. m. (de *banne ;* 1284, Godefroy). **1.** Petit panier sans anse dans lequel le boulanger laisse lever la pâte. || **2.** Coffre troué que l'on plonge dans l'eau pour y conserver des poissons.

● SYN. : **1** *paneton.*

bannette [banɛt] n. f. (de *banne ;* XIIIe s.). Petite banne d'osier : *Deux bannettes de satin blanc sont pleines de violettes de Nice* (Maupassant).

● SYN. : *corbeille, corbillon.*

banni, e [bani] adj. et n. (de *bannir ;* XIIIe s.). Exilé de sa patrie par décision d'une autorité : *Zante a réellement été le refuge des bannis* (Chateaubriand). *Le héros militaire était d'ordinaire un banni, forcé de se mettre dans la compagnie des malandrins parce que sa famille l'avait chassé* (Renan).

● SYN. : *exilé, proscrit.*

bannière [banjɛr] n. f. (du germ. **band,* signe, étendard [ital. *bandiera,* esp. *bandera,* d'où anc. franç. *bandière*] ; XIIe s., *Roncevaux*). **1.** Enseigne d'un seigneur sous laquelle se rangeaient ses vassaux pour aller à la guerre. || **2.** *Fig.* Symbole du parti que l'on sert ou de l'idée pour laquelle on combat : *Lutter sous la bannière de la libre-pensée.* || *Se ranger sous la bannière de quelqu'un,* combattre à ses côtés, prendre son parti. || **3.** Étendard d'une confrérie, d'une association, d'une corporation, autour duquel se groupent ses membres dans les processions : *Les processions de moines et de confrères qui serpentaient avec leurs bannières et leurs croix au milieu de la foule* (Chateaubriand). [Les sociétés de tempérance] *ont leurs processions et promènent leur bannière avec un appareil presque maçonnique* (Hugo). *Puis venaient les hautes bannières, si hautes que les figures de saints, aux auréoles tissées en or dans les étoffes de soie, semblaient descendre du ciel au-dessus de la foule* (Daudet). *Il portait, aux jours de fête, la bannière des rôtisseurs* (France). || Fig. *La croix et la bannière,* le grand apparat ; *Par extens.,* nombreuses difficultés et démarches : *Vous le voyez, chère amie, il faut la croix et la bannière pour le faire manger, disait ma mère* (Gide). *C'est la croix et la bannière pour le décider.* || Fig. *Porter la bannière,* se mettre au premler rang, en vue. || **4.** *Fam.* Pan de chemise, chemise : *À moitié nu, en bannière, je flotte comme un gonfalon* (Huysmans). *Antoine* [...] *ne sait plus s'il fuit l'orage ou s'il court chez Minne, quand la vue de ses longues jambes faunesques, dures et velues,*

arrête son élan : a-t-on idée d'un héros en bannière (Colette).

• SYN. : **2** *drapeau, enseigne, étendard, pavillon.*

bannir [banir] v. tr. (du francique **bannjan,* donner un signal, proclamer ; 1213, *Fets des Romains,* au sens de « proclamer »). **1.** Condamner quelqu'un à quitter son pays : *Ce fut peut-être ce lieu qui vit bannir Aristide* (Chateaubriand). ‖ **2.** Chasser d'un groupement, d'un milieu ; éloigner d'une activité : *Ne pouvant acheter ni les échasses, ni les cordes, ni aucune des choses nécessaires aux amusements du collège, j'étais banni des jeux* (Balzac). ‖ **3.** *Fig.* Écarter, rejeter définitivement quelque chose : *Bannir un mot de son vocabulaire. J'en arrivai à bannir de moi la sympathie* (Gide).

• SYN. : **1** *déporter, exiler, expulser, proscrire, reléguer ;* **2** *écarter, exclure ;* **3** *ôter, rayer, repousser, supprimer.* — CONTR. : **2** *accueillir, admettre ;* **3** *adopter.*

bannissable [banisabl] adj. (de *bannir ;* 1661, Molière). Qui mérite d'être banni (peu usité) : *Allez, vous êtes un homme ignare de toute discipline, bannissable de la république des lettres* (Molière).

bannissement [banismɑ̃] n. m. (de *bannir ;* 1283, Beaumanoir). **1.** Peine qui consiste à interdire à quelqu'un de séjourner dans sa patrie ou dans un endroit déterminé : *Dans l'ancienne Grèce, l'ostracisme était une forme de bannissement.* ‖ **2.** *Par extens.* Action d'éloigner une personne de soi ou d'un lieu ; état qui en résulte : *Vingt fois* [Sylvia] *m'a chassé, et vingt fois j'ai été lui demander ma grâce après avoir vainement essayé de vivre sans elle. Dans les premiers jours de mon bannissement, j'espérais m'applaudir d'avoir recouvré ma liberté et mon repos* (Sand). ‖ **3.** *Fig.* Action d'écarter, de rejeter quelque chose que l'on considère comme néfaste : *Bannissement de certaines coutumes, d'un défaut, de la médisance.*

• SYN. : **1** *déportation, exil, relégation ;* **2** *exil ;* **3** *rejet.* — CONTR. : **2** *accueil, hospitalité ;* **3** *adoption.*

banquais n. m. V. BANQUIER 2.

1. banque [bɑ̃k] n. f. (ital. *banca,* banc, table de changeur, puis banque ; 1458, *Lettres de Louis XI*). **1.** Commerce de l'argent : *Il faisait la banque à Lisbonne* (France). ‖ Branche de l'activité économique qui a pour rôle de faciliter les paiements des particuliers et des entreprises par des prêts et même par la création de moyens de paiement. ‖ **2.** Établissement qui effectue les opérations relatives à cette activité. ‖ *Banque de dépôt,* banque qui reçoit des dépôts à vue ou à moins de deux ans, mais qui ne peut investir de sommes importantes dans des entreprises industrielles ou commerciales : *Les principales banques de dépôt ont été nationalisées en 1945.* ‖ *Banque d'affaires,* banque spécialisée dans les investissements industriels à moyen et à long terme, mais qui ne peut recevoir de dépôts à court terme du public. ‖ *Banque d'émission,* banque dotée du monopole d'émission des billets de banque. ‖ *Banque de France,* ou *la Banque,* établissement créé en 1800 et qui, détenant depuis 1803 le privilège de l'émission des billets de banque, a été nationalisé en 1945. ‖ *La haute banque,* l'ensemble des établissements bancaires les plus importants : *L'Universelle, en effet, ne marchait pas comme il l'avait espéré, car elle avait contre elle la sourde hostilité de la haute banque* (Zola). *Je crois pouvoir vous faire profiter de quelques avantages qu'on m'offre dans une affaire tout à fait exceptionnelle* [...], *qu'un ami à moi, qui est dans la haute banque, réserve pour quelques privilégiés* (Gide). ‖ **3.** Bureaux, succursale d'une banque : *Un employé de banque. À Berlin, dès le début de la matinée, les guichets des banques avaient, paraît-il, essuyé l'assaut des rentiers pris de panique* (Martin du Gard). ‖ **4.** Le corps des banquiers, l'ensemble des personnalités qui pratiquent le commerce de la banque : *La banque cherche la noblesse par instinct de conservation, et sans le savoir peut-être* (Balzac). ‖ **5.** À certains jeux, fonds de garantie dépendant d'un des joueurs et destiné à payer ceux qui gagnent. ‖ Celui qui tient le jeu : *La banque perd, la banque gagne.* ‖ *Faire sauter la banque,* gagner tout l'argent mis en jeu par le banquier. ‖ *Tenir la banque,* être le banquier, tenir le jeu contre les autres joueurs : *Gérard introduit ici le baccara* [...]. *Hier, j'ai tenu la banque avec une chance de damné* (Gide). ‖ **6.** *Dialect.* Comptoir de vente. ‖ **7.** *Banque d'os,* établissement où l'on conserve des greffons osseux à usage chirurgical. ‖ *Banque de sang,* établissement où l'on peut se procurer d'urgence une certaine quantité de sang stocké. ‖ *Banque d'yeux,* clinique ophtalmologique où l'on conserve des cornées prélevées sur des volontaires, immédiatement après leur mort.

2. banque [bɑ̃k] n. f. (fém. de *banc ;* XIX[e] s.). *Dialect.* Épaisse couche de terre, de pierres, de matières analogues : *Ces allongements de rochers dans la mer sont de vraies petites chaînes de montagnes. L'idiome local les appelle « banques »* (Hugo). *Puis ils montèrent la dure banque de galets, côte à côte* (Maupassant). *Rien n'était plus amusant* [...] *que de glisser ainsi muettement dans les allées du grand jardin entre deux hautes banques de neige* (Gide).

banqueroute [bɑ̃krut] n. f. (ital. *banca rotta,* banc rompu du changeur insolvable ; 1466, H. Baude). **1.** Faillite d'un commerçant coupable de différents actes aggravant la situation des créanciers : *Il y a fait matériel de banqueroute quand le négociant fait perdre ses créanciers, quelle que soit d'ailleurs la cause de cet événement* (Napoléon I[er]). ‖ **2.** Class. et littér. *Faire banqueroute à,* manquer à une promesse, à un devoir : *Il devait être de notre compagnie, mais il nous a fait banqueroute* (Acad., 1694). *L'acquéreur de mes œuvres m'a fait à peu près banqueroute, et mes dettes m'empêchent de trouver quelqu'un qui veuille me prêter* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *déconfiture, krach.*

banqueroutier, ère [bɑ̃krutje, -ɛr] n. et adj. (de *banqueroute ;* 1536, *Ordonnance*). Personne qui a fait banqueroute : *Les banqueroutiers étaient astreints autrefois à porter un bonnet vert* (P. Larousse).

banquet [bɑ̃kɛ] n. m. (de l'ital. *banchetto,* petit banc [d'après l'habitude de disposer des bancs autour des tables] ; XIV[e] s., *Chronique de Flandre*). **1.** Repas d'apparat dont les convives appartiennent d'ordinaire à un même groupement, à une même société : *Les vices des plus âgés ne dépassent pas les associations de boulomanes, les banquets des amicales* (Camus). ‖ *Le banquet sacré, le banquet eucharistique,* la communion. ‖ *Le banquet de l'Agneau, des élus,* la béatitude, la vie éternelle. ‖ **2.** *Fig.* Ensemble de plaisirs offerts : *Le banquet des félicités éternelles* (Sand). *Je trouve la vie un banquet servi trop précipitamment. On n'a pas le temps de goûter à tous les plats* (Barrès).

• SYN. : **1** *festin, gueuleton* (fam.).

banqueter [bɑ̃kte] v. intr. (de *banquet ;* fin du XIV[e] s., *Chronique des quatre premiers Valois*). [Conj. **4a.**] Prendre part à un banquet ; faire bonne chère : *Jamais personne ne s'est pu vanter d'avoir banqueté chez lui* (Ch. Sorel). *Ne dites pas cela au père Crevel, qui, sachez-le bien, a trop souvent banqueté* [...] *avec votre scélérat de mari* (Balzac).

• SYN. : *festoyer, gueuletonner* (fam.).

banqueteur [bɑ̃ktœr] n. m. (de *banqueter ;* 1534, Rabelais). Celui qui banquette (rare).

1. banquette [bɑ̃kɛt] n. f. (languedocien *banqueta,* petit banc ; début du XV[e] s.). **1.** Au Moyen Âge, banc en pierre ménagé dans l'embrasure d'une fenêtre. ‖ **2.** Banc de bois, canné ou rembourré, avec ou sans dossier : *Cécile et son frère Laurent sont assis, côte à côte, sur une dure banquette, dans la salle de musique* (Duhamel). *Une banquette de cuir court le long des murs* (Sartre). ‖ **3.** Siège d'un seul tenant, occupant toute la largeur d'une voiture : *Il s'installa auprès du conducteur, sur la banquette* (Flaubert). ‖ Siège commun adossé aux cloisons des compartiments de chemin de fer : *Ils avaient dormi, courbés en deux, sur la banquette de bois, dans le wagon mal éclairé* (Martin du Gard). ‖ **4.** *Autref.* Banc placé de chaque côté de la scène

d'un théâtre et réservé aux spectateurs de distinction. || *Jouer devant les banquettes, pour les banquettes,* jouer devant une salle presque vide : *C'est si triste, en effet, de jouer devant les banquettes ! Et la salle de l'Odéon est si grande, si froide les soirs de tragédie !* (Daudet).

2. banquette [bɑ̃kɛt] n. f. (de *banque* 2 ; 1690, Furetière). **1.** *Dialect.* Petite levée de terre bordant une route : *J'aurais sauté sur les banquettes de la route* (Pourrat). || **2.** Petit chemin le long d'un canal, d'une voie de chemin de fer. || **3.** *Banquette de tir,* Plate-forme de tir, protégée par le parapet d'une fortification ou par le devers d'une tranchée. || **4.** *Banquette irlandaise,* talus gazonné servant d'obstacle dans les courses de chevaux.

1. banquier [bɑ̃kje] n. m. (ital. *banchiere,* changeur ; 1244, *Recueil des jeux partis* au sens 1 ; au sens 2, 1680, Richelet). **1.** Personne qui fait le commerce de la banque, qui possède ou dirige une maison de banque : *Le banquier est un conquérant qui sacrifie des masses pour arriver à des résultats cachés, ses soldats sont les intérêts des particuliers* (Balzac). || **2.** Au jeu, celui qui tient la banque.

2. banquier [bɑ̃kje] n. m. (de *banc ;* 1863, Littré). Navire qui allait pêcher la morue sur le banc de Terre-Neuve : *Les principaux ports à banquiers étaient Fécamp et Saint-Malo.* (On disait aussi BANQUAIS.)

3. banquier, ère [bɑ̃kje, -ɛr] adj. (de *banque* 1 ; 1866, Larousse). Relatif à la banque, aux banquiers : *Les organisations banquières.*

banquise [bɑ̃kiz] n. f. (scand. *pakis* [de *pakke,* paquet, et *is,* glace], influencé par *banc* [*de glace*] ; 1773, Bourdé). Banc de glace recouvrant les mers des régions polaires : *Un nuage de givre, venu des profondeurs de la banquise infinie, fendait l'air* (Bernanos).

banquisme [bɑ̃kism] n. m. (de *banquiste ;* XIX^e s.). *Vx* et *fam.* Attitude de banquiste, de charlatan (rare) : *Un mélange de correction et de banquisme qui finissait par donner envie de rire* (Prévost).

• SYN. : *charlatanisme.*

banquiste [bɑ̃kist] n. m. (de *banque* 1 ; 1803, Boiste). *Vx* et *fam.* Saltimbanque, bateleur, forain : *Les Champs-Élysées peuplés, riants, avec les banquistes, les petits marchands* (Michelet).

• SYN. : *charlatan.*

baobab [baɔbab] n. m. (mot ar. ; 1751, *Encyclopédie*). Arbre des régions tropicales, dont le tronc peut atteindre jusqu'à vingt mètres de circonférence : *Les personnes* [...] *admises le dimanche à l'honneur de contempler le baobab de Tartarin s'en retournaient pleines d'admiration* (Daudet).

baptême [batɛm] n. m. (lat. ecclés. *baptisma,* du gr. *baptizein,* immerger ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *batesma*). **1.** Dans la religion chrétienne, sacrement qui lave du péché originel et rend chrétien : *Administrer le baptême. Tenir un enfant sur les fonts du baptême.* || *Nom de baptême,* prénom que reçoit celui qui est baptisé. || **2.** Cérémonie, fête qui accompagne l'administration de ce sacrement : *Un baptême sous le porche avait attroupé des gamins* (Alain-Fournier). || *Par extens.* Cortège de ceux qui sont invités à un baptême : *À travers les carreaux du fond, on voit passer le baptême* (Scribe). || **3.** Par anal. *Baptême d'une cloche, d'un navire,* cérémonie solennelle au cours de laquelle ils sont bénis et reçoivent leur nom. || **4.** Fig. *Recevoir le baptême du feu,* être pour la première fois sous le feu de l'ennemi. || *Baptême de l'air,* premier vol que l'on fait en avion. || *Baptême de la ligne, baptême du tropique,* cérémonie burlesque qui a lieu sur un navire pour les passagers qui franchissent la première fois l'équateur ou un tropique : *Les hommes du trident ont des jeux qui leur viennent de leurs devanciers : quand on passe la Ligne, il faut se résoudre à recevoir le baptême : même cérémonie sous le Tropique, même cérémonie sur le banc de Terre-Neuve* (Chateaubriand). || *Le baptême du sang,* le martyre. || *Fam.* Cérémonie burlesque d'admission dans un groupe traditionnel, notamment dans certaines grandes écoles : *Le baptême des bizuts.*

baptisé, e [batize] n. et adj. (part. passé du verbe *baptiser*). Personne qui a reçu le baptême.

baptiser [batize] v. tr. (lat. ecclés. *baptizare,* du gr. *baptizein,* immerger ; v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens fig. [*baptiser le vin*], 1588, Montaigne). **1.** Administrer le sacrement du baptême : *Il baptisa son enfant adoptif et le nomma Quasimodo* (Hugo). || **2.** *Par anal.* Bénir et donner un nom à : *Baptiser une cloche.* || **3.** *Fam.* Asperger d'eau au cours de la cérémonie burlesque du baptême de la ligne ou du tropique : *Baptiser les passagers qui n'ont pas encore franchi l'équateur.* || **4.** Fam. *Baptiser du vin, du lait,* les additionner d'eau : *On passe du « Mouton-Rothschild » et un laquais emplit à demi le verre du cardinal, qui l'arrête, puis achève avec la carafe d'eau. « Eh ! quoi, Monseigneur, vous baptisez mon vin ! »* (Gide). || **5.** *Littér.* Arroser de : *Nos soldats, dirons-nous, se promènent en civilisateurs, ils baptiseront la terre d'un baptême de sang pour hâter l'ère prochaine de la liberté* (Zola). || **6.** *Par extens.* et *fam.* Donner à quelqu'un un nom autre que le sien ; donner une appellation à quelque chose (par allusion à l'usage de donner un nom lors du baptême) : *Son employé, qu'un des succès* [...] *les plus retentissants de l'époque venait de baptiser poète* (Dumas). *L'église fut construite* [...] *sur la place de la Halle-aux-Morues, qu'on baptisa place Sainte-Cécile-de-la-Mer* (Sartre).

• SYN. : **4** *allonger, mouiller ;* **6** *appeler, dénommer, surnommer.* — CONTR. : **6** *débaptiser.*

baptiseur [batizœr] n. m. (de *baptiser ;* XVI^e s.). Celui qui baptise : *Jean le baptiseur avait déjà été condamné au supplice* (Voltaire).

baptismal, e, aux [batismal, -o] adj. (du lat. ecclés. *baptisma,* baptême ; XII^e s., Godefroy). **1.** Qui sert au baptême : *Eau baptismale.* || *Fonts baptismaux,* bassin contenant l'eau destinée au baptême ; partie de l'église où se trouvent ces fonts. || *Robe baptismale,* robe blanche que le néophyte revêtait autrefois au moment du baptême et qu'il portait pendant huit jours. || **2.** Qui possède les caractères de pureté sacrée que confère le baptême : *Innocence baptismale. C'est le jour baptismal aux paupières divines* (Verlaine).

baptisme [batism] n. m. (du lat. ecclés. *baptisma ;* milieu du XIX^e s.). Doctrine selon laquelle le baptême ne doit être conféré qu'à des adultes professant la foi et le repentir : *Les sectes flottantes entre le judaïsme, le christianisme, le baptisme et le sabisme* (Renan).

baptistaire [batistɛr] adj. et n. (lat. ecclés. *baptistarius,* de *baptizare ;* 1560, Rabelais). Qui atteste le baptême : *Le registre baptistaire. L'acte baptistaire.*

baptiste [batist] n. (de *baptisme ;* milieu du XVIII^e s.). Adepte du baptisme.

◆ adj. Relatif au baptisme : *Doctrine baptiste.*

baptistère [batistɛr] n. m. (lat. ecclés. *baptisterium,* du gr. *baptistêrion ;* 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Édifice où l'on conférait le baptême par immersion : *Le baptistère Saint-Jean, à Poitiers.* || **2.** Chapelle d'une église où se trouvent les fonts baptismaux.

baquet [bakɛ] n. m. (dimin. de *bac ;* 1299, Delboulle). **1.** Petit cuvier de bois servant à divers usages domestiques : *Du cresson de fontaine qu'il avait voulu élever dans un baquet* (Flaubert). || **2.** *Vx.* Type de voiture : *Un baquet à quatre places peint en gris* (Bourget).

1. bar [bar] n. m. (néerl. *baers,* perche ; fin du XII^e s., *Aliscans*). Poisson de mer, à chair très estimée.

• SYN. : *loup.*

2. bar [bar] n. m. (de l'angl. *bar,* barre de comptoir [à l'origine, une barre séparait les consommateurs du comptoir] ; 1837, *Revue des Deux Mondes*). **1.** Débit de boissons où l'on consomme debout, ou assis sur de hauts tabourets, devant un comptoir : *Elle rêvait de connaître un bar américain*

(Radiguet). *Ils entrèrent dans un petit bar, au coin de la rue Vavin, et mangèrent une paire de croissants en buvant un café crème* (Duhamel). || Tout lieu aménagé pour la consommation de boissons, à l'intérieur d'un théâtre, d'un navire, etc. || **2.** Le comptoir lui-même. || **3.** Petit meuble de salon contenant de quoi préparer des boissons.
• SYN. : 2 *zinc* (pop.).

3. bar [bar] n. m. (du gr. *baros,* pesanteur ; début du XX^e s.). Unité de pression atmosphérique.

baragouin [baragwɛ̃] n. m. (du bret. *bara,* pain, et *gwin,* vin, ou *gwen,* blanc ; 1532, Rabelais). **1.** *Fam.* Langage auquel on ne comprend rien, par suite d'une mauvaise prononciation, d'un vocabulaire impropre, d'une syntaxe incorrecte. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Langue étrangère : *Le sergent parle à ses hommes dans leur baragouin* [l'allemand] (Aymé).
• SYN. : 1 *charabia* (fam.), *galimatias, jargon.*

baragouinage [baragwinaʒ] n. m. (de *baragouiner ;* 1546, Rabelais). *Fam.* Action de baragouiner ; suite de propos inintelligibles.

baragouinant, e [baragwinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *baragouiner ;* XIX^e s.). Qui parle d'une manière inintelligible : *Ce qui donnait le mieux l'impression d'un marché, c'était ce public cosmopolite et baragouinant* (Daudet).
• SYN. : *jargonnant.*

baragouiner [baragwine] v. intr. (de *baragouin ;* 1583, Montaigne). *Fam.* et *péjor.* S'exprimer de façon confuse et peu intelligible : *Vous ne l'écoutez pas, vous le laissez baragouiner tout à son aise* (Hugo).
• SYN. : *jargonner.*
◆ v. tr. **1.** *Fam.* Parler maladroitement une langue étrangère : *L'Anglais, en baragouinant l'espagnol, me cria de monter* (Mérimée). *Rien que la noce sur un seul rang de chaises, écoutant Monseigneur Adirani, le nonce du pape, baragouiner une interminable homélie qu'il lisait, tout imprimée, dans un cartulaire à enluminures* (Daudet). || **2.** *Fam.* Parler une langue qu'on ne comprend pas : *On ne pouvait rien affirmer de précis, elle* [l'Anglaise] *baragouinait une langue impossible* (Zola).

baragouineur, euse [baragwinœr, -øz] n. (de *baragouiner ;* 1669, Molière). *Fam.* Personne qui baragouine : *Récapitulons : pourboire au sacristain, pourboire au sonneur, pourboire au baragouineur* (Hugo).
• SYN. : *bafouilleur.*
• REM. On trouve aussi, au XVII^e s., la forme BARAGOUINEUX.

baraka [baraka] n. f. (mot ar. signif. « bénédiction » ; 1920, Tharaud). **1.** Influence bénéfique et miraculeuse qu'est censé procurer un saint ou un objet lui ayant appartenu : *Ils semblent ignorer la douleur, comme si la baraka les préservait vraiment* (Dorgelès). || **2.** *Par extens.* Chance exceptionnelle.

baralipton [baraliptɔ̃] n. m. (origine inconnue ; XVI^e s., *Dict. général*). Mot mnémotechnique employé par les scolastiques pour évoquer un mode de syllogisme de l'ancienne logique formelle : *Ce n'est pas « barbara » et « baralipton » qui forment le raisonnement* (Pascal).

baraque [barak] n. f. (ital. *baracca,* de l'esp. *barraca,* hutte en torchis ; fin du XV^e s., J. d'Authon). **1.** Construction légère en bois, parfois démontable, servant à loger les soldats dans un camp. || **2.** Construction analogue abritant des ouvriers, des pêcheurs, des outils, etc. || **3.** Boutique de forains : *Les baraques goudronnées du marché* (Hugo). *Les manèges, les baraques, place de la Mairie, se lamentaient de voir si peu de clientèle* (Radiguet). *Je vous disais donc que je suivais le boulevard Arago, bordé, dans cette partie-là, de baraques chétives, sordides, qui étaient le rebut de la foire* (Duhamel). || **4.** *Fam.* Maison mal construite ou mal tenue. || **5.** *Fam.* et *péjor.* Maison quelconque : *Vendons plutôt notre baraque et allons au tonnerre de Dieu !* (Flaubert).
• SYN. : 1 *baraquement ;* 2 *baraquement, cabane ;* 3 *échoppe ;* 4 *bicoque, cahute* (fam.), *cambuse* (pop.).

baraqué, e [barake] adj. (de *baraque ;* début du XX^e s.). *Pop.* Se dit d'une personne grande et forte : *Une femme bien baraquée.*
• SYN. : *balancé* (pop.). — CONTR. : *maigrichon* (fam.), *maigriot* (fam.), *malbâti* (fam.).

baraquement [barakmɑ̃] n. m. (de *baraquer ;* 1836, Raymond). **1.** Action d'installer des troupes dans des baraques. || **2.** Matériel servant à loger les troupes : *Loger dans des baraquements.* || **3.** Syn. de BARAQUE : *Au lieu des maisons à six étages, il n'y avait là que baraquements improvisés, échoppes de fripiers, de revendeurs et de loueurs de vélocipèdes* (Gide). *Les baraquements d'un chantier.*

baraquer [barake] v. intr. (de *baraque ;* XVII^e s.). **1.** *Vx.* S'établir dans des baraques : *Troupes qui vont baraquer.* || **2.** S'accroupir, en parlant du chameau.
◆ v. tr. **1.** *Vx.* Installer des troupes dans des baraques : *Les Russes, baraqués à Jersey au commencement de ce siècle, ont laissé leur souvenir dans les chevaux* (Hugo). || **2.** *Fam.* Loger : *Toute une compagnie de pigeons est baraquée au-dessus de la niche du chien de garde* (Fromentin).

baraterie [baratri] n. f. (de l'anc. franç. *barater,* tromper, mot d'origine obscure ; fin du XIII^e s., Guiart). **1.** Faute volontaire, commise au préjudice des armateurs, propriétaires, chargeurs ou assureurs, par celui qui commande un navire ou par un membre quelconque de l'équipage. || **2.** *Par extens.* Vol éhonté : *Ceci est un des moindres malheurs que cause à la littérature française l'ignoble baraterie de la contrefaçon* (Balzac).
• SYN. : 2 *filouterie, friponnerie.*

barathre [baratr] ou **barathrum** [baratrɔm] n. m. (gr. *Barathron,* à Athènes, ravin où l'on précipitait, à l'origine, les criminels). Gouffre, bas-fond : *Il semble que Satan ait mobilisé ses légions et que les barathres des enfers soient vides* (Huysmans). *Il y a dans le barathrum des capitales, comme dans le désert, quelque chose qui fortifie et qui façonne le cœur de l'homme* (Baudelaire).
• SYN. : *abîme.*

baratin [baratɛ̃] n. m. (de l'anc. franç. *barater,* tromper ; 1926, Esnault). **1.** *Arg.* Bluff d'escroc. || **2.** *Pop.* Flux de paroles, destiné le plus souvent à duper l'auditeur : *Faire du baratin. C'est du baratin. La guerre du baratin, terme générique par quoi le langage des camps désignait le style ampoulé et les discours vides de sens* (Ambrière).
• SYN. : 2 *boniment.*

baratiner [baratine] v. tr. (de *baratin ;* 1926, Esnault). *Pop.* Essayer de circonvenir, de duper quelqu'un par ses paroles : *Elle a commencé à me baratiner pour que je la laisse filer* (Vailland).
• SYN. : *bourrer le crâne* (fam.), *embobiner* (fam.), *entortiller* (pop.).
◆ v. intr. *Pop.* Faire du baratin ; débiter des boniments.

baratineur, euse [baratinœr, -øz] adj. et n. (de *baratiner ;* 1935, Esnault). *Pop.* Qui sait, qui aime baratiner.
• SYN. : *bavard, discoureur, phraseur.*

barattage [barataʒ] n. m. (de *baratter ;* 1845, Bescherelle). Brassage de la crème du lait, dans une baratte, pour la fabrication du beurre.

baratte [barat] n. f. (déverbal de *baratter ;* 1549, R. Estienne). Appareil dans lequel on bat la crème du lait pour obtenir du beurre.

baratter [barate] v. tr. (de l'anc. franç. *barate,* confusion, agitation, issu du scand. *barâtta,* combat, tumulte ; 1546, Rabelais, au sens de « agiter » ; sens actuel, 1583, Delboulle). **1.** Agiter la crème dans une baratte pour faire du beurre. || **2.** *Par extens.* Agiter profondément et en cadence : *La surface incessamment est battue et barattée par les rames* (Claudel).
• SYN. : 2 *brasser.*

barbacane [barbakan] n. f. (de l'ar. *barbak-kaneh,* galerie servant de rempart devant une porte ; XII^e s., *Mort d'Aymeri*). **1.** Au Moyen Âge, ouvrage de fortification situé en avant d'une porte, ou meurtrière percée dans le mur d'une forteresse pour

tirer à couvert : *On s'en va, errant le long de ces barbacanes, allant sous les arcades qui s'éventrent* (Flaubert). || **2.** Fente verticale, dans un mur de soutènement, pour l'écoulement des eaux. (En ce sens, on dit aussi CANONNÈRE.) || **3.** Baie étroite et longue, destinée à l'aération d'une crypte, d'une cave.

barbacole [barbakɔl] n. m. (de *Barbacola,* n. d'un maître d'école dans *le Carnaval,* mascarade de Lully ; 1675). *Class.* et *littér.* Maître d'école pédant ou trop vieux : *Humains, il vous faudrait encore à soixante ans | Renvoyer chez les barbacoles* (La Fontaine). *Une troupe de petits grimauds régis par d'honnêtes barbacoles* (France).

barbant, e [barbɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *barber ;* 1901, Esnault). *Fam.* Se dit d'une personne ou d'une occupation ennuyeuse : *Ce n'est pas une mauvaise fille, mais elle est barbante. Elle n'a pas besoin de venir fourrer son nez partout* (Proust).

● SYN. : *assommant* (fam.), *embêtant* (fam.), *empoisonnant* (très fam.), *rasant* (pop.), *rasoir* (pop.). — CONTR. : *agréable, distrayant, intéressant, plaisant, réjouissant, séduisant, tentant.*

barbaque [barbak] n. f. (peut-être du roumain *berbec,* mouton, ou de l'esp. *barbacoa,* viande d'un animal cuit en entier ; 1873, *Gazette des tribunaux).*) *Pop.* Viande de mauvaise qualité, et, *par extens.,* toute viande : *Donne-leur-z'y quand même un bout de barbaque* (Duhamel).

● SYN. : *bidoche* (pop.).

barbara [barbara] n. m. (origine inconnue ; XVe s.). Mot mnémotechnique de l'ancienne logique formelle, symbolisant le premier mode de la première figure du syllogisme : *Ce n'est pas « barbara » et « baralipton » qui forment le raisonnement* (Pascal).

barbare [barbar] adj. et n. (lat. *barbarus,* du gr. *barbaros,* étranger ; 1308, *Ystoire de li Normant*). **1.** Étranger, pour les peuples grecs et latins, et, plus tard, pour la chrétienté : *Une âcre odeur de poudre et de chaudes haleines* [...] *| Qui mêle, en un vacarme enflé de mille bruits, | Le blasphème barbare aux injures hellènes* (Leconte de Lisle). || *Invasions barbares,* invasions des peuples étrangers à la Méditerranée romaine, du IIIe au VIe s. apr. J.-C. : [La guerre] *aura repris dans les conditions les plus terribles qui se soient vues depuis les invasions barbares* (Bainville). || **2.** Qui n'a pas été touché par la civilisation, le progrès (vieilli) : *Ce sentiment ne me porte pas seul à cet écrit et j'espère qu'il pourra servir à montrer quelquefois, par des détails de mœurs observés de mes yeux, ce qu'il nous reste encore d'arriéré et de barbare dans l'organisation moderne de nos armées permanentes* (Vigny). *Un peuple barbare.* || **3.** Grossièrement ignorant de tout élément de culture : *C'est à lui que je dois d'être aujourd'hui un véritable lettré* [...]. *N'étant barbare ni en scolastique, ni en poétique* (Hugo). || **4.** Inhumain, d'une cruauté digne des barbares : [Elles] *ne trouvaient pas assez de mots dans le dictionnaire des injures pour qualifier cette conduite barbare* (Balzac).

● SYN. : **2** *arriéré, primitif, sauvage ;* **3** *brute, fruste, grossier, ignare, inculte ;* **4** *cruel, féroce, impitoyable, inhumain, sanguinaire, sauvage.* — CONTR. : **2** *civilisé, poli, policé, raffiné ;* **3** *cultivé, éclairé, instruit, lettré, savant ;* **4** *bon, charitable, doux, humain.*

◆ adj. **1.** Qui est contraire au bon goût, aux règles du bon usage : *Il n'y a qu'à entendre les propos, les cris d'extase, les naïves réflexions à haute voix de ce bon populaire d'Aps, les unes en provençal, les autres dans un français barbare frotté d'ail* (Daudet). || **2.** Se dit de la forme d'un mot inexistante ou non conforme à l'usage : VOUS DISEZ, *pour* VOUS DITES, *est une forme barbare.*

barbarement [barbarmɑ̃] adv. (de *barbare ;* 1529, *Traité de l'art d'orthographe gallicane*). Avec barbarie, avec cruauté : *Les Turcs ne traitent pas toujours les chrétiens aussi barbarement que nous nous le figurons* (Voltaire). *Les images des dieux et des déesses, barbarement fondues, se sont éparpillées en pièces de billon* (Gautier).

barbaresque [barbarɛsk] adj. et n. (ital. *barbaresco,* berbère ; 1584, Du Bartas). Qui appartient à l'ancienne Barbarie, c'est-à-dire à l'Afrique du Nord ; habitant de cette région : *Le 9 avril 1816, je fis à la Chambre une proposition relative aux puissances barbaresques* (Chateaubriand). *L'histoire de ces richesses fabuleuses, personne ne la savait précisément. Ce qu'on en disait ressemblait à un de ces vieux récits du dix-huitième siècle où il est question de corsaires barbaresques courant les mers latines* (Daudet).

barbarie [barbari] n. f. (lat. *barbaria ;* 1495, J. de Vignay). **1.** Manque ou absence de civilisation : *Tout, dans son œuvre* [de Delacroix], *n'est que désolation, massacres, incendies ; tout porte témoignage contre l'éternelle et incorrigible barbarie de l'homme* (Baudelaire). *Une grande aptitude pour comprendre les phénomènes historiques qui se passent au premier contact d'une barbarie énergique avec la civilisation* (Renan). *Certains trouvent aujourd'hui que la conquête des choses par la science positive nous va conduisant ou reconduisant à une barbarie, quoique de forme laborieuse et rigoureuse* (Valéry). || **2.** Caractère d'une chose contraire au bon goût : *L'aristocratique prélat* [...] *aimait la piété, mais la piété mondaine, de bon ton, sans barbarie scolastique* (Renan). || **3.** Cruauté, férocité ; acte de barbarie : *La guerre est une barbarie quand on attaque un voisin paisible* (Maupassant).

● SYN. : **2** *grossièreté, rudesse, rusticité ;* **3** *brutalité, inhumanité, sauvagerie, vandalisme.* — CONTR. : **1** *civilisation ;* **2** *délicatesse, politesse, raffinement ;* **3** *bonté, charité, douceur, humanité.*

barbariser [barbarize] v. tr. (de *barbare ;* 1534, F. Fabri, au sens de « commettre un barbarisme » ; repris au XIXe s.). Rendre barbare : *Notre Europe barbarisée par la guerre* (Michelet).

barbarisme [barbarism] n. m. (lat. *barbarismus,* du gr. *barbarismos ;* 1265, Br. Latini). **1.** Faute de langage consistant à déformer ou à mal former un mot : *Faire un barbarisme.* || **2.** Forme incorrecte résultant de la déformation ou de la mauvaise formation d'un mot : VOUS FAISEZ, *pour* VOUS FAITES, *est un barbarisme.* || **3.** *Par anal.* Faute contre le bon usage, le goût, les règles, etc. : *Des barbarismes de conscience* (Balzac).

● SYN. : **1** et **2** *incorrection ;* **3** *incongruité.*

1. barbe [barb] n. f. (lat. *barba ;* XIe s.). **1.** Poil qui pousse au bas du visage de l'homme, sur le menton et les joues : *Le duc de la Cuesta était un homme de cinquante-huit ans* [...], *avec une courte barbe noire* (Montherlant). || *Barbe de bouc,* ou simplem. *bouc,* barbe courte et taillée en pointe, limitée au menton. || *Avoir de la barbe au menton,* avoir atteint l'âge viril, ou être un homme. || *Se faire la barbe,* se raser : *Quelques-uns* [...], *n'ayant pas vu clair à se faire la barbe, avaient des balafres en diagonale sous le nez* (Flaubert). || *Vx. Faire la barbe à quelqu'un,* se montrer plus fort que lui : *Si vous réussissez à lui plaire, il fera la barbe à tous ces procureurs* (Maindron). || *À la barbe de quelqu'un,* sous ses yeux et malgré lui : *Lucien fut décidément un grand homme qu'elle* [Mme de Bargeton] *voulut former ;* [...] *elle trouva là des prétextes pour l'avoir toujours chez elle, à la barbe de ses ennuyeux courtisans* (Balzac). || *Rire dans sa barbe,* dissimuler une satisfaction maligne. || Par extens. et fam. *Vieille barbe,* homme âgé, qui a des idées arriérées : *Les anciens du parti républicain, les combattants de 71, les exilés, les vieilles barbes avaient pour le jeune tribun des tendresses paternelles* (Daudet). || **2.** *Par anal.* Ensemble des poils qui poussent près du nez ou sous la mâchoire inférieure de certains animaux : *Barbe de bouc, de chat, de phoque, de singe.* || **3.** Filament de certains végétaux, et, au plur., épis garnis de barbes : *Une fois entrée dans l'esprit de Jeanne, l'idée y fit son chemin toute seule, comme ces barbes d'ivraie que les enfants introduisent dans leurs manches et qui grimpent plus haut à chaque mouvement du bras* (Daudet). || **4.** Chacun des filaments implantés de chaque côté d'une plume d'oiseau : *Un tas de figures malicieuses sortirent de derrière les pupitres ; toutes les barbes de plume se portèrent aux lèvres, tous ces petits yeux, brillants, moqueurs, effarés,*

se fixèrent sur moi (Daudet). || **5.** Nom donné à différentes choses qui offrent de la ressemblance avec la barbe : moisissures, bavures d'un papier mal coupé, d'un métal, etc. : *Ces petites études d'huissiers où les dossiers sont si vieux qu'ils ont de la barbe, en style de cléricature* (Balzac). || **6.** Fam. *La barbe !, quelle barbe !,* exclamations pour signifier qu'une personne ou une chose vous ennuie, vous importune : *Ah ! Beethoven, la barbe !* (Proust).

◆ **barbes** n. f. pl. Bandes de toile ou de dentelle que les femmes portaient à leur coiffure : *Une bonne vieille, avec une coiffe à barbes* [...], *filait sa quenouille de laine* (Le Roy). *Une pauvre figure de paysanne, ridée, crevassée, couleur de terre, encadrée dans de longues barbes de dentelle rousse comme en portent les vieilles de chez nous* (Daudet).

2. barbe [barb] n. m. et adj. (ital. *barbero ;* 1534, Rabelais). Cheval de Barbarie, c'est-à-dire d'Afrique du Nord, surtout répandu au Maroc : *Je vis passer, en habit de hussard, au grand galop sur un barbe, un de ces hommes en qui finissait un monde, le duc de Lauzun* (Chateaubriand). *Douze nègres, chacun menant un cheval barbe* (Heredia).

1. barbeau [barbo] n. m. (lat. pop. **barbellus,* dimin. de *barbus,* barbeau [de *barba,* barbe, à cause des barbillons] ; 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, 1865, Esnault). **1.** Poisson de rivière à la mâchoire garnie de barbillons. || **2.** *Pop.* Souteneur : *De loin, des barbeaux et des harengs les surveillaient, robustes et narquois. Ils ont des casquettes pâles semées de pointes noires, selon la mode qui trottine de Belleville à Grenelle* (Fargue).

● SYN. : **1** *barbillon.*

2. barbeau [barbo] n. m. (de *barbe* [à cause des barbes qui garnissent la fleur] ; 1642, Oudin). Nom populaire du bleuet.

◆ adj. *Bleu barbeau,* bleu clair comme la fleur du bleuet : *Il* [Goriot] *avait quitté l'habit bleu barbeau, tout son costume cossu, pour porter* [...] *une redingote de drap marron grossier* (Balzac).

barbecue [barbəkju *ou* barbəky] n. m. (mot anglo-amér., empr. à l'esp. *barbacoa,* d'origine haïtienne ; milieu du XX^e s.). Appareil de cuisson à l'air libre, fonctionnant au charbon de bois et servant à griller de la viande ou du poisson.

barbelé, e [barbəle] adj. et n. m. (de l'anc. franç. *barbel,* pointe, du lat. *barbellum,* dimin. de *barba,* barbe ; début du XII^e s.). **1.** Se dit d'une arme dont le fer est garni de dents et de pointes : *Flèche barbelée.* || *Fil de fer barbelé,* ou *barbelé* n. m., fil de fer muni de pointes, utilisé pour les clôtures ou, à titre militaire, comme matériel de défense accessoire : *Elle laisse une mèche de son fichu de laine au fil de fer barbelé* (Bernanos). || **2.** *Fig.* Qui déchire comme avec des pointes : *C'étaient des mots terribles, barbelés, empoisonnés, qui brûlaient, enlevaient le morceau* (Daudet).

◆ **barbelés** n. m. pl. Réseau de défense militaire en fils de fer barbelés : *Il essayait de se dégager des barbelés accrochés à ses vêtements* (Malraux). || *Spécialem.* Clôture des camps de prisonniers.

barbelure [barbəlyr] n. f. (de *barbe ;* 1877, Littré). Aspérité aiguë disposée en barbe d'épi : *Un dragon de porcelaine* [...], *la gueule ornée de crocs et de barbelures* (Gautier). *Les pattes égratignées par les barbelures des grillages* (Genevoix).

barber [barbe] v. tr. (de *barbe ;* 1882, Esnault). *Fam.* Ennuyer, importuner : *Tant pis pour la conférence d'internat : on le barbait à la fin* (Aragon).

● SYN. : *assommer* (fam.), *embêter* (fam.), *empoisonner* (fam.), *raser* (pop.), *tanner* (très fam.). — CONTR. : *amuser, charmer, distraire, intéresser, plaire, séduire, sourire, tenter.*

◆ **se barber** v. pr. *Fam.* S'ennuyer.

barbet, ette [barbɛ, -ɛt] n. et adj. (de *barbe ;* début du XVI^e s.). Épagneul à poil long et frisé : *Seul au monde avec son chien, ce barbet boiteux qu'il a trouvé dans les docks de Hambourg !* (Martin du Gard). *Une chienne barbette.* || *Crotté comme un barbet,* couvert de boue de la tête aux pieds.

◆ **barbet** n. m. *Pop.* et *vx.* Policier attaché à la filature et à l'espionnage d'un suspect : *La carabine du barbet vengeant le sang* (Goncourt).

barbette [barbɛt] n. f. (de *barbe ;* 1360, Godefroy). **1.** Guimpe couvrant la poitrine et le cou, portée jadis par les religieuses et les femmes âgées. || **2.** *Vx.* Plate-forme de fortification disposée pour permettre à l'artillerie de tirer en rase-motte. || *Tirer à barbette,* tirer à découvert, sans épaulement de terre pour se cacher : *Les Autrichiens, ayant tiré à barbette, perdirent un monde considérable ; le prince de Waldeck eut un bras emporté* (Chateaubriand). || Fam. *Officier de barbette,* officier du génie.

barbiche [barbiʃ] n. f. (de *barbe ;* 1694, Acad.). Petite barbe en pointe, qu'on laisse croître seulement en prolongement du menton : *C'était un homme de soixante ans, maigre, portant la barbiche* (Maupassant). *Sa mâchoire en avant, que continue une manière de barbiche, lui donne l'air de descendre du fronton d'Égine* (Gide). *Sa barbiche courte, largement accrochée sur les joues, était grise* (Duhamel).

barbichet n. m. V. BARBICHON.

barbichette [barbiʃɛt] n. f. (de *barbiche ;* début du XX^e s.). *Fam.* Petite barbiche.

barbichon [barbiʃɔ̃], **barbichet** [barbiʃɛ] n. m. (de *barbiche ;* fin du XVI^e s.). Petit barbet.

barbier [barbje] n. m. (de *barbe ;* 1241, *Cartulaire de N.-D. de Bonport*). **1.** *Class.* Chirurgien : *Il est arrivé qu'un qui était allé pour tuer un tyran lui a percé une apostume où les barbiers n'avaient osé mettre la main* (Malherbe). || **2.** Celui dont le métier était de faire la barbe, de raser. || **3.** *Par extens.* et *vx.* Coiffeur : *À présent, le barbier, pour mener à perfection son ouvrage, étalait à nouveau sur le visage déjà rasé une mousse onctueuse* (Gide). *Il passait la moitié de l'après-midi à se faire faire les ongles des mains et des pieds par son barbier* (Malraux).

barbifiant, e [barbifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *barbifier ;* début du XX^e s.). *Fam.* Très ennuyeux (peu usité) : *Je vous dirai tout nûment que je le trouve le plus barbifiant des raseurs* (Proust).

barbifier [barbifje] v. tr. (de *barbe ;* XVII^e s.). **1.** *Fam.* Faire la barbe : *Tous les pauvres diables* [...] *se promettaient pour le lendemain cette douceur ineffable et souveraine d'être barbifiés une fois en leur vie sans bourse délier* (Gautier). || **2.** *Fig.* et *fam.* Ennuyer.

● SYN. : **2** *assommer* (fam.), *barber* (fam.), *empoisonner* (fam.), *raser* (pop.), *tanner* (très fam.). — CONTR. : **2** *amuser, charmer, distraire, intéresser, plaire, séduire, sourire.*

◆ **se barbifier** v. pr. Se raser : *Le matin, le rentier se lève à la même heure par toutes les saisons, il se barbifie, s'habille et déjeune* (Balzac). *Je me rasais, tout debout, sérieusement, devant un mur, ou même, quand je le pouvais, devant un panneau de porte, parce qu'il est malaisé de se barbifier face au vide* (Duhamel).

barbille [barbij] n. f. (de *barbe ;* 1751, *Encyclopédie*). Bavure à une pièce de monnaie ou à un flan monétaire.

1. barbillon [barbijɔ̃] n. m. (de *barbe ;* 1398, *Ménagier de Paris*). **1.** Chacun des filaments placés de part et d'autre de la bouche de certains poissons. || **2.** Appendice charnu qui pend sous le bec de la plupart des volatiles domestiques. || **3.** Chacun des petits appendices saillants situés sous la langue du cheval ou du bœuf. || **4.** Pointe hérissant le fer d'une flèche, d'un hameçon.

2. barbillon [barbijɔ̃] n. m. (de *barbeau ;* XIV^e s.). Petit barbeau.

barbiturique [barbityrik] adj. et n. m. (de l'allem. *Barbitursäure* et de *urique ;* 1878, Larousse). Se dit d'un radical chimique (la malonylurée) qui est à la base de nombreux hypnotiques et sédatifs nerveux : *Peut-être de nouveaux assemblages de molécules plus ou moins barbituriques nous donneront-ils la méditation que l'existence nous interdit de plus en plus d'obtenir naturellement* (Valéry). [On désigne aussi la *malonylurée* sous le nom de BARBITAL, n. m., et ce terme

sert d'élément suffixal dans la dénomination des dérivés.]

barbon [barbɔ̃] n. m. (ital. *barbone,* grande barbe ; XVIᵉ s.). *Péjor.* Homme d'un âge plus que mûr : *Mais je suis trop barbon pour oser soupirer* (Molière). *Enfant au premier acte et barbon au dernier* (Boileau). *Je commençais à considérer Jacques comme « le mari ». Peu à peu j'oubliais sa jeunesse, je voyais en lui un barbon* (Radiguet).

barbotage [barbɔtaʒ] n. m. (de *barboter ;* 1580, Montaigne). **1.** Action de barboter dans l'eau : *Elle allongeait son bras nu, faisait un barbotage terrible* (Zola). || **2.** Passage d'un gaz à travers un liquide. || **3.** Mélange de son et d'eau pour l'alimentation du bétail : *Les naseaux dans une auge pleine de barbotage* (Richepin). || **4.** *Pop.* Vol : *Un barbotage de trois cent mille francs* (Croisset).

● SYN. : **1** *pataugeage ;* **4** *filouterie, friponnerie, larcin.*

barboter [barbɔte] v. intr. (anc. franç. *barbeter,* var. de *bourbeter* [même racine que *bourbe*] ; XIIIᵉ s., *Livre des Rois ;* « voler », 1821, Ansiaume). **1.** Fouiller avec le bec l'eau, la boue, en parlant des oiseaux aquatiques : [Le] *fumier où barbotaient les canards* (Zola). || **2.** *Par extens.* S'agiter dans l'eau, dans la boue : *Les matins, pour se débarbouiller, il tirait un seau d'eau, dans lequel il barbotait à la façon des vieux soldats* (Alain-Fournier). || *Spécialem.* Marcher dans la boue ou dans l'eau : *J'ai barboté vingt minutes dans une tranchée à moitié inondée* (Martin du Gard). *Il barbota dans l'eau froide, ce qu'il redoutait d'ordinaire* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *fam.* Être engagé dans une situation fâcheuse et embrouillée : *Depuis des jours, le village barbotait dans son crime* (Bernanos).

● SYN. : **2** *patauger.*

◆ v. tr. **1.** Agiter dans l'eau : *« Je vous remercie », répondit la jeune femme, qui pétrissait de ses poings et barbotait les pièces de couleur dans l'eau claire* (Zola). || **2.** *Class.* et *littér.* Marmotter : [L'abbé de Pompadour] *avait un laquais* [...] *à qui il donnait, outre ses gages, tant par jour pour lire le bréviaire en sa place et qui le barbotait dans un coin des antichambres où son maître allait* (Saint-Simon). *Je ne sais pas ce qu'elle barbotait, elle parlait de l'héritage, elle m'accusait d'avoir porté le dernier coup à mon frère* (Zola). || **3.** Pop. et vx. *Barboter les poches de quelqu'un,* le fouiller : *Avoue donc que tu lui as barboté les poches pour reprendre des papiers* (Daudet). *Ferré, à la prison, leur aura fait barboter les poches* (Bourges). || **4.** *Pop.* Subtiliser, voler : *Tu meurs pour un idéal, et l'entrepreneur des pompes funèbres barbote tes dents en or pour se payer* (Torrès).

● SYN. : **4** *chiper* (fam.), *choper* (fam.), *dérober, faucher* (pop.), *piquer* (pop.).

barboteur, euse [barbɔtœr, -øz] n. et adj. (de *barboter ;* milieu du XVIᵉ s.). *Pop.* Se dit d'une personne qui barbote, qui a l'habitude de barboter : *Depuis qu'il était passé homme d'État et barboteur de fonds secrets* (Daudet).

● SYN. : *chipeur* (fam.), *détourneur, voleur.*

◆ **barboteur** n. m. **1.** Canard domestique vivant dans les eaux bourbeuses. || **2.** Appareil conçu pour le barbotage des gaz.

◆ **barboteuse** n. f. Vêtement d'enfant laissant les membres libres et formant une culotte légèrement bouffante.

barbotier [barbɔtje] n. m. (de *barboter ;* 1628, Chereau). *Arg.* Guichetier chargé de la fouille des détenus.

barbotière [barbɔtjɛr] n. f. (de *barboter ;* 1863, Littré). **1.** Mare où barbotent les canards. || **2.** Auge contenant le barbotage destiné au bétail.

barbotin [barbɔtɛ̃] n. m. (du n. de l'inventeur, le capitaine de vaisseau *Barbotin ;* 1863, Littré). **1.** En termes de marine, couronne de fer à empreintes dans lesquelles viennent s'engager les mailles de la chaîne quand on vire. || **2.** Poulie solidaire du moteur, qui entraîne le train de roulement des véhicules à chenilles.

barbotine [barbɔtin] n. f. (de *barboter ;* 1532, Rabelais). Pâte à poterie presque liquide, utilisée par coulage.

barbouillage [barbujaʒ] ou **barbouillis** [barbuji] n. m. (de *barbouiller ;* 1588, Montaigne [*barbouillage*] ; fin du XVIIᵉ s. [*barbouillis*]). **1.** Action de barbouiller ; résultat de cette action : *Une espèce de baraque en bois et en toile avec des dorures passées et des espèces de barbouillages en manière de papier peint* (Gautier). || **2.** Texte manuscrit illisible. || **3.** Mauvaise peinture.

● SYN. : **2** *gribouillage* (fam.), *gribouillis* (fam.), *griffonnage.*

barbouillée [barbuje] n. f. (de *barbouiller ;* 1743, Trévoux). Fam. et vx. *Se moquer de la barbouillée,* dire des choses absurdes, ou se moquer de l'opinion des autres et des conséquences de ses actes, pourvu qu'on arrive à ses fins : *Si le juge chargé de taxer le dossier voyait des choses pareilles, il dirait qu'on se moque de la barbouillée* (Balzac).

barbouiller [barbuje] v. tr. (de *bourbe,* avec influence de *barboter* et de *bouillir ;* XIVᵉ s.). **1.** Couvrir d'une matière salissante : *Ces images* [...] *hideuses, mutilées, barbouillées de sang et de sanie* (Duhamel) ; et littér. : *J'ai cru voir la sainte Cécile de Raphaël pour la première fois, tant elle était plus divine qu'au Louvre, sous notre ciel barbouillé de suie* (Chateaubriand). || **2.** Enduire grossièrement de couleur : *Il peignit lui-même les châssis et, redoutant les coups de soleil, barbouilla de craie toutes les cloches* (Flaubert). || **3.** *Péjor.* Peindre maladroitement, sans talent : *Un amateur qui barbouille des toiles le dimanche* (Sartre). || **4.** Couvrir d'une écriture maladroite, de dessins grossiers : *Et, si le poète lyrique trouve l'occasion de parler de lui-même, il ne se peindra pas penché sur une table, barbouillant une page blanche d'horribles petits signes noirs* (Baudelaire). *Barbouiller un cahier de dessins.* || **5.** *Fig.* et *vx.* Parler ou rédiger gauchement : *D'humble qu'il était, nous vîmes croître son orgueil à mesure qu'il s'accrochait à quelqu'un de connu. Vers le temps de la convocation des États généraux, Chamfort l'employa à barbouiller des articles pour des journaux et des discours pour des clubs* (Chateaubriand). || **6.** *Class.* Prononcer d'une manière indistincte : *Desmaret demeura court et barbouilla quelque chose entre ses dents* (Saint-Simon). || **7.** *Class.* Embrouiller : *Je ne sais comment il a barbouillé cette affaire* (Acad., 1694). || **8.** *Class.* Compromettre : *Elle se croit offensée et elle est femme à vous barbouiller terriblement dans le monde* (Dancourt). || **9.** *Barbouiller l'estomac, le cœur,* donner la nausée : *L'anisette lui barbouillait le cœur. Elle aurait plutôt pris quelque chose de raide pour se guérir l'estomac* (Zola). || *Avoir le cœur, l'estomac barbouillé,* avoir légèrement la nausée : *J'ai le cœur un peu barbouillé, dit Amédée, qui se gonflait de répugnance au souvenir du pharmacien* (Gide). || **10.** *Fig.* Embrouiller l'esprit, faire perdre à quelqu'un le fil de ses idées : *Ce sont vos sacrés tabacs d'Orient qui vous barbouillent les idées* (Daudet).

● SYN. : **1** *maculer, salir, souiller, tacher ;* **2** *badigeonner, peinturer* (fam.), *peinturlurer ;* **4** *gribouiller, griffonner.* — CONTR. : **1** *débarbouiller, décrasser, laver, nettoyer.*

◆ **se barbouiller** v. pr. **1.** Fig. *Se barbouiller de grec et de latin,* en acquérir une connaissance superficielle. || **2.** *Le temps se barbouille,* le temps se gâte. || **3.** *Class.* Se rendre ridicule : *Dans le monde, à vrai dire, il se barbouille fort* (Molière).

barbouilleur, euse [barbujœr, -øz] n. (de *barbouiller ;* XVᵉ s.). **1.** Personne qui barbouille. || *Barbouilleur de papier,* méchant écrivain : *Les barbouilleurs de papier ont surtout cette faculté de s'abstraire dans leur manie pendant les plus grands événements ; leur phrase ou leur strophe leur tient lieu de tout* (Chateaubriand). || **2.** *Spécialem.* Mauvais peintre : *Un barbouilleur de passage y avait peint l'astre du jour avec un disque et des rayons bleus* (Gautier).

● SYN. : **1** *badigeonneur, gribouilleur, griffonneur ; écrivailleur, écrivaillon, écrivassier.*

barbouillis n. m. V. BARBOUILLAGE.

barbouze [barbuz] n. f. (de *barbe ;* 1926, Esnault ; sens 2, 1961, journaux). **1.** *Pop.* Barbe. || Personne barbue. || **2.** Membre d'une police secrète.

barbu, e [barby] adj. et n. (du lat. pop. **barbutus*, de *barba*, barbe ; 1213, *Fets des Romains*). Qui a de la barbe : *Quoi ! c'était son fils* [...], *ce fort garçon barbu dont la volonté s'affirmait* (Maupassant).
• SYN. : *poilu.* — CONTR. : *glabre, imberbe, rasé.*
◆ adj. **1.** Garni, pourvu de barbes, de barbillons, de filaments, etc. : *Une orge barbue. Une chèvre barbue.* || **2.** Couvert de moisissures : *Du fromage barbu.*

barbue [barby] n. f. (de *barbu ;* XIII^e^ s.). Poisson de mer analogue au turbot, mais dont la peau est lisse.

barbule [barbyl] n. f. (de *barbe ;* milieu du XIX^e^ s.). Chacun des petits crochets implantés sur les barbes d'une plume.

barca ! [barka] interj. (mot ar. ; 1886, Esnault). *Pop.* Assez, rien à faire : *Ah, et puis barca, je dirai au major que j'ai mal à la gorge* (Courteline). *Mais pour m'endormir, barca ! je ne marche pas* (Duhamel).

barcarol [barkarɔl] n. m. (ital. *barcarolo*, gondolier ; début du XIX^e^ s.). *Vx.* Gondolier : *Sur le bordage de la gondole* [...], *où le barcarol appuie sa rame, debout sur une petite plate-forme* (Gautier). *La barque aux barcarols chantants* (Apollinaire).

barcarole ou **barcarolle** [barkarɔl] n. f. (ital. *barcarola*, chant du *barcarolo*, gondolier ; 1767, Voltaire). **1.** Chanson des gondoliers vénitiens. || **2.** *Par extens.* Chanson ou pièce de musique dont le rythme ternaire suggère le mouvement d'une barque sur les flots : *Le bengali, perché sur le mât d'une nacelle de bambou, chantait sa barcarolle indienne* (Chateaubriand). *Mystiques barcarolles | Romances sans paroles* (Verlaine).
• REM. On trouve aussi la vieille forme BARQUEROLLE.

barcasse [barkas] n. f. (de *barque* et suff. péjor. *-asse ;* 1834, Landais). **1.** Barque utilisée pour le débarquement des passagers et des marchandises, lorsque le navire ne peut accoster. || **2.** *Fam.* Mauvaise barque : *De lourdes barcasses de pêcheurs, échelonnées sur la mer violette* (Benoit).

barcelonnette n. f. V. BERCELONNETTE.

bard [bar] n. m. (dér. de l'anc. franç. *baer*, béer, ouvrir la bouche, désignant une civière à claire-voie ; début du XIII^e^ s., *Recueil de motets*). Civière à claire-voie, servant au transport de fardeaux : *Des femmes passèrent avec un bard* [...] *d'où dégouttelait du linge* (Flaubert).

barda [barda] n. m. (ar. *barda'a*, bât d'âne ; 1848, E. Daumas). **1.** *Arg. mil.* Équipement complet porté par un homme de troupe : *C'était le lendemain d'une marche très longue* [...] *avec tout le barda* (Romains). || **2.** *Par extens.* Bagage ou équipement varié et encombrant : *Quatre mousquetons plus la cagoule, les crampons, les mitaines, les lunettes, quel barda !* (Frison-Roche).
• SYN. : **1** *paquetage ;* **2** *bazar* (fam.), *chargement, fourbi* (fam.), *fourniment, harnachement.*

1. bardage [bardaʒ] n. m. (de *barder*, charger sur un bard [1751, *Encyclopédie*] ; début du XIX^e^ s.). Transport de fardeaux avec des bards, spécialement de matériaux pesants sur les chantiers de construction.

2. bardage [bardaʒ] n. m. (de *barder* 1 ; XX^e^ s.). Protection en planches aménagée autour d'un ouvrage d'art, d'une pile de pont.

bardane [bardan] n. f. (origine obscure ; peut-être emploi métaphorique du lyonnais *bardane*, punaise ; XV^e^ s., *Grand Herbier*). Plante à feuilles larges, épaisses, utilisée en médecine.

1. barde [bard] n. m. (lat. *bardus*, fait sur un mot gaulois ; 1512, J. Lemaire de Belges). **1.** Poète et chanteur, chez les Celtes : *Ce qu'ils chantaient était un de ces chœurs écossais, une des anciennes mélodies des bardes* (Vigny). || **2.** *Par extens.* et *littér.* Poète héroïque ou lyrique : *Non, sous quelque drapeau que le barde se range, | La Muse sert sa gloire et non ses passions* (Lamartine).
• SYN. : **2** *aède, rhapsode.*

2. barde [bard] n. f. (ar. *barda'a*, bât rembourré ; fin du XIII^e^ s., *Assises de Jérusalem ;* « tranche de lard », 1680, Richelet). **1.** Selle rembourrée : *Sévéraguette tentait de se rasseoir sur la barde* [de son âne] (F. Fabre). || **2.** Pièce du caparaçon ou armure du cheval de guerre : *Un chevalier croisé | Pousse un cheval plaqué de bardes de métal* (Leconte de Lisle). *Une armure de cheval avec la muserolle, la barde de crinière et la barde de poitrail* (France). || **3.** Mince bande de lard protégeant une viande à rôtir : *M^me^ Vauquer se coucha le soir en rôtissant, comme une perdrix dans sa barde, au feu du désir qui la saisit de quitter le suaire du Vauquer pour renaître en Goriot* (Balzac).

bardeau [bardo] n. m. (de *barde* 2, plaque d'armure ; 1358, *Comptes municipaux de Tours*). **1.** Planchette mince en forme de tuile, servant à couvrir les toits, à revêtir les façades, ou à soutenir les tuiles, les ardoises du toit : *Les frêles murailles d'un logis terminé par un toit en colombage* [...] *dont les bardeaux pourris ont été tordus par l'action alternative de la pluie et du soleil* (Balzac). || **2.** Planchette posée sur les solives et destinée à recevoir l'aire supportant un carrelage.

1. bardée [barde] n. f. (de *bard ;* 1642, Oudin). Charge d'un bard.

2. bardée [barde] n. f. (de *barde* 2 ; 1836, Raymond). Enveloppe de bardes de lard.

1. barder [barde] v. tr. (de *barde* 2 ; 1495, J. de Vignay ; au sens culin., 1640, Oudin). **1.** Couvrir un cheval de bataille d'une barde. || *Par extens.* Couvrir un combattant d'une armure : *Quatre écuyers de marbre, bardés de fer, armés de toutes pièces* (Chateaubriand). || Fig. *Être bardé contre quelque chose*, être en mesure de le supporter, d'y résister. || **2.** Garnir de pièces métalliques résistantes pour assurer une protection : *Hérissé de clous et bardé de formidables ferrures, ce coffre est le meuble d'un temps de violence et de rapine* (Mérimée). || **3.** Couvrir à profusion, en particulier de décorations : *Comme il avait daigné représenter son pays dans je ne sais quelle ambassade de cérémonie, deux ou trois souverains l'avaient bardé de leurs plus beaux cordons* (Sue). || **4.** *Fig.* Remplir, bourrer de : *Une jeunesse plus instruite qu'elle, envoyée sans cesse par les écoles militaires, et arrivant toute bardée de chiffres* (Vigny). *Louise prit un air digne, et commença l'un de ses longs discours bardés de mots pompeux* (Balzac). *Au lieu d'en faire des brutes pédantes, bardées de grec et de latin, on s'appliquait à développer en eux tous les sentiments humains, à leur apprendre aussi les douceurs de la vie de famille, dont la plupart, comme étrangers, se trouvaient privés depuis longtemps* (Daudet). || **5.** Garnir de bardes de lard : *Barder une volaille.*
• SYN. : **1** *caparaçonner, cuirasser ;* **2** *armer ;* **3** *consteller ;* **4** *farcir.*
◆ **se barder** v. pr. *Se barder de*, s'assurer une protection par le moyen de : *Chacun doit se forger sa cuirasse, et les saints, | Comme ils n'ont pas d'acier, se bardent d'un cilice* (Richepin).

2. barder [barde] v. impers. (origine obscure ; empr. peut-être aux parlers de l'Est, où *barder* signif. « glisser, aller vite » ; fin du XIX^e^ s.). *Pop.* Prendre une ampleur dangereuse, devenir plus violent, plus intense : *L'adjudant peut avoir ses défauts, mais on les oublie quand ça barde* (Benoit). *Ça va barder.*
• SYN. : *chauffer* (pop.), *se gâter.*

bardis [bardi] n. m. (de *barde* 2, au sens de « lamelle » ; XVI^e^ s.). Ensemble de planches ou de madriers placés entre les éléments d'une cargaison de grains en vrac, pour éviter le ripage.

bardit [bardi *ou* bardit] n. m. (lat. *barditus*, chant des Germains ; XVII^e^ s., Harlay). Chant de guerre des Germains : *Poussant un cri aigu, ils entonnent le bardit à la louange de leurs héros* (Chateaubriand).

bardot [bardo] n. m. (ital. *bardotto*, bête qui porte le bât ; 1367, Prost, *Inv. mobiliers des ducs de Bourgogne*). **1.** Bête de somme, produit du cheval et de l'ânesse. || **2.** *Fig.* et *vx.* Souffre-douleur.

barège [barɛʒ] n. m. (de *Barèges,* v. des Hautes-Pyrénées où était fabriquée cette étoffe ; 1829, Ronteix). *Vx.* Étoffe de laine légère : *Elle portait une robe de barège, ornée de petits velours bleu pastel* (Chérau). *Une jeune femme, en robe de barège ou de linon, dans un yacht arborant le drapeau américain* (Proust).

barème [barɛm] n. m. (du n. de *Fr. Barrême* [1640-1703], auteur des *Comptes faits du grand commerce ;* 1842, Mozin). **1.** Table de calculs tout faits : *Un barème décimal. Le barème des intérêts.* || **2.** Table ou répertoire de tarifs : *Le barème des prix des légumes.*

baréter [barete] v. intr. (de *barrir,* avec changement de suffixe ; XIXe s.). [Conj. **5.**] Syn. rare de BARRIR.

1. barge [barʒ] n. f. (origine obscure ; 1553, Belon). Oiseau échassier des marécages, à long bec et à longues pattes : *La barge rousse. La barge à queue noire.*

2. barge [barʒ] n. f. (du lat. pop. **barica,* **barga,* même sens ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Bateau à fond plat, gréé d'une voile carrée : *Le blé arrivait de Rosario en barges par le fleuve* (Morand). || *Spécialem.* Péniche de débarquement. || **2.** Meule de foin rectangulaire : *Le père Besnard refaisait* [...] *le plein des greniers avec le fourrage des barges* (Chauviré).

• SYN. : **1** *bélandre, péniche.*

barguignage [bargiɲaʒ] n. m. (de *barguigner ;* 1580, Montaigne). *Fam.* Action de barguigner, hésitation.

• SYN. : *marchandage, tergiversation.* — CONTR. : *décision.*

barguigner [bargiɲe] v. intr. (d'un francique **borganjan* [allem. *borgen,* emprunter], croisé avec **waidanjan,* gagner ; fin du XIIe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Marchander, hésiter : *Les marchands n'aiment pas ceux qui barguignent* (Acad., 1694). *Moi, je ne suis pas pour qu'on barguigne* (Richepin). || **2.** Auj., ne s'emploie plus que dans l'expression *sans barguigner,* sans hésiter, résolument : *M. Chalgrin a, je dois le dire, accepté sans barguigner* (Duhamel).

• SYN. : **2** *balancer, chipoter* (fam.), *marchander* (fam.), *tergiverser, tortiller* (fam.). — CONTR. : **2** *se décider.*

barigoule [barigul] n. f. (du provenç. *barigoulo,* agaric [parce que l'artichaut évidé rappelle la forme de ce champignon] ; 1742, *Suite des Dons de Camus*). *À la barigoule,* se dit d'une manière de préparer les artichauts avec une farce et à l'huile d'olive.

baril [bari *ou* baril] n. m. (origine incertaine ; peut-être d'un lat. pop. **barriculus ;* XIIe s., *Livre des Rois*). **1.** Petit tonneau. || **2.** *Par extens.* Contenu de ce tonneau : *Quand on eut bu des barils d'eau-de-vie, chacun partit se coucher* (Maupassant).

barillet [barijɛ] n. m. (dimin. de *baril ;* XIIIe s., *Roman de Renart*). **1.** Petit baril. || **2.** Magasin cylindrique et mobile de certains revolvers : *Plus vite qu'un tireur exercé ne fait tourner le barillet de son revolver* (Farrère). || **3.** Boîte cylindrique renfermant le ressort d'entraînement d'une pendule, d'une montre. || **4.** Partie cylindrique du bloc de sûreté d'une serrure.

barine [barin] n. m. (mot russe ; XIXe s.). **1.** Seigneur terrien, dans l'ancienne Russie : *Manilof, la nuque en avant, les sourcils gonflés creusant sa ride, se demande si le gros « barine » ne va pas cesser bientôt ses bavardages* (Daudet). *Ils ont bien fait un peu d'agitation dans leurs villages, envahi les domaines seigneuriaux, brûlé par-ci, par-là un château de barine* (Martin du Gard). || **2.** Terme de respect appliqué à un citadin ou à un intellectuel dans la Russie d'avant 1917.

bariolage [barjɔlaʒ] n. m. (de *barioler ;* XIVe s.). Action de barioler ; réunion de couleurs vives et disparates : *La gaieté de sa couleur, plutôt scintillante que riche, rappelait les heureux bariolages des étoffes orientales* (Baudelaire). *À la sortie, dans l'encombrement de la petite place où les casques des pompiers, les fusils des forestiers brillaient au soleil parmi le bariolage des toilettes* (Daudet).

• SYN. : *bigarrure, chamarrure.*

bariolé, e [barjɔle] adj. (part. passé de *barioler*). Se dit de ce qui est marqué de bandes ou de taches de couleurs vives et bizarrement assorties : *Une étoffe bariolée. Le juif se relève et promène un regard sournois sur la foule bariolée qui l'entoure* (Daudet).

• SYN. : *bigarré, chamarré, diapré, panaché.* — CONTR. : *uni.*

barioler [barjɔle] v. tr. (croisement de *barrer,* rayer, et de l'anc. franç. *rioler,* du lat. *regula,* règle ; 1546, Babeau, écrit *barrolé ; barricoler,* 1616, P. Biard ; *barriolé,* 1617, J. Olivier). Peindre, marquer de couleurs violemment tranchées : *Hortense ne voyait que ce papier blanc* [la lettre] *bariolé de lignes noires* (Balzac). *Les fleurs bariolaient le gazon de cinq grandes taches parfumées* (Maupassant). *Des palissades, bariolées d'affiches, masquaient le rez-de-chaussée* (Martin du Gard).

• SYN. : *bigarrer, chamarrer, jasper, panacher, peinturlurer.*

bariolis [barjɔli] n. m. (de *barioler ;* XIXe s.). Assemblage de couleurs disparates ou trop voyantes : *Ses œuvres, qui n'étaient jusqu'alors que d'incompréhensibles bariolis de tons aigres, commencent déjà à se débrouiller* (Huysmans).

• SYN. : *bigarrure, chamarrure.*

barite n. f., **barium** n. m. V. BARYTE, BARYUM.

barlong, gue [barlɔ̃, -ɔ̃g] adj. (de *long* et de *bes* [lat. *bis,* deux fois], c'est-à-dire « deux fois plus long que large » ; 1265, J. de Meung, écrit *belong ; berlong, barlong,* v. 1600, O. de Serres ; sens 2, 1751, *Encyclopédie*). **1.** *Class.* Se disait de vêtements plus longs d'un côté que de l'autre : *Votre manteau est mal taillé, il est barlong* (Acad., 1694). || **2.** En termes d'architecture, se dit d'une chose dont le côté le plus long se présente de face : *Cette voûte en pendentif, à plan barlong* (Hugo).

barlotière [barlɔtjɛr] n. f. (peut-être altér. de *barrelotière,* de *barre ;* 1791, *Encycl. méthodique*). Traverse de fer plat dans un châssis de vitrail.

barmaid [barmɛd] n. f. (mot angl., de *bar* et de *maid,* servante ; 1861, *Revue des Deux Mondes*). Serveuse de bar : *Elle lui faisait l'effet d'une gentille barmaid et, sans cérémonie, il se laissait servir* (Gyp).

barman [barman] n. m. (mot angl. ; 1873, Hubner). Serveur de bar : *Elle s'extasiait, comme une pensionnaire, sur la veste blanche du barman* (Radiguet).

• Pl. *des* BARMEN [mɛn].

barnabite [barnabit] n. m. (de *Barnabé ;* 1690, Furetière). Religieux d'un ordre établi en l'église Saint-Barnabé de Milan au XVIe s. : *Évariste Gamelin* [...] *s'était rendu de bon matin à l'ancienne église des Barnabites* (France).

barnum [barnɔm] n. m. (nom d'un homme d'affaires américain du XIXe s. ; 1855, duc d'Aumale). **1.** *Vx.* Celui qui organise, à grand renfort de publicité, des tournées avec spectacles à sensation et exhibition de phénomènes (avec une majuscule lorsqu'il s'agit du nom propre) : *Ce Laurier qui aime les mystifications féroces et se délecte à ce rôle de Barnum au nez creux* (Vallès). || **2.** Installation de marchand forain : *Monter son barnum sur la place du marché.* || **3.** Grand vacarme, désordre, confusion.

• SYN. : **3** *chahut* (fam.), *chambard* (fam.), *tapage, tintamarre, tohu-bohu.*

barographe [barɔgraf] n. m. (du gr. *baros,* pesanteur, et *graphein,* enregistrer ; 1877, Littré). Baromètre enregistreur, traçant, sous la forme d'un graphique continu, la courbe des altitudes atteintes par un aéronef. (Syn. ALTIMÈTRE ENREGISTREUR.)

baromètre [barɔmɛtr] n. m. (du gr. *baros,* pesanteur, et *metron,* mesure ; mot formé par Boyle en 1665 ; 1666, Graindorge). **1.** Appareil servant à mesurer la pression atmosphérique : *Baromètre à mercure. Baromètre métallique* ou *baromètre anéroïde. Baromètre enregistreur. Il y avait deux grands lits de bois, majestueux comme des navires, et, entre bien d'autres choses, un monumental baromètre à mercure* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Élément sensible

à certaines variations : *La presse est le baromètre de l'opinion publique.*

barométrique [barɔmetrik] adj. (de *baromètre ;* 1752, Trévoux). Qui concerne le baromètre ou ses indications : *Les variations barométriques.*

barométriquement [barɔmetrikmɑ̃] adv. (de *barométrique ;* 1877, Littré). **1.** À l'aide d'un baromètre. || **2.** Selon les variations barométriques : *Quand le temps changeait, leur vol* [celui des hirondelles] *s'abaissait barométriquement* (Gide).

1. baron [barɔ̃] n. m. (du francique **baro,* homme libre [cas régime **barone*] ; xᵉ s., *Vie de saint Léger*). **1.** Seigneur féodal qui relevait directement du roi (*haut baron*) ou d'un grand feudataire : *Il n'y a pas, selon lui, de titre plus ancien que celui de baron de Charlus ; pour vous prouver qu'il est antérieur à celui des Montmorency, qui se disaient faussement les premiers barons de France, alors qu'ils l'étaient seulement de l'Ile-de-France où était leur fief, mon oncle vous donnera des explications pendant des heures* (Proust). || **2.** Petit noble possesseur d'un titre nobiliaire venant après celui de vicomte. || **3.** *Fam.* et *ironiq.* Personnage occupant une situation importante dans un secteur de l'économie : *Les barons de la finance.*

2. baron [barɔ̃] n. m. (peut-être emploi métaphorique du précédent ; début du XIXᵉ s. ; en angl. dès le milieu du XVIIIᵉ s., au sens de « gros morceau »). *Baron d'agneau,* morceau de mouton comprenant les gigots, les selles et les filets.

baronet [barɔnɛ] n. m. (mot angl. ; 1660, *Relation du voyage et du séjour de Charles II en Hollande*). Titre britannique intermédiaire entre celui de baron et celui de chevalier. (On écrit aussi BARONNET.)

baronnage [barɔnaʒ] n. m. (de *baron ;* XIIᵉ s.). **1.** Corps des barons : *Sire, ayez pitié de votre baronnage* (Hugo). || **2.** Dignité de baron.

baronne [barɔn] n. f. (de *baron ;* XIIIᵉ s.). Épouse d'un baron ; femme possédant de son chef une baronnie.

baronnie [barɔni] n. f. (de *baron ;* fin du XIIᵉ s., *Aymeri*). Fief et terre d'un baron : *Nos croisés de France vinrent fonder leurs baronnies dans les vallons où avaient régné les rois d'Homère* (Barrès).

baroque [barɔk] adj. (du portug. *barroco,* n. m., perle irrégulière ; 1531, *Inventaire de Charles Quint*). **1.** Se dit d'une chose qui choque par son caractère bizarre, inattendu : *Les Anglais et les Allemands ont de nos gens de lettres les idées les plus baroques* (Chateaubriand). *Il me venait des terreurs baroques que je n'osais dire* (Rolland). *L'examinateur lui a posé des questions si baroques qu'il s'est troublé* (Gide). || **2.** Se dit d'une personne originale, excentrique : *Je la trouvais baroque, absurde et grotesque* (France). || **3.** En art et en littérature, se dit d'un style qui rompt avec les traditions classiques d'une esthétique dépouillée et qui se caractérise par la surabondance des ornements : *Bien que Benedetto Croce l'ait nié, l'étude admirable qu'il a écrite sur la littérature baroque prouve, contre lui-même, que le baroque est un système de valeurs parfaitement cohérent* (Adam). || Se dit des œuvres conçues selon ces principes : *C'était une de ces églises à la fois baroques et populaires d'Espagne, auxquelles la pierre, employée à la place du stuc italien, donne un accent presque gothique* (Malraux).

• SYN. : **1** *abracadabrant, biscornu, étrange, insolite, saugrenu, singulier ;* **2** *fantasque, hurluberlu.* — CONTR. : **1** *naturel, régulier ;* **2** *normal ;* **3** *classique.*

◆ n. m. L'art, le style baroque : *Le baroque se définit par le mouvement et l'instabilité* (Rousset). *Les compositeurs qui veulent suivre Mozart tombent dans le baroque le plus abominable* (Stendhal).

baroquement [barɔkmɑ̃] adv. (de *baroque ;* 1863, Baudelaire). D'une manière baroque ; avec un caractère baroque : *Voici les bachi-bouzoucks, non moins singuliers avec leurs officiers européens, hongrois ou polonais, dont la physionomie de dandies tranche bizarrement sur le caractère baroquement oriental de leurs soldats* (Baudelaire).

baroquerie [barɔkri] n. f. (de *baroque ;* milieu du XIXᵉ s.). Chose baroque : *Ceux-ci rirent aux éclats des incongruités et des baroqueries qui se hérissent à chaque vers* (Gautier).

• SYN. : *étrangeté, excentricité, singularité.*

baroquiser [barɔkize] v. tr. (de *baroque ;* début du XXᵉ s.). Transformer en donnant un caractère baroque.

◆ **se baroquiser** v. pr. Évoluer dans le sens du baroque : *L'art primitif de Tiahuanaco se baroquisa en art maya* (Morand).

baroquisme [barɔkism] n. m. (de *baroque ;* début du XXᵉ s.). Tendance artistique caractérisée par le mouvement, le goût des effets théâtraux et du merveilleux.

baroscope [barɔskɔp] n. m. (du gr. *baros,* pesanteur, et *skopein,* examiner ; 1666, *Journ. des savants*). Balance spéciale permettant de mettre en évidence la poussée d'Archimède due à l'air.

baroud [barud] n. m. (mot ar. du Ma-roc ; début du XXᵉ s.). *Arg. mil.* Combat, engagement : *Aller au baroud.*

• SYN. : *bagarre.*

barouder [barude] v. intr. (de *baroud ;* début du XXᵉ s.). *Arg. mil.* Participer à des combats, se battre : *Un légionnaire qui a longtemps baroudé.*

baroudeur [barudœr] n. m. (de *barouder ;* début du XXᵉ s.). *Arg. mil.* Celui qui aime barouder : *Les légionnaires sont des baroudeurs.*

• SYN. : *bagarreur.*

barouf [baruf] ou **baroufle** [barufl] n. m. (de l'ital. *baruffa,* altercation ; début du XIXᵉ s., écrit *baroufa* [terme de sabir] ; *baroufe,* milieu du XIXᵉ s.). *Pop.* Bruit violent, vacarme : *Quand ça pète, tu parles d'un baroufe* (Barbusse). || *Faire du barouf,* réclamer avec véhémence, protester ; faire du scandale.

• SYN. : *boucan* (pop.), *chahut* (fam.), *chambard* (fam.), *foin* (pop.), *raffut* (pop.), *tapage.*

• REM. On trouve parfois ce mot au féminin : *Les gabiers ont fait une grande baroufe la seconde nuit, contre les Allemands* (Loti).

barque [bark] n. f. (anc. provenç. *barca,* d'un lat. *barca,* issu de **barica,* du gr. *baris,* barque égyptienne ; fin du XIIIᵉ s., *Geste des Chyprins*). Petit bateau, ponté ou non, à voilure variable et de faible tonnage : *Des pêcheurs montaient le raidillon qui conduisait à la pente pavée sur laquelle ils tiraient leurs barques* (Duhamel). *Nos barques de pêcheurs, dont la plupart portent toujours à la proue des emblèmes que portaient les barques phéniciennes, ne sont pas différentes de celles qu'utilisaient les navigateurs de l'Antiquité et du Moyen Age* (Valéry). || *Patron de barque,* marin-pêcheur responsable d'une barque de pêche et de son équipage. || Fig. *Mener la barque,* diriger une entreprise, commander : *C'est moi qui mène la barque* (Mauriac). || Fig. *Bien, mal mener sa barque,* diriger bien ou mal ses propres affaires. || Fam. *Mener quelqu'un en barque,* le tromper, lui en faire accroire : *Flattez-vous de nous avoir bien menés en barque* (Benoit). || *La barque de* (ou *à*) *Caron, la barque fatale,* la barque du nocher des Enfers, qui, selon la mythologie grecque, faisait passer le fleuve des Enfers aux âmes des morts, et, *par extens.,* la mort : *Quand je serai malade pour tout de bon, c'est à l'hôpital qu'on me portera. C'est de là que je veux m'embarquer dans la barque à Caron* (Mérimée).

• SYN. : *embarcation.*

barquerolle n. f. V. BARCAROLE.

barquette [barkɛt] n. f. (dimin. de *barque ;* 1238, Godefroy). **1.** Petite barque : *Toute une flottille de barquettes, l'antenne haute, couraient comme pour jouer sur l'eau* (Elder). || **2.** Petite pâtisserie en forme de barque : *Une barquette aux fraises.*

barquot [barko] n. m. (dimin. de *barque ;* 1689, Gattine et Carli, *Relation curieuse*). *Dialect.* Petit bateau, canot : *Sur ce même petit barquot qu'il avait offert à Napoléon, il cingla vers l'Amérique* (Daudet).

barrage [baraʒ] n. m. (de *barre ;* 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). **1.** Action de barrer une voie, un passage : *Le barrage d'une rue.* || Fig. *Faire barrage à,* s'opposer

à une activité déterminée. || **2.** Obstacle qui barre une voie d'accès : *Au fond se dressait ce barrage* [un massif de maçonnerie] *qui faisait de la rue un cul-de-sac* (Hugo). || *Spécialem.* Cordon de police : *Il y eut un remous, un barrage improvisé : seule, la délégation des parlementaires fut autorisée à s'approcher du convoi* (Martin du Gard). *Le barrage officiel une fois rompu, les foules de nos amis modestes se précipitèrent l'une vers l'autre* (Giraudoux). || **3.** *Barrage d'artillerie,* tir consistant à interdire le passage sur une ligne déterminée : *Subitement déclenché, le barrage gronda, ébranlant le monde, embrasant tout* (Dorgelès). || *Tir de barrage* (autref. *tir d'arrêt*), tir d'artillerie destiné à briser une offensive terrestre ou à empêcher une attaque aérienne : *Bientôt les tirs de barrage commencèrent, et si violents qu'on sentait que c'était tout auprès, juste au-dessus de nous, que l'avion allemand se tenait* (Proust). || **4.** *Match de barrage,* match servant à départager deux équipes à égalité au cours d'une compétition générale. || **5.** Ouvrage construit en travers du lit d'un cours d'eau et qui sert à dériver ou à accumuler les eaux, en vue de la régulation d'une voie navigable, de l'irrigation, de la production de force motrice : *Barrage de retenue. Barrage hydro-électrique. Les barrages édifiés par l'Électricité de France. Le barrage établi, la vallée sera submergée sur une longueur de trois kilomètres* (Duhamel).

barre [bar] n. f. (lat. pop. **barra,* rapproché du gaulois **barro,* extrémité, sommet, fréquent dans les noms de lieux ; fin du XIIe s.). **1.** Longue tige, droite et rigide, faite de bois, de métal ou d'une matière résistante : *Une barre de fer. Elle lui mit sa mante sur le dos et la conduisit à la porte, qu'elle ferma avec la barre de bois* (Mérimée). || Fig. *C'est de l'or en barre,* c'est une valeur ou une affaire sûre, une chose précieuse ou une personne d'une grande droiture. || Fig. et vx. *Une barre de fer,* un homme inflexible : *Tous ces efforts rencontrèrent une barre de fer, un mur de glace* (Renan). || Fam. *Coup de barre,* nouvelle, révélation brutale qui accable, étourdit ; prix très élevé réclamé pour quelque chose : *Au restaurant on nous a donné le coup de barre.* (V. aussi sens 5.) || **2.** *Barre d'appui,* barre destinée à soutenir celui qui se penche à une fenêtre : *La barre d'appui était à la hauteur des bras croisés* (Colette). || **3.** Pièce de bois horizontale, fixée au mur, pour l'entraînement des danseurs et des danseuses : *Degas a peint plusieurs « Danseuses à la barre ».* || *Barre fixe, barres parallèles,* appareils pour les exercices de gymnastique : *J'excellais aux anneaux, à la barre fixe, aux barres parallèles, mais je ne valais plus rien au trapèze* (Gide). || **4.** Au tribunal, barrière séparant les magistrats du public et devant laquelle prêtent serment les témoins et parlent les avocats : *Comparaître à la barre. Le bras magistralement étendu comme s'il secouait sa toge à la barre* (Daudet). || *Par extens.* Enceinte limitée par cette barre et à l'intérieur de laquelle siègent les magistrats d'un tribunal. || Lieu de comparution : *Louis XVI fut mandé à la barre de la Convention.* || **5.** Dispositif de commande du gouvernail d'un bateau. || *Homme de barre,* marin qui manœuvre le gouvernail sur les indications du pilote. || *Coup de barre,* manœuvre qui modifie la direction de route d'un bateau : *Le marin ne rirait-il pas de vous si vous lui disiez que toute la traversée dépend du premier coup de barre ?* (Alain) ; au *fig.,* changement d'orientation dans la conduite d'une personne, d'une société, et, en particulier, modification de la ligne politique d'un parti : *Au point de vue du vote, cela voulait dire un coup de barre à gauche* (Aragon). [V. aussi sens 1.] || Fig. *Prendre, tenir la barre,* prendre, avoir la direction d'une entreprise : *Vainement, ma raison voulait prendre la barre* (Baudelaire). || **6.** Haute muraille montagneuse : *La barre des Écrins.* || **7.** Haut-fond qui se forme à l'embouchure d'un fleuve, au contact des eaux fluviales et marines. || Zone de certaines côtes où les vagues déferlent d'une façon constante sur les hauts-fonds. || **8.** Trait de plume servant à rayer, à souligner, à s'exercer à écrire : *Il y avait un homme qui, à douze ans, avec des barres et des ronds, avait créé les mathématiques* (Chateaubriand). || *Barre de mesure,* trait perpendiculaire aux lignes de la portée et qui sépare les mesures : *La barre double indique la fin d'une reprise.* || **9.** Bande colorée plus ou moins large : *Une barre d'or se forma dans l'Orient* (Chateaubriand). *L'horizon, dont la barre bleue touchait le ciel* (Flaubert). *La barre blanche de la petite aube commence à s'allonger au ras de l'horizon* (Malraux). || **10.** Pièce héraldique qui sépare obliquement l'écu de gauche à droite : *La barre de bâtardise est plus étroite que la barre honorable.* || **11.** Crispation douloureuse : *Avoir une barre. J'ai une barre sur l'estomac* (Duhamel). || **12.** *Class.* Barrière, séparation : *Le Bourguignon d'ailleurs sépare nos provinces, | Et servirait pour nous de barre à ces deux princes* (Corneille). || **13.** *Class. Être au-dessous de la barre,* être au-dessous du niveau normal, avoir perdu de ses qualités : *Il a soixante et dix-neuf ans ; un esprit n'est-il point au-dessous de la barre à cet âge ?* (Sévigné).

• SYN. : **2** *rambarde ;* **8** *bâton ;* **9** *ligne, ruban.*

◆ **barres** n. f. pl. **1.** Jeu de plein air où les joueurs, divisés en deux camps que sépare une barre tracée sur le sol, se poursuivent à la course : *Jouer aux barres. Ce jour-là, en sortant du collège, je m'étais laissé entraîner à faire une partie de barres, et, lorsque je me décidai à rentrer à la maison, il était beaucoup plus tard que je n'aurais voulu* (Daudet). *Je tournais tout le temps autour de l'endroit où elle jouait avec ses amies, si bien qu'une fois où elles ne se trouvèrent pas en nombre pour leur partie de barres, elle me fit demander si je voulais compléter leur camp, et je jouai désormais avec elle chaque fois qu'elle était là* (Proust). || *Avoir barre* (ou plus rarement *barres*) *sur quelqu'un,* avoir l'avantage sur lui : *Et pourtant chacun d'eux avait bien cherché à s'instruire sur les autres, soit pour assouvir un désir ou plutôt une rancune, empêcher un mariage, avoir barre sur l'ami découvert* (Proust). *Je n'hésitais pas à recourir à Bertha, car j'avais barre sur elle* (Giraudoux). || Vx. *Toucher barres* ou *barre,* passer dans un lieu sans y séjourner : *Comme il ne faisait que toucher barre à Paris (où sa famille craignait sans doute de le voir renouer avec Rachel), il m'avertissait pour me montrer qu'il avait pensé à moi, qu'il avait rencontré à Tanger Mlle ou plutôt Mme de Stermaria* (Proust). || **2.** Espaces symétriques que présente le maxillaire inférieur du cheval, entre les incisives et la première molaire, et sur lesquels repose le mors.

barré, e [bare] adj. (part. passé de *barrer ;* XIIe s.). **1.** Se dit d'une voie fermée à la circulation : *Rue barrée.* || **2.** *Dent barrée,* dent dont les racines sont recourbées en sens contraire dans l'os maxillaire. || **3.** *Chèque barré,* chèque rayé en diagonale par un double trait, et qui ne peut être touché que par l'intermédiaire d'un établissement de crédit. || **4.** *Avoir l'estomac barré,* avoir la sensation d'une barre à l'estomac.

• SYN. : **1** *barricadé.* — CONTR. : **1** *libre, ouvert.*

◆ **barré** adj. et n. m. *Écu barré,* ou *barré,* en héraldique, écu divisé en un nombre pair de parties égales d'émaux alternés, dans le sens de la barre.

barreau [baro] n. m. (de *barre ;* 1285, J. Bretel, au sens I, 1 ; sens II, 1, XVIe s.).

I. 1. Barre de petit diamètre, en bois ou en métal, servant à soutenir, à séparer, à clore, etc. : *Des barreaux de chaise. Les barreaux d'une grille, d'une fenêtre.* || *Être derrière les barreaux,* être en prison. || **2.** *Barreau aimanté,* aimant artificiel formé par une barre métallique.

II. 1. Partie de l'enceinte d'un tribunal, autrefois séparée de l'audience par une barre de bois ou de fer, où se tiennent les avocats. || **2.** *Par extens.* Le corps des avocats ; l'ensemble des avocats inscrits auprès du tribunal d'une ville ou d'une cour d'appel : *Le barreau de Paris.* || La profession d'avocat : *Ce style de barreau qui gesticule avec de grandes manches* (Daudet).

barrement [barmɑ̃] n. m. (de *barrer ;* XIIIe s., au sens de « barre » ; sens actuel, 1935, décret). Action de barrer un chèque : *Le barrement se fait au moyen de deux traits parallèles en diagonale.*

barrer [bare] v. tr. (de *barre ;* 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). **1.** Munir

d'une barre : *Une ouverture pratiquée au plafond, et barrée d'une tringle de fer d'où pendait une chaîne s'agrafant à la crémaillère, remplaçait la hotte et le tuyau de la cheminée* (Gautier). || **2.** *Vx* ou *dialect.* Fermer au moyen d'une barre : *La demoiselle barra les portes et s'enfuit* (Chérau). || **3.** *Par extens.* Fermer un passage en plaçant un obstacle en travers : *Et sa main, toute prête à la refermer, barrait la porte* (Daudet). *C'était une grande péniche qui, silencieusement et sans un feu à bord, entreprenait de barrer le fleuve* (Van der Meersch). *Des éboulements barrent la route.* || Fig. *Barrer la route, le chemin,* etc., *à quelqu'un,* l'empêcher d'arriver à ses fins : *Zèphe ne sera jamais le maire de Claquebue, tant que je pourrai lui barrer le chemin* (Aymé). || *Barrer quelqu'un,* l'arrêter dans son ascension, faire obstacle à ses projets. || *Barrer quelque chose,* s'y opposer, l'empêcher de se réaliser : *Avec une froide et infranchissable règle, elle barrait tous mes caprices* (Baudelaire). || **4.** Diriger un bateau en tenant la barre : *Le lourd bateau verni avançait lentement, barré par une jeune fille* (Hamp). || **5.** Marquer d'un ou de plusieurs traits de plume : *Barrer un chèque. Barrer ses « t ».* || *Spécialem.* Rayer quelque chose d'un trait pour l'annuler : *Angèle, dit-il sévèrement, ce matin j'ai barré l'article au crayon rouge. Tu sais bien que tu ne dois pas lire ce qui est barré* (Zola). *Barrer une phrase.* || **6.** Être disposé en travers de : *Des décorations lui barraient la poitrine. Sur cette poitrine de peu de vie, magnifiquement barrée du grand cordon rouge [...], le général lisait à la fois la dignité du chef et la disgrâce de l'homme malheureusement né, qui n'a jamais ri* (France).

● SYN. : 3 *barricader, boucher, couper, fermer, obstruer ;* 5 *biffer, raturer, rayer.*

◆ **se barrer** v. pr. *Pop.* S'en aller, prendre la fuite : *Laissez-moi m'barrer, que j'vous dis* (Barbusse).

● SYN. : *décamper* (fam.), *détaler, s'enfuir, s'esquiver.*

1. barrette [barɛt] n. f. (ital. *barretta,* du bas lat. *birrum,* capote à capuche [v. BÉRET] ; 1366, Prost, *Invent. mobiliers des ducs de Bourgogne*). **1.** Petit bonnet noir des ecclésiastiques, à trois ou quatre cornes. || **2.** Bonnet rouge des cardinaux. || *Recevoir la barrette,* être nommé cardinal. || **3.** Chapeau de cuir porté autrefois par les mineurs du Pas-de-Calais : *Il lui prêta une vieille barrette, un chapeau de cuir destiné à garantir le crâne* (Zola). || *Par extens.* Casque de mineur en général. || **4.** Bonnet, toque des pâtissiers : *Le petit, qui n'entendait rien à la politique, mit les pâtés tout chauds dans sa tourtière, la tourtière dans une serviette blanche et, le tout bien d'aplomb sur sa barrette, partit au galop pour l'île Saint-Louis, où habitait M. Bonnicar* (Daudet). || **5.** Class. et fam. *Parler à la barrette de quelqu'un,* faire tomber la coiffure de quelqu'un en lui donnant un soufflet, et, au *fig.*, lui faire des réprimandes, des reproches : *« Je parle à mon bonnet. — Et moi je pourrais bien parler à ta barrette »* (Molière).

2. barrette [barɛt] n. f. (de *barre ;* 1751, *Encyclopédie*). **1.** Petite tige disposée perpendiculairement à une chaîne de montre, qui joue le rôle d'arrêtoir et que l'on passe dans la boutonnière du gilet. || **2.** Bijou allongé servant d'agrafe : *Barrette de diamants.* || Pince longue pour tenir les cheveux. || **3.** Dans une broderie, fils reliant deux motifs et recouverts d'un point de feston ou de bourdon. || **4.** Ruban de décoration monté sur un petit support rectangulaire.

● SYN. : 2 *broche.*

barreur [barœr] n. m. (de *barre ;* fin du XIX[e] s.). Celui qui tient la barre d'une embarcation.

barricade [barikad] n. f. (de *barrique* [les barricades étant souvent faites de tonneaux] ; 1570, Monluc, *Commentaires*). Barrage élevé avec des moyens de fortune, en travers d'une rue, d'une route, pour y empêcher tout passage : *Au reste, les barricades sont des retranchements qui appartiennent au génie parisien : on les retrouve dans tous nos troubles depuis Charles V jusqu'à nos jours* (Chateaubriand). *La barricade Saint-Antoine était monstrueuse ; elle était haute de trois étages et large de sept cents pieds* (Hugo). || Fig. *Être de l'autre côté de la barricade,* avoir une opinion diamétralement opposée à celle d'une autre personne, être du parti adverse.

● SYN. : *barrière.*

barricader [barikade] v. tr. (de *barricade ;* 1588, E. Pasquier). **1.** Interdire l'accès d'une voie par une barricade : *Barricader une rue.* || **2.** *Par extens.* Fermer solidement : *Laissant Athénaïs barricader la porte de la chambre, il imagina de grimper par la fenêtre* (Sand). || Fig. *Barricader sa porte,* refuser de recevoir qui que ce soit, s'isoler obstinément.

◆ **se barricader** v. pr. **1.** Se retrancher derrière une barricade : *Les insurgés se barricadent dans les rues.* || **2.** *Par extens.* S'enfermer quelque part et refuser de voir qui que ce soit. || **3.** *Fig.* Se retrancher étroitement et obstinément dans ses principes, dans les limites d'une idéologie, etc. : *Barricadés dans vos étroits principes, l'esprit aussi court que le jugement* (Chateaubriand). *Menacé d'abolition, chacun de mes amis se barricadait dans le présent, découvrait l'irremplaçable qualité de sa vie mortelle et se jugeait touchant, précieux, unique* (Sartre).

● SYN. : 2. *se cloîtrer ;* 3 *s'enfermer, se replier.* — CONTR. : 2 *recevoir, sortir ;* 3 *s'ouvrir à.*

barricadier, ère [barikadje, -ɛr] n. (de *barricade ;* 1870, L. Halévy). *Vx* et *fam.* Personne qui prend part à un combat de barricades, qui dresse des barricades : *Paris s'est trouvé à cette époque contenir pas mal de pauvres diables dans une situation pareille, barricadiers par la force des choses, insurgés sans savoir pourquoi* (Daudet).

◆ adj. *Vx* et *fam.* Propre à un combattant des barricades : *Cette barbe touffue, malpropre et barricadière* (Daudet).

barrière [barjɛr] n. f. (de *barre ;* XIV[e] s.). **1.** Assemblage de pièces de bois, de métal, formant clôture : *Lorsqu'ils tournèrent la grande barrière de la ferme maritale, quarante coups de fusil éclatèrent* (Maupassant). || **2.** Dans un cirque, petite palissade ou petit mur qui sépare les spectateurs de la piste. || *Par extens.* L'ensemble du personnel en uniforme placé à l'entrée des artistes. || **3.** *Autref.* Palissade qui, dans les tournois, coupait la lice en deux et que les champions se disputaient : *Forcer, rompre la barrière.* || *Fig.* Lice, champ, carrière : *La victoire en chantant nous ouvre la barrière* (M.-J. Chénier). || **4.** *Class.* Porte qui fermait l'enceinte d'une ville, d'un château : *Les barrières du Louvre.* || *Spécialem.* Porte, clôture établie sur les voies d'accès à une ville, destinée à fermer le passage aux voitures et à permettre la perception des droits de douane, et, *par extens.*, le ou les bureaux où s'effectuait cette perception : *Les barrières de l'octroi, de la douane. La barrière d'Enfer. Il y a vingt-cinq ans qu'en allant à Méréville, au Marais, à la Vallée-aux-Loups, je passais par la barrière du Maine ; on n'apercevait à droite et à gauche de la chaussée que des moulins, les roues des grues aux trouées des carrières et la pépinière de Cels, ancien ami de Rousseau* (Chateaubriand). || **5.** *Vx.* La zone extérieure aux anciennes barrières de Paris, peu sûre et mal fréquentée, où se débitaient des marchandises qui n'avaient pas payé de droits : *C'était le vin de la barrière bu dans des crânes* (Nerval). || *Rôdeur de barrière,* vaurien prêt à tous les mauvais coups. || **6.** *Barrière de dégel,* barrière interrompant momentanément la circulation des véhicules lourds sur les routes, en cas de dégel, afin de prévenir la dégradation de la chaussée. || **7.** Obstacle naturel empêchant le libre accès à la région située au-delà : *Derrière ces monts s'élève la barrière des hautes montagnes* (Chateaubriand). || **8.** *Fig.* Ce qui constitue un obstacle matériel ou moral à certaines actions : *Le respect est une barrière qui protège également le grand et le petit* (Balzac). || Fig. *Les barrières douanières,* les droits de douane : *Quand les barrières fiscales et commerciales auront été abolies entre les États, comme elles le sont déjà entre les provinces d'un même État* (Chateaubriand).

● SYN. : 1 *grille, haie, palissade, treillage.*

barrique [barik] n. f. (du provenç. *barrica,* de même racine que *baril ;* 1455, Gay). **1.** Futaille de bois contenant généralement,

en France, de 200 à 250 litres, et servant au transport des liquides. || Fig. et pop. *Plein* ou *rond comme une barrique,* se dit d'une personne qui a trop mangé, trop bu : *De temps en temps, un convive, plein comme une barrique, sortait jusqu'aux arbres prochains, se soulageait, puis rentrait* (Maupassant). || **2.** Contenu de ce tonneau. || **3.** *Fam.* Personne très grosse.

barrir [barir] v. intr. (lat. *barrire ;* 1546, Rabelais). Crier, en parlant de l'éléphant ou du rhinocéros. (On dit aussi BARÉTER.)

barrissement [barismɑ̃] ou **barrit** [bari] n. m. (de *barrir ; barrit,* fin du XVIe s. ; *barrissement,* fin du XIXe s.). Cri de l'éléphant ou du rhinocéros.

1. barrot [baro] n. m. (de *baril ;* 1323, *Cartulaire de Saint-Barthélemy*). Petit baril spécial pour les anchois.

2. barrot [baro] n. m. (de *barre ;* 1384, *Compte du Clos des galées de Rouen*). Élément transversal de la structure d'un navire.

bartavelle [bartavɛl] n. f. (provenç. moderne *bartavèlo,* loquet [le chant de l'oiseau étant comparé au bruit d'un loquet], du lat. pop. **vertabella,* de *vertere,* tourner ; 1740, Acad.). Grande perdrix rouge des régions montagneuses d'Europe et d'Asie, que l'on trouve dans les Alpes françaises : *Ces messieurs vous avalaient de succulentes bartavelles arrosées du bon vin des Papes* (Daudet).

barycentre [barisɑ̃tr] n. m. (du gr. *barus,* lourd, et de *centre ;* 1877, Littré). Centre de gravité.

barye [bari] n. f. (du gr. *barus,* lourd ; 1922, Larousse). Unité C. G. S. de pression représentant 1 dyne par centimètre carré.

barymétrie [barimetri] n. f. (du gr. *barus,* lourd, et *metron,* mesure ; 1877, Littré). Détermination du poids des animaux à l'aide des mensurations corporelles.

barysphère [barisfɛr] n. f. (du gr. *barus,* lourd, et de *sphère ;* 1928, Larousse). Nom donné à la partie intérieure du globe terrestre, caractérisée par sa densité élevée.

baryte [barit] n. f. (du gr. *barus,* lourd ; 1787, Guyton de Morveau). Oxyde de baryum, toxique.

baryton [baritɔ̃] n. m. (gr. *barutonos,* qui a un ton grave ; 1655, au sens gram-mat. ; 1768, terme de musique). **1.** Voix d'homme intermédiaire entre le ténor et la basse : *Une voix de baryton.* || **2.** Chanteur qui a une telle voix : *Un baryton de l'Opéra.*

◆ adj. invar. et n. m. En grammaire grecque, se dit des mots dont la syllabe finale est frappée de l'accent grave ou ne porte pas d'accent.

barytonner [baritɔne] v. intr. (de *baryton ;* XIXe s.). Prendre des intonations de baryton (rare) : *Ce garçon dont la voix déjà muée barytonnait* (Hamp).

baryum [barjɔm] n. m. (du gr. *barus,* lourd ; 1808, Davy, créateur du n., en angl. ; 1827, Acad., en franç.). Métal analogue au calcium.

1. bas, basse [bɑ, bɑs] adj. (du bas lat. *bassus,* bas et gros, épais [surnom en lat. class.] ; XIIe s.).

I. NOTION D'ESPACE. **1.** Qui est peu élevé par rapport au niveau habituel ou par comparaison avec un autre objet : *Une chaise basse. Elle habitait* [...] *un petit appartement de quatre pièces exiguës et si basses que presque on en pouvait de la main toucher le plafond* (Gide). *Les branches basses d'un arbre.* || *Front bas,* front dont la hauteur est relativement faible : *Le front bas, étroit, obstiné, un de ces fronts où la même pensée, travaillant sans cesse à la même place, a fini par creuser une seule ride très profonde* (Daudet). || *Soleil bas,* soleil près de se coucher. || *Ciel bas, plafond bas, temps bas,* ciel couvert de nuages peu élevés : *Quand le ciel bas et lourd pèse comme un couvercle | Sur l'esprit gémissant en proie aux longs ennuis, | Et que de l'horizon embrassant tout le cercle | Il nous verse un jour noir plus triste que les nuits* (Baudelaire). *Je me rappelle un ciel bas, couleur de suie, une brume perpétuelle montant de deux rivières* (Daudet). *Le ciel plus bas s'accroche aux arbres* (Gide). || **2.** Dont la profondeur est relativement faible : *Les eaux sont basses. La rivière est basse.* || *Basse mer, marée basse,* mer dont le niveau est au plus bas à la suite du reflux de la marée : *Au loin, dormait la mer basse* (France). *Se baigner à marée basse.* || *Basses eaux,* état de la mer au moment où les marées sont le moins fortes. || **3.** Qui est incliné vers le sol, dans une position inférieure à la position habituelle : *Marcher la tête basse. Ce chien s'en va l'oreille basse.* || Fig. *La tête basse, l'oreille basse, la queue basse,* rempli de honte, de confusion. || *Vue basse,* myopie, qui oblige à rapprocher les yeux de l'objet : *Comme la vue de Swann était assez basse, il dut se résigner à se servir de lunettes pour travailler chez lui et à adopter, pour aller dans le monde, le monocle, qui défigurait moins* (Proust). || Class. *Faire main basse sur quelqu'un,* le tuer : *On fit main basse sur la garnison* (Acad., 1694). || Auj. *Faire main basse sur quelque chose,* s'en emparer rapidement et en cachette : [Eugénie] *fit main basse, dans la cuisine, sur les poires comptées par son père* (Balzac). || **4.** Qui est inférieur par sa situation géographique : *L'Istrie présentait le long de la mer une terre basse* (Chateaubriand). *Les basses Alpes, les basses Pyrénées.* || *La basse Seine, la basse Loire,* la partie de ces fleuves qui est proche de l'embouchure. || *La basse Normandie, la basse Bretagne,* la partie occidentale de ces régions. || *Le bas breton,* le dialecte parlé en basse Bretagne. || *Le bas allemand,* le dialecte parlé dans la plaine du nord de l'Allemagne. || *Ville basse,* la partie basse d'une ville, par opposition à la partie haute anciennement fortifiée. || *Bas quartiers,* ceux qui sont situés dans la partie basse, et aussi les quartiers populaires : *C'est alors qu'on perçut, venant des bas quartiers, une espèce de rumeur* (Aragon). || Fig. *En ce bas monde,* ici-bas, sur la terre. || *Le bas bout de la table,* celui qui est du côté de la porte et, *par extens.,* celui qui est laissé aux invités les moins importants.

II. NOTION DE TEMPS. Se dit d'une période qui suit une grande époque historique, et qui occupe souvent, dans l'échelle des valeurs, une position inférieure par rapport à la période précédente : *Le Bas-Empire. La basse latinité. Basse époque.* || *Bas latin,* latin corrompu du haut Moyen Age.

III. NOTION DE VALEUR. **1.** Qui est inférieur en grandeur : *Bas prix. Basse température. Basse pression.* || *Bas âge,* la petite enfance. || *Basses cartes,* les cartes les plus faibles dans un jeu. || *Au bas mot,* en faisant l'évaluation la plus faible. || *Les fonds sont bas,* se dit quand il reste fort peu d'argent à quelqu'un. || **2.** Qui est inférieur en intensité ou en hauteur (en parlant d'un son) : *Les notes les plus basses. Ton bas. Quoi ? Mère ? balbutia M. Chasles, mais d'une voix si basse qu'il ne s'adressait qu'à lui-même* (Martin du Gard). || *À voix basse,* sans vibration des cordes vocales. || *Messe basse,* messe non chantée. || Fig. et fam. *Faire des messes basses,* faire des apartés, des confidences à quelqu'un à voix basse, en présence d'autres personnes. || **3.** Qui est inférieur en qualité : *De la basse littérature.* || *Bas morceaux,* morceaux les moins estimés en boucherie. || **4.** Qui occupe un rang inférieur dans la hiérarchie sociale : *Le bas clergé. Les postes les plus bas dans une entreprise. Les basses classes.* || *Chambre basse,* la Chambre des communes, en Grande-Bretagne, par opposition à la *Chambre haute,* la Chambre des lords. || *Péjor.* Peu relevé, vulgaire : *Bas peuple. Basses classes. On le traitait* [Jésus] *comme* [...] *ces ennemis de bas étage auxquels les Romains n'accordaient pas les honneurs de la mort par le glaive* (Renan). || **5.** Qui est inférieur au point de vue moral : *Un homme bas. Des sentiments bas. Le prince préfère le comte Mosca à Rassi, qui est bien plus flexible et plus bas* (Stendhal). *Il faut avoir le diable au corps et l'âme bien basse pour faire le métier de candidat à la députation* (Mérimée). || **6.** Qui est inférieur dans le domaine esthétique, peu digne d'un véritable artiste, fruste et grossier : *Genre, style bas. Bas comique.* || **7.** *Péjor.* Vulgaire, rejeté par le bon usage : *Mot, terme bas.*

• SYN. : **I, 3** *baissé, incliné, pendant, rabattu.* || **III, 1** *infime, insignifiant, modéré, modique* ; **2** *faible, grave* ; **3** *mauvais, médiocre* ; **4** *subalterne* ; *commun, grossier, ordinaire, populaire* ; **5** *abject, avili, avilissant, dégoûtant, dégradant, honteux, ignoble, infâme, méprisable, vil.* — CONTR. : **I, 1** *élevé, haut* ; **2** *haut, profond* ; **3** *dressé, droit, haut, levé, redressé* ; **4** *abrupt, élevé, escarpé, haut, montagneux, surélevé.* || **III, 1** *astronomique* (fam.), *considérable, élevé, exagéré, excessif, extraordinaire, fantastique* (fam.), *fou* (fam.), *pharamineux* (fam.), *phénoménal* (fam.) ; **2** *aigu, fort* ; **3** *bon, excellent* ; **4** *haut, supérieur* ; *brillant, distingué, éminent* ; **5** *auguste, digne, grand, honorable, respectable, supérieur, vénérable* ; **6** *noble, relevé, soutenu, sublime.*

• REM. **1.** Conformément à la règle générale, on met un trait d'union après *bas* dans les mots composés, notamment quand l'expression désigne une unité administrative : *Le département du Bas-Rhin.* Mais on n'en met pas quand *bas* a la valeur d'une simple épithète : *Le bas Rhin, le bas Rhône* (les cours inférieurs du Rhin, du Rhône).

2. On trouvera les composés de *bas, basse* à leur place alphabétique.

◆ **bas** adv.

I. 1. À une faible hauteur, ou à un niveau inférieur soit au niveau habituel, soit à un autre niveau : *Les hirondelles volent bas. Être placé trop bas.* || *Ici-bas,* sur cette terre, en ce monde... || *Couler bas,* s'enfoncer brusquement et totalement, en parlant d'un bateau. || Fig. *Être bien bas,* être sur le point de mourir, ou être près de la ruine. || *Saluer bien bas,* s'incliner jusqu'à terre : *Eustache Bouteroue prit les six écus et l'écu rogné, en saluant bien bas* (Nerval). || Fig. *Il est tombé bien bas,* il s'est enfoncé dans la misère, les mauvaises habitudes, le vice. || *Mettre bas les armes,* cesser le combat (au pr. et au fig.) : *Son courage, affolé de poudre et de tambours,* | *Devant les suppliants sait mettre bas les armes* (Baudelaire). || Absol. *Mettre bas,* en parlant d'une femelle, mettre au monde ses petits ; et au fig. : *Ah ! Que n'ai-je mis bas tout un nœud de vipères,* | *Plutôt que de nourrir cette dérision !* (Baudelaire). || Fam. *Bas les mains, bas les pattes !,* ne me touchez pas, lâchez prise. || **2.** À une certaine distance de l'endroit où l'on se trouve : *Plus bas, le canal Saint-Martin, fermé par les deux écluses, étalait en ligne droite son eau couleur d'encre* (Flaubert). || *Là-bas,* à un endroit éloigné. || Par extens. *Plus bas,* dans la suite du texte : *On trouvera plus bas les mots composés commençant par « bas- ».* || **3.** *Plus bas,* à une date, à une époque plus rapprochée de l'époque actuelle que celle dont il est question : *Descendre plus bas dans l'histoire d'un peuple.* || **4.** En parlant des sons, à un degré inférieur en intensité, moins haut : *Ne parle pas* | *Ou si bas* | *Que ce soit un secret vaporeux qu'on devine* (Heredia). || Fig. *Tout bas,* secrètement et honteusement : *Il s'était dit souvent tout bas* [...] *ce que Blazius lui disait tout haut* (Gautier). || **5.** À un degré inférieur en hauteur, sur un ton grave : *Chanter trop bas.*

II. 1. Class. *Mettre bas, mettre à bas,* abattre, renverser : *Je n'aspirerais au bonheur de vous plaire* | *Qu'après avoir mis bas un si grand adversaire* (Corneille). || **2.** Class. et littér. *Mettre bas,* déposer : *Bouvard l'engagea à mettre bas sa redingote* (Flaubert) ; renoncer à : *Allons donc, messieurs, mettez bas toute rancune* (Molière).

◆ **À bas !** interj. Cri d'hostilité à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose dont on souhaite la disparition : *À bas la tyrannie !*

◆ **À bas** loc. adv. À terre ou vers le sol : *Si l'on m'insulte, je mets mon homme à bas, personne ne tire aussi bien le pistolet et l'épée que votre serviteur* (Balzac). || *Mettre, jeter à bas,* renverser complètement, détruire.

◆ **À bas de** loc. prép. *Vx.* Du haut de, vers le sol : *Fabrice se jeta à bas de son cheval* (Stendhal).

◆ **En bas** loc. adv. **1.** Vers la terre : *Tomber la tête en bas. Nous avons passé la tête par la balustrade pour regarder en bas* (Flaubert). || **2.** Au rez-de-chaussée, dans les étages inférieurs : *Il ne trouva personne en bas* (Flaubert). || *D'en bas, par en bas,* de la partie, par la partie la plus basse : *La lumière qui s'infiltrait d'en bas, entre les fentes des volets clos, et renvoyait au plafond blanc les reflets verts de la pelouse, cette clarté du soir m'était la seule chose délicieuse* (Gide). *Regarder d'en bas. Passer par en bas.* || Fig. *Être parti d'en bas,* être parti d'une condition sociale modeste.

◆ **En bas de** loc. prép. Dans la partie inférieure de, au pied de : *Il était en bas de la colline* (Acad.).

2. bas [bɑ] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd.). **1.** La partie inférieure de quelque chose : *Respellière sortit sa pipe, et la secoua sur le bas de la rampe* (Aragon). *Le bas du visage.* || *Spécialem.* Le fondement : *Évacuer par le haut et par le bas.* || *Lettres bas de casse,* ou *des bas-de-casse,* lettres minuscules, placées dans le bas de la casse où les typographes classent et rangent les caractères. || *De bas en haut,* des pieds à la tête : *Celui-ci le regardait de bas en haut, ses cheveux blancs semblaient plus longs à cause du mouvement en arrière de sa tête* (Malraux). || *De haut, du haut en bas,* V. HAUT. || Fig. *Les hauts et les bas,* la succession des périodes heureuses et malheureuses. || **2.** Ce qui manque de valeur morale ou esthétique : *Se complaire dans le bas et le trivial.*

• SYN. : **1** *base, bout, dessous, pied, racine* ; **2** *vulgaire.* — CONTR. : **1** *cime, comble, dessus, faîte, haut, sommet* ; **2** *sublime.*

◆ **Au bas de** loc. prép. Au pied de, dans la partie inférieure de : *Faire halte au bas de la pente. Mettre une note au bas de la page.*

3. bas [bɑ] n. m. (ellipse de *bas-de-chausses* ; v. 1500). Partie du vêtement, en tissu souple, qui revêt le pied et la jambe : *Ma mère, qui écoutait en tricotant un bas de laine, fut contente de placer un mot* (France). *Des bas de soie. Des bas en Nylon.* || *Bas violets,* symbole de la dignité épiscopale : *« Eh bien ! Que puis-je faire pour lui ? — [...] L'aider à chausser les bas violets, qu'il a bien mérités, mon général »* (France). || Fig. *Bas de laine,* endroit où la tradition veut que les gens simples placent leurs économies (par allusion à l'habitude prêtée aux paysans français de dissimuler leurs économies dans un bas de laine) ; *par extens.,* la petite épargne.

basal, e, aux [bazal, -o] adj. (de *base* ; milieu du XIX^e s.). Qui est relatif à la base, à une base. || *Métabolisme basal,* dépense énergétique minimale, inévitable, d'un sujet, même au repos complet.

basalte [bazalt] n. m. (du lat. *basanites* (empr. au gr. *basanos,* pierre de touche], écrit fautivement *basaltes* ; 1553, Belon). Roche noirâtre, d'origine volcanique, présentant parfois une structure prismatique (ex. :orgues de Murat, de Saint-Flour ; colonnes de Fingal, en Écosse, etc.).

basaltique [bazaltik] adj. (de *basalte* ; fin du XVIII^e s.). Formé de basalte ; de la constitution du basalte : *Lave, coulée, plateau basaltique. J'ai longtemps habité sous de vastes portiques* | *Que les soleils marins teignaient de mille feux* | *Et que leurs grands piliers droits et majestueux* | *Rendaient pareils, le soir, aux grottes basaltiques* (Baudelaire).

basane [bazan] n. f. (provenç. *bazana,* de l'esp. *badana,* ar. *bitana,* doublure de vêtement ; 1150, *Charroi de Nîmes,* écrit *basenne*). Peau de mouton préparée par tannage végétal, utilisée en sellerie, maroquinerie, reliure et, en particulier, pour doubler les chaussures : *On y voyait* [...] *un grand concile de livres in-douze, inoctavo, in-quarto, in-folio, vêtus de veau, de basane* (France). || *Spécialem.* Peau souple qui recouvrait les culottes des cavaliers. || Vx. *Être dans la basane,* servir dans la cavalerie. || Arg. mil. et Vx. *Tailler une basane à quelqu'un,* faire, à son adresse, un geste de défi grossièrement injurieux en se frappant de la main la partie intérieure de la cuisse (en principe renforcée de basane) : *Tes fameux copains te taillent des basanes et te font des crocs-en-jambe* (Duhamel).

basané, e [bazane] adj. (de *basaner* ; 1510, Godefroy). Bruni par le soleil ou le grand air : *Un teint basané. C'était François, son*

frère, le légionnaire. Un François forci, basané, magnifique (Aragon).

● SYN. : *bronzé, hâlé, tanné.* — CONTR. : *blafard, blême, pâle.*

basaner [bazane] v. tr. (de *basane ;* 1510, Godefroy). Donner à quelque chose la couleur bistrée de la basane, en particulier à la peau humaine : *La clarté de la grosse lampe basanait un morceau de cuir* (Proust).

● SYN. : *bronzer, brunir, hâler.*

bas-bleu [bɑblø] n. et adj. (traduction de l'angl. *blue-stocking* [d'après les bas bleus que portait Stillingfleet, causeur brillant du salon de lady Montague vers 1757] ; 1801, Mackenzie). *Péjor.* Femme à prétentions littéraires, bel esprit, pédante : *Elle écrirait des romans et ferait un bas-bleu très agréable* (Gautier). *Un bas-bleu, M*[me] *de Villeparisis en avait peut-être été un dans sa prime jeunesse, et, ivre alors de son savoir, n'avait peut-être pas su retenir contre des gens du monde moins intelligents et moins instruits qu'elle des traits acérés que le blessé n'oublie pas* (Proust).

● Pl. *des* BAS-BLEUS.

bas-bleuisme [bɑbløism] n. m. (de *bas-bleu ;* 1866, Barey d'Aurevilly). État, attitude de femme pédante.

bas-côté [bɑkote] n. m. (de *bas* et de *côté ;* 1841, Chateaubriand). **1.** Nef latérale d'une église, moins élevée que le vaisseau central : *J'allai voir la cathédrale, vaisseau gothique à flèche élevée. Les bas-côtés se partagent en deux voûtes étroites soutenues par un seul rang de piliers* (Chateaubriand). || **2.** Partie latérale d'une route, d'une voie, où les piétons peuvent circuler : *Laisser sa voiture sur le bas-côté.*

● Pl. *des* BAS-CÔTÉS.

basculage [baskylaʒ] n. m. (de *basculer ;* début du XX[e] s.). Action de basculer.

basculant, e [baskylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *bascule ;* 1922, Larousse). Se dit d'un dispositif qui fonctionne par basculement : *Une benne basculante.*

bascule [baskyl] n. f. (altér., par attraction de *bas,* de l'anc. franç. *bacule,* déverbal de *baculer,* frapper à terre le derrière de quelqu'un ; 1549, R. Estienne, écrit *bassecule*). **1.** Système formé d'une partie mobile sur un pivot, et dont une extrémité s'abaisse lorsque l'autre s'élève. || *Fauteuil à bascule,* fauteuil auquel on peut imprimer un balancement d'avant en arrière. || *Jeu de bascule,* jeu où deux enfants, installés chacun à l'extrémité d'une planche reposant sur un support, montent et descendent alternativement. || *Mouvement, jeu de bascule,* alternance de mouvements en sens opposés (au pr. et au fig.) : *Pratiquer dans ses opinions un jeu de bascule selon les circonstances.* || *Politique de bascule,* attitude politique qui consiste à s'appuyer alternativement sur deux partis ou deux États opposés. || *Faire la bascule,* tomber d'un côté. || **2.** Appareil avec lequel on mesure la masse d'objets lourds et volumineux : *Bascule mobile de boulanger. Une bascule automatique.*

● SYN. : **1** *balançoire ;* **2** *balance.*

basculement [baskylmɑ̃] n. m. (de *basculer ;* début du XX[e] s.). Action de basculer : *Un basculement de la cage qui s'écroulait* (Pergaud).

basculer [baskyle] v. intr. (altér., d'après *bascule,* de l'anc. franç. *baculer* [v. BASCULE] ; 1611, Cotgrave). **1.** Faire un mouvement de bascule, par suite d'un déplacement d'équilibre : *Poutre qui bascule.* || *Spécialem.* Verser en pivotant autour d'un point d'appui : *Benne, wagonnet qui bascule.* || **2.** Tomber par suite d'une perte d'équilibre : *Il bascula, s'affala de tout son long* (Merle).

● SYN. : **1** *faire la bascule ;* **2** *capoter, chavirer, culbuter, verser.*

◆ v. tr. Renverser en faisant pivoter : *Basculer une brouette. La place des Arènes, encombrée de pataches dételées et poudreuses, de charrettes rurales basculées, les brancards en l'air* (Daudet).

● SYN. : *culbuter.*

basculeur [baskylœr] n. m. (de *basculer ;* 1928, Larousse). **1.** Dispositif mécanique permettant de décharger par basculement des wagonnets, des berlines, etc. || **2.** Petit camion de chantier à benne basculante. || **3.** Employé chargé de vérifier les poids des produits ou des marchandises.

● SYN. : **1** *culbuteur.*

bas-de-chausses [bɑdəʃos] n. m. invar. (de *bas* et de *chausses ;* XVI[e] s.). Partie inférieure des chausses, qui couvrait les jambes et devint le bas.

bas-dessus [bɑdəsy] n. m. invar. (de *bas* et de *dessus ;* 1863, Littré). *Vx.* Voix de femme de deux tons plus grave que le dessus. (On dit auj. MEZZO-SOPRANO.)

1. base [bɑz] n. f. (lat. *basis,* mot gr., proprem. « action de marcher » et, par extens., « point d'appui » ; XII[e] s.).

I. 1. Socle, support sur lequel repose un objet : *La base d'une colonne.* || **2.** Partie inférieure d'un corps, par laquelle il repose sur ce qui le soutient ou se rattache à autre chose : *La base d'une montagne. Dans toute construction, la base est ordinairement forte ; le monument diminue d'épaisseur à mesure qu'il envahit le ciel* (Chateaubriand). *Le docteur promena son doigt à la base du cou* (Camus). || Fam. *Carré sur sa base,* se dit d'une personne bien campée sur ses jambes : *Puis, les mains dans les poches, le dos au mur et carré sur sa base, il attendit* (Daudet). || Fam. *Carré de base, carré par la base,* se dit de quelqu'un qui est tout d'une pièce, franc et loyal. || **3.** Droite ou plan d'une figure géométrique sur lesquels tombe la perpendiculaire mesurant la hauteur de cette figure : *La base d'un triangle, d'un cône.* || **4.** Partie inférieure ou la plus large de certains organes ou de certaines régions du corps : *La base du cœur. La dame avait un visage assez long, à peu près de la même largeur à la base et au sommet* (Romains).

II. 1. Principe fondamental sur lequel est établi un raisonnement, un système, etc. : *Jésus qui aime à provoquer, à narguer l'hypocrisie* [...] *et qui, par la parabole de l'Enfant prodigue, a posé la morale sur sa vraie base, la bonté du cœur, en ayant l'air d'en renverser les fondements...* (Renan). || *Être à la base de quelque chose,* être à son origine. || *Un raisonnement qui pèche par la base,* dont le principe est faux. || **2.** Ce qui constitue la partie essentielle, l'élément le plus important de quelque chose : *Quant au reste, à nos activités de base, une sorte de raison d'État les couvre* (Valéry). *Les bases d'un traité.* || **3.** En mathématiques, élément qui sert à définir un système de numération, de logarithmes, etc. || **4.** Élément servant de point de départ à un calcul : *Les tarifs de la S.N.C.F. sont établis sur une base kilométrique.* || *Sur la base de,* au taux de, ou en prenant comme point de départ : *Engager quelqu'un sur la base de dix francs l'heure.* || **5.** *Fig.* Ce qui sert de point d'appui, de soutien, de point de départ : *Il lui fut prouvé que son espoir, si mignonnement caressé, reposait sur une base chimérique* (Balzac). || **6.** Ensemble des adhérents d'un parti, d'un syndicat, par opposition aux dirigeants : *Il connaissait surtout ces « militants de base » anonymes et mis à toutes les sauces, qui étaient le dévouement même de l'Espagne* (Malraux). *Consulter la base, ne pas se couper de la base.*

III. Lieu de rassemblement des troupes et des moyens matériels nécessaires à la conduite d'opérations militaires, terrestres, aériennes ou navales : *Base aérienne tactique, opérationnelle. Base navale.* || *Base d'opérations,* ligne de départ, centre d'appui d'une action militaire.

● SYN. : **I, 1** *assise, fondation, fondement, soubassement ;* **2** *bas, bout, dessous, pied, racine ;* **4** *bas.* || **II, 1** *assiette, assise, fondement ;* **2** *condition, fond ;* **5** *germe, origine, raison, source, support ;* **6** *masse.* || **III** *centre.* — CONTR. : **I, 1** *comble, couronnement, dessus, haut ;* **2** *cime, faîte, sommet ;* **4** *haut, sommet.*

◆ **A base de** loc. prép. Dont le composant principal est : *Une crème adoucissante à base de lanoline.*

2. base [bɑz] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; fin du XVIII[e] s.). En chimie, corps capable de neutraliser les acides en se combinant à eux.

base-ball [bɛzbol] n. m. (mot angloamér. ; 1889, Saint-Clair). Jeu très répandu aux États-Unis, dérivé du cricket, et qui se pratique avec une balle et une batte.

baselle [bazɛl] n. f. (mot empr. à une langue de l'Inde ; 1750, De Combles). Herbe comestible, à tige charnue et généralement grimpante, de l'Amérique et de l'Asie tropicales.

baser [baze] v. tr. (de *base ;* 1504, *Comptes du château de Gaillon*).

I. Établir un raisonnement, un système, sur telle ou telle base : *Personne ne m'adressait la parole* [...]. *Je basai le succès de mon escapade sur cette indifférence* (Balzac). *Dans le paysage, comme dans le portrait et le tableau d'histoire, on peut établir des classifications basées sur des méthodes différentes* (Baudelaire). *Une explication parfaitement rationnelle et plausible, basée sur ce petit fait précis que nous savons* (Gide).

II. Établir dans une base militaire : *Les éléments de la flotte basée en Méditerranée.*

• Syn. : **I** *appuyer, asseoir, bâtir, échafauder, faire reposer, fonder.*

◆ **se baser** v. pr. [**sur**]. Fonder son opinion sur telle ou telle base : *Cela fait, je me baserais uniquement sur ces données pour former mes idées* (Renan).

• Rem. Certains n'admettent pas l'emploi de *baser* au sens de « fonder ». Ce verbe figure dans le Littré, mais non dans le dictionnaire de l'Académie.

bas-fond [bɑfɔ̃] n. m. (de *bas* et de *fond ;* début du xviiie s.). **1.** Terrain en contrebas des terrains voisins et généralement marécageux : *Il pleuvait. Les soldats, devenus frénétiques* [...] | *Foulaient avec horreur, en ces bas-fonds malsains,* | *Des reptiles nouveaux et d'étranges insectes* (Heredia). || **2.** Partie élevée du fond de la mer ou d'un cours d'eau, laissant une faible hauteur d'eau à la navigation. (En ce sens, *bas-fond* est syn. de haut-fond.) || **3.** Plus exactement, mais moins communément, fond très distant de la surface de la mer, et au-dessus duquel les navires peuvent passer sans danger. (En ce sens, haut-fond est le contraire de *bas-fond.*)

• Pl. *des* bas-fonds.

◆ **bas-fonds** n. m. pl. (1840, C. Pecqueur, au sing.). **1.** Quartiers malfamés d'une ville ; lieux de dépravation, de déchéance : *Sont-ce des larves ? Non ; et sont-ce des statues ?* | *Non. C'est de la chimère et de l'horreur, vêtues* | *D'airain, et, des bas-fonds de ce monde puni,* | *Faisant une menace obscure à l'infini* (Hugo). *Les bas-fonds de Paris.* || Couches de la population qui y vivent. || **2.** *Fig.* Partie basse de l'âme : *J'ai relu ces dernières pages — stupéfait par ces bas-fonds en moi qu'elles éclairent* (Mauriac).

• Syn. : **1** *bouge ; écume, lie ;* **2** *abîme, gouffre.*

basicité [bazisite] n. f. (de *basique ;* 1842, Acad.). Propriété qu'a un corps de jouer le rôle de base.

• Syn. : *alcalinité.*

baside [bazid] n. f. (de *base ;* 1866, Larousse). Organe de reproduction caractéristique des champignons basidiomycètes et constitué par une expansion microscopique portant des spores en nombre défini (généralement quatre.)

basidiomycètes [bazidjomisɛt] n. m. pl. (de *baside* et du gr. *mukês,* champignon ; 1888, Larousse). Groupe de champignons caractérisés par la présence de spores portées sur des basides.

basilaire [bazilɛr] adj. (de *base ;* 1314, *la Chirurgie d'Henri de Mondeville).*) Se dit, en anatomie, de ce qui sert de base ou de ce qui appartient à une base : *Apophyse basilaire. Veines basilaires.*

1. basilic [bazilik] n. m. (lat. *basiliscus,* du gr. *basiliskos,* proprem. « petit roi » ; 1120, *Psautier d'Oxford*). **1.** Reptile fabuleux, dont le regard avait, prétendait-on, le pouvoir de tuer : *Le baron était assis sur son fauteuil, l'œil clair comme un basilic* (Gautier). || **2.** Grand lézard voisin de l'iguane, à crête dorsale épineuse, vivant en Amérique tropicale. || **3.** Grosse couleuvrine du xvie s.

2. basilic [bazilik] n. m. (bas lat. *basilicum,* du gr. *basilikon,* n. de la plante, proprem. « royal » ; 1425, O. de La Haye). Plante aromatique servant de condiment : *Le basilic est bien parti : sa première feuille est formée et commence à sentir bon* (Duhamel). *Détaché un moment de la livèche ou du basilic sauvage* (Bosco).

basilical, e, aux [basilikal, -o] adj. (de *basilique ;* 1922, Larousse). Relatif à une basilique : *Plan basilical.*

basilique [bazilik] n. f. (lat. *basilica,* du gr. *basilikê* [*stoa*], portique royal, passé au sens de « église » en lat. chrét. ; 1495, J. de Vignay). **1.** Vaste édifice romain de forme rectangulaire, se terminant par une abside en hémicycle, et qui abritait le tribunal, servait de lieu de rendez-vous aux gens d'affaires, etc. || **2.** Église chrétienne bâtie sur le même plan. || **3.** Église ayant reçu du pape le droit de porter ce titre, qui confère des privilèges honorifiques : *Basilique majeure. Basilique mineure. La basilique de Lourdes.*

basin [bazɛ̃] n. m. (réduction de *bombasin,* de l'ital. *bambagino,* de *bambagia,* coton, issu du lat. *bombyx,* ver à soie ; 1642, Oudin). *Vx.* Étoffe croisée dont la chaîne est de fil et la trame de coton.

basique [bazik] adj. (de *base ;* v. 1540, Rabelais, comme terme de mathématiques ; terme de chimie, 1842, Acad.). Se dit, en chimie, d'un corps qui présente les propriétés d'une base. || *Sel basique,* sel qui renferme un excès de base. || *Roche basique,* roche contenant moins de 55 p. 100 de silice.

bas-jointé, e [bɑʒwɛ̃te] adj. (de *bas* et de *jointé ;* 1660, Oudin). Se dit du cheval dont le paturon, très incliné, se rapproche de l'horizontale.

basket-ball [baskɛtbol] n. m. (mot angloamér. signif. « balle au panier » ; 1898, *Vie au grand air*). Sport opposant deux équipes de cinq joueurs, qui cherchent à lancer le ballon dans le panier du camp adverse.

• Rem. On dit aussi basket, par abréviation.

basketteur, euse [baskɛtœr, -øz] n. (de *basket ;* début du xxe s.). Celui, celle qui joue au basket-ball.

bas-mât [bɑmɑ] n. m. (de *bas* et de *mât ;* milieu du xixe s.). **1.** Partie inférieure d'un mât à brisure. || **2.** Sur les mâts d'un seul tenant, partie qui va de l'emplanture jusqu'à la hune.

• Pl. *des* bas-mâts.

basoche [bazɔʃ] n. f. (forme pop. du lat. *basilica,* église, par une survivance du sens de « palais » ; xve s.). **1.** *Autref.* Corporation, avec privilège et juridiction, des clercs d'une cour de justice. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Ensemble des gens de justice, avoués, notaires, huissiers, etc. || **3.** Mœurs, habitudes des clercs de la basoche.

basochien, enne [bazɔʃjɛ̃, -ɛn] adj. (de *basoche ;* 1480, *Sottie des Sots fourrés de malice*). Propre aux clercs de la basoche.

◆ n. et adj. Qui appartient à la basoche : *Messieurs, dit Godeschal en s'adressant à tous les clercs, je vous annonce l'arrivée d'un nouveau basochien* (Balzac). *Les petites femmes, renseignées par leurs amis basochiens* (Ajalbert).

bas-port [bapɔr] n. m. (de *bas* et de *port ;* xixe s.). *Vx.* Nom donné, à Paris, à certaines parties peu élevées des quais de la Seine : *Furieuse, elle empoigne la bestiole* [...], *ouvre la fenêtre sur le quai, et d'un geste féroce : « Tiens, sale bête ! » Le petit singe va rouler sur le bas-port* (Daudet).

• Pl. *des* bas-ports.

basquais, e [baskɛ, -iz] adj. (de *basque ;* 1866, Larousse). Relatif au Pays basque : *Un mouton de race basquaise.*

◆ **basquaise** n. f. Femme du Pays basque. (V. aussi basque 2.)

1. basque [bask] n. f. (altér., sous l'influence de *basquine,* de *baste,* du provenç. *basta,* pli faufilé ; 1532, Gay). **1.** *Autref.* Partie découpée qui terminait le corps du pourpoint. || **2.** *Auj.* Partie d'un vêtement qui en continue le corps au-dessous de la taille et retombe plus ou moins bas sur la

hanche : *Les basques d'un corsage, d'une veste.* || *Spécialem.* Chacun des pans d'un habit, d'une jaquette ou d'une redingote : *Debout, à son chevet, un petit homme vêtu d'une longue redingote, dont les basques pleines de journaux et de livres lui battaient sur les jambes, se tenait, tête nue, sa belle crinière blanche tout ébouriffée* (Daudet). *Il tira un mouchoir des basques flottantes de sa jaquette et s'épongea le front* (Martin du Gard). *Joseph portait une jaquette. Il en relevait les basques pour se nouer les doigts sur les reins* (Duhamel). || Fam. *Ne pas quitter les basques de quelqu'un, être toujours pendu aux basques de quelqu'un,* être attaché à ses pas, le suivre partout pour en obtenir quelque chose.

2. basque [bask] adj. et n. (lat. *Vasco ;* XVI^e s.). Relatif au Pays basque ; habitant ou originaire du Pays basque (v. Rem.) : *Le folklore basque.* || *Tambour de basque,* tambourin, muni de grelots, dont le bandeau est de faible hauteur : *C'est l'Espagne du temps passé | Aux frissons du tambour de basque | S'élançant de son lit glacé* (Gautier).

• REM. *Basque* conserve au féminin la même forme ; mais, pour désigner une habitante du Pays basque, on dit plutôt *une* BASQUAISE.

◆ n. m. Langue parlée au Pays basque et qui n'est pas d'origine indo-européenne.

basqué, e [baske] adj. (de *basque* 1 ; XIX^e s.). Muni d'une basque : *Dans le « grand habit à la française », la robe décolletée et basquée faisait paraître le corps de la femme isolé et comme au centre d'une vaste draperie représentée par la jupe* (Baudelaire).

basquine [baskin] n. f. (esp. *basquina,* jupe basquaise ; 1534, Rabelais). **1.** Jupe très ornée des femmes espagnoles. || **2.** Corsage décolleté et sans manches, porté au XVI^e s. : *Elle se tient au bord de l'eau ; sa fleur l'occupe ; | Sa basquine est en point de Gênes ; sur sa jupe | Une arabesque, errant dans les plis du satin, | Suit les mille détours d'un fil d'or florentin* (Hugo). || Au XIX^e s., corsage à basques : *Coralie faisait la joie de la salle, où tous les yeux serraient sa taille bien prise dans sa basquine* (Balzac). || **3.** Petite basque qui termine un corsage.

bas-relief [barəljɛf] n. m. (de *bas* et de *relief,* sous l'influence sémantique de l'ital. *basso rilievo ;* début du XVII^e s.). Sculpture adhérant au fond sur lequel elle se détache avec une faible saillie : *Il nous faut remarquer ici que le bas-relief est déjà un mensonge, c'est-à-dire un pas fait vers un art plus civilisé s'éloignant d'autant de l'idée pure de sculpture* (Baudelaire). *Un de ces bas-reliefs comme il en court au fronton dégradé des temples* (Daudet).

• Pl. des BAS-RELIEFS.

• CONTR. : *haut-relief, ronde-bosse.*

bas-rond n. m. V. BARON.

1. basse [bɑs] n. f. (de l'ital. *basso,* bas ; 1670, Molière). **1.** Partie d'un morceau de musique dans les tons les plus graves. || *Basse chiffrée,* système de notation qui consiste à marquer des accords par des chiffres et des signes placés au-dessus des notes de la basse, dans la basse continue. || *Basse continue,* accompagnement, dans les notes basses, qui se poursuit sans interruption tout au long du morceau ; au *fig.,* bruit de fond sourd et continu : *Les coups commençaient à former comme une basse continue* (Stendhal). || *Basse obstinée* ou *contrainte,* répétition continuelle, à la basse, d'un court motif mélodique de quatre à huit mesures. || **2.** *Voix de basse,* et ellipt. *basse,* voix d'homme capable de chanter dans les tons les plus graves. || *Basse profonde,* la basse la plus grave. || *Basse chantante,* voix de basse des solos. || **3.** Chanteur doué d'une voix de basse. || **4.** Se dit d'instruments servant à jouer la partie basse. || Nom donné parfois au violoncelle. || *Basse de viole,* ancêtre du violoncelle, qui a disparu au XVIII^e s. et reparu au XX^e s.

• CONTR. : **1** *dessus ;* **2** *haute-contre* (vx), *ténor ;* **3** *ténor.*

2. basse [bɑs] n. f. (de *bas ;* 1484, Garcie, *le Grant Routier*). Ecueil à fleur d'eau, qui ne découvre jamais, mais ne laisse pas passage à la navigation.

basse-contre [bɑskɔ̃tr] n. f. (de l'ital. *contrabbasso,* basse qui est contre [le violoncelle] ; 1512, G. Crétin). *Vx.* Voix de basse la plus grave. (On dit auj. BASSE PROFONDE.)

• Pl. *des* BASSES-CONTRE.

• CONTR. : *haute-contre* (vx).

basse-cour [baskur] n. f. (de *basse* et de *cour ;* XIII^e s., *Coutume d'Artois*). **1.** *Vx.* Cour de dégagement où se trouvaient les écuries et les communs. || **2.** Partie d'une maison, d'une ferme, où sont élevés les petits animaux, en particulier la volaille : *Le long des bâtiments s'étendait un large fumier [...] et, parmi les poules et les dindons, picoaient dessus cinq ou six paons, luxe des basses-cours cauchoises* (Flaubert). || **3.** *Par extens.* Ces animaux eux-mêmes.

• Pl. *des* BASSES-COURS.

basse-courier, ère [bɑskurje, -ɛr] n. (de *basse-cour ;* 1863, Littré). Personne chargée du soin de la basse-cour (peu usité) : *M^{me} Brunat, la basse-courière de Suresnes* (Margueritte).

• Pl. *des* BASSES-COURIERS, *des* BASSES-COURIÈRES.

basse-fosse [bɑsfos] n. f. (de *basse* et de *fosse ;* 1468, Chastellain). Cachot souterrain très profond. || *Cul de basse-fosse* (ou *cul-de-basse-fosse*), petite cellule creusée au fond d'une basse-fosse : *Bonaparte déclara que s'il eût été prononcé, il aurait fait fermer les portes de l'Institut et m'aurait jeté dans un cul de basse-fosse pour le reste de ma vie* (Chateaubriand). *Il souhaitait une bonne pénitence, au pain et à l'eau, au plus noir cul de basse-fosse du couvent* (France). [V. aussi CUL-DE-BASSE-FOSSE.]

• Pl. *des* BASSES-FOSSES.

bassement [bɑsmɑ̃] adv. (de *bas ;* 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). **1.** *Class.* À voix basse : *Quelque discord murmurant bassement* (Malherbe). || **2.** D'une manière basse, vile : *Agir bassement.* || **3.** D'une manière vulgaire : *Celle que je saluais du nom bassement moderne de Notre-Dame du Sleeping-Car* [Marie Bashkirtseff] *nous apparaît une représentation de la force éternelle qui fait surgir des héros dans chaque génération* (Barrès).

• SYN. : **2** *honteusement, ignoblement, méprisablement ;* **3** *grossièrement.* — CONTR. : **2** *dignement, honorablement, noblement, respectablement ;* **3** *élégamment, noblement.*

bassesse [bɑsɛs] n. f. (de *bas ;* 1120, *Psautier d'Oxford*). **1.** *Class.* Etat de ce qui se trouve à un niveau bas : *Il y a un certain degré de hauteur et un certain degré de bassesse que le mercure n'outrepasse presque jamais* (Pascal). || *Fig.* et *littér.* Etat de déchéance de l'homme : *Ô mort ! Toi seule nous convaincs de notre bassesse* (Bossuet). *Tout ce que tu peux faire en ton humanité, | – Écoute, – dans ta chair, homme, dans ta bassesse, | C'est de chercher partout, de contempler sans cesse, | De loin, de près, avec ton cœur et ta raison, | Le trépas qui jamais ne manque à l'horizon* (Hugo). || **2.** *Class.* Condition sociale inférieure : *Votre grand Marius naquit dans la bassesse* (Corneille). || **3.** *Class.* Vulgarité dans l'expression : *Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse* (Boileau). || **4.** Manque d'élévation morale : *La bassesse des sentiments. La bassesse du flatteur. Mes semblables, ce sont ceux [...] qui m'aiment contre tout, qui m'aiment contre la déchéance, contre la bassesse, contre la trahison* (Malraux). || **5.** Action indigne d'un homme honorable ; action vile dictée par les intérêts les plus méprisables : *Faire une bassesse. Parvenir à force de bassesses. Cet individu est capable de toutes les bassesses.*

• SYN. : **1** *abaissement, faiblesse, infirmité ;* **4** *abjection, avilissement, dégradation, infamie, servilité, turpitude ;* **5** *compromission, ignominie, lâcheté, vilenie.* — CONTR. : **4** *élévation, fierté, générosité, grandeur, magnanimité, noblesse ;* **5** *action d'éclat, haut fait.*

1. basset [bɑsɛ] n. m. (ital. *bassetto ;* 1866, Larousse). *Cor de basset,* clarinette recourbée, à son grave.

2. basset [bɑsɛ] n. m. et adj. (de *bas ;* XII^e s., adj., au sens de « courtaud » ; « chien », XVI^e s.). **1.** Chien courant bas

sur pattes : *Il alluma une lumière au fond d'un pot en albâtre sur lequel dansaient des chiens bassets* (Giraudoux). || **2.** *Fam.* Petit homme aux jambes courtes. (En ce sens, on trouve le fém. BASSETTE.)

basse-taille [bɑstɑj] n. f. (de *basse* et de *taille ;* début du XVI[e] s., au sens 1 ; au sens 2, 1640, Oudin ; au sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Bas-relief. || **2.** Nom donné à la voix de basse des chœurs, par opposition à la basse chantante. (V. BASSE.) || Basse profonde : *Sa voix de basse-taille, en harmonie avec sa grosse gaieté, ne déplaisait point* (Balzac). || **3.** Chanteur doué d'une voix de basse-taille.

● Pl. *des* BASSES-TAILLES.

● CONTR. : **2** *haute-contre* (vx), *ténor ;* **3** *ténor.*

bassette [basɛt] n. f. (ital. *bassetta ;* 1690, Furetière). *Class.* Jeu de cartes d'origine vénitienne, analogue au pharaon : *Des gens qui n'ont jamais joué qu'à la bassette* (Sévigné).

bassin [basɛ̃] n. m. (lat. pop. **baccinus,* dér. d'un radical gaulois **baccus,* récipient [v. BAC] ; 1175, Chr. de Troyes ; 1546, Ch. Estienne, sens anat.). **1.** Récipient portatif, large et peu profond, généralement de forme circulaire : *Un Nègre versait sur vos doigts l'eau aromatisée d'une aiguière ; l'au retombait dans un bassin* (Gide). || *Spécialem.* Vase plat permettant aux personnes alitées d'aller à la selle. || *Bassin à aumônes,* ancien nom du plateau utilisé dans les églises pour recueillir les offrandes. || *Bassin à barbe,* ou simplem. *bassin,* plat à larges bords échancrés, où les barbiers préparaient la mousse de savon. || **2.** Chacun des plateaux d'une balance. || **3.** Réservoir naturel ou ouvrage en pierre, en métal, en ciment, etc., destiné à recevoir et à retenir l'eau : *La source s'élançait en bouillonnant et tombait dans un petit bassin* (Mérimée). || **4.** Dans un port, enceinte limitée par des quais et des digues, où les navires stationnent pour les opérations de chargement et de déchargement. || *Bassin à flot,* bassin qui communique librement avec la mer. || *Bassin de radoub,* bassin qu'on peut assécher pour y réparer, y « radouber » les navires. || **5.** Dépression topographique d'origine structurale et dont les dimensions sont très variables : *Le Bassin parisien. Notre mer offre un bassin bien circonscrit, dont un point quelconque du pourtour peut être rejoint à partir d'un autre en quelques jours, au maximum, de navigation en vue des côtes et, d'autre part, par voie de terre* (Valéry). || *Par extens.* Plaine, dépression entourée de hauteurs : *Une enceinte de montagnes, qui se termine à la mer, forme la plaine ou le bassin d'Athènes* (Chateaubriand). || **6.** Région baignée par les eaux d'un fleuve ou d'une rivière et de ses affluents : *Le bassin de la Seine. Les landes dites de Charlemagne, terres en friche situées au sommet du plateau qui sépare le bassin du Cher de celui de l'Indre* (Balzac). || **7.** Vaste gisement houiller ou minier, formant une unité géologique ou géographique : *Le bassin houiller du Nord. Le bassin de Briey est le plus riche gisement européen de minerai de fer.* || **8.** Ceinture osseuse située à l'extrémité inférieure du tronc et qui s'articule avec la colonne lombaire et avec les membres inférieurs : *Les femmes ont le bassin plus développé que les hommes.*

● SYN. : **1** *bassine, cuvette ;* **3** *bac, pièce d'eau, vasque ;* **4** *rade.*

◆ adj. *Fam.* Se dit d'une personne importune, fatigante : *Laissez-le parler, vous êtes bassin, alors !* (Aragon).

bassinage [basinaʒ] n. m. (de *bassiner ;* 1863, Littré). Action d'arroser en pluie un semis délicat. (On dit aussi BASSINEMENT.)

bassine [basin] n. f. (de *bassin ;* 1412, Prinet). **1.** Bassin en métal ou en matière plastique, de forme circulaire, pour les usages ménagers : *L'eau de la bassine s'échappait en grésillant sur le fourneau* (Martin du Gard). *Bassine à vaisselle. Bassine à confitures.* || **2.** Contenu d'une bassine : *Une bassine d'eau chaude.*

● SYN. : **1** *cuvette.*

bassiner [basine] v. tr. (de *bassin ;* XIV[e] s., Taillevent ; au sens de « importuner », 1844, Labiche). **1.** Soigner en humectant doucement : *Bassiner une plaie. Il se rassit sur sa voile et recommença à bassiner son bras* (Maupassant). *Tandis qu'on emportait son innocente victime dans la pièce à côté, où ces dames et demoiselles étaient en train de lui bassiner le nez* (Daudet). *On le conduisit dans un jardinet, on l'assit près d'une pompe, au milieu des fleurs, on lui bassina les tempes avec de l'eau fraîche* (Martin du Gard). || **2.** En horticulture, arroser en pluie fine des plantations fragiles. || **3.** *Bassiner un lit,* le chauffer au moyen d'une bassinoire. || **4.** *Fam.* Lasser quelqu'un en lui répétant les mêmes choses, ou en lui posant sans cesse des questions oiseuses ou indiscrètes : *Il me bassine, cet avoué* (Labiche). *Et les courriers ne lui apportaient rien, ni des personnes à qui il avait écrit, ni de son oncle, à qui il n'osait récrire, crainte de le bassiner* (Montherlant).

● SYN. : **4.** *assommer* (fam.), *barber* (fam.), *canuler* (pop.), *embêter* (fam.), *empoisonner* (très fam.), *ennuyer, importuner, raser* (pop.). — CONTR. : **4** *amuser, distraire, intéresser, plaire, réjouir.*

bassinet [basinɛ] n. m. (de *bassin ;* 1190, *Huon de Bordeaux*). **1.** Casque en usage au Moyen Âge. || *Petit bassinet,* calotte de fer portée sous le casque au XIII[e] s. || **2.** Partie de la platine du mousquet ou du fusil à silex qui recevait la poudre de l'amorce. || **3.** Petit bassin. || Vx et fam. *Cracher au bassinet,* donner de l'argent de mauvais gré. || **4.** Organe en forme d'entonnoir, aplati, s'ouvrant par sa base dans la concavité du rein, dont il collecte l'urine, et se continuant par l'uretère.

bassinoire [basinwar] n. f. (de *bassin ;* 1454, *Comptes de J. Bochetel*). **1.** Bassin de métal à couvercle ajouré, pourvu d'un long manche, et qui, rempli de braises, servait autrefois à chauffer les lits : *Contre le mur en face, une bassinoire dominait deux chenets* (Flaubert). || **2.** *Pop.* Grosse montre. || **3.** *Pop.* Personne ennuyeuse, importune : *Quelle bassinoire !*

● SYN. : **3** *raseur* (pop.).

basson [basɔ̃] n. m. (ital. *bassone,* grosse basse ; début du XVII[e] s.). **1.** Instrument de musique à vent en bois, jouant le rôle de basse des hautbois : *Il est un vieil air populaire | Par tous les violons raclé | [...] L'aveugle au basson qui pleurniche | L'écorche en se trompant de doigts* (Gautier). || **2.** Musicien jouant de cet instrument. (On dit aussi BASSONISTE.)

bastaing n. m. V. BASTING.

bastant, e [bastɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *baster ;* fin du XV[e] s.). **1.** *Class.* Suffisant : *Cette raison n'est pas blastante* (Acad., 1694). *Je ne suis pas bastant pour ce sublime travail* (Diderot). || **2.** *Class.* Capable : *Me croyez-vous bastant de nuire à votre feu ?* (Corneille).

1. baste [bast] n. m. (de l'esp. *basto,* massue, au fig. « trèfle » ; 1680, Richelet). *Vx.* As de trèfle, au jeu de l'hombre et à des jeux analogues.

2. baste [bast] n. f. (du provenç. *basto,* panier des bêtes de somme ; 1752, Trévoux). **1.** Récipient de bois pour le transport de la vendange. || **2.** Panier qu'on attache au bât d'une bête de somme.

3. baste ! [bast] interj. (ital. *basta,* 3[e] pers. du sing. de l'ind. prés. de *bastare,* suffie ; 1534, Rabelais). Exprime l'indifférence, la résignation, la lassitude : *Germaine lui avait dit : « J'ai bien un frère à Paris, un brave homme de prêtre... mais baste ! à quoi bon te donner son adresse ? »* (Daudet). *Resterait-il là, à rêvasser en fumant ? Il avait bien quelques lettres à écrire, mais baste !* (Martin du Gard).

baster [baste] v. intr. (ital. *bastare,* suffire ; 1548, De la Planche). **1.** *Class.* Suffire : *Cela ne saurait baster* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* Réussir : *Lambris, qui voit des siens baster mal les affaires* (Sarazin, cité par Richelet).

basterne [bastɛrn] n. f. (lat. *basterna ;* 1762, Acad.). **1.** Litière antique portée par deux mulets. || **2.** Char mérovingien.

bastide [bastid] n. f. (provenç. *bastida,* proprem. « bâtie », dér. de *bastir ;* 1355, Bersuire). **1.** Au Moyen Age, ouvrage de fortification temporaire, puis fixe : *Une des tours de la bastide SaintAntoine* (Hugo).

|| **2.** Ville neuve fortifiée du Moyen Age, dans le midi de la France. || **3.** Petite maison de campagne, en Provence : *C'était un petit coin de terre bourgeoisement dessiné. Ses allées blondes de sable, bordées de buis très vert, les deux cyprès de sa porte d'entrée lui donnaient l'aspect d'une bastide marseillaise* (Daudet). *Le poste à feu est une petite bastide qu'on appelle aussi Micolombe et qui m'appartient* (Bosco).

bastidon [bastidɔ̃] n. m. (de *bastide* ; 1866, Larousse). Petite bastide : *Les villas algériennes, toutes blanches, luisaient dans la rosée du jour levant : on se serait cru aux environs de Marseille, au milieu des bastides et des bastidons* (Daudet).

bastille [bastij] n. f. (altér. de *bastide,* par changement de suffixe ; 1370, début de la construction de la Bastille, à Paris, appelée souvent *Bastide* au XVe s.). **1.** Ouvrage de fortification temporaire, pour se défendre ou pour attaquer. || Château fort construit pour défendre une ville. || **2.** *Spécialem.* Château fort établi à Paris et qui servit de prison d'État jusqu'à sa destruction en 1789. (En ce sens prend une majuscule.) || *Par extens.* Toute prison abritant des détenus politiques : *Le Rouen des châteaux, des hôtels, des bastilles* (Hugo). *Ces tombeaux des vivants, ces bastilles affreuses s'écrouleront alors sous des mains généreuses* (Goncourt). || **3.** *Fig.* Moyen d'oppression, d'asservissement : *Détruisons toutes les bastilles.*

bastillé, e [bastije] adj. (de l'anc. franç. *bastiller,* fortifier ; XVIIe s.). En termes de blason, se dit des pièces qui ont les créneaux renversés et tournés vers la pointe de l'écu.

basting ou **bastaing** [bastɛ̃] n. m. (de l'anc. franç. *bastir,* apprêter ; 1877, Littré). Madrier de sapin.

bastingage [bastɛ̃gaʒ] n. m. (de *bastinguer* ; 1747, Jal). **1.** *Autref.* Garniture de caissons disposés autour du pont des navires, où l'équipage plaçait ses hamacs pour amortir le choc des projectiles : *Ils étaient laids et imposants, ils portaient encore une mâture considérable, et leurs bastingages étaient, à la mode du vieux temps, bordés de tous les sacs de l'équipage* (Valéry). || **2.** *Auj.* Partie du bordage d'un navire dépassant le pont : *Le long du bastingage contre lequel ils étaient appuyés, le Tarasconnais aperçoit une rangée de grosses mains noires* (Daudet).

● SYN. : **2** *balustrade, garde-corps, garde-fou.*

bastinguer [bastɛ̃ge] v. tr. (de *bastingue,* du provenç. *bastengo,* toile matelassée qui servait pour le bastingage du navire ; 1636, Cleirac). *Vx.* Garnir le pourtour d'un navire pour le garantir des projectiles : *Selon la mode navale d'alors, on bastingua le pont, ce qui est une garantie contre les balles, mais non contre les boulets* (Hugo).

◆ **se bastinguer** v. pr. *Vx.* S'abriter derrière le bastingage.

bastion [bastjɔ̃] n. m. (var. de *bastillon,* dimin. de *bastille ;* fin du XVe s.). **1.** Massif de terre gazonnée ou ouvrage maçonné, disposé en pointes saillantes sur les angles d'une ceinture de remparts. || **2.** Ouvrage renforçant des fortifications : *La barricade Saint-Antoine était monstrueuse ;* [...] *ravinée, déchiquetée* [...], *crénelée d'une immense déchirure, contre-buttée de monceaux qui étaient eux-mêmes des bastions* (Hugo). || **3.** Élément principal d'un dispositif de défense : *Le fort de Douaumont fut le bastion de la défense de Verdun.* || **4.** *Fig.* Ce qui constitue une défense, un soutien inébranlable : *Un bastion du protestantisme.*

● SYN. : **4** *bouclier, citadelle, forteresse.*

bastionner [bastjɔne] v. tr. (de *bastion ;* 1611, Cotgrave). **1.** Garnir de bastions. || **2.** *Fig.* et *littér.* Munir de protections efficaces, de soutiens inébranlables : *Il consultait les avoués, les hommes d'affaires, organisait des travaux de défense autour de l'abbaye, la bastionnait de procédure* (Huysmans).

bastonnade [bastɔnad] n. f. (ital. *bastonata,* de *bastone,* bâton ; 1482, Flameng). **1.** Volée de coups de bâton : *Les uns disaient qu'il* [Don Juan] *était ivre, d'autres qu'il avait reçu quelque bastonnade d'un mari jaloux* (Mérimée). || **2.** Châtiment consistant en des coups que l'on appliquait, en particulier dans les bagnes, sur les reins du coupable avec une corde goudronnée.

bastonner v. tr. V. BÂTONNER.

bastringue [bastrɛ̃g] n. m. (origine incertaine ; peut-être emploi métaphorique de *bastringue,* machine à imprimer les toiles [inventée en 1799 par Widmer] ; 1802). **1.** *Pop.* Bal populaire et bruyant ; cabaret où l'on danse : *J'ouis, à mon grand étonnement, en entrant dans les ChampsÉlysées, des sons de violon, de cor, de clarinette et de tambour. J'aperçus des « bastringues » où dansaient des hommes et des femmes* (Chateaubriand). *Elle découpe sa vie sur le patron de certains romans, comme les filles entretenues s'appliquaient, il y a vingt ans, à ressembler aux images de Gavarni, qui, lui, n'a peut-être jamais mis les pieds dans un bastringue* (Baudelaire). || **2.** Danse échevelée : *Aussi fut-ce un triomphe lorsqu'elle* [Nana] *mena le bastringue* (Zola). || **3.** Orchestre et musique vulgaires. || **4.** *Fig.* et *pop.* Désordre bruyant, vacarme. || **5.** *Arg.* Petit étui cylindrique où le forçat cachait ses économies et ses instruments d'évasion. || **6.** *Fam.* Matériel, attirail encombrant et compliqué.

● SYN. : **4** *boucan* (très fam.), *chahut* (fam.), *chambard* (fam.), *tapage ;* **6** *barda* (pop.), *bataclan* (fam.), *bazar* (fam.), *fourbi* (pop.), *fourniment.*

bas-ventre [bɑvɑ̃tr] n. m. (de *bas* et de *ventre ;* 1636, Monet). **1.** Région inférieure du ventre, au-dessous du nombril : *Avoir une douleur dans le bas-ventre.* || **2.** *Fig.* et *péjor.* Ce qui concerne la vie sexuelle : *Une littérature qui ne s'intéresse qu'au bas-ventre.*

● Pl. *des* BAS-VENTRES.

● SYN. : **1** *hypogastre.*

bat [bat] n. m. (mot angl. tiré du franç *batte ;* 1865, Kervigan, *l'Anglais à Paris*). Forme anglaise de BATTE 2 (sens 2).

bât [bɑ] n. m. (lat. pop. **bastum,* de **bastare,* porter, du gr. *bastazein,* même sens ; XIIIe s.). **1.** Appareil en bois posé sur le dos d'une bête de somme pour recevoir des fardeaux : *L'os de l'échine usé par la boucle du bât* (Hugo). *Un cheval de bât.* || Fig. *Chacun sait où le bât le blesse,* chacun connaît son point faible. || *C'est là que le bât le blesse,* c'est son point faible. || **2.** *Fig.* et *vx.* Lourde obligation, épreuve pénible : *Il n'est bât qu'ils refusent, coups dont ils se ressentent* (Courier).

● SYN. : **2** *charge, faix, fardeau.*

bataclan [bataklɑ̃] n. m. (onomatop. ; 1783, *Encycl. méthodique).) Fam.* Ensemble de choses hétéroclites : *Je vais chez l'homme d'affaires de M. Pons. Il veut savoir à quel prix vous prendriez tout le bataclan de là-haut* (Balzac). || *Et tout le bataclan,* et tout ce qui s'ensuit : *Je possède un journal* [...] *où je dirige l'opinion politique, littéraire, philosophique, ... et tout le bataclan* (Mirbeau). *Oh ! monsieur, fit Mairesse-Miral d'une voix onctueuse, vous n'imaginez pas, je pense, une réserve de coton-poudre, avec un détonateur, un système d'horlogerie et tout un bataclan* (Duhamel).

● SYN. : *attirail, bastringue* (pop.), *bazar* (fam.), *fourbi* (fam.), *fourniment.*

bataillard, e [batajar, -ard] adj. (de *batailler ;* XIXe s.). Qui est trop porté à batailler : *Rois bataillards* (Hugo). *Humeur bataillarde* (E. Rostand).

● SYN. : *bagarreur, batailleur, belliqueux, combatif.* — CONTR. : *calme, pacifique, paisible.*

bataille [bataj] n. f. (du bas lat. *battalia,* issu de *battualia,* sorte d'escrime, de *battuere,* battre ; XIIe s.). **1.** Action au cours de laquelle deux armées se battent : *Bataille ? ... Mais Verdun, c'est bien plutôt une guerre tout entière, insérée dans la grande guerre, qu'une bataille au sens ordinaire du mot* (Valéry). *La bataille d'Azincourt. La bataille de la Marne. Bataille navale, aérienne. Gagner, perdre une bataille.* || *Bataille rangée,* combat entre deux troupes placées face à face en ordre serré ; au *fig.,* rixe générale : *La discussion dégénère en bataille rangée.* || *Champ de bataille,* terrain sur lequel se livre ou s'est livrée une bataille : *Visiter le champ de bataille de Waterloo. Rester maître du champ de bataille. Abandonner*

le champ de bataille. || *Cheval de bataille,* cheval qui était dressé pour la guerre ; au *fig.,* argument ou sujet de conversation favori d'une personne : *S'il enfourche son cheval de bataille, on n'est pas près d'avoir fini.* || *Corps de bataille,* partie centrale d'une armée, chargée de la mission principale : *Les blindés formaient le corps de bataille.* || *Plan de bataille,* plan conçu par un chef militaire pour livrer une bataille, et, *par extens.,* plan conçu par quelqu'un pour arriver à ses fins. || Class. *Donner bataille,* livrer combat. || **2.** *Par anal.* Lutte réelle ou simulée entre deux ou plusieurs adversaires : *Dimanche dernier, à l'hippodrome nouveau, il y a eu une querelle et presque une bataille à coups d'ombrelle entre deux dames* (Mérimée). *Une bataille de fleurs, de confettis.* || **3.** *Fig.* Lutte qui oppose des personnes, des partis, des groupements, ou combat qu'engage un individu contre des difficultés : *Bref, les concerts de Wagner s'annonçaient comme une véritable bataille de doctrines, comme une de ces solennelles crises de l'art, une de ces mêlées où critiques, artistes et public ont coutume de jeter confusément toutes leurs passions* (Baudelaire). *La seule bataille restait sûrement entre les Dominicains et les Jésuites* [...] *qui, les uns et les autres, ont gardé la prétention de pétrir le monde à l'image de leur foi* (Zola). *La bataille d'« Hernani ». La bataille de la vie.* || *Spécialem.* Discussion acharnée : *L'abbé se jeta dans la bataille avec une joie de roquet bâtard* (Martin du Gard). || **4.** *Vx. En bataille,* dans l'ordre d'une armée rangée en ligne pour le combat : *Ranger une armée en bataille. Toutes les troupes étaient en bataille* (Vigny). || *Chapeau en bataille,* se disait, autrefois, d'un chapeau dont les deux cornes étaient placées parallèlement à la ligne des yeux ; auj., se dit d'un chapeau légèrement incliné d'un côté, d'un air insolent ou agressif : *Ce chapeau se place sur la tête de différentes façons. Les gens mariés le portent « en bataille » comme les gendarmes ; les veufs, les garçons en tournent les pointes d'autre manière* (Daudet). || *Avoir les cheveux, la barbe en bataille,* en désordre. || **5.** En termes de peinture, représentation d'une bataille : *Un peintre de batailles.* || **6.** Jeu de cartes qui se joue à deux.

• SYN. : **1** *baroud* (arg. mil.), *combat, lutte, opération, rencontre ;* **2** *bagarre, échauffourée ;* **3** *conflit.*

batailler [bataje] v. intr. (de *bataille ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Lutter, en venir aux mains, en parlant d'un individu : *Batailler à coups de poing. Il est toujours prêt à batailler.* || **2.** *Fig.* Lutter avec acharnement pour défendre une cause, imposer un point de vue : *Batailler pour obtenir de nouveaux avantages sociaux.* || **3.** *Fig.* Discuter avec ardeur : *On batailla quelque temps sur le nom que ce cercle porterait* (Zola).

• SYN. : **1** *se bagarrer, combattre, lutter ;* **2** *se battre ;* **3** *argumenter, disputer, s'escrimer, jouter.*

batailleur, euse [batajœr, -øz] adj. et n. (de *batailler ;* 1213, *Fets des Romains*). **1.** Se dit d'une personne qui aime se battre, souvent pour des raisons futiles : *Un de ces Celtes* [...] *batailleurs et hâbleurs* (Constantin-Weyer). || **2.** Se dit d'une personne combative, qui cherche la discussion, les débats.

• SYN. : **1** *bagarreur, belliqueux, combatif ;* **2** *querelleur.* — CONTR. : **1** *calme, pacifique, paisible ;* **2** *accommodant, arrangeant, conciliant.*

◆ Adj. **1.** Qui est porté aux querelles, aux discussions : *Humeur batailleuse. J'ai le tempérament le moins batailleur, l'esprit le plus conciliant qui soient* (Gide). || **2.** *Littér.* Marqué par des combats : *Sa campagne de Hollande semble ne pas avoir été bien batailleuse ni bien pénible* (Valéry).

bataillon [batajɔ̃] n. m. (ital. *battaglione,* augmentatif de *battaglia,* corps de troupes ; milieu du XVIe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Troupe de soldats au combat : *Restait cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, dont les gros bataillons serrés demeuraient inébranlables* (Bossuet). || *Bataillon sacré,* dans la Grèce antique, troupe thébaine formée de trois cents nobles liés par le serment de vaincre ou de mourir ensemble. || **2.** Unité tactique de l'infanterie, composée de plusieurs compagnies : *Un régiment d'infanterie comporte trois bataillons. Bataillon de chasseurs. Un bataillon de ligne, dont les faisceaux étaient dans la Petite-Truanderie, observait le côté de la rue du Cygne* (Hugo). || Unité d'autres armes et services : *Un bataillon du génie, des transmissions.* || *Chef de bataillon,* premier grade de la hiérarchie des officiers supérieurs, dans les armes où existent des bataillons. || *Bataillon d'infanterie légère d'Afrique* (en arg. *bat' d'Af'*), anciens bataillons disciplinaires, où étaient incorporées les recrues ayant subi des condamnations. || *Bataillon carré,* bataillon formé sur quatre fronts, pour combattre dans toutes les directions. || **3.** Troupe nombreuse d'hommes ou d'animaux : *Une masse d'hommes, vêtus de noir, le fort et profond bataillon des cinq cent cinquante députés du Tiers* (Michelet). *De noirs bataillons | De larves, qui coulaient comme un épais liquide* (Baudelaire).

• SYN. : **3** *armée, essaim, flot, fourmilière, légion, nuée, régiment, troupeau.*

bataillonnaire [batajɔnɛr] n. m. (de *bataillon ;* XXe s.). *Fam.* Soldat des bataillons d'Afrique : *Les bataillonnaires avaient décoré leurs wagons d'inscriptions qui ne laissaient aucun doute sur leur origine. On lisait en grosses lettres à la craie :* [...] *Honneur et gloire au Xe bataillon d'infanterie légère d'Afrique* (Mac Orlan).

• SYN. : *bat' d'Af'* (arg.), *joyeux* (arg.).

bâtard, e [bɑtar, -ard] adj. et n. (peut-être de *bât* [en anc. franç. *fils, fille de bast*], ou du germ. **bansti,* grange : c'est-à-dire « né sur le bât, dans une grange » ; 1190, *Sermons de saint Bernard*). **1.** Se dit d'un enfant né hors du mariage : *Puis, à chaque mécompte, c'étaient des querelles infernales, le flot des anciens reproches, les bâtards inconnus jetés à sa face* [du mari] (Zola). *La princesse de Parme insinua cette version pour montrer à Legrandin qu'en somme le jeune Cambremer épouserait quelque chose comme Mlle de Nantes, une de ces bâtardes de Louis XIV qui ne furent dédaignées ni par le duc d'Orléans ni par le prince de Conti* (Proust). *Quelle signification dans ce mot : « un enfant naturel » ! Seul le bâtard a droit au naturel* (Gide). || **2.** Se dit d'un animal qui n'est pas de race pure : *Un bâtard de fox-terrier.* || **3.** *Fig.* Qui présente des caractères appartenant à plusieurs types (souvent péjor.) : *On est ici sur les confins de la Normandie, de la Picardie et de l'Ile-de-France, contrée bâtarde où le langage est sans accentuation* (Flaubert). *Le roman, qui tient une place si importante à côté du poème et de l'histoire, est un genre bâtard dont le domaine est vraiment sans limite. Comme beaucoup d'autres bâtards, c'est un enfant gâté de la fortune à qui tout réussit* (Baudelaire). || *Porte bâtarde,* porte qui tient le milieu entre la porte cochère et la petite porte. || *Écriture bâtarde,* ou ellipt. *bâtarde* n. f., écriture presque droite, qui tient de la ronde et de l'anglaise : *Bouvard, qui écrivait étalé sur son pupitre et les coudes en dehors pour mieux arrondir sa bâtarde, poussait son espèce de sifflement tout en clignant d'un air malin ses lourdes paupières* (Flaubert).

• SYN. : **1** *adultérin, illégitime, naturel ;* **2** *corniaud, croisé, hybride, mâtiné.* — CONTR. : **1** *légitime ;* **2** *pur.*

◆ **bâtard** n. m. Pain d'une livre, moins long que la baguette.

bâtardé, e [bɑtarde] adj. (de *bâtard ;* XIXe s.). *Vx* et *dialect.* Mêlé de façon à constituer un tout bâtard : *Il nous salua gauchement et nous souhaita le bonsoir avec un accent français qui, bien que légèrement bâtardé de suisse, rappelait suffisamment son origine parisienne* (Baudelaire).

• SYN. : *mâtiné.* — CONTR. : *pur.*

bâtardeau [bɑtardo] ou **batardeau** [batardo] n. m. (de l'anc. franç. *bastart,* digue, de *baste,* support, déverbal de *bâtir ;* 1446, J. de Bueil). **1.** Digue provisoire, faite de planches ou de palplanches métalliques, établie dans un cours d'eau pour mettre à sec la base d'une construction, l'emplacement où des travaux doivent être exécutés. || **2.** Caisson en bois calfaté utilisé autrefois

pour mettre à sec un endroit de la carène d'un navire et réparer une avarie.

bâtardise [bɑtardiz] n. f. (de *bâtard ;* v. 1550, Du Bellay). État d'une personne bâtarde ; caractère d'un être bâtard, d'une chose bâtarde : *Encore faut-il remarquer que plus un objet réclame de facultés, moins il est noble et pur, plus il est complexe, plus il contient de bâtardise* (Baudelaire).

batave [batav] adj. (de *Batavi,* n. lat. des populations qui occupaient anciennement les Pays-Bas ; XVIII[e] s.). *Littér.* Qui appartient à la Hollande, aux Pays-Bas : *Je ne considère ni la République romaine, ni la batave, ni l'helvétique, mais seulement la française* (France).

batavia [batavja] n. f. (de *Batavi,* n. lat. des populations qui occupaient anciennement les Pays-Bas ; 1866, Larousse). Laitue à pomme ferme, à feuilles cloquées et croquantes.

batavique [batavik] adj. (de *batave ;* 1765, *Encyclopédie). Larme batavique,* goutte de verre obtenue en faisant tomber du verre en fusion dans de l'eau froide, et qui se pulvérise quand on en rompt la pointe.

batayole [batajɔl] n. f. (ital. *battagliola,* de *battaglia,* bataille ; milieu du XVI[e] s.). Montant en fer ou en cuivre qui supporte les rambardes ou garde-fous des hunes, passerelles, passavants, sur un bateau.

bat' d'Af' n. m. V. BATAILLON ET BATAILLONNAIRE.

bâté, e [bɑte] adj. (part. passé de *bâter ;* XVI[e] s.). **1.** Se dit d'une bête de somme équipée d'un bât. || Fig. et fam. *Âne bâté,* individu stupide et borné : *Un âne bâté, un ivrogne sans pudeur, me relègue au bas bout de la table* (Musset). || **2.** *Vx.* Qui subit une contrainte morale, qui a perdu sa liberté : *« Vous vous êtes marié, comme un affamé se jette sur du pain* [...]. *— Ne me dites plus rien, s'écria Steinbock, je suis bâté »* (Balzac).

• SYN. : **2** *asservi, enchaîné, lié, ligoté.* — CONTR. : **2** *indépendant, libre.*

bateau [bato] n. m. (anc. angl. *bât* [angl. *boat*], pourvu d'un suffixe ; XII[e] s.). **1.** Terme générique pour désigner les embarcations de dimensions moyennes : *Bateau à vapeur, à voiles. Bateau de plaisance. Bateau de pêche. On n'y sent pas la saumure ni le cambouis, comme sur un bateau de pêche* (Alain-Fournier). || **2.** *Spécialem.* Embarcation simple, à rames ou à voile, destinée surtout à la rivière : *Il y avait au milieu un bateau plein de bois et sur la berge deux rangs de barriques* (Flaubert). || *Pont de bateaux,* pont fait de planches posées sur des bateaux rangés flanc contre flanc. || **3.** Dans la langue courante, navire ou embarcation de toute dimension et de toute sorte : *Le surlendemain, je prenais le bateau pour Marseille* (Sartre). || *Bateau de guerre,* bâtiment armé et protégé en vue des opérations sur mer : *Le vent, qui apportait la rumeur presque éteinte de la ville en état de siège et le sifflet des vedettes qui rejoignaient les bateaux de guerre, passa sur les ampoules misérables allumées au fond des impasses* (Malraux). || *Bateau de sauvetage,* bateau organisé et équipé pour porter secours aux navires ou aux personnes en perdition. || *Bateau de fleurs,* jonque naviguant sur les fleuves de Chine et servant de lieu de plaisir : *Un mandarin* [...] *qui avait tenu, dans le temps, un « bateau de fleurs » amarré tout au bout de la ville, près d'une barrière fréquentée par des guerriers* (Daudet). || Fam. et ironiq. *Être arrivé par le dernier bateau,* ne pas être au courant des habitudes, comme quelqu'un qui vient de débarquer. || **4.** *Bateau de porte,* ou simplem. *bateau,* dépression du trottoir devant une porte cochère. || **5.** *Fig.* et *fam.* Invention plaisante pour tromper quelqu'un : *C'est un bateau.* || *Monter un bateau à quelqu'un, mener quelqu'un en bateau,* inventer une histoire pour lui en faire accroire : *Ce n'est pas un bateau que vous me montez ?* (France). *Ça fait six mois qu'il nous mène en bateau* (S. Guitry).

• SYN. : **3** *bâtiment, navire, paquebot, vaisseau.*

◆ **bateaux** n. m. pl. *Pop.* Chaussures de grande taille.

• SYN. : *péniches* (pop.).

bateau-citerne [batositɛrn] n. m. (de *bateau* et de *citerne ;* 1866, Larousse). Bateau aménagé pour le transport des liquides.

• Pl. *des* BATEAUX-CITERNES.

bateau-feu [batofø] n. m. (de *bateau* et de *feu ;* XX[e] s.). Navire d'une construction spéciale, possédant un mât tubulaire qui supporte un phare.

• Pl. *des* BATEAUX-FEUX.

bateau-lavoir [batolavwar] n. m. (de *bateau* et de *lavoir ;* XIX[e] s.). Ponton installé au bord d'un fleuve, dans les grandes villes, et où les ménagères viennent laver leur linge (vieilli) : *Les deux femmes croisent au passage un regard froid, sans expression, plus redoutable que les plus violentes engueulades de bateau-lavoir* (Daudet). *Deux vieilles blanchisseuses, qui travaillent au bateau-lavoir du quai de Valmy, commandent un petit marc* (Dabit). || Fam. et ironiq. *Capitaine de bateau-lavoir,* marin peu expérimenté ; personnage vantard et falot.

• Pl. *des* BATEAUX-LAVOIRS.

bateau-mouche [batomuʃ] n. m. (de *bateau* et de *mouche ;* 1878, Larousse). Bateau faisant le service de promenades d'agrément sur la Seine, à Paris : *Il ne regardait rien* [...], *pas même les bateaux-mouches et les remorqueurs* (Ch.-L. Philippe). *Je quittais le tram à vapeur dès le pont de Charenton et j'achevais le voyage en bateau-mouche* (Duhamel).

• Pl. *des* BATEAUX-MOUCHES.

bateau-phare [batofar] n. m. (de *bateau* et de *phare ;* 1866, Larousse). Syn. de BATEAU-FEU.

• Pl. *des* BATEAUX-PHARES.

bateau-pilote [batopilɔt] n. m. (de *bateau* et de *pilote ;* XIX[e] s.). Petit navire à vapeur ou à moteur qui transporte les pilotes dont un navire peut avoir besoin pour entrer au port ou en sortir : *Une belle lumière d'été, égale et limpide, achevait de se lever dans la baie de Quiberon, comme nous mettions le pied sur le bateau-pilote destiné à nous conduire à l'île de Houat* (Daudet).

• Pl. *des* BATEAUX-PILOTES.

bateau-pompe [batopɔ̃p] n. m. (de *bateau* et de *pompe ;* XIX[e] s.). Bateau équipé pour la lutte contre les incendies de navires.

• Pl. *des* BATEAUX-POMPES.

bateau-porte [batopɔrt] n. m. (de *bateau* et de *porte ;* 1866, Larousse). Caisson métallique pouvant flotter et utilisé pour fermer un bassin de radoub.

• Pl. *des* BATEAUX-PORTES.

batée [bate] n. f. (de *battre ;* 1866, Larousse). **1.** Auge circulaire peu profonde, pour le lavage des alluvions minéralisées, en particulier des sables aurifères. || **2.** Opération exécutée avec cet instrument.

1. batelage [batlaʒ] n. m. (de *bateler* 2 ; 1443, *Chronique du Mont-SaintMichel*). **1.** Service de bateaux assurant le transport des personnes ou des marchandises entre des navires ou entre des navires mouillés et la terre. || **2.** Droit payé à un batelier.

2. batelage [batlaʒ] n. m. (de *bateler* 1 ; XVI[e] s., Montaigne). Métier de bateleur.

batelée [batle] n. f. (de *bateau ;* XIII[e] s.). **1.** *Vx.* Charge d'un bateau. || **2.** *Par extens.* et *fam.* Grande quantité : *Une batelée de gens.*

• SYN. : **2** *flot, légion, masse, nuée, tas.*

1. bateler [batle] v. intr. (de l'anc. franç. *baastel,* tour d'escamoteur ; XVI[e] s.). [Conj. **3 a.**] *Vx.* Faire des tours de bateleur pour attirer les badauds.

2. bateler [batle] v. tr. (de *bateau ;* XIV[e] s.). [Conj. **3 a.**] Transporter par bateau : *Bateler du poisson.*

batelet [batlɛ] n. m. (de *bateau ;* XIII[e] s.). Petite barque à rames : *Quand on pense qu'il peut y avoir jusqu'à vingt-huit formalités pour établir un batelet sur une rivière, ça me donne envie d'aller vivre chez les anthropophages !* (Flaubert).

bateleur, euse [batlœr, -øz] n. (de l'anc. franç. *baastel,* tour d'escamoteur, d'origine

inconnue ; XIII[e] s.). **1.** Personne qui attire le public par des tours d'adresse ou des tours de force, dans les foires et sur les places publiques (vieilli) : *Un malheureux bateleur amusait les buveurs attablés en s'enfonçant dans la bouche des objets de plus en plus gros* (Gide). || **2.** *Péjor.* Bouffon de société. || **3.** *Péjor.* Comédien : *Molière, l'histrion, jouait son Pourceaugnac, de même que Shakespeare, le bateleur, grimaçait son Falstaff* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *baladin, banquiste, saltimbanque.*

batelier, ère [batəlje, -ɛr] n. (de *bateau ;* XIII[e] s.). **1.** Personne qui, par profession, conduit un bateau sur les rivières, les canaux : *Ô la Marne dorée où le batelier croit qu'il vogue sur les coteaux et les vignes* (Claudel). || **2.** Celui qui fait passer les voyageurs d'une rive à l'autre d'un cours d'eau. || *Le batelier des Enfers,* Charon.

• SYN. : **1** *marinier ;* **2** *passeur.*

batellerie [batɛlri] n. f. (de *bateau ;* 1390, Delboulle). **1.** Industrie des transports commerciaux par péniches sur les canaux et rivières : *M. Guitrel étudie avec une puérilité pitoyable, d'après les récits des voyageurs, « la batellerie du lac de Tibériade »* (France). || **2.** Ensemble des bateaux de rivière. || **3.** *Par extens.* Ensemble des professionnels des transports fluviaux : *Le syndicat de la batellerie.*

bâter [bɑte] v. tr. (de *bât ;* XVI[e] s., Ma-rot). Équiper d'un bât une bête de somme : *Bâter un âne.*

• CONTR. : *débâter.*

bat-flanc [baflɑ̃] n. m. invar. (de *battre* et de *flanc ;* 1888, Larousse). **1.** Pièce de bois qui sépare les chevaux dans une écurie. || **2.** *Par extens.* Cloison sommaire séparant les lits dans un dortoir : *Séparés seulement par la cloison du bat-flanc...* (Moselly). || **3.** Plancher incliné et surélevé, servant de lit dans un corps de garde, dans certains dortoirs : *Derrière, couchées sur un bat-flanc ou debout, grouillaient des ombres trop longues : des hommes, comme des vers* (Malraux).

bath [bat] adj. invar. (origine inconnue ; 1804, Stendhal, interj. ; 1846, Hugo). **1.** *Arg.* Beau et bon : *Et rien que du bath, hein ! Regardez les pompes qu'ils nous donnent* (Dorgelès). *C'est bath ! Un bath pantalon.* || **2.** *Arg.* En parlant d'une personne, bon, chic : *Ah ! Suzon, vous êtes une bath copine, mon petit* (Duhamel).

• SYN. : **1** et **2** *chouette* (fam.).

◆ **bath !** interj. *Arg.* Chic ! : *S'il lui avait dit : ô bath ! vous avez plus de cinquante ans, il lui eût dit une plate grossièreté* (Stendhal).

bathymètre [batimɛtr], ou ancienn. **bathomètre** [batɔmɛtr] n. m. (du gr. *bathus,* profond, et *metron,* mesure ; début du XIX[e] s. [*bathomètre*] ; 1928, Larousse [*bathymètre*]). Instrument destiné à mesurer la profondeur de la mer.

bathymétrie [batimetri] n. f. (de *bathymètre ;* 1863, Littré). Mesure de la profondeur des mers.

bathymétrique [batimetrik] adj. (de *bathymétrie ;* 1877, Littré). Relatif à la bathymétrie : *Carte bathymétrique.*

bathyscaphe [batiskaf] n. m. (du gr. *bathus,* profond, et *skaphê,* barque ; 1946, A. Piccard). Appareil autonome destiné à l'exploration des profondeurs sous-marines.

bathysphère [batisfɛr] n. f. (du gr. *bathus,* profond, et de *sphère ;* 1928, Larousse). Appareil constitué par une sphère suspendue à un câble et permettant d'effectuer des plongées sous-marines.

bâti, e [bɑti] adj. (part. passé de *bâtir*). **1.** *Personne bien, mal bâtie,* bien faite et d'une apparence robuste, mal faite : *Il vaut mieux pour elle un honnête homme riche et bien fait, qu'un gentilhomme gueux et mal bâti* (Molière). [V. aussi MALBÂTI, E.] || *Bâti à chaux et à sable,* se dit d'une personne de constitution robuste. || **2.** *Propriété bâtie,* sur laquelle sont construits des bâtiments.

◆ **bâti** n. m. (1699, Du Quet). **1.** Assemblage de pièces de charpente ou de menuiserie. || **2.** *Par extens.* Charpente en bois ou en fer servant à supporter le poids d'un objet lourd, notamment d'une machine. || **3.** En couture, grands points destinés à assembler sommairement deux pièces de tissu, à indiquer des pinces, des emplacements de piqûres, etc. : *Crac, crac, c'est la corsagère qui défait violemment le bâti* (Goncourt). || *Par extens.* Gros fil de coton servant à cet usage.

• SYN. : **3** *faufil.*

batifolage [batifɔlaʒ] n. m. (de *batifoler ;* 1532, Rabelais). Action de batifoler : *Si nous voulons vivre ensemble et travailler utilement, méfions-nous, mon petit, méfions-nous de l'intimité, des secrets, des confessions, de tout ce batifolage* (Duhamel).

• SYN. : *amusement, divertissement, ébats.*

batifoler [batifɔle] v. intr. (de l'ital. *battifolle,* boulevard où les jeunes gens allaient s'amuser ; début du XVI[e] s.). **1.** S'amuser d'une façon turbulente, folâtrer : *Au plafond, dans un cercle de bois doré, des Amours, émergeant d'un ciel d'azur, batifolaient sur des nuages* (Flaubert). *De petits singes noirs [...] batifolèrent sur le sable* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Perdre son temps à des occupations futiles, à des enfantillages : *Il y a une justice, mais celui qui la rend batifole* (Renard). || **3.** Se permettre des libertés avec une femme : *Ah ! Madame pouvait être tranquille ! Ce n'était pas lui* [Zéphyrin] *qui songeait à batifoler* (Zola).

• SYN. : **1** *s'ébattre, faire le fou, jouer.*

batifoleur, euse [batifɔlœr, -øz] n. (de *batifoler ;* 1835, Acad.). Personne qui aime batifoler.

batik [batik] n. m. (mot malais signif. « point, pointiller » et, par extens., « dessiner » ; 1845, Itier). **1.** Étoffe peinte par pénétration des couleurs dans les rides d'une couche de cire : *Un batik ocre et noir resta aux murs de la chambre* (Colette). || **2.** *Par extens.* Procédé et art de peindre ainsi sur étoffes, à la mode en France vers 1920.

bâtiment [bɑtimɑ̃] n. m. (de *bâtir ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** *Class.* Action de construire, d'élever (au pr. et au fig.) : *Tout le bâtiment de ce vaisseau est décrit par le menu* (Racine). *Les philosophes [...] n'ont point ôté les crimes par leurs préceptes ; ils n'ont fait que les employer au bâtiment de l'orgueil* (La Rochefoucauld). || **2.** Ensemble des activités concourant à la construction des édifices : *Entreprise de bâtiment. L'industrie du bâtiment. Ouvrier du bâtiment.* || *Quand le bâtiment va, tout va* (prov.), le développement de la construction signifie la prospérité économique. || **3.** *Par extens.* Ensemble des personnes travaillant à la construction : *Les syndicats du bâtiment.* || Fig. et fam. *Être du bâtiment,* connaître parfaitement un métier, une technique. || **4.** Construction en maçonnerie d'une certaine importance, destinée à divers usages : *Ils longeaient déjà les bâtiments de l'École* [Normale supérieure] (Martin du Gard). || *Spécialem.* Immeuble ou partie d'un immeuble à usage d'habitation. || **5.** Nom générique donné aux constructions navales de fort tonnage : *Bâtiment de commerce. Bâtiment de guerre. Je me cachai à fond de cale d'un bâtiment marchand* (Vigny).

• SYN. : **2** *construction ;* **4** *bâtisse, édifice, immeuble ;* **5** *bateau, navire, paquebot, vaisseau.*

◆ **bâtiments** n. m. pl. *Class.* Administration et direction des bâtiments : *Villa-cerf eut les bâtiments à la mort de Louvois* (Saint-Simon).

bâtir [bɑtir] v. tr. (du francique **bastjan,* de *bast,* écorce : proprem. « travailler avec de l'écorce », puis « construire des huttes en clayonnage », enfin « construire » ; XII[e] s., *Voyage de Charlemagne*). **1.** Élever une construction sur le sol, à l'aide d'un assemblage de matériaux : *Bâtir une maison, un pont. La villa est bâtie sur une colline. J'écoute en frémissant chaque bûche qui tombe, | L'échafaud qu'on bâtit n'a pas d'écho plus sourd* (Baudelaire). || *Bâtir à chaux et à ciment, à chaux et à sable,* bâtir très solidement. || *Pierre à bâtir,* pierre propre à la construction. || *Terrain à bâtir,* terrain destiné à la construction. || **2.** Ordonner, financer, concevoir ou diriger la construction d'un édifice : *L'architecte qui a bâti cet immeuble. Louis XIV bâtit en dix ans le château de*

Versailles. C'est la piété du Moyen Âge qui a bâti nos cathédrales. || *Bâtir une ville,* la fonder : *Ils s'arrêtèrent émerveillés et ils se demandèrent par quel art les Romains avaient bâti en un jour une ville plus belle et plus vaste que toutes celles de l'Ile brumeuse* (France). || **3.** *Absol.* Faire ou ordonner un travail de construction : *Il aime à bâtir. Il fait bâtir. Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge !* (La Fontaine). || **4.** En parlant des animaux, construire en assemblant des matériaux fournis par la nature : *Le castor bâtit son terrier. L'oiseau bâtit son nid.* || **5.** *Fig.* Dans l'ordre intellectuel, créer, édifier : *Bâtir sa renommée. Bâtir un système. Vous connaissez mon faible ; je bâtis toute une histoire sur une figure, un regard* (Mérimée). *Elle buvait mes petits mots | Qui bâtissaient une œuvre étrange* (Valéry). || *Bâtir des châteaux en Espagne,* v. CHÂTEAU. || *Bâtir en l'air,* former des projets chimériques. || *Bâtir sur le sable, bâtir de sable,* faire reposer ce que l'on entreprend sur des bases peu sûres. || **6.** S'appuyer sur quelque chose : *Toute notre musique est bâtie sur les notes que donne un clairon ou un cor de chasse* (Alain). *Il bâtissait sur des statistiques mouvantes des théories aussitôt lézardées* (Maurois). || **7.** Arranger d'une certaine manière les éléments qui composent un ensemble : *Bâtir une coiffure, une phrase.* || **8.** En termes de couture, assembler provisoirement et à grands points les pièces d'un vêtement : *Elle disait : « Je vais bâtir. » Je savais bien qu'elle allait prendre une aiguillée de fil et coudre à grands points* (Duhamel).

● SYN. : **1** *construire ;* **2** *édifier, élever ;* **5** *constituer, échafauder, établir ;* **6** *asseoir, fonder ;* **7** *agencer, ajuster, assembler, façonner ;* **8** *faufiler.* — CONTR. : **1** et **2** *abattre, démanteler, démolir, raser ;* **4** *détruire ;* **5** *renverser, ruiner ;* **8** *débâtir, défaufiler.*

◆ **se bâtir** v. pr. **1.** (avec un sujet désignant une personne) Bâtir pour soi : *Il s'est bâti une maison de campagne.* || **2.** (avec un sujet désignant une chose) Être en construction : *Des maisons se bâtissent de tous côtés.* || Se couvrir de constructions : *Ces terrains vagues se sont bâtis en quelques années.* || **3.** Impers. *Il se bâtit,* on construit : *Il s'est bâti beaucoup d'immeubles modernes alentour.*

● SYN. : **2** *s'élever, se monter.*

bâtissage [batisaʒ] n. m. (de *bâtir ;* XVI^e s.). Action de bâtir un ouvrage de couture : *Le bâtissage d'une jupe.*

bâtisse [batis] n. f. (de *bâtir ;* 1701, Furetière). **1.** Gros œuvre d'une construction. || **2.** Construction d'une certaine importance, d'un caractère particulier (parfois péjor.) : *La bâtisse* [un moulin], *faite de plâtre et de planches, semblait vieille comme le monde* (Zola). *La grande bâtisse féodale est au mois de juin enfouie sous les feuilles* (Alain-Fournier). *Un jour que je passais par-là, j'ai vu avec ennui, à la place de la vieille demeure des Minimes, une bâtisse cubique, d'une craie toute neuve et trop pure, sommée de bombes panachées de flammes en pierre tendre* (Valéry). *La maison, belle et grande bâtisse du* XVIII^e *siècle, plusieurs fois remaniée par ses propriétaires successifs...* (Duhamel).

● SYN. : **2** *bâtiment, édifice, immeuble.*

bâtisseur [batisœr] n. m. (de *bâtir ;* 1539, R. Estienne). **1.** Celui qui bâtit : *Le terrain présentait une forme biscornue, propre à décourager les bâtisseurs imbus de routine* (Romains). || **2.** *Par extens.* Celui qui a la passion de bâtir : *Le second Empire, grand bâtisseur, comme chacun sait* [...], *avait rêvé de faire éclore un art architectonique qui portât son nom* (Huysmans). || **3.** *Fig.* Celui qui fonde une grande entreprise, édifie un système d'idées : *Les bâtisseurs d'empires.*

● SYN. : **1** *architecte ;* **3** *créateur, fondateur.* — CONTR. : **1** *démolisseur ;* **3** *destructeur.*

batiste [batist] n. f. (de *Baptiste,* n. du premier fabricant de ce tissu, à Cambrai ; 1401, *Art en Flandre*). Toile de lin très fine, utilisée en lingerie : *Un mouchoir de batiste. Le docteur reparut, légèrement dépoudré et son beau jabot de batiste en désordre* (Mérimée).

bâton [batɔ̃] n. m. (du bas lat. *bastum,* déverbal de **bastare,* porter [v. BÂT] ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Long morceau de bois mince, que l'on peut tenir à la main et qui sert à différents usages : *Un bâton de noisetier.* [Les pêcheurs] *portaient leurs longs bâtons effilés* [...] *et une boîte de fer-blanc leur battait le dos* (Maupassant). || Fig. *Bâton épineux* ou *bâton d'épine,* personne de caractère difficile ou extrêmement versatile, qu'on ne sait comment prendre ; difficulté qu'on ne sait comment aborder. || Triv. *Bâton merdeux,* individu irascible, malveillant, et avec lequel les relations sont difficiles. || *Bâton flottant,* se dit de ce qui fait illusion (par allusion à la fable de La Fontaine *le Chameau et les Bâtons flottants,* IV, x) : *Arcis sera content, on peut l'amuser avec ce bâton flottant* (Balzac). || *Mettre des bâtons dans les roues,* susciter des difficultés à quelqu'un, entraver la réalisation d'une entreprise : *Car Derville est capable, dans l'intérêt de son client, de nous mettre des bâtons dans les roues* (Balzac). *Mais qu'on ne vienne pas me mettre des bâtons dans les roues si j'essaie à mon tour de faire un départ, d'abattre mon jeu, de donner toute ma mesure* (Duhamel). || **2.** *Spécialem.* Morceau de bois rond sur lequel on prend appui pour la marche, qui sert de soutien à une personne : *S'appuyer sur un bâton. Bâton de ski.* || Fig. et vx. *Bâton de vieillesse,* personne qui entoure un vieillard de ses soins ; *par extens.,* soutien pécuniaire, moral, donné à une personne âgée. || *Aveugle sans bâton,* personne qui manque des moyens nécessaires pour agir. || **3.** Morceau de bois allongé qui sert de hampe, ou qui permet de soutenir, de porter quelque chose : *Bâton de pavillon, de bannière. Le bâton de la croix.* || *Bâton de chaise,* chacun des brancards d'une chaise à porteurs ; auj., chacun des bois tournés reliant les montants d'une chaise. || Fig. et vx. *S'amuser comme un bâton de chaise,* mener une vie aussi morne et aussi peu libre qu'un laquais porteur de chaise : *Or, un sous-préfet n'a que mille écus d'appointements, et s'amuse comme un bâton de chaise dans son arrondissement* (Balzac). || *Mener une vie de bâton de chaise,* mener une vie désordonnée et agitée. || **4.** Morceau de bois servant d'instrument de punition ou d'arme de choc : *Recevoir une volée de coups de bâton. Elle* [la barricade] *avait une crête épineuse de fusils, de sabres, de bâtons, de haches* (Hugo). || Fam. *Jouer du bâton,* donner des coups de bâton. || Fig. *Battre l'eau avec un bâton,* perdre son temps et sa peine. || Class. et fam. *Martin Bâton,* nom proverbial d'un valet chargé de donner des coups de bâton et, *par extens.,* le bâton lui-même. || **5.** *Par extens.* La peine de la bastonnade : *Mériter le bâton. Recevoir le bâton. Le plus grand capitaine de la Grèce fut-il déshonoré pour s'être laissé menacer du bâton ?* (Rousseau). || **6.** *Vx.* Baguette résistante, mais souple, employée pour pratiquer l'escrime au bâton. || Art de pratiquer ce sport et de se défendre avec cette canne : *À l'escrime, et au bâton, et à la boxe, et au chausson, je suis le roi de la ville d'Aix* (Daudet). || **7.** *Par anal.* Se dit de divers objets ayant une forme plus ou moins cylindrique, ou de matières présentées sous forme de bâton : *Un bâton de réglisse, de craie, de rouge à lèvres.* || **8.** Symbole, emblème de commandement, d'autorité ou de certaines dignités : *Bâton de commandement.* || *Bâton de maréchal,* court bâton ouvragé, insigne de la dignité suprême dans l'armée ; au *fig.,* situation sociale la plus élevée à laquelle puisse prétendre quelqu'un : *Il avait d'ailleurs obtenu son bâton de maréchal* (Balzac). || *Recevoir le bâton,* accéder à la dignité de maréchal. || *Bâton pastoral,* insigne d'une dignité ecclésiastique : *Maître Antonio Perez de Las Cellas forgea | Ce bâton pastoral pour le premier Borja* (Heredia). || *Bâton de Jacob,* petite baguette employée par les prestidigitateurs || *Tour de bâton,* tour de prestidigitateur ; au *fig.,* profit illicite qu'on se ménage secrètement dans une affaire ou dans l'exercice de sa profession.

● SYN. : **1** *badine, baguette, verge ;* **2** *canne ;* **4** *gourdin, massue, matraque, rondin, trique* (fam.).

◆ **bâtons** n. m. pl. **1.** *Vx.* Baguettes servant à jouer du tambour. || *Jouer à bâtons rompus,* faire des batteries intermittentes. || Fig. *À bâtons rompus,* de manière décousue, en passant librement d'un sujet à un autre : *Une conversation à bâtons rompus. Ribeyrolles* [...] *écrivait à bâtons rompus, dans son séjour à Guernesey, un mémento*

personnel de faits quotidiens (Hugo). *C'était un de ces projets comme on en fait volontiers dans une conversation à bâtons rompus et qui ne méritent pas de passer à exécution* (Duhamel). || **2.** Traits verticaux tracés par les enfants qui apprennent à écrire : *Personne n'y fit attention, pas même les tout-petits qui s'appliquent à tracer leurs bâtons* (Daudet).

bâtonnat [batɔna] n. m. (de *bâton* ; 1842, Acad.). **1.** Dignité de bâtonnier de l'ordre des avocats : *Après tous les crétins qu'ils m'ont préférés, je n'aurais pas voulu du bâtonnat* (Mauriac). || **2.** Durée de l'exercice de cette fonction.

bâtonner [batɔne] v. tr. (de *bâton* ; fin du XIIe s.). **1.** Frapper à coups de bâton : *L'autorité féroce et sans contrôle de bachagas fantastiques qui* [...], *pour un oui ou pour un non, font bâtonner les gens sur la plante des pieds* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Supprimer un mot en le rayant de barres verticales (rare) : *Il vise, il paraphe, il bâtonne* (Pourrat).

• SYN. : **2** *barrer, biffer, raturer.*

bâtonnet [batɔnɛ] n. m. (dimin de *bâton* ; 1260, Br. Latini). **1.** Petit bâton. || **2.** Ce qui a la forme d'un petit bâton. || *Spécialem.* En biologie, nom donné à certains corps microscopiques cylindriques, à certains bacilles, etc. : *Bâtonnets de la rétine.*

bâtonnier [batɔnje] n. m. (de *bâton* ; 1332, Delboulle, au sens de « porteur de la bannière d'une confrérie »). Avocat élu pour un an comme chef de l'ordre des avocats inscrits près d'une cour ou d'un tribunal. (Au Moyen Âge, il portait la bannière de saint Nicolas.)

bâtonniste [batɔnist] n. m. (de *bâton* ; XIXe s.). *Vx.* Celui qui pratique l'escrime au bâton : *Il savait la savate et le chausson, et il était un excellent bâtonniste* (Hugo).

batraciens [batrasjɛ̃] n. m. pl. (formé d'après le gr. *batrakhos*, grenouille ; fin du XVIIIe s.). Classe d'animaux vertébrés à peau nue, amphibies, à respiration branchiale ou pulmonaire, à température variable, et qui subissent des métamorphoses : *Le crapaud, la grenouille, la salamandre sont des batraciens.* (Syn. AMPHIBIENS.)

battage [bataʒ] n. m. (de *battre* ; 1329, Godefroy ; au sens 3, 1866, Delvau). **1.** Action de battre les tiges de certains végétaux pour détacher les graines des épis, des gousses, etc. : *Le battage des céréales.* || Action de battre pour nettoyer : *Le battage des tapis.* || Action de battre l'or au marteau pour le transformer en feuille mince. || **2.** Action de brasser pour certaines fabrications : *Le battage du beurre.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Réclame, publicité tapageuse autour de quelqu'un ou de quelque chose : *Mais le battage de l'éditeur fera qu'on lira beaucoup plus Radiguet qu'on n'a jamais lu Gobineau* (Gide). *Je pensais encore à toute cette entreprise de suggestion, à tant de discours, de publicité, de battage* (Pourrat). *On a devant ce battage le même sentiment d'horreur que vous cause la réclame pour quelque alcool meurtrier* (Montherlant).

• SYN. : **2** *barattage* ; **3** *bluff, bruit, tam-tam* (pop.).

1. battant [batɑ̃] n. m. (de *battre* ; XIIIe s.). **1.** Pièce métallique mobile dont l'extrémité frappe l'intérieur ou l'extérieur d'une cloche : *Pour que la cloche ne donnât pas l'éveil, j'enveloppais le soir son battant avec de l'ouate* (Radiguet). || **2.** Chacune des deux parties mobiles d'une porte, d'une fenêtre, etc. : *Revenu dans le vestibule, il s'arrêta devant la porte à deux battants de son cabinet de consultation* (Martin du Gard). *Assis entre les deux battants de la fenêtre ouverte, le dos appuyé aux persiennes, Honoré mangeait lentement* (Aymé). || *Ouvrir une porte à deux battants*, l'ouvrir toute grande : *Un matin de décembre, le maître de la maison, levé au petit jour, trouva la porte du logis* [...] *ouverte à deux battants* (Hugo). || **3.** Partie mobile de divers appareils ou machines, notamment d'un métier à tisser : *Un bon ferrandinier* [tisserand] *ne lâche ni sa navette ni son battant* (Béraud). || **4.** Pièce principale d'un loquet en fer, celle que l'on soulève et qui ferme en retombant. || **5.** *Battant d'un pavillon*, longueur de la partie libre, flottante, d'un pavillon de marine. || **6.** *Arg.* Le cœur : *C'est pas un battant qu'elle a dans la poitrine* [...], *c'est une pierre* (Bourdet). || L'estomac : *Avec ça, la peur, rien dans le battant depuis le matin* (Daudet). || La langue.

• SYN. : **2** *vantail* ; **4** *clenche.*

2. battant, e [batɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *battre* ; XIIe s.). **1.** Qui bat plus fort, plus vite : *Le cœur battant. Il m'écoutait, l'œil fou, les paupières battantes* (Courteline). || *Pluie battante*, pluie qui tombe avec violence : *Son regard tout à coup s'engouffra dans la profondeur des lumières d'une large rue ; bien que voilée par la pluie battante, elle conservait dans son esprit sa perspective* (Malraux). || *Tambour battant*, au son du tambour. || Fig. *Mener quelqu'un tambour battant*, le mener vivement, rondement, sans lui accorder de répit : *Nous le ferons marcher tambour battant, soyez tranquille* (Flaubert). || Fam. et vx. *À l'heure battante*, à l'heure précise. || *Battant neuf*, qui a l'éclat du neuf, comme le métal fraîchement battu : *On est fatigué de ces édifices battant neufs* [...], *égayés de peintures antiques si fraîches* (Nerval). [Dans cette expression, *battant* peut ou non s'accorder.] || **2.** Se dit d'un objet en partie mobile, qui va et vient ou qui frappe çà et là : *On descendit le boulevard au grand trot, les palonniers battants, les traits flottants* (Flaubert). *Une grappe de choses battantes lui pend aux flancs, cartouchières, bidon, musettes* (Martin du Gard). || *Porte battante*, porte qui n'est pas fermée et que le vent fait battre : *Malgré le froid de la porte battante, les cris des balayeurs et leurs seaux d'eau, il y avait toujours après le cours, dans la classe, une vingtaine d'élèves* (Alain-Fournier) ; porte à deux battants libres qui se referment d'eux-mêmes.

1. batte [bat] n. f. (déverbal de *battre* ; XIVe s.). **1.** Action de battre l'or, l'argent, pour l'amincir et le réduire en feuille. || **2.** *Vx.* Action ou manière de battre les cartes avant de les distribuer.

2. batte [bat] n. f. (déverbal de *battre* ; XIVe s.). **1.** Dans divers métiers, instrument destiné à battre : masse de bois emmanchée pour aplanir la terre, écraser le plâtre ou le ciment, modeler le plomb ; sorte de bâton pour battre le beurre, etc. : *Batte de terrassier, de maçon, de carreleur, de plombier,* etc. || **2.** Dans certains jeux (base-ball, cricket, etc.), bâton renflé ou maillet à long manche servant à renvoyer la balle. (On écrit aussi BAT n. m. [forme anglaise].) || **3.** Sabre de bois que porte traditionnellement Arlequin. || **4.** Petit banc sur lequel les blanchisseuses battent et savonnent le linge.

battée [bate] n. f. (de *battre* ; 1694, Th. Corneille). Partie du châssis contre laquelle bute le battant d'une porte ou d'une fenêtre.

battellement [batɛlmɑ̃] n. m. (origine obscure ; 1690, Furetière). Double rang de tuiles placé au bas d'un toit.

• SYN. : *avant-toit, égout.*

battement [batmɑ̃] n. m. (de *battre* ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens).

I. 1. Action de battre, coup, choc généralement répété ; bruit ainsi produit : *Un battement de portière, des chevaux qui piaffent, s'enlèvent, et l'ombre que faisait la voiture devant la croisée s'en va comme un mauvais rêve* (Daudet). *L'écho inconnu nous jetait* [...] *le battement rapide du tambour* (Maupassant). *Le battement régulier des rames qui frappent l'eau.* || *Battement de mains*, action de frapper les paumes des mains l'une contre l'autre pour applaudir. || **2.** *Spécialem.* En escrime, action de frapper d'un coup sec, avec son arme, le fer de son adversaire. || **3.** *Par extens.* Mouvement rapide de quelque chose qui bat et bruit qui en résulte : *Toute sa mince personne bravant la destinée, les yeux sans un battement, le visage têtu* (Zola). *Je m'interrompis pour regarder et montrer à Albertine un grand oiseau solitaire et hâtif qui, loin devant nous, fouettant l'air du battement de ses ailes...* (Proust). *Parfois, quand la pensée était subtile, elle approuvait d'un battement des cils* (Martin du Gard). *Dans la nuit feuillue, son pas éveillait par moment un court battement d'ailes* (Chardonne). || En termes de danse,

mouvement rapide de la jambe lancée d'une position à l'autre, en ligne directe. || **4.** Pulsation rythmique du cœur et de certains organes : *Battement des artères. Il se pencha sur l'enfant, chercha une fois encore les battements du pouls qui était extrêmement faible, donna tout bas quelques instructions à la garde* (Martin du Gard). || (au plur.) Pulsations précipitées du cœur, d'origine émotive ou pathologique : *Frédéric, jamais las de cette épopée, écoutait avec des battements de cœur* (Aymé). || **5.** *Spécialem.* Bruit produit par un battement quelconque : *Toutes deux* [les cloches] *redoublaient leurs battements secs et cuivrés* (Flaubert). || Bruit émis au passage d'une dent de la roue d'échappement, dans un mouvement d'horlogerie : *Le battement de la pendule, d'un métronome.* || **6.** Intervalle de temps disponible entre deux tâches, ou temps dont on peut disposer avant de faire quelque chose : *Nous aurions un battement d'une heure cinquante avant l'autobus* (Pourrat).

II. *Battement d'une porte, d'une fenêtre,* montant fixe, recevant le montant de la porte, de la fenêtre ; petite moulure rapportée sur toute la longueur d'un des battants d'une porte pour cacher le joint. || *Battement de persienne,* petite pièce métallique située en avant de la fenêtre et arrêtant le contrevent.

• SYN. : **I, 1** *martèlement, tambourinement, tapotement* (fam.) ; **3** *cillement, frémissement, clignement* ; **6** *pause.*

batterie [batri] n. f. (de *battre ;* fin du XII[e] s., au sens de « action de [se] battre » ; au sens II, 1, XV[e] s. ; aux sens I, 3 et II, 4, début du XIX[e] s.).

I. 1. *Class.* Bataille à coups de poing, rixe (encore pop. au XIX[e] s.) : *Vous battez-vous avec Adhémar, de ces batteries qui me font demander : « Mais que voulez-vous donc ? »* (Sévigné). *On a eu, il n'y a pas longtemps, une grande batterie à cause d'elle* (Sand). || **2.** Manière de battre du tambour. || À la guitare, manière de jouer en frappant les cordes avec ses doigts au lieu de les pincer. || Dans les instruments à cordes, suite d'arpèges à notes détachées. || *Par extens.* Vocalise brillante, trille, dans la musique vocale. || **3.** Ensemble des instruments de percussion dans un orchestre : *Tenir la batterie.* || **4.** Dans les fusils à pierre, partie de l'arme qui contenait le percuteur : *Mon mari me fit passer la première, puis il arma lentement son fusil et le claquement sec des batteries me produisit un effet étrange* (Maupassant). *La batterie de l'un des fusils ayant accroché le banc, un coup de feu partit* (Villiers de L'Isle-Adam).

II. 1. Réunion d'un certain nombre de pièces d'artillerie et du matériel nécessaire à leur fonctionnement : *Batterie de campagne. Une batterie de 75. Une batterie de D. C. A.* || *Batterie de côte,* ouvrage de fortification et bouches à feu qui y sont logées en vue de défendre une côte. || **2.** Dans la marine, rangée de canons, et, *par extens.,* lieu où les canons sont installés : *La batterie basse et la batterie haute des vaisseaux de la marine à voile.* || *En batterie,* en position de tir : *Un moment après, la pièce était en batterie* (Hugo). || **3.** Unité administrative de l'artillerie comprenant les canons, le matériel et les servants. || **4.** *Par anal.* Groupement d'éléments générateurs de courant électrique : *La batterie d'une voiture. La batterie est en charge.* || **5.** Ensemble d'instruments de même nature destinés à fonctionner ensemble, ou d'éléments qui se complètent : *Une batterie de projecteurs.* || *Batterie de cuisine,* ensemble d'ustensiles de cuisine en métal : *Le long des murs s'étendait une abondante batterie de cuisine* (Flaubert) ; *pop.,* ensemble important de décorations.

◆ **batteries** n. f. pl. *Fig.* Plan d'action, mesures prises pour faire réussir une entreprise : *Dresser, dévoiler, changer ses batteries.*

• SYN. : *dispositions, manigances* (fam.), *manœuvres, préparatifs.*

batteur [batœr] n. m. (de *battre ;* fin du XII[e] s.).

I. 1. *Vx.* Celui qui bat, aime à battre les autres : *Il vient un jour où le battu reconnaît en effet le batteur* (Bourget). || **2.** Ouvrier dont le travail consiste à battre certaines matières pour les écraser, les assouplir, les amincir, etc. : *Batteurs d'or.* || Vx. *Batteurs en grange,* ouvriers agricoles qui frappaient à grands coups de fléau les épis pour en détacher le grain : *Les batteurs en grange fourraient du blé dans leur cruche à boire* [pour le voler] (Flaubert). || **3.** Celui qui joue d'un instrument de musique à percussion : *Batteurs de tambourins, joueurs de flûtes, | Émyrs et mendiants, et captifs étrangers, | La multitude va, vient, s'agite et se mêle* (Leconte de Lisle). || *Spécialem.* Celui qui tient la batterie dans un orchestre de jazz. || **4.** Vx. *Batteur d'estrade,* soldat chargé de reconnaissances sur les routes : *Or les seigneurs* [...] *| Restaient l'épée oisive et la cape en lambeaux | Quoique tous bons marins ou vieux batteurs d'estrade* (Heredia) ; *par extens.,* vagabond qui court les chemins, la campagne. || Vx. *Batteur de fer,* ferrailleur, spadassin. || Fam. *Batteur de pavé,* celui qui passe son temps à courir les rues.

II. 1. Rouleau tournant à grande vitesse dans la batteuse. || **2.** Petit appareil de cuisine destiné à battre diverses substances : *Un batteur à œufs.*

batteuse [batøz] n. f. (de *battre ;* 1866, Larousse). **1.** Grande machine qui sert à égrener les céréales ou d'autres plantes par l'effet de chocs répétés : *La batteuse au ronflement qui s'enfle avait cessé de tourner* (Jammes). || **2.** Appareil servant à réduire les métaux en feuilles.

battitures [batityr] n. f. pl. (de *battre ;* 1573, J. Liebault, *Secrets de médecine et philosophie chimique*). Parcelles d'oxyde de fer qui jaillissent pendant le forgeage des pièces.

battoir [batwar] n. m. (de *battre ;* 1307, Delboulle). **1.** Large et épaisse palette de bois avec laquelle les laveuses frappent le linge : *La laveuse* [...] *s'arrête quand elle l'entend* [le pigeon], *le battoir en l'air* (Claudel). || **2.** Palette utilisée au jeu de paume. || **3.** *Fig.* et *fam.* Main large et forte (généralement au plur.) : *On a de bons battoirs pour applaudir le président* (Aragon).

battologie [batɔlɔʒi] n. f. (de *Battos,* roi de Cyrène qui était bègue, et de *logos,* discours ; 1576, R. de la Planche). Accumulation fastidieuse et fautive de mots exprimant la même chose. (Rare.)

• SYN. : *pléonasme, tautologie.*

battre [batr] v. tr. (du lat. pop. *battuere,* puis *battere,* battre ; XI[e] s.). [Conj. **48.**]

I. Donner des coups répétés à une personne ou à un animal : *Essayez de la prendre par la douceur ; elle en est tellement privée, la pauvre petite, dans cette maison où on la bat* (Radiguet). || *Battre quelqu'un comme plâtre,* le frapper longuement et violemment (par allusion au plâtrier qui écrase son matériau). || *Battre jusqu'au sang,* battre de façon cruelle.

II. 1. Vaincre l'ennemi dans une guerre ou dans une bataille : *Les Allemands ont été battus à Stalingrad.* || *Battre à plate couture,* vaincre totalement (par allusion aux coutures qu'on bat pour les aplatir). || **2.** Vaincre un adversaire dans une lutte pacifique, une épreuve sportive ; surpasser un concurrent : *Je ne pouvais le battre qu'avec ses armes* (Gide). || *Battre un record,* dépasser les meilleurs résultats jusqu'alors obtenus.

III. 1. Frapper quelque chose à coups répétés, le plus souvent à l'aide d'un instrument, en vue d'obtenir un résultat déterminé. || *Battre le blé, le grain,* frapper les épis pour en faire tomber le grain : *Ils* [...] *regarderaient faire le beurre, battre le grain* (Flaubert). || *Battre le briquet,* heurter vivement une pierre avec un morceau d'acier pour que jaillisse l'étincelle ; au *fig.,* en parlant d'un cheval, heurter fréquemment du pied en marchant ou heurter ses chevilles l'une contre l'autre : *Un trot de cheval fatigué qui bat le briquet* (Flaubert). || *Battre le fer,* frapper le fer au marteau sur l'enclume pour le forger : *Le maréchal et son ouvrier, l'un soufflant la forge, l'autre battant le fer, jetaient sur le*

mur de grandes ombres brusques (Alain-Fournier). || Fig. *Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud,* il ne faut pas attendre pour exécuter quelque chose, il faut saisir l'occasion propice. || *Battre monnaie,* fabriquer des pièces de monnaie. || *Battre un vêtement, un tapis,* etc., le frapper pour le débarrasser de la poussière. || *Battre la semelle,* frapper le sol avec les pieds, sur place, pour se réchauffer : *Battant la semelle, ils écoutaient Boujardon* (Alain-Fournier). || *Battre froid à quelqu'un,* le traiter avec froideur : *Jamais aucun des livres d'Édouard n'a fait lever tant d'articles ; aussi bien Édouard n'a jamais rien fait pour s'attirer les bonnes grâces des critiques. Si ceux-ci lui battent froid, peu lui importe* (Gide). || **2.** Frapper, agiter pour mélanger. || *Battre les œufs en neige, la mayonnaise,* etc., les frapper rapidement pour leur donner la consistance voulue. || *Battre le champagne,* frapper le vin de Champagne à petits coups rapides pour en chasser le gaz. || *Battre les cartes,* les faire glisser prestement les unes parmi les autres pour les mêler. || **3.** *Battre les buissons, les halliers,* les heurter pour en faire sortir le gibier, et, *par extens.,* parcourir en cherchant : *Imaginez Diane en galant équipage | Parcourant les forêts ou battant les halliers* (Baudelaire). || *Battre le pays,* l'explorer en tous sens pour en découvrir les ressources : *Les gros marchands qui battent le pays pour faire provision de foin, de blé, de bestiaux, de vins, de cidre, de cocons* (Achard). || *Battre la campagne,* aller deçà delà à travers champs : *Nous traversâmes des blés parmi lesquels serpentaient des sentiers à peine tracés. Les patrouilles françaises et autrichiennes battaient la campagne ; nous pouvions tomber dans les unes et dans les autres, ou nous trouver sous le pistolet d'une vedette* (Chateaubriand) ; *fig.* et *vx,* s'éloigner de l'essentiel : *Alors le gentilhomme battit la campagne ; il parla de M*[lle] *Vatnaz, de l'Andalouse et de toutes les autres. Enfin, avec beaucoup de périphrases, il exposa le but de sa visite* (Flaubert) ; *par extens.,* parler de façon incohérente, déraisonner, divaguer. || *Battre le pavé,* errer par les rues, sans but ni occupation. || **4.** *Battre la caisse, le tambour,* et, intransitiv., *battre du tambour, de la caisse,* faire résonner le tambour en le frappant avec des baguettes. || Fig. *Battre la caisse,*faire une publicité tapageuse. || *Par extens.* En parlant de l'instrument, exécuter certaines batteries déterminées : *J'entendis des tambours qui battaient une marche* (Nerval). || *Battre la breloque,* donner le signal de rompre les rangs ; au *fig.,* ne plus raisonner de façon cohérente, devenir gâteux. || *Battre la chamade,* annoncer la capitulation ; au *fig.,* agir de façon désordonnée ; *spécialem.,* en parlant du cœur, battre à grands coups irréguliers. || *Battre la charge,* ordonner l'assaut à l'arme blanche. || *Battre le rappel,* rassembler tous les hommes ; au *fig.,* réunir toutes les forces possibles : *Quand la vengeance bat son infernal rappel | Et de nos facultés se fait le capitaine* (Baudelaire). || Arg. *Battre la dèche,* être dans la misère. || Fig. *Battre et rebattre les oreilles de quelqu'un,* le fatiguer par des rabâchages. || **5.** *Battre la mesure,* indiquer la mesure par des gestes, souligner le rythme d'un morceau : *Battre la mesure avec une baguette, en frappant le sol du pied.* || **6.** *Battre l'air,* faire des mouvements rapides, violents et souvent désordonnés : *Cabré, de ses deux pieds convulsifs battant l'air,* [...] | *L'étalon fuit dans l'ombre ardente de l'enfer* (Leconte de Lisle) ; *spécialem.,* agiter les bras au moment d'une chute, en essayant de se redresser : *On vit un vieillard battre l'air de ses bras et tomber raide mort dans sa cent huitième année* (Aymé). || **7.** *Battre sa coulpe,* se frapper la poitrine en reconnaissant sa faute, en signe de repentir ; au *fig.,* regretter une erreur. || **8.** Attaquer avec une machine de guerre, des projectiles : *Battre les murailles avec un bélier.* || En parlant de l'artillerie ou des projectiles, heurter violemment et sans relâche pour faire céder les défenses de l'ennemi : *Des deux pièces qui battaient maintenant la barricade de la rue de la Chanvrerie, l'une tirait à mitraille, l'autre à boulet* (Hugo). || *Battre en brèche,* frapper une muraille à coups de canon pour y ouvrir une brèche ; au *fig.,* détruire l'influence ou combattre l'action de quelqu'un.

IV. 1. En parlant d'une chose, heurter fréquemment et violemment contre une autre chose : *Il m'emmena donc sur une roche en promontoire dont la vague venait battre le pied* (Gide) ; et absol. : *Elle s'y connaissait en coups, en insultes, en farces sinistres. Ceux de la chambre la changeaient ; ils évoquaient les vagues qui battent, le vent qui gifle* (Cocteau). || *Battre son plein,* en parlant de la marée, atteindre son niveau le plus élevé ; au *fig.,* atteindre son maximum, être au point culminant de son activité : *Le marché bat son plein. Les fêtes battaient leur plein.* || **2.** Agiter par à-coups : *Car, lorsque l'aquilon bat ses flots palpitants | L'océan convulsif tourmente en même temps | Le navire à trois ponts qui tonne avec l'orage* (Hugo). || **3.** Entrer fréquemment en contact avec quelque chose, en parlant d'un objet animé d'un mouvement de balancement : *Il se voyait vêtu de bure, avec une retombée de cordelière qui lui battait les jarrets* (Aymé). || **4.** *Battre pavillon,* arborer à l'un des mâts un pavillon indiquant la nationalité, l'importance du navire : *Tous les attachés des armées et des marines d'Europe, solennellement invités à venir voir, pendant six heures d'horloge, défiler sous leur nez des navires de guerre battant pavillon britannique, les uns derrière les autres* (Martin du Gard). || *Un navire battant pavillon amiral,* un navire sur lequel est embarqué l'amiral commandant la flotte et qui arbore une marque distinctive.

● SYN. : **I** *cogner* (pop.), *corriger, frapper, passer à tabac* (pop.), *rosser* (fam.), *rouer de coups, tabasser* (pop.), *talocher, taper* (pop.). || **II, 1** *anéantir, défaire, écharper, enfoncer, tailler en pièces ;* 2 *avoir* (fam.), *dépasser, devancer, écraser, gagner, l'emporter sur, surclasser, triompher de.* || **III, 2** *brouiller, mêler, tourner ;* **8** *heurter ; canonner, pilonner.*

◆ v. intr.

I. Avec le sens ancien de « combattre », entre dans quelques expressions. || *Battre en retraite,* se retirer en combattant. || Fig. *Faire battre des montagnes,* provoquer, par de funestes bavardages, des brouilles et des disputes : *Sa corruption semblait ne pas avoir de bornes ; elle devait, comme dit le peuple, savoir faire battre des montagnes* (Balzac).

II. 1. Produire des mouvements rapides et répétés avec les membres : *Battre des mains, des pieds. Battre des ailes.* || Fig. *Battre des mains,* exprimer son approbation, sa joie : *Je sautais de joie, je lui battais des mains* (Vigny). || Fig. *Battre de l'aile, ne plus battre que d'une aile,* être mal en point, être sur le point de mourir, et, *par extens.,* péricliter, en parlant d'une entreprise. || **2.** Être animé de mouvements vifs et répétés : *Sur l'œil vairon battaient des paupières enflammées* (Montherlant). || *Spécialem.* En parlant du cœur, des artères, etc., être animé de pulsations : *Le pouls bat faiblement. Les tempes battent.* || En parlant du cœur, être animé de pulsations accélérées provoquées par une émotion : *Le cœur me bat. Revoir celui qu'elle avait vu officier, de nuit, chez elle, dans de si tragiques circonstances, lui faisait battre le cœur* (Renan) ; et au *fig.,* être animé d'un sentiment tendre ou passionné : *Voici des fruits, des fleurs, des feuilles et des branches, | Et puis voici mon cœur, qui ne bat que pour vous* (Verlaine). || **3.** Frapper à coups répétés contre, donner fortement contre : *La pluie bat contre les vitres.* || **4.** Faire sentir son action, son effet : *Artillerie qui bat à tant de kilomètres. Soleil qui bat d'aplomb.* || **5.** Être animé d'un mouvement de va-et-vient : *Volet qui bat. Le cabinet des archives, plein de mouches mortes, d'affiches battant au vent* (Alain-Fournier). || **6.** Retentir, en parlant d'une batterie de tambour : *Le rappel battait.* || *Battre aux champs,* annoncer le commencement et la fin d'une cérémonie solennelle par un roulement de tambour : *Des sonneries de clairons éclataient, les tambours battaient aux champs, au moment où le prêtre levait l'hostie* (Daudet).

• SYN. : **II, 3** *cingler, fouetter ;* **4** *frapper ;* **5** *se balancer, brandiller* (fam.), *bringuebaler, claquer, flotter, osciller.*

◆ **se battre** v. pr. **1.** *Se battre contre quelqu'un, pour quelqu'un, avec quelqu'un,* combattre contre lui, pour lui, à ses côtés : *Des types qui se sont battus pour le pape, avant 70* (Mauriac). || *Se battre contre quelque chose, pour quelque chose,* agir énergiquement contre cette chose, en faveur de cette chose : *Se battre pour plus de justice sociale.* || Fig. *Se battre contre des moulins à vent,* engager une lutte vaine contre des adversaires imaginaires (par allusion à un épisode célèbre du *Don Quichotte* de Cervantès). || **2.** Livrer bataille les uns contre les autres, se frapper mutuellement : *Gérard les suppliait* [...] *de ne pas se battre ni se poursuivre en brandissant des chaises* (Cocteau). || *Se battre en duel,* ou, absol., *se battre,* se rencontrer dans un duel : *Le comte lui donna un soufflet, l'on se battit aussitôt* (Stendhal) ; et, *fig.* et *fam.*, se trouver en tout petit nombre, comme des duellistes : *Ce pauvre petit salon avec sa fenêtre unique et ses trois meubles qui se battent* (Romains). || **3.** *Par exagér.* Se quereller ou rivaliser ardemment pour obtenir quelque chose : *La lune, le soleil et les étoiles se battent pour entrer dans mes rimes* (Musset). || **4.** *Se battre la poitrine,* se frapper la poitrine en signe de repentir. || *Se battre les flancs,* en parlant d'un animal, frapper nerveusement ses flancs avec sa queue ; au *fig.*, en parlant d'une personne, faire inutilement beaucoup d'efforts : *Au surplus, j'ai beau me battre les flancs pour arriver à l'exaltation alpine des écrivains de montagne, j'y perds ma peine* (Chateaubriand). || Fig. et fam. *S'en battre l'œil,* se moquer éperdument de quelque chose, n'en avoir aucun souci : *Il mène une vie de Sardanapale avec une fille d'opéra, mange la grenouille d'un journal et coûte encore douze mille francs à notre mère. Certes, pour ce qui me regarde, je m'en bats l'œil ; mais Philippe mettra la pauvre femme sur la paille* (Balzac). *Ça m'est égal de ne pas écouter la pièce. Vous voyez bien que le patron lui-même s'en bat l'œil* (Duhamel).

• SYN. : **1** *guerroyer, lutter ;* **2** *se bagarrer* (fam.), *se colleter, se coltiner* (pop.), *se tabasser* (pop.) ; **3** *s'acharner, batailler, se débattre, se démener, disputer, s'escrimer.*

battu, e [baty] adj. (part. passé de *battre*).

I. 1. Se dit d'une personne ou d'un animal qui a reçu de nombreux coups : *Un enfant battu. Emilie s'affairait avec la bonne volonté d'un chien battu qui cherche à rentrer en grâce* (Aymé). || *Avoir l'air d'un chien battu,* avoir un air humble et craintif. || Fam. *Cocu, battu et content,* se dit de celui qui accepte de façon peu digne, mais résignée, les injustices du sort. || **2.** Qui a été vaincu dans une bataille : *Une division battue.* || **3.** Qui a été surpassé, qui n'a pas obtenu la victoire : *Un adversaire battu.*

II. 1. Se dit de ce qui a été battu au moyen d'un instrument, en vue d'un résultat défini : *Cuivre battu. Des couverts de fer battu.* || *Terre battue,* sol foulé, durci, tassé par les pieds : *Le plancher consistait en terre battue* (Gautier). || Fig. *Chemins, sentiers battus,* manières de penser, de raisonner, de vivre sans originalité, parce que très courantes : *On n'aime guère, nulle part, les tempéraments fougueux, amoureux fous de la vérité, qui la cherchent dans des chemins peu battus* (Gobineau). || **2.** *Yeux battus,* yeux entourés d'un cerne bleuâtre, dû à la fatigue ou au chagrin : *Hauteclaire, à la beauté immobile, avait les yeux battus, pas battus comme on les a quand ils ont pleuré* [...], *mais ils l'étaient comme quand on a beaucoup veillé* (Barbey d'Aurevilly). || **3.** *Pas battu,* ou *battu,* n. m., pas de danse accompagné de battements : *La seule attache familiale qui restât à cette vieille salamandre en retraite après trente ans de « battus » dans les flamboiements du gaz* (Daudet).

◆ n. Personne qui a été vaincue, surpassée, éliminée : *Les battus paient l'amende* (proverbe).

battue [baty] n. f. (part. passé fém. de *battre,* employé substantiv. ; début du XVIe s.). **1.** Action de battre bois et taillis pour en faire sortir le gibier : *Faire, organiser une battue.* || **2.** Chasse où le gibier est rabattu vers les chasseurs établis à poste fixe : *Nous étions conviés, dans une ferme voisine, à une de ces battues où l'on pourchassait périodiquement les lapins* (Gracq).

bau [bo] n. m. (du francique **balk,* poutre ; XIIIe s., *Conquête de Jérusalem,* écrit *balc*). **1.** *Vx.* Chacune des poutres transversales maintenant l'écartement des murailles d'un navire et supportant les ponts. || *Maître bau,* poutre traversant le navire dans sa plus grande largeur. || **2.** Dimension d'un navire en largeur : *La galiote avait quelques-uns des inconvénients et quelques-unes des qualités de la panse* [...]. *Elle avait trop de bau pour sa longueur* (Hugo).

• Pl. *des* BAUX.

• SYN. : **1** *barrot.*

bauche [boʃ] n. f. (du gaulois **balcos,* fort, d'après l'irland. *balc,* même sens, appliqué aux terres argileuses, qui durcissent en séchant ; XIVe s., G. de Machaut, au sens de « pisé »). **1.** *Dialect.* Boue argileuse. || **2.** Plante des marais, sorte de roseau, utilisée comme litière ou comme engrais.

1. baud [bo] adj. et n. m. (anc. franç. *balt,* du germ. *bald,* hardi ; XIVe s.). *Vx.* Se dit d'une race de chiens courants utilisés autrefois pour la chasse à courre : *Cent lévriers d'attache et douze paires de chiens bauds* (Hugo).

2. baud [bo] n. m. (de *Baudot,* n. pr. ; milieu du XIXe s.). Unité de vitesse dans les transmissions télégraphiques, correspondant à la transmission d'un point Morse par seconde.

baudelairien, enne [bodlɛrjɛ̃, -ɛn] adj. **1.** Qui concerne la personne, l'œuvre ou les sentiments de Baudelaire : *Nous avons trop vu de ces intellectuels adorant l'Art avec un grand A ;* [...] *devenus éthéromanes par dévotion baudelairienne, ils ne seraient plus capables de l'effort viril que la patrie peut un jour ou l'autre leur demander, anesthésiés qu'ils sont par la grande névrose littéraire* (Proust). || **2.** Qui ressemble à la poésie, aux sentiments de Baudelaire.

baudet [bodɛ] n. m. (de l'anc. franç. *bald, baud,* hardi, plein d'ardeur [V. BAUD 1] ; milieu du XVIe s., comme n. commun, au sens 1 ; 1534, Rabelais, comme n. pr.). **1.** Âne reproducteur. || **2.** Nom familier de l'âne en général : *À ces mots on cria haro sur le baudet* (La Fontaine). || Fam. *Être chargé comme un baudet,* avoir une charge excessive. || **3.** *Vx* et *fam.* Appliqué à l'homme, désigne un individu stupide et borné : *Ce baudet n'a pas le sens commun* (Hugo). || **4.** Tréteau utilisé par les scieurs de long. (Syn. CHEVALET.)

baudrier [bodrije] n. m. (de l'anc. franç. *baldrei* [XIIe s.], par changement de suff., sans doute de la racine germ. **balt,* du lat. *balteus,* bande ; 1387, Godefroy). Bande de cuir ou d'étoffe que l'on porte en écharpe et qui soutient un sabre, une épée, un tambour : *La grande majorité des hommes appartenait à l'armée : sanglés dans leurs baudriers bien cirés, ils plastronnaient, la tunique barrée de rubans multicolores* (Martin du Gard). *Zelten repassa sous la porte de la Victoire, séparé de moi maintenant par un cortège d'étudiants en autos, équipés de rapières et de baudriers* (Giraudoux).

baudroie [bodrwa] n. f. (provenç. *baudroi,* d'une racine *baudr-,* boue [d'origine inconnue], ce poisson se tenant sur les fonds vaseux ; 1562, Du Pinet). Poisson comestible, à tête et gueule énormes, commun sur les côtes françaises, et vendu sous le nom de *lotte.*

baudruche [bodryʃ] n. f. (origine inconnue ; 1690, Furetière, écrit *bodruche ; baudruche,* milieu du XVIIIe s.). **1.** Pellicule préparée avec le gros intestin du bœuf et du mouton, utilisée pour la fabrication de divers objets que l'on gonfle : *Le ballon de Pilâtre de Rozier était composé d'une enveloppe de baudruche comprise entre deux toiles de soie.* || **2.** Ballon en baudruche, jouet d'enfant. || **3.** *Fig.* S'applique à l'homme, soit pour désigner un individu à l'aspect empâté et flasque,

soit pour qualifier un caractère veule, un personnage dont le prestige est surfait : *La plupart des renseignements dont cette baudruche de Victor Cousin fit un si plat usage* (Huysmans). || **4.** *Fig.* Idée, doctrine sans consistance, facile à réfuter, à détruire.

bauge [boʒ] n. f. (var. de *bauche* [v. ce mot] ; 1489, R. Gaguin). **1.** Mortier d'argile mêlée de paille, utilisé pour la construction en pisé : *Le jardin, plus long que large, allait entre deux murs de bauge couverts d'abricots en espalier, jusqu'à une haie d'épines qui le séparait des champs* (Flaubert). || **2.** Gîte fangeux du sanglier : *Le déboisement a tristement dévasté la vieille bauge du sanglier des Ardennes* (Hugo). || Lieu où gîtent divers animaux (porc, lièvre, écureuil, etc.) : *Les bauges des lièvres et les petits sillons de sable où les lapins ont gratté* (Alain-Fournier). *Ô parfums des luzernes séchées ! âcres senteurs de la bauge aux pourceaux, de l'écurie ou de l'étable* (Gide). || **3.** *Fig.* Demeure rudimentaire et sale : *On trouva même une sorte de bauge, dans les lavandes, et d'où on pouvait nous guetter* (Giono).

● SYN. : **2** *souille* ; **3** *bouge, taudis.*

bauger (se) [səboʒe] v. pr. (de *bauge* ; XVIe s.). **1.** Se mettre dans sa bauge, en parlant des animaux. || **2.** Se cacher, se terrer, en parlant de l'homme : *Un vieil ermite, baugé dans l'enceinte des grands mélèzes* (About). *Il y eut des soldats* [...] *qui se sauvèrent aussi loin !* [...] *Cachant leurs blessures sous des habits volés, ils se baugeaient dans les fenils d'herbage, où beaucoup moururent* (La Varende).

● SYN. : **2** *se dissimuler, s'embusquer.*

1. baume [bom] n. m. (lat. *balsamum*, du gr. *balsamon* ; XIIe s., écrit *basme* ou *balme*). **1.** Plante odoriférante, variété de menthe : *Elle rencontra une bordure de baume et n'en laissa pas une feuille* (Zola). || **2.** Substance résineuse qui coule de certains arbres, employée à divers usages industriels (*baume du Canada*) ou pharmaceutiques (*baume de Tolu*). || **3.** Onguent analgésique et cicatrisant : *Le baume « de Fierabras » est souvent cité dans les romans médiévaux de chevalerie. Mettre du baume sur une blessure.* || **4.** *Saint baume*, baume bénit entrant dans la préparation du saint chrême. || **5.** *Fig.* Ce qui apporte un apaisement à une douleur d'ordre moral. || *Mettre un baume sur*, apaiser, consoler : *Une lettre de son ami vint mettre un baume sur sa blessure* (Rolland). || *Mettre du baume au cœur* ou *dans le cœur*, réconforter, redonner courage.

● SYN. : **3** *liniment* ; **5** *palliatif, remède.*

2. baume [bom] n. f. (du gaulois *balma*, grotte d'ermite ; XIIIe s., écrit *balme*, Godefroy). *Dialect.* Dans le Sud-Est, grotte : *En les surprenant dans cette baume* (Aicard).

baumé [bome] n. m. (de *Baumé*, n. pr. ; 1922, Larousse). Aréomètre dû au chimiste Baumé.

baumier [bomje] n. m. (de *baume* 1 : XIIIe s., *Chanson d'Antioche*). Syn. de BALSAMIER : *La pente des monticules de Saint-Pierre est plaquée de baumiers, d'amélanchiers, de palomiers, de mélèzes, de sapins noirs, dont les bourgeons servent à brasser une bière antiscorbutique* (Chateaubriand).

bauquière [bokjɛr] n. f. (de *bau* ; 1579, Delboulle). Ceinture intérieure d'un navire, servant à relier les couples entre eux et à soutenir les baux par leurs extrémités.

bauxite [boksit] n. f. (du village des *Baux-de-Provence* [Bouches-du-Rhône], où l'on trouva le premier gisement ; 1847). Roche sédimentaire rougeâtre, exploitée comme minerai d'aluminium : *Un gisement, une mine de bauxite.*

bavard, e [bavar, -ard] adj. et n. (de *bave*, au sens de « babil » ; XVe s.). **1.** Qui parle beaucoup : *La grand-mère était un peu bavarde* (Alain-Fournier). *Si Laudrel était silencieux, Ginest n'était pas bavard* (Duhamel). || *Spécialem.* Dans le langage scolaire, se dit de l'enfant qui parle avec ses voisins au lieu d'écouter le maître. || **2.** Qui fait des phrases creuses, qui parle abondamment et inutilement : *Un orateur bavard.* || *Spécialem.* Se dit d'un écrivain verbeux, prolixe : *Les poètes, les seuls qui méritassent ce beau nom, prodigué par la presse et les académies à des bavards affamés de vanité et d'argent* (Rolland). || **3.** Qui commet des indiscrétions, qui parle de façon déplacée : *Une personne trop bavarde pour qu'on puisse lui confier un secret. Méfiez-vous, c'est un bavard.*

● SYN. : **1** *babillard, loquace, rabâcheur* ; **2** *discoureur, phraseur, prolixe, verbeux* ; **3** *causeur, commère, indiscret, jaseur.* — CONTR. : **1** *muet, silencieux, taciturne* ; **2** *bref, concis, laconique, télégraphique* ; **3** *discret, réservé, secret.*

◆ adj. *Littér.* Caractérisé par des mots superflus : *Il promenait de salon en salon, le long des jours et des soirs, son activité éclairée, inutile et bavarde* (Maupassant). *Et il écoutait, de l'air froid et absorbé qu'il gardait maintenant, les paroles bavardes dont Sandoz essayait de l'égayer* (Zola).

◆ **bavard** n. m. **1.** *Arg.* Avocat. || **2.** *Arg.* Livret militaire.

◆ **bavarde** n. f. *Arg.* Langue ; bouche.

bavardage [bavardaʒ] n. m. (de *bavarder* ; 1647, *Muse normande*). **1.** Action de bavarder : *La langue s'est assouplie à ce bavardage indiscret* (Maupassant). || **2.** Propos futiles des bavards : *Sans doute, rien n'est plus naturel, aujourd'hui, que de voir des gens travailler du matin au soir et choisir ensuite de perdre aux cartes, au café, et en bavardages, le temps qui leur reste à vivre* (Camus). || **3.** *Spécialem.* Propos médisants, indiscrétions : *M. Goriot justifia les bavardages dont il était l'objet* (Balzac). || **4.** Texte qui ne contient que des mots et pas d'idées : *Ce livre n'est qu'un perpétuel bavardage.*

● SYN. : **1** *babillage, caquetage* ; **2** *causette* (fam.), *papotage, parlote* ; **3** *bruit, cancan, commérage, potin* (fam.), *racontar* (fam.), *ragot* (fam.) ; **4** *baratin* (pop.), *blabla* (fam.), *phraséologie, verbiage.* — CONTR. : **1** *mutisme, silence* ; **3** *discrétion.*

bavarder [bavarde] v. intr. (de *bavard* ; 1539, C. Gruget). **1.** Parler abondamment, tenir des propos futiles : *Les gens de Liancourt laissèrent bavarder les hommes de loi* (Duhamel). || *Péjor.* Substituer la parole à l'action : *On bavardait au sénat pendant que Catilina s'apprêtait à incendier Rome.* || **2.** Parler librement, à bâtons rompus : *Déshabillés et dans leur lit, ils bavardèrent quelque temps* (Flaubert). || **3.** Parler indiscrètement : *Les deux femmes* [...] *bavardaient, supposaient des choses* (Maupassant).

● SYN. : **1** *bavasser* (fam.), *discourir, jaboter, jacasser* ; **2** *causer, converser, tailler une bavette* (fam.), *papoter* ; **3** *cancaner, jaser.* — CONTR. : *se taire.*

bavarderie [bavardəri] n. f. (de *bavarder* ; av. 1570, Amyot). **1.** *Class.* Manie de bavarder. || **2.** *Class.* Propos de bavard : *Que V. M. I. daigne agréer les bavarderies de l'ermite du mont Jura* (Voltaire).

bavarois [bavarwa] n. m. (ancienn. *fromage bavarois*, d'origine obscure ; Carême, début du XIXe s.). Entremets froid, composé de crème anglaise, de parfums divers et d'un peu de gélatine.

bavaroise [bavarwaz] n. f. (de *bavarois* ; 1743, Trévoux). Infusion à base de thé, de sirop de capillaire et de lait, mise à la mode au café Procope par des princes de Bavière : *C'était un événement rare de voir une provinciale ou une étrangère prendre une bavaroise au-dedans du café de Foy* (Goncourt). *De petits cafés où l'on va prendre une bavaroise sans être intimidé par les glaces encadrées d'or et les sièges rouges de l'établissement du genre napolitain* (Proust). || *Auj.* Boisson chaude ou froide, généralement battue et aromatisée : *Bavaroise au café, au marasquin, au chocolat.*

bavasser [bavase] v. intr. (de *baver*, avec suff. péjor. *-asser* ; 1584, Montaigne). **1.** *Fam.* Parler beaucoup et sans réflexion : *Attention ! mes enfants, et tâchez de ne pas bavasser comme des perroquets* (Frapié). *[Ils] bavasseront pendant des heures pour célébrer les immortels principes de l'an dix-neuf cent et quelque chose* (Duhamel). || **2.** *Fam.* Colporter des médisances, cancaner.

• SYN. : **1** *bavarder, cancaner, discourir, jacasser, papoter ;* **2** *jaser.*

bave [bav] n. f. (lat. pop. **baba,* mot onomatopéique désignant le « babil, accompagné de bave, des enfants », sens qu'avait *bave* en anc. franç. ; XIV^e^ s., écrit *beve ; bave* est refait sur *baver*). **1.** Salive qui découle de la bouche des jeunes enfants, de la gueule des animaux ; écume que laissent échapper certains malades : *Les bœufs étaient attelés et tâchaient, malgré le joug pesant sur leur front, de relever leurs mufles humides et noirs d'où pendaient des filaments de bave argentée* (Gautier). *Les baves subtiles | De ces vindicatifs et monstrueux reptiles | Que le petit Hercule étranglait au berceau* (Baudelaire). || **2.** Sécrétion gluante de certains animaux : *La bave du limaçon, du ver à soie.* || **3.** *Par anal.* Écume de la mer : *L'océan monstrueux que la tempête évente | Crache à ses pieds glacés l'âcre bave des flots* (Heredia). || **4.** *Fig.* Propos ou écrits haineux : *Que de bave a été répandue sur son compte !*

• SYN. : **4** *venin.*

baver [bave] v. intr. (de *bave ;* XIV^e^ s. ; jusqu'au XVI^e^ s., il a aussi le sens de « bavarder »). **1.** Laisser échapper de la bave par la bouche : *L'animal se cabrait, ruait, bavait* (Maupassant). || **2.** Fig. et fam. *Baver de* (avec un complément indiquant la cause), manifester sans retenue le trouble causé par un sentiment vif (colère, admiration, jubilation) : *M. de Talleyrand bavait de colère : le sang-froid de Louis XVIII l'avait démonté* (Chateaubriand). *Mon bon maître, la tête renversée, du regard et du souffle aspirant tous les livres, bavait de joie* (France). || **3.** *Par anal.* Se dit d'un liquide qui ne coule pas franchement, qui s'étale et produit des souillures : *L'encre bave ;* et par extens. : *Cette plume bave.* || **4.** Fig. et fam. *Baver sur quelqu'un* ou *sur quelque chose,* dire des calomnies sur cette personne, dénigrer cette chose : *Baver sur un adversaire politique, sur la littérature.* || **5.** *Pop.* Être envieux : *Son mariage fit baver ses bonnes amies.* || **6.** Pop. *En baver,* subir de grandes souffrances, en voir de dures : *On l'a opéré sans anesthésie, il a dû en baver ;* se donner beaucoup de mal pour atteindre un but : *Elle en a beaucoup bavé pour finir ses études.*

• SYN. : **4** *calomnier, déblatérer sur* (fam.), *diffamer, salir, souiller, vilipender.* — CONTR. : **4** *défendre, glorifier, justifier, louer, soutenir.*

◆ v. tr. **1.** *Littér.* Laisser échapper comme de la bave : *De hideux troupeaux | De bêtes, chats et loups, dragons, pourceaux, crapauds | Énormes, qui bavaient une écume de soufre* (Leconte de Lisle). || **2.** Pop. *En baver des ronds de chapeau,* être saisi d'étonnement à en garder la bouche ouverte : *Une robe à leur faire baver des ronds de chapeau* (Deval). || **3.** *Pop.* Dire à tort et à travers, généralement pour dénigrer : *Elle étourdissait Cyprien avec son caquet de la rue, avec une profusion de détails qu'elle bavait à propos du courage* (Huysmans).

bavette [bavɛt] n. f. (de *bave ;* XIII^e^ s.).

I. 1. Partie du tablier qui couvre la poitrine : *C'était aussi pour apercevoir quelque blanchisseuse portant son panier à linge, une boulangère à tablier bleu, une laitière en bavette et manches de toile blanche* (Proust). *Le tablier à bavette coquettement épinglé sur la robe* (Constantin-Weyer). || **2.** *Vx.* Petite serviette de toile fine ou de matière plastique, qu'on attache sous le cou des enfants. (On dit plutôt BAVOIR.) || **3.** *Vx.* Ornement de certains costumes traditionnels : *Les bavettes blanches des prêtres, des avocats.* (On dit auj. RABAT.) || **4.** *Bavette d'aloyau,* ou simplem. *bavette,* morceau du bœuf constitué par la partie inférieure de l'aloyau : *Un bifteck dans la bavette.*

II. Fam. *Tailler une bavette, des bavettes,* bavarder, perdre son temps en paroles : *Il est ridicule de croire que sainte Radegonde, qui vivait au* [...] *VI^e^ s., parfaitement, vienne en 189... tailler une bavette avec la fille d'un agent de placement* (France).

baveux, euse [bavø, -øz] adj. (de *bave ;* XII^e^ s.). **1.** Qui bave : *Le chapelier était tombé malade, à demi paralysé, baveux et radoteur* (Aragon). || **2.** *Par anal.* Se dit d'une omelette peu cuite. || **3.** Dans l'imprimerie, se dit d'un caractère qui manque de netteté à l'impression. || **4.** *Fig.* Se dit d'un écrivain dont le style est redondant : *Une chronique barbare de Monstrelet, auteur qu'on* [Rabelais] *a dit plus baveux qu'un pot de moutarde* (France).

• SYN. : **4** *diffus, prolixe, verbeux.* — CONTR. : **3** *net ;* **4** *bref, concis, laconique.*

bavocher [bavɔʃe] v. intr. (de *baver ;* 1684, R. de Piles). **1.** Être imprimé d'une façon peu nette, être empâté, en parlant d'une gravure, d'un texte. || **2.** Donner une impression floue, en parlant d'un caractère.

bavochure [bavɔʃyr] n. f. (de *bavocher ;* 1771, Trévoux). Manque de netteté dans les contours d'un dessin, d'une peinture, d'une gravure, d'un texte imprimé : *Cette certitude de main lui permettait de peindre très vite sans tomber dans le désordre, les bavochures* (Gautier).

• SYN. : *bavure, macule.*

bavoir [bavwar] n. m. (de *bave ;* 1866, Larousse). Pièce de lingerie qu'on place sous le menton des petits enfants. || *Bavoir anglais,* bavoir muni de pattes qui, passant sous les bras, se boutonnent dans le dos.

• SYN. : *bavette.*

bavolet [bavɔlɛ] n. m. (de *bas* et de *volet,* pièce d'étoffe flottante ; 1556, R. Le-blanc). **1.** Coiffure régionale retombant sur les épaules, à la mode au XVII^e^ s. || **2.** Volant flottant derrière un chapeau : *Si une mode a été légèrement transformée* [...], *si le bavolet a été élargi* (Baudelaire). || **3.** Dans les anciennes automobiles, tablier reliant l'aile à la carrosserie, pour protéger celle-ci des éclaboussures.

bavure [bavyr] n. f. (de *baver ;* XIV^e^ s.). **1.** Trace laissée sur un objet moulé par les joints du moule. || **2.** Trace d'encre qui empâte le contour d'un dessin, d'une gravure, les lettres d'un texte écrit ou imprimé. || **3.** *Par extens.* Tache plus ou moins nette : *De retour, il aperçut, dans la glace de son lavabo, des bavures rouges autour de sa bouche* (Montherlant). || **4.** Fig. et fam. *Sans bavures,* d'une manière parfaite, irréprochable, en parlant des choses, des actes, des idées.

• SYN. : **3** *marque, trace, traînée.*

bayadère [bajadɛr] n. f. (du portug. *bailadeira,* danseuse [appliqué aux danseuses de l'Inde], de *bailar,* danser ; 1638, *Hist. de la navigation de J. de Linschsten aux Indes orientales*). **1.** Danseuse sacrée de l'Inde : *Il y a dix ans, Le Caire avait des bayadères publiques comme l'Inde, et des courtisanes comme l'Antiquité* (Nerval). *Ce jet d'eau conseille si peu la prière qu'on ne s'étonnerait pas beaucoup si le miniaturiste avait pris fantaisie çà et là d'ajouter quelques bayadères* (Gide). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Danseuse de théâtre, puis de music-hall.

◆ adj. invar. Se dit d'un tissu à rayures multicolores : *Une étoffe bayadère.*

bayer [baje] v. intr. (lat. pop. **batare,* être ouvert [surtout en parlant de la bouche], peut-être onomatop. ; XII^e^ s., souvent écrit *baer, beer* jusqu'au XVI^e^ s. [V. BÉER]). [Conj. **2.**] *Vx.* Avoir la bouche ouverte, dans une attitude étonnée : *Il y avait une émeute, l'écrasement d'une foule chauffée par un mois de réclame, les yeux en l'air, bayant devant la façade du « Bonheur des Dames », dont l'inauguration avait lieu ce lundi-là, à l'occasion de la grande exposition de blanc* (Zola). || Fam. *Bayer aux corneilles,* regarder en l'air niaisement, la bouche ouverte ; *par extens.,* rêvasser, perdre son temps.

• REM. **1.** Ce verbe a souvent été confondu avec *bâiller.*

2. *Béer* est une autre forme de ce verbe.

bayou [baju] n. m. (de *bayouk,* terme du dialecte des Chactas ; 1699, *Dict. of Americanism,* de Mitford Mathews). Terme désignant, dans le bas Mississippi et en Louisiane, des bras secondaires de rivière : *La Nouvelle-Orléans, près du bayou Saint-Jean* (Morand).

baz [bɑz] n. m. (abrév. de *bazar ;* XX^e^ s.). *Arg. scol.* Lycée : *Aller au baz.* || Spécialem. *Le Baz IV,* le lycée Henri-IV, à Paris. || *le baz Grand,* le lycée Louis-le-Grand. || *le baz Louis,* le lycée Saint-Louis.

• SYN. : *bahut* (arg. scol.), *boîte* (arg. scol.).

bazar [bazar] n. m. (du persan *bāzār,* souk, par le portug. ; XVe s., écrit *bathzar ; bazar,* 1546, Geoffroy ; au sens 2, 1816, Crapelot). **1.** Marché public couvert, en Orient : *Toute la journée s'est passée à courir les bazars, à choisir les burnous lamés d'argent, les tapis de Smyrne, les colliers d'ambre, les pendants d'oreilles* (Daudet). *Oh ! les étalages étranges dans ces rues, et les fantaisies surprenantes dans ces bazars* (Loti). || **2.** En Europe, magasin où l'on vend, par rayons, toutes sortes d'articles. || *Bazar roulant,* magasin ambulant (vieilli) : *Les jours de paie* [...], *des camelots profitaient de l'occasion, s'installaient avec leurs bazars roulants, étalaient jusqu'à de la faïence et de la charcuterie* (Zola) ; et au fig. : *Il parlait de tout avec un semblant de compétence attachant et une clarté de vulgarisateur qui le faisait fort apprécier des femmes du monde, à qui il rendait les services d'un bazar roulant d'érudition* (Maupassant). || **3.** *Péjor.* Magasin où l'on vend des objets de fabrication sommaire et bon marché : *Article de bazar. De la parfumerie pour bazar.* || **4.** *Fam.* Lieu où règnent le désordre et la confusion (au pr. et au fig.) : *Ils ont fait de ce modeste village un bazar* (Bernanos). *Le monde n'est pas un entrepôt confus et décourageant de théories et de faits ; ce n'est pas un bazar* (Claudel). || **5.** *Fam.* Ensemble de choses, d'objets hétéroclites non précisés (affaires personnelles, mobilier, biens, etc.) : *J'aurais vendu maison, champs, tout le bazar, pour les acquérir* (Huysmans). *Tout le bazar que j'ai à transbahuter* (Benoit). *Vous ne m'empêcherez pas de liquider mon bazar et d'aller dans mon patelin pêcher à la ligne* (Romains). || *Et tout le bazar,* et tout le reste : *Je le trouve* [...] *plus intelligent, plus beau, plus spirituel que tous les gaillards qui sont dans la salle en train de bâiller à nous montrer leur luette, leurs amygdales, leur œsophage et tout le bazar* (Duhamel).
• SYN. : **1** *souk ;* **4** *bric-à-brac ;* **5** *attirail, barda* (fam.), *bataclan* (fam.), *fourbi* (fam.).

bazarder [bazarde] v. tr. (de *bazar ;* milieu du XIXe s., terme introduit dans les prisons par les troupiers africains). **1.** *Arg.* et *vx.* Vendre ses effets militaires (linge, chaussures, etc.) aux brocanteurs arabes des bazars (en parlant des soldats des troupes coloniales). || **2.** *Pop.* Vendre à bas prix, d'une manière globale et expéditive, des objets dont on veut se défaire : *Elle aurait bazardé la maison, elle était prise de la rage du clou* (Zola). [Urbain VI] *pratique la simonie, vend les indulgences, brocante les bénéfices, bazarde les grâces* (Huysmans). *Et il parle de tout bazarder, de laisser là Paris, d'aller habiter Londres* (Gide). *Il allait, un jour ou l'autre, bazarder l'entreprise, telle quelle, toute ronde, toute montée* (Duhamel). *Si je bazardais tout, je pourrais m'en aller* (Romains). || **3.** *Par extens.* et *fam.* Se débarrasser d'une chose sans la vendre, en la jetant : *Objet bon à bazarder.*
• SYN. : **2** *liquider ;* **3** *balancer* (pop.).

bazooka [bazuka] n. m. (mot angloamér., forgé en 1935 pour désigner une sorte de trombone ; « arme de guerre », 1942). Lance-roquettes antichar : *Attaquer au bazooka.*

B. C. G. [beseʒe] n. m. (sigle désignant le vaccin *bilié de Calmette et Guérin ;* début du XXe s.). Vaccin contre la tuberculose. || *Par extens.* Vaccination au B. C. G. : *Faire le B. C. G. à un enfant.*

béant, e [beɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *béer* [V. BAYER] ; XIIIe s.). **1.** Largement ouvert : *Un gouffre béant. À l'extrémité du couloir, on devinait un réduit dont la porte était béante* (Duhamel). *La fumée, qui, après l'explosion, enveloppait encore l'Alcazar béant, avait, dans la fraîcheur de l'aube, une odeur humide et lourde dans laquelle se fondait celle des cadavres* (Malraux). || Se dit spécialement de la bouche, d'une blessure : *Sa pâle blouse a l'air, au vent froid qui l'emporte, | D'un linceul et sa bouche est béante de sorte | Qu'il semble hurler sous les morsures du ver* (Verlaine). || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qui montre de l'étonnement, de l'attention, de l'admiration, au point de demeurer la bouche ouverte : *Javert n'était pas facile à étonner. Cependant, tout maître qu'il était de lui, il ne put se soustraire à une commotion. Il resta béant et immobile* (Hugo).

béarnais, e [bearnɛ, -iz] adj. et n. (de *Béarn ;* milieu du XVIIIe s.). Relatif au Béarn ; habitant ou originaire de cette région : *La coiffure béarnaise.* || *Sauce béarnaise,* ou *béarnaise* n. f., sauce relevée pour viandes et poissons grillés.

béat, e [bea, -at] adj. (lat. *beatus,* heureux ; 1265, Br. Latini ; sens ironique, XVIIe s.). **1.** *Vx.* Au sens religieux, d'une sérénité de bienheureux : *Tous ces gens qui attendent une audience, vieux prêtres aux façons béates, en mantelet de visite, professeurs méthodiques et autoritaires, peintres gommeux, coiffés à la russe, ont ce même maintien triomphant* (Daudet). || **2.** Calme et sans inquiétude : *Mener une vie béate. Un air béat. Et la tête renversée, les yeux à demi clos, plongé dans une contemplation béate, le digne homme se répétait tout haut à lui-même : « Rien que par mon talent »* (Daudet). *Des enfants que l'on peigne, aux figures plates. Aux figures en suif rouge, luisantes et béates* (Jammes). *Mademoiselle elle-même, en dépit de son admiration béate, lui dissimulait sans cesse sa véritable figure* (Martin du Gard). || **3.** *Péjor.* Qui dénote un contentement niais : [Les cygnes] *se dirigèrent vers la brioche lentement, avec la majesté béate qui convient à des bêtes blanches* (Hugo). *Un sourire d'une béate stupidité relevait de temps en temps ses lèvres sur ses gencives* (Barrès).
• SYN. : **2** *bienheureux, épanoui, paisible, quiet, satisfait, serein, tranquille ;* **3** *stupide.* — CONTR. : **2** *angoissé, anxieux, inquiet, tourmenté.*
◆ n. et adj. **1.** *Vx.* Personne béatifiée. || **2.** *Vx.* Personne d'une grande piété : *La condamnation que la Sorbonne avait faite des livres d'une béate espagnole* (Saint-Simon). || **3.** *Vx.* Nom donné à certains moines et à certaines religieuses : *Faire des aumônes aux béats. Notre béate mère.*

béatement [beatmɑ̃] adv. (de *béat ;* 1866, Larousse). D'une manière béate : *Cette immonde engeance de cagots qui bave béatement du fiel sur la gloire* (Hugo). *D'autres, au contraire, savourant le passé béatement, digèrent dans un bien-être ineffable toutes leurs joies glorieuses et finies* (Daudet). *André, qui souriait béatement dans son fauteuil* (Huysmans).

béatifiant, e [beatifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *béatifier*). Qui donne la béatitude (rare) : *La Hollande, cette terre béatifiante* (Baudelaire).

béatification [beatifikasjɔ̃] n. f. (de *béatifier ;* XIVe s., Godefroy). Acte par lequel le pape met un défunt au nombre des bienheureux.

béatifier [beatifje] v. tr. (lat. ecclés. *beatificare ;* XIVe s., Oresme). **1.** Mettre au rang des bienheureux : *Être béatifié.* || **2.** Mettre au rang des béatitudes : *Cette pauvreté évangélique, que Jésus-Christ a béatifiée.*
◆ **se béatifier** v. pr. *Class.* Se rendre heureux : *C'est une absurdité de dire que par la vertu seule un homme se puisse béatifier* (Malherbe).

béatifique [beatifik] adj. (lat. ecclés. *beatificus ;* av. 1450, *Mystère de la Passion*). Qui rend bienheureux. || *Vision béatifique,* vision que les élus ont de Dieu dans le ciel.

béatilles [beatij] n. f. pl. (de *béat ;* 1492, *Trésorerie d'Anne de Bretagne*). **1.** *Class.* Morceaux de viande délicate (ris de veau, crêtes de coq, etc.), dont on garnissait les pâtés : *Phœbus* [...] *n'a mangé de meilleurs pâtés de béatilles que ceux dont j'ai tâté tantôt* (Ch. Sorel). || **2.** *Class.* Petits cadeaux : *Et d'amour quelques béatilles | Comme rubans, vers et poulets, | Bagues, cheveux et bracelets* (Scarron). || **3.** *Vx.* Menus objets de parure, souvent confectionnés par des religieuses. || *Par extens.* et *fam.* Objets sans importance : *Les documents qu'il recèle* [le livre *Là-bas*] *sont, en comparaison de ceux que j'ai omis, et que je possède dans mes archives, de bien fades dragées, de bien pâles béatilles* (Huysmans).

béatitude [beatityd] n. f. (lat. ecclés. *beatitudo ;* 1265, Br. Latini). **1.** Au sens religieux, félicité éternelle : *Je n'aime M. de Mortsauf ni par devoir social ni par calcul de béatitudes éternelles à gagner, mais par un irrésistible sentiment qui l'attache*

à toutes les fibres de mon cœur (Balzac). || **2.** *Class.* et *littér.* Bonheur parfait : *César* [...] *n'avait point d'autre béatitude à se faire que le cours d'une belle vie, et un grand nom après sa mort* (La Bruyère). *Je vous plains, et j'estime ma mauvaise humeur plus distinguée que votre béatitude* (Baudelaire). *Je sais des jours où me répéter que deux et deux faisaient encore quatre suffisait à m'emplir d'une certaine béatitude* (Gide). *Ce fut une minute de béatitude : il avait tout oublié de ses misères passées, et il ne lui semblait plus possible d'être jamais malheureux* (Martin du Gard). || Ironiq. *Avoir un air de béatitude,* avoir un air de contentement de soi naïf et niais. || **3.** *Sa Béatitude,* titre religieux réservé aux patriarches orientaux, et donné autrefois à certains ecclésiastiques et au souverain pontife : *Ambassadeur de Sa Majesté Charles X près la cour de Rome, j'ai eu le bonheur plus grand encore de voir Votre Béatitude élevée au souverain pontificat et de l'entendre m'adresser des paroles qui seront la gloire de ma vie* (Chateaubriand).

• SYN. : **2** *extase, félicité, ravissement.* — CONTR. : **2** *angoisse, anxiété, inquiétude, malheur, peine, tourment, trouble.*

◆ **béatitudes** n. f. pl. Nom donné à huit perfections de vertu exaltées par JésusChrist dans le Sermon sur la montagne.

beatnik [bitnik] n. m. (mot angl., 1958). Adolescent qui, par son comportement général et sa tenue débraillée, manifeste sa révolte contre la société et ses lois.

beau [bo] ou **bel, belle** [bɛl] adj. et parfois adv. (du lat. *bellus* [qui a éliminé *pulcher, decorus, formosus*], joli, gracieux, en parlant des femmes et des enfants, délicat, au sens ironique, en parlant des hommes ; attesté dès les plus anciens textes, sous la forme *bel,* au sens physique et au sens moral ; IX[e] s., *Cantilène de sainte Eulalie*).

I. VALEUR ESTHÉTIQUE : qui plaît par ses formes, ses proportions, qui fait éprouver un sentiment de satisfaction. **1.** En parlant des êtres animés : *Une belle personne. Et moi, comme lui belle, et jeune comme lui, | Je ne veux point mourir encore* (Chénier). *Un bel animal. Un beau chien. Bélise mit au monde cinq chiots, qui étaient parmi les plus beaux, les mieux faits qu'on eût jamais vus* (Vialar). || *Être beau d'indignation, de colère,* être paré d'un éclat passager dû à la violence du sentiment. || *Un bel homme, une belle femme,* un homme, une femme de taille élevée et de belle prestance. || *Un bel enfant,* enfant en bonne santé, qui se développe bien : *Charles fut aussi bel enfant qu'il est bel homme* (Balzac). || Fam. *Un beau monsieur,* un homme bien habillé. || Fam. *Se faire beau,* s'habiller avec soin. || **2.** *Spécialem.* En parlant d'une partie du corps : *Un beau visage, de beaux yeux, de beaux cheveux.* || *Une belle plaie,* une plaie nette, qui laisse présager une bonne guérison : *La plaie est belle, et le malade sain. Dieu aidant, il guérira* (Mérimée). || **3.** En parlant des choses : *De beaux arbres. Plus m'intéressent que cette terre inerte et belle les hommes qui l'ont grattée* (Guéhenno). *Un beau paysage. Un beau pays. De ma chambre, la vue n'était ni belle ni étendue ; elle donnait sur une cour de service* (France). *Je n'ai jamais rien vu de doucement beau dans ce monde, sans désirer aussitôt que toute ma tendresse le touche* (Gide). || **4.** En parlant des réalisations de l'homme, des œuvres de l'esprit ou des œuvres artistiques : *Une belle ville. Un beau jardin. Un beau bateau. Un bel habit. Un beau tableau. Une belle peinture. Un beau livre. Une belle pièce. Un beau poème. Un beau spectacle. Un beau discours. La pièce d'honneur, belle d'architecture, ne contenait que des meubles de rotin* (Camus). || *Beaux-arts, belles-lettres,* v. ces mots à leur ordre alphab. || **5.** Qui est agréable : *Un beau rêve. Un beau voyage. Mon beau voyage encore est si loin de sa fin* (Chénier). *Une belle langue. Pour moi, dans ces retraites lorraines* [...] *où les filles et les garçons s'interpellent en beau patois* [...] *je redresse mes vertus de corps et d'âme : c'est un vrai jardin de Paradis* (Barrès). *Jusqu'ici, les visions étaient trop belles pour les possibilités qui restaient misérables* (Romains). || **6.** *Spécialem.* En parlant du temps, se dit lorsque aucune perturbation ne trouble la sérénité et la pureté du ciel : *Le temps est beau. Il griffonna pour le radio : « J'ignore si je pourrai passer. Sachez-moi s'il fait toujours beau en arrière »* (Saint-Exupéry). *Le facteur allait en zigzag d'un trottoir à l'autre ; il semblait ivre de beau temps, la rue n'était pas assez large* (Giraudoux). *L'après-midi était beau. Cependant le pavé était gras, les gens rares et pressés encore* (Camus). *La saison était particulièrement belle ; les jours roux comme des abricots ; le temps d'une extrême lenteur* (Giono). || *La mer est belle,* elle est calme. || *Il fera beau quand...,* formule de refus, renvoyant la réalisation d'une chose à une date non précisée. || *Parler de la pluie et du beau temps,* parler de choses sans importance. || *Faire la pluie et le beau temps,* être le seul maître des décisions à prendre, décider selon son bon plaisir. || *Beau comme le jour, aussi beau que le jour,* d'une très grande beauté.

II. VALEUR INTELLECTUELLE. **1.** Qui dénote la supériorité intellectuelle : *Un beau talent. Ils l'aimaient* [la science] *pour elle-même, parce qu'elle était belle, seule belle, seule réelle* (Rolland). || **2.** Qui est réussi, parfaitement adapté à son objet ou à la situation : *Obtenir un beau résultat. Quelque belles que soient les idées, elles ne suffisent pas au cœur* (Barrès). || *Une belle expression,* une expression qui correspond bien à l'idée, et qui prend une forme piquante. || *Un beau sujet,* un sujet qui présente de l'intérêt. || **3.** *Class.* et littér. *Bel esprit* ou *bel-esprit,* aptitude à parler ou à écrire brillamment sur des sujets variés : *Saint François de Sales est un « écrivain ». Il avait trop de bel esprit pour ne pas l'être, pour ne pas se complaire à ce don heureux* (Sainte-Beuve). || *Un bel esprit,* une personne qui a ou prétend avoir cette aptitude.

III. VALEUR MORALE. **1.** Qui a de la noblesse, qui est moralement élevé : *Un beau geste. Un beau caractère. Une belle vie. Un beau sort.* || Class. *Une belle âme,* une âme encline au bien : *Nous avons l'âme trop belle et le cœur trop bien fait l'un et l'autre pour vivre volontairement dans l'oubli du devoir* (abbé Prévost) ; *auj.,* une âme élevée, aux beaux desseins. || *Une belle mort,* une mort glorieuse ou édifiante. || *Cela est beau,* cela est admirable, noble : *Il vient à Worms noblement, simplement* [...] *sans chercher à faire de l'effet, comme quelqu'un qui est chez lui. Cela est beau !* (Hugo). || *Il est beau de* (et l'infinitif) ou *que* (et le subjonctif) il est admirable de, que : *Il est même beau de voir que le besoin de combiner* [...] *de penser librement et d'oser se jette tout là* (Alain). *Il est beau que le cri de l'espérance s'élève du fond du tombeau* (Chateaubriand). || **2.** Qui est conforme aux bienséances, honorable, distingué : *Ce n'est pas beau de mentir, de se moquer des gens.* || *Être beau joueur,* savoir perdre élégamment (au pr. et au fig.).

IV. VALEUR INTENSIVE (en parlant surtout des actions ou des choses). **1.** Considérable par le profit : *De beaux gains. Un beau traitement. Un bel héritage. Un beau mariage. Un beau parti. Un beau coup de Bourse.* || **2.** Considérable par la taille ou par l'ampleur (au pr. et au fig.) : *Une belle carpe. Une belle surprise. Une belle peur. Un bel appétit. Merci pour la belle joie que tu m'aurais ainsi donnée* (Genevoix). || *Avoir un beau coup de fourchette,* ou simplem. *être* ou *avoir une belle fourchette,* être gros mangeur. || *Il y a beau temps, belle lurette,* il y a longtemps. || *Un bel âge,* un âge avancé. || *Estimer beau,* s'estimer content, se satisfaire de : *J'estimerais beau | D'être ces vieillards* (Verlaine). || **3.** Parfait en son genre (souvent équivalent de *bon*) : *Une belle gifle. Pousser un beau ouf de satisfaction* (Flaubert). || *Une belle bronchite,* une bronchite qui affecte beaucoup le malade. || Devant un terme injurieux, pour le renforcer : *Une belle dinde. Un beau cochon.* || **4.** Heureux, favorable : *Un beau coup de dés.* || *Avoir un beau jeu,* avoir des cartes maîtresses. || Fig. *Avoir beau jeu de,* avoir une occasion facile de. || *Présenter sous un beau jour,* en ne mettant en valeur que les aspects favorables. || *Ne voir que le*

beau côté des choses, ne pas voir les désagréments, les inconvénients. || *Ce serait trop beau,* cela correspondrait trop aux espoirs, sans contrepartie. || *Être de belle humeur,* être bien disposé. || *Une belle mort,* une mort rapide, sans souffrance. (V. aussi ci-dessus III, 1). || **5.** Heureux, en parlant du passé : *La Belle Époque. Les beaux jours, aux plus beaux jours. Une foule énorme s'étageait sur les gradins brûlés du vieil amphithéâtre, comme au beau temps des Antonins* (Daudet). || **6.** Qui dénote de l'habileté : *Un joueur de tennis qui place une belle balle.* || *Avoir un beau coup de patte,* en parlant d'un peintre, avoir un tour de main, un talent certain. || *Une belle main,* une belle écriture : *Sa Majesté* [Napoléon I^er^] *demande une belle main pour compléter son cabinet. Une page de prose est dictée aux jeunes gens en manière d'épreuve* (Lenotre). || **7.** S'emploie pour renforcer l'expression. || *Se démener comme un beau diable,* s'agiter vivement, faire tous ses efforts. || *Manger, dévorer, déchirer à belles dents,* avec grand appétit, avec acharnement. || *Au beau milieu,* juste au milieu. || *Un beau jour,* un certain jour, sans autre précision : *Un beau jour, il partit comme il était venu* (Gide). || **8.** Terme d'amitié employé en apostrophe : *Ma belle amie. Mon bel ami. Je le vois, beau besson, dit alors la petite Fadette* (Sand). || Fam. *Ma belle enfant,* terme d'affection à l'adresse d'une jeune fille. || **9.** *Beau* entre dans une série de composés indiquant la parenté par alliance ou celle qui résulte d'un second mariage, éliminant presque complètement les divers mots venus du latin ou les spécialisant (*parâtre, marâtre,* etc.) : *beau-fils, beau-frère, belle-mère,* etc. (v. ces mots) ; des créations épisodiques plaisantes sont possibles sur ce modèle : *Ma belle-tante, vous êtes maintenant de la famille* (Balzac).

V. VALEUR DE COMPARAISON. Désigne ce qui est préféré, ce qui est jugé d'un rang supérieur : *Les beaux quartiers. Le beau monde. Il y avait de la foule, du beau monde et du moins beau* (Arnoux). || *Le beau sexe,* les femmes. || *Les beaux habits,* les plus beaux qu'on possède : *Le dimanche* [...] *ils avaient revêtu leurs beaux habits* (Peisson). || *La belle saison, les beaux jours,* le printemps et l'été : *Tous les jours, comme c'était la belle saison et que nous mangions en plein air, les fauvettes descendaient à tire-d'aile sur notre table* (Sand). || *Le bel âge,* la jeunesse. || *Belle page,* en termes d'imprimerie, page de droite quand le livre est ouvert

VI. VALEUR IRONIQUE. **1.** Entre dans de nombreuses expressions. || *La belle affaire !,* formule marquant le peu d'intérêt que l'on accorde à une objection. || *Belle demande !,* question saugrenue ou intempestive. || *Être dans de beaux draps,* être dans une situation fâcheuse. || Fam. *Cela vous fait une belle jambe !,* vous êtes bien avancé ! || Fam. *Mon beau monsieur,* se dit à quelqu'un dont on veut rabaisser les prétentions. || Littér. *Traiter quelqu'un de la belle manière,* rudement, sans ménagement. || *Un beau parleur,* un homme qui parle avec facilité et agrément, mais qui est incapable d'agir. || *En dire, en faire de belles* (sous-entendu des *sottises*), parler ou se conduire légèrement, de manière extravagante, inconvenante ou déplacée. || *Il ferait beau voir...,* j'espère bien que cela ne se produira pas ! || *En faire voir de belles à quelqu'un,* lui causer des ennuis de toute sorte. || *Pour les beaux yeux de,* par amour pour, et, *par extens.,* bénévolement. || *Tout cela est bel et bon, mais...,* je n'accorde guère de crédit à ce que vous dites. || **2.** Entre dans des locutions figées, venues surtout du jeu de paume. || *L'échapper belle, la manquer belle, la bailler belle,* se disait d'une balle facile, manquée ou donnée. || Fig. *L'échapper belle,* échapper de justesse à un péril (l'adj. au féminin étant senti comme adverbe, on n'accorde plus le part. passé avec le pronom féminin) : *Nous l'avons en dormant, Madame, échappé belle* (Molière). || *La manquer belle,* laisser échapper une bonne occasion (peu usité). || *La bailler belle à quelqu'un,* vouloir lui en faire accroire. || *L'avoir belle, avoir belle de* (et l'infinitif), avoir une bonne occasion de ; d'où, par substitution ironique d'une circonstance malheureuse à une circonstance avantageuse, courir grand risque de (peu usité) : *Dépêchons-nous, car nous aurions belle d'être trempés* (Huysmans). || *Avoir beau* (et l'infinitif), être bien placé pour, sens conservé dans le proverbe : *A beau mentir qui vient de loin ;* être dans des circonstances qui rendent inutile de (locution qui équivaut à une proposition concessive) : *J'ai beau tourner, j'ai beau chercher, cette chère enfant que j'aime avec tant de passion est à deux cents lieues* (Sévigné). *Nous aurions beau nous marier tous, il n'y aurait aucune espèce de joie dans cette ville ingrate* (Musset). || **3.** Exprime la discordance entre l'apparence et la réalité. || *De belles paroles,* des propos qui ne seront pas suivis d'effet. || Class. *Bel air,* belle prestance, sans qualités solides : *Ce gouverneur, qui était un homme de bel air et qui ne savait rien, ne put rien enseigner à son pupille* (Voltaire). [V. aussi AIR.]

VII. VALEUR ADVERBIALE (dans des locutions adverbiales ou des locutions où *beau* est adverbe). *Tout beau,* doucement (employé en interj. pour calmer l'excitation des chiens de chasse, des chevaux) ; *class.,* s'adresse aux personnes que l'on interrompt pour les contredire : *Tout beau, Pauline, Il* [Dieu] *entend vos paroles !* (Corneille). || *En beau,* en mettant en valeur les détails plaisants, en décrivant sous un jour favorable : *Peindre en beau. Je mets dans son portrait un peu de Grignan en beau* (Sévigné). || *Voir tout en beau,* tout voir sous un jour optimiste. || *Bel et bien,* marque la découverte ou la confirmation d'une chose qui surprend ou irrite : *Il est bel et bien parti !* || *De plus belle,* en redoublant d'intensité : *Les insultes reprirent de plus belle* (Cocteau). || *Porter beau,* se dit du cheval qui a un beau port de tête, et, *par extens.,* d'un homme ou d'une femme qui a de la prestance : *Le jeune homme se targuait de ses hautes alliances, portait beau, arborait moustache et royale, un choix de cravates et de cannes varié* (Daudet). *Cette femme, quoique déjà sur le retour, porte encore beau* (Acad.).

● REM. On emploie obligatoirement la forme *bel* devant un nom masculin commençant par une voyelle ou un *h* muet : *Un bel ensemble. Un bel homme, un bel habit ;* placée après le nom, on la trouve dans quelques surnoms de rois de France : *Philippe le Bel, Charles le Bel,* ou des noms de villes : *Villiers-le-Bel.* Devant *et,* on peut employer *bel,* mais (sauf dans les loc. figées *bel et bon, bel et bien*) il est plus courant d'employer *beau : Un beau et grand jardin. Un bel et pathétique récit* (Duhamel).

● SYN. : **I, 1** *bien balancé* (pop.), *bien bâti* (fam.), *bien fait, dru, robuste, solide* (fam.), *splendide, superbe ;* **2** *adorable, joli, plaisant, séduisant ;* **3** *attrayant, enchanteur, magnifique, riant ;* **4** *admirable, éblouissant, exquis, passionnant, sublime ;* **5** *charmant, délicieux, féerique, merveilleux ;* **6** *radieux.*|| **II, 1** *brillant, distingué, éminent, grand, haut, profond, remarquable, supérieur ;* **2** *adéquat, approprié, bon, heureux.*|| **III, 1** *digne, estimable, généreux, honorable, magnanime, noble ;* **2** *bien, bien élevé, bienséant, civil, convenable, correct, décent, poli.*|| **IV, 1** *coquet, élevé, fabuleux, florissant, fructueux, lucratif, prospère ;* **2** *énorme, fantastique, fort, gros, important ;* **3** *fameux, magistral, sacré* (fam.) ; *achevé, consommé, fieffé* (fam.) ; **4** *avantageux, propice ;* **6** *adroit, astucieux.*|| **V** *bien, chic* (fam.), *choisi, élégant, sélect.*|| **VI, 3** *fallacieux, faux, mensonger, menteur, trompeur.* — CONTR. : **I, 1** *chétif, difforme, mal venu, malingre ;* **2** *disgracieux, ingrat, laid, vilain ;* **3** *abominable, affreux, hideux ;* **4** *inesthétique, informe, moche* (fam.) ; **5** *déplaisant, désagréable, détestable, repoussant ;* **6** *effroyable, épouvantable, horrible, mauvais, vilain.*|| **II, 1** *médiocre, minable, piètre, pitoyable ;* **2** *défectueux, déplorable, malheureux, manqué, raté.*|| **III, 1** *abject, bas, honteux, ignoble, infâme, méprisable, vil ;* **2** *choquant, déplacé, impoli, inconvenant, incorrect, malséant.*|| **IV, 1** *humble, misérable, modeste, modique, pauvre ;* **2** *faible, menu, mince, petit ;* **4** *défavorable, désavantageux, fâcheux, malencontreux ;* **6** *mauvais.*|| **V** *commun, ordinaire, quel-*

conque, vulgaire.|| **VI, 3** *authentique, profond, sincère, vrai.*

◆ **beau** n. m. (adj. *beau* substantivé). **1.** Valeur suprême de l'esthétique, correspondant à une aspiration idéale de l'esprit humain vers l'harmonie : *Le beau dans les arts. Le culte du beau. Le beau est fait d'un élément éternel, invariable, dont la quantité est excessivement difficile à déterminer, et d'un élément relatif, circonstanciel, qui sera, si l'on veut, tour à tour ou tout ensemble l'époque, la mode, la morale, la passion* (Baudelaire). *La définition du beau est facile : il est ce qui désespère* (Valéry). || **2.** Belles choses, objets de belle qualité : *Aimer le beau. N'acheter que du beau.* || *Spécialem.* Le beau temps : *Le temps se met au beau. Le maire, dont la femme était gênée la nuit par les grincements de la girouette de la mairie, l'avait fait clouer au beau fixe* (Giraudoux). || *Fig.* et *fam.* L'harmonie dans les relations sociales : *Le ménage s'est remis au beau, au beau fixe.* || **3.** Le côté plaisant, amusant d'une chose ou d'un événement : *Voici le beau de l'affaire.* || Ironiq. *C'est du beau !*, c'est une sottise. || *Au plus beau*, au moment le plus important, le plus solennel : *Au plus beau du récit.* || **4.** Vx. *Être dans son beau*, paraître à son avantage, avoir belle apparence : *C'était Chauvin, en effet, et Chauvin dans son beau, déclamant, gesticulant, souffletant la Prusse avec son journal, entrant à Berlin, la canne haute, ivre, sourd, aveugle, fou furieux* (Daudet). || **5.** Homme d'une élégance affectée, trop soucieux de plaire : *Que ces hommes se fassent nommer raffinés, incroyables, beaux, lions ou dandys* (Baudelaire). || *Péjor.* Petit-maître : *La morale de celle-ci* [...] *est différente de celle de la caricature de Charlet ; mais elle n'est pas à mépriser, mes jeunes beaux mélancoliques, qui faites la cour aux femmes* (Gautier). *C'est un beau, un beau de cercle* (Maupassant). || Fam. *Un vieux beau*, un vieux galant : *Vous savez mon horreur pour le vieux beau, pour le « roquentin »* (H. de Régnier). || *Faire le beau*, en parlant d'un homme, se parer de manière raffinée, ou étaler ses talents avec complaisance (vx) ; en parlant d'un chien, se tenir dressé sur ses pattes de derrière : *Il sait faire le beau d'une manière remarquable, mais je ne veux pas le lui demander, parce que je serais obligée de le payer d'un morceau de sucre* (Romains). || Class. et littér. *Beau fils*, jeune homme élégant à l'excès (péjor.) : *Propre, toujours rasé, bien disant et beau fils* (La Fontaine). [Colletet] *traite fort mal les beaux fils qui lui viennent demander des vers sans avoir l'escarcelle garnie* (Gautier).

◆ **belle** n. f. **1.** *Poét.* Femme qui a de la beauté : *Toutes je les revois, les Belles du passé* (Samain). || Spécialem. *La Belle au bois dormant*, héroïne de Perrault. || **2.** *Fam.* Femme qu'on aime, qu'on courtise (terme du langage amoureux) : *Écrire à sa belle.* || **3.** *Ma belle*, terme d'amitié usité entre femmes. || Fam. *La belle, ma belle*, désignation cavalière d'une femme à qui on s'adresse : *Tu vas la boucler, ma belle !* (Merle). || **4.** En termes de jeu, dernière manche, qui décide du gain de la partie quand les joueurs sont à égalité : *Jouer, faire la belle. La première partie fut clôturée par une fort belle passe d'armes entre Jacques Rival et le fameux professeur belge Lebègue*[...]. *Il eut la belle. On l'applaudit* (Maupassant). || **5.** *Arg.* Évasion : *Faire, réussir la belle.*

● SYN. : **2** *amie, bien-aimée, bonne amie, chérie, dulcinée, flirt, maîtresse.*

◆ **belles** n. f. pl. Les femmes en général : *Vous êtes aimé des belles, monsieur Goriot* (Balzac). || *Courir les belles*, rechercher les conquêtes.

beauceron, onne [bosrɔ̃, -ɔn] adj. et n. (de *Beauce* ; 1866, Larousse). Qui se rapporte à la Beauce ou à ses habitants ; habitant ou originaire de la Beauce : *Le bonhomme Piedeleu était Beauceron, c'est-à-dire natif de la Beauce, où il avait passé sa vie, et où il comptait bien mourir* (Musset).

beaucoup [boku] adv. (de *beau* et de *coup*, vraisemblablement au sens de « portion d'une chose » [cf. anc. franç. *grant coup*] ; fin du XIII[e] s., Joinville ; a éliminé *moult* au XVI[e] s.).

I. AVEC UN VERBE. **1.** Indique l'abondance : *Boire beaucoup. Écrire beaucoup. Il pleut beaucoup.* || **2.** La fréquence : *Dès le début du printemps, on l'avait beaucoup vu sur les plages* (Camus). || **3.** La continuité : *D'extraordinaires écritures, et qu'on ne comprend pas, même quand on les a beaucoup étudiées* (Gide). || **4.** L'intensité : *Aimer beaucoup. Cette pensée m'aida beaucoup durant les deux semaines d'épreuve* (Mauriac). || Ellipt. *Merci beaucoup*, renforcement du remerciement dans la langue courante. (V. MERCI *bien*.) || **5.** L'excès, par atténuation polie : *Ne pensez-vous pas que, vu son âge, vous l'avez beaucoup puni ?* || *Fam.* Modifié par *un peu, beaucoup* marque plaisamment l'excès : *Se moquer un peu beaucoup de quelqu'un.* || **6.** L'exagération : *C'est beaucoup dire. C'est beaucoup présumer de ses forces.* || Littér. *C'est dire beaucoup*, c'est dire quelque chose qui va loin : *Proudhon disait que la pensée d'un homme en place c'est son traitement. C'est dire beaucoup* (Alain).

II. AVEC UN NOM (*beaucoup de*). **1.** Un grand nombre de : *Beaucoup de personnes, d'animaux, de choses. Il y a beaucoup de gens qui ne le savent pas. Beaucoup d'appelés et peu d'élus.* || **2.** Une grande quantité de : *Beaucoup de peine, de monde, d'esprit, de travail. Quand on a beaucoup de désirs, beaucoup de jeunesse et peu d'argent, on court grand risque de faire des sottises* (Musset).

III. EMPLOYÉ ABSOLUMENT. **1.** Un grand nombre de personnes : *Il y en a beaucoup qui pensent que... Nous sommes beaucoup ce soir. Un homme d'un esprit très cultivé, comme la garde en renfermait beaucoup à cette époque* (Vigny). *Le malheur de beaucoup est de ne pas savoir passer les soirs dans sa chambre* (Sainte-Beuve). *Beaucoup portent devant eux, et souvent bien au-delà de l'adolescence, cette idée puérile que le succès dépend d'une bonne chance* (Alain). *Il est demandé à beaucoup de boire le calice goutte à goutte* (Mauriac). *Pour beaucoup, l'habitude est une seconde nature.* || **2.** Une grande quantité de choses : *Ceux qui ont beaucoup sont obligés de donner beaucoup* (Fléchier). *C'est un homme qui sait beaucoup* (Acad.). || *C'est beaucoup*, c'est une chose considérable, satisfaisante : *C'est beaucoup qu'une femme autrefois tant aimée...* (Corneille). *C'est beaucoup s'il nous regarde* (Acad.). *C'est beaucoup de lui plaire. C'est déjà beaucoup.* || *Compter pour beaucoup*, accorder une grande importance à quelque chose : *C'est compter pour beaucoup ce qui n'a été jusqu'ici peut-être qu'un hasard* ; présenter une grande importance (intransitiv., avec un sujet désignant une chose) : *Son avis a compté pour beaucoup dans la délibération.*

IV. AVEC UN ADJECTIF. **1.** *Class.* Avec un adjectif au positif (très, à un grand degré, bien) : *Leur savoir à la France est beaucoup nécessaire* (Molière). || **2.** *Auj.* S'emploie avec un adjectif au positif, repris par le pron. *le* : *Travailleur, il l'est sans doute beaucoup.* || **3.** Avec un comparatif d'adjectif ou d'adverbe, pour marquer un renforcement : *Il est beaucoup plus calme. Il va beaucoup trop vite. Il est beaucoup plus petit que son frère. Cet itinéraire doit être regardé beaucoup moins comme un voyage que comme les Mémoires d'une année de ma vie* (Chateaubriand). *Ce donjon beaucoup plus percé de meurtrières que de fenêtres* (Hugo). *Avant-hier cela m'a assez bien réussi ; non que ma nuit ait été beaucoup meilleure* (Gide).

● SYN. : **I, 1** *abondamment, à profusion, considérablement, copieusement* (fam.), *énormément, excessivement, extrêmement, largement, libéralement ;* **2** *fréquemment, souvent ;* **3** *amplement, longtemps, longuement ;* **4** *fort, fortement, infiniment, intensément, passionnément, puissamment, vigoureusement, violemment, vivement ;* **6** *trop.*|| **II, 1** *bien des, force* (littér.), *maint, nombre de, un tas de* (fam.) ; **2** *pas mal de* (fam.), *quantité de, une masse de.*|| **IV, 2** *énormément, extrêmement, pas mal ;* **3** *bien.* — CONTR. : **I, 1** *médiocrement, modérément, à peine ;* **2** *guère, jamais, rarement ;* **3** *brièvement, laconiquement, succinctement ;* **4** *doucement, faiblement, peu.*|| **IV, 2** *médiocrement, modérément, peu.*

● REM. **1.** Quand *beaucoup* détermine un nom, le verbe est au singulier si le déterminé est au singulier : *Beaucoup de monde a assisté à la rencontre ;* au pluriel s'il est au pluriel : *Beaucoup d'enfants étaient présents.*

2. Quand *beaucoup* est sujet, le verbe est au pluriel si *beaucoup* désigne des gens, au singulier s'il désigne une quantité de quelque chose : *Beaucoup disent que c'est compliqué. Beaucoup n'est pas encore assez.*

◆ **De beaucoup** loc. adv. **1.** Avec un comparatif ou un superlatif, indique une différence considérable, qui est encore renforcée si *de beaucoup* est postposé : *Ce vin est de beaucoup meilleur. Il est meilleur de beaucoup. Il est de beaucoup le meilleur, le meilleur de beaucoup.* || **2.** Avec un verbe impliquant un dépassement, une préférence, indique un degré considérable : *Je le préfère de beaucoup. Il l'a emporté de beaucoup. Il le dépasse, le surpasse, le domine de beaucoup.* || **3.** Littér. *Il s'en faut beaucoup* (vx), *il s'en faut de beaucoup,* indique une très grande différence : *Le cadet n'est pas si sage que l'aîné, il s'en faut beaucoup* (Acad.). *Il s'en faut de beaucoup qu'il soit laid* (Sand). *Il s'en faut de beaucoup qu'on puisse le dire* (Alain).

◆ **À beaucoup près** loc. adv. Avec une expression négative, indique une grande différence : *Il n'y est pas encore, à beaucoup près.*

beau-fils [bofis] n. m. (de *beau,* adj., terme d'affection, et de *fils ;* 1468, Chastellain). **1.** Fils que le conjoint a eu d'un mariage précédent. || **2.** Époux de la fille.

● Pl. *des* BEAUX-FILS.

● SYN. : **2** *gendre.*

beau-frère [bofrɛr] n. m. (de *beau,* adj., terme d'affection, et de *frère ;* 1386, *Testament de Philippe le Hardi*). **1.** Frère du conjoint. || **2.** Époux de la sœur. || **3.** *Par extens.* Époux de la belle-sœur.

● Pl. *des* BEAUX-FRÈRES.

beaujolais [boʒɔlɛ] n. m. (du n. de la province ; 1922, Larousse). Vin du Beaujolais : *Je n'ai jamais vu un homme passer pareillement de la douceur à la férocité par l'effet d'un seul pot de beaujolais* (Chevallier).

beau-papa [bopapa] n. m. (de *beau,* adj., terme d'affection, et de *papa ;* XIXe s.). Père du conjoint (employé surtout comme appellation, avec une nuance d'affection ou d'ironie) : *Bonjour, beau-papa.*

● Pl. *des* BEAUX-PAPAS.

● SYN. : *beau-père.*

beau-père [bopɛr] n. m. (de *beau,* adj., terme d'affection, et de *père ;* 1457, *Lettres de Louis XI*). **1.** Père du conjoint. || **2.** Second époux de la mère, par rapport aux enfants du premier lit.

● Pl. *des* BEAUX-PÈRES.

● REM. Au sens 2, *beau-père* a complètement éliminé *parâtre.*

beau-petit-fils [bopətifis] n. m. (de *beau,* adj., terme d'affection, et de *petit-fils ;* 1928, Larousse). Petit-fils du conjoint (rare).

● Pl. *des* BEAUX-PETITS-FILS.

beaupré [bopre] n. m. (du moyen angl. *bouspret,* issu du néerl. *boegspriet,* mât [*spriet*] de proue [*boeg*] ; 1382, *Comptes du Clos des galées de Rouen,* écrit *bropié ; beaupré,* XVIe s.). Mât placé obliquement sur l'avant d'un navire : *Brûlé sur le pont et fatigué du mouvement, je me voulus baigner, et, quoique nous n'eussions point de chaloupe dehors, je me jetai du beaupré à la mer* (Chateaubriand).

beauté [bote] n. f. (du lat. pop. *bellitas, accus. **bellitatem,* de *bellus,* joli ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *beltet*).

I. 1. Qualité de ce qui est beau, de ce qui répond à l'idéal esthétique d'une personne : *La beauté absolue et éternelle n'existe pas, ou plutôt elle n'est qu'une abstraction écrémée à la surface générale des beautés diverses* (Baudelaire). *La Beauté est une sorte de morte. La nouveauté, l'intensité, l'étrangeté, en un mot toutes les valeurs de choc l'ont supplantée* (Valéry). || **2.** La perfection physique humaine : *Je me rappelle sa beauté* [...], *sa taille élégante, la ravissante grâce de ses mouvements* (Renan). *C'était un fauve humain, avec la sorte de beauté qui excuse tout* (Montherlant). || *Avoir la beauté du diable,* l'éclat passager de la jeunesse : *Outre la beauté du diable, c'est-à-dire la grâce charmante et l'audace de la jeunesse, il contient le rire, et le meilleur rire* (Baudelaire). || *Être en beauté,* se dit d'une femme à qui les circonstances donnent un éclat particulier. || Fam. *Se faire, se refaire une beauté,* se farder : *Suzanne a tiré de sa minaudière le rouge et la poudre qui refont une beauté* (Bordeaux). || **3.** Femme belle, ou femme à laquelle on reconnaît certaines qualités physiques : *J'aime de vos longs yeux la lumière verdâtre,* | *Douce beauté, mais tout aujourd'hui m'est amer* (Baudelaire). *C'était* [Mme de Rénal] *une femme grande, bien faite, qui avait été la beauté du pays, comme on dit dans ces montagnes* (Stendhal). *La troupe éclectique, avec deux lutteurs, une beauté orientale, une femme en marquis, deux clowns et un joli cœur en costume de chasse, n'était encore rien à côté de ce que vous alliez voir à l'intérieur* (Aragon). || **4.** Perfection formelle des êtres animés et des choses : *La beauté d'une bête de race, d'un paysage. Cette sombre couleur des siècles qui fait de la vieillesse des monuments l'âge de leur beauté* (Hugo). *Amoureuse beauté de la terre, l'efforaison de ta surface est merveilleuse* (Gide). || *Spécialem.* Singularité, rareté de quelque chose : *Je voudrais (m'en coûtât-il grand-chose),* | *Pour la beauté du fait, avoir perdu ma cause* (Molière). || *De toute beauté,* suprêmement beau, en parlant des êtres et des choses : *Ce vase est de toute beauté. Une femme de toute beauté.*

II. Caractère de ce qui suscite l'admiration par ses qualités morales ou intellectuelles : *La beauté d'un geste, d'un sentiment, d'une âme.*

● SYN. : **1** *beau* (n. m.) ; **2** *charme, éclat, grâce, joliesse, séduction ;* **3** *belle ;* **4** *harmonie, magnificence, splendeur.* || **II** *élévation, générosité, grandeur, magnanimité, noblesse.* — CONTR. : **I, 1** *laid* (n. m.) ; **2** *difformité, disgrâce, hideur, laideur, monstruosité ;* **3** *guenon, laideron ;* **4** *laideur, mocheté* (pop.). || **II** *bassesse, ignominie, turpitude, vilenie, vulgarité.*

◆ **En beauté** loc. adv. *Mourir en beauté,* en accomplissant une action qui s'accorde parfaitement avec l'idéal qu'on s'est fixé. || *Finir en beauté,* d'une manière brillante, qui rehausse l'éclat de l'ensemble.

◆ **beautés** n. f. pl. **1.** Les attraits, les charmes d'une personne : *Le beau feu qu'en leurs cœurs ses beautés ont fait naître* (Racine). *La starlette prodiguait ses beautés sur la plage.* || **2.** Les sites remarquables, les monuments, etc., d'un pays. || *Spécialem.* L'ornementation tendant à la beauté : *Parc très beau lui-même, malgré les beautés factices qu'on a voulu y introduire* (Flaubert). || **3.** Les détails remarquables, les traits particulièrement réussis d'une œuvre littéraire ou artistique : *Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,* | *Étincellent pourtant de sublimes beautés* (Boileau).

● SYN. : **1** *agréments, appas ;* **2** *trésors.* — CONTR. : **1** *imperfection, tare ;* **3** *défaut, défectuosité.*

beauvais [bovɛ] n. m. (de *Beauvais ;* XIXe s.). Tapisserie de Beauvais : *En entrant, le regard promené de droite à gauche rencontrait d'abord un petit canapé en soie bleue* [...], *puis un autre canapé moins étroit en beauvais, avec des accotoirs de tapisserie* (France). *Quel joli beauvais, dit avant de s'asseoir Swann, qui cherchait à être aimable* (Proust).

beaux-arts [bozar] n. m. pl. (de *beau,* adj., et de *art ;* milieu du XVIIIe s.). Nom donné aux arts plastiques (peinture et sculpture), et, *par extens.,* à la musique et à la chorégraphie : *Montrer peu de goût pour les beaux-arts. Académie des beaux-arts.* || *Les Beaux-Arts* (avec des majuscules), par abrév., l'École nationale supérieure des beaux-arts, où sont enseignés les arts plastiques et l'architecture : *Il espère faire les Beaux-Arts, entrer aux Beaux-Arts. Un étudiant des Beaux-Arts.*

beaux-parents [boparã] n. m. pl. (de *beau,* adj., terme d'affection, et de *parent ;* fin du XVIIIe s.). Le père et la mère du conjoint.

bébé [bebe] n. m. (de l'angl. *baby ;* 1793, Sophie Arnould ; antérieurement, surnom d'un nain [1739-1764] de Stanislas Leszczyński). **1.** Tout petit enfant : *Le minuscule cercueil d'un de ces bébés qui meurent comme mouches à Madrid* (Montherlant). || *Attendre un bébé,* être enceinte. || **2.** Poupée ressemblant à un petit enfant : *Et tes jambes, à travers ta petite chemise rose, avaient l'air de celles d'un bébé incassable* (Jammes). || **3.** *Fam.* ou *pop.* Appliqué à un adulte, terme d'affection, d'ironie ou de mépris : *Ta bouche, bébé !* || **4.** En parlant d'animaux très jeunes, utilisé comme premier élément variable d'un mot composé : *Les bébés-loups, qui ne savent pas encore chasser seuls* (Constantin-Weyer).

● Syn. : **1** *baby, mioche* (très fam.), *nourrisson, nouveau-né, poupard, poupon ;* **2** *baigneur ;* **4** *petit.*

◆ adj. Dont le comportement rappelle celui d'un petit enfant ; puéril : *Un garçon très bébé.*

bébête [bebɛt] adj. (de *bête,* avec redoublement, d'origine enfantine, de la syllabe initiale ; 1834, Balzac). **1.** *Fam.* D'une niaiserie enfantine : *L'amour ingénu, câlin, timide, attendri, bébête, humble et reconnaissant* (Béraud). *Son mari était un homme bonasse et bébête* (Huysmans). *Les pieuses et bébêtes chromos d'un Bouasse* (Huysmans). || **2.** *Fam.* Terme d'affection (en apostrophe) : *Comment, gros bébête, tu ne devines pas ?* (Goncourt).

● Syn. : **1** *enfant, infantile, puéril ;* **2** *bêta* (fam.). — Contr. : **1** *avisé, déluré, dessalé* (fam.), *fin, futé, malin, rusé, spirituel.*

be-bop [bibɔp] n. m. (onomatop. d'origine américaine ; v. 1945). **1.** Nom donné à un certain style de jazz. || **2.** Danse exécutée sur cette musique : *Un be-bop endiablé.*

bec [bɛk] n. m. (lat. *beccus,* d'origine gauloise, qui a éliminé *rostrum ;* début du XIIe s.).

I. 1. Chez les oiseaux, organe constitué par deux pièces cornées qui recouvrent les mâchoires, et peuvent éventuellement servir d'arme. || Vx. *S'escrimer de l'aile et du bec,* se défendre par tous les moyens (au pr. et au fig.). || Fig. *Avoir bec et ongles,* avoir les moyens d'attaquer ou de se défendre. || Class. *Tenir quelqu'un le bec dans l'eau,* le tenir dans une attente qui doit rester vaine : *Celui* [...] *à qui* [...] | *Ce malheureux honneur tenait le bec dans l'eau,* (M. Régnier). || Fam. *Rester le bec dans l'eau,* être déçu, frustré dans son attente ; rester court, être incapable de répondre. || *Nez en bec d'aigle, en bec de perroquet,* appliqué à l'homme, désigne un nez crochu et recourbé comme le bec de ces oiseaux : *Sa face vieillotte, grassouillette, du milieu de laquelle sort un nez en bec de perroquet* (Balzac). *Tournant vers le moine sa maigre face où s'attachaient fortement un nez en bec d'aigle et des mâchoires menaçantes, il demanda encore : « Pourquoi ce peuple me hait-il ? »* (France). || Class. *Bec à bec,* nez à nez, tête à tête : *Je le voyais* [le P. Tellier] *bec à bec entre deux bougies, n'y ayant du tout que la largeur de la table entre deux* (Saint-Simon). || **2.** En composition avec un adjectif, désigne diverses variétés d'oiseaux : *bec-courbé, bec-croisé, bec-fin,* etc. || **3.** Désigne, chez certains animaux, des organes ayant quelque ressemblance avec un bec : *Le bec du charançon.* || **4.** Désigne aussi certains poissons, à cause de la forme de leur bouche : *bec-de-canard* (brochet), etc.

II. 1. Désigne la bouche de l'homme dans quelques expressions familières. || *Se mettre quelque chose dans le bec,* manger. || *Claquer du bec,* avoir faim. || *Bec fin* ou *fin bec,* gourmet. || *Faire le petit bec,* faire la fine bouche, dédaigner quelque chose. || **2.** *Avoir bon bec,* être bavard (vieilli). || Vx. *Caquet bon bec,* désigne la pie, et, *par extens.,* toute personne bavarde. || *Donner un coup de bec,* parler méchamment de quelqu'un. || *Avoir une prise de bec, se prendre de bec,* avoir une dispute. || *Clouer le bec, fermer* ou *clore le bec à quelqu'un,* le faire taire par un argument sans réplique : *Il est temps de clore le bec à l'épouse du farouche Clotaire* (France). || **3.** Le visage : *Cet enfant a le bec barbouillé de framboises.* || *Vx.* Terme d'affection : *Mon pauvre petit bec, tu le peux si tu le veux* (Molière). || *Blanc-bec, bec-jaune* ou *béjaune,* v. ces mots.

III. 1. Extrémité en forme de pointe, de bec, de certains objets : *Le bec d'une plume, d'une cruche, d'une selle de bicyclette.* || **2.** *Spécialem.* Extrémité d'un brûleur, où se produit la flamme : *Bec à gaz.* || *Bec Auer, bec Bunsen,* noms donnés à diverses variétés de brûleurs à gaz. || Spécialem. *Bec de gaz,* lampadaire pour l'éclairage public au gaz : *Je vais m'enfoncer dans ce trou, là-bas, au bout de la rangée des becs de gaz* (Sartre). || Pop. *Tomber sur un bec, sur un bec de gaz,* rencontrer un obstacle inattendu, et, *par extens.,* échouer. || **3.** Extrémité d'un navire, sur la proue : *Jadis, cher aux marins, sur un bec de galère, | Je me dressais, vermeil* (Heredia). || **4.** En termes de géographie, pointe de terre au confluent de deux cours d'eau, ou pointe de terre qui s'avance dans la mer : *Le bec d'Ambès. Le bec de l'Aigle.* || **5.** Masse de pierre qui fait saillie à l'extrémité d'une pile de pont.

bécane [bekan] n. f. (dér. non identifié de *bec,* peut-être fém. pop. de l'arg. *bécant,* oiseau de basse-cour, parce qu'une vieille machine grince comme un oiseau ; 1841, Esnault). **1.** *Arg.* et *vx.* Machine à vapeur, en mauvais état. || *Spécialem.* Locomotive d'un modèle ancien, utilisée dans les gares. || **2.** *Pop.* Toute machine industrielle : *Ils ne parlaient pas comme tout le monde, se servaient entre eux d'une espèce de jargon que l'enfant trouvait bas et laid. Une machine s'appelait « une bécane »* (Daudet). || **3.** *Pop.* Bicyclette : *Mon cher Marcel, j'arrive moins vite que ce cycliste dont je voudrais bien prendre la bécane pour être plus tôt près de vous* (Proust). *Son fils, ici même, serait auprès de lui, sur sa bécane aux élytres d'émeraude, s'entêtant à faire du sur-place dans une allée interdite* (Montherlant).

● Syn. : **1** *coucou ;* **3** *vélo* (fam.).

bécarre [bekar] n. m. (de l'ital. *b quadro, b* à panse carrée, par opposition à *b molle* [v. bémol], le *b* représentant la note *si ;* 1425, *Sermon des barbes et des braies).*) Signe d'altération ayant pour objet de ramener à son ton naturel une note de musique précédemment modifiée par un dièse ou un bémol.

◆ adj. Se dit d'une note ainsi ramenée à son ton naturel : *Un « do » bécarre.*

bécasse [bekas] n. f. (de *bec :* proprem. « oiseau à long bec » ; XIIe s., *Roman d'Alexandre*). **1.** Oiseau échassier migrateur, à long bec, très recherché comme gibier. || *Brider la bécasse,* v. brider. || **2.** *Fig.* et *fam.* Femme peu intelligente.

● Syn. : **2** *bécassine* (fam.), *cruche* (fam.), *dinde* (fam.), *gourde* (fam.), *idiote, oie.*

bécasseau [bekaso] n. m. (dimin. de *bécasse ;* début du XVIe s.). **1.** Oiseau échassier migrateur, plus petit que la bécasse. || **2.** Petit de la bécasse.

bécassine [bekasin] n. f. (de *bécasse ;* 1553, *Journ. du sire de Gouberville).*) **1.** Oiseau échassier migrateur, voisin de la bécasse, mais plus petit, fréquentant les marais. || **2.** *Fig.* et *fam.* Jeune fille stupide ou très naïve.

● Syn. : **2** *bécasse* (fam.), *dinde* (fam.), *oie, oie blanche.* — Contr. : **2** *affranchie* (pop.), *dessalée* (fam.). *effrontée.*

bec-cornu [bɛkkɔrny] n. m. (de l'ital. *becco cornuto,* bouc trompé ; XVIe s.). *Class.* Mari trompé, et, *par extens.,* sot, imbécile : *Que maudit soit le bec-cornu de notaire qui m'a fait signer ma ruine !* (Molière).

● Pl. *des* becs-cornus.

● Rem. On trouve aussi la graphie becque-cornu.

bec-croisé [bɛkkrwaze] n. m. (de *bec* et de *croisé ;* 1751, *Encyclopédie*). Passereau à gros bec, dont les mandibules se croisent, et qui vit dans les forêts de conifères des montagnes.

● Pl. *des* becs-croisés.

bec-d'âne n. m. V. bédane.

bec-de-cane [bɛkdəkan] n. m. (de *bec* et de *cane ;* 1560, Paré). **1.** *Vx.* Pince de chirurgien. || **2.** Serrure comportant uniquement un pêne demi-tour qui se manœuvre sans le secours d'une clef, par

un bouton. || **3.** Poignée de porte, dont la forme rappelle un bec : *Les vitrines étaient poudreuses, le bec-de-cane sur la porte* (Duhamel).

● Pl. *des* BECS-DE-CANE.

bec-de-corbeau [bɛkdəkɔrbo] n. m. (de *bec* et de *corbeau* ; 1863, Littré). **1.** Petite pince pour couper le fil de fer. || **2.** Outil tranchant recourbé à une extrémité.

● Pl. *des* BECS-DE-CORBEAU.

bec-de-corbin [bɛkdəkɔrbɛ̃] n. m. (de *bec* et de *corbin,* forme dialect. de *corbeau* ; 1453, Gay). **1.** Arme des XVe et XVIe s., ressemblant à une hache et dont étaient dotés notamment les gentilshommes de la maison du roi. || **2.** *Par extens.* (au plur.). Gentilshommes faisant partie de la maison du roi. || **3.** Fam. *Nez en bec-de-corbin,* recourbé et terminé en pointe : *Il avait un long nez aux narines couchées, un nez en bec-de-corbin, dont le mouvement de proue se trouvait encore accentué par la ligne oblique des sourcils* (Martin du Gard). || **4.** Ciseau à tranchant recourbé, et terminé en pointe.

● Pl. *des* BECS-DE-CORBIN.

bec-de-lièvre [bɛkdəljɛvr] n. m. (de *bec* et de *lièvre* ; 1560, Paré). Difformité congénitale de la lèvre supérieure, fendue comme celle du lièvre : *En effet, pour la duchesse de Luxembourg, pour Mme de Morienval, pour Mme de Saint-Euverte, pour tant d'autres, ce qui permettait d'identifier leur visage, c'était la connexité d'un gros nez rouge avec un bec-de-lièvre ou de deux joues ridées avec une fine moustache* (Proust). *Une petite fille de deux ans, un pauvre avorton né avant terme : bec-de-lièvre, avec division congénitale du palais* (Martin du Gard).

● Pl. *des* BECS-DE-LIÈVRE.

bec-de-perroquet [bɛkdəpɛrɔkɛ] n. m. (de *bec* et de *perroquet* ; milieu du XXe s.). Excroissance osseuse des vertèbres due à l'arthrose.

● Pl. *des* BECS-DE-PERROQUET.

becfigue [bɛkfig] n. m. (ital. *beccafico,* de *beccare,* becquer, et *fico,* figue ; 1539, R. Estienne). Nom donné, dans le midi de la France, à plusieurs petits passereaux (gobe-mouches, fauvettes, etc.) auxquels on fait la chasse en automne.

bec-fin [bɛkfɛ̃] n. m. (de *bec* et de *fin* ; 1863, Littré). Nom commun à plusieurs passereaux au bec droit et effilé (fauvette, rouge-gorge, rossignol, etc.).

● Pl. *des* BECS-FINS.

bêchage [bɛʃaʒ] n. m. (de *bêcher* ; 1878, Larousse). Action de bêcher.

béchamel [beʃamɛl] n. f. (de *Louis de Béchamel,* gourmet de la fin du XVIIe s. ; 1735, *Cuisine moderne*). Sauce blanche faite avec de la crème.

● REM. On dit *une béchamel, une sauce Béchamel,* ou *une sauce à la Béchamel.*

◆ adj. invar. Se dit d'un mets accompagné de cette sauce : *Des pommes de terre béchamel. Un vol-au-vent béchamel.*

bêche [bɛʃ] n. f. (lat. pop. **bissa* ou **bessica,* « [houe] à double pointe » ; XIe s., *Lois de Guillaume le Conquérant,* écrit *besche*). **1.** Outil de jardinage, composé d'une lame d'acier large et plate, adaptée à un long manche, et qui sert à retourner la terre : *Une bêche au fer luisant était plantée, toute droite, entre les mottes* (Duhamel). || **2.** *Bêche de crosse,* dispositif servant à ancrer l'affût d'un canon dans le sol.

bêche-de-mer [bɛʃdəmɛr] ou **bichlamar** [biʃlamar] n. m. (portug. *bicho do mar,* bête de mer ; XXe s.). Langue mixte, composée d'anglais et de malais, utilisée pour les relations commerciales dans le Pacifique Sud : *Le latin, non plus que le turc, l'arabe et le patois bêche-de-mer, n'a de secret pour moi* (Dhôtel).

1. bêcher [bɛʃe] v. tr. (représente peut-être un lat. **bissicare* [v. BÊCHE] ; XIIe s.). Retourner la terre avec une bêche : *Bêcher son jardin* ; et absol. : *Déjà ils se voyaient* [...] *émondant des rosiers, et bêchant* (Flaubert).

2. bêcher [bɛʃe] v. tr. (peut-être d'origine dialect., *bécher, béquer* signif. « frapper du bec » en Poitou, en Normandie ; 1836, Vidocq). **1.** *Fam.* Critiquer avec malveillance : *Chaque fois que tu bêcheras ta mère, je prendrai sa défense* (Lavedan). *J'aurais été surprise si vous n'aviez pas encore bêché nos moines, dit Mlle de Garambois* (Huysmans). || **2.** *Absol.* et *pop.* Être affecté, maniéré : *Ne la fréquente pas, elle bêche.*

● SYN. : **1** *baver sur, clabauder sur, débiner* (pop.), *déblatérer sur* (fam.), *dénigrer, gloser sur, jaser de, médire de.* — CONTR. : **1** *encenser, flatter, justifier, louer, soutenir.*

bêchet [bɛʃɛ] n. m. (de *bec* ; XIIIe s.). Nom donné au brochet dans quelques régions de la France : *Charlon attachait son bateau à un pieu, déballait sa chasse et sa pêche, un bêchet et deux charlottines* (Daudet).

bêcheur, euse [bɛʃœr, -øz] n. et adj. (de *bêcher* 2 ; 1849, Esnault). **1.** *Fam.* Personne portée à tout critiquer. || **2.** *Fam.* Personne dont l'attitude montre de l'affectation, de la prétention.

● SYN. : **2** *chichiteuse* (pop.), *chipie* (fam.), *hautain, mijaurée, pimbêche.*

bécheveter [beʃvəte] v. tr. (de *béchevet,* du préf. *bé-* [lat. *bis,* deux fois] et de *chevet* [lat. *caput,* tête] ; 1845, Bescherelle). [Conj. **4 a.**] *Vx.* Placer tête-bêche : *Bécheveter des gerbes.*

béchique [beʃik] adj. (lat. *bechicus,* empr. au gr. *bêkhikos,* de *bêx, bêkhos,* toux ; 1560, Paré). Se dit d'un remède employé contre la toux : *Sirop béchique.*

bec-jaune n. m. V. BÉJAUNE.

bécot [beko] n. m. (de *bec* ; v. 1794, Hébert, *Père Duchesne*).) *Fam.* Baiser : *Il les embrassa sur les joues, d'un gros bécot de paysan* (Maupassant). *Le jeune homme continuait à lui envoyer des bécots avec les doigts* (Huysmans).

● SYN. : *bise* (fam.).

bécotage [bekɔtaʒ] n. m. (de *bécoter* ; XIXe s.). Action de bécoter : *Voulant en finir avec les bécotages attendris du départ, il empoigna sa malle* (Huysmans). *C'est des disputes, c'est des bécotages, c'est des brouilles, c'est des réconciliations* (Colette).

bécoter [bekɔte] v. tr. (de *bécot* ; 1690, Furetière). *Fam.* Donner des baisers.

◆ **se bécoter** v. pr. *Fam.* S'embrasser sans cesse : *Les ombrages sous lesquels filles et garçons aimaient aller, le soir, se bécoter* (D. Amiel).

● REM. On trouve aussi quelquefois l'orthographe (SE) BÉCOTTER : *J'avais besoin de vous bécotter comme un petit enfant* (Flaubert).

becqué, e [bɛke] adj. (de *bec* ; XVIIIe s.). En héraldique, se dit d'un oiseau qui a le bec d'un émail particulier : *Oiseaux héraldiques becqués de gueules* (Morand).

becque-cornu n. m. V. BEC-CORNU.

becquée [bɛke] n. f. (de *bec* ; 1543, *Anciennes Poésies françaises*). **1.** Quantité de nourriture qu'un oiseau prend dans son bec, pour ses petits : *Donner la becquée.* || **2.** *Par anal.* Nourriture donnée par bouchées à un enfant ou à un malade, avec beaucoup de tendresse et d'attention : *Élever un bébé à la becquée.* || **3.** *Par extens.* et *fam.* Bouchée : *Encore une becquée !*

becquet [bɛkɛ] ou **béquet** [bekɛ] n. m. (dimin. de *bec* ; XIIIe s., *Doon de Mayence*). **1.** *Vx.* Morceau rajouté à un vêtement, à une semelle de chaussure, etc. : *Elle avait un cabas bien digne d'estime et un béquet à ses souliers* (Balzac). || **2.** *Spécialem.* Petit papier sur lequel on fait une addition à une épreuve d'imprimerie. || **3.** Fragment de scène qu'un auteur ajoute ou modifie lors des répétitions.

becquetage [bɛktaʒ] n. m. (de *becqueter* ; 1866, Larousse). Action de becqueter ou de se becqueter : *On les voit* [les perruches] *préluder à leur accouplement par des becquetages qui sont des baisers alanguis* (Pesquidoux).

becquetance ou **bectance** [bɛktɑ̃s] n. f. (de *becqueter* ; 1882, Esnault). *Pop.* Nourriture : *Tu vois pas l'guignol s'faire les dents avec notre becquetance ?* (Dorgelès).

● SYN. : *boustifaille* (pop.), *pitance* (fam.).

becqueter [bɛkte] v. tr. (de *bec* ; milieu du XVe s. ; au sens de « manger », 1836, Vidocq). [Conj. **4 a.**] **1.** En parlant des oiseaux, piquer avec le bec pour manger :

Becqueter des cerises. || **2.** Donner des coups de bec : *Heureux ceux qui vivent ensemble, tandis qu'ils regardent bien tranquillement deux pigeons au-dessus d'eux. Et l'un couvre l'autre de son aile, tandis qu'elle lui becquète le tour des paupières, pareilles aux pellicules d'un grain de blé* (Claudel).

◆ v. intr. et tr. *Pop.* Manger : *Le cuisinier, abandonné de tous, hurlait « qu'il s'en foutait », qu'on irait becqueter avec les chevaux de bois* (Dorgelès).

• SYN. : *bouffer* (pop.), *bouloter* (pop.), *casser la croûte* (pop.).

◆ **se becqueter** v. pr. **1.** Se caresser avec le bec. || **2.** *Fam.* Se donner des baisers : *Avons-nous roucoulé ! Nous sommes-nous becquetés !* (Gautier).

• REM. Au sens de « manger », on prononce généralement *je* [bɛkt], prononciation souvent traduite par la graphie BECTER : *Laissez-moi passer, je vous dis, je m'en fous, moi, de votre grève. Il faut que je becte, moi* (Aragon).

bectance n. f. V. BECQUETANCE.

becter v. intr. et tr. V. BECQUETER.

bedaine [bədɛn] n. f. (altér. de l'anc. franç. *boudine,* nombril, gros ventre ; 1667, Du Tertre). **1.** *Fam.* Gros ventre : *Malgré l'ampleur de sa bedaine turque, Achmet pacha a, dans l'attitude et le visage, le grand air aristocratique qui appartient généralement aux races dominatrices* (Baudelaire). *C'était un homme d'une soixantaine d'années, grand, portant assez bien une pointe de bedaine* (Duhamel). || **2.** Ventre en général : *S'emplir la bedaine de mangeaille.*

• SYN. : **1** *bedon* (fam.), *bide* (pop.), *bidon* (pop.), *brioche* (pop.), *panse* (fam.) ; **2** *buffet* (pop.), *coffre* (pop.).

bédane [bedan] n. m. (de *bec* et de l'anc. franç. *ane*, canard [lat. *anas*] ; fin du XIIIe s. ; ensuite écrit souvent *be[c] d'asne, be[c] d'âne,* le second élément ayant été pris pour le nom de l'âne). Sorte de ciseau en acier trempé, épais et étroit.

bedeau [bədo] n. m. (du francique **bidal,* avec changement de suffixe ; 1155, Wace, au sens de « sergent de justice subalterne » ; « huissier d'université » jusqu'au XVIIIe s. ; « bedeau d'église », 1680, Richelet). Employé laïque d'une église, chargé notamment de maintenir le bon ordre pendant les cérémonies : *Clercs, chanoines, bedeaux, prédicateurs, abbés, | Dans l'ornière d'un texte ou d'un rite embourbés* (Hugo).

• REM. Il existe un fém. BEDELLE, très rare : *On savait seulement que M. Mérivet* [...] *avait construit cette église en face de sa propriété, et qu'il en prenait soin avec sa cuisinière pour bedelle et son valet de chambre pour sacristain* (Daudet).

bedole, bedolle [bədɔl] ou **bédole, bédolle** [bedɔl] adj. et n. f. (origine inconnue ; milieu du XIXe s.). *Arg.* et *vx.* Imbécile ; baderne : *Le caractère bedolle d'un vieux général* (Flaubert). *Il a adoré Victor Hugo, qu'il traite aujourd'hui de bédole* (Maupassant).

bedon [bədɔ̃] n. m. (même origine que *bedaine,* avec un autre suffixe ; XIVe s.). **1.** *Fam.* Gros ventre : *Avoir du bedon. Matoussaint, lui, s'est attaché au tombeau d'un philanthrope* [...]. *Il vit chez les héritiers, où il est très bien, sauf qu'on est obligé de manger la soupe* [...], *ce qui lui fait venir du bedon* (Vallès). *Pendant qu'on chantonne, les mains sur le bedon, on pense au dîner qui vous attend* (Romains). || **2.** *Vx.* sorte de tambour.

• SYN. : **1** *bedaine* (fam.), *bide* (pop.), *bidon* (pop.), *brioche* (pop.), *panse* (fam.).

bedonnant, e [bədɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bedonner).*) *Fam.* Qui a ou qui prend du ventre : *J'y trouvai le duc le plus réjoui, le plus bedonnant, le plus avenant du monde* (Daudet). *Qu'est-ce que c'est que cela ? se dit-il, en regardant cette bedonnante personne* (Huysmans). *C'était un Méridional au visage réjoui et sanguin, au corps bedonnant monté sur de petites jambes tortues* (Dabit).

• SYN. : *pansu, ventripotent, ventru.* — CONTR. : *élancé, mince, svelte.*

bedonner [bədɔne] v. intr. (de *bedon ;* 1898, Larousse). Avoir ou prendre du ventre ; être replet : *Son regard allait avec une expression de regret comique du grillage serré des arcades au large gilet blanc où ses quarante ans bedonnaient ferme* (Daudet).

bédouin, e [bedwɛ̃, -in] n. et adj. (de l'ar. *badwī,* habitant du désert ; 1546, Geoffroy). Arabe nomade vivant dans le désert.

◆ **bédouin** n. m. *Fam.* et *péjor.* Individu (vieilli) : *Je suis allé payer pour toi le bédouin qui a commis un crime de lèse-génie en te coffrant* (Balzac).

bée [be] adj. f. (part. passé de *béer* et *bayer ;* XIIe s.). *Être, rester, demeurer bouche bée,* avoir la bouche grande ouverte, de surprise ou d'admiration : *Comme chaque fois qu'il doit y avoir une explication entre nous, j'ai commencé par faire sortir les enfants qui se tenaient là, bouche bée, pleins d'interrogation et de surprise* (Gide). *Bouche bée, nous, les enfants, nous assistions à ces pluies d'or* (Duhamel). || Fig. *Être bouche bée devant quelqu'un,* lui témoigner une admiration béate.

beefsteak n. m. V. BIFTECK.

béer [bee] v. intr. (du lat. pop. **batare* [attesté aux VIIe et VIIIe s. sous les formes *badare* et *battare*], peut-être onomatop. d'après le bruit que fait la bouche en s'ouvrant ; XIIe s., *Roncevaux*). **1.** *Vx* et *littér.* Présenter grand ouvert un orifice, s'ouvrir : *L'autre lâcha les cotons imbibés de sang pour empoigner les écarteurs et faire béer la plaie* (Martin du Gard). *Toutes portes ouvertes, béait une église blafarde* (Duhamel). *Des canons aux armes des anciens podestats de la ville béaient sur un gouffre immobile de vapeurs blanches* (Gracq). || **2.** Avoir la bouche ouverte (d'étonnement, d'admiration, etc.) devant quelque chose : *S'ils se doutaient combien ce malheureux pays, qui les ignore, se fiche qu'ils demeurent ou fuient, ils en béeraient !* (Huysmans). || **3.** *Class.* et *littér.* Regarder avec étonnement : *Sorti le 18 au matin, en revenant aux Trois-Couronnes, j'ai trouvé la rue encombrée de peuple ; les voisins béaient aux fenêtres* (Chateaubriand). || *Béer aux corneilles,* rêver la bouche ouverte, perdre son temps. || Fig. *Béer après les richesses, aux richesses,* etc., les désirer vivement : *Montaigne dit que les hommes vont béant aux choses futures : j'ai la manie de béer aux choses passées* (Chateaubriand).

• REM. Une autre forme de *béer* est BAYER.

beffler [befle] v. tr. (peut-être de l'ital. *beffare,* moquer ; XVe s.). *Class.* Tourner en ridicule, tromper, bafouer : *Il ne faut pas se laisser beffler, on n'en revient point* (Furetière).

beffroi [befrwa] n. m. (du moyen haut allem. *bergfrid,* ce qui garde [*berg*] la paix [*frid*] ; XIIe s., écrit *berfroi*). **1.** Tour de bois à étages, montée sur roues, qui servait à attaquer les places fortes. || **2.** Au Moyen Âge, tour établie dans une ville, où l'on plaçait des guetteurs pour surveiller et donner l'alarme. || **3.** Tour d'une église ou d'un autre édifice, clocher : *Un passant qui m'a « mis dans mon chemin » me montre au loin, comme un point de repère, tel beffroi d'hôpital, tel clocher de couvent levant la pointe de son bonnet ecclésiastique au coin d'une rue que je dois prendre* (Proust). *Guidé par son plan, il trouva son chemin jusqu'à la petite place de l'Hôtel-de-Ville. Il leva le nez vers l'horloge du beffroi comme elle sonnait la demie* (Martin du Gard). || **4.** La cloche par laquelle on donnait l'alarme, ou celle d'une église : *Le royal carillon du Palais jette sans relâche de tous côtés des trilles resplendissantes sur lesquelles tombent à temps égaux les lourdes coupetées du beffroi de Notre-Dame, qui les font étinceler comme l'enclume sous le marteau* (Hugo). *Sonner le beffroi.* || **5.** Charpente placée dans un clocher pour supporter les cloches.

bégaiement [begɛmɑ̃] n. m. (de *bégayer ;* 1539, R. Estienne). **1.** Trouble de la parole, se marquant par l'hésitation dans la prononciation ou le redoublement de certaines syllabes. || **2.** Langage de l'enfant qui apprend à parler. || **3.** *Fig.* Tentative malhabile ou hésitante : *Le cantique le plus sublime qu'on puisse entendre sur la terre, c'est le bégaiement de l'âme humaine sur les lèvres de l'enfance* (Hugo). *La charité du christianisme est le premier bégaiement de la justice* (Proudhon).

• SYN. : **2** et **3** *balbutiement ;* **3** *tâtonnement.* — CONTR. : **1** *faconde, volubilité.*

bégayant, e [begejɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bégayer*). **1.** Qui bégaie : *Un professeur doux et bégayant s'épuisait* [...] *à faire tourner le programme officiel à la glorification d'un spinozisme timide* (Aragon). || **2.** Qui se manifeste par des bégaiements : *Une espèce de colère bégayante* (Romains). || **3.** *Fig.* Qui est conçu et s'exprime de manière confuse : *Leurs idées bégayantes* (Goncourt).

• SYN. : **3** *balbutiant.*

bégayer [begeje] v. intr. (peut-être du néerl. **beggen*, bavarder, ou bien onomatop. d'après le cri de la chèvre ; a d'abord pris la forme *béguer*, puis *bégayer ;* 1495, J. de Vignay). [Conj. **2.**] **1.** Prononcer avec difficulté et hésitation, en redoublant certaines syllabes. || **2.** Parler d'une façon embarrassée, confuse, par suite d'une émotion : *Bégayer de peur, de joie, de colère. Il s'aperçut qu'il avait bégayé — ce qui, chez lui, était rare, et toujours le signe d'une perturbation profonde* (Martin du Gard). *Il a détourné les yeux, et il s'est mis à bégayer, la voix perdue, chavirée* (Duhamel). || **3.** *Fig.* S'exprimer d'une manière maladroite, avec les hésitations des débutants.

• SYN. : **2** *bafouiller, balbutier, bredouiller.*

◆ v. tr. **1.** Prononcer en bégayant : *À peine, troublant le moite silence, une plainte s'élevait-elle, bégayée, assourdie de sommeil* (Zola). *Justin bégaya quelques mots au sujet du papier perdu* (Duhamel). || *Bégayer une excuse*, l'exprimer d'une voix confuse. || **2.** *Fig.* Exprimer d'une manière malhabile, comme celui qui s'essaie à quelque chose : *Je me mis à bégayer des vers, comme si c'eût été ma langue naturelle ; jour et nuit je chantais mes plaisirs, c'est-à-dire mes bois et mes vallons* (Chateaubriand). *Ce délicieux ramage intérieur par lequel un enfant bégaye ses premières idées comme il a naguère bégayé ses premières paroles* (Balzac).

• SYN. : **1** *balbutier, bredouiller.*

bégayeur, euse [begejœr, -øz] adj. et n. (de *bégayer ;* début du XIXe s.). Qui bégaie occasionnellement ; qui affecte de bégayer (rare) : *Un numéro de pitre bégayeur.*

bégonia [begɔnja] n. m. (créé par le botaniste Plumier, au XVIIe s., en l'honneur de *Bégon*, intendant de SaintDomingue ; vulgarisé au XIXe s.). Plante originaire de l'Amérique du Sud, cultivée pour son feuillage décoratif et pour ses fleurs. || Pop. *Charrier dans les bégonias*, abuser, exagérer.

bégu, ë [begy] adj. (origine incertaine ; fin du XVIIe s.). Se dit d'un cheval dont les incisives conservent le cornet dentaire audelà de huit ans.

bègue [bɛg] adj. et n. (déverbal de l'anc. franç. *béguer*, supplanté par *bégayer ;* 1313, Godefroy). Affecté de bégaiement : *Je ne connais pas de gens qui aiment plus à parler que les bègues* (Diderot). *Depuis le suicide d'Eudeline, ce pauvre petit est resté comme bègue ; il bredouille, il cherche ses mots* (Daudet). *Le jeune homme n'était pas bègue, mais il semblait, de temps en temps, s'arrêter devant certains mots avec un véritable découragement* (Duhamel).

◆ adj. *Fig.* Qui fait preuve de maladresse et d'hésitation : *Ces lignes écrites en pensum par la plume bègue d'un écolier* (Daudet).

béguètement [begɛtmɑ̃] n. m. (de *bégueter ;* 1866, Larousse). Cri de la chèvre.

bégueter [begte] v. intr. (de *bègue ;* XIVe s.). [Conj. **4 b.**] **1.** Crier, en parlant de la chèvre. || **2.** Produire un bruit qui imite ce cri.

bégueule [begœl] n. f. (de *bée*, adj., et de *gueule*, c'est-à-dire « celle qui fait l'étonnée » ; XVe s., écrit *bée gueule ; bégueule*, 1690, Furetière). *Fam.* Femme exagérément prude : *Une chipie, une bégueule, qui ne vaut pas mieux qu'une autre* (Labiche). *Cela n'empêche pas que la conversation entre nous trois est très libre, car Laura n'est pas bégueule du tout — et nous parlons de n'importe quoi* (Gide).

◆ adj. (des deux genres). *Fam.* Qui montre une pudibonderie exagérée : *Il l'avait épousée avec le mépris d'un grand seigneur pour l'opinion bégueule de son pays* (Barbey d'Aurevilly). *Homme timoré et éperdument bégueule* (Huysmans).

• SYN. : *prude, pudibond.* — CONTR. : *affranchi* (pop.), *débauché, dessalé* (fam.), *dévergondé, dissolu, libre.*

bégueulement [begœlmɑ̃] adv. (de *bégueule ;* XIXe s.). D'une manière bégueule (rare) : *Et moi-même je ne pouvais contempler sans une espèce de terreur religieuse tous ces grands flandrins hétéroclites, tous ces beaux hommes minces et solennels, toutes ces femmes bégueulement chastes* (Baudelaire).

bégueulerie [begœlri] n. f. (1783, *Encycl. méthodique*) ou **bégueulisme** [begœlism] n. m. (de *bégueule ;* début du XIXe s.). *Fam.* Caractère ou attitude d'une personne bégueule : *La bégueulerie, la bigotterie, le système du renfermé* (Flaubert). *Mon camarade me fit de telles instances pour obtenir de moi d'aller à son déjeuner, que je ne pouvais m'en dispenser sans être taxé de bégueulisme* (Balzac).

• SYN. : *pruderie, pudibonderie.* — CONTR. : *dévergondage, libertinage, licence.*

béguin [begɛ̃] n. m. (de *béguine ;* 1387, Douet d'Arcq ; au sens de « amour passager », 1866, Delvau). **1.** Petite coiffe à capuchon, attachée par une bride sous le menton, que portaient les béguines et que portent encore les vieilles femmes : *Ce froid mais calme visage était encadré par un petit béguin d'indienne brune* (Balzac). *Elle portait, au-dessus d'une mante de drap noir, un petit béguin blanc, presque de religieuse* (Proust). || Class. et fig. *Laver le béguin à quelqu'un*, le tancer. || **2.** Petit bonnet d'enfant. || **3.** *Fig.* et *fam.* Amour passager : *Une façon que j'avais trouvée de m'insinuer dans la baraque et de faire ma cour à Séphora, pour qui j'ai eu un de ces béguins* (Daudet). *Elle ajoutait qu'il fallait avoir un fier béguin pour rester avec un homme quand il se dénude* (Huysmans). *Dire que j'ai eu un vrai béguin pour cet imbécile, continua Anne* (Martin du Gard). || **4.** Personne qui est l'objet de cette amourette : *Un petit gigolo, un béguin, une rencontre* (Colette). *Naturellement, elle défend son béguin* (Pagnol).

• SYN. : **3** *amourette, caprice, fantaisie, flirt, passade, pépin* (vx), *toquade ;* **4** *amoureux, chéri, flirt.*

béguinage [beginaʒ] n. m. (de *béguine ;* 1261, Rutebeuf). **1.** Couvent de béguines : *Au béguinage, c'étaient des sœurs qui chantaient au jubé, avec des voix douces comme doivent en avoir les anges seuls* (Rodenbach). || **2.** Maison de retraite pour femmes âgées. || **3.** *Vx.* Dévotion de béguine, piété minutieuse : *Donner dans le béguinage.*

béguine [begin] n. f. (peut-être du néerl. *beggaert*, moine mendiant, ou dér. de *Lambert le Bègue* ou *Begh*, fondateur prétendu de l'ordre ; 1227, *Roman de la Violette*). **1.** *Vx.* Femme appartenant à une communauté religieuse de Belgique ou des Pays-Bas où l'on entre sans prononcer de vœux. || **2.** *Vx.* Personne qui se livre à une dévotion minutieuse. || **3.** *Vx.* Pensionnaire d'une maison de retraite pour femmes.

• SYN. : **2** *bigote.*

bégum [begɔm] n. f. (de l'hindī *beg*, seigneur ; 1653, La Boullaye). Titre d'honneur, équivalant à celui de *princesse*, donné aux mères, sœurs ou veuves des princes indiens : *Vêtue comme une bégum de l'Inde* (Barbey d'Aurevilly).

béhaviorisme [beavjɔrism] ou **béhaviourisme** [beavjurism] n. m. (de l'angl. *behaviour* [amér. *behavior*], comportement ; v. 1920). Doctrine philosophique qui limite la psychologie à l'étude du comportement, identifiant l'esprit avec l'ensemble des réactions de l'organisme.

beige [bɛʒ] adj. (origine obscure ; 1220, G. de Coincy). **1.** Se dit de la teinte de la laine naturelle qui n'a pas subi le blanchiment, et des tissus faits avec cette laine. || **2.** D'une couleur qui se rapproche de la teinte de la laine naturelle (gris tirant sur le jaune) : *La chemise blanche largement ouverte sur un complet de gabardine beige* (Camus).

• SYN. : **1** et **2** *bis, sable.*

◆ n. m. Couleur qui se rapproche de la teinte de la laine naturelle : *Le brun et le beige seront très à la mode cet hiver.*

beigne [bɛɲ], **beugne** [bøɲ] ou **bigne** [biɲ] n. f. (origine incertaine ; au sens 1, XVIe s. [écrit *buigne* ou *bigne* au XIVe s.] ; sens 2, 1866, Delvau). **1.** *Vx.* Bosse due à un coup : *La face verte, les yeux rouges, une bigne au front* (Flaubert). || **2.** *Pop.* Gifle violente : *Ils font du sentiment, avant d'arriver aux beignes* (Carco). *Donner, recevoir une beigne.*

beignet [bɛɲɛ] n. m. (de *beigne,* à cause de la forme, le beignet étant rond et soufflé ; XVIIe s. [écrit *bignet* ou *buignet* au XIIe s.]). Mets ou entremets composé de pâte à frire enveloppant une substance alimentaire (viande, poisson, légume, fruit) et que l'on plonge dans la friture : *Des beignets aux pommes.*

béjaune [beʒon] n. m. (de *bec jaune, bec* étant prononcé *bé* devant une consonne ; 1265, *Roman de la Rose*). **1.** Bec des jeunes oiseaux, lorsque la partie membraneuse est encore jaune. || **2.** *Par extens.* Jeune oiseau au bec encore jaune. || **3.** *Fig.* et *vx.* Nouveau venu dans une corporation. || **4.** Jeune homme qui fait preuve d'inexpérience ou de sottise : *Mille béjaunes sont obsédés de l'idée du suicide* (Chateaubriand). || **5.** *Class.* et littér. *Montrer, promener son béjaune,* faire voir son inexpérience ou sa sottise : *Il ne tarda guère à prendre la ferme résolution de rester chez lui et de laisser son adversaire promener son béjaune dans le Pré-aux-Clercs* (Nerval). || *Montrer son béjaune à quelqu'un,* le confondre en lui montrant son erreur ou son ignorance : *Que cet oisillon jaseur fasse sa thèse et la soutienne. Il trouvera mon collègue Quicherat ou quelque autre professeur de l'École pour lui montrer son béjaune* (France).

• REM. On trouve aussi la graphie BEC JAUNE : *Monsieur, souffrez que je lui montre son bec jaune, et le tire d'erreur* (Molière).

1. bel adj. m. V. BEAU.

2. bel [bɛl] n. m. (du n. du physicien *Graham Bell ;* 1928, Larousse). Unité servant à évaluer l'intensité du son.

bélandre [belɑ̃dr] n. f. (néerl. *bijlander,* de *bij,* près, et *land,* terre ; 1646, Barbier). Péniche à fond plat, qui navigue sur les rivières, les canaux : *Je suis ivre d'avoir bu tout l'univers | Sur le quai d'où je voyais l'onde couler et dormir les bélandres* (Apollinaire).

• SYN. : *chaland.*

bêlant, e [bɛlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bêler*). **1.** Qui bêle : *Une brebis bêlante.* || **2.** Dont la voix rappelle un bêlement : *Un orateur bêlant.* || **3.** *Fig.* et péjor. *Critique bêlant,* celui qui répète sans originalité ce que les autres ont dit. || *Pacifisme bêlant,* pacifisme jugé naïf et trop résigné.

bel canto [bɛlkɑ̃to] n. m. (expression ital. signif. « beau chant » ; 1928, Larousse). **1.** Chant très orné, pratiqué en Italie du XVIIe au XIXe s. || **2.** Art du chant fondé sur la beauté du son et la virtuosité.

bêlement [bɛlmɑ̃] n. m. (de *bêler ;* 1539, R. Estienne). **1.** Cri du mouton et de la chèvre : *Un troupeau de moutons* [...] : *bêlements en gamme disloquée, odeur caséeuse et pacifique* (Colette). || **2.** Voix plus ou moins chevrotante, qui rappelle un bêlement : *Clappique le regarda, le reconnut : « Vous ici ? C't'inouï ! Mais... » Ce bêlement fut arrêté par la levée de son index. « Vous vous débauchez »* (Malraux). *Les bêlements d'un chanteur.* || **3.** *Fig.* Plainte ou cri geignard.

• SYN. : **2** *chevrotement, trémolo ;* **3** *complainte, jérémiade.*

bélemnite [belɛmnit] n. f. (gr. *belemnitês,* pierre en forme de flèche ; 1562, Du Pinet). Mollusque céphalopode fossile de l'ère secondaire, voisin des calmars actuels, et dont on retrouve souvent le rostre.

bêler [bɛle] v. intr. (du lat. *belare* ou *balare,* d'origine onomatopéique ; XIIe s.). **1.** Crier, en parlant des ovins et, par extens., de la chèvre. || **2.** *Par anal.* Parler d'une façon chevrotante et souvent geignarde.

• SYN. : **2** *geindre, gémir.*

◆ v. tr. Chanter ou dire d'une manière traînante, geignarde et disgracieuse : *Bêler un air à la mode. L'élève bêle sans oser lever les yeux : « Maî-aî-aî-tre »* (Daudet).

belette [bəlɛt] n. f. (surnom, dimin. de *belle* [proprem. « la jolie petite bête »], peut-être pour conjurer les méfaits de l'animal, nommé en anc. franç. *mosteile ;* fin du XIIe s.). Petit mammifère carnassier du genre putois, au corps allongé, au pelage brun et fauve clair, que l'on trouve dans toutes les régions tempérées : *On découvrait tout un peuple de bêtes surprises* [...]. *Une belette sauta devant le cheval* (Dhôtel).

bêleur, euse [bɛlœr, -øz] n. (de *bêler ;* début du XXe s.). *Péjor.* Personne qui parle ou chante d'une voix bêlante : *Autour des bêleurs de romances, les dactylos changeaient de visage* (Montherlant).

belge [bɛlʒ] adj. et n. (lat. *Belgae*). Relatif à la Belgique ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays : *Une locution belge.*

belgicisme [bɛlʒisism] n. m. (de *belge ;* 1928, Larousse). Expression particulière au français parlé en Belgique : *« Ça est vrai » est un belgicisme* (Dauzat).

bélier [belje] n. m. (de *belin,* même sens [encore dialect.], par changement de suff. ; paraît dériver de *bêler ;* peut être aussi rattaché au néerl. *belhamel,* mouton à sonnette ; 1412, Godefroy). **1.** Mâle non châtré de l'espèce ovine. || **2.** Machine de guerre formée d'une forte poutre supportée par un bâti, et qui servait, dans l'Antiquité et au Moyen Âge, à abattre les murailles des places fortes ; forte pièce de bois portée à bras d'homme, et destinée au même usage : *Mon esprit est pareil à la tour qui succombe | Sous les coups du bélier infatigable et lourd* (Baudelaire). *Déjà plus de vingt fois l'épaisse porte sur laquelle ils s'acharnaient avait tremblé sous la pesanteur de leur bélier de chêne, multipliée par la force de cent hommes* (Hugo). || *Coup de bélier,* choc violent qui ébranle, et, au *fig.,* effort puissant exercé à l'encontre d'une autorité ou d'un ordre établis, pour en saper les fondements : *Les coups de bélier des romantiques contre le théâtre traditionnel.* || **3.** Spécialem. *Bélier hydraulique,* machine qui utilise le choc de l'eau dans une conduite brusquement fermée (*coup de bélier*), pour élever une partie de la masse liquide à une hauteur supérieure à la hauteur de chute : *Ce réservoir était alimenté par un bélier établi sur une très petite chute, dans le bas de la propriété* (Duhamel). || **4.** Signe du zodiaque, correspondant à la période allant du 21 mars au 21 avril. (En ce sens, prend une majuscule.)

bélière [beljɛr] n. f. (origine obscure ; 1402, écrit *berlière,* au sens 1, Godefory). **1.** Anneau qui porte le battant d'une cloche. || **2.** Anneau de suspension d'un sabre, d'une médaille, d'une montre, etc. || **3.** Bande de cuir servant à attacher et à suspendre le sabre au ceinturon. || **4.** Sonnette que le bélier porte au cou.

bélinogramme [belinɔgram] n. m. (de *Belin,* n. de l'inventeur ; 1907). Photographie, document transmis par bélinographe.

bélinographe [belinɔgraf] n. m. (de *Belin,* n. de l'inventeur ; 1907). Appareil destiné à transmettre à distance des documents photographiques par le moyen des circuits téléphoniques.

• REM. On dit aussi BÉLINO, par abréviation : *Transmis par bélino.*

bélître [belitr] ou **belître** [bəlitr] n. m. (peut-être du néerl. *bedelaer,* mendiant ; début du XVe s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Mendiant, gueux : *Il trouva prou* (= beaucoup) *de bélîtres en délibération d'endurer que l'on les pansât de leurs maux* (Ch. Sorel). || **2.** *Class.* et *littér.* Terme d'injure désignant un homme de rien : *Des races de bélîtres rongeant d'informes paperasses* (Hugo). *Léonard en indiqua les grandes lignes : une charge à fond contre l'école littéraire moderne, de solides étrivières données publiquement à ces belîtres, à ces babouins !* (Daudet).

• SYN. : **2** *cuistre, faquin, maraud* (vx).

belladone [bɛladɔn] n. f. (lat. des botanistes *belladona,* de l'ital. *belladonna,* belle dame [parce que la plante servait à composer une espèce de fard] ; 1698, Lémery). Plante vénéneuse des taillis et des

décombres, à baies noires, qui renferme un alcaloïde, l'atropine, utilisé en médecine.
• Syn. : *belle-dame.*

bellâtre [bɛlɑtr] n. m. (de *bel* ; 1546, Rabelais). Homme qui a des prétentions à la beauté, ou dont la beauté est insipide : *Un bellâtre avec de grosses moustaches noires et des cheveux frisés* (L. Halévy). *Un bellâtre de cinéma* (Colette).

◆ adj. D'une beauté insipide ou trop recherchée : *La mollesse bellâtre du littoral méditerranéen* (Barrès).

belle n. f. V. BEAU.

belle-dame [bɛldam] n. f. (de *belle* et de *dame* ; 1611, Cotgrave). **1.** Autre nom de la belladone et de l'arroche. || **2.** Nom donné à un papillon du genre vanesse.
• Pl. *des* BELLES-DAMES.

belle-de-jour [bɛldəʒur] n. f. (de *belle* et de *jour* ; 1771, Trévoux). Autre nom du liseron, dont la fleur ne s'épanouit que le jour.
• Pl. *des* BELLES-DE-JOUR.

1. belle-de-nuit [bɛldənɥi] n. f. (de *belle* et de *nuit* ; 1680, Richelet). Autre nom du mirabilis, dont la fleur ne s'épanouit que le soir : *La lune réveille les gros papillons ; le vent chaud ouvre les belles-de-nuit ; l'eau des grands bassins s'endort* (Baudelaire). *Elle dévastait les corbeilles de belles-de-nuit* (Zola).
• Pl. *des* BELLES-DE-NUIT.

2. belle-de-nuit [bɛldənɥi] n. f. (de *belle* et de *nuit* ; 1776, P. de Mairobert). *Fam.* et *littér.* Femme galante : *L'aventure d'un jeune garde noble, le comte Adriani, qui, traversant Paris avec son ablégat pour porter à je ne sais qui la barrette et la calotte cardinalices, avait oublié ces deux insignes chez une belle-de-nuit* (Daudet).
• Pl. *des* BELLES-DE-NUIT.

belle-famille [bɛlfamij] n. f. (de *belle*, adj., et de *famille* ; XXe s.). *Fam.* Famille du conjoint : *Toutes ces choses du passé, il les ignore, malgré l'habileté de ma belle-famille à le monter contre moi* (Lacretelle).
• Pl. *des* BELLES-FAMILLES.

belle-fille [bɛlfij] n. f. (de *belle*, adj., et de *fille* ; 1468, Chastellain). **1.** Fille du conjoint née d'un lit précédent. || **2.** Épouse du fils.
• Pl. *des* BELLES-FILLES.
• Syn. : **2** *bru.*
• Rem. Au sens 2, *belle-fille* a presque complètement éliminé *bru.*

belle-maman [bɛlmamɑ̃] n. f. (de *belle*, adj., et de *maman* ; XVIIe s.). *Fam.* Mère du conjoint, avec une nuance d'affection ou d'ironie. (S'emploie surtout comme appellation.)
• Pl. *des* BELLES-MAMANS.
• Syn. : *belle-mère.*

bellement [bɛlmɑ̃] adv. (de *belle* ; 1080, *Chanson de Roland*, au sens 3). **1.** *Vx.* De belle façon : *Bellement tragique* (Goncourt). *Le grand-père chantait bellement des noëls anciens* (Pagnol). || **2.** *Tout bellement*, bel et bien, tout bonnement ; sans faire de façons : *Si j'étais soupçonné de la moindre chose, je serais fusillé tout bellement* (Balzac). *La petite s'en vint s'asseoir tout bellement sur mon genou* (Gautier). || **3.** *Class.* Avec modération, avec lenteur : *Il rencontra une charrette qui obligea le carrosse du roi* [...] *d'aller un peu plus bellement, sans s'arrêter toutefois* (Malherbe).

◆ interj. **1.** *Dialect.* Se dit à des animaux pour calmer leur ardeur (v. TOUT BEAU !), et parfois aux hommes : *Bellement, bellement, que je retire mon pied, ou tu me l'écraserais* (Sand). || **2.** Se dit pour exprimer un acquiescement renforcé (v. BEL ET BIEN) : *« Votre mari vous a-t-il conté le malheur ? Le cheval de M. Gilles Godin, notaire au Châtelet, qui s'est effarouché des Flamands et de leur procession et qui a renversé maître Philippot Avrillot, oblat des Célestins. — En vérité ? — Bellement. »* (Hugo).
• Syn. : **1** *doucement, tout doux ;* **2** *réellement, véritablement, vraiment.*

belle-mère [bɛlmɛr] n. f. (de *belle*, adj., et de *mère* ; début du XVe s.). **1.** Mère du conjoint : *Ici, la belle-fille est de la dernière impertinence avec le beau-père, qui a tout sacrifié pour son fils. Plus loin, un gendre met sa belle-mère à la porte* (Balzac). || **2.** Seconde femme du père.
• Pl. *des* BELLES-MÈRES.
• Syn. : **1** *belle-maman* (fam.) ; **2** *marâtre.*
• Rem. Au sens 2, *belle-mère* a complètement éliminé *marâtre*, qui a pris un sens péjoratif.

belle-petite-fille [bɛlpətitfij] n. f. (de *belle*, adj., et de *petite-fille* ; XVIIe s.). **1.** *Class.* Fille d'un gendre ou d'une bru : *La conduite des belles-petites-filles du roi et de ses bâtardes, les ordres à y mettre et à y donner, toutes ces choses entraient dans les occupations de Mme de Maintenon* (Saint-Simon). || **2.** Petite-fille du conjoint.
• Pl. *des* BELLES-PETITES-FILLES.

belles-lettres [bɛllɛtr] n. f. pl. (de *belles* et de *lettres* ; XVIIe s.). Nom par lequel on désigne la grammaire, la poésie, l'éloquence et la littérature, cultivées à des fins esthétiques : *Il n'est pas évident que le culte des belles-lettres ne coûte rien à la justice* (Alain). *Académie des inscriptions et belles-lettres.*

belle-sœur [bɛlsœr] n. f. (de *belle*, adj., et de *sœur* ; début du XVe s.). **1.** Épouse du frère. || **2.** Sœur du conjoint. || **3.** *Par extens.* Épouse du beau-frère.
• Pl. *des* BELLES-SŒURS.

bellicisme [bɛlisism] n. m. (formé d'après le lat. *bellicus*, belliqueux, par oppos. à *pacifisme* ; 1871, appliqué à Bismarck ; 1908, Larousse). État d'esprit tendant à l'usage de la force dans les relations internationales, et, *par extens.*, politique fondée sur le règlement par la force des conflits entre États.
• Contr. : *non-violence, pacifisme.*

belliciste [bɛlisist] n. et adj. (de *bellicisme* ; 1871). Partisan des solutions de force dans le règlement des conflits internationaux : *Par sa théorie de la conquête, Montesquieu est à la fois pacifiste et belliciste* (Faguet).

◆ adj. Qui manifeste des tendances agressives, belliqueuses : *On y dénonçait la naissance des premiers courants bellicistes à travers l'opinion britannique* (Martin du Gard). *Il commente la politique française sous l'angle belliciste* (Suarez).

belligérance [bɛliʒerɑ̃s] n. f. (de *belligérant* ; 1877, Littré). Situation d'une nation qui est en état de guerre avec une autre.

belligérant, e [bɛliʒerɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *belligerans, -antis*, part. prés. de *belligerare*, faire la guerre ; 1752, Trévoux). **1.** Se dit d'un État en guerre : *Des nations belligérantes. Les puissances belligérantes.* || **2.** Se dit des personnes qui font partie des armées régulières d'un État en guerre.

◆ **belligérants** n. m. pl. Nations qui sont en état de guerre : *Les droits des belligérants.*

belliqueusement [bɛlikøzmɑ̃] adv. (de *belliqueux* ; XIXe s.). D'une façon belliqueuse, agressive (rare) : *Les vieillards brandissaient leurs longues cannes belliqueusement* (Daudet).

belliqueux, euse [bɛlikø, -øz] adj. (lat. *bellicosus* ; 1468, Chastellain). **1.** Qui aime la guerre ou qui la recherche : *Ce qui me réjouit surtout dans notre République, c'est le sincère désir qu'elle a de ne point faire la guerre en Europe. Elle est volontiers militaire, mais point du tout belliqueuse* (France). || **2.** *Par extens.* Qui se montre agressif, ou, plus simplement, qui a un caractère batailleur : *Un individu belliqueux.* || **3.** Se dit de ce qui pousse à la guerre, de ce qui a un caractère martial : *Un discours belliqueux. Un chant belliqueux.*
• Syn. : **1** *batailleur, belliciste, guerrier ;* **2** *bagarreur* (fam.), *violent.* — Contr. : **1** *non-violent, pacifiste ;* **2** *doux, pacifique, paisible.*

bellissime [bɛlisim] adj. (ital. *bellissimo* ; 1555, De la Bouthière, *Prodiges*). Très beau (auj., ne se dit plus que plaisamment) : *Il a ajouté qu'elle était bellissime* (Sévigné).

bellot, otte [bɛlo, -ɔt] adj. et n. (dimin. de *bel*, adj. ; 1552, Ch. Estienne). **1.** *Class.* D'une beauté mignonne comme celle d'un enfant : *Toutes les filles de joie la trouvaient si bellotte qu'elles la voulaient avoir chacune à leur tour en leur maison* (Ch. Sorel). || **2.** *Fam.* Terme d'affection (peu usité) : *Écoutez, ma petite bellotte* (Lavedan).

belluaire [bɛlɥɛr] n. m. (dér. savant du lat. *bellua*, bête fauve ; 1853, Hugo). **1.** Chez les Romains, celui qui combattait les bêtes

fauves dans le cirque : *Il est possible que la guerre ait formé jadis des gladiateurs, des belluaires* (Bernanos). || **2.** Esclave attaché au service des animaux du cirque : *Des belluaires tenaient en laisse des panthères* (Gautier). || **3.** *Par extens.* Dompteur.

• SYN. : **1** *bestiaire.*

belon [bəlɔ̃] n. f. (de *Belon,* n. d'un fleuve côtier de Bretagne ; début du XXe s.). Variété d'huître plate et ronde.

belote [bəlɔt] n. f. (de *F. Belot,* n. du Français qui perfectionna ce jeu d'origine hollandaise [*jass*] ; début du XXe s.). **1.** Jeu de cartes qui se joue avec trente deux cartes, entre deux, trois ou quatre joueurs : *Faire une belote, Jouer à la belote.* || **2.** La dame et le roi d'atout, quand ils sont dans la même main, à ce jeu : *Belote, rebelote, pique, pique, et carreau maître* (Achard).

bélouga ou **béluga** [beluga] n. m. (du russe *bieluha,* de *bielyi,* blanc ; 1575, Thevet). **1.** Cétacé blanc des mers arctiques, dépourvu de nageoire dorsale et à nageoires pectorales courtes. || **2.** En Bretagne, nom donné à tort au dauphin et aux espèces voisines. || **3.** Petit voilier de plaisance pour deux personnes.

belvédère [bɛlvedɛr] n. m. (ital. *belvedere,* de *bello,* beau, et *vedere,* voir ; 1512, J. Lemaire de Belges). **1.** Petit pavillon qui domine un édifice, et d'où la vue porte au loin : *Ne pouvant supprimer le peuple qui l'habite, nous lui laissons tout juste de quoi se loger, c'est-à-dire le belvédère élevé des anciens pirates* (Fromentin). || **2.** *Par extens.* Sorte de clocheton : *Une famille de cloches, qu'abritait un belvédère dentelé* (Cesbron). || **3.** Plate-forme élevée ou sorte de kiosque d'où la vue est étendue : *Le belvédère du Jardin des Plantes.*

• REM. Au XIXe s., on a écrit BELVEDER : *Presque toutes les terrasses portent à leur angle une tourelle, un belveder quelquefois coiffé d'une petite coupole* (Gautier).

bémol [bemɔl] n. m. (de l'ital. *b molle, b* à panse ronde, par oppos. à *b quadro* [v. BÉCARRE], le *b* représentant la note *si* ; XIVe s., écrit *bemoulz ; bémol,* 1466, P. Michault, *Doctrinal*). Signe qui, dans un morceau de musique, baisse d'un demiton la note qu'il précède : *Vous rappelez-vous l'andante du trio à trois bémols ?* (Duhamel). || *Mettre un bémol à la clef,* baisser une note, de manière systématique, tout au long d'un morceau de musique ; *fig.* et *fam.*, baisser le ton, radoucir ses propos.

◆ adj. Se dit de la note affectée de ce signe : *« Si » bémol.*

bémoliser [bemɔlize] v. tr. (de *bémol* ; milieu du XVIIIe s.). **1.** Mettre un bémol devant une note ; mettre un ou plusieurs bémols à la clef ; jouer ou chanter une note en l'abaissant d'un demi-ton : *Retard de la note supérieure inopinément bémolisée* (Gide). || **2.** *Fig.* et *littér.* Altérer en adoucissant : *Cette voix que quelqu'un a dit se bémoliser d'ironie* (Goncourt).

bénarde [benard] n. f. (altér. de [*serrure*] *bernarde* [1442, Du Cange], dér. de *Bernard,* n. pr. passé au sens de « pauvre sire » au XVe s., d'où « de qualité inférieure »). Serrure dont la clef n'est pas forée, et qui s'ouvre indifféremment des deux côtés.

bene [bene] adv. (mot lat.). *Fam.* Bien. || *Nota bene,* remarquez bien (notation qui précède une remarque jugée essentielle, et qui est souvent figurée par les initiales *N. B.*).

bénédicité [benedisite] n. m. (lat. *benedicite,* bénissez, premier mot de cette prière ; XIIe s., Reclus de Moiliens). Prière latine qui se dit avant le repas (s'oppose aux « grâces », qui se disent après le repas) : *La mère posa la soupe fumante sur la table, et comme à ce moment je parlais, d'un geste discret elle arrêta ma phrase, et le vieux dit le bénédicité* (Gide).

• Pl. *des* BÉNÉDICITÉS.

bénédictin, e [benediktɛ̃, -in] adj. et n. (lat. ecclés. *benedictinus,* de *Benedictus,* n. lat. de saint Benoît, fondateur de l'ordre ; XIIIe s., rare jusqu'au XVIe s.). **1.** Se dit des religieux et religieuses de l'ordre de Saint-Benoît : *Un père bénédictin. Des filles bénédictines même, à l'exemple des Pères de leur ordre, se consacrèrent à la culture* (Chateaubriand). *Ces fables* [...] *n'ont jamais été complètement écrites. Les recueils édifiants faits par les bénédictins et les jésuites* [...] *n'en présentent qu'une faible partie* (Renan). *La mission de l'ordre bénédictin consiste exclusivement à fouiller de vieux manuscrits et à reproduire d'anciens antiphonaires et d'antiques chartes* (Huysmans). || **2.** Fig. *Travail de bénédictin,* se dit d'un travail minutieux, et plus généralement de ce qui demande de longues et patientes recherches (par allusion aux travaux érudits de la congrégation de SaintMaur, aux XVIIe et XVIIIe s.).

Bénédictine [benediktin] n. f. (nom déposé, de *bénédictin* ; 1878, Larousse). Liqueur fabriquée à Fécamp, dans un ancien couvent de bénédictins.

bénédiction [benediksjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *benedictio,* de *benedicere* ; XIIIe s., rare jusqu'au XVIe s. ; a remplacé la forme plus pop. *beneïçon ou benisson*).

I. 1. Grâce accordée par Dieu, qui protège les personnes ou les choses : *Les bénédictions qu'il versa sur les Français* (Bossuet). || **2.** *Par extens.* Bien, événement heureux qu'on peut estimer dû à une faveur du ciel : *Les adorables et honnêtes créatures qui sont votre bénédiction et votre orgueil* (Hugo). || *C'est une bénédiction !,* formule laudative devant l'abondance d'une chose : *Pendant ce temps, les commandes pleuvaient à l'abbaye que c'était une bénédiction* (Daudet) ; souvent ironiq. : *Les impôts augmentent encore, c'est une bénédiction !*

II. 1. Acte du prêtre qui, dans l'exercice de son ministère, appelle la protection du Ciel sur des personnes ou sur des choses. || *Bénédiction nuptiale,* cérémonie du mariage religieux. || *Bénédiction « urbi et orbi »,* bénédiction donnée par le pape à la ville de Rome et au monde, à l'occasion de certaines solennités. || *Bénédiction du saint sacrement,* bénédiction que le prêtre donne en tenant le saint sacrement. || **2.** Souhait solennel de bonheur, auquel on accorde un caractère sacré : *La bénédiction d'un père, d'un mourant. L'adolescent reçut ce regard comme un bienfait et comme une bénédiction* (France). || Fig. *Donner à quelqu'un sa bénédiction,* le laisser agir comme il l'entend, le plus souvent après approbation ; ou, par allusion à la dernière bénédiction de la messe, le congédier. || **3.** Vœux de bonheur, formulés en remerciement : *La paysanne se retira avec toutes sortes de révérences, de bénédictions faussement obséquieuses* (Daudet). || **4.** *Par extens.* Affection, sympathie que l'on s'attire par la reconnaissance : *Il recevra en récompense la bénédiction d'un peuple* (Musset). || Vx. *Être en bénédiction,* être en faveur.

• SYN. : **I, 2** *bienfait, faveur, grâce ; bonheur, plaisir.* || **II, 2** *vœu ;* **4** *applaudissement, gratitude.* — CONTR. : **II, 2** *blasphème, exécration, imprécation, malédiction.*

bénéfice [benefis] n. m. (lat. *beneficium,* bienfait, de *bene,* bien, et *facere,* faire ; fin du XIIe s. ; au sens III, XVIIe s. [en considération du revenu que les bénéficiers tiraient des bénéfices ecclésiastiques]).

I. 1. *Vx.* Bienfait : *Nous recevons double grâce et bénéfice de notre Dieu au baptême* (Fénelon). *Malgré ses quarante ans, la vie politique si desséchante, il gardait encore, par un bénéfice de nature, beaucoup d'imagination* (Daudet). || **2.** En droit, avantage accordé par la loi. || *Bénéfice d'inventaire,* prérogative de l'héritier qui a fait dresser inventaire de ne payer les dettes qu'à concurrence de l'actif recueilli. (V. aussi SOUS BÉNÉFICE DE, en fin d'article.) || Class. *Bénéfice de clergie,* droit, pour les membres du clergé, d'être jugés par une juridiction particulière : *Une juridiction qui ne s'arrête pas devant le bénéfice de clergie* (Hugo). || **3.** Avantage d'une nature quelconque : *Compter sur le bénéfice du temps. Les candidats admissibles conservent le bénéfice de leur admissibilité pour la session suivante.*

II. 1. En termes de droit féodal, concession de terres faite par un suzerain à un vassal, à titre temporaire ou héréditaire. || **2.** *Bénéfice ecclésiastique,* charge spirituelle dotée d'un revenu, accordée par l'Église à un prêtre ou à un clerc tonsuré : *Son bénéfice valait mille écus, mais*

comme c'était la première année qu'il le possédait, il n'avait encore rien touché du revenu (abbé Prévost). || *Bénéfice à charge d'âmes,* dont le titulaire devait obligatoirement être prêtre, car il était chargé de la direction des âmes. || Class. et pop. *Courir le bénéfice,* fréquenter les mauvais lieux : *C'est avec elles* [les bottes] *qu'on court le bénéfice, qu'on va trafiquer, et qu'on va voir sa maîtresse* (Ch. Sorel).

III. 1. Profit financier que l'on retire d'une opération commerciale, et qui est constitué par la différence entre le prix de vente d'un objet ou d'un service et son prix de revient : *Faire, réaliser des bénéfices. Quant à la promesse de vente, le prix n'en serait pas chiffré. On le définirait en ajoutant au prix de l'adjudication les frais et un bénéfice de quinze mille francs, destiné à rémunérer les frais de l'agence* (Romains). || *Bénéfice brut,* celui qui est évalué sans tenir compte des frais. || *Bénéfice net,* celui qui ressort quand toutes les charges ont été déduites. || *C'est tout bénéfice,* tout est profit, et, au *fig.*, il n'y a que des avantages et aucun inconvénient. || *Être intéressé aux bénéfices,* avoir droit à une part des profits réalisés par une entreprise. || **2.** *Fig.* Profit moral ou spirituel : *Je me sentais toute la confusion du mal, sans en avoir consommé le grossier bénéfice* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **I, 1** *faveur, grâce* ; **3** *fruit, secours.* || **III, 1** *boni* (fam.), *gain, lucre, rapport, revenu* ; **2** *avantage, capital, récompense.* — CONTR. : **I, 1** *défaveur, malveillance, sévérité* ; *abandon* ; **3** *désavantage, détriment.* || **III, 1** *perte* ; **2** *dommage, inconvénient, préjudice, tort.*

● REM. On trouve la forme abrégée argotique BÉNEF : *L'effort que j'ai fourni laisse encore une belle marge de bénef* (D. Amiel).

◆ **Au bénéfice de** loc. prép. **1.** Grâce à : *Obtenir le sursis, l'acquittement au bénéfice du doute.* || *Gagner un match au bénéfice de l'âge,* dans le cas d'un résultat nul, être déclaré vainqueur parce qu'on est le plus jeune (le joueur le plus jeune étant tenu pour plus méritant). || *Être élu au bénéfice de l'âge,* en cas de partage des voix, être déclaré élu parce qu'on est le plus âgé. || **2.** Au profit de : *Représentation théâtrale donnée au bénéfice d'une œuvre de charité, d'un acteur.* (On dit aussi REPRÉSENTATION À BÉNÉFICE.)

◆ **Sous bénéfice de** loc. prép. En s'assurant l'avantage de, sous réserve de : *Sous bénéfice de cette observation, je poursuis.* || Fig. *Sous bénéfice d'inventaire,* sous réserve de vérification : *Ces nobles, à qui l'on nie leur propre nom, ou à qui on ne l'accorde que sous bénéfice d'inventaire, peuvent-ils inspirer quelque crainte ?* (Chateaubriand). *Je ne vous crois que sous bénéfice d'inventaire.*

bénéficence [benefisɑ̃s] n. f. (lat. *beneficentia,* disposition à faire le bien ; XVI^e s.). *Class.* Bienfaisance (mot peu usité, selon Richelet) : *Par leur bénéficence, ils* [les rois] *accroissaient* [ceux qui étaient sous leur charge] *de commodités et de richesses* (Malherbe). *L'autre, un peu plus fort, est un prix de bénéficence* (Rousseau).

bénéficiaire [benefisjɛr] adj. et n. (lat. ecclés, *beneficiarius,* de *beneficium,* d'après ses sens jurid. du Moyen Âge ; 1609, Godefroy). **1.** *Class.* Celui qui possédait un bénéfice féodal. || **2.** *Héritier bénéficiaire,* ou *bénéficiaire* n., héritier qui accepte une succession sous bénéfice d'inventaire. || **3.** Personne qui bénéficie d'un avantage, d'une faveur : *Le bénéficiaire d'une représentation théâtrale. L'heureux bénéficiaire du gros lot de la tombola.* || **4.** Personne à qui doit être créditée une pièce financière : *Le bénéficiaire d'un chèque.* || **5.** Dans le vocabulaire administratif, personne qui obtient légalement un avantage : *Le bénéficiaire des assurances sociales.*

◆ adj. **1.** *Class.* Qui comporte un bénéfice féodal : *Il ne faut pas confondre les comtés bénéficiaires du temps de Charlemagne avec les comtés héréditaires* (Fénelon). || **2.** Qui concerne le bénéfice commercial : *La marge bénéficiaire des détaillants.* || **3.** Qui réalise un bénéfice, un profit : *Cette entreprise est constamment bénéficiaire.* || **4.** Qui donne droit à des bénéfices financiers : *Posséder des parts bénéficiaires dans une société.*

● SYN. : **3** *fructueux, lucratif, payant* (fam.), *rémunérateur, rentable.* — CONTR. : **3** *déficitaire.*

bénéficial, e, aux [benefisjal, -o] adj. (lat. ecclés, *beneficialis* ; 1369, Godefroy). *Vx.* Qui a trait aux bénéfices ecclésiastiques : *Des revenus bénéficiaux.*

1. bénéficier [benefisje] adj. et n. m. (lat. médiév. *beneficiarius,* de *beneficium* ; début du XIV^e s.). *Class.* Titulaire d'un bénéfice ecclésiastique : *Un père de l'Église, ou tout au moins un bénéficier* (Goncourt). *Dans la journée, on apercevait, derrière les carreaux, des personnages en habits de soie et perruques à la financière ou quelques abbés bénéficiers aux cheveux couverts de poudre* (Béraud).

2. bénéficier [benefisje] v. intr. (de *bénéfice* ; d'abord trans. dir. au Moyen Âge et au XVI^e s., avec le sens de « gratifier d'un bénéfice ecclésiastique » ; repris au XVIII^e s., au sens de « profiter d'un bénéfice » ; 1771, Trévoux). *Vx.* Retirer un gain : *Bénéficier sur une vente.*

◆ v. tr. ind. **[de]**. **1.** Tirer profit, avantage de quelque chose : *J'aurais horreur de bénéficier de mes opinions* (Renan). || **2.** Obtenir le bénéfice de : *Bénéficier d'un non-lieu. Elle fit brûler deux cierges devant la statue coloriée de saint Antoine, afin d'obtenir* [...] *que son mari bénéficiât d'une ordonnance de non-lieu* (France). || **3.** Jouir en avantage supplémentaire de : *Le fonctionnaire bénéficie de l'indemnité de résidence. Bénéficier du droit au maintien dans les lieux.*

● SYN. : **1** *exploiter, profiter, tirer parti, utiliser* ; **2** *jouir de.* — CONTR. : **1** *pâtir, souffrir* ; **3** *perdre.*

bénéfique [benefik] adj. (dér. savant du lat. *beneficus,* bienfaisant ; 1532, Rabelais ; rare jusqu'au XX^e s.). **1.** En termes d'astrologie, qui est favorable : *L'influence bénéfique de Saturne sur les natifs du Lion.* || **2.** Se dit aussi des choses : *Ce séjour à la campagne lui a été très bénéfique.*

● SYN. : **2** *bienfaisant, faste, favorable, heureux.* — CONTR. : **2** *maléfique, défavorable, fâcheux.*

bénéolence [beneɔlɑ̃s] n. f. (lat. *beneolentia,* bonne odeur ; XIX^e s.). **1.** Bonne odeur. (Rare.) || **2.** *Fig.* Impression favorable dégagée par : *Le premier interprète la force de l'âme, la seconde la saine doctrine, et le troisième la bénéolence des vertus* (Huysmans).

bénéolent, e [beneɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *bénéolence* ; XIX^e s.). Parfumé, qui a une bonne odeur (rare) : *Lu avec plaisir l' « Histoire comique » de France. Encouragé, je reprends « le Jardin d'Épicure » ; mais je retrouve mon premier écœurement devant cette boisson bénéolente et tiède* (Gide).

benêt [bənɛ] adj. et n. m. (prononc. pop. de *benoît,* béni [formation ironique d'après le passage de l'Évangile : « Heureux les pauvres d'esprit »] ; 1530, Marot). Se dit d'un garçon dont l'attitude est sottement embarrassée : *Faire le benêt. Un grand benêt de fils. J'ai beau faire, je reste un benêt d'honnête homme, naïvement hébété et tout nu, ne sachant ni ramper ni prendre* (Chateaubriand). *Un groupe de petites filles qui, me tenant pour un benêt, se plaisaient à me brimer* (Jammes). *Dans une foule de circonstances, je me comporte comme un aveugle, ou tout au moins comme un benêt* (Duhamel).

● SYN. : *dadais, godiche* (fam.), *niais, nigaud, sot.* — CONTR. : *dégourdi, déluré, éveillé, futé, malin.*

bénévole [benevɔl] adj. (lat. *benevolus,* bienveillant ; fin du XIII^e s. ; rare jusqu'au XIX^e s.). **1.** *Littér.* Plein de bonne volonté (rare) : *Cette effroyable quantité de « je » et de « moi » ; il y a de quoi donner de l'humeur au lecteur le plus bénévole* (Stendhal). *Quand tu n'étais pas là et que l'émotion trop grande me forçait de parler, ma mère, qui n'avait pas ta bénévole patience, s'ennuyait vite de mes discours* (Gide). || **2.** Qui accomplit un travail, qui fait quelque chose sans exiger de rétribution : *Les infirmières sont bénévoles, ce qui me permet de boucler mon budget* (Martin du Gard). *L'université de Munich avait organisé les étudiants pauvres et bénévoles en une association de guides* (Giraudoux). || **3.** Se dit de ce qui

est fait à titre gracieux, sans rétribution : *Une collaboration bénévole.*

• Syn. : 1 *bienveillant, bon ;* 2 *volontaire ;* 3 *complaisant, gracieux, gratuit.* — Contr. : 1 *malintentionné, malveillant ;* 2 *payé, rétribué ;* 3 *cher, coûteux, onéreux.*

bénévolement [benevɔlmɑ̃] adv. (de *bénévole ;* 1557, Ph. Bugnyon). **1.** *Littér.* De plein gré, sans subir aucune contrainte : *Il s'est marié, bénévolement, à l'église, et son cadavre a, plus tard, traversé l'église, encore, avant de descendre en terre* (Duhamel). ‖ **2.** Sans exiger de paiement pour les services rendus : *Travailler bénévolement.*

• Syn. : 2 *gracieusement, gratuitement.*

bénévolence [benevɔlɑ̃s] n. f. (de *bénévole ;* XVI^e s.). *Littér.* Bonnes dispositions, bienveillance (rare) : *Il l'avait accueillie avec bénévolence, mais c'était une période où il n'avait « aucun tuyau disponible »* (Rosny aîné).

• Syn. : *bienveillance, complaisance, cordialité.* — Contr. : *animosité, dureté, hostilité, malveillance.*

bengali [bɛ̃gali] adj. et n. (mot hindī signif. « originaire du Bengale » ; 1760, Brisson, *Ornithologie,* au sens 2 ; 1771, Trévoux, au sens 1). Relatif au Bengale ; habitant ou originaire du Bengale.

• Rem. Ce mot prend la marque du pluriel, mais ne prend jamais la marque du féminin.

◆ n. m. **1.** Langue parlée au Bengale. ‖ **2.** Petit passereau originaire de l'Afrique tropicale, au plumage bleu et brun, souvent élevé en volière : *Tandis que le bengali, perché sur le mât d'une nacelle de bambou, chantait sa barcarolle indienne* (Chateaubriand). *Dans la première pièce* [...] *se trouvait une volière pleine de bengalis* (Gide).

• Rem. On trouve aussi la forme bengalais, e, sauf au sens 2 du nom.

bénignement [beniɲəmɑ̃] adv. (de *bénin ;* fin du XII^e s.). *Littér.* Avec bienveillance : *C'est au centre de la nef, sur un socle sculpté* [...], *que Notre-Dame de Saint-Jacques reçoit bénignement les pièces et les offrandes des fidèles du Brabant* (Nerval).

• Syn. : *favorablement.* — Contr. : *défavorablement.*

bénignité [beniɲite] n. f. (lat. *benignitas ;* XII^e s.). **1.** *Class.* et *littér.* Bonté douce, indulgence bienveillante pour les êtres en général, même lorsqu'ils en sont indignes : *Nous saluons Créon, dont la bénignité | Nous promet contre Acaste un lieu de sûreté* (Corneille). *Le vieillard me releva avec bénignité, et je m'aperçus alors qu'il avait les deux mains mutilées* (Chateaubriand) ; parfois employé ironiq. : *Si* [...] *les déclarations de Jeanne étaient favorables, si Emmelina n'avait demandé à boire que deux fois, M. Irnois était plus économe de jurons et d'invectives, et chacun se ressentait de cette bénignité* (Gobineau). ‖ **2.** Caractère d'une maladie sans gravité.

bénin, igne [benɛ̃, -in] adj. (du lat. *benignus,* bienveillant ; XII^e s., sous la forme *bénigne,* m. et f. ; le masc. a été refait au XV^e s.). **1.** *Class.* Bienveillant et favorable : *Mais si d'un œil bénin vous voyez mes hommages* (Molière). *Des dieux les moins bénins l'éternelle puissance* (Corneille). ‖ **2.** *Vx.* Doux et indulgent : *Son sourire bénin balançait l'effet inquiétant d'une profonde cicatrice* (Gautier). *Je ne suis nullement un monstre, Très Saint Père ; je me sens au contraire le plus bénin des hommes, quand on plie devant moi* (Montherlant) ; et ironiq. : *Les maris les plus bénins du monde* (Molière). ‖ **3.** Qui est sans rigueur ; qui n'impose aucune souffrance : *Un vent bénin. Il y a des gens qui se félicitent d'obtenir du ciel un hiver bénin et qui sont heureux de le voir partir* (Baudelaire). ‖ Class. *Un remède bénin,* un remède qui agit avec douceur. ‖ **4.** *Fig.* Qui est sans importance, sans conséquence grave : *Il faut dire qu'elle ne lui avait pas seulement accordé de lui baiser la bouche, ce qui n'est pourtant qu'amusement bénin* (France). ‖ *Spécialem.* En termes de médecine, se dit d'une affection sans gravité : *Une maladie bénigne. Tumeur bénigne.*

• Syn. : 2 *bienveillant, bon, débonnaire ;* 3 *clément, doux ;* 4 *anodin, innocent, léger.* — Contr. : 2 *cruel, malfaisant, méchant, pervers ;* 3 *âpre, dur, rude ;* 4 *dangereux, grave, important, sérieux.*

béni-oui-oui [beniwiwi] n. m. pl. (de l'ar. *beni,* fils de, et de *oui* redoublé ; milieu du XX^e s.). Personnes disposées à approuver tout ce qui se fait, spécialement en matière politique.

bénir [benir] v. tr. (du lat. *benedicere,* dire du bien, glorifier [Dieu], développé par le christianisme au sens de « bénir les fidèles » ; X^e s.).

I. 1. En parlant de Dieu, répandre sa faveur, sa protection : *Que Dieu te bénisse, enfant de nos entrailles* (Musset). ‖ Fam. *Dieu vous bénisse, que Dieu vous bénisse,* souhait qu'on adresse parfois à quelqu'un qui vient d'éternuer, et qui servait, à l'origine, à conjurer le mauvais sort dont cette convulsion passait pour être le signe. ‖ **2.** En parlant du prêtre dans l'exercice de son ministère, appeler la protection du Ciel sur des personnes ou sur des choses : *Bénir une union, les fidèles. Bénir les objets du culte. Bénir la mer, des drapeaux. Le jeudi saint, on y conduisait les enfants* [à l'église Saint-Paul] *pour voir les cloches aller à Rome. On nous bandait les yeux, et alors il était beau de voir toutes les pièces du carillon par ordre de grandeur* [...] *traverser l'air pour aller, en bourdonnant gravement, se faire bénir par le pape* (Renan). ‖ **3.** En parlant de toute personne, souhaiter solennellement le bonheur de quelqu'un, en demandant le plus souvent la protection de Dieu : *Les vieillards bénissent les enfants* (Hugo).

II. 1. Louer Dieu pour le remercier de ses bienfaits : *Soyez béni, mon Dieu, qui donnez la souffrance | Comme un divin remède à nos impuretés* (Baudelaire). ‖ *Bénir le ciel, la providence, le sort,* s'estimer très heureux, se féliciter de : *Que béni soit le ciel qui m'a fait rencontrer ce digne abbé !* (Gide). ‖ **2.** Louer un être ou une chose par reconnaissance : *Dites à un malheureux : C'est votre faute, il n'en est que trop convaincu, et si vous adoucissez le reproche en lui donnant quelque consolation, il vous bénira* (Mérimée). *Comme il a dû être heureux et bénir la vie, celui qu'on adora de la sorte* (Maupassant). *Chaque occupation qui peut m'arracher de moi-même est bénie* (Gide). ‖ **3.** *Ironiq.* Accueillir avec mauvaise grâce, maudire : *Il est furieux contre toi : tu vas te faire bénir !*

• Syn. : **I, 2** *consacrer, sacrer.* ‖ **II, 1** *glorifier ;* 2 *applaudir, encenser, exalter.* — Contr. : **I, 3** *maudire.* ‖ **II, 2** *abhorrer, abominer, détester, exécrer, haïr.*

• Rem. Ce verbe a eu deux participes passés : *béni, e* et *bénit, e.* Une distinction a été établie entre les deux au XVII^e s. et s'est imposée au XIX^e s. Selon le dictionnaire de l'Académie :

« 1° *Bénit, ite* se dit de certaines choses sur lesquelles la bénédiction du prêtre a été donnée avec les cérémonies prescrites : *Eau bénite. Pain bénit. Cierge bénit. Médaille bénite. Les drapeaux ont été bénits.* [...] »

« 2° *Béni, ie* [...] a toutes les autres significations de son verbe et s'emploie surtout en parlant des personnes : *Un peuple béni de Dieu.* »

Dans l'usage le plus habituel, *bénit, ite* s'emploie comme *adjectif* (épithète ou attribut), et *béni, e* s'emploie comme *forme verbale* ou comme *adjectif* qualifiant des personnes : *Prends cette médaille. Elle a été bénie par le pape* (France). *La cérémonie se termine : l'abbesse, maintenant bénie, s'avance* (Bernanos).

bénisseur, euse [benisœr, -øz] n. et adj. (de *bénir ;* XIX^e s.). **1.** *Littér.* Celui qui bénit, prêtre : *Nous qui sommes les noirs bénisseurs funéraires, | Les prêtres, nous avons à vous dire ceci* (Hugo). ‖ **2.** *Fam.* Se dit d'une personne qui prodigue les propos optimistes ou louangeurs, les approbations : *Une excellente femme, mais trop bénisseuse* (Flaubert). ‖ **3.** Se dit des actes et des paroles qui résultent de cette attitude : *Tellement épanoui d'égoïsme satisfait qu'il en oubliait sa haine et envoyait de la main un adieu paternel et bénisseur à l'enfant qu'il venait de chasser* (Daudet). *En vain tracent-ils avec des plumes bénisseuses*

un tableau évangélique de l'Espagne rouge (Suarez). *Un discours bénisseur.*

• SYN. : **2** et **3** *adulateur, applaudisseur, flatteur, harangueur.* — CONTR. : **2** et **3** *dénigreur, dépréciateur, détracteur, réprobateur.*

bénit, e [beni, -it] adj. (part. passé de *bénir).*) Consacré par une cérémonie religieuse : *Pain bénit. Eau bénite.* || Fam. *Eau bénite, eau bénite de cour,* paroles flatteuses, vaines promesses. || *Donneur d'eau bénite,* se dit de celui qui multiplie les vaines protestations d'amitié. || *C'est pain bénit,* c'est bien mérité. (Pour l'emploi, v. BÉNIR, Rem.)

bénitier [benitje] n. m. (de l'anc. franç. *eaubenoitier,* formé sur *eau bénite,* d'où, par abrév., *benoitier ;* 1281, Delboulle ; diverses formes sont en concurrence avec *eaubénitier* jusqu'au XVII^e^ s., où *bénitier* l'emporte). **1.** Petit récipient à eau bénite, placé généralement à l'entrée d'une église : *Il était le Provençal catholique qui ne pratique pas, ne va jamais à l'église que pour chercher sa femme à la fin de la messe, reste dans le fond près du bénitier* (Daudet). || Fam. *Se démener comme un diable dans un bénitier,* essayer de sortir par tous les moyens d'une situation embarrassante. || Fam. *Grenouille de bénitier,* personne d'une dévotion excessive. || **2.** Nom donné à certains mollusques, dont les coquilles bivalves servent parfois de bénitiers dans les églises.

benjamin [bɛ̃ʒamɛ̃] n. m. (de *Benjamin,* n. du plus jeune fils de Jacob, son préféré, dans la Bible ; fin du XVII^e^ s., Saint-Simon). **1.** *Vx.* Enfant préféré : *Le roi s'amusait beaucoup plus de M. du Maine, le benjamin de M^me^ de Maintenon* (Saint-Simon). || **2.** Le plus jeune des enfants d'une famille. (Dans ce sens, on emploie aussi le féminin : *la* BENJAMINE.) || **3.** La personne la moins âgée d'un groupe : *Il est le benjamin de l'Assemblée nationale.*

• SYN. : **1** *chou-chou* (fam.), *favori ;* **2** *cadet, puîné* (vx). — CONTR. : **2** *aîné ;* **3** *doyen.*

benjoin [bɛ̃ʒwɛ̃] n. m. (altér. du lat. des botanistes *benzoe,* de l'ar. *lubāndjaāwa,* encens de Java ; début du XVI^e^ s.). Résine aromatique provenant d'un arbre d'Asie, utilisée en médecine comme balsamique et antiseptique : *De haut en bas, avec grand soin, | Sa peau délicate est frottée | D'huile odorante et de benjoin | — Des fleurs se pâment dans un coin* (Baudelaire). *Un parfum violent monta jusqu'à lui ; un parfum de cassolette orientale, de benjoin, d'encens ; un parfum connu, et que cependant il ne parvenait pas à identifier* (Martin du Gard).

benne [bɛn] n. f. (var. de *banne* [du lat. impér. *benna,* mot gaulois], panier d'osier servant de véhicule, reprise au patois du Nord ; 1611, Cotgrave). **1.** Cage métallique employée dans les mines pour remonter le charbon à la surface. || *Benne de descente,* cage utilisée pour descendre les personnes dans la mine. || **2.** Caisse montée sur roues, et pouvant, le plus souvent, basculer : *Wagon, camion à benne. Benne basculante.* || *Par extens.* Camion muni d'une benne basculante. || **3.** *Benne preneuse,* caisse de chargement d'une grue. || **4.** Hotte à l'usage des vendangeurs. || **5.** Autre forme de BANNE, véhicule monté sur roues, dont la caisse est en osier : *Les deux grandeurs de la monarchie capétienne s'en allèrent côte à côte la rejoindre* [...], *dans une benne mérovingienne* (Chateaubriand).

benoît, e [bənwa, -ɑt] adj. (anc. part. passé de *bénir,* éliminé au XVII^e^ s. au profit de *bénit,* mais ayant survécu sous la forme de l'adj., et aussi sous la forme *benêt*). **1.** *Vx.* Béni : *Cette pauvre et benoîte brebis du bon Dieu* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Class.* D'une indulgence bienveillante : *Ces benoîts sentiments de l'Académie sur « le Cid » qui m'ont tant de fois mis en colère* (Chapelain). || **3.** *Péjor.* Qui montre une dévotion doucereuse ou un air faussement bienveillant : *Un benoît personnage.*

• SYN. : **1** *bienheureux ;* **3** *cafard, cagot, hypocrite, patelin.* — CONTR. : **3** *direct, droit, franc, sincère.*

benoîte [bənwat] n. f. (fém. de *benoît,* proprem. « herbe bénie », à cause des vertus qu'on lui attribuait ; 1545, Guéroult). Plante herbacée des bois, dont les fleurs rappellent celles du fraisier, employée en médecine : *Elle arrosait elle-même ses plates-bandes de roses trémières, de molènes pourpres, de phlox vivaces et de benoîtes écarlates* (Hugo).

benoîtement [bənwatmɑ̃] adv. (de *benoît ;* 1863, Littré). D'une manière benoîte : *Il avait fini par s'emparer de la main de Suzanne et il la caressait, benoîtement, à petits coups* (Duhamel). *Il* [le curé] *détourne du bal dominical les plus belles filles, et tient benoîtement tête aux entreprises amoureuses des garçons* (Mauriac).

benzène [bɛ̃zɛn] n. m. (du lat. des botanistes *benzoe* [v. BENJOIN] ; 1878, Larousse). Hydrocarbure liquide, volatil, combustible et aromatique, extrait des goudrons de houille, utilisé notamment comme dissolvant.

benzénique [bɛ̃zenik] adj. (de *benzène ;* 1878, Larousse). Se dit parfois des corps ou des groupements moléculaires qui ont un rapport de parenté avec le benzène par leur constitution.

benzine [bɛ̃zin] n. f. (du lat. des botanistes *benzoe* [v. BENJOIN] ; mot créé en 1833 par Mitscherlich). **1.** SYN. de BENZÈNE, moins employé en chimie moderne. || **2.** Nom commercial d'un mélange d'hydrocarbures utilisé comme détachant. || **3.** Se dit, en Suisse romande, pour désigner l'essence automobile, par calque de l'allemand.

benzol [bɛ̃zɔl] n. m. (du lat. *benzoe* [v. BENJOIN] ; fin du XVIII^e^ s.). Fraction de la distillation des goudrons de houille, constituée par un mélange de benzène et de toluène.

béotien, enne [beɔsjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Béotie ;* 1715, Lesage). **1.** Relatif à la Béotie ; habitant de cette région. || **2.** Lourd et ignorant (par allusion à la lourdeur d'esprit prêtée aux Béotiens de l'Antiquité) : *Si tu ne m'avais pas interrompu, stupide béotien que tu es, tu le saurais il y a longtemps* (Gautier). || *Spécialem.* Qui ne s'intéresse ni aux lettres ni aux arts ; qui a des goûts grossiers. || **3.** Qui n'est pas initié à un art ou à une science : *Être béotien en une matière.*

• SYN. : **2** *fruste, grossier ;* **3** *profane.* — CONTR. : **2** *athénien, fin, spirituel ;* **3** *connaisseur, expert, initié.*

◆ **béotien** n. m. Dialecte du grec ancien parlé en Béotie.

béotisme [beɔtism] n. m. (de *béotien ;* 1835, Sainte-Beuve). Lourdeur d'esprit ; grossièreté du goût.

• REM. On a dit aussi BÉOTIANISME : *Ainsi, les conversations substantielles sont l'exception sociale, et le béotianisme défraie habituellement les diverses zones du monde* (Balzac).

béquet n. m. V. BECQUET.

béquillard, e [bekijar, -ard] n. (de *béquille ;* milieu du XVII^e^ s.). **1.** *Fam.* Personne qui marche avec des béquilles : *Des béquillards glissaient à travers le cadre de la porte ouverte, les uns derrière les autres* (Malraux). || **2.** *Par extens.* et *pop.* Pauvre, mendiant éclopé : *Ce jour-là, sous le porche de Sion, un béquillard attendait fortune* (Barrès).

béquille [bekij] n. f. (de *bec,* peut-être avec influence de l'anc. franç. *anille* [lat. pop. **anaticula,* petit canard], même sens ; 1611, Cotgrave). **1.** Bâton ou assemblage de montants muni d'une traverse et sur lequel les infirmes prennent appui pour se déplacer : *Accoté contre la muraille, il empoigne sa béquille par le bras, prend un terrible élan en balançant le manche en arrière* (Gide). *Ces personnages en pyjamas dont les corps noués glissaient sur leurs béquilles dans la paix inquiète de l'hôpital* (Malraux). || **2.** Dans une canne, poignée perpendiculaire à la tige : *Vieille et percluse au point de ne marcher qu'avec deux cannes à béquille d'argent* (Bernanos). || **3.** *Fig.* Soutien, aide : *Mon esprit ne peut faire un pas sans les béquilles du raisonnement* (Proudhon). || **4.** Bâton placé sous un tombereau dételé, pour le soutenir. || Support escamotable, qui maintient en équilibre un véhicule à deux roues quand il est à l'arrêt. || Pièce de bois empêchant un navire échoué de se coucher. || Support situé à la queue des anciens avions : *Un*

biplan vira au-dessus du terrain et vint érafler le sol de sa béquille d'atterrissage (Kessel). || **5.** Poignée qui sert d'organe de manœuvre, dans une serrure.

● SYN. : **3** *appui, assistance, concours, support.* — CONTR. : **3** *barrière, entrave, gêne, obstacle.*

1. béquiller [bekije] v. intr. (de *béquille ;* milieu du XVII^e s.). Marcher avec des béquilles : *Dans dix ans, dans ces salons où leur veulerie l'aurait imposé, il entrerait en béquillant* (Proust). *Tout le monde se porta vers la maison de Jules Hardouin, les uns courant ou galopant, les autres clopinant ou béquillant* (Aymé).

◆ v. tr. Étayer un bateau pour l'empêcher de se coucher.

2. béquiller [bekije] v. tr. (de *bec,* pour *bouche ;* 1841, G. Esnault). **1.** *Arg.* et *vx.* Manger : *Tu crois manger du turbot parce que c'est écrit sur la carte* [...]. *Imbécile ! c'est du carrelet que tu béquilles* (Huysmans). || **2.** *Arg.* et *vx.* Dissiper son argent : *Pressés de courir béquiller leur quinzaine avec les amis* (Zola).

béquillon [bekijɔ̃] n. m. (de *béquille ;* 1791, *Encycl. méthodique*). Petite béquille ; canne servant de béquille.

ber [bɛr] n. m. (du lat. pop. **bertium* ou ** bercium,* probablem. gaulois, attesté par le dér. *berciolum ;* fin du XII^e s.). **1.** *Dialect.* ou *vx.* Berceau : *La Blanche, qui a l'allure moelleuse comme le mouvement d'un ber* (Barbey d'Aurevilly). || *Ce qu'on apprend au ber, on le retient jusqu'au ver,* ce qui est appris dès la prime enfance, on le retient jusqu'au tombeau. || **2.** En termes de marine, support d'un navire en construction, qui est lancé avec lui lors de la mise à l'eau : *La mer encore qui retourne vers moi à la marée de syzygie et qui me lève et remue de mon ber comme une galère allégée* (Claudel).

● REM. On trouve aussi la graphie BERS.

berbère [bɛrbɛr] adj. et n. (peut-être du lat. *barbarus ;* 1863, Littré). Se dit d'un groupe ethnique d'Afrique du Nord qui occupe surtout des régions montagneuses.

◆ n. m. Langue parlée par les Berbères.

bercail [bɛrkaj] n. m. (forme normanno-picarde du lat. pop. ** berbicalis,* de *berbex,* brebis ; XIV^e s.). **1.** *Vx.* Enceinte où sont enfermés les moutons. || **2.** *Fig.* Maison paternelle : *Rentrer au bercail.* || **3.** *Fig.* L'Église. || *Ramener au bercail une brebis égarée,* faire rentrer dans l'orthodoxie un schismatique ou un indifférent : *Le bon prêtre en avait le cœur meurtri, et toujours il demandait à Dieu la grâce de ne pas mourir avant d'avoir ramené au bercail son troupeau dispersé* (Daudet).

● SYN. : **1** *bergerie ;* **2** *foyer.*

● REM. Ce mot n'a pas de pluriel.

berçant, e [bɛrsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bercer*). **1.** Qui berce. || **2.** *Fig.* Qui apaise et endort : *Ces tendresses murmurantes et berçantes dont on rassure les petits enfants* (Daudet).

1. berce [bɛrs] n. f. (mot de l'Est, paraissant d'origine allem. [cf. *Bartsch,* dialect. *berz,* plante des terrains marécageux] ; fin du XVII^e s.). Ombellifère des terrains humides ou marécageux, plante vivace à fleurs blanches ou jaunâtres : *Les pelouses* [...] *étaient toutes blanchies d'ombelles, les unes légères, les autres, celles de la grande berce, opaques et considérablement élargies* (Gide).

2. berce [bɛrs] n. f. (de *bercer ;* XIV^e s.). *Dialect.* Berceau rustique : *Sylvie, la dernière-née, une drôline de treize mois, reposait dans sa berce* (Genevoix). *Ils purent le déshabiller, le coucher dans la lourde berce campagnarde empruntée à un voisin, sans qu'il ouvrît l'œil une seconde* (Daudet).

berceau [bɛrso] n. m. (dimin. de *ber* ou *bers,* qu'il a éliminé dès le XVII^e s. ; 1472, *Compte royal*). **1.** Lit des petits enfants, pouvant généralement être balancé : *Élisabeth et Paul, faits pour l'enfance, continuaient à vivre comme s'ils eussent occupé deux berceaux jumeaux* (Cocteau). || *Dès le berceau,* dès la prime enfance : *Ces enfants s'aimaient d'ailleurs fort tendrement dès le berceau* (Musset). || Fig. *Être encore au berceau,* en parlant d'une chose, être à ses débuts : *Il y a cent ans, la linguistique était encore au berceau.* || **2.** *Fig.* Lieu de naissance d'une personne : *La Corse, ce berceau de Bonaparte* (Dumas). || Lieu d'origine d'une chose : *La Grèce fut le berceau des arts. Il demeurait immobile, les yeux toujours fixés là-bas, sur l'île continuellement à l'ancre, sur ce berceau et ce cœur de Paris* (Zola). *Voici mes vignes ombreuses,* | *Les berceaux de mes hasards !* (Valéry). || **3.** Voûte de feuillage, naturelle ou artificielle, couvrant une allée : *À la maison de la rue d'Anjou, il y avait un jardin, dans ce jardin un berceau de tilleuls, entre les feuilles desquels j'apercevais un rayon de lune, lorsque j'attendais M^me Récamier* (Chateaubriand). *Une haute allée d'ormes, arrondie en berceau et taillée à la vieille mode* (Gautier). || *Spécialem.* Tonnelle : *Les arbres se courbaient en berceaux* (Flaubert). *Et nous dînions sous le berceau couvert de vignes vierges* (Zola). || **4.** Voûte en plein cintre, dont les naissances portent sur deux murs parallèles. || **5.** Support d'un navire en construction. (V. BER.) || **6.** Support d'un moteur. || **7.** Partie de l'affût d'un canon qui supporte le tube.

● SYN. : **1** *bercelonnette, berceuse, moïse ;* **3** *charmille, pergola, tonnelle.*

bercelles n. f. pl. V. BRUCELLES.

bercelonnette [bɛrsələnɛt] ou **barcelonnette** [barsələnɛt] n. f. (de *berceau ;* XVIII^e s. ; l'*a* de *barcelonnette* est dû à la prononc. pop. et à l'attraction de *Barcelone* [ville réputée, au XVIII^e s., pour ses couvertures de laine]). *Vx.* Berceau léger, monté sur des pieds en forme de croissants : *Les enfants trouvés dans de blanches bercelonnettes* (Goncourt). *Au premier plan figure une barcelonnette de bois sculpté, dont l'occupant invisible doit aussi chanter à sa manière* (Duhamel).

bercement [bɛrsəmɑ̃] n. m. (de *bercer ;* 1852, La Chatre). Action de bercer, de balancer ; mouvement de balancement (au pr. et au fig.) : *Le bercement monotone du bateau et le bruissement de l'eau avaient en quelque sorte engourdi le malheureux Claude* (Hugo). *Ô féconde paresse !* | *Infinis bercements du loisir embaumé* (Baudelaire). *Elle ne songeait pas aux devoirs doux, pleins de patience et d'abnégation, aux longs bercements des sommeils difficiles, aux réveils durs* (Daudet). *Durtal agenouillé se laissait aller au bercement de la psalmodie, si las qu'il ne pouvait parvenir à prier lui-même* (Huysmans). *Le loisir et le bercement du voyage* (Romains).

bercer [bɛrse] v. tr. (de *ber, bers ;* 1155, Wace). [Conj. **1.**] **1.** Balancer un enfant dans un berceau, ou dans ses bras, pour l'endormir : *On voyait sur la porte des chaumières le soldat français occupé à bercer le petit enfant de la maîtresse du logis* (Stendhal). || Fig. *Avoir été bercé avec* (ou *dans*) *certaines idées,* les avoir acquises dès l'enfance et de manière durable. || **2.** Mouvoir d'un lent balancement : *Il se laissait bercer au trot pacifique de la bête* (Flaubert). *Ce lac qui, dès avril, berça tant de molles barques* (Barrès). || **3.** *Fig.* Produire une impression agréable d'engourdissement : *Lucilio lisait au coin du feu, ne se laissant pas distraire par les rires des enfants, mais se trouvant agréablement bercé dans ses profondes rêveries par cette musique fraîche et charmante* (Sand). *Toutes mes langueurs rêvassent, que berce l'air monotone* (Verlaine). || **4.** *Fig.* Atténuer une peine : *Bercer un chagrin.* || **5.** Fig. *Bercer quelqu'un de quelque chose,* le tromper, le pousser, par des promesses illusoires, à des espoirs vains : [Le directeur] *nous a si souvent bercés de paroles mensongères que l'effet de son discours a été perdu* (Daudet).

● SYN. : **2** *dodeliner ;* **4** *adoucir, apaiser, calmer, consoler, endormir, étourdir ;* **5** *amuser, berner, endormir, enjôler, flatter, leurrer.* — CONTR. : **3** *exalter, exciter, fouetter ;* **4** *allumer, attiser, aviver, déchaîner ;* **5** *désabuser, détromper.*

◆ **se bercer** v. pr. *Se bercer de quelque chose,* se faire à une idée qui nous flatte ou nous avantage : *Que les jeunes générations se bercent d'espérances, avant de toucher au but, elles attendront de longues années* (Chateaubriand) ; et absol. : *Elle l'écoutait, la tête sur son épaule, se berçait, demandait à croire malgré les coups sourds du mal qui la travaillait* (Daudet).

bercette [bɛrsɛt] n. f. (de *bercer ;* XIX[e] s.). *Dialect.* Petit berceau : *L'enfant dormit tout le long du chemin en appuyant avec confiance sa grosse tête sur la poitrine du camelot, et ne se réveilla pas même quand on le posa dans sa bercette d'osier, en arrivant au logis, vers six heures du matin* (Daudet).

berceur, euse [bɛrsœr, -øz] adj. (de *bercer ;* 1880, Daudet). Qui berce, qui engourdit les sens : *Le battement de la machine et le grincement de la chaîne* [...] *ne s'entendaient que de très loin, dans un bruit monotone et berceur* (Daudet).

◆ **berceuse** n. f. **1.** *Vx.* Femme qui berce un enfant : *Quel démon a doté la mer, rauque chanteuse, | Qu'accompagne l'immense orgue des vents grondeurs, | De cette fonction sublime de berceuse ?* (Baudelaire). || **2.** Chanson au rythme lent et monotone, destinée à endormir un enfant ; pièce musicale composée sur ce rythme : *Chanter une berceuse.* || **3.** Siège reposant sur des lames courbes et où l'on peut s'allonger et se balancer. (Syn. ROCKING-CHAIR.)

béret [berɛ] n. m. (du béarnais *berret,* sens restreint de l'anc. provenç. *berret,* bonnet, dér. du bas lat. *birrum,* capote à capuchon, peut-être d'origine gauloise ; 1819, Boiste). **1.** Coiffure ronde et plate, faite d'un tissu de laine, particulière aux Basques et aux Béarnais : *Il aurait une robe de chambre, un béret basque, des pantoufles de velours bleu !* (Flaubert). || **2.** Nom donné à diverses coiffures de forme analogue, portées par les marins, les chasseurs alpins, les soldats de l'armée de terre, les enfants, etc. : *Porter un béret. Des marins portaient écrit sur leur béret : Jaime* (Montherlant). || **3.** Jeu d'écoliers dans lequel deux camps se disputent un béret : *Jouer au béret.*

bergamasque [bɛrgamask] n. f. (de l'ital. *bergamasco,* de Bergame, ville d'où la danse est originaire ; v. 1580, Montaigne ; rare jusqu'au XIX[e] s.). Ancienne danse populaire italienne. || L'air sur lequel était exécutée cette danse : *Votre âme est un paysage choisi | Que vont charmant masques et bergamasques, | Jouant du luth, et dansant, et quasi | Tristes sous leurs déguisements fantasques* (Verlaine).

bergame [bɛrgam] n. f. (de *Bergame,* v. d'Italie ; 1666, Furetière, *Roman bourgeois*). Espèce de tapisserie très commune, dont on couvrait anciennement les murs.

bergamote [bɛrgamɔt] n. f. (de l'ital. *bergamotta,* altér. du turc *beg-armâdé,* poire [*armâdé*] du seigneur [*beg,* auj. *bey*] ; au sens 1, 1536, Rabelais ; au sens 2, 1694, Pomet). **1.** Variété de poire. || **2.** Fruit du bergamotier, genre d'orange dont on tire une essence d'odeur agréable, utilisée en parfumerie : *Il y avait une table de toilette qui sentait la bergamote* (Duhamel). || **3.** Bonbon parfumé à la bergamote.

bergamotier [bɛrgamɔtje] n. m. (de *bergamote ;* 1829, Boiste). Arbre, voisin de l'oranger et du citronnier, dont le fruit est la bergamote.

1. berge [bɛrʒ] n. f. (du lat. pop. * *barica,* sans doute d'origine gauloise ; 1380, Godefroy, écrit *berche ;* var. *barge*). **1.** Bord exhaussé d'un cours d'eau : *La route suivait ensuite la rivière, qui coulait à droite au bas de hautes berges escarpées* (Zola). *Il commença par établir sur la berge une manière de chaussée qui permettrait de descendre jusqu'au chenal* (Flaubert). *Des berges prochaines de l'Arno le parfum des myrtes montait dans l'air paisible* (France). || *Voie sur berge,* le long de la Seine, par exemple, voie aménagée près de l'eau, distincte du quai qui la surplombe. || **2.** *Par extens.* Chemin contigu à la berge : *Rouler sur la berge.* || **3.** Talus bordant une route : *Les deux berges* [de la route] *sont garnies d'aloès* (Fromentin). || *Par anal.* Flanc de montagne bordant une vallée.

● SYN. : **1** *bord, rivage, rive.*

2. berge [bɛrʒ] n. f. (var. dialect. de *barge* [v. ce mot et BARQUE]). Barque à fond plat.

● SYN. : *barge.*

3. berge [bɛrʒ] n. f. (mot tzigane ; 1836, Vidocq). *Arg.* Année (avec un nombre toujours au plur.).

berger, ère [bɛrʒe, -ɛr] n. (du lat. pop. **berbicarius,* de *berbex,* brebis ; XII[e] s.). **1.** Personne qui garde les moutons ou les bestiaux en général : *Il pleut, il pleut, bergère, rentre tes blancs moutons* (Fabre d'Églantine). *Le vieux grand-père, avec son air broussailleux de grand berger gascon* [...], *était là* (Alain-Fournier). *Au temps où les rois épousaient des bergères.* || *L'étoile du Berger,* la planète Vénus. || **2.** *Littér.* Personnage de la poésie pastorale : *Sur ce paravent, il y a des arbres aux fruits jaunes sous lesquels sont étendus des bergers et des bergères* (Jammes). || *Le berger de Mantoue,* Virgile || *le berger de Syracuse,* Théocrite (par allusion à leur poésie bucolique). || **3.** *Littér.* Amant, amante : *Embrassons nos bergères, l'une | Après l'autre, messieurs !* (Verlaine). || *L'heure du berger,* l'heure où l'amant trouve l'amante favorable à ses vœux. || Pop. *Ma bergère,* mon épouse. || **4.** *Fig.* Par référence à une parabole évangélique, celui qui a charge d'âmes, et, *spécialem.,* prêtre. || *Mauvais berger,* celui qui profite de son influence pour induire à mal faire. || **5.** *Fig.* Conducteur de peuple : *Le troupeau est-il fait pour le berger, ou le berger pour le troupeau ?* (La Bruyère).

● SYN. : **1** *pasteur, pâtre ;* **2** *pastoureau* (fém. *pastourelle*) ; **4** *pasteur ;* **5** *chef, guide, leader.*

◆ **berger** n. m. *Chien de berger,* et, absol., *berger,* race de chiens employés à la garde des troupeaux : *Un beau berger allemand.*

◆ **bergère** n. f. (au sens 1, 1752, Trévoux ; au sens 2, 1746). **1.** *Vx.* Coiffure négligée de femme (XVIII[e] s.) : *Être coiffée à la bergère, en bergère.* || **2.** Large fauteuil à dossier rembourré, propice aux conversations intimes : *Clapart, en entendant cette apostrophe, regagna sa bergère au coin du feu* (Balzac). *Le plus souvent, M[me] de Fontanin, sous la lumière rose de l'abat-jour, dans l'une des deux bergères qui encadraient la cheminée, lisait, au coin du feu, quelque ouvrage de morale, quelque roman anglais* (Martin du Gard). *Deux bergères de tapisserie flanquaient la cheminée* (Flaubert). || **3.** Un des noms usuels de la bergeronnette.

bergerade [bɛrʒərad] n. f. (de *berger ;* 1858, Gautier). **1.** Peinture représentant une scène pastorale : *La tenture de l'une d'elles consistait en grandes peintures à la détrempe exécutées sur toile* [...], *et représentant les bergerades où l'artiste germanique avait essayé d'imiter la galanterie de Boucher* (Gautier). *De grandes tapisseries représentant des bergerades* (Hugo). || **2.** *Par extens.* et *péjor.* Poésie pastorale fade ou chanson insipide : *Il n'est pas un seul des fragments d'Henri Heine que vous citez qui ne soit infiniment supérieur à toutes les bergerades ou berquinades que vous admirez* (Baudelaire). *De sirupeuses bergerades, telles que les « romances d'Estelle »* (Huysmans). || **3.** Vie idyllique, mais sans grand intérêt : « *Pensez-vous donc, Monsieur, que nous vivions une éternelle bergerade ? — C'est justement ainsi que j'imagine Ribamourt. Rien ne s'y passe, je le jure, que pareil à un roman blanc, entre gens qui s'aiment toujours* » (Toulet).

● SYN. : **2** *bergerie, berquinade, cantilène, rengaine ;* **3** *romance.*

bergerette [bɛrʒərɛt] n. f. (de *bergère ;* XIII[e] s.). **1.** *Vx.* Jeune bergère. || **2.** Autre nom de la bergeronnette. || **3.** Chant pastoral : *Des hommes et des femmes sauvages qui se combattaient et faisaient plusieurs contenances en chantant de petits motets et des bergerettes* (Hugo).

bergerie [bɛrʒəri] n. f. (de *bergère ;* XVI[e] s.). **1.** Étable à moutons : *Ce n'était là qu'une sorte de grand parc à bétail ou de bergerie abandonnée* (Alain-Fournier). || **2.** *Par extens.* Le troupeau lui-même. || Fig. *Enfermer le loup dans la bergerie,* faire entrer sans méfiance une personne dans un lieu où elle peut nuire. || **3.** Poésie qui a pour sujet les amours des bergers : *« Les Bergeries » de Racan. Fardée et peinte comme au temps des bergeries* [...] *| Elle passe sous les ramures assombries | Dans l'allée où verdit la mousse des vieux bancs* (Verlaine). || Péjor. *Donner dans la bergerie,* dans le style pastoral mièvre et fade.

● SYN. : **1** *bercail ;* **3** *bucolique, églogue, pastorale.*

bergeronnette [bɛrʒərɔnɛt] n. f. (de *berger ;* XIIIᵉ s.). Petit passereau à longue queue, qui vit dans les endroits découverts, de préférence humides, et qui accompagne volontiers les troupeaux : *Des bergeronnettes venaient boire dans le fleuve et s'enfuyaient dans les oseraies* (Hugo). [On l'appelle aussi HOCHE-QUEUE, LAVANDIÈRE.]

bergerot [bɛrʒəro] n. m. (de *berger ;* XVIᵉ s.). *Dialect.* Petit berger : *Dans la haute cuisine, tous les hommes de la ferme, laboureurs, vignerons, bergers, bergerots sont attablés* (Daudet). *Son office, désormais, fut d'apprendre aux enfants à lire, à écrire et chiffrer* [...]. *Mais quoi ! toujours aussi simplet* [...] *que quand il était bergerot dans les pâtis* (Pourrat).

● SYN. : *pastoureau.*

bergsonien, enne [bɛrgsɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Bergson,* n. pr. ; fin du XIXᵉ s.). Relatif à la doctrine philosophique de Bergson.

◆ adj. et n. Se dit des disciples de Bergson.

bergsonisme [bɛrgsɔnism] n. m. (de *Bergson,* n. pr. ; fin du XIXᵉ s.). Doctrine philosophique de Bergson, fondée sur l'intuition directe des données immédiates de la conscience, dégagées des notions d'espace et de temps.

béribéri [beriberi] n. m. (empr. à une langue de l'Inde par le médecin hollandais Bontius [1642, dans un livre en latin] ; 1752, Trévoux, écrit *béribérii*). Maladie due à une insuffisance de vitamines B_1 dans l'alimentation.

berline [bɛrlin] n. f. (de *Berlin,* ville où cette voiture fut mise à la mode v. 1670 ; XVIIᵉ s., Saint-Simon, écrit *breline ;* 1721, Trévoux). **1.** Voiture hippomobile suspendue, à deux fonds et à quatre roues, munie de glaces et recouverte d'une capote : *Attelée de ses deux vieux camarguais, la berline allait toute seule, poussée par le mistral qui la secouait, l'enlevait, creusait le cuir de sa capote ou le gonflait à la manière d'une voile* (Daudet). *Une auberge à la Gogol, avec un pot à eau ébréché et des berlines dans la cour* (Malraux). || **2.** Automobile dont la carrosserie comporte quatre portes et quatre glaces de côté. || **3.** Benne roulante utilisée au fond de la mine pour l'évacuation du charbon : *Il distinguait des ombres vivantes culbutant les berlines, près de chaque feu* (Zola).

1. berlingot [bɛrlɛ̃go] n. m. (de *berlingue,* forme anc. de *berline ;* 1740, Acad.). **1.** *Vx.* Demi-berline, appelée aussi *coupé : Nous arrivons à la station des omnibus ; on charge les bagages ; on prend place dans un berlingot à rideaux de cuir* (Nerval). || **2.** *Vx.* Mauvaise berline : *À Saint-Maurice, on nous inséra dans un berlingot fantastique, où l'on ne pouvait se tenir ni droit, ni courbé, ni couché, ni assis, tant la construction en était ingénieuse. Le berlingot nous cahota jusqu'à Marigny, où l'on nous fit remonter en diligence* (Gautier).

2. berlingot [bɛrlɛ̃go] n. m. (de l'ital. *berlingozzo,* de *berlengo,* table [terme d'arg.] : proprem. « bonbon fait sur une table » [cf. *brelan*] ; début du XVIIᵉ s.). **1.** Bonbon fait de sucre aromatisé, et dont la forme est celle d'un tétraèdre : *Minne ! Un escargot rayé ! Regarde : on dirait un berlingot* (Colette). || **2.** *Par anal.* Dans le langage commercial, enveloppe de carton ou de matière plastique utilisée pour le conditionnement de certains liquides et qui a la même forme que le bonbon : *Un berlingot de lait.* || *Par extens.* Le contenu de cet emballage : *Faire bouillir un berlingot de lait.*

berloque n. f. V. BRELOQUE.

berlue [bɛrly] n. f. (déverbal de *belluer,* éblouir, d'où « tromper », de **belue,* étincelle [cf. *bluette*] ; XIIIᵉ s., écrit *bellue ; berlue,* 1536, N. de Troyes). Fam. *Avoir la berlue,* avoir un trouble passager de la vue ; et, au *fig.,* s'imaginer faussement quelque chose.

berme [bɛrm] n. f. (néerl. *berm,* talus ; 1611, Cotgrave). Espace étroit laissé entre un rempart, un talus, une levée de terre, etc., et un fossé, pour recevoir les éboulis et éviter qu'ils ne comblent le fossé : *Les bermes du chemin sont encaissées par des fossés dont les terres, sans cesse rejetées sur les champs, produisent de hauts talus couronnés d'ajoncs* (Balzac).

● SYN. : *tranchée.*

bernache [bɛrnaʃ], **bernacle** [bɛrnakl] ou **barnache** [barnaʃ] n. f. (de l'irland. *bairneach ;* 1532, écrit *barnacle ; bernaque,* 1611, Cotgrave). **1.** Petite oie sauvage migratrice, qui vit principalement dans les régions boréales. || **2.** Nom donné à l'anatife.

bernardin, e [bɛrnardɛ̃, -in] n. (du n. de *saint Bernard ;* début du XVIᵉ s.). Religieux, religieuse bénédictins de la réforme de Cîteaux.

● SYN. : *cistercien.*

bernard-l'ermite [bɛrnarlɛrmit] n. m. invar. (mot d'origine languedoc., surnom facétieux [parce que ce crustacé se loge dans une coquille vide] ; 1560, Paré). Crustacé appelé scientifiquement *pagure : Un de ces bernard-l'ermite maigres qui vivent au large dans un coquillage trop grand* (Colette). [On trouve aussi l'orthographe BERNARD-L'HERMITE.]

1. berne [bɛrn] n. f. (peut-être du néerl. *berm,* repli ; milieu du XVIIᵉ s.). *Pavillon en berne,* pavillon hissé à mi-hauteur du mât, et dont l'extrémité seule est flottante, en signe de deuil ou de détresse ; et, *par extens.,* drapeau qu'on roule autour de la hampe, en signe de deuil : *Loin de mettre son pavillon en berne, le « Turco »* [...] *avait hissé les trois couleurs au haut de son mât* (Queffélec).

2. berne [bɛrn] n. f. (déverbal de *brener* ou *berner,* vanner le blé ; 1533, Rabelais). **1.** *Vx.* Couverture de laine grossière ou pièce d'étoffe. || **2.** *Class.* Couverture tenue aux quatre angles et avec laquelle on faisait sauter quelqu'un pour se divertir. || Cette brimade elle-même : *Cet homme est digne de la berne* (Acad., 1694).

bernement [bɛrnəmɑ̃] n. m. (de *berner ;* 1661, Molière). **1.** *Class.* Action de projeter quelqu'un en l'air à l'aide d'une couverture. || **2.** *Class.* et *fig.* Tromperie, plaisanterie : *Si vous n'avez encor quelques raisonnements | Pour vous mettre au-dessus de tous les bernements* (Molière).

berner [bɛrne] v. tr. (de *berne ;* début du XVIᵉ s.). **1.** *Class.* Faire sauter quelqu'un en l'air à l'aide d'une couverture que quatre personnes tiennent tendue : *Le troisième* [fils de dame Mancini], *étant au collège des Jésuites, fort envié des écoliers par toutes les distinctions qu'il y recevait, se laissa aller à se mettre à son tour dans une couverture et à se laisser berner ; ils le bernèrent si bien qu'il se cassa la tête* (Saint-Simon). || **2.** *Fig.* Tromper quelqu'un en lui faisant croire des balivernes : *Berné par ma maîtresse et planté là par elle, | J'allais probablement me brûler la cervelle* (Verlaine). *L'art de conduire les autres suppose une connaissance profonde de la nature humaine, mais dispose à la berner* (Barrès). *Il se laisse berner, blaguer, voler ; proteste un moment, puis s'humilie* (Gide).

● SYN. : **2** *bafouer, duper, emmener en bateau* (fam.), *faire marcher* (fam.), *se jouer de, pigeonner* (fam.), *refaire* (pop.), *rouler* (fam.). — CONTR. : **2** *désabuser, détromper, éclairer, instruire.*

bernesque [bɛrnɛsk] adj. (de *Berni,* poète italien du XVIᵉ s.). **1.** Relatif à la poésie de Berni. || **2.** Se dit des œuvres de caractère satirique et licencieux : *Satires bernesques.*

berneur, euse [bɛrnœr, -øz] n. et adj. (de *berner ;* 1664, Chevalier). Personne qui berne (au pr. et au fig.). [Rare.]

1. bernique [bɛrnik] ou **bernicle** [bɛrnikl] n. f. (breton *bernic ;* 1742, Dezailliers d'Argenville). Nom commun d'un coquillage du genre patelle : *Nous prenions les berniques au bout de nos couteaux, et nous les mangions toutes vivantes* (Loti).

2. bernique ! [bɛrnik] interj. (terme dialect., normand ou picard, dér. de *bren, bran* [cf. *emberniquer,* salir] ; 1743, Trévoux, écrit *bernicle ; bernique,* 1798, Acad.). *Fam.* Exprime le désappointement, la déception : *Il faut de l'argent pour être heureux ; sans argent, bernique !* (Balzac). *Bernique ! On a parlé, comme toujours, mais on n'a rien fait* (Duhamel) ; ou la défiance, la négation ironique : *Je serai de retour dimanche, qu'il dit. Bernique !* (Bernanos).

berniquet [bɛrnikɛ] n. m. (peut-être de *bernique,* malgré la chronol. ; XVᵉ s., écrit

bruniquet ; berniquet, XVII^e^ s.). **1.** *Class.* Lieux d'aisances. || Fig. *Être au berniquet,* être perdu, ruiné. || Fig. *Envoyer quelqu'un au berniquet,* le faire déchoir de sa condition, le ruiner : *Qu'Antoine au berniquet | Envoyant Cléopâtre, abaisse son caquet* (La Fontaine). || **2.** Vx. *Berniquet pour sansonnet !,* formule familière de refus.

bernous n. m. V. BURNOUS.

berquinade [bɛrkinad] n. f. (de *Berquin,* écrivain du XVIII^e^ s., auteur d'ouvrages moralisateurs pour la jeunesse ; 1865, Baudelaire). **1.** Ouvrage destiné à la jeunesse, plein d'ingénuité et de naïveté. || **2.** *Péjor.* Œuvre fade et moralisante, de style mièvre : *Il n'est pas un seul des fragments d'Henri Heine que vous citez qui ne soit infiniment supérieur à toutes les bergerades ou berquinades que vous admirez* (Baudelaire).

bers n. m. V. BER.

bersaglier [bɛrsaglije *ou* bɛrsalje] n. m. (ital. *bersagliere,* tirailleur, de *bersaglio,* cible ; 1866, Larousse). Soldat d'infanterie légère de l'armée italienne (parfois écrit avec l'orthographe italienne) : *Baptistin cependant était entré dans la seconde maison de droite, dont la porte ouvrait à quelques mètres du coin du quai ; au même instant Fleurissoire vit un bersagliere en sortir* (Gide).
• Pl. *des* BERSAGLIERS (ou BERSAGLIERI).

berthe [bɛrt] n. f. (de *Berthe au grand pied,* mère de Charlemagne, célèbre pour sa retenue ; début du XIX^e^ s.). Courte pèlerine portée par-dessus le corsage : *Une berthe de velours mauve, volumineuse* (Hermant).

berthon [bɛrtɔ̃] n. m. (de *Berthon,* n. de l'inventeur ; fin du XIX^e^ s.). Canot pliant en toile imperméable, utilisé à bord des sous-marins et des petits bâtiments. (On dit aussi CANOT BERTHON.)

bertillonnage [bɛrtijɔnaʒ] n. m. (de *Bertillon,* n. de l'inventeur ; fin du XIX^e^ s.). Système d'identification judiciaire fondé sur l'anthropométrie.

béryl [beril] n. m. (lat. *beryllus,* du gr. *bêrullos ;* XII^e^ s., Marbode). Nom donné à l'alumino-silicate de béryllium, dont il existe des variétés verte (émeraude), bleu nuancé de vert (aigue-marine), rose (morganite), jaune (héliodore) : *Les lueurs céruléennes du béryl* (Huysmans) ; et adjectiv. : *Un crépuscule béryl et cuivre* (Rosny aîné).

béryllium [beriljɔm] n. m. (du lat. *beryllus,* issu du gr. *bêrullos ;* 1866, Larousse). Métal léger, blanc argent, dont l'oxyde est utilisé dans les piles à uranium.
• REM. L'ancien nom du *béryllium* est GLUCINIUM.

besace [bəzas] n. f. (du bas lat. *bisaccia* [plur. de *bisaccium,* pris pour un fém.], de *bis* et *saccus :* proprem. « double sac » ; XIII^e^ s.). **1.** Sac muni d'une ouverture en son milieu, et dont les extrémités forment deux poches : *La besace se porte sur l'épaule, une poche devant, une poche derrière. C'était un vieillard en froc de bure, avec un chapelet au côté, une besace sur l'épaule, toute l'apparence d'un ermite* (Flaubert). *Aussi, lorsque arrivée au bureau central elle entra dans le vestiaire où les employées quittent manteaux, chapeaux, revêtent la longue blouse noire du travail, les mains lui tremblaient en accrochant sa besace à la patère* (Daudet). *Un sac de toile jaune, décoloré, gonflé comme une besace de pèlerin* (Martin du Gard). || **2.** *Spécialem.* Sac de mendiant : *Eh bien ! cette fois, si le pain manque, nous prendrons la besace et nous irons aux portes* [...], *mais la royauté ne se rendra pas* (Daudet). || Class. *Être à la besace, porter la besace,* mendier ; et, au *fig.,* être dans la misère, être ruiné. || Class. *Mettre à la besace,* réduire à la mendicité : *Les gueuses qu'elles sont* [les Muses] *mettent à la besace | Ceux à qui leurs secrets ont été découverts* (Colletet).
• SYN. : **1** *bissac.*

besacier, ère [bəzasje, -ɛr] n. et adj. (de *besace ;* 1524, Farel). **1.** *Vx.* Celui, celle qui porte la besace : *Sa misère écartait les plus humbles passants, même les colporteurs brabançons, même les religieux besaciers* (Béraud). || **2.** *Spécialem.* Mendiant, mendiante : *Étranger aux générations nouvelles, je leur semble un besacier poudreux, bien nu* (Chateaubriand). *Trois vieilles besacières, courbées sur leurs bâtons* (France).

besaiguë [bəzɛgy] n. f. (du lat. pop. **bisacuta* [adj. fém. substantivé], deux fois aiguë ; 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, écrit *besague*). **1.** Au Moyen Âge, arme d'hast formée d'un fer de hache à deux ailerons, emmanché à une longue hampe. || **2.** Outil de charpentier acéré aux deux bouts, dont l'un se termine en ciseau et l'autre en bédane.

besant [bəzɑ̃] n. m. (du lat. *bysantium,* monnaie de Byzance ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Ancienne monnaie d'or ou d'argent de l'Empire byzantin, introduite en Europe à l'époque des Croisades : *Cela vaut son besant d'or.* || **2.** Disque d'or ou d'argent sur les armoiries. || **3.** En architecture, disque plat employé dans le style roman pour la décoration des bandeaux ou des archivoltes.

besas [bəzas] ou **beset** [bəzɛ] n. m. (réduction de *ambesas,* double as ; 1560, Pasquier). Coup de dés amenant deux as, au jeu de trictrac. (On a dit aussi BESETON, BESETET.)

bésef adv. V. BÉZEF.

besicles [bezikl] n. f. pl. (altér. de *bericle* [de *beril ;* V. BÉRYL], d'après la terminaison d'*escarboucle ;* le béryl servait à faire des loupes, d'où l'application du nom aux verres, puis aux lunettes ; 1328, *Invent. de Clémence de Hongrie,* écrit *bericle*). Anciennes lunettes rondes : *Il faut dire aussi que le bon pape s'était fait vieux de son côté, et qu'il n'y voyait pas bien sans besicles* (Daudet). *Alors, il ôta ses besicles, essuya ses yeux rougis par le travail* (France). *On le voyait, de temps en temps, pourvu d'une énorme paire de besicles* (Duhamel). || *Auj.,* ne s'emploie plus que dans un sens ironique pour désigner des lunettes en général.

bésigue [bezig] n. m. (origine inconnue ; début du XIX^e^ s.). Jeu de cartes : *Elle les congédiait généralement bien avant l'heure de la clôture du parloir, pour ne pas manquer sa partie de bésigue* (Martin du Gard).
• REM. On trouve aussi la forme BÉZIGUE (et, ancienn., BÉSI, BÉZI, BÉSY et BÉZY) : *Mes parents taillaient un bézigue avec ma tante Démarest et Anna* (Gide).

besogne [bəzɔɲ] n. f. (forme fém. de *besoin ;* 1190, J. Bodel, sous la forme *besoigne,* au sens I ; aux sens II, 1 et 2, milieu du XIII^e^ s. ; au sens II, 3, 1462, *les Cent Nouvelles nouvelles*).

I. *Class.* Ce dont on a besoin, ce qui satisfait un besoin : *Le galant, pour toute besogne, | N'avait qu'un brouet clair ; il vivait chichement* (La Fontaine).

II. 1. Ce qu'on fait, ce à quoi l'on est occupé : *D'un air intéressé de spécialiste, Élisabeth continuait sa besogne* (Cocteau). || **2.** Tâche professionnelle ou tâche imposée par les circonstances : *Terminer sa besogne de la journée. Un voyage d'art en Italie ? C'était encore une de ces besognes intellectuelles qu'on lui avait défendues* (Montherlant). *Le vétérinaire, tout en vérifiant ses comptes, surveillait les besognes scolaires* (Aymé). || *Abattre de la besogne,* travailler rapidement : *Maman, qui a tant cousu dans sa vie, abattait la besogne d'une bonne ouvrière en chambre* (Duhamel). || *Aller vite en besogne,* travailler vite, et, *par extens.,* brûler les étapes. || *Aimer la besogne faite,* être paresseux. || *S'endormir sur la besogne,* perdre son temps. || *Faire plus de bruit que de besogne,* parler beaucoup sans réaliser grand-chose. || *Se mettre à la besogne,* se mettre au travail : *La justice se mit donc à la besogne avec ce chemineau* (Duhamel). || Class. *Donner, tailler de la besogne,* donner du souci : *Ce petit sot me taille ici de la besogne* (La Fontaine). || **3.** *Class.* Acte sexuel : *L'éternuement absorbe toutes les facultés de l'âme, aussi bien que la besogne* (Pascal).
• SYN. : **II, 1** *activité, occupation, ouvrage, travail.*

◆ **besognes** n. f. pl. *Class.* Objets de nécessité, vêtements : *Un bissac* [...] *où étaient ses chemises et ses besognes de nuit* (Malherbe).

besogner [bəzɔɲe] v. intr. (de *besogne ;* XII^e^ s., au sens de « être dans le besoin »).

Faire un travail pénible et de peu de fruit : *Besogner dur, ferme. Il besognait beaucoup ; il le fallait bien, car Mme Delille l'enfermait et ne le lâchait que quand il avait gagné sa journée par un certain nombre de vers* (Chateaubriand). *Et pour vivre, il faut économiser sur tout et besogner du matin au soir* (Hémon). *Neuf à dix heures par jour, elles besognent à coudre des sacs de toile rugueuse dont la manufacture de Ville-grande tire des bénéfices démesurés* (Martin du Gard). *Il avait trois enfants, pour l'avenir desquels il besognait comme un bœuf* (Duhamel).

◆ v. tr. *Vx.* Avoir des relations avec une femme : *Après avoir baratté les ribaudes des camps et besogné avec les Xaintrailles et les La Hire les prostituées de la cour de Charles VII* (Huysmans).

besogneusement [bəzɔɲøzmɑ̃] adv. (de *besogneux ;* fin du XIXe s.). D'une manière besogneuse (rare) : *L'humanité parisienne s'acheminait besogneusement au grand hiver* (Bloy).

besogneux, euse [bəzɔɲø, -øz] adj. (de *besoin ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis*). **1.** *Vx.* Qui a besoin de quelque chose (rare) : *Moi, si besogneux d'affection* (Goncourt). *Rollon Crozant, musicien [...] fameux depuis, mais, à cette époque, besogneux encore d'être inventé* (Bloy). || **2.** Qui est dans la gêne, qui vit difficilement : *Et c'est ainsi que le futur leader entra en campagne, avec tous les dehors d'une existence facile, au fond terriblement besogneux, manquant de lest, d'argent de poche* (Daudet). *Cette famille fit quelques difficultés, mais céda devant l'intérêt de ne plus avoir à subvenir aux dépenses d'un parent besogneux, qui allait passer d'une quasi-misère à l'opulence* (Proust). *Il venait l'entretenir d'une famille besogneuse qui était en retard de deux termes* (Aymé). || **3.** Qui accepte des tâches nombreuses et mal rétribuées : *Un journaliste besogneux.* || **4.** Qui dénote la gêne, le manque de ressources : *Je ne tiens pas beaucoup à la toilette, mais, pour faire des affaires, il faut être propre et ne pas avoir l'apparence besogneuse* (Gauguin).

● SYN. : 2 *démuni, fauché* (pop.), *gêné, impécunieux, miséreux, nécessiteux, pauvre ;* **4** *minable* (fam.), *miteux* (fam.), *pouilleux* (fam.). — CONTR. : **2** *aisé, fortuné, opulent, riche ;* **4** *cossu.*

● REM. Au XIXe s., on écrivait encore *besoigneux.*

besoin [bəzwɛ̃] n. m. (peut-être du francique **bisunnia,* représentant le radical de *soin* et le préf. germ. *bi-,* auprès [cf. allem. *bei*] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*).

I. 1. Exigence née de la privation d'une chose nécessaire à la vie organique : *Le besoin de manger, de dormir. Harassé parfois, le cœur plein d'un exigeant besoin de repos* (Gide). || *Les besoins naturels,* ou *les besoins, un besoin,* besoin d'évacuer les matières excrémentielles : *Faire ses besoins.* || *Faire ses petits besoins,* uriner. || **2.** Nécessité impérieuse d'ordre affectif ou intellectuel : *Un besoin violent de savoir lui fit ouvrir la fenêtre* (Zola). || **3.** Sentiment de privation qui porte à désirer ce dont on croit manquer : *Le besoin de distraction, d'air pur. Quand une malle-poste les croisait dans les rues, ils sentaient le besoin de partir avec elle* (Flaubert). || **4.** L'objet nécessaire à l'assouvissement d'un désir : *Pour les fumeurs, le tabac est un besoin.* || **5.** Vx. *Avoir besoin,* avoir affaire : *Nous devons aller à Trouville, où ma sœur a besoin* (Flaubert). || *Au besoin, s'il en est besoin, si besoin est,* le cas échéant, si cela se révélait nécessaire : *On pourrait, au besoin, se dispenser de cette formalité.* || *Pour les besoins de,* selon ce qu'exige la situation : *Les troupes en étaient sorties* [du jardin] *pour les besoins du combat* (Hugo). || *Pour les besoins, le besoin de la cause,* pour la circonstance, ce qu'il est nécessaire de dire ou de faire à l'appui d'une cause (s'emploie souvent pour cacher de mauvaises raisons ou excuser un acte peu estimable qui fournit une échappatoire) : *J'ai dû mentir pour les besoins de la cause.* || *Avoir besoin de quelqu'un, de quelque chose,* sentir la nécessité d'avoir cette personne près de soi, de disposer de cette chose, d'être en mesure d'en profiter : *J'ai grand besoin d'un prompt tourment, | Un mal vif et bien terminé | Vaut mieux qu'un supplice dormant* (Valéry). *Un malade a besoin de douceur* (Camus). *Elle paraissait croire que Maman avait besoin de prières plus qu'un autre mort* (Mauriac). || *Avoir besoin de* (suivi d'un infinitif), *avoir besoin que* (suivi du subjonctif), sentir la nécessité de : *Avoir besoin de sortir.J'ai besoin que vous m'aidiez ;* et, avec un nom de chose pour sujet, exiger : *Toute volupté, disait Éliphas, est bonne, et a besoin d'être goûtée* (Gide). || Fam. et ironiq. *Vous aviez bien besoin de,* vous avez eu tort de. || Class. et littér. *Faire besoin,* être nécessaire : *Aussi bien nous fera-t-il ici besoin pour apprêter le souper* (Molière). *Comme il ignorait ses manques, rien ne lui faisait besoin* (Gide). || *Il est besoin de* (surtout dans des phrases interrogatives ou négatives, avec un nom ou un infinitif), la nécessité se fait sentir de : *Nous avons vu naître le petit Perdican et il n'était pas besoin, du moment qu'il arrive, de nous en dire si long* (Musset). *Est-il besoin de dire que le malade profitait de sa fatigue ?* (Cocteau).

II. 1. État qui résulte de la privation du nécessaire : *C'est dans le besoin qu'on connaît ses amis.* || *Ôtre dans le besoin,* être dans le dénuement. || **2.** *Class.* Situation critique : *La mouche en ce commun besoin | Se plaint qu'elle agit seule* (La Fontaine). || Class. *En un besoin, au besoin, s'il en est de besoin,* dans une occasion critique : *Mais que mon jugement au besoin m'abandonne !* (Corneille).

III. En termes de droit, personne qui se porte garante d'une créance et accepte de la payer si le créancier n'est pas en mesure de le faire.

● SYN. : **I, 1** *appétence, appétit, désir, envie, nécessité ;* **2** *exigence, faim, soif ;* **3** *envie, tentation.* || **II, 1** *dénuement, gêne, impécuniosité, indigence, misère, pénurie.* || **III** *recommandataire.* — CONTR. : **I, 1** *dégoût, écœurement, inappétence, répugnance, satiété ;* **2** *indifférence.* || **II, 1** *fortune, opulence, prospérité, richesse.*

◆ **besoins** n. m. pl. **1.** Choses nécessaires à la vie des individus (parfois au sing.) : *Les premiers besoins de l'homme sont la nourriture, le logement, le vêtement. La vie moderne crée de nouveaux besoins. La vie des deux vieux fut fouillée, étalée, discutée besoin par besoin. On pesa le pain, les légumes, la viande, on estima les vêtements* (Zola). *La vie matérielle était assurée de toutes façons, puisqu'il lui suffisait, après tout, d'adapter ses besoins à ses ressources* (Camus). || **2.** Choses nécessaires à la vie d'une collectivité, à l'activité d'un groupe social, d'un secteur économique : *Les besoins d'une ville en électricité. Les besoins de l'industrie en main-d'œuvre.*

bessemer [bɛsmɛr] n. m. (de *Bessemer,* n. de l'inventeur ; début du XXe s.). Convertisseur pour transformer la fonte en acier par insufflation d'air sous pression.

besson, onne [besɔ̃, -ɔn] adj. et n. (du lat. pop. **bisso, -onis,* de *bis,* deux fois ; XIIIe s.). *Vx* ou *dialect.* Jumeau, jumelle : *Cet exil de l'oncle Césaire dura deux ou trois ans, n'aurait jamais fini peut-être sans un événement familial : la naissance des deux petites bessonnes Marthe et Marie* (Daudet). *Un endroit appelé depuis « Aux trois frères » parce qu'il y avait là trois beaux châtaigniers bessons poussés sur la même souche* (Le Roy). *Foin des bessons, des sosies, haro sur tout ce qui était couplé* (Colette).

1. bestiaire [bɛstjɛr] n. m. (lat. *bestiarius,* de *bestia,* bête ; 1495, J. de Vignay). **1.** Chez les Romains, celui qui, dans les jeux du cirque, combattait les bêtes féroces : *Ainsi qu'un bestiaire après la lutte règne | Sur son tigre qui s'est rendu* (Sully Prudhomme). *La veille de leur combat, on servait aux bestiaires romains un repas somptueux, parce qu'il était peut-être le dernier* (Montherlant). || **2.** Endroit où sont enfermés les fauves : *Une litière | D'ossements tapissait le vaste bestiaire* (Hugo).

● SYN. : **1** *belluaire, gladiateur.*

2. bestiaire [bɛstjɛr] n. m. (de l'adj. lat. *bestiarius,* substantivé au neutre [*bestiarium*] et spécialisé en lat. médiév. ; 1119, Ph. de Thaon). **1.** Au Moyen Âge, recueil de récits allégoriques ou moraux sur

les animaux : « *Le Bestiaire d'amour* », *de Richard de Fournival. Ces volatiles chimériques des bestiaires ou des vieilles mosaïques byzantines* (Gautier). || **2.** Dans la poésie moderne, recueil de poèmes sur les animaux : « *Le Bestiaire ou Cortège d'Orphée* », *d'Apollinaire. Le* « *Bestiaire* », *de Paul Eluard.* || **3.** Ensemble de l'iconographie animalière du Moyen Âge.

bestial, e, aux [bɛstjal, -o] adj. (lat. impér. *bestialis ;* v. 1165, Marie de France). **1.** Qui fait ressembler l'homme à la bête : *Ils mêlent les tons populaires, maternels, avec les poses et les tendresses bestiales* (Rimbaud). *Cette bouderie ne cédait qu'à l'approche du repas* [...], *sur lequel elle se jetait avec une avidité bestiale* (Gide). *Il y avait, sur cette face un peu bestiale et dans ce corps trapu de blond déménageur, quelque chose d'assez doux* (Martin du Gard). || **2.** *Class.* Stupide : *Imagination bestiale* (Malherbe).

• SYN. : **1** *animal, brutal, grossier, sauvage.* — CONTR. : **1** *cultivé, délicat, raffiné, sophistiqué.*

bestialement [bɛstjalmɑ̃] adv. (de *bestial ;* XIIe s.). De manière bestiale : *Joli monde, vraiment... : des filles se bourrant de bonbons qu'elles avalaient brutalement, bestialement* (Daudet).

bestialiser [bɛstjalize] v. tr. (de *bestial ;* 1858, Peschier). *Littér.* Rendre semblable à la bête : *Cette folie du rut, qui bestialise l'homme* (Richepin).

bestialité [bɛstjalite] n. f. (de *bestial ;* 1361, Oresme). **1.** Caractère de l'homme qui cède à tous les instincts de la bête : *La marche du mal au bien, de la bestialité au devoir* (Hugo). *L'amour, disait-il* [Renan], *résume tous les enchantements de la nature. Aux plus vives joies, il mêle les plus hautes noblesses, car c'est lui qui tire l'homme de l'animal et qui dégage de la bestialité la civilisation* (Barrès). *Quelle bestialité, quel égoïsme dans l'expression de tous les visages !* (Gide). || **2.** Commerce contre nature avec une bête.

• SYN. : **1** *animalité, brutalité, férocité, sauvagerie.* — CONTR. : **1** *délicatesse, élévation, idéalisme, raffinement, spiritualité.*

bestiasse [bɛstjas] n. f. (ital. *bestiaccia ;* 1560, Du Pinet). *Dialect.* et *fam.* Personne stupide : *La vieille bestiasse de femme cédait* (Le Roy).

bestiaux [bɛstjo] n. m. pl. (de l'anc. franç. *bestial,* mot savant tiré du lat. *bestia ;* 1418, Caumont). Ensemble des animaux élevés dans une ferme, bêtes de basse-cour exceptées : *Sur les foires aux bestiaux, il faisait un peu figure de maquignon officiel* (Aymé). *Marchand de bestiaux.* || *Être parqués comme des bestiaux,* être surveillés étroitement, être serrés comme des bêtes qu'on transporte. || *Wagon à bestiaux,* wagon pour le transport des bêtes ; et, *péjor.,* se dit d'un moyen de transport particulièrement inconfortable pour les humains.

• REM. **1.** Ce mot désigne des individus, *bétail* étant un terme collectif.

2. Deux formes se rencontrent au singulier : *bestial* et *bestiau. Bestial* s'est dit jusqu'au XVIIe s. : *Je mis tout l'argent que j'avais en bestial* (d'Urfé) ; aujourd'hui, il est régional : *Il faut que Norine s'en aille soigner le bestial* (Huysmans). *Je braconne, c'est la vérité. Mais comme tous ceux-là, au pays, qui n'ont pour eux que la chasse des autres : comme les valets de ferme* [...], *comme les bouères qui mènent le bestial* (Genevoix). *Bestiau* est paysan : *Mener boire le bestiau fut un rude supplice* (Pourrat). « *Bestiau* » *est exactement la même chose que* « *matériau* », *mais quand c'est un paysan qui le dit, cela s'appelle patoiser, quand c'est un ingénieur, cela s'appelle user d'un langage technique* (Hermant) ; ou plaisant (il est alors employé pour *bête*) : *Il y a un bestiau dans la salade.*

bestiole [bɛstjɔl] n. f. (lat. *bestiola,* dimin. de *bestia ;* XIIIe s., Apocalypse). Petite bête : *En outre, une foule de bestioles entretenues par le voisinage du vieux lierre, attirées par la clarté du verre, s'introduisaient à travers les moindres fissures, voletaient ou couraient au plafond avec des susurrements, des crépitements, puis lourdement se laissaient choir sur les lits, tentées par la blancheur des draps* (Daudet). *Chaque arbre a sa personnalité, chaque bestiole son rôle, chaque voix sa place dans la symphonie* (Claudel). *Berthe* [...] *écartait les herbes pour regarder une bestiole* (Chardonne).

bestion [bɛstjɔ̃] n. m. (dér. savant du lat. *bestia ;* 1540, Macé, *Voyage de Charles Quint).*) *Class.* Petite bête : *Le pauvre bestion tous les jours déménage* (La Fontaine).

best-seller [bɛstsɛlər *ou* lɛr] n. m. (mot amér., de *best,* [le] meilleur, et *to sell,* vendre ; 1948, Larousse). **1.** Livre dont la vente a été la plus élevée dans une année, par rapport aux livres de même langue et de même nature. || *Par extens.* Tout livre à succès. || **2.** S'applique, dans les mêmes conditions, à d'autres produits de l'édition : *Le best-seller du disque, de la chanson.*

• Pl. *des* BEST-SELLERS.

bésy n. m. V. BÉSIGUE.

1. bêta [bɛta] n. m. (mot gr.). **1.** Deuxième lettre et première consonne de l'alphabet grec, correspondant au *b.* || **2.** Lettre d'ordre employée en mathématiques, en chimie, en électronique. || **3.** *Rayons bêta,* flux d'électrons émis spontanément par certains éléments radioactifs.

2. bêta, asse [bɛta, -ɑs] n. et adj. (de *bête,* avec le suff. de mots enfantins *-a* [de *-ard*] ; 1584, Du Monin). **1.** *Fam.* Naïvement stupide : *Il causait peu, paraissait bêta* (Zola). *Voilà mon petit jaunet, mon petit serin qui va rendre sa maman aussi bêtasse que lui, pour peu que cela continue* (Proust). || **2.** *Fam.* Qui dénote de la niaiserie : *Cette sœur de charité qu'il y a au fond de toute femme se doublait chez elle d'une sentimentalité bêtasse qui lui rendait son poète plus cher depuis qu'elle le croyait très malade* (Daudet). || **3.** *Fam.* Terme d'affection : *Gros bêta ! s'écria ma tante quand je rentrai, est-il permis de se gâter ainsi la vie !* (Gide). *Non, petit bêta, pas ici* (Aragon).

• SYN. : **1** *benêt, cornichon* (pop.), *jobard* (fam.), *niais, nigaud, serin* (fam.), *sot ;* **2** *bébête* (fam.), *godiche* (fam.). — CONTR. : **1** et **2** *éveillé, futé, madré, malin, retors.*

• REM. Au XIXe s., on écrivait aussi BÊTAT : *Un de ces esprits bêtats tirés à quatre épingles* (Hugo). *Vous êtes* [...] *un peu bêtat, comme tous ceux qui cajolent la fortune au lieu de s'occuper des femmes* (Balzac).

bétail [betaj] n. m. (mot issu du fém. collectif *bestaille,* dér. de *bête ;* 1213, *Fet des Romains*). Ensemble des animaux élevés dans une ferme, bêtes de basse-cour exceptées : *En gars expert au maniement du bétail, il s'accroupit, tenta de lui saisir le pied droit* (Alain-Fournier). || *Gros bétail,* chevaux, bœufs, vaches. || *petit* ou *menu bétail,* moutons, chèvres et porcs. || Fig. *Le bétail humain,* l'humanité, en termes méprisants.

• SYN. : *bestiaux, bêtes, cheptel, troupeau.*

bétaillère [betajɛr] n. f. (de *bétail ;* début du XXe s.). Véhicule hippomobile ou automobile pour le transport du bétail : *Un long convoi renâclant de camions, de bétaillères* (Dorgelès).

bêtatron [bɛtatrɔ̃] n. m. (de [*rayons*] *bêta* et de [*élec*] *tron ;* v. 1936). Appareil servant à produire des électrons animés d'une grande énergie cinétique, en vue d'obtenir des radiations très pénétrantes ou des désintégrations d'atomes.

1. bête [bɛt] n. f. (du lat. pop. **besta,* lat. class. *bestia ;* 1080, *Chanson de Roland*).

I. 1. Terme général par lequel on désigne les êtres animés autres que l'homme : *Les terres, les eaux, les saisons, les plantes, les bêtes instruisent autrement* (Alain). || *Au temps où les bêtes parlaient,* dans les temps fabuleux. || *Morte la bête, mort le venin,* l'ennemi disparu, la menace disparaît. || Fig. *Reprendre du poil de la bête,* chercher le remède dans la cause même du mal (*vx*) ; après une épreuve, une maladie, se remonter, reprendre vigueur. || **2.** Avec un qualificatif, soit de genre, soit d'utilisation : *Bête fauve, féroce, domestique. Bête à cornes, à laine, à poil, à plume.* || *Bête douce,* cerf, chevreuil. || *Bête noire,* sanglier. || *Bête puante,* blaireau, fouine, etc. || *Bête de selle,* celle que l'on monte. || *Bête de somme,* animal qui porte les fardeaux. || *Bête de trait,* animal

qui tire les voitures. || *Bête à bon Dieu,* coccinelle. || Fig. *Chercher la petite bête,* chercher, avec une intention maligne, le détail insignifiant sur lequel on peut fonder un reproche ou une critique : *Croyez que j'ai bien cherché la petite bête dans ce bonheur-là ! Je vous demande pardon de l'expression, mais je puis dire que je l'ai pouillé* (Barbey d'Aurevilly). *Or, il m'était impossible de lui faire des reproches* [à Albertine] *ou de lui poser des questions, à propos de choses qu'elle eût déclarées si minimes, si insignifiantes, retenues par moi pour le plaisir de « chercher la petite bête »* (Proust). *Et quand on vous propose un plan précis, un programme indiscutable, vous commencez tout de suite à chercher la petite bête* (Duhamel). || **3.** À la chasse, terme général désignant l'animal poursuivi : *Traquer la bête.* || **4.** Terme désignant un animal non identifié ou dont on ne veut pas reprendre le nom. || **5.** Class. *La bête,* animal fabuleux dont on menace les enfants : *Si tu as des enfants qui crient et qui soient méchants, ma mine les fera taire : on les menacera de moi comme de la bête* (La Fontaine). *Si tu ne manges pas, la bête va venir.* || **6.** *La bête,* figure apocalyptique du mal : *Il est né, l'homme de péché, le fils de perdition, le méchant, la bête sortie de l'abîme*) (France). || **7.** *Bête hombrée,* ancien jeu de cartes analogue à l'hombre : *Les tentations du bésigue ou de la bête hombrée* (Theuriet). || **8.** En termes de jeu, sorte de gage que doit déposer un joueur perdant. || **9.** *Fam.* Chose bizarre, étrange : *La parallaxe, quelle bête est-ce là ?*

II. Dans le langage de certains moralistes, l'animalité de l'homme : *L'homme est composé d'une âme et d'une bête* (X. de Maistre). || *Dompter la bête,* dominer ses instincts grossiers.

III. 1. L'homme comparé à une bête, pour l'aspect physique, le caractère, l'obstination ou les mœurs : *Bête de race elle était, bête de race elle voulait Paul* (Cocteau). *Une société de débauche, quelques bêtes de plaisir qui ne sont même pas Français* (Rolland). || *Une sale bête,* une personne méprisable et dangereuse ; s'emploie parfois avec une nuance affectueuse : *Allez, sale bête, je ne suis pas méchante. Tu l'auras, ton écrevisse* (Cocteau). || *Être la bête d'aversion* (class.), *la bête* (class.), *la bête noire de quelqu'un,* lui inspirer un tracas continuel, une antipathie constante (en parlant des êtres et des choses) : *En 1816, le baron devint une des bêtes noires du ministère Feltre* (Balzac). *Ils ne m'aimaient pas, ces Delahaie. Leur bête noire, voilà ce que j'étais* (Duhamel). *Le thème grec, c'est ma bête noire.* || Péjor. *Bête à concours,* étudiant qui réussit brillamment dans ses études universitaires, mais dont la réussite dans la vie peut n'être que limitée : *Le diplôme du fort en thème et de la bête à concours* (Maurras). || **2.** Personne qui manque d'intelligence : *Antonia est une bête ; elle a cru que je ne pourrais pas vivre sans elle, elle s'est trompée* (Becque). || *Être une vraie bête,* être complètement borné. || *Faire la bête,* affecter la stupidité ou faire semblant de ne pas comprendre. || Fam. *Une bonne, une brave bête,* un individu d'intelligence limitée, mais sans aucune méchanceté. || **3.** Terme d'affection appliqué à quelqu'un : *Grande bête que tu es !*

● SYN. : **I, 1** *animal ;* **3** *gibier.* || **III, 2** *âne, ballot* (pop.), *benêt, buse, cornichon* (pop.), *crétin* (fam.), *cruche* (fam.), *gourde* (fam.), *idiot, imbécile, sot ;* **3** *bêta, nigaud.* — CONTR. : **III, 2** *futé, malin.*

◆ **bêtes** n. f. pl. **1.** *Absol.* Les bêtes féroces : *Être livré aux bêtes.* || **2.** Dans une ferme, le petit et le gros bétail : *Donner à manger aux bêtes.* || **3.** *Fam.* Vers, vermine : *Avoir des bêtes.*

2. bête [bɛt] adj. (de *bête,* n. f., employé adjectiv. ; 1763, Diderot). **1.** Qui ne manifeste aucune intelligence : *Un élève bête.* || Fam. *Bête à manger du foin, de l'herbe, bête comme une oie, comme une cruche, comme ses pieds, à payer patente,* renforcements plaisants de l'adjectif : *Je m'ennuie ici* [à Paris] *: tout le monde y est bête à manger de l'herbe, surtout les gens d'esprit, qui redoublent de vide et de paradoxe pour prouver que tout est pour le mieux* (Sand). || **2.** Se dit de ce qui monte ce manque d'intelligence : *Avor, prendre un air bête. Durant ce long discours, Sidonie, pour complaire à son compagnon, avait pris l'air le plus bête du monde* (Zola). *Haverkamp* [...] *se dit que sa réflexion* [...] *n'était au fond pas si bête* (Romains). || **3.** *Par extens.* Se dit d'une personne inhabile à profiter d'une bonne occasion : *M. Rausch me cria d'aller au diable et que tous ne seraient pas aussi bêtes que moi* (Mauriac) ; et fam. : *J'ai été bête de lui dire la vérité.* || *Pas si bête !,* expression par laquelle quelqu'un montre qu'il se garde de tomber dans un piège. || **4.** Se dit d'un propos, d'une œuvre qui manque d'esprit : *Réponse bête. Chanson bête.* || Fam. *Bête comme chou,* facile à comprendre ou à faire. || Fam. *Une bête de* (et un nom), une chose stupide, inopportune : *« Quelle bête de lettre », se dit Minne en haussant les épaules* (Colette). || **5.** Se dit d'un événement regrettable, mal motivé : *Accident bête. Mort bête. Quand une guerre éclate, les gens disent : « Ca ne durera pas, c'est trop bête »* (Camus).

● SYN. : **1** et **2** *balourd, bébête* (fam.), *borné, idiot, inintelligent, lourd, obtus, stupide ;* **4** *épais, inepte, lourd.* — CONTR. : **1** et **2** *fin, futé, ingénieux, intelligent, perspicace, subtil ;* **4** *spirituel.*

● REM. Dans le langage enfantin, ce mot prend la forme BÉBÊTE, parfois employée pour exprimer une sottise candide.

◆ n. m. *D'un bête,* extrêmement bête : *C'était d'un bête à faire pleurer* (Courteline).

bétel [betɛl] n. m. (empr. à l'hindī *vettila,* par le portug. *betel ;* 1690, Furetière [au XVIe s., écrit *betre, bertre* ou *betelle*]). **1.** Poivrier grimpant de l'Inde. || **2.** Mélange masticatoire préparé à l'aide des feuilles de cet arbre : *Je remâche sans fin ces considérations, comme un bétel dont l'amertume ne sera jamais épuisée* (Gide). *On emploie aux rizières tous ceux qui se présentent ; on mâche du bétel, c'est délicieux* (Martin du Gard).

bêtement [bɛtmɑ̃] adv. (de *bête ;* XIVe s.). De manière bête : *Cette observation me fit craindre d'avoir cédé bêtement à un mouvement de sensibilité* (Balzac). *Tchen sentit la colère tomber sur lui, comme s'il eût été bêtement volé* (Malraux). || *Tout bêtement,* simplement, sans complication, sans chercher de finesse : *Je parle tout bêtement, sans phrases, parce que je n'ai pas appris à en faire* (Becque).

bêtifiant, e [betifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *bêtifier ;* XIXe s.). **1.** Se dit de ce qui abêtit, qui abrutit : *Quoique Popinot eût été bien élevé, les habitudes de ses parents, leurs idées, les soins bêtifiants d'une boutique et d'une caisse avaient modifié son intelligence, en la pliant aux us et coutumes de sa profession* (Balzac). || **2.** Se dit d'une personne qui affecte une attitude puérile ou dit des niaiseries.

bêtifier [betifje] v. tr. (de *bête* et du lat. *facere,* faire ; création littér., 1777, Beaumarchais). Rendre bête : *Eugène, devenu rouge et bêtifié par l'idée confuse qu'il eut d'avoir commis quelque lourde sottise* (Balzac). *J'attribuai son changement d'attitude à l'influence de M. de Charlus, laquelle, en effet, le rendait, sur certains points, moins borné, plus artiste, mais sur d'autres, où il appliquait à la lettre les formules éloquentes, mensongères et d'ailleurs momentanées du maître, le bêtifiait encore davantage* (Proust).

● SYN. : *abêtir, abrutir.* — CONTR. : *dégrossir, éveiller, former.*

◆ v. intr. (1866, Larousse). **1.** Dire des niaiseries ; se comporter d'une manière sotte, ridicule : *Avec les enfants, même les plus petits, tu jacasses et bêtifies des journées entières* (Mauriac). *Tu bêtifies encore, à ton âge !* || **2.** Tenir des propos stupides : *Et je ne me souviens pas de l'avoir entendu bêtifier sur rien* (Gide).

bêtise [betiz] n. f. (de *bête ;* 1512, Seyssel). **1.** Défaut d'intelligence, de jugement : *On n'est jamais excusable d'être méchant, mais il y a quelque mérite à savoir qu'on l'est ; et le plus irréparable des vices est de faire le mal par bêtise* (Baudelaire). *La bêtise insiste toujours, on s'en apercevrait si l'on ne pensait pas toujours à soi* (Camus). *Étaler, montrer sa bêtise.* || *Être bon jusqu'à la*

bêtise, d'une bonté faible, sans discernement. || **2.** Action ou parole sotte, maladroite ou irréparable : *Le bon Dieu ayant fait la souris a dit : « Tiens ! j'ai fait une bêtise. » Et il a fait le chat* (Hugo). *Léa de Horn* [...] *reprit très bas, en haussant les épaules : « Quelle faute, cette guerre, quelle bêtise sanglante ! »* (Zola). *Le nombre de bêtises qu'une personne intelligente peut dire dans une journée n'est pas croyable* (Gide). || *Faire des bêtises,* en parlant d'un enfant, désobéir, avoir une mauvaise conduite : *Il ne cesse de faire des bêtises ;* en parlant d'un adulte, faire la noce : *Chez les riches, un homme qui s'amuse « fait des bêtises ». Il est ce qu'on appelle, en souriant, un noceur* (Maupassant). || **3.** Parole légère ou inconvenante, parfois amusante : *Dire des bêtises. J'en profitai pour lui servir quelques « bêtises » choisies parmi les plus raides que je connusse, lesquelles n'eurent pas l'air de la troubler le moins du monde* (Guillaumin). || **4.** Chose sans intérêt, futilité : *Ce pauvre garçon prétend qu'on prendrait cette bêtise-là pour de l'antique et qu'on la paierait bien cher* (Balzac). || **5.** Spécialem. *Bêtises de Cambrai* (par allusion à la « bêtise », à l'erreur de dosage qui les créa), berlingot à la menthe fabriqué à Cambrai.

• SYN. : **1** *idiotie, imbécillité, ineptie, lourdeur, sottise, stupidité ;* **2** *ânerie, bourde* (fam.), *erreur, gaffe* (fam.), *sottise ;* **3** *gaudriole, gauloiserie, grivoiserie, polissonnerie ;* **4** *babiole, bagatelle, bricole* (fam.). — CONTR. : **1** *esprit, finesse, ingéniosité, intelligence, subtilité.*

bêtiser [betize] v. intr. (de *bêtise ;* XIX[e] s.). *Vx.* Prendre un air niais ; dire ou faire des bêtises : *Les Hollandais partaient ce matin ; je me suis promené sur la place, devant leur auberge, en ayant l'air de bêtiser* (Balzac). *Ce louchon d'Augustine, qui bêtisait en grandissant* (Zola). *Il ne dit pas à M[me] Ebsen : « Je vous lâche », mais il lui répéta que ces gens étaient trop solides, qu'il ne fallait pas bêtiser* (Daudet).

bêtisier [betizje] n. m. (de *bêtise ;* XX[e] s.). Recueil plaisant de sottises dites ou écrites involontairement.

• SYN. : *sottisier.*

bétoine [betwan] n. f. (du lat. *bettonica* ou *vettonica,* de *Vettones,* n. d'un peuple de Lusitanie ; XII[e] s., Godefroy). Plante vivace herbacée, à fleurs pourpres ou jaunes, à tiges assez velues, d'usage médicinal.

bétoire [betwar] n. f. (mot normand, du lat. pop. **bibitoria,* abreuvoir, de *bibere,* boire ; 1611, Cotgrave). **1.** Puisard pour les eaux pluviales. || **2.** En géographie, puits naturel, de petites dimensions, où se perdent les eaux de ruissellement.

• SYN. : **2** *aven.*

béton [betɔ̃] n. m. (du lat. *bitumen ;* XII[e] s., *Aliscans,* écrit *betum,* au sens de « boue, gravats », puis [1584] « mélange de mortier et de cailloux » ; *béton,* 1635). **1.** Matériau de construction fait d'un mélange de graviers, de cailloux, de sable, de ciment et d'eau. || *Béton armé,* béton dans lequel on noie une armature métallique. || *Béton précontraint,* béton obtenu par une méthode particulière (due à Feyssinet), qui le rend plus résistant sous un plus faible volume. || **2.** Fig. *Faire le béton, jouer le béton,* au football, renforcer la défense, en négligeant délibérément l'attaque.

bétonnage [betɔnaʒ] n. m. (de *béton ;* début du XIX[e] s.). Action de bétonner. || Maçonnerie faite avec du béton.

bétonner [betɔne] v. tr. (de *béton ;* début du XIX[e] s.). **1.** Construire avec du béton : *Les canons se logeaient dans des casemates bétonnées* (Romains). || **2.** Recouvrir de béton.

◆ v. intr. (milieu du XX[e] s.). Au football, jouer le béton.

bétonnière [betɔnjɛr] n. f. (de *béton ;* 1928, Larousse). Machine à fabriquer le béton.

• REM. On dit souvent aussi BÉTONNEUSE.

1. bette [bɛt] (lat. *beta ;* XII[e] s). ou **blette** [blɛt] (lat. *blitum ;* XIV[e] s.) n. f. Plante voisine de la betterave, cultivée pour ses feuilles et ses côtes, que l'on consomme comme légume. (On l'appelle aussi POIRÉE.)

2. bette [bɛt] n. f. (origine incertaine ; 1866, Larousse). Petit bateau à fond plat, pointu aux deux extrémités, employé dans la région de Marseille.

betterave [bɛtrav] n. f. (de *bette* 1 et de *rave ;* 1600, O. de Serres). Plante à racine charnue et sucrée, dont il existe plusieurs variétés cultivées. || *Betterave fourragère* ou *à vaches,* betterave destinée à la nourriture du bétail. || *Betterave rouge,* variété qui se consomme cuite, en salade. || *Betterave sucrière,* betterave dont on extrait le sucre.

betteravier, ère [bɛtravje, -ɛr] adj. (de *betterave ;* 1866, Larousse). **1.** Relatif à la betterave : *Culture, production betteravière.* || **2.** *Ouvrier betteravier,* ou *betteravier* n. m., ouvrier qui démarie, puis arrache les betteraves.

◆ **betteravier** n. m. Producteur de betteraves.

betting [bɛtiŋ] n. m. (mot angl., de *to bet,* parier ; v. 1840, Mackenzie). Cote des paris sur un hippodrome.

bétyle [betil] n. m. (lat. *baetylus,* du gr. *baitulos,* issu de l'hébreu *Bêth-El,* maison du Seigneur ; 1586, Le Loyer, *Hist. des spectres*). Dans l'Orient ancien (Syrie, Phénicie, etc.), pierre sacrée considérée comme la demeure d'un dieu, et parfois comme le dieu même.

beuglant [bøglɑ̃] n. m. (part. prés. de *beugler ;* 1860, G. Esnault). *Pop.* et *vx.* Café-concert populaire : *De boui-boui en boui-boui, de beuglant en beuglant, croyant toujours à des triomphes, toujours poursuivant sa chimère d'engagement sur papier timbré, le tambourinaire roula jusqu'aux guinguettes de banlieue* (Daudet). *Dehors, des ribambelles de couples arrêtés regardent les séduisantes annonces des beuglants* (Huysmans).

beuglante [bøglɑ̃t] n. f. (de *beugler ;* début du XX[e] s.). **1.** *Pop.* et *péjor.* Chanson braillée : *Pousser sa beuglante.* || **2.** *Arg. scol.* Clameur de protestation.

beuglement [bøgləmɑ̃] n. m. (de *beugler ;* 1539, R. Estienne, écrit *buglement*). **1.** Cri des bovins domestiques. || **2.** Son puissant : *Le beuglement d'une trompe.* || **3.** *Fam.* En parlant de l'homme, chant inharmonieux, cris prolongés.

beugler [bøgle] v. intr. (dér. [avec altér. onomatop.] de l'anc. franç. *bugle,* bœuf, du lat. *buculus,* jeune taureau ; XII[e] s., écrit *bugler ;* 1611, Cotgrave). **1.** Crier, en parlant des bovins : *Soudain, débouchent de toutes les portes, des vaches, des génisses, des veaux, des taureaux ; ils envahissent en beuglant la place du village* (Chateaubriand). || **2.** *Fam.* Produire un son puissant et prolongé : *Le vent beugle, rugit, siffle, râle et miaule* (Leconte de Lisle). *Radio, haut-parleur qui beugle.* || **3.** *Fam.* Crier ou chanter très fort, en parlant de l'homme : *Ils* [les aveugles] *traversent ainsi le noir illimité | Ce frère du silence éternel. Ô cité ! | Pendant qu'autour de nous tu chantes, ris et beugles* (Baudelaire). *Privés de tout, et mal convaincus par ce maréchal que nous ne manquions de rien, nous beuglâmes en chœur, lorsqu'il parla de réprimer par les forces nos plaintes* (Zola).

• SYN. : **1** *meugler, mugir ;* **2** *gronder, hurler, rugir ;* **3** *brailler* (fam.), *vociférer.* — CONTR. : **3** *chuchoter, murmurer, susurrer.*

◆ v. tr. *Fam.* Chanter ou crier à tue-tête : *Beugler un refrain. De temps en temps, les républicains, une demi-douzaine en tout, profitaient d'une nuit sans lune pour aller chanter « la Carmagnole » sous les fenêtres du curé et beugler « À bas l'Empire »* (Aymé).

beugne n. f. V. BEIGNE.

beurnouss n. m. V. BURNOUS.

beurre [bœr] n. m. (lat. *butyrum,* du gr. *bouturon ;* XII[e] s., sous la forme *burre ; beurre,* forme dialect. de l'Est, XVI[e] s.). **1.** Matière alimentaire, grasse et onctueuse, d'un jaune pâle, extraite de la crème du lait par le barattage : *Du beurre frais, salé. Du beurre rance. Une motte, un quart de beurre.* || *Battre le beurre,* battre la crème du lait de manière à faire du beurre. || *Tartine de beurre,* tranche de pain beurrée. || *Beurre noir,* beurre fondu

qu'on a laissé brunir en le chauffant. || Fig. et fam. *Avoir un œil au beurre noir,* cerné de noir du fait d'un choc ou d'un coup. || *Petit beurre,* sorte de biscuit sec. || *Entrer comme dans du beurre,* pénétrer sans résistance. || Fam. *Ne pas avoir inventé le fil à couper le beurre,* ne pas avoir une intelligence très développée. || Fam. *L'assiette au beurre,* v. ASSIETTE. || Fam. *Faire sont beurre,* tirer un large profit de quelque chose : *Après ça, les maîtres sont bien ridicules, et j'espère pour Moreau qu'il a fait son beurre* (Balzac). || Fam. *Mettre du beurre dans les épinards,* apporter un supplément appréciable de ressources, améliorer une situation : *Ce second trafic* [la vente des casquettes] *vient mettre du beurre dans les épinards* (Aragon). || Fam. *Promettre plus de beurre que de pain,* faire des promesses déraisonnables. || Fam. *Compter pour du beurre,* être admis en surnombre dans un jeu, et, *ironiq.,* être considéré comme chose négligeable : *Comme elle ne voit plus les jetons, on dit tout bas qu'elle compte pour du beurre* (Gide). || Fam. *Avoir les mains en beurre,* tenir mollement les objets : *Il a, comme dit le peuple, des mains en beurre, il casse tout ce qu'il touche* (Huysmans). || **2.** *Beurre d'anchois, de homard,* etc., beurre pétri avec des filets d'anchois ou du rouge de homard réduits en purée. || **3.** Nom donné à des huiles et graisses végétales : *Beurre de cacao.* || **4.** Nom donné autrefois à certains chlorures aisément fusibles : *Beurre d'antimoine ;* ou à certains dérivés minéraux : *Beurre de roche.*

◆ adj. invar. De la couleur du beurre : *Il extrait ses doigts agiles de beaux gants couleur beurre frais, qu'il porte non boutonnés* (Duhamel).

1. beurré [bœre] n. m. (de *beurre ;* 1537, Delboulle). Variété de poire : *Un kilo de beurrés. Une poire de beurré* (Acad.). *Dans l'arrière-boutique, autour d'elle, les fruits s'entassaient* [...], *les variétés de poires, la blanquette, l'angle-terre, les beurrés* (Zola).

2. beurré, e [bœre] adj. (part. passé de *beurrer*). **1.** Recouvert de beurre : *Les voilà reparties, avec un gros morceau de pain beurré* (Maupassant). *Il étendit plusieurs tranches de saumon fumé sur de larges tartines beurrées* (Duhamel). || **2.** *Pop.* Ivre.

beurrée [bœre] n. f. (de *beurre ;* 1585, N. du Fail). **1.** *Dialect.* Tranche de pain recouverte de beurre. || **2.** *Pop.* État d'ivresse : *Avoir sa beurrée.*

● SYN. : **2** *bitture, cuite* (pop.).

beurrer [bœre] v. tr. (de *beurre ;* v. 1220, G. de Coincy, sous la forme *burrer*). Recouvrir ou enduire de beurre : *Du bout de ses doigts aux ongles polis, il beurrait l'une après l'autre ses rôties, les vernissait de miel, et, penchant le buste au-dessus de l'assiette, mordait dans le pain à belles dents* (Martin du Gard). *Beurrer une tranche de pain. Beurrer un plat.*

◆ **se beurrer** v. pr. (XX^e s.). *Pop.* S'enivrer.

beurrerie [bœrri] n. f. (de *beurre ;* 1836, Raymond). **1.** Fabrication du beurre. || **2.** Fabrique de beurre. || **3.** *Vx.* Commerce du beurre.

● SYN. : **3** *crèmerie.*

beurrier, ère [bœrje, -ɛr] adj. (de *beurre ;* 1270, Godefroy, sous la forme *burrier*). Relatif au beurre.

◆ n. *Vx.* Personne qui vend du beurre : *Les charrettes des maraîchers, des beurriers se croisaient sans interruption* (Nerval).

◆ **beurrier** n. m. Récipient où l'on conserve du beurre.

beuveresse [bøvrɛs] n.f. (de *beuveur* [v. BUVEUR] ; XIX^e s.). *Littér.* Buveuse invétérée : *L'une* [des servantes] *avait dit à l'autre : « Je ne reste pas avec une beuveresse »* (Hugo).

● SYN. : *ivrognesse.*

beuverie [bøvri] n. f. (de l'anc. franç. *bevre,* boire ; XII^e s., sous la forme *beverie ;* disparu au XVII^e s., repris au XIX^e s.). **1.** *Vx.* Action de boire abondamment : *Après trois ou quatre heures de beuveries et de mangeries blasphématoires, la salle à manger de M. de Mesnilgrand avait bien d'autres vibrations* [...] *que ce piètre cabinet de restaurant* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Réunion d'amis où l'on boit beaucoup, jusqu'à l'ivresse.

● SYN. : **2** *bacchanale* (fam.), *bombe* (pop.), *bringue* (pop.), *débauche, foire* (pop.), *noce* (pop.), *nouba* (pop.), *orgie, ribote* (pop.).

● REM. Au XIX^e s., on trouve aussi la forme BUVERIE : *Caoudal, au contraire, tout au passé, dévidait à coups de sauternes ses exploits de robuste jeunesse, d'amour et de buverie* (Daudet).

bévue [bevy] n. f. (de *bé-,* préf. péjor., et de *vue ;* 1642, Oudin). **1.** Lourde méprise, dont les conséquences sont plaisantes ou fâcheuses : *Commettre, relever une bévue. L'expérience implique une certaine somme de bévues* (Baudelaire). *J'ai fait aujourd'hui même de risibles bévues* (France). || **2.** Faute due à l'inattention, distraction à laquelle on attache peu d'importance.

● SYN. : **1** *bêtise, blague* (fam.), *boulette* (pop.), *bourde* (fam.), *ereur, faute, gaffe* (fam.), *impair* (fam.), *maladresse, sottise ;* **2** *étourderie.*

bey [bɛ] n. m. (turc *beg,* puis *bey,* seigneur ; 1432, de Lannoy, *Voyages,* écrit *bay ; bey,* 1537, Barbier). Titre porté par les officiers supérieurs de l'armée ottomane, ainsi que par les hauts fonctionnaires et les anciens vassaux du Sultan : *Le bey de Tunis.*

● REM. Employé avec un nom propre, il se place après lui : *Adhra bey.*

beylical, e, aux [bɛlikal, -o] adj. (de *bey ;* 1906, Larousse). Relatif au bey.

beylicat [bɛlika] n. m. (de *bey ;* 1922, Larousse). **1.** Pouvoir d'un bey. || **2.** Région soumise à son autorité.

beylisme [bɛlism] n. m. (de *Beyle,* n. patronymique de Stendhal ; fin du XIX^e s.). **1.** Intérêt très vif porté à Stendhal et à son œuvre. || **2.** Manière de vivre et de sentir voisine de celle que Stendhal a prêtée à ses héros, et fondée sur l'énergie et un individualisme parfois cynique.

bézef [bezɛf] adv. (de l'ar. algérien *bezzef,* à foison ; 1867, Delvau). *Arg.* Beaucoup. (On trouve aussi la graphie BÉSEF.)

bézigue, bézi, bézy n. m. V. BÉSIGUE.

bézoard [bezɔar] n. m. (du portug. *bezuar,* empr. au persan *pâdzehr,* chasse-poison ; 1314, *la Chirurgie d'H. Mondeville,* écrit *bezar ;* forme actuelle, 1605, H. de Santiago). Concrétion pierreuse qui se forme dans l'estomac de certains animaux, autrefois utilisée comme contrepoison.

bi- [bi], **bis-** [bis], élément tiré du lat. *bis,* deux fois, et qui, notamment dans le langage scientifique, indique la répétition ou l'existence simultanée de deux caractères, de deux objets semblables.

biais, e [bjɛ, -iz] adj. (probablem. de l'anc. provenç. *biais,* du gr. *epikarsios,* oblique, mot introduit par les colonies grecques de Provence sous la forme **[e]bigassius ;* XIII^e s.). Se dit de ce qui est oblique par rapport à une direction donnée : *Une voûte biaise. Une porte biaise. Un pont biais. La porte était fermée ; à travers une fenêtre biaise, on apercevait un autel avec une croix* (Chateaubriand). *Un petit lac que recouvre à demi une peau verte et dont un pont en zigzag complète le cadre biais* (Claudel). *Une photographie de ce temps* [...] *me représente* [...] *l'air maladif et méchant, le regard biais* (Gide).

◆ **biais** n. m. **1.** Direction oblique : *Le biais d'un mur.* || **2.** Diagonale d'un tissu par rapport à ses deux droits-fils. || Garniture de tissu taillée en diagonale, appliquée sur une robe, etc. || **3.** *Fig.* Manière de considérer les choses, point de vue : *Ce génie du Rhin que je voudrais évoquer devant vous, c'est du biais de nos expériences passées que j'entends l'aborder* (Barrès). *Œuvres et gens, nous jugeons tout d'après un certain biais, et le jugement d'autrui nous prédispose* (Gide). || **4.** *Fig.* Moyen habile ou détourné de résoudre une difficulté : *C'est* [...] *un biais que vous prenez pour me faire oublier ce que je voulais savoir* (Musset). *Ce qui m'émouvait, c'était de penser que cette Florence que je voyais proche, mais inaccessible dans mon imagination, si le projet qui la séparait de moi, en moi-même, n'était pas viable, je pourrais l'atteindre par un biais, par un détour, en prenant la « voie de terre »* (Proust). *Trouver un biais pour refuser poliment une invitation.*

◆ **De biais, en biais** loc. adv. Dans une direction oblique : *Regarder de biais. Ce vieux marinier de Seine-et-Oise, tordu par les rhumatismes et marchant de biais à la façon d'un crabe* (Daudet). *M*me *de Fontanin, avec sa bible, dans ce vieux fauteuil de velours vert éternellement tourné de biais pour mieux recevoir le jour de la fenêtre* (Martin du Gard). || *Tailler une étoffe en biais,* dans la diagonale du tissu par rapport au droit-fil. || *Aller en biais,* en parlant d'un animal, progresser obliquement. || Fig. *De biais,* d'une manière indirecte : *Certains êtres et certaines choses demandent à être abordés de biais* (Gide).
• SYN. : *obliquement.*

biaisé, e [bjɛze] adj. (part. passé de *biaiser*). Disposé en biais : *Elle ne lui laissa pas le temps d'achever, se leva lentement, se déroula fine et longue couleuvre dans les draperies biaisées de sa robe étroite* (Daudet).

biaisement [bjɛzmɑ̃] n. m. (de *biais ;* 1574, Amyot). *Class.* Action de biaiser ; résultat de cette action (au pr. et au fig.) : *Ces sortes de biaisements en matière d'affaires d'État sont toujours dangereux* (Bouhours).

biaiser [bjɛze] v. intr. (de *biais ;* 1402, au sens 1, Delboulle). **1.** Aller ou être disposé de biais : *La route biaise. Un escalier biaisant* (Gide). || **2.** En parlant des personnes, se détourner de sa route : *Biaiser pour éviter de rencontrer quelqu'un.* || **3.** *Fig.* User d'un moyen détourné pour éluder des difficultés : *En vain, je cherchais à biaiser* (Gide). *Biaiser pour imposer son point de vue.*
• SYN. : **1** *obliquer ;* **3** *louvoyer, tergiverser, tortiller* (fam.).
◆ v. tr. ind. Class. *Biaiser à quelque chose,* être en opposition avec : *Cette pensée cependant, dont la hardiesse biaisait à mon humeur* (Cyrano).

bibelot [biblo] n. m. (d'une racine onomatop. désignant de menus objets ; XIIe s., sous diverses formes, dont *beubelet* et *bimbelot* [v. ce mot] ; 1432, Baudet Hérenc). Petit objet décoratif, qui peut avoir une réelle valeur artistique ou n'être qu'une bagatelle : *La commode surmontée d'une glace qui reflétait un assortiment de bibelots gagnés à la foire* (Daudet). *Elle lui confia qu'elle avait la passion du bibelot* (France). *Et, maintenant, elle retrouvait maints bibelots familiers : la boîte de cristal dans laquelle étaient les épingles, les flacons de lait d'amande* [...], *une flûte de porcelaine* (Duhamel).
• SYN. : *babiole, bricole* (fam.).

bibelotage [biblɔtaʒ] n. m. (de *bibeloter ;* XIXe s.). **1.** Recherche du bibelot : *Une partie de bibelotage à Versailles* (Goncourt). || **2.** Manie du bibeloteur.

bibeloter [biblɔte] v. intr. (de *bibelot ;* 1867, Delvau). **1.** Rechercher, acheter, collectionner des bibelots : *Oui, malgré mon âge, j'ai gardé le goût de bibeloter, le goût des jolis bibelots, je fais des folies pour un vieux bronze, pour un lustre ancien. J'adore le Beau* (Proust). || **2.** *Vx* et *fam.* Faire de petites affaires : *Un garçon qui avait mangé trois cent mille francs avec les femmes et qui maintenant bibelotait à la Bourse pour leur payer des bouquets et des dîners de temps à autre* (Zola).
◆ v. tr. *Vx* et *fam.* Traiter des affaires sans importance : *Il était l'ami des femmes dont il bibelotait les petites affaires* (Zola).

bibeloterie [biblɔtri] n. f. (de *bibelot ;* XIXe s.). Ensemble de menus objets, souvent sans valeur (rare) : *Toute cette bibeloterie colorée* (Goncourt). [V. aussi BIMBELOTERIE.]

bibeloteur, euse [biblɔtœr, -øz] ou **bibelotier, ère** [biblɔtje, -ɛr] n. (de *bibelot ;* 1899, Larousse). **1.** Amateur, collectionneur de bibelots : *L'encombrement d'une collection qui semble avoir été faite par une succession de bibeloteurs millionnaires* (Goncourt). *Vous savez que je me promène beaucoup dans Paris, comme les bibelotiers qui fouillent les vitrines* (Maupassant). *Il montrait du goût, plus en bibelotier qu'en artiste* (H. de Régnier). *Que ce dernier ait du goût dans son intérieur, qui est d'une ménagère bibeloteuse, cela ne surprend pas* (Proust). || **2.** Personne qui fait de petites affaires. (V. aussi BIMBELOTIER.)
• SYN. : **2** *bricoleur.*

1. biberon [bibrɔ̃] n. m. (dér. savant du lat. *bibere,* boire ; 1301, Delboulle, au sens de « goulot »). **1.** Petit vase muni d'un bec ou d'un tuyau, dont on se sert pour boire en position allongée : *Faire boire un malade avec un biberon.* || **2.** *Spécialem.* Petite bouteille munie d'une tétine, destinée à l'allaitement des nourrissons : *Élever un enfant au biberon.* || Fig. *Être encore au biberon,* être dans sa prime enfance. || Fam. *Prendre quelqu'un au biberon,* dès son plus jeune âge. || **3.** Le contenu de cette bouteille : *Boire tout son biberon.*

2. biberon, onne [bibrɔ̃, -ɔn] n. et adj. (de *biberon ;* XVe s.). *Fam.* Personne qui aime à boire : *Ce n'était point de ces biberons égoïstes qui rendent à Bacchus un culte solitaire* (Gautier). *Je vous croyais un bon biberon* (France).
• SYN. : *buveur, ivrogne, pochard* (pop.), *poivrot* (pop.), *soûlard* (pop.), *soûlot* (pop.).

biberonner [bibrɔne] v. intr. (de *biberon* 2 ; XXe s.). *Fam.* Boire fréquemment et avec excès : *J'ai dû m'arrêter de biberonner* (Bernanos). || *Pop.* Boire : *Il vous dévisage comme un insensé, il biberonne et il pleure* (Arnoux).

1. bibi [bibi] n. m. (redoublement d'origine enfantine ; 1857, Flaubert). **1.** *Fam.* Terme d'affection : *Mon petit chat, mon gros bichon, mon bibi* (Balzac). || **2.** *Pop.* Moi : *C'est bibi qui se charge de lui chambarder sa boîte* (Bloy). *Qu'est-ce qui trinquera ? Bibi* (Benoit).

2. bibi [bibi] n. m. (probablem. formé sur la même racine onomatop. Que *bibelot ;* 1832, *Journ. des femmes*). *Fam.* Petit chapeau de femme : *Quant à sa forme* [celle d'un vieux chapeau de Bretonne], *après vingt ans la mode l'a ramenée à Paris sous le nom de bibi* (Balzac).

3. bibi [bibi] n. m. (apoc. de *biffin* redoublée ; 1884, G. Esnault). *Arg.* Fantassin : *Mardi prochain, je t'annonce que le citoyen Jumelin sera simple bibi de seconde classe au 239e régiment de réserve, à Rouen !* (Martin du Gard).

bibiche [bibiʃ] n. f. (de *biche,* avec répétition de la première syllabe ; 1843, Reybaud). *Pop.* Terme d'affection adressé à une femme : *C'est bibiche, c'est la louloute à son loulou* (Bloy). *Tu n'es pas encore assez canaille ! Ça viendra, bibiche* (Huysmans).

bibine [bibin] n. f. (peut-être altér. de l'ital. *bibita,* boisson ; début du XIXe s. ; au sens de « cabaret », 1862, Hugo). **1.** Mauvaise boisson : *Ils croyaient noyer dans une bibine acide la peur d'hier et celle de demain* (Bernanos). || **2.** *Vx* Cabaret : *Les cabarets des chiffonniers s'appellent « bibines »* (Hugo). *Brocheurs et brocheuses étaient allés se repaître d'un ordinaire et d'un petit noir dans les bibines avoisinantes* (Huysmans).
• SYN. : **1** *piquette ;* **2** *bar, bistrot* (pop.), *caboulot* (pop.), *café, estaminet, mastroquet* (pop.), *troquet* (pop.).

bible [bibl] n. f. (du lat. ecclés, *biblia,* plur. du gr. *biblion,* livre : c'est-à-dire « les livres sacrés » ; XIIe s.). **1.** Pour les chrétiens, recueil des saintes Écritures, composé de l'Ancien et du Nouveau Testament. || Pour les israélites, l'Ancien Testament seul. (En ces deux sens, prend une majuscule.) || **2.** Volume qui contient ce recueil : *Gardant toujours une petite bible dans sa poche* (Daudet). *Elle alla chercher, sur une étagère, l'ancienne bible de son père : un gros volume noir, lourd, dont le pasteur de Fontanin avait empli les marges de signes et de références* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Ouvrage fondamental d'un doctrine ; ouvrage faisant autorité dans un domaine : *Une œuvre, oui ! dix années de la vie de mon maître Karl Marx, l'étude qu'il nous promettait depuis longtemps sur le capital* [...]. *Voici notre bible maintenant* (Zola). || **4.** *Fig.* Livre qu'une personne consulte souvent, dont elle fait sa lecture habituelle.
◆ adj. *Papier bible,* papier de luxe très mince, destiné à l'impression.

biblio- [biblijɔ], élément tiré du gr. *biblion,* livre, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de nombreux mots.

bibliobus [biblijɔbys] n. m. (création fantaisiste, d'après *biblio* [*thèque*] et [*omni*] bus ; v. 1930). Bibliothèque installée dans un véhicule automobile pour desservir les campagnes.

bibliographe [biblijɔgraf] n. (de *bibliographie ;* 1665, *Journ. des savants*). **1.** Personne versée dans la science des livres et des éditions. || Personne qui écrit sur cette matière. || **2.** Personne qui établit la liste des ouvrages parus sur un sujet donné.

bibliographie [biblijɔgrafi] n. f. (du préf. *biblio-* et du gr. *graphein,* écriire ; 1633, G. Naudé). **1.** Science du bibliographe. || **2.** Ensemble des publications sur un sujet donné : *Établir la bibliographie des ouvrages publiés sur le subjonctif français.* || Ensemble des ouvrages consultés par un auteur pour écrire son œuvre : *La bibliographie d'une thèse.* || **3.** Répertoire périodique d'ouvrages récemment parus : *Bibliographie de la France.* || Dans une revue, partie consacrée aux comptes rendus des nouvelles publications.

bibliographique [biblijɔgrafik] adj. (de *bibliographie ;* fin du XVIII[e] s.). Qui concerne la bibliographie : *Appendice bibliographique.*

bibliomancie [biblijɔmɑ̃si] n. f. (du préf. *biblio-* et du gr. *manteia,* divination ; 1863, Littré). Divination fondée sur l'interprétation d'un passage d'un livre ouvert au hasard.

bibliomancien, enne [biblijɔmɑ̃sjɛ̃, -ɛn] n. (de *bibliomancie ;* 1866, Larousse). Personne qui pratique la bibliomancie.

bibliomane [biblijɔman] n. (de *bibliomanie ;* v. 1660 ; aurait été forgé par G. Patin [d'après Juvenel de Carlencas, *Essais,* 1749, dans Guérin, *Dict. des dictionnaires*]). Personne qui a la passion des livres rares ou précieux : *Il a la minutie, la patience ardente et la propreté d'un bibliomane* (Baudelaire).

• SYN. : *bibliophile.*

bibliomanie [biblijɔmani] n. f. (du préf. *biblio-* et du gr. *mania,* folie ; 1654, G. Patin, *Lettres*). Passion excessive pour les livres, fondée non sur leur intérêt culturel, mais sur leur rareté, leur reliure, leur présentation.

• SYN. : *bibliophilie.*

bibliophile [biblijɔfil] n. (du préf. *biblio-* et du gr. *philos,* ami ; 1740, De Brosses). Amateur de livres rares et précieux : *Ce coin sombre des bouquins attirait les bibliophiles de la région* (France). *Les bibliophiles souffrent, préventivement, plus que les autres en pensant au déménagement* (Colette).

• SYN. : *bibliomane.*

bibliophilie [biblijɔfili] n. f. (de *bibliophile ;* 1858, Peschier). **1.** Amour des livres : *La bibliophilie aiguise l'intelligence et affine la sensibilité* (Lacretelle). || **2.** Art et connaissances du bibliophile.

• SYN. : *bibliomanie.*

bibliophilique [biblijɔfilik] adj. (de *bibliophile ;* 1835, Balzac). Qui se rapporte à la bibliophilie : *Ce petit Suétone que, sans respect pour sa valeur bibliophilique, je mettais dans une de mes poches* (Constantin-Weyer).

bibliothécaire [biblijɔtekɛr] n. (lat. *bibliothecarius ;* 1518, Godefroy). **1.** Personne chargée de l'administration d'une bibliothèque publiqu ou privée : *Le bibliothécaire de l'Institut.* || **2.** *Par extens.* Préposé à la distribution des livres d'une bibliothèque : *Les livres que nous distribuait mensuellement le bibliothécaire* (Balzac).

bibliothèque [biblijɔtɛk] n. f. (lat. *bibliotheca,* du gr. *bibliothêkê,* de *biblion,* livre, et *tithêmi,* je place ; 1493, Godefroy). **1.** Bâtiment ou pièce où l'on range une collection de livres : *Elle était sûre de trouver son père dans sa bibliothèque, une longue pièce tapissée de livres du haut en bas, enfermé avec ces amis muets* (Daudet). *Quoi de plus vertigineux, quoi de plus confondant pour l'esprit que la contemplation des murs cuirassés et dorés d'une vaste bibliothèque* (Valéry). *Dans la bibliothèque* [...], *les livres sur les rayons et sur les tables gardaient l'ordre où je les avais placés* (Gide). || Spécialem. *Bibliothèque de gare,* librairie, kiosque où l'on vend journaux et livres, dans les gares. || Péjor. *Rat de bibliothèque,* homme qui passe son temps à consulter les livres, à faire des recherches dans les bibliothèques. || **2.** Meuble destiné au rangement des livres : *Les tomes du « Dictionnaire des sciences médicales »* [...] *garnissaient presque à eux seuls les six rayons d'une bibliothèque en bois de sapin* (Flaubert). *Antoine, pensif, était resté debout, appuyé à la bibliothèque* (Martin du Gard). || **3.** Collection de livres : *D'après quelques renseignements recueillis dans la bibliothèque du duc d'Ossuna* (Mérimée). *Nous avions alors une assez bonne bibliothèque* (Renan). || *Spécialem.* Collection de livres remarquables par leur contenu, leur moralité ou leur présentation : *Ils en cherchèrent, fort embarrassés parfois de savoir si tel livre était vraiment un « livre de bibliothèque »* (Flaubert). || **4.** *Spécialem.* Série, collection d'ouvrages publiés par une maison d'édition et ayant un caractère commun : *Bibliothèque scientifique. Bibliothèque des curieux.* || *Bibliothèque bleue,* aux XVII[e] et XVIII[e] s., collection de romans populaires adaptés des récits médiévaux de chevalerie. || *Bibliothèque rose, bibliothèque verte,* collections d'ouvrages destinés à la jeunesse : *À l'âge où l'adolescence méprise les livres de la Bibliothèque rose, je pris goût à leur charme enfantin* (Radiguet). || **5.** Fig. *C'est une bibliothèque vivante, ambulante,* expressions, souvent ironiques, appliquées à un érudit.

biblique [biblik] adj. (de *Bible ;* 1623, Garasse). **1.** Qui appartient à la Bible : *Les textes bibliques. Les personnages, les sujets bibliques.* || **2.** Qui concerne la Bible : *L'exégèse biblique. Études bibliques.* || *Société biblique,* association protestante pour la diffusion de la Bible : *Les bohémiens d'Espagne, qu'il avait entrepris de convertir aux frais de la Société biblique* (Mérimée). || **3.** Qui offre les caractères de pensée et de style de la Bible (majesté, grandeur, gravité, poésie, naïveté, pureté, sérénité, simplicité, etc.) : *Le mot de la Bible qu'il citait le plus souvent, et qu'il aimait doublement parce qu'il était biblique et qu'il finissait par hasard comme un vers latin, était : « Da mihi animas, cetera tolle tibi »* (Renan). *La peinture biblique de Rubens et de Poussin. La poésie biblique, l'atmosphère biblique de « Booz endormi ».*

bibliste [biblist] n. (de *Bible ;* début du XX[e] s.). Personne qui étudie la Bible : *Un bibliste averti.*

biblorhapte [biblɔrapt] n. m. (du gr. *biblos,* papier, et *rhaptein,* coudre ; 1877, Littré). Reliure mobile permettant de ranger des documents sans les perforer : *Les prix imprimés en relief étaient volumineux, rappelaient ces biblorhaptes usités dans le commerce* (L. Descaves).

bibus [bibys] n. m. (altér. plaisante de *bibelot,* d'après la finale lat. *-bus ;* début du XVII[e] s.). *Vx.* Chose sans importance, sans valeur : *Je ne sais pas ce que vous voulez avec vos bibus ; mais tournez-moi les talons* (Balzac).

bicaméral, e, aux [bikameral, -o] adj. (du préf. *bi-* et du lat. *camera,* chambre ; 1898, Larousse). Relatif au bicamérisme : *Le principe bicaméral.*

bicaméralisme [bikameralism] n. m. (de *bicaméral ;* 1928, Larousse). Doctrine qui prône le bicamérisme.

bicamérisme [bikamerism] n. m. (du préf. *bi-* et du lat. *camera,* chambre ; 1928, Larousse). Système politique où le pouvoir législatif est détenu par deux chambres élues selon deux modes différents : *Beaucoup de pays pratiquent le bicamérisme.*

bicarbonate [bikarbɔnat] n. m. (du préf. *bi-* et de *carbonate ;* 1842, Acad.). Sel acide de l'acide carbonique : *Le bicarbonate de soude facilite la digestion.*

bicarbonaté, e [bikarbɔnate] adj. (de *bicarbonate ;* milieu du XIX[e] s.). Qui contient un bicarbonate : *Les propriétés thérapeutiques de la sources Bonnefille, bicarbonatée* (Maupassant).

bicarré, e [bikare] adj. (du préf. *bi-* et de *caré ;* 1866, Larousse). Se dit d'un nombre

qui est élevé à la puissance quatre, au carré du carré. || *Équation bicarrée,* équation du quatrième degré, ne renfermant que des puissances paires de l'inconnue.

• Rem. L'abrév. bica est employée comme nom, dans l'argot scolaire, pour désigner un élève de quatrième année dans les grandes écoles et dans les classes des lycées qui y préparent.

bicentenaire [bisɑ̃tnɛr] n. m. (du préf. *bi-* et de *centenaire ;* xxe s.). Anniversaire d'un événement mémorable qui a eu lieu deux cents ans auparavant.

bicéphale [bisefal] adj. (du préf. *bi-* et du gr. *kephalê,* tête ; 1839, Boiste). **1.** Qui a deux têtes (se dit surtout d'une figure d'animal) : *Monstre bicéphale. Aigle, vautour bicéphale.* || **2.** *Fig.* Qui a deux chefs : *Une direction, un ministère bicéphale.*

biceps [bisɛps] n. m. (de l'adj. lat. *biceps,* à deux têtes ; 1562, Paré). **1.** Nom donné à deux muscles longs, dont une extrémité est divisée en deux corps musculaires distincts et s'attache par deux tendons : *Biceps brachial, crural.* || **2.** *Spécialem.* Muscle du bras : *Les portefaix du Rhône s'inclinaient pleins de respect et se montrant les biceps gigantesques qui roulaient sur ses bras* (Daudet). || Fam. *Avoir du biceps,* être très fort.

bicêtre n. m. V. bissêtre.

biche [biʃ] n. f. (forme normannopicarde, du lat. pop. **bistia,* issu du lat. class. *bestia,* bête, mot spécialisé en franç. par le vocabulaire de la chasse ; 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *bisse*). **1.** Femelle du cerf. || *Par extens.* Femelle d'autres animaux sauvages. || *Un regard de biche,* un regard plein de douceur : *Ses prunelles de biche ne cessaient de courir d'un prêtre à l'autre* (Martin du Gard). || *Ventre-de-biche,* nom donné à une couleur d'un blanc roussâtre, comme celle du ventre de la biche. || Vx. *Ventre de biche !,* juron familier. || **2.** Terme d'affection ou d'amitié adressé à une femme. || **3.** *Spécialem.* et *vx.* Femme entretenue : *Ces créatures que le dictionnaire de la mode a successivement classées sous les titres grossiers ou badins d'impures, de filles entretenues, de lorettes ou de biches* (Baudelaire). *Je t'enverrai deux perles pour mettre à tes oreilles, mon ex-biche !* (Balzac).

bicher [biʃe] v. intr. (forme lyonnaise de *bécher,* piquer du bec, et signif. naguère en langeue pop. « mordre à l'hameçon » ; 1867, G. Esnault). *Pop.* Être satisfait : *Tu biches de nous voir bosser pendant que tu te reposes.*

◆ v. impers. *Pop.* Aller bien : *Ça biche ! Mais les châtelains de Féterne déclarèrent que cela ne corderait pas ensemble, que cela ne « bicherait » pas et qu'il valait mieux réserver Mme Verdurin (qu'on inviterait avec tout son petit groupe) pour un autre dîner* (Proust). *Ça bichait très bien entre nous, mon oncle et moi* (Bernanos).

• Syn. : *coller* (pop.), *marcher* (pop.), *rouler* (pop.).

bicherée [biʃre] n. f. (peut-être du bas lat. *becarius,* du gr. *bikos,* amphore ; 1866, Larousse). Ancienne mesure agraire valant 40 ares : *Ce n'étaient que pauvres champs de bucailles, prés fourrageux ; à peine quelques bicherées d'une mauvaise vigné* (Béraud). [On disait aussi bichet.]

bicherie [biʃri] n. f. (de *biche,* sens 3 ; 1866, Larousse). *Vx.* Le monde des femmes entretenues : *Et pas de souillons ; des filles de théâtre, la haute bicherie* (Daudet).

bichet [biʃɛ] n. m. (bas lat. *becarius,* du gr. *bikos,* amphore ; xiiie s.). **1.** Ancienne mesure de capacité pour les grains, valant de 20 à 40 litres selon les régions. || **2.** Syn. de bicherée.

bichette [biʃɛt] n. f. (dimin. de *biche ;* xiie s., écrit *bissette ;* xive s., Froissart). **1.** Petite biche. || **2.** Terme d'affection : *Au fond, mes bichettes, j'étais née pour épouser un Laruette* (Goncourt).

bichlamar n. m. V. bêche-mer.

bichof [biʃɔf] n. m. (de l'allem. *Bischof,* évêque [d'après la couleur violette de cette boisson] ; 1838, Bauchery). Boisson faite de vin sucré, dans lequel a infusé de l'orange ou du citron : *Bischof chaud, froid.*

• Rem. On écrit aussi *bischof* (forme allemande) et *bishof* (forme anglaise).

bichon, onne [biʃɔ̃, -ɔn] n. (abrév. de *barbichon,* chien barbet ; 1588, Crespet). **1.** Petit chien à long poil soyeus : *Vous étiez du bon emps des robes à paniers, | Des bichons, des manchons, des abbés, des rocailles* (Baudelaire). *C'étaient ses inoubliables tempes velues d'énormes touffes, ainsi que celles d'un bichon* (Hervieu). || **2.** Petit coussinet pour essuyer et lustrer les chapeaux. || Vx. *Se donner un coup de bichon,* mettre la dernière main à sa toilette : *Je n'ai eu qu'à me donner un coup de bichon pour apparaîte sans trop de risques parmi vous* (Lecomte). || **3.** Terme d'affection ou de familiarité employé pour les enfants : *Savez-vous ce que vous ferez, mon bichon ?* (Balzac).

bichonnage [biʃɔnaʒ] n. m. (de *bichonner ;* 1782, Mercier). Action de bichonner, de se bichonner : *Procéder à un bichonnage savant.*

bichonner [biʃɔne] v. tr. (de *bichon ;* fin du xviie s.). **1.** *Vx.* Friser comme le poil d'un bichon. || **2.** *Fam.* Arranger, parer avec coquetterie : *Bichonner un enfant.* || **3.** S'occuper avec beaucoup de sollicitude d'une personne, ou donner des soins attentifs à quelque chose : *À son âge, ça ne sait pas mettre une couverture, il faut le bichonner ; j'ai manqué ma vocation, Brichot, j'étais né pour être bonne d'enfants* (Proust). *Bichonner sa voiture.*

• Syn. : **2** *pomponner ;* **3** *choyer, couver* (fam.), *dorloter, soigner.* — Contr. : **3** *maltraiter, négliger.*

◆ **se bichonner** v. pr. Apporter un soin minutieux à sa toilette.

bico n. m. V. bicot 2.

bicolore [bikɔlɔr] adj. (du préf. *bi-* et du lat. *color,* couleur ; 1842, Acad.). Qui comporte deux couleurs : *Les Hébés et les Ganymèdes présentant à bras tendu la petite amphore à bavaroises ou l'obélisque bicolore des glaces panachées* (Baudelaire). *Les cheminées éructent de la vapeur bicolore* (Gautier). *Une porte aux vitres bicolores donnait sur le jardin qu'elle teintait de rouge et de bleu* (Mauriac).

biconcave [bikɔ̃kav] adj. (du préf. *bi-* et de *concave ;* 1842, Acad.). Qui a deux faces concaves : *Le boiteux portait non des lunettes, mais d'épaisses lentilles biconcaves* (Duhamel). *Une lentille biconcave est divergente.*

biconvexe [bikɔ̃vɛks] adj. (du préf. *bi-* et de *convexe ;* 1842, Acad.). Qui a deux faces convexes opposées : *Les loupes sont généralement des lentilles biconvexes.*

bicoque [bikɔk] n. f. (de l'ital. *bicocca,* petite forteresse, vulgarisé à la suite de la bataille de *La Bicoque* en 1522). **1.** *Class.* Ville ou place peu fortifiée : *Efforts du Cardinal Infant pour nous empêcher de pendre une bicoque, laquelle a été obligée de se rendre, comme vous avez su, au cinquième jour du siège* (Chapelain). || **2.** *Fam.* Maison de pauvre aparence : *Une étroite bicoque à deux étages, à deux fenêtres, coincée entre deux façades cossues* (Martin du Gard). *Nous ne pouvions pas la loger. D'ailleurs, elle possédait une bicoque où elle élevait deux de ses petits-enfants ; car elle était déjà grand-mère* (Duhamel). || **3.** *Fam.* Vieille maison peu confortable ou mal entretenue : *Cette chancelante bicoque, bâtie en moellons, était revêtue d'une couche de plâtre jauni* (Balzac).

• Syn. : **3** *baraque, cabane* (fam.), *cahute.*

bicoquet [bikɔkɛ] n. m. (origine obscure ; xve s.). *Vx.* Casque au cimier en crête tranchante : *Cependant le chevalier ôta son infule et son bicoquet* (Hugo). *Je me figure, ô vieux maître, ton visage exsangue, coiffé d'un galeux bicoquet* (Huysmans).

bicorne [bikɔrn] adj. (lat. *bicornis,* à deux cornes ; 1302, Delboulle). Qui a deux pointes : *Un chapeau bicorne.*

◆ n. m. Coiffure à deux pointes : *Le bicorne des académiciens.*

bicornu, e [bikɔrny] adj. (de *bicorne ;* 1866, Larousse). Qui a deux cornes ou pointes (rare) : *La souple coiffure bicornue* [le bonnet de police] (Barbusse).

1. bicot [biko] n. m. (de *bique* ; 1922, Larousse). *Fam.* Petit de la chèvre.

• SYN. : *biquet, cabri, chevreau.*

2. bicot [biko] n. m. (aphérèse de *arbicot,* tirailleur algérien, forme diminutive de *Arbi,* Arabe ; XIXe s.). *Pop.* et *péjor.* Arabe, surtout Nord-Africain : *Ça, le Maroc* [...] : *je n'ai pas encore vu une fathma et un bicot en costume* (Mac Orlan).

• REM. On trouve aussi la graphie BICO.

bicycle [bisikl] n. m. (du préf. *bi-* et de *cycle,* du gr. *kuklos,* cercle ; mot créé v. 1870, à partir d'un mot anglais de même forme et de même sens ; 1878, Larousse). *Vx.* véhicule individuel à deux roues inégales, mû par deux pédales situées sur la roue avant. (On disait aussi BI et GRAND BI.)

bicyclette [bisiklɛt] n. f. (dimin. de *bicycle* ; 1890, *Année scientif. et industr*). Véhicule individuel à deux roues égales, dont la roue arrière est motrice : *Rouler sur sa bicyclette. Copeau est parti pour Étretat à bicyclette* (Gide). *Et, à pied ou en bicyclette, nous partirons* (Proust). || *Bicyclette à moteur,* bicyclette pourvue d'un moteur auxiliaire. (On la désigne officiellement sous le nom de CYCLOMOTEUR.)

• REM. *Aller à* ou *en bicyclette* : les puristes préconisent *à,* par analogie avec *à cheval,* la bicyclette n'étant pas un véhicule dans lequel on prend place, mais une monture qu'on enfourche : *Elle arrive à bicyclette* (Duhamel) ; toutefois, la construction avec *en* est entrée dans l'usage ; elle a été défendue par un certain nombre de grammairiens : *Il s'était fatigué à cheval, en bicyclette* (Proust). [V. MONTER EN SELLE.]

bicycliste [bisiklist] n. (de *bicycle* ; 1878, Larousse). *Vx.* Personne qui circulait sur un bicycle, puis sur une bicyclette : *Quelques bicyclistes, des gamins, deux portefaix de la gare* [...] *achevaient le cortège* (Toulet).

• REM. Ce mot a été supplanté par CYCLISTE.

bidasse [bidas] n. m. (n. pr., type de troupier appartenant au répertoire comique ; 1938, G. Esnault). *Fam.* Simple soldat du contingent.

bide [bid] n. m. (de *bidon* ; fin du XIXe s.). **1.** *Pop.* Ventre. || *Spécialem.* Ventre bedonnant : *Prendre du bide.* || *Crever le bide,* tuer : *Probable que je t'aurais crevé le bide* (Genevoix). || **2.** Dans l'argot du spectacle, représentation qui n'a pas la faveur du public : *Faire, ramasser un bide.*

• SYN. : **1** *bedaine* (fam.), *bedon* (fam.), *bidon* (pop.), *panse* ; **2** *four.*

bidel [bidɛl] n. m. (de *Bidel,* n. d'un dompteur, par comparaison du wagon à une ménagerie ; fin du XIXe s.). **1.** *Pop.* et *vx.* Wagon à impériale, dans la banlieue de Paris. || **2.** *Arg. des marins.* Officier marinier faisant fonction d'adjudant.

bident [bidɑ̃] n. m. (lat. *bidens,* à deux dents ; 1827, Acad.). Fourche à deux dents.

bidenté, e [bidɑ̃te] adj. (du préf. *bi-* et du lat. *dens,* dent ; 1571, De la Porte). Qui a deux saillies assez courtes en forme de dents : *Pétale bidenté.*

bidet [bidɛ] n. m. (de l'anc. franç. *bider,* trotter, d'origine incertaine ; XVIe s., au sens de « âne » ; au sens 3, 1751, *Dépenses de Mme de Pompadour*). **1.** *Class.* Petit pistolet de poche. || **2.** Petit cheval de selle ou de trait léger : *Un char à bancs passait, au trot saccadé d'un bidet, secouant étrangement deux hommes assis côte à côte* (Maupassant). || *Par extens.* et *péjor.* Cheval. || **3.** Cuvette oblongue destinée aux ablutions intimes.

bidoche [bidɔʃ] n. f. (peut-être déformation de *bidet* ; 1836, Vidocq). **1.** *Pop.* Mauvaise viande : *De la carne ou de la bidoche* [...], *ce sont les inélégants synonymes d'une irréductible viande* (Huysmans). || **2.** Viande en général : *Nous cuisons vaguement, sur le feu commun, de vagues lambeaux de bidoche que nous venons mastiquer dans la chambre de Justin* (Duhamel).

• SYN. : **1** et **2** *barbaque* (pop.), *carne* (pop.).

bidon [bidɔ̃] n. m. (peut-être du scandin. *bida,* vase ; XVe s., Olivier Basselin ; au sens 4, début du XXe s.). **1.** Récipient en métal, pour les liquides, de forme et de taille variables, pourvu d'une fermeture : *Un bidon à lait. Un bidon de fer-blanc. Un bidon d'essence, d'huile.* || *Spécialem.* Gourde des soldats : *Des dames en blouse versaient du vin rouge dans les bidons* (Radiguet). || **2.** Le contenu d'un bidon : *Acheter un bidon d'huile.* || **3.** *Fig.* et *pop.* Ventre : *Recevoir un coup dans le bidon.* || **4.** Pop. *C'est du bidon,* c'est un mensonge, une tromperie : *Les honnêtes gens, c'est du bidon, ça n'existe pas* (Bourdet).

• SYN. : **3** *abdomen, bedaine* (fam.), *bedon* (fam.), *bide* (pop.), *buffet* (pop.), *coffre* (pop.), *panse.*

◆ adj. *Pop.* Trompeur, faux, factice : *Un plan bidon, une offre bidon.*

bidonnant, e [bidɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bidonner* ; XXe s.). *Pop.* Très amusant.

bidonner (se) [səbidɔne] v. pr. (de *bidon* ; fin du XIXe s.). *Pop.* Rire, s'amuser beaucoup.

bidonville [bidɔ̃vil] n. m. (de *bidon* et de *ville* ; milieu du XXe s.). Agglomération de baraques rudimentaires où s'entasse la population pauvre près de certains centres urbains, en Afrique du Nord et dans d'autres contrées : *Mille personnes vivaient dans l'entassement hideux d'un bidonville (le Monde).*

• Pl. *des* BIDONVILLES.

bidule [bidyl] n. m. (origine inconnue ; v. 1940, au sens de « désordre » ; sens actuel, v. 1950, G. Esnault). *Pop.* Désignation vague d'une chose indéterminée.

• SYN. : *machin* (pop.), *truc* (fam.).

bief [bjɛf] n. m. (lat. pop. * *bedum,* d'origine gauloise, signif. « canal, fossé » ; v. 1155, Wace, écrit *bied, bies* ; réfection en *bief,* par fausse analogie, au XVIIe s.). **1.** Canal de dérivation alimentant en eau un moulin. || *Bief d'amont,* celui qui amène l'eau jusqu'à la roue du moulin. || *Bief d'aval,* celui qui ramène l'eau à la rivière. || **2.** Espace entre deux écluses d'un canal : *Et maintenant l'on apercevait l'écluse coupant le fleuve d'une écume blanche et d'un grondement sourd, plus fort à mesure que l'on approchait des vannes du barrage, de la petite jetée blanche du bief qui ouvrait sa porte lentement aux appels de la remorque* (Daudet).

• REM. Au XIXe s., on écrivait encore BIEZ : *De larges canaux qui, subdivisés en plusieurs biez, transportent les eaux à travers la plaine* (Nerval).

bielle [bjɛl] n. f. (probablem. de l'esp. *bielda,* fourche pour vanner le blé [déverbal de *beldar,* lat. *ventilare*] ; *bielle* aurait d'abord désigné la bielle du tarare ; au sens actuel, 1684, Guiffrey, *Comptes des bâtiments du roi*). En mécanique, pièce rigide reliant deux pièces mobiles et transmettant le mouvement. || *Couler une bielle,* faire fondre, par suite de l'échauffement exagéré du moteur d'une automobile, l'antifriction qui garnit la tête de la bielle.

biellette [bjelɛt] n. f. (dimin. de *bielle* ; 1928, Larousse). Bielle de petite dimension.

1. bien [bjɛ̃] adv. (lat. *bene* ; Xe s., *Vie de saint Léger*).

Avec un verbe.

• **I.** EXPRIME UN HAUT DEGRÉ, ET MARQUE LA CONFORMITÉ AVEC CE QU'ON ATTEND OU CE QUI PEUT SE CONCEVOIR. **1.** Par rapport aux événements ou aux actions : *Tout va très bien. De temps en temps, il* [Quasimodo] *suivait une belle pierre de l'œil, et, quand elle tuait bien, il disait « Hun ! »* (Hugo). || *Un enfant qui vient bien,* dont la croissance est bonne. || **2.** Du point de vue de l'habileté, de l'art, de la beauté, de l'harmonie : *Si bien que je me fusse caché, tous, jeunes ou vieux, avaient vite fait de m'éventer* (Genevoix). *Bien viser. Bien jouer. Dire bien les vers. Faire quelque chose aussi bien qu'un autre. Un livre bien écrit. Une phrase bien tournée. Une pièce bien jouée. Un travail bien exécuté. Un plan bien fait.* || *Écrire bien,* avoir une écriture lisible ; avoir un bon style. || Fam. *Faire bien,* faire bon effet : *Ce tableau fait vraiment bien dans votre bureau.* || Class. *Que bien que mal,* et, auj., *tant bien que mal,* dans des conditions plus ou moins bonnes : *Que bien, que mal, elle arriva | Sans autre aventure*

fâcheuse (La Fontaine). *Il s'en est tiré tant bien que mal.* || **3.** Du point de vue de la raison, du bon sens, de la logique : *Il a bien conduit sa démonstration.* || *Bien faire et laisser dire,* agir sans se soucier du qu'en-dira-t-on. || Class. *Faire bien,* agir raisonnablement, respecter les convenances : *M'ôter, pour faire bien, du grenier de céans, | Cette longue lunette à faire peur aux gens* (Molière). || *Faire bien de* (et l'infinitif), avoir raison de : *Vous faites bien de ne pas le revoir ;* le plus souvent au futur ou au conditionnel, pour exprimer un conseil, un ordre atténué : *Prends l'éloquence et tords-lui son cou. | Tu feras bien, en train d'énergie, | De rendre aussi la rime assagie* (Verlaine). || **4.** Du point de vue de la morale, du devoir, des convenances : *Bien se conduire. Bien faire. Bien se comporter au feu.* || *C'est bien fait,* c'est un châtiment juste, mérité. || *Les bien-pensants,* v. ce mot à son ordre alphab. || *Bien recevoir quelqu'un,* le traiter avec bienveillance, avec égards. || *Bien traiter les animaux,* les traiter avec humanité, avec bonté. || **5.** Du point de vue de l'état physique, du bien-être, du confort : *Aller bien. Être bien portant. Bien dormir. Se sentir bien. Se trouver bien dans un poste, dans une profession, dans une ville,* etc. || *On vit bien ici,* largement, confortablement. || *Bien manger,* suffisamment, et des mets de bonne qualité, bien préparés. || **6.** Du point de vue des résultats ou de l'effort déployé pour obtenir des résultats : *L'affaire tourne bien. Se trouver bien de quelque chose.* || *Se tirer bien d'une situation délicate, d'un mauvais pas,* s'en sortir à son avantage. || *Bien vendre,* vendre avec profit. || *Tomber bien, arriver bien,* d'une manière opportune. || Avec soin, avec attention : *Écoutez bien. Le troisième, le plus jeune, avait écouté, et bien écouté* (Montherlant). *Bien chercher. Bien repérer les lieux. Bien vérifier l'addition.* || **7.** Du point de vue social ou des relations sociales. || Class. *Être bien né,* être de sang noble ; au *fig.,* avoir des sentiments nobles, de l'inteiligence, du talent. || *Être bien vu de quelqu'un,* jour de sa bienveillance. || *Être bien avec quelqu'un,* être en bons termes avec lui. || *Être bien en cour,* avoir de l'influence auprès de ceux qui dirigent.

• **II.** EXPRIME LE RENFORCEMENT, L'INTENSITÉ, LA QUANTITÉ, LA CONCESSION. **1.** Souligne une affirmation en opposition avec une autre idée, précisée souvent par *mais, pourtant, toutefois* (nuance concessive) : *Il le trouvait bien un peu gringalet...* (Flaubert). *J'y suis bien allé, mats vous n'y étiez pas. On peut bien chercher son intérêt, mais sans nuire aux autres.* || *Pouvoir bien,* avoir beau : *Il peut bien venir sonner à ma porte, je ne le recevrai jamais.* || *Falloir bien,* exprime la constatation d'une nécessité peu agréable : *Il faut bien en passer par là ! Je possède une maison, une femme, quatre garçons, une fille, mariée (Dieu soit loué !), un gendre (il le faut bien !)* [Rolland]. || *Vouloir bien,* v. VOULOIR. || **2.** *Bien* marque l'intensité, la quantité : *Il a bien souffert. J'ai bien tâtonné avant de trouver la solution. Il boit bien.* || *Bien* marque une approximation minimale : *Il y a bien huit jours qu'il y travaille. Il s'en faut bien de dix points qu'il ait été reçu.* || **3.** *Bien* marque le renforcement, l'insistance : *Je crois bien ! Je pense bien ! Cela se pourrait bien. Cela est bien de lui ! Il le sait bien, que vous êtes parti. Dites-lui bien que je serai là à l'heure. Vous pensez bien qu'il le répétera. Veux-tu bien te taire ! Il se mit à clouer le couvercle de la caisse ; je vis bien qu'il clouait le cercueil des vacances* (Pagnol). || *Aimer bien quelque chose,* y prendre plaisir, avoir du goût pour cette chose. || *Aimer bien quelqu'un,* avoir de la sympathie pour cette personne (parfois opposé à *aimer quelqu'un,* avoir de l'amour pour lui). || **4.** *Bien* exprime la confirmation, pour répondre à une mise en doute implicite ou explicite : *Il habite bien dans cette maison. Savez-vous si je suis bien dans la bonne direction ? C'est bien demain qu'il doit venir. Son dernier râle me poursuit. | Est-ce bien toi que j'ai tuée ?* (Leconte de Lisle). || **5.** *Bien* justifie une affirmation par référence à un cas analogue : *Je le ferai, tu l'as bien fait !* || **6.** *Bien* entre dans des locutions adverbiales, conjonctives, prépositives, pour les renforcer. || *Aussi bien,* v. AUSSI. || *Bel et bien,* marque la constatation d'un fait inattendu, ou un renforcement : *Nous nous trompions bel et bien. Il est bel et bien parti.* || Class. *Bien et beau,* même sens : *Il fallait bien et beau | Donner cet animal au seigneur du village* (La Fontaine). || *Bien plus,* ajoute un supplément d'information, avec gradation, à une première donnée : *Cela ne m'a pas surpris ; bien plus, j'avais de sérieuses raisons de m'y attendre.* || *Ou bien,* est un renforcement familier de *ou.* || *Bien loin de, bien loin que,* v. LOIN. || *Mais bien,* mais au contraire : *Ce n'est pas un génie, mais bien un fou.* || *Quand bien même,* v. MÊME.

• SYN. : **I, 1** *admirablement, convenablement, impeccablement, parfaitement ;* **2** *adroitement, agréablement, artistement, excellement, gentiment, gracieusement, habilement, joliment, magistralement, remarquablement ;* **3** *correctement, judicieusement, logiquement, méthodiquement, rationnellement ;* **4** *dignement, honnêtement, honorablement, noblement ;* **5** *à l'aise, confortablement, heureusement.* || **II, 1** *assurément, sûrement, vraiment ;* **2** *beaucoup, extrêmement, intensément, profondément, violemment, vivement ;* **4** *réellement, véritablement, vraiment.* — CONTR. : **I. 1** *mal, malencontreusement ;* **2** *gauchement, mal, maladroitement ;* **3** *absurdement, follement, illogiquement ;* **4** *bassement, ignoblement, vilement ;* **5** *mal ;* **6** *fâcheusement, malencontreusement.* || **II, 2** *faiblement, médiocrement, peu.*

Avec un adjectif, un adverbe, une préposition, une locution.

Exprime la quantité, l'intensité : *Il est bien gentil, bien sage. Maître Goubard* [...] *ayant surpris entre sa fille et lui quelque penchant bien vertueux et bien sévèrement comprimé des deux parts, avait résolu de les unir* (Nerval). *Il était bien joli, ce chemin de Provence !* (Pagnol). *Les cafés restent ouverts bien avant dans la nuit* (Daudet). *Bien après les jours et les saisons, et les êtres et les pays* (Rimbaud). || Vx ou fam. *Un peu bien,* très, trop : *Un joug un peu bien rude* (Corneille). *Je le trouve un peu bien souriant l'Oiseau fatal* (Colette). || *Bien à vous,* formule de politesse à la fin d'une lettre. || *Merci bien,* renforcement de *merci,* pour marquer la satisfaction ou le refus.

• SYN. : *extrêmement, fameusement* (fam.), *fort, très.* — CONTR. : *peu.*

Avec un nom.

Bien du (de la), bien des, beaucoup de : *J'ai eu bien du mal à me faire comprendre. Je vous souhaite bien du plaisir. Bien des gens ignorent ce détail.*

◆ **Bien ! Très bien !** interj. Marquent l'accord, l'approbation, ou annoncent le passage à une nouvelle considération : *Bien, répondit-elle, comptez alors sur moi* (Balzac). *Cette affaire est réglée ? Bien, occupons-nous de l'autre.*

◆ **Eh bien !** loc. interj. Marque la surprise, l'interrogation, l'étonnement, l'exhortation, l'hésitation : *Eh bien ! Qu'attendez-vous ? Levez-vous !*

◆ **Ah bien oui !** loc. interj. Marque la surprise, l'ironie ou la déception.

◆ **Aussi bien que** loc. conj. V. AUSSI.

◆ **Bien que** loc. conj. **1.** Habituellement suivi du subjonctif, marque la concession : *Devant la lampe allumée bien que ce fût le jour, j'étais heureux d'oublier l'heure* (Gide). || **2.** *Fam.* et quelquefois *littér.* (par référence à l'usage classique). Suivi de l'indicatif, accentue la réalité de l'opposition entre deux faits : *Mélanie et Gertrude* [furent arrêtées] *bien qu'elles criaient qu'elles n'avaient rien fait* (Rolland). || **3.** Suivi du conditionnel, marque l'éventualité : *À l'heure actuelle, Mirabeau ne remuerait personne, bien que sa corruption ne lui nuirait point* (Chateaubriand). || **4.** S'emploie souvent avec le mode participe : *Bien qu'ayant vécu chez eux* (France). *Bien qu'étant reparti dès l'aube* (Benoit). || S'emploie également avec l'adjectif, la proposition étant alors elliptique : *La maison de Michel, bien que pauvre et bizarre, est charmante* (Gide).

◆ **Si bien que, tant et si bien que** loc. conj. Suivi de l'indicatif, introduit une conséquence (« à tel point que ») : *Si bien que, n'y tenant plus, il avait rejeté loin de lui sa flanelle* (Flaubert).

2. bien [bjɛ̃] adj. invar. (même étym. qu'à l'art. précéd.). **1.** Comme il faut, d'une manière conforme à ce qu'on attend ou à ce qui peut se concevoir : *Poème sur le désastre de Lisbonne, ou examen de cet axiome : tout est bien* (Voltaire). || *Tout est bien qui finit bien,* se dit lorsqu'on a longtemps désespéré d'un succès. || **2.** *Fam.* Exprime une appréciation fondée sur l'art, l'habileté, la beauté : *Ce garçon est bien* (physiquement), *bien de sa personne. Vous devez faire dans ce journal des choses très bien* (Renard). || Fam. *Une fille bien,* une belle fille (v. aussi 3). || Très fam. *Un peu bien,* d'une manière qui suscite l'admiration. || *Assez bien, bien, très bien,* formules d'appréciation des devoirs, des exercices scolaires. || *C'est bien, très bien,* réponse qui marque l'approbation ou l'assentiment. || **3.** *Fam.* Exprime une appréciation fondée sur la valeur morale, le sens du devoir : *C'est un grand, qui paraissait sérieux ; il trompait bien son monde ! La mère aussi avait l'air d'être bien* (Martin du Gard). *Une fille bien* (moralement). || *C'est très bien à vous de,* vous êtes bien aimable de. || *Il est bien de,* il est juste et convenable de. || **4.** Exprime le bon état physique, le bien-être, le confort : *Aujourd'hui, le malade est bien.* || **5.** Indique l'appartenance à une élite sociale : *Les gens bien. De cette façon la bonne foi des personnes bien et surtout de la bourgeoisie ne serait pas surprise* (Villiers de L'Isle-Adam). *Il y a, dans le lot, des gens très bien qui ne pourraient même pas s'offrir un fiacre pour s'en aller ailleurs* (Duhamel). || **6.** Ironiq. *Nous voilà bien,* nous sommes dans de beaux draps, dans une situation inquiétante.

• SYN. : **1** *convenable, correct, honnête, parfait, satisfaisant ;* **2** *agréable, beau, bon, excellent, joli, pas mal ;* **3** *digne, honorable, sérieux ;* **5** *chic* (fam.), *choisi, distingué, sélect.* — CONTR. : **1** *détestable, fâcheux, haïssable, mal, malencontreux, odieux ;* **2** *abominable, désagréable, exécrable, laid, mauvais, vilain ;* **3** *bas, indigne, infâme, méprisable, vil ;* **5** *commun, peuple, populaire, vulgaire.*

3. bien [bjɛ̃] n. m. (de l'adv. *bien ;* x[e] s., *Vie de saint Léger*).

I. SENS PHILOSOPHIQUE ET MORAL. **1.** Au sens métaphysique, la valeur suprême en tant qu'objet du vouloir et du désir : *Là je retrouverais et l'espoir et l'amour, | Et ce bien idéal que toute âme désire, | Et qui n'a pas de nom au terrestre séjour* (Lamartine). || *Absol.* Ce qui possède la perfection absolue et dont l'essence ne comporte pas de limitation : *Chez Platon, l'idée du bien est au sommet de la hiérarchie du monde intelligible.* || *Le souverain bien, le vrai bien, le bien suprême,* valeur fondamentale de toute philosophie — la vertu, le bonheur, le plaisir, etc. — et qui est propre à satisfaire pleinement les tendances spirituelles et morales de l'être. || **2.** Ce qui est conforme à la norme morale, selon la conscience et l'idéal humain (par opposition au *mal,* avec lequel le bien forme un couple antinomique reproduit par les adj. *bon* et *mauvais*) : *Discerner le bien du mal. Société tracée au cordeau ! Vous offrez l'esclavage à qui ne se conforme pas aux définitions du beau et du bien adoptées par la majorité* (Barrès). *Aimer sans s'inquiéter si c'est le bien ou le mal* (Gide). || **3.** Conduite conforme à cette notion de perfection morale : *Ligue d'encouragement au bien. Il ne se contente pas de prêcher le bien, il essaie de l'accomplir.* || *Faire le bien,* agir conformément au devoir, à l'idée du bien. (V. FAIRE DU BIEN, II, 5.) || *Homme de bien, gens de bien,* personnes qui essaient de vivre conformément à la morale. || *En tout bien tout honneur,* dans une intention honnête, sans arrière-pensée : *Une fille nubile exposée au malheur, | Qui veut faire une fin en tout bien tout honneur* (Regnard). *Protéger une jeune fille que S.A. le baron de Charlus allait en tout bien tout honneur voir tous les jours* (Proust) ; *spécialem.,* formule apaisant les craintes qu'une proposition inattendue ou maladroite a pu susciter : *Il ne prétend à vous qu'en tout bien tout honneur* (Molière). || **4.** Le beau côté d'une chose : *Ne voir que le bien dans quelque chose.* || *Voir tout en bien,* voir les choses d'une manière optimiste, sans tenir compte des objections ou des menaces. || **5.** Appréciation fondée sur la conformité d'un exercice scolaire avec ce que l'on attend de l'élève : *Avoir un assez bien, un bien, un très bien.* || Appréciation fondée sur l'harmonie, la conformité des idées, des goûts. || Fam. *Le mieux est l'ennemi du bien,* on court le risque de gâter ce qui est bien en cherchant à obtenir mieux. || **6.** *Être du dernier bien avec quelqu'un,* être en excellents termes avec lui.

II. SENS GÉNÉRAL (ce qui est utile, répond à un besoin). **1.** Avantage, intérêt : *Travailler pour le bien de quelqu'un. C'est pour son bien.* || *Vouloir le bien de quelqu'un,* vouloir ce qui lui est profitable. || *Vouloir du bien à quelqu'un,* avec une nuance plus subjective, éprouver de bons sentiments à son endroit. || *Dire du bien de quelqu'un,* en parler à son avantage : *Voulez-vous qu'on croie du bien de vous ? N'en dites pas* (Pascal). || Class. *Dire bien de, dire des biens de,* dire du bien de : *Un homme qui ne juge du jour que par soupçon* [...] *n'a pas grand sujet de dire bien de ses yeux* (Malherbe). *On dit des biens admirables de son mérite* (Sévigné). || Class. *Avoir le bien de,* avoir l'avantage, l'honneur, le plaisir de : *Il s'est dit grand chasseur et nous a priés tous | Qu'il pût avoir le bien de courir avec nous* (Molière). || *Grand bien vous fasse !,* loc. ironique, soit pour contester l'utilité d'une chose, soit pour exprimer qu'on n'y porte pas soi-même d'intérêt. || *Le bien public, le bien général, le bien commun,* l'intérêt général. || **2.** *Class.* Bienfait, service rendu : *Pour tant de biens il commande qu'on l'aime* (Racine). || **3.** Modification favorable : *Il a changé d'attitude ; c'est un bien.* || Vx. *Tourner quelque chose à bien,* l'améliorer, lui faire prendre bonne tournure : *C'est moi et non la nature qui tournais à bien son infamie* (France). || *Mener à bien,* conduire jusqu'au succès final. || Fam. *Ce sera un mal pour un bien,* cela ne fera qu'aggraver les choses. || **4.** Modification agréable : *Ce moment de grand sommeil fut pour lui un grand bien. Le trépas est un bien qui finit nos misères* (Voltaire). || **5.** *Faire du bien* (avec un sujet désignant une chose), avoir un effet heureux : *Une mesure qui fait du bien au commerce ;* être profitable à la santé : *Ce médicament vous fera du bien ; fam.,* susciter du contentement : *Revoir de vieux amis, ça fait du bien ! ;* causer une sensation de plaisir : *Ce vent frais nous fait du bien !* || *Faire du bien à quelqu'un* (avec un sujet désignant une personne), lui rendre service. || **6.** Chose matérielle ou immatérielle dont la jouissance est considérée comme un avantage : *La liberté est un bien, le plus grand des biens. Les stoïciens n'appellent pas la richesse un bien ni la mort un mal. Une épouse qui est de votre mesure est le plus grand des biens* (Delacroix). *Vous le savez, pourtant : les faux biens détournent de Dieu* (Gide). || *Les biens éternels, les biens du ciel,* le bonheur promis aux élus, dans le Paradis : *Cette divine soif des biens d'un meilleur monde, | Dont vous me nourrissiez, enfant, sur vos genoux* (Lamartine). || *Les biens temporels, de ce monde, du monde, de la terre,* les biens, surtout les biens matériels, dont nous jouissons durant notre vie. || Fig. *Prendre son bien où on le trouve,* en parlant d'un artiste, puiser à toutes les sources sans cesser d'être original.

III. SENS ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE. **1.** Toute chose créée par le travail et correspondant à un besoin de la société : *Le produit national brut d'un pays est la somme des biens et des services créés par ses habitants.* || *Spécialem.* En termes d'économie politique, chose reconnue apte à la satisfaction d'un besoin et disponible à cette fin : *Les services sont des biens immatériels.* || *Biens de production,* machines ou produits dont la destination est de produire de nouveaux objets. || *Biens de consommation,* objets ou produits nécessaires à la société, et dont l'utilisation est inséparable de leur destruction pro-

gressive. || **2.** En termes de droit, toute chose sur laquelle peut s'exercer un droit légal de propriété, et qui peut faire l'objet d'une transaction : *Faire le relevé des biens apportés par chaque partie dans une association, un mariage.* || *Bien-fonds,* v. ce mot à son ordre alphab. || *Bien meuble,* bien susceptible d'être déplacé. || *Bien immeuble,* bien qui n'est pas susceptible d'être déplacé, ou considéré comme tel. || *Bien oisif,* capital mobilier improductif. || *Bien vacant,* bien dont le propriétaire est inconnu. || *Bien de famille,* propriété insaisissable, légalement constituée. || *Biens propres,* patrimoine personnel de chacun des époux mariés sous le régime de la communauté. || *Le bateau a péri corps et biens,* hommes, bâtiment et cargaison. || *Biens nationaux,* ensemble des biens particuliers et ecclésiastiques nationalisés sous la Révolution. || **3.** Fam. *Avoir un bien, un petit bien,* posséder un terrain : *Il possédait un bien attenant aux terres de la vieille* (Maupassant). || *Avoir du bien,* des propriétés, de l'argent, une situation de fortune solide : *Mais, chez mon oncle Prosper, où il y avait un peu de bien, on ne parlait que de ça, presque toute la journée : plus-value, moins-value, tant pour cent* (Duhamel). || Fam. *Avoir du bien au soleil,* une fortune constituée de biens-fonds.

• SYN. : **II, 1** *prospérité ;* **3** *chance ;* **4** *bien-être, soulagement ;* **6** *bienfait, faveur, félicité, grâce.*|| **III, 2** *argent, avoir, capital, domaine, fortune, possession, propriété, richesse.* — CONTR. : **II, 1** *désavantage, détriment, préjudice ;* **3** *dommage, tort ;* **4** *coup, épreuve ;* **6** *infortune, malheur.*

bien-aimé, e [bjɛ̃neme] adj. et n. (de *bien* et du part. passé de *aimer ;* sous la forme *bien amé,* 1417, *Dict. général*). **1.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui est l'objet d'une tendre affection : *Un fils bien-aimé. J'ai chanté ma joie bien-aimée | Chanté l'amour à voix virile | Au moment d'amour de l'année* (Apollinaire). || Qui bénéficie d'une prédilection : *Jean, le disciple bien-aimé du Christ.* || **2.** Qui est l'objet d'une passion amoureuse : *Et toi, cher Adonis* [...] *| Bien-aimé d'Aphrodite* (Leconte de Lisle). *Écrire à son bien-aimé, à sa bien-aimée. Il avait continué à travailler un poème dans lequel il célébrait la bien-aimée et se lamentait sur son exil* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *affectionné, chéri, favori ;* **2** *adoré, amant, ami, amoureux, chéri, flirt.*

bien-aise [bjɛ̃nɛz] n. m. (de *bien* et de *aise ;* 1833, S. Gay). État agréable du corps qui a ses aises (rare) : *Je me rappelle la sensation de bien-aise que j'éprouvai l'an dernier* (Huysmans).

• SYN. : *bien-être, euphorie.* — CONTR. : *gêne, malaise.*

bien-aller [bjɛ̃nale] n. m. invar. (de *bien* et de *aller ;* 1866, Larousse). À la chasse à courre, fanfare indiquant que les chiens sont sur la voie : *Un cor sonne le bien-aller. Le vieux piqueur multiplie pour elle ses bien-aller* (R. Bazin).

bien-dire [bjɛ̃dir] n. m. invar. (de *bien* et de *dire ;* XVIIe s.). *Littér.* Art de parler, de s'exprimer avec correction et élégance : *Pierre Corneille, suivant moi immensément supérieur à Racine, ce courtisan, rempli d'adresse et de bien-dire* (Stendhal). || Class. et fam. *Être sur son bien-dire,* affecter de bien parler.

bien-disance [bjɛ̃dizɑ̃s] n. f. (de *bien-disant ;* XVIe s.). *Class.* Éloquence, aisance du style : *Ce fut certainement un bel esprit, et qui pouvait mettre sa biendisance entre les exemples* (Malherbe).

bien-disant, e [bjɛ̃dizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *bien* et de *disant,* part. prés. de *dire ;* 1552, Pontus de Tyard). *Vx.* Qui parle avec facilité et agrément.

• SYN. : *disert, éloquent.* — CONTR. : *silencieux, taciturne.*

bien-être [bjɛ̃nɛtr] n. m. invar. (de *bien* et de *être ;* 1555, Pasquier). **1.** Sensation agréable résultant de la satisfaction des besoins du corps et de l'absence de préoccupations : *Sans qu'il pût s'expliquer pourquoi, des Esseintes se réveilla tout valide, un beau matin ; plus de toux déracinante, plus de coins enfoncés à coups de maillet dans la nuque, mais une sensation ineffable de bien-être, une légèreté de cervelle dont les pensées s'éclaircissaient* (Huysmans). *Il est difficile de rendre intelligible le battement de cœur, le bien-être de l'œil, la joie de possession qu'un enfant éprouve de ces petits trésors. C'est l'origine de la volupté* (Barrès). *On croit qu'on est bien sur l'herbe, dit-il. Mais c'est un bien-être fugitif. Il faut corriger constamment sa posture* (Chardonne). || **2.** Situation matérielle dans laquelle tous les besoins de l'existence peuvent être satisfaits : *La division des grandes fortunes et la circulation des moindres, d'où seulement peuvent résulter pour les classes inférieures le bien-être et l'affranchissement* (Nerval).

• SYN. : **1** *aise, bonheur, euphorie, félicité, jouissance, plaisir, quiétude, volupté ;* **2** *aisance, opulence.* — CONTR. : **1** *angoisse, anxiété, gêne, inquiétude, malaise, peine, souffrance, tourment ;* **2** *besoin, dénuement, impécuniosité, indigence, misère, pauvreté.*

bien-faire ou **bienfaire** [bjɛ̃fɛr] v. tr. ind. [**à**] (de *bien* et de *faire ;* XIIIe s.). Class. *Bien-faire à quelqu'un,* lui faire du bien : *Sa première inclination est de nous bienfaire* (Bossuet).

◆ n. m. invar. Action de faire du bien : *Le bien-faire vaut mieux que le bien-dire.*

bienfaisance [bjɛ̃fəzɑ̃s] n. f. (de *bienfaisant ;* XIVe s., rare ; refait au XVIIIe s. par l'abbé de Saint-Pierre). **1.** Disposition à faire le bien ; habitude de faire du bien (vieilli) : *Sa bienfaisance était universellement reconnue. Bienfaisant, et bienveillant, ce qui est une autre bienfaisance* (Hugo). || **2.** Effet bienfaisant, conséquence favorable de quelque chose : *Un facteur d'équilibre qui ne devait pas cesser, à travers les siècles, de prouver sa bienfaisance* (Bainville). || **3.** Action de secourir les indigents : *Bureau de bienfaisance* (on dit auj. *bureau d'aide sociale*). *Œuvre de bienfaisance.*

• SYN. : **1** *bonté, charité, générosité, philanthropie ;* **2** *bienfait, utilité ;* **3** *assistance, charité.* — CONTR. : **1** *dureté, égoïsme, inhumanité, malfaisance, méchanceté ;* **2** *nocivité.*

• REM. Dans la langue classique, on disait BÉNÉFICENCE.

bienfaisant, e [bjɛ̃fəzɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *bienfaire ;* XIIe s.). **1.** Se dit d'une personne qui aime à faire du bien aux autres : *On peut être bienfaisant sans être vertueux ; on n'est pas vertueux sans être bienfaisant* (Cousin). || **2.** Se dit de ce qui apporte un soulagement, de ce qui a une influence salutaire : *Cette religion de tendresse, d'espérance, de joie tombait en rosée bienfaisante sur le cœur désespéré du ghetto* (Tharaud). *Un remède bienfaisant. Une pluie bienfaisante.*

• SYN. : **1** *bon, charitable, généreux, humain, philanthrope ;* **2** *bénéfique, salutaire.* — CONTR. : **1** *cruel, dur, égoïste, inhumain, méchant ;* **2** *maléfique, malfaisant, nocif, pernicieux.*

bienfait [bjɛ̃fɛ] n. m. (lat. *benefactum ;* 1138, *Vie de saint Gilles*). **1.** Acte de générosité envers autrui : *Je ne sais si les Athéniens, comblés des bienfaits d'Antiochus, compatirent aux maux de sa famille détrônée* (Chateaubriand). || *Un bienfait n'est jamais perdu* (proverbe), une bonne action est toujours récompensée. || *Rien ne vieillit plus vite qu'un bienfait,* une bonne action s'oublie vite. || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Gratification en argent : *Nous avons 15 000 livres de rente, indépendamment des bienfaits du prince* (Stendhal). || **3.** Effet bienfaisant, conséquence heureuse d'une chose : *Les bienfaits de la science, de l'éducation. Leur amitié était un bienfait pour tous deux* (Rolland).

• SYN. : **1** *cadeau, charité, faveur, générosité, plaisir* (fam.), *présent, service ;* **2** *don, gracieuseté, largesse, libéralité ;* **3** *avantage, bonheur, joie, profit, utilité.* — CONTR. : **1** *affront, dommage, injure, offense, outrage, préjudice ;* **3** *crime, méfait.*

bienfaiteur, trice [bjɛ̃fɛtœr, -tris] n. et adj. (de *bienfait ;* XIIe s.). **1.** Personne qui fait du bien, qui se montre généreuse envers quelqu'un : *Je voulais être à la fois son père, son bienfaiteur* (Balzac). || *Bienfaiteur de l'humanité,* savant, philanthrope dont les découvertes, l'action ont eu une portée considérable. || **2.** *Spécialem.* Personne

qui a attribué une somme d'argent, ou des biens, à une œuvre ou à une collectivité : *Liste des bienfaiteurs de l'établissement. Membre bienfaiteur.*

• SYN. : **1** *ami, ange gardien, mécène, patron, père, protecteur, providence, sauveur ;* **2** *donateur.* — CONTR. : **1** *assassin, bourreau, ennemi.*

• REM. Au XVII^e s., on trouvait, en outre, les formes BIENFACTEUR et BIENFAICTEUR.

bien-fondé [bjɛ̃fɔ̃de] n. m. (de *bien* et du part. passé de *fonder ;* 1928, Larousse). **1.** Conformité au droit : *Apprécier le bien-fondé d'une réclamation.* || **2.** *Par extens.* Caractère de ce qui a un fondement raisonnable : *Manuel ne s'interrogeait pas sur le bien-fondé de sa décision, il ne mettait pas en question son acte* (Malraux).

• SYN. : **1** *bon droit, justesse ;* **2** *légitimité, pertinence.*

bien-fonds [bjɛ̃fɔ̃] n. m. (de *bien* et de *fonds ;* début du XIX^e s.). Bien immobilier, tel que terre, maison, immeuble : *Placer ses disponibilités en biens-fonds.*

• Pl. *des* BIENS-FONDS.

bienheureusement [bjɛ̃nørøzmɑ̃] adv. (de *bienheureux ;* XII^e s.). De façon bienheureuse : *Ces berceaux qui marchent, où de petites têtes* [...] *dodelinent bienheureusement* (Daudet). *Mon Dieu ! je me sens si légère d'esprit, si bienheureusement battue de fatigue, n'est-ce pas là le bonheur revenu, l'oubli, la solitude joyeuse d'autrefois ?* (Colette).

bienheureux, euse [bjɛ̃nørø, -øz] adj. et n. (de *bien* et de *heureux ;* 1190, *Sermons de saint Bernard*). **1.** Qui jouit d'un grand bonheur : *Que le soleil est beau quand tout frais il se lève, | Comme une explosion nous lançant son bonjour ! | Bienheureux celui-là qui peut avec amour | Saluer son coucher plus glorieux qu'un rêve !* (Baudelaire). || *Avoir l'air d'un bienheureux,* avoir l'air réjoui, satisfait. || *Dormir comme un bienheureux,* sans le moindre trouble. || **2.** Dans la langue de la théologie, qui jouit de la félicité éternelle, de la béatitude : *La bienheureuse Vierge Marie.* || *Le séjour des bienheureux,* le ciel. || **3.** À qui la béatitude est réservée : *Bienheureux les pauvres en esprit.* || **4.** *Spécialem.* Personne qui a été béatifiée, c'est-à-dire dont l'Église catholique a reconnu la sainteté sans l'admettre encore aux honneurs du culte universel : *Si la bienheureuse Pélagie n'avait point exercé la profession de laquelle vous savez que vit Jeannette* [...], *cette sainte n'aurait pas eu lieu d'en faire une ample et copieuse pénitence* (France).

• SYN. : **1** *enchanté, heureux, ravi ;* **2** *béat, benoît, saint.* — CONTR. : **1** *désespéré, infortuné, malheureux.*

◆ adj. **1.** Qui procure le bonheur : *Une vie bienheureuse. Tout mon être et tout mon amour | Acclament le bienheureux jour | Où, seul rêve et seule pensée, | Me reviendra la fiancée* (Verlaine). || **2.** *Fam.* Qui vient à point : *Une bienheureuse parole. Une inspiration bienheureuse.*

• SYN. : **1** *béni, heureux, radieux, sacré ;* **2** *faste, opportun, propice.* — CONTR. : **1** et **2** *damné, maudit.*

• REM. On écrit *bien heureux,* en deux mots, lorsque cette expression signifie « qui a le bonheur de » : *Il devrait s'estimer bien heureux d'être encore en vie.*

bien-jugé [bjɛ̃ʒyʒe] n. m. (de *bien* et du part. passé de *juger ;* 1752, Trévoux). Caractère d'une décision judiciaire rendue conformément au droit.

biennal, e, aux [bjɛnal, -o] adj. (bas lat. *biennalis,* de *bis,* deux fois, et de *annus,* année ; milieu du XVI^e s.). **1.** Qui dure deux ans : *Une charge biennale.* || **2.** Qui a lieu tous les deux ans : *L'agrégation de droit est un concours biennal.*

• SYN. : **2** *bisannuel.*

◆ **biennale** n. f. (XX^e s.). Manifestation artistique organisée tous les deux ans : *La Biennale de Venise.*

bien-pensant, e [bjɛ̃pɑ̃sɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *bien* et de *pensant,* part. prés. de *penser ;* 1798, Acad.). Se dit d'une personne qui a des opinions politiques ou religieuses conformes à l'ordre établi ou à l'orthodoxie (souvent péjor.) : *Ceux qui se prétendent amoureux de l'ordre, respectueux des choses établies, ceux que Tirésias appelle « les bien-pensants »* (Gide). *La Grande Peur des bien-pensants* (ouvrage de Bernanos). *Les bien-pensants se voilent la face* (Brasillach-Bardèche).

• SYN. : *conformiste.* — CONTR. : *non-conformiste.*

bienséance [bjɛ̃seɑ̃s] n. f. (de *bienséant ;* 1532, Rabelais). **1.** *Class.* Caractère de ce qui convient bien : [Les étoffes] *ont chacune leur agrément, leur bienséance* (La Bruyère). || *Être à la bienséance de,* convenir à : *Prends donc en récompense | Tout ce qui peut chez nous être à ta bienséance* (La Fontaine) ; être à la disposition de : *Cette maison meublée est en ma bienséance, | Je puis en disposer avec grande licence* (Molière). || **2.** *Class.* Dans la langue de la critique, conformité aux conventions du genre littéraire ou artistique, au caractère d'un personnage, aux particularités d'une situation, ou enfin à la sensibilité du public : *Pour ne pas contredire l'histoire, j'ai cru ne me pouvoir dispenser d'en jeter quelque idée* [du mariage du Cid avec Chimène], *mais avec incertitude de l'effet ; et ce n'était que par là que je pouvais accorder la bienséance du Théâtre avec la vérité de l'événement* (Corneille). *Règle des bienséances.* || **3.** Dans la vie sociale, conformité aux conventions, et, *spécialem.,* politesse respectant la pudeur : *Dire comment, vers la minuit, j'entrevis Raphaël naviguant sur cette poitrine* [...], *voilà ce que je ne pourrais faire sans manquer aux règles de la distinction et de la bienséance* (Duhamel). || **4.** *Par extens.* Distinction : *La comtesse avait horreur des effusions ; elle réfugia sa bienséance derrière son face-à-main* (Gide).

• SYN. : **3** *convenance, correction, courtoisie, décence, étiquette, honnêteté, pudeur, savoir-vivre, usage ;* **4** *délicatesse, éducation.* — CONTR. : **3** *cynisme, impolitesse, impudeur, inconvenance, incorrection, indécence, sans-gêne ;* **4** *grossièreté, incongruité, rusticité.*

◆ **bienséances** n. f. pl. Règles, usages de bon ton qu'il convient d'observer en société (vieilli) : *Ils* [les originaux] *rompent cette fastidieuse uniformité que notre éducation, nos conventions de société, nos bienséances d'usage ont introduite* (Diderot).

bienséant, e [bjɛ̃seɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *bien* et de *séant,* part. prés. de *seoir,* du lat. *sedere,* être assis ; XIII^e s., Rutebeuf). Conforme à la bienséance : *Des propos bienséants. Une timidité bienséante. Il n'est pas bienséant de se livrer ici à de telles manifestations. Je ne crus pas qu'il fût bienséant de me hasarder dans cette bagarre* (Mérimée).

• SYN. : *bien élevé, civil, convenable, correct, courtois, décent, honnête, poli, séant.* — CONTR. : *choquant, déshonnête, immodeste, impoli, inconvenant, incorrect, indécent, malséant.*

bientôt [bjɛ̃to] adv. (de *bien* et de *tôt ;* XIV^e s.). **1.** Dans peu de temps : *Il reviendra bientôt. C'est-il que M. Charpentier va bientôt venir ?* (Alain-Fournier). *Et puis, bientôt, ce serait la distribution des prix* (Mauriac). || Peu après : *Séduite au premier abord, elle refusait bientôt* (Balzac). || **2.** En peu de temps : *Ma fenêtre s'ouvrait au-dessus d'un vallon qui bientôt s'est empli de neige* (Gide). *Ce travail a été bientôt achevé.* || **3.** *Par extens.* Trop rapidement, avec précipitation et légèreté. || *C'est bientôt dit,* c'est plus facile à dire qu'à faire.

• SYN. : **1** *incessamment, prochainement ;* **2** *prestement, rapidement, tôt, vite, vivement ;* **3** *hâtivement, précipitamment.* — CONTR. : **2** *doucement, insensiblement, lentement ;* **3** *longuement.*

• REM. Ne pas confondre *bientôt* avec *bien tôt,* en deux mots, qui signifie « fort tôt » : *Vous arrivez bien tôt ce matin.*

◆ **A bientôt !** loc. adv. Formule par laquelle on prend congé de quelqu'un, en lui laissant espérer un retour prochain. || Fam. *À très bientôt,* renforcement de *à bientôt.*

bienveillamment [bjɛ̃vɛjamɑ̃] adv. (de *bienveillant ;* milieu du XIX^e s.). Avec bienveillance (rare) : *Ma pelote, dites-vous, est toute couverte d'aiguilles, et, vous ajoutez trop bienveillamment, très fines* (Sainte-Beuve). *Et les regards paisibles des*

étoiles | Bienveillamment souriront aux époux (Verlaine).

bienveillance [bjɛ̃vɛjɑ̃s] n. f. (de *bienveillant ;* fin du XIIe s., Marie de France). **1.** Disposition d'esprit favorable à l'égard d'autrui : *Gagner la bienveillance de quelqu'un. Témoigner de la bienveillance à quelqu'un. La bienveillance des hauts esprits a pour corollaire l'incompréhension et l'hostilité des médiocres* (Proust). || *J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance,* formule traditionnelle employée dans une lettre de requête adressée à un haut fonctionnaire. || **2.** Manifestation de cette tendance : [Elle] *gourmandait leur défaillance avec des mots crus* [...], *où perçaient de grosses bienveillances* (Zola). || **3.** Disposition d'humeur tendant à l'indulgence : *Les examinateurs ont fait preuve d'une grande bienveillance. Jadis, dès que son avidité commençait à s'assouvir, il regardait les êtres avec bienveillance* (Malraux).

• SYN. : **1** *bénignité, bonté, cordialité, débonnaireté, faveur, gentillesse, sympathie ;* **3** *complaisance, compréhension, mansuétude.* — CONTR. : **1** *animosité, antipathie, hostilité, malveillance ;* **3** *âpreté, dureté, rudesse.*

bienveillant, e [bjɛ̃vɛjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *bien* et de *veuillant,* anc. part. prés. de *vouloir,* du lat. pop. *volere,* même sens ; XIIe s.). **1.** Qui a, qui montre de la bienveillance : *Un maître bienveillant ne doit pas être trop indulgent.* || **2.** Qui témoigne, qui marque de la bienveillance : *Un regard, un mot bienveillant. Une bouche bienveillante, mais gardienne des projets de l'âme* (Sainte-Beuve). *On y trouve la description détaillée des deux lions de bronze qui ornent la mairie, des considérations bienveillantes sur l'absence d'arbres, les maisons disgracieuses et le plan absurde de la ville* (Camus).

• SYN. : *aimable, bon, complaisant, compréhensif, cordial, débonnaire, doux, gentil, humain, indulgent, obligeant.* — CONTR. : *antipathique, désobligeant, dur, hostile, malveillant, méchant, rude.*

• REM. La forme BIENVEUILLANT, E a été maintenue jusqu'au XVIIe s.

bienvenir [bjɛ̃vnir] v. intr. (de *bien* et de *venir ;* 1583, Cl. Gauchet, *Plaisir des champs*). Class. *Être bienvenu de,* être bien accueilli par : *Je suis bienvenu de tout le monde* (Racine). || *Se faire bienvenir de quelqu'un,* se faire bien accueillir de quelqu'un, rechercher ses bonnes grâces.

bienvenu, e [bjɛ̃vny] adj. et n. (de *bien* et du part. passé de *venir ;* XIIIe s.). Qui est accueilli avec plaisir, qui arrive à propos : *Un cadeau bienvenu. Soyez le bienvenu. Une gratification serait la bienvenue.*

• SYN. : *opportun.* — CONTR. : *inopportun, malvenu.*

bienvenue [bjɛ̃vny] n. f. (de *bienvenu ;* XIIIe s.). **1.** *Vx.* Venue qui fait plaisir et se produit à propos : *Ma bienvenue au jour me rit dans tous les yeux* (Chénier). || **2.** Bon accueil : *Souhaiter la bienvenue à quelqu'un. Discours de bienvenue.* || **3.** *Spécialem.* Droit d'entrée dans une association : *Quand les entrées de 25 francs payés par chaque élève* [...], *appelées les « bienvenues », montaient à une somme de quelques centaines de francs, on décidait d'aller manger la masse à la campagne* (Goncourt). || *Vx.* Régal offert par un nouveau membre à ceux qui l'ont accepté dans leur association : *Payer sa bienvenue. Il apprit par cœur des couplets qu'il chantait aux bienvenues* (Flaubert).

bien-vivre [bjɛ̃vivr] n. m. invar. (de *bien* et de *vivre ;* XIXe s.). Vie facile et heureuse : *Le moine demeuré moine pour exprimer le jus de citron du bien-vivre* (Balzac). *Nulle part ailleurs* [qu'au Palais-Royal] *la séduction du bien-vivre ne défie si insolemment les conditions normales de l'existence* (Colette).

1. bière [bjɛr] n. f. (néerl. *bier,* boisson qui a remplacé la *cervoise ;* 1429, texte de Dieppe). Boisson légèrement alcoolisée, obtenue par la fermentation de l'orge germée sous l'action de la levure de bière, et parfumée avec du houblon : *Bière brune, blonde.* || *Bière de mars,* bière brassée en mars : *Il a eu bien tort* [...] *d'absorber tant de bière de mars* (Nerval). || *Petite bière,* bière faiblement alcoolisée : *Comme on le voit, ce n'était pas de la petite bière que l'on trouvait dans ce café des Mille et Une Nuits* (Villiers de L'Isle-Adam). || Fam. *Ce n'est pas de la petite bière,* c'est une chose ou un personnage considérable : *Le château de ma tante est devenu une sorte de lieu d'accaparement de leurs portraits, authentiques ou non, sous le flot grandissant desquels certains Guermantes et certains Condé, qui ne sont pourtant pas de la petite bière, ont dû disparaître* (Proust).

2. bière [bjɛr] n. f. (du francique **bera,* civière ; 1080, *Chanson de Roland*). Coffre de bois où l'on enferme un mort : *La mise en bière. Et vêtu d'une robe, hélas, qu'on nomme bière, | Robe d'hiver, robe d'été | Que les morts ne dépouillent guère* (La Fontaine). *Je rêvais, contemplant ces bières, | De palissandre ou d'acajou, | Qu'un habile ébéniste orne de cent manières* (Baudelaire). *Dans la faible lumière que répandait l'unique cierge allumé au pied de la bière, une silhouette d'enfant était agenouillée sous des voiles de deuil* (Martin du Gard).

• SYN. : *cercueil.*

bièvre [bjɛvr] n. m. (du bas lat. *beber,* mot d'origine gauloise ; XIIe s.). *Vx.* Castor.

biez n. m. V. BIEF.

biffage [bifaʒ] ou **biffement** [bifmɑ̃] n. m. (de *biffer ;* début du XIXe s.). Action de biffer ; résultat de cette action.

1. biffe [bif] n. f. (de *biffin ;* 1878, au sens 1 ; au sens 2, 1898, G. Esnault). **1.** *Pop.* Métier du chiffonnier. || **2.** *Arg. mil.* Infanterie de ligne : *Les hommes de la biffe ordinaire, qui roulent à plat leurs molletières sans les croiser* (Chevallier).

2. biffe [bif] n. f. (déverbal de *biffer ;* 1877, Littré). Instrument pour annuler les empreintes des timbres administratifs apposés par erreur. || L'empreinte de cet instrument.

biffement n. m. V. BIFFAGE.

biffer [bife] v. tr. (de l'anc. franç. *biffe,* étoffe rayée ; 1576, Ménard). **1.** Rayer d'un trait un mot ou une phrase d'un document : *Biffer une signature. Dans la table des opéras de Wagner, à la première page, « Lohengrin », « Tannhäuser » avaient été biffés, d'un trait indigné, au crayon rouge* (Proust). || Par extens. et fam. *Biffer quelqu'un,* supprimer son nom d'une liste. || **2.** *Fig.* Retrancher, abolir : [Péguy] *n'admet pas d'effacer une idée, de la biffer* (Tharaud). || Tirer un trait sur ; renoncer à : *Le vieillard* [Talleyrand], *décidé à ne biffer sa vie que quand il n'aurait plus une heure à vivre, opposait à toutes les supplications un obstiné « Pas encore ! »* (Renan).

• SYN. : **1** *barrer, bâtonner, raturer, sabrer* (fam.) ; **2** *effacer, enlever, retrancher, supprimer.* — CONTR. : **1** *ajouter, inscrire ;* **2** *adjoindre, incorporer, introduire.*

biffeton [biftɔ̃] n. m. (de *biffe,* chiffon ; 1919, G. Esnault). *Arg.* **1.** Billet de banque. || **2.** Ticket de métro, billet de chemin de fer.

biffin [bifɛ̃] n. m. (de *biffe,* chiffon ; 1836, G. Esnault). **1.** *Arg.* Chiffonnier : *Une lyre dissimulée fait bosse sous ses guenilles de biffin* (Goncourt). || **2.** *Arg. mil.* Soldat de l'infanterie (le sac du fantassin évoquant la hotte du chiffonnier) : *Les canassons renâclaient, les biffins étaient fourbus* (Martin du Gard). *Ils sont capables de me renvoyer là-haut comme simple biffin* (Romains).

biffure [bifyr] n. f. (de *biffer ;* 1863, Littré). **1.** Trait par lequel on biffe un mot : *Ces trois exemplaires sont condamnés à toutes les ratures et biffures que j'y pourrai faire* (Courier). || **2.** Trait en creux rayant la marque d'une manufacture de porcelaine, sur une pièce de rebut.

bifide [bifid] adj. (lat. *bifidus,* fendu en deux ; 1772, Rousseau). **1.** En termes de sciences naturelles, se dit d'un organe fendu en deux parties dans le sens de la longueur : *Le stigmate bifide absorbe avidement la poussière argentée* [le pollen] (Maeterlinck). || **2.** *Littér.* Se dit d'un objet qui se sépare en deux : *Il avait des cheveux longs et diffus, des barbes bifides, taillées en fourche* (Huysmans).

bifocal, e, aux [bifɔkal, -o] adj. (du préf. *bi-* et de *focal,* dér. savant du lat.

focus ; début du XX^{e} s.). Se dit d'un verre de lunettes composé de deux parties présentant des distances focales différentes, l'une pour la vision éloignée et l'autre pour la vision rapprochée.

bifront [bifrɔ̃] adj. (lat. *bifrons,* qui a un double front ; 1547, G. Budé). Qui a deux faces, deux visages : *Dis, l'homme sera-t-il, en sa sombre aventure, | Englouti par hier ou détruit par demain, | Si tu n'as, pour sauver le triste genre humain, | Quelque Janus bifront, faisant face aux deux hydres ?* (Hugo).

bifteck [biftɛk] n. m. (angl. *beefsteak,* tranche de bœuf ; 1735, *Cuisinier moderne,* écrit *beef stek ; beef-stake,* 1786, Chastellux ; *bifteck,* 1806, Viard). **1.** Tranche de viande de bœuf qu'on sert grillée ou passée à la poêle : *L'énergie obstinée de cuisiniers qui veulent attendrir un bifteck* (Baudelaire). || **2.** Tranche de viande préparée de façon analogue : *Bifteck de cheval.* || **3.** *Fam.* La nourriture quotidienne. || *Gagner son bifteck,* gagner sa vie.

• REM. On rencontre aussi les formes BEEFSTEAK, BEEFSTECK ; mais l'usage tend à substituer la forme STEAK, qui prévaut dans les locutions où figure un déterminant : *Steak tartare. Steak au poivre.*

bifurcation [bifyrkasjɔ̃] n. f. (de *bifurquer* ; 1560, Paré). **1.** Division en deux branches, rappelant une fourche : *La bifurcation de l'artère pulmonaire, d'un chemin.* || **2.** Point où une voie de communication (route, ligne de chemin de fer, etc.) se divise en deux autres : *S'arrêter près d'une bifurcation. Gare de bifurcation.* || **3.** *Fig.* Obligation ou possibilité de choisir entre deux orientations différentes, notamment entre deux sortes d'études : *Hélas, la bifurcation, en me dirigeant sur les lettres, m'avait fermé les carrières scientifiques* (France).

• SYN. : **2** *carrefour, croisement, embranchement, fourche ;* **3** *orientation.*

bifurquer [bifyrke] v. intr. (dér. savant du lat. *bifurcus,* fourchu ; 1560, Paré). **1.** Se diviser en deux branches : *La route bifurque.* || **2.** Abandonner une voie, un itinéraire, pour prendre une direction adjacente : *Le train bifurque sur la voie de garage. La voiture ayant bifurqué, je leur tournai le dos et cessai de les voir* (Proust). *May rentre à Paris, mais Jean bifurque sur Lausanne pour acheter un bateau* (Colette). || **3.** *Fig.* Dévier de la direction initiale : *Dès le début, la conversation bifurquait* (Zola). *Je laissai ainsi bifurquer mon premier amour, comme plus tard je laissai bifurquer ma politique* (Renan). || **4.** *Fig.* Changer l'orientation de son activité : *Bifurquer vers la politique.* || *Spécialem.* Changer d'option dans ses études : *Obligés d'opter sur le seuil de la classe de troisième pour les lettres ou les sciences* [...], *de bifurquer, comme on disait* (France).

• SYN. : **1** *diverger ;* **4** *s'orienter.* — CONTR. : **1** *se raccorder, se rejoindre, se réunir.*

◆ **se bifurquer** v. pr. *Vx.* Se diviser en deux à la façon d'une fourche : *En cet endroit, la route de Sens se bifurque, l'une passant par Fontainebleau, l'autre par Melun* (Lamartine).

bigaille [bigaj] n. f. (mot dialect. de l'Ouest, signif. « menu fretin » [Aunis] ; 1843, G. Esnault). Nom donné, sous les tropiques, aux insectes ailés dont les piqûres incommodent : *Pour chasser les moustiques et les bigailles* (Hugo).

bigame [bigam] adj. et n. (lat. ecclés. *bigamus,* adaptation du gr. *digamos,* double mariage ; 1270, A. de la Halle). Qui est marié à deux personnes en même temps. || *Spécialem.* Selon le droit canon, se dit de celui qui a contracté deux mariages, même successifs, ou de celui qui a épousé en premières noces une veuve.

bigamie [bigami] n. f. (de *bigame ;* 1495, J. de Vignay). État d'une personne bigame.

bigarade [bigarad] n. f. (provenç. *bigarrado,* bigarré ; 1651, N. de Bonnefons, *Jardinier français ;* 1680, Richelet). Orange amère, fruit du bigaradier, avec lequel on prépare des confitures : *Nous épluchions ensemble des bigarades* (Bourget).

bigaradier [bigaradje] n. m. (de *bigarade ;* 1751, *Encyclopédie*). Arbre voisin de l'oranger, dont la fleur est utilisée en parfumerie (essence de néroli), et qui produit les bigarades.

bigarré, e [bigare] adj. (de la famille de l'anc. franç. *garre,* signif. « de deux couleurs », d'origine incertaine ; XV^{e} s.). **1.** Qui a des couleurs variées et vives : *Le plumage bigarré d'un oiseau. J'aime son mauvais goût, sa jupe bigarrée* (Cocteau). || **2.** *Fig.* Qui est formé d'éléments disparates : *Un sommeil trouble, épais, agité, pesant comme la pierre d'un sépulcre et bigarré comme elle de figures et d'emblèmes pénibles* (Sainte-Beuve). *Cette foule bigarrée* [d'Alexandrie], *dont les âmes sont plus diverses encore que les cheveux, les profils et les yeux, l'imagination a vite fait de la raccorder à la vieille civilisation hellénique* (Barrès). *« Oliver Twist » est tout différent de « Pickwick ». Cette fois, Dickens ne raconte pas des aventures bigarrées et assez négligemment liées, mais construit un récit continu, un roman* (Maurois). || *Spécialem.* Se dit d'un style dont les éléments forment de vifs contrastes : *Et quand on était fatigué du composite et bigarré langage moderne, c'était* [...] *un grand repos d'écouter la causerie de M^{me} de Guermantes* (Proust). || **3.** *Class.* Ambigu : *Il est* [...] *impossible de bien comprendre la conduite qu'ils tiennent avec le Palais, tant elle est bigarrée* (Retz).

• SYN. : **1** *bariolé, chamarré, diapré ;* **2** *composite, divers, hétéroclite, hétérogène, mêlé.* — CONTR. : **1** *uni ;* **2** *homogène, uniforme.*

bigarreau [bigaro] n. m. (de *bigarrer ;* 1530, Palsgrave). Variété de cerise rouge ou blanche, à chair ferme.

bigarreautier [bigarɔtje] n. m. (de *bigarreau ;* 1680, Richelet). Variété de cerisier qui donne les bigarreaux.

bigarrer [bigare] v. tr. (origine obscure ; XV^{e} s.). **1.** Produire, former des bigarrures ; marquer de taches de couleurs, de jeux d'ombre et de lumière ou de dessins variés : *Des plaques de nuages violacés bigarraient le ciel* (Taine). *Les teintes comme le modelé* [des corps], *dénaturés par la clarté blafarde, qui les bigarre comme les corps de panthères* (Montherlant). || **2.** *Class.* et *littér.* Mêler de façon disparate : *Mirabeau m'enchanta de récits d'amour, de souhaits de retraite dont il bigarrait des discussions arides* (Chateaubriand). *Bigarrer ses ouvrages de citations, de mots grecs et latins* (Acad., 1878).

• SYN. : **1** *barioler, chamarrer, diaprer, jasper, marqueter.* — CONTR. : **1** *unifier, uniformiser.*

bigarrure [bigaryr] n. f. (de *bigarrer ;* 1530, Palsgrave). **1.** Aspect dû à des couleurs ou à des dessins variés, opposés : *Je lui décrivis la bigarrure des papillons* (Gide). || **2.** *Fig.* Réunion d'éléments disparates, personnes ou choses : *La bigarrure des habitués des vernissages.* || Spécialem. *Bigarrure du style,* mélange, dans l'expression, de tons divers et opposés.

• SYN. : **1** *bariolage, chamarrure, diaprure, jaspure ;* **2** *disparité, diversité, hétérogénéité, variété.*

bigle [bigl] adj. (altér. de *bicle,* déverbal de *bi[s]cler,* loucher [peut-être du lat. pop. **bisoculare*], par croisement avec *aveugle ;* 1471, *Lettres de Louis XI*). **1.** Qui louche : *Il avait ensuite des yeux bigles très éveillés* (Nerval). *Elle le vit avec son grand nez ambitieux, aux narines dilatées, sa bouche mince, ses yeux bigles à force de regarder les cartes* (Daudet). *Le jeune carabin démêla très vite que ces yeux gris de M. Taine, remarquables de douceur, de lumière et de profondeur, étaient inégaux et voyaient un peu de travers ; exactement il était bigle* (Barrès). *Il arrête sur moi, quelques instants, un regard presque bigle tant il est chargé de fureur* (Duhamel). || **2.** *Fam.* Qui a la vue basse.

• SYN. : **1** *bigleux* (fam.) ; **2** *myope.*

bigler [bigle] v. intr. (de *bi[s]cler,* d'un lat. pop. **bisoculare,* loucher, avec influence du mot *aveugle ;* 1642, Oudin). Loucher : *Des yeux qui biglent nettement.*

◆ v. tr. *Pop.* Regarder avec insistance ou avec curiosité : *La chambrière écorche un peu le français, vous bigle ferme et a l'air de vous dire : « J'ai vu d'autres godelureaux que vous dans les armées de Napoléon ! »* (Chateaubriand).

● SYN. : *dévisager, observer, reluquer* (très fam.).

bigleux, euse [biglø, -øz] adj. et n. (de *bigle ;* XX^e s.). *Fam.* Syn. de BIGLE.

bigne n. f. V. BEIGNE.

bignonier [biɲɔnje] n.m., **bignone** [biɲɔn] n.f. ou **bignonia** [biɲɔnja] n.m. (de *J.-P. Bignon ;* 1826, Mozin). Arbrisseau grimpant, originaire d'Amérique, cultivé en treillage pour ses fleurs : *Le bignonier, lourd de fleurs, balance jusque dans la chambre d'ardents bouquets* (Colette).

bigophone [bigɔfɔn] n. m. (de *Bigot,* n. de l'inventeur, et du suff. *-phone ;* 1888, Larousse). **1.** Instrument de musique burlesque. (On trouve aussi la graphie BIGOTPHONE.) || **2.** *Pop.* Récepteur de téléphone.

1. bigorne [bigɔrn] n. f. (provenç. **bigorn,* du lat. *bicornis,* à deux cornes ; 1389, Godefroy). **1.** Chacune des deux pointes d'une enclume. || **2.** Enclume très allongée, dont chaque extrémité est en pointe pyramidale : *Mon père l'écouta sans oser bouger ses jambes qui serraient la bigorne* (Giono). || **3.** *Pop.* Bataille, bagarre : *Il aime la bigorne.*

2. bigorne [bigɔrn] adv. (de *bigorne,* signif. « de travers », dans certaines régions ; 1628, Chereau). Arg. *Rouscailler bigorne,* parler argot : *Ils m'apprennent à parler argot, à rouscailler bigorne* (Hugo).

bigorneau [bigɔrno] n. m. (dimin. de *bigorne ;* 1423, Godefroy). **1.** *Vx.* Petite enclume. || **2.** Petit coquillage comestible : *C'était : « Ah ! le bigorneau, deux sous de bigorneau », qui faisait se précipiter vers les cornets où on vendait ces affreux petits coquillages* (Proust). || **3.** *Arg. mil.* Soldat de l'artillerie de marine. (En ce dernier sens, on emploie plutôt l'abrév. BIGOR.)

bigorner [bigɔrne] v. tr. (de *bigorne ;* XVII^e s. ; au sens 2, fin du XIX^e s.). **1.** Forger, travailler au marteau sur la bigorne. || **2.** *Par extens.* et *pop.* Endommager par un choc, une collision : *Une voiture pourrie, un tank bigorné* (Arnoux). || **3.** Pop. *Bigorner quelqu'un,* lui donner des coups.
● SYN. : **2** *amocher* (fam.), *esquinter* (fam.).

◆ **se bigorner** v. pr. **1.** *Pop.* Échanger des coups, se battre : *On a commencé à se bigorner comme si c'était de la rigolade* (Dorgelès). || **2.** Se heurter en subissant un dommage : *Deux voitures qui se sont bigornées au carrefour.*
● SYN. : **1** *se bagarrer.*

1. bigot [bigo] n. m. (de *bigue ;* 1694, Th. Corneille). Pièce de bois percée de trous où passent les cordages qui, disposés en collier autour du mât de hune, maintiennent les vergues : *Les bigots étaient rangés selon la quantité de trous qu'ils avaient* (Hugo).

2. bigot, e [bigo, -ɔt] adj. et n. (représente un juron d'anc. angl., *bî God,* par Dieu ! ; 1155, Wace, comme surnom et terme injurieux adressé aux Normands ; au sens actuel, XV^e s.). Se dit d'une personne qui montre une dévotion étroite et bornée, attachée surtout aux pratiques extérieures du culte : *Une femme bigote. Le côté de bazar religieux et de caque sentant l'âme et le linge aigrelets des bigotes finit par se dissiper* (Huysmans) ; et littér. : *Le maigre cheptel bigot, entretenu à grands frais par une littérature spéciale* (Bernanos).
● SYN. : *bondieusard* (pop.), *cafard, cagot, calotin* (très fam.), *faux dévot, tartufe.* — CONTR. : *croyant, dévot, mystique, pieux ; athée, incroyant, libre penseur.*

◆ adj. Qui témoigne de bigoterie : *Un air bigot.* [Emma] *se mit en prière. Le jeune homme fut irrité de cette fantaisie bigote* (Flaubert).

bigotelle [bigɔtɛl] ou **bigotère** [bigɔtɛr] n. f. (esp. *bigotera,* de *bigote,* moustache ; 1649, Scarron). *Class.* Petite pièce de cuir ou de tissu, qui servait à maintenir les moustaches relevées pendant la nuit : *Il a mis sa bigotelle. Il se sert de bigotères* (Acad., 1694).

bigoterie [bigɔtri] n. f. (de *bigot* 2 ; 1461, *Cent Nouvelles nouvelles*). **1.** Dévotion outrée, entendue de façon étroite : *La bigoterie soupçonneuse de ces maniaques* (Bernanos). || **2.** *Fam.* L'ensemble des bigots : *Toute la bigoterie de la ville était réunie.*
● SYN. : *cagoterie, tartuferie.* — CONTR. : **1** *dévotion, mysticisme, piété ; athéisme, incroyance, libre pensée.*

bigotisme [bigɔtism] n. m. (de *bigot* 2 ; fin du XVII^e s., Saint-Simon). Caractère et tournure d'esprit des bigots : *J'ai bien l'horreur du bigotisme et des maniaques pieuses* (Huysmans).
● SYN. : *cagotisme.*

bigotphone n. m. V. BIGOPHONE.

bigottes ou **bigotes** [bigɔt] n. f. pl. (mot esp. ; XVII^e s.). *Class.* Moustaches : *Ce fanfaron de Ferrandine* [...] *| Aura beau tordre ses bigottes* (Saint-Amand).

bigouden [bigudɛn] n. m. (mot breton). Coiffe des femmes de Pont-l'Abbé, dans le Finistère.

◆ n. f. Femme de Pont-l'Abbé (avec une majuscule).

bigoudi [bigudi] n. m. (origine incertaine ; 1866, Larousse). Petite tige autour de laquelle les femmes roulent leurs cheveux pour les friser : *Une grosse mémère à bigoudis, avec des bas roulés sur les chevilles* (Martin du Gard). *Les prodiges ouvragés d'une coiffure aux bigoudis et au fer chaud* (Duhamel).
● SYN. : *papillote, rouleau.*

1. bigre ! [bigr] interj. (déformation euphémique de *bougre ;* 1743, Trévoux). Exprime l'étonnement, la protestation : *Bigre ! voilà qui change tous nos projets ! Bigre non ! réplique le docteur* (France).

2. bigre [bigr] n. m. (lat. médiév. *bigrius* [XII^e s.], du francique *bikari,* gardien d'abeilles ; 1462, Du Cange). *Vx.* Garde forestier qui entretenait les ruchers.

bigrement [bigrəmɑ̃] adv. (de *bigre* 1 ; 1866, Larousse). *Fam.* Fortement, beaucoup : *Je ne te cache pas que, du jour où elle a été partie, je me suis trouvé bigrement débarrassé* (Martin du Gard). *On m'aurait bigrement surpris* (Romains).
● SYN. : *considérablement, diablement* (fam.), *diantrement* (fam.), *fameusement, grandement, joliment, prodigieusement, singulièrement.* — CONTR. : *aucunement, faiblement, médiocrement, modérément, peu.*

bigue [big] n. f. (provenç. *biga,* poutre ; XV^e s.). **1.** Mât de charge pour soulever de lourds fardeaux : *Un bœuf tout saignant pend accroché aux bigues* (Hugo). || **2.** Chèvre formée de deux ou trois poutres liées par le haut, portant une poulie.

biguine [bigin] n. f. (mot des Antilles ; v. 1935). **1.** Danse populaire des Antilles. || **2.** Musique sur laquelle on l'exécute ; chanson composée sur le même rythme.

bihebdomadaire [biɛbdɔmadɛr] adj. (du préf. *bi-* et de *hebdomadaire ;* 1866, Larousse). Qui a lieu deux fois par semaine : *Une réunion bihebdomadaire. Les visites en principe bihebdomadaires de la femme de ménage* (Romains). || *Spécialem.* Qui paraît deux fois par semaine : *Un journal régional bihebdomadaire.*

bihoreau [biɔro] n. m. (origine obscure ; le premier élément paraît représenter le lat. *bubo,* hibou ; 1314, Gace de La Bigne, écrit *buhoreau ;* forme actuelle, 1555, Belon). Oiseau nocturne, proche du héron, à plumage vert foncé sur le dos, visitant le sud de la France en été.

bijou [biʒu] n. m. (du breton *bizou,* anneau, de *biz,* doigt ; 1460, Lobineau). **1.** Objet de parure, généralement fait d'une matière précieuse, remarquable par la finesse du travail : *Un bijou ancien. Tes yeux* [...] *| Sont deux bijoux froids où se mêle | L'or avec le fer* (Baudelaire). *La veilleuse dans l'ombre est un bijou d'or cuit* (Apollinaire). || **2.** Objet, et en particulier monument délicatement ouvragé : *La chapelle, vrai bijou d'orfèvrerie lapidaire* (France). *Ces véritables bijoux ciselés que sont les cathédrales de Reims, de Chartres, et, à mon goût, la perle de toutes, la Sainte-Chapelle de Paris* (Proust). || **3.** *Fig.* Se dit de toute chose remarquable par sa délicatesse, par le soin apporté à sa construction : *Cet appartement est un véritable bijou. Ce moteur est un petit bijou.* || **4.** S'emploie comme terme d'affection à l'adresse d'une personne : *Mon bijou.*

• Pl. *des* bijoux.

• Syn. : 1 *joyau* ; 2 *chef-d'œuvre.*

bijouterie [biʒutri] n. f. (de *bijou ;* début du xvii[e] s. [condamné par Vaugelas]). **1.** Fabrication des bijoux. || **2.** Commerce des bijoux. || **3.** Magasin, boutique où l'on vend des bijoux. || **4.** Ensemble des objets fabriqués par le bijoutier : *Il y en eut qui emportèrent de la bijouterie* (Gide).

• Syn. : 1 *joaillerie, orfèvrerie.*

bijoutier, ère [biʒutje, -ɛr] n. (de *bijou ;* 1675, Retz, au sens de « qui aime les bijoux » ; début du xviii[e] s.). Fabricant, marchand de bijoux : *Les Autheman étaient marchands d'or en ce temps-là, et fournissaient de matière brute tous les bijoutiers de Paris* (Daudet). *Le soir, elle allait recevoir à la face l'éblouissement des grands bijoutiers de la rue Montmartre. Elle examinait longuement cette forte bijouterie de poissonnières* (Zola).

• Syn. : *joaillier, orfèvre.*

◆ adj. **1.** *Class.* et *littér.* Amateur de bijoux : *Elle est vive, coquette, aimable et bijoutière* (Hugo). || **2.** Qui a rapport aux bijoux : *Industrie bijoutière.*

Bikini [bikini] n. m. (nom déposé ; de *Bikini,* atoll du Pacifique où eurent lieu des expériences atomiques en 1946 ; v. 1947). Maillot de bain féminin en deux pièces, de dimensions particulièrement réduites : *S'exhiber en Bikini.*

bilabial, e, aux [bilabjal, -o] adj. et n. f. (du préf. *bi-* et de *labial ;* 1908, Larousse). Se dit d'un son articulé par l'action combinée des deux lèvres : *Le* [b] *est une consonne bilabiale. Une bilabiale.*

bilabié, e [bilabje] adj. (du préf. *bi-* et du lat. *labium,* lèvre ; 1842, Acad.). Se dit, en botanique, des corolles ou des calices divisés en deux lèvres.

bilame [bilam] n. m. (du préf. *bi-* et de *lame ;* fin du xix[e] s.). Bande métallique double, formée de deux lames minces et étroites, de métaux inégalement dilatables soudés par laminage, et qui se courbe plus ou moins selon la température à laquelle elle est portée : *Les bilames sont utilisés dans les thermostats.*

bilan [bilɑ̃] n. m. (ital. *bilancio,* balance ; 1584, Thevet). **1.** Compte donnant l'actif et le passif d'une entreprise commerciale, à une date déterminée : *Le bilan hebdomadaire de la Banque de France. Arrêter, dresser, établir un bilan.* || *Déposer son bilan,* en parlant d'une entreprise commerciale, se déclarer en état de cessation de paiement. || **2.** *Fig.* Résultat d'une opération : *Le bilan de la guerre.* || *Faire le bilan de,* tirer les enseignements d'une situation, d'une série d'événements, dresser l'inventaire des résultats : *Faire le bilan d'une semaine de discussions.*

• Syn. : **2** *conséquences, effets.*

bilant [bilɑ̃] adj. m. (part. prés. de *biler ;* xx[e] s.). *Pop.* Qui donne des soucis : *C'est là qu'il est facile à vivre, et doux, et pas bilant* (Aragon).

bilatéral, e, aux [bilateral, -o] adj. (du préf. *bi-* et de *latéral ;* 1812, Mozin). **1.** Qui a deux faces ; qui est disposé selon un axe ou un plan de symétrie : *La disposition bilatérale des membres ;* et au fig. : *En littérature, chaque idée a son envers et son endroit ; personne ne peut prendre sur lui d'affirmer quel est l'envers. Tout est bilatéral dans le domaine de la pensée* (Balzac). || **2.** Qui concerne les deux parties d'un objet ou d'un organisme : *Une paralysie bilatérale.* || *Stationnement bilatéral,* stationnement des véhicules sur les deux côtés d'une voie. || **3.** Qui provient de deux côtés : *Efforts bilatéraux conjugués* (Maurras). || **4.** En droit, se dit d'une convention qui engage réciproquement les deux parties contractantes : *La vente est un contrat bilatéral.*

bilatéralement [bilateralmɑ̃] adv. (de *bilatéral ;* 1829, Boiste). De chaque côté ; d'une manière réciproque.

bilboquet [bilbɔkɛ] n. m. (de *bille,* bâtonnet, et de *bouquer* [mot de l'Ouest, dér. de *bouc*], frapper, proprem. « encorner » ; 1534, Rabelais, écrit *bille boucquet*). **1.** Jouet composé d'un petit bâton pointu à une extrémité et légèrement concave à l'autre, relié par une cordelette à une boule percée d'un trou : *Le jeu de bilboquet consiste à placer la boule en équilibre sur la partie concave du bâton, ou à l'enfiler sur l'extrémité pointue.* || **2.** *Vx.* Figurine lestée de plomb, qui se remet toujours debout quelle que soit la position dans laquelle on la place. || Vx. *Se tenir droit comme un bilboquet,* demeurer longtemps debout immobile. || Vx. *Être toujours sur ses pieds comme un bilboquet,* retrouver toujours son assiette, et, au *fig.,* se sortir à son avantage de situations fâcheuses. || Fig. et Vx. *C'est un bilboquet,* c'est un personnage falot. || **3.** En imprimerie, petit ouvrage de peu d'importance, tel que cartes de visite, faire-part, factures.

bile [bil] n. f. (lat. *bilis ;* 1539, J. Canappe). **1.** Liquide jaunâtre, visqueux, de goût amer, sécrété par le foie et qui concourt à la digestion : *Un foie congestionné dont la bile verdit son visage* (Colette). *Rieux trouva son malade* [...] *vomissant avec de grands arrachements une bile rosâtre* (Camus). || *Bile noire,* syn. de atrabile. || **2.** *Class.* Colère : *Ils ont une bile intarissable sur les plus petits inconvénients* (La Bruyère). || **3.** Mauvaise humeur, humeur chagrine. || *Échauffer, remuer la bile de quelqu'un,* le mettre de mauvaise humeur. || *Décharger, épancher sa bile,* dire ce qu'on a sur le cœur. || Fam. *Se faire de la bile,* s'inquiéter, se faire du souci.

biler (se) [səbile] v. pr. (de *bile ;* xix[e] s.). *Pop.* Se faire du souci, se tourmenter : *Je me bile sans raison. C'est bête, le cafard* (L. Descaves).

bileux, euse [bilø, -øz] adj. (de *bile ;* 1611, Cotgrave). *Pop.* Qui se fait du souci, qui s'inquiète facilement : *Mais lui, pas bileux, n'hésitait pas à lâcher le boulot pour s'offrir une partie de pêche avec le copain* (Vercel).

• Syn. : *anxieux, soucieux, tourmenté.* — Contr. : *insouciant.*

bilharzie [bilarzi] n. f. (de Th. *Bilharz,* médecin allemand [1825-1862] qui découvrit ce parasite). Ver plat qui occasionne des affections graves.

bilharziose [bilarzioz] n. f. (de *bilharzie ;* milieu du xix[e] s.). Maladie provoquée par les bilharzies et surtout par leurs œufs.

biliaire [biljɛr] adj. (de *bile,* avec influence de *bilieux ;* 1687, Duncan). Relatif à la bile : *Sécrétion biliaire. Calculs biliaires.* || *Vésicule biliaire,* réservoir où la bile sécrétée par le foie s'accumule entre les digestions.

bilieux, euse [biljø, -øz] adj. et n. (du lat. *biliosus ;* 1537, J. Canappe). **1.** Qui a rapport à la bile : *Bouvard en eut une maladie bilieuse* (Flaubert). || **2.** Qui résulte d'un excès de bile : *Un teint bilieux. Un tempérament bilieux. Sa figure bilieuse, à laquelle les habitudes de la campagne avaient imprimé des couleurs violentes, faisait supposer, à première vue, un caractère autre que le sien* (Balzac). *On alla jusqu'à complimenter Jack de son escapade, qui avait, paraît-il, mis le mulâtre dans un tel état de colère bilieuse qu'il en avait eu la jaunisse* (Daudet). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne irascible, d'humeur acariâtre : *Mais, sans contredit, le plus bilieux des gens de lettres que je connus à Paris à cette époque était Chamfort* (Chateaubriand). *En face de cette haute figure, de cette Maintenon bilieuse, mon pauvre père faisait pitié* (Mauriac). || **4.** *Fig.* Qui est porté à l'inquiétude.

• Syn. : **3** *coléreux, hargneux, renfrogné, revêche ;* **4** *anxieux, bileux* (pop.), *hypocondre, hypocondriaque, mélancolique, pessimiste, sombre, soucieux, tourmenté.* — Contr. : **3** *affable, aimable, avenant, charmant, engageant, jovial, sympathique ;* **4** *insouciant, optimiste.*

bilingue [bilɛ̃g] adj. (lat. *bilinguis,* qui a deux langues ; xiii[e] s., au sens de « médisant » ; sens moderne, 1842, Mozin [un premier exemple au début du xvii[e] s.]). **1.** Qui est en deux langues différentes : *Une collection qui comporte de nombreux textes bilingues. Cependant, il me jetait des injures bilingues* (France). || *Dictionnaire bilingue,* dictionnaire qui donne la traduction des mots d'une langue dans une autre. || **2.** Où l'on parle deux langues différentes : *L'Alsace est une région bilingue.* || **3.** Se dit de quelqu'un qui parle deux langues : *Beaucoup d'Alsaciens sont bilin-*

gues. || **4.** Qui connaît deux langues : *Une secrétaire bilingue.*

bilinguisme [bilɛ̃gɥism] n. m. (de *bilingue* ; 1920, *Société de linguistique*). **1.** Coexistence de deux langues dans une collectivité. || **2.** Usage simultané de deux langues par un individu, ou dans une collectivité.

bill [bil] n. m. (mot angl., du lat. médiév. *billa* [lat. class. *bulla*], boule de plomb attachée à certains actes [anc. franç. *bille* et *bulle*], d'où « acte » ; 1669, Chamberlayne). Projet d'acte soumis au Parlement, en Grande-Bretagne : *Celui-ci proposa à son tour un bill pour rapporter une partie de l'acte qui prive les pairs catholiques de leur droit de voter et de siéger à la Chambre* (Chateaubriand). || *Par extens.* La loi votée (dite *act*) : *Un bill de finances, passé dans le Parlement d'Angleterre en 1765, élève un nouvel empire sur la terre en 1782 et fait disparaître du monde un des plus antiques royaumes de l'Europe en 1789 !* (Chateaubriand).

billard [bijar] n. m. (de *bille* 1 ; 1399, Douet d'Arcq, au sens de « bâton recourbé », puis « bâton à pousser les boules » ; fin du XVe s., « table de jeu », l'homonymie du radical l'ayant fait sentir comme dérivé de *bille* 2). **1.** *Vx.* En termes de chasse, bâton recourbé employé par les oiseleurs. || **2.** *Par anal.* et *class.* Sorte de club avec lequel on poussait les boules au jeu de billard. || **3.** Jeu, dont les règles ont considérablement varié depuis le XVe s., consistant à pousser des boules d'ivoire, anciennement au moyen d'un bâton recourbé, aujourd'hui avec une queue droite, sur une table rectangulaire : *Faire une partie de billard. Salle de billard. Quand il ne jouait pas à la manille, c'était au billard ou aux dames* (Aragon). || **4.** Partie de billard : *Le chef et le fourrier* [...] *faisaient un billard au cercle des sous-officiers* (Hermant). || **5.** Table rectangulaire, recouverte d'un tapis vert, dont les rebords, ou bandes, sont élastiques, et sur laquelle on joue au billard : *Faire quelques points sur le grand billard.* || Spécialem. *Billard anglais, russe, chinois, japonais, billard Nicolas,* noms donnés à diverses tables comportant différents obstacles ou différentes dispositions de trous, et, *par extens.,* aux jeux qui se jouent sur ces tables. || **6.** Petit appareil dans lequel les billes, propulsées généralement par un ressort, doivent heurter le plus grand nombre possible de plots : *Billard électrique.* || **7.** Salle où se trouve un billard. || **8.** *Fam.* Table d'opération chirurgicale : *Monter, passer sur le billard.* || **9.** *Fam.* Route au revêtement très lisse : *Cette route est un vrai billard.* || **10.** Fam. *C'est du billard,* c'est une chose très facile, cela va tout seul.

billarder [bijarde] v. intr. (de *billard,* bâton à pousser les boules de jeu ; 1701, Furetière). **1.** Avoir une forme arquée, comme l'ancien bâton appelé « billard » : *Des bœufs dont les cornes billardent.* || **2.** En parlant d'un cheval, marcher en tournant vers l'extérieur les jambes de devant ou de derrière ; *par extens.,* se dit d'une personne : *On voyait un gamin courir. Sa chaussure trop lourde le faisait billarder, tandis que son ombre tressautait devant lui sur la poudre du chemin* (Toulet). || **3.** *Vx.* Au jeu de billard, donner maladroitement un second coup à la bille déjà lancée.

billardier [bijardje] n. m. (de *billard ;* XVIIIe s.). Fabricant ou réparateur de billards.

1. bille [bij] n. f. (lat. pop. **bilia,* tronc d'arbre, d'origine gauloise ; 1372, Du Cange, au sens de « quille »). **1.** Portion, non équarrie, d'un tronc d'arbre : *La figure d'un dieu taillée dans une bille de tilleul* (France). || **2.** Barre, lingot de métal destinés à être façonnés : *Une bille d'acier.* || **3.** *Vx* et dialect. : *Une bille de chocolat.*

2. bille [bij] n. f. (peut-être du francique **bikkil,* dé ; 1164, Chr. de Troyes). **1.** Petite sphère pleine, utilisée spécialement dans des jeux d'enfants : *Des enfants qui jouent avec des billes d'agate, de verre, de terre cuite. Un petit sac de filet contenait les plus belles billes, qu'une à une l'on m'avait données et que je ne mêlais pas aux vulgaires* (Gide). *La bonne, pour avoir la paix, lui payait des billes* (Aragon). || Fam. *Reprendre ses billes,* se retirer d'une association en reprenant son apport. || **2.** Boule d'ivoire, ou d'une autre matière, avec laquelle on joue au billard, à la roulette, à la boule. || *Toucher pleine bille,* frapper la bille adverse de plein fouet avec sa propre bille. || *Prendre la bille fine,* frapper sa bille de manière à frôler la bille adverse. || *Prendre de la bille,* rectifier le tir en visant plus près du centre de la bille adverse. || *Jouer bille en tête,* jouer en force ; et, *fig.* et *fam.,* avec audace, ou en abattant tout de suite ses meilleurs arguments. || **3.** *Roulement à billes,* dispositif dans lequel des billes d'acier diminuent le frottement des pièces tournantes. || **4.** *Essai à la bille,* mesure de la dureté des métaux par l'enfoncement d'une bille. || **5.** *Stylo, crayon à bille,* stylo dans lequel la plume est remplacée par une bille qui, en roulant sur le papier, y dépose l'encre grasse contenue dans un réservoir. || **6.** *Pop.* Tête : *Il a une bonne bille. Il a une bille de clown. Deux cents bonnes billes de soldats* (Dorgelès). *Maringaud est si trapu qu'il en paraît gros, et il a d'épais sourcils noirs au-dessus d'un petit nez, dans une bonne bille de bébé Cadum* (Malraux). || *Bille* ou *boule de billard,* crâne chauve.

◆ adj. *Pop.* Qui est d'une bêtise, d'une naïveté dont les autres profitent : *C'est pas croyable, ce qu'on pouvait être bille !* (Dorgelès).

billebaude [bijbod] n. f. (de *bille* 2 et de l'anc. franç. *baud,* fier, joyeux ; 1676, Sévigné). *Class.* Confusion, désordre : *Quand on ne boit point* [à Vichy], *on s'ennuie ; c'est une billebaude qui n'est point agréable* (Sévigné).

◆ **A la billebaude** loc. adv. *Vx.* À volonté, en désordre. || *Chasse à la billebaude,* chasse non organisée et où chacun tire à sa fantaisie.

billet [bijɛ] n. m. (forme masc. de *billette* 1, avis officiel ; XVe s. ; *billet de banque,* 1574, Cheverny, et 1716, Law).

I. 1. *Class.* Écrit annonçant officiellement quelque chose : *Billet d'enterrement.* || *Billet de part* (vx), *de faire part,* avis écrit pour les choses importantes de la vie : *Les relations de famille étaient restreintes à l'envoi des billets de faire part en cas de mort ou de mariage* (Balzac). *Depuis l'âge de dix-sept ans, il conservait* [...] *tous les billets de part, classés par degrés de parenté* (Montherlant). || **2.** Écrit très court, dont les formes sont moins rigides que celles d'une lettre : *Le matin de bonne heure, elle lui envoya sa voiture et un petit billet par lequel elle le priait de venir passer une heure avec elle* (Stendhal). *Vous avez trouvé singulier de recevoir un billet de moi* (Musset). *Le lendemain, elle écrivit un de ces billets où excelle l'esprit des dix mille Sévignés que compte maintenant Paris* (Balzac). *Et si vous saviez quels ravissants billets il écrit quand il se laisse aller ! Ses lettres sont infiniment supérieures à ses livres* (Proust). || *Billet de visite,* petit écrit annonçant qu'on est passé prendre des nouvelles : *Si la vieille maréchale de Lévi est incommodée, chacun d'y porter un billet de visite* (Goncourt). || **3.** Petit écrit galant adressé à une femme : *Il lui manquait ce qui crée une seconde fois la femme, les chiffons et les billets doux* (Balzac). || **4.** Petit article de journal, écrit plaisant, bref, ironique, se terminant par une pointe ou un trait d'esprit : *Billet littéraire.* || **5.** *Class.* Pamphlet, tract : *L'on envoie des semeurs de billets pour soulever le peuple* (Retz). || **6.** *Class.* Bulletin de vote. || **7.** Class. *Tirer au billet,* tirer au sort à l'aide de petits morceaux de papier pliés, portant un numéro : *Que l'on tire au billet ceux que l'on doit élire* (Boileau).

II. 1. *Class.* Reçu signé par une personne qui a fait un emprunt : *Retiré chez lui, le paisible marchand | Va revoir ses billets et compter son argent* (Boileau). || **2.** Écrit portant la reconnaissance d'une dette et l'engagement de l'acquitter à une date déterminée ; traite : [Elle] *se rappelait l'échéance des billets* (Flaubert). *Mon ami avait eu la faiblesse de faire un billet à son tailleur ; et comme tous les gens d'imagination en pareil cas, sitôt sa signature donnée, il s'était cru débarrassé de sa dette, et l'idée de son billet lui était sortie de l'esprit* (Daudet). *Négocier, escompter un billet de commerce.* || *Billet de fonds,*

nom donné à chacune des traites échelonnées souscrites par l'acheteur d'un fonds de commerce et correspondant à la fraction qui n'a pas été payée comptant. || *Billet à ordre,* billet que le souscripteur s'engage à payer, à une date donnée, au bénéficiaire ou à la personne que celui-ci aura désignée. || **3.** *Billet de banque,* billet émis par une banque qui s'engageait, à l'origine, à payer en espèces, au porteur, la somme inscrite sur le billet ; puis billet émis par la Banque de France, ou toute banque officielle d'État, actuellement considéré comme monnaie : *En parlant, il tirait son portefeuille pour y prendre des billets* (Mérimée). || Fam. *Un billet,* dix francs (mille francs anciens) : *Il faut verser quatre-vingts billets au secrétaire de la fédération* (Pagnol). *Je peux tirer cent, deux cents, trois cents billets de mon terrain* (D. Amiel). || **4.** *Billet de santé,* attestation déclarant que le porteur s'est conformé aux règlements sanitaires. || *Billet de confession,* écrit attestant que le porteur s'est confessé : *Je tremble quand il est si généreux. Il a toujours l'air d'acheter un billet de confession* (Porto-Riche). || *Billet de logement,* attestation délivrée à un militaire qui doit loger chez l'habitant : *Les officiers avaient été logés, autant que possible, chez les gens riches ; ils avaient bon besoin de se refaire. Par exemple, un lieutenant, nommé Robert, eut un billet de logement pour le palais de la marquise Del Dongo* (Stendhal). || Fam. *Je vous en fais* (vx), *je vous en fiche, je vous en fous mon billet* (triv.), je vous l'assure, le certifie : *Elle est poitrinaire, je lui en fais mon billet* (Mérimée). *Je vous fous mon billet qu'ils se trompent* (Duhamel). || **5.** Imprimé ou écrit constatant un droit ou une convention : *Billet de loterie, de tombola.* || *Spécialem.* Petit carton ou petit morceau de papier donnant accès dans un moyen de transport, une salle de spectacle, etc. : *Un billet de chemin de fer. Morin se trouvait dans cet état quand il prit son billet pour La Rochelle* (Maupassant). *Dumouchel leur procura des billets pour une séance de l'Académie* (Flaubert). *Un billet de théâtre, de cinéma.* || *Billet de quai,* billet qui donne droit à l'entrée sur un quai de gare. || *Billet de faveur,* billet gratuit ou à prix réduit : *Quand je vais au théâtre, je n'accepte jamais de billets de faveur* (Louÿs). || Fig. et fam. *Prendre un billet de parterre,* tomber (par jeu de mots sur *parterre* et *par terre*).

• SYN. : **I, 2** *mot ;* **3** *poulet.* || **II, 3** *coupure, fafiot* (pop.) ; **5** *bifton* (pop.), *bulletin, coupon, ticket.*

billeté, e [bijte] adj. (de *billette* 2 ; XVIe s., N. du Fail). Se dit d'un blason semé de billettes.

1. billette [bijɛt] n. f. (altér. de l'anc. franç. *bullette,* dimin. de *bulle,* par attraction de *bille ;* 1389, Godefroy). **1.** *Vx.* Écriteau placé aux lieux de péage pour inviter à payer. || **2.** Attestation du versement des droits de douane. || **3.** Étiquette placée sur un colis.

2. billette [bijɛt] n. f. (dimin. de *bille* 1 ; 1304, Gay). **1.** Morceau de bois fendu pour le chauffage. || **2.** Pièce de bois soutenant le plafond d'une galerie de mines. || **3.** Clavette qui croisait le fer de l'épieu de chasse. || **4.** Petit lingot d'acier laminé. || **5.** En architecture, série de petites billes formant ornement sur une corniche, une archivolte, etc. || **6.** Pièce héraldique rectangulaire, toujours employée en nombre.

billevesée [bilvəze] n. f. (mot de l'Ouest ; paraît représenter *beille* [lat. *botulus*], boyau, et *vezée* [d'origine onomatopéique], soufflée : proprem. « boyau gonflé », et, au fig., « chose vaine » ; XVe s.). **1.** *Littér.* Projet chimérique : *Tout le reste n'est qu'inquiétude inutile, billevesées, vapeurs noires* (Miomandre). || **2.** Propos vide de sens : *Eh ! mon Dieu, que nous font la France, le trône, la légitimité, le monde entier ? Ce sont des billevesées auprès de mon bonheur* (Balzac). *On imprime dans les journaux, et surtout dans les livres, mille billevesées tous les jours* (Mérimée).

• SYN. : **1** *amusette, chimère, rêverie, songe, utopie ;* **2** *baliverne, fadaise, faribole, niaiserie, sornette, sottise.*

• REM. Ce mot s'emploie surtout au pluriel.

billion [biljɔ̃] n. m. (altér. savante de *million* par substitution du préf. *bi-*, deux fois, à la syllabe initiale ; 1520, E. de La Roche). **1.** *Vx.* Syn. de MILLIARD (encore aux États-Unis). || **2.** Un million de millions, ou mille milliards.

billon [bijɔ̃] n. m. (de *bille* 1 ; 1277, A. de la Halle, au sens de « lingot » dérivé d'une anc. signification de *bille* [cf. *argent en bille,* XVIe s.] ; il est devenu « monnaie altérée [par alliage] », puis « monnaie de bronze », début du XIVe s. ; au sens agric., XVIIIe s., d'après *bille,* tronc).

I. 1. Tronc d'arbre, équarri ou non : *Les billons dévalaient en trombe* (Frison-Roche). || Sarment de vigne. || **2.** Crête formée par la terre amoncelée de deux sillons adossés : *Labour en billons.*

II. 1. *Vx.* Monnaie de cuivre allié d'un peu d'argent : *Aux temps heureux où la monnaie de billon de l'Italie, de la Grèce, de la république Argentine, du pape et de l'Angleterre avait cours dans cette noble cité* (Miomandre). || **2.** Monnaie divisionnaire métallique qui ne porte pas en elle-même sa valeur réelle : *C'est là que je mettrai les pièces d'argent et d'or du compte Leheudry. Quant au billon, il ira dans la poche gauche de mon gilet. Avec la boîte d'allumettes* (Romains). || **3.** Lieu où l'on portait, pour la refonte, la monnaie défectueuse. || Fig. *Mettre, porter au billon,* mettre au rebut.

billonnage [bijɔnaʒ] n. m. (de *billonner ;* fin du XVIe s., au sens de « altération des monnaies » ; sens agric., 1716, *Déclaration royale du 8 février*).

I. 1. Tronçonnage des arbres abattus. || **2.** Labourage en billons.

II. *Vx.* Trafic illégal sur les monnaies défectueuses.

billonner [bijɔne] v. intr. (de *billon ;* 1356, au sens II, *Dict. général ;* au sens agric., début du XVIIIe s.).

I. 1. Tronçonner les arbres abattus. || **2.** Labourer en billons.

II. *Vx.* Trafiquer sur les monnaies défectueuses.

billot [bijo] n. m. (de *bille* 1 ; XIVe s.). **1.** Tronçon de bois gros et court, parfois muni de pieds, sur lequel on coupe la viande, le bois, etc., ou sur lequel travaillent certains artisans : *Des piles d'assiettes qui tremblaient aux secousses du billot où l'on hachait les épinards* (Flaubert). *Le père Vincart et le Champenois, penchés sur leur billot, évidaient à la cuiller les sabots* (Theuriet). || *Spécialem.* Pièce de bois sur laquelle on décapitait les condamnés : *Des blocs pareils à des billots, des charpentes ayant forme de potences* (Hugo). || Fam. *J'en mettrais ma tête sur le billot,* formule pour garantir avec force ce qu'on avance. || **2.** Bâton d'entrave pour les animaux. || **3.** Corbeille d'osier, évasée à la partie supérieure et munie d'un couvercle, pour l'expédition des fruits.

• SYN. : **3** *banne, bannette, bourriche, manne, mannequin.*

bilobé, e [bilɔbe] adj. (du préf. *bi-* et de *lobé ;* fin du XVIIIe s.). Qui est partagé en deux lobes : *Une fenêtre bilobée.*

bilocation [bilɔkasjɔ̃] n. f. (du préf. *bi-* et du lat. *locus,* lieu ; 1866, Larousse). Présence d'une même personne physique au même moment en deux endroits : *Ce pouvoir, qui semble extravagant, de se doubler ou de se dédoubler, d'être simultanément dans deux endroits différents, la faculté de la bilocation, en un mot* (Huysmans).

biloculaire [bilɔkylɛr] adj. (du préf. *bi-* et du lat. *loculus,* loge ; 1771, Trévoux). Se dit d'un organe, d'un fruit qui est composé de deux cavités, de deux loges : *Estomac, utérus, anthère biloculaire.*

bimane [biman] adj. et n. (du préf. *bi-* et du lat. *manus,* main ; créé par Buffon d'après *bipède,* 1770). Qui a deux mains à pouce opposable : *L'homme est bimane, et le seul bimane.*

bimbelot [bɛ̃bəlo] n. m. (var. de *bibelot,* d'origine onomatop. ; 1549, R. Estienne). **1.** *Vx.* Jouet d'enfant. || **2.** *Vx.* Objet plaisant, mais de faible valeur.

bimbeloterie [bɛ̃blɔtri] n. f. (de *bimbelot ;* 1468, Chastellain). **1.** Fabrication, commerce de petits articles qui servent aux usages domestiques, à la décoration. || **2.** Ensemble de ces objets : *Elle était la femme article de Paris, un être de goût, gentil comme la bimbeloterie qui porte ce nom* (Goncourt).

bimbelotier, ère [bɛ̃blɔtje, -ɛr] n. (de *bimbelot ;* 1467, Godefroy). Fabricant ou marchand de bimbeloterie : *La rue Portefoin et ses bimbelotiers* (Fargue).

◆ adj. Composé d'un ensemble de petits objets (rare) : *Un fouillis de petits miroirs, de chapelets rouges, de boîtes de senteurs, de pipes microscopiques, d'étuis à cigarettes, l'étalage puéril et bimbelotier d'une couchette de Mauresque à son lever* (Daudet).

bimensuel, elle [bimɑ̃sɥɛl] adj. (du préf. *bi-* et de *mensuel ;* 1866, Larousse). Qui a lieu deux fois par mois : *Une réunion bimensuelle.* || *Spécialem.* Qui paraît deux fois par mois : *Une revue bimensuelle.*

◆ **bimensuel** n. m. Journal, revue qui paraît deux fois par mois.

bimestriel, elle [bimɛstrijɛl] adj. (formé, par analogie avec *trimestriel,* à l'aide du préf. *bi- ;* 1898, Larousse). Qui a lieu tous les deux mois. || *Spécialem.* Qui paraît tous les deux mois : *Une revue bimestrielle.*

bimétallique [bimetalik] adj. (du préf. *bi-* et de *métal ;* 1877, Littré). Se dit de câbles en cuivre ou en alliage d'aluminium avec âme en acier employés comme conducteurs électriques.

bimétallisme [bimetalism] n. m. (du préf. *bi-* et de *métal ;* 1877, Littré). Système monétaire fondé sur un double étalon, or et argent.

bimétalliste [bimetalist] adj. (de *bimétallisme ;* fin du XIX^e s.). Qui a rapport au bimétallisme.

◆ n. et adj. Qui est partisan du bimétallisme.

bimillénaire [bimilenɛr] adj. (du préf. *bi-* et de *millénaire ;* 1948, Larousse). Qui a vingt siècles : *La jeunesse de cet empire bimillénaire* (Giraudoux).

◆ n. m. Espace de vingt siècles : *Les fêtes du bimillénaire de Paris.*

bimoteur [bimɔtœr] adj. m. (du préf. *bi-* et de *moteur ;* 1928, Larousse). Qui a deux moteurs : *Un avion bimoteur.*

◆ n. m. Avion à deux moteurs.

binage [binaʒ] n. m. (de *biner ;* 1611, Cotgrave).

I. Action de biner la terre : *En dépit des chaulages pernicieux, des binages épargnés* [...], *Bouvard, l'année suivante, avait devant lui une belle récolte* (Flaubert).

II. Pour un prêtre, action de dire une deuxième messe le même jour.

binaire [binɛr] adj. (lat. impér. *binarius,* de *bini,* groupe de deux ; 1554, J. Peletier). **1.** Composé de deux unités : *Nombre binaire.* || Spécialem. *Numération binaire,* système de numération fondé sur le nombre deux, et qui n'a que deux caractères, le zéro et l'unité. || **2.** En chimie, se dit d'un corps composé de deux éléments simples : *Un composé binaire.* || **3.** En musique, se dit de toutes les mesures composées de temps pairs. || **4.** Se dit du rythme du vers quand celui-ci se partage en deux, de la phrase dont certains éléments sont construits par couples.

binard ou **binart** [binar] n. m. (de l'anc. franç. *bin,* deux par deux, lat. *bini ;* d'abord « chariot à deux roues », puis « chariot à quatre roues égales » ; 1690, Furetière). Chariot bas, à quatre roues, pour le transport des pierres de taille.

● SYN. : *fardier.*

biner [bine] v. tr. (provenç. *binar,* du lat. pop. **binare,* faire deux fois, de *bini,* groupe de deux ; XV^e s.). Donner une seconde façon à la terre. || *Spécialem.* Ameublir le sol, sarcler avec la binette : *Biner une plate-bande. Le cantonnier qui binait la route* (Maupassant) ; et absol. : *Déjà ils se voyaient* [...] *bêchant, binant, maniant de la terre* (Flaubert).

◆ v. intr. (1680, Richelet). Dire deux fois la messe dans une même journée.

binet [binɛ] n. m. (de *biner ;* XVI^e s.). *Vx.* Petite bobèche pour brûler les bouts de bougie. || Class. *Faire binet,* brûler les bouts de chandelle ; *fig.,* épargner, économiser petitement.

1. binette [binɛt] n. f. (de *biner ;* 1651, N. de Bonnefons). Petit outil de jardinage pour sarcler et ameublir la terre en surface.

2. binette [binɛt] n. f. (probablem. de *bobinette, trombinette ;* 1844, G. Esnault). *Fam.* Figure : *On adjoignait une légende pour indiquer la binette de tel ou tel général* (Huysmans). *Mais je négligerais le côté caricatural* [...] *de la binette qui, excusez-moi, m'a fait gondoler un bon moment, et je mettrais en relief le côté aristocratique de votre oncle, qui en somme fait un effet bœuf* (Proust). *Ils en font une binette, nos gars* (Romains).

● SYN. : *bille* (pop.), *bobine* (pop.), *bouille* (pop.), *fiole* (pop.), *trombine* (pop.), *tronche* (pop.).

bineuse [binøz] n. f. (de *biner ;* XX^e s.). Machine agricole qui effectue les binages sur de grandes surfaces. (On a dit aussi BINEUR.)

bing ! [biŋ] interj. Onomatopée qui figure le bruit d'un choc.

◆ n. m. Bruit sonore : *J'envoyai, comme un coup de canon dans les cinq salons en enfilade, le nom de chaque invité qu'un suisse étincelant saluait chaque fois du bing ! de sa hallebarde sur les dalles* (Daudet).

biniou [binju] n. m. (mot breton ; 1799, Cambry, écrit *beniou ; biniou,* 1832, Jal). **1.** Cornemuse bretonne : *Ce furent des gavottes et des laridés, au son des binious et des bombardes, jusqu'au soir* (Guilloux). || **2.** *Arg.* et *péjor.* Instrument de musique.

binoclard [binɔklar] n. (de *binocle ;* XIX^e s.). *Pop.* et *péjor.* Personne qui porte des lunettes : *Tiens, mon mari, un binoclard, comme vous l'appelez* (Bernstein).

binocle [binɔkl] n. m. (du lat. scientif. *binoculus,* créé en 1645 par le P. de Rheita, sur *bini,* groupe de deux, et *oculus,* œil ; 1677, *Journ. des savants,* au sens de « jumelles » ; « lorgnon », 1827, *Journ. des dames*). **1.** *Class.* Longue-vue double. || **2.** Paire de lunettes maintenue sur le nez par une pince à ressort, ou tenue à l'aide d'un petit manche : *Un binocle sévère voile la fine expression de ses longs yeux* (Proust). *Un binocle monté sur tige d'or et que retient, au bout d'une chaînette, un délicat bracelet de rubis* (Gide). *Nous sommes parfaitement d'accord, répondit le vieil homme en élevant avec force les sourcils au-dessus de son binocle de magister* (Duhamel).

● SYN. : **2** *face-à-main, lorgnon, pince-nez.*

◆ **binocles** n. m. pl. *Fam.* et *ironiq.* Lunettes : *M. du Thillot cligna doucement des paupières, derrière les verres de ses binocles* (Duhamel).

binoculaire [binɔkylɛr] adj. (de *binocle,* d'après le lat. *oculus ;* fin du XVII^e s.). **1.** Qui est prévu pour les deux yeux : *Télescope binoculaire.* || **2.** Qui se fait par les deux yeux : *Vision binoculaire.*

◆ n. f. Lunette d'approche à deux branches, montée sur un trépied.

binôme [binom] n. m. (adaptation du lat. médiév. *binomium,* du préf. *bi-* et du gr. *nomos,* part ; 1554, J. Peletier). **1.** Expression algébrique formée de la somme ou de la différence de deux termes dits « monômes ». || **2.** *Arg. scol.* Camarade de travail, de chambre.

◆ adj. : *Équation binôme.*

binot [bino] n. m. (de *biner ;* début du XIV^e s.). *Vx.* Petite charrue, pour le binage ou le labour léger.

binoter [binɔte] v. tr. et intr. (de *binot ;* 1381, écrit *bignoter,* Godefroy). *Vx.* Faire un labour léger avec le binot.

bio- [bjo], élément tiré du gr. *bios,* vie, et entrant comme préfixe dans la composition de nombreux mots.

biobibliographie [bjɔbiblijɔgrafi] n. f. (du préf. *bio-* et de *bibliographie ;* fin du XIX^e s.). Étude de la vie et des œuvres d'un écrivain : *La biobibliographie de Paul Valéry.*

biobibliographique [bjɔbiblijɔgrafik] adj. (de *biobibliographie ;* fin du XIX^e s.). Qui concerne la biobibliographie : *Notice biobibliographique.*

biochimie [bjɔʃimi] n. f. (du préf. *bio-* et de *chimie ;* 1863, Littré). Partie de la chimie traitant des constituants de la matière vivante et de leurs réactions. (On dit aussi CHIMIE BIOLOGIQUE.)

bioesthéticien, enne [bjɔɛstetisjɛ̃, -ɛn] ou **biosthéticien, enne** [bjɔstetisjɛ̃, -ɛn] n. (du préf. *bio-* et de *esthéticien ;* XX^e s.). Personne qui donne des soins de beauté fondés sur les enseignements de la biologie.

biogenèse [bjɔʒənɛz] n. f. (du préf. *bio-* et de *genèse ;* XIX^e s.). Théorie d'après laquelle tout être vivant provient d'un être vivant qui lui a donné naissance.

biogénétique [bjɔʒenetik] adj. (de *biogenèse ;* XIX^e s.). Relatif à la biogenèse.

biogéographie [bjɔʒeografi] n. f. (du préf. *bio-* et de *géographie ;* 1907, Larousse). Partie de la géographie qui étudie la répartition dans l'espace des végétaux et des animaux.

biogéographique [bjɔʒeɔgrafik] adj. (de *biogéographie ;* 1907, Larousse). Qui est relatif à la biogéographie.

biographe [bjɔgraf] n. (du préf. *bio-* et du gr. *graphein,* écrire ; 1721, Trévoux). **1.** Auteur d'un ouvrage retraçant la vie d'un personnage : *La nièce de Pascal fut son biographe.* || **2.** Auteur de biographies.

biographie [bjɔgrafi] n. f. (du préf. *bio-* et du gr. *graphein ;* 1721, Trévoux). Histoire de la vie d'un personnage : *Il y a des biographies faciles à écrire ; celles, par exemple, des hommes dont la vie fourmille d'événements et d'aventures* (Baudelaire).

biographique [bjɔgrafik] adj. (de *biographie ;* 1762, Acad.) Relatif à la biographie : *Un renseignement biographique. Un dictionnaire biographique.*

biographiquement [bjɔgrafikmɑ̃] adv. (de *biographique ;* 1863, Littré). Au point de vue biographique.

biologie [bjɔlɔʒi] n. f. (du préf. *bio-* et du gr. *logos,* discours ; 1802, Lamarck). Science générale de la vie : *Biologie générale. Qui sait si la première notion de biologie que l'homme a pu se former n'est point celle-ci : il est possible de donner la mort* (Valéry). || *Biologie animale,* étude des organismes animaux. || *Biologie végétale,* étude des organismes végétaux.

biologique [bjɔlɔʒik] adj. (de *biologie ;* 1836, Raymond). **1.** Relatif à la biologie : *Chimie biologique.* || **2.** Relatif à la vie : *Les conditions biologiques.*

biologiquement [bjɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *biologique ;* XIX^e s.). Du point de vue biologique.

biologiste [bjɔlɔʒist] n. (de *biologie ;* 1836, Raymond). Spécialiste de biologie.

biométrie [bjɔmetri] n. f. (du préf. *bio-* et du gr. *metron,* mesure ; 1842, Acad.). Partie de la biologie qui applique le calcul des probabilités et la méthode statistique à l'étude des êtres vivants.

biophysique [bjɔfizik] n. f. (du préf. *bio-* et de *physique ;* 1949, Larousse). Physique biologique ou étude des phénomènes physiques de la physiologie.

biopsie [bjɔpsi] n. f. (du préf. *bio-* et de *opsis,* vue ; 1879, Garnier). Examen histologique d'un fragment de tissu prélevé sur un être vivant, en vue d'établir un diagnostic.

biosphère [bjɔsfɛr] n. f. (du préf. *bio-* et de *sphère ;* 1842, Acad.). Nom donné à la partie de la sphère où se manifeste la vie.

biosthéticien, enne n. V. BIOESTHÉTICIEN, ENNE.

biosynthèse [bjɔsɛ̃tɛz] n. f. (du préf. *bio-* et de *synthèse ;* 1960, Larousse). Synthèse chimique réalisée par et dans les êtres vivants.

biothérapie [bjɔterapi] n. f. (du préf. *bio-* et du gr. *therapeia,* soin ; 1928, Larousse). Traitement de certaines affections par des substances vivantes (ferments, levures, etc.).

biotite [bjɔtit] n. f. (de *Biot,* n. pr. ; 1866, Larousse). Mica noir qui entre dans la constitution des roches éruptives.

bioxyde [biɔksid] n. m. (du préf. *bi-* et de *oxyde ;* 1838, Acad.). Oxyde contenant deux fois plus d'oxygène que l'oxyde normal.

bipale [bipal] adj. (du préf. *bi-* et de *pale ;* 1949, Larousse). Qui a deux pales : *Une hélice bipale.*

biparti, e [biparti] (du préf. *bi-* et de *parti,* part. passé du v. *partir,* partager ; 1361, Oresme) ou **bipartite** [bipartit] (formation savante sur le lat. *bipartitus ;* milieu du XX^e s.) adj. **1.** Se dit d'un organe divisé en deux parties : *Une feuille bipartie* ou *bipartite.* || **2.** Qui est constitué de deux éléments ou réalisé par leur accord : *Un comité biparti* ou *bipartite. Le statut biparti d'une ville occupée.* || *Spécialem.* Qui est dû à l'association ou à l'existence de deux partis politiques : *Un gouvernement biparti* ou *bipartite. Le système biparti anglais.*

● REM. *Bi-, tri-, quadripartite,* adjectifs des deux genres, semblent l'emporter sur *bi-, tri-, quadriparti, e* dans le vocabulaire politique.

bipartisme [bipartism] n. m. (de *biparti ;* 1951, Larousse). **1.** Forme de gouvernement reposant sur l'association de deux partis politiques. || **2.** Système politique reposant sur l'existence de deux partis politiques dans le pays : *Le bipartisme américain.*

bipartition [bipartisjɔ̃] n. f. (du préf. *bi-* et de *partition ;* 1836, Landais). Division en deux parties.

bipède [bipɛd] adj. et n. (lat. *bipes, bipedis,* qui a deux pieds ; 1598, Marnix de Sainte-Aldegonde). **1.** Qui a deux pieds : *L'oiseau est essentiellement bipède* (Buffon). *Pas un homme, pas un bipède, rien que des quatre pattes* (La Varende). || **2.** *Fam.* S'emploie plaisamment pour désigner l'homme.

◆ n. m. Chez le cheval, ensemble de deux membres : *Bipède antérieur, latéral, diagonal.*

bipenne [bipɛn] et **bipenné, e** [bipɛne] adj. (du préf. *bi-* et du lat. *penna,* plume ; 1721, Trévoux). Qui a deux ailes.

bipied [bipje] n. m. (du préf. *bi-* et de *pied ;* XX^e s.). Support du canon d'une arme à feu formé de deux pieds, le plus souvent sous la forme d'un V renversé : *Le bipied d'un fusil mitrailleur.*

biplace [biplas] adj. et n. (du préf. *bi-* et de *place ;* 1917). Se dit d'un véhicule, et en particulier d'un avion, qui comporte deux places.

biplan [biplɑ̃] n. m. (du préf. *bi-* et de *plan ;* début du XX^e s.). Avion qui a deux plans de sustentation parallèles et superposés : *Un biplan vira au-dessus du terrain* (Kessel).

bipolaire [bipɔlɛr] adj. (du préf. *bi-* et de *polaire ;* 1863, Littré). **1.** Qui possède deux pôles. || **2.** *Coordonnées bipolaires,* système de coordonnées dans lequel un point est déterminé par ses distances à deux points fixes, dits *pôles* ou *foyers.*

bique [bik] n. f. (peut-être altér. de *biche,* par croisement avec *bouc,* ou forme dialect. ; 1509, Haton). **1.** *Fam.* Chèvre : *Les peaux de bique, pour parler la langue du pays, qui lui garnissaient les jambes* (Balzac). *C'était un chauffeur qui, enveloppé dans sa peau de bique, gagnait à pied son garage* (Proust). *Coiffé de sa casquette de drap, enfoncé dans sa peau de bique, il a l'air d'un parfait pochard* (Gide). || **2.** *Pop.* Rosse, mauvais cheval. || **3.** *Fam.* et péjor. *Vieille bique,* nom injurieux donné à une vieille femme : *Il faut bien qu'une vieille bique comme moi ait quelque chose à aimer* (Balzac). *Mais les quatre cents francs que je dois à cette vieille bique, ça ne se trouve pourtant pas sous le pied d'un cheval* (Duhamel). || *Grande bique,* grande fille maigre : *Quel âge qu'elle a, c'te grande bique-là ?* (Maupassant).

biquet [bikɛ] n. m. (dimin. de *bique ;* début du XIV^e s.). **1.** *Fam.* Petit d'une chèvre, chevreau : *Aussi [...] entendaient-ils toujours la même recommandation de la mère bique à ses biquets* (Daudet). || **2.** *Fam.*

Terme d'amitié : *Il s'est levé à six heures, ce biquet !* (Achard).

● SYN. : **1** *cabri.*

biquette [bikɛt] n. f. (dimin. de *bique ;* 1570, R. Belleau). *Fam.* Jeune chèvre.

biquotidien, enne [bikɔtidjɛ̃, -ɛn] adj. (du préf. *bi-* et de *quotidien ;* 1877, Littré). Qui a lieu deux fois par jour.

birbe [birb] n. m. (à l'origine mot d'argot, issu du provenç. *birbo,* canaille, de *birba,* mendier, ou de l'ital. *birba,* vaurien, avec influence de *barbe ;* 1837, Vidocq). *Fam.* Vieillard : [Le] *père Chaudrut, un vieil ouvrier, un vénérable birbe, rasé de frais, l'œil cagot, la démarche usée* (Huysmans). ‖ Pop. et péjor. *Un vieux birbe,* un vieillard fatigué et d'esprit suranné.

biréacteur [bireaktœr] adj. et n. m. (du préf. *bi-* et de *réacteur ;* v. 1945). Se dit d'un avion propulsé par deux réacteurs.

biréfringence [birefrɛ̃ʒɑ̃s] n. f. (du préf. *bi-* et de *réfringence ;* 1877, Littré). Propriété optique d'un milieu transparent qui transforme un rayon lumineux incident en deux rayons réfractés.

biréfringent, e [birefrɛ̃ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (du préf. *bi-* et de *réfringent ;* 1866, Larousse). Se dit d'un milieu capable de produire une double réfraction.

birème [birɛm] n. f. (lat. *biremis,* qui a deux rames ; 1541, M. de Tours). Dans l'Antiquité romaine, navire de guerre à deux rangs de rameurs.

biribi [biribi] n. m. (ital. *biribisso,* jeu de hasard ; 1719, Voltaire ; au sens 2, 1861, Gaboriau). **1.** Jeu de hasard : *Une femme galante, chez qui on jouait le biribi* (France). ‖ **2.** *Arg.* Anciennes compagnies disciplinaires d'Afrique (en ce sens, s'écrit avec une majuscule) : *Aller à Biribi.* (Métaphore ironique : les cailloux que les soldats étaient condamnés à casser ont été comparés aux coquilles de noix du jeu italien de biribi.)

biroute [birut] n. f. (mot dialect. du Nord désignant le pénis ; 1916, G. Esnault). *Arg. mil.* Manche à air indiquant la direction du vent, sur un terrain d'aviation.

1. bis, e [bi, -iz] adj. (origine incertaine ; 1080, *Chanson de Roland*). Qui est de couleur gris-brun : *Toile bise. Ses mollets bis, incroyablement minces* (Frapié). ‖ *Pain bis,* pain de couleur grise, à cause du son qu'il renferme.

2. bis [bis] adv. (du lat. *bis,* deux fois ; 1690, Furetière). **1.** Indique la répétition d'un numéro : *Habiter au 5 bis. Article 3 bis.* ‖ **2.** Placé dans un texte, un morceau de musique, indique un passage qu'il faut répéter : *Vers marqué bis.*

◆ interj. et n. m. Cri que l'on adresse à un acteur, un chanteur, etc., pour qu'il redonne le passage qu'il vient d'interpréter : *Crier frénétiquement « bis ! bis ! » Mériter le bis.*

◆ n. m. Reprise d'une œuvre ou d'une partie d'une œuvre qui vient d'être exécutée ; exécution d'une œuvre hors programme : *Jouer un bis.*

3. bis- préf. V. BI-.

bisaïeul, e [bizajœl] n. (du préf. *bis-* et de *aïeul ;* 1283, Beaumanoir). Arrière-grand-père ou arrière-grand-mère.

● Pl. *des* BISAÏEULS, *des* BISAÏEULES.

bisaiguë [bizegy] ou **bisaigue** [bizɛg] n. f. (origine incertaine ; peut-être de l'ital. *bisegolo,* du lat. pop. *biseca,* à deux tranchants, ou du lat. *bis,* deux fois, et *aequare,* égaliser ; 1751, *Encyclopédie,* écrit *bizègle*). Outil de cordonnier présentant deux bouts semblables et servant à polir le tour des semelles.

bisannuel, elle [bizanɥɛl] adj. (du préf. *bis-* et de *annuel ;* 1694, Acad.). **1.** Qui revient tous les deux ans : *Une fête bisannuelle. À cette époque, les états de Bretagne étaient réunis tous les ans : mais, en 1630, la réunion devint bisannuelle. Le gouverneur proclamait l'ouverture des états* (Chateaubriand). ‖ **2.** *Spécialem.* En botanique, se dit des plantes dont le cycle vital est de deux ans, c'est-à-dire qui ne fleurissent et ne fructifient que la seconde année : *La betterave est une plante bisannuelle.*

● SYN. : **1** *biennal.*

bisbille [bisbij] n. f. (ital. *bisbiglio,* murmure ; 1677, Duillier, au sens de l'ital. ; au sens de « dispute », 1694, Ménage). *Fam.* Querelle sans gravité et passagère : *L'affliction commune fit oublier les bisbilles et les noises et rapprocha les deux camps* (Huysmans). *La bisbille Rohner-Chalgrin, c'est une chose dont on parle, à voix basse, il va sans dire* (Duhamel). ‖ *Être en bisbille avec quelqu'un,* être en désaccord, être brouillé avec lui pour un motif futile : *Il était toujours en bisbille avec l'administration* (Duhamel).

● SYN. : *brouille, chamaillerie, fâcherie.* — CONTR. : *accord, entente, harmonie, réconciliation.*

biscaïen [biskajɛ̃] n. m. (de *Biscaye,* n. d'une province basque d'Espagne, où l'arme fut d'abord employée ; 1752, Trévoux). **1.** Mousquet de gros calibre, à longue portée, en usage au XVIIIe s. ‖ **2.** *Vx.* Balle de ce mousquet ; *par extens.,* balle sphérique des boîtes à mitraille : *Il entendit distinctement les biscaïens frapper sur les cuirasses* (Stendhal). *On voyait s'enfoncer, dans le plâtre d'un mur, une balle. Quelquefois un biscaïen* (Hugo). ‖ **3.** Dialecte de la Biscaye.

biscaïenne n. f. V. BISQUINE.

bischof n. m. V. BICHOF.

biscornu, e [biskɔrny] adj. (du préf. *bis-* et de *cornu ;* fin du XIVe s., écrit *bicornu,* refait en *bis-* au XVIe s.). **1.** Qui est de forme irrégulière et capricieuse : *Une coiffure biscornue. Le terrain présentait une forme biscornue* (Romains). ‖ **2.** *Fig.* Étrange, qui va contre le sens commun (souvent péjor.) : *Nous comprenons encore moins à quoi répondent ces complications biscornues chez certains* (Valéry).

● SYN. : **1** *baroque ;* **2** *abracadabrant, bizarre, extravagant, saugrenu.* — CONTR. : **1** *régulier ;* **2** *judicieux, logique, raisonnable, sensé.*

biscotin [biskɔtɛ̃] n. m. (ital. *biscottino,* dimin. de *biscotto,* biscuit ; 1680, Richelet). *Class.* Petit biscuit : *Le roi mettait dans ses poches force biscotins pour ses chiennes couchantes* (Saint-Simon).

biscotte [biskɔt] n. f. (ital. *biscotto,* de *bis,* deux fois, et de *cotto,* cuit ; 1807, *Almanach des gourmands ;* d'abord masc., devenu fém. à cause de sa finale). Tranche de pain de composition spéciale, séchée au four : *Biscottes de régime sans sel.*

biscuit [biskɥi] n. m. (du préf. *bis-* et de *cuit ;* 1175, Chr. de Troyes, écrit *bescuit ; biscuit,* XIIIe s. ; au sens II, 1751, *Encyclopédie*).

I. 1. Petite galette très dure, qui constituait autrefois un aliment de réserve pour les troupes : *Biscuit de marin, de soldat. Nous errions, nourris du vin des casernes et du biscuit de la route* (Rimbaud). ‖ *S'embarquer sans biscuit,* partir sans provisions suffisantes ; au *fig.,* agir à la légère, manquer de prévoyance. ‖ **2.** Pâtisserie faite de farine, d'œufs et de sucre : *Biscuit de Savoie.* ‖ *Spécialem.* Petit gâteau sec : *Il arrivait les poches pleines de biscuits et de raisins secs* (Maurois). ‖ *Biscuit à la cuiller,* biscuit long, mince et léger.

II. 1. En céramique, pâte non recouverte d'émail, ayant subi une cuisson unique, mais complète : *Ses doigts et tout le corps du bambino nu sont à l'état de biscuit, c'est-à-dire ne sont pas recouverts d'émail* (Huysmans). ‖ **2.** Figurine, statuette faite de cette matière et ayant l'aspect du marbre blanc : *Un biscuit de Sèvres, de Saxe.* ‖ **3.** *Par extens.* Chose fragile, délicate.

biscuité, e [biskɥite] adj. (part. passé de *biscuiter*). **1.** *Porcelaine, faïence biscuitée,* porcelaine, faïence qui a subi une cuisson particulière. ‖ **2.** *Pain biscuité,* pain cuit plus longtemps que le pain ordinaire, et se conservant mieux.

biscuiter [biskɥite] v. tr. (de *biscuit ;* 1756, *Encyclopédie*). Cuire la porcelaine, la faïence de manière à les amener à l'état de biscuit.

biscuiterie [biskɥitri] n. f. (de *biscuit ;* 1877, Littré). **1.** Fabrication des biscuits et

des gâteaux secs. || **2.** Lieu où se fabriquent les biscuits. || **3.** Commerce des biscuits.

1. bise [biz] n. f. (du francique **bisa,* vent du nord-est ; XII^e s., *Voyage de Charlemagne*). **1.** Vent sec et froid, du nord ou du nord-est, qui souffle l'hiver : *Des protestations et des promesses comme la bise d'hiver qui soufflait par les premiers jours de septembre* (Daudet). *Corneille poussive, | Et vous les loups maigres, | Par ces bises aigres, | Quoi donc vous arrive ?* (Verlaine). || *Par extens.* Le vent d'hiver : *Rêvons* [...], *le feu s'allume et la bise chantonne* (Samain). || **2.** *Poét.* L'hiver, la mauvaise saison : *Quand la bise fut venue* (La Fontaine).

• SYN. : **1** *aquilon, blizzard.*

2. bise [biz] n. f. (déverbal de *biser ;* XX^e s.). *Fam.* Petit baiser : *Faire la bise, donner une bise à quelqu'un. Tous ces autocrates vendraient leur grand sabre à la France pour une grosse bise* (Bernanos).

3. bise [biz] n. f. (fém. de l'adj. *bis ;* 1558, Rondelet). **1.** Nom donné, dans les Vosges, à plusieurs espèces de champignons comestibles. || **2.** Nom commun à plusieurs espèces de poissons proches du thon.

biseau [bizo] n. m. (peut-être dér. de *bis,* adv. ; XIII^e s.). **1.** Bord d'un objet taillé obliquement, c'est-à-dire dont l'arête à angle droit a été abattue : *Glace taillée en biseau.* || **2.** Outil dont le tranchant est incliné à gauche ou à droite. || **3.** Dans certains instruments de musique (flûte à bec, clarinette, etc.), pièce de bois ou de métal taillée en plan incliné. || **4.** Fig. *En biseau,* oblique et perçant : *Des Maltais, des colons de l'intérieur* [...], *fous frémissants, pâles, les dents serrées, avec ce regard singulier du joueur, trouble, en biseau* (Daudet).

biseautage [bizotaʒ] n. m. (de *biseauter ;* 1863, Littré). **1.** Action de tailler en biseau ; taille en biseau : *Le biseautage des glaces.* || **2.** *Spécialem.* Action de biseauter les cartes ; résultat de cette action.

biseauter [bizote] v. tr. (de *biseau ;* 1743, Trévoux). **1.** Tailler en biseau : *Biseauter une glace. À ses côtés, debout, se tenait son commis* [...] *en complet gris, prunelles bleu pâle, moustache biseautée* (Audiberti). || **2.** Spécialem. *Biseauter les cartes,* les marquer d'un signe spécial sur la tranche, afin de les reconnaître pour pouvoir tricher ; et au fig. : *Ce sont les vils, ce sont les faibles qui biseautent les cartes* (Péguy).

biseauteur, euse [bizotœr, -øz] n. (de *biseauter ;* XIX^e s.). Personne qui biseaute les cartes, qui triche ; et au *fig.* (peu usité) : *Les honnêtes biseauteurs du coup d'État en conviennent aujourd'hui dans l'intimité* (Hugo).

1. biser [bize] v. tr. (forme dialectale de *baiser,* embrasser ; 1866, Larousse). *Fam.* Embrasser, donner une bise : *Margot, bise ton grand frère* (Béraud).

• SYN. : *baiser.*

2. biser [bize] v. intr. (de *bis,* adj. ; 1690, Furetière). Noircir, en parlant des céréales qui se gâtent.

3. biser [bize] v. tr. (de *bis,* adv. ; 1732, Richelet). Reteindre une étoffe.

biset [bizɛ] adj. et n. m. (de *bis,* adj. ; 1555, Belon). Se dit d'un pigeon sauvage d'un gris bleuté : *Un pigeon biset. Un biset.*

◆ n. m. **1.** *Vx.* Garde national sans uniforme : *Quand deux bisets sous les armes | Ramènent à Charenton | Cet orateur plein de charmes* (Béranger). || **2.** Grosse étoffe de laine de couleur bise.

• REM. On trouve parfois l'orthogr. BIZET : *Avec des pantalons remontés aux genoux et l'air d'un état-major de bizets dans une révolution* (Goncourt).

bisette [bizɛt] n. f. (de *bis,* adj. ; 1327, Gay, au sens 1 ; au sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Passementerie d'or et d'argent. || **2.** Dentelle en fil de lin, très étroite et demi-blanche.

bisexué, e ou **bisexuel, elle** adj. V. BISSEXUÉ.

bismuth [bismyt] n. m. (lat. des alchimistes *bisemutum* [1529], de l'allem. *Wismut,* mot de l'Erzgebirge, où ce métal fut d'abord exploité ; 1597, J. Bodin). **1.** Métal d'un blanc-gris un peu rougeâtre, utilisé surtout en alliage. || **2.** *Par extens.* Nom donné improprement, en médecine, aux sels de bismuth : *Prendre du bismuth.*

bismuthé, e [bismyte] adj. (de *bismuth ;* début du XX^e s.). Qui contient du bismuth : *Mais nous fabriquons une poudre bismuthée qui jouit d'une grande réputation* (Duhamel).

bisness n. m. V. BUSINESS.

bisoc n. m. V. BISSOC.

bison [bizɔ̃] n. m. (lat. *bison,* d'origine germ. ; fin du XV^e s.). Grand bovidé sauvage, à cou bossu et à collier de fourrure laineuse, dont l'espèce est en voie de disparition : *Bison d'Europe, bison d'Amérique.*

◆ **bisonne** [bizɔn] n. f. Femelle du bison.

bisontin, e [bizɔ̃tɛ̃, -in] adj. et n. (du lat. *Bisontii,* habitants de *Vesontio,* auj. *Besançon ;* 1751, *Encyclopédie*). Relatif à Besançon et à sa région ; habitant ou originaire de cette ville et de sa région.

1. bisque [bisk] n. f. (origine obscure ; v. 1600, Malherbe). Potage fait avec un coulis de crustacés : *Une bisque d'écrevisses, de homard. J'ai l'estomac délabré par la cuisine des restaurants, les bisques, les sauces* (Lavedan).

2. bisque [bisk] n. f. (origine obscure ; 1576, J. Le Houx). Avantage de quinze points qu'un joueur offrait à un autre au jeu de paume. || Vx. *Prendre sa bisque,* avoir l'avantage au jeu ; au *fig.,* prendre quelque détente : *Je ne donnerais pas un décime de notre peau si nous ne prenons pas notre bisque* (Balzac).

3. bisque [bisk] n. f. (déverbal de *bisquer ;* 1866, Larousse). *Fam.* Colère, dépit : *Prendre la bisque.*

bisquer [biske] v. intr. (origine obscure ; à rapprocher peut-être de *bique,* en raison de l'humeur capricieuse de cet animal ; 1749, Vadé). *Fam.* Ressentir un dépit rageur, être en colère : *Roland se fait tuer pour faire bisque Angélique* (Hugo). || *Bisque, bisque, rage,* formule de dérision enfantine.

• SYN. : *enrager, fumer* (pop.), *maronner* (pop.), *rager* (fam.), *râler* (pop.).

bisquine [biskin] ou **biscaïenne** [biskajɛn] n. f. (de *Biscaye,* n. pr. ; 1765, *Encyclopédie*). Bateau de pêche employé dans la Manche : *Qu'est-ce que c'est là-bas ? il y a quelqu'un en peine. C'est un cotre d'Aurigny, c'est une bisquine de Courseulles* (Hugo).

bissac [bisak] n. m. (du préf. *bis-* et de *sac ;* 1440, Ch. d'Orléans). Sorte de besace : *Frère Ange, son bissac ballant sur l'épaule, et tenant par la taille Catherine la dentellière, marchait dans l'ombre* (France). || Vx. *Être au bissac, être réduit au bissac,* être réduit à la pauvreté, à la mendicité.

bissecteur, trice [bisɛktœr, -tris] adj. (du préf. *bis-* et de *secteur ;* 1863, Littré). En mathématiques, se dit d'un plan, d'une droite qui divise un espace en deux parties égales.

◆ **bissectrice** n. f. Droite passant par le sommet d'un angle et qui le divise en deux parties égales.

bissection [bisɛksjɔ̃] n. f. (du préf. *bis-* et de *section ;* 1751, *Encyclopédie*). Division géométrique en deux parties égales.

bisser [bise] v. tr. (de *bis,* adv. ; 1820, *Observateur des modes*). **1.** Applaudir, crier bis pour qu'un acteur recommence ce qu'il vient d'exécuter : *Bisser un chanteur. Bisser une chanson. Le décor du second acte fut une surprise. On était dans un bastringue de barrière. Cette échappée canaille égaya tellement qu'on bissa la ronde* (Zola) ; et absol. : *On bisse, on trisse, on acclame* (Arnoux). || **2.** En parlant d'un acteur, d'un chanteur, etc., redonner ce qu'il vient d'interpréter : *Le ténor a bissé son air.*

bissêtre ou **bicêtre** [bisɛtr] n. m. (de *bissexte,* parce que ce jour était considéré comme néfaste ; 1611, Cotgrave, écrit *bissestre*). *Class.* et *pop.* Malheur, accident causé par quelqu'un : *Il nous va faire encore quelque nouveau bissêtre* (Molière).

bissexte [bisɛkst] n. m. (lat. *bi[s]sextus,* deux fois sixième, parce que, dans le

calendrier julien, le sixième jour avant les calendes de mars, le 24 février, était doublé tous les quatre ans ; XII[e] s.). *Vx.* Jour ajouté au mois de février, dans les années bissextiles.

bissextile [bisɛkstil] adj. f. (bas lat. *bi[s] sextilis,* de *bi[s]sextus ;* 1555, *Paraphrase de l'astrolabe*). Se dit de l'année qui comporte un jour supplémentaire en février, soit 366 jours.

bissexué, e [bisɛksɥe] et **bissexuel, elle** [bisɛksɥɛl] adj. (du préf. *bis-* et de *sexe ;* 1803, écrit *bisexe ;* 1835, Acad.). Se dit d'un animal ou d'une plante qui possède à la fois les organes des deux sexes. || *Fleur bissexuée,* fleur qui possède à la fois étamines et pistil.

bissoc [bisɔk] n. m. (du préf. *bis-* et de *soc ;* 1866, Larousse). Charrue à deux socs.

• REM. On trouve aussi la graphie BISOC.

bistorte [bistɔrt] n. f. (lat. pop. *bistorta,* [à racine] deux fois tordue ; 1256, Ald. de Sienne). Plante des prés montagneux, à fleurs roses, dont le rhizome affecte la forme d'un S : *Des corbeilles de bistortes à l'anis* (Escholier).

bistouille [bistuj] n. f. (mot du Nord, peut-être du préf. *bis-* et de *touiller,* remuer ; fin du XIX[e] s., Bruant). Dans le nord de la France, mélange de café et d'eau-de-vie : *La fumée des pipes, la buée des bistouilles* (Bernanos).

bistouri [bisturi] n. m. (origine incertaine ; peut-être de *Pistoia,* n. d'une ville italienne ; 1462, Du Cange, au sens de « poignard » ; sens chirurg., 1564, Paré). Petit instrument tranchant employé en chirurgie pour inciser les chairs : *Donner un coup de bistouri. Deux coups de bistouri en croix, et les ganglions déversaient une purée mêlée de sang* (Camus). || *Bistouri électrique,* instrument de chirurgie qui tranche exclusivement par l'action de courants à haute fréquence.

bistouriser [bisturize] v. tr. (de *bistouri ;* XVII[e] s.). *Fam.* Inciser les chairs avec un bistouri : *Hier, on m'a bistourisé les deux bras, une pleine demi-heure durant* (Gide).

bistournage [bisturnaʒ] n. m. (de *bistourner ;* 1836, Landais). Castration des animaux mâles, par torsion du cordon testiculaire.

bistourné, e [bisturne] adj. (part. passé de *bistourner*). *Vx.* Tordu, déformé (au pr. et au fig.) : *Des vers qui ne sont pas de la poésie, des vers bistournés et mal construits, pleins de barbarismes et de solécismes* (Baudelaire). *Des hommes rachitiques et bistournés* (France). *L'opinion bistournée qu'ils prétendaient donner d'eux-mêmes* (Barrès).

• REM. Ce mot se retrouve dans le nom de l'ancienne église *Saint-Benoît-leBétourné* (de l'anc. franç. *bestourné,* c'est-à-dire « tourné en sens contraire »).

bistourner [bisturne] v. tr. (réfection de l'anc. franç. *bestourner,* du préf. *bis-* et de *tourner ;* 1175, Chr. de Troyes). **1.** Tordre, déformer : *Bistourner une lame d'acier.* || **2.** Châtrer un animal par torsion du cordon testiculaire ; et au fig. : *Les Français domptés, aujourd'hui, abattus, mutilés, bistournés par Napoléon, se laissent ferrer et monter à tous venants* (Courier).

bistre [bistr] n. m. (origine incertaine ; 1503, J. Lemaire de Belges). **1.** Couleur brun noirâtre, obtenue à l'origine avec de la suie détrempée, et qui est utilisée pour le lavis : *Peindre avec du bistre.* || **2.** Ton de cette couleur : *La neige était encore bleue et la forêt d'un bistre profond* (Constantin-Weyer).

◆ adj. invar. Qui est de la couleur du bistre : *Teint bistre. Dans son visage bistre, ses grands yeux noirs et ronds, ses beaux yeux de chien fidèle, luisaient d'un tendre éclat qu'avivait la stupeur* (Martin du Gard).

• SYN. : *basané, boucané, hâlé, tanné.*

bistré, e [bistre] adj. (part. passé de *bistrer ;* début du XIX[e] s.). Qui a la couleur du bistre : *La tour de gauche* [...] *Qui est bistrée* (Flaubert). *Deux larmes gonflèrent lentement le bord de ses paupières, tremblèrent une seconde parmi les cils et roulèrent sur ses joues bistrées* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Se dit des yeux entourés de cernes sombres : *Une femme maigre* [...], *aux yeux bistrés* (Gautier).

bistrer [bistre] v. tr. (de *bistre ;* 1834, Balzac). **1.** Peindre avec le bistre. || **2.** Donner la couleur du bistre à : *Quel travail avait pu le ratatiner ainsi ? Quelle passion avait bistré sa face bulbeuse ?* (Balzac).

• SYN. : **2** *basaner, boucaner, hâler, tanner.*

bistro ou **bistrot** [bistro] n. m. (origine obscure ; 1884, Moreau). **1.** *Pop.* Débitant de boissons ou petit restaurateur ; parfois garçon de café, aide du marchand de vin : *L'autre avait l'air d'un garçon marchand de vins sans place, l'un de ces bistrots à petites moustaches noires qui font parfois les extras dans les guinguettes de la banlieue* (Huysmans). *Les prolétaires qui s'empoisonnent chez le bistrot* (Bernanos). *J'entre chez les bistros, les épiciers, les vins et liqueurs, et je leur fais mes offres* (Martin du Gard). *Il venait d'apercevoir son image dans le miroir dont s'ornait la boutique d'un bistro* (Duhamel). *Non, je n'aurai pas dîné. Nous irons chez un bistro quelconque* (Maurois). *Le bistrot se faisait lire le journal par sa petite-fille, qui, elle, sait lire* (Malraux). || **2.** *Par extens.* Petit café, restaurant modeste : *Aller au bistrot. Des chaises, des tables de bistrot encombraient le trottoir* (Martin du Gard). *Je déjeunai dans un bistro du coin* (Duhamel). *On faisait marcher la boîte à musique dans le bistrot* (Aragon).

• SYN. : **1** *cabaretier, mastroquet ;* **2** *bar, buvette, cabaret, estaminet.*

• REM. Au sens 1, on trouve parfois le fém. BISTROTE.

bistrouillage [bistrujaʒ] n. m. (de *bistrouiller ;* fin du XIX[e] s.). *Pop.* Action de bistrouiller.

bistrouille [bistruj] n. f. (même étym. que pour *bistouille ;* fin du XIX[e] s.). *Pop.* Eau-de-vie de mauvaise qualité.

bistrouiller [bistruje] v. tr. (de *bistrouille ;* fin du XIX[e] s.). *Pop.* Fabriquer une boisson d'apparence analogue au vin, à l'aide d'eau, d'alcool et de produits chimiques.

bisulfate [bisylfat] n. m. (du préf. *bi-* et de *sulfate ;* 1866, Larousse). Nom donné parfois au sulfate acide.

bisulfite [bisylfit] n. m. (du préf. *bi-* et de *sulfite ;* 1866, Larousse). Syn. de SULFITE ACIDE.

bisulfure [bisylfyr] n. m. (du préf. *bi-* et de *sulfure ;* 1838, Acad.). Sulfure qui contient deux atomes de soufre dans sa molécule.

biterrois, e [bitɛrwa, -az] adj. et n. (de *Biterrae,* n. lat. de Béziers). Relatif à Béziers et à sa région ; habitant ou originaire de cette ville et de sa région.

bitonal, e, als [bitɔnal] adj. (du préf. *bi-* et de *tonal ;* XX[e] s.). Se dit de la voix altérée par la formation simultanée de deux sons dans le larynx : *Personnage squelettique, à l'étrange voix bitonale* (Duhamel).

bitord [bitɔr] n. m. (du préf. *bi-* et de *tordre ;* 1694, Th. Corneille). **1.** Cordage mince, composé de plusieurs fils de caret tordus ensemble. || **2.** *Arg. des marins.* Rouleau de tabac à chiquer : *Il mâchait, comme le marin son bitord, ses menaces accoutumées* (France).

bitos [bitos] n. m. (origine incertaine ; début du XX[e] s.). *Arg.* Chapeau.

bitte [bit] n. f. (de l'anc. scand. *biti,* poutre transversale de navire ; 1382, texte de Rouen). **1.** Pièce de bois ou de métal, de forme cylindrique, fixée à l'avant d'un navire et sur laquelle on enroule les cordages : *Les pavois rasés, les bittes emportées* [...]. *C'était toute la dévastation frénétique de la tempête* (Hugo). || Borne métallique qui sert à l'amarrage des navires, sur un quai. || **2.** *Triv.* Membre viril. || **3.** *Arg. scol.* et *mil.* Punition.

1. bitter [bite] v. tr. (de *bitte ;* 1643, Fournier). **1.** Enrouler un cordage autour de la bitte : *Puis, sans bitter l'écoute, ce qui eût été une imprudence, et sans la lâcher, ce qui le rendait maître de la grande voile...* (Hugo). || **2.** *Arg. scol.* et *mil.* Punir, priver de sortie. || *Se faire bitter,* se faire prendre en faute, se faire punir. || **3.** *Arg. scol.*

Comprendre (dans des phrases négatives) : *Il n'a rien bitté à ce qu'on a dit.*
● SYN. : 3 *piger* (pop.).

2. bitter [bitɛr] n. m. (mot néerl. signif. « amer » ; milieu du XIXe s.). Liqueur alcoolique amère, à base de genièvre.

bitton [bitɔ̃] n. m. (XVIe s., Rabelais). Petite bitte fixée sur le pont supérieur d'un bateau : *Au lieu de taquets, on disait « bittons »* (Hugo).

bitture ou **biture** [bityr] n. f. (de *bitte ;* 1680, Le Cordier). **1.** Longueur de câble suffisante pour amarrer le bateau à la bitte ; portion de la chaîne de l'ancre qui file au moment du mouillage de l'ancre : *Prendre une bonne bitture pour amarrer.* ‖ **2.** *Fig.* et *pop.* Excès de boisson, ivresse. ‖ *Prendre une bitture de quelque chose,* en prendre tout son soûl, et, *absol.,* s'enivrer.
● SYN. : 2 *cuite* (pop.).

bitumage [bitymaʒ] n. m. (de *bitumer ;* 1866, Larousse). Action de revêtir de bitume.

bitume [bitym] n. m. (lat. *bitumen ;* XIIe s., sous des formes diverses [*bitumen, bitum,* etc.] ; *bitume,* 1549, Tagault). **1.** Matière minérale naturelle à base d'hydrocarbures, à consistance solide, liquide ou molle, de couleur brun-noir. ‖ **2.** Asphalte, variété de bitume qui, mêlée de sable, sert au revêtement des chaussées et des trottoirs : *Toits qui dégouttent, murs suintants, pavé qui glisse, | Bitume défoncé, ruisseaux comblant l'égout. | Voilà ma route, avec le paradis au bout* (Verlaine). *Je suis sur le bord du trottoir* [...]. *Le ruban de bitume se casse net* (Sartre). ‖ *Par extens.* et *fam.* Le trottoir lui-même : *Arpenter le bitume.* ‖ **3.** Couleur brune, brillante, employée en peinture : *De pâles visages faisaient halo, comme dans les fonds de bitume des toiles anciennes* (Montherlant).
● SYN. : 2 *goudron, naphte.*

bitumé, e [bityme] ou **bituminé, e** [bitymine] adj. (part. passé de *bitumer* ou de *bituminer*). Qui est enduit de bitume : *Une hutte de bois coiffée d'un toit plat en carton bitumé* (Huysmans). *Les toitures plates des ateliers couverts de toiles bituminées et de tôle* (Huysmans).

bitumer [bityme] (de *bitume ;* XXe s). ou **bituminer** [bitymine] (du lat. *bitumen, -inis ;* av. 1545, Fonteneau) v. tr. Enduire de bitume : *Bitumer une rue.*
● SYN. : *asphalter.*

bitumeux, euse [bitymø, -øz] (de *bitume ;* 1543, A. Pierre) ou **bitumineux, euse** [bityminø, -øz] (lat. *bituminosus ;* XVIe s., A. Paré) adj. Qui contient du bitume : *Il s'est contenté de faire mention de son puits d'eau bitumeuse* (Chateaubriand). *Des schistes bitumineux.*

bitumier [bitymje] n. m. (de *bitume ;* XXe s.). Navire pétrolier spécialisé dans le transport des bitumes.
● SYN. : *asphaltier.*

biture n. f. V. BITTURE.

biturer (se) [səbityre] v. pr. (de *biture ;* 1834, G. Esnault). *Pop.* S'enivrer.
● SYN. : *se cuiter* (pop.).
◆ **biturer** v. intr. *Vx.* Boire et manger à l'excès : *Décidément, pour biturer à l'aise, rien ne vaut une grosse table de chêne et un coin de taverne bien noir* (Daudet).

biunivoque [biynivɔk] adj. (du préf. *bi-* et de *univoque ;* 1960, Larousse). Se dit, en mathématiques, d'une correspondance entre deux ensembles, qui d'un élément du premier ensemble fait passer à un seul élément du second, et réciproquement.

bivac [bivak] n. m. Forme anc. de BIVOUAC : [Ils] *assurèrent l'hygiène des bivacs, la santé du camp* (Huysmans).

bivalence [bivalɑ̃s] n. f. (de *bivalent ;* milieu du XXe s.). Caractère de ce qui est bivalent.

bivalent, e [bivalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (du préf. *bi-* et de *valent ;* milieu du XXe s.). **1.** En chimie, se dit d'un corps qui a pour valence 2. ‖ **2.** Qui a deux fonctions, deux rôles.

bivalve [bivalv] adj. (du préf. *bi-* et de *valve ;* 1718, *Mém. de l'Acad. des sciences*). **1.** Se dit des coquilles de mollusques (moules, huîtres) composées de deux valves jointes par une charnière. ‖ **2.** Se dit de ces mollusques eux-mêmes.
◆ **bivalves** n. m. pl. Classe de mollusques comprenant les espèces à coquille bivalve. (Autres noms : ACÉPHALES, LAMELLIBRANCHES, PÉLÉCYPODES.)

bivaquer [bivake] v. intr. Forme anc. de BIVOUAQUER : *Il trouva ridicule de se tenir dans une maison* [...] *tandis que des soldats bivaquaient* (Stendhal). *Tous les voyageurs consultaient leurs montres, bivaquant dans le corridor encombré de malles* (Huysmans).

biveau [bivo] n. m. (de l'anc. franç. *baïf,* béant, de *baer,* avoir la bouche ouverte ; 1568, Godefroy). Équerre à branches mobiles, dont se servent les tailleurs de pierre. ‖ Équerre de forme analogue, à l'usage des fondeurs de caractères.

bivouac [bivwak] n. m. (du suisse allem. *Biwacht,* de *bi,* auprès [allem. *bei*], et *Wacht,* garde ; 1650, Ménage, écrit *bivoic*). **1.** *Vx.* Poste de garde en plein air, la nuit. ‖ **2.** Campement sommaire et temporaire en plein air : *Je trouvai un bivouac établi autour des abreuvoirs, une cinquantaine de chameaux, une trentaine à peu près de chameliers* (Fromentin). ‖ **3.** Lieu où est établi ce campement : *Choisir un bivouac. Il n'y a rien d'aussi beau qu'une nuit passée au bivouac* (Mérimée).

bivouaquer [bivwake] v. intr. (de *bivouac ;* 1792, Marat, écrit *bivaquer*). Camper en plein air : *Lorsque, quinze ans plus tard, je bivouaquais dans les sables du désert du Sabba, à quelques pas du Jourdain, au bord de la mer Morte, nos chevaux, ces fils légers de l'Arabie, avaient l'air d'écouter les contes du scheik* (Chateaubriand).

bizarre [bizar] adj. (ital. *bizzarro,* repris à l'esp. *bizarro,* brave, peut-être du basque *bizar,* barbe [symbole de la force] ; XVIe s., sous des formes diverses, notamment *bigearre* [1558, Des Périers], dû à l'influence de *bigarré*). **1.** *Class.* Extravagant, fantasque : *Les plus sages sont souvent menés par le plus fou et le plus bizarre* (La Bruyère). ‖ **2.** Qui s'écarte du bon sens ; dont le comportement ou les paroles surprennent : *Tant les bizarres hallucinations d'une pauvre folle étaient impossibles à deviner* (Renan). *M. Bergeret, qui passait pour un esprit distingué, mais bizarre* (France). ‖ **3.** Se dit de ce qui s'écarte de l'ordre ou de l'usage commun, de ce qui surprend par son étrangeté : *Tout le mémoire était écrit dans le français bizarre que parlait M. de Sieboldt* (Daudet). *Comme il s'acheminait vers la demeure de Julius* [...], *il lui advint une assez bizarre aventure* (Gide). *La présence de ce rat mort lui avait paru seulement bizarre* (Camus). *C'est tout de même bizarre, cette mode des faux cheveux aujourd'hui* (Aragon). ‖ **4.** *Fam.* Mal à l'aise : *Ça s'est installé sournoisement, peu à peu ; je me suis senti un peu bizarre, un peu gêné, voilà tout* (Sartre).
● SYN. : 2 *anormal, déséquilibré, extravagant, fêlé* (fam.), *insensé, loufoque* (fig.), *saugrenu ;* 3 *abracadabrant, baroque, biscornu, curieux, étonnant, étrange, extraordinaire, insolite, singulier, surprenant ;* 4 *drôle* (fam.). — CONTR. : 2 *équilibré, judicieux, raisonnable, sage, sensé ;* 3 *aisé, clair, naturel, normal, simple.*
◆ n. m. Ce qui est surprenant, sort de l'ordinaire : *Aimer le bizarre. Le goût du bizarre.*

bizarrement [bizarmɑ̃] adv. (de *bizarre ;* 1594, *Satire Ménippée*). De manière bizarre : *Le roi de Prusse et Voltaire sont deux figures bizarrement groupées qui vivront : le second détruisait une société avec la philosophie qui servait au premier à fonder un royaume* (Chateaubriand). *Le faubourg se perd bizarrement dans la campagne* (Rimbaud).

bizarrerie [bizarri] n. f. (de *bizarre ;* 1555, Louise Labé). **1.** *Class.* Extravagance, folie : *« Ce serait être fou que d'aller parler à une statue. — Quelle bizarrerie ! »* (Molière). ‖ **2.** Caractère de ce qui est bizarre, surprenant : *Nous demeurions très tard* [...] *près de la cendre éteinte, en mille sortes de raisonnements, de ressouvenirs, de conjectures indéfinies sur le sort, la bizarrerie des*

rencontres (Sainte-Beuve). *Une foule de détails [...] dont la bizarrerie même empêchera qu'on juge trop vite cet intéressant personnage* (Camus). || **3.** Chose, action, procédé bizarre : *Bizarreries de la langue. Ces bizarreries que l'on pardonne moins qu'on ne pardonne les vices* (Balzac). *Cette bizarrerie de n'aimer dans l'art d'écrire que ce qui est insensible ou indifférent* (Valéry).

● SYN. : **2** *étrangeté, extravagance, singularité ;* **3** *anomalie, curiosité, fantaisie, paradoxe.*

bizarroïde [bizarɔid] adj. (de *bizarre* et du suff. savant *-oïde,* par imitation plaisante de mots tels que *ovoïde ;* fin du XIX^e s.). *Fam.* Qui est étrange ; qui manque de cohérence et se comprend mal : *Vous êtes plutôt bizarroïde dans vos renseignements* (Proust).

● SYN. : *baroque, biscornu, curieux, insolite, loufoque* (pop.), *singulier.* — CONTR. : *clair, judicieux, naturel, normal, raisonnable, sensé.*

bizness n. m. V. BUSINESS.

bizut ou **bizuth** [bizy] n. m. (origine incertaine ; 1843, G. Esnault). **1.** *Arg. scol.* Élève de première année, dans certaines grandes écoles et dans les classes des lycées qui y préparent. || **2.** Élève ou étudiant nouveau.

● SYN. : **1** et **2** *bieu, nouveau.* — CONTR. : **1** et **2** *ancien.*

bizutage [bizytaʒ] n. m. (de *bizut ;* XX^e s.). *Fam.* Action de bizuter.

bizuter [bizyte] v. tr. (de *bizut ;* XX^e s.). *Fam.* Soumettre un nouveau à des brimades, à titre d'initiation, avant de l'admettre au sein d'une société scolaire ou universitaire déterminée.

bizuth n. m. V. BIZUT.

bla-bla [blabla] ou **bla-bla-bla** [blablabla] n. m. invar. (onomatop. ; milieu du XX^e s.). *Pop.* Éloquence vide, paroles creuses.

● SYN. : *bagou* (fam.), *baratin* (pop.), *boniment* (fam.), *verbiage.*

black-bottom [blakbɔtɔm] n. m. (mot anglo-amér. signif. « fond noir », qui a désigné d'abord le quartier noir de certaines villes, puis une danse ; v. 1920). Danse comique exécutée sur un rythme de fox-trot : *Dancing intime ! Charleston et black-bottom* (L. Descaves).

blackboulage [blakbulaʒ] n. m. (de *blackbouler ;* 1866, *l'Événement*). Action de blackbouler ; résultat de cette action : *Je n'ai plus rien à faire, à dire ici après ce blackboulage* (Aragon).

blackbouler [blakbule] v. tr. (croisement avec *boule* de l'angl. *to blackball,* rejeter avec une boule noire ; 1838, Balzac, écrit *blackboller ;* 1842, Mérimée). **1.** Refuser, par un vote où apparaît une majorité de boules noires, l'admission de quelqu'un dans un cercle. || **2.** Faire échouer aux élections : *M. Collinard, conservateur blackboulé aux précédentes élections* (France). *Son frère aîné, qui travaillait l'opinion dans un département du Midi, s'était fait blackbouler et reblackbouler aux élections* (Gide). || **3.** *Fam.* Refuser à un examen ou à un concours : *Il a été blackboulé à l'agrégation.* || **4.** Écarter, évincer : *Dix noms, dont huit sont ceux d'auteurs blackboulés par nous* (Gide).

● SYN. : **2** *battre ;* **3** *coller* (fam.), *recaler* (fam.) ; **4** *bannir, éliminer, repousser.* — CONTR. : **2** *élire ;* **3** *admettre, recevoir ;* **4** *accepter, accueillir, agréer.*

black-out [blakaut] n. m. invar. (de l'angl. *black,* noir, et *out,* dehors ; v. 1940). Mesure de défense antiaérienne consistant à plonger une ville, un camp dans l'obscurité complète, en masquant toutes les lumières : *Faire appliquer le black-out.* || Fig. *Faire le black-out sur quelque chose,* faire le silence complet sur cette chose.

black-rot [blakrɔt] n. m. (mot angl. signif. « pourriture noire » ; 1878, *Journ. d'agriculture*). Maladie de la vigne due à un champignon microscopique, caractérisée par des taches noires sur les feuilles et par le flétrissement des grains de raisin.

● Pl. *des* BLACK-ROTS.

blafard, e [blafar, -ard] adj. (du moyen haut allem. *bleichvar,* de couleur pâle, avec substitution de suffixe ; XIV^e s., J. Bruyant). D'un blanc terne et mat (surtout appliqué au teint, à la clarté) : *Une figure fatiguée par les corruptions parisiennes, la blafarde figure d'une fille nourrie de pommes crues, lymphatique et fibreuse, molle et tenace* (Balzac). *Son teint blafard l'empêchait de pouvoir pâlir* (Martin du Gard). *M^me Émilie avait un visage blafard, qu'elle couvrait encore de poudre de riz* (Montherlant). *Deux journées blafardes malgré un vif soleil* (Fromentin). [La lune] *répandait une lumière sèche et triste sur le monde, cette lueur mourante et blafarde qu'elle nous jette chaque mois, à la fin de sa résurrection* (Maupassant).

● SYN. : *blême, exsangue, hâve, livide, pâle, terreux.* — CONTR. : *animé, ardent, coloré, cru, éclatant, frais, rosé, rougeaud, vermeil, vif.*

◆ **blafard** n. m. *Arg.* et *vx.* Pièce de monnaie : *Un écu flambant neuf, un blafard de cinq balles* (Richepin).

blafardement [blafardəmɑ̃] adv. (de *blafard ;* XIX^e s.). Avec un éclat blafard (rare) : *Une lumière sulfureuse et blafardement bleue illumine comme une gueule d'enfer la baie du port d'Anvers* (Gautier).

blague [blag] n. f. (du néerl. *blagen,* se gonfler ; début du XVIII^e s., « blague à tabac » [d'abord dialect., au sens de « vessie »] ; « plaisanterie », 1809, Cadet de Gassicourt, langue milit.).

I. Petit sac où le fumeur met son tabac.

II. [Sens familiers.] **1.** Histoire plaisante, imaginée pour tromper en s'amusant ou sans idée de tromperie : *Dire, débiter des blagues. Raconter une blague, une bonne blague. Si quelque malin s'avisait de prendre ceci pour une blague de petit journal et un attentat à la gloire du plus grand homme de notre siècle, il se tromperait honteusement* (Baudelaire). *Le mensonge est partout. On a été obligé d'inventer pour lui un nom poli : la blague* (Goncourt). *Oui, supérieurs à nous, les Anglais le sont bien certainement, mais surtout par ce respect d'eux-mêmes et de leur nation ; la blague est un mot qu'ils ne connaissent pas* (Daudet). || *À la blague,* en plaisantant : *Il n'était pas surpris si les clients, quand il leur servait à boire, le traitaient à la blague d'* « *empoisonneur* » (Dabit). || *Blague dans le coin, blague à part,* expressions destinées à renforcer la véracité de ce que l'on dit : *Blague dans le coin, je la trouve raide* (Zola). || *Sans blague !,* expression interrogative ou exclamative qui marque l'étonnement, le doute, qui renforce une affirmation, qui montre que l'on n'est pas dupe : *Sans blague ! pour quelle andouille me prends-tu ?* (Romains). || **2.** Tournure d'esprit favorable à la plaisanterie : *Il unit la blague du vieux soldat à la malice finaude du Normand* (Maupassant). || *Péjor.* Manque de sérieux : *Il parlait avec une nuance de blague familière* (Maupassant). || Pop. *C'est de la blague !,* ce n'est pas sérieux. || **3.** Plaisanterie faite aux dépens de quelqu'un, farce : *Faire une blague, une bonne, une sale blague à quelqu'un. Et maintenant, voyons le truc. C'est sûrement une blague* (Duhamel). || *Ironiq.* Chose, événement qui cause du tourment, du désagrément : *Supprimer huit jours de vacances, c'est une sale blague !* || **4.** Action maladroite, due le plus souvent à une conduite irréfléchie : *Faire des blagues dans son travail. Ce garçon ne cesse de faire des blagues, il faut toujours intercéder pour lui.* || *Pas de blagues !,* formule pour inviter quelqu'un à bien se conduire, à ne pas faire d'imprudences.

● SYN. : **II, 1** *bobard* (fam.), *boniment* (fam.), *galéjade* (fam.), *histoire ;* **2** *badinage, malice ;* **3** *canular* (arg. scol.), *niche, tour ;* **4** *balourdise, bêtise, gaffe* (fam.), *impair* (fam.), *sottise.*

blaguer [blage] v. intr. (de *blague ;* 1808, d'Hautel). *Fam.* Dire des blagues ; avoir une tournure d'esprit favorable à la plaisanterie légère : *Le Parisien naturel ne plaisante pas, il blague* (Veuillot). *Il cherchait moins à m'apitoyer qu'à m'amuser, prêt à rire lui-même, à blaguer ; et tandis qu'il s'éloignait avec son frère, je les ai vus allumer chacun une cigarette* (Gide).

● SYN. : *badiner.*

◆ v. tr. Prendre quelqu'un ou quelque chose pour objet de plaisanterie : *Monsieur a raison, s'écria le peintre, on ne doit pas blaguer les femmes* (Balzac). *Il buvait intrépidement, riant et plaisantant, blaguant tout le monde, sans fâcher personne* (Maupassant).
● SYN. : *charrier* (pop.), *chiner* (très fam.), *se moquer de, taquiner.*

blagueur, euse [blagœr, -øz] adj. et n. (de *blaguer* ; 1808, d'Hautel). **1.** *Fam.* Qui dit des blagues : *Je suis sûr, dit Godeschal, que ce blagueur-là nous a préparé quelque tour à sa façon pour ce soir* (Balzac). *Ne faites pas attention, il est extrêmement blagueur, dit-il à mi-voix à Saint-Loup, qui n'en fut que plus intéressé, curieux de la psychologie des menteurs* (Proust). || **2.** *Péjor.* Homme peu sérieux.
● SYN. : **1** *craqueur* (pop.), *hâbleur, plaisantin* ; **2** *farceur, fumiste* (très fam.).
◆ adj. **1.** *Fam.* Qui trahit la blague : *La voix canaillement blagueuse du pitre* (Goncourt). || **2.** *Fam.* Qui comporte de la blague : *Les impressions de voyage qui, pour être moins blagueuses que celles du Sieur Dumas, ne laisseront pas de t'amuser* (Flaubert).
● SYN. : **1** *goguenard* (fam.), *gouailleur* (pop.), *ironique, moqueur, narquois, railleur.* — CONTR. : **1** *sérieux, sévère.*

blaid [blɛd] n. m. (origine obscure ; XIX^e s.). Terme générique désignant tous les jeux de pelote basque disputés contre un mur, par opposition aux jeux où les adversaires se font face : *On jouera au blaid avec le gant d'osier* (Loti).

blair [blɛr] n. m. (abrév. de *blaireau,* à cause du museau allongé de cet animal ; 1834, G. Esnault). *Pop.* Nez : *Grouille-toi, ou je t'estampe le blair* (Margueritte).

blaireau [blɛro] n. m. (de l'anc. franç. *blaire, bler,* tacheté de blanc sur la tête, du francique **blari* ; ce surnom a remplacé l'anc. franç. *taisson* ; 1312, écrit *blarel,* Godefroy). **1.** Petit mammifère omnivore, commun dans les bois, et classé dans les bêtes puantes. || **2.** Pinceau en poils de blaireau, utilisé par les doreurs et les peintres. || **3.** Brosse à savonner la barbe, en poils de blaireau ou d'une matière synthétique : *Un blaireau en Nylon.* || **4.** Petit pinceau de poils porté comme ornement sur certains chapeaux : *Habillé* [...] *d'un chapeau émeraude à blaireau de chamois* (Giraudoux).

blaireauter [blɛrɔte] v. tr. (de *blaireau* ; XIX^e s.). *Fam.* Peindre avec un soin minutieux, de manière à effacer les traits de pinceau : *Une certaine manière de peindre unie, sage, lisse, blaireautée, sans pâte* (Goncourt).
● SYN. : *fignoler* (fam.), *lécher.* — CONTR. : *bâcler, sabrer* (fam.).

blaireauteur [blɛrɔtœr] n. et adj. m. (de *blaireauter* ; XIX^e s.). *Péjor.* Qui blaireaute : *À quoi bon citer en effet les choses nulles, les dilutions des maîtres blaireauteurs ?* (Huysmans).

blairer [blɛre] v. tr. (de *blair* ; début du XX^e s.). Pop. *Ne pas pouvoir blairer quelqu'un,* n'avoir aucune sympathie pour lui, ne pas pouvoir le sentir : *Le jeune homme eut beau, comprenant trop tard son erreur, dire qu'il ne blairait pas les flics...* (Proust). *Vous n'avez jamais pu, passez-moi l'expression, vous n'avez jamais pu blairer le pauvre Birault* (Duhamel). *Je ne peux pas blairer Lucas* (Mac Orlan).

blâmable [blɑmabl] adj. (de *blâmer* ; 1260, Br. Latini). Qui mérite le blâme, le reproche : *Il ne faisait point paraître envers sa jeune tante de blâmables intentions* (Nerval).
● SYN. : *condamnable, critiquable, répréhensible, réprouvable.* — CONTR. : *excusable, louable, pardonnable.*

blâme [blɑm] n. m. (déverbal de *blâmer* ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Jugement défavorable porté sur l'attitude ou les actions d'une personne : *Encourir le blâme de quelqu'un, de l'opinion publique. Mériter le blâme. Peu de gens sont assez sages pour préférer le blâme qui leur est utile à la louange qui les trahit* (La Rochefoucauld). *Les femmes de cette Normandie insulaire sont — est-ce un blâme ? est-ce un éloge ? — difficilement servantes* (Hugo). || **2.** Reproche constitué par la présence d'une chose ou d'une personne qui rappelle une faute ou une injustice : *Elle ne vivait plus que comme un blâme muet dans la maison, elle se tenait toujours enfermée dans sa chambre* (Zola). || **3.** Réprimande grave adressée par un supérieur à un inférieur. || **4.** *Spécialem.* Sanction disciplinaire infligée à un fonctionnaire par l'autorité qui réprouve ses actes ; sanction disciplinaire infligée à un élève avant l'exclusion.
● SYN. : **1** *condamnation, critique, désapprobation, désaveu, improbation, réprobation* ; **2** *accusation* ; **3** *anathème, animadversion.* — CONTR. : **1** *apologie, applaudissement, approbation, louange, panégyrique* ; **3** *compliment, éloge* ; **4** *félicitations.*

blâmer [blɑme] v. tr. (du lat. pop. *blastemare,* faire des reproches, altér. pop. du lat. ecclés. *blasphemare,* du gr. *blasphêmein,* blasphémer ; XI^e s.). **1.** Porter un jugement défavorable sur quelqu'un ou sur quelque chose : *Je ne blâme point la jeunesse d'être expansive* (Sainte-Beuve). *Je blâmais chez moi le désir de l'expérience* (Gide). || **2.** Faire des reproches à quelqu'un : *Blâmer un enfant pour une maladresse.* || **3.** *Spécialem.* Infliger à quelqu'un la sanction disciplinaire du blâme : *Blâmer un élève.*
● SYN. : **1** *condamner, critiquer, désapprouver, désavouer, faire grief, flétrir, improuver, jeter la pierre, réprouver* ; **2** *admonester, attraper* (fam.), *fustiger, relever, reprendre, réprimander.* — CONTR. : **1** *applaudir, approuver, défendre, louer, vanter* ; **2** *complimenter, encourager, excuser, féliciter, flatter.*

1. blanc [blɑ̃], **blanche** [blɑ̃ʃ] adj. (du germ. occid. **blank,* clair, poli, brillant ; a supplanté le lat. *albus,* cristallisé dans quelques mots comme *aube, aubépine* ; 1080, *Chanson de Roland*).

I. EMPLOIS CONCRETS. **1.** Qui est de la couleur de la neige, du lait, combinant toutes les couleurs du spectre solaire et diffusant, sans absorption, toutes les radiations visibles reçues : *Blanc comme la neige, comme un lis. Une colombe blanche, un bâton blanc, du papier blanc, une boule blanche, une chemise blanche. La voûte est blanc de chaux, mais à peine éclairée* (Gide). || *Gelée blanche,* rosée ou brouillard gelé présentant un aspect de poudre blanche, et qui se produit dans les nuits froides. || Fam. *C'est bonnet blanc et blanc bonnet,* se dit lorsque, malgré les apparences, il y a identité entre deux choses, deux personnes. || *Drapeau blanc,* drapeau qu'on hisse en signe de reddition : *Arborer le drapeau blanc.* || *Drapeau blanc, cocarde blanche,* drapeau, cocarde de la monarchie française. || *Le parti blanc,* les monarchistes. || *Russe blanc,* Russe hostile à la révolution de 1917, et qui a émigré. || *Père blanc,* membre d'une congrégation missionnaire d'Afrique fondée par le cardinal Lavigerie. || **2.** Qui comporte des reflets métalliques clairs ou argentés. || *Arme blanche,* arme d'acier (poignard, sabre, baïonnette, etc.), par opposition à *arme à feu.* || *Combattre à l'arme blanche,* de près, sans tirer de coups de feu. || Vx. *Argent blanc, monnaie blanche,* petites pièces d'argent, par opposition aux pièces de cuivre, de bronze. || *Fer-blanc,* v. à son ordre alphab. || *Métal blanc,* alliage ressemblant à l'argent, utilisé autrefois pour la confection des couverts de table. || **3.** Qui est d'une couleur tirant sur le blanc : *Avoir des cheveux blancs. Avoir la peau blanche. La race blanche. Raisin blanc. Vin blanc.* || *Être blanc de colère, de rage, de peur,* blêmir sous l'effet d'une de ces émotions. || *Être blanc comme un linge,* être très pâle. || *Être blanc,* avoir les cheveux blancs : *Être blanc à trente ans.* || *Bois blanc,* bois léger (sapin, hêtre, peuplier, etc.) utilisé pour les fabrications de meubles à bon marché. || *Pain blanc* (par opposition à *pain bis*), pain fabriqué avec de la farine de froment bien blutée. || Fig. *Manger son pain blanc le premier,* débuter dans la vie par les jours les plus faciles, ou faire d'abord les travaux les plus aisés. || *Coupe blanche,* coupe qui fait disparaître tous les arbres, les taillis, les broussailles. || *Viande blanche* (par opposition à *viande rouge*), viande de veau, de lapin,

de volaille. || *Poissons blancs,* petits poissons de rivière. || *Verre blanc,* transparent et de faible prix. || *Sucre blanc* (par opposition à *sucre roux*), sucre très raffiné. || *Sauce blanche,* sauce faite de farine, de lait et de beurre, sans coloration. || *Mal blanc,* panaris caractérisé par la coloration blanchâtre de la peau. || *Pertes blanches,* écoulement blanchâtre provenant des voies génitales de la femme. || **4.** Qui est propre et net : *Des draps blancs.* || **5.** Entre dans des locutions où il s'opposait à l'origine à *noir,* le plus souvent avec un sens symbolique. || *Marquer un jour d'un caillou blanc, d'une pierre blanche* (par opposition à la pierre noire qui symbolisait, chez les Anciens, un jour néfaste), le compter au nombre des jours heureux. || *Montrer patte blanche,* justifier qu'on fait bien partie d'un groupe social donné, qu'on réunit les conditions pour être admis dans un lieu (allusion à la fable de La Fontaine *le Loup, la Chèvre et le Chevreau*). || Fam. *Connu comme le loup blanc, comme le merle blanc,* connu de tous, comme peut l'être un phénomène (cette couleur étant impossible à trouver chez ces animaux). || *Houille blanche,* énergie qui provient des chutes d'eau (par opposition à la couleur noire de la houille). || *Papier blanc,* papier sur lequel il n'y a rien d'écrit ou d'imprimé.

II. EMPLOIS FIGURÉS, OÙ L'ORIGINE CONCRÈTE EST PARFOIS ENCORE PERCEPTIBLE. **1.** Qui n'est pas coupable ; qui est pur, innocent : *Être, sortir d'un procès blanc comme neige. Il n'a pas un remords et pas un repentir ; | Après quatre-vingts ans son âme est toute blanche* (Hugo). || Fam. *N'être pas blanc,* avoir quelque chose à se reprocher. || Class. *Se faire blanc de son épée,* se justifier, s'assurer l'impunité dans un duel judiciaire ; au *fig.,* se prévaloir excessivement de ses mérites. || *Bal blanc,* V. BAL. || **2.** A une valeur négative ou privative, et indique notamment qu'une chose n'est pas suivie des effets qu'on en attend. || *Jeu blanc,* aux cartes, jeu sans figures ou sans honneurs ; au tennis, jeu dans lequel l'adversaire n'a marqué aucun point. || *Faire chou blanc* (pour *coup blanc*) ne marquer aucun point ; au *fig.,* manquer son coup, échouer totalement. || *Vers blancs,* vers qui ne riment pas entre eux. || *Élection blanche,* élection sans résultat. || *Nuit blanche,* nuit sans sommeil. || *Voix blanche,* voix sans timbre et qui trahit la peur : *Une contraction de tout l'être qui se devine à la tension du masque immobile, à la brisure du regard, à la voix blanche* (Bourget). *« Qu'est-ce qu'ils vont vous faire ? » demanda-t-elle d'une voix blanche* (Martin du Gard) ; aux intonations effacées : *Au lycée [...] l'usage était de réciter indifféremment vers ou prose d'une voix blanche, le plus vite possible* (Gide). *On entendait la voix blanche d'une dactylo qui lisait une pièce pour quelqu'un qui colligeait* (Montherlant). || *Remettre une feuille blanche, une copie blanche,* sur laquelle le candidat n'a rien écrit. || *Examen blanc,* examen d'essai, dont les épreuves sont identiques à l'examen véritable, mais dont le résultat n'a qu'une valeur de test. || *Déposer un bulletin blanc,* voter en déposant un bulletin sur lequel aucune mention n'a été portée. || *Mariage blanc,* mariage non consommé. || *Avoir, donner, laisser carte blanche à quelqu'un,* avoir, donner, laisser à quelqu'un toute liberté de manœuvre.

• SYN. : **I, 3** *argenté, blafard, blanchâtre, blême, ivoirin, lactescent, laiteux, livide, opalin, platiné.*|| **II, 1** *candide, immaculé, ingénu, lilial, virginal.* — CONTR. : **I, 1** *noir ;* **4** *malpropre, sale, souillé, taché.*|| **II, 1** *coupable, indigne, infâme.*

◆ **blanc** adv. *Geler blanc* (ou *à blanc*), s'emploie impersonnellement pour indiquer qu'il y a de la gelée blanche. || *Tirer blanc,* tirer un billet blanc, donc perdant, à la loterie appelée *blanque.* : *Cette fois, criait-il, détrousseurs que vous êtes, je ne tirerai pas blanc* (Audiberti). || Fig. et vx. *Amener blanc,* ne pas réussir dans une entreprise hasardeuse. || *Voter blanc,* déposer dans l'urne un bulletin blanc. || *Dire blanc, dire noir,* passer d'un point de vue au point de vue opposé : *Aujourd'hui, il dit blanc, demain il dira noir.* || *L'un dit blanc, l'autre dit noir,* ils sont d'avis contraire. || *Mettre quelque chose noir sur blanc,* le fixer par écrit.

2. blanc [blɑ̃] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd.)

I. COULEUR ET MATIÈRE BLANCHES. **1.** Couleur blanche : *Un blanc de marbre, de lis, de lait. Un blanc mat, un blanc brillant.* || **2.** Matière colorante, peinture de couleur blanche : *Donner une couche de blanc à une façade.* || *Blanc de chaux,* chaux délayée dans de l'eau. || *Blanc d'Espagne,* carbonate de calcium très pur. || **3.** *Vx.* Fard de couleur blanche : *Se mettre du blanc.*

II. PARTIE BLANCHE D'UNE CHOSE. **1.** *Blanc de l'œil,* région antérieure et visible de la sclérotique, qui entoure l'iris. || *Regarder quelqu'un dans le blanc des yeux,* le regarder en face, fixement et avec fermeté. || *Rougir jusqu'au blanc des yeux,* montrer une vive confusion. || **2.** *Blanc d'œuf,* substance transparente et glaireuse qui entoure le jaune et devient blanche à la cuisson : *Battre des blancs en neige.* || **3.** *Blanc de volaille,* chair de couleur claire qui se trouve sur le bréchet d'une volaille. || **4.** *Blanc d'une cible,* sa partie centrale. || Class. et fig. *Le blanc,* le point de mire : *Tous ces beaux talents [...] l'avaient rendu sans contredit le blanc (si je l'ose ainsi dire) de tous les désirs amoureux des servantes* (Scarron). || *De but en blanc,* V. BUT. || **5.** Espace libre laissé dans un écrit, un acte. || *En blanc,* où l'on a laissé la place pour écrire quelque chose : *Signer une procuration en blanc.* || *Chèque en blanc,* chèque qui ne porte pas d'autre mention que la signature du tireur. || **6.** Partie d'une page non recouverte par l'impression. || **7.** *Fig.* Interruption, silence prolongé dans la conversation.

III. NOM DONNÉ À DIVERSES CHOSES DONT LA COULEUR EST BLANCHE OU SE RAPPROCHE DU BLANC. **1.** Linge de fil ou de coton : *Un magasin de blanc. La quinzaine du blanc.* || **2.** Vêtements blancs : *Porter du blanc. Le blanc lui va bien.* || *Vouer un enfant au blanc,* faire vœu de l'habiller en blanc jusqu'à un certain âge, en l'honneur de la Vierge. || *Se marier en blanc,* en parlant d'une jeune fille, se vêtir d'une robe blanche, symbole de pureté, pour son mariage. || **3.** Vin blanc : *Boire du blanc, un petit blanc, un blanc sec.* || *Blanc de blancs,* champagne obtenu avec du raisin blanc ; *par extens.,* dans d'autres régions, vin blanc provenant de raisins blancs : *M. Léon Daudet, tout illuminé par le blanc de blancs, lui a dit en reposant son verre...* (Bernanos). || **4.** Sauce blanche : *Poulet au blanc.* || *Cuisson au blanc,* court-bouillon spécial qui conserve aux aliments leur couleur blanche. || **5.** Au Moyen Âge, monnaie d'argent, et plus spécialement petite monnaie valant un cinquième d'écu : *Il jetait un petit blanc dans le feutre gras que le mendiant tendait* (Hugo). || *Pop.* et *vx.* Argent en général : *Je prie papa de me dire où je peux aller toucher du blanc* (Flaubert). || **6.** Petit poisson de rivière : *Une friture de blancs.* || **7.** Maladie des végétaux due à des champignons microscopiques : *Les arbres avaient le blanc dans leurs racines* (Flaubert). || *Blanc de champignon,* nom usuel du mycélium du champignon de couche, servant à sa multiplication dans les champignonnières. || **8.** *Blanc de Hollande,* nom d'une variété de peupliers : *Ce qu'on nomme le parc, à Berlin, est un bois de chênes, de bouleaux, de hêtres, de tilleuls et de blancs de Hollande* (Chateaubriand). *Une foule d'arbres enchevêtrés où les blancs de Hollande laissent trembler leur feuillage d'argent* (Genevoix). || **9.** *Blanc d'eau,* inondation artificielle de faible profondeur, réalisée en avant d'une position militaire.

◆ **À blanc** loc. adv. De manière à rendre ou à devenir blanc : *Il fait envoler de sa nuque | La neige qui la poudre à blanc* (Gautier). || *Chauffer un métal à blanc,* jusqu'au point où il prend une teinte éclatante, passant du rouge au blanc ; et, par anal. : *Un dimanche de juillet, chauffé à blanc* (Daudet). || Fig. *Chauffer un candidat à blanc,* lui faire subir une préparation intensive en vue d'un examen ou d'un concours. || *Couper*

à blanc, couper une futaie de façon à ne laisser subsister aucun arbre : *Les intérêts, je les solderai en coupant à blanc de temps en temps un hectare de futaie* (Theuriet). || *Geler à blanc,* V. BLANC, adv. || *Saigner à blanc,* saigner jusqu'à la dernière goutte de sang ; au *fig.,* faire payer quelqu'un jusqu'à l'épuisement complet de ses ressources. || *Tir à blanc,* tir d'exercice exécuté avec une cartouche sans projectile, dite *cartouche à blanc.*

3. blanc, blanche [blɑ̃, blɑ̃ʃ] n. (adj. substantivé). **1.** Homme, femme de race blanche (prend une majuscule) : *Un Blanc, une Blanche. La traite des Blanches.* || Péjor. *Un petit-blanc,* nom donné à certains individus de race blanche, dans les anciennes colonies d'Océanie ; *par extens.,* un de ceux qui constituent le prolétariat blanc des territoires coloniaux. || **2.** A la fin du XVIIIe s. et au début du XIXe, a désigné les chouans, dont l'emblème était le drapeau blanc, par opposition aux Bleus (les soldats républicains). || **3.** En politique, au XIXe s., partisan de la monarchie. || **4.** En Russie, après 1917, adversaire du régime communiste : *Sur le front de Lithuanie, son bataillon avait été pris par les blancs* (Malraux).

blanc-bec [blɑ̃bɛk] n. m. (de *blanc* et de *bec* ; fin du XVIIIe s.). *Fam.* Jeune homme sans expérience : *On ose nous expédier des blancs-becs de ton espèce* (Stendhal).

• Pl. *des* BLANCS-BECS.

• SYN. : *béjaune, novice.*

blanc-étoc [blɑ̃ketɔk] ou **blanc-estoc** [blɑ̃kɛstɔk] n. m. (de *blanc* et de *étoc,* souche, bâton, épée, du francique **stok,* influencé par l'ital. *stocco ;* milieu du XIXe s.). Coupe dans laquelle on abat tous les arbres, taillis et baliveaux.

• Pl. *des* BLANCS-ÉTOCS, *des* BLANCS-ESTOCS.

blanchaille [blɑ̃ʃɑj] n. f. (de *blanc ;* 1694, Acad.). Dans le langage des pêcheurs à la ligne, les espèces les plus petites et les moins prisées, distinguées par leur teinte blanche (ablettes, gardons, vandoises, etc.).

• SYN. : *fretin.*

blanchâtre [blɑ̃ʃɑtr] adj. (de *blanc ;* 1372, J. Corbichon). D'une couleur pâle qui tire sur le blanc : *L'aube blanchâtre ou le couchant vermeil* (Hugo). *Il avait mal dormi, et son teint albumineux était plus blanchâtre que de coutume* (Martin du Gard).

• SYN. : *blafard, blême, lactescent, livide, opalin.* — CONTR. : *ardent, coloré, éclatant, sombre, vermeil, vif.*

blanche [blɑ̃ʃ] n. f. (de *blanc,* adj. substantivé au fém. ; 1694, Th. Corneille). **1.** Note de musique valant la moitié de la ronde. || **2.** Au billard, boule blanche : *Jouer sur la blanche.* || **3.** *Pop.* Eau-de-vie : *Non pas que Baraquin fût un mauvais homme ; mais avec une goutte de blanche on lui aurait fait vendre ses amis, sa peau, son âme, aussi aisément qu'une redingote de communion* (Daudet).

blanchement [blɑ̃ʃmɑ̃] adv. (de *blanc ;* 1554, O. de Magny). *Class.* et *littér.* De manière propre et nette : *La patiente attend sa destinée, | Bien blanchement, et ce soir atournée* (La Fontaine). *Les petites affaires qu'elle voulait apporter à sa petite le lendemain, pour la mettre blanchement, lui faire une petite toilette de ressuscitée* (Goncourt).

1. blanchet [blɑ̃ʃɛ] n. m. (de *blanc ;* XIVe s.). **1.** *Vx.* Étoffe de laine blanche. || **2.** Filtre de molleton utilisé pour clarifier les liquides, en confiserie et en pharmacie. || **3.** Morceau de laine ou de soie fixé sur le tympan des presses typographiques à bras, pour amortir la pression sur les caractères. || **4.** Dans l'impression offset, cylindre de caoutchouc qui assure le transfert des éléments imprimants de la plaque sur le papier. || **5.** Maladie de la bouche, appelée plus couramment MUGUET.

2. blanchet, ette [blɑ̃ʃɛ, -ɛt] adj. (de *blanc ;* v. 1260, Br. Latini). D'une blancheur nette et agréable.

blancheur [blɑ̃ʃœr] n. f. (de *blanc ;* XIIe s.). **1.** Qualité de ce qui est blanc : *La blancheur de la neige. La blancheur du teint.* || **2.** Teinte, lueur blanche : *La nuit sans lune s'éclairait tristement de cette blancheur morte des plaines* (Maupassant). *Je vous ai vus, grands champs baignés de la blancheur de l'aube* (Gide). || **3.** *Fig.* Qualité de ce qui est immaculé ; innocence : *La blancheur d'une âme.*

blanchiment [blɑ̃ʃimɑ̃] n. m. (de *blanchir ;* 1600, O. de Serres). **1.** Action de blanchir une surface en la recouvrant d'un enduit blanc : *Le blanchiment d'un mur.* || **2.** Action de décolorer certaines matières (fibres textiles, tissus écrus, pâte à papier) au moyen de solutions chimiques. || **3.** Action de nettoyer l'argenterie avec une solution qui enlève l'oxyde. || Cette solution elle-même. || **4.** Opération culinaire consistant à échauder ou à cuire une substance alimentaire dans de l'eau ou dans un *blanc.*

blanchir [blɑ̃ʃir] v. tr. (de *blanc ;* XIIe s.). **1.** Rendre blanc : *L'âge blanchit les cheveux. Mon âme, qu'avez-vous vu sur le sable ? | Des os blanchis, des coquilles vidées* (Gide). *Un soleil froid blanchit la poussière des vitres* (Sartre). || **2.** Spécialem. *Blanchir une page,* en imprimerie, multiplier les blancs, c'est-à-dire les interlignes, les marges, etc., de manière à alléger la présentation. || *Blanchir une planche,* la raboter légèrement pour enlever les traces de sciage. || *Blanchir des légumes,* en cuisine, leur faire subir une première ébullition, destinée à les attendrir et à en atténuer l'amertume ou le goût ; en horticulture, décolorer feuilles et tiges en les privant de lumière : *Blanchir des salades.* || **3.** Recouvrir d'une matière blanche : *Il triomphait dans les rôles où l'acteur doit paraître la figure blanchie avec de la farine* (Stendhal). *Parfois, dans la nuit, la tempête soufflait du Nord, et au matin, sous le ciel éblouissant, une poussière de neige blanchissait légèrement, d'un blanc de dentelle, brodé, transparent, les pentes abruptes, les sapins, les pâturages* (Daudet). *J'aperçois [...] une bande du chemin blanchi de givre* (Alain-Fournier). *Janine sentit le froid qui venait des murs nus et blanchis à la chaux* (Camus). || Fig. *Un sépulcre blanchi,* métaphore évangélique désignant une personne qui, sous des dehors respectables, cache une absence de cœur ou de sincérité. || **4.** Décolorer certaines matières en les soumettant à l'action d'agents chimiques : *Blanchir de la laine, de la toile écrue.* || **5.** Ramener à sa blancheur première, à la propreté par le lavage : *Blanchir du linge ;* et, *absol.,* faire le blanchissage : *Elle repassait, cousait, blanchissait, surveillait les ouvriers* (Flaubert). || *Blanchir quelqu'un,* laver son linge : *Je ne veux plus la blanchir, je cherche un prétexte* (Zola). *Cinq cents francs par mois, nourri, logé, blanchi.* || **6.** Fig. *Blanchir quelqu'un,* le disculper, le laver de tout soupçon, et, *péjor.,* faire, au profit d'un coupable, une parodie de justice : *Il s'élevait des soupçons assez graves contre lui, mais ses amis sont venus à bout de le blanchir* (Acad., 1878). || (au pronominal réfléchi)*Se blanchir,* se disculper : *Rien qu'au ton de ses phrases, il me semble que je sentirais qu'il ment, alors même que je n'aurais pas été le témoin direct des actes de sa vie contre lesquels il proteste et dont il prétend se blanchir* (Gide). || **7.** *Vx.* Atténuer provisoirement, par un traitement, la violence d'une maladie (spécialement de la syphilis), sans la guérir complètement. || **8.** *Absol.* et *class.* Être inefficace, inutile : *Voilà des raisons qui ne valent rien. Tout cela ne fait que blanchir* (Molière).

• SYN. : **5** *laver, lessiver, nettoyer ;* **6** *innocenter.* — CONTR. : **1** *assombrir, noircir, teinter ;* **4** *teindre, teinter ;* **5** *salir, souiller, tacher ;* **6** *accuser, charger, noircir.*

◆ v. intr. **1.** Devenir blanc : *Des cascades blanchissent parmi des gazons tendus comme des tapisseries vertes sur le passage des voyageurs* (Chateaubriand). *Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne, | Je partirai* (Hugo). *En blanchissant, ses cheveux devaient perdre nécessairement le ton un peu chaud qu'ils avaient de naissance* (Nerval). || **2.** Commencer à avoir des cheveux blancs : *Vos têtes ont blanchi* (Musset). *Un homme qui a blanchi rapidement.* || **3.** *Class.* et *littér.* Vieillir : *Suivi de compagnons blanchis dans les batailles* (Baudelaire). || Fig. *Avoir blanchi sous le harnois,* avoir vieilli dans un long service : *Qu'il soit permis à un homme blanchi sous le rude harnois de la science, dans la lumière glacée du laboratoire, qu'il me soit permis de considérer avec défiance tout ce*

que peuvent offrir à l'histoire les Mémoires dits historiques (Duhamel).

blanchissage [blɑ̃ʃisaʒ] n. m. (de *blanchir ;* 1539, R. Estienne). **1.** Action de blanchir le linge, de le rendre propre par le lavage : *Depuis huit mois, il passait ses nuits dans les boîtes, ignorait le blanchissage et changeait de linge chez les chemisiers chinois* (Malraux). || **2.** Action de raffiner le sucre.

blanchissant, e [blɑ̃ʃisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *blanchir ;* XVIe s.). **1.** Qui commence à blanchir : *Les monts blanchissants* (Banville). || **2.** Qui rend blanc : *Produit blanchissant.*

blanchissement [blɑ̃ʃismɑ̃] n. m. (de *blanchir ;* 1600, O. de Serres). Le fait de blanchir : *Le blanchissement vague et difforme des ombres* (Hugo). *Le blanchissement précoce des cheveux.*

blanchisserie [blɑ̃ʃisri] n. f. (de *blanchir ;* 1701, Furetière). **1.** Usine où s'effectue le blanchissage du linge ou le blanchiment de la toile. || **2.** Boutique de blanchisseur : *Fumet de la blanchisserie qui sent le linge roussi, le réchaud, la fille en nage* (Duhamel). || **3.** Métier de blanchisseur : *Être dans la blanchisserie.*

blanchisseur, euse [blɑ̃ʃisœr, -øz] n. (de *blanchir ;* 1339, Delboulle, écrit *blanquisseur ;* forme actuelle, 1522, J. Bouchet). **1.** Personne dont la profession est de nettoyer et de repasser le linge : *Deux vieilles blanchisseuses qui travaillaient au bateau-lavoir du quai de Valmy* (Dabit). || Pop. *Porter le deuil de sa blanchisseuse,* porter du linge sale. || **2.** Personne qui exécute le blanchiment de la toile et d'autres substances.

blanchoyant, e [blɑ̃ʃwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *blanchoyer*). *Vx.* Qui prend une teinte ou des reflets blanchâtres ; qui devient plus ou moins blanc : *Écoute ça, fillette, gronda la basse-taille du Marseillais, dont le clair matin irradiait la barbe en tablier de sapeur, de plus en plus longue et blanchoyante* (Daudet). *Les flaques de sable blanchoyantes* (Genevoix).

• SYN. : *blanchissant.*

blanchoyer [blɑ̃ʃwaje] v. intr. (de *blanc ;* 1080, *Chanson de Roland*). [Conj. **2.**] *Vx.* Avoir une teinte ou un reflet blanchâtre : *On voyait blanchoyer un large pan de lumière froide* (Vercel).

blanc-manger [blɑ̃mɑ̃ʒe] n. m. (de *blanc* et de *manger ;* XIIIe s.). Entremets à base de lait d'amandes : *Elle ceint parfois un tablier de soubrette et apprend de Mme Baudoin comme l'on fait un blanc-manger, un quatre-quarts ou un beignet* (Duhamel).

• Pl. *des* BLANCS-MANGERS.

blanc-seing [blɑ̃sɛ̃] n. m. (de *blanc* et de *seing* [v. ce mot] ; 1573, Barbier). **1.** Feuille blanche au bas de laquelle on a apposé sa signature, et que l'on remet à quelqu'un pour qu'il en dispose à son gré. || **2.** Autorisation complète et sans contrôle.

• Pl. *des* BLANCS-SEINGS.

• SYN. : **2** *carte blanche.*

• REM. La forme classique est BLANC-SIGNÉ.

blandices [blɑ̃dis] n. f. pl. (lat. *blanditiae,* de *blandus,* caressant ; v. 1300, *Apollonius*). *Vx* ou *littér.* Charmes, séductions, parfois trompeurs : *Je résistai longtemps aux blandices de la buvette* (Balzac). *Ce beau pays que tu traverses, vas-tu le dédaigner, te refuser à ses blandices, à cause qu'elles te seront bientôt enlevées ?* (Gide).

• SYN. : *attrait, envoûtement, fascination, tentation.*

blanque [blɑ̃k] n. f. (de l'ital. *bianca,* blanche ; 1532, Rabelais). *Class.* Loterie d'origine italienne, où l'on était perdant quand on tirait un billet blanc : *C'était une blanque à de bons bénéfices* (Corneille). || Vx. *Amener blanque,* avoir un billet perdant ; se dit aussi, aux jeux de hasard, d'un coup perdant. || Vx. *Trouver blanque,* ne rien trouver.

◆ **À la blanque** loc. adv. *Vx.* Au hasard.

1. blanquette [blɑ̃kɛt] n. f. (du provenç. moderne *blanqueto,* dimin. de *blanc ;* 1600, O. de Serres). **1.** Variété de raisin blanc : *La blanquette était tellement mûre que, pour couper les grappes, il avait fallu en chasser les guêpes* (Peyré). || **2.** Variété de poire à peau blanche. || **3.** Vin blanc mousseux, fabriqué dans le midi de la France et surtout dans le Languedoc : *Blanquette de Limoux.*

2. blanquette [blɑ̃kɛt] n. f. (dimin. de *blanc ;* 1735, *Cuisinier moderne*). Ragoût de viande accommodée au blanc : *Une blanquette de veau, d'agneau.*

blasé, e [blaze] adj. et n. (part. passé de *blaser ;* 1743, Trévoux). Se dit d'une personne qui croit avoir épuisé l'expérience humaine et conçoit un dégoût absolu de tout : *Puis tout avait été prévu pour le succès d'une entreprise qui offrait à ces hommes blasés des plaisirs de Paris un véritable amusement* (Balzac). *Mme de Villeparisis, blasée sur la satisfaction d'appartenir à la fine fleur de l'aristocratie, s'était en quelque sorte amusée à scandaliser les gens parmi lesquels elle vivait* (Proust). [Péguy] *était l'homme le moins blasé du monde, et le temps n'avait guère changé à son goût passionné pour l'amitié* (Tharaud). || *Faire le blasé,* affecter d'être revenu de tout.

• SYN. : *dégoûté, désabusé, fatigué, indifférent, rassasié, sceptique.* — CONTR. : *avide, enthousiaste, fervent, inassouvi, passioné.*

blasement [blazmɑ̃] n. m. (de *blaser ;* 1834, Balzac). État d'une personne blasée, dont les sens ou l'intérêt sont émoussés : *N'est-il pas singulier que* [...] *j'en sois venu à ce degré de blasement de n'être plus chatouillé que par le bizarre ou le difficile ?* (Gautier).

• SYN. : *dégoût, satiété.* — CONTR. : *enivrement, enthousiasme, griserie.*

blaser [blaze] v. tr. (probablem. du néerl. *blasen,* gonfler ; 1608, Régnier, au sens 1 ; au sens 2, 1743, Trévoux). **1.** *Class.* User, détériorer la santé, en parlant des alcools : *Un corps que la nature avait bien composé, | Mais que le peu qu'il boit sans ressource a blasé* (M. Régnier). || **2.** Émousser les sens, en parlant des sensations fortes : *Rien ne blase et n'éteint plus le goût que les voyages sans fin* (Sainte-Beuve). || **3.** *Blaser quelqu'un,* le rendre indifférent, incapable d'émotion : *L'habitude des plaisirs l'a blasé.*

• SYN. : **2** *affaiblir, endormir, énerver, fatiguer ;* **3** *dégoûter, désabuser, lasser, rassasier.* — CONTR. : **2** *affiner, aiguiser, aviver ;* **3** *attirer, enthousiasmer, exalter.*

• REM. *Blaser* se construit avec les prép. *de* ou *sur : Être blasé de tout, sur tout.*

◆ **se blaser** v. pr. **1.** *Class.* Se détruire la santé par l'abus des boissons alcooliques : *Mme de Vendôme mourut de s'être blasée surtout de liqueurs fortes dont elle avait son cabinet rempli* (Saint-Simon). || **2.** Devenir insensible aux plaisirs, ne plus s'intéresser à rien : *La ville est fière de cette belle femme ; mais chacun la voit tous les jours, et quand on se voit tous les jours, l'observation se blase* (Balzac). *Il renvoya donc les nourrices et essaya de se blaser sur tout ce qui pouvait arriver* (Daudet).

blason [blazɔ̃] n. m. (origine obscure ; fin du XIIe s., au sens de « armoiries sur bouclier », et de « bouclier »). **1.** Ensemble des armoiries ou des signes héraldiques qui composent l'écu armorial d'une famille noble, d'une ville, d'un groupe social : *Elle connaît le blason du premier comme du dernier gentilhomme en Europe* (Balzac). *Un blason sculpté en pleine pierre* (Hugo). || Fam. *Ternir son blason,* souiller sa réputation, se mésallier. || Fam. *Redorer son blason,* redonner du lustre à sa situation en rétablissant sa fortune, généralement par un mariage. || **2.** Science de la composition et de l'explication des armoiries : *La connaissance du blason est la clef de l'histoire de France* (Nerval). || **3.** Catalogue des mérites ou des défauts de quelqu'un ou de quelque chose, et, *spécialem.,* pièce composée de petits vers à rimes plates et renfermant éloge, blâme ou satire (en vogue au XVIe s.) : *Les blasons du corps féminin. « Blason des fleurs et des fruits », de Paul Eluard.*

• SYN. : **1** *armes ;* **2** *héraldique.*

blasonné, e [blazɔne] adj. (part. passé de *blasonner*). **1.** Orné d'armoiries : *Le front des maisons blasonnées* (Hugo). *Les guerriers pesamment armés, avec* [...] *des*

boucliers blasonnés et des épées d'airain, marchaient derrière un rang de trompettes (Gautier). || **2.** Se dit des armoiries représentées ou interprétées suivant les règles de l'art héraldique.

blasonner [blazɔne] v. tr. (de *blason ;* 1389, J. Le Petit). **1.** Représenter ou décrire suivant les règles de l'art héraldique : *Pour bien blasonner un écu, on commence toujours par le champ.* || **2.** Figurer comme blason sur quelque chose ou dans le blason d'une personne, d'une cité : *Le navire qui blasonne le vieil écusson de Paris* (Hugo). || **3.** *Class.* et *littér.* Vanter les mérites de, ou, *ironiq.*, faire la critique de, brocarder : *Ainsi l'ont dit les malins huguenots | Qui du papisme ont blasonné l'histoire* (Voltaire). *Ainsi crayonné et blasonné en chaire* [par Bourdaloue], *noté à la cour* [...], *Treville n'avait qu'un parti à suivre, c'était d'être dévot* (Sainte-Beuve). *Il fallait rester, jouer de la langue, blasonner le père Ancelot, s'exercer à de petites anecdotes scandaleuses* (Daudet). *Il conviendrait de blasonner un peu notre ami qui, dans un état quasi servile, aspire non pas à la liberté, mais à la tyrannie* (France).

• SYN. : **3** *célébrer, glorifier, louer, magnifier ; critiquer, ironiser, persifler, plaisanter, railler.*

blasonneur, euse [blazɔnœr, -øz] adj. et n. (de *blasonner ;* 1511, Gringore). *Class.* Qui blasonne ; railleur, médisant : *Chez l'Amy ! C'est un lieu fertile en blasonneurs* (La Fontaine).

blasphémateur, trice [blasfematœr, -tris] adj. et n. (de *blasphémer :* 1390, Ph. de Maizières). Qui blasphème : *Ô croyants ! Balayez de bataille en bataille | Ces chiens blasphémateurs du Prophète de Dieu* (Leconte de Lisle).

• SYN. : *impie, profanateur, sacrilège.* — CONTR. : *adorateur, bénisseur, fidèle, glorificateur.*

◆ adj. Qui a le caractère d'un blasphème : *Paroles blasphématrices.*

blasphématoire [blasfematwar] adj. (de *blasphémer ;* 1516, P. Desrey). **1.** Qui contient ou qui constitue un blasphème : *La glorification de l'amour aura été une des pires et des plus ridicules erreurs de ce temps. Ce que j'en dis ne peut paraître blasphématoire qu'en raison de la confusion effroyable que ce mot introduit* (Gide). || **2.** Qui profère des blasphèmes : *Bouche blasphématoire.*

• SYN. : **1** *impie, sacrilège.*

blasphème [blasfɛm] n. m. (lat. ecclés. *blasphemia*, du gr. *blasphêmia*, parole impie ; 1190, *Sermons de saint Bernard*). **1.** Parole qui outrage la Divinité ou les choses sacrées de la religion : *Sa mère, épouvantée et pleine de blasphèmes, | Crispe ses poings vers Dieu, qui la prend en pitié* (Baudelaire). || **2.** Outrage porté à une chose respectable : *Je n'ai jamais pu parler de ce que j'adorais, un tel discours m'eût semblé un blasphème* (Stendhal).

• SYN. : **1** *exécration, imprécation, jurement ;* **2** *affront, injure, insulte, offense.* — CONTR. : **1** *adoration, bénédiction ;* **2** *culte, respect, vénération.*

blasphémer [blasfeme] v. intr. (lat. ecclés. *blasphemare*, du gr. *blasphêmein ;* 1360, J. Le Fèvre). [Conj. **5.**] **1.** Proférer des blasphèmes contre la Divinité, la religion ou toute chose sacrée : *Je vous entends avec épouvante blasphémer* (France). || **2.** Proférer des imprécations, des propos injurieux contre ce qui est respectable.

◆ v. tr. **1.** Vx. *Blasphémer Dieu, la religion*, etc., les outrager par des blasphèmes : *L'histoire de celui qui a été dévoré, au faubourg Saint-Marcel, par plusieurs diables, pour avoir blasphémé le saint nom de Dieu* (France). || **2.** Outrager toute chose considérée comme respectable : *Je ne connais rien de plus poignant que l'attitude d'un vieillard dont la vie tout entière a été employée au service d'une idée, et qui, dans l'affaiblissement final, blasphème ce qui a été sa raison de vivre, et renie lamentablement son passé* (Martin du Gard). *Tu blasphèmes, Renaud. Tu blasphèmes les saints. Tu blasphèmes les plus belles rêveries de cette humanité dont tu parles tout le temps* (Duhamel).

• SYN. : **1** *maudire ;* **2** *injurier, insulter, profaner, renier.* — CONTR. : **1** *adorer, bénir ;* **2** *honorer, respecter, vénérer.*

blasto- [blasto], élément tiré du gr. *blastos*, germe, bourgeon, et entrant comme préfixe dans la composition de quelques mots.

blastogenèse [blastɔʒənɛz] n. f. (du préf. *blasto-* et de *genèse ;* 1906, Larousse). Premier stade du développement de l'embryon.

blastomère [blastɔmɛr] n. m. (du préf. *blasto-* et du gr. *mêros*, partie ; 1888, Larousse). Nom donné aux premières cellules résultant de la segmentation de l'œuf fécondé : *L'analyse microscopique est une fort belle chose : toutefois, pendant que je considère des cellules, que je fais connaissance avec les blastomères et les chromosomes, je perds mon mollusque de vue* (Valéry).

blastomycètes [blastɔmisɛt] n. m. pl. (du préf. *blasto-* et du gr. *mukês, mukêtos*, champignon ; 1929, Larousse). Famille de champignons se reproduisant par bourgeonnement.

blastomycose [blastɔmikoz] n. f. (du préf. *blasto-* et du gr. *mukês, mukêtos*, champignon ; 1959, Larousse). Affection causée par le développement de blastomycètes dans un organisme ou à sa surface.

blastula [blastyla] n. f. (du gr. *blastos*, germe ; 1898, Larousse). Stade du développement de l'œuf fécondé qui, à la suite de divisions successives, présente des blastomères disposés régulièrement en une seule assise autour d'une cavité centrale, dite « cavité de segmentation ».

blatérer [blatere] v. intr. (lat. *blaterare ;* milieu du XVIIe s.). [Conj. **5.**] Crier, en parlant du chameau et du bélier.

blatier [blatje] n. m. (du francique **blad ;* 1268, É. Boileau). *Vx.* Marchand de blé, au marché : *Habillés en blatiers, coiffés de ces grands chapeaux dits « couvertures de cuve »* (Barbey d'Aurevilly).

blatte [blat] n. f. (lat. *blatta ;* 1534, Rabelais). Nom scientifique du cafard.

• SYN. : *cancrelat.*

blaude [blod] n. f. (var. dialect. fém. de *bliaut ;* 1566, Du Pinet). *Vx* et *dialect.* Blouse : *Une bonne blaude de toile sur le corps* (Goncourt).

blazer [blazœr *ou* blazɛr] n. m. (mot angl., de *to blaze*, flamboyer ; XXe s.). Veston de flanelle ou de tricot à rayures de couleurs vives, ou de teinte unie.

blé [ble] n. m. (origine discutée : peut-être du francique **blad*, produit d'un champ ; ou du gaulois **blato* [gallois *blawd*], farine, qui a dû désigner toute céréale ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Céréale herbacée annuelle, produisant le grain dont on tire la farine utilisée pour faire le pain : *Semer du blé. Couper le blé à la moissonneuse-batteuse.* || *Manger son blé en herbe*, dépenser d'avance son revenu. || **2.** Le grain de cette plante séparé de l'épi : *Un tas de blé, un sac de blé. Blé dur, blé tendre.* || Fig. *Crier famine sur un tas de blé*, se plaindre alors qu'on est dans l'aisance. || **3.** Champ de blé (le plus souvent au plur.) : *Le cortège* [...] *ondulait dans la campagne, le long de l'étroit sentier, serpentant entre les blés verts* (Flaubert). *Marcher, chasser dans un blé.* || Fig. et vx. *Être pris comme dans un blé*, être attrapé de manière à ne pouvoir s'échapper. || **4.** Nom donné usuellement à de nombreuses graminées distinctes du blé proprement dit : *blé noir*, sarrasin ; *blé d'Espagne, d'Inde, de Turquie*, maïs ; *blé méteil*, mélange de blé et de seigle ; etc.

• SYN. : **1** et **2** *froment.*

blêche [blɛʃ] adj. (de l'allem. *bleich*, pâle, influencé par *blet ;* 1580, Ph. d'Alcrippe). *Vx.* Mou, faible de caractère : *Elle s'était vue un peu blême, blette, blêche* (Richepin).

bled [blɛd] n. m. (terme d'argot militaire, de l'ar. algérien *bled*, terrain, pays ; fin du XIXe s.). **1.** En Afrique du Nord, l'intérieur des terres : *Un bâton de chamelier qu'il venait de placer, d'instinct, en travers de sa nuque, bien maintenu par ses deux coudes, à la manière des coureurs du bled* (Duhamel). *Le bled. D'immenses ondu-*

lations de schiste, de sable et de caillasse (Dorgelès). || **2.** *Arg. mil.* Terrain sans habitations et sans cultures : *Patrouiller dans le bled.* || **3.** *Fam.* et *péjor.* Contrée éloignée et sans attrait : *Quel sale bled ! Du sable et des grenouilles* (Benoit). || *Fam.* Petite bourgade, petit village isolé : *Un petit bled tranquille pour les vacances. Ayant regagné la montagne, Costals avait soin cependant de se trouver chaque jeudi dans un bled où arrivait le courrier* (Montherlant).
• Syn. : **3** *patelin* (pop.), *trou* (pop.).

blédard [bledar] n. m. (de *bled ;* début du XX^e^ s.). Colon ou soldat qui vit dans le bled, qui a l'habitude du bled (au sens 1).

blême [blɛm] adj. (de *blêmir ;* XIV^e^ s., Mandeville). **1.** Se dit d'une personne qui est d'une pâleur maladive : *Ému, blême de peur, l'auditoire gémit en voyant dans l'enfer tout ouvert, qui son père et qui sa mère, qui sa grand-mère et qui sa sœur* (Daudet). *Sous les cheveux frisés et roux, cette affreuse figure blême* (Mauriac). || **2.** *Par anal.* Se dit des choses, et en particulier d'une clarté pâle, terne et triste : *Je vis, | Non la pure lumière où les saints sont ravis, | Hélas ! mais un ciel noir tout lardé de feux blêmes* (Leconte de Lisle). *Et soudain, à ce cri qui sort de cette bouche : | — Elohim ! Elohim ! lamma sabacthani ! — | On voit un tremblement au fond de l'infini, | Et comme un blême éclair qui tressaille et qui sombre | Dans l'immobilité formidable de l'ombre* (Hugo).
• Syn. : **1** *blafard, blanc, exsangue, hâve, livide, terreux ;* **2** *blafard, livide, plombé.* — Contr. : **1** *animé, coloré, frais, rosé, rougeaud, vermeil ;* **2** *ardent, clair, cru, vif, violent.*

blêmir [blemir] v. intr. (origine obscure : peut-être du francique **blesmjan,* de *bless,* pâle, ou du scand. *blâmi,* bleuâtre ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens de « blesser » et de « se flétrir »). **1.** Devenir blême : *Blêmir de rage. La peau rose de ces enfants ne blêmit pas à l'action de la chaleur* (Fromentin). || **2.** *Littér.* Apparaître dans une pâle clarté : *Au-dessus de cet effrayant nid d'ombre, tout en haut, les cheminées blêmissaient* (Hugo). *Mais, sur le jardin du Luxembourg, l'horizon blêmissait* (Martin du Gard). *L'aube blêmit.*
◆ v. tr. **1.** Rendre blême : *Cette défaillance de la rentrée, qui blêmit les collégiens au matin du premier octobre* (Colette). || **2.** *Littér.* Éclairer, envelopper d'une lumière pâle : *Le toit était baigné d'une étrange lumière, et il se retourna, surpris : c'était la lune, qui, par-dessus la cime des arbres, blêmissait déjà le faîtage et faisait briller les vitres des lucarnes* (Martin du Gard).
• Syn. : **1** *blanchir, pâlir, verdir.* — Contr. : **1** *colorer, enluminer, rougir.*

blêmissant, e [blemisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *blêmir*). **1.** Qui devient blême : *Un teint blêmissant.* || **2.** *Littér.* Qui est d'une blancheur sans éclat : *Tout est éteint, hiémal, blêmissant* (Chateaubriand). *Le blêmissant reflet de la neige* (Daudet).
• Syn. : **2** *blafard, livide.* — Contr. : **1** *rougissant ;* **2** *ardent, éclatant.*

blêmissement [blemismɑ̃] n. m. (de *blêmir ;* 1573, Du Puys). Le fait de blêmir.

blende [blɛ̃d] n. f. (allem. *Blende ;* 1751, *Encyclopédie*). Sulfure naturel de zinc, principal minerai de ce métal.

blennorragie [blenɔraʒi] n. f. (du gr. *blenna,* mucus, et *rhagê,* éruption ; fin du XVIII^e^ s.). Maladie vénérienne caractérisée par une inflammation de la muqueuse des organes génitaux et due au gonocoque.
• Rem. Au XIX^e^ s., on écrivait BLENNORHAGIE.

blennorragique [blenɔraʒik] adj. (de *blennorragie ;* 1863, Littré). Qui a rapport à la blennorragie.

blépharite [blefarit] n. f. (dér. savant du gr. *blepharon,* paupière ; début du XIX^e^ s.). Inflammation des paupières : *Il a le bord des paupières rougi par une perpétuelle blépharite, ce qui donne à son regard quelque chose de sensible, d'inquiet* (Duhamel).

blèse [blɛz] adj. (lat. *blaesus,* bègue ; 1866, Larousse). Se dit d'une personne affectée de blésité.

blèsement [blɛzmɑ̃] n. m. (de *bléser ;* 1842, Acad.). Action de bléser.

bléser [bleze] v. intr. (de l'anc. franç. *blois,* bègue, du lat. *blaesus ;* 1265, J. de Meung). [Conj. **5.**] Parler en substituant une consonne à une autre, ou en déformant certains phonèmes : *C'est bléser que de prononcer* [zosyr], [sosyr] *pour « chaussure ». Des voix qui chuchotaient, susurraient, blésaient et zézayaient* (Gautier).
• Syn. : *zézayer, zozoter* (fam.).

blésité [blezite] n. f. (de *bléser ;* 1803, Boiste). Vice de prononciation consistant à bléser.

blessable [blɛsabl] adj. (de *blesser ;* XIX^e^ s.). Qui peut être blessé (au pr. et au fig.) : *On n'est pas blessable dans sa vanité quand on pense à l'honneur* (Bourget).

blessant, e [blɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *blesser ;* 1145, Godefroy ; réapparaît au XIX^e^ s.). **1.** Qui blesse (ne s'emploie qu'au fig.) : *Une comparaison blessante. Ne voulant pas la quitter sur ces paroles que je croyais blessantes, je décidai d'entrer en classe une heure plus tard* (Radiguet). || **2.** Se dit de quelqu'un qui tient des propos offensants, injurieux : *Il s'est montré blessant par son ton impérieux.*
• Syn. : **1** *désobligeant, injurieux, mortifiant, offensant, outrageant, vexant ;* **2** *arrogant, cassant, coupant, insolent.* — Contr. : **1** *agréable, flatteur ;* **2** *affable, aimable, charmant, conciliant.*

blessé, e [blese] adj. et n. (part. passé de *blesser*). Qui a reçu une ou plusieurs blessures : *Soigner des soldats blessés. Se rappelant l'allure de ses maîtres auprès du lit des blessés, il réconforta le patient* (Flaubert). || *Un grand blessé,* celui qui a reçu une blessure grave. || *Un blessé léger, grave,* celui qui a reçu des blessures légères, graves.
◆ adj. *Fig.* Se dit d'une personne qui a été douloureusement affectée, qui est offensée : *Blessé dans son orgueil, son honneur, ses affections. Un cœur blessé. La veuve fut donc obligée de réprimer les explosions de son amour-propre blessé* (Balzac). *Il n'y a pas d'âme si blessée en qui la vue de cet immense concert n'éveille une faible mélodie* (Claudel).
• Syn. : *froissé, mortifié, ulcéré.* — Contr. : *consolé, content, heureux, satisfait.*

blesser [blese] v. tr. (du francique **blettjan,* meurtrir [v. BLET] ; XI^e^ s., écrit *blecier*). **1.** Frapper d'un coup qui provoque une plaie, une fracture ou une contusion : *Blesser quelqu'un d'un coup de couteau. Toute épée a deux tranchants : qui blesse avec l'un se blesse avec l'autre* (Hugo). || **2.** (avec un sujet désignant une chose) Provoquer, par le frottement contre la peau, une irritation ou une écorchure : *Courroie qui blesse l'épaule ;* et absol. : *Nous avions treize, quatorze ans, l'âge du chignon prématuré, du soulier qui blesse* (Colette). || Fig. et fam. *C'est là que le bât blesse,* c'est le point sensible, c'est ce qui cause du désagrément. || **3.** Causer une impression pénible aux organes des sens : *Sons qui blessent l'oreille. L'aube enfin colora sa barre au bord des cieux, | Comme un flambeau soudain qui vient blesser les yeux* (Lamartine). *Tout ébloui d'un ciel dont la beauté les blesse* (Valéry). || Fig. *Blesser la vue de quelqu'un,* l'importuner. || **4.** *Fig.* et *class.* Frapper, déchirer, en parlant de l'amour : *Ariane, ma sœur, de quel amour blessée | Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée* (Racine). || **5.** *Fig.* Marquer quelqu'un profondément et douloureusement : *Alors l'immoralité du monde, qui, jusque-là, l'avait laissée indifférente, eut prise sur elle et la blessa cruellement* (Proust). || Déplaire, vexer, offenser : *Rien ne me blesse comme les mœurs d'un jeune homme dans un homme âgé* (Nerval). *Une parole un peu vive le blessait jusqu'au sang* (Rolland). *Il m'importune et me blesse, même quand il entend me servir* (Duhamel). *Sa magnificence de jeune animal blessait ces filles peintes et lasses* (Cocteau). *Le ton protecteur qu'adoptait avec lui sa femme le blessait* (Maurois). || **6.** *Fig.* et *littér.* Porter atteinte à quelque chose, aller contre : *Blesser les convenances, la vérité.* || Porter préjudice à, léser : *Blesser les intérêts de quelqu'un.*

• SYN. : **1** *balafrer, contusionner, entailler, léser* ; **2** *écorcher, entamer, irriter, labourer, meurtrir* ; **3** *affecter, écorcher, déchirer* ; **5** *choquer, froisser, heurter, mortifier, offenser, toucher, ulcérer, vexer* ; **6** *contrevenir à, enfreindre, transgresser, violer ; faire tort, nuire, porter atteinte à, préjudicier.* — CONTR. : **1** *panser, soigner* ; **2** *protéger* ; **3** *caresser, charmer, enchanter, fasciner, ravir* ; **5** *consoler, flatter, plaire, séduire* ; **6** *respecter ; avantager.*

blessure [blesyr] n. f. (de *blesser* ; 1138, *Vie de saint Gilles*). **1.** Lésion de l'organisme produite par un coup, par un instrument tranchant ou piquant, par une arme à feu, etc. : *Les blessures avaient apparu, une à une, bandées avec des loques* (Malraux). || *Rouvrir une blessure,* la remettre à vif après un début de cicatrisation ; au *fig.*, raviver un chagrin, une douleur qui étaient apaisés. || **2.** L'endroit du corps qui a reçu une blessure : *Sa blessure, vingt ans après, le faisait toujours souffrir.* || **3.** Le fait d'être blessé : *C'était peu avant ma blessure.* || **4.** Lésion ou dommage causés à une chose inanimée : *Faire une blessure à un arbre. Des statues de Nymphes, qui avaient vu la jeunesse du feu roi, cachaient sous le lierre leur tristesse et leurs blessures* (France). || **5.** *Fig.* Atteinte portée à quelqu'un dans sa sensibilité, ses sentiments : *Il y a des âmes capables de cacher longtemps leur blessure* (Colette). *S'il ne parvenait pas à la mettre debout* [cette affaire], *il en éprouverait une blessure de la confiance intime* (Romains). *Éprouver une blessure d'amour-propre.* || Littér. *La blessure de l'amour,* son atteinte.

• SYN. : **1** *coupure, entaille, plaie, traumatisme* ; **5** *froissement, offense, plaie, vexation.*

blet, ette [blɛ, -ɛt] adj. (du francique **blet,* pâle [même racine que *blesser*] ; fin du XIII^e s., au fém. [*blette*], puis réfection d'une forme masculine, XIV^e s., E. Deschamps ; rare avant le XIX^e s.). **1.** Se dit d'un fruit trop mûr dont la pulpe est avariée, ou qui a reçu des meurtrissures : *Une poire blette. J'observais son visage noir* [...] *semblable à un fruit blet qui a reçu des coups* (Saint-Exupéry). || **2.** *Fig.* et *littér.* Jaunâtre et de consistance molle : *Un peu de sang colora ses joues blettes* (Mauriac).

• SYN. : **1** *avancé.* — CONTR. : **1** *vert* ; **2** *ferme.*

blette n. f. Syn. de BETTE 1.

blettir [bletir] v. intr. (de *blet* ; XV^e s.). Devenir blet : *Les fruits ont bletti.*

blettissement [bletismɑ̃] n. m. (de *blettir* ; 1852, La Chatre) ou **blettissure** [bletisyr] n. f. (de *blettir* ; 1836, Landais). Excès de maturité qui rend un fruit blet.

1. bleu, e [blø] adj. (du francique **blao* [allem. *blau*] ; 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Qui a la couleur de l'azur, du ciel sans nuages : *Mais il te reste, ô Grec, | Ton ciel bleu, ta mer bleue* (Hugo). *Pour les robes de Fortuny, nous nous étions enfin décidés pour une bleu et or doublée de rose, qui venait d'être terminée* (Proust). *Il noue, sous son menton creusé d'une fossette, une lavallière bleu marine à pois blancs* (Duhamel). *Des yeux bleus. Une flamme bleue. De l'encre bleue.* || *Bifteck bleu,* bifteck à peine cuit : *Antoine, pensivement, regardait Rumelles mordre dans son tournedos — qu'il avait commandé : « À peine cuit, bleu ! »* (Martin du Gard). || *Casque bleu,* un soldat de l'armée de l'O. N. U. || *Conte bleu,* récit merveilleux ou fabuleux. || *Cordon bleu,* insigne porté par les chevaliers du Saint-Esprit, puis le chevalier lui-même. (V. aussi CORDON-BLEU.) || *Papier bleu,* papier dont se servent les huissiers pour les sommations. || *Rêve bleu,* imagination idéale et candide : *Elle laissait apercevoir ses premiers rêves bleus, comme on voit le ciel par des éclaircies de nuages* (Balzac). || *Ruban bleu,* trophée décerné au paquebot qui détient le record de vitesse sur les lignes de l'Atlantique Nord. || *Sang bleu,* sang noble. || *Vin bleu,* vin très ordinaire, d'un rouge qui tire sur le bleu : *Les serviettes tachées par le vin bleu* (Flaubert). || *Zone bleue,* ensemble des quartiers d'une ville où la durée du stationnement des véhicules est limitée. || **2.** Se dit de la peau qui prend une teinte livide, sous l'effet d'une contusion, du froid, etc. : *Être bleu de froid. Il me pinçait les joues à les rendre bleues* (Vigny). *Ils m'ont connue aux bleus stigmates | Apparus sur ma pauvre peau* (Valéry). || Spécialem. *Maladie bleue,* malformation du cœur, qui fait bleuir par moments le malade. || *Un enfant bleu,* un enfant atteint de la maladie bleue. || *Être bleu de colère, devenir bleu,* s'irriter au point d'avoir le visage bleu : *Si quelque jeune homme s'avisait de faire devant lui l'éloge de la République, il devenait bleu et s'irritait à s'évanouir* (Hugo). || Fam. *(En) être bleu, (en) rester bleu,* être stupéfait, péniblement affecté : *L'excès en tout est un défaut ! Mais je reste bleu quand je pense que cela a suffi à faire durer le nom de Socrate jusqu'à nos jours* (Proust). || **3.** Se dit de l'émotion elle-même : *Avoir des colères bleues.* || *Avoir une peur bleue,* éprouver une vive terreur. || Fam. *En voir de bleues,* avoir des aventures multiples et désagréables.

• SYN. : **2** *blême, livide, vert.*

• REM. Pour l'accord des adjectifs de couleur composés, v. COULEUR.

2. bleu [blø] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd.).

I. COULEUR BLEUE. **1.** La couleur bleue : *Je me trouvais heureux de rester dans le jardin à regarder le bleu du firmament* (Balzac). *Le bleu, c'est-à-dire le ciel, est coupé de légers flocons blancs ou de masses grises qui trempent heureusement sa morne cru-dité* (Baudelaire). *Le peintre ne possédait plus sur sa palette que du bleu* (Gautier). *La mer elle-même avait perdu son bleu profond* (Camus). || Fig. et fam. *N'y voir que du bleu,* ne pas se rendre compte de ce qui se passe, ne rien comprendre à la situation. (On dit aussi N'Y VOIR QUE DU FEU.) || Fig. et fam. *Passer quelque chose au bleu,* ne pas en faire mention, le dissimuler frauduleusement : *Il était sous-entendu que l'addition serait passée au bleu* (Hermant). || *Vouer un enfant au bleu,* faire vœu de l'habiller de vêtements de couleur bleue, en hommage à la Vierge. || **2.** L'une des nombreuses variantes du bleu, précisée par un complément ou un adjectif *bleu acier, bleu barbeau, bleu ciel, bleu gendarme, bleu horizon* (couleur de l'uniforme de l'armée française pendant la Première Guerre mondiale), *bleu marine, bleu Nattier, bleu pastel, bleu pétrole, bleu roi,* etc. : *Ses yeux d'un bleu d'outremer* (Balzac). *Quelques coins d'un bleu Nattier apparaissent dans les nuées* (Barrès). || *Spécialem.* Ton, nuance du bleu utilisés en peinture : *J'aime beaucoup ses bleus.* || *Bleu de Sèvres,* décor sur porcelaine en couverte bleu foncé.

II. MATIÈRES, CHOSES, OBJETS DE COULEUR BLEUE. **1.** Substance qui fournit un colorant bleu. || *Bleu de méthylène,* solution employée en pharmacie comme analgésique et antiseptique. || *Bleu d'outremer,* produit complexe à base de silice, de soufre, d'alumine et de soude. || *Bleu de Prusse,* ferrocyanure ferrique. || **2.** *Spécialem.* Colorant bleu ajouté à l'eau de rinçage de la lessive pour accroître la blancheur du linge : *Une boule de bleu. Elle venait de faire son bleu dans un petit baquet* (Zola). || **3.** Craie dont se servent les joueurs de billard pour enduire le procédé. || **4.** Vêtement de toile bleue, costume de travail de l'ouvrier : *Il enfila très vite un bleu, lissa d'un coup de peigne ses cheveux* (Duhamel). *Les bleus délavés des ouvriers, avec des ceintures marine ou rouges, tranchant sur la chemise blanche* (Aragon). || *Vx.* Pièce de lingerie de couleur bleue (chemise, etc.), par opposition aux blancs, puis, *par extens.* et *pop.*, toute pièce de couleur : *Laver les bleus. Faire les bleus.* || **5.** Marque livide laissée sur la peau par un coup, une contusion : *Au bout de deux mois, toute l'équipe, couverte de bleus, mais au complet, revenait à Bucarest* (Tharaud). || **6.** *Pop.* et vx. *Bleu, gros bleu,* vin épais, très ordinaire : *Ho çà, les autres, qu'est-ce qui paye à boire aux artistes ? J'étoufferais volontiers un polichinelle de bleu* (Gautier). || *Petit bleu,* vin léger : *Le petit bleu du cabaret* (Goncourt). *Malheureusement, ses jambes lui pesaient formidablement, le petit bleu lui avait rompu les muscles* (Huysmans). || **7.** *Cuisson au bleu,* mode de préparation de certains poissons, dans un court-bouillon de vin rouge, où

leur peau prend une coloration bleue : *Je n'aime la truite qu'au bleu* (Giraudoux). || **8.** Variété de fromage à moisissures bleues : *Bleu d'Auvergne. Bleu de Bresse.* || **9.** *Fam.* et *vx.* Télégramme, dépêche : *Mais, dans l'adresse de ce pneumatique — qui hier encore n'était rien, n'était qu'un petit bleu que j'avais écrit —, j'eus peine à reconnaître les lignes vaines et solitaires de mon écriture sous les cercles imprimés qu'y avait apposés la poste* (Proust). *Elle se fit donner un petit bleu, et, tout d'un trait, elle écrivit* (Martin du Gard). || **10.** Exemplaire d'un document reproduit par photocopie.

III. SENS DIVERS. **1.** À la fin du XVIII^e s. et au début du XIX^e s., soldat de l'armée républicaine (par opposition à *blanc,* soldat de l'armée vendéenne) : *Notre douce chapelle de Saint-Pierre-de-Mer n'avait pas été respectée par les bleus* (Sainte-Beuve). || Sous la II^e République, républicain modéré (par opposition à *rouge,* républicain socialiste, et à *blanc,* légitimiste). || **2.** *Arg. mil.* Jeune recrue : *Un bleu qui s'embête dans une guérite, s'écria le frère Aymé !* (Huysmans). *Le directeur, comme nous étions nouveaux venus, nous conduisit comme un gradé qui mène des bleus chez le caporal tailleur pour les faire habiller* (Proust). *Le bleu faisait demi-tour, sans demander son reste* (Martin du Gard). || *Par extens.* Tout novice : *Lecouvreur était encore un bleu dans le métier de bistrot* (Dabit). || **3.** Nom donné à diverses variétés de chiens dont le pelage est, pour les uns, à taches bleues, pour d'autres à fond bleu : *Bleu d'Auvergne. Bleu de Gascogne.*

◆ **bleue** n. f. **1.** *La Grande Bleue,* la Méditerranée. || **2.** *Pop.* et *vx.* Absinthe.

3. bleu [blø], déformation euphémique du mot *Dieu* dans des jurons : *Un peu de nerf, nom de Bleu* (Pérochon). [V. MORBLEU, PALSAMBLEU, etc.]

bleuâtre [bløɑtr] adj. (de *bleu ;* fin du XV^e s.). D'une couleur qui tire sur le bleu : *De chaque vallée, des fumées bleuâtres s'élèvent, s'étalent largement, comme s'étendrait un linceul sur le monde prêt à s'endormir* (Gide). *Il baissait le gaz jusqu'à réduire le papillon de feu à n'être plus qu'une minuscule flamme bleuâtre* (Mauriac).

● SYN. : *bleuté.*

bleuet [bløɛ] ou **bluet** [blyɛ] n. m. (de *bleu ;* 1380, *Inventaire de Charles V*). **1.** Fleur des champs, de couleur bleue : *Quelque coquelicot perdu, quelques bluets restés paresseusement en arrière* (Proust). || **2.** Nom de la myrtille au Canada : *Les bleuets étaient bien mûrs* [...]. *Le violet de leurs grappes et le vert de leurs feuilles noyaient maintenant le rose éteint des dernières fleurs du bois de charmes* (Hémon).

● SYN. : **1** *barbeau, centaurée.*

bleuir [bløir] v. intr. (de *bleu ;* 1690, Furetière). **1.** Devenir bleu : *Ses yeux* [de M^me de Guermantes] *bleuissaient comme une pervenche impossible à cueillir* (Proust). || **2.** Devenir livide : *Sa mine se décompose et bleuit* (Proust). || **3.** Apparaître dans un lointain bleuâtre : *Des montagnes qui bleuissent au loin.*

● SYN. : **2** *blêmir, verdir.*

◆ v. tr. **1.** Rendre bleu : *Le soir, il voyait* [...], *par-dessus la rivière, la lune bleuir les jardins du harem* (Barrès). *Parfois, l'atmosphère mouillée bleuissait les lointains* (Gide). || **2.** *Bleuir un métal,* le chauffer jusqu'à ce qu'il devienne bleu.

bleuissage [bløisaʒ] n. m. (de *bleuir ;* 1852, Lachâtre). Action de bleuir les métaux ; son résultat : *Le bleuissage de l'acier trempé.*

bleuissant, e [bløisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bleuir*). Qui bleuit ou commence à bleuir : *Une hirondelle, sur un contrevent, fait un bruit d'azur dans l'air frais et bleuissant* (Jammes). *Un mince filet de fumée bleuissant dans l'ombre* (Gide).

bleuissement [bløismɑ̃] n. m. (de *bleuir ;* 1838, Raymond). Coloration bleue que prend progressivement une chose : *Le bleuissement, l'estompage vaporeux du soir montait insensiblement* (Goncourt).

bleusaille [bløzɑj] n. f. (de *bleu* n. m., jeune soldat [1840] ; début du XX^e s.). Arg. mil. *La bleusaille,* l'ensemble des jeunes recrues : *L'intrépide bleusaille* (Apollinaire). || *Une bleusaille,* une jeune recrue : *Tu es content, hein, bleusaille ?* (Kessel).

bleutage [bløtaʒ] n. m. (de *bleuter ;* 1898, Larousse). Teinture légère ayant pour objet d'aviver l'éclat du linge blanc, à l'aide d'une faible quantité de bleu. (On dit plutôt AZURAGE.)

bleuté, e [bløte] adj. (de *bleu ;* 1858, Peschier). **1.** Qui est légèrement bleu : *Papier bleuté. Verres bleutés. Le plus frais épanouissement de tons blancs, roses, bleutés, blonds, transparents* (Gautier). *Il dépliait une feuille de papier bleuté, de format commercial* (Gide). *L'autre feuille était vierge, d'un blanc bleuté, parfaitement neutre* (Duhamel). || **2.** Qui a des reflets bleus : *Les éclats bleutés de l'acier* (Tharaud).

● SYN. : **2** *bleuâtre.*

◆ **bleuté** n. m. En peinture, touche d'un bleu léger : *Des bleutés possibles et charmants, qui font de ces toiles des œuvres initiatrices* (Huysmans).

bleuter [bløte] v. tr. (de *bleu ;* 1898, Larousse). **1.** Donner une nuance légèrement bleue. || **2.** Passer au bleu le linge blanc, pour en aviver l'éclat.

bliaut ou **bliaud** [blijo] n. m. (origine incertaine ; 1080, *Chanson de Roland).)* Tunique de laine ou de soie, portée au Moyen Âge par les hommes et par les femmes : *Le bliaut du chevalier de la gravure* (Arnoux).

blindage [blɛ̃daʒ] n. m. (de *blinder ;* 1752, Trévoux). **1.** Action de blinder. || **2.** Revêtement d'acier qui protège les chars et les vaisseaux de guerre. || **3.** Coffrage qui protège contre les éboulis, dans une mine.

blinde [blɛ̃d] n. f. (de l'allem. *Blende,* de *blenden,* aveugler ; 1628, *Traité d'artillerie).)* Pièce de bois soutenant des fascines, des rondins, des sacs de terre, pour garantir une tranchée du feu plongeant de l'ennemi. (Employé le plus souvent au plur.)

blindé, e [blɛ̃de] adj. (part. passé de *blinder*). **1.** Recouvert d'un blindage : *Casemate blindée. Voiture blindée. Camion blindé. Un train d'artillerie, suivi d'une dizaine de voitures blindées, montait vers la Bastille* (Martin du Gard). *Ramos prit une fois de plus conscience qu'un train blindé, ce n'est qu'un canon et quelques mitrailleuses* (Malraux). || *Engin blindé,* char d'assaut, automitrailleuse, véhicule de combat pourvu d'un blindage. || **2.** Par extens. *L'arme blindée,* l'ensemble des unités de chars et de cavalerie. || *Division, brigade blindée,* grande unité dotée d'engins blindés. || **3.** *Fig.* et *fam.* Qui est cuirassé contre quelque chose par l'expérience : *Blindé contre les bobards* (L. Daudet). || **4.** *Pop.* Ivre.

● SYN. : **3** *endurci, immunisé.* — CONTR. : **3** *désarmé, sensible, vulnérable.*

◆ **blindé** n. m. **1.** Engin blindé : *Les blindés de Leclerc entrèrent dans Paris.* || **2.** Soldat servant dans l'arme blindée : *Chez les blindés.*

blinder [blɛ̃de] v. tr. (de *blinde ;* 1697, Guillet). **1.** *Vx.* Recouvrir de blindes un ouvrage militaire, une tranchée. || **2.** Recouvrir d'un blindage d'acier un navire, un véhicule. || **3.** *Fig.* et *fam.* Endurcir.

● SYN. : **2** et **3** *cuirasser.*

◆ **se blinder** v. pr. *Pop.* S'enivrer.

blizzard [blizar] n. m. (mot angloamér. ; 1888, *Journ. officiel*). Vent glacial du Grand Nord : *Tempête de neige et blizzard jouent à celui qui sera le plus fort* (P.-É. Victor).

1. bloc [blɔk] n. m. (du néerl. *bloc,* tronc d'arbre abattu, avec influence de l'angl. *block ;* XIII^e s.). **1.** Masse compacte et pesante, d'un seul tenant : *Un bloc de marbre, de bois, de craie. Je désirerais revoir le Chenoua, cette lourde et solide montagne découpée dans un seul bloc* (Camus). || *Bloc erratique,* fragment de roche qui subsiste après le recul d'un glacier : *Un court sentier contourne un énorme bloc erratique* (Frison-Roche). || **2.** Ce qui a l'aspect d'une masse compacte : *Le soleil, amorti par la brume, n'était déjà plus dans le ciel uniformément mauve qu'un bloc rouge* (Proust).

|| *Tout d'un bloc,* d'une seule pièce ; au *fig.*, se dit d'un homme dont le caractère est brusque et sans nuances : *Être tout d'un bloc.* || **3.** *Spécialem.* Morceau de bois ou de métal servant de billot : *Bloc d'enclume. Bloc de plomb du graveur.* || **4.** Pièce de bois analogue à la cangue chinoise, avec laquelle on assujettissait les pieds des condamnés, des esclaves. || **5.** *Arg.* Prison, puis salle de police : *Oh ! la corvée supplémentaire, les jours de bloc, le baquet puant, l'oreiller de planche, la diane froide par les matins pluvieux* (Daudet). *Le major traverse au pas accéléré le dortoir, sacrant, menaçant de nous faire tous empoigner et coller au bloc* (Huysmans). *Il a sûrement été fourré au bloc* [...], *il suffit d'un adjudant grincheux* (Proust). || **6.** Ensemble constitué de la réunion d'éléments semblables ou disparates ; *spécialem.*, feuilles de papier de même format, attachées ensemble : *Un bloc de papier à lettres.* || *Bloc-moteur,* v. à son ordre alphab. || *Bloc-notes,* v. à son ordre alphab. || *Bloc opératoire,* ensemble des installations servant aux opérations chirurgicales. || **7.** *Fig.* Ensemble indivisible ou cohérent : *Que cela vous plaise ou non, la Révolution française est un bloc dont on ne peut rien distraire, parce que la vérité historique ne le permet pas* (Clemenceau). *Tout son raisonnement forme un bloc.* || **8.** *Fig.* Groupe de personnes considérées du point de vue de ce qui les apparente : *L'Allemagne intellectuelle, c'est le bloc de ses poètes, philosophes, historiens et hommes d'État depuis un siècle* (Barrès). || *Spécialem.* En politique, union, plus ou moins organisée, de partis dont les doctrines sont voisines : *Le bloc des gauches. Le bloc national.* || *Faire bloc,* s'unir pour faire front.

• SYN. : **7** *masse, totalité, tout ;* **8** *ensemble ; coalition, front.* — CONTR. : **1** *élément, fragment, parcelle, tronçon.*

◆ **En bloc** loc. adv. **1.** En totalité, en masse : *Ces hommes* [...] *qui achètent des propriétés en bloc pour les revendre en détail* (Lamartine). || **2.** *Fig.* Sans entrer dans les détails : *Considérer une question en bloc.*

• SYN. : **1** *en gros ;* **2** *globalement.* — CONTR. : **1** *en détail, en partie ;* **2** *minutieusement.*

2. bloc (à) [ablɔk] loc. adv. (de *bloquer ;* 1866, Larousse). **1.** Jusqu'au blocage de l'objet, à fond : *Serrer un écrou, un frein à bloc. La forte mâchoire des Thibault se serrait à bloc* (Martin du Gard). || **2.** Fig. et fam. *Travailler à bloc,* au maximum. || Pop. *Être gonflé à bloc,* être en grande forme, plein d'entrain, d'ardeur.

blocage [blɔkaʒ] n. m. (de *bloquer ;* 1547, J. Martin).

I. 1. Action de bloquer ; résultat de cette action : *Le blocage des freins, d'un écrou.* || *Spécialem.* En termes de sport, arrêt du ballon, dont on reste maître : *Le gardien de but a réussi un beau blocage.* || **2.** *Blocage des prix, des salaires,* action de maintenir les prix, les salaires à un niveau donné. || **3.** Le fait de s'arrêter brusquement de fonctionner, en parlant d'un organe ou d'un mécanisme : *Le blocage du cœur, du moteur.* || *Fig.* En parlant d'une fonction intellectuelle ou affective, le fait de cesser de s'accomplir normalement : *La routine produit un blocage de l'intelligence.* || **4.** *Spécialem.* État d'une voie de communication rendue impraticable par un obstacle ou par la surabondance des véhicules : *Le blocage complet de la place de l'Opéra, aux heures de pointe.*

II. Maçonnerie formée de matériaux de différentes grosseurs mêlés à du mortier.

• SYN. : **I, 4** *embouteillage.*

blocaille [blɔkaj] n. f. (de *bloc ;* 1549, R. Estienne). Matériau formé de débris de briques et de moellons, de petites pierres.

bloc-cuisine [blɔkkɥizin] n. m. (de *bloc* et de *cuisine ;* milieu du XX^e s.). Ensemble d'éléments préfabriqués adaptés les uns aux autres dans une cuisine.

• Pl. *des* BLOCS-CUISINES.

bloc-cylindres [blɔksilɛ̃dr] n. m. (de *bloc* et de *cylindre ;* XX^e s.). Dans une voiture automobile, ensemble formé par les cylindres du moteur et leur chemise d'eau.

• Pl. *des* BLOCS-CYLINDRES.

bloc-diagramme [blɔkdjagram] n. m. (de *bloc* et de *diagramme ;* XX^e s.). Représentation d'une région en perspective et en coupe.

• Pl. *des* BLOCS-DIAGRAMMES.

blockhaus [blɔkos] n. m. invar. (mot allem. signif. « maison de poutres » ; fin du XVIII^e s.). **1.** *Vx.* Maison faite de troncs d'arbres : *Il préfère son blockhaus simple et rustique* (Nerval). || **2.** Petit ouvrage fortifié, autrefois en bois, aujourd'hui en béton : *Les blockhaus de la ligne Maginot.* || **3.** Poste de commandement blindé d'un cuirassé.

• SYN. : **2** *casemate, fortin.*

bloc-moteur [blɔkmɔtœr] n. m. (de *bloc* et de *moteur ;* XX^e s.). Dans une automobile, ensemble formé par la réunion, en un seul bloc, du moteur, de l'embrayage et de la boîte de vitesses.

• Pl. *des* BLOCS-MOTEURS.

bloc-notes [blɔknɔt] n. m. (angl. *block-notes,* même sens ; 1888, Larousse). Ensemble de feuillets détachables, formant bloc, et permettant de prendre facilement des notes : *Il prit un bloc-notes qui était sur la table, et commença à griffonner de brèves annotations* (Martin du Gard). *J'ai omis de porter le rendez-vous sur mon bloc-notes* (Benoit).

• Pl. *des* BLOCS-NOTES.

• REM. On dit aussi BLOC, par abréviation.

bloc-système [blɔksistɛm] n. m. (angl. *block-system,* de *to block,* fermer ; 1874, Malézieux). Dispositif de signalisation, destiné à empêcher toute collision entre des trains circulant ou manœuvrant sur une même voie.

• Pl. *des* BLOCS-SYSTÈMES.

blocus [blɔkys] n. m. (moyen néerl. *blochuus,* maison charpentée, de *bloc,* tronc abattu, et *huus,* maison [v. BLOCKHAUS] ; 1376, Régestes de Liège, au sens du néerl. ; au sens de « fortin », XVI^e s. ; au sens actuel, XVII^e s.). **1.** Investissement d'une place forte, d'une ville, d'un pays, pour l'empêcher de communiquer avec l'extérieur et de se ravitailler. || *Blocus naval,* action d'empêcher des navires d'entrer dans un port ou d'en sortir sans être arraisonnés. || **2.** *Blocus économique,* ensemble de mesures tendant à isoler commercialement un pays du reste du monde.

• SYN. : **1** *siège.*

blond, e [blɔ̃, blɔ̃d] adj. (origine incertaine ; peut-être d'un germ. **blund ;* 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Se dit de la chevelure, de la barbe de l'homme qui est d'une couleur intermédiaire entre le doré et le châtain clair : *Un souffle furtif glisse en ses cheveux blonds* (Leconte de Lisle). *Sa petite figure à poils rares et blonds* (Flaubert). || *Par extens.* Se dit de la personne qui a les cheveux blonds : *Une femme blonde. Il le trouva très blond, avec une grosse tête rouge* (Stendhal). || **2.** Se dit des choses qui ont une couleur proche du jaune pâle, doré : *Les blés dans les champs ont roulé leurs vagues blondes* (Flaubert). *Le gai Guadalquivir rit aux blonds orangers* (Verlaine). *Ou des beignets de fleurs trempés dans du miel blond* (Apollinaire). *Du tabac blond. Des cigarettes blondes.* || **3.** Class. et fig. *Délicat et blond,* peu robuste, fragile : *Je trouve la réputation des hommes bien plus délicate et blonde que celle des femmes* (Sévigné) ; susceptible, difficile à contenter : *Tout ceci entre nous ; car savez-vous bien qu'il est délicat et blond* (Sévigné).

◆ n. Personne qui a des cheveux blonds : *Les blonds recherchent les bruns* (Musset). *Ses quarante ans de blonde esquintée* (Daudet). || *Courtiser la brune et la blonde,* être volage.

◆ **blond** n. m. **1.** Couleur blonde (souvent précisé par un adjectif ou par un nom) : *Ses cheveux d'un blond fauve, sa taille trop mince exprimaient cette grâce que les poètes modernes trouvaient aux statuettes du Moyen Âge* (Balzac). *Ses cheveux étaient d'un blond adorable* (Renan). *Fort jolie, toute blonde, d'un blond gris, d'un blond timide* (Maupassant). *Blond vénitien, blond cendré, blond platiné,* etc. || **2.** Jus de viande concentré, ajouté à certaines sauces.

blondasse [blɔ̃das] adj. et n. (de *blond ;* fin du XVII^e s., Saint-Simon). *Péjor.* D'un blond fade : *Et ce qu'elles étaient, pour la*

plupart, affreuses, taillées à coups de serpe, mal équarries, blondasses fanées à vingt ans (Huysmans). *Une tête léonine, une épaisse crinière blondasse rejetée en arrière autour d'un masque romain un peu gras* (Martin du Gard). *Ponceau était un gros garçon blondasse* (Duhamel).

blonde [blɔ̃d] n. f. (de l'adj., à cause de la couleur de la soie grège ; 1743, Trévoux). Dentelle aux fuseaux, que l'on exécuta d'abord en soie écrue, d'où son nom : *Comme une fraîche et pure jeune fille vêtue de gaze, de blondes et de voiles* (Balzac). *Coiffée de ruches de dentelles, inondée de bouillons de soie, noyée de brouillards de blonde, elle était jolie encore* (Nerval).

blondelet, ette [blɔ̃dlɛ, -ɛt] adj. et n. (de *blond ;* XVᵉ s.). *Vx.* Qui tire sur le blond.

blondeur [blɔ̃dœr] n. f. (de *blond ;* fin du XIIIᵉ s.). Qualité de ce qui est blond : *La blondeur des blés. Tu as la voix des sirènes, comme tu en as la grâce et la blondeur* (Donnay).

1. blondin, e [blɔ̃dɛ̃, -in] adj. (de *blond ;* 1650, Loret). **1.** Qui est agréablement blond : *Il peigne avec son peigne d'écaille sa belle chevelure blondine et rajuste ses canons qui sont de grand volume* (Gautier). || **2.** Qui a les cheveux agréablement blonds : *Potelé, blondin, bouclé, il inspirait confiance aux inconnus* (Colette).

◆ n. Jeune homme, jeune fille aux cheveux blonds : *Mariette lui ouvrit : une blondine, des cheveux follets, deux prunelles sans défense, une enfant* (Martin du Gard).

◆ **blondin** n. m. *Class.* Jeune galant gracieux : *Ils déplaisaient tous à la dame, | Hormis certain jeune blondin | Bien fait et beau par excellence* (La Fontaine).

2. blondin [blɔ̃dɛ̃] n. m. (de *Blondin,* n. d'un funambule français qui effectua la traversée du Niagara dans un appareil du même type ; 1957). Appareil de levage et de transport mécanique se déplaçant sur câbles aériens.

blondinet, ette [blɔ̃dinɛ, -ɛt] adj. et n. (de *blond ;* fin du XIXᵉ s.). Se dit d'un enfant, d'une jeune fille qui a les cheveux blonds : *Une blondinette assez agréable* (Goncourt).

blondir [blɔ̃dir] v. intr. (de *blond ;* fin du XIIᵉ s.). **1.** Prendre une teinte blonde : *Un mince filet de fumée blondissant dans l'or du ciel* (Gide). || **2.** *Littér.* Avoir une teinte blonde : *Son verre où blondissait le champagne* (Bourget).

◆ v. tr. **1.** Parer d'une couleur blonde : *Dans l'apothéose d'un carrefour poudroyant d'un brouillard que tanne et blondit le soleil* (Proust). || **2.** *Spécialem.* Faire rissoler une substance alimentaire dans un corps gras.

blondissant, e [blɔ̃disɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *blondir ;* 1554, du Bellay). **1.** Qui prend une teinte blonde : *Les épis blondissants.* || **2.** Qui a une teinte blonde : *Fortunio, assis sur le canapé, noyait sa main dans les ondes blondissantes des cheveux de Musidora* (Gautier).

blondoyer [blɔ̃dwaje] v. intr. (de *blond ;* XIIᵉ s.). [Conj. **2.**] *Vx.* Avoir des reflets blonds : *Des linges blondoyaient devant l'âtre* (A. de Châteaubriant).

bloom [blum] n. m. (mot angl. ; 1774, *Description des arts et métiers).*) Grosse barre provenant de l'affinage de la fonte.

bloquer [blɔke] v. tr. (de *bloc ;* av. 1450, Gréban, au sens II, 2 ; au sens II, 1 [influencé par *blocus*], 1578, A. d'Aubigné).

I. 1. Mettre en bloc, mettre ensemble des choses distinctes à l'origine : *Bloquer deux paragraphes en un seul.* || **2.** Spécialem. *Bloquer un mur,* le garnir de blocage. || **3.** *Bloquer une lettre,* en typographie, remplacer provisoirement une lettre manquante par un type retourné.

II. 1. *Vx.* Faire le blocus de : *Bloquer une ville. Gavroche prévint les camarades que la barricade était bloquée. Il avait eu grand-peine à arriver* (Hugo). || **2.** Immobiliser de manière contraignante : *La foule nous bloquait contre la façade de l'auberge* (Duhamel). || **3.** *Par extens.* Rendre impraticable : *La neige, qui n'a pas cessé de tomber depuis trois jours, bloque les routes* (Gide). || **4.** Entraver le bon fonctionnement de : *Bloquer une porte.* || Spécialem. *Bloquer le ballon,* au football, l'arrêter dans sa course pour en disposer à sa guise. || **5.** Fig. *Bloquer des crédits, un compte en banque,* empêcher d'autorité toute sortie d'argent, toute opération. || **6.** Serrer au maximum : *Bloquer un écrou. Bloquer les freins.*

● SYN. : **I, 1** *grouper, réunir.* || **II, 1** *assiéger, cerner, encercler, investir ;* **2** *contenir, maintenir ;* **3** *barrer, obstruer ;* **5** *geler ;* **6** *caler.*

◆ v. intr. Être serré au maximum, être calé : *Écrou qui ne bloque pas bien.*

◆ **se bloquer** v. pr. **1.** S'arrêter : *Le moteur se bloque.* || **2.** En termes de fauconnerie, rester immobile : *L'oiseau se bloque.*

bloquette [blɔkɛt] n. f. (de *bloc ;* 1866, Larousse). **1.** Trou creusé dans la terre, devant un obstacle (mur, arbre), pour jouer aux billes. || **2.** Le jeu lui-même : *Quelques gamins jouent à la bloquette auprès du mur* (Huysmans).

blot [blo] n. m. (de *bloc* [prononcé *blo* et orthographié *blot* au XVIᵉ s.], ensemble d'objets dont l'un fait valoir l'autre ; 1821, G. Esnault). *Arg.* Prix. || *C'est mon blot, voilà mon blot,* c'est ce qui me convient : *Moi, les vieux me dégoûtent, les jeunes aussi. De trente à quarante, voilà mon blot* (Margueritte). || *Ça fait mon blot,* ça fait mon compte, ça me va.

blottir (se) [səblɔtir] v. pr. (peut-être du bas allem. *blotten,* écraser ; 1552, Ch. Estienne). **1.** Se ramasser sur soi-même, se pelotonner : *Je laisse à penser si ce gîte | Était sûr : mais où mieux ? Jean Lapin s'y blottit* (La Fontaine). *C'est l'heure où le voyageur, blotti dans sa voiture, se réveille et, regardant au-dehors, tousse et soupire* (Claudel) ; et au fig. : *Il y a des pensées qui se blottissent dans un coin de notre cerveau* (Hugo). || **2.** Chercher auprès de quelqu'un tendresse, protection, chaleur, etc. : *Emma, silencieuse, se blottissait contre l'épaule de Charles* (Flaubert). *Emmenant blotti contre moi ce paquet de chair sans âme* (Gide).

● SYN. : **1** *se recroqueviller, se tapir ;* **2** *se réfugier, se serrer.* — CONTR. : **1** *s'allonger, se détendre, s'étirer.*

blottissement [blɔtismɑ̃] n. m. (de *blottir ;* 1870, Goncourt). Action de se blottir (rare) : *Des terreurs, des blottissements sous les draps* (Goncourt) ; et au fig. : *Voluptueux blottissement des pensées* (Gide).

blousard [bluzar] n. m. (de *blouse* 2 ; XIXᵉ s.). *Vx* et *péjor.* Homme du peuple habillé d'une blouse : *Un groupe de blousards et de loqueteux* (Coppée).

1. blouse [bluz] n. f. (origine incertaine ; XVIᵉ s.). **1.** *Class.* Au jeu de paume, creux, recouvert de barreaux de bois, pour recevoir les balles, à chaque extrémité de la galerie. || **2.** Dans les anciens billards, chacun des trous, munis d'une poche, disposés aux quatre coins et au milieu des deux grands côtés : *Faire entrer la bille dans la blouse. Un billard crevé qui tendait ses quatre blouses comme des sébiles* (Daudet). *Un billard à blouses qui date de Louis XV* (France). || Vx et fam. *Être dans la blouse,* être trompé : *Il se pourrait fort bien que je sois dans la blouse* (Flaubert).

2. blouse [bluz] n. f. (origine obscure ; 1788, *Inventaire de Lassicourt*). **1.** *Vx.* Vêtement de dessus, de toile grossière, porté par les paysans et les ouvriers : *Ils verront passer un homme en blouse et en casquette. D'où viens-tu, toi ? Serais-tu pas de la barricade ?* (Hugo). || **2.** Au milieu du XIXᵉ s., le paysan et, plus souvent, l'ouvrier, désignés par leur vêtement, par opposition à l'habit du bourgeois ou de l'intellectuel : *Quoi ! parce que nombre d'habits figurent dans le camp des blouses, et que bien des blouses encore combattent à la solde des habits, s'ensuit-il que la lutte ne soit pas entre la masse bourgeoise d'une part, et la masse prolétaire de l'autre ?* (Blanqui). || **3.** Tout vêtement de dessus en toile, porté en guise de protection par plusieurs corps de métiers : *Enfiler sa blouse. Blouse de médecin, d'infirmier, de peintre, d'écolier, d'ouvrière. Le gamin, âgé d'environ seize ans, portait une blouse grise serrée par une ceinture de cuir verni* (Balzac). *Ce qui me frappa d'abord à mon arrivée au collège, c'est que j'étais le seul avec une blouse* (Daudet). *Des dames en blouse versaient du vin rouge dans les bidons* (Radiguet). || *Blouse noire,* blouse d'écolier : *Je ne*

vis d'abord de lui, dans la nuit tombante, que [...] *sa blouse noire* (Alain-Fournier). || *Une blouse blanche,* dans l'industrie, une personne appartenant à la maîtrise ou aux services administratifs, par opposition aux ouvriers vêtus de bleus de travail. || **4.** Corsage de femme : *Une mêlée de fichus blancs, de blouses passementées* (Daudet).

• SYN. : **3** *sarrau ; tablier ;* **4** *chemisette, chemisier.*

1. blouser [bluze] v. tr. (de *blouse* 1 ; 1654, La Martinière ; au sens de « [se] tromper », 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Faire entrer une boule dans la blouse du billard. || **2.** Par extens. *Blouser son adversaire,* lui faire perdre une boule. || Fig. et fam. *Blouser quelqu'un,* le tromper, l'induire en erreur : *Maxime les a blousés tous les deux, dit Léon à son cousin. Ce gaillard-là se trouve dans les intrigues de la Chambre comme un poisson dans l'eau* (Balzac). *J'ai bien du mal à reconnaître en elle aujourd'hui l'ange qui souriait naguère à chaque noble élan de mon cœur* [...] *— ou l'amour, en ce temps-là, me blousait-il ?* (Gide).

◆ **se blouser** v. pr. *Fam.* Se tromper grossièrement, s'abuser : *Suivant qu'on réussit ou qu'on se blouse, on est un grand homme ou un coquin* (Theuriet). *Il advient le plus souvent que l'on ne prête à autrui que les sentiments dont l'on est soi-même capable* [...], *mais c'est ainsi que l'on se blouse* (Gide).

2. blouser [bluze] v. intr. (de *blouse* 2 ; XX^e s.). En couture, bouffer au-dessus de la ceinture, à la façon d'une blouse de femme : *Un corsage blousant. Faire blouser un chemisier.*

blousier [bluzje] n. m. (de *blouse* 2 ; milieu du XIX^e s.). *Vx* et *fam.* Ouvrier porteur de la blouse, homme du peuple : *Je suis entré le premier au Panthéon, où s'étaient barricadés les blousiers* (Vallès). *Elle buvait sans soif, riait sans motif, raffolait des caresses d'un blousier* (Huysmans).

blouson [bluzɔ̃] n. m. (de *blouse* 2 ; v. 1930). Sorte de veste courte et ample, s'arrêtant à la taille, où elle est serrée : *Blouson de sport, de motocycliste, de militaire.* || *Blouson noir, blouson de cuir,* expressions nées vers 1960, désignant des jeunes gens porteurs de blousons de cette sorte, constitués en bandes et se livrant à des déprédations ou à des actes violents. || Par extens. *Blousons dorés* (d'après *jeunesse dorée,* qui dispose de beaucoup d'argent), jeunes gens riches, dont la conduite scandaleuse s'apparente à celle des dévoyés.

blousse [blus] n. f. (du provenç. moderne [*lano*] *blouso,* laine dépouillée, empr. au germ. *bloz,* nu ; 1752, Trévoux). Déchets de laine.

blue-jean [bludʒin] n. m. (mot amér. signif. « treillis bleu » ; milieu du XX^e s.). Pantalon collant en toile.

• Pl. *des* BLUE-JEANS.

blues [bluz] n. m. invar. (de l'amér. *blues,* idées noires, mélancolie ; XX^e s.). **1.** Complainte populaire des Noirs américains, au rythme lent. || **2.** Danse, variété de fox-trot, exécutée sur cette musique : *Un orchestre infernal, tantôt mécanique, tantôt humain, distribuait automatiquement les blues et les fox-trot* (Mac Orlan).

bluet n. m. V. BLEUET.

bluette [blyɛt] n. f. (dimin. de l'anc. franç. *bellue* [v. BERLUE] ; v. 1530, Marot ; « ouvrage sans prétention », 1797, Beaumarchais). **1.** *Class.* et *littér.* Petite étincelle ; lueur vive : *Maniant une mèche allumée, il lui en vola une bluette à l'œil* (Malherbe). *Un miroir de Venise dont les tailles et les carres scintillaient, illuminées de bluettes multicolores* (Gautier). *L'œil dormant* [...], *d'où jaillissaient, quand il disait une méchanceté, des bluettes d'acier* (Goncourt). *Ébloui, les yeux fermés, j'ai revu pendant cinq minutes cette petite ligne entourée de bluettes, de rayonnements, comme si je venais de la lire sur un mur blanc, plein de soleil* (Daudet). *Tante Alicia leva ses mains, que le soleil, ricochant sur ses bagues, éclaboussa de bluettes* (Colette). || **2.** *Fig.* Ce qui est de peu de durée : *Bien des amours ne sont que des bluettes.* || **3.** *Fig.* Petit ouvrage littéraire brillant, spirituel, mais sans grande portée : *Les modes intellectuelles nouvelles ne s'incarnaient pas en divertissements à leur image, comme en ces bluettes de Bergottes écrites pour M^{me} Swann* (Proust). || Mot d'esprit vif et léger : *« La Vertu de Rosine », d'abord, bluette qu'on croirait tombée de la plume d'Alfred de Musset* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *caprice, fantaisie, passade, toquade* (fam.) ; **3** *badinage, bagatelle ; étincelle.*

bluetter [blyɛte] v. intr. (de *bluette ;* 1564, Thierry). Faire jaillir des bluettes, des lueurs (rare) : *Le petit jour commençait à bluetter* (Goncourt).

bluff [blœf] n. m. (mot anglo-amér. ; 1840, Balzac, terme du jeu de poker ; sens actuel, 1895, P. Bourget). **1.** Au poker, procédé consistant à jouer gros sans avoir une bonne main, pour inciter l'adversaire à renoncer. || **2.** *Par extens.* Attitude, parole, action destinée à donner le change : *Dans tout bluff, il y a, si petite qu'elle soit, une part d'incertitude sur ce que va faire celui qu'on trompe* (Proust). *D'ailleurs elle ne partira pas, c'est du bluff* (Croisset). *Chaque jour démontre à tous les Chinois* [...] *la stupidité du bluff européen, le néant d'une force appuyée sur des baïonnettes pendues au mur et des canons bouchés* (Malraux).

• SYN. : **2** *fanfaronnade, hâblerie, vantardise.* — CONTR. : **2** *effacement, modestie, sincérité.*

bluffer [blœfe] v. intr. (de *bluff ;* 1884, Laun, *Traité de poker*). **1.** Essayer de tromper par une attitude assurée, de faire illusion sur sa force ou sur sa situation réelle, d'abord aux cartes, puis en général : *J'ai bluffé, mais je ne sais pas comment cela finira* (Claudel). *Comme au poker, ceux qui blufferont le mieux, le plus longtemps, gagneront* (Martin du Gard). *Contrairement à ce que l'on conte dans la presse, Hitler ne bluffe pas* (Suarez). || **2.** *Par extens.* Se vanter.

• SYN. : **1** *en imposer, esbroufer* (pop.).

◆ v. tr. Fam. *Bluffer quelqu'un,* essayer, par une attitude assurée, de l'abuser, de lui imposer une vue fausse de quelque chose : *Les imprudents qui essayaient de le bluffer apprenaient à leurs dépens que ce n'était pas une chose à faire* (Hermant).

• SYN. : *éblouir, intimider.*

bluffeur, euse [blœfœr, -øz] adj. et n. (de *bluffer ;* 1895, P. Bourget). Se dit d'une personne qui pratique le bluff aux cartes, ou qui, dans ses paroles et ses actions, montre une assurance injustifiée : *Dimitrief déguise en héroïsme ce qui n'en est pas, et profite d'une occasion* [...]. *En somme, un bluffeur et un roublard* (Montherlant).

• SYN. : *esbroufeur* (pop.), *fanfaron, hâbleur, vantard.*

blutage [blytaʒ] n. m. (de *bluter ;* 1546, Rabelais). **1.** Action de bluter. || **2.** Produit qui en résulte.

bluteau [blyto] n. m. (de *bluter ;* XII^e s., écrit *buletel ; bluteau,* 1462, *Cent Nouvelles nouvelles*). Instrument qui servait autrefois à bluter la farine, et qui, aujourd'hui, est utilisé pour le tamisage des produits chimiques. (V. BLUTOIR.)

bluter [blyte] v. tr. (moyen néerl. *biutelen,* même sens ; XII^e s., *Livre des Rois,* écrit *buleter ; bluter,* XIV^e s.). Tamiser la farine pour en ôter une partie plus ou moins grande du son.

bluterie [blytri] n. f. (de *bluter ;* XIV^e s., écrit *buleterie ; bluterie,* 1611, Cotgrave). **1.** Lieu où se fait le blutage. || **2.** Appareil pour bluter la farine.

blutoir [blytwar] n. m. (de *bluter ;* 1606, Nicot). Tamis de grande taille pour bluter la farine. (On trouve aussi la forme BLUTEAU.)

boa [bɔa] n. m. (lat. *boa,* serpent aquatique ; 1372, J. Corbichon ; au sens 2, 1827, *Journ. des dames*). **1.** Gros serpent de l'Amérique tropicale, non venimeux, se nourrissant d'animaux qu'il étouffe : *Les najas argentés et les boas superbes | Sous leurs pesants anneaux broyaient les hautes herbes* (Heredia). || **2.** Rouleau de plumes, en forme de serpent, que les femmes portaient naguère autour du cou : *La marquise,*

majestueuse et raide au bord d'un divan, dans sa robe de velours vert, hochait la tête d'un air tragique sur son long cou maigre entortillé d'un boa (Daudet).

bob n. m. V. BOBSLEIGH.

bobard [bɔbar] n. m. (origine incertaine ; peut-être altér. de *bobeau,* mensonge [fin du XIVe s.] ; fin du XIXe s.). **1.** *Fam.* Affirmation fantaisiste, propos sans fondement destinés à tromper un auditoire naïf : *Raconter un bobard. Il croit tous les bobards. Écouter tous les bobards d'une oreille complaisante. Je ne suppose pas que vous coupiez dans le bobard de son génie* (Bernanos). *Farge vient de lancer son fameux bobard au sujet duquel on a tant coupé de cheveux en quatre, ici, la semaine dernière* (Duhamel). || **2.** Fausse nouvelle, information mensongère qui, dans une période de troubles politiques ou de guerre, contribue à désorienter l'opinion : *Les bobards de la radio, des journaux.*

• SYN. : **1** *boniment, histoire.*

1. bobèche [bɔbɛʃ] n. f. (peut-être de même formation que *bobine* ; XIVe s.). **1.** Disque de verre ou de métal, adapté à un bougeoir, pour empêcher la bougie fondue de se répandre. || **2.** Partie supérieure du chandelier, où se place la bougie. || **3.** *Pop.* Tête.

2. bobèche [bɔbɛʃ] n. m. (de *Bobèche,* surnom d'un pitre célèbre sous le premier Empire et la Restauration ; 1836, Raymond). *Vx.* Pitre : *Ces parades de bobèches, qui aident à la joie des foires* (Huysmans).

bobéchon [bɔbeʃɔ̃] n. m. (de *bobèche* 1 ; XIXe s.). **1.** Petite bobèche de métal, munie d'une pointe qui sert à la fixer dans le bois ou la pierre, et dont se servent les tonneliers : *Il prit une autre bougie, la ficha dans le bobéchon* (Huysmans). || **2.** *Pop.* Tête.

bobinage [bɔbinaʒ] n. m. (de *bobiner* ; 1809, *Archives des découvertes et inventions nouvelles*).) **1.** Action de bobiner. || **2.** Dispositif formé d'un fil électrique isolé, enroulé en spires serrées sur un cylindre : [Descartes, Newton] *démonteraient l'appareil, dérouleraient le bobinage* (Valéry).

bobinard [bɔbinar] n. m. (peut-être de *Bobino,* surnom du pitre Saix, rival de Bobèche ; 1902, G. Esnault). **1.** *Pop.* Café-concert d'ordre inférieur : *Un jour, nous reçûmes la visite d'une troupe de café-concert. Un bobinard ambulant* (Duhamel). || **2.** *Pop.* Maison de tolérance.

bobine [bɔbin] n. f. (de la racine *bob,* d'origine onomatop. ; 1544, Martin, *Arcadie* ; au sens de « figure », puis de « moue », 1846, Esnault). **1.** Petit cylindre ou support à rebords, en bois, en métal ou en matière plastique, sur lequel on enroule des matières souples : *Enrouler du fil sur une bobine.* || **2.** *Par extens.* La matière enroulée sur une bobine : *Acheter une bobine de fil. Une bobine de pellicule photographique.* || **3.** Cylindre creux sur lequel est enroulé un fil métallique isolé, que peut parcourir un courant électrique. || *Bobine d'allumage,* dans une automobile, partie du système d'allumage dans laquelle s'effectue la transformation de tension du courant. || *Bobine d'induction,* appareil électrique formé de deux bobines, fonctionnant comme un transformateur élévateur de tension. || **4.** *Fig.* et *pop.* Figure ridicule : *Il a un excellent chic, et une impayable bobine de gaga de la plus haute lignée* (Proust). *Il a une sale bobine, le nez crochu* [...], *l'œil égrillard et les lèvres pincées* (Gide). || *Par extens.* Air, expression du visage : *Quand je pense à la bobine de Jacques qui découvrira ce truc, j'en ai le ventre en persienne* (Bourget).

bobineau ou **bobinot** [bɔbino] n. m. (de *bobine* ; XIXe s.). Petite bobine utilisée dans les filatures.

bobiner [bɔbine] v. tr. (de *bobine* ; 1680, Richelet). Enrouler du fil, de la soie, du ruban, un film, etc., sur une bobine.

bobinette [bɔbinɛt] n. f. (de *bobine* ; fin du XVIIe s.). Petite pièce de bois mobile, qui servait autrefois à fermer les portes : *Tire la chevillette, la bobinette cherra* (Perrault).

bobineur, euse [bɔbinœr, -øz] n. (de *bobiner* ; 1723, Savary des Bruslons). Personne chargée du bobinage.

◆ **bobineuse** n. f. (1863, Littré). Machine à bobiner.

• SYN. : *bobinoir.*

bobinoir [bɔbinwar] n. m. (de *bobiner* ; début du XIXe s.). Appareil servant à bobiner une matière textile, et employé aussi pour dérouler et enrouler des films.

bobinot n. m. V. BOBINEAU.

bobo [bobo] n. m. (mot onomatop. du langage enfantin, à radical redoublé ; 1440, Ch. d'Orléans). **1.** Douleur, mal, dans le langage des enfants : *Avoir bobo. Se faire bobo. Ainsi que les bobos d'un enfant demandent le chantonnement d'une nourrice* (Goncourt). || Fam. *Pas de bobo,* pas de mal, pas de dommage : *C'est tombé de par chez vous, mon lieutenant. Mais il n'y a pas eu de bobo* (Romains). || **2.** Petite plaie sans gravité : *Panser un bobo. Le barbier* [...] *prit au fond d'un tiroir une pincée d'ouate jaunie, qu'il trempa dans l'Antiseptic et appliqua sur le bobo* (Gide).

bobonne [bɔbɔn] n. f. (de *bonne,* avec redoublement enfantin ; XIXe s.). *Pop.* Terme d'amitié d'un mari à sa femme (souvent employé par plaisanterie) : *Bobonne ! dit-il à sa femme, je vais sortir* (Balzac).

bobsleigh [bɔbslɛg] n. m. (mot angl., de *to bob,* se balancer, et *sleigh,* traîneau ; 1898, *Vie au grand air*). Traîneau articulé, muni d'une direction, et utilisé par deux ou plusieurs équipiers pour descendre des pistes de neige : *Il a gagné des courses d'automobiles, de bobsleighs* (Dhôtel). [On dit aussi BOB, par abrév.]

bocage [bɔkaʒ] n. m. (mot normanno-picard, dér. anc. de *bosc, forme primitive de *bois* ; XIIe s., écrit *boscage* et *boschage*). **1.** *Littér.* Petit bois naturel, dont les arbres, peu élevés, sont clairsemés : *Des bocages ombreux nous attirent* (Gide). || **2.** Région où les champs et les prés sont enclos par des levées de terre portant des haies ou des rangées d'arbres, et où l'habitat est dispersé généralement en fermes et en hameaux : *Le bocage normand. Le bocage vendéen. C'est un pays de bocage, fertile, humide* (Fromentin).

bocager, ère [bɔkaʒe, -ɛr] adj. (de *bocage* ; XVIe s., Ronsard). **1.** Se dit d'une région qui comporte des bocages : *Une vaste combe bocagère* (Bertrand). *Tous deux nous avancions dans un paysage inconnu, une sorte de vallée bocagère ; nous avancions avec ravissement* (Gide). || **2.** Qui rappelle la végétation des bocages : *Dans le Berry, je voyais ces petites routes bocagères que l'auteur de « Valentine » nomme des « traînes », et qui me rappelaient ma Bretagne* (Chateaubriand). *La verdure devenait soudain touffue, bocagère. Des ormes, des tilleuls* (Audiberti). || **3.** *Class.* et *littér.* Qui est relatif aux bocages, champêtre ; qui hante les bocages : *De vos flûtes bocagères réveillez les plus beaux sons* (Molière). *Ce n'était pas un temple aux ombres bocagères, | Où la jeune prêtresse, amoureuse des fleurs, | Allait, le corps brûlé de secrètes chaleurs, | Entrebâillant sa robe aux brises passa-gères* (Baudelaire). *Fuyez, nymphes bocagères, fraîches dryades* (Goncourt).

bocal [bɔkal] n. m. (ital. *boccale,* du bas lat. fém. *baucalis* [gr. impér. *baukalis*], vase réfrigérant ; 1532, Rabelais). **1.** Récipient en verre à large ouverture et à col très court, habituellement à usage domestique : *Emplir un bocal de cornichons. Un gros et magnifique bouquet que Mme Cornoiller mettait ostensiblement dans un bocal* (Balzac). || **2.** Le contenu du bocal : *Un bocal de fruits au sirop.*

• Pl. *des* BOCAUX.

bocard [bɔkar] n. m. (altér. de l'allem. *Pochwerk,* machine à écraser ; 1741, d'Hérouville). Machine utilisée en métallurgie pour écraser les minerais et les réduire en poudre.

bocardage [bɔkardaʒ] n. m. (de *bocarder* ; 1802, *Journ. des mines*). Action de bocarder.

bocarder [bɔkarde] v. tr. (de *bocard* ; 1741, Gobet). Passer un minerai au bocard.

boche [bɔʃ] n. m. et adj. (apoc. de *Alboche* [antérieur à 1870], altér. arg. d'*Allemand,* par l'intermédiaire d'*Almoche,* forme de

l'Est ; influencé par *caboche* et *tête de boche,* expressions méridionales signifiant « tête de bois » [1866], « mauvais sujet », dans la langue de la galanterie ; 1866, Delvau ; 1887, Verlaine, au sens courant). *Pop.* et *péjor.* Allemand : *Dans quelques siècles, et peut-être moins, celui de « boche » n'aurait plus que la valeur de curiosité des mots « sans-culotte », ou « chouan », ou « bleu »* (Proust). *Nous sommes sautés les premiers dans la tranchée boche* (Pourrat).

bochette [bɔʃɛt] n. f. (de l'ital. *boccietta,* dimin. de *boccia,* boule ; 1650, Ménage [mot créé par Mazarin]). *Class.* Jeu de boules.

bock [bɔk] n. m. (ellipse de l'allem. *Bockbier,* bière très forte ; sans doute déformation de *Einbeckbier* [bière d'Einbeck, ville d'origine], prononcé *Ambockbier* par les Munichois et compris *ein Bockbier* [bière au bouc] dans le reste de l'Allemagne ; 1855, Goncourt). **1.** Pot à bière, en grès ou en verre, muni d'une anse, et contenant environ un quart de litre. || *Par extens.* Verre à bière d'une contenance plus faible : *Pauvres filles qui passaient la soirée devant un bock, penchées sur les grands cartons des journaux à images* (Daudet). *Des croque-morts avec des bocks tintaient des glas* (Apollinaire). *Deux bocks qui ruisselaient de fraîcheur* (Courteline). || Le contenu de ce verre : *Ayant bu naguère des bocks dans les cafés de Montmartre* (France). || **2.** Récipient muni d'un long tube et d'une canule, servant à administrer des injections.

boesse [bwɛs] n. f. (du provenç. [*gratta-*] *boyssa,* signif. « [gratte,] balaie » ; début du XVIIIe s.). Outil employé par les ciseleurs, les fondeurs, les graveurs, pour ébarber et brunir le métal.

boette, boëte, bouette [bwɛt] ou **boitte** [bwɛt] n. f. (breton *boued,* nourriture ; 1672, N. Denis, écrit *bouette*). Déchets de poisson utilisés comme appât par les marins-pêcheurs.

1. bœuf [bœf, *au plur.* bø] n. m. (du lat. *bos,* à l'accus. *bovem ;* XIe s., écrit *buef*). **1.** Terme spécifique désignant toute l'espèce bovine. || *Bœuf sauvage,* bison, zébu, etc. || **2.** *Par extens.* Nom donné à d'autres animaux. || *Bœuf musqué,* ovibos, animal qui a les caractères des bovins et des ovins. || *Bœuf de mer,* hippopotame. || *Bœuf d'eau, bœuf des marais,* le butor, dont le cri évoque celui du bœuf : *Il est connu des chasseurs sous le nom de « bœuf d'eau », à cause de son cri* (Benoit). || **3.** Mâle adulte de la race bovine, castré, que l'on utilise pour les travaux des champs ou que l'on élève pour sa chair : *Comme le front d'un bœuf creuse un sillon profond* (Vigny). *Les bœufs attelés aux pesantes charrettes* (Gide). || *Le bœuf gras* (prononc. traditionnelle [bøgrɑ]), bœuf remarquable par sa grosseur, qu'on promenait en pompe pendant les jours gras. || *Vx. Bœuf viellé* ou *villé,* bœuf gras promené en ville, autrefois, au son de la vielle. || *Nerf de bœuf,* V. NERF. || *Œil-de-bœuf,* v. à son ordre alphab. || *Avoir un bœuf sur la langue,* refuser systématiquement de parler, soit parce qu'on a reçu de l'argent, soit parce qu'on observe une consigne de silence (transposition d'une locution grecque dans laquelle le mot désigne une pièce de monnaie frappée d'un bœuf). || *Donner un œuf pour avoir un bœuf,* rendre un petit service pour en obtenir un plus important. || *Qui vole un œuf vole un bœuf,* un petit larcin en entraîne d'autres, de plus en plus importants. || Fam. *Mettre la charrue avant* ou *devant les bœufs,* commencer par la fin. || **4.** *Fig.* En parlant d'un homme, s'emploie pour traduire l'idée de force, d'obstination, de masse, de stupidité : *Travailler comme un bœuf. Fort comme un bœuf. Cet homme est un vrai bœuf. Moi, je suis pareil aux bœufs qui labourent les champs de la terre d'un pas égal* (Claudel). || *Être un bœuf de labour, de travail,* être obstiné à la tâche. || *Être lourd comme un bœuf,* avoir l'esprit obtus. || *Souffler comme un bœuf,* être fort essoufflé. || **5.** Viande de bovin, qu'il s'agisse de bœuf, de taureau ou de vache : *Acheter du bœuf à la boucherie. Une sorte de bouillon sur lequel flottait un très léger morceau de bœuf* (Nerval). || Nom donné à divers plats cuisinés dans lesquels entre du bœuf : *Bœuf bouilli. Bœuf mode. Bœuf bourguignon. Bœuf gros sel.*

◆ adj. **1.** *Class.* Stupide, balourd : *Pour faire un tel souhait, il faut être bien bœuf* (Perrault). || **2.** *Pop.* Surprenant et considérable : *Un succès bœuf. « Qu'est-ce que tu en dis, toi, Pipettou ? — C'est bœuf. — Ah ! oui... un vieux mot de l'atelier... Chez le Baron, quand on voulait dire qu'une chose était belle, étonnante, inouïe, on disait : C'est bœuf ! »* (Daudet). *Je mettrai en relief le côté aristocratique de votre oncle, qui en somme fait un effet bœuf et, la première rigolade passée, frappe par un très grand style* (Proust).

• SYN. : **2** *admirable, colossal, énorme, fabuleux, fantastique* (fam.), *inouï, monstre, phénoménal* (fam.), *prodigieux.*

2. bœuf [bœf] n. m. (francisation, due à une erreur, du provenç. *bòu,* produit d'une pêche par bateau, d'où « bateau de pêche » [du lat. *bolus,* coup de filet], homonyme de *bòu* [franç. *bœuf*] ; 1866, Larousse). *Dialect.* Bateau de pêche de la Méditerranée : *Rien au monde n'est plus gracieux que la gerbe des antennes de nos bœufs, quand ils sont tous à quai, bordant le port vieux jusqu'au môle* (Valéry).

bog [bɔg] n. m. (origine incertaine ; 1863, Littré). **1.** Jeu de cartes d'origine italienne, analogue au nain jaune. || **2.** L'une des rencontres de cartes prévues dans les règles de ce jeu.

boggey, boghei, boghey n. m. V. BOGUET.

bogie ou **boggie** [bɔʒi] n. m. (angl. *bogie ;* 1843 ; *Journ. des chemins de fer*). Châssis porteur associant deux essieux, sur lequel repose chacune des extrémités d'une locomotive ou d'un véhicule de chemin de fer.

1. bogue [bɔg] n. f. (du breton *bolc'h,* capsule de lin ; 1555, Belon). Enveloppe piquante de la châtaigne : *À nos pieds roulaient des châtaignes dont les bogues étaient comme le cœur blessé de la Madone dont on doute si elle eut la peau couleur des châtaignes d'automne* (Apollinaire). *Les bogues des châtaignes vides, qui bâillaient parmi les feuilles mortes* (Genevoix).

2. bogue [bɔg] n. f. (anc. provenç. *boga,* du lat. *boca,* même sens ; 1562, Du Pinet). Poisson de la Méditerranée, reconnaissable à sa forme allongée et à ses rayures longitudinales.

3. bogue [bɔg] n. f. (de l'anc. franç. *bou* [francique **bang,* anneau], avec influence de *bague ;* 1863, Littré). Anneau de fer fixé au manche du marteau de forge.

boguet [bɔgɛ] n. m. (de l'angl. *buggy ;* 1807, Mackenzie). Voiture à cheval découverte, du type des cabriolets, à brancards longs et minces : *On y voyait, près du boguet avec lequel mon père faisait d'ordinaire ses courses, une mécanique extraordinaire, que nous considérâmes aussitôt avec respect et curiosité* (Duhamel).

• REM. On trouve aussi les formes BOGGEY (Giono), BOGHEI (Acad., 1835), BOGHEY (Daudet), BUGGY (Proust) : *Un boggey passa à toute vitesse* (Giono). *Leurs bogheys attelés de petits chevaux corses* (Daudet). *Aussi croisait-on souvent sur la route sa fille, conduisant un buggy à toute allure* (Proust).

bohème [bɔɛm] n. et adj. (du lat. médiév. *bohemus,* habitant de la Bohême ; 1372, J. Corbichon ; sens actuel, 1694, Acad.). **1.** Personne vivant sans règles et hors des cadres sociaux : *C'est une vie de bohèmes et non de personnes qui gouvernent* (Fénelon). *Cela tenait d'une façon générale à la fascination que les gens du monde exercent à partir d'un certain moment sur les bohèmes les plus endurcis, parallèle à celle que ces bohèmes exercent eux-mêmes sur les gens du monde* (Proust). || **2.** *Vx* et *péjor.* Aventurier : *La grande nation des tire-laine, matois, coupeurs de bourses et bohèmes* (Nerval). || **3.** *Vx.* Bohémien, saltimbanque, diseur de bonne aventure : *À l'éclat des torches qui brûlaient au milieu des hanaps et parmi les jongleurs bohèmes* (Flaubert). || **4.** Artiste ou littérateur sans fortune qui vit au jour le jour : *La libre existence du bohème. Je suis un fainéant, bohème, journaliste qui dîne d'un bon mot étalé sur son pain* (Nerval).

◆ adj. Relatif à la vie de bohème : *Elle avait mis sa maison sur un pied de maison sérieuse, et ce n'était plus ici la fantaisie, les allures bohèmes de Courbevoie* (Daudet). *La lumière jaillit, éclairant non pas, comme l'attendait un peu Salavin, une garçonnière bohème, avec des bibelots japonais, des affiches au mur, des divans, des étoffes* (Duhamel).

◆ n. f. **1.** Ensemble des bohèmes ; milieu des artistes, littérateurs, etc., qui mènent une vie sans règles : *La bohème, qu'il faudrait appeler la doctrine du boulevard des Italiens, se compose de jeunes gens* [...] *peu connus encore, mais qui se feront connaître et qui seront alors des gens très distingués* (Balzac). *« La Bohème galante »*, de Nerval. || **2.** Genre de vie désordonné de ce milieu : *Par des portes ouvertes, la misère se laisse voir tout à coup dans les quatre murs vides d'une pièce non meublée, dans le fouillis d'une chambre encombrée. C'est la vie de bohème en famille, une vie d'imprévu, de surprises* (Daudet) ; et littér. : *Cet analyste s'abandonnant à la bohème de son esprit et de son cœur* (Barrès).

bohémianisme [bɔemjanism] n. m. (de *bohémien ;* XIXᵉ s.). Goût pour la vie errante et incertaine ; cette vie elle-même (rare) : *Glorifier le vagabondage et ce qu'on peut appeler le « bohémianisme »* (Baudelaire).

bohémien, enne [bɔemjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Bohême ;* 1467, Du Cange). **1.** Relatif à la Bohême ; habitant ou originaire de cette région : *La langue bohémienne.* || **2.** Homme ou femme appartenant aux tribus nomades que l'on croyait venues de Bohême, et que l'on nomme aussi *gitans, romanichels, tziganes : Une petite table d'osier tressée par des bohémiens* (Alain-Fournier). || **3.** *Péjor.* Vagabond, nomade : *Avoir l'air d'un bohémien. On trouvait très mal aussi qu'un homme du renom de maître Cornille, et qui, jusque-là, s'était respecté, s'en allât maintenant par les rues comme un vrai bohémien, pieds nus, le bonnet troué, la taillole en lambeaux* (Daudet).

• SYN. : **2** *gipsy, romani, zingaro ;* **3** *clochard* (fam.).

1. boire [bwar] v. tr. (du lat. *bibere,* boire ; Xᵉ s., *Vie de saint Léger, écrit bevvre*). [Conj. **70.**] **1.** Avaler un liquide : *Boire du café, de la bière.* || Fam. *Boire un bouillon, boire la tasse,* avaler de l'eau en nageant ; au *fig.,* faire de mauvaises affaires. || Class. *Boire la santé de quelqu'un,* porter un toast en son honneur : *Votre santé fut bue magnifiquement* (Sévigné). || **2.** Absorber un liquide, en parlant d'une matière poreuse : *Le buvard boit l'encre. L'argile rouge a bu la blanche espèce* (Valéry). || Fig. *Boire l'obstacle,* le franchir si aisément qu'on semble l'avaler : *Ce cheval boit l'obstacle.* || **3.** *Fig.* Dépenser en boisson : *Buvons gaiement l'argent de mon tombeau* (Béranger). *Sénac, dit-il, est toujours à sec et, quand il a quelques sous, il les boit* (Duhamel). || **4.** *Fig.* Recevoir avec délices quelque chose dont on voudrait jouir avec avidité : *Boire la lumière. Au fond de cette coupe où je buvais la vie* (Lamartine). *L'air est bon à boire dans ces vallons* (Maupassant). || *Boire les paroles de quelqu'un,* l'écouter avec passion, admiration : *Et comme elle me questionnait ! comme elle buvait mes paroles !* (Gide). *Laurent buvait les paroles du vieux maître, et une délicieuse sensation de soulagement et d'orgueil s'épanouissait dans sa poitrine* (Duhamel). || *Boire quelqu'un des yeux,* le regarder avidement, passionnément. || *Boire du lait, du petit-lait,* se délecter ostensiblement de louanges, de flatteries. || **5.** *Littér.* Être obligé d'accepter, de subir, sans pouvoir réagir, quelque chose de désagréable ou de fâcheux : *Je buvais l'humiliation en silence* (Giraudoux). || *Boire le calice jusqu'à la lie,* endurer jusqu'au bout son malheur.

• SYN. : **1** *absorber, ingurgiter, prendre ;* **2** *s'imbiber, s'imprégner, pomper ;* **4** *s'abreuver, s'inonder, se pénétrer, respirer, savourer ;* **5** *endurer, essuyer, souffrir.*

◆ v. intr. **1.** Faire l'action d'absorber un liquide : *On ne peut pas vivre sans boire. Boire beaucoup.* || *Faire boire,* altérer, donner soif, en parlant d'un aliment. || *Boire son soûl,* boire jusqu'à satiété. || *Boire à la santé de quelqu'un, boire à quelqu'un, à quelque chose,* lever son verre en formulant des vœux à leur intention : *Nous bûmes donc à la renommée de ces armes* (Chateaubriand). || *Il y a à boire et à manger,* se dit d'une boisson trouble et épaisse ; au *fig.,* se dit de tout ce qui présente un mélange de bon et de mauvais, de vrai et de faux. || **2.** Absorber habituellement et en trop grande quantité des boissons alcooliques : *C'est un homme qui boit, qui aime boire.* || *Boire sec,* vider coup sur coup son verre ; *par extens.,* boire beaucoup. || Pop. ou dialect. *Il est bu,* il est ivre : *J'étais comme un peu bue* (Colette).

2. boire [bwar] n. m. (de *boire* 1, pris substantiv. ; fin du XIIᵉ s.). Action de boire ; ce qu'on boit : *Le boire et le manger.* || *En perdre, en oublier le boire et le manger,* être tellement absorbé, tourmenté par quelque chose, qu'on en oublie les nécessités de la vie. || *Après boire,* après avoir bu de façon excessive, après s'être enivré : *Mais il y a des gens d'esprit qui, après boire, ne méprisent pas les conversations banales* (Baudelaire). *Et, pendant qu'il se contemplait ainsi tristement, du jardin montait vers lui le bruit confus des conversations d'après boire, mêlé à une discussion très vive engagée dans la chambre d'au-dessous entre Zénaïde et sa belle-mère* (Daudet).

• SYN. : *boisson.*

bois [bwa] n. m. (bas lat. *bosci,* plur. de *boscus* [Xᵉ s.], du germ. **bosk,* buisson, bois ; 1080, *Chanson de Roland*).

I. 1. Terrain planté d'arbres ; l'ensemble des arbres qui y sont : *Longer un bois. Nous traversâmes quelques petits bois de baumiers et de cèdres de la Virginie* (Chateaubriand). *Ces landes joignent par un bouquet de bois le chemin de Saché* (Balzac). || *Le Bois,* à Paris, le bois de Boulogne (plus rarem. le bois de Vincennes) : [Il] *sortit par la porte du Bois* (Vigny). || *Homme des bois,* homme rude et sauvage. || *Être volé comme dans un bois,* être dépouillé audacieusement. || **2.** En sylviculture, les arbres en général, groupés ou non : *L'âge d'un bois. Bois de futaie.* || **3.** *Spécialem.* Rejeton des arbres, ou branche en général et fragment de branche : *Arbre qui pousse trop de bois.* || *Bois mort,* branches sèches ou débris de branches sèches tombés sur le sol : *Ramasser du bois mort.* || **4.** Nom donné aux cornes caduques des cervidés : *Devant les huttes des chefs, des perches se dressaient, portant des hures de sangliers, des bois de rennes* (France). || *Ironiq.* Cornes que l'on attribue aux maris trompés : *Elle fait porter du bois à son mari.*

II. 1. Matière compacte constituant l'intérieur des arbres, et formée des fibres et des vaisseaux qui conduisent la sève brute : *Une armoire en bois de chêne. Bois de chauffage, de charpente. De l'ancien mobilier transformé en bois de chauffage, il ne restait plus qu'une ou deux caisses* (Daudet). || *Bois blanc,* V. BLANC. || *Jambe de bois,* prothèse du membre inférieur. || Fam. *Toucher du bois,* toucher un objet en bois pour conjurer le mauvais sort : *J'ai eu assez de veine* [...], *je touche du bois* (Romains). || Fam. *Ne pas être de bois,* ne pas manquer de sensibilité ou de sensualité. || *Un visage de bois,* un visage fermé, un air froid. || *Trouver visage de bois,* trouver porte close ou ne trouver personne. || *Être du bois dont on fait les chefs, les héros, les centenaires,* etc., avoir les aptitudes, les qualités pour y parvenir. || Fam. *Être du bois dont on fait les flûtes,* être très accommodant. || *Faire flèche de tout bois,* V. FLÈCHE. || *On va voir de quel bois je me chauffe,* on va voir de quoi je suis capable (s'emploie généralement avec la valeur d'une menace). || Fam. *Casser du bois,* endommager son avion à l'atterrissage. || Fam. *Déménager à la cloche de bois,* déménager sans avertir le propriétaire. || Pop. *Avoir la gueule de bois,* avoir la bouche pâteuse et sèche à la suite d'un excès de boisson. || **2.** La partie en bois d'un objet : *Le bois d'une hache, d'une raquette. Un fauteuil* [...] *dont la peinture s'en allait par écailles en laissant voir le bois par places* (Balzac). || *Bois de lit,* ensemble des pièces de bois constituant la menuiserie d'un lit. || *Les bois de justice,* la guillotine. || **3.** *Fam.* Objet en bois : rame, ski, club de golf à tête en bois. || **4.** *Bois gravé,* ou simplem. *bois,* gravure reproduite à partir d'une planche de

bois : *Bois d'André Derain pour l'édition originale de « l'Enchanteur pourrissant » d'Apollinaire.*

● SYN. : **I, 1** *bocage, bosquet, forêt, futaie ;* **4** *ramure.*

◆ n. m. pl. **1.** Famille d'instruments de musique à vent en bois (parfois en métal), et qui comprend, dans l'orchestre, les flûtes, les clarinettes, les hautbois, les bassons, les cors anglais, les saxophones : *Les sonorités différentes des cuivres, des instruments à cordes et des bois* (Gide). || **2.** Les poteaux de but, au football.

boisage [bwazaʒ] n. m. (de *boiser ;* 1610, Huguet, « ensemble de boiseries » ; 1796, *Journ. des mines*). **1.** Opération consistant à consolider, principalement à l'aide de madriers, les tranchées et les galeries de mines : *Le boisage nous prendrait toujours plus de temps* (Zola). || **2.** Les madriers et le métal utilisés pour ce soutènement.

boisé, e [bwaze] adj. (de *bois ;* 1690, Furetière). **1.** Riche en arbres : *Des vallons boisés.* || **2.** Orné de boiseries : *C'est une grande salle, sombre et boisée* (Nerval).

● SYN. : **1** *touffu ;* **2** *lambrissé.* — CONTR. : **1** *déboisé, découvert, dénudé, nu.*

boisement [bwazmɑ̃] n. m. (de *boiser ;* 1836, Landais). **1.** Action de planter des arbres dans une région, un terrain : *Le boisement d'une clairière.* || **2.** Terrain planté d'arbres (rare) : *Un cheval détale sur le turf suburbain et le long des cultures et des boisements* (Rimbaud).

boiser [bwaze] v. tr. (de *bois ;* 1680, Richelet, au sens de « garnir avec du bois » ; « garnir d'arbres », 1829, Boiste). **1.** Garnir d'arbres : *Boiser une montagne.* || **2.** Soutenir par l'opération du boisage : *Boiser une galerie de mine.*

boiserie [bwazri] n. f. (de *bois ;* v. 1700, Saint-Simon). Ouvrage de menuiserie dont on revêt l'intérieur des maisons et des édifices ; ensemble des pièces en bois d'un édifice.

● SYN. : *lambris.*

boiseur [bwazœr] n. m. (de *boiser ;* 1796, *Journ. des mines*). Ouvrier qui exécute le boisage dans les mines.

boisseau [bwaso] n. m. (origine incertaine : peut-être du lat. pop. **buxitellum,* ou moins probablem. du lat. de la Gaule **bostia,* ce qu'on peut tenir dans la main ; v. 1268, É. Boileau, écrit *boissiel*). **1.** Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches, équivalant à 12,5 litres environ : *La moisson en Judée est deux fois par an mûre ; | Le moindre champ y donne un boisseau de maïs* (Hugo). || **2.** Récipient qui mesure cette capacité. || Ironiq. *Un boisseau de puces,* se dit de quelqu'un d'agaçant et de remuant. || *Mettre, cacher la lumière sous le boisseau,* cacher la vérité aux hommes (locution empruntée à l'Évangile) : *La vérité, si longtemps mise sous le boisseau, paraît indiscrètement importune dès qu'elle commence à se montrer* (Gide). || **3.** Nom de divers éléments de tuyauterie s'emboîtant les uns dans les autres : *Boisseau de cheminée* (ou *de conduit de fumée*). || **4.** Pièce mécanique affectant la forme d'un cylindre creux.

boisselée [bwasle] n. f. (de *boisseau ;* XIII^e s., *Dict. général*). Contenu d'un boisseau.

boisselier [bwasəlje] n. m. (de *boisseau ;* 1611, Cotgrave). Ouvrier ou artisan travaillant à la boissellerie.

boissellerie [bwasɛlri] n. f. (de *boisseau ;* 1751, *Encyclopédie*). **1.** Fabrication ou commerce de récipients cylindriques et autres ustensiles élaborés à partir du bois en feuille (mesures de capacité, tamis, cribles, etc.). || **2.** Les objets ainsi fabriqués.

boisson [bwasɔ̃] n. f. (du bas lat. *bibitionem,* accus. de *bibitio,* de *bibere,* boire ; XIII^e s., Godefroy). **1.** Tout liquide propre à être bu : *Une boisson gazeuse. Une boisson chaude.* || *Débit de boissons,* établissement public dans lequel sont vendues des boissons à consommer sur place. || **2.** *Spécialem.* Liquide alcoolisé destiné à la consommation. || *Pris de boisson,* ivre : *Je suais à larges gouttes et je marchais comme un homme ivre, pris de boisson* (Duhamel). || **3.** Consommation habituelle et excessive de liquides à base d'alcool : *Il s'adonne à la boisson.*

● SYN. : **1** *breuvage ;* **3** *alcoolisme, ivrognerie.*

boissonner [bwasɔne] v. intr. ou **se boissonner** v. pr. (de *boisson ;* 1821, Cuisin). *Pop.* Boire abondamment des boissons alcoolisées ; aimer boire : *Tu piffres, tu boissonnes, tu fumes, c'est tout dans la vie, ça !* (Huysmans).

boîte [bwat] n. f. (lat. pop. *buxida,* déformation du gr. *puxis,* buis ; 1155, Wace, écrit *boiste*). **1.** Contenant rigide, en carton, en bois, en métal ou en matière plastique, de formes et de dimensions variables, muni ou non d'un couvercle, pouvant recevoir des objets ou des produits très divers : *Une boîte à cigares. Une boîte à outils. La boîte au lait. Une boîte d'allumettes. Une boîte de pharmacie.* || *Boîte à idées,* boîte où le personnel d'une entreprise peut déposer des suggestions. || *Boîte aux lettres,* boîte munie d'une fente, dans laquelle on introduit les lettres destinées à être acheminées par la poste ; boîte où est déposé le courrier d'un particulier ; au *fig.,* intermédiaire chargé de recevoir et de transmettre des messages clandestins. || *Boîte à malice, à surprise,* boîte d'aspect banal, dont l'ouverture provoque l'apparition brusque d'un objet surprenant ; au *fig.,* ensemble des ruses, des moyens secrets dont dispose une personne. || *Boîte à musique,* boîte ou coffret contenant un mécanisme qui, mû par un ressort, reproduit un air de musique. || *Boîte d'horloge,* la gaine renfermant le mécanisme des anciennes horloges. || *Boîte d'artifice,* ou simplem. *boîte,* pièce de pyrotechnie. || *Boîte de Pandore,* selon la mythologie grecque, boîte où Zeus enferma tous les maux ; au *fig.,* ce qui risque de provoquer un grand nombre de malheurs : *Les effets si étendus et si prodigieux de cette boîte de Pandore* (Saint-Simon). || Fam. *Mettre quelqu'un en boîte,* le mystifier, le ridiculiser. || *Mise en boîte,* mystification, plaisanterie ironique. || Pop. *Fermer sa boîte,* se taire. || **2.** Le contenu d'une boîte : *Il a mangé toute la boîte de chocolats.* || **3.** Volume creux qui renferme des organes mécaniques, des dispositifs, des appareils : *Boîte d'essieu.* || *Boîte de vitesses,* partie d'un véhicule ou d'une machine contenant les engrenages de changement de vitesse. || **4.** *Boîte crânienne,* ensemble des os formant la cavité où est logé le cerveau. || **5.** *Boîte de nuit,* ou simplem. *boîte,* établissement de plaisir fonctionnant la nuit : *Depuis huit mois, il passait ses nuits dans les boîtes, ignorant le blanchissage* (Malraux). || **6.** *Arg.* Prison, cachot. || **7.** *Pop.* et *péjor.* Lieu d'habitation ; maison où l'on travaille ; atelier : *Une tentation lui venait de ne pas rappliquer à la boîte* (Coppée). *Je cherche un logement pas trop loin de ma boîte* (Daudet). *Ce personnage dirige avec une autorité sourcilleuse l'Institut national de biologie, qui est une très grande boîte* (Duhamel). || **8.** *Arg. scol.* Lycée ou collège. || Fam. *Boîte à bachot,* ou simplem. *boîte,* établissement scolaire privé : *Alban terminait sa quatrième dans une petite « boîte » d'Auteuil* (Montherlant).

● SYN. : **5** *cabaret ;* **8** *bahut* (arg. scol.).

boitement [bwatmɑ̃] n. m. (de *boiter ;* 1539, R. Estienne). Action de boiter.

● SYN. : *claudication.*

boiter [bwate] v. intr. (origine incertaine : peut-être de *boîte,* cavité d'un os, ou plus probablem. de *bot* [*pied bot*], influencé par *boîte ;* 1538, R. Estienne, écrit *boister*). **1.** Marcher en inclinant le corps plus d'un côté que de l'autre, par suite d'une infirmité, d'une blessure ou d'une gêne quelconque dans la démarche : *Boiter de naissance. Boiter du pied droit. Cheval qui boite. Il venait* [...] *de puiser de l'eau pour les chevaux et portait ses deux seaux en boitant* (Maupassant). || *Boiter tout bas,* ou *boiter bas,* boiter fortement. || **2.** Manquer d'aplomb, en parlant d'un meuble : *Chaise qui boite.* || **3.** *Fig.* Se dit d'une démarche intellectuelle qui présente une irrégularité, qui est défectueuse : *Comparaison, raisonnement qui boite.*

● SYN. : **1** *boitiller, claudiquer ; clopiner ;* **3** *clocher* (fam.).

boiterie [bwatri] n. f. (de *boiter ;* 1803, Boiste). État d'un homme ou d'un animal qui boite ; démarche de celui qui boite :

Antoine retrouverait sa voix ; Daniel s'accoutumerait à sa boiterie (Martin du Gard).
● SYN. : *boitement, claudication.*

boiteux, euse [bwatø, -øz] adj. et n. (de *boîte,* cavité d'un os ; début du XIIIe s.). Se dit d'une personne qui boite : *Talleyrand était boiteux. Un boiteux, une boiteuse.*

◆ adj. **1.** Se dit d'un animal atteint de boiterie : *Cheval boiteux.* || **2.** Se dit d'un meuble, d'un objet qui n'est pas d'aplomb : *Il alla voir un vieux bahut boiteux* (France). || **3.** *Fig.* Dont les assises manquent de solidité, par suite d'un déséquilibre entre les éléments composants : *Devant ce fait neuf, il avait le choix entre deux attitudes : négocier une paix boiteuse, tandis qu'il en était encore temps ; ou bien reprendre désespérément l'offensive* (Martin du Gard). *Union boiteuse.* || **4.** *Fig.* Qui n'est pas conforme à la règle, à la logique, à la symétrie : *Esprit boiteux. Raisonnement boiteux. Comparaison boiteuse.* || *Spécialem.* Qui manque de quelque élément nécessaire à la mesure, à la cadence ou à l'harmonie : *Vers boiteux. Phrase boiteuse. Rien n'égale en longueur les boiteuses journées, | Quand l'ennui* [...] *prend les proportions de l'immortalité* (Baudelaire).
● SYN. : **2** *bancal ;* **3** *branlant, chancelant, fragile, instable, précaire ;* **4** *aberrant, faux.* — CONTR. : **1** *ingambe, valide ;* **2** *d'aplomb ;* **3** *durable, solide, sûr ;* **4** *droit, judicieux, juste.*

boîtier [bwatje] n. m. (de *boîte ;* milieu du XIIIe s., au sens de « fabricant de boîtes » ; au sens I, début du XVIe s. ; au sens II, 1, XXe s. ; au sens II, 2, 1877, Littré).

I. 1. Coffret à logements multiples qui épousent la forme des objets qu'on y enferme. || **2.** Enveloppe rigide faite à la mesure de son contenu : *Un boîtier de montre. Le boîtier d'une lampe de poche.*

II. 1. Parlementaire qui détient les procurations de certains de ses collègues et vote pour eux. || **2.** Facteur des postes chargé de la levée des boîtes à lettres.
● SYN. : **I, 1** *nécessaire ;* **2** *étui.*

boitillant, e [bwatijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *boitiller ;* fin du XIXe s.). Se dit d'une personne (ou de son allure) qui boite légèrement : *Une démarche boitillante.*
● SYN. : *clopinant.*

boitillement [bwatijmɑ̃] n. m. (de *boitiller ;* 1866, Larousse). Léger boitement.

boitiller [bwatije] v. intr. (de *boiter ;* 1866, Larousse). Boiter légèrement : *La bête est fatiguée ; elle boitille un peu* (Alain-Fournier). *Il s'en allait, boitillant dans l'ombre du long couloir aux peintures larmoyantes* (Duhamel).
● SYN. : *clopiner.*

boitte n. f. V. BOETTE.

1. bol [bɔl] n. m. (lat. médiév. *bolus,* du gr. *bôlos,* bouchée ; fin du XIIIe s.). **1.** En médecine, masse ronde propre à être avalée, d'où grosse pilule ovoïde. || *Bol alimentaire,* volume d'aliments mastiqués libéré en une déglutition. || **2.** *Bol d'Arménie,* argile qui servait aux emplâtres dans l'ancienne médecine.

2. bol [bɔl] n. m. (angl. *bowl ;* 1653, Mackenzie). **1.** Petit récipient hémisphérique servant à boire : *Un bol en porcelaine.* || **2.** Son contenu : *Un bol de lait. Il but un bol de cidre à l'auberge* (Duhamel). || Fig. *Prendre un bol d'air,* aller respirer au grand air.

bolchevik [bɔlʃəvik] ou **bolcheviste** [bɔlʃəvist] n. (pour l'étym., v. le mot suiv.). **1.** Membre de la tendance bolchevique : *Un vieux bolchevik.* || **2.** *Par extens.* (dans un sens polémique). Partisan intransigeant de la doctrine communiste.
● SYN. : *maximaliste* (vx).

bolchevique [bɔlʃəvik] ou **bolcheviste** [bɔlʃəvist] adj. (du russe *bolchevik,* qui fait partie de la majorité du parti social-démocrate, de *bolche,* plus grand ; 1917). Qualificatif attaché, avant et pendant la révolution russe, à la fraction majoritaire du parti social-démocrate russe, qui se rangea derrière Lénine en 1903 et qui prit le pouvoir en novembre 1917 : *La révolution bolchevique.*

bolchevisant, e [bɔlʃəvizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *bolcheviser ;* début du XXe s.). De tendance bolchevique : *Un gouvernement bolcheviste et bolchevisant* (Suarez).
● REM. V. BOLCHEVISER.

bolchevisation [bɔlʃəvizasjɔ̃] n. f. (de *bolcheviser ;* début du XXe s.). Action de bolcheviser ou le fait d'être bolchevisé : *La bolchevisation du parti socialiste* (Brasillach-Bardèche).
● REM. V. BOLCHEVISER.

bolcheviser [bɔlʃəvize] v. tr. (de *bolcheviste ;* 1928, Larousse). Soumettre à l'influence des idées ou à l'action d'un pouvoir communistes : *M. de Lauterie dit que nous serons tous bolchevisés* (Maurois).
● REM. Comme ses dérivés, ce verbe est toujours employé en mauvaise part.

bolchevisme [bɔlʃəvism] n. m. (de *bolchevik ;* 1917). **1.** Doctrine professée par l'aile gauche majoritaire du parti social-démocrate russe, qui a pris le pouvoir en novembre 1917. || **2.** Communisme soviétique : *Mais, que notre système capitaliste soit condamnable* [...], *cela veut-il dire que le communisme, afin d'être applicable à la France, devrait se calquer exactement sur le bolchevisme et n'aurait pas à être mis au point ?* (Gide).

bolcheviste adj. et n. V. BOLCHEVIK et BOLCHEVIQUE.

boldo [bɔldo] n. m. (mot esp. ; 1877, Littré). Arbuste originaire du Chili, dont les feuilles sont utilisées pour le traitement de certaines affections du foie : *Une tisane de boldo.*

bolduc [bɔldyk] n. m. (altér. de *Bois-le-Duc,* v. des Pays-Bas où l'on fabriquait ce type de ruban ; 1871, *Almanach Didot*). Ruban étroit, de coton, de fil ou de matière synthétique, utilisé en couture, mais servant surtout à ficeler les paquets.

bolée [bɔle] n. f. (de *bol* 2 ; 1892, Guérin). Contenu d'un bol : *Une bolée de cidre. Il versa, d'emblée, une grande bolée de vin rouge* (Duhamel).

boléro [bɔlero] n. m. (esp. *bolero,* danseur, puis danse ; 1804, *Journ. des dames*). **1.** Danse espagnole à trois temps ; air sur lequel elle s'exécute : *Jouer un boléro. Parmi les flammes, au son des mandolines, au chant des boléros* (Chateaubriand). || Composition musicale qui s'en inspire. || **2.** Veste courte, n'atteignant pas la taille, et ouverte sur le devant. || **3.** Chapeau de feutre à pompons porté par les toréadors.

bolet [bɔlɛ] n. m. (lat. *boletus,* champignon ; 1503, G. de Chauliac). Champignon des bois, dont une variété comestible est le cèpe.

bolide [bɔlid] n. m. (lat. *bolis, -idis,* du gr. *bolis, -idos,* sonde, et, en bas gr., « éclair » ; XVIe s., au sens 1 ; au sens 2, XIXe s.). **1.** Grosse météorite (vieilli). || **2.** *Fig.* Véhicule très rapide : *De temps à autre, le ronflement d'une auto dominait le bruit des charrettes : un bolide lumineux passait en trombe à travers le feuillage, et s'évanouissait dans la nuit* (Martin du Gard.) || *Spécialem.* Automobile de course. || *Comme un bolide* ou *en bolide,* en toute hâte.
● SYN. : **1** *aérolithe, météore.*

bolier [bɔlje] ou **boulier** [bulje] n. m. (de l'anc. provenç. *bolech,* du lat. *bolus,* coup de filet ; fin du XVIIe s.). Grand filet de pêche en forme de nappe, que les bateaux traînent sur le sable, le long des côtes.

bolivar [bɔlivar] n. m. (de *Simón Bolívar,* libérateur de l'Amérique du Sud ; 1819, *Observateur des modes*). **1.** Unité monétaire du Venezuela. || **2.** Haut-de-forme à larges bords, s'évasant vers le haut, à la mode vers 1820 : *Les libéraux portaient des chapeaux à larges bords qui s'appelaient des « bolivars »* (Hugo).

bolivien, enne [bɔlivjɛ̃, -ɛn] adj. et n. Relatif à la Bolivie ; habitant ou originaire de ce pays.

bollard [bɔlar] n. m. (mot angl. ; 1949, Larousse). Gros fût cylindrique, en acier coulé ou en béton armé, qu'on implante dans l'arête d'un quai d'accostage pour l'amarrage rapproché des navires.

bombance [bɔ̃bɑ̃s] n. f. (altér., d'après *bombe,* de l'anc. franç. *bobance,* orgueil ; 1530, Palsgrave). *Fam.* Réjouissances de la table, ripaille : *Sa cervelle obscurcie par les vapeurs de la bombance* (Flaubert). || *Faire bombance,* festoyer.

• SYN. : *bombe* (pop.), *bringue* (pop.), *festin, gueuleton* (fam.), *nouba* (pop.).

bombancer [bɔ̃bɑ̃se] v. intr. (de *bombance ;* XIXe s.). *Fam.* Faire bombance : *Celle-là extorquait des aumônes aux familles charitables de la ville et bombançait avec* (Huysmans).

bombarde [bɔ̃bard] n. f. (du lat. *bombus,* bruit sourd, du gr. *bombos ;* milieu du XIVe s., aux sens 1 et 2). **1.** Bouche à feu du type le plus archaïque, qui lançait des boulets et des pierres, et, postérieurement, mortier lançant des bombes. || **2.** *Dialect.* Nom de divers instruments de musique populaire, du genre du hautbois, dont l'un est usité en Bretagne : *Ce furent des gavottes et des laridés, au son des binious et des bombardes, jusqu'au soir* (Guilloux).

bombardement [bɔ̃bardəmɑ̃] n. m. (de *bombarder ;* 1697, Surirey). **1.** Attaque d'un objectif à l'aide d'engins explosifs ou incendiaires, lancés par l'artillerie ou par l'aviation : *Bombardement aérien en piqué. Aviation de bombardement.* || **2.** Action de lancer des projectiles quelconques : *Un bombardement de boulettes de papier.* || **3.** *Bombardement atomique,* émission rapide ou projection accélérée de particules élémentaires.

bombarder [bɔ̃barde] v. tr. (de *bombarde ;* 1515, Du Redouer). **1.** Soumettre un objectif, une position à un bombardement : *Et, dans le demi-sommeil, j'ai longtemps imaginé que Paris était bombardé, et même que c'était la fin du monde* (Gide). *Permettez-moi de vous demander une chose... Je voudrais n'avoir en aucun cas à bombarder des objectifs situés dans une ville* (Malraux). *C'est avec du 150 que les Allemands nous bombardent* (Genevoix). || *Absol.* Effectuer un bombardement : *Ils recommenceront demain à bombarder.* || **2.** *Fam.* Accabler quelqu'un de projectiles quelconques : *Rabastens* [...] *la bombarde de fleurs de glycine égrenées* (Colette). || **3.** En physique, projeter des particules élémentaires, animées de très grandes vitesses, contre les atomes d'un élément. || **4.** *Fig.* et *fam.* Harceler : *Il est bombardé de réclamations.* || **5.** *Fig.* et *fam.* Promouvoir brusquement et inopinément quelqu'un à un emploi important : *Une de ces créatures parisiennes tout à fait inférieures à leur fortune et qu'on ne sait pourquoi et comment bombardées dans une position inexplicable* (Goncourt).

• SYN. : **4** *accabler, assaillir, assiéger, cribler, presser.*

bombardier [bɔ̃bardje] n. m. (de *bombarde ;* XVe s., Chastellain ; au sens 2, début du XXe s.). **1.** Soldat employé autrefois à la manœuvre d'une bombarde ou d'un mortier. || **2.** Appareil de l'aviation de bombardement : *Un bombardier lourd.* || **3.** Membre de l'équipage de cet appareil chargé de larguer les projectiles et, *par extens.,* tout membre de l'équipage : *Jules, entré dans l'aviation comme bombardier* (Margueritte). *Si je montais comme bombardier, je pourrais peut-être faire aussi un peu de double commande* (Malraux).

bombardon [bɔ̃bardɔ̃] n. m. (de *bombarde ;* XIXe s.). Contrebasse à vent, en cuivre, munie de pistons, appartenant au groupe des saxhorns, et qui est le plus grave des instruments employés par les orchestres d'harmonie.

bombasin [bɔ̃bazɛ̃] n. m. (ital. *bambagino,* de *bambagia,* coton ; XIVe s.). Nom qui désigna autrefois successivement plusieurs sortes de tissus contenant ordinairement du coton.

• REM. V. BASIN.

1. bombe [bɔ̃b] n. f. (ital. *bomba,* du lat. *bombus* [v. BOMBARDE] ; 1640, Oudin). **1.** Projectile métallique creux, chargé de matière explosive ou incendiaire, lancé autrefois par des canons et largué aujourd'hui par des avions : *Une bombe est tombée sur la maison. Une bombe incendiaire. Une bombe à retardement.* || *Tomber comme une bombe,* arriver brusquement et à l'improviste. || *Faire l'effet d'une bombe,* provoquer un sentiment de stupeur. || *Bombe atomique,* v. ATOMIQUE. || *Bombe à hydrogène, bombe H ou bombe thermonucléaire,* v. THERMONUCLÉAIRE. || *Bombe propre,* arme thermonucléaire dont l'explosion ne serait pas suivie d'effets radio-actifs. || **2.** Tout engin explosif qu'on dépose ou qu'on lance à la main : *Il y aura des grèves à Pétersbourg et il y aura des bombes* (Aragon). || **3.** *Bombe au cobalt,* générateur de rayons gamma, qui utilise le cobalt radio-actif à des fins thérapeutiques. || **4.** *Bombe volcanique,* fragment de matière volcanique projeté en l'air par un volcan. || **5.** Flacon métallique renfermant un liquide sous pression qui est libéré par pulvérisation : *Bombe insecticide.* || **6.** *Bombe calorimétrique,* appareil en forme d'obus, servant à mesurer le pouvoir calorifique des combustibles. || **7.** *Par anal.* Coiffure de protection des cavaliers, épousant la forme du crâne : *Une bombe de chasse en velours.* || **8.** *Bombe glacée,* glace moulée de forme haute. || **9.** *Fig.* et *fam.* Événement sensationnel et inattendu, le plus souvent fâcheux : *Une nouvelle bombe qui me tomba sur la tête* (Saint-Simon).

2. bombe [bɔ̃b] n. f. (abrév. de *bombance ;* fin du XIXe s.). *Pop.* Partie de plaisir assez grossière ; ripaille : *Faire la bombe. Je trouve drôle que mon conseil de famille, qui s'est toujours montré si sévère pour moi, soit composé précisément des parents qui ont le plus fait la bombe, à commencer par le plus noceur de tous, mon oncle Charlus, qui est mon subrogé tuteur* (Proust).

• SYN. : *bombance* (fam.), *bringue* (pop.), *fête, foire* (pop.), *noce* (pop.), *nouba* (pop.).

bombé, e [bɔ̃be] adj. (de *bomber ;* 1690, Furetière). Qui a une forme arrondie, renflée : *Le ruban de la Légion d'honneur ne manquait pas sur sa poitrine, crânement bombée à la prussienne* (Balzac). *Le front de Laurent Pasquier, ce front bombé, lumineux, se plisse par vagues soucieuses* (Duhamel).

• SYN. : *arqué, convexe, courbe.* — CONTR. : *cave, concave, creux, plat.*

◆ n. *Pop.* et *vx.* Bossu, bossue.

bombement [bɔ̃bmɑ̃] n. m. (de *bomber ;* 1694, Th. Corneille). Convexité, renflement : *Le bombement d'une chaussée.*

bomber [bɔ̃be] v. tr. (de *bombe* 1 ; 1701, Furetière). Rendre convexe : *Le pharmacien bombait sa main contre son oreille pour ne pas perdre une seule syllabe* (Flaubert). || Fig. *Bomber le torse, la poitrine,* être plein d'orgueil.

• SYN. : *gonfler, renfler.*

◆ v. intr. **1.** Avoir, présenter une forme convexe qui fait saillie : *Un mur qui bombe. Un peu de ventre bombait entre les pans disjoints de son gilet* (Toulet). *Son thorax bombe comme un bréchet ; son crâne déplumé, son cou maigre, son nez proéminent et busqué font penser à un vautour* (Martin du Gard). || **2.** *Arg.* Aller très vite : *Une voiture qui bombe.*

◆ **se bomber** v. pr. **1.** Devenir bombé. || **2.** *Pop.* Être privé, se passer de quelque chose : *Vlà qu'on se bombe de pinard* (Barbusse).

bombette [bɔ̃bɛt] n. f. (dimin. de *bombe ;* 1877, Littré). Petite bombe d'artifice.

bombillement [bɔ̃bijmɑ̃] n. m. (de *bombiller ;* XXe s.). Bourdonnement semblable à celui des abeilles (rare) : *Le bombillement éparpillé et incohérent des insectes* (Gracq).

bombiller [bɔ̃bije] v. intr. (lat. *bombilare,* bourdonner, en parlant des abeilles ; 1866, Larousse, écrit *bombiler*). Bourdonner (rare).

bombyx [bɔ̃biks] n. m. (du gr. *bombux,* ver à soie ; 1564, Marcouville, écrit *bombyce ;* forme actuelle, 1593, Bauhin). **1.** Genre de papillons dont l'espèce la plus connue, le *bombyx du mûrier,* a pour chenille le ver à soie. || **2.** *Par extens.* Nom de divers grands papillons de nuit : *Les lampes cernées de moustiques, de bombyx bruns coiffés d'antennes méphistophéliques, de petits sphinx aux yeux d'oiseaux* (Colette).

bôme [bom] n. f. (néerl. *boom,* arbre, mât ; 1783, *Encycl. méthodique*). Gui sur lequel se borde la brigandine, sur un navire.

1. bon, bonne [bɔ̃, -ɔn] adj. (lat. *bonus ;* xe s., écrit *buon*).

I. DU POINT DE VUE QUALITATIF. **1.** Se dit des personnes qui présentent les qualités, les aptitudes requises par leur état, leur fonction : *Un bon ouvrier. Un bon praticien. De bons esprits ;* et ironiq. : *Un bon apôtre.* || *Un bon vivant,* un homme qui prend la vie du bon côté. || **2.** Se dit des choses qui ont les qualités propres à leur nature : *Un bon vin. Un bon fauteuil. Une bonne voiture. Un bon roman.* || Se dit spécialement de ce qui se manifeste avec une force particulière : *Un bon poison. Une bonne grippe. Un bon coup.* || **3.** Se dit de ce qui réunit toutes les conditions requises, de ce qui est efficace, ou approprié à sa destination : *La bonne clé. Le bon chemin. La bonne méthode.* || Littér. *La bailler bonne à quelqu'un,* V. BAILLER. || **4.** Qui présente une réelle utilité : *La vigne demande de la pluie, le soleil n'est bon qu'ensuite. Le latin est bon parce qu'il apprend à s'ennuyer* (Stendhal). || **5.** Qui procure plus ou moins d'avantages, de profits : *Une bonne affaire. Une bonne occasion.* || *tout lui est bon,* il n'est pas difficile, il accepte tout, ou il ne recule devant rien. || **6.** Qui s'annonce favorablement, qui est propice : *Bonne année. Bon signe. Bonne chance.* || **7.** Qui procure de l'agrément, du bien-être, du plaisir : *J'ai passé chez vous un bon moment.* || *Trouver, croire, juger bon,* juger agréable ou à propos. || *Comme bon me semble, vous semble,* à ma guise, à votre guise. || *Spécialem.* Se dit de mets, de boissons agréables au goût : *Un bon vin. Notre hôtesse avait fait cuire du pain qui n'était pas très bon* (Chateaubriand). || **8.** Dans le domaine intellectuel, se dit de ce qui présente un caractère plaisant : *Une bonne histoire. Un bon mot. Les couplets n'étaient même pas trop bons* (Vigny). || **9.** *Bon pour, bon en,* se dit de quelqu'un qui a les qualités, les aptitudes voulues pour réussir dans tel ou tel domaine : *Être bon pour les travaux manuels. Un élève bon en mathématiques, en histoire.* || *Bon pour le service,* apte à porter les armes. || Fam. *Être bon pour* (et un nom désignant une chose fâcheuse), ne pas pouvoir se soustraire à : *Je suis bon pour une contravention.* || Absol. et pop. *Être bon,* être pris, n'avoir plus aucun moyen d'échapper à une menace, à un danger. || **10.** *Bon pour,* se dit d'une chose qui peut convenir à, qui est efficace pour : *Herbe bonne pour les lapins. Remède bon pour le foie ; péjor.,* acceptable, valable seulement pour : *Faute bonne pour un débutant. Cette explication n'était bonne que pour les niais, pour les petits enfants et pour les poètes* (Flaubert). || **11.** *Bon pour* (et l'infinitif), qui est utile pour, qui fournit le moyen de : *Bon ouvrage pour connaître les mœurs du temps.* || **12.** *Bon contre,* actif, efficace contre : *Potion bonne contre la toux.* || **13.** *Bon à* (et l'infinitif), qui remplit les conditions nécessaires à son utilisation, prêt à : *Ce plat est bon à servir ; péjor.,* tout juste propre à, ou qui ne peut servir qu'à : *Du bois bon à faire du feu. Un meuble bon à mettre au feu.* || *Bon à tirer,* mention portée sur une épreuve corrigée et prête pour l'impression. || *Bon à* (et un nom ou un pronom), se dit d'une chose qui est utile à : *À quelque chose malheur est bon.* || *À quoi cela est-il bon ?,* ou *à quoi bon ?* (suivi d'un complément), à quoi cela sert-il ? : *À quoi cela était-il bon ? Était-ce un temple ?* (Flaubert). || *À quoi bon ?,* exprime le découragement, le fatalisme (à quoi cela servirait-il ?). || **14.** *Bon à,* se dit de quelqu'un qui est capable de : *Bon à quelque chose. Bon à rien.* || Substantiv. *Un bon à rien,* un incapable. || **15.** *Il est bon de* (suivi de l'infinitif), *il est bon que* (suivi du subjonctif), il est utile, nécessaire de ou que : *Quelques relations avec le monde orléaniste lui assuraient une clientèle dont il n'était pas bon de se priver* (Renan). *Il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi* (La Fontaine).

II. DU POINT DE VUE MORAL. **1.** Se dit des choses ou des actions conformes à la morale, aux vertus morales, au bien, à la justice : *Bonne conscience. Bonne conduite. La bonne foi. Agir sans se soucier si l'action est bonne ou mauvaise* (Gide). || *Class.* Généreux, noble : *Sachez que j'ai le cœur trop bon pour me parer de quelque chose qui ne soit point à moi* (Molière). || **2.** *Par extens.* Conforme aux usages établis : *Pour la bonne règle. Le bon usage. En bon français.* || **3.** Se dit des personnes douées des qualités de cœur qu'on attend de leur état, qui font preuve de charité, de dévouement : *Bon fils, bon mari, bon chrétien. Bon pour les pauvres, pour les animaux. De par votre âme pure et toute bonne, à vous | Ces vers du fond de ma détresse violente* (Verlaine). || Se dit spécialement de Dieu : *Dieu est bon. Le Bon Dieu.* || *Bon Dieu !,* employé comme adjuration (class.) : *Qui frappe l'air, bon Dieu, de ces lugubres cris* (Boileau) ; et comme juron (d'après lequel ont été faits : *Bon sang ! Bon soir !,* etc.). || **4.** *Absol.* Se dit de quelqu'un qui aime à faire le bien : *Je connaissais bien M. Calon, qui n'était pas du tout terrible et que je croyais même très bon* (Mauriac). || **5.** Avec valeur dépréciative, naïf, faible à force de crédulité, d'indulgence : *Les bonnes gens. Une bonne fille.* || Ironiq. *Être bon, trop bon, bien bon,* être trop indulgent ou trop naïf. || **6.** Avec un sens affaibli, entre dans les formules de politesse servant à remercier quelqu'un de son obligeance : *Vous êtes bien bon* ou *trop bon.* || *Vx.* S'employait comme auj. le mot *cher : Mon bon monsieur, ma bonne dame.* || Fam. *Bon ami, bonne amie,* V. AMI, E. || **7.** Précédé d'un adjectif possessif, se dit des choses auxquelles on est attaché par des liens d'affection : *Mon bon chien. Ma bonne vieille maison.* || **8.** *C'est bon,* et, ellipt., *Bon !,* interj. qui marque l'approbation ou, au contraire, l'impatience et même le dépit : *C'est bon* (ou *Bon !*), *finissons-en. C'est bon* (ou *Bon !*) *je me vengerai. C'est bon, disait-il, déchirez de la toile. Nous avons besoin de charpie* (Hugo).

III. DU POINT DE VUE QUANTITATIF. Qui marque un degré important ; qui excède la mesure indiquée : *Une bonne heure. Faire bonne mesure. Deux bons kilomètres. Je suis resté un bon quart d'heure avant de me décider* (Gide). || *Bon premier, bon dernier,* largement premier, dernier. || *Une bonne fois,* une fois pour toutes, définitivement.

● SYN. : **I, 1** *authentique, consciencieux, expert, parfait, sérieux, véritable, vrai ;* **2** *beau, excellent, formidable, intéressant, sûr ;* **3** *adéquat, convenable, correct ;* **4** *bénéfique, profitable, salutaire, utile ;* **5** *avantageux, fructueux, lucratif, rémunérateur, rentable ;* **6** *faste, favorable, heureux ;* **7** *agréable, charmant, délectable, délicieux, enviable, exquis ;* **8** *amusant, drôle, plaisant, spirituel ;* **9** *apte, capable, doué ;* **10** *convenable, admissible.*|| **II, 1** *comme il faut* (fam.), *digne, équitable, honnête, juste, moral, sage, vertueux ;* **2** *correct ;* **3** *dévoué, sensible, sentimental, tendre ;* **4** *altruiste, charitable, humain, philanthrope, secourable, serviable ;* **5** *bonasse, bonhomme, brave, débonnaire ;* **6** *aimable ;* **7** *adoré, cher, chéri.*|| **III** *abondant, complet, considérable, grand, important, plein.* — CONTR. : **I, 1** *déplorable, lamentable, minable, pauvre, pitoyable ;* **2** *défectueux, détestable, médiocre ;* **3** *impropre, inadéquat ;* **4** *inutile, superflu, vain ;* **5** *mauvais ;* **6** *défavorable, funeste, sinistre ;* **7** *affreux, déplaisant, désagréable, pénible ;* **9** *inapte ;* **10** *contraire, néfaste, nuisible, inacceptable, inadmissible.*|| **II, 1** *déraisonnable, immoral, injuste, impur, pervers ;* **2** *incorrect ;* **3** *cruel, dur, féroce, indigne ;* **4** *malfaisant, malin, méchant ;* **5** *impitoyable.*|| **III** *petit.*

◆ **bon** adv. **1.** *Faire bon,* faire un temps agréable, ni trop chaud ni trop froid. || *Il fait bon* (et l'infinitif), il est agréable de : *Il fait bon vivre ici.* || *Il ne fait pas bon* (et l'infinitif), il y a quelque danger ou désagrément à : *Il ne fait pas bon traverser ce bois la nuit ;* et absol. : *Il ne faisait pas bon pour nous dans les environs de Gibraltar* (Mérimée). || **2.** *Sentir bon,* avoir une odeur agréable : *Des fleurs qui sentent bon.* || **3.** *Tenir bon,* ne pas lâcher prise, ou résister victorieusement à une pression quelconque, ne pas céder : *Après avoir tenu bon [...] le garçon finit par se rendre aux raisons que lui fournissait sa mère* (Aymé). || **4.** Class. *Coûter bon,* coûter cher : *Oh !*

que la complaisance que j'ai eue pour ses folies me coûte bon ! (Scarron).

◆ **Tout de bon, pour de bon** loc. adv. Réellement, sérieusement : *À cette anecdote, ma mère se fâcha tout de bon. Il la supplia de lui laisser raser pour de bon ses moustaches* (Montherlant).

● SYN. : *effectivement, véritablement, vraiment.*

2. bon, bonne [bɔ̃, -ɔn] n. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; n. m., au sens financier, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** Class. ou fam. *Mon bon, ma bonne, ma chère bonne,* termes d'affection pour s'adresser à quelqu'un : *Je vous assure ma chère bonne que je pense à vous continuellement* (Sévigné). *Mais, mon bon, ce que vous dites là est connu de tout Paris* (Daudet). || **2.** Fam. *En voilà une bonne, une bien bonne, en raconter de bonnes,* se dit de propos peu croyables ou comiques.

◆ **A la bonne** loc. adv. Pop. *Prendre quelque chose à la bonne,* du bon côté, ou comme cela se présente. || Pop. *Avoir quelqu'un à la bonne,* lui accorder son estime, sa sympathie.

◆ **bon** n. m.

I. 1. Ce qui se distingue par sa qualité : *N'acheter que du bon.* || **2.** *Le bon,* ce qui est bien, juste : *Distinguer le bon du mauvais.* || **3.** *Spécialem.* Ce qu'il y a de bon dans une personne, dans une chose : *Il y a en lui du bon et du mauvais.* || *Avoir du bon, avoir cela de bon que,* avoir parmi ses nombreux défauts ou côtés fâcheux quelque chose de bien, d'estimable : *La critique a du bon, je l'aime et je l'honore* (Voltaire). || **4.** Ce qu'il y a d'avantageux, de profitable dans une affaire : *Le bon de la chose. Le bon de l'affaire, disait-il, c'est que nous n'aurons pas de premier rôle à payer* (Daudet). || Pop. *Il y a du bon, y a bon,* il y a des choses avantageuses ou agréables en perspective, l'affaire marche bien. || **5.** Ce qu'il y a de particulièrement plaisant, piquant, dans une histoire : *Le bon de l'affaire, c'est qu'il ne s'est pas aperçu qu'on se moquait de lui.*

II. 1. Billet donnant à quelqu'un la faculté de toucher des objets en nature ou une somme d'argent à l'endroit désigné : *Bon de caisse. Bon de pain, de viande.* || **2.** Engagement souscrit par le Trésor public ou par des sociétés financières de payer une somme déterminée, à une certaine époque, au détenteur du titre ou au porteur : *Un bon du Trésor. Je vais vous donner un bon sur la banque de soixante mille francs* (Balzac). *J'ai pris des bons de la Défense. Qu'est-ce qu'on risque ?* (Romains). || **3.** *Bon à tirer,* dernière épreuve d'un ouvrage, qui est renvoyée à l'imprimerie pour indiquer que le tirage peut avoir lieu.

◆ **bons** n. m. pl. *Les bons,* les hommes bons : *Savoir distinguer les bons des méchants.*

◆ **bonnes** n. f. pl. Vx. *Être dans ses bonnes,* être dans un moment de bonne humeur : *Votre tante n'est pas toujours dans ses bonnes* (Theuriet).

bonace [bɔnas] n. f. (provenç. *bonassa,* du lat. pop. *bonacia,* réfection, sur *bonus,* du lat. class. *malacia* [du gr. *malakia*], calme de la mer, senti comme dér. de *malus,* mauvais ; fin du XII^e s.). **1.** Calme de la mer, précédant ou suivant une tempête : *Le personnage qui avait magiquement changé la tempête en bonace* (Hugo). || **2.** *Fig.* et *littér.* Moment de calme au sein des périls ou des querelles : *Soudainement, après de longues bonaces, Ferdinand éclatait* (Duhamel). *Elle connaissait déjà les coutumes, les veilles, les sommeils, les discordes, les tornades, les bonaces* (Cocteau). *Son pouvoir, certains jours, tombait comme le vent tombe. Tristes bonaces !* (Montherlant).

● SYN. : **2** *accalmie, apaisement.* — CONTR. : **1** *bourrasque, grain, ouragan ;* **2** *accès, crise.*

bonapartisme [bɔnapartism] n. m. (de *Bonaparte ;* 1816, Courier). **1.** Doctrine prônant le retour au pouvoir de la dynastie des Bonaparte : *Le bonapartisme, dans la première année de la Restauration, passa du simple désir à l'action* (Chateaubriand). || **2.** Attachement au souvenir de Napoléon I^er et à sa dynastie : *Ses opinions avaient une teinte de patriotisme et de bonapartisme* (Dumas). || **3.** Régime de pouvoir personnel apparenté, par certains de ses aspects, au régime impérial français.

bonapartiste [bɔnapartist] adj. (de *bonapartisme ;* 1816, Courier). Relatif au bonapartisme : *Brochure bonapartiste.*

◆ n. et adj. Partisan du bonapartisme : *Les adversaires du principe constitutionnel se sentent bien plus d'analogie avec les bonapartistes qu'avec les amis de la liberté* (Staël).

bonasse [bɔnas] adj. (emploi comme adj. de *bonace ;* fin du XIII^e s.). **1.** Qui est d'une bonté excessive, par faiblesse ou par simplicité d'esprit : *Sa tête d'Hercule bonasse et de bourreau paterne* (Gautier). || **2.** Qui témoigne d'un caractère de ce genre : *Un chanoine dont la physionomie, bonasse et fine à la fois...* (Barrès). *Il y eut quelques rires bonasses* (Aragon).

● SYN. : *bonhomme, débonnaire, paterne.* — CONTR. : *autoritaire, dur, énergique, impitoyable.*

bonassement [bɔnasmɑ̃] adv. (de *bonasse ;* 1770, Rousseau). De manière bonasse.

bonasserie [bɔnasri] n. f. (de *bonasse ;* 1840, Balzac). Caractère bonasse : [Le restaurant] *montrait le côté de bonasserie, de gourmandise invétérée, de bien-être placide de l'Allemand* (Huysmans).

● SYN. : *bonhomie.*

bon-bec n. m. V. BEC.

bonbon [bɔ̃bɔ̃] n. m. (redoublement de l'adj. *bon ;* 1604, J. d'Héroard). **1.** *Vx.* Mot du langage des enfants, désignant toute espèce de friandise : *Elle vint se jeter à son col et lui demanda du bonbon* (Perrault). || **2.** Petite pièce de sucrerie qu'on suce ou qu'on croque : *Bonbons fondants, acidulés. Sans autres cadeaux que quelques bonbons, des mandarines en chemises d'argent, un livre* (Colette).

bonbonne [bɔ̃bɔn] n. f. (provenç. *boumbouno,* sorte de bouteille, de même racine que *bombe ;* 1852, La Chatre). Grosse bouteille à ventre rond et à col court, en verre ou en grès.

● REM. L'orthographe BOMBONNE, encore indiquée dans certains ouvrages, est en régression ; elle ne figure pas dans le dictionnaire de l'Académie (8^e éd.).

bonbonnière [bɔ̃bɔnjɛr] n. f. (de *bonbon ;* fin du XVIII^e s.). **1.** Petite boîte élégante et ornée, destinée à recevoir des bonbons. || **2.** *Fig.* Petit appartement, petite maison ou petit édifice douillets et arrangés avec goût ou très ornés : *Il commença* [...] *cette bonbonnière de marbre appelée la Chartreuse de Pavie* (Stendhal).

bon-chrétien [bɔ̃kretjɛ̃] n. m. et adj. (ellipse de *poire de bon chrétien ;* 1466, H. Baude). Grosse poire jaune à chair blanche musquée, de bonne qualité.

● Pl. *des* BONS-CHRÉTIENS.

bond [bɔ̃] n. m. (déverbal de *bondir ;* 1390, Chr. de Pisan). **1.** Mouvement d'un corps élastique qui rejaillit après avoir heurté un obstacle, ou d'un corps quelconque qui heurte une surface élastique : *Les bonds d'une balle.* || *Saisir la balle au bond,* la prendre ou la renvoyer avant qu'elle ne retombe ; au *fig.,* tirer profit, vivement et avec à-propos, d'une circonstance favorable. || *Saisir au bond un mot, une remarque,* etc., s'en emparer vivement et avec à-propos : *Par un grand désir de conciliation, je saisis au bond la phrase d'Amélie* (Gide). || Vx. *Entre bond et volée,* au moment opportun, rapidement et avec précision. || *Faire faux bond à quelqu'un,* manquer à un engagement pris à son égard, tromper son attente : *Voilà trois mercredis que vous me faites faux bond, disait M^me Swann à M^me Cottard* (Proust). || **2.** Action de bondir, brusque détente des membres inférieurs ou postérieurs par laquelle l'homme ou l'animal s'arrache du sol : *Il se releva d'un bond* (Rolland). *Il fit trois bonds, trois véritables sauts de grenouille* (Tharaud). || Fig. *Du premier bond,* immédiatement ou d'un seul élan : *N'avez-vous pas tort d'aller du premier bond au bout de la carrière* (Balzac). || *Franchir un obstacle d'un bond,* aisément et sans hésitation ; et littér. : *Une passerelle gracile qui sautait d'un bond de chèvre par-dessus les voies*

ferrées (Duhamel). || **3.** *Spécialem.* En athlétisme, saut, distance franchie en sautant : *Il remporta l'épreuve de saut avec un bond de 2,10 m.* || **4.** *Fig.* Élan brusque et subit : *Les bonds de l'imagination, du progrès.* || Spécialem. *Bond en avant,* en matière d'économie, augmentation brusque de la production.

• SYN. : **1** *rebond ;* **2** *cabriole, saut ;* **4** *envolée, impulsion.*

bonde [bɔ̃d] n. f. (du gaulois **bunda,* reconstitué d'après l'irland. *bonn,* plante du pied, base ; 1373, *Traduction de P. Crescens*). **1.** Bouchon obturant l'ouverture située à la partie basse d'un réservoir, d'un étang, d'un bassin. || **2.** *Spécialem.* Pièce de bois conique bouchant le trou de remplissage d'un tonneau. || **3.** L'ouverture elle-même. || **4.** Class. et fig. *Lâcher la bonde à quelque chose,* y donner libre cours : *Notre amante | Lâche la bonde aux pleurs* (La Fontaine).

• SYN. : **2** *bondon.*

bondé, e [bɔ̃de] adj. (part. passé de *bonder ;* début du XIX^e s.). Se dit d'un véhicule, d'un local où se presse une foule de gens : *Une salle bondée.*

• SYN. : *bourré, comble, plein.* — CONTR. : *vide.*

bonder [bɔ̃de] v. tr. (de *bonde ;* 1483, Joubert). **1.** *Bonder un tonneau,* l'emplir de liquide jusqu'à la bonde. (Peu usité.) || **2.** *Par anal.* Remplir autant que possible : *Bonder une valise.* || S'emploie surtout au participe passé (au pr. et au fig.) : *Un wagon bondé de voyageurs. Un ouvrage bondé de faits. Il y avait encore deux places debout, parce que c'était bondé de gens qui allaient à la fête* (Aragon).

• SYN. : **2** *bourrer, combler, emplir, remplir.*

bondieusard, e [bɔ̃djøzar, -ard] adj. et n. (de *bon Dieu ;* 1861, Vallès). *Fam.* et *péjor.* Dévot avec exagération et sans discernement : *L'abbé C..., qui ne comprend rien à ma mission d'artiste, me voudrait bondieusard* (Bloy). *Ah ! lorsque le Diable se fait bondieusard, ce qu'il devient terrible* (Huysmans).

• SYN. : *bigot, cafard, cagot, calotin, tartufe.*

bondieuserie [bɔ̃djøzri] n. f. (forme ironiq. faite sur *bon Dieu ;* 1861, Vallès). *Fam.* et *péjor.* Dévotion exagérée et surtout extérieure : *Passer sa vie en bondieuserie.*

• SYN. : *bigoterie, cagoterie.*

◆ **bondieuseries** n. f. pl. *Péjor.* Ornements d'église, objets de piété : *M'est avis, mon père, dit Arnauld, que vous êtes tombé, cette fois* [...], *dans une boutique de bondieuseries* (Duhamel).

bondir [bɔ̃dir] v. intr. (du lat. pop. **bombitire,* de *bombire,* faire du bruit, retentir [encore au XVI^e s.], d'où « s'ébranler » et « sauter », sens rare au Moyen Âge ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** S'élever brusquement au-dessus du sol par une détente musculaire puissante, en parlant de l'homme ou des animaux : *Une danse folle* [...] *où le danseur* [...] *bondissait, tombait, se ramassait* (Goncourt). *On s'attendait à voir bondir les fauves* (Daudet). *Au-dessus du bétail ahuri des humains | Bondissaient en clarté les sauvages crinières | Des mendieurs d'azur* (Mallarmé). || *Bondir sur, s'élan-* cer pour retomber sur quelque chose : *Le chat bondit sur le parquet* (Colette). || **2.** *Fam.* S'élancer en toute hâte vers un lieu : *À cette nouvelle, il bondit chez elle.* || **3.** *Fig.* Manifester vivement une émotion : *Bondir de joie, de colère.* || *Faire bondir quelqu'un,* susciter son indignation, sa colère. || **4.** En parlant du cœur, être animé brusquement de mouvements accélérés provoqués par une vive émotion : *Mon cœur devrait bondir de joie, mais je le sens peser en moi* (Gide). || Vx. *Faire bondir le cœur,* lever le cœur, donner des nausées : *La moindre de ces lâchetés me faisait bondir le cœur* (Balzac) ; donner une émotion violente : *Il attendait son retour avec une certaine impatience, courait au-devant d'elle en la voyant, ce qui faisait bondir le cœur de la fillette* (Maupassant). || **5.** En parlant d'un objet inanimé, faire un ou plusieurs bonds après avoir heurté un obstacle : *Des carrioles emportées au grand galop, bondissant dans les saignées* (Flaubert). || *Littér.* S'élever brusquement : *Des prés de flammes bondissent jusqu'au sommet du mamelon* (Rimbaud).

• SYN. : **1** *cabrioler, rebondir, sauter ;* **2** *courir, foncer* (fam.), *galoper* (fam.), *se précipiter, voler ;* **3** *se soulever, sursauter, tressaillir ;* **5** *rebondir, ricocher.* — CONTR. : **1** *retomber ;* **2** *s'arrêter, s'immobiliser.*

bondissant, e [bɔ̃disɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bondir ;* 1512, J. Lemaire de Belges). **1.** Qui fait des bonds : *Ces bondissantes eaux, ces fleuves, ces torrents* (Chénier). *La rumeur tournante et bondissante des conques des mers et des nuits humaines* (Rimbaud). || **2.** *Fig.* Qui halète, qui tressaille d'émotion : *Et je suis comme la jeune fille* [...] *qui entend, le cœur bondissant, ce bienheureux sifflement sous les arbres* (Claudel).

• SYN. : **1** *capricant ;* **2** *frémissant, palpitant.* — CONTR. : **1** *calme, inerte, tranquille ;* **2** *apaisé, impassible.*

bondissement [bɔ̃dismɑ̃] n. m. (de *bondir ;* 1379, Jean de Brie, au sens de « retentissement » ; « action de faire un bond », 1547, Haudent). **1.** Action de bondir : *Les bondissements d'une cascade.* || **2.** *Fig.* Élan dû à une émotion vive et soudaine ; manifestation spontanée d'un sentiment : *Son âme a des bondissements qui enlèvent le lecteur* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *bond, cabriole, gambade, saut ;* **2** *envolée.*

bondon [bɔ̃dɔ̃] n. m. (de *bonde ;* fin du XIII^e s., Macé de la Charité ; « fromage », 1829, Boiste). **1.** Bouchon qui obture la bonde d'un tonneau. || **2.** Petit fromage de cette forme.

• SYN. : **1** *bonde.*

bondrée [bɔ̃dre] n. f. (breton *bondrask,* sorte de grive ; 1555, Belon). Rapace qui ressemble à une buse, mais de taille plus petite, et qui se nourrit de guêpes et d'abeilles sauvages.

bonheur [bɔnœr] n. m. (de *bon* et de *heur,* présage, chance ; début du XII^e s.).

I. 1. Chance favorable, événement heureux entraînant la réussite, le succès : *Il eut le bonheur d'arriver à temps.* || *Porter bonheur,* attirer la chance. || *Porter bonheur à quelqu'un,* orienter son action, sa destinée dans un sens favorable. || Vx ou littér. *Avoir du bonheur,* avoir du succès dans ses entreprises, être favorisé par le sort. || *Avoir un bonheur insolent,* réussir malgré les plus grandes difficultés. || *Jouer de bonheur,* réussir là où l'on avait les plus grandes chances d'échouer. || Fam. *Au petit bonheur,* en s'en remettant au hasard, sans faire d'efforts personnels : *Les assistants allument des cigarettes, puis se disposent au petit bonheur dans les salons* (Duhamel). *Il n'osait se faire traduire le menu et commandait au petit bonheur* (Montherlant). || **2.** *Spécialem.* Chance heureuse à laquelle on doit d'atteindre sans effort, dans l'expression artistique, l'effet cherché : *Un bonheur d'expression. Dans les écrivains qui ne sont pas de métier, il y a des hasards, des bonheurs et comme des douceurs d'expression qui ne se retrouvent pas dans les autres* (Sainte-Beuve). *Écrire, peindre avec bonheur.*

II. 1. État dans lequel sont satisfaites toutes les aspirations de l'être : *Quand nous aurons compris que le secret du bonheur n'est pas dans la possession, mais dans le don, en faisant des heureux autour de nous, nous serons plus heureux nous-mêmes* (Gide). || *Bonheur éternel,* félicité sans limites, promise aux élus dans l'au-delà. || Fam. *Trouver son bonheur,* trouver justement ce qu'on cherche, ce qu'on désire. || **2.** *Par exagér.* Satisfaction morale ou physique, joie liée à une circonstance quelconque : *Olivier lui écrivait son bonheur de le connaître* (Rolland). || *Spécialem.* Entre dans les formules de civilité : *Depuis que j'ai eu le bonheur de vous rencontrer.*

• SYN. : **I, 1** *bonne fortune, chance, prospérité, veine* (fam.). || **II, 1** *béatitude, contentement, euphorie, félicité, joie ;* **2** *agrément, avantage, plaisir.* — CONTR. : **I, 1** *déveine* (fam.), *guigne* (fam.), *infortune, malchance.* || **II, 1** *adversité, malheur.*

◆ **Par bonheur** loc. adv. Par un heureux effet du hasard : *Je rencontrai par bonheur un beau jour don Claude Frollo* (Hugo).

bonheur-du-jour [bɔnœrdyʒur] n. m. (de *bonheur* et de *jour* ; XVIII^e s.). Petit bureau de dame, à tiroirs, mis en usage au XVIII^e s. : *Il posa le verre, à demi plein d'une eau rose, sur la commode, la brosse dans le verre, et s'assit devant un petit bonheur-du-jour en érable où Marguerite avait accoutumé d'écrire sa correspondance* (Gide).
• Pl. *des* BONHEURS-DU-JOUR.

bonhomie [bɔnɔmi] n. f. (de *bonhomme* ; 1752, Trévoux). **1.** Qualité alliant la bonté de cœur à la simplicité des manières : *L'accord plein de simplicité et de bonhomie qui règne dans votre famille* (Vigny). *Il y a dans son geste et dans le ton de sa voix plus de bonhomie que d'indiscrète familiarité* (Gide). ‖ **2.** *Vx.* Naïveté déplacée : *L'Europe eut la bonhomie d'être surprise de cet événement* (Stendhal).
• SYN. : **1** *débonnaireté, familiarité* ; **2** *candeur.* — CONTR. : **1** *affectation, arrogance, condescendance, hauteur, morgue, outrecuidance, suffisance* ; **2** *duplicité, finesse, incrédulité, roublardise* (fam.), *rouerie.*

bonhomme [bɔnɔm] n. m. (de *bon* et de *homme* ; XII^e s.). **1.** *Class.* Homme plein de bonté et d'indulgence, d'un commerce facile et agréable : *Le bonhomme La Fontaine. Un bonhomme qui, gagné par la compassion, alla avertir M. de Vendôme* (Saint-Simon). ‖ **2.** *Class.* L'homme du peuple par opposition au noble, le paysan par opposition au soldat. ‖ *Jacques Bonhomme,* surnom du paysan français. ‖ **3.** *Class.* Homme âgé : *Joignez à vos bijoux les écus du bonhomme* (Corneille). ‖ **4.** Homme dont la bonté s'allie à une certaine naïveté ou à une complaisance un peu sotte : *La face lunaire et naïvement niaise du bonhomme* (Balzac). *Son bonhomme de mari n'y a pas vu malice.* ‖ *Faux bonhomme,* hypocrite qui affecte la bonté et la naïveté. ‖ **5.** *Fam.* S'emploie pour désigner sans façon une personne : *Tu comprends, maintenant, mon bonhomme, dit Josépha* (Balzac) ; un homme dont on fait peu de cas : *Voilà le bonhomme qui nous a bousculés à la sortie* ; un homme diminué par l'âge : *Un vieux bonhomme. M^me Risler attend son mari pour déjeuner et s'impatiente de ses lenteurs de bonhomme* (Daudet) ; un petit garçon, par affection : *Mon petit bonhomme. Un petit bonhomme de cinq ans.* ‖ **6.** Homme, individu : *Nous nous moquions, mes frères et moi, d'un de nos voisins, bonhomme grotesque* (Radiguet). *En tout six bonshommes, assis autour d'une table ronde* (Duhamel). ‖ Fam. *Entrer dans la peau du bonhomme,* s'identifier avec le personnage que l'on représente. ‖ *Nom d'un petit bonhomme !,* juron anodin. ‖ *Un grand bonhomme,* un homme supérieur, qui inspire le respect. ‖ **7.** *Pop.* Le soldat, par opposition au gradé : *Je lui déclare que mes dix-huit « bonshommes » me paraissent atteints de troubles gastro-intestinaux graves, très voisins des troubles paratyphiques (j'évitais, prudemment, le mot typhoïde), et que, en conscience, je refusais la direction de l'infirmerie* (Martin du Gard). *C'est pas sur ce ton-là qu'un chef de bataillon doit parler d'un de ses bonhommes le jour qu'on l'enterre* (Romains). ‖ **8.** Toute figure reproduisant grossièrement la forme humaine : *Bonhomme de pain d'épice. Bonhomme de neige. Au collège, Anatole dessina des bonshommes en marge de ses cahiers* (Goncourt). *Les autres l'écoutaient, recueillis, se communiquant leurs impressions par des hochements de tête, faisant, pour mieux fixer leur attention, des paraphes et des bonshommes sur leurs cahiers* (Daudet). ‖ **9.** *Aller son petit bonhomme de chemin,* poursuivre tranquillement et obstinément son entreprise, sans forfanterie ni éclat.

◆ adj. Qui a ou qui dénote de la bonhomie : *Le dessin, généralement plus facile, est plus riche et plus bonhomme que celui de Carle Vernet* (Baudelaire). *Malgré tout, il y avait toujours dans sa mise quelque chose de choquant, l'échancrure du corsage, la frisure des cheveux, les grands plis des jupons, et Jack prenait exprès une allure un peu bonhomme, protégeait de toute sa gravité cette mère affichante comme une maîtresse* (Daudet).
• SYN. : *bienveillant, bonasse, candide, débonnaire, simple.* — CONTR. : *affecté, arrogant, condescendant, hautain, outrecuidant, suffisant.*
• REM. **1.** Le pluriel de *bonhomme,* n. m., est BONSHOMMES [bɔ̃zɔm] ; le plur. BONHOMMES est pop.*Quatre bonhommes se conjuguent pour une manille* (Barbusse). Le pluriel de l'adjectif est BONHOMMES : *Sa grosse figure qui ruisselait de larmes bonhommes* (Roupnel).
2. Au sens 5, il existe un fém. BONNE FEMME : *Une vieille bonne femme. Une petite bonne femme de quatre ans.* On trouve parfois *bonne femme* comme féminin de l'adjectif : *Elle paraissait l'aînée avec sa conversation bonne femme* (Daudet).

bonhommeau [bɔnɔmo] n. m. (dimin. de *bonhomme* ; fin du XIV^e s.). *Class.* et *ironiq.* Pauvre homme : *Le bonhommeau des coups se consola* (La Fontaine).

boni [bɔni] n. m. (lat. *[aliquid] boni,* quelque chose de bon, dans la langue jurid. du Moyen Âge ; XVI^e s., *Coutume de Saint-Omer*). **1.** Excédent de la dépense prévue ou des crédits alloués sur la dépense réellement effectuée. ‖ **2.** Supplément de rémunération accordé à l'ouvrier qui dépasse les normes de fabrication. ‖ **3.** *Fam.* Bénéfice quelconque.
• Pl. *des* BONIS.
• SYN. : **1** *plus-value* ; **2** *bonification, gratification, guelte, prime* ; **3** *gain, profit.* — CONTR. : **1** *moins-value* ; **3** *déficit, perte.*

boniche n. f. V. BONNICHE.

bonichon ou **bonnichon** [bɔniʃɔ̃] n. m. (de *bonnet* ; 1867, Delvau). Petit bonnet.

boniface [bɔnifas] adj. et n. (plaisanterie sur le prénom, à partir de l'adj. *bonasse* ; 1690, Furetière). *Vx* et *fam.* Se dit d'une personne crédule jusqu'à la niaiserie : *La voici qui règne sur nous, boni-face et vermeille, | Possédant tout !* (Claudel).
• SYN. : *bonasse, bonhomme.* — CONTR. : *fin, incrédule, malin, subtil.*

bonifacement [bɔnifasmɑ̃] adv. (de *boniface* ; 1833, Balzac). *Fam.* Syn. rare de BONASSEMENT : *Pour tout négoce, nous tâchons bonifacement de vendre les choses plus cher qu'elles ne coûtent* (Balzac). *Les mains plongées dans les goussets de son pantalon, regardant bonifacement* (Goncourt).

1. bonification [bɔnifikasjɔ̃] n. f. (de *bonifier* 1 ; 1584, De Lurbe). Action d'améliorer le rendement d'un bien ou les qualités d'un produit : *Terres argileuses, dont la bonification aurait demandé un gros apport de chaux.*
• SYN. : *amélioration, amendement.*

2. bonification [bɔnifikasjɔ̃] n. f. (de *bonifier* 2 ; 1712, Barbier). **1.** Action d'attribuer à titre de boni ; la somme allouée au titre de cette opération. ‖ Spécialem. *Bonification d'intérêts,* remise d'une partie des intérêts dus par un emprunteur. ‖ **2.** Dans un concours de recrutement, avantage accordé à certains en raison de leurs états de service, de leur âge, etc. ‖ *Spécialem.* En termes de sport cycliste, avantage acquis au vainqueur d'une étape et au second, et qui consiste en une légère réduction du total de leurs temps.
• SYN. : **1** *gratification, remise, ristourne.*

1. bonifier [bɔnifje] v. tr. (de *bon,* avec infl. probable du lat. médiév. *bonificare* ou de l'ital. *bonificare,* rendre bon ; milieu du XV^e s.). Rendre meilleur (au pr. et au fig.) : *Une sève qui doit s'infiltrer dans les moindres tuyaux capillaires pour vivifier l'arbre* [...], *développer ses fleurs et bonifier ses fruits* (Balzac).
• SYN. : *améliorer.* — CONTR. : *altérer, avarier, détériorer, gâter.*

◆ **se bonifier** v. pr. Devenir meilleur (au pr. et au fig.) : *Le vin se bonifie généralement en vieillissant. Le caractère se bonifie parfois avec l'âge.*

2. bonifier [bɔnifje] v. tr. (de *boni* ; 1712, Barbier). Avantager au moyen d'un boni. ‖ *Bonifier des intérêts,* prendre en charge une partie des intérêts dus par un emprunteur.

boniment [bɔnimɑ̃] n. m. (de l'arg. *bon[n]ir,* dire ; 1827, G. Esnault). **1.** Propos que les camelots, les bateleurs débitent à l'adresse des passants pour leur vanter un spectacle ou un produit : *Faire, réciter un boniment. Il écoutait le boniment du montreur qui*

essayait d'enfoncer le client (Huysmans). || **2.** *Par extens.* et *fam.* Tout texte publicitaire : *Les boniments qui accompagnent certains produits.* || **3.** *Pop.* et *péjor.* Propos, écrit pompeux et mensonger, fait pour abuser : *Sauf le respect que je te dois, dit-il, voilà des boniments qui appellent le coup de pied au cul* (Duhamel). *Les boniments sur l'héroïsme des femmes pendant la guerre* (Romains). *Avec vos boniments à la graisse d'oie* (Achard). *Tout ce que je vous dis, ce ne sont pas des boniments qu'on m'a racontés pour me rassurer* (Montherlant). || *C'est du boniment,* ce n'est pas vrai, c'est de l'invention.

• SYN. : **2** *propagande, publicité, réclame ;* **3** *baratin* (pop.), *bateau* (fam.), *blabla* (pop.), *blague* (fam.), *bobard* (fam.), *histoire, sornettes.*

bonimenter [bɔnimɑ̃te] v. intr. (de *boniment ;* 1889, Larchey). Faire le boniment : *Et, les désignant l'un après l'autre du bout de mon crayon bleu, je bonimente* (Renard).

bonimenteur, euse [bɔnimɑ̃tœr, -øz] n. et adj. (de *bonimenter ;* fin du XIX[e] s.). Personnage chargé de faire le boniment : [Rimbaud] *commence un long vagabondage* [...], *tour à tour camelot, débardeur, bonimenteur dans un cirque forain* (Tharaud).

bonir [bɔnir] v. tr. (de *bon,* avec le sens de « en dire de bonnes » ; 1811, G. Esnault). *Arg.* Dire : *Qu'est-ce que tu nous bonis là ?* (Hugo).

• REM. On trouve aussi l'orthographe BONNIR.

bonisseur [bɔnisœr] n. m. et adj. (de *bon[n]ir ;* 1866, Delvau). Celui qui fait le boniment pour attirer le public : *Les héros de la parade sont le bonisseur et le pitre. Le bonisseur aboie, fait valoir, annonce. Il est le pivot de la parade, et c'est lui qui dirige, entraîne et doit décider le mouvement* (Vallès). *La baguette du bonisseur, hybride de dompteur et de grognard en habit noir, frappait d'une cravache l'affiche* (Aragon).

bonite [bɔnit] n. f. (mot du Sud-Ouest, du bas lat. *bonito,* peut-être par l'intermédiaire de l'esp. *bonito ;* 1529, Delboulle). Variété de thon.

bonjour [bɔ̃ʒur] n. m. (ellipse de *souhaiter le bon jour ;* XIII[e] s., Godefroy). **1.** Terme de salutation employé dans la journée, quand on aborde quelqu'un : *Bonjour, cher ami.* || *Dire bonjour,* saluer. || *Donner le bonjour à quelqu'un,* lui transmettre une salutation. || Ellipt. et fam. *Bonjour à,* ou *le bonjour à,* transmettez mes salutations à. || Fam. *Simple comme bonjour,* très facile à faire. || **2.** *Par extens.* Salutation exprimée par le geste ou par écrit : *Dire bonjour de la main. Il envoya de la main un bonjour à Paillot* (France). *Je vous griffonne mes bonjours du fond de mes mitaines* (Barbey d'Aurevilly). || **3.** Salutation employée quand on prend congé : *Bien le bonjour !*

• SYN. : **2** *salut ;* **3** *adieu, au revoir.*

bonne [bɔn] n. f. (de l'adj. *bon ;* à l'origine comme appellation enfantine à l'adresse de la domestique ; 1708, Furetière). **1.** En général, domestique logée : *Je me souviens de la dernière bonne : une salutiste dont, ma foi, l'on commençait d'être satisfait* (Gide). *Elle voulait prendre un travail. Elle en avait assez d'une existence de bonne* (Cocteau). *Les jours de marché, on ouvrait à six heures* [...]. *La bonne, Angélique, lançait un seau d'eau sur le trottoir, décrochait les volets* (Aragon). || *Bonne à tout faire,* servante chargée de tous les travaux ménagers. || **2.** *Bonne d'enfant,* ou simplem. *bonne,* domestique féminine à qui revient le soin d'un jeune enfant. || **3.** Servante, femme de service dans un hôtel sans luxe : *C'est la femme de chambre, mais elle a tout à fait l'air d'une bonne* (S. Guitry).

• SYN. : **1** *servante, soubrette ;* **2** *gouvernante, nurse.*

bonne-grâce [bɔngrɑs] n. f. (de *bon,* adj., et de *grâce ;* milieu du XVI[e] s.). **1.** *Vx.* Tenture de fenêtre : *Les fenêtres s'encadraient de bonnes-grâces en mousseline blanche* (Hugo). || **2.** Toile dans laquelle les tailleurs enveloppent ce qu'ils portent en ville.

• Pl. *des* BONNES-GRÂCES.

bonne-maman [bɔnmamɑ̃] n. f. (de *bon,* adj., et de *maman ;* 1835, Acad.). Grand-mère, dans le langage des enfants.

• Pl. *des* BONNES-MAMANS.

• SYN. : *grand-maman, mamée, mamy, mémé, mémère.*

bonnement [bɔnmɑ̃] adv. (de *bon,* adj. ; XII[e] s., *Roncevaux*). **1.** *Class.* Pour de bon, vraiment : *Je ne sais bonnement auxquels donner le prix* (La Fontaine). || **2.** *Vx.* Avec simplicité et bonne foi : *Quand poète et docteur, simplement, bonnement,* | *Communiaient avec des ferveurs de novices* (Verlaine).

◆ **Tout bonnement** loc. adv. Tout simplement ; d'une façon évidente, incontestable : *Je méditais sur cette situation inconfortable, quand l'idée m'est venue de m'adresser tout bonnement à mon frère Joseph* (Duhamel). *Le navire* [...] *se trouvait le soir élevé d'une hauteur considérable, il avait l'air de n'être plus le même ; c'était tout bonnement l'effet de la marée* (Henriot).

bonnet [bɔnɛ] n. m. (du lat. médiév. *abonnis,* peut-être d'origine germ. ; 1160, *Charroi de Nîmes,* au sens de « étoffe à coiffure » ; au sens de « coiffure », début du XV[e] s.).

I. 1. Coiffure d'homme ou de femme, souple et ordinairement sans bord : *Le vieux curé bredouillait les derniers mots de son sermon au-dessus des bonnets blancs des paysannes* (Maupassant). || *Spécialem.* Coiffure propre à certains métiers : *Bonnet de cuisinier. Des garçons meuniers, le bonnet sur l'oreille, occupés à charger leurs mulets* (Balzac). || *Bonnet d'âne,* bonnet à longues oreilles, imposé jadis aux mauvais élèves, et devenu symbole d'ignorance. || *Bonnet de bain,* bonnet en caoutchouc qui protège les cheveux et les oreilles des baigneuses. || *Bonnet grec,* coiffure d'intérieur, en usage dans la bourgeoisie au siècle dernier. || *Bonnet de nuit,* ou *bonnet de coton,* coiffure de nuit, dont l'usage s'est perdu : *Je voudrais que le grand ciel si lourd fût un immense bonnet de coton* (Musset). *Coiffé d'un extravagant bonnet de nuit dressé comme un bonnet persan* (Gide) ; au *fig.,* personne d'humeur morose, de commerce peu agréable. || *Bonnet phrygien,* ou *bonnet rouge,* coiffure adoptée par les sans-culotte, à l'imitation des anciens Phrygiens ; *auj.,* symbole des sentiments républicains ou des sentiments révolutionnaires : *Quelques bonnets phrygiens indiquaient seuls la nuance la plus prononcée* (Nerval). *Je mis un bonnet rouge au vieux dictionnaire* (Hugo). || *Bonnet à poil* ou *à poils,* coiffure militaire, anciennement en usage dans divers corps de troupes, et notamment chez les grenadiers de l'Empire : *Il suffit de donner un bonnet à poils à un couard pour qu'il aille aussitôt se faire casser la tête au service du roi* (France) ; *par extens.* et *vx,* le porteur de la coiffure : *Je suis un vieux grognard de la République, un de ces vieux bonnets à poils qui disaient leurs vérités aux maréchaux de l'Empereur* (Daudet). || Vx. *Bonnet de police,* coiffure militaire : *L'officier, voyant que je n'avais même pas ôté mon bonnet de police, me prit au collet* (Mérimée). [On dit auj. CALOT.] || *Tente en bonnet de police,* tente ayant la forme de cette coiffure. || Class. et littér. *Bonnet carré,* coiffure quadrangulaire, qui était anciennement l'insigne d'un rang dans la magistrature ou l'université (avocats, juges, médecins) ; barrette des ecclésiastiques : *Il avait perdu l'honneur de monter dans une chaire de collège en robe longue et en bonnet carré* (France). || Class. *Bonnet rouge,* calotte de cardinal : *À Dieu ne plaise que le bonnet rouge me fasse tourner la tête* (Retz). || Class. *Bonnet vert,* coiffure que devaient porter les débiteurs insolvables et les forçats condamnés à perpétuité : *Les voilà sans crédit, sans argent, sans ressources,* | *Prêts à porter le bonnet vert* (La Fontaine). || **2.** *Avoir la tête près du bonnet,* être coléreux. || *Opiner du bonnet,* approuver, d'un signe grave et solennel de la tête : *Les juges opinèrent du bonnet* (Hugo). || *Parler à son bonnet,* se parler à soi-même. || *Prendre sous son bonnet,* imaginer de soi-même, souvent sans aucune vraisemblance (vx) ; prendre une initiative en en revendiquant la res-

ponsabilité. || Fam. *C'est bonnet blanc et blanc bonnet,* les deux choses se valent. || Fam. *Jeter son bonnet par-dessus les moulins,* s'affranchir des bienséances, mener une vie légère : *Allez-vous-en au bois, les belles paysannes ! | Par-dessus les moulins, dont nous sommes les ânes, | Jetez tous vos bonnets, et mêlez à nos cœurs | Vos caprices, joyeux, charmants, tendres, moqueurs* (Hugo). || *Deux têtes sous un même bonnet,* deux personnes liées par l'amitié ou par l'intérêt, qui sont toujours du même avis. || Fig. et fam. *Un gros bonnet,* un personnage important : *L'un des garçons de l'établissement portait un poulet à l'un des gros bonnets du parti* (Nerval). *Des députés aux allures importantes, gros bonnets de la finance, usiniers cossus et rustiques* (Daudet).

II. 1. Seconde poche de l'estomac des ruminants. || **2.** Chacune des poches d'un soutien-gorge. || **3.** *Bonnet chinois,* V. CHAPEAU *chinois.*

bonnetade [bɔntad] n. f. (de *bonnet ;* 1555, É. Pasquier). *Class.* et *fam.* Salutation faite en levant son bonnet, et, *par extens.,* sollicitation : *Les plaideurs sont accoutumés à faire bien des bonnetades à leurs juges* (Furetière).

bonneteau [bɔnto] n. m. (de *bonneteur ;* 1874, G. Esnault). Jeu de cartes prohibé, où le teneur de jeu présente trois cartes retournées, parmi lesquelles celui qui mise doit, pour gagner, désigner une carte donnée.

bonneter [bɔnte] v. tr. (de *bonnet ;* 1550, Ronsard). *Class.* Donner des salutations nombreuses à quelqu'un, le plus souvent par intérêt.

bonneterie [bɔnɛtri *ou* bɔntri] n. f. (de *bonnet ;* XVe s., *Métiers de Blois*). **1.** Industrie et commerce des articles d'habillement en tissu à mailles (bas, chaussettes, tricots, chandails, etc.). || **2.** Ces articles eux-mêmes : *Vendre de la bonneterie.*

bonneteur [bɔntœr] n. m. (de *bonneter ;* 1708 [aux sens 1 et 2], 1874 [au sens 3], G. Esnault). **1.** *Class.* Personne qui prodigue les salutations. || **2.** *Arg.* et *vx.* Joueur de mauvaise foi. || *Spécialem.* Celui qui tient le bonneteau.

● SYN. : **2** *filou.*

bonnetier, ère [bɔntje, -ɛr] n. (de *bonnet ;* milieu du XVe s.). Fabricant ou marchand de bonneterie.

◆ **bonnetière** n. f. Petite armoire destinée à l'origine au rangement des coiffes : *Des meubles bretons, bonnetières du pays de Dol, grands bahuts* (Bordeaux).

bonnette [bɔnɛt] n. f. (de *bonnet ;* 1382, Godefroy). **1.** *Vx* ou *dialect.* Sorte de bonnet. || **2.** Ouvrage de fortification situé en avant du glacis et formant un angle saillant. || **3.** Petite voile carrée que l'on ajoute aux voiles principales pour activer la marche : *Bonnette de hune, de perroquet.* || **4.** En photographie, lentille qui s'adapte à l'objectif d'un appareil pour en modifier la distance focale.

bonniche ou **boniche** [bɔniʃ] n. f. (de *bonne,* n. f., avec un suff. argotique ; fin du XIXe s.). *Pop.* et *péjor.* Jeune bonne : *Devant moi, chez moi, il a séduit un avorton que j'avais ici, une bonniche de dix-neuf ans !* (Martin du Gard). *Il a l'air d'un garçon coiffeur ; un Adonis pour boniches* (Marcel). *Son horreur de se contraindre* [...] *le rapprochait du peuple, lui faisait choisir* [...] *pour maîtresse des cousettes ou des bonniches* (Montherlant).

bonnir v. tr. V. BONIR.

bon-papa [bɔ̃papa] n. m. (de *bon,* adj., et de *papa ;* 1835, Acad.). Grand-père, dans le langage des enfants.

● Pl. *des* BONS-PAPAS.

● SYN. : *grand-papa, papy, pépé, pépère.*

bonsoir [bɔ̃swar] n. m. (de *bon,* adj., et de *soir ;* fin du XVe s., O. de la Marche). **1.** Terme de salutation employé quand on aborde quelqu'un le soir ou l'après-midi : *Do, mi, sol, — Hé, bonsoir la lune* (Verlaine). || **2.** Terme de salutation employé pour prendre congé le soir ou l'après-midi : *Nous étions debout, nous disant bonsoir* (Alain-Fournier). || *Spécialem.* Formule de souhait avant d'aller dormir : *Cinq minutes après nous être souhaité le bonsoir, nous étions profondément endormis* (Mérimée). || **3.** *Fig.* et *pop.* En interjection, s'emploie pour signifier qu'on renonce à une espérance : *Après une bourde pareille, l'avancement, bonsoir !* || **4.** *Fam.* Juron atténué, qui s'explique par l'influence de *bon sang : Cherchez-le, trouvez-le, bonsoir de bonsoir !*

● SYN. : **1** *salut ;* **2** *au revoir ;* **3** *adieu.*

bonté [bɔ̃te] n. f. (lat. *bonitas ;* XIIe s.).

I. 1. Disposition naturelle d'une personne qui la porte à faire le bien et à compatir : *La vraie bonté présuppose la faculté d'imaginer les souffrances d'autrui comme siennes* (Gide). *Mon père faisait pitié, avec son air de faiblesse et de bonté* (Mauriac). *La bonté danse sur mes lèvres* (Eluard). || *Spécialem.* Bonne qualité morale : *Bonté du naturel. Bonté de l'intention.* || *Bonté de cœur,* caractère d'une personne charitable, qui aime à faire le bien : *Sa naturelle bonté de cœur était touchée d'une offre faite franchement* (Gautier). || *Bonté d'âme,* locution de sens voisin, mais souvent employée ironiquement : *C'est par pure bonté d'âme qu'il a révélé au mari son infortune.* || *Bonté divine !, Bonté du ciel !,* exclamations qui marquent la surprise, l'émotion, l'indignation. || **2.** Par affaiblissement de sens, entre dans des formules de politesse : *Je ne voudrais pas abuser de votre bonté. Auriez-vous la bonté de me donner de vos nouvelles ? ;* et vieilli : *Est-ce que ce serait un effet de votre bonté de me donner ma consultation maintenant ?* (Romains).

II. 1. *Class.* et *littér.* Degré d'excellence d'une chose : *Voilà vingt bateliers autour de nous, chacun faisant valoir* [...] *la bonté de son bateau* (Sévigné). *La bonté des rôles ne fait rien, ce me semble, au talent de l'acteur : j'entends un très mauvais rôle dans ma tête aussi bien joué qu'un bon* (Stendhal). || **2.** *Spécialem.* Bonne qualité d'une chose : *Région célèbre pour la bonté de son sol. Âpre terre, terre sans bonté, sans douceur* (Gide). || **3.** *Vx.* Degré de valeur morale de quelque chose : *S'interroger sur la bonté d'une cause.*

● SYN. : **I, 1** *altruisme, bénignité, bienveillance, charité, compassion, indulgence, miséricorde, philanthropie, pitié ;* **2** *amabilité, gentillesse, obligeance.* || **II, 1** *qualité, valeur.*

◆ **bontés** n. f. pl. **1.** Marques de bonté, de bienveillance d'un supérieur à l'égard d'un subordonné : *Monsieur votre père a des bontés pour moi* (France). || **2.** Faveurs accordées par une femme : *Ennuyant ses amis de son amour passionné pour la comtesse et du récit circonstancié des bontés que, jadis, elle avait pour lui* (Stendhal).

bonze [bɔ̃z] n. m. (portug. *bonzo,* issu du jap. *bozu,* prêtre ; 1570, Belleforest). **1.** Prêtre ou moine du culte bouddhique : *Sans agiter sa sonnette, un bonze s'était accoudé à la rampe du pavillon* (Malraux). || **2.** *Fam.* Personnage important : *Bonzes de la basoche ou du pays latin* (Hugo). *L'École des chartes a, sur ce point, culbuté les rengaines des architectes et démoli les lieux communs des bonzes* (Huysmans). *J'ai commencé de piloter les bougres, les bonzes, pontifes, magnats et autres grands seigneurs des sciences et de la politique* (Duhamel). || *Ironiq.* Personnage d'une solennité affectée : *Il m'endormait avec son Brahma, ce vieux bonze* (Pailleron). || Pop. *Un vieux bonze,* un vieillard.

● SYN. : **2** *gros bonnet* (fam.), *magnat, mandarin, ponte* (pop.), *pontife* (fam.).

bonzerie [bɔ̃zri] n. f. (de *bonze ;* 1852, La Chatre). Monastère de bonzes : *La cloche monstrueuse d'une bonzerie* (Loti).

bonzesse [bɔ̃zɛs] n. f. (de *bonze ;* XVIIIe s.). Fille ou femme bouddhiste vivant en communauté : *Les Chinois et les Japonais seuls ont quelques bonzesses* (Voltaire).

boogie-woogie [bugiwugi] n. m. (mot anglo-amér. d'origine obscure ; milieu du XXe s.). **1.** Variété de jazz fondée sur une rythmique qui oppose à un dessin permanent de la main gauche une mélodie sur un thème de blues confiée à la main droite. || **2.** Danse qui s'exécute sur cette musique.

bookmaker [bukmekœr] n. m. (mot angl., de *to make,* faire, et *book,* livre : proprem. « faiseur de livre » ; 1875, *Moniteur*). **1.** Celui qui tient, qui reçoit les paris sur

les champs de courses : *Une taverne pour l'usage des cochers et des bookmakers* (Bourget). || **2.** *Par extens.* Organisation de paris, notamment aux États-Unis, à l'occasion d'une compétition sportive ou électorale.

● REM. On trouve aussi l'abrév. pop. BOOK.

boom [bum] n. m. (mot anglo-amér. signif. « détonation » ; 1885, Grancey). **1.** Hausse brusque sur le marché des valeurs. || **2.** *Fam.* Prospérité économique : *L'Amérique d'alors était en plein boom.* || Période de prospérité pour une entreprise, de succès pour un sportif, un artiste, etc. || **3.** *Fam.* Vente massive à des prix publicitaires : *À l'occasion de la grande quinzaine commerciale, boom sur nos articles en fibres synthétiques.* || **4.** *Arg. scol.* Fête annuelle d'une école, organisée avec pompe.

● SYN. : **2** *expansion ;* **3** *réclame, solde.* — CONTR. : **2** *effondrement, krach, récession.*

boomerang [bumrɑ̃g] n. m. (mot angl., d'une langue indigène de l'Australie ; 1863, *Revue britannique*). **1.** Arme de jet des aborigènes d'Australie, faite d'une lame de bois courbe, qui revient d'elle-même à proximité du lanceur quand le but est manqué. || **2.** *Fig.* Acte ou moyen d'action susceptible de nuire à celui qui y recourt.

bootlegger [butlegœr] n. m. (mot anglo-amér. : proprem. « celui qui cache sa bouteille dans sa botte » ; 1928, Larousse). Aux États-Unis, trafiquant d'alcool au temps de la prohibition.

bop n. m. V. BE-BOP.

boqueteau [bɔkto] n. m. (de *boquet*, var. normanno-picarde de *bouquet ;* 1360, Froissart, écrit *bosquetel ;* forme actuelle, 1598, Regnault). Bouquet d'arbres, petit bois : *Puis il redescendit, sans plus consulter les constellations, à travers les boqueteaux et les pelouses étagées* (Duhamel). *Les prairies, avec les boqueteaux et les collines boisées d'Ile-de-France* (Romains).

● SYN. : *bosquet.*

boquillon [bɔkijɔ̃] n. m. (de *bosc-*, radical d'où est issu *bois ;* fin du XIIe s.). *class.* et *dialect.* Bûcheron : *Et boquillons de perdre leurs outils, | Et de crier pour se les faire rendre* (La Fontaine).

bora [bɔra] n. f. (mot slovène, du lat. *boreas ;* 1830, Stendhal). Vent violent du nord-est, porpre à la Dalmatie, qui souffle des Alpes vers l'Adriatique.

borate [bɔrat] n. m. (de *borax ;* 1787, Guyton de Morveau). Sel de l'acide borique.

borax [bɔraks] n. m. (empr. du lat. médiév. au persan *boūrah*, par l'ar. *bawraq ;* 1540, Rabelais, écrit *bourach*). Nom donné à un sel de sodium utilisé pour le décapage des métaux, la décoration de la porcelaine et la fabrication des lessives.

borborygme [bɔrbɔrigm] n. m. (gr. *borbourugmos,* onomatop. ; 1560, Paré). **1.** Bruit produit par le déplacement des gaz dans le tube digestif : *M. Mairesse-Miral met la main devant sa bouche, étouffe deux ou trois borborygmes* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Bruit indistinct et haché : *Seul l'ascenseur n'avait pas changé. C'était toujours le même déclic, bref, puis ce flottement de chaînes et ce borborygme huileux précédant la mise en marche* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Paroles incompréhensibles par suite du bredouillement : *L'improvisation tarie s'acheva en borborygmes* (Descaves).

● SYN. : **1** *gargouillement, gargouillis.*

bord [bɔr] n. m. (du francique **bord*, bord de vaisseau ; 1112, *Saint Brendan*, écrit *bort*).

I. 1. Pourtour supérieur de la coque d'un navire. || *Vaisseau de haut bord,* dans l'ancienne marine, nom des unités à plusieurs ponts, les plus élevées au-dessus de l'eau. || *Jeter, balancer* (fam.) *par-dessus bord,* jeter du pont dans la mer : *Mon garçon de cabine, un père de famille, voulut bien me confier que les brillants officiers de la coloniale avaient fait le serment, verre en main, de me gifler à la première occasion et de me balancer par-dessus bord ensuite* (Céline) ; au *fig.*, abandonner, se débarrasser de. || **2.** Côté du navire. || *Virer de bord,* tourner à 180 degrés, faire demi-tour : *Les cygnes virèrent de bord comme des navires qu'ils sont* (Hugo). || *Rouler bord sur bord,* être jeté d'un bord sur l'autre par un roulis violent : *Et ton corps se penche et s'allonge | Comme un fin vaisseau | Qui roule bord sur bord et plonge | Ses vergues dans l'eau* (Baudelaire). || **3.** Le bateau lui-même. || *À bord,* sur le bateau : *Je laissai à bord Julien, mon domestique français* (Chateaubriand). || *Journal de bord,* cahier qui contient le compte rendu de ce qui se passe sur un navire ; *par extens.*, tout compte rendu fait régulièrement. || Fig. *Être du bord de quelqu'un,* avoir les mêmes idées, être de son parti : *Tant qu'on reste seul de son bord, on triomphe ; la sottise semble toute de l'autre côté ; cela vous aide à vous enferrer* (Gide). *J'ai honte pour M. Achille. Nous sommes du même bord* (Sartre). || **4.** *Par extens.* Se dit d'autres véhicules : avion, voiture : *Commandant de bord d'un long-courrier.* || *Tableau de bord d'une automobile,* tableau sur lequel sont rassemblés les cadrans et les boutons ou les manettes permettant soit de lire les indications des appareils de mesure, soit de procéder à diverses manœuvres. || **5.** Vx ou dialect. *Tirer un bord,* tirer une bordée.

II. 1. Le pourtour d'un volume en creux : *Remplir un verre jusqu'au bord. Le bord d'un puits. Des piles d'assiettes en porcelaine épaisse, à bords bleus* (Balzac). || *À pleins bords, à ras bord,* se dit d'un récipient rempli jusqu'au bord. || Class. *À rouges bords,* se dit de ce qui est entièrement plein : *On dit « boire à rouges bords » quand on boit le verre plein* (Acad., 1694) ; et, substantiv., *un rouge bord,* un verre plein : *Un laquais effronté m'apporte un rouge bord | D'un Auvernat fumeux* (Boileau). || **2.** *Spécialem.* La terre ferme au voisinage d'une eau : *Les plus vieux souvenirs de Bouvard le reportaient sur les bords de la Loire* (Flaubert). || Class. *À bord,* à terre : *Ayant tout dit, il mit l'enfant à bord* (La Fontaine). || *Couler à pleins bords,* en parlant d'un fleuve, être en hautes eaux ; au *fig.*, être abondant : *Le lyrisme coule à pleins bords jusque dans ses lettres les plus familières.* || *Le bord de la mer,* la côte, par opposition à l'intérieur du pays : *Il convainquit son oncle d'emmener Lise et le malade au bord de la mer* (Cocteau). *Rentrons par le bord de mer, je n'ai pas envie de traverser le village.* || **3.** *Class.* et *absol.* Rivage de la mer : *Un vaisseau la portait au bord de Camarine* (Chénier). || **4.** La région extrême d'une surface : *Le bord d'une page, d'une robe, d'une tache de couleur. La brosse pour les souliers traînait au bord du lit* (Flaubert). || **5.** *Bord d'attaque, bord de fuite,* partie frontale, partie postérieure d'une aile d'avion. || **6.** Partie d'un chapeau perpendiculaire à la calotte : *Un invraisemblable chapeau gris à grands bords* (Maupassant). || **7.** Fig. et pop. *Sur les bords,* loc. qui renforce *un peu : Un contremaitre un peu fou sur les bords, mais pas méchant au fond ;* souvent ironiq., au sens de « beaucoup » : *Dommage qu'il soit un peu alcoolique sur les bords.*

● SYN. : **I, 1** *bordage.*|| **II, 1** *margelle, marli* (assiette), *rebord ;* **2** *berge, côte, grève, littoral, plage, rivage, rive ;* **4** *bordure, contour, côté, extrémité, limite, lisière, périphérie.*

◆ **Bord à bord** loc. adv. Tout près, l'un contre l'autre

◆ **Au bord de, sur le bord de** loc. prép. **1.** Tout près de, en bordure de : *S'arrêter sur le bord de la route.* || **2.** *Fig.* Sur le point de, près de : *Ils furent quasiment au bord de s'empoigner sur l'existence de Dieu* (Montherlant). *Au bord de la ruine, de la faillite.* || *Au bord des larmes,* sur le point de pleurer.

◆ **bords** n. m. pl. *Poét.* Contrées lointaines, où l'on ne peut aller qu'en traversant les mers : *Je demande Thésée aux peuples de ces bords* (Racine).

1. bordage [bɔrdaʒ] n. m. (de *border ;* 1669, La Fontaine). **1.** *Class.* Ce qui sert à border : *Deux gros cailloux qui servaient de bordage à l'eau* (La Fontaine). || **2.** Action de border un vêtement.

2. bordage [bɔrdaʒ] n. m. (de *bord ;* XVe s., Godefroy). Planches longitudinales

qui recouvrent les membrures d'un navire pour constituer le revêtement étanche de la coque, ou *bordé : Et bientôt le remorqueur, sa cheminée blanche et noire haletate, floconnante, ses flancs rougis au minium touchant presque de leur bordage les deux berges du bief, défila lentement, suivi de son train de bateaux* (Daudet).

borde [bɔrd] n. f. (francique **borda*, cabane de planches, du radical **bord*, planche ; 1138, *Vie de saint Gilles).) Dialect.* Grange ou ferme : *C'est à peu près tout ce qui reste d'authentique d'une ancienne borde, qui aurait appartenu à la reine Blanche* (Huysmans).

bordé [bɔrde] n. m. (de *border ;* 1740, Acad.). **1.** Galon servant à border un vêtement, un ouvrage en tissu, etc. || **2.** En termes de marine, ensemble de planches ou de tôles formant l'enveloppe extérieure d'un navire : *Le bordé s'était fatigué et, comme le vaigrage ne se faisait pas alors en tôle, le navire avait fait de l'eau* (Hugo).

● SYN. : **1** *bordure ;* **2** *bordage.*

bordeau [bɔrdo] n. m. (pour l'étym., v. BORDEL). *Vx.* Syn. de BORDEL : *Alors, il fit* [...] *des scènes de coulisses et de concerts, de bordeaux et de bars* (Huysmans).

bordeaux [bɔrdo] n. m. (du n. de la ville ; 1800, Berchoux). **1.** Vin de la région bordelaise : *Le bordeaux léger, le bourgogne opulent* (Maeterlinck). || **2.** Nuance de rouge violacé : *Elle aimait les teintes austères, le vieux rose, le bordeaux.*

◆ adj. invar. Rouge violacé : *Une jupe bordeaux.*

bordée [bɔrde] n. f. (de *bord ;* 1546, Jal, au sens 2 ; aux sens 3 et 4, 1676, Pomey ; au sens 1, 1866, Larousse). **1.** Partie de l'équipage affectée au même côté d'un navire, au même service : *Bordée de tribord. Bordée de quart.* || **2.** Portion de route que parcourt, en gardant le même côté au vent, un navire qui louvoie : *Tirer, courir une bordée. Un canot à la voile prenait des bordées* (Flaubert). *On a beau se gêner entre gens du même bateau, on se connaît, on se sent les coudes ; on est amis sans le vouloir, sans le savir, courant tous la meme bordée* (Daudet). || Fig. et fam. *Tirer ujne bordée,* d'abord en parlant des marins, puis en général, courir les cafés, les lieux de plaisir : *Il eût profité sans remords d'une absence pour tirer une bordée* (Hermant). || **3.** Dans l'ancienne marine, ensemble des pièces d'artillerie rangées du même côté d'un navire. || **4.** Décharge simultanée de ces pièces : *Lâcher, envoyer des bordées.* || *Par extens.* Volée de projectiles quelconques : *Il repoussa promtement la porte ; une bordée de cailloux s'abattit dans le bois* (Zola). || Fig. *Une bordée d'injures, de gros mots,* etc., un flot d'invectives dites avec violence : *Gérard venait chaque jour, accueilli par des bordées de gros mots* (Cocteau). *En dépit des deux lettres anonymes, au moins, qui s'envolaient chaque semaine, depuis toujours, à l'adresse du ministre, portant au compte de ce tyran local mille bordées d'ahorreurs très précises* (Céline).

bordel [bɔrdɛl] n. m. (provenç. *bordelou,* de l'ital. *bordello ;* remplace, au début du XVII^e s., *bordeau,* fourme refaite sur le plur. *bordeaux* de *bordel* [XII^e s.] : prprem. « petite grange », « cabane » ; sens moderne attesté dès le XII^e s.). **1.** *Triv.* Maison de prostitution : *À qui la jeunesse ne prodigue-t-elle pas son âme ? Elle la jette parfois à pleines mains dans les bordels* (Bernanos). || **2.** *Pop.* Lieu où règne le désordre, soit moralement, soit matériellement. || Le désordre lui-même.

bordelais, e [bɔrdəlɛ, -iz] adj. et n. (de *Bordeaux,* n. de ville ; 1572, Du Pinet). Qui appartient à Bordeaux ; habitant ou originaire de cette ville : *Il y avait dans la famille de ma mère des éléments de sang basque et bordelais* (Renan).

◆ **bordelaise** n. f. (1877, Littré). **1.** Futaille à vin d'une contenance de 225 à 230 litres, employée dans le commerce des vins de Bordeaux. || **2.** Bouteille à goulot droit, servant en particulier pour le vin de Bordeaux, et d'une contenance de 75 centilitres.

bordelier [bɔrdəlje] n. m. (de *bordel ;* XIII^e s.). **1.** *class.* Homme débauché : *Un bordelier à qui les dés et les femmes auraient fait manger tout ce qu'il aurait pu trouver en la bourse de ses amis* (Malherbe). || **2.** *Vx.* Tenancier de maison de prositution : *Être usurier, bordelier, négrier sont les seuls négoces qui déshonorent l'homme* (Goncourt).

border [bɔrde] v. tr. (de *bord ;* 1170, *Fierabras*). **1.** En termes de construction navale, mettre en place le bordé d'un navire. || **2.** Garnir d'un bord d'une bordure, en particulier un vêtement : *Un col bordé de gros-grain. Des rideaux de calicot blanc bordés d'un galon rouge* (Flaubert) ; et absol. : *Fabrice compta quelques chapeaux bordés* (Stendhal). || *Fig.* Souligner le bord d'une surface : *Du côté des concessions* [...], *une lueur bordait les toits* (Malraux). || **3.** Faire un bord à un tissu en le repliant. || *Border une voile,* en raidir le bas avec l'écoute, de façon que le vent puisse la gonfler. || **4.** *border un lit,* ramener le drap supérieur et les couvertures sous le matelas. || *Border quelqu'un,* border le lit où la personne s'est couchés : *Puybaraud, ayant soupiré, me borda comme faisait Maman* (Mauriac). || **5.** Occuper, avoisiner le bord de quelque chose : *Ces routes bordées de grilles et de nurs contenant à peine leurs bosquets* (Rimbaud). *Ces bâtiments bordent le trottoir de gauche sur quatre cents mètres* (Sartre). || *Border une côte,* dans la langue de la marine, la longer. || **6.** *Border un aviron,* l'assujettir au bordage de l'embarcation : *Jean saisit un aviron, le matelot borda l'autre et ils se mirent à ramer* (Maupassant).

bordereau [bɔrdəro] n. m. (de *bord,* relevé placé sur le bord d'un registre ; XV^e s., écrit *bourdrel ;* forme actuelle, 1539, R. Estienne). Énumération écrite, à caractère administratif ou commercial, décrivant ou récapitulant les diverses pièces d'un dossier ou d'un colis : *Bordereau d'envoi.* || *Spécialem.* Relevé d'opérations financières.

borderie [bɔrdəri] n. f. (de *borde ;* 1309, Godefroy). *Dialect.* Petite métairie : *Ils étaient arrivés près de l'une des borderies où deux paysans étaient occupés à décharger des gerbes* (Theuriet).

1. bordier, ère [bɔrdje, -ɛr] n. (de *borde ;* fin du XII^e s., *Lois de Guillaume le Conquérant).) Vx* et *dialect.* Métayer : *Les petits bordiers ne donnaient guère, étant eux-mêmes très malheureux* (Pérochon).

2. bordier, ère [bɔrdje, -ɛr] adj. (de *bord ;* 1687, Desroches). **1.** *Navire bordier,* navire qui a un bord plus fort que l'autre, et qui penche d'un côté. || **2.** *Mer bordière,* en termes de géographie, mer située en bordure d'un continent : *La Manche est une mer bordière.*

bordigue [bɔrdig] ou **bourdigue** [burdig] n. f. (provenç. moderne *bourdigo,* du bas lat. *borda,* roseau, probablem. d'origine gauloise ; 1613, C. Nostredame). Enceinte triangulaire de claies, sur le bord de la mer, pour prendre ou garder du poisson.

bordj [bɔrdʒ] n. m. (ar. *burdi,* fortin ; 1856, Fromentin). En Afrique du Nord, construction servant de résidence, de fort : *Pas d'auberge, un affreux bordj en tenait lieu* (Gide).

bordure [bɔrdyr] n. f. (de *border ;* XIII^e s., Godefroy). **1.** partie la plus excentrique d'une surface : *Aussi les Romains ont-ils conquis le monde ancien à peu près comme on défriche, mordant d'année en année sur la bordure de la forêt impénétrable* (Alain). || *En bordure de,* immédiatement à l'extérieur d'un espace défini : *Le gîte valait ce que valent certaines villas de bordure de mer* (Colette). || **2.** Ce qui sert à marquer le bord, la limite : *Bordure de buis d'une pelouse.* || Spécialem. *Bordure de trottoir,* rangée de pierres longues placées au bord d'un trottoir, du côté de la chaussée. || **3.** Motif ornemental placé sur le bord de quelque chose : *La bordure d'un chapeau, d'un vêtement. Les rideaux de calicot blanc à bordure rouge étaient, comme ceux du salon, complètement tirés* (Flaubert). || *Spécialem.* Étroite bande de papier peint que l'on place en haut et en bas d'une tapisserie, pour la rehausser et en souligner la limite. || **4.** *Vx.* Cadre d'un tableau : *Les bordures valent presque les toiles* (Balzac).

● SYN. : **1** *bord, contour, limite, lisière, orée, périphérie, pourtur ;* **3** *bordé.*

bore [bɔr] n. m. (de *borax ;* 1807, date de la découverte). Corps simple, métalloïde dur et noirâtre, se rapprochant du carbone.

boréal, e, als ou **aux** [bɔreal] adj. (bas lat. *borealis ;* 1495, J. de Vignay). Du nord : *Hémisphère boréal.* || *Spécialem.* Qui appartient à l'extrême Nord : *Mers boréales.* || *Aurore boréale,* phénomène lumineux des zones boréales.

• SYN. : *artique.* — CONTR. : *austral.*

borée [bɔre] n. m. (lat. *boreas,* empr. au gr. *Boreas,* n. pr. du vent du Nord ; xv^e s.). *Poét.* Vent du nord : *Auras-tu, quand Janvier lâchera ses Borées, | Un tison pour chauffer tes deux pieds violets ?* (Baudelaire).

borgne [bɔrɲ] afj. et n. (origine incertaine ; 1175, Marie de France). **1.** Privé d'un œil ou de l'usage d'un œil : *Quasimodo, borgne, bossu, cagneux, n'était guère qu'un à-peu-près* (Hugo). || **2.** Dans des locutions, exprime une imperfection moindre qu'une autre : *Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois. Changer son cheval borgne pour un aveugle. Quand on a des gens du monde avec des gens vraiment intelligents, des gens de notre milieu, c'est là qu'il faut les voir : l'homme du monde le plus spirituel dans le royaume des aveugles n'est plus qu'un borgne ici* (Proust).

• REM. Le fém. BORGNESSE (vx) est rare.

◆ adj. **1.** Dépourvu de sa partie centrale (par référence au sens figuré de *œil,* partie centrale) : *Chou borgne* (sans bourgeon terminal). *Sein borgne* (sans mamelon). || **2.** *Fenêtre borgne,* à demi bouchée : *Un château [...] qui ne laissait voir, sur sa façade, que des murs lézardés et des fenêtres borgnes* (France). || **3.** *Maison, hôtel borgnes,* sordides, de mauvaise apparence, malfamés : *Je retourne dans le quartie Saint-Martin et rôde jusqu'à la nuit dans d'extraordinaires ruelles pleines d'hôtels borgnes ou louches* (Gide). *Ils ont fini par trouver une chambre dans un hôtel borgne* (Martin du Gard). || **4.** *Vx.* De mauvais aspect : *Pour expliquer combien ce mobilier est vieux [...], borgne, invalide, expirant, il faudrait en faire une description* (Balzac).

borin, e [bɔrɛ̃, -in] ou **borain, e** [bɔrɛ̃, -in] n. et adj. (de *Bor[a]in,* n. des habitants du Borinage ; 1803, Boiste). Ouvrier d'une houillère, dans le nord de la france et en Belgique.

borinage [bɔrinaʒ] n. m. (de *Borinage,* n. de la partie minière du Hainaut ; 1863, Littré). **1.** *Dialect.* Extraction de la houille, dans le nord de la France et en Belgique. || **2.** Ensemble des ouvriers d'une houillère.

borique [bɔrik] adj. (de *bre ;* 1818, Riffault). Se dit d'un acide dérivé du bore.

boriqué, e [bɔrike] adj. (de *borique ;* 1898, Larousse). Qui contient de l'acide borique : *Vaseline boriquée.* || *Eau boriquée,* solution aqueuse d'acide borique.

bornage [bɔrnaʒ] n. m. (de *borner ;* 1283, Beaumanoir, écrit *bonnage*). **1.** Opération de mise en place de bornes délimitant la propriété privée : *Un dépit qui le poussa à m'intenter un procès de bornage* (Bosco). || **2.** *Dialect.* La ligne même constituée par les bornes : *Ils allaient au ras des bornages, mesuraient à grands pas le champ désiré* (Béraud). || **3.** *Naviguer au bornage,* naviguer dans un rayon de quinze lieues marines autur du port d'attache.

borne [bɔrn] n. f. (du lat. médiév. *bodina,* probablem. d'origine gauloise ; 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *bodne ; borne,* 1539, R. Estienne). **1.** Pierre ou maçonnerie servant à matérialiser la limite d'un terrain, de deux propriétés contiguës. || **2.** Objet de forme massive, servant de repère sur une voie. || *Borne du cirque,* grande pierre plantée à l'extrémité du cirque, que les attelages, dans les courses de chars de l'Antiquité, devaient doubler. || *Borne kilométrique,* pierre qui indique les distances kilométriques, sur les routes, entre les localités. || *Borne milliaire,* v. MILLIAIRE. || Fig. et fam. *Rester planté comme une borne,* demeurer immobile. || **3.** *Fig.* et *poét.* Chacun des deux points extrêmes d'un parcours : *Son œil de mers en mers suit le vaste vaisseau | Et sait tout voir ensemble aux deux bornes des âges, | Et la première tombe et le dernier berceau* (Hugo). || **4.** *Borne,* ou *borne cornière,* pierre qui, de part et d'autre d'un portail ou au coin d'une rue, sert à protéger l'édifice du choc des roues : *Devant les portes, des jeunes gens debout sur des bornes distribuaient des armes* (Hugo). || Fig. et Vx. *À la borne,* dans la rue, sans abri : *Séduite par un élève de l'école d'artillerie, puis laissée à la borne avec une enfant qui ne vécut pas* (Daudet). || **5.** Dans un appareil électrique, pièce conducrice slidaire d'un circuit extérieur. || **6.** *Vx* et *péjor.* Personnage inutile : *Sous l'ex-roi, il y avait des tas de foutriquets, une légion de ventrus, des armées de bornes* (Baudelaire). || **7.** *Pop.* Kilomètre : *Avoir vingt bornes dans les jambes.*

◆ **bornes** n. f. pl. **1.** *Littér.* Limites d'un terrain, frontières d'un territoire : *Ami, dressons un tertre aux bornes de ton pré* (Heredia) ; parfois au sing. : *De petits murs en pierres sèches indiquent la borne des champs* (Nerval). || **2.** *Fig.* Limites, surtout morales : *On donne plus aisément des bornes à sa reconnaissance qu'à ses espérances et à ses désirs* (La Rochefoucauld). *L'insolence de cette jeunesse étouridie et aventureuse ne connut plus de bornes* (Baudelaire) ; parfois au sing. : *En rien n'avait de borne et rien n'avait de nombre ; | Et tout se confondait avec tout ; l'aquilon | Et la nuit ne faisaient qu'un même tourbillon* (Hugo). || *Passer, dépasser les bornes,* aller au-delà de ce qui est convenable : *Tout de même, dit-il, l'insolence de cette génération passe les bornes de la décence* (Maurois). || *Sans bornes,* qui n'a pas de limites : *Assoupie dans une sécurité sans bornes* (Colette).

borné, e [bɔrne] adj. (part. passé de *borner ;* xv^e s.). **1.** De peu d'étendue ; qui ne peut s'étendre davantage : *Choix borné. Savoir borné. Les éclectiques n'ont pas songé que l'attention humaine est d'autant plus intense qu'elle est dornée et qu'elle limite elle-même son champ d'observations* (Baudelaire). *C'est là que, satisfait de son destin borné, | Gallus finit de vivre où jadis il est né* (Heredia). || **2.** *Fig.* Se dit d'un esprit étroit ou qui a peu de moyens : *Il ne me vint pas un seul instant dans l'idée que M. de Polignac pourrait être investi du pouvoir : son esprit borné, fixe et ardent, son nom fatal et impopulaire, son entêtement, ses opinions religieuses exaltées jusqu'au fanatisme me paraissaient des causes d'une éternelle exclusion* (Chateaubriand). *Une créature à laquelle on n'accordait que l'esprit le plus borné* (Renan). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne dépourvue d'intelligence ou dont les idées sont étroites : *Elle montre seulement la force du préjugé chez des êtres bornés* (France).

• SYN. : **1** *limité ;* **2** *étroit, obtus.* — CONTR. : **1** *illimité, infini, large, vaste ;* **2** *ouvert, pénétrant, profond, subtil.*

borne-fontaine [bɔrnfɔ̃tɛn] n. f. (de *borne* et de *fontaine ;* 1835 Acad.). Petite fontaine, en forme de borne, établie sur la voie publique.

• Pl. *des* BORNES-FONTAINES.

borner [bɔrne] v. tr. (de *borne ;* 1283, Beaumanoir, écrit *bonner*). **1.** Disposer des bornes, des signes matériels aux limites d'un terrain : *Ils créent le droit, ils fondent la propriété [...]. Comment cela ? [...] En bornant leurs champs* (France). || **2.** (avec un sujet désignant une chose) Constituer la limite d'un terrain, d'un territoire, d'un espace quelconque : *Le lac est borné au midi par de petits coteaux peu élevés et bien boisés, ce qui lui donne un air doux* (Stendhal). *La place était bornée par l'auberge Irigoyen* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Restreindre à certaines limites, empêcher de se développer davantage : *Il bornait son rôle à une observation continuelle des désirs des femmes* (Balzac). *Leur conversation, forcément bornée à un cercle très étroit, devient très vite insupportable à l'homme du monde, au citoyen spirituel de l'univers* (Baudelaire). || Littér. *Borner quelqu'un,* être un obstacle à son développement (rare) : *Je vois comment mes facultés me bornent et comment ma destinée me bornera* (Barrès).

• SYN. : **1** *limiter, marquer ;* **2** *border délimiter, limiter, terminer ;* **3** *arrêter, circonscrire, localiser, modérer, réduire, restreindre.* — CONTR. : **3** *élargir, étendre, ouvrir, propager.*

◆ **se borner** v. pr. [à]. **1.** (avec un sujet désignant une chose) Être contenu dans

certaines limites : *Leurs relations s'étaient bornées à quelques saluts dans l'escalier* (Camus). || **2.** (avec un sujet désignant une personne) Se fixer certaines limites : *Je me borne à vous rappeler qu'il y avait près de Domremy une Notre-Dame-des-Aviots* (France).

● SYN. : **1** *se cantonner à, se confiner dans, se limiter ;* **2** *se contenter de, s'en tenir à.*

bornoyer [bɔrnwaje] v. tr. (de *borgne ;* 1240, G. de Lorris). [Conj. **2.**] **1.** Viser d'un œil, en fermant l'autre, pour s'assurer si une ligne est droite, si une surface est plane : *Bornoyer une règle.* || **2.** Tracer ou placer en ligne droite avec des jalons alignés par ce procédé : *Bornoyer les arbres d'une allée.*

borraginacées [bɔraʒinase] n. f. pl. (du lat. *borrago, -inis,* bourrache ; 1775, Bomare). Famille de plantes à fleurs, généralement garnies de poils rudes, souvent en crochet.

bortsch [bɔrtʃ] n. m. (mot russe ; XX^e s.). Potage russe à base de viande (bœuf, lard de poitrine, etc.), de choux, de betteraves, et servi avec de la crème.

boscot, otte [bɔsko, -ɔt] n. et adj. (altér. argotique de *bossu ;* 1808, d'Hautel). *Pop.* Se dit d'une personne bossue : *Cette femme mignonne, un rien boscotte* (Goncourt).

● REM. Il est parfois écrit BOSCO.

bosniaque [bɔsnjak] ou **bosinien, enne** [bɔsnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Bosnie ;* 1866, Larousse). Relatif à la Bosnie ; habitant ou originaire de Bosnie.

bosquet [bɔskɛ] n. m. (ital. *boschetto,* dimin. de *bosco,* bois ; 1549, R. Estienne). Petit bois, et, plus souvent, groupe de quelques arbres : *Une bergère ou un gamin hélant son compagnon d'un bosquet de sapins à l'autre* (Alain-Fournier).

● SYN. : *boqueteau.*

boss [bɔs] n. m. (mot anglo-amér. ; 1869, H. Dixon). **1.** *Pop.* Patron. || **2.** *Pop.* En général, personnage revêtu de responsabilité et d'autorité.

bossage [bɔsaʒ] n. m. (de *bosse ;* 1627, *Dict. général*). **1.** En architecture, parement de pierre formant une bosse plus ou moins saillante, de caractère ornementtal : *Il reconnaissait chaque bossage du portail* (Hugo). || **2.** En mécanique, partie saillante d'une pièce.

bosse [bɔs] n. f. (d'un type **bottia,* peut-être en rapport avec le francique **bota,* frapper ; 1160, *Charroi de Nîmes,* écrit *boce*). **1.** Enflure qui apparaît sur le corps à la suite d'un coup, en particulier à la tête : *Pas de blessure sérieuse, à peine une bosse.* || Fam. *Ne rêver que plaies et bosses,* être batailleur. || **2.** Relief naturel du crâne humain, spécifique de chaque individu : [Il] *lui demanda la permission de lui tâter la tête pour examiner les bosses phrénologiques* (Nerval). || *Fig.* et *fam.* Disposition innée ou particularité de caractère dont ce relief serait le signe : *Avoir la bosse des mathématiques.* || **3.** Grosseur anormale qui se forme au dos ou à la poitrine, due à une déviation de la colonne vertébrale ou du sternum. || *Spécialem.* Protubérance pectorale et dorsale de Polichinelle : *Un polichinelle maigre et sans bosse* (Malraux). || *Rouler sa bosse,* mener une vie aventureuse, ou voyager beaucoup : *Depuis trente-huit ans que je roule ma bosse, ma triste bosse, les seules bonnes heures de ma vie, je les ai eues là, à bivouaquer dans ces gravats et ces pierre meulières* (Daudet). || **4.** Excroissance naturelle sur le dos de certains animaux : *Bosses du chameau.* || **5.** Relief arrondi du sol, brusque et peu élevé : *Les derniers tanks, peu à peu cachés par une bosse du terrain, foncent sur les lignes républicaines — les dernières avant Tolède* (Malraux). || **6.** Dans le vocabulaire des arts décoratifs, décor en relief : *Vaisselle relevée en bosse. Car tant d'or s'y relève en bosse | Que ce luxe insolent bafoue* (Verlaine). || *En ronde bosse,* se dit d'un relief sculpté dans la masse de la pierre. (V. aussi RONDE-BOSSE.) || **7.** Pop. et Vx. *S'en donner, s'en payer une bosse,* se livrer sans retenue aux joies de la table et aux plaisirs en général : *Ah ! l'on pouvait s'en donner une bosse dans cette maison-là !* (Huysmans). || Pop. *Se donner, se flanquer une bosse de rire,* rire beaucoup et bruyamment : *Bon sang de Dieu ! les bosses de rire que nous nous donnions* (Daudet). || **8.** Dans la langue maritime, cordage à boucle, servant notamment à amarrer un canot.

● SYN. : **3** *cyphose, bibbosité ;* **5** *butte, éminence, hauteur, inégalité, saillie.* — CONTR. : **5** *creux, dépression.*

bosselage [bɔslaʒ] n. m. (de *bosseler ;* 1717, Acad.). En orfèvrerie, travail du métal en relief.

bosselé, e [bɔsle] adj. (part. passé de *bosseler*). **1.** Qui porte des bosses : *Une casserole bosselée.* || **2.** *Littér.* Qui offre des saillies, des mamelons : *À Saint-Marc, bosselé de dômes, incrusté de mosaïques, chargé d'incohérentes dépouilles de l'Orient, je me trouvais à la fois à Saint-Vital de Ravenne, à Sainte-Sophie de Constantinople, à Saint-Sauveur de Jérusalem, et dans ces moindres églises de la Morée, de Chio et de Malte* (Chateaubriand). *Toute la plaine qu'on aperçoit au-delà est bosselée de petites collines formées d'amas de décombres* (Nerval). *Derrière des groupes silencieux passaient des charrettes bosselées de paniers et de sacs, où brillait un instant l'éclat écarlate d'une bouteille* (Malraux).

● SYN. : *accidenté, bossué, cabossé.* — CONTR. : *plan, plat, uni.*

bosseler [bɔsle] v. tr. (de *bosse ;* XIII^e s., Godefroy). [Conj. **3 a.**] **1.** Travailler en bosse, en relief, des ouvrages en métal. || **2.** Déformer par des bosses : *La pierre avait bosselé la carrosserie.*

● SYN. : **2** *bossuer, cabosser.* — CONTR. : **2** *débosseler.*

bosselle [bɔsɛl] n. f. (de *bosse ;* 1922, Larousse). Nasse en osier pour pêcher l'anguille : *On montait des bosselles à anguilles, des lacets à alouettes* (Chérau).

bossellement [bɔsɛlmɑ̃] n. m. (de *bosseler ;* 1877, Littré). Action de bosseler ; état de ce qui est bosselé.

bosselure [bɔslyr] n. f. (de *bosseler ;* 1560, Paré). **1.** Ensemble des bosses d'une surface. || **2.** Décor dû au travail en bosse.

● SYN. : **2** *bosselage.*

bosseman [bɔsman] n. m. (du flam. *bootsman,* homme de bateau ; 1581, *Dict. général).*) *Vx.* Sous-officier de marine d'un grade intermédiaire entre ceux de contremaître et de quartier-maître et spécialement chargé de veiller aux ancres, aux câbles et aux bouées : *Il était arrimeur habile, bosseman soigneux* (Hugo).

1. bosser [bɔse] v. tr. (de *bosse,* cordage ; 1680, Guillet). En termes de marine, fixer avec des bosses.

2. bosser [bɔse] v. intr. (abrév. de *bosser [du dos] ;* 1878, G. Esnault). *Pop.* Travailler : *Si j'étais le maître, il faudrait qu'ils bossent* (Barbusse). *Le soleil couché à Lyon parmi les fumées des usines qui bossaient à plein* (Arnoux).

● SYN. : *boulonner* (pop.), *bûcher* (fam.), *piocher* (fam.), *trimer* (fam.), *turbiner* (pop.). — CONTR. : *flemmarder* (fam.), *paresser.*

bossette [bɔsɛt] n. f. (dimin. de *bosse ;* 1314, *la Chirurgie d'Henri de Monde-ville*). **1.** Ornement en saillie à chaque extrémité d'un mors de cheval : *Ce matin, comptant partir, j'arrangeais la gourmette de mon cheval ; il a donné de la tête, et la bossette m'a effleuré le bras* (Beaumarchais). || **2.** Chacun des deux renflements de la détente d'une arme à feu.

bosseur, euse [bɔsœr, -øz] n. et adj. (de *bosser* 2 ; 1908, G. Esnault). *Pop.* Celui, celle qui travaille beaucoup.

● SYN. : *bûcheur* (fam.), *travailleur.* — CONTR. : *cossard* (très fam.), *flemmard* (fam.), *paresseux.*

bossoir [bɔswar] n. m. (de *bosse ;* 1678, Guillet). **1.** Appareil de levage situé à l'avant d'un navire et servant à la manœuvre des ancres : *Si fracassé qu'eût été l'avant de la « Durande », Gilliatt était parvenu à sauver les deux bossoirs avec leurs trois roues de poulies* (Hugo). || **2.** Avant d'un navire : *Un homme à la barre, un autre au bossoir, et les nœuds défilaient* (Vercel). || **3.** Sorte de potence soutenant les embarcations du bord et permettant de les mettre à l'eau. (Syn. PORTEMANTEAU.)

bossu, e [bɔsy] adj. et n. (de *bosse ;* 1138, *Vie de saint Gilles*). **1.** Se dit d'une personne qui est affectée d'un déformation du dos ou de la cage thoracique, en forme de bosse : *Une enfant bossue. L'énorme bossu qui chantait le mieux l'italien* (Giraudoux). || Fam. *Rire comme un bossu,* rire aux éclats. || **2.** Se dit d'une personne dont le maintien manque de raideur, qui se tient voûtée : *Ne te tiens pas bossu à table.*

• SYN. : **1** *contrefait.*

◆ adj. **1.** Se dit de certains animaux porteurs d'une bosse : *Puis vinrent les bœufs blancs bossus, les loups aux dents d'ivoire* (Banville). || **2.** Se dit de choses dont la silhouette est dépourvue de rectitude : *Un* [...] *nez très ong et très bossu* (Nerval). *Là-bas sous les arbres s'abrite | Une chaumière au dos bossu* (Gautier). || **3.** *Class.* et *littér.* Se dit d'un terrain inégal et montueux : *C'est un pays bossu* (Acad., 1694). *L'antique cimetière de Prague, tout bossu, tout déformé par les corps qu'on y enterre depuis je ne sais combien de siècles* (Tharaud). || Vx. *Rendre les cimetières bossus,* causer la mort de beaucoup de gens : *L'intempérance rend les cimetières bossus.*

• SYN. : **3** *bosselé, bossué, cabossé.* — CONTR. : **3** *égal, plan, plat, uni.*

bossuer [bɔsɥe] v. tr. (de *bossu ;* 1564, J. Thierry). Déformer une surface par des irrégularités arrondies : *Les vitraux presque dépolis par les bouillons qui bossuaient leurs verres* (Gracq). || Surtout au part. passé : *Parfois un champ bossué, étayé de petites murailles* (Duhamel).

• SYN. : *bosseler, cabosser.* — CONTR. : *aplanir, unir.*

boston [bɔstɔ̃] n. m. (de *Boston,* v. des États-Unis ; 1800, Boiste, au sens 1 ; au sens 2, 1882, *la Vie élégante*). **1.** Ancien jeu de cartes : *Des habitués venaient faire une partie de boston. Félicie préparait d'avance les cartes* (Flaubert). || **2.** Valse lente, dont la mode apparut au début du siècle : *Un phonographe qui jouait un air de boston* (Bourget).

bostonner [bɔstɔne] v. intr. (de *boston ;* 1836, Balzac). **1.** *Vx.* Jouer au boston. || **2.** *Vx.* Danser le boston : *Daniel bostonnait sans hâte, le corps en apparence immobile, la tête droite, avec une sorte de flegme fait de raideur et d'aisance, ne dansant qu'avec la pointe de ses pieds, qui ne quittaient pas le sol* (Martin du Gard).

bot, e [bo, -ɔt] adj. (du germ. **butta,* émoussé ; 1566, Du Pinet, dans l'expression *pied bot*). Se dit d'une main et plus souvent d'un pied affectés d'une déformation congénitale due à la rétraction de certains muscles : *Pied bot. Main bote.* || *Pied-bot,* n. et adj. m., v. ce mot à son ordre alphabétique.

botanique [bɔtanik] adj. (gr. *botanikos,* de *botanê,* herbe, plante ; 1611, Cotgrave). Qui a trait à l'étude des végétaux : *En vacances, l'enfant pouvait satisfaire enfin sa curiosité botanique.* || *Jardin botanique,* jardin où l'on a réuni de nombreux végétaux pour en faciliter l'étude.

◆ n. f. Science qui a pour objet l'étude des végétaux : *Se passionner pour la botanique.*

botaniser [bɔtanize] v. intr. (de *botanique ;* première moitié du XIX^e^ s.). Herboriser. (Peu usité.)

botaniste [bɔtanist] n. (de *botanique ;* 1676, *Journ. des savants*). Spécialiste de l'étude des végétaux : *Toutes les variétés des graminés desquellels je fis une étude approfondie, moins en botaniste qu'en poète* (Balzac). *La bande des botanistes était composée presque uniquement de vieilles demoiselles et d'aimables maniaques* (Gide).

1. botte [bɔt] n. f. (néerl. *bote,* poignée de lin ; 1316, Godefroy). **1.** Ensemble de produits végétaux de même nature, serrés et liés : *Botte de paille, de foin. Une botte d'asperges, de radis. Une botte d'œillets rouges emplissaient une coupe* (Martin du Gard). || **2.** *Vx.* Dans la cavalerie, sonnerie de trompette annonçant la distribution du fourrage : *Au petit jour, le réveil sonna trois fois, puis la botte, et ensuite la sonnerie aux fourriers* (Hermant).

2. botte [bɔt] n. f. (origine incertaine ; peut-être de l'adj. *bot, bote ;* fin du XII^e^ s., *Aiol,* écrit *bote*). **1.** Chaussure à tige montante, généralement sans lacets, qui enferme le pied et la jambe : *Bottes de cavalier. Bottes d'égoutier. Bottes molles, fortes.* || *Bottes à l'anglaise,* bottes à revers. || *Bottes à l'écuyère,* bottes couvrant le genou. || *bottes à la haussarde,* bottes plissées sur le cou-de-pied. || *À propos de bottes,* hors de propos : *Il dit des injjures à propos de bottes* (Acad.) ; *par extens.,* sans motif sérieux : *Se brouiller à propos de bottes.* || *Haut comme ma botte,* se dit d'un enfant, d'une personne de petite taille. || Fam. *Avoir du foin dans des bottes,* être dans l'aisance. || Fam. *Cirer, lécher les bottes de quelqu'un, à quelqu'un,* le flatter bassement. || Fam. *Graisser ses bottes,* se préparer à un long voyage ; être sur le point de mourir. || Triv. *Il a fait dans mes bottes,* il s'est conduit avec moi de manière à perdre définitivement mon estime. || Pop. *Ça fait ma botte,* ça me convient. || **2.** Spécialem. *botte de cheval,* ou simplem. *botte,* ce qui chausse le cavalier. || *Aller à la botte,* se dit en parlant d'un cheval qui veut mordre la jambe du cavalier ; *fig.* et *class.,* être agressif : [Elle] *disputait volontiers et quelquefois allait à la botte* (Saint-Simon). || *Botte à botte,* côte à côte, en parlant de cavaliers : *Duroure et son chef d'état-major partirent botte à botte* (Romains). || Fig. et fam. *Être botte à botte,* être très près l'un de l'autre dans une compétition, une épreuve. || *À ma botte !,* loc. de la langue militaire par laquelle un cavalier ordonnait à un autre de se placer à ses côtés. || Fig. *Être à la botte de quelqu'un,* être à ses ordres, et, *péjor.,* être à sa dévotion. || Fig. *Bruit de bottes,* préparatifs militaires, menace de guerre : *Les bruits de bottes emplissaient périodiquement l'Europe au début du siècle.* || **3.** En médecine, plâtre ne couvrant que le pied et la jambe. || **4.** Oppression brutale appuyée sur l'armée : *La France gémissait sous la botte nazie.* || **5.** *Coup de botte,* en sport, coup de pied donné au ballon ; et, absol., *une belle botte,* un beau tir.

3. botte [bɔt] n. f. (ital. *botta,* doup [V. BOUTER] ; fin du XVI^e^ s., Brantôme). **1.** En escrime, coup de pointe : *Porter une botte à son adversaire.* || *Botte secrète,* coup dont l'adversaire ignore la parade ; au *fig.,* ressource, riposte réservée pour des circonstances extrêmes. || **2.** *Fig.* Attaque vive et imprévue ; en particulier, propos, argument propres à mettre en difficulté la personne qu'ils visent : *Paul parait instinctivement la botte* (Cocteau). *C'est un discours qu'il réservait depuis deux ans, plus qu'un discours, une botte* (Barrès). *Il épiait mes compagnons avec une curiosité railleuse et ne perdait jamais une occasion de les surprendre en mauvaise garde et de leur pousser une botte* (Duhamel).

4. botte [bɔt] n. f. (de *botte* 2 ; 1860, G. Esnault). *Arg. scol.* À Polytecyhnique, ensemble des élèves qui sortent en tête du classement et qui peuvent choisir les carrières les plus intéressantes.

botté, e [bɔte] adj. (de *botte* 2). **1.** Qui porte des bottes : *Il était botté comme un jeune premier de vaudeville* (Balzac). || Fam. *C'est un singe botté,* c'est un individu mal fait et grotesquement affublé. || **2.** *Fig.* Qui appartient à l'armée ou qui est empreint de rudesse militaire. || *Missionnaires bottés,* soldats employés par Louis XIV contre les protestants français, lors des dragonnades.

bottelage [bɔtlaʒ] n. m. (de *botteler ;* 1351, Godefroy). Action de botteler.

bottelée [bɔtle] n. f. (de *botteler ;* fin du XIX^e^ s.). Ensemble de choses liées en botte : *Toujours on le rencontrait par les cours du palais avec une poignée d'avoine ou une bottelée de sainfoin* (Daudet).

botteler [bɔtle] v. tr. (du moyen franç. *botel,* dimin. de *botte* 1 ; 1328, Delboulle). [Conj. **3 a.**] Lier en bottes : *Il y bottelait trois cents milliers de foin excellent* (Balzac). *Nous avons vu une femme qui bottelait du foin au bord d'un précipice* (Gautier). *La mère Adolphe chantait un petit cantique en bottelant des violettes pour l'autel de notre église* (Colette).

bottelette [bɔtlɛt] n. f. (dimin. de *botte* 1 ; 1268, E. Boileau). Petite botte : *Ces retours avec des bottelettes de fleurs* (Huysmans).

botteleur, euse [bɔtlœr, -øz] n. (de *botteler* ; 1391, Godefroy). Personne qui, dans le moissonnange non mécanisé, a pour tâche de lier la récolte.

◆ **botteleuse** n. f. (1907, Larousse). Machine à botteler.

botter [bɔte] v. tr. (de *botte* 2 ; 1539, R. Estienne ; au sens 3, 1856, Flaubert). **1.** Mettre à quelqu'un ses bottes : *Il était assis pendant qu'on le bottait* (Sand). || *Par extens.* Chausser : *Les femmes, presque toutes bottées de gros chaussons et voilées* (Hugo). || **2.** En parlant d'une botte ou d'une chaussure, s'adapter convenablement à la forme du pied : *Prenez cette paire, elle vous botte à merveille.* || **3.** Fig. et fam. *Botter quelqu'un,* lui convenir ou lui plaire, en parlant de choses : *Ça me botte. Je suis enchanté que la chose vous botte* (Flaubert) ; et *pop.*, en parlant de personnes : *Ton frère me botte.* || **4.** Fournir de bottes ou de chaussures : *Jolies poupées parisiennes* [...], *chapeautées, bottées par les meilleurs faiseurs* (Bourget). || **5.** Frapper d'un coup de pied, surtout dans la loc. fam. *botter le derrière, les fesses,* etc. : *Pour qu'ils gardent, un sentiment correct de la guerre, il faut qu'elle leur botte le cul chaque matin* (Romains). || **6.** *Spécialem.* Dans la langue du sport, frapper le ballon du pied, en général pour l'envoyer à une grande distance ou pour marquer un point : *Il a botté le premier but de la partie* ; et absol. : *L'arrière botte, la balle sort en touche.*

● SYN. : **1, 2** et **4** *chausser* ; **6** *shooter, tirer.*

◆ v. intr. *Dialect.* En parlant du pied ou de la chaussure, s'alourdir de la neige, de la boue dans laquelle on marche : *Leurs larges semelles bottaient dans la neige lourde* (Frison-Roche).

bottier [bɔtje] n. m. (de *botte* 2 ; fin du XVe s.). **1.** *Vx.* Celui qui fabriquait ou vendait des bottes. || **2.** Artisan qui fait des chaussures sur mesure.

◆ adj. invar. Se dit d'un type de talon de chaussure de femme, demi-haut.

bottière [bɔtjɛr] n. f. (de *botte* 2 ; XIXe s.). Ouvrière travaillant dans la chaussure sur mesure : *Des couturières, gantières, corsetières, modistes et bottières* [...] *prennent le double exact de la toilette de Miss Alicia Clary* (Villiers de L'Isle-Adam).

1. bottillon [bɔtijɔ̃] n. m. (dimin. de *botte* 1 ; 1863, Littré). Petite botte d'herbes, de légumes, etc.

2. bottillon [bɔtijɔ̃] n. m. (dimin. de *botte* 2 ; 1949, Larousse). Chaussure, généralement fourrée, couvrant la cheville.

bottine [bɔtin] n. f. (de *botte* 2 ; 1367, Delboulle). **1.** *Vx.* Chaussure à tige haute, collante, en cuir fin, le plus souvent avec boutonnage : *Mettre ses bottines. Des bottines vernies.* || Fam. *Avoir les yeux en boutons de bottine,* avoir l'œil petit et le regard inexpressif. || **2.** En général, toute chaussure à tige (vieilli) : *Il laissa tomber sur ses vieilles bottines un regard étonné ; il ne les aurait pas crues si laides* (Romains).

botulique [bɔtylik] adj. (de *botulisme* ; 1960, Larousse). Qui se rapporte au botulisme : *Bacille, intoxication botulique.*

botulisme [bɔtylik] n. m. (dér. savant du lat. *botulus,* boudin ; 1922, Larousse). Intoxication grave causée par l'ingestion de conserves de viande ou de charcuterie avariées.

boubou [bubu] n. m. (mot malinké [langue de Guinée] signif. « singe » ; les arrière-grands-pères portaient comme vêtement la peau d'un singe et, par suite de leur prestige, on a donné le nom de *boubou* à une sorte de vêtement flottant ; 1866, L'arousse). Vêtement de dessus des Noirs d'Afrique, sorte de grande chemise flottante : *Écartant son boubou, il montre une autre blessure entre les épaules* (Gide).

bouboule [bubul] n. et adj. m. (mot expressif fait sur *boule* ; début du XXe x.). *Fam.* Sobriquet convlenant à un homme petit et gros, ou, par antiphrase, à un grand maigre (presque toujours en apostrophe).

boubouler [bubule] v. intr. (onomatop. ; 1829, Boiste). Crier, en parlant du hibou.

● SYN. : *ululer.*

bouc [buk] n. m. (du gaulois **bucco,* confondu postérieurement avec **buk,* mot germ, de même sens ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens).

I. 1. Mâle de la chèvre. || **2.** *Fig.* Homme malpropre, lubrique. || **3.** Fig. *Bouc émissaire,* personnage à qui l'on fait endosser la responsabilité d'une faute qu'il n'a pas commise, ou n'a pas commise seul (par allusion à la coutume biblique qui consistait à charger un bouc de tous les péchés d'Israël et à le chasser dans le désert) : *Servir de bouc émissaire dans un scandale.*

II. *Barbe de bouc* (vx), ou *bouc,* barbe en pointe qu'on laisse pousser au menton, en rasant le reste du visage : *Ce doit être un monstre de vieil employé à barbe de bouc* (Balzac). *Il porte le bouc.*

1. boucan [bukɑ̃] n. m. (du tupi-guarani *mukem,* viande fumée ; 1578, J. de Léry). **1.** Venaison fumée que préparaient les habitants de l'Amérique et des îles Caraïbes. || **2.** *Par extens.* Claie, gril de bois qui servait à cette préparation. || **3.** Lieu où se faisait l'opération, campement des chasseurs.

2. boucan [bukɑ̃] n. m. (déverbal de *boucaner* [fin du XVIe s.], fréquenter les mauvais lieux, de *bouc,* homme lubrique ; 1624, *les Ramoneurs,* au sens 1 ; au sens 2, 1797, Restif). **1.** *Vx.* Lieu de débauche. || **2.** *Fam.* Bruit intempestif causé par des personnes ou par des choses : *Tout à coup, le couvercle échappe et fait en retombant un boucan formidable* (Gide). *Si les escaliers étaient en sapin, il faudrait brailler, à cause du boucan que feraient les souliers contre les marches* (Duhamel). *Tu n'as pas entendu le bonhomme quand il est entré ? Il a pourtant fait assez de boucan !* (Romains). || *Spécialem.* Bruit, tapage manifestant une protestation.

● SYN. : **2** *bousin* (pop.), *pétard* (pop.), *potin* (pop.), *raffut* (pop.), *tapage, tintamarre, vacarme* ; *barouf* (pop.), *chahut* (fam.), *foin* (pop.), *ramdam* (pop.).

boucanage [bukanaʒ] n. m. (de *boucaner* ; 1852. La Chatre). Action de boucaner de la vilande, du poisson.

boucaner [bukane] v. tr. (de *boucan* 1 ; 1546, Rabelais). **1.** Fumer une viande, un posson, à la façon des boucaniers, pour les conserver. || **2.** Altérer par le hâle le teint naturel du visage, du corps, en parlant du soleil, du grand air, de la mer : *Ses yeux clairs, deux taches bleues dans sa face boucanée* (Daudet). *Ils ont le front boucané, le nez en coin, le menton en serpe et la peau trois fois cuite* (Suarès).

● SYN. : **2** *bronzer, brunir, hâler, tanner.*

◆ v. intr. **1.** Être préparé à la fumée : *Viande qui boucane.* || **2.** Mener la vie des boucaniers.

boucanier [bukanje] n. m. (de *boucan* 1 ; fin du XVIIe s.). **1.** Nom donné aux habitants de l'Amérique et des Antilles qui vivaient de la chasse du bœuf sauvage, dont ils fumaient et vendaient la viande. || **2.** Pirate, par confusion avec les flibustiers, qui ont, aux mêmes époques, régné sur ces régions : *Je sais que les boucaniers préparent une expédition contre Carthagène* (Claudel). || **3.** *Fig.* et *littér.* Aventurier : *Ainsi ce boucanier, ainsi ce chourineur | A fait d'un jour d'orgueil un jour de déshoneur* (Hugo).

boucau [buko] n. m. (provenç. *boucau,* de *bouco,* bouche ; milieu du XVIe s.). Entrée d'un port, dans le Midi.

boucaut [buko] n. m. (de *bouc,* animal dont le cuir était utilisé pour cette outre ; 1268, É. Boileau). **1.** *Vx.* Outre en peau. || **2.** Tonneau léger pour le transport de matières sèches : *Un boucaut de morue, de tabac.*

bouchage [buʃaʒ] n. m. (de *boucher,* v. tr. ; 1811, *Livre de tous les ménages).)* **1.** Action de boucher : *Bouchage des trous dans un mur, d'une fenêtre. Le bouchage d'une bouteille.* || **2.** L'objet mis en place par cette opération : *Pour bouchage, une simple capsule de matière plastique.*

● SYN. : **2** *bouchon, fermeture.*

boucharde [buʃard] n. f. (origine incertaine ; sans doute forme francisée de *bocard,* sous l'influence de *bouche* ; 1600, E. binet). **1.** Marteau de tailleur de pierre dont les têtes sont garnies de pointes-de-diamant.

|| **2.** Rouleau présentant un relief similaire, et que les cimentiers utilisent pour gaufrer le ciment.

boucharder [buʃarde] v. tr. (de *boucharde* ; 1866, Larousse). Travailler à la boucharde la pierre ou le ciment frais.

bouche [buʃ] n. f. (du lat. *bucca*, proprem. « joue gonflée » ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*).

I. 1. Chez l'homme, cavité placée à la partie antérieure et inférieure de la tête, constituant le début du tube digestif et renfermant les dents et la langue : *Avoir du mal dans la bouche. Avoir la bouche saine* (Acad.). || **2.** La bouche en tant qu'orifice par lequel les aliments sont ingérés : *Le jour s'est écoulé comme fond dans la bouche | Un fruit délicieux sous la dent qui le touche* (Lamartine). || *Être sujet à la bouche* (class.), *être sur sa bouche* (vx), être gourmand, esclave de sa gourmandise : *Car ces animaux-là sont sur leur bouche. Ils aiment, comme les moines, à dîner tranquilles* (Mérimée). *M. de Louessart est sur sa bouche et il aime les bons morceaux* (Theuriet). || Fam. *À bouche que veux-tu*, avec profusion, en parlant des choses de la table. || Pop. *C'est pas pour ta bouche*, tu n'as pas le droit d'en manger, et, au *fig.*, d'y prétendre. || **3.** *Class.* et *littér.* Alimentation, service de la table. || *Officier de bouche*, dans une grande maison, domestique chargé de la table. || Vx. *La bouche du roi*, le service de la table royale : *Un chef que le maître de la maison d'Os vient tout récemment d'arracher avec des tenailles d'or de la bouche d'un grand souverain du Nord* (Murger). || **4.** *Par méton.* Personne à alimenter : *J'ai six bouches à nourrir.* || *Bouche inutile*, au cours d'un siège, personne inapte au combat, et, *par extens.* et *péjor.*, personne vivant aux dépens de la communauté : *Mais, puisque je ne peux pas marcher, à quoi leur serais-je bon, là-bas ? Ils en ont déjà trop de bouches inutiles* (Daudet). || *Faire la petite bouche, la fine bouche*, affecter la réserve dans les plaisirs de la table, et, au *fig.*, affecter le dédain, faire le difficile : *Et voilà M. Pasquier, mon préparateur, qui commence à battre des paupières et qui fait la petite bouche* (Duhamel). || **5.** La bouche en tant que siège des organes du goût : *Il aimait les fruits sauvages qui laissent la bouche amère.* || *Bonne bouche, bouche mauvaise*, goût agréable ou désagérable que l'on conserve dans la bouche. || Fig. *Garder quelque chose pour la bonne bouche*, garder le meilleur pour la fin : *Quelle nouvelle ? J'aurais dû te la dire tout de suite, mais je la gardais pour la bonne bouche* (Duhamel). || *Rester sur la bonne bouche*, ne plus manger ou boire aprlès avoir pris quelque chose d'agréable au goût ; au *fig.*, s'arrêter après quelque chose d'agréable, de peur d'éprouver une déception. || *Être fine bouche*, avoir le goût délicat. || *Avoir l'eau à la bouche*, ressentir de l'envie à la vue d'un mets. || *Mettre* ou *faire venir l'eau à la bouche*, inspirer de l'envie, en parlant d'un mets, et, au *fig.*, en parlant de tout désir impatient : *Tout le bien que j'avais entendu dire de ce roman m'avait mis l'eau à la bouche.* || **6.** La bouche en tant qu'organe de la parole : *Une bouche rebelle à l'apprentissage de l'anglais.* || Class. *De bouche*, sans avoir recours à l'écrit, de vive voix. || *De bouche à oreille*, de vive voix et directement : *La date prévue pour l'inauguration circulait déjà de bouche à oreille.* || Vx. *De bouche en bouche*, très rapidement, en parlant d'une nouvelle qui se répand. || Class. et poét. *La Déesse aux cent bouches*, la Renommée. || *Dans la bouche de*, de la part de : *Jurons qui étonnent dans la bouche d'un tel homme ;* au *fig.*, au dire de : *Le « Tartuffe », dans leur bouche, est une pièce qui offense la vertu* (Molière). *Ces griefs* [...], *qui dans la bouche des soldats étaient des lieux communs presque surannés* (Romains). || *Parler par la bouche de*, par l'intermédiaire de. || *La vérité parle par sa bouche*, il dit vrai. || *C'est saint Jean Bouche d'or*, il parle avec éloquence, comme saint Jean Chrysostome (du gr. *khrusos*, or, et *stoma*, bouche). || *Avoir quelque chose à la bouche, dans la bouche*, le dire, en parler sans cesse (généralement en mauv. part) : *L'épée au poing et l'injure à la bouche . Il n'a que ça dans la bouche, les principes* (Duhamel). || *Avoir la bouche pleine de*, montrer de la complaisance pour ce dont on parle : *Il a la bouche pleine des exploits de ses ancêtres.* || Fam. *Avoir plein la bouche de*, parler avec emphase de : *Lorsqu'il énonce ses titres, il en a plein la bouche.* || *Être sur toutes les bouches*, être le sujet de toutes les conversations. || *Ouvrir la bouche*, commencer à parler. || *Fermer, clore la bouche à quelqu'un*, le réduire au silence. || Fam. *Demeurer bouche cousue*, rester sans dire un mot. || Pop. *Ta bouche !*, tais-toi ! || **7.** *Par méton.* La personne qui parle ou qui s'exprime : *Ces idées neuves, déjà professées par tant de bouches éloquentes* (Renan). || **8.** Partie du visage humain constituée par les lèvres, limite extérieure de la bouche : *Mouleyre ressortit, la bouche barbouillée de crème* (Mauriac). || *Spécialem.* Cette partie du visage en tant qu'elle donne ou reçoit des baisers : *S'embrasser à bouche que veux-tu. Ces grands corps chancelants, qui luttent bouche à bouche* (Valéry). || Cette partie du visage en tant qu'elle exprime un trait de caractère ou un état d'âme : *Le caractère infaillible de la bouche, qui est grosse, avanchée, charnue* (Flaubert). || Fam. *(Avoir) la bouche en cœur*, donner, par sa physionomie, des marque feintes de bonne volonté et de candeur : *Onctueux, le geste rond, la bouche en cœur avec le président Bédarride* (Daudet). || *Être bouche bée*, trahir l'étonnement ou l'admiration. || *Venir à quelqu'un la bouche enfarinée*, venir à lui en affectant des sentiments d'amitié et d'intérêt. || **9.** S'emploie aussi en parlant de certains poissons et de certains animaux domestiques, en particulier du cheval : *Regarder la bouche d'un cheval pour juger de son âge.* || *Cheval à la bouche dure*, peu sensible au mors. || *Cheval qui n'a pas de bouche*, qui n'obéit aucunement au mors. || **10.** Orifice initial du tube digestif de tout organisme vivant (surtout dans le parler scientifique). : *Bouche d'un ver, d'un insecte.*

II. 1. Orifice de certaines cavités : *Bouche d'une caverne, d'un foru, S'asseyant devant le poêle à la bouche duquel elle présenta ses souliers* (Balzac). || **2.** Orifice antérieur d'une arme à feu, par où sort le projectile : *Il vit le chef de pièce changer le pointage et incliner légèrement la bouche du canon à gauche* (Hugo). || *Bouche à feu*, toute pièce d'artillerie. || **3.** Ouverture à l'air libre d'un conduit souterrain ou masqué : *Les bouches du métro refoulaient jusque sur le trottoir le flot des voyageurs* (Martin du Gard). || *Bouche de chaleur*, orifice délivrant l'air chaud d'un chauffage central. || *Bouche d'eau, d'incendie*, prise d'eau permettant de bracher sur une conduite une pompe ou une lance d'incendie : *Le personnel s'activait autour des bouches d'eau et s'occupait à dérouler les tuyaux* (Dhôtel). || *Bouche d'égout*, ouverture par où se déversent dans les égouts les eaux des ruisseaux. || **4.** *Class.* Embouchure d'un fleuve : *Vers la bouche du fleuve, ils* [les Maures] *ont osé paraître* (Corneille).

◆ **bouches** n. f. pl. **1.** Embouchure d'un fleuve composée de bras multiples : *Bouches du Nil.* || **2.** Entrée d'un solfe, d'un détroit : *Les bouches de Bonifacio. On vit arriver ce qui restait des patriotes déportés aux bouches de Cattaro* (Stendhal).

● SYN. : **1** *delta.*

bouché, e [buʃe] adj. (part. passé de *boucher ;* XVI^e s. ; au sens 5, 1690, Furetière). **1.** Qui est muni d'un bouchon, d'une fermeture. || **2.** Se dit du vin, du cidre conservés en bouteilles bouchées (comme indice de qualité). || **3.** Où l'écoulement normal est empêchée par un accident quelconque : *Tuyau, lavabo, évier bouché.* || **4.** *Ciel, horizon, temps bouché*, gris, très nuageux, sans visibilité : *Le bitume du boulevard Beaumarchais était gluant et noir sous un ciel bouché* (Duhamel). || **5.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne qui est peu intelligente, dont l'esprit s'ouvre difficilement : *J'aime bien Éliane, mais je ne comprends par le sens de ses invitations. Je suis un peu bouché sans doute, ajoutait* [M. de Charlus] (Proust). || *Bouché à l'émeri*, V. ÉMERI.

• SYN. : **3** *obstrué ;* **4** *bas, couvert ;* **5** *borné, idiot, obtus.* — CONTR. : **3** *débouché ;* **4** *clair ;* **5** *clairvoyant, intelligent, perspicace.*

◆ **bouché** n. m. Fam. *Du bouché,* du vin supérieur : *Vous en serez quittes pour payer une bouteille de bouché à c't'ancien* (Romains).

bouche-à-bouche [buʃabuʃ] n. m. (de *bouche ;* 1968, Larousse). Méthode de respiration artificielle fondée sur le principe d'une ventilation par l'air qu'expire le sauveteur.

bouchée [buʃe] n. f. (de *bouche ;* 1810, *Almanach des gourmands,* au sens 2). **1.** Quantité d'un aliment solide portée à la bouche en une fois : *La grosse bouchée de veau* [...] *qui ne veut pas descendre et qui passe d'une joue à l'autre* (Duhamel). || *Ne faire qu'une bouchée de quelque chose,* le manger gloutonnement. || Fig. *Ne faire qu'une bouchée de quelqu'un,* prendre facilement le dessus sur lui. || *Mettre les bouchées doubles,* se hâter dans l'exécution d'un travail : *C'était le béton des casemates, pour lequel on mettait maintenant les bouchées doubles* (Gracq). || *Pour une bouchée de pain,* pour un prix dérisoire : *Et le Renoir que vous voyez là* [...], *je ne vous dirai pas que je l'ai eu pour une bouchée de pain* (Duhamel). || **2.** En termes de cuisine, croûte en pâte feuilletée comportant une garniture intérieure (viandes, poissons en sauce). : *Des bouchées à la reine.* || **3.** Petit four ou confiserie de genre varié.

bouche-œil [buʃœj] n. m. invar. (de *boucher* 1 et de *oieil ;* XIXᵉ s.). *Fam.* et *vx.* Argent donné pour acheter la complaisance de qui assiste à un acte irrégulier : *Estancelin, le diplomate de la bande, avait administré un bouche-œil, ou tant pour cent sérieux, à sautenier* (L. Daudet).

1. boucher [buʃe] v. tr. (de l'anc. franç. *bousche,* touffe d'herbe, de paille, d'un bas lat. de la Gaule **boska,* du radical **bosc-* [V. BOIS] : proprem. « fermer avec une touffe » ; 1272, Joinville). **1.** Fermer une ouverture en y introduisant ou en y appliquant quelque chose : *Mon nid bouche dans la corniche | Le trou d'un boulet de canon* (Gautier). *Boucher les fentes d'une coque.* || Fam. *Boucher un trou,* acquitter une dette, combler un déficit. || Pop. *Boucher un coin,* charger l'estomac, rassasier. || Fig. et pop. *En boucher un coin à quelqu'un,* le remplir d'étonnement ou d'admiration : *Je ne l'aurais pas cru si courageux, il m'en a bouché un coin.* || **2.** Former obstacle à l'écoulement d'un fluide : *L'avalanche avait bouché le lit du torrent.* || *Spécialem.* Munir une bouteille de son bouchon : *Son vin piquait et il attribuait ce dommage à la façon défectueuse dont ses bouteilles étaient bouchées* (France). || **3.** Obstruer, barrer une voie, s'opposer au passage de quelque chose ou de quelqu'un : *La foule bouchait la rue. Le feu bouchait la galerie.* || *Boucher la vue,* faire écran : *Le haut peigne, fiché dans le chignon, soulevait la mantille à vingt centimètres de la tête, bouchait d'autant la vue* (Montherlant). || Fig. *Boucher les oreilles, les yeux,* empêcher d'entendre, de voir : *La haine lui a bouché les yeux et les oreilles.* || Pronominal. *Se boucher les oreilles, les yeux,* se refuser à voir, à entendre. || *Se boucher le nez,* se pincer le nez. pour ne pas sentir quelque mauvaise odeur. || **4.** *Fig.* Borner : *On dirait que tout le monde se ligue pour me boucher l'avenir* (Duhamel).

• SYN. : **1** *aveugler, calfater, clore, colmater, combler ;* **2** *engorger, obstruer ;* **3** *barricader, condamner, couper, embouteiller, fermer, paralyser ;* **4** *barrer, limiter.* — CONTR. : **1** et **2** *déboucher ;* **3** *libérer, ouvrir.*

2. boucher [buʃe] n. m. (de *bouc ;* désigne à l'origine celui qui vend la chair de cet animal, ou, selon d'autres, celui qui tue, dans un élevage de chèvres, les jeunes mâles en surnombre ; fin du XIIᵉ s., *Aiol*). **1.** Détaillant en viande, procédant lui-même à l'abattage : *Je te frapperai sans colère | Et sans haine, comme un boucher* (Baudelaire). || **2.** Plus généralement, personne qui pratique le commerce de la viande : *Dans la rue passait une dame du village* [...], *qui revenait de chez le boucher* (Alain-Fournier). || **3.** *Fig.* et *fam.* Chirurgien, dentiste accomplissant maladroitement sa besogne. || **4.** *Fig.* et *péjor.* Chef militaire ou homme d'État responsable d'une effusion de sang.

• SYN. : **3** *bourreau ;* **4** *assassin, criminel.*

◆ **bouchère** n. f. (fin du XIIᵉ s.). **1.** Femme d'un boucher. || **2.** Femme qui tient un commerce de viande.

boucherie [buʃri] n. f. (de *boucher ;* 1190, *Huon de Bordeaux*). **1.** Commerce de la viande : *Son père le destinait à la boucherie en gros.* || *Viande de boucherie,* se dit de toute viande, à l'exception de la viande de porc. || **2.** Ensemble des membres de cette profession : *Législation mal accueillie par la boucherie française. J'apprécie le chic que ces messieurs de la boucherie mettent à parer la viande* (Colette). || **3.** Lieu, boutique où se fait la vente au détail de la viande. || **4.** *Fig.* et *péjor.* Massacre de gens qui ne peuvent se défendre : *La Saint-Barthélemy fut une boucherie.* || Rencontre sanglante de combattants : *La hideuse chose que ces boucheries ! Allons, quand il n'y aura plus de rois, il n'y aura plus de guerre* (Hugo). || *Envoyer des hommes à la boucherie,* les envoyer au combat dans des conditions très défavorables.

• SYN. : **4** *carnage, massacre, tuerie.*

bouche-trou [buʃtru] n. m. (de *boucher* 1 et de *trou ;* 1765, Diderot, terme de peinture ; sens actuel, 1781, Beaumarchais). **1.** Personne à qui l'on recourt pour en suppléer une autre : *Être invité au dernier moment comme bouche-trou. Nous sommes un ministère bouche-trou* (Balzac). *Tu m'as appelé seulement en bouche-trou* (Achard). || **2.** Se dit aussi des choses : *Donner de la musique en bouche-trou, en attendant le début des discours.*

• Pl. *des* BOUCHE-TROUS.

• SYN. : **1** *extra, remplaçant, utilité* (théâtre).

boucheur, euse [buʃœr, -øz] n. (de *boucher* 1 ; 1560, Paré, comme adj. au sens de « qui bouche » ; au sens actuel, 1866, L'arousse). Ouvrier, ouvrière qui effectue le bouchage des bouteilles dans certaines industries.

◆ **boucheuse** n. f. Machine pour effectuer le bouchage des bouteilles.

boucholeur [buʃɔlœr] (de *bouchot ;* début du XXᵉ s). ou **bouchoteur** [buʃɔtœr] (de *bouchot ;* 1866, Larousse) n. m. Celui qui s'occupe de la reproduction des moules dans les bouchots.

• REM. La forme *bouchoteur* est tombée en désuétude.

1. bouchon [buʃɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *bousche* [V. BOUCHER], touffe de paille ; XIIIᵉ s., Rautebeuf, au sens de « buisson » ; « bouchon à baril », fin du XIVᵉ s. ; « cabaret », 1598, G. bouchet ; terme de jeu, 1844, Vidocq).

I. 1. Poignée de paille, de foin ou de feuillage tortillés, servant notamment à essuyer et à frictionner un cheval : *Il pouvait citer telle conscience de législateur digne de porter le bouchon de paille qui indique le champ ou le cheval à vendre* (Daudet). || *Par extens.* Brosse destinée au même usage. || **2.** Poignée de feuillage qu'on suspendait au-dessus de la porte des débits de vins, en guise d'enseigne. || *Vx.* Cabaret campagnard : *Il y avait des cabarets, des bouchons, avec un trognon d'arbre, un paquet de branches* (Vallès). *Le restaurant était un petit bouchon à vingt francs* (Montherlant). || **3.** Linge roulé ou tortillé en paquet : *Un drap en bouchon traînait dans la pièce.*

II. 1. Tout ce qui obture un orifice en s'y encastrant, ou d'une manière quelconque : *Bouchon d'un réservoir d'essence.* || **2.** *Spécialem.* Pièce conique ou cylindrique, en liège ou en une autre matière, qui se loge dans le col d'une bouteile, d'une carafe, et la rend étanche. || *Faire sauter les bouchons,* boire en se réjouissant. || *Goût de bouchon,* goût communiqué au vin par des bouchons de liège trop vieux ou mal stérilisés. || *Jeu de bouchon,* jeu consistant à renverser avec un palet un bouchon supportant des pièces de monnaie : *On allait se promener dans les cours ou jouer une partie de bouchon dans la grange* (Flaubert). *Les cris des petits décrotteurs qui jouaient au bouchon devant la porte venaient jusqu'à nous dans les coups de vent emportant les feuilles par tourbillons* (Daudet). *J'apprenais leurs jeux, leur en indiquais d'autres,*

perdais au bouchon tous mes sous (Gide). || Fam. et vx. *C'est plus fort que de jouer au bouchon,* c'est extrordinaire, ou intolérable. || Pop. *Bouchon de carafe,* gros diamant. || **3.** Flotteur de petite taille, originairement en liège, soutenant la ligne du pêcheur. || **4.** Ce qui fait accidentellement obstacle dans un conduit ou sur une voie de circulation : *Un bouchon de graisse s'était formé dans le tuyau. Des automobilistes retardés par un bouchon à l'entrée de l'autoroute.* || Spécialem. *Bouchon de brume,* amas de brume qui limite la vue : *Au nord des Féroë, le temps calmit et l'on rencontra des bouchons de brume* (Vercel).

• SYN. : **I, 3** *tapon.*

2. bouchon, onne [buʃɔ̃, -ɔn] n. (de *bouchon* 1, d'après le sens caressant de *chiffon,* et sous l'influence de *bouchonnjer ;* XVII[e] s.). *Class.* et *fam.* Terme d'affection mignard : *Ah ! ma petite friponne ! que je t'aime, mon petit bouchon !* (Molière).

bouchonnage [buʃɔnaʒ] ou **bouchonnement** [buʃɔnmɑ̃] n. m. (de *bouchonner ;* 1852. La Chatre). Action de bouchonner, de frictionner un animal.

bouchonner [buʃɔne] v. tr. (de *bouchon ;* 1551, Cottereau). **1.** Mettre en bouchon, chiffonner : *Bouchonner du linge.* || **2.** Frotter un animal à l'aide d'un bouchon de paille, de foin, d'herbe : *Et les hommes les bouchonnaient un peu* [les chevaux] *avec des poignées d'herbe* (Montherlant). || **3.** *Par extens.* Frictionner vigoureusement la peau avec un tampon de linge : *Il sortit son mouchoir, et se bouchonna le visage, la nuque* (Martin du Gard). *Il se précipitait alors dans les bras de sa femme, qui l'attendait avec un flacon d'eau de Cologne et des serviettes chaudes, puis le bouchonnait longuement* (Duhamel). || **4.** *Class.* Caresser, cajoler : *Sans cesse nuit et jour je te caresserai, | Je te bouchonnerai, baiserai, mangerai* (Molière).

• SYN. : **2** *panser ;* **3** *tamponner.*

◆ v. intr. Flotter comme un bouchon (rare) : *Notre barcasse, que n'entraîne plus la chaloupe, bouchonne sur la vague* (Tharaud).

bouchonnier, ère [buʃɔnje, -ɛr] adj. (de *bouchon ;* 1763, *Encyclopédie*). Qui a trait à la production ou à la vente du bouchon : *Industrie bouchonnière.*

◆ n. Personne qui fabrique ou vend des bouchons.

bouchot [buʃo] n. m. (mot poitevin, du lat. pop. **buccale,* dérivé de *bucca,* bouche [V. BOUCAU] ; 1681, *Dict. général*). Ensemble de pilotis et de claies qui servent à la culture des moules.

• SYN. : *parc à moules.*

bouchoteur n. m. V. BOUCHOLEUR.

bouchure [buʃyr] n. f. (de l'anc. franç. *bousche* [V. BOUCHER ET BOUCHON] ; milieu du XIX[e] s.). *Dialect.* Haie vive : *Il était censé couper de l'épine pour faire des bouchures, mais il ne coupait rien du tout* (Sand). *Un couple de chevreuils occupés à brouter les petites branches vertes de la bouchure* (Guillaumin).

bouclage [buklaʒ] n. m. (de *boucler ;* 1841, Esnault). **1.** Action de boucler. | || **2.** *Spécialem.* Action par laquelle, dans une opération de police ou une opération militaire, on isole un quartier d'une ville ou une zone de terrain. || **3.** En électricité, fermeture d'un circuit.

boucle [bukl] n. f. (lat. *buccula,* petite joue, petite bouche, dimin. de *bucca,* joue, bouche, d'où, en bas lat., « bosse de bouclier » ; XII[e] s., aux sens 1 et 3 ; au sens 6, 1676, Pomey). **1.** Renflement circulaire qui renforçait, au Moyen Âge, le centre de l'écu. (V. BOUCLIER.) || **2.** Écaille modifiée du dos de certains poissons. || **3.** Anneau métallique de dimension variable : *Une boucle d'amarrage.* || **4.** Pièce métallique circulaire, ou d'une autre forme, munie d'un ou de plusieurs ardillons et qui sert à fixer l'extrémité d'une courroie, la patte d'une ceinture, en exerçant un serrage réglable : *Une veste de cuir cerclée aux hanches par un ceinturon à boucle de cuivre* (Gautier). || **5.** Objet d'ornement en forme d'anneau : *Il portait des souliers à boucle d'argent* (Maupassant). || *Boucle d'oreille,* à l'origine, anneau passant dans le lobe percé d'une oreille ; *par extens.,* tout bijou porté à l'oreille : *Madeleine est venue* [...], *et j'ai remarqué qu'elle s'était tiré les cheveux en arrière et mis des boucles d'oreilles* (Sartre). || **6.** Mèche de cheveux recourbée sur elle-même : *Un bonnet turc sur sa tête, d'où ses cheveux blonds sortaient en grosses boucles* (Balzac). || **7.** Fil ou lien quelconque fermé sur lui-même : *Faire une boucle avec une corde. La boucle d'un cordage.* || **8.** Itinéraire qui ramène au point de départ (surtout dans le langage sportif). || *La grande boucle,* le tour de France cycliste. || *Boucler la boucle,* parvenir au terme d'un itinéraire circulaire ; au *fig.,* finir un raisonnement ou une digression qui ramène au propos initial. || **9.** *Spécialem.* Acrobatie aérienne consistant à décrire un cercle dans le plan vertical. || **10.** Portion d'une voie ou d'un cours d'eau décrivant une courbe très accentuée : *Les boucles de la Seine.*

• SYN. : **6** *bouclette, frisette ;* **7** *nœud ;* **10** *coube, méandre.*

◆ **boucles** n. f. pl. *Littér.* Chevelure : *Et sous ses boucles d'or, doucement protégées, | Ils mirent des toisons de bêtes égorgées* (Banville).

bouclé, e [bukle] adj. (part. passé de *boucler*). **1.** Se dit des cheveux qui font des boucles : *Des mèches bouclées.* || **2.** Dont les cheveux font des boucles : *Les premières places allaient aux enfants bouclés et beaux* (Mauriac). || **3.** *Raie bouclée,* raie comestible, reconnaissable aux saillies de son dos, ou *boucles.*

• SYN. : **1** et **2** *frisé, ondulé.* — CONTR. : **1** *plat.*

boucler [bukle] v. tr. (de *boucle ;* 1440, Godefroy, écrit *bougler ; boucler,* 1539, R. Estienne).

I. 1. Munir d'un anneau métallique : *Boucler un porc, un taureau.* || **2.** Assujettir au moyen d'une boucle : *Il descendit au bruit sans avoir bouclé ses jambières* (France). || **3.** Fermer au moyen d'une courroie munie d'une boucle, et en particulier fermer ses bagages en vue d'un départ : *Boucler un sac. Je rentre à l'hôtel boucler ma malle, l'air de Paris est mauvais pour moi* (Daudet). *Les sacs étaient bouclés, les gourdes remplies* (Duhamel). *Je veux que tout soit bouclé comme si on devait partir dans quinze jours* (Montherlant). || Fam. *Boucler ses malles, ses valises,* terminer ses préparatifs de départ ; au *fig.,* se préparer à la mort. || **4.** Dans le langage militaire, cerner un périmètre, une zone en bloquant les voies d'accès : *Boucler un quartier, un village.* || **5.** *Fam.* Fermer : *Il hésita une seconde* [...], *puis il franchit le seuil de l'école et boucla la porte* (Camus). || *Boucler sa porte,* refuser toute visite. || Pop. *La boucler* (sous-entendu *la bouche*), se taire. || **6.** Fam. *Boucler quelqu'un,* l'enfermer de façon contraignante : *Les gens bouclés pendant la semaine se mettent à l'air* (Frapié). *Et quant au puîné, le petit Caloub, une pension le bouclait au sortir du lycée chaque jour* (Gide). *Bouclé derrière ses rideaux dans sa cabine étroite et sans hublot, le navigateur rectifiait les caps* (J. Roy) ; le mettre en prison : *Boucler un malfaiteur.*

II. 1. Donner aux cheveux la forme de boucles : *Boucler des mèches.* || **2.** Former les boucles des lettres : *Le texte était recopié avec soin : les lettres finales, fermement bouclées* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Parcourir un circuit : *Boucler le kilomètre en trois minutes.* || **4.** *Fig.* Pousser jusqu'à son terme : *Cesser de se dire* [...] *que désormais je n'écrirai plus rien qui vaille et que mon œuvre est bouclée* (Gide). || **5.** *Spécialem.* Atteindre une échéance : *Boucler le mois, l'année.* || Le plus souvent avec une implication financière, satisfaire aux besoins jusqu'à la rentrée d'argent suivante : *Avec ce qu'il gagne, il a du mal à boucler son mois.* || Fam. *Boucler son budget,* parvenir à équilibrer dépenses et recettes : *Mes infirmières sont bénévoles, ce qui me permet de boucler mon budget, malgré la modicité des allocations* (Martin du Gard).

• SYN. : **I, 4** *encercler ;* **6** *claquemurer, cloîtrer, confiner, emprisonner, séquestrer, ver-*

rouiller. || **II, 1** *friser, frisotter, onduler ;* **4** *accomplir, achever, consommer.* — CONTR. : **I, 2** *déboucler ;* **3** *défaire ;* **4** *débloquer ;* **6** *délivrer, libérer.* || **II, 1** *aplatir.*

◆ v. intr. Être ou devenir frisé : *Ses cheveux bouclaient légèrement à ses tempes* (Gide).

◆ **se boucler** v. pr.

I. *Fam.* S'enfermer : *Il s'est bouclé toute la journée pour travailler.*

II. Mettre ses cheveux en boucles : *Passer des heures à se boucler.*

bouclette [buklɛt] n. f. (dimin. de *boucle ;* XII^e s., G. de Saint-Pair). **1.** Petite boucle. || **2.** *Spécialem.* Boucle de cheveux peu épaisse, au mouvement circulaire très marqué.

bouclier [buklije] n. m. (d'abord adj., dans la loc. *escu bocler* [1080, *Chanson de Roland*], au sens de « muni d'une boucle », du lat. pop. **buccularis,* de *buccula,* bosse du bouclier ; substantif au XIII^e s., sous la forme *boclier,* avec changement de suffixe). **1.** Plaque de matière dure, affectant des formes variées, que les combattants portaient au bras comme arme défensive, et que certaines peuplades utilisent encore aujourd'hui. || *Faire un bouclier de son corps à quelqu'un,* se mettre devant lui pour le protéger. || *Levée de boucliers,* dans l'Antiquité, manifestation collective d'hostilité des soldats romains ; au *fig.,* vive démonstration d'opposition : *Il y eut une levée de boucliers.* || **2.** Plaque blindée disposée sur l'affût d'une bouche à feu et destinée à protéger les servants contre les tirs de l'adversaire. || **3.** *Par extens.* Tout dispositif défensif : *Opération déclenchée derrière un bouclier aérien.* || **4.** *Fig.* Tout ce qui protège contre un mal ou un péril : *L'esprit de la comtesse ayant un bouclier contre l'éclat de rire de l'entrée, elle ne fut attentive qu'aux nouvelles de France* (Stendhal) ; et, en parlant d'une personne, emphatiquement : *Il voulait être le bouclier de l'honneur familial.* || **5.** Vaste surface formée de terrains anciens et nivelés par l'érosion : *Le bouclier canadien.* || **6.** Appareil protecteur mobile, servant dans le percement des souterrains, des tunnels.

● SYN. : **4** *armure, cuirasse, palladium, paravent, rempart.*

bouddha [buda] n. m. (de *Bouddha,* n. pr. ; XIX^e s.). Représentation plastique du dieu des bouddhistes : *Ce petit bouddha, c'est le premier bibelot qu'on m'a donné* (Chardonne).

bouddhique [budik] adj. (de *bouddhisme ;* 1842, Acad.). Relatif au bouddhisme : *Temple bouddhique.*

bouddhisme [budism] n. m. (de *Bouddha ;* 1830, Balzac). Religion orientale dont le bouddha Çakyamuni a été l'initiateur.

bouddhiste [budist] adj. et n. (de *bouddhisme ;* 1842, Acad.). Qui se réclame de l'enseignement bouddhique : *On lui prêtait la patience des bouddhistes.*

● REM. L'orthographe des dérivés de *bouddha* souffre diverses francisations : BOUDHISTE, BOUDDISTE.

boudenfle [budɑ̃fl] adj. (mot provenç., de l'onomatop. **bod-,* exprimant le gonflement, et du radical de *enfler ;* 1890, Daudet). *Dialect.* Déformé par l'embonpoint : *Bompard, si maigre autrefois* [...], *gras maintenant, boudenfle comme ils disent* (Daudet).

bouder [bude] v. intr. (de l'onomatop. **bod-,* exprimant le gonflement [des joues et des lèvres] ; XIV^e s., *Dict. général*). **1.** Exprimer par sa physionomie, notamment en faisant la moue, une réserve maussade et hostile : *L'enfant s'irrite d'être en colère et se console en jurant de ne pas se consoler, ce qui est bouder* (Alain). || **2.** Montrer à quelqu'un de la rancune pour un motif futile : *Vous ne voulez pas ?* [...] *Vous refusez ? Elle bouda quelque temps, muette et rechignée sur le banc* (France). *Ils ne parlent jamais ; ils boudent et vont chercher ailleurs leur ration de bonheur* (Maurois). || **3.** *Par extens.* Manquer d'entrain à profiter d'un plaisir : *Dieu augmentait la prospérité des hommes, qui boudaient à caresser leurs femmes* (Aymé). || Fam. *Bouder contre son ventre,* se priver de manger par dépit ; *par extens.,* se refuser sans motif un plaisir : *Après tout, le jeune homme avait suffisamment boudé contre son ventre derrière ses murailles féodales* (Gautier). || **4.** *Fig.* En politique, marquer passivement son hostilité ou son indifférence à l'égard d'un homme, d'une institution, d'un régime : *Quant au faubourg Saint-Germain, il se replia sur lui-même, il bouda, selon l'expression du temps* (D. Stern). || **5.** *Fig.* En parlant du temps, demeurer incertain : *Le temps a boudé, mais on n'a pas eu de pluie.*

● SYN. : **1** et **2** *faire la tête* (fam.) ; **3** *rechigner à, répugner à.*

◆ v. tr. **1.** *Bouder quelqu'un,* lui témoigner de la rancune, de l'hostilité : *Je lui demandai pardon, mais elle me bouda pendant tout un jour* (Mérimée). *Je continue, par principe, à le bouder, à lui marquer de la rancune* (Duhamel). || **2.** *Bouder quelque chose,*manquer d'entrain à en profiter : *Bouder un dessert.* || *Spécialem.* S'abstenir, par rancune, de fréquenter un lieu : *Quand le mariage de M. de Montpensier avec l'infante fut publié, le roi des Belges bouda les Tuileries* (Hugo). || **3.** *Par extens.* Manifester une hostilité passive à : *Bouder un scrutin. D'anciennes familles à peu près ruinées, qui boudaient l'Empereur, parce qu'il n'avait pas, comme elles disaient, fait rendre gorge aux voleurs de la Révolution* (Barbey d'Aurevilly). *Les hommes qui maintiennent le passé boudent le présent* (Barrès).

bouderie [budri] n. f. (de *bouder ;* 1690, Furetière). Action de bouder ; état d'une personne qui boude : [Paul] *s'informa des heures de train, toujours libre de lui, causeur, sans parvenir à troubler la bouderie silencieuse de la belle Antonia, absorbée dans la lecture d'une revue dont elle ne tournait pas les pages* (Daudet). *Cette bouderie ne cédait qu'à l'approche du repas* (Gide).

● SYN. : *fâcherie, mauvaise humeur, rogne* (pop.). — CONTR. : *allégresse, bonne humeur, enjouement, entrain.*

boudeur, euse [budœr, -øz] adj. et n. (de *bouder ;* 1680, Richelet). **1.** Qui est enclin à bouder : *Plaisirs, ne tentez plus un cœur sombre et boudeur* (Baudelaire). || **2.** Qui témoigne de la réserve, de l'hostilité à un régime, à une cause, et refuse de s'y rallier : *Ce qui excuse un peu le marquis Del Dongo et tous les nobles boudeurs des campagnes, c'est que réellement et sans comédie ils croyaient à la prophétie* (Stendhal).

● SYN. : **1** *fâché, grognon, maussade, morose, rechigné, renfrogné.* — CONTR. : **1** *enjoué, gai, joyeux, réjoui ;* **2** *cordial, enthousiaste.*

◆ adj. Se dit de l'attitude, de la physionomie d'une personne qui exprime la bouderie : *Il sourit, d'un air boudeur, et son visage enfantin est rose avec des joues rondes* (Duhamel).

◆ **boudeuse** n. f. (milieu du XIX^e s.). Siège en forme de S, où deux personnes peuvent s'asseoir en se tournant le dos.

boudi ! [budi] interj. (forme provenç. de *bon Dieu !*). *Fam.* Juron et exclamation : *Ah ! boudi, je ne sais pas ce qu'elle a dans le sang* (Chérau).

● REM. On trouve aussi la forme BOUDIOU : *Boudiou qu'il est laid !* (Daudet).

boudin [budɛ̃] n. m. (de l'onomatop. **bod-,* exprimant le gonflement [v. BOUDER] ; 1268, É. Boileau). **1.** Charcuterie préparée avec du sang de porc et des dés de lard introduits dans un boyau. || *Boudin blanc,* boudin fait de lait et d'une farce composée de blanc de volaille. || Fam. *S'en aller ou tourner en eau de boudin,* se solder par un échec total : *Ambitions qui s'en vont en eau de boudin.* || **2.** *Par anal.* Tout objet long et cylindrique, parfois plus ou moins enroulé sur lui-même : *Le râteau a ramené le foin en longs boudins que les enfants s'amusent à sauter en courant* (Taillemagre). || Boucle de cheveux roulée en spirale : *Une perruque à boudins.* || Bourrelet qui entoure une embarcation et la protège contre les chocs. || Saillie interne de la jante d'une roue de wagon, qui en assure le maintien sur les rails. || *Ressort à boudin,* ressort constitué d'un fil métallique enroulé en spirale. || **3.** Fam. *Faire du boudin,* bouder, dans un langage destiné aux enfants.

◆ **boudins** n. m. pl. *Fam.* Doigts gras et ronds.

boudinage [boudinaʒ] n. m. (de *boudiner* ; 1842, Acad.). **1.** Opération qui consiste à donner une faible torsion aux bandelettes de matières textiles. || **2.** En savonnerie de toilette, opération destinée à rendre compact le mélange de savon en copeaux, de colorant et de parfum.

boudiné, e [budine] adj. (de *boudin* ; milieu du XVIIIe s.). **1.** Se dit d'une partie du corps qui forme des bourrelets : *Des orteils, des doigts boudinés. Mme Gonzalès, les lèvres pincées, faisait tourner autour de son doigt boudiné l'alliance tardive que M. Gonzalès lui passa in extremis* (Mauriac). || Se dit aussi d'une personne grasse et de petite taille : *Les trois filles de la maison, laides et boudinées à plaisir* (Benoit). *Il était aussi court et boudiné que la Yande était longue et plate* (Vercel). || **2.** Qui est serré dans son vêtement, de sorte que les chairs ou le tissu forment des bourrelets : *Boudiné dans sa peau de bique et ficelé de bretelles* (Dorgelès).

• SYN. : **1** *bouffi, replet, rondouillard* (fam.) ; **2** *engoncé.*

boudinement [budinmɑ̃] n. m. (de *boudiner* ; XXe s.). État de ce qui est boudiné : *On le sentait très fort, sous le boudinement de ses petites jaquettes* (Gide).

boudiner [budine] v. tr. (de *boudiné* ; début du XIXe s.). **1.** Donner une torsion à un fil, un ruban, etc. : *Les fils des radiateurs électriques sont boudinés en hélice.* || **2.** Serrer à l'excès, de manière à faire saillir des bourrelets (rare) : *Un de ces embonpoints que les corsets boudinent vainement* (Goncourt).

◆ **se boudiner** v. pr. *Fam.* Se serrer d'une façon excessive dans ses vêtements.

boudineuse [budinøz] n. f. (de *boudiner* ; 1898, Larousse). Appareil servant à boudiner des matières malléables.

boudinière [budinjɛr] n. f. (de *boudin* ; 1669, Widerhold). Entonnoir servant à la confection des boudins et des saucisses.

boudjou [budʒu] n. m. (mot ar. ; 1866, Larousse). Ancienne unité monétaire de l'Algérie : *Ne frappez pas à la porte secrète de sa ruelle si vous n'avez pas les poches pleines de « boudjous » et de listes civiles* (Baudelaire).

boudoir [budwar] n. m. (de *bouder,* mot de formation plaisante ; 1740, Crébillon). Pièce petite et ornée qui, dans un logement élégant, est réservée en propre à la femme pour qu'elle puisse s'y isoler ou y recevoir des intimes : *Vous trouveriez ce salon élégant et parfumé comme doit l'être un boudoir* (Balzac). *Aussi reste-t-elle toujours seule dans ses boudoirs aux plafonds peints, aux glaces enguirlandées de roses et d'amours en escalade* (Daudet). || *Spécialem.* Lieu où s'accordent les faveurs amoureuses : *Et rien, ni votre amour, ni le boudoir, ni l'âtre, | Ne me vaut le soleil rayonnant sur la mer* (Baudelaire). || *Avoir des succès de boudoir,* avoir des bonnes fortunes, ou des succès mondains. || *Diplomatie de boudoir,* politique inspirée par les femmes : *Une diplomatie de boudoir avait jeté la France dans cette aventure* (Bainville).

boue [bu] n. f. (du gaulois **bawa,* d'après le gallois *baw,* fange ; fin du XIIe s., *Livre des Rois,* écrit *boe*). **1.** Terre mêlée d'eau, qui forme une couche grasse à la surface d'un sol détrempé : *Nous nous dirigeâmes de ce côté, mourant de froid, couverts de boue* (Chateaubriand). *Songez aux boutiques devant lesquelles des femmes vont et viennent, décolletées et dans la boue* (Hugo). *La boue, rien que de la boue, en flaques lourdes, en traînées luisantes au bord des trottoirs, chassée en vain par les balayeuses mécaniques en marmottes, enlevée sur d'énormes tombereaux* [...], *toujours remuée et toujours renaissante, poussant entre les pavés, éclaboussant les panneaux des voitures* [...], *mouchetant les vitres, les seuils et les devantures* (Daudet). *Katow et Kyo portaient des chaussures de sport à semelles de crêpe et n'entendaient leurs pas que lorsqu'ils glissaient sur la boue* (Malraux). || **2.** *Par anal.* Dépôt plus ou moins liquide au fond d'un vase, d'une cuve, etc. : *Boue qui dépose au fond d'un encrier, d'une cuve à vin.* || **3.** Détritus amassés en vue de leur enlèvement (souvent au plur.) : *On enleva leurs restes, comme le manant enlève dans son tombereau les boues et les ordures de nos cités* (Chateaubriand). || **4.** *Fig.* et *littér.* Avec une nuance dépréciative, désigne soit la matière en général, soit le corps humain : *Il se peut* [...] *que ce monde ne soit qu'une goutte de boue dans l'infinité des mondes* (France). *Pétris d'une autre boue que les autres humains* (Massillon). || **5.** *Fig.* et *péjor.* État infamant d'abjection : *Tout le mardi gras monarchique finissant dans un pataugeage de sang et de boue* (Daudet). *Elle annonçait* [...] *la fin du régime tombé dans la boue* (France). || **6.** *Fig.* Infamies, calomnies dont on accable quelqu'un : *Mille propos de miel ou de boue m'accueillaient au passage* (Sainte-Beuve). *Il voyait son commerce ruiné, son nom dans la boue* (Maupassant). || *Traîner dans la boue, couvrir de boue,* déshonorer (souvent appliqué à un homme public ou à une institution).

• SYN. : **1** *bourbe, crotte* (fam.), *fange, gadoue* (fam.), *gadouille* (pop.) ; **3** *immondices, ordures* ; **4** *limon* ; **5** *crotte* (fam.), *fange* ; **6** *vilenie.*

◆ **boues** n. f. pl. **1.** Dépôts produits par cetaines eaux minérales, utilisés pour leurs vertus thérapeutiques (parfois au sing.) : *Bains de boue(s).* || *Boues activées,* boues radio-actives dont les propriétés thérapeutiques ont été accrues par divers procédés. || Vx. *Prendre les boues,* suivre un traitement comportant des bains de boues. || **2.** Dépôts qui occupent les grands fonds océaniques. || **3.** *Boues radio-actives,* résidus issus des centrales atomiques.

• REM. Le pluriel s'observe épisodiquement dans d'autres emplois que ceux qui figurent ci-dessus : *La belle Adeline passa sans transition des boues de son village dans le paradis de la cour impériale* (Balzac). *Des roues jaunes autrefois, mais rendues presque grises par l'accumulation des boues* (Maupassant).

bouée [bwe] n. f. (d'une racine germ. **baukn,* signal [anc. haut allem. *bouhhan*] ; fin du XIVe s., sous la forme *boue* ; *bouée,* 1483, Garcie). **1.** Tout corps flottant disposé en mer pour repérer un point, marquer un danger, supporter certains appareils de signalisation ou de mesure, etc. : *Bouée lumineuse.* || **2.** *Bouée de sauvetage,* bouée de forme variable, conçue pour aider une personne à se maintenir sur l'eau ; au *fig.,* secours propre à tirer quelqu'un d'une situation très critique : *Ce chèque fut sa bouée de sauvetage.*

• SYN. : **1** *balise.*

boueur [buœr] n. m. (de *boue* ; 1563, Delboulle). Ouvrier qui enlève les ordures ménagères dans les villes : *Les tombereaux des boueurs se déchargeaient dans l'égout* (Hugo).

• REM. La forme officielle est ÉBOUEUR ; la langue familière prononce *boueux* [buø] (v. l'art. suiv.).

1. boueux [buø] n. m. (de *boue* ; doublet du précédent, d'après une prononc. pop. du suffixe ; 1808, d'Hautel). *Fam.* Désignation courante de l'ÉBOUEUR : *A cette heure-là, il n'y avait guère dans la rue que des balayeuses qui rangeaient la boue par petits tas luisants le long des trottoirs, et des files de tombereaux que des boueux remplissaient au fur et à mesure* (Daudet). *Les boueux ramassent* [...] *les ordures* [...] *à la lisière des trottoirs* (Dabit).

2. boueux, euse [buø, -øz] adj. (de *boue* ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens). **1.** Couvert ou taché de boue ; rempli de boue : *Vêtement boueux. Vers le soir, un homme ressemblant vaguement à Bompard, un spectre aux cheveux dressés, boueux, ruisselant, arrivait à l'auberge des Grands-Mulets où on le frictionnait, le réchauffait, le couchait* (Daudet). *Ils en redescendaient boueux, brisés, hagards et vénérables* (Valéry). *Près d'une fenêtre étroite qui donnait sur la ruelle boueuse* (Tharaud). || **2.** Se dit d'une eau fournissant un dépôt utilisable à des fins thérapeutiques. || **3.** Dans le langage de l'imprimerie, se dit d'une impression — gravure ou texte — manquant de netteté.

• SYN. : **1** *bourbeux, fangeux.*

bouffant, e [bufɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bouffer ;* fin du XVe s.). **1.** Qui bouffe : *Chevelure bouffante. Le vieux magistrat* [...] *essaie une paire de grègues bouffantes* (Nerval). || *Papier bouffant,* papier sans apprêt, qui a un aspect granuleux. || **2.** *Fig.* et *littér.* Gonflé : *Tout bouffant de colère et rouge comme un coq, le maréchal paraît à la fenêtre* (Daudet).

• SYN. : **1** *gonflant ;* **2** *hérissé.* — CONTR. : **1** *aplati, collant, étriqué, plat, serré.*

◆ **bouffant** n. m. Partie d'un vêtement qui bouffe, qui est gonflée : *Le bouffant d'une manche.*

◆ **bouffante** n. f. (1782, Mercier). **1.** *Vx.* Guimpe gaufrée. || **2.** *Vx.* Dessous destiné à faire bouffer la jupe : *En entrant dans la première salle, chaque femme était obligée de quitter sa bouffante, ses soutiens, son corps, son faux chignon, et de vêtir une lévite blanche avec une ceinture de couleur* (Nerval).

bouffarde [bufard] n. f. (de *bouffée ;* 1821, Ansiaume). *Fam.* Pipe : *Et vidant sa bouffarde sur l'ongle, il lança une longue fusée de salive dans les cendres* (Huysmans). *Nous allons voir cela, fit le juge, bourrant sa bouffarde de tabac* (L. Daudet).

bouffarder [bufarde] v. intr. (de *bouffarde ;* 1821, Ansiaume). Fumer la pipe (rare) : *Il aura, comme on le prétend, bouffardé avec le Boulanger* (Balzac).

1. bouffe [buf] adj. (de l'ital. *buffa,* adj. f., commique [dans la loc. *opera buffa,* par oppos. à *opera seria*] ; 1791, *Encycl. méthodique*). **1.** *Opéra bouffe,* opéra gai et de ton populaire, né en Italie au XVIIIe s. || **2.** Comique, en parlant de musique : *A l'air qui jase d'un ton bouffe | Et secoue au vent ses grelots, | Un regret, ramier qu'on étouffe, | Par instant mêle ses sanglots* (Gautier).

◆ n. m. **1.** Chanteur qui tient un rôle plaisant ou comique dans un opéra. || **2.** Bouffon : *Parmi tous ces adulateurs disparus, oubliés ou trahis* [...] *— diplomates, prélats, bouffes illustres, gens d'épée de tous pays —, un seul me paraît digne de vous être cité* (Milosz).

2. bouffe [buf] ou **bouffetance** [buftɑ̃s] n. f. (de *bouffer ;* XXe s.). *Pop.* Nourriture.

bouffée [bufe] n. f. (de *bouffer ;* XIIe s., *Conquête de Jérusalem*). **1.** Brusque exhalaison d'air, de fumée, de vapeur, par la bouche ou par le nez : *Ah ! s'écria-t-il en laissant échapper lentement sa première bouffée par la bouche et les narines, comme il y avait longtemps que je n'avais fumé !* (Mérimée). *Elle tira quelques bouffées qu'elle souffla longuement devant elle, puis elle murmura avec lassitude : « Ça vous intéresse, ces vieilles histoires ? »* (Martin du Gard). || **2.** Air aspiré par la bouche en une fois : *Il avalait de grandes bouffées d'air* (Montherlant). || **3.** Brusque émission de vapeur ou de fumée hors d'un foyer, d'une machine : *Poêle fumant par bouffées.* || **4.** Mouvement passager de l'air : *Le vent* [...] *enflait la voile par bouffées, puis la laissait peu après retomber le long du mât* (Nerval). *Des chants étranges nous parvenaient parfois dans une bouffée de fœhn* (Duhamel). || Flux d'air tranchant sur l'air ambiant, par l'odeur ou par la température : *Une bouffée d'air frais. A travers les grilles des soupiraux s'exhalait une infecte bouffée des égouts* (Sainte-Beuve). *Des bouffées de vent chaud leur soufflaient au visage l'haleine des jardins qu'ils longeaient* (Martin du Gard). *A chaque mouvement de sa tête, je respirais une bouffée de parfum* (Sartre). || **5.** *Littér.* Se dit d'un bruit inégalement porté par le vent et qui est perçu par intermittence : *L'office était commencé ; des bouffées d'orgues, des chants sortaient de l'église, déserte pourtant et tout éteinte* (Daudet). || **6.** *Bouffée de chaleur,* brusque sensation de chaleur au visage, due à une émotion ou à un malaise : *Il rougit ; puis, tout à coup, cette bouffée de chaleur qui lui montait au visage l'étourdit, et il ne vit plus d'autre issue que dans la colère* (Martin du Gard). || **7.** *Fig.* Se dit de sentiments ou de dispositions d'esprit qui apparaissent par intermittence : *Dans cette dernière partie de son récit, il lui revint des bouffées d'ironie dont elle reconnut le méchant caractère* (Gobineau). *Mais l'impossibilité d'en finir tout de suite par un acte d'autorité, et la pensée du Congrès des sciences morales* [...] *firent monter une bouffée de rage au front de M. Thibault* (Martin du Gard). *Ce nom, même prononcé du bout des lèvres, même évoqué dans le silence de la méditation, lui faisait monter au cœur des bouffées de colère* (Duhamel).

• SYN. : **7** *accès, crise, explosion, poussée.*

bouffer [bufe] v. intr. (onomatop. suggérant l'action de lâcher l'air après avoir gardé la bouche close et gonflée ; XIIe s., *Tristan ;* le sens « manger gloutonnement » est attesté au XVIe s. dans *bouffard* et *bouffeur,* glouton). **1.** *Class.* Gonfler ses joues de colère : *Repris et montré à tout moment par ses aumôniers, et lui, bouffant contre eux* (Saint-Simon). || **2.** Se gonfler, prendre un certain volume (le plus souvent en parlant de tissus, de vêtements ou des cheveux) : *Papier peint qui se décolle et bouffe.* [Ils] *font bouffer les coussins de cuir noir et mettent tout en ordre dans leur embarcation* (Gautier). *Un corsage dont les manches à gigot bouffaient* (Theuriet). *Des arbres bouffaient, subitement retroussés par un coup de vent* (Huysmans). *Des deux côtés de son crâne, des touffes de cheveux noirs frisés bouffaient* (Malraux).

• SYN. : **2** *bomber, cloquer.* — CONTR. : **2** *s'aplatir, coller, retomber.*

◆ v. tr. **1.** *Pop.* Manger avec grand appétit et sans raffinement. || **2.** *Par extens.* Manger : *Je peux dire à présent qu'on a payé dans ce restaurant comme si on avait mangé, mais on n'avait qu'essayé de bouffer seulement* (Céline). *Pas possible, il a bouffé du lion, gémirent les camarades* (Dorgelès). || **3.** *Pop.* Consommer : *Une voiture qui bouffe quinze litres d'essence aux cent kilomètres.*

• SYN. : **1** *bâfrer* (pop.), *s'empiffrer* (pop.), *goinfrer* (fam.) ; **2** *avaler* (fam.), *croquer* (fam.). — CONTR. : **1** et **2** *jeûner.*

◆ **se bouffer** v. pr. Pop. *Se bouffer le nez,* se disputer.

bouffetance n. f. V. BOUFFE 2.

bouffette [bufɛt] n. f. (dimin. de *bouffe,* gonflement, presque inusité auj. [V. BOUFFER] ; 1409, Godefroy). Petite touffe de rubans, petite houppe de laine, de soie, employée comme ornement : *Des robes sales couvertes de nœuds et de bouffettes* (Zola).

bouffeur, euse [bufœr, -øz] n. et adj. (de *bouffer ;* XVIe s.). *Pop.* Mangeur. || Pop. *Bouffeur de curé,* se dit d'une personne anticléricale.

• SYN. : *bâfreur* (pop.), *glouton, goinfre* (fam.).

bouffi, e [bufi] adj. (part. passé de *bouffir ;* 1546, Rabelais). **1.** Se dit de quelqu'un qui est gonflé, enflé : *Véritable lèpre d'oves* [...], *de nuages de bronze, d'amours replets, de chérubins bouffis, qui commence à dévorer la face de l'art dans l'oratoire de Catherine de Médicis* (Hugo). || *Spécialem.* Se dit d'un visage vilainement enflé ou altéré par la graisse : *Les femmes, bouffies et blafardes, se tiennent toutes raides* (Daudet). *Cette figure bouffie, où la meurtrissure de la chute faisait une large tache violacée* (Rolland). *M. Thibault secoua les épaules, et tourna vers l'abbé son visage bouffi, dont les lourdes paupières ne se soulevaient presque jamais* (Martin du Gard). *Rien que des gens pressés, au visage encore bouffi de sommeil ou flétri par une fatigue incurable* (Duhamel). || **2.** *Fig.* En littérature, en art, se dit de ce qui est ampoulé, gâté par l'enflure : *Style bouffi. Plafond bouffi de dorures.* || **3.** *Fig.* Qui laisse paraître un ridicule contentement de soi : *L'Autriche, victorieuse des Turcs, bouffie de ses victoires* (Michelet).

• SYN. : **1** *boursouflé, enflé, gonflé, mafflu, soufflé ;* **2** *grandiloquent, pompeux ;* **3** *gonflé.* — CONTR. : **1** *creux, émacié, maigre, menu, mince ;* **2** *austère, simple.*

◆ n. *Pop.* et *vx.* S'employait comme apostrophe plaisante, avec une nuance affectueuse ou moqueuse : *Pourtant, ma petite bouffie, des fois qu'il y a, tu sens bien que t'as une âme, dis ?* (Daudet). || Fam. et iron. *Tu l'as dit, bouffi,* se dit pour relever un truisme.

bouffir [bufir] v. intr. (variante de *bouffer ;* v. 1265, J. de Meung). Enfler, prendre un volume excessif et déplaisant, le plus souvent en parlant d'une partie du corps et

surtout du visage : *Plaie qui bouffit.* || En parlant d'une personne : *Madame, à trente-cinq ans, malgré tout l'exercice, bouffissait, et, le matin, avait de la peine à tenir sur ses pauvres pieds enflés* (Aragon).

● SYN. : *boursoufler, gonfler.* — CONTR. : *dégonfler, désenfler, maigrir, mincir.*

◆ v. tr. Conférer à une partie du corps une enflure de mauvais aloi : *Graisse qui bouffit les traits.*

◆ **se bouffir** v. pr. *Fig.* Devenir ridiculement content de soi : *La vanité française se bouffit aussi de la supériorité que Bonaparte nous donna sur le reste de l'Europe* (Chateaubriand).

bouffissure [bufisyr] n. f. (de *bouffir ;* 1582, Liébault). **1.** État de ce qui est bouffi ; enflure malsaine : *En y regardant mieux, on voit bien en effet que cette apparente « bonne mine » n'est qu'une assez fâcheuse bouffissure* (Gide). *La perpétuelle contorsion des muscles de la face, et surtout la bouffissure causée par l'empoisonnement avaient déplacé tous les traits et rendaient à peine reconnaissable le visage du moribond* (Martin du Gard). *Le personnage fait parfois de vains efforts pour inscrire un monocle dans la bouffissure de ses paupières* (Duhamel). *En huit jours, son visage changea, il lui vint des bouffissures sous les yeux* (Montherlant). || **2.** *Fig.* Caractère de ce qui est ampoulé, plein d'emphase : *La bouffissure d'un style.*

● SYN. : **1** *boursouflure, gonflement, poche ;* **2** *emphase, grandiloquence, pompe.* — CONTR. : **1** *amaigrissement, amincissement, dégonflement ;* **2** *austérité, simplicité.*

1. bouffon [bufɔ̃] n. m. (ital. *buffone,* de *buffo,* comique ; 1530, Marot). **1.** *Vx.* Acteur qui joue la farce ; bonimenteur se livrant à des pantomimes : *Il entendit de loin* [...] *la trompette de Galinette la Galine, bouffon du célèbre opérateur Géronimo* (Nerval). || **2.** Personnage grotesque, attaché à un souverain ou à un grand seigneur, qu'il divertissait par ses facéties : *Du bouffon favori la grotesque ballade | Ne distrait plus le front de ce cruel malade* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* Personnage qui égaie une société par des moyens rudimentaires ou en consentant à faire rire à ses dépens : *Être le bouffon de la table.* || **4.** *Péjor.* Se dit pour flétrir un personnage vil et ridicule, particulièrement un homme public : *C'est un bouffon, disait Père avec un mépris souriant. Il est insupportable, mais impayable* (Duhamel).

● SYN. : **1** *baladin, bateleur, bouffe, farceur, histrion, paillasse, pitre ;* **2** *fou ;* **3** *clown, pitre ;* **4** *pantin, polichinelle.*

● REM. On trouve quelquefois, au sens 3, le fém. BOUFFONNE : *Églé, la bouffonne qui se barbouille avec des mûres* (Hugo).

2. bouffon, onne [bufɔ̃, -ɔn] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd.). **1.** Qui provoque le rire par des moyens rudimentaires ou grossiers : *On lui portait des toasts cocasses et d'autant plus bouffons qu'on le voyait plus ému qu'il ne voulait paraître* (Tharaud). || *Substantiv.* Ce qui est bouffon : *Il faut distinguer le naïf du plat et du bouffon* (Pascal). || **2.** Qui fait rire à ses dépens : *Un gendarme est, d'ailleurs, quelque chose d'essentiellment bouffon* (Flaubert). || **3.** Ridicule par son incompatibilité avec l'état réel des choses : *Il avait la prétention bouffonne d'arriver le premier.*

● SYN. : **1** *burlesque, cocasse, grotesque ;* **2** *comique ;* **3** *extravagant.* — CONTR. : **1** *austère, grave, puritain, rabat-joie, précieux.*

bouffonnant, e [bufɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *bouffonner ;* 1866, Larousse). Qui bouffonne : *La voix bouffonnante, directement inspirée de Polichinelle, semblait venir d'une colonne* (Malraux).

bouffonnement [bufɔnmɑ̃] adv. (de *bouffon ;* XIX^e s.). De manière bouffonne : *Une escobarderie d'étiquette assez jésuitique, et qu'éluda bouffonnement un envoyé de Perse* (Gautier).

bouffonner [bufɔne] v. intr. (de *bouffon ;* 1549, Rabelais). **1.** Endosser, pour amuser, un ridicule dont on fait voir en même temps qu'il n'est qu'emprunté : *Desmoulins fut convié au tribunal de Fouquier-Tinville : « Quel âge as-tu ? lui demanda le président. — L'âge du sans-culotte Jésus », répondit Camille bouffonnant. Une obsession vengeresse forçait ces égorgeurs de chrétiens à confesser incessamment le nom du Christ* (Chateaubriand). *Elle bouffonnait en le racontant* (Rolland). *Ainsi bouffonnant, il poussait Fleurissoire au travers du vestibule, vers un jardin intérieur formant terrasse où, sous la treille, un repas était préparé* (Gide). || **2.** *Class.* et *littér.* Plaisanter : *Il bouffonne agréablement* (Acad., 1694). *S'il y a des drôles pour en bouffonner, il y a des cœurs bien nés pour l'admirer* (Prévost).

◆ v. tr. Prendre pour objet de ses plaisanteries : *Ses lèvres se resserraient de plus en plus, et ses yeux s'éclairaient d'un feu intérieur semblable à celui de la jalousie et de la rancune, même pendant qu'il applaudissait ostensiblement les talents de son vieil ami, l'étrange bouffon, qui bouffonnait si bien la mort* (Baudelaire). *Ronds comme des balles, des repris de boisson bouffonnaient ces filles* (Huysmans).

bouffonnerie [bufɔnri] n. f. (de *bouffon ;* 1539, Cl. Gruget). **1.** Action, attitude ou parole bouffonne : *Pas de comparaison avec vos fakirs et les autres bouffonneries scéniques* [...]. *Ils jouent des complaintes, des tragédies* (Rimbaud). || **2.** Caractère de ce qui est bouffon : *Il faut attendre la fin pour que l'histoire apparaisse dans toute sa bouffonnerie.*

● SYN. : **1** *blague* (fam.), *facétie, farce, joyeuseté, pitrerie ;* **2** *burlesque, comique.* — CONTR. : *gravité, sérieux, tristesse.*

boufre ! [bufr] interj. (onomatop., influencé par *bougre ;* XIX^e s.). **1.** *Vx.* Juron atténué : *Ah ! boufre, tu es ruiné, dit Pellerault en laissant tomber son journal* (Balzac). || **2.** Exclamation exprimant l'admiration : *Boufre ! il est de taille, ton petit gars* (Daudet).

bougainvillée [bugɛ̃vile] n. f. (du n. du navigateur *Bougainville ;* 1806, Wailly). Genre de plantes grimpantes originaires d'Amérique, dont plusieurs espèces sont cultivées comme ornementales : *L'écarlate manteau des bougainvillées* (Maeterlinck).

● REM. Le mot est parfois usité aussi sous sa forme latinisée BOUGAINVILLEA (plur. -AS) ; on trouve également, et même plus souvent, la forme BOUGAINVILLIER, n. m.

bouge [buʒ] n. m. (peut-être emploi fig. de l'anc. franç. *bouge,* sac, du lat. *bulga,* même sens, d'origine gauloise ; XII^e s., Godefroy, au sens de « partie concave ou convexe d'un objet » ; « local de décharge », XIII^e s., *Merlin ;* « logement misérable », XVIII^e s., Voltaire).

I. 1. Partie la plus renflée d'un tonneau. || **2.** Convexité transversale du pont d'un navire.

II. 1. *Class.* Réduit servant de débarras (ménagé dans le recoin résultant de la courbure d'un mur). || **2.** Logement infect : *Le bouge* [...], *la case pour divorcée pauvre* [...], *devint un « petit troisième » assez laid et accueillant* (Colette). || **3.** Cabaret ou lieu de plaisir de dernière catégorie : *Le vin sait revêtir le plus sordide bouge | D'un luxe miraculeux* (Baudelaire). *Laissant les marins près des bouges, je regagnais le port tranquille* (Gide).

● SYN. : **II, 2** *galetas, réduit, taudis.*

● REM. Au sens II, 1, le mot apparaît au féminin jusqu'au XVII^e s. (1690, Furetière).

bougeant, e [buʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *bouger ;* XX^e s.). Animé d'un mouvement vif qui se fait sur place : *Ceux qu'aime bien le Bon Dieu | C'est les ânes très doux, aux oreilles bougeantes* (Jammes). *Et cette nuit d'où sortaient et où rentraient ces rouges et ces lividités bougeantes suggérait l'enfer* (Montherlant). *Cette étoile bougeante et muette* (Gracq).

bougeoir [buʒwar] n. m. (de *bougie ;* 1514, Gay, écrit *boujoué ; bougeoir,* 1534, Gay). Petit chandelier sans pied, fait de métal, de porcelaine, etc., et muni d'une anse où l'on peut passer un doigt.

bougeotte [buʒɔt] n. f. (de *bouger ;* milieu du XIX^e s.). **1.** *Fam.* Difficulté à tenir en place, traduisant la surexcitation : *Impossible de garder cet enfant en classe, il a la bougeotte.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Appétit de voyages : *Les hommes avec leur agitation perpétuelle, leur bougeotte inguérissable* (Genevoix). *Paris a créé l'amusante bou-*

geotte — mot et chose —, cette fièvre de déplacement qui caractérise notre temps, mais la bougeotte ne fait pas double emploi avec le tracassin du Midi (Dauzat).

bouger [buʒe] v. intr. (du lat. pop. **bullicare,* de *bullire,* bouillir : proprem. « bouillonner » ; 1175, Chr. de Troyes). [Conj. **1.**] **1.** Être animé d'un mouvement qui se fait sur place : *Dans sa gaine, mon couteau bouge* (Gautier). *Nous tournons le bouton sans que la porte bouge, et nous ouvrons d'un seul coup* (Martin du Gard). || Fam. *Ça bouge,* se dit, sur mer, pour indiquer que l'embarcation est secouée. || **2.** *Spécialem.* Donner des signes d'un manque de solidité : *Dent qui bouge.* || **3.** (avec un sujet désignant une chose) Subir un déplacement : *Les étoiles bougent dans le ciel.* || **4.** (avec un sujet désignant un être animé) Mouvoir une partie du corps, faire un geste : *Il n'est pas mort, il bouge.* || **5.** Changer de place (surtout dans des phrases négatives) : *Une vieille femme tranquille, qui tricotait toujours, faisait, sans bouger de sa chaise, notre festin dans une huguenote* (Chateaubriand). *La dame rose fit signe à Pierrette, qui devint toute rouge et n'osa pas bouger* (Vigny). || *Ne pas bouger de,* être constamment auprès de : *Je suis parvenu, Monsieur, à connaître la Cour mieux que ceux qui n'en bougent* (Courier). || **6.** *Fam.* Avoir une activité multiple et non sédentaire : *Un emploi de bureaucrate n'est pas ce qu'il lui faut, il a besoin de bouger.* || **7.** *Fig.* Agir : *Qui voit tout ne désire rien et tremble de bouger* (Valéry). || Fam. *Ne pas bouger,* s'abstenir de toute action : *Ne bougez pas avant d'avoir reçu le questionnaire que je vous adresserai.* || **8.** *Fig.* Se mettre en mouvement, passer à l'action, en parlant d'une force sociale ou d'un groupe politique : *Quant au peuple, il a bouillonné hier, mais ce matin il ne bouge pas* (Hugo). || **9.** *Fig.* et *fam.* Changer, se modifier (surtout dans des phrases négatives) : *Un tissu grand teint, qui ne bouge pas au lavage.*

• SYN. : **1** *remuer ;* **2** *branler ;* **3** *se déplacer, se mouvoir ;* **4** *gigoter, remuer ;* **8** *s'agiter.* — CONTR. **1** *s'immobiliser ;* **3** et **4** *être immobile ;* **8** *se calmer.*

◆ v. tr. **1.** *Class.* Déplacer : *Vingt-deux chariots à quatre roues ne l'auraient jamais pu bouger de là* (Racine). || **2.** *Fam.* Transporter à une autre place : *On ne bougera rien dans le château ? répétait Chaffin* (Bourget). || **3.** *Fam.* Changer de place, de position : *Bouger la main, le pied.* || Fig. et fam. *Ne pas bouger le petit doigt,* ne rien faire pour aider quelqu'un : *Il n'a pas bougé le petit doigt pour te sortir de là.*

• SYN. : **2** *déplacer, déranger ;* **3** *remuer.*

◆ **se bouger** v. pr. *Pop.* Sortir de l'inaction : *Voyons, Léontine, bouge-toi, tu t'ankyloses* (Proust).

bougie [buʒi] n. f. (de *Bougie,* v. algérienne d'où venait la cire ; 1300, Delboulle, dans l'expression *chandeles de bougie,* « chandelles de cire fine » ; *bougie,* 1546, R. Estienne, au sens 1 ; au sens 2, 1690, Furetière ; au sens 3, 1888, Larousse ; au sens 4, 1922, Larousse). **1.** Bâtonnet cylindrique, tronconique ou de forme décorative, en cire, en acide stéarique ou en paraffine entourant une mèche, et dont la combustion fournit une flamme éclairante : *Sylvanire s'usait les yeux à la lueur d'une bougie* (Daudet). *Quelqu'un a soufflé la bougie qui éclairait pour moi le doux visage maternel* (Alain-Fournier). || **2.** Tige flexble ou rigide, employée comme sonde, anciennement en cire. || **3.** Organe amovible d'un moteur à explosion, servant à l'allumage du mélange gazeux dans le cylindre : *Héquet, le capot levé, resserrait une bougie avec des gestes disciplinés de praticien* (Martin du Gard). || **4.** Ancienne mesure d'intensité lumineuse.

bougier [buʒje] v. tr. (de *bougie ;* 1549, R. Estienne). Passer à la cire chaude le bord d'une étoffe pour éviter qu'elle ne s'effiloche.

bougna ou **bougnat** [buɲa] n. m. (de *charbougna,* appellation plaisante formée en parodiant le parler auvergnat ; 1889, Macé). À Paris, débitant de boissons vendant aussi, au détail, les bois et charbons.

bougon, onne [bugɔ̃, -ɔn] adj. et n. (déverbal de *bougonner ;* 1818, Wailly). Qui est porté à bougonner : *L'âge l'a rendu bougon. Un vieux bougon.*

◆ adj. Qui traduit la mauvaise humeur, mais sans motif grave et sans conséquences : *M^me Vaucorbeil, courtaude et l'air bougon [...], avait gardé un mutisme absolu* (Flaubert). *Au demeurant, il est charmant ; j'aime sa cordialité bougonne* (Gide). *Elle répondit d'un ton bougon qu'elle ne pouvait arracher les yeux d'une femme qui n'existait pas* (Mauriac).

• SYN. : *grincheux, grognon, revêche, ronchon, ronchonneur.* — CONTR. : *affable, amène, cordial, engageant, gracieux.*

bougonnement [bugɔnmɑ̃] n. m. (de *bougonner ;* fin du XIX^e s.). Action de bougonner ; propos de celui qui bougonne : *Pour l'achever, les bougonnements de Tartarin-Sancho, qui ne cessait de geindre et de pester* (Daudet).

bougonner [bugɔne] v. intr. (probablem. onomatop. ; 1611, Cotgrave, au sens de « faire quelque chose de mauvaise grâce » ; sens actuel, 1798, Acad.). **1.** Parler à mi-voix, sans articuler distinctement, presque toujours en signe de mécontentement : *Quelquefois, un groupe bougonnait avec bruit au passage de l'archidiacre* (Hugo). *Joseph haussa les épaules et bougonna entre ses dents* (Duhamel). || **2.** Protester sans vigueur : *Il bougonnera, mais il le fera tout de même.*

• SYN. : **1** *grommeler, marmonner, marmotter, ronchonner* (fam.) ; **2** *grogner, maugréer, murmurer, râler* (fam.).

◆ v. tr. **1.** Dire en bougonnant : *« Sûrement, sûrement », bougonna le vieux* (Daudet). || **2.** *Vx.* Attraper quelqu'un en bougonnant : *Il bougonnait les gens qui entraient chez lui* (Hugo).

bougonnerie [bugɔnri] n. f. (de *bougonner ;* XX^e s.). Action de bougonner ; caractère bougon (rare) : *Il a la bougonnerie cordiale et grogne des amabilités* (Gide).

bougonneur, euse [bugɔnœr, -øz] adj. et n. (de *bougonner ;* XX^e s.). Qui fait entendre des bougonnements ; qui a l'habitude de bougonner (rare).

bougran [bugrɑ̃] n. m. (altér. de *Boukhara,* n. de la ville d'où provenait, à l'origine, cette étoffe ; 1175, Chr. de Troyes, écrit *boquerant ; bougran,* fin du XIV^e s.). **1.** Toile épaisse servant de soutien au tissu d'un vêtement. || **2.** Toile grossière : *Une longue redingote de bougran vert* (Barbey d'Aurevilly).

bougre, esse [bugr, -ɛs] n. (du bas lat. *Bulgarus,* Bulgare, et, par extens. péjor., « hérétique » et « sodomite » ; 1172, Godefroy, écrit *bogre ;* employé au sens de « gaillard » et comme juron au XV^e s.). **1.** *Vx* et *pop.* Personne méprisable : *Le bougre avait juré de m'amuser six mois* (La Fontaine). *Il faut croire que le vieux bougre savait à quoi s'en tenir* (Duhamel). || **2.** *Fam.* Individu, soit avec une nuance de sympathie : *Tu es un bon bougre, malgré ton air cornichon* (Stendhal). *Raoul Duval, lequel est le meilleur bougre de la terre* (Flaubert). *D'abord, ils bénéficient de cette chose déconcertante : l'acceptation tacite de la majorité des bougres qu'ils exploitent !* (Martin du Gard). *Le pauvre bougre, il luttait ferme dans ses ténèbres* (Aragon) ; soit avec une nuance péjorative : *Quels plats bougres que M. de Barante [...], que le comte d'Agout* (Stendhal) ; soit, plus rarement, avec une nuance d'admiration : *Il nous étonnera toujours, ce bougre-là !* || **3.** *Bougre de,* renforce un terme injurieux, surtout en interj., ou exprime la mauvaise humeur, le dédain, etc. : *Te voilà, salaud, cochon, bougre d'ivrogne !* (Maupassant). *Où est-elle, ta bougresse de fille !* (Bloy). *Cette bougresse de ville n'existe pas* (Romains).

• REM. Le fém. *bougresse* est vieilli.

◆ **bougre !** interj. **1.** *Vx.* Juron grossier, écrit souvent *b...* || **2.** *Auj.* Juron atténué exprimant la colère, l'indignation, le dépit, et surtout la surprise, l'admiration : *« Le marquis de Saint-Loup-enBray ! Ah ! bougre ! » s'était-il écrié, usant du juron qui était chez lui la marque la plus forte de la déférence sociale* (Proust).

bougrement [bugrəmɑ̃] adv. (de *bougre ;* 1858, Larchey). *Fam.* Exprime un degré

assez élevé pour produire une forte impression : *C'est bougrement bon. Tout cela agace bougrement les nerfs* (Flaubert). *Mon Dieu, c'était bougrement embêtant, « la Fille de Roland », dit M. de Guermantes, qui en était resté à M. de Bornier* (Proust). *Je parviens à jouer passablement les deux premiers morceaux d' « Iberia », qui sont bougrement difficiles* (Gide).

• SYN. : *bigrement* (fam.), *diablement* (fam.), *drôlement* (fam.), *fameusement, rudement.* — CONTR. : *médiocrement, modérément, peu.*

boui-boui [bwibwi] n. m. (peut-être en relation avec *bouis,* lieu de débauche, du lat. *bovile,* étable [v. étym. de BORDEL] ; 1847, Gautier, écrit *bouig-bouig).*) **1.** *Vx* et *pop.* Lieu de plaisir de dernier ordre. || *Spécialem.* et *fam.* Café-concert, cabaret ou théâtre misérables : *Tout le monde me blâme de me faire jouer dans un pareil boui-boui* (Flaubert). || **2.** Restaurant d'ordre inférieur : *Ces seigneurs [...] qui, beaux et généreux comme des dieux, poussent la porte des bouis-bouis perdus* (Plisnier).

• Pl. *des* BOUIS-BOUIS.

• SYN. : **1** *beuglant* (pop.), *bouge ;* **2** *bouchon* (vx), *bouillon* (vx), *gargote.*

bouif [bwif] n. m. (abrév. de *ribouis,* savetier ; 1867, Delvau). *Pop.* Cordonnier : *Son père était un cordonnier en réparation, ce que le peuple appelle un « bouif »* (Bourget).

• SYN. : *savetier.*

bouillabaisse [bujabɛs] n. f. (provenç. *bouiabaisso,* formé de deux impér. signif. « bous et abaisse-toi », pour exprimer la rapidité relative de la cuisson ; 1840, Mérimée, écrit *bouille-abaisse*). **1.** Soupe provençale de poissons de roche, cuits dans de l'eau ou du vin blanc, avec huile d'olive, ail, tomate, persil, safran, poivre, thym, laurier. || **2.** *Fig.* et *fam.* Par rapprochement avec *bouillasse,* terre détrempée. || **3.** *Fig.* et *fam.* Situation confuse ou embrouillée.

bouillant, e [bujɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bouillir,* 1120, *Job*). **1.** Qui est à la température d'ébullition : *Eau bouillante.* || **2.** *Par exagér.* et *fam.* Très chaud : *Il a la fièvre, ses mains sont bouillantes.* || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne ou d'un sentiment, pour exprimer sa vivacité, son ardeur, sa force : *En Apt, pays des têtes bouillantes, explosibles, on se contente de trouver que Mme Portal « a le verbe haut »* (Daudet). *Jeune officier au patriotisme bouillant. Être bouillant de colère.*

• SYN. : **1** *brûlant ;* **3** *ardent, enthousiaste, explosif, fougueux, frénétique, pétulant, véhément, vif, volcanique.* — CONTR. : **1** *froid, glacé, tiède ;* **3** *calme, doux, impassible, mou, pondéré.*

bouillasse [bujas] n. f. (rapprochement plaisant de *boue* et de *bouillie ;* XXe s.). *Pop.* Sol profondément détrempé : *Si j'échappe à la bouillasse hivernale des tranchées* (Romains).

• SYN. : *boue, bourbe, fange, gadoue.*

1. bouille [buj] n. f. (peut-être du lat. pop. **buttula,* de *buttis,* tonneau ; XVe s.). **1.** *Dialect.* Hotte de bois pour transporter la vendange. || **2.** *Pop.* Visage : *Une bouille ronde.* || L'expression du visage : *Une bonne bouille.*

• REM. Le sens 2 peut être aussi mis en relation avec *bouille* 2 ou être l'abrév. de *bouillotte.* (V. POT-BOUILLE.)

2. bouille [buj] n. f. (de *bouiller ;* XVe s.). *Vx.* ou *dialect.* Perche terminée par une boule de cuir, servant à remuer le fond de l'eau pour faire sortir le poisson.

bouiller [buje] v. tr. (sans doute altér. de l'anc. franç. *bouler,* du lat. *bullare,* produire des bulles, sous l'influence de *brouiller, souiller, fouiller ;* 1669, *Dict. général*). *Dialect.* Troubler l'eau avec la bouille, pour attirer le poisson.

bouillerie [bujri] n. f. (de *bouillir ;* XIXe s.). Distillerie d'eau-de-vie : *Tous les bâtiments, depuis la bouillerie jusqu'à la charretterie* (Flaubert).

bouilleur [bujœr] n. m. (de *bouillir ;* 1775, arrêt du 19 mai). **1.** Personne qui fait fonctionner l'alambic pour produire de l'eau-de-vie. || *Bouilleur de cru,* personne jouissant du privilège de distiller, sans acquitter de taxes, les fruits de sa propriété : *Devant toutes les portes où s'installent tour à tour cuves, pressoirs, ou les alambics des bouilleurs de cru* (Jouhandeau). || **2.** Cylindre métallique disposé sous une chaudière pour en augmenter la surface de chauffe. || **3.** Réacteur nucléaire de petites dimensions, où la matière active est un sel d'uranium dissous dans l'eau.

bouilli, e [buji] adj. (part. passé de *bouillir ;* début du XIVe s.). **1.** Qu'on a fait bouillir : *Eau bouillie.* || **2.** Qui a été cuit dans un liquide en ébullition : *Viande bouillie, bœuf bouilli.* || **3.** Qui a été traité par un liquide en ébullition : *Carton, cuir bouilli.*

◆ **bouilli** n. m. (XIVe s.). Viande cuite à l'eau : *Nous avions toujours un bouilli de bœuf pour le soir* (Giono). || Sans complément, désigne habituellement du bœuf bouilli : *Toute la famille mangeait du bouilli* (Aymé).

bouillie [buji] n. f. (de *bouillir ;* XIIe s., *Naissance du Chevalier du cygne,* écrit *boulie*). **1.** Mélange de farine et de lait ou d'eau, formant à la cuisson une pâte plus ou moins épaisse : *La fadeur des crèmes de blé vert, des bouillies d'avoine, des panades, m'arrachait des larmes* (Beauvoir). || **2.** Toute pâte molle produite par un apport de liquide : *Le pain resté à la pluie n'était plus qu'une bouillie.* || *Bouillie bordelaise,* mélange de sulfate de cuivre et de chaux dissous dans l'eau, employé en pulvérisation pour le traitement de la vigne : *Le large chapeau de jonc et la chemise de pénitent bleuie par la bouillie bordelaise* (Peyré). || Fig. et fam. *Bouillie pour les chats,* se dit le plus souvent d'un exposé confus, peu intelligible ; se dit aussi d'une chose faite en pure perte, inutile. || **3.** Masse plus ou moins molle résultant d'un écrasement : *On vit une chose terrible, une bouillie de chairs* (Maupassant). || Fam. *Mettre en bouillie,* frapper au point de tuméfier : *Je lui ai mis la figure en bouillie ; par exagér.,* rendre douloureux : *Le voyage m'a mis les reins en bouillie.* || Fig. *Réduire un adversaire en bouillie,* remporter sur lui une victoire complète : *Nos footballeurs comptent réduire l'adversaire en bouillie.* || **4.** *Fig.* Mélange indistinct : *Son langage, bouillie de français et d'italien* (Maupassant).

bouillir [bujir] v. intr. (du lat. *bullire,* faire des bulles ; l'infin. *bouillir,* refait sur des formes à *l* mouillé, a éliminé la forme phonétique *bolir, boulir ;* 1080, *Chanson de Roland*). [Conj. **24.**] **1.** En parlant d'un liquide, atteindre la température d'ébullition : *L'eau bout à 100°C sous la pression atmosphérique normale.* || **2.** Cuire dans un liquide qui bout : *Faire bouillir le pot-au-feu.* || **3.** Contenir un liquide qui bout : *La casserole bout. Le cuisinier faisait bouillir pour le déjeuner un nombre raisonnable de casseroles* (Flaubert). || Fig. et fam. *Faire bouillir la marmite,* procurer assez d'argent pour vivre : *Cleiss m'a proposé des travaux qui suffiraient à faire bouillir la marmite, mais qui me prendraient tout mon temps* (Duhamel). || **4.** Présenter, sans être chauffé, une agitation comparable à celle qui accompagne l'ébullition : *Le vin bout lors de la fermentation.* || **5.** *Fig.* Être dans un état d'excitation : *Les idées bouillaient dans sa tête.* || Fig. et fam. *Avoir le sang qui bout dans les veines,* être plein d'une activité intense et contenue. || **6.** *Fig.* En parlant d'une personne, témoigner, par une agitation contenue, d'un trouble violent : *Bouillir d'indignation, d'impatience. Il faut se résigner à bouillir de colère, à rugir d'impatience* (Balzac). *Avec quel soulagement je vous écoute, Julius. Ses résignations, à lui, me font bouillir ; pas moyen de l'amener à se défendre* (Gide). *Élisabeth bouillait sous cape* (Cocteau).

◆ v. tr. **1.** *Fam.* Porter à l'ébullition (rare) : *Bouillir du lait.* || **2.** *Fam.* Traiter par l'eau en ébullition (rare) : *Bouillir du linge. Bouillir des légumes.*

• REM. Dans ses emplois transitifs, *bouillir* est presque toujours remplacé par *faire bouillir.*

bouillissage [bujisaʒ] n. m. (de *bouillir ;* 1765, *Encyclopédie*). Nom de diverses opérations industrielles, entrant notamment dans la fabrication du papier et du sucre.

bouilloire [bujwar] n. f. (de *bouillir ;* 1740, Acad.). Ustensile à large panse, grande anse et long bec, pourvu d'un couvercle, pour faire bouillir de l'eau : *Écouter le vent battre* [...], *Et le fagot flamber, et chanter ma bouilloire* (Sainte-Beuve).

bouillon [bujɔ̃] n. m. (de *bouillir ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, aux sens I, 1 et 2 ; au sens I, 4, 1740, *Dict. du citoyen ;* au sens I, 5, XVIIe s. ; au sens II, 1, XIIIe s. ; au sens II, 3, 1877, Littré).

I. 1. Agitation qui se produit dans un liquide qui bout : *Retirez du feu dès le premier bouillon.* || Chacune des bulles qui produisent cette agitation : *Eau qui bout à gros bouillons.* || **2.** Mouvement, agitation d'un liquide brassé par une cause mécanique : *Bouillons de l'eau produits par l'hélice d'un bateau. L'eau* [de l'Arno] *est toujours jaune, argileuse, mais sans aucun bouillon, aucune écume à sa surface* (Gide). || Écoulement violent : *Sang coulant à gros bouillons.* || **3.** *Class.* et *fig.* Vive agitation du cœur : *Modérez les bouillons de cette violence* (Corneille). || **4.** Dans une matière qui a été fondue, défaut circulaire dû à une bulle d'air : *Les vitraux presque dépolis par les bouillons qui bossuaient leurs verres* (Gracq). || **5.** Pli bouffant en tissu léger : *Coiffée de ruches de dentelles, inondée de bouillons de soie, noyée de brouillards de blonde, elle était jolie encore* (Nerval).

II. 1. Aliment liquide préparé en faisant bouillir dans de l'eau des légumes ou de la viande : *Le bon frère* [...] *se trempa la barbe dans le bouillon aromatique* (France). || Ironiq. et fam. *Bouillon d'onze heures,* breuvage empoisonné. || Fam. *Boire un bouillon,* en parlant d'un nageur, avaler de l'eau ; au *fig.,* faire une mauvaise opération financière. || Fam. *Jeter quelqu'un au bouillon,* le précipiter à l'eau. || **2.** *Bouillon de culture,* liquide servant, en laboratoire, comme milieu de culture bactériologique ; au *fig.,* terrain favorable au développement d'un phénomène collectif néfaste : *Les grandes cités, bouillon de culture de la délinquance juvénile.* || **3.** *Vx.* Restaurant modeste où, à l'origine, on servait notamment du bouillon : [Ils] *passaient devant les bouillons montrant un vieux morceau de veau cuit, entre des bouteilles vides* (Goncourt). *Il mena cette vie des gens sans famille, sans camarades, qui, à l'heure du dîner, remettent leurs bottines pour aller chercher pâture dans un bouillon* (Huysmans). *Il entra dans un bouillon d'étudiants, près de l'Odéon, et déjeuna sans hâte* (Martin du Gard). *Un dîner nauséabond que je pris dans un « bouillon », non loin de la place Maubert* (Duhamel).

● SYN. : **I, 1** *bouillonnement ;* **2** *remous ; flot ;* **5** *bouillonné, ruche.* || **II, 3** *boui-boui* (pop.), *gargote.*

◆ **bouillons** n. m. pl. (1839, Balzac). Dans le langage de la presse, journaux ou périodiques invendus.

bouillon-blanc [bujɔ̃blɑ̃] n. m. (de *bouillon* [cette plante étant utilisée pour faire des tisanes] et de *blanc ;* 1539, R. Estienne). Plante sauvage, à haute tige et à fleurs jaunes, couverte d'un duvet blanc, employée en médecine contre la toux.

● Pl. *des* BOUILLONS-BLANCS.

bouillonnant, e [bujɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bouillonner ;* XVIe s.). **1.** Se dit d'un liquide agité par des bouillons : *L'eau bouillonnante que des naïades de bronze déversent dans les bassins* (Carco). || **2.** *Fig.* Livré à une agitation perpétuelle, sous l'effet d'une énergie qui trouve difficilement son emploi : *Pensée bouillonnante. Brest était un des foyers les plus bouillonnants du jacobinisme* (Lamartine).

● SYN. : **2** *effervescent, fébrile, fiévreux, tumultueux.* — CONTR. : **2** *apathique, calme, placide, posé.*

bouillonné, e [bujɔne] adj. (part. passé de *bouillonner ;* milieu du XIXe s.). **1.** En couture, se dit d'un vêtement orné de bouillons : *Son petit chapeau de théâtre, blanc, rose, bouillonné* (Daudet). || **2.** Se dit du verre qui présente des bouillons : *Les deux autres fenêtres montraient des vitres bouillonnées* (Gautier).

◆ **bouillonné** n. m. Bande d'étoffe plissée ou froncée en bouillons : *Vois donc ces bouillonnés de brocart* (Bourges).

bouillonnement [bujɔnmɑ̃] n. m. (de *bouillonner ;* 1560, Paré). **1.** État d'un liquide agité par des bouillons : *Le grondement lointain d'un torrent sur les pierres, le bouillonnement de son écume* (Daudet). || **2.** *Fig.* État d'effervescence qui accompagne la libération désordonnée d'une force : *J'avais besoin de vider ces bouillonnements de mon cœur dans le cœur de quelqu'un qui me comprenne en tout* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Agitation politique : *Le bouillonnement d'un peuple* [...], *le lendemain d'une révolution, c'était là un spectacle qui m'attirait invinciblement* (Hugo).

● SYN. : **2** *ébullition, fièvre, orage, ouragan, tempête, tumulte.* — CONTR. : **2** *calme, quiétude, sérénité, tranquillité.*

bouillonner [bujɔne] v. intr. (de *bouillon ;* XIVe s. ; au sens 3, XVIIe s. ; au sens 4, début du XXe s.). **1.** Produire des bouillons : *La source s'élançait en bouillonnant et tombait dans un petit bassin* (Mérimée). || **2.** *Fig.* Être en effervescence (surtout en parlant de la pensée, des idées) : *Doué d'une imagination ardente, vagabonde, puissante et désordonnée, sentant bouillonner en lui l'âme d'un poète* (Sue). *Sa tête bouillonnait d'idées industrielles* (Flaubert). *Et mille pensées, dont certaines étaient illuminantes, bouillonnaient dans mon esprit* (Duhamel). || **3.** En parlant d'un tissu, se plisser, se froncer en bouillons : *Une écharpe couleur d'aurore bouillonnait autour de sa robe* (Toulet). || **4.** Dans la langue de la presse et de l'édition, être obligé de garder invendus des exemplaires d'un journal, d'un périodique. || En parlant de la publication elle-même : *Journal qui bouillonne.*

● SYN. : **2** *fermenter.*

◆ v. tr. Faire des plis bouffants à : *Bouillonner une robe.*

bouillotte [bujɔt] n. f. (de *bouillir ;* 1810, Molard, aux sens 1 et 2 ; au sens 3, 1788, La Bractéole, à cause de la rapidité du jeu). **1.** Petite bouilloire. || **2.** Récipient étanche de métal, de grès, de caoutchouc, qu'on remplit d'eau chaude pour chauffer un lit. || **3.** Ancien jeu de cartes : *Tous ces forbans à tête farouche* [...] *se trouvèrent, une fois qu'il les connut* [...], *tous gens bien élevés* [...] *et de première force à la bouillotte* (Daudet). || **4.** *Pop.* Tête.

bouillotter [bujɔte] v. intr. (dimin. de *bouillir ;* milieu du XIXe s.). Bouillir très doucement : *Farine de maïs bouillottant à petit feu dans la marmite* (Lamartine). *Un chou-fleur, qui bouillottait bruyamment dans la cuisine, emplissait le logement de son odeur fétide* (Martin du Gard).

boujaron [buʒarɔ̃] n. m. (provenç. *boujarroun,* métaphore ironique de *boujaroun,* bougre [lat. *Bulgarus,* avec suffixe] ; 1792, Romme). **1.** Dans l'ancienne marine, mesure valant 1/16 de litre, qui servait à distribuer les boissons à l'équipage. || **2.** Ration quotidienne d'alcool allouée aux marins : *On prend le pain, on le coupe en long, on y fourre un boujaron de gnaule* (L. Daudet).

boulaie [bulɛ] n. f. (de *boul* [v. BOULEAU] ; 1294, Godefroy). Lieu planté de bouleaux.

boulange [bulɑ̃ʒ] n. f. (déverbal de *boulanger ;* 1830, Benoît). **1.** *Fam.* Préparation du pain : *Le lieu du monde où, pour la première fois, on a senti l'odeur des prés fauchés et de la boulange rustique* (Duhamel). || *Bois de boulange,* celui qui servait à cuire le pain. || **2.** *Fam.* Métier ou commerce de boulanger : *Être dans la boulange.*

boulangeable [bulɑ̃ʒabl] adj. (de *boulanger* 2 ; XIXe s.). Qui peut être boulangé ou pétri : *Farine boulangeable.*

1. boulanger, ère [bulɑ̃ʒe, -ɛr] n. (seconde suffixation du picard *boulenc,* faiseur de pain en boule, représentant le suff. d'origine germ. *-enc* et un radical néerl. *bolle,* pain rond ; fin du XIIe s.). Personne qui fabrique et qui vend le pain : *Le boulanger exige un acompte, et dit que pas d'argent, pas de pain* (Hugo) ; adjectiv. : *Ouvrier boulanger.* || Arg. et Vx. *Le Boulanger,* le diable : *Il aura, comme on dit, bouffardé avec le Boulanger* [fumé une pipe avec le diable] (Balzac).

◆ **boulangère** n. f. Ancienne danse : *À cette heure, on dansait la boulangère et les cotillons* (Balzac).

2. boulanger [bulɑ̃ʒe] v. intr. (de *boulanger,* n. m. ; XVe s.). Pétrir et faire cuire le pain : *La fille de basse-cour boulangeait* (Balzac).

◆ v. tr. *Boulanger le pain,* le préparer et le faire cuire : *La grande Nanon* [...] *boulangeait elle-même tous les samedis le pain de la maison* (Balzac).

boulangerie [bulɑ̃ʒri] n. f. (de *boulanger* 1 ; 1314, Godefroy). **1.** Fabrication et commerce du pain : *La boulangerie ne l'attirait pas.* || **2.** Ceux qui s'y adonnent : *Le mécontentement est vif dans la boulangerie parisienne.* || **3.** Local où se fait le pain ; boutique où il se vend : *Haleine de la boulangerie, noble, tiède, maternelle* (Duhamel). *S'arrêter devant la vitrine d'une boulangerie.*

boulangisme [bulɑ̃ʒism] n. m. (de *Boulanger,* n. pr. ; v. 1887). Mouvement politique dont le but était de porter au pouvoir le général Boulanger : *Déroulède fut le chantre du boulangisme.*

boulangiste [bulɑ̃ʒist] adj. (de *boulangisme* ; v. 1887). Qui a trait à Boulanger ou au boulangisme : *Avant son mariage, pendant la crise boulangiste* (Hermant).

◆ adj. et n. Partisan du boulangisme.

boulbène [bulbɛn] n. f. (du gascon *boulbenc,* terre d'alluvion ; 1800, *Mémoires de la Soc. d'agriculture).*) Sol du bassin d'Aquitaine formé de sables fins et de limons, de couleur gris clair.

1. boule [bul] n. f. (lat. *bulla* [V. BULLE], d'abord sphère creuse ; XIIIe s.). **1.** Objet façonné en forme de sphère : *Le lit de fer s'ornait de quatre boules de cuivre.* || **2.** Objet solide, généralement plein, que sa forme sphérique destine à rouler ou à être manié commodément : *Boules de billard, de croquet.* || Boule blanche, noire, dans certains scrutins, boule servant à accepter, à refuser un projet ; dans certaines commissions d'examen, à donner une bonne, une mauvaise note à un candidat : *Il est docteur à quatre boules blanches* (Musset). *Oscar passa ses derniers examens à boules blanches* (Balzac). *Certains membres du cercle qui n'ont pas de relations, et dont le seul plaisir est de donner des boules noires aux gens qui ne les invitent pas, firent campagne contre le duc de Guermantes* (Proust). || *Boule de signaux,* sphère de toile peinte, hissée à un mât et servant à faire des signaux aux navires, notamment sur les côtes. || **3.** *Fam.* Dans la langue du sport, ballon de football. || **4.** Objet façonné affectant grossièrement la forme sphérique : *Boule de neige. Il avait l'air si anxieux, avec ses gros yeux en boule, son abondante moustache* (Carco). || *Boule de pain,* ou simplem. *boule,* miche de pain (surtout dans l'armée). || *Boules de loto,* cylindres en bois utilisés à ce jeu. || Fam. *Yeux en boules de loto,* yeux ronds et proéminents. || Fig. *Faire (la) boule de neige,* gagner en importance selon un rythme croissant, comme la boule de neige qui grossit à mesure qu'elle roule : *La dette, faisant la boule de neige, menaçait d'écraser l'emprunteur* (Balzac). || *Vente à la boule de neige,* système de vente prohibé par la loi, qui fait à chaque client éventuel obligation de placer plusieurs objets semblables à celui qu'il veut acquérir. || *Boule puante,* attrape répandant une odeur nauséabonde : *En cas de boules puantes, je punis le jeune Trambouze* (Pagnol). || *Arbre en boule,* celui dont le feuillage forme une masse ronde compacte. || *Se mettre en boule,* chez l'homme, geste de défense consistant à replier ses membres contre son corps ; chez certains animaux, se hérisser pour se défendre : *Jacques regardait toujours Gallot avec surprise et curiosité, comme on examine un hérisson quand on a la chance exceptionnelle de le surprendre avant qu'il se mette en boule* (Martin du Gard). || Fig. et fam. *Se mettre en boule,* se mettre en colère : *Ah ! vous vous mettez en boule... On sait ce que ça veut dire, quand vous faites le hérisson ! ... Pas d'argent, n'est-ce pas ? du tout, du tout, du tout ?* (Daudet). || *Mettre quelqu'un en boule,* l'irriter vivement. || **5.** *Pop.* Tête. || Arg. mil. *Boule à zéro,* tonsure disciplinaire : *On lui a mis la boule à zéro.* || **6.** *Spécialem.* et *fam.* La tête comme siège de la pensée : *Jacques avait toujours dit de Simon : « Rien dans la boule, mais un cœur d'or »* (Martin du Gard). || Fam. *Perdre la boule,* être hors de son bon sens. || **7.** Sorte de jeu de hasard, au casino.

◆ **boules** n. f. pl. *Jeu de boules,* jeu consistant à lancer des boules pour les placer le plus près possible d'un but déterminé, et, *par extens.,* lieu où l'on joue à ce jeu. || Par abrév. *Les boules,* le jeu de boules : *Il a passé son après-midi aux boules.*

2. boule n. m. V. BOULLE.

boulê [bulɛ] n. f. (mot gr.). Dans l'Antiquité, sénat d'Athènes et de quelques cités grecques.

bouleau [bulo] n. m. (de l'anc. franç. *boul,* représentant le lat. pop. **betullus* [lat. class. *betulla*], d'origine gauloise ; 1516, Delboulle). **1.** Arbre des pays froids et tempérés, à écorce blanche et à bois blanc : *Un paysage de bouleaux.* || **2.** Bois qui en provient : *Il s'assit sur le banc de bouleau et alluma une longue pipe* (Duhamel). || **3.** Balai grossier formé de branches de bouleau : *M. Grammet arma les six plus forts d'un bouleau pour le balayage de la gare* (Hamp).

boule-de-neige [buldənɛʒ] n. f. (de *boule* et de *neige* ; début du XIXe s.). **1.** Nom usuel de la viorne obier, à fleurs blanches doubles disposées en grappes rondes. (On l'appelle aussi PELOTE-DE-NEIGE.) || **2.** Variété de champignon du genre agaric.

● Pl. *des* BOULES-DE-NEIGE.

bouledogue [buldɔg] n. m. (angl. *bulldog,* proprem. « chien-taureau » [*bull,* taureau] ; 1745, Fougeret). **1.** Sorte de dogue de petite taille, à profil très écrasé. || **2.** *Fig.* Personnage disgracieux et bourru.

bouler [bule] v. intr. (de *boule ;* 1390, E. de Conty). **1.** Rouler par terre en se ramassant sur soi-même : *Il a boulé dans l'escalier sans se faire de mal. Aux vacances, on se retrouvait avec Mlle Rose, poussée en fraîcheur et en santé, mais qui, privée toute jeune de sa mère, sans éducation, sans surveillance, savait à peine lire à dix-sept ans et se laissait bouler dans la paille, quand elle en avait douze* (Daudet). || Fig. et pop. *Envoyer bouler,* éconduire sans ménagement : *Je les ai envoyés joliment bouler* (Flaubert). || **2.** Dans le langage des comédiens, dire trop rapidement son texte, sans articuler clairement.

◆ v. tr. Munir de boules : *Bouler les cornes d'un taureau.*

◆ **se bouler** v. pr. **1.** Se rouler en boule, en parlant d'un être animé : *Boulé dans le fond du panier, il demeura immobile* (Genevoix). *Vingt miliciens étaient déjà tombés sur les rochers, boulés ou les bras en croix, ou les poings sur le visage* (Malraux). || **2.** Former une boule plus ou moins régulière, en parlant des choses (rare) : *Je tire, d'une main, ma chemise qui remonte, se boule en tapons sous mes reins* (Huysmans).

● SYN. : **1** *se pelotonner, se recroqueviller, se tapir.* — CONTR. : **1** *s'étendre, s'étirer.*

boulet [bulɛ] n. m. (de *boule ;* 1347, *Dict. général*). **1.** Sphère de pierre ou de métal qui servait de projectile d'artillerie avant l'invention de l'obus : *Il continua le combat jusqu'au moment où un boulet lui arracha les entrailles* (Vigny). || *Boulet ramé,* boulet en deux hémisphères liés par une chaîne, souvent utilisé pour démâter les navires. || *Boulet rouge,* boulet que l'on portait au rouge pour en faire un projectile incendiaire. || Fig. *Tirer sur quelqu'un à boulets rouges,* l'attaquer très vivement. || Fam. *Je ne laisserais pas ma place pour un boulet de canon,* je ne la céderais pour rien au monde. || Fam. *Comme un boulet,* en toute hâte et sans égard pour son entourage : *Traverser la salle comme un boulet.* || **2.** *Fig.* Au football, tir très violent. || **3.** Sphère pesante qui servait à entraver les prisonniers au cachot et, plus tard, les bagnards. || *Traîner le boulet,* être bagnard. || **4.** *Par extens.* La peine elle-même : *Condamner au boulet.* || **5.** *Fig.* Entrave que constitue pour quelqu'un une lourde obligation, la responsabilité d'une famille ou d'une autre personne : *Une famille serait un boulet pour un artiste tel que lui. Je ne me doutais pas que l'horrible boulet de cette union maudite*

allait gêner encore ma marche, à distance (Daudet). || **6.** Grosseur ronde qui constitue la jointure la plus basse de la jambe du cheval. || *Être sur les boulets,* être à bout de forces, en parlant du cheval ; au *fig.*, en parlant de l'être humain : *Vous, mon amie, debout depuis huit heures et demie du matin, déjà sur les boulets* (Colette). || **7.** Aggloméré de charbon de forme ovoïde : *Un feu de boulets.*

• SYN. : **5** *chaîne, faix, fardeau, lien.*

bouleté, e [bulǝte] adj. (de *boulet ;* 1678, Guillet). Se dit d'un cheval qui souffre d'un déplacement du boulet en avant.

boulette [bulɛt] n. f. (de *boule ;* XVe s., Froissart, au sens 1 ; au sens 2, 1752, Trévoux ; au sens 4, 1836, Raymond). **1.** Petite boule de matière molle, généralement pétrie avec les doigts : *Faire des boulettes de mie de pain.* || *Spécialem.* Projectile que les écoliers façonnent avec du papier mâché : *Le nouveau resta* [...] *dans une tenue exemplaire, quoiqu'il y eût bien* [...] *quelque boulette de papier lancée d'un bec de plume qui vint s'éclabousser sur sa figure* (Flaubert). || **2.** En cuisine, mets préparé avec de la viande hachée. || **3.** Nourriture empoisonnée, servant à supprimer les animaux domestiques : *Tuer un chien avec une boulette.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Grosse maladresse : *Voyez-vous, reprit M. de Guermantes, même au point de vue de ses chers juifs, puisqu'il tient absolument à les soutenir, Swann a fait une boulette d'une portée incalculable* (Proust). *Cette première visite n'avait pour but que de savoir si nous n'avions pas fait une trop grosse boulette, mes associés et moi* (Romains).

• SYN. : **2** *croquette ;* **4** *balourdise, bêtise* (fam.), *bévue, bourde* (fam.), *gaffe* (fam.), *impair.*

boulevard [bulvar] n. m. (du moyen néerl. *bolwerc,* ouvrage [*werc*] de fortification fait de madriers ; 1495, J. de Vignay ; « place forte » jusqu'au XVIIe s. ; sens moderne, début du XIXe s.). **1.** *Class.* Terrassement défensif pratiqué en avant d'un rempart, et, *par extens.*, place forte : *Cambray et Saint-Omer étaient les deux plus forts boulevards que les Espagnols eussent en France* (Racine). || **2.** *Class.* et *fig.* Abri, protection : *Les montagnes de Norvège sont des boulevards admirables qui couvrent de ce vent les pays du Nord* (Montesquieu). || **3.** Promenade publique établie sur l'emplacement des anciens remparts, puis vaste voie plantée d'arbres, circulaire et, par la suite, rectiligne : *Le boulevard, ce fleuve de vie, grouillait dans la poudre d'or du soleil couchant* (Maupassant). || **4.** Spécialem. *Le Boulevard* (vx), *les Boulevards, les Grands Boulevards,* à Paris, voie joignant la place de la République à la Madeleine. || *Par extens.* Le milieu des artistes et des oisifs qu'y avait fixés, au siècle dernier, l'installation de cafés et de spectacles : *Le Boulevard lui avait fait une solide réputation de noceur.* || Les théâtres établis sur les Grands Boulevards : *Une actrice du Boulevard.* || *Pièce de Boulevard,* œuvre facile, telle que les nouveautés jouées habituellement dans ces théâtres. || **5.** Vx. *Le Boulevard du Crime,* le boulevard du Temple, où se trouvaient de nombreux théâtres de mélodrame. || *Boulevards extérieurs,* artères à grande circulation, construites en bordure des fortifications du XIXe s. || *Boulevard périphérique,* autoroute construite au-delà des boulevards extérieurs.

• REM. On trouve encore, au XIXe s., l'orthographe BOULEVART : *Une actrice d'un petit théâtre des boulevarts se trouvait un jour sans le sou* (Baudelaire).

1. boulevardier [bulvardje] n. m. (de *boulevard ;* 1866, Veuillot). **1.** *Vx.* Parisien habitué des Boulevards : *L'hiver, le printemps, l'été ne sont pas séparés par des cloisons aussi hermétiques que tend à le croire le boulevardier* (Proust). || **2.** Auteur dramatique cherchant le succès par des œuvres spirituelles et faciles : *M'entendre traiter de phonographe, de boulevardier, de vaudevilliste* (Gide).

2. boulevardier, ère [bulvardje, -ɛr] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd.). **1.** Qui a trait à la société parisienne des Boulevards : *Vite au courant de la langue boulevardière, avec ses tics, son exagération, ses veuleries, il disait comme un parfait gommeux : « Chic, très chic... C'est infect... On se tord... »* (Daudet). *Dédaigneux* [...] *à l'égard de la province et de tout ce qui n'est pas le Paris artistique et boulevardier* (Barrès). || **2.** *Fig.* Empreint d'esprit et de légèreté : *Verve boulevardière. Ce qui est vraiment admirable, vraiment unique, c'est le cachet boulevardier de ce théâtre* (Huysmans).

• SYN. : **2** *parisien.*

boulevari [bulvari] n. m. (peut-être altér. de *hourvari,* influencé par *bouleverser ;* XIXe s.). *Vx* et *fam.* Grand tumulte : *C'était pays contre pays, un boulevari général* (Balzac). *Un atelier éclairé par des vitres troubles, sous un jour louche, dans un boulevari de paroles inconnues* (Huysmans).

• SYN. : *hourvari, raffut* (pop.), *tintamarre, tohu-bohu, vacarme.* — CONTR. : *calme, silence.*

bouleversant, e [bulvɛrsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bouleverser ;* 1863, Littré). **1.** Propre à créer une émotion très violente et pénible : *Sa voix, un peu sourde, qui semblait voilée par l'émotion, avait parfois des inflexions bouleversantes* (Aymé). || **2.** *Littér.* Qui crée un trouble violent et agréable : *La musique procure des joies bouleversantes.*

• SYN. : **1** *déchirant, dramatique, pathétique, tragique ;* **2** *émouvant, empoignant, touchant, troublant.*

bouleversement [bulvɛrsǝmɑ̃] n. m. (de *bouleverser ;* 1579, Lostal). **1.** Action de bouleverser, au sens matériel ; état qui en résulte : *Bouleversement du sol sous l'effet d'un tremblement de terre.* || **2.** Au sens moral, rupture complète, désorganisation profonde d'un ordre : *Le bouleversement de l'Empire fut obtenu par les célèbres traités de Westphalie* (Bainville). *Nos esprits sont pénétrés d'habitudes que les bouleversements rapides des dernières années ont déconcertées sans les détruire* (Valéry). *Tous les signes qui s'amassent sont précurseurs d'un nouveau bouleversement de ma vie* (Sartre). || **3.** *Fig.* Très vive émotion : *Nos âmes étaient en proie à ces bouleversements qui les sillonnent de manière à y laisser d'éternelles empreintes* (Balzac).

• SYN. : **1** *chambard* (fam.), *chambardement* (fam.), *chamboulement* (fam.), *ruine, saccage* (fam.) ; **2** *changement, désordre, modification, perturbation, renversement, révolution, trouble ;* **3** *agitation, choc, commotion, ébranlement, émoi, saisissement.* — CONTR. : **3** *apaisement, ataraxie, calme, paix.*

bouleverser [bulvɛrse] v. tr. (de *boule* et de *verser ;* 1557, Belleau, au sens de « renverser »). **1.** Mettre brusquement dans un complet désordre : *Élise* [...] *range un peu la maison que ce départ affreux et brusque a bouleversée* (Daudet). || **2.** Mettre le désordre dans une organisation : *Bouleverser les habitudes, la législation, les croyances, Dehors mugissaient des torrents de passion, qui bouleversaient la France* (Rolland). || **3.** *Fig.* Renouveler totalement : *Des progrès récents ont bouleversé le traitement des brûlures. J'attendais de lui, sans oser me l'avouer, quelque entreprise extraordinaire qui vînt tout bouleverser* (Alain-Fournier). || **4.** *Fig.* Provoquer chez quelqu'un une émotion violente : *Il savait que ce spectacle me bouleversait* (Radiguet).

• SYN. : **1** *chambarder* (fam.), *chambouler* (fam.), *déranger, mettre sens dessus dessous ;* **2** *agiter, désorganiser, perturber, secouer, troubler ;* **3** *révolutionner ;* **4** *ébranler, émouvoir, empoigner, frapper, retourner, saisir.* — CONTR. : **1** *arranger, ordonner, ranger ;* **4** *apaiser, calmer.*

1. boulier [bulje] n. m. (de *boule ;* 1863, Littré). Appareil formé de tringles sur lesquelles sont enfilées des boules, et dont on s'aide pour compter mentalement : *Dans la caisse, un Chinois obèse* [...] *fait des comptes au boulier* (Malraux).

2. boulier n. m. V. BOLIER.

boulimie [bulimi] n. f. (gr. *boulimia,* faim [*limos*] de bœuf [*bous*] ; 1372, J. Corbichon). **1.** Sensation de faim suscitée par certaines affections. || **2.** *Fig.* Appétit déréglé de quelque chose : *Une boulimie de lecture. Cette reine matinale que travaillait la boulimie de la science* (Fargue).

boulimique [bulimik] adj. (de *boulimie ;* 1842, Acad.). Relatif à la boulimie.

◆ n. et adj. Atteint de boulimie.

boulin [bulɛ̃] n. m. (origine incertaine ; 1486, Joubert). **1.** Alvéole d'un colombier. || **2.** Trou pratiqué dans un mur pour établir un échafaudage. || **3.** Pièce de bois horizontale scellée dans un mur et soutenant le plancher d'un échafaudage.

bouline [bulin] n. f. (de l'angl. *bowline,* de *bow,* proue, et de *line,* filin ; 1155, Wace). Sur un bateau, manœuvre courante amarrée à une voile et servant à la présenter au vent le mieux possible.

◆ **boulines** n. f. pl. Dans l'ancienne marine, châtiment corporel administré par deux rangées de matelots armés chacun d'une bouline.

boulingrin [bulɛ̃grɛ̃] n. m. (de l'angl. *bowling-green,* gazon [*green*] pour le jeu de boules [*bowling*] ; 1663, Loret). Pelouse bordée d'arbustes : *Des ifs taillés en cône autour du boulingrin* (Hugo). *Le grand-duc, large face blafarde entre des favoris trop noirs taillés en boulingrin, tête de souverain pour journaux illustrés* (Daudet).

boulinier [bulinje] n. m. (de *bouline ;* 1687, Desroches). *Bon, mauvais boulinier,* voilier qui navigue bien ou mal au plus près du vent.

boulisme [bulism] n. m. (de *bouliste ;* XXᵉ s.). Sport du jeu de boules : *Il est fervent de boulisme.*

bouliste [bulist] adj. (de *boule ;* fin du XIXᵉ s.). Qui a trait au jeu de boules : *Club bouliste.*

◆ n. et adj. Qui pratique le jeu de boules.

boulle ou **boule** [bul] n. m. (du n. de *Boulle,* ébéniste du XVIIᵉ s.). Meuble sorti des ateliers de Boulle : *Avoir du boulle.*

◆ adj. : *Un guéridon boulle.*

boulodrome [bulɔdrom] n. m. (de *boule* et du suff. *-drome* [d'après *hippodrome*] ; début du XXᵉ s.). Lieu aménagé pour la pratique du jeu de boules.

bouloir [bulwar] n. m. (de l'anc. franç. *bouler* [V. BOUILLER] ; 1751, *Encyclopédie*). Instrument de maçon à long manche, pour remuer la chaux et pétrir le mortier.

boulomane [bulɔman] n. m. (de *boule* et du suff. *-mane ;* XXᵉ s.). *Fam.* Amateur de boulisme : *Les vices des plus âgés ne dépassent pas les associations de boulomanes, les banquets des Amicales* (Camus).

boulon [bulɔ̃] n. m. (de *boule ;* XIIIᵉ s., au sens de « petite boule »). Tige filetée dont une extrémité porte une tête, et sur laquelle on visse un écrou à l'autre extrémité pour produire un serrage. || Pop. *Visser des boulons,* travailler à la chaîne.

boulonnage [bulɔnaʒ] n. m. (de *boulon ;* 1861, Hugo). **1.** Action de fixer avec des boulons. || **2.** Les boulons d'un assemblage : *Ce grattage avait altéré les boulonnages de la carène* (Hugo).

boulonnais [bulɔnɛ] adj. et n. (de *Boulogne ;* début du XIIIᵉ s., Moniot d'Arras, écrit *boulenois*). **1.** Relatif à Boulogne-sur-Mer ; habitant ou originaire de cette ville. || **2.** *Cheval boulonnais,* nom donné à une race de chevaux de trait.

boulonner [bulɔne] v. tr. (de *boulon ;* 1425, au sens de « garnir de bossettes », Godefroy ; sens moderne, 1690, Furetière). Fixer au moyen d'un boulon ou de boulons : *Boulonner une statue à son socle.*

◆ v. intr. (1895, G. Esnault). *Pop.* Travailler : *Il a commencé à boulonner quinze jours avant l'examen.*

• SYN. : *bûcher* (pop.), *piocher* (pop.), *turbiner* (pop.). — CONTR. : *chômer, paresser, se reposer.*

boulonnerie [bulɔnri] n. f. (de *boulon ;* 1866, Larousse). **1.** Fabrique de boulons. || **2.** Partie de la grosse quincaillerie qui concerne la vente des boulons.

boulonnier [bulɔnje] n. m. (de *boulon ;* 1866, Larousse). Ouvrier qui fabrique des boulons : *Un boulonnier du grand chic, qui arrosait son fer d'un litre de tord-boyaux par jour* (Zola).

1. boulot, otte [bulo, -ɔt] adj. et n. (de *boule ;* 1845, Bescherelle). Se dit d'une personne, et surtout d'une femme, de petite taille et assez forte : *Ce n'est pas qu'elle ne fût par nature courtaude, hommasse et boulotte ; mais les camouflets l'avaient redressée comme ces arbres qui, nés dans une mauvaise position au bord d'un précipice, sont forcés de croître en arrière pour garder l'équilibre* (Proust). *Une petite femme boulotte d'une trentaine d'années* (Romains). *Une boulotte camuse, aux yeux luisants, costaude* (Colette).

• SYN. : *courtaud, ramassé, trapu.* — CONTR. : *long, longiligne, mince, svelte.*

◆ adj. et n. m. *Vx.* Sorte de pain oblong de quatre livres : *Le pain que fabrique votre boulanger est-il rond ou fendu, est-ce de la miche ou du boulot ?* (Huysmans).

2. boulot [bulo] n. m. (origine incertaine ; XIXᵉ s.). **1.** *Pop.* Travail manuel, puis travail en général : *Au boulot, maintenant. C'est un bon boulot. J'avais, sans discuter, à faire tout le boulot d'un simple manœuvre* (Duhamel). || **2.** *Spécialem.* Travail bien fait : *Mes félicitations, voilà ce qu'on appelle du boulot !* || Ironiq. *Le fin boulot,* la tâche la plus délicate.

• SYN. : **1** *besogne, ouvrage, turbin* (pop.).

◆ **Boulot boulot** loc. adj. *Pop.* Très sérieux dans le travail : *Il est très boulot boulot. Tu sais comme il est : boulot, boulot* (Vailland).

boulotter [bulɔte] v. intr. (de *boulot* 1 ; début du XIXᵉ s. ; au sens de « manger » [infl. peut-être par *pain boulot*], 1843, G. Esnault). *Pop.* et *vx.* Subsister, vivoter, végéter : *Et moi je boulotterai, protégé par vous jusqu'à ma retraite* (Balzac). || *Ça boulotte,* les choses vont tant bien que mal : *Eh bien ! ma pauvre vieille, ça boulotte ?... Tu sais, Pompon est marié* [...]. *Laboulbène a permuté, passé substitut à Caen* (Daudet). *« Vous vous portez toujours bien ? — Ça boulotte, je vous remercie »* (Huysmans).

◆ v. tr. **1.** *Pop.* Manger : *N'avoir rien à boulotter.* || **2.** *Pop.* Dissiper, dépenser : *Et quand on songe que j'avais trois cents francs de rentes à manger par mois et que j'ai boulotté le capital avec des cocottes* (Huysmans).

• SYN. : **1** *avaler* (fam.), *bouffer* (pop.), *briffer* (pop.) ; **2** *bouffer* (pop.), *croquer, dilapider.* — CONTR. : **1** *jeûner ;* **2** *amasser, économiser, épargner, mettre de côté.*

boum [bum] interj. **1.** Onomatopée suggérant un bruit violent. || *Faire boum,* dans un langage affectant la puérilité, tomber. || **2.** Dans certains argots scolaires, cri servant pour faire une ovation.

◆ n. m. Pop. *En plein boum,* en pleine activité. || Pop. *Faire un boum,* prendre subitement un développement considérable, en parlant d'une affaire commerciale ; produire une vive surprise dans le public.

boumer [bume] v. impers. (de *boum ;* 1929, G. Esnault). *Pop.* Aller bien : *Ça boume ?*

boumerang n. m. V. BOOMERANG.

bouquer [buke] v. intr. (de *bouque,* forme dialect. de *bouche ;* 1552, Rabelais, au sens de « embrasser de force »). Class. et dialect. *Faire bouquer quelqu'un,* le forcer à faire quelque chose qui lui déplaît : *Il fera bouquer les Romains, | Eux qui font enrager les autres* (Scarron). *Cet homme chercherait à se venger du pauvre paysan qui l'avait fait bouquer* (Le Roy).

1. bouquet [bukɛ] n. m. (dimin. normanno-picard de *bosc,* forêt [V. BOIS] ; XVᵉ s., au sens de « bosquet » ; XVIᵉ s., « bouquet de fleurs » et « bouquet du vin »).

I. 1. *Class.* et *absol.* Bosquet : *Il a voulu vendre un petit bouquet qui faisait une assez grande beauté* (Sévigné). || Vx. *Bouquet de bois* et, auj., *bouquet d'arbres,* ensemble d'arbres formant un groupe isolé : *Ces landes joignent par un bouquet de bois le chemin de Saché* (Balzac). *En quittant Chaalis, il y a encore à traverser quelques bouquets de bois, puis nous entrons dans le désert* (Nerval). *La chapelle se tient encore droite tout en haut du mont Ventoux, dans un bouquet de chênes verts* (Daudet). || **2.** Fleurs que l'on groupe en liant leurs tiges et en recherchant un effet agréable à l'œil : *Elle avait dans les cheveux un gros bouquet de fleurs desséchées, liées par un ruban tricolore* (Renan). || **3.** *Spécialem.* Fleurs qu'échangeaient solennellement les compagnies d'ar-

chers : *Mon regard parcourait vaguement le journal que je tenais encore, et j'y lus ces deux lignes : « Fête du Bouquet provincial. Demain, les archers de Senlis doivent rendre le bouquet à ceux de Loisy »* (Nerval). || **4.** Plantes ou fragments de plantes liés par leurs tiges : *Un bouquet de persil.* || *Bouquet garni,* assortiment de plantes aromatiques servant en cuisine. || **5.** Poignée de paille ornée de rubans, qu'on attachait au cou ou à la queue des animaux mis en vente. || Pop. et vx. *Avoir le bouquet sur l'oreille,* se dit d'une fille qui cherche à se marier. || **6.** *Fig.* Assemblage heureux : *Bouquet de poèmes, de chansons.* || *Bouquet à Chloris,* pièce de vers galants. || **7.** *Fig.* Dans un style précieux, en raison de la métaphore convenue assimilant « femme » à « fleur » : *Un bouquet de jolies filles.* || **8.** Ce qui se présente sous forme de touffe : *De longs bouquets de poils hérissaient le menton* (Gautier). || **9.** En architecture, ornement qui termine les frontons, les pinacles, etc. : *Les toits sont décorés de bouquets en plomb sur les pignons* (Balzac). || **10.** Dans un feu d'artifice, figure produite par le tir simultané d'un grand nombre de fusées, et qui, généralement, clôt le spectacle. || **11.** *Fig.* Ce qu'on a gardé pour la fin, comme étant le plus précieux, le plus spectaculaire : *Le bouquet de la représentation était un vaste combat de barricades* (Nerval). || *Ironiq.* Se dit de ce qui marque le comble d'un désagrément : *Il veut des excuses, ça c'est le bouquet !*

II. Une des qualités du vin, sensible à la fois à l'odorat et au goût : *Ce vin a du corps, mais manque de bouquet. Le vin forme la principale industrie et le plus considérable commerce du pays, qui possède plusieurs crus de vins généreux, pleins de bouquet, et assez semblables aux produits de la Bourgogne pour qu'à Paris les palais vulgaires s'y trompent* (Balzac). *Glodomir déboucha un vin de Bordeaux qui [...] révéla par l'arôme et le bouquet sa noble origine* (France).

● SYN. : **I, 2** *botte, faisceau, gerbe, touffe ;* **11** *apothéose.* || **II** *arôme, fumet.*

2. bouquet [bukɛ] n. m. (de *bouc ;* 1119, Ph. de Thaon, au sens de « petit bouc » ; au sens 1, 1690, Furetière ; au sens 2, 1866, Larousse). **1.** Lièvre ou lapin mâle. (En ce sens, on dit aussi BOUQUIN.) || **2.** Grosse crevette rose : *Pêcher le bouquet.*

3. bouquet [bukɛ] n. m. (forme normanno-picarde de *bouchet,* de *bouche ;* 1485, Godefroy). Gale du mouton.

bouqueté, e [bukte] adj. (de *bouquet* 1 ; XIX^e s.).

I. Parsemé de bouquets d'arbres : *Sur les reliefs perpendiculaires du paysage, des pentes rases ou bouquetées de cépées de hêtres, des pics dardant la nue, des dômes coiffés de glace, des sommets chauves ou conservant quelques rayons de neige comme des mèches de cheveux blancs* (Chateaubriand). *Sous un firmament dont la courbe semblait atteindre la terre à l'horizon, là-bas, dans un lointain bouqueté par des touffes d'arbres* (Huysmans).

II. Qui a acquis du bouquet : [Ce vin] *est, dans tous les cas, bouqueté par l'âge et de bonne garde* (Huysmans).

bouquetier [buktje] n. m. (de *bouquet* 1 ; 1677, Miege). Vase couvert, percé d'ouvertures où l'on pique des fleurs.

bouquetière [buktjɛr] n. f. (de *bouquet* 1 ; 1562, Du Pinet). Femme vendant des bouquets dans un lieu public.

● SYN. : *fleuriste.*

bouquetin [buktɛ̃] n. m. (du francoprovenç. *boc estaing,* adaptation de l'allem. *Steinbock,* bouc de rocher ; XIII^e s., *Dict. général,* écrit *bukestein ; bouquetin,* 1636, Monet). Chèvre sauvage, à longues cornes marquées d'anneaux saillants, habitant les montagnes, notamment les Alpes et les Pyrénées.

1. bouquin [bukɛ̃] n. m. (de *bouc ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; au sens 2, 1732, Trévoux). **1.** Vieux bouc. || **2.** Lièvre ou lapin mâle : *On sait que le lièvre mâle, jeune, prend le nom de « trois-quarts », et, adulte, de « bouquin »* (Pesquidoux).

2. bouquin [bukɛ̃] n. m. (de *bouque,* forme normanno-picarde de *bouche ;* 1532, Gay). **1.** Partie d'une pipe que l'on porte à la bouche : *Une longue pipe, dont le tuyau était de merisier de Bosnie et le bouquin d'ambre blanc* (Mérimée). *Un tourneur qui fabrique des bouquins de pipe en ivoire* (Fromentin). || **2.** Embouchure fixée à une corne de bœuf évidée en cor de chasse. || *Par extens.* L'instrument lui-même : *Bientôt, il ne resta plus, sur le plateau froid et désolé d'une aube grise, que Tartarin et le joueur de cor des Alpes qui continuait à souffler mélancoliquement dans l'énorme bouquin, comme un chien qui aboie à la lune* (Daudet).

3. bouquin [bukɛ̃] n. m. (du néerl. *boeckin,* petit livre ; 1459, Milet). **1.** *Vx.* Livre ancien : *Un collectionneur de bouquins rares. Des bouquins étranges et hiéroglyphiques* (Baudelaire). || **2.** *Fam.* Livre en général : *Un bouquin relié. Un bouquin neuf. Du haut de sa solitude, encombrée de paperasses, pavée de bouquins et peuplée de ses rêves, Samuel apercevait souvent, se promenant dans une allée du Luxembourg, une forme et une figure qu'il avait aimées en province* (Baudelaire). *Moi, mes livres étaient de vieux bouquins, achetés sur les quais, moisis, fanés, sentant le rance ; les couvertures étaient toujours en lambeaux, quelquefois il manquait des pages* (Daudet). || *Les bouquins,* l'étude, l'activité intellectuelle : *Il n'est jamais sorti de ses bouquins.*

1. bouquinage [bukinaʒ] n. m. (de *bouquiner* 1 ; 1700, Liger). Époque du rut, pour le lièvre et le lapin.

2. bouquinage [bukinaʒ] n. m. (de *bouquiner* 2 ; 1860, Flaubert). *Fam.* Lecture : *Mon éternel bouquinage va cesser* (Flaubert).

1. bouquiner [bukine] v. intr. (de *bouquin* 1 ; 1611, Cotgrave). Couvrir la femelle, en parlant du lièvre, du lapin.

2. bouquiner [bukine] v. intr. et tr. (de *bouquin* 3 ; 1611, Cotgrave). **1.** *Class.* Lire de vieux livres : *M. Daillé, qui est grec en hébreu et qui a bouquiné tous ces faux Pères* (Chapelain). || **2.** *Fam.* Lire : *D'un livre, il a tout retenu, sauf le contenu des pages fermées par le brochage, et qu'on ne peut, en bouquinant à l'œil, percer du doigt ni du regard* (Audiberti). || **3.** *Vx.* Chercher de vieux livres, des livres d'occasion : *L'été, il pourrait se promener en bouquinant sur le quai* (Huysmans). *Après le déjeuner, il lisait un peu, puis se promenait dans Paris de trois à sept, bouquinant chez les revendeurs* (Montherlant).

bouquinerie [bukinri] n. f. (de *bouquin* 3 ; 1721, Trévoux). **1.** Commerce des livres d'occasion. || **2.** *Vx.* Boutique de bouquiniste : *La bibliothèque du roi n'est qu'une bouquinerie à côté de la mienne* (France).

bouquineur, euse [bukinœr, -øz] n. et adj. (de *bouquin* 3 ; 1671, Pomey). **1.** *Vx.* Amateur de vieux livres. || **2.** *Fam.* Personne qui aime la lecture : *Enfant bouquineur.*

bouquiniste [bukinist] n. (de *bouquin* 3 ; début du XVIII^e s.). **1.** *Vx.* Amateur de livres anciens. || **2.** Marchand de livres d'occasion ; en particulier, libraire qui fait ce commerce sur les quais de la Seine, à Paris : *Les deux hommes se trouvaient alors sur le bord de la Seine, accoudés au parapet, entre des boîtes de bouquinistes* (Duhamel).

bouracan ou **bourracan** [burakɑ̃] n. m. (ar. *barrakān,* qui a d'abord donné *barragan* [XII^e s., *Roman de Thèbes*], puis *bouracan,* sous l'infl. de *bourre ;* 1593, Gay). *Class.* et *littér.* Étoffe assez grossière de poil ou de laine : *Un rocquet de bourracan rouge l'affuble en toutes saisons* (Gautier). || Manteau fait de cette étoffe : *Lors, vêtu d'habit de campagne, | C'était d'un fort bourracan* (Scarron).

bourbe [burb] n. f. (d'un mot gaulois **borva,* reconstitué à partir de *Borvo,* n. de la divinité des Eaux thermales [cf. *Bourbon,* nom de lieu] ; 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *borbe*). Dépôt qui se forme au fond d'une eau stagnante : *Bourbe d'un marais.*

● SYN. : *boue, fange, limon.*

bourbeux, euse [burbø, -øz] adj. (de *bourbe ;* 1564, J. Thierry). **1.** Qui dépose de la bourbe : *Eau bourbeuse.* || Qui contient

de la bourbe : *Fossé bourbeux. Une mare bourbeuse.* || **2.** *Fig.* Impur moralement : *Si vous renoncez aux courtisanes, aux sentiers ignobles et bourbeux, vous retrouverez une femme digne de vous* (Balzac).

● SYN. : **1** *boueux ;* **2** *fangeux.* — CONTR. : **1** *clair, filtré, limpide ;* **2** *digne, innocent, pur.*

bourbier [burbje] n. m. (de *bourbe ;* 1220, G. de Coincy). **1.** Lieu creux rempli de boue : *Voiture stoppée par un bourbier. En un moment éclatait un orage épouvantable qui changea la plaine en un immense bourbier* (Mérimée). || **2.** *Fig.* Endroit ou milieu impur, favorable au développement des vices : *Un nid inférieur en magnificence au bourbier d'or et de perles d'une Josépha* (Balzac). || **3.** *Fig.* Situation difficile, dont on a du mal à se tirer : *Ses dettes l'ont mis dans un joli bourbier.*

● SYN. : **1** *fondrière, marais, marécage ;* **2** *cloaque ;* **3** *impasse, mauvais pas.*

bourbillon [burbijɔ̃] n. m. (de *bourbe ;* 1690, Furetière). **1.** Grumeau de boue : *Un bourbillon au fond d'un encrier.* || **2.** Partie centrale blanchâtre d'un furoncle, constituée par des tissus mortifiés et du pus.

bourbonien, enne [burbɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de la dynastie des *Bourbons ;* 1829, Béranger). **1.** *Vx.* Relatif à la famille royale des Bourbons : *Son indifférence bourbonienne pour le favori tombé* (Balzac). || **2.** *Spécialem.* Se dit de ce qui rappelle le type physique des Bourbons, et singulièrement le nez busqué de Louis XVI : *Nez, profil bourbonien. Physionomie bourbonienne.*

● SYN. : **2** *aquilin.*

bourbonnais, e [burbɔnɛ, -iz] adj. (de *Bourbonnais,* n. d'une région du Centre ; XVIe s.). Du Bourbonnais. || *Chien bourbonnais,* braque. || *Poule bourbonnaise,* poule blanche herminée. || *Trait bourbonnais,* race de chevaux de trait. || *Tarte bourbonnaise,* entremets à base de fromage blanc et d'œufs, cuit au four.

◆ **bourbonnaise** n. f. **1.** *Vx.* Chanson burlesque, accompagnée de danse et de grimaces. || **2.** Variété de voiture à cheval : *Des chars à bancs, des bourbonnaises démodées avec des galeries à moulures, et même de vieilles berlines dont les glaces étaient levées* (Alain-Fournier).

bourdaine [burdɛn] n. f. (altér. de *borzaine* [fin du XIIe s.], d'un mot pré-indo-européen **burgena,* reconstitué grâce au basque ; début du XVe s.). Arbuste du genre *nerprun,* appelé communément *aune noir,* utilisé en vannerie et dont l'écorce est laxative : *Il courut chercher des jets de bourdaine, qu'il échangea contre du beurre* (Pérochon).

1. bourdalou [burdalu] n. m. (probablem. du n. de *Bourdaloue,* prédicateur, dont les chapeaux auraient porté cet ornement ; 1701, Furetière). **1.** Ornement de cuir entourant à sa base la forme d'un chapeau ou d'un shako : *Le chapeau de feutre noir avec bourdalou et cocarde de ruban aux trois couleurs de la nation* (Goncourt). || **2.** Ruban étroit de gros-grain épais.

2. bourdalou [burdalu] n. m. (formation ironiq. sur le n. de *Bourdaloue,* prédicateur ; fin du XVIIe s.). Nom donné plaisamment, au XVIIe et au XVIIIe s., à des vases de nuit de forme ovale et de petites dimensions, sur le fond desquels était peint un œil, entouré souvent de légendes grivoises.

bourdalouë [burdalu] n. m. (du n. de *Bourdalouë,* géodésien du XIXe s.). Marque de nivellement placée au bas de certaines maisons, et qui donne la cote exacte au-dessus du niveau de la mer.

1. bourde [burd] n. f. (origine inconnue ; XIIe s., J. Fantosme, écrit *burde ;* au sens 2, XVIIIe s.). **1.** Histoire inventée de toutes pièces, le plus souvent pour abuser de la crédulité de quelqu'un (vieilli) : *Il faut — tu le déclarais toi-même — laisser Jean-Paul raconter ses bourdes* (Duhamel). *Paul avait proposé la chose comme une personne découverte en flagrant délit prend un air enjoué et invente une bourde quelconque* (Cocteau). || **2.** *Fam.* Sottise, erreur grossière : *Bourdes d'une copie d'examen. Accident dû à une bourde du mécanicien.*

● SYN. : **1** *bateau* (très fam.), *blague* (fam.), *canular* (arg. scol.), *invention, sornette ;* **2** *bêtise* (fam.), *bévue, boulette* (pop.), *faute, gaffe* (fam.).

2. bourde [burd] n. f. (de *bourdon* 1 ; « bûche, poutre, bâton, béquille », jusqu'au XVIIIe s. ; sens actuel, 1866, Larousse). Pièce de bois soutenant sur sa quille un bateau à sec.

bourdillon [burdijɔ̃] n. m. (de *bourde* 2 ; 1732, Richelet). Bois refendu dont on fait les douves de tonneau.

1. bourdon [burdɔ̃] n. m. (du lat. pop. **burdo,* accus. *burdonem,* de *burdus,* mulet ; XIIIe s. ; a d'abord signifié « bâton » [cf. le développement métaphorique de *bélier, chevalet, chevron, poutre*]). **1.** Long bâton dont se servaient les pèlerins, et qui était terminé à sa partie supérieure par une gourde ou par une pièce en forme de pomme : *J'ai porté le mousquet du soldat, le bâton du voyageur, le bourdon du pèlerin* (Chateaubriand). *Un chemin sur lequel nous n'avons qu'à nous engager à la suite du bourdon de Saint-Jacques* (Claudel). || Fig. *Planter son bourdon,* s'installer. || **2.** Sorte de ganse. || *Point de bourdon,* point utilisé en broderie.

2. bourdon [burdɔ̃] n. m. (onomatop. ; XIIe s. ; au sens I, 2, 1915, G. Esnault ; au sens II, 3, 1552, R. Estienne).

I. 1. Gros hyménoptère velu, de couleurs variées, voisin de l'abeille et butinant comme elle sur les fleurs : *En été, l'après-midi, à l'heure de la chaleur endormie et silencieuse, un bourdon passe régulièrement, se heurte à ma vitre entrouverte, dont la clarté l'attire, puis, comme une balle qui rebondit, il part en secouant la poussière dorée de ses grosses ailes* (Daudet). *J'ai contemplé longuement, ce matin, la lutte d'un bourdon contre une fleur de muflier qui ne voulait pas livrer son miel* (Gide). || *Faux bourdon,* mâle de l'abeille. || **2.** Pop. *Avoir le bourdon,* être triste et déprimé.

II. 1. Dans divers instruments de musique à cordes ou à vent, l'organe le plus grave, notamment l'une des cordes de la vielle, l'un des tuyaux de la cornemuse. || *Spécialem.* Jeu de l'orgue faisant sonner des tuyaux bouchés. || *Faux-bourdon,* v. ce mot à son ordre alphab. || **2.** Cloche d'un certain poids, au son grave. || **3.** *Vx* et *littér.* Rumeur sourde ; bruit régulier, continu, analogue à un bourdonnement : *Le bourdon des applaudissements* (Saint-Simon). *Les petits bancs qui tombent [...] retentissent, interrompus par le jet vibrant des gaz, par le bourdon du poêle* (Huysmans).

● SYN. : **I, 2** *cafard.* || **II, 3** *bourdonnement, grondement, ronflement.*

3. bourdon [burdɔ̃] n. m. (de *bourde* 1 ; 1688, Miege). Dans l'imprimerie, erreur de composition consistant dans l'omission d'un ou de plusieurs mots, ou d'un passage entier d'un manuscrit.

bourdonnant, e [burdɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bourdonner ;* XVIe s.). **1.** Qui produit un bourdonnement : *Les moustiques, qui l'assaillaient rageusement de tous les côtés, en troupes bourdonnantes, altérés du sang de l'homme du Nord, s'acharnant à le boursoufler de leurs piqûres* (Daudet). || **2.** Qui fait entendre un son grave et prolongé : *La grosse cloche de l'église tintait, par grands coups d'une seule note, distincts, bourdonnants, solennels* (Martin du Gard). || **3.** *Oreilles bourdonnantes, tête bourdonnante,* affectées d'une illusion auditive qui accompagne divers malaises. || **4.** Qui est le siège d'une activité intense et bruissante : *Ateliers bourdonnants.*

bourdonnement [burdɔnmɑ̃] n. m. (de *bourdonner ;* 1545, Guéroult). **1.** Bruit sourd et continu produit par le battement des ailes des insectes (mouches, abeilles, guêpes, etc.) : *Rien qu'un bourdonnement d'abeilles qui montaient en suivant les branches grimpantes jusqu'au faîte des chalets et la mélopée traînante de l'école* (Daudet). *Il n'y avait d'autre bruit que le bourdonnement d'une guêpe qui cherchait une issue vers la chaleur* (Aymé). *Le bourdonnement des ruches.* || **2.** Résonance grave d'une cloche. || **3.** Bruit sourd et continu d'une machine, d'un moteur : *L'avion avance-t-il ? Perdu dans l'espace qu'il emplit de son bourdonnement obstiné, il semble être une chose immobile suspen-*

due dans la lumière (Martin du Gard). || **4.** Ensemble des bruits qui signalent une activité : *Le bourdonnement d'un atelier ;* et littér. : *Le bourdonnement civique d'une grande métropole* (Claudel). || **5.** Bruit confus formé par des voix qui se mêlent : *Un grand coup de règle sur la table, pour faire cesser le bourdonnement confus des fins de classe où l'on s'ennuie* (Alain-Fournier). *Même ce bourdonnement confus qui montait du salon ne me déplaisait pas* (Gide). || **6.** *Bourdonnement d'oreille,* trouble de l'audition produisant l'illusion d'un bruit sourd et continu.

● SYN. : **1** *bruissement ;* **4** *grondement, ronflement, ronron, vrombissement ;* **5** *murmure, rumeur ;* **6** *tintement.*

bourdonner [burdɔne] v. intr. (de *bourdon* 2 ; XIII^e s., *Renaud de Montauban*).

I. 1. En parlant d'insectes, émettre un son vibrant et régulier : *Des cantharides bourdonnaient autour des lis en fleur* (Flaubert). || **2.** En parlant d'instruments, de moteurs, produire un bruit continu : *Au plafond, les hélices des ventilateurs bourdonnaient sans répit, balançant les pendeloques des lustres* (Martin du Gard). || **3.** *Class.* et *littér.* Faire entendre un bruit confus de voix : *D'une harangue si hardie, | Ils s'en mirent à bourdonner* (Scarron). *La salle à manger, pleine d'hommes, bourdonnait* (Maupassant). *Du haut en bas de ses six étages, la Maison du peuple de Bruxelles bourdonnait comme un nid de frelons* (Martin du Gard).

II. 1. Être le siège d'un bourdonnement, d'une activité incessants : *Bois qui bourdonnerez de bêtes et d'idées* (Valéry). *Je n'avais qu'à fermer les yeux, aussitôt ma tête bourdonnait comme une ruche* (Sartre). || **2.** Spécialem. *Oreilles qui bourdonnent,* qui perçoivent des sons par suite de troubles physiologiques.

● SYN. : **I, 1** *bruire ;* **2** *bruire, ronfler, vrombir.*|| **II, 1** *bouillonner, fermenter ;* **2** *tinter.*

◆ v. tr. *Fig.* et *littér.* Murmurer, communiquer discrètement : *Ce poème de fleurs lumineuses qui bourdonnait incessamment ses mélodies au cœur* (Balzac).

● SYN. : *fredonner.*

bourdonneur, euse [burdɔnœr, -øz] adj. (de *bourdonner ;* 1495, J. de Vignay). Qui bourdonne : *Oiseau, insecte bourdonneur.*

bourg [bur] n. m. (du bas lat. *burgus,* château fort, empr. au germ. **burgs,* fém., passé au masc. sous l'influence de *burgus,* issu du gr. *purgos,* tour ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *borc*). **1.** Grosse agglomération rurale, où se tient le marché des villages voisins : *Un gros bourg marchand.* || **2.** Dans certaines régions, partie centrale d'une commune, où les habitations sont groupées, par opposition aux hameaux et aux habitations isolées : *Si vous allez au bourg, portez-moi cette lettre.* || **3.** En Grande-Bretagne, circonscription administrative et électorale (traduction de l'angl. *borough*). || *Bourg pourri,* circonscription dépeuplée qui élisait, au XVIII^e s. et au début du XIX^e s., des députés en vertu de privilèges anciens, malgré l'absence presque complète d'électeurs.

bourgade [burgad] n. f. (de l'anc. provenç. *borgada,* ou de l'ital. *borgata ;* 1418, Caumont). Petit bourg : *On le voyait errer à travers des bourgades perdues* (Daudet).

bourgadier [burgadje] n. m. (de *bourgade ;* fin du XIX^e s.). *Dialect.* Habitant d'un faubourg : *Quand le vieux bourgadier entonnait d'une voix célèbre parmi les voisins : « Vive Henri Quatre, vive ce roi vaillant... », tout se taisait alentour dans l'enclos* (Daudet).

1. bourgeois, e [burʒwa, -az] n. (de *bourg ;* 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Au Moyen Âge, homme jouissant des franchises accordées à une commune ; citadin laïque appartenant à la couche supérieure du tiers état et jouissant de certaines prérogatives : *Clercs, bourgeois ou vilains, tout le bon peuple exulte* (Heredia). || **2.** *Class.* Citoyen d'un bourg exerçant des droits civiques : *Ne savez-vous plus qu'il n'est princes ni rois | Qu'elle* [Rome] *daigne égaler à ses moindres bourgeois ?* (Corneille). || *Class.* Par opposition à *noble* ou à *membre du clergé* et à *homme du peuple,* roturier qui ne vit pas du travail de ses mains : *Cette contagion* [...] *| Du clerc et du bourgeois passa jusques aux princes* (Boileau). || Class. *Bon bourgeois, riche bourgeois,* personne aisée, vivant sans éclat, dans une tranquillité dont elle est très jalouse. || **3.** *Vx. En bourgeois,* en tenue de ville, sans insignes indiquant une fonction ou une distinction (par opposition à l'habit ecclésiastique, à l'uniforme militaire, etc.). || *Agent en bourgeois* (vieilli), ou simplem. *bourgeois* (pop.), policier en civil : *Ils allèrent d'abord au commissariat chercher trois agents en bourgeois qui attendaient* (Maupassant). *À vingt mètres, arrêtés sur le trottoir, trois hommes qui, d'après leur apparence, pouvaient être des policiers en bourgeois regardaient* (Martin du Gard). *La rue est surveillée, murmurait-il. Il y a des agents en bourgeois qui passent leur vie dans le bistro du coin* (Duhamel). || Vx et pop. *Se mettre en bourgeois,* en parlant d'un ouvrier, s'endimancher. || **4.** *Pop.* et *vx.* Le patron d'un apprenti, le client d'un cocher de fiacre (avec une nuance de déférence souvent ironique) : *Sa voix, par l'habitude de s'adresser à des chevaux et de crier gare, avait contracté de la rudesse ; mais il prenait un ton doux avec les bourgeois* (Balzac). || **5.** *Péjor.* Homme sans élégance d'esprit, de pensée, et souvent sans cœur : *Cet abbé aurait donné des leçons de petitesse aux bourgeois les plus bourgeois* (Stendhal). *J'appelle bourgeois quiconque pense bassement* (Flaubert). || **6.** *Péjor.* Depuis le XIX^e s., homme d'esprit prosaïque et étranger aux choses de l'art : [Le bourgeois] *n'entend rien à aucun art, n'a le sentiment ni de la forme ni du style, est dénué d'enthousiasme et de passion, et n'admire pas la nature* (Gautier). *Il n'y a plus de bourgeois, depuis que le bourgeois — ce qui prouve sa bonne volonté à devenir artistique, à l'égard des feuilletonistes — se sert lui-même de cette injure* (Baudelaire). || *Par extens.* Collectivement, le public, par opposition aux artistes : *Épater le bourgeois. Dilater la rate du bourgeois* (Baudelaire). || **7.** À l'époque moderne, personne qui appartient à la classe moyenne ou dirigeante et qui jouit d'une situation aisée (par opposition à la classe ouvrière ou paysanne) : *Un temps vient où le bourgeois se sentira en état d'infériorité devant un simple travailleur* (Gide). *J'appelle ici « bourgeois » tous ceux qui ne sont pas les manuels : professions libérales, techniciens, chefs d'entreprise, etc., en un mot les cadres de la nation* (Romains). || *Grand bourgeois, moyen bourgeois, petit bourgeois,* membre de la grande, de la moyenne ou de la petite bourgeoisie. (V. aussi PETIT-BOURGEOIS.) || *Gros bourgeois,* homme riche. || **8.** Parfois pris avec une nuance péjor. portant sur le caractère privilégié : *M^me Hulot jeta sur ce bourgeois calculateur un regard si fixe de terreur qu'il la crut devenue folle* (Balzac).

● SYN. : **6** *béotien, épicier* (vx), *philistin.* — CONTR. : **6** *artiste.*

◆ **bourgeoise** n. f. **1.** *Class.* Par opposition à *dame de qualité* ou à *grande dame,* femme riche, non titrée, dont le salon n'est pas reconnu par la bonne compagnie. || **2.** *Pop.* Épouse, maîtresse de maison : *Toine rigolait pendant que sa bourgeoise se fâchait* (Maupassant).

bourgeois, e [burʒwa, -az] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd.).

I. 1. Qui a trait aux bourgeois ou appartient à un bourgeois : *Quartiers bourgeois. comme dans les milieux bourgeois, ce mot* [« artiste »] *amenait une curiosité caressante dans le regard des femmes* (Daudet). || *Mariage bourgeois,* mariage qui unit à une personne de la bourgeoisie. || *Morale bourgeoise,* celle qui a été ou est prônée par la bourgeoisie (sans nuance péjor.). || *Caution bourgeoise,* v. CAUTION. || **2.** Qui correspond à une situation sociale moyenne (par opposition à *aristocratique* et à *populaire*) : *Maison bourgeoise. Confort bourgeois, Éducation bourgeoise. Elle avait reçu, disait le libéral, une bonne éducation bourgeoise* (France). || *Cuisine bourgeoise,* cuisine sans recherche excessive, mais de bonne qualité. || *Pension bourgeoise,* établissement qui assure à ses pensionnaires le genre de vie d'une famille aisée : *Leurs habitudes changèrent et, quittant leur pension bourgeoise, ils finirent par dîner ensemble tous les jours* (Flaubert). || *Vignoble, vin*

bourgeois, nom donné à certains crus du Bordelais, intermédiaires entre les vins *nobles* et les vins *paysans.* || *Drame bourgeois,* genre théâtral, créé par Diderot, où l'on veut donner un tableau fidèle de la réalité, des mœurs contemporaines et bourgeoises. || **3.** Qui a trait à la bourgeoisie en tant que classe. || *Révolution bourgeoise,* celle qui abat la féodalité et met la bourgeoisie au pouvoir. || *Démocratie bourgeoise,* régime politique qui repose sur le double principe de l'égalité politique des citoyens et de la libre propriété des moyens de production. || **4.** En économie politique (sous l'influence de la notion de lutte des classes), qui sert les intérêts de la bourgeoisie, conçue comme classe antagoniste de la classe ouvrière : *Politicien bourgeois. Parti bourgeois. Presse bourgeoise, Idéologie bourgeoise. État bourgeois.* || *Petit-bourgeois,* v. à son ordre alphab.

II. [Emplois péjoratifs.] **1.** *Class.* Qui reflète les travers du bourgeois conçu comme roturier, rustre, vulgaire : *Est-il* [...] | *Un esprit composé d'atomes plus bourgeois ?* (Molière). || **2.** Qui révèle un goût excessif de la sécurité : *Sous la Restauration, la noblesse* [...] *est devenue économe, sage, prévoyante, enfin bourgeoise et sans grandeur* (Balzac). *Il conservait, au fond, la conception bourgeoise du « bien familial », de l'argent économisé pour être transmis* (Martin du Gard). || **3.** Qui manque d'élévation, d'idéal ; qui est ennemi des grands sentiments : *Il lui fallait une passion, non une passion épicière et bourgeoise, mais une passion d'artiste, une passion volcanique et échevelée* (Gautier). *Au point de vue moral, la poésie établit une telle démarcation entre les esprits du premier ordre et ceux du second que le public le plus bourgeois n'échappe pas à cette influence despotique* (Baudelaire). || **4.** Qui va dans le sens du conservatisme et du respect formel des convenances sociales : *Morale bourgeoise, éducation bourgeoise. Josse voulut dîner dans la salle à manger. Ce n'était pas un sentiment de vanité bourgeoise qui l'y poussait* (Aymé).

• SYN. : **II, 2** *pantouflard* (fam.), *pot-au-feu* (fam.), *prévoyant ;* **3** *commun, épicier* (vx), *prosaïque, terre-à-terre ;* **4** *conventionnel, formaliste.* — CONTR. : **2** *aventureux, risque-tout* (fam.) ; **3** *héroïque, noble, sublime ;* **4** *bohème.*

bourgeoisant, e [burʒwazɑ̃, -ɑ̃t] adj. (formation littér. plaisante sur *bourgeois ;* fin du XIXe s.). *Fam.* Qui prend les habitudes, l'esprit de la bourgeoisie ; qui tend à lui ressembler : *Et de bons prolétaires bourgeoisants écouteront « l'Internationale »* (Duhamel). || *Bourgeois bourgeoisant,* homme qui cultive délibérément ses côtés bourgeois : *Cette conversation d'un bourgeois bourgeoisant* (Bourget).

bourgeoisement [burʒwazmɑ̃] adv. (de *bourgeois ;* 1654, Scarron). **1.** De façon bourgeoise : *Se meubler bourgeoisement. Je dois me conformer à ma position, voir bourgeoisement la vie et la chiffrer au plus vrai. Donc je dois penser au mariage* (Balzac). *Et la Russie retrouve avec les portraits de Staline l'art le plus bourgeoisement conventionnel* (Malraux). || Spécialem. *Habiter bourgeoisement,* en droit, occuper un local comme locataire sans exercer dans les lieux une activité commerciale ou artisanale. || **2.** Tranquillement, ou sans consentir d'efforts exceptionnels : *Il paraissait bourgeoisement sûr de sa soirée* (Balzac). *Débonnaire et naïf comme tu l'es, tu croyais bourgeoisement qu'il ne s'agissait que de faire son œuvre avec conscience* (Gautier).

bourgeoisie [burʒwazi] n. f. (de *bourgeois ;* 1240, *Cartulaire de l'église Saint-Pierre de Lille*).

I. 1. *Class.* Qualité de bourgeois. || *Droit de bourgeoisie,* droit de cité : *Le droit de bourgeoisie à nos peuples donné* (Corneille) ; au fig. : *Laquelle maladie* [...], *ayant pris droit de bourgeoisie chez lui, pourrait bien dégénérer en manie* (Molière). || **2.** Caractère bourgeois : *Ce luxe était entaché de bourgeoisie* (Balzac).

II. 1. Classe sociale apparue progressivement en Europe, au Moyen Âge, avec la renaissance des villes et le développement des fonctions d'échange au sein de la société féodale. || **2.** Classe possédante, dont la fortune a une origine non terrienne, mais commerçante : *L'ordre équestre, dans la Rome antique, est une bourgeoisie.* || *Spécialem.* Dans l'ancienne société française, classe qui se distingue de la noblesse et du clergé : *On appelait indifféremment, dans le langage impertinent du siècle dernier, haute bourgeoisie et petite noblesse* (Hugo). || **3.** Dans le langage politique, classe dominante, possédant les moyens de production, par opposition à la classe ouvrière : *Quand la bourgeoisie agonisante entendra sous elle, à chacun de ses pas, éclater le pavé des rues* (Zola). *Vous avez tort de ne faire aucune distinction entre la bourgeoisie d'argent, dont je suis loin d'approuver toutes les fautes, et la bourgeoisie cultivée, cette forte élite bourgeoise qui fait la grandeur d'un pays* (Duhamel). || *Spécialem.* La partie de cette classe la plus anciennement assise dans ses prérogatives : *Donner le bras à cette fine fleur de bourgeoisie, devenir une dame notable dans le quartier* (Balzac). *Ils n'étaient pas fâchés de faire sentir leur puissance à cette altière bourgeoisie qui les traitait comme des parvenus* (Sartre). || *Grande bourgeoisie, moyenne bourgeoisie, petite bourgeoisie,* couches de la bourgeoisie distinguées d'après la richesse ou les rapports plus ou moins directs avec les moyens de production : *Bien que sa clientèle fût toute dans la petite bourgeoisie* [...], *il passait pour le plus habile praticien de la ville* (France).

bourgeoisisme [burʒwazism] n. m. (de *bourgeoisie ;* 1854, Viel-Castel). *Péjor.* Accentuation presque caricaturale de tous les caractères de la bourgeoisie : *Il y a une tendance* [...] *que la critique ne peut s'empêcher de signaler, c'est le bourgeoisisme en histoire* [...]. *Cette tendance qui, sous prétexte de bon sens, de clarté, d'explication naturelle, introduit dans l'histoire la vulgarité* (Barbey d'Aurevilly). *La religion en avait fait condamner l'immoralité, son bourgeoisisme, le scandale* (Bourget). *Vraiment, ces gens sont sublimes de bourgeoisisme ; ils ne doivent pas exister réellement, ils doivent sortir du théâtre de Labiche* (Proust).

bourgeon [burʒɔ̃] n. m. (du lat. pop. *burrionem,* accus. de **burrio,* dér. de *burra,* bourre ; 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Masse ovoïde constituée par les éléments en germe d'un végétal (tige, branches, feuilles ou fleurs), avant leur développement : *Laisse, ami, l'errante chèvre* [...] | *Escalader la roche et brouter les bourgeons* (Heredia). *Bourgeon à bois, à feuilles, à fleurs, à fruits.* || *Spécialem.* Germe de la pousse annuelle, formé en automne et destiné à se développer au printemps. || *Bourgeon axillaire,* celui qui est à l'aisselle d'une feuille. || **2.** Dans la reproduction asexuée, protubérance constituant l'amorce d'un nouvel individu. || **3.** *Bourgeon conjonctif,* ou simplem. *bourgeon,* prolifération de tissu conjonctif qui tend à combler la perte de matière due à une plaie. || *Bourgeon gustatif,* partie des papilles gustatives qui contient les terminaisons sensorielles du goût. || **4.** *Vx.* Petite excroissance cutanée se développant sur le visage. || **5.** *Fig.* et *littér.* Premier stade du développement d'un phénomène : *Les premiers bourgeons du romantisme apparaissent dès le XVIIIe siècle. Hommes réels pour qui le désespoir | Alimente le feu dévorant de l'espoir | Ouvrons ensemble le dernier bourgeon de l'avenir* (Eluard).

• SYN. : **1** *bouton, œil, pousse.*

bourgeonnant, e [burʒɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bourgeonner*). **1.** Qui bourgeonne : *Puis, dans la futaie violette, bourgeonnante, Eucharis me dit que c'était le printemps* (Rimbaud). || **2.** *Plaie bourgeonnante,* plaie dont les chairs se reforment par prolifération du tissu conjonctif. || **3.** Se dit d'un visage qui porte les excroissances accompagnant la couperose : *La plus bourgeonnante figure d'ivrogne et de cocu qu'on puisse imaginer* (Toulet).

bourgeonnement [burʒɔnmɑ̃] n. m. (de *bourgeonner ;* 1600, O. de Serres). **1.** Formation de bourgeons : *Arbres en plein bourgeonnement.* || **2.** Mode de

reproduction asexuée de certains animaux aquatiques.

bourgeonner [burʒɔne] v. intr. (de *bourgeon* ; 1155, Wace). **1.** Pousser des bourgeons (au pr. et au fig.) : *Les arbres bourgeonnent. La forêt ne va pas tarder à bourgeonner, et je m'attends à voir bientôt des pointes d'herbes soulever les feuilles mortes* (Daudet). *Toutes ces villes ont franchi leurs canaux d'enceinte* [...]. *Elles bourgeonnent par leurs bords avec une hâte méthodique* (Duhamel). || **2.** *Fam.* Avoir des boutons : *Un nez qui bourgeonne. À la suite de l'ascension, le nez de Tartarin pela, bourgeonna, ses joues se craquelèrent* (Daudet). || En parlant d'une pustule, se développer, grossir : *Le bouton du jarret bourgeonnait comme un clou et celui du menton avait pris un aspect volcanique* (Gide).

bourgeonneux, euse [burʒɔnø, -øz] adj. (de *bourgeon* ; XIXᵉ s.). **1.** Qui a des bourgeons (peu usité) : *Un fouillis de branches noires bourgeonneuses* (Van der Meersch). || **2.** *Fam.* Qui a des boutons (peu usité) : *La femme de ce vieux baron goutteux et bourgeonneux, qui l'avait enlevée brusquement en province* (Maupassant).
• SYN. : **2** *boutonneux.*

bourgeron [burʒərɔ̃] n. m. (mot d'un dialecte du Nord, issu de l'anc. franç. *bourge* [lat. pop. **burrica,* de *burra,* bourre], sorte de toile ; 1842, Sue). Courte veste de travail en toile légère, portée notamment par les bouchers, et par les soldats pour certains travaux ou les corvées : *Sous leur roulière ou leur bourgeron, ils sont parfaitement vêtus* (Nerval). *Les fichus de couleur* [...] *relevaient de leur bigarrure éparpillée la sombre monotonie des redingotes et des bourgerons bleus* (Flaubert). *Puis un détachement de soldats, en bourgerons de corvée, avec des pelles et des pioches* (Martin du Gard).
• SYN. : *treillis.*

bourgmestre [burgmɛstr] n. m. (du moyen haut allem. *burgmeister,* proprem. « maître du bourg » ; 1309, Godefroy). Homologue du maire, dans certains pays de langue germanique : *Surpris à quelques kilomètres du village dont il était bourgmestre, il n'avait pu regagner son poste* (Gide). || *Par extens.* Se dit plaisamment pour désigner le maire d'une commune.

bourgogne [burgɔɲ] n. m. (de *Bourgogne,* n. géogr. ; 1732, Trévoux). Un des grands vins de France récoltés en Bourgogne : *Les bordeaux les plus célèbres et les plus parfumés cédaient le pas au bataillon lourd et serré des bourgognes* (Baudelaire). *Le bordeaux léger, le bourgogne opulent* (Maeterlinck).

bourguignon, onne [burgiɲɔ̃, -ɔn] adj. et n. (de *Bourgogne,* n. géogr. ; *bœuf bourguignon,* début du XIXᵉ s.). Qui se rapporte à la Bourgogne ; habitant ou originaire de cette région. || *Bœuf bourguignon,* ou *bourguignon,* n. m., morceaux de bœuf accommodés aux oignons et au vin rouge.

bourguignotte [burgiɲɔt] n. f. (d'un doublet ancien de l'adj. *bourguignon,* au fém. ; 1537, M. du Bellay). Casque sans visière, en usage du XVᵉ au XVIIᵉ s. : *Soyez donc ducs et rois ! Je ne voudrais pas, certe,* | *Avoir été colosse, avoir été héros,* | *Madame, avoir empli de morts des tombereaux,* | *Pour que, sous ma farouche et fière bourguignotte,* | *Moi, prince et spectre, un rat paisible me grignote !* (Hugo).
• REM. On écrit aussi BOURGUIGNOTE.

bourin n. m. V. BOURRIN.

bourle [burl] ou **burle** [byrl] n. f. (ital. *burla,* plaisanterie ; fin du XVIᵉ s., Brantôme). *Class.* Tromperie, attrape : *Le duc d'Orléans se plaisait assez souvent* [...] *à placer quelques bourles pour m'impatienter et s'éclater de rire de la colère où cela me mettait* (Saint-Simon).

bourlinguer [burlɛ̃ge] v. intr. (peut-être de *boulingue,* petite voile du mât de hune ; 1512, J. Lemaire de Belges ; au sens 2, 1861, Larchey). **1.** En parlant d'un navire, rouler bord sur bord, à cause du mauvais temps, et, par suite, fatiguer. || **2.** *Fam.* Mener une vie de voyages et d'aventures : *Ce fils de fermier avait bourlingué vingt années durant, de siège en bataille* (Béraud).

bourlingueur [burlɛ̃gœr] n. et adj. m. (de *bourlinguer ;* XXᵉ s.). Qui mène une vie aventureuse : *Il avait été dans sa jeunesse grand bourlingueur.*

bournous n. m. V. BURNOUS.

bourracan n. m. V. BOURACAN.

bourrache [buraʃ] n. f. (lat. médiév. *borrago,* de l'ar. *'araq* ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *bourrace ; bourrache,* XVᵉ s.). Plante annuelle à fleurs bleues, utilisée en infusion.

bourrade [burad] n. f. (de *bourrer,* au sens de « maltraiter » ; fin du XVIᵉ s.). **1.** *Class.* Apostrophe vive et rude : *MM. des enquêtes donnèrent à leur ordinaire maintes bourrades à MM. les présidents* (Retz). || **2.** Geste brutal du poing ou du bras, par lequel on repousse quelqu'un : *Chacun essuyait sur lui sa bonne ou mauvaise humeur par des plaisanteries ou par des bourrades* (Balzac) ; et par extens. : *Le peuple nous reçut avec des hurlements, des jets de pierres, des bourrades de bâtons ferrés, et des coups de pistolet* (Chateaubriand). || **3.** Geste d'une brutalité atténuée qui, entre gens sans façon, exprime la joie ou l'affection : *Maurice Delobelle lui donna au passage une bourrade amicale* (Aragon).
• SYN. : **2** *poussée ;* **3** *tape.*

bourrader [burade] v. tr. (de *bourrade ;* XIXᵉ s.). *Fam.* Donner des bourrades (rare) : *Les cuistres, en me bourradant, m'affirmaient que j'étais ridicule* (Barrès).

bourrage [buraʒ] n. m. (de *bourrer ;* XVᵉ s. ; *bourrage de crâne,* 1876, G. Esnault). **1.** Action de bourrer : *Le bourrage d'une paillasse.* || Matière avec laquelle une chose est bourrée : *Coussin éventré dont le bourrage s'est répandu.* || **2.** Fig. et fam. *Bourrage de crâne,* dans l'argot des soldats de la Grande Guerre, propagande visant à entretenir chez les militaires l'ardeur combative ; toute entreprise de suggestion employant des moyens de masse : *Les nazis avaient mis au point un formidable appareil de bourrage de crâne ;* par transposition plaisante de la métaphore, pédagogie défectueuse qui insiste sur l'acquisition des connaissances sans cultiver l'intelligence : *Montaigne est le premier ennemi du bourrage de crâne. Ce bourrage de crâne du temps de paix qu'on appelle l'éducation* (Romains).

bourras [burɑ] n. m. (de *bourre ;* début du XIIIᵉ s., G. de Lorris). **1.** Grosse toile d'étoupe. || **2.** *Dialect.* Carré de toile à sac servant à faire un ballot de foin ou de paille.

bourrasque [burask] n. f. (ital. *burasca* [auj. *burrasca*], du lat. *Boreas,* le vent du Nord ; 1552, Rabelais). **1.** Coup de vent violent : *Une effroyable bourrasque, qui n'arrêta pas de souffler durant douze heures, sécha les arbres* (Gide). || **2.** *Fig.* Moment de trouble ou de péril : *Après cette bourrasque* [...], *les deux époux vécurent, tant bien que mal, avec la pension de retraite* (Stendhal). || **3.** *Fig.* Brusque manifestation de colère : *Je devrais m'attendre à quelque bourrasque de sa part* (Becque).
• SYN. : **1** *cyclone, ouragan, tornade, tourbillon, tourmente ;* **2** *orage, tempête.* — CONTR. : **1** *bonace, calme ;* **2** *quiétude, paix, tranquillité ;* 3 *égalité d'humeur.*

bourratif, ive [buratif, -iv] adj. (de *bourrer,* formation pop. sous l'influence de *nutritif,* auquel il s'oppose ; XXᵉ s.). *Fam.* Se dit d'un aliment qui rassasie vite et charge l'estomac : *Les pommes de terre bouillies sont bourratives.*

1. bourre [bur] n. f. (du lat. impér. *burra,* grosse étoffe de laine ; XIIIᵉ s., Godefroy). **1.** Partie grossière d'un textile, laine ou soie, qu'on ne peut filer, ou déchet qui se dépose sur les machines de filature. || Étoffe dans la composition de laquelle entre cette matière. || **2.** Masse de poils animaux ou végétaux, servant à assouplir les surfaces de contact dans une pièce de harnais ou à rembourrer un siège. || Ce qui remplit un matelas : *L'autre, un court, à la barbe en bourre à matelas* (Aragon). || **3.** Dans les armes à feu anciennes, et actuellement dans les cartouches de chasse et les dispositifs de mine, tampon servant à caler la charge explosive. || **4.** Duvet qui couvre certaines parties des arbres

(bourgeons, feuilles, fruits). || **5.** *Fig.* Partie la moins active ou la moins utile d'un ensemble : *Écrivain concis, dont la phrase ne présente aucune bourre.*

• SYN. : **5** *remplissage.*

2. bourre [bur] n. f. (déverbal de *bourrer,* v. intr. ; début du XX^e s.). **1.** *Pop.* Précipitation, activité intense : *Dans leur métier sans régularité, elles devaient subir de forts moments de bourre* (Hamp). || Pop. *Être à la bourre,* être en retard. || **2.** Arg. *De première bourre,* de première force.

• SYN. : 1 *presse.*

3. bourre [bur] n. m. (peut-être abrév. de l'arg. *bourrique* ou *bourriquot,* policier ; 1910, G. Esnault). *Arg.* Policier en civil.

bourré, e [bure] adj. (part. passé de *bourrer ;* début du XVI^e s.). **1.** Rempli à l'excès de quelque chose : *Son éternelle serviette bourrée de livres et de papiers contre la hanche, Laurent suivait en silence* (Duhamel). || *Spécialem.* Se dit d'un local occupé par un nombre excessif de personnes : *Cinéma bourré.* || **2.** Fam. *Bourré de,* se dit d'une personne qui a quelque chose en abondance : *Un étranger bourré d'argent ;* ou qui possède à un haut degré un certain trait de caractère, une qualité : *Bourré d'orgueil, d'intelligence. Bourré de complexes.* || **3.** *Pop.* Ivre.

• SYN. : **1** *bondé, comble, complet ;* 2 *farci, truffé* (fam.).

bourreau [buro] n. m. (de *bourrer,* maltraiter ; début du XIV^e s., écrit *bourrel*). **1.** *Autref.* Celui qui soumettait un prévenu à la question ou un condamné au supplice : *On voit les bourreaux tenaillant les mamelles de la sainte* (France). || *Auj.* Celui qui exécute les condamnés à mort (appelé officiellement EXÉCUTEUR, ou EXÉCUTEUR DES HAUTES ŒUVRES OU DES ARRÊTS CRIMINELS). || **2.** *Péjor.* Personne qui exerce des violences physiques sur un être sans défense : *Le soldat est un pauvre glorieux, victime et bourreau* (Vigny) ; et littér. : *Le même être est victime et bourreau tour à tour, | Et pour le moucheron l'hirondelle est vautour. | Les cailloux sont broyés par la bête de somme, | L'âne paît le chardon, l'homme dévore l'homme, | L'agneau broute la fleur, le loup broute l'agneau. | Sombre chaîne éternelle où l'anneau mord l'anneau !* (Hugo). || Spécialem. *Bourreau d'enfant,* personne maltraitant indignement un enfant ; par exagération plaisante, personne sévère. || **3.** *Fig.* Personne qui impose à une autre un tourment moral : *Je me croyais ton juge et je n'étais que ton bourreau* (Sartre). || **4.** S'emploie plaisamment avec un régime désignant une chose dont on vient facilement à bout. || *Bourreau d'argent* (vx), homme dépensier : *Si j'avais connu ce monde inquiet et fiévreux, bourreaux d'argent, creveurs de chevaux, entreteneurs de filles* (Vallès). || *Bourreau des cœurs,* grand séducteur. || *Bourreau de travail,* celui qui travaille beaucoup.

• SYN. : **2** *criminel, meurtrier, tortionnaire ;* **3** *tourmenteur.* — CONTR. : **2** *martyr ;* **3** *jouet, souffre-douleur.*

1. bourrée [bure] n. f. (du part. passé de *bourrer ;* 1326, Delboulle). Fagot de petit bois ; petit bois : *Les paysans chargés d'une botte d'herbe ou d'un fagot de bourrée* (Gautier). *Artémise casse de la bourrée, emplit des carafes* (Flaubert). *Une immense cuisine dont les lointains sombres s'éclairaient quand on jetait une bourrée nouvelle dans la vaste cheminée* (Maupassant).

2. bourrée [bure] n. f. (du part. passé de *bourrer,* frapper [au fém., par accord avec *danse* sous-entendu], en raison du mouvement des pieds ; danse introduite à la Cour, en 1565, par Marguerite de Va-lois). **1.** Danse d'Auvergne : *Cette lourde et sautante pantomime appelée la bourrée* (Fromentin). || **2.** Air sur lequel on la danse : *Des rondes de petites filles jetaient au vent une bourrée bourbonienne, alors célèbre* (Hugo).

bourrèlement [burɛlmɑ̃] n. m. (de *bourreler ;* XVI^e s., Montaigne, écrit *bourrellement*). **1.** Vive douleur physique (rare). || **2.** *Fig.* Torture, souffrance morale (rare) : *Le bourrèlement du remords.*

bourreler [burle] v. tr. (de *bourreau ;* 1554, O. de Magny). [Conj. **3 a** ; v. Rem.] **1.** *Class.* Soumettre à un traitement douloureux, faire souffrir physiquement : *Le chirurgien l'a bien bourrelé* (Acad.). || **2.** *Fig.* Tourmenter moralement (presque uniquement au passif) : *Le comte était bourrelé par l'idée de Chantilly* [...]. *Je suis perdu* [...] *si* [...] *l'on ne me voit pas à Chantilly* (Stendhal). *Ce besoin de prouver ma délicatesse, qui me forçait de raffiner sur l'exquis et* [...] *me bourrelait d'inutiles scrupules* (Gide). || Spécialem. *Bourrelé de remords,* hanté par des remords : *Au fond de son âme bourrelée de remords, il la chérissait toujours* (Sand). *Il était honteux de lui-même, et bourrelé de remords* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *crucifier, ronger, tenailler, torturer.* — CONTR. : **2** *apaiser, calmer, délivrer, libérer.*

• REM. Se conjugue comme *appeler,* d'après l'Académie, mais s'est conjugué auparavant comme *celer.*

bourrelet [burlɛ] n. m. (dimin. d'un anc. franç. *bourrel,* de *bourre ;* 1386, Gay, *Glossaire archéologique*). **1.** Gaine cylindrique remplie de bourre, de matière élastique, et servant à protéger d'un choc ou à obstruer une ouverture. || *Spécialem.* Coussinet arrondi qui servait à porter les fardeaux sur la tête ; boudin rembourré des coiffures d'homme et de femme, à diverses époques. || **2.** Bandeau épais dont on s'est servi pour préserver des chocs la tête des jeunes enfants : *Il me prend comme des envies de téter mon pouce et de me commander un bourrelet* (Balzac). || **3.** Garniture isolante (bande de feutre, de caoutchouc mousse, etc.) qu'on fixe au pourtour du battant des portes et des fenêtres pour empêcher l'air de pénétrer : *Malgré les bourrelets mis aux portes de la salle, à peine la chaleur s'y maintenait-elle à un degré convenable* (Balzac). || **4.** Toute proéminence arrondie, circulaire ou non : *Le bourrelet d'une cicatrice.* || **5.** Spécialem. *Bourrelet de chair, de graisse,* ou simplem. *bourrelet,* rondeur du corps des nourrissons ou des personnes grasses.

bourrelier [burəlje] n. m. (de l'anc. franç. *bourrel,* collier d'une bête de trait ou de somme, de *bourre ;* 1268, É. Boileau). Ouvrier ou artisan qui fabrique, vend ou répare des harnachements d'animaux de trait et, accessoirement, des articles en cuir tels que sacs, courroies, équipements militaires.

• SYN. : *sellier.*

bourrelle [burɛl] n. f. (fém. de *bourreau ;* XVI^e s.). **1.** *Vx.* Femme du bourreau. || **2.** *Vx.* Personne cruelle : *N'allez-vous pas me traiter de bourrelle ?* (Colette).

• REM. On trouve aussi quelquefois la forme BOURRÈLE : *Cette bouchère, cette bourrèle d'Hérodiade* (Barbey d'Aurevilly).

bourrellerie [burɛlri] n. f. (de *bourrelier ;* 1268, É. Boileau). **1.** Industrie artisanale qui comprend principalement la fabrication et la réparation des pièces de harnais. || **2.** Boutique de bourrelier.

• SYN. : *sellerie.*

bourrer [bure] v. tr. (de *bourre ;* attesté d'abord au sens fig. de « maltraiter », XIV^e s. ; au sens I, XVI^e s.).

I. 1. Remplir de bourre ou de toute matière souple que l'on tasse : *Bourrer un matelas. Bourrer une pipe.* || **2.** *Bourrer une arme,* autrefois, placer la bourre dans le canon et la tasser avec la baguette. || **3.** Emplir jusqu'aux limites de capacité : *Éline avait pris l'enfant sur ses genoux ; et bourrant ses petites poches de sucreries restées de la veille, elle la faisait causer* (Daudet). || **4.** *Bourrer quelqu'un de nourriture,* le faire manger à l'excès : *Elle le bourrait tellement de nourriture qu'il finissait par s'endormir* (Flaubert) ; et absol. : *Il ne faut pas bourrer les enfants.* || **5.** *Fig.* Emplir, surcharger de connaissances : *Quand mes parents savaient que je pouvais être nourri, vêtu, gorgé de latin, bourré de grec, tout était résolu* (Balzac). *Tous ces gens-là sont trop savants pour toi, ils te détourneraient de l'atelier en te bourrant la tête d'utopies philosophiques que tu ne comprendrais pas* (Daudet). || Fam. *Bourrer le crâne à quelqu'un,* le soumettre à une propagande malhon-

nête, et, en particulier, lui présenter sous un jour rassurant une situation sérieusement compromise. || Pop. *Bourrer le mou à quelqu'un,* l'induire volontairement en erreur.

II. 1. *Class.* Brutaliser, frapper : *On me mande que le fils de M. de La Rochefoucauld fut rudement bourré par l'ami de Mme de Montespan* (Sévigné). || **2.** Auj. *Bourrer quelqu'un de coups,* le battre à outrance. || Pop. *Bourrer la gueule à quelqu'un,* le frapper. || **3.** Se dit d'un chien de chasse qui arrache des touffes de poils au lièvre qu'il poursuit : *Mes chiens là-haut « bourrent » la bête [...] et je ne veux pas la manquer* (Aicard). || **4.** Frapper un cheval pour le faire courir : *Et il jurait, bourrait son équipage* (Maupassant).

• SYN. : **I, 3** *bonder, combler, remplir ;* **4** *gaver ;* **5** *accabler, farcir, gorger, truffer.* — CONTR. : **1** *débourrer ;* **3** *vider.*

◆ v. intr. *Pop.* Se hâter, accélérer.

◆ **se bourrer** v. pr. **1.** *Se bourrer d'une nourriture,* en manger abondamment : *Et ce disant, le porteur se bourrait de fruits* (Gide). *La clientèle l'entraînait en somme aux abus, tels ces bouchers trop gras qui toujours ont tendance à se bourrer de viandes* (Céline). || *Absol.* et *pop.* S'enivrer. || **2.** Fig. *Se bourrer de connaissances,* en acquérir rapidement, sans les assimiler : *Il travaillait, travaillait sans relâche, se bourrant de grec et de latin à se faire sauter la cervelle* (Daudet).

bourrette [burɛt] n. f. (dimin. de *bourre ;* XVe s.). Soie naturelle grossière : *L'un des rideaux de bourrette rouge, décoré avec des mors et des gourmettes d'acier* (Hermant).

bourreur [burœr] n. m. et adj. (de *bourrer ;* début du XXe s.). **1.** Fam. *Bourreur de crâne,* celui qui trompe l'opinion par une information tendancieuse, une propagande mensongère : *Les profiteurs de gueux, les bourreurs de crâne* (Romains). || **2.** *Absol.* et *pop.* Celui qui farde la vérité, hâbleur.

bourriche [buriʃ] n. f. (var. dialect. de *bourrache,* nasse d'osier [XIIIe s.], peut-être issu de *bourre,* à cause de l'aspect grossier et rude des objets en question ; 1526, Bourdigné). **1.** Panier oblong, sans anse, dont on se sert pour faire voyager du poisson, des huîtres ou du gibier ; contenu du panier : *Grâce à votre bourriche pleine | De gibier digne d'un glouton* (Béranger). *Acheter une bourriche d'huîtres.* || **2.** Filet dans lequel on peut conserver le poisson pêché en le tenant immergé.

bourrichon [buriʃɔ̃] n. m. (dimin. de *bourriche,* qui n'apparaît que dans le sens métaphorique de « tête » ; 1860, Flaubert). Fam. *Monter le bourrichon à quelqu'un,* lui monter la tête, l'exciter, enflammer son imagination contre quelque chose : *Dis-moi qui t'a monté le bourrichon* (Vailland). || *Se monter le bourrichon,* donner libre cours à son imagination, s'exalter à propos de quelque chose : *Si vous vous êtes monté le bourrichon sur mon héroïsme, vous avez déraillé un peu* (Bataille). *Ne vous montez pas le bourrichon, c'est une bien pauvre couronne* (Proust).

bourricot [buriko] n. m. (empr., dans le parler d'Algérie, à l'esp. *borrico,* senti et orthographié, lors de son introduction en France, comme dimin. de *bourrique,* empr. ancien du même mot esp. ; 1872, Daudet, écrit *bourriquot*). **1.** Âne de petite taille : *Ces tout petits ânes qui sont si communs en Algérie et qu'on désigne là-bas sous le nom de « bourriquots »* (Daudet). || *Fam.* Âne en général. || **2.** *Fig.* Symbole d'entêtement : *Impossible de le faire changer d'avis, un vrai bourricot.* || **3.** Fam. *C'est kif kif bourricot,* V. KIF KIF.

• SYN. : **2** *baudet, bourrique.*

bourride [burid] n. f. (origine incertaine ; 1735, *Cuisinier moderne*). Sorte de bouillabaisse additionnée d'aïoli et de jaunes d'œufs.

bourrier [burje] n. m. (de *bourre,* déchet ; 1368, Joubert). **1.** *Dialect.* Mélange de paille hachée et de blé battu. || **2.** *Dialect.* Endroit où l'on met les objets de rebut ou les ordures : *Certaines recherchèrent dans le bourrier l'arête de ce fameux turbot* (Chérau).

bourrin ou **bourin** [burɛ̃] n. m. (forme angevine rattachée à la famille de *bourrique,* passée en franç. avec évolution du sens ; 1903, G. Esnault). **1.** *Arg. mil.,* puis *fam.* Mauvais cheval ; tout cheval : *Les maquignons, à l'entrée de l'impasse, commençaient de sortir les bourrins* (Duhamel). *Avanceras-tu, sale bourrin !* (Dorgelès). || **2.** *Triv.* Femme aux formes disgracieuses.

• SYN. : **1** *canasson* (fam.), *carne* (pop.), *haridelle* (pop.).

bourrine [burin] n. f. (du germ. **būr,* hutte ; fin du XIXe s.). Maison rurale du Marais breton, couverte de chaume.

bourrique [burik] n. f. (esp. *borrico,* d'un bas lat. **burricus,* supposé d'après *buricus* [attesté au IIIe s.] ; 1603, Th. de Bèze). **1.** Âne ou ânesse, sans spécification de sexe : *Dans toute cette herbe pullule et prospère un épilobe à gousses, fort brouté des bourriques* (Hugo). || **2.** *Fam.* Mauvais cheval : *J'avais vendu notre vieux cheval [...]. La pauvre bourrique s'en alla porter aux Dijonnais des rondins de bœuf et des entrecôtes de vache* (Roupnel). || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne peu douée et d'esprit obtus (en raison des travers attribués traditionnellement à l'âne : la bêtise, l'entêtement, etc.). || *Faire tourner quelqu'un en bourrique,* l'énerver ou l'abrutir par des taquineries ou des caprices incessants : *Les femmes l'ont toujours fait tourner en bourrique.* || **4.** *Pop.* Femme sans grâce : *C'est un supplice de danser avec une pareille bourrique.* || **5.** *Pop.* Terme de mépris : *Passe devant, dit celui-ci, et pas un mot, ou je te bute, bourrique* (Mac Orlan). || Vx. *Soûl comme la bourrique à Robespierre,* complètement ivre (allusion possible à l'ivrognerie du général Hanriot, à qui sa fidélité à Robespierre aurait valu ce surnom) : *Il partait tous les soirs soûl comme la bourrique à Robespierre, en insultant la veuve Capet* (Vallès). || **6.** *Arg.* Terme d'injure désignant les policiers : *Moi, les bourriques, je ne peux pas les encaisser* (Dorgelès).

• SYN. : **2** *bourin* (arg. mil.), *canasson* (fam.), *carne* (pop.) ; **3** *âne, baudet, bourricot.*

bourriquet [burikɛ] n. m. (dimin. anc. de *bourrique ;* tend à céder la place à *bourricot ;* 1534, Rabelais). **1.** *Vx.* Petit âne : *Pourtant nous croisons déjà, le long des fossés, de vieilles paysannes qui vont au marché au trot de leurs bourriquets* (Daudet). || **2.** Tourniquet pour monter les produits d'une mine.

• SYN. : **1** *bourricot.*

bourriquot n. m. V. BOURRICOT.

bourroir [burwar] n. m. (de *bourrer ;* 1758, Tilly). Pilon pour tasser le matériau de bourrage d'une mine.

bourru, e [bury] adj. (de *bourre ;* 1542, Du Pinet). **1.** Qu'on n'a pas débarrassé de sa bourre, qui n'est pas uni : *Fil bourru.* || *Chapeau bourru,* sorte de haut-de-forme en tissu à poils. || *Chien à poil bourru,* chien au poil rêche et frisé. || **2.** Qui est encore dans son état premier ou naturel. || *Vin bourru,* vin nouveau qui n'a pas subi la fermentation. || *Lait bourru,* lait qui a encore la chaleur du pis : *Un lait bourru, voilà ce qu'il faut pour le petit* (Sartre). || **3.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une chose qui a un effet rude, désagréable : *Ces îles ont de riants intérieurs, d'un bord âpre et bourru* (Hugo). *Le vent bourru du printemps roulait autour de la maison comme un fleuve courroucé* (Duhamel).

• SYN. : **3** *âpre, austère, désagréable.* — CONTR. : **3** *agréable, charmant, plaisant, riant.*

◆ adj. et n. **1.** *Class.* Brutal et extravagant, en parlant des personnes ou de leur comportement : *Et dût-on m'appeler et fantasque et bourru, | J'allais sortir enfin quand le rôt a paru* (Boileau). *Quelle est votre pensée et quel bourru transport | Contre vos propres vœux vous fait raidir si fort ?* (Molière). || *Moine bourru,* fantôme effrayant qui, selon la croyance populaire, s'attaquait aux voyageurs solitaires. || **2.** *Class.* Se disait aussi des choses : *Ce sonnet est bourru, si jamais il en fut* (Malherbe). || **3.** Se dit d'une personne dont le caractère ou les manières sont empreints de rudesse : *Il était gros, jovial et bourru comme un homme riche* (Maupassant). *Le jeune homme quitta la pièce en soufflant et en grognant d'un air bourru* (Duhamel). || Souvent associé à *air,*

à *extérieur,* etc., pour suggérer l'existence de qualités cachées : *Avec une physionomie un peu bourrue* [...], *Haydn était gai* (Stendhal). *Je n'avais affaire qu'à Buloz, qui, au fond de ses apparences bourrues, a toujours eu le goût assez artiste* (Sand). || *Bourru bienfaisant,* homme qui, sous des manières brusques, cache un fond de bonté : *Ce bourru bienfaisant ne négligea rien pour atténuer les difficultés* (Du Camp).

• SYN. : **3** *acariâtre, dur, misanthrope, renfrogné, revêche, rude.* — CONTR. : **3** *affable, aimable, amène, débonnaire, doux, sociable.*

1. bourse [burs] n. f. (bas lat. *bursa,* bourse, gr. *bursa,* cuir apprêté, outre ; v. 1150, *Charroi de Nîmes*).

I. 1. Petit sac que l'on ferme en fronçant ses bords à l'aide d'un cordon, et dont on s'est longtemps servi pour porter sur soi de l'argent : *Une petite bourse ornée de perles : c'était tout ce qu'elle possédait au monde* (Stendhal). *Il eut bientôt réuni dans une bourse de cuir les quelques pistoles disséminées dans les tiroirs du vieux bahut* (Gautier). || *Une bourse ronde, lourde, légère, plate, mince, peu* ou *bien garnie,* loc. employées (au pr. ou au fig.) pour exprimer la quantité d'argent qu'on porte sur soi : *Il n'avait jamais la bourse assez ronde pour payer la contredanse à quelque petite ouvrière* (Flaubert). || *La bourse ou la vie !,* apostrophe qu'on met traditionnellement dans la bouche d'un malfaiteur accomplissant un vol à main armée. || *Sans bourse délier,* sans qu'il en coûte rien. || *Loger le diable dans sa bourse,* n'avoir rien dans sa bourse. || Fig. *Tenir les cordons de la bourse, tenir la bourse,* contrôler les dépenses dans un ménage, une association : *Avec leurs allures garçonnières d'artistes, elles tenaient la bourse, rognaient sur les sous* (Zola). || **2.** *Par extens.* Argent contenu dans la bourse : *Donner toute sa bourse.* || **3.** Ressources pécuniaires (par euphémisme, pour éviter le mot *argent*) : *Aider quelqu'un de sa bourse. Lorsque l'état de sa bourse lui défendait l'entrée des restaurants à la mode* (Daudet). || *À la portée de toutes les bourses,* bon marché. || **4.** Quantité d'argent allouée à une personne, et en particulier pension accordée à un élève, à un étudiant ou à un chercheur pour l'aider à poursuivre ses études : *Toucher une bourse.* || **5.** Somme versée par les organisateurs d'une réunion sportive aux professionnels qu'ils engagent : *Boxeur empochant de grosses bourses.*

II. [Sens analogiques.] **1.** Filet en forme de poche pour chasser le lapin au furet. || **2.** *Bourse séreuse,* dans une articulation, enveloppe en forme de sac contenant la synovie. || **3.** Double carton, recouvert d'étoffe, dans lequel on met les corporaux qui servent à l'autel.

◆ **bourses** n. f. pl. Le scrotum, enveloppe cutanée des testicules.

2. bourse [burs] n. f. (du n. d'une famille de Bruges, les *Van der Burse,* dont l'hôtel abritait des négociants vénitiens dès le XIVe s. ; l'évolution de sens a dû être favorisée par la confusion avec *bourse* 1 ; 1549, dans un édit royal ; se répand au XVIIIe s. en éliminant *change*). **1.** Édifice, lieu où se négocient, entre les professionnels qui s'y rassemblent, les titres et les valeurs mobilières : *On parlait différence, couverture, reports, hausse et baisse, comme à la Bourse* (Nerval). || *Bourse des valeurs,* se dit dans le même sens, pour le distinguer des sens étendus du mot (v. ci-après n° 6). || *Jouer à la Bourse,* acheter et vendre à la Bourse, directement ou par intermédiaires, en spéculant sur la variation des cours. || **2.** Chacune des séances qui réunissent les professionnels de la Bourse : *La liquidation se fait à la septième bourse, avant la fin du mois.* || **3.** Ensemble des opérations financières qui se traitent à la Bourse : *Un professionnel de la Bourse. La Bourse, en ces temps de crise, offre des occasions imprévues* [...] *pour qui connaît bien les marchés* (Martin du Gard). || *Coup de Bourse,* hausse ou baisse subite de certains cours. || *Faire un coup de Bourse,* réaliser des gains sur une valeur. || **4.** Cours pratiqués sur le marché des valeurs : *La Bourse monte, s'effondre.* || **5.** Milieux financiers, ensemble de ceux qui fréquentent la Bourse : *La chute du Ministère a inquiété la Bourse.* || **6.** Établissement où s'opèrent des transactions sur les marchandises, où se fixent les cours de certaines denrées, et, *par extens.,* tout lieu d'échange : *Bourse de commerce. Ayant la veille vendu mes timbres-poste les plus rares à la Bourse aux timbres* (Radiguet). || **7.** *Bourse du travail,* édifice municipal mis à la disposition des syndicats ouvriers et où ils tiennent leurs réunions.

• REM. **1.** L'usage est d'écrire *Bourse* avec la majuscule, sauf au sens 2.

2. On dit *aller à la Bourse,* mais *valeur cotée en Bourse* ou *à la Bourse : Cela les console d'une baisse en Bourse* (Romains).

bourse-à-pasteur [bursapastœr] n. f. (de *bourse* et de *pasteur ;* XVIe s.). Plante de la famille des crucifères, commune dans les cultures, les prairies.

• Pl. *des* BOURSES-À-PASTEUR.

boursette [bursɛt] n. f. (de *bourse* 1 ; 1328, Delboulle). Petite bourse : *Le Chevalier sans peur et sans reproche partit avec six écus d'or dans une petite boursette, pour devenir le plus brave et le plus renommé des capitaines* (Chateaubriand).

boursicot ou **boursicaut** [bursiko] n. m. (dimin. de *bourse* 1 ; 1296, Delboulle, écrit *bourseco*). **1.** *Vx.* Petite bourse : *Les femmes, boursicot garni,* | *Vont aux printanières emplettes* (Richepin). || **2.** *Fam.* Avoir laborieusement acquis : *Il n'a pas ménagé le boursicot de la République pour avoir raison des républicains* (Vallès).

boursicotage [bursikɔtaʒ] n. m. (de *boursicoter ;* XXe s.). Petites opérations boursières.

boursicoter [bursikɔte] v. intr. (de *boursicot ;* 1580, Du Fail, au sens 1 ; au sens 2, 1841, Balzac). **1.** *Vx.* Amasser un boursicot. || **2.** Risquer à la Bourse de petites sommes : *Il économise depuis douze ans sur ses douze francs par mois, et il boursicote* (Balzac).

• SYN. : **2** *spéculer.*

boursicotier, ère [bursikɔtje, -ɛr] ou **boursicoteur, euse** [bursikɔtœr, -øz] n. et adj. (de *boursicoter ; boursicotier,* 1851, Gautier ; *boursicoteur,* 1867, Delvau). *Péjor.* Qui tente de petites opérations boursières : *Une autre femme élégante et grande, un mouchoir aux mains et un petit sac de boursicotière* (Daudet).

1. boursier, ère [bursje, -ɛr] n. (de *bourse* 1 ; 1268, É. Boileau, au sens de « ouvrier qui fait des bourses » ; sens moderne, 1555, Pasquier). Élève, étudiant ou chercheur bénéficiaire d'une bourse d'études : *La liste civile payait sa pension ; il s'affligeait d'être boursier* (Chateaubriand).

◆ adj. : *Élève boursier.*

2. boursier, ère [bursje, -ɛr] adj. (de *bourse* 2 ; 1512, Gringore). Qui a trait à la Bourse des valeurs : *Le père écoutait* [...], *pensant au mouvement boursier de ses soies* (Daudet). *Transactions boursières.*

◆ **boursier** n. m. Professionnel des opérations de Bourse : *C'était un ancien commis voyageur, aujourd'hui boursier* (Flaubert).

boursouflage [bursuflaʒ] ou **boursouflement** [bursufləmɑ̃] n. m. (de *boursoufler ; boursouflage,* début du XIXe s. ; *boursouflement,* v. 1560, Paré). Le fait de se boursoufler ; état de ce qui est boursouflé (au pr. et au fig.) : *Le boursouflage de la peau. Le boursouflage du style.*

• SYN. : *bouffissure, boursouflure, enflure.*

boursouflé, e [bursufle] adj. (part. passé de *boursoufler*). **1.** Gonflé d'air ou de liquide : *Peinture écaillée par endroits, boursouflée à d'autres.* || **2.** Qui présente de l'enflure, une bouffissure irrégulière : *Visage boursouflé.* || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui se donne une importance indue : *Méfie-toi de ces gens qui ont une frénétique passion de la vérité. Ils sont boursouflés de présomption vaniteuse* (Duhamel). || **4.** *Fig.* Se dit d'un style qui compte beaucoup de mots pour peu de contenu : *Un style enflé et boursouflé déplaît infiniment aux gens de bon goût* (Saint-Évremond). || Qui est grandiloquent : *Un ou deux mots que je me*

suis permis d'atténuer, les trouvant un peu boursouflés (Sand).

• SYN. : **1** *cloqué, gondolé* ; **2** *bouffi, enflé, soufflé* ; **3** *bouffi, gonflé* ; **4** *ampoulé, déclamatoire, emphatique, filandreux, pompeux, pompier* (fam.), *prolixe, ronflant.* — CONTR. : **1** *plan, plat, uni* ; **2** *creux, dégonflé, émacié, menu* ; **3** *humble, modeste* ; **4** *concis, familier, laconique, naturel, simple, spontané.*

boursouflement n. m. V. BOURSOUFLAGE.

boursoufler [bursufle] v. tr. (de *souffler,* avec un premier élément qui peut être *bourre* ; début du XIII[e] s., sous la forme du part. passé *borsoflé* ; au sens 2, 1546, Rabelais). **1.** Enfler par places la peau ou toute surface qui devrait être lisse : *Arbre dont la maladie a boursouflé les feuilles.* || **2.** *Fig.* Donner de l'enflure, de l'importance à : *Un titre ne fait qu'alimenter, boursoufler l'orgueil de l'homme* (M[me] Campan).

• SYN. : **1** *dilater, distendre, gonfler, souffler* ; 2 *bouffir, enfler.* — CONTR. : **1** *dégonfler, désenfler* ; **2** *abattre, réduire, ruiner.*

◆ **se boursoufler** v. pr. **1.** Devenir boursouflé : *Vernis, peinture qui se boursoufle* ; et fig. et littér. : *Il ne renouvela jamais son esprit par le monde et par la pratique des hommes. Il acheva de se boursoufler dans le vide* (Sainte-Beuve). || **2.** *Fig.* S'enfler d'orgueil.

• SYN. : **1** *bomber, bouffer, cloquer, gondoler.*

boursouflure [bursuflyr] n. f. (de *boursoufler* ; 1532, M. d'Amboise). **1.** État de ce qui est boursouflé : [Il] *rassemble les morceaux et les fait se toucher étroitement, sans boursouflure ni godage* (Goncourt). || **2.** Partie boursouflée d'une chose, en particulier enflure, gonflement du visage : *Des boursouflures mauves surplombaient des pommettes vermiculées de couperose* (Martin du Gard). *Une boursouflure chagrine sous les yeux et une ombre nouvelle sur la lèvre* (Colette). || **3.** *Fig.* Emphase, grandiloquence : *Toute la boursouflure du duc tomba devant des paroles* (Dumas).

• SYN. : **1** *bombement, boursouflage, cloque, soufflure, soulèvement* ; **2** *bouffissure* ; 3 *enflure.* — CONTR. : 1 et 2 *creux, dépression* ; **3** *naturel, simplicité.*

bousard [buzar] n. m. (de *bouse* ; 1655, Salnove). Fiente du cerf au printemps.

bousculade [buskylad] n. f. (de *bousculer* ; milieu du XIX[e] s.). **1.** Action de se bousculer : *Une pierre roulait d'étage en étage, au milieu des cris de terreur, des bousculades* (Daudet). || **2.** Mouvements violents qui se produisent dans une foule : *On échangea des mots vifs, même des gifles ; et au milieu de la bousculade, Madou avait beaucoup de peine à tenir droit le grand plateau* (Daudet). || **3.** *Par extens.* Grande agitation, hâte, précipitation : *Je m'excuse de n'avoir pu, dans la bousculade d'un départ opportun, vous barber d'une correcte visite* (Colette).

• SYN. : **1** *bourrade, poussée* ; **2** *agitation, remous, tourbillon* ; **3** *presse, remue-ménage.*

bousculant, e [buskylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bousculer* ; XIX[e] s.). *Vx.* Actif à l'excès ; importun à force de vouloir faire partager sa hâte : *Es-tu bousculante, Germinie, l'es-tu assez !* (Goncourt).

bousculer [buskyle] v. tr. (altér., sous l'influence de *basculer,* de *bouteculer* [XIII[e] s.], proprem. « pousser au cul » ; 1798, Acad.).

I. 1. *Bousculer quelqu'un, quelque chose,* le heurter violemment et involontairement de son corps, en le faisant ou non tomber : *La pauvre vieille a été bousculée par un gamin et s'est cassé une jambe. Bousculer un guéridon.* || *Spécialem.* Heurter une personne de l'épaule en passant : *On s'excuse, jeune homme, lorsqu'on bouscule quelqu'un !* || Pop. *Bousculer le pot de fleurs,* faire preuve d'un grand sans-gêne en paroles ou en actes. || **2.** *Par extens.* Traiter sans égard : *L'antique perruche de la mère, à laquelle le banquier tenait beaucoup, mais qu'Anne de Beuil détestait, bousculait* (Daudet). || *Spécialem.* Rudoyer en paroles : *Enfant sensible, qu'il ne faut pas bousculer.* || **3.** Contraindre à se hâter : *Quelquefois, elle les bousculait, les poussait à table, les servait de force* (Cocteau). *Nous avons été bousculés par les circonstances* (Romains). || **4.** *Être bousculé,* être sollicité par un grand nombre d'affaires en même temps : *J'ai été si bousculé cette semaine que je n'ai pas pu aller vous voir.*

II. 1. Renverser ou écarter violemment quelqu'un ou un groupe de personnes, pour s'ouvrir un passage : *Bousculant tout à coup les agents qui l'emmenaient, il parvint à s'enfuir.* || *Spécialem.* et *vx.* Dans une opération militaire, rompre et franchir le dispositif de l'ennemi, sans détruire ses troupes. || **2.** *Fig.* Aller au-delà des bornes prévues ou prescrites (généralement sans nuance péjor.) : *Bousculant gaiement la syntaxe et la prosodie.* || *Spécialem.* Apporter un renouvellement complet dans un domaine où régnait la routine : *Les guerriers se retrouvaient la proie d'une vie réelle qui empiétait sur le songe, bousculait la vie végétative de l'enfance* (Cocteau) ; et absol. : *Raisonner est comme bousculer* (Alain).

• SYN. : **I, 1** *ballotter, cogner, percuter, pousser* ; **2** *malmener, rudoyer, secouer* ; 3 *activer, brusquer, presser* ; **4** *absorbé, accaparé, affairé, débordé, pris.* || **II, 1** *culbuter, renverser* ; **2** *chahuter* (fam.), *chambarder* (fam.), *chambouler* (fam.), *révolutionner, secouer.* — CONTR. : **I, 2** *cajoler, caliner, flatter* ; **3** *ralentir, retarder.* || **II, 2** *respecter.*

◆ **se bousculer** v. pr. **1.** Se mouvoir vivement dans un lieu resserré en se heurtant mutuellement : *La porte de l'école s'ouvrit et les gamins se précipitèrent en se bousculant pour sortir plus vite* (Maupassant). *Tous ces gens, serrés les uns contre les autres* [...] *se bousculaient, s'interpellaient, se regardaient* (France). || **2.** *Fig.* Se succéder de façon désordonnée : *Les idées se bousculèrent dans sa tête, il ne savait de quoi parler d'abord.*

bouse [buz] n. f. (origine incertaine, peut-être de même racine que *boue* ; fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens). Fiente des bovins : *De la bouse de vache.*

bouseux [buzø] n. m. (de *bouse* ; 1926, G. Esnault). *Pop.* et *péjor.* Paysan.

bousier [buzje] n. m. (de *bouse* ; milieu du XVIII[e] s.). Coléoptère qui se nourrit des excréments des herbivores.

bousillage [busijaʒ] n. m. (de *bousiller* ; 1521, Gay, *Glossaire archéologique,* au sens pr. ; au sens fig., 1720, Huet). **1.** Mortier fait de terre et de paille hachée, servant à une maçonnerie rudimentaire. (Ce terme est aujourd'hui à peu près éliminé au profit de son équivalent TORCHIS.) || **2.** *Fig.* et *fam.* Action de bousiller ; travail fait sans soin, à la hâte : *L'allégresse dans le bousillage, qui peut suffire aux délassements hebdomadaires d'un bureaucrate avide de liberté, ne peut alimenter la curiosité et la ferveur d'un peintre digne de ce nom* (Lhote). || **3.** *Pop.* Action d'endommager gravement : *Il est responsable du bousillage de sa voiture.* || *Spécialem.* Action de tuer : *Le bousillage de toute une compagnie de fantassins.*

• SYN. : **2** *bâclage, gâchage* ; **3** *destruction, détérioration, perte* ; *carnage, massacre, tuerie.*

bousiller [buzije] v. tr. (de *bouse* ; 1554, Delboulle, v. intr., « construire en torchis » ; v. tr., au sens 1, 1690, Furetière ; 1913, G. Esnault, au sens de « tuer »). **1.** *Fam.* Effectuer un travail sans goût et sans savoir-faire. || **2.** *Pop.* Endommager gravement, rendre inutilisable : *Bousiller sa voiture. Des fantômes d'arbres, tous bousillés* (Barbusse). || *Spécialem.* Tuer : *Si j'étais bousillé, elle pleurerait toutes les larmes de son corps* (Barbusse). *On va se faire bousiller, dans leur bois* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* et *fam.* Conduire à l'échec (avec un nom exprimant une activité humaine) : *Bousiller sa carrière.*

• SYN. : **1** *bâcler, gâcher, saboter, sabrer* (fam.) ; **2** *abîmer, amocher* (pop.), *détériorer, esquinter* (fam.) ; *descendre* (fam.), *massacrer* ; **3** *ruiner.* — CONTR. : **1** *ciseler, fignoler* (fam.), *lécher* (fam.), *Polir.*

◆ v. intr. Réaliser un travail de maçonnerie en bousillage.

bousilleur, euse [buzijœr, -øz] n. et adj. (de *bousiller* ; 1480, Delboulle, au sens 1 ; au sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qui fait des travaux de maçonnerie en bousillage.

|| **2.** *Fam.* Qui travaille mal, sans soin : *Un mécanicien bousilleur. Des ouvriers flemmards, bousilleurs et carottiers* (Maeterlinck). || **3.** *Fam.* Personne qui gâche : *Tristes bousilleurs de la politique* (Romains).

1. bousin [buzɛ̃] n. m. (de *bouse ;* 1611, Cotgrave, au sens 2 ; au sens 1, 1829, Boiste). **1.** Variété inférieure de tourbe. || **2.** Partie superficielle, tendre, dont on débarrasse la pierre de taille.

2. bousin [buzɛ̃] n. m. (de l'angl. *bowsing,* de *to bouse* [argotique], boire ; 1794, Mercier). **1.** *Vx.* Cabaret de bas étage. || **2.** Logement mal tenu. || **3.** *Pop.* Bruit accompagnant des réjouissances, tintamarre : *Maintenant, le bousin était à ne pas s'entendre* (Zola).

• SYN. : **1** *boui-boui* (pop.), *taverne ;* **2** *bouge, cambuse* (pop.), *galetas, taudis ;* **3** *boucan* (fam.), *raffut* (pop.), *ramdam* (pop.), *tam-tam* (pop.), *tapage, tohubohu, tumulte.*

bousingot ou **bousingo** [busɛ̃go] n. m. (peut-être de *bousin,* cabaret, tintamarre ; v. 1830). **1.** *Vx.* Chapeau de cuir verni en usage dans la marine. || **2.** Au début de la monarchie de Juillet, jeune homme qui affichait une indépendance vestimentaire alliée à des convictions républicaines : *Pétrus Borel fut l'expression la plus outrecuidante et la plus paradoxale de l'esprit des bousingots ou du bousingo ; car l'hésitation est toujours permise dans la manière d'orthographier ces mots qui sont les produits de la mode et de la circonstance* (Baudelaire). *En 1832, le mot « bousingot » faisait l'intérim entre le mot « jacobin », qui était éculé, et le mot « démagogue », alors presque inusité* (Hugo).

• REM. En 1877, Zola, dans *l'Assommoir,* emploie le mot comme une déformation plaisante de *bousin,* cabaret : *Un petit bousingot où il y avait un billard.*

boussole [busɔl] n. f. (de l'ital. *bussola,* petite boîte ; 1527, J. Colin, écrit *bussolle ; boussole,* 1532, Rabelais). **1.** Appareil dans lequel une aiguille aimantée, reposant librement sur un pivot, indique la direction du Nord. || Fig. et fam. *Perdre la boussole,* ne plus avoir son bon sens. || **2.** *Fig.* et *vx.* Personne que l'on consulte avec pleine confiance : *M[me] de Lavardin et M. d'Harouys sont mes boussoles* (Sévigné). || Plus souvent, principe constant auquel on se réfère pour penser ou agir : *C'est la confesstion d'Augsbourg qui devint la boussole des luthériens* (Voltaire).

• SYN. : **2** *conseiller, guide, inspirateur, mentor.*

boustifaille [bustifɑj] n. f. (altér. expressive de *bouffaille,* dér. vieilli de *bouffer ;* 1821, Desgranges). **1.** *Pop.* et *vx.* Reps plantureux : *En faisant un bon contrat, ensuite une bonne boustifaille* (Hugo). *La noce, tardive, en fut marquée par rien d'autre qu'une boustifaille, qu'apprêta l'épouse elle-même* (Jammes). || **2.** Nourriture : *La boustifaille se composait d'un ordinaire de côtelettes et de biftecks qu'on payait bon prix* (Huysmans). *Vois-tu, dit Salavin, il ne faut pas toujours penser à ces boustifailles* (Duhamel).

boustifailler [bustifaje] v. intr. (de *boustifaille ;* 1867, Devlau). *Pop.* Manger abondamment, faire ripaille, et, *par extens.,* manger : *Et tout le monde va boustifailler. Nourriture saine, abondante, savoureuse* (Duhamel).

• SYN. : *bâfrer* (pop.), *bouffer* (pop.), *brifer* (pop.), *s'empiffrer* (fam.). — CONTR. : *chiptoter* (fam.), *jeûner, pignocher* (fam.).

boustifailleur [bustifajœr] n. m. (de *boustifailler ;* début du XX[e] s.). *Pop.* Personne qui mange beaucoup : *Et comme la seule personne qu'il connaissait à ce bal constamment l'entraînait vers le buffet, il dut passer pour un boustifailleur* (Gide).

• SYN. : *gargantua, glouton, goinfre* (fam.).

boustrophédon [bustrɔfedɔ̃] n. m. (mot gr., de *bous,* bœuf, et de la racine de strephein, tourner ; XVI[e] s., *Dict. général*). Ancienne écriture grecque, dont les lignes se lisaient alternativement de gauche à droite et de droite à gauche : *L'inscription parut être du boustrophédon* (Chateaubriand).

bout [bu] n. m. (déverbal de *bouter ;* fin du XII[e] s., *Aliscans ;* le sens primitif « coup » est fréquent jusqu'au XVI[e] s.).

I. 1. Partie initiale ou terminale d'une chose comportant une certaine longueur : *Tenir une corde par les deux bouts. On entre par le bout d'une longue salle voûtée en ogives* (Flaubert). || Fig. et fam. *On ne sait par quel bout le prendre,* se dit de quelqu'un que sa mauvaise humeur ou son caractère difficile rendent inabordable. || Fig. et fam. *Joindre les deux bouts,* ou (vx) *nouer les deux bouts,* parvenir tout juste à équilibrer son budget : *Je donne à ma fille une vingtaine de mille francs pour qu'elle puisse nouer les deux bouts* (Balzac). || **2.** *Spécialem.* Chacune des deux places les plus distantes du milieu d'un banc, d'une table : *Je me réfugiai dans un coin, au bout d'une banquette abandonnée* (Balzac). || *Au bout de la table,* ou (avec une nuance péjor, plus marquée) *en bout de table,* à la place la moins flatteuse. || *Le haut bout,* celui des deux petits côtés d'une table rectangulaire où s'assied le président d'un repas d'apparat ; la place d'honneur : *À mon haut bout sieds-toi, cher astre de ma race* (Leconte de Lisle). *Ce soir, seul au haut bout, car il n'a pas d'égaux, | Diego Laynez, plus pâle aux lueurs de la cire* (Heredia). || *Le bas bout,* les places les moins honorables dans un banquet, une réunion : *Un âne bâté, un ivrogne sans pudeur, me relègue au bas bout de la table* (Musset). || Class. *Se mettre sur le bon bout,* se mettre sur un bon pied : *La cour ne se crut pas seule sur le bon bout, | Et le luxe passa jusqu'à la bourgeoisie* (La Fontaine). || **3.** *Fig.* L'une des voies qui s'offrent pour aborder une difficultée : *Prendre une question par le bon, le mauvais bout.* || *Tenir le bon bout,* être en bonne voie de réussir et, *par extens,* jouir d'une situation favorable.

II. 1. Partie terminale d'une chose qui offre une fin et un début différenciés : *Le bout d'une jetée, d'une pièce de terre. Le bout d'un bâton.* || *Le bout d'un sein,* le mamelon : *Et ses petits seins d'ambre ont des bouts violets* (Samain). || *Le bout du monde,* les lieux les plus lointains : *C'est pour assouvir | Tes moindres désirs | Qu'ils* [ces vaisseaux] *viennent du bout du monde* (Baudelaire). || Fig. et fam. *C'est le bout du monde,* ou *tout le bout du monde,* c'est la limite du possible : *C'est tout le bout du monde si tu en as dix-sept* [ans] (Stendhal). || Fam. *Ce n'est pas le bout du monde,* ce n'est pas difficile à faire, à obtenir. || Fig. *Voir une chose par le gros, le petit bout de la lorgnette,* la voir de loin, avec indifférence ; la voir en grossissant un détail, un aspect accessoire qui masque la vue d'ensemble : *Tarrou s'est ingénié à considérer les choses et les êtres par le gros bout de la lorgnette* (Camus). || *Au bout de,* à la partie terminale de : *Une façon de sac d'où pendait, au bout d'un long cordon trop mince, un petit croisillon de fils d'or* (Flaubert). || *Tenir, soulever quelque chose à bout de bras,* le tenir en étendant le bras (ou les bras) horizontalement. || **2.** Dans l'ancien vocabulaire maritime, la proue. || *Aller bout au vent,* ou plus souvent *vent de bout,* avoir vent contraire ; au *fig.,* rencontrer des difficultés. || **3.** Extrémité du canon d'une arme à feu. || *À bout portant, à bout touchant,* la bouche de l'arme étant très proche ou au contact de la cible ; *fig.,* sans laisser la chance d'une parade ou d'une réplique : *Il est redoutable en société par les mots cruels qu'il lâche à bout portant.* || *Au bout de son fusil, de son canon,* dans sa ligne de mire : *Je vis au bout de mon fusil la figure douce et paisible de mon bon ami Michel* (Vigny). || **4.** Extrémité des parties du corps qui sont de forme allongée : *Bout du doigt, du pied, du nez. Charles fut surpris de la blancheur de ses ongles. Ils étaient brillants, fins du bout* (Flaubert). || Entre dans un grand nombre de loc. fig. (*bout de la langue, du nez, de l'oreille, des ongles, des doigts,* etc.), dont la plupart sont traitées au mot complément. || Fam. *S'asseoir sur le bout des fesses,* dans une attitude contrainte et réservée. || *Du bout de,* en appliquant avec douceur, sans appuyer, sans insister : *Feuilleter un livre rare du bout des doigts. Il poussait du bout des lèvres une espèce*

de sifflement continu (Flaubert). || Fig. *Du bout des lèvres, du bout des dents,* de mauvaise grâce, à contrecœur : *Parler, manger du bout des lèvres. Manger du bout des dents.* || **5.** Dans le temps, fin d'une durée, d'une époque : *Atteindre le bout du trimestre. Le peuple qui n'a pas les mêmes raisons de craindre le bout de la vie* (Chateaubriand). || *Bout de l'an,* ou *messe, service du bout de l'an,* service funèbre célébré un an après la mort : *À chaque anniversaire, monarque très chrétien, cénobite après trépas, quelque frère inconnu vous récitera les prières du bout de l'an* (Chateaubriand). || **6.** Fin d'une série d'épreuves : *Voir le bout de ses malheurs. Être au bout de ses peines. N'en pas voir le bout.* || Absol. et fam. *Voir le bout,* être presque tiré d'affaire. || **7.** *Venir à bout de quelque chose,* le terminer malgré les difficultés : *Il est venu tout seul à bout de sa version latine ;* vaincre, l'emporter sur : *Le jeune Scipion vint à bout d'Hannibal vieillissant. Il paraît qu'il est venu à bout des deux fils Baillaud* (Mauriac) ; et au fig. : *Parfois je me disais que la volupté viendrait à bout de ma peine* (Gide). || *Être à bout de* (et un nom), ne plus pouvoir fournir, avoir tout épuisé : *Là, se trouvant à bout d'hommes et de ressources, | Il résolut d'user d'un suprême recours* (Heredia). *Il est à bout d'arguments.* || *Être à bout de patience,* ou, absol., *à bout : Ils sont vite émoussés, dégoûtés et à bout* (Sainte-Beuve). || *Pousser quelqu'un à bout,* lui faire perdre patience. || *Ma patience est à bout,* elle est épuisée, je ne peux plus résister.

III. 1. Partie extrême d'une chose conçue comme séparée du tout : *Ces maisons faites de torchis, de pierrailles, de bouts de planches* (Gautier). || *Spécialem.* Ce qui reste d'une chose après usage : *Nous jetons nos bouts de cigare* (Nerval). *Bout d'allumette, de bougie, de chandelle.* || Fig. *Économies de bouts de chandelle,* économies minuscules et dégradantes. || **2.** Fragment quelconque d'une chose, conçu généralement comme assez petit : *Un malheureux bout de fromage. Il cherchait les bouts de papier posés dans un bréviaire* (Maupassant). *Des bouts de fumée en forme de cinq* (Verlaine). || Fig. et fam. *S'en aller par petits bouts,* tourner progressivement à l'échec : *Tous ses espoirs s'en allaient par petits bouts.* || Pop. *Mettre les bouts de bois, mettre les bouts,* partir rapidement, s'enfuir : *Compris, je mets les bouts de bois* (Duhamel). || **3.** *Un bout,* en termes de marine, un cordage, une écoute. || **4.** *Fam.* Suivi d'un nom, équivaut à ce nom avec l'adjectif *petit : Faire un bout de toilette, un bout de conversation. Écrire un bout de lettre. Je vais faire un bout de promenade* (Maupassant). || Ironiq. *Un bout de,* beaucoup de : *D'ici à chez lui, ça fait un bout de chemin ;* et pop. : *Ça fait un bout.* || Fam. *En connaître un bout,* être expert sur une question. || **5.** Dans le temps, moment assez court : *Ils ne savent à quoi occuper ce bout de journée. Et souvent, le matin, partant à ses affaires, il entrait à Saint-Paul prendre — comme il disait sérieusement — un petit bout de messe, ayant remarqué que tout lui réussissait mieux ces jours-là* (Daudet). || **6.** Fam. *Un bout de* (et un nom), exprime le tout pour souligner sa petitesse : *Un bout de nez ravissant. Il y a un petit bout de prairie où nous pouvons être ramassés au demi-cercle* (Stendhal). || *Un petit bout d'homme, de femme,* terme d'affection désignant un enfant.

• SYN. : **I, 1** *extrémité.*|| **II, 1** *limite ;* **5** *terme, terminaison ;* **6** *achèvement, cessation, extinction.*|| **III, 1** *débris ;* **2** *bribe, lambeau, morceau.*

◆ **Bout à bout** loc. adv. **1.** Une extrémité touchant l'autre : *Banquettes placées bout à bout.* || **2.** *Fam.* L'un ajouté à l'autre : *Menus frais qui, mis bout à bout, finissent par chiffrer.*

◆ **De bout en bout** loc. adv. Complètement : *Le marquis déclara que la plupart des feuilles étaient insuffisamment encrées. Qu'il n'acceptait point ce travail et qu'il nous fallait le reprendre presque de bout en bout* (Duhamel).

◆ **D'un bout à l'autre (de)** loc. adv. et prép. **1.** Sans rien omettre ou sans s'arrêter : *Lire un livre d'un bout à l'autre.* || **2.** Du commencement à la fin de : *Geindre d'un bout à l'autre de la nuit.*

◆ **À tout bout de champ** loc. adv. **1.** *Fam.* Très fréquemment : *Autrefois, on rencontrait à tout bout de champ des personnages dont les allures ressemblaient à celles de M. de Talleyrand, et l'on n'y prenait pas garde* (Chateaubriand). || **2.** *Péjor.* À tout propos, plus que de raison : *Il s'arrête de travailler à tout bout de champ.*

◆ **Au bout de** loc. prép. Après une certaine durée : *Je m'aperçus au bout d'un certain temps qu'il me manquait quelque chose* (Hugo). *Au bout de quarante-six jours, on vit le père Rouault qui s'essayait à marcher seul* (Flaubert).

◆ **Jusqu'au bout (de)** loc. adv. et prép. **1.** Jusqu'à l'extrême limite des forces ; jusqu'à la fin, quels que soient les obstacles ou les difficultés : *Quoi qu'il arrive, nous irons jusqu'au bout.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Jusqu'au degré suprême (de) : *Aller jusqu'au bout de l'horreur.*

boutade [butad] n. f. (de *bouter,* pousser ; 1588, Montaigne). **1.** *Class.* Attaque, sortie brusque : *Quand on supposerait même que la légèreté de quelques Français eût donné lieu aux premières boutades de la milice corse* (Retz). || **2.** *Class.* et *littér.* Caprice, changement d'humeur : *« Eh bien ! souperons-nous avant la promenade ? — Non, je jeûne ce soir. — D'où vient cette boutade ? »* (Molière). *Nation volage qui n'aime la liberté que par boutades* (Chateaubriand). || **3.** Propos spirituel qui vise moins à la justesse qu'au brillant et à l'originalité : *J'ai l'air de dire une boutade, mais elle exprime le fond de ma pensée* (Anouilh). || *Spécialem.* Trait amer, pessimiste ou coléreux : *Les boutades d'Alceste. Souvent, une boutade* [...] *devait faire supposer qu'il gardait rancune à l'état social* (Balzac). || **4.** *Vx.* Petit ballet improvisé.

• SYN. : **3** *mot, paradoxe, plaisanterie, pointe, saillie.*

boutargue [butarg] n. f. (provenç. *boutargo,* de l'ar. *butārih,* sorte de caviar, par l'intermédiaire de l'ital. ; 1534, Rabelais). Œufs de mulet ou de thon salés, pressés et fumés : *L'intérieur des cheminées, où l'on prépare les harengs saurs, les boutargues et les jambons* (Gautier).

• REM. On trouve aussi l'orthographe POUTARGUE.

bout-dehors [budəɔr] n. m. (altér. de *boute-hors* [XIVe s., au sens de « jeu de balle »], de *bouter* et *hors ;* 1863, Littré). Vergue ou rallonge de vergue dépassant le bordage, qui sert à établir une voile supplémentaire : *Le bout-dehors du grand foc cassé au ras du chouque* (Hugo).

• Pl. *des* BOUTS-DEHORS.

• REM. On trouve aussi les formes BOUTE-DEHORS, BOUTE-HORS et BOUTEHORS.

boute-en-train [butɑ̃trɛ̃] n. m. et adj. invar. (de *bouter,* de *en* et de *train ;* 1694, Boursault). **1.** *Vx.* Celui qui met en mouvement : *Camille Desmoulins avait été le premier boute-en-train de la Révolution* (Balzac). || **2.** Personne qui a le don d'animer joyeusement la vie en société : *Il était la vie, l'âme, le boute-en-train de tout le monde* (Renan). *Trois jeunes filles, deux sœurs et une cousine, la cousine boute-en-train au milieu, pour que chacune des deux sœurs en eût sa part* (T. Bernard).

• SYN. : 2 *amuseur, animateur.*

boutefeu ou **boute-feu** [butfø] n. m. (de *bouter* et de *feu ;* début du XIVe s.). **1.** Baguette enflammée qui, dans l'ancienne artillerie, servait à faire partir le coup : *Le chef de pièce saisit lui-même le boutefeu et l'approcha de la lumière* (Hugo). || **2.** L'artilleur qui la maniait : *Derrière les boutefeux marchaient les couleuvriniers qui, sur les foyers, jetaient à pleins poings le salpêtre* (Béraud). || **3.** *Fig.* et *vx.* Celui qui travaille à provoquer un conflit ou qui sème la discorde : *La constitution que nos boutefeux d'ici ont tant sollicitée* (Saint-Simon).

• Pl. *des* BOUTE-FEUX.

• SYN. : 3 *excitateur, provocateur.* — CONTR. : 3 *conciliateur, médiateur, pacificateur.*

bouteille [butɛj] n. f. (bas lat. *butticula,* dimin. de *buttis,* tonneau ; le sens de « récipient en verre » s'est formé dans la France du Nord ; v. 1160, *Tristan,* écrit *botele,* au

sens II, 1 ; au sens I, 1538, R. Estienne ; au sens II, 4, 1666, *Roman bourgeois*).

I. *Class.* Bulle : *Les enfants font de grosses bouteilles en soufflant de l'eau de savon avec un chalumeau* (Acad., 1694).

II. 1. Récipient de forme variable, à col étroit, généralement en verre, servant à contenir des liquides : *Mettre du vin en bouteilles. Il croisa deux morveux très laids, qui montaient l'un un pain, l'autre une bouteille d'huile* (Rolland). ‖ *Spécialem.* Par opposition au litre, bouteille de 75 cl, couramment en usage dans le commerce des vins : *Une bouteille de vin d'Alsace.* ‖ *Vin en bouteille,* vin de qualité supérieure, notamment parce que c'est en bouteille que le vin vieillit. ‖ *La dive Bouteille,* la déesse Bouteille, patronne des buveurs (expression empruntée à Rabelais, dont le héros Panurge va consulter l'oracle de la « Dive Bouteille » [*Tiers Livre*]). ‖ **2.** Le contenu d'une bouteille : *Il a bu à dîner trois bouteilles de vin* (Musset). ‖ *Absol.* Bouteille de vin : *Une bouteille suffit largement à l'enivrer.* ‖ **3.** Les boissons alcooliques, le goût de la boisson : *Aimer la bouteille. Avoir un penchant pour la bouteille. Infâme à qui je suis lié | Comme à la bouteille l'ivrogne* (Baudelaire). ‖ *Vx.* et *littér.* S'emploie sans article dans des locutions : *Tirer bouteille, perdre bouteille, boire bouteille. Un garçon qui m'instruisait et à qui je payais bouteille* (Marivaux). *Les amateurs se réunissaient autour des tables du cabaret, où l'on commençait à vider bouteille* (Theuriet). ‖ **4.** Class. *Maison de bouteille(s),* petite maison de campagne où l'on allait boire avec des amis : *La chose ainsi réglée, on composa trois lots : | En l'un, les maisons de bouteille, | Les buffets dressés sous la treille* (La Fontaine). ‖ **5.** Fig. et fam. *Avoir tant d'années de bouteille,* avoir tel âge : *Vermichel et Fourchon, liés par une amitié qui comptait vingt ans de bouteille, constituaient presque une raison sociale* (Balzac). ‖ Fig. et fam. *Avoir* ou *prendre de la bouteille,* gagner en sérieux, en expérience ; prendre de l'âge, vieillir. ‖ Fig. *C'est la bouteille à l'encre,* c'est une question ou une situation très embrouillée : *Cette succession, c'est la bouteille à l'encre.* ‖ **6.** *Bouteille de Leyde,* premier condensateur électrique, construit à Leyde au XVIIIe s. : *Miserey était secoué subitement comme par la décharge d'une bouteille de Leyde* (Hermant). ‖ *Bouteille isolante,* récipient constitué par une bouteille de verre à deux parois entre lesquelles on a fait le vide, et que l'on place dans une enveloppe métallique renfermant une matière isolante (liège, feutre, etc.).

◆ **bouteilles** n. f. pl. Lieux d'aisances, sur un bateau.

bouteiller [butɛje] ou **boutillier** [butilje] n. m. (de *bouteille ;* 1138, *Vie de saint Gilles*). *Class.* Personnage chargé de l'intendance du vin dans une maison princière : *Celui qui fournissait le vin du roi s'appela « grand bouteiller » de France* (Voltaire).

bouteillerie [butɛjri] n. f. (de *bouteille ;* 1155, Wace). **1.** Lieu où l'on met les bouteilles. ‖ **2.** Fabrique, fabrication, commerce de bouteilles.

bouteillon [butɛjɔ̃] n. m. (altér., sous l'influence de *bouteille,* de *Bouthéon,* n. de celui qui a introduit l'usage de cet ustensile dans l'armée ; 1917). **1.** Marmite militaire de campagne : *Lousteau nous faisait des frites dans un couvercle de bouteillon* (Dorgelès). ‖ **2.** *Arg. milit.* Fausse nouvelle : *Lancer, raconter des bouteillons.*

● REM. L'usage officiel, dans l'armée, retient encore l'orthographe BOUTHÉON.

bouter [bute] v. tr. (du francique **bôtan,* frapper ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « pousser » ; « mettre », XIIe-XVIIe s. ; sorti de l'usage au XVIIe s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *dialect.* Mettre : *Ils disaient : « Boutez-vous là », et le disaient en raillant, sachant bien que c'était mal parler* (Vaugelas). *Boutons-la dans l'étang avec une pierre au cou* (Balzac). *Il faut qu'on vous boute le doigt sur les choses pour que vous y croyiez* (Theuriet). ‖ **2.** Littér. *Bouter hors, bouter dehors,* pousser dehors (avec une nuance plaisante ou héroïque) : *M'élancer à l'assaut à la tête de mes hommes en criant : « Vive la France, boutons l'ennemi dehors »* (Romains). *Le jour s'enfuit, bouté dehors par les affiches lumineuses* (Morand). ‖ Littér. *Bouter le feu,* mettre le feu : *Ils boutèrent le feu aux quatre coins des immeubles puis, postés devant les portes, canardaient qui voulait sortir* (Gide).

● REM. *Bouter* est resté à cause du mot de Jeanne d'Arc : *Ils* [les Anglais] *seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront.*

bouterolle [butərɔl] n. f. (de *bouter ;* début du XIIIe s.). **1.** Garniture de métal fixée au bout d'un fourreau d'épée. ‖ **2.** Outil portant une empreinte concave et utilisé pour le rivetage. ‖ **3.** Chacune des fentes d'une clé.

bouteroue [butru] n. f. (de *bouter,* pousser, et de *roue ;* 1636, Monet). Borne de pierre destinée à protéger du choc des roues de voiture un angle de mur ou le montant d'une porte cochère.

boute-selle [butsɛl] n. m. invar. (de *bouter,* mettre, et de *selle ;* 1549, G. du Bellay). Sonnerie de trompette ordonnant aux cavaliers de seller leurs bêtes et annonçant le départ : *À dix heures du soir, on fait sonner le boute-selle ; tout le camp se met en route pour Maintznant, Charles X et sa famille marchant au milieu de la colonne funèbre qu'éclairait à peine la lune voilée* (Chateaubriand).

bouthéon n. m. V. BOUTEILLON.

boutillier n. m. V. BOUTEILLER.

boutique [butik] n. f. (probablem. du provenç. *botica,* issu du bas gr. *apothêkê,* dépôt ; milieu du XIIIe s., écrit *botique* et *bouticle ; boutique,* milieu du XIVe s.). **1.** Local où se tient un commerce de détail : *La plupart des boutiques étaient fermées et les rues étaient désertes* (Mérimée). *La boutique portait en lettres d'or : « Paillot, libraire »* (France). ‖ *Tenir boutique,* avoir un magasin de vente au détail. ‖ *Ouvrir, fermer une boutique,* fonder, cesser un commerce : *De vieux képis brodés, des poignées de nacre d'épées de parade, de quoi ouvrir une boutique de bric-à-brac* (Daudet). ‖ **2.** Les marchandises contenues dans ce local : *Elle voulait emporter toute la boutique.* ‖ *Fonds de boutique,* ensemble de ce qui constitue la vente habituelle d'un commerce ; ensemble du matériel employé à l'étalage et à la vente. ‖ **3.** *Spécialem.* Local dépendant d'une grande maison de couture, où se vendent des colifichets et des articles de confection. ‖ **4.** Étalage en plein air : *Boutique foraine.* ‖ *Plier boutique,* démonter son étalage ; *fig.* et *fam.,* cesser une activité. ‖ **5.** *Par extens.* Local où exerce un artisan : *Naples : petite boutique du coiffeur devant la mer et le soleil...* (Gide). ‖ Ensemble des outils d'un artisan : *Une boutique de menuisier.* ‖ Gaine de bois ou de cuir qui contient les outils du boucher. ‖ **6.** *Fam.* et *péjor.* Entreprise commerciale ou industrielle, affaire : *Me sachant ingénieur des Mines, il venait me demander si je ne pourrais pas trouver un moyen de sauver sa boutique* (Maupassant). ‖ **7.** Le métier de boutiquier (souvent péjor.) : *Inapte à tout, hormis la boutique.* ‖ *Péjor.* L'esprit boutiquier : *Je lui ai dit qu'elle était avare, que son avarice sentait la boutique, et ainsi de suite* (Romains). ‖ **8.** *Fam.* Maison en général, établissement scolaire ou lieu de travail : *Mettre le feu à la boutique. « Faut-il t'accompagner à la boutique ? » dit Tonin à son frère. Entre eux, ils appelaient ainsi Louis-le-Grand* (Daudet). ‖ **9.** *Fam.* et *péjor.* Groupe de personnes influentes mêlées à des jeux d'intérêts peu avouables : *Tous criaient contre l'empereur, les officiers, la sacrée boutique* (Zola). ‖ Groupe restreint cultivant l'esprit de corps : *Il fallait dire « le Malade », « le Bourgeois », et ceux qui auraient ajouté « imaginaire » ou « gentilhomme » eussent témoigné qu'ils n'étaient pas de la « boutique »* (Proust). ‖ *Questions de boutique,* problèmes qui n'intéressent qu'un cercle restreint. ‖ *Parler boutique,* parler de sujets étroitement professionnels. ‖ **10.** Dans un bateau de pêche, le vivier : *Un moulin et son barrage [...], ses filets et sa boutique à poisson* (Balzac). *Un ramasseur de langoustes disposant ses boutiques* (Hugo).

• SYN. : **1** *magasin* ; **5** *échoppe ; attirail, outillage* ; **8** *bahut* (arg. scol.), *baraque* (fam.), *bicoque, boîte* (pop.), *crémerie* (pop.), *turne* (pop.) ; **9** *bande, camarilla, clique* (fam.), *coterie, maffia ; cercle, chapelle, clan.*

boutiquier, ère [butikje, -ɛr] n. (de *boutique* ; XIVe s., écrit *bouticlier* [encore attesté au XVIIIe s.]). Personne qui tient une boutique : *Je suis un épicier, un boutiquier, un ancien débitant de pâte d'amande* (Balzac). *C'était une de ces solennités sur lesquelles, pendant un long temps, comptent les saltimbanques, les faiseurs de tours, les montreurs d'animaux et les boutiquiers ambulants, pour compenser les mauvais temps de l'année* (Baudelaire). *Le boutiquier parisien, obséquieux et gouailleur, dédaigneux et collant, c'est fini, l'étranger n'en veut plus* (Daudet) ; et péjor. : *Cette antique cité, si riche de savoir et de pensée au Moyen Âge, et maintenant soumise à quelques boutiquiers francs-maçons* (France).

• SYN. : *commerçant, marchand, négociant.*

◆ adj. Qui a rapport à la boutique ou au boutiquier (le plus souvent péjor.) : *Les plus chics reluisent d'une élégance boutiquière* (Colette).

boutis [buti] n. m. (de *bouter* ; 1360, Froissart). Terrain fouillé par le sanglier à la recherche de racines : *Cette partie de la forêt est pleine de boutis* (Acad., 1878).

boutisse [butis] n. f. (de *bout* ; début du XVIe s.). Pierre de taille dont la plus grande dimension se trouve dans le sens de l'épaisseur du mur.

boutoir [butwar] n. m. (de *bouter* ; 1361, Gay, au sens 2 ; au sens 1, 1680, Richelet). **1.** L'avant d'une tête de sanglier ou de porc, comprenant le groin et les canines, dont ces animaux se servent pour fouir la terre et, quant au sanglier, pour charger ou se défendre. ‖ Chacune des défenses du sanglier : *Il était lourd, trapu, et de sa hure noire sortaient deux grands boutoirs* (Bosco). ‖ Fig. *Coup de boutoir,* dans le vocabulaire militaire et sportif, attaque vive, dirigée de front contre la ligne de l'adversaire ; brusque saillie destinée à déconcerter l'interlocuteur. ‖ **2.** Outil tranchant du maréchal et du corroyeur.

bouton [butɔ̃] n. m. (de *bouter,* pris au sens de « pousser » ; fin du XIIe s., *Aiol,* au sens I, 1 ; aux sens I, 2 et II, 1, XIIIe s.).

I. 1. Pousse qui, sur un végétal, donne naissance à une fleur, à une feuille ou à un rameau : *Un pommier en fleur a laissé tomber ses boutons roses* (Flaubert). *Une fleur encore en bouton.* ‖ Fig. *Un bouton de rose,* une jeune fille pleine d'innocence. ‖ **2.** Petit gonflement de la peau, résultant d'une maladie, d'une piqûre, de la fièvre, etc. : *Des boutons de fièvre lui venaient aux lèvres* (France). *Il y a, murmura Laurent, des affections qui partent d'un petit furoncle ou d'une écorchure. Et elles s'étendent* [...] *et on oublie le petit bouton qui se trouvait à l'origine* (Duhamel). ‖ *Spécialem.* (au plur.). Éruption cutanée.

II. 1. Petite pièce de matière dure, généralement circulaire, qui sert à orner ou à fermer un vêtement : *On distingue facilement les impériaux à leur cambrure militaire, à leurs habits à boutons d'or* (Balzac). ‖ *Boutons de manchettes,* paire de boutons amovibles, fermant aux poignets une chemise d'homme. ‖ Fig. *Il ne manque pas un bouton de guêtre,* tout est prêt (souvent par antiphrase, en souvenir de la déclaration d'Émile Ollivier assurant en ces termes, à la veille de la guerre de 1870, que l'armée française était prête pour la victoire). ‖ Class. *Ne tenir qu'à un bouton,* être mal assuré, incertain : *La colère du roi fit peur aux Bouillon : leur rang et leur échange ne tenaient qu'à un bouton* (Saint-Simon). ‖ Class. *Ne pas valoir un bouton,* ne rien valoir : [La ballade] *fait rire ou ne vaut un bouton* (La Fontaine). ‖ Class. *Mettre le bouton haut,* rendre une chose difficile : *L'amant jaloux met le bouton bien haut à nos amants d'ici* (Sévigné). ‖ **2.** Insigne dont la forme et la couleur sont particulières à l'uniforme de chaque arme ; bouton de cuivre portant les attributs d'un équipage de vénerie. ‖ *Spécialem.* Bouton symbolique qui, lorsqu'il est accordé, permet de revêtir la tenue d'un équipage de vénerie : *Offrir, avoir le bouton. Vous savez bien que le bouton, c'est le droit de porter la tenue aux couleurs de l'équipage* (France). ‖ **3.** Toute saillie arrondie, de petite dimension, façonnée par l'homme : *Deux boutons de porcelaine figuraient le bec et les yeux* (Flaubert). ‖ Vx. *Bouton d'oreille,* ornement de forme plus ou moins sphérique, que les femmes portent aux oreilles : *Par l'étroit couloir où l'on se presse, où les femmes achèvent de s'empaqueter, avec ce joli geste qui assure les boutons d'oreilles* (Daudet). ‖ **4.** Petite boule protectrice à l'extrémité d'un fleuret. ‖ **5.** Pièce arrondie qui sert à manœuvrer la serrure d'une porte : *Nous tournons le bouton sans que la porte bouge, et nous ouvrons d'un seul coup* (Martin du Gard). ‖ **6.** Pièce mobile servant à commander un mécanisme ou à agir sur un circuit électrique : *Il pénétra dans l'ascenseur et appuya sur le bouton du troisième. Il suffit de tourner un bouton dans sa chambre pour entendre les voix du monde, et parfois la voix de nos maîtres* (Valéry). ‖ *Presse-bouton,* se dit de ce qui repose entièrement sur l'automatisme : *Usine presse-bouton. Guerre presse-bouton.* ‖ **7.** *Vx.* Au manège, petit anneau de cuir coulissant le long des rênes et servant à les resserrer. ‖ Class. *Serrer le bouton à quelqu'un,* le presser vivement d'agir, le contraindre : *Entre nous, sans façon,* | *À Valère de près j'ai serré le bouton* (Regnard).

• SYN. : **I, 1** *bourgeon, œil.* ‖ **II, 5** *poignée.*

bouton-d'argent [butɔ̃darʒɑ̃] n. m. (de *bouton* et de *argent* ; début du XIXe s.). Renoncule blanche des hautes montagnes, poussant dans les endroits humides et ombragés.

• Pl. *des* BOUTONS-D'ARGENT.

bouton-d'or [butɔ̃dɔr] n. m. (de *bouton* et de *or* ; fin du XVIIIe s.). Renoncule à fleurs jaunes : *La véronique s'aventure* | *Près des boutons-d'or dans les prés* (Gautier).

• Pl. *des* BOUTONS-D'OR.

boutonnage [butɔnaʒ] n. m. (de *boutonner* ; 1866, Larousse). **1.** Action de boutonner un vêtement. ‖ **2.** Ensemble des boutons et boutonnières qui permettent de fermer un vêtement : *Une blouse blanche sans boutonnage de devant.*

boutonné, e [butɔne] adj. (part. passé de *boutonner*).

I. 1. Fermé par des boutons : *La veste, boutonnée haut, avait gardé la coupe militaire* (Mauriac). ‖ **2.** Se dit d'une personne dont les vêtements sont boutonnés avec soin : *Vous causez sur la route de Saint-Hélier* [...] *avec un passant irréprochable, vêtu de noir, sévèrement boutonné* (Hugo). *De l'autre côté du Nabab, un vieux, boutonné jusqu'au menton dans une redingote sans revers à collet droit comme une tunique orientale, à la face tailladée de mille petites éraillures, une moustache blanche coupée militairement* (Daudet). ‖ **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui se communique peu : *Il le questionna* [...]. *La curiosité du père éveilla la défiance du fils. David resta boutonné jusqu'au menton* (Balzac). *Je sais bien que le père Norpois est très boutonné, mais avec moi il s'ouvre si gentiment* (Proust). ‖ **4.** *Fleuret boutonné,* fleuret muni d'un bouton.

II. *Class.* Couvert de boutons, boutonneux : *Il a le visage vermeil et boutonné* (Racan).

• SYN. : **I, 3** *impénétrable, renfermé, secret.* — CONTR. : **I, 3** *franc, ouvert, volubile.*

1. boutonner [butɔne] v. intr. (de *bouton* au sens I ; 1155, Wace). **1.** Se couvrir de boutons, en parlant d'un végétal : *Le lilas boutonne.* ‖ **2.** *Fam.* Avoir des boutons sur le corps.

◆ **se boutonner** v. pr. *Littér.* Se couvrir de boutons, en parlant du corps : *L'épiderme plus susceptible d'Amédée s'enflammait, se boutonnait, comme si le poil eût fait des façons pour sortir* (Gide).

2. boutonner [butɔne] v. tr. (de *bouton* au sens II ; XIVe s.). **1.** *Boutonner un vêtement,* le fermer à l'aide d'un ou de plusieurs boutons : *Il passa sa vareuse, dont il ne boutonnait jamais le col* (Malraux). *La fille boutonnait ses gants sur le trottoir*

(Sartre). || *Boutonner quelqu'un*, attacher les boutons de ses vêtements : *Boutonne-moi dans le dos.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Rendre impénétrable à l'observateur : *Sans parler, en bon maquignon qui sait boutonner sa figure* (A. de Châteaubriant). || **3.** Dans le vocabulaire de l'escrime, toucher : *Le comte, alors septuagénaire, boutonnait encore les jeunes gens et leur donnait ce qu'on appelle en termes de salle de superbes capotes* (Barbey d'Aurevilly).

◆ **se boutonner** v. pr. **1.** Attacher les boutons de son vêtement : *Se boutonner jusqu'au cou.* || **2.** Se fermer avec des boutons, en parlant d'un vêtement : *Une robe qui se boutonne sur le devant.* (*Boutonner*, v. intr., s'emploie aussi fam. dans le même sens : *Jupe qui boutonne sur le côté.*)

boutonneux, euse [butɔnø, -øz] adj. (de *bouton* ; fin du XVI^e s., au sens de « bourgeonnant » ; sens actuels, 1866, Larousse). **1.** Qui a des boutons sur la peau : *Un adolescent boutonneux. Croisant un passant boutonneux, il a frissonné : cela lui rappelait « quelque chose ». D'ailleurs, s'il tient tant que ça à sa lèpre, tout espoir n'est pas perdu : l'incubation est si lente* (Montherlant). || **2.** Qui s'accompagne de boutons : *Rougeole boutonneuse.*

● SYN. : **1** *bourgeonneux.*

boutonnier, ère [butɔnje, -ɛr] n. (de *bouton* ; 1268, É. Boileau). Personne qui fabrique des boutons.

boutonnière [butɔnjɛr] n. f. (de *bouton* ; XIV^e s.). **1.** Petite fente ménagée dans le tissu d'un vêtement pour y passer un bouton. || *Spécialem.* Fente qui figure sur le revers gauche d'un veston d'homme, sans qu'existe de bouton correspondant, et où se portent les décorations : *Un ancien militaire, bien net, bien nourri, un ruban jaune à la boutonnière* (Daudet). || **2.** Petite incision faite dans la peau par un chirurgien, pour une opération : *On lui fit une très petite boutonnière et on lui glissa dans la vessie une sonde spéciale* (Duhamel). || *Pop.* Blessure produite par arme blanche.

bouton-poussoir [butɔ̃puswar] n.m. (de *bouton* et de *poussoir* ; XX^e s.). Dispositif de commande mécanique d'un appareil électrique, sur lequel on appuie pour provoquer le fonctionnement. || Contacteur, rupteur ou commutateur commandé mécaniquement par un tel dispositif.

● Pl. *des* BOUTONS-POUSSOIRS.

bouton-pression [butɔ̃prɛsjɔ̃] n. m. (de *bouton* et de *pression* ; XX^e s.). Système de fermeture formé d'un petit bouton qui entre par pression dans un œillet métallique : *Un portefeuille dont l'une des poches se fermait par un bouton-pression* (Romains).

● Pl. *des* BOUTONS-PRESSION.

boutre [butr] n. m. (de l'ar. *bût*, sorte de voilier ; 1866, Larousse). Navire arabe à voile, dont l'arrière est très élevé et l'avant très fin, naviguant dans la mer Rouge et le golfe Persique : *Les gros boutres, à la mousson du nord, cinglant de Saba, cinglant des ports de Salomon* (Claudel). *Son regard errait sur les boutres aux proues peintes d'argent et de cinabre* (Benoit).

bout-rimé [burime] n. m. (de *bout* et de *rimé* ; 1648, *Dict. général*). Pièce de vers composée sur des rimes données.

◆ **bouts-rimés** n. m. pl. Rimes imposées à une personne pour être employées dans des vers de sa composition, sur un sujet donné ou libre.

bout-saigneux [busɛɲø] n. m. (de *bout* et de *saigneux* ; 1680, Richelet). Cou d'une bête de boucherie dont on a enlevé la tête.

● Pl. *des* BOUTS-SAIGNEUX.

bouturage [butyraʒ] n. m. (de *bouturer* ; 1858, Peschier). Procédé de multiplication des végétaux recourant à la bouture.

bouture [butyr] n. f. (de *bouter* ; 1446, Delboulle). Jeune pousse détachée d'un végétal et qu'on plante en terre pour lui faire prendre racine.

bouturer [butyre] v.intr. (de *bouture* ; 1836, Landais). Produire de jeunes pousses, en parlant d'une racine.

● SYN. : *drageonner.*

◆ v. tr. Multiplier par bouture.

bouvard ou **bouvart** [buvar] n. m. (de *bœuf* ; 1362, Godefroy). Jeune taureau.

bouveau [buvo] n. m. (de *bœuf* ; début du XIV^e s.). *Vx.* Jeune bœuf.

● SYN. : *bouvillon.*

bouverie [buvri] n. f. (de *bœuf* ; XII^e s., Godefroy). Étable à bœufs : *Le bijou de la ferme, c'était la bouverie* (Flaubert).

bouvet [buvɛ] n. m. (dimin. de *bœuf* [1305, Godefroy] ; au sens de « rabot », 1600, Godefroy). Rabot de menuisier servant à faire des rainures et des languettes.

bouvetage [buvtaʒ] n. m. (de *bouveter* ; XX^e s.). Opération faite avec le bouvet à main ou avec la bouveteuse.

bouveté [buvte] adj. (part. passé de *bouveter*). Se dit d'un panneau assemblé à rainure et languette.

bouveter [buvte] v. tr. (de *bouvet* ; 1877, Littré). [Conj. **4** a.] Profiler une pièce de bois avec un bouvet.

bouveteuse [buvtøz] n. f. (de *bouveter* ; XX^e s.). Machine à bois à l'aide de laquelle on fait la rainure et la languette sur les deux côtés des frises pour parquets.

bouvier, ère [buvje, -ɛr] n. (lat. *bo* [v] *arius*, de *bos*, bœuf ; fin du XI^e s.). Personne qui conduit les bœufs et les soigne : *Le bouvier tournait les courroies du joug autour des cornes de ses bœufs* (Gautier).

● SYN. : *vacher.*

◆ **bouvier** n. m. **1.** *Bouvier des Flandres*, chien de berger de forte taille. || **2.** Nom commun à divers oiseaux des champs.

◆ **bouvière** n. f. *Class.* Femme d'allures grossières ou maladroites : *Eh bien donc, tenez-vous droite, bouvière* (Dancourt).

bouvière [buvjɛr] n. f. (origine inconnue ; milieu du XIX^e s.). Petit poisson d'eau douce, utilisé surtout comme appât dans la pêche au vif du chevesne.

bouvillon [buvijɔ̃] n. m. (de *bœuf* ; XIII^e s.). Jeune bœuf.

● REM. On trouve aussi BOVILLON.

bouvreuil [buvrœj] n. m. (contraction de **bouvereuil*, qui paraît être un dimin. anc. de *bouvier* ; 1743, Trévoux). Passereau champêtre, à tête et ailes noires, à dos gris et ventre rose, qu'on apprivoise et qu'on dresse à siffler : *Gai comme un bouvreuil.*

bouvril [buvril] n. m. (de *bœuf* ; 1877, Littré). Lieu où séjournent les bœufs, dans un abattoir, avant leur mise à mort.

bovarysme [bɔvarism] n. m. (du personnage qui donne son titre au roman de Flaubert, *Madame Bovary* ; 1865, Barbey d'Aurevilly). Tendance névrotique à se composer une personnalité factice, unissant à des rêves d'élévation sociale un dérèglement de l'affectivité.

bovidés [bɔvide] n. m. pl. (du lat. *bos, bovis*, bœuf ; 1836, Raymond). Famille de mammifères ruminants, comprenant les bovins, les ovins, les chèvres, etc.

bovin, e [bɔvɛ̃, -in] adj. (lat. *bovinus*, de *bos*, bœuf ; 1352, Godefroy). **1.** Qui a trait au bœuf : *Élevage bovin. Espèce bovine.* || **2.** Qui a la lourdeur d'allure ou le caractère inexpressif du bœuf : *C'était une superbe créature* [...], *avec des yeux bovins de forte mangeuse* (Daudet). *Elle avait les lèvres gourmandes, le nez retroussé, de grands yeux vides, au regard, eût-on dit, bovin* (Gide). *Puis il me regardait avec un sourire indéfinissable, à la fois narquois et bovin* (Duhamel).

bovinés [bɔvine] ou **bovins** [bɔvɛ̃] n. m. pl. (du lat. *bos, bovis*, bœuf ; 1898, Larousse). Sous-famille des bovidés, comprenant le bœuf, le buffle, etc.

bowling [boliŋ] n. m. (mot angl., de *bowl*, boule ; 1908, Larousse). Jeu de quilles, d'origine américaine.

bow-window [bowindo] n. m. (mot angl., de *bow*, arc, et de *window*, fenêtre : proprem. « fenêtre en arc » ; 1871, Taine). Fenêtre en saillie sur une façade : *Elles* [les maisons] *sont chamarrées d'ornements de camelote, garnies, du haut en bas, de verrières, de bow-windows, de balcons à consoles* (Huysmans). *Un grand salon y attenant, se terminant en large bow-window, d'où l'on peut voir et le hideux lac bleu,*

et je ne sais quel mont brutal, aux pentes trop boisées ou trop nues (Gide).

• Pl. *des* BOW-WINDOWS.

box [bɔks] n. m. (mot angl. signif. « boîte » ; 1777, Linguet, au sens de « loge » ; « stalle d'écurie », 1839, Gayot ; « garage », XXe s.). **1.** Compartiment délimité par deux cloisons perpendiculaires à un mur : *Une salle d'hôpital divisée en boxes.* || **2.** Stalle d'une écurie destinée à un seul cheval : *Nous trouvâmes les écuries ouvertes, les box et les mangeoires vides, sans un palefrenier pour recevoir nos chevaux* (Daudet). || **3.** Garage individuel pour une automobile. || **4.** Le lieu du prétoire réservé aux accusés : *Mes yeux* [...], *lorsque j'étais l'avocat de la partie civile, ne quittaient jamais ma victime avant qu'elle ne se fût effondrée, dans le box, entre les bras du gendarme* (Mauriac). || *(Être) dans le box,* être traduit en justice : *De telles pratiques devaient tôt ou tard le conduire dans le box.*

• Pl. *des* BOXES.

box-calf [bɔkskalf] n. m. (mot angloamér., n. d'une marque de cuir américaine représentant un veau [*calf*] dans une boîte [*box*] ; 1899, *Moniteur de la cordonnerie*). Cuir de veau tanné au chrome.

• REM. On abrège souvent en BOX.

boxe [bɔks] n. f. (de l'angl. *box,* coup ; fin du XVIIe s.). Sport de combat opposant deux adversaires, qui se portent des coups de poing (*boxe anglaise*), ou des coups de poing et de pied (*boxe française*) : *Faire de la boxe. Champion de boxe.*

boxer [bɔkse] v. intr. (de *boxe ;* fin du XVIIIe s.). **1.** Pratiquer la boxe : *Elle boxe, cette créature, lutte et joue du revolver à l'occasion* (Colette). || Livrer un combat de boxe : *Il boxe aujourd'hui pour la première fois depuis son accident.* || **2.** Accomplir les gestes de la boxe : [Duroy] *se mit à boxer contre le mur* [...], *dans une sorte d'ivresse de succès et de force* (Maupassant).

◆ v. tr. *Fam.* Frapper à coups de poing : *Boxer un contradicteur.*

boxer [bɔksœr] n. m. (mot allem. signif. « boxeur » ; milieu du XXe s.). Chien de garde, voisin du bouledogue, à robe fauve.

boxeur [bɔksœr] n. m. (de *boxe ;* 1788, *Courrier de l'Europe*). Celui qui s'adonne à la boxe : *Tous les métiers ont leur jargon, le boxeur avait le sien, où les mots de « swing » et d' « uppercut » revenaient sans cesse* (Dabit).

boxon [bɔksɔ̃] n. m. (peut-être de *box ;* 1811, écrit *bocson,* au sens de « cabaret », G. Esnault ; au sens actuel, 1846, G. Esnault). *Triv.* Maison de tolérance ; lieu de débauche.

boy [bɔj] n. m. (mot angl. signif. « garçon » ; 1672, Seignelay, « jeune domestique » ; au sens 2, 1888, Larousse). **1.** Petit palefrenier chargé du pansage des chevaux de course. || **2.** Dans certains pays d'Afrique noire ou d'Asie, jeune indigène servant comme domestique chez un Blanc : *Il ressemble à un boy qui a descendu toute la Casamance avec nous* (Martin du Gard). || **3.** Entre souvent (au plur.) dans l'appellation portée par les ensembles de danseurs, de fantaisistes ou d'acrobates, sous l'influence du correspondant fém. *girl.*

• REM. Au sens 2, on trouve le fém. BOYESSE.

boyard ou **boïar** [bɔjar] n. m. (mot russe signif. « seigneur » ; 1415, G. de Lannoy). Dans les pays slaves, membre de l'ancienne noblesse terrienne.

boyau [bwajo] n. m. (du lat. *botellus,* petite saucisse ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *boiel* et *boel,* au sens de « viscères de l'homme » ; au sens II, 1680, Richelet).

I. 1. Intestin ou fragment d'intestin d'un animal. || **2.** Membrane intestinale de certains animaux, traitée pour servir à diverses fins. || *Corde à boyau,* câble fabriqué avec cette membrane et servant pour les raquettes, les instruments à cordes, etc. || Fam. *Racler le boyau,* jouer du violon en amateur. || **3.** Bandage pneumatique particulier aux bicyclettes de course, comportant une chambre solidaire de son enveloppe.

II. 1. Communication enterrée reliant les positions de combat entre elles et vers les arrières : *Et le boyau s'en va couronné de craie semé de branches | Comme un fantôme creux qui met du vide où il passe blanchâtre* (Apollinaire). *J'ai voulu éviter des boyaux encombrés par des troupes de relève* (Martin du Gard). || **2.** Galerie de faible section, dans une mine. || **3.** *Par anal.* Passage étroit : [La rue Tournebride] *devait être alors un boyau noir et étroit* (Sartre). || **4.** *Péjor.* Local très exigu.

◆ **boyaux** n. m. pl. *Fam.* Ensemble des viscères de l'homme : *Ce sont les secousses qui m'ont agité les boyaux comme ça* (Gide). || Fig. *Rendre tripes et boyaux,* vomir abondamment. || *Tordre les boyaux,* se dit à propos d'une liqueur forte difficile à avaler. || *Se tordre les boyaux,* rire abondamment.

boyauderie [bwajodri] n. f. (de *boyau ;* début du XIXe s.). **1.** Établissement où l'on traite les boyaux des animaux : *Au pied du Janicule, parmi les tanneries, les boyauderies et les pourrissoirs* (France). || **2.** Préparation des boyaux pour l'alimentation ou pour l'industrie.

boyaudier [bwajodje] n. m. (de *boyau ;* 1680, Richelet, écrit *boiotier ;* forme actuelle, 1752, Trévoux). Ouvrier qui travaille dans une boyauderie.

boyautant, e [bwajɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *se boyauter ;* XXe s.). *Pop.* Risible, amusant : *Vise les petits canards. I's sont boyautants* (Barbusse).

boyauter (se) [səbwajɔte] v. pr. (de *boyau ;* XXe s.). *Pop.* Rire à gorge déployée ; prendre beaucoup de plaisir à quelque chose.

boycottage [bɔjkɔtaʒ] n. m. (de *boycotter ;* 1881, *le Figaro*). Action de boycotter : *Le boycottage d'un commerçant.*

• REM. On emploie aussi le mot anglais BOYCOTT, n. m.

boycotter [bɔjkɔte] v. tr. (de *Boycott,* n. d'un Anglais propriétaire en Irlande, le premier à l'encontre de qui fut donné le mot d'ordre de rompre toute relation commerciale ; 1880, *le Parlement*). **1.** Protester collectivement contre un individu, une institution, un pays, en cessant de lui vendre ou en refusant de lui acheter. || *Boycotter un produit,* cesser de l'acheter, d'en faire usage : *Comme les communiqués officiels seuls sont autorisés, tous les journaux disent exactement la même chose. Nous nous promettons de résister à leur sollicitation et de boycotter les feuilles du milieu du jour* (Gide). || **2.** *Par extens.* S'abstenir collectivement de participer à un événement de la vie publique : *Boycotter des élections, des cérémonies.* || **3.** *Fig.* Se donner le mot pour rompre les relations avec un particulier : *Boycotter le salon de quelqu'un.*

boycotteur, euse [bɔjkɔtœr, -øz] n. et adj. (de *boycotter ;* 1922, Larousse). Qui boycotte.

boy-scout [bɔjskut] n. m. (mot angl. signif. « jeune garçon éclaireur », appellation donnée en 1910 par Baden-Powell aux membres du corps qu'il formait). **1.** Scout, éclaireur (rare) : *Devant nous défilent successivement des boy-scouts* [...] *en jerseys bleu tendre, jaune serin et vert chou* (Gide). || **2.** *Fig.* En bonne part, personne dévouée. || *Ironiq.* Personne alliant les bons sentiments à la naïveté : *Votre adversaire n'est qu'un boy-scout.*

• Pl. *des* BOY-SCOUTS.

brabançon, onne [brabɑ̃sɔ̃, -ɔn] adj. et n. (lat. médiév. *brabantio, de Bra[c]bantia,* le Brabant ; XIIIe s.). Qui se rapporte au Brabant ; habitant ou originaire de cette région. || *À la brabançonne,* se dit d'une garniture culinaire d'endives et de pommes fondantes, au beurre et à la crème.

brabant [brabɑ̃] n. m. (de *Brabant,* n. de province : proprem. « charrue de Brabant » ; début du XIXe s.). Charrue métallique à avant-train, à un seul jeu de socs *(brabant simple)* ou à deux jeux de socs (*double-brabant* ou *brabant double*) : *Une demi-douzaine d'araires et de brabants finissaient de se disloquer* (Béraud).

• REM. On trouve parfois le mot au féminin, par ellipse de *charrue : Le versoir de la brabant resplendissait* (Pérochon).

brabante [brabɑ̃t] n. f. (de *Brabant,* n. de province ; 1741, Savary des Bruslons). *Vx.* Toile de lin fabriquée en Brabant.

brac [brak] n. m. (onomatop. ; XVIIe s.). **1.** *Vx.* Jeu de cartes, variante du bésigue. || **2.** *De bric et de brac,* var. de l'expression *de bric et de broc,* de côté et d'autre, tant bien que mal. || **3.** *Bric-à-brac,* v. ce mot.

bracelet [braslɛ] n. m. (dimin. de *bras ;* 1175, Chr. de Troyes, au sens de « petit bras » ; au sens moderne, 1387, Du Cange). **1.** Ornement en forme d'anneau, qui se porte au bras ou plus souvent au poignet, et parfois à la cheville : *D'autres, tordant leurs nœuds en soyeux annelets, | À ses jolis bras nus faisaient des bracelets* (Banville). || **2.** *Spécialem.* Petit manchon de cuir porté au poignet par certains travailleurs. || Vx. *Bracelet d'archer,* manchon de protection que l'archer attachait à son poignet gauche. || **3.** Support de la montre portée en bracelet : *Changer le bracelet d'une montre.*

◆ **bracelets** n. m. pl. *Arg.* Menottes : *Il sortit avec ses « bracelets » entre les gardes ébahis* (L. Daudet).

bracelet-montre [braslɛmɔ̃tr] n. m. (de *bracelet* et de *montre ;* 1928, Larousse). Montre portée au poignet à l'aide d'un bracelet de cuir ou de métal : *Il portait au poignet, au-dessus du bracelet-montre, une chaîne d'or* (Mauriac).

• Pl. *des* BRACELETS-MONTRES.

• REM. On dit aussi MONTRE-BRACELET.

brachi(o)- [braki, -kjo], élément tiré du gr. *brakhiôn,* bras, ou du lat. *brachium,* bras, et entrant comme préfixe dans la composition de quelques mots scientifiques.

brachial, e, aux [brakjal, -o] adj. (lat. *brachialis,* de *brachium,* bras ; 1541, J. Canappe). Relatif au bras : *Plexus brachial.*

◆ **brachial** n. m. Muscle du bras : *Brachial antérieur. Brachial postérieur.*

brachiocéphalique [brakjɔsefalik] adj. (du préf. *brachio-* et de *céphalique ;* 1842, Acad.). Qui se rapporte au bras et à la tête : *Tronc veineux* (ou *artériel*) *brachiocéphalique.*

brachiopodes [brakjɔpɔd] n. m. pl. (du préf. *brachio-* et du gr. *pous, podos,* pied ; 1819, Boiste). Groupe d'animaux marins enfermés dans une coquille bivalve et qui ont deux bras spiralés : *Très répandus dans les mers primaires et secondaires, les brachiopodes ne sont représentés actuellement que par quelques espèces.*

brachy- [braki], élément tiré du gr. *brakhus,* court, et entrant comme préfixe dans la composition de quelques mots scientifiques.

brachycéphale [brakisefal] adj. (du préf. *brachy-* et du gr. *kephalê,* tête ; 1836, Raymond). Se dit d'un crâne dont la largeur égale presque la longueur, et qui est arrondi en arrière.

◆ n. et adj. Individu brachycéphale.

• CONTR. : *dolichocéophale.*

brachydactyle [brakidaktil] adj. (du préf. *brachy-* et du gr. *daktulos,* doigt ; 1863, Littré). Qui a les doigts courts.

brachylogie [brakilɔʒi] n. f. (du préf. *brachy-* et de *-logie ;* 1863, Littré). Concision qui rend l'expression obscure.

brachyures [brakjyr] ou **brachyoures** [brakjur] n. m. pl. (du préf. *brachy-* et du gr. *oura,* queue ; 1826, Mozin). Nom scientifique des crabes, caractérisés par la réduction de l'abdomen.

braconnage [brakɔnaʒ] n. m. (de *braconner ;* 1228, Godefroy, au sens de « action de chasser avec un braque » ; sens actuel, XVIIe s.). **1.** Action de braconner : *Les villageois d'alentour s'entendaient avec moi pour de grandes parties de braconnage* (Alain-Fournier). *Le sixième soir de braconnage, nous ne retrouvâmes plus que deux collets sur douze* (Gide). || **2.** *Par extens.* L'ensemble des braconniers : *Sautecœur, dit l'Indien, vieux forestier géant, redouté du braconnage* (Daudet).

braconne [brakɔn] n. f. (déverbal de *braconner ;* XXe s.). *Pop.* et *dialect.* Action de braconner : *Aller à la braconne. Partir en braconne. D'anciens désirs de braconne se réveillaient en Séverin* (Pérochon).

• SYN. : *braconnage.*

braconner [brakɔne] v. intr. (de **bracon,* attesté en provenç., du germ. **brakko* [allem. *Bracke*], chien de chasse : proprem. « chasser avec des braques » ; 1228, Godefroy ; sens moderne, XVIIe s.). Chasser (ou pêcher) en période de fermeture, avec des engins interdits, sans permis, ou en des lieux réservés : *Le marié, à l'idée qu'on pouvait profiter de sa noce pour braconner chez lui, devint furieux* (Maupassant). *Vous venez donc braconner chez nous, coquin de vieux ! Est-ce du poil ou de la plume ?* (Romains). || Fig. *Braconner sur les terres d'autrui,* empiéter sur les droits d'autrui ; en littérature, plagier ; *fam.,* courtiser la femme d'un autre.

braconnier, ère [brakɔnje, -ɛr] n. (de *braconner ;* 1155, Wace, au sens de « veneur » ; sens moderne, XVIIe s.). **1.** Autrefois, valet de vénerie chargé de dresser les chiens de chasse. || **2.** Personne qui braconne : *Ancien braconnier des bois et des ruisseaux, souvent saisi et condamné, il avait pris des douleurs à ses longs affûts couché sur l'herbe humide* (Maupassant). *Une braconnière, une fille qui posait des collets de laiton à l'issue des terriers* (P. Adam). *Sa vie de braconnier traqué se réduisait à deux ou trois notions élémentaires* (Genevoix).

◆ adj. Relatif au braconnage : *Les battues braconnières des bois* (Huysmans).

braconnière [brakɔnjɛr] n. f. (de l'ital. *braconi,* augmentatif de *brache,* braies, du lat. d'origine gauloise *bracae,* braies ; XIVe s., Gay). Au Moyen Âge, pièce d'armure protégeant les cuisses et le bassin.

bractéal, e, aux [brakteal, -o] adj. (de *bractée ;* 1863, Littré). Qui concerne les bractées : *Feuilles bractéales.*

bractéate [brakteat] adj. et n. f. (du lat. *bractea,* feuille de métal ; 1751, Schœpflin). Se dit d'une ancienne monnaie, frappée sur un flan très mince, et d'un seul côté : *Les monnaies bractéates du XIIe s.*

◆ n. f. Bijou funéraire ancien de même configuration.

bractée [brakte] n. f. (lat. *bractea,* feuille de métal ; milieu du XVIIIe s.). Feuille différenciée, située sur une tige au point d'insertion d'une fleur : *La bractée du tilleul.*

bractéole [brakteɔl] n. f. (lat. *bracteola,* dimin. de *bractea ;* 1566, Paradin). Bractée d'ordre secondaire.

bradel [bradɛl] n. m. (de *Bradel,* n. d'un relieur du XIXe s.). **1.** Reliure légère, dans laquelle le bloc des cahiers cousus est emboîté dans une couverture cartonnée. (On dit aussi RELIURE À LA BRADEL.) || **2.** Livre ainsi relié : *Une large bibliothèque où, rangée en bataille, une armée de bradels, jaune canari...* (Huysmans).

brader [brade] v. tr. (du néerl. *braden,* rôtir, puis, par métaphore, « gaspiller » ; mot picard et wallon, dont l'aire géogr. s'est étendue sous l'influence de *braderie ;* fin du XVIIIe s.). **1.** *Vx.* Gaspiller : *Prends de la farine* [...]. *Ne la brade pas quand même* (Bernanos). || **2.** Vendre à la braderie, c'est-à-dire à des prix très bas : *On brade, on brade* (cri traditionnel). || *Par extens.* Dans le langage commercial, vendre avec un gros rabais, à des fins publicitaires. || *Fam.* Vendre à vil prix ce dont on veut se débarrasser. || **3.** *Fam.* et *péjor.* Dans le vocabulaire de la politique, faire bon marché de ce qu'on a le devoir de sauvegarder : *Brader un territoire.*

• SYN. : **1** *gâcher ;* **2** *bazarder* (fam.), *liquider, solder.*

braderie [bradri] n. f. (de *brader,* mot picard et wallon vulgarisé avec ce type de foire ; fin du XVIIIe s.). **1.** Dans le Nord de la France, foire annuelle, au cours de laquelle on vend sur la voie publique, à des prix très bas, des fins de séries, des soldes : *Tous les sept continuèrent la tournée de la kermesse, à cette heure complétée d'une braderie* (L. Daudet). || **2.** *Par extens.* Vente publicitaire. || **3.** *Fam.* et *péjor.* Cession d'un objet à des conditions désavantageuses pour le vendeur.

bradeur, euse [bradœr, -øz] n. (de *brader ;* XV^e s., au sens de « rôtisseur » [même évolution sémantique que le verbe]). **1.** *Vx.* Personne qui gaspille. || **2.** Personne qui vend des objets dans une braderie. || **3.** *Péjor.* Personne qui se débarrasse d'une chose estimée gênante (spécialement au sens politique).

brady- [bradi], élément tiré du gr. *bradus,* lent, et entrant comme préfixe dans la composition de mots savants.

bradycardie [bradikardi] n. f. (du préf. *brady-* et du gr. *kardia,* cœur ; 1917, Larousse). Ralentissement du rythme cardiaque au-dessous de soixante pulsations.
• CONTR. : *tachycardie.*

bradype [bradip] n. m. (du préf. *brady-* et du gr. *pous,* pied ; 1826, Mozin). Mammifère arboricole à mouvements lents, encore appelé *aï,* ou communément *paresseux,* vivant dans les parties les plus chaudes de l'Amérique.

bradypepsie [bradipɛpsi] n. f. (gr. *bradupepsia,* digestion lente ; 1584, Du Bartas). Digestion lente et difficile.

bradypsychie [bradipsiʃi] n. f. (du préf. *brady-* et du gr. *psukhê,* esprit ; milieu du XX^e s.). Lenteur des fonctions mentales.

bragues [brag] n. f. pl. (autre forme de *braies* [v. ce mot] ; 1308, *Ystoire de li Normant*). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Haut-de-chausses, culotte. (V. aussi BRAIES.)

◆ **brague** n. f.

I. 1. Partie du haut-de-chausses qui fermait ce vêtement. || **2.** Partie proéminente de la cuirasse, au-dessous du buste.

II. Filin qui limitait le recul des canons, sur un navire.

braguette [bragɛt] n. f. (dimin. de *brague ;* 1534, Rabelais). **1.** Aux XV^e-XVI^e s., ouverture du devant du haut-de-chausses, et, *par extens.,* sorte de poche attachée au haut-de-chausses. || **2.** Ouverture pratiquée sur le devant d'un pantalon d'homme : *Il s'était tourné vers le mur pour boutonner sa braguette* (Martin du Gard).
• REM. On trouve aussi la forme BRAYETTE (de *braie ;* XIV^e s.).

brahmane [braman] (du sanscr. *brāhmana,* probablem. par le portug. ; 1532, Rabelais, écrit *brachmane*), **brahme** [bram] (1820, Abel Hugo), **brame** [bram] ou **bramine** [bramin] (XVI^e- XVIII^e s.). n. m. Membre de la caste sacerdotale, la première des castes (abolies officiellement en 1947) dans l'Inde : *Vous avez pour le bourgeois le même mépris que* [...] *le militaire pour le pékin et le brahme pour le paria* (Gautier). *Depuis dix jours qu'il habitait les Aulnettes, Jack vivait comme un brahme contemplateur, plongé dans le grand silence de la nature* (Daudet).

brahmanique [bramanik] adj. (de *brahmane ;* 1835, Acad.). Relatif au brahmanisme.

brahmanisme [bramanism] n. m. (de *brahmane ;* 1801, Fischer). Organisation sociale, politique et religieuse de l'Inde, qui a succédé au védisme : *Le brahmanisme n'a vécu jusqu'à nos jours que grâce au privilège étonnant de conservation que l'Inde semble posséder* (Renan).

brahmine [bramin] n. f. (de *brahmane ;* XIX^e s.). Femme du brahmane.

1. brai [brɛ] n. m. (du gaulois * *bracu ;* fin du XII^e s., au sens de « boue » ; au sens actuel, 1309, Fréville). Résidu pâteux de la distillation de la houille ou du pétrole.

2. brai n. m. V. BRAIS.

3. brai n. m. V. BRAIL.

braies [brɛ] n. f. pl. (lat. *bracae,* d'origine gauloise, désignant un type de pantalon [remplacé au XVII^e s. par le *haut-de-chausses*] ; XII^e s.). Pantalon des Gaulois, des Germains et des divers peuples de l'Europe septentrionale : *Des paysans en sabots et en braies, hommes d'une France qui n'est plus, regardaient ces jeux d'une France qui n'était plus* (Chateaubriand). *Chaque jour, un messager portant la saie rayée et les braies rouges venait* (France). || Class. et fig. *Les braies* (ou *les bragues*) *nettes,* sans dommage, honorablement : *Nous gagnions honnêtement notre vie, et sortions de tout les braies nettes* (Chapelain).

◆ **braie** n. f. (sens 1 et 3, 1680, Riche-let ; sens 2, XV^e s. ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Lange pour enfant : *Ce petit Amour, un pied demi-levé sur un serpent que l'autre écrase, les courtes jambes encore alourdies, déformées par des braies mal nouées* (Gide). || **2.** Palissade ou ouvrage de maçonnerie construits sur la contrescarpe des fossés, pour gêner les approches. || **3.** Toile de protection disposée au pied d'un mât, pour empêcher l'eau de s'introduire dans la cale. || **4.** Traverse de bois mobile du moulin à vent, que l'on serre ou desserre. (V. DÉBRAYER, EMBRAYER.)

brail [braj] n. m. (du germ. **bret,* planche ; XII^e s., écrit *broi, breil*). *Vx.* Piège d'oiseleur.
• REM. On trouve aussi la var. BRAI et le dérivé BRULET.

braillard, e [brɑjar, -ard] adj. et n. (de *brailler* 1 ; 1528, Gringore). **1.** *Fam.* Qui a l'habitude de crier fort, à tort et à travers : *L'entretien continua sur la grève ; cette réunion de la forêt n'était encore qu'une fanfaronnade de braillards, rien ne menaçait sérieusement* (Zola). *Une foule compacte acclamait les braillards et se découvrait au passatge du drapeau* (Martin du Gard). *La troupe braillarde, où l'obscurité ne permet plus de distinguer aucun visage* (Bernanos). || *Spécialem.* et *pop.* Enfant criard : *Lorsqu'elle eut sorti de son corsage un sein lourd comme une outre, et que la braillarde se fut pendue au goulot* (Zola). || **2.** *Péjor.* Qui parle très haut, mais agit peu : *Deux ou trois braillards du comité ont reçu d'une source mystérieuse l'encouragement à continuer la lutte* (Romains).
• SYN. : **1** *brailleur, criard, gueulard* (pop.).

◆ adj. Qui se manifeste par des braillements : *Et sitôt qu'il lui fallait mettre un terme à sa joie braillarde, il tombait dans une sorte de somnolence hébétée* (Maupassant).

◆ **braillard** n. m. (1866, Larousse). Petit porte-voix de marine.

1. braille [brɑj] n. m. (de *Braille,* n. de l'inventeur ; XIX^e s.). Écriture en relief à l'usage des aveugles : *La lettre en braille* [...] *posée au bord de la table* (Descaves). [On dit aussi ÉCRITURE OU ALPHABET BRAILLE.]

2. braille [brɑj] n. f. (déverbal de *brailler* 2 ; 1751, *Encyclopédie*). Pelle de bois pour remuer les harengs que l'on sale et jette dans la cale du bateau.

3. braille [brɑj] n. f. (autre forme de *braie,* au sens de « enveloppe, protection » ; 1791, *Encycl. méthodique*). *Dialect.* Balle du blé, en Lorraine.

braillement [brɑjmɑ̃] n. m. (de *brailler ;* 1512, J. Lemaire de Belges). Action de brailler. || Éclat de voix assourdissant et souvent intempestif : *Les « paysans » jouaient aux cartes et poussèrent, en me voyant, des braillements de joie dont je fus abasourdi* (Duhamel).
• SYN. : *beuglement, braiment, clameur, hurlement, vocifération.*

1. brailler [brɑje] v. intr. (du lat. pop. **bragulare,* dimin. de **bragere* [v. BRAIRE] ; 1265, J. de Meung). **1.** *Fam.* Parler d'une voix assourdissante : *Un camelot qui braille dans la rue. En arrivant devant la maison, j'appelai aussitôt la mère Lecacheur en braillant à tue-tête* (Maupassant). || Chanter d'une voix éraillée ou fausse : *Un ivrogne braille dans la rue.* || **2.** Crier de façon assourdissante et intempestive : *Il braille à faire sourd un chantre* (Hugo). *Comment faire un travail de tête avec tous ces enfants qui braillent* (Duhamel). || **3.** En parlant d'un chien de chasse, crier sans être sur la voie.
• SYN. : **1** *braire, bramer, gueuler* (pop.), *hurler ;* **2** *beugler, vociférer.*

◆ v. tr. *Fam.* Dire ou chanter quelque chose très fort et sans harmonie : *Et je coupe les oreilles | Au premier racleur de jambon | Qui devant la chambre où tu veilles | Braille un couplet mauvais ou bon* (Gautier).

2. brailler [brɑje] v. tr. (autre forme de *broyer* [v. ce mot] ; 1643, Fournier). Remuer avec la braille : *Brailler des harengs.*

brailleur, euse [brɑjœr, -øz] adj. (de *brailler* 1 ; 1586, Scaliger). Qui braille, qui crie, qui pleure : *Un enfant brailleur.*

• SYN. : *braillard, criard, gueulard* (pop.), *pleurard.*

◆ n. Personne qui crie, qui a l'habitude de parler très fort : *Et jamais, quelque appui qu'on puisse avoir d'ailleurs, | On ne se doit brouiller avec ces grands brailleurs* (Molière).

braiment [brɛmɑ̃] n. m. (de *braire* ; 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Cri de l'âne. || **2.** *Fam.* Cri fort et disgracieux poussé par quelqu'un.

brainstorming [brɛnstɔrmiŋ] n. m. (mot anglo-amér., de *brain,* cerveau, et de *storming,* assaut ; cré en 1939 par A. F. Osborn). Technique de travail en groupe dirigé par un animateur, qui fait appel à l'imagination individuelle, chacun amenant ses idées, ce qui permet d'obtenir en peu de temps un maximum de suggestions originales.

brain-trust [brɛntrœst] n. m. (mot anglo-amér., de *brain,* cerveau, et *trust ;* créé en 1933, aux États-Unis, pour désigner l'équipe dont s'entoura Roosevelt lors de la mise sur pied du New Deal). **1.** Comité d'experts et de techniciens chargé de l'élaboration es plans, des programmes, dans une entreprise ou un ministère. || **2.** *Fam.* Équipe dirigeante d'une entreprise.

• Pl. *des* BRAIN-TRUSTS.

braire [brɛr] v. intr. (lat. op. **bragere,* mot gaulois de formation expressive ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « crier », « pleurer » ; sens moderne, 1640, Oudin). [Conj. **73** ; v. aussi Rem.] **1.** Crier, en parlant de l'ane : *Et là-bas,* [...] *un âne aux dents jaunes brait sous les tranquilles cieux* (Jammes). || **2.** *Fam.* Crier, en parlant des enfants : *Ces sourires quémandeurs sont plutôt le fait des pauvres mères, quand leur bébé brait comme un âne* (Montherlant). || **3.** *Pop.* Crier très fort : *Entre des arbres, çà et là, en groupe, la marmaille des pauvres commence à braire* (Huysmans).

◆ v. tr. *Fam.* Chanter, réciter bêtement et sans conviction : *Le dimanche matin, notre garçon brait au catéchisme un cantique qui ne le touche pas plus que s'il chantait le chant de guerre des Indiens Iroquois* (Montherlant).

• REM. Usité seulement à la 3e personne du singulier et du pluriel du présent, de l'imparfait, du futur et du passé composé de l'indicatif, du présent du conditionnel, aux participes et aux infinitifs ; toutefois, au sens fig., on rencontre parfois d'autres formes : *Je crois même que je brayais des blasphèmes contre la géométrie et l'algèbre* (France).

brais [brɛ] n. m. (gaulois *brace,* sorte d'épeautre ; av. 1185, Barbier). *Vx.* Orge broyée pour faire de la bière.

• REM. On a écrit aussi BRAI.

braisage [brɛzaʒ] n. m. (de *braiser ;* XX^e s.). Mode de cuisson en vase clos et à très court mouillement.

braise [brɛz] n. f. (du germ. **brasa ;* fin du XII^e s., *Livre des Rois,* écrit *breze ;* au sens 4, XVI^e s. ; au sens 5, 1783, G. Esnault). **1.** Résidu ardent provenant de la combustion du bois, ou, *par extens.,* de tout autre combustible : *Une chaufferette entretenue avec la braise provenant du feu de la cuisine* (Balzac). *Un brusque écroulement des braises fit jaillir une lueur du foyer et le visage du causeur en fut illuminé* (Duhamel). *Viande cuite sur la braise.* || *Rouge comme la braise,* très rouge : *La petite Strozzi s'en va, rouge comme la braise* (Musset). || Fig. *Être sur la braise,* se sentir peu à son aise, être dans l'anxiété. (On dit aussi ÊTRE SUR DES CHARBONS ARDENTS.) || Vx. *Passer sur quelque chose comme chat sur braise,* ne faire qu'effleurer un sujet très embarrassant. || Vx. *Rendre chaud comme braise,* se venger sur-le-champ. || Vx. *Tomber de la poêle dans la braise,* tomber d'un péril dans un autre. || **2.** Bois incandescent éteint avant combustion totale, et susceptible de se rallumer très vite : *Braise de boulanger. Lisbeth allait chercher son lait, son pain, sa braise* (Balzac). || *Vx. Sec comme braise,* très sec. || **3.** *Fig.* Brusque éclat lumineux, feu du regard : *Une braise rougit la prunelle énergique* (Leconte de Lisle). *Et d'un geste hardi, une grande fille aux yeux de braise lui envoyait, de loin, un baiser sonnant dans l'air comme un cri d'oiseau* (Daudet). || **4.** Ardeur amoureuse, tempérament : *Les Calabraises sont noires dans la plaine, blanches sur les montagnes, amoureuses partout : Calabraise et braise, c'est tout un* (Courier). *Être chaud comme braise.* || **5.** *Arg.* Argent : *Donne-moi cent francs, puisque tu as de la braise* (Bourget).

• SYN. : **2** *braisette ;* **3** *étincelle, feu, flamme.*

braiser [breze] v. tr. (de *braise ;* 1767, *Dict. portatif de cuisine*). **1.** Faire cuire sur la braise. || **2.** Faire cuire à feu doux, sans évaporation : *Des laitues braisées.*

braisette [brɛzɛt] n. f. (de *braise ;* 1836, Raymond). Menue braise pour allumer le feu.

◆ **braisettes** n. f. pl. Dénomination d'un charbon présenté en petits morceaux de grosseur inférieure à celle des noisettes, et qui s'enflamme vite.

braisière [brɛzjɛr] n. f. (de *braise ;* 1706, Richelet). **1.** *Vx.* Étouffoir pour la braise. (On dit aussi BRAISIER.) || **2.** Marmite à couvercle, sur lequel on déposait de la braise, la cuisson se faisant ainsi par le dessus et par le dessous.

braisiller [brɛzije] v. intr. (de *braise ;* fin du XIX^e s.). *Littér.* Scintiller : *Les cierges qui braisillaient en répandant une odeur de cire chaude* (Zola) ; et au fig. : *Les yeux d'Aimée braisillent de joie* (Colette).

• REM. *Braisiller* semble être un doublet de *brasiller* (v. *infra*).

1. brame n. m. V. BRAHMANE.

2. brame [bram] ou **bramement** [braməmɑ̃] n. m. (de *bramer ;* 1787, Bernardin de Saint-Pierre). Cri d'amour du cerf ou du daim : *J'écoutais le bruit du vent dans la solitude, le bramement des daims et des cerfs* (Chateaubriand). || *Temps du brame,* époque du rut.

bramée [brame] n. f. (de *bramer ;* fin du XIX^e s.). **1.** Action de bramer. || **2.** *Fig.* Se dit d'une plainte rauque, notamment en parlant d'une personne, ou d'un cri puissant, inhumain : *Un cri aigu, déchirant, une de ces bramées vides et mornes comme il en monte des jardins d'aliénés* (Daudet).

bramer [brame] v. intr. (provenç. *bramar,* crier, mugir, du germ. **brammôn ;* 1528, Rabelais). **1.** *Vx.* Mugir, en parlant du bœuf. || **2.** Crier, en parlant du cerf et du daim : *Les cerfs dressaient la tête et puis ils bramaient* (Giono). || **3.** *Poét.* Se dit en parlant de la mer, du vent, etc. : *Il ne reste plus dans mon âme | Qu'un seul amour pour y chanter | Mais le vent d'automne qui brame | Ne permet pas de l'écouter* (Gautier). || **4.** *Fig.* Crier de manière plaintive : *Cette voix expressive et douloureuse qu'il entendait rôder autour de la maison, gémir sous la porte ébranlée, bramer en lui demandant grâce* (Daudet). || **5.** Crier, parler très fort : *Cet orateur ne fait que bramer.* || **6.** Fam. *Bramer après quelqu'un, quelque chose,* les réclamer à grands cris : *Je brame après la solitude et décide de partir demain* (Gide). *Parce qu'il bramait après la tendresse, Saint-Beuve avait une grande capacité de souffrir et d'analyser la souffrance* (Maurois).

• SYN. : **3** *mugir, rugir ;* **5** *beugler, brailler, gueuler* (pop.), *huler, vociférer.*

◆ v. tr. Chanter à tue-tête et sans harmonie : *Il brame un de ces airs, romances ou polkas* (Verlaine).

bramine [bramin] n. m. Syn. anc. de BRAHMANE.

bran [brɑ̃] n. m. (du lat. pop. **brennus,* sans doute d'origine gauloise ; XII^e s., écrit *bren*). **1.** *Dialect.* Partie la plus grossière du son. || Fig. *Bran de scie,* sciure de bois. || **2.** *Vx* et *pop.* Matière fécale : *Une odeur de bran, une senteur d'étable* (Huysmans). || *Pour du bran de chien* (Richepin), pour rien. || *Bran d'agace,* gomme de l'écorce du prunier et du cerisier (*agace,* nom dialect. de la pie).

◆ **Bran !** interj. *Vx.* Marque le dépit. || *Bran pour...,* expression de mépris : *« Bran pour les Bridau ! — Nous les briderons, les Bridau »* (Balzac).

branc n. m. V. BRAND.

brancade [brɑ̃kad] n. f. (provenç. *brancado ;* 1642, Oudin). *Vx.* Nom donné

à la chaîne des forçats : *La brancade a usé jusqu'aux os la chair de mes jambes* (Béraud).

brancard [brɑ̃kar] n. m. (du normand *branque,* branche ; 1534, Rabelais, aux sens de « grosse branche » et de « vergue »). **1.** Chacun des bras d'une civière. || **2.** Civière destinée au transport des blessés : *Puis formant à la hâte un brancard de verdure, | L'enfant portant les pieds, moi le front, nous marchons* (Lamartine). || **3.** Chacune des deux prolonges de bois entre lesquelles on attelle un cheval : *Un coin de la place des Arènes, encombrée de pataches dételées et poudreuses, de charrettes basculées, les brancards en l'air* (Daudet). || *Cheval de brancard,* cheval placé entre les brancards d'une charrette attelée d'un ou de plusieurs autres chevaux. (On dit aussi LIMONIER.) || *Ruer dans les brancards,* en parlant du cheval, chercher à se retirer des brancards ; au *fig.,* en parlant d'une personne, regimber, se rebeller. || **4.** Chacune des deux pièces longitudinales d'une brouette, d'une voiture à bras. || **5.** *Class.* Litière portée par des hommes ou par des chevaux : *Je disais que je me ferais porter en branchard du mont Caucase, où je demeure, chez le grand Barmécide* (Voltaire).

brancardage [brɑ̃kardaʒ] n. m. (de *brancard ;* XX^e^ s.). **1.** Transport d'un blessé sur un brancard. || **2.** Fonction de brancardier : *Le brancardage, c'est dur, mais ça vaut mieux que la ligne, pas vrai ?* (Duhamel).

brancarder [brɑ̃karde] v. intr. et tr. (de *brancard ;* 1877, Littré). Transporter un blessé sur un brancard.

brancardier [brɑ̃kardje] n. m. (de *brancard ;* début du XVII[e] s., Scarron). **1.** *Vx.* Cheval de brancard. || **2.** Porteur de civière : *Les brancardiers de Lourdes.* || *Spécialem.* Soldat non combattant, chargé de relever les blessés et de les transporter à l'ambulance.

branchage [brɑ̃ʃaʒ] n. m. (de *branche ;* milieu du XV[e] s.). **1.** Ensemble des branches d'un arbre : *La lune [...] éclairait de temps à autre au travers du branchage serré de la forêt* (Sand). || **2.** *Poét.* Ramure d'un cerf.

● SYN. : **1** *frondaison, ramée, ramure ;* **2** *bois.*

◆ **branchages** n. m. pl. Amas de petites branches, coupées ou non : *Hutte de branchages.*

branche [brɑ̃ʃ] n. f. (bas lat. *branca,* patte [par comparaison], peut-être d'origine gauloise ; 1080, *Chanson de Roland*).

I. 1. Division importante du tronc d'un arbre ou de la tige d'une plante, par opposition aux rameaux. || *Branches charpentières,* celles qui constituent la charpente de l'arbre. || *Branches fruitières, branches à fruits,* celles qui portent les fruits. || *Branche gourmande,* branche qui ne produit que du bois. || **2.** Ramification d'un arbre, sans distinction de production ni de taille, le contexte précisant le sens : *Les rues des villes inondées de lumière, des branches vertes sur les seuils* (Hugo). *Installés sur les branches des tilleuls comme pour la revue de Vincennes,* [ils] *se contentaient d'allumer des feux de Bengale* (Radiguet). || *Être comme l'oiseau sur la branche,* être dans une situation instable ou précaire. || *Scier la branche,* compromettre sa propre situation, ou bien nuire à autrui par maladresse ou par ruse. || Fam. *S'accrocher, se raccrocher aux branches,* utiliser tous les moyens pour se tirer d'un péril ; rasxsembler toute son énergie dans une situation difficile. || **3.** *Par extens.* S'applique, plus ou moins exactement, à la tige ou à d'autres parties des végétaux : *Parfois de grands varechs filaient en longues branches* (Verlaine). *Les branches d'une racine.* || Asperges en branche, asperges servies avec une partie de leur tige, par opposition aux pointes. || *Céleri en branche, épinards en branche,* cuits et servis avec les feuilles entières. || **4.** *Par anal.* Ramification ou division d'un élément principal : *Branches d'un chemin, d'une route, d'un fleuve, d'un chandelier, d'un lustre. Le hardi promontoire qui sépare les deux branches du lac* [de Côme] (Stendhal). || *Branches du cerf,* les ramifications de ses bois. || *Branches d'une étoile,* ses diverses divisions en forme de pointe : *Cet insolent caillou portait trois petits traits groupés comme les branches d'une étoile* (Duhamel). || *Branches d'un éventail,* ses diverses portions limitées par les nervures : *Et le soleil mourant, sur un ciel riche et sombre | Ferme les branches d'or de son rouge éventail* (Heredia). || *Branches d'une voûte,* nervures qui, dans une voûte gothique, partent des piliers. || **5.** Terme employé en anatomie pour désigner les ramifications des artères, des veines, des nerfs. || **6.** Tiges mobiles d'un instrument situées de part et d'autre d'un axe : *Branches d'un compas, d'une pince.* || Branches de lunettes, les deux tiges qui reposent sur les oreilles. || **7.** En mathématiques, partie d'une courbe non fermée qui s'éloigne à l'infini : *Les branches d'une parabole, d'une hyperbole.* || **8.** *Vieille branche,* apostrophe familière à l'adresse d'un ami : *Nous ne sommes plus jeunes, ma vieille branche, et le temps se gâte* (Huysmans).

II. 1. Division d'un arbre généalogique désignant chacune des lignées issues d'une même famille : *La branche aînée. la branche cadette. Depuis l'avènement au trône de la branche cadette, dont il fut un actif coopérateur, il restait directeur indispensable au ministère* (Balzac). *On savait qu'il s'était arrêté en Irlande, où il avait une branche de sa famille* (Sainte-Beuve). || Fam. *Avoir de la branche,* avoir de la distinction, de la race : *Une grande fille calme, un peu raide, mais belle, avec une encolure royale et de la branche* (Duhamel) ; s'est dit aussi des choses : *Notre soirée aura de la branche* (Bernstein). || **2.** Division d'une science ou d'une activité : *Branches de l'art, de la littérature, de l'industrie. Il n'y a pas une branche des sciences que les Jésuites n'aient cultivée* (Chateaubriand). || **3.** Domaine restreint où s'exerce l'activité de quelqu'un (parfois syn. de PROFESSION ou de SPÉCIALITÉ) : *Dans sa branche, il est très documenté.* || **4.** *Spécialem.* En littérature, chacune des parties d'une œuvre collective, écrites en des temps et des lieux différents, que l'on attribue à un auteur donné ou dans laquelle on trouve une unité de composition et de style : *Les vingt-sept branches du « Roman de Renart »*

● SYN. : **II, 2** *discipline, section, spécialité ;* **3** *partie.*

branché, e [brɑ̃ʃe] adj. et n. (part. passé de *brancher*). *Class.* et *littér.* Pendu (à une potence, à une branche) : *Le trio branché | Mourut contrit et fort bien confessé* (La Fontaine). *La grimace que, dans un grand arbre, faisait le branché* (Goncourt).

branchement [brɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *brancher ;* XVI[e] s., au sens 1 ; au sens 2, XIX[e] s.). **1.** *Vx.* Le fait de pousser des branches, pour un végétal. || **2.** Action de brancher, de rattacher un poste d'utilisation à une canalisation principale. || **3.** Canalisation, circuit secondaire aboutissant à une canalisation principale. || Spécialem. *Branchement de voie,* aiguillage donnant accès à des voies de desserte momentanée.

brancher [brɑ̃ʃe] v. tr. (de *branche ;* 1510, Carloix, au sens 1 ; au sens 4, 1863, Littré). **1.** *Class.* Pendre à une branche d'arbre, à un gibet : *Quand le prévôt attrapait des vagabonds, il les branchait au premier arbre* (Acad., 1694). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Servir de gibet à : *Deux croix sont pleines et branchent encore les deux larrons* (Huysmans). || **3.** *Class.* Diviser en branches une famille : *Le motif qui m'avait fait souhaiter l'ambassade d'Espagne, c'était la grandesse pour mon second fils, et brancher ainsi ma maison* (Saint-Simon). || **4.** Rattacher une canalisation secondaire à une canalisation principale, un poste d'utilisation à une canalisation ou à un circuit électrique, et, *par extens.,* mettre en marche : *Brancher un poste de radio.* || Brancher une prise de courant, introduire la fiche dans la prise. || **5.** Fig. et spécialem. *Brancher un abonné sur,* dans le langage des opérateurs de téléphone, permettre à une personne de communiquer avec son correspondant. (L'opérateur *branche la ligne* du demandeur sur celle du demandé, puis, par simplification de langage, *branche le demandeur.*) || **6.** Fam. *Brancher quelqu'un sur,* l'aiguiller, le diri-

ger sur, le mettre en contact avec un tiers : *Il avait besoin d'un avocat, je l'ai branché sur un de mes amis* ; le mettre sur un sujet : *La conversation languissait quand j'ai eu l'idée de la brancher sur ses souvenirs de guerre.*

● SYN. : **6** *orienter.*

◆ v. intr. (XVI^e s.). Percher sur une branche : *Le faisan branche.*

◆ **se brancher** v. pr. **1.** Se percher sur une branche. || **2.** *Fam.* Capter une émission radiophonique : *Se brancher sur un poste étranger.*

branchette [brɑ̃ʃɛt] n. f. (dimin. de *branche* ; XIV^e s.). Petite branche : *Toutes les sucreries accrochées aux branchettes d'un arbre de Noël* (Daudet).

● SYN. : *rameau.*

branchial, e, aux [brɑ̃ʃjal, -o] adj. (de *branchies* ; 1826, Mozin). Relatif aux branchies.

branchié, e [brɑ̃ʃje] adj. (de *branchies* ; 1863, Littré). Pourvu de branchies.

branchier, ère [brɑ̃ʃje, -ɛr] adj. (de *branche* ; XIV^e s.). En fauconnerie, se dit d'un jeune oiseau de proie qui ne fait encore que voleter de branche en branche.

branchies [brɑ̃ʃi] n. f. pl. (lat. *branchiae,* du gr. *brankhia* ; fin du XVII^e s.). Organes respiratoires de nombreux animaux aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, etc.), qui absorbent l'oxygène dissous dans l'eau et y rejettent le gaz carbonique.

branchiopodes [brɑ̃kjɔpɔd] n. m. pl. (de *branchies et du gr. pous, podxos,* pied ; 1826, Mozin). Sous-classe de crustacés, en général de petite taille, caractérisés par leurs pattes aplaties et lobées.

branchu, e [brɑ̃ʃy] adj. (de *branche* ; fin du XII^e s., Marie de France). **1.** Pourvu de nombreuses branches : *À travers les ormes branchus de mon boulevard, j'aperçus les réverbères* (Chateaubriand). || **2.** Se dit des bois d'un cerf, d'un daim, de son branchage.

● SYN. : **1** *feuillu, touffu.*

branchure [brɑ̃ʃyr] n. f. (de *branche* ; XVI^e s.). *Dialect.* Ensemble des branches d'un arbre : *La branchure du chêne couvre une grande place herbue* (Sand). *Toute la branchure des arbres entrechoqués emplissait la nuit d'une rumeur incessante* (Maupassant).

● SYN. : *branchage, frondaison, ramée, ramure.*

brand ou **branc** [brɑ̃] n. m. (du germ. **brand,* tison, d'où « épée », à cause de l'éclat ; 1080, *Chanson de Roland*). Au Moyen Âge, grosse épée que l'on maniait à deux mains.

brandade [brɑ̃dad] n. f. (du provenç. moderne *brandado,* chose remuée, de *branda,* remuer [de la même famille que *brandir*] ; 1788, *Encycl. métghodique*). Préparation de la morue à la provençale, pilée avec de l'huile d'olive, de la crème, de l'ail, du persil, etc. : *Ce plat méridional entre tous, la brandade de morue, ne se trouve guère qu'aux « Produits du Midi » ; mais la vraie, blanche, pilée fin, crémeuse, une pointe d'aïet* (Daudet).

brande [brɑ̃d] n. f. (de l'anc. franç. *brander,* embraser, de *brand,* tison, lat. médiév. *branda,* bruyère, parce qu'on brûlait les bruyères pour défricher ; 1205, texte breton). **1.** Nom usuel de plantes de sous-bois, dans les forêts de pins, telles que genêts et bruyères : *Après avoir marché deux lieues, qui me coûtèrent six heures de temps, j'aperçus une famille de bohémiens campée avec deux chèvres et un âne, derrière un fossé, autour d'un feu de brandes* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Variété de bruyère sèche : *Nous marchions sans parler, dans l'humide gazon, | Dans la bruyère épaisse et dans les hautes brandes* (Vigny). || **2.** *Par extens.* Lieu infertile où croissent ces plantes : *Tirant après nous nos chevaux par la bride, nous parvînmes, à travers des brandes et des halliers, au sud de la rivière Niagara, sept ou huit cents pas au-dessus du Saut* (Chateaubriand). || **3.** Fagot enduit d'une matière inflammable.

● SYN. : **2** *lande.*

brandebourg [brɑ̃dbur] n. f. (de *Brandebourg,* n. de province ; fin du XVII^e s.). **1.** *Class.* Casaque à longues manches, ornée de galons, que portaient les soldats de l'Électeur de Brandebourg. || **2.** *Class.* Vêtement de dessus à l'usage des femmes : *J'ai sur mon dos votre belle brandebourg, qui me pare* (Sévigné). || **3.** *Class.* Pavillon de jardin : *J'ai donc fait faire deux petites brandebourgs pour la pluie* (Sévigné).

◆ n. m. (XVIII^e s.). Ornement brodé ou en galon sur une tunique de soldat ou sur une veste, un manteau, entourant une boutonnière ou en tenant lieu : *Les tuniques bleu de ciel s'y pressaient à côté des vestons de hussards galonnés de soutaches et de brandebourgs* (Daudet). *Il porte coquettement son dolman noir à brandebourgs, garni d'astradan* (Martin du Gard).

brandebourgeois, e [brɑ̃dburʒwa, -az] adj. et n. (XVIII^e s.). De ou du Brandebourg.

brandevin [brɑ̃dvɛ̃] n. m. (du néerl. *brandewijn,* vin brûlé ; 1641, Richelieu). *Vx.* Eau-de-vie de vin : *Les soldats de garde, à la vue de mon uniforme, m'offrirent un quignon de pain de munition, et le caporal me présenta, dans un godet de verre bleu, du brandevin au poivre. Je faisais quelques façons pour boire à la coupe de l'hospitalité militaire* (Chateaubriand).

brandevinier, ère [brɑ̃dvinje, -ɛr] n. (de *brandevin* ; 1743, Trévoux). **1.** *Vx.* Personne qui allait de ferme en ferme distiller l'eau-de-vie. || **2.** *Vx.* Cantinier, cantinière.

brandiller [brɑ̃dije] v. tr. (dimin. de *brandir* 1 ; v. 1300, *Doon de Mayence*). *Class.* Remuer de côté et d'autre, en petits mouvements alternatifs : *Brandiller les jambes* (Acad., 1694). *Brandiller la tête.*

◆ v. intr. Osciller, se balancer : *Après avoir traversé des pays où il n'y avait pas trace d'habitants, j'apercevais l'enseigne d'une auberge qui brandillait à une branche d'arbre* (Chateaubriand). *Il regardait couler la foule, filer les voitures de maître et les fiacres, brandiller les charrettes de louage, pleines de meubles* (Huysmans).

1. brandir [brɑ̃dir] v. tr. (de *brand,* épée ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Lever une arme d'un geste menaçant : *Brandir une épée.* || **2.** *Par extens.* Agiter en l'air en signe de triomphe ou de joie, ou simplement lever en l'air à bout de bras (nuance plaisante) : *Brandir un drapeau, une pièce à conviction. Le plus habile d'entre eux* [des musiciens] *brandit un tambourin large comme un bouclier* (Duhamel). || Fig. *Brandir l'étendard de la révolte,* susciter la révolte, en être le moteur. || **3.** *Fig.* Agiter la menace de : *Brandir sa démission. Brandissant la loi, il frappait sans pitié les faibles, les défaillants* (Maupassant).

2. brandir [brɑ̃dir] v. tr. (origine incertaine ; 1690, Furetière). Fixer deux pièces de charpente au moyen d'une cheville.

brandissement [brɑ̃dismɑ̃] n. m. (de *brandir* ; XIX^e s.). Action de brandir : *Soudain* [...], *elle se baisse, ramasse une grosse pierre qui traîne à terre, la saisit, la dresse en l'air au bout de son bras dans un brandissement superbe* (Goncourt).

brandisseur [brɑ̃disœr] n. m. (de *brandir* ; XIX^e s.). Celui qui brandit (rare) : *Hérauts d'armes et brandisseurs d'insignes royaux au sacre de Bonaparte, ils rempliront les mêmes fonctions au sacre de Charles X* (Chateaubriand).

brandon [brɑ̃dɔ̃] n. m. (du germ. **brand,* tison ; XII^e s.). **1.** Poignée de paille tortillée, pour éclairer ou pour mettre le feu, et, *par extens.,* torche : [Félicité] *déchira la première page d'un manuscrit, l'alluma à la lampe, alla jeter ce brandon flambant dans la grande cheminée* (Zola). || *Vx. Dimanche des brandons,* premier dimanche de carême, où se faisait une procession avec brandons. || **2.** Débris enflammé qui s'échappe d'une matière en combustion : *Le vent porte des brandons à plusieurs centaines de mètres.* || Fig. *Brandon de discorde,* personne ou chose qui est cause de querelles, de disputes. || **3.** *Spécialem.* Artifice incendiaire employé autrefois dans la marine. || **4.** Terme de droit désignant la paille tortillée fichée sur un bâton que l'on place au bord d'un champ pour indiquer que la récolte a été saisie par voie de justice.

brandonner [brɑ̃dɔne] v. tr. (de *brandon* ; 1387, Du Cange). *Vx.* Placer des brandons aux extrémités d'une terre dont la récolte est saisie.

brandy [brɑ̃di] n. m. (mot angl., de *to brand,* brûler ; 1688, Miege). Eau-de-vie.

branlant, e [brɑ̃lɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *branler* ; 1389, Gay). **1.** Qui vacille, qui manque de stabilité : *Dent branlante. Fauteuil branlant. Un fiacre branlant, un cheval accablé me traînent jusqu'à la grille noire qui défend ce parc où rien ne change* (Colette). || Fig. *Château branlant,* se dit d'une personne ou d'une chose d'apparence peu robuste. || **2.** *Fig.* Qui manque de force, de crédit, d'autorité : *Aussi surannée, aussi branlante qu'elle* [l'Académie] *apparaisse à de jeunes impertinents, elle fait partie de notre héritage, de notre patrimoine* (Mauriac).

• SYN. : **1** *ballottant, titubant, vacillant ;* **2** *chancelant.* — CONTR. : **1** *ferme, fixe, solide ;* **2** *assuré, fort, stable.*

◆ **branlant** n. m. *Vx.* Ornement métallique en pendeloque.

branle [brɑ̃l] n. m. (déverbal de *branler* ; XIIe s. ; au sens 4, fin du XSVe s.). **1.** oscillation d'un corps qui va et vient : *mettre une cloche en branle. Les yeux à terre, le crâne dur, ils* [les grévistes] *dirent non, toujours non, d'un branle farouche* (Zola). *Un tremblement à peine perceptible agita la lèvre inférieure, la barbiche ; puis un branle de plus en plus accentué secoua le visage, les épaules, le buste : il sanglotait* (Martin du Gard). || *Sonner en branle,* sonner les cloches à la volée. || **2.** *Fig.* Impulsion initiale donnée à une chose : *Donner le branle. Le jeune Rastignac était évidemment l'* « *amuseur* » *de cette loge, il donnait le branle à ce rire parisien [...] qui s'empresse d'épuiser le sujet présent en en faisant quelque chose de vieux et d'usé dans un seul moment* (Balzac). || Être en branle, mettre en branle, être, mettre en mouvement, en action : *Il faut que mon corps soit en branle pour y mettre mon esprit* (Rousseau). || Class. *Être en branle,* être dans l'incertitude : *La Sicile était en branle de suivre Messine* (Racine). || **3.** *Vx.* En termes de marine, hamac : *Je me jette en bas de mon branle ; une vague enfonce le château de poupe, inonde la chambre du capitaine, renverse et roule pêle-mêle tables, lits, coffres, meubles et armes ; je gagne le tillac à demi-noyé* (Chateaubriand). || **4.** Dans populaire aux XVIe et XVIIe s. ; air sur lequel on l'exécute : *Je te ferai danser un branle de sortie sans violons* (Regnard). *On a parlé de danser dans un branle, et on le dansera malgré la pluie* (Daudet). || Fig. *Ouvrir, commencer le branle,* donner l'exemple.

• SYN. : **1** *agitation, balancement, branlement, mouvement, tremblement ;* **2** *élan. envolée.*

branle-bas [brɑ̃lbɑ] n. m. invar. (de *branle,* hamac, et *bas* ; 1687, Desroches). **1.** *Vx.* Sur un navire, action de rouler les hamacs au lever (*branle-bas du matin*), ou de les dérouler au coucher (*branle-bas du soir*). || **2.** *Branle-bas de combat,* ensemble des dispositions qui permettent à un navire de guerre d'être prêt pour le combat ; au *fig.* (et souvent sans complément), préparatifs avant une action importante : *Le branle-bas militaire semblait s'accélérer en Russie : de toutes parts se confirmait la supposition que le tsar, la veille, en secret, avait signé l'ukase décisif, l'ukase de la mobilisation générale* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Agitation désordonnée ; bouleversement : *Branle-bas général.*

• SYN. : **3** *chambardement* (fam.), *chaos, confusion, remue-ménage* (fam.), *tohubohu.*

branlement [brɑ̃lmɑ̃] n. m. (de *branler* ; 1355, Bersuire). Oscillation, mouvement continu de balancement : *Le général avait [...] un branlement sénile de la tête, une façon inconsciente de dire toujours* « *non... non* » (Daudet).

branle-queue [brɑ̃lkø] n. m. invar. (de *branler* et de *queue* ; XVIe s., Godefroy). Un des noms de la bergeronnette, encore appelée *hochequeue.*

branler [brɑ̃le] v. tr. (contraction de *brandeler,* agiter, s'agiter, dér. de *brandir* ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** *Class.* Brandir : *Elle branla sa javeline* (Scarron). || **2.** *Class.* Agiter, mettre en mouvement : *Planer [...] se dit des oiseaux qui volent sans branler les ailes* (Malherbe). || Fam. *Branler le menton,* manger : *Soit, pourvu que toujours je branle le menton, | À table, comptez-moi, si vous voulez, pour quatre* (Molière). || **3.** Imprimer un mouvement d'oscillation : *Comme elle penchait son front en branlant la tête à la manière des mourrices, les grandes ailes du bonnet et les ailes de l'oiseau frémissaient ensemble* (Flaubert). || **4.** *Triv.* Faire : *Qu'est-ce que tu branles là ?*

• SYN. : **3** *balancer, hocher, osciller, remuer.*

◆ v. intr. **1.** *Class.* Se mettre en mouvement : *Ne mets point ton espoir sur un frêle roseau | Qui penche au gré du vent, qui branle au gré de l'eau* (Corneille). || **2.** *Class.* et *fig.* Montrer de l'intérêt : *J'enrage de voir de ces gens qui, dans une comédie, se récrieront aux méchants endroits et ne branleront pas à ceux qui sont bons* (Molière). || **3.** *Class.* Hésiter : *Cet homme n'est pas ferme dans ce parti, et branle* (Acad.). || **4.** Osciller, manquer d'assise : *Le banc de droite branlait [...] sous une brochette de petites filles déjà grandes* (Colette). *Dent qui branle.* || *Tout ce qui branle ne tombe pas,* la précarité d'une chose n'indique pas forcément sa chute. || **5.** Fam. *Branler dans le manche* ou *au manche,* en parlant d'un outil, être mal emmanché, mal assujetti ; au *fig.,* en parlant d'une chose, manquer de solidité, être près de tomber : *Un régime qui branle dans le manche.*

• SYN. : **4** *balancer, brandiller, chanceler, remuer, vaciller.*

◆ **se branler** v. pr. **1.** Pop. *S'en branler,* s'en moquer. || **2.** *Triv.* Pratiquer l'onanisme.

branloire [brɑ̃lwar] n. f. (de *branler* ; 1572, Amyot). **1.** Planche servant de balançoire. || **2.** Caisse suspendue sous une voiture à chevaux, pour le transport des objets fragiles.

branque [brɑ̃k] n. m. (de l'argot piémontais *branci,* âne ; 1821, Ansiaume). *Pop.* Sot, imbécile.

branquignol [brɑ̃kiɲɔl] n. m. (de l'argot piémontais *branci,* âne, et de *guignol* ; 1899, G. Esnault). *Pop.* Individu un peu fou, loufoque : *Un vieux branquignol, qui ne frottait que les lendemains de boue, et encore, où ça se voyait, devant les fenêtres* (Martin du Gard).

• SYN. : *braque* (fam.), *dingue* (pop.), *farfelu, toqué* (pop.).

braquage [brakaʒ] n. m. (de *braquer* ; fin du XIXe s.). Action de braquer les roues d'une voiture, les pièces orientables d'une machine. || *Angle de braquage,* angle maximal que peuvent faire les roues d'une automobile par rapport à leur position normale. || *Rayon de braquage,* rayon du cercle décrit par une voiture dont les roues sont braquées au maximum.

1. braque [brak] n. m. (ital. *bracco* ou provenç. *brac* ; 1265, Br. Latini). Chien de chasse à poil ras et à oreilles pendantes, utilisé comme chien d'arrêt : *Le bleu d'Auvergne est un braque.*

2. braque [brak] adj. (emploi métaphorique du précéd. ; 1736, Marivaux). *Fam.* Se dit d'un individu bizarre, aux manières originales et un peu folles : *Un drôle d'être, un peu braque* (Goncourt). *Je suis un peu braque | Puisque je suis fou | D'une qui s'en fout | Qui en aime un autre* (Apollinaire).

• SYN. : *baroque, fantasque, farfelu.*

braquemart [brakmar] n. m. (problablem. du moyen néerl. *breecmes* ; 1392, Du Cange, écrit *bragamas* ; *braquemart,* 1411, Gay, au sens 1 ; sens 2, XVIe s.). **1.** Épée courte et large, en usage aux XIVe et XVe s. || **2.** *Fig.* et *pop.* Membre viril.

braquement [brakmɑ̃] n. m. (de *braquer* ; 1690, Furetière). *Vx.* Action de braquer.

braquer [brake] v. tr. (peut-être du lat. pop. *brachitare,* de *bracchium,* bras ; 1546, Rabelais, au sens de « tourner » ; sens actuel, 1561, Grevin ; var. *brater,* début du XVIIe s., au sens de « conduire »). **1.** Tourner une arme à feu, un instrument d'optique vers un objectif : *Braquer une mitrailleuse sur un pont, un revolver contre un voleur. Braquer un télescope sur une étoile* ; et par extens. :

Hélène, braquant son face-à-main, examina les poteries (Bertrand). *Il braqua sa lance ; le foyer contre lequel il luttait se trouvait être le plus menaçant* (Malraux). || **2.** *Braquer les yeux, son regard sur quelqu'un,* le fixer avec attention : *Les quarante bourgeois qui seront assis en face, bouche bénate, les yeux braqués sur les miens et s'attendant à des périodes ronflantes et correctes* (Balzac). *Puis il braqua sur Jacques son regard aigu* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Tendre son attention, sa volonté vers : *L'avion fonçait pour le départ entre deux autres, pilotes et observateurs braqués vers le même combat* (Malraux). || Fam. *Être braqué sur quelque chose,* concentrer toute son attention sur une question et la maintenir obstinément sur ce seul sujet. || **4.** Fig. et fam. *Braquer quelqu'un contre quelqu'un* ou *contre quelque chose,* l'amener à une attitude d'opposition ou d'hostilité contre cette personne ou cette chose. || **5.** Orienter les roues d'une voiture, les gouvernes d'un avion, les pièces mobiles d'une machine : *Braquer son véhicule vers la gauche ;* et absol. : *Braquer à gauche.*

● SYN. : **2** *diriger, orienter, pointer ;* **4** *dresser ;* **5** *obliquer, tourner, virer.* — CONTR. : **1** et **2** *détourner.*

◆ v. intr. Tourner : *Cette voiture braque bien.*

◆ **se braquer** v. pr. *Fam.* Prendre une attitude d'opposition obstinée ; se buter.

braquet [brakɛ] n. m. (forme abrégée de *braquemart ;* 1432, Baudet Herenc, au sens 1 ; au sens 2, XIX^e s.). **1.** *Vx.* Petite épée. || **2.** Petit clou à ferrer les souliers. || **3.** En termes de cyclisme, rapport de démultiplication entre le pédalier et le pignon arrière d'une bicyclette (habituellement exprimé par une fraction dont le premier chiffre est celui des dents du pédalier, le second celui des dents du pignon). || *Grand braquet, petit braquet,* braquet qui permet un grand, un petit développement : *Les coureurs mettent un petit braquet pour monter les cols et un grand braquet pour le sprint.* || Fig. et fam. *Mettre le grand braquet,* faire un effort violent.

bras [bra] n. m. (lat. *bracchium,* du gr. *brakhiôn ;* 1080, *Chanson de Roland*).

Sens propres.

1. Partie du membre supérieur de l'homme située entre l'épaule et le coude : *Le bras et l'avant-bras.* || **2.** Le membre supérieur, de l'épaule à la main : *Se casser le bras. Avoir les bras nus. Porter un livre sous le bras. Bras en l'air.* || *Voiture, presse, moulin,* etc., *à bras,* qui se manœuvrent à l'aide des bras, par la force des bras. || *Tenir quelque chose* ou *quelqu'un à bout de bras,* le porter au-dessus de soi, les bras tendus ; au *fig.,* être le soutien indispensable de quelque chose ou de quelqu'un. || *Avoir l'arme au bras,* avoir le fusil sous le bras, être en alerte, prêt à tirer ; au *fig.,* être vigilant. || *Avoir les bras ballants,* les garder le long du corps dans une position relâchée. || *Avoir les bras en croix,* avoir les bras étendus perpendiculairement à la ligne du corps. || *Frapper à bras raccourcis, à tour de bras,* avec une grande violence, les coups se succédant sans interruption : *Tu fouettais tous ces vils marchands à tour de bras* (Baudelaire). || *Prendre quelqu'un* ou *quelque chose à bras-le-corps,* les bras jetés autour de la personne ou de l'objet ; au *fig.,* d'une manière franche, qui n'esquive pas les difficultés. || *Donner le bras à quelqu'un,* donner son bras comme appui à quelqu'un pour l'aider à marcher. || *Aller bras dessus bras dessous,* marcher le bras de l'un passé sous le bras de l'autre ; au *fig.,* agir en complet accord. || Fig. *Avoir quelqu'un ou quelque chose sur les bras,* en avoir la responsabilité : *Je restai donc avec plus de cent hectares sur les bras* (Gide) ; *spécialem.,* avoir financièrement à sa charge une ou plusieurs personnes (petits enfants, parents, etc.) : *Il a sur les bras sa mère infirme.* || *Avoir, se mettre une mauvaise affaire sur les bras,* être, se mettre dans une situation dangereuse ou embarrassante, être l'objet d'une accusation grave. || *Les bras m'en tombent,* j'en suis extrêmement surpris. || Spécialem. *Avoir des bras,* en parlant d'une danseuse, avoir un beau port de bras, mouvoir ses bras avec grâce. || Vx. *Faire de grands bras,* faire de grands gestes. || Vx. *Faire les beaux bras, les grands bras,* se donner de grands airs, et, aussi, se prêter de l'influence. || Fam. *Être en bras de chemise,* avoir les manches de sa chemise retroussées : *Numa se penchait sur la rampe, rouge, allumé, en bras de chemise, tenant par la taille cette fille très excitée aussi, les cheveux dans le dos sur les fanfreluches d'un déshabillé de foulard rose* (Daudet). *Selon qu'il avait plus ou moins chaud, en bras de chemise, en pyjama, en veston écossais de couleur rare* (Proust). *Le chemisier, en bras de chemise malgré l'hiver, remonte sa devanture de tôle ondulée* (Romains). || Fam. *Gros comme le bras,* loc. exprimant le respect avec lequel, en s'adressant à une personne, on lui donne ses titres, et plus souvent des titres qui ne lui sont pas dus : *Tous les plus gros monsieurs me parlaient chapeau bas ;* | *« Monsieur de Petit Jean », ah ! gros comme le bras !* (Racine).

Emplois métaphoriques.

● **I.** LE BRAS SYMBOLE DU TRAVAIL, DE L'ACTION, DU COURAGE, DE LA PUISSANCE. **1.** *Vivre de ses bras,* vivre de son travail, et particulièrement d'un travail manuel. || Fam. *Ne pas avoir quatre* (ou *cent*) *bras,* ne pouvoir faire que ce qui est possible à un seul homme (formule pour refuser une tâche trop lourde ou un délai trop court). || *Travailler à pleins bras,* être en pleine activité : *Une usine qui travaille à pleins bras.* || *Avoir les bras croisés, se croiser les bras,* ne rien faire, rester sans travailler. || *À force de bras,* avec la seule force humaine (par opposition à la force animale ou à la force mécanique). || Fam. *Huile de bras,* activité physique, effort tenace et courageux. || Fam. *Les gros bras,* en termes de sport, les champions, ceux qui dominent dans une épreuve. || **2.** Personne qui travaille physiquement : *L'agriculture manque de bras.* || Personne qui agit, par opposition à celle qui conçoit : *Sire, j'en suis la tête, il n'en est que le bras* (Corneille). || *Être le bras droit de quelqu'un,* être son principal adjoint, celui dont le travail et l'aide sont particulièrement appréciés. || **3.** *Class.* et *poét.* Vertu guerrière : *Mon bras, qu'avec respect toute l'Espagne admire,* | *Mon bras, qui tant de fois a sauvé cet empire* [...], | *Trahit donc ma querelle* (Corneille). *Nul homme en ta marche hardie* | *N'a vaincu ton bras calme et fort ;* | *À Moscou, ce fut l'incendie ;* | *À Waterloo, ce fut le sort* (Hugo). || **4.** Pouvoir, puissance : *Le bras de Dieu. Le bras de la justice.* || *Le bras séculier,* sous l'Ancien Régime, l'autorité civile en tant que protectrice de la religion catholique : *Le bras séculier, derrière lequel s'abrite la cruauté cléricale, n'est pas le plus coupable* (Renan). || *Gouverner d'un bras de fer,* gouverner avec une grande dureté. || Fam. *Avoir le bras long,* avoir une grande influence. || *Arrêter, retenir le bras de quelqu'un,* l'empêcher d'agir. || *Lier les bras à quelqu'un,* l'empêcher d'agir. || *Casser, couper bras et jambes à quelqu'un,* le fatiguer très fortement ou le frapper de stupeur ; lui ôter la possibilité, les moyens d'agir.

● **II.** LE BRAS SYMBOLE DE L'ÉTREINTE, DE L'UNION. **1.** *Prendre, serrer, tenir, presser quelqu'un dans ses bras,* le serrer sur sa poitrine, en signe de tendresse. || *Avoir porté quelqu'un dans ses bras,* l'avoir connu tout petit, étant soi-même déjà adulte. || *Dans mes bras !,* apostrophe qui convie à des effusions (presque toujours ironiq.). || *Dans les bras,* entre les bras, auprès de : *Mourir dans les bras de ses enfants. Ils viennent jusque dans nos bras* | *Égorger nos fils, nos compagnes* (Rouget de Lisle). || *Se jeter dans les bras de quelqu'un,* réclamer sa tendresse et son appui, ou se mettre à sa merci. || *Tendre les bras à quelqu'un,* lui faire des avances, l'inviter de manière pressante : *Argos nous tend les bras et Sparte nous appelle* (Racine) ; lui offrir un pardon généreux. || *Tendre les bras vers quelqu'un, vers quelque chose,* implorer l'aide de cette personne, désirer ardemment cette chose. || *Recevoir quelqu'un à bras ouverts,* l'accueillir avec empressement, en

manifestant de la joie. || *Être dans les bras d'une femme,* par euphémisme, coucher avec elle. || Fam. *Être dans les bras de Morphée,* être endormi, Morphée étant le dieu des Songes. || *S'endormir dans les bras du Seigneur,* mourir pieusement. || **2.** Vx. *Offrir son bras à quelqu'un,* lui offrir le mariage.

Sens analogiques.

• **I.** En anatomie animale. **1.** Membre antérieur des vertébrés. || *Bras du cheval,* la patte antérieure, de l'épaule au genou. || **2.** Pince de certains crustacés : *Bras de l'écrevisse.* || **3.** Tentacule des céphalopodes.

• **II.** En géographie. **1.** *Bras d'un fleuve,* subdivisions du cours principal, séparées par des îles, dans un delta par exemple. || *Bras mort,* bras où l'eau ne s'écoule plus et qui forme une zone marécageuse. || **2.** *Bras de mer,* partie d'une mer resserrée entre deux terres.

• **III.** Désigne divers objets ou parties d'objets. **1.** Vx. *Bras-applique, bras de lumière,* ou simplem. *bras,* chandelier mural dont la branche comportait un motif en forme de poing. || **2.** *Bras armé,* targe, petit bouclier faisant partie de la cuirasse et fixé au bras gauche. || **3.** *Bras de sémaphore,* voyant mobile dans un plan vertical, qui ordonne l'arrêt ou le ralentissement des trains. || **4.** *Bras d'une ancre,* les tiges partant du tronc. || **5.** *Bras d'un fauteuil,* et, autrefois, *d'une chaise,* accotoirs : *Une visite banale, parfois, la laissait cramoisie et sans force aux bras du grand fauteuil capitonné* (Colette). || **6.** *Bras d'une civière, d'une voiture, d'une brouette,* ses brancards. || **7.** *Bras d'une équerre,* ses deux côtés. || *Bras d'une scie,* les deux supports de la lame. || **8.** *Bras d'une vergue,* les deux tiges ou cordages qui en permettent la manœuvre. || **9.** En mécanique, tige qui transmet un mouvement, bielle. || **10.** *Bras de levier,* distances du point d'appui aux points où s'appliquent les deux forces. || *Bras d'une balance,* chacune des deux portions du fléau délimitées par le couteau. || *Bras d'un aviron,* la partie comprise entre la poignée et le point d'appui. || **11.** *Bras d'une vigne, d'un arbre en espalier,* tiges horizontales partant du tronc.

brasage [brazaʒ] ou **brasement** [brazmɑ̃] n. m. (de *braser ;* 1866, Larousse). Assemblage de deux pièces métalliques par brasure.

braser [braze] v. tr. (de *braise ;* fin du xvie s. [au Moyen Âge, au sens de « embraser », encore au xviie s.]). Effectuer la soudure de deux pièces métalliques par brasure.

brasero [brazero] n. m. (esp. *brasero,* brasier ; 1722, *Archives des Affaires étrangères, Corresp. d'Espagne*). Récipient métallique percé de trous et rempli de charbons ardents, destiné autrefois au chauffage des appartements et aujourd'hui au chauffage en plein air : *La molle brise, de temps en temps, s'engageait entre les paravents vitrés de la terrasse et chassait vers les amis la chaleur du brasero et sa vapeur sulfureuse* (Duhamel).

brasier [brazje] n. m. (de *braise ;* fin du xiie s., *Geste des Loherains*). **1.** Feu de charbons incandescents : *Après le soleil couché, l'horizon étant devenu rouge comme un brasier qui va s'éteindre, le lac eut l'air d'une cuve de sang* (Maupassant). || **2.** Incendie important, parvenu déjà à une grande extension : *La maison s'écroula devant nous, ne formant déjà plus qu'un épais brasier, éclatant, aveuglant, sanglant, un bûcher formidable* (Maupassant). || **3.** *Fig.* et *littér.* Image traduisant la violence du combat, ou celle des passions, de l'imagination, de la fièvre : *Le brasier de la bataille. Son cœur, sa tête est un brasier.* || *Son corps est un brasier,* il a beaucoup de fièvre. || **4.** *Vx.* Appareil analogue à un brasero.

• Syn. : **1** *feu, foyer ;* **3** *fournaise.*

brasillement [bra- *ou* brazijmɑ̃] n. m. (de *brasiller ;* 1835, Acad.). Scintillement de la mer sous le soleil. || Phosphorescence, éclat lumineux intermittent : *L'homme frappe sur l'enclume et, d'un seul coup, fait jaillir un brasillement d'étincelles* (L. Daudet).

brasiller [bra- *ou* brazije] v. tr. (de *braise ;* 1220, G. de Coincy). Faire griller sur la braise. (Rare.)

◆ v. intr. (1751, *Encyclopédie*). **1.** Scintiller, briller : *L'autel en bronze doré, couvert de fleurs et brasillant de cierges de Notre-Dame* (Huysmans). || *Spécialem.* En parlant de la mer, réfléchir les rayons du soleil, de la lune, sous forme de lueurs vives et nombreuses. || **2.** Produire une lueur tremblante : *Des lampions brasillaient au fond des venelles sombres, où l'on avait éteint les lampes électriques* (Vercel).

• Syn. : **1** *braisiller, étinceler ;* **2** *papilloter.*

bras-le-corps (à) [abralkɔr] loc. adv. V. bras.

1. brassage [brasaʒ] n. m. (de *brasser ;* 1331, Godefroy). **1.** Action de brasser la bière. || **2.** Action de remuer des matières pour en opérer le mélange. || *Spécialem.* Action de remuer le métal en fusion pour la fonte des monnaies. || *Droit de brassage,* ou simplem. *brassage,* impôt levé autrefois par le fermier des monnaies. || **3.** Action d'agiter des gaz pour les mélanger, l'air pour le renouveler : *Le brassage de l'air est assuré par deux ventilateurs.* || **4.** *Fig.* Mélange : *Le continuel brassage auquel se trouve soumise l'humanité par suite du caractère de la civilisation moderne a redonné de la virulence à toutes les maladies locales et transformé nombre de ces maladies en maladies mondiales* (Duhamel). *Le brassage des classes sociales.*

• Syn. : **4** *amalgame, fusion.*

2. brassage [brasaʒ] ou **brasseyage** [brasɛjaʒ] n. m. (de *brasser* 2 ; 1783, *Encycl. méthodique*). En termes de marine, action de mouvoir une vergue pour l'orienter.

brassard [brasar] n. m. (altér. de *brassal* [1546, Rabelais], mot provenç., de *bras ;* 1562, Gay, au sens 1 ; au sens 2, 1751, *Encyclopédie ;* au sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Pièce de l'armure protégeant le bras : *Leurs brassards sont rayés de longs filets de sang | Qui coule de leur crâne et dans les yeux descend* (Hugo). || **2.** Pièce de protection du bras, employée dans certains métiers. || **3.** Bande d'étoffe que l'on porte au bras comme signe distinctif ou comme insigne de fonction : *Brassard de première communion. Brassard de deuil. Brassard à croix rouge. À droite, un grand soldat efflanqué, au profil de médaille, qui porte un brassard d'infirmier, avance d'un rythme grave, tête levée, recueilli comme s'il priait* (Martin du Gard).

brasse [bras] n. f. (lat. *brachia,* étendue des deux bras, plur. neutre de *brachium,* bras, pris pour un fém. sing. ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I ; au sens II, 1835, Acad.).

I. Mesure de longueur correspondant à l'envergure des bras (environ 1,60 m ou 5 pieds), encore utilisée dans la marine sous le nom de *petite brasse,* par opposition à la *grande brasse* ou *brasse anglaise* (6 pieds, environ 1,82 m). || *Être sur les brasses,* toucher le fond avec la sonde. || Vx. *Pain de brasse,* grand pain de 20 à 25 livres.

II. 1. Nage à plat sur le ventre, où la propulsion est assurée par la détente simultanée des bras et des jambes : *Nager la brasse. Sa brasse manque de style.* || *Brasse papillon,* nage de compétition, où le nageur semble bondir hors de l'eau à chaque mouvement des bras. || **2.** Distance parcourue en un cycle des mouvements de cette nage : *Être à cinq brasses du ponton.*

brassée [brase] n. f. (de *bras,* avec influence de *brasse ;* v. 1185, *Aliscans,* sous la forme *brachie*). **1.** *Vx.* Action de jeter les bras autour de quelque chose ou de quelqu'un : *Saisir quelqu'un à la brassée.* || **2.** Volume ou quantité d'une chose, d'une matière, que peuvent contenir les bras : *Une brassée de foin. Une servante vint qui jeta dans la cheminée, pour ranimer les bûches endormies, une brassée de menu bois* (Loti). || **3.** Grande quantité : *C'était là que, hier, avant d'aller dîner, il avait failli choisir pour Rachel une brassée de chrysanthèmes* (Martin du Gard). *Marie,*

en bonne Suissesse, aimait les fleurs ; nous en rapportions des brassées (Gide). *Des brassées d'œillets sauvages, de bleuets et de sceaux-de-salomon* (Colette). || **4.** *Vx.* Mouvement simultané des bras du nageur.

1. brasser [brase] v. tr. (lat. pop. **braciare* [de *brace,* épeautre (V. BRAIS)], influencé par *bras ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *bracer ;* au sens 4, XVII^{e} s. ; au sens 3, 1808, Fourier). **1.** Opérer le mélange du malt avec l'eau pour préparer le moût destiné à la fabrication de la bière. || *Par extens.* Préparer la bière. || **2.** Remuer, agiter des matières pour les mélanger : *Antoine, songeur, brassait et rebrassait la salade* (Martin du Gard). *Brasser des métaux en fusion.* || *Brasser l'eau,* la troubler en remuant le fond, pour attirer le poisson. || *Brasser l'air,* l'agiter pour le renouveler ou pour donner une impression de fraîcheur : *À cette heure, la salle était pleine de noctambules attablés dans une buée tiède qui puait la cuisine, l'alcool, le cigare, et que brassaient, en sifflant, les ventilateurs* (Martin du Gard). || Fig. *Brasser l'air* ou *de l'air,* ou *du vent,* faire de grands gestes et, souvent, se limiter à cela, ne pas avoir d'action efficace. || **3.** *Brasser des affaires,* s'occuper de nombreuses affaires : *De ses bureaux luxueusement installés, il brassait en grand les affaires, montait des sociétés de distillerie de canne à sucre* (Daudet). || *Brasser de l'argent,* manier de grosses sommes. || **4.** *Class.* et *fig.* Tramer, ourdir secrètement : *Brasser une intrigue. Ayant appris en chemin ce que l'on brassait contre sa tête, il se sauva promptement dans les États du roi de Castille* (Bayle).

• SYN. : **2** *amalgamer, mélanger, mêler, pétrir, tourner.*

2. brasser [brase] v. tr. (de *bras ;* XVII^{e} s.). En termes de marine, orienter une vergue à l'aide des bras pour profiter du vent. || *Brasser au vent,* du côté où vient le vent. || *Brasser sous le vent,* du côté opposé.

◆ **se brasser** v. pr. *Vx.* Se réchauffer en se battant les flancs avec les bras : *Un petit garçon en veste bleue souffle dans ses doigts, bat la semelle, ou se brasse comme un cocher de fiacre sur son siège* (Balzac).

• REM. On trouve aussi les formes BRASSEIER, BRASSEYER.

brasserie [brasri] n. f. (de *brasser* 1 ; 1268, É. Boileau, au sens 1 ; au sens 3, 1844, Mérimée). **1.** Lieu où l'on fabrique la bière. || **2.** Industrie de la fabrication de la bière. || **3.** Établissement où l'on consomme surtout de la bière et où l'on peut se faire servir des repas rapidement préparés. || *Par extens.* Grand café-restaurant : *L'illustre voyageur — resté très bavarois malgré son séjour au Japon — passait ses soirées dans une petite brasserie du faubourg Poissonnière, en compagnie d'une jeune demoiselle de Munich* (Daudet). *Tout en traversant l'avenue, il inspecta rapidement les gens attablés, en face, à la terrasse d'une brasserie* (Martin du Gard).

1. brasseur, euse [brasœr, -øz] n. (de *brasser* 1 ; 1250, Espinas, au sens 1 ; au sens 2, 1833, d'Arlincourt). **1.** Personne qui fabrique de la bière, ou qui en fait le commerce de gros. || **2.** Fig. *Brasseur d'affaires,* homme qui traite de nombreuses affaires, parfois d'une manière hâtive ou irrégulière : *C'était un de ces brasseurs d'affaires comme il en pousse tant entre les pavés de Paris, hommes à inventions, fondateurs de journaux impossibles autour desquels il s'était fait, pendant un certain temps, beaucoup de réclames et de bruits imprimés* (Daudet).

2. brasseur, euse [brasœr, -øz] n. (de *brasse ;* début du XX^{e} s.). *Vx.* Nageur, nageuse qui pratique la brasse.

brasseyage n. m. V. BRASSAGE.

brasseyer v. tr. V. BRASSER 2.

brassiage [brasjaʒ] n. m. (de l'anc. franç. *braçoier, brassier* [XII^{e} s. ; Godefroy], mesurer à la brasse, de *brasse ;* 1751, *Encyclopédie*). En termes de marine, mesure de la profondeur de l'eau à l'aide de la brasse ou sonde.

brassières [brasjɛr] n. f. pl. (de *bras ;* fin du XIII^{e} s.). **1.** *Class.* Chemise de femme couvrant les bras et le torse : *Elle n'avait pour tout habillement qu'une méchante petite jupe avec des brassières de nuit qui étaient de simple futaine* (Molière). || **2.** Class. et fig. *Mettre, tenir quelqu'un en brassières* (ou *en brassière*), le tenir en étroite sujétion, en lisière. || **3.** Bretelles d'un havresac, d'une hotte, etc.

◆ **brassière** n. f. (1843, Landais). **1.** Petite chemise à manches pour les nourrissons : *C'était un étalage de petits bonnets qu'on essayait sur le poing, de petites robes de flanelle, de brassières qui, avec leurs manches droites, figuraient la vie et les gestes gourds de la toute petite enfance* (Daudet). || **2.** Courroie fixée autrefois dans les voitures pour y reposer le bras.

brassin [brasɛ̃] n. m. (de *brasser* 2 ; XIII^{e} s.). **1.** Cuve où l'on brasse le moût destiné à la préparation de la bière. || Son contenu. || **2.** Cuve utilisée dans la fabrication du savon.

brassoir [braswar] n. m. (de *brasser* 1 ; 1694, Th. Corneille). **1.** Canne de terre cuite qui sert à remuer le métal fondu. || **2.** Canne utilisée dans la fabrication du fromage.

brasure [brazyr] n. f. (de *braser ;* 1478, Godefroy). **1.** Soudure très résistante, obtenue par interposition, entre les pièces à souder, d'un alliage ou d'un métal fusible. || **2.** Métal ou alliage d'apport utilisé pour braser.

brava adj. V. BRAVO 1.

bravache [bravaʃ] n. m. (ital. *bravaccio,* dimin. péjor. de *bravo,* brave ; v. 1570, Carloix). Faux brave, qui fait le fanfaron : *Tout bravache fait le matamore* (Sand). *C'est* [Scudéry] *le bravache, le fanfaron, le capitaine Fracasse, le château fort du sacré vallon, un vrai mâche-laurier qui taille sa plume avec sa rapière* (Gautier).

• SYN. : *capitan, fier-à-bras, matamore, rodomont.*

◆ adj. *Littér.* Qui donne l'air d'un fanfaron : *Jeanne, les traits plus bafouillés, le nez bravache, bougeant et retroussé* (Huysmans).

bravacherie [bravaʃri] n. f. (de *bravache ;* 1594, *Satire Ménippée*). *Péjor.* et *iron.* Attitude de bravache ; jactance frivole : *La cour tantôt cédant, tantôt voulant résister, mélange d'entêtement et de faiblesse, de bravacherie et de peur, se laisse morguer par Mirabeau qui demande l'éloignement des troupes, et elle ne consent pas à les éloigner* (Chateaubriand). *Lorsque, à l'exemple de Scudéry, il mêle des prétentions littéraires à toute bravacherie, il faut indispensablement se faire cercler les côtes pour ne pas éclater de rire* (Gautier).

bravade [bravad] n. f. (ital. *bravata,* de *bravare,* faire le brave, avec suff. dialectal ; 1494, Delboulle). **1.** Action ou parole destinée à narguer ou à défier quelqu'un ou quelque chose : *C'était là une bravade, une de ces impudentes bravades de femmes qui osent tout* [...] *pour humilier l'homme contre lequel elles sont irritées* (Maupassant). || Class. *Faire bravade à quelqu'un,* le défier, lui faire un affront, l'offenser : *Moi, je serais cocu ? — Vous voilà bien malade ! | Mille gens le sont bien, sans vous faire bravade, | Qui de mine, de cœur, de biens et de maison, | Ne feraient avec vous nulle comparaison* (Molière). || **2.** Défi, gageure : *C'était une bravade, en ce temps-là, pour une jeune fille de son monde, que de pousser ses études jusqu'à la licence ès lettres* (Mauriac). || **3.** Affectation de bravoure : *S'exposer au feu par bravade.*

• SYN. : **1** *défi, fanfaronnade, provocation, rodomontade ;* **3** *crânerie, forfanterie.*

brave [brav] adj. (ital. et esp. *bravo,* du lat. *barbarus* [devenu **brabus* par métathèse], barbare, puis « fier » ; 1379, J. de Brie).

I. Qui ne craint pas le danger : *Un homme brave. Quatorze soldats, quelque braves qu'ils fussent, lui paraissaient insuffisants pour son entreprise, car le couvent était comme un château fort* (Stendhal). *Minne voit, Minne sent un commencement de danger contre lequel se dresse son âme brave et rusée* (Colette). || *N'être brave qu'en paroles,* n'avoir que de la jactance, mais pas de courage.

II. 1. Se dit des personnes qui s'en tiennent au devoir, à l'honnêteté, à la droiture, ou de celles qui se montrent bonnes et serviables : *De braves gens.*

Un brave homme, une brave femme. Un brave cœur. || **2.** Gentil, débonnaire : *Ah ! c'était un brave ami, bien dévoué, bien fidèle* (Maupassant). || *Un brave type, une brave fille, un brave gars,* etc., une personne gentille et simple. || **3.** Naïf et lourdaud : *Le brave mari ne se doutait de rien. C'est une brave bête.* || **4.** S'emploie par condescendance à l'égard d'un inférieur : *Mon brave ami. Brave homme.*

III. 1. *Class.* et *dialect.* Bien habillé, paré : *Riquet à la Houppe se présente à elle, brave, magnifique, et comme un prince qui va se marier* (Perrault). *Je veux me faire brave pour les anges et entrer au paradis en costume de Dauphin* (Daudet). *Vêtu d'un costume de golf, à soixante-dix ans passés, tant il était brave dans son vêtement* (Montherlant). || **2.** *Vx* et *dialect.* Beau, de belle apparence, de belle qualité : *De braves poulets* (Littré).

• REM. S'il est épithète, cet adjectif s'emploie aujourd'hui obligatoirement après le nom lorsqu'il évoque l'idée de bravoure, c'est-à-dire au sens I. Aux autres sens, il se place avant le nom. À l'époque classique, il n'en était pas ainsi, la place de l'adjectif étant libre : *L'éclatante vertu de leurs braves aïeux* (Corneille).

• SYN. : **I** *audacieux, courageux, crâne, hardi, héroïque, intrépide, téméraire, vaillant, valeureux.* || **II, 1** *bon, généreux, honnête, secourable, serviable ;* **2** *bienveillant, bonhomme, chic* (fam.). — CONTR. : **I** *capon, couard, froussard* (pop.), *lâche, peureux, poltron, pusillanime, timoré.* || **II, 1** *malhonnête, mauvais, méchant.*

◆ n. m. **1.** Homme qui ne craint pas le danger ; soldat ou homme courageux : *Mille braves sont là qui dorment sans tombeaux* (Leconte de Lisle). || *Un brave à trois poils, à tout poil,* homme d'une bravoure éprouvée, et, *ironiq.,* fanfaron, matamore. || *Faux brave,* homme sans courage qui veut passer pour brave. || **2.** *Spécialem.* Nom donné, pendant la Révolution, aux figures remplaçant les valets dans les jeux de cartes, et qui représentaient les braves de l'Antiquité. || **3.** *Mon brave,* formule de sympathie condescendante qui s'emploie avec un inférieur. || **4.** *Class.* et *littér.* Tueur à gages (syn. de BRAVO 2) : *À Valence, des braves se servaient de longs sacs de cuir remplis de sable, pour assommer les gens* (Mérimée).

• SYN. : **1** *héros, paladin, preux.*

brave ! interj. V. BRAVO 1.

bravement [bravmɑ̃] adv. (de *brave ;* 1465, Delboulle). **1.** D'une manière courageuse : *Affronter bravement l'ennemi.* || **2.** Sans hésitation, d'un air décidé : *Paul fit bravement ses adieux, satisfait d'aller vivre dans une maison où il avait des camarades* (Flaubert). || **3.** *Fam.* D'une manière naïve, simple : *Il s'imaginait bravement qu'on le laisserait faire.* || **4.** *Vx.* Très bien, fameusement : *Bravement parlé ! cria le petit écolier cramponné au chapiteau* (Hugo).

• SYN. : **1** *courageusement, crânement, hardiment, héroïquement, intrépidement, vaillamment, valeureusement ;* **2** *délibérément, résolument ;* **3** *bonnement, naïvement, simplement.* — CONTR. : **1** *craintivement, lâchement, peureusement.*

braver [brave] v. tr. (de *brave ;* v. 1515, Colin Bucher). **1.** Affronter sans crainte quelque chose de redoutable : *Braver le danger, la mort, le froid, la faim. Poussée à bout, prête à tout braver, tout oser, elle retourna chez l'abbé Picot* (Maupassant). || **2.** Défier, affronter avec insolence, refuser de respecter : *Braver son professeur. Braver ses parents, les convenances, l'autorité. Le latin dans les mots brave l'honnêteté* (Boileau). *On brave l'immuable ; et l'un se réfugie | Dans l'assoupissement, et l'autre dans l'orgie* (Hugo).

• SYN. : **1** *mépriser ;* **2** *narguer, offenser.* — CONTR. : **1** *esquiver, éviter, fuir ;* **2** *honorer, observer, respecter, révérer.*

braverie [bravri] n. f. (de *brave ;* 1543, G. de Selve). **1.** *Class.* et *littér.* Toilette, parure : « *Qu'on les dépouille sur-le-champ. — Adieu notre braverie* » (Molière). *Mais leur rapiécetage ne servait qu'à rendre mon accoutrement plus bizarre. J'étais surtout désolé, quand je paraissais déguenillé au milieu des enfants, fiers de leurs habits neufs et de leur braverie* (Chateaubriand). || **2.** Class. *De braverie,* par bravade : *Une bande de femmes équipées* [...] *en amazones lui firent, de braverie, une salve de mousquetades* (Malherbe). || **3.** Crânerie : *Ce que vous venez de risquer annonce un peu de braverie qui ne vous messied pas ; j'ai d'abord cru à de l'impudence ; mais votre voix, votre maintien me rassurent* (Gide).

bravi n. m. pl. V. BRAVO 1 et 2.

bravissimo ! [bravisimo] interj. (mot ital. ; 1776, *Année littéraire*). Superlatif de *bravo,* cri d'admiration très vive, ou ironique.

1. bravo ! [bravo] interj. (mot ital. ; 1738, Piron). Exclamation dont on se sert pour applaudir un acteur, un interprète, ou pour exprimer la satisfaction, l'approbation : *Bravo ! Il a raison ! Bravo, mon cher, vous avez deviné juste !*

• REM. Au XVIII^{e} et au XIX^{e} s., ce terme était appliqué adjectivement, sous sa forme italienne, à une personne dont on était satisfait, et variait en genre et en nombre (*bravo,* masc. sing. ; *brava,* fém. sing. ; *bravi,* masc. plur. ; *brave,* fém. plur.) : *De légers applaudissements s'élevèrent lorsque la chanteuse se tut* [...]. *Le beau Malignon* [...] *tapait ses doigts gantés* [...] *sans faire de bruit, en répétant :* « *Brava ! Brava !* » (Zola). *Brava ! brava ! ça c'est très bien, je dirais comme vous que c'est chic* [...], *que c'est crâne si je n'étais pas d'un autre temps, disait la vieille dame* (Proust).

◆ n. m. Applaudissement, approbation, exprimés à l'origine par le cri *bravo !,* puis désignant souvent le claquement des mains : *Les bravos éclatent.*

2. bravo [bravo] n. m. (mot ital. ; XIX^{e} s.). Tueur à gages (presque toujours au plur.) : *Il avait fait offrir des sommes considérables à des bravi romains* (Stendhal). *Comme un bravo qui vous dirait avant de tirer son stylet...* (Gautier).

• Pl. *des* BRAVI.

• SYN. : *sicaire, spadassin.*

• REM. La forme *brave(s),* francisation de *bravo, bravi,* a été employée du XVI^{e} au XVIII^{e} s.

bravoure [bravur] n. f. (ital. *bravura ;* début du XVII^{e} s., Scarron). **1.** Courage, notamment au combat : *La bravoure est une qualité innée ; on ne se la donne pas* (Napoléon I^{er}). || **2.** Intrépidité, hardiesse : *Les mots méchants, les allusions cuisantes faites à voix haute, en public, avec la bravoure aiguë, brutale, de celles que n'a pas encore adoucies et apeurées la première faute* (Colette). || **3.** *Morceau, air de bravoure,* morceau à effet, passage brillant, destiné à mettre en valeur la virtuosité de l'auteur ou de l'interprète : *À votre place, j'eusse remplacé la majorité des scènes froides* [...] *par quelques larges morceaux de bravoure propres à rendre éclatante cette action un peu terne et souvent indécise* (Duhamel).

• SYN. : **1** *cœur, courage, héroïsme, vaillance, valeur ;* **2** *aplomb, assurance, audace, crânerie, front.* — CONTR. : **1** *couardise, frousse* (pop.), *lâcheté, peur, poltronnerie ;* **2** *appréhension, crainte, timidité.*

1. braye [brɛj] n. f. (forme fém. de *brai* 1 ; 1863, Littré). *Vx.* Terre grasse employée pour enduire les bassins, les étangs.

2. braye [brɛj] n. f. (autre forme de *braie* [v. ce mot] ; 1866, Larousse). Corde qui sert à attacher une pierre de taille pour opérer son montage.

1. brayer [brɛje] v. tr. (de *brai* 1 ; 1295, Godefroy, écrit *broier*). Enduire de brai.

2. brayer [brɛje] n. m. (de *braie ;* XII^{e} s., au sens 1 ; sens 2, XIV^{e} s. ; sens 3, 1708, Furetière ; sens 4, 1676, Pomey ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Ceinture qui servait à maintenir les braies. || **2.** Bande de cuir soutenant le battant d'une cloche. || **3.** Bretelle de cuir terminée par un étui, pour soutenir la hampe d'un drapeau. || **4.** *Vx.* Bandage herniaire. || **5.** Faisceau de cordes à l'aide duquel les maçons élèvent les moellons et le mortier.

brayette n. f. V. BRAGUETTE.

1. break [brɛk] n. m. (mot angl. ; 1830, Fr. Mackenzie, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIX^{e} s.). **1.** Ancienne voiture hippomobile

découverte, à quatre roues, qui comprenait un siège élevé pour le cocher et deux banquettes disposées dans le sens de la longueur : *Le landau, la calèche, deux grands breaks déposaient au perron de la cour d'honneur* [...] *d'illustres habitués de la rue de Poitiers, académiciens et diplomates* (Daudet). *Elle avait accepté un piquenique à dix lieues d'ici, où elle devait aller en break, et elle ne pouvait pas se décommander* (Proust). || **2.** Type d'automobile intermédiaire entre la berline et la voiture utilitaire, comportant à l'arrière un hayon relevable, une banquette amovible et un plancher plat.

2. break [brɛk] n. m. (mot angl. signif. « interruption » ; v. 1930). **1.** En termes de jazz, interruption de l'orchestre pour laisser jouer un soliste ou pour laisser place au seul chanteur. || **2.** En termes de boxe, ordre de l'arbitre qui met fin au corps à corps des adversaires.

brebis [brəbi] n. f. (lat. pop. **berbix, -icis,* du lat. class. *vervex,* bélier ; XIIe s., écrit *berbiz*). **1.** Femelle adulte de l'espèce ovine : *La brebis bêle. Lia aux yeux de brebis et dont le ventre avance un peu* (Apollinaire). || *Faire un repas de brebis* (ou *de mouton*), manger sans boire. || **2.** Entre dans divers proverbes auj. peu usuels : *Brebis qui bêle perd sa goulée,* à parler trop dans un repas, on ne mange point ; à trop parler, on n'agit point. || *À brebis tondue Dieu mesure le vent,* Dieu nous envoie des maux en rapport avec notre condition. || *Qui se fait brebis, le loup le mange,* trop de bonté incite les méchants à vous nuire. || **3.** *Fig.* Personne très douce et vulnérable. || **4.** Dans le style évangélique et la langue de l'Église, chrétien sous la conduite de son pasteur. || *Ramener au bercail une brebis égarée,* faire rentrer dans le devoir une personne qui s'en est écartée. || **5.** *Brebis galeuse,* personne dangereuse, indésirable, repoussante.

● SYN. : **3** *agneau, mouton ;* **4** *ouaille.*

1. brèche [brɛʃ] n. f. (anc. haut allem. *brecha,* fracture [cf. allem. *brechen,* briser] ; 1119, Ph. de Thaon). **1.** Ouverture faite dans un mur, une haie : *Pauvre moulin ! Des boulets le perçaient de part en part* [...] *L'on voyait, par une brèche, la chambre de Françoise* (Zola). || *Spécialem.* Ouverture pratiquée dans un rempart pour pénétrer dans un ouvrage, une position : *Ouvrir une brèche. Entrer par la brèche.* || *Battre en brèche,* diriger le tir de l'artillerie de manière à ouvrir une brèche dans un rempart. || *Tir en brèche,* tir au canon dirigé pour faire écrouler un pan de rempart. || **2.** Trouée faite dans une ligne de défense, un front, des troupes : *Faire passer une division par la brèche. Une large brèche dans les rangs ennemis.* || **3.** *Fig.* Atteinte portée à l'intégrité d'une chose : *Faire une brèche dans sa fortune, dans le crédit, la réputation de quelqu'un. Ouvrir une brèche dans un principe. Des titres que m'avait laissés mon père, il ne subsistera sans doute rien. J'y avais fait une large brèche lorsque j'ai transformé la maison de Paris* (Martin du Gard). || *Battre en brèche une doctrine,* l'attaquer violemment, de manière précise et systématique. || *Faire brèche,* porter un coup, faire une entaille : *Mon voyage d'Amérique avait fait brèche à ma fortune ; mes propriétés étaient presque anéanties dans mon partage de cadet par la suppression des droits féodaux ; les bénéfices simples qui me devaient échoir en vertu de mon affiliation à l'ordre de Malte étaient tombés avec les autres biens du clergé aux mains de la nation* (Chateaubriand). *Chaque parole de la sainte fille en cornette faisait brèche dans la résistance indignée de la courtisane* (Maupassant). || **4.** Dans les combats de siège, l'endroit du plus grand danger. || Fig. *Monter sur la brèche, être sur la brèche,* s'exposer, être au plus fort de l'action : *Je trouve qu'on a besoin d'une franche détente quand on a été comme lui toute l'année sur la brèche* (Proust). || *Être encore sur la brèche,* être toujours en activité. || *Mourir sur la brèche,* mourir en pleine lutte. || **5.** Entaille, brisure faite à une lame, à un objet lisse d'où se détache un fragment de matière : *Brèche dans une épée, dans une assiette ;* et littér. : *Ma mère était une paysanne qui portait au menton la trace d'une brèche faite par une fourche* (Lavisse). || **6.** *Coup de brèche,* au jeu de paume, coup qui faisait entrer la balle dans la surface du jeu, mais à proximité des encoignures.

● SYN. : **1** *entaille, trou, trouée ;* **2** *percée ;* **3** *accroc ;* **5** *cassure, éraflure.*

2. brèche [brɛʃ] n. f. (d'un mot ligure signif. « pierre cassée » ; 1611, Cotgrave). En géologie, terme désignant des roches à structure fragmentaire, formée d'éléments anguleux soudés par un ciment gréseux ou calcaire : *Brèche volcanique, calcaire, coquillière.*

brèche-dent [brɛʃdɑ̃] adj. et n. (de *brèche,* adj. verbal tiré de l'anc. verbe *brécher,* ébrécher, et de *dent ;* 1534, Rabelais). Qui a perdu une ou plusieurs dents de devant (vieilli) : *Un des caractères du « stenterello », c'est d'être brèche-dent, ce qu'il obtient* [...] *en se mettant sur les dents de devant un morceau de taffetas noir* (Goncourt). *Il était maigre, noiraud, marqué par la petite vérole et, de surcroît, brèche-dent* (Duhamel).

● Pl. *des* BRÈCHE-DENTS.

bréchet [breʃɛ] n. m. (probablem. de l'angl. *brisket,* de la famille de l'anc. scand. *brjōsk,* cartilage ; XVIe s.). **1.** Partie saillante du sternum des oiseaux, sur laquelle s'insèrent les muscles moteurs des ailes. || *Par extens.* Le sternum lui-même. || **2.** *Fam.* Désigne parfois plaisamment la poitrine de l'homme ou l'estomac.

bredi breda [brədibrəda] loc. adv. (onomatop. ; XVIe s.). *Class.* Exprime le désordre dû à une trop grande précipitation : *Quand en l'air la foule gronda, | Et fit bien fort bredi breda* (Scarron).

bredouillage n. m. V. BREDOUILLEMENT.

bredouillant, e [brədujɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bredouiller ;* milieu du XIXe s.). Qui bredouille : *Avec une femme, il se sentait bredouillant et indécis* (Huysmans). *Voix bredouillante.*

● SYN. : *balbutiant.*

bredouille [brəduj] n. f. (de *bredouiller ;* 1534, Rabelais, comme adj., au sens de « qui est dans l'embarras » ; comme subst., 1690, Furetière). *Vx.* Au jeu de trictrac, gain de douze points sans que l'adversaire ait pu en prendre un seul : *Avoir la bredouille.* || *Petite bredouille,* aux dominos, se dit lorsqu'un des joueurs fait à la suite les points convenus, alors que les autres en ont fait seulement quelques-uns || *Grande bredouille,* aux dominos, se dit lorsqu'un joueur fait ses points sans que ses adversaires en prennent un seul.

◆ adj. **1.** Se dit de celui qui n'a fait aucun point au jeu. || **2.** *Rentrer, revenir bredouille,* revenir de la chasse ou de la pêche sans avoir fait aucune prise ; plus généralement, rentrer sans avoir réussi, sans avoir obtenu ce qu'on désirait. || *Se coucher bredouille,* se coucher sans avoir mangé (peu usité).

● SYN. : **1** *capot.*

● REM. Dans l'expression *rentrer, revenir bredouille,* ce mot prend généralement la marque du pluriel : *Somme toute, nous reviendrons bredouilles* (Gide).

bredouillement [brədujmɑ̃] ou **bredouillage** [brədujaʒ] n. m. (de *bredouiller ; bredouillement,* 1611, Cotgrave ; *bredouillage,* fin du XVIIe s., Saint-Simon). Le fait de bredouiller : *La voix avait par instants des hésitations, de légers bredouillements* (Romains). || Paroles indistinctes : [M. Thibault] *se tut, mais ses lèvres remuaient comme s'il eût marmonné une prière ; et l'on percevait un bredouillement* (Martin du Gard). *« Essayez un peu de parler ensemble* [...] *» (on entend un bredouillage incompréhensible)* [Romains].

● REM. On rencontre quelquefois la forme BREDOUILLIS.

bredouiller [brəduje] v. intr. (altér. de l'anc. franç. *bredeler* [XIIIe s.], var. probable des anc. v. *bretter,* marmotter, et *bretonner,* bégayer, proprem. « parler comme un Breton », remontant au lat. *brittus,* breton ; 1564, J. Thierry). Parler avec précipitation et d'une manière indistincte : *Joseph s'excusait, bredouillant comme un écolier pris en faute* (Duhamel).

● SYN. : *bafouiller.*

◆ v. tr. **1.** Dire précipitamment et confusément : *Le vieux curé bredouillait les derniers*

mots de son sermon, au-dessus des bonnets blancs des paysannes et des cheveux rudes ou pommadés des paysans (Maupassant). || **2.** Dire quelques mots en balbutiant, pour éviter de rester court : *Jerphanion bredouille n'importe quoi qui esquive sa gêne* (Romains). || **3.** *Fig.* N'avoir qu'une vague connaissance de quelque chose : *Bredouiller le latin.* || Interpréter d'une manière gauche, maladroite : *Il bredouillait la marche funèbre sur son piano* (Maxime Du Camp).

• SYN. : **1** *bafouiller, balbutier, marmonner ;* **2** *bégayer.* — CONTR. : **1** *articuler, énoncer.*

bredouilleur, euse [brədujœr, -øz] adj. et n. (de *bredouiller ;* 1642, Oudin). Qui bredouille : *Grand bredouilleur de français* (Goncourt).

• REM. On a employé quelquefois la forme BREDOUILLON : *Le plus joli homme de la terre ne lui aurait pas fait envie, encore moins ce petit Romain, chéti, bredouillon, la tête de moins qu'elle* (Daudet).

bredouillis n. m. V. BREDOUILLEMENT.

1. bref, brève [brɛf, brɛv] adj. (lat. *brevis,* court, petit ; restreint dès le Moyen Âge à l'expression de la durée ; XIIe s., écrit *brief* [jusqu'au XVIe s.]).

I. 1. *Vx.* De petite taille : *Pépin le Bref.* || En ce sens, doit être auj. précisé : *Dandy, bref de taille, assuré dans son métier, ressemble à Galipaux* (Colette). || **2.** *Littér.* Se dit d'un objet court : [Le potier] *porte un bref tablier de toile, empesé par la terre* (Duhamel).

II. 1. De courte durée : *Un bref délai. Un bref instant. Une vie brève. Un bref exposé. Elle riait par petits rires brefs, saccadés* (Maupassant). || **2.** Se dit d'un texte concis et, *par extens.,* d'une personne qui s'exprime en peu de mots : *Un bref commentaire. Je resserre* [...] *le plus possible l'expression de mes idées ; j'espère n'être pas obscur, mais seulement bref* (Stendhal). || **3.** Se dit d'un ton brusque, tranchant : *Puis elle lui coupa la parole, aboya à petits coups quelques mots brefs* (Colette).

• SYN. : **II, 1** *rapide ;* **2** *condensé, laconique, succinct.* — CONTR. : **II, 1** *ample, long, longuet* (fam.), *prolongé ;* **2** *délayé* (fam.), *diffus, étendu, prolixe.*

◆ adj. et n. f. **1.** En phonétique, se dit d'une voyelle dont l'émission est relativement courte par rapport à celle de la voyelle longue. || **2.** En prosodie grecque et latine, se dit d'une syllabe contenant une voyelle brève non soumise à l'allongement par position, et qui n'occupe qu'un temps de la mesure. || Fig. *Observer les longues et les brèves,* être pointilleux, cérémonieux. || **3.** En musique, se dit d'une note qui suit une autre note pointée ; dans le plain-chant, se dit d'une note de forme carrée.

◆ **En bref** loc. adv. **1.** En peu de mots : *Exposer en bref l'organisation de son discours.* || **2.** En résumé : *En bref, on ne peut rien en tirer.*

◆ **bref** adv. Se dit pour conclure, pour résumer ou pour laisser de côté un argument ou une idée. || *Enfin, bref,* formule renforcée qui amène une conclusion. || *Parler bref,* s'exprimer d'un ton tranchant.

2. bref [brɛf] n. m. (lat. *breve* [neutre substantivé de l'adj. *brevis,* bref], pris au sens de « sommaire », puis de « rescrit » [VIe s.] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « lettre officielle »). **1.** Lettre du pape portant une décision ou une déclaration, mais à caractère privé : *Mais, n'en doutez pas, Antoinette* [dit le général à la religieuse], *j'obtiendrai du Saint-Père un bref qui déliera vos serments* (Balzac). || *Bref apostolique,* bref émanant du pape, par opposition à *bref de la Pénitencerie.* || **2.** Calendrier ecclésiastique, indiquant l'office de chaque jour. || **3.** Vx. *Lettres de bref,* dans l'ancienne législation, lettres de chancellerie nécessaires pour intenter une action. || **4.** *Vx.* En termes de marine, lettre d'autorisation : *Bref de navigation. Bref de congé.*

bregma [brɛgma] n. m. (gr. *bregma,* sommet de la tête ; v. 1560, Paré ; sous la forme *bregme,* 1546, Ch. Estienne). Point de jonction des sutures osseuses entre les os pariétaux et le frontal, et qui correspond, chez le nouveau-né, à la fontanelle antérieure.

bréhaigne [breɛɲ] adj. f. (origine obscure ; 1119, Ph. de Thaon, écrit *baraigne ; brehaigne,* XIIIe s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Se dit d'une femme stérile : *Et si ma Didon n'est brehaigne, | Dans neuf mois on verra sortir | De leur fait un infant de Tyr* (Scarron). *Elle meublait de menues pratiques pieuses sa monotone vie déçue, et bréhaigne, donnait à l'idéal les soins que ne réclamait d'elle aucun enfant* (Gide). || **2.** Se dit d'une femelle stérile : *Vache bréhaigne.* || Par extens. *Carpe bréhaigne,* qui n'a ni œufs ni laitance. || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui ne peut rien produire ; qui est incapable de créer : *Tout cela est très charmant et commode pour les cervelles bréhaignes* (Gautier).

breitschwanz [brɛtʃvɑ̃ts *ou* brajtʃvants] n. m. (mot allem. signif. « large queue » ; 1922, Larousse). Variété d'astrakan.

brelan [brəlɑ̃] n. m. (anc. haut allem. *bretling,* petite planche, puis « table » ; v. 1165, Gautier d'Arras, écrit *brelenc,* au sens de « table de jeu » ; sens 1, 1573, Du Puys ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Maison de jeu, tripot : *Autour d'un tapis vert | Dans un maudit brelan, ton maître joue et perd* (Regnard). *Courir le bal la nuit et le jour les brelans* (Racine). *À la clarté clignotante d'une fenêtre de brelan* (Milosz). || **2.** Ancien jeu de cartes dans lequel chaque joueur avait trois cartes. || **3.** Au poker, groupe de trois cartes de même valeur : *Brelan d'as.*

brelander [brəlɑ̃de] v. intr. (de *brelan ;* 1481, Delboulle). *Class.* Passer son temps à jouer aux cartes : *Le marquis de Nielles était d'ailleurs un fort pauvre homme qui avait laissé brelander sa femme à son gré* (Saint-Simon).

brelandier, ère [brəlɑ̃dje, -ɛr] n. et adj. (de *brelan ;* 1386, Godefroy, sous la forme *bellandier*). *Class.* Personne qui fréquente les tripots, qui joue continuellement aux cartes : *Qu'elle épouse un joueur, un petit brelandier, | Un franc dissipateur* (Regnard).

• REM. On trouve aussi la forme BERLANDIER.

brelandinier, ère [brəlɑ̃dinje, -ɛr] n. (de *brelan,* au sens anc. de « table » ; 1752, Trévoux). *Vx.* Marchand qui tient un petit éventaire sous les portes cochères.

brêler ou **breller** [brɛle] v. tr. (de l'anc. franç. *braiel,* ceinture, dér. de *braie ;* 1309, Godefroy, pour le dér. *embraeler,* même sens). Fixer, assembler au moyen de cordages : *Brêler le chargement d'un wagon.*

brelle [brɛl] n. f. (déverbal de *breller ;* 1700, Liger). Pièces de bois liées ensemble et formant un radeau pour le flottage.

breller v. tr. V. BRÊLER.

breloque [brəlɔk] n. f. (origine obscure ; XVIe s., sous diverses formes [jusqu'au XVIIe s.] : *brelique, breluque, berloque ; breloque,* XVIIe s.). **1.** Petit bijou de fantaisie, colifichet qu'on attache à une chaînette, à un bracelet. || **2.** À l'armée, autref., sonnerie de clairon ou batterie de tambour pour rassembler les soldats ou faire rompre les rangs. || Fig. *Battre la breloque,* en parlant d'un mécanisme, marcher irrégulièrement : *Une montre qui bat la breloque ;* en parlant d'un organe, fonctionner mal : *Un cœur qui bat la breloque ;* en parlant d'une personne, déraisonner, divaguer : *Clotilde ne cachait pas que la vieille demoiselle « battait la breloque », qu'elle ne s'intéressait plus à rien* (Martin du Gard).

brème [brɛm] n. f. (du francique **brahsima ;* XIIe s., Godefroy, sous la forme *braisme*). Poisson d'eau douce de couleur argentée, de la taille de la carpe.

brème [brɛm] n. f. (origine obscure ; 1821, Ansiaume). **1.** *Arg.* Carte à jouer. || *Le jeu des trois brèmes,* le bonneteau. || **2.** *Pop.* et *vx.* Carte de prostituée.

bren n. m. V. BRAN.

brener [brəne] v. intr. (de *bren,* anc. forme de *bran* [v. ce mot] ; début du XXe s.). *Dialect.* Faire ses excréments : *Costals se souvint de cette jument arabe qu'il avait eue, si fière et si délicate qu'elle n'urinait ni ne*

brenait jamais quand il était sur son dos (Montherlant).

breneux, euse [brənø, -øz] adj. (de *bren,* anc. forme de *bran* [v. ce mot] ; v. 1320, Watriquet de Couvin). Souillé d'excréments : *Vous aurez compromis votre réputation et pris un torchon breneux comme papier hygiénique* (Proust).

brésil [brezil] n. m. (de *braise,* par comparaison ; v. 1175, Chr. de Troyes). Bois de teinture contenant une matière colorante rouge.

brésilien, enne [breziljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Brésil* [pays où le bois de *brésil* était abondant] ; fin du XVI[e] s.). Qui appartient au Brésil ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ **brésilien** n. m. Langue portugaise parlée au Brésil.

1. brésiller [brezije] v. tr. (de *brésil ;* 1346, Godefroy). Teindre avec du brésil ou du brésillet.

2. brésiller [brezije] v. tr. (de l'anc. provenç. *brezilh,* sable fin, du lat. pop. *brisare,* briser ; XVI[e] s.). Réduire en poudre. ‖ Fam. et vx. *À tout brésiller,* à tout casser, à grande vitesse : *Si vous voyez le postillon allant à tout brésiller et refuser un verre de vin, questionnez le conducteur ; il vous répond, le nez au vent, l'œil sur l'espace : « La concurrence est devant »* (Balzac).

◆ v. intr. ou **se brésiller** v. pr. **1.** Tomber en poudre sous l'effet de la sécheresse : *Tabac qui brésille.* ‖ **2.** *Fig.* S'émietter, se disperser : *De sorte que l'idée de devoir, souvent, se brésillait chez elle en un tas de menues obligations* (Gide).

brésillet [brezijɛ] n. m. (dimin. de *brésil ;* 1721, Trévoux). Variété de bois de brésil.

brésolles [brezɔl] n. f. pl. (de *braise ;* 1735, *Cuisinier moderne*). Préparation culinaire ancienne, faite de tranches minces de viande, cuite à l'étouffée sur un hachis de jambon, d'oignons, de champignons, assaisonné de sel, de poivre et mélangé d'huile d'olive.

bressan, e [brɛsɑ̃, -an] adj. et n. (de *Bresse,* n. de province ; 1866, Larousse). Qui appartient à la Bresse ; habitant ou originaire de cette région : *La race bovine bressane. C'était une femme qui portait le costume de Bressane* (Dumas).

bressant [brɛsɑ̃] n. f. (du n. de l'acteur *Bressant* [1815-1886], qui mit à la mode cette coiffure ; XIX[e] s.). Genre de coiffure où les cheveux sont taillés en brosse : *Une bressant.*

• REM. On disait aussi COUPE BRESSANT, COIFFÉ À LA BRESSANT, etc. : *On ne le reconnaissait qu'à la voix ; on distinguait mal son visage au nez busqué, aux yeux verts sous un front entouré de cheveux blonds presque roux, coiffés à la Bressant* (Proust).

bretailler [brətaje] v. intr. (de *brette ;* 1752, Trévoux). **1.** *Péjor.* Autrefois, tirer l'épée à la moindre occasion, aimer à ferrailler. ‖ **2.** Fréquenter les salles d'armes.

bretailleur [brətajœr] n. m. (de *bretailler ;* 1752, Trévoux). *Péjor.* Se disait de quelqu'un qui était toujours prêt à tirer l'épée.

• SYN. : *bretteur, ferrailleur.*

bretauder [brətode] v. tr. (probablem. var. de *bertonder,* tondre [v. 1220, G. de Coincy], du lat. *bis,* particule péjor., et du rad. de *tondre ;* forme actuelle, 1611, Cotgrave). **1.** *Vx.* Tondre inégalement un animal. ‖ **2.** *Vx* et *fam.* Couper les cheveux trop courts : *M[me] de Nevers y vint coiffée à faire rire : [...] la Martin l'avait bretaudée par plaisir comme un patron de mode* (Sévigné). ‖ **3.** *Vx.* Châtrer un animal, ou lui fendre les oreilles, ou lui couper la queue.

bretèche [brətɛʃ] n. f. (lat. médiév. *brittisca,* peut-être dér. de *brittus,* breton, au sens de « fortification de type breton » ; 1155, Wace). **1.** Au Moyen Âge, logette rectangulaire placée au milieu d'une façade pour en renforcer la défense. ‖ **2.** Dans l'architecture civile, balcon ajouré, sur la façade d'un hôtel de ville, d'où étaient proclamés les actes officiels. ‖ **3.** Créneau sur une pièce du blason.

• REM. On trouve aussi quelquefois la forme BRETESSE.

bretéché, e [brətεʃe] ou **bretessé, e** [brətεse] adj. (part. passé de *bretécher* ou de *bretesser ;* XIV[e] s.). En termes de blason, se dit des pièces héraldiques qui portent des bretèches : *Nous portons d'or à trois fasces bretéchées et contre-bretéchées de gueules à cinq pièces chacune chargée d'un trèfle d'or* (Proust). *Écu bretessé.*

bretécher [brətεʃe] ou **bretesser** [brətεse] v. tr. (de *bretèche* ou *bretesse ;* 1382, Godefroy, écrit *bretesquier*). **1.** *Vx.* Garnir de bretèches. ‖ **2.** *Vx.* Proclamer des actes officiels du haut de la bretèche.

bretelle [brətɛl] n. f. (de l'anc. haut allem. *brittil,* rêne ; XIII[e] s.). **1.** Bande d'étoffe ou de cuir, que l'on passe sur l'épaule pour porter un sac, un fusil, etc. ‖ *L'arme à la bretelle,* la bretelle passée à l'épaule, le fusil au dos : *Les gendarmes se trouvent arrêtés au croisement d'un chemin de terre, où une compagnie de fantassins attend, massée, l'arme à la bretelle* (Martin du Gard). ‖ **2.** Ligne de défense secondaire, reliant par les arrières deux points de la ligne principale. ‖ **3.** Dans les chemins de fer, appareil permettant de passer d'une voie sur une voie contiguë, à l'aide d'aiguillages. ‖ **4.** Courte voie reliant entre eux deux itinéraires routiers importants : *Établir une bretelle de raccordement entre une autoroute et une route nationale.*

• SYN. : **1** *bandoulière, bricole, courroie, lanière, sangle.*

◆ **bretelles** n. f. pl. **1.** Bandes de tissu, élastique ou non, pour soutenir un pantalon d'homme : *Une paire de bretelles.* ‖ Pop. et Vx. *En avoir jusqu'aux bretelles,* être empêtré dans une mauvaise affaire ; être complètement ivre. ‖ **2.** Bandes de tissu qui maintiennent certaines pièces de lingerie féminine : *Les bretelles d'un soutien-gorge.*

bretessé, e adj. V. BRETÉCHÉ, E.

bretesser v. tr. V. BRETÉCHER.

breton, onne [brətɔ̃, -ɔn] n. et adj. (lat. *Brito, -onis ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *Bretun*). Qui appartient à la Bretagne ; habitant ou originaire de cette région. ‖ *Chapeau breton,* ou *breton,* n. m., chapeau rond à bords relevés.

◆ **breton** n. m. Langue celtique en usage en basse Bretagne.

bretonnant, e [brətɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *breton ;* 1356, J. Le Bel). Se dit de la partie de la Bretagne et des Bretons qui ont conservé leur langue et leurs coutumes : *Breton bretonnant.*

brette [brɛt] n. f. (fém. de *bret,* breton, du lat. pop. **brittus* [lat. *brito*] : c'est-à-dire « épée de Bretagne » ; XVI[e] s.). **1.** *Class.* Épée de duel, à lame longue et effilée : *Charmont [...] s'était fait secrétaire du cabinet pour le plaisir de ne rien faire, d'aller à Versailles, et de porter une brette* (Saint-Simon). ‖ **2.** Outil de maçon dont la face est armée de dents, et qui sert pour le crépissage.

bretteler [brɛtle] ou **bretter** [brɛte] v. tr. (de *brette ;* 1690, Furetière [*bretteler*] ; 1611, Cotgrave [*bretter*]). [Conj. **3 a.**] Rayer, strier avec la brette : *Bretteler une pierre, un mur.*

bretteur [brɛtœr] n. m. (de *brette ;* 1653, Boisrobert). Personne qui aimait à se battre à l'épée, à ferrailler : *Bretteurs et menteurs sans vergogne, | Ce sont les cadets de Gascogne* (Rostand).

• SYN. : *ferrailleur.*

bretzel [brɛtzɛl] n. m. (allem. d'Alsace *bretzel,* se rattachant au lat. *bracchium,* bras, en raison de la forme ; 1867, Delvau, écrit *brechetelles ; bretzel,* 1889, Barrère). Pâtisserie allemande et alsacienne ayant la forme de deux bras enlacés, dure, assaisonnée de sel et de cumin, que l'on sert avec la bière : *Des corbeilles de bretzels sortant du four tout saupoudrés de sel blanc sur leurs nœuds dorés* (Daudet).

1. breuil [brœj] n. m. (du bas lat. *brogilus,* d'un mot gaulois dér. de *broga,* champ ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *bruil*). Taillis fermé de haies, servant de retraite au gibier.

2. breuil [brœj] n. m. (altér. de l'anc. franç. *braiel,* ceinture, de *braie ;* 1643, Fournier).

Vx. Nom des cordages qui servaient à carguer les voiles.

3. breuil n. m. V. BRAIL.

breuvage [brœvaʒ] n. m. (de l'anc. infin. *beivre,* boire, pris substantiv. ; XII^e s., sous les formes *bevrage* et *bovrage*). **1.** *Littér.* Boisson : *Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ?* (La Fontaine) ; souvent ironiq. : *Comme il hésitait sur la fin de sa phrase et reniflait le bouquet de son breuvage...* (Arnoux). || *Le breuvage des dieux,* le nectar. || **2.** *Spécialem.* Mélange liquide destiné à être bu, le plus souvent préparation médicamenteuse.

brève [brɛv] n. f. (fém. de l'adj. *bref* substantivé ; 1690, Furetière). **1.** Voyelle, syllabe, note brève. (V. BREF 1.) || **2.** Passereau à queue très courte. || **3.** Lot de flans monétaires préparés pour la frappe et dont le poids est noté.

brevet [brəvɛ] n. m. (dimin. de *bref ;* fin du XIII^e s., Rutebeuf, écrit *brievet*). **1.** *Vx.* Lettre non scellée, contenant un privilège accordé de manière non héréditaire par le roi : *Mais M. de Villèle, sur une observation du roi, s'avisa de me faire expédier un nouveau brevet de cette pension par M. de Peyronnet* (Chateaubriand). || *Duc à brevet,* duc nommé par brevet, dont le titre était personnel et non transmissible. || *Brevet de chevalier du Saint-Esprit,* brevet décerné à une personne entrant dans l'ordre. || **2.** *Vx.* Acte conférant un grade militaire : *Brevet de maréchal de camp.* || **3.** *Class.* Billet contenant une formule magique : *Pour venir à ses fins, l'amoureuse Nérie | Employa philtres et brevets* (La Fontaine). || **4.** Titre décerné par l'État et donnant certains droits ; en particulier, diplôme sanctionnant certaines études ou attestant certaines aptitudes et délivré après examen : *Brevet élémentaire* (B. E.), *brevet supérieur* (B.S.), *brevet d'études du premier cycle* (B.E.P.C.), *brevet de pilote.* || *Brevet d'invention,* titre officiel protégeant une invention et en assurant l'exploitation exclusive à son auteur, pour un temps limité. || Fig. et fam. *Décerner à quelqu'un un brevet de sottise,* le déclarer irrémédiablement sot. || **5.** *Par extens.* Preuve formelle, irréfutable ; garantie : *C'est précisément dans la folie de Nietzsche que je vois le brevet de son authentique grandeur* (Gide). || **6.** *Acte en brevet,* en droit, acte dont le notaire ne garde pas de minute et dont il remet aux parties l'original sans formule exécutoire.

brevetable [brəvtabl] adj. (de *breveter ;* milieu du XIX^e s.). Susceptible de recevoir un brevet : *Invention brevetable.*

brevetaire [brəvtɛr] n. m. (de *brevet ;* 1701, Furetière). Sous l'Ancien Régime, celui qui avait reçu un brevet du roi.

breveté, e [brəvte] adj. et n. m. (part. passé de *breveter*). **1.** Se dit d'une personne qui a obtenu un brevet : *Élève breveté.* || *Spécialem.* Se dit, dans la marine, d'un matelot titulaire d'un brevet de spécialité : *Un timonier breveté ;* et, dans l'armée de terre, d'un officier breveté d'état-major : *Un officier breveté.* || **2.** Qui est garanti par un brevet : *Procédé breveté. Invention brevetée.* || *Produit breveté sans garantie du gouvernement (S. G. D. G.),* muni d'un brevet garantissant seulement à l'inventeur le droit à l'exploitation exclusive.

breveter [brəvte] v. tr. (de *brevet ;* 1751, *Encyclopédie*). [Conj. **4 b.**] **1.** Donner un brevet à quelqu'un : *Les statuts indiquent, plutôt qu'ils n'établissent, le droit exercé par le pape de nommer le sénateur et les conservateurs ; ces derniers ne sont brevetés que pour six mois* (Stendhal). || **2.** Protéger une invention par un brevet : *Faire breveter un procédé de fabrication.*

brévi- [brevi], élément issu du lat. *brevis,* court, et entrant comme préfixe dans la composition de quelques mots.

bréviaire [brevjɛr] n. m. (du lat. ecclés. *breviarium,* abrégé, de *brevis,* bref ; v. 1220, G. de Coincy). **1.** Livre contenant les prières que doivent dire chaque jour les prêtres et les religieux de l'Église catholique : *Au rayon du couchant il lisait son bréviaire* (Lamartine). || **2.** Prières contenues dans ce livre : *Le moine disait son bréviaire : | Il prenait bien son temps* (La Fontaine). || **3.** *Fig.* Ouvrage ou auteur offrant des enseignements d'un grand prix, et dont une catégorie de lecteurs peuvent faire leur lecture habituelle : *Commines a mérité d'être le bréviaire des hommes d'État qui l'ont suivi* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **3** *livre de chevet.*

bréviligne [breviliɲ] adj. et n. (de *brévi-* et de *ligne ;* 1922, Larousse). Se dit d'un individu aux membres courts et à l'aspect trapu.

• CONTR. : *longiligne.*

brévité [brevite] n. f. (lat. *brevitas ;* 1898, Larousse). En prosodie et en phonétique, qualité d'une voyelle ou d'une syllabe brève.

briard, e [brijar, -ard] adj. et n. (de *Brie,* n. de région ; XIX^e s.). Qui appartient à la Brie ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **briard** n. m. Gros chien de berger français, à poil long.

bribe [brib] n. f. (d'un rad. onomatop. *bri[m]b* désignant des choses menues ou de peu de valeur ; 1338, Digulleville). *Class.* Morceau de pain ou, plus généralement, de nourriture, qu'on donne à un mendiant : *Tantôt par charité on me donnait un compatissement d'épaule ; tantôt je me sentais fourrer une bribe au poing* (Cyrano).

◆ **bribes** n. f. pl. **1.** Restes insignifiants d'un repas ; petite quantité d'aliments : *Picorer des bribes de viande. Qu'on se figure seize semaines de tortures causées par une faim permanente, à peine soulagée par quelques bribes de pain* (Baudelaire). || **2.** Fragments de quelque chose, restes insignifiants : *Que cette dispute, naguère, m'eût diverti ! J'aurais salué avec joie les signes annonciateurs d'une bataille sans merci autour de quelques bribes d'héritage dont je ne fusse pas parvenu à les frustrer* (Mauriac) ; parfois au sing. : *Et plus une bribe de tabac, soupira-t-il à mi-voix* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Petites parcelles, morceaux détachés et sans suite : *Inlassablement* [...], *il repêche dans son passé les souvenirs de Quillebeuf et les bribes de la vieille chanson* (Martin du Gard) ; parfois au sing. : *On percevait, de temps en temps, un mot, une bribe de phrase* (Duhamel). || **4.** *Spécialem.* Connaissances très fragmentaires : *Il sait des bribes de latin.*

• SYN. : **1** *miettes, reliefs* (vx), *rogatons* (fam.) ; **2** *débris, lambeaux.*

bric-à-brac [brikabrak] n. m. invar. (de *bric* et de sa var. *brac ;* XVII^e s., *à bric et à brac,* à tort et à travers ; n. m., 1827, Acad.). **1.** *Vx.* Vieilleries, curiosités, petits objets d'art : *Il se connaissait admirablement en tous ces travaux, chefs-d'œuvre de la main et de la pensée, compris depuis peu dans ce mot populaire, le bric-à-brac* (Balzac). *Un de ces marchands de curiosités dits marchands de bric-à-brac* (Gautier). *Certes, elle avait la prétention d'aimer les « antiquités » et prenait un air ravi et fin pour dire qu'elle adorait passer toute une journée à « bibeloter », à chercher du « bric-à-brac », des choses du « temps »* (Proust). || **2.** *Péjor.* Amas d'objets hétéroclites, de vieilles choses en désordre : *Des bric-à-brac fantastiques où s'étalaient pêle-mêle de vieilles couleuvrines, de grosses lanternes dorées, de vieux palans, de vieilles ancres édentées, vieux cordages, vieilles poulies, vieux porte-voix, lunettes marines du temps de Jean Bart et de Duguay-Trouin* (Daudet). *Ce merveilleux bric-à-brac, accumulé en grand désordre par plusieurs générations de Baudoin, contenait toujours l'objet dont on avait besoin* (Duhamel). *Elle viendrait là avec quelqu'un, ferait le tri, et enverrait à l'hôtel des ventes les trois quarts de ce bric-à-brac* (Montherlant). || **3.** Magasin de brocanteur : *Les bric-à-brac des quais. Je ne vois qu'en esprit tout ce camp de baraques* [...]. *| Et, brillant aux carreaux, le bric-à-brac confus* (Baudelaire). || **4.** *Fig.* Ensemble de procédés surannés et hétéroclites : *Le drame romantique avec le bric-à-brac du Moyen Âge* (Du Camp).

• SYN. : **2** *bazar* (fam.), *capharnaüm.*

bricard [brikar] n. m. (peut-être en rapport avec *briscard,* ou abrév. de *brigadier ;* 1931, G. Esnault). *Arg. mil.* Brigadier. || *Bricard-chef,* brigadier-chef.

bric et de broc (de) [dəbrikedbrɔk] loc. adv. (de *bric,* onomatop. à var. *brac* et *broc,* qui ont formé diverses expressions :

à bric et à brac, début du XVIIe s. ; *en bloc et en blic,* XVe s. ; *de bric et de broc,* 1819, Boiste). Au hasard, avec des morceaux de toute provenance : *J'ai su, un peu de bric et de broc, toutes tes anciennes histoires* (Lavedan).

bricheton [briʃtɔ̃] n. m. (de *brichet,* pain de berger, forme normande de *briquet* 3 [v. ce mot] ; 1866, Delvau). *Pop.* Pain.

brick [brik] n. m. (angl. *brig,* abrév. de *brigantin ;* 1782, *Courrier de l'Europe*). Navire de petit tonnage, à deux mâts gréés à voiles carrées : *Un brick de commerce armé en guerre partit du port de Marseille et fit route pour l'Espagne* (Balzac).

bricolage [brikɔlaʒ] n. m. (de *bricoler ;* fin du XIXe s.). **1.** Travail accompli chez soi, pour s'éviter un achat ou le recours à un homme de métier : *Et puis mon oncle, qui n'est pas riche, et qui a la manie du bricolage...* (Romains). *Jardinage simple, sorte de bricolage horticole, qui consistait à arracher les mauvaises herbes* (Montherlant). || **2.** Occupation peu suivie et de faible rapport.

bricole [brikɔl] n. f. (ital. *briccola,* machine de guerre ; 1360, Delboulle ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 4, 1650, Richer ; sens 5, XVIIe s. ; sens 8, à partir du XVIe s.). **1.** Sorte de baliste, en usage au Moyen Âge, lançant des pierres à l'aide d'une cuiller et de cordages. || **2.** Sangle, courroie ou bretelle qu'on se passe aux épaules ou autour de la poitrine pour porter des fardeaux ou tirer des voitures : *Les hommes, trébuchant, marchant la tête basse, en grelottant, le fusil à la bricole, les mains dans leurs couvertures comme dans des manchons* (Daudet). || *Spécialem.* Sangle qui servait autrefois à lever la vitre d'une voiture. || **3.** Partie du harnais s'appliquant sur les épaules du cheval. || **4.** *Vx.* À la paume, retour de la balle qui a frappé un mur. || Au billard, coup par lequel la bille ne touche qu'après avoir rebondi sur la bande. || **5.** *Class.* Zigzag, détour : *Votre lettre ne m'est venue que le 9 novembre, et je ne m'en étonne pas, vu les diverses bricoles qu'elle était obligée de faire en son voyage* (Chapelain). || *Par bricole, de bricole,* indirectement, ou par des moyens détournés : *C'est que vous m'aviez paru, dans votre lettre, n'être instruite (comme vous le dites vous-même) que par bricole* (Sévigné). || **6.** *Class.* et *fig.* Ruse, moyen détourné, tromperie : *Il n'espéra plus de bricoles pour arriver au commandement de l'armée* (Saint-Simon). *Tenir à demi sa parole, | C'est une méchante bricole* (Corneille). || *Donner une bricole à quelqu'un,* le tromper. || **7.** Besogne insignifiante et mal payée ; menu travail sans continuité : *J'avais là un petit établi où je m'amusais à faire des bricoles le dimanche* (Daudet). *Je tue les heures, j'expédie mille bricoles sans intérêt* (Duhamel). || **8.** *Fam.* Chose sans importance, futilité : *Il sait des tas de bricoles* (Duhamel). || *Fam.* Objet sans valeur ou d'utilité accessoire : *Offrir une bricole. Enfin, le baron [...] ôta son gilet de peau, son corset ; il se débarrassa de toutes ses bricoles* (Balzac). *Léon, à ce moment-là, voulait vendre aussi un lot de bricoles* (Montherlant). || **9.** En termes de pêche, hameçon double. || Ligne qu'on laisse attachée à un plomb de fond pour la pêche au gros poisson.

● SYN. : **2** *lanière ;* **8** *bagatelle, broutille, fadaise, faribole, rien ; babiole, bibelot.*

◆ **bricoles** n. f. pl. En termes de chasse, rets pour la capture des cerfs.

bricoler [brikɔle] v. intr. (de *bricole ;* fin du XVe s., au sens de « aller en zigzag » ; sens moderne, 1854, Privat d'Anglemont). **1.** *Class.* Ricocher, en parlant d'une balle, d'une bille. || **2.** Au billard, jouer en utilisant la bande. || **3.** *Class.* Faire des zigzags, s'écarter de la piste : *Chien qui bricole.* || **4.** *Class.* et *littér.* Employer des moyens détournés, manœuvrer avec ruse : *Mme la duchesse de Chartres [...], avec laquelle il n'eût pas été si facile de bricoler...* (Saint-Simon). *Qu'un ambitieux abbé bricolât et retînt le bonheur d'un homme trempé comme l'était Montriveau, cette pensée bouillonne sur sa face* (Balzac). || **5.** *Fam.* N'avoir pas d'occupation suivie, faire toutes sortes de métiers peu rentables. || S'occuper à des riens : *Je n'ai fait que bricoler ce matin.* || **6.** Exécuter chez soi les travaux manuels qu'on confie généralement à un homme de métier : *Luc-Albert Moreau bricole à ravir, menuise, dessine son jardin et le plante, soude, cloue, ramone* (Colette). *M. Lavoine bricolait, quelque part, au fond des remises* (Duhamel). || *Péjor.* Travailler sans grande compétence : *Il bricolait dans les moteurs* (Vercel).

◆ v. tr. **1.** *Class.* Manœuvrer quelque chose ; agir habilement sur les événements : *Ne sait-il pas encor les plus rusés détours | Dont votre esprit adroit bricola vos amours ?* (Corneille). || **2.** *Class.* Ballotter, agiter : *Être impliqué dans le tumulte des affaires et bricolé par leur flux et reflux* (Malherbe). || **3.** Vx et fam. *Bricoler le chemin,* faire des détours comme un chien qui chasse. || **4.** Fam. *Bricoler quelque chose,* l'arranger, le réparer par un travail d'amateur, mais ingénieux. || **5.** *Bricoler un cheval,* lui passer la bricole. || *Bricoler un poisson,* l'attacher comme appât à une bricole.

bricoleur, euse [brikɔlœr, -øz] n. (de *bricoler ;* 1778, Delboulle, au sens 1 ; sens moderne, fin du XIXe s.). **1.** *Vx.* Chien qui quitte la piste et fait des zigzags. || **2.** Personne qui aime accomplir de menus travaux manuels d'intérieur : *Des bricoleurs en chambre* (Fargue) ; et adjectiv. : *La France entière est bricoleuse* (Colette). || **3.** *Péjor.* Personne qui n'a pas d'occupation suivie : *C'est un détestable ouvrier que ton amoureux ; c'est un bricoleur et un faignant* (Huysmans). || **4.** *Péjor.* Personne qui n'a pas grande compétence dans son métier : *Ce n'est pas un mécanicien, c'est un bricoleur.*

bricolier [brikɔlje] n. m. (de *bricole ;* 1751, *Encyclopédie*). Cheval portant la bricole.

bride [brid] n. f. (moyen haut allem. *bridel,* rêne [même racine que *bretelle*] ; 1265, J. de Meung). **1.** Pièce de harnais placée sur la tête du cheval, et qui comprend la monture, le mors et les rênes : *Passer la bride à un cheval.* || Vx et fam. *Brides à veaux,* sots raisonnements, histoires invraisemblables. || **2.** *Spécialem.* La courroie qui, fixée de part et d'autre du mors, passe sur le cou du cheval, et que le cavalier tient dans sa main. || *À bride abattue, à toute bride,* en abandonnant toute la bride au cheval, en le mettant au galop : *Un officier de carabiniers, accourant à bride abattue, vint nous apprendre qu'un détachement de l'armée de Kellermann était près de nous joindre et que l'action était déjà engagée entre les tirailleurs* (Chateaubriand) ; au *fig.,* à très grande vitesse. || *Laisser la bride sur le cou,* laisser un cheval aller librement. || Fig. *Avoir la bride sur le cou,* avoir toute la liberté pour faire quelque chose. || *Lâcher la bride,* laisser toute licence : *On a surfait même Montaigne ; il n'est pas toujours savoureux. Je remarque qu'il ne l'est jamais plus que lorsqu'il se lâche la bride, jamais moins que lorsqu'il se concerte et se conduit* (Gide). || *Tenir la bride haute, la bride courte, serrer la bride,* tirer à soi et maintenir ferme la bride du cheval, ne pas lui laisser d'initiative ; au *fig.,* conduire quelqu'un d'une main ferme, ne pas lui laisser de liberté : *Il est bon de lui tenir un peu la bride haute* (Molière). || *Tenir le cheval par la bride,* conduire son cheval à pied, par la bride, dans un passage difficile. || *Tenir en bride,* maintenir, refréner un cheval ; au *fig.,* contenir quelqu'un ou quelque chose. || Class. *Tenir la bride à un sentiment,* le refréner : *Il faut tenir la bride aux grands empressements | Qu'on a de faire éclat de tels amusements* (Molière). || Class. *Aller bride en main* ou *la bride à la main,* marcher, agir avec prudence : *Depuis ma dernière lettre, je vais bride en main sur la louange* (Voltaire). || *Tourner bride,* faire demi-tour ; au *fig.,* changer d'avis, se rétracter. || *À cheval donné, on ne regarde pas la bride* (prov.), il ne faut pas critiquer une chose qui ne vous a rien coûté. || *Il a plus besoin de bride que d'éperon* (prov.), se dit d'un homme impétueux, qui doit être plutôt freiné qu'excité. || **3.** *Brides d'un bonnet, d'une coiffure,* les cordons ou rubans destinés à être noués sous le menton : *Rosalie à son tour s'avança dans le soleil. Elle portait un bonnet dont les brides, rejetées sur les épaules, s'envolaient comme des ailes de papillon* (Zola). || **4.** En couture, suite de points de feston faits aux deux extrémités d'une ouverture pour empêcher qu'elle ne s'agrandisse. || *Par extens.* Boutonnière extérieure au tissu. || Suite

de fils réunissant les diverses parties d'une broderie. || **5.** Ficelle avec laquelle on assujettit les membres d'une volaille à rôtir. || **6.** Lien métallique, en forme de collier ou de demi-collier, consolidant ou unissant deux pièces. || **7.** Dans un bateau, armature métallique liant fortement la quille à l'étambot. || **8.** En termes de chirurgie, bande de tissu conjonctif réunissant anormalement deux organes : *Bride pleurale.*

● SYN. : **1** *guide, licol, longe.*

bridé, e [bride] adj. (part. passé de *brider*). **1.** Se dit d'un homme harnaché de pied en cap et dont les vêtements sont serrés, et, au *fig.*, de celui qui marque une retenue excessive : *Je plains beaucoup ces gentlement toujours coiffés, bridés, gantés, qui n'osent se mêler au peuple pour voir un détail curieux, une danse* (Nerval). || **2.** *Yeux bridés,* yeux dont les paupières sont étirées latéralement, et dont l'ouverture est réduite : *Où avait-il déjà rencontré ce visage d'estampe japonaise, lisse et plat, ces sourcils au trait, ces yeux minces, légèrement bridés ?* (Martin du Gard). || **3.** *Canons bridés,* canons doubles d'un fusil de chasse, qu'on a faussés en les rapprochant pour les souder ensemble. || **4.** *Plaie bridée,* plaie qui présente des filaments membraneux anormaux. || **5.** *Blé bridé,* blé dont l'épi, trop mûr, se recourbe. || **6.** Fam. et péjor. *Oison bridé,* personne ridicule, sotte et bornée : *Tenez, encore ce manchon, ne laissez point traîner tout cela et portez-le dans ma garde-robe. Hé bien, où va-t-elle ? où va-t-elle ? Que veut-elle faire, cet oison bridé ?* (Molière).

● SYN. : **1** *compassé, gourmé, guindé.* — CONTR. : **1** *désinvolte, libre, naturel, spontané.*

brider [bride] v. tr. (de *bride* ; XIII^e s.). **1.** Passer la bride à un cheval, à un âne, à un mulet. || *Brider son cheval par la queue,* faire tout le contraire de ce qu'on doit faire, avoir une conduite insensée. || **2.** Serrer, contenir étroitement, en parlant d'un vêtement : *Une veste qui bride le dos.* || *Absol.* Être trop juste, faire des plis : *Mais au lieu de l'éternelle veste de futaine à côtes, une redingote en drap neuf bridant sur le ventre et donnant au petit homme une majesté vraiment présidentielle* (Daudet). || **3.** Fig. *Brider quelqu'un,* empêcher, gêner son action : *Est-ce à dire qu'une soudaine austérité a bridé la veuve de Dolley ?* (Colette). *J'ai fait cette nuit un accouchement difficile chez des Arabes. Quelle patience ! Je sentais autour de moi tournoyer plus de quinze matrones qui bridaient à plaisir mes gestes* (Duhamel). || **4.** *Fig.* et *littér.* Réprimer, dompter : *Brider ses passions. La crainte* [...] *bride mes sentiments* (Molière). *Bref, il tirait argument et avantage de ce qu'il m'en coûtait de céder à mon désir plutôt que de le brider encore* (Gide). || **5.** Arrêter, contenir à l'aide d'un lien. || Vx. *Brider un faucon,* lui lier une serre à chaque patte pour l'empêcher de déchirer sa proie. || *Brider la bécasse,* la prendre dans un lacs ; au *fig.*, prendre quelqu'un au piège, et, *class.*, le tromper par une ruse : *Ma foi, Monsieur, la bécasse est bridée* (Molière). || *Brider une oie, un oison,* lui passer une plume par les ouvertures situées à la partie supérieure du bec, pour l'empêcher de franchir les haies. || *Brider une volaille,* en termes de cuisine, lui lier les membres pour qu'ils soient maintenus pendant la cuisson. || *Brider une boutonnière,* l'arrêter par quelques points. || **6.** Class. *Brider quelqu'un,* l'abuser, le mener à sa guise : *D'un zèle simulé, j'ai bridé le bon sire* (Molière). || **7.** Réunir divers objets ou les assujettir avec une bride métallique : *Brider un tuyau.* || *Brider un moteur,* le munir d'un dispositif qui en limite la vitesse. || **8.** *Brider une pierre,* l'attacher avec des cordes pour la soulever. || *Brider une cloche,* en lier les battants, pour carillonner avec des marteaux.

● SYN. : **3** *embarrasser, entraver, freiner ;* **4** *comprimer, contenir, maîtriser, mater, refréner, réprimer, vaincre.* — CONTR. : **3** *libérer ;* **4** *débrider, encourager, exalter, exciter.*

1. bridge [bridʒ] n. m. (mot angloamér., adaptation d'un mot levantin ; 1893, *le Figaro*). **1.** Jeu de cartes qui se joue entre quatre personnes, deux contre deux, avec 52 cartes : *Jouer au bridge.* || *Bridge plafond, bridge contrat,* noms donnés à deux variétés de ce jeu. || **2.** La partie elle-même : *Faire un bridge.*

2. bridge [bridʒ] n. m. (mot angl. signif. « pont » ; début du XX^e s.). Appareil de prothèse dentaire qui forme pont entre deux dents saines, soit pour remplacer des dents absentes, soit pour consolider des dents mobiles.

bridger [bridʒe] v. intr. (de *bridge* 1 ; 1906, *le Gaulois*). Jouer au bridge.

bridgeur, euse [bridʒœr, -øz] n. (de *bridge* 1 ; 1893, *le Figaro*). Personne qui joue au bridge.

bridon [bridɔ̃] n. m. (de *bride* ; 1611, Cotgrave). Bride légère, dont le mors est brisé.

1. brie [bri] n. f. (déverbal de *brier,* forme normande de *broyer* ; XIII^e s., écrit *broie,* Godefroy ; *brie,* 1700, Liger). Barre de bois utilisée par le boulanger pour donner la dernière façon à la pâte.

2. brie [bri] n. f. (de *Brie,* n. de région ; XV^e s., fém., vin ou fromage de Brie). *Class.* Vin de Brie : *Un grand* [...] *abhorre la brie* (La Bruyère).

◆ n. m. (1643, Saint-Amant). Fromage fermenté à pâte molle, fabriqué dans la Brie : *Une part de brie.*

brié [brije] adj. m. (part. passé de *brier,* forme dialect. de *broyer* [V. BRIE 1] ; 1866, Larousse). *Pain brié,* en Normandie, pain à croûte dure, à mie serrée, pouvant se conserver assez longtemps.

briée [brije] n. f. (de *brie* 1 ; 1863, Littré). En boulangerie, quantité de pâte travaillée en une fois avec la brie.

brief [brijɛf] adj. Forme ancienne de BREF, encore employée à l'époque classique, et naguère usitée en termes de droit.

briefing [brifiŋ] n. m. (mot angloamér. ; v. 1950). **1.** Réunion d'information tactique des équipages avant une mission aérienne, au cours de laquelle les dernières instructions leur sont communiquées. || **2.** *Par extens.* Réunion d'un état-major où sont données des instructions.

brièvement [brijɛvmɑ̃] adv. (de *brief,* adj., forme anc. de *bref ;* 1138, *Vie de saint Gilles, écrit briefment ; brièvement,* 1539, R. Estienne). En peu de mots, sans s'étendre : *Exposer brièvement ses raisons. Il m'a brièvement mis au courant.*

● SYN. : *rapidement, succinctement, vivement.* — CONTR. : *longuement.*

brièveté [brijɛvte] n. f. (de *brief,* adj., forme anc. de *bref ;* 1213, *Fet des Romains,* écrit *briété ; brièveté,* XV^e s.).

I. *Vx.* Courte dimension, faible hauteur (notamment de la taille) : *La brièveté de sa taille* (France). *Guiche en écossais noir et bleu, avec une jupe dont la brièveté, qui scandalisait Vitalis, lui semblait faite à souhait pour un de ces châtiments après escapade* (Toulet).

II. 1. Courte durée : *Éternité de la nature, brièveté de l'homme* (Lamartine). *Chaque fois, c'est vraiment un soleil qui se lève, puis qui se couche, avec la splendeur et la brièveté d'un beau jour sans lendemain* (Fromentin). *La brièveté de votre exposé a surpris.* || **2.** Concision du style : *Par le temps qui court, la brièveté est le seul signe de respect apprécié par le public* (Stendhal). || **3.** Caractère sec et impératif de la voix, du ton : *La brièveté du ton choquait.*

● SYN. : **II, 1** *rapidité ;* **2** *laconisme ;* **3** *brusquerie, sécheresse.* — CONTR. : **II, 1** *durée, éternité, longévité, pérennité, perpétuité ;* **2** *délayage* (fam.), *prolixité, verbosité ;* **3** *affabilité, douceur, onctuosité.*

● REM. Au XVII^e s., on trouve encore fréquemment la forme BRÉVETÉ : *La brévété, qu'on peut fort bien appeler l'âme du conte* (La Fontaine). *Les hommes du commun se plaignent de la bréveté de la vie* (Nicole).

brifaud [brifo] n. m. (de *brifer ;* XIII^e s.). *Fam.* et *vx.* Gourmand, glouton.

brife ou **briffe** [brif] n. f. (de *brifer ;* 1611, Cotgrave). **1.** *Pop.* et *vx.* Action de manger gloutonnement, ou simplement de manger. || **2.** *Pop.* Nourriture.

brifer ou **briffer** [brife] v. tr. (mot formé sur l'onomatop. *brf,* imitant le bruit fait avec la bouche quand on mange gloutonnement ;

1530, Palsgrave). *Pop.* et *vx.* Manger gloutonnement, puis manger : *Nous étions là cinq ou six goinfres émérites et nous avons briffé et lampé au mieux* (Gautier). *D'ailleurs, d'ailleurs, la salade, il n'y en aura pas trois feuilles. Les limaces ont tout briffé* (Duhamel).

brifeur, euse ou **briffeur, euse** [brifœr, -øz] n. (de *brifer ;* 1611, Cotgrave). *Pop.* et *vx.* Personne qui mange gloutonnement.

briffeton ou **brifton** [briftɔ̃] n. m. (de *brifer ;* 1916, G. Esnault). *Pop.* Pain ; nourriture.

brig n. m. V. BRICK.

brigade [brigad] n. f. (ital. *brigata,* troupe, de *briga,* lutte ; 1360, G. de Machaut, au sens 1 ; sens militaire, milieu du XVIe s.). **1.** *Class.* Groupe, troupe de personnes : *La « Pléiade » s'appela d'abord la « Brigade ». Cent chevaux [...], des passants enchaînant les brigades, | Au milieu de la paix font voir les barricades* (Boileau). || **2.** Unité militaire dont l'importance et la composition ont varié au cours des temps. || Groupement de plusieurs unités de la même arme. || *Auj.,* la plus petite des grandes unités interarmes, soit à prédominance d'infanterie, soit à prédominance de chars : *Brigade d'infanterie. Brigade de chars.* || *Demi-brigade,* v. à son ordre alphab. || *Brigade aérienne,* ou *demi-brigade,* réunion, sous un même commandement, d'une escadre et des moyens nécessaires pour sa mise en œuvre. || *Brigade de gendarmerie,* la plus petite unité de cette arme, subdivision de la section, installée notamment dans chaque chef-lieu de canton. || Spécialem. *Brigades internationales,* formations militaires constituées par des engagés volontaires étrangers, venus combattre dans les rangs des forces républicaines pendant la guerre civile espagnole de 1936-1939. || **3.** Terme employé pour désigner certains détachements de techniciens militaires : *Brigade de télégraphie militaire.* || **4.** Dans certains corps civils, groupe de fonctionnaires placé sous la direction d'un responsable : *Brigade des douanes, des eaux et forêts. Brigade de cantonniers.* || Dans la police, division administrative : *Brigade des mœurs, des jeux.* || *Brigade volante,* dans les P. T. T., groupe d'employés assurant les suppléances. || **5.** Groupe d'ouvriers travaillant ensemble sous la surveillance d'un chef : *Brigade de cuisine.* || Dans certains services ou certaines entreprises où le travail est continu, ensemble des travailleurs occupés aux mêmes heures. || *Par extens.* Gens groupés pour un même travail : *On a formé, pour combattre les incendies de forêts, des brigades de sauveteurs.* || **6.** *Spécialem.* Ensemble des sections de routes ou de chemins placé sous la surveillance d'un cantonnier-chef.

• SYN. : **4** *escouade ;* **5** *équipe.*

brigadier [brigadje] n. m. (de *brigade ;* 1642, Oudin). **1.** Class. *Brigadier des armées du roi,* officier général commandant plusieurs bataillons d'une même arme et placé sous les ordres du maréchal de camp. || **2.** *Auj.* et *fam.* Général de brigade. || **3.** Militaire détenteur du grade le moins élevé dans la cavalerie, l'artillerie, le train. || *Brigadier-chef,* grade intermédiaire entre ceux de brigadier et de maréchal des logis. || **4.** Chef d'une brigade de gendarmerie. || **5.** Chef d'une brigade d'ouvriers ou d'employés. || *Spécialem.* Ouvrier boulanger chargé du four.

brigand [brigɑ̃] n. m. (de l'ital. *brigante,* qui va en troupe ; fin du XIVe s. [et jusqu'à la fin du XVe s.], au sens 1 ; péjor. dès le XIVe s. ; sens 3, XVIIIe s.). **1.** Au Moyen Âge, soldat à pied, souvent membre d'une troupe armée indépendante : *On peut dire en général que ces brigands* [italiens du XVIe s.] *furent l'opposition contre les gouvernements atroces qui, en Italie, succédèrent aux républiques du Moyen Âge* (Stendhal). || **2.** Homme qui se livre à des vols, à des pillages à main armée : *La disparition du brigand diminue le nombre des touristes, enchantés de trouver en diligence un roman à raconter à leur retour* (Goncourt). *Les mers sont purgées de pirates et les routes de brigands* (France). || *Histoire de brigands,* histoire rocambolesque, inventée de toutes pièces. || Fig. *Repaire de brigands,* mauvais lieu, coupe-gorge. || **3.** *Spécialem.* Nom donné, à l'époque de la Révolution, aux paysans qui parcouraient les campagnes et brûlaient les châteaux ; en 1793, aux Vendéens ; sous le Directoire, aux bandes armées qui infestaient l'Ouest. || *Brigands de la Loire,* après 1815, soldats licenciés de l'armée impériale, qui accomplirent des actes de brigandage pour subsister. || **4.** Homme qui se livre à des concussions ou à des actes malhonnêtes. || **5.** Terme d'injure (au sens de « voleur ») : *Brigand d'épicier ! ;* ou de familiarité amusée, à l'adresse d'un enfant : *Petit brigand ! ;* ou de discrète admiration devant les exploits ou la réussite de quelqu'un : *Quel brigand ! Il a encore passé son examen sans avoir travaillé.*

• SYN. : **2** *bandit, gangster, malandrin, malfaiteur, pillard, scélérat, voleur ;* **4** *canaille, chenapan, crapule, vaurien ;* **5** *bandit, coquin, fripon, gredin.*

• REM. Le fém. BRIGANDE est rare : *Elle se voyait soulevant le pays, se cachant dans les moissons et les fermes, comme une de ces fameuses brigandes de Vendée dont on leur faisait lire les aventures au couvent du Sacré-Cœur* (Daudet). *Le brigand près de sa brigande | Hennit d'amour au joli mai* (Apollinaire).

brigandage [brigɑ̃daʒ] n. m. (de *brigand ;* 1440, Ch. d'Orléans). **1.** Vol à main armée, commis le plus souvent par des malfaiteurs organisés en bande : *Réprimer le brigandage.* || *Brigandage sur mer,* acte de piraterie. || **2.** Concussion, exaction, acte de grande malhonnêteté : *La conquête du Maroc, trancha Studler, ça n'est pas autre chose qu'une affaire, une « combine » de vaste envergure ! Et ceux qui vont se faire tuer là-bas sont des dupes ! Ils ne se doutent pas un instant que c'est à un brigandage qu'ils font le sacrifice de leur peau* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *pillage, rapine ;* **2** *filouterie, forfaiture.*

brigandeau [brigɑ̃do] n. m. (dimin. de *brigand ;* 1539, R. Estienne). **1.** *Vx* et *fam.* Personne qui détourne de petites sommes d'argent. || *Spécialem.* Agent d'affaires qui gruge ses clients. || **2.** *Vx.* Diminutif affectueux de *brigand :* [CHÉRUBIN :] *Tu prends sa place auprès de Monseigneur, moi celle du comte auprès de toi ; le plus attrapé, c'est Figaro.* [FIGARO :] *Le brigandeau !* (Beaumarchais).

• SYN. : **1** *aigrefin, escroc, filou, fripon ;* **2** *bandit, coquin, gredin.*

brigander [brigɑ̃de] v. intr. (de *brigand ;* début du XVIe s.). *Class.* Commettre des actes de brigandage : *C'est un homme qui a mérité cent fois la roue ; il n'a jamais fait que brigander* (Acad., 1694).

◆ v. tr. *Class.* S'emparer par brigandage de quelque chose : *Qu'importe combien il a brigandé de royaumes* (Malherbe).

brigandine [brigɑ̃din] n. f. (de *brigand,* soldat ; 1411, Gay). Petite cotte de mailles, en usage du XIIIe au XVIe s.

brigantin [brigɑ̃tɛ̃] n. m. (ital. *brigantino,* de *brigante,* brigand ; 1360, Froissart, écrit *brigandin*). Petit navire marchant à la voile et à l'aviron, et qui se transforma en un navire à deux mâts analogue au *brick,* mais de plus faible tonnage et de gréement légèrement différent.

brigantine [brigɑ̃tin] n. f. (de *brigantin ;* fin du XVe s., au sens 1 ; au sens 2, 1794, Röding). **1.** Grande voile trapézoïdale placée à l'arrière du brigantin ou du brick. || **2.** *Vx.* Petit bateau de la Méditerranée : *Le transbordement des sacs et des tonneaux débarqués des grandes brigantines aux voiles en antennes* (Daudet).

brignolet [briɲɔlɛ] n. m. (origine incertaine ; fin du XIXe s.). *Arg.* et *pop.* Pain : *Un coup de jus, mon vieux birbe, et une croûte de brignolet* (Huysmans).

brigue [brig] n. f. (ital. *briga,* lutte, querelle ; 1314, Godefroy). **1.** *Class.* Manœuvres, menées secrètes employées pour triompher d'un adversaire dans une élection, une désignation : *Vous l'avez eu par brigue, étant vieux courtisan* (Corneille). *Lois contre la brigue à Rome.* || **2.** *Vx.* Intrigue, cabale : *Cependant le palais était mouvant d'intrigues | Et Namphed surveillait de l'œil toutes ces brigues* (Lamartine). || **3.** Prétention, revendication : *En fait, l'élévation d'un*

prêtre de son diocèse à un évêché non suffragant ne le concerna en rien. Mais on s'efforçait de l'intéresser à cette brigue (France). || *Spécialem.* et *class.* Rivalité, sollicitation amoureuse : *La secrète brigue | Que font autour de toi don Sanche et don Rodrigue* (Corneille). || **4.** *Class.* Troupe des partisans qu'on a groupés autour de soi pour emporter un avantage : *Chacun avait sa brigue et de puissants suffrages* (Racine).

briguer [brige] v. intr. (de *brigue* ; fin du XV^e s., au sens de « se quereller » ; sens actuel, début du XVI^e s.). Exercer la brigue, se livrer à des intrigues : *On peut prédire à un joueur qu'il jouera, à un ambitieux qu'il briguera* (Alain).

• SYN. : *cabaler, comploter, intriguer.*

◆ v. tr. **1.** Chercher à obtenir par brigue ; faire valoir des prétentions à un poste, à une dignité : *D'un trône qui m'est dû faut-il que l'on me chasse, | Et d'un prince étranger que je brigue la place ?* (Racine). *Ce fut là que je voulus aller planter mon drapeau, pensant* [...] *m'y trouver seul à briguer la députation* (Balzac). || **2.** Class. *Briguer quelqu'un,* chercher à obtenir son suffrage, son appui en le circonvenant : *Qu'il sera glorieux que, sans briguer personne, | Ils* [vos hauts faits] *fassent à vos pieds apporter la couronne* (Corneille). || **3.** *Fig.* Rechercher, souhaiter ardemment : *Mourir pour le pays est un si digne sort | Qu'on briguerait en foule une si belle mort* (Corneille).

• SYN. : **1** *poursuivre, prétendre à, rechercher, viser ;* **3** *ambitionner, aspirer à, brûler de, convoiter.*

brigueur, euse [brigœr, -øz] n. (de *briguer ;* 1560, Pasquier). Personne qui brigue (peu usité) : *Rien ne me choque et ne m'afflige plus que ces brigueurs d'éloges* (Balzac).

brillamment [brijamɑ̃] adv. (de *brillant ;* 1787, Féraud). D'une manière brillante (au pr. et au fig.) : *La scène se passe dans un salon tendu de rouge, brillamment éclairé* (Sue). *Mon neveu* [...] *a dû renoncer à la carrière diplomatique après avoir passé brillamment l'examen d'admission* (France).

brillance [brijɑ̃s] n. f. (de *brillant ;* 1928, Larousse). Intensité d'une source lumineuse évaluée par rapport à une unité de surface : *L'unité de brillance est la candela par centimètre carré.*

brillant, e [brijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *briller ;* 1564, J. Thierry). **1.** Qui brille, qui diffuse ou réfléchit une vive lumière, de nombreux feux : *Des armes brillantes. Un collier brillant étincelle sur sa poitrine aux rayons de la lune* (Musset). *Il y a* [en Hollande] *les jours sombres et les soleils gais, les mers plates et brillantes, orageuses et noires* (Fromentin). *Elle a des pommettes vives* [...], *des lèvres d'un rouge noir, brillantes et comme vernies* (Colette). || Se dit en particulier de l'œil, lorsqu'il a un éclat fiévreux ou insolite : *Il avait l'œil brillant et, sur son visage tiré, une expression guerrière* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Qui a de l'éclat ; qui attire et séduit : *Ils* [les cavaliers berbères] *adorent tout ce qu'il y a de brillant dans la vie, l'argent, les bijoux, les vêtements luxueux, les armes, les chevaux, les femmes* (Tharaud). *Une brillante cérémonie.* || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne dont le physique, le comportement, l'intelligence font une vive impression : *Un garçon brillant. Un écrivain brillant. Mardi dernier, de même, j'étais « brillant ». Je veux dire que mes idées circulaient allègrement dans ma tête* (Gide). || **4.** *Fig.* Se dit des choses de l'esprit qui abondent en agréments : *Une brillante improvisation. Un style brillant.* || *Péjor.* Qui sacrifie le fond à l'éclat de la forme : *Une expression brillante, certes, mais...* || **5.** *Fig.* Qui constitue une réussite : *Résultat brillant. Brillantes études.* || Florissant, prospère : *Les affaires de Joseph étaient, au su de tout Paris, particulièrement brillantes, surtout depuis les derniers rebondissements de la campagne balkanique* (Duhamel). || Fam. *Ne pas être brillant,* en parlant des choses, être en mauvais état, médiocre : *Une vieille maison dont la toiture n'est pas brillante ;* en parlant de la santé, de l'état physique, être précaire, compromis : *Elle n'est pas brillante, ma meute, en ce moment ! Venez, les éclopés !* (Colette).

• SYN. : **1** *étincelant, flamboyant, fulgurant, luisant, lumineux, resplendissant, rutilant, scintillant ;* **2** *éblouissant, éclatant, fastueux, magnifique, riche, splendide ;* **3** *distingué, doué, émérite, éminent, supérieur ;* **4** *captivant, étincelant, passionnant, pétillant, spirituel ;* **5** *fameux, remarquable ; enviable, solide.* — CONTR. : **1** *assombri, éteint, fané, mat, sombre, ténébreux, terne, terni ;* **2** *effacé, humble, modeste, pauvre, quelconque, simple ;* **3** *borné, médiocre, sot ;* **4** *banal, laborieux, lourd, mauvais, pauvre, pénible ;* **5** *déplorable, désastreux, lamentable, pitoyable, triste.*

◆ **brillant** n. m. (1608, M. Régnier, au sens I ; sens II, fin du XVII^e s., La Fontaine).

I. 1. Éclat, qualité de ce qui brille : *Le brillant de l'or.* || **2.** *Vx.* En langage amoureux, l'éclat du regard : *Mais voyant de ses yeux tous les brillants baisser* (Molière). || **3.** *Class.* et *littér.* Vif éclat, séduction, notamment en parlant d'une cérémonie, d'une réputation : *Ne vous enflez donc point d'une si grande gloire | Pour les petits brillants d'une faible victoire* (Molière). *Nerwinde* [...] *devait le brillant de sa réputation à deux duels et surtout à un œil petit et morne dont l'audace paraissait inébranlable* (Stendhal) ; ou des qualités intellectuelles : *Vivement séduit par le brillant de l'esprit de Lucien, David l'admirait tout en rectifiant les erreurs dans lesquelles le jetait la furie française* (Balzac). || **4.** *Péjor.* Éclat superficiel, artificiel : *Style qui a du brillant. Tous les efforts de Colette pour la parer de ce brillant factice qu'on plaque si aisément sur l'esprit des jeunes filles, comme un vernis laqué, avaient été perdus : le vernis ne tenait point* (Rolland). || Class. *Faux brillant,* éclat séduisant, mais trompeur : *Ne vous laissez pas éblouir au faux brillant que jette aux yeux la grandeur humaine* (Bossuet). *Jamais dans mes discours | Je n'ai d'un faux brillant emprunté le secours* (Boileau).

II. Diamant taillé à facettes : *Offrir un brillant.* || *Tailler un diamant, une pierre en brillant,* les tailler à facettes. || *Faux brillant,* diamant d'imitation.

• SYN. : **I, 1** *chatoiement, clarté, eau, feu, fulgurance, lumière, luminosité ;* **3** *faste, lustre, magnificence, splendeur ;* **4** *clinquant, vernis.*

brillanté, e [brijɑ̃te] adj. (part. passé de *brillanter*).

I. 1. Rendu brillant artificiellement : *Fil brillanté. Coton brillanté.* || **2.** *Fig.* Se dit d'un style agrémenté, orné : *Les bons ouvrages qui paraissent aujourd'hui sont peut-être moins simples et, si cela peut se dire, plus brillantés que ceux de Molière, de La Fontaine, de Racine, de Despréaux* (Trublet). *Peu à peu, je m'accoutumai à la perfection, et je m'abandonnai au mouvement de ce beau style onduleux et brillanté* (Baudelaire). || *Péjor.* Parsemé de traits trop apparents, de faux brillants : *Le parterre est un excellent public, applaudissant souvent à des phrases brillantées, mais ne laissant rien passer de bon sans le sentir* (Stendhal). || **3.** *Fig.* et *vx.* Rendu important, marquant ; mis en valeur : *Le syndicat n'était point alors brillanté par une place permanente dans les États* (Mirabeau). *Elle avait des lèvres brillantées par des dents prestigieuses* (Balzac).

II. Taillé en brillant : *Un diamant brillanté.*

• SYN. : **I, 2** *étincelant, fleuri, recherché ; clinquant ;* **3** *enjolivé, relevé.* — CONTR. : **2** *fade, pauvre, simple, sobre, terne ;* **3** *enlaidi, rabaissé, ravalé.*

◆ **brillanté** n. m. (XIX^e s.). Étoffe de coton où sont tissés en relief des dessins brillants.

brillanter [brijɑ̃te] v. tr. (de *brillant ;* 1752, Trévoux).

I. 1. Donner un aspect brillant par des procédés mécaniques ou autres : *Mécaniques à étirer et à brillanter les fils de tout genre* (Littré). *Brillanter une pièce métallique.* || **2.** *Par extens.* Rendre brillant quelque chose en le polissant, ou à l'aide d'un produit, d'un cosmétique, etc. : *Tandis que de jeunes enfants agenouillés lui* [...] *brillantaient les ongles en les frottant à la dent de loup...* (Gautier). *Puis il se rasa de frais, se brillanta la moustache* (Huysmans). || **3.** Donner de l'éclat (surtout au

regard) : *Elle avait brillanté ses prunelles d'un sourire sournois de félicitations pour l'audace qu'il avait eue, d'ironie pour celui qui en avait été victime* (Proust). || **4.** Parsemer d'ornements brillants : *Brillanter un corsage à l'aide de paillettes.* || **5.** *Fig.* et *vx.* Agrémenter, orner son style (avec souvent une nuance péjor.) : *On a reproché en général à Fontenelle le soin d'aiguiser ses pensées et de brillanter ses discours en ménageant, pour la fin de ses périodes, un trait saillant et inattendu* (Marmontel).

II. Tailler en brillant un diamant, et plus généralement une pierre précieuse.

● SYN. : **I, 2** *astiquer, lustrer ;* **3** *éclairer, irradier ;* **4** *chamarrer, iriser ;* **5** *empanacher, enjoliver, pomponner.* — CONTR. : **I, 2** *ternir ;* **3** *assombrir, obscurcir ;* **5** *dépouiller, simplifier.*

brillantine [brijɑ̃tin] n. f. (de *brillant ;* 1823, *Observateur des modes,* au sens 1 ; au sens 2, 1866, Larousse). **1.** Étoffe lustrée, pour les doublures. || **2.** Huile ou préparation parfumée, donnant du brillant aux cheveux : *Et les mèches de ses cheveux roux crespelés par la nature, mais collés par la brillantine, étaient largement traitées comme elles sont dans la sculpture qu'étudiait sans cesse le peintre de Mantoue* (Proust). *Ses cheveux, plaqués sur le crâne, exhalaient un délicat parfum de brillantine* (Duhamel).

brillantiner [brijɑ̃tine] v. tr. (de *brillantine ;* début du XXe s.). Lustrer avec de la brillantine : *Brillantiner ses cheveux.*

brillement [brijmɑ̃] n. m. (de *briller ;* 1564, J. Thierry). *Class.* État de ce qui brille, éclat (au pr. et au fig.) : *Âme d'autant plus à estimer qu'il ne paraît rien en elle de ces brillements qui flattent les sens des hommes* (Saint-Cyran).

briller [brije] v. intr. (de l'ital. *brillare,* probablem. du lat. *beryllus,* béryl ; 1559, Amyot).

I. *Class.* Aller de-ci, de-là : *Ne croyez pas que nous puissions [...] nous accoutumer à ne vous voir plus briller dans cette maison* (Sévigné). || *Spécialem.* En parlant d'un chien, quêter, chercher le gibier : *La princesse m'a donné le plus beau petit chien du monde [...]. Cela est joli à voir briller et chasser devant soi dans une allée* (Sévigné).

II. 1. Jeter une vive lumière : *Le soleil brille.* || **2.** Réfléchir les rayons lumineux : *Le diamant brille. Deux maigres petites larmes tremblaient et brillaient au coin de ses yeux* (Colette). *Le Rhône brille comme une coulée de saphir rehaussée d'étain* (Arnoux). || *Tout ce qui brille n'est pas or,* il ne faut pas se fier aux apparences. || **3.** Avoir un vif éclat, rayonner : *Ses yeux brillent de plaisir. Un éclair de joie cauteleuse, assez sinistre, brillait dans le regard toujours mi-clos de Giulio* (Arnoux). || *Par extens.* Se manifester avec éclat : *La joie brille dans ses yeux, sur son visage.* || **4.** *Fig.* Se faire remarquer par une qualité particulière : *Briller par son esprit, par sa beauté. Briller par l'audace. On peut briller par la parure, mais on ne plaît que par la personne* (Rousseau). || *Ne pas briller par quelque chose,* être particulièrement démuni d'une qualité : *Les gens de Kairouan, presque tous fonctionnaires et commerçants, ne brillaient guère par le courage* (Tharaud). || Ironiq. *Briller par son absence,* se dit d'une personne ou d'une chose dont l'absence ne peut passer inaperçue. || **5.** *Absol.* Obtenir des succès flatteurs ; se montrer à son avantage : *Briller dans la conversation. Il pouvait être très vaniteux, ce qui peut s'allier au génie, et chercher à briller de la manière qu'il savait propre à éblouir dans le monde où il vivait* (Proust). *Mon mari pérorait, souriait, tranchait, brillait [...]. On ne voyait que lui* (Colette). || *Faire briller quelqu'un,* le mettre en valeur, lui fournir l'occasion de se distinguer. || **6.** *Faire briller quelque chose à quelqu'un,* le lui faire entrevoir comme un avantage possible, pour tenter de le séduire, ou comme une menace, pour l'intimider : *Faire briller de l'or pour se gagner des complices.*

● SYN. : **II, 1** *flamboyer, fulgurer, luire, rayonner ;* **2** *miroiter, reluire, scintiller ;* **3** *étinceler, s'illuminer, s'irradier, pétiller, resplendir ;* **4** *éblouir, fasciner, ravir ;* **6** *miroiter.* — CONTR. : **II, 1** *s'éteindre, pâlir ;* **2** *ternir ;* **3** *s'assombrir, s'obscurcir.*

brimade [brimad] n. f. (de *brimer ;* 1826, G. Esnault). **1.** *Arg. mil.* et *scol.* Épreuve imposée aux nouveaux, bleus ou bizuts, par les anciens, avant de les admettre dans leur communauté. || **2.** Avanie, brutalité infligée par des camarades, des collègues. || **3.** *Par extens.* Mesure inutile et vexatoire, imposée par la mauvaise grâce de quelqu'un ou par un abus d'autorité : *Subir les brimades de l'Administration.*

● SYN. : **1** *bizutage* (arg. scol.) ; **3** *chicanes, tracasserie, vexation.*

brimbalant, e [brɛ̃balɑ̃, -ɑ̃t], **bringuebalant, e** [brɛ̃gbalɑ̃, -ɑ̃t] ou **brinquebalant, e** [brɛ̃kbalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *brimbaler, bringuebaler, brinquebaler ;* début du XVIIe s.). Qui va d'un côté, puis de l'autre ; qui branle, s'entrechoque : *Il s'en allait, les reins affaissés et les bras brinquebalants* (Huysmans). *Une vieille Ford toute bringuebalante* (Duhamel). *La route tournait et retournait, franchissait de petites rivières sur des ponts de planches bringuebalantes* (Camus). *Des limousines à chaîne brimbalante cornent pour avoir le passage* (Romains).

● SYN. : *ballant, ballottant, branlant, cahotant, oscillant.* — CONTR. : *fixe, stable.*

brimbale [brɛ̃bal] ou **bringuebale** [brɛ̃gbal] n. f. (déverbal de *brimbaler* ou *bringuebaler ;* fin du XVIe s.). Bras de levier pour manœuvrer une pompe.

brimbalement [brɛ̃balmɑ̃] n. m. (de *brimbaler ;* 1564, Rabelais). Balancement saccadé : *Des touristes défilaient en caravanes, chevaux, guides, mulets, voiles bleus, voiles verts, avec le brimbalement des cantines à l'amble des bêtes, les pics ferrés marquant le pas contre les cailloux* (Daudet).

● SYN. : *balancement, ballottement, branle, oscillation, roulis, tangage.*

brimbaler [brɛ̃bale], **bringuebaler** [brɛ̃gbale] ou **brinquebaler** [brɛ̃kbale] v. tr. (formation expressive, peut-être due à un croisement de *brimbe,* anc. forme de *bribe,* avec *trimbaler ;* 1532, Rabelais [*brimbaler*] ; début du XVIIe s. [*bringuebaler* et *brinquebaler*]). *Fam.* Agiter par un branle continu, entrechoquer : [Le garçon] *brinquebalait sur les poings des plateaux et des verres* (Huysmans). *Une corvée de soupe qui s'éloigne en brimbalant ses plats* (Dorgelès).

◆ v. intr. *Fam.* Être agité d'un balancement continu et saccadé : *Un fiacre à galerie, qui arrivait en brinquebalant du côté de Cluny, lui fit battre le cœur cinq minutes* (Daudet). *La carriole, haut suspendue et peu chargée, bringuebale sur ses ressorts* (Martin du Gard).

● SYN. : *ballotter, cahoter, osciller, tanguer.*

brimbaleur, euse [brɛ̃balœr, -øz] ou **bringuebaleur, euse** [brɛ̃gbalœr, -øz] adj. (de *brimbaler* ou de *bringuebaler ;* début du XXe s.). Qui brimbale, bringuebale : *Il me fallait, au gré du tramway brimbaleur, traverser toute cette pouillerie, en recevoir les reproches et les avertissements* (Duhamel).

brimbelle [brɛ̃bɛl] n. f. (de l'onomatop. *brimb-* exprimant la petitesse ; 1765, *Encyclopédie*). Nom de l'airelle ou de la myrtille en Lorraine, en Provence, etc. : *Ah ! voilà donc ce gâteau pourri de brimbelles* (Gide).

brimborion [brɛ̃bɔrjɔ̃] n. m. (déformation du lat. ecclés. *breviarium* [prononcé *brebarion*], bréviaire, sous l'influence de *bribe* ou *brimbe ;* v. 1450 Gréban, au plur., au sens de « menues prières bredouillées » [jusqu'au XVIe s.] ; « menu objet », XVIIe s.). **1.** *Vx.* Petit objet de faible valeur, colifichet : *J'ai commencé avec le vieux Pierre à ranger ses effets et ses brimborions de toilette dans sa chambre* (Feuillet). *Les brimborions de la parure causaient à Albertine de grands plaisirs* (Proust). || **2.** *Par extens.* Chose futile, menu détail : *Remarquez bien qu'appeler événements des brimborions sans importance [...], ça fait pitié, quand on y pense* (Duhamel). || **3.** *Littér.* Appliqué à un petit enfant, par amitié : *Je me promène avec le petit homme et me trompe volontiers*

de chemin. Le brimborion me tire par ma culotte et proteste (Duhamel).

• SYN. : **1** *babiole, bagatelle, bricole* (fam.) ; **2** *bagatelle, broutille, futilité, niaiserie, plaisanterie.*

brimer [brime] v. tr. (mot de l'Ouest, dér. de *brime,* forme dialect. de *brume :* proprem. « geler », « brouir », puis « tourmenter », « battre » ; sens actuels, 1826, G. Esnault). **1.** *Arg. mil.* et *scol.* Soumettre de jeunes soldats, de nouveaux élèves à des brimades. || **2.** Maltraiter un camarade, un collègue : *Dans les récréations du lycée, on les voyait toujours ensemble, brimés sans cesse, se consolant, se prêtant patience, renfort* (Gide). || **3.** *Par extens.* Faire subir à quelqu'un des vexations inutiles et injustes.

• SYN. : **1** *bizuter* (arg. scol.) ; **2** *molester, tarabuster* (fam.) ; **3** *chicaner, persécuter.*

brin [brɛ̃] n. m. (peut-être d'un gaulois **brīnos,* baguette ; 1398, *Ménagier de Paris,* écrit *brain ; brin,* 1471, Godefroy). **1.** Tige droite qui pousse d'une souche lorsque l'arbre a été coupé : *Un balai de brins de bouleau.* || *Arbre de brin,* arbre dont la tige droite est d'une seule venue. || *Bois de brin,* poutre qui n'a été qu'équarrie. || Fig. et fam. *Un beau brin de fille,* une fille grande et bien faite : *Ses formes protubérantes, sa taille, sa vanité vigoureuse arrachaient aux officiers de l'Empire cette exclamation : « Quel beau brin de fille ! »* (Balzac). || *Brin d'éventail,* partie supérieure des lames de bois qui supportent la feuille. || *Brins d'une canne à pêche,* chacun des éléments de bambou qui constituent une canne démontable. || **2.** Première pousse d'une graine : *Force de la nature, et faiblesse de l'homme : un brin d'herbe perce souvent le marbre le plus dur de ces tombeaux, que tous ces morts, si puissants, ne soulèveront jamais !* (Chateaubriand). || Petite tige fragile et flexible : *Un brin de muguet, de bruyère.* || **3.** Petite partie d'une chose longue et mince : *Brin de paille, brin de laine.* || *Brin à brin,* fragment après fragment : *Marguerites que les enfants effeuillent brin à brin* (Musset). || **4.** Chacune des cordelettes qui constituent une corde. || *Corde de premier brin,* corde faite avec du chanvre de première qualité. || **5.** Chacun des fils qui constituent un câble. || *Brin d'antenne,* chacun des fils constituant une antenne de radio. || **6.** Partie d'une courroie passant sur une poulie et transmettant le mouvement. || **7.** Vx et fam. *Un brin de,* une petite parcelle, une petite quantité de : *Il n'y a pas un brin de vent* (Sévigné). *S'il n'y avait pas un brin de peine, où serait le plaisir ?* (Sainte-Beuve). *Il entre un brin d'inquiétude dans cette curiosité* (Martin du Gard). *Ils se gargarisèrent encore un brin de temps, mais nous en avions assez* (Montherlant) ; et absol. : *Ne t'attends pas que je t'aide un seul brin* (La Fontaine).

• SYN. : **3** *bout, brindille, fétu, filament.*

◆ **Un brin** loc. adv. *Vx* et *fam.* Quelque peu : *Et tout de suite l'envie m'est venue d'aller me réchauffer un brin auprès de Frédéric Mistral, ce grand poète qui vit à trois lieues de mes pins* (Daudet). *Qu'on vous dise un brin bonjour* (Béraud). || *Patienter un brin,* patienter un instant.

brinde [brɛ̃d] n. f. et parfois m. (déformation de la loc. allem. [*ich*] *bring dir sie,* je te la porte [mot introduit par les mercenaires allemands ou suisses] ; 1552, Rabelais ; var. *bringue, brings, brinds*). *Class.* Coup que l'on boit à la santé de quelqu'un, toast que l'on porte en son honneur : *Pour mieux la célébrer, on les fit asseoir à table l'un à côté de l'autre, on leur porta des brindes ; chacun leur fit fête* (Lesage). || Fam. *Être dans les brindes,* être ivre.

brindezingue [brɛ̃dzɛ̃g] adj. et n. f. (déformation arg. de la loc. *être dans les brindes ;* 1756, Vadé). Pop. *Être brindezingue* et (vx) *être dans les brindezingues,* être ivre.

◆ adj. et n. Déséquilibré, un peu fou : *Ça vient de tous ces brindezingues, de tous ces loufoques avec lesquels tu te baguenaudes* (Duhamel).

brindille [brɛ̃dij] n. f. (de *brin ;* 1375, Raoul de Presles, écrit *brindelle*). **1.** Branche très menue ; surtout, petit morceau de branche sèche : *Nous savons bien que le théâtre Antoine, à chaque vicissitude, se réédifie comme les nids, par brindilles et gravats* (Colette). || **2.** *Spécialem.* Rameau le plus grêle d'un arbre à fruits.

bringé, e [brɛ̃ʒe] adj. (mot de la famille de *brin,* baguette ; 1877, Littré). *Dialect.* Se dit de la robe des bovins, des chiens qui a des bringeures.

bringeure [brɛ̃ʒyr] n. f. (de *bringé ;* XXe s.). Bande ou tache allongée de couleur noire, qui marque la robe de certains bovins ou de certains chiens.

1. bringue [brɛ̃g] n. f. (peut-être var. de *brinde ;* fin du XVIIe s.). *Pop.* Bombance, tournée dans les lieux de plaisir : *Faire une bringue à tout casser.* || Pop. *Faire la bringue,* mener une vie déréglée.

• SYN. : *bombe* (pop.), *noce* (pop.), *nouba* (pop.).

2. bringue [brɛ̃g] n. f. (peut-être de la famille de *brin ;* 1751, *Encyclopédie,* au sens 1 ; au sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** Cheval malbâti. || **2.** Pop. *Une grande bringue,* une femme maigre, dégingandée : *Mme Boche va leur donner congé, à elle et à sa grande bringue de sœur* (Zola).

bringuebale n. f. V. BRIMBALE.

bringuebaler v. tr. et intr. V. BRIMBALER.

bringueur, euse [brɛ̃gœr, -øz] n. (de *bringue* 1 ; fin du XIXe s.). *Pop.* Personne qui aime faire la bringue.

• SYN. : *bambocheur* (pop.), *noceur* (pop.).

brinquebaler v. tr. et intr. V. BRIMBALER.

brio [brijo] n. m. (mot ital. signif. « vivacité, animation » ; 1812, Stendhal). **1.** Chaleur, vivacité : *Cette gaieté italienne, pleine de brio et d'imprévu, faisait oublier la tristesse sombre que les regards du marquis* [...] *répandaient autour d'eux* (Stendhal). || Éclat brillant dans la conversation, vivacité dans l'invention : *Rappelez-vous comme elle a bien raconté cette histoire de bains de mer, elle a un brio que Swann n'avait pas* (Proust). *Ses mots d'esprit, ses sensations, tout cet extraordinaire brio de son parler habituel* [de Cocteau] *me choquait comme un article de luxe étalé en temps de famine et de deuil* (Gide). || **2.** *Spécialem.* Virtuosité ; technique, exécution brillante (en matière de musique) : *L'orchestre de Milan, admirable dans les choses douces, manque de brio dans les morceaux de force* (Stendhal).

• SYN. : **1** *aisance, alacrité, allant, ardeur, brillant, entrain, fougue, pétulance.* — CONTR. : **1** *froideur, lourdeur ;* **2** *gaucherie, inhabileté, maladresse.*

brioche [brijɔʃ] n. f. (de *brier,* forme normande de *broyer* [v. BRIE 1] ; 1404, Godefroy ; sens 2 et 4, début du XIXe s. ; sens 3, 1926, G. Esnault). **1.** Pâtisserie légère, faite avec de la farine, du beurre, des œufs et de la levure, et qui a généralement la forme d'une boule surmontée d'une autre boule plus petite. || **2.** *Pop.* Tête : *Faire une drôle de brioche.* || **3.** *Pop.* Bedon : *Avoir une petite brioche.* || **4.** *Fig.* Bévue, lourde erreur (vieilli) : *M. Alphonse, se frappant le front, me dit tout bas : « Quelle brioche ! J'ai oublié la bague »* (Mérimée). *Si cette dame est avec vous, j'ai fait des brioches, à ce que je vois ; mais tant pis, reprit Ida* (Balzac).

brioché, e [brijɔʃe] adj. (de *brioche ;* milieu du XXe s.). Qui se rapproche de la brioche, par sa composition et par son goût : *Pain brioché.*

briolage [brijɔlaʒ] n. m. (de *brioler ;* XIXe s.). Chant mélancolique et lent des paysans du bas Berry, pour encourager les bœufs au labour.

brioler [brijɔle] v. intr. (mot du bas Berry, peut-être d'origine onomatop. ; XIXe s.). *Dialect.* Chanter d'une façon particulière pour encourager les bœufs au labour.

briolet [brijɔlɛ] n. m. (peut-être de *brioler,* glisser, mot champenois, de l'anc. nordique **skridla,* glisser [le *briolet* serait un vin qui « glisse » bien] XXe s.). *Pop.* Petit vin, piquette.

brioleur, euse [brijɔlœr, -øz] ou **brioleux, euse** [brijɔlø, -øz] n. (probablem. de *brioler ;* 1877, Littré). **1.** *Dialect.* Personne qui emploie des bêtes de somme pour le transport du bois : *Le maire lui-même est un ancien brioleur* (Theuriet). || **2.** Ouvrier pâtissier qui ne fabrique que des gâteaux de petites dimensions.

briquage [brikaʒ] n. m. (de *briquer,* frotter ; fin du XIXe s.). **1.** Dans la marine, travail consistant à frotter avec des pierres molles ou de la brique les ponts en bois, les tables, etc., pour les nettoyer. || **2.** *Fam.* Nettoyage soigné et général.
• SYN. : 2 *astiquage.*

briquaille [brikaj] n. f. (de *brique ;* XIXe s.). *Dialect.* Dans le Nord, morceaux de briques employés pour faire des soubassements, des allées de jardin, etc.

briquaillon [brikajɔ̃] n. m. (de *brique ;* 1751, *Encyclopédie*). Morceau de brique cassée.

brique [brik] n. f. (du moyen néerl. *bricke* [cf. allem. *brechen,* briser] ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens de « morceau » [jusqu'au XVIe s.] et au sens actuel). **1.** Matériau de construction fabriqué à l'aide d'argile travaillée, moulée mécaniquement sous la forme de prismes rectangulaires, et cuite au four : *Brique pleine, brique creuse. Élever un mur avec des briques. Une maison de brique. Puis un château de brique à coins de pierre* (Nerval). || Fig. et pop. *Manger, bouffer des briques,* ne rien manger. || **2.** Se dit de certaines matières présentées en parallélépipèdes, à l'imitation des briques : *Une brique de savon.* || *Une brique d'or,* un lingot d'un kilo. || Arg., puis pop. *Une brique,* un million d'anciens francs.
• SYN. : 2 *pain.*
◆ adj. invar. Qui a la couleur de la brique : *Je posai, avec soin, l'index* [...] *sur un coin de peau brique* (Duhamel).

briquer [brike] v. tr. (de *brique ;* 1850, G. Esnault). **1.** *Arg. des marins.* Frotter vigoureusement le pont, une surface de bois, avec de la brique pilée, pour les nettoyer. || **2.** *Fam.* Nettoyer avec grand soin, astiquer : *Briquer le plancher, ses chaussures.*
• SYN. : 2 *fourbir, frotter.*

1. briquet, ette [brikɛ, -ɛt] n. (altér. probable d'un dimin. de *braque ;* 1440, Ch. d'Orléans). Chien courant de petite taille.

2. briquet [brikɛ] n. m. (emploi spécialisé du mot suivant [au sens I, 2] ; 1734, Delboulle ; au sens 2, 1806, Wailly). **1.** *Vx.* Sorte de petit couteau. || **2.** *Sabre briquet,* petit sabre courbe, en usage dans l'infanterie au XVIIIe et au XIXe s. (Terme employé d'une manière ironique par les cavaliers.)

3. briquet [brikɛ] n. m. (de *brique,* morceau ; XIVe s., au sens de « petit morceau » ; sens I, 1, 1676, Félibien ; sens I, 2 et 3, *Mercure de France,* déc. 1735 ; sens II, fin du XIXe s.).

I. 1. Petit couplet de fer adapté à des ouvrages de menuiserie qui ne s'ouvrent pas complètement : *Briquet d'abattants.* || **2.** Pièce d'acier avec laquelle on frappait un silex pour en tirer une étincelle. || *Battre le briquet,* frapper un silex, le briquet ; au *fig.,* se dit d'une personne qui frotte ses chevilles ou ses chaussures l'une contre l'autre en marchant. || **3.** Appareil pour produire du feu : *Briquet phosphorique, à essence, à gaz.* || *Pierre à briquet,* alliage ferrocérique dont le frottement par une molette détache des étincelles très chaudes.

II. 1. Dans les mines du Nord, casse-croûte du mineur : *Chacun, ayant sorti son briquet, mordait gravement à l'épaisse tranche, en lâchant de rares paroles sur le travail de la matinée* (Zola). || **2.** Temps alloué pour le casse-croûte.

briquetage [briktaʒ] n. m. (de *briqueter ;* 1394, Godefroy). **1.** Maçonnerie de brique. || **2.** Enduit auquel on donne l'apparence de la brique.

briqueté, e [brikte] adj. (de *brique ;* 1680, Richelet). Qui a la teinte rougeâtre de la brique : *Teint briqueté.*

briqueter [brikte] v. tr. (de *brique ;* 1418, Godefroy). [Conj. **4 a.**] **1.** Paver, garnir avec des briques. || **2.** Couvrir d'un enduit sur lequel on trace des lignes blanches pour donner l'aspect d'une construction en brique.

briqueterie [briktri *ou* brikɛtri] n. f. (de *brique ;* 1407, Delboulle). Usine où l'on fabrique des briques.

briqueteur [briktœr] n. m. (de *brique ;* milieu du XVe s.). Ouvrier qui pose des briques et des conduites en terre cuite.

briquetier [briktje] n. m. (de *brique ;* 1503, Delboulle). **1.** Fabricant et marchand de briques. || **2.** Ouvrier qui travaille à la fabrication des briques.

briquette [brikɛt] n. f. (dimin. de *brique ;* 1615, Delboulle). Sorte de brique faite avec de la tourbe ou des poussières de charbon agglomérées, et servant de combustible.

bris [bri] n. m. (déverbal de *briser ;* 1413, Du Cange, au sens 1 ; sens 2-4, XVe-XVIe s.). **1.** Action de briser : *Bris de verre.* || *Spécialem.* En termes de droit, rupture illégale : *Bris de scellés. Bris de clôture.* || **2.** *Class.* Le fait de se briser : *Le bris d'un bateau sur les écueils.* || **3.** *Class.* Débris d'un navire naufragé, épaves : *Le bris des vaisseaux appartient au seigneur du lieu où se fait le bris* (Acad., 1694). || **4.** (au plur.) Fragments, morceaux d'une chose cassée : *Notre finaud de Cévenol ne vendait pas, il achetait... Quoi ?... Tout... Les pots cassés, les vieux fers, les papiers, les bris de bouteilles* (Daudet).

1. brisant [brizɑ̃] n. m. (de *briser ;* 1529, Parmentier). **1.** Écueil à fleur d'eau sur lequel la mer se brise : *Dans les brisants, parmi les lames en démence, | L'endroit bon à la pêche, et, sur la mer immense...* (Hugo). || **2.** Lame qui se brise sur un écueil : *Le ciel absolument pur, mais pénétré d'un feu rose à sa base, et dont l'azur verdissait vers le zénith ; la mer, très sombre déjà, avec des brisants et des éclats d'une blancheur extraordinaire* (Valéry). || **3.** Construction destinée à briser les lames.
• SYN. : 3 *brise-lame, digue, estacade, jetée, môle.*

2. brisant, e [brizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *briser ;* 1863, Littré). **1.** Se dit d'explosifs à combustion très rapide, et des obus dans lesquels ils sont utilisés. || **2.** *Fig.* Qui accable de douleur, d'émotion, de fatigue : *Ces heures brisantes qu'il passait aux genoux de sa femme, à la torturer de plaintes, de reproches* (Daudet).
• SYN. : 2 *accablant, épuisant, éreintant* (fam.), *exténuant, harassant, tuant.* — CONTR. : 2 *délassant, réconfortant.*

briscard ou **brisquard** [briskar] n. m. (de *brisque,* carte à jouer [1752, Trévoux], puis chevron de soldat rengagé, d'origine inconnue ; 1861, G. Esnault). **1.** Vieux soldat chevronné. || **2.** *Fam.* Homme malin et rusé : *Un vieux briscard.*
• SYN. : 1 *grognard, soudard, vétéran ;* 2 *drôle, gaillard, lascar* (pop.), *loustic* (fam.).

brise [briz] n. f. (origine incertaine ; 1540, Rabelais). **1.** Vent léger et frais, qui souffle, pendant le jour, de la mer vers les côtes (*brise du large*), ou, pendant la nuit, de la terre vers la mer (*brise de terre*) : *Le flot était gonflé de colère, poussé maintenant par la brise et la marée à la fois* (Duhamel). || **2.** Tout vent qui souffle sans violence : *Les nuages, chassés par la brise nocturne, | Courent, cuivreux et roux, dans l'azur taciturne* (Verlaine). *Tout ce qu'il y avait de plus exquis dans le grand monde venait familièrement, parmi les brises parfumées du soir et les nuages de pollen, entretenir en elle le goût du grand monde* (Proust). *Une brise déjà tiède soufflait dans un ciel bleu* (Camus). || **3.** *Fig.* Souffle calme : *Les paroles du maire passent sur la foule comme une brise d'apaisement* (Aragon).
• SYN. : 2 *zéphyr.*

brisé, e [brize] adj. (part. passé de *briser*).

I. 1. Qui a été mis en pièces, ou, simplement, qui a été fendu par un choc : *Un miroir brisé. Le Vase brisé* (poème de Sully Prudhomme). || **2.** *Fig.* Qui ressent une violente fatigue physique : *Un oreiller sous ma tête brisée* (Gide). || **3.** *Fig.* Qui ressent une profonde lassitude morale ou sentimentale : *Un cœur brisé.* || *Voix brisée,* voix cassée, affaiblie par l'émotion ou une fatigue extrême. || **4.** *Fig.* Qui est définitivement compromis et ne laisse place à aucun espoir : *Une vie brisée.* || **5.** *Vx.* Qui est assoupli par l'habitude : *Un drôle adroit de ses membres et brisé de bonne heure à plusieurs métiers* (Nerval).

II. 1. *Ligne brisée,* ligne formée de segments de droite qui se succèdent en divers sens. || **2.** *Arc brisé,* en architec-

ture, arc aigu s'opposant au plein cintre. || **3.** Se dit d'un volet, du vantail d'une porte formé de panneaux qui se replient.

● SYN. : **I, 1** *cassé, fendu, fissuré, fracassé ;* **2** *épuisé, éreinté* (fam.), *exténué, fourbu, harassé, las, rompu ;* **3** *abattu, accablé, démoralisé, déprimé, désespéré ;* **4** *anéanti, détruit.*

brise-bise [brizbiz] n. m. invar. (de *briser* et de *bise ;* fin du XIXe s.). Rideau court, cachant le bas d'une fenêtre : *Un chauffeur et un valet de pied resplendissaient derrière le brise-bise, dans une livrée assortie aux couleurs de la carrosserie* (Duhamel). *La porte vitrée, voilée de brise-bise salis* (Mauriac).

brisées [brize] n. f. pl. (de *briser ;* milieu du XIVe s.). **1.** Branches rompues par le veneur pour marquer le passage d'une bête. || Fig. et class. *Revenir sur ses brisées, reprendre ses brisées,* reprendre une affaire, une chose abandonnée : *Il faut reprendre nos brisées* (La Fontaine). || Fig. *Suivre les brisées de quelqu'un,* suivre son exemple, l'imiter. || Fig. *Aller, marcher sur les brisées de quelqu'un,* rivaliser avec quelqu'un dans le même domaine, la même activité que lui. || **2.** En sylviculture, branches taillées pour marquer une coupe de bois.

brise-fer [brizfɛr] n. m. invar. (de *briser* et de *fer ;* 1862, Hugo). *Fam.* Garçon turbulent et peu soigneux : *Ce brise-fer ne respectait rien* (Hugo).

● SYN. : *brise-tout* (fam.).

brise-glace ou **brise-glaces** [brizglas] n. m. (de *briser* et de *glace ;* 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Ouvrage de charpente placé à l'amont des piles d'un pont pour les protéger des glaces flottantes. || **2.** Éperon placé à l'étrave d'un navire pour briser la glace. || **3.** Navire de construction spéciale et pourvu d'une étrave renforcée, destiné à frayer un passage dans les mers arctiques.

brise-image [brizimaʒ] n. m. (de *briser* et de *image ;* 1681, Bossuet). *Vx.* Iconoclaste : *Calvin croit avoir assez fait d'écrire contre les brise-images* (Bossuet).

● Pl. *des* BRISE-IMAGES.

brise-jet [brizjɛ] n. m. invar. (de *briser* et de *jet ;* 1906, Larousse). Petit tuyau adapté à un robinet pour atténuer la violence du jet.

brise-lames [brizlam] n. m. invar. (de *briser* et de *lames ;* 1819, Mackenzie). Construction placée à l'entrée d'un port, d'une rade, pour les protéger de la violence des vagues : *Le bateau de pêche commandé par le patron Javel* [...] *est venu se briser sur les roches du brise-lames de la jetée* (Maupassant). *Au-dessus d'eux, un éboulis de quartiers rocheux s'avançait en brise-lames, comme une jetée édifiée par des Cyclopes* (Martin du Gard).

● SYN. : *brisant, digue, estacade, jetée, môle.*

brisement [brizmɑ̃] n. m. (de *briser ;* 1190, *Sermons de saint Bernard*). **1.** *Class.* Action de briser : *Le brisement des images et des autels par Polyeucte* (Bossuet). || **2.** Le fait de se briser (rare) : *Le brisement des vagues contre la côte.* || **3.** *Fig.* État d'abattement et d'affliction profonde : *La faiblesse et le brisement que ressentait Béatrix forcèrent Camille à la faire porter à la ferme* (Balzac). || Littér. *Brisement de cœur,* grande douleur : *Il n'y a pas de volupté profonde sans brisement de cœur* (Barrès).

● SYN. : **2** *déferlement ;* **3** *accablement, anéantissement, épuisement, lassitude.*

brise-mottes [brizmɔt] n. m. invar. (de *briser* et de *mottes ;* 1796, *Encycl. méthodique*). Sorte de rouleau à disques pour écraser les mottes de terre soulevées par la charrue.

● SYN. : *coupe-mottes, émotteuse.*

briser [brize] v. tr. (lat. pop. *brisare,* d'origine gauloise ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Rompre avec une certaine violence ; mettre en pièces : *Briser une glace, une chaîne. Se briser la jambe.* || Fig. *Briser la glace,* dissiper la gêne, la réserve qui règne dans un entretien. || Fig. *Briser ses fers, ses chaînes, briser le joug,* s'affranchir d'une servitude : *En rasant une forteresse d'État* [la Bastille], *le peuple crut briser le joug militaire, et prit l'engagement tacite de remplacer l'armée qu'il licenciait : on sait quels prodiges enfanta le peuple devenu soldat* (Chateaubriand). || **2.** Fig. *Briser quelqu'un,* le fatiguer à l'extrême, physiquement ou moralement : *Le voyage m'a brisé. Allons, va te coucher, mon petit ; tu es brisé de fatigue* (Martin du Gard). || *Briser le cœur,* causer une profonde affliction. || **3.** *Fig.* Abattre l'énergie, la volonté de quelqu'un : *Alors commença pour lui cette terrible vie de vache enragée qui vous brise tout de suite ou vous bronze à jamais* (Daudet). || **4.** (avec un nom abstrait) Anéantir quelque chose, en compromettre définitivement la réalisation, le développement : *Briser une carrière. Cette terre, où l'orage avait brisé tant de hautes fortunes* (Chateaubriand). || *Briser une grève,* la faire échouer. || **5.** *Fig.* Interrompre brutalement le cours de quelque chose : *Je brisai cette conversation ridicule en faisant avancer un fiacre* (Nerval). || Absol. *Briser avec quelqu'un,* rompre brusquement les relations avec lui. || *Briser avec quelque chose,* y renoncer brusquement : *Briser avec de mauvaises habitudes.* || *Brisons là,* n'allons pas plus loin, cessons toute discussion : *Brisons là, je crains d'en trop entendre* (Corneille). || **6.** Pop. *Briser quelque chose à quelqu'un,* lui faire de violents reproches : *Qu'est-ce que je lui ai brisé !*

● SYN. : **1** *casser, fracasser, fracturer ;* **2** *épuiser, éreinter, exténuer, fatiguer, harasser, lasser, rompre ;* **3** *abattre, accabler, anéantir, décourager, démoraliser, déprimer ;* **4** *détruire, renverser, ruiner ;* **5** *arrêter, rompre.* — CONTR. : **1** *arranger, conserver, consolider, raccommoder, recoller, reconstituer, réparer ;* **2** *aider, délasser, réconforter, remettre, remonter ;* **3** *aiguillonner, stimuler ;* **4** *appuyer, faciliter, guider ;* **5** *continuer, reprendre.*

◆ v. intr. **1.** Retomber et déferler sur les rochers, en parlant de la mer, des vagues : *Le flot brisait sur les écueils* (France). || **2.** Disposer des branches brisées comme points de repère pour la chasse : *Briser haut. Briser bas.*

◆ **se briser** v. pr. [**sur**]. **1.** Rencontrer un obstacle naturel, en parlant des vagues : *L'eau se brise sur les masses de graviers* (Balzac). *On voit les grandes vagues* [...] *arriver l'une derière l'autre* [...] *pour se briser enfin sur la paroi inébranlable que le rivage leur oppose* (Claudel). || **2.** Se heurter à une défense ennemie et échouer, en parlant d'une attaque militaire. || **3.** *Fig.* et *littér.* S'interrompre, cesser : *À la fin de l'air, au sommet où la phrase de douloureux amour monte et se brise, une pudeur insurmontable empêche Olivier de poursuivre* (Rolland).

brise-tout [briztu] n. m. invar. (de *briser* et de *tout ;* fin du XIVe s.). **1.** *Fam.* Personne maladroite ou brusque, à qui l'on ne peut rien confier. || **2.** Garçon turbulent et malintentionné : *La bande des brise-tout vient à passer* (Frapié).

● SYN. : **2** *brise-fer.*

briseur, euse [brizœr, -øz] n. (de *briser ;* 1261, Godefroy). Personne qui brise ou qui entrave quelque chose : *Haïsseur des multitudes, il ne les considérait guère que comme des briseuses d'images* (Baudelaire). *Une sorte d'idolâtrie naïve et naïvement mystérieuse vénère le nom et les reliques de ce briseur d'idoles* (Valéry). || *Briseur de grève,* travailleur qui compromet la réussite d'une grève en refusant de s'y associer.

brise-vent [brizvɑ̃] n. m. invar. (de *briser* et de *vent ;* 1690, La Quintinie). Palissade, petite haie ou rideau d'arbres pour protéger les plantes du vent.

brisis [brizi] n. m. (de *briser ;* 1690, Furetière). Versant inférieur d'un comble à la Mansart : *L'eau ruisselait doucement sur le brisis du toit* (Martin du Gard).

briska [briska] n. m. (mot russe ; 1836, Mme de Girardin). **1.** En Russie, voiture légère, à caisse en osier, transformable en traîneau. || **2.** Calèche de voyage ou malle-poste.

brisquard n. m. V. BRISCARD.

brisque [brisk] n. f. (origine incertaine ; 1752, Trévoux). **1.** Jeu de cartes appelé aussi

mariage : Ils jouèrent un jeu simple qu'on nomme la brisque (Maupassant). || **2.** L'as et le dix, à ce jeu et au bésigue. || **3.** *Vx.* Chevron d'un soldat rengagé : *Ce sergent Hornus était une vieille bête à trois brisques, qui savait à peine signer son nom et avait mis vingt ans à gagner ses galons de sous-officier* (Daudet).

bristol [bristɔl] n. m. (de *Bristol,* ville d'Angleterre où l'on fabriquait du carton et du papier ; 1836, Bonnafé, au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** Carton blanc, léger et satiné, utilisé notamment pour l'impression des cartes de visite. || **2.** Carte de visite : *On ne corne pas de bristol à toutes ces royautés, comme disent les Anglais* (Proust).

brisure [brizyr] n. f. (de *briser ;* 1207, Delboulle, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 4, 1675, Widerhold). **1.** Fente, fêlure dans un objet brisé : *Les brisures d'un marbre.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Caractère de ce qui exprime l'abattement : *Une contraction de tout l'être qui se devine à la tension du masque immobile, à la brisure du regard, à la voix blanche* (Bourget). *Ils s'étreignirent dans un long baiser où* [...] *se pressaient leurs âmes remuées par toutes ces brisures* (Chardonne). || **3.** Endroit où un objet formé de deux parties est articulé : *La brisure d'un volet.* || **4.** Modification apportée aux armoiries d'une famille pour distinguer une branche cadette (ou bâtarde) de la branche principale (ou légitime).

• SYN. : **1** *cassure, faille, fracture.*

◆ **brisures** n. f. pl. Menus débris : *Des brisures de riz.*

britannique [britanik] adj. et n. (lat. *Britannicus ;* XVIIe s.). **1.** Relatif à la Grande-Bretagne ; habitant ou originaire de ce pays : *L'Empire britannique. Les Britanniques.* || **2.** Empreint de certains caractères communément attribués aux Anglais : *Il se montra d'un flegme très britannique.*

britanniser [britanize] v. tr. (de *britannique ;* milieu du XIXe s.). Donner un caractère britannique (rare) : *Qui sut immédiatement britanniser son génie ? Qui trouva des mots propres à peindre ces fraîcheurs enchanteresses et ces profondeurs fuyantes de l'aquarelle anglaise ?* (Baudelaire).

brittonique [britɔnik] adj. (lat. *Britto, -onis,* Breton ; fin du XIXe s.). Relatif aux peuples celtes qui s'établirent en GrandeBretagne entre le Ier millénaire et le Ier s. av. J.-C.

briza [briza] ou **brize** [briz] n. f. (gr. *briza,* sorte de blé ou de seigle ; 1557, Ch. de L'Escluse). Plante de la famille des graminacées, poussant dans les lieux arides et appelée aussi *tremblote* ou *langue-de-femme.*

1. broc [bro] n. m. (anc. provenç. *broc,* du gr. *brokhis,* sorte de vase ; 1380, Gay). **1.** Récipient de taille variable, en bois ou en métal, muni d'un bec évasé et d'une anse, utilisé pour transporter les liquides, et autrefois pour servir à boire : *Messire Guillaume Chappedelaine, voyant que les brocs étaient vides, fit apporter du vin* (France). || **2.** Le contenu de ce récipient : *Un broc d'eau. Les courses, les chansons, les baisers, les bouquets,* | *Avec les brocs de vin, le soir, dans les bosquets* (Baudelaire).

2. broc [brɔk] n. f. (altér. du dialect. *broque,* broche ; v. 1485, *Mystère du Viel Testament*). Usité anciennement. dans l'expression *de broc en bouche,* de la broche à la bouche : *Manger une perdrix de broc en bouche* (Marot) ; et au *fig.,* très vite, d'une manière expéditive : *On y roue les gens de broc en bouche* (Voltaire).

3. broc [brɔk] onomatopée usitée seulement dans la loc. adv. *de bric et de broc.* (V. BRIC.)

brocantage [brɔkɑ̃taʒ] n. m. (de *brocanter ;* 1827, Caillot). Action de brocanter (au pr. et au fig.) : *Par l'achat des bons de la Belgique à la paix d'Amiens, laquelle il savait, lui, M. de Talleyrand, avant qu'elle fût connue du public ; par l'érection du royaume passager d'Étrurie ; par la sécularisation des propriétés ecclésiastiques en Allemagne ; par le brocantage de ses opinions au congrès de Vienne* (Chateaubriand).

brocante [brɔkɑ̃t] n. f. (déverbal de *brocanter ;* 1782, Mercier). **1.** *Fam.* Action de brocanter : *Pour les meilleurs d'entre nous, l'étude des arts, le goût de la brocante, les collections, les jardins ne sont que des ersatz, des succédanés, des alibis* (Proust). || **2.** *Fam.* Commerce, magasin de brocanteur : *Depuis la mort de sa femme, Leemans avait cédé son magasin de curiosités de la rue de la Paix, se contentant de sa brocante* (Daudet). || **3.** *Vx* et *fam.* Petit travail fait, les jours de liberté, par les ouvriers, les artisans, les artistes : *Je vais faire des brocantes, une corbeille de mariage, des groupes en bronze* (Balzac). || **4.** Objet ou ensemble d'objets d'occasion et de faible valeur : *Un bric-à-brac de vieille brocante* (Salacrou).

• SYN. : **1** *brocantage.*

brocanter [brɔkɑ̃te] v. intr. (origine germ., peut-être de l'anc. haut allem. *brocko,* morceau ; 1696, Regnard). Acheter et vendre des objets d'occasion.

◆ v. tr. *Fam.* Vendre à bas prix des objets, généralement pour se procurer de l'argent : *Ce vieillard s'était composé une belle bibliothèque avec ses ouvrages, qu'il brocantait à l'étranger et que personne ne lisait à Paris* (Chateaubriand). *Il me répugnait de brocanter mes bijoux* (Balzac) ; et au fig. : *L'attachement à la patrie a perdu sa force, parce que la patrie est incertaine et fugitive pour des populations vendues à la criée, brocantées comme des meubles d'occasion, tantôt adjointes à des populations ennemies, tantôt livrées à des maîtres inconnus* (Chateaubriand).

• SYN. : *bazarder* (fam.), *brader* (fam.), *liquider, solder.*

brocanteur, euse [brɔkɑ̃tœr, -øz] n. (de *brocanter ;* fin du XVIIe s.). Personne qui achète et revend des objets usagés : *Les étalages des brocanteurs.*

1. brocard [brɔkar] n. m. (lat médiév. *brocardus,* altér. de *Burchardus,* évêque de Worms [XIe s.], auteur d'un recueil de droit canonique ; v. 1464, *la Farce de Maître Pathelin*). *Vx.* Règle de droit exprimée sous une forme concise.

• SYN. : *adage, aphorisme, maxime, sentence.*

2. brocard [brɔkar] n. m. (même mot que le précéd., avec peut-être infl. de *broquer,* piquer, forme normanno-picarde de *brocher ;* 1466, P. Michault). Trait piquant, raillerie offensante : *Lancer des brocards à quelqu'un. Sauf chez les Verdurin, qui s'étaient engoués de lui, l'air hésitant de Cottard, sa timidité, son amabilité excessives lui avaient, dans sa jeunesse, valu de perpétuels brocards* (Proust).

• SYN. : *boutade, lazzi, moquerie, persiflage, quolibet, sarcasme.*

3. brocard [brɔkar] n. m. (du picard *broque,* broche [bois de l'animal en forme de pointes] ; 1466, Baude). Chevreuil mâle, plus particulièrement jeune chevreuil d'un an.

• REM. On écrit aussi BROQUART, BROQUARD et BROCART.

brocarder [brɔkarde] v. tr. (de *brocard* 2 ; XVe s.). Piquer par des railleries : *Je ne pouvais descendre à l'office ni au vestiaire pour m'informer, causer avec ces valets, ces cochers, ces chasseurs que je voyais debout au bas de l'escalier s'amusant à brocarder les gens qui montaient* (Daudet). [Il était] *brocardé par des voyous* (Farrère).

• SYN. : *blaguer* (fam.), *chiner* (très fam.), *se moquer de, persifler, railler, satiriser.* — CONTR. : *complimenter, encenser, flatter.*

1. brocart [brɔkar] n. m. (altér. de *brocat* [1549, R. Estienne], de l'ital. *broccato,* tissu broché ; 1519, *Voyage d'A. Pigaphetta*). Étoffe brochée de soie, d'or ou d'argent : *Une jupe de brocart. De rigides brocarts d'où semblent pendre, telles que des gouttes d'eau, des perles* (Huysmans). *Sous la soie bleuâtre de sa tunique transparaissait le corps tant adoré de la jeune femme encadré de brocart* (Barrès). *Des brocarts aussi magnifiques que ceux que Venise ornait, pour ses patriciennes, avec des dessins d'Orient* (Proust).

2. brocart n. m. V. BROCARD 3.

brocatelle [brɔkatɛl] n. f. (ital. *broccatello,* dimin. de *broccato ;* 1519, *Voyage d'A. Pigaphetta ;* masc. au XVII[e] s. et écrit *brocatel* ou *brocadel*). **1.** Étoffe imitant le brocart : *Un lit* [...] *garni de sa brocatelle rouge à ramages* (Nerval). || **2.** Marbre de couleurs variées.

brochage [brɔʃaʒ] n. m. (de *brocher ;* 1835, Acad.). **1.** Action ou manière de brocher une étoffe. || **2.** Ensemble des opérations consistant à réunir par des fils les cahiers d'un livre.

brochant, e [brɔʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *brocher ;* XV[e] s.). En héraldique, se dit d'une pièce ou d'un meuble figurés pardessus d'autres, de manière à les cacher partiellement. || *Brochant sur le tout,* se dit d'une pièce brochante qui passe d'un côté de l'écu à l'autre : *Rien au monde, cependant, n'était plus pastoral et plus simple ; quelques arbres* [...], *une femme et un rayon de sol brochant sur le tout comme un chevron d'or sur un blason* (Gautier) ; au *fig.,* se dit ironiquement de ce qui s'ajoute à tout le reste pour mettre le comble à quelque chose : *Un procès encore plus sinistre intenté par les familles de deux petits martyrs de Bethléem contre les fondateurs de l'œuvre, et, brochant sur le tout, les complications de la Caisse territoriale* (Daudet).

broche [brɔʃ] n. f. (lat. pop. *brocca,* chose pointue, fém. substantivé de l'adj. *brocchus,* saillant [en parlant des dents] ; XII[e] s., au sens 1 ; sens 2, XIV[e] s. ; sens 3, 6, 10, Furetière ; sens 4, 1694, Th. Corneille ; sens 5, 7, 8, XX[e] s. ; sens 9, XIII[e] s.). **1.** Tige de fer pointue, munie d'un dispositif de rotation et utilisée pour faire rôtir des volailles ou d'autres viandes au contact d'une flamme, d'une source de chaleur : *Trois broches tournaient, chargées de poulets, de pigeons, de gigots* (Maupassant). *Miraut, notre bon chien, a tourné ma broche pendant quatorze ans* (France). || **2.** Bijou féminin muni d'une grosse épingle : *Son vieux manteau, que maintenait fermé une broche de verroterie* (Dabit). || **3.** *Vx* ou *dialect.* Longue aiguille à tricoter : *Elle ne savait tricoter qu'aux broches* (Pérochon). || **4.** Tige de fer recevant une bobine dans un métier à tisser, et, *par extens.,* la bobine elle-même. || **5.** Arbre d'une machine-outil qui porte une pièce à usiner ou un outil. || **6.** Tige métallique d'une serrure, qui pénètre dans le trou d'une clef forée. || **7.** Partie mâle d'une prise de courant, d'une connexion électrique. || **8.** Tige utilisée en chirurgie pour maintenir un os fracturé. || **9.** Cheville de bois pour boucher le trou fait au tonneau avec le foret : *Avoir du vin en broche.* || **10.** Class. *Couper broche à une chose,* l'empêcher de continuer : *Couper broche à une affaire, à un mauvais dessein* (Acad., 1694).

● SYN. : **2** *agrafe.*

◆ **broches** n. f. pl. Défenses du sanglier.

broché [brɔʃe] n. m. (part. passé substantivé de *brocher ;* XVIII[e] s.). **1.** Procédé de tissage formant des dessins sur l'étoffe. || **2.** L'étoffe tissée selon ce procédé : *Une jaquette en broché bleu* (Miomandre).

brochée [brɔʃe] n. f. (de *broche ;* milieu du XVI[e] s.). **1.** Quantité de viande qu'on fait rôtir en une seule fois sur la broche. || **2.** *Par extens.* et *fam.* Ensemble de personnes disposées en file : *Qu'on se représente, pendant cette discussion philosophique, la haute muraille de glace, froide, glauque, ruisselante, frôlée d'un rayon pâle, et cette brochée de corps humains plaqués dessus en échelons, avec les sinistres gargouillements qui montent des profondeurs béantes et blanchâtres* (Daudet).

brocher [brɔʃe] v. tr. (de *broche ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « éperonner » ; sens 1, XIII[e] s. ; sens 2, 1732, Richelet ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, 1678, Guillet). **1.** Passer, en tissant, des fils d'or, de soie, etc., dans une étoffe, pour y former des dessins en relief sur le fond uni : *De la soie brochée d'or.* || *Par extens.* Enrichir une étoffe d'ornements retenus par des fils : *Elle souhaitait chaque jour un nouveau collier, une nouvelle robe brochée de brillants, une plus luxueuse automobile* (Proust). || **2.** Assembler par des fils les feuillets d'un livre et les coller dans une couverture légère. || **3.** *Class.* et *littér.* Composer, fare à la hâte, sans soin : *Molière a broché des « princesse d'Élide » et des « Pourceaugnac »* (Pellisson). *Eh bien, voyez-vous, je brochais cette besogne diplomatique comme le premier ambassadeur venu, dans qu'il m'en coutât une idée, de même qu'un niais de paysan de basse Normandie fait des chausses en gardant ses moutons : mes moutons à moi étaient mes songes* (Chateaubriand) ; et absol. : *Je broche parce que je n'ai pas le temps de m'appesantir* (Stendhal). || **4.** Enfoncer des clous à l'aide du brochoir dans le sabot d'un cheval pour le ferrer.

● SYN. : **3** *bâcler* (fam.), *sabrer* (fam.), *torcher* (pop.). — CONTR. : **3** *ciseler, fignoler* (fam.), *lécher* (fam.), *parfaire, perler, soigner.*

brochet [brɔʃɛ] n. m. (de *broche,* d'après le museau pointu de ce poisson ; 1268, É. Boileau). Poisson d'eau douce très vorace, à la bouche puissamment dentée, pouvant atteindre un mètre de longueur : *Mon père s'en allait au loin* [...] *pêcher le brochet* (Alain-Fournier).

● REM. Gautier a employé plaisamment un fém. BROCHETTE : *Le brochet et la brochette lèvent leur museau hors de l'eau et se sourient le plus amicalement du monde, le crapaud fait des avances à la crapaude* (Gautier).

brocheton [brɔʃtɔ̃] n. m. (dimin. de *brochet ;* XIV[e] s.). Petit brochet.

brochette [brɔʃɛt] n. f. (de *broche ;* v. 1160, *Tristan*). **1.** Petite tige de fer servant soit à maintenir entre elles les pièces de viande fixées sur la broche, soit à rôtir de petites pièces de gibier, des poissons... || **2.** L'ensemble des pièces enfilées sur une brochette : *Une brochette d'alouettes.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Groupe de personnes rangées sur une même ligne ou que l'on voit souvent ensemble : *Le banc de droite branlait par beau temps* [...] *sous une brochette de petites filles déjà grandes* (Colette). || **4.** Petit bâton pour enfoncer la nourriture dans le bec des jeunes oiseaux. || Vx. *Élever quelqu'un à la brochette,* l'élever avec beaucoup de soin et d'attention : *Cette actrice devait tout à un protecteur, qui l'avait élevée à la brochette* (Balzac). || **5.** Support, muni d'un système d'agrafes, sur lequel on réunit plusieurs décorations (médailles, breloques) : *La brochette à la boutonnière* (Villiers de L'Isle-Adam).

brocheur, euse [brɔʃœr, -øz] n. (de *brocher ;* 1771, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Personne qui broche les livres. || **2.** Personne qui conduit un métier permettant de réaliser des tissus brochés.

◆ **brocheuse** n. f. Machine à coudre utilisée pour le brochage des livres.

brochoir [brɔʃwar] n. m. (de *brocher ;* 1443, Godefroy). Marteau de maréchal pour ferrer les chevaux.

brochure [brɔʃyr] n. f. (de *brocher ;* 1377, Delboulle, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1718, Acad.). **1.** Dessin broché sur une étoffe. || **2.** Action de brocher des livres ; résultat de cette action : *Les tomes du* « Dictionnaire des sciences médicales » [...] *dont la brochure avait souffert* (Flaubert). || **3.** Ouvrage broché peu volumineux : *Une brochure de quatre-vingts pages.*

● SYN. : **2** *brochage ;* **3** *opuscule, plaquette.*

brocoli [brɔkɔli] n. m. (de l'ital. *broccoli,* n. m. pl., pousses de chou ; 1560, Delboulle). **1.** Chou-fleur d'hiver. || **2.** Pousse feuillée de certains choux que l'on consomme comme légume.

brodequin [brɔdkɛ̃] n. m. (altér., sous l'influence de *broder,* de *brosequin,* de l'esp. *borcegui,* d'origine inconnue ; 1468, Commynes). **1.** Chez les Anciens, chaussure qui couvrait le pied et une partie de la jambe : *Dès que la belle Aurore eut annoncé le jour, le fils d'Ulysse mit ses brodequins* (Fénelon). || *Spécialem.* Chaussure des acteurs de la comédie, par opposition au *cothurne,* chaussure des tragédiens ; d'où, *par extens.,* la comédie elle-même : *Mais quoi ! je chausse ici le cothurne tragique ; | Reprenons au plus tôt le brodequin comique* (Boileau). || **2.** *Vx.* Chaussure légère en étoffe, parfois brodée, et plus souvent en cuir, à l'usage des femmes et des enfants : *Elle portait des brodequins fort chers, et n'allait à pied que par les beaux jours*

(Balzac). *Ses mains, grassement effilées, faisaient se jouer à travers les œillets le lacet du brodequin comme une navette agile* (Baudelaire). *Mais ta muse lace encor | À son pied d'albâtre | Le léger brodequin d'or* (Banville). || **3.** Forte chaussure montante, conçue pour la marche, et *fam.*, toute chaussure grossière : *Il était chaussé de gros brodequins à clous, qui patinaient sur le parquet ciré* (Martin du Gard).

● SYN. : **3** *godillot.*

◆ **brodequins** n. m. pl. Instrument de torture au moyen duquel on écrasait les jambes du patient soumis à la question.

broder [brɔde] v. tr. (probablem. du francique **bruzdôn*, broder ; 1165, Marie de France). **1.** Orner une étoffe de dessins en relief, exécutés soit à l'aiguille, soit à la machine : *Broder un napperon. Un sot a beau faire broder son habit, ce n'est toujours que l'habit d'un sot* (Rivarol). *Aiguille à broder. Métier à broder.* || Exécuter un ornement en broderie sur une étoffe : *Broder un chiffre. Il avait brodé de l'or et de l'argent sur toutes les coutures de ses serviteurs* (Balzac). || **2.** *Par extens.* Garnir d'un motif ornemental : *Je broderai de mon écume | Ponts de pierre, quais de granit* (Gautier). || **3.** *Fig.* Développer par l'imagination quelques données succinctes : *Plusieurs brodèrent sur ce canevas le roman de l'inconnu* (Renan). *Si le viol, le poison, le poignard, l'incendie | N'ont pas encor brodé de leurs plaisants dessins | Le canevas banal de nos piteux destins* (Baudelaire). || **4.** *Fig.* Embellir un récit ou un chant en y ajoutant des fioritures : *Ne se permettre aucune fiction, ne broder aucune circonstance* (Rousseau). *Les fioritures infinies du chant italien brodaient de leurs gazouillements d'oiseau les phrases sévères d'un récitatif pompeux* (Nerval).

● SYN. : **3** *amplifier, développer, exagérer, grossir, inventer.*

◆ v. intr. *Péjor.* Inventer des détails superflus ou malveillants : *Vous brodez.*

broderie [brɔdri] n. f. (de *broder* ; 1398, *le Ménagier de Paris*). **1.** Art de réaliser à l'aiguille, sur une étoffe servant de support, des applications de motifs ornementaux à l'aide de fils de coton, de lin, de laine, de soie ou de métal ; ouvrage ainsi réalisé : *Le chiffre de Claire Fromont ressortait en broderie* (Daudet). || Ouvrage ainsi réalisé. || **2.** Industrie, commerce de la broderie. || **3.** *Fig.* Ornement ajouté à un récit : *Sur ce léger canevas, Pouchkine a jeté de savantes broderies* (Mérimée). || **4.** Note d'agrément ajoutée au chant.

● SYN. : **3** *amplification, développement, digression, exagération, fiction.*

brodeur, euse [brɔdœr, -øz] n. (de *broder* ; 1268, É. Boileau). **1.** Personne qui brode. || **2.** Industriel en broderie : *Tous ces forbans à têtes farouches [...] se trouvèrent être, une fois qu'il les connut, de bons commerçants inoffensifs, des brodeurs* (Daudet). || **3.** *Péjor.* Celui, celle qui ajoute des détails superflus à un récit : *Quelqu'un qui savait causer, une brodeuse, un bel esprit* (Flaubert).

◆ **brodeuse** n. f. Machine à broder.

broie [brwa] n. f. (de *broyer* ; 1370, J. Le Fèvre). Instrument qui servait autrefois à briser la tige du chanvre et du lin pour détacher la filasse de la chènevotte.

broiement [brwamɑ̃] n. m. (de *broyer* ; XIIIe s.). Action de broyer.

1. brome [brom] n. m. (lat. *bromos*, mot gr., sorte d'avoine ; 1559, Valgelas). Plante vivace, très commune dans les lieux incultes, les prés, les bois : *Les aigrettes des bromes* (Genevoix).

2. brome [brom] n. m. (du gr. *brômos*, puanteur ; 1826, Balard). Métalloïde liquide, rouge foncé, à l'odeur suffocante.

broméliacées [brɔmeljase] n. f. pl. (lat. scientif. *bromelia*, sorte d'ananas, du n. du botaniste suédois *Bromel* ; début du XIXe s.). Famille de plantes monocotylédones, herbacées ou ligneuses, presque toutes propres à l'Amérique équatoriale et comprenant notamment l'ananas.

bromure [brɔmyr] n. m. (de *brome* 2 ; 1828, Caillot). **1.** Combinaison du brome avec un corps simple. || **2.** Par allusion aux propriétés de certains bromures, calmant : *Le passionné repousse à la fois les raisons et le bromure* (Alain).

bronchade [brɔ̃ʃad] n. f. (de *broncher* ; XVIe s., Godefroy). Faux pas d'une monture : *Pour une bronchade, on ne coupe pas les jarrets à un coursier* (Chapelain).

bronche [brɔ̃ʃ] n. f. (lat. médic. *bronchia*, du gr. *bronkhia* ; 1560, Paré, écrit *bronchies* ; *bronches*, début du XVIIe s.). Chacun des deux conduits qui font suite à la trachée-artère et par lesquels l'air s'introduit dans les poumons : *Ça cuit, disait-il, c'est bon pour les bronches* (Camus). *Avoir les bronches fragiles.*

broncher [brɔ̃ʃe] v. intr. (origine incertaine, peut-être du lat. pop. **bruncare* ; 1175, Chr. de Troyes). **1.** Faire un faux pas, en parlant d'une monture : *Un vieux rouan fourbu qui broche et qui halète* (Heredia). *La mule avait bronché, puis trébuché vingt fois pendant l'ascension de cette assez petite montagne* (Duhamel). || *Class.* et *littér.* Trébucher, faire un faux pas, en parlant d'une personne : *Comme on le traînait, il broncha | Et prêt à trébucher pencha* (Scarron). || **2.** *Vx* et *fig.* Se tromper, hésiter, achopper : *Mais à mon âge on peut broncher dans une phrase ; | Faire erreur sur un mot n'est rien ; l'essentiel | C'est d'être une âme honnête et droite sous le ciel* (Hugo). *Ni plan ni notes, une improvisation forcenée sur de longues feuilles de papier d'emballage, rugueux, jaune, où bronchait ma plume en courant et que je jetais furieusement par terre, l'une après l'autre, sitôt noircies* (Daudet). || **3.** *Fig.* Commettre une faute, s'écarter du droit chemin : *Je suis là pour le remettre au pas, s'il bronchait* (Romains). || **4.** Manifester ses sentiments par des gestes ou par des paroles (généralement dans des phrases négatives) : *Personne ne s'aviserait de broncher devant moi* (Stendhal). || *Sans broncher*, sans marquer aucun trouble : *Il reçut le fouet sans broncher* (Colette).

● SYN. : **1** et **2** *trébucher* ; **3** *faillir, manquer* (vx) ; **4** *bouger, murmurer, remuer.*

bronchial, e, aux [brɔ̃ʃjal, -o] adj. (de *bronche* ; 1666, *Journ. des savants*). *Vx.* Qui a rapport aux bronches.

● SYN. : *bronchique.*

bronchioles [brɔ̃ʃjɔl] n. f. pl. (dimin. de *bronche* ; début du XXe s.). Ramifications des bronches à l'intérieur des poumons.

bronchique [brɔ̃ʃik] adj. (de *bronche* ; 1560, Paré). Qui appartient aux bronches : *Veines bronchiques.*

bronchite [brɔ̃ʃit] n. f. (de *bronche*, peut-être d'après l'angl. *bronchitis* ; début du XIXe s.). Inflammation des bronches : *L'hiver suivant, la bronchite était ponctuelle à son poste, dans mes bronches* (Colette).

bronchiteux, euse [brɔ̃ʃitø, -øz] adj. (de *bronchite* ; début du XXe s.). Qui est sujet à la bronchite.

bronchitique [brɔ̃ʃitik] adj. (de *bronchite* ; début du XXe s.). Qui concerne la bronchite.

◆ n. et adj. Qui souffre de bronchite.

broncho-pneumonie [brɔ̃kopnømɔni] n. f. (de *bronche* et de *pneumonie* ; 1878, Larousse). Inflammation grave des bronchioles et des alvéoles pulmonaires.

broncho-pneumonique [brɔ̃kopnømɔnik] adj. (de *broncho-pneumonie* : début du XXe s.). Qui concerne la broncho-pneumonie : *Ces répétitions de poussées broncho-pnheumoniques ont toujours été considérées comme une forme d'infection pulmonaire à rechutes* (Martin du Gard).

bronchoscope [brɔ̃kɔskɔp] n. m. (de *bronche* et de *-scope* ; 1928, Larousse). Tube muni d'un éclairage et d'un système optique, pour l'exploration visuelle des bronches.

bronchoscopie [brɔ̃kɔskɔpi] n. f. (de *bronche* et de *-scopie* ; 1922. Larousse). Exploration visuelle des bronches avec le bronchoscope.

bronchotomie [brɔ̃kotɔmi] n. f. (de *bronche* et du gr. *tomê*, action de couper ; 1617, Habicot). Incision chirurgicale de la trachée ou du larynx.

brondir [brɔ̃dir] v. intr. (de l'onomat. *brund-*, exprimant un bourdonnement,

répandue surtout en Champagne et en Lorraine ; 1878, Larousse). Produire un brondissement.

• SYN. : *ronfler, vrombir.*

brondissement [brɔ̃dismɑ̃] n. m. (de *brondir* ; 1878, Larousse). Ronflement d'une toupie qui tourne vite, d'un poêle qui tire très fort.

• SYN. : *vrombissement.*

brontosaure [brɔ̃tɔzɔr] n. m. (du gr. *brontê,* tonnerre, et *saura,* lézard ; 1888, Larousse). Reptile fossile, de très grande taille : *Un hurlement antédiluvien, tel que d'un brontosaure* (L. Daudet).

bronzage [brɔ̃zaʒ] n. m. (de *bronzer ;* milieu du XIX[e] s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XX[e] s.). **1.** Action de bronzer ; résultat de cette action. || **2.** *Spécialem.* Couleur dorée de la peau qui a été exposée au soleil.

• SYN. : **1** *brunissement ;* **2** *hâle.*

bronze [brɔ̃z] n. m. (ital. *bronzo,* d'origine obscure ; 1511, J. Lemaire de Belges). **1.** Métal fait d'un alliage de cuivre et d'étain, avec parfois du zinc : *Une colonne de bronze faite avec des canons* (Hugo). || *Médaille, étoile de bronze,* insigne honorifique qui symbolise le troisième (ou le quatrième) rang après l'or (éventuellement le vermeil) et l'argent : *Ferdinand reçut un grand diplôme d'honneur et une médaille de bronze* (Aymé). || *Couler en bronze,* représenter par une statue ; *par extens.,* doter d'une forme impérissable. || **2.** Objet en bronze, tel que cloche, canon. || *Spécialem.* Œuvre d'art en bronze : *Offrir un bronze. Les statuettes de plâtre jouant le bronze florentin* (Balzac). *Mais ce qu'il y a certainement de plus beau et de plus curieux dans cette collection, c'est les trois bronzes de Michel-Ange* (Baudelaire). || **3.** *Class.* et *poét.* Canon, bouche à feu : *Le bronze vomit la mort* (Boileau). *Mais sur le front des camps déjà les bronzes grondent, | Ces tonnerres lointains se croisent, se répondent* (Lamartine). || **4.** *Fig.* Symbole de l'inflexibilité, de l'insensibilité : *Ces âmes de bronze que rien n'amollit* (Bourdaloue). *Un cœur de bronze.*

• SYN. : **1** *airain ;* **4** *airain, fer, marbre, pierre.*

• REM. Ce mot, féminin au XVI[e] s., a été longtemps d'un genre indécis.

bronzé, e [brɔ̃ze] adj. (part. passé de *bronzer ;* XVI[e] 1. Qui a la couleur du bronze : *Une statuette bronzée. Toutes les feuilles ont pris une monotone couleur bronzée* (Gide). Dont la peau est basanée : *Il accourut* [...], *hâlé, bronzé, le nez rougi* (Daudet). || *Spécialem.* Qui s'accompagne d'une pigmentation anormale de la peau : *Cette redoutable maladie bronzée qui a rendu sinistrement célèbre le nom d'Addison* (Bourget).

• SYN. : **2** *boucané, bruni, hâlé, tanné.*

bronzer [brɔ̃ze] v. tr. (de *bronze ;* 1573, Paradin ; sens 3, 1801, Mercier). **1.** Revêtir d'une couche de bronze. || **2.** Donner une couleur bleuâtre ou brune à un métal par le chauffage : *Le feu a bronzé le canon du fusil* (Hugo). || *Spécialem.* Brunir la peau : *Les paysans, presque tous vignerons, étaient à moitié nus et bronzés par le soleil* (Chateaubriand). || **3.** *Vx.* Endurcir moralement : *Dans ces graves crises, le cœur se brise ou se bronze* (Balzac). *Et encore l'habitude d'un danger ne vous bronze et ne vous rend fort que contre ce danger-là* (Daudet). *Le déchaînement d'attaques de ces derniers mois m'a bronzé* (Gide).

• SYN. : **2** *boucaner, hâler, noircir, tanner ;* **3** *blinder, cuirasser.*

◆ v. intr. Brunir, en parlant du teint : *Bronzer facilement.*

bronzeur [brɔ̃zœr] n. m. (de *bronze ;* 1866, Larousse). Ouvrier spécialiste du bronzage sur métaux ou sur bois.

bronzier [brɔ̃zje] n. m. (de *bronze ;* 1846, Balzac). Artiste ou fabricant d'objets en bronze : *L'école des bronziers florentins* (Balzac).

brook [bruk] n. m. (mot angl. signif. « ruisseau » ; 1861, Bonnafé). Dans un parcours de steeple-chase, obstacle constitué par un fossé plein d'eau.

broquard ou **broquart** n. m. V. BROCARD 2.

broquette [brɔkɛt] n. f. (de *broque,* forme picarde de *broche ;* 1565, Gay). Petit clou à tête large et plate, employé par les tapissiers.

• SYN. : *broquillon, semence.*

broquille [brɔkij] n. f. (origine inconnue ; 1821, G. Esnault). **1.** *Fam.* Chose sans importance : *Quelques broquilles.* || *Vol à la broquille,* substitution d'une pièce sans valeur à un objet de prix. || **2.** *Arg.* Minute : *Tu lui dis que j'attends* [...] *et que dans cinq broquilles, pas une de rabiot* [...] *si tu ne reviens pas avec la lettre...* (Hirsch).

• SYN. : **1** *babiole, bagatelle, bricole* (fam.), *broutille, niaiserie, rien.*

broquillon [brɔkijɔ̃] n. m. (dimin. de *broque,* forme picarde de *broche ;* 1700, Liger, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** *Vx.* Petit clou de tapissier. || **2.** Bouchon pour tonneau.

brossage [brɔsaʒ] n. m. (de *brosser ;* 1837, Balzac). Action de brosser.

brossaille [brɔsaj] n. f. Forme ancienne et dialectale de BROUSSAILLE.

brosse [brɔs] n. f. (lat. pop. **bruscia,* de *bruscum,* excroissance ligneuse de l'érable ; XII[e] s., au sens I ; au sens II, 1265, J. de Meung).

I. *Vx.* Broussailles, fourré. || *Planter des brosses,* planter des buissons à la lisière d'un bois, pour en interdire l'accès aux animaux.

II. 1. Ustensile ménager pour le nettoyage, formé de filaments souples fixés sur une monture : *Brosse à habits, à chaussures. Brosse à dents. Elle frottait le parquet avec une brosse de chiendent* (Aymé). || Fam. *Manier la brosse à reluire,* flatter d'une façon servile. || **2.** Pinceau fait de soies de porc, de blaireau, etc., utilisé par l'artiste peintre. || Large pinceau de peintre en bâtiment, fait de fibres assez grosses et d'égale longueur, d'origine animale ou artificielle. || Fig. *À la brosse,* d'une exécution rapide, qui néglige les détails : *Les pièces, aujourd'hui, sont faites à la brosse, comme les décorations* (Gautier). || **3.** *Cheveux en brosse,* ou *brosse,*coiffure masculine où les cheveux sont coupés courts et droits : *Des cheveux coupés en brosse* ou *à la brosse. Il donnait ses indications au coiffeur pour que sa brosse ne se dérangeât pas en wagon* (Proust). *Anthime portait en brosse des cheveux encore épais* (Gide). *Son visage dormant, qu'allongeait un reste de cheveux, dressés en brosse autour de sa calvitie, accusait la cinquantaine* (Martin du Gard). *Il portait des cheveux blancs en brosse dure* (Duhamel). || Se dit aussi de la barbe : *Il était maigre* [...], *la barbe noire taillée en brosse* (Flaubert). || **4.** *Par anal.* Houppe de poils de certains insectes, notamment rangées de poils placées à la face interne des tarses postérieurs des abeilles.

brossée [brɔse] n. f. (de *brosser ;* début du XIX[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1858, Bescherelle). **1.** Coup de brosse. || **2.** *Vx* et *fam.* Grêle de coups, défaite sévère : *Les ennemis ont reçu une brossée* (Acad.).

brosser [brɔse] v. tr. (de *brosse ;* 1374, Delboulle, écrit *bruissier*). **1.** Frotter avec une brosse pour nettoyer : *C'est une misère honteuse qui brosse son habit râpé* (Flaubert). || *Brosser quelqu'un,* brosser ses vêtements. || **2.** Frictionner avec une brosse : *Brosser un cheval.* || **3.** Peindre avec la brosse, ébaucher : *Brosser une toile. Je suis allé de Venise à Rome vous retrouver en brossant des portraits à cinq francs pièce, qu'on ne me payait pas* (Balzac). || Fig. *Brosser un tableau,* esquisser, décrire à grands traits une situation. || **4.** Vx et fig. *Brosser un adversaire,* le rosser, ou lui infliger une défaite au jeu ou dans une épreuve.

• SYN. : **2** *étriller, panser ;* **4** *battre, épousseter, étriller, frictionner, vaincre.*

◆ v. intr. et tr. **1.** *Vx.* Passer à travers les broussailles : *Un coup de fusil part ; « l'Heureuse » tourne court, brosse tête baissée das le fourré, et me porte juste à l'endroit où le chevreuil venait d'être abattu :* le roi paraît (Chateaubriand). || *Class.* Parcourir en tous sens : *Qu'il travaille sans cesse à brosser les forêts* (Viau). || **2.** *Class.* S'esquiver, par-

tir rapidement : *Il brossa à travers la compagnie et disparut* (Saint-Simon). || Quitter rapidement : *Je vis avec surprise M. le duc d'Orléans qui brossa la chambre et disparut* (Saint-Simon).

◆ **se brosser** v. pr. **1.** Brosser ses vêtements : *Je me brossai comme pour un jour de parade* (Mérimée). || **2.** *Pop.* Être contraint de se passer de ce que l'on désire : *Non, mon cher Olivier, non, je n'ai rien écrit cet été, et si tu comptais sur moi pour ta revue, tu peux te brosser* (Gide). || *Se brosser le ventre,* se passer de manger (vieilli).

brosserie [brɔsri] n. f. (de *brosse ;* 1835, Acad.). **1.** Fabrication des brosses. || **2.** Fabrique de brosses. || **3.** Commerce de brosses.

brosseur [brɔsœr] n. m. (de *brosser ;* 1468, Godefroy). Personne dont le métier est de brosser. || *Spécialem.* et *vx.* Soldat qui brossait les vêtements d'un officier et s'occupait de son service : *Çà et là, on rencontre des brosseurs, des ordonnances en petite tenue flânant aux abords des cuisines, ou quelque jardinier en pantalon rouge promenant tranquillement son râteau dans le sable des grandes cours* (Daudet).

• Syn. : *ordonnance.*

brossier, ère [brɔsje, -ɛr] n. (de *brosse ;* 1597, Godefroy). **1.** Fabricant ou marchand de brosses. || **2.** Ouvrier, ouvrière qui fait des brosses.

brou [bru] n. m. (de *brout,* pousse verte, de *brouter ;* 1564, J. Thierry). Enveloppe verte qui revêt la coque de certains fruits, comme la noix ou l'amande. || *Brou de noix,* couleur brune tirée de cette enveloppe, servant en particulier aux menuisiers et aux ébénistes pour teinter les bois clairs : *Que j'ai de mal à ne paraître pas séduisant ! Je ne peux pourtant pas passer au brou de noix mon visage* (Gide). *Le vieil ébéniste aux doigts couleur de brou* (Martin du Gard) ; liqueur préparée avec des noix fraîches et de l'eau-de-vie.

brouailles [bruaj] n. f. pl. (du lat. pop. **botula,* de *botulus,* boyau ; xiiᵉ s., *Garin,* sous la forme *breuille ; brouailles,* xivᵉ s.). Entrailles du poisson, de la volaille et du gibier.

broue [bru] ou **brouée** [brue] n. f. (de l'anc. franç. *bro* [v. brouet] ; 1314, Mondeville). **1.** *Class.* et *littér.* Brouillard, brume : *La brouée se leva. Les approches par la route de Linz sont plus vivantes que par le chemin de Ratisbonne ; le paysage est moins plat* (Chateaubriand). || **2.** *Dialect.* Pluie fine, bruine : *Quand l'orage eut cessé, quand la pluie fut convertie en ce qu'on nomme à Tours une brouée* (Balzac). || **3.** Mousse, écume : *Il avait de la broue à la bouche, comme un homme qui tombe du haut mal* (Barbey d'Aurevilly).

• Syn. : **2** *brouillasse* (fam.), *crachin.*

brouet [bruɛ] n. m. (de l'anc. franç. *breu, bro,* bouillon, de l'anc. haut allem. **brod ;* 1265, J. de Meung). **1.** Aliment presque liquide, sorte de bouillon : *Le galant* [...] *avait un brouet clair* (La Fontaine). || **2.** Mets noirâtre et grossier, en usage à Sparte : *Je me contenterais d'un brouet lacédémonien s'il était servi sur l'heure* (Gautier). || **3.** *Péjor.* Mauvais potage, nourriture détestable : *Le brouet noir qui couvrait son assiette* (France). *De temps en temps, Ferdinand se penchait sur l'assiette pleine de brouet et il y piquait un oignon* (Duhamel).

brouettage [bruɛtaʒ] n. m. (de *brouetter ;* 1866, Larousse). Action de brouetter ; transport à la brouette.

brouette [bruɛt] n. f. (dimin. de **beroue,* du bas lat. *birota,* véhicule à deux roues ; début du xiiiᵉ s., au sens de « véhicule à deux roues » ; sens 1, xviiᵉ s. ; sens 2-3, xivᵉ s). **1.** *Class.* Chaise à porteurs à deux roues. || **2.** Petit tombereau à une roue et à deux brancards, manœuvré par l'homme : *Brouette de jardinier.* || **3.** La charge contenue par la brouette.

brouettée [bruete] n. f. (de *brouette ;* xiiiᵉ s., sous la forme *brotée ;* forme actuelle, 1304, Godefroy). Contenu d'une brouette.

brouetter [bruete] v. tr. (de *brouette ;* 1304, Godefroy). Transporter à l'aide d'une brouette : *Brouetter du sable. Bigarreau passait près d'elle en brouettant des rondins* (Theuriet).

brouetteur, euse [bruɛtœr, -øz] n. (de *brouetter ;* 1250, Delboulle). Personne qui transporte quelque chose dans une brouette.

brouettier [bruɛtje] n. m. et adj. (de *brouette ;* xivᵉ s.). Charron capable d'effectuer de petites réparations sur des véhicules de travail, telles que cerclage de moyeux, pose de bandages de roue, etc.

brouhaha [bruaa] n. m. (onomatop. ; 1552, Ch. Estienne). **1.** *Class.* Bruit confus de voix en signe d'approbation ; applaudissements : *De toute l'assemblée il a les brouhahas* (La Fontaine). || **2.** Bruit confus, rumeur qui s'élève d'une assemblée, de la rue : *Profitant, pour s'éclipser, du brouhaha des présentations, il se glissa dans le petit bureau du fond* (Martin du Gard). *Ils avançaient tous deux dans le brouhaha des quais enfiévrés* (Duhamel). *Ce brouhaha de voix plus hautes* [...] *qui se réaccoutumaient au grand air* (Gracq).

• Syn. : **2** *bourdonnement, tapage, tohu-bohu, tumulte.*

brouillage [brujaʒ] n. m. (de *brouiller ;* début du xixᵉ s., au sens II ; au sens I, v. 1940).

I. Action de brouiller. || *Spécialem.* Action de troubler une émission radiophonique pour la rendre inaudible.

II. Roches, blocs hétérogènes qui interrompent une veine de charbon : *Les chantiers de la veine Guillaume venaient de tomber sur un brouillage qui annonçait l'approche d'une faille* (Zola).

brouillamini [brujamini] n. m. (altér. [par attraction de *brouiller* et peut-être par plaisanterie d'école sur la désinence latine de la 2ᵉ pers. du plur. passif *-mini*] du lat. des pharmaciens *boli Armenii,* bol d'Arménie, petites mottes d'argile rouge ; 1378, Prost ; sens actuel, 1566, H. Estienne). **1.** *Class.* Bol d'Arménie, substance rouge astringente. || *Par extens.* Préparation médicamenteuse formée de plusieurs drogues : *J'ai essayé de tout, des emplâtres, des brouillaminis d'herbes* (A. de Châteaubriant). || **2.** *Fig.* Complication, confusion inextricable : *Il me faudrait deux heures pour t'expliquer ce brouillamini* (Chardonne).

• Syn. : **2** *chaos, enchevêtrement, imbroglio, pêle-mêle.*

• Rem. *Embrouillamini* est un renforcement de ce mot.

1. brouillard [brujar] n. m. (de *bro* [v. brouet] ; 1220, G. de Coincy, sous la forme *brouillas ;* forme actuelle, par changement de suffixe, 1440, Ch. d'Orléans). **1.** Amas de très petites gouttelettes d'eau en suspension dans l'air : *Ces brouillards qui se forment sur l'écume mousseuse des torrents de l'Arven* (Vigny). *Déchirant le brouillard des Bermudes, | La Floride apparut sous un ciel enchanté* (Heredia). || **2.** Voile opaque qui restreint la visibilité : *Un brouillard de fumée.* || **3.** Trouble qui affecte la vue et rend les objets indistincts : *Avoir un brouillard devant les yeux.* || **4.** *Fig.* État confus de la pensée ou du souvenir : *D'obscurs souvenirs lui conseillaient d'écouter, d'écouter à travers les brouillards du sommeil* (Duhamel). || *Spécialem.* Chose trouble, indistincte : *Faute de s'attacher à des mots, nos pensées restent des brouillards* (Sartre).

• Syn. : **1** *brouillasse* (fam.), *brume ;* **2** *nuage ;* **4** *obscurité, ombre, ténèbres.*

• Rem. On trouve jusqu'au xviiᵉ s. la forme brouillas : *Quelque orage* [...] *| A, comme d'un brouillas, ta personne couverte* (M. Régnier).

2. brouillard [brujar] adj. et n. m. (de *brouiller ;* xviᵉ s., au sens de « brouillon » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Class. *Papier brouillard,* papier qui sert de brouillon ; papier non encollé qui absorbe l'encre, buvard. || **2.** Livre de commerce sur lequel on inscrit au jour le jour les opérations.

• Syn. : **2** *main courante.*

brouillasse [brujas] n. f. (de *brouillasser ;* 1863, Littré). *Fam.* Brouillard qui tombe en gouttelettes.

• Syn. : *bruine, crachin.*

brouillasser [brujase] v. impers. (de *brouillas*, forme anc. de *brouillard* ; début du XVII^e s.). *Fam.* Tomber, se résoudre en petite pluie, en parlant du brouillard : *Il brouillassait. C'était un de ces temps de ports sales et pourris* (Goncourt). *Il ne pleut pas, il brouillasse* (Daudet). *Ça brouillasse.*

• SYN. : *bruiner.*

◆ v. intr. *Fam.* Faire, produire du brouillard : *Une route le long de laquelle brouillassait la Thune* (Balzac).

brouille [bruj] n. f. (déverbal de *brouiller* ; 1617, Richelieu). *Fam.* Mésentente momentanée entre deux personnes, deux familles : *Il y avait de la brouille dans le ménage* (Barbey d'Aurevilly). *Ces brouilles sans raison sont les plus dangereuses, comme ces maladies vagues dont les médecins ignorent le nom* (Daudet). *Peut-être ne savait-elle pas combien il avait été sincère vis-à-vis d'elle pendant la brouille, quand il lui avait dit qu'il ne lui enverrait pas d'argent et chercherait à lui faire du mal* (Proust). *Était-ce au temps de votre brouille, ou de votre amour ?* (Giraudoux).

• SYN. : *désaccord, désunion, discorde, fâcherie, froid* (fam.), *nuage, zizanie.* — CONTR. : *accord, arrangement, entente, harmonie, raccommodement, réconciliation.*

brouillé, e [bruje] adj. (part. passé de *brouiller*). **1.** *Œufs brouillés,* œufs qui ont été mêlés pendant leur cuisson. || **2.** Se dit d'un temps obscurci par des nuages de pluie : *Comme tu resplendis, paysage mouillé | Qu'enflamment les rayons tombant d'un ciel brouillé* (Baudelaire). || **3.** Se dit d'un visage qui a perdu sa fraîcheur, au teint pâle, terne : *La première fois qu'il l'avait vue, il avait dit qu'elle avait un visage brouillé* (Malraux). *Il était très sensible à la fraîcheur, lui dont le teint était vilainement brouillé* (Aragon). || **4.** *Fig.* Se dit de l'esprit, des idées en proie à la confusion : *Ils se réveillèrent au matin, l'esprit encore tout brouillé* (France).

• SYN. : **2** *chargé, menaçant* ; **3** *altéré, plombé, terreux* ; **4** *confus, troublé.* — CONTR. : **2** *clair, radieux* ; **3** *éclatant, frais, pur, resplendissant, rosé, vermeil* ; **4** *clair, lucide.*

brouillement [brujmɑ̃] n. m. (de *brouiller* ; XV^e s., *Sotie de l'Astrologue*). Action de brouiller ; état de ce qui est brouillé, confus : *Avec un brouillement de rêve qui s'en va, l'apparition devint confuse* (Daudet).

• SYN. : *confusion, embrouillement, imbroglio.*

brouiller [bruje] v. tr. (probablem. de l'anc. franç. *brou*, bouillon, écume, avec influence des verbes en *-ouiller* ; XIII^e s.). **1.** Mettre en désordre, bouleverser : *Brouiller des fiches. Tu courus chez Satan brouiller de nouveaux fils* (Boileau). || **2.** Mêler, mélanger : *Brouiller des œufs.* || Fig. *Brouiller les cartes,* modifier les données d'une question et la rendre incompréhensible. || **3.** Troubler l'ordonnance de quelque chose : *Craignant de brouiller les figures de la danse* (Balzac). || Détraquer un mécanisme : *Brouiller une serrure.* || **4.** Troubler en agitant : *Brouiller du vin.* || **5.** Rendre confus : *Un incident technique qui brouille l'image télévisée.* || *Brouiller une émission radiophonique,* la rendre inaudible en émettant sur la même longueur d'onde. || **6.** *Fig.* Faire naître la désuntion, l'hostilité entre des personnes : *Méchante, elle eût brouillé la famille la plus unie* (Balzac). || Fam. *Être brouillé avec quelque chose,* avoir de la peine à le comprendre, manquer d'aptitude pour cela : *Être brouillé avec l'algèbre.* || **7.** *Class.* Dire d'une manière confuse ou peu claire : *Que nous brouilles-tu ici de ma fille ?* (Molière). || **8.** *Class.* Susciter du trouble et de l'inquiétude dans la pensée : *Sévère incessamment brouille ma fantaisie* (Corneille). || **9.** *Class.* Embarrasser : *Ce mot de grâce actuelle me brouille* (Pascal) ; et absol. : *Je crois que ce mot nouveau n'a été inventé que pour brouiller* (Pascal). || **10.** Class. *Brouiller du papier,* le noircir en écrivant : *J'ai plus brouillé du papier à écrire de méchantes choses que vous n'en avez employé à écrire les plus belles choses du monde* (Racine). || **11.** *Class.* Écrire rapidement : *Un méchant sonnet, | Que je viens de brouiller dedans mon cabinet* (Molière).

• SYN. : **1** *confondre, déranger, dérégler, désorganiser, embrouiller, emmêler, enchevêtrer, mêler* ; **5** *altérer, perturber* ; **6** *désunir, fâcher, séparer.* — CONTR. : **1** *classer, débrouiller, démêler, organiser, ranger* ; **4** *clarifier, éclaircir* ; **6** *raccommoder, réconcilier, réunir, unir.*

◆ **se brouiller** v. pr. **1.** (avec un sujet désignant une chose) Devenir trouble : *Les verres qui protégeaient les ampoules se brouillèrent* (Malraux). || *Spécialem.* En parlant du temps, perdre sa limpidité et se couvrir de nuages : *Le ciel se brouille.* || **2.** *Fig.* Devenir confus : *Tout se brouille en ma tête* (Gide). || **3.** (avec un sujet désignant une personne) Fig. *Se brouiller avec quelqu'un,* cesser d'être en bons termes avec lui : *Notre hôte s'était brouillé avec le prieur le son couvent* (France).

• SYN. : **1** *se troubler* ; *se couvrir, se gâter* ; **3** *se fâcher.*

brouillerie [brujri] n. f. (de *brouiller* ; 1418, Godefroy). **1.** *Vx* et *fam.* Mésentente sans gravité entre deux personnes : *Où en es-tu de ta brouillerie avec Mamselle ?* (Hugo). || **2.** *Class.* Discorde politique : *Manassès excita des brouilleries entre les Juifs* (Bossuet). *« Car » est un mot qui, dans toutes les brouilleries du royaume, s'est toujours montré bon Français* (Voiture). || *Fig.* Désaccord, contradiction : *En faisant la comparaison des lettres, je trouvais de la brouillerie avec les autres* (Bossuet).

• SYN. : **1** *bisbille* (fam.), *brouille* (fam.), *désaccord, discorde, fâcherie, froid* (fam.), *zizanie.* — CONTR. : **1** *accord, entente, harmonie, raccommodement, réconciliation.*

◆ **brouilleries** n. f. pl. *Class.* Menus objets : *De petites brouilleries dans une cassette* (Richelet).

brouilleur, euse [brujœr, -øz] n. (de *brouiller* ; XX^e s.). Personne qui brouille, qui met la désunion : *Un brouilleur de cartes. Un brouilleur de ménages.*

◆ **brouilleur** n. m. Émetteur radioélectrique installé spécialement en vue de brouiller une radiocommunication ennemie ou clandestine.

1. brouillon, onne [brujɔ̃, -ɔn] adj. et n. (de *brouiller* ; début du XVI^e s.). **1.** Qui met du désordre dans les affaires : *Des Maretz était de ces brouillons* [...], *de ces gens doués d'une très grande activité et qui font souvent beaucoup de mal sans être précisément méchants* (Sainte-Beuve). || **2.** Qui manque de clarté dans les idées : *Une lettre arriva qui* [...] *trahissait son esprit brouillon* (Daudet). *Et le succès, qui ne va pas toujours aux agités et aux brouillons, aux faiseurs d'embarras qui sont presque toujours des faiseurs, le succès a récompensé son effort* (Proust).

• SYN. : **2** *confus, fumeux, nébuleux.* — CONTR. : **1** *méthodique, ordonné* ; **2** *clair.*

2. brouillon [brujɔ̃] n. m. (de *brouiller* ; 1642, Oudin). **1.** État premier d'un écrit, d'un texte, que l'on corrige, retouche, et qui devra être mis au net : *Faire le brouillon d'une lettre. Cahier de brouillon.* [Elle] *fit une rature : il fallait avouer que ce n'était plus qu'un brouillon* (Musset). *Il arrive que mes brouillons soient très surchargés, mais cela vient du foisonnement des pensées et de la difficulté de leur ordonnance et de leur agencement* (Gide). || **2.** Le papier, souvent de médiocre qualité, sur lequel on effectue ce travail : *Donnez-moi du brouillon.* || **3.** *Vx.* Livre de commerce où l'on inscrit les opérations au jour le jour.

• SYN. : **1** *ébauche, esquisse, schéma* ; **3** *brouillard, main courante.*

brouillonner [brujɔne] v. tr. (de *brouillon* ; 1829, Boiste). Écrire au brouillon ou rapidement : *En relisant des pages que j'avais brouillonnées la veille au courant de la plume* (Vallès). *J'ai délaissé ce carnet, l'esprit occupé par cette pièce* (*sans titre encore*) *dont j'ai achevé de brouillonner le premier acte* (Gide).

• SYN. : *brosser, ébaucher, esquisser.* — CONTR. : *ciseler, fignoler* (fam.), *lécher* (fam.), *parfaire, perler.*

brouir [bruir] v. tr. (altér. de l'anc. franç. *bruir*, brûler [XII^e s.], du francique **brojan* [allem. *brühen*], échauder ; début du XV^e s.). Brûler, dessécher les plantes, en parlant de l'action du soleil ou des intempéries : *Une*

vigne aux pampres flétris, rougis, brouis par la saison (Balzac).

brouissure [bruisyr] n. f. (de *brouir ;* 1645, Delboulle). **1.** État des végétaux qui ont subi les effets du soleil, des gelées. || **2.** *Littér.* Altération : *Cette prématurée brouissure du visage* (Theuriet).

broussaille [brusaj] n. f. (de *brosse,* buisson ; 1559, Amyot ; souvent écrit *brossaille* aux XVIe et XVIIe s.). *Littér.* Végétation touffue des sous-bois, considérée sous son aspect sauvage : *On n'y rencontre jamais personne : quoiqu'il* [un bois] *ait grandi, il a l'air d'une broussaille croissant au pied d'une haute ruine* (Chateaubriand). *Ce jardin n'était plus un jardin, c'était une broussaille colossale* (Hugo). *Les antres noirs ouverts sous la rude broussaille* (Banville). || *Cheveux, sourcils en broussaille,* hirsutes, désordonnés : *Ses larges prunelles de gros mangeur s'allumaient dans sa face carrée où le sang montait sous l'épaisse broussaille des sourcils restés d'un noir de houille, en contraste avec le collier de barbe blanche* (Daudet). *Puis une allumette flamba et l'on entrevit, une seconde, un visage couvert de poils gris : barbe, moustache et sourcils en broussaille* (Duhamel).

◆ **broussailles** n. f. pl. Ensemble des arbustes rabougris, des plantes épineuses qui constituent la végétation des sous-bois et des lieux incultes : *Il prit son espingole et descendit vers le sentier en se cachant dans les broussailles* (Mérimée). *Un grand feu de broussailles et de pommes de pin* (Flaubert).

• SYN. : *brousse, fourré, maquis.*

broussailleux, euse [brusajø, -øz] adj. (de *broussaille ;* XIXe s.). **1.** Couvert de broussailles : *Les fossés broussailleux que les ronciers enjambent* (Genevoix). || **2.** *Fig.* Touffu et hirsute : *Le vieux grand-père avec son air broussailleux de grand berger gascon* (Alain-Fournier). *Ses sourcils broussailleux couvrent à demi son regard lorsqu'il tient la tête baissée* (Gide). *Accroupi sur ses talons contre un tas de bâches, avec ses cheveux roux, durs et broussailleux, plantés comme de l'herbe sur son front bas, avec sa tête osseuse aux oreilles décollées, son cou maigre* (Martin du Gard). *Des yeux bridés et aigus de Japonais, sous des sourcils broussailleux* (Montherlant).

• SYN. : **1** *touffu.*

broussard [brusar] n. m. (de *brousse ;* fin du XIXe s.). Celui qui vit dans la brousse et qui en a l'expérience : *De ces broussards démonstratifs avec qui l'on se sent instantanément à tu et à toi* (Dorgelès).

1. brousse [brus] n. f. (du provenç. *brousso,* broussaille ; mot créé par les troupes coloniales, 1877, Littré). **1.** Végétation sauvage de certaines régions tropicales, composée d'arbrisseaux et d'arbustes. || **2.** Contrée occupée par cette végétation et éloignée des centres habités : *Quelques Noirs arrachés à leur brousse* (Tharaud). || **3.** Le séjour dans ce pays : *Il a dix ans de brousse.* || **4.** *Pop.* et *péjor.* Campagne.

• SYN. : **4** *bled* (pop.), *cambrousse* (fam.).

2. brousse [brus] n. f. (provenç. *brousso,* caillebotte, du francique * *brukja ;* XVIe s., Godefroy). Sorte de caillé fait avec du lait de chèvre ou de brebis : *Crier comme des marchands de brousse* (Pagnol).

brousser [bruse] v. intr. (de *brousse* 1 ; XXe s.). En termes de turf, sauter à travers les bois d'une haie, au risque de tomber si ceux-ci ne plient pas, au lieu de sauter par-dessus.

broussin [brusɛ̃] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *brois,* var. *bruis,* du lat. *bruscum,* nœud de l'érable ; 1487, Douet d'Arcq). Excroissance ligneuse du tronc de certains arbres, notamment de l'érable, utilisée en ébénisterie.

• SYN. : *loupe.*

brout [bru] n. m. (déverbal de *brouter ;* XIIe s., *Parthenopeus*). Jeune pousse des arbres au printemps. || *Mal de brout,* inflammation intestionale des bestiaux qui ont mangé ces pousses.

broutage [brutaʒ] n. m. (de *brouter ;* 1772, *Encyclopédie*). Mouvement saccadé de certains outils, ou de deux organes mécaniques accouplés qui fonctionnent de manière anormale : *Il y a du broutage dans l'embrayage.* (On dit aussi BROUTEMENT.)

broutard ou **broutart** [brutar] n. m. (de *brouter ;* 1866, Larousse). Veau qui a brouté de l'herbe : *Le broutard a une viande rouge.*

broutement [brutmɑ̃] n. m. (de *brouter ;* 1562, Du Pinet). Action de brouter : *Les moutons pâturaient, on entendait leur continu broutement* (Flaubert). [V. aussi BROUTAGE.]

brouter [brute] v. tr. (de l'anc. franç. *brost,* brout, pousse, du germ. **brustjan,* bourgeonner ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Paître, manger l'herbe sur le sol ou les feuilles sur la plante même, en parlant du bétail : *Le mulet broutait seul l'herbe rare et poudreuse* (Lamartine). *Dans toute cette herbe pullule et prospère un épilobe à gousses fort brouté des bourriques* (Hugo) ; et absol. : *L'errant troupeau qui broute aux berges de Galèse* (Heredia). || **2.** *Fig.* Trouver sa pâture dans : *Comme les grands mastodontes broutaient les forêts, ils broutent le monde par les yeux* (Alain).

◆ v. intr. Fonctionner de façon saccadée, en parlant d'un outil mécanique ; agir par à-coups, en parlant d'un embrayage, d'un frein, etc.

broutille [brutij] n. f. (de *brout ;* XIVe s.). **1.** *Vx.* Petite branche. || **2.** *Fig.* Chose sans importance (généralement au plur.) : *Nous perdons du temps à des broutilles* (Bernanos). *Il était bête d'attacher de l'importance à des broutilles, de s'entêter dans les usages et les coutumes, de préférer les lieux communs, les préjugés, à des évidences* (Beauvoir). || *Spécialem.* et *péjor.* Dossier ou acte de procédure de faible importance : *Il resta la face ensevelie dans un monceau d'actes, nommés « broutilles » en style de Palais* (Balzac).

• SYN. : **2** *babiole, bagatelle, bricole* (fam.), *fadaise, niaiserie, plaisanterie, rien, vétille.*

brownien [bronjɛ̃ *ou* brawnjɛ̃] adj. m. (de *Robert Brown,* botaniste [1773-1858] ; 1863, Littré). *Mouvement brownien,* mouvement oscillatoire incessant des particules microscopiques en suspension dans un liquide, caractéristique en particulier des solutions colloïdales.

browning [brawniŋ] n. m. (mot amér., du n. de l'inventeur ; 1906, Larousse). Pistolet automatique à chargeur : *Il glissa dans son browning un chargeur de huit balles* (Van der Meersch).

broyage [brwajaʒ] n. m. (de *broyer ;* 1842, Acad.). Action de broyer.

broyer [brwaje] v. tr. (du germ. **brekan,* briser [cf. allem. *brechen*] ; 1283, Beaumanoir). [Conj. **2.**] **1.** Réduire en menus fragments, par choc ou par pression : *Le grand cachet rouge, je le broyai en poussière* (Vigny). || *Spécialem.* Écraser sous la pression : *Broyer du chanvre. Le vieux cercle de pierre creuse où roulait la roue à broyer les pommes* (Hugo). || *Broyer des couleurs,* les écraser en les délayant. || Fam. *Broyer du noir,* s'abandonner à la tristesse, au pessimisme : *Puis les pâtres qui jouent du fifre, et les belles filles brunes qu'on entend rire dans les vignes. En vérité, l'endroit est mal choisi pour broyer du noir* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Écraser accidentellement, sous une forte pression : *Ils se jetèrent sur la corde, s'efforçant de dégager le membre qu'elle broyait* (Maupassant). *Si seulement, une bonne fois, il se faisait broyer par un train* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Anéantir : *Le monde va, et l'homme pâtit ; l'espèce chemine, et les individus sont broyés* (Sainte-Beuve). || **4.** *Fig.* Briser par les épreuves, la souffrance : *Un cœur moins facile à broyer que les autres* (Balzac).

• SYN. : **1** *concasser, écraser, piler, pulvériser, triturer ;* **2** *écrabouiller* (pop.) ; **3** *abattre, annihiler, détruire ;* **4** *bouleverser, déchirer.*

broyeur, euse [brwajœr, -øz] adj. et n. (de *broyer ;* 1422, Douet d'Arcq). Qui broie : *Les molaires broyeuses. Un ouvrier broyeur. Un broyeur.*

◆ **broyeur** n. m. (1866, Larousse). Machine qui sert à broyer une matière quelconque : *Un broyeur d'aliments.*

◆ **broyeuse** n. f. (1877, Littré). Appareil servant à broyer des couleurs.

brrr ! [brr] interj. (onomatop. ; XVIIIe s.). Marque une sensation de froid, un sen-

timent de crainte : *Il allait falloir en découdre, brrr !* (Daudet).

bru [bry] n. f. (lat. *brutis,* d'origine gotique [cf. allem. *Braut,* fiancée] ; 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). La femme du fils, par rapport au père et à la mère de celui-ci : *J'appris ainsi que c'étaient ses fils, ses brus, de petits boutiquiers parisiens, qui l'obligeaient à se défaire de ce coin bien-aimé* (Daudet). *Ma tante Anna, sa nouvelle bru, n'avait point pour Grand-Mère l'affectueuse et respectueuse indulgence de Maman* (Gide). *Le père accusait sa bru de dresser son garçon contre lui* (Aymé).
• REM. Aujourd'hui, ce terme semble utilisé surtout dans la langue littéraire. Il est supplanté dans la langue courante par BELLE-FILLE.

bruant [bryɑ̃] n. m. (var. de *bruyant,* anc. part. prés. substantivé de *bruire ;* 1378, J. Le Fèvre). Oiseau passereau, d'assez petite taille, dont le type est l'ortolan.

bruccio [brutʃjo] n. m. (mot corse correspondant au provenç. *brousso* [v. BROUSSE 2] ; XIX[e] s.). Fromage corse à la crème cuite, à base de lait de chèvre ou de brebis : *Le bruccio national vint après, avec son goût sauvage qui fait rêver de chèvres vagabondes* (Daudet).

brucella [brysɛla] ou **brucelle** [brysɛl] n. f. (de *David Bruce,* médecin australien [1855-1931] ; début du XX[e] s.). Nom générique des microbes provoquant les brucelloses.

brucelles [brysɛl] n. f. pl. (altér. de *bercelle,* du lat. de basse époque *bersella,* lat. class. *volsella ;* fin du XV[e] s.). Pinces fines, à ressort, pour saisir de petits objets : *Brucelles de dentiste, d'horloger, de typographe. De temps en temps, il saisissait des brucelles, un décognoir, une broche et maniait rêveusement ces objets* (Duhamel). [On dit aussi PRÉCELLES.]

brucellose [brysɛloz] n. f. (de *bru-cella ;* 1928, Larousse). Groupe de maladies causées par une *brucella* et communes à l'homme (fièvre de Malte) et à quelques espèces animales.

bruche [bryʃ] n. f. (lat. *bruchus,* du gr. *broukhos ;* 1775, Valmont de Bomare). Insecte coléoptère qui pond dans les fleurs des légumineuses et dont la larve dévore les grains.

brucine [brysin] n. f. (lat. des botanistes *brucea,* n. d'un arbuste abyssin découvert par J. *Bruce,* voyageur écossais [1730-1794] ; début du XIX[e] s.). Alcaloïde toxique de la noix vomique.

bruges [bryʒ] n. m. (de *Bruges,* v. de Belgique où est faite cette dentelle). Dentelle aux fuseaux, qui peut atteindre de grandes dimensions : *La chambre de la reine, rappelant exactement par ses lampas bleus couverts de vieux bruges celle du château de Leybach* (Daudet).

brugnon [bryɲɔ̃] n. m. (provenç. *brugnoun, brignoun,* altér. de *prugnoun,* du lat. pop. **prunea,* de *prunus,* prune, avec influence de *brun ;* 1680, Richelet). Variété de pêche à peau lisse et à noyau adhérent : *Le teint de brugnon mûr de la marquise* (Barbey d'Aurevilly). *Ils ont, en se promenant, piétiné le potager, mangé nos prunes encore vertes, décroché l'unique brugnon que, depuis bien des semaines, nous caressions du regard* (Duhamel).

brugnonier [bryɲɔnje] n. m. (de *brugnon ;* 1877, Littré). Pêcher produisant les brugnons.

bruine [brɥin] n. f. (lat. *pruina,* gelée blanche ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *pruine,* au sens du lat. ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *broïne,* au sens de « brouillard » [*bruine,* fin du XII[e] s.] ; sens actuel, 1538, R. Estienne). Pluie fine et froide, qui tombe lentement : *Un goût de cendres vole dans l'air ; une odeur de bois suant dans l'âtre, — les fleurs rouies, — le saccage des promenades, — la bruine des canaux par les champs* (Rimbaud). *L'averse, peu à peu, se transformait en bruine* (Malraux).
• SYN. : *brouillasse* (fam.), *crachin.*

bruiner [brɥine] v. impers. (de *bruine ;* 1551, Cottereau). Tomber, en parlant de la bruine : *Le vent était tombé, il bruinait, et la lueur des réverbères n'était qu'un halo dans le brouillard* (Martin du Gard).
• SYN. : *brouillasser.*

bruineux, euse [brɥinø, -øz] adj. (de *bruine ;* XIII[e] s., au sens de « nébuleux » ; sens actuel, 1866, Larousse). Qui contient de la bruine ; qui se résout en bruine : *Des nuées bruineuses* (Genevoix).

bruir [brɥir] v. tr. (francique **brojan,* roussir, échauder ; fin du XII[e] s., Raoul de Cambrai, au sens de « brûler » ; sens actuel, 1751, *Encyclopédie*). Passer à la vapeur des étoffes pour les amollir.

bruire [brɥir] v. intr. (lat. pop. **brugere,* altér. du lat. class. *rugire,* rugir, par croisement avec **bragere* [V. BRAIRE] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes). [Conj., V. Rem.] **1.** *Vx.* Faire du bruit : *Je tenais la bride de mon cheval entortillée à mon bras ; un serpent à sonnettes vint à bruire dans les buissons. Le cheval effrayé se cabre et recule* (Chateaubriand). *Je le perdais de vue, je l'entendais seulement bruire* (Sainte-Beuve). || **2.** *Littér.* Faire entendre un murmure continu, un bruit léger fait de nombreux petits bruits confondus : *Les arbres bruissaient, l'eau courait* (Hugo). *Dans le silence de la fabrique endormie, les lourdes pages des grands livres bruissent en tournant* (Daudet). *Ses compagnons, comme des bêtes, bruyaient* (Barrès). *La mer polie et bleue bruissait tout autour* (Proust). *L'air qui passait entre les claires-voies agitait constamment les toiles dont bruissaient les mystérieux frôlements* (Gide). *Un souffle intermittent faisait bruire le haut des arbres* (Martin du Gard). *Il y avait des tribunes pleines de militaires en uniforme, d'autres tribunes bruissaient de jeunesse* (Duhamel).
• SYN. : **2** *chuchoter, frémir, frissonner, murmurer, susurrer.*
◆ v. tr. *Class.* Répandre une rumeur, un bruit : *L'on bruit que M. de Bullion est destiné chancelier de la petite reine* (Malherbe).
• REM. Les formes classiques étaient : au participe présent, *bruyant ;* à l'imparfait de l'indicatif, *bruyait.* Le verbe est aujourd'hui défectif et ne s'emploie qu'à l'infinitif présent : *bruire ;* aux 3[es] personnes du singulier et du pluriel du présent de l'indicatif : *il bruit, ils bruissent* (à noter, toutefois, *tu bruis,* employé par Rimbaud), et de l'imparfait : *il bruissait, ils bruissaient ;* au participe présent : *bruissant* (formes refaites sur *bruissement*). Il s'emploie également au subjonctif présent : *qu'il bruisse.* Il n'y a pas de passé simple. L'infinitif *bruisser* et le passé simple *bruissa* sont considérés comme des barbarismes.

bruissage [brɥisaʒ] n. m. (de *bruir ;* 1751, *Encyclopédie*). Action de bruir ; résultat de cette action : *Le bruissage du drap.*

bruissant, e [brɥisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *bruire*). Qui rend un bruit continu et confus : *Mais aujourd'hui les deux pièces de réception étaient remplies, bruissantes ; et il arrivait du monde continuellement, le ban et l'arrière-ban des amis, les connaissances* (Daudet). *Le vent du désert agite-t-il encore là-bas, oasis, vos palmes bruissantes ?* (Gide). *Et, toute bruissante dans ses volants de taffetas, tête haute, le pas élastique, elle franchit allègrement le seuil* (Martin du Gard). *Les deux jeunes gens, maintenant, s'acheminaient dans les rues des quartiers du Nord, dans les rues toutes chargées de mangeailles, toutes bruissantes d'un obscur et fourmillant labeur* (Duhamel). *Dans cette Jérusalem bruissante de machines merveilleuses, qui se souviendra encore du cri de l'égorgé ?* (Camus). *Mon village des champs, tout bruissant d'oiseaux* (Giono).
• SYN. : *bourdonnant, frémissant, palpitant.*

bruissement [brɥismɑ̃] n. m. (de *bruire ;* 1495, J. de Vignay). **1.** *Class.* Bruit sourd et confus, notamment de la mer : *Le bruissement d'un carrosse qui s'arrête à sa porte* (La Bruyère). *Le bruissement des vagues* (Richelet). || *Bruissement d'oreilles,* bourdonnement d'oreilles. || **2.** *Littér.* Bruit léger, fait de nombreux bruits indistincts : *Il y avait des bruissements merveilleux dans chaque souffle et, à cause du grand silence, le bruit le plus fin s'entendait* (Gide). *Le bruissement de la fontaine troublait seul*

le silence (Martin du Gard). *Le bruissement soyeux* [...] *de sa toilette* (Chardonne).

● SYN. : 2 *frémissement, murmure.*

bruit [brɥi] n. m. (lat. *rugitus,* rugissement, avec influence de *bruire ;* milieu du XIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, début du XVIIe s. ; sens 4, 1538, R. Estienne ; sens 5-6, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens 7, v. 1138, Gaimar). **1.** Phénomène acoustique produit par des vibrations irrégulières, et qui est perçu comme un ensemble de sons sans harmonie : *Ô bruit doux de la pluie | Par terre et sur les toits* (Verlaine). *J'ai une voix, et j'écoute, et j'entends le bruit qu'elle fait* (Claudel). *Tandis qu'un bruit se borne à éveiller en nous un événement isolé quelconque — un chien, une porte, une voiture —, un son qui se produit évoque, à soi seul, l'univers musical* (Valéry). *Les bruits de la rue ne parvenaient guère dans cette retraite* (Duhamel). *Les bruits ne manquent guère à Paris, la musique y est plus rare* (Arnoux). || *À grand bruit,* bruyamment : *Là le chantre à grand bruit arrive et se fait place* (Boileau). || *À petit bruit,* doucement : *Paisible, heure par heure, à petit bruit j'épanche mes jours* (Hugo). || *Sans bruit,* silencieusement : *Alors sans bruit* [...] *| Contre le mont passèrent des ombres vivaces* (Apollinaire). || *Faire plus de bruit que de besogne,* parler beaucoup, mais travailler peu : *Je suis lasse que vous fassiez plus de bruit que de besogne* (Mme de Coulanges). || *Faire beaucoup de bruit pour rien,* donner de l'importance à un fait qui ne le mérite pas. || **2.** *Spécialem.* Tapage spontané ou organisé : *Il y a eu beaucoup de bruit à cette réunion.* || **3.** *Class.* Querelle : *Soit : là-dessus nous n'aurons point de bruit* (Molière). || *Avoir bruit avec quelqu'un,* se quereller avec lui : *Est-ce que tu n'étais pas avec elle ce matin, quand elle a eu bruit avec cette femme de qualité ?* (Dancourt). || **4.** *Class.* Sédition : *Il y a eu du bruit à Constantinople* (Acad., 1694). || **5.** *Fig.* Nouvelle, vraie ou fausse, répandue dans le public : *Doutez-vous qu'Athalie, au premier bruit semé | Qu'un fils d'Ochosias est ici renfermé* [...], *| N'environne le temple* (Racine). *Chacun expliquait à sa façon le secret de maître Cornille, mais le bruit général était qu'il y avait dans ce moulin-là encore plus de sacs d'écus que de sacs de farine* (Daudet). *On lui avait en effet parlé de cette histoire, mais il ne prêtait pas beaucoup d'attention aux bruits du quartier* (Camus). || Littér. *Il n'est bruit que de cela,* on n'entend parler que de cela. || **6.** *Fig.* Retentissement d'une nouvelle, d'un événement dans l'opinion : *La dépréciation que subirait la jeune personne après le bruit d'une pareille affaire* (Maupassant). *À partir de ce jour, rempli de préoccupations plus hautes, c'est à peine si Anthime s'aperçut du bruit qui se faisait autour de son nom* (Gide). || *Faire du bruit,* avoir du retentissement : *Votre sévérité sans produire aucun fruit, | Seigneur, jusqu'à présent a fait beaucoup de bruit* (Corneille). *On va s'occuper de la chose à La Haye et cela fait du bruit à Londres, parmi les plénipotentiaires de l'armistice* (Duhamel). || **7.** *Class.* et *littér.* Renommée, éclat : *Des ministres aussi désintéressés que celui-là sont rares. Les nôtres n'en avaient pas le bruit* (Saint-Simon). *C'est de la publication d'« Atala » que date le bruit que j'ai fait dans ce monde : je cessai de vivre de moi-même et ma carrière publique commença* (Chateaubriand). *On doit bien faire pour soi-même et non pour le bruit* (Vigny). || *Avoir bruit de,* avoir la réputation de : *Vous avez dans le monde un bruit | De n'être pas si renchérie* (Molière). || *Faire bruit de quelque chose,* s'en vanter : *Toutes ces belles vertus, dont vous faites tant de bruit* (Sévigné).

● SYN. : **2** *boucan* (très fam.), *chahut* (fam.), *tohu-bohu ;* **5** *bobard* (fam.), *cancan* (fam.), *commérage, on-dit, potin* (pop.), *racontar* (fam.), *ragots* (fam.), *rumeur, vent ;* **6** *éclat, scandale.*

bruitage [brɥitaʒ] n. m. (de *bruiter ;* milieu du XXe s.). Reconstitution artificielle des bruits qui accompagnent l'action et constituent le décor sonore d'un spectacle (théâtre, cinéma, radio, etc.).

bruiter [brɥite] v. intr. (de *bruit ;* milieu du XXe s.). Réaliser le bruitage d'un spectacle.

bruiteur [brɥitœr] n. m. (de *bruit ;* milieu du XXe s.). Spécialiste du bruitage.

brûlable [brylabl] adj. (de *brûler ;* 1546, Rabelais). **1.** Qui peut brûler. || **2.** *Vx.* Qui mérite d'être brûlé (surtout appliqué aux ouvrages de l'esprit) : *Si vous voulez vous réjouir, parlez un peu de mon brûlable livre à quelque janséniste* (Voltaire).

brûlage [brylaʒ] n. m. (de *brûler ;* fin du XVIe s., Vauquelin de La Fresnaye, au sens 1 ; sens 2, 1928, Larousse). **1.** Action de brûler, notamment des herbes ou des broussailles. || **2.** *Spécialem.* Traitement consistant à flamber la pointe des cheveux après une coupe : *Se faire faire un brûlage chez le coiffeur.*

brûlant, e [brylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *brûler ;* XIIe s., au sens 1 ; sens 2 et 4, milieu du XVIe s. ; sens 3, 1688, Miege ; sens 5, 1866, Larousse). **1.** *Class.* Qui est en feu : *Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants, | Entrant à la lueur de nos palais brûlants* (Racine). || **2.** Qui cause une brûlure : [Il] *ne craint pas de marcher sur des cendres brûlantes* (France). *Boire un café brûlant.* || **3.** Qui donne l'impression d'une brûlure : *Il monta de la terre un souffle si brûlant que l'on sentit tout défaillir* (Gide). || Qui donne une sensation de grande chaleur : *Des mains brûlantes. Un soleil voilé, mais brûlant nous faisait étouffer dans nos uniformes d'hiver* (Mauriac). || **4.** *Fig.* Qui témoigne d'ardeur, de fièvre : *Les idées folles que leur présente une imagination brûlante* (Stendhal). *Ainsi leur vie fut bâtie sur une foi brûlante, faite de stoïcisme, de religion et de noble ambition* (Rolland). || *Spécialem.* Qui témoigne de passion : *Un brûlant amour. En jetant un regard à la fois humide et brûlant à Vautrin* (Balzac). || **5.** Se dit d'un sujet, d'une question qui suscite la passion et qu'il est prudent de ne pas aborder : *Actualité brûlante. Ce que je pense de la question d'Alsace-Lorraine ? Je pense d'abord que ce n'est pas une question brûlante, ou qu'elle ne brûle que d'un feu emprunté* (Romains). || *Terrain brûlant,* question particulièrement épineuse et pleine de risques.

● SYN. : **2** *ardent, bouillant ;* **3** *torride ;* **4** *ardent, dévorant, embrasé, enflammé, fervent, passionné ;* **5** *dangereux, délicat, épineux, périlleux, risqué, scabreux.* — CONTR. : **2** *frais, froid, gelé, glacé, refroidi ;* **3** *glacial, rafraîchissant ;* **4** *flegmatique, impassible, indifférent, insensible, tiède.*

brûlé, e [bryle] adj. (part. passé de *brûler*). **1.** Détruit par le feu : *Une forêt brûlée.* || **2.** Trop grillé par le feu, partiellement carbonisé : *Un rôti brûlé.* || **3.** Que le soleil a marqué : *Un teint brûlé. Des paupières brûlées par le soleil. À quelques buissons rares et brûlés étaient suspendues des cigales* (Chateaubriand). *Un homme à la figure brûlée parla* (Maupassant). *Dans le petit jardinet brûlé de soleil, on n'entendait rien que le sable écrasé d'un pas lourd ou traîné au râteau* (Daudet). || **4.** Fig. *Une tête brûlée, un cerveau brûlé,* un individu exalté, prêt à tout entreprendre quels que soient les risques : *Mais rien à faire avec ces cerveaux brûlés : au fond, ils ne pensent qu'à leur revanche* (Martin du Gard). || **5.** Fam. *Être brûlé,* avoir perdu tout crédit, ou être découvert, ou être devenu suspect : *Sans être absolument brûlé dans le quartier Saint-Marcel, ce qu'on appelle « la Petite Russie », j'y fus « à l'œil » — comme on dit —, filé moi-même bien plus que je ne filais les autres* (Daudet).

● SYN. : **1** *consumé ;* **2** *calciné ;* **3** *boucané, hâlé, tanné.*

◆ **brûlé** n. m. **1.** Chose ou partie d'une chose plus ou moins carbonisée ou roussie par excès de chaleur : *Ôter le brûlé d'une tarte. Du linge repassé qui porte des traces de brûlé.* || **2.** Odeur caractéristique et désagréable de ce qui brûle : *Rôti qui sent le brûlé.* || Fam. *Cela sent le brûlé,* l'affaire va mal tourner. (On dit aussi CELA SENT LE ROUSSI.) || **3.** Personne atteinte de brûlures : *Un grand brûlé.* || Fam. *Crier comme un brûlé,* pousser de grands cris.

brûle-bout [brylbu] n. m. invar. (de *brûler* et de *bout ;* 1863, Littré). Petit bougeoir dont la bobèche est munie d'une pointe où l'on pique les petits bouts de bougie.

● SYN. : *brûle-tout.*

brûlée [bryle] n. f. (de *brûler ;* 1866, Larousse). *Pop.* et *vx.* Volée de coups, donnée à titre de correction : *Deux ou trois brûlées que mon père m'administra* (Vallès).

brûle-gueule [brylgœl] n. m. (de *brûler* et de *gueule ;* 1735, *Mercure*). *Pop.* Petite pipe à tuyau court : *Mon ami Théodore, accoudé sur sa table avec une désinvolture toute bachique, fumait une pipe courte et noire noblement culottée, un digne brûle-gueule à faire envie à un caporal de la vieille garde* (Gautier). *Un homme en bras de chemise, un brûle-gueule à la bouche* (Goncourt). *Il lisait un « in-folio » à tranches rouges, et fumait à grand bruit une petite pipe courte et brune, de celles qu'on appelle « brûle-gueule »* (Daudet).
• Pl. *des* BRÛLE-GUEULE ou *des* BRÛLE-GUEULES.

brûlement [brylmɑ̃] n. m. (de *brûler ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit bruillement, au sens 2 ; sens 1, v. 1587, Du Vair ; sens 3, 1863, Littré). **1.** *Class.* Le fait de brûler, incendie : *Le brûlement de Trèves* (Saint-Simon). || **2.** *Vx.* Action de brûler : *Le brûlement des cadavres* (Balzac). *Le dernier brûlement de sorciers a eu lieu en 1747* (Hugo). || **3.** Sensation de brûlure (rare) : *Sentir des chaleurs et des brûlements affreux* (Dumas).
• SYN. : **2** *incinération ;* **3** *cuisson, feu.*

brûle-parfum ou **brûle-parfums** [brylparfœ̃] n. m. (de *brûler* et de *parfum ;* 1785, *Encycl. méthodique*). Petit vase à couvercle ajouré, dans lequel on fait brûler des parfums.

brûle-pourpoint (à) [abrylpurpwɛ̃] loc. adv. (de *brûler* et de *pourpoint ;* 1648, Scarron). **1.** *Vx.* À bout portant : *Tirer sur quelqu'un à brûle-pourpoint.* || **2.** De très près : *C'est une effroyable et admirable chose qu'un incendie vu à brûle-pourpoint* (Hugo). || **3.** *Fig.* Brusquement, sans transition ni ménagement : *La jalousie pouvait l'avoir excité à dire* [au maréchal] *à brûle-pourpoint des vérités fâcheuses à entendre* (Saint-Simon). *« T'es-tu corrigé ? » lança-t-il à brûle-poupoint* (Martin du Gard).

brûler [bryle] v. tr. (contamination de l'anc. franç. *usler,* lat. *ustulare,* brûler, et de *bruire* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1636, Monet ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1553, *Bible Gérard ;* sens II, 3, fin du XIIe s. ; sens II, 4, 1735, *Cuisinier moderne ;* sens II, 5, 1690, Furetière).

I. 1. Consumer, détruire par le feu : *Brûler des papiers, des livres.* || Class. *J'y brûlerai mes livres,* j'emploierai tous les moyens. || *Brûler ses vaisseaux,* y mettre le feu délibérément pour se couper toute retraite (pratique militaire antique) ; au *fig.,* se lancer hardiment dans une entreprise, sans se ménager aucune possibilité de reculer. || Fig. *Brûler les planches,* en parlant d'un acteur, jouer avec beaucoup de chaleur, d'entrain, de brio. || Fam. *Brûler la cervelle à quelqu'un,* le tuer d'une balle dans la tête ; et par ellipse et pop. : *Lâche le cheval, ou je te brûle* (Stendhal). || **2.** *Spécialem.* Carboniser, incinérer un corps mort : *Deux voitures du service devaient porter les bêtes à l'usine d'incinération, afin de les brûler* (Camus). || *Brûler vif,* faire périr sur le bûcher un être vivant : *Que voulez-vous ? C'est M. Homais qui a raison. Sans M. Homais, nous serions tous brûlés vifs* (Renan) ; et absol. : *Gilles de Laval, seigneur de Retz, brûlé à Nantes le 25 octobre 1440* (Flaubert). || **3.** Utiliser quelque chose pour en tirer du chauffage, de l'éclairage : *Brûler du bois, de la bougie, du gaz.* || *Brûler de l'électricité,* en consommer. || Fig. *Brûler de l'encens,* décerner des louanges excessives. || Fig. *Brûler la chandelle par les deux bouts,* gaspiller son bien, ou abuser de sa santé. || **4.** *Fig.* et *fam.* Démasquer, dénoncer : *Lorsque ces polices brûleront leurs agents, attention* (Bernanos). *Depuis que vous l'avez brûlé aux deux préfectures de Paris et de Pétersbourg, il travaille dans le civil* (Daudet). || *Être brûlé,* être découvert, en particulier par la police.

II. 1. Produire une brûlure ou une sensation de brûlure, de forte chaleur, en parlant du feu ou d'un objet très chaud : *Le plat lui brûlait les doigts ;* et absol. : *Innocent* [...], *ce feu-là* [le feu follet] *ne brûle point, et si tu étais assez subtil pour le manier, tu verrais qu'il ne laisse pas seulement sa marque* (Sand). || **2.** En parlant d'agents autres que le feu, produire un effet analogue à une brûlure, ou une sensation de brûlure : *Les acides brûlent la peau. Les larmes de Cypris ont brûlé ses longs cils* (Banville) ; et littér. : *Les yeux brûlés par les veilles* (Rolland). || *La neige brûle les souliers,* en altère le cuir et les rend inutilisables. || **3.** Dessécher à l'extrême, en parlant du soleil : *La terre était déjà séchée au point d'être brûlée* (Hugo). || **4.** Soumettre à l'action du feu, pour obtenir un résultat déterminé : *Brûler du café.* || **5.** *Brûler un mets,* le faire cuire trop longtemps ou à feu trop vif.

III. 1. *Brûler une étape, un signal,* ne pas s'y arrêter : *Et du plus loin que j'aperçois de l'embrasure du wagon le château du bon roi René, je me sens mal à l'aise et je voudrais brûler la station* (Daudet). *Brûler un feu rouge.* || *Brûler les étapes,* courir au but fixé sans observer les normes ni les délais d'usage : *Il avait proposé cette petite fûte — non sans timidité : Jeanne allait peut-être le soupçonner de vouloir brûler les étapes* (Romains). || Vx et fam. *Brûler un cours,* ne pas y assister : *Du temps de l'hôtel du Sénat, le jeune avocat dont j'étais l'ami brûlait parfois un cours pour aller dans les musées admirer les maîtres* (Daudet). || *Brûler la consigne,* ne pas s'y conformer. || **2.** *Brûler le pavé, le chemin,* le parcourir en toute hâte, passer très vite. || **3.** *Brûler la politesse à quelqu'un,* passer devant lui, ou le quitter brusquement.
• SYN. : **I, 1** *embraser, faire flamber, incendier ;* **4** *discréditer, donner, livrer, trahir.* || **II, 1** *cuire ;* **2** *corroder ;* **3** *boucaner, brouir, hâler, tanner ;* **4** *griller, torréfier ;* **5** *calciner, carboniser.* — CONTR. : **I. 1** *éteindre.* || **II, 1** *geler, glacer, rafraîchir, refroidir.*

◆ v. intr.

I. (sens I, 1-2, XIIe s. ; sens I, 4, XVIe s. ; sens II, 1 XXe s. ; sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens II, 3, 1636, Monet ; sens II, 4, 1835, Acad.). **1.** Être détruit par le feu : *La chapelle brûla en 1828 ; elle ne tarda pas à être reconstruite* (Renan). *Un immeuble brûla comme au cinéma, de haut en bas ; derrière sa façade intacte aux décorations contournées, toutes fenêtres ouvertes et brisées, habité à tous les étages par les flammes qui ne sortaient pas, il semblait habité par la Feu* (Malraux). || Flamber : *Un beau feu de bois brûlait dans la cheminée.* || **2.** Se consumer en éclairant : *Ils promenaient un regard de satisfaction, en mangeant sur la petite table où brûlait une chandelle* (Flaubert) ; et, *par extens.,* en parlant de l'appareil d'éclairage : *Une petite lampe* [...] *brûlait sur la commode* (Maupassant). *Une lampe électrique qui brûle nuit et jour.* || **3.** Être exposé à un feu trop vif : *Le rôti brûle.* || **4.** Être très chaud, causer une sensation analogue à celle d'une brûlure : *Le soleil brûlait et la bise mordait* (Rolland). *Ce café est chaud, il brûle.* || **5.** Éprouver une sensation de vive chaleur : *Brûler de fièvre.*

II. 1. *Littér.* Avoir la couleur du feu, être rougeoyant : *Tout le ciel vert se meurt. Le dernier arbre brûle* (Valéry). *Les cheveux de la voyageuse, dans un rai de soleil, brûlaient, non pas tout à fait roux :* [...] *il n'aurait su dire leur couleur de flamme sombre* (Mauriac). || **2.** *Littér.* Ressentir comme une flamme intérieure ; avoir des sentiments vifs : *Et si notre âme a valu quelque chose, c'est qu'elle a brûlé plus ardemment que quelques autres* (Gide). || *Brûler pour quelqu'un,* en être épris. || **3.** *Brûler de* (et l'infinitif), être impatient de : *Je brûlais de me jeter dans une entreprise pour laquelle je n'avais rien de préparé que mon imagination et mon courage* (Chateaubriand). *Je brûlais de lui raconter tout* (Radiguet). *Partout, dans l'eau verte des pêcheries, dans la houle des prairies, sous les fougères qui coupent, aux creux des taillis, se cachaient des trésors que je brûlais de découvrir* (Beauvoir). || *Faire brûler quelqu'un à petit feu,* le faire languir, le laisser se consumer dans l'attente. || Vx. *Les pieds lui brûlent,* il est impatient de partir : *Les pieds me brûlaient à Paris ; je ne pouvais m'habituer au ciel gris et triste de la France, ma*

patrie ; qu'aurais-je donc pensé du ciel de la Bretagne, ma matrie, pour parler grec ? (Chateaubriand). || **4.** En termes de jeu, être sur le point de trouver, être près du but : *Tu brûles, mais tu n'as pas encore trouvé.* || **5.** Fam. *Le torchon brûle dans le ménage,* la discorde y règne. || *Le tapis brûle,* se dit, au jeu de poker, quand un des joueurs a oublié de miser.

• SYN. : **I, 1** *se consumer, flamber.* || **II, 1** *flamboyer, rougeoyer, rutiler ;* **3** *griller de* (fam.).

◆ **se brûler** v. pr. **1.** Subir les effets du feu ou d'une chaleur intense : *Elle s'est brûlée en tisonnant sa cuisinière.* || **2.** *Se brûler les ailes, se brûler à la chandelle,* subir un préjudice dans une entreprise séduisante dont on n'a pas vu les risques (allusion au papillon attiré par la flamme). || **3.** *Se brûler la cervelle,* se tier une balle dans la tête : *S'il y avait un enfer, comme je me brûlerais la cervelle pour aller voir tout ça* (Musset).

brûlerie [brylri] n. f. (de *brûler ;* 1417, Godefroy, au sens 1 ; au sens 2, 1789, *Encycl. méthodique*). **1.** *Class.* et *fam.* Action de brûler : *Il y a dans toutes ces brûleries* [des *Lettres de la Montagne*] *quelque chose de niais et de bête* (Rousseau). || **2.** *Vx.* Établissement où l'on distille l'eau-de-vie, où l'on torréfie le café.

brulet n. m. V. BRAIL.

brûle-tout [bryltu] n. m. invar. (de *brûler* et de *tout ;* début du XIX^e s.). **1.** Syn. de BRÛLE-BOUT. || **2.** *Vx.* Personne qui s'enflamme facilement, qui est tout feu, tout flamme : *Un passionné au moins celui-là, un brûle-tout comme elle les aimait* (Daudet).

brûleur, euse [brylœr, -øz] n. (de *brûler ;* XIII^e s., Godefroy, au sens 1). **1.** *Vx.* Personne qui met le feu à quelque chose, incendiaire : *Elle cherchait ces infidèles* [...] | *Les vendeurs cachés sous les porches,* | *Le brûleur allumant ses torches* | *Au même feu que l'encensoir* (Hugo). || **2.** *Vx.* Distillateur d'eau-de-vie.

◆ **brûleur** n. m. (1866, Larousse). Appareil dans lequel se produit la combustion du gaz, du mazout, etc. : *Un brûleur de chaudière sous pression* (Frison-Roche).

brûlis [bryli] n. m. (de *brûler ;* v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *bruelleïz*). **1.** Partie de forêt ou de savane volontairement incendiée, afin d'y pratiquer une culture temporaire : *La culture sur brûlis.* || **2.** Endroit dont les herbes ou les broussailles ont été brûlées : *Dans le brûlis des fougères, dans les ronces* (A. de Châteaubriant).

brûloir [brylwar] n. m. (de *brûler ;* 1866, Larousse). **1.** Appareil pour griller le café. || **2.** Instrument utilisé pour la destruction des vieilles peintures.

• SYN. : **1** *torréfacteur.*

brûlot [brylo] n. m. (de *brûler ;* 1627, Richelieu, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, fin du XIX^e s. ; sens 4, 1845, Bescherelle ; sens 5, 1740, Acad.). **1.** Petit navire chargé de matières inflammables, employé aux XVII^e et XVIII^e s. pour incendier les vaisseaux ennemis : *C'était en 1647 qu'Anne d'Autriche, voyant comme moi la mer par les fenêtres de sa chambre, s'amusait à regarder les brûlots se consumer pour la divertir* (Chateaubriand). || **2.** Projectile chargé de matière combustible en flammes, destiné à provoquer des incendies : *À gauche s'allumèrent quatre nouveaux brasiers : non pas les brûlots verts et bleus du calcium, mais des crachements de flammes rousses* (Malraux). || **3.** Petit feu de branchages, qui brûle lentement : *L'odeur du brûlot dans un bois* (Chérau). || **4.** Eau-de-vie que l'on fait brûler avec du sucre : *Faut faire un brûlot. Deux litres de casse-poitrine, beaucoup de citron et pas beaucoup de sucre* (Zola). || **5.** *Fig.* Homme, journal qui se livre habituellement à de vives polémiques : *Cette feuille est un brûlot.*

• SYN. : **4** *punch ;* **5** *boutefeu.*

brûlure [brylyr] n. f. (de *brûler ;* 1220, G. de Coincy, au sens 1 ; sens 2, 1549, Fousch ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1538, R. Estienne ; sens 5, fin du XIX^e s., Daudet). **1.** *Class.* Action de brûler : *Le sujet était lugubre, elle* [la tenture] *représentait la brûlure de Troie* (Regnard). || **2.** Destruction partielle des chairs, due au feu ou à la chaleur : *Se faire une brûlure. Soigner une brûlure.* || **3.** Altération causée à un objet, à une matière par le feu ou par la chaleur : *Il y a une brûlure de cigarette à votre manche.* || **4.** Altération causée aux végétaux par le soleil ou par la gelée. || *Dialect.* Hâle produit par le soleil : *Ah ! si vous l'aviez vue, il y a vingt ans... Des bras, des épaules encore un peu maigres, mais cela allait bien à la brûlure de Sapho* (Daudet). || **5.** Sensation analogue à celle que produit une brûlure : *Des brûlures d'estomac. Sous la brûlure de la térébenthine, le concierge hurla* (Camus) ; et au fig. : *Ressentir les premières brûlures de la jalousie.*

brumaire [brymɛr] n. m. (de *brume ;* 1793, Fabre d'Églantine). Deuxième mois du calendrier républicain (22 ou 23 octobre-22 ou 23 novembre) : *Bonaparte, tremblant comme un enfant sans mère,* | *Leva sa face pâle et lut : « Dix-huit brumaire ! »* (Hugo). || *Un dix-huit-brumaire,* un coup d'État : *M. de Saint-Albin, le père, chevalier de la Légion d'honneur, y faisait des dix-huit-brumaire presque périodiques* (Karr).

brumal, e, aux [brymal, -o] adj. (lat. *brumalis,* de *bruma,* brume ; 1495, J. de Vignay). Qui appartient à l'hiver, à la saison des brumes : *Un temps brumal.*

• SYN. : *hiémal, hivernal.*

bruman ou **brumen** [brymɑ̃] n. m. (anc. nordique *brudmadr,* fiancé ; 1521, Fabri, au sens de « fiancé » ; 1573, Du Puys, au sens de « gendre »). *Dialect.* et *vx.* Fiancé ou nouveau marié : *Comme un bruman qui monte la nef de l'église* (Barbey d'Aurevilly). || Gendre.

brumasse [brymas] n. f. (de *brume ;* fin du XV^e s.). Petite brume.

brumasser [brymase] v. impers. (de *brumasse ;* 1835, Jacquemont). Se dit quand le temps est un peu brumeux : *Il brumasse.*

• SYN. : *brouillasser.*

brume [brym] n. f. (provenç. *bruma,* du lat. *bruma,* de **brevima,* jour le plus court, solstice d'hiver, et, par extens., hiver ; 1360, G. de Machaut). **1.** Brouillard épais sur la mer, sur l'eau ou, d'une manière générale, dans l'atmosphère : *Le matin, le vent tomba un peu, mais la mer était toujours dans tous ses états, et avec cela une sacrée brume du diable à ne pas distinguer un fanal à quatre pas* (Daudet). *Mon père s'en allait au loin, sur le bord de quelque étang couvert de brume* (Alain-Fournier). *Au bord de la mer, un bouchon de brume parfois nous couvre* (Colette). || *Banc de brume,* bande de brume qui s'étale à proximité du sol ou des eaux. || *Signaux de brume,* signaux sonores émis par les navires pour éviter les accidents par temps de brume. || **2.** *Fig.* S'emploie pour caractériser ce qui n'a aucune précision, ce qui est vague : *La brume des rêves poétiques* (Gautier).

• SYN. : **2** *brouillard, nuage, obscurité, ombre, ténèbres.*

brumer [bryme] v. impers. (de *brume ;* 1863, Littré). Faire de la brume : *Il brume.*

brumeux, euse [brymø, -øz] adj. (de *brume ;* 1787, J.-F. Féraud). **1.** Voilé par la brume : *Comme un sanglot coupé par un sang écumeux,* | *Le chant du coq au loin déchirait l'air brumeux* (Baudelaire). *Sous le ciel brumeux, la mer prenait des éclats d'argent* (Camus). || Se dit de ce qui est habituellement couvert de brume : *D'une voix fraîche et pénétrante, légèrement voilée, comme celle des filles de ce pays brumeux, Adrienne chanta une de ces anciennes romances pleines de mélancolie et d'amour* (Nerval). || **2.** *Fig.* Sans contours ni contenu précis : *Ce souvenir était brumeux et trouble* (Hugo). || **3.** *Fig.* Qui manque de clarté ; confus : *Un esprit brumeux.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Mélancolique : *Derrière les ennuis et les vastes chagrins qui chargent de leur poids l'existence brumeuse* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *confus, fumeux* (fam.), *nébuleux, nuageux, trouble, vague, voilé ;* **4** *lugubre, morne, sombre, triste.* — CONTR. : **1** *clair, ensoleillé, limpide, lumineux, radieux, transparent ;* **2** *net, précis ;* **4** *enjoué, folâtre, gai.*

brun, e [brœ̃, -yn] adj. (bas lat. *brunus,* du germ. *brûn,* brun, brillant [cf. allem.

braun] ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** *Class.* Sombre, foncé : *Certain soir qu'il faisait | Un temps fort brun* (La Fontaine). || **2.** D'une couleur rouge sombre, tirant sur le noir : *Ses yeux cerclés d'une meurtrissure un peu plus brune trahissaient la fatigue d'une nuit mal dormie* (Gautier).

● SYN. : **2** *basané, bistre, boucané, brique, bronzé, hâlé.*

◆ adj. et n. Se dit d'une personne qui a les cheveux et le teint bruns : *Les blonds recherchent les bruns* (Musset). *Il n'acceptait dans sa bande que des gens bruns de cheveux et de peau, car il trouvait les blonds trop sensibles* (Tharaud). *Les brunes aux yeux bleus ne sont pas, m'avait-on dit, une espèce commune* (Beauvoir). || *Courir la brune et la blonde,* être volage.

◆ **brun** n. m. La couleur brune : *Vinca* [...] *cuisait paisiblement au soleil* [...] *ses bras déliés d'un brun roux de pain campagnard* (Colette).

brunâtre [brynɑtr] adj. (de *brun ;* 1557, Ch. de L'Escluse). Qui tire sur le brun : *Des teintes tristes partout ;* [...] *des couleurs terreuses, brunâtres ou grises* (Loti).

brune [bryn] n. f. (ital. *bruna,* terme argotique signif. « nuit » ; 1598, G. Bouchet). Class. et littér. *À la brune, sur la brune,* à la tombée de la nuit, au crépuscule : *Je le rencontrai sur la brune, le long d'un bois* (Acad., 1694). *Si tu venais en jaser sur la brune au jardin* (Beaumarchais). *Il prêchait à la brune, dans des oratoires sombres, devant des dévotes ayant soin, à l'aide de deux ou trois bougies artistement placées, d'éclairer en demi-teinte, comme un tableau, son visage pâle* (Chateaubriand). *Je le reconduisais à la brune* (Sainte-Beuve).

brunet, ette [brynɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *brun ;* fin du XIIe s.). *Vx.* Légèrement brun : *Des cheveux tout frisés, qui étaient comme brunets à la racine et finissaient en couleur d'or* (Sand).

◆ n. et adj. (surtout au fém.). Jeune personne qui a le teint et les cheveux bruns : *Une brunette gentille, sans chapeau, déjà un peu décoiffée* (Aragon).

◆ **brunette** n. f. *Vx.* Chansonnette tendre.

bruni, e [bryni] adj. (part. passé de *brunir*).

I. Rendu brun : *De grands toits de chaume brunis de mousse* (Gautier). || *Spécialem.* Rendu brun par le soleil, hâlé : *Un teint bruni.*

II. Se dit d'un métal poli au brunissoir, par opposition aux pièces mates : *De l'or bruni.*

● SYN. : **I** *basané, boucané, bronzé, hâlé, tanné.* — CONTR. : **I** *blanc, clair, pâle, terreux.* || **II** *mat, terne.*

◆ **bruni** n. m. Poli des métaux.

brunir [brynir] v. tr. (de *brun ;* 1080, *Chanson de Roland*).

I. Rendre brun : *Brunir ses cheveux. L'eau qui dort dans la feuille où l'ombre la brunit* (Lamartine). *Le soleil déclinait ; le soir prompt à le suivre | Brunissait l'horizon* (Hugo).

II. Rendre brillant : *Brunir un métal.*

● SYN. : **I** *assombrir, foncer, obscurcir.* || **II** *polir.* — CONTR. : **I** *blanchir, décolorer, éclaircir.* || **II** *ternir.*

◆ v. intr. Prendre une couleur brune, notamment en parlant de la peau soumise à l'action du soleil : *Vous avez bruni pendant les vacances. Il empilait des volumes dont la couverture* [...] *avait bruni et subi l'injure des mouches* (France).

● SYN. : *bronzer, hâler.*

brunissage [brynisaʒ] n. m. (de *brunir ;* 1680, Richelet). Opération consistant à polir un métal ou à roder la surface frottante d'une pièce mécanique.

brunissement [brynismɑ̃] n. m. (de *brunir ;* XVIe s.). Le fait de brunir, surtout en parlant du teint et des cheveux : *Une Madone à l'Enfant : Verrocchio marque les ombres sur les chairs par un monotone brunissement* (Gide).

brunisseur, euse [brynisœr, -øz] n. (de *brunir ;* 1313, Delboulle). Personne qui polit les métaux ; en particulier, personne qui donne le fini aux pièces de bijouterie ou d'orfèvrerie : *Une brunisseuse en grand tablier de lustrine* (Daudet).

● SYN. : *polisseur.*

brunissoir [bryniswar] n. m. (de *brunir ;* début du XVe s.). Outil d'orfèvre, de doreur, de graveur, servant à brunir les ouvrages d'or, d'argent, les planches de cuivre, etc.

● SYN. : *polissoir.*

brunissure [brynisyr] n. f. (de *brunir ;* 1429, Fauquembergue). **1.** Poli que l'on donne aux métaux par le brunissage. || **2.** Modification apportée à la teinte initiale d'une étoffe. || **3.** Maladie de la vigne se manifestant par des taches brunes sur les feuilles.

brusque [brysk] adj. (de l'ital. *brusco,* âpre, proprem. « fragon épineux » [petit houx], employé adjectiv. ; croisement du lat. *ruscum,* fragon, et du gaulois **bruko-,* bruyère ; milieu du XVIe s.). **1.** Qui témoigne d'un caractère rude et vif : *Les manières un peu rustres et brusques de Christophe donnaient parfois un haut-le-corps à Élie Elsberger* (Rolland). || **2.** Qui agit sans ménagement et d'un mouvement inopiné, imprévisible : *Je vous ai paru brusque et hautain* (Musset). || **3.** Qui se manifeste soudain ; que rien ne laissait prévoir : *Suzanne venait de reculer d'un mouvement brusque* (Duhamel). *Une chaleur orageuse suivait ces brusques ondées* (Camus). || **4.** *Par anal.* Se dit pour indiquer un changement rapide dans l'état d'une chose : *Le terrain s'abaisse vers la rue de l'Arbalète par une pente si brusque et si rude que les chevaux la montent* [...] *rarement* (Balzac). *La conversation avec Ducatelet a fait faire à ce travail mental un progrès brusque* (Romains).

● SYN. : **1** *bref, brutal, heurté, nerveux, sec ;* **2** *bourru, cassant, raide, vif, violent ;* **3** *imprévu, inattendu, inopiné ;* **4** *rapide, soudain, subit.* — CONTR. : **1** *affable, doux, mielleux ;* **2** *attentif, attentionné, prévenant ;* **4** *lent, progressif.*

brusqué, e [bryske] adj. (part. passé de *brusquer*). Précipité, soudain : *Une affaire, une attaque brusquée. Un déjeuner brusqué ne valut jamais rien* (Scribe).

brusquembille [bryskɑ̃bij] n. f. (de *Bruscambile,* surnom du comédien Deslauriers ; 1718, *Académie universelle des jeux*). *Vx.* Jeu de cartes.

brusquement [bryskəmɑ̃] adv. (de *brusque ;* 1546, Rabelais). D'une manière brusque, soudaine : *Un houx noir* [...] *m'arrêta brusquement par la manche au passage* (Hugo). *Au fond du ravin, la montagne relève brusquement sa paroi verticale* (Taine). *Il craignit d'avoir offensé la jeune fille et se retira brusquement* (France).

● SYN. : *brutalement, inopinément, soudain, soudainement, subitement.* — CONTR. : *doucement, graduellement, lentement, progressivement.*

1. brusquer [bryske] v. tr. (de *brusque ;* 1589, *Chronique bordeloise*). **1.** Traiter d'une manière brusque, avec rudesse, sans ménagement ; malmener, bousculer : *« Excusez-moi de vous avoir un peu brusquée tout à l'heure, Madame la comtesse », dit l'abbé d'une voix adoucie et prenant le chèque qu'elle lui tendait* (Gide). *Ils l'aimaient* [leur mère], *et s'ils la brusquaient, c'est qu'ils la supposaient éternelle* (Cocteau) ; et littér. : *Il n'aimait guère qu'on brusquât les convenances* (Barrès). || **2.** Hâter le déroulement normal de quelque chose : *Ils eurent la pensée d'aller les rejoindre et de brusquer ainsi un rapprochement qui ne paraissait plus* [...] *qu'une affaire de forme* (Feuillet). *Antoine brusqua la séparation en hélant un taxi* (Martin du Gard). *Brusquer le dénouement d'une affaire.* || *Ne rien brusquer,* agir avec prudence et diplomatie : *Sa situation politique redevenait bonne à condition de ne rien brusquer* (France).

● SYN. : **1** *maltraiter, rabrouer, rudoyer ;* **2** *accélérer, activer, expédier* (fam.), *hâter, précipiter, presser.* — CONTR. : **1** *amadouer, cajoler, caresser, flatter, ménager ;* **2** *ralentir, retarder.*

2. brusquer v. tr. V. BUSQUER 2.

brusquerie [bryskəri] n. f. (de *brusque ;* 1668, Molière). **1.** Manière d'être d'une personne brusque : *Ce mélange de brus-*

querie, de rudesse même et de bonté peut expliquer l'empire que Lisbeth avait acquis sur cet homme (Balzac). || *Avec brusquerie,* avec rudesse. || **2.** Caractère de ce qui est brusque : *La brusquerie d'un mouvement.* || **3.** Parole ou action brusque : *Le maréchal de Joyeuse* [...], *à qui il échappait des brusqueries fréquentes...* (Saint-Simon).

• SYN. : **1** *brutalité, raideur, rudesse.* — CONTR. : **1** *affabilité, amabilité, aménité, douceur, prévenance.*

brusquet, ette [bryskɛ, -ɛt] adj. (de *brusque* ; 1552, Rabelais). *Vx.* Assez brusque ; usité seulement dans le proverbe : *À brusquin, brusquet,* à qui parle avec brusquerie, il faut répondre sur un ton plus vif encore.

brut, e [bryt] adj. (lat. *brutus,* lourd, stupide ; XIII^e s.). **1.** *Class.* Se dit de ce qui est resté à l'état de nature : *Une bête brute. C'est ainsi que devaient naître* [de la terre et de l'eau] *ces âmes vivantes d'une vie brute et bestiale* [les bêtes] (Bossuet). || *Vivre en bête brute,* en se laissant aller à ses plus bas instincts : *Qui n'a point de loi vit en bête brute* (Molière). [V. aussi BRUTE, n. f.] || **2.** Grossier, rude (sans nuance péjor.) : *Verse-moi ta brute chaleur* (Valéry). || **3.** *Fig.* Qui n'a pas subi les effets de l'éducation, de la civilisation : *Des manières brutes. L'air brut et sournois* (France). || **4.** Se dit des choses qui n'ont pas encore été ouvrées ou façon-nées : *Là des figures grossières et puissantes, des piliers informes sortaient confusément de la roche brute* (France). || *Marbre, diamant brut,* non poli. || *Sucre, pétrole brut,* non raffiné. || *Champagne brut,* champagne très sec, qui n'a pas subi une deuxième fermentation. || **5.** *Fig.* Qui est encore dans son état premier ; qui n'a subi aucune élaboration : *Les idées se présentaient presque toujours à l'état brut : il fallait les dégager péniblement de la gangue* (Rolland). *C'est justement que Racine n'a point baigné de tendresse ce désir à l'état brut qu'exhale et chante Phèdre* (Valéry). || **6.** *Poids brut,* poids de la marchandise et de son emballage. || **7.** Se dit d'une somme d'argent dont on n'a pas retranché certains frais, d'un salaire qui n'a encore subi aucune retenue : *Une recette brute. Un traitement brut.*

• SYN. : **3** *barbare, brutal, farouche, inculte, rude ;* **4** *naturel, originel, primitif, pur, vierge ;* **5** *grossier, sauvage, simple.* — CONTR. : **3** *affable, attentionné, civilisé, cultivé, doux, évolué, poli, raffiné ;* **4** *affiné, dégrossi, façonné, formé, soigné, travaillé ;* **5** *achevé, apprêté, ciselé, élaboré, fouillé ;* **7** *net.*

◆ **brut** adv. Sans défalcation de frais ou de poids : *Ce marché vous rapportera, brut, 10 000 F. Ce colis pèse, brut, 120 kg.*

◆ **brut** n. m. Produit pétrolier qui n'a pas encore été raffiné.

brutal, e, aux [brytal, -o] adj. (bas lat. *brutalis* ; XIV^e s.). **1.** *Class.* et *littér.* Qui tient de la brute, bestial : *Époux brutaux et trompeurs, qui unissent les corps sans unir les cœurs* (Bossuet). *Cette fille enfin m'inspirait une convoitise rude et brutale* (France). || **2.** *Class.* Grossier, impoli : *J'ai le domestique du monde le plus brutal ; qu'une femme de qualité me vienne voir, on ne m'en dit rien* (Regnard). || **3.** Se dit d'une personne qui ne refrène pas ses mouvements de colère et ses gestes brusques : *Tous admirèrent la patience de M. Foureau, qui était brutal cependant* (Flaubert). *Certains étaient prétentieux et insupportables ; d'autres, brutaux ; le son même de leur voix sonnait faux* (Gide). || **4.** Qui est soudain et violent : *Tant survient, brutale et immédiate, la perception de ces harmonies* (Flaubert). *L'homme moderne a les sens obtus ; il supporte le bruit que vous savez, il supporte les odeurs nauséabondes, les éclairages violents et follement intenses ou contrastés ; il est soumis à une trépidation perpétuelle ; il a besoin d'excitants brutaux, de sons stridents, de boissons infernales, d'émotions brèves et bestiales* (Valéry). *La vie me réservait sans doute de brutales déceptions* (Martin du Gard). || **5.** Qui est direct et sans ménagement : *Répondre avec une franchise brutale.* || *Spécialem.* Qui ne ménage pas la sensibilité, la délicatesse : *Réalisme brutal.*

• SYN. : **3** *âpre, dur, emporté, irascible, vif ;* **4** *fort, rapide, subit, terrible ;* **5** *brusque, entier, franc.* — CONTR. : **3** *affable, aimable, amène, doux, humain ;* **4** *délicat, faible, graduel, lent, progressif.*

◆ **brutal** n. m. **1.** *Class.* Bête sauvage, brute : *Sauve-moi des lions, sauve-moi des licornes,* | *Et de tous ces brutaux pleins de rage et d'erreur* (Racine). || **2.** *Class.* Homme violent et passionné : *La conquête de l'Égypte se fit par Cambyse ; ce brutal ne survécut guère à Smerdis, son frère, qu'un songe ambigu lui fit tuer en secret* (Bossuet). || **3.** *Arg.* et *vx.* Canon : *Un vieux soldat qui est allé mille fois à la gueule du brutal* (Balzac).

brutalement [brytalmɑ̃] adv. (de *brutal* ; 1425, A. Chartier). **1.** Grossièrement, avec violence, colère ou passion : *Alors, brutalement, il l'enlaça* (Maupassant). || **2.** Avec brusquerie : *L'amazone* [...] *saisit brutalement les rênes avec un rire éclatant !* (Claudel). || **3.** Soudainement : *La pendule aux accents funèbres sonnait brutalement midi* (Baudelaire). *Il y a comme cela, dans la vie de la femme restée longtemps jeune, une période où les années qui ont passé par-dessus sa tête sans l'effleurer d'une ride s'inscrivent brutalement toutes ensemble en marques ineffaçables* (Daudet). *Brutalement, elle se trouvait jetée non seulement au centre de l'existence de Jacques, mais en pleine crise européenne, face à face avec des problèmes effrayants et qui lui étaient inconnus* (Martin du Gard). *La neige était tombée brutalement à la mi-octobre, après huit mois de sécheresse* (Camus).

• SYN. : **1** *crûment, durement, farouchement, rudement, violemment ;* **2** *brusquement ;* **3** *inopinément, soudain, subitement.* — CONTR. : **1** *aimablement, doucement, gentiment ;* **2** *délicatement ;* **3** *graduellement, lentement, progressivement.*

brutaliser [brytalize] v. tr. (de *brutal* ; 1572, Belleforest). **1.** *Vx.* Rendre pareil à la brute : *Ces singes montés en grade faisaient contrepoids aux hommes brutalisés et bestialisés* (Hugo). || **2.** *Class.* Traiter avec impolitesse : *L'usage du monde poli apprend à ne brutaliser personne* (Furetière). || **3.** Traiter durement, avec brutalité, particulièrement en donnant des coups : *Le prologue finissait par la victoire de Paul qui brutalisait sa sœur* (Coteau). || **4.** *Brutaliser les choses,* les manier sans soin : *Fort occupées du soin qu'on ne brutalisât point leurs effets* (Gautier). || *Par extens.* Prendre des libertés avec quelque chose : *Brutaliser la syntaxe. Il aimait de brutaliser l'ordre des mots, d'éloigner le qualificatif du nom qu'il qualifie, le complément du verbe* (Valéry).

• SYN. : **3** *battre, frapper, malmener, maltraiter, molester, rudoyer, tarabuster* (fam.). — CONTR. : **3** *cajoler, caresser, flatter, ménager.*

brutalité [brytalite] n. f. (de *brutal* ; 1539, R. Estienne). **1.** *Class.* Action qui rapproche l'homme de la bête ; bestialité : *Ils ne vivent pas comme des hommes, mais comme des bêtes, en se laissant conduire à la brutalité de leurs appétits* (Bouhours). || **2.** Caractère d'une personne brutale : *Elle avait trouvé de la force dans la résistance qu'elle opposait à la brutalité du boutiquier* (Balzac). || **3.** Caractère de ce qui est violent : *La brutalité d'un choc.* || **4.** Caractère de ce qui est à la fois inattendu et violent : *La brutalité de l'orage.* || **5.** Action violente : *Brutalités, contusions, fractures, c'est l'œuvre des révolutions* (Hugo). || *Spécialem.* Mauvais traitement, coup : *Supporter les brutalités de quelqu'un.* || **6.** *Class.* Parole dure, impolie : *Dire des brutalités* (Acad., 1694). || **7.** *Fig.* Acte d'une hardiesse brutale : *Il s'agissait alors* [...] *de rehausser la vieille versification française* [...], *troublée par les brutalités de novateurs trop ardents* (Nerval).

• SYN. : **1** *sauvagerie ;* **2** *bestialité, cruauté, dureté, férocité, inhumanité, rudesse ;* **3** *force, fureur, violence ;* **4** *brusquerie ;* **5** *Sévices.* — CONTR. : **1** *civilité, humanité ;* **2** *affabilité, amabilité, aménité, douceur, gentillesse ;* **3** *délicatesse ;* **5** *cajolerie, caresse, flatterie, ménagement.*

brute [bryt] n. f. (de *brut, e,* adj. ; 1559, Amyot, sous la forme *brut,* n. m. ; l'orthographe *brute,* n. f., l'emporte au XVII^e s.). **1.** *Class.* et *littér.* La bête dans ce qu'elle a de plus animal : *Ils me prenaient pour un ani-*

mal des mieux enracinés dans la catégorie des brutes (Cyrano). *L'homme se fait semblable aux petits de brutes* (Saint-Beuve). *Résigne-toi, mon cœur, dors ton sommeil de brute* (Baudelaire). *Il resta là quelque temps encore [...], écoutant les soufflements des brutes sacrées* (Montherlant). || Pop. *Dormir comme une brute,* dormir d'un sommeil profond. || **2.** *Par anal.* Personne qu'une violence exagérée rapproche de l'animal : *La guerre peut dégager des héros de ceux qui ont en eux l'étoffe des héros ; elle ne développe chez les autres que les instincts de brute* (Tharaud). || **3.** Personne qui n'a ni bon sens ni raison : *Dans la brute assoupie un ange se révèle* (Baudelaire). || Avec valeur d'injure : *Je lui dis : « Tu n'es qu'une brute »* (Maupassant). || **4.** En termes de philosophie, l'animal, par opposition à l'homme doué de raison.

● SYN. : **2** *bête, brutal, sauvage.* — CONTR. : **2** *homme.*

brution [brytjɔ̃] n. m. (origine obscure ; v. 1830, G. Esnault). *Arg. scol.* Élève du Prytanée militaire de La Flèche.

brutisme [brytism] n. m. (de *brute ;* début du XIXᵉ s.). *Vx.* Théorie philosophique ramenant la vie animale à des phénomènes purement mécaniques : *L'animal-machine de Descartes illustre parfaitement le brutisme.*

bruyamment [brɥijamɑ̃] adv. (de *bruyant ;* XIIIᵉ s.). Avec beaucoup de bruit : *Dans mon allée habite un cordier patriarche, | Vieux qui fait bruyamment tourner sa roue* (Hugo).

● CONTR. : *doucement, silencieusement.*

bruyant, e [brɥijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (anc. part. prés. de *bruire ;* XIIᵉ s., *Ogier*). **1.** Qui fait du bruit : *Puis le travail sourd et bruyant reprenait* (Alain-Fournier). *C'est une grosse mouche velue, bruyante, brutale, furieuse. Elle semble ivre de son bruit* (Duhamel). || **2.** Qui s'accompagne de beaucoup de bruit : *Harlem possède en propre un peintre dont nous ne connaissions que le nom, avant qu'il nous fût révélé par une faveur bruyante* (Fromentin). || **3.** Où il y a du bruit, beaucoup de bruit : *Elle vivait dans cette maison toujours bruyante* (Maupassant).

● SYN. : **1** *assourdissant, grondant, mugissant, ronflant, turbulent, vrombissant ;* **2** *éclatant, fracassant, retentissant.* — CONTR. : **1** *silencieux ;* **2** *discret ;* **3** *calme, paisible, tranquille.*

bruyère [brɥijɛr *ou* bryjɛr] n. f. (lat. pop. **brucaria,* champ de bruyères, du bas lat. *brucus,* bruyère, d'origine gauloise ; XIIᵉ s., Garnier de Pont-SainteMaxence). **1.** Plante à fleurs violettes ou roses, qui croît de préférence dans les terrains arides : *L'ajonc fleurit et la bruyère est déjà rose* (Heredia). || *Coq de bruyère,* nom usuel du tétras, dont certaines espèces vivent dans les plaines couvertes de bruyères. || *Terre de bruyère,* terreau formé par la décomposition de cette plante : *Il acheta une provision de terre de bruyère* (Flaubert). || **2.** La fleur de cette plante. || **3.** Terrain où poussent des bruyères : *Nous traversâmes une bruyère* (Chateaubriand). *Par endroits, dans les bruyères désertes, une excroissance de rocher s'achève en chaumière* (Hugo). || *Par extens.* Terrain inculte, lande : *Le mont et la plaine, le champ et la bruyère appartenaient à mes ancêtres* (Gautier) ; et littér. : *C'est une rude arène que la vie, une ingrate bruyère* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **3** *brande.*

bryologie [brijɔlɔʒi] n. f. (du gr. *bruon,* mousse, et *logos,* science ; 1845, Bescherelle). Partie de la botanique qui étudie les mousses.

bryone [brijɔn] n. f. (lat. *bryonia,* du gr. *bruônia,* vigne blanche ; 1256, Ald. de Sienne). Plante grimpante à fleurs verdâtres, à baies rouges ou noires, poussant dans les haies ou les broussailles : *La racine de la bryone est toxique.*

bryophytes [brijɔfit] n. f. pl. (du gr. *bruon,* mousse, et *phuton,* plante ; début du XXᵉ s.). Groupe de plantes, souvent appelées *muscinées,* comprenant les mousses et les hépatiques.

bryozoaires [brijɔzɔɛr] n. m. pl. (du gr. *bruon,* mousse, et *zôon,* animal ; 1845, Bescherelle). Classe d'animaux aquatiques, la plupart marins, vivant en colonies fixées sur des algues, des coquilles, des rochers.

buanderie [byɑ̃dri] n. f. (de *buandier ;* fin du XVᵉ s.). Local qui, dans les dépendances d'une maison, est réservé à la lessive : *Une cour immense, avec préaux et buanderie* (Alain-Fournier).

buandier, ère [byɑ̃dje, -ɛr] n. (de *buer* [V. BUÉE] ; 1408, Godefroy, sous la forme *bugandier*). **1.** *Vx.* Personne qui fait la lessive. || **2.** Surveillant, dans une blanchisserie.

bubale [bybal] n. m. (lat. *bubalus,* du gr. *boubalos ;* 1771, Trévoux). Grande antilope d'Afrique.

bube [byb] n. f. (de *bubon ;* 1265, *Roman de la Rose*). *Class.* Pustule, ampoule qui apparaît sur la peau : *Il avait deux ou trois petites bubes sur le visage* (Acad., 1694).

bubelette [byblɛt] n. f. (dimin. de *bube ;* 1532, Rabelais). Petite pustule : *Son nez [...] taillé en bouchon de carafe était diapré d'étincelantes bubelettes ; ces verrues [...] donnaient à ce nez l'air d'un goupillon* (Gautier).

bubon [bybɔ̃] n. m. (gr. *boubôn ;* 1372, J. Corbichon). Ganglion lymphatique enflammé : *Il fallait s'en tenir à ce qu'on savait* [de la peste], *les bubons, la soif terrible* (Camus).

buboneux, euse [bybɔnø, -øz] adj. (de *bubon ;* XXᵉ s.). Parsemé de pustules, de boutons : *Mais, en cet instant, son teint blafard et buboneux s'était allumé de la fureur qu'on eût commencé sans lui* (Montherlant).

● SYN. : *boutonneux, pustuleux.*

bubonique [bybɔnik] adj. (de *bubon ;* XIXᵉ s.). **1.** Qui a trait au bubon. || **2.** Qui se manifeste par des bubons : *Peste bubonique.*

bubonné, e [bybɔne] adj. (de *bubon ;* XIXᵉ s.). Couvert de pustules, de boutons, d'excroissances : *Les yeux agrandis par l'opium, le nez bubonné par les pochardises* (Huysmans).

bucaille [bykaj] n. f. ou **bucail** [bykaj] n. m. (du néerl. *boekweit,* blé de hêtre, son ; 1600, O. de Serres). *Dialect.* Sarrasin : *Une poignée de seigle ou de bucaille, qu'en Dauphiné on appelle blé noir* (Béraud).

buccal, e, aux [bykal, -o] adj. (dér. savant du lat. *bucca,* bouche ; 1735, Heister). Relatif à la bouche. || *Par voie buccale,* se dit d'un médicament à prendre par la bouche.

buccin [byksɛ̃] n. m. (lat. *buccinum,* de *buccina,* trompe de bouvier ; 1560, Paré, écrit *buxine* [1530, Marot, sous la forme *buccine,* « trompette », encore au XVIIᵉ s.] ; *buccin,* 1733, Lémery, au sens de « coquillage »). **1.** Sorte de trompette, droite ou incurvée, dont les Anciens se servaient pour les sonneries militaires : *Plus tard, on a le goût des soldats véritables, | Des palefrois battant du pied dans les étables, | Des drapeaux, des buccins jetant de longs éclats* (Hugo). *Au fracas des buccins qui sonnaient leur fanfare* (Heredia). *Était-ce le sifflet du magister ! N'était-ce pas plutôt le buccin de l'archange ?* (Duhamel). *« Je vous ai reconnu à vos yeux ! Vous avez les yeux des Coantré ! » s'écria la vieille dame, avec une voix de buccin* (Montherlant). || **2.** Mollusque gastropode des côtes de l'Atlantique, coquillage univalve enroulé en spirale : *Palissy a cru que les mines calcaires de Touraine étaient des couches de buccins* (Voltaire).

buccinateur [byksinatœr] n. m. (lat. *buccinator,* joueur de trompette ; 1549, Du Bellay, au sens 2). **1.** Dans l'Antiquité, joueur de buccin : *Partout sonne l'appel clair des buccinateurs* (Heredia). || **2.** *Fig.* Panégyriste.

◆ n. et adj. m. (1654, Gelée). Muscle de la joue, qui tire en arrière la commissure des lèvres et qui agit spécialement lorsqu'on souffle.

bucentaure [bysɑ̃tɔr] n. m. (ital. *bucentoro,* du gr. *bous,* bœuf, et *kentauros,* centaure ; 1680, Richelet). Centaure à corps de taureau.

bucéphale [bysefal] n. m. (gr. *Boukephalos,* n. du cheval d'Alexandre, de *bous,* bœuf, et *kephalê,* tête ; 1512, J. Le Maire de Belges, écrit *bucifal*). **1.** Cheval de bataille

ou de parade. || **2.** *Ironiq.* Rosse : *Ce fut le dernier exploit de son maigre bucéphale* (Sand).

bûchage [byʃaʒ] n. m. (de *bûcher* 2 ; 1876, Vallès). *Arg. scol.* et *fam.* Travail intellectuel acharné, souvent en vue d'un examen : *C'est pendant ces années de bûchage sans espoir et sans horizon que j'ai été brave* (Vallès).

bûche [byʃ] n. f. (lat. pop. *busca,* neutre plur. pris pour un fém., du germ. **busk,* baguette ; v. 1188, *Florimont,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1901, G. Esnault ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1878, et sens II, 1875, G. Esnault).

I. 1. Gros morceau de bois scié, utilisé pour le chauffage : *Une auberge solitaire nous offrit* [...] *un grand feu de bûches pour sécher nos habits* (Duhamel). || *Bûche de Noël,* gros rondin que l'on faisait brûler pendant la veillée de Noël ; *par anal.,* gâteau roulé, fourré de crème, en forme de bûche. || Vx. *Bûche économique,* grosse brique de poussier de charbon aggloméré : *Il est avare comme une bûche économique* (Murger). || **2.** *Fam.* Fragment dur, plus ou moins volumineux, qu'on trouve dans le tabac à fumer : *Il* [...] *commençait de rouler une cigarette, en s'y reprenant à vingt fois, parce que le papier crevait, parce que le tabac était trop sec, parce qu'il s'y trouvait des bûches infumables* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne stupide, qui a la tête dure : *Quelle bûche !* || **4.** *Fam.* En termes de jeu (spécialem. au baccara), mauvaise carte : *Valet de cœur !... Une bûche !* (Bataille).

II. *Fam.* Chute. || *Prendre, ramasser une bûche,* tomber ; au *fig.,* subir un échec : *Au début de ses études, il avait pris quelques bûches.*

● SYN. : **I, 1** *rondin ;* **3** *ballot* (pop.), *balourd, cornichon* (fam.), *cruche* (fam.), *gourde* (fam.), *lourdaud.*

1. bûcher [byʃe] n. m. (de *bûche ;* XIIe s., Delboulle). **1.** Lieu où l'on empile le bois à brûler : *Une grande pièce délabrée qui avait un four, et qui servait maintenant de bûcher* (Flaubert). || **2.** Pile de bois servant à l'incinération des cadavres (dans l'Antiquité et encore chez certains peuples actuellement) : *Alors j'aurais obtenu les honneurs accoutumés d'un bûcher funèbre* (Chateaubriand). *Les cadavres couchés sur les hauts bûchers plats* (Leconte de Lisle). *À cette heure, Bénarès, c'était le Gange. Un épervier suivait notre bateau, entre les feux toujours renouvelés des bûchers, et les piles du bois des crémations* (Malraux). || *Spécialem.* Pile de bois sur laquelle on brûlait les personnes condamnées au supplice du feu, ainsi que les ouvrages prohibés : *La sainte, environnée par les flammes du bûcher* [...], *lève vers le ciel ses beaux yeux d'émail* (Gautier). || **3.** Le supplice du feu : *Condamner au bûcher.*

2. bûcher [byʃe] v. tr. (de *bûche ;* XIIIe s., au sens de « frapper avec une bûche » ; sens 1-2, XVIe s. ; au sens de « travailler beaucoup », 1856, Flaubert). **1.** Dégrossir, tailler une pièce de bois à la hache. || **2.** *Par extens.* Abattre les saillies d'une pierre.

◆ v. tr. et intr. *Fam.* Travailler avec ardeur, sans relâche, surtout intellectuellement : *Bûcher les mathématiques. Voilà trois ans que je rêve de grandes scènes de Paris ; j'amassais des études* [...]. *Avoir bûché douze heures par jour pendant dix ans !* (Goncourt). *Trente-deux sous, en bûchant de sept heures du matin à minuit, c'était ce qu'elle pouvait, en se hâtant, gagner* (Huysmans). *Bûcher dur, fort, ferme.*

◆ **se bûcher** v. pr. *Pop.* et *vx.* Se battre : *Quand on montait l'escalier, on les entendait se bûcher* (Zola).

bûcheron, onne [byʃrɔ̃, -ɔn] n. (altér., par attraction de *bûche,* de l'anc. franç. *boscheron* [XIIIe s., *Merlin*], de **bosc,* forme primitive de *bois ;* 1611, Cotgrave). Personne dont le métier est l'abattage des arbres : *La bûcheronne répondit en fendant une souche à grands coups* (Maupassant). *On entendait d'un bout à l'autre des avenues les coups de hache des bûcherons* (Gide).

bûcheronnage [byʃrɔnaʒ] n. m. (de *bûcheronner ;* XXe s.). Travail, métier du bûcheron.

bûcheronner [byʃrɔne] v. intr. (de *bûcheron ;* 1895, J. Renard). Couper du bois dans une forêt : *Pour aller bûcheronner aux garennes* (Béraud).

bûchette [byʃɛt] n. f. (dimin. de *bûche ;* fin du XIIe s., *la Conquête de Jérusalem*). **1.** *Vx.* Menu morceau de bois qu'on glane dans les coupes : *Une bonne femme qui rôdait par là et qui ramassait des bûchettes* (Barbey d'Aurevilly). || Vx. *Tirer à la bûchette,* tirer comme à la courte paille, avec deux ou plusieurs brindilles de longueur inégale : *Voici deux bûchettes ; accommodez-vous, ou tirez* (La Fontaine). || **2.** Petite bûche, vendue en fagot, qui sert à allumer le feu.

bûcheur, euse [byʃœr, -øz] n. et adj. (de *bûcher* 2 ; 1866, Delvau). *Fam.* Personne qui travaille sans relâche : *Un fainéant riche est pour moi moins riche qu'un bûcheur pauvre* (L. Descaves). || S'emploie surtout en parlant d'un étudiant : *Ce bûcheur solitaire découvrait la douceur d'aimer* (Martin du Gard). *Ah ! Ah ! Vous êtes un bûcheur et vous avez raison* (Duhamel). *Un élève bûcheur.*

bucolique [bykɔlik] adj. (lat. *bucolicus,* du gr. *boukolikos,* de *boukolos,* bouvier ; 1265, J. de Meung). **1.** Qui a rapport à la vie des bergers : *Le convoi a pour musique ces airs bucoliques qui rappellent au Suisse exilé les bêlements des troupeaux de sa montagne* (Chateaubriand). || **2.** Qui aime la vie des champs, la simplicité, la douceur qui s'en dégage : *Lecteur paisible et bucolique | Sobre et naïf homme de bien, | Jette ce livre saturnien, | Orgiaque et mélancolique* (Baudelaire). || **3.** Se dit de la poésie pastorale : *Poésie bucolique. Vers bucoliques.*

● SYN. : **1** *agreste, pastoral, rustique.*

◆ n. f. Poème pastoral : *Les « Bucoliques » de Virgile, d'A. Chénier. La bucolique était retrouvée ; comme la fausse bucolique de Florian, elle avait ses grâces, mais elle possédait surtout un accent pénétrant, profond, tiré du sujet lui-même et tournant vite à la mélancolie* (Baudelaire).

bucrane [bykran] n. m. (gr. *boukranon,* tête de bœuf ; 1819, Boiste). Motif en forme de tête de bœuf décharnée, utilisé comme ornement architectural dans la décoration des temples grecs.

budget [bydʒɛ] n. m. (angl. *budget,* d'abord « sac de trésorier », de l'anc. franç. *bougette,* petit sac, de *bouge,* sac de cuir, du lat. *bulga,* mot gaulois ; 1768, *Mémoire sur l'administration des finances anglaises*). **1.** État de prévision des dépenses et des recettes publiques pour l'année suivante : *Préparer, discuter, voter le budget de l'État, du département, de la commune. Budget de l'Agriculture, de l'Éducation nationale.* || **2.** *Par extens.* Ensemble des recettes et des dépenses d'un particulier, d'une famille, d'une entreprise : *Boucler son budget.* || **3.** *Spécialem.* Somme réservée à une dépense particulière : *Se fixer un budget pour l'habillement.*

budgétaire [bydʒetɛr] adj. (de *budget ;* 1825, Balzac). Qui concerne le budget : *Loi, prévision, dépense budgétaire.*

budgétairement [bydʒetɛrmɑ̃] adv. (de *budgétaire ;* 1877, Littré). Du point de vue du budget.

budgétisation [bydʒetizasjɔ̃] n. f. (de *budgétiser ;* milieu du XXe s.). Action de budgétiser.

budgétiser [bydʒetize] v. tr. (de *budget ;* milieu du XXe s.). Inscrire au budget.

● REM. On a dit autrefois BUDGÉTER.

budgétivore [bydʒetivɔr] adj. et n. (de *budget ;* 1852, Lachâtre). *Fam.* et *ironiq.* Qui vit aux dépens de l'État.

buée [bye] n. f. (part. passé substantivé de *buer,* faire la lessive ; début du XIIIe s. ; au sens 2, XIVe s.). **1.** *Class.* et *dialect.* Lessive : *Nanon faisait tout : elle faisait la cuisine, elle faisait les buées, elle allait laver le linge à la Loire* (Balzac). || **2.** Vapeur qui s'élève d'un liquide en ébullition, d'une matière humide et chaude : *Le long des bâtiments s'étendait un large fumier ; de la buée s'en élevait* (Flaubert). || Voile de brume qui s'élève de la terre, léger brouillard : *Comme des nuées, | Flottent gris les chênes | Des forêts prochaines, | Parmi les buées* (Verlaine). *Les coups de fusil ne cessaient pas, mêlant à l'air une buée de poudre* (Maupassant).

Une buée légère distançait les plans, au point que tout ce vallon je le reconnaissais à peine et que de la surprise se mêlait à mon ravissement (Gide). *Une chaude buée matinale montait de la vallée* (Duhamel). || Voile humide dont les contours sont indistincts : *Une buée d'orage se traînait sur Paris* (Rolland). || **3.** Vapeur d'eau qui se condense sur une surface froide : *Essuyer la buée de ses lunettes. Rentrer tous deux, bien serrés derrière la buée tremblante des vitres* (Daudet). *À travers la buée des vitres, de nombreuses lumières scintillaient dans la nuit* (Martin du Gard).

● SYN. : **3** *condensation.*

buen-retiro [bwɛnretiro] n. m. (mots esp. signif. « bonne retraite » ; 1707, Lesage). *Fam.* et *vx.* Lieux d'aisances.

buer [bye] v. tr. (du germ. **bukon,* faire la lessive [allem. *bauchen*] ; XIIe s., *Sept Sages*). *Class.* et *dialect.* Faire la lessive de : *Les femmes qui buaient la toile la suspendaient, pesante de mouille, et laissaient librement égoutter l'eau* (Hamp).

◆ v. intr. **1.** Dégager de la vapeur, en parlant de la pâte qui cuit. || **2.** *Par extens.* et *vx.* Se couvrir de vapeur : *Les soirées où le ciel et les pavés sont couleur de boue, où les vitres buent* (Huysmans).

buffet [byfɛ] n. m. (oigine obscure ; XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens de « table » ; sens actuel, v. 1268, É. Boileau). **1.** Armoire où l'on range la vaisselle, le linge de table : *Buffet de cuisine, de salle à manger. Respellière louchait sur le buffet où il y avait une carafe d'eau* (Aragon). || **2.** *Class.* et *littér.* Table où l'on met la vaisselle nécessaire au repas ; desserte : *Les buffets dressés sous la treille* (La Fontaine). *Horace buvait d'un certain vin du consulat de Tullus ; son buffet était couvert d'argenterie* (Chateaubriand). || Fam. *Danser devant le buffet,* n'avoir rien à manger, n'avoir plus aucune ressource. || **3.** *Class.* Office : *Je suis las de m'enivrer au buffet, pendant que vous vous enivrez à table* (Regnard). || **4.** Dans les grandes réunions, table où sont servis des mets, des boissons : *Dresser le buffet. Manger des petits fours au buffet.* || *Par extens.* Les mets eux-mêmes : *Un bon buffet.* || **5.** Dans les restaurants, table à étagères où sont présentés des plats dressés. || **6.** Café-restaurant installé dans une gare : *Prendre un repas au buffet. M. de Stermaria gardait l'air glacial, pessé, distant, rude, pointilleux et malintentionné qu'on a dans un buffet de chemin de fer au milieu de voyageurs qu'on n'a jamais vus* (Proust). || **7.** Corps de menuiserie qui renferme les orgues. || *Buffet d'orgues,* orgue entier de petites dimensions. || **8.** *Buffet d'eau,* fontaine de pierre dont les bassins superposés font rejaillir l'eau en nappes, cascades, etc. || **9.** *Fig.* et *pop.* Estomac : *Prendre des coups dans le buffet.* || Pop. *En avoir dans le buffet,* être courageux.

buffetier [byftje] n. m. (de *buffet* ; fin du XIIIe s., *Rôle de la taille de Paris,* au sens de « cabaretier » ; sens moderne, 1842, Mozin). *Vx.* Tenancier d'un buffet de gare : *Le buffetier de la gare m'a remis une dépêche* (Curel).

buffle [byfl] n. m. (ital. *bufalo,* du lat. *bufalus,* forme dialect. de *bubalus* ; 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Mammifère ruminant voisin du bœuf, dont il existe plusieurs espèces, réparties dans l'Europe méridionale, en Afrique et en Asie : *Chasser le buffle.* || **2.** Le cuir de cet animal : *Je songeais aux cottes de mailles, aux baudriers de buffle trempés de sueur* (Flaubert).

buffleterie [byflətri *ou* byflɛtri] n. f. (de *buffle* ; 1610, Barbier). Partie de l'équipement militaire, en peau de buffle, qui servait à soutenir les armes : *L'effet de la gendarmerie, avec ses armes luisantes et ses belles buffleteries, était immense* (Renan).

bufflon [byflɔ̃] n. m. (de *buffle* ; 1863, Littré). Jeune buffle.

bufflonne [byflɔn] n. f. (de *buffle* ; 1829, Boiste). Femelle du buffle.

buggy n. m. V. BOGUET.

1. bugle [bygl] n. m. (mot angl., issu de l'anc. franç. *bugle,* bœuf [v. BEUGLER], désignant au XIIIe s. un instrument en corne de buffle ; 1841, Boiste). Instrument de musique en cuivre, à pistons, de la famille des saxhorns : *Jouer du bugle.*

2. bugle [bygl] n. f. (bas lat. *bugula* ; XIIIe s.). Plante herbacée dont une espèce, commune dans les pâturages et les bois humides, était utilisée autrefois comme vulnéraire.

buglosse [byglɔs] n. f. (lat. *buglossa,* du gr. *bouglôssa,* langue de bœuf ; 1372, J. Corbichon). Plante des lieux incultes, à fleurs bleues.

bugrane [bygran] n. f. (lat. *bucranium,* tête de bœuf, du gr. *boukranion* [v. BUCRANE], avec influence du lat. pop. **boveretina,* de *bos,* bœuf, et *retina,* de la famille de *retinere,* arrêter ; 1545, Guéroult). Plante à fleurs roses et à rameaux épineux, nommée communément *arrête-bœuf* parce que ses racines arrêtent la charrue.

building [bildiŋ] n. m. (mot angloamér., de *to build,* construire ; 1895, Bourget). Immeuble moderne de vastes proportions, comportant de nombreux étages.

buire [bɥir] n. f. (autre forme [avec un *-r-* mal expliqué] de *buie,* du francique **bûk,* ventre ; XIIe s., *Naissance du Chevalier au Cygne*). **1.** *Littér.* Vase de cuivre, d'argent ou de verre, en forme de cruche, muni d'une anse et d'un bec : *Le vin d'or captif dans l'argent fin des buires* (Samain). || **2.** *Dialect.* Bidon de vingt litres, servant au transport du lait, et, *par extens.,* son contenu : *Une buire de lait.*

buis [bɥi] n. m. (lat. *buxus,* du gr. *puksos,* qui donne *bois* au XIVe s., refait en *buis* d'après *buisson* ; 1525, Thenaud). **1.** Arbrisseau à feuilles persistantes, utilisé soit en bordures naines, soit comme arbuste ornemental : *Parfois des jardins de l'ancien style français, à ifs taillés, à buis façonnés* (Hugo). || *Buis bénit,* rameau de cette plante que l'on fait bénir le jour des Rameaux, et qui sert ensuite au cours de cérémonies religieuses : *Un rameau de buis sec trempait dans l'eau bénite* (Lamartine). *Nos lits protégés de christs et de buis bénits* (Sainte-Beuve). || **2.** Bois de cet arbre, jaunâtre et à grain très fin, particulièrement dur et résistant, utilisé pour la gravure et le tournage : *Sculpture sur buis.* || Absol. *Un buis,* un ouvrage de buis sculpté. || **3.** Spécialem. *Lissoir en buis,* outil de cordonnier.

buisine [bɥizin] n. f. (lat. *buccina* [v. BUCCIN] ; v. 1080, *Chanson de Roland*). *Vx.* Trompette : *Quand donc soufflerons-nous, debout dans un ciel clair, | Au cuivre recourbé de nos buisines hautes* (Rostand).

buissière [bɥisjɛr] ou **buissaie** [bɥisɛ] n. f. (de *buis* ; 1507, Godefroy, *buissière* ; *buissaie,* 1866, Larousse). Lieu planté de buis : *Hop ! La voilà partie* [la chèvre], *la tête en avant, à travers les maquis et les buissières, tantôt sur un pic, tantôt au fond d'un ravin, là-haut, en bas, partout* (Daudet).

buisson [bɥisɔ̃] n. m. (altér. mal éclaircie de *boisson,* petit bois, de **bosc,* forme primitive de *bois* ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *boissun* ; la forme *buisson* date du XIIe s.). **1.** *Class.* Petit bois de trente à quarante arpents : *Il y avait un beau buisson auprès de sa maison* (Acad., 1694). || **2.** Touffe d'arbustes sauvages : *Ses bras s'éraflaient de dartres sanglantes comme si elle eût traversé un buisson d'épines* (Daudet). || *Au coin d'un buisson,* dans un endroit désert : *J'aurais pu régler le compte avec Maloret, lui flanquer un coup de fusil au coin d'un buisson* (Aymé). || *Battre les buissons,* les parcourir à la recherche du gibier ; au *fig.,* se livrer à une recherche approfondie. || *Faire buisson creux,* ne pas trouver dans l'enceinte la bête détournée ; au *fig.,* ne pas aboutir dans sa recherche. || **3.** Spécialem. *Buisson ardent,* buisson qui brûlait sans se consumer, et sous la forme duquel Dieu apparut à Moïse pour lui annoncer sa mission ; au *fig.,* révélation enivrante : *Laissez-moi rêver seul au désert de mon être ; | J'y cherche le buisson ardent* (Hugo). || **4.** Touffe d'arbustes cultivés : *Bosquets de lilas, touffes d'épines, buissons de roses ; y venir seul, et s'y souvenir de l'hiver* (Gide). || *Arbre en buisson,* ou simplem. *buisson,* arbre fruitier nain taillé en buisson. || **5.** Fig. *Buisson d'écrevisses,*

plat d'écrevisses disposé en pyramide : *Elle mangea à elle seule un buisson d'écrevisses* (Flaubert).

• SYN. : 2 *broussaille, fourré, halliers, taillis ;* 4 *bosquet.*

buisson-ardent [bɥisɔ̃ardɑ̃] n. m. (de *buisson* et de *ardent ;* 1680, Richelet). Arbuste ornemental de la région méditerranéenne, à fruits écarlates, appelé aussi *arbre de Moïse : Des buissons-ardents superbes, avec leurs grains vermillon et leurs feuilles sombres* (Huysmans).

• Pl. *des* BUISSONS-ARDENTS.

buissonner [bɥisɔne] v. intr. (de *buisson ;* XIVe s., Godefroy). **1.** Quêter le gibier dans les buissons : *Mon chien Beck* [...], *qui buissonnait dans les ronces comme un épagneul de Pont-Audemer* (Maupassant). || **2.** En termes d'horticulture, pousser en buisson.

buissonneux, euse [bɥisɔnø, -øz] adj. (de *buisson ;* 1175, Chr. de Troyes). **1.** Couvert de buissons : *Un pays buissonneux.* || **2.** Qui a l'apparence d'un buisson : *Ces petits arbres buissonneux, pareils à des massifs de rosiers sauvages* (Goncourt) ; et au fig. : *L'on entrevit, une seconde, un visage couvert de poils gris : barbe, moustache et sourcils en broussaille. Enfin une voix sortit de toute cette végétation buissonneuse* (Duhamel).

• SYN. : 2 *broussailleux, fourni, touffu.*

buissonnier, ère [bɥisɔnje, -ɛr] adj. (de *buisson ;* début du XVIe s.). **1.** Se dit d'un animal qui vit dans les buissons : *Oiseau buissonnier. Lapin buissonnier.* || **2.** *École buissonnière,* au Moyen Âge, école clandestine tenue en plein air, dans des lieux écartés, par des maîtres qui voulaient se soustraire à la redevance ecclésiastique, et, au XVIe s., école clandestine ouverte par les huguenots, dans les campagnes, sans autorisation de l'évêque. || Auj. et fam. *Faire l'école buissonnière,* manquer la classe pour aller se promener, en parlant des écoliers : *Je cherchai ce qui la déterminerait à me suivre dans l'école buissonnière* (Radiguet) ; et, *par extens.,* en parlant d'une personne, abandonner son travail pour flâner.

bulbaire [bylbɛr] adj. (de *bulbe ;* 1878, Larousse). Qui se rapporte au bulbe rachidien : *Le centre respiratoire est un centre bulbaire.*

bulbe [bylb] n. m. (lat. *bulbus,* oignon ; XVe s., *Grant Herbier*). **1.** Organe végétal souterrain, de forme renflée et arrondie, portant de nombreuses feuilles imbriquées les unes dans les autres, et permettant à la plante de reformer chaque année ses parties aériennes : *Bulbe de l'oignon, de la jacinthe.* || **2.** En anatomie, renflement, en forme de bulbe, de certains organes : *Bulbe dentaire, duodénal.* || *Bulbe rachidien,* portion inférieure de l'encéphale des vertébrés, située au-dessus de la moelle épinière et dont la forme rappelle celle d'un bulbe. || **3.** En architecture, sommet d'un édifice, clocher renflé en forme de bulbe : *Le bulbe de cuivre qui s'effile en pointe au sommet du clocher* (Frison-Roche).

• SYN. : 1 *oignon.*

• REM. Jusqu'à la fin du XIXe s., on a hésité entre le masculin et le féminin.

bulbeux, euse [bylbø, -øz] adj. (lat. *bulbosus ;* 1545, Guéroult). **1.** Qui possède un bulbe : *Plante bulbeuse.* || **2.** Qui présente un renflement en forme de bulbe : *Un vieux clocher à flèche bulbeuse* (Van der Meersch).

bulbille [bylbij] n. m. (dimin. de *bulbe ;* milieu du XIXe s.). Sorte de bourgeon plein se développant sur les organes aériens de certaines plantes (ficaire, lis), capable de s'en détacher, puis de s'enraciner pour se développer en une nouvelle plante.

bulb-keel [bœlbkil] n. m. (de l'angl. *bulb,* oignon, et *keel,* quille ; 1897, Mackenzie). Quille d'un yacht à voiles, constituée par un aileron métallique mince au voisinage de la coque et renflé à sa partie inférieure : *seuls les petits yachts possèdent un bulb-keel.*

bulgare [bylgar] adj. et n. (bas lat. *Bulgarus ;* XVIIe s.). Qui se rapporte à la Bulgarie ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ n. m. Langue parlée en Bulgarie : *Le bulgare est une langue slave.*

bullaire [bylɛr] n. m. (de *bulle ;* 1690, Furetière). **1.** Recueil de bulles pontificales. || **2.** Scribe qui copiait les bulles.

bulldozer [byldozɛr *ou* buldozœr] n. m. (mot anglo-amér. signif. « qui obtient par la force » ; a d'abord désigné un membre d'une organisation punitive contre les Noirs, XIXe s. ; sens techn., 1948, Larousse). Engin de terrassement très puissant, constitué par un tracteur à chenilles muni d'une lame d'acier à l'avant, et utilisé principalement pour le nivellement des terrains.

1. bulle [byl] n. f. (lat. médiév. *bulla,* sceau et acte revêtu d'un sceau [d'après la boule de plomb attachée au sceau] ; XIIe s.). **1.** Médaillon rond, ordinairement en or, que les enfants des patriciens romains portaient au cou jusqu'à la prise de la toge virile (dix-sept ans) : *Je vieillirais, et les enfants, au jour viril, | À mon col vénéré viendraient pendre leur bulle* (Heredia). || **2.** Boule de plomb attachée au sceau des actes. || **3.** *Par extens.* L'acte lui-même : *La Bulle d'or.* || Spécialem. *Bulle du pape,* décret du pape scellé de plomb : *Il suffirait d'ouvrir au hasard les conciles, le droit canonique, les bulles et les rescrits de la cour de Rome* (Chateaubriand). || **4.** Gros clou à tête ciselée, employé comme ornement.

2. bulle [byl] n. f. (lat. *bulla,* bulle d'eau ; XVIe s.). **1.** Globule rempli d'air, de gaz, etc., qui s'élève à la surface d'un liquide : *Et la nuit, sous la lune, telles que les bulles d'air qui montent à la surface d'un étang, les notes perlées des crapauds* (Rolland). || *Bulle de savon,* léger globe empli d'air, irisé et transparent, que l'on produit en soufflant dans une paille trempée dans de l'eau savonneuse, et qui, détaché, s'élève dans l'air : *Faire des bulles.* || **2.** *Spécialem.* Dans un appareil à niveau, petite poche sphérique remplie d'air qui se déplace pour indiquer l'horizontalité d'un plan. || Arg. *Coincer la bulle,* ne rien faire, dormir. || **3.** Grosse vésicule emplie de liquide, qui soulève la peau : *Bulles dues à une brûlure.*

• SYN. : 3 *ampoule, phlyctène.*

3. bulle [byl] adj. et n. m. (origine inconnue ; début du XIXe s.). *Papier bulle,* ou *bulle,* n. m., papier jaunâtre, grossier et résistant, utilisé pour l'emballage.

1. buller [byle] v. tr. (de *bulle* 1 ; XIVe s.). Marquer du sceau appelé *bulle : Buller un acte.*

2. buller [byle] v. intr. (de coincer la bulle ; 1951, G. Esnault). *Arg.* Ne rien faire, paresser.

bulletin [byltɛ̃] n. m. (de l'anc. franç. *bullette,* dimin. de *bulle* 1, qui a pris le sens de « certificat » probablem. d'après l'ital. *bolletino,* billet ; début du XVIe s.). **1.** Écrit officiel ayant valeur d'attestation : *Bulletin de naissance, de paie.* || *Bulletin de bagages, de consigne,* récépissé remis au voyageur qui a fait enregistrer des bagages, ou qui a déposé un colis à la consigne. || **2.** Information à caractère officiel, présentée sous forme de communiqué : *Bulletin de santé. Bulletin météorologique. Les Autrichiens, quoi qu'en disent nos bulletins, s'étaient retirés en bon ordre et n'avaient pas laissé derrière eux un seul canon monté* (Chateaubriand). *J'appartiens à cette génération née avec le siècle, qui, nourrie de bulletins de l'Empereur, avait toujours devant les yeux une épée nue* (Vigny). || **3.** Bref rapport sur la conduite et le travail d'un écolier : *Rapporter un bon bulletin à la maison. Faire signer son bulletin mensuel.* || **4.** Publication, recueil de textes officiels : *Bulletin des lois.* || **5.** Nom donné à certaines publications périodiques rendant compte de l'activité d'un groupement, d'une société, etc. : *Bulletin de la Société des gens de lettres.* || **6.** *Vx.* Journal : *J'entends leurs noms pour la première fois, mais je lis si peu les bulletins* (Mérimée). || Article résumant et analysant les informations relatives à un certain domaine : *Bulletin de l'étranger. Bulletin littéraie, politique.* || **7.** *Bulletin de vote,* ou simplem. *bulletin,* billet qui sert à exprimer un vote : *Le suffrage universel, en donnant un bulletin à ceux qui souffrent, leur ôte le fusil* (Hugo). || *Bulletin blanc,* bulletin qui ne porte aucune mention et, par conséquent, n'exprime aucun vote. || *Bulletin nul,* bulletin qui n'a pas de valeur, par suite de quelque irrégularité dans sa rédac-

tion. || *Dépouiller les bulletins,* en faire le décompte.

● SYN. : **1** *acte, certificat ;* **2** *communiqué, proclamation, rapport ;* **3** *carnet.*

bulleux, euse [bylø, -øz] adj. (de *bulle ;* 1803, Wailly). Qui présente des bulles ; qui consiste en bulles : *Éruption bulleuse.*

bull-finch [bulfinʃ] n. m. (mot angl., peut-être altér. de *bull-fence,* clôture pour taureaux ; 1829, Bonnafé). Obstacle formé d'un talus de terre, couronné d'une haie, que les chevaux doivent franchir dans certaines courses de steeple-chase.

bull-terrier [bultɛrje] n. m. (de *bull-[dog]* et de *terrier ;* 1859, Bonnafé). Chien ratier anglais.

● Pl. *des* BULL-TERRIERS.

Buna [byna] n. m. (nom déposé : de *bu-[tadiène]* et de *Na,* symbole du sodium ; 1948, Larousse). Caoutchouc synthétique obtenu à partir du butadiène.

bungalow [bœ̃galo] n. m. (mot angl., de l'hindī *bangla,* bengalien ; 1829, Jacquemont). Habitation d'origine indienne, à un seul étage, entourée de vérandas. || *Par extens.* Maison de campagne, en rez-de-chaussée, de construction simple et légère : *Elle avait fait construire près de Fontainebleau un bungalow, à la lisière de la forêt* (Maurois).

bunker [bunkœr] n. m. (mot allem. signif. « soute » ; XXe s.). Construction en béton armé, partiellement souterraine, conçue pour résister aux bombardements.

● SYN. : *blockhaus, casemate, fortin.*

bupreste [byprɛst] n. m. (lat. *buprestis,* du gr. *bouprêstis,* qui fait enfler les bœufs ; 1372, J. Corbichon). Insecte coléoptère de coloration métallique, vivant sur tous les continents, et dont les larves sont très nuisibles aux arbres fruitiers : *Il se mettait à chercher un bupreste dans l'herbe* (Hugo).

buraliste [byralist] n. (de *bureau ;* fin du XVIIe s.). Personne préposée à un bureau de paiement, de recette, de distribution. || *Spécialem.* Personne qui tient un bureau de tabac.

◆ adj. *Recette buraliste,* endroit où l'on peut acquérir des timbres, du papier timbré, etc.

1. bure [byr] n. f. (lat. pop. **bura,* var. de *burra,* bourre ; 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *burel* [v. BUREAU] ; *bure,* XVIe s.). **1.** Grosse étoffe de laine brune, qui sert notamment à la confection des vêtements de certains religieux : *Être vêtu de bure. Père se mettait au travail. Il avait, sans doute par dévotion pour Balzac, ce que j'ai deviné plus tard, déniché dans une friperie une ample robe de bure* (Duhamel). || **2.** Vêtement fait de cette étoffe. || *Prendre la bure,* se faire moine.

2. bure [byr] n. m. (mot wallon, de l'anc. haut allem. *bur,* maison ; 1751, *Encyclopédie*). Puits de mine qui elie verticalement des galeries de niveau différent et qui sert à la circulation du charbon et du matériel.

bureau [byro] n. m. (de *bure* 1 ; XIIe s., au sens I, 1 ; au sens I, 2, XIIIe s. ; au sens II, 1, fin du XVe s. ; au sens II, 2, fin du XVIe s. ; autres sens, à partir du XVIIe s.).

I. 1. *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Grosse étoffe de laine, sorte de bure : *N'étant vêtu que de simple bureau* (Boileau). *Il se tint à l'écart du feu, de peur qu'on ne s'aperçût de quelque chose, et cacha ses jambes sous un bureau* (Gautier). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Tapis de table fait de cette étoffe.

II. 1. Table à écrire recouverte de drap ou d'une autre matière ; meuble destiné au même usage, pourvu de tablettes et de tiroirs, où l'on range des papiers : *Bureau de chêne, d'acajou.* || *Bureau à cylindre,* bureau dont le dessus est constitué par un quart de cylindre mobile, qui dissimule les casiers et les tiroirs surmontant la table : *Où est-il le bureau à cylindre, trop grand pour moi ?* (Colette). || **2.** Pièce où est installé le bureau : *Travailler dans son bureau. Un fauteuil de bureau. Le bureau d'un notaire.* || **3.** Ensemble des meubles qui garnissent cette pièce (armoire, bibliothèque, fauteuils, etc.) : *Acheter un bureau Louis XV.* || **4.** Lieu de trvail des employés d'une administration ou d'une entreprise : *Se rendre à son bureau. Lorsqu'ils quittent leurs bureaux, ils se réunissent à heure fixe dans les cafés* (Camus). || **5.** Service administratif dans lequel on travaille : *C'est le baron Hulot, dans la direction de qui se trouve mon bureau* (Balzac). || *Garçon de bureau,* agent subalterne chargé de l'entretien et des courses. || **6.** Établissement ouvert au public, où est installé un service d'intérêt général : *Bureau de poste, de placement, de perception, de tabac.* || Spécialem. *Bureau de location, bureau d'un théâtre,* ou simplem. *bureau,* guichet, lieu où les places peuvent être louées. || *Jouer à bureaux fermés,* toutes les places étant louées avant la séance. || **7.** Service ou organisme chargé d'une fonction ou d'une mission particulière : *Bureau commercial. Bureau d'état-major.* || *Deuxième bureau,* service de renseignements de l'armée. || *Bureau des longitudes,* établissement scientifique s'occupant spécialement de mathématiques et d'astronomie. || **8.** *Class.* Lieu de rencontre, assemblée : *Paris est le grand bureau des merveilles* (Molière). || **9.** Class. et littér. *Bureau d'esprit,* société où l'on s'occupe des choses de l'esprit (ironiq.) : *Là du faux bel esprit se trouvent les bureaux* (Boileau). *Ma mère avait tant de respect pour lui que, le voyant ne pas trouver indifférent que Mme de Villeparisis tînt bureau d'esprit, elle jugea que ce fait était de quelque conséquence* (Proust).

III. 1. Ensemble des personnes qui ont la charge d'assurer le fonctionnement d'une assemblée politique et d'en diriger les débats : *Le bureau de la Chambre des députés. Élire, renouveler le bureau. Être membre du bureau.* || **2.** Organe directeur d'un parti politique, d'un syndicat, d'une association. || **3.** Spécialem. *Bureau de vote,* le président et les assesseurs d'une section électorale : *Constituer, établir un bureau de vote.*

◆ **bureaux** n. m. pl. **1.** Les différents services d'une administration : *Il agissait énergiquement dans les bureaux du ministère* (France). || **2.** *Absol.* L'Administration en général : *Cette indépendance de l'armée dura en France jusqu'à M. de Louvois, qui, le premier, la soumit aux bureaux* (Vigny). *Travailler dans les bureaux.*

bureaucrate [byrokrat] n. (de *bureaucratie ;* fin du XVIIIe s.). **1.** *Péjor.* Employé de l'Administration animé d'un esprit de routine. || **2.** Personne employée dans les bureaux d'une administration, d'une entreprise : *Plus d'un poète fut un excellent bureaucrate* (Valéry).

● SYN. : **1** et **2** *employé, fonctionnaire, gratte-papier, rond-de-cuir* (fam.).

bureaucratie [byrokrasi] n. f. (de *bureaue* t de *-cratie ;* av. 1759, Gournay). **1.** *Péjor.* Pouvoir, influence, et surtout routine et lourdeur de l'Administration : *La bureaucratie est le despotisme de l'inertie* (Girardin). || **2.** *Péjor.* L'ensemble des fonctionnaires, des bureaucrates : *L'armée* [...] *était devenue* [...] *une lourde bureaucratie dont l'orgueil et l'égoïsme montaient à mesure que baissait son idéal* (Jaurès).

bureaucratique [byrokratik] adj. (de *bureaucratie ;* 1798, Acad.). Propre à la bureaucratie, à l'Administration : *L'esprit bureaucratique. Il avait l'horreur des servitudes bureaucratiques et n'eût pas considéré comme une élévation de travailler à heures fixes, derrière des portes closes, même au prix d'un traitement princier* (Duhamel).

bureaucratisme [byrokratism] n. m. (de *bureaucratie ;* 1842, J.-B. Richard). Domination, dans le cadre d'un État ou d'un parti, d'une puissance bureaucratique autoritaire.

burelage [byrlaʒ] n. m. (de *burelé ;* XXe s.). Fond de lignes légères, parallèles ou croisées, sur lequel se détache la gravure d'un timbre-poste.

burelé, e [byrle] adj. (de *bureau,* étoffe rayée ; XIIIe s., Huon de Méry). Se dit, en héraldique, d'un écu divisé en burelles. || *Timbre sur fond burelé,* timbre dont l'impression est opérée sur un fond rayé.

burelle ou **burèle** [byrɛl] n. f. (de *burelé ;* 1456, La Sale). Chacune des bandes rétrécies, de couleurs différentes, qui alternent sur l'écu.

burette [byrɛt] n. f. (de l'anc. franç. *buire* ; 1305, Godefroy, écrit *buyreite*). **1.** Petit vase à goulot, d'usage domestique, pour contenir divers liquides : *Le chef s'est trompé de burette et a pris l'huile de la lampe pour l'huile de la salade* (Mérimée). ‖ **2.** *Spécialem.* Chacun des deux petits vases, contenant l'eau et le vin, utilisés pour la messe : *Cette chapelle était remplie d'ornements de drap d'or, de plats de vermeil, de burettes d'or* (Flaubert). ‖ **3.** Boîte de métal, munie d'un tube effilé, pour injecter l'huile de graissage dans les organes des machines. ‖ **4.** Tube de verre gradué destiné aux analyses chimiques.

burg [burg] n. m. (mot repris à l'allem. par les romantiques ; XIXe s.). Château fort perché sur un piton rocheux : *Chaque crête du Rhin avait son burg et son burgrave* (Hugo). *Une brasserie romantique taillée dans les ruines d'un vieux burg* (Daudet).

burgau [byrgo] n. m. (origine incertaine ; 1580, Palissy). **1.** Coquille dont on tire une variété de nacre utilisée dans les incrustations et pour la fabrication des boutons. ‖ **2.** Cette nacre elle-même (dite aussi *burgaudine*) : *Un long fusil incrusté de nacre, de burgau et d'argent* (Gautier).

• Pl. *des* BURGAUX.

burgaudine [byrgodin] n. f. (de *burgau* ; 1701, Furetière). Nacre fournie par le burgau.

burgrave [byrgrav] n. m. (de l'allem. *Burggraf*, proprem. « comte d'un bourg » ; 1413, Lannoy). Dans le Saint Empire, seigneur et commandant militaire d'une ville ou d'une place forte : *Le château de La Roche-Maurice était un vrai château de burgrave, un nid de vautours* (Flaubert). *Dans « les Burgravess »* [de V. Hugo], *nous aurons un rêve d'archéologue, une vision du Moyen Âge allemand, conçue aux bords du Rhin devant les ruines des vieux burgs* (Lanson).

burgraviat [byrgravja] n. m. (de *burgrave* ; 1550, Godefroy). **1.** Dignité de burgrave. ‖ **2.** Seigneurie, juridiction d'un burgrave.

burin [byrɛ̃] n. m. (anc. ital. *burino* [auj. *bulino*], d'une forme germ. de la famille de *bohren*, percer ; 1420, *Invent. de Philippe le Bon*). **1.** Ciseau d'acier trempé, pour couper ou entailler le bois et les métaux. ‖ *Spécialem.* Outil de graveur, formé d'une pointe carrée ou triangulaire et d'un manche en bois : *Tandis que d'un burin trempé comme un stylet, | Le jeune Cellini, sans rien voir, ciselait* (Heredia). ‖ **2.** *Par extens.* L'art du graveur : *Ce n'est qu'en feuilletant les œuvres du passé que nous pouvons comprendre les splendeurs du burin* (Baudelaire). ‖ *Un burin*, une gravure exécutée au burin. ‖ Littér. *Le burin de l'histoire*, symbole de l'éternelle durée accordée par l'histoire aux événements.

burinage [byrinaʒ] n. m. (de *buriner* ; 1928, Larousse). Action de buriner.

buriné, e [byrine] adj. (part. passé de *buriner*). Se dit d'un visage profondément marqué de rides ; se dit aussi des traits de ce visage : *Une figure burinée par l'âge, par la souffrance.*

buriner [byrine] v. tr. (de *burin* ; 1558, Du Bellay). **1.** Graver au burin : *J'ai rarement vu un portrait militaire plus ressemblant, buriné d'une main plus hardie et plus spirituelle* (Baudelaire). ‖ **2.** *Par extens.* et *littér.* Dessiner en relief comme avec un burin : *Sa croisée aux carreaux de laquelle le givre avait buriné les étranges caprices d'une mosaïque triste* (Murger). ‖ **3.** *Fig.* Écrire en un style énergique : *Buriner l'histoire.*

◆ v. intr. *Pop.* Travailler sans relâche.

burineur [byrinœr] n. m. (de *buriner* ; fin du XVIIIe s.). Ouvrier qui enlève, au moyen d'un burin et d'un marteau, les bavures de métal sur une pièce.

burle n. f. V. BOURLE.

burler (se) [səbyrle] v. pr. [**de**] (de l'ital. *burla*, plaisanterie ; 1578, H. Estienne). *Vx.* Se moquer de : *Et ce niais se burlait de moi* (Hugo).

burlesque [byrlɛsk] adj. (ital. *burlesco*, de *burla*, plaisanterie ; 1594, *Satire Ménippée*). **1.** D'un comique outré et souvent trivial : *Un récit burlesque.* ‖ Spécialem. *Le genre, le style burlesque*, genre littéraire dans lequel le sujet, sérieux ou élevé, est traité d'une manière plaisante, parfois grossière, souvent parodique : *Quelque chose de féerique et naïvement burlesque, comme une page de l'Ancien Testament racontée par le sergent La Ramée* (Daudet). ‖ **2.** Se dit d'une personne dont le comportement, extravagant ou ridicule, prête à rire : *Individu, personnage burlesque.*

• SYN. : **1** *bouffon, cocasse, grotesque, héroï-comique, saugrenu, vaudevillesque* ; **2** *clownesque, farfelu* (fam.), *grotesque.* — CONTR. : **1** *dramatique, grave, tragique* ; **2** *digne, pondéré, sérieux, sévère.*

◆ n. m. **1.** Le genre burlesque. ‖ **2.** *Par extens.* Ce qui est d'un comique extravagant : *Cet incident tient du burlesque.* ‖ **3.** Auteur qui pratique ce genre.

burlesquement [byrlɛskəmɑ̃] adv. (de *burlesue* ; 1690, Furetière). *Class.* et *littér.* D'une manière burlesque, comiquement : *Il faut pleurer d'être dans un pays où l'on porte le deuil si burlesquement* (Sévigné). *Courcillon faisait ses complaintes le plus follement et le plus burlesquement du monde* (Saint-Simon). *Le cortège, burlesquement sacrilège, marchait d'un côté de la Seine, tandis que de l'autre défilait la garde nationale, qui faisait semblant d'accourir au secours* (Chateaubriand).

• SYN. : *cocassement, grotesquement, ridiculement.* — CONTR. : *dramatiquement, gravement, sérieusement, tragiquement, tristement.*

burnous [byrnu] n. m. (de l'ar. *burnūs*, vêtement à capuchon ; 1558, Alvarez, écrit *barnusse* ; *bournous*, 1830, Mérimée ; forme actuelle, 1841, Balzac). **1.** Manteau d'homme en laine blanche, sans manches et à capuchon, porté par les Arabes : *Cependant, à l'intérieur de la tente — cet abri des tribus nomades qui ressemble à une voile fixe sur un élément mobile —, l'aga, dans ses burnous de laine blanche, me semblait une apparition des temps primitifs* (Daudet). *Il avait les jambes maigres, les pieds nus, une chemise serrée à la taille par une ficelle et un petit burnous de grosse laine* (Duhamel). ‖ Fam. *Faire suer le burnous*, à l'origine, dans la langue des colons d'Afrique du Nord, faire travailler les autochtones sur les terres ; *par extens.*, aujourd'hui, se livrer à une exploitation excessive du personnel. ‖ **2.** Manteau analogue adopté par les régiments de spahis. ‖ **3.** Grand manteau à capuchon pour homme ou pour femme : *Elle jeta son chapeau et le burnous blanc qu'elle avait mis sur ses épaules* (Zola). *C'étaient mes grands-parents : grand-père Charpentier, l'homme au grand burnous de laine grise* (Alain-Fournier). ‖ *Spécialem.* Manteau pour enfants en bas âge, très enveloppant et pourvu d'une petite capuche : *Un poupon bien emmitouflé dans son burnous.*

• REM. Ce mot a été diversement orthographié ; on trouve entre autres les graphies BERNOUS, BOURNOUS : *Pardieu ! dit Fortunio en ôtant le bernous de cachemire blanc dont il était enveloppé* (Gautier). *Un vieillard, laid comme un singe, à moitié nu sous un bournous troué* (Mérimée).

buron [byrɔ̃] n. m. (du même radical que *bure* 2 ; 1175, Chr. de Troyes, écrit *buiron*). En Auvergne, maison de vacher solide et basse, conçue pour résister au vent, et où, pendant l'estivage, on prépare le beurre et le fromage : *En mai, l'on amène les troupeaux à la montagne, et l'on plante le parc près du buron où se fabrique le fromage* (Pourrat). ‖ Vx. *N'avoir ni bure ni buron*, n'avoir ni vêtement ni abri.

bus [bys] n. m. (abrév. de *autobus* ; début du XXe s.). *Fam.* Autobus, voiture de transport en commun dans une ville : *Prendre, attendre le bus.*

busard [byzar] n. m. (de *buson* [v. BUSE 1], avec changement de suffixe ; XIIe s., Fantosme). Oiseau rapace diurne, brun tacheté ou gris cendré, qui recherche la proximité des marécages.

busc [bysk] n. m. (ital. *busco*, bûchette, de même radical que *bûche* ; 1545, *Anciennes Poésies fr.*). **1.** Lame de métal ou baleine qui maintenait le devant des corsets pour leur donner de la rigidité : *Un coup de busc sec sur les doigts qui s'émancipent* (Gautier). ‖ *Par extens.* Le devant du corset, le plas-

tron : *En pétrissant ses seins sur le fer de son busc* (Baudelaire). *Elle se tenait très droite et je pense que son busc de corset devait la gêner un peu* (Duhamel). || **2.** *Par anal.* Coude formé par la crosse du fusil. || **3.** Pièce en saillie dans le fond d'une écluse et sur laquelle bute le bas des portes.

1. buse [byz] n. f. (de l'anc. franç. *buison, buson,* du lat. *buteo ;* XVe s., Meschinot). **1.** Oiseau rapace diurne d'assez grande taille, au bec et aux pattes plutôt faibles, se nourrissant de rongeurs, de reptiles, de petits oiseaux : *Tandis que les perdrix rappellent sous le couvert, la buse plane dans l'air liquide* (Claudel). *La colline se frottait conte le village, avec ses reards, ses buses, ses huants, ses blaireaux* (Giono). || **2.** *Fam.* et *péjor.* Personne ignorante et stupide : *C'est une vieille buse. Ça m'étonnerait qu'elle vous dise quelque chose d'intéressant* (Romains).

• SYN. : **2** *ballot* (pop.), *balourd, cornichon* (fam.), *cruche* (fam.), *gourde* (fam.).

2. buse [byz] n. f. (mot du Nord, empr. au moyen néerl. *buse, buyse,* conduit ; XIIIe s., *Médicinaire liégeois*). **1.** Tuyau (de ciment, de terre cuite, de fonte, etc.), généralement court, qui assure l'écoulement et l'évacuation d'un fluide. || **2.** Pièce permettant le raccordement des appareils de chauffage au conduit de fumée. || **3.** *Buse d'aérage,* conduit de fort diamètre qui fournit l'air aux mineurs dans les galeries. || **4.** *Buse de haut fourneau,* tuyau conique qui s'adapte aux tuyères et par lequel passe le vent. || **5.** *Buse d'un carburateur,* pièce qui augmente la vitesse de l'air lors de son passage au niveau du gicleur. || **6.** *Buse d'échappement,* extrémité d'un tuyau d'échappement d'une automobile.

business, bisness ou **bizness** [biznɛs] n. m. (angl. *business,* affaires ; fin du XIXe s.). **1.** *Fam.* Activité exclusivement consacrée aux affaires ; l'esprit commercial : *Ne vivre que pour le business.* || **2.** *Pop.* Travail qui fait appel à l'initiative, à la débrouillardise, à l'absence de scrupules, pafois même travail louche : *Un drôle de bisness.* || **3.** *Pop.* et *vx.* Racolage. || **4.** *Pop.* Difficulté que l'on a pour obtenir quelque chose : *Tu parles d'un business pour lui reprendre ses ribouis !* (Barbusse). || **5.** *Pop* D'une manière générale, toute chose dont le nom ne vient pas à l'esprit : *Passez-moi donc votre bisness.*

businessman [biznɛsman] n. m. (mot anglo-amér. ; 1871, M. A. Gromier). *Fam.* Homme d'afaires dont les activités sont vastes : *On n'est pas un businessman sérieux si on n'use pas du javanais technique* (Hermant). *Le Mexicain ajouta : « Chez nous, les businessmen ne travaillent plus après six heures de la soirée »* (Duhamel).

• Pl. *des* BUSINESSMEN.

busquage [byskaʒ] n. m. (de *busquer ;* début du XXe s.). Le fait d'être busqué, de se busquer ; forme busquée, courbure accentuée : *Ainsi, un énorme busquage maternel venait, chez l'une ou chez l'autre, transformer vers la cinquantaine un nez jusque-là droit et pur* (Proust).

busqué, e [byske] adj. (de *busc ;* 1743, Trévoux). **1.** *Vx.* Muni d'un busc : *Corset busqué.* || **2.** Qui présente une courbure convexe : *On ne le reconnaissait en effet qu'à la voix ; on distinguait mal son visage au nez busqué, aux yeux verts, sous un front entouré de cheveux blonds presque roux, coiffés à la Bressant* (Proust). *Mademoiselle ne peut pas redresser son dos busqué pour voir ce qui se passe* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *aquilin, arqué, bourbonien, courbé, voûté.* — CONTR. : **2** *droit.*

1. busquer [byske] v. tr. (de *busc ;* XVIe s.). **1.** *Vx.* Garnir d'un busc. || **2.** *Vx.* Rendre courbe.

• SYN. : **2** *arquer, bomber, courber.* — CONTR. : **2** *redresser.*

2. busquer [byske] v. tr. (esp. *buscar,* chercher ; XVIe s.). Class. *Busquer fortune* (souvent altéré en *brusquer fortune*), chercher fortune par des moyens expéditifs.

busserole [bysrɔl] n. f. (du provenç. moderne *bouisserolo,* de *bouis,* buis ; 1775, Bomare). Arbousier des montagnes à fruit rouge : *Quelques busseroles et de l'arnica* (Bosco).

buste [byst] n. m. (ital. *busto,* poitrine ; 1546, Ch. Estienne). **1.** Partie supérieure du corps humain, de la tête à la ceinture : *Il avait les épaules larges, le buste bien développé* (Balzac). *Le docteur Rogé fait pivoter son buste avec lenteur ; il ne peut pas remuer le cou* (Sartre). || **2.** *Spécialem.* Dans le corps féminin, la poitrine seule : *Une tête insignifiante sur un buste de déesse.* || **3.** Représentation plastique, surtout sculptée, de la tête et d'une partie plus ou moins grande du buste, bras exclus : *Il acheta jadis 10 000 francs un buste de Napoléon* (Stendhal).

• SYN. : **1** *torse, tronc ;* **2** *gorge.*

bustier [bystje] n. m. (de *buste ;* milieu du XXe s., au sens 1 ; au sens 2, début du XXe s.). **1.** Partie du vêtement féminin, sorte de corset court emboîtant la poitrine et ne descendant pas au-dessous de la taille. || **2.** Artiste spécialisé dans la sculpture des bustes.

but [by, *ou* byt *devant voyelle*] n. m. (origine obscure ; paraît se rattacher à un francique **but,* souche, billot, qui aurait pris le sens actuel de « but » au tir à l'arc ; milieu du XIIIe s.). **1.** Point matériel que l'on pend pour cible, que l'on veut toucher avec un projectile : *Mettre sa flèche dans le but, en plein but.* || *Spécialem.* Au jeu de boules, le cochonnet : *Lancer le but. Se placer près du but.* || À la pelote basque, la première balle ; *par extens.,* le camp qui a engagé : *Le but, c'est le camp qui, après le tirage au sort, a joué le premier au commencement de la partie* (Loti). || **2.** Point que l'on doit atteindre le premier pour avoir gagné : *Toucher le but.* || Autrefois, dans une course de chevaux, la borne d'arrivée : *Au juge placé trop bas dans la carière, le but est souvent caché par la poussière* (Lamartine). || **3.** À certains jeux, notamment au jeu de barres, endroit où les joueurs doivent venir se placer ou se réfugier pour n'être pas pris. || Class. *Être à but, être but à but,* être à égalité, en parlant de joueurs ; au *fig.,* rester sur ses positions respectives : *Je ne veux rien, dit-il, en se jetant par terre ; Seigneur, demeurons but à but* (Perrault). || **4.** Dans les sports d'équipe où l'on se sert d'un ballon, cadre dans lequel le ballon doit entrer (souvent au plur.) : *Gardien de but. Poteaux de but. Tirer au but. Défendre ses buts.* || **5.** *Par extens.* Action de faire entrer le ballon dans ce cadre ; point marqué lorsque le ballon a pénétré dans le but : *Marquer un but. Gagner par deux buts à un.* || **6.** D'une manière générale, endroit où l'on se propose d'arriver : *Je serai peut-être le dernier Français* [...] *avec les idées, le but* [Jérusalem] *et les sentiments d'un ancien pèlerin* (Chateaubriand). *Je partis sur les routes, sans but* (Gide). *Un de nos buts favoris était Ormesson* (Radiguet). || **7.** *Fig.* Fin que l'on se propose d'atteindre : *Marius, en envoyant cette lettre, avait deux buts : dire adieu à Cosette et sauver Gavroche* (Hugo). || *Spécialem.* Préoccupation majeure en fonction de laquelle une personne organise toute sa vie : *C'est l'amour du danger qui le nourrit, qui fait que jamais il n'est un moment désœuvré, qu'il se sent en lutte et qu'il a un but* (Vigny). || *Aller droit au but,* aller directement à la fin qu'on se propose, négliger l'accessoire pour traiter le principal. || *Atteindre son but,* réaliser ce qu'on s'était proposé. || *Toucher au but,* parvenir au terme. || **8.** *Complément de but,* nom, pronom ou infinitif qui indique en vue de qui ou de quoi une action s'accomplit. (V. art. spécial.)

• SYN. : **1** *cible, objectif, point de mire ;* **2** *borne, fil, ligne d'arrivée, terme ;* **6** *destination ;* **7** *dessein, fin, intention, objectif, visée, vue.* — CONTR. : **1** et **2** *point de départ.*

◆ **De but en blanc** (*but* étant une orthographe vieillie de *butte*) loc. adv. **1.** *Vx.* De la butte de tir au blanc de la cible, c'est-à-dire sans correction de hausse. || **2.** *Fig.* Sans préparation, à l'improviste : *En Europe, au XIXe siècle, où pour la première fois des royautés se sont installées de but en blanc en divers pays et ont pris racine sans difficulté* (Bainville). *« Qu'est-ce que tu veux ? » fit-il de but en blanc, sans même interrompre ses allées et venues* (Martin du Gard).

◆ **Dans le but de, dans un but de** loc. prép. Dans le dessein de, avec l'intention de (v. Rem. ci-après) : *Il s'agit ici de visites domiciliaires que font ceux qui adhèrent à cette ligue, dans le but de rechercher les familles*

malades (Gide). *L'auteur n'insiste plus pour persuader que les « Confessions » avaient été écrites, en partie du moins, dans un but de santé publique* (Baudelaire).

• REM. Certains puristes, après Littré, blâment les expressions *dans le but de, poursuivre un but, remplir un but,* et voudraient leur voir substituer *dans le dessein* (ou *l'intention*) *de, se proposer un but, atteindre un but.* Cependant, ces expressions, et notamment les deux premières, se rencontrent chez de nombreux écrivains (Chateaubriand, Stendhal, Baudelaire, Nerval, Maupassant, Gide, Duhamel, Montherlant, etc.), de sorte qu'elles paraissent aujourd'hui pleinement reçues par le bon usage.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'EXPRESSION DU BUT

Le **but** (ou la **fin**) est une notion psychologiquement simple, impliquant une activité volontaire de l'homme.

NOMS COMPLÉMENTS DE BUT

Devant un nom, le but est généralement exprimé par la prépositionpour (ou *contre,* si l'intention est défavorable). Le nom énonce le phénomène visé :

> *Un produit* ***pour le nettoyage.***

> *Une lotion* ***pour les cheveux*** (pour les traiter).

> *Un produit* ***contre les mites*** (pour les tuer).

Parfois, c'est le nom même, et non la préposition, qui donne l'expression lexicale du but :*dans ce* (ou *tel,* ou *quel*) *dessein, à cette fin, dans (à) cette intention, dans ce but.*

VERBES COMPLÉMENTS DE BUT

Plus souvent, le complément est un verbe à l'infinitif :

• Soit introduit par les pépositions (ou locutions prépositives) *pour, afin de, en vue de, de manière (façon) à, dans le dessein (l'intention, le but) de, de peur (crainte) de, histoire de* (fam.) :

> *Jack s'assit sur un banc* ***pour ne pas tomber*** (Daudet).

> *Il ne l'avait fait que* ***dans le but d'exaspérer*** *son frère* (Montherlant).

> *Je tâche de m'oublier* ***de peur de devenir*** *triste* (Zola).

> *Ils avaient invité Fanny,* ***histoire de la distraire*** *un peu de ses vilaines idées* (Daudet).

La locution *afin de* est parfois renforcée sous la forme *à seule fin de,* qui continue l'ancienne forme *à celle fin de,* mal interprétée quand *celle* eut cessé (au XVII^e^ s.) d'être un adjectif (Vaugelas juge *à celle fin que* « un fort mauvais mot ») ;

• Soit sans préposition, après un verbe **de mouvement,** intransitif comme *aller, courir, descendre, venir,* ou transitif comme *mener, conduire, envoyer :*

> *Oui, je* ***viens*** *dans son temple* ***adorer*** *l'Éternel* (Racine).

> ***J'ai envoyé*** *les enfants* ***jouer*** *dehors.*

Damourette et Pichon distinguent avec raison ce complément direct des compléments de but prépositionnels, et l'appellent **progrédience :**« La progrédience est un complément constitué par un infinitif exprimant un fait qui prolonge et qui justifie le phénomène exprimé par le verbe régent » (*Des mots à la pensée,* § 868). Une forme spécifique, le supin en *-um,* était réservée en latin à la progrédience : *eo dormitum,* « je vais dormir ».

PROPOSITIONS SUBORDONNÉES FINALES

Deux sortes de subordonnées expriment le but :

1° Des **relatives au subjonctif :**

> *Il s'agit donc de chercher une femme qui* ***soit*** *digne de la remplacer* (G. Sand) ;

2° Des **conjonctives au subjonctif,** introduites par *pour que, afin que* (littéraire), *de peur (crainte) que... (ne) :*

> *On fit couler le mélange goutte à goutte cette fois,* ***afin qu'****il* ***pénétrât*** *jusqu'au fond* (Maupassant).

> *Catherine s'était écartée de la cheminée,* ***de crainte qu'****on ne* ***vît*** *son visage empourpré* (G.-E. Clancier).

Que peut suffire, surtout après un impératif :

> *Dépêchons-nous,* ***qu'****il ne* ***prenne*** *pas froid* (R. Martin du Gard).

Sur le modèle de*pour ne pas* + infinitif, la langue populaire a remplacé *pour que... ne... pas* par *pour ne pas que,* devenu *pour pas que :*

> *J'ai défendu à cette femme de monter dans ma loge,* ***pour pas que*** *vous vous* ***trouviez*** *face à face* (A. Hermant).

Cette locution appartient à la conversation courante, avec maintien du *ne* comme marque d'instruction :

> *Je suis venue* ***pour ne pas que*** *vous vous dérangiez.*

On peut joindre aux propositions de but certaines propositions de conséquence où le subjonctif vient marquer une intention :

> *Il s'agit maintenant de lui arranger une vie* ***si*** *douce,* ***si*** *agréable* ***qu'****elle* ***n'ait*** *jamais plus la tentation de partir* (Daudet).

> *Il vint s'accroupir près de la porte,* ***de façon que*** *Soupe, à son retour,* ***restât*** *cloué d'épouvante sur le seuil* (Courteline).

HISTORIQUE

Il ne semble pas que l'ancien français ait éprouvé le besoin d'une conjonction de but. Le subjonctif y suffisait à distinguer la proposition finale,

— soit relative :

> *Or li metons enz el chief tel corone*
> ***Dont*** *la cervele li* ***espande*** *en la boche,*
> « Mettons-lui sur la tête une telle couronne
> Que sa cervelle s'en répande dans sa bouche »
> *(le Couronnement de Louis, v. 1921-1922) ;*

— soit en asyndète :

> *Por çol firent nel* ***devorassent***
> *Os ne leon ne nel* ***manjassent,***
> « Ils firent ainsi pour que les ours ou les lions ne le dévorassent ni ne le mangeassent »
> *(Roman de Thèbes, v. 121-122) ;*

— soit introduite par la conjonction *que* polyvalente, dont la valeur de base était « consécutionnelle » (G. Moignet, *Essai sur le mode subjonctif,* p. 437) :

> *Ainz dis soëf,* ***que*** *nuls hom ne le* ***sache,***
> « Mais il dit bas, pour que nul ne le sache »
> *(le Couronnement de Louis, v. 921).*

A fin que apparaît après le XII^e^ s., avec le sens de « à la condition que ». Au XIV^e^ s., c'est encore moins une conjonction qu'un syntagme exprimant le but, alternant avec *à la fin que, à celle fin que* ou simplement *à ce que ;* la soudure se fit quand l'article devint la marque obligatoire du nom. *Afin que* reçut la sanction de Vaugelas, à l'exclusion des autres formes.

Avec *pour,* qui exprimait la cause et le but, fut faite en ancien français la locution *pour ce que :*

> *Sunent mil grailles* ***por ço que*** *plus bel* ***seit,***
> « Mille clairons sonnent, pour que ce soit plus beau »
> (*la Chanson de Roland,* v. 1004).

Mais la valeur causale — avec l'indicatif — fut développée aux dépens de la valeur de but, qu'elle élimina.

Pour que, variante de *pour ce que,* assuma l'expression du but ; Vaugelas rejetait ce terme, encore provincial, quoiqu' « une personne de très éminente condition (Richelieu) eût bien aidé à le mettre en vogue » ; il lui reconnaissait pourtant de bonnes chances de s'établir dans la langue, étant court et commode. A la fin du siècle, c'était chose faite.

Pour que est aujourd'hui la conjonction de but de la langue parlée, mais à la différence de *afin que,* il peut aussi exprimer la conséquence, tout en « gouvernant » le subjonctif : *Le courant est assez fort* ***pour qu****'un nageur* ***soit*** *emporté.* La nuance de but ou de conséquence ressort suffisamment du contexte, mais l'indistinction des modes marque une évolution vers un système linguistique où les conjonctions sont plus nombreuses, les modes moins significatifs qu'en ancien français.

butadiène [bytadjɛn] n. m. (de *buta[ne]* et de *di[éthyl]ène* ; v. 1937). Hydrocarbure utilisé dans la fabrication du caoutchouc synthétique.

butane [bytan] n. m. (de *but[yrique],* avec le suff. *-ane* des carbures saturés ; fin du XIX^{e} s.). Hydrocarbure gazeux utilisé comme combustible, et vendu, liquéfié sous faible pression, dans des bouteilles métalliques : *Un réchaud à butane,* ou, adjectiv., *à gaz butane.*

butanier [bytanje] n. m. (de *butane ;* 1960, Larousse). Navire spécialisé dans le transport du butane ou d'autres gaz liquéfiés.

buté, e [byte] adj. (part. passé de *buter*). **1.** Se dit d'une personne qu'on ne peut faire changer d'opinion, quels que soient les arguments employés : *Assez autoritaire et facilement butée* (Bordeaux). *Brénugat était inflexible et sa femme encore plus butée que lui-même* (Duhamel). *Il était blessé par sa brusquerie dédaigneuse, buté et boudeur naïvement* (Montherlant). || Qui s'est arrêté une fois pour toutes à quelque chose : *Cette vieille femme capricieuse et butée sur d'horribles souvenirs d'enfance* (Sartre). || **2.** Se dit de ce qui montre cette obstination : *Son visage avait pris une expression butée, et son regard une fixité, une pesanteur qui rappelaient l'enfant de jadis* (Martin du Gard). *Il trouva plaisir à observer les effets de cette gravité souriante sur le visage buté du mauvais coucheur* (Maurois).

• SYN. : **1** *cabochard* (fam.), *entêté, obstiné, têtu ;* **2** *fermé.* — CONTR. : **1** *accommodant, arrangeant, conciliant ;* **2** *docile, ouvert.*

butée [byte] n. f. (de *buter ;* 1676, Félibien). **1.** Massif de maçonnerie destiné à résister à une poussée, notamment à celle d'une voûte, à celle des arches d'un pont : *La butée d'un pont, d'une jetée.* || **2.** Organe d'arrêt qui limite la course d'une pièce en mouvement : *Butée d'embrayage.*

• SYN. : **1** *culée.*

1. buter [byte] v. intr. (de *but ;* XIV^{e} s., au sens 1 ; au sens 2, XVI^{e} s.). **1.** Appuyer contre, porter sur quelque chose qui sert d'arrêt : *L'arc bute contre la voûte.* || **2.** Heurter contre un obstacle, généralement du pied : *Soudain, la jument ralentit son allure, comme si son pied avait buté dans l'ombre* (Alain-Fournier). *Morne esprit, autrefois amoureux de la lutte, | L'Espoir, dont l'éperon attisait ton ardeur, | Ne veut plus t'enfourcher ! Couche-toi sans pudeur, | Vieux cheval dont le pied à chaque obstacle bute* (Baudelaire). *Dans ma distraction, je n'avais pas vu une voiture qui s'avançait ; au cri du wattman, je n'eus que le temps de me ranger vivement de côté, et je reculai assez pour buter malgré moi contre les pavés assez mal équarris* (Proust). || **3.** *Fig.* Trouver une difficulté qui arrête : *Il parlait d'une voix sourde et butait à chaque mot* (Martin du Gard). || **4.** Fig. *Buter contre quelque chose,* rencontrer une difficulté qu'on n'avait pas prévue : *J'avais buté contre cette idée fixe* (Fromentin).

• SYN. : **2** *broncher ;* **3** *trébucher ;* **4** *achopper.*

◆ v. tr. **1.** *Buter quelque chose,* l'appuyer, le faire reposer contre un objet : *Buter un mur. La tête durement butée dans le rembourrage du dossier* (Martin du Gard). || **2.** *Buter quelqu'un,* le pousser à prendre une attitude obstinée : *L'esprit de famille bute chacun et l'enfonce dans un sens où déjà l'hérédité le portait* (Gide).

• SYN. : **1** *étayer ;* **2** *braquer.*

◆ v. tr. ind. **[à]**. *Class.* Viser à : *Toute mon adresse ne buta qu'à m'assurer le privilège* (Saint-Simon).

◆ **se buter** v. pr. **1.** *Se buter à quelque chose,* se heurter à un obstacle : *Rien n'y pouvait. Je me butais perpétuellement à ce qu'elle appelait le bon sens, la raison, cette excuse éternelle des cœurs secs et des esprits étroits* (Daudet). || **2.** Se fixer dans une attitude obstinée : *Toujours elle lui répétait qu'on ne gagnait rien à se buter contre la compagnie* (Zola). *Cela durait, elle se butait, elle devenait son personnage* (Cocteau).

• SYN. : **2** *s'entêter, s'obstiner, s'opiniâtrer.*

2. buter v. tr. V. BUTTER 2.

buteur [bytœr] n. m. (de *but ;* XX^{e} s.). Au football, au rugby, joueur qui marque de nombreux buts, de nombreux points.

butin [bytɛ̃] n. m. (du moyen bas allem. *būte,* partage [allem. *Beute*] ; XIV^{e} s., G. de Charny). **1.** Ce que l'on prend à l'ennemi, à l'occasion d'une guerre : *Pas un Polonais n'eût échappé si les vainqueurs n'eussent été arrêtés à chaque pas par l'immense butin qui s'offrait à eux* (Mérimée). || **2.** *Par extens.* Produit d'un vol, d'un pillage : *Les voleurs ont été rattrapés avant d'avoir pu mettre leur butin en sûreté.* || **3.** Ce qu'on grappille de-ci de-là ; ce qu'on amasse par la recherche : *Le long du sentier, tout m'était capture et butin, de la fleur à la mûre* (Colette).

• SYN. : **1** *capture, dépouille, prise, proie, trophée.*

butinage [bytinaʒ] n. m. (de *butiner ;* fin du XIX^{e} s.). Action de butiner (au pr. et au fig.) : *Cette idée rendit au butinage et aux soins du « couvain » les milliers d'ouvrières autrefois immobilisées autour des rayons* (Maeterlinck). *Nourrie d'une lecture immense, elle n'avait, dans son butinage désenchanté, extrait que l'amertume* (Goncourt).

butiner [bytine] v. intr. et tr. (de *butin ;* XIV^{e} s., au sens 1 ; au sens 2, XVII^{e} s.). **1.** *Class.* et *littér.* Faire du butin : *Les soldats ont bien butiné en ce pays-là* (Acad., 1694). *On en trouvait beaucoup* [des Turcs] *en Hongrie, où tous les ans ils venaient butiner* (Mérimée). || *Butiner sur quelqu'un,* tirer profit de lui : *Dans son plus beau travail, tout ce qu'elle* [la Nature] *examine, | C'est combien sur un autre un tel emploi butine* (Corneille). || **2.** Recueillir le pollen des fleurs, en parlant des abeilles : *Les abeilles butinent sur les fleurs* (ou *les fleurs*), *butinent le pollen.* || **3.** *Fig.* Trouver çà et là : *Butinant des pensées au sein des bois et des bruyères* (Balzac).

• SYN. : **1** *dérober, piller, voler ;* **3** *grappiller, glaner.*

butineur, euse [bytinœr, -øz] adj. (de *butiner ;* 1468, Chastellain). Qui butine : *L'abeille butineuse qui s'en va sucer le miel d'une fleur* (Martin du Gard). *C'est ainsi qu'elles* [les étamines] *viennent déposer sur le dos de l'insecte butineur toute leur charge de pollen* (Duhamel).

◆ **butineuse** n. f. Dans une ruche, abeille dont le rôle est de butiner : *Les butineuses* [...] *vont chercher dans la campagne le nectar des fleurs qui deviendra le miel* (Maeterlinck).

butoir [bytwar] n. m. (1790, *Encycl. méthodique,* au sens de « boutoir à sculpter » ; sens actuels, 1863, Littré). **1.** Heurtoir contre lequel viennent s'appuyer les vantaux d'une porte cochère. || **2.** Obstacle placé à l'extrémité d'une voie ferrée en impasse. || **3.** Pièce métallique contre laquelle vient buter l'organe mobile d'un mécanisme.

butor [bytɔr] n. m. (du lat. *butio,* butor, avec une finale due peut-être à l'infl. de *taurus,* taureau [le cri du butor rappelant celui du taureau] ; v. 1165, Thomas, au sens 1 ; sens 2, 1671, Molière). **1.** Oiseau échassier voisin du héron, au plumage fauve tacheté de brun, qui vit dans les grands marais et dont le cri rappelle le beuglement du bœuf : *De temps en temps, une note triste passe et roule dans le ciel comme un ronflement de*

conque marine. C'est le butor qui plonge au fond de l'eau son bec immense d'oiseau pêcheur et souffle (Daudet). || **2.** *Fig.* Homme ignorant et grossier, malappris (terme d'injure) : *Si l'on pense, inversement, à tant de femmes supérieures qui se laissent charmer par un butor, censeur impitoyable de leurs plus délicates paroles, tandis qu'elles s'extasient, avec l'indulgence infinie de la tendresse, devant ses facéties les plus plates...* (Proust). *Les mêmes personnes traitaient Alban de butor et de névrosé* (Montherlant).

• Syn. : **2** *balourd, lourdaud, malotru, mufle, rustre.* — Contr. : **2** *délicat, distingué, fin, intelligent, raffiné.*

• Rem. Au sens 2, le féminin (rare) est butorde : *Butorde, pendarde, tu veux donc m'aveugler et me rendre plus noire que le museau d'un ours* (Gautier).

butorderie [bytɔrdəri] n. f. (de *butorde,* fém. de *butor ;* fin du xviii[e] s., Voltaire). Grossièreté, liberté des gestes et des paroles, sans-gêne : *Ça ne m'amuse pas toujours d'endosser les erreurs, ou les sottises, ou les butorderies* [...] *de Pierre ou de Paul* (Romains).

• Syn. : *muflerie.*

buttage [bytaʒ] n. f. (de *butter ;* 1835, *la Maison rustique du* xix[e] *s.*). Action de butter une plante.

butte [byt] n. f. (forme fém. de *but ;* 1360, *Modus*). **1.** Légère élévation de terrain. || *Butte de tir,* tertre naturel ou artificiel portant la cible. || **2.** Petite colline : *Quelle bonne promenade, en effet, que celle des buttes Montmartre* (Nerval). *Nous montâmes sur une butte pour découvrir au-delà* (Flaubert). *Les buttes Chaumont.* || Absol. *La Butte,* la butte Montmartre : *Les artistes, l'esprit de la Butte.* || **3.** *Class.* Cible (au pr. et au fig.) : *Il n'est pas naturel de craindre et fuir l'honneur* [...] *| Et d'être des malheurs la butte et la victime* (Corneille). || **4.** Fig. *Être en butte à,* être exposé à, menacé par : *Il reste isolé, en butte à mille ennemis* (Chateaubriand). *Les héritiers aux calomnies desquels elle était en butte* (Balzac). *Ce fut moi surtout qui restai plusieurs semaines en butte aux calomnies, aux outrages de toutes sortes* (Daudet).

• Syn. : **1** *motte, tertre ;* **2** *coteau, dune, éminence, hauteur, mamelon, monticule.*

1. butter [byte] v. tr. (de *butte ;* 1701, Furetière). *Butter une plante,* entourer son pied d'une butte de terre meuble : *Butter des pommes de terre, des haricots. Le céleri qu'on butte et la laitue amère* (Jammes).

2. butter ou **buter** [byte] v. tr. (de *but,* jeu du bouchon à abattre, en Normandie ; 1821, Ansiaume). Arg. *Butter quelqu'un,* le tuer : *Je me souviens d'une expédition assez moche du côté de Syah. J'ai bien failli me faire buter* (Mac Orlan).

buttoir [bytwar] ou **butteur** [bytœr] n. m. (de *butter* 1 ; 1842, Acad.). Outil manuel, ou petite charrue, pour procéder au buttage des végétaux.

butyreux, euse [bytirø, -øz] adj. (du lat. *butyrum,* beurre ; 1560, Paré). Qui a l'aspect du beurre ; qui est de la nature du beurre : *Il restait au fond du verre, après qu'on avait bu, une sorte de crème épaisse et presque butyreuse, que les pailles n'aspiraient plus* (Gide).

butyrique [bytirik] adj. (du lat. *butyrum,* beurre ; 1823, Boiste). Se dit d'un acide existant dans de nombreuses substances grasses.

butyromètre [bytirɔmɛtr] n. m. (du lat. *butyrum* [du gr. *bouturon*], beurre, et du gr. *metron,* mesure ; 1863, Littré). Instrument servant à déterminer la richesse du lait en matière grasse.

buvable [byvabl] adj. (de *boire ;* xiii[e] s., écrit *bevable*). **1.** Qui peut être bu sans désagrément pour le goût : *Ce vin n'est pas buvable.* || **2.** Dont le contenu doit être pris par la bouche : *Ampoule buvable.* || **3.** *Fam.* Acceptable, supportable : *Ce roman n'est pas buvable.*

• Syn. : **1** *potable ;* **3** *possible* (fam.), *potable* (fam.), *tolérable.* — Contr. : **1** *imbuvable ;* **3** *impossible* (fam.), *intolérable.*

buvard [byvar] adj. et n. m. (de *boire ;* 1828, *Journ. des dames et des modes,* au sens de « sous-main » ; au sens de « papier non collé », 1866, Larousse). Se dit d'un papier non collé, propre à absorber l'encre fraîche : *Papier buvard. Du buvard.*

◆ n. m. Sous-main contenant du buvard.

buvarder [byvarde] v. tr. (de *buvard ;* xx[e] s.). *Fam.* Sécher à l'aide d'un buvard : *Je voudrais que tu sables tes lettres au lieu de les buvarder* (Chérau).

buvée [byve] n. f. (de *boire ;* 1220, G. de Coincy, écrit *bevée*). Breuvage pour le bétail, composé de son, de farines délayés dans de l'eau : *On leur avait présenté du trèfle, des raves coupées en morceaux ; même on leur avait fait de la buvée, de la soupe de choux verts* (Pourrat).

buverie n. f. V. beuverie.

buvetier, ère [byvtje, -ɛr] n. (de *buvette ;* 1585, N. Du Fail). *Vx.* Personne qui tient une buvette : *Buvetière du diable, donne-moi à souper* (Hugo).

buvette [byvɛt] n. f. (de *boire ;* 1539, R. Estienne, au sens de « petit vin » ; sens 1, 1708, Furetière ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** *Class.* et *fam.* Petite réunion où l'on boit entre amis ; coup que l'on boit : *Je voudrais que vous me vissiez aux buvettes* (Regnard). *Quelles bonnes petites buvettes je faisais là tout seul en lisant quelques pages de roman !* (Rousseau). || **2.** Local, souvent simple comptoir, où l'on sert à boire, d'abord au Palais, puis dans les assemblées parlementaires, dans une gare, un théâtre : *La buvette de la Chambre.* || *Par extens.* Petit débit de boisson : *C'est le faubourg de l'Agha, bordé de restaurants, de buvettes et d'auberges* (Fromentin). || **3.** *Spécialem.* Dans un établissement thermal, endroit où l'on va boire les eaux.

• Syn. : **2** *bar, bistrot* (pop.), *buffet, cabaret, caboulot* (pop.), *café, estaminet, mastroquet* (pop.), *troquet* (pop.).

buveur, euse [byvœr, -øz] n. (lat. *bibitor ;* xiii[e] s., Godefroy, écrit *beveor*). **1.** Personne qui boit : *Buveur d'eau. Toujours ivres ; buveurs de vin, buveurs de bière, | Buveurs de sang ; couards en même temps ; vivant | Dans on ne sait quel luxe abject, lâche, énervant* (Hugo). || Personne qui consomme dans un café : *J'entendais monter, puis s'apaiser les discussions des buveurs* (Alain-Fournier). *Devant la terrasse du grand café Tortoni* [...], *un malheureux bateleur amusait les buveurs attablés* (Gide). || **2.** Dans une station thermale, curiste. || **3.** *Absol.* Personne qui boit de manière habituelle, et avec excès, du vin ou des boissons à base d'alcool : *Toute la nuit j'entends se traîner dans ma rue | Et hurler les buveurs* (Sainte-Beuve). *Les buveurs d'Holbein remplissent leur coupe avec une sorte de fureur pour écarter l'idée de la mort* (Sand). *Un buveur. Un grand, un franc buveur.*

• Syn. : **1** *consommateur ;* **3** *alcoolique, ivrogne, pochard* (pop.), *poivrot* (pop.).

buvoter [byvɔte] v. intr. (de *boire ;* 1539, R. Estienne). *Fam.* Boire à petits coups répétés, en dégustant.

• Syn. : *siroter* (fam.).

by [bi] n. m. (autre forme de *bief ;* 1326, Godefroy, écrit *buy*). *Dialect.* Fossé creusé dans le fond d'un étang pour le vider.

byline [bilin] n. f. (russe *bylina ;* 1898, Larousse). Épopée ou rhapsodie populaire russe : *Mais il s'agit du comte Léon Nicolaïevitch qui, lui, tente de vivre comme une sorte de Gandhi chrétien, meurt dans la neige à la manière d'un héros de byline* (Malraux).

byronien, enne [bajrɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Byron,* n. pr. ; 1836, Chateaubriand). Se dit des œuvres qui ont le caractère de la poésie de Byron, ou de ce qui évoque sa vie, sa personnalité, son comportement : *Cœur ennuyé, byronien, noyé dans le dégoût et le mystère de l'être* (Chateaubriand). *Cela donnait l'air fatal, byronien, giaour, dévoré par les passions et les remords* (Gautier). *Cette verve d'incrédulité et ce refus d'être dupe assaisonnaient, comme un sel byronien, sa conversation* (Baudelaire). *Une fatuité byronienne* (Fargue).

byronisme [bajrɔnism] n. m. (de *Byron,* n. pr. ; XIXe s.). **1.** Influence littéraire de Byron. || **2.** Style de vie conforme à celui de Byron : *Les premiers « keepsakes » venaient de paraître, la mélancolie pointait pour les femmes, comme, plus tard, le byronisme* (Hugo).

byssinose [bisinoz] n. f. (du gr. *bussos,* coton, et *nosos,* maladie ; 1960, Larousse). Affection pulmonaire frappant les ouvriers qui manipulent le coton.

1. byssus [bisys] ou **byssos** [bisɔs] n. m. (mot lat., tiré du gr. *bussos,* coton, d'origine sémitique ; fin du XIVe s.). Sorte d'étoffe très estimée des Anciens : *Son beau pied nu* [...] *s'allongeait au bout d'une légère couverture de byssus jetée sur elle* (Gautier).

2. byssus [bisys] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; fin du XIVe s.). Faisceau de filaments soyeux sécrétés par certains mollusques lamellibranches (moule), et qui leur permet de se fixer à la roche.

byzantin, e [bizɑ̃tɛ̃, -in] adj. et n. (lat. *Byzantinus,* de Byzance ; XVIIe s.). **1.** Relatif à Byzance ou à l'Empire byzantin ; habitant de Byzance ou de l'Empire byzantin : *Architecture byzantine. Les mosaïques byzantines de Ravenne.* || **2.** Fig. *Querelles byzantines,* discussions subtiles et oiseuses, sans objet ni intérêt réels (par allusion aux querelles religieuses subtiles qui occupèrent les Byzantins aux XIVe et XVe s.) : *Vous m'accorderez qu'on a le droit de demander à un écrivain d'être autre chose qu'un bel esprit qui nous fait oublier, dans des discussions oiseuses et byzantines sur des mérites de pure forme, que nous pouvons être envahis d'un instant à l'autre par un double flot de Barbares, ceux du dehors et ceux du dedans* (Proust).

● SYN. : **2** *oiseux, raffiné, subtil.*

byzantinisme [bizɑ̃tinism] n. m. (de *byzantin* ; 1851, A. Herzen). **1.** Étude de l'histoire et de la civilisation de Byzance. || **2.** Aspect caractéristique de certains objets luxueux et raffinés : *Tout le byzantinisme des étoffes* (Bourget). || **3.** *Péjor.* Tendance à la discussion oiseuse : *Sous peine de se stériliser dans un byzantinisme de chapelle* (Dauzat). || Tendance à la subtilité d'ordre moral : *Il poussait le byzantinisme du scrupule jusqu'à se reprocher un manquement, possible en théorie, à la foi conjugale* (Hermant).

byzantiniste [bizɑ̃tinist] n. (de *byzantin ;* début du XXe s.). Spécialiste des études byzantines.

C

c [se] n. m. Troisième lettre de l'alphabet français, notant des consonnes différentes. (Marqué d'une cédille, ou devant *e, i, y,* il se prononce [s] ; il se prononce [k] devant *a, o, u* ou devant une consonne, sauf dans *second,* où il se prononce [g] ; en fin de mot, il se prononce [k] : *lac,* ou ne se prononce pas : *tabac ; ch* se prononce tantôt [ʃ] : *chimère,* tantôt [k], surtout dans les mots d'origine grecque : *chiromancie.*) [V. art. spécial.]

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA LETTRE « C »

La lettre *c* note le son [k] devant *a, o, u (cas, faucon, recul),* et le son [s] devant *e, i, y (cela, cire, cynisme).*

La **cédille** donne à *c* le son de *s* sourd devant *a, o, u : ça, façon, reçu.*

Le groupe *ch* note généralement le son [ʃ] : *chat, vache,* parfois le son [k] : *chaos, varech.*

HISTORIQUE

L'alphabet latin est emprunté au grec, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'étrusque. Or, l'étrusque, ne distinguant pas les sonores des sourdes, confondait les sons [k], noté en grec par le kappa (**K**), et [g], noté en grec par le gamma (**Γ**) ; cette dernière lettre, modifiée en **C,** nota primitivement en latin le [k] comme le [g], tandis que le **K** était réservé à quelques mots comme *kalendae.* Mais, au IVᵉ s. avant J.-C., un **C** barré, donc écrit **G,** distingua la sonore de la sourde (sauf dans certains noms propres qui maintinrent l'usage archaïque : *Caius,* prononcé [gajus]).

À l'époque romane, le [k] latin subit devant [e] et [i] une palatalisation, dont l'aboutissement fut la double consonne [ts] ; telle fut, par exemple, jusqu'à la fin du XIIᵉ s., la prononciation du *c* initial des mots comme *cent* et *cité,* ainsi écrits par tradition parce qu'ils étaient en latin *centum* et *civitatem.*

La même prononciation se rencontrait devant [o] dans les mots où [k] avait été palatalisé par un yod ; exemple : *arçon,* du lat. **arcionem.* Mais normalement, devant [o] comme devant [u], la lettre *c* avait conservé le son [k] latin : *rancœur* (lat. *rancorem), curer* (lat. *curare).*

Un problème se posait donc aux scribes qui voulurent écrire le français. Celui de la *Cantilène de sainte Eulalie* (IXᵉ s.) note par *c* à la fois le son [k] de *colomb* et le son [ts] (ou le son picard [tʃ]) de *cels, pulcella,* le seul point commun étant l'origine latine. Il note par *z* le son [dz] de *bellezour* (lat. **bellatiorem*) et de *domnizelle* (lat. **domnicella*) et le son [ts] de *faz* (lat. *facio*) et de *paramenz* (lat. *paramentes*). Une hésitation se remarque dans les graphies *manatce,* où *tc* note [ts] ou [tʃ], et *czo,* pour *ço,* « ce » (du groupe latin *ecce hoc*), où *c* avec *z* adscrit note la même prononciation. Le *z* est joint aussi à *t* avec la valeur [ts], mais en fin de mot, dans *empedementz.* Ces graphies doubles se retrouveront, mais non fréquemment, au Moyen Âge, même quand, à la fin du XIIᵉ s., le son double [ts] se sera réduit à [s].

Qu'un scribe ait l'idée d'écrire le *z* non plus à côté du *c,* mais dessous, et l'on obtiendra la cédille. Or, cette pratique, ancienne en Espagne dans l'écriture visigothique (VIIIᵉ-XIIᵉ s.) et devenue courante aussi en Italie, s'observe dans de nombreux manuscrits du pays d'oc (où l'on remarque même quelques *t* cédillés) et en pays vaudois, mais fort peu en pays d'oïl (A. Thomas la relève dans un manuscrit latin de 1300, où sont notés des noms propres français). Comme les accents (v. ce mot), le *z* souscrit déplaisait aux copistes, qui trouvaient mieux leur compte dans une lettre supplémentaire. En l'occurrence, cette lettre supplémentaire fut un *e,* que l'on prit aux mots où un *e* étymologique amuï était conservé dans l'écriture : *receut, aperceut.* On écrivit donc *pronunceons* comme *receut,* quand on ne se contentait pas d'écrire *-co-* et *-cu-.*

Devant *a,* un *c* latin n'avait conservé le son [k] au Moyen Âge que dans des mots picards (*Cambrai*), normands (*caillou*), méridionaux (*cap, cape, caisse*). En francien, le son s'était palatalisé en [tʃ], devenu [ʃ] au XIIIᵉ s. : *char* (lat. *carrum*), *fourche* (lat. *furca*) ; ce son nouveau avait été noté en ajoutant au *c* étymologique un *h,* lettre dont le signifié phonétique, nul dans les mots latins comme *homme,* était un souffle (V. ASPIRATION) dans les mots germaniques comme *heaume.* Dans quelques mots, un *c* latin avait pris devant un *a* anciennement précédé d'un yod le son [ts] puis [s] ; on recourut, pour le noter, à l'*e* intercalaire : *lancea* (passé de *lancer,* du latin *lanceare*).

Le groupe [kw] des mots latins comme *quare, quadratum,* réduit à [k] en français (*car, carré*), avait été noté *c* par assimilation phonétique au [k] des mots comme *Cambrai,* etc., et comme *rancœur, curer.*

C'est seulement l'imprimerie qui développa l'usage de la cédille (comme des accents). Geoffroy Tory s'en servit le premier, dans *le Sacre et coronnement de la royne* (1530) : *façon, commença.* Il avait dû pour cela emprunter les caractères cédillés à un confrère qui imprimait des *Heures* en espagnol, et l'on remarque ces *ç* gothiques dans la pure romaine qui fit sa renommée. Lui-même abandonna cette innovation, qui fut reprise par Montflory et dont l'usage fut général dix ans plus tard, au moins dans la typographie, car l'écriture manuscrite perpétua longtemps l'usage ancien, observé par Robert Estienne, d'intercaler un *e* entre *c* et *a, o, u.* Le mot *cédille* n'apparaîtra qu'en 1660, mais on lit *cérille* de 1611 à 1642. *Cerilla* est, au XVIIᵉ s., une forme castillane du mot espagnol *cedilla,* connu en France dès la fin du XVᵉ s., plus anciennement *zedilla,* « petit zeda » ou « zeta », c'est-à-dire « petit *z* » souscrit au *c* dans des mots comme *coraçon,* « cœur » (prononcé avec [ts]).

1. ça [sa] pron. dém. (de *cela ;* 1661, La Fontaine). **1.** *Fam.* L'objet que l'on désigne ; l'objet dont il s'agit : *Donnez-moi ça.* || *Et avec ça ?,* formule employée dans les magasins pour demander à un acheteur s'il désire autre chose. || Pop. *Quoique ça,* malgré cela. || Fam. *C'est toujours ça,* c'est toujours quelque chose d'acquis, à défaut de mieux. || **2.** *Fam.* Évoque un sujet non déterminé (tour impersonnel) : *Ça bouge dans le buisson. Ça ira. Ça pleut. Ça sent bon ici.* || *Comment ça va ?,* comment allez-vous ? || **3.** *Fam.* Représente parfois une personne, avec une nuance affective (mépris, tendresse, pitié, etc.) : *Ces vieux, ça n'a qu'une goutte de sang dans les veines* (Daudet). || **4.** *Fam.* Renforce une interrogation, une affirmation, une négation : *Qui ça ? Quand ça ? Où ça ? Ça oui ! Ça non !* || *Pas de ça,* je ne veux pas qu'il en soit ainsi, je m'y oppose. || *C'est ça,* formule (parfois ironiq.) d'approbation : *C'est ça, ne vous gênez pas !* || **5.** Dans le langage populaire, particule de renforcement très usitée : *Où allez-vous comme ça ? Alors, comme ça, tu n'as rien à faire ? Ça, par exemple !* || *Comme ça,* ou *comme ci, comme ça,* ni bien ni mal ; pas trop bien. || *Tantôt comme ci, tantôt comme ça,* tantôt d'une manière, tantôt d'une autre.

● REM. *Ça* ne s'élide pas devant une forme verbale, sauf parfois devant les formes de l'auxiliaire *avoir* commençant par *a : Ça obtient tout ce que ça veut* (Daudet). *Ça est ou ça n'est pas* (Bourget). *Ç'avait l'air d'une blague !* (Mauriac).

2. ça [sa] n. m. (trad. de l'allem. *Es,* pron. neutre substantivé ; milieu du XXᵉ s.). Dans la théorie psychanalytique de Freud, système des tendances inconscientes qui orientent l'activité psychique de l'individu.

çà [sa] adv. (lat. pop. *ecce hac,* renforcement par *ecce,* voici, de *hac,* par ici ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** *Class.* Ici (avec mouvement) : *Venez çà, chien maudit* (Molière). || **2.** Class. *En çà,* jusqu'à présent (terme de Palais qui renforçait *depuis*) :

Depuis quinze ou vingt ans en çà (Racine). || **3.** *Çà et là*, de côté et d'autre.

◆ interj. **1.** *Class.* et *fam.* Sert à encourager : *Çà, je veux étouffer le courroux qui m'enflamme* (Molière). || **2.** Class. *Or çà*, sert à entrer en matière : *Or çà, verbalisons* (Racine). || **3.** N'est plus employé que pour marquer l'étonnement, l'impatience : *Ah ! çà, pour qui me prenez-vous ?*

cab [kab] n. m. (mot angl., abrév. du franç. *cabriolet* ; 1848, Th. Gautier). Cabriolet où le cocher occupait un siège élevé derrière les passagers : *Le cab se mit à tourner, en ralentissant, autour d'un square de forme oblongue* (Romains).

cabale [kabal] n. f. (hébreu *qabbalah*, tradition ; 1532, Rabelais, aux sens I et II, 1 ; sens II, 2, 1636, Monet ; sens II, 3, 1631, Richelieu).

I. 1. Doctrine juive transmise par tradition, qui donne une interprétation ésotérique et mystique de la Bible. (En ce sens, s'écrit aussi KABBALE.) || **2.** Science occulte qui prétend faire communiquer ses adeptes avec le monde surnaturel.

II. 1. *Fig.* et *péjor.* Menées secrètes, intrigues de gens qui visent un même but, agissent dans le même sens : *Il organise* [...] *des cabales pour ressortir de là triomphant* (Gide). || **2.** Ensemble de ceux qui complotent : *La duchesse de Bouillon et sa cabale voulaient abattre Racine.* || **3.** *Class.* Compagnie, société d'amis (sans nuance péjor.) : *La distinction des femmes* [...] *qui sont des rieuses d'avec celles qui font la plus aimable partie du monde et qui sont de la bonne cabale* (Scarron).

● SYN. : **II, 1** *brigue, coalition, complot, conspiration, intrigue, ligue* ; **2** *clan, clique* (fam.), *coterie, faction.*

cabaler [kabale] v. intr. (de *cabale* ; 1617, *Mercure françoys*).) *Class.* et *littér.* Se livrer à des menées secrètes ; se joindre à d'autres pour former une cabale : *Je fus averti que l'abbé Fouquet cabalait contre moi dans le menu peuple* (Retz). *Un pharmacien* [...] *ne demandait pas mieux que de cabaler contre les Keller* (Balzac).

● SYN. : *comploter, conspirer, intriguer.*

cabaleur, euse [kabalœr, -øz] n. (de *cabaler* ; milieu du XVII^e^ s., Tallemant des Réaux). Personne qui cabale, qui fait partie d'une cabale : *La musique de l'avenir est enterrée, s'écrient avec joie tous les siffleurs et cabaleurs* (Baudelaire).

● SYN. : *comploteur, conjuré, conspirateur.*

cabaliste [kabalist] adj. et n. (de *cabale* ; 1532, Rabelais, au sens I ; sens II, 1690, Furetière).

I. Savant versé dans la cabale juive : *Il m'en coûte de servir un rabbin cabaliste qui met nos saintes Écritures cul pardessus tête, sous prétexte de les mieux entendre ainsi* (France). *C'était un rabbin cabaliste* (Tharaud).

II. Syn. rare de CABALEUR : *Voulant* [...] *s'assurer l'appui de la Cour contre les attaques de certains robins ou cabalistes assez puissants, ils se résolurent à donner une grande représentation de tragédie avec chœurs* (Nerval).

cabalistique [kabalistik] adj. (de *cabale* ; 1532, Rabelais). **1.** Qui a rapport à la cabale juive : *Livres cabalistiques. Mosaïde, comme je vous l'ai dit, Messieurs, est occupé dans ma maison à découvrir les plus profonds secrets contenus dans les écrits des Hébreux et, bien qu'âgé de plus d'un siècle, ce rabbin consent à ne point mourir avant d'avoir pénétré le sens de tous les symboles cabalistiques* (France). || **2.** Qui a rapport à la magie et aux sciences occultes : *Des herbes vénéneuses cueillies avec des paroles cabalistiques remplissaient un vase de cyprès* (Chateaubriand). || **3.** Qui présente un aspect obscur, énigmatique : *Somme toute, la liste, avec tous ces signes cabalistiques, était assez mal intelligible* (Duhamel).

● SYN. : **2** *magique* ; **3** *abscons, ésotérique, hermétique, mystérieux, sibyllin, ténébreux.* — CONTR. : **3** *clair, intelligible, limpide.*

cabalistiquement [kabalistikmɑ̃] adv. (de *cabalistique* ; 1863, Littré). De façon cabalistique : *Amalia disposait cabalistiquement sur le guéridon son précieux jeu de tarots* (Colette).

caban [kabɑ̃] n. m. (ital. de Sicile *gabbano*, tiré de l'ar. *qabā'*, sorte de tunique à manches ; milieu du XV^e^ s. ; var. *gaban*, 1552, Rabelais). Manteau à manches longues et à capuchon : *Un petit homme à l'œil vif, à la barbe noire, vêtu d'un caban grec dont le capuchon, relevé sur sa tête, dissimulait sa coiffure* (Nerval). *Emmitouflé dans un caban de conducteur d'autobus* (Huysmans). || *Spécialem.* Manteau court, en usage dans la marine.

cabane [kaban] n. f. (provenç. *cabana*, du bas lat. *capanna* [VII^e^ s., Isidore de Séville] ; fin du XIV^e^ s.). **1.** Petite maison, de construction sommaire et faite de matériaux grossiers : *Je m'étais abrité dans un petit réduit en planches où Bénichat enfermait ses outils. J'aimais cette cabane. À des ficelles pendaient des oignons, des aulx et des grappes de clairettes* (Bosco). *Cabane de berger, de cantonnier.* || **2.** Abri destiné aux animaux : *Cabane à lapins.* || **3.** *Péjor.* Habitation médiocre. || **4.** *Class.* Chambre ou loge qui occupait le milieu des coches d'eau : *Je montai seul sur la cabane qui couvrait notre bateau* (Voiture). || *Par extens.* Le bateau lui-même : *Nous prîmes une cabane et baissâmes* [descendîmes] *jusqu'à Orléans* (Scarron). || **5.** *Pop.* Prison : *Jeter quelqu'un en cabane. Des fois que vous auriez envie de tâter de la cabane* (Nimier).

● SYN. : **1** *cahute, case, chaumière, chaumine, hutte, loge, maisonnette* ; **3** *baraque, bicoque, cambuse* (pop.), *masure* ; **5** *tôle* (pop.).

cabaner [kabane] v. tr. (de *cabane* ; 1783, Jal). *Cabaner un bateau*, en termes de marine, le renverser pour mettre la quille en l'air et y faire des réparations.

◆ v. intr. Chavirer : *La barque a cabané.*

cabanon [kabanɔ̃] n. m. (de *cabane* ; 1752, Trévoux). **1.** *Vx.* Cellule étroite et obscure. || *Spécialem.* Cellule capitonnée pour les fous furieux. || **2.** En Provence, petite maison de campagne ou pied-à-terre au bord de la mer : *On ne voyait pas de hameau, pas une ferme, pas même un cabanon* (Pagnol).

cabaret [kabarɛ] n. m. (du moyen néerl. *cabret*, forme dénasalisée de *cambret*, issu de l'anc. picard *camberete*, dimin. de *cambre*, chambre ; fin du XIII^e^ s.). **1.** Débit de boissons modeste, où l'on peut également manger (vieilli) : *Il se dirigea vers le cabaret du « Radis couronné », sanctuaire habituel de ses libations au dieu de la vigne* (Gautier). || *Pilier de cabaret*, buveur impénitent, qui passe tout son temps au cabaret. || **2.** Petit établissement de spectacle qui présente un programme artistique ou satirique, où l'on peut consommer des boissons, parfois dîner, danser : *Les cabarets sont souvent appréciés des étrangers qui visitent Paris.* || **3.** *Vx.* Table ou plateau pour servir le thé, le café, les liqueurs ; le service lui-même qui y est placé : *Sa main, appuyée sur la table à thé, faisait distinctement trembler le cabaret de porcelaine* (Mérimée).

● SYN. : **1** *bar, bistrot* (pop.), *boui-boui, brasserie, caboulot* (pop.), *café, estaminet, gargote, mastroquet* (pop.) ; **2** *boîte de nuit, café-concert.*

cabaretier, ère [kabartje, -ɛr] n. (de *cabaret* ; début du XIV^e^ s., *Baudoin de Sebourg*).) *Vx.* Personne qui tient un cabaret, un petit café : *L'endroit étant bon, les cabaretiers s'y succédaient de père en fils* (Hugo).

● SYN. : *bistrot* (pop.), *cafetier.*

cabas [kabɑ] n. m. (provenç. *cabas*, corbeille de jonc, du lat. pop. **capacius*, de *capax*, « qui contient » ; 1372, J. Corbichon). **1.** Panier en jonc tressé, en fibres, où l'on met des fruits secs. || **2.** Panier aplati ou sac en étoffe, qui sert à transporter les provisions : *Elle prend dans son cabas une tranche de pain et des mirabelles ; elle mâche avec lenteur, et crache les noyaux dans le creux de sa main* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *banne, couffin* ; **2** *sac à provisions.*

cabasset [kabasɛ] n. m. (de *cabas* ; fin du XIII^e^ s.). Casque de métal, à bords plats et étroits, en usage de la fin du XV^e^ s. à la fin du XVII^e^ s.

cabèche [kabɛʃ] n. f. (mot francoprovenç., du bas lat. *capitium,* tête ; v. 1830, G. Esnault [var. *cavèche,* 1552, Rabelais]). *Vx* et *pop.* Tête.

cabecilla [kabesila] n. m. (mot esp. dér. du bas lat. *capitium,* tête ; 1879, A. Daudet). Chef de partisans, dans les guerres civiles en Espagne et en Amérique latine : *C'était un superbe gaillard, bien découplé, le teint brûlé, des yeux de braise, une tête de cabecilla* (Daudet).

cabernet [kabɛrnɛ] n. m. (mot du Médoc ; 1866, Larousse). Cépage rouge du sud-ouest de la France.

cabestan [kabɛstɑ̃] n. m. (mot provenç., altér. de *cabestran,* instrument servant à enrouler les câbles, dér. de *cabestre,* corde de poulie, du lat. *capistrum,* licou ; 1382, *Compte du Cols des galées de Rouen,* sous la forme *cabestant*). Treuil à axe vertical, sur lequel s'enroule un câble servant à tirer, à haler : *L'ancre fut mouillée, toute la chaîne filée, puis on se mit à virer au cabestan pour détendre les amarres du chalut* (Maupassant).

cabillau ou **cabillaud** [kabijo] n. m. (néerl. *kabeljau,* même sens ; 1278, Godefroy). Nom usuel de l'églefin, appliqué souvent à la morue fraîche.

cabillot [kabijo] n. m. (provenç. *cabilhot,* de *cabilha,* cheville ; 1678, Des-roches). En termes de marine, cheville en bois dur ou en fer, placée à bord dans les trous des râteliers de manœuvre et servant au tournage des manœuvres.

cabine [kabin] n. f. (origine obscure ; peut-être var. picardo-flamande de cabane ; 1364, *Ordonnance de Lille,* au sens de « tripot, cabane où l'on joue » ; sens 1, 1759, Richelet ; sens 2, XX^e^ s. ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Petite chambre, à bord d'un navire, destinée au logement des officiers ou des passagers. || **2.** Dans un avion, emplacement où se tiennent les membres de l'équipage. || *Cabine spatiale,* habitacle d'un vaisseau spatial. || **3.** Petite pièce, petit réduit isolé affectés à divers usages. || *Cabine de bain,* petite baraque fermée, où les baigneurs se déshabillent et se rhabillent. || *Cabine téléphonique,* petit local affecté à l'usage du téléphone.

cabinet [kabinɛ] n. m. (de *cabine ;* 1525, G. Cretin, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1671, Retz ; sens I, 3, av. 1850, Balzac ; sens I, 4, v. 1540, Marguerite de Navarre ; sens II, 1, 1627, Crespin ; sens II, 2, 1834, Landais ; sens III, 1-2, milieu du XVI^e^ s. ; sens III, 3, 1646, Guez de Balzac ; sens IV, 1, 1539, R. Estienne ; sens IV, 3, 1708, Furetière ; sens V, 1528, Gay ; sens de « lieux d'aisances », 1690, Furetière).

I. 1. Petite pièce isolée, servant souvent de dépendance à une autre plus grande : *Cabinet de débarras.* || *Cabinet de toilette,* petite pièce, souvent contiguë à la chambre à coucher, réservée aux soins de propreté. || **2.** *Class.* Partie d'une maison où l'on peut se retirer pour converser, ruelle : *Je vous apprends, si vous ne le savez pas, que ce que l'on appelle cabinets, chez les grands, sont des antichambres où plusieurs personnes se peuvent, en divers endroits, entretenir ensemble de leurs affaires les plus secrètes* (Donneau de Visé). || **3.** *Cabinet particulier,* dans un restaurant, pièce pour les personnes qui veulent rester seules. || **4.** *Cabinet de verdure,* lieu couvert et retiré, dans un jardin.

II. 1. *Class.* et *littér.* Pièce réservée au travail intellectuel, à l'étude : *D'Andille, n'étant jamais sorti de son cabinet, connaissait l'Égypte mieux que pas un Égyptien* (Courier). *Le cœur gros, les lèvres tremblantes, j'entrais dans cet humble logis d'homme de lettres où le cabinet de travail tenait la plus grande place, où l'étude despotique avait pris tout le bien-être, toute la clarté de la maison* (Daudet). || Vx. *Homme de cabinet,* celui qui aime la vie sédentaire et studieuse. || *Cabinet de lecture,* jadis, salle de lecture publique ; auj., magasin où on loue des livres. || **2.** Lieu où les membres des professions libérales (avocats, médecins, hommes d'affaires, etc.) exercent leur profession. || *Par extens.* Dans ces professions, ensemble constitué par le lieu de travail, les instruments, la clientèle : *C'est un cabinet qui marche bien.* || *Cabinet d'affaires,* établissement qui se charge de conseiller ses clients dans la gestion de leurs biens et dans les affaires d'argent.

III. 1. *Class.* Pièce aménagée pour conserver des collections d'objets rares ou précieux : [Une estampe] *moins propre à être gardée dans un cabinet qu'à tapisser* [...] *le Petit-Pont* (La Bruyère). || **2.** *Par extens.* Salle, section d'un musée contenant des collections : *Le cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.* || **3.** Ensemble des collections qui y sont exposées : *Un cabinet d'anatomie.*

IV. 1. *Class.* Conseil où se traitent les affaires générales de l'État : *Le roi avait réuni son cabinet.* || *Tenir cabinet,* tenir conseil : *L'on tenait cabinet mal à propos* (Retz). || *Cabinet noir,* bureau secret, établi sous Louis XIV, où se faisait la censure de la correspondance. || **2.** *Class.* Secrets et intrigues de la Cour ; manières mystérieuses : [Il] *expliqua toutes ces choses avec beaucoup d'exactitude, quoiqu'il y entre bien des intrigues et du cabinet* (La Bruyère). || **3.** En régime parlementaire, ensemble des ministres d'un État, assumant, sous la direction du chef du gouvernement, la responsabilité du pouvoir exécutif : *Conseil de cabinet.* || **4.** Ensemble des proches collaborateurs d'un ministre, d'un préfet : *Directeur, chef, attaché de cabinet.*

V. *Class.* Meuble à tiroirs et à compartiments où l'on rangeait les objets précieux : *Disant qu'il lui voulait donner le plus beau cabinet d'ébène qui s'y trouverait, il la pria de le choisir et d'en faire le prix* (Furetière).

◆ **cabinets** n. m. pl. *Cabinets d'aisances,* ou simplem. *cabinets,* lieu destiné aux besoins naturels.

câblage [kɑblaʒ] n. m. (de *câbler ;* 1877, Littré).

I. 1. Action de câbler deux ou plusieurs fils retors, c'est-à-dire de les réunir par une torsion. || **2.** Opération qui consiste à relier par des connexions les différents organes d'un appareil électrique. || Ensemble de ces connexions. || **3.** Transport des bois par câbles, en montagne.

II. Action de transmettre une dépêche, de télégraphier.

câble [kɑbl] n. m. (mot normand, du bas lat. *capulum,* corde ; a remplacé l'anc. franç. *cheable, chaable ;* XIV^e^ s., Froissart, au sens I, 1 ; sens I, 2-3, 1866, Larousse ; sens II, 1897, Bourget).

I. 1. Cordage très solide, en fibres végétales ou en fils métalliques : *Câble de téléphérique. Un poteau maintenu par des câbles fixés au sol. Le câble du frein à main.* || *Spécialem.* Gros cordage ou forte amarre en acier utilisés dans la marine : *On se courbait pour passer sous les câbles tendus des amarres* (Gide). || Fig. et vx. *Filer le câble,* partir : *Le détachement va filer le câble* (Balzac). || *Couper le câble,* rompre définitivement avec quelqu'un, avec un milieu (vieilli) : *Il tint* [...] *à couper le câble avec la domesticité d'où il sortait* (Proust). || **2.** Faisceau de fils métalliques protégés par des enveloppes isolantes, servant au transport de l'électricité, à la télégraphie et à la téléphonie souterraines et sous-marines. || **3.** En architecture, moulure en forme de corde.

II. Abrév. de CÂBLOGRAMME : *Répondre par câble.*

● REM. Tous les dérivés de *câble* ont un accent circonflexe, sauf *encablure.*

câblé, e [kɑble] adj. (part. passé de *câbler*). **1.** Se dit d'un fil textile qui a subi plusieurs torsions successives. || **2.** En architecture, se dit d'un ornement qui a l'apparence d'un câble : *Moulure câblée.*

◆ **câblé** n. m. Fil obtenu en retordant ensemble plusieurs fils retors.

câbleau ou **câblot** [kɑblo] n. m. (de *câble ;* début du XV^e^ s., écrit *cablel ; câblot,* 1555, *Journ. du sire de Gouberville*). Cordage de médiocre grosseur, servant à amarrer un canot, une barque, à manœuvrer un treuil, etc.

câbler [kable] v. tr. (de *câble ;* 1680, Richelet ; au sens II, 1877, Littré).

I. 1. Tordre plusieurs cordes ensemble pour en faire un câble. || **2.** Établir les connexions d'un appareil électrique.

II. Envoyer une dépêche par câble sous-marin. || *Par extens.* Télégraphier : *Câbler une nouvelle importante ;* et absol. : *Nous allons câbler aux Américains. Préparez le texte d'un télégramme que je verrai tout à l'heure* (Duhamel).

câblerie [kabləri] n. f. (de *câble ;* 1928, Larousse). **1.** Métier, commerce du fabricant de câbles. || **2.** Lieu où l'on fabrique des câbles.

câblier [kablije] n. m. (de *câble ;* 1928, Larousse). Navire spécialement aménagé pour la pose et l'entretien des câbles sous-marins.

câblogramme [kablɔgram] n. m. (de l'angl. *cablegram ;* 1896, *la Nature,* écrit *câblegramme ; câblogramme,* 1903, Vogüé). Dépêche télégraphique transmise par câble sous-marin. (Abrév. usuelle : CÂBLE.)

câblot n. m. V. CÂBLEAU.

cabochard, e [kabɔʃar, -ard] adj. et n. (de *caboche ;* 1579, H. Estienne). **1.** *Fam.* Se dit d'une personne ou d'un animal qui n'en fait qu'à sa tête : *La bête devient cabocharde, je vais m'en défaire* (Bernstein). || **2.** *Fam.* Forte tête.

• SYN. : **1** *entêté, têtu ;* **2** *frondeur, indiscipliné.* — CONTR. : **1** *docile, maniable, souple ;* **2** *obéissant, soumis.*

caboche [kabɔʃ] n. f. (forme normanno-picarde de l'anc. franç. *caboce* [1160, Benoît de Sainte-Maure], dér. de *bosse* avec le préf. péjor. *ca- ;* XIVe s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** *Fam.* et *péjor.* Tête. || **2.** *Fig.* Esprit, intelligence : *Avoir la caboche dure. Voilà donc les beaux projets que tu roules dans ta caboche depuis deux mois* (Balzac). *Ce que je vous demande pour l'instant* [...], *c'est de me faire savoir* [...] *ce qu'il cache dans son estimable caboche d'Auvergnat* (Duhamel). || **3.** Clou à tête large et ronde.

cabochon [kabɔʃɔ̃] n. m. (de *caboche ;* 1380, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1706, Richelet). **1.** Pierre précieuse à tête arrondie et polie, et non taillée à facettes. || **2.** Clou à tête ronde, pour l'ameublement.

cabosse [kabɔs] n. f. (de l'anc. franç. *caboce* [V. CABOCHE] ; 1771, Trévoux). **1.** Fruit du cacaoyer. || **2.** Dans le midi de la France, épi du maïs.

cabosser [kabɔse] v. tr. (de l'anc. franç. *caboce,* bosse, tête [V. CABOCHE] ; v. 1160, *Moniage Guillaume,* écrit *cabocier,* au sens de « former bosse » ; sens actuel, milieu du XVIe s.). Déformer par des bosses : *Un vieux chaudron tout cabossé. Le terrain y est pourtant plus cabossé* (Sand).

• SYN. : *bosseler, bossuer.*

1. cabot [kabo] n. m. (abrév. pop. de *cabotin ;* 1847, Esnault). *Pop.* Acteur : *Une maîtresse fort agréable m'avait quitté, séduite par les airs spirituels d'un cabot d'opérette un peu connu* (Léautaud).

2. cabot [kabo] n. m. (probablem. même mot que le picard et le provenç. *cabot* [XIIIe s.] désignant le têtard et divers animaux à grosse tête, de *cap,* tête [lat. *caput*] ; 1821, Ansiaume). *Pop.* et *péjor.* Chien : *Quand il avait prodigué de grandes tendresses au cabot, Sénac devenait lyrique* (Duhamel).

3. cabot [kabo] n. m. (abrév. de *capo[ral],* avec attraction du précédent ; 1881, L. Rigaud). *Arg. mil.* Caporal.

4. cabot n. m. V. CHABOT.

cabotage [kabɔtaʒ] n. m. (de *caboter ;* 1678, Guillet). Navigation marchande le long des côtes, et spécialement entre les ports d'un même pays : *J'étais en mer au large d'Iguape, sur un petit pétrolier qui fait le cabotage pour approvisionner les ports de la côte* (Camus). *Le cabotage s'oppose à la navigation au long cours.*

caboter [kabɔte] v. intr. (de l'esp. *cabo,* cap ; 1678, Guillet). Faire le cabotage.

caboteur [kabɔtœr] adj. et n. (de *caboter ;* 1542, Godefroy). **1.** *Vx.* Marin qui fait le cabotage. || **2.** Navire pratiquant le cabotage : *Une rivière sort de là, que les caboteurs peuvent remonter jusqu'à la ville* (Maupassant).

cabotin, e [kabɔtɛ̃, -in] n. (peut-être de *Cabotin,* n. d'un acteur ambulant sous Louis XIII ; 1770, L.-F. Daire, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Comédien d'une troupe ambulante. || **2.** *Fam.* Acteur médiocre, qui estime son talent au-dessus de sa valeur réelle : *Ils sont jaloux les uns des autres comme des cabotins* (Maupassant). || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne qui cherche à se faire remarquer par un comportement affecté.

• SYN. : **2** *cabot ;* **3** *comédien, esbroufeur* (très fam.), *m'as-tu-vu* (fam.), *snob.*

◆ adj. *Fam.* Qui dénote de la prétention, du snobisme : *Dans cette ambition cabotine des hommages universels* (Goncourt).

cabotinage [kabɔtinaʒ] n. m. (de *cabotin ;* 1805, Stendhal). **1.** *Fam.* Jeu outré et prétentieux d'un acteur médiocre. || **2.** État de cabotin : *Dans ce triste monde du bas cabotinage* (Le Goffic). || **3.** *Fig.* et *fam.* Manière d'agir avec assurance et prétention pour abuser de la crédulité publique : *Le cabotinage de certains milieux littéraires.*

• SYN. : **3** *bluff, charlatanisme, esbroufe* (fam.), *vantardise.* — CONTR. : **3** *naturel, simplicité, sincérité, spontanéité.*

cabotiner [kabɔtine] v. intr. (de *cabotin ;* 1799, Esnault). *Fam.* Afficher des attitudes prétentieuses pour tromper : *J'ai connu moi-même tant d'heures stupides où je cabotinais avec des chagrins pourtant trop réels* (Bourget).

• SYN. : *bluffer.*

caboulot [kabulo] n. m. (mot franc-comtois signif. « réduit obscur », issu de *boulot,* dér. de *boye* [franco-provenç.], écurie, étable, avec initiale *ca-,* due à un croisement avec *cabane ;* milieu du XIXe s.). *Pop.* Petit café à clientèle populaire : *Réfugiés dans une petite salle au fond d'un caboulot très vulgaire, malgré le vacarme voisin nous avons écouté dévotement lire* (Gide). *Il y a là un petit caboulot où l'on mange des fritures, dit Anne, soudain, en tendant le bras* (Martin du Gard).

• SYN. : *bistrot* (pop.), *cabaret, estaminet, mastroquet* (pop.), *troquet* (pop.).

cabrement [kabrəmɑ̃] n. m. (de *se cabrer ;* 1877, Littré). Action de se cabrer.

cabrer [kabre] v. tr. (du lat. *capra,* chèvre, par l'intermédiaire du provenç. ; fin du XIIe s., au sens de « se dresser sur les pieds de derrière » ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1928, Larousse ; sens 3, 1627, Richelieu). **1.** Faire dresser un animal sur les pieds de derrière, notamment un cheval. || **2.** Par anal. *Cabrer un avion,* lui donner une très forte inclinaison pour le faire monter : *Le pilote tira soudain le manche à lui, et l'avion cabré fila verticalement* (Malraux). || **3.** Fig. *Cabrer quelqu'un,* provoquer chez lui une attitude d'opposition.

• SYN. : **3** *braquer, buter, dresser, raidir, révolter.* — CONTR. : **3** *amadouer, apprivoiser, se concilier, conquérir, désarmer, gagner.*

◆ **se cabrer** v. pr. **1.** Se dresser sur les pieds de derrière, en parlant d'un animal : *L'animal se cabrait, suait, bavait* (Maupassant). *Tout à coup, mon cheval se cabra ; il avait entendu un bruit singulier, j'eus peine à le maîtriser et à ne pas être jeté à terre* (Proust). || **2.** En parlant de l'homme, se redresser brusquement en cambrant les reins : *Dans ce geste qu'elle fit en se cabrant sur sa chaise* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Adopter une attitude d'opposition, de révolte : *Elle ne se cabrait pas devant ses questions ; peu à peu, elle lui savait même un certain gré de les avoir posées* (Martin du Gard). *Papa supporte mal les objections de sa sœur, lui qui se cabre si rarement* (Colette). *Dès que je pressentais, à tort ou à raison, qu'on abusait de mon ingénuité pour me manœuvrer, je me cabrais* (Beauvoir).

• SYN. : **3** *se braquer, s'emporter, se raidir, se révolter.* — CONTR. : **3** *céder, fléchir.*

cabri [kabri] n. m. (provenç. *cabrit,* du bas lat. *capritus [Loi Salique],* dér. de *capra,* chèvre ; a supplanté l'anc. franç. *chevri* [XIIIe s.] ; 1392, E. Deschamps ; var. *cabril,* du XIVe s. au XVIIIe s.). **1.** Chevreau. || *Sauter comme un cabri, faire des sauts de cabri,* sauter avec vivacité et légèreté, de

façon désordonnée. || **2.** En Afrique noire, variété de chèvre à poil ras et sans cornes.
• SYN. : **1** *biquet.*

cabriole [kabrijɔl] n. f. (ital. *capriola,* saut de chèvre, de *capriolo,* chevreuil, avec influence de *cabri ;* 1562, Tahureau, sous la forme *cabriolle*). **1.** Saut agile, fait en folâtrant : *Cet enfant fait mille cabrioles.* || *Spécialem.* Saut exécuté en se retournant sur soi-même : *Les cabrioles d'un clown.* || **2.** Pas de danse appartenant à la catégorie de la batterie. || **3.** Saut où le cheval s'enlève des quatre pieds et lance une ruade. || **4.** *Fig.* Brusque changement d'attitude, revirement : *Les cabrioles d'un homme politique.*
• SYN. : **1** *bond, culbute, galipette* (fam.), *gambade ;* **2** *entrechat, pirouette ;* **4** *palinodie, pirouette, retournement, volte-face.*

cabrioler [kabrijɔle] v. intr. (ital. *capriolare,* de *capriolo,* chevreuil, avec influence de *cabri ;* 1584, Du Monin ; var. *caprioler,* du XVI^e^ s. jusqu'à la fin du XVII^e^ s.). Faire des cabrioles : *Les dauphins cabriolent au ras des lames ; les oiseaux de mer, goélands, albatros, suivent en criant le sillage du navire* (Daudet).
• SYN. : *batifoler, s'ébattre, folâtrer.*

cabriolet [kabrijɔlɛ] n. m. (de *cabrioler* [à cause du mouvement sautillant de la voiture] ; 1755, *Correspondance littéraire,* au sens 1 ; sens 2, 1928, Larousse ; sens 3, 1755, Brunot ; sens 4, 1829, Boiste ; sens 5, 1866, Delvau). **1.** Voiture hippomobile légère, généralement à deux roues, munie d'une capote mobile. || **2.** Carrosserie d'automobile transformable en voiture découverte. || **3.** Coiffure de femme ou d'enfant emboîtant le dos de la tête et dont le bord s'évase par-devant : *Trois femmes de l'Armée du Salut, qui ne mangent que des légumes, et qui se font, en chuchotant, d'édifiantes confidences sous leurs cabriolets à brides* (Martin du Gard). || **4.** Petit fauteuil à dossier incurvé. || **5.** *Arg.* et *vx.* Cordelette attachant les poignets des malfaiteurs arrêtés.

cabrioleur [kabrijɔlœr] n. m. (de *cabriole ;* 1625, Delboulle). Celui qui fait des cabrioles.

cabus [kaby] adj. et n. m. (anc. provenç. *cabus,* du lombard *gabus,* chou à grosse tête, dér. du lat. *caput,* tête ; 1256, Ald. de Sienne). *Chou cabus,* ou simplem. *cabus,* chou pommé à feuilles lisses.

caca [kaka] n. m. (euphémisme, du lat. *cacare,* se décharger le ventre ; 1534, B. Des Périers). **1.** Terme du langage enfantin pour désigner les excréments. || *Faire caca,* aller à la selle. || *Caca d'oie,* d'une couleur jaune verdâtre. || **2.** Ordure, chose sale.

cacaber [kakabe] v. intr. (lat. *cacabare,* tiré du gr. ; v. 1565, Paré). Crier, en parlant de la perdrix.

cacade [kakad] n. f. (de *caca ;* XVI^e^ s., Brantôme). **1.** *Class.* et *pop.* Évacuation d'excréments. || **2.** *Class.* et *fig.* Recul déshonorant par crainte d'un échec : *Notre expédition ne serait plus qu'une vraie cacade politique* (Chateaubriand).

cacahouète, cacahouette ou **cacahuète** [kakawɛt] n. f. (esp. *cacahuate,* de l'aztèque du Mexique *tlacacahuatl ;* début du XIX^e^ s.). Fruit de l'arachide.

cacao [kakao] n. m. (esp. *cacao,* de l'aztèque *cacauatl ;* 1569, M. Fumée). **1.** Graine du cacaoyer (appelée aussi FÈVE DE CACAO). || *Beurre de cacao,* matière grasse extraite de cette graine, utilisée surtout en pharmacie. || **2.** Poudre soluble obtenue en traitant la graine de cacao et utilisée dans l'alimentation. || **3.** Boisson chaude préparée avec la poudre de cacao : *Une tasse de cacao.*

cacaoté, e [kakaɔte] adj. (de *cacao ;* 1949, Larousse). Qui contient du cacao : *Farine cacaotée.*

cacaoyer [kakaɔje] ou **cacaotier** [kakaɔtje] n. m. (de *cacao ;* 1694, Th. Corneille). Petit arbre originaire de l'Amérique du Sud, cultivé pour la production du cacao.

cacaoyère ou **cacaoïère** [kakaɔjɛr], **cacaotière** [kakaɔjɛr] n. f. (de *cacao ;* 1730, Savary). Plantation de cacaoyers.

cacarder [kakarde] v. intr. (onomatop. ; 1613, Delboulle). Crier, en parlant de l'oie.

cacatoès [kakatɔɛs] n. m. (du malais *kakatūwa,* d'origine onomatopéique, par l'intermédiaire du néerl. *kakatoe,* avec *s* du plur. ; 1663, Herbert). Oiseau de la famille des perroquets, au plumage blanc, porteur d'une forte huppe érectile colorée de jaune et de rouge. (On a dit aussi CACATOIS.)

cacatois [kakatwa] n. m. (var. de *cacatoès,* refaite sur le portug. *cacatua,* de même origine ; 1663, Herbert). **1.** Voile carrée, de petites dimensions, placée au-dessus du perroquet. || **2.** Mât qui supporte cette voile.

cachalot [kaʃalo] n. m. (du portug. *cacholotte,* de *cachola,* caboche [d'origine douteuse], peut-être par l'intermédiaire de l'esp. *cachalot :* proprem. « poisson à grosse tête » ; 1628, Contant). Cétacé carnivore des mers tropicales, de la taille de la baleine et pourvu d'une tête énorme : *Le cachalot fournit une graisse liquide, le blanc de baleine, et l'ambre gris.*

1. cache [kaʃ] n. f. (déverbal de *cacher ;* 1561, Du Fouilloux). *Class.* et *littér.* Lieu propre à cacher quelqu'un ou quelque chose, ou à se cacher soi-même : *Que nous avons bien fait de sortir de notre cache* (Voltaire). *Les gendarmes ont trouvé des caches de l'autre hiver* (Bernanos).
• SYN. : *cachette.*

2. cache [kaʃ] n. m. (déverbal de *cacher ;* fin du XIX^e^ s.). Feuille de papier ou de matière opaque destinée à masquer certaines parties d'un cliché photographique, ou d'un document quelconque, qui ne doivent pas venir au tirage.

caché, e [kaʃe] adj. (part. passé de *cacher*). **1.** Qui ne peut être vu : *La République fit à l'Église des blessures plus profondes et plus cachées* (France). || **2.** *Fig.* Qui n'apparaît pas de façon immédiate ; qui n'est pas exprimé clairement : *Le sens caché de l'Écriture.*
• SYN. : **1** *latent, occulte, secret ;* **2** *abscons, cabalistique, énigmatique, ésotérique, hermétique, mystérieux, sibyllin.* — CONTR. : **1** *apparent, découvert, ostensible, perceptible, sensible, tangible ;* **2** *clair, évident, limpide, lumineux, manifeste.*

cache-cache [kaʃkaʃ] n. m. invar. (de *cacher ;* 1778, *Courrier de l'Europe).*) **1.** Jeu d'enfants où l'un des joueurs cherche les autres, qui se sont cachés : *Faire une partie de cache-cache.* || **2.** Fam. *Jouer à cache-cache avec quelqu'un,* arriver chaque fois dans un lieu qu'il a quitté, si bien qu'on ne réussit pas à le joindre.

cache-col [kaʃkɔl] n. m. invar. (de *cacher* et de *col ;* 1534, Rabelais, écrit *cache-coul*). Écharpe étroite protégeant le cou.
• SYN. : *cache-nez, foulard.*

cache-corset [kaʃkɔrsɛ] n. m. invar. (de *cacher* et de *corset ;* fin du XIX^e^ s.). Dessous de corsage en tissu léger, plus ou moins décolleté, fait pour dissimuler la partie du corset qui emprisonnait le buste.

cachectique [kaʃɛktik] adj. (du gr. *kakhektikos,* de *kakos,* mauvais, et *hexis,* constitution physique, par le lat. médic. *cachecticus ;* 1538, J. Canappe). Qui a les caractères de la cachexie : *Antoine, silencieux et le cœur serré, observait le masque cachectique de son père* (Martin du Gard).
• SYN. : *décharné, émacié, étique.*
◆ adj. et n. Atteint de cachexie.

cache-entrée [kaʃɑ̃tre] n. m. invar. (de *cacher* et de *entrée ;* 1676, Félibien). Pièce métallique mobile pour recouvrir le trou d'une serrure.

cache-flamme [kaʃflam] n. m. invar. (de *cacher* et de *flamme ;* XX^e^ s.). Pièce fixée au bout du canon d'une arme à feu, pour dissimuler les lueurs au départ du coup.

cachemire [kaʃmir] n. m. (de *Cachemire,* n. de l'État de l'Inde qui fabriquait ce tissu ; début du XIX^e^ s.). **1.** Tissu très fin fait avec le poil recueilli sur le dos des chèvres du Cachemire : *Un joli gilet de cachemire à fond bleu et à châle* (Balzac). || **2.** *Par méton.* Châle en cachemire : *Cette dame, vêtue d'une robe de soie noire reteinte, d'un chapeau de couleur carmélite et d'un vieux cachemire français, chaussée en bas de filoselle et de souliers de peau de chèvre, tenait*

à la main un cabas en paille et un parapluie bleu de roi (Balzac). *Un long cachemire qui l'emmaillotait comme si elle avait eu très froid* (Fromentin). || **3.** Tissu ou tricot de laine très fin : *Une robe de cachemire.*

cache-misère [kaʃmizɛr] n. m. invar. (de *cacher* et de *misère ;* 1866, Delvau). *Fam.* Vêtement ample, pouvant dissimuler des vêtements usagés.

cache-mouchoir [kaʃmuʃwar] n. m. invar. (de *cacher* et de *mouchoir ;* 1866, Larousse). Syn. de CACHE-TAMPON.

cache-nez [kaʃne] n. m. invar. (de *cacher* et de *nez ;* 1536, Picot, au sens de « demi-masque couvrant le bas du visage des femmes » ; sens actuel, 1830, *Journal des Dames*). Écharpe de laine qui garantit du froid le cou et le bas du visage : *Vite, il retrousse son collet, ferme son cache-nez sur sa bouche, et la tête baissée, les mains dans ses poches de derrière, il part pour le bureau en sifflotant* (Daudet).
• SYN. : *cache-col, foulard.*

1. cache-pot (à) [akaʃpo] loc. adv. (de *cacher* et de *pot ;* XVIIe s., Huet). Vx. *Vendre à cache-pot,* vendre une boisson en fraude, sans payer les droits.

2. cache-pot [kaʃpo] n. m. invar. (de *cacher* et de *pot ;* 1830, *la Mode*). Vase décoratif qui dissimule un pot de fleurs en terre cuite : *Les guéridons étaient recouverts de velours, de peluche, de guipures ; les aspidistras emprisonnés dans des cache-pot de cuivre m'attristaient* (Beauvoir).

cache-poussière [kaʃpusjɛr] n. m. invar. (de *cacher* et de *poussière ;* 1877, Littré). *Vx.* Pardessus léger à l'usage des deux sexes, pour protéger de la poussière.

cacher [kaʃe] v. tr. (du lat. pop. **coacticare,* du lat. class. *coactare,* comprimer ; XIIIe s., *Saint Graal,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1549, R. Estienne). **1.** (avec un sujet désignant une personne) Soustraire aux regards en mettant dans un lieu secret : *J'ai un ami qui nous cachera dans sa terre* (France) ; ou en recouvrant de quelque chose : *Sous son cachemire de hasard, l'inconnue cherchait à cacher un pain* (Mérimée). || *Cacher son jeu, ses cartes,* les tenir hors de la vue des autres joueurs ; au *fig.,* dissimuler le but qu'on s'est fixé et les moyens dont on dispose pour y parvenir. || **2.** (avec un sujet désignant une chose) Empêcher de voir : *Des bosquets d'arbres nains leur cachaient les cavaliers de Volusenus* (France). || *Par anal.* Contenir, renfermer quelque chose qui n'est pas visible : *Ce réduit cache un lavabo ;* et littér. : *Les pénombres de leurs yeux profonds cachent des secrets interdits aux profanes* (Gautier). || **3.** *Fig.* Taire ce qu'on ne veut pas dire, ce qu'on estime ne pas devoir divulguer : *Cacher la vérité, une mauvaise nouvelle. Je te rends grâce, ô Dieu, de révéler aux humbles ce que tu caches aux intelligents* (Gide). || *Ne pas cacher que,* déclarer, faire savoir ouvertement que : *Je ne cacherai pas au peuple qui m'écoute | Que je songe souvent à ce que font les morts* (Hugo). || **4.** Masquer, dissimuler par une attitude d'emprunt ce qu'on ne veut pas laisser remarquer : [Il] *cacha ses douleurs sous un air d'enjouement* (Flaubert). || *Spécialem.* Masquer une intention qui se dévoilera par la suite : *Ces amabilités, ces précautions cachent une mesure impopulaire.*
• SYN. : **1** *camoufler* (pop.), *couvrir, dissimuler, escamoter* (fam.), *planquer* (pop.) ; **2** *dérober, masquer, voiler ; receler, renfermer ;* **3** *celer ;* **4** *couvrir, déguiser, masquer, recouvrir.* — CONTR. : **1** *démasquer, livrer ; arborer, étaler, exhiber, exposer, montrer ;* **2** *déceler, découvrir, dévoiler ;* **3** *avouer, dire, divulguer, révéler ;* **4** *afficher, exprimer, trahir.*

◆ **se cacher** v. pr. **1.** Se dissimuler derrière ou sous quelque chose : *Un cambrioleur qui se cache derrière un meuble.* || **2.** Se soustraire aux regards en vivant retiré dans un lieu secret : *Ce fut M. Decazes qui déterra le maréchal Ney dans les montagnes d'Auvergne, où il s'était caché* (Chateaubriand). || **3.** *Se cacher à quelqu'un,* ne pas se laisser voir de lui. || *Se cacher de quelqu'un,* lui cacher ce qu'on fait. || *Se cacher de quelque chose,* ne pas révéler qu'on en est l'auteur. || **4.** En parlant d'une chose, exister secrètement : *Un pays où se cachent des trésors.*

cache-radiateur [kaʃradjatœr] n. m. invar. (de *cacher* et de *radiateur ;* XXe s.). Revêtement destiné à dissimuler un radiateur de chauffage central dans un appartement.

cacherie [kaʃri] n. f. (de *cacher ;* XVIIe s.). *Class.* Soin de se cacher, de dissimuler (rare) : *Quoique cela fût devenu le secret de la comédie* [...], *la même cacherie, la même séparation furent toujours de même* (Saint-Simon).

cache-sexe [kaʃsɛks] n. m. invar. (de *cacher* et de *sexe ;* fin du XIXe s.). Pièce de lingerie couvrant le bas-ventre.
• SYN. : *slip.*

cachet [kaʃɛ] n. m. (de *cacher,* au sens primitif de « presser » ; 1464, Bartzsch, au sens I, 1 ; sens I, 2-3, 1564, J. Thierry ; sens I, 4, 1762, J.-J. Rousseau ; sens II, 1, 1733, Brunot ; sens II, 2, 1845, Bescherelle ; sens II, 3, 1928, Larousse ; sens III, 1907, Larousse).

I. 1. Petit sceau gravé destiné à imprimer une marque (armes, initiales, etc.), notamment sur de la cire : *Le vieux chevalier cachetait ses lettres d'un très vieux cachet d'or* (Balzac). || **2.** *Par extens.* Pastille de cire, de plomb, etc., qui scelle une lettre et porte l'empreinte du sceau : *Faire sauter le cachet d'une lettre. Elle donnait à Mme de Beaumont, à M. Joubert, à moi, de fausses adresses pour lui écrire ; elle examinait les cachets, cherchait à découvrir s'ils n'avaient point été rompus* (Chateaubriand). || Class. *Cachet volant,* cachet ne tenant qu'à l'un des deux plis d'une lettre et n'empêchant pas de l'ouvrir : *J'ai pris la liberté de mettre, à cachet volant, dans ce paquet la lettre que j'écris sur ce sujet* (Retz). || *Lettre de cachet,* sous l'Ancien Régime, lettre fermée du cachet royal et qui contenait un ordre d'exil ou d'emprisonnement sans jugement. || **3.** Marque apposée à l'aide d'un cachet ou d'un timbre : *Le cachet de la poste sur l'enveloppe atteste la date de l'envoi.* || **4.** *Fig.* Signe distinctif témoignant d'une tournure originale, personnelle ou caractéristique : *Nous aimons à chercher dans le passé tout ce qui a un cachet distinct et porte la marque d'une époque* (Sainte-Beuve). *Peu de villes ont mieux* [que Vérone] *conservé le cachet Moyen Âge : les arcades ogivales, les fenêtres en trèfle...* (Gautier). || *Avoir du cachet,* avoir de l'originalité, de l'allure : *Ces maisons anciennes ont vraiment beaucoup de cachet* (Duhamel).

II. 1. *Vx.* Carte sur laquelle le professeur apposait son cachet à chaque leçon particulière donnée. || **2.** *Par extens.* Prix d'une leçon. || Fam. *Courir le cachet,* vivre médiocrement du produit des leçons qu'on donne. || **3.** Rétribution d'un artiste, d'un musicien, d'un conférencier, pour une représentation, un concert, une conférence : *Les cachets d'un acteur. Toucher des cachets importants.*

III. 1. Enveloppe de pain azyme qui facilite l'absorption de la poudre médicamenteuse qu'elle renferme. || **2.** *Par extens.* Comprimé : *Prendre un cachet d'aspirine.*
• SYN. : **I, 3** *estampille, tampon ;* **4** *caractère, empreinte, griffe, marque.*

cachetage [kaʃtaʒ] n. m. (de *cacheter ;* 1878, Larousse). Action de cacheter.

cache-tampon [kaʃtɑ̃pɔ̃] n. m. invar. (de *cacher* et de *tampon ;* 1863, Littré). Jeu d'enfants où l'un des joueurs cache un mouchoir ou un autre objet que les autres doivent découvrir. (On dit aussi CACHE-MOUCHOIR.)

cacheter [kaʃte] v. tr. (de *cachet ;* 1464, Bartzsch). [Conj. **4 a.**] **1.** Sceller avec de la cire : *Une lettre du marquis, cachetée en noir* (Sainte-Beuve). || *Vin cacheté,* vin fin mis dans une bouteille dont le bouchon est recouvert de cire, et, *par extens.,* tout vin fin : *Et ce vieux vin cacheté, comme il sentait les violettes !* (Daudet). || *Cire à cacheter,* mélange à base de gomme-laque, ou de résine, et d'essence de térébenthine, de suif et de pigments appropriés, dont on se sert pour cacheter les lettres et les bouteilles. || *Pains à cacheter,* petites rondelles de pâte sèche qui servent, une fois humectées, à cacheter un pli, à fixer des papiers

légers, etc. || **2.** Par extens. *Cacheter une enveloppe, cacheter une lettre,* la fermer en la collant : *Voilà la lettre pour le notaire. Tu la cachetteras* (Martin du Gard).

• CONTR. : **1** *décacheter, desceller ;* **2** *décacheter, ouvrir.*

cachette [kaʃɛt] n. f. (de *cacher ;* début du XIVe s.). Lieu propre à cacher quelque chose, où quelqu'un peut se cacher : *Ces gibiers de forêt ont tant de cachettes : les terriers, les fourrés, les fagots, les broussailles et puis les fossés, ces petits fossés de bois qui gardent l'eau si longtemps après qu'il a plu* (Daudet).

◆ **En cachette** loc. adv. En se dérobant aux regards, en secret : *Elle prêtait aux grands, en cachette, quelque roman* (Flaubert).

◆ **En cachette de** loc. prép. À l'insu de : *Il était allé au cinéma en cachette de ses parents.*

cachexie [kaʃɛksi] n. f. (lat. médic. *cachexia,* du gr. *kakhexia,* de *kakos,* mauvais, et *hexis,* constitution ; 1537, J. Canappe). Trouble profond des fonctions de nutrition, se manifestant par de l'amaigrissement et une fatigue généralisée, et qui constitue la phase terminale de certaines maladies ou infections chroniques.

• SYN. : *consomption, dépérissement.*

cachot [kaʃo] n. m. (de *cacher ;* 1550, Delboulle). **1.** Cellule de prison exiguë, basse et obscure. || **2.** *Par extens.* Prison en général : *Nous avions tout lieu de croire qu'il était à la Bastille, où il avait accoutumé de vivre* [...] ; *il gardait encore sur le visage l'ombre et l'humidité des cachots* (France). || **3.** *Fig.* Peine de prison, emprisonnement : *Pendant près de dix ans, j'ai subi le froid, la faim, l'insulte, le cachot* (Sand). || **4.** Autrefois, réduit où l'on enfermait les élèves punis, dans un collège : *Mettre un enfant au cachot. Deux jours de cachot.*

• SYN. : **1** *basse-fosse, cul-de-basse-fosse, mitard* (arg.) ; **2** *bloc* (arg.), *boîte* (pop.), *geôle, taule* (pop.) ; **4** *cabinet.*

cachotter [kaʃɔte] v. tr. (de *cacher ;* 1689, Sévigné). *Class.* Tenir secret par de petits moyens : *Je lui contai naïvement mes petites prospérités, ne voulant point les cachotter sans savoir pourquoi, comme de certaines personnes* (Sévigné).

cachotterie [kaʃɔtri] n. f. (de *cachotter ;* 1698, Bossuet). *Fam.* Dissimulation de choses de peu d'importance ; attitude affectée de quelqu'un qui cache de petits secrets : *Elle découvrait ainsi de temps à autre de petites cachotteries, qui créaient autour d'Antoine une zone de protection infranchissable* (Martin du Gard).

• SYN. : *mystère, secret.* — CONTR. : *confidence, franchise, sincérité.*

cachottier, ère [kaʃɔtje, -ɛr] adj. et n. (de *cachotter ;* 1670, Oldenburg, *Lettre à Huet).*) *Fam.* Qui se plaît à faire des cachotteries : *Ces dernières années, le comte était devenu taciturne, mais il n'avait jamais été cachottier* (Gide). *Vous ne nous avez rien dit de votre candidature. Vous êtes un peu cachottier* (Duhamel).

• SYN. : *caché, dissimulé, mystérieux, secret.* — CONTR. : *franc, ouvert, sincère.*

cachou [kaʃu] n. m. (portug. *cacho* [auj. *cachu*], du tamoul *kāsu ;* 1651, Hellot). **1.** Substance odorante extraite du bois d'un acacia des Indes, utilisée comme astringent et comme tannant. || **2.** Pastille aromatique préparée avec cette substance : *Une petit boîte jaune, remplie de cachous* (Camus).

◆ adj. invar. De la couleur brune du cachou : *La maison* [...] *coiffée de tuiles brunes et agrémentée de volets cachou* (Huysmans).

cachucha [katʃutʃa] n. f. (mot esp. ; 1837, Barbey d'Aurevilly). Danse espagnole d'un mouvement vif, en vogue au début du XIXe s.

cacique [kasik] n. m. (mot esp., empr. au caraïbe ; 1515, Du Redouer, au sens 1 ; sens 2, 1848, Esnault). **1.** Chef, dans certaines tribus d'Amérique aujourd'hui disparues. || **2.** *Arg. scol.* Élève reçu premier à l'École normale supérieure, et, *par extens.,* à un concours quelconque. || **3.** *Vx.* Homme qui occupe une place de premier plan dans sa profession, son domaine d'activité : *Tous les potentats des puits à pétrole, tous les caciques du cochon salé accoururent à la vente Stewart* (Huysmans).

caco- [kako], élément tiré du gr. *kakos,* mauvais, et que l'on retrouve comme préfixe dans certains mots d'origine grecque.

cacochyme [kakɔʃim] adj. et n. (du gr. *kakokhumos,* humeur mauvaise, de *khumos,* humeur ; 1503, G. de Chauliac). **1.** D'une constitution débile (souvent ironiq.) : *Lui, dans la force de l'âge et de la santé, lui, toujours aux aguets, si vif sur le point de ne pas perdre son temps, lui, il avait dormi dans un fauteuil, à quatre heures de l'après-midi, comme un vieillard cacochyme* (Montherlant). || **2.** *Fig.* D'un esprit aigri ou fantasque.

• SYN. : **1** *maladif, malingre, souffreteux* (fam.), *valétudinaire ;* **2** *lunatique, quinteux* (fam.). — CONTR. : **1** *robuste, sain, valide, vigoureux ;* **2** *affable, amène, avenant, égal, placide, serein.*

cacographe [kakɔgraf] n. m. (du préf. *caco-* et du gr. *graphein,* écrire ; 1829, Boiste). Personne qui écrit mal, qui fait des fautes : *Le moindre cacographe est membre d'une société savante* (Balzac). *Je serais moins dur maintenant pour le père Chocarne, cité dans un lot de pieux cacographes* (Huysmans).

cacographie [kakɔgrafi] n. f. (du préf. *caco-* et du gr. *graphein,* écrire ; 1579, Joubert). **1.** Orthographe fautive. || **2.** Faute de langue et de style.

cacographier [kakɔgrafje] v. intr. (de *cacographie ;* XXe s.). Faire des fautes en écrivant : *Honoré de Balzac, harcelé par les recors, ne s'arrêtait pas de cacographier pour une Polonaise, en apôtre zélé du charabia* (Proust).

cacolet [kakɔlɛ] n. m. (du gasc. pyrénéen *cacoulet,* d'origine basque ; 1819, Boiste). **1.** Bât formé de deux sièges à dossier, pour le transport à dos de mulet des voyageurs ou des blessés en terrain difficile : *Des cacolets revenant des avant-postes avec les blessés qui se balancent aux flancs des mules et geignent doucement comme des agneaux malades* (Daudet). || **2.** Sorte de siège de toile forte, à dossier, muni de bretelles, qui permet, en montagne, de porter un blessé.

cacologie [kakɔlɔʒi] n. f. (gr. *kakologia,* de *kakos,* mauvais, et de *logos,* discours ; 1611, Cotgrave). Locution ou construction fautive.

cacophonie [kakɔfɔni] n. f. (gr. *kakophônia,* de *kakos,* mauvais, et de *phônê,* voix ; 1587, Ronsard). **1.** Rencontre de mots, de syllabes, de sons, ou répétition de phonèmes qui blessent l'oreille. || **2.** Mélange de sons qui produisent un effet discordant.

• SYN. : **1** *dissonance ;* **2** *charivari, tintamarre, vacarme.* — CONTR. : **1** *euphonie, harmonie.*

cacophonique [kakɔfɔnik] adj. (de *cacophonie ;* 1866, Larousse). Qui a le caractère de la cacophonie ; qui crée une impression auditive pénible.

• SYN. : *discordant, dissonant.* — CONTR. : *euphonique, harmonieux.*

cactées [kakte] n. f. pl. (de *cactus ;* 1803, Boiste, écrit *cacté ; cactées,* 1842, (Acad.). Famille de plantes grasses aux tiges charnues, gorgées d'eau, et dont les feuilles sont réduites à des épines.

• REM. Le terme scientifique est CACTACÉES, *cactées* étant le nom usuel.

cactus [kaktys] n. m. (mot lat., du gr. *kaktos,* artichaut épineux ; 1819, *Observateur des modes ;* a supplanté *cactier,* fin du XVIIIe s.). Nom de diverses plantes de la famille des cactées ou cactacées.

c.-à-d. Abrév. de C'EST-À-DIRE.

cadastral, e, aux [kadastral, -o] adj. (de *cadastre ;* 1790, Necker). Relatif au cadastre : *Registre cadastral. Il suffit de consulter le plan cadastral d'une commune française pour avoir, sur ce curieux pays, les renseignements les plus intéressants* (Duhamel).

cadastre [kadastr] n. m. (mot provenç., issu du bas gr. *katastikhon,* registre, par l'anc. ital. *catastro,* attesté par le vénitien *catastico* dès 1185 ; 1527, Pansier). Ensemble des documents topographiques et administratifs qui permettent de déterminer la propriété foncière et d'évaluer son revenu :

Le cadastre sert en particulier à la répartition de l'impôt foncier.

cadastrer [kadastre] v. tr. (de *cadastre ;* 1781, Turgot). Mesurer et inscrire au cadastre.

cadastreur [kadastrœr] n. m. (de *cadastrer ;* XIXe s.). Spécialiste qui établit le cadastre : *Sur la « Farandole », de la rafataille encore, mêlée de quelques cerveaux brûlés, tels que le notaire Cambalalette, cadastreur de la colonie* (Daudet).

cadavéreux, euse [kadaverø, -øz] adj. (lat. *cadaverosus ;* 1546, Rabelais). Qui a l'apparence d'un cadavre ; qui rappelle un cadavre : *Les hommes reniaient leurs maîtresses nocturnes, à les voir ainsi décolorées, cadavéreuses* (Balzac). *Teint cadavéreux.*
• SYN. : *livide, plombé, terreux.* — CONTR. : *coloré, éclatant, frais, rosé, vermeil.*

cadavérique [kadaverik] adj. (de *cadavre ;* 1787, Féraud). Qui a rapport au cadavre : *Il fraie le passage à deux infirmiers qui portent sur leurs mains nouées en forme de siège un gros homme, nu-tête, au teint cadavérique, les yeux clos* (Martin du Gard). *Rigidité cadavérique.*
• SYN. : *livide, plombé, terreux.* — CONTR. : *coloré, éclatant, frais, rosé, vermeil.*

cadavre [kadavr] n. m. (lat. *cadaver ;* XVIe s., *Chronique bordeloise,* au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Corps d'un homme ou d'un animal privé de vie : *Les vivants sont pressés de jeter le défunt à l'Éternité et de se débarrasser de son cadavre* (Chateaubriand). *Une balle, entrée à côté du nez, était sortie par la tempe opposée et défigurait ce cadavre d'une façon hideuse* (Stendhal). || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne pâle et amaigrie : *C'est un cadavre ambulant.* || **3.** *Arg.* Bouteille dont on a bu le contenu.
• SYN. : **1** *charogne, corps, dépouille, macchabée* (pop.), *mort, restes.*

caddie [kadi] n. m. (mot angl. signif. « commissionnaire » ; 1825, A. Pichot, écrit *cadie*). Au golf, jeune garçon portant les clubs d'un joueur.

1. cade [kad] n. m. (du gr. *kados,* tonneau ; 1793, *Décret de la Convention,* au sens 1 ; sens 2, 1832, Raymond). **1.** Mesure de capacité équivalant à 1 000 litres, qui faisait partie du système des poids et mesures adopté en 1793. || **2.** Dans les salines, baril.

2. cade [kad] n. m. (mot provenç., du bas lat. *catanum ;* 1518, Godefroy). Sorte de genévrier du Midi. || *Huile de cade,* goudron obtenu par distillation du bois de cet arbuste, employé en dermatologie et pour soigner les plaies des chevaux.

cadeau [kado] n. m. (provenç. *capdel,* chef, lettre capitale, du lat. pop. **capitellus,* petite tête ; 1416, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1659, Molière ; sens 3, 1669, Montfleury). **1.** *Vx.* Majuscule à enjolivures, employée au XVe s. dans les manuscrits. || **2.** *Class.* et *fig.* Divertissement offert à une dame (concert, bal, repas fin, etc.) : *Les sérénades et les cadeaux, que les présents ont suivis* (Molière). || **3.** Objet que l'on offre pour faire plaisir : *Elle achetait elle-même les cadeaux que Jones désirait offrir* (Camus). *Faire cadeau de quelque chose à quelqu'un, donner quelque chose en cadeau à quelqu'un.* || Fig. et fam. *Ne pas faire de cadeau à quelqu'un,* ne pas laisser passer la moindre faute ; ne pas ménager un adversaire.
• SYN. : **3** *don, gratification, libéralité, offrande, présent, souvenir.*

cadédiou [kadedju] et **cadédis** [kadedis] interj. (contraction de *cap de Dious,* tête de Dieu ; 1636, Corneille, *cadédiou ; cadédis,* 1671, Molière). Jurons gascons.

cadenas [kadna] n. m. (provenç. *cadenat,* du lat. *catena,* chaîne ; 1529, G. Tory, écrit *cathenat ;* forme actuelle, 1540, *Amadis ;* var. *cadenatz,* encore à la fin du XVIIe s.). **1.** *Class.* Coffret de métal précieux où l'on enfermait l'argenterie du roi ou des grands seigneurs : *Le roi d'Angleterre ayant la reine sa femme à sa droite et le roi à sa gauche, avec chacun leur cadenas* (Saint-Simon). || **2.** Petite serrure mobile, munie d'un arceau métallique qui se passe dans des pitons fermés.

cadenasser [kadnase] v. tr. (de *cadenas ;* 1569, Castelnau). **1.** Fermer avec un cadenas : *Cadenasser une porte, un coffre.* || **2.** Tenir enfermé, séquestré : *La massive Bastille n'était plus qu'une énorme serrure compliquée, qui cadenassait le condamné hors du monde vivant* (Hugo).
• SYN. : **2** *boucler* (fam.), *emprisonner, verrouiller.* — CONTR. : **2** *élargir, libérer, relâcher, relaxer.*

cadence [kadɑ̃s] n. f. (ital. *cadenza,* chute, cadence, du lat. *cadere,* tomber ; fin du XVe s., aux sens 1 et 4 [aussi sens de « chute » jusqu'à la fin du XVIe s.] ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Appui de la voix sur les syllabes accentuées, en fin de phrase ou de vers. || **2.** Rythme produit par l'arrangement des mots, la disposition des accents et des pauses, en prose et surtout en poésie : *Enfin, Malherbe vint et, le premier en France, | Fit sentir dans les vers une juste cadence* (Boileau). || **3.** Enchaînement d'accords marquant une étape dans l'évolution du discours musical. || Partie de soliste, improvisée ou écrite, précédant la conclusion d'un mouvement de concerto. || **4.** Répétition de sons, de mouvements ou d'événements qui se succèdent de façon régulière ou mesurée : *Holà ! ne pressez pas si fort la cadence* (Molière). || **5.** *Spécialem.* Rythme du travail d'un ouvrier, de la production d'un atelier ou d'une entreprise, du fonctionnement d'une arme : *La cadence d'une chaîne de montage.* || *À une bonne cadence,* à bonne allure. || *Cadence de tir d'une arme à feu,* nombre de coups qu'elle est capable de tirer en une minute. || **6.** *Par extens.* Rythme en général : *Nantes* [...], *où pour moi la cadence de la vie n'est pas la même qu'ailleurs* (Breton).
• SYN. : **2** *harmonie, nombre ;* **4** *allure, mouvement, rythme.*

◆ **En cadence** loc. adv. Selon un rythme régulier : *On n'entendait au loin, sur l'onde et sous les cieux, | Que le bruit des rameurs qui frappaient en cadence | Tes flots harmonieux* (Lamartine).

cadencé, e [kadɑ̃se] adj. (de *cadence ;* 1597, Cyre Foucault). **1.** Se dit du débit de la parole qui présente une cadence, qui se déroule avec une certaine régularité harmonieuse dans le rythme : *Les périodes cadencées de Bossuet. Sa voix était un peu cadencée et, par moments, s'envolait avec l'ampleur d'un hymne aux dieux* (Barrès). || **2.** Se dit de mouvements, d'actions qui se produisent à intervalles réguliers : *Le geste cadencé des rameurs.* || *Pas cadencé,* pas dont le rythme très régulier est nettement marqué : *Un régiment d'infanterie coloniale, en tenue de campagne, défilait au pas cadencé, sans musique, dans un silence saisissant* (Martin du Gard).
• SYN. : **2** *rythmé.* — CONTR. : **2** *inégal, intermittent, irrégulier.*

cadencer [kadɑ̃se] v. tr. (de *cadence ;* 1597, Cyre Foucault). [Conj. **1.**] **1.** Rythmer harmonieusement ses phrases : *Cadencer son débit.* || **2.** Soumettre à une allure régulière des mouvements, des gestes, etc. : *Cadencer son pas.*
• SYN. : 2 *rythmer.*

cadène [kadɛn] n. f. (provenç. *cadena,* chaîne, du lat. *catena ;* milieu du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, 1683, Jal). **1.** Chaîne à très longues mailles, fixée à la muraille d'un navire || **2.** *Arg.* et *vx.* Chaîne de forçat. || Convoi de forçats reliés à une chaîne unique.

cadenette [kadənɛt] n. f. (de Honoré d'Albert, sire de *Cadenet* [Provence], qui mit à la mode cette mèche de cheveux ; 1658, Brébeuf). **1.** Sous Louis XIII, longue mèche de cheveux que les hommes portaient à droite ou à gauche. || **2.** Au XVIIIe s., tresse de cheveux portée, de chaque côté de la tête, par certains corps de troupes, et remise à la mode par les muscadins.

cadet, ette [kadɛ, -ɛt] n. et adj. (du gasc. *capdet* [forme dialect. du provenç. *capdel*], chef ; XVe s., J. de Bueil, au sens de « puîné » [les capitaines gascons qui servaient dans l'armée royale au XVe et au XVIe s. étaient généralement des fils puînés de familles nobles] ; sens 3, 1671, Pomey ; sens 4, 1740, Acad.). **1.** Celui des enfants d'une famille qui vient après l'aîné. || **2.** Frère ou sœur plus jeune : *Avoir deux frères cadets.* || **3.** Dernier-né des enfants d'une famille :

Il est le cadet de six enfants. || **4.** *Branche cadette,* dans un arbre généalogique, branche issue d'un frère puîné. || **5.** Fig. et fam. *C'est le cadet de mes soucis,* c'est ce qui me préoccupe le moins.

◆ n. (sens 1, 1704, Trévoux ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1928, Larousse). **1.** Sans lien de parenté, personne moins âgée qu'une autre : *Je suis votre cadet de trois ans.* || **2.** Personne qui a moins d'ancienneté qu'une autre dans une compagnie, ou qui a otenu un titre après une autre. || **3.** En sports, jeune joueur dont l'âge est compris entre treize et seize ans ; jeune joueuse de quinze à seize ans.

◆ **cadet** n. m. **1.** *Vx.* Jeune gentilhomme qui servait d'abord comme simple soldat et ensuite comme bas-officier, pour apprendre le métier des armes. || **2.** Élève officier de certaines écoles militaires : *Les cadets de Saumur.*

cadi [kadi] n. m. (de l'ar. *al-qādī,* proprem. « celui qui décide », le juge ; 1351, Le Long). Juge musulman ayant des fonctions civiles et religieuses.

cadis [kadi] n. m. (mot provenç., peut-être de l'esp. *cadiz,* étoffe qui aurait été fabriquée à Cadix [esp. *Cadiz*] ; 1352, Gay). Tissu de laine assez épais et non peigné : *Deux grands coquins de bergers drapés dans des manteaux de cadis roux* (Daudet).

cadméen, enne [kadmeɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Kadmos,* n. pr. ; 1863, Littré). **1.** Qui appartient à Cadmos, fondateur légendaire de Thèbes, en Béotie. || **2.** Qui descend de Cadmos et, *par extens.,* Grec. || *Alphabet cadméen,* alphabet primitif des Grecs, qui se composait de seize lettres, dites *lettres cadméennes.*

cadmiage [kadmjaʒ] n. m. (de *cadmium ;* 1928, Larousse). Opération de revêtement d'une surface métallique par un dépôt électrolytique de cadmium. (On dit aussi CADMIUMAGE.)

cadmie [kadmi] n. f. (lat. *cadmia,* du gr. *kadmeia,* minerai de zinc extrait près de Thèbes, cité de *Kadmos ;* 1538, j. Canappe). Suie verdâtre, formée principalement d'oxyde de zinc, qui se dépose parfois au gueulard des hauts fourneaux.

cadmié, e [kadmje] adj. (de *cadmium ;* milieu du XX^e^ s.). ecouvert de cadmium : *Acier cadmié.*

cadmium [kadmjɔm] n. m. (de *cadmie ;* 1817, Stromeyer). Métal blanc, analogue au zinc, très brillant, malléable et ductile, utilisé en alliage et pour la protection des métaux.

cadmiumage n. m. V. CADMIAGE.

cadogan n. m. V. CATOGAN.

cadrage [kadraʒ] n. m. (de *cadrer ;* 1928, Larousse). En photographie et en cinématographie, mise en place de l'image par rapport au cadre du viseur de l'appareil de prise de vues.

cadran [kadrɑ̃] n. m. (lat. *quadrans,* de *quadrare,* être carré ; XIII^e^ s.). **1.** *Cadran solaire,* ou simplem. *cadran,* surface originellement carrée, portant des divisions correspondant aux heures du jour, et sur laquelle l'heure est indiquée par l'ombre d'un style projetée par le soleil : *Les cadrans solaires étaient connus de temps immémorial des Égyptiens, des Chaldéens ; ils l'étaient même des Hébreux* (Focillon). || **2.** Suface circulaire divisée en heures et minutes, et sur laquelle l'heure est indiquée par le déplacement de deux aiguilles : *Le cadran d'une montre, d'une horloge. Que l'aiguille circule sur un cadran d'or ou de bois, que le cadran plus ou moins large remplisse le chaton d'une bague ou la rosace d'une basilique, l'heure n'a que la même durée* (Chateaubriand). || Fam. *Faire le tour du cadran,* dormir douze heures de suite. || **3.** Surface portant des divisions ou des graduations, et qui, dans certains appareils, permet de lire les variations d'une grandeur (pression, vitesse, intensité d'un courant électrique, etc.) : *Le cadran d'un baromètre, d'un compteur, d'un ampèremètre. Le cadran d'une boussole.*

cadrat [kadra] n. m. (lat. *quadratus,* carré ; XVII^e^ s., Naudé, écrit *quadrat*). Petit lingot de métal plus bas que les lettres d'imprimerie, mais de même corps, et qui sert à compléter les lignes où la lettre ne remplit pas la justification.

cadratin [kadratɛ̃] n. m. (de *cadrat ;* 1680, Richelet, écrit *quadatin*). Cadrat dont l'épaisseur est égale à la force de corps.

1. cadre [kɑdr] n. m. (ital. *quadro,* du lat. *quadrus,* carré ; 1549, Rabelais, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, XX^e^ s. ; sens II, 1, 1809, Chateaubriand ; sens II, 2-3, 1866, Larousse ; sens II, 4, 1802, Chateaubriand).

I. 1. Bordure, originellement carrée, qui entoure un tableau, une glace, etc. || **2.** *Par extens.* Ensemble formé par un tableau et son cadre : *Les cadres qui ornaient le salon ont été décrochés.* || **3.** *Par anal.* Bâti en bois ou en métal, formant châssis ou armature : *Le cadre d'une fenêtre.* || *Spécialem.* Ensemble des tubes formant l'ossature d'une bicyclette ou d'une motocyclette. || Châssis de bois placé dans les ruches et dans lequel les abeilles établissent leurs rayons. || Dans la marine, lit en forte toile, dont le fond est maintenu rigide par une armature : *Ensuite, je me couchais, ou sur le tillac dans mon manteau, ou sous le pont dans mon cadre : je n'avais qu'à déployer le bras pour atteindre de mon lit à mon cercueil* (Chateaubriand). || Collecteur d'ondes utilisé en radio. || **4.** Grande caisse pour le transport des meubles par chemin de fer.

II. 1. Limites d'un espace : *La grande lune [...] éclairant la ville et le golfe avec son cadre arrondi de montagnes* (Maupassant). || L'espace ainsi délimité : *Habiter dans un cadre agréable.* || **2.** *Fig.* Entourage, milieu dans lequel on vit : *Enfant élevé dans un cadre rural.* || **3.** *Fig.* Ce qui borne, limite étroitement une activité, une réalité abstraite : *Sortir du cadre de ses fonctions. Toute philosophie est nécessairement imparfaite, parce qu'elle aspire à renfermer l'infini dans un cadre limité* (Renan). || **4.** Ce qui limite, circonscrit un sujet, et spécialement un sujet littéraire : *On y trouve, dans un cadre étroit* [le songe d'Énée, dans *l'Énéide* de Virgile], *tous les genres de beauté* (Chateaubriand). || Plan d'un ouvrage : *Le cadre d'un roman.*

• SYN. : **I, 1** *encadrement ;* **3** *carcasse, chambranle, charpente.* || **II, 1** *décor ;* **2** *cercle, compagnie ;* **3** *domaine, orbite, sphère ;* **4** *canevas, charpente, ossatue, schéma.*

◆ **Dans le cadre de** loc. prép. **1.** Dans les limites de : *Il a pris plusieurs initiatives dans le cadre de ses attributions.* || **2.** Dans l'ensemble dont le fait, la chose mentionnés ne sont qu'une partie (emploi blâmé par certains grammairiens) : *Un film présenté dans le cadre du festival de Cannes.*

2. cadre [kɑdr] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1796, Frey, au sens 1 ; sens 2-3, 1839, Landais ; sens 4, milieu du XX^e^ s.). **1.** *Autref.* Tableau où figurait, par catégories, la liste du personnel affecté à un corps de troupes, à une armée. || **2.** *Auj.* Liste des officiers et sous-officiers, et de tous les militaires exerçant une fonction de commandement : *Cadre de réserve. En cas de licenciement, on est rayé des cadres.* || Ensemble de ce personnel lui-même : *Faie partie des cadres d'un régiment.* || **3.** (Au plur.) Ensemble du personnel d'encadrement, du personnel dirigeant d'une entreprise, d'une administration : *La retraite des cadres. Le représentant des cadres au comité d'entreprise.* || **4.** *Un cadre,* un membre de ce personnel (sens critiqué par certains grammairiens) : *Il est cadre dans une usine de textiles. Cadre supérieur, cadre moyen.*

cadrer [kɑdre] v. intr. (de *cadre ;* 1539, R. Estienne, *cadrer à ; cadrer avec,* 1666, Molière). *Cadrer avec quelque chose,* concorder exactement ou logiquement avec (avec un sujet désignant une chose) : *Écartez cette hypothèse, mon enfant. Elle ne cadre pas avec le caractère du duc de Brécé* (France). *Sans raison valable, nous avons renoncé à un système qui cadrait avec la réalité* (Tharaud). || *Faire cadrer,* s'arranger pour concilier, harmoniser.

• SYN. : *s'accorder, s'adapter, aller, s'assortir, coïncider convenir, correspondre.* — CONTR. :*choquer, contrarier, contrecarrer, contredire, détonner, jurer, s'opposer à.*

◆ v. tr. **1.** Effectuer un cadrage. || **2.** En tauromachie, immobiliser le taureau.

caduc, caduque [kadyk] adj. (lat. *caducus,* de *cadere,* tomber ; 1392, E. Deschamps au sens I, 1 ; sens I, 2, XVe s. ; sens I, 3, 1636, Monet ; sens I, 4, 1811, Wailly ; sens I, 5, XVIIe s., Bourdaloue ; sens II, 1671, Pomey).

I. 1. *Class.* et *littér.* Qui est sur le point de tomber en ruine : *Maison vieille et caduque* (Acad., 1694). *Tous ces murs sont caducs, et marqués à l'ongle noir du temps* (Suarès). || **2.** *Class.* et *littér.* Se dit des êtres animés qui sont très diminués par l'âge : *Tuer un chien devenu caduc au service de la famille, c'était une sorte d'impiété* (Chateaubriand). || **3.** Qui a cessé d'avoir cours ; démodé, périmé : *Une science caduque. Un legs caduc. C'est Fez, où se conserve* [...] *un moyen âge de prières, de vieille science caduque, de métiers immobiles, toute la civilisation de l'Andalousie mauresque* (Tharaud). || **4.** Qui tombe régulièrement après avoir rempli sa fonction : *Les bois du cerf sont caducs. Arbres à feuilles caduques.* || **5.** *Fig.* Qui disparaît avec le temps, passager : *Les pouvoirs des rois, légitimes mais transitoires, sont caducs dès leur naissance* (France).

II. Vx. *Mal caduc,* épilepsie, ou haut mal.

● SYN. : **I, 1** *branlant, chancelant ;* **2** *abattu, cassé, décrépit ;* **3** *abandonné, antique, dépassé* (fam.), *désuet, suranné, vétuste ;* **5** *éphémère, fragile, périssable, précaire, transitoire.* — CONTR. : **I, 1** *solide ;* **2** *jeune, robuste, valide, vigoureux ;* **3** *moderne, neuf, nouveau, vivace ;* **4** *pérenne, persistant ;* **5** *durable, éternel, immuable, impérissable, indestructible.*

caducée [kadyse] n. m. (lat. *caduceus,* altér. du gr. *kêrukeion,* bâton d'un héraut ; début du XVIe s., J. Le Maire de Belges [*caduce,* f., au XVe s.]). **1.** Attribut d'Hermès, baguette autour de laquelle s'entrelacent deux serpents (la concorde) et surmontée de deux ailes (l'activité), symbole de la Paix et du Commerce. || **2.** Faisceau de baguettes autour duquel s'enroule le serpent d'Épidaure et surmonté du miroir de la Prudence, attribut du corps médical.

caducité [kadysite] n. f. (lat. *caducitas ;* 1479, Delboulle). **1.** *Class.* et *littér.* État de ce qui menace ruine : *Ce pauvre vieux castel* [...] *s'était, malgré sa caducité, obstiné à rester debout* (Gautier). || **2.** *Class.* Vieillesse, période de la vie humaine s'étendant de la soixante-dixième à la quatre-vingtième année : *La caducité commence à l'âge de soixante et dix ans* (Buffon). || **3.** État de ce qui est précaire, fugitif : *La caducité de la condition humaine.* || **4.** Annulation des legs et des donations, dans le cas où la loi les déclare caducs.

● SYN. : **3** *précarité, vanité.* — CONTR. : **1** *solidité ;* **3** *continuité, éternité, pérennité.*

cadurcien, enne [kadyrsjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du lat. *Cadurci,* n. d'un peuple qui habitait Cahors et ses environs ; 1866, Larousse). Qui appartient à Cahors ; habitant ou originaire de cette ville. (On dit aussi CAHORSIN, E.)

cæcal, e, aux [sekal, -o] adj. (de *cæcum ;* 1654, Th. Gelée). Qui appartient à la région de l'intestin appelée *cæcum : L'appendice cæcal.*

cæcum [sekɔm] n. m. (du lat. médic. *intestinum cæcum,* intestin aveugle, le cæcum étant en cul-de-sac ; 1541, J. Canappe). Première portion du gros intestin.

cæsium ou **césium** [sezjɔm] n. m. (lat. *caesius,* bleu ; 1860, Bunsen et Kirchhoff). Métal alcalin analogue au potassium, dont le spectre présente deux raies bleues.

1. cafard, e [kafar, -ard] n. et adj. (de l'ar. *kāfir,* mécréant ; 1480, Gringore, écrit *caphar* [graphie fréquente au XVIe s.] ; au sens 3, 1839, Landais). **1.** Personne qui affecte la dévotion : *Laissons là les cafards de toutes les sectes* (Mérimée). || **2.** Se dit d'une personne dont le maintien exagérément humble dénote l'hypocrisie ; se dit aussi de son attitude, de sa physionomie : *Il se rappelait Simon de Battaincourt, l'ami de Daniel et de Jacques, avec son nez de chevreau, ses cheveux couleur de ficelle, son air doux, un peu cafard ; assez antipathique en somme* (Martin du Gard). *Joseph baissa la tête d'un air contrit, presque cafard* (Duhamel). || **3.** *Arg. scol.* Élève qui dénonce un camarade.

● SYN. : **1** *bigot, cagot, tartufe ;* **2** *fourbe, hypocrite, patelin, sournois ;* **3** *mouchard* (fam.), *rapporteur.* — CONTR. : **1** *dévot, mystique, pieux, religieux ;* **2** *franc, ouvert, sûr.*

2. cafard [kafar] n. m. (de *cafard* 1, par métaphore ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; au sens 2, 1898, Esnault). **1.** Nom usuel de la blatte. || **2.** *Fig.* et *fam.* Découragement, idées noires. || *Avoir le cafard,* être triste et déprimé.

● SYN. : **1** *cancrelat ;* **2** *bourdon* (pop.), *spleen.* — CONTR. : **2** *allégresse, élan, enthousiasme, gaieté, joie.*

cafardage [kafardaʒ] n. m. (de *cafarder ;* 1765, J.-J. Rousseau). **1.** *Class.* Langage de cafard. || **2.** *Arg. scol.* Action de cafarder.

● SYN. : **2** *mouchardage* (fam.).

cafarder [kafarde] v. intr. (de *cafard* 1 ; fin du XVe s., écrit *capharder*). *Class.* Parler en faux dévot.

◆ v. intr. et tr. *Arg. scol.* Faire le délateur. || *Cafarder quelqu'un,* le dénoncer.

● SYN. : *cafeter* (pop.), *moucharder* (fam.), *rapporter.*

cafarderie [kafardəri] n. f. (de *cafard* 1 ; XVe s.). *Vx.* Manières de cafard.

cafardeux, euse [kafardø, -øz] adj. et n. (de *cafard* 2 ; 1919, Esnault). *Fam.* Qui éprouve de la mélancolie : *Il était tout cafardeux à la pensée de repartir.*

◆ adj. **1.** *Fam.* Qui dénote de la tristesse : *Un air cafardeux.* || **2.** *Fam.* Qui donne des idées noires : *Un temps cafardeux.*

● SYN. : **1** *chagrin, mélancolique, noir, nostalgique, sombre, triste ;* **2** *funèbre, lugubre, maussade, morne, sinistre, triste.* — CONTR. : **1** *enthousiaste, gai, joyeux ;* **2** *amusant, plaisant, radieux, réjouissant.*

cafardise [kafardiz] n. f. (de *cafard* 1 ; 1551, A. Désiré). *Vx.* Caractère ou action de faux dévot.

café [kafe] n. m. (ital. *caffè,* de l'ar. *qahwa,* prononcé *kahvé* à la turque ; 1665, Sévigné, aux sens 1-2 ; sens 4, 1694, Brunot). **1.** Graine du caféier, qui contient un alcaloïde et un principe aromatique. || **2.** Infusion obtenue à partir de cette graine torréfiée et moulue : *Tu es debout devant le zinc d'un bar crapuleux | Tu prends un café à deux sous parmi les malheureux* (Apollinaire). *Le café fut donné aux peuples du Nord pour remplacer le soleil matinal* (Duhamel). || *Café noir,* infusion ordinaire de café (se dit par opposition à la préparation suivante). || *Café crème, café au lait,* café noir additionné de crème ou de lait : *Ils entrèrent dans un petit bar, au coin de la rue Vavin, et mangèrent une paire de croissants en buvant un café crème* (Duhamel). || Fam. *C'est un peu fort de café,* c'est excessif et inadmissible. || **3.** Moment où l'on prend le café, après un repas : *Dînez sans moi, j'arriverai au café.* || **4.** Établissement où l'on consomme du café ou d'autres boissons : [Il] *prenait l'absinthe sur la porte d'un petit café* (Daudet). || Vx. *Café chantant,* café dans lequel des musiciens et des chanteurs se faisaient entendre.

● SYN. : **4** *bar, bistrot* (pop.), *buvette, cabaret* (vx), *caboulot* (pop.), *estaminet, mastroquet* (pop.).

◆ adj. invar. Qui a une couleur d'un brun presque noir : *Une robe café.* || *Café au lait,* d'un beige assez soutenu.

café-concert [kafekɔ̃sɛr] n. m. (de *café* et de *concert ;* 1865, J. Vallès). *Vx.* Établissement public où l'on pouvait consommer en assistant à des spectacles de chant ou de variétés. (On a dit aussi CAF' CONC' par abréviation.)

● Pl. des CAFÉS-CONCERTS.

caféier [kafeje] n. m. (de *café ;* 1743, Geoffroy, sous la forme *cafier ;* 1791, *Encycl. méthodique,* écrit *cafeyer*). **1.** Arbrisseau des pays tropicaux qui produit le café. || **2.** Personne exploitant une plantation de caféiers.

caféière [kafejɛr] ou **caférie** [kaferi] n. f. (de *café ;* 1797, Gattel, *caféière ; cafeirie,* 1820, Laveaux). Terrain planté de caféiers.

caféine [kafein] n. f. (de *café ;* 1823, A. Richard). Alcaloïde du café, utilisé comme tonique.

caféisme [kafeism] n. m. (de *café ;* 1888, Larousse). Intoxication aiguë ou chronique par abus du café.

cafetan [kaftɑ̃] n. m. (turc *qaftān,* vêtement militaire ; 1537, Saint-Blancard). Robe des Orientaux, richement ornée : *Drapé dans un vaste cafetan couleur rouille* (Gide).

● REM. On écrit aussi CAFTAN.

cafétéria [kafeterja] n. f. (mot esp. ; XX^e s.). Dans certains établissements, lieu où l'on peut consommer du café ou d'autres boissons, chaudes ou froides.

caféterie [kafetri] n. f. (de *café ;* 1845, Bescherelle). *Vx.* Lieu public où l'on servait du café, des boissons chaudes, etc. : *Le cafetier voulait lui faire du café ou une tisane à la caféterie* (Proust).

cafetier, ère [kaftje, -ɛr] n. (de *café ;* 1680, Richelet, au sens de « qui vend du café en fève » ; sens actuel, 1740, Riche-let). Personne qui tient un café.

● SYN. : *bistrot* (pop.), *cabaretier, tenancier.*

● REM. Ne se dit guère au féminin, à cause de l'homonymie avec le suivant.

cafetière [kaftjɛr] n. f. (de *café ;* 1685, Ph.-S. Dufour). **1.** Appareil ménager qui sert à préparer l'infusion de café. || **2.** Verseuse d'un service à café. || **3.** *Arg.* Tête.

cafouillage [kafujaʒ] n. m. (de *cafouiller ;* début du XVIII^e s.). **1.** *Fam.* Fonctionnement désordonné, aboutissant à une situation confuse : *Il y a eu un cafouillage dans la transmission du message.* || **2.** *Fam.* En sports, jeu désordonné, qui se fait en violationd es règles.

● SYN. : **1** *cafouillis* (fam.), *confusion, pagaille* (fam.), *perturbation.*

cafouiller [kafuje] v. intr. (mot picard et normand, renforcement de *fouiller* avec le préf. péjo. *ca-* ; av. 1740, Cottignies). **1.** *Fam.* Agir de façon désordonnée : *Je cherche mon point de départ, comme le rameur qui écorche le sable et cafouille avant d'avoir trouvé l'eau profonde* (Arnoux). || **2.** *Fam.* Fonctionner de façon désordonnée : *Les images sont brouillées : le téléviseur cafouille.*

● SYN. : **1** *s'emberlificoter* (fam.), *s'embrouiller, s'emmêler, s'empêtrer, se tromper.*

cafouilleur, euse [kafujœr, -øz] ou **cafouilleux, euse** [kafujø, -øz] adj. et n. (de *cafouiller ;* début du XX^e s.). *Fam.* Qui agit sans ordre, qui embrouille tout, qui manque de clarté : *Un exposé cafouilleux. Bousculé, ignorant, vaillant, cafouilleux, il amusa d'abord par sa passion, qui ensuite effraya un peu deux ou trois personnes sensées* (Montherlant).

● SYN. : *confus, filandreux* (fam.), *fumeux, nébuleux.* — CONTR. : *clair, direct, limpide, lumineux.*

cafouillis [kafuji] n. m. (de *cafouiller ;* début du XX^e s.). *Fam.* Désordre, confusion : *Dans le cafouillis des problèmes posés* (Saint-Exupéry).

● SYN. : *chaos, pagaille* (fam), *pêle-mêle.*

cafre [kafr] n. et adj. (ar. *kāfir,* infidèle ; XVIII^e s.). Habitant de la Cafrerie (nom sous lequel on désignait autrefois la partie de l'Afrique située au sud de l'équateur, et qui s'applique aujourd'hui à certains territoires de la république d'Afrique du Sud). || Qui appartient à la Cafrerie et à ses habitants.

caftan n. m. V. CAFETAN.

cage [kaʒ] n. f. (lat. *cavea,* de *cavus,* creux ; 1155, Wace, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1527, Chevalet ; sens I, 5, 1928, Larousse ; sens II, 1 et 4, fin du XIX^e s. ; sens II, 2, 1676, Félibien).

I. 1. Loge de grande dimension, garnie de barreaux, servant à enfermer des animaux sauvages, et où, dans le passé, on a parfois retenu des hommes prisonniers : *Le tigre sur son dos* [...] | *À l'ombre des barreaux de la cage éternelle* (Hugo). || *Comme un ours en cage,* v. OURS. || **2.** Loge portative, faite de fins barreaux et dans laquelle on enferme les oiseaux ou de petits animaux : *Des serins en cage. Une cage d'écureuil. Une cage à lapins.* || Fig. *Cage à poules,* nom donné familièrement aux avions pendant la Première Guerre mondiale. || **3.** *Fam.* Prison. || **4.** *Par anal.* Pièce exiguë, ou établissement, maison où l'on est enfermé et privé de liberté : *Un pensionnaire qui ne s'habitue pas à vivre en cage.* || **5.** Au football, au hockey, au water-polo, les buts.

II. 1. *Cage d'ascenseur,* emplacement dans lequel circule la cabine de l'ascenseur. || **2.** *Cage d'escalier,* espace destiné à recevoir l'escalier. || **3.** *Cage de descente, d'extraction,* benne servant, dans une mine, à descendre et à remonter le personnel, le minerai. || **4.** *Cage thoracique,* partie du squelette formée par les vertèbres, les côtes, le sternum, et qui contient le cœur et les poumons.

● SYN. : **I, 2** *volière ;* **3** *boîte* (pop.), *geôle, taule* (pop.).

cagée [kaʒe] n. f. (de *cage ;* 1599, d'Esparron). Ensemble des oiseaux d'une cage.

cageot [kaʒo] n. m. (de *cage ;* 1467, *Ordonnance royale,* écrit *cajot* [encore au XIX^e s.], au sens de « petite cage pur oiseaux » ; sens actuels, 1907, Larousse). **1.** Emballage léger, à claire-voie, destiné au transport des volailles, des fruits ou des légumes. (On dit aussi CAGETTE.) || **2.** Contenu d'un cageot : *Un cageot de pêches.*

cagerotte [kaʒrɔt] n. f. (de *cage ;* 1551, Cotereau). Forme en osier, pour faire égoutter les fromages.

cagette [kaʒɛt] n. f. (de *cage ;* 1321, Du Cange). Syn. de CAGEOT.

cagibi [kaʒibi] n. m. (mot de l'Ouest, altér. de *cabagi, cabigi,* de *cabas* (v. ce mot), qui a signifié « coche d'osier tressé » [1751, *Encyclopédie*], « mauvais grand lit » [1826, Chateaubriand], etc. ; début du XX^e s.). *Fam.* Pièce très exiguë, réduit.

● SYN. : *appentis, débarras, soupente.*

cagna [kaɲa] n. f. (mot franco-provenç. signif. « niche, cachette », de *cagne,* chienne [v. CAGNARD 1] ; fin du XIX^e s.). **1.** *Arg. mil.* Abri militaire ; plus précisément, abri de tranchées pendant la Grande Guerre. || **2.** *Pop.* Maison, foyer.

1. cagnard, e [kaɲar, -ard] adj. (de l'anc. franç. *cagne,* chienne ; 1520, J. Ma-rot). *Vx* et *fam.* Paresseux, indolent.

2. cagnard [kaɲar] n. m. (même étym. qu'à l'art. précédent ; 1480, Delboulle, au sens de « petit pavillon » ; sens 1, 1527, Chevalet ; sens 2, 1792, Romme ; sens 3, fin du XV^e s.). **1.** *Class.* Endroit malpropre, lieu de prostitution : *Endureras-tu toujours que cette petite gueuse du coin de notre rue, qui était au cagnard il n'y a pas longtemps, me nargue quand elle me rencontre* (Sorel). || **2.** Sur les anciens voiliers, abri de toile pour la bordée de quart. || Sur les bateaux à passerelle, toile qui prolonge la rambarde et donne un abri supplémentaire à l'officier de quart. || **3.** Dans le Midi, lieu exposé au soleil et à l'abri du vent : *Jean* [...] *rentrait à Castelet s'abriter dans un creux de roche, ce que les Provençaux appellent un « cagnard »* (Daudet).

cagnardise [kaɲardiz] n. f. (de *cagnard* 1 ; 1540, Calvin). *Vx* et *fam.* Indolence, fainéantise : *L'hypocrisie, la cagnardise, l'iniquité ne sont très souvent séparées* [...] *que par un fil* (Huysmans).

1. cagne [kaɲ] n. f. (de l'anc. provenç. *canha,* chienne, du lat. pop. **cania ;* v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles*). *Vx* et *péjor.* Femme fainéante et méprisable.

2. cagne ou **khâgne** [kaɲ] n. f. (origine incertaine ; peut-être de *cagneux* 1 ; 1888, G. Esnault). *Arg. scol.* Classe de lycée préparant à l'École normale supérieure, section lettres.

1. cagneux, euse [kaɲø, -øz] adj. et n. (de *cagne,* chienne [d'après la forme de ses pattes antérieures] ; début du XVII^e s.). Se dit d'une personne qui a les genoux rapprochés et les pieds écartés : *Dans le brouillard s'en vont un paysan cagneux* | *Et son bœuf lentement dans le brouillard d'automne* (Apollinaire). || *Spécialem.* Se dit du cheval dont les pieds sont tournés en dedans.

◆ adj. *Jambes cagneuses,* jambes tordues à la hauteur des genoux.

2. cagneux, euse ou **khâgneux, euse** [kaɲø, -øz] n. (de *cagne* 2 ou *khâgne ;* 1888, G. Esnault). *Arg. scol.* Élève d'une cagne.

cagnotte [kaɲɔt] n. f. (du provenç. *cagnotto,* petit cuvier ; 1836, Raymond, au sens 1 ; sens 2-3, 1855, Siraudin). **1.** *Dialect.* Cuveau pour fouler la vendange. || **2.** Tirelire servant à contenir les mises des joueurs. || *Par extens.* Caisse commune alimentée par les contributions imposées aux membres d'une association, d'une société. || **3.** Somme recueillie dans cette caisse : *Dépenser la cagnotte.*

cagot, e [kago, -ɔt] n. et adj. (mot béarnais signif. « lépreux blanc » [dont la maladie ne causait aucune lésion terrifiante], appliqué par dérision aux bigots ; début du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, 1552, Rabelais). **1.** *Dialect.* Dans les pays méditerranéens, malheureux, déshérité, considéré comme le représentant d'une race maudite ; *par extens.,* individu dégénéré physiquement. || **2.** *Class.* et *littér.* Qui affecte une dévotion outrée, hypocrite : *Il ne faut pas prendre au pied de la lettre tout ce que les cagots nous content ici des hérétiques* (Mérimée). *La Bretagne leur aurait convenu sans l'esprit cagot des habitants* (Flaubert). *La Providence avait bien mal loti Julius : des deux beaux-frères qui lui restaient, l'un tounait au cagot, l'autre était marmiteux* (Gide).

• SYN. : **2** *bigot, cafard, faux dévot, tartufe.* — CONTR. : **2** *dévot, mystique, pieux, religieux ; athée, incroyant, irréligieux.*

• REM. On trouve aussi le fém. CAGOTINE : *Surpris de trouver chez une cagotine un si malicieux esprit de repartie, et sans doute tant de bon sens, l'oncle Anthime est momentanément désarçonné* (Gide).

cagoterie [kagɔtri] n. f. ou **cagotisme** [kagɔtism] n. m. (de *cagot ; cagoterie,* 1598, Ph. de Marnix ; *cagotisme,* 1667, Molière). *Class.* Dévotion outrée, hypocrite : *Quoique je ne m'attendisse pas à lui trouver la petite cagoterie des dévotes...* (Molière). *Lui qui connaît sa dupe et qui sait en jour | Par cent dehors fardés a l'art de l'éblouir ; | Son cagotisme en tire à toute heure des sommes, | Et prend droit de gloser sur tous tant que nous sommes* (Molière).

cagou [kagu] n. m. (var. de *cagot ;* début du XVe s., au sens de « lépreux » ; 1596, Pechon de Ruby, au sens de « lieutenant du roi des mendiants »). *Arg.* et *vx.* Mendiant.

cagoulard [kagular] n. m. (de *cagoule*). Membre de la Cagoule, nom donné au Comité secret d'action révolutionnaire, organisation terroriste active entre 1932 et 1940.

cagoule [kagul] n. f. (poitevin *cogole* [croisé avec *cagouille,* escargot], du lat. ecclés. *cucullа* [IVe s., saint Jérôme], lat. class. *cucullus,* capuchon ; 1552, Rabelais). **1.** Manteau de moine à capuchon et sans manches. || **2.** Capuchon percé à l'endroit des yeux : *Certaines confréries de pénitents portent la cagoule. Des formes blanches en cagoule, toujours masquées, glissaient, disparaissaient, dans cette nuit d'un autre âge* (Montherlant). || **3.** Sorte de passe-montagne, porté surtout par les enfants.

cahier [kaje] n. m. (lat. *quaterni,* distributif de *quattuor,* quatre, puis au sens de « groupe de quatre feuilles », 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *quaer ;* au sens de « assemblage de quatre feuilles de parchemin », l'orthogr. *cahier* n'apparaît qu'en 1611 [Cotgrave]). **1.** Ensemble formé par la réunion de plusieurs feuillets de papier, généralement réglé et destiné à l'écriture : *Cahier d'écolier, de brouillon, de musique.* || **2.** Chacune des feuilles imprimées et pliées qui composent un livre, une brochure : *Les cahiers peuvent comporter : 4 pages (format in-folio), 8 pages (format in-quarto), 16 pages (format in-octavo), 32 pages (format in-16), 36 pages (format in-18).* || **3.** *Cahier des charges,* recueil des droits et obligations des parties dans un contrat administratif.

◆ **cahiers** n. m. pl. **1.** Mémoires, notes, journal (avec une majuscule en ce sens) : *Les « Cahiers » de Montesquieu.* || **2.** Nom de certaines publications périodiques. || **3.** *Cahiers de doléances,* recueil des demandes et remontrances adressées par un corps de l'État au souverain, sous l'Ancien Régime, et plus précisément cahiers rédigés par les délégués aux États généraux de 1789.

cahin-caha [kaɛ̃kaa] loc. adv. (mots onomatop., probablem. influencés par la famille de *cahot* [var. *kahu-, cahy-, -cahan,* du XVe au XVIIe s.] ; 1552, Rabelais). *Fam.* Tant bien que mal ; avec peine : *Nous nous promettons de la suivre* [cette politique] *cahin-caha* (Bernanos). *La colonne s'ébranle de nouveau, fait, cahin-caha, une cinquantaine de mètres et stoppe encore* (Martin du Gard). *L'artillerie* [du XVIe s.] *va cahin-caha sur les chemins carrossables* (de Gaulle).

cahot [kao] n. m. (déverbal de *cahoter ;* milieu du XVe s.). **1.** Secousse éprouvée par une voiture roulant sur un terrain inégal. || **2.** *Fig.* Accident qui trouble le déroulement normal des événements : *Les cahots de l'existence.*

• SYN. : **1** *bond, saut, soubresaut ;* **2** *accroc, anicroche, heurt, péripétie, vicissitude.*

cahotage [kaɔtaʒ] n. m. (de *cahoter ;* 1694, Acad.). Secousses répetées produites par des cahots. (Rare.)

cahotant, e [kaɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *cahoter ;* 1798, Acad.). **1.** Qui provoque des cahots par sa surface inégale : *Route cahotante.* || **2.** Qui est secoué par des cahots : *Voiture cahotante. Elle prenait un tramway cahotant à impériale, qui venait de la Madeleine* (Aragon). || **3.** *Fig.* Hérissé d'obstacles provoquant des à-coups : *Une existence cahotante.*

• SYN. : **1** *cahoteux, inégal, raboteux ;* **2** *bringuebalant.* — CONTR. : **1** *égal, lisse, plat, uni.*

cahotement [kaɔtmɑ̃] n. m. (de *cahoter ;* 1769, Tissot). **1.** Secousse produite par un cahot. || **2.** *Fig.* et *littér.* Le fait d'être ballotté : *Le doux cahotement des songeries sommeillantes* (Goncourt).

cahoter [kaɔte] v. tr. (du francique **hottôn,* faire balancer, avec un renforcement péjor. du préf. *ca- ;* 1564, J. Thierry). **1.** Secouer par des cahots : *Chariots pesants, cahotés aux ornières* (Gide). || **2.** *Fig.* Faire subir des à-coups, des vicissitudes : *La fortune l'a longtemps cahoté.*

• SYN. : **1.** *ballotter, bringuebaler.*

◆ v. intr. **1.** Subir des cahots : *Nous cahotions dans notre calèche rapiécetée* (Chateaubriand). || **2.** *Par extens.* Avoir une démarche irrégulière, saccadée : *Il le regardait s'en aller, smoking cahotant le long du mur blanc* (Malraux).

cahoteux, euse [kaɔtø, -øz] adj. (de *cahot ;* 1678, *Arch. Poitou*). Qui fait éprouver ou qui subit des cahots : *Chemin cahoteux. Quelques secondes, il resta obsédé par le souvenir de cette journée dans le wagon cahoteux* (Martin du Gard).

cahute [kayt] n. f. (croisement de *hutte* et de *cabane ;* XIIIe s., E. Caupain, écrit *chaüte ; quahute,* XIVe s.). Cabane misérable, petite hutte ; baraque : *Je les pris pour les directeurs des marionnettes, qui devisaient devant la cahute de madame Gigogne, en attendant l'arrivée du public* (Chateaubriand). [Julien] *se fit une cahute avec de la terre glaise et des troncs d'arbres* (Flaubert). *Rien de plus triste que le litre de vin noir, si haut, si sale. On dirait qu'il va toucher le plafond de la cahute* (Duhamel).

caïc n. m. V. CAÏQUE.

caïd [kaid] n. m. (ar. *qā'id,* chef de tribu ; fin du XIIIe s., Aimé du MontCassin, écrit *caïte* [*caïd,* fin du XVIIe s.]). **1.** En Afrique du Nord, magistrat qui cumule les fonctions de juge, de chef de la police et de percepteur d'impôts. || **2.** *Pop.* Homme énergique, remarquable dans sa spécialité.

caïeu [kajø] n. m. (mot picard, métaphore de l'anc. franç. *chael,* du lat. *catellus,* petit chien ; 1651, Bonnefons). Bulbe secondaire, formé sur le côté du bulbe de certaines plantes et qui peut donner naissance à une plante nouvelle : *La tulipe se multiplie par caïeux.*

• REM. On écrit aussi CAYEU.

caïk n. m. V. CAÏQUE.

caillage [kajaʒ] n. m. (de *cailler ;* fin du XIXe s.). Action de faire cailler ; le fait de se cailler : *Le caillage du lait.*

caillasse [kajas] n. f. (du radical de *caillou* et du suff. péjor. *-asse ;* 1863, Littré). **1.** Pierre de qualité inférieure, très

due. || **2.** *Par extens.* Cailloux cassés, pierraille : *La caillasse sert à l'empierrement des chemins.*

caille [kaj] n. f. (lat. médiév. *quaccula,* d'origine onomatopéique ; fin du XII[e] s., *Chanson d'Antioche*). **1.** Petit oiseau migrateur voisin des perdrix, au plumage varié de divers tons de brun, qui habite les champs et les prairies de plaine : *La caille est un gibier apprécié.* || Fam. *Chaud comme une caille,* se dit d'une personne dont le corps est bien au chaud ; au *fig.,* d'une personne de tempérament ardent. || **2.** *Fig.* et *fam.* Terme d'affection appliqué à un enfant, à une jeune femme : *Ma petite caille.*

caillé [kaje] n. m. (part. passé substantivé de *cailler ;* début du XIV[e] s., au sens 2 ; sens 1, 1596, Hulsius). **1.** Partie du lait obtenue par coagulation et qui est utilisée à la fabrication du fromage. || **2.** Lait caillé.

caillebotis [kajbɔti] n. m. (de *caille-botte* [par comparaison avec les formes en damier où se font les *caillebottes*] ; 1678, Guillet, au sens 2 ; sens 1, 1922, Larousse). **1.** Treillis de lattes ou de rondins, que l'on place dans les endroits humides ou boueux pour permettre le passage à pied sec. || **2.** Ensemble de lamelles métalliques assemblées en treillis, employé comme grille d'aération ou posé au sol au-dessus des caniveaux.

caillebotte [kajbɔt] n. f. (de *caille-botter ;* 1546, Rabelais). Masse de lait caillé ; fromage blanc : *Tous les matins, au printemps, ces filles du Nord, descendant de leurs barques, comme si elles venaient encore envahir la contrée, apportent au marché des fruits dans des corbeilles, et des caillebottes dans des coquilles* (Chateaubriand).

caillebotter [kajbɔte] v. tr. (de *cailler* et de *botter,* mettre en bottes ; v. 1320, Chr. Legouais). Faire prendre en caillots.

◆ v. intr. Se prendre en caillots.

● SYN. : *cailler, coaguler, se figer, pendre.*

caille-lait [kajlɛ] n. m. invar. (de *cailler* et de *lait ;* 1701, Furetière). Nom usuel du gaillet, plante à laquelle on attribue la propriété de faire cailler le lait, bien qu'il n'en soit rien.

caillement [kajmɑ̃] n. m. (de *cailler ;* 1490, G.d e Chauliac). Action de faire cailler ; le fait de se cailler.

cailler [kaje] v. tr. (du lat. *coagulare ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *coaillier*). Faire prendre en caillots, coaguler.

◆ v. intr. ou **se cailler** v. pr. **1.** Se prendre en caillots. || **2.** Pop. *Cailler* ou *se les cailler,* avoir froid.

cailletage [kajtaʒ] n. m. (de *cailleter ;* v. 1770, J.-J. Rousseau). *Fam.* Bavardage de caillettes : *Le cailletage de sa cousine lui manquait. Il fallait qu'elle entendît cette voix bavarde et indiscrète* (Green).

cailleter [kajte] v. intr. (de *caillette* 1 ; fin du XVIII[e] s.). [Conj. **4 a.**] *Fam.* Bavarder à tort et à travers.

● SYN. :*babiller, caqueter, jacasser.*

1. caillette [kajɛt] n. f. (de *Caillette,* n. d'un bouffon de Louis XII et de François I[er] ; 1530, Marot ; d'abord masc. [encore chez Cotgrave, 1611], puis fém. sous l'influence de la syllabe finale). Personne bavade et frivole : *Ce caquetage nerveux d'une caillette moderne* (Goncourt).

2. caillette [kajɛt] n. f. (dimin. de *cail,* présure, issu du lat. *coagulum ;* 1398, *Ménagier de Paris*). Quatrième poche de l'estomac des ruminants, qui sécrète le suc gastrique.

caillot [kajo] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *cail* [v. CAILLETTE 2] ; XVI[e] s.). **1.** Masse semi-solide qui se forme dans le sang lorsqu'il se coagule : *Le caillot est formé de filaments de fibrine emprisonnant dans leurs mailles les filaments sanguins.* || **2.** Masse solide provenant d'une autre coagulation.

caillou [kaju] n. m. (gaulois **caljavo,* pierre ; 1164, Chr. de Troyes, écrit *chaillo* [*caillou,* forme normande, 1174, Benoît de Sainte-Maure], au sens 1 ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens 4, 1866, G. Esnault). **1.** Piere de petite ou de moyenne dimension : *Au bord d'un lac | On s'amusa à faire des ricochets | Avec des cailloux plats* (Apollinaire). || *Avoir le cœur dur comme un caillou,* manquer de sensibilité. || **2.** *Par extens.* Fragment de cristal de roche, de quartz, de jaspe, etc., susceptible d'être poli : *Caillou de Médoc, du Rhin.* || **3.** *Fig.* Épreuve, difficulté, obstacle : *La route de l'homme est semée de cailloux.* || **4.** *Pop.* Câne chauve, et tête (du point de vue de l'intelligence) : *As-tu remarqué seulement que ses cheveux tombent, à Cholet, et qu'on lui voit le caillou* (Colette). *Ne rien avoir dans le caillou.*

● Pl. *des* CAILLOUX.

● SYN. : **1** *galet, gravier, palet.*

cailloutage [kajutaʒ] n. m. (de *caillou ;* fin du XVI[e] s., Sully). **1.** Action d'empierrer, de garnir de cailloux : *Il surveillait le cailloutage de la route* (Flaubert). || **2.** Partie d'un ouvrage faite de cailloux : *Ces murs sont ainsi composés : un lit de grosses pierres, une maçonnerie mêlée, une couche de cailloutage* (Chateaubriand). || **3.** Béton fait de cailloux et de chaux hydraulique. || **4.** Pâte de faïence fine, composée d'argile et de silex ou de sable siliceux.

● SYN. : **1** *empierrement.*

caillouter [kajute] v. tr. (de *caillou ;* 1768, Brunot). Garnir de cailloux : *Caillouter une route.*

● SYN. : *empierrer.*

caillouteux, euse [kajutø, -øz] adj. (de *caillou ;* 1564, Thierry, écrit *cailloueux ; caillouteux,* XVI[e] s.). **1.** Rempli de cailloux : *Chemin caillouteux.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Rude, dur, rocailleux : *L'homme le plus caillouteux, le plus atrabilaire* (Balzac). *Sa voix était caillouteuse* (Proust).

cailloutis [kajuti] n. m. (de *caillou ;* 1700, Liger). **1.** Cailloux concassés, pour l'entretien des routes. || **2.** Empierrement réalisé avec ces cailloux.

caïman [kaimɑ̃] n. m. (esp. *caimén,* altér. du caraïbe *acayouman ;* 1587, Fumée, écrit *caymane ; caïman,* 1588, L. de La Porte ; sens 2, 1950, Esnault). **1.** Crocodile de l'Amérique centrale et méridionale, à museau large et court. || **2.** *Arg. scol.* Ancien élève, devenu agrégé, qui sert de préparateur ou de directeur d'études, à l'École normale supérieure.

caïque [kaik] n. m. (ital. *caicco,* du turc *qayiq ;* 1575, *Lettre à Villeroy*). Embarcation turque, légère, à voiles ou à avirons : *Vous auriez dû être Pierre Loti traversant le Bosphore dans un caïque, pour retrouver une jeune princesse turque* (Romains).

● REM. On écrit aussi CAÛC et CAÛK.

cairn [kɛrn] n. m. (mot irland. ; 1797, Mackenzie, écrit *carn* [*cairn,* 1833, Michelet]). **1.** Tumulus de terre ou de pierres élevé par les Celtes. || **2.** Amas de pierres, élevé comme point de repère par les explorateurs des égions polaires et les alpinistes.

caisse [kɛs] n. f. (provenç. *caissa,* du lat. pop. **capsea,* lat. class. *capsa,* cassette ; milieu du XIV[e] s., écrit *quecce,* aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1732, Trévoux ; sens I, 4, XX[e] s. ; sens I, 5, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens I, 6, 1739, Marin ; sens I, 7, 1832, Raymond ; sens I, 8, 1808, d'Hautel ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1673, Brunot).

I. 1. Coffre de bois servant à l'emballage et au transport des marchandises. || *Par extens.* Son contenu : *Acheter une caisse d'oranges.* || Pop. et vx. *Mettre quelqu'un en caisse,* abuser de sa crédulité, se moquer de lui : *Si je raconte ça à des gens qui n'y sont pas allés* [à la guerre], *ils croiront que je les mets en caisse* (Dorgelès). || **2.** Boîte, récipient, servant à contenir quelque chose : *Caisse à outils.* || *Spécialem.* Grand bac, généralement en bois et de forme carrée, où l'on cultive des plantes, des arbustes : *J'ai aperçu les demoiselles assises au pied d'une caisse d'oranger* (Musset). || *Caisse à eau,* récipient métallique contenant l'eau douce nécessaie pour le voyage, à bord d'un navire, ou éservoir en tôle qui fait partie du tender et renferme l'eau d'alimentation d'une locomotive. || **3.** Ouvrage de menuiserie, boîte qui renferme un méca-

nisme ou protège un ensemble délicat : *Un grand gramophone, dont la caisse moderne jure avec tout le reste* (Bernstein). *Caisse de piano.* || **4.** Carcasse de la carrosserie d'une auto et, *par extens.*, la carrosserie elle-même. || **5.** Cylinde de divers instruments à percussion, tel le tambour, et, *par extens.*, l'instrument lui-même : *La grosse caisse est très employée dans la musique militaire.* || Vx et fam. *Battre la grosse caisse,* faire une réclame tapageuse. || **6.** Papier plié en carré, avec rebords, et servant à faire cuire certains mets délicats. || **7.** *Caisse du tympan,* cavité comprise entre le conduit auditif externe et l'oreille interne. || **8.** *Fig.* et *pop.* Poitrine : *Malade de la caisse.* || *S'en aller de la caisse,* être poitrinaire.

II. 1. Boîte, tiroir, meuble dans lesquels on dépose de l'argent. || *Caisse enregistreuse,* ensemble formé par un tiroir-caisse et une machine à calculer imprimante, qui totalise le montant des achats d'un client. || **2.** Guichet, lieu où se font les mouvements d'argent : *Veuillez régler à la caisse. Tenir la caisse.* || Fam. *Passer à la caisse,* payer après réception des marchandises ; recevoir sa paie, en parlant d'une ouvrier ; être renvoyé de son emploi et percevoir le solde de son compte. || **3.** Argent que renferme la caisse, et, *par extens.*, les fonds, l'argent liquide d'une entreprise, d'une association, etc. : *Un employé indélicat qui s'enfuit avec la caisse.* || *Caisse noire,* v. NOIR. || **4.** Établissement financier ou administratif qui reçoit des fonds en dépôt pour les administrer : *Caisse d'épargne. Caisse d'allocations familiales.* || *Par extens.* Les bureaux, l'immeuble où se trouvent les divers services de cet établissement : [Des] *femmes qui attendent à la porte d'une laide bâtisse en granit, la caisse des gens de mer* (Loti).

• SYN. : **I, 1** *boîte, colis, malle ;* **2** *boîtier, coffe, coffret ;* **4** *coque ;* **6** *caissette ;* **8** *coffre* (fam.). || **II, 1** *coffre-fort.*

caisserie [kɛsri] n. f. (de *caisse ;* 1877, Littré). **1.** Industrie de la fabrication des caisses et de tout ce qui s'y rattache. || **2.** Atelier où l'on fabrique spécialement des caisses.

caissette [kɛsɛt] n. f. (dimin. de *caisse ;* XVI[e] s., Ronsard). Petite caisse.

caissier, ère [kɛsje, -ɛr] n. (de *caisse ;* fin du XVI[e] s.). Personne qui tient la caisse d'un établissement commercial, d'une banque, etc.

caisson [kɛsɔ̃] n. m. (dér. normand ou provenç. de *casse* [lat. *capsa,* cassette], influencé par *caisse ;* 1636, Monet, au sens de « petite caisse d'expédition » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1787, Féraud ; sens 3, 1832, Raymond ; sens 4, 1694, Th. Corneille). **1.** Grande caisse montée sur roues, qui servait au transport des munitions d'artillerie : *Tantôt somnolant sur le caisson, tantôt marchant à côté* (Alain). || **2.** *Vx.* Petit coffre ménagé sous les sièges, dans une voiture : *Une débandade de paniers de champagne qui sortaient des caissons* (Zola). || **3.** Grande caisse en métal ou en béton armé, employée pour exécuter des travaux sous l'eau. || *Mal des caissons,* ensemble des troubles et des accidents dus à la décompression, et que l'on observe chez les ouvriers qui travaillent dans l'air comprimé. || **4.** Compartiment creux d'un plafond, résultant de l'assemblage des solives ou servant à la décoration : *C'est la grande salle moyenâgeuse d'un palais de justice, avec un plafond compliqué, à caissons peints rehaussés d'or* (Martin du Gard). || **5.** Pop. *Se faire sauter le caisson,* se brûler la cervelle.

caissonné, e [kɛsɔne] adj. (de *caisson ;* 1885, Daudet). Qui comporte des caissons ; orné de caissons : *Les petites flammes droites des lustres et les dorures du plafond caissonné* (Daudet). *Des galeries latérales* [...], *aux solivages de bois d'épine et de cèdre, aux plafonds caissonnés, dorés comme des châsses* (Huysmans).

cajoler [kaʒɔle] v. intr. (adaptation, sous l'infl. de *cage,* de *gaioler* [1564, Thierry], babiller et caqueter comme un geai en cage, du picard *gaiole* [XII[e] s.], cage pour oiseaux, lat. *caveola,* dimin. de *cavea,* cage ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1629, Brunot ; v. tr., fin du XVI[e] s., d'Aubigné). **1.** Crier, en parlant du geai. || **2.** *Class.* Bavarder, notamment pour échanger des propos galants : *Tudieu ! Comme avec lui votre langue cajole* (Molière).

◆ v. tr. **1.** *Class.* Flatter : *On peut dire, sans vous cajoler, que l'original est moins bon que la copie* (Chapelain). || **2.** Class. et littér. *cajoler une femme,* lui faire la cour : *Le soir il portait de grands canons et les galants d'or pour aller cajoler les dames* (Furetière). *Une veuve que tous ces beaux messieurs de la noblesse cajolent, parce qu'elle a des millions* (Stendhal). || **3.** Entourer de soins tendres et caressants : *Cajoler un enfant.* || **4.** Chercher à séduire par des manières exagérément affectueuses : *Cajoler un oncle à héritage.*

• SYN. : **2** *courtiser ;* **3** *câliner, caresser, chouchouter* (pop.), *couver* (fam.), *dorloter* (fam.), *gâter, pouponner* (fam.) ; **4** *amadouer, enjôler, flatter.* — CONTR. : **3** *brutaliser, malmener, rudoyer ;* **4** *brusquer, tarabuster* (fam.).

cajolerie [kaʒɔlri] n. f. (de *cajoler ;* fin du XVI[e] s.). **1.** Paroles, manières caressantes et tendres : *Les amants habitués aux cajoleries du laisser-aller quotidien* (Balzac). || **2.** *Class.* Flatterie, louange exagérée dans un dessein intéressé : *Le roi de Prusse ayant offert* [...], *je lui ai répondu avec la cajolerie qu'il faut mettre dans les lettres qu'on écrit à des rois victorieux* (Voltaire).

• SYN. : **1** *câlinerie, caresse, chatterie* (fam.), *gâterie, tendresse.* — CONTR. : **1** *bourrade, brimade, brusquerie, brutalité, coup, violence.*

cajoleur, euse [kaʒɔlœr, -øz] adj. et n. (de *cajoler ;* fin du XVI[e] s.). Qui s'adonne volontiers aux cajoleries : *On les croit tendres, ils sont cajoleurs* (Gide).

• SYN. : *câlin, flagorneur, flatteur.* — CONTR. : *bourru, brusque, brutal, dur, rébarbatif, revêche, rude, sec.*

cake [kek] n. m. (mot angl. signif. « gâteau » ; 1795, La Tocnaye). Gâteau d'origine anglaise, garni de raisins de Corinthe et de fruits confits.

cake-walk [kekwok] n. m. (mot angl. ; de *cake,* gâteau, et de *walk,* promenade ; 1895, Bourget). Danse syncopée d'origine négro-américaine, à la mode vers 1900.

cal [kal] n. m. (lat. *callum,* callosité ; fin du XIII[e] s.). **1.** Durillon qui se forme à l'endroit d'un frottement épété : *Avoir des cals aux mains.* || **2.** Cicatrice, généralement saillante, d'un os fracturé. || **3.** *Fig.* et *littér.* Endurcissement : *Pour avoir du cal au cœur, il n'en est pas moins bon* (Flaubert).

• Pl. *des* CALS.

• SYN. : **1** *callosité, calus.*

calabrais, e [kalabrɛ, -iz] adj. et n. (de *calabre,* région d'Italie ; XVIII[e] s.). Relatif à la Calabre ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région : *La sécheresse calabraise du teint* (Balzac). *Un enfant calabrais. Une Calabraise.*

◆ **calabrais** n. m. **1.** Dialecte de la Calabre. || **2.** Bonbon à base de réglisse.

calade [kalad] n. f. (mot d'origine provençale, de *caler* 2, faire descendre ; 1690, Furetière). Terrain en pente sur lequel on fait descendre un cheval au galop pour le dresser.

caladium [kaladjɔm] n. m. (mot du lat. des botanistes ; début du XIX[e] s.). Plante herbacée à souche tubéreuse, à fleurs odorantes et à feuillage coloré, don une multitude de variétés sont cultivées comme plantes d'ornement.

1. calage [kalaʒ] n. m. (de *caler* 1 ; 1866, Larousse). **1.** Action d'assurer l'équilibre d'une chose à l'aide d'une cale. || **2.** Réglage d'un appareil de précision dans une certaine position : *Calage d'une lunette astronomique.*

2. calage [kalaʒ] n. m. (de *caler* 2 ; 1863, Littré). **1.** Action de caler, de baisser une voile, un mât. || **2.** Arrêt brusque du moteur d'une automobile, dû à une cause fortuite (fausse manœuvre, insuffisance d'alimentation, etc.).

calaison [kalɛzɔ̃] n. f. (de *caler* 2 ; 1730, Savary des Bruslons). Enfoncement d'un navire dans l'eau.

• SYN. : *tirant d'eau.*

calambar [kalɑ̃bar] ou **calambour** [kalɑ̃bur] n. m. (du portug. *calambuco*, empr. au malais *kalambaq* ; 1540, Balarin). Bois exotique odorant, dont la poudre était autrefois utilisée pour sécher l'encre des lettres : *Je fournirai la poudre de calembour* (Sévigné).

• REM. On trouve aussi les formes CALAMBAC, CALAMBOUC.

calame [kalam] n. m. (lat. *calamus* ; XVIe s.). Roseau utilisé par les Anciens pour écrire sur papyrus, sur parchemin.

calaminage [kalaminaʒ] n. m. (de *se calaminer* ; XXe s.). Le fait de se recouvrir de calamine.

calamine [kalamin] n. f. (bas lat. *calamina*, altér. de *cadmia*, du gr. *kadmeia*, minerai de zinc ; XIIIe s., écrit *calemine*, au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse ; sens 3, 1928, Larousse). **1.** Silicate hydraté naturel de zinc. || **2.** Résidu charbonneux de la combustion des gaz, qui encrasse les cylindres d'un moteur à explosion. || **3.** Couche d'oxyde qui apparaît à la surface d'une pièce métallique fortement chauffée.

calaminer (se) [səkalamine] v. pr. (de *calamine* ; XXe s.). Se recouvrir de calamine.

calamistrer [kalamistre] v. tr. (du lat. *calamistratus*, frisé, de *calamistrum*, fer à friser ; XIVe s.). Onduler les cheveux avec le fer : *Ses cheveux étaient teints outrageusement, calamistrés, séparés au milieu par une raie bien nette* (Montherlant).

• SYN. : *anneler, boucler, friser.*

1. calamite [kalamit] n. f. (dér. savant du lat. *calamus*, roseau ; 1771, Trévoux). Plante fossile, à tige articulée comme celle des prêles, et qui abonde dans le carbonifère supérieur.

2. calamite [kalamit] n. f. (ital. *cala-mita*, de *calamo*, roseau [le roseau ayant servi de flotteur à l'aimant de la boussole] ; 1265, Br. Latini). **1.** *Class.* Pierre d'aimant. || **2.** *Class.* Aiguille aimantée de la boussole, et, *par extens.*, la boussole elle-même. || **3.** Espèce de marne ou d'argile blanche.

calamité [kalamite] n. f. (lat. *cala-mitas* ; 1355, Bersuire). **1.** Malheur, catastrophe qui atteint un pays, une contrée, un grand nombre de personnes : *La perte de ce souverain pontife si éclairé et si modéré serait, dans ce moment, une vraie calamité pour la Chrétienté et surtout pou la France* (Chateaubriand). *Il déplorait à l'égal des pires calamités les victoires de nos vaillantes armées* (France). || **2.** Grave infortune personnelle : *Devenir infirme est une calamité.*

• SYN. : **1** *cataclysme, désastre, fléau* ; **2** *épreuve, malheur, misère.* — CONTR. : **2** *bénédiction, bonheur, félicité, joie, plaisir.*

calamiteux, euse [kalamitø, -øz] adj. (lat. *calamitosus* ; XVe s., G. Tardif). **1.** *Class.* et *littér.* Qui s'accompagne de nombreuses catastrophes : *Un règne calamiteux. Une époque calamiteuse.* || **2.** Qui présente le caractère d'une calamité : *Le calamiteux tremblement de terre de 1755* (Tharaud). || **3.** Qui est ou paraît frappé par une calamité : *Une foule mélancolique ou calamiteuse* (Duhamel). *Je chante les chiens calamiteux, soit ceux qui errent solitaires, dans les ravines sinueuses des immenses villes, soit ceux qui ont dit à l'homme abandonné, avec des yeux clignotants et spirituels : « Prends-moi avec toi, et de nos deux misères nous ferons peut-être une espèce de bonheur ! »* (Baudelaire).

• SYN. : **1** et **2** *catastrophique, désastreux, fatal, funeste* ; **3** *infortuné, malheureux, misérable, pitoyable.* — CONTR. : **1** et **2** *béni, faste, heueux* ; **3** *comblé, heureux.*

calandrage [kalɑ̃draʒ] n. m. (de *calandrer* ; 1771, Schmidlin). Opération qui consiste à calandrer les étoffes, le papier.

1. calandre [kalɑ̃dr] n. f. (du bas lat. **colendra*, adaptation du gr. *kulindros*, cylindre ; fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Machine composée de cylindes, qui sert à lisser, lustrer ou glacer les étoffes, le papier. || **2.** Garniture métallique qui décore et protège le radiateur d'une automobile.

2. calandre [kalɑ̃dr] n. f. (provenç. *calandra*, du gr. *kalandra* ; XIIe s.). Grosse alouette du sud de l'Europe.

3. calandre [kalɑ̃dr] n. f. (peut-être même étym. qu'à l'art. prééd. [par analogie de forme] ; 1504, J. Le Maire de Belges). Genre de charançon dont les larves s'attaquent aux grains des céréales.

calandrer [kalɑ̃dre] v. tr. (de *calandre* 1 ; 1400, Godefroy). Passer à la calandre les étoffes, le papier.

calandreur [kalɑ̃drœr] n. m. (de *calandrer* ; 1313, Godefroy). Ouvrier spécialisé dans la conduite de la calandre à papier.

calanque [kalɑ̃k] n. f. (provenç. *calanco*, de *cala*, crique ; 1678, Guillet). Crique profonde et étroite, aux parois escarpées, en Méditerranée.

calao [kalao] n. m. (mot malais ; fin du XVIIIe s.). Oiseau tropical (Asie, Insulinde, Afrique), au bec orné d'une corne.

calbombe ou **calebombe** [kalbɔ̃b] n. f. (de *caleil*, lampe rustique, avec influence de *chandelle* pour le genre ; 1878, G. Esnault). *Arg.* Chandelle, et, *par extens.*, lampe électrique : *Tu devrais souffler la calebombe, à cause des mouches* (Duhamel).

calcaire [kalkɛr] adj. (lat. *calcarius*, de *calx*, chaux ; 1751, *Encyclopédie*). Qui contient du carbonate de calcium : *Terrain calcaire.*

◆ n. m. Roche à base de carbonate de calcium.

calcanéum [kalkaneɔm] n. m. (lat. *calcaneum* ; 1541, J. Canappe). Os du tarse qui forme la saillie du talon.

calcédoine [kalsedwan] n. f. (lat. *chalcedonius*, du gr. *Khalkêdôn*, ville de Bithynie ; XIIe s., Marbode). Variété de silice translucide, utilisée en joaillerie.

calcémie [kalsemi] n. f. (du lat. *calx, calcis*, chaux, et du gr. *haima*, sang ; milieu du XXe s.). Quantité de calcium dosée dans le sang.

calcéolaire [kalseɔlɛr] n. f. (dér. savant du lat. *calceolus*, petit soulier ; av. 1732, Feuillée). Plante ornementale d'origine américaine, cultivée pour ses très belles fleurs.

calcicole [kalsikɔl] adj. (du lat. *calx, calcis*, chaux, et *colere*, habiter ; 1877, Littré). Se dit des plantes qui poussent bien dans un sol calcaire.

• SYN. : *calciphile.*

calcification [kalsifikasjɔ̃] n. f. (du lat. *calx, calcis*, chaux, et *facere*, faire ; 1863, Littré). Dépôt de sels calcaires dans les tissus organiques.

calcifié, e [kalsifje] adj. (du lat. *calx, calcis*, chaux, et de *facere*, faire ; 1765, *Encyclopédie*). Qui est converti en sels de calcium insolubles : *Une lésion pulmonaire calcifiée.*

calcifuge [kalsifyʒ] adj. (du lat. *calx, calcis*, chaux, et *fugere*, fuir ; 1877, Littré). Se dit de plantes qui ne poussent pas dans un sol calcaire.

• SYN. : *calciphobe.*

calcin [kalsɛ̃] n. m. (déverbal de *calciner* ; 1765, *Encyclopédie*, aux sens 3-4 ; sens 1, 1878, Larousse ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Croûte calcaire qui se dépose sur les parois des bouilloires et des chaudières. || **2.** Croûte qui apparaît à la surface des pierres de taille exposées à l'eau de pluie. || **3.** Débris de verre broyé. || **4.** Verre utilisé pour les émaux.

calcination [kalsinasjɔ̃] n. f. (de *calciner* ; 1265, J. de Meung). Action de calciner : *Le plâtre est obtenu par la calcination du gypse.*

calciner [kalsine] v. tr. (dér. savant du lat. *calx, calcis*, chaux ; XIVe s.). **1.** Transformer en chaux sous l'effet d'un chauffage intense : *Calciner de la pierre à chaux.* || **2.** Soumettre à une température élevée qui provoque une combustion incomplète : *Calciner du bois.* || **3.** *Par extens.* Dessécher, brûler sous l'action d'une température trop forte : *Laisser calciner un gigot* ; et littér. : *D'énormes remparts calcinés de soleil* (Loti).

• SYN. : **3** *carboniser, embraser, griller, rôtir.*

calciphile adj. V. CALCICOLE.

calciphobe adj. V. CALCIFUGE.

calcique [kalsik] adj. (du lat. *calx, calcis,* chaux ; 1842, Acad.). Qui est relatif à la chaux ou au calcium : *Des sels calciques.*

calcite [kalsit] n. f. (du lat. *calx, calcis,* chaux ; 1866, Larousse). Carbonate naturel de calcium cristallisé : *Après sa mort, la substance exquise qu'il a formée, en déposant alternativement sur la paroi le produit organique de ses cellules à mucus et la calcuite de ses cellules à nacre, verra le jour* (Valéry).

calcium [kalsjɔm] n. m. (dér. savant du lat. *calx, calcis,* chaux ; 1808, Boiste). **1.** Métal du groupe des alcalino-terreux, blanc et mou : *J'ai lu que notre animal emprunte à son milieu une nourriture où existent des sels de calcium, que ce calcium absorbé est traité par son foie, et de là passe dans le sang* (Valéry). || **2.** *Fam.* Prodduit pharmaceutique renfermant des sels de calcium, utilisé comme fortifiant.

1. calcul [kalkyl] n. m. (lat. *calculus,* petit caillou ; 1546, Ch. Estienne). Concrétion pierreuse qui se forme dans divers organes de l'homme et des animaux : *Calculs biliaires, rénaux.*

2. calcul [kalkyl] n. m. (déverbal de *calculer ;* 1484, Chuquet, au sens 1 ; sens 2, 1708, Furetière). **1.** Opération ou ensemble d'opérations effectuées sur des données numériques pour trouver un résultat : *Le calcul d'un prix. Calcul des impôts, des taxes. Faire une erreur de calcul.* || **2.** Méthode particulière, système employé pour déterminer des relations mathématiques : *Calcul algébrique. Calcul infinitésimal, différentiel, intégral.* || *Spécialem.* Ensemble des règles permettant de résoudre les problèmes de l'arithmétique, et, *absol.,* l'arithmétique elle-même : *Cet enfant est bon en calcul. La journée commença par une leçon de calcul, science dont je n'avais pas le goût, mais le respect* (Duhamel). || *Calcul mental* ou *oral,* calcul effectué mentalement, sans le recours aux signes écrits. || **3.** *Fig.* Mesures habilement combinées pour obtenir un résultat, parvenir à ses fins : *Un abîme sépare ceux qui se conduisent par le calcul de ceux qui se conduisent par le sentiment* (Staël). *Le calcul égoïste de l'amant qui en a assez* (Martin du Gard). || *Par calcul,* dans une intention intéressée : *J'ai été épousé par calcul* (Maupassant). || *Sans calcul,* sans préméditation, spontanément : *Alors, sans aucun calcul [...], elle sentit croître en elle le désir naturel de le séduire* (Maupassant).

● SYN. : 3 *combinaison, desseins, intrigue, manigances, manœuvres, menées, plan.* — CONTR. : 3 *désintéressement, imprévoyance, spontanéité.*

◆ **calculs** n. m. pl. Appréciations, prévisions établies en fonction de diverses données : *Si j'en crois mes calculs, notre travail sera fini dans un an.*

● SYN. : *computation, estimation, évaluation, supputation.*

calculable [kalkylabl] adj. (de *calculer ;* 1741, Brémond). Qui peut être calculé.

● CONTR. : *incalculable.*

calculateur, trice [kalkylatœr, -tris] n. et adj. (de *calculer ;* 1546, Budé). **1.** Qui fait, qui sait faire des calculs : *En 1816, les plus habiles calculateurs de Saumur estimaient les biens territoriaux du bonhomme à près de quatre millions* (Balzac). || **2.** *Fig.* Qui cherche à prévoir, qui combine à l'avance : *Poincaré, qui est sec et calculateur* (Romains).

● CONTR. : 2 *imprévoyant, irréfléchi, primesautier, spontané.*

◆ **calculateur** n. m. Machine de calcul utilisant les cartes ou les bandes perforées, ou les rubans magnétiques.

◆ **calculatrice** n. f. Machine de calcul qui effectue les opérations simples de l'arithmétique.

calculé, e [kalkyle] adj. (part. passé de *calculer*). **1.** Se dit d'une action qui manque de spontanéité, qui est accomplie en vue d'obtenir certains avantages : *Un geste calculé. J'étais à mille lieues de croire qu'elle* [la confiance] *pût être calculée* (Mauriac). || **2.** Se dit de quelqu'un qui agit habituellement par calcul : *C'est un homme très calculé.*

● SYN. : 1 *affecté, étudié, intéressé.* — CONTR. : 1 *rréfléchi, naturel, spontané.*

calculer [kalkyle] v. tr. (bas lat. *calculare,* compter, et, au fig., apprécier ; 1372, J. Corbichon). **1.** Déterminer par le calcul, évaluer : *Calculer le prix d'un repas. Vous pouvez calculer les éclipses pour des millions d'années sans craindre que vos calculs soient trouvés faux* (France). || *Spécialem.* Régler sa dépense avec soin à la suite de calculs : *Calculer son budget.* || **2.** Déterminer la valeur, l'importance de quelque chose, en fonction de facteurs connus : *Calculer son élan pour franchir un large fossé.* || *Fig.* Combiner, régler en vue d'un but déterminé : *Calculer ses paroles, ses gestes. Le Nantais avait bien calculé son coup en l'éloignant* [Jack] *de l'atelier* (Daudet). || **3.** *Fig.* Évaluer à l'avance par la réflexion ; faire des prévisions : *M. Dupanloup n'avait pas callculé toutes les conséquences de ce qu'il faisait* (Renan).

● SYN. : 1 *chiffrer, compter ;* 2 *évaluer ;* 3 *apprécier, estimer, mesurer, peser, prévoir, supputer.*

◆ v. intr. **1.** Faire des calculs : *Machine à calculer.* || **2.** Dépenser avec parcimonie. || **3.** Combiner, tourner les choses à son avantage : *Un homme habile et qui sait calculer. Plus froidement vous calculerez, plus avant vous irez* (Balzac).

calculeux, euse [kalkylø, -øz] adj. (de *calcul* 1 ; 1540, P. Doré). **1.** Relatif aux calculs spécialement aux calculs urinaires : *Affection calculeuse.* || **2.** Qui a des calculs : *Vieillard calculeux.*

1. cale [kal] n. f. (allem. *Keil,* coin pour caler ; 1611, Cotgrave). Objet que l'on place sous ou contre un autre pour le maintenir d'aplomb ou l'immobiliser, pour conserver un écartement, etc. : *Mettre une cale sous un meuble.*

2. cale [kal] n. f. (déverbal de *caler* 2 ; XIIIe s., Godefroy, aux sens 1-2 ; sens 3, 1606, Nicot). **1.** Partie d'un navire située sous le pont le plus bas : *On arrime les marchandises dans la cale.* || Fig. et fam. *Être à fond de cale,* se trouver sans ressources. || **2.** Chacun des compartiments en lesquels se divise cette partie du navire : *Un navire à quatre cales.* || **3.** Partie inclinée d'un quai, prévue pour le chargement et le déchargement, le halage des bateaux. || **4.** *Cale de construction,* plan incliné sur lequel on construit les bateaux. || *Cale sèche,* bassin que l'on peut mettre à sec et dans lequel un navire peut être réparé.

3. cale [kal] n. f. (origine obscure ; peut-être métaphore d'[*é*] *cale,* écorce de noix ; 1474, O. de La Marche). **1.** De la fin du XIIe s. au commencement du XVe, coiffe emboîtant le crâne et que l'on portait seule ou sous le chapeau. || **2.** Au XVIIe s., béguin blanc des servantes et des filles de campagne : *Un matin, ma servante à cale | Fit entrer dans ma chambre sale | Votre laquais vert, jaune et gris* (Scarron).

calé, e [kale] adj. (part. passé de *caler* 1 ; 1781, Guillemain, au sens 1 ; sens 2, 1884). **1.** *Vx* et *fam.* Se dit de quelqu'un qui a une belle situation, qui est cossu : *Je donnerai dans vingt jours un grand bal, fais-toi faire un habit, viens-y comme un commerçant déjà calé* (Balzac). || **2.** *Fam.* Très instruit : *Je ne suis peut-être pas assez calée pour comprendre quoi que ce soit à toutes ces choses étonnantes* (Duhamel). || **3.** *Fam.* Se dit de ce qui est difficile à exécuter ou à comprendre : *Ce problème est trop calé pour moi.*

● SYN. ; 2 *ferré* (fam.), *fort, fortiche* (très fam.), *savant ;* 3 *ardu, compliqué, coton* (très fam.), *délicat, dur, malaisé.* — CONTR. : 2 *ignare, ignorant, illettré ;* 3 *aisé, commode, facile, simple.*

calebasse [kalbas] n. f. (esp. *calabaza ;* 1542, Du Pinet, écrit *calabasse,* au sens 1 ; sens 2, 1928, Larousse ; sens 3, 1829, G. Esnault). **1.** Fruit du calebassier et de diverses courges, qui, vidé et séché, sert de récipient. || **2.** Boutille de forme similaire. || Son contenu. || **3.** *Pop.* Tête. || Sein mou et tombant.

calebassier [kalbasje] n. m. (de *calebasse ;* 1637, A. de Saint-Lô). Nom d'un arbre de l'Amérique du Sud qui donne la calebasse.

calebombe n. f. V. CALBOMBE.

calèche [kalɛʃ] n. f. (allem. *Lalesche,* d'origine slave, peut-être du tchèque *kolesa,* sorte de voiture ; 1646, Livet, écrit *calège ;*

calèche, 1661, Molière). Voiture hippomobile découverte, à quatre roues, suspendue et légère, comportant un siège surélevé à l'avant et une capote à soufflet à l'arrière.

caleçon [kalsɔ̃] n. m. (de l'ital. *caqlzoni,* n. m. pl., de *calza,* bas, du lat. pop. **calcia,* lat. class. *calceus,* chaussure, guêtre ; 1578, H. Estienne). **1.** *Vx.* Sous-vêtement féminin qui descendait jusqu'au genou ou jusqu'au mollet : *Modeste, vêtue d'une délicieuse amazone de casimir vert bouteille* [...], *des bottines de velours aux pieds sur lesquelles badinait la garniture de dentelle de son caleçon* (Balzac). || **2.** Sous-vêtement masculin en forme de pantalon (*caleçon long*) ou de culotte (*caleçon court*). || *Caleçon de bain,* culotte très courte que l'on porte pour se baigner (vieilli).

● REM. Le mot s'employait jadis au pluriel avec le même sens.

calédonien, enne [kaledɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Calédonie,* n. anc. de l'Écosse ; 1866, Larousse). Qui est relatif à la Calédonie. || *Plissement calédonien,* plissement primaire qui a affecté en particulier l'Écosse et la Scandinavie.

caléfaction [kalefaksjɔ̃] n. f. (bas lat. *calefactio,* de *calefacere,* chauffer ; 1398, *Somme Gautier*). **1.** Action de s'échauffer (terme de physique). || **2.** Phénomène par lequel une goutte d'eau se maintient sur une plaque très chaude, soutenue par la vapeur qu'elle émet.

caleil [kalɛj] ou **chaleil** [ʃalɛj] n.m. (du lat. *caliculus,* petite coupe ; fin du XVᵉ s., *chaleil ; caleil,* XVIᵉ s., Rabelais). Lampe à huile rustique, en fer ou en laiton, munie d'une queue ou d'un crochet qui servait à la suspendre, et dont la mèche brûlait à l'air libre : *Sur la haute cheminée de campagne, où s'accrochait le caleil, la lampe de cuivre à forme antique* (Daudet). *Avant d'allumer le chaleil, la petite rêvait qu'elle se confiait à son cousin* (Pourrat).

calembour [kalɑ̃bur] n. m. (origine obscure ; 1768, Diderot). Jeu de mots fondé sur la différence de sens existant entre des mots qui se prononcent de la même façon (ex. : une *personnalité* — une *personne alitée*) : *Il remplaçait communément, n'étant pas très spirituel, le trait par le calembour* (Gide).

calembredaine [kalɑ̃brədɛn] n. f. (origine obscure ; 1798, Acad.). **1.** *Fam.* Plaisanterie cocasse : *Pourquoi* [...] *une calembredaine quelconque, un coq-à-l'âne inattendu ouvrent-ils la vanne de notre gaieté ?* (Maupassant). || **2.** Propos futile, sottise : *Débiter des calembredaines.*

● SYN. : **2** *baliverne, bêtise, fadaise, sornette.*

calendes [kalɑ̃d] n. f. pl. (lat. *calendae,* premier jour du mois ; 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Premier jour du mois, chez les Romains. || **2.** Fam. *Calendes grecques,* époque qui ne viendra jamais (les mois grecs n'ayant pas de calendes) : *Un projet renvoyé aux calendes grecques* (ou, par abrév., *aux calendes*) ; *par extens.,* avenir très éloigné : *Voilà mon expédition africaine ajournée aux calendes grecques, c'est-à-dire à l'automne* (Mérimée).

calendrier [kalɑ̃drije] n. m. (lat. *calendarium,* registre des dettes [les intérêts étant payés aux calendes, le premier jour du mois], puis sens actuel dans la langue ecclésiastique [Xᵉ s.] ; XIIᵉ s., Godefroy, écrit *kalendier* [*kalendrier,* v. 1298, *Livre de Marco Polo*]). **1.** Système de division du temps en accord avec les principaux phénomènes astronomiques : *Calendrier solaire, lunaire. Calendrier julien, grégorien.* || *Calendrier républicain,* calendrier institué par la Convention nationale en 1793, faisant commencer l'année entre le 20 et le 24 septembre du calendrier grégorien, et la divisant en douze mois de trente jours chacun (trois décades), plus cinq jours complémentaires qui devaient être consacrés à la célébration des fêtes républicaines. || **2.** Tableau des jours de l'année, avec leur répartition en semaines et en mois, et comportant éventuellement d'autres indications (saisons, lunaisons, noms des saints, etc.) : *Le calendrier des postes.* || Fam. et vx. *C'est un saint de notre calendrier,* nous l'aimons bien. || *Vouloir réformer le calendrier,* essayer de changer ce qui est déjà correctement établi et organisé. || **3.** Programme précis échelonné sur le temps dont on dispose : *Établir le calendrier de travail d'une assemblée.*

● SYN. : **2** *agenda, almanach, éphéméride.*

calenture [kalɑ̃tyr] n. f. (esp. *calentura,* du lat. *calere,* être chaud ; 1750, Prévost). *Vx.* Délire dû à la fièvre chaude ; fièvre chaude : *Comme deux anges que torture | Une implacable calenture, | Dans le bleu cristal du matin | Suivons le mirage lointain !* (Baudelaire).

cale-pied [kalpje] n. m. (de *caler* 1 et de *pied* ; 1928, Larousse). **1.** Petit butoir qui retient le pied du cycliste sur la pédale de sa bicyclette. || **2.** Plaque métallique où le passager d'une moto, d'un scooter, pose le pied.

● Pl. *des* CALE-PIEDS.

calepin [kalpɛ̃] n. m. (du n. de *Calepino,* Italien auteur de dictionnaires ; 1534, Des Périers, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** *Class.* Dictionnaire : *Jaquin* [...] *| Qui de ses revenus écrits par alphabet | Peut fournir aisément un calepin complet* (Boileau). || **2.** Petit carnet où l'on inscrit des notes : [Il] *reprit ses calculs sur son calepin* (Miomandre).

● SYN. : **2** *agenda.*

1. caler [kale] v. tr. (de *cale* 1 ; 1676 Félibien). **1.** Mettre d'aplomb ou de niveau à l'aide d'une ou de plusieurs cales : *Caler une armoire.* || **2.** Maintenir en bonne position ou dans une position stable en appuyant contre quelque chose : *Gérard retrouvait sa robe de chambre ; on l'installait, on le calait* (Cocteau). || **3.** Rendre immobile : *Caler une porte.* || **4.** Régler des organes mécaniques, les placer dans la position convenable à leur fonctionnement : *Caler un allumeur, une soupape.* || **5.** *Caler une bille,* la lancer en faisant ressort avec les doigts : *Une autre* [bille], *translucide, en cornaline, couleur d'écaille claire, dont je me servais pour « caler »* (Gide).

◆ **se caler** v. pr. **1.** Se mettre d'aplomb, s'installer dans une position stable et confortable : *l se cala dans un coin, à côté de la portière du couloir, et posa ses pieds sur l'autre banquette* (Gide). || **2.** Fig. et pop. *Se caler les joues, se les caler,* avaler une grande quantité de nourriture : *Trois Boches étaient en train de se les caler avec une omelette* (Dorgelès).

● SYN. : **1** *se carrer.*

2. caler [kale] v. tr. (provenç. *calar,* du gr. *khalân,* abaisser ; 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 3, 1928, Larousse). **1.** *Caler un mât,* l'abaisser sans retirer le gréement. || *Caler une voile,* La laisser glisser le long du mât qui la porte : *Le frémissement des mers, là où ses vaisseaux caleront la voile, nous indiquera le lieu de sa disparition* (Chateaubriand). || Vx et fam. *Caler la voile,* rabattre de ses prétentions. || **2.** *Caler une ligne, des filets,* les enfoncer dans l'eau et les tendre. || **3.** *Caler son moteur,* en provoquer l'arrêt par une fausse manœuvre.

◆ v. intr. **1.** Enfoncer dans l'eau, en parlant d'un navire : *Ce navire cale 8 mètres.* || **2.** *Fam.* Abandonner ce qu'on a entrepris, céder : *Un intraitable orgueil, jamais il ne calerait* (Flaubert). || **3.** *Moteur qui cale,* moteur qui s'arrête brusquement.

● SYN. : **2** *capituler* (fam.), *s'incliner, reculer, renoncer, se soumettre.* — CONTR. : **2** *continuer, poursuivre, résister, tenir.*

caleter ou **calter** [kalte] v. intr. ou **se caleter** [kalte] v. pr. (sans doute forme itérative de *caler* 2 ; 1798, G. Esnault). *Pop.* Partir rapidement, s'enfuir.

● SYN. : *se barrer* (pop.), *décamper* (fam.), *détaler.*

calfat [kalfa] n. m. (anc. provenç. *calfat,* du gr. byzantin *kalaphatês,* d'orig. ar. ; 1371, *Dict. général,* écrit *calefas*). Ouvrier qui calfate les navires : *On apercevait des maisonnettes plaisantes, qui pouvaient être des auberges, les demeures des bateliers, des calfats, des passeurs d'eau* (Duhamel).

calfatage [kalfataʒ] n. m. (de *calfater* ; 1527, Fréville). Action de calfater.

calfater [kalfate] v. tr. (anc. provenç. *calafatar,* du gr. byzantin *kalaphatein,* de l'ar. *qalfata* ; XIVᵉ s., écrit *calafater ; calfater,* XVᵉ s.). Boucher avec de l'étoupe et du gou-

dron, de la poix, du mastic, les fentes de la coque d'un navire pour la rendre étanche.

calfeutrage [kalføtraʒ] ou **calfeutrement** [kalføtrəmɑ̃] n. m. (de *calfeutrer ; calfeutrage,* 1586, Laudonnière ; *calfeutrement,* 1636, Monet). Action de calfeutrer ; son résultat : *On* [...] *aveuglait les fenêtres non pour voiler les lumières, car elles étaient misérables, mais par souci de calfeutrage* (Duhamel).

calfeutrer [kalføtre] v. tr. (altér. de *calfater,* sous l'influence de *feutre ;* 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen,* écrit *calefestrer ; calfeutrer,* 1547, Du Fail). Boucher soigneusement les fentes, les joints d'une porte, d'une fenêtre, de manière à empêcher l'air de passer.

◆ **se calfeutrer** v. pr. Rester enfermé, s'isoler volontairement : *Se calfeutrer chez soi par peur de la foule. On avait fait un grand effort pour combattre l'esprit casanier des Français. Ces gens-là se calfeutrent chez eux, ils ont peine à sortir* (Rolland).

● SYN. : *se claquemurer, se cloîtrer, se confiner, s'enfermer.* — CONTR. : *partir, sortir, voyager.*

calibrage [kalibraʒ] n. m. (de *calibrer ;* 1838, Acad.). **1.** Action de donner le calibre voulu du canon d'une bouche à feu ou à un projectile. || **2.** Action de vérifier les dimensions d'une pièce usinée. || **3.** Action de classer suivant le calibre : *Le calibrage des pêches.* || **4.** Évaluation de la longueur d'un texte (nombre de signes, de lignes ou de pages) avant sa composition typographique : *Dès que Plattner a pris le manuscrit en main pour commencer le calibrage, il s'évade, sans se laisser retenir* (Martin du Gard).

calibre [kalibr] n. m. (ar. *qālib,* forme de chaussure, moule à métaux ; 1478, Delboulle, au sens 1 ; sens 2-3, 1636, Monet ; sens 4-5, 1690, Furetière). **1.** Diamètre intérieur d'un cylindre creux, et en particulier du canon d'une arme à feu : *Le calibre d'un tube, d'un fusil.* || **2.** Diamètre d'un projectile : *La balle était de calibre de guerre, et les fusils à vent sont tous d'un calibre beaucoup plus faible* (Mérimée). || **3.** Diamètre de divers objets ou choses de forme arrondie ou cylindrique : *Calibre d'un fruit. Calibre d'une colonne.* || **4.** Instrument servant à vérifier le calibre d'une arme. || Instrument servant de mesure, d'étalon pour le contrôle des fabrications mécaniques. || En bijouterie, mandrin conique pour mesurer le diamètre des bagues. || **5.** En architectur, profil découpé servant à régler le détail d'une moulure à reproduire. || **6.** *Fig.* et *fam.* Caractère, valeur, importance d'une personne ou d'une chose : *Il est d'un tout autre calibre que son frère. Une erreur de ce calibre ne peut pas passer inaperçue.*

● SYN. : **3** *grosseur ;* **6** *classe, envergure, taille.*

calibrer [kalibre] v. tr. (de *calibre ;* 1552, Rabelais, au sens 1 ; sens 2-3, 1845, Bescherelle). **1.** Mettre au calibre voulu : *Un obus* [...] *qu'on avait fixé à un tour, pour le calibrer extérieurement* (Zola). || **2.** Mesurer le calibre de quelque chose. || Spécialem. *Calibrer un texte,* calculer le nombre de signes, de lignes ou de pages qu'il représente, avant de procéder à sa composition typographique. || **3.** Calsser suivant le calibre : *Calibrer des fruits.*

calibreur [kalibrœr] n. m. (de *calibrer ;* 1888, Larousse). Appareil pour mesurer le diamètre intérieur des tubes.

1. calice [kalis] n. m. (lat. *calix, -icis,* coupe ; v. 1131, *le Couronnement de Louis ;* le sens fig. de la loc. *boire le calice* [1675, Widerhold] est d'origine biblique [Matthieu, XX, 22]). **1.** Chez les Romains, vase à boire, de matières et de formes diverses. || **2.** Vase sacré dans lequel on verse le vin pendant le sacrifice de la messe : *M. l'abbé Lantaigne posa le calice avec le corporal et attendit que le desservant l'aidât à dépouiller ses ornements sacerdotaux* (France). || **3.** *Fig.* Dans le langage mystique, cruelle épreuve, douloureuse amertume : *Il nous arrive une affiction : c'est le calice que Dieu nous présente* (Bossuet). *Ô mon père ! fais que ce calice passe loin de moi* (Chateaubriand : transposition des paroles du Christ au jardin des Oliviers rapportées par les évangélistes). || Fig. *Boire le calice jusqu'à la lie,* supporter jusqu'au bout les plus grands malheurs, les plus durs affronts.

● SYN. : **1** *coupe, hanap ;* **3** *croix, fiel.*

2. calice [kalis] n. m. (lat. *calys, -ycis,* du gr. *kalux* [l'*i* est dû au précédent] ; milieu du XVI[e] s.). **1.** Enveloppe extérieure des fleurs, formée par les sépales, et généralement de couleur verte : *Si l'on entend frémir les abeilles sauvages | Sur les cloches de pourpre et les calices verts* (Leconte de Lisle). || **2.** Chacun des canaux excréteurs de l'urine situés dans le rein, et dont la réunion constitue le bassinet.

caliche [kaliʃ] n. m. (esp. *caliche ;* 1863, Littré). Minéral dont on extrait le nitrate de sodium, au Chili et au Pérou.

1. calicot [kaliko] n. m. (de *Calicut,* v. de l'Inde où fut d'abord fabriquée cette étoffe ; fin du XVII[e] s., écrit *callicoos ;* rare jusqu'au XIX[e] s.). **1.** Toile de coton : *Quand son trousseau fut usé, il acheta du calicot à quatorze sous l'aune pour remplacer son beau linge* (Balzac). *Avec mon tablier de calicot, mes manches de calicot, ma barrette de calicot, j'avais l'air d'un mouchoir de poche* (Gide). || **2.** Bande d'étoffe portant une inscription.

2. calicot [kaliko] n. m. (du n. d'un personnage d'un vaudeville ; 1817, Scribe et Dupin). *Pop.* et *ironiq.* Employé d'un magasin de nouveautés (vieilli) : [Elle] *souriait volontiers aux compliments des calicots* (Huysmans).

calicule [kalikyl] n. m. (lat. *calyculus,* petite coupe, de *calyx* [V. CALICE 2] ; 1546, Rabelais). Involucre constituant une sorte de second calice chez certaines fleurs (fraisier, œillet).

calier [kalje] n. m. (de *cale ;* 1845, Bescherelle). Matelot spécialement attaché aux travaux de la cale.

califat [kalifa] n. m. (de *calife ;* 1560, G. Postel). **1.** Dignité de calife. || **2.** Durée du règne d'un calife. || **3.** Territoire soumis à son autorité.

calife [kalif] n. m. (ar. *kalifa,* vicaire, lieutenant [de Mahomet] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *algalife*). Titre pris, après la mort de Mahomet, par les souverains musulmans investis du pouvoir temporel et spirituel.

californien, enne [kalifɔrnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Californie,* n. d'une région des États-Unis ; 1866, Larousse). Relatif à la Californie ; habitant ou originaire de cette région.

califourchon (à) [akalifurʃɔ̃] loc. adv. (du breton *kall,* testicules, et du franç. *fourche ;* XIII[e] s., sous la forme *a calefourchies ; calfourchon,* 1569, Ronsard ; *callifurchon,* 1611, Cotgrave). Assis dans la position d'un homme à cheval, les jambes écartées : *Les concierges eux-mêmes, chiens de garde endormis dans leurs niches, retardaient jusqu'au crépuscule le moment de venir savourer un peu de fraicheur, à califourchon devant leur porte* (Martin du Gard). *Il s'asseyait à califourchon sur une chaise, le menton collé au dossier* (Duhamel).

câlin, e [kɑlɛ̃, -in] adj. et n. (de *câliner ;* 1598, G. Bouchet). **1.** *Class.* Paresseux, mendiant, gueux : *Que fais-tu là, câlin ? Veux-tu travailler ?* (Trévoux). || **2.** Qui aime à donner et à recevoir des caresses : *On les croit tendres. Ils sont cajoleurs et câlins* (Gide).

● SYN. : **2** *affectueux, cajoleur, enjôleur, sentimental, tendre.* — CONTR. : **2** *abrupt, bourru, brutal, dur, revêche, rude.*

◆ adj. **1.** Qui est doux et caressant : *Il avait l'œil futé, le geste câlin* (Daudet). *« Je ne te reproche et ne te reprocherai jamais rien, Maman, tu le sais bien », dit-il avec un regard câlin* (Martin du Gard). *Il regardait Suzanne d'un œil câlin et railleur* (Duhamel). || *Faire câlin,* échanger des caresses. || **2.** *Fig.* Qui berce, alanguit ; qui incite aux caresses : *Une musique énervante et câline* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *aimant, amoureux.* — CONTR. : **1** *brusque, brutal, rogue, sec.*

câlinement [kɑlinmɑ̃] adv. (de *câlin ;* fin du XIX[e] s.). De façon câline : *Doucement, câlinement, Fanny essayait de lui reprendre*

la lettre (Daudet). *Il allumait câlinement ses yeux* (Proust).

• SYN. : *amoureusement, tendrement.* — CONTR. : *brusquement, brutalement, durement, rudement.*

câliner [kɑline] v. tr. (mot normand signif. « se reposer à l'ombre », du normand *caline*, anc. franç. *chaline*, chaleur, du lat. *calere*, faire chaud ; XVI^e s. ; sens actuel, 1808, d'Hautel). Caresser avec douceur et tendresse : *Câliner son enfant.*

• SYN. : *cajoler, chouchouter* (fam.), *choyer, couver* (fam.), *dorloter* (fam.), *pouponner* (fam.). — CONTR. : *brusquer, brutaliser, malmener, maltraiter, rudoyer.*

◆ v. intr. ou **se câliner** v. pr. *Class.* Paresser, se prélasser : *Un petit-maître qui se câline dans un fauteuil* (Trévoux).

câlinerie [kɑlinri] n. f. (de *câliner ;* 1830, Balzac). Manières tendres et caressantes : *La duchesse répondit par les plus jolies câlineries* (Balzac).

• SYN. : *cajolerie, caresse, chatterie.* — CONTR. : *brusquerie, brutalité, coup, dureté, rudoiement, sévices.*

calinotade [kalinɔtad] n. f. (de *Calino* [*t*], personnage naïf créé par les Goncourt [1852] et popularisé par un vaudeville de Barrière [1856] ; 1878, Larousse). Propos futile et niais : *Au lieu de consacrer des mémoires de cent pages à mettre des calinotades en faux langage scientifique* (Romains).

• SYN. : *bêtise, calembredaine, fadaise, niaiserie, sottise.*

caliorne [kaljɔrn] n. f. (provenç. *caliourno*, de *cau*, gros câble, du gr. *kalos ;* 1634, Cleirac). Gros palan à bord d'un navire.

calisson [kalisɔ̃] n. m. (du provenç. *calissoun*, forme dissimilée de *canissoun*, proprem. clayon de pâtissier, de *canis*, claie de roseaux, lat. pop. **cannicium*, de *canna*, roseau ; 1842, Acad.). Petit gâteau d'amandes pilées, à dessus glacé : *Les calissons d'Aix.*

• REM. On trouve aussi la forme CANISSON : *Ensuite, une foule d'autres provisions suivirent : figues, poivrons, et des canissons d'Aix, et de la poutargue des Martigues, des jujubes, des azeroles, des caroubes* (Daudet).

calleux, euse [kalø, -øz] adj. (lat. *callosus ;* 1314, Mondeville, écrit *cailleus* [*calleux*, début du XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1751, *Encyclopédie*). **1.** Qui a des callosités : *Une main rude, tannée, calleurse, déformée par le marteau ou la charrue* (Alain). *Ses mains étaient assez fines, sales, et non calleuses* (Duhamel). ‖ **2.** *Corps calleux*, une des parties du cerveau moyen qui unit les hémisphères cérébraux.

• CONTR. : **1** *doux, fin, lisse, tendre.*

calligraphe [kaligraf] n. (gr. *kalligraphos*, de *kallos*, beauté, et de *graphein*, écritre ; 1751, *Encyclopédie*). Personne qui a une belle écriture.

calligraphie [kaligrafi] n. f. (gr. *kalligraphia*, de *kallos*, beauté, et de *graphein*, écrire ; 1569, Godefroy). **1.** Art de bien former les caractères de l'écriture : *Je vis naître sous es doigts une série bizarre d'hiéroglyphes, qui n'appartenaient évidemment à la calligraphie d'aucun peuple* (Nerval). ‖ **2.** Écriture bien formée, mais appliquée.

calligraphier [kaligrafje] v. tr. (de *calligraphie ;* 1866, Larousse). Former avec soin et élégance les caractères de l'écriture : *J'ai calligraphié soigneusement l'adresse des Cigognes, à l'usage de quelques rares correspondants* (Gide). ‖ *Par extens.* Écrire avec trop d'application.

calligraphique [kaligrafik] adj. (de *calligraphie ;* 1842, Acad.). Se dit de ce qui se rapporte à la calligraphie : *Ce Du Puits* [...], *on l'appelait la « plume d'or » à cause de son adresse calligraphique* (Nerval).

callipyge [kalipiʒ] adj. (gr. *kallipugos*, de *kallos*, beauté, et de *pugê*, fesse ; 1786, *Encycl, méthodique*). Qui a de belles fesses : *La « Vénus Callipyge » est une statue du musée de Naples.*

callosité [kalozite] n. f. (lat. *callositas*, de *callus*, cal ; 1314, Mondeville, écrit *caillosité ; callosité*, début du XVI^e s.). Épaississement et durcissement de la peau dus à un frottement répété.

• SYN. : *cal, calus, durillon.*

calmant, e [kalmɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *calmer ;* 1751, *Encyclopédie*). **1.** Qui calme la douleur physique ou la surexcitation, la nervosité : *Craignant beaucoup de tuer son monde, Charles* [...] *n'ordonnait guère que des potions calmantes* (Flaubert). ‖ **2.** Qui apaise la douleur morale : *Des paroles calmantes.*

• SYN. : **1** *adoucissant, analgésique, antalgique, sédatif ;* **2** *apaisant, lénifiant, rassérénant.* — CONTR. : **1** *énervant, excitant, stimulant ;* **2** *agaçant, inquiétant, irritant, troublant.*

◆ **calmant** n. m. **1.** Remède calmant : *Prendre des calmants pour dormir.* ‖ **2.** *Fig.* Ce qui calme une douleur morale une anxiété, etc. : *Ces promesses furent un calmant de peu de durée.*

• SYN. : **1** *narcotique, sédatif, vulnéraire ;* **2** *baume, consolation.*

calmar [kalmar] n. m. (lat. *calamarius*, qui contient les roseaux à écrire ; fin du XII^e s., écrit *calamar* [*calmar*, XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1552, R. Estienne). **1.** *Class.* Écritoire portative : *C'est un critique généreux et qui croirait faire tort à son cal(e) mar et à son stylet de les employeur contre une vertu ordinaire* (Chapelain). ‖ **2.** Mollusque marin voisin de la seiche, pourvu de nageoires latérales triangulaires et d'une coquille cornée interne, ainsi nommé à cause du liquide noirâtre qu'il émet. (On dit aussi ENCORNET.)

1. calme [kalm] adj. (ital. *calmo*, de *calma* [V. CALME 2] ; début du XV^e s.). **1.** Qui est exempt d'agitation, de trouble, de bruit : *On entend du fond du port aux eaux calmes les détonations de la mer sur les brisants* (Daudet). ‖ **2.** *Fig.* Se dit de ce qui n'est pas marqué par des incidents, de ce qui se déroule d'une manière régulière : *Notre vie avait repris son cours très calme* (Gide). ‖ **3.** *Fig.* Qui manque d'animation ; qui n'a qu'une activité réduite : *Les affaires sont calmes.* ‖ **4.** Se dit d'une personne qui ne se laisse pas emporter : *Des gens fort sages, exempts de passions, calmes, imperturbables* (Courier). *Impénétrable comme sont les êtres calmes, dont le maximum d'expression ne dépasse pas l'ironie tempérée* (Colette). ‖ **5.** Se dit spécialement d'un malade lorsqu'il souffre moins.

• SYN. : **2** *paisible, serein, tranquille ;* **4** *impassible, imperturbable, placide, pondéré, posé, rassis.* — CONTR. : **1** *agité, bruyant, déchaîné, houleux ;* **2** *mouvementé, orageux, troublé, tumultueux ;* **3** *actif ;* **4** *bouillant, colérique, emporté, exalté, excité, impétueux, irascible, nerveux, violent.*

2. calme [kalm] n. m. (ital. *calma*, du gr. *kauma*, chaleur brûlante, et, par extens., calme de la mer qui en résulte ; début du XV^e s.). **1.** Absence d'agitation de l'atmosphère, immobilité de la mer : *Le calme de la terre et de la mer devant l'ouragan n'a pas plus de majesté* (Vigny). ‖ *Absol.* Absence de vent sur la mer. ‖ *Calme plat*, absence complète de vent, qui laisse la mer unie. ‖ **2.** État de ce qui n'est pas troublé par l'agitation, le mouvement, le bruit : *Un cri de terreur éperdu brisa le calme ambiant* (Daudet). [Le médecin] *voulait du calme, de la détente, de la suralimentation* (Cocteau). ‖ **3.** *Spécialem.* Absence de troubles publics, d'agitation politique : *Ramener le calme dans un État.* ‖ **4.** Absence d'activité, stagnation : *Le calme des affaires.* ‖ **5.** Absence de nervosité, maîtrise de soi : *Je commençai à examiner* [...] *avec plus de calme ce qu'il y avait de surnaturel dans l'éclat qui m'enivrait* (Vigny). *Devant la mauvaise foi, j'ai grand mal à garder mon calme* (Gide). ‖ **6.** *Fig.* Absence de sentiments violents, de passion, de désir ; paix intérieure : *Elle ne pouvait s'imaginer* [...] *que ce calme où elle vivait fût le bonheur qu'elle avait rêvé* (Flaubert). *Elle vit beaucoup d'hommes lui faire la cour sans perdre une seule fois le calme de son cœur* (Maupassant).

• SYN. : **1** *accalmie, bonace ;* **2** *paix, quiétude, tranquillité ;* **5** *assurance, flegme, impassibilité, imperturbabilité, sang-froid ;* **6** *ataraxie, détachement, sérénité.* — CONTR. : **1** *bourrasque, cyclone, orage,*

ouragan, tempête ; **2** *agitation, bruit, chahut* (fam.), *tapage, tumulte, vacarme ;* **3** *désordre, effervescence, révolution, secousse, trouble, violence ;* **5** *colère, courroux, déchaînement, emportement, énervement, excitation, fureur, irritation, nervosité, surexcitation ;* **6** *anxiété, inquiétude, trouble.*

calmement [kalməmɑ̃] adv. (de *calme ;* 1552, Ronsard). De façon calme : *Laure, attends un peu avant d'éclater. Écoute-moi calmement* (Mauriac).

calmer [kalme] v. tr. (ital. *calmare,* de *calma* [v. CALME 2] ; v. 1450. Gré-ban). **1.** Supprimer ou diminuer l'agitation de quelqu'un ou de quelque chose : *Quelques coups de fouet* [...] *calmèrent comme par enchantement cette agitation* (Gautier). *Le repos de la campagne le calma comme un bain frais* (Maupassant). *Des mesures libérales visant à calmer une émeute.* ‖ **2.** Supprimer ou diminuer une douleur : *Une fiole de laudanum pour calmer une rage de dents* (Maupassant). ‖ **3.** *Fig.* Diminuer l'intensité de, apaiser : *Seule tu sais calmer les tourments inconnus* (Samain).

• SYN. : **1** *détendre, pacifier, rasséréner, tranquilliser ;* **2** *affaiblir, alléger, atténuer, soulager ;* **3** *adoucir, endormir, fléchir, lénifer, modérer, tempérer.* — CONTR. : **1** *aiguillonner, attiser, déchaîner, exciter, surexciter ;* **2** *aviver, réveiller ;* **3** *allmer, embraser, entretenir, envenimer, exacerber, provoquer, raviver.*

◆ v. intr. En termes de marine, syn. de CALMIR : *Loin de calmer, la tempête augmentait à mesure que nous approchions de l'Europe, mais d'un souffle égal ; il résultait de l'uniformité de sa rage une sorte de bonace furieuse dans le ciel hâve et la mer plombée* (Chateaubriand).

◆ **se calmer** v. pr. **1.** Devenir plus calme, en parlant des éléments, d'un mal, etc. : *Enfin, l'ouragan se calma* (Maupassant). *L'épidémie commence à se calmer.* ‖ **2.** Retrouver son sang-froid, en parlant d'une personne.

• SYN. : **1** *se dissiper, s'éteindre, s'évanouir, tomber ;* **2** *se contenir, se rasséréner, se remettre.* — CONTR. : **1** *se déchaîner, s'exaspérer, se réveiller ;* **2** *s'emporter, s'énerver, s'inquiéter, se troubler.*

calmir [kalmir] v. intr. (autre forme de *calmer ;* 1788, Brunot). Devenir calme, en parlant du vent ou de la mer : *Au nord des Feroë, le temps calmit* (Vercel).

caló [kalo] n. m. (mot esp. ; 1960, Larousse). Argot espagnol moderne, formé surtout de locutions et de mots gitans.

calomel [kalɔmɛl] n. m. (du gr. *kalos,* beau, et *melas,* noir [le calomel, poudre blanche, est noir au début de sa préparation] ; 1752, *Encyclopédie*). Nom commercial du chlorure mercureux, poudre blanche aux propriétés purgatives et vermifuges.

calomniateur, trice [kalɔmnjatœr, -tris] adj. et n. (lat. *calumniator ;* XIIIe s., Godefroy). Qui calomnie : *Propos calomniateurs. Il a été la victime de calomniateurs.*

• SYN. : *détracteur, diffamateur.*

calomnie [kalɔmni] n. f. (lat. *calumnia ;* début du XIVe s.). **1.** Accusation grave et volontairement mensongère contre quelqu'un : *Il y a entre nous une petite guerre bien active de petites calomnies et de petites noirceurs* (Mérimée). ‖ **2.** Usage fréquent ou systématique de ce genre d'accusation (au sing. en ce sens) : *La calomnie, Monsieur ! Vous ne savez guère ce que vous dédaignez* [...]. *Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde, qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville en s'y prenant bien* (Beaumarchais).

• SYN. : **1** et **2** *attaque, dénigrement, diffamation.*

calomnier [kalɔmnje] v. tr. (lat. *calumniari ;* fin du XIVe s.). **1.** Attaquer quelqu'un par des propos volontairement infamants : *Les Espagnols se prétendent calomniés par Hugo, par Mérimée* (Gautier). ‖ Class. *Calomnier quelqu'un de quelque chose,* l'en accuser faussement : *Sévère aussitôt, courant à sa vengeance, | M'irait calomnier de quelque négligence* (Corneille). ‖ **2.** Dénaturer quelque chose par des interprétations volontairement fausses : *Les actions les plus nobles, les stmapthies les plus pures sont persécutées, calomniées* (Flaubert).

• SYN. : **1** *débiner* (fam.), *décrier, dénigere, diffamer, éreinter* (fam.), *médire de, noircir ;* **2** *déformer, fausser.* — CONTR. : **1** *blanchir* (fam.), *défendre, disculper, justifier, laver ;* **2** *exalter, glorifier.*

calomnieusement [kalɔmnjøzmɑ̃] adv. (de *calomnieux ;* 1377, Godefroy). D'une manière calomnieuse : *Ce que je ne puis pardonner à Phèdre* [...], *c'est d'avoir* [...] *accusé calomnieusement mon Hippolyte, lui imputant cette impure flamme qui la consumait* (Gide).

calomnieux, euse [kalɔmnjø, -øz] adj. (lat. *calumniosus ;* 1312, Godefroy). Qui contient des calomnies : *Propos, écrits calomnieux.*

• SYN. : *diffamatoire, venimeux.* — CONTR. : *dithyrambique, élogieux, flatteur, juste, laudatif.*

caloquet [kalɔkɛ] n. m. (de *calot* 1 ; XVIIIe s., G. Esnault). *Arg.* Chapeau : [Une camarade] *à la tignasse refoulée sous un caloquet hérissé de plumes rouges* (Huysmans).

calorie [kalɔri] n. f. (dér. savant du lat. *calor,* chaleur ; début du XIXe s.). **1.** Unité de quantité de chaleur, équivalant à la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1°C la température d'un gramme d'eau. (On l'appelle aussi PETITE CALORIE.) ‖ *Grande calorie,* quantité de chaleur équivalant à 1 000 petites calories. ‖ **2.** La même unité, employée pour mesurer la valeur énergétique des aliments : *La ration alimentaire normale d'un adulte est de 2 500 calories par jour.*

calorifère [kalɔrifɛr] adj. (du lat. *calor,* chaler, et *ferre,* porter ; 1807, *Académie des sciences*). Qui porte, répand la chaleur.

◆ n. m. *Vx.* Appareil destiné au chauffage d'un immeuble, comprenant essentiellement une source de chaleur unique et des circuits de distribution : *Calorifère à air chaud, à eau chaude. Des garçons de bureau somnolaient sur des banquettes rembourrées, dans la lourde chaleur des calorifères* (Daudet). *Il avait fallu quitter Balbec en effet, le froid et l'humidité étant devenus trop pénétrants pour rester plus longtemps dans cet hôtel dépourvu de cheminées et de calorifère* (Proust). *Le calorifère détraqué, la maison glaciale, sauf la seule salle à manger* (Gide).

calorification [kalɔrifikasjɔ̃] n. f. (de *calorifique ;* 1827, Acad.). Production de chaleur par les animaux.

calorifique [kalɔrifik] adj. (lat. *calorificus ;* 1772, Brunot [une première fois au XVIe s.]). Qui donne de la chaleur : *Des rayons calorifiques.*

calorifuge [kalɔrifyʒ] adj. et n. m. (du lat. *calor,* chaleur, et *fugere,* fuir ; 1888, Larousse). Qui est peu conducteur de la chaleur ; qui empêche la déperdition de chaleur : *Le liège est un calorifuge.*

calorifugeage [kalɔrifyʒaʒ] n. m. (de *calorifuger ;* milieu du XXe s.). Action de calorifuger.

calorifuger [kalɔrifyʒe] v. tr. (de *calorifuge ;* 1922, larousse). Recouvrir d'une substance calorifuge pour prévenir les déperditions de chaleur.

calorimètre [kalɔrimɛtr] n. m. (du lat. *calor,* chaleur, et de *mètre ;* 1789, Lavoisier). Appareil servant à la mesure des quantités de chaleur reçues ou cédées par les corps sous une influence quelconque.

calorimétrie [kalɔrimetri] n. f. (de *calorimètre ;* 1803, Boiste). Discipline de la physique qui a pour objet la mesure des quantités de chaleur.

calorimétrique [kalɔrimetrik] adj. (de *calorimétrie ;* milieu du XIXe s.). Relatif à la calorimétrie : *Mesures calorimétriques.*

calorique [kalɔrik] n. m. (du lat. *calor,* chaleur ; 1783, Brunot). *Vx.* Principe hypothétique de la chaleur : *Toutes choses* [...] *agitées par le travail intérieur du calorique* (Baudelaire). ‖ La chaleur en général.

◆ adj. *Ration calorique,* quantité d'aliments nécessaire à un organisme donné, considérée indépendamment des propriétés plastiques, vitaminiques et de l'équilibre

pondéral des différents aliments qui la composent.

calorisation [kalɔrizasjɔ̃] n. f. (du lat. *calor,* chaleur ; 1922, Larousse). Procédé de cémentation consistant à effectuer une diffusion d'aluminium à la surface d'un alliage ferreux.

1. calot [kalo] n. m. (de *calotte ;* 1751, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** *Class.* Fond de calotte. || **2.** Coiffure militaire, appelée aussi BONNET DE POLICE.

2. calot [kalo] n. m. (mot dialect. signif. « noix écalée », dér. de *cale,* forme déglutinée de *écale ;* 1690, Furetière, au sens de « noix » ; sens 1, 1866, Larousse ; sens 2, 1846, G. Esnault). **1.** Grosse bille utilisée par les enfants dans leurs jeux : *Ces billes énormes, en usage sous le nom de « calots » dans tous les collèges* (Courteline). || **2.** *Arg.* Œil : *La bouch' plus p'tit' que les calots* (Richepin).

calotin, e [kalɔtɛ̃, -in] n. et adj. (de *calotte ;* 1780, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1851, Landais). **1.** *Pop.* et *péjor.* Qui porte la calotte ; prêtre : *Des pièces de circonstance attiraient la foule ; un abbé paraissait sur scène ; le peuple lui criait : « Calotin ! calotin ! » et l'abbé répondait : « Messieurs, vive la nation ! »* (Chateaubriand). *C'est un fameux calotin que ce grand diable de curé* (Fabre). || **2.** *Fam.* Partisan des prêtres : *Quelques instants auparavant, l'auteur venait de se livrer aux élans solitaires de sa haine voltairienne contre les calotins* (Baudelaire). *À bas les moines, à bas les ratichons, à bas les calotins* (Huysmans).

calotte [kalɔt] n. f. (du moyen franç. *cale,* bonnet, du francique **skala,* coquille, écale ; 1394, Delboulle, aux sens 1-2 ; sens 3, 1808, d'Hautel). **1.** Petit bonnet rond qui couvre le sommet de la tête : *Il les ramasse* [ses cheveux] *sous une calotte noire qui lui descend jusqu'aux sourcils* (Sand). || *Spécialem.* Coiffure des ecclésiastiques : *La calotte noire des prêtres, violette des évêques, rouge des cardinaux, blanche du pape.* || Pop. et péjor. *La calotte,* les prêtres, le clergé, le parti clérical : *Je travaille pour la calotte. Mais on ne choisit pas son parti, n'est-il pas vrai ?* (France). || **2.** Partie d'un chapeau qui emboîte la tête. || **3.** *Fam.* Tape sur la tête. || **4.** Voûte de forme hémisphérique. || *Calotte des cieux,* le ciel. || *Calotte glaciaire,* territoires couverts de glace des régions polaires.

• SYN. : **3** *baffe* (pop.), *beigne* (pop.), *claque, gifle, soufflet, taloche* (fam.), *tarte* (pop.).

calotter [kalɔte] v. tr. (de *calotte ;* 1808, d'Hautel). **1.** *Fam.* Donner une tape, des tapes sur la tête. || **2.** *Fig.* et *vx.* Remuer fortement l'esprit : *Ce bouquin m'a fortement calotté* (Flaubert). || **3.** *Pop.* Dérober : *On lui a calotté sa montre.*

• SYN. : **1** *claquer, souffleter, talocher* (fam.), *taper.*

caloyer, ère [kalɔje, -ɛr] n. (gr. moderne *kalogeros* [où *g* se prononce *y*], proprem. « bon vieillard », du gr. *kalos,* bon [en gr. postclassique], et *gerôn,* vieillard ; 1392, E. Deschamps). Moine grec, religieuse grecque de l'ordre de Saint-Basile.

calque [kalk] n. m. (ital. *calco,* de *calcare* [v. CALQUER] ; 1751, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2 et 4, XX^e s. ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Reproduction exacte d'un dessin sur un papier transparent qui le recouvre. || **2.** Papier transparent permettant de copier un dessin sur lequel il est appliqué : *Reproduire une carte à l'aide d'un calque.* (On dit aussi PAPIER-CALQUE.) || **3.** *Fig.* Reproduction fidèle ou servile d'une autre chose : *Ton discours n'est qu'un calque du sien.* || **4.** Transposition d'un mot ou d'une construction d'une langue dans une autre, par traduction : *Le français « gratte-ciel » est un calque de l'anglo-américain « sky-scraper ».*

• SYN. : **1** *décalque ;* **3** *copie, démarquage, emprunt, imitation, plagiat.*

calquer [kalke] v. tr. (ital. *calcare,* calquer, proprem. presser, lat. *calcare,* fouler, presser ; sens 1, 1642, et sens 2, 1753, Brunot). **1.** Reproduire exactement un dessin sur un papier transparent qui recouvre le modèle. || **2.** *Fig.* Imiter étroitement ou servilement : *Quand vous viendrez à bout de calquer exactement un homme de génie, il vous manquera toujours son originalité, c'est-à-dire son génie* (Hugo). *Chaque jour, depuis des années, je calquais tant bien que mal mon état d'âme sur celui de la veille* (Proust).

• SYN. : **2** *copier, démarquer, plagier.*

• REM. On veillera à distinguer *calaquer* de *décalquer,* qui s'applique au report sur une autre surface du dessin obtenu à l'aide d'un calque.

calqueur, euse [kalkœr, -øz] n. (de *calquer ;* 1866, Larousse). Personne qui calque : *Parmi vingt goûts différents, il avait eu, pendant six mois, celui des lettres autographes ; le commandeur employait alors un calqueur fort habile* (Stendhal).

calter v. intr. V. CALETER.

calumet [kalymɛ] n. m. (forme normanno-picarde de *chalumeaqu,* avec substitution de suffixe ; 1655, *Muse normande*). Grande pipe à long tuyau, dont se servaient les Indiens de l'Amérique du Nord. || Fig. *Fumer le calumet de la paix* ou *de paix,* conclure la paix, se réconcilier, décider de vivre en bonne intelligence : *Plus de guerres, | Plus de sang ! Désormais vivez comme des frères, | Et tous, unis, fumez le calumet de paix !* (Baudelaire).

calus [kalys] n. m. (transcription fautive du lat. *callus,* cal ; v. 1560, Paré [encore écrit *callus*], au sens de « cal osseux » ; 1680, Richelet). **1.** Durillon produit par un frottement répété : *Des mains gourdes aux lourds calus* (Verlaine). *Faites le compte, disait-il en levant l'un après l'autre ses gros doigts où les rames et l'épervier avaient mis des calus* (Daudet). *Il y a, sur l'étui des chairs, toutes sortes de plis profonds qui ne s'effaceront jamais, des calus et des cicatrices qui sont comme le signe indélébile des combats, des travaux et des jours* (Duhamel). || **2.** Chez les végétaux, excroissance produite par le tissu cicatriciel d'une branche rompue, d'une écorce déchirée. || **3.** *Fig.* et *littér.* Endurcissement de la sensibilité : *Peut-être ne parvient-on à rien sans s'être fait des calus daux endroits les plus sensibles du cœur* (Balzac).

• SYN. : **1** *cal, callosité.*

calvados [kalvados] n. m. (de *Calvados,* n. géogr. ; début du XX^e s.). Eau-de-vie de cidre. (On emploie aussi l'abrév. pop. CALVA.)

calvaire [kalvɛr] n. m. (lat. ecclés. *Calvarium,* de *calva,* crâne, calque de l'hébreu *Golgotha,* proprem. « lieu du crâne », colline où Jésus-Christ fut crucifié ; fin du XII^e s., écrit *cauvaire ; calvaire,* 1762, Acad.). **1.** Colline, élévation sur laquelle on a planté une croix pour figurer le Calvaire. || *Spécialem.* Monument sculpté représentant la croix et les personnages de la Passion : *Je m'assis sur les marches d'un beau calvaire en granit qui se trouvait là* (Malot). || **2.** *Vx.* Suite de chapelles, de stations ou de tableaux commémorant la Passion du Christ, plus communément appelée *chemin de croix.* || **3.** *Fig.* Longue et cruelle épreuve ; souffrances physiques ou morales : *Elle tressaillit comme s'il eût touché une plaie vive ; mais il lui fallait bien passer par toutes les stations de ce calvaire* (Maupassant).

• SYN. : **3** *calice, croix, martyre, supplice.*

calville [kalvil] n. f. (de *Calleville,* commune de Normandie [Eure] ; milieu du XVI^e s., écrit *calvil ; calville,* 1650, Chapelain). Variété de pomme un peu côtelée, rouge ou jaune, très estimée : *Les calvilles s'exportent en Angleterre. On n'en fait point de cidre, le monopole de la bière en Bohême s'y oppose* (Chateaubriand).

• REM. L'Académie et Littré font ce mot masculin.

calvinisme [kalvinism] n. m. (de *Cal-vin ;* 1572, Ronsard). **1.** Doctrine religieuse fondée par Calvin. || **2.** Églises qui professent cette doctrine.

calviniste [kalvinist] adj. (de *Calvin ;* 1572, Ronsard, sous la forme *calvinien ; calviniste,* XVII^e s.). Qui concerne le calvinisme.

◆ adj. et n. Adepte du calvinisme.

calvitie [kalvisi] n. f. (lat. *calvities,* de *calvus,* chauve ; XIV^e s.). État d'une tête chauve : *Un reste de cheveux, dressés en brosse autour de sa calvitie* (Martin du Gard). *J'apercevais, étant derrière lui, sa*

calvitie blanche, en forme de lune pleine aux trois quarts (Duhamel).

calycanthe [kalikɑ̃t] n. m. (gr. *kalux, kalukos,* calice, et *anthos,* fleur ; 1866, Larousse). Arbrisseau aromatique originaire de l'Amérique septentrionale et cultivé pour ses fleurs.

camaïeu [kamajø] n. m. (peut-être de l'ar. *qamā 'īl,* plur, de *qum 'ūl,* bouton de fleur ; XIIIe s., Huon de Méry, sous la forme *camaheu* et au sens de « camée »). **1.** Pierre fine taillée, comportant deux couches de même couler, mais de nuances différentes. || **2.** Genre de peinture où l'on emploie les différents tons d'une même couleur : *Et contre le ciel blanchissant, le lointain des bois paraissait plus bleu, comme peint dans ces camaïeux qui décorent les trumeaux des anciennes demeures* (Proust).

• SYN. : **1** *camée.*

camail [kamaj] n. m. (anc. provenç *capmalh,* coiffure de fer, de *cap,* tête, lat. *caput,* et du même radical que le franç. *maille* ; fin du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1548, R. Estienne ; sens 3, 1596, Hulsius ; sens 4, 1922, Larousse). **1.** Au Moyen Âge, capuchon de mailles qui se portait sur ou sous le casque. || **2.** Courte pèlerine à petit capuchon, que portent les ecclésiastiques. || **3.** *Vx.* Manteau de femme ample et court, sans manches : *Elle avait une robe de damas noir, un camail de même étoffe* (Hugo). || **4.** Ensemble des longues plumes du cou et de la poitrine, chez le coq.

camaldule [kamaldyl] n. (de *Camaldoli,* v. d'Italie où ces religieux se sont d'abord établis ; fin du XVIIe s., Saint-Simon). Nom des religieux et des religieuses établis par saint Romuald au début du XIe s.

camarade [kamarad] n. (de l'esp. *camarada,* chambrée, de *camara,* chambre ; v. 1570, Carloix, au sens de « chambrée » ; sens 1-2, fin du XVIe s. ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1869, Coppée). **1.** Personne qui est unie à une autre par une certaine familiarité née d'activités communes (travail, études, loisirs, etc.) : *Camarade de chambre, d'étude. Elle avait toujours et partout rencontré beaucoup de camarades. Elle n'avait pas d'amis* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* et *fam.* Personne qui est liée d'amitié avec une autre : *J'ai eu quelques vivacités, vous les pardonnerez à votre vieux camarade* (Balzac). *Dès son enfance, Albertine avait toujours eu en admiration devant elle quatre ou cinq petites camarades, parmi lesquelles se trouvait Andrée* (Proust). || **3.** Appellation marquant la familiarité ou la condescendance, et qui s'adresse à un égal ou à un inférieur : *Eh ! camarade, donnez-moi un coup de main.* || **4.** Appellation usitée entre membres des partis de gauche et d'extrême gauche, et des syndicats. || **5.** *Faire camarade,* lever les mains en l'air pour signifier qu'on se rend à l'ennemi (d'après l'allem. *Kamerad !,* expression qu'employaient les soldats allemands, en 1914-1918, quand ils déposaient les armes).

• SYN. : **1** *compagnon, condisciple, confrère, labadens* (fam.) ; **2** *ami, copain* (fam.).

camaraderie [kamaradri] n. f. (de *camarade ;* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). **1.** Familiarité, entente qui existe entre camarades : *L'affection calme de son père, la camaraderie amicale de son frère* (Maupassant). || **2.** Esprit d'entraide, de solidarité habituel à ceux qui appartiennent ou ont appartenu à un même groupe (école, association, parti, etc.) : *L'esprit de camaraderie est très développé dans les grandes écoles.* || *Vx* et *péjor.* Entente étroite, soutien mutuel exclusif entre personnes ayant des intérêts communs ; esprit de coterie. || **3.** *Prix de bonne camaraderie,* prix décerné, dans certaines classes, à un élève qui se distingue par ses qualités de bon camarade.

• SYN. : **1** *amitié, intimité.* — CONTR. : **1** *désaccord, mésentente, mésintelligence ;* **2** *rivalité.*

camard, e [kamar, -ard] adj. et n. (forme péjor. de *camus,* avec substitution de suff. ; 1534, Rabelais). Se dit d'une personne, d'un visage au nez plat et écrasé, ou de ce nez lui-même : *Le farouche maréchal de Montluc qui, rendu camard par des blessures effrayantes, était réduit à cacher, sous un morceau de suaire, l'horreur de sa gloire, cet homme de carnage se reproche sa dureté envers un fils qu'il venait de perdre* (Chateaubriand). *Le profil de la petite Jadin, que la rampe aveuglante fait camard, comme rongé de lumière* (Colette). || Fig. et fam. *La Camarde,* la Mort, représentée par un squelette, donc sans nez.

• SYN. : *aplati, camus, épaté.* — CONTR. : *aquilin, bourbonien, long, pointu.*

camarguais, e [kamargɛ, -iz] adj. et n. (de *Carmargue,* n. de région). Relatif à la Camargue. || *Spécialem.* Se dit des chevaux et des bovins élevés en Camargue : *Attelée de ses deux vieux camarguais, la berline allait toute seule, poussée par le mistral* (Daudet).

• REM. Pour désigner les espèces animales, on dit aussi CAMARGUE : *Des taureaux camargues. Les camargues.*

camarilla [kamarija] n. f. (mot esp. signif. « cabinet particulier du roi », dimin. de *camara,* chambre ; mot usité en France, avant 1830, pour désigner le parti absolutiste sous Charles X). **1.** *Péjor.* Nom donné à un groupe de personnes influentes de la cour d'Espagne, et spécialement à l'entourage du roi Ferdinand VII : *Le règne des camarillas commença quand celui des Cortès finit* (Chateaubriand). || **2.** *Par extens.* et *péjor.* Groupe de personnes, coterie qui, entourant un personnage important, cherche à influencer ses actes par l'intrigue : *Le duc de Bourgogne entouré de sa camarilla de saints* (Sainte-Beuve). *Mais il y a autour du roi Théodose toute une camarilla plus ou moins inféodée à la Wilhelmstrasse, dont elle suit docilement les inspirations, et qui a cherché de toutes façons à lui tailler des croupières* (Proust). *Une camarilla d'aventuriers spéculateurs a réussi à prendre assez d'influence sur le tsar* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *chapelle, clan, clique, maffia.*

camaro [kamaro] ou **camarluche** [kamarlyʃ] n. m. (de *camarade,* avec suff. arg. ; milieu du XIXe s.). *Arg.* et *vx.* Camarade, ami : *Lève-toi, c'est ton camarluche qui t'appelle !* (Huysmans).

cambial, e, aux [kɑ̃bjal, -o] adj. (de l'ital. *cambio,* change ; 1922, Larousse). Relatif au change : *Droit commercial, cambial et maritime.*

cambiste [kɑ̃bist] n. m. (ital. *cambista,* de *cambio,* change ; 1675, Savary). Terme de Bourse désignant celui qui s'occupe des opérations de change.

cambium [kɑ̃bjɔm] n. m. (mot du lat. des botanistes, du bas lat. *cambium,* change ; v. 1560, Paré). Zone génératrice d'un arbre, comprise entre le bois et le liber.

cambouis [kɑ̃bwi] n. m. (origine obscure ; 1398, *le Ménagier de Paris*). Huile ou graisse devenue noire et boueuse après usage prolongé dans les rouages d'une machine ou d'un véhicule : *Mains tachées de cambouis.*

cambrage [kɑ̃braʒ] ou **cambrement** [kɑ̃brəmɑ̃] n. m. (de *cambrer ; cambrage,* 1836, Landais ; *cambrement,* 1636, Monet). Action de cambrer.

cambré, e [kɑ̃bre] adj. (part. passé de *cambrer*). Courbé en arc : *Ses pieds cambrés et minces étaient mignonnement chaussés de brodequins en peau bronzée, ornée d'une frange en soie brune* (Balzac). *Il ne restait guère là que les officiers, sabre au poing, revolver à la ceinture, le buste cambré, la poitrine en avant sous le coquet dolman à aiguillettes et à brandebourgs* (Daudet). *Non loin de là s'ouvrait un œil limpide et magnifique, avec ses longs cils cambrés* (Duhamel).

• SYN. : *arqué, bombé, creusé, recourbé.* — CONTR. : *droit, plan plat.*

cambrer [kɑ̃bre] v. tr. (du picard *cambre,* du lat. *camur,* arqué ; milieu du XVe s.). **1.** Courber en forme d'arc. || *Cambrer le buste, la taille,* etc., courber le corps en arrière en bombant le torse : *Il cambrait sa taille d'un air de bravade, pinçait les lèvres, relevait ses moustaches* (Proust). || **2.** Cintrer légèrement les cartons des plats d'une couverture de livre, dans l'exécution d'une reliure.

◆ **se cambrer** v. pr. Se redresser en bombant la poitrine.

cambrésine [kɑ̃brezin] n. f. (de *Cambrai,* v. où était fabriquée la toile, puis la dentelle ; fin du xviᵉ s.). **1.** Toile fine de Cambral. || **2.** Coiffe faite de cette toile : *Quelque richissime fermière de Crau, la tête serrée sous sa cambrésine garnie de vraies dentelles antiques* (Daudet). || **3.** Dentelle de Cambrai faite à la machine : *Après un déjeuner somptueux, présidé cette fois par la vieille mère avec une cambrésine neuve à sa coiffe* (Daudet).

cambrien, enne [kɑ̃brijɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *Cambria,* n. lat. du pays de Galles ; 1863, Littré). Se dit du premier système de l'ère primaire et de l'ensemble des terrains sédimentaires et des fossiles de cette époque.

cambriolage [kɑ̃brijɔlaʒ] n. m. (de *cambrioler ;* 1898, Esnault). Vol qualifié, accompli à l'intérieur d'une maison, d'un appartement, etc., par quelqu'un qui s'y est introduit par effraction, escalade, usage de fausses clefs.

cambriole [kɑ̃brijɔl] n. f. (du provenç. *cambro,* chambre ; 1790, *le Rat du Châtelet,* au sens de « maison » ; au sens de « vol », 1821, Ansiaume). *Arg.* Vol commis dans une habitation.

cambrioler [kɑ̃brijɔle] v. tr. (de *cambriole ;* 1847, Balzac, *Vautrin*). Commettre un vol dans une maison en s'y introduisant par effraction, escalade, etc. || *Cambrioler quelqu'un,* commettre un cambriolage chez lui.

• Syn. : *dévaliser, voler.*

cambrioleur, euse [kɑ̃brijɔlœr, -øz] n. (de *cambriole ;* 1828, Vidocq). Personne qui cambriole.

• Syn. : *malfaiteur, voleur.*

cambrousard, e [kɑ̃bruzar, -ard] ou **cambrousier, ère** [kɑ̃bruzje, -ɛr] n. (de *cambrous [s] e ; cambrousier,* 1850, Privat d'Anglemont ; *cambrousard,* fin du xixᵉ s.). *Arg.* Personne de la campagne ; paysan : *Ces bâtiments tout provisoires ont été érigés pour satisfaire le goût des cambrousiers de la province* (Huysmans).

• Rem. On trouve aussi la graphie cambroussard, e : *Beaucoup de normaliens sont, comme moi, de timides cambroussards, pas du tout acrobates* (Romains).

cambrousse [kɑ̃brus] ou **cambrouse** [kɑ̃bruz] n. f. (du provenç. *cambrous, -ouso,* valet, femme de chambre, et *cambrousso,* bouge [de *cambro,* chambre, lat. *camera*], confondus dans le langage pop. ; 1723, Granval, au double sens de « servante » et de « campagne, province »). *Pop.* et *péjor.* Campagne : *Vivre en pleine cambrousse.*

• Syn. : *bled* (pop.), *brousse* (fam.), *trou* (fam.).

cambrure [kɑ̃bryr] n. f. (de *cambrer ;* début du xviᵉ s.). **1.** Courbure de ce qui est arqué : *La cambrure d'une pièce de bois, d'une chaussure de femme.* || **2.** Courbure du corps vers la poitrine ou vers les hanches : *L'émotion que j'ai ressentie, l'autre jour, en regardant cette jeune femme, en remarquant un peu de lourdeur dans sa démarche, une certaine cambrure des reins, une certaine raideur dans les hanches* (Martin du Gard). *Comme il était de taille médiocre, Hellouin portait de hauts talons et, par la cambrure des reins, par le roidissement du col, il tâchait à corriger cette disgrâce de la nature* (Duhamel).

• Syn. : **1** *cintrage.*

cambuse [kɑ̃byz] n. f. (néerl. *kombuis,* cuisine de navire ; 1783, *Encycl. méthodique*). **1.** Dans un navire, magasin de l'entrepont où sont entreposés les vivres : *La cambuse du cuisinier avait été emportée à la mer lorsque le navire avait été démâté* (Malot). || **2.** *Vx.* Petite cantine pour les ouvriers d'un chantier. || **3.** *Pop.* Maison pauvre ; logement mal tenu : *Ce n'est pas un mal qu'on jette ces vieilles cambuses-là par terre. On va bâtir à la place de belles maisons de pierre de taille* (Zola). *Des familles entières avaient vécu en bonne santé dans ces cambuses* (Huysmans). *« Nous allons commencer par quitter cette cambuse. — Sûrement, Raymond. Mais n'appelle pas ce petit logement une cambuse. Il a ses commodités »* (Duhamel). || **4.** *Pop.* Chambre, local quelconque.

• Syn. : **3** *masure, taudis ;* **4** *carrée* (pop.), *piaule* (pop.), *tale* (pop.), *turne* (pop.).

cambusier [kɑ̃byzje] n. m. (de *cambuse ;* 1784, Behrens). Matelot chargé de la cambuse, sur un navire.

1. came [kam] n. f. (de l'allem. *Kamm,* peigne ; 1751, *Encyclopédie*). **1.** Dent, saillie d'engrenage. || *Arbre à cames,* dans un moteur, arbre muni de bossages, qui transforme le mouvement circulaire du vilebrequin en mouvement alternatif des organes de distribution. || **2.** Roue, de forme variée, destinée à transformer le mouvement d'une pièce de machine.

2. came [kam] n. f. (abrév. de *camelote ;* 1899, G. Esnault). **1.** *Arg.* Drogue, cocaïne. || **2.** *Pop.* Marchandise.

camée [kame] n. m. (de l'ital. *cameo,* sans doute de même origine que *camaïeu ;* 1752, Lacombe). **1.** Pierre dure, formée de couches diversement colorées, et sculptée en relief : *Marguerite de Baraglioul trouverait certainement trop négligé le foulard qui l'avait* [le plastron] *remplacé, et que maintenait, monté sur épingle, un vieux gros camée sans valeur* (Gide). *Un camée ancien où la silhouette laiteuse d'un Ganymède s'enlevait sur un noir profond* (Martin du Gard). *Une grosse chevalière à camée étranglait l'un des doigts* (Duhamel). || *Profil de camée,* profil régulier et bien dessiné : *Ma cousine était très belle et le savait. Ses cheveux très noirs, qu'elle portait en bandeaux, faisaient valoir un profil de camée* (Gide). || **2.** En peinture, grisaille imitant un camée.

• Syn. : **2** *camaïeu.*

caméléon [kameleɔ̃] n. m. (lat. *camaeleon,* du gr. *khamaileôn,* lion à terre, de *khamai,* à terre ; xiiᵉ s.). **1.** Petit reptile arboricole et insectivore, à queue préhensile, capable de prendre la couleur du milieu où il est placé. || **2.** *Fig.* Personne qui change d'opinion, de comportement selon les circonstances.

◆ adj. invar. Qui a des reflets changeants : *Taffetas caméléon.*

• Syn. : **2** *girouette.*

camélia [kamelja] n. m. (du lat. des botanistes *camellia,* nom donné à cette fleur par Linné, d'après le nom du père jésuite *Camelli,* qui l'apporta en Europe à la fin du xviiᵉ s. ; 1829, Boiste). **1.** Arbuste d'ornement de l'Asie orientale, dont les fleurs sont blanches, roses ou rouges et les feuilles vernissées. || **2.** La fleur elle-même. || Vx. *Dame aux camélias,* ou simplem. *une camélia,* lorette dans la prospérité (d'après le titre du roman et du drame d'A. Dumas fils, *la Dame aux camélias*).

camélidés [kamelide] n. m. pl. (du lat. *camelus,* chameau ; 1866, Larousse). Famille de ruminants comprenant le chameau, le dromadaire, le lama.

caméline [kamelin] ou **cameline** [kamlin] n. f. (altér. de *camamine,* déformation du bas lat. *chamaemelina* [sous-entendu *herba*], littéral. « [herbe] ressemblant à de la camomille » ; 1549, R. Estienne). Plante oléagineuse annuelle à fleurs jaunes, cultivée dans les régions centrales de l'Europe et de l'Asie.

camelle [kamɛl] n. f. (provenç. *camello,* du lat. *camelus,* chameau ; 1863, Littré). Tas de sel, de forme plus ou moins pyramidale, extrait des marais salants sur le littoral méditerranéen.

1. camelot [kamlo] n. m. (de l'ar. *hamlat,* peluche de laine ; 1213, *Fet des Romains*). Grosse étoffe de laine mêlée de poils de chèvre : *Cet antique et maigre garçon, jadis marié, portait une casquette verte, un habit de camelot gris, un pantalon de nankin, des bas bleus et des souliers de castor* (Chateaubriand). *Un petit homme propret, affublé d'un habit en camelot blanc, faisait l'important* (Nerval).

2. camelot [kamlo] n. m. (altér., d'après *camelot* 1, de l'arg. *coesmelot,* petit mercier ; 1821, Ansiaume). **1.** Marchand ambulant vendant des marchandises de pacotille : *Elle se nommait Clarisse Bocquet, et était la fille d'un camelot, d'un ancien petit marchand de jouets* (Zola). || **2.** *Vx.* Crieur de journaux : *Des camelots traversaient le carrefour en criant des éditions spéciales* (Martin du Gard). *On entendait, dans le lointain, le hurlement des camelots qui*

vendaient un journal du soir (Duhamel). || *Camelot du roi,* vendeur de journaux royalistes, pendant l'entre-deux-guerres ; plus généralement, militant royaliste.
• SYN. : **1** *colporteur, marchand forain.*

camelote [kamlɔt] n. f. (de *cameloter ;* 1751, *Encyclopédie,* dans *reliure à la camelote,* reliure à bon marché et peu soignée ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1815, G. Esnault). **1.** *Fam.* Marchandise de mauvaise qualité ou objet sans valeur : *N'y a-t-il point pour moi d'autre havre que cette chambre banale, en Louis XVI de camelote ?* (Colette). || *Spécialem.* Travail mal exécuté : *J'engage Monsieur à se méfier des petits entrepreneurs* [...], *qui ne font que de la camelote* (Balzac). || **2.** *Pop.* Toute marchandise : *Et il y aura, dans huit jours, cent autres tonnes de camelote qui vogueront sur l'Atlantique* (Duhamel).
• SYN. : **1** *pacotille, toc.*

cameloter [kamlɔte] v. intr. (de *camelot* 1 [proprem. « façonner grossièrement comme du camelot »], avec influence de *camelot* 2 pour le développement sémantique ; 1530, Palsgrave). Fabriquer ou vendre des produits de mauvaise qualité : *Travailler pour une clientèle franchement populaire* [...] *et sans trop cameloter* (Romains).

camembert [kamɑ̃bɛr] n. m. (de *Camembert,* commune de l'Orne ; 1866, Larousse). Fromage de forme circulaire, à pâte molle, fabriqué en Normandie avec du lait de vache.

caméra [kamera] n. f. (lat. *camera,* chambre, empr. en vue d'un emploi techn. spécial ; 1866, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1900, *l'Illustration*). **1.** *Vx.* Instrument d'optique, dit aussi *camera lucida* ou *chambre claire,* pour dessiner. || **2.** Appareil de prise de vues pour le cinéma ou pour la télévision. || *Caméra-son,* caméra spéciale pour l'enregistrement sonore.

cameraman [kameraman] n. m. (mot angl. ; XXe s.). Technicien du cinéma et de la télévision qui seconde l'opérateur.
• Pl. *des* CAMERAMEN [-mɛn].

camérier [kamerje] n. m. (ital. *cameriere,* du lat. *camera,* chambre ; milieu du XIVe s.). **1.** Officier de la chambre du pape ou d'un cardinal. || **2.** Ancien fonctionnaire d'un couvent chargé d'en administrer les biens.

camérière [kamerjɛr] n. f. (de *camérier ;* 1829, Boiste). *Vx.* Femme de chambre : *Jacinthe, sa fidèle camérière, l'aida à se revêtir d'une élégante amazone bleu de ciel* (Gautier). *Jeannine poussa la porte, renvoya la camérière et s'approcha du grand lit de dentelle blanc et rose* (Daudet).
• SYN. : *camériste.*

caméristat [kamerista] n. m. (de *camériste,* écolier non pensionnaire du principal [XVIe s., Des Périers] ; 1866, Larousse). Pensionnat qui était annexé à une école primaire, dans certaines régions rurales, au XIXe siècle et au début du XXe.

camériste [kamerist] n. f. (esp. *camarista,* de *camara,* chambre, avec influence de l'ital. *camerista ;* XVIe s., aux sens de « écolier... » [v. CAMÉRISTAT] et de « camarade » ; sens 1, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Autrefois, en Espagne, dame d'honneur d'une personne de qualité. || **2.** *Fam.* Femme de chambre : *C'est tout un appartement, avec une camériste spécialement attachée à ta personne* (Duhamel).

camerlingat [kamɛrlɛ̃ga] n. m. (de *camerlingue ;* 1570, Godefroy). Office, dignité de camerlingue.

camerlingue [kamɛrlɛ̃g] n. m. (ital. *camerlingo,* même mot que *chambellan ;* 1418, Godefroy, écrit *camerlin ;* 1572, Belleforest). Cardinal qui administre les affaires de l'Église pendant la vacance du Saint-Siège : *Au décès du souverain pontife, le gouvernement des États romains tombe aux mains des trois cardinaux chefs d'ordre, diacre, prêtre et évêque, et au cardinal camerlingue* (Chateaubriand).

1. camion [kamjɔ̃] n. m. (origine inconnue ; 1352, Du Cange, sous la forme *chamion*).

I. 1. Chariot bas à quatre roues, servant au transport des marchandises pesantes : *Les gros camions du chemin de fer de l'Ouest, tirés par des percherons satinés, ébranlaient le pavage* (Duhamel). || **2.** Véhicule automobile de fort tonnage, utilisé pour le transport des marchandises, des matières lourdes ou volumineuses, des matériaux, etc.

II. Seau dans lequel le peintre délaie sa peinture : *Le soir, la journée finie, les camions de peinture bien rangés dans un réduit, nous allumions un grand feu dans l'âtre de la salle commune* (Duhamel).

2. camion [kamjɔ̃] n. m. (origine obscure ; 1606, Nicot). Épingle courte et fine, utilisée en muséologie et en rubanerie.

camion-citerne [kamjɔ̃sitɛrn] n. m. (de *camion* et de *citerne ;* 1949, Larousse). Camion spécialement conçu pour le transport de liquides en vrac.
• Pl. *des* CAMIONS-CITERNES.

camionnage [kamjɔnaʒ] n. m. (de *camion ;* 1820, d'après Littré). Transport par camion.

camionner [kamjɔne] v. tr. (de *camion ;* 1829, Breghot). Transporter par camion.

camionnette [kamjɔnɛt] n. f. (de *camion,* d'après *voiturette ;* fin du XIXe s.). Petit camion automobile, léger et rapide.

camionneur [kamjɔnœr] n. m. (de *camion ;* milieu du XVIe s.). **1.** Conducteur de camion. || **2.** Entrepreneur de camionnage.

camisade [kamizad] n. f. (provenç. **camisada,* même sens, du bas lat. *camisia,* chemise ; 1552, Rabelais). Au XVIe s., attaque de nuit où les soldats revêtaient une chemise par-dessus leur armure, comme signe de reconnaissance.

camisard [kamizar] n. m. (du languedocien *camiso,* chemise ; XVIIe s.). Nom donné aux calvinistes cévenols qui luttèrent contre les armées de Louis XIV après la révocation de l'édit de Nantes (1685). [On leur aurait donné ce nom parce qu'ils portaient une chemise blanche par-dessus leurs vêtements pour se reconnaître pendant leurs attaques de nuit.]

camisole [kamizɔl] n. f. (anc. provenç. *camisola,* casaque ; milieu du XVIe s.). **1.** *Autref.* Courte chemise de nuit : *Le prêtre, d'abord, ne la reconnut pas, avec son front sans bandeaux, ses cheveux tirés en arrière et tortillés sur sa camisole de nuit* (Martin du Gard). || **2.** *Vx.* Vêtement court et droit, à manches, qui se portait généralement sur la chemise : *Il endossa une manière de camisole en indienne* (Flaubert). || **3.** *Camisole de force,* sorte de blouse de toile forte, paralysant les mouvements des bras, utilisée pour maîtriser certains déments.
• SYN. : **2** *brassière, caraco, casaque, casaquin.*

camomille [kamɔmij] n. f. (bas lat. *camomilla,* altér. du lat. *chamaemelon,* empr. au gr. *khamaimêlon,* pomme à terre ; début du XIVe s.). **1.** Nom de deux plantes odorantes, de la famille des composées : la *petite camomille,* ou *camomille sauvage,*et la *camomille romaine,* dont la fleur est utilisée en infusion. || **2.** Infusion faite avec les fleurs de cette plante : *Une tasse de camomille.*

çamon [samɔ̃] interj. (de *ça* et de *mon,* anc. adv. de renforcement ; XIIe s.). *Class.* et *fam.* Oui, certes (avec nuance ironique) : *Çamon, vraiment, cela est bien plaisant de s'aller faire dire au nez de ces sottises-là* (Dancourt).

camouflage [kamuflaʒ] n. m. (de *camoufler ;* 1891, au sens de « déguisement humain » ; sens actuels, 1914, G. Esnault). **1.** Action de dissimuler quelque chose à la vue, et en particulier de soustraire à l'observation ennemie du matériel militaire, des troupes, une position ; moyens mis en œuvre pour obtenir ce résultat : *Vu de très haut, tout ce camouflage doit représenter de l'herbe bien verte* (Loti). || **2.** *Fig.* Action de dissimuler ou de déguiser la vérité ou la réalité : *Et je vois dans ce camouflage, hélas, plutôt perfide habileté que maladresse* (Gide). *Les triomphes de l'énergie individuelle sont des camouflages du hasard* (Romains).
• SYN. : **2** *déguisement, maquillage, masque.*

camoufle [kamufl] n. f. (de *camouflet ;* 1821, Ansiaume). *Arg.* Chandelle, source

de lumière : *Mais la camoufle éclairait mal* (Gide).

camoufler [kamufle] v. tr. (de *camouflet,* fumée... ; 1821, G. Esnault, au sens 2 ; sens 1, v. 1914). **1.** Maquiller, rendre méconnaissable ou invisible, en particulier du matériel de guerre pour le soustraire à la vue de l'ennemi : *Des canons de 75* [...] *à demi cachés sous de frais branchages, bien « camouflés », bien peinturlurés* (Loti). || **2.** *Fig.* Dissimuler, déguiser sous une apparence trompeuse, pour donner le change : *Camoufler une injustice. Il fallait, coûte que coûte, soutenir le commandement, camoufler ses fautes, sauvegarder son prestige* (Martin du Gard). *Au début, on nous les camoufle* [les forces du monde matériel] ; *elles sont encore toutes beurrées d'idéalisme philosophique* (Romains).

• SYN. : **1** *cacher, dissimuler ;* **2** *couvrir, dérober, envelopper, escamoter, masquer, travestir.* — CONTR. : **1** *étaler, exposer, montrer, produire ;* **2** *afficher, révéler.*

◆ **se camoufler** v. pr. *Fam.* Se cacher.

camouflet [kamuflɛ] n. m. (origine obscure ; altér. de *chaultmouflet* [XVe s.], de *moufle* [attesté du XVIe au XVIIIe s. au sens de « gros visage rebondi »], issu de l'allem. *Muffel,* museau, et de l'élément *ca-,* préf. péjor., substitué à *chaud ;* 1611, Cotgrave). **1.** *Class.* Fumée soufflée au nez de quelqu'un avec un cornet de papier allumé : *Ils me donnaient des camouflets qui puaient le soufre* (Regnard). || **2.** *Fig.* et *fam.* Affront, vexation, blessure d'amour-propre infligés volontairement à quelqu'un : *Un moine, c'est fait pour être humilié ! S'il n'accepte pas humblement, joyeusement, les camouflets, voulez-vous dire en quoi il est supérieur aux autres hommes ?* (Huysmans). *Ce n'est pas qu'elle ne fût par nature courtaude, hommasse et boulotte ; mais les camouflets l'avaient redressée comme ces arbres qui, nés dans une mauvaise position au bord d'un précipice, sont forcés de croître en arrière pour garder l'équilibre* (Proust). *Ils n'ont jamais encaissé le camouflet que leur a infligé l'Autriche en annexant la Bosnie-Herzégovine* (Martin du Gard). || **3.** Fourneau de mine destiné, dans la guerre des mines, à écraser une galerie souterraine ennemie. || *Par extens.* Cavité souterraine produite par un obus explosant profondément dans le sol.

• SYN. : **2** *avanie, brimade, gifle, offense, outrage.*

camoufleur [kamuflœr] adj. et n. m. (de *camoufler ;* 1922, Larousse). Personne qui exécute un camouflage (au pr. et au fig.) : *C'est un mot* [« comédien »] *qu'il ne songe nullement à appliquer à tous nos maîtres camoufleurs* (Gide).

camp [kɑ̃] n. m. (mot picard ou provenç., du lat. *campus,* champ ; fin du XVe s.). **1.** Terrain sur lequel une armée s'établit pour stationner, pour s'entraîner, pour se défendre. || *Camp retranché,* place forte entourée d'ouvrages avancés, destinée à défendre une position, à garder un passage, etc. || *Camp de manœuvres,* terrain aménagé temporairement ou de façon permanente pour le séjour de troupes à l'entraînement. || *Camp volant,* nom donné autrefois à un camp provisoire établi par des troupes en déplacement. || Fig. et fam. *Être en camp volant,* ne pas être installé définitivement chez soi, ne pas avoir de situation stable. || *Camp d'aviation,* terrain et installations nécessaires à une formation militaire aérienne. || *Aide de camp,* V. AIDE. || *Lever, ficher* (fam.) ou *foutre* (pop.) *le camp,* plier les bagages et ranger le matériel, et se tenir prêt à quitter le camp ; *par extens.,* s'en aller rapidement. || *Lit de camp,* lit pliant ou démontable. || **2.** Troupes établies sur le terrain : *Le camp s'éveille.* || *La vie des camps,* la vie des armées en campagne. || **3.** *Camp de prisonniers,* lieu où sont internés des prisonniers de guerre. || *Camp d'internement, de concentration,* lieu où sont rassemblés, en temps de guerre ou de troubles, les éléments jugés indésirables ou dangereux (étrangers, suspects politiques, etc.). || **4.** Lieu où des explorateurs, des alpinistes, des campeurs dressent la tente. || **5.** *Fig.* Groupe de personnes qui défendent la même cause (politique, philosophique, littéraire, etc.) et s'opposent à un autre groupe : *Tous les étrangers et les paysans, partagés en deux camps, celui des confiants et celui des incrédules, s'intéressaient à cette cure* (Maupassant). || *Changer de camp,* passer à l'ennemi, adopter une opinion ou une attitude opposée à celle qu'on avait primitivement embrassée.

• SYN. : **1** *bivouac, campement, cantonnement, quartiers ;* **4** *camping ;* **5** *clan, coterie, faction, groupe, parti.*

campagnard, e [kɑ̃paɲar, -ard] adj. et n. (de *campagne ;* 1611, Cotgrave). Qui habite, vit à la campagne : *Nous en ferons* [de l'enfant] *un homme des champs, un gentilhomme campagnard* (Maupassant).

◆ adj. **1.** Propre à la campagne, aux gens de la campagne : *Des habitudes campagnardes.* || **2.** *Péjor.* Un peu lourd et gauche, inélégant : *Une démarche, une allure campagnarde.*

• SYN. : **1** *agreste, bucolique, pastoral, rural, rustique ;* **2** *fruste, lourdaud, paysan.* — CONTR. : **1** *citadin, urbain ;* **2** *délicat, distingué, élégant, raffiné.*

campagne [kɑ̃paɲ] n. f. (bas lat. *campania,* plaine, de *campus,* champ, par le normanno-picard ou le provenç. ; 1535, Marot, au sens I, 1 ; sens I, 2, XXe s. ; sens I, 3, II, 1, et II, 3, 1671, Pomey ; sens I, 4, et II, 2, 1866, Larousse ; sens I, 5, fin du XVIe s.).

I. 1. *Vx.* Vaste étendue de pays plat et découvert, par opposition aux montagnes, aux bois : *J'habite une grande campagne inondée de fleurs et de soleil* (Daudet). || **2.** En termes de géographie, type de paysage rural caractérisé par l'absence de haies et de clôtures, par l'assemblage de parcelles généralement allongées, par la division du terroir en quartiers de culture, et correspondant à un habitat groupé. (Syn. CHAMPAGNE, OPENFIELD.) || **3.** Les champs en général, les terres cultivées, par opposition à la ville : *Les travaux de la campagne. Ce gentilhomme, avant qu'il eût quitté la cour pour la campagne, devait avoir le teint fort délicat* (Gautier). || Vx. *Campagne première,* la campagne proche d'une grande ville, la proche banlieue : *Il possédait encore aux environs de Paris, dans la campagne première, une maison assez vaste* (Hermant). || *De campagne,* qui réside à la campagne : *Médecin de campagne.* || *Maison de campagne,* ou simplem. *campagne,* habitation de plaisance située hors de la ville : *C'était Mlle Déjazet. Elle venait en voisine, sa campagne étant tout à côté, passer la soirée parmi nous* (Daudet). *Laissant à cette veuve de vingt-deux ans une maison à Nancy* [...], *une campagne en Lorraine et une fortune* (Maurois). || *Partie de campagne,* excursion en groupe faite à la campagne. || *Battre la campagne,* parcourir un pays en tous sens, en fouillant les moindres recoins, à la recherche de gibier, d'une personne, etc. ; au *fig.,* avoir l'esprit égaré, divaguer. || Fig. et pop. *Emmener quelqu'un à la campagne,* se moquer de lui, le mystifier. || Arg. *Aller à la campagne,* passer quelques jours en prison. || **4.** Les habitants de la campagne : *L'agitation gagne la campagne* (ou *les campagnes*). *La mode de la campagne.* || **5.** *Spécialem.* et *vx.* Terrain non fortifié, où les troupes se déplacent et combattent : *L'ennemi tenait la campagne autour du fort.* (Auj., on dit plutôt RASE CAMPAGNE.) || Par extens. *Tenir la campagne,* se poster en observation hors d'un lieu habité pour guetter ses ennemis : *Les Barricini tenaient la campagne* (Mérimée).

II. 1. Expédition militaire d'une certaine durée ; ensemble des opérations militaires menées sur un théâtre déterminé : *Campagne d'été, d'hiver. Les campagnes de la Révolution. Raconter ses campagnes. C'était* [Bonaparte] *le plus fier génie d'action qui ait jamais existé ; sa première campagne d'Italie et sa dernière campagne en France (je ne parle pas de Waterloo) sont ses deux plus belles campagnes* (Chateaubriand). || **2.** *Par anal.* Entreprise exigeant des déplacements, un ensemble de travaux, de durée déterminée, pour atteindre un but : *Une campagne scientifique.* || *Spécialem.* Ensemble concerté d'actions pour agir sur l'opinion publique : *Campagne électorale. Campagne publicitaire. Campagne de presse. Faire campagne pour l'abolition d'une loi.*

|| **3.** Temps consacré à une de ces expéditions, de ces entreprises : *Le caporal en est à sa deuxième campagne. Campagne de pêche.* || *Entrer en campagne,* commencer une expédition militaire ; au *fig.,* commencer quelque entreprise. || Fig. *Se mettre en campagne,* faire des démarches dans une intention précise. || *Mettre quelqu'un en campagne,* lui faire faire des démarches pour arriver au but qu'on se propose : [Le notaire] *promit de mettre en campagne un agent d'affaires excessivement rusé pour traiter avec les créanciers de Savinien* (Balzac).

• REM. La langue classique employait parfois l'expression *en campagne* avec le sens de *à la campagne* : *Promenez-vous en campagne* (Rousseau).

campagnol [kɑ̃paɲɔl] n. m. (ital. *campagnolo,* campagnard, pris à tort pour le nom du rat des champs ; 1758, Buffon). Mammifère rongeur de la taille d'une souris, à queue courte et velue, dont il existe plusieurs espèces nuisibles à l'agriculture : *Le rat d'eau est un campagnol.*

campane [kɑ̃pan] n. f. (bas lat. *campana,* cloche ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « cloche » ; sens 1, fin du XIVe s. ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens 3, 1676, Félibien ; sens 4, 1694, Th. Corneille). **1.** *Class.* Gland, ornement de soie, de fil d'or ou d'argent en forme de cloche : *Des campanes d'argent aux manches* (Sévigné). || **2.** Nom de plusieurs sortes de dentelle en fil de lin ou de soie. || **3.** Corps des chapiteaux corinthien et composite, en forme de cloche renversée. || **4.** Ornement de plomb en forme de cloche, placé dans le comble de certains édifices.

campanien, enne [kɑ̃panjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Campanie,* n. d'une région d'Italie). Relatif à la Campanie ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **campanien** n. m. Dialecte de l'Italie méridionale parlé en Campanie.

campanile [kɑ̃panil] n. m. (ital. *campanile,* clocher, de *campana,* cloche ; 1586, Le Loyer, écrit *campanil* [*campanile,* 1752, Trévoux], au sens 1 ; sens 2-3, 1787, Féraud). **1.** Tour légère servant de clocher, assez souvent séparée de l'église. || **2.** Petite lanterne surmontant le toit de certains édifices civils et contenant une cloche. || **3.** Petite lanterne décorative terminant un dôme.

campanulacées [kɑ̃panylase] n. f. pl. (de *campanule ;* 1809, Wailly). Famille de plantes à fleurs en forme de petites cloches.

campanule [kɑ̃panyl] n. f. (lat. médiév. *campanula,* dimin. de *campana,* cloche ; fin du XVIIe s.). Plante dont la fleur a la forme d'une clochette. || La fleur de cette plante.

campé, e [kɑ̃pe] adj. (part. passé de *camper*). **1.** Établi, posé avec assurance, ou posté dans une attitude provocante (au pr. et au fig.) : *Marcelle, la fille du peintre, était alors une jolie fillette de cinq ans* [...], *bien campée sur ses petites jambes fines et robustes* (Feuillet). *La porte s'ouvrit en coup de vent, et Stéfany parut, sans veston, les manches de chemise roulées jusqu'au coude sur ses bras noueux, les lunettes solidement campées sur son nez d'oiseau* (Martin du Gard). *C'est* [Goethe] *un homme très solidement campé dans ses idées* (Barrès). || **2.** Fig. *Récit bien campé,* récit bien présenté, bien construit. || *Portrait bien campé,* portrait bien dessiné, qui reproduit bien les traits caractéristiques. || **3.** Se dit d'un cheval qui, à l'arrêt, éloigne fortement l'un de l'autre ses bipèdes antérieur et postérieur : *Le cheval, très campé, était un andalou au nez de mouton, à la croupe ronde et tombante* (Montherlant).

• SYN. : **1** *assis, fixé, planté.*

1. campêche [kɑ̃pɛʃ] n. m. (de *Campêche,* v. du Mexique ; début du XVIIe s.). Bois d'un arbre de l'Amérique tropicale, qui fournit une matière colorante.

2. campêche [kɑ̃pɛʃ] n. m. (du précédent, par comparaison de la couleur du jus de raisin et de la teinture rouge fournie par le bois ; fin du XIXe s.). *Arg.* et *vx.* Vin : *Ils avaient arboré des costumes de dimanche* [...] *à aller faire la vendange du campêche chez les mastroquets* (Huysmans).

campement [kɑ̃pmɑ̃] n. m. (de *camper ;* 1584, Thevet). **1.** Action de camper : *Campement interdit.* || **2.** Lieu où l'on campe ; le camp lui-même : *Un campement bien choisi.* || **3.** *Par extens.* Les personnes qui campent ; troupe campée : *Le campement de bohémiens s'agitait.* || **4.** Ensemble du matériel d'un camp : *Il fallut replier le campement et le recharger sur notre dos* (Malot). || Spécialem. *Matériel* ou *effets de campement,* objets divers nécessaires à la vie en campagne, appartenant à l'armée et délivrés aux soldats ou aux corps de troupes. || **5.** *Fig.* Installation provisoire : *Je range, je répare, je plante ; avant les grands froids, je me serai fait un campement tolérable* (Mérimée). || **6.** *Fam.* et *péjor.* Habitation, chambre où règne le désordre. || **7.** Détachement chargé de préparer le stationnement d'une troupe militaire.

• SYN. : **1** *camping ;* **2** *bivouac, cantonnement.*

camper [kɑ̃pe] v. intr. (de *camp ;* 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** S'installer, être installé dans un camp militaire : *Camper hors de la vue de l'ennemi.* || **2.** Vivre sous la tente, faire du camping : *Arabes campés sur la place ; feux qui s'allument* (Gide). *Camper en haute montagne.* || **3.** *Fig.* Être installé de façon provisoire et peu confortable : *Ma chambre est en réfection, je campe dans le salon.*

• SYN. : **1** *bivouaquer, cantonner.*

◆ v. tr. **1.** Installer dans un camp : *Camper une troupe à l'abri d'un bois.* || **2.** *Vx* et *fam.* Jeter vivement, précipiter : *Un postillon, l'idiotisme en personne, ne put retenir ses chevaux et nous campa dans un fossé* (Stendhal). || **3.** *Vx.* Poser, placer avec décision, avec fierté ou avec insolence : *Camper son chapeau sur sa tête.* || Fam. *Camper là quelqu'un,* le quitter brusquement. || **4.** *Fig.* Donner l'apparence de la vie par la sûreté, la vivacité de l'expression, la précision du dessin : *Camper un personnage. Claude, en deux séances, campa la tête* [...]. *Il criait que c'était son meilleur morceau de peinture* (Zola).

• SYN. : **4** *croquer, esquisser, saisir.*

◆ **se camper** v. pr. **1.** Se poster avec assurance, prendre une attitude hardie ou provocante : *Se camper en face de quelqu'un. Rasés de près, solennels, saluant ainsi qu'au Grand Siècle, ils se campaient en nobles attitudes autour de leur doyen, qui d'une voix caverneuse présentait la Compagnie* (Daudet). || **2.** S'installer fermement : *Les enfants s'y campent à califourchon* [sur la balustrade] (Colette). *Lorsqu'ils se sont campés, selon l'usage des vendredis, à leur whist de fondation* (Barbey d'Aurevilly).

• SYN. : **1** *se dresser, se planter.*

campeur, euse [kɑ̃pœr, -øz] n. (de *camper ;* XXe s.). Personne qui pratique le camping.

camphre [kɑ̃fr] n. m. (lat. médiév. *camphora,* altér. de l'ar. *kāfūr ;* 1256, Ald. de Sienne, écrit *canfre ; camphore,* 1372, J. Corbichon ; *camphre,* XVe s., *Grant Herbier,* au sens 1 ; sens 2, 1829, Vidocq). **1.** Substance aromatique extraite du camphrier, utilisée comme antiseptique et comme antispasmodique. || **2.** *Arg.* et *vx.* Eau-de-vie : *Tiens, je t'offre de fioler avec nous une tasse de café et un verre de camphre, ça va-t-il ?* (Huysmans).

camphré, e [kɑ̃fre] adj. (de *camphre ;* 1564, J. Thierry). Qui contient du camphre : *Alcool camphré. Huile camphrée.*

camphrier [kɑ̃frije] n. m. (de *camphre ;* 1751, *Encyclopédie*). Nom commun aux arbres dont on extrait le camphre par distillation.

camping [kɑ̃piŋ] n. m. (mot angl., de *to camp,* camper ; 1905, *Revue du Touring Club*). **1.** Activité sportive ou touristique consistant à vivre en plein air, en couchant sous la tente. || **2.** Terrain aménagé pour camper.

campos [kɑ̃po] n. m. (tiré de loc. scolaires telles que *dare campos,* donner congé ; fin du XVe s.). **1.** *Class.* Congé : *Vous jouirez d'un grand repos,* | *Les dimanches aurez campos* | *Et n'aurez quasi rien à faire* (Scarron). || **2.** *Class.* et *fig.* Répit : *Notre imagination nous donna plus d'un quart d'heure de campos* (Sévigné). || **3.** *Fam.* Relâche d'un travail, congé.

• SYN. : **3** *permission, repos, vacances.*

• REM. On trouve quelquefois l'orthographe CAMPO : *Pour l'instant, n'en parlons plus, c'est campo* (Duhamel).

campus [kɑ̃pys] n. m. (mot lat. signif. « champ », par l'intermédiaire de l'amér. ; milieu du XX^e s.). Ensemble universitaire construit à proximité d'un grand centre et destiné au seul fonctionnement des diverses facultés et enseignements supérieurs, ainsi qu'à la résidence des étudiants.

camus, e [kamy, -yz] adj. (probablem. formé du radical de *museau* et du préf. péjor. *ca-* ; 1243, Ph. de Novare). **1.** Se dit d'une personne qui a le nez court et plat, ou de ce nez lui-même : *Avec sa face un peu camuse et moqueuse, il avait l'air d'un faune attardé* (Gide). || **2.** *Class.* et *fam.* Qui est confus et penaud : *Je veux que Monsieur vous rende un peu camuse* (Molière).

• SYN. : **1** *aplati, camard, écrasé, épaté.* — CONTR. : **1** *aquilin, bourbonien, long, pointu.*

camuset, ette [kamyzɛ, -ɛt] adj. et n. (dimin. de *camus* ; XIII^e s.). *Class.* Qui est un peu camus : *Son petit fanfan, son petit camuset* (La Fontaine).

camuson [kamyzɔ̃] n. f. (de *camus* ; XVII^e s.). *Class.* Femme camuse : *Je lui dis des choses admirables de sa petite camuson* (Sévigné).

canada [kanada] n. m. (de *Canada* ; 1835, *la Maison rustique du* XIX^e *s.*). Variété de pomme reinette.

canadien, enne [kanadjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Canada* ; début du XVII^e s.). Relatif au Canada ; habitant ou originaire de ce pays : *Les forêts canadiennes. Un Canadien français.*

canadienne [kanadjɛn] n. f. (de *canadien* ; 1928, Larousse). **1.** Grosse veste doublée de peau de mouton. || **2.** Pirogue légère, non pontée, relevée aux deux extrémités, qui se manœuvre à la pagaie.

canaille [kanaj] n. f. (ital. *canaglia,* de *cane,* chien, lat. *canis* ; a supplanté l'anc. franç. *chiennaille* [XIII^e s.], de même formation et de même sens ; v. 1470, Chastellain, aux sens 1-2 ; sens 3, 1635, Corneille). **1.** *Class.* et *littér.* Ensemble des gens de basse condition, petit peuple : *Travailler est le fait de la canaille* (La Fontaine). *Des hommes riches se trouvaient mêlés à ces groupes, mais, le moment arrivé, ils laissèrent partir la canaille, à la tête de laquelle se plaça le général Pajol, qui prit le colonel Jacqueminot pour son chef d'état-major* (Chateaubriand). *J'aurai aussi à vous parler du caractère singulier du peuple de ce pays* [l'Espagne]. *La canaille est ici intelligente, spirituelle, remplie d'imagination* (Mérimée). || **2.** Ensemble de gens méprisables ou considérés comme tels : *La canaille du quartier.* || **3.** Personne louche, sans moralité : *C'est un gueux, cet homme, une canaille* (Mérimée). *Et voilà que cette canaille s'avisait d'être un honnête homme* (Duhamel). || **4.** S'applique aux enfants, par badinerie : *Petite canaille !*

• SYN. : **2** *pègre, populace, racaille* ; **3** *bandit, crapule, fripouille, gredin, misérable, scélérat, vaurien* ; **4** *coquin, fripon, polisson, sacripant.*

◆ adj. **1.** Qui a un caractère vulgaire, populacier : *Pantin, c'est* [...] *le Paris canaille* (Nerval). *Les inflexions canailles des voix* (Zola). *Le mâchonnement canaille d'un cigare au coin de sa lèvre faubourienne était la vivante antithèse de la grâce patricienne et de la mince cigarette de son voisin* (Daudet). || **2.** Peu distingué (avec une nuance de complaisance) : *Mathilde répétait : « J'ai des goûts canailles »* (Maupassant).

• SYN. : **2** *commun, faubourien, peuple, populaire.* — CONTR. : **2** *aristocratique, distingué, noble, précieux, raffiné.*

canaillement [kanajmɑ̃] adv. (de *canaille* ; XX^e s.). D'une manière canaille (rare) : *Elle plissa canaillement les yeux* (Aragon).

canaillerie [kanajri] n. f. (de *canaille* ; 1846, Flaubert). **1.** Acte malhonnête, indélicat : *Quand un gaillard que l'on estime une canaille se comporte comme un honnête homme, c'est la pire des canailleries* (Duhamel). || **2.** Caractère bas et vulgaire, grivoiserie : *Il a retrouvé la canaillerie alcoolique des gestes* (Huysmans).

• SYN. : **1** *coquinerie, crapulerie, friponnerie, indélicatesse, malhonnêteté, scélératesse* ; **2** *gaillardise, gauloiserie, inconvenance, polissonnerie, vulgarité.*

canal [kanal] n. m. (lat. *canalis,* de *canna,* roseau, tuyau ; début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1549, R. Estienne ; sens I, 3, et III, 1538, R. Estienne ; sens I, 4, et II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1546, Ch. Estienne ; sens II, 3, XX^e s.).

I. 1. *Class.* Lit ou bras d'un cours d'eau : *Semblable à ces fleuves qui se creusent un nouveau canal* (Fléchier). || **2.** Bras de mer resserré entre deux rivages : *Canal de Mozambique.* || **3.** Cours d'eau artificiel creusé par l'homme et utilisé soit pour la navigation ou le flottage, soit pour l'irrigation ou l'assèchement de certaines régions, soit pour le ravitaillement des usines : *Canal latéral à la Loire. Le canal de Suez.* || **4.** Pièce d'eau longue et étroite, servant à l'ornement d'un parc : *Le Grand Canal de Versailles.*

II. 1. Conduit servant au transport des liquides ou des gaz. || **2.** Chez les êtres animés et les végétaux, nom donné à des cavités, de forme cylindrique, servant de conduits ou de réceptacles : *Canal cholédoque.* || *Canaux semi-circulaires,* organes de l'oreille interne donnant le sens des positions de la tête, siège du mécanisme de l'équilibration. || *Canaux de Havers,* canaux nourriciers des os longs. || **3.** Domaine des fréquences occupé par une émission de télévision.

III. Cannelure, sillon des moulures et des bordures.

• SYN. : **I, 2** *détroit, passe.* || **II, 1** *conduite, pipe-line, tube, tuyau.*

◆ **Par le canal de** loc. prép. Par le moyen de, par l'intermédiaire de : *Ce que Fénelon écrit en cette année 1708 au duc de Bourgogne, il ne cessera de le répéter et de le lui faire arriver par le canal du duc de Chevreuse durant les années suivantes* (Sainte-Beuve).

canalicule [kanalikyl] n. m. (dimin. de *canal* ; 1820, Laveaux). Petit conduit, branche de ramification de conduits plus importants : *Les canalicules hépatiques.* || *Canalicules dentinaires,* petits canaux qui traversent l'ivoire des dents en un réseau très dense.

canalisable [kanalizabl] adj. (de *canaliser* ; 1836, Landais). Qui peut être canalisé : *Rivière canalisable.*

canalisation [kanalizasjɔ̃] n. f. (de *canaliser* ; 1823, Boiste). **1.** Aménagement d'un cours d'eau naturel par des travaux destinés à le rendre navigable (approfondissement et élargissement du lit, relèvement du plan d'eau, etc.) : *La canalisation de la Moselle.* || **2.** Établissement de canaux ou de conduites : *La canalisation du gaz est assurée par un organisme d'État.* || **3.** Conduite ou système de conduites, établies dans un bâtiment ou sous terre, pour la circulation des liquides et des gaz : *Canalisation d'eau. Canalisation de chauffage central.* || **4.** Ensemble de conducteurs destinés à la distribution de l'énergie électrique : *La pose des canalisations.*

canaliser [kanalize] v. tr. (de *canal* ; 1829, Boiste, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** Rendre navigable : *Canaliser une rivière.* || **2.** Pourvoir de canaux : *Certaines régions de la Hollande sont canalisées.* || **3.** Transporter à distance par des conduites. || **4.** *Fig.* Rassembler, regrouper des choses ; diriger des personnes dans un sens déterminé : *Canaliser des réclamations. Les agents canalisent la foule.*

• SYN. : **4** *acheminer, aiguiller, centraliser, concentrer, grouper, orienter, réunir.* — CONTR. : **4** *disperser, éparpiller.*

canamelle ou **cannamelle** [kanamɛl] n. f. (du lat. *canna,* canne, et *mel,* miel ; 1611, Cotgrave). Nom donné parfois à la canne à sucre.

cananéen, enne [kananeɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Canaan* ; 1866, Larousse). Qui se rapporte au pays de Canaan ; habitant de cette région.

canapé [kanape] n. m. (lat. médiév. *canapeum,* lat. class. *conopeum,* rideau de lit, du gr. *kônôpeion,* moustiquaire ; fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre,* écrit *conopé,* au sens de « rideau de lit » [encore au XVI^e s.] ; v.

1648, Monconys, écrit *canapé,* au sens I ; sens II, 1787, Féraud).

I. Long siège à dossier et muni d'accotoirs, où plusieurs personnes peuvent s'asseoir.

II. En cuisine, tranche de pain frite dans le beurre, sur laquelle on dresse des mets : *Cailles, bécasses sur canapé. Une tranche de pain comme on en met en canapé sous les pigeons* (Sartre).

canapé-lit [kanapeli] n. m. (de *canapé* et de *lit ;* 1866, Larousse). Canapé transformable, pouvant être utilisé comme lit : *Il y avait là, assis sur le bord d'un canapé-lit, un grand jeune homme blond* (Daudet).

• Pl. *des* CANAPÉS-LITS.

canaque [kanak] adj. (mot polynésien signif. « homme » ; 1866, Larousse). Relatif aux Canaques ; qui appartient à ce groupe ethnique : *Les travaux étaient déjà commencés par des ouvriers chinois et canaques, sous la direction et sur les plans des plus habiles ingénieurs, des architectes les plus distingués* (Daudet).

◆ n. m. (1899, Esnault). *Fam.* et *péjor.* Individu : *Une espèce de grand canaque.*

canard [kanar] n. m. (de l'anc. franç. *caner,* caqueter, peut-être d'origine onomatopéique ; XIII^e s., Godefroy, écrit *quanart* [*canard,* 1487, Garbin], au sens I, 1 ; sens I, 3, 1845, Bescherelle ; sens I, 4, 1881, G. Esnault ; sens II, 1, milieu du XVIII^e s. ; sens II, 2, 1842, Acad. ; sens III, 1834, Boiste).

I. 1. Oiseau aquatique aux pattes palmées, sauvage ou domestique : *Un long triangle de canards vole très bas, comme s'ils voulaient prendre terre ; mais, tout à coup, la cabane, où le caleil est allumé, les éloigne* (Daudet). || Fam. *Froid de canard,* froid très vif (les grands froids étant favorables aux passages de canards sauvages). || **2.** *Fam.* Terme d'amitié : *Mon petit canard.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Morceau de sucre trempé dans le café ou dans un alcool : *Prendre un canard. M^me Lerat alla chercher une carafe d'eau : les canards l'avaient altérée* (Zola). || **4.** *Pop.* et *vx.* Cheval.

II. 1. *Fig.* et *fam.* Nouvelle sujette à caution, donnée par la presse : *Le canard est une nouvelle quelquefois vraie, toujours exagérée, souvent fausse* (Nerval). || **2.** *Fam.* Journal (souvent péjor. ou ironiq.) : *Tes amis t'ont proposé la rédaction en chef de ce noble canard, de ce très puissant canard « l'Éveil de l'Ouest », et tu as accepté tout de suite* (Duhamel).

III. Note fausse et criarde donnée par la voix ou par un instrument à vent : *Il ne se gênait pas pour faire ce qu'on nomme des canards en termes d'orchestre* (Balzac).

• SYN. : **II, 1** *bobard, bruit, rumeur.* || **III** *couac.*

canardeau [kanardo] n. m. (de *canard ;* 1547, Haudent). Jeune canard.

canardement [kanardəmɑ̃] n. m. (de *canarder ;* XX^e s.). Action de canarder : *Les canardements des soldats italiens, les bombardements anglo-américains* (Gide).

canarder [kanarde] v. tr. (de *canard ;* 1578, d'Aubigné). *Fam.* Tirer sur quelqu'un en restant soi-même à l'abri, et, plus généralement, tirer sur un objectif avec des armes à feu : *Des meurtrières étroites étaient* [...] *ménagées des deux côtés de la porte, et de là* [...] *on pouvait tout à son aise canarder les assaillants* (Mérimée). *Ceux-ci, passé six heures du soir, s'arrogeaient le droit, hier et avant-hier soir, de canarder les passants attardés* (Gide).

◆ v. intr. *Fam.* En termes de musique, faire des canards, des fausses notes.

canarderie [kanardəri] n. f. (de *canard ;* 1803, Boiste). Lieu où l'on élève des canards : *La grande faisanderie ou canarderie des d'Auriol prospéra rapidement* (Aicard).

canardière [kanardjɛr] n. f. (de *canard ;* 1665, de Villiers, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 4, 1740, Acad. ; sens 5, 1794, *Encycl. méthodique*). **1.** Mare installée pour les canards. || **2.** Abri caché d'où l'on tire sur les canards sauvages. || **3.** Bâtiment dans lequel se pratique l'élevage des canards. || **4.** Partie d'un étang aménagée pour prendre au filet des canards sauvages. || **5.** Long fusil utilisé pour la chasse aux canards : *Des cadets arrivaient promptement au partage d'un pigeon, d'un lapin, d'une canardière et d'un chien de chasse, bien qu'ils fussent toujours « chevaliers hauts et puissants seigneurs » d'un colombier, d'une crapaudière et d'une garenne* (Chateaubriand). *Un énorme faisceau d'armes de chasse, canardières, carabines* [...], *fut dressé sur la plate-forme* (Sand).

canari [kanari] n. m. (esp. *canario,* [serin] des Canaries ; fin du XVI^e s. [var. *canarin* et *canarie* jusqu'au XIX^e s.]). Serin domestique, originaire des îles Canaries.

◆ adj. invar. *Canari* ou *jaune canari,* d'un jaune tirant sur le vert.

canasson [kanasɔ̃] n. m. (de *canard ;* 1866, Delvau). *Pop.* Mauvais cheval : *Une haridelle boiteuse ou, pour parler plus proprement, un horrible canasson* (France). *Alban vient de tomber d'un mauvais canasson* (Montherlant). || *Par extens.* et *pop.* Tout cheval : *Il y a encore votre écurie de courses. Pauvres canassons !* (Croisset). *Les canassons renâclaient, les biffins étaient fourbus* (Martin du Gard). *Quand il veut exhiber un animal, il tire une gousse de sa bouche et il l'enfonce d'un geste adroit dans le derrière du canasson* (Duhamel).

canasta [kanasta] n. f. (de l'esp. *canasta,* corbeille ; v. 1945). Jeu de cartes d'origine sud-américaine, qui se joue habituellement entre quatre joueurs, avec deux jeux de 52 cartes et 4 jokers, et qui consiste à réaliser des séries de 7 cartes de même valeur.

cancale [kɑ̃kal] n. f. (de *Cancale,* n. de ville ; 1922, Larousse). Huître de Cancale.

1. cancan [kɑ̃kɑ̃] n. m. (du lat. *quanquam,* quoique [prononcé à la française], début fréquent des harangues universitaires ; *quanquan de colleige,* XVI^e s., *Dict. général,* au sens de « dispute de collège » ; *cancan,* 1602, Sully, au sens de « bruit excessif fait autour de quelque chose » ; sens actuel, 1821, d'après Larousse, 1866). *Fam.* Bavardage empreint de malveillance ; propos médisant : *On parla d'abord d'un cancan qui courait les rues, l'histoire d'une femme du monde surprise* [...] *soupant avec un étranger en cabinet particulier* (Maupassant). *Faire des cancans. Colporter des cancans.*

• SYN. : *clabaudage, commérage, médisance, potin* (fam.), *racontar* (fam.), *ragot* (fam.).

2. cancan [kɑ̃kɑ̃] n. m. (probablem. de *cancan,* nom enfantin du canard, par comparaison de la danse avec le dandinement de cet animal ; 1829, *Journal des dames*). Danse excentrique et tapageuse, qui fut mise à la mode vers 1830 dans les bals publics : *Son danseur faisait apparaître en un cancan forcené toute la crapulerie de la plèbe* (Goncourt). || *French cancan,* danse de girls qui fait partie du spectacle de certains music-halls.

cancanage [kɑ̃kanaʒ] n. m. (de *cancaner* 2 ; 1887, Huysmans). Action de cancaner : *Les plus intimes de ses souhaits étaient exaucés, ses penchants au cancanage enfin satisfaits* (Huysmans).

1. cancaner [kɑ̃kane] v. intr. (de l'anc. franç. *caner,* caqueter [v. CANARD], avec un redoublement expressif ; 1866, Larousse). Crier, en parlant du canard.

2. cancaner [kɑ̃kane] v. intr. (de *cancan* 1 ; 1823, Boiste). *Fam.* Tenir, colporter des propos malveillants : [Les journaux] *vous privent du plaisir de papoter, de cancaner, de commérer et de médire* (Gautier).

• SYN. : *clabauder, commérer, jaser, papoter, potiner.*

cancanier, ère [kɑ̃kanje, -ɛr] adj. et n. (de *cancan* 1 ; 1834, Landais). *Fam.* Qui a l'habitude de tenir des propos malveillants : *Un cancanier de son espèce, qui allait raconter des horreurs à Alphonse* (Zola). *Vous me citez le plus obscur des noms des gens de robe, de petits roturiers retors, cancaniers, malfaisants* (Proust).

cancel [kɑ̃sɛl] n. m. (lat. *cancellus,* barreau ; XII^e s., Godefroy, écrit *chancel* [*canciel, cancel,* v. 1228, *Roman de la Violette*], au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad.). **1.** *Vx.* Balustrade qui, dans une église, ferme le chœur. (On dit aussi CHANCEL.) || **2.** Lieu,

fermé d'une grille, où l'on déposait le grand sceau de l'État.

cancellariat [kɑ̃sɛlarja] n. m. (de *chancelier ;* 1829, Boiste). Dignité de chancelier.

canceller [kɑ̃sɛle] v. tr. (lat. *cancel-lare,* barrer ; 1293, Godefroy). *Vx.* Annuler un acte par des ratures disposées en croix.

cancer [kɑ̃sɛr] n. m. (mot lat. désignant l'écrevisse, le crabe ; 1372, J. Cor-bichon, au sens I ; au sens II, 1503, G. de Chauliac).

I. Quatrième signe du zodiaque, correspondant à la période du 22 juin au 22 juillet.

II. Terme générique qui désigne toutes les tumeurs malignes formées par la multiplication désordonnée de cellules d'un tissu ou d'un organe : *Cancer du poumon, de la peau.*

cancéreux, euse [kɑ̃serø, -øz] adj. (de *cancer ;* 1743, Geoffroy). De la nature du cancer : *Tumeur cancéreuse.*

◆ adj. et n. Qui est atteint d'un cancer.

cancérigène [kɑ̃seriʒɛn] ou **cancérogène** [kɑ̃serɔʒɛn] adj. et n. m. (de *cancer* et du suff. *-gène ;* milieu du XX^e s.). Se dit d'une substance ou d'un agent qui peut provoquer ou favoriser l'apparition du cancer.

cancérisation [kɑ̃serizasjɔ̃] n. f. (de *cancer ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Transformation en cancer.

cancérologie [kɑ̃serɔlɔʒi] n. f. (de *cancer* et du gr. *logos,* science ; milieu du XX^e s.). Étude des tumeurs malignes. (On a dit aussi CARCINOLOGIE.)

cancoillotte [kɑ̃kɔjɔt] n. f. (d'une forme franc-comtoise *coillotte,* qui correspond au moyen franç. *caillotte,* masse caillée, lait caillé [milieu du XVI^e s., Ronsard], de *caillot,* avec une première syllabe d'origine obscure ; 1906, Larousse). Fromage de Franche-Comté, à pâte molle et fermentée, fabriqué à partir de lait de vache écrémé, que l'on mélange, en chauffant, avec du beurre, du vin blanc et des aromates.

cancre [kɑ̃kr] n. m. (du lat. *cancer,* crabe ; 1265, Br. Latini, au sens 1 ; au sens 2, 1668, La Fontaine ; au sens 3, 1808, d'Hautel). **1.** Autre nom du crabe tourteau. ‖ **2.** *Class.* Personne qui vit misérablement : *Cancres, hères et pauvres diables | Dont la condition est de mourir de faim* (La Fontaine). ‖ **3.** *Fam.* Élève paresseux, qui ne progresse pas : *J'ai été un cancre : sauf en narration française et en histoire, dans les derniers à toutes les compositions* (Martin du Gard).

◆ n. et adj. m. *Class.* et *littér.* Homme avare et rapace : *En le flattant* [...], *on lui a fait dépenser deux mille écus. En le tournant, on lui en ferait dépenser dix, mais, dans l'intérieur de son ménage, toujours cancre comme un juif* (Stendhal).

cancrelat [kɑ̃krəla] n. m. (néerl. *kakerlak,* même sens, avec influence de *cancre ;* 1775, Bomare). Nom usuel de la blatte.

cancrerie [kɑ̃krəri] n. f. (de *cancre ;* 1885, Daudet). *Fam.* Paresse et ignorance invétérées : *Paul, au lycée, n'eut que des prix de gymnastique et d'escrime, se distingua surtout par une cancrerie volontaire, entêtée, cachant un esprit pratique et le sens précoce de la vie* (Daudet).

cancroïde [kɑ̃krɔid] n. m. (de *cancer,* et du suff. *-oïde ;* 1806, Alibert). Cancer de la peau et des muqueuses.

candela [kɑ̃dela] n. f. (mot lat. signif. « chandelle » ; 1949, Larousse). Unité d'intensité lumineuse.

candélabre [kɑ̃delabr] n. m. (lat. *candelabrum,* de *candela,* chandelle ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *chandelabre* [*candélabre,* XIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1851, Landais ; sens 3, 1694, Th. Corneille). **1.** Grand chandelier à plusieurs branches : *Les bougies de deux candélabres répandent une clarté joyeuse* (Gide). ‖ **2.** *Vx.* Lampadaire pour l'éclairage public. ‖ **3.** Balustre avançant au coin des édifices et destiné à supporter un dispositif d'éclairage. ‖ **4.** Forme de taille donnée aux arbres fruitiers.

● SYN. : **1** *flambeau, torchère.*

candeur [kɑ̃dœr] n. f. (lat. *candor,* blancheur éclatante ; début du XIV^e s., au sens de « lueur » ; sens 1-2, 1559, Du Bellay ; sens 4, 1488, *Mer des histoires*). **1.** *Class.* Droiture, sincérité : *Mainte peste de cour fit tant par maint ressort | Que la candeur du juge, ainsi que son mérite, | Furent suspects au prince* (La Fontaine). *N'espérez plus de franchise ni de candeur dans un homme qui s'est* [...] *livré à la Cour* (La Bruyère). ‖ **2.** Parfaite innocence d'une âme qui ne soupçonne même pas le mal : *La candeur de l'enfance. À vingt-deux ans, Geneviève Izoard, bien qu'élevée par une étudiante en médecine et un père aux idées très avancées, était restée une vraie jeune fille, d'une candeur et d'une innocence délicieuses* (Daudet). ‖ *Candeur de cygne, d'agneau* (par allusion au sens étymologique), extrême candeur. ‖ **3.** *Péjor.* Ingénuité excessive, confinant à la naïveté : *L'air de candeur et de confiance avec lequel l'inconnue écouta ce message ridicule* (Sand). ‖ **4.** *Poét.* Blancheur : *Tu penches, grand Platane, et te proposes nu, | Blanc comme un jeune Scythe, | Mais ta candeur est prise, et ton pied retenu | Par la force du site* (Valéry).

● SYN. : **2** *ingénuité, pureté, simplicité ;* **3** *crédulité, naïveté, niaiserie.* — CONTR. : **2** *astuce, cynisme, fausseté, fourberie, hypocrisie, malice, vice.*

candi [kɑ̃di] adj. m. (ital. [*zucchero*] *candi[to],* sucre candi, de l'ar. *qandī,* adj. de *qand,* sucre de canne, d'origine hindoue ; 1256, Ald. de Sienne). **1.** Se dit du sucre dépuré et cristallisé en gros cristaux. ‖ **2.** *Par extens.* Enveloppé de sucre candi : *Des fruits candis.*

◆ n. m. *Du candi,* du sucre candi.

candidat, e [kɑ̃dida, -at] n. (lat. *candidatus,* de *candidus,* blanc, d'après la couleur des vêtements des candidats aux fonctions publiques à Rome ; XIII^e s., comme terme d'histoire romaine ; sens général, 1671, Pomey). Personne qui aspire à une fonction, à un titre, à une dignité : *M. l'abbé Guitrel, candidat à l'épiscopat, fut introduit dans le cabinet du nonce* (France). ‖ *Spécialem.* Celui, celle qui se présente à un examen, à un concours : *Candidat au baccalauréat.*

● SYN. : *postulant.*

candidature [kɑ̃didatyr] n. f. (de *candidat ;* 1829, Boiste). **1.** Qualité de candidat : *Faire annoncer officiellement sa candidature. Poser, retirer sa candidature.* ‖ **2.** Action de se porter candidat : *Une candidature bien accueillie. Il a pour lui, dans le succès de sa candidature, un mariage avec la plus riche héritière du département* (Balzac). *M. Joseph Pasquier est en train de soigner sa candidature à l'Institut* (Duhamel).

candide [kɑ̃did] adj. (lat. *candidus,* blanc ; fin du XV^e s., O. de Saint-Gelais, au sens 1 ; sens 2-3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1668, Hauteroche). **1.** *Littér.* D'un blanc éclatant : *Dans une sorte de luxe de métal poli et de linge candide* (Valéry). ‖ **2.** Qui fait preuve de pureté et d'innocence : *Une âme candide. Doux ange aux candides pensées, | Elle était gaie* (Hugo). ‖ **3.** Qui annonce innocence et pureté : [Jeanne] *leva vers lui ses yeux candides* (Maupassant). *Ô front candide et clair* (Moréas). ‖ **4.** *Péjor.* Crédule et naïf : *Il avait le jugement assez droit, avec l'esprit le plus simple ; c'est, je crois, pour cette raison qu'on le nommait Candide* (Voltaire).

● SYN. : **2** *ingénu, naïf, pur, virginal ;* **4** *innocent, niais, simple.* — CONTR. : **2** *dissimulé, faux, fourbe, hypocrite, sournois ;* **4** *astucieux, cynique, malicieux, retors, rusé.*

candidement [kɑ̃didmɑ̃] adv. (de *candide ;* 1561, Maumont). De façon candide : *Je voudrais* [...] *que vous allassiez voir la pièce de mon ami Augier et que vous me dissiez candidement ce que vous en pensez* (Mérimée).

● SYN. : *ingénument, innocemment, naïvement, simplement, sincèrement.* — CONTR. : *faussement, hypocritement, sournoisement.*

candiote [kɑ̃djɔt] adj. (de *Candie,* anc. nom de la Crète ; XIX^e s.). *Vx* et *poét.* Relatif à l'île de Candie et à ses habitants : *Au loin court quelque voile hellène ou candiote* (Hugo).

candir (se) [səkɑ̃dir] v. pr. (de *candi,* d'après l'ital. *candire ;* 1600, O. de Serres). **1.** Se cristalliser, en parlant du sucre.

|| **2.** *Par extens.* Se couvrir de sucre cristallisé : *Des fruits qui commencent à se candir.*

candisation [kɑ̃dizasjɔ̃] n. f. (de *candir ;* 1845, Bescherelle). **1.** Transformation du sucre en sucre candi. || **2.** *Par extens.* Opération par laquelle on recouvre les fruits d'une couche de sucre cristallisé.

cane [kan] n. f. (de *canard ;* v. 1360, *Modus,* écrit *quenne ; cane,* 1487, Garbin). Femelle du canard. || *Marcher comme une cane,* marcher en se dandinant, à la façon des canards. || Vx et fig. *Faire la cane,* se montrer poltron, s'esquiver devant le danger : *L'Europe fait la cane, l'Angleterre met les pouces* (Balzac).

canéficier [kanefisje] n. m. (de *canéfice,* de l'esp. *cañafistola,* du lat. *canna,* roseau, et *fistula,* tuyau ; 1701, Furetière). Autre nom d'une légumineuse, la *casse.*

canelier n. m. V. CANNELIER.

canepetière [kanpətjɛr] n. f. (de *cane* et de *petière,* dér. de *pet ;* 1534, Rabelais). Petite espèce d'outarde, au plumage brun et blanc, orné de plumes noires chez le mâle.

canéphore [kanefɔr] n. f. (gr. *kanêphoros,* porteuse de corbeille, de *kanoun,* corbeille, et *pherein,* porter ; 1570, G. Hervet). **1.** Jeune fille qui, dans certaines fêtes grecques, portait sur la tête, dans une corbeille sacrée, les objets destinés au sacrifice : *C'était une femme admirable, qui portait un panier de linge sur la tête, pareille aux canéphores antiques* (Gide). || **2.** Statue représentant une canéphore et tenant lieu de colonne.

canepin [kanpɛ̃] n. m. (origine obscure ; 1310, Gay). *Vx.* Peau très fine, dédoublée des peaux d'agneau, de chevreau et de chamois, qui servait en maroquinerie, en ganterie : *Les gants de canepin, qui venaient d'Italie aux XVIe et XVIIe siècles, étaient si fins qu'on pouvait en faire tenir une paire entre deux coquilles de noix.*

1. caner [kane] v. intr. (de *cane* [aux XVIe et XVIIe s., *faire la cane* signif. « se sauver, faire le poltron »] ; 1821, Des-granges). *Pop.* Reculer devant le danger ou la difficulté ; céder par peur : *Par contre, ils décrétèrent que « celui qui canerait serait considéré comme un traître, à tout jamais rejeté de la confrérie »* (Gide). *Vous avez peur qu'on vous accuse de caner ?* (Romains).

• SYN. : *caler* (fam.), *se dégonfler* (pop.), *flancher, reculer.*

2. caner ou **canner** [kane] v. intr. (de *canne,* « jambe », en argot, dans l'expression *jouer des cannes ;* 1872, G. Esnault). **1.** *Pop.* et *vx.* S'en aller. || **2.** *Pop.* Mourir.

canesou n. m. V. CANEZOU.

caneton [kantɔ̃] ou **caneteau** [kanto] n. m. (dimin. de *canette* 1 ; *caneton,* 1530, Palsgrave ; *caneteau,* 1866, Larousse). Petit de la cane ; jeune canard.

1. canette [kanɛt] n. f. (de *cane ;* v. 1460, Villon). Petite cane.

2. canette [kanɛt] n. f. (du picard *cane,* cruche de forme allongée [XIIe s.], lat. *canna,* roseau, tuyau, puis récipient [VIe s.] ; XIIIe s., Barbier, au sens de « vase » ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 2, 1562, *Journ. du sire de Gouberville*). **1.** Bouteille à bière, habituellement bouchée avec un cône de porcelaine garni de caoutchouc et fixé par un système à ressort. || Son contenu. || **2.** Syn. de CANNELLE 2.

• REM. On trouve aussi la forme CANNETTE.

3. canette [kanɛt] n. f. (ital. de Gênes *cannetta* [les fils d'or et d'argent provenaient de cette ville] ; 1407, *Ordonnance royale*). Petite bobine de bois, de carton ou de métal sur laquelle est enroulé le fil dans la navette d'un métier à tisser ou le fil d'une machine à coudre.

• REM. On trouve aussi la forme CANNETTE.

caneur [kanœr] adj. et n. m. (de *caner* 1 ; 1847, G. Esnault). *Pop.* Peureux, poltron.

canevas [kanva] n. m. (forme picardisée de l'anc. franç. *chenevas,* de *cheneve,* forme anc. de *chanvre ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *kanevas,* au sens de « grosse toile de chanvre » ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 2, 1584, Du Bartas ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Très grosse toile servant à faire des voiles ; grosse toile servant à faire des torchons. || **2.** Grosse toile claire de lin ou de chanvre, sur laquelle on exécute la tapisserie ou la dentelle à l'aiguille. || **3.** *Par anal.* Ensemble des points principaux d'une figure : *Le canevas d'un dessin, d'un plan.* || *Spécialem.* Ensemble des points géodésiques qui servent à l'établissement d'une carte. || **4.** *Fig.* Plan, donnée première d'un ouvrage littéraire : *Sur ce léger canevas, Pouchkine a jeté de savantes broderies* (Mérimée). || *Spécialem.* Plan sur lequel les comédiens italiens improvisaient autrefois leurs représentations : *J'ai un canevas italien où se trouverait un joli rôle* (Gautier).

canezou ou **canesou** [kanzu] n. m. (origine obscure ; fin du XVIIIe s.). *Vx.* Corsage de femme en lingerie, avec ou sans manches, ou grand fichu de mousseline ou de dentelle protégeant le corsage de la robe : *Elle avait une robe de barège mauve* [...], *et cette espèce de spencer de mousseline, invention marseillaise dont le nom « canezou », corruption du mot « quinze août » prononcé à la Canebière, signifie beau temps, chaleur et midi* (Hugo).

cange [kɑ̃ʒ] n. f. (de l'ar. d'Égypte *qāndja,* d'origine turque ; 1788, C.-E. Savary). Barque légère et étroite, employée sur le Nil : *Le pacha se fait promener sur le bassin dans une cange dorée* (Nerval).

cangue [kɑ̃g] n. f. (portug. *canga,* de l'annamite *gong ;* 1686, *Voyage de Siam*). **1.** En Chine, carcan qui emprisonnait le cou et les poignets des condamnés. || Le supplice lui-même. || **2.** *Par extens.* Entrave quelconque : *Je l'ai remis au cachot, la jambe dans une bonne cangue bien lourde* (Mérimée).

caniche [kaniʃ] n. m. (de *cane,* parce que ce chien va volontiers à l'eau ; 1743, Trévoux). Chien barbet à poil frisé, renommé pour sa fidélité.

caniculaire [kanikylɛr] adj. (lat. *canicularis ;* 1564, J. Thierry). **1.** Relatif à la canicule. || **2.** Aussi chaud qu'à l'époque de la canicule : *Temps caniculaire. Là, durant les jours caniculaires, les convives assez riches pour se permettre de prendre du café viennent le savourer* (Balzac). *Soit dans les lourds loisirs d'un jour caniculaire, | Ou dans l'oisiveté frileuse de frimaire* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *brûlant, étouffant, torride.* — CONTR. : **2** *frais, froid, glacé, tempéré.*

canicule [kanikyl] n. f. (lat. *canicula,* petite chienne, n. donné à l'étoile Sirius, de la constellation du Grand Chien, traduct., avec changement de genre, du gr. *kuôn,* chien ; 1500, Molinet). **1.** Époque correspondant au début de l'été. || **2.** Période de forte chaleur : *D'un côté les troupes royales, de l'autre la milice et des régiments de la ligne étaient campés en face les uns des autres, à l'ardeur de la canicule, sabre nu, mèche allumée* (Chateaubriand).

canidés [kanide] n. m. pl. (dér. savant du lat. *canis,* chien ; 1842, Acad.). Famille de mammifères carnivores digitigrades, à ongles non rétractiles : *Le chien et le loup sont des canidés.*

canif [kanif] n. m. (anc. francique **knif,* couteau ; 1441, Godefroy, écrit *quenif ; canif,* 1669, Widerhold). Petit couteau de poche à une ou plusieurs lames repliables : *Il tira de sa poche un canif, dont une lame très effilée ne formait plus qu'une sorte de court poinçon* (Gide). *Parfois, il tirait de sa poche un canif à manche de nacre et, pour conjurer le sommeil, il se donnait des coups de pointe sur le dos de la main gauche* (Duhamel). || Fig. et fam. *Coup de canif dans le contrat,* violation d'un engagement, et en particulier infidélité d'un des deux époux : *Elle est propre, ta façon d'aimer à coups de canif dans le contrat* (Theuriet).

canin, e [kanɛ̃, -in] adj. (lat. *caninus,* de *canis,* chien ; 1390, Conty). Qui se rapporte au chien ; qui tient du chien : *Race canine.* || Fig. *Faim canine,* faim très pressante.

canine [kanin] n. f. (de *canin ;* 1541, J. Canappe). Dent pointue, placée entre les incisives et les molaires : *Les canines sont très développées chez les carnivores.*

canisson n. m. V. CALISSON.

canitie [kanisi] n. f. (lat. *canities,* de *canus,* blanc ; XIIIe s., Godefroy, écrit *canecie ; canitie,* XIVe s., B. de Gordon). État de décoloration complète ou partielle des cheveux, qui deviennent blancs naturellement ou accidentellement.

caniveau [kanivo] n. m. (origine inconnue ; 1694, Th. Corneille). **1.** Rigole servant à l'écoulement des eaux, de chaque côté d'une chaussée. || **2.** Conduit qui reçoit une canalisation, un câble conducteur.

• SYN. : **1** *ruisseau.*

canna [kana] n. m. (lat. *canna,* roseau, du gr. *kanna,* même sens ; 1816, *Dict. d'histoire naturelle*). Autre nom du BALISIER.

cannabinacées [kanabinase] n. f. pl. (du lat. *cannabis,* chanvre ; 1898, Larousse). Famille de plantes à odeur forte, à fécondation croisée, qui comprend deux types : le chanvre et le houblon.

• REM. On a dit ancienn. CANNABINÉES (1842, Acad.).

1. cannage [kanaʒ] n. m. (de *canne* 1 ; 1723, Savary des Bruslons). *Vx.* Mesurage à la canne.

2. cannage [kanaʒ] n. m. (de *canner ;* milieu du XIXe s.). Action de garnir un siège en entrelaçant des lanières de rotin ou de jonc. || La partie cannée elle-même.

cannaie [kanɛ] n. f. (de *canne ;* fin du XIIe s., écrit *canoie ; cannaie,* v. 1600, Godefroy). Lieu planté de cannes à sucre, de roseaux.

cannamelle n. f. V. CANAMELLE.

1. canne [kan] n. f. (anc. provenç. *cana,* lat. *canna,* roseau, tuyau, puis récipient [VIe s.] ; XIIIe s., aux sens I, 1-2, et III ; sens I, 3, 1866, Larousse ; sens I, 4, 1704, Trévoux ; sens II, 1, 1596, Hulsius ; sens II, 2, 1832, Raymond ; sens II, 3, 1636, Monet).

I. 1. Nom commun au roseau et à diverses plantes semblables au roseau. || *Canne à sucre,* plante cultivée dans de nombreux pays tropicaux, pour le sucre qu'on extrait de la moelle de sa tige. || **2.** Rotin filé dont on se sert pour garnir le fond des sièges. || **3.** Bois de canne : *Je passe mon bras sous le sien, je la pousse vers le canapé de canne doré* (Colette). || **4.** Long tube servant à souffler le verre.

II. 1. Bâton sur lequel on s'appuie en marchant : *Appuyé sur sa canne, il parvint péniblement à la rue Saint-Honoré* (France). || *Canne blanche,* canne de couleur blanche réservée aux aveugles, et, *par extens.,* l'aveugle lui-même. || *Canne armée, canne à épée,* canne creuse renfermant une épée. || **2.** Bâton flexible utilisé pour une sorte d'escrime ; sport consistant à manier ce bâton : *Il s'adonnait à un sport presque aussi distingué que l'escrime, « la canne »* (Beauvoir). || **3.** *Canne à pêche,* bâton flexible, souvent en bambou, au bout duquel on fixe une ligne de pêche.

III. Ancienne mesure de longueur en usage dans le midi de la France et en Italie, dont la valeur variait de 1,70 m à 3 m.

2. canne [kan] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; *cane* [XIIe s.] est la forme normanno-picarde répondant à l'anc. franç. *chane,* cruche de forme allongée [début du XIIe s.]). *Dialect.* Grande cruche, étamée à l'intérieur, qui servait au transport du lait en Normandie.

3. canne [kan] n. f. (même étym. qu'aux deux art. précéd. ; 1898, Larousse). Robinet de grande dimension, employé sur les grandes conduites de distribution d'eau, et manœuvré par une vis ou un volant.

canné, e [kane] adj. (part. passé de *canner ;* 1877, Littré). Se dit d'un siège dont le fond est garni de lanières de rotin ou de jonc entrelacées.

canneberge [kanbɛrʒ] n. f. (origine inconnue ; 1762, Acad.). Plante des tourbières de montagne, à baies comestibles

canneler [kanle] v. tr. (de *cannelle* 2 ; 1342, Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie,* écrit *queneler ; canneler,* XVIe s.). [Conj. **3 a.**] Orner de cannelures.

cannelier [kanəlje] n. m. (de *cannelle* 1 ; *arbre de cannellier,* 1575, Thevet ; *cannelier,* 1743, Trévoux). Nom commercial des arbres qui fournissent la cannelle. (On écrit aussi CANELIER.)

1. cannelle [kanɛl] n. f. (lat. médiév. *cannella,* de *canna,* roseau, tuyau [l'écorce desséchée du cannelier se roulant en petits tuyaux] ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne*). Substance aromatique extraite d'un arbre du genre laurier. || Fig. et vx. *Être, mettre en cannelle,* réduire en morceaux, ruiner : *Pour la maison que mon âme habite, elle sera bientôt en cannelle* (Voltaire).

• REM. L'ancien nom de la cannelle était le CINNAME (ou CINNAMOME).

◆ adj. Qui a la couleur roux clair de l'écorce du cannelier : *Une veste cannelle.*

2. cannelle [kanɛl] n. f. (dimin. de *canne,* tuyau ; XVe s.). Robinet qu'on met à une cuve, à un tonneau : *Les grands tonneaux dont les cannelles de cuivre luisaient* (France). [On dit aussi CANETTE.]

cannelloni [kanɛlɔni] n. m. (mot ital., dér. du lat. *canna,* tuyau [v. CANNE 1] ; 1922, Larousse). Pâte alimentaire formant un tube plus gros que le macaroni, que l'on farcit au gras ou au maigre.

cannelure [kanlyr] n. f. (de *canneler ;* 1564, J. Thierry). **1.** Rainure creusée verticalement ou en hélice sur le fût d'une colonne, d'un pilastre, autour d'un vase, etc. || **2.** Sillon rectiligne ou légèrement courbe, au profil arrondi, qui se creuse dans les roches nues sous l'action des processus d'érosion externes.

canner [kane] v. tr. (de *canne ;* 1866, Larousse). Garnir le fond d'un siège avec des lanières de rotin ou de jonc entrelacées.

cannetille [kantij] n. f. (esp. *cañutillo,* de *cañuto,* tuyau ; 1534, Rabelais). Fil de métal (or, argent, etc.), tourné en spirale, qu'on utilise en broderie : *Les deux enfants se mirent en marche derrière la majestueuse hallebarde qui rythmait leurs petits pas, Cécile avec une bourse de velours trop large pour ses doigts, et Jack tenant un grand cierge orné de satin, de fleurs fausses, de cannetilles blanches* (Daudet). *Le fougueux Gabriel de Rojas, l'alférez, | Dont le pourpoint de cuir bordé de cannetilles | Est gaufré du royal écu des deux Castilles* (Heredia).

cannetiller [kanətije] v. tr. (de *cannetille ;* fin du XVIe s.). Orner de broderies exécutées avec de la cannetille.

cannette n. f. V. CANETTE.

canneur, euse [kanœr, -øz] n. (de *canner ;* 1877, Littré). Ouvrier, ouvrière qui garnit de canne les sièges.

cannibale [kanibal] adj. et n. (esp. *canibal,* altér. de *caribal,* dér. de *caribe,* mot caraïbe qui signifie proprem. « hardi » ; 1515, Du Redouer). **1.** Se dit de l'homme qui mange de la chair humaine : *Les prisonniers, à tour de rôle, étaient assommés à coups de casse-tête, rôtis sur des pierres brûlantes dans la terre, comme des cochons de lait, et dévorés par ces sauvages cannibales* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Qui est d'une grande cruauté, ou qui se conduit comme un sauvage : [Les] *vociférations d'une clientèle de cannibales* (Daudet).

• SYN. : **1** *anthropophage ;* **2** *barbare.*

cannibalisme [kanibalism] n. m. (de *cannibale ;* 1797, *Abréviateur universel*). **1.** Action ou habitude de l'homme qui mange de la chair humaine. || **2.** *Par extens.* Grande férocité.

canoë [kanɔe] n. m. (anglo-amér. *canoe,* venant lui-même du franç. canoe [attesté de 1519, *Voyage d'A. Pigaphetta,* à 1704, Trévoux ; v. CANOT] ; 1887, *l'Aviron*). Embarcation légère et portative, à fond plat, mue à la pagaie.

canoéiste [kanɔeist] n. (de *canoë ;* 1949, Larousse). Personne qui pratique le sport du canoë.

1. canon [kanɔ̃] n. m. (ital. *cannone,* augmentatif de *canna,* tube [lat. *canna,* v. CANNE 1], aux sens I ; dér. de *canne* 1, aux sens II ; sens I, 1, 1339, Gay ; sens I, 2-3, fin du XVIe s. ; sens I, 4, 1922, Larousse ; sens I, 5, XVIe s. ; sens II, 1 et 3, 1680, Richelet ; sens II, 2, 1578, H. Estienne ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, fin du XVIe s.).

I. 1. Pièce d'artillerie non portative, lançant des projectiles lourds (boulets, puis obus, etc.) : *Un canon de 75, de 105. Le canon grondait* [...] *comme un orage lointain* (Alain). || *Marcher au canon,* en parlant des troupes, se diriger vers le lieu où l'on se bat. || Fam. *Chair à canon,* les soldats. || **2.** L'artillerie en général : *Il* [Napoléon] *nouait et dénouait les batailles avec le canon* (Hugo). || **3.** *Class.* Ensemble des pièces d'artillerie : *Le prince de Bade, après avoir perdu trois cents hommes, son canon, son champ de bataille* (Voltaire). || **4.** Spécialem. *Canon paragrêle,* canon tirant verticalement et dont la détonation est destinée à empêcher la formation de grêlons. || *Canon porte-amarre,* petit canon permettant de lancer un cordage. || **5.** Partie d'une arme à feu qui a la forme d'un tube et par laquelle passe le projectile : *Le canon d'un fusil peut être rayé ou lisse.*

II. 1. Nom donné à divers objets creux cylindriques : *Canon d'une seringue. Canon d'une serrure, d'une clef.* || **2.** *Class.* Ornement enrubanné qui s'attachait au bas de la culotte : *Le courtisan autrefois avait ses cheveux, était en chausses et en pourpoint, portait de larges canons et il était libertin* (La Bruyère). || *Class.* Demi-bas de soie couvrant le genou et se joignant à mi-jambe à un autre bas. || *Class.* Partie supérieure du bas, qui s'élargissait pour envelopper la cuisse. || *Class.* Partie de la culotte qui enveloppait la cuisse. || **3.** Partie des membres du cheval comprise entre le genou ou le jarret et le boulet. || **4.** Tuyau d'une plume d'oiseau, en particulier d'une plume d'oie. || **5.** Mesure de capacité employée pour les liquides, qui valait un huitième de pinte, puis un huitième de litre. || *Pop.* Verre de vin : *À présent, si tu veux payer un canon de la bouteille* (Daudet).

2. canon [kanɔ̃] n. m. (lat. *canon,* du gr. *kanôn,* règle ; XIIIe s., aux sens I, 1 et 5 ; sens I, 2, et III, 1690, Furetière ; sens I, 3, XIVe s. ; sens I, 4, 1732, Trévoux ; sens I, 6, 1636, Monet ; sens II, 1-2, 1866, Larousse ; comme adj., 1538, R. Estienne).

I. 1. En droit ecclésiastique, règle concernant la foi ou la discipline religieuses : *Mais ce canon du concile ne fixant ni la durée ni la forme de ce collège électoral, il arriva que la discorde s'introduisit parmi les électeurs* (Chateaubriand). || **2.** Catalogue des livres bibliques considérés comme divinement inspirés, dressé officiellement par le concile de Trente (1546) : *Canon de l'Ancien Testament, du Nouveau Testament.* || *Par anal.* Recueil des textes inspirés bouddhiques, brahmaniques, etc. || **3.** *Canon des saints,* catalogue officiel des saints reconnus par l'Église. || **4.** *Canon pascal,* tableau qui permet de calculer la date de la fête de Pâques. || **5.** Partie essentielle de la messe, de la préface à la communion. || **6.** Tableau placé au milieu de l'autel et sur lequel sont inscrites certaines prières de la messe.

II. 1. Ensemble de règles donnant les proportions nécessaires à la représentation d'un type humain idéal : *Ses yeux étaient trop rapprochés, et il me sembla que d'une glandule lacrymale à l'autre il n'y avait pas la place d'un œil, comme l'exige le canon des sculpteurs grecs* (Mérimée). || **2.** *Par extens.* Modèle idéal auquel il faut se conformer : *Et je comprenais que ces canons selon lesquels elle s'habillait, c'était pour elle-même qu'elle y obéissait, comme à une sagesse supérieure dont elle eût été la grande prêtresse* (Proust). || *Canon d'Alexandrie,* nom donné à une liste d'auteurs que les grammairiens grecs considéraient comme les modèles en chaque genre.

III. En musique, imitation rigoureuse et continue entre plusieurs parties qui entrent l'une après l'autre à intervalles identiques. || Pièce de musique vocale, quelquefois instrumentale, écrite sur ce modèle : *Chanter un canon.*

◆ adj. *Droit canon,* ou *droit canonique,* recueil des lois, ou canons, qui règlent la discipline ecclésiastique.

cañon [kaɲɔ̃] n. m. (mot hispanoamér., augmentatif de *caño,* tube ; 1877, Littré). Vallée étroite et profonde, aux parois verticales, creusée par un cours d'eau dans un relief montagneux : *Les cañons du Colorado.*

● SYN. : *gorge.*

● REM. On écrit parfois CANYON.

1. canonial, e, aux [kanɔnjal, -o] adj. (de *canon* 2 ; début du XIIIe s., au sens 2 ; sens 1, 1802, Flick). **1.** Réglé par les canons de l'Église : *Défenses canoniales.* || **2.** Conforme à la règle : *Vie canoniale.*

2. canonial, e, aux [kanɔnjal, -o] adj. (lat. ecclés. *canonicalis,* de *canonicus,* chanoine ; v. 1150, Wace, écrit *chanuinal ; canonial,* XIIIe s.). Relatif aux chanoines ou à un canonicat : *Offices canoniaux.*

canonicat [kanɔnika] n. m. (lat. médiév. *canonicatus ;* 1611, Cotgrave). **1.** Bénéfice de chanoine. || **2.** Dignité, office de chanoine.

canonicité [kanɔnisite] n. f. (de *canonique ;* fin du XVIIe s.). Caractère de ce qui est canonique : *Concile d'une canonicité médiocre* (Saint-Simon).

canonique [kanɔnik] adj. (lat. *canonicus,* du gr. *kanonikos,* conforme à la règle ; XIIIe s., *Assises de Jérusalem*). **1.** Conforme aux canons, aux règles de l'Église. || *Droit canonique,* ou *droit canon,* v. CANON 2, adj. || *Âge canonique,* âge minimal de quarante ans imposé aux servantes des ecclésiastiques, et, *fam.,* âge respectable. || **2.** *Fam.* Qui est conforme aux règles ordinaires ; qui correspond à la norme.

● SYN. : **2** *normal, orthodoxe, régulier.*

canoniquement [kanɔnikmɑ̃] adv. (de *canonique ;* XIIIe s.). D'une manière canonique : *Chassé de son siège par Constance, Athanase fut rétabli canoniquement par le pape* (Bossuet).

canonisable [kanɔnizabl] adj. (de *canoniser ;* 1601, P. Charron). Qui peut être canonisé.

canonisation [kanɔnizasjɔ̃] n. f. (de *canoniser ;* XIIIe s.). **1.** Déclaration solennelle par laquelle le pape inscrit une personne au nombre des saints honorés d'un culte public. || *Procès de canonisation,* procédure de discussion à propos des mérites et de la vie de la personne proposée pour être canonisée. || **2.** *Par extens.* Cérémonie qui accompagne l'acte de canonisation.

canoniser [kanɔnize] v. tr. (lat. ecclés. *canonizare,* du gr. *kanonizein,* régler ; XIIIe s.). **1.** Inscrire au catalogue ou canon des saints, dans les formes prescrites par l'Église. || **2.** *Class.* Louer comme digne d'un saint : *Il ne canonise point les opinions de ses maîtres* (Bayle). || Par extens. et fam. *Canoniser quelqu'un,* le louer avec excès.

canoniste [kanɔnist] n. m. (de *canon* 2 ; XIVe s.). Spécialiste du droit canon.

canonnade [kanɔnad] n. f. (de *canon* 1, d'après l'ital. *cannonata ;* 1552, Rabelais). **1.** Échange ou succession de coups de canon : *Toute la nuit, à partir de 10 heures, la lointaine canonnade a fait trembler le sol dans un indistinct grondement continu* (Gide). || **2.** Bruit causé par un combat d'artillerie.

● SYN. : **1** *bordée, feu, salve, volée.*

canonnage [kanɔnaʒ] n. m. (de *canonner ;* 1752, Trévoux, au sens de « art du canonnier » ; sens actuel, 1866, Larousse). Action de canonner.

canonner [kanɔne] v. tr. (de *canon* 1 ; v. 1500, J. Marot). Attaquer à coups de canon : *Il me fit voir aussi l'endroit d'où les Russes canonnèrent la ville* (Chateaubriand).

● SYN. : *bombarder.*

canonnier [kanɔnje] n. m. (de *canon* 1 ; 1383, *Chronique de Flandre*). Soldat ou marin affecté au service des canons.

canonnière [kanɔnjɛr] n. f. (de *canon* 1 ; 1415, Godefroy). **1.** Meurtrière des anciennes fortifications (XVe-XVIe s.), par où l'on pouvait tirer le canon. || **2.** Ouverture ménagée dans un mur pour permettre l'écoulement des eaux. || **3.** Bâtiment léger, armé d'un ou de plusieurs canons, employé sur les fleuves ou près des côtes : *On venait de terminer, pour une canonnière de l'État, une superbe machine à vapeur de la force de mille chevaux* (Daudet).

canope [kanɔp] n. m. (lat. *Canopus,* gr. *Kanôpos,* n. pr., ville de la BasseÉgypte, et dieu égyptien ; 1842, Acad.). Vase funéraire égyptien ou étrusque, muni d'un couvercle représentant une figure humaine, et qui servait à enfermer les viscères des morts embaumés.

canot [kano] n. m. (esp. *canoa,* du caraïbe *canaoa ;* 1519, *Voyage d'A. Pigaphetta,* écrit *canoe* [encore au XVIIIᵉ s.] ; *canot,* 1615, Yves d'Évreux). Petite embarcation non pontée, allant à la voile, à la rame ou au moteur : *Le feu a pris à bord* [...]. *Nous avons pu mettre les canots à l'eau* (Camus). || *Canot major,* canot réservé aux officiers, dans la marine de guerre : *Les canots majors volaient sur l'eau ; six ou huit paires d'avirons, rigoureusement synchrones, leur donnaient des ailes brillantes qui jetaient au soleil, toutes les cinq secondes, un éclair et un essaim de gouttes lumineuses* (Valéry). || *Canot pneumatique,* canot de sauvetage, en toile caoutchoutée, se gonflant à l'air comprimé. || *Canot de sauvetage,* canot destiné à porter secours en mer aux naufragés. || *Canot automobile,* embarcation légère naviguant à l'aide d'un moteur.

canotage [kanɔtaʒ] n. m. (de *canoter ;* 1843, *le Canotier parisien*). Action de canoter.

canoter [kanɔte] v. intr. (de *canot ;* 1863, Littré). Manœuvrer un canot de plaisance à l'aide de rames. || *Par extens.* Faire une promenade en canot.

● Syn. : *ramer.*

canotier [kanɔtje] n. m. (de *canot ;* fin du XVIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, fin du XIXᵉ s.). **1.** Matelot d'un canot. || **2.** *Vx.* Amateur montant un canot de plaisance (en ce sens, on trouve aussi le fém. CANOTIÈRE) : *Des barques pavoisées, remplies de canotiers en notes vives de bleu et de rouge, sillonnaient le lac en tous sens avec la coupure d'argent des avirons* (Daudet). *Les canotières, allongées sur des peaux de bêtes noires ou blanches, gouvernaient la barre* (Maupassant). || **3.** Chapeau de paille à calotte plate et à bord plat, ainsi appelé parce qu'il était très porté par les amateurs de canotage : *Mᵐᵉ de Guermantes était coiffée d'un canotier fleuri de bleuets* (Proust). *C'était un de ces chapeaux plats, de paille blanche à ruban noir, de l'espèce de ceux qu'on appelle communément « canotiers »* (Gide).

cant [kɑ̃t] n. m. (mot angl. signif. proprem. « jargon d'un milieu formaliste », peut-être du lat. *cantus,* chant ; 1729, Mackenzie). *Vx.* Respect outré des convenances ; affectation de pruderie : *L'infortuné Champfleury, victime de son cant, de sa pose diplomatique, et un bon nombre de dupes, dont les erreurs rapides et multipliées n'intéressent pas plus l'histoire littéraire que la foule n'intéresse la postérité* (Baudelaire). *Les comédies de la convenance apprise, le cant bourgeois* (Goncourt). *Malgré le cant et la discipline, toute la table s'esclaffait, trouvait le gouverneur délicieux* (Daudet).

cantabile [kɑ̃tabile] n. m. (mot ital., du bas lat. *cantabilis,* digne d'être célébré ; 1757, Diderot). Phrase musicale, chantée ou jouée, d'une expression pénétrante, d'un grand caractère mélodique.

cantal [kɑ̃tal] n. m. (de *Cantal,* région d'Auvergne ; 1680, Richelet). Fromage affiné à pâte ferme, à croûte lavée, fabriqué en Auvergne.

cantaloup [kɑ̃talu] n. m. (de *Cantalupo,* n. d'une anc. villa des papes, près de Rome ; 1775, Valmont de Bomare, écrit *cantalupi ; cantaloup,* 1829, Boiste). Variété de melon à grosses côtes et à chair orange foncé.

cantate [kɑ̃tat] n. f. (ital. *cantata,* part. passé fém. substantivé de *cantare,* chanter ; début du XVIIIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1751, *Encyclopédie*). **1.** Poème lyrique d'inspiration profane ou religieuse, à un ou plusieurs personnages, destiné à être mis en musique. || **2.** Musique composée pour ce poème : *Les cantates de Bach.*

cantatrice [kɑ̃tatris] n. f. (ital. *cantatrice,* du lat. *cantatrix ;* 1762, Bachaumont). Chanteuse professionnelle d'opéra ou de chant classique.

canter [kɑ̃tɛr] n. m. (mot angl., problablem. abrév. de *Canterbury gallop,* petit galop, allure relativement lente, comme celle des chevaux qui menaient les pèlerins à Saint-Thomas de Canterbury ; 1862, Bonnafé). En termes de turf, galop d'essai d'un cheval avant la course.

cantharide [kɑ̃tarid] n. f. (lat. *cantharis, -idis,* du gr. *kantharis ;* XIVᵉ s., Godefroy). Insecte coléoptère vert doré, dont on extrait une poudre douée de propriétés vésicantes et aphrodisiaques : *Les insectes qui vivent de la lumière, demoiselles vertes, cantharides, volaient à leurs frênes* (Balzac).

cantharidine [kɑ̃taridin] n. f. (de *cantharide ;* milieu du XIXᵉ s.). Principe actif vésicant, très énergique, que l'on extrait des cantharides.

cantilène [kɑ̃tilɛn] n. f. (ital. *cantilena,* mot lat. signif. « chanson » ; 1477, Molinet). **1.** *Vx.* Chant profane, par opposition au *motet,* chant sacré. || **2.** Au Moyen Âge, chant de caractère épique et lyrique : *La « Cantilène de sainte Eulalie » est le plus ancien poème français (vers 880).* || **3.** Mélodie sentimentale et monotone.

cantilever [kɑ̃tilevœr] adj. et n. (mot anglo-amér., de *cant,* rebord, et *lever,* levier ; 1883, *Génie civil*). Se dit d'un système de suspension en porte à faux.

cantine [kɑ̃tin] n. f. (ital. *cantina,* cave, de *canto,* coin, réserve ; 1680, Riche-let, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1877, Littré ; sens II, 1, 1720, Brunot ; sens II, 2-3, 1866, Larousse). **I. 1.** *Vx.* Caisse divisée en compartiments et qui servait au transport de vins, de liqueurs. || **2.** Coffre de voyage, utilisé notamment par les militaires dans leurs déplacements : *Comme la cantine était à moitié vide, Laurent la souleva sans peine... C'était un petit coffre noir ourlé de tôle sur laquelle on avait peint un petit drapeau tricolore et le nom du propriétaire : Laurent Pasquier, aide-major de 2ᵉ classe* (Duhamel). *La cantine toute neuve, avec ses courroies bien serrées et le nom fraîchement peint : Aspirant Jean Herbillon, encombrait le vestibule* (Kessel).

II. 1. Buvette établie dans une caserne, un camp, une usine, etc., où l'on peut aussi acheter des provisions. || **2.** Service qui prépare les repas d'une collectivité (établissement scolaire, entreprise commerciale ou industrielle, etc.). || **3.** Lieu où ces repas sont servis : *La cantine était ouverte au fond de la cour* [...]. *Les prisonniers politiques avaient seuls l'avantage de pouvoir y entrer et s'y mettre à table* (Nerval).

cantinier, ère [kɑ̃tinje, -ɛr] n. (de *cantine ;* 1762, Acad.). Personne qui tient une cantine.

◆ **cantinière** n. f. Femme qui tenait la cantine d'un régiment et suivait la troupe dans ses déplacements : *Mais quelle ne fut pas sa joie en reconnaissant d'abord le cheval, puis la voiture, et enfin la cantinière du matin* (Stendhal).

cantique [kɑ̃tik] n. m. (lat. ecclés. *canticum ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 ; sens 2-3, v. 1540, C. Marot ; sens 4, fin du XIXᵉ s.). **1.** Chant d'action de grâces, chez les Hébreux. || *Cantique des cantiques,* un des livres de l'Ancien Testament, attribué à Salomon. || **2.** Chant religieux d'action de grâces à la gloire de Dieu ou des saints, et, plus particulièrement, chant religieux en langue commune. || **3.** *Spécialem.* Chez les protestants, tout chant religieux autre que les psaumes : *Les rideaux tirés, les bougies allumées, on chantait des cantiques, on lisait des oraisons, puis chacune de ces dames développait un texte de la Bible aussi subtilement qu'un prédicateur de profession* (Daudet). || **4.** Livre qui contient ces chants : *La musique venait de finir. Automatiquement, tous les cantiques se fermèrent* (Daudet).

canton [kɑ̃tɔ̃] n. m. (anc. provenç. *canton,* coin, angle [XIIᵉ s.], de *cant,* bord, lat. *canthus,* bande de fer bordant une roue ; XIIIᵉ s., *Assises de Jérusalem,* au sens de « coin [d'un champ] » ; sens 1, v. 1243, Ph. de Novarre ; sens 2, 1775, Turgot ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4 [du lombard *cantone,* région de montagnes], 1549, R. Estienne ; sens 5, 1642, Oudin). **1.** *Class.* et *littér.* Coin de pays ; partie d'une province, d'une ville : *Qu'il* [l'homme] *se regarde comme égaré dans ce canton détourné de*

la nature (Pascal). *L'examen des phénomènes de tous ordres qui s'observent dans un canton restreint ne peut suffire à nous renseigner sur les conditions et les possibilités d'existence dans ce même cercle restreint* (Valéry). || **2.** En France, division territoriale intermédiaire entre la commune et l'arrondissement. || **3.** Ensemble des sections de route confiées aux soins d'un cantonnier. || Zone d'une voie ferrée dont l'entretien et la surveillance sont assurés par une brigade d'agents (cantonniers et chef cantonnier). || **4.** Nom donné à chacun des États de la Confédération suisse. || **5.** En héraldique, pièce honorable de forme carrée, qui occupe généralement un coin de l'écu.

cantonade [kɑ̃tɔnad] n. f. (provenç. *cantonada,* angle d'une construction ; 1455, *Coquillards, bailler la cantonade,* « changer de chemin quand on est poursuivi » ; sens 1, 1694, Th. Corneille ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** *Autref.* Chacun des côtés de la scène d'un théâtre, où se plaçaient quelques spectateurs privilégiés. || **2.** *Par extens.* Intérieur des coulisses d'un théâtre. || *Parler à la cantonade,* parler à une personne qui n'est pas en scène ; au *fig.,* parler sans paraître s'adresser précisément à quelqu'un : *Ah ! dit-il à la cantonade, pour être à la fois entendu de Mme de Saint-Euverte à qui il parlait et de Mme des Laumes pour qui il parlait, voici la charmante princesse !* (Proust).

cantonal, e, aux [kɑ̃tɔnal, -o] adj. (de *canton ;* 1827, Acad.). Relatif au canton. || *Élections cantonales,* élections aux conseils généraux.

cantonnement [kɑ̃tɔnmɑ̃] n. m. (de *cantonner ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Établissement temporaire de troupes en un lieu habité : *Cantonnement des troupes chez l'habitant.* || Lieu où ces troupes s'établissent : *On avait faim, on avait soif et, dans ce malheureux cantonnement, rien !* (Barbusse). || **2.** En termes de droit, délimitation d'un terrain à des fins diverses. || Terrain ainsi délimité. || **3.** Limitation à certains biens du débiteur des droits et sûretés en faveur d'un créancier : *Cantonnement d'une saisie.*

• SYN. : **1** *bivouac, camp, campement, quartiers.*

cantonner [kɑ̃tɔne] v. tr. (de *canton ;* 1352, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1694, Th. Corneille). **1.** Installer des troupes dans des cantonnements. || **2.** Mettre à l'écart : *Cantonner des bestiaux malades.* || Fig. *Être cantonné,* se tenir isolé, s'abstraire : *Elle le trouva cantonné dans la tranquillité la plus insolente* (Balzac). || **3.** Garnir dans les coins : *Clocher cantonné de clochetons.*

• SYN. : **1** *camper ;* **2** *isoler, mettre en quarantaine, parquer.*

◆ v. intr. S'installer dans un cantonnement ; prendre ses cantonnements : *Quand il fait son entrée dans le village où il doit cantonner, le troupier n'est pas au bout de ses peines* (Barbusse). [En 1870], *l'on cantonne rarement, de peur de disperser les troupes* (de Gaulle).

• SYN. : *bivouaquer, camper.*

◆ **se cantonner** v. pr. **1.** *Class.* Se fortifier : *Ce gouverneur s'est cantonné dans la place* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* Rester à l'écart, bouder : *La plupart des gens avaient résolu de se cantonner* (La Fontaine). || **3.** Se retirer, s'isoler en un lieu et n'en pas bouger : *Se cantonner dans sa chambre.* || **4.** *Fig.* Se limiter volontairement à : *Se cantonner dans l'étude d'une seule période historique.*

• SYN. : 3 *se calfeutrer* (fam.), *se claquemurer, se cloîtrer, se confiner, s'enfermer ;* **4** *se borner à, se contenter de, s'en tenir à.*

cantonnier [kɑ̃tɔnje] n. m. (de *canton* [de route] ; XVIIIe s.). Ouvrier chargé de l'entretien des routes et chemins, fossés, talus qui les bordent. || Ouvrier chargé de l'entretien des voies ferrées.

cantonnière [kɑ̃tɔnjɛr] n. f. (de *canton,* coin ; 1562, Du Pinet). Bande d'étoffe ornant les colonnes d'un lit, encadrant une porte, une fenêtre : *Des fauteuils couverts de tapisseries à bergeries, des cantonnières en beauvais* (France).

canulant, e [kanylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *canuler ;* 1866, Larousse). *Pop.* Ennuyeux, importun : *La fantaisie de Séphora, fantaisie de fille pour un queue-rouge, cesserait vite si elle le croyait jaloux, sentimental, « canulant » comme les autres* (Daudet).

• SYN. : *assommant, barbant* (fam.), *embêtant* (fam.), *empoisonnant* (très fam.), *rasant* (pop.). — CONTR. : *agréable, amusant, attachant, charmant, intéressant, sympathique.*

canular [kanylar] n. m. (de *canuler ;* 1883, Delvau, écrit *canularium ; canular,* 1895, G. Esnault). **1.** *Arg. scol.* Autrefois, à l'École normale supérieure, série de vexations ou d'épreuves burlesques imposées par les anciens aux nouveaux reçus. || **2.** *Fam.* Action, propos qui cherche à mystifier quelqu'un.

• SYN. : **2** *bateau* (fam.), *blague* (fam.), *farce, mystification.*

canularesque [kanylarɛsk] adj. (de *canular ;* 1910, G. Esnault). *Fam.* Qui tient du canular : *Un règlement canularesque.*

canule [kanyl] n. f. (lat. *cannula,* petit conduit ; v. 1400, Godefroy ; sens 1, 1732, Trévoux ; sens 2 [déverbal de *canuler*], 1929, Larousse). **1.** Petit tuyau rigide ou semi-rigide, qui s'adapte à une seringue, à un tube à injection. || **2.** *Fig.* et *pop.* Personne importune, aux propos lassants.

canuler [kanyle] v. tr. (de *canule* [la canule d'une seringue symbolisant le désagrément] ; 1830, Mérimée). **1.** *Pop.* Agacer quelqu'un par une présence, des paroles importunes. || **2.** *Arg. scol.* Mystifier.

• SYN. : **1** *assommer* (fam.), *bassiner* (très fam.), *embêter* (fam.), *empoisonner* (très fam.), *ennuyer, fatiguer, importuner, raser* (pop.).

canut, use [kany, -yz] n. (origine obscure ; peut-être dér. de *canne,* d'après *canette,* bobine ; 1836, Landais). Personne travaillant dans l'industrie de la soie, à Lyon : *Ainsi que les négociants ses collègues, il emploie des ouvriers tisseurs en soie qui travaillent chacun dans sa chambre, et qu'on appelle « canuts ». Moi, j'étends ce nom aux négociants eux-mêmes* (Stendhal). *J'ôte mon cilice | Tissé de crins soyeux par de cruels canuts* (Apollinaire).

◆ adj. Relatif aux canuts : *Le langage canut. La prononciation canuse.*

canyon n. m. Autre graphie de CAÑON.

canzone [kɑ̃dzɔne] n. f. (mot ital., du lat. *cantio,* chant ; fin du XVIIIe s.). **1.** En Italie, petit poème lyrique divisé en stances égales, sauf la dernière, qui peut être plus courte. || **2.** Chanson italienne à plusieurs voix ; puis (v. 1530) transcription pour orgue ou pour luth de cette chanson ; finalement, pièce instrumentale frayant la voie à la sonate ancienne.

• Pl. *des* CANZONI.

canzonette [kɑ̃dzɔnɛt] n. f. (dimin. de *canzone ;* 1845, Bescherelle). Petite chanson aux vers plus courts que la canzone et dont le sujet est plus léger.

caouanne n. f. V. CARET 1.

caoutchouc [kautʃu] n. m. (mot d'une langue de l'Équateur, peut-être par l'intermédiaire de l'esp. *caucho ;* 1745, La Condamine, au sens 1 ; sens 2-3, 1866, Larousse). **1.** Substance élastique, résistante et imperméable, provenant de la coagulation du latex d'arbres tropicaux (hévéa), ou obtenue par synthèse : *Une balle en caoutchouc. Une chambre à air en caoutchouc.* || **2.** Fil, bande ou feuille de cette matière : *Paquet de fiches maintenu par un caoutchouc.* || **3.** Objet en caoutchouc ou imperméabilisé au caoutchouc (manteau, chaussure) [vieilli] : *Quelques passagers vêtus d'ulsters, de caoutchoucs informes* (Daudet). *Le caoutchouc d'Albertine, dans lequel elle semblait devenue une autre personne* (Proust). || **4.** Nom usuel d'une plante d'appartement, *Ficus elastica.*

caoutchoutage [kautʃutaʒ] n. m. (de *caoutchouter ;* début du XXe s.). Action de caoutchouter ; son résultat.

caoutchouter [kautʃute] v. tr. (de *caoutchouc ;* 1844, Dumersan). Enduire, revêtir de caoutchouc : *Caoutchouter un tissu.*

caoutchouteux, euse [kautʃutø, -øz] adj. (de *caoutchouc ;* 1913, Larousse). Qui a l'aspect ou la consistance, l'élasticité du caoutchouc : *Il cassait de petites branches, arrachait de jolies feuilles onctueuses, qui se laissaient rouler* [...] *avec une résistance caoutchouteuse, mouillante, parfumante, qui n'était pas désagréable* (Romains).

cap [kap] n. m. (anc. provenç. *cap,* tête, lat. pop. **capum,* lat. class. *caput ;* v. 980, *Vie de saint Léger,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1532, Rabelais ; sens II, 1, v. 1382, J. d'Arras ; sens II, 2, début du XVIe s.).

I. 1. *Vx.* Tête (dans la loc. *de pied en cap* et dans quelques expressions anciennes). || *De pied en cap,* des pieds à la tête : *Tartarin de Tarascon, s'armant de pied en cap pour aller au cercle* (Daudet). || Class. *Cap à cap,* tête à tête : *Cap à cap, sans réserve et du haut jusqu'en bas* (Regnard). || *Cap de mailles,* au Moyen Âge, partie de l'armure faite en mailles d'acier et couvrant la tête. || *Cheval cap de more* ou *de maure,* à tête noire. || **2.** *Vx* et *fig.* Celui qui est à la tête, chef, dans l'expression *cap d'escouade* ou *d'escadre : Un cap d'escadre, ce qui était l'appellation des caporaux sous Louis XV* (Hugo).

II. 1. Pointe de terre qui s'avance dans la mer. || Spécialem. et vx. *Les caps,* le cap de Bonne-Espérance et le cap Horn : *Doubler les caps.* || Fig. *Dépasser, doubler, franchir un cap,* surmonter un obstacle, une épreuve, aller au-delà d'un point critique : *Dépasser le cap de la quarantaine.* || **2.** Direction de l'axe d'un navire ou d'un avion vers un point : *Avoir le cap à l'ouest.* || *Mettre le cap sur,* naviguer vers ; au *fig.,* se diriger vers : *Pour qu'il embrasse sa mère chez l'oncle Baptiste, et qu'ensuite il mette le cap sur Paris* (Daudet). || *Changer de cap,* prendre une nouvelle direction (au pr. et au fig.).

• Syn. : **II, 1** *bec, pointe, promontoire.*

C.A.P. [seape] n. m. (XXe s.). Abrév. de CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE et de CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE.

capable [kapabl] adj. (bas lat. *capabilis,* susceptible de, de *capere,* comporter ; XIVe s., écrit *capavle* [*capable,* XVe s.], au sens II, 1 ; sens I, 1-2, 1470, *Livre de la discipline d'amour divine ;* sens I, 3, 1601, Huguet ; sens I, 4, 1751, *Encyclopédie ;* sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens II, 3, 1507, *Ordonnance royale ;* sens II, 5, 1549, R. Estienne).

I. 1. *Class.* et *littér.* Qui peut contenir en soi : *Et ne crois point que tout le monde | Soit capable de mon tombeau* (de Viau). *J'ai créé un regard capable de deux mondes donnés* (Valéry). || **2.** *Class.* Étendu, vaste : *De toutes les figures, c'est la ronde qui est la plus capable, c'est-à-dire qui a le plus de superficie* (Descartes). || **3.** *Class.* et *fig.* Qui est apte à recevoir : *Ils deviennent capables de toutes les grâces* (La Bruyère). || **4.** *Segment, arc capable d'un angle donné,* segment, arc de cercle tel que tous les angles qu'on peut y inscrire soient égaux à l'angle donné.

II. 1. *Capable de* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), se dit d'une personne qui a l'aptitude, le pouvoir de, qui est à même de : *Un ancien officier de cavalerie, veuf, homme redouté, tendre et violent, capable des résolutions les plus énergiques* (Maupassant). *Je veux savoir si tu es capable de garder un secret* (Balzac). || *Capable de tout,* se dit de quelqu'un qui est prêt à tout faire, que rien n'embarrasse (en bonne et surtout en mauvaise part) : *Je la tiens pour tellement capable de tout que je me suis séparé de ma femme* (Stendhal). || **2.** Se dit d'une chose qui peut avoir tel effet, amener tel résultat (même construction que 1) : *Mais une chose était seule capable de l'émouvoir, les lettres de son fils* (Flaubert). || **3.** *Absol.* Se dit d'une personne qui a toutes les qualités nécessaires à son métier, à ses fonctions : *Une famille qui a déjà donné à l'État un grand nombre de serviteurs capables* (Renan). *Le relieur, le considérant comme un homme capable mais désordonné, le traitait avec beaucoup d'égards* (France). || **4.** *Class.* et *péjor.* Prétentieux, suffisant : *L'ignorance capable de Mme de B**** (Sévigné). || **5.** Dans la langue juridique, se dit d'une personne qui est dans les conditions légales pour exercer certains droits.

• Syn. : **II, 1** *apte à, de force à, de taille à, en état de, fait pour, propre à ;* **2** *susceptible de ;* **3** *compétent, entendu, expérimenté, expert.* — Contr. : **II, 1** *impropre à, impuissant à, inapte à ;* **3** *incapable, incompétent, inexpérimenté, maladroit, malhabile.*

capablement [kapabləmɑ̃] adv. (de *capable ;* XVIIe s.). *Class.* et *dialect.* En personne capable ; avec compétence : *L'abbé de Mornay faisait très dignement et très capablement l'ambassade de Portugal* (Saint-Simon). *Mais des femmes qui vont à la besogne aussi capablement* [...], *il n'y en a pas beaucoup* (Hémon).

capacimètre [kapasimɛtr] n. m. (de *capaci[té]* et du gr. *metron,* mesure ; milieu du XXe s.). Appareil servant à la mesure des capacités électriques.

capacitaire [kapasitɛr] n. (de *capacité ;* 14-1-1873, *le Temps,* au sens de « celui à qui appartient une certaine capacité légale » ; sens universitaire, 1898, Larousse). Étudiant qui prépare le diplôme de capacité en droit, ou personne qui en est titulaire.

◆ adj. *Suffrage capacitaire,* système selon lequel le droit de vote est subordonné à un certain niveau d'instruction.

capacité [kapasite] n. f. (lat. *capacitas,* de *capax,* qui peut contenir ; XIVe s., au sens II, 1 ; sens I, 1, 1372, J. Corbichon ; sens I, 2, 1888, Larousse ; sens I, 3, 1928, Larousse ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1866, Larousse).

I. 1. Propriété de contenir quelque chose ; volume d'un récipient : *La capacité d'un tonneau, d'un réservoir, d'une citerne ;* et par extens. : *Christophe* [...] *mangeait comme un ogre ; il avait la capacité formidable de son père et de son grand-père, qui eussent englouti une oie entière* (Rolland). || **2.** Quantité d'électricité que peut restituer un accumulateur, lors de sa décharge. || Quotient de la charge d'un condensateur par la différence de potentiel entre ses armatures. || **3.** *Capacité vitale,* la plus grande quantité d'air qu'on puisse faire pénétrer dans les poumons en partant de l'état d'expiration forcée pour arriver à celui d'inspiration forcée.

II. 1. Faculté de comprendre ou aptitude particulière à faire quelque chose : *L'homme a en lui la capacité de connaître la vérité* (Pascal). || *Absol.* Compétence et habileté dans ses affaires, son métier : *La foi profonde de cette femme* [...] *dans les capacités et le caractère de son mari* (Balzac). || **2.** En droit, aptitude d'une personne à acquérir ou à exercer un droit : *Capacité politique. Le mineur ne jouit pas de la capacité civile.* || *Avoir capacité pour,* être légalement autorisé à, et, *par extens.,* avoir les qualités requises pour faire quelque chose. || **3.** *Capacité en droit,* diplôme décerné après un examen qu'on passe au bout de deux années d'études de droit.

• Syn. : **I, 1** *contenance ;* **II, 1** *force, moyen, possibilité, pouvoir ; expérience, savoir, science, talent, valeur.* — Contr. : **II, 1** *impossibilité, impuissance, inaptitude ; impéritie, incapacité, incompétence.*

caparaçon [kaparasɔ̃] n. m. (esp. *caparazón,* de *capa,* manteau ; 1498, Godefroy). **1.** Housse d'ornement dont on revêtait les chevaux dans les cérémonies. || **2.** Housse que l'on met sur le dos d'un cheval pour le protéger contre les insectes, les intempéries, etc. || *Spécialem.* Housse rembourrée qui protège le cheval dans les courses de taureaux : *Un caparaçon de cuir, rembourré d'étoupe, lui protégeait l'avant-main* [du cheval] (Montherlant).

caparaçonner [kaparasɔne] v. tr. (de *caparaçon ;* XVIe s., La Curne). **1.** Couvrir les chevaux d'un caparaçon. || **2.** *Ironiq.* Recouvrir entièrement : *C'était un homme d'une soixantaine d'années* [...], *serré dans une redingote aux coutures lustrées, les pieds caparaçonnés d'énormes brodequins à lacets de cuir* (Duhamel).

◆ **se caparaçonner** v. pr. **1.** *Fam.* S'affubler d'un vêtement encombrant et ridicule. || **2.** *Fig.* Se protéger contre des atteintes morales ; s'endurcir.

1. cape [kap] n. f. (anc. provenç. *capa,* bas lat. *cappa,* sorte de capuchon, puis manteau ; XVe s., au sens I, 1 ; sens I, 2-3, XXe s. ; sens I, 5, 1890, *Dict. général ;* sens II, 1-2 [du normand *cape,* proprem. « manteau », bas lat. *cappa*], 1529, Parmentier).

I. 1. Manteau ample et sans manches, avec ou sans capuchon, porté par les deux sexes. || Class. *N'avoir que la cape et l'épée,* n'avoir aucune fortune : *Et, n'ayant pour tout bien que la cape et l'épée,* | *Toute mon espérance aurait été trompée* (Regnard) ; au *fig.,* n'avoir ni valeur ni mérite : *Pour le petit marquis, je trouve qu'il n'y a rien de si mince que sa personne, et ce sont de ces mérites qui n'ont que la cape et l'épée* (Molière). || *Roman de cape et d'épée,* roman d'aventures dont les héros sont chevaleresques et batailleurs. || **2.** *Spécialem.* Vêtement de femme coupé en forme, emboîtant les épaules et fermé à l'encolure : *Une cape de fourrure.* || **3.** Pièce d'étoffe dont le torero se sert pour exécuter les passes, attirer le taureau : *Il fut un peu saisi quand la bête arriva sur lui, et d'abord ne fit que se défendre avec la cape* (Montherlant). || **4.** Fam. *Sous cape,* en dessous et sournoisement : *Voyant par instant la maligne rire sous cape, je me demandais lequel de nous transformait cette fille en rusée commère* (Zola). *Élisabeth bouillait sous cape* (Cocteau). || **5.** Feuille de tabac qui forme l'enveloppe, ou robe, des cigares.

II. 1. *Vx.* Grand-voile du grand mât. || **2.** Position en travers de la lame, avec voilure réduite, que prend un navire par gros temps : *Il fallut prendre la cape sous des coups à tout défoncer* (Vercel). || *Fig.* Position d'attente.

2. cape [kap] n. f. (de l'angl. *cap,* casquette [lui-même empr. du franç. *cape* av. le XIXe s.] ; 1922, Larousse). *Vx.* Chapeau melon.

capéer [kapee] ou **capeyer** [kapeje] v. intr. (de *cape* 1 ; *capéer,* 1573, J. Du Puys ; *capeyer,* 1690, Furetière). En termes de marine, être, rester à la cape.

capelage [kaplaʒ] n. m. (de *capeler ;* 1771, Trévoux). **1.** En termes de marine, ensemble des boucles des manœuvres, au point où elles viennent se fixer sur les mâts, les vergues : *La mâture, quoique secondaire, n'avait aucune incorrection ; le capelage, bien serré, bien dégagé, paraissait peu* (Hugo). || **2.** Chacune des boucles des manœuvres dormantes : *Capelage des haubans, des étais.* || **3.** Point du mât, de la vergue où s'appliquent les boucles de capelage.

capelan [kaplɑ̃] n. m. (provenç. *capelan,* chapelain [v. CHAPELAIN] ; 1540, C. Marot, au sens I ; sens II, 1558, Rondelet).

I. *Fam.* Prêtre, dans le midi de la France : *Quand la Toussaint était une dédicace aux martyrs, les ornements des prêtres, des capelans, étaient rouges* (Daudet).

II. Genre de poissons osseux comprenant deux espèces : le *grand capelan* et le *petit capelan.*

capeler [kaple] v. tr. (anc. provenç. *capelar,* coiffer, de *capel,* chapeau ; 1687, Desroches). [Conj. **3 a.**] **1.** Disposer le capelage à son poste, c'est-à-dire l'ensemble des boucles des manœuvres, ou cordages, sur les mâts, et, *par extens.,* coiffer quelque chose avec une manœuvre. || **2.** Entourer quelque chose avec la boucle d'une manœuvre. || **3.** Recouvrir, envelopper : *Embarcation capelée par une lame.* || *Spécialem.* Revêtir, mettre sur soi : *Il avait capelé son complet numéro un* (Le Goffic).

capelet [kaplɛ] n. m. (mot provenç. signif. « chapelet » ; 1678, Guillet). Tumeur arrondie développée à la pointe du jarret du cheval, à la suite de frottements réitérés.

capeline [kaplin] n. f. (anc. provenç. *capelina,* chapeau de fer, de *capa* [v. CAPE 1] ; XIVe s., Barbier, au sens 1 ; début du XIVe s., Gay, au sens de « coiffure en étoffe richement ornée » ; sens 3, 1732, Trévoux). **1.** Casque en fer, avec couvre-nuque, que portaient les gens de pied au Moyen Âge. || **2.** *Autref.* Coiffure de femme couvrant la tête et les épaules, portée dans les campagnes : *Elle allait rentrer bientôt, emmitouflée dans ses fourrures et les dentelles de sa capeline* (Daudet). || *Auj.* Chapeau de femme à calotte et à grands bords souples. || **3.** Bandage qui recouvre le crâne.

C. A. P. E. S. [kapɛs] n. m. (1952). Abrév. de CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

C. A. P. E. T. [kapɛt] n. m. (1965). Abrév. de CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE À L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

capétien, enne [kapesjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de Hugues *Capet ;* XIVe s.). Relatif à Hugues Capet ou à ses descendants : *La dynastie capétienne fut la troisième dynastie des rois de France. Le Roi capétien se trouvait au centre du pays et ses rivaux étaient divisés* (Maurois).

capeyer v. intr. V. CAPÉER.

capharnaüm [kafarnaɔm] n. m. (de *Capharnaüm,* v. de Galilée où Jésus attira la foule devant sa maison, peut-être avec influence du berrichon *cafourniau,* cabinet de débarras ; XIIIe s., écrit *capharnaon*). Lieu où les objets, les meubles sont entassés sans ordre : *Quant à la petite fille, elle n'était jamais admise dans le cabinet de l'homme, si l'on peut appeler ainsi un capharnaüm de paperasses et de parchemins* (Baudelaire). *Le plus beau désordre régnait dans cet élégant capharnaüm* (L. Daudet). *Et on la fera, la révolution, pour que les enfants ne soient plus jamais élevés dans ces capharnaüms sans lumière et la poussière des tapis* (Duhamel).

● SYN. : *bazar* (fam.), *bric-à-brac.*

cap-hornier [kapɔrnje] n. m. (de *cap Horn,* n. géogr. ; XXe s.). **1.** Grand voilier long-courrier, qui suivait autrefois les routes doublant le cap Horn. || **2.** Marin servant sur ces voiliers et, en particulier, capitaine qui les commandait.

● Pl. *des* CAP-HORNIERS.

1. capillaire [kapilɛr] adj. (lat. *capillaris,* de *capillus,* cheveu ; 1314, Monde-ville, au sens 2 ; sens 1, 1866, Larousse). **1.** Qui a rapport aux cheveux : *Lotion capillaire.* || **2.** Fin comme un cheveu : *Tube capillaire.* || *Vaisseaux capillaires,* ou *capillaires,* n. m. pl., vaisseaux très fins qui joignent les artérioles aux veinules.

2. capillaire [kapilɛr] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1560, Paré). Nom donné à plusieurs fougères dont les pétioles longs et grêles ressemblent à des cheveux : *Le rocher, rose, suintant d'eau, tapissé de mousses et de capillaires* (Benoit).

capillarite [kapilarit] n. f. (de [*vaisseau*] *capillaire ;* 1960, Larousse). Inflammation des vaisseaux capillaires.

capillarité [kapilarite] n. f. (de *capillaire* 1 ; 1820, Laveaux, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** État de ce qui est fin comme un cheveu ; qualité d'un tube ou d'un conduit capillaire. || **2.** Ensemble des phénomènes qui se produisent à la surface des liquides, notamment dans les tubes capillaires : *L'essence monte dans la mèche du briquet par capillarité.* || Partie de la physique qui s'occupe de l'étude de ces phénomènes.

capilotade [kapilɔtad] n. f. (altér. de *capirotade* [XVIe-XVIIe s.], esp. *capirotada,* ragoût aux œufs, à l'ail, etc., de *capirote,* mante, dér. de *capa,* cape ; 1534, Rabelais, écrit *cabirotade* [*capilotade,* 1555, Huguet], au sens 1 ; sens 2, 1610, Béroalde de Verville). **1.** *Class.* Ragoût fait de restes de viande, volaille ou gibier, coupés en petits morceaux. || *Fig.* Mélange : *Nous nous aidions* [...] *de quelques livres de même étoffe, dont nous tirions toutes sortes de pièces pour en faire une capilotade à la pédantesque* (Ch. Sorel). || **2.** Fig. et fam. *Mettre en capilotade,* mettre en pièces, en bouillie : *Le gros Gueneau de Pousseaux, ayant voulu, dans sa ribote, se promener sur la muraille le verre en main, pour les narguer, eut d'une mousquetade sa cervelle et son verre mis en capilotade* (Rolland).

capiston [kapistɔ̃] n. m. (de *capitaine ;* 1881, G. Esnault). *Arg. mil.* Capitaine (vieilli) : *Faudra voir ce que va dire le capiston* (Proust).

capitaine [kapitɛn] n. m. (bas lat. *capitaneus,* de *caput, -itis,* tête, chef ; v. 1307, Guiart, au sens 1 ; sens 2, début du XIXe s. ;

sens 3 et 8, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1723, Savary des Bruslons ; sens 5, 1671, Retz ; sens 6-7, début du XX^e s.). **1.** *Littér.* Chef militaire : *À la nuit, qu'il fallut passer en présence des ennemis, comme un vigilant capitaine il reposa le dernier* (Bossuet). *César et Napoléon furent de grands capitaines.* || **2.** Dans les armées de terre et de l'air, officier dont le grade se situe entre celui de lieutenant et celui de commandant ou de chef de bataillon ou d'escadrons : *Capitaine d'infanterie. Médecin-capitaine. Capitaine de gendarmerie.* || **3.** *Capitaine de corvette, de frégate, de vaisseau,* grades d'officiers de la marine de guerre correspondant à ceux de commandant, de lieutenant-colonel et de colonel dans l'armée de terre. || **4.** Officier qui commande un navire de commerce : *L'orpheline se laissait engloutir* [...], *debout comme un capitaine à son bord* (Cocteau). || *Capitaine au long cours,* officier de la marine marchande assurant le commandement d'un navire reliant des ports très éloignés. || **5.** Sous l'Ancien Régime, gouverneur d'une résidence royale. || *Capitaine des chasses* ou *de louveterie,* officier chargé autrefois des chasses dans une capitainerie. || **6.** En sport, celui qui commande une équipe sur le terrain. || **7.** Chef d'un groupement industriel ou commercial (souvent péjor.) : *Je plains ces capitaines du commerce qui ne savent pas à la fin de la journée s'ils ont perdu ou gagné* (Alain). *Capitaine d'industrie.* || **8.** *Par extens.* Chef en général : *Capitaine de voleurs.* || *Fam.* et *vx.* Nom donné ironiquement comme titre : *Capitaine renard allait de compagnie | Avec son ami bouc* (La Fontaine).

capitainerie [kapitɛnri] n. f. (de *capitaine ;* début du XIV^e s., au sens de « charge de commandant » ; sens 1, XV^e s., Commynes ; sens 2, 1649, La Rochefoucauld ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Circonscription administrative de l'Ancien Régime, placée sous l'autorité d'un fonctionnaire royal portant le titre de capitaine. || **2.** Gouvernement d'une maison royale et des terres qui en dépendent. || **3.** *Capitainerie des chasses,* ou simplem. *capitainerie,* étendue de la juridiction d'une maison royale pour la chasse.

1. capital, e, aux [kapital, -o] adj. (lat. *capitalis,* de *caput, -itis,* tête ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, comme n. m., au sens de « châtiment capital » ; sens I, 1253, P. de Fontaines ; sens II, 1, début du XV^e s. ; sens II, 3, fin du XIV^e s.).

I. Se dit de la peine de mort, ou de ce qui peut entraîner la condamnation à mort d'un accusé : *J'ai entendu le récit d'un rêve où le rêveur était en présence d'une exécution capitale imminente* (Alain). *Accusation capitale.*

II. 1. *Vx.* Se dit d'une ville qui a le premier rang dans un pays, un État : *Le retour du roi et de la reine d'Espagne dans leur ville capitale* (Hamilton). [V. CAPITALE n. f.] || **2.** *Lettre capitale,* v. CAPITALE n. f. || **3.** Qui prime le reste par son importance : *Les dates sont capitales en affaires* (Chateaubriand). *Quant au cahier gris — la pièce capitale, la pièce à conviction —, c'était une sorte de carnet de correspondance* (Martin du Gard). *J'ai une communication capitale — vous entendez bien : capitale — à lui faire* (Anouilh). || *Péchés capitaux,* les sept vices considérés comme source de tous les autres.

• SYN. : **II, 3** *décisif, essentiel, fondamental, majeur, primordial, principal, vital.* — CONTR. : **II, 3** *accessoire, infime, insignifiant, minime, secondaire, subsidiaire.*

◆ **capital** n. m. *Class.* Ce qui occupe le premier rang en importance, ce qui est le principal : *Comme le disent malicieusement vos pères Annat et Meynier, qui en font le capital de leur accusation...* (Pascal). *Ensevelis dans l'amour des choses sensibles, ils feront leur capital des biens grossiers de cette vie* (Fénelon).

2. capital [kapital] n. m. (de *capital,* adj. ; 1567, Junius, au sens 1 ; sens 2, 1606, Nicot ; sens 3, 1770, Brunot ; sens 4, 1848, L.-A. Blanqui). **1.** Principal d'une dette en argent, par opposition aux intérêts que la somme peut produire : *On ne rembourserait aux créanciers ni intérêts ni capitaux* (Sand). || **2.** Ensemble des biens, monétaires ou autres, source de revenu pour celui qui les possède et les fait valoir par prêt, location ou par investissement dans une entreprise : *La tante et l'oncle de Lamiel étaient parvenus à réunir un capital rapportant dix-huit cents livres de rente* (Stendhal). *Le bénéfice ne peut pas dépasser le dixième du capital* (Flaubert). || **3.** Dans le langage courant, ensemble des richesses possédées : *Le capital d'un individu, d'une nation.* || **4.** *Par extens.* Ensemble de ceux qui possèdent les moyens de production : *Raison de plus pour penser que, avant de se laisser déposséder, le capital jouera toutes ses cartes* (Martin du Gard). || **5.** *Fig.* Ensemble des acquisitions, des ressources, même abstraites, accumulées par une personne, un pays, etc. : *Nous savons trop, peut-être, qu'il existe un capital immense de faits et de théories* (Valéry).

• SYN. : **2** et **3** *argent, avoir, bien, fonds, fortune, richesse ;* **4** *capitalisme ;* **5** *fonds, patrimoine, trésor.*

◆ **capitaux** n. m. pl. Ensemble des fonds disponibles ou en circulation.

capitale [kapital] n. f. (de *capital,* adj. ; 1690, Furetière, au sens I [*lettre capitale,* 1611, Cotgrave] ; sens II, début du XVI^e s.).

I. 1. *Capitale,* ou *lettre capitale* (vx), lettre majuscule, qui se met en tête d'un alinéa, d'une phrase, d'un nom propre. || **2.** *Capitales, grandes capitales, petites capitales,* caractères d'imprimerie qui servent principalement pour composer les titres et certains mots dont on veut souligner l'importance : *Dans les parties de texte composées en petites capitales, les substantifs seuls ont les honneurs de la majuscule* (Duhamel).

II. 1. Ville où siège le gouvernement d'un État : *La capitale de la France ne sera à l'abri que quand nous posséderons la rive gauche du Rhin* (Chateaubriand). *L'alliance de la misère et de la splendeur qui caractérise la reine des capitales* (Balzac). || *Capitale administrative,* ville où sont installées les administrations centrales d'un pays. || *Capitale politique,* centre de la vie politique d'un pays, siège des pouvoirs publics. || **2.** *Absol.* La capitale de l'État où l'on vit : *Appelé dans la capitale pour affaires* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Ville qui l'emporte sur les autres en quelque point : *Paris, capitale de la mode.*

capitalement [kapitalmɑ̃] adv. (de *capital,* adj. ; XIV^e s.). *Class.* Au plus haut point, absolument : *Se tromper capitalement* (Bossuet). *Noailles était capitalement en butte aux jésuites par sa doctrine, non suspecte, mais qui n'était pas la leur* (Saint-Simon).

capitalisable [kapitalizabl] adj. (de *capitaliser ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui peut être capitalisé : *Intérêts capitalisables.*

capitalisation [kapitalizasjɔ̃] n. f. (de *capitaliser ;* 1829, Boiste). **1.** Action de capitaliser. || **2.** Système d'assurance dans lequel les cotisations perçues sont mises en réserve et les intérêts produits capitalisés jusqu'à la réalisation de l'engagement pris par l'assureur. || **3.** Estimation de la valeur d'une rente d'après les arrérages payés. || *Capitalisation boursière,* calcul de l'actif d'une société d'après le cours et le nombre de ses actions.

capitaliser [kapitalize] v. tr. (de *capital ;* 1820, Laveaux). **1.** Ajouter au capital les intérêts qu'il produit : *La Caisse d'épargne capitalise les intérêts servis à ses déposants.* || **2.** Calculer un capital en partant d'un taux donné ou arbitraire : *Capitaliser une rente.* || **3.** Utiliser un revenu en le transformant en moyens de production : *Et c'est de cette richesse, capitalisée aux dépens de l'ouvrier, qu'est faite, depuis des générations, la toute-puissance de la classe bourgeoise* (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* Accumuler quelque chose pour en tirer un profit : *L'humanité a seule* [...] *la possibilité* [...] *de capitaliser ses découvertes* (Renan).

◆ v. intr. *Vx.* Accumuler des biens pour se constituer un capital.

• SYN. : *amasser, entasser, thésauriser.* — CONTR. : *dépenser, dilapider, gaspiller.*

capitalisme [kapitalism] n. m. (de *capital,* n. m. ; 1753, *Encyclopédie*). **1.** Régime économique dans lequel les moyens de production appartiennent à ceux qui ont

investi des capitaux. || *Capitalisme d'État,* régime économique dans lequel l'État est propriétaire d'une part très importante des moyens de production. || **2.** Ensemble des possesseurs de capitaux, en tant que moyens de production. || **3.** Doctrine de ceux qui sont partisans de ce régime.

capitaliste [kapitalist] adj. (de *capitalisme ;* 1755, *Encyclopédie*). Relatif au capitalisme : *Régime capitaliste. Conserver ce qu'on possède et s'approprier à l'occasion ce que possède le voisin ! C'est toute la politique capitaliste — qu'il s'agisse des particuliers ou des nations* (Martin du Gard).

◆ n. (1759, J.-J. Rousseau, au sens 3 ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1844, Balzac). **1.** Personne qui possède des capitaux et qui en tire profit en les investissant dans des entreprises : *M. le Comte de Lommérie et M. Thézenay, puissants capitalistes qui possèdent peut-être des intérieurs encore plus somptueux que celui-ci* (Romains). || **2.** Partisan du régime capitaliste. || **3.** *Fam.* Personne riche.

capitan [kapitɑ̃] n. m. (de *Capitan,* personnage de la comédie italienne, de l'ital. *capitano,* capitaine ; 1560, Viret). *Vx.* Personnage ridicule et fanfaron.

● SYN. : *bravache, fier-à-bras, matamore, tranche-montagne* (fam.).

capitane [kapitan] adj. et n. f. (de *capitanesse* [XVIe s.] ; 1671, Bouhours). *Galère capitane,* ou *capitane,* n. f., galère montée par le capitaine général des galères.

capitan pacha [kapitɑ̃paʃa] n. m. (de *capitan* et de *pacha ;* 1678, Boulan). **1.** *Autref.* Grand amiral de la flotte turque : *La flotte du capitan pacha était mouillée de l'autre côté du golfe* (Chateaubriand). || **2.** Vaisseau amiral turc.

capitation [kapitasjɔ̃] n. f. (lat. *capitatio,* impôt par tête ; 1584, J. Duret). **1.** Impôt, taxe par tête : *La taille succéda à la capitation romaine* (Guizot). || **2.** Sous l'Ancien Régime, taxe levée sur chaque personne selon sa fortune et son rang.

capité, e [kapite] adj. (du lat. *caput, -itis,* tête ; 1808, Boiste). Se dit, en botanique, de tout organe terminé par une tête arrondie : *Stigmate capité.*

capiteux, euse [kapitø, -øz] adj. (ital. *capitoso,* bas lat. *capitosus,* de *caput,* tête ; XIVe s., Godefroy, au sens de « obstiné » ; sens 2, 1584, G. Bouchet ; sens 1, 1740, Acad.). **1.** Qui porte à la tête, qui enivre : *J'ai demandé souvent à des vins capiteux | D'endormir pour un jour la terreur qui me mine* (Baudelaire). *Les deux amis s'installèrent dans la chaleur capiteuse et rayonnante d'un cabinet de grand restaurant* (Daudet). || **2.** *Fig.* Qui excite les sens ou l'esprit : *Charme capiteux. Le mot « femme capiteuse » a été inventé pour la Parisienne* (Hugo).

● SYN. : **1** et **2** *enivrant, excitant, grisant.*

capitolin, e [kapitɔlɛ̃, -in] adj. (lat. *capitolinus,* de *Capitolium,* le Capitole [colline de Rome] ; 1680, Richelet). Relatif au Capitole. || *Jupiter Capitolin,* titre donné à Jupiter, parce qu'il avait un temple au Capitole. || *Jeux Capitolins,* jeux organisés, à Rome, en l'honneur de Jupiter.

capiton [kapitɔ̃] n. m. (ital. *capitone,* grosse tête ; 1564, J. Thierry, au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert). **1.** Bourre de soie ou de laine, employée pour le rembourrage des sièges. || **2.** Dans un siège rembourré et piqué, chacune des divisions en forme de losange limitées par la piqûre : *La cendre des cigares tombait dans les capitons des meubles* (Flaubert). *Par exemple, dès que la voiture fut en route, la malheureuse se renversa dans un coin, non plus avec sa coquette pose de promenade, mais affaissée, en larmes, étouffant ses sanglots et ses cris dans les capitons de soie* (Daudet). *Et une voiture aux capitons caressants, pleine d'une lueur d'opale* (Romains). || **3.** *Fig.* Qui rembourre, protège comme un capitonnage, ou qui en a l'aspect : *Les bois peu élevés, les taillis sont à ce point couverts de plantes grimpantes qu'on ne distingue plus qu'une sorte de capiton continu* (Gide).

capitonnage [kapitɔnaʒ] n. m. (de *capitonner ;* 1871, *Univers illustré*). **1.** Action de capitonner. || **2.** Rembourrage d'un lit, d'un siège, d'une paroi, etc., ayant un rôle de décoration ou de protection : *La tête appuyée contre le capitonnage du wagon, elle écoutait Jean* (Bertrand).

capitonner [kapitɔne] v. tr. (de *capiton ;* 1842, Mozin ; une première fois en 1546, Rabelais). **1.** Garnir d'un rembourrage fait de capiton, ou d'une autre matière, et maintenu par des piqûres : *La chambre luxueuse, d'un luxe simple, était capitonnée avec des étoffes épaisses comme des murs, si douces à l'œil qu'elles donnaient une sensation de caresse, si muettes que les paroles semblaient y entrer, y disparaître, y mourir* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Recouvrir de quelque chose d'épais, de moelleux comme un capitonnage : *Leurs oreilles capitonnées de poils blancs* (Duhamel).

● SYN. : **1** *matelasser, rembourrer.*

◆ **se capitonner** v. pr. *Fig.* et *fam.* Se vêtir, se couvrir très chaudement.

capitoul [kapitul] n. m. (mot languedocien, du lat. ecclés. *capitulum,* chapitre, assemblée ; 1389, Isambert). Nom donné, jusqu'à la Révolution, aux magistrats municipaux de Toulouse.

capitoulat [kapitula] n. m. (de *capitoul ;* 1567, La Perrière). Dignité et fonctions de capitoul.

1. capitulaire [kapitylɛr] adj. (lat. médiév. *capitularis,* de *capitulum,* chapitre ; XIIIe s., Godefroy). Relatif à un chapitre de chanoines, de religieux : *Assemblée capitulaire. L'archidiacre s'enferma dans sa cellule du cloître et ne parut ni aux conférences capitulaires, ni aux offices* (Hugo). || *Salle capitulaire,* salle où se tiennent les réunions d'un chapitre de chanoines, de religieux : *La sacristie et les salles capitulaires de la cathédrale de Tolède sont d'une magnificence plus que royale* (Gautier). || *Vicaire capitulaire,* ecclésiastique élu par le chapitre de l'église cathédrale, et qui assume l'administration d'un diocèse pendant la vacance du siège.

2. capitulaire [kapitylɛr] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1690, Furetière). Ordonnance émanant des souverains mérovingiens et carolingiens : *Les capitulaires de Charlemagne.*

capitulairement [kapitylɛrmɑ̃] adv. (de *capitulaire* 1 ; XIIIe s., Godefroy). En chapitre : *Religieux assemblés capitulairement.*

capitulant [kapitylɑ̃] adj. et n. m. (bas lat. *capitulans,* de *capitulum,* chapitre ; 1405, N. de Baye). Se dit d'un religieux qui a voix au chapitre.

capitulard [kapitylar] adj. et n. m. (de *capituler ;* 1871, J. Vallès). **1.** *Fam.* et *péjor.* Celui qui capitule dans des conditions honteuses ; celui qui est partisan de la capitulation alors qu'une résistance reste possible : *Voilà où ils en sont, Bismarck et Guillaume, Thiers et Favre, vainqueurs et vaincus, conquérants de Berlin, capitulards de Paris* (Vallès). || **2.** *Fam.* et *péjor.* Homme qui se dérobe devant le danger, la difficulté : *Ils l'appelaient traître, capitulard* (France).

● SYN. : **1** *défaitiste.*

capitulation [kapitylasjɔ̃] n. f. (de *capituler ;* v. 1500, J. d'Auton, au sens 1 ; sens 2 et 4, 1835, Acad. ; sens 3, 1636, Monet ; au pl., 1798, Acad.). **1.** *Class.* Négociation : *Mme de Chevreuse, qui vit qu'on parlementait, ne douta point du succès de la capitulation* (Retz). || **2.** Action de se rendre à l'ennemi : *Le mouvement des bras en l'air, signe de capitulation* (Alain). || **3.** Convention qui règle la reddition d'une place, d'un corps d'armée : *Une capitulation honteuse.* || **4.** *Fig.* Abandon d'une opinion, en totalité ou en partie, devant une force, un intérêt supérieurs. || *Capitulation de conscience,* accommodement honteux qu'accepte la conscience.

● SYN. : **2** *reddition ;* **4** *accommodement, composition.* — CONTR. : **2** *résistance ;* **4** *intransigeance, obstination.*

◆ **capitulations** n. f. pl. Conventions qui réglaient le statut des étrangers dans certains pays d'Orient, en particulier dans l'Empire ottoman : *D'après les capitulations avec la Porte, les consuls sont forcés de « rapatrier » ceux de leurs nationaux qui manqueraient de ressources pour retourner en Europe* (Nerval).

1. capitule [kapityl] n. m. (lat. médiév. *capitulum,* de *caput, -itis,* chapitre ; 1721, Trévoux). **1.** Court passage de l'Écriture qui se lit après le dernier psaume et avant l'hymne. || **2.** Article compris dans un capitulaire.

2. capitule [kapityl] n. m. (lat. *capitulum,* petite tête ; 1732, Trévoux). Inflorescence dans laquelle un très grand nombre de petites fleurs sont insérées côte à côte au sommet de l'axe, donnant l'impression d'une fleur unique : *Les capitules de la pâquerette, du dahlia.*

capitulé, e [kapityle] adj. (de *capitule* 2 ; 1803, Boiste). Se dit des fleurs assemblées en capitule.

capituler [kapityle] v. intr. (lat. médiév. *capitulare,* faire une convention, de *capitulum,* clause ; 1361, Oresme, au sens de « diviser en articles et chapitres » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, v. 1555, F. de La Noue ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, fin du XVIII^e s., Marmontel). **1.** *Class.* Négocier, discuter : *Était-il possible que vous voulussiez qu'une faculté de théologie capitulât avec le pape ?* (Retz). || **2.** *Vx.* Discuter les clauses de sa reddition à l'ennemi : *Le général Mack capitula avec le général Championnet et conserva Naples* (Stendhal). || **3.** Se rendre à l'ennemi : *Je rêvais du pouvoir absolu, celui qui fait mettre genoux à terre, qui force l'adversaire à capituler* (Camus). || **4.** *Fig.* Abandonner une opinion, une position que l'on soutenait, en cédant devant la force, ou par raison : *M. Michelet est une puissance établie : j'y ai résisté assez longtemps malgré ma vieille amitié pour l'homme, je capitule* (Sainte-Beuve). || *Capituler avec sa conscience,* faire taire les justes scrupules que fait naître un accommodement honteux.

• SYN. : **4** *céder, s'incliner, se rendre, se soumettre.* — CONTR. : **3** *se défendre, résister, vaincre ;* 4 *s'entêter, s'obstiner, se raidir.*

capon, onne [kapɔ̃, -ɔn] n. et adj. (forme provenç. de *chapon ;* 1628, Chereau, au sens de « gueux » ; sens 1, 1798, Acad. ; sens 2-3, 1808, d'Hautel [déjà « écolier fripon » en 1690, Furetière]). **1.** *Fam.* et *vx.* Qui flatte hypocritement et par intérêt : *Le chat se sauva, puis revint se frotter à ses jambes. « Oui, oui, fais ton capon, vieux lâche », lui dit-elle* (Balzac). || **2.** Qui est possédé par la peur, lâche (vieilli) : *Comme un brave garçon que vous êtes, puisque votre régiment est au feu, vous voulez y paraître et ne pas passer pour un capon* (Stendhal). *Vous êtes bien capons* [...] *de ne pas oser descendre là-dedans* (Nerval). || **3.** *Fam.* Élève qui dénonce ses camarades par peur d'être puni (vieilli).

• SYN. : **2** *couard, froussard* (fam.), *peureux, pleutre, poltron, pusillanime.* — CONTR. : **2** *audacieux, brave, courageux, crâne, hardi, héroïque, intrépide, téméraire, vaillant.*

caponner [kapɔne] v. intr. (de *capon ;* 1832, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** *Fam.* Céder à la peur, se conduire comme un lâche : *Si tu as peur, si tu caponnes, je me chargerai de l'affaire* (Arnoux). || **2.** *Fam.* Dénoncer ses camarades par peur d'être puni (vieilli).

◆ v. tr. *Vx.* Flatter hypocritement, par intérêt.

caponnerie [kapɔnri] n. f. (de *capon ;* XIX^e s.). *Littér.* Attitude du capon ; peur du danger : *Les deux petits Montpelliérains qui, n'ayant osé nous accompagner, par caponnerie, épiaient notre retour* (Daudet).

• SYN. : *crainte, frousse* (fam.), *pleutrerie, poltronnerie.* — CONTR. : *audace, bravoure, courage, hardiesse, intrépidité, vaillance.*

caponnière [kapɔnjɛr] n. f. (de l'ital. *capponiera,* cage à chapons ; 1671, Pomey). Chemin enterré joignant les ouvrages d'une forteresse : *Il établit des engins de guerre formidables, qu'il protège par les bastions, les caponnières, les saillants, les fossés garnis d'écluses pour déformer subitement l'aspect d'un siège* (Valéry).

caporal [kapɔral] n. m. (ital. *caporale,* de *capo,* tête ; 1540, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1844, Vidocq). **1.** Militaire pourvu du grade le moins élevé de la hiérarchie, dans l'infanterie, le génie et diverses armes ou divers services. || *Caporal d'ordinaire,* celui qui est chargé de la cuisine. || *Caporal-fourrier,* caporal chargé des écritures. || *Caporal-chef,* grade immédiatement supérieur à celui de caporal. || *Quatre hommes et un caporal,* effectif normal pour un service de corvée, une patrouille ; *fam.,* se dit pour évoquer l'emploi de la force militaire. || *Le Petit Caporal,* surnom familier donné par ses soldats à Napoléon I^er. || **2.** Tabac à fumer de qualité ordinaire : *Le tabac des paysans arabes me semblant trop exécrable, je soupire après le caporal* (Flaubert).

caporaliser [kapɔralize] v. tr. (de *caporalisme ;* 1866, Larousse). Soumettre à un régime de caporalisme : *Dans l'ordre de la spéculation, ce sont* [les étudiants allemands] *des esprits aussi libres que possible ; dans l'ordre des choses pratiques, ils sont caporalisés* (Barrès).

caporalisme [kapɔralism] n. m. (de *caporal ;* 1867, Hugo). **1.** Régime politique dans lequel l'armée exerce une influence déterminante : *Le caporalisme, c'est l'absolutisme. C'est Narvaës. C'est Bismarck. Le despotisme est un paradoxe. L'omnipotence militaire monarchique offense le bon goût* (Hugo). || **2.** Forme étroite d'autorité, exigeant l'exécution ponctuelle des ordres sans laisser de place à l'initiative personnelle.

• SYN. : **1** *absolutisme, césarisme, despotisme, dictature, tyrannie ;* **2** *autoritarisme.* — CONTR. : **1** et **2** *libéralisme.*

1. capot [kapo] n. m. (de *cape* 1 ; fin du XVI^e s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1885, Daudet ; sens 4, 1848, Jal ; sens 5-6, 1907, Larousse ; sens 7, 1832, Raymond). **1.** *Class.* Cape : *Dix ou douze pages fort bien vêtus de capots* (Malherbe). || *Spécialem.* Petit manteau que revêtaient les chevaliers du Saint-Esprit le jour de leur réception. || **2.** *Vx.* Sorte de manteau à capuchon : *Pareils aux Esquimaux sous leurs capots enduits d'huile cuite* [...], *comme habillés de zinc jaune* (Renard). || **3.** *Vx.* Chapeau de femme ou de fillette : *On n'entendait que ce nom : « Tartarin » sur les lèvres pincées des dames à capot, sur la bouche fleurie des grisettes coiffées d'un ruban de velours* (Daudet). || **4.** Sur un navire, capuchon de toile destiné à protéger les objets exposés aux intempéries : *Capot d'habitacle pour le compas.* || **5.** Trou à fermeture étanche, par lequel on pénètre dans un sous-marin. || **6.** Partie mobile de la carrosserie d'une automobile, et qui recouvre généralement le moteur : *Les hommes se hissent sur la voiture, debout, serrés, assis sur le capot* (Malraux). || **7.** Tambour d'un escalier.

2. capot [kapo] adj. invar. (de *capot* 1 : proprem. « aveuglé comme avec un capot » ; 1642, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'un joueur de cartes qui n'a fait aucune levée : *Il est agréable de faire l'adversaire repic et capot* (Stendhal). || Class. et fig. *Faire quelqu'un capot,* remporter sur lui un grand avantage : *Vous allez faire pic, repic et capot tout ce qu'il y a de galant dans Paris* (Molière). || **2.** *Vx* et *littér.* Plein de confusion et d'embarras : *Il nous a rejoints ici, fort étonné lui-même et fort capot de tout le bruit fait autour de son équipée* (Mauriac).

◆ n. m. Aux cartes, coup qui rend l'adversaire capot : *Jouer le capot.*

3. capot [kapo] n. m. (altér. du provenç. *[faire] cabot,* proprem. « saluer » [de *cap,* lat. *caput,* tête] ; 1689, Gabit). Usité seulement dans l'ancienne expression de marine *faire capot,* chavirer sens dessus dessous, en parlant d'une embarcation.

1. capotage [kapɔtaʒ] n. m. (de *capoter* 1 ; 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1928, Larousse). **1.** *Vx.* Disposition de la capote d'une voiture. || **2.** Recouvrement d'un moteur par un capot en tôle.

2. capotage [kapɔtaʒ] n. m. (de *capoter* 2 ; 1906, Larousse). Culbute accidentelle d'une voiture ou d'un avion qui se retourne sens dessus dessous.

capote [kapɔt] n. f. (de *capot* 1 ; 1688, Miege, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, milieu du XIX^e s. ; sens 4, 1900, A. Jarry). **1.** Grand manteau en tissu épais, comportant souvent un capuchon. || *Spécialem.* Manteau porté par les militaires des troupes à pied. || **2.** Chapeau de femme ou de fillette à coulisse et à brides : *Elle était*

petite, coiffée d'une capote de velours noir à l'ancienne mode (Alain-Fournier). *Enfin, elle noua sous son menton les rubans de la capote* (Duhamel). || **3.** Couverture mobile, en toile, d'une voiture du type cabriolet. || **4.** Pop. *Capote anglaise,* préservatif.

1. capoter [kapɔte] v. tr. (de *capote ;* 1877, Littré). Recouvrir une voiture d'une capote ; rabattre et assujettir la capote d'une voiture.

2. capoter [kapɔte] v. intr. (de *capot* 3 ; 1792, Romme, en parlant d'un bateau ; en parlant d'une auto ou d'un avion, début du XX^e^ s.). **1.** Chavirer, se renverser sens dessus dessous, en parlant d'un bateau. || **2.** Se retourner sens dessus dessous, en parlant d'une automobile, d'un avion.

• SYN. : **2** *culbuter.*

capre [kapr] n. m. (néerl. *kaaper ;* 1678, Colbert, *Lettres*). **1.** *Vx.* Bâtiment corsaire. || **2.** Matelot montant ce navire.

câpre [kɑpr] n. f. (ital. *cappero,* du lat. *capparis,* mot gr. ; 1474, Fréville). Bouton à fleur du câprier, qui, confit dans le vinaigre, sert de condiment.

capricant, e [kaprikɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant du lat. *capra,* chèvre ; 1832, Raymond ; a remplacé *caprisant,* 1589, P. Matthieu [encore au XIX^e^ s.]). **1.** En termes de médecine, se dit d'un pouls inégal, saccadé. || **2.** *Littér.* Qui rappelle les bonds désordonnés et fantasques de la chèvre (au pr. et au fig.) : *M. Clésinger, à qui la sculpture ne suffit plus, ressemble à ces enfants d'un sang turbulent et d'une ardeur capricante, qui veulent escalader toutes les hauteurs pour y inscrire leur nom* (Baudelaire). *L'espèce de frénésie capricante du bal* (Goncourt). *On entendait, à toute heure, les longs doigts de Valdo battre une charge capricante sur le panneau de la porte* (Duhamel).

• SYN. : **2** *bondissant, gambadant, sautillant.*

capriccio [kapritʃjo] n. m. (mot ital. ; XX^e^ s.). **1.** Syn. de CAPRICE (au sens 5). || **2.** *A capriccio,* « ad libitum », à la volonté de l'exécutant.

caprice [kapris] n. m. (ital. *capriccio,* frisson [de *caporiccio, de *capo,* tête, lat. *caput*] ; 1565, Ronsard, aux sens 1-2 ; sens 3, 1834, Landais ; sens 4-5, 1690, Furetière ; sens 6, 1580, Montaigne). **1.** Manifestation soudaine, irréfléchie ou arbitraire, de la volonté : *Au bout de dix ans d'études interrompues et reprises au gré du caprice ou de la nécessité, Patience ne savait pas lire* (Sand). || **2.** *Class.* Désir, volonté, pensée plus proche de la folie que de la fantaisie : *C'est une chose admirable* [= étonnante] *que tous les grands hommes ont toujours du caprice, quelque petit grain de folie mêlé à leur science* (Molière). || **3.** Amour soudain et passager : *Je ne dis pas qu'une femme ne puisse pas avoir un caprice pour son mari* (Nerval). *Elle était certaine d'avoir surpris le calcul égoïste de l'amant qui en a assez, que sans doute d'autres caprices sollicitent* (Martin du Gard). *« Un caprice », comédie en un acte d'A. de Musset.* || *Fam.* L'objet de cet amour : *Mon dernier caprice m'a cassé trois dents* (Gavarni). || **4.** Peinture ou gravure bizarre ou originale, s'écartant des règles ordinaires : *« Les Caprices » de Goya.* || **5.** Morceau instrumental ou vocal de forme libre, qui peut présenter des surprises ou des tours inattendus. || **6.** *Class.* Mot d'esprit, saillie : *Cet homme a d'heureux, de beaux, d'excellents caprices* (Molière).

• SYN. : **1** *envie, fantaisie, lubie ;* **3** *amourette, béguin* (fam.), *flirt, passade, toquade* (fam.) ; **5** *fantaisie.*

◆ **caprices** n. m. pl. (1671, Pomey). **1.** Modifications fréquentes et imprévues auxquelles sont soumises certaines choses : *Les caprices de la mode.* || **2.** Changements brusques dans la forme ou le mouvement : *Ce paysage de Seine* [...] *aux sillons tout tracés* [...], *traversés de soleil et d'ombre selon les caprices du ciel* (Daudet).

• SYN. : **1** *variations.* — CONTR. : **1** *constance, uniformité.*

capricieusement [kaprisjøzmɑ̃] adv. (de *capricieux ;* 1612, de Lancre). D'une manière capricieuse : *Taïohaé occupe le centre d'une baie profonde, encaissée dans de hautes et abruptes montagnes capricieusement tourmentées* (Loti).

capricieux, euse [kaprisjø, -øz] adj. et n. (ital. *capriccioso ;* 1570, Carloix). **1.** Qui agit par caprice, selon des décisions subites et irréfléchies : *Un enfant capricieux.* || **2.** *Fig.* Irrégulier, fantaisiste : *Humeur capricieuse. Il paraît, au reste, reconnaître lui-même* [Goethe] *cette supériorité d'une nature riche et capricieuse* [celle de Bettina], *qui se produit chaque fois sous une forme toujours surprenante, toujours nouvelle* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *fantasque, lunatique, versatile ;* **2** *bizarre, extravagant, fantasque.* — CONTR. : **1** *raisonnable, sage ;* **2** *égal, placide, posé.*

◆ adj. **1.** Qui procède d'impulsions soudaines et fantasques : *Les bonds capricieux de ce bouc indocile* (Heredia). || **2.** *Fig.* Qui varie, déconcerte par des changements brusques, inattendus : *Que le hasard est capricieux* (Musset). *Les lignes capricieuses des haies* (Flaubert).

• SYN. : **2** *changeant, fantaisiste, instable, irrégulier, ondoyant, variable.* — CONTR. : **2** *constant, régulier.*

capricorne [kaprikɔrn] n. m. (lat. *capricornus,* de *caper,* bouc, et *cornu,* corne ; 1256, Ald. de Sienne ; sens 2, 1753, *Encyclopédie ;* sens 3, 1866, Larousse). **1.** Le dixième signe du Zodiaque, correspondant à la période du 22 décembre au 21 janvier. || **2.** Nom commun à certains coléoptères caractérisés par leurs longues antennes : *Je rêvais aux heureux coins de France hantés de capricornes et cerfs-volants, qui sont les plus gros coléoptères de nos climats* (Gide). || **3.** Nom d'une antilope asiatique.

câprier [kɑprije] n. m. (de *câpre ;* début du XVI^e^ s., écrit *cappier ;* 1553, Belon). Arbrisseau à fleurs blanc rosé, dont les boutons, confits, servent de condiment sous le nom de *câpres.*

caprifoliacées [kaprifɔljase] n. f. pl. (du lat. *caprifolium,* chèvrefeuille ; 1806, Wailly). Famille de plantes gamopétales, comprenant le chèvrefeuille, la viorne, le sureau.

caprin, e [kaprɛ̃, -in] adj. (lat. *caprinus,* de *capra,* chèvre ; milieu du XIII^e^ s.). Relatif à la chèvre : *Race caprine.*

capripède [kaprípɛd] n. et adj. (lat. *capripes, -pedis ;* 1743, Trévoux). Qui a des pieds de chèvre : *Une Folie capripède sous les traits d'une vieille femme* (Huysmans). *Faune capripède.*

capron [kaprɔ̃] n. m. (de *câpre* [à cause de la saveur acide de ce fruit] ; 1642, Oudin). Grosse fraise produite par une variété spéciale de fraisier appelée *capronier.*

capronier ou **capronnier** [kaprɔnje] n. m. (de *capron ;* 1796, *Encycl. méthodique*). Variété de fraisier, très cultivée autrefois, avant l'apparition des fraisiers à gros fruits hybrides.

capselle [kapsɛl] n. f. (lat. *capsella,* coffret, dimin. de *capsa,* boîte ; 1820, La-veaux). Plante commune dans les chemins, appelée aussi BOURSE-À-PASTEUR.

capsulage [kapsylaʒ] n. m. (de *capsuler ;* 1878, Larousse). Pose d'une capsule sur le goulot d'une bouteille.

capsulaire [kapsylɛr] adj. (de *capsule ;* 1690, Furetière). *Fruit capsulaire,* fruit qui s'ouvre de lui-même, par un certain nombre de pièces ou par des trous, quand il est sec.

capsule [kapsyl] n. f. (lat. *capsula,* dimin. de *capsa,* boîte ; 1532, Rabelais, au sens 1 [*capsule du cœur,* péricarde] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1863, Littré ; sens 5, 1834, Landais ; sens 6, 1820, Laveaux ; sens 7, milieu du XX^e^ s.). **1.** Nom donné à certaines enveloppes de l'organisme : *Capsule adipeuse du rein.* || *Capsules surrénales,* v. SURRÉNALE. || **2.** Fruit dont l'enveloppe dure et sèche s'ouvre par plusieurs fentes (marron d'Inde, iris, œillet) ou par des pores (pavot). || **3.** Enveloppe soluble utilisée en pharmacie pour enrober certains médicaments de saveur désagréable. || **4.** Vase de forme semi-sphérique, en matière réfractaire, utilisé en chimie pour porter des liquides à ébullition. || **5.** Alvéole cylindrique contenant l'amorce et servant à communiquer le feu à la charge d'une cartouche. || **6.** Coiffe

métallique fermant ou recouvrant le goulot d'une bouteille. || **7.** *Capsule spatiale* ou *aérospatiale,* partie habitable d'un satellite artificiel, dans laquelle prennent place les cosmonautes.

capsuler [kapsyle] v. tr. (de *capsule ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Revêtir d'une capsule le goulot d'une bouteille : *Une bibine derrière les barreaux de laquelle apparaissaient des goulots capsulés de litres* (Huysmans).

captage [kaptaʒ] n. m. (de *capter ;* 1863, Littré). Action de capter une source, de la détourner dans un conduit.

captal [kaptal] n. m. (mot gascon [XIIIe s.] signif. « seigneur, capitaine » [lat. *capitalis,* principal]). *Dialect.* En Gascogne, syn. anc. de CAPITAINE : *La maison d'Aubrion de Buch, dont le dernier captal mourut en 1789* (Balzac).

captateur, trice [kaptatœr, -tris] n. (lat. *captator ;* fin du XVIe s., Du Vair). Personne qui use de captation (terme juridique) : *Cette femme m'est très précieuse* [...], *elle éloigne les captateurs d'héritage* (Arnoux).

captation [kaptasjɔ̃] n. f. (lat. *captatio ;* XIVe s., Delboulle). Manœuvres répréhensibles pour s'emparer d'une succession ou pour arracher une libéralité à quelqu'un (terme juridique) : *Captation d'héritage.*

captatoire [kaptatwar] adj. (lat. *captatorius ;* 1771, Schmidlin). Qui a pour but la captation : *Manœuvres captatoires.*

capter [kapte] v. tr. (lat. *captare,* essayer de prendre ; XVe s., Juvénal des Ursins, au sens 1 ; sens 3, 1863, Littré ; sens 5, XXe s.). **1.** Obtenir par des manœuvres artificieuses, voire frauduleuses : *Si le romancier s'occupait de la jeune fille, c'était certainement dans le but de capter une dot considérable* (Bourget). || **2.** Gagner par des manières insinuantes : *Je venais, dit Eugène* [...], *de capter la bienveillance du comte de Restaud* (Balzac). || **3.** Recueillir et canaliser des eaux au moyen de divers travaux : *Le murmure continu d'une petite source captée qui jaillissait hors de l'île* (Gide). *D'abord, l'eau est aussi mal captée, canalisée que possible* (Romains). || **4.** Recueillir une énergie, une émanation, etc. : *Une vague odeur engourdissante* [...], *captée par les tapis et les sièges* (Maupassant). *Quand donc l'homme apprendra-t-il à capter la chaleur intempestive et superflue ?* (Gide). || **5.** *Spécialem.* Recevoir une émission radiophonique.

• Syn. : **1** *s'approprier, attraper* (fam.), *extorquer, soutirer* (fam.) ; **2** *se concilier ;* **4** *retenir ;* **5** *intercepter.* — Contr. : **2** *s'aliéner, perdre.*

capteur [kaptœr] n. et adj. m. (de *capter ;* 1780, Gohin). **1.** Qui perçoit et enregistre (rare) : *Je me suis fait* [...] *écouteur jusqu'à n'avoir plus une pensée personnelle, capteur de toute émotion au passage* (Gide). || **2.** *Fig.* Qui retient l'intérêt (rare) : *Cette amitié animale et caressante qui les rend si capteurs* (Maupassant).

captieusement [kapsjøzmɑ̃] adv. (de *captieux ;* fin du XIVe s.). De façon captieuse : *Interroger captieusement un accusé.*

captieux, euse [kapsjø, -øz] adj. (lat. *captiosus,* de *captio,* piège ; fin du XIVe s.). **1.** Se dit d'une manière d'agir, de paroles qui cherchent à tromper par des apparences de raison, de vérité : *Il se prête* [...] *aux examens captieux que des ergoteurs sans tact lui font subir* (Renan). *Sachant combien est sournoise l'erreur et à quelles captieuses inductions la précipitation nous invite* (Gide). *Raisonnement, argument captieux.* || **2.** Se dit d'une personne habile à tromper par des raisonnements spécieux (rare) : *Avoué captieux.*

• Syn. : **1** *artificieux, fallacieux, insidieux, sophistiqué, spécieux ;* **2** *trompeur.* — Contr. : **1** *correct, fondé, juste, vrai ;* **2** *franc, honnête, sincère.*

captif, ive [kaptif, -iv] adj. et n. (lat. *captivus,* de *capere,* prendre ; 1460, Coquillart). **1.** *Class.* et *littér.* Qui a été fait prisonnier ou réduit en esclavage par l'ennemi : *Le Seigneur a détruit la reine des cités : | Ses prêtres sont captifs, ses rois sont rejetés* (Racine). *Et comme un vieux captif enterré sous des pierres, | L'âme un instant tressaille au fond de sa prison* (Samain). || **2.** *Littér.* Qui a été asservi ; qui vit dans la servitude : *Peuple captif. Un seul ne pleurait pas dans la tribu captive* (Hugo). || **3.** *Littér.* Privé de liberté : *Les léopards captifs de la sanglante arène* (Hugo). *Nos esprits captifs* [...] *tournent toujours sur eux-mêmes* (Flaubert). *Je trouve très raisonnable la croyance celtique que les âmes de ceux que nous avons perdus sont captives dans quelque être inférieur, dans une bête, un végétal, une chose inanimée* (Proust).

◆ adj. **1.** *Ballon captif,* aérostat retenu par un câble à la terre ferme. || *Nappe captive,* nappe aquifère retenue entre deux couches imperméables. || **2.** *Poét.* Contraint, gêné dans ses mouvements : *Naguère un pèlerin, près de tes eaux captives, | Vint s'asseoir et pleura* (Hugo).

• Syn. : **2** *asservi, esclave, prisonnier.* — Contr. : **2** *affranchi, épanoui, libéré, libre.*

captivant, e [kaptivɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *captiver ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). **1.** Qui retient impérieusement l'attention : *Un film, un livre captivant.* || **2.** Qui charme, attire, fascine : *Une beauté captivante. En haut, en bas, partout la profondeur, la grève, le silence, l'espace affreux et captivant* (Baudelaire).

• Syn. : **1** *attachant, attrayant, intéressant, palpitant, passionnant, prenant ;* **2** *attirant, charmeur, enchanteur, ensorcelant, fascinant, ravissant, séduisant.* — Contr. : **1** *assommant, ennuyeux, inintéressant ;* **2** *désagréable, rebutant, repoussant.*

captiver [kaptive] v. tr. (bas lat. *captivare,* faire captif ; début du XVe s., au sens 1 ; sens 3, milieu du XVIe s., J. du Bellay). **1.** *Class.* Faire ou retenir prisonnier : *Cessez, indignes fers, de captiver un roi* (Corneille). || **2.** *Class.* et *fig.* Soumettre à un asservissement moral, assujettir : *Quoi ? Déjà votre amour souffre qu'on le captive ?* (Racine). *Il faut captiver tout l'entendement sous l'obéissance de la foi* (Bossuet). || **3.** Retenir l'attention, charmer par quelque attrait puissant : *Il continua de me parler avec une sorte d'exaltation nerveuse et comme involontaire qui me captiva* (Vigny). *Il ne l'aimait donc pas ! Elle qui croyait l'avoir si bien captivé, enveloppé* (Daudet).

• Syn. : **3** *attacher, conquérir, enchanter, ensorceler, envoûter, fasciner, passionner, ravir, séduire, subjuguer.*

captivité [kaptivite] n. f. (lat. *captivitas ;* XIIIe s.). **1.** État de prisonnier : *L'amant de Julie, amaigri par une longue captivité, pâle* [...], *gardait encore quelque grâce et quelque fierté* (France). *À son retour de captivité, il a repris son ancien métier. Vivre en captivité.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Absence de liberté, état de dépendance : *L'âme, menée de captivité en captivité, captive d'elle-même, captive de son corps* (Bossuet).

• Syn. : **2** *chaîne, esclavage, prison, servitude, sujétion.* — Contr. : **2** *indépendance, liberté.*

capture [kaptyr] n. f. (lat. *captura,* de *capere,* prendre ; 1406, Fréville, au sens 3 ; sens 1, v. 1570, Carloix ; sens 2, 1787, Féraud ; sens 4, 1877, Littré). **1.** Action de se saisir d'un être vivant : *La capture d'un papillon. La capture d'un malfaiteur.* || **2.** Prise d'un navire ennemi : *Jean Bart fit de nombreuses captures.* || Saisie de marchandises opérée par la douane. || **3.** Être ou chose qui constitue la prise : *Une fois de plus, j'ai pu admirer les extraordinaires précautions du chat pour ne pas faire de mal à sa capture* (Gide). || **4.** *Capture d'une rivière,* changement du cours de cette rivière qui aboutit à la faire se jeter dans une autre.

capturer [kaptyre] v. tr. (de *capture ;* XVIe s.). **1.** Parvenir à s'emparer d'un être vivant, d'une chose mobile, par la force ou par la ruse : *Mais il fit de grandes pertes* [...]. *Il advint que trente de ses navires furent capturés par les Uscoques ou périrent en mer* (France). *Capturer les fauves.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Parvenir, par la ruse, à accaparer quelqu'un, souvent par intérêt : *La belle Mme d'Aubrion ne négligea aucun moyen de capturer un gendre si riche* (Balzac). *Je suis même de ceux que personne ne réussit jamais à capturer : ni les partis, ni les coteries, ni les cliques* (Romains).

● SYN. : **1** *attraper, prendre, se saisir de ;* **2** *accrocher* (fam.), *s'approprier, avoir* (fam.), *capter.* — CONTR. : **1** *lâcher, libérer, relâcher ;* **2** *écarter, repousser.*

capuce [kapys] n. m. (ital. *cappuccio,* de *cappa,* cape ; 1667, La Fontaine). Capuchon pointu de certains moines.

capuche [kapyʃ] n. f. (var. picarde de *capuce,* aux XVIIe et XVIIIe s.). Coiffure à pans, formant une courte pèlerine sur les épaules.

capuchon [kapyʃɔ̃] n. m. (de *cape* 1, d'après l'ital. *cappuccio ;* début du XVIe s.). **1.** Partie d'un vêtement en forme de bonnet, qui peut se mettre sur la tête ou se rabattre dans le dos : *Mets le capuchon de ton ciré* (Malraux). ‖ Vx. *Prendre le capuchon,* se faire moine. ‖ **2.** *Par extens.* Manteau sans manches, pèlerine à capuchon. ‖ **3.** Bouchon de protection d'un stylo, d'un crayon à bille. ‖ **4.** *Capuchon de pipe,* couvercle en cuivre mis sur certaines pipes. ‖ **5.** Plaque métallique destinée à obturer l'orifice d'une cheminée de locomotive.

● SYN. : **1** *capuche.*

capuchonné, e [kapyʃɔne] adj. (de *capuchon ;* 1571, M. de La Porte). **1.** Qui porte un capuchon. ‖ **2.** *Fig.* Qui semble porter un capuchon : *Le corbeau capuchonné de noir* (Banville).

● SYN. : **1** *encapuchonné.*

capucin [kapysɛ̃] n. m. (ital. *cappuccino,* de *cappuccio* [v. CAPUCE] ; 1546, Rabelais ; sens 2, 1865, E. Parent). **1.** Religieux d'une fraction de l'ordre de Saint-François : *M. Fauvel avait bien fait de renvoyer le religieux italien* [...] *et d'appeler à sa place un capucin français* (Chateaubriand). ‖ Fam. *Barbe de capucin,* longue barbe. ‖ *Capucin de carte,* carte pliée et découpée de façon à tenir debout, évoquant grossièrement un capucin. (Vieilli.) ‖ *Tomber comme des capucins de cartes,* tomber les uns sur les autres, comme des capucins de cartes disposés à la file, le premier faisant tomber tous les autres : *Trois ou quatre personnes ont failli tomber comme des capucins de cartes* (Vallès). ‖ **2.** *Fam.* Nom donné par les chasseurs au lièvre.

capucinade [kapysinad] n. f. (de *capucin ;* 1724, Lesage, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Tirade moralisante plate et banale : *Rien ne manquait, que deux ou trois capucinades, pour que le malheur de sa vie* [son mariage] *fût en règle* (Musset). ‖ **2.** Affectation de dévotion : *Il n'a plus en bouche que des capucinades* (Gide).

● SYN. : **2** *cafarderie, tartuferie.*

capucine [kapysin] n. f. (de *capucin ;* fin du XVIe s., d'Aubigné, au sens 1 [écrit *capuchine*] ; sens 2, 1694, Tournefort [à cause de la forme de la fleur] ; sens 3, 1829, Boiste ; sens 4, 1922, Larousse). **1.** Religieuse d'une fraction de l'ordre de Saint-François. ‖ **2.** Plante grimpante ornementale, originaire de l'Amérique du Sud, souvent cultivée pour ses fleurs. ‖ La fleur de cette plante. ‖ **3.** Anneau assujettissant le canon au fût d'une arme à feu : *Le soleil fait briller les canons fourbis et les capucines de cuivre* (Fromentin). ‖ **4.** Ronde enfantine, au terme de laquelle on s'accroupit : *Dansons la capucine !*

◆ adj. invar. (1798, Acad.). De la couleur de la capucine, rouge-orangé : *Cécile, belle de santé dans une toilette de drap capucine* (Zola).

◆ **À la capucine** loc. adj. Se dit de sièges, de chambranles ou de cheminées simples et peu décorés.

capulet [kapylɛ] n. m. (mot gascon, dimin. de *capo,* cape ; 1826, Gavarni). Capuchon porté par les femmes dans les Pyrénées : *Son ami le trouva couché sur un petit lit de fer, le front orné d'une coiffure écarlate, une sorte de capulet dantesque qui se hérissa d'étonnement à la vue de l'illustre visiteur* (Daudet).

caque [kak] n. f. (déverbal de *caquer ;* XIVe s.). **1.** Baril où l'on conserve les harengs salés ou fumés. ‖ Fam. et péjor. *La caque sent toujours le hareng,* on se ressent toujours de son origine, de son éducation. ‖ Vx. *Serrés comme harengs en caque,* très serrés. ‖ **2.** *Par extens.* Baril, tonneau servant à d'autres usages.

caquer [kake] v. tr. (du moyen néerl. *caken,* couper les ouïes d'un poisson ; 1340, Delboulle). Mettre en caque, particulièrement des harengs.

caquet [kakɛ] n. m. (déverbal de *caqueter ;* XVe s., aux sens 2 et 3 ; sens 1, milieu du XVIe s., Baïf [pour les oiseaux]). **1.** Gloussement de la poule qui va pondre ou qui a pondu. ‖ Piaillerie vive de certains oiseaux. ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Bavardage plein de jactance : *Quel caquet est le vôtre !* (Molière). ‖ *Rabattre le caquet de quelqu'un, à quelqu'un,* lui faire baisser le ton, et, *par extens.,* le faire taire : *Il n'est pas mal de leur rabattre leur caquet, à ces nobles* (Proust). ‖ **3.** *Fig.* et *fam.* Flux de paroles insignifiantes et importunes : *Elle étourdissait Cyprien avec son caquet de la rue, avec une profusion de détails* (Huysmans). ‖ Vx et fam. *Caquet bon bec,* personne bavarde et indiscrète (nom donné par La Fontaine à la pie).

● SYN. : **2** *bagou* (fam.), *faconde, verbiage ;* **3** *caquetage, potin.*

◆ **caquets** n. m. pl. *Class.* Propos futiles ou médisants : *Une petite ville d'où l'on a banni les caquets* (La Bruyère). ‖ *Les caquets de l'accouchée,* bavardage des commères qui venaient visiter une nouvelle accouchée et devisaient pour la distraire. (C'est le titre d'un recueil satirique du début du XVIe s.)

caquetage [kaktaʒ] n. m. (de *caqueter ;* 1556, Delboulle). **1.** Action de caqueter. ‖ **2.** *Fig.* Bavardage futile et importun : *Ce caquetage de jeune fille* (Nerval). *M. de Guermantes, agacé du caquetage de sa femme, fixait sur elle, avec une immobilité terrible, des prunelles toutes chargées* (Proust).

● SYN. : **1** *gloussement.*

caqueter [kakte] v. intr. (de l'onomatop. *kak- ;* v. 1450, Gréban, au sens 2 ; sens 1, XVIe s.). [Conj. **4 a.**] **1.** Pousser des gloussements, en parlant de la poule qui va pondre ou qui a pondu : *Les poules dans la cour caquètent* (Apollinaire). ‖ **2.** *Fig.* Bavarder sans arrêt ; tenir des propos futiles : *Les jeunes filles* [...] *se tenaient devant les portes des maisons en souriant et en caquetant* (Nerval). ‖ **3.** *Fam.* Jaser, en parlant d'un jeune enfant : *J'ai fini mon histoire. Clodie* [une enfant] *caquette à son tour* (Rolland).

● SYN. : **1** *glousser ;* **2** *jaboter, jacasser, jaser, papoter ;* **3** *babiller.*

caqueteur, euse [kaktœr, -øz] n. et adj. (de *caqueter ;* 1507, N. de La Chesnaye). Qui bavarde beaucoup. (Rare.)

caquetoire [kaktwar] n. f. (de *caqueter ;* 1578, H. Estienne). Fauteuil ancien à siège bas, à dossier haut, parfois monté sur pivot et muni d'un carreau.

1. car [kar] conj. (du lat. *quare,* c'est pourquoi, donc ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*). Annonce la preuve, la raison de la proposition précédemment énoncée : *Il a bien fallu que nous nous fissions du mal, car nous sommes des hommes* (Musset).

● REM. Au XVIIe s., certains puristes condamnaient *car* comme vieilli. Voiture prit la défense de cette conjonction dans une lettre restée célèbre : « Je ne sais pas pour quel intérêt ils tâchent d'ôter à *car* ce qui lui appartient pour le donner à *pour ce que ;* ni pourquoi ils veulent dire avec trois mots ce qu'ils peuvent dire avec trois lettres. »

2. car [kar] n. m. (abrév. de *autocar ;* XXe s. ; au XIXe s., *car,* mot angl. issu lui-même de *car,* forme normande de *char,* désignait une voiture sur rails [1873, Hubner]). Véhicule automobile de grande dimension, destiné au transport des voyageurs : *Un car de touristes.*

● SYN. : *autocar.*

carabe [karab] n. m. (lat. *carabus,* du gr. *karabos,* espèce de crabe ; 1668, Graindorge). Genre d'insectes coléoptères de grande taille, très utiles à l'agriculture, et dont le plus connu est le *carabe doré,* ou *jardinière.*

1. carabin [karabɛ̃] n. m. (peut-être même mot que le suivant ; 1575, Brantôme, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Aux XVIe et XVIIe s., soldat de la cavalerie légère armé de l'arquebuse longue, ou *carabine.* ‖ **2.** *Class.*

Homme qui agit promptement et s'en va ensuite : *J'ai fait cela en carabin* (Acad., 1694). || Fam. *Jouer en carabin,* ne pas prendre au jeu une part suivie.

2. carabin [karabɛ̃] n. m. (peut-être altér. de *escarrabin,* ensevelisseur des pestiférés [1521, texte de Montélimar], mot du Midi, de la famille de *escarbot,* nécrophore ; *carabin de Saint-Côme,* garçon de l'École de chirurgie [dont saint Côme était le patron], 1649, L. Richer ; sens actuel, 1803, Boiste). *Fam.* Étudiant en médecine : *Quand les étudiants voisins de Casta, soit au cours, soit dans les promenades botaniques, voulaient se débarrasser de cette pauvre laide et de ses conférences humanitaires, ou seulement pour la joie de la voir rougir jusque dans la racine de ses cheveux fauves, ils n'avaient qu'à lâcher leur verve de voyous et de carabins* (Daudet). *Rohner manifeste à tout propos je ne sais quel goût de la mystification la plus grossière, mystification de salle de garde et de carabin* (Duhamel).

carabine [karabin] n. f. (de *carabin* 1 ; fin du XVI^e s., Delboulle). Fusil léger à canon rayé, longtemps en usage dans la cavalerie et chez les chasseurs à pied : *Il examina mes armes, me fit remarquer les siennes, surtout une longue carabine* (Chateaubriand).

carabiné, e [karabine] adj. (part. passé de *carabiner ;* 1687, Desroches [en parlant du vent] ; sens fam., 1836, Gautier). **1.** *Brise carabinée,* en termes de marine, brise soudaine et violente comme un coup de carabine. || **2.** *Fam.* Violent, fort : *Le grog de Charlotte y était peut-être pour quelque chose, un grog foncé, carabiné* (Daudet). *Le mari de la nourrice venait d'avoir une grippe espagnole carabinée* (Romains).

carabiner [karabine] v. intr. (de *carabin* 1 ; 1617, Angot ; sens 2, 1687, Desroches). **1.** *Class.* Se battre en carabin, c'est-à-dire en tirant et reculant alternativement : *Les chevau-légers ni les gendarmes ne s'amusent point à carabiner* (Acad., 1694). || **2.** *Vx.* En parlant du vent, souffler par bouffées, violemment.

carabinier [karabinje] n. m. (de *carabine ;* 1634, *Chronique bordeloise*). **1.** Du XVII^e au XIX^e s., soldat à cheval ou à pied, armé d'une carabine : *Ainsi fit-on* [...] *des carabiniers pour faire accepter les armes à feu à la cavalerie* (de Gaulle). || Fam. *Arriver comme les carabiniers,* arriver trop tard, lorsque tout secours est devenu inutile (par allusion à un refrain d'une opérette d'Offenbach, *les Brigands*). || **2.** Nom donné en Espagne aux douaniers, en Italie aux gendarmes.

caracal [karakal] n. m. (mot esp., du turc *qara qālāq,* oreille noire ; 1750, Buffon). Nom spécifique du lynx à oreilles noires, qui habite le nord de l'Afrique et les régions chaudes de l'Asie.

caraco [karako] n. m. (origine inconnue ; 1774, *Mercure de France*). Blouse droite, à manches longues, boutonnée sur le devant et flottant sur la jupe, que portent encore certaines femmes âgées dans les campagnes : *Vers cinq heures, Véronique change son caraco d'intérieur contre une jaquette de drap noir* (Gide).

caracolade [karakɔlad] n. f. (de *caracoler ;* 1881, Daudet). **1.** Action de caracoler. || **2.** *Fig.* Action de tourner avec empressement autour de quelqu'un : *Numa* [...] *savoura la joie délicieuse d'écouter* [...] *s'éloigner au pas* [...] *toute la fringante jeunesse dont les caracolades lui avaient tant de fois piétiné le cœur* (Daudet).

caracole [karakɔl] n. f. (esp. *caracol,* limaçon ; 1642, Oudin [*caracol, -gol,* au masc., début du XVII^e s.]). **1.** Évolution des troupes à cheval, en usage du XVI^e au XVIII^e s., destinée à leur permettre d'utiliser l'arme à feu. || Conversion circulaire ou semi-circulaire sur un front d'escadrons. || **2.** Série de voltes et de demi-voltes, exécutées notamment à l'intérieur du manège.

• REM. La forme masculine CARACOL est vieillie : *Sur la haute selle sarrasine où sa taille mince ondulait aux caracols de la pouliche* (Daudet).

caracolement [karakɔlmɑ̃] n. m. (de *caracoler ;* 1877, Daudet). Action de caracoler, de se mouvoir avec vivacité de côté et d'autre : *Les femmes, sans rien entendre, préoccupées d'elles-mêmes, avec de petits caracolements sur place, des grâces frissonnantes, des jeux de prunelles et d'épaules, murmuraient quelques mots d'accueil* (Daudet).

caracoler [karakɔle] v. intr. (de *caracole ;* 1642, Oudin). **1.** *Vx.* Faire des voltes et des demi-voltes dans un manège. || **2.** En parlant du cheval, aller de droite et de gauche avec vivacité et légèreté. || **3.** En parlant du cavalier, faire avancer ainsi son cheval : *Cavaliers de sang noble* [...], *caracolant sur les pavés pointus* (Leconte de Lisle). || **4.** *Par extens.* Aller çà et là, en bondissant avec légèreté.

• SYN. : **4** *cabrioler, folâtrer, gambader.*

caractère [karaktɛr] n. m. (lat. *character,* du gr. *kharaktêr,* signe gravé, de *kharattein,* graver ; XIII^e s. ; aux sens fig. II, III, XVI^e-XVIII^e s.).

I. 1. *Class.* Marque, empreinte : *Ses pieds amoureux, sur l'émail d'un tendre gazon, traçaient d'aimables caractères* (Molière). || **2.** *Class.* Talisman marqué d'un signe magique : *Un enchanteur qui porte un caractère* (Molière). || **3.** Symbole gravé ou écrit appartenant à un système d'écriture : *Caractères cunéiformes. Écrire en caractères droits. Au milieu de ce festin sacrilège, parut une main qui écrivit en caractères mystérieux et inintelligibles l'arrêt de ce prince* (Delacroix). || **4.** *Class.* Type d'écriture propre à une personne : *Vous avez écrit fort vite les deux lettres, car le caractère en paraît fort négligé* (Racine). || **5.** Signe conventionnel : *Caractères algébriques.* || **6.** Petit parallélépipède de métal fondu, portant en relief, à l'une de ses extrémités, une lettre ou un signe, utilisé pour l'impression typographique : *L'apprenti, plein de honte, s'employait à redistribuer dans sa casse les caractères emmêlés* (Duhamel). || Ensemble complet de caractères (ou types) d'imprimerie d'un style ou d'un genre particulier : *Caractère gras, romain, italique. Je ne suis pas très partisan de l'habitude d'imprimer certains articles avec un caractère plus fin que les autres* (Baudelaire). || **7.** *Fig.* Ce qui laisse une empreinte, une marque : *L'éducation marque l'âme de caractères ineffaçables.*

II. 1. Marque distinctive d'une chose, qui en note la nature fondamentale ou n'en donne qu'un aspect particulier : *Le caractère du mal est d'être divers* (France). *Pour conserver à l'Empire un caractère électif et républicain* (Bainville). *Une visite sans caractère officiel.* || Marque distinctive résultant des fonctions de quelqu'un : *Je leur casse la tête pour leur apprendre à respecter un habit qui témoigne assez de mon sacré caractère* (France). || **2.** *Absol.* Air expressif et particulièrement typique : *En face, un monument très vieux, sans caractère* (Daudet).

III. 1. Ensemble des traits permanents qui composent la personnalité d'un individu, sa physionomie psychologique et morale : *Cette mesquinerie semble mal s'accorder avec le reste de son caractère* (Romains). || *Avoir bon caractère, mauvais caractère,* supporter bien ou mal les contrariétés, les plaisanteries, etc. || *Spécialem.* Ensemble des dispositions innées qui constituent la structure psychique d'un individu : *Caractère flegmatique, sanguin,* etc. || **2.** *Class.* Portrait moral d'une personne, type humain : *M. de La Bruyère a fait « les Caractères, ou les Mœurs de ce siècle », sur le modèle des « Caractères » de Théophraste* (Furetière). || **3.** *Absol.* Aptitude d'une personne à agir avec résolution, à maintenir fermement ses positions : *M^me Roland avait du caractère plutôt que du génie : le premier peut donner le second, le second ne peut donner le premier* (Chateaubriand). *J'avais tout prévu, excepté que cette jeune fille aurait assez de caractère, même amoureuse, pour ne pas rentrer à Aydat* (Bourget). *Montrer, avoir du caractère. Manquer de caractère.* || **4.** *Par extens.* La personne qui a tel ou tel caractère : *C'est un noble caractère.* || *Absol.* Personne qui a un caractère ferme et résolu : *Le vieux président Ladevèze avait dit, parlant de lui : « C'est un caractère ! »* (Daudet). || **5.** Peinture des personnages littéraires

dans leurs sentiments et leurs passions : *Les caractères de Molière, de Racine.* || *Comédie, drame de caractère,* pièce dont l'action s'appuie surtout sur l'aspect psychologique et moral des personnages : *« Atala » pourrait se définir un drame de caractère exécuté par des personnages en qui la couleur locale est un peu une convention* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **I, 7** *sceau, stigmate, trait.* || **II, 1** *caractéristique, essence, particularité, propre, qualité ;* **2** *cachet, classe, style.* || **III, 1** *individualité, nature, naturel, personnalité ;* **3** *détermination, énergie, fermeté, résolution, ténacité, volonté.*

caractériel, elle [karakterjɛl] adj. (de *caractère ;* 1841, *les Français peints par eux-mêmes ;* répandu au XXᵉ s.). Qui se rapporte au caractère : *Trouble caractériel.*

◆ n. et adj. Personne dont l'intelligence est normale, mais dont le caractère présente certains troubles se manifestant par un comportement particulier, une inadaptation sociale. (Se dit surtout des enfants.)

caractérisation [karakterizasjɔ̃] n. f. (de *caractériser ;* début du XXᵉ s.). **1.** Action de caractériser ; manière dont une chose est caractérisée : *Les symptômes qui permettent la caractérisation d'une maladie.* || **2.** *Spécialem.* En linguistique, fonction d'un élément qui ajoute au contenu sémantique d'un autre élément. (V. art. spécial.)

● SYN. : *définition, détermination, spécification.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA CARACTÉRISATION

On appelle **caractérisation** la fonction par laquelle un élément linguistique ajoute la (ou les) constante(s) notionnelle(s) de son signifié à celle(s) d'un autre élément linguistique ; ainsi, dans les syntagmes :

Une fleur jaune,
Cette fleur est jaune,
Mon chien court vite,

l'adjectif *jaune,* épithète ou attribut, caractérise le nom *fleur,* et l'adverbe *vite,* complément de manière, caractérise le verbe *court.* On peut dire, en usant de termes empruntés à Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* § 103), que l'élément caractérisé est un « support », et l'élément caractérisant un « apport ».

La caractérisation est entrée dans la terminologie grammaticale avec une acception psychologique ainsi analysée par Ferdinand Brunot : « Caractériser, c'est noter les caractères, essentiels ou accessoires, naturels ou acquis, durables ou éphémères, d'un être, d'une chose, d'un acte, d'une notion quelconque » (*la Pensée et la langue,* p. 577).

L'année même où Brunot avait publié son grand ouvrage théorique (1922), Charles Bally, en en rendant compte dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* traçait les limites entre cette *caractérisation* et *l'actualisation* (v. ce mot), que Brunot n'avait pas su en distinguer. Bally y revient dans *Linguistique générale et linguistique française* (§§ 132-153), où il enseigne qu' « un concept virtuel est caractérisé par un virtuel » :

fils** de **fonctionnaire,
oiseau chanteur,

mais « actualisé par un actuel » :

*le fils de **ce fonctionnaire,***
***l'oiseau** que **j'entends** chanter.*

D'où il tire ce critère fonctionnel : *Un virtuel qui en caractérise un autre ne peut recevoir lui-même de détermination actuelle ;* on ne peut pas dire : **une feuille d'**érable que j'ai planté moi-même,*** parce qu'*érable* est ici un virtuel. Appliqué au cas embarrassant des noms propres compléments de nom, qui sont actuels par nature, comme dans les groupes *oranges **d'Espagne,** pommiers **du Japon,*** ce critère révèle la fonction caractérisante, quasi adjectivale, qu'y prennent *d'Espagne* et *du Japon,* puisqu'il est impossible de dire, par exemple : **des oranges d'Espagne,* ***qui est située au sud de la France.*** Il arrive aussi qu'un nom, précédé d'un article de sens général, joue le rôle d'un virtuel caractérisant, comme dans le groupe *regarder **à la loupe,*** où le nom *loupe,* caractérisant *regarder,* ne peut recevoir de complément actuel. On verra de même un caractérisant virtuel du verbe *chasser* dans : *Je n'ai jamais chassé **le tigre.***

Une autre épreuve, selon Bally, est souvent révélatrice : l'ensemble support-apport peut toujours être « mis en parallèle » avec un mot simple s'il relève de la caractérisation (*cheval blanc : alezan ; souffrir de la chaleur : grelotter),* jamais s'il relève de l'actualisation (*le cheval de mon frère ; je souffre de ma jambe*).

Quelques problèmes qui se posent à propos de la caractérisation seront résolus en fonction de ces données.

● QUELS MOTS PEUVENT ÊTRE CARACTÉRISÉS ? La caractérisation touche tous les mots qui offrent à son apport le support d'un contenu notionnel :

— **noms :** ***Fleur** jaune ;*

— **pronoms :** *Malade,* ***il*** *n'est pas venu.* ***Quelqu'un*** *d'honnête ;*

— **verbes :** ***Courir** vite ;*

— **adjectifs :** *Gravement* ***malade ;***

— **adverbes :** *Droit* ***dessus ;***

— **prépositions :** *Juste* ***après*** *l'église.*

Une phrase entière peut être caractérisée, à condition d'être reprise par un nom ou un pronom :

***Ils se battent** — combat terrible —*
corps à corps (Hugo).

● EXISTE-T-IL UNE CARACTÉRISATION « INTRINSÈQUE » ? Dans tous les exemples donnés jusqu'ici, la caractérisation était opérée par un élément extérieur au mot : c'est la caractérisation « extrinsèque ». À celle-ci Brunot opposait la caractérisation « intrinsèque », opérée à l'intérieur même du mot.

Le cas le plus net est celui des « mots composés » : *garde champêtre, pot à eau, chevaux de frise* (v. COMPOSITION). La soudure n'empêche pas de reconnaître la caractérisation dans des mots comme *phonographe* (« enregistreur » de « sons »). La plupart des préfixes et des suffixes caractérisent aussi : ***pré**avis, maisonn**ette.***

Mais Brunot parlait également de caractérisation intrinsèque à propos de mots simples : ne caractérise-t-on pas le mot *fleur* en le remplaçant par *lis* (dont la composante notionnelle contient, avec l'idée de « fleur », celle de « blanc » et de « parfumé ») ? Brunot rapproche *restaurant et guinguette,* ou *café, caboulot* et *zinc ;* les mots *château, palais, hôtel, villa, cottage* ont des signifiés plus riches que *maison.* L'emploi d'un de ces mots produit le même effet que celui du mot *maison* accompagné de caractérisants externes : *palais = maison de roi.* Le *ton* peut jouer le même rôle : *Cet homme est **d'une adresse !***

La théorie moderne de la linguistique transformationnelle justifie de telles assimilations, établissant l'unité des faits de caractérisation par-dessus les frontières de la syntaxe, de la sémantique et de la stylistique. En ce sens, la doctrine de Brunot peut passer pour prophétique. Mais, pratiquement, elle risque de ne pas dépasser une conception psychologique très intuitive, au fond sommaire et arbitraire, si elle ne s'assortit d'une délimitation précise desdites frontières et d'une terminologie appropriée à chacun des domaines. La connotation intensive qu'exprime l'intonation ne doit pas être imputée au chef de la grammaire, non plus que les composants sémiques, globalement sentis, qui commandent le choix entre *maison, château, palais, villa.*

On conviendra de restreindre l'étude de la caractérisation, dans la suite de cet exposé, comme il est fait ordinairement, à la complémentation du sens d'un mot ou d'un élément de mot par un autre mot ou élément de mot.

● CARACTÉRISATION ET DÉTERMINATION. Selon Brunot, « la caractérisation détermine » (p. 578), et Ch. Bally, tout

en critiquant sa définition (en 1922, v. ci-dessus), pense que la caractérisation sert « à désigner tout ce qui limite et spécialise les concepts virtuels », en créant des « sous-concepts ». Cette vue appelle pourtant des réserves. Un concept caractérisé, c'est-à-dire *enrichi en compréhension,* doit-il être tenu pour un « sous-concept » ? Pour qu'un ensemble virtuel support-apport comme *fleur jaune* prenne une extension plus limitée que *fleur* seul, il faut qu'il soit intégré au monde réel par un actualisateur : *les fleurs jaunes* sont moins nombreuses que *les fleurs ;* sans actualisateur, la « détermination » ne serait jamais achevée, quel que soit le nombre des caractérisants : *grande fleur jaune parfumée...* La détermination est un acte de parole, qui peut être achevé d'un seul coup sans caractérisant : *cette fleur.* Et la caractérisation peut s'appliquer à un nom actualisé par ailleurs, auquel elle n'ajoute aucune détermination : *Cette fleur est jaune.* Toute détermination est finalement le fait d'un actualisateur. La caractérisation décrit, et la détermination n'est qu'un des effets possibles de la description.

• CARACTÉRISATION ET PRÉDICATION. Quoi qu'aient pu en dire Bally en 1922 et d'autres après lui, il ne faut pas poser de dépendance entre les faits de caractérisation et les faits de prédication. La caractérisation est prédicative dans : *Cette fleur est jaune,* elle ne l'est pas dans : *une fleur jaune.* Dans : ***Malade,*** *il n'est pas venu,* on ne doit pas tenir pour prédicative l'épithète détachée *malade,* sous prétexte qu'elle se rapporte à un actuel, *il,* non plus que *bleu* dans *le ciel bleu de la Grèce,* où le support *ciel* est actualisé par le complément qui suit : c'est aux constantes notionnelles du nom *ciel* ou du nom représenté par *il* que s'ajoute la constante notionnelle signifiée par *malade* ou par *bleu.*

Le « prédicat » lui-même, qui se rapporte obligatoirement à un sujet actuel, peut être actuel ou virtuel sans que la caractérisation en soit affectée :

Vous êtes ***un habile médecin.***
Vous êtes ***habile médecin.***

• QUELLES CATÉGORIES NOTIONNELLES RESSORTISSENT À LA CARACTÉRISATION ? C'est à des éléments de mots qu'est dévolue la fonction de marquer le genre et le nombre des noms, le temps, l'aspect et le mode du verbe. Ces « morphèmes » doivent-ils être rangés parmi les « caractéristiques » ?

Bally répond affirmativement pour les marques de **genre,** qu'elles consistent en un suffixe (*audit**eur** / audit**rice***) ou se manifestent seulement dans les mots accordés avec le nom ou le pronom (***cette*** *table,* ***mon*** *parapluie*). « Le substantif, même isolé de tout contexte, est pensé avec son genre : *table* est féminin en tant que mot. Or, le genre présente les choses à l'imagination sous certains aspects, avec certaines particularités, si vagues soient-elles ; le genre caractérise donc, à sa manière, les substantifs virtuels » (§ 139). C'est évident pour le genre des noms de personnes (*auditeur / auditrice)* et pour certains noms d'animaux (*chien / chienne),* mais c'est bien discutable pour les autres noms d'animaux (*rhinocéros, araignée)* et pour tous les noms de choses (*table, parapluie*) où l'opposition des genres n'a de justification que fonctionnelle. (V. GENRE.)

Le **nombre** n'est pas « pensé avec le nom » ; il est une propriété de l'ensemble actualisé dans la phrase (ex. : *Mes quatre enfants sont enrhumés*), et non de chaque élément de l'ensemble (chaque enfant n'est pas « quatre ») : le nombre n'est donc pas du ressort de la caractérisation.

On en dira autant de la **personne** du pronom ou du verbe, qui implique une référence au réel : un pronom comme *moi* reçoit son sens des conditions particulières de chaque emploi.

Brunot (*op. cit.,* p. 584) observe justement que la caractérisation peut être faite par des « éléments non spécifiquement caractéristiques », tels les adjectifs possessifs et démonstratifs, les articles — où Bally a su reconnaître par la suite des actualisateurs. Possessifs et démonstratifs prennent une valeur qualificative quand ils s'appliquent à un nom actuel par lui-même : ***Son*** *Monsieur Trissotin me chagrine, m'assomme* (la nuance serait péjorative aussi avec *ce*) ; l'article exprime, dans des cas semblables, une notoriété élogieuse ou dépréciative : ***Les*** *soles à la Marguery. Georges doit être sorti encore avec son ami,* ***le*** *Bernard.* Il est clair que ces mots deviennent caractérisants en cessant d'actualiser.

Le **temps** (v. ce mot) du verbe est l'opérateur essentiel de son actualisation : il ne caractérise pas.

Bally donne l'**aspect** verbal (v. ce mot) pour un caractère de l'action, mais il confond en cela les marques lexicales de l'aspect, qui font du verbe un mot composé (ex. : allem. ***er****kennen,*où le préfixe indique l'aspect terminatif ; franç. *touss**oter,*** à suffixe itératif), et ses marques morphologiques, qui sont cumulables avec les premières (opposition *il toussote / il a toussoté ; il toussota / il toussotait*) ; l'aspect marqué par la conjugaison est, comme le temps, un facteur de référence au réel, d'actualisation.

Quant au **mode** (v. ce mot), il marque soit la fonction syntaxique (modes personnels / infinitif / participe / gérondif), soit le degré plus ou moins achevé de référence au réel.

C'est moins par des morphèmes que par des mots entiers que s'effectue la caractérisation, et nul n'ignore que ce rôle est fondamentalement dévolu aux adjectifs qualificatifs et aux adverbes de manière. La catégorie notionnelle de la « qualité » paraît simple à première vue, et l'on admettait, bien avant l'avènement de la linguistique transformationnelle, que la « manière » est réductible par transposition à la qualité : le contenu notionnel de *vite* dans *courir vite* est identique à celui de *rapide* dans *course rapide,* où l'on voit aujourd'hui le résultat de la transformation nominale du groupe VERBE + ADVERBE. Manière et qualité font une seule et même catégorie notionnelle, dont il faut maintenant préciser les rapports avec la caractérisation.

Brunot fait observer (p. 583) que « Toutes sortes d'éléments de propositions et de phrases peuvent à l'occasion servir à la caractérisation. Ainsi, le complément d'objet caractérise, en certains cas ; de même l'objet secondaire, et aussi les circonstances de lieu, de temps, et encore le but, la destination, la cause, etc. » ; il en donne ces exemples :

Je chasse le lièvre (objet) ;
— *au bois* (lieu) ;
— *en hiver* (temps) ;
— *au chien courant* (moyen) ;
— *à courre* (id.) ;
— *avec passion* (manière) ;
— *à grands frais* (prix).

Certains de ces compléments sont transposés par lui dans la classe adjective : *une chasse passionnée, coûteuse ;* d'autres pourraient l'être : *une chasse forestière, hivernale.* Le « lieu », le « temps », le « prix » sont-ils donc des espèces du genre « manière », variante verbale de la « qualité » ? Mais Brunot lui-même nous avertit qu'il s'agit là d'une équivalence occasionnelle. On remarquera que tous les compléments, dans ces exemples, sont inactualisés, même quand le nom y est précédé d'un article de sens général (*le lièvre, au bois*). On a vu plus haut comment tel nom précédé de l'article ou tel nom propre peuvent fonctionner comme virtuels (*oranges d'Espagne*) ; Bally, avec raison, donne pour sémantiquement égaux *pot à lait* et *pot au lait.* Mais cette virtualisation des actuels dans certains emplois lexicalisés ne doit pas tromper sur la valeur *normale* des compléments actualisés. Comparons :

1. *Je vais me promener* ***dans la forêt de Saint-Leu.***

2. *J'aime me promener* ***en forêt.***

Dans la première phrase, le complément actualisé *dans la forêt de Saint-Leu* ren-

seigne avant tout sur le lieu de l'action : la détermination de ce lieu est l'élément essentiel de l'information. Dans la seconde, le lieu est indéterminé ; il devient un caractère inhérent à la promenade, la manière prend le pas sur le lieu, et l'on pourrait dire dans le même sens : *J'aime les promenades **forestières.*** Complément de relation actuel dans le premier cas, complément d'inhérence, c'est-à-dire de caractérisation, dans le second.

Ce dilemme, relation ou inhérence, se pose encore plus nettement pour des syntagmes nominaux comme :

1. *Le chien **du berger.***

2. *Un chien **de berger.***

Dans le premier syntagme, le chien nommé n'est pas caractérisé : une relation de possession est indiquée entre le berger (actuel) et le chien, qui pourrait très bien être un basset ou un fox-terrier ; le second syntagme implique, au contraire, un certain nombre de caractères propres à quelques races de chiens, et le chien désigné a peut-être un maître qui n'est pas berger : *du berger* est complément de relation, *de berger* complément de qualité. La même différence apparaîtra si l'on compare *le fauteuil du malade* et *fauteuil de malade,* groupe virtuel comme *chaussure orthopédique.*

Si la présence ou l'absence d'un actualisateur devant *forêt* et devant *berger* pose avec acuité, dans les exemples examinés, le dilemme « relation / inhérence », il n'y a pourtant pas nécessairement exclusion de l'un par l'autre, et rien n'empêche le lecteur d'un récit littéraire de percevoir toutes les circonstances de chaque action comme des caractères qui la nuancent. Bally enseigne avec vraisemblance que tout virtuel remonte — génétiquement — à un actuel (§ 151). Mais on peut affirmer que, dans l'usage courant moderne, la langue donne le moyen de mettre l'accent soit sur la qualité, soit sur la relation : la caractérisation s'oppose pragmatiquement à l'actualisation.

Un « caractère » résulte souvent d'un complexe de facteurs relationnels : l'adjectif *rapide,* l'adverbe *rapidement,* caractérisant par exemple une progression en automobile, mettent en jeu un rapport de la distance au temps (100 kilomètres à l'heure) perçu sans analyse. Des adjectifs comme *lointain, tardif, lourd* impliquent, selon l'objet considéré, une certaine distance, une certaine date, un certain poids, que pourraient arrêter avec précision ces noms propres, ces constantes actuelles que sont les noms de nombre.

La notion d'**intensité** ressortit-elle à la caractérisation ? Sans aucun doute s'il s'agit du degré *absolu* qu'expriment les adverbes comme *très* et *beaucoup* se rapportant, dans les exemples suivants, à un support adjectif, adverbe ou verbe : ***très** intelligent, **très** souvent, souffrir **beaucoup.*** L'ensemble support-apport (comme *très intelligent*) peut être pensé sans contexte particulier : c'est un virtuel. Il en est autrement si les adverbes impliquent *comparaison* avec un élément actualisé du contexte, comme dans : *plus intelligent que son frère ;* les adverbes comme *plus, moins, aussi, autant,* grammaticalisés dans les morphèmes de comparatif dont les vestiges en français sont *meilleur, mieux, pire, moindre,* impliquent une référence au réel qui n'est plus du seul ressort de la caractérisation.

On ne fera pas ici l'inventaire des procédés grammaticaux, lexicaux, stylistiques de caractérisation ; l'indication de qualité ou de manière est un effet que nous mentionnerons à l'occasion de chaque forme étudiée : par exemple, les compléments de « comparaison », de « conséquence » servent à qualifier les êtres ou les actions ; le « gérondif » peut marquer la manière ; les suffixes sont parfois « diminutifs » ou « péjoratifs » ; etc.

Aucune forme ne « caractérise » infailliblement ; même l'adjectif dit « qualificatif » exprime parfois la relation (v. ADJECTIF) : *la température polaire* est la « température au pôle » (nom actuel), alors qu'*une température polaire* est une température exceptionnellement froide éprouvée n'importe où. Cependant, si l'on admet avec Ch. Bally que tout virtuel remonte à un actuel, on jugera que ces « adjectifs de relation » sont sur la voie qui mène à la conception d'une « qualité », et l'on verra dans la classe des « adjectifs qualificatifs », où l'on peut verser par transformation tous les éléments lexicaux ou grammaticaux qui « caractérisent », la justification objective unitaire de la notion mentaliste de « caractérisation ».

caractérisé, e [karakterize] adj. (part. passé de *caractériser ;* milieu du XVIIIe s.). Qui présente des marques distinctives bien nettes : *Arnauld a été l'une des personnes les plus actives, les plus originales, les plus caractérisées de son temps* (Sainte-Beuve). *La comtesse, qui était effectivement très souffrante, d'un mal vague et compliqué, plus dangereux qu'une maladie sévèrement caractérisée* (Barbey d'Aurevilly). *L'impression que nous cause une personne, une œuvre (ou une interprétation) fortement caractérisées, est particulière* (Proust).

• SYN. : *accusé, marquant, marqué.* — CONTR. : *anodin, effacé, falot, insignifiant, terne.*

caractériser [karakterize] v. tr. (du gr. *kharaktêrizein,* marquer d'un signe ; 1512, Thénaud, au sens du gr. ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, milieu du XVIIIe s., Brunot). **1.** Souligner, mettre en relief les traits dominants de quelqu'un ou de quelque chose : *Quel regard nous avons pour caractériser les défauts les uns des autres* (Delacroix). || **2.** Constituer la marque distinctive de : *Faire honneur à M. de Maurepas de cet esprit de modération, d'indulgence même, qui a constamment caractérisé son ministère* (Condorcet). *L'alliance de la misère et de la splendeur qui caractérise la reine des capitales* (Balzac). *L'avenue est fortement caractérisée par le lieu où elle mène, qui est le parc Monceau* (Romains).

• SYN. : **1** *distinguer, marquer, montrer, particulariser, préciser, signaler ;* **2** *individualiser, qualifier, spécifier.*

◆ **se caractériser** v. pr. **1.** Présenter comme marque distinctive : *La rougeole se caractérise par une éruption.* || **2.** *Absol.* Montrer ses caractères propres : *La maladie ne s'est pas encore bien caractérisée.*

caractéristique [karakteristik] adj. (du gr. *kharaktêristikos ;* 1550, Meigret). Qui constitue le signe distinctif de : *Je demande si les symptômes caractéristiques se sont produits* (France). *Le temps qu'exige un souvenir est caractéristique de la mémoire* (Valéry). *Trait caractéristique.*

• SYN. : *déterminant, essentiel, particulier, personnel, propre, significatif, spécifique, typique.*

◆ n. f. Ce qui constitue le signe distinctif, la particularité de quelqu'un ou de quelque chose : *On a voulu, de nos jours, représenter Mme de Sablé comme le type de la femme aimable en son temps. Je ne crois pas que ce soit là sa caractéristique véritable* (Sainte-Beuve).

• SYN. : *caractère, indice, marque, nature, propriété, qualité, trait.*

caractérologie [karakterɔlɔʒi] n. f. (de *caractère* et du gr. *logos,* science ; 1945, Le Senne, qui a repris un mot créé par l'Allemand Wundt). Étude scientifique des caractères, surtout en vue de leur classification en différents types.

caractérologue [karakterɔlɔg] n. (de *caractérologie ;* 1945, Le Senne). Psychologue spécialisé dans l'étude des caractères.

caracul [karakyl] n. m. (du n. de la ville de *Karakoul ;* XVIIIe s., Adanson). **1.** Variété de mouton de l'Asie centrale, à toison longue et ondulée. || **2.** La fourrure, courte et bouclée, fournie par l'agneau nouveau-né de cet animal.

• REM. On écrit aussi KARAKUL.

carafe [karaf] n. f. (ital. *caraffa,* par l'intermédiaire de l'esp. *garrafa,* de l'ar. *gharrāf,* pot à boire ; 1558, J. du Bellay ; sens 3, 1896, G. Esnault). **1.** Bouteille à base large et à goulot étroit, en verre ou en cristal. || **2.** Son contenu. || **3.** Pop. *Laisser quelqu'un en carafe,* l'abandonner, le quit-

ter brusquement, ou le laisser de côté : *Et puis il avait pitié d'elles, parce que les danseurs les laissaient en carafe* (Montherlant). || Pop. *Rester en carafe,* attendre vainement quelqu'un ou quelque chose ; rester court.

carafon [karafɔ̃] n. m. (de *carafe ;* 1677, Dassoucy). **1.** Petite carafe. || **2.** Son contenu.

caramba ! [karɑ̃ba] interj. (1859, V. Hugo). Juron espagnol : *Soudain, au milieu de sa plus belle période, le juif est interrompu par un énergique « Caramba ! » qui l'arrête net* (Daudet).

carambolage [karɑ̃bɔlaʒ] n. m. (de *caramboler ;* 1829, Boiste). **1.** Au billard, coup par lequel la bille du joueur en heurte deux autres, la rouge et celle de l'adversaire. || **2.** *Vx* et *fam.* Coup double : *C'est un vrai carambolage : on pêche et on chasse à la fois* (Balzac). || **3.** *Vx* et *fam.* Enchaînement d'événements : *Il est de singuliers carambolages de circonstances* (Barbey d'Aurevilly). || **4.** Série de chocs, de heurts, surtout entre plusieurs véhicules qui se suivent.

carambole [karɑ̃bɔl] n. f. (esp. *carambola,* du malais *karambil,* fruit du carambolier ; 1602, Colin, écrit *carambola,* au sens 1 ; sens 2, début du XIXe s.). **1.** Fruit rouge-orangé du carambolier. || **2.** *Vx.* Au billard, la bille rouge.

caramboler [karɑ̃bɔle] v. intr. et tr. (de *carambole ;* 1790, Lemaire). Effectuer un carambolage : *Le bois carambole contre la paroi de la niche, retombe à terre avec fracas, entraînant il ne sait quel débris, quel plâtras* (Gide).

◆ **se caramboler** v. pr. *Fig.* et *fam.* Se heurter l'un contre l'autre : *Les deux voitures se sont carambolées ;* et littér. : *Les mots se carambolaient dans sa tête avec un bruit joyeux* (Beauvoir).

● SYN. : *se bousculer, se télescoper.*

carambolier [karɑ̃bɔlje] n. m. (de *carambole ;* 1783, *Encycl. méthodique*). Petit arbre d'Asie, à fruit juteux, acide et parfumé.

carambouillage [karɑ̃bujaʒ] n. m. ou **carambouille** [karɑ̃buj] n. f. (altér. probable de *carambole,* vol à l'étalage, de l'esp. *carambola,* tromperie [v. CARAMBOLE] ; *carambouillage,* 1902, et *carambouille,* 1918, G. Esnault). Escroquerie qui consiste à revendre au comptant une marchandise achetée à terme, et à disparaître sans acquitter sa dette.

carambouiller [karɑ̃buje] v. intr. (de *carambouille ;* 1928, G. Esnault). Revendre au plus vite des marchandises achetées à terme, sans intention de les payer.

carambouilleur [karɑ̃bujœr] n. m. (de *carambouille ;* 1926, G. Esnault). Escroc qui pratique le carambouillage.

caramel [karamɛl] n. m. (esp. archaïque *caramel,* altér. du lat. médiév. *cannamella,* canne à sucre ; 1680, Riche-let). **1.** Produit obtenu en chauffant du sucre jusqu'à ce qu'il prenne une coloration brune. || **2.** Bonbon préparé à partir de ce produit.

caramélé, e [karamele] adj. (de *caramel ;* 1735, *Cuisinier moderne*). **1.** Qui est aromatisé au caramel : *Une crème caramélée.* || **2.** Qui a l'aspect ou la couleur du caramel : *Le blanc de l'œil un peu caramélé* (Martin du Gard).

caramélisation [karamelizasjɔ̃] n. f. (de *caraméliser ;* 1832, Raymond). Réduction du sucre en caramel.

caraméliser [karamelize] v. tr. (de *caramel ;* 1832, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** *Caraméliser du sucre,* le réduire en caramel. || **2.** Enduire de caramel ; incorporer du caramel à une préparation : *Caraméliser un moule, une crème.*

◆ v. intr. ou **se caraméliser** v. pr. **1.** En parlant du sucre, se transformer en caramel. || **2.** Se dit d'un rôti vivement saisi et dont la surface a pris une couleur brune.

carapace [karapas] n. f. (esp. *carapacho,* d'un radical préroman *kar-,* écale ; 1688, (Exmelin). **1.** Revêtement dur et solide qui protège le corps de certains animaux, formé par le tégument épaissi : *La carapace de la tortue, du homard.* || **2.** Ce qui protège ou ce qui recouvre : *Carapace de béton.* || **3.** *Fig.* Ce qui isole des contacts extérieurs : *La carapace de l'égoïsme.*

● SYN. : **2** *bouclier ;* **3** *armure, blindage, cuirasse, rempart.*

carapater (se) [səkarapate] v. pr. (de *patte* et de l'arg. *se carrer,* se cacher ; 1867, Delvau). *Pop.* S'en aller vivement, s'enfuir : *Il détend son masque hypocrite et se carapate en sifflant* (Daudet). *Je ne suis pas sûr que tu m'écoutes, Pasquier. Tu sais tout faire, mais tu ne sais pas écouter. Ah ! cette fois, je me carapate* (Duhamel).

● SYN. : *se barrer* (pop.), *se calter* (pop.), *se cavaler* (pop.), *se débiner* (pop.), *décamper* (fam.), *décaniller* (pop.), *détaler* (pop.), *filer* (fam.), *se sauver.*

1. caraque [karak] n. f. (ar. *karrāka,* petit bateau ; 1245, Ph. de Novare, au sens de « petit bateau des Sarrasins » ; XIVe s.). Grand navire, étroit du haut et très élevé sur l'eau, utilisé au Moyen Âge et jusqu'à la fin du XVIe s. || *Spécialem.* Navire de charge portugais qui allait aux Indes : *Adieu, ces nefs bizarres, | Caraques et gabarres* (Hugo).

◆ adj. f. (1771, Trévoux). Se dit d'une porcelaine très fine, apportée en Europe par les caraques portugaises.

2. caraque [karak] n. f. (provenç. *caraco,* n. m. et f., coq, poule ; XIXe s.). *Dialect.* Fille de mauvaise vie : *Tout le pays, maintenant, allait la montrer du doigt comme une gaupe, une caraque du pont du Gard* (Daudet).

carassin [karasɛ̃] n. m. (mot lorrain, dér. de *carasse, carache* [1686, Haute-ville], de l'allem. dialect. *karas,* repris au tchèque ; 1816, Biot). Petit poisson d'eau douce voisin de la carpe, mais dépourvu de barbillons : *Le carassin doré est communément appelé « poisson rouge ».*

carat [kara] n. m. (lat. des alchimistes *carratus,* de l'ar. *qīrāt,* petit poids, du gr. *keration,* tiers d'une obole ; 1367, Delboulle, au sens 1 ; sens 2, v. 1534, Bonaventure Des Périers ; sens 3, 1680, Riche-let ; sens 4, 1732, Trévoux). **1.** Dans un alliage, quantité d'or fin correspondant à un vingt-quatrième de la masse totale : *L'or à vingt-quatre carats est de l'or pur.* || **2.** *Class.* et *littér.* Était employé pour désigner un degré élevé de qualité, d'intensité : *La vérité jette, lorsqu'elle est à un certain carat, une manière d'éclat auquel l'on ne peut résister* (Retz). *Niais à vingt-deux carats* (Balzac). || *Du plus haut carat,* d'élite : *Il défrayait* [= intéressait] *par son bien-dire l'assemblée du plus haut carat* (Cyrano). || *À vingt-quatre carats,* absolument : *Ignorante à vingt et trois carats* (La Fontaine). || **3.** *Carat métrique,* ou simplem. *carat,* unité de poids valant 2 décigrammes, utilisée dans le commerce des diamants, des perles fines et des pierres précieuses. || **4.** *Par extens.* Diamant très petit : *Une parure en carats.*

1. caravane [karavan] n. f. (persan *kārawān ;* 1243, Ph. de Novare, au sens 1 ; sens 2, XVIIe s. ; sens 3, 1693, *Termes sur mer ;* sens 4, 1899, Daudet). **1.** Troupe de voyageurs réunis pour franchir un désert, une contrée peu sûre : *Une caravane, c'est une ville mouvante* (Gobineau). *La caravane humaine un jour était campée | Dans des forêts bordant une rive escarpée* (Lamartine). || **2.** *Par extens.* Troupe de gens allant de compagnie : *La petite caravane mit pied à terre pour passer les Écores* (Flaubert). *La caravane d'un cirque.* || *Spécialem.* Groupe d'alpinistes participant à une même course. || **3.** Croisière faite, pour leurs débuts, par les jeunes chevaliers de Malte. || Fig. et vx. *Faire ses caravanes,* faire ses débuts : [Adrienne Lecouvreur] *va faire ses caravanes en province* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **1** et **2** *bande, compagnie, groupe.*

2. caravane [karavan] n. f. (de l'angl. *caravan,* même sens ; 1888, Larousse, au sens de « roulotte »). Remorque tirée par une automobile, et aménagée pour loger plusieurs personnes effectuant des déplacements touristiques.

1. caravanier [karavanje] n. m. (de *caravane* 1 ; XIIIe s.). Conducteur des bêtes de somme, dans une caravane.

2. caravanier [karavanje] n. m. (de *caravane* 2 ; XX^e s.). Personne qui loge dans une caravane de camping.

caravaning ou **caravanning** [karavaniŋ] n. m. (mot angl., de *caravan,* roulotte-remorque ; 1950, Larousse). Forme de camping pratiquée par ceux qui utilisent une caravane.

caravansérail [karavɑ̃seraj] n. m. (altér., d'après *sérail,* de *car[a]vansera* [XV^e s.], du persan *kārawān-sarāy,* maison pour les caravanes ; 1673, Boulan ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** En Orient, hôtellerie où bêtes et gens des caravanes peuvent loger : *Le caravansérail, bâti en planches, fort éclairé, rempli de voyageurs réfugiés, ne ressemblait pas mal à la tenue d'un sabbat* (Chateaubriand). *Ce joli mot de caravansérail, que traverse comme un éblouissement tout l'Orient féerique des Mille et Une Nuits, avait dressé dans mon imagination des enfilades de galeries découpées en ogives, des cours mauresques plantées de palmiers* (Daudet). ‖ **2.** *Fig.* Endroit fréquenté par des gens de toutes nationalités et de toutes conditions.

caravelle [karavɛl] n. f. (portug. *caravela,* de *caravo,* bas lat. *carabus,* canot ; début du XV^e s.). Navire rapide et de petit tonnage, utilisé surtout dans les voyages de découverte aux XV^e et XVI^e s.

carbet [karbɛ] n. m. (mot caraïbe ; début du XVII^e s.). Petite habitation rurale, aux Antilles et en Guyane française.

carbogène [karbɔʒɛn] n. m. (du lat. *carbo,* charbon, et du gr. *gennan,* engendrer ; fin du XIX^e s.). Mélange de 90 p. 100 d'oxygène et 10 p. 100 de gaz carbonique, stimulant du centre respiratoire.

carbonade ou **carbonnade** [karbɔnad] n. f. (ital. *carbonata,* de *carbone,* charbon ; 1534, Rabelais). **1.** Préparation de la viande qui consiste à la faire griller sur des charbons. ‖ **2.** La viande ainsi grillée.

carbonado [karbɔnado] n. m. (mot esp. signif. « charbonneux » ; 1888, Larousse). Variété de diamant noir utilisée dans les outils de forage.

carbonarisme [karbɔnarism] n. m. (de *carbonaro* ; 1827, Stendhal). Idées, doctrine, mouvement politique des carbonari.

carbonaro [karbɔnaro] n. m. (mot ital. signif. « charbonnier » [en souvenir d'anciens conspirateurs qui se réunissaient dans des cabanes de charbonniers] ; 1820, Stendhal). Membre d'une société secrète fondée en Italie au début du XIX^e s. pour défendre les idées révolutionnaires : *Favorisé des carbonari, Joachim tantôt veut se déclarer libérateur de l'Italie, tantôt espère la partager entre lui et Bonaparte, devenu vainqueur* (Chateaubriand).
● Pl. *des* CARBONARI.

carbonate [karbɔnat] n. m. (de *carbone* ; 1787, Guyton de Morveau). Sel ou ester de l'acide carbonique.

carbonater [karbɔnate] v. tr. (de *carbonate* ; 1845, Bescherelle). **1.** Transformer en carbonate. ‖ **2.** Additionner de carbonate.

carbone [karbɔn] n. m. (dér. savant du lat. *carbo, -onis,* charbon ; 1787, Guyton de Morveau ; *papier carbone,* début du XX^e s.). **1.** Corps simple, métalloïde qui se rencontre plus ou moins pur dans la nature, soit cristallisé (diamant, graphite), soit amorphe (houille, anthracite, lignite). ‖ *Carbone 14,* isotope radio-actif du carbone, qui prend naissance dans l'atmosphère : *La teneur en carbone 14 permet de dater les vestiges.* ‖ **2.** *Papier carbone,* ou, absol., *carbone,* papier chargé de couleur sur une face et destiné à l'exécution des doubles, surtout avec la machine à écrire.

carboné, e [karbɔne] adj. (de *carbone* ; 1787, Guyton de Morveau). Qui contient du carbone. (On dit plutôt CARBURÉ, E.)

carbonifère [karbɔnifɛr] adj. (du lat. *carbo, -onis,* charbon, et *ferre,* porter ; 1845, Bescherelle). Qui contient du charbon : *Terrain carbonifère.*

◆ adj. et n. m. Se dit, en géologie, d'une période de l'ère primaire au cours de laquelle se sont formés les dépôts de houille. (En ce sens, on dit aussi CARBONIFÉRIEN.)

carbonique [karbɔnik] adj. (de *carbone* ; 1787, Guyton de Morveau). *Anhydride* ou *gaz carbonique,* gaz résultant de la combinaison du carbone avec l'oxygène : *Le gaz carbonique est produit par la combustion du charbon, la fermentation des liquides, la respiration des animaux, des plantes, etc.* ‖ *Acide carbonique,* acide très faible, connu par ses sels, les carbonates, mais qui n'a pu être isolé.

carbonisation [karbɔnizasjɔ̃] n. f. (de *carboniser* ; 1789, Lavoisier). Opération qui a pour but de transformer en charbon des matières organiques, et en particulier du bois, pour obtenir le charbon de bois.

carboniser [karbɔnize] v. tr. (de *carbone* ; 1803, Boiste). **1.** Réduire en charbon : *Carboniser du bois.* ‖ **2.** Brûler complètement : *Avant la prise du poste, les blessés seraient carbonisés* (Malraux). ‖ **3.** *Par anal.* Rôtir trop vivement ou trop longtemps, brûler.
● SYN. : **3** *calciner.*

◆ v. intr. ou **se carboniser** v. pr. **1.** Se transformer en charbon : *Des chaufferettes misérables à trous cassés, à charnières défaites, dont le bois se carbonise* (Balzac). ‖ **2.** Rôtir à feu trop vif, brûler : *Le poulet commençait à carboniser dans le four.*

carbonnade n. f. V. CARBONADE.

carbonyle [karbɔnil] n. m. (de *carbone* et du gr. *ulê,* substance ; 1878, Larousse). Mélange d'huiles de créosote et d'huiles anthracéniques, utilisé pour préserver les bois de la pourriture.

Carborundum [karbɔrɔ̃dɔm] n. m. (nom déposé angl., de *carbon,* carbone, et de *corundum,* corindon ; début du XX^e s.). Carbure de silicium très dur, utilisé comme abrasif.

carburant [karbyrɑ̃] adj. m. (part. prés. de *carburer* ; 1905, Larousse). Qui contient un carbure d'hydrogène : *Mélange carburant.*

◆ n. m. **1.** Produit utilisé pour alimenter un moteur à explosion ou à combustion interne : *Carburants liquides, solides. Manquer de carburant. Des dépôts de carburants avaient pris feu, répandant, sur une immense étendue d'horizo, une épaisse fumée à l'abri de laquelle les avions purent descendre parachever leur travail destructeur* (Gide). ‖ **2.** Produit utilisé pour enrichir en carbone un métal ou un alliage.

carburateur [karbyratœr] n. m. (de *carburer* ; 1866, Larousse, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** *Vx.* Appareil destiné à accroître la force éclairante du gaz d'éclairage en le faisant passer, avant qu'il arrive aux becs, dans un récipient rempli de benzine, de pétrole, etc. ‖ **2.** Appareil qui produit le mélange d'air et de carburant vaporisé nécessaire à l'alimentation d'un moteur à explosion : *Le car s'arrête brusquement* [...]. *Le chauffeur dit* [...] *que le sable avait dû boucher le carburateur* (Camus).

carburation [karbyrasjɔ̃] n. f. (de *carburer* ; 1866, Larousse, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Enrichissement en carbone d'un produit métallique : *La carburation du fer a pour objet de le transformer en acier.* ‖ **2.** Préparation, dans le carburateur, du mélange d'air et de carburant vaporisé alimentant un moteur à explosion.

carbure [karbyr] n. m. (dér. savant du radical lat. *carbo, -onis,* charbon ; 1795, *Encycl. méthodique*). **1.** Combinaison du carbone avec un autre corps simple. ‖ **2.** *Absol.* Carbure de calcium, utilisé dans les lampes à acétylène.

carburé, e [karbyre] adj. (de *carbure* ; 1829, Boiste). **1.** Qui contient du carbone. ‖ **2.** *Air carburé,* mélange combustible d'air et de carburant, utilisé en éclairage et pour l'alimentation des moteurs à explosion.
● SYN. : **1** *carboné.*

carburéacteur [karbyreaktœr] n. m. (de *carburant* et de *réacteur* ; 1959, Larousse). Carburant pour moteur à réaction ou turbine à gaz d'aviation : *Les carburéacteurs sont des kérosènes ou des mélanges d'essence et de kérosène.*

carburer [karbyre] v. intr. (de *carbure* ; 1836, Landais, sous la forme du part. passé). **1.** Effectuer la carburation : *Le moteur car-*

bure mal. || **2.** *Pop.* Aller bien, vite ; être en pleine forme : *Alors, ça carbure ?*

◆ v. tr. **1.** Enrichir en carbone un métal ou un alliage : *On carbure facilement le fer en le transformant en acier ou même en fonte.* || **2.** Mélanger un carburant à l'air en proportion convenable pour qu'il devienne inflammable.

carcailler [karkaje] v. intr. (formation onomatopéique sur *caille ;* 1827, Acad.). Crier, en parlant de la caille.

carcajou [karkaʒu] n. m. (d'une langue indigène du Canada ; 1710, Diéreville). Blaireau d'Amérique : *Et des carcajous se suspendent par leurs queues flexibles au bout d'une branche abaissée, pour saisir dans l'abîme les cadavres brisés des élans et des ours* (Chateaubriand).

1. carcan [karkɑ̃] n. m. (lat. médiév. *carcanum,* d'origine obscure ; 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 ; sens 2, 1832, Raymond ; sens 3, 1468, Quicherat ; sens 4, fin du XIXe s.). **1.** Collier de fer avec lequel on attachait les condamnés au poteau d'exposition. || La peine elle-même. || **2.** *Par anal.* Collier de bois mis à certains animaux pour les empêcher de passer à travers les haies. || **3.** De la fin du XIVe s. au XVIIe s., collier d'orfèvrerie entourant un collet montant : *Mon grand carcan composé de deux tables de diamants* (France). || **4.** *Fig.* Ce qui constitue une contrainte : *La haine est un carcan, mais c'est une auréole* (Rostand). *Ne pouvoir supporter le carcan de la discipline.*

● SYN. : **1** *cangue ;* **4** *asservissement, assujettissement, chaîne, esclavage, joug, sujétion.*

2. carcan [karkɑ̃] n. m. (probablem. emploi fig. du précédent ; 1842, Balzac). *Fam.* Mauvais cheval : *Au trot paresseux du carcan, la voiture traversa plus de la moitié de la ville* (Duhamel). *On tire son fiacre, comme un carcan fourbu* (Dorgelès).

● SYN. : *canasson* (fam.), *haridelle, rosse.*

carcasse [karkas] n. f. (origine inconnue ; XIIIe s., écrit *charcois ;* 1550, Ronsard). **1.** Charpente osseuse d'un animal : *J'ai vu, le long des routes désolées, des carcasses de chameaux blanchir* (Gide). || *Spécialem.* En boucherie, la bête abattue, après prélèvement des abats et des issues. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Le corps humain : *Quelque vieux désir | Éperonnant encor la vivante carcasse* (Baudelaire). || **3.** Le tronc et les branches nues d'un arbre : *Arbres d'automne, aux carcasses maigres et souples* (Rolland). || **4.** Ce qui forme la charpente, l'armature d'une chose : *D'après la carcasse de l'appareil, il était possible d'affirmer qu'il s'agissait d'un avion non armé* (Martin du Gard). *La mer, à chaque lame, assaillait cette carcasse* [du vieux voilier], *la secouait, la grugeait, la vidait de son contenu* (Duhamel). || **5.** *Class.* Machine de guerre explosive, faite d'une armature métallique remplie de balles : *Un grand convoi de poudres, bombes, carcasses* (Corbinelli).

● SYN. : **1** *ossature, squelette ;* **4** *caisse, châssis, coque.*

carcel [karsɛl] n. m. (du n. de l'inventeur ; v. 1800 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Lampe à huile avec rouages et piston, inventée par l'horloger Carcel : *Les soupières rebondies, les carcels en porcelaine peinte reluisaient toujours par places derrière les mêmes vitrines* (Daudet). [On disait aussi LAMPE CARCEL.] || **2.** Ancienne unité d'intensité lumineuse, fondée sur le degré d'éclairement d'une lampe de ce type.

carcinologie [karsinɔlɔʒi] n. f. (du gr. *karkinos,* crabe, et *logos,* science ; XXe s.). **1.** Partie de la zoologie qui traite des crustacés. || **2.** Partie de la médecine qui étudie les tumeurs malignes. (Vieilli.)

carcinome [karsinom] n. m. (gr. *karkinôma,* de *karkinos,* cancer ; 1545, Guéroult). Tumeur cancéreuse épithéliale ou glandulaire, par opposition au sarcome, tumeur cancéreuse conjonctive.

cardage [kardaʒ] n. m. (de *carder ;* 1785, *Encycl. méhodique*). Action de carder.

cardamine [kardamin] n. f. (lat. *cardamina,* du gr. *kardaminê,* de *kardamon,* cresson ; 1545, Guéroult). Plante à fleurs blanches, dont plusieurs espèces (notamment la *cardamine des prés* ou *cressonnette*) ont une saveur analogue à celle du cresson : *Des tapis blancs de cardamines et surtout de minuscules pâquerettes éblouissantes de candeur* (Gide).

cardamome [kardamɔm] n. f. (lat. *cardamomum,* du gr. *kardamômon ;* XIIe s.). Plante du Sud-Est asiatique, dont les graines ont une saveur poivrée.

cardan [kardɑ̃] n. m. (du n. de l'inventeur, le savant J. *Cardan* [1501-1576] ; 1906, Larousse, en mécanique automobile). En mécanique, articulation permettant la transmission du mouvement dans tous les sens : *L'automobile emploie le cardan pour accoupler deux arbres tournants dont les positions respectives peuvent varier.* (On dit aussi SUSPENSION OU ARTICULATION À LA CARDAN, JOINT DE CARDAN.)

1. carde [kard] n. f. (mot picard, du plur. collectif **carda,* issu du lat. *carduus,* chardon ; XIIIe s.). **1.** Tête épineuse d'une sorte de chardon, utilisée pour peigner les matières textiles. || **2.** Machine comportant des organes garnis de pointes métalliques, avec laquelle on peigne les matières textiles dans les filatures.

2. carde [kard] n. f. (du provenç. *cardo,* chardon ; XVIe s., Rabelais). Côte comestible des feuilles du cardon et de la bette.

cardé, e [karde] adj. (de *carde* 1 ; XIIIe s.). Se dit de toute matière qui a subi l'opération du cardage.

carder [karde] v. tr. (de *carde ;* XIIIe s.). **1.** Peigner avec des cardes : *Carder la laine, le coton.* || **2.** Pop. *Carder quelqu'un, carder le poil à quelqu'un,* le maltraiter, le rosser.

cardère [kardɛr] n. f. (dér. savant du lat. *carduus,* chardon ; 1778, Lamarck). Haute plante, commune dans les fossés et les lieux incultes, appelée encore *cabaret des oiseaux* et *chardon à foulon.*

carderie [kardəri] n. f. (de *carder ;* 1840, Stendhal). Atelier où l'on carde.

cardeur, euse [kardœr, -øz] n. (de *carder ;* XIIIe s.). **1.** Personne qui carde. || **2.** *Spécialem.* Ouvrier, ouvrière qui surveille une machine à carder dans les filatures.

◆ **cardeuse** n. f. (1877, Littré). Machine utilisée pour l'ouverture de la laine, lors de la réfection des matelas.

cardia [kardja] n. m. (du gr. *kardia,* cœur ; 1546, Ch. Estienne). Orifice d'abouchement de l'œsophage dans l'estomac.

cardiaque [kardjak] adj. (gr. *kardiakos,* de *kardia,* cœur ; 1372, J. Corbichon). Qui appartient ou qui a rapport au cœur : *Muscle cardiaque. Affection cardiaque.*

◆ adj. et n. Qui est atteint d'une maladie de cœur.

◆ adj. et n. m. Se dit d'une médication propre à agir sur le cœur.

cardigan [kardigɑ̃] n. m. (mot angl. ; milieu du XXe s.). Veste en laine tricotée, à manches longues, boutonnée sur le devant.

1. cardinal, e, aux [kardinal, -o] adj. (lat. *cardinalis,* principal, de *cardo, -inis,* pivot ; fin du XIIIe s., au sens 2 ; sens 1, 1832, Raymond ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Qui sert de pivot, qui joue le rôle de gond. (En ce sens, n'est usité que pour qualifier certaines dents qui font partie de la charnière des coquilles bivalves.) || **2.** *Vx* ou *littér.* Qui forme la partie essentielle ; qui constitue la chose principale : *Tout cela s'appuie entièrement sur la propriété cardinale de nos esprits de ne pas traiter comme choses de l'esprit des choses qui ne sont que de l'esprit* (Valéry). || *Vertus cardinales,* les quatre vertus fondamentales, selon la doctrine chrétienne : la Justice, la Prudence, la Tempérance, la Force. || *Points cardinaux,* les quatre points de repère (nord, est, sud, ouest) qui permettent de s'orienter. || **3.** *Adjectifs numéraux cardinaux,* ou *nombres cardinaux,* adjectifs numéraux qui expriment la quantité, un nombre précis, sans allusion au rang, à l'ordre.

● SYN. : **2** *capital, essentiel, fondamental, primordial, principal.* — CONTR. : **2** *accessoire, insignifiant, secondaire.*

2. cardinal [kardinal] n. m. (du lat. ecclés. *cardinalis ;* v. 1190, *Chanson d'Antioche ;* sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** Chacun des prélats qui composent le Sacré Collège et sont les électeurs du pape : *Les cardinaux*

sont vêtus de rouge. || **2.** Nom d'un oiseau passereau d'Amérique, au plumage rouge : *Des perroquets verts à tête jaune, des piverts empourprés, des cardinaux de feu grimpent en circulant au haut des cyprès ; des colibris étincellent sur le jasmin des Florides et des serpents-oiseleurs sifflent, suspendus aux dômes des bois en s'y balançant comme des lianes* (Chateaubriand). *Et les trilles aigus du cardinal siffleur* (Leconte de Lisle).

cardinalat [kardinala] n. m. (lat. médiév. *cardinalatus ;* 1568, Chomedey). Dignité de cardinal.

cardinalice [kardinalis] adj. (ital. *cardinalizio ;* 1829, Boiste). Qui appartient aux cardinaux : *Pourpre cardinalice. Il fallait être bien perspicace* [...] *pour découvrir, sous la jovialité de son air, une discrète onction cardinalice* (Gide).

cardinaliser [kardinalize] v. tr. (de *cardinal ;* 1596, Hulsius ; sens 2, 1534, Rabelais). **1.** *Vx* et *fam.* Faire cardinal. || **2.** *Vx* et *fam.* Rendre rouge : *La face écarlate et cardinalisée par de nombreuses libations* (Gautier).

cardinaliste [kardinalist] adj. et n. m. (de *cardinal ;* 1826, Vigny). Se disait des partisans du cardinal de Richelieu ou du cardinal Mazarin.

cardiogramme [kardjɔgram] n. m. (du gr. *kardia,* cœur, et *gramma,* signe écrit ; 1922, Larousse). Tracé obtenu à l'aide d'un cardiographe.

cardiographe [kardjɔgraf] n. m. (du gr. *kardia,* cœur, et *graphein,* écrire ; 1866, Larousse). Appareil destiné à fournir un enregistrement graphique des mouvements du cœur.

cardiographie [kardjɔgrafi] n. f. (du gr. *kardia,* cœur, et *graphein,* écrire ; 1803, Boiste, écrit *cardiagraphie ; cardiographie,* 1863, Littré). Étude du cœur à l'aide du cardiographe.

cardiologie [kardjɔlɔʒi] n. f. (du gr. *kardia,* cœur, et *logos,* science ; 1797, Gattel). Partie de la médecine qui traite du cœur.

cardiologue [kardjɔlɔg] n. m. (de *cardiologie ;* XXe s.). Médecin spécialisé dans les maladies du cœur.

cardiopathie [kardjɔpati] n. f. (du gr. *kardia,* cœur, et de *pathos,* maladie ; 1863, Littré). Nom générique des maladies du cœur.

cardiotonique [kardjɔtɔnik] adj. et n. m. (du gr. *kardia,* cœur, et de *tonique ;* XXe s.). Qui augmente l'efficacité des contractions du cœur.

cardio-vasculaire [kardjɔvaskylɛr] adj. (du gr. *kardia,* cœur, et de *vasculaire ;* XXe s.). Qui se rapporte à la fois au cœur et aux vaisseaux : *Ils discoururent quelques instants sur les troubles cardio-vasculaires des ypérités* (Martin du Gard).

1. cardite [kardit] n. f. (dér. savant du gr. *kardia,* cœur ; 1827, Acad.). Inflammation du cœur.

2. cardite [kardit] ou **cardita** [kardita] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1771, Schmidlin). Mollusque bivalve en forme de cœur, dont les nombreuses espèces sont répandues dans les mers chaudes et tempérées.

cardon [kardɔ̃] n. m. (provenç. *cardon,* chardon [v. CARDE] ; début du XVIe s.). Plante potagère de la famille de l'artichaut, dont les côtes, ou cardes, sont comestibles : *Une dinde, parce qu'elle en avait vu une belle au marché de Roussainville-le-Pin ; des cardons à la moelle, parce qu'elle ne nous en avait pas encore fait de cette manière-là* (Proust).

care n. f. V. CARRE 2.

carême [karɛm] n. m. (lat. pop. **quaresima,* du lat. *quadragesima* [dies], le quarantième [jour avant Pâques] ; XIIe s., écrit *quaresme ;* sens 3, 1662, Bossuet). **1.** Pour les catholiques, période de pénitence qui va du mercredi des Cendres à Pâques, marquée notamment par le jeûne et l'abstinence. || *Arriver comme mars en carême,* arriver aussi nécessairement que le mois de mars se trouve dans le temps du carême. || *Arriver comme marée en carême,* arriver fort à propos, comme le poisson pendant le carême. || Fam. *Face, figure de carême,* figure maigre et blême, comme celle de quelqu'un qui a longtemps jeûné : *Il m'a paru tout long, tout mince, avec une face de carême qui n'en finit plus, et pas fort* (Zola). || **2.** *Par extens.* Pénitence et privation alimentaire : *Faire carême. Rompre le carême.* || **3.** Suite de sermons prêchés pendant le carême : *Votre carême, prêché à Saint-Exupère, témoigne hautement de votre grand talent* (France).

carême-prenant [karɛmprənɑ̃] n. m. (de *carême* et de prenant, au sens de « commençant » ; v. 1180, *Girart de Roussillon ;* sens 3, 1670, Molière). **1.** *Vx.* Les trois jours qui précèdent le mercredi des Cendres, période de réjouissance et de fête. || *Spécialem.* et *vx.* Mardi gras. || **2.** *Class.* Réjouissances de carnaval : *On dirait qu'il est céans carême-prenant tous les jours* (Molière). || **3.** *Class.* Personne masquée, déguisée pour le carnaval ou bizarrement vêtue : *On dit que vous voulez donner votre fille en mariage à un carême-prenant* (Molière).

• Pl. *des* CARÊMES-PRENANTS.

carénage [karenaʒ] n. m. (de *caréner ;* 1678, Guillet). **1.** Action de réparer ou de nettoyer la carène d'un navire. || **2.** Endroit d'un port où se fait cette opération : *La charpenterie maritime de Guernesey est renommée : le carénage regorge de bâtiments au radoub* (Hugo). || **3.** Action de caréner les organes extérieurs d'un mobile (fuselage, moteur, coque, enveloppe, etc.).

carence [karɑ̃s] n. f. (bas lat. *carentia,* de *carere,* manquer ; v. 1450, Gréban, au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse ; sens 3, 1666, *Roman bourgeois ;* sens 4, XXe s.). **1.** Manque absolu ou insuffisance importante de quelque chose : *Une carence de la volonté. Il ne serait pas sans profit d'étudier le vocabulaire d'autres langues, qui peut-être ne souffrent pas, ici, de la même carence que la langue française* (Gide). || *Délai de carence,* période pendant laquelle un travailleur n'est pas indemnisé par l'assurance ou l'assistance chômage, ou par l'assurance maladie. || **2.** État d'une personne qui manque à sa tâche, d'un organe qui n'assure plus ses fonctions : *La carence des pouvoirs publics. Tout vient d'un produit ou résidu toxique, au lieu d'une carence glandulaire* (Romains). || **3.** En termes de droit, manque de ressources d'un débiteur, ou absence de tous objets mobiliers pouvant répondre d'une dette : *Certificat de carence. Procès-verbal de carence.* || **4.** *Maladie de carence, par carence,* maladie produite par l'absence ou par l'insuffisance, dans l'alimentation, de certaines vitamines (avitaminose), ou par la privation d'une substance minérale ou organique nécessaire à la vie : *Le scorbut est une maladie par carence.*

• SYN. : **1** *absence, déficience ;* **2** *abstention, défaut, démission, impuissance, inaction, insuffisance.* — CONTR. : **1** *abondance, pléthore, richesse ;* **2** *action, activité, capacité, présence.*

carencer [karɑ̃se] v. tr. (de *carence ;* 1922, Larousse). [Conj. **1.**] Constater la carence de quelqu'un dans une affaire d'honneur, dans un match.

carène [karɛn] n. f. (génois *carena,* du lat. *carina,* proprem. « coquille de noix » ; 1246, puis 1525, Jal [var. *carine,* du XIVe au XVIIe s., d'après le lat.], au sens 1 ; sens 2, 1544, Scève ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** Partie immergée de la coque d'un bateau. || *Mettre, abattre un bateau en carène,* le coucher sur le côté pour en réparer la coque. || **2.** *Poétiq.* Navire : *Car son bras a guidé la première carène | À travers l'archipel des jardins de la Reine* (Heredia). || **3.** Pièce formée par les deux pétales inférieurs, en partie soudés, des fleurs des papilionacées.

caréné, e [karene] adj. (part. passé de *caréner ;* 1784, Gohin). Qui a une forme fuselée, pour réduire la résistance de l'air : *Une carrosserie carénée.* (Syn. AÉRODYNAMIQUE.)

caréner [karene] v. tr. (de *carène ;* 1642, Fournier ; sens 2, 1928, Larousse). [Conj. **5 b.**] **1.** Nettoyer ou réparer la carène d'un navire. || **2.** Donner à une carrosserie, à un modèle une forme susceptible de diminuer la résistance à l'avancement.

carentiel, elle [karɑ̃sjɛl] adj. (de *carence* ; 1959, Larousse). Relatif à une carence : *Maladie carentielle.*

carer v. tr. V. CARRER 2.

caressant, e [karɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *caresser* ; 1642, Oudin). **1.** Qui caresse, qui aime à caresser ou à être caressé : *Il avait au piano de charmants doigts, très doux, caressants et légers* (Rolland). *Enfant caressant.* || **2.** Qui effleure comme une caresse : *Je veille, cœur tendu, vers des lèvres absentes, | Parmi la solitude aux brises caressantes* (Samain). || **3.** *Fig.* Qui a la douceur, la tendresse d'une caresse : *Il disait des choses très dures d'une voix caressante* (Rolland). *Les yeux vert de mer, à la pupille cerclée de noir, étaient caressants et vifs* (Maurois).

● SYN. : **1** *affectueux, cajoleur, câlin* ; **3** *doux, enjôleur, suave, tendre.* — CONTR. : **1** *froid, indifférent, insensible* ; **3** *dur, rogue, rude, sec.*

caresse [karɛs] n. f. (ital. *carezza,* de *caro,* lat. *carus,* cher ; 1538, *le Courtisan*). **1.** Attouchement tendre ou affectueux : *Contemplant le jeune homme d'un regard attendri, elle repoussait doucement les timides caresses que ses mains frémissantes essayaient* (Flaubert). *Couvrir un enfant de caresses.* || **2.** Effleurement doux et agréable : *Cette première caresse du printemps, venue au travers des branches nouvelles, avait réchauffé le cœur de la reine, comme elle éclairait son visage sous la soie tendue et bleue de l'ombrelle* (Daudet). *On entendait les frémissements des blés en fleurs, ondoyant sous la molle caresse de l'air* (Rolland). || **3.** *Fig.* Sensation ou impression de tendresse, de douceur : *La caresse muette de ces beaux yeux d'Orient le troublait* (Daudet). *Elle adopta le tutoiement réciproque et Gérard en ressentit une caresse profonde* (Cocteau).

● SYN. : **1** *cajolerie, câlinerie.*

◆ **caresses** n. f. pl. *Class.* et *littér.* Démonstrations d'amitié ou de bienveillance ; amabilités, faveurs : *Je vous vois accabler un homme de caresses* (Molière). *Vous ne gagnerez pas ces hommes que vous prétendez réconcilier à vos principes : vos caresses leur semblent une fausseté* (Chateaubriand).

caresser [karɛse] v. tr. (ital. *carezzare* ; XV^e s. ; sens 3, 1538, R. Estienne ; sens 5, 1736, Voltaire). **1.** Effleurer avec douceur, par affection : *Je caressais doucement la main d'Henriette* (Balzac). *Caresser un chat.* || Passer la main sur : *Robert caressait sa joue d'une main rouge aux doigts boudinés* (Mauriac). || Ironiq. *Caresser les épaules, le dos de quelqu'un,* le battre. || Fig. *Caresser de l'œil, du regard,* regarder amoureusement, ou avec convoitise, ou avec complaisance. || Fam. *Caresser la bouteille,* boire beaucoup. || **2.** Effleurer comme d'une caresse : *Aux blancheurs de son flanc que la Seine caresse* (Valéry). || **3.** *Class.* Faire des démonstrations d'amitié, de bienveillance, de tendresse : *Quel avantage a-t-on qu'un homme vous caresse, | Vous jure amitié, foi, zèle, estime, tendresse ?* (Molière). || **4.** *Fig.* Flatter l'amour-propre de quelqu'un ou l'un de ses penchants : *Cet amour sans libertinage* [...] *caressait à la fois son orgueil et sa sensualité* (Flaubert). || **5.** *Fig.* Entretenir avec complaisance l'espoir de quelque chose : *Comme beaucoup d'autres jeunes hommes généreux et naïfs, il caressait de grands projets d'art populaire* (Rolland).

● SYN. : **1** *cajoler, câliner, flatter* ; **2** *frôler* ; **5** *nourrir.* — CONTR. : **1** *battre, brutaliser, châtier, frapper, rudoyer.*

caresseur, euse [karɛsœr, -øz] adj. et n. (de *caresser* ; 1866, Larousse). Qui aime à caresser : *Il avait un nez aimable* [...], *des yeux caresseurs* (Zola).

1. caret [karɛ] n. m. (esp. *carey,* du malais *kārah,* tortue ; 1640, Bouton). Tortue marine des mers chaudes, à chair comestible, appelée aussi *caouanne.*

2. caret [karɛ] n. m. (mot normannopicard, dimin. de *car,* char ; 1382, *Comptes du Clos des galées de Rouen*). **1.** *Autref.* Dévidoir de cordier. || **2.** *Fil de caret,* gros fil de chanvre tortillé, servant à faire les cordages.

careur, euse n. V. CARREUR, EUSE.

carex [karɛks] n. m. (mot lat. ; 1816, *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*). Nom scientifique de la laîche.

car-ferry [karferi] n. m. (de l'angl. *car,* voiture, et *ferry,* passage ; milieu du XX^e s.). Navire spécialement équipé pour le transport des passagers et de leurs voitures.

● Pl. *des* CAR-FERRIES.

cargaison [kargɛzɔ̃] n. f. (provenç. *cargazon,* de *cargar,* charger, lat. *carricare* ; début du XVI^e s.). **1.** Ensemble des marchandises formant la charge d'un navire de commerce, d'un avion. || **2.** *Fam.* Grande quantité : *Il fallut acheter des douzaines, des grosses, des cargaisons de pipes* (Daudet).

● SYN. : **1** *charge, chargement, fret.*

cargo [kargo] n. m. (abrév. de l'angl. *cargo-boat,* navire de charge, de l'esp. *cargo,* charge, et de l'angl. *boat,* bateau ; 1906, Larousse). Navire destiné au transport des marchandises. || *Cargo mixte,* cargo aménagé pour recevoir quelques passagers.

cargue [karg] n. f. (déverbal de *carguer* ; 1634, Cleirac). Cordage qui sert à relever les voiles pour empêcher le vent de les gonfler.

carguer [karge] v. tr. (provenç. *cargar,* même sens, lat. *carricare,* charger ; 1611, Cotgrave). Replier ou serrer une voile autour de la vergue, ou la coller contre le mât, à l'aide des cargues : *Les deux bâtiments s'approchent, hissent leur pavillon, carguent à demi leurs voiles, se mettent en travers* (Chateaubriand).

cari [kari] n. m. (mot malabar ; 1602, Colin). **1.** Assaisonnement composé de la poudre de diverses épices (gingembre, clou de girofle, curcuma, pimennt, coriandre, etc.). || **2.** Mets, et en particulier plat de volaille, préparé avec cet assaisonnement.

● REM. On trouve aussi les graphies CARY, CARRY, CURRY.

cariatide ou **caryatide** [karjatid] n. f. (de l'ital. *cariatidi,* du plur. lat. *caryatides,* gr. *karuatides,* femmes de Carye, captives que les architectes représentèrent à la place de colonnes ; milieu du XVII^e s. [la forme *caryatide,* qui apparaît dans une traduction de J. Martin en 1547, est reprise directement au lat.]). En architecture, colonne en forme de statue de femme ou parfois d'homme.

caribou [karibu] n. m. (mot canadien empr. à l'algonquin ; 1607, Delboulle). Nom du renne, au Canada.

caricatural, e, aux [karikatyral, -o] adj. (de *caricature* ; 1845, Bescherelle). **1.** Qui tient de la caricature : *Portrait caricatural.* || **2.** *Fig.* Qui déforme la réalité, en insistant sur certains aspects caractéristiques et défavorables : *Compte rendu caricatural d'une opinion. Curieux, chez ce peuple si sensible au rythme, la déformation caricaturale de nos sonneries militaires* (Gide).

● SYN. : **2** *burlesque, contrefait, outré,* — CONTR. : **2** *exact, fidèle.*

caricature [karikatyr] n. f. (ital. *caricatura,* de *caricare,* charger, lat. *carricare* ; 1740, d'Argenson ; sens 3, v. 1780, Brunot ; sens 4, 1829, Boiste). **1.** Dessin, peinture qui donne une représentation volontairement satirique d'une personne, en insistant sur les aspects défavorables de son physique : *La caricature est double : le dessin et l'idée ; le dessin violent, l'idée mordante et voilée ; complication d'éléments pénibles pour un esprit naïf, accoutumé à comprendre d'intuition des choses simples comme lui* (Baudelaire). *Pense aux caricatures, c'est la même chose : la nôtre, nous ne voulons jamais la reconnaître. Celle des autres, en revanche, nous semble toujours très réussie* (Duhamel). || **2.** Déformation satirique ou burlesque de la réalité, dans une œuvre littéraire : *Faire la caricature d'une société.* || **3.** *Fig.* Image infidèle et laide de la réalité ; reproduction déformée : *La superstition n'est que la caricature du vrai sentiment religieux* (Gide). || **4.** *Fam.* Personne très laide, ridiculement accoutrée ou maquillée : *Cette femme est une vraie caricature.*

● SYN. : **1** *charge* ; **3** *parodie, simulacre.*

caricaturer [karikatyre] v. tr. (de *caricature* ; 1801, Mercier ; sens 2-3, 1834, G. Sand). **1.** Représenter sous forme de caricature : *La tête de Wagner qu'un Daumier aurait caricaturée* (Lecomte). || **2.** *Fig.*

Imiter en déformant, en exagérant d'une façon burlesque : *Voyons comment Scarron a caricaturé ce sujet épique* [« l'Énéide »] *et traduit cette lutte colossale* (Gautier). *De telle sorte qu'il semble caricaturer lui-même son accent* (Montherlant). || **3.** *Fig.* Reproduire en déformant, souvent par une trop grande simplification : *Caricaturer la pensée de quelqu'un.*

● SYN. : **2** *charger, parodier ;* **3** *défigurer.*

caricaturiste [karikatyrist] n. (de *caricature ;* 1814, Jouy). **1.** Personne qui fait des caricatures : *Pour conclure, Daumier a poussé son art très loin, il en a fait un art sérieux ; c'est un grand caricaturiste* (Baudelaire). || **2.** Personne qui imite en déformant volontairement : *Quinault était redevenu lui-même un étonnant caricaturiste en mimique et en accent* (Bourget).

carie [kari] n. f. (lat. *caries,* pourriture ; 1537, J. Canappe ; sens 2, 1611, Cotgrave, et 1762, Acad.). **1.** Maladie des dents et des os, qui se traduit par leur ramollissement et leur destruction : *Carie osseuse. L'odeur de son haleine, qui sentait la carie dentaire et le clou de girofle, parvint, par-dessus la table, jusqu'aux narines de Laurent* (Duhamel). || **2.** Nom donné à quelques maladies des plantes.

carier [karje] v. tr. (de *carie ;* 1530, C. Marot). Provoquer la carie dans : *Une dent malade peut en carier d'autres.*

◆ **se carier** v. pr. (v. 1560, Paré). Être atteint par la carie : *Des dents qui se carient.*

● SYN. : *se gâter.*

carillon [karijɔ̃] n. m. (altér. de *quarregnon* [XIIIe s.], lat. pop. **quadrinio,* réfection du bas lat. *quaternio,* proprem. « groupe de quatre objets » ; milieu du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, 1863, Littré ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Ensemble de cloches, originellement au nombre de quatre, formant harmonie entre elles et mues par un mécanisme qui permet de les faire résonner alternativement : *De l'église voisine, un vieux carillon du dix-septième siècle chantait, tous les quarts d'heure, d'une voix boiteuse* (Rolland). || **2.** Air que font entendre ces cloches : *Le carillon de Blois, de Cambrai.* || Toute sonnerie de cloches vive et gaie : *J'entends* [...] *les sonnailles de la mule, aussi gaies, aussi alertes qu'un grand carillon de cloches un jour de Pâques* (Daudet). || **3.** Air que sonnent certaines horloges en marquant les heures. || *Par extens.* L'horloge elle-même. || **4.** Œuvre musicale et, *par extens.,* procédé d'écriture évoquant un effet de cloches multiples. || **5.** *Fig.* et *fam.* Reproches bruyants.

carillonnant, e [karijɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *carillonner ;* XVe s.). Qui carillonne : *Plus de gaie sonnerie carillonnante aux jours de fête de l'Église* (Goncourt).

carillonné, e [karijɔne] adj. (part. passé de *carillonner ;* 1845, Bescherelle). Se dit des fêtes solennelles annoncées par des carillons. || Fam. *Aux fêtes carillonnées,* dans les grandes occasions.

carillonnement [karijɔnmɑ̃] n. m. (de *carillonner ;* milieu du XVIe s.). Action de carillonner. || Bruit produit par un carillon.

carillonner [karijɔne] v. intr. (de *carillon ;* XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Faire entendre un carillon : *La ville aux cent clochers carillonnant dans l'air* (Hugo). *Cloches, carillonnez gaiement* (Gautier). || **2.** *Fam.* Agiter violemment et longuement une sonnette : *Carillonner à la porte de quelqu'un.* || **3.** Faire entendre une succession de tintements : *Son rire* [...] *lui secouait le ventre et faisait carillonner ses breloques sur son gilet de soie verte* (France).

● SYN. : **3** *sonner, tinter.*

◆ v. tr. (sens 1, XVe s. ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3 et 5, 1808, d'Hautel ; sens 4, 1653, Maynard). **1.** Sonner en carillon : *Carillonner un air.* || **2.** Annoncer par des sonneries de cloches : *Carillonner une fête, les heures.* || **3.** *Fam.* Sonner bruyamment et longuement quelqu'un pour l'appeler : *Il aurait dû* [...] *tirer sa sonnette et carillonner les gens de l'hôtel* (Mérimée). || **4.** *Fig.* Annoncer à grand bruit : *Carillonner une nouvelle.* || **5.** *Fig.* et *fam.* Semoncer bruyamment : *Tu vas te faire carillonner.*

● SYN. : **4** *corner* (fam.), *proclamer, trompeter* (fam.).

carillonneur [karijɔnœr] n. m. (de *carillonner ;* 1601, Delboulle). Personne chargée du service d'un carillon : *Quasimodo était donc carillonneur de Notre-Dame* (Hugo).

1. carlin [karlɛ̃] n. m. (ital. *carlino,* dér. de *Carlo,* Charles [d'Anjou], qui fit frapper cette monnaie ; 1367, Delboulle). Ancienne monnaie d'Italie, de valeurs diverses : *Des joueurs capricieux, que la fantaisie de mettre quelques carlins ou quelques ducats sur un chiffre rêvé pouvait prendre en rentrant chez eux* (Gautier).

2. carlin [karlɛ̃] n. m. (du n. de l'acteur *Carlo Bertinazzi,* dit *Carlin* [par comparaison du masque noir d'Arlequin, porté par l'acteur, avec le museau du chien] ; 1803, Boiste). Race de petit chien d'agrément à poil ras, à museau noir et écrasé : *Il se trouvait placé dans son cœur immédiatement avant la place destinée aux amis et occupée par un gros carlin poussif qu'elle aimait tendrement* (Balzac). *Fi du chien bellâtre, de ce fat quadrupède, danois, king-charles, carlin ou gredin, si enchanté de lui-même qu'il s'élance indiscrètement dans les jambes ou sur les genoux du visiteur* (Baudelaire).

3. carlin, e [karlɛ̃, -in] adj. (de *carlin* 2, n. m. ; 1866, Larousse). Qui rappelle le museau des carlins : *Nez carlin. Le menton solide et prêt à l'engueulade, tout cela lui composait une face carline, agressive* (Colette).

carline [karlin] n. f. (provenç. moderne *carlino ;* 1545, Guéroult). Genre de chardons des lieux secs.

carlingue [karlɛ̃g] n. f. (anc. scand. *kerling ;* 1382, *Comptes du Clos des galées de Rouen,* écrit *calengue ;* forme moderne, 1573, Dupuis ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Dans les bateaux en bois, forte pièce à section rectangulaire, placée parallèlement à la quille, pour la renforcer. || **2.** Partie habitable d'un avion (vieilli) : *De la carlingue, la tête du capitaine sortit joyeuse* (Kessel).

carlisme [karlism] n. m. (de *carliste ;* 1845, Bescherelle). Opinion, doctrine politique des carlistes.

carliste [karlist] n. et adj. (de *Car[o]lus,* forme lat. de *Charles,* et de *Carlos,* forme esp. ; 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Partisan de Charles X, en France : *D'un autre côté, les héros de Juillet, à qui le juste milieu avait filouté la république, ne demandaient pas mieux que de s'entendre avec les carlistes pour se venger d'un ennemi commun, quitte à s'égorger après la victoire* (Chateaubriand). || **2.** Partisan de don Carlos (Charles de Bourbon-Molina), en Espagne, et, *par extens.,* de tout système monarchique défenseur de la tradition politique (succession royale par les mâles), religieuse (premier rôle du clergé) et sociale (résurrection des anciens privilèges locaux).

◆ adj. Qui se rapporte au carlisme.

carmagnole [karmaɲɔl] n. f. (mot du Dauphiné et de la Savoie, où il désignait dès le XVIIe s. une jaquette de cérémonie des paysans [de *Carmagnola,* n. d'une riche ville du Piémont] ; 1791, Brunot, au sens 1, puis au sens 2). **1.** Veste courte, à grand collet, avec plusieurs rangées de boutons de métal, portée par le peuple pendant la Révolution française : *Une population en carmagnole et en bonnet de coton s'avançait au-devant de nous* (Chateaubriand). || **2.** Ronde chantée et dansée par les révolutionnaires.

carme [karm] n. m. (du n. du *mont Carmel,* en Palestine ; v. 1220, G. de Coincy). Religieux d'un ordre mendiant institué en Syrie vers le XIIe s.

carmel [karmɛl] n. m. (du n. du *mont Carmel ;* XIIe s.). Monastère de carmes ou de carmélites. || Absol. *Le Carmel,* ordre des carmes et des carmélites.

carmélite [karmelit] n. f. et adj. (de *Carmel ;* milieu du XVIIe s.). Religieuse de l'ordre du Mont-Carmel.

◆ adj. invar. et n. m. (XIXe s., Balzac). Qui est de la couleur de l'habit des carmélites, brun clair.

carmin [karmɛ̃] n. m. (lat. médiév. *carminium,* croisement de l'ar. *qîrmiz* avec *minium* [v. KERMÈS] ; XIIe s., *Roman de Troie*). Matière colorante d'un rouge éclatant, extraite autrefois de la cochenille.

◆ n. m. et adj. invar. La couleur elle-même : *Lorsque l'aube apparaît ceinte de bandelettes | D'or, d'émeraude et de carmin* (Hugo). *Une étoffe carmin.*

carminatif, ive [karminatif, -iv] adj. et n. m. (lat. médiév. *carminativus,* du lat. class. *carminare,* carder, d'où, en lat. médic., « nettoyer » ; XVe s., Godefroy). Se dit des remèdes qui ont la propriété d'expulser les vents de l'intestin.

carminé, e [karmine] adj. (de *carmin ;* 1784, Bernardin de Saint-Pierre). Qui est plus ou moins teinté de carmin : *Chaque pommier, avec ses fleurs carminées, ressemble à un gros bouquet de fiancée de village* (Chateaubriand). *Le café pris, sur la terrasse, Laniboire, le teint carminé comme un Apache, cria : « Allons travailler, mademoiselle Moser, je me sens en train »* (Daudet). *Il portait une veste de cuir brodée semblable à celles des paysans hongrois* [...] *et d'étonnantes bottines d'un beau cuir carminé* (Duhamel). *Ses mains paraissaient sales à cause des ongles carminés, comme trempés dans du sang de bœuf* (Mauriac).

• SYN. : *cerise, empourpré, enluminé, rosé, rouge.*

carnage [karnaʒ] n. m. (mot picard ou normand, du lat. *caro, carnis,* chair ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1564, Thierry). **1.** *Class.* Chair servant de nourriture aux bêtes sauvages : *Vautours affamés de carnage* (Molière). || **2.** Action de mettre en pièces des êtres vivants ; massacre sanglant : *La soif de carnage le reprenait ; les bêtes manquant, il aurait voulu massacrer des hommes* (Flaubert). *Et l'on ne savait point alors, pendant des heures, couvrir un champ de carnage d'épouvantables nuées, de millions d'éclats et de balles* (Valéry).

• SYN. : **2** *boucherie, hécatombe, tuerie.*

carnassier, ère [karnasje, -ɛr] adj. (provenç. *carnassie[r],* de *carnasso,* viande en abondance, de *carn* [lat. *caro, carnis*] ; début du XVIe s.). **1.** Qui se nourrit exclusivement de chair crue : *Animal carnassier.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui fait preuve de voracité ou de cruauté : *Le vieux Mauprat était un animal perfide et carnassier* (Sand).

• SYN. : **1** *carnivore ;* **2** *cruel, féroce, sanguinaire, sauvage, vorace.*

◆ **carnassière** adj. et n. f. (1866, Larousse). *Dent carnassière,* ou *carnassière,* n. f., chacune des quatre molaires, à couronne tranchante, qui caractérisent les carnassiers.

◆ **carnassiers** n. m. pl. (1829, Boiste). Ordre de mammifères carnivores, comprenant le chat, le chien, l'hyène, l'ours, la loutre, etc., caractérisés par leurs crocs, leurs molaires tranchantes, leurs griffes. (On dit aussi CARNIVORES.)

carnassière [karnasjɛr] n. f. (provenç. *carnassiero* [v. CARNASSIER] ; 1743, Trévoux). Sac en filet dans lequel le chasseur met le gibier tué : *Les chiens, attachés aux pommiers de la cour, aboyaient et hurlaient à la vue des carnassières portées par le garde et des gamins* (Maupassant).

• SYN. : *carnier, gibecière.*

carnation [karnasjɔ̃] n. f. (adaptation de l'ital. *carnagione,* de la couleur de la chair, de *carne,* chair [lat. *caro, carnis*] ; XVe s.). **1.** Teint, coloration des chairs d'une personne : *Sa belle figure* [...] *offrait une carnation animée* (Balzac). *Mes curiosités vénitiennes s'étaient concentrées depuis sur une jeune marchande de verrerie, à la carnation de fleur qui fournissait aux yeux ravis toute une gamme de tons orangés* (Proust). *La carnation, même sous le fard, demeurait transparente et la vie donnait à toutes ces délicates merveilles un frémissement spirituel* (Duhamel). || **2.** Ton des chairs dans une peinture.

carnaval [karnaval] n. m. (ital. *carnevale,* mardi gras, issu par métathèse de *carnelevare,* ôter la viande ; 1268, écrit *quarnivalle,* dans un texte wallon ; *carnaval,* 1595, Villamont ; sens 4, 1866, Larousse ; sens 5, 1863, Littré). **1.** Temps de divertissement qui va de l'Épiphanie au mercredi des Cendres. || **2.** Réjouissances auxquelles on se livre durant ce temps, notamment durant les jours gras. || Vx et fam. *Faire le (un) carnaval,* faire bombance : *Nous allons faire un petit carnaval, tu as bien assez travaillé* (Balzac). || **3.** *Fig.* et *littér.* Spectacle burlesque qui rappelle le carnaval : *Un carnaval de hideurs, de défaites physiques* (Aragon). || **4.** Mannequin grotesque qui personnifie le carnaval et qu'on brûle ou qu'on enterre le jour des Cendres (avec une majuscule, dans ce sens) : *Sa Majesté Carnaval.* || **5.** Personne bizarrement accoutrée.

• Pl. *des* CARNAVALS.

carnavalesque [karnavalɛsk] adj. (ital. *carnavalesco ;* 1845, Gautier). **1.** Relatif au carnaval : *Plaisirs carnavalesques* (Theuriet). || **2.** Qui est digne du carnaval ; grotesque, extravagant : *Ce n'est ni l'emportement carnavalesque de la gaieté italienne, ni l'âpreté forcenée des Anglais. Pigal est un caricaturiste essentiellement raisonnable* (Baudelaire). *Proust avait perdu de vue la génération de vieux diplomates qui devait lui servir à édifier le carnavalesque et immortel M. de Norpois* (Morand).

1. carne [karn] n. f. (mot normanno-picard, du lat. *cardo, -inis,* gond ; XIIe s., au sens de « pivot » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Angle saillant d'une pierre, d'un ouvrage de menuiserie : *Je me suis donné un grand coup de la tête contre la carne d'un volet* (Molière).

• REM. Ce mot, d'un emploi assez large à l'époque classique, n'est plus guère en usage que dans la langue technique de la construction (maçonnerie, menuiserie, etc.).

2. carne [karn] n. f. (mot normand, issu du lat. *caro, carnis,* viande ; 1837, Vidocq, au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau ; sens 3, 1842, E. Sue). **1.** *Pop.* Viande coriace, de mauvaise qualité : *De la carne ou de la bidoche* [...] ; *ce sont les inélégants synonymes d'une irréductible viande* (Huysmans). *Que le diable t'emporte ! Nos soldats mangeront encore de la carne pendant trois mois* (Zola). || **2.** *Pop.* Mauvais cheval : *Je lui ai même trouvé un cheval* [...], *une vieille carne, qui, tout de même, se laisse monter* (Mauriac). || **3.** *Pop.* Terme injurieux pour désigner une personne méchante, acariâtre.

carné, e [karne] adj. (dér. savant du lat. *caro, carnis,* chair ; 1669, La Fontaine ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** De la couleur de la chair : *Blancheur carnée* (Goncourt). || **2.** Composé principalement de viande : *Alimentation carnée.*

carneau [karno] n. m. (altér. de *créneau ;* 1832, Raymond). **1.** Ouverture ménagée dans la voûte des fours pour le passage des flammes. || **2.** Conduit qui mène du foyer à la cheminée les produits de la combustion.

• REM. On écrit aussi CARNAU.

carnèle ou **carnelle** [karnɛl] n. f. (de *carneau,* altér. de *créneau ;* 1611, Cotgrave). Bordure qui entoure le cordon de la légende, dans certaines pièces de monnaie.

carneler [karnəle] v. tr. (de *carnèle ;* 1636, Monet). [Conj. **3 b.**] Orner d'une carnèle : *Carneler des monnaies.*

carnet [karnɛ] n. m. (de l'anc. franç. *caer [quaer], caern [quaern],* du bas lat. *quaternio* [v. CAHIER] ; 1416, texte de Lyon, écrit *quernet,* au sens de « registre des impôts » ; sens actuels, 1835, Acad.). **1.** Petit registre de poche, destiné à recevoir des notes, des renseignements, des comptes : *À mesure que je parlais, elle griffonnait sur un petit carnet de poche* (France). || *Carnet de bal,* carnet où une jeune fille inscrit, dans l'ordre, les noms des cavaliers auxquels elle a promis des danses. || *Carnet de notes,* carnet sur lequel on reporte les notes obtenues par un élève. || Fam. *Carnet de bord,* petit livre sur lequel on note ses remarques au jour le jour. || **2.** Assemblage de feuillets imprimés, de tickets ou de billets détachables : *Carnet de billets de loterie, de tickets de métro. Carnet de chèques.* || **3.** *Carnet de commandes,* total des commandes reçues par une entreprise et qui restent à exécuter ou à livrer.

• SYN. : **1** *agenda, calepin, répertoire.*

carnier [karnje] n. m. (provenç. *carnier,* de *carn,* viande [lat. *caro, carnis*] ; 1762, J.-J. Rousseau). Gibecière, petite carnassière.

carnification [karnifikasjɔ̃] n. f. (de [*se*] *carnifier ;* 1700, *Hist. de l'Acad. des sciences*). Aspect analogue au tissu musculaire que prend le parenchyme pulmonaire dans certaines affections des poumons (terme médical).

carnifier (se) [səkarnifje] v. pr. (lat. médic. *carnificare,* de *caro, carnis,* chair, et *facere,* faire ; 1752, Trévoux). Prendre l'apparence et la consistance du tissu musculaire, en parlant du parenchyme pulmonaire.

carnivore [karnivɔr] adj. et n. (lat. *carnivorus,* de *caro, carnis,* chair, et *vorare,* dévorer ; milieu du XVI[e] s.). Qui se nourrit principalement de chair : *Le chat est carnivore. Ces fleurs carnivores qui se nourrissent des insectes tombés dans leur calice* (Tharaud).

◆ **carnivores** n. m. pl. (1751, *Encyclopédie*). **1.** Syn. de CARNASSIERS. || **2.** Sous-ordre d'insectes coléoptères.

carogne [karɔɲ] n. f. (forme normanno-picarde de *charogne ;* fin du XII[e] s., *Aiol,* écrit *caronge ; carogne,* v. 1350, Delboulle). *Class.* Injure grossière à l'adresse d'une femme : *Si tu la faisais mettre en prison* [...], *la carogne en sortirait avec son passe-partout* (Molière).

1. carolin, e [karɔlɛ̃, -in] adj. (du lat. *Carolus,* Charles ; XV[e] s.). Qui a rapport à Charlemagne ou à Charles Quint. || *Minuscule caroline,* lettre minuscule parfaite, dérivée de la minuscule primitive et qui apparaît sous le règne de Charlemagne.

2. carolin [karɔlɛ̃] adj. et n. m. (de *Caroline,* n. de deux États des États-Unis ; 1877, Littré). **1.** Peuplier d'Amérique : *J'entendais les grives dans le lierre du peuplier carolin* (Mauriac). || **2.** Canard sauvage aux couleurs vives, originaire de l'Amérique du Nord.

carolingien, enne [karɔlɛ̃ʒjɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. *Carolus,* Charles [Charlemagne] ; 1845, Bescherelle). Relatif à la dynastie des Carolingiens, qui régna de Pépin le Bref à Louis V et dont le plus illustre représentant fut Charlemagne : *Le style roman carolingien. L'administration carolingienne.*

carolus [karɔlys] n. m. (lat. *Carolus,* Charles ; 1506, *Mer des histoires*). **1.** Monnaie de billon, alliée d'argent, émise par Charles VIII. || **2.** Nom de diverses monnaies étrangères frappées à l'effigie d'un roi ou d'un prince du nom de Charles.

caronade [karɔnad] n. f. (angl. *carronade,* de *Carron,* n. de la ville d'Écosse où les premières caronades furent fondues v. 1774 ; 1783, *Encycl. méthodique*). Canon en fonte tirant à mitraille, en usage dans la marine aux XVIII[e] et XIX[e] s. : *Une des caronades de la batterie, une pièce de vingt-quatre, s'était détachée* (Hugo). *Une milice parisienne, zélée, bonne enfant, dont les baïonnettes luisaient parmi la foule et dans l'air, sur les talus des fortifications exhaussées, hérissées de gabions, de caronades* (Daudet).

caroncule [karɔ̃kyl] n. f. (lat. *caruncula,* de *caro,* chair ; v. 1560, Paré ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1829, Boiste). **1.** Nom donné à divers petits organes charnus de couleur rougeâtre. || *Caroncule lacrymale,* petite saillie rouge située à l'angle interne de l'œil. || *Grande, petite caroncule,* saillies de la paroi interne du duodénum. || **2.** Excroissance charnue sur la tête ou au cou de certains oiseaux : *Caroncule du dindon.* || **3.** Renflement charnu qui entoure le hile de certaines graines.

carotène [karɔtɛn] n. m. (de *carotte ;* XX[e] s.). Carbure d'hydrogène constituant une matière colorante jaune ou rouge, qu'on trouve chez les végétaux (carotte surtout) et chez les animaux (corps jaune de l'ovaire, carapace des crustacés).

carotide [karɔtid] adj. et n. f. (gr. *karôtidês,* plur., dér. du v. *karoûn,* assoupir [la cause du sommeil résidant, croyait-on, dans ces artères] ; 1541, J. Canappe). Se dit des branches de l'aorte qui portent le sang à la tête et à la face.

carotidien, enne [karɔtidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *carotide ;* 1762, Acad.). Qui appartient, est relatif à une carotide : *Nerf carotidien.* || *Canal carotidien,* conduit osseux par lequel chacune des carotides pénètre dans le crâne.

1. carottage [karɔtaʒ] n. m. (de *carotte ;* 1929, Larousse). Extraction de carottes de terrain au cours d'un sondage.

2. carottage [karɔtaʒ] n. m. (de *carotter ;* 1843, Balzac). *Fam.* Action de soustraire quelque chose à quelqu'un, par ruse, par tromperie ; vol portant sur de petites choses : *Elle* [...] *possédait toujours* [...] *sa quasi-honnêteté dans le carottage* (Huysmans).

carotte [karɔt] n. f. (lat. *carota,* du gr. *karôton ;* 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *garroite,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1721, Brunot ; *tirer une carotte,* fin du XVIII[e] s. ; en minéralogie, 1929, Larousse).

I. 1. Plante de la famille des ombellifères, cultivée pour sa racine pivotante comestible. || La racine de cette plante : *Un plat de carottes.* || Fam. *Poil de carotte,* surnom donné à quelqu'un qui a les cheveux roux (popularisé par Jules Renard, qui a donné ce titre à un roman et à une pièce de théâtre). || Fam. *Les carottes sont cuites,* le dénouement est proche ; l'affaire est perdue. || **2.** Présentation française de tabac à mâcher, sous forme de bâton. || **3.** Enseigne des bureaux de tabac, formée de deux cônes rouges opposés par leurs bases : *D'entre les trois ou quatre débits qu'il aperçoit, Wazemmes se décide pour celui qui arbore la carotte de la Régie* (Romains). || **4.** Échantillon cylindrique de terrain, découpé par un outil spécial de forage et remonté à la surface. || **5.** Jeu d'enfants qui consiste à lancer un couteau de façon qu'il se plante dans la terre, selon certaines conventions.

II. *Fam.* Ruse, artifice imaginés pour tromper quelqu'un et se procurer à ses dépens quelque avantage : *Il organisa un système de « carotte », profita de toutes les indulgences de l'officier de peloton* (Hermant). || Fam. *Tirer une carotte à quelqu'un,* lui extorquer de l'argent, un cadeau, un avantage, par ruse ou par tromperie ; *par extens.,* essayer de tromper quelqu'un, de lui donner le change par un artifice quelconque : [Un porteur] *qui se traîne à peine nous paraît tirer la carotte* (Gide). || Vx et fam. *Jouer la carotte,* jouer avec une prudence excessive.

◆ adj. invar. De la couleur de la carotte rouge, roux flamboyant : *Avoir les cheveux carotte.*

carotter [karɔte] v. tr. (d'après *tirer une carotte ;* 1826, Balzac). *Fam.* Extorquer, soutirer, par un artifice quelconque, quelque chose à quelqu'un : *Contenson vous a carotté un billet de mille sans seulement se déranger* (Balzac). *Ses affaires ne regardaient personne, et bien sûr qu'il ne se laisserait pas carotter par une espèce de sale Anglais* (Daudet). || Fig. *Carotter le service,* dans l'armée, esquiver habilement une corvée.

● SYN. : *chaparder, duper, escroquer, posséder* (fam.), *refaire* (pop.), *rouler* (fam.).

◆ v. intr. (1740, Acad.). *Vx* et *fam.* Jouer mesquinement.

carotteur, euse [karɔtœr, -øz] (de *carotter ;* 1752, Trévoux, comme terme de jeu [« joueur mesquin »] ; sens actuel, XIX[e] s., Balzac) ou **carottier, ère** [karɔtje, -ɛr] (1740, Acad., comme terme de jeu ; sens actuel, 1845, Bescherelle) n. et adj. *Fam.* Personne qui a l'habitude de carotter, qui commet de petits vols : *Mon gendre est si bonasse... Si je le laisse avec ce carottier, qui sait ce qu'on va tirer de lui ?* (Daudet). *« Est-ce qu'ils sont très voleurs ? — Carotteurs, tout au plus », me dit le vieux soldat* (Nerval).

carottier [karɔtje] n. m. (de *carotte ;* 1929, Larousse). Outil spécial servant à prélever des échantillons de terrain au fond d'un puits de forage ou au fond des océans.

caroube [karub] n. f. (lat. médiév. *carrubia,* de l'ar. *kharrūba ;* 1512, J. Le-maire de Belges). Fruit du caroubier, à pulpe sucrée.

● REM. On dit aussi CAROUGE (*carroige,* XII[e] s., *Prise d'Orange*).

caroubier [karubje] n. m. (de *caroube ;* 1553, Belon). Grand arbre méditerranéen à feuilles persistantes, dont le fruit est la *caroube.*

carouble [karubl] n. f. (origine obscure ; 1821, Ansiaume). **1.** *Arg.* Clef, fausse clef. || **2.** *Arg.* Cambriolage.

carouge n. f. V. CAROUBE.

1. carpe [karp] n. f. (bas lat. *carpa ;* 1268, É. Boileau). **1.** Grand poisson osseux des eaux douces, caractérisé par une nageoire dorsale longue et par quatre barbillons. || *Saut de carpe,* saut que l'on exécute à plat ventre, en se retournant sans se servir des mains. || Fam. *Bâiller comme une carpe,* bâiller démesurément et constamment, comme une carpe ouvrant la bouche hors de l'eau. || *Muet comme une carpe,* se dit de quelqu'un qui ne profère pas une parole : *Est-ce qu'on ouvre seulement la bouche avec tous ces Anglais, Allemands, muets comme des carpes sous prétexte de bonne tenue !* (Daudet). || *S'ennuyer comme une carpe,* s'ennuyer prodigieusement. || **2.** *Fig.* Personne stupide, ignorante : *Comme je lui parlais de la princesse de Luxembourg que j'avais rencontrée avec sa tante : « Une carpe », me dit-il* (Proust).

2. carpe [karp] n. m. (gr. *karpos,* jointure ; 1546, Ch. Estienne). Partie du squelette des membres supérieurs, située entre les deux os de l'avant-bras et le métacarpe : *Chez l'homme, le carpe est constitué par huit os courts.*

carpeau [karpo] n. m. (de *carpe* 1 ; 1268, É. Boileau) et **carpette** [karpɛt] n. f. (1829, Boiste). Petite carpe, jeune carpe : *Un carpeau, qui n'était encore que fretin, | Fut pris par un pêcheur au bord d'une rivière* (La Fontaine).

carpelle [karpɛl] n. m. (dér. savant du gr. *karpos,* fruit ; 1836, Raymond). Organe foliaire différencié, portant les ovules.

• REM. L'Académie fait ce mot féminin.

1. carpette [karpɛt] n. f. (angl. *car-pet,* tiré lui-même de l'anc. franç. *carpite,* sorte de tapis, issu de l'ital. *carpita,* de *carpire,* effilocher [racine lat. *carpere,* arracher] ; v. 1335, *Restor dou Paon,* au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** *Autref.* Gros drap rayé, appelé aussi *tapis d'emballage.* || **2.** Tapis de petites dimensions : *Un tapis cloué sur lequel sont jetées plusieurs carpettes d'Orient* (Romains).

2. carpette n. f. V. CARPEAU.

carpien, enne [karpjɛ̃, -ɛn] adj. (de *carpe* 2 ; début du XIXᵉ s.). Relatif au carpe : *Les os carpiens.*

carpillon [karpijɔ̃] n. m. (de *carpe* 1 ; 1579, H. Estienne). Très petite carpe.

carpocapse [karpɔkaps] n. f. (lat. scientif. *carpocapsa,* du gr. *karpos,* fruit, et *kaptein,* cacher ; milieu du XIXᵉ s.). Petit papillon dont la chenille se développe dans divers fruits.

carquois [karkwa] n. m. (lat. médiév. *tarcasius,* de l'ar. *tirkāch,* issu du persan *terkech ;* XIVᵉ s. [*tarchois, tarquais, carquais,* aux XIIᵉ-XIIIᵉ s.]). **1.** Étui servant à contenir les flèches de l'archer, et parfois l'arc lui-même : *Prends aussi le carquois. Ton œil semble chercher | En leur gaine de cuir les armes de l'archer* (Heredia). || Fig. et Vx. *Vider, épuiser son carquois,* lancer tous les traits de satire possible contre quelqu'un ou contre quelque chose : *Mourir sans vider mon carquois* (Chénier). || **2.** Motif décoratif en forme de carquois, d'un emploi courant dans le style Louis XVI. || *Pied en carquois,* pied droit et cannelé, caractéristique des meubles de style Louis XVI.

carrare [karar] n. m. (de *Carrare,* v. de Toscane ; 1755, Prévost). Marbre blanc extrait aux environs de Carrare, utilisé dans la statuaire et la décoration : *Et le carrare aux fins cristaux | Qu'un rayon de soleil irise* (Sully Prudhomme).

1. carre [kar] n. f. (déverbal de *carrer* 1 ; 1460, Villon ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1866, Larousse). **1.** Angle que forme une face d'un objet avec une des autres faces : *Un miroir de Venise dont les tailles et les carres scintillaient* (Gautier). || *Carre d'un ski,* arête qui borde la semelle. || **2.** *Carre d'une épée,* chacune des faces de sa lame. || **3.** Vx. *Carre d'un habit,* sa largeur au niveau des épaules. || **4.** Épaisseur d'un objet plat et coupé à angle droit : *Carre d'une planche.*

• SYN. : **3** *carrure.*

2. carre ou **care** [kar] n. f. (de *carre* 1 ; 1835, Raspail). *Arg.* Cachette.

1. carré, e [kare] adj. (lat. *quadratus,* part. passé de *quadrare,* rendre carré ; XIIᵉ s., aux sens I et III, 1 ; sens II, début du XVIIᵉ s., Guez de Balzac ; sens III, 2-3, 1866, Larousse).

I. 1. Qui a la forme d'un quadrilatère dont les quatre angles sont droits et les quatre côtés égaux : *Les six faces carrées d'un cube.* || *Mètre carré, kilomètre carré,* surface équivalente à celle d'un carré d'un mètre, d'un kilomètre de côté. || *Racine carrée d'un nombre,* V. RACINE. || *Mots carrés,* ensemble de mots ayant même nombre de lettres, et qui, disposés lettre à lettre, en carré, les uns au-dessous des autres, peuvent se lire horizontalement et verticalement. || **2.** Se dit d'une chose qui a la forme exacte ou approximative de ce quadrilatère : *Table carrée. Tapis carré. Un temple druidique, avec ses hauts piliers soutenant des voûtes carrées* (Nerval). || *Voiles carrées,* voiles quadrangulaires, soutenues par des vergues perpendiculaires au mât d'un navire. || *Bataillon carré,* bataillon disposé de manière à faire face à l'ennemi des quatre côtés. || **3.** Se dit d'un solide dont la base est carrée, ou dont un élément dominant est de surface carrée : *Une tour carrée. La Maison carrée de Nîmes.* || *Bonnet carré,* coiffure quadrangulaire que portaient certains dignitaires, docteurs, professeurs, juges, qui l'ont généralement remplacée par la toque.

II. Qui se caractérise par quatre éléments. || *Période* ou *phrase carrée,* en rhétorique et en stylistique, période ou phrase de quatre membres ; *par extens.,* période ample et bien soutenue. || Fig. et fam. *Partie carrée,* partie de plaisir à laquelle prennent part deux hommes et deux femmes : *L'autre couple de la partie carrée débouchait dans le sentier bras dessus, bras dessous, hilares, épanouis* (Goncourt).

III. 1. Se dit de ce qui est large, avec des contours, des angles nettement marqués : *Des épaules carrées. Une mâchoire carrée.* || **2.** *Fig.* Qui est net, tranché, fait sans hésitation : *Cela donne au vers un achèvement plein, carré, une absence d'hésitation* (Hugo). *Une réponse carrée.* || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui fait preuve de franchise et de décision, ainsi que de son caractère : *Un homme carré en affaires. Le bon sens carré, les regards perspicaces de l'homme vraiment supérieur* (Balzac). || Fig. et fam. *Tête carrée,* homme au jugement solide ; *péjor.,* homme obstiné, têtu. || Fig. et vx. *Un homme carré par la base,* qui est doué d'un caractère bien équilibré : *Ceux-là* [les journalistes chrétiens et républicains] *sont complets et carrés par la base ; après eux, il faut tirer l'échelle* (Gautier).

• SYN. : **III, 3** *décidé, direct, droit, franc, loyal.* — CONTR. : **III, 3** *déloyal, louche.*

2. carré [kare] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1538, R. Estienne, aux sens I, 1, et II, 1 ; sens I, 2, 1694, Th. Corneille ; sens I, 3, 1873, G. Esnault ; sens I, 4, 1866, Larousse ; sens I, 5, 1929, Larousse ; sens II, 2, 1835, Acad. ; sens II, 3, XVIᵉ s. ; sens II, 4, 1834, Landais ; sens II, 5, 1845, Bescherelle ; sens II, 7, 1707, d'après Trévoux, 1732 ; sens II, 9, 1680, Richelet).

I. 1. Quadrilatère dont les quatre angles sont droits et les quatre côtés égaux : *Le côté, la diagonale d'un carré.* || Vx. *Carré long,* rectangle : *L'immense carré long que forment les bâtiments des Tuileries* (Balzac). || **2.** *Carré d'un nombre,* produit de ce nombre par lui-même : *9 est le carré de 3. Élever un nombre au carré.* || **3.** *Arg. scol.* Élève de deuxième année, dans certaines grandes écoles et dans les classes des lycées qui y préparent. || **4.** *Carré magique,* ensemble de nombres disposés en carré et choisis de telle façon que la somme de chacune des lignes verticales ou horizontales soit la même. || **5.** Au

poker, réunion de quatre cartes de même valeur : *Carré d'as.*

II. 1. Objet de forme carrée ou d'une forme se rapprochant du carré : *Carré d'étoffe.* || *Spécialem.* Pièce de tissu fin pliée en deux suivant une diagonale, que l'on porte autour du cou, la pointe dans le dos : *Un carré de soie* [...], *en couvrant ses épaules, tenait aux reins par une ceinture d'orfèvrerie* (Flaubert). || **2.** Ancienne disposition d'une unité militaire, qui comportait autant de profondeur que de front : *Former le carré. Enfoncer un carré.* || **3.** Portion de terre cultivable, généralement quadrangulaire, où croît une même espèce de plantes : *Les orties ont poussé au milieu des carrés d'avoine* (Flaubert). *Ses yeux vous mettaient dehors, tant ils montraient de colère, et il restait là, gardant comme un dragon ses carrés de légumes et sa petite cour sablée* (Daudet). || **4.** Plate-forme carrée sur laquelle s'ouvrent, à chaque étage d'un immeuble, les portes d'appartements : *Et cette autre maison, ce cinquième étage fantastique où le carré servait de vestiaire, la rampe de portemanteau* (Daudet). *Je la trouvai causant avec lui sur le carré de l'escalier de service* (Proust). || **5.** Sur un navire, salle commune où les officiers prennent leurs repas. || **6.** *Carré du transept,* point d'intersection de la nef et du transept d'une église. || **7.** Nom donné à plusieurs muscles en raison de leur forme : *Carré du menton. Carré des lombes.* || **8.** *Carré de l'Est,* fromage de forme carrée, fabriqué à l'origine dans l'est de la France, et dont la préparation est voisine de celle du camembert. || **9.** *Carré de mouton, de veau,* etc., ensemble des côtelettes.

carreau [karo] n. m. (lat. pop. **quadrellus,* de *quadrus,* carré ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *quarrel,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1659, Dorimon ; sens I, 3, 1611, Cotgrave ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, fin du XIIIe s. ; sens II, 3, XIIe s. ; sens II, 4, 1835, Acad. [*laisser sur le carreau,* v. 1600, Hardy ; *carreau* de la Halle, 1723, Savary des Bruslons] ; sens II, 5, début du XIVe s. ; sens II, 6, 1694, Acad. ; sens III, 1, 1690, Furetière ; sens III, 2, fin du XVIe s. ; sens III, 3, 1863, Littré).

I. 1. *Vx.* Trait dont le fer avait quatre pans, ou « carres », et qu'on lançait avec une arbalète. || **2.** Class. et poét. *Carreaux de la foudre, de Jupiter, de l'Olympe, carreaux célestes,* etc., flèches, traits de foudre lancés par Jupiter : *Ciel ! pour qui gardes-tu des carreaux embrasés, | Si de pareils tyrans n'en sont point écrasés ?* (Corneille). *Ce dieu remplit ses fourneaux | De deux sortes de carreaux* (La Fontaine). || **3.** Gros fer à repasser (de 3 à 7 kg) dont se servent les tailleurs. || **4.** Grosse lime carrée, terminée par une pyramide tronquée, servant à dégrossir.

II. 1. *Class.* Carré d'un jardin potager : *L'on mit en piteux équipage | Le pauvre potager : Adieu planches, carreaux, | Adieu chicorée et porreaux* (La Fontaine). || **2.** *Class.* et *littér.* Coussin carré sur lequel on pouvait s'asseoir, s'agenouiller : *On apporta des carreaux de velours, et l'Abencérage se reposa sur ces carreaux à la façon des Maures* (Chateaubriand). *On lui apporta un carreau sur lequel il se mit à genoux contre le lit du roi* (Sainte-Beuve). *La princesse de Croy ayant voulu, à l'enterrement de Monsieur, se mettre à genoux après ma trisaïeule, celle-ci fit vertement remarquer qu'elle n'avait pas droit au carreau, le fit retirer par l'officier de service* (Proust). || *Spécialem.* Coussin sur lequel les dentellières exécutent leur ouvrage : *Déjà levée depuis longtemps, elle agitait les fuseaux de sa dentelle, qui claquaient avec un doux bruit sur le carreau vert que soutenaient ses genoux* (Nerval). || **3.** Plaque de terre cuite, de marbre, de pierre, etc., de forme polygonale, servant à recouvrir des sols ou des parois. || **4.** Sol recouvert de carreaux, et, *par extens.,* sol en général : *Les enfants dormaient dans des caisses d'emballage transformées en couchettes, afin de leur éviter le froid du carreau* (Daudet). *Je me suis mise à gémir, et me suis étendue prosternée sur le carreau, les bras en croix* (Montherlant). || Fam. *Laisser quelqu'un sur le carreau,* le laisser grièvement blessé, en piteux état. || Fam. *Demeurer, rester sur le carreau,* rester blessé ou mort ; au *fig.,* échouer : *Chaussepierre, deuxième vice-président, fut nommé président du Jockey et le duc de Guermantes resta sur le carreau, c'est-à-dire premier vice-président* (Proust). || *Carreau des Halles,* ou simplem. *Carreau,* à Paris, endroit où se font des ventes de légumes, de fruits, etc., autour et en dehors du périmètre des Halles : *Sur le carreau de la rue Rambuteau, on vendait les fruits* (Zola). || *Carreau du Temple,* partie du marché du Temple, à Paris, où l'on vend des vêtements dont le prix peut être débattu. || *Carreau d'une mine, d'une carrière,* terrain où sont déposés les produits extraits de la mine, de la carrière : *Les pauvres gens s'en vont au carreau des mines* [...], *entre les crassiers noirs et roses* (Morand). || **5.** Plaque de verre garnissant le châssis d'une fenêtre, d'une porte, et laissant passer le jour : *L'hiver fut froid. Les carreaux, chaque matin, étaient chargés de givre* (Flaubert). || *Par extens.* Fenêtre : *Celui-ci passa la tête par les carreaux* (Flaubert). || **6.** En médecine, tuberculose des ganglions mésentériques chez l'enfant, qui rend le ventre dur comme du carreau : *Son ventre trop gros, à cause du carreau qu'elle avait eu dans sa septième année* (France).

III. 1. Dessin de forme quadrangulaire : *Étoffe à carreaux. Un tablier à carreaux. Le valet de chambre en jaquette à carreaux* (Daudet). || **2.** Une des quatre couleurs du jeu de cartes, dont la marque distinctive est un carreau rouge : *L'as de carreau. Le valet de carreau.* || Vx. *Valet de carreau,* homme méprisable. || Fig. et pop. *Mettre le cœur sur le carreau,* vomir. || **3.** Fig. *Se garder, se tenir à carreau,* être sur ses gardes en évitant la moindre faute : *Il convenait de ne pas être dupes et de se garder à carreau* (Romains).

carrée [kare] n. f. (de *carré,* adj., substantivé au fém. ; XIIIe s., au sens **1** ; sens 2, début du XVIIIe s. ; sens 3, 1878, G. Esnault). **1.** *Vx.* Ancienne note de musique, qui valait deux rondes. (Elle subsiste dans le grégorien.) || **2.** *Vx.* Cadre, châssis pourvu d'une toile lacée, formant le fond d'un lit. || **3.** *Arg.* Chambre, généralement simple, sans confort : *C'est le froid, vois-tu, qui m'a fait descendre. La carrée n'est pas chaude* (Carco).

carrefour [karfur] n. m. (bas lat. *quadrifurcus,* endroit fourchu en quatre ; XIIe s.). **1.** Endroit où se croisent plusieurs voies, chemins ou rues : *Ils ont échangé avec lui des paroles mystérieuses, comme les voleurs, le soir, au carrefour des routes* (Flaubert). || **2.** *Vx.* Voie publique : *Et s'il faut que sur vous on ait la moindre prise, | Gare qu'aux carrefours on ne vous tympanise !* (Molière). || *Langue des carrefours,* propos grossiers. || **3.** *Fig.* Situation, circonstance où se présentent diverses perspectives, diverses lignes de conduite, entre lesquelles on doit choisir : *Voici la sublime figure qui se dresse pour me montrer du doigt le vrai chemin dans le carrefour où j'étais arrivé* (Balzac). || **4.** *Fig.* Lieu où se confrontent, se discutent des idées opposées : *Voilà, Messieurs, ce que doit être aujourd'hui la maison d'un homme d'affaires : un carrefour de l'intelligence* (Duhamel). *Une revue qui se présente comme un carrefour d'idées.* || *Spécialem.* Rencontre organisée en vue d'une confrontation, d'une discussion.

● SYN. : **1** *bifurcation, croisée, croisement, embranchement, étoile, fourche, patte-d'oie, rond-point.*

carrelage [karlaʒ] n. m. (de *carreler ;* 1611, Cotgrave). **1.** Action de carreler. || **2.** Revêtement constitué par un assemblage de carreaux de céramique, de marbre, etc. : *Les ouvriers sont venus poser le carrelage de la cuisine et de la salle de bains.*

carreler [karle] v. tr. (de *carreau ;* fin du XIIe s., *Aiquin ;* sens 2, milieu du XVe s.). [Conj. **3 a.**] **1.** Revêtir, paver de carreaux de céramique, de marbre, etc. : *Toutes les chambres sont carrelées en brique.* || **2.** *Vx.* Rapiécer, ressemeler de vieilles chaussures : *Vous n'en avez que faire pour carreler une paire de vieilles bottes* (Gautier).

carrelet [karlɛ] n. m. (de *carreau ;* 1360, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, 1561, Gay ; sens 5, 1659, Gay). **1.** Poisson de mer plat

et presque aussi large que long, d'une couleur grisâtre et tacheté de rouge. || **2.** Filet carré tendu par deux cerceaux et attaché au bout d'une perche, servant à pêcher le menu poisson. || **3.** Règle à quatre faces. || **4.** Aiguille à pointe quadrangulaire, utilisée par les bourreliers, les selliers. || **5.** Épée à lame triangulaire ou quadrangulaire.

carreleur [karlœr] n. m. (de *carreler ;* 1463, Godefroy). **1.** Ouvrier spécialisé dans la pose des carreaux de céramique, de faïence, de grès, etc. || **2.** *Vx.* Savetier ambulant.

carrelure [karlyr] n. f. (de *carreler ;* 1307, Dehaisnes ; sens 2, 1546, Rabelais). **1.** *Vx.* Ressemelage de vieilles chaussures. || **2.** *Class.* et *fam.* Bon repas : *Je croyais refaire mon ventre d'une bonne carrelure* (Molière).

carrément [karemɑ̃] adv. (de *carré ;* 1690, La Quintinie ; sens 3, 1866, Delvau). **1.** À angle droit (rare) : *Les murs sont taillés carrément, le plafond est plat* (Nerval). || *Spécialem.* Se dit à propos d'épaules larges et carrées : *Non pas gros encore, mais carrément taillé, le dos rond, le geste tutoyeur, aimant déjà à s'appuyer, tout en marchant, tout en causant, au bras d'un ami, il parlait beaucoup* (Daudet). || **2.** D'aplomb, solidement : *Se poser carrément sur ses jambes.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Avec franchise, netteté, sans détours : *Répondre carrément. Ce qu'elle avait à dire, elle le disait d'un petit ton de bonne femme, carrément, simplement* (Daudet). *J'ai décidé carrément de rompre avec Sénac* (Duhamel).

● SYN. : **3** *catégoriquement, fermement, franchement, nettement.* — CONTR. : **3** *mollement, vaguement.*

1. carrer [kare] v. tr. (lat. *quadrare,* rendre carré ; XII^e s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s. ; sens 3, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Donner une forme carrée à quelque chose : *Carrer un bloc de pierre. Quand Mauglas, carrant effrontément ses larges épaules, passa près des dîneurs, l'homme* [...] *chuchota quelques mots* (Daudet). || **2.** Convertir une surface curviligne en un carré équivalent : *On ne peut carrer un cercle.* || **3.** *Carrer un nombre,* l'élever au carré, le multiplier par lui-même.

◆ **se carrer** v. pr. (1606, Nicot, au sens 3 ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2 et 4, 1866, Larousse). **1.** S'étendre selon une forme carrée : *Un jardin large comme un mouchoir* [...] *se carre devant la porte* (Maupassant) ; et par anal. : *Sous sa rude chevelure blanche, sa face se carrait* (Zola). || **2.** Développer sa carrure, s'étaler pour se mettre à l'aise : *Il se carra dans son fauteuil, bien en face de la comtesse* (Gide). || **3.** *Vx.* Se redresser, se donner un air d'importance : *Dans ce penser, il se carrait, | Recevant comme siens l'encens et les cantiques* (La Fontaine). || **4.** *Fig.* et *littér.* Rassembler sa force ; asseoir son autorité : *La Prusse a passé le Rhin en force : elle s'installe, se carre dans les provinces rhénanes* (Barrès).

● SYN. : **2** *se caler, se prélasser ;* **3** *se pavaner, plastronner* (fam.), *se rengorger.* — CONTR. : **3** *s'effacer.*

2. carrer [kare] ou **carer** v. tr. (de *carre* 2, coin, cachette ; 1835, Raspail). *Arg.* Cacher.

carreur, euse ou **careur, euse** [karœr, -øz] n. (de *carrer* 2 ; 1835, Raspail). **1.** *Arg.* Voleur qui offre des pièces de monnaie, des bijoux intéressants, et qui, pendant l'examen, subtilise sur le comptoir des objets de plus grande valeur. || **2.** Receleur.

carrick [karik] n. m. (peut-être de l'angl. *carrick,* voiture légère, d'où le sens franç. de « manteau de cocher » ; 1805, Stendhal). Redingote ample, à plusieurs pèlerines étagées : *Le poète attendait fébrilement, à tout moment tourné vers la grille et regardant au rond-point de l'entrée la voiture stationnaire, le cocher immobile, enveloppé d'un long carrick* (Daudet). *Il fit compliment à M^me Martin des pèlerines de son carrick* (France). *C'était un jeune homme vêtu d'un carrick d'étoffe écossaise, en même temps très vieux et très élégant* (Duhamel).

carrier [karje] n. m. (de *carrière* 2 ; fin du XIII^e s.). **1.** Ouvrier qui extrait les pierres dans une carrière. || **2.** Entrepreneur qui exploite une carrière. || *Maître carrier,* exploitant d'une carrière de pierre de taille.

1. carrière [karjɛr] n. f. (anc. provenç. *carriera,* chemin de chars, de *carro* [lat. *carrus*], char ; 1534, Rabelais, au sens 2 ; sens 1, 1567, Amyot ; sens 3, v. 1560, Belleau ; sens 4, fin du XVI^e s., d'Aubigné ; sens 5, 1671, Pomey ; sens 6, 1832, Raymond). **1.** *Class.* et *littér.* Espace fermé de barrières et disposé pour les courses de chars, les courses à pied, les passes d'armes, etc. : *Il excelle à conduire un char dans la carrière* (Racine). *Quand pourrai-je, au travers d'une noble poussière, | Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière ?* (Racine). || *Donner carrière à un cheval,* lui lâcher les rênes pour le laisser courir. || Fig. *Donner carrière, donner libre carrière à quelque chose,* lui laisser toute liberté : *Donner carrière à ses passions. La littérature m'a empêché de donner carrière à mes vertus comme à mes vices* (Flaubert). || *Se donner (pleine) carrière,* se donner pleine liberté : *Les vices de Paris, enveloppés du manteau de la nuit, se donnent pleine carrière* (Balzac). || **2.** *Class.* et *littér.* Course qu'un cheval peut fournir sans perdre haleine : *Éloigné des côtes de la mer de la carrière d'un cheval* (Montesquieu). || *Par extens.* Course quelconque ; espace qu'on a à parcourir : *Vous ne les aimez pas* [ces lectures], *vous avez fort bien réussi : je les aimais, je n'ai pas trop mal couru ma carrière* (Sévigné). *En vain le jardin du Luxembourg m'ouvrait ses nobles carrières* (Duhamel). || **3.** *Class.* et *poét.* Trajectoire d'un astre : *Lorsque le soleil rentre dans sa carrière* (La Fontaine). || **4.** *Class.* et *littér.* Cours de la vie : *Si* [...] *je m'étais vu réduit à finir en d'autres climats une infirme et languissante carrière* (Rousseau). *Cette rencontre à Colone de nos destins, cette suprême confrontation au carrefour de nos deux carrières, je m'étonne qu'on en ait si peu parlé* (Gide). || **5.** Voie où l'on s'engage ; champ d'action qui est offert : *Nous entrerons dans la carrière | Quand nos aînés n'y seront plus* (« la Marseillaise »). || *Ouvrir, fermer la carrière,* n'avoir pas été précédé, ne pas être dépassé dans une voie. || **6.** *Spécialem.* Profession comportant des étapes à franchir : *Mais enfin il faudra que je sorte d'ici ; je n'aspire plus qu'à rentrer dans ma solitude et à quitter la carrière politique* (Chateaubriand). *Votre famille, jeune homme, pense à vous lancer dans une carrière et laquelle ?* (Balzac). *La carrière du barreau, la carrière militaire.* || Absol. *La Carrière,* la carrière diplomatique (avec une majuscule, en ce sens) : *Je lui voyais très bien, par exemple, épouser* [...] *quelqu'un de la Carrière. Quelle charmante ambassadrice de France elle eût été !* (Romains).

● SYN. : **1** *arène, champ, lice ;* **6** *fonctions, métier.*

2. carrière [karjɛr] n. f. (lat. pop. **quadraria,* lieu d'où l'on extrait des pierres, du lat. *quadrus,* carré, d'où « pierre carrée » ; fin du XII^e s., *Livre des Rois*). Terrain d'où l'on extrait les matériaux minéraux propres à la construction : *Carrière de pierre, de marbre, de sable. Les carrières sont à ciel ouvert ou souterraines.*

carriole [karjɔl] n. f. (anc. provenç. *carriola,* de *carri* [bas lat. **carrium,* de *carrus,* char] ; v. 1220, G. de Coincy). **1.** Voiture de campagne à deux roues, grossièrement suspendue et pouvant être couverte : *La carriole, haut suspendue et peu chargée, bringuebale sur ses ressorts* (Martin du Gard). || **2.** *Fam.* Mauvaise voiture.

● SYN. : **1** *charrette.*

carroccio [karɔtʃjo] n. m. (mot ital., de *carro,* char ; 1845, Bescherelle). Grand char qui, au Moyen Âge, portait le drapeau et accompagnait les armées des cités italiennes : *Il fallut les tuer autour du carroccio ensanglanté* (France).

carrossable [karɔsabl] adj. (de *carrosse ;* 1827, Acad.). Se dit d'une voie où peuvent circuler des voitures : *Chemin carrossable.*

● SYN. : *praticable.* — CONTR. : *impraticable.*

carrossage [karɔsaʒ] n. m. (de *carrosser ;* 1877, Littré). **1.** Forme généralement conique donnée à une roue, pour lui assurer une bonne rigidité. || **2.** Angle que fait l'axe de la fusée d'une roue de voiture avec l'horizontale.

carrosse [karɔs] n. m. (ital. *carrozza,* de *carro,* char ; 1574, Du Bartas, au sens 1 ; sens 2, début du XVII^e s. ; sens 3, 1803, Boiste).

1. Ancienne voiture hippomobile de luxe, à quatre roues, suspendue et couverte. || Fam. *Rouler carrosse,* être assez riche pour avoir une voiture. (Vieilli.) || Fam. *La cinquième roue du carrosse,* personne qui ne sert à rien. || **2.** Class. *Carrosse de voiture, de diligence,* voiture de transport en commun : *Il est allé avec le carrosse de voiture faire visiter à la douane quelques ballots de marchandises* (Regnard). || *Cheval de carrosse,* cheval de grande taille ; *fig.* et *fam.*, homme brutal et stupide. || **3.** Sur les galères, cabine édifiée sur le pont, à l'arrière, pour le capitaine, les officiers et les visiteurs de distinction.

carrossée [karɔse] n. f. (de *carrosse ;* 1657, Tallemant des Réaux). *Class.* Ensemble des personnes occupant un carrosse : *Monseigneur embrassa toute la carrossée* (Sévigné).

carrosser [karɔse] v. tr. (de *carrosse ;* 1866, Larousse, au sens I ; sens II, 1, 1929, Larousse).

I. *Vx.* Transporter en carrosse, en voiture.

II. 1. Munir d'une carrosserie le châssis d'un véhicule. || **2.** Donner du carrossage à un train de roues de voiture automobile.

carrosserie [karɔsri] n. f. (de *carrossier ;* 1841, *les Français peints par eux-mêmes*). **1.** Fabrication des caisses de voiture. || **2.** Caisse d'une voiture : *Une carrosserie carénée.*

carrossier [karɔsje] n. m. (de *carrosse ;* XVIe s., Vigenère, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1740, Acad. ; sens II, 1, 1677, Miege ; sens II, 2, XXe s.).

I. 1. *Class.* Conducteur de carrosse, cocher : *Il monta en carrosse, et dit à son carrossier qu'il allât au Louvre* (Malherbe). || **2.** Cheval d'attelage de haute taille.

II. 1. Celui qui fabriquait les carrosses. || **2.** Celui qui fabrique ou répare les carrosseries d'automobile. || *Spécialem.* Celui qui étudie des modèles de carrosserie et fabrique des carrosseries de luxe pour automobiles.

carrousel [karuzɛl] n. m. (ital. *carosela,* d'origine obscure ; 1596, Vigenère, écrit *carrouselle* [*carrousel,* début du XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad. ; sens 3, 5-V-1870, *Journal officiel ;* sens 4, XXe s.). **1.** Sorte de tournoi, de divertissement où des cavaliers, partagés en quadrilles, se livrent à des évolutions, à des jeux variés : *On fit en 1662 un carrousel vis-à-vis les Tuileries* (Voltaire). || **2.** Lieu où se donne un carrousel : *La place du Carrousel.* || **3.** *Vx.* Manège de chevaux de bois pour les enfants. || **4.** *Fig.* Succession rapide d'événements, d'impressions, etc. : *Carrousel de pensées. Carrousel d'images.* || *Par extens.* Se dit de déplacements d'objets, de personnes qui se croisent rapidement et en tous sens : *Les avions sillonnaient le ciel en tous sens, dans un carrousel infernal.*

carrousse [karus] n. f. (allem. dialect. *garūs,* allem. *garaus,* mot qui invite à vider un verre d'un seul trait ; 1546, Rabelais, écrit *caros ; faire carrousse,* fin du XVIe s.). Class. et littér. *Faire carrousse,* boire avec excès, s'enivrer : *Alaciel, qui de sa vie, | Selon sa loi n'avait bu vin, | Goûta ce soir, par compagnie, | De ce breuvage si divin | [...] Insensiblement fit carrousse* (La Fontaine). *Un soir, vous faites tranquillement carrousse avec un ami* (Gautier).

carrure [karyr] n. f. (de *carrer* 1 ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *quarreüre,* au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., écrit *carrure ;* sens 3, 1866, Larousse). **1.** Largeur du dos, d'une épaule à l'autre : *Sa carrure, sa démarche, son air* [...] *en avaient fait le lord Seymour de l'endroit* (Daudet). || Largeur d'un vêtement au niveau des épaules. || **2.** Forme massive, carrée d'une chose : *Notre-Dame de Paris n'a point, comme l'abbaye de Tournus, la grave et massive carrure* [...] *des édifices qui ont le plein cintre pour générateur* (Hugo). || **3.** *Fig.* Forte personnalité de quelqu'un ; franchise : *Un homme de sa carrure ne se décourage pas pour si peu. Si encore tu avais eu la carrure de tout me dire* (Croisset).

• SYN. : **3** *classe, droiture, envergure, loyauté, netteté, valeur.*

carry n. m. V. CARI.

cartable [kartabl] n. m. (lat. d'école **cartabulum,* ce qui contient des papiers, de *charta,* papier ; 1636, Monet, au sens de « livre blanc à écrire » ; sens moderne, 1810, Molard). **1.** Sac de cuir où les écoliers mettent leurs cahiers, leurs livres, etc. : *Il tenait son cartable à deux mains, contre ses reins, de façon désinvolte et enfantine* (Duhamel). || **2.** *Vx.* Grand buvard ou grand portefeuille de bureau.

• SYN. : **1** *carton, sacoche, serviette ;* **2** *sous-main.*

cartayer [karteje] v. intr. (mot de l'Ouest, de *quart :* proprem. « se tenir à l'écart » ; 1740, Acad.). [Conj. **2 b.**] Conduire une voiture de telle sorte que les roues se trouvent de part et d'autre d'une ornière, afin d'éviter de trop forts cahots.

carte [kart] n. f. (lat. *charta,* papier ; 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens II ; sens I, XVe s. ; sens III, 1636, Monet).

I. 1. Carton mince, flexible, obtenu en collant plusieurs feuilles de papier l'une sur l'autre. || *Class.* Carton : *On met de la carte dans les collets de pourpoint* (Furetière). || **2.** Morceau de carton, de forme rectangulaire et de dimensions variables, servant à divers usages. || *Carte blanche,* feuille sur laquelle il n'y a rien d'écrit. || Fig. *Donner carte blanche à quelqu'un,* lui laisser la liberté d'agir à sa guise : *Je vous le répète, vous avez carte blanche pour agir* (Chateaubriand). || *Carte de visite,* ou simplem. *carte,* carte sur laquelle sont imprimés le nom, l'adresse, la qualité, les titres d'une personne : *Une de ses cartes personnelles, déjà anciennes, qui révélait une adresse modeste* (Romains). || *Envoyer sa carte à quelqu'un, échanger sa carte avec quelqu'un,* le provoquer en duel. (Vieilli.) || **3.** Feuille sur laquelle sont inscrits, avec leur prix, les mets servis par un restaurant. || *Carte des vins,* feuille où l'on trouve la liste des vins proposés par un restaurant à ses clients, avec les prix. || *Repas à la carte,* repas constitué de mets choisis sur la carte, par opposition au menu à prix fixe. || **4.** *Carte postale,* carte dont une face est destinée à la correspondance, et dont l'autre peut être illustrée. || **5.** Document prouvant l'identité ou attestant certains droits de la personne qui en est munie : *Carte d'identité. Carte d'électeur. Présenter une carte d'entrée au contrôle. Recevoir une carte d'invitation. Carte d'exposant à la Foire internationale du livre.* || *Carte grise,* carte de couleur grise, attestant la propriété d'un véhicule automobile. || Pop. *En carte,* se disait autrefois de certaines prostituées surveillées médicalement par la Préfecture de police et titulaires d'une carte spéciale : *Elle a vécu trente ans en carte, à faire le trottoir entre la Madeleine et la rue Drouot* (Martin du Gard). || **6.** Carton sur lequel sont réunis plusieurs petits objets vendus ensemble : *Une de ces cartes de boutons, que vendent les merciers, où sont fixés une vingtaine de boutons* (Romains). || **7.** *Carte perforée,* feuille mince de carton, de dimensions standardisées, dans laquelle des informations numériques ou alphabétiques sont enregistrées sous forme de perforations réparties en colonnes. || *Machine à cartes perforées,* machine destinée à traiter l'information à partir des données figurant sur les cartes perforées.

II. Petit carton rectangulaire, portant sur l'une de ses faces une figure et utilisé dans divers jeux : *Jeu de trente-deux, de cinquante-deux cartes.* (On dit aussi CARTE À JOUER.) || *Battre les cartes,* les mélanger ; *par extens.*, jouer aux cartes : *Le soir, dans une tour solitaire, noyés dans le silence du parc et de la forêt, tous quatre nous prolongions assez tard les veillées à battre et rebattre les cartes* (Gide). || Fig. *Brouiller les cartes,* compliquer une affaire, semer la confusion : *Il a suffi que la presse brouille obstinément les cartes pour que, en quelques jours, la notion de l'agresseur se soit progressivement obscurcie pour tous, et que chaque peuple s'imagine qu'il est menacé dans son « honneur »* (Martin du Gard). || Fig. *Jouer cartes sur table,* montrer ouvertement ses intentions : *Le moment était venu de jouer cartes sur table* (Duhamel). || Fig. *Le des-*

sous des cartes, les ressorts secrets d'une affaire. || Fig. *Jouer toutes ses cartes, sa dernière carte,* mettre en œuvre tous les moyens, le dernier moyen dont on dispose : *Raison de plus pour penser que, avant de se laisser déposséder, le capital jouera toutes ses cartes* (Martin du Gard). || *Tirer, faire les cartes à quelqu'un,* lui prédire l'avenir d'après les combinaisons de cartes. || *Tours de cartes,* exercices d'illusion consistant à deviner les cartes grâce à certaines combinaisons, ou à les escamoter par un tour de prestidigitation. || *Carte forcée,* carte qu'un illusionniste fait prendre à quelqu'un en paraissant la lui laisser choisir ; au *fig.,* obligation que l'on ne peut éluder. || *Château de cartes,* échafaudage de cartes que les enfants s'amusent à élever ; au *fig.,* projet vain ou réalisation éphémère.

III. 1. Représentation conventionnelle, sur une surface plane en papier ou en carton, des phénomènes géographiques répartis à la surface du globe ou sur l'une de ses parties : *Carte routière. Carte d'état-major. Dresser, faire la carte d'un pays. La carte du monde a changé ; il a fallu apprendre une géographie nouvelle* (Chateaubriand). || *Carte astronomique,* représentation sur un plan d'une portion du ciel, d'un astre. || **2.** Class. *Savoir la carte,* connaître les mœurs, les intrigues d'un milieu, d'une société : *M^me^ des Ursins savait trop la carte de la Cour pour ignorer mon intimité avec M. de Beauvilliers* (Saint-Simon). || Vx. *Perdre la carte,* se troubler.

1. cartel [kartɛl] n. m. (ital. *cartello,* affiche, du lat. *charta,* papier, écrit ; 1527, *Anciennes Poésies françaises,* au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux ; sens 3, XVIII^e^ s. ; sens 4, 1808, Boiste). **1.** *Class.* Papier, carte que l'on adressait à quelqu'un pour le provoquer en duel. || *Par extens.* La provocation, le défi lui-même : *Soit que l'honneur à la barrière | L'appelle à débattre un cartel* (Malherbe). || **2.** *Class.* Convention écrite, entre nations belligérantes, pour l'échange des prisonniers : *Ce combat fut ensuite suivi d'un cartel en Italie* (Saint-Simon). || **3.** *Vx.* Encadrement décoratif d'un tableau, d'une cheminée, d'une horloge fixée au mur. || **4.** *Par extens.* Horloge suspendue au mur ou portée par un petit socle fixé au mur : *Un cartel Louis XV. Le timbre clair du vieux cartel, accroché dans sa chambre, ayant sonné une heure, elle se leva de la causeuse où elle était tombée anéantie en rentrant* (Daudet). *Il tourna machinalement la tête pour vérifier l'heure au cartel pendu au mur* (Martin du Gard). *On n'entendit plus que le tic-tac puissant, majestueux, indiscret de puissance, du cartel* (Montherlant).

2. cartel [kartɛl] n. m. (allem. *Kartell,* défi [de même origine que *cartel* 1] ; 1906, Larousse). **1.** Groupement d'entreprises de même nature, conservant chacune son autonomie financière, en vue de réglementer la concurrence et de défendre les prix : *Cartel de production, de vente.* || **2.** Union de groupements professionnels, syndicaux ou politiques, en vue d'une action commune.

• SYN. : **1** *consortium, holding, trust ;* **2** *fédération, front.*

carte-lettre [kartəlɛtr] n. f. (de *carte* et de *lettre ;* 1888, Larousse). Carte servant à la correspondance, qui est pliée en deux et fermée au moyen de bords gommés.

• Pl. *des* CARTES-LETTRES.

cartellisation [kartɛlizasjɔ̃] n. f. (de *cartel* 2 ; XX^e^ s.). Action de grouper des entreprises en cartel.

carter [kartɛr] n. m. (mot angl., du n. de l'inventeur, *J. H. Carter ;* 1891, *Vélo-Journal*). Enveloppe métallique qui protège les organes d'un mécanisme : *Le carter d'une bicyclette recouvre la chaîne de transmission. Le carter de la boîte de vitesses, dans une automobile.*

cartésianisme [kartezjanism] n. m. (de *Cartesius,* n. lat. de Descartes ; 1667, Graindorge). Philosophie de Descartes et de ses disciples.

cartésien, enne [kartezjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Cartesius,* n. lat. de Descartes ; 1665, Graindorge). Relatif à Descartes ou à sa doctrine : *Le rationalisme cartésien.* || *Esprit cartésien,* esprit méthodique et rationnel.

◆ n. Partisan de la philosophie de Descates : *Malebranche est, de tous les cartésiens, celui qui a le mieux aperçu la cause de nos erreurs* (Condillac).

carthagène [kartaʒɛn] n. m. (de *Carthagène,* v. d'Espagne ; milieu du XIX^e^ s.). Liqueur de ménage composée de vin cuit et d'eau-de-vie : *De bonne heure, vous auriez vu Charlon, devant sa porte, en train de verser le carthagène à deux gardiens de bœufs, moustachus, balafrés* (Daudet).

carthaginois, e [kartaʒinwa, -az] adj. et n. (de *Carthage,* v. antique d'Afrique du Nord ; 1750, Voltaire). Relatif à Carthage ; habitant de Carthage.

carthame [kartam] ou **carthamus** [kartamys] n. m. (lat. médiév. *carthamus,* de l'ar. *qortoum ;* 1512, Thénaud). Plante des régions méridionales, dont les fleurs jaune-orangé ou bleues fournissent un colorant : *Des colliers de crocus, de carthames couleur de pourpre* (Gautier).

cartier [kartje] n. m. (de *carte ;* fin du XV^e^ s., Médicis). Fabricant de cartes à jouer.

cartilage [kartilaʒ] n. m. (lat. *cartilago ;* 1314, *la Chirurgie d'Henri de Mondeville*). Tissu résistant et élastique, constituant le squelette de l'embryon avant l'apparition des os et ne subsistant, chez l'adulte, que dans quelques éléments du squelette, comme le nez, le pavillon de l'oreille, etc.

cartilagineux, euse [kartilaʒinø, -øz] adj. (lat. *cartilaginosus ;* 1314, *la Chirurgie d'Henri de Mondeville*). De la nature du cartilage : *Tissu cartilagineux.*

cartisane [kartizan] n. f. (ital. *carteggiana,* carton fin, de *carta,* papier ; 1642, Oudin). Petit morceau de carton, entortillé d'un fil de soie, d'or ou d'argent, que l'on mettait autrefois dans certaines dentelles, certaines broderies, où il faisait des reliefs.

cartogramme [kartɔgram] n. m. (de *carte* et du gr. *gramma,* écriture ; 1888, Larousse). Schéma à base cartographique, dans lequel on a fait abstraction de l'exactitude des formes topographiques pour donner plus d'importance aux renseignements statistiques.

cartographe [kartɔgraf] n. (de *carte* et du gr. *graphein,* écrire ; 1829, Boiste). Spécialiste qui dresse des cartes de géographie. || *Dessinateur-cartographe,* personne qui dessine les cartes et les plans.

cartographie [kartɔgrafi] n. f. (de *cartographe ;* 1832, Raymond). Art et technique qui ont pour objet l'établissement des cartes de géographie.

cartographique [kartɔgrafik] adj. (de *cartographie ;* 1832, Raymond). Qui se rapporte à la cartographie.

cartomancie [kartɔmɑ̃si] n. f. (de *carte* et du gr. *manteia,* divination ; 1803, Morin). Art de lire l'avenir dans les combinaisons de cartes : *Il avait* [...] *le talent de prédire l'avenir par la cartomancie, la chiromancie et les nombres pythagoriques* (Nerval).

cartomancien, enne [kartɔmɑ̃sjɛ̃, -ɛn] n. (de *cartomancie ;* 1803, Morin). Personne qui pratique la cartomancie.

1. carton [kartɔ̃] n. m. (ital. *cartone,* augmentatif de *carta,* papier ; v. 1500, Barbier, au sens 1 ; sens 4, 1680, Riche-let ; sens 5, 1611, Cotgrave ; sens 6, 1803, Boiste). **1.** Feuille plus épaisse et plus rigide que le papier, formée à partir de pâte à papier et comprenant une ou plusieurs couches de fibre : *Un emballage en carton.* || Vx. *De carton,* s'est dit d'un homme n'ayant qu'un rôle de parade et n'exerçant aucune action réelle : *Je proposai à M. le duc d'Orléans d'aller à la revue de gendarmerie* [...] *et, sous prétexte d'honorer en M. du Maine l'autorité du roi, d'y montrer ce roi de carton pâmé d'effroi et d'embarras* (Saint-Simon). || **2.** Petit rectangle de carton. || *Fam.* Carte d'invitation à une réunion : *Recevoir un carton pour le dîner des anciens élèves.* || Pop. *Battre, manier, taper le carton,* jouer aux cartes. || **3.** Feuille de carton servant de cible pour le tir d'entraînement. || Fam. *Faire un carton,* tirer sur la cible ; *par extens.,* tirer sur un ennemi qu'on a le loisir de viser : *Presque aucun*

d'eux [des poilus] *ne résiste au plaisir de faire un carton, comme ils disent, sur le pauvre bougre d'en face qu'ils voient se promener avec deux seaux de toile* (Romains). || **4.** Papier fort ou carton sur lequel un artiste trace le dessin devant servir de modèle pour l'exécution d'une fresque, d'un vitrail, d'une tapisserie : *Les cartons de Raphaël sont conservés à la bibliothèque Ambrosienne à Milan. Léonard* [de Vinci] *fit, dit-on, pour son tableau* [« le Cénacle »] *un carton de même grandeur* (Stendhal). || **5.** Boîte en carton : *Carton à chapeaux. Carton à chaussures.* || *Spécialem.* Boîte de carton où sont rangés des papiers, des dossiers dans les bureaux : *Quoiqu'on fût chez le premier fonctionnaire de l'Empire, rien ne sentait ici l'administration ni ses cartons de paperasses poudreuses* (Daudet). || Fam. *Rester dans les cartons,* se dit d'un projet, d'une demande, etc., qui ne reçoivent pas de suite, qui sont complètement oubliés. || **6.** Grand portefeuille de carton, où l'on range des dessins, des gravures : *Qui se rappelle, aujourd'hui, la vieille place du Carrousel, avec tous ses cartons bâillant entrouverts à la porte de ses centaines d'échoppes ?* (Goncourt). || **7.** Sac où l'écolier met ses livres et ses cahiers (vieilli) : *Ranger ses affaires dans son carton.*

2. carton [kartɔ̃] n. m. (dimin. de *carte ;* 1928, Larousse). Petite carte géographique placée dans l'angle d'une carte plus grande, et donnant, à une échelle plus lisible, la figuration d'une partie du même tracé.

cartonnage [kartɔnaʒ] n. m. (de *carton ;* 1785, *Encycl. méthodique*). **1.** Fabrication des objets en carton. || **2.** Ouvrage en carton. || *Spécialem.* Emballage, boîte en carton. || **3.** Fabrication des reliures dont la couverture est recouverte de papier ou de toile, à l'exclusion de la peau. || **4.** Reliure de ce type.

cartonner [kartɔne] v. tr. (de *carton ;* 1751, *Encyclopédie*). Couvrir, garnir de carton : *Le besoin de coller et de cartonner était devenu chez Jacques une manie comme le besoin de pleurer* (Daudet). || *Spécialem.* Mettre en place les cartons des plats d'une eliure.

◆ v. intr. (1866, Larousse). *Fam.* et *péjor.* Jouer aux cartes : *Cartonnant, cancanant et consommant, ces demi-mâles n'attendent au café rien que leur nomination* (Barrès).

cartonnerie [kartɔnri] n. f. (de *cartonnier ;* fin du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1832, Raymond). **1.** Fabrication, commerce du carton. || **2.** Fabrique de carton.

cartonneux, euse [kartɔnø, -øz] adj. (de *carton ;* 1877, Littré). Qui a la consistance ou l'apparence du carton.

cartonnier, ère [kartɔnje, -ɛr] adj. et n. (de *carton ;* 1680, Richelet). Qui fabrique ou vend du carton ou des objets en carton.

◆ **cartonnier** n. m. (1866, Larousse, au sens 2). **1.** Artiste spécialisé dans la production des cartons de tapisserie. || **2.** Casier contenant des boîtes cartonnées en forme de tiroirs, où l'on range les papiers : *Il était exténué de sa journée, qu'il avait passée chez lui à fouiller dans ses cartonniers et ses bibliothèques* (Martin du Gard).

carton-pâte [kartɔ̃pɑt] n. m. (de *carton* et de *pâte ;* 1866, Larousse). **1.** Mélange de pâte à papier et de matières plastiques, utilisé pour fabriquer des objets par moulage : *Un décor en carton-pâte.* || **2.** *Vx.* Objet en carton-pâte, notamment utilisé dans la décoration : *Un appartement orné de glaces et de cartons-pâtes, à peu près comme un café* (Musset). || **3.** Péjor. *De carton-pâte,* se dit de ce qui est factice, d'une personne ou d'une chose qui n'a que l'apparence de ce qu'elle prétend être.

• Pl. *des* CARTONS-PÂTES.

carton-pierre [kartɔ̃pjɛr] n. m. (de *carton* et de *pierre ;* 1801, Brunot). Carton durci que l'on obtient en mêlant de la craie, de l'argile, etc., à la pâte à papier, et qui sert à faire des moulures : *Des rosaces en carton-pierre aux plafonds* (Hugo).

• Pl. *des* CARTONS-PIERRES.

cartoon [kartun] n. m. (mot angl. signif. « dessin sur carton », « dessin » ; XXe s.). **1.** Chacun des dessins destinés à composer un film de dessins animés. || **2.** Aux États-Unis, dessin humoristique.

cartooniste [kartunist] n. (de *cartoon ;* XXe s.). Dessinateur humoristique, aux États-Unis.

1. cartouche [kartuʃ] n. f. (ital. *cartuccia,* de *carta,* papier ; fin du XVIe s. ; sens 4 et 5, XXe s. ; sens 6, 1798, Acad.). **1.** *Vx.* Étui cylindrique contenant la charge d'explosif et la balle du fusil. || *Déchirer une cartouche,* déchirer l'étui de la cartouche avec les dents, afin de verser son contenu de poudre dans le canon du fusil : *Je parie que tu ne sais pas seulement déchirer une cartouche* (Stendhal). || **2.** Ensemble constitué par le ou les projectiles d'une arme à feu, la douille ou l'étui contenant la charge de poudre, et le système d'amorçage : *Cartouche de chasse.* || **3.** Étui en papier, en carton, en textile ou en métal, rempli d'une charge d'explosif ou de poudre prête au tir : *Cartouche de dynamite. Cartouche d'artificier.* || **4.** Petit cylindre contenant en réserve un produit quelconque : *La cartouche d'encre d'un stylo.* || **5.** Emballage réunissant plusieurs paquets de cigarettes. || **6.** Vx. *Cartouche de congé,* sous l'Ancien Régime, certificat délivré au soldat qui quittait son corps, attestant qu'il avait servi dans l'armée et reçu ce à quoi il avait droit : *Je vais cheminer, vétéran expérimenté, cartouche de congé dans mon shako* (Chateaubriand).

2. cartouche [kartuʃ] n. m. (ital. *cartoccio,* proprem. « cornet de papier », de *carta,* papier ; milieu du XVIe s., écrit *cartoche ; cartouche,* 1611, Cotgrave). **1.** Ornement en forme de carte incomplètement déroulée, destiné à recevoir une inscription ou des armoiries. || **2.** Dans un dessin, une carte de géographie, emplacement réservé au titre, à la légende, au commentaire. || **3.** Groupement, dans un encadrement ovale, de signes hiéroglyphiques représentant les noms, les attributs d'un souverain, d'une dynastie de l'Égypte ancienne : *Une porte dont le linteau était orné de deux cartouches accolés, ayant pour tenants deux femmes vêtues de pagnes étroits et déployant comme une aile leur bras empenné* (Gautier).

cartoucherie [kartuʃri] n. f. (de *cartouche* 1 ; 1840, Mérimée). Fabrique de cartouches.

cartouchier [kartuʃje] n. m. (de *cartouche* 1 ; 1752, Trévoux). *Vx.* Petit coffret de bois recouvert de cuir, que les soldats portaient au côté et qui contenait les cartouches.

cartouchière [kartuʃjɛr] n. f. (de *cartouche* 1 ; 1858, Peschier). **1.** Petite sacoche fixée au ceinturon, où le soldat met ses cartouches. || **2.** Ceinture munie d'alvéoles ou de poches, où le chasseur place ses cartouches.

cartulaire [kartylɛr] n. m. (lat. médiév. *chartularium,* de *charta,* papier, écrit ; 1340, Godefroy). Recueil de chartes relatives aux droits et aux privilèges temporels d'une communauté religieuse : *L'archidiacre rentra chez lui* [...], *se rappelant ce passage du cartulaire de Saint-Martin de Tours* (Hugo).

• SYN. : *chartrier.*

carvi [karvi] n. m. (ar. *karawīya,* du gr. *karon ;* 1398, *le Ménagier de Paris*). Plante ombellifère dont les fruits aromatiques sont utilisés dans la fabrication de certaines liqueurs.

cary n. m. V. CARI.

caryatide n. f. V. CARIATIDE.

caryocinèse [karjɔsinɛz] ou **karyokinèse** [karjɔkinɛz] n. f. (du gr. *karuon,* noyau, et *kinêsis,* mouvement ; fin du XIXe s.). En biologie, division indirecte de la cellule vivante, avec maintien du même nombre de chromosomes.

• SYN. : *mitose.*

caryophyllacées [karjɔfilase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *caryophyllum,* gr. *karuophullon,* giroflier [d'après l'analogie entre le bouton de l'œillet et le clou de girofle] ; *caryophyllées,* 1615, Daléchamps ; *caryophyllacées,* 1898, Larousse). Famille de plantes dicotylédones, comprenant l'œillet, la saponaire, etc.

caryopse [karjɔps] n. m. (du gr. *karuon*, noyau, et *opsis*, apparence ; 1834, Landais). Fruit sec indéhiscent, soudé à la graine unique qu'il contient : *Le grain de blé est un caryopse.*

1. cas [kɑ] n. m. (lat. *casus*, chute, événement, conjoncture ; milieu du XIIIe s.). **1.** Ce qui arrive ou peut arriver : *Une fois l'intrigue entamée, je me charge du mariage, moi !... J'ai prévu le cas, et j'ai là un petit projet !* (Dumas père). *Cas particulier, cas général.* || *Cas de force majeure*, v. FORCE. || *Le cas échéant*, si cela se produit, s'il y a lieu. || *Le cas ne s'est pas produit, pas trouvé*, cela n'est jamais arrivé, est sans précédent. || *C'est le cas de* (et l'infinitif), c'est une occasion pour, c'est le moment opportun pour. || *C'est le cas ou jamais (de)*, c'est le seul moment opportun (pour). || *C'est (bien) le cas de le dire*, s'emploie pour souligner l'opportunité de ce que l'on déclare, affirme : *Mais Georges était amoureux et Francœur était fidèle. Et, c'était le cas de le dire* [...] *que ne peut l'Amitié conduite par l'Amour !* (France). || **2.** *Class.* Événement fortuit, hasard : *Tous deux par un cas surprenant | Se rencontrent en un tournant* (La Fontaine). || **3.** *Class.* Événement considérable, fait extraordinaire : *Ma commère, dit-elle, un cas est arrivé :* [...] *| Mon mari vient de pondre un œuf gros comme quatre* (La Fontaine). || *Ce n'est pas grand cas, ce n'est pas peu de cas*, ce n'est pas peu de chose : *Certes vous vous targuez d'un bien faible avantage | Et vous faites sonner terriblement votre âge. | Ce que de plus que vous on en pourrait avoir | N'est pas un si grand cas pour s'en tant prévaloir* (Molière). || **4.** *Faire cas de quelqu'un* ou *de quelque chose*, l'estimer, le prendre en considération : *Je ne fais cas de rien que du mérite personnel et ne reconnais pas d'autre valeur* (Gide). || *Faire grand cas, faire peu de cas, ne faire aucun cas de quelqu'un* ou *de quelque chose*, l'estimer hautement ou, au contraire, ne lui accorder qu'une faible importance. || **5.** Situation particulière où se trouve quelqu'un d'un point de vue donné : *Allons, encore un peu de franchise, beau sire ténébreux. Avouez votre cas tout à fait* (Verlaine). || Vx. *Être dans le cas de*, être en position, en état de : *Si les hommes abondent de biens, et que nul ne soit dans le cas de vivre par son travail, qui transportera d'une région à une autre les lingots ou les choses échangées ?* (La Bruyère). || **6.** En droit, situation particulière par rapport à la loi : *Cas de légitime défense. Ne pas pouvoir citer de cas semblable.* || *Cas d'espèce*, situation de fait qui caractérise un litige. || *Cas royaux, cas prévôtaux*, sous l'Ancien Régime, cas que les juges royaux ou prévôtaux avaient seuls la compétence de juger. || **7.** *Class.* Crime, délit, forfait : *Convaincu du cas dont on l'accuse* (Acad., 1694). *Sa peccadille fut jugée un cas pendable* (La Fontaine). || **8.** *Cas de conscience*, problème difficile qui se pose du point de vue moral ou religieux. || *Cas réservés*, péchés dont le droit canonique réserve l'absolution au pape, à l'évêque, ou à un prêtre ayant reçu d'eux un pouvoir spécial. || **9.** Dans la langue médicale, manière particulière dont se présente, chez un sujet donné, un ensemble de symptômes caractérisant une maladie : *Un cas d'appendicite.* || Malade réunissant ces symptômes : *Bientôt, sous les yeux du médecin, il n'y eut plus qu'un malade, un cas* (Martin du Gard). || **10.** Personne qui se singularise par son caractère, son comportement : *M. Achille est un cas, tout simplement* (Sartre).

• SYN. : **1** *circonstance, conjoncture, événement, éventualité, fait, occurrence, situation* ; **5** *affaire, état, position.*

◆ **En ce cas** loc. adv. Alors, les choses étant ainsi.

◆ **En tout** (ou **tous**) **cas** loc. adv. De toute façon ; quoi qu'il en soit : *En tout cas, elle regretterait d'avoir été obligée de nous laisser tous les deux seuls* (Proust).

◆ **Dans tous les cas** loc. adv. Quoi qu'il arrive.

◆ **En cas de** loc. prép. **1.** Dans l'hypothèse de : *En cas d'empêchement, ne manquez pas de me prévenir.* || *En cas de besoin*, s'il est besoin. || **2.** *Class.* En matière de : *Mais en cas de vertus...* (La Fontaine).

◆ **Au cas où, dans le cas où** loc. conj. (avec le conditionnel). S'il arrivait que : *Au cas où j'aurais un empêchement, je vous préviendrais.*

◆ **En cas que, au cas que** loc. conj. (avec le subjonctif). *Class.* et *littér.* Supposé que : *Je me charge de tout en cas que l'on vous gronde* (Molière). *Je fais moi-même préparer des instructions que je leur expédierai au cas que la guerre vienne à éclater* (Chateaubriand).

2. cas [kɑ] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd., avec influence du gr. *ptôsis*, chute, puis terminaison ; XIIIe s.). Dans les langues à flexion, chacune des formes prises par les noms, les pronoms, les adjectifs, les participes, suivant leur fonction grammaticale : *Le latin avait six cas.* || *Cas sujet*, forme prise, spécialement en ancien français, par un nom, par un pronom ou par un adjectif quand il est sujet, ou remplace ou qualifie le sujet d'un verbe à un mode personnel. || *Cas régime*, forme prise, spécialement en ancien français, par un nom ou par un pronom (et par leurs qualificatifs) quand ils sont régis par un autre mot.

3. cas, casse [kɑ, kɑs] adj. (lat. *quassus*, part. passé de *quatere*, ébranler ; XIe s.). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Cassé, rauque : *Il parlait d'un ton cas* (La Fontaine).

casanier, ère [kazanje, -ɛr] adj. et n. (esp. anc. *casañero*, de *casa*, maison ; 1558, Du Bellay). Se dit d'une personne qui aime à rester chez elle : *Le bourgeois routinier, casanier* (Michelet).

• SYN. : *pantouflard* (fam.), *pot-au-feu* (fam.), *sédentaire.*

◆ adj. (1694, Acad.). Qui manifeste ce caractère, cette disposition d'esprit : *Ceux-là, ingrats envers les aventures dont la Providence leur fait don, caressent le rêve d'une vie casanière enfermée dans un espace de quelques mètres* (Baudelaire). *Je suis de mœurs casanières, peu liant, et me couche tôt à l'ordinaire* (Arnoux).

casaque [kazak] n. f. (du persan *kazāgand*, jaquette ; 1413, Gay, au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 3, XVIIe s. ; sens 4, 1866, Larousse). **1.** Manteau ample portant un emblème, passé pardessus l'armure aux XVe et XVIe s., et dont gendarmes et mousquetaires étaient encore revêtus au XVIIe s. || *Prendre, rendre la casaque*, s'engager dans une compagnie de mousquetaires, la quitter. || Fig. *Tourner casaque*, tourner le dos, fuir ; *par extens.*, tourner le dos à ceux de son parti, changer d'opinion : *Robert Browning* [...], *après s'être enthousiasmé pour la Révolution française, avait tourné casaque et s'était rangé du côté des défenseurs de l'ordre* (Gide). || **2.** *Vx.* Vêtement de dessus, à manches larges, porté par les hommes : [Les bergers] *déplièrent leurs casaques de peaux de chèvres, pour se préserver du froid de la nuit* (Sand). || *Spécialem.* Sorte de livrée : *Maître Jacques ôte sa casaque de cocher* (Molière). || **3.** Blouse de femme, portée pardessus la jupe, fermée devant ou dans le dos, à manches longues ou courtes. || **4.** Veste en soie de couleur voyante, que portent les jockeys : *Le jockey, sur lequel tant de regards sont fixés, et qui devant le paddock, est là, morne et grisâtre dans sa casaque éclatante* (Proust). *On aperçoit, par-dessus les chapeaux hauts de forme, les casaques bariolées des jockeys* (Romains).

casaquin [kazakɛ̃] n. m. (de *casaque* ; 1546, Gay ; sens 2, 1787, Féraud). **1.** Petite casaque, petit surtout d'homme. || Vx et pop. *Sauter, tomber sur le casaquin à quelqu'un*, lui donner des coups. || **2.** *Vx.* Corsage de femme, porté par-dessus la jupe : *Tiennette, une vieille Bretonne à casaquin et à bonnet breton* (Balzac).

casbah [kazba] n. f. (ar. maghrébin *qasba*, forteresse ; 1845, Bescherelle [début du XIXe s., écrit *casauba, casbat*]). **1.** *Vx.* Citadelle et palais d'un souverain, dans les pays arabes. || **2.** Partie haute et fortifiée d'une ville, en Afrique du Nord : [Tanger], *avec ses murs d'une neigeuse blancheur, sa haute casbah crénelée* (Loti). || **3.** Dans les grandes villes d'Algérie, avant l'indépendance, et notamment à Alger, quartier musulman délimité par des quartiers européens. || **4.** *Pop.* Maison.

• REM. On écrit aussi CASBA et KASBAH : *Tu les vois guetter les portes des casbas* (Barbusse).

cascabelle [kaskabɛl] n. f. (esp. *cascabel,* grelot, du provenç. *cascavel,* lat. pop. **cascabellus,* clochette ; 1866, Larousse). Ensemble des plaques cornées de la queue du serpent à sonnette, qui produisent le son auquel ce serpent doit son nom.

cascadant, e [kaskadɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *cascader*). Se dit de ce qui tombe en cascade : *Un ruisseau cascadant ;* et au fig. : *On entend aussi un rire étrange, long, cascadant, cristallin* (Duhamel).

cascade [kaskad] n. f. (ital. *cascata,* de *cascare,* tomber, lat. pop. **casicare ;* 1640, Oudin, au sens 1 ; sens 2, XVII^e s., Scarron ; sens 3, XIX^e s., Balzac ; sens 4, 1740, Acad. ; sens 5, 1866, Larousse ; sens 6, 1808, d'Hautel ; sens 7, 1858, G. Esnault). **1.** Chute d'eau provoquée par une dénivellation du lit d'un cours d'eau : *Un fleuve, par une cascade magnifique, épanche ses flots d'or à l'aspect d'un couchant radieux* (Chateaubriand). || Chute d'eau provoquée artificiellement, pour la décoration d'un jardin, d'un parc : *C'était un palais infini, | Plein de bassins et de cascades | Tombant dans l'or mat ou bruni* (Baudelaire). || **2.** *Fig.* Dégringolade faisant penser à une cascade : *Il s'était rattrapé machinalement au bord de la nappe et avait déterminé une cascade de vaisselle* (Gautier). || **3.** Série de choses imitant pour l'œil ou pour l'oreille une cascade : *Des cascades de chairs à la Rubens* (Balzac). *Un grondement continu, sourd, d'où se détachaient quelques pétarades plus saccadées* [...], *des cascades d'éclatements plus aigus* (Arnoux). || **4.** *Class.* et *littér.* Ce qui n'arrive pas directement, mais à la suite de divers rebondissements : *Cette couronne tomba à Jeanne II après diverses cascades et de grandes guerres* (Saint-Simon). || *Discours plein de cascades,* discours plein d'éléments qui manquent de liaison. || **5.** *Fig.* Grande abondance de choses qui arrivent par flots successifs : *Une cascade de louanges. Une cascade de noms suivit.* || Fam. *En cascade,* à la suite et de manière rapide : *Après la mort de son patron, les catastrophes lui sont arrivées en cascade.* || **6.** *Fam.* et *vx.* Écart de conduite : *La profession d'homme de lettres épouvanta le mari. Il y voyait des cascades, des noces furieuses* (Huysmans). || **7.** *Arg.* et *vx.* Saillie inattendue d'un acteur qui ajoute au texte.

● SYN. : **1** *cataracte, saut ;* **2** *écroulement ;* **5** *chapelet, kyrielle, ribambelle.*

cascader [kaskade] v. intr. (de *cascade ;* fin du XVIII^e s.). **1.** Tomber en cascade : *Le ruisseau qui cascade sur les pierres géantes* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Se produire d'une façon discontinue, par saccades ou par vagues, en parlant de mouvements, de sons, etc. : *On entendait cascader des rires d'enfants.* || **3.** *Fam.* Mener une vie désordonnée : *Si la comtesse s'amuse à cascader, elle est encore maligne, car ça ne circule pas* (Zola).

cascadeur, euse [kaskadœr, -øz] adj. et n. (de *cascader ;* 1860, G. Esnault). *Fam.* Se dit d'une personne qui a une conduite légère, désordonnée : *Une donzelle, une cascadeuse de la pire espèce* (Proust).

● SYN. : *bambocheur* (fam.), *coureur* (fam.), *noceur* (fam.), *sauteur* (fam.), *viveur.*

◆ adj. *Fam.* Qui dénote une conduite légère, dissolue : *Air cascadeur. Allures cascadeuses.*

◆ **cascadeur** n. m. (1898, G. Esnault). **1.** Au cirque, au music-hall, comique ou acrobate qui exécute des chutes volontaires. || Voltigeur qui exécute des sauts réitérés. || **2.** Doublure d'un acteur dans les scènes violentes ou dangereuses de certains films.

cascatelle [kaskatɛl] n. f. (ital. *cascatella,* de *cascata,* cascade ; 1740, de Brosses). *Littér.* Petite cascade : *La poussière des cascatelles | Seule a mouillé son luth de myrtes couronné !* (Hugo). *Rien n'est plus agréable que d'entendre gazouiller toutes ces cascatelles à côté de soi* (Gautier). *La fontaine des otaries versait dans le silence une chanson de cascatelle* (Duhamel).

1. case [kɑz] n. f. (lat. *casa,* chaumière ; 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, 1787, Bernardin de Saint-Pierre). **1.** *Class.* et *littér.* Cabane, petite habitation : *Les sujets de notre père, nourris grossièrement sous leurs cases champêtres* (Ch. Sorel). *Nous nous ferons une petite case pour nous deux* (Vigny). || **2.** Habitation rudimentaire, dans les pays chauds : *Nous nous arrêtons pour déjeuner, à l'extrémité d'un des plus importants villages, dans la case des passagers* (Gide).

● SYN. : **2** *hutte, paillote.*

2. case [kɑz] n. f. (esp. *casa,* même sens ; milieu du XVII^e s.). **1.** Chacun des petits carrés délimités par le croisement des lignes horizontales et verticales d'une page. || *Spécialem.* Chacun des carrés de l'échiquier, du damier. || **2.** Subdivision d'un volume ; compartiment d'un meuble, d'un tiroir, d'une boîte : *Elle était debout* [...], *donnant des ordres à deux garçons de magasin qui rangeaient des pièces d'étoffe dans des cases* (Zola). || *Spécialem.* Compartiment d'un bureau d'écolier, pour ranger livres et cahiers. || **3.** Division imaginaire du cerveau, dans l'ancienne médecine : *Ce coup de baguette* [...] *ouvrit trente cases dans le cerveau du Méridional* (Balzac). || Fam. *Il a une case vide, une case en moins, il lui manque une case,* il est faible d'esprit, son cerveau fonctionne mal. || **4.** *Fig.* Subdivision bien définie : *Chacune de ses occupations occupe une case bien déterminée dans son emploi du temps.*

● SYN. : **2** *alvéole, casier, cellule ;* **4** *compartiment, division, partie.*

caséeux, euse [kazeø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *caseus,* fromage ; milieu du XVI^e s., écrit *caseux ;* forme actuelle, av. 1780, Buffon). Se dit, en médecine, de certaines lésions qui ont l'aspect du fromage.

caséifier [kazeifje] v. tr. (du lat. *caseus,* fromage, et *facere,* faire ; 1906, Larousse). Faire coaguler la caséine du lait.

caséine [kazein] n. f. (dér. savant du lat. *caseus,* fromage ; 1832, Raymond). Substance protéique, qui constitue la majeure partie des matières azotées du lait.

casemate [kazmat] n. f. (ital. *casamatta,* du gr. *khasma, khasmatos,* gouffre ; 1539, Gruget ; var. *casemade, chasmate,* 1546, Rabelais). **1.** Abri souterrain et voûté dans un fort, pour protéger les soldats et les munitions contre les tirs de l'ennemi. || **2.** Petit ouvrage fortifié.

● SYN. : **2** *blockhaus, fortin.*

casemater [kazmate] v. tr. (de *casemate ;* 1578, Boyssières). *Vx.* Garnir de casemates ; aménager en casemate : *Dans un coin, une maison de jardinier case-matée de troncs d'arbres* (Daudet).

caser [kaze] v. tr. (de *case ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2-3, 1832, Raymond). **1.** Mettre des choses dans des cases, dans des compartiments : *Caser des papiers.* || *Spécialem.* et *fam.* Réussir à faire entrer quelque chose ou quelqu'un dans un espace limité : *Il a pu caser son linge et ses vêtements dans une seule valise. Il est parvenu à caser tous ses amis dans sa voiture.* || **2.** Mettre quelqu'un à la place qui convient : [Ils] *s'évertuaient à recevoir leurs hôtes* [...], *à les caser tour à tour dans leurs logements respectifs* (Feuillet). || **3.** *Fam.* Placer dans un emploi : *C'est un bon fils corse* [Napoléon], *qui se débrouille sur le continent, case sa parenté, marie ses sœurs et épouse lui-même la fille de son principal concurrent* (Arnoux). || *Spécialem.* Réussir à marier sa fille : *On a tant de peine à caser une jeune fille, quand on n'a pas de relations !* (Zola).

● SYN. : **1** *ranger ; fourrer* (fam.), *loger ;* **2** *distribuer ;* **3** *établir, placer.*

◆ v. intr. Au trictrac et aux jeux similaires, mettre deux dames sur une case.

◆ **se caser** v. pr. (1798, Acad.). **1.** Parvenir à s'installer quelque part, à se loger. || **2.** Trouver un emploi.

caserel [kazrɛl] n. m. (même forme, avec changement de suff., que *caseret* [1549, R. Estienne], mot picard, franç. *chaseret* [XV^e s.], dimin. de *chasière* [XIII^e s.], lat. *casearia,* de *caseus,* fromage ; 1866, Larousse). Récipient en terre, en bois ou en osier, servant à faire égoutter et parfois à mouler le fromage. (On dit aussi CASERETTE, n. f.)

caserne [kazɛrn] n. f. (provenç. *cazerna,* groupe de quatre personnes, lat. pop. **quaderna,* altér. de *quaterna,* neutre de *quaterni,* quatre par quatre ; milieu du XVI^e s., au sens de « petite loge pour [quatre]

soldats dans un rempart » ; sens 1, 1680, Richelet). **1.** Bâtiment destiné au logement des militaires : *La diane chantait dans les cours des casernes | Et le vent du matin soufflait sur les lanternes* (Baudelaire). || **2.** Ensemble des soldats logeant dans une caserne. || **3.** La vie que l'on mène dans une caserne, et en particulier le service militaire : *La nation tout entière gâtée par la caserne, impropre aux arts et aux métiers et dégoûtée de tout travail* (France). || **4.** *Fig.* et *péjor.* Immeuble d'aspect uniforme et déplaisant, comprenant de nombreux logements. || **5.** *Fam.* et *péjor.* Établissement, entreprise où règne une discipline rigide, contraignante.

• SYN. : **1** *casernement, quartier.*

caserné, e [kazɛrne] n. (part. passé de *caserner,* pris substantiv.). Soldat qui loge dans une caserne, ou élève interne dans un établissement d'enseignement : *Il y a toujours en effet, dans ces sortes de fêtes, un collégien, un militaire, quelque caserné en tunique* (Daudet).

casernement [kazɛrnəmɑ̃] n. m. (de *caserner ;* 1800, Boiste). **1.** Action de caserner ; le fait d'être caserné : *L'esprit allemand* [...] *deviendra profondément libéral dès qu'il sera délivré de l'étreinte du casernement prussien* (Renan). || **2.** Ensemble des bâtiments d'une caserne. || **3.** Construction qui rappelle une caserne : *Antoine pénétra dans la cour : un jardinet plutôt, une pelouse entourée de graviers, et qui s'arrondissait devant le casernement principal* (Martin du Gard).

caserner [kazɛrne] v. tr. (de *caserne ; Ordonnance* de 1718, citée dans Trévoux, 1743). **1.** Installer dans une caserne : *Il y a actuellement deux cent cinquante soldats invalides qui sont casernés au château* (Stendhal). || **2.** *Péjor.* Placer dans l'internat d'une école, d'un lycée.

◆ v. intr. Être logé dans une caserne.

casernier, ère [kazɛrnje, -ɛr] adj. (de *caserne ;* 1877, Littré). Qui tient de la caserne : *L'irrémédiable sottise des architectes a, du reste, ardemment suivi l'idéal casernier des ingénieurs* (Huysmans).

◆ **casernier** n. m. (1863, Littré). Agent du génie militaire chargé de veiller sur le matériel des casernements non occupés par les troupes.

cash [kaʃ] adv. (mot angl. ; début du XXe s.). Pop. *Payer cash,* payer comptant : *Ils ont de l'argent en masse et ils paieront cash pour toutes les peaux de première qualité* (Hémon).

• SYN. : *recta* (fam.).

casher ou **cacher** [kaʃɛr] adj. invar. (mot hébreu signif. « conforme à la loi » ; 1866, Larousse, écrit *cawcher*). Se dit d'un aliment conforme aux prescriptions rituelles de la religion hébraïque, et, *par extens.,* du magasin où il est préparé et vendu : *Viande casher. Pain casher. Boucherie casher.*

casier [kazje] n. m. (de *case ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens I ; sens II, 1, 1829, Boiste ; sens II, 4, 1866, Larousse).

I. Nasse d'osier ou de grillage métallique servant à pêcher les gros crustacés : *Casier à homards, à langoustes.*

II. 1. Meuble, ou partie de meuble, divisé en cases, en compartiments : *Casier à bouteilles. Un casier à musique, à disques. Le casier des professeurs, dans la salle des professeurs d'un lycée. Dans un casier, des lettres, des journaux s'empilaient* (Zola). || **2.** Chacune des cases des meubles de ce type. || **3.** *Fig.* Compartiment, subdivision, élément d'une classification : *Chaque œuvre est belle dans son milieu et non parce qu'elle rentre dans l'un des casiers que l'on s'est formé d'une manière plus ou moins arbitraire* (Renan). || **4.** *Casier judiciaire,* lieu, service où sont classés les bulletins permettant de constater les antécédents judiciaires d'une personne ; *par extens.,* relevé des condamnations encourues par une personne, et copie (« extrait ») qui en est délivrée par l'Administration : *Apporter un bulletin de naissance et un casier judiciaire. Il sort de sa poche un casier judiciaire tout neuf, soigneusement plié* (Dorgelès). || *Casier fiscal,* relevé des impositions et des amendes dont un contribuable a été l'objet.

• SYN. : **II, 2** *compartiment, loge ;* **3** *division.*

casilleux, euse [kasijø, -øz] adj. (de *casser ;* 1676, Félibien). Se dit d'un verre insuffisamment recuit, qui se brise sous le diamant au lieu de se rayer.

casimir [kazimir] n. m. (altér., d'après *casimir,* de *Cassimere,* n. angl. de la province indienne de *Cachemire,* d'où l'étoffe a d'abord été importée ; 1791, *Journ. de Paris*). **1.** Étoffe de laine croisée, fine et légère : *À la vue du spencer, les gens de quarante à cinquante ans revêtaient par la pensée ce monsieur de bottes à revers, d'une culotte de casimir vert pistache à nœuds de rubans* (Balzac). || **2.** *Pop.* Gilet, parce que les gilets étaient souvent faits de casimir.

casin [kazɛ̃] n. m. (francisation de *casino* [v. art. suiv.] ; XVIIIe s.). *Vx.* Maison de campagne : *On me présenta aux assemblées les plus distinguées ; je fus admis aux parties des nobles dans leurs casins* (Cazotte). *Qui a jamais entendu parler de mon ami M. Quecq, successeur de Jules III dans le casin de Michel-Ange, de Vignole et de Thadée Zuccari ?* (Chateaubriand). [V. aussi CASINO.]

• REM. On trouve aussi le mot sous sa forme italienne CASINO : *Nicolas Poussin acheta, de la dot de sa femme, une maison sur le monte Pincio, en face d'une autre, casino qui avait appartenu à Claude Gelée, dit le Lorrain* (Chateaubriand).

casino [kazino] n. m. (ital. *casino,* maison de plaisance, puis maison de jeu, dimin. de *casa,* maison ; 1740, de Brosses). Établissement comportant restaurant, salles de jeu, de danse, de spectacle, dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques : *Çà et là, plus d'un casino dont l'intérieur et le décor trahissent les spirituelles débauches de nos aïeux* (Balzac).

• REM. Le mot a été usité aussi dans ce sens sous la forme francisée CASIN : *Brescia a des portiques qui sont son Palais-Royal* [...] *; on y trouve beaucoup de cafés et plusieurs casins* (Stendhal).

casoar [kazɔar] n. m. (lat. des naturalistes *casoaris,* du malais *kasuvari,* grand oiseau coureur ; début du XVIIIe s. [au XVIIe s., *casuel, gasuel, casouard*] ; sens 2, milieu du XIXe s.). **1.** Grand oiseau coureur d'Australie et de Nouvelle-Guinée, au plumage semblable à du crin, et portant sur la tête un appendice osseux coloré. || **2.** Plumet blanc et rouge ornant le shako des saint-cyriens.

casque [kask] n. m. (esp. *casco,* tesson, puis crâne et casque, de *cascar,* briser, lat. pop. **quassicare,* secouer, endommager ; 1591, Gay ; sens 4, 1840, Dumanoir ; sens 5, 1863, Littré ; sens 6, 1845, Bescherelle ; sens 7, 1771, Trévoux ; sens 8, 1676, Félibien). **1.** Coiffure de métal, de cuir ou de matière plastique, qui protège la tête : *Casque de soldat, de pompier, de motocycliste.* || *Casque colonial,* coiffure de liège qui, dans les pays chauds, protège d'un soleil trop intense. || *Casque bleu,* V. BLEU. || **2.** Chevelure féminine : *Elle ne montrait d'elle que ses cheveux blonds, encore admirables, un casque d'or fauve, débordant de son petit chapeau noir* (Zola). *Avec son casque de cheveux roux* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Coiffure féminine où les cheveux sont relevés en cimier. || **3.** Appareil enserrant la tête pour divers usages. || *Casque téléphonique* ou *radiophonique,* récepteur constitué par deux écouteurs montés sur un support formant serre-tête. || *Casque de coiffeur,* séchoir en forme de casque monté sur un support, dans lequel on engage la tête pour sécher les cheveux ou pour fixer une permanente à chaud. || **4.** Fam. et Vx. *Casque à mèche,* bonnet de nuit : *C'est la chéchia, l'héroïque chéchia du départ, réduite maintenant au vulgaire état de casque à mèche et s'enfonçant jusqu'aux oreilles d'une tête de malade blême et convulsionnée* (Daudet). [On a écrit plaisamment, en un seul mot, *casquamèche : Ces chefs vermoulus qui oscillent sous d'interminables casquamèches* (Huysmans).] || **5.** Pop. *S'en donner dans le casque,* s'enivrer. || *Avoir le casque,* éprouver une lourdeur de tête après avoir trop bu. || **6.** Protubérance calleuse ou osseuse sur la tête ou sur le

bec de certains oiseaux, tels que le casoar et le calao. || **7.** En botanique, nom donné aux pièces supérieures, voûtées en forme de casque, de la corolle ou du périanthe de certaines fleurs, comme chez l'aconit, la sauge, les orchidées, etc. || **8.** Mollusque gastropode qui vit dans les mers chaudes, et dont la coquille ventrue est recherchée pour ses couches colorées et régulièrement disposées.

casqué, e [kaske] adj. (de *casque* ; 1734, d'après Trévoux, 1743 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Coiffé d'un casque : *Dans le mirador de gauche, un soldat vient d'apparaître, casqué, la mitrailleuse au poing, la grenade dans la botte* (Sartre). || **2.** Se dit d'un oiseau portant sur la tête ou le bec une proéminence osseuse.

1. casquer [kaske] v. tr. (de *casque* ; milieu du XIX[e] s.). Coiffer d'un casque ou comme avec un casque : *Le contour du visage, les ondulations de ce large front adolescent, casqué de lourds cheveux, la richesse des lèvres, le grain de cette peau éclatante, tout y est soigneusement exprimé* (Baudelaire). *Ses bondissants cheveux* [...] *casquaient étroitement la forme charmante et nouvelle d'une tête ronde, impérieuse* (Colette).

2. casquer [kaske] v. intr. (ital. *cascare*, tomber [v. CASCADE] ; 1837, Vidocq, « tomber dans un piège », d'où « payer » ; 1844, G. Esnault). *Pop.* Donner de l'argent, payer : *Il gagne énormément d'argent, ce ne sera jamais un de ces officieux pour qui on est obligé de casquer* (Proust). *C'est un rasta* [...] *qui a casqué de vingt-cinq louis* (Hermant). *Fort entouré, car il payait à boire ; parlant beaucoup, casquant, servant de marionnette à tous* (Gide). || *Faire casquer quelqu'un*, s'arranger pour qu'il paie.
◆ v. tr. *Pop.* payer : *C'est le nouveau qui a casqué toutes les consommations.*

casquette [kaskɛt] n. f. (de *casque* ; 1820, Laveaux). Coiffure d'homme, plus ou moins plate et munie d'une visière : *Casquette d'officier de marine, de chef de gare. C'était un petit homme en cheveux blancs, coiffé d'une casquette* (Flaubert). || Vx. *Casquette à ponts, à trois ponts*, coiffure à fond élevé, portée jadis par les voyous, les souteneurs.

casquettier, ère [kaskɛtje, -ɛr] n. (de *casquette* ; 1866, Larousse). Personne qui fabrique ou vend des casquettes.

cassable [kasabl] adj. (de *casser*, début du XIV[e] s.). Qui peut être cassé (au pr. et au fig.).

cassade [kasad] n. f. (vénitien *cazzada*, de *cazzar*, chasser, lat. pop. **cap-tiare*, lat. *captare* ; 1536, Roger de Collerye). *Class.* Excuse mensongère, mystification : *Un valet* [...] | *l'avait galamment payé d'une cassade* (M. Régnier).

cassage [kasaʒ] n. m. (de *casser* ; 1845, Bescherelle). Action de casser. || Fig. et fam. *Cassage de vitres*, contradiction brutale, intervention violente.
● SYN. : *bris, casse.*

cassaille [kasaj] n. f. (de *casser*, au sens I, 3 ; 1690, Furetière). Dans le centre de la France, premier labour que l'on donne à une terre restée en jachère.

cassant, e [kasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *casser* ; 1538, R. Estienne ; sens 2, 1830, Balzac). **1.** Se dit d'une matière rigide qui se casse facilement : *L'acier trempé est plus cassant que le fer. On trouve* [...] *des bouts de journaux que le soleil a cuits, secs et cassants comme des feuilles mortes* (Sartre). || **2.** *Fig.* Qui affecte une intransigeance, une raideur excessive : *Elle l'arrêta d'un ton cassant* (Maupassant). *La voix cassante, nerveuse des gens qui en ont sur le cœur plus gros qu'ils ne veulent en laisser voir* (Daudet). || **3.** *Pop.* Fatigant (le plus souvent dans des phrases négatives) : *Un métier de tout repos, pas cassant.* || **4.** Qui sort de l'ordinaire, remarquable (dans des constructions négatives) : *Un tableau qui n'a rien de cassant.*
● SYN. : **1** *fragile* ; **2** *coupant, dur, impérieux, péremptoire, sec, tranchant* ; **3** *éreintant* (pop.), *foulant* (pop.). — CONTR. : **1** *flexible, malléable, résistant, souple* ; **2** *affable, aimable, amène, engageant, gentil* ; **3** *reposant.*
◆ **cassant** n. m. *Fig.* et *littér.* Caractère tranchant, autoritaire ; morgue : *Le cassant martial de leurs profils* (Hermant).

cassate [kasat] n. f. (ital. *cassata* ; milieu du XX[e] s.). Crème glacée d'origine italienne, faite de tranches diversement parfumées et de fruits confits.

1. cassation [kasasjɔ̃] n. f. (de *casser* ; 1413, N. de Baye ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Annulation, par la Cour de cassation ou le Conseil d'État, d'une décision juridictionnelle ou administrative rendue en dernier ressort : *Se pourvoir en cassation.* || *Cour de cassation*, tribunal compétent pour annuler une décision judiciaire entachée de violation ou de fausse interprétation de la loi. || **2.** Sanction militaire par laquelle un gradé est déchu de son grade et replacé dans la position de soldat de deuxième classe.

2. cassation [kasasjɔ̃] n. f. (ital. *cassazione*, départ). Divertissement musical à la mode au XVIII[e] s., exécuté dans les concerts du soir en plein air et où prédominaient les instruments à vent.

cassave [kasav] n. f. (esp. *cazabe*, de *kassawi*, mot de Haïti ; début du XVII[e] s. [au XVI[e] s., *cassade, cazabi, caçabi*]). Galette cuite de farine de manioc.

1. casse [kɑs] n. f. (déverbal de *casser* ; 1740, Acad., au sens 5 ; sens 1-2, 1821, Desgranges ; sens 3, 1920, Bauche ; sens 4, 1907, Larousse). **1.** Action de briser ou le fait de se briser ; objets cassés : *Ces œufs étaient mal emballés ; il y a eu de la casse.* || *Mettre un objet à la casse*, le mettre au rebut. || *Vendre à la casse*, vendre un objet usagé au poids brut de la matière première. || **2.** *Par extens.* et *pop.* Dégâts matériels, corporels, résultant d'une bataille, d'une bagarre : *On raconte à Paris que Foch projette trois offensives simultanées* [...]. *Comme dit Philippe : « Encore de la casse en perspective »* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* et *pop.* Dommage moral résultant d'une rupture entre personnes, d'une dispute, etc. || **4.** Altération de la couleur de certains vins, due à un agent chimique ou à un ferment. || **5.** *Vx* et *fig.* Décision par laquelle un officier était destitué de son grade.
● SYN. : **1** *bris, cassage.*

2. casse [kɑs] n. f. (lat. *cassia*, du gr. *kassia* ; 1256, Ald. de Sienne). **1.** Arbuste qui produit des fruits aux propriétés purgatives, appelé aussi *cassier* ou *canéficier.* || **2.** Fruit de cet arbuste, et pulpe noire qu'il renferme, employée comme laxatif. || Vx et fam. *Passez-moi la casse, je vous passerai le séné*, rendons-nous service pour service, échangeons nos bons offices.

3. casse [kɑs] n. f. (ital. *cassa*, caisse, lat. *capsa* ; 1539, R. Estienne). Boîte à petits casiers inégaux, appelés *cassetins*, dans lesquels sont répartis les caractères dont se sert le compositeur typographe : *L'apprenti, plein de honte, s'employait à redistribuer dans sa casse les caractères emmêlés* (Duhamel). || *Haut de casse*, partie supérieure de la casse, qui contient les lettres capitales, les lettres accentuées et quelques signes de ponctuation. || *Bas de casse*, partie inférieure de la casse, qui renferme les lettres minuscules, les chiffres, quelques signes de ponctuation.

4. casse [kɑs] n. f. (anc. provenç. *cassa*, du lat. pop. *cattia*, truelle, poêle, du gr. *kuathion*, dimin. de *kuathos*, écuelle ; 1341, *Archives de Dijon*). **1.** Poêle à frire (dans certaines régions). || Plat en terre ou en fer pour rôtir au four. || **2.** Récipient métallique qui va au feu, utilisé dans diverses industries. || **3.** Grande cuiller à l'usage des ouvriers verriers.

5. casse [kɑs] n. m. (abrév. de *cassement* ; 1899, G. Esnault). *Arg.* Cambriolage. (V. aussi CASSEMENT)

1. cassé, e [kase] adj. (part. passé de *casser*). **1.** Affaibli et courbé par l'âge : *Après avoir quitté ses enfants encore valide, il revenait presque centenaire, cassé et voûté* (Balzac). *Il n'était pas voûté, mais cassé, son échine | Faisant avec sa jambe un parfait angle droit, | Si bien que son bâton, parachevant sa mine, | Lui donnait la tournure et le pas maladroit* (Baudelaire). || **2.** *Voix cassée*, voix tremblante, qui a perdu la pureté de son timbre : *La voix cassée, l'extraor-*

dinaire voix de Girardin s'éleva (Barrès). || **3.** Vx. *Col cassé,* faux col formé d'une bande mise en cylindre autour du cou et dont les deux coins supérieurs sont rabattus : *En cherchant bien, on trouverait sans doute [...] une photographie qui le représente à une noce, avec un col cassé* (Sartre).

• SYN. : **1** *décrépit, plié ;* **2** *Voilé.* — CONTR. : **1** *droit, vert, vigoureux ;* **2** *clair, fort, sonore.*

2. cassé [kɑse] n. m. (part. passé de *casser,* pris substantiv. ; 1752, Trévoux). Degré de cuisson du sucre, déterminé par le fait qu'un peu de sucre projeté dans l'eau froide se durcit, devient friable au toucher.

casse-assiettes [kasasjɛt] adj. invar. (de *casse,* forme du v. *casser,* et de *assiettes ;* fin du XIXe s.). *Vx.* Hardi et tapageur : *Avec cela l'accent de Paris et un air casse-assiettes* (Daudet).

casseau [kɑso] n. m. (de *casse* 3 ; 1723, Savary des Bruslons). **1.** Moitié de casse dont les compartiments, plus grands et plus profonds, servent de réserve à certains caractères. || **2.** Petite casse recevant des caractères ou des signes spéciaux, ou encore les filets, les interlignes.

casseaux [kɑso] n. m. pl. (de *casser ;* 1832, Raymond). Cylindres de bois dont on se sert pour la castration ou la cure des hernies de certains animaux.

casse-cou [kɑsku] n. m. invar. (de *casse,* forme du v. *casser,* et de *cou ;* 1718, Acad.). Endroit dangereux, chemin difficile où l'on risque de tomber et de se blesser : *Le chemin aux Napes [...] est un casse-cou bordé d'un fossé* (Sand). *C'est un coin de bazar ouvert, des rues tortueuses pavées en casse-cou* (Loti) ; et adjectiv. : *Ah ! avec quelle joie, au contraire, il eût grimpé les étages noirs, malodorants et casse-cou de la petite couturière retirée* (Proust). || *Crier casse-cou à quelqu'un,* au jeu de colin-maillard, avertir celui qui a les yeux bandés qu'il va heurter un obstacle ; *par extens.,* avertir quelqu'un d'un danger.

◆ n. et adj. invar. (1798, Acad., aux sens 2-3 ; sens 1, 1866, Larousse). **1.** *Fam.* Se dit d'un infividu intrépide et imprudent, qui fait fi des dangers ou se lance sans réfléchir dans des entreprises hasardeuses : *Tu ne vois donc pas que, même dans ce pauvre troupeau qu'on voudrait sauver malgré lui, il y a une majorité stupéfiante de casse-cou, de batailleurs [...], toujours prêts à relever le défi ?* (Martin du Gard). *Pour un gars comme moi, un casse-cou, un dératé qu'on avait forcé à s'engager pour mettre fin à ses fredaines...* (Arnoux). *Elle est hardie et même casse-cou.* || **2.** Au cirque, artiste qui exécute le saut périlleux en avant. || **3.** *Par extens.* Acrobate qui exécute des exercices périlleux.

• SYN. : **1** *audacieux, aventureux, risque-tout, téméraire.* — CONTR. : **1.** *circonspect, craintif, précautionneux, prudent, sage, timoré.*

casse-croûte [kɑskrut] n. m. invar. (de *casse,* forme du v. *casser,* et de *croûte ;* 1803, Boiste, au sens de « Instrument pour casser la croûte du pain » ; sens actuel, 1898, Larousse). *Fam.* Repas sommaire : *Ce n'est pas une raison parce que je dîne d'un simple casse-croûte...* (Duhamel).

casse-cul [kɑsky] n. m. invar. (de *casse,* forme du v. *casser,* et de *cul ;* 1740, Acad.). *Pop.* et *vx.* Chute sur le derrière : *Faire un casse-cul.*

◆ n. et adj. invar. *Pop.* Se dit d'une personne ou d'une chose ennuyeuse, exaspérante : *Parlez pas tout le temps de départ, on verra bien. C'est casse-cul, à la fin* (Sartre).

casse-gueule [kɑsgœl] n. m. invar. (de *casse,* forme du v. *casser,* et de *gueule ;* 1808, d'Hautel ; au sens 2, 1866, Larousse). **1.** *Pop.* Endroit dangereux. || **2.** *Vx* et *pop.* Eau-de-vie très forte : *Elle regarda ce que buvaient les hommes, du casse-gueule qui luisait, pareil à de l'or, dans les verres* (Zola). *Quand l'âge a éteint les rumeurs de leurs chairs et fait se dresser devant elles comme consolation suprême le verre de casse-gueule* (Huysmans).

◆ n. et adj. invar. *Pop.* Se dit d'un exercice périlleux, d'une entreprise hasardeuse : *Paris-Sydney sans escale, c'est un véritable casse-gueule* (Croisset). *Une excursion casse-gueule.*

• SYN. : *dangereux, délicat, redoutable, risqué.*

cassement [kɑsmɑ̃] n. m. (de *casser ;* XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1851, Landais ; sens 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens 4, 1879, G. Esnault). **1.** Action de casser. || **2.** Fig. *Cassement de tête,* grande fatigue intellectuelle, causée par un bruit insupportable, un travail pénible ; préoccupations, soucis dus à des affaires compliquées : *Ce couteau accompagne le paysan toute sa vie au même titre que l'aiguillon. Quand il l'a perdu, c'est « un cassement de tête » jusqu'à ce qu'il l'ait retrouvé* (Pesquidoux). || **3.** En arboriculture, action de casser ou simplement de plier un rameau en voie de lignification, pour favoriser le développement des bourgeons de la partie inférieure. || **4.** *Arg.* et *vx.* Cambriolage : *Un fric-frac, un cassement, si vous aimez mieux* (Bourdet).

• SYN. : **2** *casse-tête, obsession, tracas ;* **3** *pinçage, pincement.*

casse-museau [kɑsmyzo] n. m. invar. (de *casse,* forme du v. *casser,* et de *museau ;* XVe s., Delboulle). Pâtisserie assez dure à croquer.

casse-noisettes ou **casse-noisette** [kɑsnwazɛt] n. m. (de *casse,* forme du v. *casser,* et de *noisette ;* 1680, Richelet). Instrument de table comportant deux branches qui forment levier, et que l'on peut rapprocher de façon à casser une noisette placée entre elles. || Fam. *Tête, figure, menton en casse-noisette,* figure dont le menton et le nez sont rapprochés commes les branches d'un casse-noisette.

casse-noix [kɑsnwɑ] n. m. invar. (de *casse,* forme du v. *casser,* et de *noix ;* 1564, J. Thierry, au sens 2 ; sens 1, 1611, Cotgrave). **1.** Instrument semblable au casse-noisette et permettant de casser les noix. || **2.** Oiseau granivore, à bec fort, vivant dans certaines forêts de conifères des régions froides.

casse-pattes [kɑspat] n. m. invar. (de *casse,* forme du v. *casser,* et de *pattes ;* 1928, Larousse). *Pop.* Eau-de-vie très forte et de qualité inférieure : *Il y avait sur la table une bouteille d'eau-de-vie blanche, de cette saleté que les débardeurs appellent du casse-pattes* (Duhamel).

casse-pieds [kɑspje] n. m. et adj. invar. (de *casse,* forme du v. *casser,* et de *pieds ;* 1948, titre d'un film [*Les Casse-Pieds,* de Noël-Noël]). *Pop.* personne importune, sans-gêne : *Les casse-pieds nous font perdre la moitié de notre temps. Il est vraiment casse-peids.*

• SYN. : *Collant* (pop.), *crampon* (fam.), *fâcheux, gêneur* (fam.), *raseur* (fam.), *rasoir* (fam.). — CONTR. : *doscret.*

◆ adj. invar. Sans intérêt, ennuyeux : *Spectacle, roman casse-pieds.*

casse-pierres [kɑspjɛr] n. m. invar. (de *casse,* forme du v. *casser,* et de *pierre ;* XVIe s., Godefroy, au sens de « médicament contre la maladie de la pierre » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** Masse métallique à l'usage du casseur de pierres. || **2.** Machine employée pour réduire en gros fragments les roches dont on fait le ballast des voies ferrées. || **3.** En botanique, nom commun de la pariétaire. (En ce sens, on écrit plutôt CASSE-PIERRE.)

casse-pipes ou **casse-pipe** [kɑspip] n. m. (de *casse,* forme du v. *casser,* et de *pipe ;* fin du XIXe s., au sens 1 ; sens 2, v. 1918, G. Esnault). **1.** Tir forain où l'on s'exerce à abattre des pipes en terre. || **2.** *Fig.* et *fam.* La guerre ; la zone des combats : *C'est le tam-tam, pour préparer le grand casse-pipes* (Martin du Gard). *Dans le fond, c'est moi qui devrais aller au casse-pipe à ta place. Parce que moi, je n'ai plus tellement de raisons de vivre* (Sartre).

casse-poitrine [kɑspwatrin] n. m. invar. (de *casse,* forme du v. *casser,* et de *poitrine ;* 1844, Vidocq). *Pop.* et *vx.* Eau-de-vie très forte : *Elle avalait le vin, l'absinthe, le casse-poitrine, pêle-mêle* (Huysmans).

casser [kɑse] v. tr. (lat. *quassare,* secouer fortement, endommager, briser, fréquentatif de *quatere,* secouer ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1, 2 et 5 ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1863, Littré ; sens II, 1, XIIIe s. ; sens II, 2, fin du XVe s., Commynes).

I. 1. Mettre en morceaux sous l'action d'une pression, d'un choc, d'une trac-

tion : *On n'imagine pas tout le parti qu'on pouvait tirer d'un morceau de bois, d'une branche cassée, comme on en trouve toujours le long des haies (quand on n'en trouve pas, on en casse)* [Rolland]. *Casser une assiette. Casser un lacet de chaussure.* || Fam. *Casser du bois,* en parlant d'un aviateur, endommager son avion à l'atterrissage. (Vieilli.) || Fam. *Casser une croûte, la croûte,* faire un repas sommaire : *Cadet, mourant de faim, avait obtenu de sœurette qu'on entrerait casser une croûte* (Daudet). || Fam. *Casser les vitres,* intervenir de façon violente ou intempestive, faire un éclat. || Pop. *Casser quelque chose à quelqu'un,* lui adresser de violents reproches, lui dire de pénibles vérités : *Qu'est-ce que je lui ai cassé !* || Pop. *Casser le morceau à quelqu'un,* lui dire nettement ce qu'on lui reproche : *Jusqu'au jour où les téléphonistes lui ont cassé le morceau* (Duhamel). || Pop. *Casser le morceau,* passer aux aveux, dénoncer quelqu'un ou quelque chose : *Était-il certain qu'à la longue la vieille, selon l'expression consacrée, ne casserait pas le morceau ?* (Carco). || Fam. *Casser du sucre sur le dos de quelqu'un,* dire du mal de lui : *Une fois lancés sur ce terrain qui leur était familier, les trois amis ne s'arrêtèrent plus et toute la soirée se passa à « casser du sucre », comme ils disaient dans leur argot* (Daudet). || Pop. *Casser sa pipe, sa canne,* mourir : *Il dit encore : « Simionescault est très malade. Il va casser sa pipe »* (Duhamel). || Fam. *Casser une pièce d'argent, un billet,* les dépenser, les monnayer : *Ils achevaient de casser la pièce de vingt sous chez François* (Zola). || Fam. *Ça ne casse rien,* cela n'a rien d'extraordinaire. || Fam. *À tout casser,* sans frein, avec le maximum d'ardeur : *Nos gens d'escorte se relèvent, pour recommencer une fête à tout casser, et nous finissons par nous endormir* (Loti) ; tout au plus, au maximum : *Une voiture d'occasion qui valait trois mille francs à tout casser.* || Fig. *Casser les bras, casser bras et jambes,* enlever tout courage, tout moyen d'agir ; immobiliser sous l'action d'un sentiment ou d'une émotion violente : *Frémissante, les jambes cassées par la joie, la mère avait dû s'asseoir* (Zola). || Fam. *Casser la figure, le cou, les reins, les os,* et, pop., *la gueule à quelqu'un,* lui assener des coups violents. || Fig. *Casser les reins à quelqu'un,* l'empêcher de réussir, briser sa carrière : *Clemenceau ayant cassé les reins de son adversaire* [Delcassé] (Barrès). || Pop. *Casser le cou à une bouteille,* la boire. || Fam. *Casser la tête,* en parlant d'une boisson alcoolisée, étourdir, monter à la tête : [Il] *m'a fait boire* [...] *un sacré petit verre de vieux marc, qui m'a cassé la tête jusqu'au soir* (Gide). || *Casser la tête, les oreilles,* étourdir par un grand bruit, ou fatiguer par des propos ennuyeux. || Pop. *Casser les pieds à quelqu'un,* l'importuner. || Pop. *Tu nous les casses,* tu nous ennuies. || **2.** *Spécialem.* Briser l'os d'un membre : *Le choc lui a cassé la jambe.* || **3.** En termes d'agriculture, donner un premier labour à une terre : *Casser une lande.* || **4.** *Casser le coin d'un feuillet,* lui faire une cassure, une marque en le pliant. || **5.** Mettre hors d'usage un appareil complexe, détériorer un mécanisme : *Il a cassé sa montre.* || **6.** *Casser la voix,* altérer le timbre de la voix en la fatiguant.

II. 1. *Casser une décision, un jugement, un contrat,* etc., les annuler : *Casser un mariage. Mais le pape pouvait casser les vœux de la sœur Thérèse* (Balzac). || Vx. *Casser une assemblée,* lui ôter ses pouvoirs : *Dans cette circonstance, que fera le Ministère ? Il cassera la Chambre* (Chateaubriand). || **2.** *Casser quelqu'un,* le destituer de sa fonction, lui enlever son grade : *Casser un fonctionnaire, un officier. Le vieux marquis de Coëtquen* [...] *se fit casser par lui à la tête de son régiment* (Vigny).

• SYN. : **I, 1** *briser, broyer, concasser, fracasser, fracturer, rompre* ; **5** *abîmer, détraquer.* || **II, 1** *abroger, rompre* ; **2** *débarquer* (fam.), *démettre, déposer, limoger* (fam.), *révoquer.*

◆ v. intr. **1.** Se rompre : *La corde casse. La poutre va casser.* || **2.** *Fig.* Être détruit, anéanti : *Tout passe, tout lasse, tout casse.*

◆ **se casser** v. pr. (sens 1-2, XIIe s. ; sens 3, 1636, Monet ; sens 4, milieu du XXe s. ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1908, G. Esnault). **1.** Céder, être mis en pièces : *La chaîne s'est cassée.* || **2.** Être fragile : *Le verre se casse.* || **3.** Ne plus pouvoir se tenir droit, et, *par extens.*, être affaibli par l'âge : *O'Connell, en 1847, commençait à se casser. Ses soixante-treize ans lui pesaient, malgré sa haute stature et ses larges épaules* (Hugo). || **4.** *Pop.* S'évertuer, se donner du mal (dans des tournures négatives) : *Pour ce que ça rapporte, pas besoin de se casser !* || *Se casser la tête à faire quelque chose,* employer toutes les ressources de son esprit à une occupation, se fatiguer intellectuellement : *M. de Charlus se cassa la tête pour savoir quel était celui de ses parents qui se permettait de lui écrire avec une telle familiarité* (Proust). || **5.** *Se casser le nez, se casser le cou,* échouer dans un projet, une entreprise. || *Se casser le nez à la porte de quelqu'un,* trouver porte close. || *Se casser les dents,* se trouver en butte à des difficultés insurmontables. || **6.** *Arg.* S'en aller.

• SYN. : **3** *se courber, se voûter* ; **4** *s'escrimer, se fouler* (pop.).

casserole [kasrɔl] n. f. (de *casse* 4 [v. ce mot] ; 1583, Gay ; sens 3, milieu du XIXe s.). **1.** Ustensile de cuisine de forme cylindrique, à fond plat et pourvu d'une queue, en métal, en terre, en verre trempé, etc. : *L'hôtesse apportait, dans une casserole toute dorée au feu, une tanche superbe* (Daudet). || Fig. et pop. *Passer quelqu'un à la casserole,* le tuer, ou du moins le soumettre à une dure épreuve. || **2.** *Fig.* et *fam.* Voix ou instrument de musique qui manquent de justesse ou rendent un son peu mélodieux : *Ce piano, quelle casserole !* || **3.** *Arg.* Dénonciateur, mouchard : *Ils cumulent le métier de souteneurs avec celui d'indicateurs de la police, de casseroles* (Huysmans).

casserolée [kasrɔle] n. f. (de *casserole* ; 1863, Littré). Contenu d'une casserole.

casse-tête [kɑstɛt] n. m. invar. (de *casse,* forme du v. *casser,* et de *tête* ; 1690, Furetière, au sens 3 ; sens 1, 1762, Acad. ; sens 4, 1803, Boiste ; sens 5, 1706, Richelet ; sens 6, 1834, Landais). **1.** Massue en pierre ou en bois très dur, que certains peuples primitifs utilisaient comme arme. || **2.** Arme portative consistant en un nerf de bœuf, ou en un bâton à l'extrémité plombée, ou encore en un bâton garni de clous. || **3.** *Fig.* Vin qui monte à la tête. || **4.** Bruit assourdissant et fatigant : *Il faut un an pour tout voir* [à Rome] *un peu sainement ; car les premières semaines ne sont qu'un vertige et un casse-tête* (Sand). || **5.** Travail qui exige une grande attention et cause de la préoccupation. || **6.** *Casse-tête chinois,* jeu de combinaisons de pièces de bois, et, *par extens.*, problème difficile à résoudre.

cassetin [kastɛ̃] n. m. (ital. *cassettino,* de *cassa* [v. CASSE 3] ; 1552, Ch. Estienne, au sens de « petit casier » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Chacun des compartiments d'une casse d'imprimerie. || **2.** Cavité ménagée dans la sole d'un four métallurgique pour recevoir le métal qui entre en fusion.

cassette [kɑsɛt] n. f. (dimin. de l'anc. franç. *casse,* du lat. *capsa,* petit coffre [v. CHÂSSE] ; 1348, *Dict. général* ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Petit coffre où l'on range des bijoux, de l'argent, de menus objets précieux. || **2.** Trésor particulier d'un souverain, d'un prince. || **3.** *Vx.* Avoir privé tenu en réserve par quelqu'un : *Je voulais en acheter pour dix mille francs, de cet emprunt, pour me créer une petite cassette* (Maupassant).

• SYN. : **1** *coffret, écrin* ; **3** *cagnotte, réserve, tirelire.*

casseur, euse [kasœr, -øz] n. (de *casser* ; 1547, N. Du Fail, au sens 1 ; sens 3, 1803, Boiste ; sens 4, 1885, G. Esnault). **1.** Celui, celle qui casse par maladresse. || **2.** *Casseur de pierres,* ouvrier qui cassait les pierres destinées à l'entretien des routes. || **3.** *Fig.* et *fam.* Individu querelleur, fanfaron, qui affecte une attitude provocante : *Fagerolles, qui affectait des airs de casseur et de voyou, se tapa sur les cuisses* (Zola). *Eudeline sortit en sursaut de son rêve, pénétra dans le bureau où un vieux monsieur tout en gris, coiffé en casseur d'un bonnet de velours sur l'oreille, achevait d'écrire une lettre* (Daudet). || Fam. *Casseur d'assiettes, cas-*

seur de vitres, individu tapageur, qui fait des éclats. || **4.** *Arg.* Cambrioleur.

◆ adj. Qui caractérise un casseur : *L'air martial, le chapeau casseur, pour parler au colonel* (Daudet).

cassie [kasi] n. f. (lat. *cassia,* cannelier ; 1575, Thevet) ou **cassier** [kasje] n. m. (de *cassie ;* 1512, Thénaud). Autre nom de l'*acacia de Farnèse,* arbrisseau de serre, cultivé dans le Midi pour ses petites fleurs jaunes au parfum suave : *La cassie qui porte une fleur semblable à une chenille orangée* (Maeterlinck). *Jardin public. Une très large allée le coupait, ombragée par deux rangs de cette espèce de mimosas très hauts qu'on appelle des cassies* (Gide).

cassier n. m. V. CASSE 2.

cassine [kasin] n. f. (piémontais *cassina, cascina ;* 1509, J. Marot, au sens 3 ; sens 1, 1532, Rabelais ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** *Class.* Petite maison de plaisance, hors de la ville : *M. de Villars l'est allé recevoir dans sa cassine* (Sévigné). || **2.** *Vx.* Petite habitation isolée, permettant, au cours d'un combat, de se retrancher et de s'embusquer. || **3.** *Fam.* Petite maison de pauvre apparence : *Elle venait de donner un écu à l'un d'eux pour aller chercher du vin, et surtout de l'eau fraîche, dans une cassine que l'on apercevait à deux cents pas* (Stendhal). *Il est ainsi de pauvres dos | Plus lourds de peine et de fardeaux | Que les toits des cassines brunes | Parmi les dunes* (Verhaeren).

1. cassis [kasis] n. m. (du lat. *cassia* [anc. franç. *casse,* gousse du cassier, XIIIe s.], le *cassis* ayant été employé comme substitut de la *casse,* en tant que laxatif ; 1560, Du Fouilloux ; sens 3, 1809, Wailly). **1.** Arbrisseau voisin du groseillier, à baies noires comestibles, disposées en grappes. || **2.** Le fruit lui-même. || **3.** Liqueur, dite aussi *crème de cassis,* faite avec ce fruit : *Les deux veuves* [...] *y faisaient des causettes en buvant du cassis* (Balzac). || **4.** *Pop.* Tête : *Un coup de trique sur le cassis.*

● REM. On dit aussi parfois CASSISSIER, n. m., pour désigner l'arbuste.

2. cassis [kɑsi] n. m. (de *casser ;* 1488, *Mer des histoires*). Rigole ménagée en travers d'une route, particulièrement au bas d'une pente, pour faire écouler les eaux sur les bas-côtés de la chaussée.

cassitérite [kasiterit] n. f. (du gr. *kassiteros,* étain ; 1832, Beudant). Oxyde naturel d'étain, principal minerai de ce métal, exploité surtout en Asie tropicale.

cassolette [kasɔlɛt] n. f. (anc. provenç. *casoleta,* petite casserole, dimin. de *casola,* de *cassa* [v. CASSE 4] ; début du XVe s. ; sens 3, 1929, Larousse). **1.** Réchaud en forme de vase, où l'on fait brûler des parfums : *Des cassolettes où l'ambre qui fume encore / Unit son tiède arôme aux frais parfums des roses* (Leconte de Lisle). || **2.** Petite boîte d'orfèvrerie, portée en pendentif, dans laquelle on met des parfums : *Les petites mains gantées de blanc et agitant les cassolettes émaillées se posaient avec coquetterie sur le revord rouge des loges* (Gautier). || **3.** Petit récipient dans lequel est servi un hors-d'œuvre chaud ou froid, une petite entrée ou un entremets. || Le mets lui-même.

● SYN. : **1** *brûle-parfum, encensoir.*

casson [kasɔ̃] n. m. (de *casser ;* 1359, Godefroy ; au sens 2, 1832, Raymond). **1.** Pain de sucre informe. || **2.** Fragment de verre destiné à être refondu pour la fabrication du verre, et, *par extens.,* morceau d'un objet qui a été cassé : *Mille objets qui se brisaient, mille cassons qui roulaient dans l'obscurité* (Loti).

cassonade [kasɔnad] n. f. (de *casson ;* 1578, L. Joubert). Sucre roux qui n'a été raffiné qu'une fois.

cassoulet [kasulɛ] n. m. (languedocien *cassoulet,* plat de grès où l'on prépare le ragoût du même nom, dimin. de *cas-solo,* terrine [v. CASSOLETTE] ; fin du XIXe s.). Ragoût de haricots blancs, préparé avec des morceaux d'oie, de canard, ou de la viande de porc, de mouton : *Cassoulet de Castelnaudary.*

cassure [kasyr] n. f. (de *casser ;* 1333, Delboulle, au sens 1 ; sens 2-3, 1866, Larousse ; sens 4, XXe s.). **1.** Endroit où un objet est cassé ; brisure. || **2.** En géologie, toute fracture de terrain rocheux. || **3.** Pli formé par le rabat du col d'un vêtement. || Endroit où le pli d'un pantalon se brise quand celui-ci repose sur la chaussure : *Les jambes allongées, de peur des cassures de son pantalon bleu de France* (Daudet). || **4.** *Fig.* Rupture de liens affectifs : *Une cassure est apparue dans leur affection.*

● SYN. : **1** *flure, fente, fissure, fracture ;* **2** *faille ;* **4** *blessure, brisure, brouille.*

castagnettes [kastaɲɛt] n. f. pl. (esp. *castañeta,* dimin. de *castaña,* châtaigne [à cause de la ressemblance avec une moitié de coque de châtaigne] ; fin du XVIe s., écrit *cascagnette ;* forme actuelle, 1606, J. Palerne). Instrument composé de deux pièces de bois ou d'ivoire, rondes et creuses, réunies par une cordelette, et que le danseur ou l'accompagnateur fait claquer l'une contre l'autre avec ses doigts, de manière à souligner le rythme d'une danse ou d'un chant : *La fille de don Rodrigue ôte son voile, et attache à ses mains blanches des castagnettes de bois d'ébène* (Chateaubriand). *Et ses mains* [...], *| Entrechoquant les castagnettes, | Comme des dents claquant de froid* (Gautier).

caste [kast] n. f. (portug. *casta,* fém. substantivé de *casto,* chaste, pur, du lat. *castus,* pur, sans mélange ; 1676, Félibien ; sens 2, fin du XVIIIe s.). **1.** Classe formant une division hiérarchique de certaines sociétés. || *Spécialem.* Chacune des classes fermées constituant la société traditionnelle dans l'Inde (régime qui est aujourd'hui théoriquement aboli) : *Caste des prêtres, des guerriers, des marchands.* || **2.** *Péjor.* Groupe social qui se distingue par ses privilèges et son esprit d'exclusion pour toute personne qui lui est étrangère : *Esprit, préjugés de caste. Mais le plus gênant encore, c'était le duc de Rosen, très méfiant des principes de cette bru qui n'était pas de sa caste, inquiet pour son fils auquel il trouvait une tête de « cocu » — il disait le mot tout à trac, comme un vieux troupier* (Daudet). *M. Swann, le père, était agent de change ; le « fils Swann » se trouvait faire partie pour toute sa vie d'une caste où les fortunes, comme dans une catégorie de contribuables, variaient entre tel et tel revenu* (Proust).

● SYN. : **2** *clan, classe.*

castel [kastɛl] n. m. (mot provenç. qui répond au franç. *château ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon). Petit château, manoir : *Vue de l'extérieur, elle ressemble à ces vieilles chapelles de campagne qui tiennent tout à la fois du castel en ruine et de la grange qu'on abandonne* (Huysmans).

castellan [kastɛlɑ̃] n. m. (lat. *castellanus,* châtelain ; 1863, Littré). Nom donné autrefois, en Pologne, au gouverneur d'un château fort.

castillan, e [kastijɑ̃, -an] adj. et n. (de *Castille ;* XVIIe s.). Qui appartient à la Castille ; habitant ou originaire de la Castille : *Paraissez Navarrais, Mores et Castillans, | Et tout ce que l'Espagne a nourri de vaillants* (Corneille).

◆ n. m. Langue parlée en Espagne.

castille [kastij] n. f. (esp. *castilla,* château, du lat. *castellum* [*lever, faire castille, avoir castille ensemble* ont désigné des opérations militaires, puis, en emploi fig., des querelles] ; 1462, *Cent Nouvelles nouvelles*). **1.** *Vx* et *littér.* Combat dans une lice : *Il faut ranger dans cette espèce* [de jeux] *les joutes, les castilles, les pas d'armes* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Petite querelle : *La cause de notre séparation fut qu'il arriva une petite castille entre nous* (Ch. Sorel).

castiller (se) [səkastije] v. pr. (de *castille ;* fin du XVIe s., Carloix). *Class.* et *littér.* se prendre de querelle : *Nous ne sommes pas ici pour nous castiller* (Huysmans).

castine [kastin] n. f. (altér. de l'allem. *Kalkstein,* de *Stein,* pierre, et *Kalk,* chaux ; XVIe s.). Pierre calcaire que l'on mélange au minerai de fer, dans l'élaboration de la fonte au haut fourneau, pour faciliter la fusion de la gangue.

castor [kastɔr] n. m. (lat. *castor,* du gr. *kastôr ;* 1135, au sens I, 1, et 1595, au sens I, 2, Barbier ; sens I, 3, 1636, Monet ; sens

II, 1, v. 1950 ; sens II, 2, 1784, et sens II, 3, 1832, G. Esnault).

I. 1. Mammifère rongeur à pattes postérieures palmées et à queue aplatie, qui construit des huttes de terre et des digues dans les cours d'eau et abat des arbres en les rongeant à la base. || **2.** La fourrure de cet animal : *Un manteau de castor.* || **3.** *Vx.* Chapeau d'homme fait en poil de castor : *Il n'y avait pas un chevalier de la Manche, malade, éclopé, coiffé d'un bonnet de nuit sous son castor à trois cornes, qui ne se crût très fermement capable de mettre en fuite, à lui tout seul, cinquante jeunes vigoureux patriotes* (Chateaubriand). *Un vieux castor défoncé lui cachait la figure* (Flaubert). *Dormons, reprend à part soi Lafcadio, et rabattant son castor sur ses yeux, il tâche à faire un rêve d'un souvenir de sa jeunesse* (Gide). || *Demi-castor,* chapeau de poil de castor mélangé.

II. 1. *Mouvement des castors,* groupement réunissant des personnes qui ont pour objectif de construire en commun leurs maisons, sans faire appel à des entrepreneurs. || **2.** *Arg.* et *vx.* Fille galante qui exerçait sa profession au Palais-Royal : *L'impatience des voluptés, jetant la fortune aux castors et aux demi-castors* (Goncourt). || **3.** *Fam.* Mousse de la marine.

castoréum [kastɔreɔm] n. m. (mot du lat. médiév., dér. de *castor ;* XIIIe s.). Sécrétion odorante provenant des glandes situées dans le prépuce du castor, utilisée autrefois en pharmacie comme antispasmodique et en parfumerie.

castorine [kastɔrin] n. f. (de *castor ;* 1802, Catineau). Étoffe faite de poil de castor et de laine, utilisée autrefois pour la confection de vêtements d'hiver.

castramétation [kastrametasjɔ̃] n. f. (du lat. *castra,* camp, et *metari,* mesurer ; XVIe s.). Chez les Anciens, art de choisir et de disposer l'emplacement d'un camp : *Traité de la castramétation chez les Romains.*

castrat [kastra] n. m. (ital. *castrato* [lat. *castratus,* châtré], en parlant des chanteurs ; v. 1760, Diderot). Individu mâle qui a subi la castration. || *Spécialem.* Chanteur que l'on castrait avant l'âge où la voix mue, afin qu'il conserve le registre et le timbre d'une voix d'enfant.

castration [kastrasjɔ̃] n. f. (lat. *castratio ;* XIVe s.). Ablation totale ou unilatérale des glandes génitales, chez un individu mâle ou femelle.

castrer [kastre] v. tr. (lat. *castrare ;* 1600, O. de Serres). Pratiquer la castration.

casualisme [kazɥalism] n. m. (dér. savant du bas lat. *casualis,* fortuit ; 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). Doctrine qui attribue au hasard les événements et leur succession.

casualité [kazɥalite] n. f. (bas lat. *casualitas,* de *casualis,* fortuit ; XVIe s.). Qualité de ce qui dépend des cas, des circonstances.

casuel, elle [kazɥɛl] adj. (bas lat. *casualis,* fortuit, de *casus,* accident ; XIVe s.). *Class.* et *littér.* Qui dépend des circonstances, du hasard ; qui peut arriver ou ne pas arriver : *Ces jardins, ces campagnes que vous tenez de moi sont choses casuelles* (Diderot). *Ce travail se trouvait mêlé pour moi* [...] *à toutes ces affaires casuelles dont les hommes un peu connus sont assaillis* (Chateaubriand). *C'est une affaire privée que la beauté ; l'impression de la reconnaître et ressentir à tel instant est un accident plus ou moins fréquent dans une existence, comme il en est de la douleur et de la volupté, mais plus casuel encore* (Valéry).

◆ **casuel** n. m. (1669, Widerhold). **1.** *Class.* Revenu : *Je ne veux point croire que vous perdiez cette année dans la ferme du Buron : il vous peut arriver des casuels qui vous récompenseront au double* (Sévigné). || **2.** Ensemble de gains variables qui peuvent s'ajouter à un revenu régulier : *Elle ne dédaignait pas d'ajouter quelque casuel à la petite rente que lui servait la famille de ses anciens maîtres, en allant de temps en temps visiter le linge du curé ou de quelque autre personnalité* (Proust). || *Spécialem.* Bénéfices de ce genre attachés aux fonctions ecclésiastiques : *Le curé, pauvre saint homme, vivait péniblement de cette cure sans casuel* (Daudet).

● SYN. : **2** *à-côté, appoint, complément, supplément.* — CONTR. : **2** *fixe.*

casuellement [kazɥɛlmɑ̃] adv. (de *casuel ;* 1468, Chastellain). **1.** *Class.* Par l'effet du hasard : [Ils] *estiment que cet univers* [...] *soit porté casuellement* (Malherbe). || **2.** *Class.* et *littér.* À l'occasion : *Je suppose que vous allez rendre visite tout à l'heure au petit monsieur* [...]. *Parlez-lui de Buitton, casuellement* (Romains).

casuiste [kazɥist] n. m. (esp. *casuísta,* du lat. scolast. *casus,* cas de conscience ; 1611, Cotgrave). **1.** Théologien qui fait profession de résoudre les cas de conscience : *Le christianisme est bien différent dans les Livres saints et dans les casuistes* (Pascal). *Il manie le péché en curieux, le tourne, le retourne, examine complaisamment les circonstances et déploie dans l'analyse du mal la sublime ardeur d'un casuiste* (Baudelaire). || **2.** *Par extens.* Celui qui, à force de subtilités, transige avec sa conscience.

casuistique [kazɥistik] n. f. (de *casuiste ;* 1836, Landais). **1.** Partie de la théologie et de la morale qui traite des cas de conscience. || **2.** Disposition à subtiliser ; esprit sophistique : *La casuistique du cœur.*

casus belli [kazysbɛli] n. m. (mots lat. signif. « cas de guerre » ; 1866, Larousse). Acte de nature à provoquer les hostilités entre deux nations.

casus foederis [kazysfederis] n. m. (mots lat. signif. « cas d'alliance » ; 1888, Larousse). Circonstances déterminées par un traité d'alliance et dans lesquelles chacun des signataires a droit à l'assistance des autres : *Le tout, en effet, est d'avoir une grande alliance. Alors, le « casus foederis » venant à jouer, la mort de la petite roturière met en deuil les familles princières de l'Europe* (Proust).

cata- [kata], élément issu du gr. *kata,* « en descendant », « contre », « en commençant », « en achevant », et qui entre comme préfixe dans de nombreux mots.

catabolisme [katabɔlism] n. m. (de *métabolisme,* avec substitution de *cata-* au préf. *méta- ;* 1897, *Année biologique*). Ensemble des réactions biochimiques transformant une partie de la matière vivante en déchets : *Le catabolisme et l'anabolisme constituent les deux phases du métabolisme.*

catachrèse [katakrɛz] n. f. (lat. *catachresis,* du gr. *katakhrêsis,* emploi d'un mot en un sens abusif ; 1557, Fouquelin). Procédé stylistique d'un auteur ou évolution sémantique de la langue qui a pour résultat de détourner un mot de son sens littéral et de lui faire désigner une autre chose ayant quelque analogie avec l'objet qu'il exprimait primitivement. (Ex. : *Les ailes d'un moulin, les pieds d'une table.*)

cataclysme [kataklism] n. m. (lat. *cataclysmos,* du gr. *kataklusmos,* inondation ; av. 1553, Rabelais ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Grand bouleversement de la surface du globe, dû à un phénomène naturel (inondation, tremblement de terre, etc.) : *Si jamais notre planète est victime d'un cataclysme, à ce moment redoutable il se trouvera des hommes qui, au milieu du bouleversement et du chaos, auront une pensée désintéressée, scientifique* (Renan). *Si l'on peut parler de victoire réelle dans une époque où la guerre, s'élevant à la puissance des cataclysmes naturels, saura poursuivre la destruction indistincte de toute vie, des deux côtés d'une frontière, sur l'entière étendue de territoires surpeuplés* (Valéry). || **2.** Désastre, bouleversement dans la situation d'une société, d'un État, d'une famille, d'une personne ; en particulier, conflit entre nations : *Le cataclysme actuel est le résultat fatal de quarante années d'armement systématique* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *catastrophe, désastre ;* **2** *calamité, crise, fléau, ouragan, tempête, tourmente.*

cataclysmique [kataklismik] adj. (de *cataclysme ;* 1863, Littré). **1.** Qui est de la nature des cataclysmes. || **2.** Qui fait penser à un cataclysme : *Par une pluie cataclysmique, l'alpenstock sous le bras, la pèlerine*

ruisselante [...], *nous faisions la dernière marche du voyage* (Duhamel).

catacombes [katakɔ̃b] n. f. pl. (bas lat. *catacumba,* altér. de **cata-tumba,* du gr. *kata,* en dessous, et de *tumba,* tombe ; XIIIe s.). **1.** Souterrain servant ou ayant servi de sépulture : *Supposons que l'un de ces hommes vénérables, sortant tout à coup de ces catacombes antiques où sa cendre est confondue avec celle de tant de martyrs...* (Mirabeau). *Il y régnait, même par cette radieuse journée de soleil, une fraîcheur souterraine, une moiteur de catacombes* (Duhamel). || **2.** Excavation ayant servi d'ossuaire anciennement : *Les catacombes de Paris.*

catacoustique [katakustik] n. f. (dér. savant du gr. *katakouein,* écouter ; 1751, *Encyclopédie*). Partie de l'acoustique qui étudie la réflexion des sons.

catadioptre [katadjɔptr] n. m. (de *catadioptrique ;* milieu du XXe s.). Petit appareil réfléchissant la lumière, employé en signalisation routière pour rendre visible pendant la nuit le véhicule ou l'obstacle qui en est muni.

catadioptrique [katadjɔptrik] adj. (combinaison des mots *catoptrique* et *dioptrique ;* 1771, Trévoux). Se dit d'un système optique comprenant à la fois des appareils de réflexion et des appareils de réfraction de la lumière.

◆ n. f. Partie de l'optique qui étudie les effets combinés de la réflexion et de la réfraction.

catadoupe [katadup] ou **catadupe** [katadyp] n. f. (lat. *catadupa,* du gr. *katadoupa,* cataractes [du Nil] ; 1512, Thénaud). *Class.* Chute d'eau, cataracte : *Un gazouillement à peu près semblable à celui des catadupes du Nil* (La Fontaine).

catafalque [katafalk] n. m. (ital. *catafalco,* de même origine que le franç. *échafaud* [v. ce mot] ; 1690, Furetière). Estrade décorative élevée au milieu d'une église et sur laquelle est placé le cercueil pendant les funérailles, ou un cercueil simulé pendant les services commémoratifs : *Et le prêtre fait à grands pas le tour du catafalque, le brode de perles d'eau bénite, l'encense* (Huysmans). *On attendait que les employés des pompes funèbres eussent transporté la bière sur le catafalque dressé au seuil de la chapelle* (Martin du Gard).

1. cataire [katɛr] n. f. (lat. des botanistes *cattaria,* de *cattus,* chat ; 1733, Lémery). Plante de la famille des labiacées, appelée communément *herbe-aux-chats,* car son odeur forte attire ces animaux.

2. cataire [katɛr] adj. (du lat. *cattus,* chat ; 1866, Larousse). *Frémissement cataire,* en médecine, frémissement semblable au ronronnement du chat, perçu à la palpation de la région de la pointe du cœur, dans le cas de rétrécissement de l'orifice mitral.

catalan, e [katalɑ̃, -an] adj. et n. (lat. médiév. *catalanus,* fém. *catalana,* de Catalogne ; XVIe s.). Relatif à la Catalogne ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **catalan** n. m. Langue parlée principalement en Catalogne.

◆ **catalane** n. f. (1884, Daudet). Petite coiffe d'indienne ou de piqué, que portaient les femmes du peuple dans le comtat Venaissin : *Sous sa catalane à trois pièces enserrant sa petite tête et dont les brides rejetées laissaient admirer l'attache du cou légèrement bistré comme le visage, jusqu'aux névés délicats de la gorge et des épaules, elle faisait songer à quelque done des anciennes cours d'amour* (Daudet).

catalectes [katalɛkt] n. m. pl. (gr. *katalekta,* de *katalegein,* recueillir ; 1571, *Dict. général*). *Vx.* Recueil de morceaux choisis.

catalectique [katalɛktik] adj. (gr. *katalêktikos,* de *katalêgein,* finir, cesser ; 1644, Lancelot). Se dit d'un vers grec ou latin se terminant par un pied auquel manque une syllabe.

catalepsie [katalɛpsi] n. f. (lat. médic. *catalepsis,* du gr. *katalêpsis,* action de saisir ; début du XVIe s., écrit *catalepse*). Syndrome caractérisé par la perte momentanée de la contractilité volontaire des muscles de la vie de relation et par le fait que les membres et le tronc conservent les attitudes qu'ils avaient au début de la crise.

cataleptique [katalɛptik] adj. (lat. médic. *catalepticus,* du gr. *katalêptikos ;* 1742, Réaumur). Relatif à la catalepsie, ou qui rappelle la catalepsie : *Accès cataleptique, Il avait sombré, pendant deux heures, dans un sommeil cataleptique, d'où il était sorti courbatu, hagard* (Martin du Gard).

◆ adj. et n. Atteint de catalepsie : *Ce front sans frémissement, un vrai front de cataleptique* (Barbey d'Aurevilly).

catalogage [katalɔgaʒ] n. m. (de *cataloguer ;* 1928, Larousse). Action de cataloguer ; son résultat. (Peu usité.)

catalogue [katalɔg] n. m. (bas lat. *catalogus,* du gr. *katalogos,* liste, rôle ; 1265, Br. Latini). **1.** Liste, énumération par ordre, de personnes, de choses : *Catalogue d'une bibliothèque, d'un musée. Salle des catalogues à la Bibliothèque nationale. Dresser le catalogue de ses œuvres* [du peintre Murillo] *serait une tâche difficile, sinon impossible* (Gautier). || *Catalogue alphabétique,* catalogue d'une bibliothèque où les livres sont énumérés dans l'ordre alphabétique des auteurs, des matières ou des titres d'ouvrages. || *Catalogue méthodique,* catalogue où les livres sont énumérés dans l'ordre des disciplines. || Vx et fam. *Rayez cela de votre catalogue,* ne croyez pas cela, n'y comptez pas. || **2.** *Par extens.* Salle d'une bibliothèque où se trouve le catalogue des ouvrages qu'elle renferme. || **3.** Brochure ou livre contenant la liste des objets, des articles, des produits qu'une maison de commerce propose à la vente : *Catalogue de meubles. Catalogue de mode.*

● SYN. : **1** *dénombrement, état, index, inventaire, nomenclature, recueil, répertoire, rôle, table.*

cataloguer [katalɔge] v. tr. (de *catalogue ;* 1801, Brunot ; sens 2, 1903, A. Jarry). **1.** Énumérer, classer des personnes ou des objets selon un certain ordre : *Cataloguer les tableaux d'un musée. Je catalogue les moucherons, je collectionne des brins d'herbe* (Hugo). || *Cataloguer une bibliothèque, un musée,* dresser le catalogue des livres, des œuvres qui s'y trouvent. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Ranger, d'après les observations qu'on a pu faire, dans une catégorie méprisable ou de médiocre valeur (surtout au passif) : *Il a beau faire, il est depuis longtemps catalogué.*

● SYN. : **1** *dénombrer, inventorier, recenser, répertorier ;* **2** *classer, coter* (fam.), *juger.*

catalogueur, euse [katalɔgœr, -øz] n. (de *cataloguer ;* 1845, Bescherelle). Personne qui dresse, qui rédige un catalogue.

catalpa [katalpa] n. m. (mot angl. empr. à la langue des Indiens de Caroline ; 1771, Schmidlin). Arbre originaire de l'Amérique du Nord et cultivé en Europe comme arbre d'agrément, à larges feuilles, à fleurs blanches ponctuées de rouge et disposées en grosses grappes : *À l'ombre du grand catalpa dont les calices blancs tombaient dans la corbeille à ouvrage* (Daudet). *Il y a enfin les arbres à fleurs, comme les catalpas, dont les pétales sont tachés de sang* (Pesquidoux).

catalyse [kataliz] n. f. (angl. *catalysis,* du gr. *katalusis,* action de dissoudre ; 1838, Acad.). Action de certains corps qui, par leur seule présence, provoquent ou accélèrent des réactions chimiques sans paraître y prendre part.

catalyser [katalize] v. tr. (de *catalyse ;* 1842, Acad. ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Agir par catalyse. || **2.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne ou d'un événement qui, par sa seule présence ou par son intervention, provoque ou oriente une réaction psychologique : *Catalyser l'enthousiasme.*

catalyseur [katalizœr] n. m. (de *catalyser ;* 1906, *la Nature*). **1.** Corps qui agit par catalyse : *Le charbon en poudre est un catalyseur de décomposition pour l'eau oxygénée.* || **2.** *Fig.* Personne ou événement qui provoque ou accélère un processus sans y participer directement.

catalytique [katalitik] adj. (de *catalyse ;* 1842, Acad.). **1.** Qui a les caractères de la

catalyse : *Action catalytique.* || **2.** Qui agit par catalyse : *Corps catalytique.*

catamaran [katamarɑ̃] n. m. (mot angl., du tamoul *kattu,* bien, et *maram,* bois ; fin du XVIIe s., écrit *catamaron ; catamaran,* 1928, Larousse). **1.** Radeau de la côte de Coromandel (Inde), constitué par des troncs d'arbre de longueurs inégales, liés ensemble. || **2.** Embarcation à voiles, faite de deux coques accouplées. || **3.** Disposition et forme des flotteurs d'hydravion.

cataménial, e, aux [katamenjal, -o] adj. (dér. savant du gr. *katamênia,* menstrues ; 1863, Littré). Relatif à la menstruation : *Des douleurs cataméniales.*

• SYN. : *menstruel.*

cataphasie [katafazi] n. f. (du préf. *cata-,* contre, et du gr. *phasis,* parole ; XXe s.). Trouble de la parole dans lequel le malade répond à la question qui lui est posée, mais répète ensuite indéfiniment cette réponse.

Cataphote [katafɔt] n. m. (du préf. *cata-,* contre, et du gr. *phôs, phôtos,* lumière ; milieu du XXe s.). Nom déposé d'une marque de catadioptre.

cataphracte [katafrakt] n. f. (gr. *kataphraktês,* cuirasse, et *kataphraktos,* cuirassé, de *kata,* contre, et *phrattein,* protéger ; 1866, Larousse). Dans l'Antiquité, cuirasse des cavaliers, faite d'une peau sur laquelle étaient cousues des lames de métal disposées en écaille.

◆ n. m. et adj. Se disait du soldat revêtu de cette cuirasse : *Par précaution contre les éléphants, Mâtho institua un corps de cavaliers cataphractes, où l'homme et le cheval disparaissaient sous une cuirasse en peau d'hippopotame, hérissée de clous* (Flaubert).

cataplasme [kataplasm] n. m. (lat. *cataplasma,* du gr. *kataplasma,* emplâtre ; 1390, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1732, Lesage). **1.** Remède pour l'usage externe, que l'on obtient en délayant des farines ou des poudres dans de l'eau chaude et que l'on applique, entre deux linges, sur une partie du corps : *Cataplasme de farine de lin.* || *Cataplasme sinapisé,* cataplasme préparé en mettant une légère couche de farine de moutarde sur la farine de lin. || **2.** *Fig.* et *fam.* Aliment épais, lourd et indigeste : *Cette pâtisserie est un cataplasme.*

• SYN. : **1** *sinapisme.*

cataplasmer [kataplasme] v. tr. (de *cataplasme ;* XVe s.). *Fam.* Soigner en appliquant des cataplasmes : *Une autre fois qu'il caracolait à la portière du landau, sa bête serrait si durement contre la roue qu'on était obligé de le garder et cataplasmer à la chambre plusieurs jours* (Daudet).

cataplexie [kataplɛksi] n. f. (gr. *kataplêxis,* stupeur, de *kata* [intensif] et de *plêttein,* frapper ; 1771, Trévoux). Attaque d'apoplexie foudroyante.

catapultage [katapyltaʒ] n. m. (de *catapulter ;* début du XXe s.). Action de catapulter. || *Spécialem.* Lancement d'un avion à l'aide d'une catapulte.

catapulte [katapylt] n. f. (lat. *catapulta,* du gr. *katapeltês ;* 1355, Bersuire). **1.** Chez les Anciens, machine de guerre qui servait à lancer des pierres ou des traits. || **2.** Machine constituée par une poutrelle sur laquelle coulisse un chariot actionné par une charge d'explosif, par l'air comprimé, etc., et qui permet de lancer un avion sur une aire de décollage réduite, notamment sur un porte-avions.

• SYN. : **1** *baliste.*

catapulter [katapylte] v. tr. (de *catapulte ;* début du XXe s.). **1.** Lancer avec une catapulte, en particulier un avion. || **2.** *Par extens.* et *fam.* Lancer brusquement, projeter. || **3.** Fig. et fam. *Catapulter quelqu'un,* le placer brusquement dans un poste, une situation sociale, généralement plus élevés qu'auparavant.

• SYN. : **3** *bombarder* (fam.), *élever, porter, promouvoir.*

1. cataracte [katarakt] n. f. (lat. *cataracta,* du gr. *katarraktês,* chute ; 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste [au fig., 1798, Acad.] ; sens 3, fin du XVe s.). **1.** Chute d'un grand cours d'eau, due à une importante dénivellation : *Les chutes du Niagara sont de magnifiques cataractes. Et des cataractes pesantes comme des rideaux de cristal, | Se suspendaient, éblouissantes, | À des murailles de métal* (Baudelaire). || **2.** Abondante chute d'eau : *Des cataractes de pluie.* || Fig. et fam. *Lâcher les cataractes,* laisser déborder sa colère, son indignation. || **3.** En style biblique, vanne, écluse qui est censée retenir les eaux du ciel : *Il* [Dieu] *ouvrit les cataractes du ciel* (Massillon).

• SYN. : **1** *cascade, saut ;* **2** *déluge, torrent, trombe.*

2. cataracte [katarakt] n. f. (emploi fig. du lat. *cataracta,* du gr. *katarraktês,* barrage, herse gardant une porte [on croyait que cette affection était due à la chute de l'humeur sur les yeux] ; v. 1360, G. de Machaut). Affection oculaire aboutissant à l'opacité partielle ou totale du cristallin ou de sa membrane capsulaire : *Des yeux couleur d'huîtres, embués de cataracte* (Fargue).

cataracté, e [katarakte] adj. (de *cataracte* 2 ; 1752, Trévoux). Affecté de la cataracte.

catarrhal, e, aux [kataral, -o] adj. (de *catarrhe ;* 1503, G. de Chauliac). Qui tient du catarrhe : *Toux catarrhale.*

catarrhe [katar] n. m. (lat. médic. *catarrhus,* du gr. *katarrhos,* écoulement ; XVe s.). Accroissement pathologique de la sécrétion d'une muqueuse, sans suppuration. (Vieilli.) || *Spécialem.* Flux muqueux des bronches ; gros rhume : *L'abbé Scholaert se prit à tousser, longuement, difficilement, comme un vieil homme que tenaille un rude catarrhe, incurable* (Duhamel).

catarrheux, euse [katarø, -øz] adj. et n. (de *catarrhe ;* 1507, N. de La Chesnaye). Qui est sujet au catarrhe : *Amédée, facilement catarrheux, dut se résigner à ne sortir jamais sans foulard* (Gide). *« Vous voyez... quel vieux... catarrheux... je suis devenu... », articula-t-il avec effort* (Martin du Gard).

catastase [katastaz] n. f. (gr. *katastasis,* action d'établir, d'arrêter ; 1866, Larousse). Troisième partie d'une tragédie antique, celle où l'intrigue posée dans la *protase,* nouée dans l'*épitase,* prépare la *catastrophe.*

catastrophe [katastrɔf] n. f. (lat. *catastropha,* du gr. *katastrophê,* bouleversement ; 1546, Rabelais). **1.** Grand malheur qui vient subitement bouleverser la vie d'une personne ou d'une société : *L'été se passa en fêtes : le monde était bouleversé, mais il arrive que le retentissement des catastrophes publiques, en se mêlant aux joies de la jeunesse, en redouble le charme* (Chateaubriand). *Courir à la catastrophe.* || *Spécialem.* Événement inattendu causant la mort de plusieurs personnes : *Catastrophe routière, aérienne.* || **2.** Détérioration brusque et totale d'une situation : *Elle en était venue à peindre très gentiment la miniature : une ressource en cas de catastrophe, disait la mère* (Zola). || **3.** *Class.* et *littér.* En termes de littérature, événement décisif qui amène le dénouement d'une tragédie : *La catastrophe de ma pièce est peut-être un peu trop sanglante* (Racine). *Qu'on se figure une salle de spectacle vide, après la catastrophe d'une tragédie : le rideau levé, l'orchestre désert, les lumières éteintes, les machines immobiles, les décorations fixes et enfumées, les comédiens, les chanteurs, les danseuses disparus par les trappes et les passages secrets !* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *calamité, cataclysme, désastre, drame, fléau, tragédie ;* **2** *détresse, épreuve, fatalité, infortune, malheur, revers.*

catastropher [katastrɔfe] v. tr. (de *catastrophe ;* XXe s.). *Fam.* Consterner, jeter dans un profond découragement ou dans un état de stupeur (employé surtout comme participe-adjectif) : *Tu ne vas pas essayer de me catastropher* (Bernstein). *Il n'a pas piloté un avion lourd depuis son procès, ni un avion de chasse depuis son départ de l'armée italienne. Il est* [...] *catastrophé* (Malraux). *Avoir un air catastrophé.*

• SYN. : *abasourdir, abattre, accabler, atterrer, confondre, effondrer.*

catastrophique [katastrɔfik] adj. (de *catastrophe ;* 1845, J.-B. Richard de Radon-

villiers). **1.** Qui a le caractère d'une catastrophe : *Événement catastrophique. Conséquences catastrophiques. Un événement arrive, telle la guerre de 1914, aussi subit, aussi catastrophique qu'un tremblement de terre* (Bourget). || **2.** Marqué par une catastrophe : *Ce jour catastrophique du 20 juillet fut, dans toute l'Europe, une journée très paisible* (Tharaud). || **3.** *Fam.* et *par exagér.* Se dit de ce qui est particulièrement manqué, défectueux ou mauvais : *Un rendement catastrophique. Un candidat qui obtient une note catastrophique.*

• SYN. : **1** *affreux, calamiteux, désastreux, effroyable, épouvantable, terrible ;* **2** *fatal, funeste, malheureux, triste ;* **3** *détestable, pitoyable.*

catastrophisme [katastrɔfism] n. m. (de *catastrophe ;* 1877, Littré). Théorie (notamment de Cuvier) qui attribuait à des cataclysmes les changements survenus à la surface de la Terre.

catatonie [katatɔni] n. f. (allem. *Katatonie* [créé en 1874], du gr. *kata,* contre, et *tonos,* tension ; 1888, *Archives de neurologie*). Manifestation particulière de la schizophrénie, caractérisée par un manque d'expression dans le visage, un ralentissement de la parole, un trouble de l'association des idées, la tendance à s'opposer automatiquement à tout, la répétition indéfinie de mots, l'impulsivité, signes auxquels certains auteurs associent la catalepsie.

catau [kato] n. f. (dimin. de *Catherine,* prénom féminin ; 1660, Brunot). **1.** *Fam.* Fille de ferme. || Fille malpropre, négligée. || **2.** Autre forme de CATIN.

catch [katʃ] n. m. (mot angl., abrév. de l'expression *catch as catch can,* attrape comme tu peux ; v. 1930). Lutte libre, très spectaculaire, où la plupart des prises sont permises.

catcher [katʃe] v. intr. (de *catch ;* milieu du XXe s.). Pratiquer le catch.

catcheur, euse [katʃœr, -øz] n. (de *catcher ;* milieu du XXe s.). Personne qui pratique le catch.

catéchèse [kateʃɛz] n. f. (lat. *catechesis,* du gr. *katêkhêsis,* action d'instruire à haute voix ; 1574, R. Benoist). **1.** Dans l'Église chrétienne primitive, instruction religieuse orale par demandes et réponses : *Eusèbe dit qu'Origène faisait des catéchèses* (Fénelon). || **2.** Instruction religieuse en général.

catéchète [kateʃɛt] n. m. (de *catéchèse ;* 1819, Boiste). Celui qui, dans l'Église primitive, enseignait la catéchèse.

catéchétique [kateʃetik] adj. (de *catéchèse ;* 1549, Huguet). Relatif à la catéchèse : *Enseignement catéchétique.*

catéchisation [kateʃizasjɔ̃] n. f. (de *catéchiser ;* 1787, Féraud). Action de catéchiser.

catéchiser [kateʃize] v. tr. (lat. ecclés. *catechizare,* du gr. ecclés. *katêkhizein,* de *katêkhein,* instruire de vive voix ; v. 1380, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s. ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Instruire sur les principaux points de la religion chrétienne : *Saint Martin avait catéchisé Confluentia* (Hugo). || **2.** *Fam.* et *péjor.* Donner à quelqu'un toutes les raisons, bonnes et mauvaises, de dire, de faire quelque chose ; endoctriner : *Il* [...] *ne la catéchisait plus* [...], *ne cherchait plus à faire d'elle une des femmes distinguées de Paris* (Zola). || **3.** *Fam.* Faire à quelqu'un une leçon de morale touchant ses actes, sa conduite : *C'est dans la charmille que Mme Autheman, tous ces derniers jours, l'emmenait pour la catéchiser et lui montrer les conséquences de ce mariage impie* (Daudet). *En dépit des événements, elle ne perdait aucune occasion de recruter des adeptes, et, cramponnée au bras de Jacques, elle entreprit de le catéchiser* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *conseiller ;* **3** *chapitrer, moraliser, morigéner, sermonner.*

catéchisme [kateʃism] n. m. (lat. ecclés. *catechismus,* du gr. ecclés. *katêkhismos,* instruction orale ; fin du XIVe s., écrit *cathezime* [*catéchisme,* début du XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2-3, 1738, Voltaire ; sens 4, 1762, Rousseau). **1.** Enseignement du dogme et de la morale de la religion chrétienne : *Faire le catéchisme. Mlle Bailleul était notre voisine, une vieille fille solitaire, grande et charnue, qui donnait des répétitions de catéchisme et nous faisait travailler à l'occasion* (Duhamel). || Livre qui contient cet enseignement, exposé par demandes et réponses. || Cours, lieu où est dispensé cet enseignement : *Aller au catéchisme.* || Les élèves eux-mêmes qui assistent à ce cours : *Cela n'empêchait pas* [...] *les rangs du catéchisme de s'éclaircir d'année en année* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Ce qui est pour quelqu'un article de foi : *L'heureux tolérantisme | De tout esprit bien fait devient le catéchisme* (Voltaire). || **3.** Principes fondamentaux d'une religion, d'une doctrine, d'une science, etc. ; résumé dogmatique de ces principes : *La Monarchie selon la Charte est un catéchisme constitutionnel : c'est là qu'on a puisé la plupart des propositions que l'on avance comme nouvelles aujourd'hui* (Chateaubriand). *Ces conditions, obéissance, hiérarchie, etc., sont le contraire de tout ce que conseille le catéchisme démocratique* (Renan). *Tous les Français de tous les partis savent leur catéchisme. Mais que mettent-ils derrière ces formules ?* (Mauriac). || **4.** *Vx* et *péjor.* Leçon de morale, remontrance : *Ennuyé de vos longues morales, de vos éternels catéchismes* (Rousseau).

• SYN. : **2** *bible, credo, dogme.*

catéchiste [kateʃist] n. (lat. ecclés. *catechista,* du gr. ecclés. *katêkhistês ;* 1578, Despence). Personne qui enseigne le catéchisme : *Un « catéchiste » noir nous ouvre les portes* [de la mission] (Gide).

catéchistique [kateʃistik] adj. (de *catéchiste ;* 1752, Trévoux). Qui concerne l'enseignement du catéchisme : *Pédagogie catéchistique.*

catéchuménat [katekymena] n. m. (de *catéchumène ;* 1752, Trévoux). État et formation des catéchumènes.

catéchumène [katekymɛn] n. (lat. ecclés. *catechumenus,* du gr. *katêkhoumenos,* part. passif de *katêkhein,* instruire de vive voix, d'où, en gr. ecclés., « catéchiser » ; XIVe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Personne qui reçoit l'enseignement religieux préparant au baptême : *Le corps des chrétiens primitifs se distinguait en croyants, ou fidèles, et catéchumènes* (Chateaubriand). || **2.** *Par extens.* Personne qui aspire, que l'on prépare à une initiation quelconque.

• SYN. : **1** et **2** *prosélyte.*

catégorie [kategɔri] n. f. (lat. *categoria,* du gr. *katêgoria,* qualité attribuée à un objet, de *katêgorein,* énoncer ; 1564, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1801, Villers ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, XXe s.). **1.** Dans la logique d'Aristote, chacun des genres les plus généraux dans lesquels peuvent être rangés les objets de la pensée. || Dans la philosophie de Kant, chacun des douze concepts fondamentaux de l'entendement pur qui sont les formes *a priori* de la connaissance : *Les catégories ne sont pas autre chose que les fonctions du jugement, dans la mesure où la diversité d'une intuition donnée est déterminée par ces fonctions* (Critique de la raison pure). || **2.** *Par extens.* Conception générale à laquelle un esprit a l'habitude de rapporter ses jugements et ses pensées (généralement au pluriel) : *L'homme qui essaie de se représenter l'intimité des choses ne peut que lui adapter les catégories ordinaires de son esprit* (Valéry). || **3.** Classe de personnes ou de choses qui admettent un même prédicat, c'est-à-dire qui ont des caractères communs : *Il y a deux catégories d'assurés sociaux, celle des assurés obligatoires et celle des assurés volontaires. Il appartient à cette catégorie de gens qui sont toujours en retard à leurs rendez-vous.* || **4.** *Catégories* ou *classes grammaticales,* classes entre lesquelles sont répartis les éléments du vocabulaire selon la fonction qu'ils remplissent dans la phrase : *Catégorie verbale, nominale. Catégories de genre, de nombre.* (V. art. spécial.)

• SYN. : **3** *espèce, famille, genre, groupe, sorte.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES CATÉGORIES

DÉFINITION ET HISTORIQUE

Depuis les pythagoriciens, la plupart des grandes écoles philosophiques se sont définies par leur table propre des **catégories,** c'est-à-dire des chefs suprêmes de classement des idées. Mais c'est d'Aristote que date le rattachement des catégories de pensée aux formes de la langue, qui passa jusqu'au XIX[e] s. pour une vérité métaphysique.

Selon le penseur grec, une idée plus générale qu'une autre pouvait être le prédicat de cette autre prise comme sujet : ainsi l'on peut affirmer, énoncer (κατηγορειν), que ***Socrate** est un **homme** ;* donc *homme* est une catégorie par rapport à *Socrate ;* au terme de toutes les prédications possibles, Aristote comptait dix catégories irréductibles les unes aux autres, dont il dressa, dans le *Traité des catégories,* l'inventaire suivant (nous citons les termes grecs en les faisant suivre d'un équivalent conceptuel, d'un exemple, et du commentaire linguistique qu'en a donné E. Benveniste dans un article des *Études philosophiques,* n° 4, 1958) :

1° ουσια, « substance » ; ex. : *homme, cheval* (substantif) ;

2° ποσον, « quantité » ; ex. : *de deux coudées* (adjectif numéral) ;

3° ποιο, « qualité » ; ex. : *blanc, instruit* (adjectif qualificatif) ;

4° προ τι, « relation » ; ex. : *double, plus grand* (adjectif comparatif) ;

5° που, « lieu » ; ex. : *au Lycée, sur la place* (adverbe de lieu) ;

6° ποτε, « temps » ; ex. : *hier, l'an passé* (adverbe de temps) ;

7° κεισθαι, « être en telle posture » ; ex. : *il est couché, assis* (forme moyenne) ;

8° εχειυ, « être en tel état » ; ex. : *il est chaussé, armé* (forme de parfait) ;

9° ποιειν, « faire » ; ex. : *il coupe, il brûle* (actif) ;

10° πασχειν, « subir » ; ex. : *il est coupé, brûlé* (passif).

Ce qu'Aristote donne pour un tableau des conditions générales et permanentes de la pensée n'est, tout compte fait, que « la projection conceptuelle d'un état linguistique donné » (Benveniste), et l'importance que la philosophie antique et médiévale a toujours attachée à l'idée de *substance* (ou *essence*) tient à l'existence d'un verbe *être* en grec (ουσια dérive de ειναι, « être »), comme en latin, puis en français.

INVENTAIRES MODERNES

On connaît aujourd'hui des milliers de langues ; on sait que le type indo-européen, au lieu de constituer une norme, est « plutôt exceptionnel » (Benveniste), et l'épistémologie moderne, cessant de chercher dans les structures de la langue le modèle des cadres de la pensée, n'essaie même plus de dresser une table de catégories immuables, jugeant « plus fructueux de concevoir l'esprit comme virtualité que comme cadre, comme dynamisme que comme structure » (*id.*).

Libérés du souci de rejoindre les normes d'une pensée universelle, et faisant profession d'incompétence hors du domaine de l'expression, les linguistes n'en sont que plus à l'aise pour dresser la liste des catégories de chaque langue, ce qui n'entraîne pas qu'ils tombent d'accord sur aucune liste, fût-ce pour la même langue. L'avènement du structuralisme, mettant à l'ordre du jour une analyse systématique des états de langue qui rejette tout critère externe, a apporté de nouvelles méthodes, en même temps qu'une nouvelle motivation, au recensement des catégories.

Par la commutation (v. ce mot) sont identifiées des classes : « article », « masculin », « nom propre », « passé simple », « indicatif », etc. Ainsi, l'ensemble des mots qui peuvent remplacer *chevaux* dans *J'aime les chevaux* sera l'ensemble des noms communs « pluriels ». Certaines classes ont entre elles une **intersection ;** ainsi, l'ensemble des noms singuliers et l'ensemble des noms masculins se chevauchent, puisqu'un nom comme *pain* est à la fois singulier et masculin. Au contraire, l'ensemble des noms singuliers et celui des noms pluriels n'ont aucune partie commune, et ils sont **complémentaires** l'un de l'autre, puisque tout nom qui n'est pas singulier est pluriel. Les deux chefs abstraits « singulier » et « pluriel » apparaissent comme deux éléments d'un chef supérieur, qu'on appelle la « catégorie » du **nombre.** Cette catégorie reçoit en apparence une justification sur le plan des signifiés, où une différence nette (unité / pluralité) paraît sous-tendre la distinction formelle (au moins dans une partie des emplois).

Il s'en faut que tous les cas soient aussi simples. Des difficultés se rencontrent déjà avec le **genre,** catégorie où le masculin et le féminin ne sont complémentaires que dans l'ensemble des noms et dans celui des adjectifs : on peut distinguer dans l'ensemble des pronoms un « neutre », qui s'oppose parfois au masculin et au féminin *(ceci / celui-ci / celle-ci),* mais parfois seulement à une classe « animé », qui n'est nullement la somme du masculin et du féminin (*quoi / qui*). Voilà donc une catégorie dont l'unité n'existe en français ni sur le plan des formes ni sur le plan du sens, et dont le maintien dans la nomenclature s'appuie seulement sur la tradition gréco-latine.

La catégorie du **mode** (v. ce mot) groupe sept sous-ensembles de formes qui s'excluent effectivement les unes les autres, mais ne sont pas toutes commutables : seuls l'indicatif, le conditionnel et le subjonctif peuvent être substitués l'un à l'autre dans un même contexte (et seulement dans une partie de leurs emplois). Si la catégorie du nombre peut passer pour traduire une « catégorie de pensée » commune à tous les hommes (capables de compter), la catégorie du mode ne recouvre manifestement aucune unité sémantique. Elle est une partition empirique des formes dont l'ensemble constitue la « conjugaison », unité cohérente et bien limitée sur le plan formel. Cette partition a le défaut d'aligner des parties non comparables, en vertu de critères fonctionnels opérant à des niveaux différents ; elle n'est pas pensable.

Une tradition qui remonte au grec donne pour fondamentale la division des mots en **parties du discours,** au nombre de neuf dans les grammaires classiques : *nom, article, adjectif, pronom, verbe, adverbe, préposition, conjonction, interjection.* Certains auteurs distinguent du *verbe* le *participe* (mais non l'*infinitif*), d'autres incluent l'*article* dans les *adjectifs.* La plupart reproduisent ce catalogue par soumission à l'usage, mais n'en ignorent pas les faiblesses, sur lesquelles J. Vendryes, entre autres, a mis l'accent (*le Langage,* p. 163 sq.) : l'*interjection* diffère de tous les autres mots en ce qu'elle ne s'articule pas dans la proposition ; l'*article* a plus de points communs que de différences avec l'*adjectif,* et l'on peut hésiter à classer des mots comme *ce, cette* soit avec l'un, soit avec l'autre ; le *nom,* le *verbe,* l'*adjectif,* l'*adverbe* sont des « mots pleins », au service desquels fonctionnent dans la phrase les « morphèmes » que sont l'*article, la préposition,* la *conjonction.*

Les inconséquences observées dans le classement des « modes » et des « parties du discours » tiennent essentiellement à l'impossibilité de pratiquer pour ces unités linguistiques l'épreuve de commutation qui fait si facilement le départ, pour les noms grecs ou latins par exemple, entre les catégories du genre, du nombre et du cas. Plus exactement, la commutation doit être pratiquée, pour comparer certaines unités données comme parties du discours, à une échelle supérieure au « mot », celle du syntagme ou de la phrase, selon les méthodes transformationnelles. Ainsi, la substitution de l'adverbe *rapidement* à l'adjectif *rapide* est impossible dans :

Sa marche est rapide,

mais on peut pratiquer la commutation à l'échelle de la phrase entière :

Il marche rapidement.

La fonction de la préposition *par* introductrice d'un complément d'agent se révèle dans la substitution à la phrase active :

La pluie fouette les vitres

de la phrase passive :

Les vitres sont fouettées par la pluie.

La même catégorie « agent » est exprimée dans le premier cas par la fonction « sujet », dans le second par la préposition *par.* Sous les variations des structures superficielles, la linguistique transformationnelle découvre la catégorie, invariant des structures profondes.

Ferdinand Brunot affectait d'ignorer les catégories grammaticales : « Aucun reclassement des phénomènes grammaticaux ne saurait échapper aux défauts inhérents à la classification d'Aristote. Les parties du discours ont fait leur temps. C'est une scolastique qui doit à son tour disparaître » (*la Revue universitaire,* n° 29). A quoi Henri Frei objectait qu'un linguiste ne peut pas plus se passer de ces cadres — si imparfaits et trompeurs soient-ils — qu'un sociologue ne pourrait faire fi des catégories appelées « État, Administration, Parlement, Partis, Armée, Droit, Mariage, Église », etc. (*Grammaire des fautes,* 1929). Décrivant le français dans *la Pensée et la langue* (1922), Brunot posait d'ailleurs un certain nombre de termes-titres qui ne désignaient autre chose que des catégories de pensée (*êtres* et *choses, faits, actions, lieu, temps, postériorité,* etc.) ou de langue (*représentation, sujet, personne,* etc.).

A l'opposé de son inventaire chaotique et désabusé se situe le quadrillage analytique de Damourette et Pichon, multipliant avec conviction quatre « catégories » (le *factif,* le *substantif, l'adjectif* et *l'affonctif*) par trois « classes » (les *struments,* les *verbes,* les *noms*) pour obtenir douze « essences logiques », telles que le *factif nominal* (= interjection), le *substantif strumental* (= pronom), l'*affonctif verbal* (= gérondif), etc. (*Des mots à la pensée,* § 46-95).

Ce tableau, dont la perfection même ne peut manquer de susciter des doutes, même ou surtout quand les auteurs nous rappellent qu'il ne vaut que pour le français, offre du moins l'exemple de ce que veut être une classification sans chevauchement, en même temps qu'il montre à quelles initiatives terminologiques une telle refonte conduit fatalement les novateurs.

Sachant que les néologismes multipliés dans toute leur œuvre ont valu à ceux-ci une réputation d'hermétisme, on comprend que d'autres, non moins pénétrants peut-être, se soient tenus, pour ne pas rebuter leurs lecteurs, aux noms des vieilles catégories. Le jour viendra pourtant, imposé par la déontologie de toute science, où une terminologie neuve, mieux appropriée à son objet, fruit d'une méditation individuelle ou d'une délibération collective, remplacera le catalogue antique. Le progrès dans l'analyse des catégories doit déboucher pratiquement sur une réforme de la nomenclature.

Du lexique, les structuralistes se sont longtemps désintéressés, l'organisation en passant pour être totalement déterminée par des facteurs extra-linguistiques. Cependant, outre qu'une influence inverse n'est pas exclue *a priori,* les documents que sont les langues écrites sur les structures mentales et sociales de civilisations mal connues ne sont pas à négliger. Quelles « catégories de pensée » supposent, par exemple, les mots français *père* et *mère ?* L'étude historique et comparative montre qu'ils associent en français des notions que l'indo-européen distinguait nettement : fonction sociale (latin *pater/mater*), rapport de parenté physique (*genitor / genetrix*). L'application de plus en plus systématique des méthodes structuralistes à l'analyse sémantique (B. Pottier, A. J. Greimas) ne peut manquer de conduire à l'identification et à l'inventaire de nouvelles catégories.

PROBLÈME DES UNIVERSAUX DE LANGUE

L'analyse des catégories grammaticales aussi bien que celle des catégories lexicales amènent inévitablement à se poser le problème des *universaux* linguistiques. Ce fut le sujet de la première question posée au VI^e^ Congrès international des linguistes, tenu à Paris en 1948 : « Existe-t-il des catégories qui soient communes à l'universalité des langues humaines ? »

Une réponse affirmative aurait intéressé à plusieurs titres. Les psychologues et les logiciens pouvaient en tirer des conclusions sur l'universalité de certains modes de pensée. Les linguistes, les ethnologues, les sociologues pouvaient en inférer soit une monogenèse des langues, soit plutôt une convergence produite par des besoins semblables. On envisageait d'asseoir une typologie des langues sur une liste des catégories plus ou moins universelles. G. Mounin, qui évoque ce débat dans son étude des *Problèmes théoriques de la traduction* (1963), montre aussi quel réconfort pouvaient en attendre les traducteurs de profession, soupçonnés de trahison permanente en vertu du proverbe « Traduttore, traditore », et du principe structuraliste de plus en plus affirmé que « traduire est impossible ».

Les réponses des congressistes, publiées dans les *Actes,* variaient d'un extrême à l'autre. Au terme de son très long rapport, L. Hjelmslev déclarait qu' « il est impossible de répondre utilement à la question posée ».

L'opposition verbo-nominale, tenue pour fondamentale, avant même Aristote, par les grammairiens de l'Inde ancienne, a fait l'objet de nombreux débats, en particulier dans un numéro grammatical du *Journal de psychologie* (1950), où A. Martinet, examinant des langues très diverses, ne pouvait constater qu'une « tendance » de « la plupart des langues » à distinguer entre les noms et les verbes. Dans une même séance de la Société de linguistique de Paris (15 mars 1958), L. S. Senghor traitait de la tendance des langues négro-africaines à confondre les racines verbales et les racines nominales, tout en marquant par des affixes une distinction des classes qui n'était donc pas infirmée, et A. Rygaloff montrait que le chinois, contrairement à l'opinion traditionnelle qui en fait une langue sans parties du discours, distinguait par la construction des mots-verbes et des mots-noms, entre lesquels la commutation n'est qu'exceptionnellement possible. En 1959, E. A. Nida, traducteur de la Bible, qui avait pu comparer plus de mille langues, déclarait avoir trouvé derrière l'immense désaccord apparent « des similitudes étonnantes » : la plupart des langues décrites jusqu'ici se sont trouvées avoir des mots d'objet *(object words)* et des mots d'événement *(event words),* classes grossièrement équivalentes à celles des noms et des verbes.

Sur d'autres points, des jugements très positifs ont été émis par E. Benveniste : « D'une manière ou d'une autre, une langue distingue toujours des *temps ;* [...] toujours, la ligne de partage est une référence au *présent* » (*Journal de psychologie,* 1958) ; « Toutes les langues possèdent des *pronoms* » (1956) ; « Jamais ne manquent les *pronoms personnels* » (1958).

On parle peu d' « universaux de syntaxe », mais une étude du même auteur sur la proposition relative (*Bulletin de la Société de linguistique,* 1957-1958) conclut à une unité de fonction dans des systèmes aussi différents que ceux de la langue ewe (Togo), du tunica (Louisiane), du chipewyan (Canada), du sumérien, de l'arabe, de l'indo-européen : « La phrase relative, de quelque manière qu'elle soit rattachée à l'antécédent (par un pronom, une particule, etc.), se comporte comme un *adjectif syntaxique* déterminatif. » Visiblement, l'éminent comparatiste rejoint là la « structure profonde » que la linguistique transformationnelle distingue de la structure superficielle, et dont Nicolas Ruwet écrit, dans son *Introduction à la*

grammaire générative (1967) : « Il semble que la plus grande partie — peut-être même la totalité — de la structure profonde soit universelle » (p. 357).

Si la syntaxe peut paraître nous éloigner des « catégories » présidant de haut à l'expression de notre vision du monde, on s'en rapproche avec les « universaux sémantiques », dont l'existence, pendant longtemps, n'a fait aucun doute, parce que leur universalité paraissait s'appuyer sur celle du contenu objectif et n'admettre de variations qu'en fonction des facteurs géographiques, historiques et culturels : tous les peuples connaissent le « chien », l' « arbre », l' « eau ». Les théoriciens du style, depuis Ch. Bally, comparant les synonymes tels que *eau, eaux, onde, flot(s), flotte,* ont fait le départ entre les « connotations », très diverses, propres à chaque langue, et la « dénotation » universelle (liquide de formule H_2O). Mais la jeune sémantique structurale peut remettre en question l'universalité des dénotations mêmes.

La connaissance des universaux de grammaire serait la plus révélatrice sur la conformation de l'esprit humain. Le développement des communications, l'accroissement constant des échanges culturels, le perfectionnement des « machines à traduire » ont rendu plus souhaitable que jamais un inventaire précis et juste des catégories universelles ; c'est probablement par l'étude des mécanismes de transformation que les linguistes avanceront maintenant dans cette voie.

catégorique [kategɔrik] adj. (lat. *categoricus,* du gr. *katêgorikos,* affirmatif ; 1495, J. de Vignay ; sens 2, 1532, Rabelais). **1.** Dans la philosophie traditionnelle issue d'Aristote, se dit d'une proposition où l'assertion ne comporte ni condition ni alternative : *Le jugement catégorique s'oppose au jugement hypothétique et au jugement disjonctif.* || Dans la philosophie de Kant, se dit d'un commandement de la loi morale qui n'est pas soumis à une condition : *L'impératif catégorique s'oppose aux impératifs hypothétiques.* || **2.** Se dit d'une affirmation, d'un propos qui ne laisse aucune possibilité de doute, de discussion : *Réponse catégorique.* || **3.** *Par extens.* Se dit d'une manière nette et sans réplique d'exprimer un avis, une opinion : *J'avais exprimé avec trop de violence mon dégoût pour ce genre de mœurs, je les avais condamnées d'une façon trop catégorique* (Proust). [Jenny] *parut rassembler quelques souvenirs, et sur un ton catégorique : « Il ne me plaisait pas »* (Martin du Gard). || **4.** Se dit de quelqu'un qui a une opinion, une volonté bien arrêtées, et qui les affirme avec force : *Je suis catégorique : il n'y avait personne dans la pièce.*

• SYN. : **2** *absolu, explicite, formel ;* **3** *autoritaire, cassant, coupant, décisif, franc, péremptoire, tranchant ;* **4** *affirmatif.* — CONTR. : **2** *ambigu, évasif ;* **3** *conciliant, déférent, équivoque, indécis, onctueux.*

catégoriquement [kategɔrikmɑ̃] adv. (de *catégorique ;* XVI^e s.). D'une manière claire et nette, qui ne laisse subsister aucun doute : *Parler, s'expliquer, répondre catégoriquement. Je lui ai dit non, catégoriquement* (Proust).

• SYN. : *carrément, énergiquement, formellement, franchement, nettement.* — CONTR. : *évasivement.*

catégorisation [kategɔrizasjɔ̃] n. f. (de *catégoriser,* 1867, Larousse). Classement par catégories : *Se livrer à une catégorisation sommaire.*

catégoriser [kategɔrize] v. tr. et intr. (de *catégorie,* 1845, Bescherelle). Classer par catégories.

caténaire [katenɛr] adj. et n. f. (lat. *catenarius,* de *catena,* chaîne ; 1842, Acad., au sens de « débris de tige fossile » ; sens actuel, fin du XIX^e s.). Dans les chemins de fer, se dit du système de suspension qui maintient à une distance rigoureusement constante du sol le câble conducteur servant à l'alimentation des locomotives en énergie électrique.

catgut [katgyt] n. m. (mot angl. signif. « boyau de chat » ; 1877, Littré). Lien fait de fibres préparées à partir de boyaux de mouton ou de chat, employé en chirurgie pour les sutures et les ligatures, parce qu'il se résorbe facilement après cicatrisation.

cathare [katar] n. et adj. (gr. *katharos,* pur ; XIII^e s.). Membre d'une secte religieuse qui existait sous diverses formes en Europe aux XI^e-XIII^e s., notamment dans le sud-ouest de la France, où ses fidèles reçurent aussi le nom d'ALBIGEOIS.

◆ adj. Qui est relatif à cette secte : *Les dogmes cathares.*

catharisme [katarism] n. m. (de *cathare ;* fin du XIX^e s.). Doctrine des cathares.

catharsis [katarsis] n. f. (gr. *katharsis,* purification, purgation ; XX^e s.). **1.** Selon Aristote, effet de « purification » que produit sur les spectateurs la représentation dramatique, en permettant aux passions de s'épancher sur des objets fictifs. || **2.** Thérapeutique psychanalytique qui consiste à rappeler à la conscience un souvenir, une idée dont le refoulement est cause de troubles mentaux, de façon à en débarrasser le sujet.

1. cathartique [katartik] adj. et n. m. (gr. *kathartikos,* qui purge ; 1690, Furetière). Se dit des purgatifs intermédiaires entre les laxatifs et les drastiques.

2. cathartique [katartik] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XX^e s.). **1.** Relatif à la catharsis en général : *Apollon est le dieu des rites cathartiques.* || **2.** Relatif à la catharsis psychanalytique : *La méthode cathartique.*

• SYN. : **1** *purificatoire.*

cathédral, e, aux [katedral, -o] adj. (lat. médiév. *cathedralis,* de *cathedra,* siège, d'où, en lat. ecclés., « chaire épiscopale » ; 1180, *Itinéraires à Jérusalem*). Qui a rapport au siège de l'autorité épiscopale : *Fonctions cathédrales. Ce que nous disons de l'église cathédrale de Paris, il faut le dire de toutes les églises de la chrétienté au Moyen Âge. Tout se tient dans cet art venu de lui-même, logique et bien proportionné* (Hugo).

◆ adj. et n. m. *Chanoine cathédral,* ou *cathédral,* n. m., celui qui siège au chapitre d'une église cathédrale.

cathédrale [katedral] n. f. (de *église cathédrale ;* 1666, *Journ. des savants*). **1.** Église épiscopale d'un diocèse : *J'allai voir la cathédrale, vaisseau gothique à flèche élevée* (Chateaubriand). || **2.** *Reliure à la cathédrale,* reliure romantique de style néo-gothique, dont les plats sont abondamment ornés d'éléments gothiques.

◆ adj. invar. *Verre cathédrale,* verre translucide à surface inégale.

cathèdre [katɛdr] n. f. (lat. *cathedra,* siège ; XVI^e s.). Chaise gothique à dossier élevé : *Le docteur Pasquier bondit hors de sa cathèdre* (Duhamel). *Manuel, affalé dans une cathèdre dans la cellule du supérieur d'un couvent...* (Malraux).

catherinette [katrinɛt] n. f. (de *Catherine ;* fin du XIX^e s.). Jeune fille, et plus spécialement ouvrière de la mode, qui coiffe sainte Catherine, c'est-à-dire qui est encore célibataire l'année de ses vingt-cinq ans : *Elle était noiraude, osseuse, la bouche plate, parée d'une insolence de catherinette travestie* (Colette).

cathéter [katetɛr] n. m. (lat. médic. *catheter,* du gr. *kathetêr,* sonde ; 1538, J. Canappe). Sonde utilisée en chirurgie. || *Spécialem.* Tige rigide ou semi-rigide, creuse ou pleine, servant à dilater un orifice ou un canal, notamment l'urètre.

cathétérisme [kateterism] n. m. (lat. médic. *catheterismus,* du gr. *kathetêrismos* [v. CATHÉTER] ; 1658, Thévenin). En médecine, introduction d'une sonde ou d'une bougie dans un conduit naturel, à des fins exploratoires ou thérapeutiques.

cathétomètre [katetɔmɛtr] n. m. (du gr. *kathetos,* vertical, et *metron,* mesure ; 1856, Lachâtre). Instrument de physique servant à mesurer la distance verticale de deux points.

cathode [katɔd] n. f. (du préf. *cata-,* en bas, et du gr. *hodos,* chemin, sur le modèle de *électrode ;* 1838, Acad.). Électrode de sortie du courant dans un électrolyseur, ou électrode qui est la source primaire d'électrons à l'intérieur d'un tube électronique.

• CONTR. : *anode.*

cathodique [katɔdik] adj. (de *cathode ;* 1898, Larousse). Relatif à une cathode, ou qui en émane. || *Rayons cathodiques,* faisceau d'électrons qui émanent de la cathode d'un tube à vide et sont accélérés par un champ électrique.

catholicisant, e [katɔlisizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *catholiciser ;* 1922, Larousse). Proche du catholicisme.

catholiciser [katɔlisize] v. tr. (de *catholique ;* fin du XVIe s.). Convertir au catholicisme ; rendre catholique.

catholicisme [katɔlisism] n. m. (de *catholique ;* 1598, Marnix de Sainte-Aldegonde). **1.** Religion des chrétiens qui reconnaissent l'autorité du pape en matière de dogme et de morale. || **2.** Manière de comprendre et de suivre les préceptes de la religion catholique : *Un catholicisme austère, sincère.*

catholicité [katɔlisite] n. f. (de *catholique ;* 1578, d'Aubigné). **1.** Caractère catholique, conformité à la doctrine de l'Église catholique : *Les Églises occidentales subissant plus ou moins l'influence de l'esprit romain, marchaient rapidement vers une catholicité orthodoxe* (Renan). || **2.** Ensemble des catholiques, des peuples catholiques : *Il faut que l'université catholique* [...] *rayonne sur la catholicité tout entière* (France).

catholicon [katɔlikɔ̃] n. m. (gr. *katholikon,* adj. neutre, universel ; 1530, J. Gœurot). *Class.* Électuaire de rhubarbe et de séné, considéré autrefois comme une panacée : *Clystère détersif composé avec catholicon double* (Molière).

catholique [katɔlik] adj. (lat. ecclés. *catholicus,* du gr. *katholikos,* universel ; XIIIe s., Godefroy, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1863, Littré ; sens II, 1, 1635, Huguet ; sens II, 2, 1690, Furetière).

I. 1. Titre que se donne l'Église romaine : *L'Église catholique, apostolique et romaine.* || **2.** Qui a rapport, qui appartient à l'Église romaine : *La religion, la foi catholique. Vous voyez donc que je ne trouve de solution à l'avenir que dans le christianisme catholique ; la religion du Verbe est la manifestation de la vérité, comme la création est la visibilité de Dieu* (Chateaubriand). || *Le Roi, la Reine catholique, Sa Majesté Catholique,* titres donnés autrefois aux souverains d'Espagne. || **3.** *Fig.* et *fam.* Dans des expressions ou des phrases négatives, se dit d'une chose qui n'est pas conforme à la morale ou à la règle, d'une personne à laquelle on ne peut se fier : *Il n'a pas l'air très catholique.*

II. 1. Qui est universellement répandu (rare) : *Le philosophe doit se regarder comme un être vraiment catholique, en communion avec tout ce qui est en haut et tout ce qui est en bas* (Baudelaire). || **2.** *Gnomon catholique,* cadran solaire qui indique les heures à une latitude quelconque.

◆ adj. et n. Qui professe la religion catholique : *Un bon catholique. Être catholique. Se faire catholique.*

◆ n. m. *Le catholique d'Arménie,* le primat des Églises d'Asie.

catholiquement [katɔlikmɑ̃] adv. (de *catholique ;* XIVe s., Ph. de Maizières). Conformément à la doctrine catholique : *Vivre catholiquement. Il a écrit très catholiquement.*

cati [kati] n. m. (part. passé de *catir ;* 1694, La Bruyère). Apprêt qui rend les étoffes plus fermes et plus lustrées.

catilinaire [katilinɛr] n. f. (du nom des quatre harangues écrites par Cicéron contre *Catilina ;* début du XIXe s.). Discours violent, satire virulente contre quelqu'un.

● SYN. : *diatribe, philippique, réquisitoire.*

catillac [katijak] ou **catillard** [katijar] n. m. (origine inconnue ; 1771, Trévoux). Grosse poire d'hiver qu'on mange cuite.

catimini (en) [ɑ̃katimini] loc. adv. (croisement de *catimini,* menstrues [XIVe s., du gr. *katamênia*], et du picard *catimini,* chat [de *cate,* chatte, et *mini,* autre forme de *mine*] ; fin du XIVe s.). *Fam.* En cachette, secrètement : *Les prêtres cachés qui faisaient communier les mourants en catimini* (Barbey d'Aurevilly).

◆ **catimini** n. m. *Fam.* Comportement de quelqu'un qui cherche à passer inaperçu, agit en sous-main, aime le secret : *Le reploiement, le chuchotement, la retraite, bref le catimini dans toute sa perfection* (Duhamel).

catin [katɛ̃] n. f. (dimin. de *Catherine ;* 1530, Marot [var. *catau* au XVIIe s.]). *Fam.* Femme ou fille de mauvaises mœurs : *Les tables d'hôte, dont le jeu fait les délices, | S'emplissent de catins et d'escrocs, leurs complices* (Baudelaire). *Ainsi fait l'amoureux qui se désole et méjuge l'amour, d'après celui d'une catin* (Gide).

cation [katjɔ̃] n. m. (de *cat[hode]* et *ion ;* 1838, Acad., écrit *cassion, cathion ; cation,* 1866, Larousse). **1.** Ion positif, qui se porte à la cathode dans l'électrolyse d'une solution. || **2.** Atome ou groupement d'atomes qui, ayant perdu des électrons, manifeste une charge électrique positive.

● CONTR. : **1** *anion.*

catir [katir] v. tr. (lat. pop. **coactire,* de *coactus,* part. passé passif de *cogere,* presser ; XIIe s., au sens de « cacher » [encore au XVe s.] ; au sens de « frapper », XIIIe s. ; sens 1, 1606, Nicot ; sens 2, 1751, *Encyclopédie*). **1.** Donner de la fermeté et du lustre à une étoffe en la pressant : *Catir du drap à chaud, à froid.* || **2.** Appliquer l'or sur les filets d'une pièce à dorer.

● CONTR. : **1** *décatir.*

catissage [katisaʒ] n. m. (de *catir ;* 1842, Acad.). Action de catir les étoffes.

catisseur, euse [katisœr, -øz] n. (de *catir ;* 1723, Savary des Bruslons). Celui, celle qui catit les étoffes.

catleya n. m. V. CATTLEYA.

catoblépas [katɔblepas] n. m. (lat. *catoblepas,* du gr. *katôblepon,* antilope d'Afrique à grosse tête inclinée ; milieu du XVIe s.). Animal fantastique : *Le catoblépas, buffle noir avec une tête de porc, rattachée à ses épaules par un cou mince* (Flaubert). *Et les conversations ! Je les écoute malgré moi, fasciné comme saint Antoine devant le catoblépas et disant : « Sa stupidité m'attire »* (Gide). *Il me montra aussi les portraits des principaux animaux métaphysiques : le catoblépas, qui se mange les pieds ; le catoboryx, qui s'exprime par borborygmes* (Beauvoir).

catogan [katɔgɑ̃] ou **cadogan** [kadɔgɑ̃] n. m. (de *Cadogan,* n. du général anglais [1675-1726] qui mit cette coiffure à la mode ; 1768, Proschwitz). Nœud ou ruban retenant les cheveux derrière la tête (mode répandue chez les hommes au XVIIIe s. et reprise par les femmes au XXe s.) : *Un domestique à face blême, avec une petite queue de cheveux nouée d'un catogan derrière la tête, comme un sacristain de Goya ou un tabellion du répertoire* (Proust).

catonien, enne [katɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *catonianus,* de Caton ; milieu du XVIe s.). Digne de Caton l'Ancien : *Je n'ai point à me reprocher d'avoir octroyé à personne ces conseils catoniens qui appauvrissent celui qui les reçoit et non celui qui les donne* (Chateaubriand).

catoptrique [katɔptrik] adj. (gr. *katoptrikos,* de *katoptron,* miroir ; 1690, Furetière). Relatif à la réflexion de la lumière.

◆ n. f. Partie de l'optique qui étudie les phénomènes de réflexion de la lumière.

cattleya ou **catleya** [katlɛja] n. m. (mot lat. formé en angl. sur le nom de *W. Cattley,* botaniste ; milieu du XIXe s.). Orchidée de l'Amérique tropicale et du Mexique, cultivée en serre pour ses très belles fleurs : *Elle trouvait à tous ses bibelots chinois des formes « amusantes », et aussi aux orchidées, aux catleyas surtout, qui étaient, avec les chrysanthèmes, ses fleurs préférées* (Proust).

cauchemar [koʃmar] n. m. (comp. de l'impér. du franco-picard *caucher,* fouler, presser [lat. *calcare*], et du moyen néerl. *mare,* fantôme nocturne ; 1564, J. Thierry ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Rêve pénible, avec sensation

d'oppression, d'étouffement : *Dans mon enfance, j'étais sujet à de fréquents cauchemars, qui me laissaient terrorisé ; je me réveillais en criant ou dans les larmes et je craignais de me rendormir* (Gide). *Voyez comme le cauchemar compose en un drame tout-puissant quelque diversité de sensations indépendantes qui nous travaille sous le sommeil* (Valéry). || **2.** *Par extens.* Idée ou objet effrayant qui se présente à l'esprit de façon obsessionnelle : *C'est qu'hélas ! le hideux cauchemar qui me hante | N'a pas de trêve et va furieux, fou, jaloux* (Verlaine). || **3.** *Fig.* et *fam.* Chose ou personne très ennuyeuse, très importune : *Cet individu est mon cauchemar.*

● SYN. : **2** *hantise, obsession, tourment.*

cauchemarder [koʃmarde] v. intr. (de *cauchemar ;* milieu du XIXe s.). *Fam.* Faire des cauchemars.

cauchemardesque [koʃmardɛsk] ou **cauchemardeux, euse** [koʃmardø, -øz] adj. (de *cauchemar ;* début du XXe s.). *Fam.* Qui produit l'impression d'un cauchemar.

● SYN. : *hallucinant, terrifiant.*

● REM. On a dit aussi CAUCHEMARESQUE (Goncourt, 1889) : *Devant ce cauchemaresque rappel à la réalité* [...], *elle se mettait à chercher de nouveau* (Goncourt).

caudal, e, aux [kodal, -o] adj. (du lat. *cauda,* queue ; fin du XVIIIe s.). Qui appartient à la queue : *Appendice caudal. Plumes caudales.*

◆ **caudale** adj. et n. f. *Nageoire caudale,* ou *caudale,* n. f., nageoire terminant le corps des poissons.

caudataire [kodatɛr] n. m. et adj. (lat. ecclés. *caudatarius,* du lat. *cauda,* queue ; 1542, Rabelais ; sens 2, XIXe s., Sainte-Beuve). **1.** Celui qui, dans les cérémonies, porte la traîne du pape, d'un prélat ou d'un roi : *Gentilhomme caudataire.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne obséquieuse, qui flatte et sert bassement ceux dont elle espère quelque faveur : *La petite coterie caudataire de ce poète* [...] a jugé que le moment était opportun pour utiliser cette indomptable manie au profit des buts suivants... (Baudelaire).

● SYN. : **2** *adulateur, flagorneur, flatteur.*

caudebec [kodbɛk] n. m. (de *Caudebec,* n. d'une ville de Normandie ; fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). *Class.* Chapeau de feutre : *L'un fait un inventaire de ce qu'il a perdu : son étui, sa tasse* [...], *son caudebec* (Sévigné).

caudillo [kodijo] n. m. (mot esp. signif. « capitaine » ; XXe s.). Au XIXe s., en Espagne, chef militaire arrivé au pouvoir à la suite d'un pronunciamiento. (Terme repris pour désigner le général Franco.)

caudrette [kodrɛt] n. f. (mot picard, dimin. de *caudière,* forme picarde de *chaudière ;* 1769, Duhamel du Monceau). Filet en forme de poche, monté sur un cerceau, qui sert à pêcher les crabes, les homards, les langoustes.

● SYN. : *balance.*

caule [kol] n. f. (lat. *caulis,* tige des plantes ; v. 1560, Paré). En botanique, tige avec ses ébauches foliaires.

caulescent, e [kolɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant du lat. *caulis,* tige ; 1791, *Encycl. méthodique*). Se dit d'une plante qui est pourvue d'une tige apparente.

caulicole [kolikɔl] adj. (du lat. *caulis,* tige, et du suff. *-cole ;* 1863, Littré). Qui vit sur les tiges des plantes.

caulicoles [kolikɔl] n. f. pl. (ital. *caulicola,* du lat. *cauliculus,* dimin. de *caulis,* tige ; 1694, Th. Corneille). En architecture, tiges qui sortent d'entre les feuilles d'acanthe et s'enroulent en volutes sous l'abaque du chapiteau corinthien.

cauri [kori] ou **cauris** [koris] n. m. (mot tamoul signif. « coquillage » ; 1615, Pyrard). Coquillage du groupe des porcelaines, qui a servi longtemps de monnaie à diverses populations primitives, notamment en Afrique orientale, au Tchad et en Asie.

causal, e [kozal] adj. (lat. *causalis ;* 1565, Meigret). Qui concerne la cause, qui lui appartient, la constitue ou la désigne. || *Spécialem.* En grammaire, se dit des conjonctions ou des locutions qui annoncent la raison de ce qui est énoncé : *Toutes les fois que nous trouvons dans le discours ces particules, « parce que », « car », « puisque », et les autres qu'on nomme causales, c'est la marque indubitable du raisonnement* (Bossuet).

◆ **causale** adj. et n. f. *Proposition causale,* ou *causale,* n. f., en grammaire, proposition qui exprime la raison de ce qui est énoncé dans la proposition dont elle dépend. (V. art. spécial : CAUSE [*l'Expression de la*].)

causalgie [kozalʒi] n. f. (du gr. *kausis,* brûlure, et *algos,* douleur ; XXe s.). Douleur donnant l'impression d'une brûlure.

causalisme [kozalism] n. m. (de *causal ;* XXe s.). Théorie philosophique fondée sur la causalité.

causalité [kozalite] n. f. (dér. savant du lat. *causalis,* de *causa,* cause ; 1488, *Mer des histoires*). **1.** Rapport qui unit la cause à l'effet. || *Principe* ou *loi de causalité,* un des principes fondamentaux de la pensée, en vertu duquel tout phénomène a une cause. || **2.** L'une des trois catégories kantiennes fondées sur la relation.

1. causant, e [kozɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *causer* 1 ; XVIIe s.). Qui agit comme cause : *Toutes choses étant causées et causantes* (Pascal).

2. causant, e [kozɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *causer* 2 ; 1676, Mme de Sévigné). Qui parle volontiers, qui aime s'entretenir avec quelqu'un : *Une vie si vivante, que sa fréquentation avait je ne sais quoi de capiteux pour les autres, et les faisait parlants, causants, spirituels* (Goncourt).

● SYN. : **1** *bavard, causeur, communicatif, disert, loquace, volubile.* — CONTR. : **1** *muet, silencieux, taciturne.*

causatif, ive [kozatif, -iv] adj. (lat. *causativus ;* XVe-XVIe s., Godefroy). **1.** En grammaire, se dit d'un terme qui annonce ou indique la cause de ce qui est énoncé : *« Car », « parce que », « puisque » sont des conjonctions causatives.* || **2.** Se dit d'une forme verbale ou d'une construction verbale marquant que le sujet fait faire l'action : *En français, le causatif s'exprime par le verbe « faire » suivi de l'infinitif du verbe : « Il fit construire un pont. »*

● SYN. : **1** *causal ;* **2** *factitif.*

cause [koz] n. f. (lat. *causa,* aux deux sens de « cause » et de « procès » ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens II, 1 ; sens I, 1, v. 1361, Oresme ; sens I, 2-3, 1552, Rabelais ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1549, R. Estienne).

I. 1. Dans la langue philosophique, ce par quoi une chose est ou arrive ; origine, principe : *Il y a, selon Aristote, quatre causes : la cause efficiente, la cause matérielle, la cause formelle, la cause finale. Merlin guettait la vie et l'éternelle cause | Qui fait mourir et puis renaître l'univers* (Apollinaire). || *Cause première,* celle au-delà de laquelle on n'en peut concevoir d'autre : *La science positive ne poursuit ni les causes premières ni la fin des choses* (Berthelot). || *Causes secondes,* celles qui ont reçu d'une autre cause la faculté de produire certains effets. || *Cause efficace,* cause qui produit un effet sans rien perdre d'elle-même et de sa possibilité d'agir ultérieurement : *Dans la pensée de Malebranche, Dieu est la cause efficace de tout ce qui existe.* || *Cause occasionnelle,* cause qui ne produit pas directement un fait, mais à l'occasion de laquelle ce fait se produit. || *La cause souveraine, suprême, universelle,* Dieu. || **2.** Dans le langage courant, être ou fait qui produit ou occasionne quelque chose : *La révolution de 1848 ne fut pas un effet sans cause* [...] *ce fut un effet complètement disproportionné avec sa cause apparente* (Renan). *Nous n'avons aucune puissance sur les passions tant que nous n'en connaissons pas les vraies causes* (Alain). || *Être cause de, être la cause de,* être l'auteur de ou la raison de ; causer, occasionner : *Leur inquiète ardeur est cause de la violence de leur course* (Gide). || *Être cause que,* être responsable de ce que : *En voilà un qui vous fera chasser d'ici, qui vous donnera mauvaise réputation, qui sera cause que mon fils battra sa femme quelque jour* (Sand). || **3.** Ce pourquoi on fait quelque

chose ; motif, mobile d'un acte : *Suis-je pour la chasser sans cause légitime ?* (Molière). *On ne connaît pas la cause de son départ.* || *Et pour cause,* se dit lorsqu'on ne veut pas préciser des motifs trop évidents, ou lorsqu'on veut les taire : *Il n'ose rien dire, et pour cause.* || **4.** *Cause d'une obligation, d'une convention,* en termes de jurisprudence, but en vue duquel une personne s'engage envers une autre : *Le Code civil déclare nulle une obligation sans cause, ou bien une obligation dont la cause est illicite ou immorale.*

II. 1. Affaire pour laquelle quelqu'un paraît en justice : *Je choisirais une ou deux causes intéressantes pour les plaider et me bien poser au Palais* (Maupassant). *Gagner sa cause. Perdre sa cause.* || *Instruire une cause,* la mettre en état d'être jugée. || *La cause est entendue,* les débats sont clos ; *par extens.,* se dit pour signifier qu'on sait à quoi s'en tenir sur quelque chose. || *Plaider la cause de quelqu'un,* parler en sa faveur, dans un procès ; *par extens.,* prendre sa défense dans des circonstances quelconques. || *Avoir, obtenir gain de cause,* l'emporter, obtenir l'avantage dans un procès ; *par extens.,* avoir l'avantage dans une discussion ; avoir, obtenir ce qu'on demandait. || *Donner gain de cause à quelqu'un,* lui donner raison, ou lui accorder ce qu'il demande. || *Être en cause,* être partie dans un procès ; *par extens.,* être l'objet d'un débat. || *Mettre en cause,* accuser, citer dans un procès une personne qui doit se défendre ou témoigner ; *par extens.,* incriminer, mettre en question quelque chose, exiger de quelqu'un une justification : *Je me réjouis de cette dispute honorable où tout me flatte : le mérite de mon adversaire* [...] *la grandeur des intérêts qui sont mis en cause* (France). || *Être hors de cause,* ne pas être exposé à des soupçons. || *Mettre quelqu'un hors de cause,* déclarer qu'il ne doit pas être partie dans un procès ; *par extens.,* le dégager de tout soupçon. || *En connaissance de cause,* en connaissant bien la situation, les faits. || *En désespoir de cause,* en dernier recours, tout autre moyen étant impossible. || *En tout état de cause,* quel que soit l'état de l'affaire, de toute manière. || **2.** Ensemble d'intérêts, d'idées, de principes que l'on se propose de défendre, de faire triompher : *Embrasser la cause de l'humanité. Si Tcheng-Daï se tuait en l'honneur d'une cause, à l'asiatique, il donnerait à cette cause une force contre laquelle il serait difficile de lutter* (Malraux). || *La bonne cause,* celle que l'on soutient soi-même (s'emploie parfois avec une nuance ironique) ; *Spécialem.* et *vx,* celle de l'Église, ou celle de la monarchie. || *Prendre fait et cause pour quelqu'un,* prendre son parti, le soutenir sans réserve. || *Faire cause commune avec quelqu'un,* unir ses intérêts aux siens.

● SYN. : **I, 2** *origine, source ;* **3** *but, considération, intention, prétexte, raison.*|| **II, 1** *affaire, cas, procès ;* **2** *parti.* — CONTR. : **I, 2** *conséquence, contrecoup, effet, répercussion, résultat, suite.*

● REM. *Cause,* employé comme attribut sans aucun déterminatif, est invariable : *Les affaires qui me sont survenues sont cause que je n'ai pu aller vous voir* (Acad.).

◆ **Pour cause de** loc. prép. En raison de : *Fermé pour cause de décès. Il vivait, disait-on, séparé de sa femme, pour cause de faiblesse physique* (Maupassant).

◆ **À cause de** loc. prép. **1.** En raison de ; en conséquence de : *À cause de mes prisons, je ne me suis pas posé sur un piédestal héroïque* (Nerval). || **2.** En considération de ; pour l'amour de : *Elle a fait tous ces sacrifices à cause de son fils.*

◆ **À cause que** loc. conj. *Class.* Parce que ; du fait que : *Ils ne découvrent pas la lumière à cause qu'ils détournent les yeux* (Bossuet).

◆ **causes** n. f. pl. En termes de procédure, preuves, généralement énoncées par écrit : *Causes et moyens d'appel.* || *À ces causes,* en considération de ce qui vient d'être exposé.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'EXPRESSION DE LA CAUSE

La notion de **cause** est riche, les expressions lexicales en sont nombreuses. Dans le monde physique, un phénomène qui en précède toujours un autre passe vite pour le *provoquer,* en être la *cause,* la *source,* l'*occasion ;* les superstitions admettent des causes surnaturelles *(vertus).* Dans tous ces cas, la cause est « efficiente » (lat. *efficere,* produire) ; elle est si étroitement liée dans l'esprit à sa *suite,* sa *conséquence* (lat. *consequi,* faire suite) que l'esprit inverse facilement le rapport des phénomènes :

> *Il sourit parce qu'il est content.*
> *Il est content parce qu'il sourit.*

Dans le monde mental, une croyance a un *fondement ;* un sentiment se manifeste, une passion s'éveille au *sujet* d'une personne ou d'une chose qui en devient l'*objet ;* les actes sont justifiés par des *raisons* (qui sont vraies) ou par des *prétextes* (mensongers) ; l'*agent,* s'il produit l'acte, est *poussé* par un *motif* (conscient et avouable) ou par un *mobile* (inavoué) ; la cause se confond alors avec le « but » : le *pourquoi* des actes est souvent une « cause finale ».

NOMS OU PRONOMS COMPLÉMENTS DE CAUSE

Trois prépositions héritées expriment normalement la cause :

—**par :** *Elle a tué* ***par jalousie ;***

—**pour :** *Il est condamné* ***pour homicide involontaire ;***

—**de :** *Elle a rougi* ***de honte.***

Des locutions ont été créées sur des noms de sens causal :

> *Mon oncle l'aimait* ***à cause de*** *sa difformité rare* (Hugo).
> ***En raison du*** *mauvais temps, le match est remis.*
> ***Par suite du*** *mauvais temps, le match est remis.*
> ***En vertu de*** *sa grande capacité, ce réfrigérateur convient aux familles nombreuses.*
> *Je fis fort peu de progrès,* ***grâce aux*** *lenteurs d'une détestable méthode* (Stendhal).
> *Il est réformé* ***rapport à*** *sa myopie* (pop.).
> *Il est mort* ***faute de*** *soins.*

Des participes (verbes de proposition), antéposés à leur sujet et devenus (obligatoirement ou facultativement) invariables, fonctionnent comme de véritables prépositions :

> *Mon temps,* ***vu*** *l'étroitesse de ma bourse, est calculé* (Flaubert).
> ***Etant donné(es)*** *les circonstances, le match est remis.*
> *Il a été dispensé* ***eu égard à*** *son âge.*

ADVERBES

Le latin interrogeait par *cur,* disparu, *quare,* devenu *car* (v. plus loin, HISTORIQUE), et *quid, qui,* confondus en *que,* qui s'est conservé jusqu'au XVII^e s. :

> ***Que*** *tardez-vous, Seigneur, à la répudier ?* (Racine),

et qui apparaît encore dans la locution *que ne,* en langue littéraire :

> *Si tu souffrais,* ***que n'****ouvrais-tu ton âme ?* (Musset).

Que, trop polyvalent, a cédé devant *pourquoi :*

> ***Pourquoi*** *la mer est-elle salée ?*

Ce mot semble avoir été très anciennement conçu comme une unité. Attesté dès le XI^e s., il apparaît substantivé au XII^e (*le porcoi*= la cause) ; l'orthographe en fit longtemps un ou deux mots, sans règle reconnue. Aujourd'hui, l'origine pronominale est rappelée (facultativement) dans l'écriture :

— après l'antécédent *ce :*

> *Le bien du peuple est ce* ***pour quoi*** *(ou* ***pourquoi****) nous luttons ;*

— devant un verbe dont *quoi* est l'objet :

> *« Reste ici. —* ***Pour quoi*** *(ou* ***pourquoi****) faire ? »*

— quand on veut signaler une valeur de *but* (que *pourquoi* a toujours possédée concurremment avec la valeur causale) :

> ***Pour quoi*** *les impôts ?* (notice d'information sur les dépenses budgétaires distribuée en 1968).

Pourquoi a éliminé deux concurrents anciens : *parquoi* et *de quoi,* déjà insolites au XVII^e s.

Deux autres adverbes semblablement formés, mais non interrogatifs, *partant* et *pourtant,* sont devenus conjonctions de coordination, le second glissant d'ailleurs, par emploi fréquent dans les phrases négatives, à la valeur d'opposition (= cependant).

COMPLÉMENTS À RELATION IMPLICITE

La relation de cause est souvent si évidente qu'on la suggère sans l'exprimer ; il suffit pour cela :

— d'une **épithète détachée** (adjectif ou participe) :

> *Mes pneus,* ***usés,*** *crissent dans les tournants ;*

— d'un **nom en apposition :**

> ***Fils de banquier,*** *il avait toujours ignoré les soucis d'argent.*
> ***Prudence ou timidité,*** *il n'a rien dit.*

VERBES À L'INFINITIF OU AU GÉRONDIF

L'infinitif, pour exprimer la cause, a reçu les mêmes prépositions que le nom. Le français moderne a conservé surtout*pour :*

> *On m'a révoqué* ***pour avoir dit*** *tout haut ce que je pensais* (Zola).

Par la force des choses,*pour* indique généralement la cause avec l'infinitif passé, mais le but (cause finale) avec l'infinitif présent, qui marque le plus souvent une action « ultérieure ». Mais la valeur causale n'est pas incompatible avec un infinitif de sens « simultané » ; cet emploi, fréquent dans le français classique :

> ***Pour dormir*** *dans la rue, on n'offense personne* (Racine),

se rencontre encore dans la langue littéraire :

> *Je recevais maintenant des remontrances* ***pour être*** *mal peigné* (Loti).

D'autres prépositions ou locutions peuvent exprimer la cause :

> ***A réclamer*** *toujours, il se fait détester.*
> ***D'avoir attendu,*** *la foule écouta mieux* (Rodenbach).
> ***A force de réclamer,*** *il se fait détester.*
> ***Rien que de voir*** *les hors-d'œuvre, je n'ai plus faim.*
> ***Faute de ranger*** *ses affaires, il perd tout.*

L'emploi de *par,* normal au Moyen Âge, est rare depuis le XVII^e s. :

> *Je ne voulais pas vous donner occasion de vous fatiguer****par trop écrire*** (J.-J. Rousseau).

COORDINATION

Deux propositions en asyndète peuvent être unies par un rapport implicite de cause, souvent suggéré par des procédés marginaux :

— **ponctuation** (deux-points ou parenthèses) :

> *Jean est livide : il a mal au cœur ;*

— emploi de **temps « relatifs » :**

> *Ses souliers sont blancs de poussière, il* ***est venu*** *à pied.*
> *Paul partit tôt, il* ***avait*** *sommeil ;*

— différences de **modalités :**

> ***Sortons,*** *il* ***fait beau ;***

— notation d'un **degré,** d'une **proportion :**

> *On n'apercevait pas le plancher,* ***tant*** *les danseurs étaient nombreux* (Troyat).
> ***Moins*** *je fume,* ***mieux*** *je me sens.*

Mais la langue dispose d'une conjonction de coordination spécifique, *car* (toujours en tête de la proposition) :

> *Ses souliers étaient blancs de poussière,* ***car*** *il avait fait la route de Villenaux à pied* (Flaubert).

La locution adverbiale *en effet* est souvent employée avec le même sens, et se place plus librement :

> *Cette peinture est toxique : elle contient* ***en effet*** *de la céruse.*

PROPOSITIONS SUBORDONNÉES

• I. PARTICIPES. La cause est la relation qu'expriment implicitement la plupart des propositions participes :

> *Enfin, à 6 heures du soir,* ***tout étant prévu et son service assuré,*** *il put partir* (Martin du Gard).

• II. RELATIVES. Les propositions relatives détachées suggèrent souvent un rapport causal, tout comme les épithètes :

> *Paul,* ***qui est rusé,*** *saura se tirer d'affaire.*

La construction suivante exprime spécifiquement la cause :

> *Paul,* ***rusé qu'il est,*** *saura se tirer d'affaire.*

Une idée de degré peut s'y joindre :

> *Paul,* ***rusé comme il est,*** *saura se tirer d'affaire.*

• III. CONJONCTIVES. La conjonction *parce que,* suivie de l'indicatif, apprend à l'interlocuteur une cause qu'il ignore :

> *Je tiens à cette robe,* ***parce qu'****elle coûte deux cents francs.*

Dans la langue littéraire, cette conjonctive suit la principale dans 95 p. 100 des cas. Si elle apporte l'information essentielle, elle n'est précédée d'aucune virgule. Le rapport Sujet/Prédicat des deux idées peut être explicité par le tour *si* (+ indicatif)..., *c'est (parce) que* (+ indicatif) :

> ***Si*** *je tiens à cette robe,* ***c'est (parce) qu'****elle coûte deux cents francs ;*

ou le tour *c'est parce que* (+ indicatif).... *que* (+ indicatif) :

> ***C'est parce qu'****il était un conspirateur* ***qu'****elle l'avait d'abord aimé* (A. France).

Les conjonctions *puisque, du moment que, du moment où, dès lors que, dès l'instant que,* suivies de l'indicatif, invoquent une cause censée connue :

> *Tout vous est pardonné,* ***puisque*** *je vois vos pleurs* (Voltaire, *Alzire*).

> ***Du moment où*** *ça plaît à Coupeau, nous n'avons pas à nous en mêler* (Zola).

Les propositions introduites par*puisque* suivent la principale dans les trois quarts des cas, mais en sont normalement détachées par une virgule.

Un fait exprimé par*comme* suivi de l'indicatif, qu'il soit nouveau ou non pour l'interlocuteur, explique un fait principal qui est l'information essentielle, et qui est toujours énoncé en second :

> ***Comme*** *elle était contente de sa cuisinière, elle désirait lui donner une robe* (Zola).

Il arrive qu'une restriction soit apportée à la certitude d'une cause ; le jeu des modes est alors commandé par une rigoureuse logique :

1° Sans mettre en question la réalité du phénomène, on veut marquer qu'il n'a pas, ou peut-être pas, été la cause du fait principal ; le mode reste alors l'**indicatif :**

> *Je tiens à ce bijou,* ***non (pas) (tant) parce qu'il vaut*** *cher, mais parce qu'il me rappelle quelqu'un.*
> *Elle tenait à ce bijou* ***soit parce qu'****il* ***valait*** *cher,* ***soit parce qu'****il lui* ***rappelait*** *quelqu'un ;*

2° La négation ou le doute porte sur la réalité même de l'action ; le mode est alors le **subjonctif :**

> ***... non (pas) (tant) qu'il vaille*** *cher ...*
> ***... soit qu'il valût*** *cher,* ***soit qu'****il lui* ***rappelât*** *quelqu'un.*

La langue commune a reçu quelques locutions nées dans la langue administrative, construites sur les participes commevu, *attendu, étant donné,* et qui ont la même valeur que *puisque :*

À propos ! vous savez, baronne, continua Marguerite, qu'en public je vous déteste, ***attendu que*** *je suis horriblement jalouse* (A. Dumas).

Pour mêler à la cause une idée de degré, de proportion, on emploie *d'autant plus* (ou *moins*)... *que* (+ indicatif) :

On peut juger de ses souffrances ! [...] *Elles étaient* ***d'autant plus*** *cruelles* ***qu****'elle ne se faisait aucune illusion* (Stendhal).

La locution *d'autant que,* usitée dans la langue littéraire depuis le XVI^e^ s., n'en est pas une forme raccourcie, mais est composée comme *pour autant que* (également conservé) :

C'est une excursion magnifique, mais fatigante ; ***d'autant que*** *j'ai voulu tout faire à pied* (R. Rolland).

La langue familière emploie, dans un sens voisin,*surtout que :*

Cela nous amusait, ***surtout que*** *c'était aux dépens des autres* (Dorgelès).

Remarque. Le verbe *être* peut être inexprimé dans les propositions conjonctives de cause :

Au dehors, la rue se faisait plus silencieuse, ***parce que déserte*** (O. Mirbeau).

Le commandant Esterhazy, bon catholique, ***puisque zouave du pape,*** *mais déplorable Français* (Clemenceau).

Sans la conjonction, on tomberait dans le cas mentionné plus haut des épithètes ou appositions détachées.

HISTORIQUE

I. MORPHÈMES SIMPLES

L'histoire de *car* est retracée par G. Antoine dans son étude de *la Coordination en français.*

Venu du latin *quare,*« pourquoi », « c'est pourquoi », il est passé en Gaule du sens consécutif à des valeurs très variées, où le sens causal domina surtout après le XIII^e s. :

Jo vos aim mult, sire, dist ele al cunte,
Car *mult vos priset mi sire e tuit si hume*
[Car mon seigneur et tous ses hommes vous estiment beaucoup]
(*la Chanson de Roland,* v. 636-637).

Car ressortissait alors à la subordination autant qu'à la coordination : une proposition commençant par *car* pouvait être antéposée ; elle pouvait répondre à la question *pourquoi ?* et l'on pouvait reprendre *car* par *et que.*

Cette ambiguïté fonctionnelle serait, selon G. Antoine, une des raisons qui fit décrier*car* du temps de Malherbe. Vaugelas en donnait une autre, anecdotique : un courtisan peu disert s'étant trouvé court dans une explication qu'il annonçait par les mots *la raison en est car...,* cette phrase inachevée, répétée par des railleurs, aurait entraîné dans son ridicule la conjonction elle-même. On sait du moins qu'elle fut prise en aversion. Gomberville réussit à écrire un long roman (*Polexandre,* 1637) en employant une seule fois *car.* Consulté sur ce mot par M^lle^ de Rambouillet, Voiture en prit la défense dans une longue lettre bourrée de mots d'esprit :

« ... je ne voy rien si digne de pitié que quand je voy que l'on est prest de chasser et faire le procez a un mot qui a si utilement servi cette monarchie, et qui dans toutes les broüilleries du Royaume, s'est tousjours monstré bon Françoys ».

C'est en effet par des formules comme*Car ainsi le voulons* ou *Car tel est nostre bon plaisir* que se terminaient, depuis le XV^e^ s., les actes royaux. Un débat aurait eu lieu à l'Académie, dont fit état Saint-Évremond dans sa *Comédie des académistes pour la réformation de la langue française,*écrite en 1643 :

Du CAR *viennent les Loix : sans* CAR, *point d'Ordonnance.*

La lutte était, en fait, entre *car* et *par ce que,* jugés équivalents : Voiture disait des ennemis de*car* qu'il ne comprenait pas « pourquoy ils veulent dire avec trois mots ce qu'ils peuvent dire avec trois lettres ».

Car réhabilité, mais pratiquement réservé à la coordination, les railleurs s'en prirent à *car enfin,* qu'un emploi immodéré dans la dialectique amoureuse fit taxer de préciosité.

Jusqu'au XIV^e^ s., *car* se trouva concurrencé par *que,* qui ressortit à la subordination comme à la coordination ; comparer, dans *la Queste del Saint-Graal* (XIII^e^ s.) :

... metez la jus la corone, ***que*** *ele n'est pas vostre (XLII, 1)*

avec :

... lessiez la corone, ***car*** *vos n'i avez droit* (XLII, 11).

Ce *que* apparaît trois fois, contre 89 *car,* sur 1 000 lignes du texte ; deux des exemples sont des propos rapportés : le mot n'est fréquent que dans les textes de ton familier — comme les parties en prose d' *Aucassin et Nicolette* (11 *que,* contre 1 dans les parties en vers). De valeur affective plus riche, de valeur logique moins pure que *car,* il est un des aspects de la « conjonction universelle » vers laquelle tendait *que* au Moyen Âge. Insolite dès le XV^e^ s., il s'est conservé dans la subordination populaire (qui a perdu *car*) :

Mademoiselle votre fille, où est-elle, ***que*** *je ne la vois point ?* (Molière, *le Bourgeois gentilhomme*).

Ah ! ne m'en parlez pas, ***que*** *je ne puis plus me tenir sur mes jambes* (Daudet, *Lettres de mon moulin*).

Une autre conjonction simple prenait très souvent, par l'effet du contexte, un sens causal en ancien français ; c'est la conjonction temporelle*quand :*

Mes deus filles menrai o moi,
Quant *vos tuit en failliez le roi*
[J'emmènerai avec moi mes deux filles, puisque vous faites tous défaut au roi pour cette mission] (*le Roman de Thèbes*).

Cet emploi disparut dès le moyen français, éliminé par des conjonctions composées qui marquaient mieux la succession logique (*puis que, depuis que, dès que,* etc.).

II. MORPHÈMES COMPOSÉS

À côté des conjonctions simples *car* et *que,* l'ancien français usait de syntagmes à valeur causale articulés principalement sur la préposition *pour,* secondairement sur *par ;* on peut faire état de deux séries anciennes, de formation tout à fait consciente :

por quoi ? por tant por amour por ce que

par quoi ? par tant par amour par ce que

On a dit plus haut le sort des groupes formés sur *quoi,* sur *tant,* et sur un nom (comme *amour*). La séquence *por ço que* (XI^e^ s.) ou *por o que* remonte à un modèle bas-latin *pro eo quod,* où le groupe nominal *pro eo* pouvait fonctionner comme membre de la principale ou fusionner avec le *quod* de subordination. *Par ço que,* plus tardif, paraît avoir été créé en français sur le même patron. Au début du XVII^e^ s., la composition originelle était encore sentie, et les éléments de *pource que* et *parce que* pouvaient être dissociés, avec accentuation du pronom *ce :*

Le consul [...] *fut reçu à Rome comme s'il eût été victorieux,* ***parce seulement que,*** *dans un si grand malheur, il n'avait point désespéré des affaires de la République* (Bossuet).

À cette époque, *pource que* marquait encore la cause et le but, *parce que* le moyen et la cause : les sens des deux conjonctions se chevauchaient. En 1647, Vaugelas remarqua que *pource que*sentait le Palais ou la Normandie ; il constatait le suc-

cès général à la Cour de *parce que*,« plus doux » : ce mot devenait la conjonction de cause équivalant au *quia* latin, si bien que Vaugelas et ses successeurs voulurent proscrire la séquence homonyme *par ce que*, où *ce* continuait à fonctionner comme pronom. Le second demi-siècle vit disparaître *pource que*, remplacé dans l'emploi final par *pour que* (mot « mal formé », rejeté encore par Vaugelas et Thomas Corneille). Quelques écrivains seulement ont conservé l'emploi de *pour ce que*, où *pour* exprime, par opposition à *par*, la nuance de « motif » :

> *Il me plaisanta* ***pour ce que*** *je n'avais pas su poser mon dernier mot* (Gide).

Ainsi s'était établi l'usage moderne, où *parce que* donne la cause, et *pour que* le but, en réponse à un *pourquoi* ambivalent.

Une autre source des conjonctions est constituée par des syntagmes où *que* était directement accolé à un adverbe : *ainsi que, après que, bien que, mais que*... Les deux mots étaient corrélatifs et fonctionnaient primitivement comme un antécédent suivi d'un relatif. Ainsi naquit *puis que* (XIe s.), formé sur *puis* (de **postius*, après) et qui, à côté de son sens temporel étymologique :

> *Et neporquant j'ai mains anuis*
> *Soffers et maintes males nuis*
> ***Puis que*** *j'oi la rose baisie*
> [Depuis que j'ai embrassé la rose]
> (*le Roman de la Rose*),

présenta immédiatement le sens causal dérivé qu'il conserva seul à partir du XVIIe s., abandonnant le premier à *depuis que* (né au XIIIe s.) :

> *Sire, si ferai-je,* ***puisque*** *vous le voulez*
> (*Berte au grand pied*).

Au début du XVIIe s., *puisque* était encore prononcé *puique* et pouvait être coupé par *donc :*

> ***Puis donc que*** *vous trouvez la mienne inexcusable*
> (Corneille).

Il vint à être prononcé avec *-s-* médian à mesure qu'on perdait de vue le lien qui l'unissait à *puis*. Ce phénomène, qui s'est produit aussi pour *lorsque, jusque* et *presque*, semble analogique des locutions comme *par* ***ce*** que et *pour* ***ce*** que.

Dès là que, dès que, dès lors que ont associé de l'ancien français au XVIIIe s. une valeur fondamentale temporelle à une valeur causale dérivée :

> *Percevaus, biaus douz amis,*
> ***Des qu'****en ma cort vos estes mis,*
> *Jamais n'en partiroiz mon vuel*
> (*Perceval*).

> ***Dès là qu'****il existe, il est nécessaire que son existence remplisse tout l'espace et tous ses ouvrages* (Voltaire).

Par la suite, la première locution disparut, la deuxième fut réduite au sens temporel, la troisième au sens causal.

●

Au cours de cette revue des moyens d'expression de la cause, nous avons vu des signifiés s'altérer, faisant succéder à un système formel simple et équilibré un jeu de signes plutôt incohérent et arbitraire (à l'exception des marques de mode). La notion de cause imprègne si intimement les phénomènes et les actes qui composent notre vie quotidienne qu'elle s'associe plus ou moins spécifiquement à toutes les formes de la langue, lexicales, morphologiques, syntaxiques, lentement et mal dégagée d'autres relations comme le temps, le but, la conséquence. La confusion linguistique reflète ici l'omniprésence insidieuse du concept.

1. causer [koze] v. tr. (de *cause ;* XIIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1361, Oresme). **1.** Être cause de, occasionner : *Ce fut un faux bruit de cette espèce qui causa plus tard la catastrophe de la rue Transnonain* (Hugo). *Le chagrin que ces brutales paroles pourraient causer* (Gide). || **2.** En termes de jurisprudence, énoncer la cause d'une obligation : *Causer une traite. En admettant que la dette soit régulièrement causée, comme nous disons au Palais* (Chateaubriand). || **3.** Class. *Causer sur*, fonder sur : [Cette déclaration] *n'est* [...] *causée que sur les remontrances du Parlement* (Retz).

● SYN. : **1** *amener, apporter, déclencher, déterminer, engendrer, entraîner, motiver, procurer, produire, provoquer, soulever, susciter.* — CONTR. : **1** *découler, dériver, s'ensuivre, procéder de, ressortir de, résulter de, venir de.*

2. causer [koze] v. intr. (lat. *causari*, proprem. « faire un procès » et, par extens., « alléguer des raisons » ; XIIIe s. [rare jusqu'au XVe s.], aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** S'entretenir familièrement avec quelqu'un : *Écoutez-moi, Jack, dit-elle en essayant d'être sévère, il faut que je cause sérieusement avec vous* (Daudet). *Je cause avec lui d'autant plus volontiers que c'est presque tout le temps lui qui parle* (Gide). || *C'est assez causé*, ou, fam., *assez causé*, ne parlons plus, agissons, ou taisez-vous, brisons là. || Fam. *Cause toujours*, tu peux parler, je ne t'écoute pas : *Raymond connaît l'antienne et se dit à part soi : « Cause toujours... », et l'interrompt* (Mauriac). || **2.** *Absol.* et *fam.* Parler pour dire des choses sans importance, sans intérêt : *Tous ces galants, tous ces jolis cœurs et ces belles dames de l'époque Louis XV, qui jouent la comédie de leur propre existence et qui causent plus qu'ils ne parlent* (Claudel). || **3.** Parler trop et inconsidérément ; révéler des choses cachées : *Faisons-la boire, elle causera* (Sand). || *Spécialem.* Parler avec malveillance : *Assez, assez, dit-elle, allez-vous-en, il est minuit* [...]. *Ne faisons pas causer* (Balzac).

● SYN. : **1** *bavarder, converser, deviser, dialoguer, discuter, parler ;* **2** *bavarder, jacasser, papoter ;* **3** *cancaner* (fam.), *commérer* (fam.), *jaser, potiner* (fam.).

◆ v. tr. ind. [**de, à**]. **1.** *Causer de quelque chose*, en parler, en discuter : *Causer d'une affaire. Causer de littérature, de cinéma ;* et ellipt. : *Causer affaires, littérature, cinéma. Un cavalier en habit bleu causait Italie avec une jeune femme pâle* (Flaubert). *Dans le hall du club, prenant le café, ils causèrent taureaux* (Montherlant). || Fam. *Causer de choses et d'autres*, converser à bâtons rompus, s'entretenir sans propos déterminé. || **2.** Class. *Causer à quelqu'un*, lui adresser la parole, converser avec lui : *Lysis m'aborde, et tu me veux causer* (Corneille). [V. Rem. 1.]

● REM. **1.** La construction *causer à quelqu'un*, où la personne de l'interlocuteur est introduite sous forme de complément d'objet indirect, est ordinairement considérée aujourd'hui comme peu correcte, quoiqu'on la rencontre chez de nombreux écrivains depuis l'époque classique (Corneille, Rousseau, Sainte-Beuve, Taine, Flaubert, R. Rolland, Claudel, etc.).

2. *Causer français, anglais, russe* (pour *parler français, anglais, russe*) n'est pas de la langue soignée.

causerie [kozri] n. f. (de *causer* 2 ; milieu du XVIe s.). **1.** Conversation familière : *Causerie au bal :* [...] *près de vous un fauteuil était vide* [...] ; | *Et je me suis assis, et nous avons causé* (Sainte-Beuve). *Ces* [...] *sentiers vagabonds faits pour les pensées flâneuses et les causeries à arabesques* (Flaubert). || **2.** Conférence sans prétention, et qui peut être improvisée : *Une causerie littéraire, scientifique.* || **3.** *Class.* Bavardage : *Je vous quitte, en vous priant de vous bien reposer, et de faire jaser Pauline, si vous avez envie de répondre à mes causeries* (Sévigné).

● SYN. : **1** *causette* (fam.), *conciliabule, dialogue, entretien, parlote* (fam.).

causette [kozɛt] n. f. (de *causer* 2 ; fin du XVIIIe s.). *Fam.* Petite causerie à bâtons rompus : *Les deux veuves montaient ensemble* [...] *dans la chambre de Mme Vauquer et y faisaient de petites causettes* (Balzac).

● SYN. : *parlote* (fam.).

causeur, euse [kozœr, -øz] adj. et n. (de *causer* 2 ; 1534, Rabelais ; sens 2, fin du XVIe s., Brantôme). **1.** Qui aime à causer : *Celle-ci était une petite personne maigre, enjouée, causeuse, railleuse* (Chateaubriand). *Il n'a jamais été très causeur, votre papa ; et il n'aimait pas beaucoup qu'on lui adressât la parole le premier*

(Gide). || **2.** *Class.* Qui parle avec légèreté et commet des indiscrétions : *Vous êtes donc un causeur, et vous allez redire ce que l'on vous dit en secret* (Molière).

• SYN. : **1** *bavard, discoureur, disert, loquace, parleur, volubile.* — CONTR. : **1** *muet, silencieux, taciturne.*

◆ **causeur** n. m. Homme qui parle avec aisance et agrément : *Un causeur de salon. M. Bergeret était* [...] *le plus assidu causeur du coin des bouquins* (France). *Je n'ai jamais été brillant causeur... La frivolité des salons, leur esprit, est chose à quoi je ne pouvais me plaire* (Gide).

causeuse [kozøz] n. f. (de *causer* 2 ; 1819, Boiste). Petit canapé bas et capitonné, pouvant servir à deux personnes.

causse [kos] n. m. (mot provenç. des Cévennes signif. « terrain calcaire », du lat. pop. **calcinus*, de *calx, calcis*, chaux ; 1791, *Encycl. méthodique*). Nom donné à des plateaux calcaires du centre et du midi de la France : *La vieille langue cadastrale nomme causse, ou chaux* [...], *une telle campagne : celle que la peine de l'homme ne peut changer en terroir. Vouée à la vaine pâture* (Pourrat). *Le causse Méjean. Le causse de Sauveterre.*

causticité [kostisite] n. f. (de *caustique* ; début du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2-3, 1752, Trévoux). **1.** Qualité d'une substance caustique, corrosive : *La causticité des acides.* || **2.** *Fig.* Inclination à dire ou à écrire des choses mordantes : *Quel humour, quelle causticité, quelle verve satirique !* (Gautier). || **3.** *Fig.* Qualité des propos caustiques : *La causticité d'une réplique, d'une épigramme.*

• SYN. : **2** *acrimonie, mordant.* — CONTR. : **2** *bienveillance, douceur, mansuétude.*

1. caustique [kostik] adj. (lat. *causticus*, du gr. *kaustikos*, brûlant, de *kaiein*, brûler ; 1490, G. de Chauliac, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière). **1.** Qui attaque, corrode les tissus animaux et végétaux : *Substance, liquide caustique. Potasse caustique. Soude caustique.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne mordante dans la moquerie, la satire : *Le receveur était un esprit caustique et mordant* (Musset). || **3.** *Fig.* Se dit de ce qui marque, révèle une telle disposition d'esprit : *Ses traits sont assez vulgaires, mais une certaine finesse caustique en relève la trivialité* (Gautier).

• SYN. : **1** *corrodant, corrosif ;* **2** *acerbe, acéré, incisif, satirique.* — CONTR. : **2** *bienveillant, débonnaire, doux, flatteur, louangeur.*

◆ n. m. Corps caustique.

2. caustique [kostik] n. f. (même étym. qu'à l'art. précédent ; 1762, Acad.). Surface tangente aux rayons lumineux d'un faisceau issu d'un même point.

◆ adj. : *Ligne, surface caustique.*

caustiquement [kostikmɑ̃] adv. (de *caustique* 1 ; 1863, Littré). De façon caustique.

cautèle [kotɛl] n. f. (lat. *cautela*, défiance ; 1265, J. de Meung). *Vx* et *littér.* Prudence mêlée de défiance et de ruse : *L'homme aussitôt devint inquiet, troublé dans ses habitudes de cautèle normande* (Maupassant). *Cette face respirait la force, la méfiance, la cautèle, une volonté intérieure inflexible* (Van der Meersch).

• SYN. : *matoiserie, rouerie.* — CONTR. : *candeur, droiture, franchise, ingénuité, naïveté.*

cauteleusement [kotløzmɑ̃] adv. (de *cauteleux* ; v. 1450, Gréban [XIIIe s., écrit *cauptiliousement*]). De façon cauteleuse : [Ils] *entrent l'un après l'autre, sans bruit, furtivement, cauteleusement, avec des révérences* (Loti).

cauteleux, euse [kotlø, -øz] adj. (de *cautèle* ; XIIIe s.). **1.** Qui a de la cautèle : *Un homme cauteleux.* || **2.** Qui marque la méfiance et la ruse : *Je jurerais en assurance, | À voir son visage assassin, | Et son œillade cauteleuse, | Qu'elle a sa part à ce larcin, | Et qu'elle en est la receleuse* (Voiture). *Il ne tournait plus en cercle autour de sa proie avec des regards fins et une marche cauteleuse* (Vigny). *On aurait pu suivre les allées et venues cauteleuses des chacals* (Loti). || **3.** Qui témoigne d'un esprit hypocrite et rusé : *Ce cauteleux mémoire, déplorant le malheur des Noirs, cache* [...] *trois prétentions exorbitantes* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** et **2** *défiant, fin, matois, méfiant, roué, rusé, sournois.* — CONTR. : **1** et **2** *candide, droit, franc, loyal, naïf, sincère.*

cautère [kotɛr] n. m. (bas lat. *cauterium*, du gr. *kautêrion*, de *kaiein*, brûler ; XIVe s.). Agent physique ou chimique, utilisé en médecine pour brûler un tissu et obtenir soit la destruction de parties malades, soit une action hémostatique. || Fig. et fam. *C'est un cautère sur une jambe de bois*, c'est un remède inutile, un moyen inefficace.

cautérisation [koterizasjɔ̃] n. f. (de *cautériser* ; 1314, Mondeville). Action de cautériser ; résultat de cette action.

cautériser [koterize] v. tr. (bas lat. *cauterizare*, du gr. *kautêrizein*, de *kaiein*, brûler ; XIVe s.). Brûler des tissus organiques avec un cautère.

caution [kosjɔ̃] n. f. (lat. *cautio*, précaution, garantie, de *cavere*, prendre garde ; 1283, Beaumanoir, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1660, Molière ; sens 4, 1866, Larousse). **1.** Garantie d'un engagement pris pour soi-même ou pour un autre ; somme versée pour servir de garantie : *Donner, fournir, verser caution. Recevoir une caution. Mettre en liberté sous caution. Mon père, voyant qu'on jetait à la mer ceux qui ne trouvaient pas de caution, paya sans regret pour tous ceux qui étaient dans notre embarcation* (Sand). || *Caution « judicatum solvi »*, caution pouvant être exigée d'un étranger qui veut intenter une action en France contre un Français, pour garantir les frais et dommages-intérêts qui pourraient résulter du procès. || *Caution judiciaire*, caution fournie en exécution d'une décision de justice. || *Caution légale*, caution fournie en exécution d'une disposition de la loi. || Class. *Caution bourgeoise*, caution sur laquelle on peut compter ; au *fig.*, garantie suffisante : *Je veux caution bourgeoise qu'ils ne me feront pas de mal* (Molière). || *Sujet à caution*, sur qui ou sur quoi l'on ne peut pas trop se fier : *Témoin sujet à caution. Nouvelle sujette à caution.* || **2.** Personne qui s'engage envers un créancier à satisfaire à une obligation au cas où le débiteur n'y satisferait pas lui-même : *Être caution de quelqu'un. Se porter caution pour quelqu'un. Servir de caution.* || **3.** *Vx* et *fig.* Témoin ou témoignage de la réalité d'une chose : *Je vous suis caution qu'il est très honnête homme* (Molière). || **4.** *Fig.* Garantie morale constituée par l'appui d'une personnalité qui jouit d'un grand crédit : *Candidat qui se présente avec la caution d'un chef de parti.*

• SYN. : **1** *cautionnement, gage, nantissement ;* **2** *garant, répondant ;* **4** *patronage, protection, recommandation, soutien.*

cautionnement [kosjɔnmɑ̃] n. m. (de *cautionner* ; 1616, Delboulle ; sens 2, 1799, Brunot). **1.** Contrat par lequel un tiers, appelé *caution*, s'engage envers un créancier à payer la dette du débiteur principal si celui-ci ne l'acquitte pas. || **2.** Dépôt d'argent ou de valeurs exigé de certaines personnes comme garantie de leur responsabilité : *Un cautionnement est demandé à certains fonctionnaires de services financiers.* || Dépôt d'argent garantissant à la justice qu'un inculpé se présentera à l'audience et qui, de ce fait, permet de le mettre en liberté provisoire.

• SYN. : **2** *gage, garantie.*

cautionner [kosjɔne] v. tr. (de *caution* ; 1360, Godefroy). **1.** Se porter caution pour quelqu'un : *Cautionner un ami pour cent mille francs. Vous cautionner pour cinquante mille écus !...* (Balzac). || **2.** Se porter garant, répondre de quelqu'un ou de quelque chose : *J'en réponds sur ma mine, et je le cautionne* (Molière). *Cautionner la probité de quelqu'un.* || **3.** *Fig.* Donner son appui, son approbation à : *Cautionner un gouvernement, une politique.*

• SYN. : **3** *approuver, patronner.* — CONTR. : **2** *désavouer ;* **3** *attaquer, condamner, dénoncer.*

1. cavaillon [kavajɔ̃] n. m. (anc. provenç. *cavalhon*, du lat. *caballio*, sillon, de *caballus*, cheval ; 1860, *Journ. d'agriculture pratique*). Bande de terre que la charrue ne

peut atteindre entre les pieds de vigne et qu'il faut travailler à la main.

2. cavaillon [kavajɔ̃] n. m. (de *Cavaillon,* localité du Vaucluse ; 1866, Larousse). Variété de melon produite dans le midi de la France.

cavalcade [kavalkad] n. f. (piémontais *cavalcada,* de *cavalcare,* chevaucher ; milieu du XIVe s. ; sens 2, 1694, La Bruyère). **1.** *Vx.* Promenade ou course à cheval faite par plusieurs personnes : *La duchesse de Bourgogne fit avec le duc de Bourgogne et beaucoup de dames une grande cavalcade au bois de Boulogne* (Saint-Simon). || **2.** Défilé pompeux ou grotesque de gens à cheval ou de chars : *La cavalcade du mardi gras. La cavalcade des Tarasconnais traversait tout cela, accompagnée par le piétinement des mulets* (Daudet). || **3.** *Fam.* Course désordonnée et bruyante : *Les couloirs et les escaliers résonnaient de continuelles cavalcades* (Zola).

● SYN. : **1** *chevauchée.*

cavalcader [kavalkade] v. intr. (de *cavalcade ;* 1824, Balzac). **1.** *Vx.* Faire en groupe une promenade à cheval. || **2.** *Fam.* Courir en troupe désordonnée.

● SYN. : **1** *chevaucher.*

cavalcadour [kavalkadur] n. et adj. m. (ital. *cavalcatore,* chevaucheur, avec prononciation piémontaise ; 1540, Rabelais). *Écuyer cavalcadour,* écuyer chargé autrefois du soin des chevaux et des équipages de l'écurie du roi, des princes.

cavale [kaval] n. f. (ital. *cavalla,* fém. de *cavallo,* cheval ; 1552, La Boétie). *Poét.* Jument de race : *Dans cet instant, on aperçoit un nuage de poussière : Lautrec et Blanca pressaient deux cavales de Fez plus légères que les vents* (Chateaubriand). *Parfois, comme aux forêts la fuite des cavales, | Les galops effrénés courent* (Hugo).

cavaler [kavale] v. intr. (de *cavale ;* fin du XVIe s., Brantôme, au sens de « poursuivre » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1821, Esnault ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** *Vx* ou *littér.* Aller à cheval, chevaucher : *Aramis et Porthos cavaleront sur leurs chevaux* (Dumas père). || **2.** *Pop.* Courir, filer : *L'autre répondit :* [...] *« Je les ai vus, j'ai cavalé »* (Hugo). || **3.** *Pop.* Mener une vie désordonnée.

● SYN. : **2** *décamper* (fam.), *détaler, galoper ;* **3** *courir* (fam.).

◆ v. tr. (1878, G. Esnault). *Pop.* Ennuyer, importuner : *À propos de Mlle Bernardine, je dois te confier qu'elle me cavale* (Romains).

● SYN. : *courir* (pop.), *empoisonner* (très fam.), *raser* (pop.).

◆ **se cavaler** v. pr. Partir en toute hâte, s'enfuir : *Puis, après avoir replacé sa cigarette toute humide aux lèvres de Jory, elle se cavala à longues enjambées* (Zola).

cavalerie [kavalri] n. f. (de *cavalier ;* fin du XIIIe s., Aimé du Mont-Cassin, au sens 1 ; sens 2, 1546, *Palmerin d'Olive ;* sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, XXe s. ; sens 5, av. 1850, Balzac). **1.** Ensemble des troupes qui combattaient à cheval : *Charge de cavalerie. Le régiment, attaqué par des nuées de cavalerie prussienne* [...], *s'enfuyait du côté de la France* (Stendhal). || *Grosse cavalerie,* ou *cavalerie lourde,* cavalerie pesamment armée, montée sur de forts chevaux, et qui agissait surtout par le choc et la charge (cuirassiers). || *Cavalerie légère,* cavalerie montée sur des chevaux légers et destinée aux mouvements rapides et aux missions de reconnaissance (chasseurs, hussards, spahis). || *Cavalerie de ligne,* cavalerie apte aux missions de la cavalerie légère, mais qui, en outre, pouvait combattre à pied (dragons). || **2.** L'un des corps de l'armée, constitué à l'origine par des troupes à cheval, remplacées peu à peu par des troupes motorisées : *Depuis 1942, la cavalerie et les chars forment en France une seule arme, dite « arme blindée et cavalerie ».* || **3.** Ensemble des chevaux d'une entreprise quelconque : *La cavalerie d'un cirque.* || **4.** Vx et fam. *La cavalerie de saint Georges,* l'argent anglais, saint Georges figurant à cheval sur le revers des pièces d'or anglaises (allusion au rôle joué par les finances anglaises dans les conflits internationaux). || **5.** *Fam.* Ensemble de moyens d'une efficacité rapide et brutale : *Puis la saisie, les frais, toute la cavalerie judiciaire allait aussitôt avec la rapidité de ce que l'exécuteur des hautes œuvres appelle la mécanique* (Balzac). || **6.** *Traites* ou *effets de cavalerie,* lettres de change que deux commerçants tirent réciproquement l'un sur l'autre sans qu'aucune opération commerciale intervienne, et qui leur permettent de se procurer frauduleusement des fonds auprès de leur banquier par voie d'escompte.

cavaleur, euse [kavalœr, -øz] n. (de *cavaler ;* 1901, G. Esnault). *Fam.* Coureur de jupons ; fille ou femme dévergondée.

cavalier [kavalje] n. m. (ital. *cavaliere,* bas lat. *caballarius* [V. CHEVALIER] ; v. 1470, Chastellain, au sens I, 3 ; sens I, 1-2, 1611, Cotgrave ; sens I, 4, 1752, Trévoux, sens II, 1, av. 1578, Monluc ; sens II, 2-3, début du XVIIe s. ; sens III, 1, 1546, Rabelais ; sens III, 2, 1922, Larousse ; sens III, 3, XXe s. ; sens III, 4, 1832, Raymond).

I. 1. Homme qui est à cheval : *Les chevaux se mirent à galoper, emportant par les étroits sentiers des bois les amazones et les cavaliers* (Maupassant). || **2.** Homme qui sait monter à cheval : *Être bon, mauvais cavalier.* || **3.** Militaire servant à cheval : *Cet amas bigarré d'archers, de porte-glaives | Et de cavaliers droits sur les lourds étriers, | Défilait* (Hugo). || **4.** Au jeu d'échecs, pièce représentant un cavalier ou une tête de cheval.

II. 1. *Class.* Gentilhomme faisant profession des armes : *Dis-moi, me trouves-tu bien fait en cavalier ?* (Corneille). || Titre qu'on se donnait par politesse, entre gens du monde, au XVIIe s. : *Que cherchez-vous, cavalier, dans cette maison ?* (Molière). || **2.** *Class.* Homme du monde, galant homme : *Ce n'est pas là, Dorante, agir en cavalier* (Corneille). || **3.** Homme qui, dans une société, accompagne une dame ou danse avec elle : *Prendre le bras de son cavalier.* || *Cavalier servant,* homme du monde qui, par galanterie, s'astreint aux volontés d'une dame et lui rend des soins empressés (vieilli). || *Cavalier seul,* figure du quadrille où l'homme dansait seul ; le pas qu'il exécutait ainsi. || Fig. *Faire cavalier seul,* agir isolément, se tenir à l'écart.

III. 1. Ouvrage de fortification qui, construit à l'intérieur des bastions, dominait les ouvrages extérieurs et en facilitait la surveillance. || **2.** Désigne un certain nombre d'objets qui, par leur position ou par leur forme, rappellent le cavalier sur son cheval. || Clou recourbé en U et à deux pointes. || Pièce métallique qui porte des lettres ou des chiffres et sert au classement des fiches, des dossiers. || Fil de platine replié, pesant 1 cg, que l'on place sur le fléau d'une balance de précision et dont la position permet de connaître le nombre de milligrammes nécessaires pour parfaire l'équilibre. || **3.** Engin de manutention enjambant et soulevant la charge qu'il doit déplacer. || **4.** Nom donné à un papier de grand format (0,46 m X 0,62 m), intermédiaire entre le grand-raisin et le carré, employé en imprimerie et qui était marqué, à l'origine, d'un cavalier.

● SYN. : **II, 3** *chevalier, danseur.*

cavalier, ère [kavalje, -ɛr] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1650, Guez de Balzac, au sens II, 1 ; sens I, 1, XXe s. ; sens I, 2, 1866, Larousse ; sens II, 2, 1680, Richelet).

I. 1. *Allée, piste cavalière,* voie réservée aux cavaliers, dans un parc, une forêt, le long d'une route, etc. || **2.** *Perspective cavalière,* perspective de convention destinée à donner une représentation nette des objets, et où l'œil du dessinateur est supposé placé à l'infini, de sorte que les lignes parallèles de l'espace sont représentées par des parallèles sur le tableau.

II. 1. *Class.* et *littér.* Aisé, dégagé, comme il convient à un cavalier : *Tout ce que je fais a l'air cavalier* (Molière). *Quand je reviendrai chez vous, je porterai mon habit bleu à boutons dorés qui me donne l'air cavalier* (Nerval). || *À la cavalière,* d'une façon libre et fantaisiste, sans apprêt : *Amour et vers, tout est fort à la cavalière* (La Fontaine). || **2.** *Péjor.* D'une liberté qui va jusqu'à l'impertinence ; inconvenant, leste : *Procédé cavalier. Le pasteur*

lui fit de sa place un signe de tête cavalier (Martin du Gard).

• SYN. : **II, 1** *désinvolte, libre* ; **2** *hardi, impertinent, insolent, sans-gêne.* — CONTR. : **II, 1** *embarrassé, emprunté, gêné* ; **2** *déférent, respectueux.*

cavalière [kavaljɛr] n. f. (de *cavalier* ; début du XVII^e s.). **1.** Femme qui monte à cheval. || **2.** Partenaire d'un danseur.

• SYN. : **1** *amazone.*

cavalièrement [kavaljɛrmɑ̃] adv. (de *cavalier* ; 1613, C. Nostredame, au sens 1 ; sens 2, 1642, Oudin). **1.** *Class.* En galant homme : *Il danse cavalièrement.* || **2.** D'un ton leste ; de façon impertinente, trop libre : *Traiter quelqu'un cavalièrement.*

cavatine [kavatin] n. f. (ital. *cavatina,* de *cavata,* art de tirer un son harmonieux d'un instrument, du lat. *cavare,* proprem. « creuser » ; 1767, J.-J. Rousseau). **1.** Air d'opéra qui se compose d'un seul mouvement, sans reprise ni seconde partie : *La cavatine du « Faust » de Gounod : « Salut, demeure chaste et pure ».* || Pièce instrumentale dont le caractère lyrique évoquait la cavatine de théâtre. || **2.** Celui, celle qui chante un tel air : *La marquise* [...] *parée de sa toque à plume verte, d'un spencer de velours, la main sur le cœur, avait bien la pose en arrêt, saisie et romantique, d'une cavatine d'opéra* (Daudet).

1. cave [kav] n. f. (bas lat. *cava,* fossé, fém. substantivé de *cavus,* creux ; XII^e s., au sens 7 et au sens de « fosse, creux dans la terre » ; sens 1-2, milieu du XIII^e s. ; sens 3, 1851, Landais ; sens 4, 1669, Widerhold ; sens 5, v. 1946 ; sens 6, 1690, Furetière). **1.** Lieu souterrain, voûté, situé ou non sous une maison : *Les caves de l'Observatoire.* || *De la cave au grenier,* dans toute la maison, partout, entièrement : *De la cave au grenier, tout le bâtiment avait l'air héroïque* (Daudet). || *Rat-de-cave,* v. à son ordre alphab. || **2.** *Spécialem.* Pièce souterraine dans laquelle on conserve le vin. || **3.** Les bouteilles de vin, d'apéritif et de liqueur mises en réserve dans une cave : *Il a une bonne cave. Une cave de choix. La cave d'un restaurant. Monter sa cave.* || **4.** Coffret à compartiments où l'on met des liqueurs, des parfums : *Une de ces cassettes qu'on appelle caves, toute pleine de flacons de cristal de roche tailladé* (Barbey d'Aurevilly). || **5.** Cabaret, dancing, aménagé dans une cave, mis à la mode après la Seconde Guerre mondiale : *Les caves de Saint-Germain-des-Prés.* || **6.** *Class.* Caveau dans une église : *Il insinue ensuite qu'il a une santé languissante et il parle de la cave où il doit être enterré* (La Bruyère). || **7.** *Class.* Caverne : *Neptune en ses caves profondes* (Malherbe).

• SYN. : **1-2** *caveau* (vx), *cellier, chai.*

2. cave [kav] n. m. (de *cavé,* part. passé de *caver* 2 ; v. 1882, G. Esnault). **1.** *Arg.* Imbécile, dupe. || **2.** *Arg.* Celui qui n'est pas du « milieu », qui respecte l'ordre établi, qui travaille.

3. cave [kav] adj. (lat. *cavus,* creux ; XIII^e s. ; *veine cave,* 1538, R. Estienne ; *année cave, mois cave,* 1708, Furetière ; *lune cave,* 1751, *Encyclopédie*). **1.** Qui présente une cavité intérieure, ou une dépression, un creux dans sa surface : *Un grêle jeune homme de trente ans, anémique et nerveux, aux joues caves* (Huysmans). || *Veine cave,* chacune des deux grandes veines qui apportent au cœur la totalité du sang veineux de la circulation de retour. || **2.** Qui semble enfoncé dans un creux : *Ses yeux caves, ses joues creuses* [...] *annonçaient un débat entre la vie et la mort* (Balzac). *Tête de bottier fatal, l'œil cave, le teint blême, il se coiffe à la russe et se lisse fortement de pommade hongroise* (Daudet). || **3.** Fig. *Année cave,* année lunaire de 353 jours. || *Lune cave, mois cave,* lunaison, mois de 29 jours.

4. cave [kav] n. f. (déverbal de *caver* 2 ; 1690, Furetière). À certains jeux de cartes, somme que chaque joueur place devant lui pour payer ses enjeux : *Perdre sa cave. Refaire sa cave.*

caveau [kavo] n. m. (de *cave* 1 ; XIII^e s., Rutebeuf, au sens 1 ; sens 2, XIX^e s. ; sens 3, 1729 [date de la fondation de la *Société du Caveau* ; « cabaret en sous-sol », 1890, *Dict. général*] ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Division, compartiment d'une cave où l'on garde du bois, du charbon, du vin surtout : *Bacchus a vidé son caveau | Pour remplir la coupe des Parques* (Béranger). || *Vx* ou *dialect.* Réduit, qui n'est pas forcément souterrain, où l'on garde également des provisions : *La tour féodale* [...] *dont un habitant de l'endroit s'est fait un caveau pour serrer ses denrées* (Sand). || **2.** Les parties souterraines, généralement voûtées, d'un édifice : *Prends les prétoriens* [...] *et par les souterrains* [...] *conduis-les | Dans les caveaux voûtés qui sont sous ce palais* (Dumas père). || **3.** Sorte de cabaret en sous-sol : *Dans les cabarets où l'on sert un plat de tripes* [...], *dans les caveaux des Halles* (France). || Au XVIII^e s., cabaret où des poètes, des chansonniers prirent l'habitude de se réunir : *La société du Caveau, le Caveau.* || *Auj.* Nom donné encore à certains cabarets ou théâtres de chansonniers : *Le Caveau de la République, à Paris.* || **4.** Construction souterraine, située sous une église ou dans un cimetière, et servant de sépulture : *Les caveaux de Saint-Denis où l'on enterrait les rois de France. Les caveaux du Panthéon. Un caveau de famille. De ces tombes, vulgaires, baroques, originales, simples, emphatiques, prétentieuses ou timides, comme furent les existences qu'elles recouvraient, les unes avaient la pierre de leur caveau fraîchement ravalée, chargée de fleurs, d'exvoto et de petits jardins d'une grâce minuscule et chinoise* (Daudet).

caveçon [kavsɔ̃] n. m. (ital. dialect. *cavezzone,* augmentatif de *cavezza,* du lat. pop. **capitia,* ce qu'on met autour de la tête [lat. class. *capitium,* ouverture supérieure d'une tunique] ; 1580, Pasquier). Demi-cercle de fer articulé, que l'on fixe sur le chanfrein d'un cheval difficile pour le conduire ou le faire travailler, et sur lequel on agit à l'aide d'une longe fixée à l'un des anneaux dont il est pourvu. || Fig. et vx. *Donner un coup de caveçon à quelqu'un,* le réprimander sévèrement pour le rappeler au sentiment de ses devoirs.

cavée [kave] n. f. (de *caver* 1 ; 1150, en picard, Barbier ; XIII^e s., en français, Delboulle). En termes de vénerie, chemin creux dans une forêt : *Ils s'en revinrent par la cavée, sous une avenue de hêtres* (Flaubert). *Je descendais de voiture à Quetteholme, courais dans la raide cavée, passais le ruisseau sur une planche* (Proust).

1. caver [kave] v. tr. (lat. *cavare,* creuser ; 1265, Br. Latini ; sens 2, 1706, Richelet). **1.** *Class.* et *littér.* Creuser par-dessous : *De grandes pierres cavées exprès* (Racine). *Le torrent qui cave l'ancien édifice* (Chateaubriand). *Au-dessous, la roche est cavée et fermée d'une grille* (Pourrat). || **2.** En escrime, retirer le corps en portant une botte.

◆ **se caver** v. pr. Devenir cave : *Le nez se déprimait, les yeux se cavaient* (France).

2. caver [kave] v. tr. et intr. (ital. *cavare,* tirer de sa poche, du lat. *cavare,* creuser ; 1642, Oudin). *Vx.* À certains jeux, mettre devant soi la somme qu'on veut engager : *Caver de cent francs,* ou *caver cent francs.* || *Caver au plus fort,* jouer autant d'argent que celui qui en joue le plus ; au *fig.,* pousser les choses au maximum. || *Caver au plus bas* ou *au pire,* mettre les choses au pire : *Je pense que les entrepreneurs consentiraient à n'être payés que par acomptes sur deux, peut-être sur trois exercices. Je cave au pire* (Mérimée).

• SYN. : *miser.*

◆ **se caver** v. pr. (1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, av. 1889, Barbey d'Aurevilly). **1.** Faire une mise : *Se caver de cent francs.* || **2.** Se ruiner : *Il se cave de grosses dépenses* (Barbey d'Aurevilly).

caverne [kavɛrn] n. f. (lat. *caverna,* de *cavus,* creux ; 1120, *Job* ; sens médic., 1546, Ch. Estienne). **1.** Cavité naturelle profonde, dans un rocher, une montagne, sous terre : *Était-ce l'entrée d'un souterrain ou d'une caverne ?* (Gautier). || Cavité naturelle creusée dans la roche et ayant servi de refuge à des hommes, à des animaux : *L'effroyable caverne de l'homme préhistorique* (Maeterlinck). *L'ours des cavernes.* || **2.** *Caverne de brigands,* repaire de malfaiteurs ; au *fig.,* endroit où se pratiquent des tractations louches. || **3.** Perte de substance qui subsiste dans un organe après certaines atteintes pathologiques (tuber-

culose notamment) : *Caverne du poumon. Caverne rénale.*

• SYN. : 1 *antre* (littér.), *grotte, tanière.*

caverneux, euse [kavɛrnø, -øz] adj. (lat. *cavernosus ;* XIVe s. ; sens 3, 1546, Ch. Estienne ; sens 5, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Qui présente des cavernes, des creux profonds : *Une montagne caverneuse. Un tronc caverneux.* || **2.** *Vx.* Qui a le caractère d'une caverne : *La profondeur caverneuse du sol* (Balzac). || **3.** Se dit d'un organe qui présente des cavités dues à une perte de substance : *Un poumon caverneux.* || *Respiration, souffle, râles caverneux,* bruits perçus à l'auscultation d'un poumon tuberculeux creusé de cavernes. || **4.** *Corps caverneux de la verge, du clitoris,* parties érectiles de ces organes. || **5.** *Fig.* Qui semble sortir d'une caverne ; se dit surtout d'une voix grave, profonde : *Il avait une voix forte, caverneuse* (Flaubert). *Une voix d'homme, basse, caverneuse, lançait des couplets coupés de temps en temps par une autre voix masculine, maigre et plus sifflante* (Duhamel).

• SYN. : 5 *bas, sépulcral, sourd.* — CONTR. : 5 *aigu, perçant, strident.*

cavernicole [kavɛrnikɔl] adj. et n. (de *caverne,* et du suff. *-cole,* du lat. *colere,* habiter ; 1877, Littré). Se dit de certains animaux qui recherchent l'obscurité et vivent dans les grottes.

cavet [kavɛ] n. m. (ital. *cavetto,* dimin. de *cavo,* creux ; 1545, Godefroy). Moulure concave dont la courbure est un quart de cercle.

caviar [kavjar] n. m. (ital. *caviale, caviaro,* du turc *kâwyâr ;* 1553, Belon [*cavyaire,* en 1432, La Broquière] ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Œufs d'esturgeon pressés et marinés : *Ces hors-d'œuvre de la conversation qui circulent avec les marinades et le caviar* (Daudet). || **2.** *Fig.* Enduit noir dont la censure fait recouvrir certains passages d'un journal, d'une publication.

caviarder [kavjarde] v. tr. (de *caviar,* à cause de sa couleur noire ; 1907, Larousse). **1.** Recouvrir d'un enduit noir un passage d'une publication pour le rendre illisible : *C'est désolant, je vais téléphoner à Bontemps de faire le nécessaire pour demain ; on a encore caviardé toute la fin de l'article de Norpois, et simplement parce qu'il laissait entendre qu'on avait limogé Percin* (Proust). *Pour des raisons mystérieuses* [...], *ce brave journal n'était pas excessivement caviardé* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* Biffer, raturer une partie d'un texte pour la supprimer.

• SYN. : 1 *censurer ;* 2 *rayer.*

cavicornes [kavikɔrn] n. m. pl. (du lat. *cavus,* creux, et *cornu,* corne ; milieu du XIXe s.). Nom donné aux ruminants dont les cornes, creuses, sont fixées sur un prolongement osseux du crâne, le cornillon : *Les antilopes sont des cavicornes.*

caviste [kavist] n. m. (de *cave* 1 ; 1819, Boiste). **1.** Employé d'un hôtel ou d'un restaurant chargé du soin des vins dans la cave. || **2.** Ouvrier qui, sous la direction du maître de chai, colle, filtre et soutire les vins.

cavitaire [kavitɛr] adj. (de *cavité ;* 1866, Larousse). Se dit, en médecine, de ce qui se rapporte à une cavité morbide : *Une lésion cavitaire.*

cavitation [kavitasjɔ̃] n. f. (de *cavité ;* début du XXe s.). Formation de cavités, remplies de vapeur ou de gaz, au sein des liquides en mouvement.

cavité [kavite] n. f. (bas lat. *cavitas,* de *cavus,* creux ; 1549, R. Estienne [une première fois au XIIIe s., écrit *caveté*]). **1.** Espace vide dans l'intérieur d'un corps solide : *Les cavités d'un rocher. Retirée des cavités qu'elle* [la main] *a explorées, elle peut dessiner ce qu'elle a touché ou palpé* (Valéry). || **2.** Partie creuse du corps humain ou d'un organe : *Le cœur présente quatre cavités.* || **3.** Excavation morbide : *Cavité d'un abcès. Cavité* ou *caverne pulmonaire.*

• SYN. : 1 *alvéole, anfractuosité, creux, excavation, trou, vide.* — CONTR. : 1 *bosse, éminence, saillie.*

caye [kaj] n. f. (esp. *cayo,* écueil, d'un mot arouak des Antilles ; av. 1637, A. Beaulieu). Aux Antilles, îlot rocheux entouré de récifs coralliens.

cayenne [kajɛn] n. f. (du n. de la ville de *Cayenne,* en Guyane, par l'intermédiaire de la langue des déportés ; 1777, Lescallier, au sens 1 ; sens 2, av. 1789, G. Esnault). **1.** *Vx.* Lieu de dépôt des marins, ou vieux vaisseau transformé en caserne flottante pour loger les marins : *Et, dans leur baluchon, leur congé, avec la marque de toutes les cayennes* (Béraud). || **2.** Siège urbain des compagnons du Tour de France.

1. ce [sə], **c'** ([s] devant un *e*) pron. dém. (lat. pop. **ecce hoc,* renforcement de *hoc,* ceci, à l'aide de *ecce,* voici ; Xe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* sous la forme *ço,* affaiblie en *ce* par son emploi en position atone).

Désigne la chose qui vient d'être dite ou dont il est question. Il n'est usité aujourd'hui que dans un certain nombre d'emplois.

I. COMME ANTÉCÉDENT DES PRONOMS « QUI », « QUE », « QUOI », « DONT ». **1.** S'emploie comme antécédent d'une proposition relative : *Ce qui arriva était prévisible. Sais-tu ce qu'il y a de plus pénible pour l'esprit dans ce sombre tableau ?* (Fromentin). *Ce à quoi je pense. Ce dont je vous ai fait part.* || **2.** *Fam. Ce que* s'emploie exclamativement avec une valeur augmentative : *Ce que je suis las de me surveiller...* (Huysmans). *Ah ! ce qu'il m'agace avec sa sainteté !* (Gide). *Ce qu'il est brusque !* (Giraudoux). || **3.** *Ce qui, ce que* servent de pronoms interrogatifs neutres dans l'interrogation indirecte : *Dis-moi ce que tu as fait.* || **4.** Au lieu de *ce qu'est* ou *qu'est-ce ?,* on emploie aussi la forme redoublée *ce que c'est que* ou *qu'est-ce que c'est que ? : Vous le voyez* [...] *mon cœur, ce que c'est que d'aimer* (Molière). *Qu'est-ce que c'est que cette histoire de rats ?* (Camus). || **5.** *Class. Ce qui, ce que* pouvaient représenter des personnes : *C'est peu de voir un père épouser ce qu'on aime* (Racine).

II. COMME SUJET DU VERBE « ÊTRE » ET DE QUELQUES AUTRES VERBES. **1.** S'emploie comme sujet du verbe *être,* seul ou précédé de *devoir, pouvoir, aller : Il est vrai que c'étaient les vacances* (Hermant). *Il y a un jour par semaine, ce doit être le vendredi, où* [...] *les femmes d'Alger se font conduire en foule au cimetière* (Fromentin). || **2.** S'emploie aussi devant *sembler, paraître, devenir, rester, pouvoir,* etc., mais dans un style soutenu et plus ou moins archaïque : *Même lorsqu'il se fut décidé à tout me confier* [...] *ce resta longtemps le grand secret de nos adolescences* (Alain-Fournier). || **3.** *Ce* suivi du verbe *être* peut servir à reprendre un nom ou un infinitif sujet mis en relief par sa place en tête de phrase : *Tes couleurs à toi* [...] *c'est des couleurs de peintre* (Goncourt). *Vouloir, c'est pouvoir ;* ou une proposition tout entière, dont l'idée est ainsi mise en relief : *Me dire que cette lettre n'est pas l'ouvrage de M. Barricini, c'est l'attribuer à mon père* (Mérimée) ; ou à annoncer un second sujet rejeté en fin de phrase : *C'est bon, les gâteaux.* || En ce dernier cas, le sujet ainsi annoncé est souvent relié à la phrase par *que : C'est une belle ville que Paris ;* et par *de* ou *que de* lorsqu'il s'agit d'un infinitif : *Ce n'est jamais agréable d'être malade* (Camus). *C'est un grand signe de médiocrité que de louer modérément* (Vauvenargues). || **4.** Enfin, *c'est* peut annoncer une proposition introduite par *comme, si, quand : C'est fort rare quand il se frise* (Loti).

III. DANS CERTAINES LOCUTIONS. **1.** *Ce* suivi du verbe *être* et de *qui* ou *que* forme un gallicisme, qui s'emploie très souvent pour mettre en relief un élément quelconque de la phrase, sauf le verbe à un mode personnel : *C'était Ganache qui annonçait, pour le soir* [...] *une grande représentation sur la place de l'église* (Alain-Fournier). *C'est* [...] *cinquante fois par minute qu'il le dit* (Duhamel). *C'est aujourd'hui qu'il arrive.* || *C'est ... que* se rencontre aussi très souvent à la forme interrogative : *Qu'était-ce donc qu'une peine d'amour, sinon une chimère* (Pérochon). || **2.** *Class.* Au lieu de *c'est à vous que,* on trouve *c'est vous à qui : C'est votre illustre mère à qui je veux parler* (Racine), et *c'est à vous à qui : C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler*

(Boileau). || **3.** *C'est pour* (et l'infinitif), marque une intention : *C'est pour plaisanter.* || **4.** *C'est à* (et l'infinitif), c'est de nature à : *C'est à mourir de rire.* || Littér. *Ce m'est, ce lui est,* c'est pour moi, c'est pour lui : *Ce lui est désagréable* (Rolland). || *C'est à ... de* ou *à* (suivi d'un infinitif), il appartient à ... de : *C'est à lui de* (ou *à*) *jouer.* || **5.** *C'est que, c'est de,* introduit une explication, donne une raison, un motif : *S'il ne vient pas, c'est qu'il a été empêché.* || **6.** *C'est-à-dire,* v. à son ordre alphab. || *C'est pourquoi,* v. POURQUOI. || **7.** *Ce* s'emploie comme complément dans certains tours anciens et littéraires *ce faisant, ce disant, pour ce, pour ce faire, et ce* (rappelant ce qui vient d'être dit) : *Et ce, sous le prétexte que ceux-là ont séjourné en France* (Huysmans). || **8.** Auj., *ce* ne s'emploie après une préposition que dans *sur ce,* sur ces entrefaites, après cela : *Sur ce, il partit.* || **9.** *Ce* suivi de la conj. *que,* qui développe son contenu, entre dans la constitution de la loc. conj. *à ce que,* afin que (resté dans la langue de la chancellerie) : *À ce que nul n'en ignore.* || *Parce que* (v. à son ordre alphab.) est un ancien *par ce que.* || Class. *Ce que,* autant que, dans la mesure où : *Et Pompée est vengé ce qu'il peut l'être ici* (Corneille).

• REM. **1.** Dans l'expression *c'est ..., ce* étant le sujet réel du verbe *être,* il semble normal de laisser l'expression au singulier. Il en est ainsi avec un pronom de la 1re ou de la 2e personne : *C'est nous, c'est vous.* Mais avec un pronom pluriel de la 3e personne ou un nom au pluriel, le singulier est plus courant dans la langue familière, le pluriel est d'un style plus littéraire : *C'est les vacances. Ce sont des secrets de famille* (Druon). Cependant, on met toujours au singulier le verbe *être* ayant pour sujet *ce :*

1° Devant l'énoncé de sommes, d'heures, de quantités quelconques : *C'est quarante mille francs qu'il me faudrait ;*

2° Quand le verbe est suivi de plusieurs noms au singulier : *C'est la gloire ou le plaisir qu'il recherche,* à moins qu'il ne s'agisse d'une énumération : *Il y a sept jours dans la semaine : ce sont le lundi, le mardi, etc. ;*

3° Dans les interrogations avec *est-ce là* ou *qu'est-ce que : Qu'est-ce que de si légers sacrifices à côté de la félicité éternelle ?*

4° Devant une préposition : *C'est à eux que je suis redevable ;*

5° Quand le pronom *en* est intercalé dans l'expression : *Ces champignons qui ressemblent à des cèpes, en est-ce, d'après vous, ou n'en est-ce pas ?*

6° Dans l'expression *si ce n'est,* signifiant « excepté » : *Il ne lit rien, si ce n'est des romans policiers.*

2. *Ç* pour *ce* s'emploie devant *a,* à certains temps des verbes *avoir* et *être* : *Ç'aurait été bien étonnant !*

3. On peut dire indifféremment : *C'est à vous à jouer* ou *c'est à vous de jouer.*

2. ce [sə], **cet** [sɛt] adj. dém. m. sing., **cette** [sɛt] f. sing., **ces** [se] pl. des deux genres (lat. pop. **ecce istum, -am, -os, -as,* forme renforcée [v. CE, C'] du lat. *iste,* qui marqua la proximité, par opposition à *ille* [v. CELUI, IL] ; *cest,* 842, *Serments de Strasbourg ; ce* [XIIe s.] est une réduction de *cest* devant consonne). **1.** Sert à déterminer la personne ou la chose que l'on désigne : *Ce garçon que vous voyez là-bas.* || Détermine la chose ou la personne qu'on vient de nommer ou dont on va parler : [Le bébé] *vit dans un espace qui n'a que deux dimensions. Cet espace est large, long, mais sans profondeur* (Duhamel). || **2.** Renforcé par les particules adverbiales *-ci* et *-là,* il s'emploie comme démonstratif prochain ou lointain : *Donnez-moi ce livre-ci et gardez ce livre-là.* || S'emploie sans la particule *-ci* pour marquer la proximité, lorsque la phrase ne contient aucune précision contraire : *Cet été. Un de ces jours.* || **3.** S'emploie à la place de l'article pour insister sur le nom qu'il détermine : *Restait cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne* (Bossuet). *Je me livre corps et âme à la merci de cette nature extérieure que j'aime* (Fromentin). || **4.** Il s'emploie avec une valeur exclamative pour marquer, souvent familièrement, la surprise, l'admiration, l'indignation, etc. : *« Tiens, cette question ! » répondit Nana* (Zola). *Il prétend que je ne l'avais pas prévenu : ce toupet !*

• REM. On emploie *ce* devant une consonne ou un *h* aspiré : *Ce garçon. Ce hublot ; cet* devant une voyelle ou un *h* non aspiré : *Cet enfant. Cet hameçon.*

céans [seɑ̃] adv. (de *çà* et de l'anc. franç. *enz,* dedans, du lat. *intus,* à l'intérieur ; XIIe s., *Voyage de Charlemagne,* écrit *çaenz*). *Class.* Ici, dans cette maison (avec ou sans mouvement) : *On ne voit presque point céans venir Damis* (Molière). *Je prétends | Qu'Aristote n'a point d'autorité céans* (Racine). || *Auj.* Ne s'emploie plus guère (et avec une intention plaisante) que dans l'expression : *le maître de céans,* le maître des lieux.

ceci [səsi] pron. dém. (de *ce* 1 et de *ci ;* fin du XIIe s., *Trois Aveugles de Compiègne*). **1.** Par opposition à *cela,* indiquant un objet plus éloigné, désigne un objet plus proche dans l'espace ou dans le temps : *Si vous êtes myope, vous voyez plus distinctement ceci que cela.* || En corrélation avec *cela,* s'emploie pour distinguer une chose d'une autre qu'on lui oppose : *Ceci me plaît, cela ne me convient pas.* || **2.** S'applique à ce qu'on va dire : *Ceci est mon testament. Écoutez bien ceci : la situation est grave.* || Désigne un fait actuel, ce dont on parle, un objet qu'on a devant soi : *Ceci ne m'appartient pas.* || **3.** En corrélation avec *cela,* il prend parfois une valeur indéfinie : *Qu'il soit question de ceci ou de cela, il n'est jamais d'accord avec vous.*

• REM. Quand *ceci* est sujet du verbe *être,* et que l'attribut est un pluriel, on peut mettre le verbe au singulier ou au pluriel : *Ceci sont ses vêtements. Ceci n'est pas des mensonges.* Mais, dans l'usage actuel, on reprend plutôt le sujet *ceci* par *ce : Ceci, c'est* ou *ce sont les preuves que je vous apporte.*

cécidie [sesidi] n. f. (du gr. *kêkis, kêkidos,* galle ; début du XXe s.). Nom générique donné aux galles que produisent sur les végétaux des parasites animaux ou végétaux (insectes, acariens, champignons, etc.).

cécité [sesite] n. f. (lat. *caecitas,* de *caecus,* aveugle ; v. 1220, G. de Coincy, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** État d'une personne privée de la vue : *Il semblait qu'elle prétendît tourner à son profit sa cécité, de sorte que j'en venais à douter si, sur beaucoup de points, cette infirmité ne lui devenait pas un avantage* (Gide). || *Cécité psychique,* maladie mentale où le malade voit les objets, mais ne les reconnaît pas. || *Cécité verbale,* incapacité, pour le malade, de lire ou de comprendre les signes écrits. || **2.** *Fig.* Aveuglement de l'esprit, incapacité de comprendre certaines choses.

• CONTR. : **2** *clairvoyance, discernement, lucidité, pénétration, perspicacité.*

cédant, e [sedɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *céder ;* 1605, Delboulle). **1.** Qui cède à un autre son droit sur quelque chose : *La partie cédante. Cédant et cessionnaire.* || **2.** *Fam.* Qui fait des concessions : *Ni trop exigeante, ni trop cédante* (Frapié).

• CONTR. : **1** *acheteur, acquéreur, cessionnaire.*

céder [sede] v. tr. (lat. *cedere,* s'en aller ; fin du XIVe s. ; v. tr. ind., 1537, *le Courtisan* [avec un sujet n. de chose, 1798, Acad.]). [Conj. **5 a.**] **1.** Renoncer, volontairement ou non, à quelque chose pour l'abandonner à quelqu'un : *Des avantages qu'on ne cède pas facilement. Céder la parole à quelqu'un.* || *Céder la place à quelqu'un,* se retirer devant lui : *J'ai offert à Geneviève de lui céder la place* (Mauriac). || *Céder le pas à quelqu'un,* s'effacer volontairement devant lui, par déférence, et, au *fig.,* reconnaître sa supériorité : *Une étiquette, une apparence négligée, mais profondément calculée, de manière à ne céder ni prendre le pas* (Vigny). || *Céder le haut du pavé à quelqu'un,* v. PAVÉ. || *Céder du terrain, le terrain,* reculer devant l'ennemi ; au *fig.,* laisser progresser quelqu'un ou quelque chose à son détriment : *Les vieilles prérogatives ne cèdent jamais le terrain sans résistance* (A. de Broglie). || Fig. *Le céder à quelqu'un,* lui être inférieur : *Les règles n'ont pas d'existence en dehors des individus, sinon aucun professeur ne le céderait en génie à Racine* (Matisse). || **2.** Abandonner

à titre onéreux, vendre : *Le père Lalouette [...] se retira du commerce et céda son fonds à Pierrotte, qui le paya par annuités* (Daudet).

• SYN. : **1** *concéder, donner, laisser, livrer, passer* (fam.), *transmettre ;* **2** *revendre.* — CONTR. : **1** *conserver, garder, se réserver ;* **2** *acheter, acquérir.*

◆ v. tr. ind. [à] et intr. **1.** (avec un sujet désignant une personne) Cesser d'opposer une résistance à ; se laisser fléchir ou convaincre : *Elle pardonna par pitié, comme une mère cède à l'enfant qui pleure* (Daudet) ; et intransitiv. : *Tu ne me feras pas céder* (Mérimée). ‖ *Spécialem.* En parlant d'une femme, se donner à un homme : *Elle a fini par lui céder.* ‖ **2.** S'abandonner sans résistance à : *Céder au sommeil. Elle sentait croître en elle le désir naturel de le séduire et y céda* (Maupassant). ‖ **3.** (avec un sujet désignant une chose) Cesser de résister à une pression, à une action contraire : *Je pousse la porte, qui cède silencieusement* (Daudet). ‖ **4.** Se rompre sous l'effort, l'action de : *La passerelle a cédé sous le poids du convoi. Le câble roidi ne céda point* (Maupassant). ‖ **5.** Cesser de se manifester : *La fièvre a cédé.*

• SYN. : **1** *capituler, déférer* (littér.), *fléchir, s'incliner, plier, renoncer, se résigner, se soumettre ;* **2** *succomber ;* **4** *casser, craquer, lâcher, ployer, sauter ;* **5** *baisser, diminuer, tomber.* — CONTR. : **1** *se cabrer, s'opposer, se rebiffer* (fam.), *regimber* (fam.) ; **2** et **3** *résister ;* **4** *tenir ;* **5** *augmenter, continuer.*

cédille [sedij] n. f. (esp. *cedilla,* petit *c* [le signe date de la fin du XVe s.] ; début du XVIe s. ; écrit *cérille* de 1611 à 1642, Cotgrave-Oudin). Petit signe orthographique qui se met sous la lettre *c* pour lui donner le son de *s* dur [s] devant *a, o, u.* (Ex. :*façade, leçon, reçu.*) ‖ « C » cédille, c qui porte une cédille. (Voir C.)

cédraie [sedrɛ] n. f. (de *cèdre ;* XXe s.). Lieu planté de cèdres.

cédrat [sedra] n. m. (ital. *cedrato,* de l'anc. ital. *cedro,* citron, du lat. *citrus,* citronnier ; 1600, O. de Serres, écrit *cedriac [cédrat,* 1680, Richelet], au sens 2 ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Sorte de citron volumineux et à peau épaisse, utilisé en confiserie et en confiturerie : *De larges couffins en sparterie que gonflaient les cédrats et les pastèques* (Daudet). ‖ **2.** L'arbre lui-même, dit aussi CÉDRATIER.

cédratier [sedratje] n. m. (de *cédrat ;* 1823, Boiste). Espèce de citronnier qui produit les cédrats.

cèdre [sɛdr] n. m. (lat. *cedrus,* du gr. *kedros ;* fin du XIIe s., *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1732, Trévoux). **1.** Grand arbre de l'ordre des conifères, originaire d'Afrique et d'Asie, à branches étalées horizontalement en plans superposés, à bois odorant et peu corruptible. ‖ **2.** Le bois de cet arbre, de teinte rougeâtre : *Des coffres de cèdre pleins de sequins* (Daudet). ‖ **3.** *Poét.* Symbole de majesté et de force.

cédulaire [sedylɛr] adj. (de *cédule ;* 1796, *Néologiste français*). Relatif à la cédule : *La subdivision cédulaire des revenus.*

cédule [sedyl] n. f. (bas lat. *schedula,* de *scheda,* bande de papyrus ; fin du XIIe s., au sens de « notification par écrit » ; sens 1, 1314, Bevans ; sens 2, av. 1825, Courier ; sens 3, début du XXe s.). **1.** *Class.* Écrit, billet par lequel on reconnaissait une dette : *Ésope écrivit une cédule par laquelle Nectenabo confessait devoir deux mille talents à Lycerus* (La Fontaine). ‖ **2.** Acte par lequel, dans les cas urgents, le juge d'instance permet de citer à bref délai ou autorise à citer les experts désignés. ‖ Ordonnance transmise par le juge d'instruction au procureur de la République et indiquant les témoins à citer. ‖ **3.** Feuillet sur lequel on inscrivait (av. 1949) les revenus de même catégorie. ‖ Chacune des catégories de revenus imposables : *La cédule des bénéfices agricoles.*

cégésimal, e, aux [seʒezimal, -o] adj. (de *C. G. S.,* d'après *décimal ;* début du XXe s.). Relatif au système C. G. S.

cégétiste [seʒetist] n. et adj. (de *C. G. T.,* Confédération générale du travail ; 1908, Larousse). Qui appartient à la Confédération générale du travail : *Un dirigeant cégétiste. Le mouvement cégétiste.*

ceindre [sɛ̃dr] v. tr. (lat. *cingere ;* 1080, *Chanson de Roland*). [Conj. **55.**]

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** Littér. *Ceindre son corps* ou *une partie de son corps,* l'entourer de quelque chose qui le/la serre ou l'enveloppe étroitement : *Héraclius, le dompteur, qui comme d'une gloire, fort, ceint son vaste corps de la peau du lion* (Rimbaud). ‖ Fig. *Ceindre ses reins,* ou *se ceindre les reins,* se préparer au combat, à l'épreuve (style biblique) : *Il faut laisser les morts ensevelir leurs morts,* | *Et se ceindre les reins pour le combat des forts* (Leconte de Lisle). ‖ **2.** *Ceindre un ornement, une couronne,* etc., s'en entourer le front, les mettre sur sa tête. ‖ *Ceindre la couronne, le diadème, le bandeau royal,* devenir roi. ‖ Vx. *Ceindre à quelqu'un le bandeau royal, la couronne,* le faire accéder à la royauté. ‖ *Ceindre la tiare,* devenir pape ou, chez les juifs, devenir grand prêtre. ‖ **3.** *Ceindre un baudrier, une cuirasse, une tunique,* les mettre sur soi, s'en revêtir. ‖ *Ceindre l'écharpe (municipale),* devenir maire. ‖ **4.** *Ceindre une arme,* la prendre sur soi en la fixant à sa ceinture : *Je ceignis la rapière, qui était un peu longue* (Dumas père). ‖ Vx. *Ceindre l'épée à un nouveau chevalier,* lui mettre l'épée au côté.

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Entourer le corps ou une partie du corps : *Un bandeau ceignait son front et enveloppait son visage* (Balzac). *Un mouchoir ceignait son front* (Gautier). *Un grand tablier bleu la ceignait* (Colette) ; et poét. : *Que l'innocence vous ceigne un brûlant diadème* (Verlaine). ‖ **2.** Entourer étroitement et complètement : *Le flot [...] ceignait de bleu ce petit promontoire* (Lamartine). *Ce sont des barons dont les armes ornent des forts ceints d'un fossé* (Hugo).

• SYN. : **I, 1** *revêtir, sangler.*‖ **II, 2** *ceinturer, cerner, encercler, enclore, enserrer, envelopper.*

ceinturage [sɛ̃tyraʒ] n. m. (de *ceinturer ;* 1877, Littré, aux sens 1 et 2 ; sens 3, 1922, Larousse). **1.** Entaille continue que l'on pratique au-dessus de la racine d'un arbre, afin d'amener son dépérissement. ‖ **2.** Action de marquer, au moyen d'un trait de peinture, l'arbre que l'on doit abattre. ‖ **3.** Action d'adapter une ceinture métallique à une roue, à un obus.

ceinture [sɛ̃tyr] n. f. (lat. *cinctura,* de *cingere,* ceindre ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 3, 1611, Cotgrave ; sens I, 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens I, 5, XXe s. ; sens II, 1-2, 1551, *Journ. du sire de Gouberville ;* sens II, 3, 1676, Félibien).

I. 1. Bande de largeur variable, généralement en cuir ou en étoffe, dont on se ceint le milieu du corps, et qui sert à tenir un vêtement ou à divers autres usages (contenir de l'argent, soutenir des armes, des objets, etc.) : *J'attachai autour de moi une ceinture qui renfermait ce que je possédais en or* (Chateaubriand). *À sa ceinture pend le rosaire des soirs* (Samain). *Il tira de sa ceinture une petite dague* (France). ‖ Fig. et pop. *Se mettre, se serrer la ceinture,* ne pas manger à sa faim, et, *par extens.,* être privé de tout : *Manger des briques, c'est se serrer la ceinture, danser devant le buffet, etc.* (Vailland) ; et ellipt. : *À vous, tout ; les autres, ceinture* (Montherlant). ‖ *Ceinture de chasteté,* bandage fermé à cadenas, destiné jadis à préserver la chasteté des femmes. ‖ *Ceinture de crin,* cilice. ‖ *Ceinture de judo,* bande d'étoffe indiquant, par sa couleur, le grade du judoka ; *par extens.,* celui qui la porte : *Être ceinture noire. Une ceinture marron.* ‖ *Ceinture de natation, de sauvetage,* ceinture faite de matière légère, permettant à la personne qui la porte de flotter sur l'eau. ‖ *Ceinture de sainte Marguerite,* ceinture merveilleuse, qui avait la vertu de provoquer des accouchements faciles. ‖ Poét. *Ceinture de Vénus,* ceinture merveilleuse, douée de la vertu de charmer et de retenir les cœurs. ‖ *Ceinture de vierge, ceinture virginale,* ceinture que portaient les jeunes filles grecques et romaines jusqu'au soir de leurs noces. ‖ *Délier sa ceinture virginale, délier sa ceinture,* se marier, et aussi se donner à

un homme : *Six filles du jour, qui délieront devant vous à l'envi leurs ceintures étincelantes* (France). || **2.** Sorte de corset en tissu et tricot caoutchouté, plus ou moins baleiné, qui maintient la taille, le ventre et les hanches. || *Ceinture de grossesse,* ceinture spécialement conçue pour les femmes enceintes. || *Ceinture orthopédique,* ceinture servant à corriger certaines attitudes vicieuses ou à maintenir en place certains organes. || **3.** Partie du vêtement qui enserre la taille : *Ceinture d'un pantalon, d'une jupe. Cette robe a besoin d'être resserrée à la ceinture.* || **4.** Partie du corps où se place la ceinture : *Des hommes en pantalon de toile bleue, nus jusqu'à la ceinture* (France). || **5.** Partie du squelette qui rattache les membres au tronc : *Ceinture scapulaire, pelvienne* (v. ces mots).

II. 1. Ce qui forme une enceinte : remparts, fortifications, fossés : *La puissante ville avait fait craquer successivement ses quatre ceintures de murs* (Hugo). || **2.** *Par extens.* Ce qui entoure, limite une agglomération ou une étendue de terrain : *Le parc Monceau, dans sa ceinture d'hôtels particuliers et d'immeubles de luxe* (Romains). || *Ceinture verte,* ensemble des parcs et des jardins disposés autour d'une agglomération. || *Chemin de fer de ceinture,* nom donné à deux lignes de chemin de fer établies autour de Paris, la *Grande* et la *Petite Ceinture.* || **3.** Ce qui entoure quelque chose d'une bande continue. || *Ceinture d'une embarcation,* bourrelet entourant le haut de cette embarcation, et destiné à la garantir des chocs. || *Ceinture cuirassée,* blindage latéral garnissant les flancs d'un navire de guerre, à hauteur de la flottaison. || *Ceinture d'une colonne,* petite moulure circulaire qui se trouve à sa base. || *Ceinture d'un projectile,* anneau en cuivre rouge ou en matière plastique serti un peu au-dessus du culot et destiné à se mouler dans les rayures du canon.

ceinturer [sɛ̃tyre] v. tr. (de *ceinture ;* v. 1540, Yver, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1907, Larousse ; sens II, fin du XVIe s., A. d'Aubigné).

I. 1. Entourer d'une ceinture : *Le délégué apostolique, barbu et ceinturé de soie* (Morand). || **2.** *Ceinturer quelqu'un,* le saisir à la hauteur de la taille et l'entourer étroitement de ses bras : *Elle le ceinturait comme une lutteuse* (Pérochon).

II. Entourer d'une enceinte fortifiée, ou entourer à la façon d'une enceinte : *Le Tage [...] qui ceinture l'énergique Tolède* (Montherlant).

• SYN. : **I, 1** *ceindre.* || **II** *ceindre, cerner, encercler, enclore, enserrer, envelopper.*

ceinturon [sɛ̃tyrɔ̃] n. m. (de *ceinture ;* 1579, Godefroy). Ceinture large, ordinairement en cuir, faisant partie de l'uniforme militaire, et à laquelle on suspend des armes, des pièces de l'équipement : *Ils tiraient déjà l'épée du ceinturon* (France).

cela [səla] pron. dém. (de *ce* et de *là ;* XIIIe s.). • **1.** Par opposition à *ceci,* indiquant un objet plus proche, désigne un objet plus éloigné dans l'espace ou dans le temps : *Laissez ceci et prenez donc cela, là-bas.* || En corrélation avec *ceci,* s'emploie pour distinguer deux choses, deux idées. (V. CECI.) || **2.** Désigne ce qui précède, les choses dont on a parlé : *Cela dit, maître Loup s'enfuit et court encor* (La Fontaine). *Ses enfants ne moururent pas de faim : en cela, il fut plus heureux que d'autres* (Courier). || Désigne souvent un objet présent, un fait actuel, une chose dont on parle ou dont on va parler : *Je suis au courant de cela. Prenez cela.* (Dans cet emploi, identique à celui de *ceci, cela* tend aujourd'hui à l'emporter.) || **3.** En corrélation avec *ceci,* peut prendre une valeur indéfinie. (V. CECI.) || **4.** Remplace *ce* pour souligner l'expression et dans le cas où l'emploi de *ce* est impossible : *Cela est remarquable. Cela seul peut servir d'excuse, à savoir...* || Avec une valeur emphatique, s'emploie après l'énonciation d'un fait : *C'est chanter, cela !* || **5.** *Fam.* Peut désigner une personne, mais avec une nuance affective (mépris, pitié, tendresse, etc.) : *Comme cela dort, ces jeunes gens ! J'avais jugé Cromwell : Cela veut être roi* (Hugo).

• LOCUTIONS FAMILIÈRES. *Comment cela va-t-il ?,* comment va la santé, ou comment évolue l'affaire ? || *Il y a vingt ans de cela,* vingt ans se sont écoulés. || *Je m'en soucie comme de cela,* je ne m'en préoccupe absolument pas. || *Comme cela,* ainsi ou (au commencement d'une phrase) ainsi donc : *Il y a, comme cela, des temps dans la vie où l'on ne trouve rien de bon* (Sévigné). *Comme cela, vous avez renoncé à vos projets ?* ; ainsi fait, de tel caractère : *Je n'y peux rien, il est comme cela ;* médiocrement, ni bien ni mal : « *Comment travaille-t-il ? — Comme cela.* » || *Après cela,* cependant, après tout. || *Avec cela, avec tout cela, malgré cela,* de tout façon, en tout état de cause. || *Pour cela,* sur ce point : *Oh ! pour cela, oui !* || *Avoir cela de, avoir cela que,* se distinguer par cela que. || *Il ne manquait plus que cela !,* c'est le comble ! || *C'est cela, c'est bien cela,* se dit pour approuver ce qui vient d'être dit ou fait.

• REM. *Cela* est ordinairement remplacé par *ça* dans les emplois familiers.

céladon [seladɔ̃] n. m. (nom d'un personnage de *l'Astrée* [1610], de d'Urfé, repris lui-même aux *Métamorphoses* d'Ovide ; 1686, Fontenelle, au sens 1 ; sens 2, XIXe s.). **1.** *Fam.* et *ironiq.* Amoureux platonique et sentimental : *Cette jeune fille traîne derrière elle toute une cour de céladons.* || **2.** Porcelaine de Chine recouverte d'un émail craquelé de couleur verdâtre ou bleutée (par allusion aux rubans verts du berger de *l'Astrée*).

◆ n. m. et adj. invar. (1617, d'Aubigné). Couleur d'un vert tendre et pâle ; qui est de cette couleur : *Du satin céladon. Des abat-jour céladon.*

célébrant [selebrɑ̃] n. et adj. m. (part. prés. de *célébrer ;* 1350, Gilles li Muisis). Qui dit la messe, qui officie : *Le célébrant lisait le dernier évangile* (France). *Le prêtre célébrant.*

• SYN. : *officiant.*

célébration [selebrasjɔ̃] n. f. (lat. *celebratio ;* XIIe s.). Action de célébrer une cérémonie, un anniversaire, une fête : *La célébration de la grand-messe. La Convention [...], à l'exemple d'Athènes et de Rome, imprimait un caractère sublime à la célébration des fêtes et des deuils publics* (France).

célèbre [selɛbr] adj. (lat. *celeber, -bris,* fréquenté ; 1532, Rabelais). **1.** *Class.* Qui est fait avec solennité, pompe, éclat : *Je n'ajouterai rien aux célèbres témoignages qu'elle vous rend* (Corneille). || **2.** Se dit d'une personne ou d'une chose dont le nom est très connu, dont la renommée s'étend au loin : *Un écrivain célèbre. Avoir un nom célèbre. Une vieille tour isolée, célèbre par la mort tragique d'un prisonnier* (Sand). *Une de ces colères célèbres dans la ville* (Daudet).

• SYN. : **2** *fameux, glorieux, illustre, notoire, populaire, renommé, réputé.* — CONTR. : **2** *ignoré, inconnu, obscur, oublié.*

célébrer [selebre] v. tr. (lat. *celebrare,* visiter en foule ; XIIe s.). [Conj. **5 b.**] **1.** Accomplir avec une certaine solennité : *Là devaient se célébrer les jeux : le jeu de la balle et ensuite celui des osselets* (Chateaubriand). *À ses yeux, pour célébrer ses fiançailles, les fleurs des marronniers s'allumaient comme des candélabres* (France). || *Spécialem.* Accomplir un rite religieux, et particulièrement les cérémonies du culte : *Des sacrifices humains auraient été célébrés autrefois sur les Kapas* (Mérimée). *L'office divin fut célébré dévotement* (France). || **2.** Marquer une date, un événement, un fait par une cérémonie ou par une manifestation quelconque : *Célébrer un anniversaire, la fête nationale. Célébrer joyeusement la venue de quelqu'un.* || **3.** *Class.* Rendre public, répandre largement : *Je ne veux point vous en parler davantage, ni célébrer, comme vous dites, toutes les pensées qui me pressent le cœur* (Sévigné). *La doctrine de saint Cyrille fut célébrée par toute la terre* (Bossuet). || **4.** *Littér.* Faire publiquement l'éloge de : *Célébrer les mérites de quelqu'un. L'oiseau Roc célébré par les conteurs et les poètes* (Apollinaire).

• SYN. : **2** *commémorer, fêter ;* **4** *chanter, exalter, glorifier, magnifier, prôner, vanter.*

— CONTR. : **4** *critiquer, décrier, déprécier, diffamer, discréditer, ravaler, vilipender.*

celebret [selebrɛt] n. m. (mot lat. signif. « qu'il célèbre » ; 1866, Larousse). Dans l'Église catholique, pièce signée de l'autorité ecclésiastique et exigée de tout prêtre qui veut dire sa messe dans une paroisse où il n'est pas connu.

célébrité [selebrite] n. f. (lat. *celebritas,* affluence, fête solennelle ; fin du XIIIe s., au sens de « cérémonie solennelle » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1842, Acad.). **1.** *Class.* Solennité, magnificence : *Cette cérémonie se fit avec une grande célébrité* (La Bruyère). ‖ **2.** Grande réputation, renommée qui s'étend au loin : *Un homme dont le nom n'est point encore arrivé à la grande célébrité* (Renan). *Nana devint une femme chic* [...]. *Ce fut* [...] *une montée dans la célébrité de la galanterie* (Zola). ‖ **3.** *Par extens.* Personne jouissant d'un grand renom : *Le diplomate s'inclina devant le vieux médecin comme s'il eût été devant une célébrité contemporaine* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *éclat, gloire, notoriété, popularité, renom ;* **3** *gloire.* — CONTR. : **2** *obscurité, oubli.*

celer [səle] v. tr. (lat. *celare ;* Xe s., *Vie de saint Léger*). [Conj. **3b.**] *Class.* et *littér.* Tenir secret, caché : *Je ne vous puis celer que son ordre m'étonne* (Corneille). *Flaubert n'était pas homme à celer son affliction ; sa sincérité d'ailleurs force le respect* (Duhamel). *Celer ses intentions.* ‖ Class. *Se faire celer,* rester enfermé chez soi en faisant dire aux visiteurs qu'on n'y est pas : *C'est une mauvaise politique que de se faire celer aux créanciers* (Molière). ‖ *À* ou *pour ne vous rien celer,* pour être entièrement sincère : *Eh, oui, là, je vous jure, à ne vous rien celer, | Que Rosalinde, éprise encor d'un infidèle, | Trépigne, peste, enrage* (Verlaine).

● SYN. : *cacher, déguiser, dissimuler, masquer, taire.* — CONTR. : *découvrir, dévoiler, divulguer, montrer, révéler, trahir.*

céleri [selri] n. m. (lombard *seleri,* plur., du lat. *selinon,* mot gr. qui désigne une sorte d'ache ; 1651, La Varenne [aux XIVe et XVe s., *scelereau, scellerin*]). Plante potagère dont on consomme comme légume les côtes des pétioles (*céleri ordinaire*) ou la racine (*céleri-rave*) : *Du céleri en rémoulade.*

célérifère [selerifɛr] n. m. (du lat. *celer,* rapide, et *ferre,* porter ; fin du XVIIIe s.). Instrument de locomotion composé de deux roues reliées par un cadre de bois, ancêtre de la bicyclette : *Le célérifère a précédé la draisienne.*

célérité [selerite] n. f. (lat. *celeritas,* de *celer,* rapide ; 1358, *Dict. général*). Grande rapidité avec laquelle on accomplit un mouvement ou une action, on s'acquitte d'une mission : *En entendant ces mots, la mère et la fille rentrèrent dans leurs chambres et se fourrèrent dans leurs lits avec une célérité de souris effrayées qui rentrent dans leurs trous* (Balzac).

● SYN. : *diligence, empressement, hâte, précipitation, prestesse, promptitude, vélocité, vitesse, vivacité.* — CONTR. : *lenteur.*

célesta [selɛsta] n. m. (mot créé sur l'adj. *céleste ;* brevet d'invention déposé le 15 juin 1886). Instrument de musique à percussion et à clavier, qui rend des sons purs, cristallins, et qui, actuellement, est d'un usage courant dans les orchestres.

céleste [selɛst] adj. (lat. *caelestis,* de *caelum,* ciel ; v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens 4, XVIe s., Rabelais). **1.** Qui appartient au ciel, au firmament ; qui est situé dans le ciel ou qui vient du ciel : *C'était au temps du solstice d'été, de la Saint-Jean, quand le soleil culmine au faîte de sa course céleste* (Arnoux). *Les corps, les phénomènes célestes.* ‖ Poét. *La voûte céleste,* le firmament. ‖ *Bleu céleste,* bleu de la couleur du ciel lorsqu'il est parfaitement pur. ‖ **2.** Qui est relatif au ciel en tant que séjour de Dieu, des bienheureux : *Là, tu m'apparus telle encore | Que tu fus, à ce dernier jour | Quand, vers ton céleste séjour, | Tu t'envolas avec l'aurore* (Lamartine). *Les récompenses célestes.* ‖ *Le Père céleste,* Dieu. ‖ *Les esprits célestes,* ceux qui habitent le séjour des bienheureux. ‖ *La céleste patrie, le royaume céleste, la Jérusalem céleste,* le ciel en tant que séjour des bienheureux. ‖ **3.** Qui vient de Dieu ; qui appartient à Dieu : *La colère céleste. La puissance céleste.* ‖ *Le pain céleste,* l'eucharistie. ‖ *Le Céleste Empire,* nom donné jadis à l'Empire chinois, l'empereur étant considéré comme Fils du Ciel. ‖ **4.** *Fig.* Digne des créatures célestes, par sa beauté, sa pureté, sa perfection : *Ah ! qui n'oublierait tout à cette voix céleste ?* (Hugo). *De célestes accents. Une joie céleste.* ‖ Spécialem. *Voix céleste,* registre de l'orgue, aux sons particulièrement doux et pours.

● SYN. : **1** *aérien ;* **2** et **3** *divin ;* **4** *angélique, séraphique.* — CONTR. : **2** *infernal ;* **3** *humain, satanique ;* **4** *démoniaque, diabolique, méphistophélique.*

◆ n. **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Habitant du ciel ; ange : *S'il s'offrait dessus vos pas | Le plus beau de tous les célestes, | Vous ne le regarderiez pas* (L'Hermite). ‖ **2.** Vx. *Les Célestes,* les Chinois.

célestement [selɛstəmɑ̃] adv. (de *céleste ;* 1866, Larousse). D'une façon qui évoque le ciel : *D'angéliques ondes sonores, une musique célestement mélancolique* (Goncourt).

célestin [selɛstɛ̃] n. m. (de *Célestin,* n. pr. ; XIIIe s.). Religieux d'un ordre fondé en 1251 par le pape Célestin V.

célibat [seliba] n. m. (lat. *caelibatus,* de *caelebs, -ibis,* célibataire ; 1549, R. Estienne ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** État d'une personne qui n'est pas mariée : *Cadet de famille, il s'était voué au célibat* (Sand). *M. l'abbé Lantaigne* [...] *et M. Bergeret* [...] *conversaient* [...]. *Ils se consolaient, l'un des tristesses du célibat, l'autre des tracas de la famille* (France). ‖ **2.** Abstinence conjugale : *Quoique mariée, la prophétesse druidique était astreinte à de longs célibats* (Michelet).

● CONTR. : *hyménée* (littér.), *mariage.*

célibataire [selibatɛr] n. et adj. (de *célibat ;* 1711, Danet). Personne qui vit dans le célibat : *Souvent, un célibataire croit que le mariage lui serait insupportable* (Alain). *Un vieillard célibataire.*

célimène [selimɛn] n. f. (personnage du *Misanthrope,* de Molière ; 1866, Larousse). Type de jeune femme séduisante, mais coquette, et ayant plus d'esprit que de cœur. ‖ Nom donné à toutes les grandes coquettes du théâtre : *Jouer les célimènes.*

cella [sɛlla] n. f. (mot lat. signif. « loge » ; 1842, Acad.). Dans les temples antiques, sanctuaire muré qui servait à abriter la ou les statues d'un ou de plusieurs dieux : [Le temple païen], *c'était une froide cella où l'on n'entrait guère* (Renan).

● Pl. *des* CELLAE.

celle pron. dém. f. V. CELUI.

cellérier, ère [selerje, -ɛr] n. et adj. (bas lat. *cellariarius,* même sens, de *cella,* chambre, cellier ; XIIIe s.). Religieux, religieuse économe d'un monastère : *Les cellériers des cloîtres, devenus, en quelque sorte, les intendants de cette armée* (Huysmans). *Père cellérier. Sœur cellérière.*

cellier [selje] n. m. (lat. *cellarium,* de *cella,* même sens ; XIIe s.). **1.** Partie du rez-de-chaussée d'une maison, ou lieu attenant, où l'on conserve le vin, le cidre ou d'autres provisions : *Les craintes* [...] *ont disparu devant la grange pleine et les celliers prêts à s'emplir* (Balzac). ‖ **2.** Dans certaines régions, lieu où l'on fait les opérations de la vinification.

Cellophane [selɔfan] n. f. (nom déposé ; mot angl. formé de *cell[ulose]* et de *-phane* [V. DIAPHANE] ; v. 1935). Pellicule cellulosique transparente, pouvant se colorer, s'imprimer, dans laquelle on enveloppe des produits, des denrées pour les protéger de la poussière, de l'humidité : *Viande vendue sous Cellophane.*

cellulaire [selylɛr] adj. (de *cellule ;* 1752, Trévoux, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1863, Littré ; sens II, 1845, Bescherelle).

I. 1. Qui est formé de cellules : *Structure cellulaire.* ‖ *Tissu cellulaire,* tissu conjonctif lâche sous-cutané. ‖ **2.** Qui a rapport aux cellules des organismes animaux et végétaux : *La vie cellulaire.* ‖ *Biologie cellulaire,* partie de la biologie qui a pour objet l'étude des cel-

lules. || *Membrane cellulaire,* membrane qui enveloppe toute cellule animale ou végétale.

II. Relatif aux cellules des prisonniers : *Le régime cellulaire.* || *Voiture, fourgon cellulaire,* voiture conçue pour le transport des prisonniers, et où ils sont isolés chacun dans un compartiment.

cellular [selylar] n. m. (de l'angl. *cellular,* adj. pris substantiv. ; 1904, *Mode pratique*). Étoffe de coton souple et ajourée, dont on fait des chemises d'homme : *M. de Coantré avait bien dû voir, aux vitrines des chemisiers, des gilets de cellular* (Montherlant).

cellule [selyl] n. f. (lat. *cellula,* dimin. de *cella,* chambre ; début du XVe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1835, Acad. ; sens I, 4, 1845, Bescherelle ; sens II, 1668, La Fontaine ; sens III, 1, 1503, Champier ; sens III, 2, 1850, Raspail ; sens III, 3-4, et IV, 1-2, XXe s.).

I. 1. Petite chambre de religieux ou de religieuse : *Je supposais volontiers quelque religieuse du Midi, la Portugaise, par exemple, immobile en sa cellule* (Sainte-Beuve). || **2.** Petit logement réservé aux cardinaux réunis en conclave, ou pièce isolée où l'on enferme séparément chaque candidat à certains concours. || **3.** Petite chambre dépourvue de tout ce qui peut distraire l'attention, et dans laquelle on peut s'isoler : *Il regrettait vivement sa petite cellule de l'École polytechnique* (Stendhal). || **4.** Pièce faisant partie d'une prison et dans laquelle on enferme un détenu : *Ramener un prisonnier dans sa cellule. Mettre, être en cellule.* || Compartiment d'une voiture cellulaire.

II. Chacun des petits alvéoles qui forment les rayons construits par les abeilles : *Qui veut goûter du miel ? Les cellules de cire ont fondu* (Gide).

III. 1. Chacun des petits compartiments qui forment la texture de certains organes ou de certains tissus animaux ou végétaux : *Les cellules des poumons. Les cellules d'une éponge. Les cellules des os longs.* || **2.** Unité morphologique et physiologique qui est l'élément constitutif de tout organisme vivant : *Toute cellule, animale ou végétale, est formée d'une masse visqueuse, le protoplasme, renfermant un noyau et entourée d'une membrane. Il se fait en nous un échange perpétuel [...] depuis l'atome jusqu'à la cellule* (Valéry). *Je crois percevoir au fond de mon être ces mystérieux échanges qui, sans arrêt, depuis trente ans et plus s'effectuent entre ces milliards de cellules dont je suis fait* (Martin du Gard). *Il fallait que toute cette machine vivante, composée de milliards de cellules, eût même quelque plaisir à subsister et qu'elle fût avertie du péril par la douleur et qu'elle se montrât susceptible de se perpétuer dans l'espèce* (Duhamel). || **3.** *Cellule photo-électrique,* appareil transformant l'énergie lumineuse en énergie électrique. || **4.** Ensemble des structures de l'aile et du fuselage d'un avion.

IV. 1. Dans certains partis politiques, groupe de militants appartenant à un même quartier ou à une même entreprise, voire à un même atelier : *Une cellule communiste. Une cellule de nazis, créée dans toute affaire importante, veille que pas un juif n'échappe à la rigueur de la loi* (Tharaud). || **2.** Groupe de personnes ayant une certaine unité, considéré comme un des éléments constitutifs de la société : *La cellule familiale.*

● SYN. : **I, 2** *loge ;* **4** *cabanon, cachot.* || **IV, 1** *section ;* **2** *clan, noyau.*

celluleux, euse [selylø, -øz] adj. (de *cellule ;* 1752, Trévoux). Divisé en cellules.

cellulite [selylit] n. f. (de *cellule* et du suff. *-ite,* marquant l'inflammation ; 1878, Larousse). Inflammation du tissu conjonctif, pouvant causer des enflures.

Celluloïd [selylɔid] n. m. (nom déposé ; mot amér. créé en 1869 par les inventeurs, les frères Hyatt, avec le mot *cellul[ose]* et le suff. *-oïde ;* 1877, *Année scientif. et industr.*). Matière plastique brillante, à base de nitrocellulose et de camphre, très malléable à chaud, mais très inflammable : *Il jouait, en me regardant, avec un coupe-papier de Celluloïd* (M. Prévost). *Un faux col de Celluloïd l'obligeait à tendre le cou, qu'il avait large et bref* (Duhamel).

cellulose [selyloz] n. f. (de *cellule ;* 1840, Jussieu). Substance organique contenue dans la membrane des cellules végétales : *La cellulose sert à la fabrication du papier, des soies artificielles.*

cellulosique [selylozik] adj. (de *cellulose ;* 1877, Littré). Qui est de la nature de la cellulose ou qui en contient : *Vernis cellulosique.*

celte [sɛlt] ou **celtique** [sɛltik] adj. (lat. *Celta, celticus ;* 1495, J. de Vignay). Relatif aux Celtes ; qui appartient à ce peuple : *D'origine celtique et vraiment bretonne* (Renan).

◆ n. m. Langue indo-européenne que parlaient les Celtes : *Rostrenen prouve que le celtique est une de ces langues primitives que Gomer, fils aîné de Japhet, apporta en Europe* (Chateaubriand).

celticisme [sɛltisism] ou **celtisme** [sɛltism] n. m. (de *celtique ; celticisme,* 1866, Larousse ; *celtisme,* fin du XIXe s.). **1.** Ensemble des caractères propres aux Celtes. || État de ce qui a subi une forte influence celtique : *Quel dommage que Renan, dans sa jeunesse, ait tant lu de Fénelon ! Le quiétisme s'est ajouté au celticisme et les arêtes vives manquent* (Flaubert). || **2.** Connaissance de tout ce qui concerne les Celtes. || **3.** Tour, emploi propre à la langue celtique.

celtique adj. V. CELTE.

celtisant, e [sɛltizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *celtique ;* 1877, Littré). Qui s'attache à l'étude de la langue, de l'histoire, de la civilisation des Celtes.

celtisme n. m. V. CELTICISME.

celui [səlɥi], **celle** [sɛl], **ceux** [sø], **celles** [sɛl] pron. dém. (lat. pop. **ecce illui* [v. LUI], *ecce illa* [m], *-os, -as ;* Xe s., *Cantilène de sainte Eulalie ;* à la fois pron. et adj. jusqu'au XVIe s. ; *celui-ci,* 1372, J. Corbichon ; *celui-là,* fin du XVe s., O. de Saint-Gelais).

I. COMME REPRÉSENTANTS D'UN NOM EXPRIMÉ ANTÉRIEUREMENT OU AVEC VALEUR NOMINALE. **1.** Avec un complément prépositionnel introduit par *de : Vois tes propres défauts et non ceux de ton frère. Comparer le théâtre de Corneille et celui de Racine.* || **2.** Comme antécédent d'un pronom relatif : *De tous ces livres, quel est celui que vous préférez ? Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent ; ce sont ceux dont un dessein ferme emplit l'âme et le front* (Hugo). || **3.** Quand ils ne remplacent pas un nom précédemment exprimé, ils ne peuvent désigner que des personnes : *J'ai vu Celui par qui Dieu règle l'univers* (Leconte de Lisle). *Cet être céleste est né d'une autre race et n'a rien de commun avec ceux d'ici-bas* (Lamartine).

II. FORMES COMPOSÉES AVEC « -CI » : « CELUI-CI », « CELLE-CI», etc. **1.** Désignent la personne ou la chose que l'on montre : *Il me faut un meuble pratique : je choisis celui-ci.* || **2.** Par opposition à *celui-là,* etc., désignent la personne ou la chose la plus rapprochée, ce dont il a été question en dernier lieu ou ce que l'on va dire : *Le plus difficile à suivre de tous les préceptes est celui-ci : « Connais-toi toi-même ».*

III. FORMES COMPOSÉES AVEC « -LÀ » : « CELUI-LÀ », « CELLE-LÀ », etc. **1.** Désignent la personne ou la chose que l'on montre : *Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là* (Hugo). || **2.** Par opposition à *celui-ci,* etc., désignent la personne ou la chose la plus éloignée, ce dont on a parlé d'abord : *Dans une ménagerie [...] | Vivaient le Cygne et l'Oison, | Celui-là destiné pour les regards du maître, | Celui-ci pour son goût* (La Fontaine). [Cependant, cette distinction tend à disparaître, et lorsqu'il n'y a pas opposition, c'est *celui-là* qui l'emporte.] || **3.** *Celui-là* remplace *celui-ci* quand l'emploi de la forme simple est impossible, et pour mettre en relief la chose ou la personne ainsi désignée : *Celui-là seul était membre de la cité qui avait en lui le caractère religieux qui faisait le citoyen* (Fustel de Coulanges). || **4.** *Celui-ci..., celui-là...* expriment la diversité, sans valeur démonstrative particulière, à la manière du système corrélatif *l'un..., l'autre :*

Je la vois [la fortune] *tous les jours entrer | Chez celui-ci, chez celui-là* (La Fontaine). || **5.** Fam. *Celle-là,* cette histoire-là, cette affaire-là : *Il a été décoré ? Oh ! Celle-là est trop forte !*

• REM. L'emploi après *celui, celle,* etc., d'un participe ou d'un adjectif, ou d'un complément introduit par une préposition autre que *de,* est blâmé par de nombreux grammairiens. Cependant, cette construction, qu'on relève déjà aux XVII^e^ et XVIII^e^ s., a reçu la sanction du bon usage : *Je joins à ma lettre celle écrite par le prince* (Racine). *Le goût de la philosophie n'était pas celui dominant* (Voltaire). *La blessure faite à une bête et celle faite à un esclave* (Montesquieu). *Tout ceci se passa dans un temps moins long que celui nécessaire pour l'écrire* (Gautier). *Tous ceux ayant la même maladie* (Valéry). *Je n'ai pas parlé de la plus malaisée des patiences, celle envers soi-même* (Maurois).

cément [semɑ̃] n. m. (lat. *caementum,* pierre non taillée, moellon, avec influence du sens de *ciment ;* 1573, Liébault, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Produit pulvérulent dont on entoure un corps métallique pour lui faire subir la cémentation. || **2.** Substance osseuse qui recouvre l'ivoire de la racine des dents.

cémentation [semɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *cémenter ;* 1567, Zecaire). Opération qui consiste à chauffer une pièce métallique au contact d'un produit appelé *cément,* en vue de conférer au métal des propriétés particulières, soit dans sa masse, soit superficiellement : *Le dur métier de chauffer du métal recuit, trempé, revenu : cémentation* (Hamp).

cémenter [semɑ̃te] v. tr. (de *cément ;* 1675, Brunot). **1.** Modifier la composition d'un métal en lui incorporant un autre corps, appelé *cément,* sous l'action d'une forte température. || **2.** *Fig.* et *fam.* Rendre plus résistant : *Le chanteur travaille son larynx et le pianiste se cémente le poignet* (Balzac).

cémenteux, euse [semɑ̃tø, -øz] adj. (de *cément ;* 1845, Bescherelle). Qui a les caractères du cément : *Matière cémenteuse.*

cénacle [senakl] n. m. (lat. *cenaculum,* salle à manger ; milieu du XIII^e^ s., au sens 1 ; au sens 2, début du XIX^e^ s.). **1.** Salle où Jésus-Christ réunit ses disciples pour la Cène et où les Apôtres étaient rassemblés lorsqu'ils reçurent le Saint-Esprit. || **2.** *Fig.* Groupe, plus ou moins fermé, d'écrivains, d'artistes ou de savants qui ont des conceptions communes : *En arrivant à Paris, il* [Barrès] *avait fréquenté les cénacles et les cafés littéraires, si nombreux alors au Quartier* (Tharaud). || *Le Cénacle,* société littéraire qui, à partir de 1823, groupa les jeunes romantiques collaborateurs de *la Muse française.*

• SYN. : **2** *cercle, chapelle, clan, club, coterie* (péjor.).

cendal [sɑ̃dal] n. m. (du lat. *sindon,* gr. *sindôn,* mousseline ; XII^e^ s., *Moniage Guillaume*). Étoffe de soie, analogue au taffetas, dont on se servait au Moyen Âge.

• Pl. *des* CENDAUX.

cendre [sɑ̃dr] n. f. (lat. *cinerem,* accus. de *cinis, -eris ;* XI^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1612, M. Régnier ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Résidu pulvérulent qui subsiste après la combustion complète de certaines matières : *Le feu diminua, les tas s'abaissèrent et, une heure après, il ne resta plus que des cendres* (Flaubert). || Fig. *Le feu couve* ou *dort sous la cendre,* se dit d'un sentiment qui a l'air apaisé, mais, en réalité, se développe sourdement, prêt à se réveiller brutalement. || **2.** *Fig.* Tout ce qui évoque la cendre, par son aspect, sa couleur, ou par une impression de tristesse : *La pluie continuait* [...] *son ruissellement de cendre fine* (Zola). *La cendre bleue du crépuscule* (Daudet). || **3.** *Cendres volcaniques,* matières pulvérulentes, laves, sables que rejette un volcan en éruption. || *Cendres d'orfèvre,* résidus provenant des foyers où l'on fond l'or et l'argent, et qu'on recueille pour en séparer les particules de métal précieux qu'ils contiennent. || *Cendre bleue,* belle couleur bleue qu'on obtient par la pulvérisation de l'azurite, ou cuivre carbonaté : *Pour les fleurs, il usa de la cendre bleue* (Huysmans). || *Cendre de plomb,* plomb de chasse très fin.

◆ **cendres** n. f. pl. (sens 1, v. 1170, *Floire et Blancheflor ;* sens 2-3, XVII^e^ s., Corneille ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, XIII^e^ s., *Macchabées ;* sens 6, av. 1213, Villehardouin). **1.** Ruines, débris de ce qui a été livré au feu : *Mettre un pays en cendres. Le flamboiement d'Argos plein des cendres de Troie* (Hugo). || **2.** Ce qui reste des morts après leur incinération : *Déposer les cendres de quelqu'un dans l'urne cinéraire.* || Fig. *Renaître, se ranimer de ses cendres,* ressusciter, réapparaître, en parlant de ce qu'on croyait anéanti (par allusion au Phénix, qui renaissait après qu'on l'avait brûlé) : *L'armée, au souffle de la guerre, se ranime de ses cendres* (Chateaubriand). || **3.** *Par extens.* Restes mortels d'une personne en général (parfois au sing. en ce sens) : *L'herbe du tertre où gît une cendre inconsolée* (Heredia). *Paix à ses cendres !* || *Remuer, troubler la cendre de quelqu'un,* fouiller dans son passé pour juger ses actes, et, souvent, les dénigrer : *Les frères Tharaud sont allés remuer sa cendre* [celle de Don Juan] *en Espagne* (Colette). || Vx. *Venger la cendre, les cendres de quelqu'un,* venger sa mort. || **4.** *Par anal.* Souvenir de ce qui n'existe plus : *Les cendres du passé.* || **5.** Signe de deuil, de profond chagrin chez les Anciens : *Priam, les cheveux souillés de cendres, le visage baigné de pleurs* (Chateaubriand). || **6.** Chez les chrétiens, symbole de la dissolution du corps, signe de pénitence. || *Le mercredi des Cendres,* le premier mercredi du Carême, au cours duquel on impose les cendres aux assistants. || *Recevoir les cendres,* recevoir la croix tracée sur le front par le prêtre, en signe de pénitence, avec la cendre obtenue en brûlant du buis bénit et des linges d'autel.

cendré, e [sɑ̃dre] adj. (de *cendre ;* XIV^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** *Littér.* Couleur de cendre, gris ou bleuté : *Elle s'était fait peigner avec une eau qui changea pour quelques jours ses cheveux blonds en cheveux cendrés* (Balzac). *Le voile cendré du soir* (France). || *Lumière cendrée,* lumière faible émise par la partie de la Lune qui n'est pas éclairée par le Soleil. || **2.** Que l'on a mêlé ou recouvert de cendre ou de cendrée : *Un autre sport, fort récent aussi, fait fureur à Londres : ce sont les courses de motocyclettes sur piste cendrée, venues d'Australie* (Morand).

cendrée [sɑ̃dre] n. f. (de *cendre ;* XII^e^ s., au sens de « cendres d'un foyer » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Plomb très menu, pour la chasse du petit gibier et le lestage des lignes de pêche. || **2.** Mélange de mâchefer et de sable formant le revêtement supérieur de la piste d'un stade. || La piste elle-même.

cendrer [sɑ̃dre] v. tr. (de *cendre ;* 1556, Papon, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Donner à quelque chose une couleur de cendre : *Ses cheveux, que cendre un œil de poudre, se relèvent à la mode de l'époque* (Gautier). || **2.** Mêler ou recouvrir de cendre.

cendreux, euse [sɑ̃drø, -øz] adj. (de *cendre ;* fin du XII^e^ s., Reclus de Moiliens, au sens 1 ; sens 2, XVI^e^ s.). **1.** Qui a la couleur, l'aspect de la cendre : *L'argile qui sert aux murs des maisons est de grain rude et de ton cendreux* (Gide). *Sur sa petite figure de métisse, dont le teint était devenu cendreux, la stupeur semblait s'inscrire tout naturellement* (Martin du Gard). || *Métal cendreux,* métal dont la surface est grenue et prend mal le poli. || **2.** Couvert, mêlé de cendre : *Dans des terrains cendreux, calcinés, sans verdure* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *grisâtre, plombé, terreux.*

cendrier [sɑ̃drije] n. m. (de *cendre ;* XII^e^ s., *Vie de saint Évroult,* au sens de « linge où on met les cendres quand on coule la lessive » ; sens 1, début du XVI^e^ s. ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Dans un foyer à combustible solide, récipient placé au-dessous de la grille et destiné à recevoir la cendre. || **2.** Petit récipient où les fumeurs déposent la cendre de tabac : *Un cendrier en cristal, en céramique.*

cendrillon [sɑ̃drijɔ̃] n. f. (de *Cendrillon,* nom [formé sur *cendre*] d'un personnage d'un conte de Perrault de 1697 ; sens 2, 1808,

d'Hautel). **1.** Celle qui est chargée, dans une famille, de tous les travaux pénibles et n'a jamais droit aux réjouissances : *Toute jeune, après la mort de son père, devenue la cendrillon, la petite ménagère* (Zola). || **2.** *Par extens.* Jeune fille ou servante malpropre.

cendrure [sɑ̃dryr] n. f. (de *cendre ;* 1751, *Encyclopédie*). État d'un métal cendreux, grenu, dont la surface est parsemée de petits trous.

cène [sɛn] n. f. (spécialisation, en lat. ecclés., du lat. class. *cena,* dîner ; XII^e s., aux sens 1 et 2 ; sens 3, XVI^e s.). **1.** Dernier repas que Jésus-Christ prit avec ses apôtres, la veille de sa passion (en ce sens, s'écrit avec une majuscule) : « *La Cène* », *célèbre fresque de Léonard de Vinci.* || **2.** *Par anal.* Dans l'Église catholique, cérémonie commémorative de ce repas, célébrée le jeudi saint, et au cours de laquelle le célébrant sert des pauvres après leur avoir lavé les pieds. || **3.** Communion sous les deux espèces, chez les protestants.

cenelle [sənɛl] n. f. (origine incertaine ; fin du XII^e s., *Raoul de Cambrai*). Baie rouge de l'aubépine et du houx.

cénesthésie [senɛstezi] n. f. (du gr. *koinos,* commun, et *aisthêsis,* sensation ; 1842, Acad.). Sentiment d'ordre général qui résulte de la conscience obscure que nous avons de l'ensemble de nos sensations internes.

● REM. On écrit aussi CŒNESTHÉSIE.

cénesthésique [senɛstezik] adj. (de *cénesthésie ;* 1898, *Année biologique*). Relatif à la cénesthésie.

cénobite [senɔbit] n. m. (lat. ecclés. *coenobita,* dér. de *coenobium,* monastère, du gr. *koinobion,* vie en commun ; XIII^e s., *Règle de saint Benoît*). **1.** Moine qui vit en communauté (ne se dit guère que des moines des premiers temps de l'Église) : *Il fallait aller jusqu'au bout de la conversion, vivre en cénobite à la façon d'Antoine et des solitaires de la Thébaïde* (Bertrand). || **2.** *Fig.* Personne qui mène une vie austère.

● CONTR. : **1** *anachorète, ermite.*

cénobitique [senɔbitik] adj. (de *cénobite ;* 1586, N. Le Cerf). **1.** Qui se rapporte aux cénobites : *Les uns* [des moines] *menaient la vie cénobitique, les autres vivaient dans la montagne, en anachorètes* (France). || **2.** *Par extens.* Marqué par l'austérité (rare) : *Sa figure expressive et presque cénobitique* (Nerval).

● CONTR. : **1** *érémitique.*

cénobitisme [senɔbitism] n. m. (de *cénobite ;* 1858, Peschier). État, forme de vie des cénobites : *Le cénobitisme est un principe humain* (Hugo).

cénotaphe [senɔtaf] n. m. (lat. impér. *cenotaphium,* du gr. *kenotaphion,* de *kenos,* vide, et *taphos,* tombeau ; 1501, de La Vigne). Tombeau élevé à la mémoire d'un mort, mais qui ne contient pas ses restes : *Je voudrais élever un cénotaphe à la mémoire de cet infortuné Brotteaux des Ilettes* (France).

cens [sɑ̃s] n. m. (lat. *census,* recensement ; 1283, Beaumanoir, au sens 2 ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Recensement et classification des citoyens romains d'après le chiffre de leur fortune, opération qui avait lieu tous les cinq ans : *Les censeurs étaient les magistrats chargés du cens à Rome.* || **2.** Dans le régime féodal, redevance, en argent ou en nature, acquittée par les roturiers au seigneur dans le fief duquel était située leur terre. || **3.** Quotité d'imposition nécessaire pour être électeur ou éligible ou pour exercer certains droits politiques : *D'après la Charte de 1815, seuls pouvaient être électeurs ceux qui payaient un cens minimum de trois cents francs.*

cense [sɑ̃s] n. f. (lat. médiév. *censa,* redevance [XI^e s.], fermage, puis ferme ; début du XIV^e s., Gilles li Muisis). *Class.* et *dialect.* Métairie ou ferme (en Belgique et dans certaines parties de la France) : *Le roi* [...] *s'avança jusqu'à la cense d'Urtebise* (Saint-Simon). *Elle trouverait meilleur gîte à se louer dans quelque cense* (Rogissart).

censé, e [sɑ̃se] adj. (part. passé fait sur le lat. *censere,* estimer, juger bon ; XVI^e s., Brantôme, au sens de « censuré » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Rangé dans une catégorie, un groupe : *La monstrueuse espèce* [des doubles adultérins] *ne peut être censée dans aucune sorte d'existence* (Saint-Simon). || **2.** Considéré comme ; réputé : *La montre de voracité ne sied point aux jeunes dames, lesquelles sont censées se repaître de fleurs* (Gautier). *Nul n'est censé ignorer la loi.*

● SYN. : **2** *présumé, supposé.*

censément [sɑ̃semɑ̃] adv. (de *censé ;* 1863, Littré). *Fam.* D'après ce que les apparences permettent de supposer ; en principe : *Nous avons toujours au bureau un paquet préparé d'avance, une caisse bien ficelée qui arrive censément du chemin de fer* (Daudet).

● SYN. : *apparemment, vraisemblablement.*

censeur [sɑ̃sœr] n. m. (lat. *censor,* censeur, critique ; 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1661, Molière ; sens 3, 1671, Pomey ; sens 4, 1704, Trévoux ; sens 5, 1740, Acad. ; sens 6, 1732, Trévoux ; sens 7, 1863, Littré). **1.** Chacun des deux magistrats qui, sous la République romaine, avaient pour principales fonctions de procéder au cens, de recruter le sénat et de surveiller les mœurs : *Caton le Censeur.* || **2.** *Class.* et *littér.* Celui qui, en vertu d'une autorité qu'il possède réellement ou qu'il s'arroge, blâme les autres pour leur conduite, leurs opinions : « *Vraiment, me diront nos critiques,* | *Vous parlez magnifiquement* | *De cinq ou six contes d'enfants.* | *— Censeurs, en voulez-vous qui soient plus authentiques ?* » (La Fontaine). *Le censeur le plus sévère ne pouvait s'empêcher de reconnaître que la comtesse portait loin le sentiment de la maternité* (Balzac). || **3.** *Par extens.* Celui qui, au nom d'une règle ou d'une autorité réelle ou supposée, critique une œuvre littéraire ou artistique : [L'auteur] *regrette que quelques censeurs, de bonne foi d'ailleurs, se soient formé de lui une fausse idée* (Hugo). || **4.** *Spécialem.* Personne chargée par l'autorité religieuse d'examiner et de condamner toute proposition qui n'est pas conforme au dogme ou tout livre qui apparaît comme dangereux pour la religion : *Censeur théologique.* || Personne chargée par un gouvernement d'examiner les journaux, les revues, les œuvres littéraires ou cinématographiques avant d'en permettre la publication ou la représentation : *Il existait autrefois des censeurs royaux ayant pouvoir d'autoriser ou d'interdire la publication des ouvrages nouveaux.* || **5.** Dans l'ancienne Université, personne chargée d'examiner la capacité du récipiendaire pour le grade de docteur. || **6.** Dans un lycée, fonctionnaire, adjoint au proviseur ou à la directrice, chargé de maintenir la discipline générale de l'établissement et de contrôler la marche des études : *Le censeur lisait lentement ces noms* [ceux des élèves morts au champ d'honneur], *qu'il n'avait lus jusqu'ici qu'en les accompagnant d'une note de travail ou de conduite* (Giraudoux). [On disait autrefois CENSEUR DES ÉTUDES.] || **7.** Dans les sociétés financières, personne ayant une mission de contrôle et de surveillance de l'administration. (On dit aussi COMMISSAIRE AUX COMPTES.)

● SYN. : **2** *critique, détracteur, juge ;* **3** *aristarque, critique.* — CONTR. : **2** *adulateur, flagorneur, flatteur ;* **3** *apologiste, panégyriste.*

censier, ère [sɑ̃sje, -ɛr] adj. et n. m. (de *cens ;* fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre*). *Seigneur censier,* ou *censier,* n. m., sous le régime féodal, celui à qui le cens était dû. || *Fermier, propriétaire censier,* ou *censier,* n. m., celui qui devait le cens. || *Registre censier,* ou *censier,* n. m., livre où les cens étaient enregistrés.

censitaire [sɑ̃sitɛr] n. m. (de *cens ;* 1740, Acad. ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Celui qui, sous le régime féodal, était assujetti au paiement du cens à un seigneur : *Le censitaire d'un fief.* || **2.** Celui qui payait le cens exigé pour être électeur ou éligible : *La loi électorale de 1831 augmenta le nombre des censitaires.*

◆ adj. Qui est fondé sur le cens : *Le suffrage censitaire.*

censive [sɑ̃siv] n. f. (lat. médiév. *censiva[terra],* terre assujettie au cens ; 1268, É. Boileau ; sens 2, fin du XIV^e s.). **1.** Sous le régime féodal, terre assujettie

au cens. || **2.** *Par extens.* Cens payé pour une terre : *Tous les ans, les alleux, les rentes, les censives, | Surchargent vingt mulets de sacoches massives* (Hugo).

censorat [sɑ̃sɔra] n. m. (dér. savant du lat. *censor ;* 1878, Larousse). **1.** Temps pendant lequel un censeur romain exerçait ses fonctions. || **2.** Fonction de censeur dans un lycée.

censorial, e, aux [sɑ̃sɔrjal, -o] adj. (dér. savant du lat. *censor ;* 1762, J.-J. Rousseau). Qui a rapport à la censure : *Loi censoriale.*

censuel, elle [sɑ̃sɥɛl] adj. (lat. *censualis ;* milieu du XIIIe s., au sens de « [denier] dû pour le cens » ; 1396, La Curne). Qui était soumis au cens : *Ce capitulaire où Charles le Chauve parle des terres censuelles dont le cens avait appartenu au roi* (Montesquieu).

censurable [sɑ̃syrabl] adj. (de *censurer ;* 1656, Pascal). Qui mérite d'être censuré : *Une conduite très censurable.*

censure [sɑ̃syr] n. f. (lat. *censura,* fonction du censeur ; fin du XIVe s., au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, XVIe s. ; sens 4, depuis la Révolution ; sens 5, 1656, Pascal ; sens 6, 1829, Boiste ; sens 7-8, XXe s.). **1.** Fonction du magistrat romain appelé *censeur : La censure durait cinq ans.* || **2.** *Class.* et *littér.* Action de critiquer la conduite ou les ouvrages de quelqu'un : *Cependant voyez ces vers ou ne les voyez pas ; et les chargez, selon votre goût, de louanges ou de censures* (L'Hermite). *Ecrivant dans « le Globe » à cette date, une censure sévère du roman de M. de Vigny* (« Cinq-Mars ») [...] *fut un de mes premiers faits d'armes en critique* (Sainte-Beuve). || **3.** Mesure disciplinaire que l'Église applique à un pécheur pour le corriger. || **4.** Blâme public, peine disciplinaire dont peut être l'objet un membre d'une assemblée politique, un offcier ministériel, un magistrat : *Après le rappel à l'ordre, la censure peut être prononcée contre un député.* || **5.** Condamnation, par l'autorité ecclésiastique, d'une proposition, d'un texte intéressant le dogme. || **6.** Examen, ordonné par un gouvernement, des journaux, des revues et des œuvres littéraires ou cinématographiques, avant d'en autoriser la publication ou la représentation : *La censure, au contraire, favorise la calomnie en prêtant sa voix ou son silence aux partis et aux passions* (Chateaubriand). *Il ne se passe peut-être pas un jour où l'on ne lise dans les journaux, malgré la censure, de quoi faire douter si nous méritons vraiment de triompher* (Gide). || *Par extens.* Comité chargé de ce travail : *La censure de Charles X interdit la représentation de « Marion Delorme ».* || **7.** Dans une assemblée parlementaire, vote hostile à la politique générale du gouvernement. || *Motion de censure,* v. MOTION. || **8.** Dans la psychanalyse de Freud, syn. de REFOULEMENT.

• Syn. : **2** *blâme, condamnation, critique, désaveu, réprobation.* — Contr. : **2** *adulation, apologie, approbation, dithyrambe, flatterie, louange, panégyrique.*

censurer [sɑ̃syre] v. tr. (de *censure ;* début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1656, Pascal ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** *Class.* et *littér.* Blâmer ouvertement la conduite de quelqu'un ; critiquer les œuvres d'autrui : *Socrate un jour faisant bâtir, | Chacun censurait son ouvrage* (La Fontaine). *L'Académie en corps a beau le censurer* [« le Cid »] (Boileau). *Se voyant accueilli avec cette aigreur et presque censuré au nom de la morale et de la religion scientifique* [...], *le professeur de Leyde fut découragé et en resta là* (Sainte-Beuve). *Vous, magistrat ou professeur, vous avez voulu l'honorabilité, la sécurité, le droit de censurer, de régenter, juger, condamner* (Bourget). || **2.** En parlant de l'autorité ecclésiastique, condamner publiquement une doctrine. || **3.** Interdire une publication ou la représentation d'une œuvre cinématographique ou théâtrale, en parlant de la censure gouvernementale. || **4.** Prononcer une sanction, un blâme public contre un membre d'un corps, d'une assemblée : *Censurer un avocat, un député.*

• Syn. : **1** *condamner, critiquer, désapprouver, flétrir, réprouver.* — Contr. : **1** *approuver, appuyer, encenser, exalter, flatter, louer, prôner, soutenir, vanter.*

1. cent [sɑ̃] adj. num. cardin. (lat. *centum ;* v. 980, *Passion du Christ*). **1.** Dans la série des nombres, celui qui représente dix dizaines d'unités : *Une distance de cent kilomètres. Une pièce de cent francs.* || **2.** *Par extens.* Un très grand nombre : *Le vaste fleuve enflé de cent rivières pleines* (Leconte de Lisle). *Avoir cent fois raison. Il a cent moyens de se tirer d'affaire. Cent fois mieux.* [On dit aussi CENT ET CENT : *Je vous l'ai dit cent et cent fois.*] || *Faire les cent pas,* aller et venir pour tromper son attente. || *Faire les cent coups, les quatre cents coups,* mener une vie de désordre, user sans scrupule de tous les moyens pour arriver à ses fins. || *Être aux cent coups,* être au comble de l'inquiétude, de la colère, et aussi ne plus savoir où donner de la tête. || Fam. *Cent sept ans,* plus d'un siècle, indéfiniment. || **3.** Équivalent de l'adjectif ordinal *centième,* lorsqu'il est appliqué à des choses numérotées : *Le chapitre deux cent. L'an cinq cent après J.-C.*

◆ n. m. invar. ou pron. **1.** Le nombre cent : *Multiplier un nombre par cent.* || *En un mot comme en cent,* sans qu'il soit nécessaire de le répéter ; bref. || *Je vous le donne en cent,* je vous mets au défi de deviner. || *Il y a cent à parier contre un que,* il est infiniment probable que. || **2.** *Pour cent* (précédé d'un numéral), intérêt annuel, profit déterminé pour chaque tranche de cent francs prêtée, gagnée : *Placer de l'argent à cinq pour cent. Gagner dix pour cent à la vente de certaines marchandises.* || *Le cinq pour cent. du six pour cent,* expressions prises substantiv. pour désigner les rentes de l'État de ces divers taux. || Fam. *Cent pour cent,* intégralement : *Un costume cent pour cent laine.*

◆ n. m. Une quantité de cent ; une centaine : *Un cent d'huîtres. Deux cents d'escargots.* || *Faire plusieurs cents au piquet,* plusieurs parties en cent points. || *Des mille et des cents,* une quantité considérable, d'argent le plus souvent : *Il gagne des mille et des cents. Si la patrie en avait des mille et des cents comme lui !* (Tharaud).

• Rem. **1.** *Cent* prend un *s* quand il est précédé d'un nombre qui le multiplie : *Cinq cents francs.* Mais il reste invariable si, dans ce même cas, il est suivi d'un autre nombre : *Deux cent trente-cinq soldats.* — Devant *mille, cent* ne s'accorde pas : *Trois cent mille hommes.* Mais il s'accorde devant *millier, million, milliard,* qui sont des noms : *Trois cents milliers de pieds carrés. Cinq cents millions d'habitants.*

2. *Cent* employé comme adjectif numéral ordinal est invariable : *Page trois cent.*

3. On dit *cent un, cent deux,* etc. ; cependant, on dit *cent et un* lorsqu'on n'a pas l'intention d'exprimer un nombre précis : *Il vous contera cent et une histoires.* — Lorsque *cent* entre en composition avec un adjectif numéral ordinal inférieur à cent, il se joint à lui par un trait d'union : *La cent-vingtième partie de...*

4. Au lieu de *mille cent, mille deux cents,* on dit ordinairement *onze cents, douze cents,* jusqu'à *dix-neuf cents* compris.

5. Après une indication de tant pour cent, l'accord du verbe est facultatif : *Cinquante pour cent de la flotte ont été coulés* ou *a été coulée.*

6. Il faut dire : *Prêter à cinq pour cent,* et non *à cinq du cent,* qui est populaire.

2. cent [sɛnt] n. m. (mot amér. et néerland. ; début du XIXe s.). **1.** Monnaie des États-Unis et du Canada valant le centième d'un dollar : *Je paierai cash, sans un cent de dette à personne* (Hémon). || **2.** Monnaie des Pays-Bas valant le centième d'un florin : *Maria débitait ses crevettes dix cents le paquet* (Van der Meersch).

centaine [sɑ̃tɛn] n. f. (lat. *centena,* fém. du distributif *centenus,* pris substantiv. ; XIIe s., *Livre des Rois*). **1.** Groupe de cent unités : *La centaine représente dix dizaines.* || Troisième ordre d'unités dans chaque classe de la numération décimale : *Centaine de mille, de millions.* || **2.** Réunion de cent objets ou personnes : *Ces boutons se vendent vingt francs la centaine.* || *Fam.* Âge de cent ans : *Il est capable d'atteindre la centaine.* || **3.** *Par extens.* Réunion d'environ cent choses ou personnes : *Le pont se trouve envahi de tous côtés par une centaine de forbans* (Daudet). || *Par centaines,*

en grand nombre : *Elles* [les hirondelles] *s'assemblent par centaines* (Gautier).

centaure [sɑ̃tɔr] n. m. (lat. *centaurus,* du gr. *kentauros,* être mythologique ; fin du XIIe s. ; sens 2, XIXe s.). **1.** Être fabuleux, moitié homme, moitié cheval, qui, selon la légende, vivait en Thessalie : *Jadis, à travers bois, rocs, torrents et vallons, | Errait le fier troupeau des centaures sans nombre* (Heredia). || **2.** *Fig.* et *littér.* Excellent cavalier, qui ne fait qu'un avec sa monture : *Centaure impétueux, tu pris sa chevelure, | Tu montas botté sur son dos* (Barbier).

centaurée [sɑ̃tɔre] n. f. (lat. *centaurea,* du gr. *kentauriê,* [plante] de centaure, parce qu'on attribuait la découverte des simples au centaure Chiron ; XIIIe s.). Plante herbacée de la famille des composées, qui comprend de très nombreuses espèces à fleurs rouges, jaunes, bleues (*bleuet*), dont certaines sont employées en médecine : *Grande, petite centaurée.*

centauresse [sɑ̃tɔrɛs] n. f. (de *centaure ;* 1866, Larousse). Être fabuleux, moitié femme, moitié jument : *Cette frise de centauresses en cuivre, poursuivies par des gnomes* (Giraudoux).

centavo [sɛntavo] n. m. (mot esp. ; XXe s.). Centième partie de l'unité monétaire principale, dans de nombreux pays de l'Amérique latine.

centenaire [sɑ̃tnɛr] adj. et n. (lat. *centenarius,* qui comprend cent ; XIVe s., au sens du lat. ; sens actuel, XVe s.). Se dit d'une personne qui a atteint ou dépassé l'âge de cent ans : *Désormais, dussiez-vous trépasser centenaire...* (Leconte de Lisle).

◆ adj. **1.** Extrêmement vieux, très ancien : *Des réverbères centenaires faisaient des ronds dans le brouillard* (Morand). || **2.** Qui dure depuis cent ans : *Une possession centenaire.*

◆ n. m. (1866, Larousse). Anniversaire d'un événement important qui s'est produit cent ans auparavant ou que l'on célèbre tous les cent ans : *Le centenaire de la création du « Faust » de Gounod a été commémoré en 1959.*

centenier [sɑ̃tənje] n. m. (lat. *centenarius ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1732, Trévoux). **1.** Dans l'armée romaine, officier qui commandait cent hommes. || **2.** À l'époque franque, chef d'une centaine, ou réunion de cent familles, sous les ordres du comte.

● SYN. : **1** *centurion.*

centennal, e, aux [sɑ̃tɛnal, -o] adj. (du lat. *centum,* cent, et *annus,* année ; 1877, Littré). Qui se fait ou qui revient tous les cent ans.

centésimal, e, aux [sɑ̃tezimal, -o] adj. (dér. savant du lat. *centesimus,* centième ; début du XIXe s.). **1.** Qui est divisé en cent parties égales ; qui contient cent parties égales : *Échelle centésimale. Division centésimale.* || **2.** *Par extens.* Se dit de chacune des parties de cette division : *Les degrés centésimaux d'un thermomètre, d'une cironférence* (Acad.).

cent-gardes [sɑ̃gard] n. m. pl. (de *cent* et de *garde,* n. m. ; milieu du XIXe s.). Garde particulière de Napoléon III : *L'escadron des cent-gardes.*

◆ **cent-garde** n. m. Chacun des hommes appartenant à cette troupe : *Mon mari était beau* [...], un vrai cent-garde (Maupassant).

centi- [sɑ̃ti], élément tiré du lat. *centum,* cent, et servant de préfixe à des composés savants pour indiquer la division d'une grandeur par cent.

centiare [sɑ̃tjar] n. m. (du préf. *centi-* et de *are ;* 1793, Brunot). Centième partie de l'are (symb. : ca) : *Le centiare représente un mètre carré.*

centième [sɑ̃tjɛm] adj. num. ordin. (lat. *centesimus,* centième ; 1164, Chr. de Troyes, écrit *centiesme*). **1.** Qui occupe le rang marqué par le nombre cent : *La centième année. Être reçu centième à un concours.* || **2.** *Par exagér.* S'emploie pour marquer la répétition : *C'est la centième fois que je vous le dis.* || **3.** *La centième partie,* chacune des parties d'un tout divisé en cent parties égales.

◆ n. Personne qui occupe le rang marqué par le nombre cent : *Être le centième sur une liste.*

◆ n. m. (1611, Cotgrave). **1.** La centième partie : *Le centime représente le centième du franc.* || **2.** *Par extens.* Fraction très petite, infime : *Je ne vous dis pas le centième de ce que j'ai appris.*

◆ n. f. Dans le langage du théâtre, la centième représentation d'une pièce : *Si j'avais cru que cette petite choserie-là irait jusqu'à la centième !* (T. Bernard).

● REM. On dit *un deux-centième, un trois-centième,* etc. ; *la quatre-centième, la cinq-centième,* etc.

centigrade [sɑ̃tigrad] adj. (du préf. *centi-* et de *grade,* du lat. *gradus,* degré ; fin du XVIIIe s., comme adj.). Qui est divisé en cent degrés : *Échelle centigrade.* || *Degré centigrade,* degré qui appartient à cette échelle. || *Thermomètre centigrade,* thermomètre où l'espace compris entre la température de la glace fondante et la température de l'eau bouillante est divisé en cent parties égales. (Depuis 1948, les dénominations *degré centigrade, thermomètre centigrade* sont abandonnées au profit de *degré Celsius, thermomètre Celsius.*)

◆ n. m. (1922, Larousse). Centième partie du grade, unité d'angle (symb. : cgr).

centigramme [sɑ̃tigram] n. m. (du préf. *centi-* et de *gramme ;* 1793, Brunot). Centième partie du gramme (symb. : cg).

centilitre [sɑ̃tilitr] n. m. (du préf. *centi-* et de *litre ;* 1803, Boiste). Centième partie du litre (symb. : cl).

centime [sɑ̃tim] n. m. (dér. de *cent,* d'après *décime ;* 1793, Brunot). **1.** Centième partie du franc : *Une pièce de cinquante centimes.* || **2.** *Par extens.* Somme infime : *Je n'ai pas eu à débourser un centime.* || **3.** Spécialem. *Centimes additionnels* ou *centimes le franc,* supplément d'impôt proportionnel au principal, voté pour subvenir à certaines dépenses spéciales : *Le conseil municipal a voté des centimes additionnels.*

● SYN. : **2** *liard, maravédis, radis* (pop.), *rond* (pop.), *sou.*

centimètre [sɑ̃timɛtr] n. m. (du préf. *centi-* et de *mètre ;* 1793, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Centième partie du mètre (symb. : cm) : *Ce tableau mesure soixante centimètres de longueur sur quarante de largeur.* || *Centimètre carré,* unité de surface (symb. : cm^2) équivalant à la surface d'un carré d'un centimètre de côté. || *Centimètre cube,* unité de volume (symb. : cm^3) équivalant au volume d'un cube d'un centimètre de côté. || **2.** *Par extens.* Ruban divisé en centimètres, dont les couturières et les tailleurs se servent pour prendre des mesures.

centon [sɑ̃tɔ̃] n. m. (lat. *cento,* habit fait de pièces rapportées ; 1570, Hervet, au sens 1 ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 3-4, 1690, Furetière). **1.** Pièce de poésie ou de prose composée de vers ou de fragments pris à un même auteur ou à différents auteurs, et en particulier à la Bible. || **2.** Chacun des fragments que l'on réunit ainsi ou dont on émaille ses propos : *Entremêlant ses discours de textes, de centons bibliques* (Daudet). || **3.** *Par extens.* Ouvrage fait d'un mélange de morceaux empruntés. || **4.** Ouvrage sans originalité.

● SYN. : **1** *contamination, marqueterie, mosaïque.*

centrage [sɑ̃traʒ] n. m. (de *centrer ;* 1834, Biot). **1.** Action de centrer. || **2.** *Spécialem.* Détermination du centre géométrique d'une figure ou du centre de gravité d'une pièce. || Opération consistant à placer sur une même ligne droite les axes de toutes les pièces d'un ensemble mécanique.

1. central, e, aux [sɑ̃tral, -o] adj. (lat. *centralis ;* fin du XIVe s.). **1.** Qui se trouve au centre ; qui constitue le centre : *Point central.* || **2.** Qui se trouve au centre d'un ensemble quelconque, dans la région du centre : *L'Europe centrale. Le Massif central.* || *Spécialem.* Situé au centre d'une ville, par opposition à la périphérie : *Un quartier central. On dit qu'il demeurait rue Truffaut, au fond des Batignolles. « Ce n'est pas très central, ajouta-t-il, mais avec les tramways... »* (France). || **3.** Qui constitue l'organe principal, où tout converge, d'où tout rayonne : *Le pouvoir central.* || *Siège*

central d'une société, lieu où se trouvent les services de direction et d'administration. || *Maison* ou *prison centrale,* établissement pénitentiaire où sont regroupés les prisonniers de plusieurs départements : *Son Altesse a déjà fait trois ans de maison centrale quelque part* (Daudet). || **4.** *Fig.* Qui est l'élément principal, primordial : *L'idée centrale d'un ouvrage.*

• SYN. : **4** *capital, essentiel, fondamental.* — CONTR. : **2** *périphérique ;* **4** *accessoire, secondaire.*

2. central [sɑ̃tral] n. m. (de *central,* adj. ; 1922, Larousse). Organisme répartiteur : *Central téléphonique, télégraphique.*

centrale [sɑ̃tral] n. f. (de *central,* adj. ; 1928, Larousse). **1.** *Centrale électrique,* usine productrice de force électrique. || *Centrale hydraulique,* usine de production d'énergie électrique à l'aide de moteurs hydrauliques. || *Centrale thermique,* usine de production d'énergie électrique à l'aide de moteurs thermiques. || *Centrale atomique* ou *nucléaire,* centrale thermique utilisant la chaleur dégagée par les réactions nucléaires. || **2.** Confédération nationale de syndicats : *Les centrales ouvrières.*

centralisateur, trice [sɑ̃tralizatœr, -tris] adj. et n. (de *centraliser ;* 1839, Balzac). Qui centralise, qui vise à centraliser : *Un organe centralisateur. Une politique centralisatrice. Napoléon fut un grand centralisateur.*

centralisation [sɑ̃tralizasjɔ̃] n. f. (de *centraliser ;* 1795, Snetlage). Action de tout réunir en un centre unique d'action ou d'autorité : [L'Empire] *nous a laissé la centralisation, administration vigoureuse que je crois un mal, mais qui peut-être pouvait seule remplacer les administrations locales alors qu'elles étaient détruites et que l'anarchie avec l'ignorance étaient dans toutes les têtes* (Chateaubriand). *Vous n'avez pas chez vous la centralisation qui réduit tout un pays à subir la loi d'une capitale* (Mérimée).

• CONTR. : *décentralisation.*

centraliser [sɑ̃tralize] v. tr. (de *central ;* 1790, Grégoire). Réunir dans un centre commun ; ramener à une direction unique : *Le duc d'Ampoule fut délégué aux recettes et chargé de centraliser les fonds de propagande* (France). *Centraliser des services publics, des industries.*

• SYN. : *concentrer.* — CONTR. : *décentraliser.*

1. centre [sɑ̃tr] n. m. (lat. *centrum,* du gr. *kentron,* proprem. « aiguille, pointe » ; v. 1265, J. de Meung, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, XIVᵉ s., J. Le Bel ; sens I, 4, et II, 4, 1929, Larousse ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, 1751, *Encyclopédie ;* sens II, 3, 5, 6, milieu du XVIIᵉ s.).

I. 1. Point intérieur situé à égale distance de tous les points d'une circonférence ou de la surface d'une sphère : *Centre d'une roue. Le centre de la Terre.* || **2.** Point d'intersection des diamètres d'une courbe fermée, ou des diagonales de certains polygones : *Le centre d'une ellipse, d'un losange.* || **3.** *Par anal.* Milieu d'un espace quelconque ; région ou partie centrale d'un ensemble donné : *Le centre d'un tableau. Le centre d'une province.* || *Centre d'une armée,* la partie centrale d'une troupe déployée en ordre de bataille, par opposition aux ailes. || *Centre d'une assemblée,* la partie médiane de l'hémicycle où une assemblée parlementaire se réunit ; *par extens.,* ceux de ses membres qui y siègent, par opposition à ceux de la gauche et de la droite : *Le centre. Les partis du centre. Centre droit, centre gauche.* || **4.** *Spécialem.* Dans les sports d'équipe, joueur qui se trouve au milieu de la ligne d'attaque.

II. 1. Point d'application de la résultante de plusieurs forces. || *Centre de gravité,* point d'application des forces exercées par la pesanteur sur toutes les parties qui composent un corps pesant. || *Centre de pression,* point d'application de la résultante des pressions exercées par un liquide sur une surface avec laquelle il est en contact. || *Centre de hautes pressions,* en météorologie, région où se concentrent les hautes pressions. || **2.** *Centres nerveux,* formations de substance grise de l'encéphale, de la moelle épinière, ganglions, au niveau desquels s'effectuent la sélection et la transmission de l'influx nerveux ; au *fig.* (au sing.), lieu d'où partent et où viennent aboutir les réactions, les mouvements qui affectent les divers éléments d'un ensemble : *Centre nerveux* [la Méditerranée], *ses réflexes ont ébranlé les peuples les plus éloignés* (Morand). || **3.** *Par anal.* Point, lieu où convergent et d'où rayonnent des forces, des actions, des activités diverses : *L'Europe avait eu en France, lors de notre monarchie de huit siècles, le centre de son intelligence, de sa perpétuité et de son repos* (Chateaubriand). *Les appartements acquéraient du prix par le changement du centre des affaires, qui se fixait alors entre la Bourse et la Madeleine* (Balzac). [La Prusse] *ne manquerait pas de devenir un centre d'attraction pour l'Allemagne du Nord et pour l'Allemagne protestante* (Bainville). || *Spécialem.* Lieu de rassemblement d'activités semblables, peuplé de personnes exerçant cette même activité : *Un centre industriel, minier. Un journal de propagande qu'il faudrait répandre gratuitement dans les campagnes et dans les centres ouvriers* (France). || Ellipt. *Un grand, un petit centre,* une grosse, une petite agglomération. || **4.** *Par extens.* Service administratif auquel ressortissent toutes les obligations relatives à un objet particulier, ou organisme spécialisé dans une certaine forme d'activité : *Le centre des examens. Centre mobilisateur. Centre d'achats. Centre d'études et de recherches, de documentation.* || Bâtiment, lieu où sont rassemblées certaines catégories d'individus en vue de la même fin : *Centre d'apprentissage. Centre hospitalier, social. Centre d'hébergement, d'accueil.* || **5.** *Fig.* Lieu où se concentrent certaines forces en y atteignant leur maximum d'efficacité ; foyer d'où émanent certaines idées, certaines influences : *Ô Rome, ô cité sainte, ô vénérable mère* [...] | *Centre de la justice et de la vérité* (Leconte de Lisle). || **6.** Personne vers laquelle converge l'attention, l'intérêt : *Un homme seul connaît le friand plaisir d'être* [...] *le privilégié de la maîtresse ; le centre secret de ses affections* (Balzac). *Soyez toujours ainsi ! L'amour d'une famille :* | *Le centre autour duquel tout gravite et tout brille* (Hugo). || Chose importante, fondamentale : *Ne pas perdre de vue le centre de la question. Nous savons tous que notre mémoire est le centre de notre moi, du moins du seul moi dont nous ayons conscience* (Maeterlinck). || *Centre d'intérêt,* point important sur lequel l'attention est sans cesse attirée ; thème dominant.

• SYN. : **II, 3** *foyer, siège ; agglomération, cité, ville ;* **5** *cœur ;* **6** *âme, cerveau, pivot ; base, fondement, nœud, noyau.*

2. centre [sɑ̃tr] n. m. (déverbal de *centrer ;* XXᵉ s.). En termes de sport, manœuvre qui consiste à envoyer le ballon d'une aile vers le grand axe du terrain.

centrer [sɑ̃tre] v. tr. (de *centre ;* fin du XVIIᵉ s.). **1.** Fixer l'axe central d'une pièce ou déterminer son centre. || **2.** Ramener vers le centre ; placer au milieu : *Centrer le sujet d'une photographie. Centrer un titre dans une page.* || **3.** Fig. *Centrer une activité, une question, un ouvrage,* etc., *sur,* l'orienter vers, lui donner telle direction ou tel centre d'intérêt (chose ou personne) : *Cette pièce* [« les Crétois »] *était centrée sur le personnage de Minos* (Montherlant).

• SYN. : **3** *aiguiller, diriger.*

◆ v. intr. (1927, G. Esnault). En termes de sport, envoyer le ballon vers le grand axe du terrain : *« Centre », me cria Quirinal. Je centrai, m'écrasai par terre* (Montherlant).

centreur [sɑ̃trœr] n. m. (de *centrer ;* 1842, Acad.). Dispositif pour centrer les pièces dans les machines-outils.

centrifugation [sɑ̃trifygasjɔ̃] n. f. (de *centrifuger ;* 1897, *Année biologique*). Séparation, par la force centrifuge, des constituants d'un mélange.

centrifuge [sɑ̃trifyʒ] adj. (dér. savant du lat. *centrum,* centre, et *fugere,* fuir ; 1700, Varignon). Qui tend à éloigner du centre : *Force centrifuge.* || *Pompe centrifuge,*

pompe rotative dont le principe est fondé sur l'action de la force centrifuge.

● CONTR. : *centripète.*

centrifuger [sɑ̃trifyʒe] v. tr. (de *centrifuge ; Journ. officiel,* 17 nov. 1871). [Conj. **1 b.**] Soumettre à l'action de la force centrifuge : *Centrifuger du lait, du sucre.*

centrifugeur [sɑ̃trifyʒœr] n. m. (de *centrifuger ;* 1897, *Année biologique*). Appareil de laboratoire qui, par action de la force centrifuge, produit la séparation des particules solides tenues en suspension dans un liquide.

centrifugeuse [sɑ̃trifyʒøz] n. f. (de *centrifuger ;* milieu du XXe s.). Machine destinée à étudier les effets de l'accélération sur l'organisme humain.

centripète [sɑ̃tripɛt] adj. (dér. savant du lat. *centrum,* centre, et *petere,* gagner ; 1700, Varignon). Qui tend à rapprocher du centre : *Force centripète. Accélération centripète.*

● CONTR. : *centrifuge.*

centriste [sɑ̃trist] adj. et n. (de *centre ;* milieu du XXe s.). Qui appartient au centre en matière de politique : *Une candidature présentée sous l'étiquette de centriste.*

centrosome [sɑ̃trozom] n. m. (du gr. *kentron,* centre, et *sôma,* corps ; fin du XIXe s.). Granulation située près du noyau des cellules vivantes, et qui joue un rôle dans la mitose.

cent-suisses [sɑ̃sɥis] n. m. pl. (de *cent* et de *suisse ;* 1732, Trévoux). Corps d'infanterie suisse créé par Louis XI et attaché jusqu'en 1792 à la garde personnelle des rois de France : *La compagnie des cent-suisses.*

◆ **cent-suisse** n. m. Soldat appartenant à ce corps.

centumvir [sɑ̃tɔmvir] n. m. (mot lat. ; 1636, Monet). Membre d'un tribunal de l'ancienne Rome qui jugeait les affaires civiles, et comprenait cent cinq membres.

centumvirat [sɑ̃tɔmvira] n. m. (de *centumvir ;* 1751, *Encyclopédie,* au sens de « tribunal des centumvirs » ; 1771, Trévoux). Charge de centumvir.

centuple [sɑ̃typl] adj. (lat. *centuplus ;* 1361, Oresme). Qui égale cent fois une quantité donnée : *Mille est le nombre centuple de dix.*

◆ n. m. (1643, Corneille). **1.** Quantité qui vaut cent fois une autre. ‖ **2.** *Par extens.* Quantité beaucoup plus grande qu'une autre : *Le grain récolté représente le centuple du grain semé.*

◆ **Au centuple** loc. adv. **1.** Cent fois autant. ‖ **2.** *Par extens.* En quantité, dans une proportion beaucoup plus importante : *Ce dont on se prive aujourd'hui, me lisait-on dans l'Évangile, plus tard on le retrouve au centuple* (Gide).

centupler [sɑ̃typle] v. tr. (de *centuple ;* 1542, P. de Changy, sous la forme *centuplier ; centupler,* av. 1560, Bonivard). **1.** Multiplier par cent : *On peut, à ce jeu, centupler sa mise.* ‖ **2.** *Par extens.* Multiplier considérablement : *Les livres se sont multipliés* [...]. *Aujourd'hui, la production en est centuplée* (France). ‖ **3.** *Fig.* Augmenter considérablement : *L'état d'excitation qui centuplait ses forces* (Daudet). *D'ailleurs, si la jalousie nous aide à découvrir un certain penchant à mentir chez la femme que nous aimons, elle centuple ce penchant quand la femme a découvert que nous sommes jaloux* (Proust).

◆ v. intr. (1878, Acad.). Augmenter en nombre considérable : *Une production qui centuple.*

● SYN. : **3** *décupler.*

centurie [sɑ̃tyri] n. f. (lat. *centuria,* groupe de cent citoyens ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, début du XVIe s.). **1.** Dans l'ancienne Rome, unité politique et administrative formée de cent citoyens. ‖ **2.** Dans l'armée romaine, groupe de cent soldats : *Une légion comprenait soixante centuries.*

centurion [sɑ̃tyrjɔ̃] n. m. (lat. *centurio, -onis,* chef de cent hommes ; XIIe s.). Officier qui, dans l'armée romaine, commandait une centurie : *Et les centurions, ralliant leurs cohortes | Humaient encor dans l'air* [...] *la chaleur du carnage* (Heredia).

● SYN. : *centenier.*

cénure ou **cœnure** [senyr] n. m. (lat. zool. *cœnurus,* du gr. *koinos,* commun, et *oura,* queue ; milieu du XIXe s.). Ténia parasite de l'intestin grêle du chien, dont la larve vit dans l'encéphale du mouton et provoque chez cet animal la maladie appelée *tournis.*

cep [sɛp] n. m. (lat. *cippus,* pieu, tronc d'arbre ; XIIe-XIIIe s., aux sens 1 et 2 ; sens 3, XVe s.). **1.** Pied de vigne : *Chaque cep forme un faisceau de verdure* (Chateaubriand). ‖ Bois de la vigne : *Le centurion romain portait un cep comme insigne de son grade.* ‖ **2.** *Vx.* Pièce de bois qui, autrefois, servait d'entrave : *Les chrétiens mis au cep* (Brousson). ‖ **3.** Pièce de bois, quelquefois de fer, portant le soc de la charrue. (En ce sens, on écrit aussi SEP.)

cépage [sepaʒ] n. m. (de *cep ;* 1573, Baïf). Variété de plant de vigne : *L'aligoté est un cépage de Bourgogne. Cépage blanc, noir.*

cèpe [sɛp] n. m. (gascon *cep,* proprem. « tronc » [v. CEP], appliqué aux champignons à gros pédoncule ; 1798, Nemnich). Gros champignon charnu, portant des tubes sous le chapeau, appelé aussi *bolet : Un plat de cèpes à la bordelaise.*

cépée [sepe] n. f. (de *cep ;* fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre ;* sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Touffe de tiges ou rejets de bois sortant du même tronc : *Les racines qui sont restées en terre sans se consumer poussent, au printemps suivant, des cépées très épaisses* (Mérimée). ‖ **2.** Taillis de un à deux ans : *La prenant d'une main, il l'entraîna dans la cépée* (Chateaubriand).

cependant [səpɑ̃dɑ̃] adv. (de *ce* et de *pendant,* part. prés. de *pendre ;* début du XIVe s.). *Class.* et *littér.* Pendant ce temps : *Viens, suis-moi. La Sultane en ce lieu se doit rendre | Je pourrai cependant te parler et t'entendre* (Racine). *Ô roi, reposez-vous, dormez, et, cependant, | Je vais vous dénombrer votre armée inconnue* (Hugo).

◆ conj. Marque une opposition, une contradiction avec ce qui a été dit précédemment : *Nous ne la voyions jamais ; nous savions cependant que, tous les jours, il passait quelque temps avec elle* (Renan). *L'autruche est impropre au vol ; et cependant elle a des ailes* (Taine).

◆ **Cependant que** loc. conj. (début du XVe s.). Marque la simultanéité : « pendant que », « tandis que » : *Cependant que leurs mains, froides et violeuses, | S'allongent sous les draps pour saisir votre cœur* (Samain). *Il me parut, cependant qu'il parlait, qu'il n'était pas en parfait équilibre lui-même* (Gide). *Didier me regardait, cependant que je prononçais ce petit discours* (Duhamel).

céphalée [sefale] (lat. *cephalaea,* gr. *kephalaia ;* av. 1613, La Framboisière) ou **céphalalgie** [sefalalʒi] (lat. *cephalalgia,* du gr. *kephalalgia,* de *kephalê,* tête, et *algein,* souffrir ; 1495, J. de Vignay, écrit *céphalargie*) n. f. Nom générique de tous les maux et douleurs de tête.

céphalique [sefalik] adj. (lat. *cephalicus,* du gr. *kephalikos,* de *kephalê,* tête ; XIVe s.). **1.** Qui a rapport à la tête : *Douleur céphalique.* ‖ **2.** *Veine céphalique,* veine du membre supérieur, qui monte superficiellement sur le bord externe du bras.

céphalo- [sefalo], élément tiré du gr. *kephalê,* tête, et entrant dans la composition de mots scientifiques.

céphalopodes [sefalɔpɔd] n. m. pl. (du préf. *cephalo-* et du gr. *pous, podos,* pied ; fin du XVIIIe s.). Classe de mollusques dont la tête porte des tentacules munis de ventouses : *Le calmar, la seiche, la pieuvre sont des céphalopodes.*

céphaloptère [sefalɔptɛr] n. m. (du préf. *céphalo-* et du gr. *pteron,* aile ; 1820, Laveaux). Espèce de gobe-mouches du Brésil, dont la tête porte une huppe de plumes semblable à une aile.

céphalo-rachidien, enne [sefalɔraʃidjɛ̃, -ɛn] adj. (du préf. *céphalo-* et de *rachidien ;* milieu du XIXe s.). Qui concerne à la fois l'encéphale et la moelle épinière ou rachis : *Le liquide céphalo-rachidien remplit l'axe cérébro-spinal.*

céphalothorax [sefalɔtɔraks] n. m. (du préf. *céphalo-* et de *thorax ;* 1843,

d'Orbigny). Région antérieure du corps qui, chez certains invertébrés (crustacés, arachnides), comprend la tête et le thorax soudés : *L'araignée a un céphalothorax.*

céphéide [sefeid] n. f. (du lat. *Cepheus,* gr. *Kêpheus,* n. mythologique d'une constellation, et du gr. *eidos,* apparence ; XX[e] s.). Étoile qui a pour type l'étoile δ Céphée, et dont l'éclat varie suivant une période bien déterminée, s'échelonnant entre quelques heures et une centaine d'heures.

cérambycidés [serɑ̃biside] n. m. pl. (de *cérambyx,* capricorne [1775, Valmont de Bomare, mot du gr. des naturalistes], et du gr. *eidos,* apparence ; XX[e] s.). Famille d'insectes coléoptères renfermant des espèces à corps élancé et à longues antennes, d'où leurs autres appellations de *longicornes* et de *capricornes.*

cérame [seram] n. m. (gr. *keramon,* vaisselle en terre cuite ; 1752, Trévoux). Vase antique de terre cuite.

◆ adj. *Grès cérame,* grès employé pour certaines poteries.

céramique [seramik] adj. (gr. *keramikos,* de *keramos,* argile ; 1806, Lunier). Qui concerne la fabrication des poteries de terre cuite, de faïence et de porcelaine : *L'industrie céramique.*

◆ n. f. **1.** Art de fabriquer des poteries de terre, de faïence et de porcelaine. || **2.** Objet en terre cuite : *Une exposition de céramiques d'art.*

céramiste [seramist] adj. et n. (de *céramique ;* 1836, Landais). Qui est spécialisé dans la fabrication de la céramique : *Un ouvrier céramiste. Il ne pouvait produire que les ouvrages d'un céramiste ingénieux* (France).

● SYN. : *potier.*

céraste [serast] n. m. (lat. *cerastes,* du gr. *kerastês,* cornu, de *keras,* corne ; 1213, *Fet des Romains*). Vipère d'Afrique et d'Asie, très venimeuse, qui a une sorte de corne au-dessus de chaque œil.

cérat [sera] n. m. (lat. *ceratum,* de *cera,* cire ; 1539, J. Canappe). Médicament externe, à base de cire et d'huile, auquel on peut incorporer une eau distillée aromatique : *Les cérats sont utilisés en cosmétologie et en dermatologie.*

cerbère [sɛrbɛr] n. m. (lat. *Cerberus,* du gr. *Kerberos,* n. du chien à trois têtes qui gardait l'entrée des Enfers ; 1576, Marguerite de France). **1.** Gardien intraitable : *Le concierge était un vrai cerbère.* || **2.** *Par extens.* Personne hargneuse, à l'attitude hostile : *Si vous êtes triste, je vous préviens que je n'ai jamais été dans un moment plus noir : nous serons deux cerbères aboyant contre le genre humain* (Chateaubriand).

cerce [sɛrs] n. f. (même mot que *cercle,* avec un traitement mal éclairci de la syllabe finale ; XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *cerche,* au sens de « cerceau ornant une ceinture » ; forme et sens actuels, 1762, Acad.). **1.** Large planchette de chêne ou de hêtre, servant à faire des cercles de tambour, à border les tamis, les cribles. || **2.** Calibre servant à exécuter une construction d'après une forme donnée : *Le bombement d'une chaussée s'établit à l'aide d'une cerce.*

cerceau [sɛrso] n. m. (bas lat. *circellus,* dimin. de *circus,* cercle ; v. 1196, J. Bodel, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, 1863, Littré ; sens 5, 1751, *Encyclopédie ;* sens 6, 1493, Martial d'Auvergne). **1.** Cercle de bois ou de métal qui sert à maintenir les douves des tonneaux, des baquets. || **2.** Cercle de bois léger que les enfants font rouler en le poussant à l'aide d'un bâton : *Je leur aurais apporté des cerceaux, des billes d'agate* (Balzac). || Cercle de bois, généralement tendu de papier, avec lequel s'exécutent certaines acrobaties de cirque : *L'écuyère fait sauter son cheval à travers un cerceau enflammé.* || **3.** Cercle de bois que les porteurs d'eau utilisaient pour maintenir les seaux à une certaine distance du corps. || **4.** Cercle de matière flexible qui servait autrefois à arrondir les jupons, les crinolines : *Les femmes ont ici des cerceaux à leurs robes. Il est impossible de voir quelque chose de plus ridicule qu'une Anglaise en cerceaux* (Mérimée). || **5.** Cercle de métal garni de pointes sur lesquelles le cirier pique les bougies et les cierges. || **6.** *Par extens.* Arceau qui supporte la bâche d'une voiture, qui soutient les rideaux d'une bercelonnette, ou qui ferme la voûte d'un berceau de jardin. || Arceau qui soutient les couvertures dont un malade, un blessé ne peut supporter le poids.

◆ **cerceaux** n. m. pl. (fin du XIV[e] s.). Plumes de l'extrémité des ailes des oiseaux de proie.

cerclage [sɛrklaʒ] n. m. (de *cercler ;* 1819, Boiste). Action de cercler : *Le cerclage d'un tonneau.*

cercle [sɛrkl] n. m. (lat. *circulus,* de *circus,* cercle ; XII[e] s., aux sens I, 1, II, 1, 3-4 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1611, Cotgrave ; sens II, 5-6, milieu du XVII[e] s. ; sens II, 7, 1764, *Courrier de Vaugelas ;* sens III, 1, 1762, J.-J. Rousseau ; sens III, 2, 1685, Racine ; sens III, 3, 1678, La Fontaine ; sens III, 4, 1738, Voltaire).

I. 1. Surface plane limitée par une ligne courbe, nommée *circonférence,* dont tous les points sont également distants d'un même point fixe, appelé *centre : La surface d'un cercle s'obtient en multipliant le carré du rayon par le nombre π ou 3,141 6.* || *Grand cercle d'une sphère,* section d'une sphère par un plan passant par son centre. || *Petit cercle,* plan sécant ne contenant pas le centre. || *Quadrature du cercle,* recherche d'un carré dont la surface serait équivalente à celle d'un cercle donné, problème insoluble ; au *fig.,* difficulté insurmontable, chose impossible à atteindre. || **2.** Circonscription administrative ou territoriale, en certains pays (Allemagne, Autriche).

II. 1. Circonférence qui limite le cercle : *Tracer un cercle.* || *Arc de cercle,* portion de circonférence. || **2.** Chacune des lignes fictives supposées tracées sur la sphère céleste, et qui servent à définir la position et les mouvements des astres : *Cercle de déclinaison.* || Courbe fictive que l'on suppose tracée sur la sphère terrestre : *Cercle équinoxial. Cercles polaires.* || **3.** *Par extens.* Toute ligne circulaire ou courbe : *Elle errait, décrivant lentement autour de la boulangerie une ronde vigilante dont le cercle se rétrécissait* (Carco). || **4.** *Par anal.* Objet affectant une forme circulaire : *Les cercles d'un tonneau.* || *Spécialem.* Nom de certains instruments formés d'un arc de cercle ou d'un cercle gradué, utilisés en géodésie et en topographie pour la mesure des angles. || **5.** Réunion de personnes ou ensemble de choses disposées en cercle : *Debout au milieu de ce cercle de femmes et d'hommes, je me sens défaillir d'embarras* (Colette). || *Faire cercle,* se grouper en rond : *La bande se réchauffe les doigts et fait cercle à la cheminée* (Gautier). || **6.** *Par extens.* Groupe, société d'hommes et de femmes réunis pour le plaisir de la conversation ou de l'étude : *Je fondai un cercle d'études qui se réunissait au café* (Voltaire). *Je tâcherai d'amener tout mon petit cercle, dit M[me] Verdurin* (Proust). || **7.** Association de personnes disposant d'un local où elles se retrouvent pour causer, lire les journaux, jouer, etc. ; l'endroit même où elles se réunissent : *Cercle militaire. Le héros tarasconnais aimait bien mieux se plonger dans ses livres de chasse ou passer sa soirée au cercle* (Daudet). *L'auteur de la lettre était le chasseur d'un cercle de jeu où allait quelquefois M. de Charlus* (Proust).

III. [Sens figurés.] **1.** Domaine qui s'offre à l'activité, à la connaissance, etc., et qu'on parcourt entièrement : *Un voyage en Orient complétait le cercle des études que je m'étais toujours promis d'achever* (Chateaubriand). *Arrachée au cercle étroit des sensations coutumières* (Gide). || **2.** Ce qui enferme, limite étroitement et dont on ne peut s'échapper : *La solitude se referme. Oh ! il faut qu'il brise ce cercle !... Il songe à son notaire, lui téléphone* (Montherlant). || **3.** *Class.* et *littér.* Série d'actes, de faits, de circonstances qui se succèdent, s'enchaînent et se reproduisent sans cesse : *Parcourant sans cesser un long cercle de peines, | Qui, revenant sur soi, ramenait dans nos plaines | Ce que Cérès nous donne et vend aux animaux* (La Fontaine). *L'éternité poursuit*

son cercle (Gautier). || **4.** *Cercle vicieux,* mode défectueux de raisonnement, où l'on donne pour preuve ce qu'il faut justement établir ; *par extens.,* difficulté insoluble, impasse où les solutions possibles aboutissent toujours aux mêmes obstacles.

● SYN. : **II, 1** *rond ;* **4** *anneau, cerceau ;* **6** *cénacle, chapelle, clan, compagnie ;* **7** *club.* || **III, 1** *champ, sphère ;* **2** *étreinte ;* **3** *cycle.*

cercler [sɛrkle] v. tr. (de *cercle ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1530, Marot). **1.** Entourer d'un cercle ou de cercles : *Cercler une roue de voiture. Cercler un baquet, un cuveau.* || **2.** *Par extens.* Garnir, orner d'un cercle : *Il caressa en silence le poignet mordoré que cerclait un bracelet d'argent* (Martin du Gard). || **3.** *Par anal.* Entourer, en parlant de choses disposées en cercle : *Les arbres qui cerclent ces lacs sont feuillus et verts* (Bourget).

● SYN. : **3** *border, ceindre, ceinturer, encadrer, enceindre, encercler, enserrer.*

cercleux [sɛrklø] n. m. (de *cercle ;* 1897, A. Daudet). *Fam.* et *vx.* Membre d'un cercle ; habitué des cercles : *Chaque cercleux fume un cigare et, de biais, regarde passer le passant* (Gide). *J'ai l'air d'un propriétaire d'écurie de courses, d'un cercleux, d'un vieux marcheur* (Duhamel).

cercopithèque [sɛrkɔpitɛk] n. m. (lat. *cercopithecus,* du gr. *kerkopithêkos,* de *kerkos,* queue, et *pithêkos,* singe ; 1553, Belon, écrit *cercopithece*). Singe africain à longue queue.

cercueil [sɛrkœj] n. m. (gr. *sarkophagos* [V. SARCOPHAGE], par l'intermédiaire du lat. ecclés. ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *sarqueu ; cercueil,* 1564, Thierry). **1.** Long coffre dans lequel on enferme le corps d'un mort : *Chacun des villageois jeta sur le cercueil | Un peu de terre sainte en signe de son deuil* (Lamartine). || **2.** *Fig.* Réceptacle de ce qui n'est plus : *Tu vois autour de toi dans la nature entière | Les siècles entasser poussière sur poussière | Et le temps* [...] *| De tout ce qu'il produit devenir le cercueil* (Lamartine).

● SYN. : **1** *bière ;* **2** *tombe.*

cerdan, e [sɛrdɑ̃, -an] adj. et n. (lat. *Ceretanus,* de Cerdagne ; XX^e s.). Habitant ou originaire de la Cerdagne ; relatif à cette région : *Les Cerdans. La plaine cerdane.*

céréale [sereal] n. f. (lat. *cerealis,* adj., relatif au blé, de *Ceres,* déesse des Moissons ; v. 1550, J. Peletier, comme adj. ; comme n. f., 1792, *Encycl. méthodique*). Nom donné aux plantes dont les grains, surtout réduits en farine, servent à la nourriture de l'homme et des animaux domestiques : *Le blé, l'avoine, le riz, le maïs sont des céréales.*

◆ adj. f. **1.** Se dit des graminacées cultivées pour leurs grains : *Les plantes céréales.* || **2.** *Par extens.* Qui produit des céréales : *Une grasse plaine céréale* (Pourrat).

céréalier, ère [serealje, -ɛr] adj. (de *céréale ;* milieu du XX^e s.). Relatif aux céréales : *Production céréalière.*

cérébelleux, euse [serebɛlø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *cerebellum,* dimin. de *cerebrum,* cerveau ; 1820, Laveaux). **1.** Qui appartient au cervelet : *L'écorce cérébelleuse.* || **2.** Qui a pour origine le cervelet : *Ataxie cérébelleuse.*

cérébral, e, aux [serebral, -o] adj. (dér. savant du lat. *cerebrum,* cerveau ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s.). **1.** Qui a rapport au cerveau, à ses fonctions : *Les hémisphères cérébraux. Une lésion cérébrale. La crainte de retomber dans le triste état de fatigue cérébrale de l'an passé m'a fait interrompre à peu près tout travail* (Gide). || Spécialem. *Lettres cérébrales,* dont le son, moitié nasal, moitié palatal, semble venir du cerveau : *Les cacuminales ou les cérébrales, qui ne sont que des variétés de dentales* (Vendryes). || **2.** *Fig.* Qui concerne l'esprit, la pensée : *Activité, puissance cérébrale.* || *Spécialem.* Dont toute l'activité semble limitée à celle de l'intellect, par opposition à la vie des sens ou du corps : *Paris est bien* [...] *trop cérébral pour aimer la musique, cette grande absorbeuse qui vous tient immobile, sans voix et sans pensée* (Daudet).

◆ n. Personne qui vit surtout par la pensée, l'imagination : *Je ne suis pas une cérébrale* (Donnay).

● SYN. : **2** *mental, psychique ; intellectuel.* — CONTR. : **2** *physique, somatique ; matériel, sensuel.*

cérébralité [serebralite] n. f. (de *cérébral ;* 1893, Goncourt). **1.** Tout ce qui est du domaine du cerveau, considéré comme siège des facultés intellectuelles : *La supériorité de Beethoven est de parler à la cérébralité* (Rodenbach). || **2.** Caractère d'une personne chez qui les facultés intellectuelles prédominent : *M. Gabriel d'Hervilliez oppose* [...] *le chaud tempérament d'un jeune homme à la froide cérébralité d'une romancière* (Colette).

● SYN. : **1** *esprit, intellect.*

cérébro-spinal, e, aux [serebrɔspinal, -o] adj. (de *cérébro-,* tiré du lat. *cerebrum,* cerveau, et de *spinal ;* 1845, Longet). Qui appartient, qui est relatif à l'encéphale et à la moelle épinière : *Le système cérébro-spinal. Les nerfs cérébrospinaux. Méningite cérébro-spinale.*

cérémonial [seremɔnjal] n. m. (bas lat. *caeremonialis,* adj., relatif aux cérémonies religieuses ; 1372, Godefroy, comme adj., avec le sens lat. ; comme n., sens 1, XVII^e s., M^me de Sévigné ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1740, Voltaire). **1.** Ensemble des formes extérieures admises par l'usage, et qui règlent le déroulement des cérémonies religieuses, politiques, militaires ou mondaines : *Au matin, les derniers sacrements sont apportés, le comte communie devant tous* [...]. *Le cérémonial est rempli, il peut mourir* (Zola). *Grand air. Urbanité des façons anciennes. Haut cérémonial. Révérences sans fin* (Samain). || **2.** *Spécialem.* Livre contenant les règles liturgiques des cérémonies religieuses : *Le cérémonial romain.* || **3.** *Par extens.* Dans les relations de la vie courante, règles, formules de politesse en usage entre particuliers : *Entre amis aussi intimes, on peut bannir tout cérémonial.*

● Pl. *des* CÉRÉMONIALS.

● SYN. : **1** *étiquette, protocole, rite ;* **2** *rituel ;* **3** *cérémonies, chichis* (fam.), *façons, manières.*

cérémonie [seremɔni] n. f. (lat. *caeremonia,* caractère sacré, au pl. « cérémonies » ; XIII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XIV^e s., J. Le Bel ; sens 3, fin du XIV^e s., Chr. de Pisan ; sens 4, v. 1464, Commynes ; sens 5, 1610, Richelieu). **1.** Formes extérieures et régulières qui accompagnent la célébration du culte religieux ou une solennité qui a un caractère religieux : *Les cérémonies du culte. M. Birh* [...] *sachant juste assez de français pour lire la Bible et faire les cérémonies* (Daudet). || *Maître des cérémonies,* celui qui dirige une cérémonie funèbre : *Alors, le maître des cérémonies vint une fois de plus, avec le maintien compassé d'un médiocre maître de ballet, s'incliner devant Antoine en faisant tristement sonner sur le pavé sa canne de bois noir* (Martin du Gard). || **2.** Solennité publique et laïque qui se déroule suivant un plan prévu : *La cérémonie du 14-Juillet. La cérémonie de la distribution des prix.* || *Grand maître des cérémonies, maître des cérémonies, aide des cérémonies,* officiers qui dirigeaient les cérémonies d'une cour. || *En grande cérémonie, avec cérémonie,* avec tout l'apparat et la solennité qu'on déploie dans une cérémonie : *Se marier en grande cérémonie.* || **3.** *Class.* Cérémonial : *La princesse ayant reçu tous les honneurs que la cérémonie veut qu'on rende à des personnes de sa condition...* (Segrais). || **4.** *Class.* Marque de civilité : *Mais, sans vous fatiguer de ma cérémonie, | Je m'en vais vous donner meilleure compagnie* (Molière). || *Visite de cérémonie,* visite dictée par les convenances. || **5.** Souci excessif des formes extérieures de la politesse : *Dingley lui parlait toujours avec autant de cérémonie que s'il se fût agi d'une princesse* (Tharaud). || *Faire des cérémonies,* se faire prier longuement avant d'accepter de faire quelque chose. || *Sans cérémonie,* sans façons, avec simplicité.

● SYN. : **2** *fête, gala ;* **5** *cérémonial, façons, formes, manières.* — CONTR. : **5** *désinvolture, laisser-aller, naturel, sans-gêne, simplicité, spontanéité.*

cérémoniel, elle [seremɔnjɛl] adj. (de *cérémonie ;* XIV^e s., Godefroy). **1.** Qui

consiste en cérémonies : *Ces fastueuses évocations des galas cérémoniels* (Huysmans). || **2.** *Littér.* Qui a le caractère pompeux, affecté, propre aux cérémonies : *La poésie se piquait* [sous l'Empire] *d'être encore plus cérémonielle que sous Louis XIV* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *solennel ;* **2** *apprêté, noble.* — CONTR. : **2** *naturel, simple, spontané.*

cérémonieusement [seremɔnjøzmɑ̃] adv. (de *cérémonieux ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). D'une manière cérémonieuse : *À l'arrêt de l'auto, maître d'hôtel, garçons et sommeliers s'empressèrent au-devant de ces clients tardifs, et leur firent cérémonieusement conduite, de bosquet en bosquet* (Martin du Gard).

cérémonieux, euse [seremɔnjø, -øz] adj. (de *cérémonie ;* XVe s., Godefroy). **1.** *Class.* Qui observe strictement les règles de la politesse, de la courtoisie : *Timon* [...] *peut avoir l'âme austère et farouche, mais extérieurement il est civil et cérémonieux* (La Bruyère). || **2.** Se dit d'une personne qui, dans son attitude, ses paroles, son ton, montre une politesse obséquieuse, forcée : *Des huissiers cérémonieux, recouverts, comme des fauteuils, de damas rouge et de velours frappé* (Tharaud). || **3.** Qui s'exprime par une politesse excessive et quelque peu solennelle : *La gravité voulue et cérémonieuse du peintre gênait un peu Mme de Guilleroy* (Maupassant).

• SYN. : **2** *affecté, compassé, formaliste, guindé, obséquieux, solennel.* — CONTR. : **2** *cavalier, désinvolte, simple, spontané.*

cerf [sɛr *ou* sɛrf] n. m. (lat. *cervus ;* 1080, *Chanson de Roland*). Ruminant de la famille des cervidés, des forêts d'Europe, d'Asie et d'Amérique, dont la tête est garnie de prolongements osseux ramifiés, tombant chaque année et appelés *bois.*

cerfeuil [sɛrfœj] n. m. (lat. *caerefolium,* du gr. *khairephullon ;* XIIe s., écrit *cerfueil*). Plante aromatique de la famille des ombellifères, cultivée comme condiment : *Une salade de laitue relevée de cerfeuil.*

cerf-volant [sɛrvɔlɑ̃] n. m. (de *cerf* et de *volant ;* 1381, Gay, au sens de « cerf ailé, emblème » ; sens I, 1611, Cotgrave ; sens II, 1669, Widerhold).

I. Nom usuel du lucane mâle, insecte coléoptère dont les mandibules, en forme de cornes dentelées, rappellent les bois du cerf : *Un cerf-volant, sorti de l'arbre contre lequel nous étions blottis, roulait ses gros yeux bêtes, fixes de terreur* (Daudet).

II. Jouet d'enfant composé d'une carcasse légère sur laquelle on tend un papier fort ou une étoffe, et qu'on fait voler en le maintenant dans le vent par une corde reliée au sol.

• Pl. *des* CERFS-VOLANTS.

cérifère [serifɛr] adj. (de *céri-,* tiré du lat. *cera,* cire, et du lat. *ferre,* porter ; 1863, Littré). Qui produit de la cire : *Insecte cérifère.*

cerisaie [sərizɛ] n. f. (de *cerise ;* fin du XIVe s., écrit *c[h]erisoie*). Lieu planté de cerisiers.

cerise [səriz] n. f. (lat. pop. **ceresia,* pl. neutre, pris substantiv., de **ceresium,* lat. impér. *cerasium,* lat. class. *cerasum,* du gr. *kerasion,* cerisier et cerise ; 1190, J. Bodel ; sens 2, 1903, G. Esnault). **1.** Fruit comestible du cerisier. || **2.** *Pop.* Tête.

◆ adj. invar. (1803, Boiste). De la couleur de la cerise : *Des rubans cerise. Des tentures rouge cerise.*

cerisette [sərizɛt] n. f. (de *cerise ;* XIIIe s., au sens de « petite cerise » ; sens 1, 1863, Littré ; sens 2, 1906, Larousse ; sens 3, 1732, Trévoux). **1.** Cerise séchée. || **2.** Boisson à base de jus de cerise. || **3.** Sorte de petite prune rouge.

cerisier [sərizje] n. m. (de *cerise ;* 1165, Gautier d'Arras). **1.** Arbre fruitier de la famille des rosacées, qui produit les cerises : *Un cerisier à bigarreaux.* || **2.** Bois de cet arbre, utilisé en ébénisterie.

cérite [serit] n. f. (de *cérium ;* milieu du XIXe s.). Silicate hydraté de cérium, de calcium et de fer, que l'on rencontre le plus souvent en masses brunes ou rouges.

cérithe [serit] n. m. (lat. zool. *cerithium,* adaptation du gr. *kêrukion,* buccin ; 1757, Adanson). Mollusque gastropode à coquille allongée, qui habite les mers chaudes et tempérées du globe.

cérium [serjɔm] n. m. (dér. savant de *Cérès,* planète qui venait d'être découverte à l'époque où le métal fut découvert et nommé par Berzelius ; 1803). Métal dur, brillant, extrait de la cérite : *Allié au fer, le cérium entre dans la fabrication des pierres à briquet (ferrocérium).*

cerne [sɛrn] n. m. (lat. *circinus,* cercle ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3-4 et 6, 1866, Larousse ; sens 5, 1832, Raymond). **1.** *Class.* Cercle en général, et spécialement cercle tracé sur le sol par les magiciens : *Il aborda le couvert d'un vieux chêne, à reculons, à quatre pas duquel il creusa trois cernes l'un dans l'autre* (Cyrano). || **2.** Zone livide ou bleuâtre qui apparaît autour des yeux battus ou d'une plaie mal soignée : *Je le quitte* [Max] *pour refaire à mes yeux le cerne bleuâtre qui les veloute et les moire* (Colette). *Il voyait de tout près le grain mat de sa peau, et, autour des yeux, le cerne transparent et sombre qui donnait plus de tristesse et de douceur à ce regard mouillé qu'elle levait sur lui* (Martin du Gard). *Un grand cerne bleu se dessine autour de ses yeux d'où glissent des larmes claires* (Duhamel). || **3.** Tache circulaire qui demeure sur une étoffe qu'on vient de nettoyer : *Un produit qui détache sans laisser de cernes.* || **4.** *Par extens.* Zone circulaire indécise, nébuleuse ou sombre, autour d'un objet : *Peu à peu, un cerne brunâtre entourait les buissons, les haies, les murs bas effrités* (Carco). || Anneau coloré qui entoure parfois la Lune. || **5.** Couche concentrique d'un arbre, correspondant à l'accroissement annuel du tronc en grosseur : *Le nombre des cernes permet de reconnaître l'âge d'un arbre.* || **6.** Trait accusé qui souligne le contour d'un dessin, d'une peinture.

• SYN. : **2** *cernure, marbrure ;* **3** *auréole ;* **4** *anneau, cercle ; halo.*

cerné, e [sɛrne] adj. (part. passé de *cerner ;* 1694, Acad.). *Yeux cernés,* yeux entourés d'un cercle bleuâtre.

cerneau [sɛrno] n. m. (de *cerner,* au sens de « enlever la coque verte [d'une noix] » ; XIIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Moitié d'une noix, tirée de la coque encore verte. || **2.** Nom de la noix avant sa complète maturité. || **3.** *Vin de cerneaux,* vin rosé qui est bon à boire à l'époque des noix vertes.

cerner [sɛrne] v. tr. (lat. *circinare,* former un cercle ; XIIIe s., aux sens 1 et 6 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1798, Acad. ; sens 4, 1890, *Dict. général ;* sens 5, XXe s.). **1.** Entourer comme d'un cercle ; former un ensemble circulaire autour de : *Les épouvantables détonations de cent navires de guerre qui roulaient et retentissaient encore dans les montagnes qui cernent la baie* (Sue). || **2.** Entourer d'un anneau coloré ou d'un cercle livide, de contour imprécis : *Elle* [une lueur] *cernait d'un halo blême* [...] *la découpure des toits* (Carco). || **3.** Entourer étroitement de manière à empêcher toute sortie, toute possibilité d'échapper ; investir par des troupes : *La meute plus nombreuse aboyait mieux, et cernait sa proie avec ensemble* (Balzac). *D'ailleurs, s'en aller, c'est facile à dire : la barricade est cernée* (Hugo) ; et au fig. : *L'angoisse le cerne de tous côtés.* || *Cerner une question, un problème,* les saisir dans toute leur étendue et dans leurs moindres détails pour en comprendre toutes les difficultés. || **4.** Entourer d'un trait appuyé le contour d'un objet, d'un dessin : *Cerner les figures d'un vitrail.* || **5.** *Fig.* Délimiter nettement : *J'avais pris grand soin de cerner idées et actions d'un trait bien uniforme* (Maurras). || **6.** *Cerner une branche, une tige,* leur enlever un anneau d'écorce et de cambium par une incision circulaire. || *Cerner un arbre,* faire une tranchée autour de ses racines pour le transplanter ou lui ajouter de la bonne terre. || *Cerner des noix,* les séparer de leur coque.

• SYN. : **1** *ceindre, encadrer, encercler, enfermer, enserrer, envelopper ;* **3** *assiéger, bloquer, boucler, encercler ;* **5** *circonscrire.*

cernure [sɛrnyr] n. f. (de *cerner ;* 1863, Goncourt). Cerne qui entoure quelque chose, particulièrement les yeux : *Ses grands yeux qu'on eût dit lointains dans l'ombre de leur cernure* (Goncourt).

céroplastique [serɔplastik] n. f. (gr. *kêroplastikos,* qui concerne le modelage en cire, de *kêros,* cire, et *plassein,* modeler ; 1863, Littré). Art de modeler en cire.

cers [sɛrs] n. m. (mot provenç., du lat. *circius,* vent d'ouest ; XVIe s., Rabelais, écrit *cyerce*). Vent violent d'ouest ou de sud-ouest, qui souffle sur le bas Languedoc.

1. certain, e [sɛrtɛ̃, -in] adj. (lat. pop. *certanus, de *certus,* sûr ; XIIe s.). **1.** *Class.* Qui inspire toute confiance ; qui offre des garanties : *Je mettais en ses mains que je tenais certaines | Quelque bien de mon père et les fruits de mes peines* (Molière). || **2.** *Class.* et *littér.* Fermement décidé, bien déterminé : *Non, non, je l'ai juré, ma vengeance est certaine* (Racan). *Désormais, la route est certaine* (Gautier). || **3.** Qui ne fait pas de doute ; qui est assuré, indéniable : *Il a lu ma lettre, cela est certain* (Musset). *La conscience du mal certain que j'allais consommer m'animait le front et le regard* (Sainte-Beuve). || *Il est certain que,* on ne peut douter que. || **4.** Se dit d'une personne qui possède la certitude de quelque chose, qui se croit en possession de la vérité : *Êtes-vous certain de ce que vous avancez ?*

• Syn. : **3** *évident, flagrant, incontestable, indiscutable, indubitable, manifeste, sûr ;* **4** *assuré, convaincu.* — Contr. : **2** et **3** *aléatoire, chimérique, contestable, discutable, douteux, hasardeux, illusoire, incertain, supposé ;* **4** *dubitatif, hésitant, perplexe.*

• Rem. *Certain,* adjectif épithète, est toujours placé après le substantif.

◆ **certain** n. m. (XVIe s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1834, Landais). **1.** Chose certaine : *Abandonner le certain pour l'incertain.* || **2.** *Le certain,* en termes de banque et de Bourse, monnaie prise pour unité et à laquelle on rapporte les variations d'une monnaie étrangère.

2. certain, e [sɛrtɛ̃, -in] adj. indéf. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XIIIe s.). **1.** Précédé ou non de l'article indéfini, et appliqué à une personne ou à une chose, indique qu'on ne peut ou ne veut donner de précision à leur sujet : *J'ai cru que deux mois suffisaient à connaître certaines âmes* (Balzac). *Tous deux se réunissaient en certaines circonstances* (Renan). *Un certain temps. Un certain nombre de personnes.* || **2.** Précédé de l'article indéfini, sert à atténuer l'idée exprimée par le substantif seul et marque une appréciation mitigée : *Faire preuve d'une certaine lâcheté. Il avait l'âme trop haute* [...] *pour vouloir jouer avec un certain sérieux le rôle d'amoureux* (Stendhal). || *D'un certain âge,* assez âgé. || **3.** Précédé de l'article indéfini et placé devant un nom propre de personne, marque une nuance de mépris, de dédain : *Nous en avons une autre* [une « Phèdre »] *d'un certain La Pinelière* (Brunetière).

• Rem. **1.** *Certain,* adjectif indéfini, est toujours placé avant le substantif.

2. Au sens 2, devant le plur. *certains* marquant simplement la pluralité, on trouve parfois *de,* tour fréquent dans la langue classique et auj. archaïque : *Nous voyons arriver de certains embarras* (Molière). *Le ciment y manquait comme à de certains murs romains* (Hugo). *Ce je ne sais quoi qui, à de certaines heures, leur donnait le droit de ricaner des autres* (Montherlant).

◆ pron. indéf. **1.** Class. *Un certain,* quelqu'un : *En nommant celle-ci, tu caches finement | Qu'un certain l'entretint assez paisiblement* (Corneille). || **2.** *Certains, certaines* (exclusivement au plur.), un nombre indéterminé de personnes : *Elle avait cette élégance subtile qui s'attache à certaines* (Estaunié). *Cette secrète euphorie que provoque chez certains une situation excessive* (Montherlant). *Certains l'affirment, d'autres disent le contraire.*

certainement [sɛrtɛnmɑ̃] adv. (de *certain ;* 1138, *Vie de saint Gilles*). **1.** De façon certaine, indubitable : *Sa paresse lui attirera certainement des ennuis.* || **2.** Sert à renforcer une affirmation : « *Viendrez-vous demain ? — Certainement.* » || *Certainement que,* il est certain que : *Certainement que nous resterions amis* (Maupassant).

• Syn. : **1** *fatalement, incontestablement, indéniablement, indiscutablement, indubitablement, inévitablement, infailliblement, nécessairement ;* **2** *assurément, certes, parfaitement, sûrement.*

certes [sɛrt] adv. (lat. pop. *certas,* du lat. class. *certo ;* 1080, *Chanson de Roland*). Certainement, assurément, en vérité : *Elle s'est si mal comportée avec son père qu'elle ne mérite certes pas d'avoir un si bon fils* (Balzac). *Il m'a paru que vous détestiez, et non certes à tort, la trahison de cet homme* (France).

• Rem. En poésie, on peut supprimer l'*s : Certe, ils doivent trouver les vivants bien ingrats* (Baudelaire).

certificat [sɛrtifika] n. m. (lat. médiév. *certificatum ;* 1380, Delboulle, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, 1668, La Fontaine). **1.** Document écrit, officiel ou signé d'une personne autorisée, attestant un fait : *Certificat de domicile, de bonne vie et mœurs, de scolarité. Chacun sait que les semestres des pensions ne sont acquittés que sur la présentation d'un certificat de vie* (Balzac). || *Certificat de complaisance,* attestation délivrée par complaisance ou par intérêt. || **2.** Nom donné à un certain nombre de diplômes : *Certificat d'aptitude professionnelle. Certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire.* || *Absol.* Certificat d'études primaires : *Oui, Martinet, on se fréquente depuis l'école, d'avant le certificat* (Arnoux). || **3.** *Fig.* Assurance, garantie : *La sobriété est un certificat de longévité.*

• Syn. : **1** *attestation ;* **3** *brevet, caution, gage.*

certificateur [sɛrtifikatœr] adj. et n. m. (lat. médiév. *certificator ;* 1578, A. d'Aubigné). Qui certifie quelque chose. || *Certificateur de caution,* caution qui garantit en sous-ordre la solvabilité d'une première caution.

certificatif, ive [sɛrtifikatif, -iv] adj. (lat. médiév. *certificativus ;* XVe s.). Propre à certifier : *Pièces certificatives.*

certification [sɛrtifikasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *certificatio ;* 1310, Godefroy). Assurance donnée par écrit : *Une certification de caution.* || *Certification de signature(s),* acte constatant l'authenticité, la validité d'une ou de plusieurs signatures apposées sur une pièce officielle quelconque.

certifié, e [sɛrtifje] adj. et n. (de *certificat,* d'après *certifier ;* v. 1950). *Professeur certifié,* ou simplem. *certifié,* professeur titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire.

certifier [sɛrtifje] v. tr. (lat. médiév. *certificare,* de *certus,* certain, et *facere,* faire ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard).)* **1.** Donner une chose pour certaine, pour vraie, parce qu'on en a eu des preuves suffisantes : *C'est infiniment probable, mais on ne peut le certifier.* || **2.** Garantir par un acte : *Pouvez-vous, sur votre honneur, certifier la signature de Mme Edmond Rostand ?* (Arnoux). || *Certifier une caution,* répondre de sa solvabilité.

• Syn. : **1** *affirmer, assurer, attester, confirmer, jurer, soutenir ;* **2** *authentifier, légaliser.* — Contr. : **1** *contester, démentir, infirmer, nier.*

certitude [sɛrtityd] n. f. (bas lat. *certitudo,* de *certus,* certain ; XIVe s., aux sens 1-3 ; sens 4, 1863, Littré). **1.** Caractère de ce qui est certain, assuré, indubitable : *La certitude d'un fait, d'un témoignage. Quand tous les cas sont favorables à un événement, sa probabilité se change en certitude* (Laplace). || **2.** *Par extens.* Chose certaine, assurée, réelle : *Ce n'est pas une invention, une probabilité, c'est une certitude.* || **3.** État de l'esprit qui ne doute pas de la réalité d'un fait, ou de la vérité d'une opinion, d'une idée, d'un sentiment, etc. : *Le gouverneur sent le vin, j'en ai la certitude* (Musset). *Elle avait la certitude religieuse de pouvoir aimer son frère* (Balzac). *Il est temps que je cesse de feindre et que je revienne à la certtude* (Valéry). || *Spécialem.* Adhésion pleine et entière de la pensée à une vérité pour des motifs d'ordre intellectuel : *Certitude intuitive, discursive.* || **4.** Sûreté de main dans l'exécution artistique : *Une*

sûreté d'œil, une sensibilité de palette, une certitude dans la main qui suffiraient à la gloire d'un maître (Fromentin).

● SYN. : **1** *évidence, vérité ;* **3** *conviction, croyance, foi ;* **4** *assurance.* — CONTR. : **1** *incertitude, probabilité, vraisemblance ;* **2** *chimère, conjecture, hypothèse, illusion, utopie ;* **3** *doute, scepticisme.*

◆ **De certitude** loc. adv. *Class.* D'une manière assurée, certaine : *C'est moi qui suis Sosie, enfin, de certitude* (Molière).

cérulé, e [seryle] adj. (lat. *caeruleus,* bleu ciel ; 1550, G. de La Garde). *Littér.* D'un bleu d'azur : *Ces oiseaux cérulés qui laissaient pendre leurs ailes* (Chateaubriand).

céruléen, enne [seryleẽ, -ɛn] adj. (de *cérulé ;* 1797, Chateaubriand). *Littér.* D'une teinte bleue ou bleuâtre : *La mer céruléenne* (Heredia). *Elle portait un tablier de satin noir, des bracelets, un ruban de taffetas céruléen autour du cou* (Gide).

cérumen [serymɛn] n. m. (lat. médiév. *cerumen,* de *cera,* cire ; début du XVIIIe s.). Substance grasse, jaune-brun, sécrétée par les glandes sébacées qui tapissent le conduit auditif externe.

cérumineux, euse [seryminø, -øz] adj. (du lat. médiév. *cerumen, -inis ;* 1735, Heister). **1.** Se dit des glandes qui sécrètent le cérumen. || **2.** *Fam.* Qui contient du cérumen : *Le vestibule probablement cérumineux de son oreille* (Bloy).

céruse [seryz] n. f. (lat. *cerussa ;* XIIIe s.). Carbonate basique de plomb, substance blanche, appelée aussi *blanc de céruse* ou *blanc d'argent,* qu'on employait dans les fards et en peinture, et dont l'usage est interdit depuis 1915 en raison de sa toxicité : *La vieille façade, zébrée de raccords de céruse, n'attendait plus, pour rajeunir, qu'un coup de badigeon* (Martin du Gard). *Il avait coutume de se barbouiller de blanc de céruse* (Sartre).

cérusite [seryzit] n. f. (de *céruse ;* 1878, Larousse). Carbonate naturel de plomb.

cervaison [sɛrvɛzɔ̃] n. f. (de *cerf ;* début du XIVe s., écrit *cervoison*). Époque où le cerf est gras et bon à chasser.

cerveau [sɛrvo] n. m. (lat. *cerebellum,* cervelle, de *cerebrum,* cerveau ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, milieu du XXe s. ; sens 5, XVIe s.). **1.** Partie supérieure de l'encéphale, constituée par les hémisphères cérébraux et les structures qui les unissent. || *Par extens.* L'encéphale, totalité de la masse nerveuse contenue dans la boîte crânienne. || *Transport au cerveau,* congestion cérébrale. || Fam. *Un vin qui monte au cerveau,* un vin qui grise. || *Rhume de cerveau,* inflammation de la muqueuse nasale (par suite de la croyance erronée en une communication des fosses nasales avec le cerveau). || **2.** *Fig.* Cet organe considéré comme le siège de l'intelligence, de la pensée, du jugement, de l'imagination : *Je n'avais plus de place dans le cerveau pour une autre idée* (Vigny). *Son cerveau avait été complètement rebelle au peu d'instruction qu'il avait été à même de recevoir* (Sand). || *Avoir le cerveau fêlé, malade, dérangé,* être un peu fou. || **3.** *Par anal.* Organe central de direction, ou centre intellectuel, culturel, qui impose sa suprématie : *L'état-major est le cerveau des opérations militaires. Ville auguste, cerveau du monde* [...] *ruche immortelle des esprits* [...], *Paris !* (Leconte de Lisle). || **4.** *Cerveau électronique,* nom donné improprement à des dispositifs électroniques pouvant effectuer certaines opérations (calculs, conduite de machines-outils, traductions, etc.) sans intervention directe de l'homme. || **5.** *Absol.* Personne douée de qualités intellectuelles éminentes : *C'est un cerveau.* || Fam. *Un cerveau brûlé,* un homme exalté, extravagant.

● SYN. : **2** *cervelle, crâne, esprit, tête ;* **3** *cœur, foyer.*

cervelas [sɛrvəlɑ] n. m. (ital. *cervellato* [de *cervello,* cervelle], mets milanais fait de viande et de cervelle de porc ; 1552, Rabelais, écrit *cervelat ; cervelas,* 1623, Sorel). Saucisse cuite, grosse et courte, faite de chair hachée et épicée : *Le wagon regorgeait d'ouvriers qui buvaient, fumaient, crachaient, rotaient et mangeaient un cervelas d'une senteur tellement forte que Fleurissoire, à plus d'un coup, pensa vomir* (Gide).

cervelet [sɛrvəlɛ] n. m. (de *cerveau ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Partie postérieure et inférieure de l'encéphale, située au-dessus et en arrière du tronc cérébral : *Le cervelet est un centre de régulation de la motricité et joue un rôle important dans l'équilibration.* || **2.** *Fam.* et *ironiq.* Intelligence médiocre : *C'est beaucoup trop pour ce cervelet d'oiseau-mouche* (Daudet).

cervelle [sɛrvɛl] n. f. (lat. *cerebella,* plur. de *cerebellum* [v. CERVEAU], pris pour un fém. sing. ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XIVe s. ; sens 4, XVIe s.). **1.** Substance qui constitue le cerveau : *A chaque estocade nouvelle, | On en voyait jaillir le sang et la cervelle* (Banville). || *Brûler la cervelle à quelqu'un,* lui tirer un coup d'arme à feu dans la tête. || *Se brûler* ou *se faire sauter la cervelle,* se suicider en se tirant une balle dans la tête : *Il arracha un pistolet à la ceinture d'un des gendarmes et se fit sauter la cervelle* (Sand). || **2.** Cerveau des animaux tués, consommé dans l'alimentation : *Une cervelle de mouton. Cervelle sautée au beurre noir.* || **3.** *Fig.* La substance cérébrale considérée comme le siège des facultés intellectuelles : *Quelque lubie mûrit dans sa cervelle* (Musset). *Je la croyais intelligente. Ce n'est pas vrai* [...]. *Elle n'a pas de cervelle, pas d'entrailles* (Daudet). *Tous les princes auxquels l'Almanach de Gotha accorde quelques lignes défilèrent pendant quelques jours dans la cervelle de M. de Charlus* (Proust). *L'importance de sa mission lui surchauffait périlleusement la cervelle* (Gide). || Fam. *Cela lui trotte dans la cervelle,* cela lui revient sans cesse en tête, le préoccupe. || Fam. *Se mettre quelque chose, avoir quelque chose dans la cervelle,* avoir une idée fixe, ou une décision, un projet bien arrêtés. || Fam. *Avoir la cervelle en ébullition,* réfléchir avec intensité, ou être surexcité. || Fam. *Rompre la cervelle de quelqu'un,* le fatiguer, l'importuner par du bruit, des paroles oiseuses. || Fam. *Tourner la cervelle,* troubler, déranger l'esprit. || *Class. Être en cervelle,* être en peine, inquiet : *Cet amant infidèle | Ne m'aime pas assez pour en être en cervelle* (Corneille) ; être en éveil : *Un homme sage est toujours en cervelle* (Malherbe). || Class. *Mettre quelqu'un en cervelle,* le plonger dans l'inquiétude : *Ta curiosité te met trop en cervelle* (Corneille). || **4.** *Par extens.* Personne considérée sous le rapport des qualités intellectuelles (dans quelques locutions péjor.). || *Cervelle creuse,* esprit chimérique. || *Cervelle d'oiseau, de moineau, tête sans cervelle,* personne étourdie, inconstante ou de peu de jugement.

● SYN. : **3** *cerveau, crâne, esprit, tête.*

cervical, e, aux [sɛrvikal, -o] adj. (dér. savant du lat. *cervix, -icis,* cou, nuque ; v. 1560, Paré). **1.** Qui appartient à la nuque, au cou : *Vertèbres cervicales.* || **2.** *Par anal.* Qui concerne le col de l'utérus ou le col de la vessie : *Métrite cervicale.*

cervidés [sɛrvide] n. m. pl. (dér. savant du lat. *cervus,* cerf ; 1888, Larousse). Famille de ruminants dont les mâles portent des cornes pleines, ramifiées, caduques, appelées *bois : Les principaux cervidés sont le cerf, le chevreuil, le daim, l'élan, le renne.*

● Sing. *un* CERVIDÉ.

cervier adj. m. V. LOUP-CERVIER.

cervoise [sɛrvwaz] n. f. (gaulois *cervesia ;* XIIe s.). Bière fabriquée avec de l'orge ou d'autres céréales, et consommée dans l'Antiquité et au Moyen Âge.

ces adj. dém. pl. V. CE.

césalpiniacées [sezalpinjase] ou **césalpiniées** [sezalpinje] n. f. pl. (de *Césalpin* [ital. *Cesalpino*], n. d'un botaniste italien ; milieu du XIXe s.). Famille de légumineuses qui comprend des arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes irrégulières.

césar [sezar] n. m. (du n. de *Jules César ;* 1488, *Mer des histoires,* aux sens 1-3 ; sens 4, 1756, Voltaire ; sens 5, XVe s., O. Basselin). **1.** Nom que conservèrent les empereurs romains successeurs de Jules César : *Esclaves des Césars, Romains, Vandales*

[...], *vous avez tous sur ces bords étalé le culte des tombeaux* (Chateaubriand). || **2.** Sous Hadrien, titre que l'on commence à donner à l'héritier présomptif du trône : *Attribuer la régence au césar* (Adam). || **3.** Titre donné par Dioclétien aux deux empereurs en second, dans le système de la tétrarchie : *Les deux augustes et les deux césars.* || **4.** Titre affecté aux empereurs germaniques. || **5.** *Par extens.* Empereur, souverain autocrate : *Et c'est pour des vers de terre que travaillent les césars* (Hugo).

césarien, enne [sezarjɛ̃, -ɛn] adj. (de *César ;* 1836, Landais, au sens histor. ; au sens fig., 1870, E. Picard [comme adj.], et 1875, Larchey [comme n.]). **1.** Qui a rapport à Jules César : *Les troupes césariennes. La politique césarienne.* || **2.** Se dit de ce qui rappelle le caractère de César et sa forme de gouvernement : *Napoléon Ier avait une ambition césarienne.* || **3.** Bonapartiste : *Peste ! La province est césarienne. C'est tous des ratapoils* (Barrès).

◆ **césarien** n. m. **1.** Empereur membre de la famille de César. (En ce sens, s'écrit avec une majuscule.) || **2.** Partisan de Jules César : *Les césariens triomphèrent des pompéiens à Pharsale.* || **3.** *Par extens.* Partisan du césarisme, des coups d'État militaires, et, *spécialem.*, partisan de Bonaparte.

césarienne [sezarjɛn] n. f. (dér. savant du lat. *caesar,* enfant tiré par incision du sein de la mère, de *caedere,* couper ; v. 1560, Paré). Opération qui consiste à extraire le fœtus par une incision de la paroi abdominale et de l'utérus.

césarisme [sezarism] n. m. (de *César ;* 1850, Romieu). **1.** Mode de gouvernement de Jules César. || **2.** *Par extens.* Forme de gouvernement très autoritaire, où une seule personne réunit toutes les formes de pouvoir, mais fondé sur la désignation populaire : *Élie Halévy se déclarait hors d'état de dire si le socialisme allait conduire à la république suisse universalisée ou au césarisme européen* (Camus).

● SYN. : 2 *absolutisme, despotisme, dictature, tyrannie.* — CONTR. : 2 *démocratie, libéralisme.*

césium n. m. V. CÆSIUM.

cessant, e [sɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *cesser ;* 1666, La Fontaine). *Toutes affaires* ou *toutes choses cessantes,* toutes choses suspendues, arrêtées.

cessation [sɛsasjɔ̃] n. f. (de *cesser ;* 1377, Oresme). Action de cesser : *La cessation des hostilités. Un des faits les plus graves qui ont marqué ces trente dernières années, dans l'ordre intellectuel, est la cessation subite de toutes les grandes spéculations philosophiques* (Renan). || Spécialem. *Cessation de paiement,* situation d'un commerçant qui ne peut exécuter ses engagements.

● SYN. : *arrêt, fin, interruption, suppression, suspension.* — CONTR. : *continuation, durée, maintien, poursuite, prolongation, recommencement, reprise.*

cesse [sɛs] n. f. (déverbal de *cesser ;* milieu du XIIe s.). Le fait de s'arrêter ; répit (s'emploie sans l'article) : *Catherine eut comme lui des faiblesses* [...], *sans interruption ni cesse jusqu'au dernier jour* (Sainte-Beuve). *Des sonnailles roulaient dans l'éloignement, faisaient cesse, reprenaient leur espèce de pauvre fredon pastoral* (Pourrat). || *N'avoir pas ou point de cesse que,* ou *n'avoir de cesse que* (suivi du subjonctif), ne point s'arrêter avant que, ne point avoir de repos avant que : *À cet âge, j'étais grand démonteur de pendules et* [...] *je n'avais de cesse que je n'eusse nettoyé tous les rouages et remis en branle tous les balanciers de la maison* (Gide). || Class. *Avoir cesse,* finir : *Astre par qui vont avoir cesse | Nos ténèbres et nos hivers* (Malherbe).

● SYN. : *arrêt, interruption, relâche, repos.*

◆ **Sans cesse** loc. adv. (fin du XVe s., Commynes). Sans trêve ; sans discontinuer : *Ces fragiles fortunes sans cesse menacées* (Mauriac).

cesser [sese] v. intr. (lat. *cessare,* fréquentatif de *cedere,* tarder, traîner en longueur, d'où *cesser de ;* 1080, *Chanson de Roland* [comme v. tr. dir. seulement au XIIIe s.]). Ne pas continuer, s'arrêter, dans l'espace ou dans le temps : *Au dernier détour, comme on débouchait sur la place du village, la muraille cessa* (Zola). *Quand le bruit cesse, il écoute encore* (Banville).

● SYN. : *s'achever, expirer, finir, s'interrompre, mourir, se terminer.* — CONTR. : *continuer, durer, s'étendre, persister, se poursuivre, recommencer, reprendre.*

◆ v. tr. Mettre fin à, arrêter : *Oh ! cessez, disait-il, ces larmes, ces reproches* (Hugo). *Cesser le combat.*

● REM. Au XVIIe s., le verbe transitif s'employait au passif, avec l'auxiliaire *être,* là où l'on emploie aujourd'hui l'intransitif, avec *avoir : Après que l'applaudissement* [...] *fut un peu cessé* (La Fontaine).

◆ v. tr. ind. *Cesser de* (suivi de l'infinitif), ne pas continuer de : *Depuis qu'il a cessé d'être le Campo Vaccino, le Forum est perdu pour les poètes et les amoureux* (France). *Cessera-t-il longtemps de ne songer qu'à soi ?* (Valéry). || *Ne pas* (ou *point*) *cesser de,* ne pas s'arrêter de, continuer sans interruption à : *La neige, qui n'a pas cessé de tomber, bloque les routes* (Gide) ; souvent avec ellipse de *pas* ou *point : Toi qui ne cesses de soupirer après de honteuses mollesses* (Moréas).

cessez-le-feu [seselfø] n. m. invar. (de *cessez,* impér. de *cesser,* et de *feu ;* fin du XIXe s., comme n. d'une sonnerie ; sens actuel, milieu du XXe s.). Arrêt des combats, temporaire ou définitif : *Négocier les conditions d'un cessez-le-feu.*

● SYN. : *armistice, trêve.*

cessibilité [sesibilite] n. f. (de *cessible ;* 1845, Bescherelle). Qualité de ce qui peut être cédé (terme de droit).

cessible [sesibl] adj. (dér. savant formé sur le radical de *cession ;* 1605, Loisel). Se dit, en droit, de ce qui peut être cédé : *Ces actions ne sont pas cessibles avant deux ans.*

● SYN. : *négociable, transférable, vendable.* — CONTR. : *incessible.*

cession [sɛsjɔ̃] n. f. (lat. jurid. *cessio,* de *cedere,* céder ; XIIIe s., *Coutumes d'Artois*). **1.** Action d'abandonner à une autre personne un droit dont on est titulaire ou propriétaire : *Cession de bail.* || **2.** Action de céder à une autre personne un bien que l'on possède : *La cession d'un fonds de commerce. Cession de créances, d'actions.*

cessionnaire [sɛsjɔnɛr] n. (de *cession ;* 1531, Delboulle). Personne qui bénéficie d'une cession.

● SYN. : *bénéficiaire.* — CONTR. : *cédant.*

c'est-à-dire [setadir] loc. adv. (loc. comp. de *c'est, à* et *dire ;* 1542, Rabelais). Introduit une explication, une définition, une précision : *Le genre humain pensant, c'est-à-dire la cent-millième partie du genre humain* (Voltaire). *C'est un gallicisme, c'est-à-dire une construction propre à la langue française ;* une restriction, une rectification : *Vous pouvez me faire arrêter, Monsieur* [...], *c'est-à-dire si je me laisse prendre* (Mérimée). *Je l'ai rencontré hier..., c'est-à-dire avant-hier.* [S'écrit souvent en abrégé : C.-À-D.]

◆ **C'est-à-dire que** loc. conj. Introduit une explication, une rectification : *« Viendrez-vous vous promener avec nous ? — C'est-à-dire que je ne suis pas libre ».*

1. ceste [sɛst] n. m. (lat. *caestus,* de *caedere,* frapper ; XVe s.). **1.** Courroie ou gantelet de cuir, garnis parfois de fer ou de plomb, dont se servaient les athlètes antiques dans les combats du pugilat : *Il la brandit comme un héros fait d'un ceste* (Verlaine). || **2.** *Par extens.* Le pugilat lui-même.

2. ceste [sɛst] ou **cestus** [sɛstys] n. m. (lat. *cestus,* ceinture, gr. *kestos ;* fin du XVe s., O. de Saint-Gelais, au sens de « ceinture [de Vénus] » ; sens actuel, 1866, Larousse). Animal marin ayant l'aspect d'un ruban allongé et transparent : *Les cestes font partie du plancton des mers chaudes, notamment de la Méditerranée.*

cestodes [sɛstɔd] n. m. pl. (du gr. *kestos,* ceinture, et *eidos,* forme ; 1820, Laveaux, écrit *cestoïdes ; cestodes,* 1888, Larousse). Classe de vers intestinaux à corps aplati et segmenté, parasites de l'homme et des animaux, dont l'espèce la plus connue est le ténia ou ver solitaire.

● Sing. *un* CESTODE.

cestus n. m. V. CESTE 2.

césure [sezyr] n. f. (lat. *caesura,* de *caedere,* couper ; 1537, Marot). **1.** Repos ménagé dans un vers, pour régler la cadence, en accord avec le déroulement de la pensée : *Le vers de dix syllabes a ordinairement une césure fixe après la quatrième syllabe.* || **2.** Dans la poésie grecque et latine, syllabe qui termine un mot et commence un pied.

• SYN. : **1** *coupe.*

cet adj. dém. m. V. CE.

cétacés [setase] n. m. pl. (dér. savant du lat. *cetus,* du gr. *kêtos,* gros poisson de mer ; 1542, Du Pinet). Ordre de mammifères marins au corps pisciforme, à la peau nue, aux membres antérieurs transformés en nageoires, comprenant la baleine, le cachalot, le dauphin, etc.

• Sing. *un* CÉTACÉ.

cétérac ou **cétérach** [seterak] n. m. (ar. *chitarağ,* peut-être par l'intermédiaire de l'anc. provenç. *satarac* [début du XIV[e] s.] ; XV[e] s., *Grant Herbier*). Genre de fougères croissant sur les murs et les rochers.

cétoine [setwan] n. f. (lat. des naturalistes *cetonia,* d'origine obscure ; 1790, *Encycl. méthodique*). Genre de scarabées d'un beau vert à reflets dorés, vivant généralement sur les fleurs : *La cétoine qui dort dans le cœur de la rose* (Apollinaire).

cétone [setɔn] n. f. (abrév. de *acétone ;* début du XX[e] s.). Nom donné aux composés chimiques dont la constitution est analogue à celle de l'acétone.

cette adj. dém. f. V. CE.

ceux pron. dém. m. pl. V. CELUI.

cévadille [sevadij] ou **sabadille** [sabadij] n. f. (esp. *cebadilla,* dimin. de *cebada,* du lat. *cibus,* nourriture ; 1771, Schmidlin). Plante originaire du Mexique, dont les graines pulvérisées, appelées autrefois « poudre de capucin », sont utilisées notamment comme vermifuge.

chabanais [ʃabanɛ] n. m. (du nom d'un lupanar situé rue *Chabanais,* à Paris ; vers 1820, au sens de « lupanar », puis v. 1850 au sens actuel, G. Esnault). *Pop.* et *vx.* Vacarme, désordre, scandale.

chabichou [ʃabiʃu] n. m. (altér. de *chabrichou,* de *chabro,* forme limousine de *chèvre,* lat. *capra ;* 1877, Littré). Petit fromage de chèvre originaire du Poitou.

chable n. f. V. CHABLIS 1.

1. chabler [ʃable] v. tr. (de l'anc. franç. *chaable, chable,* câble [du bas lat. *capulum,* espèce de corde, croisé avec le lat. pop. **catabola,* engin de guerre, gr. *katabolê,* action de lancer] ; 1676, Félibien). Haler un bateau, hisser des matériaux avec un câble.

2. chabler [ʃable] v. tr. (de l'anc. franç. *chaable,* machine à lancer des pierres, lat. pop. **catabola* [v. CHABLER 1] ; fin du XIV[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1883, G. Esnault). **1.** *Chabler des noix,* les abattre à coups de perche. || **2.** *Fig.* et *pop.* Frapper violemment.

• SYN. : **1** *gauler.*

1. chablis [ʃabli] n. m. (de *chabler* 2 ; 1515, *Ordonnance royale*). Branches ou arbres abattus par les agents atmosphériques.

• REM. On dit aussi, adjectiv., BOIS CHABLIS (1600, O. de Serres), et CHABLE, n. f. (1611, Cotgrave).

2. chablis [ʃabli] n. m. (de *Chablis,* n. de lieu ; début du XIX[e] s.). Vin blanc sec récolté dans la région de Chablis, en Bourgogne.

chabot [ʃabo] n. m. (provenç. *cabotz,* lat. pop. **capocius,* qui a une grosse tête, de *caput,* tête ; v. 1220, G. de Coincy, écrit *cabot ; chabot,* 1564, J. Thierry). **1.** Nom commun à différents poissons marins et d'eau douce à grosse tête, à large bouche et à nageoires épineuses. || **2.** En termes de blason, poisson large vu de dos.

chabraque ou **schabraque** [ʃabrak] n. f. (allem. *Schabracke,* du turc *tchaprak,* transmis par le hongrois ; 1803, Boiste ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Pièce de drap, ou peau de chèvre ou de mouton, que l'on mettait sur la selle des chevaux de cavalerie. || **2.** *Pop.* Femme ou fille de mauvaise vie.

chabrol [ʃabrɔl] ou **chabrot** [ʃabro] n. m. (occitan *chabrol, chabrou,* lat. *capreolus,* chevreau ; sens culinaire issu d'expressions comme *fa chabrou,* faire le chevreau, boire [dans son assiette] à la façon d'un chevreau ; 1877, Littré). Dans le centre et le sud-ouest de la France, mélange de bouillon et de vin que l'on boit dans son assiette : *Les voilà encore réunis tous les trois dans un cabaret où ils s'attablent devant une énorme soupe à l'oignon, dans laquelle on renverse plusieurs litres. Ce breuvage singulier s'appelle « faire chabrol »* (Daudet).

chacal [ʃakal] n. m. (turc *tchaqal,* du persan *chagâl ;* 1646, Gaudon, écrit *ciacale* [*schekal,* 1653, La Boullaye ; *chakal,* av. 1667, Thévenot], au sens 1 ; sens 2, 1836, et sens 3, 1857, G. Esnault). **1.** Mammifère carnivore d'Asie et d'Afrique, de la taille du renard, qui se nourrit principalement de cadavres et des restes laissés par les grands fauves. || **2.** *Arg. mil.* Zouave. || **3.** *Fig.* Homme cruel et impitoyable.

• Pl. *des* CHACALS.

• SYN. : **3** *loup, renard, tigre.*

chaconne [ʃakɔn] n. f. (esp. *chacona,* d'origine onomatopéique ; 1655, Boulan, au sens 1 ; sens 2, 1674, Hauteroche). **1.** Danse en vogue aux XVII[e] et XVIII[e] s., que l'on exécutait sur un rythme lent et qui servait de finale aux ballets. || **2.** Pièce de musique vocale ou instrumentale dérivée de cette danse.

chacun, e [ʃakœ̃, -yn] pron. indéf. (de l'anc. franç. *chaün,* chacun [bas lat. *cata unum,* un à un] par croisement avec les représentants du lat. *quisque,* chacun, qui avait disparu avant l'époque littéraire ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *chascun*). **1.** Toute personne, toute chose faisant partie d'un groupe (sens distributif) : *Chacun des assistants. Chacun d'eux, chacun d'entre eux. Chacune de ces pages.* || **2.** *Absol.* (et au masc.). Toute personne sans distinction, tout le monde : *Chacun en parle. Dans le temple voisin, chacun cherche un asile* (Racine). *Ils continuèrent, chacun de son côté, sans s'être dit un mot, sans s'être seulement souri* (Montherlant). || Class. et littér. *Un chacun, tout chacun, tout un chacun,* toute personne, n'importe qui : *Hautement d'un chacun elles blâment la vie* (Molière). *Un chacun à soi-même est son meilleur ami* (Corneille). *Tout un chacun [...] peut ici s'asseoir* (Colette).

◆ adj. indéf. *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.). Chaque : *Aussitôt que chacune sœur | Ne possédera plus sa part héréditaire* (La Fontaine).

◆ **chacune** n. f. Fam. *Sa chacune,* la femme à laquelle un homme est uni : *Chacun s'en va avec sa chacune.*

• REM. **1.** *Chacun* n'a pas de pluriel.

2. *« Chacun » et l'adjectif possessif.* 1° Lorsque *chacun* ne reprend pas un pluriel, on emploie *son, sa, ses : Chacun a son défaut* (La Fontaine). *Chacun des spécialistes a exposé sa thèse. À chacun selon ses œuvres.*

2° Lorsque *chacun* reprend un pluriel, on emploie tantôt *son, sa, ses,* tantôt *notre, nos, votre, vos, leur* ou *leurs.*

a) Lorsque le verbe est à la 1[re] ou à la 2[e] personne du pluriel, on emploie *notre, votre* si l'être ou l'objet possédé par chaque possesseur est unique, et *nos, vos* dans le cas contraire : *Allons chacun de notre côté. Vous vous retirerez* [...] *chacun dans vos États* (Hugo). Mais on trouve aussi l'expression *chacun de son côté : Débrouillons-nous chacun de son côté* (Prévost). *Nous vivons bien à l'aise, chacun dans son absurdité* (Valéry).

b) Si le verbe est à la 3[e] personne du pluriel, on emploie tantôt le singulier, tantôt le pluriel, selon que le sens distributif ou le sens collectif l'emporte dans l'esprit de celui qui parle : *Ma mère et ma sœur déjeunaient chacune dans leur chambre* (Chateaubriand). *Ils s'y préparent chacun selon son tempérament* (H. Bazin).

3. *Emploi de « soi » ou de « lui » avec « chacun ».* Si le sujet est indéterminé, on emploie *soi : Chacun travaille pour soi* (Acad., 8[e] éd.). Si *chacun* représente un sujet précis ou s'il est suivi d'un complément déterminatif, on emploie généralement *lui (elle)* ou *lui-même (elle-même) : Chacun de nous porte en lui ses propres menaces* (Daniel-Rops). Avec un sujet déterminé pluriel, on emploie *soi* ou *eux :*

Ils s'en retournèrent chacun chez eux ou *chez soi.*

chacunière [ʃakynjɛr] n. f. (de *chacun ;* 1534, Rabelais). *Class.* et *littér.* Habitation, demeure (style burlesque) : *Et chacun dans sa chacunière | Se retira sans faire bruit* (Scarron). *Chacun retourne dans sa chacunière sans que les choses soient plus avancées* (Gautier).

chadouf [ʃaduf] n. m. (mot ar. ; 1866, Larousse). Appareil à bascule, employé dans l'Europe méridionale et surtout en Tunisie et en Égypte, pour tirer l'eau des puits ou des cours d'eau.

chafouin, e [ʃafwɛ̃, -in] adj. (emploi fig. de *chafouin,* putois [1611, Cotgrave], mot dialect. du Centre et de l'Ouest, comp. de *chat* et de *fouin,* masc. tiré de *fouine ;* 1657, Tallemant des Réaux). *Péjor.* Se dit d'une personne d'allure sournoise, ou de sa physionomie : *Un méchant galopin, à l'œil vert, aux cheveux filasse, à l'expression chafouine* (Gide). *Son visage chafouin, qui s'amincissait en triangle jusqu'au menton* (Martin du Gard).

● Syn. : *cafard, dissimulé, fourbe.* — Contr. : *franc, ouvert.*

1. chagrin, e [ʃagrɛ̃, -in] adj. (de *chagriner* 1 ; 1389, J. Le Petit, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1534, Rabelais ; sens 4, 1675, Bossuet). **1.** Se dit d'une personne qui ressent une peine, qui en éprouve du déplaisir, de la tristesse (vieilli) : *La duchesse, femme envahissante, moins chagrine qu'humiliée du mauvais mariage de sa fille* (Balzac). *D'ailleurs, il était toujours un peu chagrin quand quelqu'un — fût-ce un raseur — lui disait au revoir le premier* (Montherlant). || **2.** Qui marque cette tristesse : [Rosa] *tâchait de se mettre au ton chagrin de la maison, et répétait docilement les réflexions pessimistes qu'elle entendait* (Rolland). || **3.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne qui est encline au mécontentement, à la mélancolie, au pessimisme : *Un homme de talent, s'il est chagrin et austère, il effarouche les jeunes gens et les fait penser mal de la vertu* (La Bruyère). *Le passant chagrin que tu frôles* (Baudelaire). || **4.** *Fig.* Se dit de ce qui suscite l'amertume ou évoque la tristesse, la mélancolie : *Ciel chagrin. Des couleurs chagrines ont défiguré ce beau pays* (Fromentin).

● Syn. : **1** *affecté, affligé, attristé, chagriné, contrarié, dépité, désolé, ennuyé, navré, peiné ;* **3** *bilieux, bougon, grincheux, grognon* (fam.), *revêche, sombre ;* **4** *maussade, morne, morose, terne, triste.* — Contr. : **1** *content, enchanté, heureux, ravi, satisfait ;* **3** *allègre, enthousiaste, gai, guilleret, jovial, optimiste ;* **4** *clair, gai, radieux, rayonnant.*

2. chagrin [ʃagrɛ̃] n. m. (de *chagrin* 1 ; 1530, Palsgrave, au sens 1 ; sens 2 et 5, milieu du XVIIe s. ; sens 3-4, 1611, Cotgrave). **1.** État d'affliction, de peine, de souffrance morale, d'intensité plus ou moins grande : *Mon chagrin était devenu une occupation qui remplissait tous mes moments : tant mon cœur est naturellement pétri d'ennui et de misère* (Chateaubriand). *Ce récit me donnait un vif chagrin* (France). || **2.** *Class.* et *littér.* Inquiétude due à un événement particulier : *J'étais dans un véritable chagrin de sa santé* (Sévigné). *Ces gens harcelés de chagrins de ménage* (Baudelaire). || **3.** *Class.* Accès de colère ; mouvement d'irritation, de mécontentement : *J'affectai les chagrins d'une injuste marâtre* (Racine). || **4.** *Class.* Humeur maussade, hostilité : *Vous parlez à vos enfants avec une sécheresse, un chagrin, une brusquerie qui vous fermera tous les cœurs* (Maintenon). || **5.** *Class.* Incommodité, malaise : *Parlez-moi toujours de votre santé ; la mienne est toute parfaite, malgré quelques chagrins qu'on ne saurait éviter* (Sévigné).

● Syn. : **1** *déplaisir, désolation, douleur, ennui, tourment, tristesse.* — Contr. : **1** *allégresse, bonheur, contentement, joie, plaisir, satisfaction.*

3. chagrin [ʃagrɛ̃] n. m. (du turc *çâgri,* par croisement avec *grain ;* 1606, J. Palerne, écrit *sagrin ; chagrain,* 1648, Monconys). **1.** Peau de chèvre, parfois de mouton ou de veau, rendue grenue par un traitement spécial, et utilisée en reliure, en gainerie. || **2.** *C'est la peau de chagrin,* se dit d'une chose qui se rétrécit, diminue sans cesse (par allusion au roman de Balzac où une peau merveilleuse, ayant le pouvoir d'exaucer tous les vœux, se rétrécit chaque fois que son possesseur en fait usage).

chagrinant, e [ʃagrinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *chagriner* 1 ; 1690, Furetière). Qui cause du chagrin : *Craignant de trouver chez son concierge une nouvelle chagrinante* (Baudelaire). *Je vois que les esprits réalistes* [...] *sont frappés du côté rude et chagrinant de la vie paysanne* (Sand).

● Syn. : *affligeant, attristant, désolant, navrant.* — Contr. : *enchanteur, heureux, joyeux, réjouissant, riant.*

1. chagriner [ʃagrine] v. tr. (probablem. comp. de *chat* et de *grigner* [v. ce mot] : littéral. « se lamenter comme les chats » ; début du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Rendre chagrin, attrister, peiner : *Ma fille, dit-elle, j'accepte ton aumône parce que je vois bien qu'un refus te chagrinerait* (Zola). || **2.** *Class.* Importuner, tracasser, irriter : *Son monsieur Trissotin me chagrine, m'assomme* (Molière). *Phèdre ici vous chagrine et blesse votre vue* (Racine).

● Syn. : **1** *affecter, affliger, consterner, contrarier, désoler, ennuyer, fâcher, navrer, soucier, tourmenter.* — Contr. : **1** *amuser, charmer, dérider, égayer, enthousiasmer, réjouir.*

2. chagriner [ʃagrine] v. tr. (de *chagrin* 3 ; 1692, Tournefort). Préparer une peau pour la rendre grenue et en faire du chagrin.

chāh, schah ou **shāh** [ʃa] n. m. (mot persan signif. « roi » ; 1560, G. Postel, écrit *sach ; chaa,* 1615, Pyrard de Laval ; *schah,* 1653, La Boullaye). Titre porté par les souverains d'Iran.

chahut [ʃay] n. m. (déverbal de *chahuter ;* 1821, Desgranges, au sens 1 ; sens 2, 1859, G. Esnault). **1.** Danse désordonnée, à la mode dans les bals publics entre 1830 et 1850, et que son indécence fit interdire : *Trois ou quatre filles qui dansaient le chahut non sans grâce ni sans impudeur* (Léautaud). || **2.** *Par extens.* Bruit, vacarme : *Il n'y a qu'une ressource, rentrer chez soi et fermer ses fenêtres, pour échapper, s'il se peut, à l'infatigable chahut de ces gens* (Huysmans). *Un chahut de camions chargés de fusils couvrait Madrid tendue dans la nuit d'été* (Malraux). || *Spécialem.* Tapage organisé ; manifestation bruyante d'une classe contre un professeur, du public, de la foule, contre quelqu'un ou contre quelque chose.

chahuter [ʃayte] v. intr. (mot d'origine onomatopéique ; 1821, Desgranges, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Danser le chahut ; s'amuser bruyamment et de façon désordonnée : *Bullier, avec ses filles cabrant le torse, au son des cymbales, et chahutant, le pied en l'air* (Huysmans). || **2.** *Fam.* Faire du vacarme. ◆ v. tr. (1858, G. Esnault, au sens 2 ; sens 1, fin du XIXe s.). **1.** *Fam.* Empêcher quelqu'un de parler en couvrant sa voix par des manifestations bruyantes et hostiles : *Chahuter un professeur.* || **2.** *Par extens.* et *fam.* Bousculer, déranger, traiter sans ménagement ou avec désinvolture : *Tu chahutes mes livres. En ce temps chahuté d'après guerre* (Romains).

● Syn. : **2** *bouleverser, culbuter, désorganiser, perturber.*

chahuteur, euse [ʃaytœr, -øz] adj. et n. (de *chahuter ;* 1837, Vidocq, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** *Vx.* Qui danse le chahut : *Le quadrille des chahuteuses* (Léautaud). || **2.** Qui aime à faire du vacarme, à provoquer du désordre, en particulier en classe : *C'est le chef des chahuteurs dans l'étude des grands* (Vallès). *On charge ici le public populaire, le joyeux public chahuteur et un peu soûl, de chauffer la salle* (Colette).

chai [ʃɛ] n. m. (forme dialect. poitevine de *quai,* gaulois *caio ;* 1611, Cotgrave). Bâtiment sans étage, dans lequel sont entreposés les vins ou les alcools en fûts : *Le parc où aboutissent les vendanges répandait une ombre et une tranquillité un peu soûlante de chai* (Arnoux).

1. chaînage [ʃɛnaʒ] n. m. (de *chaîner* 1 ; 1605, Delboulle). Action de mesurer à la chaîne d'arpenteur.

● Syn. : *arpentage.*

2. chaînage [ʃɛnaʒ] n. m. (de *chaîner* 2 ; 1844, Mérimée). **1.** Armature métallique destinée à empêcher l'écartement des murs

d'un édifice. || **2.** Opération consistant à mettre en place ce dispositif. (En ce sens, on dit aussi CHAÎNEMENT.)

chaîne [ʃɛn] n. f. (lat. *catena ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *chaeine,* aux sens I, 1-2 et 5 [*chaîne* de condamnés, 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1753, *Encyclopédie ;* sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 6-7, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, 1611, Cotgrave ; sens II, 3, 1268, E. Boileau ; sens II, 4-9, et III, 3-4, XXe s. ; sens II, 10, 1637, Descartes ; sens III, 1, 1832, Raymond ; sens III, 2, 1752, Trévoux).

I. 1. Suite de maillons de métal engagés les uns dans les autres et servant à divers usages. || **2.** Lien destiné à retenir ou à maintenir quelque chose, à interdire un accès, etc. : *Chaîne de fer. Chaîne d'une ancre. Chaîne d'un port. À l'entrée de la rue Chamade [...], de vieilles chaînes barrent l'accès aux voitures* (Sartre). || *Chaîne de sûreté,* appareil de sécurité qui permet d'entrebâiller une porte, mais s'oppose à son ouverture complète. || **3.** Objet du même genre, souvent en métal précieux, qui sert de parure, d'ornement, ou d'insigne d'une dignité : *La chaîne d'or de sa montre lui barrait la poitrine* (Flaubert). *Chaîne de cou. Chaîne d'huissier.* || **4.** *Chaîne sans fin, chaîne de transmission,* chaîne dont les deux extrémités se rejoignent, et qui s'engrène sur deux roues dentées pour transmettre le mouvement de l'une à l'autre. || *Chaîne de bicyclette,* chaîne sans fin qui transmet le mouvement du pédalier à la roue arrière. || **5.** *Chaîne d'arpenteur,* chaîne formée de maillons allongés, ou ruban d'acier, de dix mètres, pour la mesure des longueurs sur le terrain. || **6.** *Spécialem.* Lien destiné à immobiliser ou à retenir un homme ou un animal : *Charger un prisonnier de chaînes. Mettre, tenir un chien à la chaîne.* || Vx. *La chaîne,* le convoi des condamnés, reliés à une même chaîne, qui partaient pour le bagne : *C'était la chaîne qui, partie avant le jour de Bicêtre, prenait la route du Mans* (Hugo) ; *par extens.,* la peine des galères et, plus tard, des travaux forcés. || **7.** *Fig.* Ce qui restreint ou supprime la liberté (captivité, engagements, contraintes sociales) : *Le mariage pour moi n'est pas une chaîne, mais une association* (Maupassant). *Par ce mal qu'elle nous a fait, la femme nous cerne de plus en plus, redouble nos chaînes, mais aussi celles dont il nous aurait semblé jusque-là suffisant de la garrotter pour que nous nous sentions tranquilles* (Proust). || *Spécialem.* Liaison devenue insupportable, mais difficile à rompre. || **8.** *Fig.* Liens naturels ou d'ordre affectif, créant une dépendance acceptée avec plaisir : *Du sang qui vous unit, je sais l'étroite chaîne* (Racine).

II. 1. Suite d'éléments semblables ou dépendant les uns des autres comme les anneaux d'une chaîne. || **2.** Suite plus ou moins régulière d'accidents naturels, reliés les uns aux autres : *Une chaîne de récifs, d'étangs.* || *Spécialem.* Ensemble de montagnes, de hauteurs rattachées entre elles et présentant des caractères communs : *La chaîne des Pyrénées. Arenenberg est situé sur une espèce de promontoire, dans une chaîne de collines escarpées* (Chateaubriand). || **3.** Pilier en pierre de taille, placé de loin en loin dans un mur en petits matériaux, pour lui donner de la solidité : *Une maison assez bâtie en chaînes de pierres blanches* (Balzac). || Ensemble de barres ou d'armatures métalliques destinées à consolider un travail de maçonnerie. || **4.** Ensemble des fils parallèles disposés dans le sens de la longueur d'une pièce de tissu, et entre lesquels passent les fils de la trame. || **5.** Succession d'éléments anatomiques présentant des renflements : *Chaîne ganglionnaire. Chaîne sympathique.* || **6.** Réseau d'émetteurs de radiodiffusion ou de télévision diffusant simultanément le même programme, ou ensemble d'organes de presse publiant les mêmes articles. || **7.** Ensemble des dispositifs radio-électriques de guidage qui jalonnent une route aérienne et permettent aux avions de déterminer leur position : *Chaîne Decca.* || **8.** Ensemble de dispositifs servant à la reproduction du son : *Une chaîne à haute fidélité.* || **9.** En chimie, suite des liaisons des atomes de carbone entrant dans les molécules organiques : *Chaîne ouverte. Chaîne fermée.* || **10.** *Réaction en chaîne,* type particulier de réaction qui, en se déclenchant, produit les corps nécessaires à sa progression ; *par extens.,* suite de phénomènes de tout ordre (psychologiques, par ex.) déclenchés les uns par les autres. || **11.** *Fig.* Succession d'idées, d'événements de même nature, liés les uns aux autres par certains rapports de dépendance et formant une série non interrompue : *La chaîne des causes et des effets. Il avait peur de renouer des liens avec les hommes, il avait peur de se reprendre à la chaîne d'affection et de douleurs* (Rolland).

III. 1. Suite de personnes qui agissent de façon coordonnée, ou ensemble d'activités qui concourent à un même but. || **2.** *Faire la chaîne,* se placer à la suite les uns des autres pour se transmettre de main en main quelque chose. || **3.** Figure de danse dans laquelle les danseurs se donnent la main : *La chaîne anglaise.* || **4.** *Chaîne volontaire,* association constituée entre diverses entreprises pour organiser en commun les achats, et parfois la gestion et la vente. || **5.** *Travail à la chaîne,* ou, absol., *la chaîne,* organisation du travail dans laquelle le produit à fabriquer se déplace automatiquement, selon une cadence précise et constante, devant les ouvriers, chargés chacun d'une opération particulière, toujours la même : *Ce qui compte le plus dans la vie d'un ouvrier à la chaîne, ce n'est peut-être pas son « boulot »* (Mauriac). || *Chaîne de fabrication, d'usinage* ou *de montage,* ensemble des postes de travail fixes et des engins de manutention propres à faire circuler les pièces d'un poste à un autre dans les opérations successives de fabrication ou de montage.

● SYN. : **I, 6** *boulet, carcan, joug, sujétion, tyrannie ;* **7** *attache, nœud.* || **II, 10** *enchaînement, engrenage.*

◆ **chaînes** n. f. pl. (sens 1, XXe s. ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Chaînes métalliques assemblées qu'on adapte aux pneus d'une automobile pour lui permettre de circuler sur la neige, la glace. || **2.** *Fig.* Symbole de la servitude, de la sujétion : *Briser ses chaînes.*

● SYN. : **2** *fers.*

chaînée [ʃene] n. f. (de *chaîner* 1 ; 1836, Landais). Mesure prise à la chaîne d'arpenteur.

chaînement n. m. V. CHAÎNAGE 2.

1. chaîner [ʃene] v. tr. (de *chaîne ;* début du XVIIe s.). Mesurer avec la chaîne d'arpenteur.

2. chaîner [ʃene] v. tr. (de *chaîne ;* 1842, Acad.). Faire le chaînage d'un mur.

chaînetier, ère [ʃɛntje, -ɛr] n. (de *chaînette ;* 1680, Richelet). Syn. de CHAÎNISTE.

chaînette [ʃɛnɛt] n. f. (de *chaîne ;* XIIe s., au sens 1 ; sens 2-3, 1753, *Encyclopédie*). **1.** Petite chaîne : *Mme Anglin [...] courant chez ses pauvres, avec la chaînette de son petit sac passée à son poignet* (Zola). || **2.** *Point de chaînette,* broderie dans laquelle les points rentrent les uns dans les autres à la manière des maillons d'une chaîne. || **3.** En mécanique, courbe que dessine un fil homogène, flexible et inextensible, suspendu par ses extrémités à deux points fixes.

chaînier [ʃenje] n. m. (de *chaîne ;* fin du XVIIIe s.). Forgeron de pièces mécaniques qui travaille à la fabrication des chaînes.

chaîniste [ʃenist] n. (de *chaîne ;* 1866, Larousse). Spécialiste capable d'exécuter, d'après modèle, toute chaîne de bijouterie avec son fermoir.

chaînon [ʃɛnɔ̃] n. m. (de *chaîne ;* 1260, Barbier, au sens 1 ; sens 2, XVIIIe s., Voltaire ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Chacun des anneaux d'une chaîne. || **2.** *Fig.* Personne ou chose qui est un élément d'un tout, d'une série, ou sert d'intermédiaire dans un enchaînement : *Chantepie est le chaînon qui relie le chimpanzé domestique à l'homme domestique* (Morand). || **3.** Ensemble

montagneux faisant partie d'une chaîne secondaire ou se greffant sur elle.

• SYN. : **1** *maillon.*

chair [ʃɛr] n. f. (lat. *caro,* accus. *carnem ;* d'abord *charn, char,* puis *cher,* et, au XV^e s., *chair* [orthogr. savante] ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1, et II, 1-2 ; sens I, 2-3, et III, XII^e s. ; sens II, 3-4, 1636, Monet).

I. 1. Substance molle et fibreuse, enveloppée par la peau, et qui constitue les muscles de l'homme et des animaux : *Mettre la* (ou *les*) *chair(s) à vif. J'ai plongé mes doigts dans sa chair, son sang a coulé sur mes mains, cela suffit à créer de forts liens entre deux hommes* (Duhamel). || *Chair vive,* celle qui n'est altérée par aucune affection, qui a conservé toute sa sensibilité : *Trancher à même la chair vive.* || *En pleine chair,* profondément dans les chairs ; au *fig.,* au plus profond de la sensibilité. || *Entre cuir et chair,* sous la peau. || *En chair et en os,* en personne. || Class. *En chair et en âme,* même sens : *Je crois rêver quand je pense que je vous embrasserai dans un moment en chair et en âme* (Sévigné). || **2.** Aspect extérieur du corps, de la chair recouverte de l'épiderme : *Chair abondante, chair ferme. Bourrelets de chair. Sous son menton penché regorgeaient en boudins trois plis de chair flasque* (Gautier). || *En chair, bien en chair,* à la chair abondante et ferme, aux formes pleines : *Blaud est un garçon bien en chair, le teint frais* (Gide). *Aujourd'hui, c'est une personne un peu large, bien en chair, les manières bourgeoises* (Duhamel). || **3.** *Par extens.* Aspect de l'épiderme : *Chair éclatante, satinée. Tes grands yeux de velours sont plus noirs que ta chair* (Baudelaire). || *Couleur de chair, couleur chair,* ou simplem. *chair,* rose très pâle : *Un maillot couleur chair.* || *Chair de poule,* aspect papillaire que prend la peau sous l'influence du froid ou de la peur, analogue à celui de la peau d'une poule déplumée.

II. 1. Viande des quadrupèdes et des oiseaux considérée comme aliment : *Chair crue, cuite. La chair du sanglier est parfois dure.* || *Chair fraîche,* viande fraîche ; *par extens.,* proie vivante ; au *fig.,* femme vue sous le seul angle des satisfactions sensuelles. || *Hacher menu comme chair à pâté,* mettre en pièces, en morceaux. || *Chair à saucisse,* viande de porc hachée, servant, entre autres choses, à la préparation des saucisses. || Fig. *Chair à canon,* troupes envoyées au feu sans ménagement ni réflexion, et, *par extens.,* les soldats en général : *On en était venu à ce point de mépris pour la vie des hommes et pour la France d'appeler les conscrits la matière première et la chair à canon* (Chateaubriand). *Debout, les mains croisées sous leurs capes, ils regardent défiler toute cette chair à canon d'un air humble, dévoué et triste* (Daudet). || *Vendeur* (ou *marchand*) *de chair humaine,* autref., racoleur militaire ou marchand d'esclaves ; auj., celui qui fait métier de prostituer les femmes. || **2.** *Spécialem.* et *vx.* La viande, aliment gras, par opposition au poisson et aux oiseaux aquatiques, aliments maigres, selon la doctrine de l'Église : *Vendredi chair ne mangeras.* || *Il n'est ni chair ni poisson,* se dit d'un homme qui, par faiblesse ou par hypocrisie, flotte entre deux partis opposés. || **3.** *Par extens.* La partie musculeuse et comestible des poissons : *La chair de la truite est ferme et savoureuse.* || **4.** *Par anal.* La partie comestible, la pulpe de certains fruits et autres végétaux : *Plus douce qu'aux enfants la chair des pommes sures* (Rimbaud). *La chair du champignon.*

III. 1. Dans le langage religieux, la nature humaine, par opposition à la nature divine ; l'enveloppe charnelle, par opposition à l'esprit et à l'affectivité : *Élever son âme et mortifier sa chair.* || *La résurrection de la chair,* la résurrection des hommes considérés dans leur corps périssable, par opposition à l'âme. || *Le Verbe s'est fait chair,* Dieu s'est incarné dans un corps d'homme. || *La chair de sa chair,* l'enfant, pour celui ou celle qui l'a procréé. || **2.** La nature humaine considérée dans ses faiblesses et ses appétits, et spécialement comme le siège de la concupiscence : *Dompter une chair révoltée* (Chateaubriand). *Le cœur plein des félicités de la nuit, l'esprit tranquille, la chair contente, il s'en allait ruminant son bonheur* (Flaubert). || *Être de chair (et de sang),* avoir les faiblesses humaines, et particulièrement des faiblesses amoureuses. || *L'œuvre de chair,* la fornication, l'acte sexuel. || *Péché de la chair,* la péché d'impureté.

◆ **chairs** n. f. pl. (1688, Miege). En peinture, les parties nues des corps : *Peintre qui sait bien rendre les chairs. Les nymphes aux chairs éclatantes vous regardent avec de grands yeux plus limpides que l'eau et l'azur* (Baudelaire).

• SYN. : **I, 3** *carnation, teint.* || **III, 1** *corps, créature.*

chaire [ʃɛr] n. f. (lat. *cathedra,* siège à dossier, du gr. *kathedra,* siège ; XI^e s., écrit *chaiere,* au sens 2 ; sens 1, XII^e s. ; sens 3, 1468, Chastellain ; sens 4, 1694, Acad. ; sens 5, 1265, J. de Meung). **1.** *Vx.* Siège de bois massif et ouvragé, à dossier et accotoirs, destiné aux personnages de haut rang : *Ils s'assirent devant les treize chaires de la grande salle* (France). || *La chaire de l'évêque,* le siège qu'il occupe dans le chœur ; au *fig.,* la dignité, l'autorité épiscopale. || *La chaire apostolique, la chaire de saint Pierre,* le Saint-Siège, la papauté. || **2.** *Class.* Chaise : *Ce fut un assez plaisant spectacle de voir les femmes, à ce fameux siège, porter leurs chaires dans ce jardin de l'Arsenal où était la batterie, comme au sermon* (Retz). || **3.** Dans une église, un temple, petite tribune élevée, quelquefois surmontée d'un dais, dans laquelle le prédicateur prend place pour s'adresser aux fidèles : *Être, monter en chaire. Une odeur d'encens et d'étoffe mouillée flottait dans la cathédrale quand le père Paneloux monta en chaire* (Camus). || Vx. *La chaire de vérité,* celle où l'on enseigne la parole sainte. || **4.** La prédication religieuse : *Avec quel succès le grand art de la chaire est cultivé à Genève* (Rousseau). || *L'éloquence de la chaire,* celle qui convient à la prédication, à l'oraison funèbre, etc. || **5.** Tribune, estrade pourvue d'une table et d'un siège, où un professeur prend place pour faire son cours. || *Par extens.* Poste de professeur : *Chaire de droit, de philosophie. Occuper une chaire au Collège de France. Créer une chaire.*

chaise [ʃɛz] n. f. (forme dialect. de *chaire,* qui s'est généralisée et spécialisée ; fin du XIV^e s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1863, Littré ; sens I, 3, 1656, Livet ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, XX^e s.).

I. 1. Siège à dossier, généralement sans bras : *Ils prirent place sur des chaises pliantes de jardin, devant des tables de tôle verte* (Camus). || *Offrir une chaise à quelqu'un,* l'inviter à s'asseoir. || *Chaise curule,* v. CURULE. || *Chaise d'enfant,* siège élevé, muni de bras et généralement fermé sur le devant par une tablette mobile, utilisé pour tenir assis les bébés et les enfants en bas âge. || *Chaise longue,* sorte de fauteuil de repos, avec ou sans bras, généralement pliant, et où l'on peut allonger les jambes : *Juliette, sans quitter sa chaise longue, peut voir la pelouse se vallonner* (Gide). || *Chaise percée,* siège muni d'une ouverture et dont on se servait pour satisfaire les besoins naturels ; *par extens.,* pièce où cette chaise était placée : *Il y a des princes qui, pour dépêcher les affaires les plus importantes, font leur trône de leur chaise percée* (Montesquieu). || *Chaise électrique,* siège en usage aux États-Unis pour l'électrocution des condamnés à mort : *Nous verrons des penseurs envoyés au bûcher ou à la chaise électrique* (Romains). || *Faire la chaise,* en parlant de deux personnes, faire un siège sommaire en croisant et en joignant les mains, pour porter une autre personne. || Fig. et fam. *Être assis entre deux chaises,* se trouver dans une situation instable, périlleuse, incertaine. || **2.** *Par anal.* Boucle simple ou double faite avec une corde pour assurer ou transporter une personne, en montagne, le long d'un mur, etc. || **3.** Class. *Chaise à porteurs,* ou simplem. *chaise,* petite guérite fermée et vitrée, garnie d'un siège et munie de deux brancards, dans laquelle on se faisait porter par deux hommes : *La chaise est un retranchement merveilleux contre les insultes de la boue et du mauvais temps*

(Molière). || *Mener une vie de bâton de chaise,* v. BÂTON. || Class. *Chaise roulante,* ou simplem. *chaise,* voiture légère à deux ou à quatre roues, traînée par un ou deux chevaux, pour une ou deux personnes : *On se visitait à cheval, en calèche ou avec des chaises roulantes* (Montpensier). || *Chaise de poste,* voiture à cheval, de taille et de forme variables selon les époques, en usage au XVIIIe et au XIXe s., pour le transport rapide du courrier et de quelques voyageurs : *Me voilà dans une chaise de poste, seul avec une femme, au milieu de la nuit* (Chateaubriand). *Dans les chaises de poste, sous des stores de soie bleue, on monte au pas des routes escarpées* (Flaubert). *Ensuite, après la messe, déjeuner à la maison et départ des enfants en chaise de poste pour leur beau voyage de noces* (Daudet).

II. 1. Nom donné à divers assemblages de pièces de bois ou de fer jouant le rôle de base ou de support dans différents instruments, appareillages ou constructions : *Chaise d'un clocher.* || **2.** Petit portique formé de pièces de bois assemblées à angle droit, qui sert à délimiter l'implantation au sol d'un bâtiment avant sa construction.

chaisier, ère [ʃɛzje, -ɛr] n. (de *chaise ;* 1820, Laveaux, au sens 1 ; sens 2, au fém., 1842, Acad.). **1.** Personne qui fabrique des chaises. || **2.** Personne qui perçoit le prix d'occupation des chaises dans une église, un jardin public, etc.

1. chaland [ʃalɑ̃] n. m. (gr. byzantin *khelandion ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *caland*). Bateau plat non ponté, destiné au transport des marchandises sur les cours d'eau et dans les ports : *M'approchant du quai, j'ai vu quelques chalands, l'un complètement empli de balles, les autres à demi pleins* (Gide).

2. chaland, e [ʃalɑ̃, -ɑ̃d] n. (part. prés. substantivé de *chaloir,* être d'intérêt pour, lat. *calere,* être chaud, s'échauffer pour, d'où « importer », « intéresser » ; 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *chalant,* au sens de « protecteur » [aussi « ami », « familier », au Moyen Âge] ; sens moderne, fin du XIIIe s.). *Class.* et *littér.* Celui ou celle qui achète ou dépense dans telle ou telle boutique, habituellement ou occasionnellement : *Il dicta son nom et son adresse à la demoiselle, qui fut très indifférente à l'admiration du chaland* (Balzac). *Les marchands ne les chassent* [les mouches] *plus que lorsqu'un chaland demande à voir la marchandise* (Gide). *Il y a toujours là une petite queue patiente, une petite queue de chalands* (Duhamel).

• SYN. : *client, pratique* (vx).

chalandise [ʃalɑ̃diz] n. f. (de *chaland ;* fin du XIVe s., Godefroy). *Class.* Affluence de clients, réguliers ou de hasard, dans une boutique ; ensemble de ces clients : *L'enseigne fait la chalandise* (La Fontaine). *Ainsi, faute d'avoir de belle marchandise | Des hommes comme vous perdent leur chalandise* (Corneille).

chalaze [kalaz] n. f. (gr. *khalaza,* grêlon ; 1792, *Encycl. méthodique*). **1.** Nom donné aux filaments d'albumine qui maintiennent suspendu le jaune de l'œuf de l'oiseau. || **2.** En botanique, surface d'attache du nucelle au tégument de l'ovule.

chalazion [kalazjɔ̃] n. m. (gr. *khalazion,* grêlon ; 1538, J. Canappe, écrit *chalazium*). Petite tumeur en grain qui fait saillie sous la peau de la paupière.

chalcographe [kalkɔgraf] n. m. (du gr. *khalkos,* cuivre, et *graphein,* écrire ; 1620, Delboulle). Graveur sur cuivre, et, *par extens.,* sur tous métaux.

chalcographie [kalkɔgrafi] n. f. (de *chalcographe ;* 1617, P. de Lanoue ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Art de la gravure sur cuivre, et plus généralement sur les métaux. || **2.** Lieu où sont conservées des collections de gravures et de planches gravées, et où l'on vend des épreuves tirées d'après ces planches : *La Chalcographie du Louvre.*

chalcopyrite [kalkɔpirit] n. f. (du gr. *khalkos,* cuivre, et de *pyrite ;* 1839, Boiste). Sulfure double naturel de cuivre et de fer, minerai d'où l'on extrait du cuivre.

chaldéen, enne [kaldeɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Chaldée ;* 1670, Bossuet). Qui se rapporte à la Chaldée ; habitant de cette région.

• REM. On a dit aussi CHALDAÏQUE (1532, Rabelais) : *La langue chaldaïque.*

châle [ʃɑl] n. m. (hindî *shal,* d'origine persane ; 1772, Raynal, écrit *chaale* [un exemple du mot, écrit *chal,* au milieu du XVIIe s.]). **1.** Grande pièce d'étoffe que les Orientaux utilisent en turban, ceinture, etc. || **2.** *Spécialem.* Carré plié en triangle ou triangle de laine, de soie, dont les femmes se couvrent les épaules : *Sous un long châle de cachemire* [...] *se cachait une robe d'indienne* (Mérimée). *Cécile prit un grand châle de cachemire dont elle s'enveloppait toujours* (Duhamel).

• SYN. : **2** *carré, fichu, pointe.*

◆ adj. et n. m. *Col châle,* ou simplem. *châle,* col large, souple et croisé : *Tous les gilets étaient à châle* (Flaubert). *Une robe à col châle.*

chalef [ʃalɛf] n. m. (lat. des botanistes *calaf,* de l'ar. *halāf,* espèce de saule ; 1694, Th. Corneille, écrit *calaf ; chalef,* 1775, Bomare). Nom usuel de l'éléagne, arbuste méditerranéen, appelé aussi *olivier de Bohême.*

chaleil n. m. V. CALEIL.

chalet [ʃalɛ] n. m. (mot de la Suisse romande, du prélat. **cala,* abri ; 1723, Savary des Bruslons [popularisé par *la Nouvelle Héloïse* de J.-J. Rousseau, 1761], aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 4, 1890, *Dict. général*). **1.** Maison des Alpes, remarquable par son toit très débordant, par ses longs balcons, dans la construction et la décoration de laquelle le bois tient la place principale : *Que ne pouvait-elle s'accouder sur le balcon des chalets suisses* (Flaubert). *Au milieu d'une clairière, un chalet en sapin, le vrai chalet suisse, avec son escalier extérieur, ses petites vitres à châssis, sa vérandah découpée sous la longue pente du toit, consolidé par de grosses pierres contre les orages de montagne* (Daudet). || **2.** Maison de plaisance, construite principalement en bois et imitant plus ou moins le chalet campagnard : *Encaissée entre la balustrade et les grilles des chalets de plaisance, la foule s'écoulait à petits flots* (Sartre). || **3.** Local où se font les fromages dans la montagne. || **4.** Vx. *Chalet de nécessité,* petite construction de bois abritant des cabinets d'aisances publics.

châle-tapis [ʃɑltapi] n. m. (de *châle* et de *tapis ;* 1866, Larousse). Châle de laine très forte, à dessins de formes irrégulières : *Depuis longtemps, le petit Weber ronflait, étendu sur une banquette, entouré du châle-tapis de sa mère* (Daudet).

• Pl. *des* CHÂLES-TAPIS.

chaleur [ʃalœr] n. f. (lat. *calorem,* accus. de *calor,* chaleur ; v. 1155, Wace, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, XIIIe s., *Hist. occid. des croisades ;* sens 4, 1573, Du Puys ; sens 5, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 6-7, 1549, R. Estienne ; sens 8, 1636, Corneille ; sens 9, 1781, Brunot). **1.** Une des formes de l'énergie, perceptible notamment par l'action qu'exerce sur nos sens la présence des corps chauds ou froids. || *Chaleur massique* ou *spécifique,* quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1 °C la température de l'unité de masse d'un corps. || *Chaleur animale, vitale,* chaleur produite par les réactions fonctionnelles dont tout organisme animal est le siège. || **2.** *Par extens.* Qualité de ce qui est chaud ; température élevée d'un corps : *La chaleur des meules de paille devint si forte qu'on ne pouvait plus en approcher* (Flaubert). || *Spécialem.* Température plus ou moins élevée de l'atmosphère : *Par la fenêtre grande ouverte, la douce chaleur du printemps entrait* (Maupassant). *Le jour de sa visite, la chaleur était accablante* (Stendhal). || **3.** Sensation de malaise due à des causes morbides ou physiologiques, et qui résulte en particulier d'une élévation anormale de la température du corps : *La chaleur de la fièvre. Des chaleurs l'empêchaient de pouvoir sommeiller* (Molière). || **4.** Désir sensuel, ardeur des sens : *Quand elle* [Nana] *donnait son fameux coup de hanche* [...], *une chaleur montait de galerie en galerie* (Zola). || Spécialem. *Être en chaleur,* en parlant des femelles des animaux

domestiques, désirer l'approche du mâle : *Il faudrait enfermer les chiennes pendant des quinze et vingt jours d'affilée. L'époque où elles sont en chaleur revient en somme très vite* (Romains). || **5.** *Class.* Emportement, mouvement de colère prompt et passager : *D'un coupable transport écoutant la chaleur* (Racine). *Ô ciel ! je me serai trahi moi-même : la chaleur m'aura emporté* (Molière). [On disait aussi CHALEUR DE FOIE, CHALEUR DE SANG.] || **6.** *Fig.* Vitalité, vivacité, élan naturel : *La chaleur de la jeunesse. Une heureuse chaleur anime ses discours* (Boileau). || *Class.* Zèle, empressement : *Rien n'est égal* [...] *à la chaleur qu'il inspire à ses amis pour les faire entrer dans nos intérêts* (Sévigné). || **7.** *Fig.* et *par extens.* Enthousiasme, exaltation, ardeur de l'imagination ou des sentiments : *On a eu comme une chaleur pour la patrie* [en août 1914] (Barrès). *Les mots qu'il jeta ainsi dans la chaleur de cœur que j'avais ce soir-là y allumaient une douce rêverie* (Proust). *Le cœur plein d'un exigeant besoin d'affection, de chaleur* (Gide). || *Avec chaleur,* avec passion, avec un élan témoignant d'un sentiment vif : *M[me] de Piennes lui démontrait avec chaleur la nécessité de renoncer pour toujours à ce qu'elle appelait ses égarements criminels* (Mérimée). || **8.** *Fig.* Excitation, ardeur, emportement caractérisant une action : *La chaleur de la discussion. La chaleur du carnage et ses âcres parfums* (Heredia). || **9.** Qualité d'un coloris où dominent les tons soutenus, éclatants (rouge, jaune).

• SYN. : **4** *excitation, fièvre ;* **6** *ardeur, entrain, fougue, impétuosité, pétulance ;* **7** *emballement* (fam.), *ferveur, flamme, passion, transport ;* **8** *animation, feu, fièvre, frénésie, véhémence, violence.* — CONTR. : **2** *fraîcheur, froid, froidure ;* **6** *atonie, langueur, prostration, torpeur ;* **7** *flegme, froideur, impassibilité, indifférence ;* **8** *calme, engourdissement.*

◆ **chaleurs** n. f. pl. **1.** Période où il fait très chaud : *Peu après le prêche, les chaleurs commencèrent. On arrivait à la fin du mois de juin* (Camus). || **2.** Période de la vie génitale où la femelle des mammifères accepte le mâle.

chaleureusement [ʃalœrøzmɑ̃] adv. (de *chaleureux ;* 1360, Du Cange). D'une manière chaleureuse : *J'ai dû lui paraître un peu sec ; mais il m'agaçait. J'ai néanmoins serré le plus chaleureusement que j'ai pu la main qu'il me tendait* (Gide).

chaleureux, euse [ʃalœrø, -øz] adj. (de *chaleur ;* 1398, Du Cange). **1.** Qui manifeste de l'enthousiasme, de l'ardeur : *Style chaleureux. Remerciements chaleureux. Accueil chaleureux. Défenseur chaleureux. Ce timbre chaleureux, viril, un peu brisé par l'émotion* [...] *gagnait tous les cœurs* (Arnoux). || **2.** Qui évoque la vie, la chaleur, l'ardeur des sentiments : *Je respire l'odeur de ton sein chaleureux* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *ardent, chaud, émouvant, empressé, enthousiaste, fervent, vif.* — CONTR. : **1** *flegmatique, froid, glacé, glacial, tiède.*

châlit [ʃali] n. m. (lat. pop. **catalectus,* croisement de *lectus,* lit, avec *catasta,* estrade où l'on exposait les esclaves à vendre ; 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *chaelit*). Cadre en bois ou armature en fer d'un lit ; assemblage de planches supportant une paillasse, un matelas.

challenge [ʃalɑ̃ʒ] n. m. (mot angl., issu de l'anc. franç. *chalenge,* débat, réclamation, défi, du lat. *calumnia,* calomnie, chicane ; 1865, Bonnafé). **1.** Épreuve sportive dans laquelle le vainqueur devient détenteur d'un prix et le conserve jusqu'à ce qu'un concurrent le lui enlève en battant son record. || **2.** Le titre, le prix qu'obtient le vainqueur de cette épreuve.

challenger [ʃalɑ̃ʒe] v. tr. (de *challenge ;* début du XX[e] s.). Défier officiellement le détenteur d'un prix, d'un challenge.

challenger [ʃalɑ̃ʒœr *ou* tʃalɛndʒœr] n. m. (mot angl., de *challenge ;* 1902, Bonnafé). Sportif qui cherche à enlever son titre au détenteur d'un challenge.

chaloir [ʃalwar] v. impers. (lat. *calere* [v. CHALAND 2] ; X[e] s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *chielt,* 3[e] pers. du sing. de l'indic. prés.). *Class.* et *littér.* Avoir de l'importance, importer : *Soit de bond ou de volée, que nous en chaut-il, pourvu que nous prenions la ville de gloire* [le paradis] (Pascal). *Peu me chalait de voir tomber la nuit* (Barbey d'Aurevilly). *Pour peu qu'il vous en chaille* (France). *Peu lui chaut l'avenir. C'est à la génération d'aujourd'hui qu'il s'adresse* (Gide).

• REM. Les formes autres que la 3[e] personne de l'indicatif présent *chaut,* figée dans l'expression *peu m'en chaut,* sont rares et vieillies.

chaloupe [ʃalup] n. f. (emploi fig. de *chaloupe,* coquille de noix, forme dialect. de l'anc. franç. *eschalope,* même sens, comp. de *eschale* [v. ÉCALE] et de la finale de *enveloppe ;* XVI[e] s., *Chronique bordelaise*). Grande barque non pontée, à rames ou à moteur, souvent embarquée à bord des grands navires, et servant principalement à assurer la liaison entre la côte et un bateau de haute mer : *Il fut décidé que j'irais à terre avec Tulloch et le second capitaine ; on mit la chaloupe en mer : elle nagea au rivage dont nous étions à environ deux milles* (Chateaubriand). *Ce qui restait de l'équipage descendit dans les chaloupes* (Vigny). || *Chaloupe de sauvetage,* embarcation destinée à évacuer les occupants d'un navire en cas de naufrage.

chaloupé, e [ʃalupe] adj. (part. passé de *chalouper*). Se dit d'une démarche, d'une danse qui imite le roulis d'une chaloupe sur les flots : [Les gars du milieu] *adoptent pour danser* [...] *un pas marché de valse, feutré, subtil, légèrement chaloupé* (Romains).

◆ **chaloupée** n. f. (1907, G. Esnault). Valse chaloupée.

chalouper [ʃalupe] v. intr. (de *chaloupe ;* 1864, Larchey). Marcher ou danser en se balançant fortement : *Elle chaloupa tant bien que mal vers la voiture* (Morand).

chalumeau [ʃalymo] n. m. (bas lat. *calamellus,* de *calamus,* roseau ; XII[e] s., écrit *chalemel* [*chalumeau,* milieu du XV[e] s., *les Quinze Joyes de mariage*], aux sens 1-2 ; sens 3, 1832, Raymond ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Petit tuyau de paille, de roseau, et, *par extens.,* de métal, de matière plastique, dont on se sert pour souffler ou pour aspirer. || **2.** *Vx.* Flûte champêtre. || **3.** Petite branche enduite de glu pour prendre les oiseaux. || **4.** Instrument produisant une flamme très chaude, utilisé dans l'industrie pour le soudage et le découpage des métaux : *Découper une pièce de métal au chalumeau.*

chalut [ʃaly] n. m. (mot dialect. de l'Ouest et de la Normandie, d'origine obscure ; 1753, *Encyclopédie*). Grand filet en forme de poche, dont l'ouverture est maintenue béante et qu'un chalutier traîne sur le fond de la mer.

chalutage [ʃalytaʒ] n. m. (de *chalut ;* 1866, Larousse). Pêche au chalut.

chalutier [ʃalytje] n. m. (de *chalut ;* 1877, Littré). **1.** Pêcheur qui se sert du chalut. || **2.** Bateau de pêche qui traîne le chalut : *Le chalutier est le bateau de pêche par excellence ;* [il traîne] *par le flanc un grand filet qui râcle le fond de l'Océan, et détache et cueille toutes les bêtes endormies dans les roches, les poissons plats collés au sable, les crabes lourds aux pattes crochues, les homards aux moustaches pointues* (Maupassant).

chamade [ʃamad] n. f. (piémontais *ciamada* [ital. *chiamata*], appel ; v. 1570, Monluc, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s. [du XVII[e] à la fin du XIX[e] s. : « capituler, céder », au pr. et au fig.]). **1.** *Class.* Sonnerie militaire ou batterie de tambour, servant de signal à des assiégés ou à des troupes en difficulté pour annoncer leur intention de capituler : *Sonner, battre la chamade.* || **2.** Fig. *Battre la chamade,* en parlant du cœur, battre à coups rapides et violents, sous l'effet d'une forte émotion : *Le cœur d'Alban battait la chamade* (Montherlant).

chamaille [ʃamaj] n. f. (déverbal de *chamailler ;* 1866, Larousse ; une première fois au XVI[e] s., La Curne, au sens de « mêlée »). Querelle bruyante et pour des motifs futiles : *Je suis sûr que tout ce qui se passe en ce moment, cette guerre des Balkans, ce micmac européen, toutes ces saletés, toutes ces chamailles, cela va se retourner contre nous* (Duhamel).

• SYN. : *bisbille* (fam.), *chamaillerie, dispute.*

chamailler [ʃamaje] v. intr. (croisement de l'anc. franç. *chapeler,* frapper, et de *mailler,* même sens, de *mail,* marteau, lat. *malleus ;* XIIIe s., au sens de « se battre confusément » ; au sens de « disputer », 1690, Furetière). *Class.* Se battre, batailler de façon confuse et bruyante : *Mais lui* [...] | *Chamaille comme un forcené* | *Et pensant fendre une Gorgone,* | *Son coup ne rencontra personne* (Scarron).

◆ v. tr. *Chamailler quelqu'un,* le quereller interminablement et mesquinement ; et littér. : *À quoi bon chamailler la Révolution* (Hugo).

◆ **se chamailler** v. pr. Se disputer bruyamment et pour des riens : *Au milieu de la boutique pleine de chasseurs de casquettes, tous debout et se chamaillant* (Daudet).

● SYN. : *se quereller.*

chamaillerie [ʃamajri] n. f. (de *chamailler ;* v. 1680, Mme de Motteville). Querelle bruyante, mais sans conséquence : *Les enfants se réconcilient avec leur ami de cœur après une chamaillerie* (Hermant).

chamailleur, euse [ʃamajœr, -øz] n. et adj. (de *chamailler ;* 1571, M. de La Porte). Qui aime, qui est porté à chercher querelle à autrui.

chamaillis [ʃamaji] n. m. (de *chamailler ;* 1540, des Essarts, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** *Class.* Combat désordonné, affrontement bruyant : *Un carnage rapide, un ardent chamaillis* | *Fait voir autant de morts qu'il fait voir d'assaillis* (Brébeuf). || **2.** *Littér.* Dispute bruyante, confuse, interminable, mais sans gravité : *Nous nous disputons à propos du style moderne et du blanc d'œufs battus. Ce chamaillis esthétique nous permet de regagner, plus calmes, le salon* (Colette).

chamanisme [ʃamanism] n. m. (de *chaman,* mot d'une langue ouraloaltaïque signif. « prêtre » ; 1801, Fischer). Religion de certains peuples de l'Asie centrale et septentrionale, culte d'une infinité d'esprits qu'il faut apaiser par l'intermédiaire des *chamans,* prêtres-sorciers.

chamarre [ʃamar] n. f. (esp. *zamarra,* manteau d'hiver des bergers, de l'ar. *sammūr,* zibeline ; 1490, Gay, au sens 1 [*samarre,* robe de chambre, milieu du XVe s.] ; sens 2 [déverbal de *chamarrer*], 1838, V. Hugo). **1.** Vêtement d'homme et de femme, aux XVe et XVIe s. || **2.** Broderie, ornement : *Des chamarres d'anciennes chasubles réappliquées sur les portières* (Zola).

chamarrer [ʃamare] v. tr. (de *chamarre ;* début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s. ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** Rehausser d'ornements éclatants ou somptueux (surtout au passif) : *Les grands carrosses chamarrés d'or défilaient entre les ormes* (Daudet). *Sa tunique de toile kaki, toute effilochée et pâlie par les lessives, mais chamarrée de décorations* (Martin du Gard). || **2.** *Class.* et *fig.* Orner : *Ses discours, dont le fond est du poison chamarré d'un faux agrément* (Sévigné). || **3.** *Par anal.* et *littér.* Parsemer de taches de couleurs vives : *Les bouquets des cistes pourpres ou blancs chamarraient la rauque garrigue, que les lavandes embaumaient* (Gide). || **4.** *Péjor.* Surcharger d'ornements trop voyants, de mauvais goût ou disparates : *Un gros militaire chamarré d'or* (Maupassant).

chamarrure [ʃamaryr] n. f. (de *chamarrer ;* 1595, Charron, au sens 1 ; sens 2, 1665, La Fontaine). **1.** Ornements éclatants et somptueux, ou, *péjor.,* ornements lourds, abondants et voyants : *Elle alla encore faire ses dévotions à la chapelle de la Vierge, toute or et chamarrures* (Maurois). || **2.** *Fig.* et *littér.* Ornements disparates et de mauvais goût ; propos moqueurs, railleries : *La chamarrure du style. Les chamarrures les plus indécentes* (Sévigné).

chambard [ʃɑ̃bar] n. m. (déverbal de *chambarder ;* 1888, Larousse). **1.** *Fam.* Bouleversement, désordre : *Cet universel chambard de toutes les valeurs* (Bourget). || **2.** Protestation véhémente, et, *par extens.,* scandale, vacarme : *Le patron prétend que son argent est déposé en banque, et que la banque a fermé boutique... Ça a fait un beau chambard, vous pensez !* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *chambardement* (fam.), *renversement ;* **2** *barouf* (pop.), *chahut, esclandre, raffut* (pop.).

chambardement [ʃɑ̃bardəmɑ̃] n. m. (de *chambarder ;* 1881, G. Esnault). *Fam.* Action de chambarder ; résultat de cette action : *Seuls une révolution, un chambardement général* [...] *qui remettra tout en cause, peuvent désintoxiquer le monde de son infection capitaliste* (Martin du Gard). *Tu es en train d'assister à un extraordinaire chambardement social et tu n'as même pas l'air d'y faire attention* (Duhamel).

● SYN. : **1** *bouleversement, branle-bas, révolution.*

chambarder [ʃɑ̃barde] v. tr. (origine obscure ; 1867, Delvau). *Fam.* Bouleverser de fond en comble ; renverser brutalement : *Pourquoi essayer de chambarder la boutique au risque d'écoper salement* (France). *Il se muait en un insurgé qui montait à l'assaut du lit, chambardait les chaises* (Huysmans).

● SYN. : *chahuter* (fam.), *chambouler* (pop.), *culbuter.*

chambardeur, euse [ʃɑ̃bardœr, -øz] n. (de *chambarder ;* fin du XIXe s.). *Fam.* Personne qui chambarde.

chambellan [ʃɑ̃bɛlɑ̃] n. m. (francique **kamerling ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *chamberlenc ; chambellan,* par changement de suff., XIIIe s.). **1.** Officier de cour qui était chargé de tout ce qui concernait le service intérieur de la chambre d'un prince : *Mais en France les nobles qui se transformèrent en chambellans se hâtèrent trop* (Chateaubriand). || *Grand chambellan,* le plus élevé en dignité des chambellans. || **2.** Titre de différents dignitaires dans les administrations royales ou pontificales.

chambertin [ʃɑ̃bɛrtɛ̃] n. m. (de *Chambertin,* lieu-dit de la commune de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or ; 1826, Brillat-Savarin). Vin de Bourgogne rouge, produit par le vignoble de Gevrey-Chambertin : *J'avais de l'encens à leur vendre,* | *Après un coup de chambertin* (Béranger).

chamboulement [ʃɑ̃bulmɑ̃] n. m. (de *chambouler ;* XXe s.). *Pop.* Bouleversement ; modification, transformation brutale.

chambouler [ʃɑ̃bule] v. tr. (mot lorrain, comp. de *chant* [lat. *canthus*] et de *bouler ;* 1807, J.-F. Michel, au sens de « chanceler » ; sens actuel, XXe s.). *Pop.* Mettre sens dessus dessous, bouleverser (au pr. et au fig.) : *Tu es pressé de me quitter. Je vois ça. Pressé de t'en aller réfléchir à toutes tes histoires, peut-être même à tous ces cocos qui veulent chambouler le monde* (Duhamel). *Il* [le ministre] *n'a pas hésité à chambouler tout son programme pour tes beaux yeux* (Romains).

● SYN. : *chambarder* (fam.), *changer, révolutionner.*

chambranle [ʃɑ̃brɑ̃l] n. m. (de l'anc. franç. *chambrande* [1313, Gay, gérondif substantivé du lat. *camerare,* voûter], croisé avec *branler ;* début du XVIe s., écrit *chambransle*). Encadrement de bois, de pierre, etc., posé en applique sur un mur, autour d'une cheminée, de la baie d'une porte, d'une fenêtre : *La porte laissa voir, collés à son chambranle, les cinq doigts d'un soldat qui s'y était cramponné* (Hugo). *Sur l'étroit chambranle de la cheminée resplendissait une pendule* (Flaubert). *Au moment de franchir la porte, il fit encore une pause, se retint des ongles au chambranle* (Duhamel).

chambre [ʃɑ̃br] n. f. (lat. *camera,* plafond voûté, puis « chambre » en bas lat. [du gr. *kamara,* même évolution] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* aux sens I, 1 et 4 ; sens I, 2, av. 1628, Malherbe ; sens I, 3, 1678, La Fontaine ; sens I, 5, 1866, Larousse ; sens I, 6, 1691, Jal ; sens II, 1, 1549, R. Estienne ; sens II, 2, fin du XIVe s. ; sens II, 3, 1631, Liénard ; sens III, 1 [en optique], 1690, Furetière [*chambre close, chambre obscure,* 1753, *Encyclopédie ; chambre claire,* 1829, Boiste ; *chambre noire,* 1835, Acad.] ; sens III, 2, 1671, Pomey ; sens III, 3, 1907, Larousse ; sens IV, 1, 1637, Descartes ; sens IV, 2, 1866, Larousse).

I. 1. *Class.* Pièce d'une maison en général : *Je le suis en tremblant dans une chambre haute* [...]. *Le couvert était mis dans ce lieu de plaisance* (Boileau). || *Musique de chambre,* composition musicale écrite pour un petit nombre d'instru-

ments et destinée, du moins originairement, à être exécutée dans un salon. || **2.** *Class.* Cabinet de travail, bureau : *Une haute capacité qu'ils doivent à la chambre et au loisir d'une mauvaise fortune* (La Bruyère). || **3.** *Class.* Étage d'une habitation : *Ils* [les savants] *sont toujours logés à la troisième chambre,* | *Vêtus au mois de juin comme au mois de décembre* (La Fontaine). || **4.** Pièce réservée à l'usage particulier d'une ou de plusieurs personnes, principalement pour y coucher, secondairement pour y travailler, et éventuellement pour y vivre : *Chambre à coucher. Chambre d'hôtel, d'étudiant, de bonne. Emma, dans sa chambre, était à faire sa toilette* (Flaubert). *Cette chambre spacieuse et claire dans laquelle il se trouvait était la chambre de sa mère* (Duhamel). || *Chambre d'amis,* chambre réservée, dans une habitation, aux personnes de passage. || *Chambre garnie* ou *meublée,* chambre louée avec son mobilier. || *Femme, valet de chambre,* domestiques attachés au service particulier d'une personne. || *Femme, fille de chambre,* domestique chargée de l'entretien et du service des chambres dans un hôtel. || *Pot de chambre,* récipient muni d'une anse, pour la satisfaction des besoins naturels. || *Robe de chambre,* ample vêtement d'intérieur, à manches et s'ouvrant pardevant, que l'on met chez soi pour être à l'aise. || *Garder la chambre,* autref., ne pas sortir de chez soi ; auj., être retenu à la chambre par une maladie ou par une indisposition. || *Faire chambre commune, chambre à part,* en parlant d'un couple, dormir dans la même pièce, dans des pièces séparées : *Il est fréquent ici, comme vous dites, que les gens qui le peuvent fassent chambre à part* (Romains). || *Travailler en chambre,* en parlant d'un façonnier ou d'un artisan, exécuter des travaux à son domicile, pour le compte d'un autre ou pour son propre compte. || Péjor. ou ironiq. *Stratège, politicien,* etc., *en chambre,* théoricien naïf ou borné, qui, sans avoir de compétence, se livre à des spéculations gratuites touchant la guerre, la politique, etc. : *Les métaphysiciens, les moralistes en chambre agencent des mots auxquels ils ne demandent que d'être conformes aux définitions du dictionnaire* (Barrès). || Vx. *Mettre une fille, une femme en chambre,* l'installer dans un appartement et l'entretenir. || **5.** Entre dans diverses locutions désignant une pièce, un local affectés à un usage particulier. || *Chambre forte,* dans une banque, pièce blindée où sont rassemblés les coffres-forts. || *Chambre froide,* local équipé d'un système de réfrigération, pour la conservation des denrées périssables. || *Chambre à gaz,* pièce pour l'exécution par gaz toxiques d'un ou de plusieurs condamnés. || **6.** Dans la marine, pièce ou compartiment où sont rassemblés divers instruments, appareils ou machines nécessaires à la conduite, à la marche d'un navire : *Chambre de chauffe, des cartes, des machines.* || *Absol.* Le logement des officiers, par opposition au poste d'équipage.

II. 1. Salle où ont lieu des délibérations, et, *par extens.,* édifice qui l'abrite et assemblée qui s'y réunit. || *Spécialem.* Nom donné à certaines assemblées législatives. || *Chambre des députés,* l'une des chambres du Parlement, en France, jusqu'à 1940. || *Chambre des lords, Chambre des communes,* les deux assemblées parlementaires de la Grande-Bretagne. || Absol. *La Chambre,* autref., la Chambre des députés, et, auj., l'Assemblée nationale ou l'hémicycle du Palais-Bourbon dans son ensemble. || **2.** Nom commun à différentes juridictions permanentes ou extraordinaires : *Chambre des mises en accusation. Chambre correctionnelle.* || *Chambre ardente,* sous l'Ancien Régime, tribunal d'exception chargé de juger les crimes d'hérésie et d'empoisonnement. || *Chambres réunies,* réunion en audience solennelle des cinq chambres de la Cour de cassation. || **3.** Assemblée de professionnels élus par leurs confrères pour assurer des fonctions d'information, de défense et de contrôle intéressant leur profession et représenter celle-ci auprès des pouvoirs publics : *Chambre d'agriculture. Chambre de commerce. Chambre des métiers. Chambre des notaires.* || Édifice où se réunit l'une de ces assemblées et où sont installés ses différents services : *Aller à la Chambre de commerce.* || **4.** *Chambre syndicale,* syndicat patronal.

III. 1. Partie d'un appareil photographique recevant, d'une part, l'objectif et, d'autre part, les surfaces sensibles. || *Chambre claire,* appareil composé principalement d'un prisme ou d'un miroir semi-argenté, qui permet d'apercevoir simultanément une image optique et un écran sur lequel on dessine l'image. || *Chambre noire* ou *obscure,* boîte noire intérieurement, percée d'une ouverture (munie en général d'une lentille) par laquelle pénètrent les rayons diffusés par les objets extérieurs, dont l'image va se former sur un écran placé à une distance convenable : *De minces pins élagués me représentaient les colonnes de la mosquée du Caire ou de la cathédrale de Cordoue, mais rapetissées et noircies comme un paysage reproduit dans la chambre obscure* (Chateaubriand). || *Chambre de Wilson,* instrument pour observer et photographier les trajectoires des particules élémentaires. || **2.** Enceinte ou espace clos où s'effectue une opération déterminée. || *Chambre d'une arme à feu,* partie du canon destinée à recevoir et à retenir la douille ou l'étui du projectile. || *Chambre de combustion,* partie d'une turbine à gaz où se produit la combustion du carburant. || **3.** *Chambre à air,* tube de caoutchouc, en forme de cercle fermé, qui se place à l'intérieur d'un pneumatique de véhicule et que l'on gonfle à l'air comprimé.

IV. 1. Creux ou cavité, de formes variées, des organismes animaux ou végétaux. || *Chambre de l'œil,* cavité de l'œil séparée en deux parties par le cristallin, occupée en avant par l'humeur aqueuse et en arrière par l'humeur vitrée. || *Chambre pollinique,* chez les gymnospermes, cavité de l'ovule où séjourne le pollen avant la fécondation. || **2.** Cellule d'une ruche d'abeilles.

chambrée [ʃɑ̃bre] n. f. (de *chambre ;* 1539, R. Estienne, aux sens 1-2 ; sens 3, 1762, Acad.). **1.** Ensemble de personnes, et plus particulièrement de soldats, couchant dans la même chambre, le même dortoir : *Les détenus non journalistes, mais payant la pistole, étaient répartis en plusieurs chambrées* (Nerval). || **2.** *Par extens.* Pièce d'une caserne abritant un groupe de soldats : *Des chambrées aux murs nus, avec le double alignement des lits et des paquetages* (Proust). || **3.** *Vx.* Ensemble des spectateurs qui garnissaient une salle de spectacle, et, *par extens.,* montant de la recette d'une représentation : *Si vous pouvez donner quatre ou cinq représentations avant la fin du Carême, je vous conseille de ne pas perdre ces quatre ou cinq bonnes chambrées* (Voltaire).

chambrelan [ʃɑ̃brəlɑ̃] n. m. (même étym. que *chambellan* [v. ce mot], avec influence sémantique de *chambre ;* 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** *Class.* Ouvrier qui travaille en chambre. || **2.** *Class.* Locataire qui n'occupe qu'une chambre dans une maison : *Il y a tant de chambrelans dans cette maison-là* (Acad., 1694).

chambrer [ʃɑ̃bre] v. intr. (de *chambre ;* 1678, Guillet). *Class.* Occuper une chambre ; faire partie de la même chambrée : *Plus de subordination entre Gil Blas et son secrétaire ;* [...] *ils chambrèrent ensemble et n'eurent qu'un lit et qu'une table* (Lesage). ◆ v. tr. (sens 1, 1762, Acad. ; sens 2-3, 1877, Littré ; sens 4, 1926, G. Esnault). **1.** Enfermer quelqu'un dans une chambre, ou simplement l'y retenir : *Il resta chambré pendant cinq jours à l'hôtel Bellevue* (Daudet). *C'était tout simplement un docteur que je connaissais, à qui un client, profitant du brouillard pour le chambrer dans un café, demandait une consultation* (Proust). || **2.** *Chambrer un vin, une bouteille de vin,* l'amener à la température d'une pièce en l'y laissant séjourner quelques heures : *Il commandait le repas avec une science raffinée, mais mangeait un peu trop, et surtout buvait, faisant cham-*

brer les vins qui doivent l'être, frapper ceux qui exigent d'être dans la glace (Proust). || **3.** *Fig.* Prendre quelqu'un à part pour le sermonner, le persuader de quelque chose. || **4.** Pop. *Chambrer quelqu'un,* se moquer de lui, le railler.

• SYN. : **1** *claquemurer, claustrer, cloîtrer, séquestrer.*

chambrette [ʃɑ̃brɛt] n. f. (dimin. de *chambre ;* 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Petite chambre : *Mlle Aliette* [...] *n'a point paru ; je suppose qu'on l'a confinée dans sa chambrette* (Feuillet).

chambrier [ʃɑ̃brije] n. m. (de *chambre ;* 1268, É. Boileau). Sous l'Ancien Régime, titre de différentes fonctions d'intendance ou de justice, dans les monastères, les cours royales, les anciennes juridictions.

chambrière [ʃɑ̃brijɛr] n. f. (de *chambre ;* XIIe s., au sens I ; sens II, 1, 1678, Guillet ; sens II, 2, 1803, Boiste).

I. *Class.* et *littér.* Servante, femme de chambre : *Il était une vieille ayant deux chambrières. | Elles filaient si bien...* (La Fontaine). *On l'installa comme chambrière, et une quinzaine ne s'était point passée qu'elle échangeait cet humble emploi pour la position plus avantageuse de servante-maîtresse* (Theuriet). *Sur l'escalier, une demi-douzaine de chambrières bavaroises, accourues à mon coup de sonnette* (Daudet). [Mme Cottard] *entra et dit bonjour au baron, qui lui tendit la main comme à une chambrière, sans bouger de sa chaise* (Proust).

II. 1. Fouet formé d'un long manche rigide et d'une courroie souple, employé pour faire travailler les chevaux au manège. || **2.** Chacune des béquilles pliantes accrochées sous une charrette à deux roues pour la maintenir horizontale quand elle est dételée.

chame [kam] n. f. (lat. *chama,* du gr. *khêmê,* coquillage ; 1561, Du Pinet). Mollusque à coquille bivalve, vivant dans les mers chaudes, souvent fixé aux récifs coralliens.

chameau [ʃamo] n. m. (lat. *camelus,* du gr. *kamêlos,* d'origine sémitique ; d'abord *chameil, chamoil,* puis *chamel,* par changement de suff. ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1828, G. Esnault ; sens 3, 1704, Trévoux). **1.** Grand mammifère ruminant d'Asie centrale, à deux bosses graisseuses sur le dos, adapté à la vie dans les régions arides : *Des chameaux s'agenouillaient sur les places ; on déchargeait enfin leur fardeau* (Gide). || *Par extens.* Nom donné au dromadaire, chameau à une bosse commun en Afrique du Nord et dans le Proche-Orient. || *Poil de chameau,* étoffe tissée avec le poil de cet animal, et, *par extens.,* tissu de laine souple et moelleux. || **2.** *Fam.* Personne méchante, acariâtre, désagréable : *Quand une femme, même jolie, est un petit chameau, ou une dinde, ou une pimbêche, je vous assure que ça se voit tout de suite* (Romains). || **3.** Ponton pour soulever un navire.

◆ adj. *Fam.* Méchant, irascible, déplaisant : *Ce qu'elle peut être chameau !*

chamelet n. m. V. CHAMELON.

chamelier [ʃaməlje] n. m. (de *chameau ;* v. 1430, A. Chartier). Celui qui est chargé de conduire et de soigner des chameaux.

chamelle [ʃamɛl] n. f. (de *chameau ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *chameille*). Femelle du chameau.

chamelon [ʃamlɔ̃] (de *chameau ;* 1845, Bescherelle) ou **chamelet** [ʃamlɛ] (1877, Littré) n. m. Petit du chameau.

chamerops ou **chamaerops** [kamerɔps] n. m. (lat. *chamaerops,* du gr. *khamai,* à terre, et *rôps,* buisson ; 1615, Daléchamp). Genre de palmiers de petite taille, dits aussi *palmiers nains,* communs dans les régions littorales de la Méditerranée.

chamito-sémitique [kamitosemitik] adj. (de *chamitique,* du pays de Cham, et de *sémitique ;* XXe s.). Se dit d'une famille de langues comprenant l'hébreu, l'égyptien, le phénicien, l'arabe, le berbère et le couchitique.

chamois [ʃamwa] n. m. (bas lat. de Gaule *camox, camocis,* d'origine prélat. ; v. 1170, Chr. de Troyes, au sens de « objet en peau de chamois »). **1.** Ruminant à cornes lisses et recourbées au sommet, aux jambes longues et fortes, qui se rencontre dans les hautes montagnes de l'Europe, où il grimpe et saute avec agilité : *J'ai vu les cascades des Alpes avec leurs chamois et celles des Pyrénées avec leurs isards* (Chateaubriand). || **2.** Peau de cet animal, et, *par extens.,* peau de différents autres animaux, qui a subi le traitement appelé « chamoisage » : *Des gants, une veste en chamois.* || *Peau de chamois,* peau ou fragment de peau chamoisée, qu'on utilise pour le nettoyage des vitres, de l'argenterie, etc.

◆ adj. invar. (1834, Landais). Jaune clair ocré, rappelant la teinte de la peau de chamois : *Des gants chamois.*

chamoisage [ʃamwazaʒ] n. m. (de *chamoiser ;* 1866, Larousse). Mode de tannage des peaux qui consiste à les traiter par des huiles de poisson, pour leur donner une très grande souplesse.

chamoiser [ʃamwaze] v. tr. (de *chamois ;* XIIe s., écrit *chamoissier,* au sens de « meurtrir » [encore au XVe s.] ; sens actuel, 1393, Godefroy). Faire subir à une peau de chèvre, de mouton, etc., le traitement dit « chamoisage ».

chamoiserie [ʃamwazri] n. f. (de *chamoiser ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1753, *Encyclopédie*). **1.** Lieu où l'on chamoise les peaux. || **2.** Les peaux ainsi préparées.

champ [ʃɑ̃] n. m. (lat. *campus,* plaine, puis champ [à basse époque] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens II, 2 ; sens I, 1-2, et II, 1, XIIe s. ; sens I, 3, av. 1850, Balzac ; sens II, 3, 1907, Larousse ; sens II, 4, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens III, 1, 1753, *Encyclopédie ;* sens III, 2, et IV, 2, XXe s. ; sens III, 3, 1907, Larousse ; sens III, 4, 1929, Larousse ; sens III, 5, 1671, Pomey ; sens III, 6, 1680, Richelet ; sens III, 7, 1520, La Roche ; sens IV, 1, 1549, R. Estienne ; sens IV, 3, milieu du XXe s. ; sens IV, 4, 1690, Furetière).

I. 1. Parcelle de terre cultivable, située en dehors des agglomérations, généralement bien délimitée et utilisée pour une seule culture à la fois : *Un champ de pommes de terre, de betteraves. Labourer, ensemencer un champ. Un champ en friche. Ce vieillard possédait des champs de blés et d'orge* (Hugo). || **2.** Grande étendue ou vaste espace uniforme : *Les roseaux agitaient leurs champs de quenouilles et de glaives* (Chateaubriand). *Cette faucille d'or* [le croissant de lune] *dans le champ des étoiles* (Hugo). || *Champ de dunes,* étendue désertique où le vent accumule le sable en dunes. || *Champ de mines,* zone ou bande de terrain semée de mines, pour la protection d'une position défensive, l'interdiction d'un passage. || *Champ de neige,* étendue de terrain couverte de neige. || *Champ pétrolifère,* région où des gisements de pétrole sont en exploitation. || **3.** Terrain, espace circonscrit plus ou moins vaste, réservé à un usage déterminé. || *Champ de foire,* dans les villes et dans les bourgs, emplacement où se tiennent les marchés et les foires. || *Champ de courses,* terain aménagé sur lequel se disputent les courses de chevaux. || *Champ de* (ou *du*) *repos, champ des morts* ou *de la mort,* cimetière : *Lorsque la lune éclairait à demi les piliers des arcades et dessinait leur ombre sur le mur opposé, je m'arrêtais à contempler la croix qui marquait le champ de la mort, et les longues herbes qui croissaient entre les pierres des tombes* (Chateaubriand).

II. 1. *Champ clos,* ou simplem. *champ,* lice, lieu fermé de barrières dans lequel avaient lieu les tournois ou les duels judiciaires : *Ils rendaient les chevaux et les armes aux téméraires qui les avaient appelés en champ clos* (Chateaubriand) ; au *fig.,* lieu où l'on s'affronte, où se déroule une lutte : *Viens combattre en champ clos aux joutes du barreau* (Boileau). || *Ouvrir le champ,* y admettre les combattants, commencer le combat. || *Prendre du champ,* reculer dans la lice afin de prendre son élan : *Ils prirent du champ et coururent l'un sur l'autre avec furie* (Chateaubriand) ; *par extens.,* prendre du recul pour avoir une plus grande liberté

de mouvement, ou prendre de l'avance sur quelqu'un, le distancer ; au *fig.*, prendre du recul, s'éloigner des choses afin de mieux les juger. || **2.** *Champ de bataille,* endroit où se déroule, où a eu lieu une bataille ; *ironiq.*, se dit d'un lieu en désordre, à la suite d'une bagarre, d'un départ précipité, etc. || *Champ de Mars,* dans la Rome antique, terrain où se déroulaient primitivement les exercices militaires et les fêtes sportives, puis où le peuple se réunissait pour élire certains magistrats ; *poét.*, champ de bataille ; et *vx,* terrain de manœuvres. || Poét. *Champ d'honneur, champs du carnage, champs de la gloire, champs de Bellone,* ou simplem. *champs,* lieu des combats et, au *fig.*, les combats eux-mêmes, la guerre : *Ai-je vaincu pour vous dans les champs de Pharsale ?* (Corneille). || Vx. *Mettre au(x) champ(s) une armée,* la mettre en campagne : *Avant de mettre au champ leur armée, les Florentins en prévenaient l'ennemi par le son de la cloche Martinelle* (Chateaubriand). || **3.** *Champ de manœuvres, de tir,* vaste terrain militaire destiné à l'instruction des troupes ou aux exercices de tir. || **4.** *Aux champs !,* batterie de tambour ou sonnerie de clairon qui marquait anciennement le départ en campagne, et qui sert aujourd'hui à rendre les honneurs.

III. 1. Portion d'espace qu'embrasse l'œil, un instrument d'optique, l'objectif d'un appareil photographique, etc. : *À un certain âge, le champ de la vision se rétrécit* (Gide). *Champ d'une lunette, d'un microscope, d'une caméra.* || *Champ et contre-champ,* au cinéma, procédé de prise de vues qui consiste à cadrer alternativement un espace donné, puis celui qui lui est opposé. || **2.** Zone qu'une ou plusieurs armes peuvent tenir sous leur feu. || **3.** *Champ magnétique, champ électrique, champ de gravitation* ou *de pesanteur,* espace dans lequel un aimant, un corps électrisé, un corps pesant sont soumis à des forces. || **4.** *Champ opératoire,*région du corps bien délimitée qui est intéressée par une intervention chirurgicale : *Il avait pris des compresses et les disposait tout autour de la jambe afin de limiter le champ opératoire* (Martin du Gard). || *Absol.* Compresse aseptisée limitant cette région pendant l'opération : *Poser des champs.* || **5.** En termes de blason, le fond de l'écu, par opposition aux pièces ou aux meubles : *Fleur de lis d'or sur champ d'azur. Aux murailles de la cabane étaient attachés des boucliers de peau de lion, qui portaient empreintes sur un champ d'azur deux figures de sauvages, brisant une ville avec une massue* (Chateaubriand). || **6.** Surface d'un tableau, d'une médaille, d'une monnaie, que l'on est en train de peindre, de travailler, et, *par extens.*, toute surface sur laquelle se détache un motif, une inscription, etc. : *Ces mots : « Café de la paix », brillaient peints en jaune sur un champ vert* (Balzac). || **7.** Dans un système de variables, ensemble des valeurs que ces variables peuvent prendre, à l'exclusion des autres.

IV. 1. Domaine concret ou abstrait, plus ou moins nettement délimité, où peut se déployer une activité : *Son champ d'activité avait pris une telle ampleur que cette construction d'hôtel ne pouvait y être qu'un accident, une fantaisie épisodique* (Romains). *Toujours et toujours recommencer les mêmes efforts, dans un champ d'action ridiculement étroit !* (Martin du Gard). *Champ d'études, de recherches, d'observation. Le champ des hypohèses.* || Fig. *Avoir le champ libre, donner, laisser le champ libre à quelqu'un,* avoir soi-même ou laisser à un autre une entière liberté d'agir ou de parler. || Fam. *Avoir du champ,* avoir encore le temps, la possibilité de se tirer d'affaire. || **2.** *Champ de la conscience,* ensemble des phénomènes présents à la conscience d'un individu donné à un moment donné. || **3.** *Champ lexicologique* ou *sémantique,* ensemble des mots pouvant être groupés autour d'une notion clef. (V. art. spécial.) || **4.** Class. *Avoir (un) beau champ,* avoir de belles raisons, un beau sujet : *Sur cela, Monsieur, j'ai un beau champ pour vous rassurer, en vous disant de bonne foi que vous êtes l'homme du monde que j'oublie le moins* (Sévigné).

● SYN. : **II, 1** *arène, carrière.*|| **IV, 1** *cercle, domaine, sphère.*

◆ **Sur-le-champ** loc. adv. (1538, R. Estienne). Sur place et sans délai : *Obéir sur-le-champ.*

◆ **À tout bout de champ** loc. adv. (XVII^e s., aux sens 1-2). **1.** *Vx.* À tout endroit. || **2.** *Fam.* À tout moment, à tout propos. || Class. *À chaque bout de champ,* mêmes sens : *À chaque bout de champ, vous mentez comme un diable* (Corneille). || *De champ,* v. CHANT 2.

◆ **champs** n. m. pl. (XIII^e s.). **1.** *Class.* et *littér.* La campagne, par opposition à la ville : *Le Rat de ville et le Rat des champs* (La Fontaine). *Votre maître de musique est allé aux champs* (Molière). *Les insectes chantaient auxchamps si fort qu'on les entendait en ville* (Aragon). || *Fleurs des champs,* celles qu'on trouve hors des jardins, qui croissent sans être cultivées (bleuets, coquelicots, etc.). || *En plein(s) champ(s),* en rase campagne, loin des chemins. || *À travers champs,* en traversant les champs, les prés, sans se soucier de suivre les chemins ; *class.*, d'une manière désordonnée et déraisonnable : *D'un certain magister le rat tenait ces choses, | Et les disait à travers champs* (La Fontaine). || *Prendre la clef des champs,* s'échapper, s'évader. || *Donner la clef des champs,* mettre en liberté, laisser s'enfuir. || Class. *Donner les champs à quelqu'un,* lui donner congé : *Je chasse un fugitif avec trop de raison, | Et lui donne les champs quand il rompt sa prison* (Corneille). || Class. *Mettre aux champs,* mettre hors de soi, exaspérer : *Deux mots de vérité le mettent bien aux champs !* (Corneille). || **2.** *Spécialem.* Ensemble des terres non boisées, cultivées ou non, qui dépendent d'une ferme, d'un village : *Mener les vaches aux champs.* || **3.** *Class.* et *littér.* Vastes espaces, pays, contrée (avec un qualificatif ou un déterminatif) : *Aux champs thessaliens osèrent-ils descendre ?* (Racine). *Or, des champs de Moab couvrant la vaste enceinte* [...] *| Les enfants d'Israël s'agitaient au vallon* (Vigny). || *Les vastes champs de l'air, les champs azurés,* le ciel. || *Les champs de Neptune, d'Amphitrite,* la mer. || *Les champs Élysées* (ou *Élyséens, ou Élysiens*), région des Enfers où, selon la mythologie gréco-latine, les justes et les héros séjournaient après leur mort.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE CHAMP SÉMANTIQUE

DÉFINITION

À la fin du XIX^e s., les philologues de l'école des néo-grammairiens ne concevaient d'autre progrès possible pour la science des mots que dans l'étude de l'étymologie et des changements sémantiques.

L'avènement, au XX^e s., du structuralisme a modifié cette conception, quoique la sémantique structurale, dont le principe était formulé dans le *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure (1916), dût attendre plus longtemps que la grammaire — dont elle subissait la redoutable concurrence — pour récolter les fruits de la doctrine nouvelle. Bien des linguistes, et non les moindres, se plaisaient jusqu'en 1950 à opposer à l'ordre grammatical défini par sa structure propre (« interne ») le chaos lexical, où la seule structuration discernable paraissait imposée de l'extérieur, c'est-à-dire du monde objectif.

Pourtant, Saussure avait montré par des exemples précis (*op. cit.*, p. 160 sq.) que les langues découpent souvent de façons différentes la même matière. Il peut se faire que le français *mouton* désigne le même objet que l'anglais *sheep ;* s'ils ont alors la même « signification », ils n'ont pas la même « valeur », car *sheep* ne s'applique qu'à l'animal vivant, *mutton* désignant le mouton de boucherie : *sheep*et *mutton* se partagent une aire sémantique que recouvre entièrement *mouton* en français. Le terme de « champ linguistique » (*sprachliches Feld*) sera appliqué à de telles aires par Jost Trier en 1931.

Un autre « champ » facile à délimiter est celui des grades militaires, dont le « système sémantique » avait été étudié dès

1910 par R. M. Meyer. Un autre, exemplaire, est le spectre des couleurs, limité d'un côté par le violet, de l'autre par le rouge, et dont les variations sont continues entre ces deux extrémités : le français y distingue du *violet,* du *bleu,* du *vert,* du *jaune,* de *l'orangé* et du *rouge ;* le breton et le gallois ont un seul mot, *glas,* pour la portion que le français désigne par *bleu* et *vert ;* l'hébreu ne distingue nettement, en dehors du « blanc » et du « noir », qu'une couleur, le « rouge », usant pour les autres de mots ambigus ; le chinois distingue cinq couleurs de base, « vert », « blanc », « rouge », « noir », « jaune », qu'il associe à la structure des cinq éléments (bois, métal, feu, eau, terre), des cinq tons en musique et des cinq saveurs. Or, la psychologie expérimentale a démontré que la vision chromatique est la même chez tous les hommes (sauf daltonisme). Le même contenu sensible est divisé différemment par l'expression lexicale.

Ce partage, comme l'opposition *sheep/ mutton* en anglais, constitue une « structure », dont on doit souligner qu'elle n'a pas de marque formelle spécifique, à la différence des structures de la grammaire. La distinction morphologique de deux genres en français est marquée par une opposition de signifiants qui se retrouve dans plusieurs couples (*chien/ chienne ; chat/ chatte ;* etc.) ; au contraire, l'opposition *sheep/mutton* n'offre aucune ressemblance formelle avec quelque opposition que ce soit, fût-ce les oppositions *ox/beef* ou *pig/pork* (bœuf ou porc sur pied / viande de bœuf ou de porc), qui ne lui sont parallèles que dans le plan des signifiés. De même, les noms de couleurs sont entre eux dans des rapports de différence qu'on ne peut nier, mais qu'aucune marque formelle ne signale. Cette structure reste « linguistique » dans la mesure où nous la découvrons sous des différences de radical.

OÙ LIMITER LES CHAMPS ?

Une modification dans le système des noms de couleurs aurait peu de chances d'entraîner un changement quelconque dans les grades militaires. On n'observe pas dans l'ensemble du lexique une unité comparable à celle qu'on prête au système grammatical : on parlera plutôt de microsystèmes indépendants. Meillet écrivait en 1926 : « Les mots ne constituent pas un système ; tout au plus forment-ils de petits groupes. »

La délimitation en est généralement facile quand elle s'appuie sur une structure naturelle (le corps humain, l'espèce cheval), sur des rapports sociaux (parenté, grades, administration). Elle l'est moins quand elle concerne des phénomènes intellectuels ou affectifs. J. Trier, dans le traité qui a révélé sa doctrine (*Der deutsche Wortschatz im Sinnbezirk des Verstandes,* 1931), étudiant les mots relatifs à l'entendement, constate que le vocabulaire allemand qui s'y rapporte repose, au début du XIII^e^ s., sur trois mots : *Wîsheit* (sagesse), *Kunst* (art) et *List* (artifice). Est *Kunst* toute connaissance et aptitude propre à la condition de chevalier ; est *List* la connaissance technique du médecin, de l'astronome ou de l'artisan ; *Wîsheit* recouvre l'un et l'autre sens dans un plan moral, esthétique ou religieux.

La doctrine de Trier a suscité un intérêt qu'expliquent surtout la finesse et la richesse de ses analyses. Mais l'exemple sur lequel il la fonde n'emporte pas la conviction : le terme de *Verstand* (entendement) définit-il pertinemment un champ que recouvriraient ces trois mots et aucun autre ? Ne pourrait-on rattacher chacun d'eux à des champs différents (chevalerie, technique, humanité...) ? Pour prendre un exemple français on connaît les trois sens bien distincts du mot *opération,* selon qu'il est prononcé par un médecin, par un mathématicien ou par un général ; on est en droit de dire qu'il appartient à trois champs sémantiques nettement disjoints : la médecine, les mathématiques, la guerre ; or, ces champs sont délimités en vertu de critères extra-linguistiques, et ceux-ci vont à l'encontre de la langue même, qui confond ici les trois sens sous un seul signifiant. La délimitation de « champs sémantiques », quand elle n'est pas fondée sur des critères positifs comme les notions de couleur, de grade, etc., est arbitraire comme peut l'être la définition d'un ensemble quelconque.

Conscients de cette difficulté, des linguistes ont cherché l'appui de critères positifs. Le moins suspect est la statistique. Des dépouillements mécanographiques ont été menés au Laboratoire d'analyse lexicologique, créé en 1957 à Besançon, pour l'inventaire exhaustif d'œuvres particulières, puis à Nancy, pour un « Trésor de la langue française ». Dès 1953, P. Guiraud avait exploité de tels dénombrements pour l'étude de certains auteurs (Valéry, Apollinaire, Mallarmé, Verlaine, Rimbaud, Claudel), appelant « mots-thèmes » les cinquante mots pleins les plus employés dans le « corpus » (l'ensemble de textes) considéré, et « mots-clés » ceux des mots-thèmes dont la fréquence d'emploi dépasse de façon significative le taux normal (calculé en 1935, par Van der Beke, sur plus d'un million de mots) ; il restait à grouper certains des quelque vingt mots-clés retenus en champs sémantiques propres à éclairer la critique littéraire sur le sens de l'œuvre examinée : seule part laissée à l'interprétation subjective.

STRUCTURE INTERNE DU CHAMP

Peut-on, du moins, fonder en linguistique la notion de « champ » sur la cohérence, l'unité d'une structure interne des parties ? En fait, cette structure apparaît surtout une fois les limites arrêtées, et elle reflète elle-même **une organisation des données de l'expérience.**

Il n'est pas surprenant que la langue des gauchos argentins, par exemple, dispose de deux cents mots pour désigner les divers pelages des chevaux (étude de K. Vossler, 1946), là où le français n'offre que trois douzaines de termes simples ou composés (*alezan, alezan doré...*) ; ni que certaines langues africaines nomment soixante espèces de palmiers ; ni que les Esquimaux désignent par des mots différents la *neige qui tombe,* la *neige au sol,* la *neige durcie,* la *neige molle,* la *neige poudreuse,* etc. Si le « filet linguistique » a des mailles plus serrées, pour tel ensemble notionnel, dans une langue que dans l'autre, cela tient, sans doute possible, aux conditions de vie différentes. Le champ sémantique « fromage » est structuré dans chaque pays en fonction des techniques de fabrication, et l'on comprend qu'un nom de fromage italien soit intraduisible en français.

Ce qui est vrai dans le domaine le plus soumis au conditionnement de la matière doit le rester dans une large mesure quand on aborde l'étude des sentiments et de l'entendement, dont les facteurs profonds sont historiques, géographiques et raciaux.

Un facteur proprement linguistique d'analyse structurale du champ a cependant été indiqué par Saussure, lorsqu'il montrait (*Cours de linguistique générale,* p. 160) comment le sens d'un mot peut être influencé par la ressemblance d'un autre mot sans rapport étymologique avec lui : *un vieillard* ***décrépit,*** *un mur* ***décrépi.*** La notion d'attraction paronymique n'était pas nouvelle, mais le structuralisme lui donnait une caution dont la recherche des étymologies devait un jour bénéficier. En 1956, P. Guiraud opposait à la « méthode historique » la méthode, souvent éclairante pour les « mots populaires », qui consiste à replacer le mot en cause « dans l'ensemble des formes et des sens qui constituent son *champ morpho-sémantique* » (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris*) ; ce champ contient, outre les synonymes (sans marques structurelles), les homonymes (*décrépit, décrépi ; chat, chas*) et les paronymes (*cogne, cagne,* « cheval »). Conception du « champ » linguistiquement pertinente, assise sur la théorie saussurienne des « rapports associatifs », dont Ch. Bally avait tiré la notion toute semblable, et selon lui « très élastique », de « champ associatif ».

Jean Dubois, étudiant le *Vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872* (1962), fait la part plus grande encore, dans l'économie du « champ », aux éléments linguistiques en y incluant la considération des procédés de composition et d'association phraséologique : « Le lexique politique a non seulement ses formations particulières en *-isme/iste* ou en *-iser,* mais aussi un nombre de substantifs plus important que de verbes ; cette proportion n'est pas la même dans d'autres lexiques. » Pourtant, il ne confond pas les deux niveaux (sémantique et morphologique) de l'économie.

ÉVOLUTION DES STRUCTURES

À aucun moment, la lexicologie structuraliste n'a tenté, comme la morphologie ou la syntaxe, de s'abstraire totalement de l'évolution historique.

Une élève de Trier a montré, en 1934, comment le système *Wîsheit/Kunst/List,* situé par lui vers 1200, avait fait place, un siècle plus tard, à un système *Wîsheit/Kunst/Wizzen,* où la connotation sociale associée à *Kunst* avait disparu, et où la sagesse (*Wîsheit*) restait en dehors des sphères de l'art (*Kunst*), du savoir et de la technique (*Wizzen*) : la structure courtoise était dépassée. On conçoit l'intérêt d'une telle analyse pour l'histoire des idées, tout en s'interrogeant, comme dans le cas de Trier, sur son caractère vraiment linguistique.

Dans la perspective historique, on doit mentionner la méthode de G. Matoré, pratiquée dans sa thèse sur *le Vocabulaire et la société sous Louis-Philippe* (soutenue en 1946, publiée en 1951) et définie par lui dans un manifeste, *la Méthode en lexicologie* (1953). Alors que Trier explorait l'entendement en philosophe, Matoré s'intéresse en sociologue au substrat économique, technique et politique du lexique. Il relève les « mots-témoins » que sont les néologismes, lesquels déterminent des « champs notionnels », dominés chacun par un « mot-clé ». Cette méthode de « lexicologie sociale », où l'interprétation subjective s'exerce sur des matériaux objectivement collectés, le conduit à déterminer de grandes coupes historiques : il divise en 11 générations de 33 ans la période qui va de la Renaissance à la fin du XIX^e s.

Un domaine où l'évolution matérielle est *a priori* déterminante est celui des techniques, où toute création appelle un vocable. L. Guilbert, étudiant *la Formation du vocabulaire de l'aviation* (1966), ne pouvait évoquer la rivalité de termes comme *aéronef, aéronaute* et *avion, aviateur,* par exemple, sans rappeler que les deux premiers, liés au vocabulaire de l'aérostation, devinrent ambigus quand les aérostats furent concurrencés par des appareils plus lourds que l'air. On ne pourrait aujourd'hui évoquer la concurrence entre *stylo à bille* et *crayon à bille* sans rapporter l'opposition *stylo/crayon*à l'époque où « encre liquide » et « mine de plomb » déterminaient les deux parties, sans intersection, de l'ensemble des accessoires normaux d'écriture.

Cet exemple nous avertit que le vocabulaire peut conserver longtemps une structure « fossile », inadéquate à la nouvelle structure notionnelle, ce que le sémanticien ne doit jamais oublier. L'exemple même choisi par Saussure, l'opposition *sheep/mutton* en anglais, atteste moins une structuration propre aux Anglais du champ notionnel « mouton » qu'il ne témoigne d'une situation sociale remontant au Moyen Âge : les animaux que les Anglais autochtones appelaient *sheep, ox, pig*étaient appelés *mouton, buef, porc* par les maîtres normands, qui, sans les élever eux-mêmes, s'en faisaient servir à table.

CHAMPS DE LANGUE ET CHAMPS DE PENSÉE

C'est à la lumière de telles remarques qu'il convient d'évoquer le problème des rapports structurels de la langue et de la pensée.

Depuis Guillaume de Humboldt, qui employa ses loisirs d'homme d'État à écrire *Sur la différence de structure des langues humaines et son influence sur le développement intellectuel de l'humanité* (1820), beaucoup de philosophes et de linguistes ont soutenu la thèse que toute langue est une « vision du monde ». C'est l'opinion de Trier, selon qui des « champs conceptuels » sous-tendent les « champs lexicaux », celle de Hjelmslev, celle dont la formulation américaine est connue sous le nom d' « hypothèse de Sapir-Whorf » : « Nous disséquons la nature suivant les lignes tracées d'avance par nos langues maternelles » (Whorf, *Language, Thought and Reality,* 1958).

Le fondement de cette thèse dans le domaine grammatical est ici hors de question. En ce qui concerne le lexique, les développements précédents ont assez montré quelle part d'arbitraire existe dans la délimitation des « champs », quand elle n'est pas simplement calquée sur notre conception pragmatique du monde. Il n'en est pas moins vrai que l'économie du champ, déterminée par les besoins, les sentiments, les activités des hommes, est transmise d'homme à homme comme un outillage de pensée et d'action. Il n'est pas rare que nos concepts dépassent nos moyens d'expression : qui ne connaît quantité de plantes, ou d'insectes, qu'il serait incapable de nommer ? Il est sans nul doute bien des Argentins qui disposent, pour caractériser la robe des chevaux, d'un vocabulaire aussi pauvre que celui du Français moyen. Mais, si une connaissance de rêve peut se passer de mots, l'action n'en a jamais trop, et les skieurs français n'ont rien à envier aux Esquimaux pour désigner les cent qualités de la neige : *poudreuse, farineuse, folle, sèche, pailletée, collante, cartonnée,* etc.

Dans sa thèse sur *les Problèmes théoriques de la traduction* (1963), à laquelle est emprunté cet exemple, G. Mounin, combattant les thèses humboldtiennes propres à décourager les traducteurs, montre que la diversité des structures laisse aux langues de puissants moyens d'exprimer, quand c'est le cas, les mêmes réalités. Il est cependant vrai que les structures lexicales perpétuent formellement et imposent aux jeunes esprits des structures mentales parfois dès longtemps révolues et que, à l'inverse, des changements de la structure lexicale révèlent des changements conceptuels, qu'ils soient le fait d'un individu, d'une classe sociale ou d'une époque.

1. champagne [ʃɑ̃paɲ] n. f. (bas lat. *campania,* de *campus,* plaine ; XI^e s., au sens 1 ; sens 2, début du XIV^e s.). **1.** *Vx* ou *dialect.* Plaine découverte, campagne. || *Fine champagne,* eau-de-vie très estimée de la « champagne » de Cognac, dans les Charentes : *Les cigares continuèrent de se consumer, le kumel et la fine champagne de remplir les petits verres* (Bourget). || **2.** Pièce honorable qui occupe le tiers inférieur de l'écu.

2. champagne [ʃɑ̃paɲ] n. m. (ellipse de *vin de Champagne ;* 1709, Regnard). Vin blanc mousseux que l'on prépare en Champagne : *Vous n'aimez rien, mais rien, pas même le champagne* (Maupassant). *C'est égal, la magie de ce mot « champagne » est telle, il y a tant de gaieté française dans la moindre parcelle de sa mousse, qu'une animation étonnante circula à partir de ce moment parmi les convives* (Daudet). *Champagne brut, sec, demi-sec. Champagne rosé.* || *Champagne nature,* vin blanc de la Champagne non champagnisé.

◆ adj. invar. De la couleur du champagne : *Une robe champagne.*

champagnisation [ʃɑ̃paɲizasjɔ̃] n. f. (de *champagniser ;* 1929, Larousse). Méthode champenoise de vinification, qui consiste à mettre le vin en bouteille avant la seconde fermentation.

champagniser [ʃɑ̃paɲize] v. tr. (de *champagne* 2 ; 1839, Boiste). Préparer un vin à la manière du champagne, pour le rendre mousseux.

champart [ʃɑ̃par] n. m. (de *champ* et de *part ;* 1283, Beaumanoir, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Part d'une récolte qui revenait de droit au seigneur de certains fiefs : *Les dîmes et champarts* [...] *furent*

abolis (Chateaubriand). ‖ **2.** Mélange de froment, de seigle et d'orge semés ensemble, qui sert à la nourriture du bétail.

champelure [ʃɑ̃pəlyr] ou **champlure** [ʃɑ̃plyr] n. f. (origine inconnue ; 1700, Liger). Accident produit par la gelée sur les arbres fruitiers. ‖ Racornissement des fruits par la gelée.

champenois, e [ʃɑ̃pənwa, -az] adj. et n. (de *Champagne,* n. géogr. ; 1866, Larousse). Qui se rapporte à la Champagne ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **champenoise** n. f. Bouteille utilisée pour le vin de Champagne.

champêtre [ʃɑ̃pɛtr] adj. (lat. *campestris,* de plaine, plat ; XII^e s., écrit *champestre ; garde champêtre,* 1829, Boiste). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui appartient aux champs, à la vie campagnarde : *Travaux champêtres. La simplicité de la vie pastorale et champêtre a toujours quelque chose qui touche* (Rousseau). ‖ *Garde champêtre,* agent communal chargé de la police des campagnes. ‖ **2.** Qui a la campagne pour cadre, ou qui l'évoque de façon idéale : *Déjeuner, décor, musique champêtre. Ce monde idyllique inventé par Boucher à l'usage du dix-huitième siècle, le moins champêtre des siècles, en dépit de ses prétentions bocagères* (Gautier).

● SYN. : **1** *campagnard, paysan, rural ;* **2** *agreste, bucolique, pastoral, rustique.* — CONTR. : **1** *citadin, urbain.*

champi, isse [ʃɑ̃pi, -is] n. et adj. (de *champ ;* 1390, Du Cange, écrit *champis*). *Vx* ou *dialect.* Enfant trouvé dans les champs, souvent enfant naturel abandonné : *Je n'intitulerai donc pas mon conte « François l'Enfant trouvé », « François le Bâtard », mais « François le Champi », c'est-à-dire l'enfant abandonné dans les champs* (Sand).

champignon [ʃɑ̃piɲɔ̃] n. m. (lat. pop. *[fungus] *campaniolus* [de *campania,* campagne], proprem. « [champignon] des champs », par oppos. aux champignons cultivés ; d'abord *champegnuel* [XII^e s.], puis, par substitution de suff., *champignon ;* 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens I ; sens II, 1 1771, *Encyclopédie ;* sens II, 2, 1866, Larousse ; sens II, 3, 1636, Monet ; sens II, 4-5, XX^e s.).

I. Nom commun à des végétaux cryptogames de formes et de tailles variées, dont certaines espèces sont comestibles : *En traversant les halliers humides, il cueillit des champignons* (France). ‖ *Champignon de couche* ou *champignon de Paris,* agaric des champs cultivé en champignonnière. ‖ *Pousser, croître comme un champignon,* grandir très vite. ‖ *Ville-champignon,* agglomération de création récente dont la croissance a été très rapide.

II. [Objets divers affectant la forme d'un champignon.] **1.** Petit support à tête large sur lequel on pose des chapeaux, des perruques : *Gervaise venait de poser le bonnet de M^me Boche sur un champignon garni de linge, et en tuyautait les dentelles, minutieusement, au petit fer* (Zola). ‖ Partie d'un portemanteau où l'on accroche un chapeau. ‖ **2.** Dispositif d'une lessiveuse qui a pour objet de rabattre l'eau circulairement vers le bas. ‖ **3.** *Vx.* Renflement noir qui se forme au lumignon d'une bougie ou d'une mèche de lampe quand on a négligé de les moucher : *La chandelle, où un large champignon s'était formé, éclairait à peine* (Hugo). ‖ **4.** Nuage étroit vers le bas et s'évasant vers le haut, qui se forme dans le ciel après une grosse explosion : *Des torrents d'épaisse fumée noire, succédant à l'immense champignon de vapeurs jaunes projeté d'abord par la déflagration* (Gide). *Champignon atomique.* ‖ **5.** *Fam.* Pédale de l'accélérateur d'une automobile, quelle que soit sa forme : *Appuyer sur le champignon.*

● SYN. : **II, 1** *forme.*

champignonner [ʃɑ̃piɲɔne] v. intr. (de *champignon ;* 1776, *Encyclopédie,* au sens 2 ; sens 1, fin du XIX^e s.). **1.** Se développer ou se multiplier rapidement à la manière des champignons : *Vintras mourut à Lyon, la ville où champignonnent toutes les variétés de la flore mystique* (Barrès). ‖ **2.** *Vx.* Former des champignons, en parlant de la mèche d'une lampe ou d'une bougie : *Il s'interrompit pour atteindre la bougie dont la mèche champignonnait* (Huysmans).

● SYN. : **1** *proliférer, pulluler.*

champignonnier n. m. V. CHAMPIGNONNISTE.

champignonnière [ʃɑ̃piɲɔnjɛr] n. f. (de *champignon ;* 1694, Acad.). **1.** Lieu à l'abri de la lumière, le plus souvent souterrain, où l'on cultive les champignons de couche. ‖ **2.** Couche préparée pour y faire venir des champignons.

champignonniste [ʃɑ̃piɲɔnist] (de *champignon ;* 1866, Larousse) ou **champignonnier** [ʃɑ̃piɲɔnje] (1907, Larousse) n. m. Maraîcher qui cultive des champignons de couche.

champion, onne [ʃɑ̃pjɔ̃, -ɔn] n. (germ. **kampjo,* combattant, de **kamp,* champ de bataille, empr. du lat. *campus,* même sens ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *campiun* [*champion,* XII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1552, R. Estiene ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1877, Littré). **1.** Celui qui combattait en champ clos pour défendre sa cause ou celle d'un autre, bénévolement ou moyennant rétribution (au masc. en ce sens) : *Verdun, ce fut aussi une manière de duel devant l'univers, une lutte singulière, et presque symbolique, en champ clos, où vous fûtes le champion de la France face à face avec le prince héritier* (Valéry). ‖ **2.** *Ironiq.* Celui, celle qui affronte un adversaire dans un combat singulier : *Tandis que coups de poing trottaient, | Et que nos deux champions songeaient à se défendre...* (La Fontaine). *Tous viennent sur mes pas, hors les deux championnes* (Molière). ‖ **3.** *Fig.* Personne qui défend avec acharnement ou incarne à la perfection, par générosité ou par conviction, une cause, une attitude : *Il* [Sylvain Kohn] *était le champion du beau style français, de l'élégance française, de la galanterie française, de l'esprit français* (Rolland). *Il prenait soin de troubler l'adversaire en se proclamant champion de l'Église et de la foi* (Bainville). ‖ *Se faire le champion de,* se faire le défenseur, le soutien de. ‖ **4.** Athlète ou équipe qui a remporté la première place dans une épreuve, une compétition sportive où se joue un titre régional, national ou international ; sportif qui détient un record : *Champion du monde d'échecs. Champion de France de judo, Championne de tennis. C'est comme si on disait que les hommes se battent en duel pour devenir champions d'escrime* (Malraux). ‖ **5.** *Fam.* Celui, celle qui excelle, qui se distingue dans un domaine quelconque (en bonne ou en mauvaise part) : *Un champion de la gaffe.*

● SYN. : **2** *adversaire, antagoniste, combattant ;* **3** *apôtre, défenseur ;* **4** *recordman..*

◆ adj. (1946, G. Esnault). *Pop.* Digne d'admiration : *Envoyer un homme dans l'espace, ça c'est champion !*

championnat [ʃɑ̃pjɔna] n. m. (de *champion ;* 1877, Littré). Épreuve sportive, compétition quelconque dont le vainqueur, individu ou équipe, reçoit le titre de champion : *Concourir dans un championnat. Remporter un championnat.*

champlevage [ʃɑ̃lvaʒ] n. m. (de *champlever ;* 1866, Larousse). Action de champlever, d'évider la surface d'une plaque de métal ou d'un bloc de bois à une profondeur déterminée. (On dit aussi CHAMPLEVÉE, n. f., 2 juill. 1872, *Journ. officiel.*)

champlevé, e [ʃɑ̃lve] adj. (part. passé de *champlever*). Se dit d'un émail, d'une orfèvrerie, d'une médaille obtenus par champlevage.

champlever [ʃɑ̃lve] v. tr. (de *champ* et de *lever ;* 1753, *Encyclopédie*). Creuser une surface unie pour y faire apparaître des figures en relief ou pour y incruster des ornements. ‖ *Spécialem.* Dans la gravure, enlever les parties qui doivent donner des blancs.

champlure n. f. V. CHAMPELURE.

champoreau [ʃɑ̃pɔro] n. m. (esp. pop. *champorro,* de *cha[m]purrar,* mélanger des liquides ; 1866, Larousse). Mélange de café et d'alcool : *Ces messieurs reçoivent leurs clients au café de la grande place et donnent leurs consultations entre l'absinthe et le*

champoreau (Daudet). *Les derniers sous extorqués à sa mère pendant les manœuvres de brigade, dépensés en bocks et en champoreaux* (Hermant).

chançard, e [ʃɑ̃sar, -ard] n. et adj. (de *chance* ; 1864, Larchey). *Pop.* Qui a de la chance ; à qui tout réussit : *Chançard, me dit mon frère en m'aidant à passer l'habit, maintenant ta fortune est faite* (Daudet).
• SYN. : *chanceux, heureux, veinard* (fam.), *verni* (pop). — CONTR. : *guignard* (fam.), *malchanceux, malheureux.*

chance [ʃɑ̃s] n. f. (lat. pop. **cadentia*, chute des dés, de *cadere*, tomber [en parlant des dés] ; XIIe s., au sens du lat. [encore au XVIIe s.] et aux sens 1-3, écrit *cheance ;* sens 4, 1762, J.-J. Rousseau). **1.** Manière imprévisible, heureuse ou malheureuse, selon laquelle les faits se produisent ou se combinent : *Que n'as-tu alors, en fuyant avec moi, accepté de courir cette chance de mort ou de salut* (Barrès). *Quand elle était gaie, si elle pensait à quelque amour elle disait : « Quelle bonne chance pour moi »* (Alain). *La mauvaise chance s'acharne sur nous.* || *Bonne chance !*, souhait de réussite. || **2.** *Absol.* La part d'imprévu favorable contenue dans les événements : *La chance favorisa mon bon maître* (France). *C'est une chance qu'il y ait un boulevard comme ça à Bouville* (Sartre). || *Avoir de la chance, n'avoir pas de chance,* être favorisé ou défavorisé par le hasard, les circonstances : *Vous autres, les jeunes, vous aurez peut-être plus de chance que nous* (Romains). || *Porter chance,* porter bonheur. || *Pousser sa chance,* profiter à fond d'une heureuse occasion : *J'avais beau m'en défendre, il a poussé sa chance* (Molière). || *La chance tourne,* le hasard qui favorisait l'un favorise l'autre. || *Coup de chance,* hasard heureux qui favorise quelqu'un. || *Par chance,* par bonheur. || **3.** *Une chance,* un événement heureux, un résultat favorable : *Puis, dès les beaux jours, il arriva une chance : Coupeau se trouva embauché* (Zola). || **4.** Probabilité qu'une chose se produise ou ne se produise pas (le plus souvent au plur.) : *Avoir une chance sur trois, sur cent d'arriver à temps. Ce qui a été cru par tous et toujours et partout a toutes les chances d'être faux* (Valéry). *Elle discuta de nouveau les chances de son avenir* (Stendhal). || *Donner sa chance à quelqu'un,* lui donner l'occasion, la possibilité de tenter quelque chose, de réussir.
• SYN. : **1** *aléa, destin, fortune, hasard, risque, sort ;* **2** *veine* (fam.) ; **3** *aubaine, bonheur ;* **4** *éventualité, possibilité, probabilité.* — CONTR. : **2** *déveine* (fam.), *guigne* (fam.), *malchance, poisse* (pop.) ; **3** *calamité, malheur.*

chancel n. m. V. CANCEL.

chancelant, e [ʃɑ̃slɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *chanceler ;* 1190, *Sermons de saint Bernard).*) **1.** Qui manque de stabilité et d'équilibre ; qui menace de tomber : *Elle détourna la tête, puis, se levant, fit quelques pas hésitants et comme chancelants dans la pièce* (Gide). || **2.** *Fig.* Qui n'a pas de fermeté ; qui est mal assuré : *Santé, foi, autorité chancelante. Le dandysme apparaît surtout aux époques transitoires où la démocratie n'est pas encore toute-puissante, où l'aristocratie n'est que partiellement chancelante et avilie* (Baudelaire). *Le lendemain, il avait la tête vague, le cœur chancelant* (Huysmans).
• SYN. : **1** *titubant, vacillant ;* **2** *affaibli, branlant, débile, défaillant, faible, flottant, fragile, précaire, vulnérable.* — CONTR. : **1** *assuré, ferme ;* **2** *consolidé, durable, solide, stable.*

chanceler [ʃɑ̃sle] v. intr. (lat. *cancel-lare*, disposer un treillis [de *cancelli*, grilles], d'où « marcher en zigzag », par comparaison avec le treillis d'un grillage ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *canceler*, aux sens 1-2 ; sens 3, XIIe s.). [Conj. **3 a.**] **1.** Être peu ferme sur ses jambes, pencher de côté et d'autre comme si on allait tomber : *L'amour pénétrait dans son cœur de toutes parts ; elle sentait chanceler ses genoux, elle était obligée de s'appuyer plus fortement sur le bras de son guide* (Chateaubriand). *Je chancelais comme si j'avais bu ; à chaque pas je trébuchais* (Daudet). || **2.** Vaciller sur sa base, manquer d'assise, d'équilibre, en parlant d'une chose : *Ayant poussé la porte étroite qui chancelle, | Je me suis promené dans le petit jardin* (Verlaine). *Ma santé, tantôt meilleure et tantôt pire, chancelait encore au vent froid* (Gide). || **3.** *Fig.* Faire preuve d'hésitation, de faiblesse ; perdre de sa fermeté, de sa détermination : *Chanceler dans sa résolution. Volonté, vertu, courage qui chancelle.*
• SYN. : **1** *flageoler, tituber, trembler, vaciller ;* **2** *branler, osciller ;* **3** *défaillir, faiblir, fléchir, hésiter, mollir.* — CONTR. : **3** *s'affermir.*

chancelier [ʃɑ̃səlje] n. m. (bas lat. *cancellarius*, huissier qui se tenait près des grilles [*cancelli*] séparant le public du siège de l'empereur et des juges, d'où « greffier » ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, au sens 1 ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3-4, XIXe s.). **1.** Sous l'Ancien Régime, magistrat titulaire de la plus haute fonction judiciaire, chef suprême de la justice. || **2.** Dans divers corps et administration, titre de celui qui a la garde du sceau ou qui occupe un poste honorifique élevé, administratif ou autre : *Chancelier de l'Académie française. Le grand chancelier de la Légion d'honneur. Le chancelier de l'ordre de Malte.* || **3.** Titre donné au Premier ministre dans certains pays : *L'Allemagne ne pouvant être assez folle* [...] *et le Chancelier* [Bismarck] *assez imprudent pour risquer, aux derniers jours de sa vie, son œuvre* (Maupassant). || *Chancelier fédéral,* nom donné au chef du gouvernement en Allemagne fédérale et en Autriche. || **4.** *Chancelier de l'Échiquier,* juge suprême de la cour des Finances de Grande-Bretagne, équivalent de notre ministre des Finances.

chancelière [ʃɑ̃səljɛr] n. f. (fém. de *chancelier ;* 1611 Cotgrave, au sens I ; sens II, 1762, Acad.).

I. Femme d'un chancelier.

II. Sac fourré dans lequel une personne assise peut mettre ses pieds pour les tenir au chaud : *Il s'installa* [...], *couvert de sa plus vieille redingote, avec un cache-nez, des mitaines et sa chancelière* (Flaubert). *Puis il sait que là-bas, en arrivant, il va trouver une bonne chancelière bien fourrée, son poêle qui ronfle en l'attendant, et la petite plaque chaude où il fait son déjeuner tous les matins* (Daudet). *Devant elle était une sorte de chancelière où l'autre pied restait douillettement enfoui* (Gide).

chancellerie [ʃɑ̃sɛlri] n. f. (de *chancelier ;* 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [*grande chancellerie*] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Administration, services dépendant d'un chancelier : *Grande chancellerie de la Légion d'honneur.* || **2.** Administration centrale du ministère de la Justice. || **3.** Service d'une ambassade ou d'un consulat remplissant diverses fonctions administratives. || *Style de chancellerie,* style consacré dans les actes émanant des chancelleries.

chanceux, euse [ʃɑ̃sø, -øz] adj. (de *chance ;* 1606, Nicot). *Vx* ou *littér.* Dont on ne peut savoir l'issue ou les conséquences ; qui dépend du hasard : *Mais ma force est en Dieu, si le labeur est rude, | Et le salut final du pécheur fort chanceux, | Sinon désespéré* (Leconte de Lisle). *Une sorte d'avidité de l'esprit et des sens qui détériore le goût du présent au profit de la plus chanceuse aventure* (Gide). *Le fait même de cette réunion était un problème de solution chanceuse* (Duhamel).
• SYN. : *aléatoire, aventureux, hasardeux, incertain, problématique, risqué.* — CONTR. : *assuré, certain, sûr.*
◆ adj. et n. (1661, Cotgrave). Se dit des personnes que la chance, un hasard heureux favorise, ou de leurs actions, de leur comportement : *J'ai la main chanceuse, je tombe sur la crème des honnêtes gens* (Zola).
• SYN. : *heureux, veinard* (fam.), *verni* (pop.). — CONTR. : *malchanceux, malheureux.*

chanci, e [ʃɑ̃si] adj. (part. passé de *chancir*). Se dit de ce qui est recouvert ou altéré par la moisissure (vieilli) : *Des enfilades de chambres muettes et chancies* (Huysmans).
◆ **chanci** n. m. **1.** Moisi, moisissure : *L'antique odeur de chanci, de linge humide* (Richepin). || **2.** *Spécialem.* Affection des cultures de champignon de couche provoquée par des moisissures.

chancir [ʃɑ̃sir] v. intr. ou **se chancir** [səʃɑ̃sir] v. pr. (altér., par attraction de *rancir,* de l'anc. franç. *chanir,* blanchir [XIIIe s.], lat. pop. **canire,* lat. class. *canere,* de *canus,* blanc ; 1508, Eloy d'Amerval). *Vx.* Se couvrir de moisissure ou s'altérer sous l'effet de l'humidité.

chancissure [ʃɑ̃sisyr] n. f. (de *chancir ;* 1538, R. Estiene). *Vx.* Moisissure.

chancre [ʃɑ̃kr] n. m. (lat. *cancer,* au sens de « ulcère » ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *cranche,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Nom donné usuellement à plusieurs espèces d'ulcères qui rongent les chairs de proche en proche, et en particulier aux ulcères vénériens : *Devant la porte, un enfant immobile, appuyé contre le mur : son visage est rongé d'un chancre* (Gide). || Fig. et pop. *Manger comme un chancre,* manger excessivement. || **2.** Lésion qui atteint les rameaux et le tronc des arbres et les dépouille de leur écorce. || **3.** *Fig.* État de choses défectueux ; fléau, vice qui épuise, corrompt ou déshonore un homme ou une société : *Des visages rongés par les chancres du cœur* (Baudelaire). *Le chancre de la guerre civile.*
• SYN. : **3** *lèpre.*

chancrelleux, euse [ʃɑ̃krɛlø, -øz] adj. (de *chancre ;* XXe s.). Qui tient de la nature du chancre ou du cancer : *Il constate des tubercules chancrelleux* (Huysmans).

chancreux, euse [ʃɑ̃krø, -øz] adj. (de *chancre ;* XIVe s., Godefroy). **1.** Syn. de CHANCRELLEUX : *Tumeur chancreuse.* || **2.** Qui est atteint d'un chancre : *Arbre chancreux.*

chand, e [ʃɑ̃, -ɑ̃d] n. (aphérèse de *marchand ;* 1880, G. Esnault). *Vx.* Abré. pop. de MARCHAND, E (dans quelques expressions où ce mot est suivi d'un complément) : *« Est-ce qu'on est en révolution, Papa ? » demandent les enfants du chand de vin* (Vallès). *Voici le dernier cri des chandes de cerneaux* (Richepin). *Il a tout l'air d'un chand d'habit* (Maupassant).

chandail [ʃɑ̃daj] n. m. (abrév. pop. de *marchand d'ail,* n. donné au tricot porté par les vendeurs de légumes aux Halles de Paris ; fin du XIXe s.). Vêtement de dessus en tricot de laine, s'arrêtant à la taille ou aux hanches, avec ou sans manches : *Et, peu à peu, les fous sportifs, en chandail, courant, s'arrêtant, faisant des mouvements rythmiques* (Montherlant). *Il rentra, s'habilla en un instant : pantalon, chandail* (Malraux).
• SYN. : *pull-over, tricot.*

chandeleur [ʃɑ̃dlœr] n. f. (lat. pop. **candelorum,* altér. et ellipse de *festa candelarum,* fête des chandelles ; 1119, Ph. de Thaon, écrit *chandelur*). Dans la religion catholique, fête de la présentation de Jésus-Christ au Temple et de la purification de la Vierge, au cours de laquelle les fidèles font bénir les cierges qu'ils apportent en offrande (s'écrit avec une majuscule) : *La Chandeleur se fête le 2 février.*

1. chandelier [ʃɑ̃dəlje] n. m. (lat. pop. **candelarium,* issu, par substitution de suff., de *candelabrum,* chandelier ; 1138, *Vie de saint Gilles,* au sens 1 ; sens 2, 1850, Musset ; sens 3 et 5, 1694, Th. Corneille ; sens 4, 1866, Larousse). **1.** Support, de taille et de forme variées, pour bougies, cierges ou chandelles : *Cette chapelle, il y a quatre cents ans, était remplie* [...] *de chandeliers, de calices* (Flaubert). || *Chandelier à sept branches,* chandelier rituel, dans la religion juive. || *Faire (le) chandelier,* en parlant du lièvre, se dresser sur son arrière-train pour observer et écouter : *Un lièvre en train de faire chandelier dans un sillon* (Goncourt). || Fig. et vx. *Sur le chandelier,* en évidence, dans une position éminente (expression de la langue biblique, employée dans le style de l'éloquence sacrée) : *Plus il allait être élevé sur le chandelier, plus ...* (Bossuet). || Fam. *Tenir le chandelier,* servir de paravent complaisant à une liaison amoureuse clandestine : *Est-ce que vous vous imaginez que je vous aiderai à sauver les apparences* [...], *que je continuerai à fréquenter votre mari, que je tiendrai le chandelier ?* (France). || **2.** *Vx* et *fam.* Personne qui attire, volontairement ou non, la jalousie du mari et favorise ainsi les entreprises de l'amant : *À quoi bon un tiers incommode, si les soupçons ne reviennent plus ? Du moment qu'on se fie à vous, il faut souffler sur le chandelier* (Musset). *Nous sommes vraiment bonnes filles de jouer, pour vous aider dans cette chasse amoureuse, ce rôle d'appeleuse et de chandelier* (Lecomte). || **3.** En termes de fortification ou de marine, nom donné à des supports de formes variables et d'usages divers. || **4.** Partie d'un arbre restée debout après une tempête. || **5.** Genre de fontaine jaillissante à deux étages.
• SYN. : **1** *bougeoir, candélabre, flambeau.*

2. chandelier, ère [ʃɑ̃dəlje, -ɛr] n. (de *chandelle ;* 1268, É. Boileau). Personne qui fabrique ou vend des chandelles.

chandelle [ʃɑ̃dɛl] n. f. (de l'anc. franç. *chandeile, chandoile* [XIIe-XIIIe s.], lat. *candela,* par substitution de suff. ; XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, 1636, Monet ; sens 4, 1922, Larousse). **1.** Petit cylindre de suif ou d'une autre matière inflammable, garni en son axe d'une mèche, et qui servait autrefois à l'éclairage : *Pierre partageait son maigre repas entre Miraut et Béelzébuth, à la lueur fumeuse d'une chandelle de résine* (Gautier). || *Repas, dîner aux chandelles,* à la lumière des chandelles et, *par extens.,* des bougies. || Vx. *Adjuger à chandelle éteinte,* faire durer les enchères jusqu'à ce qu'une chandelle soit consumée. || *Économies de bouts de chandelles,* V. BOUT. || *Brûler la chandelle par les deux bouts,* dépenser inconsidérément sa fortune, gaspiller follement sa santé : *Tous ces grands artistes brûlent la chandelle par les deux bouts : il leur faut une existence dévergondée qui excite un peu l'imagination* (Flaubert). || Fig. et vx. *Venir se brûler à la chandelle,* se laisser prendre au charme d'une personne ou d'une apparence séduisante. || Fam. *Belle chandelle,* récompense : *Le citoyen Poitrine* [...] *promit une belle chandelle au bougre qui ramènerait les jaunets* (France). || Fam. *Devoir une fière chandelle à quelqu'un,* avoir une dette de reconnaissance envers lui : *Je te dois une fière chandelle pour m'avoir obtenu par ton député cette embuscade-là* (Bourget). || Fam. *Tenir la chandelle,* avoir le rôle de tiers complaisant dans une aventure galante. || Fam. *Le jeu n'en vaut pas la chandelle,* se dit de ce qui est trop hasardeux ou d'un profit trop mince pour mériter d'être entrepris. || Fam. *En voir trente-six chandelles,* être abasourdi, avoir un éblouissement à la suite d'un choc violent. || **2.** *Chandelle romaine,* pièce d'artifice qui lance successivement des étoiles de différentes couleurs : *Les soleils succédaient aux chandelles romaines, au milieu des détonations* (Maupassant). || **3.** *Par anal.* Se dit de ce qui coule en colonne, à la manière du suif fondu : morve, glace, etc. : *Ces hideux mioches que des familles égarées affublent de costumes militaires et promènent par les rues, une trompette dans la bouche et une chandelle sous le nez* (Huysmans). *La chandelle de glace sous le robinet* (Chérau). || **4.** Au tennis, au football, etc., action d'envoyer la balle ou le ballon selon une trajectoire proche de la verticale. || Figure d'acrobatie exécutée avec un avion et consistant à s'élever brusquement à la verticale : *Mermoz décolla doucement, fit un long palier près du sol, et, d'un seul coup, monta en chandelle* (Kessel).

1. chanfrein [ʃɑ̃frɛ̃] n. m. (déverbal de *chanfraindre,* tailler en demi-biseau [XIVe s.], de *chant,* côté, et de *fraindre,* biser [lat. *franere*] ; XVe s., La Curne). Surface obtenue en abattant l'arête vive d'une pierre, d'une pièce de bois, de fer, etc.

2. chanfrein [ʃɑ̃frɛ̃] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *chafrener,* dompter, du lat. *caput,* tête, et *frenare,* freiner ; XIIe s., Godefroy, aux sens 1 et 2 ; sens 3, 1678, Guillet). **1.** Pièce d'armure qui recouvrait le devant de la tête d'un cheval de bataille, au Moyen Âge : *L'étalon* [...], | *Libre du lourd chanfrein, broute le gazon frais* (Leconte de Lisle). || **2.** Mors d'un cheval. || **3.** Partie antérieure de la tête du cheval et de certains mammifère, comme le cerf, qui va du front aux naseaux.

chanfreinage [ʃɑ̃frɛnaʒ] n. m. (de *chanfreiner ;* XXe s.). Exécution d'un chanfrein.

chanfreiner [ʃɑ̃frene] v. tr. et intr. (de *chanfrein* 1 ; 1676, Félibien). Tailler en demi-biseau l'angle d'une pièce : *Ces travaux donnaient aux apprentis l'occasion de planer, de chanfreiner* (Hamp).

change [ʃɑ̃ʒ] n. m. (déverbal de *changer* ; XII^e s., *Roncevaux*, au sens 2 ; sens 1, XV^e s., Ch. d'Orléans ; sens 3, fain du XII^e s., *Escoufle* ; sens 4, v. 1160, *Tristan*). **1.** *Class.* Changement ; inconstance : *Le change a des attraits capables de vous plaire* (Th. Corneille). || **2.** *Class.* Action d'échanger une personne ou une chose contre une autre : *Ma perte n'est pour vous qu'un change avantageux* (Corneille). || Class. *Rendre, bailler le change,*riposter, rendre la pareille : *Quand il a de l'esprit, il sait rendre le change* (Corneille). || *Auj.* En ce sens n'est plus usité que dans les expressions *gagner au change* et *perdre au change,* faire un échange avantageux ou désavantageux : *Depuis que sa grand-mère n'était plus là, c'était Cécile qui faisait le grog du docteur, et le brave homme n'avait pas gagné au change* (Daudet). || **3.** Opération qui a pour objet la vente, l'échange ou le transport des valeurs (or, argent, billets, etc), et, *spécialem.*, l'échange de la monnaie d'un pays contre celle d'un autre pays : *Il suivait* [...] *les foires, le tournois* [...] ; *il y faisait le change des monnaies et revenait chaque fois un peu plus riche* (France). || *Agent de change,* V. AGENT || **4.** *Bureau de change,* lieu où l'on peut effectuer des opérations de change. || *Cours des changes,* valeur des monnaies étrangères, cotées en monnaie nationale, sur le marché officiel d'un pays. || *Lettre de change,* V. LETTRE. || *Office des changes,* service officiel chargé du contrôle des opérations de change sur les monnaies étrangères. || **5.** Ruse d'un animal poursuivi qui lance sur les traces d'une autre bête les chiens qui sont à ses trousses. || *Donner le change,* en parlant de la bête poursuivie, réussir à dérouter les chiens. || Fig. *Donner le change à quelqu'un,* l'indurire en erreur en lui faisant prendre une chose pour une autre ; *absol.*, détourner l'attention, les soupçons : *Pour me donner le change, peut-être cherchait-il seulement par sa nouvelle attitude à exprimer la distraction et le détachement* (Proust). *Valoir exactement ce qu'on paraît ; ne pas chercher à paraître plus qu'on ne vaut... On veut donner le change, et l'on s'occupe tant de paraître qu'on finit par ne plus savoir qui l'on est... Excusez-moi de vous parler ainsi* (Gide). || *Prendre le change,* en parlant des chiens, abandonner la piste de la bête poursuivie pour se lancer sur une autre voie. || Class. et fig. *Prendre le change,* se laisser abuser, induire en erreur par un faux-semblant : *Presque insensiblement nous avons pris le change* (Corneille).

changeable [ʃɑ̃ʒabl] adj. (de *changer* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Qui peut être changé (peu usité) : *Or le caractère d'une nation, modifiable très lentement à travers les siècles, toujours très particulier, est moins changeable encore que celui d'un individu, lequel lui-même ne se change guère* (Saint-Beuve).

● SYN. : *alérable, modifiable, transformable.* — CONTR. : *constant, immuable, inaltéable, invariable, stable.*

changeant, e [ʃɑ̃ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *changer* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1 et 3 ; sens 2, fin du XIV^e s., Froissart). **1.** Se dit de ce qui n'a pas de stabilité, de permanence, de ce qui ne persiste pas longtemps dans un état : *Une de ces changeantes histoires qui se content tous les soirs* (Balzac). *Ce cœur humain, contradictoire et changeant, dont il faut dire, comme le poète a dit de la poitine du Centaure, que les deux natures y sont conjointes* (Sainte-Beuve). *On sait quelle fut la destinée changeante de cette idée de constance : on peut dire qu'on n'a fait, depuis Descartes, que changer ce qui ne change pas* (Valéry). || **2.** *Spécialem.* Se dit d'une chose dont l'aspect, la couleur ou la forme varient sous l'effet de causes externes : *Reflets changeants. Ciel changeant. Je promène au hasard mes regards sur la plaine | Dont le tableau changeant se déroule à mes pieds* (Lamartine). || **3.** Se dit d'une personne qui ne se tient pas longtemps à un parti, à une opinion, à une affection, à une manière d'être, etc. : *Elle était fausse, changeante* (Maupassant).

● SYN. : **1** *divers, mobile, mouvant, multiple, ondoyant, varié* ; **2** *chatoyant, miroitant, moiré, variable* ; **3** *capricieux, fantasque, inconstant, instable, léger, versatile, volage.* — CONTR. : **1** *durable, immuable, invariable, permanent, perpétuel* ; **2** *fixe, inaltérable* ; **3** *constant, égal, fidèle, opiniâtre, persévérant, stable.*

changement [ʃɑ̃ʒmɑ̃] n. m. (de *changer* ; v. 1120, *Psautier d'Oxford*, aux sens 2-4 ; sens 1, début du XIII^e s., *Antéchrist* ; sens 5, 1929, Larousse). **1.** Action de remplacer une personne ou une chose par une autre ; résultat de cette action : *Changement de sentinelle, de décor. Tel deuil n'est rien souvent que changement d'habits* (La Fontaine). || *Changement à vue,* au théâtre, changement de décor que l'on opère sans baisser le rideau. || *Changement de pied, de jambe,* mouvement qui consiste, en courant ou en dansant, à sauter légèrement et à faire passer en avant le pied qui se trouvait derrière. || **2.** Action de quitter un lieu pour un autre, de laisser un état concret ou abstrait pour un autre ; résultat de cette action : *Changement d'adresse, de train, d'avis, de situation. On peut dire cependant qu'un changement s'est produit dans l'attitude du public* (Huysmans). || **3.** Action de modifier ou de se modifier ; résultat de cette action : *Changement de forme, de voix, d'écriture. Regarde-moi, trouves-tu, ma chère âme, | En mon visage un si grand changement ?* (La Fontaine). || *Spécialem.* Le fait, pour une personne, de devenir différente, de ne pas rester la même : *Tant qu'il a vécu, il s'est transformé. Car le changement est la condition essentielle de la vie* (France). || **4.** Passage d'une situation à une autre, d'un état à un autre : *Changement de saison, de propriétaire. Une couronne élective qui, à chaque changement de règne, remettait toutes choses en question* (Bainville). || **5.** *Changement de vitesse,* ensemble mécanique qui, sur un véhicule automobile, permet de transmettre sous des rapports différents la vitesse de l'arbre moteur aux roues tractrices : *Levier de changement de vitesse.*

● SYN. : **1** *échange, mutation, permutation, relève, remplacement, substitution, troc* ; **2** *fluctuation, revirement, volte-face* ; **3** *altération, métamorphose, modification, mue, transformation* ; **4** *renversement, variation.* — CONTR. : **2** *fixité, permanence* ; **3** *constance, égalité, persévérance, persistance* ; **4** *immutabilité, invariabilité, stabilité.*

changer [ʃɑ̃ʒe] v. tr. (bas lat. *cambiare*, d'origine gauloise ; XII^e s., écrit *changier*, aux sens 1, 5 et 6 ; sens 2-3, XIII^e s. ; sens 4, 1798, Acad. ; sens 7, 1866, Larousse). [Conj. **1 b.**] **1.** Céder une chose en échange d'une autre : *Changer des livres contre des disques.* || Fam. *Changer son cheval borgne pour un aveugle,* faire une mauvaise opération en échangeant une chose défectueuse contre une autre plus défectueuse encore. || **2.** *Spécialem.* Convertir une monnaie en une autre monnaie : *Changer des dollars contre des francs.* || *Fam.* Faire de la monnaie. || Ellipt. *Changer des dollars, des roubles,* etc., les changer contre de la monnaie du pays dans lequel on se trouve. || **3.** Remplacer une personne ou une chose par une autre pouvant remplir la même fonction ou le même office : *Le directeur a été changé. Ces rideaux me déplaisent, je vais les changer. Les pneus de ma voiture sont usés, il faut les changer.* || *Spécialem.* Mettre une personne ou une chose à la place d'une autre par négligence, par malveillance ou par malhonnêteté : *Cette mère prétend que son enfant a été changé au moment de l'accouchement. Ne donnez pas ce bijou à réparer à n'importe qui : on pourrait vous en changer les pierres.* || **4.** *Changer les couches d'un bébé, les vêtements d'un malade,* les remplacer par des couches, des vêtements propres. || Ellipt. *Changer un bébé, un malade,* etc., leur mettre du linge propre : *Les mères* [...] *berçaient dans leurs bras des enfants au maillot, qu'elles changeaient sur les bancs* (Zola). || **5.** Modifier l'aspect physique ou moral de quelqu'un ; rendre une chose différente de ce qu'elle était : *Changer sa coiffure. Changer ses habitudes, son comportement. Cette épreuve l'a beaucoup changé. Un coup de dés funeste* [...]

changea la face du comte : de gaie, elle devint sombre ; de pourpre, elle devint jaune (Balzac). || *Changer quelque chose à,* apporter des modifications à : *Sans qu'en apparence rien fût changé à la prospérité, à l'accord édifiant du ménage* (Daudet). || Fam. *Ça ne change rien à rien,* tout ce qu'on a fait n'a été d'aucune utilité, n'a apporté aucune solution. || Fam. *Changer les idées à quelqu'un,* le distraire de ses soucis, de ses idées noires. || *Se changer les idées,* se distraire. || **6.** *Changer en,* transformer en, convertir une personne, une chose en quelqu'un, quelque chose d'autre : *L'artiste change la pierre en statue vivante et animée* (Balzac). || Class. *Changer à,* échanger contre, abandonner pour : *Peut-être avant la nuit l'heureuse Bérénice | Change son nom de reine au nom d'impératrice* (Racine). || **7.** *Changer quelqu'un* ou *quelque chose de place, de couleur, de forme,* etc., lui donner une autre place, une autre couleur, une autre forme : *Changer un fonctionnaire de poste. Changer les murs de ton. Changer de coupe une robe.* || *Changer sa voiture de place,* la faire stationner ailleurs. || Fig. *Changer son fusil d'épaule,* changer d'opinion, adopter une autre manière de faire plus efficace. || Fam. *Ceci vous change de cela,* ceci est agréable, désagréable, surprenant, ou simplement différent, par rapport à ce que vous avez connu jusqu'ici : *Vous me désiriez un peu pour vous changer de vos gueuses* (Maupassant). || Ellipt. *Cela me change,* cela me sort de mes habitudes.

● SYN. : **1** *échanger, troquer ;* **3** *muter, renouveler ;* **5** *altérer, modifier, réformer, remodeler, rénover, transformer ;* **6** *métamorphoser, muer, transmuer.* — CONTR. : **3** *conserver, garder ;* **5** *maintenir, perpétuer.*

◆ v. tr. ind. [**de**] (XVIe s.). **1.** Laisser, écarter une chose ou une personne pour la remplacer par une autre pouvant remplir le même rôle ou la même fonction : *Changer de voiture. Changer de nationalité. Changer d'assiettes. Changer de secrétaire.* || *Changer de vitesse,* passer la vitesse supérieure ou inférieure sur un véhicule automobile. || *Changer de disque,* remplacer un disque par un autre sur le plateau d'un tourne-disque ; *fig.* et *fam.,* cesser de répéter sans cesse la même chose. || *Spécialem.* (dans un sens passif). Être modifié dans un de ses éléments ; recevoir un caractère nouveau : *Cette classe a changé de professeur. Cette rue a changé de nom.* || **2.** Quitter un lieu pour aller dans un autre : *Changer d'adresse. Changer de place. Changer de wagon.* || *Changer d'air,* aller dans un endroit où l'air est plus pur ou plus conforme aux exigences de l'organisme ; *par extens.* et *fam.,* s'en aller vivre ailleurs. || *Changer de train,* ou, absol., *changer,* quitter un train pour en prendre un autre dans une gare de correspondance. || **3.** Passer d'un état, d'un comportement à un autre : *Changer de situation. Changer d'études. Changer d'idées. Changer d'avis.* || **4.** En parlant de l'apparence ou de la nature des êtres et des choses, passer d'un aspect à un autre : *Changer de forme.* || *Changer de visage,* donner à son visage, consciemment ou non, une autre expression traduisant la pensée, les sentiments : *Nous nous aimions... Seigneur, vous changez de visage* (Racine) ; au *fig.,* perdre contenance. || *Changer de couleur,* rougir ou pâlir sous l'effet d'une vive émotion ; laisser, malgré soi, deviner son trouble. || *Changer de ton,* donner à sa voix une autre expression en parlant : *Monsieur, dit-elle en changeant de ton et prenant sa plus persuasive inflexion de voix* (Balzac). || Fig. *Changer de ton, de note,* adopter une autre attitude envers quelqu'un.

◆ v. intr. (XIIe s.). **1.** (avec un sujet désignant une personne) Faire un échange : *Je ne voudrais pas changer avec lui pour tout l'or du monde.* || **2.** (avec un sujet désignant une personne ou une chose) Être remplacé par une autre personne ou par une autre chose : *À Raguse, le chef de la République change tous les mois* (Montesquieu). || **3.** Devenir différent dans son apparence ou dans sa nature : *Il n'y a que les travaux de la Muse antique qui ne changent point, soutenus qu'ils sont par la noblesse des mœurs, la beauté du langage, et la majesté de ces sentiments départis à l'espèce humaine entière* (Chateaubriand). *Le vieux Paris n'est plus (la forme d'une ville | Change plus vite, hélas ! que le cœur d'un mortel)* [Baudelaire]. *Vous n'avez pas changé, vous êtes toujours charmante* (Flaubert). *Rien n'a changé et pourtant tout existe d'une autre façon* (Sartre). || **4.** *Class.* Ôter ses vêtements pour en mettre d'autres : *Le roi changeait devant le très-peu de gens distingués qu'il plaisait au premier gentilhomme de la Cour de laisser entrer* (Saint-Simon).

● SYN. : **1** *échanger, permuter ;* **3** *évoluer, se modifier, se transformer, varier.* — CONTR. : **2** *demeurer, rester ;* **3** *se maintenir, persister, subsister.*

● REM. *Changer,* v. intr., s'emploie avec *avoir* pour exprimer l'action et avec *être* pour exprimer l'état résultant de l'action : *Le temps a changé depuis hier. Le temps est changé aujourd'hui.*

◆ **se changer** v. pr. (1787, Féraud, au sens 1 ; sens 2, XIIe s.). **1.** *Absol.* Ôter ses vêtements pour en mettre d'autres : *Se changer pour aller en visite. Elle lui commanda de s'aller changer bien vite* (Daudet). || **2.** *Se changer en,* se transformer en ou être transformé en : *Et l'homme impatient se change en bête fauve* (Baudelaire).

changeur, euse [ʃɑ̃ʒœr, -øz] n. (de *changer ;* XIIe s.). **1.** Sous l'Ancien Régime, commerçant qui avait le monopole du commerce des métaux précieux et du change des monnaies. || **2.** Commerçant qui fait le change des monnaies, moyennant une commission.

◆ **changeur** n. m. Mécanisme, dispositif permettant de remplacer une chose ou de changer sa position (des disques sur un électrophone, etc.) : *Jean-Claude regarde les disques placés sur le plateau du changeur* (Bernstein).

chanlatte ou **chanlate** [ʃɑ̃lat] n. f. (de *chant* 2 et de *latte ;* XIIIe s., Rutebeuf). **1.** Planche en biseau, ou latte sur chant, placée à l'extrémité inférieure des chevrons d'un toit et parallèlement à la corniche, destinée à relever le premier rang de tuiles ou d'ardoises. || **2.** Nom de diverses planchettes, rigoles, perches, employées par les brodeuses, les vignerons, les pêcheurs, etc., et servant aux usages les plus variés : *Le vin faisant dans les rigoles de la chanlatte un ruisseau rouge* (Goncourt).

chanoine [ʃanwan] n. m. (lat. ecclés. *canonicus,* gr. ecclés. *kanonikos,* de *kanôn,* règle ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *canunies*). **1.** *Autref.* Ecclésiastique pourvu d'une prébende dans une église cathédrale ou collégiale. || **2.** *Auj.* Dignitaire ecclésiastique qui fait partie du chapitre ou conseil de l'évêque, et qui peut exercer des fonctions religieuses et administratives. || Fam. *Mener une vie de chanoine,* une vie agréable, calme et sans soucis. || Fam. *Avoir une mine de chanoine, être gras comme un chanoine,* avoir une mine florissante. || **3.** *Chanoines réguliers,* chanoines ayant fait certains vœux de religion et vivant en communauté.

chanoinesse [ʃanwanɛs] n. f. (de *chanoine ;* 1264, *Charte wallonne,* écrit *channonesse* [*chanoinesse,* début du XIVe s.], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1636, Monet). **1.** *Autref.* Religieuse qui possédait une prébende dans un chapitre de filles. || **2.** Fille noble qui, sans prononcer de vœux, vivait avec d'autres religieuses, en communauté, sous une règle. || **3.** Religieuse de certaines communautés : *Chanoinesses de Saint-Augustin.*

chanoinie [ʃanwani] n. f. (de *chanoine ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). *Vx.* Dignité, bénéfice de chanoine : *La chanoinie que j'ai obtenue de Sa Majesté pour mon frère* (Boileau). [On dit auj. CANONICAT.]

chanson [ʃɑ̃sɔ̃] n. f. (lat. *cantio,* accus. *cantionem,* de *cantus,* chant ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *chançun* [*chanson,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2 et 4, XIIe s. ; sens 3, 1865, V. Hugo ; sens 5-6, 1845, Bescherelle ; sens 7, 1606, M. Régnier). **1.** Pièce de vers d'un ton familier, divisée en strophes appelées « couplets » et se terminant en général par un refrain, qui est destinée à être chantée : *Chanson de marche. Chanson d'amour.* || *Chanson à boire, chanson bachique,* chanson qui célèbre le vin et l'ivresse. || *Mettre quelqu'un* ou *quelque chose en chansons,* le tourner en ridicule. || *Tout finit par des chansons,* vers du couplet de Brid'Oison, dans *le Mariage de Figaro,* que

l'on cite quand on veut faire allusion à la frivolité proverbiale du caractère français. || Fig. *L'air ne fait pas la chanson,* l'apparence ne peut en rien faire préjuger de la réalité. || **2.** Au Moyen Âge, poésie épique ou lyrique, d'un style élevé, que chantaient les troubadours et les trouvères : *Chansons de croisade. Les chansons de Jaufré Rudel.* || *Chanson de geste,* v. GESTE. || *Chansons de toile,* celles que les femmes chantaient en travaillant au métier à tisser. || **3.** Nom donné parfois par les poètes à de courtes compositions de caractère familier, divisées en strophes très rythmées, aux vers courts, avec des répétitions et des reprises comme dans les chansons : *Les « Chansons des rues et des bois » de Victor Hugo.* || **4.** *Class.* Chant, composition poétique d'un genre élevé : *Dans ses chansons immortelles, Pindare étendant ses ailes...* (Boileau). || **5.** Musique, air sur lequel on chante une chanson : *Compositeur qui n'a fait que des chansons.* || **6.** Bruit, son ou ensemble de bruits, de sons mélodieux : *La chanson du rossignol. Les sources m'ont chanté leur divine chanson* (Heredia). *On entendait s'élever la merveilleuse chanson des forêts murmurantes* (Rolland). || **7.** *Fig.* et *fam.* Propos, remarque, reproche qu'on répète sans cesse, comme un refrain : *Avec lui c'est toujours la même chanson !* || *Mais voilà, c'est une autre chanson,* se dit quand il se présente une affaire inattendue, une difficulté nouvelle, un changement brusque d'attitude.

• SYN. : **1** *chant, couplets ;* **6** *chant, mélodie, murmure, ramage ;* **7** *antienne, radotage, refrain* (fam.), *rengaine* (fam.), *ritournelle, scie* (fam.).

◆ **chansons** n. f. pl. (XVIe s., Du Vair). *Fig.* et *fam.* Propos, actes, événements sans importance, ou que l'on juge tels, et dont on ne tient ou ne devrait tenir aucun compte : *Les maux les plus cruels ne sont que des chansons | Près de ceux qu'aux maris cause la jalousie* (La Fontaine). *Chansons que tout cela* (Molière). || Interjectiv. et Vx. *Chansons !* ou *Chanson !*, ce sont choses, projets, paroles en l'air ou inventés : *Je veux tout manger pendant que j'y suis ; car pour ce qui est de revenir ici, chansons !* (Fénelon).

• SYN. : *bagatelles, balivernes, contes, fariboles* (fam.), *sornettes.*

chansonner [ʃɑ̃sɔne] v. tr. (de *chanson ;* 1584, L. de La Porte, au sens de « jouer d'un instrument de musique » ; sens actuel, 1734, Brunot). Railler, brocarder quelqu'un par des chansons satiriques : *Je réclame contre une injustice, je n'ai jamais chansonné personne* (Musset).

chansonnette [ʃɑ̃sɔnɛt] n. f. (de *chanson ;* v. 1175, Chr. de Troyes). Petite chanson sans prétention, généralement d'inspiration tendre, bucolique ou burlesque : *Souvent l'auteur altier de quelque chansonnette | Prend droit au même instant de se croire poète* (Boileau).

chansonneur, euse [ʃɑ̃sɔnœr, -øz] n. (de *chansonner ;* début du XVIIe s., François de Sales, au sens de « celui qui fait des chansons historiques »). *Vx.* Celui, celle qui chansonne : *Tous l'un l'autre ennemis obstinés, | Mordus, mordants, chansonneurs, chansonnés* (Voltaire).

1. chansonnier [ʃɑ̃sɔnje] n. m. (de *chanson ;* XIVe s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIIIe s.). **1.** Recueil de chansons profanes du Moyen Âge, contenant les œuvres de divers auteurs, trouvères et troubadours. || **2.** Tout recueil de chansons, manuscrit ou imprimé : *Chansonnier scout.*

2. chansonnier, ère [ʃɑ̃sɔnje, -ɛr] n. (de *chanson ;* 1571, M. de La Porte, au sens de « chanteur » ; XVIIe s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** *Vx.* Personne qui faisait des chansons, paroles et musique, spécialement des chansons satiriques : *Ce n'est point aux chansonniers que la gloire en impose* (Béranger). || **2.** Artiste qui chante ou dit, dans les cabarets artistiques, des couplets satiriques ou humoristiques de sa composition, des monologues, etc. : *Les chansonniers montmartrois.*

◆ adj. (milieu du XVIIIe s., Voltaire). Qui a trait à la composition des chansons : *Muse, veine, inspiration chansonnière.*

1. chant [ʃɑ̃] n. m. (lat. *cantus ;* XIIe s., aux sens 1, 3 et 7 ; sens 2, fin du XIXe s. ; sens 4, 1549, R. Estienne ; sens 5, 1541, Calvin ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 8, 1538, R. Estienne ; sens 9, 1680, Riche-let ; sens 10, 1835, Acad.). **1.** Suite de sons modulés émis par la voix humaine, accompagnant généralement des paroles et exprimant par la mélodie même divers sentiments : *Un chant joyeux. Un chant d'espérance. Le chant naturel de l'homme est triste* (Chateaubriand). *Un chant aérien descendit du dôme, de la galerie supérieure où se trouvaient cachés cent vingt choristes, et ce fut un émerveillement, une extase* (Zola). || **2.** Son mélodieux d'un instrument de musique : *Seul le chant léger du violon de Saint-Landri [...] passait et pleurait par moments dans le silence profond du vallon* (Maupassant). || **3.** Action, art de chanter ; technique de la voix : *À Naples, j'ai pris des leçons de chant* (Mérimée). || **4.** Composition musicale sans forme déterminée, soit vocale, soit instrumentale : *« Le Chant du départ », de Méhul. Chants populaires.* || **5.** Genre particulier de la musique vocale ; manière de l'interpréter : *Chant choral. Chant grégorien.* || **6.** *Spécialem.* Partie d'une composition à laquelle est confiée la mélodie principale. || **7.** *Par anal.* Ramage, cri de certains oiseaux, ou stridulation de certains insectes : *Le chant de l'alouette. Le chant du coq. Le chant des cigales, des grillons.* || *Le chant du cygne,* chant particulièrement mélodieux que, selon la légende, le cygne ferait entendre au moment de mourir ; au *fig.,* dernière manifestation, et la plus remarquable, du génie d'un écrivain, d'un artiste, d'un compositeur, ou d'une forme de civilisation : *C'est là que, chaque soir, jusqu'à ce qu'il se taise tout à fait, il* [l'esprit français] *chante divinement son chant du cygne* (Barbey d'Aurevilly). || **8.** *Littér.* Poème lyrique ou épique (genre de poésie qui, à l'origine, était chanté) : *Les chants d'Homère, de Tyrtée, de Pindare.* || **9.** Chacune des divisions de certains longs poèmes épiques ou didactiques : *Les vingt-quatre chants de « l'Iliade ». Je lisais, à mon habitude, quelque chant du poète que j'aime entre tous, Virgile* (France). *Un chant du « Lutrin », de l' « Art poétique » de Boileau.* || **10.** La poésie de style élevé : *Ses chants* [ceux du poète] *célébreront sans cesse les gloires et les infortunes de son pays* (Hugo).

2. chant [ʃɑ̃] n. m. (lat. *canthus,* bande de fer bordant une roue, d'origine obscure ; XIIe s., *Naissance du chevalier au cygne,* écrit *cant,* au sens de « quartier d'un bouclier » ; sens actuel [*chant*], 1832, Raymond). Face la plus étroite, et dans le sens de la longueur, d'une pièce équarrie : *Le chant d'une solive. Le chant d'une meule.*

◆ **De chant, sur chant** loc. adv. (1690, Furetière). Dans le sens de la longueur et sur la face la plus étroite ; dans un plan vertical : *Poser des briques de chant.*

• REM. On a écrit autrefois CHAMP (altération due à une confusion avec *champ,* du lat. *campus*) : *Un débris de miroir gisait là, qui lui servait naguère à provoquer des tropismes ; il le posa de champ contre une cage et se pencha vers son propre reflet* (Gide). Cette orthographe est rejetée par l'Académie.

chantable [ʃɑ̃tabl] adj. (de *chanter ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *cantable*). Qui peut être chanté : *J'avais* [...] *bonne mémoire pour retenir toutes les choses chantables* (Sand).

chantage [ʃɑ̃taʒ] n. m. (issu de l'expression *faire chanter quelqu'un* [1808, d'Hautel] ; 1837, Vidocq). **1.** Pression exercée sur quelqu'un que l'on menace d'une accusation ou de révélations scandaleuses, afin, généralement, d'en obtenir de l'argent : *Les journaux de parti vont s'emparer de l'affaire, et vous ouvrez la porte à tous les chantages, à toutes les diffamations* (Gide). *Dès qu'on essaie un chantage sur moi, je vois rouge. Aucun maître chanteur ne peut se vanter de m'avoir jamais extrait un centime* (Romains). || **2.** *Par extens.* Le fait d'user de moyens indélicats contre quelqu'un, afin d'exercer une pression sur lui et de l'amener à faire ce qu'on désire : *Quel chantage que cette absence et ce silence* (Giraudoux).

chantant, e [ʃɑ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *chanter ;* fin du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1732, Trévoux ; sens 3, 1798, Acad. ; sens 4-5, 1866, Larousse). **1.** Qui chante ; qui aime à chanter : *Adieu adieu chantante ronde | Ô mes années ô jeunes filles* (Apollinaire). || **2.** Qui se chante et se retient facilement ; mélodieux : *Un air chantant.* || **3.** Qui parle avec des intonations rappelant le chant : *Elle avait cette diction chantante et martelée [...] Qui, depuis la Champmeslé et l'Hôtel de Bourgogne, semble toujours avoir été chère au peuple le moins poétique du monde* (Rolland). || **4.** Où l'on chante : *Les tables des cafés chantants* (Gautier). || **5.** *Fig.* Agréable au cœur, gai : *Une immense et chantante joie n'a pas cessé de m'habiter* (Gide). *Il en résultait pour le relieur un état de sentiments plus intense et plus chantant que le bien-être* (Romains).

chanteau [ʃɑ̃to] n. m. (de *chant* 2 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « quartier d'un bouclier » ; sens 1, milieu du XVe s. ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, XXe s.). **1.** Morceau coupé à un grand pain : *Elle serrait sous son bras le pain du déjeuner et, cependant, dévorait à belles dents le chanteau que le boulanger avait donné pour parfaire le poids* (Genevoix). || **2.** Morceau coupé à une pièce d'étoffe. || **3.** Pièce de bois ajoutée sur le côté d'une table ou d'un fond de violon ou de violoncelle pour en augmenter la largeur.

chantefable [ʃɑ̃tfabl] n. f. (de *chante,* forme du v. *chanter,* et de *fable ;* début du XIIIe s., *Aucassin et Nicolette,* écrit *cantefable*). Genre littéraire du Moyen Âge, qui faisait alterner des parties récitées, en prose, et des parties chantées, en vers : *La chantefable d'« Aucassin et Nicolette ».*

chantepleure [ʃɑ̃tplœr] n. f. (comp. des impér. de *chanter* et de *pleurer,* d'après le bruit du liquide qui coule ; XIIe s., *Dict. général,* au sens de « lamentation » ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1256, Ald. de Sienne ; sens 3, 1694, Ménage ; sens 4, 1863, Littré ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1866, Larousse). **1.** Entonnoir à long tuyau percé de trous, qui sert à transvaser des boissons. || **2.** *Vx.* Arrosoir à queue longue et étroite. || **3.** Cuvier à fouler le raisin, muni d'un robinet. || **4.** Robinet qu'on adapte à un tonneau mis en perce. || **5.** Fente verticale pratiquée dans un mur de terrasse pour l'écoulement des eaux. || **6.** Rigole dans la berge d'un cours d'eau.

chanter [ʃɑ̃te] v. intr. (lat. *cantare,* chanter ; Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens 1 ; sens 2, 5 et 7, 1866, Larousse ; sens 3, XIIe s. ; sens 4, 1836, Lamartine ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 8, 1808, d'Hautel). **1.** En parlant de l'être humain, moduler avec la voix une suite de sons musicaux, auxquels s'adaptent généralement des paroles : *C'est toujours un plaisir [...] que de se promener [...] chantant, sifflant, causant, rêvant* (Flaubert). *Chanter faux, juste.* || *C'est comme si je chantais !,* mes paroles ou mes efforts n'obtiennent aucun résultat. || **2.** En parlant d'instruments de musique, produire des sons tenus, liés, expressifs : *Le piano ne chante pas comme le violon.* || **3.** En parlant d'oiseaux ou de certains insectes, émettre une suite de sons modulés ou de cris : *Cela m'est venu de nuit, en écoutant chanter le rossignol* (Daudet). *Les grillons chantent dans les blés.* || **4.** Produire un bruit, une suite de bruits qui présentent quelque ressemblance avec un chant : *La rivière parle, chante, gazouille et gronde* (Sand). *Un joli bouquet de hêtres qui chantent au moindre vent* (France). || **5.** En parlant d'une langue, avoir des intonations musicales, accentuées : *Une langue qui chante comme celle des Italiens.* || **6.** *Péjor.* Parler, lire, réciter avec des inflexions de voix qui rappellent le chant : *Cet élève chante en récitant.* || **7.** *Fig.* Apporter une note de gaieté ; produire une certaine harmonie : *Les miroirs, les acajous, les menues appliques de bronze chantaient comme dans un boudoir* (Romains). || **8.** *Fam.* Céder au chantage : *Je n'ai pas du tout l'intention de chanter.* || *Faire chanter quelqu'un,* obtenir de lui de l'argent ou le contraindre à faire ce qu'on veut, par la menace de révélations : *Il [...] flairait chez son complice l'intention de le faire chanter à l'aide de cet inventaire faux que celui-ci gardait précieusement* (Zola). *Parbleu, nous n'avons pas l'intention de les faire chanter ; on est des honnêtes gens* (Gide).

● SYN. : **1** *vocaliser ;* **3** *gazouiller, pépier, roucouler, siffler, striduler ;* **4** *murmurer ;* **6** *psalmodier.*

◆ v. tr. (sens 1, v. 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, v. 1530, Marot ; sens 3, milieu du XIIIe s., Rutebeuf). **1.** Exécuter en chantant : *Au théâtre, ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante* (Beaumarchais) ; et par extens. : *J'entendais [...] la modulation d'un oiseau inconnu qui, sur le mode lydien, chantait déjà matines* (Proust). || *Chanter toujours la même chanson* ou *le même refrain,* répéter toujours la même chose. || *Chanter pouilles à quelqu'un,* lui adresser des reproches injurieux. || *Pain à chanter,* feuille de pain azyme dont on fait les hosties et les cachets pharmaceutiques (ellipse pour *pain à chanter la messe*). || **2.** *Littér.* Célébrer en vers et avec lyrisme : *Toutes ces aventures chantées par nos poètes* (Chateaubriand). *Chateaubriand a chanté la gloire douloureuse de la mélancolie et de l'ennui* (Baudelaire). || *Par extens.* Célébrer, dire avec enthousiasme : *Chanter la gloire, les mérites de quelqu'un. M. Capitaine [...] félicita, congratula, exalta, chanta les louanges de tous* (Maupassant). || Fam. *Chanter victoire,* proclamer partout son succès. || **3.** *Fam.* et *péjor.* Conter, dire de façon peu sérieuse (le plus souvent employé dans des phrases interrogatives) : *À la fin, c'est assommant ! cria Berthe. Qu'as-tu ? Que me chantes-tu là ?* (Zola).

● SYN. : **3** *débiter, raconter.*

◆ v. tr. ind. (1866, Larousse). *Fig.* et *fam.* Paraître agréable, plaire à : *Je ne méprise pas les rêveurs, et moi aussi je rêve, à ma façon, quand cela me chante* (Duhamel). *Si le titre n'est pas beau, s'il ne vous chante pas, c'est que l'aventure n'est pas digne de vous* (Romains).

● SYN. : *agréer, convenir, sourire.*

1. chanterelle [ʃɑ̃trɛl] n. f. (de *chanter ;* 1540, Yver). **1.** Corde qui donne le son le plus aigu, dans un instrument à cordes et à manche : *Cette note de chanterelle, | Vibrant comme l'harmonica* (Gautier). || Fig. *Appuyer sur la chanterelle,* insister sur un point que l'on estime essentiel. || **2.** Oiseau femelle, surtout caille ou perdrix, que l'on met en cage pour qu'il attire par son chant d'autres oiseaux de même espèce (pratique interdite par la loi) : *On se sert de la femelle de la perdrix pour prendre le mâle. Cela s'appelle chasser à la chanterelle* (France).

● SYN. : **2** *appeau.*

2. chanterelle [ʃɑ̃trɛl] n. f. (lat. des botanistes *cantharella,* de *cantharus,* sorte de coupe, du gr. *kantharos,* même sens ; 1752, Trévoux). Champignon comestible de la classe des basidiomycètes, à chapeau jaune d'or en forme d'entonnoir, commun dans les bois. (Autre nom : GIROLLE.) || *Fausse chanterelle,* champignon comestible du genre clitocybe.

3. chanterelle [ʃɑ̃trɛl] n. f. (de *chant* 2 ; 1845, Bescherelle). *Vx.* Fausse équerre des menuisiers et charpentiers.

chanterie n. f. V. CHANTRERIE.

chanteur, euse [ʃɑ̃tœr, -øz] n. (lat. *cantorem,* accus. de *cantor ;* fin du XIIe s., *Livre des Rois,* écrit *chantur ; chanteuse* a remplacé *chanteresse,* encore employé au XVIe s.). **1.** Personne qui chante occasionnellement, ou qui fait métier de chanter : *Elle ouvrit la porte et interrompit le chanteur* (Mérimée). *Un chanteur des rues. Une chanteuse d'opéra, de cabaret.* || *Chanteuse légère,* cantatrice spécialisée dans l'opérette. || *Forte chanteuse,* cantatrice qui chante les grands airs d'opéra. || *Chanteur de charme,* chanteur spécialisé dans les chansons tendres et sentimentales. || *Maître chanteur,* celui qui enseignait jadis, dans certaines villes d'Allemagne, les règles de la poésie et du chant : *« Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg », opéra de Wagner ;* auj., celui qui pratique le chantage : *La police vient d'arrêter un maître chanteur.* || **2.** *Littér.* Poète : *Le chanteur de Mantoue* [Virgile] (Heredia). *Homère, le maître de tous les chanteurs* (France).

◆ adj. *Oiseaux chanteurs,* ceux dont le chant est agréable.

chantier [ʃɑ̃tje] n. m. (lat. *cantherius,* mauvais cheval, d'où « support », « chevron », du gr. *kanthêlios,* âne bâté ; fin

du XIIe s., J. Bodel, écrit *gantier* [*chantier,* XIIIe s., Rutebeuf], au sens I, 1 ; sens I, 2, et II, 4, 1611, Cotgrave ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1753, *Encyclopédie ;* sens II, 1, 1606, Nicot ; sens II, 2, 1680, Richelet ; sens II, 3, 1929, Larousse).

I. 1. Ensemble de pièces de bois servant de support, et en particulier madriers sur lesquels on cale les tonneaux dans les caves ou sur les navires : *Des tonneaux solidement amarrés sur leurs chantiers* (Vercel). || **2.** Cale, pierre ou morceau de bois, placés sous un objet que l'on façonne. || *Spécialem.* Table de pierre sur laquelle on pose le marbre pour le travailler. || **3.** Charpente sur laquelle repose la quille d'un navire en construction ou en réparation. || **4.** Fig. *Mettre un ouvrage en chantier,* en commencer l'exécution. || *Avoir un ouvrage sur le chantier,* être en train d'y travailler.

II. 1. Emplacement sur lequel un marchand de bois ou de charbon entrepose sa marchandise. || **2.** Atelier à l'air libre, clôturé ou non, où sont entassés et travaillés des matériaux de construction : *Le chantier d'un tailleur de pierres.* || **3.** Dans l'exploitation minière, tout lieu de travail qui se déplace au fur et à mesure de l'avancement des travaux. || **4.** Terrain sur lequel on procède à des travaux de réparation ou de construction : *Chantier des ponts et chaussées. Chantier d'un immeuble en cours de réfection ou d'édification.* || Spécialem. *Chantier naval,* lieu de construction pour les navires. || **5.** *Fam.* Lieu en désordre : *Il faut que tu ranges ta chambre. Quel chantier !*

chantignole ou **chantignolle** [ʃɑ̃tiɲɔl] n. f. (de *chant* 2 ; 1676, Félibien). **1.** Console de bois qui soutient les pannes de la charpente d'un toit. || **2.** Brique qui a moitié moins d'épaisseur que la brique commune, destinée en particulier à la construction des cheminées.

• REM. On dit aussi ÉCHANTIGNOLLE (1754, *Encyclopédie*).

chantonnement [ʃɑ̃tɔnmɑ̃] n. m. (de *chantonner ;* 1854, Goncourt). Action de chantonner : *Ces chantonnements des faux amateurs de musique qui éprouvent le besoin de fredonner un air qu'ils aiment* (Proust).

chantonner [ʃɑ̃tɔne] v. intr. (de *chanter ;* 1538, R. Estienne). **1.** Chanter à mi-voix et sans suite : *Je chantonnai en marquant la mesure d'un mouvement de ma main* (France). *Elle était gaie, heureuse, jeune, et chantonnait en travaillant* (Martin du Gard). *Elle avait longtemps chantonné pour endormir le petit garçon* (Duhamel). || **2.** Faire entendre une suite de sons plus ou moins modulés : *Déjà le gaz commençait de chantonner dans la tulipe de verre trouble* (Duhamel).

◆ v. tr. Fredonner une chanson : *Chantonner un refrain en vogue. En s'en allant là-bas le paysan chantonne | Une chanson d'amour et d'infidélité* (Apollinaire).

chantoung [ʃɑ̃tuŋ] n. m. (du n. d'une province de la Chine ; début du XXe s.). Étoffe de soie sauvage d'origine chinoise : *Une robe de chantoung.*

chantournement [ʃɑ̃turnəmɑ̃] n. m. (de *chantourner,* 1611, Cotgrave, au sens de « mouvement sinueux » ; sens actuels, 1803, Boiste). **1.** Action de chantourner. || **2.** Profil, contour d'une pièce chantournée.

chantourner [ʃɑ̃turne] v. tr. (de *chant* 2 et de *tourner ;* 1611, Cotgrave, comme v. intr., au sens de « sinuer comme un ruisseau » ; comme v. tr., au sens actuel, 1694, Th. Corneille). Découper une pièce de bois ou de métal suivant un profil donné.

chantre [ʃɑ̃tr] n. m. (lat. *cantor,* chanteur ; milieu du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1487, Garbin ; sens 3, 1671, La Fontaine). **1.** Celui qui chante, par état, au lutrin, au cours des offices religieux : *Il avait les cheveux coupés droit sur le front, comme un chantre de village* (Flaubert). || Fam. *Ronfler comme un chantre,* ronfler très fort. || **2.** *Class.* Chanteur : *Du plus habile chantre un bouc était le prix* (Boileau). || **3.** *Class.* et *littér.* Celui qui célèbre, généralement en vers, des héros ou de grands événements : *Il était naturel que le chantre d'Achille reposât sous la protection de Thétis* (Chateaubriand). *Sans parler des chantres sacrés, toujours inspirés par des malheurs passés ou futurs* (Hugo).

◆ n. f. (fin du XVIe s.). Dignitaire de certains couvents de femmes chargée de la direction du chant.

chantrerie [ʃɑ̃trəri] ou **chanterie** [ʃɑ̃tri] n. f. (de *chantre ;* 1384, Varin, au sens de « dignité de chantre » [*chantrerie*] ; sens 1, 1669, Widerhold [*chantrerie*] ; sens 2, début du XVe s., Ch. d'Orléans [*chanterie ; chantrerie,* 1611, Cotgrave]). **1.** École de chant d'église, maîtrise. || **2.** Chapelle dont le revenu servait à l'entretien d'un prêtre chargé de chanter chaque jour une messe pour le repos de l'âme des fondateurs.

chanvre [ʃɑ̃vr] n. m. (lat. *ca[n]nabis,* du gr. *kannabis,* issu d'une langue non indo-européenne ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *chanve ; chanvre,* 1268, É. Boileau ; le genre masc., attesté dès le XIIIe s., ne l'emporte qu'au XVIIe s.). **1.** Plante cultivée pour sa tige, qui fournit une excellente fibre textile, et pour ses graines, ou chènevis, dont on fait de l'huile. || *Chanvre indien,* variété de chanvre dont on retire le hachisch : *Le hachisch ou chanvre indien, « Cannabis Indica », est une plante de la famille des urticées, en tout semblable, sauf qu'elle n'atteint pas la même hauteur, au chanvre de nos climats* (Baudelaire). || **2.** Filasse retirée du chanvre : *Dans mon allée habite un cordier patriarche, | Vieux qui fait bruyamment tourner sa roue, et marche | À reculons, son chanvre autour des reins tordu* (Hugo). *Du fil, de la toile, une corde de chanvre.* || *Chanvre de Manille,* matière textile fournie par l'abaca. || Fig. et fam. *La cravate de chanvre,* le nœud coulant qui étrangle les pendus.

• REM. *Chanvre* a été souvent féminin jusqu'au XVIIe s. : *La chanvre étant tout à fait crue* (La Fontaine).

chanvrier, ère [ʃɑ̃vrije, -ɛr] n. (de *chanvre ;* 1680, Richelet). **1.** Personne qui cultive le chanvre. || **2.** Ouvrier, ouvrière qui travaille le chanvre.

◆ adj. (1866, Larousse). Qui a rapport au chanvre : *L'industrie chanvrière.*

chaos [kao] n. m. (lat. *chaos,* du gr. *khaos ;* 1377, Christine de Pisan, au sens 1 ; sens 2-4, fin du XVIe s.). **1.** Confusion générale des éléments de la matière qui, suivant certaines théogonies, aurait précédé l'organisation du monde : *Elles disaient comment du noir chaos barbare put naître l'harmonie éternelle* (Banville). || **2.** Tout ce qui, dans la nature ou dans les constructions faites de la main de l'homme, présente un aspect de confusion, de désordre : *Voici un chaos de masures et de murs démantelés, tout l'arrachement d'une ville déserte* (Hugo). *Un surprenant chaos de rochers énormes, écroulés, renversés, entassés les uns sur les autres* (Maupassant). || Confusion produite par un déchaînement de violence des éléments ou des hommes : *Le chaos d'une tempête, d'une bataille. Du milieu de ce vaste chaos s'élève un mugissement confus, formé par le fracas des vents, le gémissement des arbres, le hurlement des bêtes féroces, le bourdonnement de l'incendie, et la chute répétée du tonnerre qui siffle en s'éteignant dans les eaux* (Chateaubriand). *Noir chaos de coursiers, d'hommes, d'armes heurtées* (Hugo). || **3.** *Fig.* Tout ce qui, dans le domaine de l'esprit, paraît inorganisé ou donne l'impression de la confusion : *Voltaire, chaos d'idées claires* (Faguet). *Descartes a pu considérer l'ensemble des doctrines et des thèmes de la philosophie antique et scolastique et le chaos de leurs contradictions, auxquelles il semblait que l'on fût devenu insensible* (Valéry). || **4.** Désordre social, politique ; anarchie : *C'est un pays où règne le chaos.*

• SYN. : **2** *pêle-mêle, tohu-bohu* (fam.), *tumulte ;* **3** *désordre, enchevêtrement ;* **4** *perturbation.* — CONTR. : **2** *arrangement, ordonnance ;* **3** *clarté, équilibre, harmonie ;* **4** *ordre, organisation.*

chaotique [kaɔtik] adj. (de *chaos ;* 1845, Bescherelle). Qui présente l'aspect, le caractère du chaos (au pr. et au fig.) : *En ce musée chaotique, les objets se confondaient sous la même poussière* (France). *Et même, il reproduit si exactement cet état chaotique,*

cet état de confusion, d'incohérence si remarquable, qu'il suffirait d'observer nos programmes et nos objectifs d'études pour reconstituer l'état mental de notre époque (Valéry). *Elle se tut [...], perdue dans le souvenir de son chaotique passé* (Morand).

• SYN. : *bouleversé, confus, décousu, désordonné, incohérent.* — CONTR. : *clair, équilibré, harmonieux, ordonné.*

chaouch [ʃauʃ] n. m. (turc *tchaouch,* sergent ; 1574, Choisnin). Huissier, appariteur, serviteur, en Afrique du Nord et dans le Moyen-Orient : *Vers trois heures du matin, mon chaouch m'éveille en sursaut* (Daudet). *Il parut quand même, me salua, comme il fait toujours, avec bonne grâce, et héla les chaouchs pour faire porter mon bagage à l'intérieur de la maison* (Duhamel).

chapardage [ʃapardaʒ] n. m. (de *chaparder ;* 1871, Goncourt). *Fam.* Action de chaparder ; petit vol : *On ne vole pas. Des chapardages de temps en temps* (Fabre). *Ses indélicatesses [...] étaient vénielles, et de l'ordre du chapardage* (Romains).

• SYN. : *maraude.*

• REM. On dit aussi parfois CHAPARDERIE, n. f. (1863, G. Esnault). *Tout ce que celui-ci disait au sujet de ses chaparderies avait glissé sur cet enfant sans l'émouvoir* (Gide).

chaparder [ʃaparde] v. tr. (origine incertaine ; mot d'arg. milit. algérien [peut-être dér. de *chapar,* vol, mot de sabir] ; 1858, G. Esnault). *Fam.* Se livrer à de menus vols : *Pour le zouave, dépouiller l'Arabe ou le colon n'est pas voler, c'est chaparder, faire son fourbi* (Daudet). *Un rideau de percaline chapardé dans les ruines* (Dorgelès).

• SYN. : *barboter* (pop.), *chiper* (fam.), *marauder.*

chapardeur, euse [ʃapardœr, -øz] adj. et n. (de *chaparder ;* 1858, G. Esnault). *Fam.* Qui chaparde : *Sa main rapide de chapardeuse [...] a saisi une grosse rose pourpre* (Colette). *Il était extraordinairement chapardeur. Il ramenait chaque jour de son bureau toutes sortes de menus objets, des crayons, des cahiers, des enveloppes, des pots de colle, des timbres* (Duhamel).

• SYN. : *maraudeur.*

chape [ʃap] n. f. (bas lat. *cappa,* sorte de capuchon ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *cape* [*chape,* XIIe s.], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1866, Larousse ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1676, Félibien ; sens II, 3, 1929, Larousse ; sens II, 4-5, 1704, Trévoux ; sens II, 6, 1611, Cotgrave).

I. 1. *Vx.* Long manteau sans manches, cape : *Il posa sur les épaules nues, en les effleurant des doigts, la grande chape de velours rouge brodé d'or et d'hermine* (France). ‖ Class. *Sous chape,* sous cape, secrètement : *Vous menez sous chape un train que je hais fort* (Molière). ‖ **2.** *Spécialem.* Manteau de cérémonie qui s'agrafe par-devant et que portent certains hauts dignitaires ecclésiastiques, ou que revêtent les chantres, les prêtres, pour certains offices solennels : *Mes vieux prêtres, dans leur lourde chape romaine, m'apparaissaient comme des mages* (Renan). ‖ *Chape de cardinal,* manteau à capuce, doublé d'hermine, porté par les cardinaux. ‖ Class. *Disputer, se battre de la chape à l'évêque,* être en contestation au sujet d'une chose qui n'appartient à aucune des personnes en cause et qu'aucune d'elles n'obtiendra : *De la chape à l'évêque, hélas ! ils se battaient* (La Fontaine). ‖ **3.** *Chape de plomb,* ancien instrument de supplice consistant en un manteau de plomb ; au *fig.,* ce qui paralyse, constitue un fardeau moral : *Cette espèce de chape de plomb que l'indifférence du peuple jette sur les obstinés abandonnés* (Hugo).

II. 1. *Vx.* Couvercle bombé qui permettait de tenir les mets au chaud. (On dit auj. CLOCHE, COUVRE-PLAT.) ‖ **2.** Enveloppe de bois, de plâtre, qui réunit et maintient les différentes pièces d'un moule de fonderie. ‖ **3.** Épaisseur de gomme constituant la bande de roulement d'un pneumatique. ‖ **4.** Aire imperméable, en ciment ou en asphalte, destinée à empêcher les infiltrations d'eau : *Chape d'une voûte, d'un radier.* ‖ **5.** Monture métallique qui porte l'axe d'une poulie, d'un galet, d'une pièce pivotante, etc. ‖ **6.** Garniture de l'extrémité supérieure du fourreau d'une épée.

chapé, e [ʃape] adj. (de *chape ;* 1558, S. Fontaine, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Revêtu de la chape ecclésiastique : *Chapés et mitrés en dérision* (Hugo). ‖ **2.** En héraldique, se dit d'un écu partagé par deux lignes obliques partant du milieu du bord supérieur pour aboutir aux deux cantons de la pointe.

◆ **chapé** n. m. Partition d'un écu chapé.

chapeau [ʃapo] n. m. (lat. pop. **capellus,* de *cappa,* capuchon ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1611, Cotgrave ; sens II, 1, 1809, Wailly ; sens II, 2-3, 1866, Larousse ; sens II, 4 et 6, XXe s. ; sens II, 5, 1268, É. Boileau ; sens II, 7, 1829, Boiste ; sens II, 8, 1753, *Encyclopédie ;* sens II, 9, 1928, Larousse).

I. 1. Coiffure de formes et de matières diverses, que les hommes et les femmes mettent pour sortir : *Un chapeau de paille, de feutre. Elle portait, posé un peu de travers sur ses cheveux coupés courts, un petit chapeau cloche qu'elle arracha tout de suite et qu'elle jeta sur la coiffeuse* (Duhamel). ‖ *Chapeau haut de forme, chapeau melon,* V. HAUT-DE-FORME, MELON. ‖ *Chapeau en bataille,* V. BATAILLE. ‖ *Porter chapeau,* se disait en parlant de quelqu'un de la bonne société, par opposition à *porter casquette* (hommes) ou à *porter bonnet* (femmes), mode réservée au peuple. ‖ Class. *Frère chapeau,* ou *frère au chapeau,* frère lai coiffé d'un chapeau au lieu d'un capuce, et qui accompagnait un père de son ordre ; au *fig.,* personnage subalterne : *Tallard ne fut jamais que le frère au chapeau du maréchal de Villeroy et le valet des Rohan* (Saint-Simon). ‖ *Porter, mettre la main au chapeau,* faire un salut discret. ‖ *Donner un coup de chapeau à quelqu'un,* le saluer en soulevant son chapeau : *La promenade en famille sur l'avenue de la gare, où l'on passait son temps à échanger des coups de chapeau cérémonieux avec d'autres malheureux* (Rolland). ‖ *Saluer quelqu'un chapeau bas,* tenir son chapeau à la main en le saluant, afin de lui témoigner beaucoup de respect : *Ne les raillez pas, camarade ; | Saluez plutôt chapeau bas | Ces Achilles d'une Iliade | Qu'Homère n'inventerait pas* (Gautier). *Ah ! celui-là, reprit Brichot en parlant de « Monsieur le prince de Talleyrand », il faut le saluer chapeau bas* (Proust). ‖ Ellipt. et fam. *Chapeau bas !,* ou simplem. *chapeau !,* interjection par laquelle on manifeste une grande admiration, un grand respect pour quelqu'un ou pour quelque chose. ‖ Fig. *Tirer son chapeau à quelqu'un,* lui accorder une admiration sans réserve : *Le père Ingres [...], c'est tout de même un sacré bonhomme, et je le trouve très crâne, et je lui tire mon chapeau* (Zola). ‖ Fig. et pop. *Travailler du chapeau,* être un peu fou : *Vous savez, Dominique travaille du chapeau [...], et nous sommes les derniers romantiques* (Morand). ‖ **2.** *Chapeau de cardinal,* ou simplem. *chapeau,*chapeau à calotte ronde et plate, à larges bords, de couleur rouge, d'où pendent de grands cordons de soie rouge, et que portent les cardinaux le jour où le pape le leur remet en consistoire public. ‖ *Par extens.* Dignité de cardinal : *Il puisait les consolations dont il avait besoin après s'être vu refuser le chapeau* (France).

II. 1. Cône arrondi ou calotte qui forme la partie supérieure de la plupart des champignons. ‖ **2.** Croûte qui sert de couvercle à un pâté, à un vol-au-vent. ‖ **3.** Cône de tôle fixé, au moyen de montants de fer, au-dessus d'un tuyau de cheminée. ‖ **4.** Partie d'un stylographe qui recouvre et protège la plume. (Syn. CAPUCHON.) ‖ **5.** Partie de la garde d'une épée recouvrant la chape, pour empêcher la pluie de pénétrer dans le fourreau. ‖ **6.** *Chapeau de roue,* sorte de boîte qui se visse à chaque extrémité de l'essieu, et qui contient la graisse destinée à lubrifier les roulements à billes. ‖ **7.** *Chapeau chinois,* ancien instrument d'orchestre, formé d'une calotte de cuivre mince à laquelle pendent des clochettes. ‖ **8.** Dans l'écriture musicale, trait demi-circulaire qui surmonte deux ou plusieurs notes pour indiquer qu'elles doivent être

liées. || **9.** *Fig.* Courte introduction placée en tête d'un article de journal ou de revue : *Peaussier la fit précéder d'un chapeau, comme on dit en termes de métier* (Hermant).

• SYN. : **I, 1** *couvre-chef* (littér.).

chapeauter [ʃapɔte] v. tr. (de *chapeau ;* 1892, A. Daudet). **1.** *Fam.* Coiffer d'un chapeau (surtout au part. passé) : *Ces deux Parisiennes, habillées et chapeautées à miracle* (Daudet). *Se réservant de l'éblouir quand elle serait nippée et chapeautée à neuf* (Huysmans). || **2.** *Fam.* Avoir une supériorité hiérarchique sur une personne ou sur des services administratifs : *Un secrétaire général chapeaute l'ensemble de ces services.*

• SYN. : **2** *coiffer.*

chape-chute [ʃapʃyt] n. f. (de *chape* et d'une anc. forme du part. passé de *choir :* littéral. « manteau que quelqu'un a laissé tomber », d'où « bonne aubaine » ; v. 1190, J. Bodel, écrit *kapekeüe ; chape-chute,* XVI^{e} s.). *Class.* Bonne aubaine : *Messer Loup attendait chape-chute à la porte* (La Fontaine).

chapelain [ʃaplɛ̃] n. m. (de *chapelle ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 2 ; sens 1, 1680, Richelet). **1.** *Autref.* Bénéficier titulaire d'une chapelle : *Les chapelains de Notre-Dame.* || **2.** Prêtre qui dessert une chapelle privée, en particulier celle d'une communauté : *Le chapelain du château. Le lendemain, il était de bonne heure à la Salpêtrière. Il demanda le chapelain — un vieux bonhomme de prêtre* (Barbey d'Aurevilly).

• SYN. : 2 *aumônier.*

chapeler [ʃaple] v. tr. (bas lat. **cappulare,* couper, de *cap[p]o,* chapon ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *chapler,* au sens de « frapper, tailler » ; sens 1, 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 2, 1863, Littré). [Conj. **3 a.**] **1.** Ôter, râper le dessus de la croûte du pain ; préparer de la chapelure. || **2.** *Vx* et *fam.* Taillader par des coupures nombreuses : *Le couteau lui a chapelé les doigts.*

• SYN. : **2** *entailler, hacher.*

chapelet [ʃaplɛ] n. m. (de *chapeau ;* XII^{e} s., au sens de « couronne de fleurs » ; sens 1, XIV^{e} s., d'après la couronne de la Vierge, ou rosaire ; sens 2 et 4, milieu du XVII^{e} s. ; sens 3, 1675, Widerhold ; sens 5, 1845, Bescherelle ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 7, 1676, Félibien). **1.** Objet de piété en forme de collier, constitué de grains enfilés qu'on fait glisser entre les doigts en récitant des prières : *Égrener son chapelet.* || **2.** Prières qui correspondent aux grains du chapelet ; récitation de ces prières : *Dire, réciter son chapelet.* || Fig. et fam. *Défiler, débiter, dévider son chapelet,* dire tout ce qu'on a sur le cœur, à la suite, sans interruption. || **3.** Suite d'objets semblables attachés les uns aux autres ou simplement placés à la file : *Au plafond, des chapelets d'oignons pendaient, tout noirs de mouches qui bourdonnaient chaque fois qu'on soulevait la portière de l'entrée* (Daudet). *Des chapelets de trams, sans lumière et vides, s'alignaient sur les rails* (Martin du Gard). *Un chapelet de bombes.* || **4.** *Fig.* Suite de paroles, le plus souvent d'injures, prononcées sans interruption : *Un chapelet de reproches, de grossièretés. L'Italienne égrenait un chapelet d'injures où les imprécations romaines alternaient avec le vocabulaire des Boulevards extérieurs* (Daudet). || **5.** Ceinture de barriques vides dont on entoure un bateau submergé pour le relever. || **6.** Machine servant à élever l'eau, composée d'une chaîne sans fin garnie de godets ou de disques. (On dit aussi POMPE À CHAPELET.) || **7.** Baguette décorative formant une suite continue de grains ronds ou ovales.

• SYN. : **3** *brochette, cortège, guirlande, ribambelle* (fam.) ; **4** *cascade, kyrielle* (fam.), *litanie.*

chapelier, ère [ʃapəlje, -ɛr] n. et adj. (de *chapeau ;* fin du XII^{e} s., Reclus de Moiliens, écrit *capelier*). Personne qui fait ou vend des coiffures d'homme : *Vital, successeur de Finot, fabricant de chapeaux (et non pas chapelier, comme autrefois)* [Balzac]. *Il y a même des chapeliers qui vendent des casquettes trouées* (Daudet). *Une apprentie chapelière* (Zola).

◆ adj. (1866, Larousse). Qui a rapport aux chapeaux : *L'industrie chapelière.*

◆ **chapelière** n. f. (1877, Littré). Malle bombée, à châssis et à compartiments, pour transporter les chapeaux.

chapelle [ʃapɛl] n. f. (lat. pop. **capella,* de *cappa,* chape ; a d'abord désigné l'endroit où l'on gardait la chape de saint Martin de Tours ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *capele,* aux sens I, 1-2 ; sens I, 3 et 6, début du XV^{e} s. ; sens I, 4 et 9, 1866, Larousse ; sens I, 5, 1928, Larousse ; sens I, 7, 1690, Furetière ; sens I, 8, 1549, R. Estienne ; sens II, 1754, *Encyclopédie* [*faire chapelle,* 1866, Larousse]).

I. 1. Autrefois, lieu consacré, sans qualification paroissiale, où l'on conservait les reliques ou les trésors des églises, des communautés, etc. || *La Sainte-Chapelle,* édifice construit à Paris, sur l'ordre de Saint Louis, pour abriter la Couronne d'épines et d'autres reliques du Christ et de la Vierge. || **2.** Petite église où il y a un seul autel, dépendant d'une paroisse ou située dans un domaine privé (château, hospice, collège, monastère, etc.) : *La chapelle du château de Versailles.* || *Tenir chapelle,* se dit du pape lorsqu'il assiste, dans sa chapelle, à un office solennel sans le célébrer. || *Être en chapelle,* en Espagne, en parlant d'un condamné à mort, être admis, pendant ses dernières heures, à prier ou à s'entretenir avec des religieux dans la chapelle de la prison : *Il est en chapelle et le père Martinez vous y conduira* (Mérimée). || **3.** Partie d'une église ayant un autel particulier : *De la chapelle réservée* [...], *je lançais des regards avides par une autre chapelle latérale* (Balzac). || **4.** *Chapelle ardente,* local tendu de noir et éclairé par des cierges, où l'on expose le cercueil d'un mort ou les cercueils de plusieurs morts en attendant leur inhumation : *La salle d'attente de la gare avait été transformée en chapelle ardente.* || **5.** Réunion en un lieu de statuettes de piété. || **6.** Ensemble des ornements et des objets du culte employés dans une chapelle ou dans une église : *Offrir à sa paroisse une chapelle de vermeil.* || **7.** Corps des ecclésiastiques desservant une chapelle : *La chapelle royale.* || **8.** Ensemble des musiciens et chanteurs d'une chapelle : *La chapelle pontificale.* || *Maître de chapelle,* celui qui dirige les chanteurs et les musiciens d'une église. || **9.** *Fig.* et *péjor.* Petit groupe très fermé, où l'on cultive des idées, des goûts communs : *Un homme du milieu Guermantes, bon à rien, mais possédant l'esprit des Guermantes, quelqu'un qui était de la même chapelle* (Proust). *Faites comme moi ; ne vous mêlez pas de ces histoires de chapelles* (Duhamel). *L'esprit de chapelle.*

II. Four à poterie : *Enfourner en chapelle.* || Vx et fam. *Faire chapelle,* en parlant d'une femme, relever ses jupes pour se chauffer devant l'âtre : [Elle] *s'asseyait en face de son maître, faisant chapelle sous ses jupes, et roussissait, en rigolant* (Huysmans).

• SYN. : **I, 9** *camarilla, clan, clique* (fam.), *coterie.*

chapellenie [ʃapɛlni] n. f. (de *chapelain ;* XV^{e} s., Godefroy, écrit *chappellanie*). Dignité, bénéfice d'un chapelain : *Être pourvu d'une chapellenie.*

chapellerie [ʃapɛlri] n. f. (de *chapeau ;* 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens 3, 1829, Boiste). **1.** Industrie, commerce du chapelier : *La mode d'aller nu-tête cause du tort à la chapellerie.* || **2.** Magasin où l'on vend des coiffures : *La devanture d'une chapellerie.* || **3.** Articles que vendent les chapeliers.

chapelure [ʃaplyr] n. f. (de *chapeler ;* 1398, *le Ménagier de Paris*). Pain séché au four, puis écrasé ou râpé, avec lequel on saupoudre certaines préparations en cuisine.

chapeluré, e [ʃaplyre] adj. (de *chapelure ;* fin du XIX^{e} s.). Recouvert de chapelure : *Il n'y avait point la morue prédite, mais une anguille chapelurée* (Huysmans).

chaperon [ʃaprɔ̃] n. f. (de *chape ;* v. 1131, *le Couronnement de Louis,* au sens 1 ; sens 2-3, XV^{e} s. ; sens 4, v. 1354, *Modus ;* sens 5, v. 1360, Froissart ; sens 6, 1690, Furetière). **1.** Coiffure portée par les hommes et par les femmes au Moyen Âge, consistant en

un bourrelet d'où pendait une queue. || **2.** Bande d'étoffe que les filles et les femmes non nobles portaient sur la tête : *Un chaperon en pointe.* || **3.** Bourrelet circulaire fixé sur l'épaule gauche des robes de magistrats, docteurs et professeurs, et d'où pend une bande d'étoffe garnie d'hermine. || **4.** Petit capuchon dont on coiffe les faucons à la chasse. || **5.** Couverture, à une ou deux pentes, que l'on place au-dessus d'un mur afin de le protéger des eaux de pluie. || **6.** *Fig.* Personne d'âge à laquelle, par respect des convenances, on confiait naguère une jeune fille ou une jeune femme dans ses sorties.

● SYN. : **6** *duègne.*

chaperonnage [ʃaprɔnaʒ] n. m. (de *chaperonner ;* XXe s.). Action de chaperonner ; résultat de cette action : *Et ce fut sous le chaperonnage de celle-ci que Claire partit à la découverte de Paris* (Maurois).

chaperonner [ʃaprɔne] v. tr. (de *chaperon ;* v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, au sens de « coiffer [une personne] d'un chaperon » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, XVIe s., Loisel ; sens 3, av. 1889, Barbey d'Aurevilly ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** Coiffer le faucon du chaperon. || **2.** Protéger la partie supérieure d'un mur par un revêtement à une ou deux pentes. || **3.** Placer sur l'épaule le chaperon de l'épitoge : *Par-dessus les épaules chaperonnées d'écarlate* (Barbey d'Aurevilly). || **4.** *Fig.* Accompagner une jeune fille, quelquefois un jeune homme, pour veiller sur eux, leur servir de guide : *Elle ne concevait pas qu'il est ridicule à un jeune homme de quinze ans d'être chaperonné par une religieuse* (Mauriac).

chapier [ʃapje] n. m. (de *chape ;* milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Meuble à tiroirs semi-circulaires, tournant sur pivot, où l'on rangeait les chapes et autres ornements sacerdotaux. || **2.** Fabricant de chapes. || **3.** *Vx.* Celui qui portait chape : *La sentinelle, dans sa houppelande bleue, comme un chapier d'église* (Barbey d'Aurevilly).

chapiteau [ʃapito] n. m. (bas lat. *capitellum,* de *caput,* tête, sommet ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3-4, 1694, Th. Corneille ; sens 5, 1919, G. Esnault). **1.** Partie d'une colonne, d'un pilastre qui couronne le fût, supporte l'entablement et est généralement ornée : *La décoration du chapiteau constitue, en architecture classique, la principale caractéristique de chacun des ordres. Chapiteau ionien, corinthien, dorique.* || **2.** Ornement en saillie qui surmonte une armoire, un buffet. || **3.** Dais, toiture, ou construction en forme de toiture, qui couronne un édifice. || *Chapiteau de niche,* petit dais surmontant une statue dans sa niche. || **4.** Toit de chaume pointu qui s'adapte au corps d'une ruche. || *Chapiteau d'un moulin à vent,* sa couverture mobile, que l'on fait tourner pour exposer les ailes au vent. || **5.** Tente conique sous laquelle les cirques ambulants donnent leurs représentations : *On n'a jamais vu sous le chapiteau trapéziste plus audacieux.*

● SYN. : **2** *corniche.*

chapitral, e, aux [ʃapitral, -o] adj. (de *chapitre ;* 1834, Landais). **1.** Qui a rapport à un chapitre de religieux, de chanoines : *Les délibérations chapitrales.* || **2.** Qui possède un chapitre : *L'église chapitrale de Saint-Vandru n'a qu'un petit clocheton d'ardoises insignifiant* (Hugo).

chapitre [ʃapitr] n. m. (lat. *capitulum,* section d'un ouvrage, de *caput,* tête ; d'où, en lat. ecclés., « passage de l'Écriture ou de la règle lu au début des assemblées de chanoines ou de religieux », puis, par extens., ces assemblées elles-mêmes ; début du XIIe s., aux sens I, 1, et II, 1-3 [var. *chapitle,* aux XIIe-XIIIe s.] ; sens I, 2, 1671, Molière ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, 1668, La Fontaine).

I. 1. Division d'un livre, d'un traité, d'un code : *Il convient d'ajouter cette distinction aux distinctions déjà indiquées dans un autre chapitre* (Hugo). || Spécialem. *Chapitre d'un budget,* dans l'ensemble des dépenses qui relèvent d'un département ministériel, subdivision relative aux dépenses d'un budget particulier : *Voter par chapitres le budget de l'Éducation nationale.* || **2.** *Fig.* Matière dont il est question ; sujet dont on parle : *Il y a des maris, très jaloux à vingt ans, que la boisson rend très coulants à trente sur le chapitre de la fidélité conjugale* (Zola).

II. 1. Assemblée que tiennent des religieux, des religieuses ou des chanoines pour délibérer des affaires de leur communauté ou de leur ordre : *Chapitre conventuel. Chapitre général. Aujourd'hui, il y a chapitre.* || *Avoir voix au chapitre,* pouvoir donner son avis ou son suffrage dans ce genre ou dans tout genre d'assemblées : *Les princes qui n'avaient pas voix au chapitre où était proclamé le César* (Banville) ; au *fig.,* avoir le droit d'exprimer son avis et même d'imposer ses décisions dans telle ou telle occasion : *En matière d'éducation des enfants, la mère a voix au chapitre au même titre que le père.* || *Chapitre clos,* chapitre dans lequel le nombre des membres est déterminé. || **2.** Lieu où se tiennent habituellement ces assemblées : *Cet abbé a été enterré dans le chapitre.* || **3.** Corps des chanoines d'une église cathédrale ou collégiale : *Le doyen du chapitre. L'évêque et son chapitre.* || **4.** Assemblée d'un ordre royal ou militaire. || **5.** Assemblée quelconque, réunion où l'on discute d'intérêts communs et où l'on délibère.

● SYN. : **I, 2** *article, point, question, thème.*

chapitrer [ʃapitre] v. tr. (de *chapitre ;* milieu du XVe s., aux sens I ; sens II, XXe s.).

I. 1. *Autref.* Réprimander en plein chapitre : *Chapitrer un religieux.* || **2.** Adresser à quelqu'un de sévères remontrances : *Lui* [Rougon] *resta debout, la chapitra d'importance. Ce fut un sermon en forme, avec de très belles paroles* (Zola). || **3.** Faire la leçon à quelqu'un, lui dicter sa conduite : *Le faubourg Saint-Germain, chapitré par Mme Verdurin, commença par rire de Brichot chez elle, mais continua, une fois sorti du petit clan, à admirer Brichot* (Proust).

II. Diviser en chapitres : *Chapitrer le poste « Divers » d'un bilan.*

● SYN. : **I, 2** *attraper* (fam.), *gourmander, morigéner, réprimander, tancer ;* **3** *catéchiser* (fam.), *sermonner.* — CONTR. : **I, 2** *encenser, flatter, louer.*

chapon [ʃapɔ̃] n. m. (lat. pop. **capponem,* accus. de **cappo,* lat. class. *capo ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 ; sens 2, v. 1600, O. de Serres ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1787, Féraud). **1.** Coq que l'on a châtré pour mieux l'engraisser. || **2.** Jeune pousse de vigne qui ne produit pas encore de raisin. || **3.** Morceau de pain trempé dans un bouillon gras et servi sur un potage maigre. || **4.** Croûte de pain frottée d'ail, qu'on met dans la salade.

chaponnage [ʃapɔnaʒ] n. m. (de *chaponner ;* 1701, Liger). Castration des coqs.

chaponneau [ʃapɔno] n. m. (de *chapon ;* 1363, Delboulle). Jeune chapon.

chaponner [ʃapɔne] v. tr. (de *chapon ;* 1285, Delboulle). Castrer un coq dans l'intention de l'engraisser.

chaponnière [ʃapɔnjɛr] n. f. (de *chapon ;* v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles,* au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Cage où l'on engraisse des chapons. || **2.** *Vx.* Récipient dans lequel on fait cuire un ragoût de chapon.

chapska [ʃapska] n. m. (polon. *czapka, czapska ;* 1842, Mozin). Coiffure militaire polonaise, casque surmonté d'un ornement en forme de carré ou de polygone, lui-même orné d'un panache, et qu'adoptèrent les lanciers français au XIXe s.

chaptalisation [ʃaptalizasjɔ̃] n. f. (de *chaptaliser ;* 1866, Larousse). Sucrage du moût de raisin.

chaptaliser [ʃaptalize] v. tr. (du n. de *Chaptal,* chimiste français ; 1866, Larousse). Ajouter du sucre au moût de raisin avant la fermentation.

chapuis [ʃapɥi] n. m. (déverbal de *chapuiser ;* début du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2-3, 1866, Larousse). **1.** *Vx.* Charpentier. || **2.** *Vx.* Charpente. || **3.** Ossature en bois des bâts et des selles.

chapuiser [ʃapɥize] v. tr. (bas lat. **capputiare*, tailler, de la famille de *capo*, chapon ; 1207, Villehardouin). *Vx.* Menuiser, tailler du bois.

chaque [ʃak] adj. indéf. (de *chacun ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *chasque ;* usuel seulement à partir du XVIe s.). **1.** S'applique à une personne ou à une chose faisant partie d'un tout, pour la considérer individuellement, avec une valeur distributive : *Chaque homme a deux pays, le sien et puis la France* (Hugo). *À chaque dune nouvelle, on pensait qu'on ne pourrait pas la franchir* (Gide). || **2.** *Fam.* S'emploie devant un nombre cardinal dans le sens de « tous les », « toutes les », marquant un retour périodique : *Chaque dix pas, Mionnet se répétait : « Quelle douceur ! »* (Romains). || **3.** *Fam.* S'emploie pronominalement à la place de *chacun : Il y avait quatre-vingt-dix mille billets à 1 000 francs chaque* (Chateaubriand). *C'étaient trois bank-notes de mille livres sterling chaque* (Hugo).

• REM. **1.** *Chaque* ne peut déterminer qu'un nom singulier.

2. Lorsque plusieurs sujets sont précédés de *chaque*, le verbe se met de préférence au singulier, que les sujets soient ou non coordonnés : *Chaque jour, chaque instant* [...] *met lauriers sur lauriers* (Corneille). *Chaque garçon et chaque fille avait revêtu son costume des dimanches.*

3. *Entre chaque,* suivi d'un nom au singulier (*Entre chaque arbre, il y a un intervalle de dix mètres*), est d'un usage courant ; cependant, il vaut mieux dire : *entre les arbres,* ou *d'un arbre à l'autre.*

char [ʃar] n. m. (lat. *carrus,* voiture de charge à quatre roues, mot d'origine gauloise ; XIIe s., *Roncevaux,* au sens 3 ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1668, La Fontaine ; sens 4, 1803, Boiste ; sens 5, 1636, Monet ; sens 6, 1922, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité, voiture à deux roues, ouverte à l'arrière, fermée sur le devant, traînée par deux chevaux ou plus, et qui servait pour les combats, les jeux et les cérémonies publiques : *Une course de chars. Un césar romain, monté sur un char traîné par un quadrige de chevaux blancs* (Gautier). || *Char de triomphe,* ou *char triomphal,* à Rome, char attelé de chevaux blancs, sur lequel l'*imperator* à qui l'on avait décerné les honneurs du triomphe montait au Capitole. || Fig. et vx. *Atteler, attacher* ou *enchaîner au char de quelqu'un,* mettre sous la dépendance, l'influence, l'autorité d'une personne : *L'égoïsme avait enchaîné des admirateurs au char de Napoléon* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* et *poét.* Par allusion à la mythologie, moyen symbolique de transport : *Le char du Soleil. Et le char vaporeux de la reine des ombres | Monte et blanchit déjà les bords de l'horizon* (Lamartine) ; et par anal. : *Le char de l'État.* || **3.** Grand chariot à quatre roues, muni d'un avant-train et destiné au transport de grosses charges : *Char de vendange. Char à foin. Char à bœufs. Les grands chars gémissants qui reviennent le soir* (Hugo). || Quantité de bois, de foin, etc., contenue dans un char : *Elle ne craignait pas d'embrasser une pauvre femme qui était malheureuse et lui disait d'aller chercher un char de bois au château* (Proust). || **4.** Vx. *Char à bancs,* voiture suspendue à quatre roues, garnie de bancs disposés en travers et destinée au transport des personnes : *Une grande carriole encore, un char à bancs où les femmes étaient serrées épaule contre épaule, passa, laissant Meaulnes interdit sur le seuil de la demeure* (Alain-Fournier). || **5.** *Spécialem.* Chariot décoré de fleurs, sur lequel se trouvent des personnages symboliques ou des masques, lors de certaines réjouissances publiques : *Les chars fleuris du Carnaval de Nice.* || Littér. *Char funèbre, char de deuil,* ou simplem. *char,* corbillard : *En suivant le char qui portait au cimetière le corps du magistrat* (France). || **6.** *Char de combat, char d'assaut,* ou simplem. *char,* véhicule automoteur chenillé et entièrement blindé, armé de mitrailleuses, de canons, de lance-flammes, etc. : *Un régiment de chars d'assaut. Dans les rues, un grand affairement de camions, de chars, de tanks et de canons de la D. C. A.* (Gide). *Un peuple digne de vivre ne construit pas des forteresses, il fait des chars, des avions et des sous-marins* (Duhamel).

charabia [ʃarabja] n. m. (provenç. *charabiat,* altér., d'après le v. *charra,* bavarder [v. CHARADE], de l'esp. *algarabia,* langue arabe, de l'ar. *al-'arabīya,* même sens, d'où « langage inintelligible », appliqué particulièrement au parler des Auvergnats, à cause de leur prononciation de *ch* pour *s ;* début du XIXe s.). **1.** *Vx* et *péjor.* Patois auvergnat : *Toutes ses affaires se traitaient en patois d'Auvergne, dit « charabia »* (Balzac). || **2.** *Péjor.* Langage, style incorrect ou inintelligible : *Un indigène, accouru à toutes jambes, saisit ma monture à la bride et, dans le charabia du lieu, me réclama mes papiers* (Tharaud). *Guiscard n'ouvrit les lettres ni de l'avocat ni de l'avoué, assuré qu'à leur charabia il ne comprendrait rien* (Montherlant).

• SYN. : **2** *amphigouri, baragouin* (fam.), *galimatias, jargon.*

◆ n. *Vx* et *péjor.* Personne qui parle d'une manière incorrecte ou incompréhensible : *C'est pourquoi peut-être cette charabia d'Italienne lui a voué une admiration que rien ne pourra entamer* (Daudet).

charade [ʃarad] n. f. (occitan *charrado,* proprem. « causerie », de *charra,* bavarder, mot onomatopéique ; 1770, Sabatier). **1.** Jeu qui consiste à faire deviner un mot en proposant la définition d'un homonyme de chacune de ses syllabes et la définition du tout. (Ex. : *Mon premier est un métal précieux, mon second un habitant des cieux, mon tout est un fruit délicieux.* Réponse : *orange* [*or, ange*].) || *Charade en action,* charade dont chaque partie et le tout forment le sujet d'une pièce parlée ou mimée. || **2.** *Fig.* Chose qu'on a beaucoup de peine à comprendre : *Il ne parle que par charades* (Acad.).

• SYN. : **2** *énigme, logogriphe, rébus.*

charançon [ʃarɑ̃sɔ̃] n. m. (probablem. du gaulois **karantionos,* littéral. « petit cerf », dér. du mot gaulois qui désignait le cerf ; fin du XIVe s.). Nom commun à de nombreux insectes coléoptères à tête prolongée en bec, qui s'attaquent aux plantes, aux graines, à la farine.

charançonné, e [ʃarɑ̃sɔne] adj. (de *charançon ;* 1611, Cotgrave). Attaqué par les charançons : *De la farine, des haricots secs charançonnés.*

charasse [ʃaras] n. f. (lat. pop. **caracium,* échalas, du gr. *kharax,* même sens [v. aussi ÉCHALAS] ; 1839, Balzac). *Dialect.* Caisse à claire-voie, faite avec des lattes.

charbon [ʃarbɔ̃] n. m. (lat. *carbonem,* accus. de *carbo ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens I, 1 ; sens I, 2, début du XXe s. ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2, et III, 1, 1835, Acad. ; sens II, 3, 1890, *Dict. général ;* sens II, 4, 1888, Larousse ; sens III, 2, 1798, Acad.).

I. 1. Matière combustible solide, de couleur noire, d'origine végétale, renfermant une forte proportion de carbone, utilisée comme source de chaleur et d'énergie. || *Charbon de terre,* dénomination vieillie des combustibles minéraux extraits du sol (houille, anthracite, lignite). || *Charbon de bois,* produit obtenu par la combustion lente et incomplète du bois. || *Charbon ardent,* morceau de charbon embrasé, mais qui ne jette pas de flamme : *Pâle comme une statue et les yeux rouges comme des charbons ardents, Charles, sans pleurer, se tenait en face d'elle* (Flaubert). || Fig. *Être sur des charbons ardents,* être dans un état de vive inquiétude ou de grande impatience : *L'affaire n'est pas encore dans le sac... Je suis sur des charbons ardents* (Romains). || **2.** Poussière de charbon, escarbille : *Pour un moucheron ou un charbon dans l'œil, si vous frottez, c'est un ennui de deux ou trois heures* (Alain). || **3.** Reste calciné d'un aliment, d'une chose qu'on a laissé brûler : *La côtelette n'était plus que du charbon.*

II. 1. Charbon de saule ou d'un autre bois doux (fusain), dont les artistes se servent pour tracer une esquisse. || Croquis, esquisse ainsi exécutés. || **2.** *Charbon animal,* produit résultant de la calcination des os en vase clos, employé comme décolorant. (On dit aussi NOIR ANIMAL.) || **3.** Granulé ou poudre de charbon végétal ou animal, qu'on associe à des anti-

spasmodiques ou à des désinfectants pour absorber les gaz provenant de la fermentation intestinale : *Une médication au charbon.* || *Charbon actif* ou *activé,* charbon de bois ou de tourbe ayant subi un traitement spécial pour accroître ses propriétés d'absorption des gaz. || **4.** Electrode de charbon aggloméré et cuit, qui sert de pôle positif dans certaines piles et de collecteur de courant dans les machines électriques tournantes : *Charbon de magnéto.* || *Charbon homogène,* charbon utilisé dans les lampes à arc.

III. 1. Maladie infectieuse atteignant certains animaux domestiques (ruminants, chevaux, lapins), ainsi que l'homme, due à une bactérie, le bacille charbonneux : *Pasteur eut l'idée d'appliquer la méthode de la vaccination au charbon.* || **2.** Maladie cryptogamique des végétaux, due à des champignons qui forment dans les ovaires des fleurs une poussière noire arrêtant la formation des graines.

charbonnage [ʃarbɔnaʒ] n. m. (de *charbon ;* XIVᵉ s., Jacques de Hemricourt, puis 1842, Acad.). **1.** Exploitation de la houille ; fabrication du charbon de bois : *Élevé en plein bois sous une hutte de charbonnage* (Daudet). || **2.** Mine de houille en exploitation : *La société nationale des Charbonnages de France.*

charbonné, e [ʃarbɔne] adj. (part. passé de *charbonner ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Qui est de couleur noire ou marqué de noir : *Plumage charbonné.* || **2.** Qui est très brun de peau (vieilli) : *Une fille charbonnée comme je le suis ne peut aimer qu'un blondin* (Balzac).

charbonnée [ʃarbɔne] n. f. (de *charbonner ;* fin du XIᵉ s., *Gloses de Raschi,* écrit *charbonede,* au sens 1 ; sens 2, 1802, Flick). **1.** *Vx.* Viande grillée sur le charbon. || **2.** Dessin au charbon.

• REM. Au sens 2, on a dit aussi CHARBONNÉ, n. m. : *Peut-être un jour reconnaîtra-t-on quelque Michel-Ange au charbonné qu'il aura tracé sur un ouvrage de Raphaël* (Chateaubriand).

charbonner [ʃarbɔne] v. tr. (de *charbon ;* fin du XIIᵉ s., *Aliscans,* au sens 2 ; sens 1, début du XVIᵉ s. ; sens 3, 1549, R. Estienne). **1.** Réduire à l'état de charbon : *L'étoffe charbonnée par la brûlure de l'obus* (Barbusse). || **2.** Noircir, salir avec du charbon : *Le ciel charbonné de sa ville natale* (Baudelaire). *Le trottoir charbonné de jeux de marelle* (Goncourt). || **3.** Dessiner au charbon : *Comme par un de ces escaliers de service où des graffiti obscènes sont charbonnés à la porte des appartements par des fournisseurs mécontents ou des domestiques renvoyés !* (Proust). *Il me semblait distinguer la figure de Silbermann charbonnée sur la soucoupe où j'écrasais la cendre de mon cigare* (Lacretelle).

• SYN. : **1** *calciner, carboniser.*

◆ v. intr. (1851, Landais, au sens 1 ; sens 2, début du XXᵉ s.). **1.** Se réduire en charbon, du fait d'une combustion incomplète : *Émoucher la mèche qui charbonnait* (Daudet). *D'infinies conversations, sous une lampe agonisante et dont la mèche commençait à charbonner* (Duhamel). || **2.** Se ravitailler en charbon, en parlant d'un navire.

charbonnerie [ʃarbɔnri] n. f. (de *charbonnier ;* 1596, Hulsius, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** *Vx.* Fabrique de charbon de bois : *Voilà que j'entre en pleine Forêt-Noire* [...]. *Les charbonneries fument de loin en loin* (Nerval). || **2.** *Vx.* Dépôt, magasin de charbon.

charbonnette [ʃarbɔnɛt] n. f. (dimin. de *charbon ;* 1765, *Encyclopédie*). Bois de la grosseur de celui qu'on débite pour faire du charbon de bois.

charbonneux, euse [ʃarbɔnø, -øz] adj. (de *charbon ;* 1611, Cotgrave).

I. 1. Sali, souillé par le charbon, la suie : *Le train courait dans un ravin charbonneux* (Vandérem). || **2.** Qui est noirci, sale, comme si on l'avait frotté avec du charbon : *Livres maniés, abandonnés, charbonneux* (Hermant).

II. Qui a rapport à la maladie du charbon : *Un animal charbonneux. Une pustule charbonneuse.* || *Mouches charbonneuses,* celles qui transmettent le charbon.

1. charbonnier, ère [ʃarbɔnje, -ɛr] n. (bas lat. *carbonarius ;* XIIᵉ s.). **1.** Ouvrier qui fabrique du charbon de bois en forêt (vieilli) : *Quand les bûcherons et les charbonniers* [...] *passent* [...] *sur le haut du ravin de la Roche-Mauprat* (Sand). || **2.** Celui, celle qui vend du charbon. || *La foi du charbonnier,* celle de l'homme simple qui croit sans discuter : *Mais, certes, sa foi n'était pas celle du charbonnier. Il s'y mêlait d'étranges audaces* (France). *Et puis, continua-t-il, ce grand douteur est mû par une foi de charbonnier* (Martin du Gard). || *Charbonnier est maître dans sa maison* ou *chez soi,* chacun a le droit de se conduire chez soi comme il l'entend.

◆ **charbonnier** n. m. (1851, Landais). Cargo destiné spécialement au transport du charbon en vrac : *D'autres navires, des steamers, de lourds charbonniers* (Le Goffic).

◆ **charbonnière** n. f. (1564, Thierry). Endroit d'une forêt où l'on fabrique du charbon de bois : *La bleuâtre fumée des charbonnières* (Gautier).

• SYN. : *faulde.*

2. charbonnier, ère [ʃarbɔnje, -ɛr] adj. (de *charbon ;* XVᵉ s.). Qui a rapport à l'extraction, à l'exploitation, au commerce du charbon : *L'activité charbonnière du pays. Les centres charbonniers. Le trafic charbonnier.*

◆ adj. (à partir du XIIIᵉ s. ; *charbonnière,* mésange, 1809, Wailly). Se dit de certains animaux, à cause de leur couleur noire : *La grosse anguille charbonnière est remontée vers le nord* (Chateaubriand). || *Mésange charbonnière,* ou *charbonnière,* n. f., mésange à ventre jaune et tête noire, à joues blanches, très commune en Europe.

charcuter [ʃarkyte] v. tr. (de *charcutier ;* fin du XVIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1863, Littré). **1.** Découper maladroitement des viandes : *Charcuter une volaille.* || **2.** *Fam.* Opérer brutalement ou maladroitement : [Le major] *craignait, comme il disait, d'être obligé de charcuter les pauvres bougres sans les endormir* (Zola). || **3.** *Vx.* Découper de la viande crue.

• SYN. : **1** *déchiqueter, hacher ;* **2** *taillader.*

charcuterie [ʃarkytri] n. f. (de *charcutier ;* 1549, R. Estienne, écrit *chaircuiterie,* au sens 1 ; sens 2, 1802, Flick ; sens 3, 1863, Littré). **1.** Boutique de charcutier : *Une femme sort de la charcuterie* (Sartre). || **2.** Produit, généralement à base de viande de porc cuite ou salée, que prépare ou vend le charcutier : *À Caserte, ils descendirent, allant chacun de son côté manger un peu de charcuterie et boire* (Gide). || **3.** Activité, commerce de charcutier : *Il travaille dans la charcuterie.*

• SYN. : **2** *cochonnaille* (pop.).

charcutier, ère [ʃarkytje, -ɛr] n. (de *chair* [var. *char*] et de *cuite ;* 1464, dans un texte de Blois [*RHL,* VI], écrit *chaircuttier ; charcutier,* 1680, Richelet). Personne qui prépare et vend de la charcuterie, ainsi que de la viande de porc : *À côté de Julien, le charcutier, dont les pâtés chauds sont renommés* (Sartre).

◆ **charcutier** n. m. (1907, Larousse). *Fam.* Chirurgien maladroit, brutal.

chardon [ʃardɔ̃] n. m. (bas lat. *cardonem,* accus. de *cardo,* lat. class. *carduus,* chardon ; 1086, Godefroy, écrit *cardun ;* sens 2, 1680, Richelet). **1.** Nom de plusieurs plantes à feuilles et à tiges épineuses, appartenant en particulier à la famille des composées : *Le champ de pierre sera livré aux orties, aux chardons, à toutes les herbes folles* (Zola). || *Chardon bleu,* le panicaut des Alpes. || *Chardon à foulon,* ou *chardon bonnetier,* la cardère. || *Chardon bénit,* la centaurée. || *Chardon argenté,* ou *chardon-Marie,* le silybe. || **2.** Garniture de pointes de fer destinée à empêcher l'escalade des murs ou des grilles.

chardonneret [ʃardɔnrɛ] n. m. (de *chardon* [plante dont l'oiseau recherche la graine] ; XVᵉ-XVIᵉ s.). Petit oiseau chanteur, à plumage multicolore, appartenant à l'ordre des passereaux.

chardonnière [ʃardɔnjɛr] n. f. (de *chardon ;* 1457, René d'Anjou). Terrain à char-

dons : *Toutes ces îles, plus tard normandes, étaient des chardonnières, des ronceraies* (Hugo).

charentais, e [ʃarɑ̃tɛ, -iz] adj. et n. (de *Charente* ; 1866, Larousse). Relatif à la Charente ; habitant ou originaire des Charentes. || Qui se fabrique dans les Charentes : *Du beurre charentais.*

charge [ʃarʒ] n. f. (déverbal de *charger* ; XIIe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1883, G. Esnault ; sens I, 3-4, et II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, v. 1560, Paré ; sens II, 3, 6, 7, 10, et III, 6, XXe s. ; sens II, 4, 1835, Acad. ; sens II, 5, et IV, 2, 1753, *Encyclopédie ;* sens II, 8-9, 1832, Raymond ; sens III, 1-4, XIIIe s. ; sens III, 5, 1580, Montaigne ; sens III, 7, XVe s., Ch. d'Orléans ; sens IV, 1, 1680, Richelet ; sens IV, 3, 1878, Acad. ; sens V, 1, milieu du XVIe s. ; sens V, 2, 1680, Richelet ; sens V, 4, av. 1648, Voiture).

I. Ce qui pèse matériellement sur quelqu'un ou sur quelque chose. **1.** Ce que porte ou peut porter un homme, un animal, un véhicule : *Charge légère, pesante. Le porteur plie sous la charge. Charge d'un mulet, d'une camionnette, d'un navire.* || *Bêtes de charge,* bêtes employées au transport des fardeaux. || *Charge utile,* poids des personnes, des marchandises, etc., que peut transporter un wagon, un camion (par opposition à *poids mort,* poids de ce wagon, de ce camion vide). || *Navire de charge,* navire affecté uniquement au transport des marchandises. || Fig. et pop. *En avoir sa charge,* être ivre, ou être obèse. || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Paquetage que le soldat posait sur une planche au-dessus du chevet de son lit : *Après le pansage, il tira dare-dare de sa charge le pantalon numéro un* (Hermant). || **3.** Poids, poussée que supporte une construction ou un de ses éléments : *La poutre s'est rompue sous la charge. Charge d'une colonne. Charge d'un pont, d'une pile de pont.* || **4.** Action de charger, en particulier un bateau : *Surveiller la charge d'un cargo.* || *Navire en charge,* navire en cours de chargement.

II. Quantité donnée d'une matière. **1.** *Vx.* Mesure approximative d'une matière, déterminée par le poids qu'on en peut porter : *Quatre charges de bois, de blé.* || **2.** Quantité de poudre, d'explosif ou de projectiles contenue dans la douille, l'étui de la cartouche d'une arme à feu ou d'une mine : *Charge de plastic. Il a reçu toute la charge dans la poitrine.* || *Charge creuse,* projectile explosif dont la charge est disposée de telle façon que ses effets soient dirigés en avant et dans l'axe du projectile. || **3.** Quantité d'encre destinée à la recharge d'un stylo, d'essence ou de gaz à celle d'un briquet. || **4.** Opération ayant pour fin d'introduire le projectile dans le canon d'une arme à feu : *La charge d'un fusil, d'un pistolet, d'un canon.* || Vx. *Charge en douze temps,* série des manœuvres qui étaient nécessaires, aux XVIIe et XVIIIe s., pour mettre le fusil en état de tirer : *On m'apprit l'école du soldat et l'école de peloton, de manière à exécuter la charge en douze temps* (Vigny). || **5.** Quantité de matières introduites en une fois dans un four ou dans un haut fourneau, en vue d'un traitement déterminé. || **6.** Substance que l'on ajoute à la soie, au papier, au caoutchouc, aux matières plastiques pour leur donner du corps. || **7.** Ensemble des matériaux transportés, en dissolution, en suspension ou roulés au fond de son lit, par un cours d'eau. || **8.** *Charge électrique,* quantité d'électricité portée par un conducteur ou par un isolant : *La charge d'une bouteille de Leyde.* || **9.** *Par extens.* Action d'accumuler de l'électricité : *Charge d'une batterie d'accumulateurs. Courant de charge.* || **10.** *Charge affective,* contenu émotionnel d'une représentation, propre à susciter des réactions plus ou moins intenses chez le sujet.

III. Ce qui constitue une obligation matérielle ou morale pour la personne. **1.** Obligation onéreuse, dépense : *Charges de famille.* || *Avoir quelqu'un à sa charge* ou *à charge,* subvenir à ses besoins : *Ainsi ce n'est pas assez d'avoir eu pendant deux ans ce méchant drôle à ma charge* (Daudet). || *Être à la charge de quelqu'un,* vivre à ses frais. || *Prendre en charge quelqu'un* ou *quelque chose,* assumer les dépenses relatives à son entretien : *Si le Maroc n'a plus les ressources nécessaires, vous serez obligé de le prendre en charge* (Jaurès). || *Charges sociales,* ensemble des dépenses qui incombent à un employeur, à une entreprise, du fait de la législation sociale. || *Charges locatives,* ou simplem. *charges,* frais divers qui s'ajoutent au loyer principal. || **2.** *Fig.* Obligation plus ou moins pénible qui est imposée à quelqu'un : *C'était la liberté, sans ses charges* (Verlaine). || *Être à charge à quelqu'un,* être pour lui un sujet d'embarras, de gêne. || *Avoir charge d'âmes,* avoir l'obligation de diriger des âmes dans le bon chemin (notamment en parlant d'un ecclésiastique) et, de façon plus courante, le devoir de s'occuper matériellement et moralement d'êtres qui dépendent de vous. || **3.** Obligation qui résulte d'un contrat. || *Cahier des charges,* document écrit énumérant les obligations auxquelles est soumis un propriétaire ou un adjudicataire. || **4.** Fonction, mission qui est confiée à quelqu'un. || *Femme de charge,* personne à qui l'on confie la surveillance du linge, de l'argenterie, etc., dans une maison ou dans un établissement public, sorte d'intendante ; femme qui est chargée de faire les gros travaux dans une maison : *Pourtant, elle avait plutôt l'air d'une paysanne, d'une femme de charge, que d'une dame de la noblesse* (Daudet). *Les femmes de charge nettoyaient la salle au milieu d'un nuage de poussière* (Duhamel). || **5.** Fonction publique ou officielle qui entraîne des responsabilités importantes : [Murillo] *ne possédait aucune charge de cour et n'était décoré d'aucun ordre de chevalerie* (Gautier). *On continuait à l'appeler « grand prêtre », quoiqu'il fût hors de charge* (Renan). || *Spécialem.* Office ministériel dont s'est conservée la vénalité : *Une charge de notaire, d'avoué, d'agent de change. Auraient-ils jamais de quoi lui acheter une charge ?* (Flaubert). || **6.** Local où exerce un agent de change : *À la charge de l'agent de change, une fièvre insolite agitait les employés derrière les grilles de leur ménagerie* (Martin du Gard). || **7.** Indice, présomption qui semble prouver la culpabilité d'un accusé : *Les charges ne parurent pas suffisantes pour motiver la peine de mort* (Chateaubriand). *Vous repoussez les pénibles constatations de M. Quillard, sans même connaître les charges qui pèsent sur Monsieur votre fils* (Martin du Gard). || *Mettre une action à la charge de quelqu'un,* lui en faire porter la responsabilité. || *Témoin à charge,* témoin assigné par le ministère public pour étayer l'accusation.

IV. Ce qui accentue le caractère de quelqu'un ou de quelque chose. **1.** Portrait qui exagère certains traits, caricature : *Tenez, fichez-vous là et faites-moi la charge de la femme de l'adjudant* (Goncourt). || **2.** Pour un acteur, action de grossir, d'appuyer ses effets, surtout les effets comiques : *Il met trop de charge dans son rôle.* || **3.** Plaisanterie, mystification faite aux dépens d'une personne (vieilli) : *Monter, faire une charge à quelqu'un. Ses charges d'atelier étaient fort choyées dans les salons* (Theuriet). || Histoire invraisemblable : *Il ne dédaigna pas de les égayer par quelques charges de bon goût* (Balzac).

V. Action de charger un adversaire. **1.** Mode d'attaque d'une troupe qui se jette sur une autre pour la combattre à l'arme blanche : *Charge de cavalerie. Charge à la baïonnette. Pas de charge.* || Fig. *Revenir à la charge,* faire une nouvelle tentative, une nouvelle démarche, après qu'une première a échoué ; insister. || **2.** Ancienne batterie de tambours ou sonnerie de clairons, de trompettes, qui donnait le signal de l'assaut : *Sonner la charge.* || **3.** Dans les sports d'équipe, action d'un joueur qui aborde avec vigueur un équipier adverse. || **4.** *Fig.* Attaque violente en paroles, dirigée contre quelqu'un ou contre quelque chose : *Là-dessus, une charge à fond contre les mauvais chrétiens, renégats, apostats barbotant comme des porcs à même la fange de leur péché* (Daudet).

● SYN. : **I, 1** *cargaison, faix, fardeau, poids* ; **4** *chargement.*|| **III, 1** *frais* ; **2** *corvée* (fam.), *gêne, incommodité* ; **5** *dignité, mandat, mission, office* ; **7** *accusation, imputation.*|| **IV, 1** *satire* ; **3** *blague* (fam.), *canular* (arg. scol.), *farce, mystification, tour.*|| **V, 1** *assaut.* — CONTR. : **I, 4** *déchargement.*|| **III, 7** *décharge, défense, excuse.*|| **V, 4** *apologie, éloge, justification, louange.*

◆ **À charge de** loc. prép. À condition de : *Chaque gentilhomme ou chanoine aura, pour sa part, mille arpents, à charge de dormir* (Courier). || *À charge de revanche,* sous cette condition qu'on paiera le service rendu par un service équivalent.

◆ **À charge que, à la charge que** loc. conj. *Class.* À condition que : *Je te pardonne à la charge que tu mourras* (Molière).

chargé, e [ʃarʒe] n. (part. passé de *charger,* pris substantiv. ; v. 1800, Ranft). *Chargé d'affaires,* diplomate représentant momentanément son gouvernement auprès d'un souverain ou d'un chef d'État étranger. || *Chargé de cours,* professeur appelé provisoirement à une chaire dont il n'est pas titulaire : *Dès que le chargé de cours se mettait à lire, je n'étais plus capable de prendre une note* (Renan). || *Chargé de mission,* fonctionnaire ou membre d'un cabinet ministériel à qui l'on confie une activité, une étude déterminée.

chargement [ʃarʒəmɑ̃] n. m. (de *charger* ; milieu du XIII[e] s., au sens de « obligation » ; sens 1, 1787, Féraud ; sens 2, 1694, Th. Corneille ; sens 3, 1922, Larousse ; sens 4, 1929, Larousse ; sens 5, 1835, Acad.). **1.** Action de charger un navire, un véhicule, un animal : *La « Cauchoise », jolie goélette en chargement pour la Martinique* (Sue). || **2.** Ensemble des marchandises chargées : *Fabio* [...] *acheta des vaisseaux et les chargea de sel. Puis, avec un nouveau chargement, il fit route pour Constantinople* (France). || **3.** Opération qui consiste à introduire une cartouche dans la chambre d'une arme à feu. || Action de charger un appareil photographique, une caméra. || **4.** Introduction de la charge dans un four, du combustible dans un foyer. || **5.** *Spécialem.* Action de charger une lettre. || La lettre chargée elle-même : *L'envoi d'un chargement doit faire l'objet d'un dépôt obligatoire au guichet.*

● SYN. : **2** *cargaison, charge, fret.*

charger [ʃarʒe] v. tr. (lat. pop. **carricare,* de *carrus,* char ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *cargier, chargier,* aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1832, Raymond ; sens I, 4, 1611, Cotgrave ; sens II, 1, 1564, Thierry ; sens II, 2-3, XX[e] s. ; sens II, 4, 1832, Raymond ; sens III, 1-2, 1674, Boileau ; sens III, 3, 1704, Trévoux ; sens III, 4, 1676, Félibien ; sens IV, 1, 1384, Runkewitz ; sens IV, 2, 1538, R. Estienne ; sens IV, 3-4, XII[e] s. ; sens V, milieu du XVI[e] s.). [Conj. **1 b.**]

I. 1. *Charger une personne, un animal, un véhicule,* etc., mettre sur eux une charge, une chose pesante : *Laissez ce paquet ici : je ne voudrais pas trop vous charger. Charger un chameau, un camion.* || **2.** *Charger un fardeau,* le placer sur celui ou sur ce qui doit le transporter : *Le saint religieux charge l'esclave sur ses épaules* (Chateaubriand). *Charger les valises sur le toit d'un autocar.* || *Fam.* Prendre en charge : *Des cochers, des chauffeurs chargeaient un client, écoutaient un nom de rue insolite* (Romains). || **3.** Spécialem. *Charger une lettre de valeurs,* ou, ellipt., *charger une lettre,* y enfermer des valeurs et, par suite, la faire enregistrer comme telle en payant la taxe prévue. || **4.** Peser sur ; constituer une charge : *Livres qui chargent dangereusement une planche.* || *Charger l'estomac,* en parlant de certains aliments, être difficile à digérer.

II. 1. *Charger une arme,* introduire la cartouche dans la chambre de cette arme : *Quand elle entra en scène, elle vit distinctement Louise Dalle* [...] *charger un revolver devant le trou du souffleur* (France). || **2.** *Charger un stylo, un briquet,* y mettre la réserve d'encre ou de combustible nécessaire à son fonctionnement. || **3.** *Charger un appareil photographique, une caméra,* y placer la pellicule, le film. || **4.** *Charger une batterie d'accumulateurs, un condensateur,* y emmagasiner de l'énergie électrique.

III. 1. Couvrir abondamment de quelque chose : *Charger une table de mets. Un poignet délicieux et fin chargé de bracelets d'or* (Daudet). || *Ciel chargé,* ciel couvert de gros nuages. || *Chargé d'ans, d'années,* alourdi par l'âge (vieilli) : *Quelquefois, un bison chargé d'années, fendant les flots à la nage, se vient coucher parmi les hautes herbes, dans une île du Meschacebé* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Couvrir, remplir de quelque chose qui charge : *Les notes dont il* [Bossuet] *chargeait les marges de ses livres étaient le plus souvent en latin* (Sainte-Beuve). *La poésie est l'ambition d'un discours qui soit chargé de plus de sens, et mêlé de plus de musique, que le langage ordinaire n'en porte et n'en peut porter* (Valéry). *Cécile avait alors vingt-quatre ans. Elle revenait d'Amérique chargée d'une jeune gloire* (Duhamel). *Les yeux chargés de langueur* (Aymé). || **3.** Augmenter, grossir à l'excès : *Charger un récit de digressions, d'épisodes.* || *Charger ses comptes, un prix,* en exagérer le montant. || **4.** Exagérer, outrer les traits caractéristiques, pour rendre grotesque et antipathique : *Charger le portrait de quelqu'un* ; et, absol. et vx : *Tu charges, Poil-de-Carotte* (Renard).

IV. 1. *Charger quelqu'un, une collectivité de quelque chose,* lui imposer une lourde charge, une redevance, une obligation onéreuse : *Charger le pays d'impôts.* || **2.** *Charger quelqu'un de* (avec un nom ou un infinitif), l'investir d'une mission, d'une fonction importante : *Monsieur Bergeret fut chargé d'un cours à la Sorbonne* (France) ; lui confier le soin de faire quelque chose : *On le traitait sans conséquence, on le chargeait de commissions, comme un domestique ou un parent pauvre* (Zola). *Les maîtres d'internat sont chargés de surveiller les élèves en dehors des heures de cours.* || **3.** *Charger quelqu'un,* apporter des preuves, des témoignages qui aggravent ou corroborent les accusations portées contre un accusé, et, *par extens.,* imputer une faute à quelqu'un, l'accabler : *Le témoin a chargé le prévenu. Elle commençait à les charger de tous les crimes* (Daudet). || *Charger sa conscience d'une faute, d'un crime,* se rendre responsable de cette faute, de ce crime. || **4.** Etre une charge morale : *Il y a un péché qui doit lourdement charger sa conscience* (Dumas).

V. Se précipiter violemment sur ; attaquer avec impétuosité : *Il observa le petit taureau qui joyeusement chargeait le picador, forçait sur le fer* (Montherlant). || *Absol.* Donner l'assaut : *Il donna l'ordre de charger.*

● SYN. : **I, 4** *alourdir, surcharger.* || **III, 1** *recouvrir* ; **3** *amplifier* ; **4** *forcer.* || **IV, 1** *accabler, écraser* ; **2** *préposer à* ; **3** *accuser, incriminer, taxer.* || **V** *s'élancer sur, foncer sur, fondre sur, se jeter sur, se ruer sur.* — CONTR. **I, 1** et **2** *décharger* ; **4** *alléger, délester.* || **IV, 1** *dégrever, exempter, exonérer* ; **2** *dispenser, libérer* ; **3** *blanchir* (fam.), *disculper, innocenter, justifier* ; **4** *libérer, soulager.* || **V** *esquiver, éviter* ; *se dérober, fuir.*

◆ **se charger** v. pr. (1538, R. Estienne). **1.** *Se charger de quelque chose,* en prendre la responsabilité ; assumer un emploi, une tâche importante ou pénible : *Cette corvée du ministère des Finances dont j'ai eu la sottise de me charger* (Stendhal). *La démarche était trop pénible ; Pécuchet s'en chargea* (Flaubert). || *Se charger de* (et l'infinitif), prendre la responsabilité, le soin de : *Je me charge de remettre cette lettre à la poste* (Musset). || **2.** *Se charger de quelqu'un,* s'occuper de lui matériellement ou moralement : *Je m'en charge et j'en ferai un bon soldat* (Vigny) ; lui infliger le sort, le châtiment qu'il mérite : *Quant à celui-ci, c'est moi qui m'en charge et il ne perdra rien pour attendre.*

chargeur [ʃarʒœr] n. m. (de *charger* ; 1332, Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2 et 4, 1753, *Encyclopédie* ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1888, Larousse ; sens II, 2-3, XX[e] s.).

I. 1. Homme qui charge des marchandises sur un bateau, un camion, etc. || **2.** Ouvrier qui entretient un fourneau de forge. || **3.** Servant d'une arme collec-

tive chargé de l'approvisionnement au moment du tir : « *Dehors !* » *vociférait le colonel, quand il surprenait un tireur ou un chargeur ailleurs que sous la caponnière* (Dorgelès). || **4.** Négociant qui frète un navire, le fait charger de marchandises et expédie ces marchandises.

II. 1. Dispositif qui permet d'introduire plusieurs cartouches dans le magasin d'une arme à répétition et de tirer sans être obligé de recharger chaque fois son arme : *Il glissa dans son browning un chargeur* (Van der Meersch). || **2.** Appareil permettant de recharger une batterie d'accumulateurs. || **3.** Boîte étanche à la lumière, conçue pour contenir une réserve de pellicule et permettre le chargement en plein jour d'un appareil de prises de vues.

chargeuse [ʃarʒøz] n. f. (de *charger ;* 1929, Larousse). Nom de diverses machines destinées à transporter des charges ou à effectuer des chargements.

chariot [ʃarjo] n. m. (de *char ;* 1268, E. Boileau, au sens 1 ; sens 2, 1832, Raymond ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 5, 1863, Littré). **1.** Voiture à quatre roues, de dimensions variables, avec des ridelles ou une caisse, utilisée pour le transport des charges, des bagages : *En avant montent de longs chariots attelés de quatre bœufs, ces longs chariots à claire-voie que l'on rencontre tout débordants de gerbes au moment des moissons* (Daudet). *Les chariots sont rentrés chargés de moissons odorantes* (Gide). || Fig. *Grand Chariot, Petit Chariot,* autres noms des constellations de la Grande Ourse, de la Petite Ourse. || **2.** Petit véhicule sans bords, à trois ou à quatre roues, destiné à élever et à transporter des fardeaux, dans les gares, les usines, etc. || **3.** Appareil muni de roulettes, dans lequel on place un enfant qui commence à marcher. || *Chariot alsacien,* berceau monté sur roues. || **4.** Dispositif mobile et largable, facilitant le décollage de certains avions. || **5.** Pièce mobile d'une machine-outil, portant l'outil de travail : *Chariot de tour.* || **6.** Organe d'une machine à écrire qui porte le rouleau.

• SYN. : **1** *char, charrette, fourgon.*

chariotage [ʃarjɔtaʒ] n. m. (de *charioter ;* XXe s. [dér. de *chariot,* 1611, Cotgrave, au sens de « transport par voiture »]). Travail exécuté à l'aide du tour à chariot.

charioter [ʃarjɔte] v. tr. (de *chariot ;* 1928, Larousse). Cylindrer une pièce, extérieurement, avec le tour à chariot.

charisme [karism] n. m. (gr. *kharisma,* grâce, faveur ; 1928, Larousse). Dans la religion catholique, nom donné à des dons spirituels extraordinaires, octroyés transitoirement par l'Esprit-Saint, à des individus ou à des groupes, en vue du bien général de l'Eglise.

charitable [ʃaritabl] adj. (de *charité ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s. ; sens 3, 1650, Corneille). **1.** Qui a de la charité pour son prochain. || *Spécialem.* Qui fait l'aumône aux malheureux : *Une personne charitable, que j'ai intéressée à votre position, m'a remis pour vous la somme de cinquante francs* (France). || **2.** Qui a de l'indulgence, de la compassion : *Soyez assez charitable pour m'écouter deux minutes.* || **3.** Qui dénote de la charité : *D'épais matelas, une pile de larges oreillers indiquaient des attentions charitables* (Mérimée).

• SYN. : **1** *généreux, secourable ;* **2** *bon, compatissant, indulgent, miséricordieux ;* **3** *bienveillant.* — CONTR. : **1** *avare, cupide, égoïste, ladre ;* **2** *dur, impitoyable, inhumain, insensible.*

charitablement [ʃaritabləmɑ̃] adv. (de *charitable ;* XIIIe s., Godefroy). De façon charitable (souvent ironiq.) : *Ses professeurs lui conseillaient* [à Géricault] *charitablement d'abandonner la peinture, pour laquelle il n'était pas né* (Gautier).

charité [ʃarite] n. f. (lat. ecclés. *cari-tas,* amour du prochain, de *carus,* cher ; Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *caritet,* aux sens 1-2 ; sens 3, XIIe s. ; sens 4, 1671, Pomey). **1.** Dans la théologie chrétienne, amour surnaturel de Dieu pour lui-même et du prochain en tant que créature de Dieu : *Les trois vertus théologales sont la Foi, l'Espérance et la Charité.* || **2.** Dans le langage courant, amour du prochain, mêlé de compassion, qui nous porte à lui faire du bien : *On peut lui demander* [à l'homme] *beaucoup de cœur, beaucoup de charité, beaucoup de sacrifice* (Péguy). || **3.** Acte charitable ; bienfait, secours, aumône : *Faire de grandes charités.* || *Demander la charité, être à la charité,* demander l'aumône, vivre d'aumônes : *Ils avisèrent* [...] *un bonhomme d'aspect misérable. « La charité, mes bons messieurs », demanda-t-il* (Zola). || *Vente de charité,* vente destinée à recueillir des fonds en vue d'une distribution de secours. || *Dame de charité,* personne qui s'occupe activement d'œuvres charitables. || *Filles de la Charité,* ordre de religieuses fondé par saint Vincent de Paul. || **4.** Faveur, condescendance : *Faites-moi la charité de m'écouter.*

• SYN. : **2** *altruisme, humanité, philanthropie, solidarité ;* **3** *assistance, bienfaisance, don, libéralité, obole, secours ;* **4** *bienveillance, bonté, complaisance.* — CONTR. : **2** *avarice, cupidité, dureté, égoïsme, inhumanité, insensibilité, ladrerie.*

1. charivari [ʃarivari] n. m. (bas lat. *caribaria,* du gr. *karêbaria,* lourdeur de tête, mal de tête ; v. 1320, *Roman de Fauvel,* écrit *chalivali,* au sens 1 ; sens 2-4, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Tapage fait avec des ustensiles ménagers, des instruments sonores, et accompagné de huées, qu'il était d'usage d'organiser autrefois, dans la nuit suivant le mariage, sous les fenêtres d'un couple dont l'union paraissait mal assortie ou insolite : *Leur mariage, qu'ils allèrent faire je ne sais où, pour éviter le charivari que la populace de V... se promettait de leur donner* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Bruit assourdissant, vacarme : *Un charivari de verres cassés et de bouteilles culbutées* (Courteline). || **3.** Musique bruyante et cacophonique, ou bruit de voix discordant : *Hommes, femmes, enfants, tous s'en mêlaient, et c'est au milieu de ce charivari épouvantable que le président Mouillard prononça l'acquittement de Tartarin* (Daudet). *Ce fut une cohue à la sortie, une cohue bruyante, un charivari de voix criardes où chantait l'accent normand* (Maupassant). || **4.** *Fam.* Querelle bruyante : *Sa femme lui a fait un beau charivari.*

• SYN. : **2** *boucan* (pop.), *fracas, potin* (pop.), *raffut* (pop.), *tintamarre* (fam.), *tumulte ;* **3** *cacophonie, chahut* (fam.), *tohu-bohu.*

2. charivari [ʃarivari] n. m. (russe *charovary,* pantalon bouffant, de *saravara,* pantalon, mot d'une langue de l'Inde ; 1845, Bescherelle). Pantalon de cavalier, garni de cuir entre les cuisses et de boutons sur les côtés, qu'on portait sous la Restauration : *Cavalier, il l'était resté combien d'années sur trente ! Le charivari boutonné sur la cuisse, et à cheval !* (Barbey d'Aurevilly).

charivarique [ʃarivarik] adj. (de *charivari* 1 ; 1841, *les Français peints par eux-mêmes*). **1.** Qui a le caractère du charivari (rare) : *Le harem ne poussa qu'un cri, mais un cri charivarique* (Louÿs). || **2.** *Fig.* et *fam.* Discordant, heurté : *Si un propriétaire anticoloriste s'avisait de repeindre sa campagne d'une manière absurde et dans un système de couleurs charivariques, le vernis épais et transparent de l'atmosphère et l'œil savant de Véronèse redresseraient le tout et produiraient sur une toile un ensemble satisfaisant* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *criard, disparate.* — CONTR. : **2** *assorti, harmonieux.*

charlatan [ʃarlatɑ̃] n. m. (ital. *ciarlatano,* altér. [sous l'influence de *ciarlare,* bavarder] de *cerretano,* proprem. « de Cerreto », village dont beaucoup d'habitants étaient colporteurs de drogues ; 1543, Amyot, au sens 1 ; sens 2-3, 1668, La Fontaine). **1.** *Autref.* Celui qui, sur les places, les champs de foire, vendait des drogues réputées merveilleuses, arrachait les dents, en attirant le public par ses boniments, ses facéties : *Tabarin fut le roi des charlatans.* || **2.** *Péjor.* Guérisseur qui prétend posséder des remèdes miraculeux, ou médecin ignorant et sans conscience : *Placé entre le charlatan et le médecin sérieux, le peuple va toujours au charlatan* (Renan). || **3.** *Péjor.* Celui qui essaie de parvenir, de s'imposer en exploitant la crédulité publique et en trompant sur ses qualités réelles : *Bonaparte est un*

bon enfant, mais il est vraiment par trop charlatan (Vigny).

• SYN. : **2** *médicastre, morticole* (fam.), *rebouteux* (pop.) ; **3** *esbroufeur* (très fam.), *hâbleur, imposteur.*

charlatanerie [ʃarlatanri] n. f. (de *charlatan ;* 1575, Delboulle). **1.** Profession de charlatan ; acte, procédé de charlatan : *Se livrer à la charlatanerie.* || **2.** Air, comportement de charlatan : *Il n'avait encore aucune charlatanerie dans le regard* (Chateaubriand).

charlatanesque [ʃarlatanɛsk] adj. (de *charlatan ;* fin du XVI[e] s.). Qui est propre aux charlatans, ou qui est digne d'un charlatan : [Il] *vociférait avec la loquacité charlatanesque d'un maquignon de foire* (Bertrand).

charlatanisme [ʃarlatanism] n. m. (de *charlatan ;* av. 1741, J.-B. Rousseau). **1.** Art d'abuser de la crédulité publique : *Ce mur sert à étaler les marchandises du négociant. Là, nul charlatanisme* (Balzac). *Jusque dans les lettres, une sorte de révolution intervenue instruit les Muses aux mœurs, aux violences, au charlatanisme des luttes électorales* (Valéry). *T'imagines-tu, par hasard, que je fais du charlatanisme, que je pense uniquement à l'argent ?* (Duhamel). || **2.** Caractère, manière d'être ou d'agir du charlatan : *Le talent est de mode comme la valeur l'était sous l'Empire, mais avec le plus de charlatanisme possible, et souvent avec autant de jactance* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **2** *bluff* (fam.), *esbroufe* (très fam.), *forfanterie.*

charlemagne (faire) [fɛrʃarləmaɲ] loc. verbale (du n. du roi de cœur, au jeu de cartes ; 1801, G. Esnault). Se retirer brusquement du jeu après avoir gagné, sans permettre à ses adversaires de prendre une revanche.

charleston [ʃarlɛstɔn] n. m. (de *Charleston,* ville des États-Unis [Caroline du Sud] où est née cette danse ; v. 1923). Danse américaine qui apparut en Europe à la fin de la Première Guerre mondiale, caractérisée par des pivotements rapides des jambes sur la pointe des pieds, les genoux restant rapprochés.

charlotte [ʃarlɔt] n. f. (tiré de *Charlotte,* n. pr., pour une raison inconnue ; 1804, Kotzebue, au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** Entremets constitué d'une marmelade de fruits ou de crème fouettée, entourée de tranches de pain grillées ou frites ou de biscuits : *Une charlotte de pommes meringuées* (Zola). || **2.** *Vx.* Coiffure de femme composée d'un fond de béret souple et d'un bord formé de volants froncés.

charmant, e [ʃarmɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *charmer ;* 1550, Ronsard, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVII[e] s. ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** *Class.* et *littér.* Qui charme, qui exerce un puissant attrait sur les sens, le cœur, l'esprit : *Hanté du souvenir de sa forme charmante,* | *L'époux désespéré se lamente et tourmente* (Heredia). || *Le Prince Charmant,* personnage séduisant des contes de fées ; *par extens.,* pour une jeune fille, le jeune homme idéal à qui elle accorderait son cœur et sa main sans hésitation. || **2.** Très agréable ; qui plaît par sa grâce, sa douceur, son amabilité : [Emma] *était pour son mari plus charmante que jamais, lui faisait des crèmes à la pistache* (Flaubert). *La conversation de mon oncle est charmante et nourrie* (Feuillet). || **3.** *Ironiq.* Se dit d'une personne, d'une chose ou d'une situation désagréable : *Un garçon charmant qui, avec sa navaja, traçait des croix sur la figure des gavaches* (Gautier).

• SYN. : **2** *affable, aimable, attrayant, avenant, délicieux, enchanteur, exquis, gracieux, plaisant, ravissant, séduisant.* — CONTR. : **2** *abominable, affreux, déplaisant, désagréable, détestable, ennuyeux, importun, malencontreux, odieux, pénible.*

1. charme [ʃarm] n. m. (lat. *carpinus ;* v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Arbre de nos forêts, à bois blanc et dense. || **2.** Le bois de cet arbre : *Le charme est utilisé dans le charronnage.*

2. charme [ʃarm] n. m. (lat. *carmen,* formule magique ; XII[e] s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1641, Corneille). **1.** *Class.* et *littér.* Formule d'incantation, et influence, effet magique qu'elle produit : *Des charmes de la Thessalie* | *On vante de tout temps les merveilleux effets* (Molière). *Sa parole* [de Médée] *semait la puissance des charmes* (Heredia). *Il vécut dans une terreur plus ou moins avouée des charmes et des sortilèges* (Valéry). || Fig. *Le charme est rompu,* l'illusion a cessé, on reprend contact avec le réel. || Fam. *Se porter comme un charme,* jouir d'une excellente santé. || **2.** *Class.* et *littér.* Objet qui produit cet effet magique, philtre : *Un collier de charmes suspendu à leur cou* (Hugo). || **3.** Attrait mystérieux et puissant qu'exerce sur nous un être, une chose : *Un je ne sais quel charme encor vers vous m'emporte* (Corneille). *Un souvenir contribuait à revêtir pour moi la boutique de M. Blaizot d'un charme mystérieux* (France). *Cette petite ville est d'un charme, d'une beauté très mystérieusement captivante* (Gide). *On ne se demande pas si elle est jolie ou laide, on subit son charme* (Mauriac). || **4.** Qualité d'un être ou d'une chose qui plaît extrêmement ; grâce séduisante : *Les habitudes d'une vie oisive et le charme du climat contribuent encore à ôter aux Italiens du Midi le désir de s'agiter pour être mieux* (Chateaubriand). *Il trouvait en sortant du club un charme à arpenter les boulevards déserts, secs et sonores ou luisants d'eau* (Daudet). || *Faire du charme,* déployer tous ses moyens de séduction. || *Chanteur de charme,* V. CHANTEUR.

• SYN. : **1** *enchantement, envoûtement, maléfice, sortilège ;* **2** *amulette, fétiche, grigri, mascotte, porte-bonheur, talisman ;* **3** *attirance, fascination ;* **4** *agrément, délice, plaisir, séduction.* — CONTR. : **3** *dégoût, répugnance, répulsion ;* **4** *déplaisir, désagrément, ennui.*

◆ **charmes** n. m. pl. (av. 1628, Malherbe). *Class.* et *littér.* Les attraits, les avantages physiques d'une femme : *Elle pleure en secret le mépris de ses charmes* (Racine).

charmer [ʃarme] v. tr. (bas lat. *carminare,* de *carmen,* formule magique ; milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI[e] s., Ronsard ; sens 3-4, 1668, La Fontaine). **1.** *Class.* et *littér.* Ensorceler, soumettre à une influence magique : *La divinité trompeuse qui charmait ses yeux* (Fénelon). *Ne me charmez pas, ne me donnez pas de maladie* (Sand). || Tromper par une illusion due à la magie : *Voilà de vos chrétiens les ridicules songes !* | *Voilà jusqu'à quel point vous charment leurs mensonges* (Corneille). || *Charmer les serpents,* les rendre dociles, inoffensifs, comme par magie. || **2.** *Class.* et *littér.* Apaiser, adoucir, comme par enchantement, un sentiment pénible, des impressions tristes ou désagréables : *Rien ne peut-il charmer l'ennui qui vous dévore ?* (Racine). *Il siffle comme eux pour charmer sa solitude* (Flaubert). *Rien ne vaut pour charmer une amoureuse fièvre,* | *Ô chevrier, le son d'un pipeau sur la lèvre* (Heredia). || **3.** Tenir sous le charme ; jeter dans le ravissement : *Nous causions, le soir, tandis que les musiciens nous charmaient* (Gide). || **4.** Rendre heureux, très content, et, au passif, être très content : *Elle avait agréé les hommages d'un Russe que Max était charmé d'avoir pour successeur* (Mérimée). || Usité dans les formules de politesse : *Je suis charmé de vous connaître.*

• SYN. : **1** *envoûter ;* **3** *captiver, émerveiller, enivrer, griser, séduire, subjuguer, transporter ;* **4** *enchanter, ravir.* — CONTR. : **3** *désenchanter, désillusionner ;* **4** *attrister, blesser, chagriner, décevoir, déplaire.*

charmeur, euse [ʃarmœr, -øz](fém. plus rare **charmeresse** [ʃarmərɛs]) n. (de *charmer ;* XIII[e] s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1634, Corneille). **1.** *Class.* et *littér.* Personne qui se livre à la magie ; sorcier, sorcière : *Éloignez quelque temps ce dangereux charmeur* (Corneille). *Cette charmeresse me suivait partout, invisible ; je m'entretenais avec elle comme avec un être réel ; elle variait au gré de ma folie* (Chateaubriand). *Vous voyez bien que c'est une charmeresse* [Esmeralda] (Hugo). || **2.** *Charmeur de serpents,* celui qui, par un ascendant mystérieux, paraît soumettre ces animaux à sa volonté.

• SYN. : **1** *enchanteur, magicien.*

◆ n. et adj. Qui exerce un attrait puissant sur les sens, le cœur, l'esprit ; qui est doué d'une grande séduction : *Avec sa voix d'archange aux langueurs charmeresses* (Verlaine). *La vérité est que Paul de*

Géry n'avait eu aucune surprise de cette rencontre qui justifiait des soupçons antérieurs et l'éloignement instinctif éprouvé pour la charmeuse dans leur dîner des jours précédents (Daudet). *Elle souriait d'un air charmeur* (Sartre).

◆ **charmeuse** n. f. (1928, Larousse). Tissu de soie présentant un côté brillant et un côté mat.

charmille [ʃarmij] n. f. (de *charme* 1 ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1732, Trévoux). **1.** *Vx.* Pépinière de petits charmes. || **2.** Allée de charmes ou d'autres arbres taillés : *Ces tranquilles allées en corridors. Je venais là presque tous les matins* [...] *jouir du repos infini de ces charmilles à la mode ancienne* (Maupassant). || Berceau de verdure : *Allons sous la charmille où l'églantier fleurit* (Hugo). *On voyait devant soi, dans le jardin, à côté de pavillons éclairés par le crépuscule, et qui semblaient les pâles spectres du soir, des charmilles dont la glauque verdure était traversée par les derniers rayons* (Proust).

charnel, elle [ʃarnɛl] adj. (lat. ecclés. *carnalis,* de *caro,* chair ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*). **1.** Qui est fait de chair ; qui concerne le corps, par opposition à l'esprit : *Notre enveloppe charnelle. La beauté charnelle* (Sainte-Beuve). *Elle le voyait de ses yeux charnels* (France). || **2.** Qui concerne la matière, par opposition à l'esprit : *Les liens charnels ;* et poét. : *Heureux ceux qui sont morts pour la terre charnelle* [...], *pour les cités charnelles* (Péguy). || **3.** *Fig.* Se dit de celui, de celle qui n'est sensible qu'aux choses physiques, matérielles : *L'homme, devenu tout charnel, ne sait plus admirer que les beautés qui frappent ses sens* (Massillon). || **4.** Qui intéresse la chair en tant que siège des instincts de la vie animale, par opposition à l'âme : *Est-ce l'horrible soif des voluptés charnelles | Qui chauffait votre gorge et troublait vos prunelles ?* (Leconte de Lisle).

• SYN. : **1** *corporel, physique ;* **2** *matériel, terrestre ;* **4** *concupiscent, luxurieux, sensuel, voluptueux.* — CONTR. : **1** *incorporel ;* **2** *immatériel, spirituel.*

charnellement [ʃarnɛlmɑ̃] adv. (de *charnel ;* XIIe s., Delboulle). D'une manière charnelle, en satisfaisant des désirs physiques : *Et cependant aimer charnellement, c'était tout de même, pour moi, jouir d'un triomphe sur tant de concurrents* (Proust).

1. charnier [ʃarnje] n. m. (lat. *carnarium,* de *caro,* chair ; XIe s., au sens 2 ; sens 1, XIIIe s. ; sens 3-4, 1866, Larousse). **1.** *Vx* et *dialect.* Endroit où l'on garde les viandes destinées à la consommation, notamment les viandes salées : *Pas de lard dans le charnier* (Pérochon). || **2.** Portique couvert, sous lequel on déposait autrefois les morts : *Le cimetière des Saints-Innocents, à Paris, était entouré d'un charnier.* || **3.** Tout lieu où sont entassés des cadavres et des ossements humains : *Les charniers des camps de concentration.* || **4.** Fosse où l'on entasse les cadavres des animaux en période d'épidémie.

2. charnier [ʃarnje] n. m. (de *charne,* var. de *charme* 1 ; XIIIe s., *Dict. général,* écrit *chernier*). Échalas refendu, dans certaines régions viticoles (Loiret, Sarthe).

charnière [ʃarnjɛr] n. f. (de l'anc. franç. **charne* [attesté sous la forme *carne*], lat. *cardinem,* accus. de *cardo,* gond ; XIIe s., *Naissance du chevalier au cygne,* écrit *carniere* [*charnière,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4-7, XXe s.). **1.** Ferrure de rotation formée de deux petites pièces métalliques unies par un axe commun, l'une fixe, l'autre pouvant tourner autour de cet axe : *Charnières de porte, de fenêtre.* || Fam. *Un nom à charnière,* un nom d'aristocrate, composé de plusieurs éléments qui semblent s'articuler. || **2.** En anatomie, nom donné à certaines articulations particulièrement importantes et délicates : *La charnière lombo-sacrée ;* et par extens. : *Elle était vraiment menue, jadis, avec de petits os, des charnières fragiles* (Duhamel). || **3.** Chez les mollusques bivalves, partie de la coquille servant à l'articulation des deux valves. || **4.** Petite bande de papier gommé pour coller les timbres-poste de collection. || **5.** En géologie, région où se raccordent les deux flancs d'un synclinal ou d'un anticlinal. || **6.** Point où deux corps de troupes, d'origine ou de nature différente, opèrent leur jonction sur le champ de bataille : *Les Allemands avaient frappé à la charnière des deux armées française et britannique et obtenu un succès initial* (Maurois). || **7.** *Fig.* Point de jonction, période de transition particulièrement importante : *Chateaubriand se situe à la charnière du XVIIIe siècle et du XIXe siècle.*

• SYN. : **1** *gond ;* **2** *jointure.*

charnu, e [ʃarny] adj. (lat. pop. **carnutus,* de *caro,* chair ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *carnu* [*charnu,* 1538, R. Estienne], aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XVIe s.). **1.** Qui est formé de chair : *Les parties charnues du corps.* || **2.** Qui a une chair abondante, qui est bien en chair : *Elle était grande, charnue, avenante* (Maupassant). *La lèvre inférieure charnue, d'une ironie un peu provocante, mais cordiale* (Martin du Gard). || **3.** Se dit des fruits dont la pulpe est épaisse et consistante : *Des cerises charnues.*

• SYN. : **2** *dodu, plantureux, potelé, rebondi* (fam.), *rondelet* (fam.) ; **3** *pulpeux.* — CONTR. : **2** *décharné, émacié, étique, maigre, sec, squelettique.*

charnure [ʃarnyr] n. f. (de *charn,* var. anc. de *chair ;* XIIe s., écrit *charneure*). Ensemble des parties charnues ; aspect des chairs : *Nous qui le connaissions bien, nous savions que, dans cette charnure vigoureuse, habitait une âme chagrine et perpétuellement effrayée* (Duhamel).

charognard [ʃarɔɲar] n. m. (de *charogne ;* 1894, G. Esnault, au sens 3, et 1905, au sens 1 ; sens 2, 1929, Larousse). **1.** Nom donné aux vautours : *Les poules s'enfuient dès qu'elles voient tournoyer les charognards.* || **2.** *Pop.* Boucher qui vend de la viande impropre à la consommation. || **3.** *Fig.* Individu qui trouve une occasion de profit personnel dans les malheurs publics ou privés : *Voulez-vous que je vous dise ce que c'est que votre notaire ? Eh bien ! C'est un charognard* (Romains).

◆ n. et adj. m. *Pop.* Mauvais coucheur, individu désagréable avec son entourage : *S'il n'était pas si charognard, on aurait pu s'entendre à l'amiable avec lui.*

charogne [ʃarɔɲ] n. f. (lat. pop. **caronia,* de *caro,* chair ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *charuigne ;* sens 3, 1866, Larousse). **1.** Corps d'une bête morte, abandonné et corrompu : *Au détour d'un sentier, une charogne infâme* (Baudelaire). || *Péjor.* Cadavre humain : *Ah ! race d'Abel, ta charogne | Engraissera le sol fumant* (Baudelaire). || **2.** Viande à moitié pourrie : *C'est de la charogne que vous a vendue ce boucher.* || **3.** *Fig.* et *pop.* Injure grossière qui s'applique à une personne méchante, à un vaurien : *Y en a ici qui sont venues de Grenelle en carrosse exprès pour se faire traiter de charognes* (Courteline).

• SYN. : **2** *barbaque* (arg.), *carne* (pop.).

• REM. La langue classique a conservé la forme picarde CAROGNE (v. ce mot).

charolais, e [ʃarɔlɛ, -iz] adj. et n. (de *Charolais,* n. de région ; 1866, Larousse). Qui se rapporte au Charolais ; habitant ou originaire de cette région : *Les bœufs charolais sont célèbres.*

charpentage [ʃarpɑ̃taʒ] n. m. (de *charpenter ;* XIVe s., Godefroy). Travail du charpentier.

charpente [ʃarpɑ̃t] n. f. (de l'anc. franç. *charpent* [attesté seulement au sens de « structure du corps humain », XIIe s.], lat. d'origine gauloise *carpentum,* chariot à deux roues, et, sans doute, assemblage de pièces de bois ; fin du XVIe s., Brantôme, au sens 2 ; sens 1, 1606, Nicot ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, XXe s. ; sens 5, 1726, *Mémoires de Trévoux*). **1.** Assemblage de pièces de bois, de métal, de béton armé, qui constitue l'ossature d'une construction et sert à soutenir ses diverses parties : *Le dernier des Mauprat* [...] *en fit enlever la toiture et vendre tous les bois de charpente* (Sand). *Une charpente métallique.* || **2.** Art de construire des charpentes : *Les bois utilisés en charpente doivent avoir de bonnes qualités mécaniques et être durables.* || **3.** *Charpente osseuse,* ou simplem. *charpente,* squelette d'un être vivant considéré comme soutien du corps : *Ses pommettes saillantes* [...] *indiquaient une charpente*

assez forte (Balzac). *Surpris du volume énorme de sa charpente osseuse* (France). || **4.** Ensemble des branches principales d'un arbre fruitier. || **5.** *Fig.* Ce qui assure la solidité d'une doctrine, d'un raisonnement : *Un christianisme sans charpente, privé de ce qui est son essence* (Renan). || Armature, structure d'une œuvre littéraire, et en particulier d'une pièce de théâtre : *Tout bon ouvrage dramatique doit contenir une charpente* (Gautier).

• SYN. : **2** *charpenterie ;* **3** *carcasse* (fam.), *ossature.*

charpenté, e [ʃarpɑ̃te] adj. (part. passé de *charpenter ;* XIXe s.). **1.** Pourvu d'une charpente osseuse : *Une sage-femme fortement charpentée et haute en couleur* (France). *Un garçon de vingt-trois ans, petit et puissamment charpenté, fauchait sans lever le nez* (Aymé). || **2.** *Fig.* Construit selon les règles, solidement : *Son poème est très raisonnable, très bien conduit, très bien charpenté, comme on dit maintenant* (Gautier). *Les poèmes de Réthel sont bien charpentés comme poèmes* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *bâti, taillé ;* **2** *structuré.*

charpenter [ʃarpɑ̃te] v. tr. (de l'anc. franç. *charpent* [v. CHARPENTE] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, XIVe s.). **1.** Tailler, équarrir des pièces de bois pour faire une charpente : *Une barque soutenue par des pilotis grossièrement charpentés.* || **2.** *Fig.* Donner une structure, façonner d'une certaine manière, et, *absol.,* bien construire : *Athalie, Joad, voilà des personnages que votre rival, Corneille, n'eût pas mieux su charpenter* (Proust).

• SYN. : **1** *menuiser ;* **2** *structurer.*

charpenterie [ʃarpɑ̃tri] n. f. (de *charpentier ;* v. 1185, *Aliscans,* au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Travail, art du charpentier : *Les grosses pièces de charpenterie.* || **2.** Chantier de charpente : *La charpenterie maritime de Guernesey est renommée* (Hugo).

• SYN. : **1** *charpente.*

charpentier [ʃarpɑ̃tje] n. m. (lat. *carpentarius,* charron, de *carpentum* [v. CHARPENTE] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1732, Trévoux). **1.** Ouvrier capable d'exécuter tous travaux de charpente, c'est-à-dire de tracer, de préparer les pièces de bois et de les assembler : *Le bruit assourdissant des charpentiers doublant la coque des navires avec de grandes plaques de cuivre* (Daudet). [On dit aussi CHARPENTIER EN BOIS.] || **2.** *Charpentier en fer,* ouvrier sachant couper, percer et assembler tous les éléments nécessaires à la construction de charpentes métalliques. || **3.** Entrepreneur de travaux de charpente.

charpentière [ʃarpɑ̃tjɛr] n. f. (fém. de *charpentier ;* 1845, Bescherelle). Femelle de certains insectes qui perce le bois pour y déposer ses œufs.

charpie [ʃarpi] n. f. (part. passé fém., pris substantiv., de *charpir,* carder, déchi rer, du lat. pop. **carpire,* lat. class. *carpere,* cueillir ; début du XIVe s. ; sens fig., 1690, Furetière). Produit obtenu par l'effilage ou le râpage de linge usé, et que l'on employait autrefois pour panser les blessures, les plaies : *Déchirez de la toile, nous avons besoin de charpie* (Hugo).

◆ **En charpie** loc. adj. ou adv. **1.** En menus morceaux, déchiqueté. || *Mettre quelque chose en charpie,* le réduire en miettes. || Fam. *Mettre quelqu'un en charpie,* le malmener, lui faire un mauvais parti. || *De la viande en charpie,* cuite au point que les fibres se détachent. || **2.** *Fig.* Qui a l'aspect d'un morceau de toile effilochée : *Entre les nuages en charpie qui se décomposaient sur la terre, et, là-haut, le Grand Groenland plat et blême d'une seconde mer de nuages, tous les appareils militaires républicains avançaient en ligne* (Malraux).

charrée [ʃare] n. f. (de l'anc. franç. *charre,* bas lat. *cathara,* eau employée pour nettoyer, fém. substantivé du gr. *katharos,* pur ; fin du XIIIe s., Guiart, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** *Vx.* Cendre de bois employée pour la lessive, et qui servait ensuite à l'amendement des terres ou à la fabrication de verre à bouteilles. || **2.** *Charrées* ou *marcs de soude,* résidu provenant de la préparation de la soude.

charretée [ʃarte] n. f. (de *charrette ;* fin du XIe s., au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Charge, contenu d'une charrette : *Une charretée de foin, de sacs de blé. Toute la charretée d'hommes court vers le comptoir, où un homme et une serveuse passent en l'air des canettes de bière* (Aragon). || **2.** *Fig.* et *fam.* Grosse quantité : *Une charretée d'injures.*

charreterie [ʃarətri] ou **charretterie** [ʃarɛtri] n. f. (de *charrette ;* 1551, Gouberville, écrit *charterie*). *Vx.* Remise pour les charrettes : *La charreterie tombait en ruines* (Flaubert).

charretier, ère [ʃartje, -ɛr] n. (de *charrette ;* v. 1175, Chr. de Troyes ; *jurer comme un charretier,* 1611, Cotgrave). Celui, celle qui conduit une charrette : *Aussitôt, les valets, les charretiers, les gars partirent à la recherche du maître* (Maupassant). || *Jurer comme un charretier,* jurer avec une fréquence et une grossièreté particulières.

◆ adj. *Vx.* Qui permet le passage des charrettes : *Chemin charretier. L'hôtel de la Cloche était rustique. Une branche de houx pendait sur la porte charretière* (France).

charretil n. m. V. CHARTIL.

charreton [ʃartɔ̃] n. m. (de *charrette ;* début du XIVe s., *Entrée d'Espagne*). **1.** Petite charrette sans ridelles : *Nous nous mîmes en route vers le quartier Latin, le long des quais déserts, par les rues endormies, marchant derrière notre charreton que poussait le commissaire* (Daudet). *Dans la cour de ferme s'entassait un pêle-mêle de charretons* (Moselly). [En ce sens, on trouve aussi la forme CHARRETIN.] || **2.** Petite charrette anglaise : *Sur le charreton à deux roues qu'il conduisait lui-même* (Daudet). || **3.** Var. de CHARTON.

charrette [ʃarɛt] n. f. (de *char ;* 1080, *Chanson de Roland*). Voiture à deux roues, munie d'un brancard simple ou double et de deux ridelles, et qui sert généralement à transporter des charges, des bagages : *Une charrette de foin traînée par une paire de bœufs. Il ne pouvait aller plus vite que la charrette de la cantinière* (Stendhal). || *La charrette des condamnés,* celle qui, pendant la Terreur, conduisait les condamnés à la guillotine. || *Charrette anglaise,* petite voiture hippomobile de luxe, légère, à deux roues, attelée d'un cheval. || *Charrette à bras,* petite charrette à brancards, tirée par un ou deux hommes.

• SYN. : *carriole, char, chariot.*

charretterie n. f. V. CHARRETERIE.

charriage [ʃarjaʒ] n. m. (de *charrier ;* milieu du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2-3, 1905, Larousse). **1.** Action de charrier, de voiturer : *Le prix du charriage de quatre barriques de vin.* || **2.** *Spécialem.* En parlant d'un cours d'eau, action d'emporter, de véhiculer des matières étrangères ou détachées de son lit : *Le charriage des terres par les torrents.* || **3.** En géologie, poussée latérale qui provoque le déplacement de masses de terrains loin de leur lieu d'origine. || *Nappe de charriage,* masse de terrain détachée de son lieu d'origine et anormalement superposée à des terrains parfois plus récents.

• SYN. : **1** *voiturage.*

charrier [ʃarje] v. tr. (de *char ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, v. 1600, O. de Serres ; sens 3, 1876, G. Esnault [1837, Vidocq, au sens de « voler en mystifiant »]). **1.** Transporter, voiturer dans une charrette ou sur un chariot : *Bouvard et Pécuchet avaient charrié de l'eau pendant toute la journée* (Flaubert). || **2.** Entraîner dans son cours, en parlant d'une rivière : *Le Thermodon charrie cadavres, armes et chars | Que la mort y roula* (Heredia). || *Absol.* et *vx.* Rouler des glaçons : *La Seine charriait sous mes fenêtres* (Flaubert). || **3.** Pop. *Charrier quelqu'un,* se moquer de lui : *Ce gros-là a toujours l'air de me charrier* (T. Bernard).

• SYN. : **1** *charroyer ;* **2** *emporter ;* **3** *blaguer* (fam.), *chiner* (fam.), *se ficher de* (pop.), *se gausser de, railler.*

◆ v. intr. *Pop.* Exagérer la plaisanterie ; aller fort : *On peut charrier tant qu'on veut, mais quand on voit des types comme ça mourir, ça fait vraiment quelque chose*

(Proust). *Il me semble que vous charriez un peu* (Romains).

charrieur [ʃarjœr] n. m. (de *charrier ;* 1834, G. Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1881, L. Rigaud). **1.** *Arg.* et *vx.* Voleur qui procède par mystification. || **2.** *Pop.* Celui qui exagère, qui passe les bornes.

charroi [ʃarwa] n. m. (déverbal de *charroyer ;* v. 1150, *Charroi de Nîmes,* au sens de « chariot » ; sens actuel, fin du XIVe s.). Transport par charrette ou par chariot : *Elles* [les terres] *mangeaient trop de fumier, les charrois étaient dispendieux* (Flaubert).

◆ **charrois** n. m. pl. (v. 1285, *Livre d'Artus*). Nom donné autrefois aux convois qui assuraient le transport des bagages et des munitions de l'armée, et qui dépendaient d'entreprises civiles : *Hulot d'Ervy, leur trouvant de l'intelligence et de la probité, les avait tirés des charrois de l'armée* (Balzac).

charron [ʃarɔ̃] n. m. (de *char ;* 1268, É. Boileau). Artisan ou ouvrier qui fabrique et répare les voitures, charrettes, chariots : *Un accident était arrivé à une des roues de notre voiture et on avait envoyé chercher le charron* (Barbey d'Aurevilly).

charronnage [ʃarɔnaʒ] n. m. (de *charron ;* 1690, Furetière). Métier de charron ; travail exécuté par le charron : *Le charron était intéressé à vanter mes charrues à roues pour débiter son charronnage* (Balzac). *Rien, pas une cloche, pas un cri, pas même un de ces bruits de charronnage tintant si clair dans l'atmosphère vibrante du Midi* (Daudet).

charroyer [ʃarwaje] v. tr. (var. morphologique de *charrier ;* XIIe s.). [Conj. **2 a.**] **1.** Transporter sur des charrettes, des chariots, etc. : *Chapdelaine et Tit'bé attelèrent Charles-Eugène au grand traîneau à bois et charroyèrent laborieusement les troncs coupés* (Hémon). || **2.** *Fam.* Transporter péniblement : *L'idée de déménager mes livres et de charroyer l'amas de mes bibelots m'abêtit* (Huysmans).

● SYN. : **1** *charrier.*

charroyeur [ʃarwajœr] n. m. (de *charroyer ;* 1866, Larousse). Celui qui charroie : *Les charroyeurs et les cochers s'arrêtaient en jurant devant les barrières* [d'un passage à niveau] (Duhamel).

charruage [ʃarɥaʒ] n. m. (de *char-ruer ;* XIIIe s., au sens de « terre labourable en un jour avec une charrue » ; sens actuel, XXe s.). Labour à la charrue.

charrue [ʃary] n. f. (lat. d'origine gauloise *carruca,* voiture de luxe à quatre roues, puis charrue à roues ; XIIe s., *Roncevaux,* au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Instrument utilisé pour labourer, qui se compose essentiellement d'un soc tranchant, et dont il existe de nombreux modèles : *La terre, fraîchement ouverte par le tranchant des charrues, exhalait une vapeur légère* (Sand). || Vx et fam. *Cheval de charrue,* homme stupide ou grossier. || Vx. *Mettre, tenir la main à la charrue,* se mettre soi-même au travail, payer de sa personne. || Fam. *Mettre la charrue avant* ou *devant les bœufs,* faire en premier ce qui, logiquement, devrait être fait en second. || Vx et fam. *Tirer la charrue,* faire un travail pénible. || **2.** Dans la France de l'Ancien Régime, unité de surface qui correspondait à la quantité de terrain pouvant être exploitée avec une seule charrue (de 90 à 120 arpents dans la région parisienne).

charruer [ʃarɥe] v. intr. et tr. (de *charrue ;* milieu du XIVe s.). *Vx* et *littér.* Labourer avec la charrue.

charte [ʃart] n. f. (lat. *charta,* papier écrit, du gr. *khartês,* feuille de papyrus ; fin du XIIe s. [très rare au Moyen Âge en face de CHARTRE 1], au sens 1 ; sens 2, 1215 [date de la *Grande Charte d'Angle-terre*] ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Au Moyen Âge, tout écrit authentique destiné à consigner des droits, des privilèges octroyés, ou à régler des intérêts : *Charte de dotation d'une abbaye, d'affranchissement d'un serf. Charte de vente.* || *École nationale des chartes,* établissement d'enseignement, fondé en 1821 pour l'étude des chartes, diplômes, documents datant du Moyen Âge. || **2.** Ensemble des lois constitutionnelles d'un État établies par concession du souverain, et non par les représentants du peuple : *La Grande Charte d'Angleterre fut concédée à la nation anglaise par le roi Jean sans Terre.* || Absol. *La Charte,* la Charte constitutionnelle de 1814, accordée aux Français par Louis XVIII. || **3.** Loi, règle fondamentale sur laquelle s'appuie l'organisation, le fonctionnement d'un vaste ensemble : *La charte d'une confédération syndicale.*

charte-partie [ʃartparti] n. f. (de *charte* et de *partir,* partager ; début du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1606, Nicot). **1.** *Autref.* Charte dont les deux expéditions étaient faites sur une même feuille, qu'on traversait de haut en bas, avant de les séparer, par des traits ondulés ou en zigzag, afin de rendre impossible toute falsification. || **2.** Contrat d'affrètement d'un navire.

● Pl. *des* CHARTES-PARTIES.

● SYN. : **2** *nolisement.*

chartil ou **charretil** [ʃarti] n. m. (de *charrette ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens de « corps d'une charrette, sans roues ni timon » ; sens 1, 1561, *Journ. du sire de Gouberville ;* sens 2, 1564, J. Thierry). **1.** *Vx.* Sorte de longue charrette servant à transporter des gerbes. || **2.** *Vx.* Hangar où l'on remisait les charrettes, les charrues, etc. : *Emplissant à milliers | Greniers, granges, chartils et caves et celliers* (M. Régnier).

chartisme [ʃartism] n. m. (de *charte ;* milieu du XIXe s.). Mouvement réformiste qui anima la vie politique britannique entre 1837 et 1848, et qui visait à l'amélioration du sort des travailleurs.

chartiste [ʃartist] n. (de *charte ;* 1907, Larousse). Élève ou ancien élève de l'École nationale des chartes : *J'avais l'air de ce que j'avais été jusqu'alors, un chartiste* (Gide).

charton ou **charreton** [ʃartɔ̃] n. m. (de *charrette ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *charreton*). *Class.* Cocher, charretier : *Le charton n'avait pas dessein | De les mener voir Tabarin* (La Fontaine).

1. chartre [ʃartr] n. f. (lat. *chartula,* petit écrit, acte, de *charta,* papier écrit ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*).) *Class.* Charte : *Si la chartre de quelque héritage était attaquée de faux* (Montesquieu).

2. chartre [ʃartr] n. f. (lat. *carcer,* prison ; Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *cartre.*) *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Prison : *Certaine chartre est faite de façon | Qu'on n'y voit goutte, et maint geôlier s'y trompe* (La Fontaine).

◆ **En chartre** loc. adj. et adv. (sens 1, 1465, Martial d'Auvergne ; sens 2 [*en chartre privée*], 1690, Furetière). **1.** *Class.* En consomption, maigre jusqu'aux os : *Elle croit mourir bientôt... Elle est par le visage comme les enfants en chartre* (Sévigné). || **2.** *Vx* ou *littér.* Cloîtré : *La cellule du religieux en chartre contenait un lit, une table* (Huysmans). || Vx. *Tenir quelqu'un en chartre privée,* le séquestrer, le détenir chez soi sans autorité de justice.

chartreuse [ʃartrøz] n. f. (de la *Grande-Chartreuse,* couvent établi près de Grenoble par saint Bruno en 1084 ; fin du XIIIe s., Rutebeuf, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1863, Littré). **1.** Couvent de chartreux : *Jamais un manquement grave aux règles fondamentales de la vie cartusienne n'a été toléré dans aucune chartreuse* (Bloy). || **2.** *Vx.* Petite maison de campagne isolée : *Mes pins, mes sapins, mes mélèzes, mes cèdres tenant jamais ce qu'ils promettent, la Vallée-aux-Loups deviendra une véritable chartreuse* (Chateaubriand). *Elle se promène dans ses palais, dans ses chartreuses, avec ce journaliste* (Balzac). || **3.** Liqueur aromatique fabriquée au couvent de la Grande-Chartreuse : *Elle réclama sa chartreuse verte à la glace pilée* (Martin du Gard).

chartreux, euse [ʃartrø, -øz] n. (de *chartreuse,* n. f. ; XVe s.). Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Bruno : *Ces chartreux si austères, si suppliciés, si torturés par les rigueurs de la pénitence* (Bloy).

◆ adj. (sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 2, 1832, Raymond). **1.** *Chat chartreux,* ou *chartreux,* n. m., variété de chat à poil gris cendré. || **2.** *Champignon chartreux, tulipe chartreuse,* champignon, tulipe de couleur grise.

chartrier [ʃartrije] n. m. (de *chartre* 1 ; 1370, Godefroy, aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Recueil de chartes : *Des documents authentiques tirés de son propre chartrier* (Bernanos). || **2.** Endroit, salle où l'on rangeait, où l'on gardait ces pièces : *Les registres avaient quitté la paroisse pour le chartrier de l'abbaye* (Béraud). || **3.** Gardion des chartes : *Qu'un vieux carme | Chartrier | Ait pour arme | L'encrier* (Hugo).

• SYN : **1** *cartulaire.*

Charybde en Scylla (de) [dəkaribdəsila] loc. (lat. *Charybdis,* du gr. *Kharubdis,* n. d'un tourbillon du détroit de Messine, et lat. *Scylla,* du gr. *Skulla,* n. d'un écueil dangereux du même détroit ; 1552, Rabelais). *Tomber de Charybde en Scylla,* n'éviter un mal que pour tomber dans un autre plus grand.

1. chas [ʃa] n. m. (lat. *capsus,* boîte et [à basse époque] bulle ; v. 1220, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1606, Nicot). **1.** Trou d'une aiguille, par lequel on fait passer le fil. || **2.** Carré de métal percé d'un trou central, par lequel on fait passer le fil à plomb.

2. chas [ʃa] n. m. (déverbal de *châsser,* enduire, bas lat. **katapsare,* du gr. *katapsân,* enduire à la main ; 1606, Nicot). Pâte de grain, colle d'amidon dont on enduit le fil de la chaîne pour le tissage des tissus de coton et de fil, afin qu'il glisse plus aisément et ait plus de résistance.

chasme [kasm] n. m. (gr. *khasma,* gouffre ; début du XIXe s.). Gorge encaissée, gouffre : *Elle rappelle, tantôt par ses cascades et ses ponts de bois, tantôt par le rétréci de son chasme, la vallée du Pont-d'Espagne à Cauterets* (Chateaubriand).

• SYN. : *cañon, défilé.*

chasse [ʃas] n. f. (déverbal de *chasser ;* XIIe s., aux sens I, 1, et II, 1 et 3 ; sens I, 2-3, 1690, Furetière ; sens I, 4-5, 1636, Monet ; sens II, 2, et III, 2, XXe s. ; sens II, 4, 1596, Hulsius ; sens III, 1, début XXe s. [1549, R. Estienne, au sens de « écoulement rapide de l'eau pratiqué pour chasser ce qui obstrue un chenal »] ; sens III, 3, 1832, Raymond).

I. 1. Action de guetter ou de poursuivre les animaux dans l'intention de les capturer ou de les tuer : *Aller à la chasse dans les guérets. Dresser un chien pour la chasse.* || *Ouverture, fermeture de la chasse,* dates entre lesquelles la chasse est autorisée. || *Chasse à courre,* chasse où le gibier est poursuivi par la meute des chiens et les chasseurs à cheval, puis forcé et mis à mort. || *Chasse à cor et à cri,* syn. de CHASSE À COURRE. || *Chasse au faucon,* chasse pour laquelle on se servait autrefois d'un faucon dressé, qu'on tenait sur le poing ganté et qu'on lançait, au moment voulu, sur la proie. || *Chasse à tir,* chasse au chien d'arrêt et au fusil. || *Chasse infernale,* ou *chasse fantastique, volante, sauvage, fantôme,* etc., légendes de chevauchées menant grand tapage et annonciatrices de malheurs. || *Chasse sous-marine,* sorte de pêche qui consiste à nager vers le poisson et à le tirer avec un fusil-harpon. || *Être en chasse,* en parlant des chiens, être à la poursuite du gibier ; se dit aussi des animaux en chaleur. || *Rompre la chasse,* en troubler le cours. || *De chasse,* se dit des animaux, des objets ou des choses qui sont exclusivement ou principalement employés pour la chasse : *Chien de chasse. Fusil de chasse.* || *Droit de chasse,* faculté de chasser sur certains terrains et pendant un certain temps. || *Permis de chasse,* autorisation de chasser, délivrée annuellement par les autorités, contre paiement d'un droit. || *Équipage de chasse,* chiens, chevaux et piqueurs employés dans la chasse à courre. || *Pays de chasse,* pays où le gibier est abondant. || *Tableau de chasse,* ensemble du gibier abattu par un ou plusieurs chasseurs pendant une chasse. || **2.** Ensemble des personnes, des chevaux, des chiens qui prennent part à une chasse : *Dans les murailles sont incrustés de longs bas-reliefs où défilent des chasses, des triomphes, des cavalcades* (Gautier). || **3.** Partie d'un domaine, étendue de terrain réservée à la chasse : *Il possède une chasse en Sologne. Chasse gardée.* || **4.** Le gibier capturé ou tué à la chasse : *Je vous ferai manger de ma chasse.* || Le résultat obtenu en chassant : *Faire bonne, mauvaise chasse.* || **5.** Fanfare, composition pour cors ou autres instruments qui reproduit des airs utilisés dans les chasses à courre.

II. 1. Action de poursuivre une personne ou un animal en vue de s'en emparer : *Faire, donner la chasse à un voleur, à un chat.* || *Prendre en chasse une personne, une voiture,* etc., se lancer à sa poursuite : *Des policiers motocyclistes qui prennent en chasse des malfaiteurs.* || *Prendre chasse sur* ou *devant un adversaire,* en parlant d'un navire, s'enfuir et manœuvrer pour éviter le bâtiment qui le poursuit : *Nous découvrîmes une grosse frégate anglaise, l' « Alceste », qui prit chasse sur nous* (Mérimée). || **2.** Spécialem. *Aviation de chasse,* ou simplem. *chasse,* corps de l'armée de l'air équipé d'avions légers, rapides et fortement armés, dits *avions de chasse,* et dont le rôle principal est de poursuivre et d'attaquer les appareils ennemis en vol. || **3.** *Fig.* Action de chercher quelqu'un ou quelque chose un peu partout et avec obstination : *Puis* [...] *ce fut une chasse aux allumettes dans toute la pièce* (Zola). || Fam. et ironiq. *Faire la chasse au mari,* en parlant de jeunes filles, chercher obstinément à se marier. || Fam. *Faire la chasse à une femme,* la poursuivre de ses assiduités : *Depuis le temps qu'il* [le roi] *lui faisait la chasse, il en était encore à lui toucher le bout des doigts, à mordiller après elle ses porte-plumes, à se griser au frôlement de sa jupe* (Daudet). || **4.** *Fig.* En parlant de choses abstraites, effort constant pour trouver ou retrouver quelque chose : *Il* [...] *s'intéressait tout seul à cette chasse aux souvenirs* (Maupassant).

III. 1. *Chasse d'eau,* ou *chasse,* écoulement rapide d'une certaine quantité d'eau, provoqué mécaniquement, pour assurer la vidange d'une cuvette, d'une canalisation, etc. ; dispositif qui assure cette opération : *La chasse d'eau des W.-C. Faire fonctionner la chasse.* || **2.** Inclinaison vers l'arrière des pivots des roues directrices d'une automobile, ou de la direction d'une bicyclette ou d'une motocyclette. || **3.** Dans l'imprimerie, excédent de la composition sur les évaluations faites d'après la copie, ou nombre de lignes en excédent à la suite de remaniements.

• SYN. : **II, 1** *pistage, poursuite ;* **4** *quête, recherche.*

1. châsse [ʃas] n. f. (lat. *capsa,* boîte, caisse, et, en lat. ecclés., « cercueil » ; v. 1131, *le Couronnement de Louis,* au sens 1 ; sens 2, v. 1375, *Modus ;* sens 3, XXe s.). **1.** Grand coffre orné, dans lequel on conserve les reliques d'un saint ou d'une sainte : *Une châsse d'argent massif constellée d'émeraudes* (Leconte de Lisle). || Fig. *Paré comme une châsse,* très richement orné ou apprêté. || **2.** Monture destinée à recevoir et à encadrer une pièce : *La châsse d'un verre de lunette.* || **3.** Sorte de marteau de charron.

• SYN. : **1** *reliquaire.*

2. châsse [ʃas] n. m. (abrév. de *châssis,* fenêtre ; 1833, G. Esnault). *Arg.* Œil (souvent au plur.) : *Tu en ouvres, des châsses !*

• SYN. : *mirettes* (pop.).

chassé [ʃase] n. m. (part. passé de *chasser ;* 1752, Trévoux). Pas de danse au cours duquel un pied qui exécute un mouvement glissant semble chassé par l'autre qui se rapproche de lui.

chasse-chien [ʃasʃjɛ̃] n. m. (de *chasse,* forme verbale de *chasser,* et de *chien ;* 1611, Cotgrave). *Pop.* Portier, concierge ; quelquefois aussi, bedeau, suisse d'église : *Le chasse-chien donc avance encore, mais d'un pas de procession* (Pourrat).

• Pl. *des* CHASSE-CHIENS.

chasse-clou [ʃasklu] n. m. (de *chasse,* forme verbale de *chasser,* et de *clou ;* 1898, Larousse). Outil en forme de poinçon, mais sans pointe, utilisé pour enfoncer profondément un clou.

• Pl. *des* CHASSE-CLOUS.

chasse-coquin [ʃaskɔkɛ̃] n. m. (de *chasse,* forme verbale de *chasser,* et de *coquin ;* 1636, Monet). *Pop.* et *vx.* Bedeau, suisse d'église.

• Pl. *des* CHASSE-COQUINS.

chasse-cousin [ʃaskuzɛ̃] n. m. (de *chasse,* forme verbale de *chasser,* et de *cousin ;* 1669, Widerhold, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Pop.* et *vx.* Vin ou mets de mauvaise qualité, destiné à écarter les parents éloignés ou les parasites. || **2.** *Vx.* Fleuret qui ne plie pas et, par suite, fait mal à l'adversaire.

• Pl. *des* CHASSE-COUSINS.

chassé-croisé [ʃasekrwaze] n. m. (de *chassé* et de *croisé,* part. passés de *chasser* et de *croiser ;* 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1839, *Journ. de Paris*). **1.** Une des figures des anciens quadrilles, où le danseur et sa cavalière passaient alternativement l'un devant l'autre. || **2.** Situation de deux personnes qui se croisent ou se cherchent sans se rencontrer, et, plus généralement, situation présentant des échanges réciproques et simultanés n'aboutissant à aucun résultat : *Le chassé-croisé des conversations. Un chassé-croisé de démarches.*

• Pl. *des* CHASSÉS-CROISÉS.

chasse-goupille [ʃasgupij] n. m. (de *chasse,* forme verbale de *chasser,* et de *goupille ;* 1845, Bescherelle). Outil d'acier pour faire sortir une goupille de son logement.

• Pl. *des* CHASSE-GOUPILLES.

chasselas [ʃasla] n. m. (du n. d'un village de Saône-et-Loire, près de Mâcon ; 1680, Richelet). Raisin blanc de table, très estimé.

chasse-marée [ʃasmare] n. m. invar. (de *chasse,* forme verbale de *chasser,* et de *marée ;* 1260, Godefroy, écrit *cacemarée,* au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** *Vx.* Voiture ou voiturier apportant rapidement la marée sur les marchés intérieurs. || **2.** Petit bâtiment côtier à trois mâts, qui sert à la pêche et au petit cabotage.

chasse-mouches [ʃasmuʃ] n. m. invar. (de *chasse,* forme verbale de *chasser,* et de *mouche ;* 1555, Delboulle, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Touffe de crins fixée à un manche, avec laquelle on chasse les mouches qui tourmentent les chevaux. || **2.** Filet à cordons pendants, dont on couvre les chevaux et les bœufs pour les garantir des mouches.

• SYN. : **1** *émouchoir ;* **2** *émouchette.*

chasse-neige [ʃasnɛʒ] n. m. invar. (de *chasse,* forme verbale de *chasser,* et de *neige ;* 1834, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse ; sens 3, fin du XIX^e s.). **1.** Vent violent d'hiver, qui accumule la neige en congères : *Il a l'impétuosité des chasse-neige qui tordent et emportent les maisons* (Balzac). || **2.** Dispositif qu'on adapte à une locomotive ou à un tracteur, pour débarrasser une voie ferrée, une route de la neige qui l'obstrue. || **3.** Véhicule équipé de cet appareil : *Le chasse-neige à vapeur siffle lamentablement* (Daudet).

chasse-pierres [ʃaspjɛr] n. m. invar. (de *chasse,* forme verbale de *chasser,* et de *pierre ;* 1845, Bescherelle). Appareil fixé à la partie antérieure d'une locomotive et destiné à écarter des rails les pierres ou tout autre objet qui s'y trouvent accidentellement.

chasse-pointe [ʃaspwɛ̃t] n. m. (de *chasse,* forme verbale de *chasser,* et de *pointe ;* 1753, *Encyclopédie*). Syn. de CHASSE-CLOU.

• Pl. *des* CHASSE-POINTES.

chassepot [ʃaspo] n. m. (du n. de l'armurier qui inventa ce fusil ; 1866, Larousse). Fusil de guerre à aiguille, en usage dans l'armée française de 1866 à 1874 : *Non ! ce sont des francs-tireurs qui chargent et déchargent leurs chassepots* (Daudet).

chasser [ʃase] v. tr. et intr. (lat. pop. **captiare,* du lat. class. *captare,* chercher à prendre ; v. 1131, *le Couronnement de Louis,* écrit *chacier,* aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XIII^e s., Joinville ; sens 4, 1515, Jal ; sens 5, 1924, G. Esnault). **1.** Guetter ou poursuivre les animaux dans l'intention de les capturer ou de les tuer : *Chasser le lion, le cerf, le faisan. Chasser le poil, la plume.* || **2.** Se livrer à l'occupation, au plaisir de la chasse : *Je ne chasserais pas trois jours à Fontainebleau sans périr de langueur* (Vigny). || *Bon chien chasse de race,* se dit des chiens de chasse issus d'une race de bons chasseurs, et aussi des personnes qui ont hérité les qualités ou les défauts de leurs aïeux. || Fam. *Chasser sur les terres d'autrui,* empiéter sur la propriété, sur les droits, les prérogatives d'autrui. || **3.** *Chasser à,* tâcher de capturer ou de tuer en chassant (vieilli) : *Les chattes chassent aux souris comme aux oiseaux* (Hugo) ; chasser en se servant de : *Chasser au furet, au faucon.* || *Chasser au poil, à la plume,* chasser le gibier à poil, les oiseaux. || **4.** *Chasser un navire,* le poursuivre, le prendre en chasse afin de s'en emparer. || **5.** En termes de sport, s'efforcer de rejoindre un concurrent : *Peloton qui chasse.*

◆ v. tr. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, v. 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3 et 6, XII^e s. ; sens 4, fin du XII^e s., Simund de Freine ; sens 5 et 7, 1866, Larousse). **1.** (avec un sujet désignant une personne) Pousser devant soi, obliger à avancer : *Le berger chasse son troupeau.* || (avec un sujet désignant une chose) Faire avancer rapidement : *Le vent léger chassait au ras du sol* [...] *de fins copeaux* (Duhamel). || **2.** Pousser vivement, violemment une personne, un animal hors d'un lieu ; les contraindre à partir par la force : *Chasser l'ennemi de ses positions. Chasser les mouches. Ils m'ont chassé de chez moi, ils m'ont traîné dehors* (Gide). || **3.** Mettre à la porte honteusement une personne et, plus spécialement, congédier un employé, un domestique : *Finalement,* [elle] *fut chassée pour vol* (Flaubert). || **4.** Repousser une chose, un objet hors de la place qu'ils occupent : *Chasser un tenon d'une mortaise, un clou.* || Fig. *Un clou chasse l'autre* (prov.), se dit en parlant d'une personne qui en remplace une autre, ou d'une personne qui succède aussitôt à une autre. || **5.** Faire disparaître : *Chasser les mauvaises odeurs, les miasmes.* || **6.** *Fig.* Écarter loin de soi, bannir : *Il est beau de voir comment un homme chasse une idée importune* (Alain). || **7.** *Fig.* et *littér.* Prendre la place de ; succéder à : *Le jour chasse la nuit et la nuit le jour.*

• SYN. : **1** *balayer, disperser, écarter ;* **2** *dénicher, expulser, refouler, rejeter, repousser ;* **3** *balancer* (pop.), *éconduire, licencier, remercier, renvoyer, vider* (pop.) ; **4** *expulser.*

◆ v. intr. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2 et 4, 1688, Miege ; sens 3, 1929, Larousse). **1.** Être poussé, entraîné dans une certaine direction : *Les nuages chassent du sud.* || **2.** *Chasser sur ses ancres,* en parlant d'un navire au mouillage, se déplacer en entraînant ses ancres, par suite d'une tenue insuffisante du fond : *L'ancre sauva le vaisseau quand il eut chassé sur ses autres ancres, au milieu des coraux des îles Sandwich* (Chateaubriand). || Se dit aussi en parlant des ancres, quand elles glissent sur le fond sans mordre. || **3.** Déraper, glisser de côté, par suite d'une mauvaise adhérence au sol, en parlant d'un véhicule ou de ses roues : *Les pneus chassent sur la route mouillée.* || **4.** En parlant d'un caractère d'imprimerie, d'une composition, fournir plus de texte composé qu'il n'était prévu. || Renvoyer à une autre page, à une autre colonne le texte en excédent.

chasseresse [ʃasrɛs] n. et adj. f. (de *chasser ;* v. 1320, Godefroy, écrit *chacerece). Poét.* Fém. de CHASSEUR : *Grande et svelte et marchant comme une chasseresse* (Baudelaire). *Les chefs de tribus chasseresses d'esclaves* (Leconte de Lisle). || *Diane chasseresse,* la déesse de la Chasse.

chasse-roue [ʃasru] n. m. (de *chasse,* forme verbale de *chasser,* et de *roue ;* 1836, Landais). Borne ou arc métallique qu'on place à l'angle d'un mur, d'une porte cochère, pour les garantir du frottement des roues des voitures.

• Pl. *des* CHASSE-ROUES.

• SYN. : *bouteroue.*

chasseur, euse [ʃasœr, -øz] n. (de *chasser ;* XII^e s. ; *chasseuse,* 1704, Trévoux). **1.** Personne qui s'adonne à la chasse, qui aime chasser : *Il se mit à tourner autour du fauteuil comme un chasseur prudent* (Vigny). *Ceux qui ne sont pas chasseurs ne comprennent point assez la beauté des paysages d'automne* (Nerval). || Se dit aussi des animaux : *Ce chien est bon chasseur.* || **2.** Personne qui cherche à se procurer quelque chose avec ardeur, obstination : *Un chasseur, une chasseuse d'autographes.* || *Chasseur d'images,* reporter photographe, ou opérateur de prises de vues d'actualités. || Fam. *Chasseur de femmes,*

ou simplem. *chasseur,* celui qui recherche assidûment les femmes pour les conquérir : *Un vigoureux garçon, grand coureur de filles et chasseur de femmes* (Maupassant).

◆ **chasseur** n. m. (sens 1, 1834, Landais ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, 1789, Brunot ; sens 4, 1832, Raymond ; sens 5-6, XX^e s.). **1.** *Vx.* Domestique en livrée de chasse. || **2.** Groom attaché à certains cafés, cercles, cabarets, etc., pour faire les courses : *Le chasseur du restaurant apportait sur une assiette une enveloppe où le nom de Fleurissoire était inscrit* (Gide). *J'ai été le seul (avec un ancien chasseur de cabaret* [...]) *à aller jusqu'au cimetière* (Camus). || **3.** Nom donné aux soldats de certains corps d'infanterie et de cavalerie : *Chasseurs à pied, chasseurs à cheval. Chasseurs alpins. Il disait : « Une, deux ! Une, deux ! » comme les chasseurs de Vincennes* (Flaubert). *Au début de votre carrière, lieutenant sur la frontière des Alpes, vous menez la vie même de vos chasseurs dans leurs manœuvres de montagne* (Valéry). || **4.** Petit bâtiment rapide, conçu spécialement pour chasser les bâtiments adverses : *Chasseur de sous-marins.* || **5.** Appareil de l'aviation de chasse : *Une escadrille de chasseurs.* || *Chasseur bombardier,* appareil spécialisé dans les missions d'attaque à la bombe. || *Chasseur d'interception,* V. INTERCEPTEUR. || **6.** Pilote ou membre de l'équipage de ces appareils.

chassie [ʃasi] n. f. (lat. pop. *caccita, de *cacare* [franç. *chier*], avec redoublement expressif de *-c- ;* XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *chacide ; chassie,* XII^e s.). Substance visqueuse et jaunâtre, qui provient de la sécrétion des glandes ciliaires et s'accumule sur le bord des paupières : *Oui, je sais, je vois : Mairesse a de la chassie au coin des paupières et de l'œuf sur son gilet* (Duhamel).

chassieux, euse [ʃasjø, -øz] adj. (de *chassie ;* début du XII^e s., écrit *chacious*). Qui a de la chassie : *Ces paupières lourdes, chassieuses* (Proust). *Il est très répugnant à voir, avec ses yeux chassieux, son teint de cocher ivrogne, son ventre en pointe* (Duhamel).

châssis [ʃɑsi] n. m. (de *châsse ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille ; sens 3, 1433, Gay ; sens 4, 1611, Cotgrave ; sens 5, 1866, Larousse ; sens 6, 1866, Larousse [pour les wagons et les canons], et 1907, Larousse [pour les voitures] ; sens 7, 1907, Larousse ; sens 8, 1929, G. Esnault). **1.** Dans une construction, encadrement d'une ouverture rectangulaire. || Élément fixe ou ouvrant d'une fenêtre, d'une porte, composé d'un cadre en menuiserie ou en métal, qui reçoit une partie vitrée, grillagée, etc. || *Châssis à tabatière,* ouverture vitrée d'un comble, dont le cadre se soulève comme un couvercle. || **2.** Cadre garni de vitres que l'on met sur le coffre entourant une couche : *Un châssis à melons.* || **3.** Cadre de menuiserie sur lequel est tendue et clouée la toile d'un tableau. || Panneau peint, mobile, constituant un élément d'un décor de théâtre : *L'empire avait été emporté comme un châssis de théâtre* (Hugo). || **4.** *Châssis d'imprimerie,* cadre métallique dans lequel on serre la composition et les clichés d'une forme. || **5.** Tiroir mobile où se trouve la plaque sensible d'un appareil photographique. || **6.** Carcasse rigide formée de pièces assemblées et supportant les organes d'un ensemble mécanique (machine ou véhicule). || *Spécialem.* Bâti supportant la caisse d'un wagon, le moteur et la carrosserie d'une automobile, l'affût de certains canons. || **7.** Bâti supportant les parois d'un puits ou d'une galerie de mine. || **8.** Pop. *C'est un beau châssis,* c'est une femme bien bâtie.

châssis-presse [ʃɑsiprɛs] n. m. (de *châssis* et de *presse ;* 1866, Larousse). Cadre dans lequel on place un négatif photographique et le papier sensible, afin d'obtenir, par exposition à la lumière, une image positive.

• Pl. *des* CHÂSSIS-PRESSES.

chaste [ʃast] adj. (lat. *castus,* pur, intègre ; XII^e s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, XIX^e s., V. Hugo ; sens 5, 1676, Bouhours). **1.** Qui a la pureté de l'âme et du corps : *Leurs sermons me faisaient une impression profonde, qui a suffi à me rendre chaste durant toute ma jeunesse* (Renan). || *Spécialem.* Qui s'abstient d'amours illicites : *Une chaste épouse.* || **2.** Conforme à la chasteté ; qui n'offense ni la décence ni la pudeur : *Chaste et fière allure* (Banville). *M. Bonnetain, pour sa part, est l'auteur d'un roman qui ne passe pas pour chaste* (France). || **3.** Qui aime la chasteté, qui fuit les propos et les pensées impurs : *Un cœur chaste. Des oreilles chastes.* || Qui marque la chasteté ; qui est un symbole de chasteté : *Dormez le chaste hymen du sépulcre ! Dormez le chaste hymen du sépulcre ! dormez !* (Hugo). || **4.** *Fig.* et *littér.* Qui a quelque chose de contenu, de voilé, de doux : *La chaste lumière de la lune.* || **5.** *Vx* et *littér.* S'est dit d'un style très châtié, très pur : *Le vers de Racine est chaste.*

• SYN. : **1** *continent, pur, sage, vertueux ;* **2** *décent, pudique, réservé ;* **3** *candide, ingénu, innocent.* — CONTR. : **1** *concupiscent, débauché, impur, libertin, lubrique, luxurieux, sensuel, vicieux, voluptueux ;* **2** *impudique, obscène ;* **3** *érotique, lascif, libidineux, licencieux.*

chastement [ʃastəmɑ̃] adv. (de *chaste ;* 1138, *Vie de saint Gilles*). De façon chaste ; avec chasteté : *L'œil baissé, le profil chastement enfantin* [...], *l'air candide des Vierges de Raphaël* (Fromentin).

chasteté [ʃastəte] n. f. (lat. *castitas ;* XII^e s.). **1.** Qualité morale qui incite à fuir les plaisirs charnels jugés illicites, et tout ce qui s'y rapporte, propos, pensées. || **2.** Abstinence totale des plaisirs de l'amour : *Faire vœu de chasteté.* || **3.** Caractère de ce qui est chaste, de ce qui ne heurte ni la pudeur ni la décence : *On ne peut qu'admirer l'expression intelligente de son jeune visage* [...], *la chasteté de ses draperies blanches* (France).

• SYN. : **1** *pureté, sagesse, vertu ;* **2** *continence ;* **3** *décence, réserve.* — CONTR. : **1** *concupiscence, impureté, lascivité, lubricité, sensualité, vice ;* **2** *débauche, dépravation, libertinage, licence, luxure, stupre ;* **3** *impudeur, indécence, obscénité.*

chasuble [ʃazybl] n. f. (bas lat. *casubla,* altér. de *casula,* manteau à capuchon, probablem. emploi fig. de *casula,* petite cabane, de *casa,* cabane ; 1138, *Vie de saint Gilles,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Vêtement liturgique que le prêtre met par-dessus l'aube pour célébrer la messe, et qui présente comme ornement principal la figure de la croix. || **2.** Vêtement sans manches de forme analogue.

chasublerie [ʃazybləri] n. f. (de *chasuble ;* 1866, Larousse). **1.** Fabrication et commerce des chasubles et autres ornements liturgiques. || **2.** Articles de ce commerce.

chasublier, ère [ʃazyblije, -ɛr] n. (de *chasuble ;* XIII^e s., *Dict. général*). Personne qui fabrique ou vend des chasubles et autres ornements d'église.

◆ **chasublier** n. m. Meuble d'église dans lequel on range les chasubles.

chat, chatte [ʃa, -at] n. (bas lat. *cattus, -a,* probablem. d'origine africaine ; v. 1165, Marie de France, au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, 1611, Cotgrave [pour certains sauts de jongleurs] ; sens 5, 1863, Littré [« machine de guerre », XII^e s., Herman de Valenciennes] ; sens 6, 1845, Bescherelle). **1.** Genre de mammifères de l'ordre des carnivores et de la famille des félidés, qui renferme des espèces domestiques et des espèces sauvages, caractérisées par un museau court et arrondi, des griffes rétractiles : *Le lion et le tigre sont des espèces du genre chat.* || *Spécialem.* L'animal domestique, commensal de l'homme, adapté à chasser de nuit, en particulier les souris : *Viens, mon beau chat, sur mon cœur amoureux ; | Retiens les griffes de ta patte, | Et laisse-moi plonger dans tes beaux yeux, | Mêlés de métal et d'agate* (Baudelaire). || *Chat fourré,* nom donné plaisamment aux magistrats et à certains dignitaires dont les habits de cérémonie comportaient des fourrures : *Nos magistrats ont bien connu ce mystère. Leurs robes rouges, leurs hermines, dont ils s'emmaillotent en chats fourrés* [...], tout cet appareil auguste était fort nécessaire (Pascal). || *À bon chat, bon rat* (prov.), se dit quand celui qui attaque trouve un adversaire capable de lui résis-

ter. || *Chat échaudé craint l'eau froide* (prov.), une expérience malheureuse rend exagérément prudent. || *Quand le chat n'est pas là, les souris dansent* (prov.), un manque de surveillance entraîne toujours des abus. || *Éveiller le chat qui dort,* aller imprudemment au-devant de dangers, de difficultés qu'on aurait pu éviter. || *Avoir joué avec les chats,* avoir des égratignures. || *Courir comme un chat maigre,* courir très vite et souvent ; se dit aussi d'un coureur de femmes. || Vx. *Jeter le chat aux jambes de quelqu'un,* rejeter sur quelqu'un la responsabilité d'une faute, le mettre en difficulté : *Attendez-vous à tous les chats que l'Autriche pourra vous jeter dans les jambes* (Chateaubriand). || Fam. *Dès les chats,* très tôt le matin : *Joseph arriva dès les chats. Il avait passé toute la nuit en wagon* (Duhamel). || *Il n'y a pas de quoi fouetter un chat,* la chose est sans aucune gravité. || Fam. *Pas un chat,* absolument personne : *Sur le chemin d'Avignon, pas un chat. Portes closes, fenêtres éteintes* (Daudet). || *Guetter quelqu'un comme le chat guette la souris,* avec une attention extrême. || *Vivre, être comme chien et chat,* se dit de deux personnes qui sont dans un état permanent d'hostilité. || *Donner sa langue aux chats,* s'avouer incapable de répondre à une question. || *Acheter, vendre chat en poche,* acheter, vendre une chose sans l'avoir vue, sans l'avoir montrée. || *Avoir un chat dans la gorge,* éprouver de l'enrouement ou une gêne subite dans la gorge. || *Écrire comme un chat,* écrire d'une façon illisible. || *Des pattes de chat,* une écriture illisible. || Vx. *C'est le chat,* ou *la chatte !,* réponse négative et ironique : *Une fille sans le sou ? Lui ? La chatte !* (Balzac) ; ou manière ironique d'accuser le chat d'une faute dont on connaît bien l'auteur. || **2.** *Fam.* Terme d'affection à l'adresse d'un enfant ou d'une personne : *Moi ! mon chat, je vous ferai aussi un cadeau* (Lavedan). || **3.** Nom donné à divers jeux de poursuite : *Jouer à chat perché, à chat coupé.* || **4.** *Saut de chat,* figure de danse consistant en une série de sauts latéraux, pendant lesquels les jambes, tout en s'écartant, se replient. || **5.** *Vx.* Instrument à branches de fer qu'on introduisait dans une bouche à feu pour s'assurer qu'il ne s'était pas formé de dépression dans les parois intérieures : *On parvient à reconnaître où sont les trous et les caves dans la lumière d'un canon au moyen du chat* (Hugo). || **6.** *Chat à neuf queues,* fouet à neuf lanières garnies de pointes de fer, qu'on utilisait autrefois pour les châtiments corporels, dans l'armée et la marine anglaises.

● SYN. : **1** *greffier* (pop.), *matou, minet.*

◆ adj. Câlin, très caressant, avec souvent une nuance d'hypocrisie : *Il reprit sa mine chatte et doucereuse* (Hugo). *D'ailleurs, elle savait qu'elle lui plaisait et elle jouait de son pouvoir. Elle était terriblement chatte* (Maurois).

châtaigne [ʃatɛɲ] n. f. (lat. *castanea,* du gr. *kastanon ;* XIIe s., écrit *chastaigne,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s. ; sens 3, 1564, Thierry ; sens 4, 1866, Delvau [1635, *la Sage Folie,* au sens de « tape sur les doigts »]). **1.** Fruit comestible du châtaignier, appelé aussi *marron,* riche en amidon, entouré d'une cupule verte épineuse : *Et la châtaigne de la couleur des feuilles mortes qu'on fait éclater près du feu* (Gide). || **2.** *Châtaigne d'eau,* fruit de la macre ou macle. || **3.** *Châtaigne de mer,* autre nom de l'oursin. || **4.** *Pop.* Coup de poing : *Je lui ai flanqué une châtaigne.*

● SYN. : **4** *beigne* (pop.), *gnon* (pop.), *marron* (pop.), *pêche* (pop.), *tarte* (pop.), *torgnole* (pop.).

◆ adj. invar. Marron clair : *Et sa barbe carrée, couleur châtaigne et sale* (Chérau).

● SYN. : *châtain.*

châtaigneraie [ʃatɛɲrɛ] n. f. (de *châtaignier ;* 1533, *Dict. général*). Lieu planté de châtaigniers.

châtaignier [ʃatɛɲe] n. m. (de *châtaigne ;* v. 1165, Marie de France, écrit *chastaignier*). **1.** Arbre des régions tempérées, à feuilles dentées, pouvant atteindre une très grande taille et vivre plusieurs siècles, et qui produit la châtaigne. || **2.** Bois de cet arbre.

châtaignon [ʃatɛɲɔ̃] n. m. (de *châtaigne ;* 1866, Larousse). Châtaigne séchée : *Le séchoir avait reçu la châtaigne, lourde, emplissant la peau ; il vous rendait le châtaignon dansant dans la gousse trop grande, sec et dur comme un caillou* (F. Fabre).

châtain, e [ʃatɛ̃, -in] adj. (de *châtaigne,* employé comme adj. ; XIIIe s. [fém. *châtaine* depuis le XIXe s. seulement]). D'une couleur brun clair, rappelant celle de la châtaigne : *Des cheveux châtains.*

● REM. Cet adjectif s'emploie surtout au masculin ; le féminin *châtaine,* longtemps considéré comme irrégulier, est cependant passé dans la langue littéraire : *Grande, magnifique, elle était une Junon châtaine, d'un châtain doré, à reflets blonds* (Zola). *Il s'approcha de la fenêtre, et, penché sur son reflet, ajusta une paire de moustaches châtaines, à peine un peu plus claires que ses cheveux, coupées au ras de la lèvre* (Gide).

◆ **châtain** n. m. Couleur brun clair : *Une de ces chevelures ternes qui n'arrivent pas à se décider entre le châtain et le blond* (Sartre).

château [ʃato] n. m. (lat. *castellum,* place forte, forteresse, de *castrum,* même sens ; Xe s., écrit *chastel,* aux sens 1-2 ; sens 3, XIIe s., *Partenopeus de Blois ;* sens 4, 1704, Trévoux ; sens 5, début du XIIIe s., *Florence de Rome*). **1.** À l'origine, demeure féodale fortifiée, défendue par des remparts, des tours, des fossés : *Le château féodal, situé d'ordinaire sur le sommet de rochers presque inaccessibles, ressemble à l'aire de l'aigle* (Lamennais). [On dit aussi CHÂTEAU FORT : *Le château d'Amboise* [...] *a une noble et imposante figure de château fort* (Flaubert).] || Forteresse : *Le château de Vincennes. Le château de la Bastille.* || **2.** Résidence royale ou seigneuriale : *Les châteaux de la Loire. Le château de Versailles, de Chantilly, des Tuileries.* || **3.** De nos jours, belle et grande maison de plaisance à la campagne, avec ou sans domaine : *Le château des Autheman... Tout juste, mam'zelle... C'est ça qu'ils appellent le château dans le pays* (Daudet). || Fig. *Mener la vie de château,* une vie d'oisiveté, de confort et de luxe. || Fig. *Bâtir* ou *faire des châteaux en Espagne,* concevoir des projets ou des espoirs chimériques : *Je te demande un mois, reprit Fabrice, pour prendre congé de Mme C. de Novare et, ce qui est encore plus difficile, des châteaux en Espagne de toute ma vie* (Stendhal). || *Château de cartes,* construction que l'on fait avec des cartes, pour amuser les enfants ; au *fig.,* se dit de ce qui n'a pas de base solide, s'écroule facilement : *Des projets, des promesses qui sont des châteaux de cartes.* || **4.** *Château d'eau,* bâtiment surélevé servant de réservoir pour la distribution d'eau sous pression ; quelquefois, fontaine monumentale à bassins étagés : *Auprès de nous s'ébruitaient les cascades du château d'eau de la ville* (Gide). || **5.** Construction élevée qui surmontait la proue et la poupe des anciens navires : *Un énorme vaisseau noir avec son haut château d'arrière* (Van der Meersch). || *Château central,* sur les bâtiments de commerce modernes, superstructure placée au milieu du navire et s'étendant d'un bord à l'autre.

● SYN. : **1** *châtelet ;* **2** *palais ;* **3** *castel, gentilhommière, manoir.*

chateaubriand ou **châteaubriant** [ʃatobrijɑ̃] n. m. (de *François René de Chateaubriand,* dont le cuisinier aurait inventé cette grillade ; 1856, La Châtre). Bifteck très épais taillé dans le filet de bœuf, grillé et servi avec des pommes de terre soufflées : *C'est un carré de filet de bœuf rôti saignant, garni de pommes soufflées et de cresson. Ailleurs, on appellerait cela un chateaubriand* (Romains). *La cuisine française* [...] *admet que le châteaubriant véritable comporte* [...] *trois morceaux de filet pesant chacun une livre* (Duhamel).

1. châtelain [ʃatlɛ̃] n. m. (lat. *castellanus,* habitant d'un *castellum* [v. CHÂTEAU] ; XIIe s., écrit *chastelain*). **1.** Sous le régime féodal, seigneur qui possédait un château fort avec territoire et était rangé après le baron dans la hiérarchie nobiliaire. || **2.** Possesseur d'un château ou d'une très belle maison de plaisance à la campagne : *Nulle part ailleurs, peut-être, on n'a maintenu, comme on l'a fait chez nous jusqu'ici, le titre de seigneur de la commune à certains châtelains* (Sand).

2. châtelain, e [ʃɑtlɛ̃, -in] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd.). **1.** Se disait de celui qui possédait un château fort, ou qui avait rang de châtelain : *Seigneur châtelain.* || **2.** *Vx* et *littér.* Qui habite un château : *La nef était remplie de notabilités châtelaines et bourgeoises qui se rencontrent encore dans cette localité* (Nerval).

châtelaine [ʃɑtlɛn] n. f. (fém. de *châtelain ;* v. 1196, *Chanson des Saisnes,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Femme d'un châtelain : *Une noble châtelaine.* || Maîtresse d'un château : *Les antiques châtelaines de Villa-Mayor étaient-elles jalouses de voir leur palais habité par une si jeune et si belle héritière ?* (Dumas père). || **2.** Chaîne d'orfèvrerie fixée à la ceinture, et à laquelle les femmes suspendaient des clés, des instruments de couture, une montre, diverses breloques, etc., à la fin du XVIII^e s. et à l'époque romantique : *La jeune fille prit un des cachets breloques qui pendaient à sa châtelaine, ce flot de bijoux que les femmes portaient suspendu à la ceinture par un crochet* (La Varende). [On disait aussi CHAÎNE CHÂTELAINE.]

châtelet [ʃɑtlɛ] n. m. (de *château ;* v. 1175, Chr. de Troyes). Petit château, et surtout petit château fort : *Un joli châtelet rococo qui a l'air d'une pâtisserie maniérée* (Hugo).

châtellenie [ʃɑtɛlni] n. f. (de *châtelain ;* XII^e s.). **1.** À l'époque féodale, seigneurie et juridiction d'un seigneur châtelain. || **2.** Ensemble des terres soumises à cette juridiction.

chat-huant [ʃayɑ̃] n. m. (altér., d'après *chat* et *huer,* de *chavan, javan* [XI^e s.], lat. pop. *cavannus,* d'origine gauloise ; v. 1265, J. de Meung, écrit *chahuan*). Nom usuel de la hulotte : *Les chats-huants s'éveillent, et sans bruit | Rament l'air noir avec leurs ailes lourdes* (Verlaine).

• Pl. *des* CHATS-HUANTS.

châtier [ʃɑtje] v. tr. (lat. *castigare,* de *castus,* pur : Proprem. « essayer de rendre pur » ; X^e s., *Vie de saint Léger,* écrit *castier,* au sens de « réprimander » ; sens 1, XI^e s. ; sens 3, XII^e s. ; sens 4, 1661, Brunot). **1.** Infliger à quelqu'un une peine sévère, afin de le corriger : *Toutes, levant leur fouet épineux, châtièrent si rudement le malheureux Fra Mino que son corps ne fut bientôt qu'une plaie* (France). || **2.** *Châtier une faute,* punir sévèrement son auteur : *Châtier l'insolence.* || **3.** Littér. *Châtier son corps, sa chair,*s'imposer des souffrances physiques, des privations, à des fins pratiques ou par esprit de pénitence : *Je châtiais allègrement ma chair, éprouvant plus de volupté dans le châtiment que dans la faute* (Gide). || Se soumettre à un effort rude, à une austère discipline pour se maîtriser : *Se promener au hasard pour châtier ses nerfs, épuiser sa fureur* (Duhamel). || **4.** Fig. *Châtier son langage, son style,* etc., lui donner le maximum de correction, de pureté.

• SYN. : **1** *corriger, punir ;* **2** *réprimer ;* **3** *mater, mortifier ;* **4** *affiner, corriger, épurer, polir, reprendre, travailler.* — CONTR. : **1** *encenser, flatter, louer, récompenser ;* **2** *encourager.*

chatière [ʃatjɛr] n. f. (de *chat ;* v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** Étroite ouverture ménagée au bas d'une porte pour permettre aux chats d'entrer et de sortir : *Je fermai le moulin en maugréant, je mis la clef sous la chatière* (Daudet). || **2.** Trou d'aération dans les combles : *Un filet de soleil filtrant d'une chatière percée dans la toiture* (Theuriet).

châtieur [ʃɑtjœr] n. m. (de *châtier ;* v. 1283, Beaumanoir). Celui qui châtie (rare) : *Les sauterelles sont les cavaliers fantastiques d'une armée d'invasion poussée par le châtieur universel* (Renan).

châtiment [ʃɑtimɑ̃] n. m. (de *châtier ;* v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, écrit *chastiement*). Peine sévère, physique ou morale, qui frappe un coupable, punit sa faute : *J'attends près d'elle, Sire, le pardon ou le châtiment de ma désobéissance* (Dumas père). *L'opinion publique exaspérée réclamait un châtiment capital* (Maupassant).

• SYN. : *expiation, pénitence, punition, sanction.* — CONTR. : *pardon, récompense.*

chatoiement [ʃatwamɑ̃] n. m. (de *chatoyer ;* fin du XVIII^e s.). Reflet brillant et changeant d'un corps, d'une matière, d'un objet, selon la façon dont la lumière les frappe : *Par terre, ce sont de précieux tapis qui ont des chatoiements de soie, d'inaltérables couleurs* (Loti).

• SYN. : *miroitement, moire.*

1. chaton [ʃatɔ̃] n. m. (de *chat ;* v. 1265, J. de Meung, au sens I ; sens II, 1, 1530, Palsgrave ; sens II, 2, XX^e s.).

I. Jeune chat.

II. 1. Inflorescence, sorte d'épi, groupant des fleurs unisexuées attachées sur un même pédoncule, et dont la forme évoque la queue d'un chat : *Chatons du noisetier, du châtaignier.* || **2.** Amas laineux de poussière qui s'accumule sous les meubles.

• SYN. : **II, 2** *mouton.*

2. chaton [ʃatɔ̃] n. m. (francique **kasto,* caisse, restitué d'après l'anc. haut allem. *chasto,* d'où l'allem. moderne *Kasten,* même sens ; v. 1200, *Lai de Me-lion,* écrit *caston* [*chaston,* XIII^e s. ; *chaton,* 1614, Hulsius], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1890, *Dict. général*). **1.** Partie centrale d'une bague, dans laquelle une pierre précieuse est enchâssée : *C'est* [...] *une goutte d'essence de rose scellée* [...] *dans le chaton d'une bague* (Banville). || **2.** La pierre elle-même. || **3.** Partie saillante de même métal que la bague, et sur laquelle on grave un chiffre.

1. chatonner [ʃatɔne] v. intr. (de *chaton* 1 ; 1530, Palsgrave, au sens I ; sens II, XX^e s.).

I. Mettre bas, en parlant de la chatte : *Il a dormi une nuit dans la bergère parce que la chatte avait chatonné sur son lit* (Escholier).

II. En parlant d'un arbre, pousser des chatons : *Le saule chatonne dans la haie* (Pourrat).

2. chatonner [ʃatɔne] v. tr. (de *chaton* 2 ; 1832, Raymond). En joaillerie, sertir dans un chaton.

chatouillant, e [ʃatujɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *chatouiller ;* 1670, Molière). **1.** Qui chatouille : *Un énervement à crier, une douleur chatouillante à rendre fou* (Huysmans). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui plaît, qui séduit : *De deux précieux mots les douceurs chatouillantes* (Molière). *Demander sur les cartes de restaurants les mets inconnus et de noms chatouillants* (Goncourt).

1. chatouille [ʃatuj] n. f. (altér., peut-être d'après *chatouiller,* de *setueille,* lamproie de rivière [v. 1220, G. de Coincy], lat. pop. **septocula,* de *septem,* sept, et de *oculus,* œil [à cause des sept paires d'orifices branchiaux de la lamproie] ; 1552, Rabelais). Lamproie d'eau douce à l'état rudimentaire.

2. chatouille [ʃatuj] n. f. (déverbal de *chatouiller ;* 1787, Féraud). Syn. fam. de CHATOUILLEMENT : *Elle avait des chatouilles dans le nez* (Zola). *Je ne veux pas que vous me fassiez des chatouilles* (Renard).

chatouillement [ʃatujmɑ̃] n. m. (de *chatouiller ;* XIII^e s., Godefroy, écrit *catoullement,* au sens 1 ; sens 2 [*chatouillement*], 1866, Larousse ; sens 3-4, XVI^e s.). **1.** Action de chatouiller ; sensation plus ou moins agréable qui en résulte : *Le supplice du chatouillement de la plante des pieds. Il sentit sur son cou le chatouillement des cheveux* (Maupassant). || **2.** Léger picotement qu'on éprouve parfois en certaines parties du corps : *Le chatouillement d'une plaie en voie de cicatrisation.* || **3.** Sensation douce et agréable : *Le chatouillement du palais par des mets délicats.* || **4.** *Class.* et *littér.* Action de flatter agréablement ; impression douce et flatteuse : *Pour l'indigne attrait d'un faux chatouillement* (Corneille). *Les hommes se penchaient, disaient un mot, puis se redressaient, dans le secret chatouillement de vanité de cette marche triomphale* (Zola).

• SYN. : **1** *chatouille* (fam.), *titillation ;* **2** *démangeaison, fourmis* (fam.), *irritation, prurit ;* **3** *caresse.*

chatouiller [ʃatuje] v. tr. (formation expressive sur la suite de consonnes *k-t-l,* souvent utilisée dans les langues européennes pour traduire le chatouillement ; v. 1220, G. de Coincy, écrit *chatoiller,* au

sens 1 ; sens 2, première moitié du XV^e s., Ch. d'Orléans ; sens 3 et 5, fin du XV^e - début du XVI^e s. ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Provoquer, par des attouchements légers et répétés, une excitation de l'épiderme, souvent suivie d'un rire convulsif : *« Sauce, sauce », ajoutait-il, en me chatouillant avec le bout de mon petit doigt le creux de la main* (France). || Fam. et ironiq. *Chatouiller les côtes à quelqu'un,* lui assener des coups, le battre || **2.** Produire un léger picotement dans une partie du corps, en parlant d'une chose : *Une poussière qui chatouille la gorge.* || **3.** Produire une sensation agréable sur l'ouïe, l'odorat, le goût : *Le fumet de ce plat chatouille agréablement les narines.* || **4.** *Fam.* Tâter à diverses reprises, exciter pour provoquer des réactions : *Chatouiller un moteur.* || **5.** *Class.* et *littér.* Faire plaisir à quelqu'un, flatter tel ou tel de ses penchants, de ses défauts : *Que te dirai-je encor | Qui te chatouille et qui te plaise ?* (La Fontaine). *Cette femme-là sait lui chatouiller l'âme* (Balzac).

• SYN. : **1** *caresser, titiller ;* **2** *démanger, irriter, picoter, piquer ;* **3** *flatter ;* **4** *asticoter* (fam.). — CONTR. : **2** *adoucir, calmer ;* **3** *blesser, choquer, écorcher, heurter.*

chatouilleux, euse [ʃatujø, -øz] adj. (de *chatouiller ;* XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3-4, XVII^e s.). **1.** Sensible au chatouillement : *Et je ferai tourner sur tes côtes chatouilleuses la caresse étirante des ongles* (Louÿs). || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qui se pique ou s'irrite aisément, par délicatesse ou susceptibilité excessive : *On est très chatouilleux sur les mésalliances* (Hugo). *Sans avoir atteint, pendant longtemps, je l'avoue aujourd'hui, à calmer cette conscience chatouilleuse* (Mauriac). || **3.** *Class.* Se dit des choses qui sont particulièrement délicates ou propres à éveiller les susceptibilités : *Prenez bien garde au moins : car entre gentilshommes ce sont des choses chatouilleuses* (Molière). || **4.** *Class.* Qui flatte agréablement, excite doucement : *De peur que l'image de cette nudité ne fît une impression trop chatouilleuse dans l'esprit de l'auditeur* (Corneille).

• SYN. : **2** *ombrageux, pointilleux, susceptible.*

chatoyant, e [ʃatwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *chatoyer ;* v. 1760, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Qui a des reflets brillants, mobiles et changeants : *Sa lumière reflétée sur les flots les dorait d'une moire chatoyante* (Flaubert). || **2.** *Fig.* et *littér.* Où se pressent les images brillantes : *L'imagination chatoyante d'un artiste du Moyen Âge* (Baudelaire). *Un style chatoyant.*

chatoyer [ʃatwaje] v. intr. (de *chat,* à cause des reflets changeants de l'œil de cet animal ; 1745, Dezallier, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). [Conj. **2 a.**] **1.** Présenter des reflets qui changent suivant les jeux de la lumière, en parlant de matières ou d'objets brillants : *Supposons un bel espace de nature où tout verdoie, rougeoie, poudroie et chatoie en pleine liberté* (Baudelaire). *Un rayon d'avril chatoyait sur la porcelaine de l'étagère* (Flaubert). *Ses vitraux ne chatoyaient jamais tant que les jours où le soleil se montrait peu, de sorte que, fît-il gris dehors, on était sûr qu'il ferait beau dans l'église* (Proust). || **2.** *Fig.* Exercer un attrait puissant par la variété et la qualité des images évoquées : *Style qui chatoie.*

• SYN. : **1** *étinceler, miroiter, scintiller.*

chat-pard [ʃapar] n. m. (de *chat* et de *pard,* lat. *pardus,* léopard, panthère, du gr. *pardos,* mêmes sens ; 1690, Furetière). Variété de lynx de l'Afrique occidentale : *Dans le ravin hanté des chats-pards et des onces | Nos héros, s'étreignant méchamment, ont roulé, | Et leur peau fleurira l'aridité des ronces* (Baudelaire).

• Pl. *des* CHATS-PARDS.

• SYN. : *serval.*

châtré [ʃɑtre] adj. et n. m. (part. passé de *châtrer*). **1.** *Fam.* Qui a été émasculé : *Les châtrés du sérail. Une voix de châtré.* || **2.** *Fig.* et *pop.* Sans énergie, veule.

• SYN. : **1** *castrat, eunuque.*

châtrer [ʃɑtre] v. tr. (lat. *castrare ;* fin du XIII^e s., Joinville, écrit *chastrer,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XIV^e s. ; sens 4, v. 1600, O. de Serres). **1.** Rendre un animal incapable de pro-créer en lui enlevant les organes de la génération ou en les atrophiant. || **2.** *Fig.* et *fam.* Tronquer un écrit en retranchant ce qui est estimé trop audacieux, trop vigoureux, ou simplement inacceptable : [Certains artistes] *ont refusé beaucoup d'argent pour ne pas laisser toucher à leur conscience, mutiler leurs idées, châtrer leurs phrases* (Goncourt). || Plus généralement, mutiler un ouvrage : *Il s'est trouvé un maçon pour châtrer Saint-Germain-l'Auxerrois* (Hugo). || **3.** *Châtrer une ruche,* enlever une partie des gâteaux de cire qui contiennent le miel. || **4.** *Châtrer un fraisier, un melon,* en ôter les stolons, les fleurs staminées.

• SYN. : **1** *bistourner, castrer, couper* (fam.), *émasculer, hongrer ;* **2** *amputer, estropier.*

châtreur, euse [ʃɑtrœr, -øz] n. (de *châtrer ;* 1416, Godefroy, écrit *castreur,* au sens 1 ; sens 2, XVII^e s., Chapelain). **1.** Personne qui fait métier de châtrer les animaux. || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui retranche quelque chose dans un écrit, un ouvrage.

• SYN. : **1** *hongreur.*

chatte n. f. V. CHAT.

chattée [ʃate] n. f. (de *chatter ;* 1680, Richelet). Portée d'une chatte.

chattemite [ʃatmit] n. f. (de *chatte* et de *mite,* n. pop. du chat, d'origine onomatopéique ; fin du XIII^e s., Joinville, comme surnom donné à une tourelle ; sens actuel, XV^e s.). *Class.* et *littér.* Personne faussement modeste, qui affecte une contenance, des manières douces, humbles, flatteuses : *Un chat faisant la chattemite* (La Fontaine). *Du prélat aux marguilliers, les tonsurés étaient chattemites bien accordées* (Béraud).

◆ adj. Propre à une telle personne : *Ces petites façons papelardes et chattemites* (Gautier).

• SYN. : *papelard, patelin.*

chatter [ʃate] v. intr. (de *chatte ;* 1642, Oudin). Mettre bas, en parlant d'une chatte.

• SYN. : *chatonner.*

chatterie [ʃatri] n. f. (de *chat* ou *chatte ;* av. 1544, B. Des Périers, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Manières câlines et caressantes, paroles douces et insinuantes : *Et elle déploya cette chatterie de paroles, cette fine envie de plaire qu'elle savait montrer mieux que personne* (Balzac). *Le bercement des nourrices, les câlineries maternelles, les chatteries des sœurs, surtout des sœurs aînées, espèces de mères diminutives, transforment, pour ainsi dire en la pétrissant, la pâte masculine* (Baudelaire). *Il cherchait à la séduire avec des chatteries adroites* (Daudet). || **2.** *Fam.* Friandise délicate : *Elle m'apportait ces chatteries que j'avais tant aimées* [...], *ces boules grises de seigle et de miel* (Mauriac). || **3.** Goût affirmé pour les friandises : *Être d'une incroyable chatterie.*

• SYN. : **1** *cajolerie, câlinerie, caresse, tendresse ;* **2** *douceur, gâterie, gourmandise.*

chatterton [ʃatɛrtɔn] n. m. (du n. de l'Anglais *Chatterton,* inventeur du produit ; 1888, Larousse). Ruban isolant et adhésif, imprégné d'un mélange à base de gutta-percha, que les électriciens emploient pour isoler les fils conducteurs : *Un rouleau de chatterton.*

chat-tigre [ʃatigr] n. m. (de *chat* et de *tigre ;* XVII^e s.). Nom donné à toutes les petites espèces de chats sauvages.

• Pl. *des* CHATS-TIGRES.

chaud, e [ʃo, -od] adj. (lat. *cal[i]dus,* de *calere,* être chaud ; v. 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1-2 ; sens 3, XIII^e s., Godefroy ; sens 4, v. 1265, J. de Meung ; sens 5, 1668, Racine ; sens 6-9, XII^e s. ; sens 10, 1863, Littré ; sens 11, 1866, Larousse ; sens 12, 1821, Ansiaume). **1.** Qui a ou donne de la chaleur ; qui produit une sensation de chaleur sur l'organisme : *Les rayons du soleil sont chauds. Un climat, un temps, un vent chaud. Une boisson chaude. La nuit chaude et sombre* (Heredia). || *Tout chaud de,* qui est encore sous le coup d'une forte émotion : *Tout chaud de la guerre civile* (Hugo). || **2.** Se dit, en parlant des animaux, des organismes à température constante : *Les animaux à sang chaud. Un cadavre encore chaud.* || *Spécialem.* Qui a une température supérieure à la normale : *Cet enfant a le*

front chaud, les mains chaudes. || *Fièvre chaude,* fièvre particulièrement ardente et accompagnée de délire. || Fig. *Avoir le sang chaud, la tête chaude,* être prompt à s'emporter, voire à se battre. || **3.** Qui a un tempérament ardent, sensuel : *Il buvait encore du cidre et de l'eau-de-vie à pleins verres et passait encore pour chaud malgré son âge* (Maupassant). || *Spécialem.* Se dit des femelles en rut. || **4.** Se dit des matières, des tissus, des vêtements qui préservent du froid en conservant la chaleur du corps : *Couverture chaude. Manteau bien chaud.* || **5.** *Fig.* Qui vient d'être abandonné ; qui n'a pas eu le temps de refroidir : *M. de Val-Chesnay avait conquis dans le cœur de Clotilde la place toute chaude de ce Raoul qui était en Perse* (Feuillet). || Vx. *N'avoir rien de plus chaud que de,* n'avoir rien de plus pressé que de. || **6.** *Fig.* Se dit d'une personne qui met de l'enthousiasme, de l'ardeur, de la passion dans ce qu'elle fait : *Son ouvrage, déjà connu d'un petit nombre d'initiés, trouvait chez eux des contempteurs et de chauds partisans* (Duhamel). || **7.** *Fig.* Se dit des choses faites de cette façon : *Les deux seigneurs trouvaient là prétexte aux plus chaudes querelles* (Duhamel). || *Pleurer à chaudes larmes,* verser des larmes abondantes et sincères. || *Spécialem.* Grave, qui suscite l'anxiété : *Chaudes alarmes. Je te le répète : il n'y aura pas de guerre !... Seulement, l'alerte sera peut-être chaude, et j'espère que, cette fois, les peuples auront compris l'avertissement* (Martin du Gard). || **8.** *Fig.* Qui marque, laisse voir de l'empressement, de l'amitié, de la sympathie : *Dans ma lettre de réponse à sa dépêche, que je n'ai pas trouvée très chaude d'ailleurs* (Romains). || **9.** *Fig.* Se dit des sentiments, des actions qui se manifestent avec chaleur et spontanéité : *Une chaude amitié.* || **10.** *Fig.* Se dit des impressions faites sur les organes des sens pour en marquer la qualité. || *Voix, parole chaude,* aux inflexions profondes et émouvantes : *Comme presque toutes les femmes turques, elle avait une voix chaude, un peu tragique et qu'elle faisait vibrer avec passion* (Loti). || *Coloris chaud, couleur chaude,* qui contient du rouge ou du jaune, ou qui est d'un ton soutenu, éclatant : *De ses sœurs, elle* [la rose thé] *rend rustique | Le coloris chaud et vermeil* (Gautier). *La couleur est chaude, mais la manière est pénible ; le dessin habile, mais non pas original* (Baudelaire). || *Parfum chaud,* parfum lourd, capiteux. || **11.** *Fig.* et *fam.* Cher, coûteux : *J'ai perdu onze mille francs cette nuit. C'est chaud !* (T. Bernard). || **12.** Arg. *Être chaud,* se méfier.

● SYN. : **1** *bouillant, brûlant, torride ;* **2** *fébrile, fiévreux ;* **3** *amoureux, lascif, passionné, voluptueux ;* **6** *ardent, emballé* (fam.), *enthousiaste, fervent, fougueux, passionné ;* **7** *acharné, âpre, dur, vif, violent ;* **8** *chaleureux, cordial, empressé.* — CONTR. : **1** *frais, froid, gelé, glacé, glacial, tiède ;* **2** *froid ;* **3** *frigide ;* **6** *calme, flegmatique, impassible, indifférent ;* **7** *anodin, insignifiant, léger.*

◆ **chaud** adv. (XII^e s., *Roncevaux,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Chaudement ; à une température assez élevée : *Boire chaud. Servir chaud.* || **2.** *Il fait chaud,* on éprouve une sensation de chaleur : *Il faisait chaud sous ce vitrage* (Daudet). || Fam. *Il fera chaud,* se dit pour exprimer l'opinion qu'une éventualité n'est pas près de se présenter. || *Avoir chaud, très chaud,* éprouver une sensation de chaleur plus ou moins forte. || Fam. *Vous avez eu chaud,* vous l'avez échappé belle. || **3.** Fam. *Coûter chaud,* coûter cher.

◆ **Tout chaud** loc. adv. ou adj. *Fam.* Tout de suite : *Porter tout chaud une nouvelle,* ou *une nouvelle toute chaude.*

◆ **chaud** n. m. (v. 980, *Fragment de Valenciennes*). **1.** Chaleur : *L'odeur et le chaud des flammes entraient jusque dans la maison* (Duhamel). || Fig. *Cela ne me fait ni chaud ni froid,* cela n'a aucune espèce d'importance pour moi, cela m'est complètement indifférent. || Fig. *Souffler le chaud et le froid,* affirmer alternativement une chose et la chose contraire. || *Un chaud et froid,* une affection due à un refroidissement. || **2.** Le moment le plus chaud : *Le chaud du jour tombé, on sortait* (Pourrat).

◆ **À chaud** loc. adv. ou adj. **1.** Alors que le malade a de la fièvre et que l'inflammation est aiguë : *Opérer à chaud.* || **2.** *Fig.* En pleine crise : *Le caractère urgent d'une opération à chaud* (Proust).

◆ **Au chaud** loc. adv. Dans un endroit chaud : *Mettre des assiettes au chaud. Rester au chaud chez soi.*

◆ **chaude** n. f. (1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Feu vif et clair qu'on allume pour se chauffer rapidement : *Faire une chaude.* || **2.** Opération consistant à chauffer fortement une pièce de métal que l'on veut souder ou marteler : *Donner deux chaudes à un fer à cheval.* || Action de réchauffer du verre pour le travailler.

● SYN. : **1** *flambée.*

◆ **À la chaude** loc. adv. *Class.* et *fig.* Promptement, dans le premier mouvement : *Je reçois le lundi une de vos lettres ; j'y fais un commencement de réponse à la chaude* (Sévigné). *Les choses qui se font à la chaude sont excusables* (Acad., 1694).

chaudeau [ʃodo] n. m. (de *chaud ;* v. 1165, Gautier d'Arras). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Bouillon chaud : *Sa femme* [...] *| Lui présente un chaudeau propre pour Lucifer* (La Fontaine). || **2.** Boisson faite de lait bouillant, sucré et aromatisé, versé sur des œufs crus.

chaudement [ʃodmɑ̃] adv. (de *chaud ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 ; sens 2-3, XIV^e-XV^e s.). **1.** De manière à avoir ou à donner chaud : *Se vêtir chaudement. Nature, berce-le chaudement, il a froid* (Rimbaud). || **2.** *Fig.* Avec ardeur, passion : *Bourgeois* [...] *avait fait campagne ensuite, et très chaudement, pour Poincaré* (Romains). || **3.** *Class.* Alors que la chose est récente ; dans le premier mouvement : *Voici ses mêmes paroles que je vous écris tout chaudement* (Sévigné).

chaude-pisse [ʃodpis] n. f. (de *chaude,* adj., et de *pisse,* déverbal de *pisser ;* v. 1560, A. Paré). *Pop.* Blennorragie.

● Pl. *des* CHAUDES-PISSES.

chaud-froid [ʃofrwa] n. m. (de *chaud* et de *froid ;* milieu du XIX^e s.). Mets préparé à chaud, avec de la volaille, du gibier, et que l'on sert froid, entouré de gelée ou de mayonnaise : *Le chaud-froid de becfigues* (Banville). *Il y a dans l'air un peu de musique, de la poussière qui sent bon, une demi-ivresse qui affine les sensations et qu'il faut savourer en mangeant un chaud-froid de volaille arrosé de vin frappé* (Daudet).

● Pl. *des* CHAUDS-FROIDS.

chaudière [ʃodjɛr] n. f. (bas lat. *caldaria,* étuve, chaudron, de *cal[i]dus,* chaud ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *jaldiere*). **1.** Grand récipient de métal où l'on fait chauffer, cuire, bouillir quelque chose. || **2.** Le contenu de ce récipient : *Une chaudière de confiture.* || **3.** *Spécialem.* Appareil dans lequel on fait chauffer ou bouillir l'eau pour divers usages (distribution de chaleur, production de vapeur, etc.) : *Chaudière de chauffage central, de machine à vapeur. Chaudière à charbon, à mazout.* || *Chaudière tubulaire,* chaudière où la surface de chauffe est augmentée par un certain nombre de tubes qui prolongent le foyer à l'intérieur de l'élément à chauffer.

● SYN. : **1** *chaudron.*

chaudron [ʃodrɔ̃] n. m. (de *chaudière ;* XII^e s., écrit *chauderon,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1704, Trévoux). **1.** Récipient cylindrique, en cuivre ou en fonte, muni d'une anse, dont on se sert à la campagne pour faire chauffer de l'eau, cuire des aliments. || **2.** Le contenu du chaudron : *Un chaudron de pommes de terre bouillies.* || **3.** *Fam.* Mauvais instrument de musique : *Le chaudron des répétitions, le piano exténué* (Colette).

● SYN. : **1** *chaudière ;* **2** *chaudronnée.*

chaudronnée [ʃodrɔne] n. f. (de *chaudron ;* fin du XV^e s.). Contenu d'un chaudron : *Porter une chaudronnée de pommes de terre aux cochons.*

chaudronnerie [ʃodrɔnri] n. f. (de *chaudronnier ;* 1611, Cotgrave). Fabrication industrielle des pièces métalliques rivées, embouties ou estampées.

chaudronnier, ère [ʃodrɔnje, -ɛr] n. (de *chaudron ;* 1277, Godefroy). Personne qui fabrique, vend ou répare des objets en tôle ou en cuivre rivés, emboutis ou estampés : *Un haubergeon en cuivre rouge que*

menaçait déjà le marteau d'un chaudronnier (Nerval).

chauffage [ʃofaʒ] n. m. (de *chauffer ;* 1265, *Dict. général,* aux sens 1-2 ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Action de chauffer ; résultat de cette action : *Le chauffage de cette maison est défectueux. Bois de chauffage.* || **2.** Manière de chauffer : *Chauffage au gaz.* || *Chauffage central,* distribution de chaleur dans tous les appartements d'un immeuble, ou dans toutes les pièces d'une maison, à partir d'une source unique. || *Chauffage urbain,* chauffage des immeubles par usines alimentant des quartiers entiers. || **3.** *Fam.* Appareil, installation de chauffage : *Le chauffage fonctionne mal.*

chauffant, e [ʃofɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *chauffer ;* XXe s.). Qui chauffe : *Une couverture chauffante.*

chauffard [ʃofar] n. m. (de *chauffeur,* par substitution de suff. ; 1898, G. Esnault). *Fam.* Conducteur de véhicule automobile maladroit, imprudent et surtout dangereux : *Dieu merci, nous ne sommes pas des chauffards. Observez, mon cher confrère, avec quelle douceur cette voiture vient de stopper* (Romains).

chauffe [ʃof] n. f. (déverbal de *chauffer ;* XIIe s., *Girart de Roussillon,* au sens de « combustible » ; sens 1, 1701, Furetière ; sens 2-4, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Fourneau où brûle le combustible d'une fonderie. || **2.** Opération consistant à produire par combustion la chaleur nécessaire à un chauffage industriel ou domestique, et plus particulièrement à conduire cette combustion. || **3.** Temps de cette opération. || **4.** *Chambre de chauffe,* local réservé aux chaudières (se dit surtout à bord des navires ; le mot *chaufferie* est d'un emploi plus général). || *Surface de chauffe,* surface de transmission de la chaleur dans un appareil de chauffage domestique ou industriel.

chauffe-assiettes [ʃofasjɛt] n. m. invar. (de *chauffe,* forme verbale de *chauffer,* et de *assiette ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Réceptacle ménagé au-dessus d'un poêle et destiné à maintenir chaudes les assiettes. || **2.** Appareil électrique destiné à chauffer les assiettes.

chauffe-bain [ʃofbɛ̃] n. m. (de *chauffe,* forme verbale de *chauffer,* et de *bain ;* 1898, Larousse). Appareil produisant instantanément de l'eau chaude pour les bains.

• Pl. *des* CHAUFFE-BAINS.

chauffe-eau [ʃofo] n. m. invar. (de *chauffe,* forme verbale de *chauffer,* et de *eau ;* XXe s.). Appareil produisant de l'eau chaude, à partir du gaz, de l'électricité, ou de différentes autres sources de chaleur (bois, charbon, mazout).

chauffe-lit [ʃofli] n. m. (de *chauffe,* forme verbale de *chauffer,* et de *lit ;* 1471, Gay). **1.** Bassinoire remplie de braises, ou bouillotte remplie d'eau très chaude, avec lesquelles on chauffait les lits autrefois. || **2.** Appareil électrique destiné au même usage.

• Pl. *des* CHAUFFE-LITS.

chauffe-pieds n. m. invar. (de *chauffe,* forme verbale de *chauffer,* et de *pied ;* 1381, Godefroy). V. CHAUFFERETTE.

chauffe-plats [ʃofpla] n. m. invar. (de *chauffe,* forme verbale de *chauffer,* et de *plat ;* 1898, Larousse). Réchaud qui permet de tenir les plats au chaud pendant le repas.

chauffer [ʃofe] v. tr. (lat. pop. **calefare,* lat. class. *calefacere ;* XIIe s., aux sens 1-3 ; sens 4, 1798, Acad. ; sens 5, 1878, et sens 6, 1890, G. Esnault). **1.** Rendre chaud ou plus chaud au contact d'une source de chaleur : *Chauffer du fer au rouge. Monseigneur* [...] *chauffant au feu ses jambes courtes et fermes* (France). *Une tiède caresse du soleil d'avril lui chauffait en plein les joues* (Loti). || Fig. et fam. *Chauffer les oreilles à quelqu'un,* l'exciter jusqu'à la colère, l'irriter : *Alors, il éleva la voix lui aussi pour répondre au ton persifleur, dédaigneux, du docteur Hirsch, qui commençait à lui chauffer les oreilles — lesquelles, de nature, étaient déjà très rouges* (Daudet). || **2.** *Absol.* Dégager de la chaleur : *Ce poêle chauffe bien. Le soleil chauffe aujourd'hui.* || **3.** Donner une impression de chaleur : *L'arôme du bon vin me chauffait les narines* (Duhamel). || **4.** *Fig.* et *fam.* Rendre plus ardent, encourager : *La nourrice la servait* [la reine d'Espagne], *la chauffait en son inique passion, ses plans d'établissements futurs, de royautés pour ses enfants* (Michelet). *Pluchart écrivait lettre sur lettre, en offrant de se rendre à Mont-sou, pour chauffer le zèle des grévistes* (Zola). || *Spécialem.* et *fam.* Préparer activement un élève à un examen : *Chauffer un candidat au baccalauréat. Tous deux, dis-je, me chauffèrent si bien qu'en un peu plus de dix-huit mois je rattrapai les années incultes* (Gide). || Fam. *Chauffer une femme,* lui faire une cour pressante : *Au premier plan, le dialogue continu d'un monsieur chauffant une dame* (Flaubert). || Fam. *Chauffer une affaire,* la mener rondement. || **5.** *Pop.* Prendre sur le fait, surprendre : *Il n'est pas dit que je n'en « chaufferai » pas d'autres de l'autre côté du bourg* (Alain-Fournier). || *Se faire chauffer,* se faire prendre : *Elle s'est fait chauffer en arrivant à Munich* (Lenormand). || **6.** *Pop.* Voler : *Il les retrouvera, à moins qu'on ne les lui ait chauffées* (Bourget).

• SYN. : **1** *dégourdir, réchauffer, tiédir ;* **2** *brûler ;* **4** *attiser, encourager, enflammer, exciter, stimuler ;* **5** *attraper* (fam.), *coincer* (pop.) ; **6** *barboter* (pop.), *chiper* (pop.), *dérober, faucher* (pop.), *subtiliser.* — CONTR. : **1** *congeler, frapper, frigorifier, glacer, rafraîchir, réfrigérer, refroidir ;* **4** *abattre, anéantir, décourager, doucher.*

◆ v. intr. (sens 1, XIIe s. ; sens 2, XXe s. ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Devenir chaud : *L'eau est en train de chauffer. Mettre à chauffer un fer à repasser.* || *Spécialem.* En parlant d'une machine à vapeur, avoir ses feux allumés : *Locomotive, navire qui chauffe.* || Fig. et fam. *C'est un bain qui chauffe,* se dit quand un nuage noir annonce la pluie alors que le soleil brille. || **2.** S'échauffer d'une manière excessive : *Ce moteur chauffe, ce n'est pas normal.* || **3.** *Fig.* et *fam.* En parlant d'une discussion, d'une lutte, d'une révolte, prendre un caractère violent et dangereux : [Ils] *tournaient les talons quand les choses allaient chauffer* (Zola). || Fam. *Ça chauffe, ça va chauffer,* les choses se gâtent, ou vont se gâter : *« Mon Dieu, ça chauffe entre mon oncle et Mme Swann », me dit Saint-Loup* (Proust).

◆ **se chauffer** v. pr. **1.** Se tenir devant le feu ou s'exposer à une source de chaleur : *Viens te chauffer près du radiateur.* || **2.** Chauffer son local d'habitation : *Se chauffer au gaz, à l'électricité, au mazout.* || Fig. *Montrer de quel bois on se chauffe,* montrer de quelle énergie on peut faire preuve à l'occasion.

chaufferette [ʃofrɛt] n. f. (issu, par substitution de suff., de *chaufete,* dér. de *chauffer* [XIVe s.] ; fin du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Sorte de boîte à couvercle percé de trous, où l'on mettait de la braise ou de l'eau chaude, et qui servait de chauffe-pieds : *Des chaufferettes misérables à trous cassés, à charnières défaites, dont le bois se carbonise* (Balzac). *Un peu avant l'heure du culte, des servantes, presque aussi vieilles que leur maîtresse, apportaient les chaufferettes de ces dames, qu'elles posaient devant leur banc* (Gide). || **2.** Appareil muni d'un dispositif de chauffage électrique, destiné au même usage.

chaufferie [ʃofri] n. f. (de *chauffer ;* 1334, Godefroy, au sens de « chauffage » ; sens actuel, 1877, Littré). Local où se trouvent rassemblés les appareils de production de chaleur d'une usine, d'un navire, d'un immeuble, etc.

chauffeur [ʃofœr] n. m. (de *chauffer ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1898, et sens 3, 1798, G. Esnault). **1.** Ouvrier chargé d'entretenir le feu d'un four, d'une forge, d'une chaudière. || **2.** Conducteur d'un véhicule automobile : *Chauffeur de camion tant que les pistes du Nord avaient été dangereuses* (Malraux). || *Spécialem.* Conducteur à gages : *Un chauffeur de grande maison.* || **3.** *Vx.* Nom donné à certains brigands qui brûlaient les pieds de leurs victimes pour les obliger à indiquer la cachette de leur argent : *Les chauffeurs de la Drôme.*

chauffeuse [ʃoføz] n. f. (de *chauffer ;* 1830, Balzac). Chaise basse, permettant de s'asseoir au coin du feu et de se chauffer.

chauffoir [ʃofwar] n. m. (de *chauffer ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *chaufeor*). *Vx.* Salle où l'on venait se chauffer, dans un hospice, un asile.

chaufour [ʃofur] n. m. (de *chaux* et de *four ;* début du XIVe s.). Four à chaux.

chaufournier [ʃofurnje] n. m. (de *chaufour ;* 1276, Godefroy, écrit *causfornier*). Ouvrier responsable de la marche d'un four à chaux.

chaulage [ʃolaʒ] n. m. (de *chauler ;* 1764, Brunot, au sens 2 ; sens 1, 1783, *Encycl. méthodique ;* sens 3, 1866, Larousse). **1.** Action d'amender les terres au moyen de chaux. || **2.** Action de tremper les semences (froment, orge, maïs, etc.) dans un lait de chaux, avant de les mettre en terre. || **3.** Utilisation du lait de chaux comme antiparasite pour les arbres fruitiers.

chauler [ʃole] v. tr. (de *chaux ;* 1372, Barbier, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIIIe s. ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, XXe s.). **1.** Amender un sol avec de la chaux. || **2.** Tremper les semences de céréales dans une solution à base de chaux, pour détruire les germes parasites. || **3.** Enduire de lait de chaux le tronc des arbres fruitiers, pour détruire les parasites. || **4.** Peindre un mur au lait de chaux : *La buanderie avec ses murs chaulés* (Genevoix).

• REM. Jusqu'au XIXe s., on trouve aussi les formes CHAUTER, CHAUDER.

chauleuse [ʃoløz] n. f. (de *chauler ;* 1929, Larousse). Machine destinée à répandre du lait de chaux ou un autre liquide antiseptique sur les voies de chemin de fer.

chaulmoogra [ʃolmugra] n. m. (mot bengali ; 1866, Larousse, écrit *chaulmoogre*). Huile extraite de divers arbres, employée dans le traitement de la lèpre et de la tuberculose.

chaumage [ʃomaʒ] n. m. (de *chaumer ;* 1393, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Action d'arracher les chaumes après la moisson. || **2.** Époque de l'année où l'on fait cette opération.

chaume [ʃom] n. m. (lat. *calamus,* tige de roseau, de céréale, du gr. *kalamos ;* XIIe s., aux sens 1, 2, 4 ; sens 3, av. 1453, Monstrelet). **1.** Tige des graminées. || **2.** *Spécialem.* Partie de la tige des céréales qui reste sur pied après qu'on les a coupées. || **3.** Champ dans lequel le chaume est encore sur pied : *Nous mîmes une demi-heure pour nous rendre à Athènes, à travers un chaume de froment* (Chateaubriand). || **4.** Longue paille dont on a enlevé les grains et qui servait à couvrir les maisons dans les campagnes : *Des toits de chaume.* || *Poét.* Le toit ainsi recouvert : *L'homme est rentré sous le chaume qui fume* (Heredia). || *Poét.* Habitation pauvre et campagnarde : *Montre-moi quels palais ont remplacé le chaume | De tes rustiques chevaliers* (Hugo).

◆ **chaumes** n. m. pl. Nom donné, en certaines régions, à des pâturages situés sur les hauts sommets.

chaumer [ʃome] v. tr. et intr. (de *chaume ;* 1355, Godefroy). Arracher le chaume resté sur pied après la moisson.

chaumière [ʃomjɛr] n. f. (de *chaume ;* 1666, *Roman bourgeois*). Petite maison campagnarde couverte d'un toit de chaume, et, *par extens.,* maison pauvre : *Je n'abandonnais après moi ni château ni chaumière* (Chateaubriand).

chaumine [ʃomin] n. f. (de *chaume ;* 1606, Nicot ; attesté antérieurement comme adj. fém. : *[maison] chaumine,* XVe s., Godefroy). *Class.* et *littér.* Chaumière misérable : *Un pauvre bûcheron [...] tâchait de gagner sa chaumine enfumée* (La Fontaine). *Je fume comme la chaumine | Où se prépare la cuisine | Pour le retour du laboureur* (Baudelaire).

chaussant, e [ʃosɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *chausser ;* XIIIe s., *Dict. général*). Qui chausse bien ; qui moule bien le pied : *Des bottines de cuir souple très chaussantes.*

chausse n. f. V. CHAUSSES.

chaussée [ʃose] n. f. (bas lat. **calciata [via],* route, de **calciare,* fouler aux pieds, de *calcia,* syn. de *calx,* talon, en bas lat. ; XIIe s., écrit *chauciee,* au sens de « route empierrée » ; sens 1-2, XIIIe s. ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, Larousse, 1907). **1.** Partie bombée d'une voie publique, d'une route, réservée à la circulation des véhicules, par opposition aux bas-côtés : *Une dalle s'effondre au milieu des chaussées | Que la charrette écrase et que l'hiver détruit* (Hugo). *Une dizaine de réverbères [...] projettent des rectangles lumineux sur la chaussée* (Sartre). || **2.** Élévation de terre pour retenir l'eau d'une rivière, d'un étang. || **3.** Toute levée, dans un lieu bas, destinée à servir de chemin : *Des chaussées turques servant à traverser les terrains bas et marécageux* (Chateaubriand). || **4.** Écueil sous-marin étendu en longueur, dépassant peu la surface : *La chaussée de Sein.*

• SYN. : **2** *digue, levée, remblai, talus.*

chausse-pied [ʃospje] n. m. (de *chausse,* forme verbale de *chausser,* et de *pied ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1552, Rabelais). **1.** Lame de corne, de métal, etc., qui facilite l'entrée du pied dans une chaussure. || **2.** *Class.* et *fig.* Ce qui facilite la réalisation de quelque chose : *L'héritière de Pyney était fort riche par le défaut des enfants du premier lit dont l'état parut à M. le Prince un chausse-pied pour faire Boutteville duc et pair* (Saint-Simon).

• Pl. *des* CHAUSSE-PIEDS.

• SYN. : **1** *corne.*

chausser [ʃose] v. tr. (lat. *calceare,* de *calceus,* soulier ; v. 1080, *Chanson de Roland,* écrit *chalcier,* aux sens 1-3 et 8 ; sens 4, 9 et v. intr., XVIe s. ; sens 5, 1611, Cotgrave ; sens 6, XXe s. ; sens 7, 1690, Furetière). **1.** Mettre à ses pieds toute espèce de chaussures : *J'avais chaussé mes pantoufles et endossé ma robe de chambre* (France). || **2.** Mettre une chaussure au pied de quelqu'un : *Il se pencha, baisa le pied [...], puis le chaussa* (Maupassant). || Mettre une chaussure à quelqu'un : *Chausser un enfant.* || Fig. *Chausser le cothurne, le brodequin,* composer ou jouer des tragédies, des comédies. || **3.** Enfoncer le pied dans ; fixer à ses chaussures : *Chausser des skis, des étriers.* || Vx. *Chausser les éperons à quelqu'un,* lui mettre les éperons de chevalier : *Il n'est point de chevalier sans éperons d'or. Ceux-ci m'ont été chaussés par l'impératrice d'Allemagne* (Dumas père). || **4.** Porter des chaussures de telle pointure : *Chausser du quarante-deux.* || **5.** Fournir de chaussures : *C'est ce cordonnier qui me chausse ;* et absol. : *Ce bottier chausse bien.* || **6.** Garnir de fer les sabots d'un cheval : *Chausser un cheval de neuf.* || *Fam.* Garnir de pneumatiques les roues d'une voiture, d'une bicyclette. || **7.** Spécialem. *Chausser une plante, un arbre,* entourer son pied de terre. || **8.** Mettre, ajuster sur une partie du corps : *Napoléon chaussa la couronne de fer* (Balzac). *C'est par la même raison que je ne chausserais pas les culottes d'un galeux* (Baudelaire). *Il avait chaussé des besicles pour s'enfermer à lire la « Revue des Deux Mondes »* (Proust). *Et ils avaient cette platitude piteuse, cette apparence hors de la vie qu'ont les gants qui n'ont jamais été chaussés* (Montherlant). || **9.** *Fig.* et *littér.* Mettre dans son esprit, adopter : *Les mourants qui chaussent tous un dernier désir* (Balzac). *Une fois qu'on a chaussé une idée* (Flaubert). || Class. *Être chaussé de,* et, pronom., *se chausser de,* être opiniâtrement attaché à : *Un chacun est chaussé de son opinion* (Molière).

• SYN. : **2** *botter ;* **6** *ferrer ;* **7** *buter, enchausser ;* **8** *enfiler ;* **9** *adhérer à, embrasser, épouser.* — CONTR. : **2** et **3** *déchausser ;* **8** *enlever, ôter.*

◆ v. tr. et intr. En parlant des chaussures, s'adapter d'une certaine manière au pied : *Chaussures qui chaussent bien. Ce modèle vous chausse parfaitement.*

chausses [ʃos] n. f. pl. (lat. pop. **calcia,* du lat. class. *calceus,* chaussure ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *chauce,* au sens de « bas montant couvrant le pied et la jambe » ; fin du XIVe s.). *Vx.* Nom que portait autrefois la culotte, partie du vêtement qui, selon la mode, couvrait le corps de la ceinture aux genoux (*haut-de-chausses*), ou pouvait se prolonger jusqu'aux pieds (*bas-de-chausses*) : *Une paire de chausses. Sa chemise est par-dessus ses chausses* (La Bruyère). *Lorsque je savonnais mes chausses, mes mouchoirs et ma chemise au bord d'un ruisseau, la tête en bas et les reins en l'air, il me prenait des étourdisse-*

ments (Chateaubriand). *Son collet et ses chausses déchirés* [...] *rappelaient pitoyablement nos communes mésaventures* (France). || Class. et fam. *Tirer ses chausses* (ou *ses grègues*), s'enfuir : *Le galant aussitôt* | *Tire ses chausses, gagne au haut* (La Fontaine). || Fam. et littér. *Aboyer aux chausses de quelqu'un,* le poursuivre de ses attaques : *Aucune loi sur la presse n'empêchera le polémiste-né d'aboyer aux chausses des puissants* (Mauriac). || Vx et fam. *Être après les chausses de quelqu'un,* le poursuivre sans cesse, le harceler. || Vx et pop. *Tenir quelqu'un au cul et aux chausses,* s'acharner après lui, ne plus le lâcher : *Je vous dirai franchement* [...] *que l'on n'est pas plus ravi que de vous tenir au cul et aux chausses* (Molière).

◆ **chausse** n. f. sing. (sens 1, 1740, Acad. ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, v. 1560, Paré ; sens 4, XVI[e] s., *Coutumier général ;* sens 5, 1863, Littré). **1.** Bande d'étoffe que les membres de l'Université portent par-dessus leur robe, sur l'épaule gauche. || **2.** Ornement de drap se terminant en pointe, qui pendait sur le côté du colback. || **3.** Sac de feutre en forme d'entonnoir, qui sert à filtrer les liquides épais. || **4.** Tuyau de poterie qui s'adapte sous la cuvette des W.-C. || **5.** En héraldique, chevron renversé, pointe en bas.

• SYN. : **1** *épitoge.*

chaussetier [ʃostje] (de *chaussette ;* 1337, Godefroy, écrit *cauchetier*) ou **chaussier** [ʃosje] (de *chausse ;* XIII[e] s., Godefroy, écrit *chaucier*) n. m. *Vx.* Celui qui fabriquait ou vendait des bas, des chaussettes et autres articles de bonneterie.

• REM. On dit aujourd'hui BONNETIER.

chausse-trape [ʃostrap] n. f. (altér., d'après *chausser* et *trappe,* de l'anc. franç. *chauchetrepe* [v. 1220, G. de Coincy], comp. de l'impér. des anc. v. *chauchier,* fouler [lat. *calcare*], et *treper,* marcher dessus [v. TRÉPIGNER] ; XIII[e] s., *Dict. général,* écrit *kauketrape,* au sens 1 ; sens 2 [*chausse-trape*], fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Ancien moyen de défense, constitué par une pièce de fer garnie de pointes, qu'on plaçait dans les gués, sur les routes, afin que les hommes ou les chevaux de l'ennemi s'y enferrent. || **2.** Dispositif pour prendre les animaux sauvages, constitué par un trou camouflé, au fond duquel se trouve un piège. || **3.** *Fig.* Piège insidieux : *Il sera bon de rester sur ses gardes, d'éviter les chausse-trapes* (Romains).

• Pl. *des* CHAUSSE-TRAPES.

• SYN. : **3** *embûche, guet-apens, traquenard.*

chaussette [ʃosɛt] n. f. (de *chausse ;* fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *chalcete,* au sens 1 ; sens 2, 1909, G. Esnault). **1.** Bas qui s'arrête à mi-jambe : *Des pantalons courts, serrés aux genoux, et des chaussettes à raies ; chaussettes trop courtes, qui formaient tulipe et retombaient désolément* (Gide). *Une démarche de jeune homme qui rentre la nuit et traverse le vestibule en chaussettes* (Cocteau). || *Chaussettes russes,* bandes que l'on enroule autour des pieds en guise de chaussettes. || Pop. *Jus de chaussette,* mauvais café. || **2.** Pop. et ironiq. *Chaussette à clous,* grosse chaussure ferrée : *La chaussette à clous d'un simple poilu* (Barbusse).

chausseur [ʃosœr] n. m. (de *chausser ;* 1922, Larousse). Fabricant, marchand de chaussures.

chaussier n. m. V. CHAUSSETIER.

chausson [ʃosɔ̃] n. m. (de *chausse ;* fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre,* écrit *chauçon,* au sens I, 2 ; sens I, 1, 1832, Raymond ; sens I, 3, 1627, Crespin ; sens I, 4, 1866, Larousse ; sens II, 1829, Boiste).

I. 1. Chaussure d'étoffe ou de cuir souple, à talon bas ou sans talon et ne couvrant que le pied, qu'on porte chez soi. || **2.** *Vx.* Chaussure d'étoffe ou de lisière qu'on mettait par-dessus ses souliers pour ne pas glisser sur la glace : *Le clerc de l'huissier qui passait sur la grande route, nu-tête et en chaussons, s'arrêtait à l'écouter* (Flaubert). || **3.** *Spécialem.* Soulier plat, en soie et à semelle de cuir léger, renforcé au bout, utilisé par les danseuses et leur permettant de faire les pointes. || Chaussure souple utilisée pour pratiquer certains sports, particulièrement l'escrime. || **4.** Genre de combat consistant à donner et à parer des coups de pied, et ayant ses règles comme l'escrime : *Il savait la savate et le chausson et il était excellent bâtonniste* (Hugo).

II. Sorte de pâtisserie faite d'un cercle de pâte feuilletée plié en deux, contenant de la compote de pommes, de la confiture, etc.

• SYN. : **I, 1** *pantoufle, savate ;* **4** *savate.*

chaussonnier [ʃosɔnje] n. m. (de *chausson ;* 1866, Larousse). Fabricant de chaussons.

chaussure [ʃosyr] n. f. (de *chausser ;* fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre,* écrit *cauceüre,* au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Tout ce qui couvre et protège le pied : *Ses beaux pieds sans chaussure* (Lamartine). *Sa chaussure était grossière* (Balzac). *Il prêtait une attention particulière aux chaussures, par quoi se reconnaissent les gens, disait-il* (Gide). || Fam. *Chaussure à tout pied,* chose commune, banale. (Vieilli.) || Fam. *Trouver chaussure à son pied,* trouver la personne ou la chose qui vous convient exactement, spécialement en parlant d'une bonne fortune : *On m'a amené cet après-midi une jolie blonde, bien fraîche. Je crois que je trouverai facilement chaussure à son pied* (Romains). || **2.** Industrie, commerce de la chaussure : *Il y a crise dans la chaussure.*

chaut, 3[e] pers. sing. de l'indic. prés. du v. *chaloir* (v. ce mot).

chauve [ʃov] adj. (lat. *calvus ;* le fém. *chauve* a commencé à supplanter dès la fin du XII[e] s. le masc. *chauf,* disparu au XIV[e] s. ; sens 1 [et comme adj. et n.], fin du XII[e] s. ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Se dit d'un crâne sans cheveux ou presque : *Ta grand-mère* [...], *qui cachait un crâne chauve sous des dentelles noires* (Mauriac). || **2.** *Littér.* Sans végétation, pelé, dénudé : *Les angles saillants de la citadelle* [de Malte] *dominent une campagne chauve et avare* (Morand).

• SYN. : **1** et **2** *dégarni, déplumé, nu, pelé.*

◆ adj. et n. Se dit d'une personne qui n'a plus ou presque plus de cheveux : *Une étrange manie* [...] *de vouloir se coiffer de lauriers. C'était bon pour César, chauve jusqu'à la nuque* (Dumas père).

chauve-souris [ʃovsuri] n. f. (de *chauve* et de *souris* [déjà *calvas sorices* en bas lat., VIII[e] s., *Gloses de Reichenau*] ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *chalve soriz*). Nom général donné aux mammifères de l'ordre des chiroptères, qui ont des ailes membraneuses et un corps ressemblant à celui d'une souris : *On entend les battements d'ailes d'invisibles chauves-souris* (Gautier). *Un peuple de chauves-souris, qui ne s'accrochent qu'au matin aux solives du plafond de ma chambre afin de dormir à leur tour* (Gide).

• Pl. *des* CHAUVES-SOURIS.

chauvin, e [ʃovɛ̃, -in] adj. et n. (du n. de *Nicolas Chauvin,* type de soldat du I[er] Empire, célèbre par son enthousiasme naïf et popularisé par les lithographies de Charlet ; 19 mars 1831, date de la première représentation de *la Cocarde tricolore* [des frères Cogniard], où apparaissait N. Chauvin). **1.** Qui a ou qui manifeste un patriotisme fanatique et agressif : *Si Bloch nous avait fait des professions de foi méchamment antimilitaristes une fois qu'il avait été reconnu « bon », il avait eu préalablement les déclarations les plus chauvines quand il se croyait réformé pour myopie* (Proust). *La jeunesse, et particulièrement la jeunesse bourgeoise, est un terrain d'ensemencement incomparable pour la propagande chauvine* (Martin du Gard). *Certains journaux de nuance chauvine* (Romains). || **2.** Qui manifeste une admiration sincère, mais aveugle et trop intransigeante, pour sa patrie : *Nous avons tous tant que nous sommes, même les moins chauvins, su défendre la France à table d'hôte, sur des rivages lointains* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *cocardier, patriotard* (fam.) ; **2** *nationaliste.*

chauvinisme [ʃovinism] n. m. (de *chauvin ;* 1840, Bayard et Dumanoir). Caractère de ce qui est chauvin ; manière d'être des chauvins : *Toujours l'esprit français et sa glorification. Nisard est atteint d'une*

espèce de chauvinisme transcendental (Sainte-Beuve).

● SYN. : *nationalisme, patriotisme.*

chauvir [ʃovir] v. intr. (de *cavannus* [v. CHAT-HUANT] : proprem. « faire comme le chat-huant » ; XIIIe s., Godefroy). [Se conj. comme *finir.*] *Vx* et *littér.* Usité seulement dans la loc. *chauvir de l'oreille* ou *des oreilles,* dresser les oreilles, en parlant du cheval, de l'âne, du mulet : *On m'avait destiné une jument* [...] *qui chauvit sans cesse des oreilles* (Chateaubriand).

chaux [ʃo] n. f. (lat. *calx, calcis,* proprem. « pierre », même mot que le gr. *khalix,* auquel il doit le sens de « chaux » ; v. 1155, Wace). Oxyde de calcium, formant la base d'un grand nombre de pierres, notamment du marbre, de la craie, de la pierre à bâtir, de la pierre à chaux : *La chaux s'obtient par la calcination de la pierre à chaux dans le four à chaux.* || *Chaux vive,* oxyde de calcium anhydre. || *Chaux éteinte,* chaux hydratée. || *Chaux hydraulique,* chaux contenant une forte proportion d'argile, employée à la préparation des mortiers qui font prise sous l'eau. || *Eau de chaux,* solution de chaux saturée. || *Lait de chaux,* chaux éteinte délayée dans de l'eau, dont on se sert pour blanchir les murs, chauler les arbres : *Les hautes voûtes sonores blanchies à la chaux* (Daudet). *La chambre était pauvrement meublée et blanchie à la chaux* (Duhamel). || Fig. *Bâti à chaux et à sable,* ou *à chaux et à ciment,* se dit d'une personne bâtie très solidement, qui a une robuste constitution : *Il est bâti à chaux et à ciment : il deviendra centenaire.*

chavirement [ʃavirmɑ̃] (de *chavirer,* 1845, Bescherelle) ou **chavirage** [ʃaviraʒ] (16 juin 1867, *le Moniteur universel*) n. m. Action de chavirer : *On pouvait craindre un chavirement de la barque dans la tempête.*

chavirer [ʃavire] v. intr. (francisation du provenç. *capvira,* tourner la tête en bas [V. CAP ET VIRER] ; 1687, Desroches, au sens 1 ; sens 2-4, 1833, Matoré). **1.** En parlant d'un bateau ou de ses occupants, basculer, se retourner sens dessus dessous : *Nous fûmes deux fois près de chavirer* (Chateaubriand). || **2.** *Par extens.* Perdre son équilibre, se renverser d'un côté ou de l'autre : *Elle a des yeux admirables, qui sont brumeux, sombres, mouillés et chavirent aisément sous l'effet des émotions* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Aller à sa perte, à sa ruine : *Affaire, nation qui chavire.* || **4.** *Fig.* Perdre tout contrôle de soi-même, être complètement bouleversé : *Elle* [Phèdre] *usait fréquemment, en ce temps, d'une escarpolette suspendue aux fûts de deux palmiers ; et de la voir s'y balancer, le vent relevant ses courtes jupes, je chavirais* (Gide).

● SYN. : **2** *basculer, capoter, chanceler, verser ;* **3** *couler, s'enfoncer, sombrer.*

◆ v. tr. (sens 1, 1701, Furetière ; sens 2, XXe s.). **1.** Renverser, basculer : *Un bonnet à rubans multicolores, sans cesse chaviré sur une oreille* (Maupassant). *L'éclairage était électrique, qu'on arrêtait en chavirant la chevillette d'un interrupteur de courant* (Gide). || **2.** *Fig.* Émouvoir, troubler profondément : *Visage chaviré par la douleur. Il a détourné les yeux, et il s'est mis à bégayer, la voix perdue, chavirée* (Duhamel). *Et l'amour, vous savez ce que c'est* [...]. *Un mot gazouillé, un retour de prunelles, on se trouve chaviré* (Aymé).

● SYN. : **2** *bouleverser, ébranler, retourner* (fam.), *révolutionner* (fam.), *secouer* (fam.), *toucher.*

chaykh n. m. V. CHEIKH.

chébec [ʃebɛk] ou **chebec,** ou **chebek** [ʃəbɛk] n. m. (ital. *sciabecco,* de l'ar. *chabbāk ;* 1771, Trévoux). Trois-mâts de la Méditerranée, pouvant naviguer à la voile ou à l'aviron, utilisé jadis par les pirates barbaresques : *Les étranges chébecs, par exemple, aux formes d'une élégance orientale, qui avaient la proue grêle et bizarrement dessinée, qui portaient de très longues antennes, d'un jet vif comme un trait de plume* (Valéry).

chèche [ʃɛʃ] n. m. (mot ar., de même origine que *chéchia ;* XXe s.). Écharpe des soldats des troupes africaines, qui, enroulée autour de la tête comme un turban, sert parfois de coiffure.

chéchia [ʃeʃja] n. m. (ar. *chāchīya,* de *Chach,* v. de Sogdiane où l'on fabriquait des bonnets au Moyen Âge ; 1845, Daumas, écrit *chachia* [un premier ex. en 1575, Thevet, écrit *chachie*] ; *chéchia,* 22 sept. 1875, *Journ. officiel*). Coiffure cylindrique en drap rouge, portée par beaucoup de peuples africains, et adoptée par certaines troupes d'Afrique : *Ces jours-là, en ouvrant ma fenêtre le matin, j'avais en face de moi un fouillis de petites tentes, une houle bruyante et colorée où les chéchias rouges des Kabyles éclataient comme des coquelicots dans un champ* (Daudet). *Il avait, autour de sa chéchia, fort adroitement roulé un turban de linge blanc* (Duhamel).

cheddite [ʃedit] n. f. (de *Chedde,* localité de Haute-Savoie où cet explosif fut fabriqué ; 1908, Larousse). Explosif à base de chlorate de potassium.

chef [ʃɛf] n. m. (lat. pop. **capum,* lat. class. *caput,* tête, bout, maître de ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *chief* [*chef,* XIVe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XVIe s. ; sens II, 1-3, et III, 3, XIIe s. ; sens II, 4, 1530, Lefèvre d'Etaples ; sens III, 1, 1690, Furetière ; sens III, 2, 1675, Widerhold ; sens III, 4, 1648, Retz ; sens III, 5, 1614, *Ordonnance royale ;* sens III, 6, v. 1196, J. Bodel).

I. 1. *Vx.* Tête : *Il est représenté avec un pallium antique sur l'épaule, une couronne de laurier sur le chef* (Gautier). *Ils ôtent humblement la couronne du chef* (Heredia). *Son fez est doublé d'une coiffe ; il le soulève souvent pour s'éponger, car il a la sueur facile, et découvre un chef rond et ras* (Gide). *Le dos de la petite vieille s'était arqué davantage, son chef branlait sans interruption* (Martin du Gard). || **2.** Crâne d'un saint conservé comme relique : *On montre à Tréguier le chef de saint Yves.*

II. Personne qui est à la tête. **1.** Personne qui commande, qui exerce une autorité, une direction (généralement suivi d'un complément qui en précise la valeur) : *Vous voyez devant vous, Madame la duchesse, le chef de cette terrible police* (Stendhal). *Les paysans les tenaient* [les nobles de campagne] *pour les chefs laïcs de la paroisse, comme le curé était le chef ecclésiastique* (Barrès). *Quant à l'identité des chefs des autres maquis, la Gestapo et la Milice connaissaient comme moi leur nom de guerre, et je connaissais aussi peu qu'elles leur vrai nom* (Malraux). *Le chef de l'État, de l'Église, du gouvernement. Chef d'État, chef d'entreprise, de famille.* || *Spécialem.* Entre dans la dénomination de divers grades militaires ou titres de fonctions administratives ou privées : *Chef de section. Chef d'escadron. Chef de service, de bureau, de gare, de rayon.* || *Adjudant-chef, sergent-chef, maréchal des logis-chef,* v. ADJUDANT, etc. (Par abrév., *chef* est employé en apostrophe pour *sergent-chef, maréchal des logis-chef.*) || *Chef de cuisine, chef cuisinier,* ou simplem. *chef,* celui qui dirige les cuisines d'un restaurant, d'un hôtel ou d'une grande maison : *L'aubergiste, ancien chef à Lisieux, devait cuisiner certains plats* (Flaubert). || *Chef d'orchestre,* musicien qui dirige un orchestre ; au *fig.,* celui qui coordonne des efforts : *Talleyrand était le chef d'orchestre invisible de cette conspiration.* || *En chef,* en qualité de chef suprême : *Général, commandant en chef. Ingénieur en chef. Commander en chef une armée.* || **2.** *Absol.* Celui qui possède au plus haut degré l'aptitude au commandement : *Avoir les qualités d'un chef. L'instinct des chefs poussait les ducs de France à refaire la Gaule de César* (Bainville). || **3.** Celui qui guide d'autres personnes ou qui inspire leur action : *J'avais des partisans, dont je jouissais d'être le chef* (Mauriac). *Chef d'école. Chef de secte.* || *Chef de file,* celui que suivent les autres, qui exerce une direction intellectuelle ou morale : *Épictète et Montaigne, on les peut donc prendre au moral comme les deux chefs de file de deux séries qui* [...] *ramassent en effet tous les philosophes* (Sainte-Beuve). || **4.** Fondateur d'une dynastie, d'une maison, d'une institution : *Philippe, frère de Louis XIV, fut le chef de la famille d'Orléans. Le chef d'un ordre religieux.*

III. Partie, chose qui se trouve en tête. **1.** Extrémité par laquelle on a commencé à fabriquer une pièce d'étoffe. || **2.** En héraldique, pièce honorable qui occupe le tiers supérieur de l'écu. || **3.** *Class.* Capitale : *Comme si Jérusalem eût été dès lors destinée à être une ville sainte et le chef de la religion* (Bossuet). || **4.** *Vx.* Article, division d'un exposé ; point principal d'un sujet : *Sur ce chef-là, le vieux comte était un peu effrayé des résultats de son plan d'éducation libre* (Sand). || **5.** Spécialem. *Chef d'accusation,* point principal ou chacun des points sur lesquels porte une accusation : *Le procureur a retenu plusieurs chefs d'accusation.* || **6.** Class. *Venir à chef,* Venir à bout : *Aucun ne put venir à chef | De son dessein* (La Fontaine). || *Mettre à chef,* achever, mener à son terme.

● SYN. : **II, 1** *directeur, dirigeant, patron, responsable ;* **3** *animateur, entraîneur, guide, inspirateur, instigateur, meneur.* — CONTR. : **II, 1** *sous-ordre, subalterne, subordonné, sujet.*

◆ **De son chef, de son plein chef** ou **de son propre chef** loc. adv. De sa propre autorité : *Dans la poursuite de l'armée anglaise, Ney, tenté un moment de prendre la meilleure direction, n'ose le faire de son chef* (Sainte-Beuve).

◆ **Au premier chef** loc. adv. Au plus haut point ; avant tout : *Vous êtes le responsable au premier chef.*

◆ **Du chef de** loc. prép. En vertu ou par transmission des droits de : *Et du chef | De ma mère je tiens ce manoir d'Heppenheff* (Hugo).

● REM. *Chef* demeure masculin même quand il désigne une femme. On dit : *M[me] X est le chef* (et non *la chef*) *du service.* Le néologisme populaire CHÉFESSE ou CHEFFESSE paraît surtout employé par plaisanterie.

chef-d'œuvre [ʃɛdœvr] n. m. (de *chef* et de *œuvre ;* 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2-4, début du XVI[e] s.). **1.** Ouvrage que devait réaliser tout ouvrier aspirant à la maîtrise dans sa corporation : *Qu'il fasse son chef-d'œuvre et que jamais il ne passe maître* (Rousseau). || **2.** La plus belle œuvre d'un écrivain, d'un artiste : *« Phèdre » passe pour le chef-d'œuvre de Racine.* || **3.** Œuvre d'art particulièrement accomplie : *Vous seriez disposé à faire avec ma pauvre figure un de vos chefs-d'œuvre ?* (Maupassant). *Il y a, dès le premier regard, un chef-d'œuvre de la sculpture. Un masque et deux profils monumentaux* [...] *dont les plans (des yeux notamment) sont dignes des œuvres les plus hautes* (Malraux). || **4.** Ce qui est parfait en son genre : *Cette pièce est un chef-d'œuvre d'ironie involontaire, d'esprit normand où la raillerie se mêle à la peur du saint* (Maupassant) ; et péjor. et ironiq. : *Un chef-d'œuvre de maladresse.*

● Pl. *des* CHEFS-D'ŒUVRE.

● SYN. : **4** *merveille, prodige.*

cheffecier n. m. V. CHEVECIER.

chefferie [ʃɛfri] n. f. (de *chef ;* 1834, Landais). **1.** Ancienne circonscription territoriale du génie militaire ou des eaux et forêts. || **2.** Organisme politique d'Afrique noire.

chef-lieu [ʃɛfljø] n. m. (de *chef,* au sens de « principal », et de *lieu ;* XIII[e] s., au sens de « manoir principal d'un suzerain » ; sens actuel depuis la Révolution). Ville principale d'une division administrative, où sont installés les services officiels. || *Chef-lieu de département,* préfecture. || *Chef-lieu d'arrondissement,* sous-préfecture.

● Pl. *des* CHEFS-LIEUX.

cheftaine [ʃɛftɛn] n. f. (angl. *chieftain,* de l'anc. franç. *chevetain, cheftain,* chef militaire ou civil [XII[e] s. ; V. CAPITAINE] ; début du XX[e] s.). Jeune fille ou jeune femme responsable d'un groupe de jeunes scouts.

● REM. Le masculin *cheftain* a subsisté comme terme d'histoire : *Le cheftain franc Khilpérick se frottait les cheveux avec du beurre aigre* (Chateaubriand).

cheikh ou , en ar. class., **chaykh** [ʃɛk] n. m. (ar. *chaikh,* proprem. « vieillard » ; fin du XIII[e] s., Joinville, écrit *seic ; cheik,* 1631, J. Armand). Chez les musulmans, terme de respect qui s'applique aux savants, aux religieux et à toutes les personnes respectables par leur âge. || *Spécialem.* En Afrique du Nord, chef de tribu : *J'étais toujours frappé, me dit-il, quand je voyais les cheikhs tomber à genoux au milieu du désert* (Chateaubriand).

chelem [ʃlɛm] n. m. (altér. de l'angl. *slam,* écrasement ; 1773, Mackenzie). Au boston, au whist et au bridge, réunion de toutes les levées dans les mains des joueurs d'un même camp. (On dit aussi GRAND CHELEM.) || *Petit chelem,* réunion de toutes les levées moins une.

◆ adj. *Être chelem,* ne faire aucune levée.

● REM. On écrit aussi SCHELEM et SCHLEM.

chélicère [kelisɛr] n. f. (gr. *khêlê,* pince, et *keras,* corne ; milieu du XIX[e] s.). Appendice céphalique des arachnides, en forme de pinces chez les scorpions ou de crochet venimeux chez les araignées.

chélidoine [kelidwan] n. f. (lat. *chelidonia,* du gr. *khelidonia,* dér. de *khelidôn,* hirondelle, parce qu'on croyait que l'hirondelle guérissait la cécité de ses petits avec cette plante, et que la variété d'agate provenait des nids d'hirondelles ; XIII[e] s., écrit *celidoine,* aux sens 1-2 [*chélidoine,* 1538, R. Estienne, au sens 1, et 1575, Gay, au sens 2]). **1.** Plante herbacée à fleurs jaunes, appelée aussi *éclaire* et *herbe aux verrues,* commune en Europe, passant pour être diurétique, fébrifuge et purgative. || **2.** Espèce d'agate.

chelinguer [ʃlɛ̃ge] v. intr. (allem. *schlingen ;* 1846, G. Esnault). *Pop.* Puer : *Ce n'est pas pour dire, il chelingue rudement ton linge* (Zola). *Les journaux ont raconté que* [...], *à Luna Park, je me serais écrié : « Ça chelingue ! » affectant un genre peuple qui décidément ne m'allait pas* (Gide).

chemin [ʃəmɛ̃] n. m. (lat. pop. **camminus,* d'origine celtique ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1 et 3 ; sens I, 2, et II, 1, 1538, R. Estienne ; sens I, 4, 1845, Bescherelle ; sens II, 2, 1834, Landais ; sens III, 1-2, v. 1360, Froissart).

I. ● **1.** Voie de terre, plus ou moins large, aménagée pour aller d'un lieu à un autre : *Ne ternis plus tes pieds aux poudres du chemin* (Vigny). || *Chemin creux,* chemin encaissé entre deux talus ou bordé de haies. || *Chemin de terre,* piste non empierrée, passant à travers champs. || *Chemin de traverse,* chemin qui coupe à travers la campagne, à l'écart des routes. || *Chemin de halage,* passage ménagé le long d'un cours d'eau, d'un canal, pour la traction des bateaux. || *Chemin de ronde,* en termes de fortification, passage établi sur la partie supérieure d'une muraille : *J'achève souvent le tour des murs de Rome à pied ; en parcourant ce chemin de ronde, je lis l'histoire de la reine de l'univers païen et chrétien écrite dans les constructions, les architectures et les âges divers de ces murs* (Chateaubriand). || *Grands chemins,* ancien nom des grandes voies de communication. || *Voleur de grand chemin,* celui qui dévalisait les voyageurs sur les grandes routes ; *par extens.,* celui qui vole d'une manière éhontée. || *Être toujours sur les chemins,* ou *par voies et par chemins,* voyager sans cesse. || **2.** Passage, issue qu'on se procure : *S'ouvrir un chemin dans les fourrés, dans la forêt.* || *Se frayer un chemin,* s'ouvrir un passage en un lieu rempli d'obstacles (au pr. et au fig.) : *Partout, elle se fraie un occulte chemin* (Baudelaire). || **3.** Direction, itinéraire qu'on doit suivre normalement : *Demander son chemin. Par ici, Monsieur ; il y a une ruelle qui conduit au quai* [...], *c'est le chemin le plus court* (Dumas père). *Les guelfes épouvantés étaient sortis de ses murailles et avaient pris d'eux-mêmes le chemin douloureux de l'exil* (France). *Non, vous trouverez maintenant votre chemin ; je vous quitte* (Camus). || **4.** *Chemin d'escalier,* bande de tapis disposée sur les marches. || *Chemin de table,* ou simplem. *chemin,* bande de lingerie que l'on étend sur une table, une nappe : *La table en désordre, où les boîtes de cigares ouvertes sur des chemins de soie indienne lamée d'argent* [...] *se mêlaient aux massifs étriers d'or* (Daudet). || *Chemin de roulement,* V. ROULEMENT.

• LOCUTIONS FIGURÉES. *Chemins battus,* v. BATTU. || *Ne pas y aller par quatre chemins,* aller droit au but, agir sans détours : *Je n'irai pas d'ailleurs par quatre chemins pour m'expliquer* (Maupassant). || *Faire voir du chemin à quelqu'un,* lui susciter des difficultés. || *Trouver quelqu'un, quelque chose, des pierres* (vx) *sur son chemin,* rencontrer un adversaire, un obstacle qui s'oppose à ce qu'on entreprend. || *Se mettre sur le chemin de quelqu'un, couper, barrer le chemin à quelqu'un,* faire obstacle à ses projets. || *Chemin de velours, chemin de fleurs,* chemin facile, agréable. || *Chemin des écoliers,* chemin le plus long. || *Chemin du paradis,* chemin semé d'obstacles, de difficultés. || *Chemin de Damas,* route sur laquelle saint Paul se convertit à la suite d'un miracle. || *Trouver son chemin de Damas,* se convertir, s'amender. || *Chemin de saint Jacques,* Voie lactée. || *Chemin de croix,* v. CROIX. || *Vieux comme les chemins,* très vieux. || *Tous les chemins mènent à Rome,* on peut atteindre le même but par des moyens différents.

II. 1. Espace à parcourir pour aller d'un lieu à un autre ; distance qui sépare deux points : *Nous avons fait, abattu beaucoup de chemin aujourd'hui.* || *À mi-chemin, à moitié chemin,* au milieu du trajet. || *En chemin, chemin faisant,* pendant le parcours : *Chemin faisant, j'admirai des tombeaux turcs* (Chateaubriand). || *Rebrousser chemin,* revenir sur ses pas. || **2.** Course effectuée par un objet en mouvement : *Suivre des yeux le chemin de la boule, à la roulette.*

III. 1. Ligne de conduite, voie qui mène à un but : *Je ne veux pas vous refuser cet argent du moment que vous en avez besoin [...]. Seulement, ce n'est guère le chemin de vous acquitter* (Zola). || *Ouvrir, montrer, tracer le chemin de,* donner l'exemple de. || *Suivre le bon chemin, le droit chemin, le chemin de la vertu,* se bien conduire. || *Prendre des chemins de traverse,* employer des moyens détournés. || Class. *Par voie et par chemin,* par tous les moyens qui s'offrent : *L'ambitieux ou, si l'on veut, l'avare | S'en va par voie et par chemin* (La Fontaine). || **2.** Trajet parcouru ou à parcourir pour atteindre un but. || *Passer, aller, poursuivre son chemin,* ne pas s'arrêter, ne pas se laisser détourner de son objectif : *Mon pas fait du bruit sur terre | Et je passe mon chemin* (Hugo). || Class. *S'arrêter en si beau chemin,* s'arrêter si près du but : *Ne vous arrêtez pas en si beau chemin* (Bossuet). || *Aller son petit bonhomme de chemin,* conduire prudemment ses affaires, sans heurt et sans éclat. || *Faire son chemin,* progresser, s'élever dans la société, faire une belle carrière : *Jacquet, homme de probité [...], avait fait lentement son chemin dans le Ministère* (Balzac). *C'est évidemment un gaillard qui est décidé à faire son chemin rapidement* (Romains).

• SYN. : **I, 1** *allée, layon, piste, sente, sentier, venelle ;* **2** *accès, route, voie ;* **3** *route.* || **II, 1** *course, parcours, trajet, trotte* (fam.). || **III, 1** *moyen ;* **2** *voie.*

chemin de fer [ʃəmɛ̃dfɛr] n. m. (de *chemin* et de *fer ;* 1787, texte de Montcenis, au sens de « réseau de voies ferrées exploité avec des chevaux » [dans la région de Saint-Étienne, Le Creusot et Lyon] ; sens 1, 1823 [date de l'ouverture de la ligne Saint-Étienne-Andrézieux] ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1878, Acad. ; sens 4, 1866, Larousse). **1.** *Vx.* Voie de communication formée par deux rails métalliques parallèles, sur lesquels roulent les trains : *C'était comme cette suite d'images qui paraissent et disparaissent à la portière d'une voiture entraînée sur un chemin de fer* (Mérimée). [En ce sens, on dit auj. VOIE FERRÉE.] || **2.** Moyen de transport utilisant des véhicules qui roulent sur cette voie ferrée : *Chemin de fer à vapeur, chemin de fer électrique. Les chemins de fer, dans un avenir aujourd'hui peu éloigné, doivent faire disparaître certaines industries* (Balzac). || **3.** Entreprise, administration, ensemble des services qui assurent l'exploitation de ce moyen de transport : *Employé des chemins de fer.* || **4.** Jeu de hasard, variété de baccara.

• SYN. : **2** *train.*

chemineau [ʃəmino] n. m. (de *chemin ;* 1853, Flaubert). *Vx.* Homme qui court les chemins en vivant de petites besognes, d'aumônes ou de larcins : *Elle n'avait pu voir un chemineau s'arrêter le soir pour boire [...] sans songer que cet errant avait été bercé, petit, choyé* (Daudet). *Il s'assit sur un tas de pierres, dans l'attitude vaincue d'un chemineau* (Bourget).

• SYN. : *mendiant, trimardeur, vagabond.*

cheminée [ʃəmine] n. f. (bas lat. *caminata,* de *caminus,* four, foyer, du gr. *kaminos,* même sens, avec influence de *chemin ;* 1138, *Vie de saint Gilles,* au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 3, 1611, Cotgrave ; sens I, 4, 1636, Monet ; sens I, 5-6, 1866, Larousse ; sens II, 1, av. 1660, Scarron ; sens II, 2, 1890, *Dict. général ;* sens II, 3, XXe s.).

I. 1. Construction en maçonnerie permettant de faire du feu, comprenant un foyer et un conduit par où s'échappe la fumée. || **2.** Le foyer, partie inférieure de cet ensemble : *La bande se chauffe les doigts | Et fait cercle à la cheminée* (Gautier). || Class. et fig. *Faire, dire sous la cheminée, sous le manteau de la cheminée,* faire, dire secrètement : *Chamillart fit faire La Feuillade maréchal de camp sous la cheminée* (Saint-Simon). || **3.** Le chambranle de la cheminée, encadrement en pierre ou en plâtre qui fait saillie dans la pièce : *Il posa tranquillement le couteau sur la cheminée* (Sand). *À Grenade, une chambre avait sur la cheminée, au lieu de flambeaux, deux pastèques* (Gide). || Fig. *Faire une croix sur* ou *à la cheminée,* noter quelque chose d'extraordinaire. || **4.** Le conduit par où s'échappe la fumée : *Feu de cheminée. On doit faire ramoner ses cheminées.* || *Spécialem.* L'extrémité de ce conduit visible au-dessus du toit. || **5.** Conduit servant à l'évacuation de la fumée et des produits de combustion d'un foyer à usage industriel, d'une machine à vapeur, etc. : *Cheminée d'usine. Cheminée de locomotive, de navire. Le faubourg aux manufactures, qui dresse mille cheminées fumantes* (Maupassant). || **6.** *Cheminée d'aération,* conduit d'aération d'un local, d'une fosse d'aisances.

II. 1. Canal par lequel les laves montent et se déversent dans le cratère d'un volcan. || **2.** En montagne, couloir étroit, presque vertical, dans un mur rocheux ou glaciaire : *Bientôt les cheminées servirent d'exutoires aux avalanches* (Frison-Roche). || **3.** *Cheminée des fées,* colonne ou pyramide d'argile coiffée d'un bloc résistant qui en protège la partie supérieure.

• SYN. : **I, 2** *âtre.*

cheminement [ʃəminmɑ̃] n. m. (de *cheminer ;* fin du XIIIe s., Végèce, au sens 4 ; sens 1, v. 1460, Villon ; sens 2-3, début du XXe s.). **1.** Action de cheminer : *Le charme de ces longues journées de cheminement à travers la brousse du Congo* (Gide). || **2.** Déplacement lent, progression insensible : *Le cheminement des eaux.* || **3.** *Fig.* Lents progrès : *Un cheminement intérieur qui le ramenait au Dieu agissant* (Bordeaux). *Et par quel mystérieux cheminement finit-on par dépasser ce paroxysme de détresse et de révolte, pour parvenir à cette espèce d'acceptation ?* (Martin du Gard). || **4.** Dans l'art militaire, itinéraire emprunté par une troupe pour sa progression à l'abri des vues de l'ennemi.

• SYN. : **1** *marche, parcours ;* **4** *approche, évolution, progression.*

cheminer [ʃəmine] v. intr. (de *chemin ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, XIXe s., V. Hugo ; sens 3, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). **1.** Faire du chemin à pas lents et réguliers, parfois avec peine : *Après quelques jours de repos, nous nous mîmes en route pour Naples, cheminant au pas pour éviter les cahots* (Chateaubriand). *Après eux cheminaient, encombrés de paniers | Où brille le butin rapporté des ravages, | Cent chars d'osier traînés par des ânes sauvages* (Hugo). || **2.** En parlant d'un chemin, s'étendre selon un certain tracé : *Une autre allée faisait tout le tour du jardin et cheminait le long du mur blanc dont il était enclos* (Hugo). || **3.** *Fig.* Faire des progrès, évoluer : *Une idée qui chemine dans les esprits.* || *Class.* S'élever dans la société, faire son chemin : *On dit qu'un*

homme « sait cheminer », qui est un vieux mot qui n'a presque plus d'usage dans le propre et qui a fait en notre langue une nouvelle façon de parler figurée [...], *pour dire qu'un homme se conduit bien et travaille utilement à s'avancer et à faire fortune* (F. de Callières, 1690). *L'ambition de cheminer le tourna vers les ambassades* (Saint-Simon).

• SYN. : **1** *s'acheminer, aller, avancer, marcher ;* **2** *s'allonger, se dérouler, se développer ;* **3** *progresser.*

1. cheminot [ʃəmino] n. m. (probablem. de la famille de *cheminée ;* 1857, Flaubert). *Dialect.* Sorte de petit pain : *Il tenait à la main, dans un foulard, six cheminots pour son épouse. M^me^ Homais aimait ces petits pains lourds en forme de turban, que l'on mange dans le carême avec du beurre salé* (Flaubert).

2. cheminot [ʃəmino] n. m. (de *chemin [de fer] ;* début du XX^e^ s.). Employé des chemins de fer : *Le même homme qui paie largement un porteur de malles affirme que les cheminots peuvent vivre sans se priver avec ce que la compagnie leur donne* (Alain).

chemisage [ʃəmizaʒ] n. m. (de *chemiser ;* 1929, Larousse). Opération consistant à garnir d'un revêtement protecteur en maçonnerie, à chemiser un cylindre de moteur, un projectile, etc.

chemise [ʃəmiz] n. f. (bas lat. *camisia ;* XI^e^ s., au sens I, 1 ; sens I, 2, et II, 1 et 5, 1866, Larousse ; sens II, 2, 1752, Trévoux ; sens II, 3, 1611, Cotgrave ; sens II, 4, 1907, Larousse).

I. 1. Sous-vêtement, le plus souvent en tissu léger, qui couvre le buste : *Une chemise de popeline, de Nylon. Lucien, qui, vêtu d'une magnifique robe de chambre ouverte, d'une chemise en toile de Frise* [...], *offrait une image divine* (Balzac). *C'était un homme assez âgé* [...], *le corps pourtant jeune encore, avec de dures épaules sèches et des muscles visibles sous le pantalon de toile et la chemise déchirée* (Camus). || *Chemise de nuit,* vêtement de nuit plus ou moins long, porté jadis par les deux sexes et auj. surtout par les femmes. || *Être en chemise,* apparaître avec une chemise pour tout vêtement : *Je vis ma petite Charlotte entrouvrir la porte, avancer doucement en chemise et pieds nus* (Gide). || *Être en chemise, en bras* ou *en manches de chemise,* être sans veste. || Fig. et fam. *Ne laisser à quelqu'un que sa chemise,* le dépouiller complètement. || Fam. *Jouer, engager, vendre jusqu'à sa dernière chemise,* risquer, dissiper ses dernières ressources. || Fam. *Se soucier de quelque chose comme de sa première chemise,* n'y prêter aucune attention. || Fam. *Changer de quelque chose comme de chemise,* en changer sans cesse et sans motif, être inconstant : *Il change d'avis comme de chemise.* || Fam. *Être dans la même chemise,* et, pop., *être comme cul et chemise,* se dit de personnes inséparables. || **2.** Partie de l'uniforme adopté par certains mouvements politiques ou formations paramilitaires, et qui servit à les désigner. || Spécialem. *Chemises rouges,* volontaires qui participèrent aux différentes expéditions conduites par Garibaldi ou par ses successeurs. || *Chemises noires,* groupements fascistes italiens. || *Chemises brunes,* formations paramilitaires nazies.

II. 1. Enveloppe, housse protégeant des meubles : *Les deux fauteuils* [...] *étaient cachés sous des chemises de percaline grise à galons amarante* (Mérimée). || **2.** Feuille de papier fort pliée en deux, ou cartonnage léger, servant à classer des papiers : *Le commis décacheteur avait placé trois lettres reçues du ministère de la Guerre ce jour-là dans une feuille de grand papier d'enveloppe, dont il avait fait ce qu'on appelle dans les bureaux une chemise* (Stendhal). || **3.** Revêtement en maçonnerie d'une conduite de poterie. || **4.** Revêtement métallique d'un projectile, destiné à augmenter son adhérence dans un canon rayé : *Les balles employées dans ces derniers temps sont des balles d'ordonnance à chemise de maillechort de fabrication défectueuse* (Duhamel). || **5.** Enveloppe intérieure ou extérieure d'une pièce mécanique : *Chemise d'un cylindre de moteur à explosion.*

chemiser [ʃəmize] v. tr. (de *chemise ;* 1866, Larousse). Effectuer un chemisage : *Chemiser un tuyau. Chemiser un obus, un cylindre.*

chemiserie [ʃəmizri] n. f. (de *chemise ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-2 ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Fabrique de chemises d'homme. || **2.** Magasin où l'on vend des chemises d'homme et des accessoires du vêtement masculin. || **3.** Industrie de la chemise d'homme : *Il travaille dans la chemiserie.* || Produits de cette industrie : *Il vend de la chemiserie.*

chemisette [ʃəmizɛt] n. f. (de *chemise ;* v. 1220, G. de Coincy, au sens 1 ; sens 2-3, 1845, Bescherelle). **1.** Petite chemise. || *Spécialem.* Petite chemise d'homme ou d'enfant à manches courtes. || **2.** Blouse de femme en tissu léger. || **3.** *Vx.* Plastron ou devant d'une chemise, qu'on plaçait sur une chemise défraîchie ou plus grossière.

1. chemisier, ère [ʃəmizje, -ɛr] n. (de *chemise ;* 1596, Hulsius, au fém., avec le sens de « marchande de toile » ; sens actuel, 1806, Wailly). Personne qui fabrique ou vend des chemises.

2. chemisier [ʃəmizje] n. m. (de *chemise ;* 1906, Larousse). Blouse de femme de forme classique, à manches longues et poignets doubles, portée généralement avec le tailleur.

chênaie [ʃɛnɛ] n. f. (de *chêne ;* 1211, Godefroy, comme toponyme). Lieu planté de chênes : *Nous aperçûmes, dans une chênaie, le feu de quelques sauvages, arrêtés au bord du ruisseau* (Chateaubriand).

chenal [ʃənal] n. m. (var. de l'anc. franç. *chenel,* conduit d'eau [début du XII^e^ s.], lat. *canalis,* même sens ; début du XIII^e^ s., *Florence de Rome,* au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, seconde moitié du XV^e^ s. ; sens 4, 1676, Félibien). **1.** Passage naturel ou artificiel, permettant la navigation entre des îles, des écueils, des bancs, et donnant accès à un port ou à la haute mer : *Les barques s'éloignaient entre les bancs de sable jaune, toutes dans le même sillage à cause de l'étroitesse des chenaux* (Daudet). || **2.** Courant d'eau aménagé pour le service d'un moulin, d'une usine. || **3.** Conduite bordant un toit et destinée à l'écoulement des eaux. || **4.** En métallurgie, canal de coulée dans un four.

• Pl. *des* CHENAUX.

• SYN. : **1** *canal, goulet, passe ;* **3** *chéneau, gouttière.*

chenapan [ʃənapɑ̃ *ou* ʃnapɑ̃] n. m. (empr., pendant la guerre de Trente Ans, à l'allem. *Schnapphahn,* maraudeur ; 1694, Ménage). **1.** Individu sans moralité ni délicatesse, capable de toutes sortes de méfaits : *Philippe apparut à sa pauvre mère comme un héros ; mais il était tout simplement devenu ce que le peuple nomme énergiquement un chenapan* (Balzac). *Quelques heures plus tard, ils faisaient leur entrée à Marseille, dans une charrette au trot, flanqués de deux gendarmes et d'un chenapan auquel on avait mis des menottes* (Martin du Gard). || **2.** *Fam.* Se dit plaisamment d'un enfant espiègle : *Viens ici, petit chenapan.*

• SYN. : **1** *bandit, coquin, gredin, vaurien ;* **2** *galopin, garnement, voyou.*

chêne [ʃɛn] n. m. (altér. [d'après *fresne,* frêne] de l'anc. franç. *chasne,* gaulois **cassanus ;* fin du XII^e^ s., *Livre des Rois,* écrit *chesne*). **1.** Grand arbre des forêts, à feuilles lobées, atteignant 25 à 40 m de hauteur et pouvant vivre plus de cinq cents ans, dont il existe de nombreuses espèces : *Le fruit du chêne est le gland.* || *Chêne rouvre,* v. ROUVRE. || *Chêne vert,* ou *yeuse,* variété de chêne à feuillage persistant, propre à la région méditerranéenne. || *Fort comme un chêne,* très robuste. || **2.** Le bois très dur de cet arbre, utilisé pour le chauffage, la charpente, la menuiserie, l'ébénisterie : *Brûler du chêne. Sur la table de chêne | Mets la faïence claire et les verres brillants* (Samain).

chêneau [ʃeno] n. m. (de *chêne ;* 1323, *Dict. général*). Jeune chêne. (Rare.)

chéneau [ʃeno] n. m. (altér. de *chenau* [forme dialect. de *chenal*], sous l'influence de *chêne,* le bois de chêne servant souvent à faire des chéneaux ; 1459, Gay, écrit *chesneau*). Rigole en métal, en bois ou en

pierre, placée à la base d'un toit et conduisant les eaux de pluie au tuyau de descente : *La pluie qui glougloutait dans les chéneaux* (Tinayre).

• SYN. : *chenal, gouttière.*

chêne-liège [ʃɛnljɛʒ] n. m. (de *chêne* et de *liège ;* 1600, O. de Serres). Variété de chêne des régions méditerranéennes, à feuillage persistant, dont l'écorce fournit le liège : *Le chêne-liège est un gros vilain arbre en été ; son feuillage est rude et terne, son ombre étouffe toute végétation autour de lui* (Sand).

• REM. Au pluriel, l'usage est hésitant ; on écrit *des* CHÊNES-LIÈGES suivant l'Académie : *Des forêts de chênes-lièges* (Pagnol) ; mais le pluriel *des* CHÊNES-LIÈGE est employé également : *À travers des bois de chênes-liège* (Genevoix).

chenet [ʃənɛ] n. m. (de *chien,* à cause des têtes de chien dont les chenets étaient souvent ornés ; fin du XIII^e s.). Chacun des deux supports de métal que l'on place dans le foyer d'une cheminée, pour soulever et maintenir les bûches et permettre le tirage : *C'est presque avec le tranquille sans-gêne qu'on a quand on est tout seul, les pieds sur les chenets, que je l'écoutais* (Proust). || Fig. et vx. *Vivre les pieds sur les chenets,* vivre paresseusement, à son aise.

chènevière [ʃɛnvjɛr] n. f. (lat. pop. **canaparia,* de *can[n]abis, can[n]apus,* chanvre ; 1226, Godefroy, écrit *chanevière,* sous l'influence de *chanvre*). Champ où l'on cultive le chanvre. (On dit aussi CANNEBIÈRE OU CANEBIÈRE.)

chènevis [ʃɛnvi] n. m. (lat. pop. **canaputium,* de *can[n]apus* [v. CHÈNEVIÈRE] ; 1268, É. Boileau). Graine de chanvre, donnée comme nourriture aux petits oiseaux.

chènevotte [ʃɛnvɔt] n. f. (de *cheneve* [fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*], doublet ancien de *chanvre ;* v. 1460, Villon). *Vx.* Partie ligneuse d'une tige de chanvre dont on a enlevé la filasse, et que l'on utilise pour le chauffage. || Vx. *Ne pas faire plus de cas de quelque chose que de chènevottes,* n'en faire aucun cas, ne pas s'en soucier : *J'en fais autant de cas comme de chènevottes* (M. Régnier).

chenil [ʃənil *ou* ʃəni] n. m. (de *chien ;* v. 1387, G. Phébus, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, 1694, Acad.). **1.** Logement des chiens de chasse et, *par extens.,* des chiens de toute espèce : *Les cors ne sonnaient plus. Les chiens épuisés dormaient au chenil* (Maupassant). || **2.** Établissement où l'on héberge des chiens contre paiement et où se pratique l'élevage des chiens de race. || **3.** *Fig.* Logement malpropre et en désordre : *La comparaison de leur petit salon coquet, paré, de leurs chambres bien chaudes avec ce chenil navrait Éline* (Daudet).

• SYN. : **3** *bauge* (fam.), *bouge, galetas, taudis.*

chenille [ʃənij] n. f. (lat. pop. *canicula,* proprem. « petite chienne » [à cause de la forme de la tête de la chenille] ; v. 1212, Anger, au sens I ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1922, Larousse).

I. Larve de papillon, au corps formé d'anneaux et généralement velu, qui se nourrit de végétaux et est souvent fort nuisible aux cultures : *Le ver à soie est la chenille du bombyx du mûrier.*

II. 1. Passementerie veloutée en forme de chenille : *Les cheveux pris dans un filet en chenille bleue* (Zola). *Devant le foyer, un tapis en chenilles de laine* (Gide). || **2.** Bande sans fin, formée de patins articulés en métal ou en caoutchouc, interposée entre le sol et les roues d'un véhicule et lui permettant de se déplacer en tous terrains : *Le char s'engageait dans la courbe de la route. Les chenilles avaient mêlé le sable et le sang ; il n'y avait plus de taches devant la prison* (Malraux).

chenillé, e [ʃənije] adj. (de *chenille ;* 1611, Cotgrave, au sens de « plein de chenilles » ; sens 1, 1879, Daudet ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** *Vx.* En forme de chenille ; exécuté avec de la chenille : *Des rinceaux chenillés se croisent au milieu de branchages et de fleurs brodés* (Goncourt). *Les franges chenillées de son mantelet* (Daudet). || **2.** Se dit d'un véhicule mû par des chenilles : *Engin chenillé.*

chenillette [ʃənijɛt] n. f. (dimin. de *chenille ;* 1783, *Encycl. méthodique,* au sens I ; sens II, début du XX^e s.).

I. Nom donné à la *scorpiure,* plante légumineuse dont la gousse est roulée sur elle-même.

II. Petit véhicule militaire chenillé, souvent blindé, destiné au transport des hommes et du matériel à proximité du front.

chénopode [kenɔpɔd] n. m. (lat. des botanistes *chenopodium,* du gr. *khênopous,* patte d'oie ; 1842, Acad.). Plante herbacée appelée communément *ansérine,* à feuilles triangulaires, fréquente dans les cultures et les décombres : *L'essence de chénopode est utilisée comme vermifuge.*

chénopodiacées [kenɔpɔdjase] n. f. pl. (de *chénopode ;* 1877, Littré [*chénopodées,* 1819, Boiste]). Famille de plantes comprenant le chénopode, l'épinard, la betterave, etc.

◆ **chénopodiacée** n. f. Plante de cette famille : *Cette plante, littéralement, sème sous elle. Elle répond au nom vulgaire de bon-henri. Savamment, c'est une chénopodiacée* (Gide).

chenu, e [ʃəny] adj. (bas lat. *canutus,* de *canus,* blanc ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *canu* [*chenu,* début du XII^e s., *Eneas*], au sens 1 ; sens 2, début du XVI^e s., Marot ; sens 3, 1558, J. Du Bellay). **1.** *Littér.* Se dit d'une personne blanchie par l'âge : *Bien que plus d'un soit chenu et habillé de vert, je vous dis que ce sont des enfants de chœur* (Romains). *De stalle en stalle, les chanoines chenus, dans la magnificence du grand âge, se transmettent le baiser de paix* (Montherlant). || **2.** *Littér.* Qui porte les marques de la vieillesse : *De fraîches images s'échappaient abondamment de ses lèvres chenues* (France). || *Spécialem.* Se dit des arbres ruinés par l'âge et en partie dépouillés de leurs branches : *Aussi plus tard en aimai-je le silence, les grands arbres chenus* (Balzac). *Des pruniers misérables, tout chenus de mousse* (Zola). || **3.** *Littér.* Blanc de neige : *Montagnes chenues. Telle avant ses amours Diane chasseresse | Courait dans la bruyère et sur les monts chenus* (Baudelaire).

◆ adj. et n. m. (1628, Chereau). *Pop.* et *vx.* De qualité supérieure. || *Du chenu,* du bon : *Voyons, Fanchette, dit le médecin à sa cuisinière, deux verres !... Et donnez-nous du chenu* (Balzac).

chenument ou **chenuement** [ʃənymɑ̃] adv. (de *chenu ;* 1725, Granval). *Pop.* et *vx.* Bien : *On pitancera chenument* (Hugo).

cheptel [ʃɛptɛl ; v. Rem. ci-après] n. m. (lat. *capitale,* le principal d'un bien ; d'abord *chatel,* patrimoine [XII^e s.], puis *chetel* [XII^e s., d'après *chef,* adj., « principal »], et, au XVII^e s., *cheptel* [d'après l'étym.] ; sens 1, 1690, Furetière, écrit *chepteil ;* sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1929, Larousse ; sens 4, XX^e s.). **1.** Vx. *Bail à cheptel,* ou *cheptel,* contrat par lequel le propriétaire d'un fonds de bétail le remet à une autre personne, sous des conditions convenues, pour le garder, le nourrir et le soigner. || **2.** *Cheptel vif,* ou *cheptel,* ensemble des bestiaux formant le fonds de cheptel. || *Cheptel mort,* les bâtiments constituant la ferme et les instruments de travail donnés à bail. || **3.** *Par extens.* Ensemble du bétail d'une exploitation agricole, d'une région, d'un pays : *Le cheptel normand. Le cheptel ovin de la France.* || **4.** *Fig.* et *péjor.* Hommes considérés et traités comme un bétail : *Les indigènes ne sont plus protégés que par ceci : que le planteur a besoin de son cheptel humain* (Gide). *Le maigre cheptel bigot, entretenu à grands frais par une littérature spéciale* (Bernanos).

• REM. Sous l'influence de l'orthographe, on prononce couramment [ʃɛptɛl], contre l'avis de certains grammairiens, qui voudraient qu'on dise [ʃətɛl].

chéquard [ʃekar] n. m. (de *chèque ;* 1893, Bonnafé). **1.** *Fam.* et *péjor.* Surnom donné aux parlementaires et aux journalistes qui touchèrent des chèques pour favoriser l'entreprise du canal de Panama (1888) : *Il*

livra la liste des chéquards (Barrès). || **2.** *Par extens.* Celui qui se laisse corrompre par de l'argent : *Et au moment de ses ennuis, rien ne peut le consoler que la jeune laitière d'en face l'ait entendu appeler « chéquard » par la foule qui montrait le poing tandis qu'il entrait dans le « panier à salade »* (Proust).

chèque [ʃɛk] n. m. (angl. *check,* de *to check,* faire échec, contrôler, empr. du franç. *échec* [plus tard écrit en angl. *cheque,* d'après *Exchequer bill,* billet du Trésor] ; 1788, *Courrier de l'Europe,* écrit *check ; chèque,* 1863, Littré). Écrit par lequel une personne, titulaire d'un compte de dépôt ou d'un compte courant dans une banque, chez un agent de change ou dans un centre de chèques postaux, effectue à son profit ou au profit d'un tiers le retrait de tout ou partie des fonds portés à son crédit : *Faire, tirer, émettre un chèque. Chèque bancaire. Chèque postal.* || *Chèque barré,* chèque qui porte au recto deux barres parallèles, et qui ne peut être touché que par l'intermédiaire d'une banque, d'un agent de change ou d'un centre de chèques postaux. || *Chèque en blanc,* chèque que le tireur signe sans indiquer la somme à payer ; au *fig.,* liberté d'agir, pleine et entière, laissée à quelqu'un. || *Chèque au porteur,* chèque ne comportant pas le nom du bénéficiaire, transmissible de la main à la main. || *Chèque sans provision,* chèque tiré sans qu'il y ait au compte la somme nécessaire pour le payer. || *Chèque de voyage* (*traveller's cheque* ou *check*), chèque à l'usage des touristes, émis par une banque et payable par l'un quelconque de ses correspondants.

chéquier [ʃekje] n. m. (de *chèque ;* 1877, Darmesteter). Carnet de chèques.

cher, chère [ʃɛr] adj. (lat. *carus,* aimé, coûteux ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *chier,* aux sens I, 1-4 ; sens II, 1-2, XIe s. ; sens II, 3, 1549, R. Estienne).

I. 1. Qui inspire une vive affection : *Je vis, en une seconde, apparaître dans une vision tous les êtres qui me sont chers* (Dumas père). || **2.** Avec un sens affaibli, s'emploie dans des formules de politesse ou comme terme de familiarité (parfois ironiq.) : *Cher Monsieur, chère Madame. Le cher homme ;* et substantiv. : *Mon cher. Ma chère.* || **3.** Se dit de choses auxquelles on attache une particulière importance, dont on se séparerait malaisément : *Le dernier angélus que j'avais entendu rouler sur nos chères collines* (Renan). *Du printemps cher aux pauvres gens | Qui resourient les yeux humides* (Apollinaire). *Le baron qui renouait avec ses plus chères habitudes* (Carco). || **4.** *Class.* De grande valeur : *Les tableaux sont chers quand ils sont de grands maîtres* (Furetière). || *Spécialem.* En parlant du temps, précieux : *Les moments me sont chers, écoutez-moi, Thésée* (Racine).

II. 1. D'un prix élevé : *Les appartements sont chers à Paris.* || **2.** Qui exige de fortes dépenses : *Lutter contre la vie chère.* || **3.** Qui vend à des prix élevés : *Un magasin, un commerçant trop cher.*

• SYN. : **I, 1** *adoré, affectionné, aimé, bien-aimé, chéri ;* **3** *agréable, doux, estimable, précieux.* || **II, 1** *coûteux, inabordable, onéreux, ruineux ;* **2** *dispendieux.* — CONTR. : **I, 1** *détesté, haï, honni ;* **3** *abominable, désagréable, détestable, exécrable, odieux.* || **II, 1** *avantageux, économique, gratuit.*

• REM. *Cher,* épithète, aux sens II, suit toujours le nom ; on dira en ce sens *un livre cher* et non *un cher livre.*

◆ **cher** adv. (XIIe s.). **1.** À un prix élevé : *Les plantes américaines coûtaient trop cher* (Flaubert). *Selon lui* [Gobseck], *l'argent est une marchandise que l'on peut* [...] *vendre cher ou bon marché, suivant les cas* (Balzac). || **2.** Fig. *Il ne vaut pas cher,* c'est un individu méprisable. || *Coûter cher,* exiger de gros sacrifices : *La victoire coûta cher ;* ou entraîner de sérieux inconvénients : *Voilà une bévue qui coûte cher* (Courier). || *Payer cher,* obtenir au prix de grands sacrifices : *Le monde fait payer cher les plaisirs qu'il donne* (Chateaubriand). *Tu dois payer bien cher le retour de tes rois* (Hugo). || Fam. *Il me le paiera cher,* je saurai bien me venger. || *Vendre cher sa vie,* se défendre avec vaillance jusqu'à la mort (vieilli) : *Quand la porte fut barricadée, Enjolras dit aux autres : « Vendons-nous cher »* (Hugo). [Auj., on dit plutôt CHÈREMENT.]

• CONTR. : **1** *bon marché.*

1. cherche [ʃɛrʃ] n. f. (autre forme de *cerce* [v. ce mot] ; 1636, Monet). En termes de construction, nom de toutes les parties d'un bâtiment dont une simple ligne ne peut donner la figure : *La cherche d'un escalier.*

2. cherche [ʃɛrʃ] n. f. (déverbal de *chercher ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *cerque* [*cherche,* XVIe s.], au sens de « recherche » ; sens actuel, 1863, Littré). *Être à cherche,* en termes de jeu, n'avoir pas fait de points ou de levées dans une partie.

cherche-fiche [ʃɛrʃfiʃ] ou **cherche-pointe** [ʃɛrʃpwɛ̃t] n. m. invar. (de *cherche,* forme verbale de *chercher,* et de *fiche,* ou *pointe ;* 1676, Félibien). Outil de serrurier pour dégager l'aile d'une fiche enfoncée dans le bois.

cherche-pôles [ʃɛrʃpol] n. m. invar. (de *cherche,* forme verbale de *chercher,* et de *pôle ;* XXe s.). Appareil ou matière qui permet de déterminer la nature des pôles d'une source de courant continu.

chercher [ʃɛrʃe] v. tr. (bas lat. *circare,* aller autour, parcourir, de *circum, circa,* autour ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *cercier, cerchier* [d'où, par assimilation, *chercher* au XVIe s.], au sens de « parcourir » ; sens 1, début du XIIIe s. ; sens 2-3, 1538, R. Estienne ; sens 4 et 6, 1580, Montaigne ; sens 5, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 7, 1636, Corneille ; sens 8, milieu du XVIIe s., La Rochefoucauld [*chercher à ; chercher de,* 1538, R. Estienne] ; sens 9, 1835, Acad.). **1.** S'efforcer de trouver ou de retrouver quelque chose ou quelqu'un : *« Que cherchez-vous ? » demanda le professeur* (Flaubert). *Et c'est elle sans trêve et pourtant sans espoir, | Que je cherche à jamais à travers les vivantes* (Samain). *Chercher un livre dans sa bibliothèque. Chercher son chemin. Chercher des escargots dans les fossés.* || *Chercher quelqu'un du regard,* essayer de l'apercevoir parmi d'autres personnes, dans la foule. || Fam. *Chercher la petite bête,* faire des critiques mesquines et tatillonnes. || Fam. *Chercher midi à quatorze heures,* imaginer des difficultés où il n'y en a pas ; compliquer ce qui est simple : *Je n'ai jamais cherché midi à quatorze heures, moi ; j'ai demandé à chaque âge de la vie les fruits qu'il porte naturellement et point d'autres* (Feuillet). || **2.** Essayer de découvrir par un effort de pensée : *Chercher la vérité. Chercher la solution d'un problème.* || *Spécialem.* Faire effort pour se souvenir de : *Chercher un mot. Chercher le nom, l'adresse d'une personne.* || *Absol.* Se livrer à des recherches dans le domaine intellectuel et scientifique : *Il a cherché plusieurs années avant d'aboutir à un résultat.* || **3.** S'efforcer de se procurer quelque chose ou quelqu'un : [Le vagabond] *marchait, cherchait partout du travail* (Maupassant). *Chercher une maison, une voiture d'occasion. Chercher la solitude. Chercher fortune. Chercher une secrétaire, un jardinier.* || *Chercher femme,* chercher à se marier. || **4.** Viser à ; avoir en vue : *Ne chercher que son intérêt. Chercher ses aises, sa tranquillité.* || **5.** Ne rien faire pour éviter quelque chose de fâcheux, s'y exposer imprudemment ou volontairement : *Chercher le danger. Chercher l'accident. La gent trotte-menu s'en vient chercher sa perte* (La Fontaine). || **6.** Susciter des désagréments à quelqu'un : *On s'étonne qu'au Siam ils* [les Japonais] *nous aient cherché des difficultés* (Jaurès). || Fam. *Chercher querelle, chercher noise, chercher des histoires à quelqu'un,* le provoquer, le prendre à partie. || Fam. *Chercher quelqu'un,* l'agacer, l'irriter par des provocations continuelles ; et *par extens.,* en parlant d'une maladie : *Cette grippe le cherchait depuis plusieurs jours.* || *Quand on me cherche, on me trouve,* je sais répondre aux attaques, aux provocations. || **7.** *Aller, venir chercher une personne* ou *une chose,* se rendre dans le lieu où est cette personne, cette chose, pour la ramener, la remporter : *Allez chercher l'avoué sur-le-champ* (Balzac). *Bouvard, pour en finir, alla chercher le fond d'une bouteille* (Flaubert). || Class. *Chercher quelqu'un,* aller le chercher : *Page, cherchez Rodrigue et l'amenez ici* (Corneille). || **8.** *Chercher à* (suivi de l'in-

finitif), s'efforcer de : *Il avait l'âme trop haute pour chercher à imiter les autres jeunes gens* (Stendhal). || Class. et littér. *Chercher de* (et l'infinitif), même sens : *J'ose espérer que vous* [...] *ne trouverez pas étrange que nous cherchions d'en prendre vengeance* (Molière). *Surtout ne cherche pas d'aller trop vite* (Gide). || **9.** Fam. *Aller chercher*, en parlant d'une chose, atteindre un chiffre, un prix : *Avec les cinq ou six cents* [locutions] *qu'il connaissait déjà, ça pourrait aller chercher le millier* (Sartre). *Ça ira chercher dans les neuf mille cinq* (Romains).

● SYN. : **1** *rechercher ;* **4** *aspirer à, tendre à ;* **5** *risquer ;* **8** *essayer de, s'évertuer à, s'ingénier à, tâcher de, tenter de, viser à.*

● REM. **1.** *Chercher après quelqu'un* ou quelque chose est populaire : *Chercher après un taxi.*

2. *Chercher que* (et le subjonctif) est plus rare que *chercher à ce que.*

◆ **se chercher** v. pr. Essayer de découvrir sa propre personnalité, ses goûts, ses aptitudes, ses penchants.

chercheur, euse [ʃɛrʃœr, -øz] n. (de *chercher ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Personne qui cherche (avec un complément) : *Peu chercheur d'amour, il désirait avant tout une vie calme* (Maupassant). *Et les yeux des chouettes | Attiraient quelquefois les chercheurs de trésors* (Apollinaire). *Chercheur d'or. Chercheur de minerais rares.* || **2.** *Absol.* Celui dont l'esprit est constamment tendu vers les découvertes scientifiques ou philosophiques : *Les chercheurs, les penseurs, les esprits, les voyants* [...] *| Tiennent dans leur compas l'immensité farouche* (Banville). || *Spécialem.* Personne attachée à un organisme de recherches : *Le directeur de l'Institut national avait sous ses ordres une trentaine d'hommes remarquables, chercheurs et professeurs, pour lesquels il nourrissait un mépris tout semblable à la rancune* (Duhamel).

◆ adj. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Avide de chercher, de découvrir : *Esprit chercheur.* || **2.** *Tête chercheuse,* V. TÊTE.

● SYN. : **1** *curieux, investigateur.*

chère [ʃɛr] n. f. (bas lat. *cara,* visage, tête, du gr. *kara,* même sens ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *chiere,* au sens pr. de « visage » [qui disparaît au XVIIe s.] ; sens I, XIIe s. ; sens II, v. 1500, Gringore).

I. *Class.* Visage, mine : *Il me sait si bon gré de vous avoir mise au monde qu'il ne sait quelle chère me faire* (Sévigné).

II. Les mets considérés sous le rapport de la qualité : *Vous ne pouvez concevoir à quel point la chère y est fine* (France). || *Faire bonne chère,* faire un bon repas : *Les naufragés* [...] *rêvent qu'ils sont à table et font bonne chère* (Mérimée). || Class. *Faire chère lie,* faire un joyeux festin : *La galande fit chère lie* (La Fontaine).

● SYN. : **II** *cuisine, table.*

chèrement [ʃɛrmɑ̃] adv. (de *cher ;* 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1-2 ; sens II, XIIe s.).

I. 1. *Vx.* À un prix élevé : *Une voiture automobile, à moteur électrique, qu'il venait de faire construire chèrement* (Zola). || **2.** *Fig.* Moyennant de gros sacrifices : *Cette victoire a été chèrement payée.* || *Vendre chèrement sa vie* ou, fam., *sa peau,* se défendre vaillamment jusqu'à la mort : *Les jeunes Spartiates, dociles à la consigne, se disposent à vendre chèrement leur vie* (Gautier).

II. *Class.* et *littér.* Avec affection et tendresse : *Il m'aimait chèrement* (Corneille). *Je vous ai chèrement aimé, Maurice, et je vous aime encore* (France).

chergui [ʃɛrgi] n. m. (mot ar. ; XXe s.). Nom local du sirocco, désignant le vent d'est qui souffle sur le Maroc.

chéri, e [ʃeri] adj. (part. passé de *chérir ;* XVIIe s., Bossuet). **1.** Tendrement aimé : *Enfant chéri.* || **2.** Se dit de choses que l'on affectionne particulièrement : *Les oiseaux de Vénus, autour de ma fenêtre, | Du plus chéri des mois proclament le retour !* (Lamartine). *Il avait abandonné sa lavallière chérie* (Duhamel).

● SYN. : **1** *adoré, affectionné, bien-aimé ;* **2** *cher, doux, précieux.* — CONTR. : **1** *abhorré, haï, honni ;* **2** *abominable, détestable, exécrable, odieux.*

◆ n. (début du XIXe s., Béranger). **1.** Terme de tendresse : *Mon chéri, ma chérie.* || **2.** *Fam.* Celui, celle qui est aimé : *Son chéri est venu l'attendre.*

● SYN. : **2** *ami, amoureux, bien-aimé, flirt* (fam.), *soupirant.*

chérif [ʃerif] n. m. (ar. *charīf,* proprem. « noble, éminent » ; 1528, Charrière, écrit *sérif ; cheriph,* 1552, Rabelais). **1.** Musulman descendant de Mahomet par ʿAlī et Fāṭima. || **2.** Prince arabe ou maure : *Une fontaine bâtie par un chérif répandait son eau dans le chemin* (Chateaubriand).

chérifat [ʃerifa] n. m. (de *chérif ;* 1842, Acad.). **1.** Qualité de chérif. || **2.** Pays gouverné par un chérif.

chérifien, enne [ʃerifjɛ̃, -ɛn] adj. (de *chérif ;* 1866, Larousse). **1.** Relatif à un chérif. || **2.** *Spécialem.* S'applique au roi du Maroc (où la dynastie est d'origine chérifienne) : *Empire, gouvernement chérifien.*

chérir [ʃerir] v. tr. (de *cher ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2-3, fin du XVIe s., Montaigne). **1.** Aimer quelqu'un avec une extrême tendresse : *« Et toi, tu le chéris aussi ? — Plus que moi-même »* (Lamartine). || **2.** Manifester pour quelque chose un profond attachement, une vénération proche du culte : *Homme libre, toujours tu chériras la mer* (Baudelaire). *Chérir la mémoire d'un ami.* || *Spécialem.* Se complaire obstinément dans, à quelque chose : *Chérir son malheur, ses erreurs.* || **3.** Attacher un grand prix à quelque chose : *J'appris à chérir ce qu'a dit de Clément le Philosophe inconnu, ce Salomon moderne* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **1** *adorer, brûler pour, idolâtrer ;* **2** *révérer, vénérer ;* **3** *estimer, priser.* — CONTR. : **1** *abhorrer, détester, haïr ;* **2** *abominer, exécrer, maudire ;* **3** *dédaigner, mépriser.*

chérissable [ʃerisabl] adj. (de *chérir ;* v. 1560, Amyot). *Vx* et *littér.* Digne d'être chéri : [Les jours] *étaient tous chérissables* (Chérau).

chérot [ʃero] adj. m. (de *cher ;* 1883, G. Esnault). *Fam.* Qui est coûteux : *Cinq cents francs cet article, c'est un peu chérot !*

cherrer [ʃɛre] et **chérer** [ʃere] v. tr. et intr. (de *cher ;* 1893, G. Esnault). *Arg.* Exagérer, aller un peu fort ; se moquer : *Ne crois pas que je cherre* (Montherlant).

cherry [ʃɛri] ou **cherry-brandy** [ʃɛribrɑ̃di] n. m. (mot angl. signif. « eau-de-vie de cerise » ; 1855, Bonnafé). Liqueur de cerise : *Le cherry-brandy, le porto* [...] *ressemblent à des eaux de toilette* (Colette).

cherté [ʃɛrte] n. f. (de *cher ;* Xe s., *Fragment de Valenciennes,* au sens de « affection » ; sens actuel, XIIe s.). Caractère de ce qui dépasse sensiblement le prix ordinaire : *Une vive concurrence s'est déclarée. La cherté s'est mise sur les Ronsard et les Baïf, qui étaient à vil prix dans notre jeunesse* (Sainte-Beuve). *La cherté de la vie.*

chérubin [ʃerybɛ̃] n. m. (lat. ecclés. *cherubin,* de l'hébreu *keroûbîm,* plur. de *keroûb,* sorte d'ange ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille ; sens 3, 1610, O. Basselin ; sens 4, 1808, d'Hautel). **1.** L'un des noms des anges, dans l'Ancien Testament. || **2.** Dans l'Église catholique, ange du second rang de la première hiérarchie, représenté dans l'art chrétien par une tête d'enfant ailée : *Prends les ailes d'azur des chérubins vermeils* (Hugo). || **3.** *Fig.* et *fam.* Enfant aux traits fins, aux joues rondes et au teint frais : *C'était un petit de dix ans environ, aux blonds cheveux bouclés à la saint Jean, genre chérubin* (Gide). || **4.** Terme d'affection : *Je l'aime pour lui-même, ce chérubin* (Balzac).

● SYN. : **3** *angelot.*

chervis [ʃɛrvi] n. m. (ar. *karawīya ;* 1256, Ald. de Sienne, écrit *eschiervies ; chervis* [par chute de la première syllabe], 1538, R. Estienne). Plante à racine alimentaire, de la famille des ombelliféracées, très cultivée autrefois.

chester [ʃɛstɛr] n. m. (de *Chester,* v. d'Angleterre ; 1845, Bescherelle). Fromage anglais de forme cylindrique, à pâte souvent colorée en jaune foncé : *Je faisais préparer des sandwiches au chester et à la salade* (Proust).

chétif, ive [ʃetif, -iv] adj. (lat. pop. **cactivus,* croisement entre le lat. *captivus,* captif, d'où « malheureux », et le gaulois **cactos,* prisonnier ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *chaitif,* au sens de « prisonnier » ; sens 1, 1694, Acad. ; sens 2-3, XIIIᵉ s.). **1.** Se dit d'un être débile, d'apparence malingre : *Louis treize, ce roi chétif et mal venu* (Hugo). *L'enfant est chétif, un rien le met sur le flanc* (Zola). *Lebescam trouva qu'il avait surtout l'air bien délicat, bien « chétif »* (Daudet). *Un arbre chétif.* || **2.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une chose sans importance, d'aspect misérable : *Une métairie, | Chétive encore, et pauvrement bâtie* (La Fontaine). *J'ai vu Léon XII exposé, le visage découvert, sur un chétif lit de parade au milieu des chefs-d'œuvre de Michel-Ange ; j'ai assisté à la première cérémonie funèbre dans l'église de Saint-Pierre* (Chateaubriand). *Il suffit de jeter un coup d'œil attentif | Sur l'aspect malheureux de mon pourpoint chétif* (Baudelaire). *La moitié de son chétif revenu a été employée à payer la dîme de travail que je dois au seigneur* (Sand). *Il* [...] *lui prit de force la petite valise de fibre, assez chétive, assez légère, qui lui ballait au bout du bras* (Duhamel). || **3.** *Class.* De basse condition : *Quelle majesté n'observent-ils pas* [les riches] *à l'égard de ces hommes chétifs* [les savants] *que leur mérite n'a ni placés, ni enrichis* (La Bruyère).

• SYN. : **1** *déficient, faible, fluet, frêle, rachitique* (fam.). — CONTR. : **1** *costaud* (pop.), *fort, grand, gros, robuste, solide, vigoureux.*

chétivement [ʃetivmɑ̃] adv. (de *chétif ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). *Littér.* Dans un état voisin de la pauvreté : *Nous avons vécu chétivement, disent-ils. Si nos fils sont intelligents, leur existence contredira la nôtre* (Renan).

chétiveté [ʃetivte] ou **chétivité** [ʃetivite] n. f. (de *chétif ;* XIIᵉ s., aux sens de « captivité » et de « pauvreté » ; sens actuel, fin du XIXᵉ s.). Caractère, état de ce qui est chétif : *Ce n'est plus, comme dans la plaine des Gobelins, une chétivité de nature en rapport avec l'impitoyable détresse de ceux qui la peuplent* (Huysmans).

• SYN. : *indigence, pauvreté.*

cheulard [ʃølar] n. m. (de *cheuler,* boire, mot de l'est de la France ; 1870, D. Poulot). *Dialect.* Homme pris de boisson : *Pas plutôt la porte ouverte, voilà un grand cheulard de soldat à Guillaume qui se lève en grognant de dessus les copeaux et vient vers moi les yeux hors de la tête, avec un tas de jurements que je ne comprends pas* (Daudet).

chevaine, chevesne ou **chevenne** [ʃəvɛn *ou* ʃvɛn] n. m. (lat. pop. **capitinem,* au lieu de *capitonem,* accus. de *capito,* proprem. « grosse tête » ; v. 1220, G. de Coincy). Poisson d'eau douce à dos brun verdâtre, à ventre argenté : *Le bon curé pêchait ses chevesnes et laissait couler l'eau* (Daudet).

cheval [ʃəval *ou* ʃval] n. m. (lat. *caballus,* mauvais cheval ; a supplanté le lat. class. *equus ;* 1080, *Chanson de Roland*).

I. 1. Mammifère domestique de la famille des équidés, animal de monture ou de trait, caractérisé par l'allongement des membres et la possession d'un seul doigt à chaque patte : *Cheval de selle, cheval de trait. Aller, monter à cheval. Lorsque Bucéphale, cheval illustre, fut présenté au jeune Alexandre, aucun écuyer ne pouvait se maintenir sur cet animal redoutable* (Alain). || *Cheval de poste,* cheval qu'on attelait aux diligences autrefois : *N'acceptez les hommes et les femmes que comme des chevaux de poste que vous laisserez crever à chaque relais* (Balzac). || Fig. *Cheval de bataille,* argument favori, manière d'agir à laquelle on revient sans cesse. || Fig. *Fièvre de cheval, remède de cheval,* fièvre très violente, médicament très énergique : *Il était très rouge, galopé par une fièvre de cheval* (Zola). || Fig. *Monter sur ses grands chevaux,* prendre les choses avec trop de hauteur et de passion : *J'ai été sotte tout à l'heure* [...], *je suis montée sur mes grands chevaux* (Becque). *Ne te mets donc pas en colère. Ne monte plus sur tes grands chevaux* (Duhamel). || Vx. *N'avoir ni cheval ni mule,* être démuni de tout. || *Changer son cheval borgne contre un aveugle,* changer le médiocre pour le pire. || Fam. *Cela ne se trouve pas dans le pas d'un cheval,* c'est difficile à trouver. || Fam. *Ce n'est pas le mauvais cheval,* c'est un brave garçon. || *Ne pas être mauvais cheval,* être plutôt accommodant : *Au fond, je ne suis pas si mauvais cheval que j'en ai l'air* (Aymé). || **2.** *Spécialem.* Cheval de course : *Jouer un cheval.* || **3.** Viande de cheval : *Je vais leur faire un beefsteack de cheval au beurre d'anchois* (Miomandre). || Fam. *Il a mangé du cheval,* il fait preuve d'une énergie inaccoutumée. || **4.** Syn. de ÉQUITATION dans diverses expressions : *Faire du cheval. Aimer le cheval. Culotte de cheval.* || *Homme de cheval,* celui qui aime le sport hippique et le pratique assidûment : *Des hommes de cheval, maigres et éperonnés, rasés net, regagnent Chantilly* (Arnoux). || **5.** *Fig.* Personne très robuste et endurante : *C'est un cheval au travail, un cheval de labour.* || *Spécialem.* Femme de forte carrure et d'aspect peu féminin : *Ah ! ces grands chevaux de filles qui courent les chemins seules, sans faillir* (Colette). || **6.** *Class.* Homme grossier, brutal et stupide (terme d'injure) : *Hé ! le cheval !* [...] *Le chien !* [...] *Le butor !* (Racine). *Comment ? Grand cheval de carrosse !* (Molière). || **7.** Arg. *Cheval de retour,* récidiviste : *L'un d'eux, vieux cheval de retour, fit des aveux* (France) ; *ironiq.,* vieille coquette.

II. 1. *Cheval marin,* l'hippocampe. || **2.** Désigne divers objets affectant plus ou moins la forme d'un cheval. || *Cheval mécanique,* cheval de bois monté sur roues, actionné par une double manivelle. || *Cheval d'arçons,* appareil de gymnastique constitué d'une pièce de bois à base rectangulaire de 20 cm, dont la partie supérieure est arrondie. (On dit aussi CHEVAL-ARÇONS.) || *Chevaux de bois,* manège. || *Chevaux de frise,* dans l'art militaire, moyen de défense consistant en un axe muni de croisillons pointus et garnis de ronce artificielle. || **3.** *Petits chevaux,* jeu de hasard. || *Cheval fondu,* jeu dans lequel les joueurs, répartis en deux camps, jouent alternativement le rôle de « chevaux » et de « cavaliers » : *Cent fois j'ai interdit le jeu de la balle. Pourquoi pas le cheval fondu, alors ?* (Fabre).

III. Abrév. de CHEVAL-VAPEUR, qui, au pluriel, sert à désigner une automobile par sa puissance fiscale : *Une deux-chevaux, une quatre-chevaux* (symb. : CV).

• SYN. : **I, 1** *bidet, bourrin* (fam.), *canasson* (fam.), *coursier, destrier* (littér.), *haridelle, palefroi* (littér.), *rosse.*

◆ **À cheval** loc. adv. et adj. **1.** Monté sur un cheval : *Il y a des vallées toutes blanches entre les dunes, nous y passions à cheval* (Gide). || Vx. *Loger à pied et à cheval,* loger les voyageurs à pied et les cavaliers. || Fig. et vx. *Écrire une lettre à cheval,* une lettre de réprobation, de réprimande, conçue en termes très vifs. || Fig. *Être à cheval sur,* être très strict sur le chapitre de : *En dépit des républicains, qui sont tous à cheval sur la probité révolutionnaire* (Balzac). *Un déjeuner du midi rigoureusement maigre, car tante Portal était à cheval sur les commandements* (Daudet). || **2.** À califourchon, une jambe d'un côté, une jambe de l'autre : *Nous fumions nos pipes, à cheval sur nos chaises* (Maupassant). *À cheval sur un mur, une branche.* || **3.** Établi sur deux endroits, deux points différents : *La propriété est à cheval sur les deux communes.*

◆ **À cheval !** loc. interj. Ordre de monter à cheval.

◆ **chevaux** n. m. pl. *Vx.* Cavaliers, soldats qui combattaient à cheval : *C'était vous, intrépide Nemours, qui meniez ces fameux chevaux au combat* (Chateaubriand).

cheval-arçons n. m. invar. V. CHEVAL, II (*cheval d'arçons*).

chevalement [ʃəvalmɑ̃] n. m. (de *chevaler ;* 1694, Th. Corneille). **1.** Assemblage de poutres et de madriers destiné à soutenir une partie de maçonnerie reprise en sous-œuvre. || **2.** Charpente établie au-dessus d'un puits de mine pour supporter

les poulies sur lesquelles passent les câbles d'extraction.

chevaler [ʃəvale] v. tr. (de *cheval ;* v. 1420, A. Chartier, au sens de « poursuivre à cheval » [v. sens 3] ; sens 1, 1676, Félibien ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Étayer à l'aide de chevalements : *Chevaler un mur.* || **2.** Disposer, travailler sur un chevalet : *Chevaler du cuir.* || **3.** *Class.* et *littér.* Exciter, harceler : *Les autres demandent la fin de leur meilleur ami, et si celui qu'ils chevalent* [pour hériter de lui] *ne meurt bientôt, il les épuise* (Malherbe). *Ramon enfourche la jument et part chevaler les taureaux* (Montherlant).

chevaleresque [ʃəvalrɛsk] adj. (adapt., d'après *chevalier,* de l'ital. *cavalleresco,* vaillant comme un chevalier ; 1642, Oudin). **1.** Qui présente le caractère héroïque et généreux des anciens chevaliers : *Il se faisait gloire de porter en guise de prénom le surnom chevaleresque de Casse-Tête* (Sand). *Tartarin* [...] *portait en lui l'âme de don Quichotte, les mêmes élans chevaleresques* (Daudet). || **2.** Romanesque, galant, courtois : *Il imaginait une entrée en rapport chevaleresque des petits services qu'il lui rendait, une conversation vive, galante* (Maupassant).

● SYN. : **1** *magnanime, noble.*

chevaleresquement [ʃəvalrɛskəmɑ̃] adv. (de *chevaleresque ;* 1866, Larousse). D'une manière chevaleresque : [Un des canotiers] *offrit chevaleresquement de céder aux dames le seul endroit du jardin où ne tombât point le soleil* (Maupassant). *Cette femme héroïque qui, reine-soldat, avait fait elle-même le coup de feu sur les remparts de Gaète, toujours prête à aller chevaleresquement du côté des faibles* (Proust).

chevalerie [ʃəvalri] n. f. (de *chevalier ;* 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1, 2 et 6 ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 4-5, 1690, Furetière). **1.** Rang, qualité de chevalier : *Conférer la chevalerie.* || **2.** Au Moyen Âge, institution militaire de caractère religieux, propre à la noblesse, imposant à celui qu'on y admettait le courage, la loyauté, la protection des faibles, la courtoisie envers les dames : *Ces débris chers à la patrie | Lui parlent de chevalerie* (Hugo). || *Romans de chevalerie,* œuvres retraçant les prouesses des chevaliers. || **3.** Corps des chevaliers : *Rodrigue, à la tête de sa chevalerie, subjugua le royaume de Valence* (Voltaire). || **4.** Noblesse de souche : *Une maison d'ancienne chevalerie.* || **5.** *Ordre de chevalerie,* au Moyen Âge, corps militaire et religieux destiné à combattre les infidèles : *L'ordre de chevalerie du Saint-Sépulcre, de Malte ;* auj., dignité ou décoration décernée pour récompenser certains mérites particuliers : *La chevalerie du Saint-Esprit.* || **6.** *Fig.* Hardiesse généreuse et romanesque, digne d'un chevalier : *Cette hardiesse, ce désintéressement, d'un mot cette chevalerie* [de Déroulède], *tout cela choque ces raffinés !* (Tharaud). || Vx. *Fleur de chevalerie,* celui qui possède les qualités d'un parfait chevalier ; ces qualités elles-mêmes : *Il y a une fleur de chevalerie qu'il ne faut pas demander à Franklin* (Sainte-Beuve).

chevalet [ʃəvalɛ] n. m. (de *cheval ;* XIIe s., au sens de « petit cheval » ; sens 1 et 3, début du XVe s. ; sens 2, 1680, Riche-let ; sens 4, 1564, J. Thierry ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Support permettant de maintenir à hauteur voulue l'objet qu'on utilise ou sur lequel on travaille : *Chevalet d'arbalète. Chevalet de scieur, de sellier.* || **2.** *Spécialem.* Support léger, en bois, sur lequel le peintre pose le tableau en cours d'exécution. || *Tableau de chevalet,* tableau de petite dimension. || **3.** Étai de soutien dans les réparations. || **4.** Petite pièce de bois dur, de forme plus ou moins découpée, sur laquelle reposent les cordes des instruments de musique à cordes : *Chevalet d'un violon.* || **5.** Ancien instrument de torture : *Et dans les cachots sourds, les chevalets sacrés, | Membre à membre broyaient les hommes massacrés* (Leconte de Lisle).

chevalier [ʃəvalje] n. m. (bas lat. *caballarius,* garçon d'écurie, puis soldat à cheval, sans armure ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *chevaler,* au sens I, 2 ; sens I, 1 et 5, XIIIe s. ; sens I, 3-4, 1538, R. Estienne ; sens I, 6, 1866, Larousse ; sens I, 7, début du XVIIe s. ; sens II, 1, 1694, Th. Corneille ; sens II, 2, 1832, Raymond).

I. 1. Dans l'Antiquité, citoyen romain appartenant à l'ordre équestre, qui venait aussitôt après la noblesse. || **2.** Au Moyen Âge, noble reçu dans l'ordre de la chevalerie. || *Armer quelqu'un chevalier,* l'admettre dans l'ordre de la chevalerie avec le cérémonial d'usage : *On armait chevalier le page qui partait pour la Terre sainte* (Flaubert). || *Chevalier errant,* celui qui parcourait le monde pour redresser les torts et défier ses adversaires. || **3.** Membre d'un ordre militaire et religieux : *Chevalier du Temple, de Rhodes, de Malte.* || **4.** *Auj.* Membre d'un des ordres créés pour récompenser le mérite : *Chevalier du Saint-Esprit, de Saint-Louis.* || *Spécialem.* Celui qui n'a reçu que le premier des divers grades de cet ordre : *Chevalier de la Légion d'honneur.* || **5.** Noble qui est en dessous du baron, cadet de famille noble : *Le chevalier de Chateaubriand, âgé de neuf ans, passa pour un homme atroce* (Chateaubriand). || **6.** *Fig.* Celui qui se dévoue à la défense d'une noble cause : *Tous les chevaliers de l'humanitarisme doivent être en mouvement* (Duhamel). || Ironiq. *Le chevalier,* ou *le chevalier servant d'une dame,* celui qui lui rend des hommages assidus : *On me vit même* [...] *vivre à la fois avec une prostituée mûre et une jeune fille du meilleur monde. Je jouai les chevaliers servants avec la première* (Camus). || Ironiq. *Chevaliers de la mer,* nom donné autrefois aux hommes qui, passant l'équateur, subissaient le « baptême de la ligne ». || **7.** *Péjor.* et *ironiq.* Individu peu recommandable (avec un complément) : *Ulysse de la pince* [...], *toi qui me reçus parmi les chevaliers de la belle étoile* (Gautier). || *Chevalier d'industrie,* individu sans scrupule, qui vit d'expédients douteux. || *Chevaliers de la petite épée,* nom donné autrefois aux filous qui usaient du couteau pour couper les poches ou les bourses. || *Chevalier de l'ordre de Jean-Guillaume,* expression qui désignait le pendu, parce que le bourreau portait le sobriquet de *Jean-Guillaume.*

II. 1. Oiseau échassier de teinte grise, voisin du bécasseau, commun près des étangs et sur les côtes de l'Europe occidentale : *Et les chevaliers culs-blancs zigzaguaient en volées inquiètes* (Genevoix). || **2.** Poisson osseux habitant les mers chaudes. || *Omble chevalier,* V. OMBLE.

● SYN. : **I, 2** *paladin, preux ;* **6** *champion, sigisbée, tenant.*

chevalière [ʃəvaljɛr] n. f. (fém. de *chevalier ;* XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1821, *Observateur des modes*). **1.** *Class.* et *fam.* Femme d'un chevalier : *Je suis son chevalier ; elle est ma chevalière* (Dancourt). || **2.** *Bague à la chevalière* (vx), ou *chevalière,* bague à large chaton où sont gravées des armoiries ou des initiales : *Une grosse chevalière à camée étranglait l'un des doigts* (Duhamel).

◆ adj. f. Qui a le caractère des chevaliers (rare) : *Il n'était pas de cette espèce chevalière et mousquetaire qui prend les jeunes filles d'assaut* (Hugo).

chevalin, e [ʃəvalɛ̃, -in] adj. (de *cheval ;* XVIe s.). **1.** De la nature du cheval ; qui a rapport au cheval : *Il compara les gens du monde aux chevaux de course, qui ne servent à rien* [...], *mais qui sont la gloire de la race chevaline* (Maupassant). || *Boucherie chevaline* ou *hippophagique,* où l'on débite de la viande de cheval. || **2.** Qui ressemble au cheval : *Le joli garçon aux mèches rousses, à la barbe divisée, aux traits chevalins et fades* (Huysmans). *Il y a la figure de chèvre comme celle de Musset ; la figure chevaline, longue et osseuse* (Alain).

cheval-vapeur [ʃəvalvapœr] n. m. (de *cheval* et de *vapeur ;* 1830, Hachette). Unité de puissance correspondant à 75 kilogrammètres par seconde, soit environ 736 watts (symb. : ch). [V. aussi CHEVAL, III.]

● Pl. *des* CHEVAUX-VAPEUR.

chevance [ʃəvɑ̃s] n. f. (de *chevir ;* fin du XIIe s., Conon de Béthune). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *dialect.* Biens, fortune dont on dispose : *En leur grenier le blé, dans leur cave les vins : | Tout en crève ; comment ranger cette chevance ?* (La Fontaine).

chevauchant, e [ʃəvoʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *chevaucher* ; 1808, Boiste). Se dit des choses, des parties d'un assemblage qui empiètent l'une sur l'autre : *Des dents saines, mal rangées, chevauchantes* (Prévost). *Ardoises chevauchantes.*

chevauchée [ʃəvoʃe] n. f. (de *chevaucher ;* XIIe s.). **1.** Promenade, course à cheval : *Un buveur, au bruit d'une chevauchée sur le pavé du carrefour, reconnaissait le citoyen Hanriot, qui passait au galop avec son état-major* (France). *Je n'avais jusqu'à présent connu de chevauchées que celles du manège* (Gide). || **2.** *Fig.* Course rapide : *Dans sa tête, c'était une chevauchée d'idées tristes et folles se pourchassant au sein du vide* (Morand).

• SYN. : **2** *cavalcade, farandole.*

chevauchement [ʃəvoʃmɑ̃] n. m. (de *chevaucher ;* v. 1360, Froissart, au sens de « fait d'aller à cheval » ; sens actuels, 1820, Laveaux). **1.** État de deux choses dont l'une recouvre l'autre partiellement : *Je retrouverai ce chevauchement* [des couplets et refrains] *si particulier dans les chants de la région du Tchad* (Gide). *Il s'était produit d'une voie à l'autre des chevauchements de débris* (Romains). *L'emmêlement des racines, la profusion des lianes ficelées, le chevauchement des parasites apparaissait inextricable* (Morand). || **2.** *Fig.* Empiétement d'un domaine sur un autre, d'une compétence sur une autre, etc. : *Chevauchement d'intérêts, d'autorité.*

chevaucher [ʃəvoʃe] v. intr. (bas lat. *caballicare,* monter à cheval, de *caballus* [v. CHEVAL] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I ; sens II, 1690, Furetière).

I. *Littér.* Aller à cheval : *Je chevauchais dans une longue percée à travers des parties de bois désertes* (Chateaubriand). *Les Atrébates chevauchaient en silence* (France).

II. 1. En parlant de deux choses, être superposées, se recouvrir en partie : *Tuiles, dents qui chevauchent.* || **2.** *Fig.* S'étendre jusqu'à empiéter sur un autre domaine ; être à cheval sur deux domaines : *Plusieurs d'entre eux me paraissent avoir des fonctions qui chevauchent sur le château et la ferme* (Romains).

• SYN. : **2** *déborder sur, mordre sur.*

◆ v. tr. **1.** *Littér.* Monter un cheval ou toute autre monture : *Il chevauchait toujours ce brillant palefroi* (Sand). *De petits paysans* [...] *chevauchant des chèvres* (Goncourt). || Fig. *Chevaucher une chimère,* se complaire à une rêverie, à une idée folle. (Vieilli.) || **2.** Être à califourchon, à cheval sur quelque chose : *Enfant qui chevauche un manche de balai.* || En parlant de choses (surtout de lunettes) : *Sur le pont de la Concorde, ils croisèrent Stefany, qui marchait seul, tête basse, son nez osseux chevauché de ses grandes lunettes* (Martin du Gard). *Une paire de lunettes chevauche le nez aux grandes narines membraneuses* (Duhamel).

◆ **se chevaucher** v. pr. Se superposer en partie : *Les couplets et les refrains de leur chant rythmé se chevauchent* (Gide).

chevaucheur, euse [ʃəvoʃœr, -øz] n. et adj. (de *chevaucher ;* XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1490, Commynes). **1.** *Littér.* Personne qui chevauche, qui aime à chevaucher : *Ô les noirs chevaucheurs ! Ô les marcheurs sans trêve* (Hugo). || **2.** Au Moyen Âge, officier chargé d'approvisionner les écuries du roi. || À partir du XVIe s., et jusqu'au XVIIe, nom donné aux courriers qui portaient les lettres du roi : *Des hérauts d'armes, des chevaucheurs et des courriers de cabinet* (Goncourt).

chevauchure [ʃəvoʃyr] n. f. (de *chevaucher ;* XIIe s., au sens de « fait d'aller à cheval » ; sens actuel, 1866, Larousse). En termes de construction, disposition d'objets qui empiètent l'un sur l'autre : *La chevauchure des ardoises.*

chevau-léger [ʃəvoleʒe] n. m. (de *cheval* et de *léger ;* 1534, Rabelais). Soldat d'un corps de cavalerie légère qui a disparu de l'armée française en 1815, mais a subsisté jusqu'en 1939 dans certaines armées étrangères : *Deux chevau-légers nous joignirent. On leur fit fête* (Apollinaire). *Déjà, la veille, aux environs de Lunéville, des chevau-légers allemands avaient, en manière de provocation, franchi la frontière et galopé pendant quelques centaines de mètres sur le territoire français* (Martin du Gard).

• Pl. *des* CHEVAU-LÉGERS.

chevêche [ʃəvɛʃ] n. f. (mot probablem. de la même famille que *chat-huant* [v. ce mot] ; XIIIe s., Godefroy, écrit *chevoiche*). Petite chouette grise à tête plate, commune en France, où elle niche dans les creux des murs et des arbres.

chevêchette [ʃəvɛʃɛt] n. f. (dimin. de *chevêche ;* 1866, Larousse). Très petite chouette brune, qui habite diverses régions du globe.

chevecier [ʃəvəsje] n. m. (de *chevet ;* 1292, Godefroy). *Class.* Chanoine trésorier : *Moi, dit le chevecier, je suis maître du chœur* (La Bruyère).

• REM. On trouve aussi la forme CHEFFECIER.

chevelé, e [ʃəvle] adj. (de *chevel,* forme anc. de *cheveu ;* XVIe s., Godefroy). En héraldique, se dit d'une tête dont les cheveux sont d'un émail différent.

chevelu, e [ʃəvly] adj. (de *chevel,* forme anc. de *cheveu ;* XIIe s., *Roncevaux,* au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'une personne qui a des cheveux longs et abondants : *Du sein d'une foule immense, on extrayait les plus barbus et les plus chevelus d'après un renseignement officieux* (Nerval). *Un berger chevelu comme un antique Ehvage* (Heredia). *Comme il était fort bien chevelu, par exemple, il morigénait les chauves, surtout quand ils avaient l'impudeur – le mot est de mon père – de ne pas mettre leur chapeau* (Duhamel). || **2.** *Cuir chevelu,* peau qui recouvre le crâne et dans laquelle sont implantés les cheveux. || **3.** *Littér.* Garni de feuillage ou d'une végétation abondante : *Les Grâces vont pieds nus | Sur les monts chevelus* (Banville). *Les masses dorées et chevelues des feuillages d'automne jaillissaient de l'île* (Maurois). || *Astre chevelu,* comète : *Quel est cet astre chevelu qui va passer tout près de nous ?* (Duhamel).

• CONTR. : **1** *chauve, dégarni, déplumé* (fam.).

◆ **chevelu** n. m. (1690, Furetière). Ensemble des radicelles d'une plante : *Les talus de la tranchée, desquels sortent des blocs de roche bleuâtre et des chevelus de racines* (Romains).

chevelure [ʃəvlyr] n. f. (lat. *capillatura,* de *capillus* [v. CHEVEU] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *cheveleüre,* au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Ensemble des cheveux d'une personne : *Les longues mèches de sa chevelure lui flagellaient les joues* (Gautier). *La grosse torsade de sa chevelure blonde s'est échappée* (Flaubert). *Sa chevelure, divisée par une raie médiane, formait sur le front deux bandeaux de couleur indécise* (Duhamel). || **2.** *Littér.* Ce qui est comparable à une chevelure : feuillage, fumée, etc. : *Pas une chevelure de varech ni une frange d'épaves au bord du flot* (Colette). || *Spécialem.* Traînée lumineuse d'une comète.

• SYN. : **1** *crinière* (fam.), *tignasse* (pop.), *toison* (fam.).

chevenne, chevesne n. m. V. CHEVAINE.

chevet [ʃəvɛ] n. m. (lat. *capitium,* ouverture de la tunique par où on passe la tête, de *caput,* tête ; d'abord *chevez,* puis *chevet,* par substitution de suff. ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, XIIIe s. ; sens 4, 1694, Th. Corneille). **1.** *Class.* Traversin qui soutient la tête : *Allons sur le chevet rêver quelque moyen | D'avoir de l'incrédule un plus doux entretien* (Corneille). || *Épée de chevet,* poignard que l'on gardait sous le chevet ou à portée de la main, la nuit ; au *fig.,* ami sur lequel on peut compter, et aussi ce à quoi on revient sans cesse : *Toujours parler d'argent ! Voilà leur épée de chevet, de l'argent* (Molière). || **2.** Partie du lit où l'on pose la tête ; tête de lit : *Près du chevet du lit, selon le sacré rite | Un rameau de buis sec trempait dans l'eau bénite* (Lamartine). *Elle est au chevet de son lit, à genoux, tournant le dos à la croisée d'où tombe un jour mourant* (Gide). || *Être, rester,* etc., *au chevet d'un malade,* se tenir auprès de lui pour le soigner : *J'ai passé plus de deux heures à son chevet, ne quittant pas des yeux son front*

(Gide). *Toute la soirée, toute la nuit, toute la matinée du lendemain, les deux équipes constituées par Antoine se relayèrent sans relâche, de trois heures en trois heures, au chevet de M. Thibault* (Martin du Gard). || *Livre de chevet,* livre qu'on lit avant de s'endormir, et, *par extens.,* livre de prédilection. || **3.** Partie extrême de la nef d'une église, au-delà du sanctuaire, et plus précisément partie extérieure du chœur : *L'hôtel de messire Guillaume était tout contre le chevet de l'église* (France). *Le chevet où se retire le maître-autel représente une espèce de conque debout ; deux autres sanctuaires accompagnent latéralement cette conque : ils sont hauts, étroits, à voûtes multicentres, et séparés du chevet par des refends à rainures* (Chateaubriand). || **4.** Garniture de plomb au bord du chéneau d'un toit.

chevêtre [ʃəvɛtr] n. m. (lat. *capistrum,* licou ; XIe s., au sens 1 ; sens 2, 1759, Richelet ; sens 3, milieu du XVIIe s., Scarron [« pièce de charpente », 1312, Godefroy]). **1.** *Vx.* Licou. || **2.** Bandage chirurgical qui sert à maintenir ou à réduire les fractures et les luxations des os de la mâchoire inférieure. || **3.** Pièce de bois dans laquelle s'emboîte l'extrémité des solives d'un plancher.

cheveu [ʃəvø] n. m. (lat. *capillus,* chevelure ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *chevel,* aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, XXe s. ; sens I, 4, 1866, Larousse ; sens II, 1, 1752, Trévoux ; sens II, 2, 1866, Larousse).

I. 1. Poil qui pousse sur le crâne de l'homme : *Je frémis* [...] *à la vue de ce front jaune entouré de longs cheveux pendants* (Vigny). || *En cheveux,* sans coiffure : *Elle causait avec une vieille dame en cheveux, la marchande sans doute, qu'elle tutoyait* (Zola). *Au bout de quelques jours où elle s'est essayée à « se mettre en cheveux », on la voit qui arbore un chapeau* (Le Goffic). || *Faux cheveux,* cheveux postiches : *Vos faux cheveux sont couverts de poussière* (Musset). || Fig. et fam. *Avoir mal aux cheveux,* avoir la tête lourde pour avoir trop bu. || *S'arracher les cheveux,* manifester le plus violent désespoir : *Une de ces journées où les jeunes gens s'arrachent quelques cheveux en se jurant à eux-mêmes de ne pas continuer le sot métier de soupirant* (Balzac). || *Se faire des cheveux (blancs),* se faire du souci. || *Faire dresser les cheveux sur la tête,* provoquer un sentiment d'horreur, d'épouvante. || *Se prendre aux cheveux,* se quereller, en venir aux mains. || *Prendre, saisir l'occasion aux cheveux,* la saisir au bon moment, quand elle se présente : *Comme tout homme dans son tort, il saisissait aux cheveux l'occasion d'une querelle* (Mérimée). || Fam. *Tiré par les cheveux,* amené d'une manière forcée, peu naturelle, peu logique : *Il y a d'autres figures qui semblent tirées par les cheveux* (Pascal). || *Ne pas toucher un cheveu à quelqu'un,* ou *à un cheveu de quelqu'un,* ne pas lui faire le moindre mal : *Si on touche à un de vos cheveux, Jeanne, écrivez-moi* (France). || *Ne tenir qu'à un cheveu,* dépendre d'un rien, manquer d'arriver. || *Couper, fendre un cheveu* ou *les cheveux en quatre,* se montrer excessivement subtil : *Vous allez dire que je donne dans le rigorisme, que je coupe les cheveux en quatre* (Romains). || *Venir, arriver comme un cheveu* ou *des cheveux sur la soupe,* arriver mal à propos, sans raison valable. || **2.** (au sing.) L'ensemble des cheveux, la chevelure : *Mais il n'a pas l'air âgé, regardez, le cheveu est resté jeune !* (Proust). *Longtemps, sous l'abondant cheveu qu'il ramenait en boucle pardessus, il put dissimuler l'excroissance* (Gide). *Elle* [la Carmencita] *a le cheveu dru, crépu* (Colette). || **3.** Fêlure très fine dans une porcelaine, une faïence : *Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, les tours de Saint-Louis demeurent comme ils étaient, sans un « cheveu », comme disent les antiquaires, sans une fêlure* (Carco). || **4.** *Pop.* Ennui, désagrément, obstacle : *Il y a un cheveu.* || *Il va y trouver un cheveu,* il va trouver une différence considérable à son désavantage.

II. 1. *Cheveu-de-Vénus,* nom donné à l'adiante, à la nigelle de Damas : *La camomille, les cheveux-de-Vénus sortaient par touffes abondantes* (Balzac). || **2.** *Cheveux d'ange,* guirlande d'arbre de Noël ; vermicelle très fin ; en Espagne, lanières très minces d'orange, de citron ou de cédrat confits : *Les confitures d'Espagne méritent une mention particulière. Celles connues sous le nom de « cheveux d'ange » (cabellos de angel) sont exquises* (Gautier).
• SYN. : **I, 1** *crins* (fam.), *tifs* (pop.).

chevillard [ʃəvijar] n. m. (de *cheville* [v. ce mot] ; 1863, Littré). Boucher en gros ou en demi-gros qui pratique la vente à la cheville.

cheville [ʃəvij] n. f. (bas lat. *cavicula,* lat. class. *clavicula,* petite clé, de *clavis,* clé ; XIIe s., aux sens I, 1 et II ; sens I, 2, XVe s. ; sens I, 3, 1599, Hornkens ; sens I, 4, 1609, Malherbe).

I. 1. Tige de bois ou de métal qui sert à boucher un trou ou à assujettir les pièces d'un assemblage : *Cheville d'un assemblage par tenon et mortaise.* || *Cheville ouvrière,* grosse cheville qui joint l'avant-train au corps d'une voiture hippomobile, et, plus généralement, cheville qui supporte l'effort principal dans un mécanisme ; au *fig.,* agent ou personne qui joue le rôle essentiel : *La vertu est la cheville ouvrière, le grand facteur du plan divin* (Barrès). *Vingt ans de suite, effacée, silencieuse, infatigable, elle avait été la cheville ouvrière de la maison, sans que nul songeât à lui savoir gré de sa ponctualité, de ses prévenances* (Martin du Gard). || Fam. *Être en cheville avec quelqu'un,* lui être associé en affaires. || **2.** *Spécialem.* Barre de fer ronde à laquelle on suspend les animaux tués et dépecés. || *Vente à la cheville,* vente de la viande en gros ou en demi-gros dans les abattoirs. || **3.** Pièce de bois ou de métal de forme conique qui sert à donner la tension aux cordes des instruments de musique : *Les cordes* [d'un théorbe] *qui fusaient autour des chevilles* (Arnoux). || **4.** *Fig.* Mot de remplissage permettant la rime ou servant à parfaire la mesure du vers ou de la période, mais qui est inutile au sens.

II. *Cheville du pied,* ou simplem. *cheville,* saillie de l'articulation du pied, formée par les apophyses inférieures du tibia et du péroné : *Il portait toujours de fortes bottes qui avaient, au cou-de-pied, deux plis épais obliquant vers les chevilles* (Flaubert). || Fig. *Ne pas aller, arriver, atteindre à la cheville de quelqu'un,* lui être très inférieur : *J'ai entendu* [...] *toutes les plus grandes cantatrices de l'univers ; elles ne te vont pas à la cheville* (Sand). *L'élève n'arrivait pas encore à la cheville du maître, mais il promettait déjà de faire un sérieux rival* (Duhamel).

chevillé, e [ʃəvije] adj. (part. passé de *cheviller ;* sens fig., 1690, Furetière). Indissolublement uni : *Racine avait la souffrance chevillée au corps* (Mauriac). || *Avoir l'âme, la vie, chevillée au corps,* avoir la vie dure.

cheviller [ʃəvije] v. tr. (de *cheville ;* v. 1155, Wace). Joindre des pièces, boucher des trous au moyen de chevilles : *Le patron chevilla un dernier volet sur une dernière vitre* (Hervieu).

◆ v. tr. et intr. (1609, Malherbe). *Vx.* En poésie, remplir ses vers de mots inutiles.

chevillette [ʃəvijɛt] n. f. (de *cheville ;* XIIIe s., *Dict. général*). *Vx.* Petite cheville : *Tire la chevillette, et la bobinette cherra* (Perrault). *L'éclairage était électrique, qu'on arrêtait en chavirant la chevillette d'un interrupteur de courant* (Gide).

cheviotte [ʃəvjɔt] n. f. (de *cheviot* [1856, Bonnafé], race de moutons des monts Cheviot, en Écosse ; *Journ. officiel* du 2 oct. 1872). **1.** Laine des moutons cheviots. || **2.** Étoffe faite avec cette laine : *Il alla vers une armoire et sortit un complet de souple cheviotte sombre, de coupe parfaite, point fatigué* (Gide).

chevir [ʃəvir] v. tr. ind. (de *chef,* bout, extrémité ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Class. *Chevir de quelqu'un, de quelque chose,* en être maître, en venir à bout : *Je crois qu'il vous contentera et que vous en chevirez comme vous voudrez* (Malherbe).

chèvre [ʃɛvr] n. f. (lat. *capra ;* XIIe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, XXe s. ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1753, *Encyclopédie*).

I. 1. Mammifère ruminant ongulé, à cornes creuses et arquées en arrière, que l'on élève pour sa viande et pour son lait (le terme désigne spécialement la femelle, le mâle étant le *bouc*). || *Sauter, bondir comme une chèvre,* sauter avec agilité. || *Chemin de chèvres,* chemin étroit et escarpé. || Fam. *Vin à faire danser les chèvres,* vin aigre. || Class. et littér. *Prendre la chèvre,* être prompt à s'irriter, à s'emporter : *D'un mari sur ce point j'approuve le souci ; | Mais c'est prendre la chèvre un peu bien vite aussi* (Molière). *Aussi ai-je failli prendre la chèvre, comme l'on dit, quand M. le Curé m'a répondu qu'on n'avait que faire de mes services* (Fabre). || Fam. *Devenir chèvre,* s'énerver, s'impatienter à en perdre la tête : *Que de temps vous avez mis ! Ici, nous devenions chèvres* (Daudet). || *Ménager la chèvre et le chou,* agir de façon à demeurer en bons termes avec des personnes, des partis dont les intérêts sont opposés : *Les filles ont voulu ménager la chèvre et le chou, le père, le mari* (Balzac). || *Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute,* il faut s'accommoder de sa situation. || *La chèvre a pris le loup,* le moins fort a vaincu, a dupé le plus fort. || **2.** Fourrure de chèvre.

II. 1. Appareil de levage formé de deux ou trois montants soutenant à leur sommet une poulie manœuvrée à l'aide d'un treuil. || **2.** Support destiné à maintenir les pièces de bois que l'on scie ou façonne.
● SYN. : **I, 1** *bique* (fam.). || **II, 2** *chevalet.*

chevreau [ʃəvro] n. m. (de *chèvre ;* fin du XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Petit de la chèvre. || **2.** Peau tannée de la chèvre ou du chevreau : *Chaussures, gants de chevreau.*
● SYN. : **1** *biquet* (fam.), *cabri.*

chèvrefeuille [ʃɛvrəfœj] n. m. (bas lat. *caprifolium ;* XIIe s., écrit *chievrefueil,* puis *chèvrefeuil* [encore dans Acad., 1740] ; forme actuelle, d'après *feuille,* 1611, Cotgrave). Arbrisseau grimpant à fleurs odorantes, répandu dans les bois d'Europe occidentale et dont certaines espèces sont cultivées comme ornementales : *Tant qu'au bois où m'accueille | Un vert sentier, | Naîtront le chèvrefeuille | Et l'églantier* (Banville). *La senteur des chèvrefeuilles, toute pareille à une âme qui ne s'éveille que dans le calme des ténèbres* (Duhamel).

chèvre-pied ou **chèvre-pieds** [ʃɛvrəpje] adj. m. (de *chèvre* et de *pied,* sur le modèle du lat. *capripes,* même sens ; v. 1550, Ronsard). *Littér.* Se dit des satyres et des faunes, divinités qui étaient représentées avec des pieds de chèvre : *Satyre, dieu chèvre-pied* (ou *chèvre-pieds*).
● SYN. : *capripède.*
◆ n. m. Satyre, faune : *Le chèvre-pied, divin chasseur de nymphes nues, | Se glisse, l'œil ardent, sous les hautes futaies* (Heredia).

chèvrerie [ʃɛvrəri] n. f. (de *chèvre ;* XIIIe s.). Lieu réservé à l'élevage des chèvres.

chevret [ʃəvrɛ] n. m. (de *chèvre ;* XXe s.). Nom d'un fromage de chèvre fabriqué dans le Doubs.

chevreter [ʃəvrəte] ou **chevretter** [ʃəvrɛte] v. intr. (de *chevrette ;* v. 1560, A. Paré). Syn. de CHEVROTER (au sens 2).

chevretin [ʃəvrətɛ̃] n. m. (de *chevret ;* 1907, Larousse). Nom d'un fromage de chèvre, en Savoie.

chevreton [ʃəvrətɔ̃] n. m. (de *chevret ;* milieu du XIXe s.). Fromage préparé avec du lait de chèvre pur (ou mélangé de lait de vache), dans les monts du Forez : *J'ai ma goutte de vin dans un gros verre, quand on mange le chevreton* (Vallès).

chevrette [ʃəvrɛt] n. f. (de *chèvre ;* v. 1265, J. de Meung, au sens de « musette » [instrument de musique] ; sens 1, v. 1530, Marot ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, milieu du XVIe s. ; sens 4, 1664, Havard ; sens 5, 1866, Larousse). **1.** Petite chèvre ; jeune chèvre : *Ah ! la brave chevrette, comme elle y allait de bon cœur ! Plus de dix fois, je ne mens pas, Gringoire, elle força le loup à reculer pour reprendre haleine* (Daudet). || **2.** Femelle du chevreuil. || **3.** Nom commun donné à divers crustacés (notamment à la crevette) : *Les crabes effarés se sauvent, s'embusquent, s'aplatissent, tendent leurs pinces, et les chevrettes transparentes se perdent dans la couleur de l'eau troublée* (Daudet). || **4.** *Dialect.* Trépied de métal qui supporte les casseroles sur le feu. || **5.** *Fig.* et *fam.* Nom d'amitié.
● SYN. : **1** *biquette* (fam.).

chevreuil [ʃəvrœj] n. m. (lat. *capreolus,* de *capra,* chèvre ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *chevroel ;* forme actuelle, 1549, R. Estienne). Mammifère ruminant sauvage de la famille des cervidés, plus petit que le cerf, à robe fauve et à ventre blanchâtre, et dont les bois n'ont que deux cors ou andouillers : *Ils me firent manger du poulet, du chevreuil* (Vigny). *Comme il arrive toujours au début, pour le chevreuil, le vieux mâle qu'ils couraient se faisait lancer et relancer, partait et repartait devant les chiens* (Vialar).

chevrier, ère [ʃəvrije, -ɛr] n. (lat. *caprarius,* de *capra,* chèvre ; 1241, Godefroy, écrit *chavrier*). Gardeur, gardeuse de chèvres : *Rien ne vaut, pour charmer une amoureuse fièvre, | Ô chevrier, le son d'un pipeau sur la lèvre* (Heredia). *Les petits chevriers errant sur les pentes arides du djebel s'interpellaient de très loin* (Duhamel). *Lorsque, dans les châteaux de l'Italie, j'apercevais des chèvres appendues aux ruines, et la chevrière assise sous un pin à parasol...* (Chateaubriand).
◆ **chevrier** n. m. (XXe s.). Variété de haricot.

chevron [ʃəvrɔ̃] n. m. (lat. pop. **caprio* ou **capro,* de *capra,* chèvre ; v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, 1771, Trévoux ; sens 4, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 5, 1929, Larousse). **1.** Pièce de bois équarrie placée sur la pente d'un toit, et sur laquelle sont fixées les lattes ou les voliges qui supportent les matériaux de couverture (tuiles, ardoises, etc.) : *On y voyait, dans un pêle-mêle, des chevrons de toit, des morceaux de mansardes* (Hugo). || Bois équarri pour les bâtis de grosse menuiserie. || **2.** En héraldique, pièce honorable formée de deux bandes plates se rencontrant à angle aigu. || **3.** Galon en V renversé cousu sur la manche des soldats, et qui indiquait les services, les campagnes : *C'était un honnête garçon* [...] *qui avait deux chevrons sur le bras* (Vigny). || **4.** *Fig.* Symbole d'ancienneté et d'expérience : *L'actrice chargée de chevrons | Qui sait le fort et le faible du métier* (Baudelaire). || **5.** Motif en V renversé indéfiniment rejeté, utilisé notamment en tissage : *Une étoffe à chevrons noirs et blancs.*
● SYN. : **3** *brisque.*

chevronnage [ʃevrɔnaʒ] n. m. (de *chevronner ;* 1832, Raymond). **1.** Action de garnir de chevrons. || **2.** Ensemble des chevrons employés dans une construction. || **3.** Ouvrage fait de chevrons.

chevronné, e [ʃəvrɔne] adj. (de *chevron ;* début du XIIIe s., *Guillaume de Dole,* au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, 1884, Daudet). **1.** En héraldique, se dit de l'écu ou des pièces dont la surface est couverte de chevrons : *Écu chevronné.* || **2.** Se dit d'un soldat qui porte des chevrons : *Du vieux héros tout chevronné* (Gautier). || **3.** *Fam.* Qui a de l'ancienneté dans un métier, une fonction, qui a acquis de l'expérience : *Chaque matin, Georges Allory recevait entre onze heures et midi. Il y voyait un moyen* [...] *d'amener nombre d'écrivains débutants ou chevronnés à lui faire leur cour* (Romains) ; et substantiv. : *Elle avait l'air d'une recrue parmi ces épouvantables chevronnées de la galanterie* (Daudet).
● SYN. : **3** *ancien, compétent, expert, qualifié.* — CONTR. : **3** *apprenti, bleu* (pop.), *débutant, nouveau, novice.*

chevronner [ʃəvrɔne] v. tr. (de *chevron ;* début du XIIIe s.). Garnir de chevrons : *Chevronner un comble.*

chevrotain n. m. V. CHEVROTIN.

chevrotant, e [ʃəvrɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *chevroter ;* 1835, Acad.). **1.** Se dit d'une voix mal assurée et qui évoque le bêlement de la chèvre : *Quelquefois je l'entendais* [ma grand-mère] *qui fredonnait de sa frêle voix chevrotante une romance de jeunesse* (Carco). || **2.** Qui parle d'une voix tremblante et cassée : *Vieillard chevrotant.* || **3.** Qui est chanté avec un chevrotement : *Il chante d'une voix peu sûre*

| *Des airs vieillots et chevrotants* (Gautier). || **4.** *Vx* et *littér.* Qui est agité d'un tremblement : *Il s'agitait, tout éperdu, les mains chevrotantes* (Daudet). *Tel jeune peintre, élevé par une sainte cousine protestante, entrera la tête oblique et chevrotante, les yeux au ciel* (Proust).

• SYN. : **1** *tremblotant.*

chevrotement [ʃəvrɔtmɑ̃] n. m. (de *chevroter ;* 1542, Du Pinet, au sens 1 ; sens 2, 1767, J.-J. Rousseau). **1.** Bêlement de la chèvre : *Laisse, ami, l'errante chèvre, | Sourde aux chevrotements du chevreau qu'elle sèvre, | Escalader la roche* (Heredia). || **2.** Action de chevroter ; tremblement de la voix qui fait penser au bêlement de la chèvre : *Sa voix, de plus en plus coupée, avait un chevrotement de vieillesse* (Loti). *Comme M^me^ Berthaud, à un propos plaisant de son mari, répondait par un chevrotement servile...* (Aymé).

chevroter [ʃəvrɔte] v. intr. (de *chevrot,* chevreau [début du XVI^e^ s., en franç., mais bien antérieur en franco-provenç.], dér. de *chèvre ;* début du XIV^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1566, Godefroy ; sens 3, 1708, Furetière). **1.** Bêler, en parlant de la chèvre. || **2.** Mettre bas, en parlant de la chèvre. (En ce sens, on dit aussi CHEVRETER OU CHEVRETTER.) || **3.** Trembloter comme une chèvre qui bêle, en parlant de la voix : *Et sa voix chevrotait un peu, ce qui ne laissait pas de lui arriver dans les minutes pathétiques* (Duhamel).

◆ v. tr. ou intr. Prononcer, chanter d'une voix tremblotante : *L'aïeule* [...] *chevrotait un air héroïque, la chanson du roi Christian* (Daudet).

chevrotin [ʃəvrɔtɛ̃] n. m. (de *chevrot* [v. CHEVROTER] ; 1277, Godefroy, écrit *chivrotin,* au sens de « chevreau » [dans un texte lyonnais] ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, début du XIV^e^ s. ; sens 4, 1802, Flick). **1.** Petit du chevreuil, quand il a moins de six mois. || **2.** Nom porté par plusieurs petits mammifères ruminants d'Asie et d'Afrique. || **3.** Peau de chevreau corroyée : *Des gants de chevrotin.* || **4.** Fromage fait avec du lait de chèvre.

• SYN. : **1** *faon.*

• REM. On a écrit aussi CHEVROTAIN.

chevrotine [ʃəvrɔtin] n. f. (de *chevrotin ;* 1697, Surirey de Saint-Rémy). Gros plomb ou petite balle sphérique, pour la chasse au chevreuil ou au gros gibier : *Cartouche à chevrotines. Elle cherchait un moyen sanglant, tantôt imaginait un de ses gardes, Bertoli ou Salviato, allant lui mettre une chevrotine dans le front le jour même du mariage* (Daudet).

chewing-gum [ʃwingɔm] n. m. (mot anglo-amér., de *to chew,* mâcher, et *gum,* gomme ; 1904, Bonnafé). Gomme parfumée, employée comme pâte masticatoire : *De grands soldats kakis qui mastiquaient du chewing-gum* (Beauvoir).

chez [ʃe] prép. (issu de *en chiés,* lat. pop. *in casa,* dans la maison ; v. 1196, J. Bodel, écrit *chiés,* au sens 1 ; sens 2, 1681, Bossuet ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4-5, 1580, Montaigne). **1.** Dans la demeure de : *Il avait été ainsi pendant quelques mois le familier des cousins de ma grand-mère, dînant presque chaque jour chez eux* (Proust). *Passer le week-end chez des amis. Restez chez vous.* || **2.** Dans le pays de : *Chez les Allemands.* || **3.** Au temps de ; dans la société de : *Chez les Anciens.* || **4.** *Fig.* Dans la personne, le caractère, l'espèce, la classe de : *Chez l'homme civilisé, les idées descendent sur le cœur* (Balzac). *Chez les ruminants, l'estomac comporte quatre poches.* || *Spécialem.* Dans l'œuvre de : *Chez Mallarmé, l'hermétisme est de règle.* || **5.** *Class.* Aux yeux de ; au jugement de : *La triple alliance, chez lui, est un cerbère* (La Bruyère).

• REM. *Chez* ne doit s'employer qu'avec des noms d'êtres animés : *Aller chez le dentiste* (mais *aller au restaurant*).

◆ **De chez, par chez, vers chez** loc. prép. Marquent la provenance, le lieu de passage, la proximité : *Je reviens de chez lui. Je passerai par chez moi. C'est vers chez nous que l'accident s'est produit.* || Fam. *Par chez moi (toi,* etc.), *vers chez moi* (*toi,* etc.), dans ma (ta, etc.) région. || Fam. *De chez nous,* de notre pays, de notre région : *Une chanson bien de chez nous.*

chez-moi [ʃemwa], **chez-toi** [ʃetwa], **chez-soi** [ʃeswa], etc. n. m. invar. (1690, Furetière). Domicile, maison envisagée dans son intimité : *Il n'existe pas encore un seul hôtel où tout voyageur riche puisse retrouver son chez-soi* (Balzac). *C'est pourtant un vrai chez-moi ici* (Hermant). *Voici l'adresse de votre chez-vous, où l'on va vous conduire* (Villiers de L'Isle-Adam). *Pourtant, vous avez un chez-vous, pourtant vous mangez à votre faim* (Duhamel).

• SYN. : *foyer, home, intérieur.*

chiade [ʃjad] n. f. (de l'expression pop. *ça chie dur,* l'affaire est poussée ; 1835, au sens 1, et 1863, au sens 2, G. Esnault). **1.** *Arg. scol.* et *vx.* Bousculade : *Des cris, des poussées, les chiades d'une récréation de collège* (Goncourt). || **2.** *Arg. scol.* Travail acharné à la veille des examens, et, *par extens.,* grande activité.

chiadé, e [ʃjade] adj. (part. passé de *chiader ;* 1929, G. Esnault). *Arg. scol.* Calé, difficile : *Un problème chiadé.*

chiader [ʃjade] v. tr. (de *chiade ;* 1863, G. Esnault). *Arg. scol.* Travailler ferme pour préparer un examen, un concours : *Chiader son bac.* || *Chiader une question, un problème,* l'étudier spécialement, l'approfondir.

• SYN. : *bûcher* (fam.), *piocher* (fam.), *potasser* (arg. scol.).

chiadeur, euse [ʃjadœr, -øz] adj. et n. (de *chiader ;* 1878, G. Esnault). Élève, étudiant qui travaille beaucoup : *Il sera reçu, c'est un chiadeur.*

• SYN. : *bûcheur* (fam.).

chialer [ʃjale] v. intr. (de *chiau* [XVI^e^ s., forme dialect. de *chiot,* petit chien], avec interférence de *chier des yeux,* pleurer [XVII^e^ s.] ; 1847, G. Esnault). *Pop.* Pleurer : *Qu'est-ce qu'elle a à chialer, la vieille ?* (Benoit). *Je vais te faire chialer pour quelque chose* (Carco).

chialeur, euse [ʃjalœr, -øz] n. et adj. (de *chialer ;* 1883, G. Esnault). *Pop.* Qui pleure facilement.

• SYN. : *pleurnicheur* (fam.).

chianti [kjɑ̃ti] n. m. (mot ital., n. d'un cru de Toscane ; 1866, Larousse). Vin rouge récolté dans le vignoble de Chianti, en Toscane.

chiaoux [ʃjau] n. m. (anc. forme francisée de *chaouch* [v. ce mot] ; 1547, Chesnau). *Vx.* Officier de la maison du Sultan : *Une litière fermée* [...] *précédée de zebeks et de chiaoux richement costumés* (Gautier).

chiasma [kjasma] n. m. (gr. *khiasma,* disposition en croix ; 1863, Littré [le même sens anat. figure dans Raymond, 1832, sous la forme *chiasmos,* gr. *khiasmos,* croisement]). Croisement en X des nerfs optiques. (On dit aussi CHIASME [1845, Bescherelle].)

chiasme [kjasm] n. m. (gr. *khiasma, khiasmos,* croisement, de la lettre grecque *khi* qui a la forme d'un X ; 1842, Acad.). Procédé de style qui consiste en un croisement des termes dans deux membres de phrase parallèles. (Ex. : *Un roi chantait en bas, en haut mourait un dieu* [Hugo].)

chiasse [ʃjas] n. f. (de *chier ;* fin du XVI^e^ s., au sens 1 ; sens 2 et 4, XX^e^ s. ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Excrément d'insectes : *Chiasses de mouches.* || **2.** *Pop.* Colique, diarrhée : *Coucher sur le carrelage, il y a de quoi prendre la chiasse* (Sartre). || Fig. et pop. *Avoir, donner la chiasse,* avoir, provoquer une grande peur. || **3.** *Fig.* et *pop.* Ce qu'il y a de plus vil : *On ne l'écoutait que pour rire ou pour l'injurier : « Tais-toi, on te purgera aussi, chiasse ! »* (Morand). || **4.** *Fig.* et *pop.* Ennui grave, difficulté ou souci important : *Encore une panne ! Quelle chiasse !*

• SYN. : **1** *chiure.*

chibouque [ʃibuk] n. f. ou **chibouk** [ʃibuk] n. m. (ar. maghrébin *chibouk,* ar. class. *choubouk,* du turc *tchoubouq,* tuyau, d'où « pipe » ; 1831, Balzac). Pipe turque à long tuyau : *Ces boyards n'étaient pas incultes ; ils lisaient Montesquieu en tirant sur un chibouk de trois pieds de long* (Morand).

chibreli [ʃibrəli] ou **chibeurli** [ʃibœrli] n. m. (de l'ital. *in cimbérli,* en belle humeur,

loc. introduite par les ouvriers piémontais du Creusot ; v. 1869, G. Esnault). Danse de Bourgogne et du Nivernais.

chic [ʃik] n. m. (allem. *Schick,* adresse, talent [déverbal de *schicken,* préparer, arranger], introduit dans l'argot parisien des ateliers de peinture probablem. par des Alsaciens ; 1832, Th. Gautier, au sens 2 ; sens 1, 1835, G. Sand ; sens 3, 1863, Littré ; sens 4, 1898, G. Esnault). **1.** *Péjor.* Facilité, adresse banale de l'artiste qui exécute rapidement et en recherchant l'effet : *Le « chic » [...] signifie : absence de modèle et de nature. Le « chic » est l'abus de la mémoire ; encore le « chic » est-il plutôt une mémoire de la main qu'une mémoire du cœur* (Baudelaire). *Pas de chic, ce qui veut dire, en termes d'atelier, nulle mauvaise habitude, nulle ignorance affectant des airs capables, et pas de manie* (Fromentin). ‖ *Peindre, dessiner,* etc., *de chic,* à main levée, de mémoire, sans modèle : *Il exécutait ses œuvres de chic* (Daudet). ‖ **2.** Aisance, grande habileté à faire quelque chose : *Il avait même attrapé le chic pour faire ce mouvement avec élégance* (Maupassant). *Le chic de l'ouvrière parisienne : vite et bien* (Frapié). ‖ *Avoir le chic pour,* réussir admirablement à (parfois ironiq.) : *Il a le chic pour attraper les boniments des spécialistes* (Duhamel). *Tu as toujours le chic pour les corvées, toi !* (Farrère). ‖ **3.** Allure élégante, distinguée d'une personne ; caractère d'un objet, d'une œuvre qui présente un aspect original, mais de bon goût : *Rien ne manquait effectivement à ce qu'il appelait lui-même son « chic », un chic anglomane et mousquetaire* (Flaubert). *Un objet d'art, un ameublement qui a du chic.* ‖ **4.** *Arg. scol.* Ovation : *Un chic pour la jeune élève* (Brieux).

● SYN. : **2** *art, dextérité, maestria, savoir-faire, virtuosité ;* **3** *allure* (fam.), *caractère, distinction, élégance, originalité, race.* — CONTR. : **2** *gaucherie, maladresse ;* **3** *banalité, vulgarité.*

◆ adj. invar. en genre (sens 1-2, 1846, et sens 3-4, 1866, G. Esnault). **1.** Se dit d'une personne mise avec une élégance hardie et distinguée : *Il est joliment chic le type avec lequel tu te baladais hier au soir* (Huysmans). ‖ Qui dénote une telle élégance : *On lui apprend à s'habiller, ce qui est chic et pas chic* (Daudet). *Au bout de trois ou quatre fois, elles se rendaient compte que les toilettes qu'elles avaient crues chics étaient précisément proscrites par les personnes qui l'étaient* (Proust). ‖ **2.** Qui appartient ou marque l'appartenance à un milieu choisi : *Tout ce qu'il y a dans Paris de chic, de bien-né, de bien-pensant s'est donné rendez-vous ici, se sourit, se reconnaît à de petits signes maçonniques, la fleur des clubs, la crème du faubourg, une société qui ne se prodigue pas, ne se mêle guère* (Daudet). *Si un malade préfère mourir de la main d'un des princes de la science [...] c'est beaucoup plus chic* (Proust). ‖ **3.** *Fam.* Très agréable : *Ce serait rudement chic de pouvoir s'offrir une promenade par là-bas* (Maupassant). *Il se réjouissait d'avoir trouvé une si chic place, ayant toujours désiré des maîtres qui voyageraient beaucoup* (Proust). ‖ **4.** Généreux et sympathique : *Je t'aime, tu sais, tu es si chic avec moi* (Croisset). *Merci. J'irai chez Richerdley. Vous êtes un grand, un vrai, un chic type* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *distingué, élégant ;* **2** *sélect, snob ;* **3** *beau, chouette* (pop.), *épatant* (fam.), *formidable ;* **4** *bon, brave, gentil.*

◆ **Chic !** interj. (1898, G. Esnault). *Fam.* Marque une vive satisfaction : *Merci, Grand-Papa ! Chic et veine !* (Vandérem).

chicandard adj. m. V. CHICARD.

chicane [ʃikan] n. f. (déverbal de *chicaner ;* 1582, Tabourot, aux sens I, 1-3 ; sens I, 4, début du XVIIe s., Guez de Balzac ; sens II, 1, 1771, Trévoux ; sens II, 2, 1922, Larousse).

I. 1. Difficulté soulevée sur un point mineur pour embrouiller un procès : *Et dans l'amas confus des chicanes énormes, | Ce qui fut blanc au fond rendu noir pour la forme* (Boileau). ‖ **2.** *Péjor.* La procédure, avec les complications et les subtilités dont elle s'accompagne : *Avant la Révolution, il avait étudié la chicane dans l'étude de son père* (Balzac). *Il gagne déjà vingt sous par jour chez un avoué à écrire de la chicane* (Hugo). ‖ *Hommes, gens de chicane,* hommes de loi, et aussi gens qui ont le goût de la procédure. ‖ **3.** *Fam.* Carrière judiciaire : *Après une année de barreau, il avait abandonné la chicane* (Montherlant). ‖ **4.** Objection, contestation soulevée de mauvaise foi sur un détail sans importance, et, *par extens.,* menue querelle : *Il passera une vie frivole à s'occuper des chicanes grammaticales, de règles de goût, de petites sentences littéraires !* (Chateaubriand). *Elle [...] retombait [...] dans ses chicanes journalières avec son mari* (Balzac).

II. 1. En termes militaires, passage pratiqué à travers un mur, une clôture d'une position défensive, pour laisser passer des éléments amis. ‖ **2.** Passage en zigzag à travers une série d'obstacles : *Les cases, séparées par des nattes de deux mètres de haut, dessinent des rues pleines de chicanes et de tortis* (Morand). ‖ *En chicane,* suivant une disposition qui contrarie la régularité : *Échelons en chicane.*

● SYN. : **I, 1** *avocasserie, chicanerie ;* **4** *argutie, chamaillerie, chicanerie, chinoiserie, noise, tracasserie.*

chicaner [ʃikane] v. intr. (formé, avec le suff. de *ricaner,* sur un radical *chic-,* de valeur expressive, désignant quelque chose de petit ; v. 1460, Villon, au sens de « poursuivre en justice » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1657, Pascal). **1.** Soulever des difficultés sur un point de détail, pour embrouiller un procès : *On en revient au partage incontesté, on chicane* (La Fontaine). ‖ **2.** Soulever une contestation sur un point mineur, en usant de mauvaises raisons : *Il n'écoute pas ses excuses et même chicane sur les consommations* (Flaubert).

● SYN. : **1** *avocasser, incidenter ;* **2** *chipoter* (fam.), *ergoter, vétiller.*

◆ v. tr. (sens 1, 1657, Pascal ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1667, Boileau). **1.** *Chicaner quelqu'un sur quelque chose,* lui susciter à tort des difficultés, en justice ou ailleurs, au sujet de cette chose ; le critiquer mal à propos : *On le chicane sur l'emploi de ces neuf cents millions* (Courier). ‖ **2.** *Class.* et *fam.* Causer du tourment à quelqu'un, lui faire de la peine : *Le maître et le ministre sont tous deux chicanés par des retours de fièvre mal guéris* (Sévigné). *On prétend que vous ne m'aimez point, cela me chicane* (Marivaux). ‖ **3.** *Chicaner quelque chose à quelqu'un,* le lui contester avec une subtile mauvaise foi : *Nul ne songe à lui chicaner* [à Mme Cocéa] *le courage et à présent le succès* (Colette).

● SYN. : **3** *discuter, marchander.*

chicanerie [ʃikanri] n. f. (de *chicaner ;* XVe s., Godefroy). **1.** Le fait de chicaner ; misérable petite chicane : *J'ai grand-peur que tout ceci ne soit que pure chicanerie* (Pascal). ‖ **2.** Goût de la chicane : *Votre réputation d'honnête homme absolument net m'assurait contre tout risque de chicanerie et de mauvaise foi* (Farrère).

chicaneur, euse [ʃikanœr, -øz] n. et adj. (de *chicaner ;* v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles,* au sens 2 ; sens 1, 1564, J. Thierry). **1.** Qui chicane ; qui aime à chicaner : *Esprit chicaneur. Être en butte aux tracasseries d'un chicaneur.* ‖ **2.** *Péjor.* Homme de loi.

● SYN. : **1** *avocassier, chicanier, pointilleux, procédurier, processif, vétilleux.* — CONTR. : **1** *accommodant, arrangeant, conciliant, coulant* (fam.).

● REM. Au sens 2, on trouve aussi CHICANOU (1552, Rabelais) comme nom et comme adjectif : *Les Normands, en général fils de notaires et de chicanoux, sont de mœurs relativement paisibles* (Coppée). *Le même esprit chicanou* (Rolland).

chicanier, ère [ʃikanje, -ɛr] n. et adj. (de *chicaner ;* av. 1573, L'Hospital). Qui chicane sur les moindres détails : *C'était un effroyable chicanier.*

◆ adj. Qui témoigne du goût de la chicane : *J'ai pendant longtemps, comme tout le monde à la maison, jugé de telles mesures chicanières et même cruelles* (Duhamel).

● SYN. : *chicaneur, ergoteur, vétilleux.* — CONTR. : *accommodant, arrangeant, coulant* (fam.), *facile.*

chicard ou **chiquart** [ʃikar] adj. m. (de *chic ;* 1841, *Français peints par eux-mêmes*). *Arg.* et *vx.* Qui a du chic : *Homme chiquart, habit chiquart [...], autant de mots de cet*

argot innocent qui se parle dans les hauts salons de la Grande-Chaumière (J. Janin).

● REM. On trouve aussi CHICANDARD (1841, *Français peints par eux-mêmes*) : *Il parlait argot, disait « chicard », « chicandard »* (Flaubert), ainsi que le superlatif CHICOCANDARD.

◆ n. m. Déguisement de carnaval comportant des bottes et un casque surmonté d'un énorme plumet ; celui qui est ainsi travesti : *La tête d'un lion qui coiffait un Hercule était coupée par le plumet d'un chicard* (Goncourt). *Il y avait des chicards, des folies, des polichinelles, des pierrettes et des pierrots* (Daudet).

1. chiche [ʃiʃ] adj. (d'un radical expressif *tchitch-*, qui évoque la petitesse ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** Se dit d'une personne qui regarde à la dépense et s'abstient même des dépenses nécessaires (vieilli) : *Le maître de maison était fort chiche.* || **2.** Fig. *Être chiche de, n'être pas chiche de,* n'être pas prodigue de quelque chose, ou, au contraire, l'accorder largement : *Être chiche de compliments. Les fous tels que moi ont cela de bon qu'ils ne sont pas chiches de leur cœur une fois qu'ils l'ont donné* (Sand). || **3.** Se dit des choses peu abondantes, accordées avec parcimonie : *On nous offrit un repas bien chiche.*

● SYN. : **1** *avare, ladre, parcimonieux, pingre* (pop.), *regardant ;* **3** *maigre, mesquin, mince, pauvre.* — CONTR. : **1** *généreux, large, libéral, prodigue ;* **3** *abondant, copieux, riche.*

2. chiche [ʃiʃ] adj. (altér., d'après le précéd., de l'anc. franç. *cice,* lat. *cicer,* pois chiche ; 1244, *Itinéraires à Jérusalem*).) Se dit d'une variété de pois et de sa graine : *Le pois chiche est souvent cultivé comme fourrage.*

3. chiche [ʃiʃ] interj. (même étym. que pour *chiche* 1 ; 1866, Delvau). *Fam.* Marque le défi : « je vous prends au mot » : *Poupaert disait : « Parions dix sous que je chipe un bout de jambon ! » Un jour, voilà Salavin, agacé, qui dit : « Eh bien ! chiche »* (Duhamel). *Chiche !* [...] *Je parie une tournée* (Dorgelès).

● REM. On trouve aussi *chiche* suivi de *que,* dans le langage familier : *Ça voulait dire : « Chiche que je vous fais une pièce »* (S. Guitry).

chichement [ʃiʃmɑ̃] adv. (de *chiche* 1 ; début du XIII[e] s.). De façon chiche, avec parcimonie : *On nous accorde plus aisément l'avantage de la prose ; mais la puissance poétique nous est chichement et difficilement concédée* (Valéry). *Elle versa chichement quelques pauvres larmes de vieillard qui n'en a plus beaucoup* (Mauriac).

● SYN. : *modestement, parcimonieusement, petitement.* — CONTR. : *fastueusement, généreusement, largement, libéralement, richement.*

chicheté [ʃiʃte] n. f. (de *chiche* 1 ; v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles*).) *Class.* Lésine, économie sordide : *La faute vient premièrement du père qui, par sa chicheté, a comme forcé son fils à lui ravir ce qu'il ne lui a pas voulu bailler de bon gré* (Ch. Sorel).

chichi [ʃiʃi] n. m. (mot expressif, de la même famille que *chiche* 1 ; 1890, au sens 1, et 1897, aux sens 2-3, G. Esnault). **1.** *Fam.* Attitude, manières, procédés qui manquent de simplicité (souvent au plur.) : *Faire des chichis. Car je suis franc et je n'aime pas les chichis* (Duhamel). *Un homme qui n'a pas de temps à perdre avec des chichis* (Romains). || **2.** Boucle de cheveux postiches : *La petite tête de mon ami, sous les fameux chichis blond suédois* (Colette). || **3.** Petite ruche d'étoffe.

● SYN. : **1** *cérémonies, chiqué* (fam.), *embarras, façons, grimaces, minauderies, mines, simagrées.* — CONTR. : **1** *franchise, rondeur* (fam.), *simplicité.*

chichiteux, euse [ʃiʃitø, -øz] adj. et n. (de *chichi ;* 1920, Bauche). *Fam.* Qui fait des chichis : *Femme chichiteuse.*

chicon [ʃikɔ̃] n. m. (de *chicorée,* par fausse régression ; 1651, Bonnefons). Autre nom de la laitue romaine.

chicorée [ʃikɔre] n. f. (lat. *cichoreum* [du gr. *kikhorion*], avec influence de l'ital. *cicoria ;* fin du XIII[e] s., *Sidrach,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1694, Boursault ; sens 4, 1831, V. Hugo). **1.** Plante herbacée de la famille des composées, dont plusieurs espèces sont cultivées pour leurs feuilles, que l'on consomme en salade : *Chicorée sauvage, chicorée frisée.* || **2.** Racine torréfiée d'une espèce de chicorée, avec laquelle on prépare une infusion, et qu'on mélange parfois au café. || Cette infusion. || **3.** Ruche froncée ou plissée, employée en garniture : *Entourée d'une chicorée de mousseline* (Colette). || **4.** Ornement de la sculpture gothique, imitant la feuille frisée et découpée de la chicorée : *Des oves, des chicorées et des volutes surchargeaient la corniche toute démantelée par l'infiltration des eaux pluviales* (Gautier).

chicot [ʃiko] n. m. (mot formé sur le même radical expressif que *chicaner ;* 1581, J.-A. de Baïf, au sens 1 [1553, Belon, écrit *cicot*] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Partie d'un arbre rompu qui reste fixée au sol et sort de terre : *Des chicots secs sciés et fendus avaient alimenté tout un hiver le grand poêle de fonte* (Hémon). || **2.** Petit morceau de bois cassé. || **3.** *Fam.* Fragment qui reste d'une dent cassée : *Nous apercevions les trous de son nez et sa bouche noire, pleine de chicots* (Duhamel). || *Ironiq.* et *pop.* Dent : *Tout un chacun, voyant son appétit renaître, aiguise ses chicots* (Ponchon).

chicote ou **chicotte** [ʃikɔt] n. f. (de l'esp. et du portug. d'Amérique *chicote,* fouet, d'origine onomatopéique ; 1907, Larousse). Fouet à lanières nouées : *Le sergent se saisit de lui et lui administra un violent coup de chicotte* (Gide).

1. chicoter [ʃikɔte] v. intr. (mot formé sur le même radical expressif que *chicaner ;* 1582, Tabourot). *Vx.* Chicaner, contester sur des bagatelles.

◆ v. tr. Quereller pour peu de chose : *Elle pourrait nous chicoter si nous venions à tarder* (Huysmans).

2. chicoter [ʃikɔte] v. tr. (de *chicot ;* 1611, Cotgrave). *Class.* Déchiqueter : *Sentinelli lui passa son épée au travers de la gorge et la lui coupa à force de le chicoter* (M[me] de Motteville).

chicotin [ʃikɔtɛ̃] n. m. (altér. de *socotrin,* [aloès] de *Socotora,* île de la mer Rouge ; fin du XV[e] s., G. Tardif, écrit *cicotin ; chicotin,* 1564, J. Thierry). Suc amer extrait de l'aloès, ou poudre amère extraite de la coloquinte (usité dans la loc. *amer comme chicotin*).

chiée [ʃje] n. f. (part. passé de *chier,* substantivé au fém. ; 1834, G. Esnault). *Pop.* Grande quantité : *Ils ont lancé une chiée de grenades* (Barbusse).

1. chien, chienne [ʃjɛ̃, -ɛn] n. (lat. *canis ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 [le fém. *chienne* apparaît au XII[e] s.] ; sens I, 2, 1768, G. Esnault ; sens I, 3 et 5, 1611, Cotgrave ; sens I, 4, XVI[e] s. ; sens I, 6, 1837, Balzac ; sens I, 7-8, 1866, Delvau ; sens I, 9, 1840, G. Esnault ; sens II, 1, XIII[e] s., Barbazan ; sens II, 2, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens II, 3, XX[e] s.).

I. 1. Mammifère carnivore domestique, dont il existe un grand nombre de races, élevées pour la garde des maisons et des troupeaux, pour la chasse, pour l'agrément : *Chien de garde, chien de berger. Je saluai de loin la chaumière d'Eumée et le tombeau du chien fidèle* (Chateaubriand). *Mon fusil sous le bras et mes deux chiens en laisse* (Lamartine). *Et les chiens traîneront vos lambeaux empestés | Par le mont et la plaine* (Leconte de Lisle). || *Chien courant,* chien de chasse qui poursuit le gibier. || *Chien couchant, chien d'arrêt,* chien de chasse qui lève et arrête le gibier. || Fig. *Chien couchant,* individu servile et obséquieux : *Mon mari est quelquefois un peu agacé de sa stupidité et il faut avouer qu'il a de quoi, mais, dans ces moments-là, pourquoi ne se rebiffe-t-il pas davantage, au lieu de prendre ces airs de chien couchant ?* (Proust). || *Rompre les chiens,* interrompre leur course ; au *fig.,* mettre fin à une conversation embarrassante : *J'approuvai cette réplique et, sur de vagues indices, jugeai que c'était l'heure de rompre les chiens* (Barrès). *Mais, craignant des questions plus précises qui*

l'eussent contraint à des mensonges circonstanciés et plus difficiles, il rompit délibérément les chiens (Martin du Gard). || *À la chien,* à la manière des chiens. || *Nager à la chien,* en ne se servant que des bras. || *(Être coiffé) à la chien,* avec une frange sur le front : *Les cheveux sur les yeux, à la chien* (Daudet). [V. aussi CHIENS, n. m. pl.] || *Entre chien et loup,* à la tombée du jour, quand on ne peut plus distinguer un chien d'un loup. || Fam. *S'entendre, vivre comme chien et chat,* vivre dans une complète mésentente. || Fam. *Se regarder en chiens de faïence,* se regarder avec hostilité. || Fam. *Garder à quelqu'un un chien de sa chienne,* promettre de se venger de lui. || Fam. *Arriver, venir comme un chien dans un jeu de quilles,* arriver, venir mal à propos. || Fam. *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles,* le recevoir mal, comme un trouble-fête. || Fam. *Ne pas attacher ses chiens avec des saucisses,* être très regardant. || *C'est saint Roch et son chien,* ce sont deux inséparables (saint Roch étant toujours représenté avec son chien). || Fam. *Faire les chiens écrasés,* tenir, dans un journal, la rubrique des faits divers. || *Le premier chien coiffé,* ou simplem. *un chien coiffé,* le premier venu, n'importe qui : *Des liaisons du chapelier avec toute sorte de filles, les premiers chiens coiffés qui passaient dans la rue* (Zola). *Elle fait de l'œil, inconsciente et généreuse, à tous les chiens coiffés que nous croisons* (Colette). || *C'est un chien qui aboie à la lune,* c'est un présomptueux qui s'attaque à ce qui est hors de sa portée. || *Un chien regarde bien un évêque,* se dit à une personne qui s'irrite parce que quelqu'un la regarde. || Fam. *Jeter, donner quelque chose aux chiens,* jeter, donner ce dont on ne veut plus. || Spécialem. *Ne pas être bon à jeter aux chiens, ne pas valoir les quatre fers d'un chien,* n'avoir aucune valeur, être vil, méprisable : *Jules, qui ne valait pas, comme on dit, les quatre fers d'un chien, devint tout à coup un honnête homme* (Maupassant). || Fam. *Ne pas donner sa part aux chiens,* tenir beaucoup à sa part, soutenir âprement ses prétentions. || Fam. *Cela n'est pas fait pour les chiens,* il ne faut pas manquer d'y recourir, de l'utiliser. || *Nom d'un chien !,* juron familier : *La police ! dit-elle... Ah ! nom d'un chien !... nous sommes foutues* (Zola). || **2.** *Péjor.* et *fam.* Par allusion au rôle du chien de garde, entre dans des expressions désignant des fonctions d'autorité, de surveillance. || *Chien de caserne, de quartier,* adjudant. || *Le chien du bord,* le commandant en second d'un navire. || *Le chien du commissaire,* le secrétaire du commissaire de police : *Sur les bancs, des gens silencieux, abasourdis, endormis, des vagabonds, des voleurs, des filles, une table couverte d'un vieux tapis vert où écrivait « le chien du commissaire », un grand diable à tête de pion, à redingote râpée* (Daudet). || **3.** *Péjor.* et *fam.* Personne réduite à une domesticité honteuse, ou qui accepte volontairement une dépendance étroite : *Cette Mme Marneffe a fait de mon père son chien, elle dispose de sa fortune et de ses idées* (Balzac). || **4.** Terme d'injure, de mépris à l'adresse d'une personne : *Chien, fils de chien !* || **5.** Dans quelques locutions, indique un degré extrême de difficulté, un état insupportable. || *De chien* (précédé d'un nom), ou *chien, chienne de* (suivi d'un nom), se dit d'une chose pénible, misérable, détestable : *Un mal de chien. Un métier de chien. Un caractère de chien. Elle se souvenait de 48, une année de chien qui les avait laissés nus comme des vers* (Zola). *En sa chienne de vie, M. de Boisrosé avait poussé de nombreux soupirs* (Morand). *Ça toujours été mon rêve d'avoir ainsi une véritable maison de campagne en plein Paris, mais cette chienne de vie en a décidé autrement* (Montherlant). || *Un temps de chien* (ou *un temps à ne pas mettre un chien dehors*), un temps effroyable : *Quel temps de chien cette nuit-là ! Dans le grand silence étendu sur la ville et sur la campagne, on n'entendait que le vent qui courait autour des remparts, courbait les sentinelles, emportait les mots d'ordre et faisait claquer les vitres d'un vieux réverbère en bas sur le chemin de ronde* (Daudet). *Ce qui était bien, surtout par les temps de chien, c'était de prendre à midi son café bien chaud* (Zola). || *Coup de chien,* tempête subite et brutale ; *par extens.,* soulèvement, émeute soudaine. || *Comme un chien,* avec le plus profond mépris, le plus mal possible, dans les pires conditions. || *Battre, traiter, recevoir comme un chien,* sans la moindre pitié ou la moindre considération. || *Malade comme un chien,* extrêmement malade. || *Vivre, mourir, être enterré comme un chien,* dans un total abandon ; *spécialem.,* sans les secours de l'Église. || **6.** *Fig.* Personne âpre, avare, dure en affaires : *Ah ! le chien, il s'y connaît, dit Mme Madou, on ne peut pas lui refaire le poil* (Balzac). || **7.** Attrait physique, charme provocant (en parlant d'une femme) : *Elles ont le droit d'avoir du piquant, du chien* (Bourdet). || **8.** *Vx* et *fam.* Brillant talent d'artiste : *Je l'ai vue dans Faustine, où elle a montré du chien* (Flaubert). || **9.** Arg. scol. *Piquer un chien,* faire un petit somme : *Je pique un chien qui dure quelquefois jusqu'à sept* (Flaubert).

II. [Sens analogiques.] **1.** *Chien de mer,* nom usuel de petits requins : *L'été, on ramassait parfois du maquereau, du chien de mer ou du grondin, avec des pieuvres et une abondance de crabes* (Vercel). || **2.** *Autref.* Pièce d'une arme à feu qui portait le silex et provoquait l'inflammation de la poudre. || *Auj.* Organe qui guide et renforce l'action du percuteur : *Le petit claquement que fit le chien du pistolet quand Margy l'arma retentit à leurs oreilles* (Mérimée). || Fig. *En chien de fusil,* les genoux ramenés vers le corps : *À sa vue* [du médecin], *je rentre mes mains sous le drap, je me plie en chien de fusil, je ferme mes doigts de pied* (Colette). || **3.** En termes de métallurgie, sorte de tenaille avec laquelle on saisit la barre sur le banc d'étirage.

• SYN. : **I, 1** *cabot* (pop.), *clébard* (pop.), *clebs* (pop.), *molosse, roquet, toutou* (fam.) ; **3** *esclave, laquais, larbin* (pop.), *valet ;* **6** *grigou* (fam.), *ladre ;* **7** *sex-appeal.*

◆ **chienne** n. f. (1740, Acad.). Femme sensuelle et sans moralité, qui cède au premier venu.

◆ **chiens** n. m. pl. (1920, Bauche). Cheveux disposés en frange sur le front : *Elle portait, rabattue jusque sur les sourcils, cette frange de cheveux qu'on appelait* [...] *des chiens* (Duhamel).

2. chien, chienne [ʃjɛ̃, -ɛn] adj. (v. l'art. précéd. ; XIIe-XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** *Fam.* Qui agit avec dureté, âpreté : *J'ai été le plus gaillard des passagers, quoique la mer ait été chienne* (Flaubert). || **2.** *Fam.* Qui lésine sur tout, avare : *Il a l'air encore plus chien que de mon temps* (Daudet). *Ma mère était chien et je sens que je serai encore plus chien qu'elle* (Maurois).

• SYN. : **1** *coriace, impitoyable ;* **2** *avare, ladre, pingre* (fam.), *radin* (fam.), *rapiat* (fam.), *rat* (fam.). — CONTR. : **1** *bienveillant, doux, humain ;* **2** *généreux, large, libéral, prodigue.*

chiénage [ʃjenaʒ] n. m. (de *chien ;* 1866, Larousse). Droit seigneurial qui obligeait les vassaux à nourrir un certain nombre de chiens de chasse pour leur suzerain.

chien-assis [ʃjɛ̃asi] n. m. (de *chien* et de *assis ;* 1929, Larousse). Ouverture dans une toiture, destinée à l'éclairage et à l'aération des combles, réalisée en redressant la pente d'une partie du toit.

• Pl. *des* CHIENS-ASSIS.

chien-chien [ʃjɛ̃ʃjɛ̃] n. m. (redoublement hypocoristique de *chien ;* 1929, Larousse). *Fam.* Petit chien tendrement choyé : *Un petit chien-chien à sa mémère.*

• Pl. *des* CHIENS-CHIENS.

chiendent [ʃjɛ̃dɑ̃] n. m. (de *chien* et de *dent ;* 1340, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Nom usuel de plusieurs graminacées vivaces, à rhizomes très développés, nuisibles aux cultures : *Que ne puis-je, couché sous le chiendent* [...] *amer, | M'endormir dans la nuit qui n'aura point d'aurore* (Leconte de Lisle). || *Brosse de chiendent,* brosse faite avec les racines de chiendent : *De ma cabine, j'entends le bruit des brosses de chiendent sur le bois* (Gide). || **2.** *Fig.* et *fam.* Obstacle, complication qu'il est difficile de surmon-

ter : *C'était lui qui avait tout le chiendent de la chose* (Goncourt).

chienlit [ʃjɑ̃li] n. (de *chie,* forme du v. *chier,* de *en,* et de *lit ;* 1534, Rabelais, au sens 1 ; sens 2 et 4, 1866, Larousse ; sens 3, 1740, Acad. ; sens 5, V. Hugo, d'après Larousse, 1866 ; sens 6, fin du XIX[e] s.). **1.** *Vx* et *pop.* Celui, celle qui chie au lit. || **2.** *Vx.* Celui qui laisse dépasser par-derrière un bout de chemise malpropre. || **3.** Masque de carnaval : *Des chienlits chantaient une ronde* (Zola). *Il prend un masque de carnaval ; il devient chienlit* (Montherlant). || **4.** *Fam.* Personne qui se ridiculise par le genre de ses vêtements. || **5.** *Fam.* Le carnaval, mascarade qui sombre dans le désordre et la débauche : *Cette espèce de vie où tout est carnaval et chienlit* (Lavedan). || **6.** *Fig.* et *pop.* Chose répugnante, saleté : *Le souvenir d'une chienlit de guerre, ignoble* (Huysmans).

◆ **A la chienlit !** loc. interj. (1832, Raymond). Cri pour huer les masques ou les personnes ridiculement accoutrées : *À la chienlit ! crièrent les enfants, vous êtes des sorciers* (Balzac).

• REM. Certains auteurs restituent l'orthographe étymologique : *La saturnale a fini par s'appeler la chie-en-lit* (Hugo). *L'immense chie-en-lit qui l'emplit* [l'avenue de la Victoire, à Nice] (Margueritte).

chien-loup [ʃjɛ̃lu] n. m. (de *chien* et de *loup,* sur le modèle de l'angl. *wolfdog,* proprem. « chien pour loup » ; 1775, Valmont de Bomare). Chien de garde dont l'aspect est celui du loup.

• Pl. *des* CHIENS-LOUPS.

chiennaille [ʃjɛnɑj] n. f. (de *chien ;* XIII[e] s., *Roman de Renart*).) *Fam.* et *péjor.* Groupe de chiens (rare) : *J'ai fini par surprendre, malgré les cris de la chiennaille, un pas humain, des bruits humains* (Duhamel).

chiennée [ʃjɛne] n. f. (de *chien ;* 1611, Cotgrave). Portée de petits chiens.

chienner [ʃjɛne] v. intr. (de *chien ;* 1492, G. Tardif). Mettre bas, en parlant d'une chienne.

chiennerie [ʃjɛnri] n. f. (de *chien ;* v. 1210, *Perlesvaus,* au sens 1 ; sens 2, 1532, Rabelais ; sens 3, 1669, Widerhold). **1.** *Péjor.* Ensemble de chiens (vieilli) : *C'était un concert de hurlements où toute la chiennerie de la contrée faisait sa partie* (Gautier). || **2.** Attitude ou vie impudique ; concubinage : *Il faut que je l'épouse, j'en ai assez de cette chiennerie* (Jammes). || **3.** *Fig.* Avarice, dureté : *Si je laisse un moment s'écarter de vous, Seigneur, ma pensée... Je retourne à la boue, à la violence, à la chiennerie* (Aymé).

chier [ʃje] v. intr. et tr. (lat. *cacare ;* XIII[e] s., *Roman de Renart*). *Triv.* Évacuer les gros excréments : *Il y avait dans le café un âne qui chiait et un monsieur qui pissait dans un coin* (Flaubert). || Pop. *Faire chier quelqu'un,* lui causer des ennuis, l'embêter : *Les hommes grognaient : « Ils nous font chier avec leurs camions »* (Romains). || Pop. *Ça chie, ça va chier,* cela fait, va faire du bruit, du scandale, du dommage. || Pop. *Ça ne chie pas,* cela n'a pas d'importance. || Pop. *Il a chié dans mes bottes,* il m'a joué un vilain tour que je n'oublierai pas. || Pop. *Chier dans la colle,* exagérer, aller fort. || Pop. *C'est chié,* c'est très réussi, très bien fait, ou c'est très drôle.

chierie [ʃiri] n. f. (de *chier ;* XVI[e] s., au sens de « action de chier » ; sens actuel, 1920, Bauche). *Pop.* et *fig.* Désagrément, ennui : *C'est d' la colle et d' la chierie* (Richepin).

chieur, euse [ʃjœr, -øz] n. (de *chier ;* 1521, Fabri, au sens 1 ; sens 2, 1866, G. Esnault). **1.** Celui, celle qui chie. || **2.** *Pop.* et *fig.* Se dit de quelqu'un qui parle, écrit, produit trop abondamment : *Un chieur de copie.*

chiffe [ʃif] n. f. (var. de l'anc. franç. *chipe,* chiffon, issu du moyen angl. *chip,* petit morceau, avec influence du moyen franç. *chiffre* [v. ce mot], objet sans valeur, personne insignifiante ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad. ; sens 3, 1798, Acad. ; sens 4, 1810, Molard). **1.** *Vx* et *dialect.* Chiffon, étoffe usée : *Elle finit par mettre le feu à un morceau de vieille chiffe* (Le Roy). || **2.** Étoffe de mauvaise qualité. || Fam. *Mou comme une chiffe,* se dit d'une personne sans énergie et incapable de réaction. (V. aussi CHIQUE 2.) || **3.** Fig. *Chiffe molle,* ou *chiffe,* personne veule, sans caractère, ou que les circonstances privent momentanément de ses moyens : *Sacrée chiffe, va ! S'il est permis de s'aplatir comme ça devant un de ces salops* (Zola). || **4.** Dialect. *Chiffe de pain,* ou *chiffon de pain,* morceau de pain : *Marcel* [...] *mangeait une chiffe de pain* (Flaubert).

chiffon [ʃifɔ̃] n. m. (de *chiffe ;* 1608, M. Régnier, au sens 1 ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, début du XIX[e] s., Chateaubriand). **1.** Morceau de vieux linge ou d'étoffe jeté au rebut. || *Spécialem.* Morceau d'étoffe servant à nettoyer, à essuyer, à frotter. || **2.** Dans l'industrie de la confection, chute de tissu produite lors de la coupe. || *En chiffon,* chiffonné, disposé sans soin : *Un vêtement en chiffon.* || **3.** Papier chiffonné ou petit morceau de papier : *En composant* [...], *elle* [M[me] de Staël] *écrivait d'abord, jetait ses idées sur des chiffons, et ce premier brouillon, elle le montrait peu* (Sainte-Beuve). || Fig. *Chiffon de papier,* document sans valeur, convention, traité auxquels on n'attache aucune importance. || **4.** *Chiffon de pain,* V. CHIFFE.

• SYN. : **1** *chiffe, loque.*

◆ adj. m. (sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, 1690, La Quintinie). **1.** *Tissu chiffon,* tissu sans apprêt. || **2.** *Papier chiffon,* papier de luxe fabriqué à partir de vieux chiffons. || **3.** *Rameau chiffon,* V. CHIFFONNE.

◆ **chiffons** n. m. pl. (1787, Féraud). *Fam.* Vêtements, lingeries de femme ; tout ce qui sert à la parure féminine : [Auguste] *avait rôdé dans les trois pièces, s'était arrêté à tous les chiffons de femme qui traînaient* (Zola). || *Causer, parler chiffons,* parler toilette : *Ces dames causeront chiffons et toilettes, se disant ce que les femmes se disent* (Daudet). *Dieu que tu m'agaces quand tu parles chiffons* (Bernstein).

chiffonnable [ʃifɔnabl] adj. (de *chiffonner ;* 1866, Larousse). Qui peut être chiffonné, froissé : *Hercule habillé en femme d'étoffes chiffonnables* (Malraux).

chiffonnade [ʃifɔnad] n. f. (de *chiffonner ;* 1832, Raymond). Préparation culinaire composée d'oseille, de laitue, de persil et de cerfeuil, émincés et fondus au beurre.

chiffonnage [ʃifɔnaʒ] (de *chiffonner ;* 1740, d'Argenson, au sens de « légère contrariété » ; sens actuel, 1845, Bescherelle) ou **chiffonnement** [ʃifɔnmɑ̃] (1845, J.-B. Richard de Radonvilliers) n. m. Action de chiffonner ; état de ce qui est chiffonné : [L'] *organdi, la seule étoffe dont le chiffonnage ne peut pas s'effacer* (Balzac). *C'était une houle de nuques penchées et ondulantes, d'épaules et de bras sortis de corsages, comme du chiffonnage d'une fleur entrouverte* (Daudet). *Le geste délicat par lequel elles donnent un dernier chiffonnement aux nœuds et aux plumes d'un chapeau* (Proust).

chiffonne [ʃifɔn] n. f. (de *chiffon,* adj. ; 1866, Larousse). Branche grêle du pêcher, portant des yeux à fleur sur toute sa longueur et un œil à bois à l'extrémité. (On a dit aussi RAMEAU CHIFFON, BRANCHE CHIFFONNE.)

chiffonné, e [ʃifɔne] adj. (part. passé de *chiffonner* [v. ce mot] ; 1746, Brunot). Fam. *Visage chiffonné,*visage fatigué, aux traits fripés. || *Fam.* Se dit aussi d'un visage aux traits irréguliers, mais piquant : *Une petite figure chiffonnée et chiffonnante* (Goncourt). *Tandis que les traits chiffonnés de l'autre avaient toujours l'air de tirer leur éclat, leur attrait mutin et insolent des lueurs fausses de quelque rampe de petit théâtre* (Daudet).

chiffonnement n. m. V. CHIFFONNAGE.

chiffonner [ʃifɔne] v. tr. (de *chiffon ;* 1657, Gombauld, au sens 1 [*chiffonner une femme*] ; « froisser comme un chiffon », 1673, M[me] de Sévigné ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, 1752, Trévoux). **1.** Froisser comme un chiffon : [Le professeur] *s'essuya les lèvres, puis, les deux coudes sur la table et chiffonnant nerveusement sa serviette, commença de regarder Lafcadio* (Gide). *Chiffonner ses vêtements. Chiffonner son mouchoir.* || Fam. *Chiffonner une*

femme, déranger sa toilette en la lutinant. || **2.** Draper du tissu, disposer des garnitures avec art : *Chiffonner un ruban sur un chapeau. Et dans les intervalles de ces travaux multiples, de cette surveillance générale et constante, elle trouvait encore le moyen de chiffonner de jolies choses* (Daudet). || **3.** *Fig.* et *fam.* Contrarier, préoccuper : *Il y a quelque chose qui me chiffonne un peu chez vous : je voudrais vider mon sac à ce propos* (Montherlant).

• SYN. : **1** *friper ;* **3** *défriser* (fam.), *embêter* (fam.), *ennuyer, tourmenter, tracasser* (fam.).

◆ v. intr. (sens 1, 1866, Larousse ; sens 2, v. 1760, Brunot). **1.** *Vx.* Ramasser des chiffons dans les rues : *La manière dont les chiffonniers chiffonnent ici la nuit est particulière* (Goncourt). || **2.** S'occuper de chiffons, de détails de couture, de toilette : *Les femmes, j'entends celles qui sont occupées à chiffonner, à pouponner, ne comprennent jamais bien pourquoi les hommes vont au café et jouent aux cartes* (Alain).

chiffonnier, ère [ʃifɔnje, -ɛr] n. (de *chiffon ;* 1640, Oudin). Personne qui ramasse et revend les chiffons et toutes sortes d'objets de rebut : *Des chiffonniers aux voix rauques visitaient les poubelles* (Carco). || *Comme un chiffonnier,* misérablement : *Vêtu comme un chiffonnier.* || *Se disputer, se battre comme des chiffonniers,* sans retenue.

◆ **chiffonnier** n. m. (1803, Boiste). Petit meuble haut, à tiroirs, où les femmes rangent leurs chiffons, leur nécessaire de couture, leurs papiers, leurs bijoux.

◆ **chiffonnière** n. f. (sens 1, 1759, Richelet ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Meuble de même usage que le chiffonnier, mais plus petit : *Elle ne quittait jamais sa mère, elle travaillait à la même chiffonnière, dans l'embrasure de cette salle à manger* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Ouvrière qui trie les chiffons dans les fabriques de papier.

chiffrable [ʃifrabl] adj. (de *chiffrer ;* 1877, Littré). Qui peut être chiffré, calculé : *Des dépenses chiffrables.*

• SYN. : *calculable.* — CONTR. : *incalculable.*

chiffrage [ʃifraʒ] n. m. (de *chiffrer ;* 1866, Larousse). **1.** Action de chiffrer, de noter par des chiffres. || **2.** Action d'exprimer par un calcul, de faire une évaluation chiffrée : *Le chiffrage d'une dépense.* || **3.** *Spécialem.* Action de chiffrer un texte pour le rendre inintelligible aux non-initiés. (V. CHIFFREMENT.) || **4.** En musique, ensemble de caractères numériques placés au-dessus des notes de la basse pour indiquer les accords qu'elle comporte.

chiffre [ʃifr] n. m. (ital. *cifra,* signe numérique, convention secrète, du lat. médiév. *cifra,* zéro [qui avait donné *cifre,* zéro, en anc. franç. : v. 1220, G. de Coincy], de l'ar. *sifr,* même sens, proprem. « vide » ; 1845, Tropfke, au sens 1 ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3, v. 1464, Commynes ; sens 4, première moitié du XIX[e] s. ; sens 5, v. 1657, Pascal ; sens 6, 1595, Gay). **1.** Chacun des signes, des caractères qui servent à noter les nombres : *Chiffres romains, chiffres arabes.* || **2.** Le nombre représenté par les chiffres ; montant d'une somme, total d'une évaluation : *En chiffres ronds. Tous les détails de la vie des maîtres y étaient consignés, depuis le chiffre de leurs appointements* (Daudet). *Le chiffre de la population parisienne ne cesse de croître.* || *Chiffre d'affaires,* total des ventes d'une entreprise commerciale pendant un exercice donné. || **3.** Code secret, système d'écriture utilisé pour transmettre des messages qui ne doivent pas être divulgués : [Alexis] *avait promis à Afanassief de lui donner un chiffre pour lui écrire, et il emporta dans son bagage l'alphabet qu'il lui avait destiné* (Mérimée). || Service spécial d'un ministère, d'une administration, etc., chargé de chiffrer et de déchiffrer les messages secrets : *Officier du chiffre.* || **4.** *Chiffre d'un coffre-fort, d'une serrure,* combinaison secrète de signes qui permet de les ouvrir : [Il] *ouvrit le coffre-fort en usant d'un chiffre qu'il était le seul à connaître* (Duhamel). || **5.** *Fig.* Langage symbolique : *Le Vieux Testament est un chiffre* (Pascal). || **6.** Initiales des noms d'une ou de plusieurs personnes, entrelacées de façon artistique : *Dans un sac de toile imprimée au chiffre de messire Guillaume Chartier* (Hugo). *Ils ont traversé les trois salons resplendissants de richesses nationales, où la reine a pu voir partout son chiffre brodé de fleurs, de lumières, de pierreries* (Daudet).

chiffré, e [ʃifre] adj. (part. passé de *chiffrer*). **1.** Se dit de ce qui porte un numéro d'ordre : *Feuillets chiffrés.* || **2.** Transcrit à l'aide d'une écriture secrète : *Songez que, dans tous les pays, sur les tables des chanceliers, des ministres, des chefs d'État, s'accumulent, d'heure en heure, des télégrammes chiffrés qui dénoncent les intentions cachées des nations voisines !* (Martin du Gard). || *Langage chiffré,* système de transcription conventionnel permettant d'assurer le secret des correspondances. || **3.** *Basse chiffrée,* en musique, partie de basse dont certaines notes sont surmontées de chiffres indiquant les accords. || *Musique chiffrée,* système de notation dans lequel la musique est écrite au moyen de chiffres, de tirets, etc. || **4.** Se dit d'un objet où figurent des initiales entrelacées : *C'était un vieux cahier de maroquin, chiffré aux initiales de M. Thibault, et qui, en réalité, n'avait jamais servi de livre de comptes* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *numéroté.*

chiffrement [ʃifrəmɑ̃] n. m. (de *chiffrer ;* début du XVII[e] s.). Transcription d'un texte en langage chiffré. (On dit aussi CHIFFRAGE.)

chiffrer [ʃifre] v. tr. (de *chiffre ;* 1515, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1845, Boiste). **1.** Affecter d'un numéro d'ordre : *Chiffrer les pages d'un registre.* || **2.** Évaluer par des calculs : *Chiffrer le montant de ses impôts, le coût d'une réparation.* || **3.** Transcrire un texte au moyen d'un code pour en assurer le secret : *Chiffrer une dépêche.* || **4.** *Chiffrer une basse,* en musique, placer des caractères numériques au-dessus des notes de cette basse pour indiquer les accords.

• SYN. : **1** *numéroter ;* **2** *calculer, compter.* — CONTR. : **3** *déchiffrer, décrypter.*

◆ v. intr. **1.** Calculer en se servant de chiffres : [Séphora] *jouait à la caissière modèle, comptait, chiffrait, tournait les pages* (Daudet). || **2.** *Fam.* Former, atteindre un total important : *Ça doit chiffrer !*

• SYN. : **2** *monter.*

chiffreur, euse [ʃifrœr, -øz] n. (de *chiffrer ;* 1529, G. Tory). **1.** Personne qui calcule au moyen de chiffres : *Ce serait terrible si je devenais un chiffreur* [...] *chez qui l'idée de révolte ou de poésie est morte* (Vallès). || **2.** Personne qui est attachée au service du chiffre.

• SYN. : **1** *calculateur.*

chignard, e [ʃiɲar, -ard] adj. et n. (de *chigner ;* 1877, Littré). *Pop.* Qui a l'habitude de chigner : *Un enfant chignard.*

chigner [ʃiɲe] v. intr. (de *rechigner,* par formation régressive ; 1794, Hébert). *Pop.* Grogner, pleurnicher : *Allons, je l'entends qui pleure. Ça lui fera du bien de chigner* (Balzac).

chignole [ʃiɲɔl] n. f. (var. normande de l'anc. franç. *ceoignole,* manivelle du puits [XII[e] s.], lat. pop. **ciconiola,* de *ciconia,* cigogne, par comparaison de la manivelle avec le long bec de l'oiseau ; 1753, *Encyclopédie,* au sens de « dévidoir » ; sens 1, 1922, Larousse ; sens 2, 1901, G. Esnault). **1.** Petite perceuse, à main ou électrique. || **2.** *Fam.* Mauvaise voiture (vieilli) : *C'était parfois un commerçant, parfois le boulanger ; parfois la bouchère, avec sa rosse et sa chignole* (Duhamel).

• SYN. : **2** *bagnole* (pop.), *clou* (pop.), *guimbarde* (fam.), *tacot* (pop.).

chignon [ʃiɲɔ̃] n. m. (croisement de *tignon,* chignon [XVI[e] s., de la même famille que *tignasse*], et de *chaaignon, chaignon,* nuque [XI[e]-XVI[e] s.], lat. pop. **catenionem,* accus. de *catenio,* dér. de *catena,* chaîne, chaîne de vertèbres, nuque ; sens 1, milieu du XVI[e] s. ; sens 2, v. 1745, Brunot). **1.** *Class.* et *littér.* Nuque : *L'épine du dos, qui règne depuis le chignon du cou jusqu'au croupion* (Bossuet). *Je le pris par le chignon du cou et lui soulevai la tête* (Chateaubriand). || **2.** Cheveux de femme relevés et roulés au-dessus de la nuque : *Son petit chapeau*

noir qui, posé soigneusement sur le derrière de la tête, retenait ses cheveux tordus en chignon (Flaubert). *Elle était petite, bien faite, un peu grasse, la peau tendue sur un visage plein, un gros chignon non pas dressé sur le sommet de la tête, comme c'était la mode en ce temps-là, mais bas, contre la nuque, et pesant comme un beau fruit* (Duhamel).

chilien, enne [ʃiljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Chili,* nom de pays ; début du XVIIIe s.). Qui se rapporte au Chili ; habitant ou originaire du Chili.

chimère [ʃimɛr] n. f. (lat. *chimaera,* du gr. *khimaira,* monstre fabuleux ; v. 1220, G. de Coincy, comme adj., au sens de « insensé » ; sens 1, 1461, Villon ; sens 2, 1538, *le Courtisan ;* sens 3, 1803, Boiste). **1.** Monstre fabuleux, ayant la tête et le poitrail d'un lion, le ventre d'une chèvre, la queue d'un dragon, et crachant du feu : *Je te ferai sentir la griffe des Chimères* (Banville). || **2.** *Fig.* Vaine création de l'esprit qu'on prend pour une réalité ; projet ou désir irréalisable : *Je ne me berçais plus de chimères ; mes souvenirs prenaient désormais leur source dans la société et dans des passions, étaient sans candeur* (Chateaubriand). *Quelle chimère que d'attendre de celui qui possède un renoncement volontaire à ses biens* (Gide). *J'ajoute que la transmission parfaite des pensées est une chimère, et que la transformation totale d'un discours en idées a pour conséquence l'annulation totale de sa forme* (Valéry). || **3.** Poisson cartilagineux de grande taille, vivant dans toutes les mers.

• SYN. : 2 *fantasme, fantôme, illusion, mirage, rêve, rêverie, songe, utopie.*

chimérique [ʃimerik] adj. (de *chimère ;* 1580, R. Benoist, aux sens 1-2 ; sens 3, 1669, Widerhold). **1.** *Vx.* Qui tient de la chimère : *Être chimérique.* || **2.** *Fig.* Vain, sans fondement ou impossible à réaliser : *Olivier Bertin prouvait par des arguments irréfutables que ces craintes étaient chimériques* (Maupassant). *Sa tête s'est remplie d'idées chimériques qui la rendront malheureuse à jamais* (Mérimée). || **3.** *Fig.* Se dit des personnes qui se complaisent dans les chimères : *Quelle imbécillité de croire que le peuple d'Israël n'est qu'un peuple de gens pratiques ! C'est le peuple le plus chimérique qu'on ait vu dans l'univers* (Tharaud).

• SYN. : 2 *fou, illusoire, imaginaire, irréalisable, irréel, utopique ;* 3 *illuminé, rêveur, utopiste, visionnaire.* — CONTR. : 2 *certain, fondé, réel, vrai ;* 3 *positif, pratique, réaliste.*

chimériquement [ʃimerikmɑ̃] adv. (de *chimérique ;* 1680, Richelet). De façon chimérique.

chimicage [ʃimikaʒ] n. m. (de *chimiquer ;* 1960, Larousse). Action de tremper dans le bain chimique l'extrémité des tiges destinées à la fabrication des allumettes.

• REM. On écrit aussi CHIMIQUAGE.

chimico-légal, e, aux [ʃimikolegal, -o] adj. (de *chimico-,* préf. formé sur *chimique,* et de *légal ;* 1877, Littré). Qui concerne les opérations chimiques ordonnées par la loi.

chimie [ʃimi] n. f. (lat. médiév. *chimia,* tiré de *alchimia* [v. ALCHIMIE] ; 1555, B. Aneau). Science qui étudie la nature et les propriétés des corps simples, l'action de ces corps les uns sur les autres et les combinaisons dues à cette action : *Lavoisier est le fondateur de la chimie moderne. Chimie minérale. Chimie organique.*

chimiothérapie [ʃimjoterapi] n. f. (de *chimio-,* préf. formé sur *chimie,* et de *-thérapie,* suff. tiré du gr. *therapeia,* traitement ; 1922, Larousse). Traitement des maladies par des substances chimiques.

chimique [ʃimik] adj. (de *chimie ;* 1558, Pontus de Tyard). **1.** Relatif à la chimie : *Analyse chimique. Industrie chimique.* || **2.** Obtenu par les procédés de la chimie : *Produits chimiques.* || Vx. *Allumettes chimiques,* ou simplem. *chimiques,* n. f., allumettes enduites d'un produit chimique à leur extrémité et s'enflammant par frottement : *Enfin, une des chimiques prend et mon père peut introduire la clef dans la serrure* (Vallès).

chimiquement [ʃimikmɑ̃] adv. (de *chimique ;* 1610, Jacques Duval). D'après les lois, les procédés de la chimie.

chimiquer [ʃimike] v. tr. (de *chimique ;* 1960, Larousse). Pratiquer sur des allumettes l'opération du chimicage.

chimisme [ʃimism] n. m. (de *chimie ;* 1845, Bescherelle). Ensemble de phénomènes naturels, et spécialement de phénomènes organiques, régis par les lois de la chimie : *Chimisme respiratoire.*

chimiste [ʃimist] n. (de *chimie ;* 1548, N. Du Fail). Personne qui s'occupe de chimie, qui étudie cette science : *Comme le chimiste connaît plus de corps que la nature ne lui en a donnés* (Valéry).

chimpanzé [ʃɛ̃pɑ̃ze] n. m. (de *cimpenze,* mot du Congo et de l'Angola ; 1738, La Brosse [cité par Buffon], écrit *quimpezé ; chimpansé,* 1803, Boiste ; *chimpanzé,* 1845, Bescherelle). Singe anthropoïde du versant atlantique de l'Afrique, arboricole, sociable et s'apprivoisant facilement.

1. chinage [ʃinaʒ] n. m. (de *chiner* 1 ; 1753, *Encyclopédie*). **1.** Action de teindre une étoffe, un fil de tissage en plusieurs couleurs. || **2.** Tissage d'une étoffe au moyen de fils diversement colorés.

2. chinage [ʃinaʒ] n. m. (de *chiner* 2 ; 1883, G. Esnault). **1.** *Pop.* Travail, métier du brocanteur. || **2.** *Fam.* Critique taquine, raillerie malicieuse.

• SYN. : 2 *moquerie, persiflage.*

chinchilla [ʃɛ̃ʃila] n. m. (esp. *chinchilla,* d'un mot aymará [langue du Pérou] ; 1598, Acosta, écrit *chinchille ; chinchilla,* 1834, Landais). **1.** Rongeur d'Amérique du Sud (Pérou, Bolivie), très chassé pour sa fourrure et aujourd'hui presque disparu. || **2.** La fourrure grise de cet animal, très prisée : *Un manteau de chinchilla.* || **3.** *Lapin chinchilla,* lapin domestique dont la fourrure rappelle celle du chinchilla sauvage.

1. chine [ʃin] n. m. (de *Chine,* n. de pays ; XXe s.). **1.** Papier fabriqué avec des pousses de bambou : *Tenez, voilà la bénédiction du pape sur chine* (Croisset). || **2.** Objet en porcelaine de Chine : *Un vieux chine.*

2. chine [ʃin] n. f. (déverbal de *chiner* 2 ; M. Du Camp, dans *Revue des Deux Mondes,* 15 janv. 1873, au sens 1 ; sens 2, 1878, G. Esnault). **1.** *Vx.* Vol, escroquerie : *Faire la chine consiste à augmenter frauduleusement la valeur des objets* (Du Camp). || **2.** Milieu des colporteurs ; métier de colporteur : *Marchand à la chine.*

chiné, e [ʃine] adj. (part. passé de *chiner* 1). **1.** Se dit d'un textile qui a subi le chinage. || **2.** *Par extens.* Se dit d'un tissu, d'un tricot formé de fils dont la couleur n'est pas uniforme : *Un gilet blanc chiné de bleu* (Gide). *Son costume chiné, presque sport* (Malraux).

◆ **chiné** n. m. (1929, Larousse). Teinte particulière que l'on imprime sur le papier qui doit recevoir l'empreinte d'une gravure sur bois.

1. chiner [ʃine] v. tr. (de *Chine,* l'art de chiner les étoffes venant de ce pays ; 1753, *Encyclopédie*). Donner des couleurs différentes aux fils d'un tissu, afin d'obtenir des mélanges variés de dessins et de couleurs.

2. chiner [ʃine] v. intr. (altér. de *échiner ;* 1844, G. Esnault). **1.** *Vx.* Faire le métier de colporteur : *Ces femmes vont de porte en porte revendre de petites pacotilles, achetées aux bazars ou aux marchés ; cette industrie s'appelle « chiner »* (Hugo). || **2.** Brocanter : *Remonencq allait chiner dans la banlieue de Paris* (Balzac).

◆ v. tr. (1878, G. Esnault). *Fam.* Critiquer ironiquement, taquiner : *Si tu veux lire cette lettre, nous ne te chinerons pas* (Pagnol).

• SYN. : *blaguer* (fam.), *charrier* (pop.), *moquer, railler.*

1. chineur, euse [ʃinœr, -øz] adj. et n. (de *chiner* 2 ; 1847, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1886, G. Esnault). **1.** *Pop.* et *vx.* Brocanteur : *Dans le métier de chineur — tel est le nom des chercheurs d'occasions, du verbe « chiner », aller à la recherche des occasions et conclure de bons marchés avec des détenteurs ignorants* (Balzac). *J'y entendis cependant, un soir, entre deux chineurs de bibelots, une conversation instructive* (Huysmans). || **2.** Celui, celle qui critique ironiquement, raille, taquine.

• SYN. : 2 *gouailleur* (fam.), *moqueur, persifleur, railleur, taquin.*

2. chineur [ʃinœr] n. m. (de *chiner* 1 ; 1866, Larousse). Ouvrier qui imprime les écheveaux au moyen de rouleaux cannelés chargés de couleur.

chinois, e [ʃinwa, -az] adj. et n. (de *Chine ;* début du XVII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1820, G. Esnault). **1.** Habitant ou originaire de la Chine. || **2.** *Fam.* Se dit d'une personne subtile, pointilleuse à l'excès, qui aime la complication : *On ne peut pas discuter avec lui, il est trop chinois. Quel chinois !*

◆ adj. (1675, Havard, au sens 2 [*à la chinoise*] ; sens 3, 1927, G. Esnault). **1.** Qui se rapporte à la Chine ou à ses habitants : *Caractères chinois. Langue chinoise. On voyait des jardinières en porcelaine chinoise* (Balzac). || **2.** Dans le goût de la Chine : *Ombres chinoises. Chapeau chinois.* || *À la chinoise,* à la manière de la Chine : *Cheveux grisonnants relevés à la chinoise* (Theuriet). || **3.** *Fig.* et *péjor.* Bizarre et compliqué, difficile à comprendre : *Il n'est point besoin de ce vocabulaire bizarre, compliqué, nombreux et chinois qu'on nous impose aujourd'hui sous le nom d'écriture artiste* (Maupassant).

◆ **chinois** n. m. (sens 2, 1820, G. Esnault ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, XX^e s.). **1.** Langue de la Chine : *Le chinois, tout monosyllabique qu'il est, a servi d'organe à une civilisation très avancée* (Renan). || *C'est du chinois,* on n'y comprend rien : *Ce Parlement, disait-il* [Boulanger], *c'est du chinois ! Un jour, il faut s'appuyer sur les opportunistes, le lendemain sur les monarchistes* (Barrès). || **2.** Personnage bizarre et suspect : *Vous n'allez pas me laisser en tête à avec ces chinois-là* (Proust). || **3.** Petite orange verte conservée à l'eau-de-vie. || **4.** Petite passoire fine, de forme conique.

chinoiser [ʃinwaze] v. tr. (de *chinois ;* 1841, Balzac). Donner un air chinois (rare) : *La graisse qui leur chinoise les yeux* (Goncourt).

◆ v. intr. (1927, G. Esnault). *Fam.* Discuter en ergotant ; chercher des complications.

• SYN. : *chicaner, vétiller.*

chinoiserie [ʃinwazri] n. f. (de *chinois ;* 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Petit objet de luxe ou de fantaisie, bibelot de Chine ou de goût chinois : *Il y avait plusieurs comptoirs d'articles de Paris ou de chinoiseries* (Zola). || **2.** *Fig.* et *fam.* Goût, manie de compliquer à l'excès (d'après les habitudes prêtées aux fonctionnaires chinois) : *Des règles raffinées jusqu'à la chinoiserie par des analystes trop subtils* (Dauzat).

• SYN. : **2** *formalisme.*

◆ **chinoiseries** n. f. pl. Exigences inutiles et compliquées ; subtilités, ergotages : *Les chinoiseries des diplomates* (Duhamel). *Des titres de succession devaient être vendus, opération qui prit un long temps, vu les chinoiseries qui l'accompagnèrent* (Montherlant).

• SYN. : *tracasseries.*

chinook [ʃinuk] n. m. (mot indien de l'Amérique du Nord ; 1866, Larousse, écrit *chinnook*). **1.** Langue parlée au XVIII^e s. en Amérique du Nord, sur les côtes du Pacifique, dans les États d'Oregon et de Washington. || **2.** Vent chaud et relativement sec, qui descend des montagnes Rocheuses sur la Prairie canadienne et américaine.

chintz [ʃints] n. m. (hindī *chint,* toile de coton bigarrée ; 1730, Savary des Bruslons, écrit *chint ;* la forme actuelle est signalée comme angl. par Littré, 1877). Toile de coton imprimée, spéciale à l'ameublement.

chinure [ʃinyr] n. f. (de *chiner* 1 ; 1819, Boiste). État, aspect de ce qui est chiné : *La chinure d'un lainage ;* et littér. : *Sous la chinure brouillée de la foule, les buvettes haussaient leurs tentes de toile grise* (Zola).

chiot [ʃjo] n. m. (forme du Centre ou de l'Ouest répondant à l'anc. franç. *chael* [XII^e s.], lat. *catellus,* petit chien ; 1551, Pontus de Tyard, écrit *chiau*). Jeune chien : *On songeait aux pattes épaisses et molles de chiots qui s'essaient à marcher* (Chérau).

chiottes [ʃjɔt] n. f. pl. (de *chier ;* fin du XIX^e s.). *Triv.* Cabinets d'aisances : [Maurice] *avait pris la clé sur le tableau : « Ça pue encore les chiottes, c'est dégueulasse »* (Sartre). || *Aux chiottes !,* interj. servant à conspuer.

chiourme [ʃjurm] n. f. (génois *ciurma,* lat. *celeusma,* chant par lequel le chef des rameurs dirigeait les mouvements des galériens, du gr. *keleusma,* même sens, proprem. « ordre » ; XIV^e s., *Gestes des Chiprois,* écrit *cheurme* [*chiourme,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, XX^e s.). **1.** *Autref.* Ensemble des rameurs d'une galère. || **2.** *Vx.* Les condamnés d'un bagne : *La chiourme de Toulon.* || *Garde-chiourme,* v. à son ordre alphab. || **3.** *Fig.* Entreprise où le travail est pénible et la discipline rigoureuse : *C'est une vraie chiourme ici !*

• SYN. : **2** et **3** *bagne.*

chipage [ʃipaʒ] n. m. (de *chiper ;* 1904, G. Esnault). *Fam.* Action de chiper ; petit vol (rare).

chiper [ʃipe] v. tr. (de l'anc. franç. *chipe,* lambeau [v. CHIFFE] ; 1759, Cailleau, au sens 1 ; sens 2 et 5, 1885, sens 3 et 4, 1901, G. Esnault). **1.** *Fam.* Prendre, dérober quelque chose : *Puis le garçon partait en maraude pour chiper le rasoir de l'un et le blaireau de l'autre* (Duhamel). *Je n'aurais pas claqué des dents avant les autres, ni chipé la portion du voisin* (Romains). || User indûment de ce qui appartient à autrui, l'en déposséder : *Il ne douta pas que ses camarades n'eussent essayé de lui chiper sa place* (Proust). *L'Allemagne pense à rompre son encerclement ; l'Angleterre, à anéantir la marine germanique et à chiper aux Allemands leur commerce et leurs colonies* (Martin du Gard). || **2.** *Pop* Prendre en faute ; arrêter quelqu'un : *Il ne faut pas que vous me preniez pour un apache, je n'ai jamais été chipé* (Romains). || **3.** *Fam.* Attraper une maladie : *Chiper la grippe.* || **4.** *Fam.* Saisir la ressemblance, en parlant d'un artiste. || Fam. *Chiper le coup, la manière, le truc,* acquérir le savoir-faire, le coup de main. || **5.** Pop. *Être chipé pour quelqu'un,* être épris de lui : *J'sais pas si t'es chipée pour un autre* (Carco).

• SYN. : **1** *barboter* (fam.), *choper* (fam.), *faucher* (pop.), *piquer* (pop.), *soustraire, subtiliser ;* **2** *agrafer* (fam.), *attraper, épingler* (fam.), *harponner* (pop.), *pincer* (fam.), *piquer* (pop.) ; **3** *choper* (pop.), *contracter, prendre.*

chiperie [ʃipri] n. f. (de *chiper ;* fin du XIX^e s.). Petit vol (vieilli) : [Le gamin de Paris] *a cependant le crime en horreur ; un assassin l'épouvante, le vol avec effraction lui paraît contre toutes les règles de la chiperie* (Janin).

chipette [ʃipɛt] n. f. (de *chipe* [v. CHIPER] ; 1881, Huysmans, au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau). **1.** *Pop.* Boucle de cheveux : *C'était toujours ce bout de nez riant sous ses chipettes de cheveux pâles* (Huysmans). || **2.** Pop. *Ça ne vaut pas chipette,* cela ne vaut rien.

chipeur, euse [ʃipœr, -øz] n. et adj. (de *chiper ;* 1829, Vidocq). *Fam.* Qui chipe ; qui a l'habitude de commettre de petits vols : *Hardi et chipeur comme un gamin de Paris* (Balzac).

chipie [ʃipi] n. f. (probablem. de *chipe* [v. CHIPER] et de *pie,* cet oiseau passant pour avoir toutes sortes de défauts ; 1821, Desgranges, écrit *chipi*). Femme difficile, exigeante, au caractère insupportable : *Cette chipie de petite Carré-Lamadon avait ri jaune toute la soirée* (Maupassant).

• SYN. : *peste, pimbêche* (fam.).

chipolata [ʃipɔlata] n. f. (ital. *cipollata,* de *cipolla,* oignon, lat. *caepulla ;* 1742, Marin, au sens 1 ; sens 2-3, 1866, Larousse). **1.** Ragoût à l'oignon de l'ancienne cuisine italienne. || **2.** Petite saucisse. || **3.** Garniture culinaire composée de marrons braisés, de petits oignons glacés et de saucisses chipolatas.

chipotage [ʃipɔtaʒ] n. m. (de *chipoter ;* 1671, Sévigné [lettre de M^{me} de Simiane], au sens 2 ; sens 1, début du XIX^e s.). **1.** Action de chipoter, de manger du bout des dents. || **2.** Discussion mesquine, marchandage tatillon : *Florent s'étonnait du calme des maraîchères dans ce chipotage bavard des Halles* (Zola). *Était-ce ainsi, par ces chamailles, ces petits comptes, ces chipotages,*

qu'il convenait de célébrer notre entrée dans la terre promise ? (Duhamel).

• SYN. : **2** *chicane, chinoiserie* (fam.), *chipoterie, ergotage.*

• REM. On trouve aussi CHIPOTEMENT : *Quelle différence entre sa généreuse, sa magnifique façon de prendre son rang et les chipotements de Charlus autour des préséances* (Bourget).

chipoter [ʃipɔte] v. intr. (de *chipe* [v. CHIPER] ; 1546, Rabelais, au sens 2 ; sens 1, 1704, Trévoux). **1.** *Fam.* Manger par petits morceaux, sans appétit : [Désirée] *mangeait à peine, chipotant sur chaque morceau* (Huysmans) ; et transitiv. : *Nana chipota la viande* (Zola). || **2.** *Fam.* Soulever des difficultés sur des riens, discuter mesquinement les prix : *Les entrepreneurs chipotent* (Balzac). *Il ne faut pas chipoter quand on a un amour de petite femme* (Le Goffic). *Il chipotait sur toutes les dépenses et gémissait* (Duhamel).

• SYN. : **1** *grignoter ;* **2** *chicaner, ergoter.*

◆ v. tr. (sens 1, 1929, Larousse ; sens 2, v. 1450, Gréban [écrit *chipotrer*]). **1.** Tâter, examiner avec une minutie agaçante : *Chipoter un fruit.* || **2.** *Fam.* Contrarier, tracasser : *Ça le chipote que je ne lui aie rien dit.*

• SYN. : **2** *chiffonner* (fam.), *taquiner, tracasser* (fam.).

chipoterie [ʃipɔtri] n. f. (de *chipoter ;* 1675, Widerhold). Discussion mesquine et inutile, chicane : *Surtout, pas de galvaudages ni de chipoteries. Si vous n'avez plus ma confiance, tâchez de garder le décorum des gens riches* (Balzac). *Un corps rival avec lequel elle* [une légion] *avait eu des chipoteries, des algarades* (Arnoux).

chipoteur, euse [ʃipɔtœr, -øz] (de *chipoter ;* 1585, Cholières, au fém). ou **chipotier, ère** [ʃipɔtje, -ɛr] (1701, Furetière) n. et adj. Qui chipote : *Il était tombé sur une bonne fille accorte, peu chipotière* (Huysmans). *Ils sont piteux, pleurnichards, ergoteurs, fricoteurs, chipoteurs, un rien menaçants dès qu'ils croient saisir chez nous une hésitation* (Romains).

• SYN. : *chicaneur, ergoteur.*

chips [ʃips] n. m. pl. (angl. *chip,* copeau ; 1920, Bonnafé). Pommes de terre frites coupées en rondelles minces : *Ces Brunehilde mangent les chips à la cuiller* (Morand) ; et adjectiv. : *Des pommes chips.*

1. chique [ʃik] n. f. (déverbal de *chiquer* 1 ; 1792, Romme). Morceau de tabac que l'on mâche : *Pierre, en mâchant une chique de tabac qui lui enflait la joue comme une fluxion, me peignait le moment du branlebas, l'effet des détonations de l'artillerie sous les ponts* (Chateaubriand). *Comme un forçat qui remâche une vieille chique* (Verlaine). || Fam. *Mou comme une chique* (ou *comme une chiffe*), sans énergie, veule. || Fig. et pop. *Avoir la chique,* avoir une fluxion dentaire. || Pop. *Avaler sa chique,* mourir. || Pop. *Poser sa chique,* se taire, s'effacer, se tenir sur la réserve. || Pop. *Couper la chique à quelqu'un,* l'interrompre brutalement, le réduire au silence ou l'étonner vivement.

2. chique [ʃik] n. f. (d'un radical expressif *tchikk-,* exprimant la petitesse ; 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel ; sens 3, 1866, G. Esnault). **1.** Insecte parasite dont la femelle se glisse sous la peau de l'homme ou des animaux pour y déposer ses œufs, provoquant parfois des abcès : *Ce malheureux enfant squelettique, aux pieds et aux mains dévorés de chiques* (Gide). || **2.** *Vx* et *pop.* Morceau de quelque chose qu'on mâche, bouchée : *À tout instant, les enfants venaient donner un coup d'œil à la cuisine pour marauder une chique de pain ou une pomme de terre frite* (Duhamel). || **3.** *Vx* et *pop.* État de légère ivresse : *Avoir une chique.*

chiqué [ʃike] n. m. (de *chic ;* 1834, Boiste, comme terme de peinture non péjor. [v. CHIC] ; sens actuel, 1837, Sainte-Beuve). *Fam.* Attitude affectée, prétentieuse ; action qui vise à en imposer, bluff : *On sentait le chiqué, comme dans les livres des auteurs qui s'efforcent pour parler argot* (Proust). *Salomon, vous savez, pas de chiqué entre nous* (Colette). *Songez à mon cas. Je m'appelle Charruel. C'est nature, c'est rustique, mais sans aucun éclat, sans aucun chiqué* (Duhamel). *Le jardin de cette « hostellerie » à chiqué, non loin de la forêt de Montmorency* (Montherlant). || *C'est du chiqué,* ce sont des fanfaronnades pour se faire valoir : *Vous avez l'air de croire que je fais le boniment, que c'est du chiqué* (Proust). || *Faire du chiqué,* afficher de grands airs pour attirer l'attention, et aussi faire des embarras : *L'agrégation de philosophie dont ils font tant de chiqué* (Duhamel).

• SYN. : *affectation, chichi* (très fam.), *embarras, épate* (fam.), *esbroufe* (fam.), *façons, manières, simagrées* (fam.).

chiquement [ʃikmɑ̃] adv. (de *chic ;* 1866, Larousse). **1.** *Fam.* D'une manière chic ; avec goût : *Cette maison de l'avenue de Messine... Il va falloir la meubler chiquement* (Daudet). || **2.** *Fam.* Avec générosité, avec droiture : *Il s'est dévoué très chiquement pour ses amis.*

chiquenaude [ʃiknod] n. f. (de l'onomatop. *tchikk-* [v. CHIQUER 1, etc.], et de la finale de *baguenaude* [gousse qui éclate avec bruit quand on la presse] ; 1530, Palsgrave). **1.** Coup donné avec un doigt qu'on plie sur le pouce et qu'on détend brusquement : *Il détourna la tête, donna, comme pour en chasser quelque poussière, une chiquenaude à ses longues moustaches de chanvre rouillé* (Duhamel). *Une chiquenaude fait à un bébé le même mal que te fait à toi une grosse gifle* (Montherlant). || **2.** *Fig.* Faible coup, légère impulsion : *La destinée est instable ; une chiquenaude crée un monde* (Alain).

• SYN. : **1** *pichenette.*

1. chiquer [ʃike] v. tr. (d'un radical onomatop. *tchikk-,* imitant le bruit de la mastication, de claques, etc. ; 1792, Romme, au sens 1 ; sens 2, 1798, G. Esnault[*chiquer les légumes,* 1841, Balzac]). **1.** Mâcher (du tabac). || *Absol.* Mâcher une chique de tabac : *D'autres* [femmes] *chiquaient comme de vieux matelots* (Gautier). || **2.** Vx et pop. *Chiquer le* ou *les légumes,* ou simplem. *chiquer,* manger : *Chiquons les légumes. Sablons le champagne au succès de notre jeune ami* (Balzac).

◆ **se chiquer** v. pr. (1800, G. Esnault). Se battre : *Au dix-neuvième siècle, se battre c'était se chiquer la gueule* (Hugo).

2. chiquer [ʃike] v. intr. (de *chiqué ;* 1845, Bescherelle, au sens de « faire habilement » [mot de peintres] ; sens actuel, 1873, G. Esnault). *Pop.* Faire du chiqué, du bluff : *Ben quoi ! C'était pas une lutte, on chiquait* (T. Bernard). || Pop. *Il n'y a pas à chiquer,* il n'y a pas à se faire d'illusion : *Il n'y a pas à chiquer : ils ont tout le monde pour eux* (Dorgelès).

• SYN. : *bluffer* (fam.), *esbroufer* (pop.).

chiquet [ʃikɛ] n. m. (de *chique,* mauvais cocon peu fourni de soie [1753, *Encyclopédie*], mot de la même famille que *chique* 2 ; 1866, Larousse). Soie commune, tirée des cocons de qualité inférieure, appelés *chiques.*

1. chiqueur, euse [ʃikœr, -øz] n. et adj. (de *chiquer* 1 ; 1808, d'Hautel). Personne qui a l'habitude de chiquer du tabac : *Il y a le Jeune-France byronien, le Jeune-France artiste, le Jeune-France passionné, le Jeune-France viveur, le Jeune-France chiqueur, fumeur, avec ou sans barbe* (Gautier). *Ayant écarté les chiqueuses aux seins nus* (Dorgelès).

2. chiqueur, euse [ʃikœr, -øz] n. (de *chiquer* 2 ; 1866, Larousse). *Vx.* Artiste qui travaille avec plus d'habileté manuelle que de véritable talent.

chir(o)- [kir(o)], élément tiré du gr. *kheir,* main, et entrant, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

chirognomonie [kirɔgnɔmɔni] n. f. (de *chiro-* et de *-gnomonie,* sur le modèle de *physiognomonie* [v. ce mot] ; 1866, Larousse). Art de connaître le caractère des personnes d'après la forme et l'aspect de leurs mains.

chirographaire [kirɔgrafɛr] adj. (lat. impér. *chirographarius,* du gr. *kheir,* main, et *graphein,* écrire ; XVIᵉ s., Loisel, au sens 1 ; sens 2, 1753, *Encyclopédie*). **1.** Propre au chirographe : *Forme chirographaire.* || **2.** En termes de droit, se dit des créances et des dettes contractées sans privilège ni hypothèque, ainsi que des personnes qui

ont des dettes ou des créances de cette nature : *Il se résolut à traiter l'affaire de son mariage par correspondance afin d'obtenir d'elle un engagement chirographaire* (Balzac).

chirographe [kirɔgraf] n. m. (lat. *chirographum,* autographe, du gr. *kheir,* main, et *graphein,* écrire ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *cyrographe [chirographe,* début du XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Acte diplomatique muni d'une signature autographe. || **2.** Bref du pape non promulgué.

chirographie [kirɔgrafi] n. f. (de *chiro-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1845, Bescherelle). Étude des lignes de la main et des signes palmaires et digitaux.

chirographier [kirɔgrafje] v. tr. (de *chirographe ;* 1877, Littré). Rédiger un chirographe.

chirographique [kirɔgrafik] adj. (de *chirographie ;* 1845, Bescherelle). Relatif à la chirographie.

chirologie [kirɔlɔʒi] n. f. (de *chiro-* et de *-logie,* du gr. *logos,* science ; 1775, Wailly). **1.** *Vx.* Art de s'exprimer au moyen du mouvement des doigts et de la main. || **2.** Étude qui vise à établir des corrélations entre la main (forme, proportions, lignes) et le caractère, les tendances de la personne.

chiromancie [kirɔmɑ̃si] n. f. (bas lat. *chiromantia,* du gr. *kheir,* main, et *manteia,* divination ; fin du XIVe s., E. Des-champs, écrit *cyromancie ; chiromancie,* 1549, R. Estienne). Procédé de divination fondé sur l'examen des lignes et des signes de la main : *Quelques prêtres égyptiens exerçaient la chiromancie* (Voltaire).

chiromancien, enne [kirɔmɑ̃sjɛ̃, -ɛn] n. (de *chiromancie ;* 1549, R. Estienne). Personne qui pratique la chiromancie : *Sous les platanes de l'allée* [...] *se sont groupés un tir forain, un pétrisseur de berlingots, une chiromancienne de roulotte* (Arnoux).

chiropracteur [kirɔpraktœr] n. m. (angl. *chiropractor* [v. CHIROPRACTIE] ; milieu du XXe s.). Celui qui pratique la chiropractie.

chiropractie [kirɔprakti] ou **chiropraxie** [kirɔpraksi] n. f. (angl. *chiropracty,* du gr. *kheir,* main, et *praxis,* action ; milieu du XXe s.). Méthode thérapeutique consistant en manipulations de la colonne vertébrale.

chiroptères [kirɔptɛr] ou **chéiroptères** [keirɔptɛr] n. m. pl. (de *chiro-, cheiro-,* et du gr. *pteron,* aile ; 1797, Cuvier). Ordre de mammifères adaptés au vol, caractérisés par le grand développement des doigts des membres antérieurs, qui soutiennent des membranes tenant lieu d'ailes. (Syn. CHAUVES-SOURIS.)

chirurgical, e, aux [ʃiryrʒikal, -o] adj. (lat. médiév. *chirurgicalis,* du lat. class. *chirurgia ;* fin du XIVe s., G. de Chauliac, écrit *ci- ;* orthogr. actuelle, 1694, Acad.). Relatif à la chirurgie : *Intervention chirurgicale. Traitement chirurgical. Il y a une centaine d'années, l'acte chirurgical était encore un épouvantail* (Valéry).

chirurgicalement [ʃiryrʒikalmɑ̃] adv. (de *chirurgical ;* 1866, Larousse). Par les méthodes, les procédés de la chirurgie : *Un mensonge* [...], *venu de cette personne, donne à ce petit cœur, qu'on devrait pouvoir nous retirer chirurgicalement, des crises intolérables* (Proust).

chirurgie [ʃiryrʒi] n. f. (lat. *chirurgia,* du gr. *kheirourgia,* travail manuel, d'où « opération chirurgicale » ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *cirurgie ;* orthogr. actuelle, v. 1560, A. Paré). **1.** Partie de la thérapeutique qui comporte l'intervention de la main nue ou armée d'instruments. || **2.** Ensemble des chirurgiens : *Les noms les plus illustres de la chirurgie française.* || **3.** *Chirurgie dentaire,* soin des dents, des tissus et des parties osseuses de la bouche.

chirurgien [ʃiryrʒjɛ̃] n. m. (de *chirurgie ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit cirurgien [orthogr. actuelle, v. 1537, B. Des Périers], au sens I ; sens II, 1866, Larousse).

I. Médecin qui exerce la chirurgie : *Un chirurgien appliqua le fer et le feu sur une plaie* (Mérimée). *Tout ceci demande un si riche recueil de facultés, une mémoire si prompte et si pleine, une science si sûre, un caractère si soutenu, une présence d'esprit si vive, une résistance physique, une acuité sensorielle, une précision des gestes si peu communes, que la coïncidence de tant de ressources distinctes, dans un individu, fait du chirurgien un cas tout à fait peu probable à observer, et contre l'existence duquel il serait prudent de parier* (Valéry). *Un bon chirurgien doit exceller à la fois dans la chirurgie réglée et dans l'improvisation urgente* (Duhamel).

II. Nom donné à divers oiseaux et poissons dont les ongles ou les rayons épineux ressemblent à des lancettes.

● REM. Le fém. CHIRURGIENNE (XIIIe s.), pour désigner une femme qui pratique la chirurgie, est peu usité : *J'étais la chirurgienne en chef* (Barbey d'Aurevilly).

chirurgien-dentiste [ʃiryrʒjɛ̃dɑ̃tist] n. m. (de *chirurgien* et de *dentiste ;* 1864, Littré). Praticien qui soigne les dents, la bouche.

● Pl. *des* CHIRURGIENS-DENTISTES.

chirurgique [ʃiryrʒik] adj. et n. m. (lat. *chirurgicus ;* 1545, J. Bouchet). *Class.* Relatif à la chirurgie : *Une infinité de cas particuliers où le chirurgique et le médicinal ne se démêlent point* (Diderot).

chistera [ʃistera] n. m. (mot esp., du lat. *cistella,* petite corbeille ; 1907, Larousse). Gouttière d'osier de forme recourbée, que le joueur de pelote basque s'attache au poignet et avec laquelle il renvoie la balle contre le fronton.

chitine [kitin] n. f. (du gr. *khitôn,* tunique ; 1821, Odier). Substance de soutien de la carapace des insectes et des crustacés, qu'on rencontre aussi chez divers champignons ou lichens.

chitineux, euse [kitinø, -øz] adj. (de *chitine ;* 1877, Littré). **1.** Qui concerne la chitine. || **2.** Qui est formé de chitine.

chiton [kitɔ̃] n. m. (gr. *khitôn,* tunique ; 1866, Larousse). Tunique des anciens Grecs, vêtement de dessous et d'intérieur : *En robes blanches avec des chitons d'or, les longues files des vierges* (Flaubert).

chiure [ʃjyr] n. f. (de *chier ;* 1642, Oudin). Excréments d'insectes, surtout de mouches : *Un lustre garni de mousseline blanche que les mouches avaient piqué de chiures noires* (Zola) ; et par extens. : *Une chiure de chauve-souris endormie au-dessus de ma tête* (Gide).

chlamyde [klamid] n. f. (lat. *chlamys, -ydis,* du gr. *khlamus, -udos,* tunique ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, écrit *clamide).)* Manteau retenu au cou par une agrafe, porté par les anciens Grecs, puis par les Romains : *Au moment qu'elle allait être décollée, voyant tomber l'agrafe de la chlamyde du bourreau, elle dit à cet homme...* (Chateaubriand).

chleuh [ʃlø] n. m. (de *Chleuhs,* population berbère du Maroc ; 1914, au sens 1 ; sens 2, 1940, G. Esnault). **1.** Groupe de dialectes berbères parlés dans l'Atlas, l'Anti-Atlas et le Sous. || **2.** *Pop.* Nom donné aux Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale, notamment aux militaires des troupes d'occupation.

chlor(o)- [klɔr(o)], élément tiré du gr. *khlôros,* vert, entrant dans la composition de nombreux mots savants, où il indique la présence de chlore ou la couleur verte.

chloral [klɔral] n. m. (de *chlore* et de *al[cool] ;* mot créé par Liebig, dans les *Annales de chimie et de physique,* XLIX [1831]). Nom courant du trichloraldéhyde, employé comme soporifique.

Chloramphénicol [klɔrɑ̃fenikɔl] n. m. (nom déposé ; milieu du XXe s.). Dénomination commune d'un antibiotique, actif notamment sur le bacille des fièvres typhoïde et paratyphoïde et sur la coqueluche.

chlore [klɔr] n. m. (gr. *khlôros,* jaune verdâtre ; mot créé par Ampère, en 1815 [*Dict. général*], pour désigner le corps découvert par Scheele en 1774). Corps simple, gazeux à la température ordinaire, de couleur verdâtre, suffocant, et soluble dans l'eau.

chloré, e [klɔre] adj. (de *chlore ;* 1845, Bescherelle). Qui contient du chlore : *Dérivé chloré.*

chlorhydrate [klɔridrat] n. m. (de *chlorhydrique ;* 1863, Littré). Sel dérivant de l'acide chlorhydrique et d'une base azotée.

chlorhydrique [klɔridrik] adj. (de *chlore* et du radical de *hydrogène ;* 1842, Acad. [antérieurement, *chlorohydrique*]). *Acide chlorhydrique,* combinaison acide du chlore et de l'hydrogène, gaz incolore, d'odeur piquante ; *spécialem.,* la solution concentrée d'acide dans l'eau, vendue dans le commerce.

chloroforme [klɔrɔfɔrm] n. m. (de *chlore* et du radical de *[acide] formique ;* mot créé par J. -B. Dumas, dans *Annales de chimie et de physique,* LVI [1834]). Liquide incolore, d'odeur éthérée, résultant de l'action du chlore sur l'alcool, utilisé comme anesthésique : *Le chloroforme, selon la vraisemblance, n'endort que le plus haut de la pensée ; le peuple des organes s'agite et souffre pour soi* (Alain). *Les blessés, sous l'action du chloroforme, revivent les angoisses des jours précédents* (Gide).

chloroformer [klɔrɔfɔrme] v. tr. (de *chloroforme ;* 1856, Lachâtre). **1.** Soumettre à l'action anesthésique du chloroforme, en vue d'une intervention chirurgicale : *N'ayant pas été chloroformé, il me conta l'opération avec une parfaite lucidité de souvenirs* (Daudet). || **2.** Endormir au chloroforme en vue d'un acte criminel. || **3.** *Fig.* Rendre insensible ou inerte ; atténuer les réactions, le sens critique de quelqu'un : *Chloroformer l'opinion, les consciences. Les journaux, suivant leur criminelle habitude, n'ont cherché qu'à chloroformer le pays* (Gide).

• SYN. : 1 *anesthésier ;* 3 *endormir, engourdir.*

• REM. On a dit aussi CHLOROFORMISER (1851, Mérimée) : *En somme, ces discussions autour d'un bock, dans la fumée des pipes, préparaient une génération et tenaient en éveil cette France qu'on croyait définitivement chloroformisée* (Daudet).

chloroformique [klɔrɔfɔrmik] adj. (de *chloroforme ;* 1866, Larousse). Relatif au chloroforme : *Inhalations chloroformiques.*

chloroformisation [klɔrɔfɔrmizasjɔ̃] n. f. (de *chloroformiser* [v. CHLOROFORMER, Rem.] ; 1866, Larousse). En médecine, procédé d'anesthésie consistant à faire respirer au sujet des vapeurs de chloroforme mélangées d'air.

chlorométrie [klɔrɔmetri] n. f. (de *chlore* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1836, Landais). Détermination de la quantité de chlore actif contenu dans un chlorure décolorant.

chlorophycées [klɔrɔfise] n. f. pl. (de *chloro-* et du gr. *phukos,* algue ; 1888, Larousse). Classe d'algues, appelées communément *algues vertes,* caractérisées par la présence de la chlorophylle comme pigment prépondérant.

chlorophylle [klɔrɔfil] n. f. (de *chloro-* et du gr. *phullon,* feuille ; mot créé par P. J. Pelletier et J. B. Caventou, dans le *Journ. de pharmacie,* Paris, III [1817]). Pigment vert des tiges et des feuilles des végétaux, qui se forme en présence de la lumière et intervient dans l'assimilation par la plante du carbone à partir du gaz carbonique de l'atmosphère.

chlorophyllien, enne [klɔrɔfiljɛ̃, -ɛn] adj. (de *chlorophylle ; Journ. officiel,* 17 déc. 1874). Relatif à la chlorophylle. || *Assimilation* ou *fonction chlorophyllienne,* V. ASSIMILATION.

chloropicrine [klɔrɔpikrin] n. f. (de *chlore* et du radical de *[acide] picrique ;* 1878, Larousse). Dérivé nitré du chloroforme, employé comme gaz de combat pendant la Première Guerre mondiale, et aussi pour la destruction des rongeurs.

chlorose [klɔroz] n. f. (lat. médic. *chlorosis,* du gr. *khlôros,* vert ; 1694, Th. Corneille, écrit *chlorosis [chlorose,* 1753, *Encyclopédie*], au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Anémie de la jeune fille, caractérisée par un teint jaune verdâtre : *Je laisse à Gavarni, poète des chloroses, | Son troupeau gazouillant de beautés d'hôpital* (Baudelaire). || **2.** Maladie des plantes provoquant le jaunissement des feuilles.

chlorotique [klɔrɔtik] adj. (lat. médic. *chloroticus,* de *chlorosis* [v. CHLOROSE] ; 1766, Raulin). Qui a rapport à la chlorose : *Affection chlorotique.*

◆ adj. et n. Qui est atteint de chlorose : *Anne rêvait parfois d'adopter des fillettes chlorotiques, mais elle trouvait tout naturel de ne pas soigner son enfant* (Martin du Gard).

chlorure [klɔryr] n. m. (de *chlore ; Journ. de pharmacie,* Paris, févr. 1816). Combinaison du chlore avec un corps simple ou composé autre que l'oxygène et l'hydrogène. || *Chlorure de sodium,* sel marin. || *Chlorures décolorants,* nom commercial du chlorure de chaux et de l'eau de Javel, utilisés en particulier pour le blanchiment.

chlorurer [klɔryre] v. tr. (de *chlorure ;* 1863, Littré). Combiner avec le chlore ; transformer en chlorure.

chnoc adj. et n. V. SCHNOCK.

choc [ʃɔk] n. m. (déverbal de *choquer ;* 1523, Huguet, au sens 2 ; sens 1, 1636, Monet ; sens 3, 1549, R. Estienne ; sens 4, 1740, Acad. ; sens 5-6, 1897, *Année biologique).)* **1.** Rencontre plus ou moins brutale d'un corps avec un autre : *Le premier choc du battant et de la paroi d'airain faisait frissonner la charpente* (Hugo). *Le vin versé, tous les convives se levèrent, et parmi le choc des verres, la tragédienne fut acclamée* (Goncourt). *On fit venir des ouvriers* [...] *; l'hôtel d'Esparvieu retentit* [...] *du choc des marteaux* (France). || *Choc en retour,* phénomène provoqué par la foudre en un lieu non frappé directement ; au *fig.,* contrecoup d'un choc, d'un événement, sur son auteur ou sur son point d'origine. || **2.** Rencontre et combat de deux troupes armées : *C'est le soir d'un jour de bataille. Du choc des deux armées, la nature est encore agitée tout autour. L'haleine enflammée des canons flotte sur la campagne en lourds nuages roux* (Daudet). || Fam. *Soutenir le choc,* résister à un assaut brutal, et, *par extens.,* à un événement imprévu. || **3.** *Fig.* Rencontre plus ou moins brutale d'éléments opposés : *Du choc des opinions jaillit la lumière.* || **4.** *Fig.* Événement fâcheux, coup soudain qui frappe quelqu'un et compromet son équilibre physique ou psychique : *Ce choc a ébranlé définitivement sa santé, sa raison.* || **5.** Trouble soudain et violent, d'ordre émotif ou intellectuel : *À l'âge encore assez tendre de vingt ans, et au point critique d'une étrange et profonde transformation intellectuelle, je subis le choc de l'œuvre de Mallarmé* (Valéry). *Le choc que l'on reçoit d'abord d'un objet d'art est un choc psychique, ensuite vient l'examen technique* (Morand). || **6.** *État de choc,* ou, par abrév., *choc,* ensemble des phénomènes dépressifs qui affectent l'organisme à la suite d'une agression quelconque : *Choc traumatique, opératoire.*

• SYN. : 1 *collision, coup, heurt, percussion ;* 2 *accrochage, assaut, attaque, engagement, mêlée, rencontre ;* 3 *antagonisme, conflit, opposition ;* 4 *à-coup, commotion, secousse ;* 5 *bouleversement, ébranlement, saisissement.*

◆ **De choc** loc. adj. (début du XX^e^ s.). **1.** Se dit de soldats particulièrement entraînés au combat et utilisés pour les actions décisives : *Or, il faut s'enquérir quel était ce corps aujourd'hui ; si c'étaient des troupes de choc, mises en réserve pour de puissants assauts, un nouveau corps de moindre qualité a peu de chance de réussir là où elles ont échoué* (Proust). || **2.** *Par extens.* Se dit de personnes décidées, aptes à affronter des heurts : *Un syndicaliste de choc.* || **3.** *Traitement de choc,* méthode thérapeutique qui consiste à créer une brusque perturbation chez le malade (forte dose d'insuline, électrochoc, etc.) ; *fam.,* traitement particulièrement énergique.

◆ adj. invar. (milieu du XX^e^ s.). *Prix choc,* prix qui frappe l'attention en défiant toute concurrence.

chocard [ʃɔkar] n. m. (var. de *choucas ;* 1803, Boiste). Oiseau noir à bec jaune et à pattes rouges, voisin des corneilles.

chochotte [ʃɔʃɔt] n. f. (probablem. var. de *chouchoute* [v. ce mot] ; 1901, G. Esnault). *Pop.* Femme qui joue la prude ou fait des manières : *Cette pauvre chère chose, ce n'est*

qu'une femme usagée, une vieille chochotte (L. Fabre). || *Oh, chochotte !*, exclamation par laquelle on raille la pruderie ou l'attitude maniérée d'une personne.

● SYN. : *bêcheuse* (fam.), *chichiteuse* (pop.), *mijaurée.*

chocnosoff [ʃɔknɔzɔf] adj. (mot de formation plaisante, créé par Balzac en 1839). *Vx* et *fam.* Très admirable : *Des tableaux finis, chouettes* [...] *et chocnosoffs* (Balzac).

chocolat [ʃɔkɔla] n. m. (esp. *chocolate,* de l'aztèque *chocolatl ;* 1598, Acosta, écrit *chocolate,* au sens 3 ; sens 1 [écrit *chocolat*], 1666, M. Félibien ; sens 2, XXe s.). **1.** Pâte alimentaire solidifiée, composée essentiellement de cacao et de sucre, auxquels sont incorporés des aromates (vanille) ou divers autres éléments : *Une tablette de chocolat. Chocolat au lait, aux noisettes, aux amandes. Moka au chocolat.* || **2.** Bonbon, bouchée, crotte de chocolat : *Préférer les chocolats aux marrons glacés.* || **3.** Boisson préparée avec du chocolat (ou du cacao), cuit dans de l'eau ou du lait, et du sucre : *Il lui fallait son chocolat tous les matins* (Flaubert). *Elle apportait elle-même une tasse de chocolat* (Maupassant).

◆ adj. invar. (sens 1, 1863, Littré ; sens 2, 1885, G. Esnault). **1.** De la couleur brun-rouge du chocolat : [Le fleuve] *pénètre sous les cases à pilotis, déblaie le sous-sol, prend cette couleur chocolat et déchire ses berges* (Morand). || **2.** Fam. *Être, rester chocolat,* être frustré de ce qu'on espérait : *Tout le monde allait faire son beurre et moi je resterais chocolat !* (Bernstein).

chocolaté, e [ʃɔkɔlate] adj. (de *chocolat ;* 1771, Trévoux). Qui contient du chocolat : *Une farine chocolatée.*

chocolaterie [ʃɔkɔlatri] n. f. (de *chocolat ;* 1835, Acad.). Fabrique de chocolat.

chocolatier, ère [ʃɔkɔlatje, -ɛr] n. et adj. (de *chocolat ;* 1706, Richelet). Personne qui fabrique ou vend du chocolat : *Elle ne refusa pas une tasse de chocolat que mon bon maître lui fit prendre sur le seuil de Malthurme, la belle chocolatière des Halles* (France).

◆ **chocolatière** n. f. (sens 1, 1680, Riche-let ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Récipient pour préparer ou pour servir le chocolat liquide. || **2.** Machine avec laquelle on prépare le chocolat : *Chocolatière à vapeur.*

chocottes [ʃɔkɔt] n. f. pl. (origine obscure, peut-être var. fém. de *chicot,* fragment de dent ; 1882, G. Esnault). *Pop.* Dents. || *Avoir les chocottes,* avoir peur à en claquer des dents.

choéphore [kɔefɔr] n. (gr. *khoêphoros,* de *khoê,* libation, et *phoros,* qui porte ; 1842, Acad.). Celui ou celle qui, dans la Grèce antique, portait les offrandes destinées aux morts.

chœur [kœr] n. m. (lat. *chorus,* troupe de chanteurs et de danseurs, du gr. *khoros ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *cuer,* au sens I, 9 ; sens I, 1-2, milieu du XVIe s. ; sens I, 3, 1689, Racine ; sens I, 4, 1845, Bescherelle ; sens I, 5, 1611, Cotgrave [pour la messe, XIIe s.] ; sens I, 6, 1704, Trévoux ; sens I, 7, 1690, Furetière ; sens I, 8, 1866, Larousse ; sens II, 1, milieu du XIIe s. ; sens II, 2, 1530, Palsgrave).

I. 1. Dans les cérémonies antiques, groupe de personnes dansant ou marchant en cadence. || **2.** Dans le théâtre grec et les œuvres qu'il a inspirées, ensemble des acteurs (choreutes) qui chantent ou déclament des vers lyriques commentant l'action : *Ce chœur qui chantait et dansait, ce chœur, la plus grande singularité de la tragédie grecque, était une survivance du culte de Dionysos* (Bellessort). || **3.** Fragment lyrique ou poétique que chantent ou déclament ces acteurs, et qui s'intercale dans certaines œuvres dramatiques, en particulier dans les tragédies : *Les chœurs de Sophocle. Les chœurs d' « Athalie ».* || *Chœur parlé,* dans le théâtre contemporain, texte déclamé par un chœur : *L'amplification et le martèlement du chœur parlé* (Maulnier). || **4.** *Vx.* Groupe de danseurs exécutant ensemble un ballet. || **5.** Groupe de chanteurs exécutant une œuvre musicale écrite à l'unisson ou à plusieurs voix : *Les chœurs de l'Opéra.* || *Spécialem.* Ensemble des voix qui chantent la messe. || **6.** Composition musicale écrite pour être exécutée par un ensemble de chanteurs : *Les chœurs de la « IXe Symphonie ».* || **7.** *Poét.* Ensemble d'êtres évoquant une troupe organisée : *Tu répandras sur les sillons, | La moisson blonde que salue | Le chœur ailé des papillons* (Banville). *Ou si ces fantômes moroses vont* [...] *se mêler au chœur des choses* (Verlaine). || **8.** *Fig.* Ensemble de personnes ayant même but, même attitude, même langage : *Le chœur des mécontents. Ma voix hurlerait parmi le chœur des voix justes* (Verlaine). || **9.** Dans la langue religieuse, nom donné à certaines hiérarchies d'anges, à certaines catégories de saints : *Les chœurs des anges, les chœurs des martyrs.*

II. 1. Partie d'une église, en tête de la nef, où se tient le clergé et où se trouve le maître-autel : *En un coin du chœur, une mèche, par terre, trûle dans un verre rempli d'huile* (Flaubert). *Georges était agenouillé à côté de sa femme, dans le chœur, en face de l'autel illuminé* (Maupassant). || **2.** *Enfant de chœur,* enfant qui sert le prêtre durant les cérémonies du culte catholique : *C'était un personnage imposant et sombre devant lequel tremblaient les enfants de chœur* (Hugo) ; au *fig.* et *fam.*, personne très naïve : *Il ne faut pas me prendre pour un enfant de chœur.*

◆ **En chœur** loc. adv. **1.** Ensemble : *Nous chantons en chœur.* || **2.** *Fig.* Unanimement : *Ils m'approuvèrent en chœur.*

choine [ʃwan] adj. et n. m. (origine obscure, peut-être contraction de *[pain de] chanoine ;* XVe s., *[paen] choene,* dans Littré, 1863). *Pain choine,* ou *choine,* n. m., se disait pour « pain de chanoine », pain brié très blanc : *Il avait faim, mais de quel choine* (Barbey d'Aurevilly).

● SYN. : *pain de chapitre.*

choir [ʃwar] v. intr. (lat. pop. **cadēre,* lat. class. *cădere,* tomber ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit chaeir [puis *cheoir, choir*], aux sens 1-2 ; sens 3, XXe s.). [Conj. **44** ; v. aussi Rem. 2.] **1.** *Class.* et *littér.* Tomber (v. Rem. 1) : *Tout va choir en ma main, ou tomber dans la vôtre* (Corneille). *Monsieur venait de choir sur le menton* (Zola). *Les fruits encore verts que les fréquents brouillards de mer faisaient choir* (Gide). || **2.** *Fig.* Échouer, perdre son crédit, son influence : *Ce sont souvent nos meilleurs amis qui nous font choir* (Hugo). *Votre passé pèse sur vous et vous fait choir* (Sainte-Beuve). || **3.** Fam. *Laisser choir quelqu'un,* l'abandonner : *Je suis décidément perdu. Londres et Amsterdam me laissent choir* (Romains).

● SYN. : **2** *chuter* (fam.), *dégringoler* (fam.). — CONTR. : **2** *s'élever, monter, percer.*

● REM. **1.** *choir* était déjà senti comme vieux au XVIIe s. : « Mais, dit l'Abbé, pourquoi le mot de *choir* n'est-il pas aussi bon que celui de *tomber ;* c'est de ce mot que viennent les mots de *décheoir* et de *déchu* [...]. — Cela est très vrai, répondit le Commandeur, et ce n'est pas le seul mot hors d'usage dont les dérivés sont fort bons » (F. de Callières, 1690). Toutefois, il était encore employé en poésie.

2. *Choir* ne s'emploie plus guère qu'à l'infinitif, surtout après *faire* et *laisser,* et avec une nuance ironique : *Quelques minutes passèrent. M. Thibault, essoufflé, s'était laissé choir sur une chaise* (Martin du Gard). *La France est divisée en deux blocs adverses, et ceux qui, comme moi, se trouvent entre les deux, n'ont plus qu'à choir dans le vide* (Duhamel).

choisi, e [ʃwazi] adj. (part. passé de *choisir ;* XIIe s., au sens 1 ; sens 2-3, 1664, Corneille). **1.** Retenu de préférence parmi plusieurs autres : *ô Marie, ô Vous de toute éternité choisie* (Verlaine). *Œuvres choisies, morceaux choisis.* || **2.** Qui se distingue par la qualité, recherché : *Une jeune femme, petite, svelte, jolie, mise avec une grande élégance, exhalant un parfum choisi* (Balzac). *Il émaillait ses propos commerciaux d'expressions choisies, mais à contresens* (Proust). || **3.** Se dit des personnes élégantes, distinguées, de bon ton : *Ma clientèle est aussi rare qu'elle est choisie* (Morand).

● SYN. : **1** *appelé, élu, prédestiné ;* 2 *châtié, distingué, élégant, précieux, raffiné ;* 3 *bien,*

chic (fam.), *sélect.* — CONTR. : 2 *banal, bas, commun, courant, ordinaire, quelconque, usuel ;* 3 *grossier, populaire, vulgaire.*

choisir [ʃwazir] v. tr. (gotique *kausjan,* éprouver, goûter ; XIIe s., aux sens actuels, mais surtout au sens de « apercevoir »). Prender quelque chose, désigner quelqu'un, de préférence à une ou plusieurs autres choses ou personnes : *Les deux femmes se rendirent à Goderville pour choisir une étoffe à carreaux verts* (Maupassant). *Si c'est une plaisanterie, l'heure et le lieu me paraissent mal choisis* (Dumas). *Choisir des représentants, des délégués,* etc. ; et *pronom.,* en parlant de personnes : *La plupart des êtres humains ne se choisissent guère plus que les arbres* (Mauriac). || *Choisir de l'œil,* distinguer d'avance ce que l'on veut prendre.

● SYN. : *adopter, s'arrêter à, élire, empbrasser, se fixer sur, nommer, retenir, sélectionner, trier.*

◆ v. tr. et intr. Adopter un parti, se prononcer pour une solution, de préférence à une ou plusieurs autres (se construit avec *de* et l'infinitif, ou avec *si*) : *Choisissez : vous restez ici ou vous m'accompagnez. Finalement, j'ai choisit de refuser le poste qui m'était proposé. Choisissez* [...] *si vous voulez tout perdre ou tout tenir de lui* (Racine). *Vous avez les éléments pour choisir.*

● SYN. : *se décider, opter.* — CONTR. : *ajourner, attendre, balancer, hésiter, se réserver, temporiser.*

choisisseur [ʃwazisœr] n. m. (de *choisir ;* début du XVIe s., J. Lemaire de Belges). Personne qui choisit (rare) : *À l'homme* [...], *ce pâle choisisseur de redoutables routes* (Hugo). || *Spécialem.* Celui qui fait métier de choisier pour quelqu'un : *Les banquiers ont un choisisseur de tableaux* (Goncourt).

choix [ʃwɑ] n. m. (déverbal de *choisir ;* XIIe s., aux sens 1, 3 et 4 ; sens 2, début du XVIIe s., Guez de Balzac ; Sens 5, début du XVIe s., J. Lemaire de Belges ; sens 6, 1675, J. Savary ; *de choix,* 1834, Landais). **1.** Action de choisir, de prendre ou de désigner quelqu'un ou quelque chose de préférence à d'autres : *Notre vie est un tissu de ces actes locaux, où le choix n'intervient pas* (Valéry). *Notre culture n'est pas une aveugle poussée en hauteur, mais sélection, refus, choix* (Morand). || *Avancement au choix,* avancement d'un fonctionnaire sur proposition de ses supérieurs (par oppos. à *avancement à l'ancienneté*). || *Au choix de,* au gré de, selon la volonté de. || *Faire choix de,* choisir : *L'accusé a fait choix d'un avocat célèbre.* || **2.** Résultat de cette action ; ce qu'on a choisi : *Il nous montre son choix. Aurais-je fait de lui un mauvais choix ?* (Musset). || **3.** *Class.* et *littér.* Habileté à choisir, discernement : *Jetant l'argent avec choix* (Sévigné). *Je tombai sans choix aucun, sans attrait, absurdement* (Sainte-Beuve). || **4.** Possibilité, liberté de choisir : *Vous avez le choix. Ils partent de nouveau pour la terre des hommes, afin de vivre selon leur choix* (Alain). || *N'avoir que l'embarras du choix,* n'avoir plus qu'à se décider entre de nombreuses possibilités. || **5.** Ensemble de choses, de solutions entre lesquelles on peut choisir : *Un choix de cravates.* || **6.** Ce qui a été choisi ou mérite d'être choisi pour sa qualité : *Un choix de poésies.* || *De choix,* bien choisi, d'une haute qualité : [Le docteur] *n'avait pris que des adjectifs de choix, de luxe, ceux qui font de l'effet sans rien dire* (Maupassant). *Le mouvement des bras en l'air est le plus utile à délivrer le thorax, c'est aussi la position de choix pour bâiller énergiquement* (Alain). || *Premier choix,* première qualité. || *Second choix, troisième choix,* qualités inférieures.

● SYN. : 1 *adoption, cooptation, sélection ;* 4 *option, volonté ;* 5 *assortiment, collection, sélection ;* 6 *anthologie, florilège, recueil.* — CONTR. : 1 *abstention, ajournement, attente, hésitation, tergiversation ;* 4 *contrainte, obligation.*

chol(é)- [kɔl(e)], élément tiré du gr. *kholê,* bile, et entrant comme préfixe dans la composition de mots savants.

cholagogue [kɔlagɔg] adj. et n. m. (lat. *cholagogus,* du gr. *kholê,* bile, et *agôgos,* qui conduit ; v. 1560, Paré). Se dit des médicaments qui provoquent l'évacuation de la bile mise en réserve dans la vésicule.

cholécystectomie [kɔlesistɛktɔmi] n. f. (de *cholécyste,* vésicule biliaire [de *cholé-* et du gr. *kustis,* vessie ; milieu du XIXe s.], et de *-ectomie,* du gr *ektomê,* ablation ; XXe s.). Ablation de la vésicule biliaire.

cholécystite [kɔlesistit] n. f. (de *cholécyste* [v. l'art. précéd.] ; milieu du XIXe s.). Inflammation de la vésicule biliaire, accompagnée souvent de lithiase biliaire.

cholédoque [kɔledɔk] adj. et n. m. (lat. médic. *choledochus,* gr. *kholêdokhos,* de *kholê,* bile, et *dekhestai,* recevoir ; v. 1560, Paré). *Canal cholédoque,* ou *cholédoque* n. m., canal formé par la réunion du canal hépatique et du canal cystique, et qui conduit la bile dans le cuodénum.

cholémie [kɔlemi] n. f. (de *chol-* et de *émie,* du gr. *haima,* sang ; 1878, Larousse). Taux de la bile dans le sang, très faible à l'état normal, élevé dans les cas d'ictère.

choléra [kɔlera] n. m. (lat. *cholera,* bile, maladie provenant de la bile, du gr. *kholera,* même sens ; 1546, Ch. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1920, Bauche). **1.** Maladie épidémique contagieuse, caractérisée par des selles fréquentes, des vomissements, un amaigrissement rapide, des crampes douloureuses, un abaissement de la température du corps, et qui peut se terminer par la mort : *Le choléra, sorti du delta du Gange en 1817, s'est propagé dans un espace de deux mille deux cents lieues, du nord au sud, et de trois mille cinq cents de l'orient à l'occident* (Chateaubriand). || *Choléra nostras,* diarrhée saisonnière observée en Europe et due au colibacille. || **2.** *Fig.* et *pop.* Personne désagréale ou nuisible ; chose détestable ou dangereuse : *Tenez ! il y a Boichu* [...], *c'est mon choléra, cet homme-là* [...], *avec ça qu'il est laid comme la bête* (Goncourt). *Un choléra, c'est une petite femme brune, pas très soignée de sa personne, avec des ongles en deuil, et maigre, surtout maigre, à montrer les os des hanches et les côtes et tout le bazar* (Duhamel).

● SYN. : 2 *gale, peste, poison* (pop.).

cholériforme [kɔlerifɔrm] adj. (de *choléri-,* tiré de *choléra,* et de *forme ;* 1863, Littré). Qui a la forme, l'apparence du choléra : *Des milliers de soldats meurent de la fièvre et de la diarrhée cholériforme* (Coppée).

cholérine [kɔlerin] n. f. (de *choléra ;* 1834, Landais). **1.** Diarrhée avec abattement, forme prémonitoire du choléra. || **2.** Forme atténuée du choléra nostras.

1. cholérique [kɔlerik] adj. (lat. *cholericus,* gr. *kholerikos,* relatif à la bile : 1256, Ald. de Sienne, écrit *colorike*). *Vx.* Bilieux ; où la bile prédomine : *Tempérament cholérique.*

2. cholérique [kɔlerik] adj. (de *choléra ;* 1806, Lunier). Relatif au choléra : *Vibrion cholérique.*

◆ adj. et n. Atteint du choléra : *Je proposai de distribuer aux cholériques une somme de douze mille francs de la part de la mère de Henri V* (Chateaubriand). *Je t'ai raconté qu'il vient de Russie, où il a été soigner les cholériques* (Duhamel).

cholestérine [kɔlɛsterin] n. f. (de *cholé-* et du gr. *sterros,* ferme, consistant ; mot créé par M. Chevreul, dans *Annales de physique et de chimie,* II [1816]). Syn. anc. de CHOLESTÉROL.

cholestérol [kɔlɛsterɔl] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1930). Alcool d'origine exclusivement animale, présent dans toutes les cellules, le sang, la bile, qui forme la partie fondamentale des calculs biliaires et est considéré comme l'un des facteurs de l'artériosclérose.

chômable [ʃomabl] adj. (de *chômer ;* XVe s., Godefroy). Qui peut ou doit être chômé : *Jour, fête chômable.*

chômage [ʃomaʒ] n. m. (de *chômer ;* XIIIe s., Godefroy, aux sens 1-3 ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Action de cesser le travail un jour férié : *Le chômage des jours fériés est obligatoire pour les femmes et les enfants.* || **2.** Non-emploi ou sous-emploi de la main-d'œuvre, dû au manque d'ouvrage. || **3.** Cessation ou diminution de l'activité d'une entreprise, d'une industrie : *Le chômage d'une usine, du textile.* || **4.** Période d'inactivité totale ou partielle : *son logis* [...] *se remplissait dans les veillées d'hiver,*

comme dans tous les autres chômages de l'année, de la plus gentille jeunesse de la paroisse (Sand).

● CONTR. : 2 *plein-emploi.*

chômé, e [ʃome] adj. (part. passé de *chômer ;* 1690, Furetière). *Jour chômé,* jour férié où l'on cesse le travail : *Le 1er mai est un jour férié, chômé et payé.*

chômer [ʃome] v. intr. (bas lat. *caumare,* se reposer pendant la chaleur, du gr. *kauma,* chaleur brûlante ; v. 1156, *Roman de Thèbes,* au sens de « se reposer » ; sens 1, milieu du XVe s. ; sens 2 et 4, XIIIe s. ; sens 3, 1740, Acad.). **1.** Interrompre le travail pour une fête. || **2.** Ne pas travailler, généralement par manque d'ouvrage : *Autrefois, pendant trois mois d'été, les pauvres mariniers chômaient* (Daudet). || **3.** Cesser de fonctionner, de produire, volontairement ou non, en parlant d'une entreprise, d'un secteur industriel, etc. : *Mais, le dimanche, les usines chôment, le quartier tombe à un silence de mort* (Zola). || **4.** *Fig.* Rester inactif, improductif ; devenir moins actif (vieilli) : *Champ, argent qui chôme, Une fois mis en goût de voyage et cette nouvelle vocation connue et déclarée, Théophile Gautier ne chôma pas* (Sainte-Beuve). *Cet humanisme superficiel fit chômer en moi trois ans le raisonnement* (Renan). *Wilson occupe encore tous les esprits. Les bridges chôment. Même le club de l'adjudant* (Martin du Gard).

◆ v. tr. Célébrer une fête en s'abstenant de travailler : *Diabolique industriel ! rage de travailler, au lieu de chômer les saints et de faire pénitence* (Courier). || Fig. et vx. *C'est un saint qu'on ne chôme plus,* c'est un homme ou une chose qui a perdu crédit, pouvoir, réputation.

◆ v. tr. ind. [**de**] (XVe s.). *Class.* Manquer de : *En France, où la police est si exacte, et où on chôme si peu d'officiers* (Furetière).

chômeur, euse [ʃomœr, -øz] n. (de *chômer ;* 1877, Littré). Personne qui ne travaille pas, faute d'oute d'ouvrage : *L'intermittence de la production* [...] *causait de tels chômages que* [...], *sitôt la grève déclarée, les chômeurs prenaient la place des grévistes* (France).

chondriome [kɔ̃drijom] n. m. (du gr. *khondrion,* granule ; début du XXe s.). Ensemble de corpuscules vivants, en grains ou en filaments, appelés *chondriosomes,* existant dans le cytoplasme des cellules.

chondriosome [kɔ̃drijozom] n. m. (du gr. *khondrion,* granule, et de *-some,* du gr. *soma,* corps ; début du XXe s.). Organite en forme de petit grain, de bâtonnet, de filament, dont il existe un nombre plus ou moins grand dans toute cellule animale ou végétale. (Syn. MITOCHONDRIE.)

chondro- [kɔ̃drɔ], élément tiré du gr. *khondros,* cartilage, et entrant comme préfixe dans la composition de mots savants.

chondroblaste [kɔ̃drɔblast] n. m. (de *chondro-* et du gr. *blastos,* germe ; début du XXe s.). Élément cellulaire du cartilage.

chondrocostal, e, aux [kɔ̃drɔkɔstal, -o] adj. (de *chondro-* et de *costal ;* 1878, Larousse). Se dit des cartilages rattachant les côtes au sternum.

chondrologie [kɔ̃drɔlɔʒi] n. f. (de *chondro-* et du gr. *logos,* science ; 1762, Acad.). Partie de l'anatomie qui traite des cartilages.

chope [ʃɔp] n. f. (alsac. *schope,* grand verre de bière, mot employé dans les nombreuses brasseries alsaciennes de Paris ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1861, Larchey). **1.** Récipient cylindrique, muni d'une anse, en grès, en étain ou en verre, pour boire la bière : *Il remplit la chope à ras* (Barbusse). || **2.** Le contenu de ce récipient : *Paris se retournait au bruit que faisaitent là, tous les soirs, quatre-vingts ou cent bons garçons, en fumant des pipes, en vidant des chopes* (Daudet). *Elle avala deux grandes chopes d'un café clair* (Zola). *Édouard mangea tous les bigorneaux et vida sa chope de bière* (Duhamel).

chopé, e [ʃɔpe] adj. (part. passé de *choper ; Journ. officiel,* 16 oct. 1871). Se disait d'une monnaie qui n'avait plus son poids et devait être mise au rebut.

choper [ʃɔpe] v. tr. (même origine que *chopper* [v. ce mot] ; 1800, G. Esnault, au sens 3 ; sens 1, 1866, Larousse ; sens 2, 1890, G. Esnault). **1.** *Fam.* Voler : *On m'a chopé ma montre.* || **2.** *Fam.* Attraper, contracter : *Choper un rhume.* || Obtenir par hasard : *Si je pouvais choper la place d'ordonnance* (Chérau). || **3.** Fam. *Se faire choper,* se faire prendre, arrêter : *Il s'est fait choper par la police. C'est au retour de cette randonnée que je me suis fait choper comme un imbécile* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *barboter* (fam.), *chiper* (fam.), *faucher* (pop.), *piquer* (pop.), *soustraire, subtiliser ;* 2. *chiper* (fam.), *parponner* fer (fam.), *épingler* (fam.), *harponner* (pop.), *pincer* (fam.).

chopin [ʃɔpɛ̃] n. m. (de *choper ;* 1815, G. Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1864, G. Esanult). **1.** *Pop.* Aubaine, profit, larcin : *Il s'agissait d'abord de vous tirer vos cinquante mille francs. C'était le gros chopin* (Bourget). || **2.** *Pop.* Conquête amoureuse de choix, beau parti : *Quoiqu'il ait croqué pas mal d'argent, papa est encore ce qu'on appelle, dans son monde, un joli chopin* (Colette).

chopine [ʃɔpin] n. f. (moyen bas allem. *schöpen,* puisoir du brasseur ; XIIe s., Delboulle, au sens 1 ; sens 2-3, 1866, Larousse). **1.** Ancienne mesure de capacité pour les liquides, variable selon les localités et qui valait à Paris une demi-pinte, soit 0,466 litre. || **2.** Bouteille d'un demi-litre environ ; son contenu : *Il lui fallait sa chopine d'eau-de-vie par jour* (Zola). *Le temps de faire boire à Leheudry une chopine, ou même tout un litre de vin* (Romains). || **3.** *Pop.* Bouteille de vin. || *Payer une chopine,* chopine, offirir à boire.

chopiner [ʃɔpine] v. intr. (de *chopine ;* 1482, Flameng). *Pop.* Boire avec excès : *Mais elle boitait mieux lorsqu'elle venait de chopiner* (Bloy).

chopinette [ʃɔpinɛt] n. f. (de *chopine ;* XVe s., Godefroy). Petite chopine.

chopper [ʃɔpe] v. intr. (d'abord *çoper* [v. 1175, Chr. de Troyes, de l'onomatop. *tsopp-,* exprimant le bruit produit par un heurt], puis *choper,* par croisement avec *choquer ;* début du XIIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1541, Calvin ; sens 4, fin du XIXe s., Daudet). **1.** *Vx* ou *littér.* Heurter du pied contre quelque chose, faire un faux pas. || **2.** *Fig.* En parlant des personnes, se heurter à un obstacle, être arrêté par une difficulté : *Il choppait contre les obstacles d'un autre ordre* (Theuriet). || **3.** *Fig.* Se tromper, faire une faute : *Mon instrument* [la mémoire] *est encore de bon service, à la condition toutefois qu'on ne le laisse pas chopper* (Duhamel). || **4.** *Fig.* En parlant des choses, présenter une défectuosité, ne plus marcher : *Tout était admirable comme organisation, mais il y avait un point où tout chopait* (Daudet).

● SYN. : 1 et 2 *achopper, buter ;* 3 *broncher, trébucher ;* **4** *clocher* (fam.).

choquable [ʃɔkabl] adj. (de *choquer ;* 1866, Larousse). Se dit d'une personne prompte à se choquer (rare) : *Je suis au fond une petite bourgeoise très choquable, pleine de préjugés* (Proust).

choquant, e [ʃɔkɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *choquer ;* 1650, Scarron). Qui heurte la sensibilité, le goût, les sentiments profonds, la pudeur : *Il y avait toujours quelque chose de choquant, l'échancrure du corsage, la frisure des cheveux* (Daudet). *Elle trouvait bizarre, choquant, qu'une jeune fille habitât seule avec moi* (Proust).

● SYN. : *blessant, déplacé, déplacé, déplaisant, incongru, inconvenant, indécent, malséant, malsonnant, offensant, scandaleux.* — CONTR. : *bienséant, connenable, décent, engageant, plaisant, séduisant.*

choquer [ʃɔke] v. tr. (de l'onomatop. *tchok-,* qui se retrouve dans l'angl. *to shock* et le néerl. *schokken ;* début du XIIIe s., Godefroy, écrit *chuquer,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s. ; sens 3-4, 1640, Corneille). **1.** *Class.* et *littér.* Donner un choc plus ou moins violent à quelque chose : *L'oiseau de Jupiter, sans répondre un seul mot,* | *Choque de l'aile l'escarbot,* | *L'étourdit* (La Fontaine). *Enfin, le taureau impatient s'élance* [...]. *Sa vigueur est telle qu'il abattrait une muraille en la choquant de ses cornes* (Mérimée). *Le troisième choquait, de temps à autre, ses cymbales avec une violence extraordinaire* (Baudelaire). || Fam. *Choquer les verres,* trinquer : *Ils*

choquèrent leurs verres d'un mouvement nerveux (Zola). *Nous entendions choquer les verres et partir les bouchons des bouteilles* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Faire subir à l'organisme un ébranlement grave, un choc : *Ils étaient dans le même état d'anxiété et de détresse, choqués comme s'ils venaient d'échapper à un accident* (Martin du Gard). *La bouche entrouverte, comme, ces soldats qui, choqués par une explosion d'obus...* (Montherlant). || **3.** *Fig.* Provoquer une sensation, une impression désagréable sur : *Ces sons choquent les oreilles. Cela choque l'esprit, lequel abhorre la répétition* (Valéry). || **4.** *Fig.* Blesser quelqu'un, le heurter dans ses idées, ses sentiments, ses habitudes : *Par un de ces contrastes qu'on remarque chez tous les hommes, mon père, si raisonnable d'ailleurs, n'était jamais trop choqué d'un projet aventureux* (Chateaubriand). *S'il est vrai que nous te vexions, tu nous choques* (Verlaine). *La présence assidue de ce grand garçon auprès de cette belle jeune fille choquait bien des mères prudentes* (Daudet). *Je ne dissimulerai pas que le plaisir de rompre avec la coutume, l'intention parfois de choquer n'étaient pas absents de toutes les âmes* (Valéry). || *Par extens.* Aller à l'encontre d'un sentiment, d'un principe : *Il n'est pas permis de dire la vérité lorsqu'elle choque leur vanité* (Stendhal).

• SYN. : 1 *cogner, frapper, heurter* ; 2 *ébranier, secouer* (fam.) ; 3 *blesser, écorcher, offenser* ; 4 *déplaire, froisser, indigner, offusquer, scandaliser.*

choral, e, aux [kɔral, -o] adj. (dér. savant du lat. *chorus,* chœur ; 1836, Landais). **1.** Qui forme un chœur : *Société chorale.* || **2.** Qu'on chante en chœur : *Chant choral.*

◆ **choral** n. m. (1845, Bescherelle). **1.** Chant religieux exécuté par un chœur : *Le choral luthérien.* || **2.** Composition pour orgue, clavecin ou autre instrument, sur le thème d'un choral : *Marcel Gontran joua un choral de Franck* (Maurois).

• Pl. *des* CHORALS.

◆ **chorale** n. f. (1932, Acad.). Ensemble de personnes qui exécutent à l'unisson ou à plusieurs voix des œuvres musicales : *La chorale déjà s'installe dans le chœur* (Giraudoux).

1. chorée [kɔre] n. m. (lat. *choreus,* du gr. *khoreios ;* 1644, Lancelot). Syn. de TROCHÉE.

2. chorée [kɔre] n. f. (lat. *chorea,* du gr. *khoreia,* danse ; 1866, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1827, Acad.). **1.** Dans la Grèce antique, danse du chœur. || **2.** Maladie nerveuse, appelée communément *danse de Saint-Guy,* caractérisée par des mouvements involontaires brusques et irréguliers.

chorège [kɔrɛʒ] n. m. (gr. *khorêgos,* de *khoros,* chœur, et *agein,* conduière ; 1535, G. de Selve, écrit *chorague ;* forme actuelle, milieu du XVIe s., Ronsard). Dans la Grèce antique, citoyen qui devait organiser à ses frais les chœurs des concours dramatiques ou musicaux : *Vrai chorège, il défraye et préside les rondes* (Sully Prudhomme).

chorégraphe [kɔregraf] n. (de *Chorégraphie ;* 1786, *Encycl. méthodique).*) Personne qui crée et règle les figures et les pas d'une danse, d'un ballet.

• REM. S'est écrit CHORÉOGRAPHE au XVIIIe s.

chorégraphie [kɔregrafi] n. f. (du gr. *khoreia,* danse, et *graphein,* écrire ; 1701, R. A. Feuillet, au sens 1 ; sens 2-3, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Transcription, au moyen de signes convenus, des pas et des figures de la danse. (On dit auj. NOTATION.) || **2.** Art de composer des ballets et des danses. || *Par extens.* Art de la danse : *La Pavlova domina la chorégraphie contemporaine.* || **3.** Ensemble des pas et des figures composant un ballet : *Nijinski créa la chorégraphie du « Spectre de la Rose ».*

• REM. S'est écrit aussi CHORÉOGRAPHIE au XVIIIe s.

chorégraphique [kɔregrafik] adj. (de *chorégraphie ;* 1832, Raymond). **1.** Relaif à la chorégraphie : *Notation chorégraphique.* || **2.** Relatif à la danse : *Art chorégraphique. Il était impossible de dormir dans ces vieilles maisons à cause des suites chorégraphiques de nos soupers* (Nerval).

choréique [kɔreik] adj. (de *chorée ;* 1863, Littré). Relatif à la chorée : *Mouvements choréiques.*

◆ adj. et n. Qui est atteint de chorée : *Il y a là des lots d'hydrocéphales et de choréiques* (Huysmans).

choreute [kɔrøt] n. m. (gr. *khoreutês,* de *khoros,* chœur de danse ; 1866, Larousse). Personnage figurant dans un chœur du théâtre grec.

choriambe [kɔrjɑ̃b] n. m. (lat. *choriambus,* gr. *khoriambos ;* 1644, Lancelot). En métrique ancienne, pied formé de deux syllabes brèves entre deux longues, c'est-à-dire d'un trochée (ou chorée) suivi d'un ïambe.

chorion [kɔrjɔ̃] n. m. (gr. *khorion ;* 1541, J. Canappe). Enveloppe externe de l'embryon, chez les vertébrés supérieurs.

choriste [kɔrist] n. (lat. médiév. *chorista,* de *chorus,* chœur ; 1359, Dehaisnes, écrit *choristre*). Chanteur, chanteuse qui exécute une partie dans un chœur : *On m'engage par protection comme figurant, comme choriste* (Arnoux).

chorizo [tʃɔriso] n. m. (mot esp. ; milieu du XIXe s., Th. Gautier). Saucisse espagnole très pimentée : *Quelques bouts d'un saucisson nommé chorizo, bourré de poivre, de piment et d'autres épices* (Gautier).

chorographie [kɔrɔgrafi] n. f. (lat. *chorographia,* gr. *khôrographia,* de *khôra,* contrée, et *graphein,* décrire ; 1547, J. Martin). *Vx.* Description géographique d'un pays.

choroïde [kɔrɔid] n. f. (gr. *khoroeidês,* en forme de membrane, de *khorion,* membrane, et *eidos,* apparence ; 1538, J. Canappe). Membrane pigmentée et vascularisée de l'œil, située entre la rétine et la sclérotique, se continuant en avant par l'iris.

choroïdien, enne [kɔrɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *choroïde ;* 1839, Boiste). Qui est relatif à la choroïde.

chorus [kɔrys] n. m. (mot lat. signif. « chœur » ; XVe s., au sens de « accord de toutes les voix » ; sens 1, 1672, Brunot ; sens 2 [*faire chorus*], 1718, Acad. ; sens 3-4, XXe s.). **1.** *Vx.* Reprise en chœur, à l'unisson, d'un chant : *Oui, sur Probus, prince équitable, | Il nous souffle un chorus flatteur* (Béranger). || **2.** *Fig.* Clameur unanime (vieilli) : *Un chorus universel de haine et de proscription* (Beaumarchais). || *Faire chorus,* s'associer à d'autres pour exprimer une opinion : *Peu s'en faut, aujourd'hui, que je ne fasse chorus avec eux* (Gide). *La majeure partie des journaux républicains, faisant chorus avec la droite, blâmait le parti socialiste* (Martin du Gard). || **3.** Partie principale d'un thème de jazz, sur laquelle on improvise. || *Prendre un chorus,* improviser une variation sur un thème donné. || **4.** *Par extens.* Solo de jazz improvisé.

chose [ʃoz] n. f. (bas lat. *causa,* chose [sens class. « cause »] ; 1080, *Chanson de Roland* [auparavant écrit *cosa, cose,* VIIIe-Xe s.], aux sens 1, 2 et 4 ; sens 3, 5-8, XIIe s. ; sens 9, 1753, *Encyclopédie ;* sens 10, v. 1355, Bersuire). **1.** Toute réalité, concrète ou abstraite, matérielle ou spirituelle, désignée de la façon la moins déterminée qui soit et dont le contexte seul peut préciser le sens : *Viens dîner avec nous. Odette n'est pas prévenue. J'achèterai des choses en passant* (Romains). [Ils] *virent cette chose effrayante : le train se dresser debout, sept wagons monter les uns sur les autres, puis retomber* [...] *en une débâcle informe de débris* (Zola). *L'âme est une chose qui pense* (Descartes). || *Bonnes choses,* mets succulents : *J'étais assis devant une table chargée de ces bonnes choses que le pays de France produit pour les gourmets* (France). || **2.** Être inanimé, par opposition aux êtres animés : *Cet endroit avait l'air d'un bazar, tant il contenait d'objets religieux et de choses hétéroclites* (Flaubert). || **3.** Ce qu'on possède ; ce dont on peut disposer : *Ces fourmis sont à moi, ces villes sont mes choses* (Valéry). || *Spécialem.* et *péjor.* Personne qu'on maintient sous une étroite dépendance : *Comme elle était sûre de moi ! Comme elle me croyait son jouet, sa chose* (Daudet). || **4.** Le réel, par opposition à l'apparence (surtout au pl.) : *Chaque phrase, Chaque affirmation, si on l'examine, témoignera d'une foi inébranlable dans l'existence des choses, dans leur indépendance de la*

sensation (Meyerson). || *Chose en soi,* dans la philosophie de Kant, la réalité absolue, l'objet considéré indépendamment de sa relation au sujet, et qui est inconnaissable. || *Le fond des choses,* la réalité profonde : *Aller au fond des choses.* || Class. *Le bout des choses,* même sens : *Il leur promet de leur faire un beau livre de philosophie et que, dans ce livre, ils verraient le bout des choses* (Voltaire). || **5.** L'objet, la réalité, par opposition au mot qui les désigne : *Le mot importe moins que la chose.* || *Le nom ne fait rien à la chose,* le nom ne change rien, n'ajoute rien à la réalité. || *Appeler les choses par leur nom,* parler franchement, sans s'embarraser de précautions vervales. || Vx. *Dire le mot et la chose,* se laisser aller à des plaisanteries un peu libres : *Ces soupers étaient très gais ; on y disait le mot et la chose* (Rousseau). || **6.** Ce qui a lieu, ce qui se fait (le plus souvent au plur.) : *Toutes choses sont liées et subordonnées dans ce monde ; nous le savons ; mais faire chaque chose pour elle-même est le seul moyen de motiver sa valeur* (Gide). *Les grandes choses sont accomplies par des hommes qui ne sentent pas l'impuissance de l'homme* (Valéry). || Spécialem. *Les choses,* les événements, la situation : *Au point où en sont les choses... Les choses étant ce qu'elles sont... Sait-on comment tourneront les choses ?* || *Faire bien les choses,* ne pas lésiner sur la dépense : *Il avait fait grandement les choses, donné une belle dot* (Maupassant). || *Ne pas faire les choses à demi, à moitié,* ne pas épargner la dépense, aller jusqu'au bout d'une action entreprise : *Sachons profiter des leçons d'un passé récent ; ne faisons pas les choses à demi* (Jaurès). || *Les choses de,* tout ce qui touche, concerne tel sujet : *Dans les choses de la vie extérieure, la conduite de cet homme attestait le plus fier de tous les désintéresements* (Balzac). *M[lle] Ipoutcha était une fille de quarante ans, tout entière tournée vers les choses de la religion* (Duhamel). || *Les choses humaines,* tout ce qui concerne l'homme, intérese son existence. || **7.** Ce dont il est question : *La chose pourtant fut décidée* (Flaubert). || *La chose parle d'elle-même,* c'est évident, cela se passe de commentaires. || *C'est chose faite,* cela a été exécuté. || **8.** Ce qui se dit ; propos, déclaration : *Je vais vous dire une chose... Répéter toujours la même chose.* || *Dire bien des choses,* et, vx, *dire tout plein de choses à quelqu'un,* lui transmettre des paroles aimables. || **9.** *Chose jugée,* dans la langue juridique, ce qui a été décidé par un jugement : *L'autorité de la chose jugée.* || **10.** *La chose publique,* l'ensemble des affaires publiques, des questions qui intéresent l'État, la collectivité : *Ne pas perdre une occasion de causer politique avec n'importe qui, cela n'apprend rien sur la chose publique, mais cela renseigne admirablement sur le caractère des gens* (Gide).

● SYN. : **2** *objet ;* **3** *bien, propriété ;* **4** *réalité ;* **6** *action, affaire, événement, fait.*

◆ n. m. (XVI[e] s.). **1.** *Fam.* S'emploie pour désigner une personne dont le nom échappe : *Jamais il ne m'appela par mon nom ; il disait toujours : « Eh ! vous, là-bas, le petit Chose ! ».* (Daudet). *Mère Chose, je vous emprunte votre machin* (Hugo). *Machine ! Chose ! Comment t'appelles-tu ?* (Goncourt). || **2.** *Fam.* Tout objet qu'on ne peut ou ne veut nommer : *J'ai marché sur un chose de bouteille* (Vallès).

◆ adj. (*tout chose,* 1743, Trévoux ; *un peu chose,* niais, 1866, Larousse). Fam. *Tout chose,* bizarre, mal à l'aise, plus ou moins gêné ou interdit : *Je ne sais pas ce qu'a Minoret, il est tout chose* (Balzac). *Coupeau perdit sa gaieté. Il devenait tout chose. Gervaise, inquiète de certains regards, se barricadait la nuit* (Zola). *Bêta ! fit-elle en se reculant, et cachant son buste avec son bras nu. C'est de voir ça qui te rend tout chose ?* (Martin du Gard). || Fam. *Être un peu chose,* être un peu simple, un peu niais.

◆ **Autre chose, la même chose** loc. pron. Un cas différent, un cas semblable : *Ce n'est pas ce que vous pensez, c'est autre* (*la même*) *chose.* || *C'est tout autre chose* (*que*), c'est (il est) tout à fait différent (de), bien supérieur (à) : *Cet élève est excellent ; c'est tout autre chose que son frère.*

◆ **Grand-chose** loc. pron. (employée après une négation). Chose de grande importance : *Il n'a pas vu grand-chose. Ce n'est pas grand-chose.* || Substantiv. et fam. *Un, une pas-grand-chose,* une personne vile et sans valeur morale : *Lina me charge de te dire que tu n'es qu'un pas-grand-chose* (Sand).

◆ **peu de chose** loc. pron. Chose ou quantité de faible importance, ou chose sans intérêt : *Je réunis tout ce que je possède... peu de chose, je le sais bien* (Dumas père).

◆ **Quelque chose** loc. pron. **1.** Réalité, objet indéterminés : *Il y a toujours quelque chose de bon dans une révolution* (Chateaubriand). *Il se sentait devant quelque chose de fort et de sérieux* (Hugo). || **2.** *Spécialem.* Un peu de nourriture ou de boisson : *Prendre quelque chose, un petit quelque chose.* || **3.** Objet, acte ou personne d'une certaine importance : *C'est déjà quelque chose. Arriver à quelque chose. Je ne suis plus rien, à supposer que j'aie jamais été quelque chose* (Fromentin). || *Faire quelque chose,* agir, ne pas rester inactif : *Le bateau coule, il faut faire quelque chose ;* avoir une profession ou un emploi ; réussir dans la vie : *Avec de la volonté, on arrive toujours à faire quelque chose.* || *Être pour quelque chose dans une affaire,* y contribuer d'une certaine façon. || **4.** Événement désagréable : *Il lui sera arrivé quelque chose.* || *Il y a quelque chose entre eux, il a quelque chose avec quelqu'un,* il y a une brouille, un démêlé.

◆ **Quelque chose comme** loc. adv. (avec un nombre). Environ : *Il y a quelque chose comme vingt ans de cela.*

◆ **Sur toute chose** loc. adv. *Class.* Avant tout : *Prends un siège, Cinna, prends, et sur toute chose | Observe exactement la loi que je t'impose* (Corneille).

● REM. **1.** *Quelque chose, grand-chose, peu de chose, autre chose* étant devenus de véritables pronoms indéfinis neutres, l'adjectif qui les qualifie se met au masculin : *Quelque chose a été pris. Peu de chose a été fait.* On met cependant le féminin avec *quelque chose que* lorsqu'il signifie « quelle que soit la chose que » ; *Quelque chose qu'il ait faite, on lui pardonnera toujours.*

2. L'adjectif qui suit ces expressions est toujours précédé de *de* : *Pas grand-chose de neuf. Quelque chose de bien.*

chosification [ʃozifikasjɔ̃] n. f. (de *chose* et du lat. *facere,* faire ; 6 janv. 1831, *la Caricature,* au sens de « transformation [d'une personne] en chose » ; sens actuel, XX[e] s.). Action de traiter comme des objets concrets des concepts, des idées.

chosifier [ʃozifje] v. tr. (de *chose* et du lat. *facere,* faire ; XX[e] s.). Traiter une abstraction comme une chose concrète.

chosisme [ʃozism] n. m. (de *chose ;* 1960, Lalande). Tendance à considérer idées et concepts comme des choses.

chosiste [ʃozist] adj. (de *chosisme ;* 1960, Lalande). Qui concerne ou qui soutient le chosisme : *L'angoisse* [...] *s'oppose à l'esprit de sérieux, qui saisit les valeurs à partir du monde et qui réside dans la substantification rassurante et chosiste des valeurs* (Sartre).

chott [ʃot] n. m. (mot de l'ar. maghrébin signif. proprem. « bord d'un fleuve » ; *Revue des Deux Mondes,* 1er août 1860). En Afrique du Nord, zone de terres salées qui entourent une sebkha, ou marécage salé, et, *par extens.,* toute la dépression marécageuse : *J'ai vu sur les chotts pleins de mirages la croûte de sel blanc prendre l'apparence de l'eau* (Gide).

chou [ʃu] n. m. (lat. *caulis ;* XII[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1708, Furetière ; sens 4, 1809, Wailly). **1.** Plante de la famille des crucifères, dont de nombreuses variétés sont cultivées pour l'alimentation de l'homme et des animaux : *Les gens d'Église étaient réduits, comme des vilains, à manger des choux tout l'hiver* (France). || *Chou de Bruxelles,* chou à longue tige dont on mange les bourgeons. || *Chou cabus,* V. CABUS. || *Chou rouge,* chou que l'on mange en salade ou macéré dans du vinaigre. || *Chou-fleur, chou-navet, chou-rave,* v. ces mots à leur ordre alphab. || Fam. *Aller planter ses choux,* se retirer à la campagne, et, *par extens.,* prendre sa retraite : *Planter mes choux* [...], *végéter doucement, indifférent à tout, même à moi-même, voilà maintenant le dernier terme de mon ambition* (Chateaubriand).

Ce colonel qui va planter ses choux aurait bien voulu être général (Alain). || Fam. *Envoyer quelqu'un planter ses choux,* le renvoyer, le destituer. || Fam. *Être bête comme chou,* être très bête (vieilli) ; en parlant d'une chose, être facile à comprendre : *Ce problème est bête comme chou.* || Fam. *Faire ses choux gras de quelque chose,* en faire son régal, ou en faire son profit ; *absol.,* s'enrichir : *Elle me laisse arranger toutes les ventes et je fais mes choux gras sans que cela paraisse* (Fabre). || Fam. *Faites-en des choux, des raves,* faites-en ce que vous voulez. || Fam. *Faire chou blanc,* ne rien abattre aux quilles ; échouer dans une entreprise. || Fam. *Feuille de chou,* journal ou écrit sans importance : *« Le Gaulois » d'abord était une de ces éphémères feuilles de chou comme il en pousse entre les pavés aux alentours des cafés de théâtre et des brasseries littéraires* (Daudet). || *Ménager la chèvre et le chou,* v. CHÈVRE. || Vx. *Ne pas valoir un trognon de chou,* ou *un tronc de chou,* ne rien valoir. || Fam. *S'entendre à quelque chose comme à ramer des choux,* ne s'y entendre nullement. || Pop. *Être dans les choux,* être classé parmi les derniers dans une épreuve : *Théocrate VI avait perdu toute son avance et finissait dans les choux* (Aymé) ; *par extens.,* être dans une très mauvaise situation : *Son neveu, celui qui était dans les choux* (Proust). || Pop. *Rentrer dans le chou à quelqu'un,* l'attaquer, le heurter violemment. || **2.** Pâtisserie soufflée très légère, arrondie comme un chou : *Pâte à choux. Chou à la crème.* || **3.** touffe, bouffette de ruban ou d'étoffe rappelant l'aspect d'un chou : *Mais les robes sont ornées de rubans clairs, choux, nœuds, ceintures* (Colette). || **4.** *Fig.* et *fam.* Terme d'affection : *Depuis le temps, elle* [Cosette] *m'a oublié, le pauvre chou !* (Hugo). *Tiens ! dit-elle, tu es là, Jeanpi ! Qu'est-ce que tu fais ici, mon chou ?* (Duhamel). *Elle lui prit brusquement la tête à deux mains et la tourna vers la lumière : « Alain, mon chou, tu as quelque chose ! »* (Mauriac). [Dans cet emploi, on trouve le fém. CHOUTE.] || *Bout de chou,* petit enfant.

● Pl. *des* CHOUX.

◆ adj. **1.** *Fam.* En parlant des personnes, gentil : *Ce que tu es chou, mon petit papa !* (Sartre). || **2.** *Fam.* En parlant des choses, joli, charmant : *Sorel avait un chapeau chou* (Vailland).

● SYN. : **2** *adorable, mignon.*

chouan [ʃwɑ̃] n. et adj. m. (de *Jean Chouan,* surnom de Jean Cottereau, un des chefs des insurgés de l'Ouest, ainsi appelé parce qu'il reproduisait, comme signe de ralliement, le cri du *chouan* [forme régionale de *chat-huant,* v. ce mot] ; 1793, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Pendant la Révolution, paysan insurgé de l'Ouest, défendant la royauté et l'Église : *Le caractère des chouans comportait une intrépidité et une constance à toute épreuve* (Balzac). || **2.** *Péjor.* Se dit encore, dans l'Ouest, d'un conservateur clérical : *C'est un vieux chouan.*

● REM. Le fém. CHOUANNE est rare : *J'ai vu rarement dans ma vie de chouanne une plus belle nuit* (Barbey d'Aurevilly).

chouanner [ʃwane] v. intr. (de *chouan ;* 1794, Brunot). *Vx.* Faire la guerre des chouans, ou comme les chouans : *Le chevalier d'Alençon avait guerroyé dans la Vendée et quelque peu chouanné* (Balzac).

chouannerie [ʃwanri] n. f. (de *chouan ;* 1794, Brunot). Insurrection, guerre des chouans : *Ma famille, exposée en Bretagne au double fléau de la chouannerie et de la Terreur* (Chateaubriand).

choucas [ʃuka] n. m. (formation onomatopéique ; 1530, Palsgrave). Petite corneille noire à nuque grise, qui vit surtout dans les tours, les clochers, les rochers : *D'énormes vols de choucas ou de corneilles tournoient au-dessus de l'avenue et de la cour de la ferme* (Gide).

● REM. On trouve aussi les formes CHOCAS, CHOUC, n. m., CHOUCHETTE, CHOUQUETTE, n. f.

chouchement [ʃuʃmɑ̃] n. m. (mot formé sur un radical onomatopéique ; 1866, Larousse). Cri de la chouette.

chouchou [ʃuʃu], **chouchoute** [ʃuʃut] n. (redoublement expressif de *chou ;* 1798, Acad.). *Fam.* Préféré, favori : *Ce n'est pas un chef de bataillon de quarante ans, fût-il le chouchou de Joffre, que Joffre lui-meme pourra bombarder chef d'armée* (Romains). *Il faut vous dire que je n'aime pas cette Noir, parce qu'elle a toujours été le chouchou de tout le monde à la maison* (Montherlant).

● Pl. *des* CHOUCHOUS, -OUTES.

chouchouter [ʃuʃute] v. tr. (de *chouchou ;* 1842, Balzac). **1.** *Fam.* Traiter en chouchou. || **2.** *Fam.* Traiter avec beaucoup d'attention, de tendresse ; entourer de soins excessifs : *Voulez-vous me voir gentille pour vous et vous donner ce soir chez moi des verres d'eau sucrée en vous chouchoutant, gros monstre ?* (Balzac).

● SYN. : **2** *cajoler, câliner, choyer, couver* (fam.), *dorloter, entourer, gâter.*

choucroute [ʃukrut] n. f. (alsac. *sûrkrût* [correspondant à l'allem. *Sauerkraut,* littéral. « herbe sure »], adapté d'après *chou* et *croûte ;* 1739, marin, écrit *sorcrote ; choucroute,* 1768, Auteroche). Chou cabus blanc, découpé en fines lanières et fermenté dans la saumure. || *Choucroute garnie,* plat de choucroute cuite, accompagnée de charcuteries et de pommes de terre.

1. chouette [ʃwɛt] n. f. (altér. de l'anc. franç. *çuete,* onomatop. du cri de l'oiseau, par croisement avec l'anc. franç. *choe,* choucas, de l'anc. francique **kawa,* corneille ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *choete*). Nom donné aux rapaces nocturnes qui, à la différence du hibou, ne possèdent pas d'aigrettes (chevêche, effraie, etc.) : *Des chouettes voletant d'une tour à l'autre, passant et repassant entre la lune et moi, dessinaient sur mes rideaux l'ombre mobile de leurs ailes* (Chateaubriand). || *Yeux de chouette,* gros yeux ronds. || Fam. *Vieille chouette,* femme âgée et déplaisante.

2. chouette [ʃwɛt] adj. (probablem. emploi fig. du précédent, la chouette passant pour un oiseau coquet ; v. 1825, G. Esnault). **1.** *Pop.* Bon, sympathique, digne d'éloges : *Un chouette patron. À propos, on nous a présenté le fameux Picquenart. Une chouette figure d'ouvrier* (Duhamel). || **2.** *Pop.* Beau, joli, admirable : *J'entends qu'Asie lui apprête un dîner un peu chouette, je veux le rendre fou, cet homme* (Balzac). *Ohé ! très chouette, l'Espagnole en mantille !* (Theuriet). *Un monsieur qui a des tas de larbins, qui peut aller prendre son apéro tous les jours à six heures, c'est vraiment chouette !* (Proust).

● SYN. : **1** *brave, chic* (fam.) ; **2** *bath* (pop.), *chic* (fam.).

◆ **Chouette !** interj. (1837, Vidocq). Quelle chance !

chouettement [ʃwɛtmɑ̃] adv. (de *chouette* 2 ; 1843, G. Esnault). *Pop.* De façon chouette : *Le type le plus chouettement mis, n'est-ce pas ?* (Morand).

chou-fleur [ʃuflœr] n. m. (francisation de l'ital. *cavolo fiore ;* 1611, Cotgrave). Variété de chou dont on mange les inflorescences charnues.

● Pl. *des* CHOUX-FLEURS.

chouflique [ʃuflik] n. f. (de *choufliqueur ;* 1876, G. Esnault). *Arg.* et *vx.* Terme collectif désignant les mauvais ouvriers : *Puis ils ne parlaient pas comme tout le monde, se servaient entre eux d'une espèce de jargon que l'enfant trouvait bas et laid. Une machine s'appelait « une bécane », les chefs d'ateliers « des contre-coups », les mauvais ouvriers « de la chouflique »* (Daudet).

choufliqueur [ʃuflikœr] n. m. (allem. *Schuhflicker,* savetier ; 1866, Delvau). *Arg.* et *vx.* Mauvais ouvrier : *Eh bien oui, moi, je veux qu'on me renvoie, si on a assez de mes services, et qu'on ne me traite pas comme un choufliqueur dont on se débarrasse en lui retenant une paye* (Daudet).

chou-navet [ʃunavɛ] n. m. (de *chou* et de *navet ;* 1732, Trévoux). Espèce de chou cultivée pour sa racine à chair blanche.

● Pl. *des* CHOUX-NAVETS.

choupette [ʃupɛt] n. f. (probablem. de *chou,* coque de rubans [1708, Furetière], avec influence de *houpette ;* début du XX[e] s.). *Fam.* Nœud, chou de ruban que l'on met dans les cheveux des petites filles : *C'est que je n'ai inventé ni la poudre ni la choupette, comme on dit* (Colette).

chouque [ʃuk] n. f. (du normanno-picard *Chouc* [fin du XIVe s.], même sens, de *chouque,* correspondant au franç. *souche ;* 1835, Acad). ou **chouquet** [ʃukɛ] (de *chouc ;* 1381, Godefroy, au sens de « petite souche, billot » ; sens maritime, 1678, Guillet). n. m. Dans les anciens bâtiments à voiles, bloc de bois ou de fer permettant l'assemblage du mât supérieur au mât inférieur : *Le bout-dehors du grand foc cassé au ras de la chouque* (Hugo). *Il le porta jusqu'au chouquet et de là dans la hune* (Hugo).

chouquette n. f. V. CHOUCAS.

chou-rave [ʃurav] n. m. (de *chou* et de *rave ;* 1600, O. de Serres). Variété de chou dont on mange la tige, renflée et charnue.
• Pl. *des* CHOUX-RAVES.

chourin [ʃurɛ̃] n. m. (var. de *surin ;* 1836, Vidocq). *Arg.* et *vx.* Couteau : *« Les Mystères de Paris » ont appris à la bonne compagnie que « chourin » voulait dire couteau* (Mérimée).

chouriner [ʃurine] v. tr. (var. de *suriner ;* 1828, Vidocq). *Arg.* et *vx.* Blesser ou tuer à coups de couteau : *Quand on se chourine dans ce bouge, c'est entre soi* (Huysmans).

chourineur [ʃurinœr] n. m. (var. de *surineur ;* 1842, E. Sue). *Arg.* et *vx.* Assassin qui tue au couteau : *Les ignobles bottes éculées du chourineur* (Flaubert).

choute n. f. V. CHOU.

choyer [ʃwaje] v. tr. (peut-être formation onomatopéique du langage enfantin ; v. 1240, G. de Lorris, écrit *chuer ; choyer,* 1546, Rabelais). [Conj. **2 a.**] **1.** Traiter quelqu'un avec beaucoup de sollicitude, de tendresse, l'entourer de soins diligents, dans un esprit désintéressé ou non : [Delille], *les femmes l'adorèrent ; ce fut, pour tout ce qui le connut, un jouet charmant et une idole* (Sainte-Beuve). *Je plains l'homme sensible et un peu poltron, qui est aimé, choyé, couvé, soigné de cette manière-là* (Alain). || **2.** *Fig.* Entretenir avec amour une idée, un sentiment qui vous est cher : *Mais je ne m'en suis pas approché, par crainte de déflorer peut-être un rêve si longtemps choyé* (Gide).
• SYN. : **1** *cajoler, câliner, chouchouter* (fam.), *couver* (fam.), *dorloter, gâter ;* **2** *caresser, cultiver, nourrir.*

chrême [krɛm] n. m. (lat. ecclés. *chrisma,* du gr. *khrisma,* onction, huile ; v. 1150, Wace, écrit *cresme ; chrême,* fin du XVIe s.). Huile consacrée mêlée de baume, utilisée pour l'onction dans certaines cérémonies de l'Église catholique et de l'Église orthodoxe.

chrémeau [kremo] n. m. (de *chrême ;* fin du XIIe s.). *Vx.* Petit bonnet de toile blanche dont on recouvrait la tête de l'enfant après l'onction du baptême.

chrestomathie [krɛstɔmati *ou* si] n. f. (gr. *khrêstomatheia,* de *khrêstos,* utile, et *manthanein,* apprendre ; 1623, Garasse, puis 1819, Boiste [très rare entre le XVIIe et le XIXe s.]). *Vx.* Recueil de textes d'auteurs classiques, choisis à des fins didactiques : *Chrestomathie grecque.*
• SYN. : *anthologie, florilège.*

chrétien, enne [kretjɛ̃, -ɛn] adj. (lat. ecclés. *christianus,* du gr. *khristianos ;* 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *christian,* aux sens 1-3 ; sens 4, 1611, Cotgrave). **1.** Qui croit en la mission rédemptrice et en la divinité de Jésus-Christ : *Et qu'il songe à sauver la Provence chrétienne | Des légions de loups qui lui mordent les flancs* (Leconte de Lisle). || *Le roi Très Chrétien, Sa Majesté Très Chrétienne,* titre pris par les rois de France. || **2.** Relatif à la religion de Jésus-Christ : *La foi chrétienne. La religion chrétienne est principalement consolatrice ; elle est belle surtout pour cela* (Gide). || *Ère chrétienne,* ère qui commence à la naissance du Christ, et dans laquelle les années sont comptées à partir de cette date. || **3.** Conforme à la doctrine, à la morale de Jésus-Christ ; inspiré par cette doctrine et cette morale : *Des sentiments chrétiens.* || **4.** Class. *Parler chrétien,* parler d'une manière intelligible : *Il faut parler chrétien si vous voulez que je vous entende* (Molière).
◆ n. (sens 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens 2, XIIe s.). **1.** Personne qui professe la religion de Jésus-Christ : *Elle suscita des hommes justes, des chrétiens, pour en former une Assemblée souveraine* (France). || **2.** *Fam.* Personne humaine, individu : *Un temps à ne pas laisser un chrétien dehors.*

chrétiennement [kretjɛnmɑ̃] adv. (de *chrétien ;* 1546, *Palmerin d'Olive*). De façon chrétienne : *Mourir chrétiennement. Il a oublié de demander au parrain d'élever chrétiennement le nouveau converti, leur filleul* (Mérimée).

chrétienté [kretjɛ̃te] n. f. (de *chrétien,* d'après le lat. ecclés. *christianitas ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *cristienté,* au sens de « foi chrétienne » ; sens 1, XIIe s. ; sens 2, fin du XVIIe s., Bourdaloue). **1.** Ensemble des peuples, des pays qui professent la religion chrétienne : *Là s'élevait un monastère célèbre dans toute la chrétienté* (France). || **2.** *Vx.* Communauté chrétienne.

chrisme [krism] n. m. (de *khr-,* transcription des deux premières lettres du mot grec *Khristos,* Christ ; 1834, Landais). Monogramme du Christ, formé des deux lettres grecques majuscules X (khi) et P (rhô), initiales du mot grec Χριστος (Khristos) et figurant sur de nombreux monuments chrétiens.

christ [krist] n. m. (lat. *christus,* du gr. *khristos,* oint, trad. de l'hébreu *māshiāh* [= Messie], oint, sacré par le Seigneur ; Xe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens 2 ; sens 1, XVIIe s., Bossuet ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Dans l'Ancien Testament, titre d'un envoyé de Dieu, oint pour sauver le peuple d'Israël. || **2.** Dans la religion chrétienne, Jésus de Nazareth, le Messie. (En ce sens, prend une majuscule.) || **3.** Représentation de Jésus-Christ sur la croix : *Un christ de campagne mangé aux vers* (Daudet).
• SYN. : **2** *Messie, Rédempteur, Sauveur, Seigneur.*
• REM. **1.** Les catholiques disent « le Christ » : *Perdre le Christ, c'est perdre la vie* (Mauriac) ; les protestants, « Christ » : *Toute santé est en Christ et Christ est en nous* [c'est un pasteur qui parle] (Martin du Gard).
2. Employé comme nom commun, *christ* prend la marque du pluriel : *Des christs en ivoire.*

christiania [kristjanja] n. m. (de *Christiania,* anc. n. d'Oslo, les Norvégiens ayant pratiqué les premiers ce mouvement ; début du XXe s.). Mouvement qui permet au skieur d'effectuer un virage ou un arrêt par brusque disposition des skis perpendiculairement à la course : *Un christiania amont. Un christiania aval.*

christianisation [kristjanizasjɔ̃] n. f. (de *christianiser ;* fin du XIXe s.). Action de rendre chrétien.

christianiser [kristjanize] v. tr. (lat. ecclés. *christianizare ;* fin du XVIe s.). **1.** Convertir à la religion chrétienne : *Le roi saint Étienne christianisait en masse ses compagnons barbares* (Tharaud). || **2.** *Par extens.* Imprégner de christianisme ; donner des sentiments chrétiens à : *Fénelon a christianisé le génie de la France* (Lamartine).

christianisme [kristjanism] n. m. (lat. *christianismus,* du gr. *khristianismos ;* XIIIe s.). **1.** Religion, doctrine de JésusChrist : *Au lieu de rappeler les bienfaits et les institutions de notre religion au passé, je ferais voir que le christianisme est la pensée de l'avenir et de la liberté humaine* (Chateaubriand). *Toute religion périra dans le monde, ou le christianisme durera* (Cousin). *Le christianisme, avant tout, console ; mais il y a des âmes naturellement heureuses et qui n'ont pas besoin d'être consolées* (Gide). || **2.** Foi chrétienne de quelqu'un : *Mon christianisme souffrit de grandes diminutions* (Renan).

christologie [kristɔlɔʒi] n. f. (du gr. *khristos,* christ, et *logos,* science ; milieu du XIXe s.). Partie de la théologie chrétienne qui traite de la personne du Christ et de ses rapports avec Dieu et l'humanité.

chromage [kromaʒ] n. m. (de *chromer ;* XXe s.). Opération de revêtement d'une surface métallique par un dépôt électrolytique de chrome ; résultat de cette opération : *Le chromage d'un pare-chocs.*

chromate [krɔmat] n. m. (de *chrome ;* 1797, Vauquelin). Sel de l'acide chromique.

chromatine [krɔmatin] n. f. (dér. savant du gr. *khrôma, khrômatos,* couleur ; début du XX^e s.). Substance caractéristique du noyau des cellules, fixant énergiquement les colorants basiques.

1. chromatique [krɔmatik] adj. (lat. *chromaticus,* gr. *khrômatikos,* de *khrôma,* ton, couleur ; v. 1360, Oresme, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** En musique, se dit d'une série de sons procédant par demi-tons, soit en montant, soit en descendant : *Gamme chromatique. Jusserand, à chaque découverte, poussait des exclamations chromatiques où sa belle voix faisait merveille* (Duhamel). ‖ **2.** *Accent chromatique,* en linguistique, accent de hauteur ou mélodique, par opposition à *accent d'intensité.*

◆ n. f. (1659, Molière). *Class.* Musique douce et langoureuse : *Il y a de la chromatique là-dedans* (Molière).

◆ n. m. (1690, Furetière). *Class.* Caractère de cette musique : *Vous êtes insensible au chromatique dont cet air est tout rempli* (Dancourt).

2. chromatique [krɔmatik] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; av. 1630, A. d'Aubigné). *Vx.* Partie de l'optique qui comprenait l'étude de la dispersion et de la recomposition de la lumière : *Une vraie révolution en la chromatique du tableau et de la mode* (Goncourt).

◆ adj. (1803, Boiste). Relatif aux couleurs : *Aberration chromatique.*

3. chromatique [krɔmatik] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1897, *Année biologique*). En biologie, qui se rapporte aux chromosomes. ‖ *Réduction chromatique,* réduction de moitié des chromosomes au moment de la formation des cellules génératrices.

chromatiquement [krɔmatikmɑ̃] adv. (de *chromatique* 1 ; XVI^e s.). De façon chromatique.

chromatiser [krɔmatize] v. tr. (gr. *khrômatizein,* colorer ; 1877, Littré). Donner une teinte irisée à.

◆ **se chromatiser** v. pr. Prendre une teinte irisée.

1. chromatisme [krɔmatism] n. m. (gr. *khrômatismos,* coloris ; 1829, Boiste, au sens de « coloration [du sang] » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). En optique, coloration.

2. chromatisme [krɔmatism] n. m. (de *chromatique* 1 ; XX^e s.). En musique, caractère de ce qui est chromatique.

chromato- [krɔmato], **chromo-** [krɔmo], élément tiré du gr. *khrôma, khrômatos,* couleur, et entrant comme préfixe dans la composition de mots savants.

chromatogène [krɔmatɔʒɛn] adj. (de *chromato-* et de *-gène ;* XX^e s.). Qui produit la matière colorante.

chromatographie [krɔmatɔgrafi] n. f. (de *chromato-* et du gr. *graphein,* écrire ; milieu du XX^e s.). En chimie, méthode de séparation des constituants, colorés ou non, d'un mélange, fondée sur leur absorption sélective par des solides pulvérulents.

chrome [krom] n. m. (du gr. *khrôma,* couleur [en raison des composés très colorés de ce métal] ; 1797, Vauquelin). Métal blanc, brillant, dur et inoxydable, utilisé en revêtement pour la protection d'autres métaux et dans certains alliages.

◆ **chromes** n. m. pl. (XX^e s.). Parties en acier chromé d'une voiture, d'une bicyclette, etc. : *Faire briller les chromes.*

chromé, e [krome] adj. (de *chrome ;* 1845, Bescherelle). **1.** Qui contient du chrome : *Plomb chromé.* ‖ **2.** Recouvert de chrome : *Acier chromé.* ‖ **3.** *Cuir chromé,* cuir tanné aux sels de chrome.

◆ **chromé** n. m. Métal chromé : *Une fourchette en chromé.*

chromer [krome] v. tr. (de *chrome ;* XX^e s.). **1.** Revêtir un métal de chrome par électrolyse. ‖ **2.** Tanner un cuir au chrome.

chromeur [kromœr] n. m. (de *chromer ;* XX^e s.). Ouvrier qui pratique le chromage électrolytique.

chromique [krɔmik] adj. (de *chrome ;* 1797, Vauquelin). Se dit des composés oxygénés du chrome : *Anhydride, acide chromique.*

chromiste [krɔmist] n. m. (de *chromo[lithographie]* ; début du XX^e s.). Retoucheur en photogravure, en héliogravure et en offset.

1. chromo- préf. V. CHROMATO-.

2. chromo [krɔmo] n. m. (abrév. de *chromolithographie ;* 1877, Littré). *Péjor.* Image, tableau de mauvais goût, aux couleurs criardes : *Les meubles étaient des cadres de bois, recouverts d'une sorte de drap militaire verdâtre, et les gravures des chromos aux sujets les plus ridicules* (Maurois). [V. CHROMOLITHOGRAPHIE.]

chromogène [krɔmɔʒɛn] adj. (de *chromo-* et de *-gène ;* début du XX^e s.). Se dit d'une substance ou d'une bactérie susceptible de produire une coloration.

chromolithographie [krɔmɔlitɔgrafi] n. f. (de *chromo-* et de *lithographie ;* 1837, *Société industrielle de Mulhouse*). **1.** Procédé qui permet d'obtenir, au moyen de la lithographie, des reproductions en plusieurs couleurs, par impressions successives. ‖ **2.** Épreuve obtenue par ce procédé. (V. aussi CHROMO.)

chromophotographie [krɔmɔfɔtɔgrafi] n. f. (de *chromo-* et de *photographie ;* XX^e s.). Photographie en couleurs (peu usité) : *L'un voyait bleu, l'autre jaune, la chromophotographie dut les départager* (Pourrat).

chromosome [krɔmozom] n. m. (de *chromo-* et du gr. *sôma,* corps, parce que les chromosomes absorbent électivement certaines substances colorantes ; 1897, *Année biologique*). Élément de la cellule vivante, de forme variée, particulièrement visible dans le noyau au moment de la division cellulaire, et qui est le support des caractères héréditaires : *Le nombre de chromosomes est fixe pour une espèce donnée. L'analyse microsopique est une fort belle chose : toutefois, pendant que je considère des cellules, que je fais connaissance avec blastomères et chromosomes, je perds mon mollusque de vue* (Valéry).

chromosomique [krɔmozɔmik] adj. (de *chromosome ;* XX^e s.). Relatif aux chromosomes.

chromosphère [krɔmɔsfɛr] n. f. (de *chromo-* et de *sphère ;* 1878, Larousse). Couche moyenne de l'atmosphère solaire, entre la photosphère et la couronne solaire.

chromotypographie [krɔmɔtipɔgrafi] (de *chromo-* et de *typographie ;* 1866, Larousse) ou **chromotypie** [krɔmɔtipi] (de *chromo-* et de *-typie ;* début du XX^e s.) n. f. **1.** Impression typographique en couleurs. ‖ **2.** Épreuve obtenue par ce procédé.

chron(o)- [krɔn(o)], élément tiré du gr. *khronos,* temps, et entrant, comme préfixe, dans la composition de mots de formation savante.

chronaxie [krɔnaksi] n. f. (de *chron-* et du gr. *axia,* valeur ; XX^e s.). Temps physiologique caractéristique de l'excitabilité de chaque organe ou tissu. ‖ *Spécialem.* Durée minimale de passage du courant électrique qui permet d'atteindre le seuil d'excitabilité d'un muscle ou d'un nerf dans certaines conditions.

chronicité [krɔnisite] n. f. (de *chronique* 1 ; 1835, Acad.). État, caractère de ce qui est chronique : *La chronicité d'une maladie.*

1. chronique [krɔnik] adj. (lat. *chronicus,* du gr. *khronos,* temps ; 1398, *Somme M^e Gautier*). **1.** Se dit des maladies de longue durée et qui réapparaissent sans cesse, par opposition aux maladies aiguës : *Il toussotait sans cesse et, se croyant victime d'un catarrhe chronique, tout le long du jour suçait des pastilles de gomme* (Martin du Gard). ‖ **2.** Se dit de ce qui sévit depuis longtemps et persiste : *Chômage chronique.*

● SYN. : **2** *constant, continuel, durable, permanent, persistant.* —CONTR. : **2** *momentané, passager, temporaire, transitoire.*

2. chronique [krɔnik] n. f. (lat. *chronica,* du gr. *khronika biblia,* livres qui se rapportent au temps ; début du XII^e s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1829, Boiste). **1.** Récit qui présente les faits

historiques dans l'ordre de leur succession : *Les « Grandes Chroniques de France ». La correspondance de Mme de Sévigné est, pour l'époque, une chronique de France* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Histoire et généalogie d'une famille noble. || **2.** Tout récit, réel ou imaginaire, qui suit l'ordre du temps et s'efforce de refléter la réalité historique et sociale : *La « Chronique des Pasquier », de G. Duhamel. « Le Rouge et le Noir, chronique de 1830 ». Le « Décaméron » est la chronique railleuse d'une société mourante* (Saint-Victor). || **3.** Ensemble de nouvelles, de bruits qui circulent sur les personnes, les événements : *Défrayer la chronique. Pellegrin passa dans cette ville, dont il nous a fait la description, en y mêlant la chronique scandaleuse de tous les consuls français* (Chateaubriand). || **4.** Partie d'un journal, d'une revue où sont relatées, commentées les nouvelles se rapportant à un même sujet : *Chronique politique, financière, littéraire, dramatique.* || Article publié, à intervalles réguliers ou non, dans cette rubrique : [M. de Charlus] *ne lisait pas les chroniques judiciaires pour ne pas avoir à souffrir dans sa chair des angoisses du condamné* (Proust).

• SYN. : **1** *annales, fastes* (vx) ; **4** *courrier, rubrique.*

chroniquement [krɔnikmɑ̃] adv. (de *chronique* 1 ; 1845, Bescherelle). D'une manière chronique : *Mme Armand ne me tendit pas tout de suite ses doigts chroniquement frémissants* (Colette).

chroniquer [krɔnike] v. intr. (de *chronique* 2 ; fin du XIVe s., au sens de « rapporter dans une histoire » ; sens actuel, 1866, Larousse). Tenir une chronique dans un journal : *À chroniquer au jour le jour, ou même une fois par mois, on est forcé de s'occuper de trop de choses qui ne valent pas l'attention* (Gide).

chroniqueur, euse [krɔnikœr, -øz] n. (de *chronique* 2 ; 1866, Larousse). Personne qui tient une chronique dans un journal : *André était chroniqueur dans un journal du Boulevard* (Bourget). *La voici, de chroniqueuse, devenue romancière* (Henriot).

◆ **chroniqueur** n. m. (v. 1490, Commynes). Auteur de chroniques historiques : *Mme d'Épinay* [...], *le chroniqueur authentique des mœurs de son siècle* (Sainte-Beuve).

• SYN. : *historien, mémorialiste.*

chrono n. m. V. CHRONOMÈTRE.

chronogramme [krɔnɔgram] n. m. (de *chrono-* et du gr. *gramma*, lettre, écriture ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Date fournie par les lettres numérales (chiffres romains) d'une phrase ou d'un vers. (Par exemple, dans le vers latin suivant, écrit de cette façon : *franCorVM tVrbIs sICVLVs fert fVnera Vesper,* les lettres numérales additionnées donnent 1282, date des Vêpres siciliennes.) || **2.** En statistique, graphique où l'axe des abscisses est divisé en fractions de temps, de façon que les variations du fait portées en ordonnées soient suivies dans leur ordre de succession.

chronographe [krɔnɔgraf] n. m. (de *chrono-* et du gr. *graphein*, écrire ; 1866, Larousse). **1.** Montre possédant, outre son mouvement proprement dit, un mécanisme permettant de mesurer des intervalles de temps en minutes, secondes et fractions de seconde. || **2.** Appareil permettant de faire constater par des procédés graphiques la durée d'un phénomène.

chronologie [krɔnɔlɔʒi] n. f. (gr. *khronologia*, de *khronos*, temps, et *logos*, science ; 1579, Vigenère, au sens de « historiographie dans l'ordre chronologique » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Science auxiliaire de l'histoire qui vise à établir les dates des faits historiques. || **2.** Ordre et date des événements historiques : *Mon grand-père n'était pas très fort sur la chronologie* (Sand). *Il a composé une chronologie de la Révolution française.* || **3.** *Spécialem.* En astronautique, succession dans le temps des différentes opérations qui précèdent et qui suivent le lancement d'une fusée.

chronologique [krɔnɔlɔʒik] adj. (de *chronologie* ; 1584, Thevet). Relatif à la chronologie ; conforme à la chronologie : *Ordre chronologique. Table chronologique. Bien plus, avant l'homme et l'animal, Jéhovah avait crée des végétaux, et les conclusions modernes confirment cette vérité chronologique* (Arnoux).

chronologiquement [krɔnɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *chronologique* ; 1836, Landais). Selon l'ordre chronologique : *Exposer les faits chronologiquement.*

chronologiste [krɔnɔlɔʒist] n. (de *chronologie* ; 1560, Albenas, au sens de « chroniqueur » ; sens actuel, 1637, Sternischa). Personne qui s'occupe de chronologie : *Une antiquité gênante pour un chronologiste orthodoxe* (Hermant).

chronométrage [krɔnɔmetraʒ] n. m. (de *chronométrer* ; 1922, Larousse). Mesure précise de la durée d'une action, d'une opération, etc.

chronomètre [krɔnɔmɛtr] n. m. (de *chrono-* et du gr. *metron*, mesure ; 1701, Sauveur, au sens de « métronome » ; sens actuels, 1753, *Encyclopédie*). **1.** Montre de précision réglée dans différentes positions et sous des températures variées, et ayant obtenu un bulletin officiel de marche. || **2.** Syn. fam. de CHRONOGRAPHE (au sens 1).

chronométrer [krɔnɔmetre] v. tr. (de *chronomètre* ; début du XXe s.). [Conj. **5 b.**] Mesurer à l'aide d'un chronomètre la durée de : *Chronométrer une course.* || *Spécialem.* Relever exactement le temps dans lequel est effectué un travail, une opération industrielle, etc.

chronométreur [krɔnɔmetrœr] n. m. (de *chronomètre* ; fin du XIXe s.). **1.** Technicien du chronométrage. || **2.** Personne qui chronomètre la durée d'une épreuve sportive.

chronométrie [krɔnɔmetri] n. f. (de *chronomètre* ; 1842, Acad.). **1.** Partie de la physique qui s'occupe de la mesure du temps. || **2.** Fabrication des chronomètres.

chronométrique [krɔnɔmetrik] adj. (de *chronomètre* ; 1832, Raymond). **1.** Relatif à la mesure du temps : *Mais je dis que le loisir intérieur, qui est tout autre chose que le loisir chronométrique, se perd* (Valéry). || **2.** Qui a la rigueur d'un chronomètre : *Précision, exactitude chronométrique. La régularité chronométrique des mouvements de la vieille pendule* (Balzac).

chronométriquement [krɔnɔmetrikmɑ̃] adv. (de *chronométrique* ; XXe s.). De façon chronométrique (rare) : *Cette procession de voitures chronométriquement réglées* (Arnoux).

chronophotographie [krɔnɔfɔtɔgrafi] n. f. (de *chrono-* et de *photographie* ; 1884, Marey). Méthode d'analyse du mouvement par des photogrpahies successives.

chrys(o)- [kriz(o)], élément tiré du gr. *khrusos*, or, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

chrysalide [krizalid] n. f. (lat. *chrysallis, -idis*, gr. *khrusallis*, de *khrusos*, or ; 1593, Bauhin, au sens 1 ; sens 2, 1701, Furetière ; sens fig., 1866, Larousse). **1.** Nom donné à la nymphe des lépidopères (et, *par extens.*, à celle d'autres insectes), forme intermédiaire entre l'état de chenille et celui de papillon : *De pareils mouvements aussi privés de sens traduisible que le sont les saccades d'une chrysalide* (Colette). || **2.** *Par extens.* L'enveloppe de la nymphe : *La volupté invite l'obtuse larve à la nymphose et de la prison chrysalide la fait échapper papillon* (Gide). || Fig. *Sortir de sa chrysalide*, sortir de l'obscurité, prendre son essor.

chrysanthème [krizɑ̃tɛm] n. m. (lat. *chrysanthemon*, mot gr., de *khrusos*, or, et *anthemon*, fleur ; 1543, A. Pierre, écrit *chrysantemon* ; forme actuelle, 1750, Prévost). Plante ornementale d'automne, de la famille des composées, à fleurs jaunes, blanches, roses, violettes : *Elle était au fond du verger, cueillant au pied d'un mur les premiers chrysanthèmes, qui mêlaient leur parfum à celui des feuilles mortes de la hêtraie* (Gide). *Ce sont les petits chrysanthèmes d'or qui vivent là, dans l'encoignure* (Duhamel).

chryséléphantin, e [krizelefɑ̃tɛ̃, -in] adj. (de *chrys-* et du gr. *elemphas*, ivoire ; 1863, Litté). Se dit d'objets d'art, et surtout de statues, où sont employés l'or et l'ivoire :

Phidias sculpta la statue chryséléphantine de Pallas Athéna.

chrysis [krizis] n. f. (gr. *khrusis,* objet d'or ; 1866, Larousse). Insecte brillant, dit aussi *guêpe dorée : Autour de nous voltigeaient les abeilles, l'éclatante chrysis* (Banville).

chrysobéryl [krizɔberil] n. m. (lat. *chrysoberyllus,* béryl doré ; début du XVIIe s., au sens de « béryl d'un vert pâle » ; sens actuel, 1834, Landais). Aluminate naturel de béryllium, pierre fine de couleur jaune vieil or à vert.

chrysocale [krizɔkal] ou **chrysocalque** [krizɔkalk] n. m. (de *chryso-* et du gr. *khalkos,* cuivre ; 1372, J. Cor-bichon, écrit *crisocane ; chrysocalque,* 1819, Boiste ; *chrysocale,* 1825, Balzac). Alliage de cuivre, d'étain et de zinc ayant l'aspect de l'or : *Il aimera toujours le rouge et la céruse, le chrysocale et les oripeaux de toute sorte* (Baudelaire). *Des épingles de chrysocale piquaient des cravates en lambeaux* (Flaubert).

• REM. On écrit aussi CHRYSOCAL.

chrysolithe ou **chrysolite** [krizɔlit] n. f. (lat. *chrysolithus,* du gr. *khrusos,* or, et *lithos,* pierre ; XIIe s., Marbode, écrit *grisolite ; chrysolithe,* XVIe s.). Pierre précieuse d'un jaune verdâtre, variété de péridot : *S'élevait une espèce d'estrade écaillée de ciselure d'or, constellée d'onyx, de sardoines, de chrysolites, de lapislazuli, de girasols* (Gautier). *Héphaïstos, qui sait, ingénieux artiste, | Sertir la chrysolithe en flamme et l'améthyste* (Banville).

chrysomèle [krizɔmɛl] n. f. (de *chryso-* et du gr. *melos,* membre ; 1808, Boiste). Insecte coléoptère brillamment coloré, dont la larve vit sur les plantes herbacées.

chrysoprase [krizɔprɑz] n. f. (lat. *chrysoprasus,* du gr. *khrusos,* or, et *prasos,* poireau ; XIIe s., Marbode, écrit *crisopras ; chrysoprase,* 1688, Miege). Variété verte de calcédoine : *Ses prunelles se ravivèrent et brillèrent comme des chrysoprases* (Gautier).

chthonien, enne [ktɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (du gr. *khthonios,* souterrain, de *khthôn,* terre ; 1839, boiste). Dans la mythologie grecque, se dit des divinités infernales, d'origine souterraine (Zeus, Hadès, Déméter, etc.).

ch'ti ou **ch'tit, e** [ʃti] adj. et n. (forme dialect. de *chétif ;* XXe s.). *Fam.* Petit, malingre : *Tout ch'ti qu'il était d'apparence* (Genevoix).

ch'timi [ʃtimi] adj. et n. (mot formé, par plaisanterie, de trois formes picardes : *ch'* [art. défini], *ti,* toi, et *mi,* moi ; début du XXe s.). *Dialect.* Originaire du nord de la France : *Il vient d'envoyer Broucke, le ch'timi* (Dorgelès).

chu, e [ʃy], part. passé du v. *choir.* (V. ce mot.)

chucheter [ʃyʃəte] v. intr. (de l'onomatop. *tchutch-,* exprimant le chuchotement ; XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame,* au sens de « chuchoter » ; sens actuel, 1752, Trévoux). [Conj. **4 a.**] Crier, gazouiller, en parlant du moineau.

chuchotage [ʃyʃɔtaʒ] n. m. (de *chuchoter ;* fin du XVIIIe s.). Conversation chuchotée à voix basse : *Voici Armand qui ose entrer, dérangeant le chuchotage tendre des deux femmes* (Colette).

• SYN. : *chuchotement, chuchotis, murmure.*

chuchotant, e [ʃyʃɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *chuchoter ;* 1866, Larousse). **1.** Qui chuchote. || **2.** Qui se fait par chuchotement : *Des causeries chuchotantes et doucement rieuses* (Duhamel).

chuchotement [ʃyʃɔtmɑ̃] n. m. (de *chuchoter ;* 1850, Montaigne). **1.** Action de chuchoter ; bruit des voix de personnes parlant tout bas : *Bientôt, un léger murmure de voix éveilla son attention. Il n'avait vu personne dans ce coin de l'église. D'où venait donc ce chuchotement ?* (Maupassant). *La chambre est pleine d'ombre ; on entend vaguement | De deux enfants le triste et doux chuchotement* (Rimbaud). || **2.** *Fig.* et *littér.* bruit léger, froissement qui évoque un bruit de voix : *C'était un chuchotement infini de feuilles, un bavardage d'eau courante* (Zola).

• SYN. : **1** *murmure ;* **2** *bruissement.*

chuchoter [ʃyʃɔte] v. intr. (var. de *chucheter ;* 1611, Cotgrave). **1.** Parler bas à l'oreille de quelqu'un, en remuant à peine les lèvres : *Je les entendis rire et chuchoter entre eux* (Baudelaire). || **2.** Faire entendre un murmure confus de voix : *Il n'y eut pas d'applaudissements, mais on chuchota longtemps* (Hugo). || **3.** *Fig.* et *littér.* Produire un bruit léger, indistinct, en parlant des choses : *Feuillage, source qui chuchote.*

• SYN. : **1** *marmotter, murmurer, susurrer ;* **3** *bruire, frémir, murmurer.*

◆ v. tr. (1798, Acad.). **1.** Dire à voix basse : *Chuchoter une plaisanterie à l'oreille de son voisin.* || **2.** *Fig.* Dire par-derrière, propager : *Je dis ce que tout le monde chuchote, ce que tout le monde colporte, que tu es le fils de l'homme qui t'a laissé sa fortune* (Maupassant).

chuchoterie [ʃyʃɔtri] n. f. (de *chuchoter ;* 1718, Acad.). *Fam.* Entretien, propos souvent médisants chuchotés par des gens qui prennent des allures mystérieuses (surtout au plur.) : *Toutes les chuchoteries cessèrent, les courtisans baissaient la tête* (Musset). *Je ne racontai donc rien à ma mère ; mais les interminables chuchoteries que ma tante Plantier tenait avec elle...* (Gide).

• SYN. : *bavardage, parlote* (fam.).

chuchoteur, euse [ʃyʃɔtœr, -øz] n. et adj. (de *chuchoter ;* 1694, Acad. [*chucheteur,* 1640, Oudin]). Qui chuchote ; qui aime à chuchoter : *Une voix de silence, toute basse et chuchoteuse* (Rosny). *La petite se lassa et dit : « Oh ! pardon, Monsieur », en fausse ingénue, avant d'aller rejoindre une bande chuchoteuse, ricaneuse* (Colette).

chuchotis [ʃyʃɔti] n. m. (de *chuchoter,* sur le modèle de *gazouillis ;* 1895, Daudet). Léger chuchotement (au pr. et au fig.) : *Et sur le discret chuchotis des éventails, sur le roulement lointain et ininterrompu des voitures montait une voix limpide venue du fond du salon* (Daudet). *Au chant de la cascade se mêlaient les chuchotis de la rivière* (Gide).

• SYN. : *bruissement, chuchotage, chuchotement, murmure, susurrement.*

chuintant, e [ʃɥɛ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *chuinter ;* 1819, Boiste). **1.** Qui chuinte : *Le patois chuintant des Lillois.* || **2.** *Spécialem.* Se dit des consonnes fricatives qui se prononcent comme des sifflantes, mais avec les lèvres projetées en avant : *« ch »* [ʃ] *et « j »* [ʒ] *sont les consonnes chuintantes du français.*

◆ **chuintante** n. f. Consonne chuintante.

chuintement [ʃɥɛ̃tmɑ̃] n. m. (de *chuinter ;* 1877, Littré). **1.** Action de chuinter. || Prononciation des consonnes chuintantes. || **2.** Vice de prononciation qui consiste à donner aux sifflantes [s], [z] le son des chuintantes *ch* [ʃ], *j* [ʒ]. || **3.** Bruit, sifflement provoqué par le passage d'un liquide ou d'un gaz à travers un orifice étroit : *Je pensais au bruit des machines, au chuintement de la vapeur comme à des chansons anciennes* (Duhamel).

chuinter [ʃɥɛ̃te] v. intr. (d'un radical onomatopéique se rattachant à celui de *chuchoter ;* 1776, Court de Gébelin, au sens 1 ; sens 2-4, 1845, Bescherelle). **1.** Crier, en parlant de la chouette. || **2.** Prononcer un son chuintant. || **3.** *Spécialem.* Donner le son chuintant de *ch* [ʃ], *j* [ʒ] aux consonnes sifflantes [s], [z] : *Certains Auvergnats chuintent et prononcent « chac » pour « sac ».* || **4.** Faire entendre un chuintement, un siffement : *Et ce gaz qui n'éclaire pas, qui siffle, qui chuinte et qui fait danser, sur le mur, l'ombre écarquillée de la rampe* (Duhamel).

chut ! [ʃyt] interj. (onomatop. ; 1529, *Ancien Théâtre françois,* II). Silence ! Pas de bruit ! : *Nous y réfléchirons, mais chut ! voici Inès* (Mérimée). *Deux ou trois spectateurs firent « chut », sans acrimonie, pour prier Justin de se taire* (Duhamel).

chute [ʃyt] n. f. (réfection, d'après le part. passé *chu,* de l'anc. franç. *cheoite* [XIIe s.], de *cadecta, fém. substantivé du lat. pop. *cadectus, part. passé de *cadere,* tomber, formé d'après *collectus ;* v. 1360, Froissart, aux sens I, 1 et II, 1 ; sens I, 2, 1690,

Furetière ; sens I, 3, xve s. ; sens I, 4, 1753, *Encyclopédie ;* sens I, 5, 1671, Pome ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3-4, xviie s. ; sens II 6 [finances], 1759, Voltaire ; sens III, 1, 1636, Monet ; sens III, 2, xxe s. ; sens III, 3, début du xviie s., Guez de Balzac ; sens III, 4, 1929, Larousse).

I. 1. En parlant des êtres animés, le fait de tomber, de perdre l'équilibre et d'être entraîné vers le sol : *Chute de bicyclette. Il a fait une chute en descendant l'escalier. Le vertige vient de ce que nous mimons la chute et les mouvements désespérés d'un homme qui tombe* (Alain). || **2.** En parlant des corps inertes, le fait d'être entraîné de haut en bas sous l'effet de la pesanteur : *La chute d'une pomme a dévoilé à Newton le système de l'univers* (Chateaubriand). *Chute de pluie, de grêle. Dernièrement encore, il y a eu de nouvelles chutes de neige* (Gide). || *Chute du rideau,* au théâtre, baisser du rideau, et, *par extens.,* moment où le rideau tombe et où finit le spectacle. || **3.** En parlant de certaines parties, caduques ou non, des êtres organisés, le fait de tomber en se détachant de son support : *La chute des dents, des cheveux, des feuilles.* || Littér. *La chute des feuilles,* le moment où les feuilles tombent, l'automne : *Si je dois tomber, mon ami, ce ne sera pas avant la chute des feuilles* (Maupassant). || **4.** En médecine, abaissement d'un organe par rapport à sa position normale : *Chute de la matrice.* || **5.** *Chute d'eau,* ou *chute,* masse d'eau qui tombe d'une certaine hauteur : *Les chutes du Niagara. Moulin actionné par une chute l'eau.* || **6.** *Chute du jour,* moment où le jour tombe, fait place à la nuit.

II. 1. En parlant des personnes, le fait de tomber d'une position sociale élevée : *Morin méditait sa chute* (Maupassant). || **2.** Insuccès, échec d'un auteur, et, *par extens.,* de son œuvre, auprès du public : *La chute de « Pertharite » incita Corneille à la retraite Il n'était pas dans les confidences du patron ; en outre, la chute de la nouvelle pièce, où il tenait le rôle principal, venait de lui porter un coup dont il demeurait pantois* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Le fait de s'abaisser moralement, de tomber dans la déchéance : *Les chutes des honnêtes femmes sont souvent d'une rapidité qui stupéfie* (Feuillet). || Spécialem. *La chute de l'homme,* ou, absol., *la chute,* le péché originel. || **4.** Effondrement des institutions, d'un régime, d'un gouvernement : *On m'a accusé d'avoir contribué à la chute de la monarchie légitime ; il me convient d'examiner ce reproche* (Chateaubriand). *Voyez Gallion et ses amis : ils n'auraient jamais osé prévoir* [...] *la chute de l'Empire* (France). *La chute d'un ministère.* || **5.** Capitulation, reddition d'une place forte : *La chute de Metz en 1870.* || **6.** Diminution brusque de valeur, d'intensité d'un phénomène physique mesurable : *La Vouivre parlait d'une voix confidentielle, avec des hésitations et des chutes de timbre assez émouvantes* (Aymé). *Chute de la température. Chute de tension.* || *Spécialem.* Dépréciation en matière de finances : *Chute de la monnaie. Chute de la Bourse, des cours de la Bourse.*

III. 1. Partie terminale d'une chose qui s'abaisse : *La chute des montagnes est tapissée d'un nombre infini d'oliviers* (Stendhal). || *La chute des reins,* le bas du dos. || *La chute d'un toit,* sa pente. || **2.** Partie d'un tissu drapé qui retombe en faisant des plis. || **3.** Dans une période, un vers, une phrase musicale, partie finale sur laquelle tombe la voix : *L'air était une espèce de récitatif* [...], *descendant aux notes les plus graves à la chute des vers* (Chateaubriand). || Class. et littér. *Chute d'un madrigal, d'un sonnet,* le trait d'esprit sur lequel il s'achève : *La chute* [du sonnet] *en est jolie, amoureuse, admirable* (Molière). *La chute d'un sonnet doit être noble et ingénieuse* (Saint-Évremond). || **4.** Morceau, déchet d'un tissu ou d'une autre matière dans lesquels on a découpé quelque chose : *Chutes d'étoffe, de cuir, de métal.*

• Syn. : **I, 1** *bûche* (fam.), *culbute* (fam.), *dégringolade* (fam.) ; **4** *descente, prolapsus, ptôse ;* **5** *cascade, cataracte, saut ;* **6** *tombée.* || **1** *déconfiture* (fam.), *disgrâce, faillite, fiasco* (fam.), *ruine ;* **3** *faute, péché ;* **4** *renversement ;* **6** *abaissement, baisse ; écroulement, effondrement.* || **III, 4** *rognure.* — Contr. : **II, 1** *ascension, élévation, montée, réussite, triomphe ;* **3** *redressement, relèvement ;* **6** *élévation, hausse.*

1. chuter [ʃyte] v. intr. (de *chute ;* 31 mars 1828, *le Figaro*). **1.** *Fam.* Tomber, faire une chute : *Car on chute plus bas des cimes les plus hautes* (Leconte de Lisle). *Le Gave bruisse en chutant* (Jammes). || **2.** *Fig.* Subir un échec, tomber, en parlant d'une pièce de théâtre. || **3.** *Fig.* Aux cartes, ne pas réussir à faire le nombre de levées que l'on aurait dû faire. || **4.** *Fig.* En parlant d'une femme, fauter : *Il faut qu'elle ait chuté pour que son frère la batte et qu'elle ne regimbe pas* (Bourget).

• Syn. : **1** *s'abattre, s'affaisser, s'affaler* (fam.), *choir* (vx), *dégringoler* (fam.), *s'écrouler ;* **4** *faillir, tomber.*

2. chuter [ʃyte] v. tr. (de *chut ;* 1834, Boiste). Accueillir par des « chut » (rare) : *Il parla dans le bruit* [...], *on le plaisantait, on le chutait* (Zola).

chyle [ʃil] n. m. (lat. médic. *chylus,* du gr. *khulos,* suc ; 1363, G. de Chauliac, écrit *chile*). Liquide blanchâtre, représentant le résultat de la digestion des divers aliments, et destiné à passer de l'intestin grêle dans le sang par l'intermédiaire de la circulation lymphatique.

chyleux, euse [ʃilø, -øz] adj. (de *chyle ;* 1546, Ch. Estienne). Qui appartient au chyle, ou qui a de l'analogie avec le chyle.

• Rem. On dit aussi chylaire (1832, Raymond).

chylifère [ʃilifɛr] adj. et n. m. (de *chyle* et du lat. *ferre,* porter ; 1665, Graindorge). *Vaisseaux chylifères,* ou *chylifères,* n. m. pl., vaisseaux de l'intestin grêle qui portent le chyle vers la circulation sanguine.

chyme [ʃim] n. m. (lat. médic. *chymus,* du gr. *khumos,* humeur ; xve s., Godefroy). Liquide contenu dans l'estomac et résultant de la transformation des aliments par le suc gastrique.

chypre [ʃipr] n. m. (ital. *Cipro,* n. de l'île de Chypre ; début du xive s., [*or de*] *Chypre,* fil d'or fabriqué à Gênes ; sens actuel, 1866, Larousse). Vin de Chypre.

chypriote [ʃiprijɔt] adj. et n. (de *Chypre,* n. géogr. ; 1866, Larousse). Relatif à Chypre ; habitant ou originaire de cette île.

• Rem. On dit aussi cypriote (1866, Larousse).

1. ci [si] adv. et partic. dém. (du lat. *ecce* [voici], particule de renforcement, et *hīc,* fin du xe s., *Vie de saint Léger*).

I. Adverbe de lieu et de temps. **1.** *Class.* Ici, dans le lieu où l'on est (dans quelques expressions). || *Qu'est-ce ci ?,* qu'y a-t-il ici ? : *Qu'est-ce ci, mes enfants ? Écoutez-vous vos flammes ?* (Corneille). || **2.** *Class.* Maintenant. || *Entre ci et là,* entre le moment présent et un moment à venir, « d'ici là » : *Je serai ravi de vous voir si je ne suis pas pendu entre ci et là* (Sévigné). || **3.** *Auj.* Limité à quelques emplois, pour annoncer le total d'un compte : *Ci cent mille francs ;* ou dans les formules des inscriptions funéraires *ci-gît, ci-gisent,* ici est enterré, sont enterrés : *Ci-gît Piron qui ne fut rien, | Pas même académicien* (Piron).

II. Particule qui se joint à d'autres mots pour marquer la proximité dans l'espace ou dans le temps. **1.** Se place devant certains adjectifs ou participes. || *Ci-annexé, ci-joint,* annexé, joint à la présente pièce, au présent document : *Ces pièces, il les renvoyait ci-jointes* (Boylesve). || *Ci-inclus,* contenu dans cette lettre, cet envoi : *Vous devinez pour qui est la lettre ci-incluse* (Constant). *Je reçois à l'instant la lettre ci-incluse* (Chateaubriand). || *Ci-présent,* loc. de la langue juridique : *Les témoins ci-présents.* || **2.** Entre dans des adverbes composés. || *Ci-après,* un peu après, un peu plus loin : *Vous trouverez ce document ci-après.* || *Ci-contre,* en regard, sur la page d'un livre ; vis-à-vis : *Voir la gravure ci-contre.* || *Ci-dessous,* plus bas dans le texte. || *Ci-dessus,* plus haut dans le texte, dans les lignes qui précèdent. || *Ci-devant,* v. à son ordre

alphab. || **3.** Forme des locutions adverbiales. || *De-ci de-là,* de côté et d'autre, au hasard : *Il s'en allait de-ci de-là.* || *Par-ci par-là,* en divers endroits, ou à divers moments, de temps à autre : *Il y a quelques fautes à corriger par-ci par-là dans ce texte. Il bricole par-ci par-là.* || **4.** Joint à un nom, précédé le plus souvent d'un démonstratif, marque la proximité dans le temps : *Ce fut dans ce temps-ci que le conseil aulique jugea à Vienne un procès dont je ne parle ici que par les efforts qui ont été faits vingt ans depuis pour revenir à cette affaire* (Saint-Simon). *Ces jours-ci. Cette semaine-ci ;* ou la proximité dans l'espace par rapport à la personne qui parle : *Je prends ce livre-ci.* || **5.** Forme les pronoms démonstratifs *celui-ci, celle-ci,* etc., *ceci,* et s'emploie avec l'adjectif démonstratif *ce(t)...-ci, cette ...-ci, ces ...-ci,* dans lesquels *ci* se lie au nom par un trait d'union. (V. CELUI, CECI, CE 2.)

● REM. **1.** Sauf dans l'expression commerciale *ci cent mille francs, ci* est toujours suivi ou précédé d'un trait d'union.

2. Les locutions formées de *ci-* et d'un participe ou d'un adjectif peuvent être considérées comme des adverbes quand elles précèdent le nom auquel elles se rapportent, et demeurent invariables : *Vous trouverez ci-inclus une lettre de votre père* (Acad.). *Trouvez ci-joint les 20 000 francs que nous vous devons* (Bazin).

2. ci [si] pron. dém. (contraction de *ceci,* sur le modèle de *ça,* contraction de *cela ;* XIXe s.). *Fam.* Ceci (employé seulement en corrélation avec *ça*) : *Il exige ci et ça.* || *Comme ci, comme ça,* ni bien ni mal. (V. aussi COMME.)

◆ n. Pop. *Un(e) ci et un(e) ça,* une personne remplie de défauts, qu'on ne peut ou ne veut préciser : *Vous êtes une ci et une ça qu'avez toujours voulu ma perte* (Balzac).

ci-annexé loc. adv. V. CI 1.

ci-après loc. adv. V. CI 1.

cibiche [sibiʃ] n. f. (de *ci* [garette], avec un suff. pop. ; 1881, G. Esnault). *Pop.* Cigarette.

cible [sibl] n. f. (suisse alémanique *schîbe* [allem. *Scheibe*], par l'intermédiaire des parlers de la Suisse romande ; milieu du XIVe s., G. de Machaut [var. *cibe* jusqu'au XIXe s.] ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Plaque de bois, de carton ou de métal, de forme circulaire ou quadrangulaire, sur laquelle sont figurés des cercles concentriques entourant le point à viser dans les exercices de tir : *La flèche toucha le centre de la cible.* || **2.** *Par extens.* Tout objectif sur lequel on peut tirer avec une arme de jet ou une arme à feu : *Toute tête qui se risquerait à dépasser le haut de la muraille servirait de cible à soixante coups de fusil* (Hugo). || **3.** *Fig.* Ce qui est visé, ce qui est l'objet d'une attaque : *Que nous cerne l'Oubli, noir et morose assassin, | Ou que l'Envie aux traits amers nous ait pour cible* (Verlaine). *Être la cible des plaisanteries de quelqu'un.*

● SYN. : **1** *but ;* **3** *objectif.*

ciboire [sibwar] n. m. (lat. *ciborium,* coupe, spécialisé en lat. ecclés. ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *civoire* [*ciboire,* fin du XIIe s.], au sens de « tabernacle, dais soutenu par des colonnes » ; sens actuel, fin du XIVe s.). Vase en métal précieux, à couvercle, où l'on conserve les hosties consacrées : *Lève ton cœur ainsi qu'un ciboire d'or fin* (Samain).

ciborium [sibɔrjɔm] n. m. (mot lat. [v. art. précéd.] ; 1866, Larousse). Baldaquin placé au-dessus du maître-autel, dans les basiliques chrétiennes : *Un grand autel* [...] *recouvert d'un énorme ciborium en carton et en bois glacés d'or* (Huysmans).

ciboule [sibul] n. f. (anc. provenç. *cebula,* lat. *caepulla,* de *caepa,* oignon ; 1331, Richard, *Comtesse Mahaut,* au sens 1 ; sens 2, 1867, G. Esnault [déjà v. 1230, *Recueil des fabliaux,* I, au sens de « extrémité la plus grosse d'une massue »]). **1.** Plante potagère dont le bulbe ventru sert de condiment. (Syn. CIVE.) || **2.** *Pop.* Tête : *Il a perdu la ciboule.*

ciboulette [sibulɛt] n. f. (de *ciboule ;* 1373, *Traduction de P. Crescens).*) Plante potagère dont les feuilles creuses et cylindriques sont employées comme condiment. (Syn. CIVETTE.)

ciboulot [sibulo] n. m. (de *ciboule ;* 1889, G. Esnault). *Pop.* Tête : *Se fatiguer le ciboulot à penser* (Barbusse).

cicatrice [sikatris] n. f. (lat *cicatrix, -icis ;* XIVe s., B. de Gordon, au sens 1 ; sens 3, 1663, La Rochefoucauld). **1.** Marque laissée sur la peau par une blessure, une brûlure, une plaie après guérison : *Il avait sur le front, entre les sourcils, une petite cicatrice assez profonde* (Vigny). || **2.** *Littér.* Trace laissée par un fléau : *Les cicatrices des combats.* || **3.** *Fig.* Atteinte physique ou morale laissée par les malheurs, les souffrances : *Et si vous aviez vu la femme* [...] : *sous les yeux, en balafres violettes, les cicatrices d'une vie de plaisirs* (Daudet).

● SYN. : **1** *balafre, couture, stigmate ;* **3** *empreinte.*

cicatricé, e [sikatrise] adj. (de *cicatrice ;* XVIe s., Amyot). *Class.* Couvert de cicatrices : *Son front cicatricé rend son air furieux* (Boileau).

cicatriciel, elle [sikatrisjɛl] adj. (de *cicatrice ;* 1863, Litté). Relatif à une cicatrice : *Tissu cicatriciel.*

cicatricule [sikatrikyl] n. m. (lat. *cicatricula,* petite cicatrice, de *cicatrix,* cicatrice ; milieu du XVIe s., au sens du lat. ; sens actuel, 1743, Trévoux). Petit disque qui renferme le noyau femelle de l'œuf.

cicatrisable [sikatrizabl] adj. (de *cicatriser ;* XIVe s.). Qui peut se cicatriser.

cicatrisant, e [sikatrizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *cicatriser ;* XVe s.). Se dit d'un remède qui favorise la cicatrisation.

cicatrisation [sikatrizasjɔ̃] n. f. (de *cicatriser ;* 1314, Mondeville). Le fait de se cicatriser, phénomène par lequel se réparent les lésions des tissus et des organes : *La cicatrisation d'une plaie. Les lésions pulmonaires paraissaient alors en voie de cicatrisation* (Martin du Gard).

cicatriser [sikatrize] v. tr. (lat. médiév. *cicdatrizare,* de *cicatrix,* cicatrice ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, 1644, Scarron). **1.** Hâter, achever la fermeture d'une plaie, favoriser la réparation d'un tissu atteint : *Un remède qui cicatrise les blessures ;* absol. : *Elle* [la nature] *consent à retisser certains tissus : elle cicatrise ; elle refait de l'os* (Valéry). || **2.** *Fig.* Apaiser une douleur morale, la rendre moins violente : *Le temps cicatrise toutes les peins.* || **3.** Marquer d'une cicatrice (vieilli) : *La petite vérole lui a cicatrisé le visage* (Littré). *Les bouvreuils leur indiquaient les fruits les plus mûrs, tout cicatrisés des coups de leurs becs* (Zola).

● SYN. : **2** *adoucir, calmer, endormir, guérir.* — CONTR. : **1.** *aviver, envenimer, raviver, rouvrir ;* **2** *attiser, exacerber, exaspérer, réveiller.*

◆ v. intr. ou **se cicatriser** v. pr. (1690, Furetière). Se fermer, en parlant d'une plaie : *La blessure cicatrise, se cicatrise lentement.*

cicer [sisɛr] n. m. (mot lat. ; 1866, Larousse). Nom scientifique du pois chiche.

cicéro [sisero] n. m. (de *Cicero,* forme lat. de *Cicéron,* d'après le caractère employé pour la première édition des œuvres de Cicéron, à Rome, en 1458, pris comme unité de mesure ; 1615, Binet). Unité de mesure typographique, équivalant à 4,51 mm et se décomposant en 12 points. (On dit aussi *un* DOUZE.)

cicérone [siserɔn] ou **cicerone** [tʃitʃerɔne] n. m. (mot ital., du n. de *Cicéron,* orateur latin ; emploi fig. et ironiq., à cause de la verbosité des guides italiens ; 1752, Trévoux). **1.** Guide payé pour montrer aux touristes les curiosités d'un pays. || **2.** Guide bénévole : *Nous vîmes Londres en détail : ancien banni, je servis de cicerone aux nouveaux réquisitionnaires de l'exil que la Révolution prenait, jeunes ou vieux : il n'y a point d'âge légal pour le malheur* (Chateaubriand). *Il lui avait manqué, tout de suite en débarquant, de mettre la main sur un bon cicérone de Boulevard, un Nestor Roqueplan quelconque, qui l'eût initié aux mystères de la haute vie parisienne* (Daudet).

● REM. On trouve, à côté du pluriel français CICÉRONES, le pluriel italien CICERO-

NI : *J'ai pour guide Antonio, le plus vieux et le plus instruit des ciceroni du pays : il sait par cœur les palais, les statues et les tableaux* (Chateaubriand).

cicéronien, enne [siserɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *ciceronianus* ; 1495, J. de Vignay). **1.** Propre à Cicéron : *La période cicéronienne.* || **2.** Digne de Cicéron : *Une éloquence cicéronienne.*

cicéroniser [siserɔnize] v. intr. (de *Cicéron,* orateur latin ; v. 1700, d'après Trévoux, 1771). Imiter la langue, le style de Cicéron : *Si je m'accommode pour mes textes sacrés* [...] *d'un latin qui ne cicéronise guère* (France).

cicindèle [sisɛ̃dɛl] n. f. (lat. *cicindela,* ver luisant ; 1548, V. Philieul, au sens de « ver luisant » [encore dans Boiste, 1803] ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Insecte coléoptère à élytres verts tachetés de jaune, qui détruit les larves et les limaces : *Des cicindèles volètent ; des joncs sèchent, tout crépite au soleil* (Gide).

cicognat, cicogneau, ciconneau n. m. V. CIGOGNEAU.

ciconiidés [sikɔniide] n. m. pl. (dér. savant du lat. *ciconia,* cigogne, et du gr. *eidos,* apparence ; fin du XIXe s.). Famille d'oiseaux échassiers comprenant la cigogne, le marabout, l'ombrette.

ci-contre loc. adv. V. CI 1.

cicutine [sikytin] n. f. (dér. savant du lat. *cicuta,* ciguë ; milieu du XIXe s.). Alcaloïde très vénéneux, qui se trouve dans la grande ciguë.

ci-dessous, ci-dessus loc. adv. V. CI 1.

ci-devant [sidvɑ̃] loc. adv. (de *ci* et de *devant ;* XVe s.). *Class.* Auparavant, précédemment : *Je ne pense ni plus ni moins à votre sœur que ci-devant* (Bossuet).

◆ loc. adj. invar. Ancien : *M. de Chaudour* [...] *était un ci-devant jeune homme, encore mince à quarante-cinq ans* (Balzac). || *Spécialem.* Sous la Révolution, se disait des nobles déchus de leurs titres et de leurs privilèges : *Le ci-devant roi. Le ci-devant vicomte de Barras.*

◆ n. invar. (1792, Brunot). *Un, une ci-devant,* un ancien membre de la noblesse : *C'était un de ces ci-devant qui servirent noblement la République* (Balzac).

cidre [sidr] n. m. (lat. pop. **cisera,* altér. du lat. chrét. *sicera,* boisson enivrante, du gr. ecclés. *sikera,* de l'hébreu *chekar ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *sizre,* au sens de « boisson forte » ; orthogr. et sens actuels, v. 1150, Wace). **1.** Boisson obtenue par fermentation du jus de pomme : *Il fit apporter un pichet de maître cidre avec une galette de blé noir* (Daudet). || **2.** Boisson préparée avec le jus fermenté d'autres fruits : *Cidre de corme, de poire.*

cidrerie [sidrəri] n. f. (de *cidre ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1932, Acad.). **1.** Usine, local où l'on fabrique le cidre : *Ramuntcho se rend à la cidrerie que les contrebandiers et les joueurs de pelote fréquentent* (Loti). || **2.** Industrie du cidre.

cidricole [sidrikɔl] adj. (de *cidre* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver ; 1907, Larousse). Relatif au cidre, à sa fabrication : *Industrie cidricole.*

cidrier, ère [sidrije, -ɛr] adj. (de *cidre ;* 1948, Larousse). Syn. de CIDRICOLE.

◆ n. Personne qui fabrique du cidre.

ciel [sjɛl] n. m. (lat. *caelum,* ciel, Xe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* aux sens I-III ; sens IV, 1, 1360, Gay ; sens IV, 2, 1676, Félibien).

I. 1. Espace infini dans lequel se meuvent les astres : *La carte du ciel. Le Bouvier dont le char se traîne dans les cieux* (Lamartine) [v. Rem. 2]. || **2.** Chez les Anciens et jusqu'au XVIe s., chacune des sphères transparentes, concentriques à la Terre, sur lesquelles le Soleil, la Lune, les planètes et les étoiles étaient supposés accrochés : *L'Éternel* [...] *habite dans le septième ciel* (Tharaud). || Fig. *Le septième ciel,* le comble du bonheur : *Ils sortaient accablés des concerts. Accablés, éblouis ; comme si, dans le septième ciel transportés par une cruelle faveur, on ne les eût ravis jusqu'à cette altitude que pour qu'ils connussent une lumineuse contemplation de possibilités interdites et de merveilles inimitables* (Valéry). *Elles* [ces heures] *lui tenaient lieu de toutes les ivresses... Quelles retombée ensuite de ce septième ciel dans la rue de Paris* (Montherlant). || **3.** L'ensemble des astres eux-mêmes, étoiles et planètes : *Et qui guide les cieux et leur course rapide* (La Fontaine). || **4.** Influence prêtée aux astres sur la destinée de l'homme : *« C'est le trône alors que tu m'annonces ? — Non, je ne puis du ciel te changer les réponses »* (Hugo).

II. 1. Espace visible au-dessus de nos têtes, et qui apparaît comme une voûte limitée par l'horizon : *Le ciel, rayé de longues lignes orange, avait l'air balayé comme par de grands coups de vent* (Flaubert). *J'ai été frappé de voir le ciel voilé, roux, un de ces ciels sans lumière qui mettent en valeur les arbres, les bancs, les trottoirs, les maisons* (Daudet). *Le temps n'était plus où elle pouvait regarder par l'étroite fenêtre* [...] *un peu de ces ciels charmants des Pays-Bas, de ces ciels d'un bleu étonnamment tendre* (Huysmans). *Avant-hier, il faisait édéniquement beau ; un de ces ciels au-dessous desquels on ne peut imaginer que du bonheur* (Gide). || *Bleu de ciel,* ou *bleu ciel,* bleu clair comme le ciel. || *Feu du ciel,* la foudre, le tonnerre ; au *fig.,* la colère céleste : *Le feu du ciel poursuivit Caïn.* || *Entre ciel et terre,* en l'air : *Rester suspendu entre ciel et terre.* || *Sous le ciel,* sur terre, ici-bas : *Si jamais sous le ciel noble front s'éleva, | C'est le tien, ô don Ruy ! c'est le tien, ô mon hôte !* (Hugo). || Fig. *Élever quelqu'un jusqu'au ciel,* afficher une vive admiration pour ses mérites. || Fig. *Remuer ciel et terre,* employer tous les moyens possibles, faire jouer toutes les influences pour obtenir un résultat. || Fam. *Tomber du ciel,* arriver à l'improviste et au bon moment ; *par extens.,* être vivement surpris, stupéfait, ou ramené brutalement à la réalité : *Le malheureux petit Chose, arraché à son rêve, tombé du ciel* (Daudet). || **2.** Climat, pays : *Le bon capitaine Collingwood a demandé* [...] *la grâce d'être transféré en Sicile, sous un soleil plus chaud et un ciel plus pur* (Vigny). *Sous d'autres cieux.* || **3.** État, aspect du ciel, atmosphère : *Ciel pommelé n'est pas de longue durée. Après les rafales et les brumes, des ciels chauffés à blanc, tels que des plaques de tôle, sortirent de l'horizon* (Huysmans). || *Ciel d'airain,* dans le style biblique, sécheresse excessive ; au *fig.,* Dieu inexorable. || **4.** Représentation du ciel dans une œuvre peinte : *Ses ciels surtout m'avaient frappé à cause de leur transparence et de leur légèreté* (Baudelaire). *Un de ces immenses ciels crus et gros de menaces amoncelées de drame, pareils à certains ciels, d'une modernité presque parisienne de Mantegna ou de Véronèse* (Proust).

III. 1. Séjour de la Divinité et des âmes des justes après leur mort : *C'est peu d'aller au ciel, je veux vous y conduire* (Corneille). *L'apostat repenti, jaloux de voler au ciel de conserve avec ses frères, obtenait la grâce de mourir dans le cirque* (Balzac). *Terreur du libertin, espoir du fol ermite : | Le ciel ! couvercle noir de la grande marmite | Où bout l'imperceptible et vaste humanité* (Baudelaire). || *Enfants du ciel,* les justes, les élus. || **2.** *Fig.* Bonheur ineffable : [La femme] *dont les regards nous font un ciel dans la maison* (Banville). || *Voir les cieux ouverts,* connaître un bonheur céleste. || **3.** La Divinité, les puissances célestes : *Je déclare que j'aurais maudit le ciel* (Maupassant). || *Fils du Ciel,* nom que les Chinois donnaient à leur empereur. || *Aide-toi, le ciel t'aidera* (prov.), il faut se donner du mal pour que la Providence vous secoure. || *Ciel !, Ô ciel !, Juste ciel !, Cieux !, Ô cieux !, Justes cieux !,* exclamations exprimant le ravissement ou un étonnement douloureux : *Ciel ! Qu'avez-vous fait là ? Ô cieux, là-bas | Regardez, les voilà* (Verlaine). || *Au nom du ciel,* formule par laquelle on conjure quelqu'un : *Parle ! Qu'as-tu mangé ? Réponds, au nom du ciel* (Flaubert). || *Par le ciel,* formule pour appuyer une affirmation (vieilli) : *Par le ciel, elle n'y trouvera pas ce qu'elle compte y trouver* (Musset).

IV. 1. *Ciel de lit,* châssis recouvert d'étoffe placé au-dessus d'un lit, et auquel sont suspendus des rideaux : *Un lit dont le baldaquin, à ciel ovale, est revêtu de lampas rouge* (Nerval). || *Ciel de chambre,* tenture dissimulant le plafond. || **2.** Partie supérieure, voûte d'une carrière : *Un ciel crevassé par des infiltrations.* || *À ciel ouvert,* à découvert, en plein air, sans puits ni galeries : *Carrière exploitée à ciel ouvert ;* au *fig.,* au grand jour, sans déguisement : *J'aime la politique à ciel ouvert* (Barrès).

• SYN. : **I, 1** *éther ;* **2** *empyrée* (poét.). || **II, 1** *firmament.* || **III, 1** *paradis ;* **2** *éden, oasis ;* **3** *Dieu, Providence.* || **IV** *baldaquin.*

• REM. **1.** *Ciel* a deux formes de pluriel. La forme ordinaire est CIEUX ; mais on dit CIELS quand le mot désigne la reproduction du ciel sur un tableau : *Ce peintre fait bien les ciels* (Acad.) ; l'état du ciel : *Chevrier était habitué à décoller* [...] *avec des ciels bas* (J. Roy) ; et dans les expressions *ciels de lit, ciels de carrière.* Il y a hésitation entre CIELS et CIEUX quand *ciel* a le sens de « sphère concentrique » : *Tous ces ciels étaient supposés solides* (Littré). *Les cieux des planètes* (Acad.) ; et de « climat, pays » : *Un de ces ciels perfides qui caressent et brûlent la peau tendre des citadins* (France). *Le soleil de vingt cieux a mûri votre vie* (Hugo).

2. Le pluriel *les cieux* n'est généralement qu'une variante littéraire du singulier *le ciel.*

cierge [sjɛrʒ] n. m. (lat. *cereus,* de *cera,* cire ; début du XIIe s. [aussi var. *cirge* et *cerge* au Moyen Âge], au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille [*cierge amer,* 1845, Bescherelle]). **1.** Longue et mince chandelle de cire, qu'on brûle à l'église : *Les cierges, tour à tour éteints, laissaient échapper de leur lumière étouffée une légère fumée blanche, image assez naturelle de la vie, que l'Écriture compare à une petite vapeur* (Chateaubriand). *Il allait faire vaciller sur l'autel les petites flammes jaunes au bout des cierges* (Maupassant). || *Comme un cierge,* très droit et très raide : *Il demeurait immobile, tenant son épée devant lui comme un cierge* (Nerval). || *Brûler un cierge à quelqu'un,* lui témoigner sa reconnaissance. || Fam. *Devoir un beau cierge à quelqu'un,* lui devoir de la reconnaissance : *Elle me dit : « Tu me dois un beau cierge, | Car sans mon souffle au néant tu restais »* (Béranger). || **2.** Genre de cactacées, souvent de forme étrange, dont les plus connues ont l'aspect de colonnes pouvant atteindre 15 m. || *Cierge amer* ou *laiteux,* euphorbe des Canaries.

cieux n. m. pl. V. CIEL.

cigale [sigal] n. f. (provenç. *cigala,* du lat. *cicada ;* 1457, René d'Anjou, écrit *sigalle* [*cigade,* 1372, J. Corbichon, est une forme calquée sur le lat.]). Gros insecte, abondant dans les régions méditerranéennes, se nourrissant de la sève des arbres, et dont le mâle fait entendre un bruit strident et monotone : *Le chant des cigales, quelques gammes de piano animent seuls le silence claustral* (Daudet).

cigalière [sigaljɛr] n.f. (de *cigale ;* XXe s.). Terrain brûlé de soleil où abondent les cigales.

cigalon [sigalɔ̃] ou **cigalou** [sigalu] n. m. (de *cigale ; cigalon,* 1694, Th. Corneille ; *cigalou,* 1877, Littré). *Dialect.* Nom de la cigale de l'orme.

cigare [sigar] n. m. (esp. *cigarro,* d'origine obscure ; 1688, (Exmelin, écrit *cigarro ; cigare,* 1775, Wailly). Petit rouleau de feuilles de tabac, que l'on fume : *Nous demandions à déjeuner, puis à fumer quelques cigares* (Nerval). *M. le Préfet tira de son étui un gros cigare* (France).

cigarette [sigarɛt] n.f. (de *cigare ;* 1831, Balzac). Cylindre de tabac haché, entouré de papier très fin, que l'on fume : *Il fumait nonchalamment une petite cigarette espagnole* (Gautier). *Un petit nuage de fumée bleue s'élevant vers le plafond à chaque bouffée de cigarette qu'Olivier Bertin, allongé sur le divan, soufflait lentement entre ses lèvres* (Maupassant). *Rouler une cigarette.*

cigarière [sigarjɛr] n. f. (de *cigare,* avec influence possible de l'esp. *cigarrera ;* 1863, Littré). Ouvrière fabriquant des cigares : *Un public composé de soldats, d'étudiants, de cigarières* (Theuriet).

ci-gît loc. adv. V. CI 1.

cigogne [sigɔɲ] n. f. (provenç. *cegonha* [lat. *ciconia*], avec influence de la forme lat. pour la première syllabe ; a remplacé *soigne,* de **ceoigne,* forme issue directement du lat. ; début du XIIe s.). Oiseau migrateur à hautes pattes et à long bec : *J'avais vu* [...] *les cigognes se former en bataillon* (Chateaubriand).

cigogneau [sigɔɲo] n. m. (de *cigogne ;* v. 1174, E. de Fougères, écrit *cecoignel ; cigogneau,* milieu du XVIe s.). Petit de la cigogne.

• REM. On dit aussi CICOGNAT, CICOGNEAU, CICONNEAU, CIGONNEAU (formes datant toutes du XVIe s.).

ciguë [sigy] n. f. (adaptation du lat. *cicuta,* qui avait normalement donné *cëue* en anc. franç. [XIIe s.] ; XIIIe s., *Aubery le Bourgoing,* écrit *ceguë ; ciguë,* 1611, Cotgrave). **1.** Nom de plusieurs plantes des décombres et des chemins, de la famille des ombellifères, qui renferment un alcaloïde toxique, la cicutine : *La bardane aux larges contours, | Sous les ombelles des ciguës, | Prospère dans les cours* (Gautier). || **2.** Poison extrait de la grande ciguë, qui servait, dans la Grèce antique, à donner la mort à certains condamnés : *Tranquille et doux comme Socrate au moment de boire la ciguë, l'intrépide Tarasconnais avait un mot pour chacun* (Daudet).

ci-inclus, ci-joint loc. adv. V. CI 1.

cil [sil] n. m. (lat. *cilium ;* XIIe s.). **1.** Poil qui garnit le bord des paupières et protège l'œil : *Il n'y a que l'homme et le singe qui aient des cils aux deux paupières* (Buffon). || *Faux cils,* poils spécialement préparés et collés sur le bord des paupières pour faire paraître plus longs les cils naturels. || **2.** *Cils vibratiles,* prolongements protoplasmiques de certaines cellules animales ou végétales, très fins et très nombreux, qui, par leurs mouvements, permettent la progression de la cellule.

ciliaire [siljɛr] adj. (de *cil ;* 1690, Furetière). Qui appartient ou se rapporte aux cils : *Artères, veines ciliaires.*

cilice [silis] n. m. (lat. ecclés. *cilicium,* sens actuel [en lat. class., « étoffe grossière, en poil de chèvre de Cilicie »] ; XIIIe s., *Macchabées*). Chemise ou ceinture de crin ou d'étoffe rude, portée sur la peau par mortification : *Portant sur les longs plis de son vêtement blanc | Un scapulaire noir par-dessus le cilice* (Heredia).

• SYN. : *haire.*

cilié, e [silje] adj. (de *cil ;* 1786, *Encycl. méthodique*). **1.** Pourvu de cils : *C'étaient de hauts gaillards, à barbes jaunes, à teint bis, à yeux ciliés de blond* (Huysmans). || **2.** Se dit des organes des animaux et des végétaux garnis de poils rangés comme des cils : *Membrane ciliée. Feuille ciliée.*

◆ **ciliés** n. m. pl. Sous-embranchement de protozoaires, caractérisés par la possession de cils vibratiles.

cillement [sijmɑ̃] n. m. (de *ciller ;* 1530, Palsgrave). Action de ciller.

ciller [sije] v. intr. (de *cil ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Abaisser et relever rapidement les paupières : *Bénazet souriait, son rasoir sur la pomme d'Adam d'un client qui, n'osant ciller de peur d'un accident, se regardait bêtement dans la glace* (Carco). || **2.** En parlant des yeux, se fermer et s'ouvrir d'un mouvement rapide : *Le regard, qui ne cillait jamais, avait la parfaite limpidité que l'on admire aux yeux des enfants* (Duhamel). || **3.** Fig. *Ne pas ciller,* ne pas bouger, rester ferme : *Je lui enfonce mes ongles dans la nuque par caresse. Elle ne cille pas* (Colette). || Fam. *Personne n'ose ciller devant lui,* tout le monde le redoute, le craint.

• SYN. : **1** *cligner, clignoter ;* **2** *papilloter ;* **3** *broncher.*

◆ v. tr. (sens 1, XIIe s. ; sens 2, fin du XIIIe s.). **1.** *Ciller les yeux* (vx) ou intransitiv., *des yeux,* les fermer et les rouvrir rapidement. || **2.** *Ciller l'oiseau,* en fauconnerie, coudre les paupières du faucon pour le dresser.

cimaise ou **cymaise** [simɛz] n. f. (lat. *cymatium,* du gr. *kumation,* proprem. « petite vague », par comparaison de la forme ondulée de la moulure avec celle d'une vague ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Moulure formant le sommet d'une corniche. || **2.** Moulure à hauteur d'appui sur les murs d'une pièce. || *Spécialem.* Moulure à hauteur d'appui sur laquelle repose la première rangée, la mieux vue, des tableaux d'une exposition : *Obtenir les honneurs de la cimaise.*

cime [sim] n. f. (lat. *cyma,* pousse de chou, pointe d'arbre, du gr. *kuma,* proprem. « ce qui est gonflé » ; XIIe s., *Jeu d'Adam,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIIe s., *Robert le Diable*). **1.** Extrémité supérieure, généralement pointue, d'une montagne, d'un arbre, etc. : *On aperçoit la cime seule des arbres, et l'on doit deviner qu'au-dessus est une immense profondeur* (Dumas père). *L'air transparent, ce matin, laissait voir les cimes lointaines qui barrent la vallée du côté de la Furka, roses et mauves* (Gide). || Vx et poét. *Le mont à double cime,* le parnasse. || **2.** *Fig.* Le degré le plus élevé : *J'ai connu un certain nombre d'hommes qui ne vivaient qu'aux cimes de la pensée* (Maeterlinck).

• SYN. : **1** *crête, faîte, pic, pointe, sommet, tête ;* **2** *faîte, summum, zénith.* — CONTR. : **1** *bas, base, pied, racine.*

ciment [simɑ̃] n. m. (lat. *caementum,* pierre brute, puis « ciment », les maçons romains ayant pris l'habitude de mêler des éclats de pierre à leur mortier ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, XVIe s., Amyot). **1.** Mélange pulvérulent à base de calcaire et d'argile, formant au contact de l'eau une pâte plastique qui, en durcissant, lie les matériaux de construction. || *Ciment armé,* v. BÉTON. || *Ciment hydraulique,* ciment durcissant au contact de l'eau. || *Ciment prompt, ciment à prise rapide,* ciment dont la prise se fait en quelques minutes. || *Ciment romain,* mélange de chaux éteinte et de pouzzolane, employé dans l'Antiquité : *Le ciment romain des aqueducs était pétri* [...] *des mains qui le défendaient* (Vigny). || **2.** Toute pâte servant à lier les corps durs ou à boucher des fissures : *Ciment des orfèvres. Ciment dentaire.* || **3.** *Fig.* Ce qui lie, unit, rapproche : *Le ciment des nations, c'est une pensée commune* (Hugo).

• SYN. : **3** *lien, mortier.*

cimentage [simɑ̃taʒ] n. m. (de *cimenter ;* 1877, Littré). En joaillerie, opération par laquelle l'ouvrier fixe sur un support la gemme qu'il doit travailler.

cimentaire [simɑ̃tɛr] adj. (de *ciment ;* 1877, Littré). Qui est propre au ciment (peu usité) : *Mélange cimentaire.*

cimentation [simɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *cimenter ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Action de cimenter.

cimenter [simɑ̃te] v. tr. (de *ciment ;* v. 1335, *Restor dou Paon,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Lier, sceller avec du ciment des matériaux de construction : *Cimenter des pierres.* || **2.** Couvrir d'une couche, d'un enduit de ciment : *Cimenter un bassin.* || **3.** *Fig.* Rendre plus solide, affermir : *Cimenter la paix, une amitié. Parfois, le plaisir cimente des unions que la raison ni le cœur ne comprennent* (Maurois).

• SYN. : **3** *consolider, raffermir, sceller.* — CONTR. : **3** *délier, désunir, dissocier, diviser, ébranler, saper.*

cimenterie [simɑ̃tri] n. f. (de *ciment ;* XXe s.). Fabrique de ciment.

cimentier [simɑ̃tje] n. m. (de *ciment ;* 1680, Richelet). **1.** Celui qui fabrique du ciment. || **2.** Ouvrier qui emploie le mortier de ciment, et en particulier exécute le revêtement des murs, plafonds, etc. || *Spécialem.* Ouvrier spécialiste de la confection des ouvrages en béton armé, capable de réaliser les travaux de coffrage, ferraillage, coulage du béton.

cimeterre [simtɛr] n. m. (ital. *scimitarra,* du turco-persan *chimchîr ;* XVe s., J. Chartier). Sabre oriental à un seul tranchant, dont la lame courbe va en s'élargissant vers l'extrémité.

cimetière [simtjɛr] n. m. (lat. ecclés. *coemeterium,* du gr. ecclés. *koimêtêrion,* proprem. « lieu où l'on dort » ; v. 1150, Wace, écrit *cimetire ; cimetière,* XIIIe s.). **1.** Terrain où l'on enterre les morts : *Du quinconce on entrait dans le cimetière ; le chrétien ne parvenait à l'église qu'à travers la région des sépulcres : c'est par la mort qu'on arrive à la présence de Dieu* (Chateaubriand). *Rien ne sait plus vos noms, pas même une humble pierre | Dans l'étroit cimetière où l'écho nous répond* (Hugo). || **2.** *Par anal.* Lieu où sont rassemblés les restes d'animaux morts, des objets hors d'usage : *Un cimetière de voitures ;* et au fig. : *Le passé n'était que le cimetière de nos illusions* (Zola). || **3.** *Fig.* Lieu où sévit la mort : *L'épidémie fit de la ville un cimetière.*

cimicaire [simikɛr] n. f. (dér. savant du lat. *cimex, cimicis,* punaise ; 1866, Larousse). Nom usuel de l'*actée,* renonculacée dite encore *chasse-punaises.*

cimicidés [simiside] n. m. pl. (mot savant, du lat. *cimex, cimicis,* punaise, et du gr. *eidos,* apparence ; 1866, Larousse, écrit *cimicide ;* forme actuelle, XXe s.). Famille d'insectes hétéroptères renfermant les punaises.

cimicifuge [simisifyʒ] adj. (du lat. *cimex, cimicis,* punaise, et *fugare,* mettre en fuite ; 1866, Larousse). Qui éloigne les punaises : *Poudre cimicifuge.*

cimier [simje] n. m. (de *cime ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « queue des animaux de chasse, avec la racine, la chair qui l'entoure, et parfois la croupe entière » ; sens I, 1, XIIIe s., *la Conquête de Jérusalem ;* sens I, 2, 1665, Boileau ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, milieu du XVIIe s.).

I. 1. Ornement formant la partie supérieure d'un casque : *Cette verrière a vu dames et hauts barons* [...] *| Incliner, sous la dextre auguste qui consacre, | L'orgueil de leurs cimiers et de leurs chaperons* (Heredia). || **2.** En héraldique, pièce posée sur le timbre du casque qui surmonte l'écu des armoiries : *J'ai mis sur le cimier doré du gentilhomme | Une plume de fer qui n'est pas sans beauté* (Vigny).

II. 1. Morceau de la croupe du bœuf. || **2.** Croupe du cerf ou d'autres cervidés, qu'on offrait au maître d'équipage : *Comme rôt, un cimier de chevreuil* (Zola).

cimmérien, enne [simerjɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. *Cimmerii,* gr. *Kimmerioi,* plur., n. d'un peuple mythique de l'Antiquité ; 1776, Voltaire [*ténèbres cimmériennes*]). Qui appartient, qui a rapport aux Cimmériens, peuple mythologique qui vivait, selon Homère, à l'Occident, près du séjour des morts. || *Ténèbres cimmériennes,* ténèbres qui recouvraient perpétuellement le pays des Cimmériens.

cinabre [sinabr] n. m. (lat. *cinnabari[s],* du gr. *kinnabari,* d'origine orientale ; XIIIe s., Godefroy, écrit *cenobre* [*cinabre,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Sulfure naturel de mercure, de couleur rouge, employé en peinture sous le nom de *vermillon : Croisant ses pieds chaussés de cuir teint de cinabre, | Le khalyfe...* (Leconte de Lisle). || **2.** *Par extens.* Couleur rouge : *Restaient donc les verts plus pâles* [...], *les cinabres et les laques* (Huysmans).

cinchonine [sɛ̃kɔnin] n. f. (du lat. des botanistes *cinchona,* quinquina [du n. du comte *Chinchon,* vice-roi du Pérou, qui, en 1639, apporta le quinquina en Europe] ; 1829, Boiste). Alcaloïde dérivé du quinquina.

cincle [sɛ̃kl] n. f. (gr. *kigklos ;* 1780, Buffon). Passereau à plumage gris-brun, qui vit près des cours d'eau, où il plonge pour chercher sa nourriture (vers, larves, etc.).

1. ciné [sine] n. m. (1906, G. Esnault). Abrév. pop. de CINÉMA.

2. ciné- [sine], élément tiré de *cinéma* et employé comme préfixe.

cinéaste [sineast] n. (de *ciné-* 2, d'après l'ital. ; 1922, Giraud). **1.** Auteur ou réalisateur de films. || **2.** Personne qui coopère à la création d'un film, ou qui a un emploi technique dans le cinéma : *Ils sont partis grossir l'armée des cinéastes* (Fargue).

ciné-club [sineklœb] n. m. (de *ciné-* 2 et de *club ;* 1920, Giraud). Association d'amateurs de cinéma, visant à développer la culture cinématographique de ses membres.
• Pl. *des* CINÉ-CLUBS.

cinégraphe [sinegraf] n. (de *cinégraphie ;* 1929, Larousse). Personne qui s'occupe de cinégraphie.

cinégraphie [sinegrafi] n. f. (de *ciné-* 2 et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1929, Larousse). Art qui utilise l'image animée.

cinégraphique [sinegrafik] adj. (de *cinégraphie ;* 1929, Larousse). Qui a trait à la cinégraphie.

cinéma [sinema] n. m. (abrév. de *cinématographe ;* 1900, Giraud). **1.** Procédé permettant de représenter le mouvement en projetant sur un écran une suite d'images photographiques enregistrées à une cadence très rapide : *Les frères Lumière sont les inventeurs du cinéma.* || **2.** *Vx.* Appareil de projection cinématographique : *Ça m'étonnerait que tu saches te servir d'un cinéma* (Bourdet). || **3.** Art de réaliser des films cinématographiques : *L'Institut des hautes études cinématographiques (I.D.H.E.C.) forme des techniciens du cinéma. La plus jolie aspire à être star au cinéma* (Bordeaux). || Fam. *C'est du cinéma,* c'est invraisemblable ; ce n'est pas sérieux. || **4.** Ensemble des œuvres produites par l'art cinématographique : *Le cinéma français, italien. Une fille des faubourgs, à l'imagination ensemencée par les feuilletons et le cinéma* (Bernanos). || **5.** Industrie cinématographique ; ensemble des personnes qui travaillent dans cette corporation : *Chercher une situation dans le cinéma.* || **6.** Salle de spectacle où l'on projette des films cinématographiques : *Un cinéma affichait « l'Afrique inconnue »* (Martin du Gard).

Cinémascope [sinemaskɔp] n. m. (nom déposé : de *cinéma* et de *-scope,* du gr. *skopein,* regarder ; 1953, date de la projection de *la Tunique,* premier film réalisé selon ce procédé). Procédé de projection cinématographique sur un large écran, par rétablissement de l'image préalablement déformée à la prise de vues.

cinémathèque [sinematɛk] n. f. (de *cinéma,* d'après *[biblio]thèque ;* 1921, Giraud). Local, établissement où l'on conserve des films cinématographiques, et où l'on projette ceux qui ne sont plus dans le circuit commercial.

cinématique [sinematik] adj. (gr. *kinêmatikos,* de *kinêma,* mouvement ; 1834, Ampère). Relatif au mouvement : *Formule cinématique.*
◆ n. f. Partie de la mécanique qui étudie les mouvements des corps, sans tenir compte des forces qui les produisent.

cinématographe [sinematɔgraf] n. m. (du gr. *kinêma, kinêmatos,* mouvement, et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; mot créé en 1895 par les inventeurs, les frères Lumière). **1.** *Vx.* Appareil destiné à projeter sur un écran des vues animées. || **2.** *Vx.* Établissement où l'on projette des films cinématographiques. || **3.** *Vx.* Art de réaliser des films cinématographiques.
• REM. On dit auj. CINÉMA.

cinématographie [sinematɔgrafi] n. f. (de *cinématographe ;* 1898, *la Nature*). Ensemble des procédés et des techniques mis en œuvre pour la reproduction photographique du mouvement.

cinématographier [sinematɔgrafje] v. tr. (de *cinématographe ;* 1897, Giraud). Enregistrer une scène sur film cinématographique, en vue de la reproduire sur l'écran : *Comme cinématographiés au galop sur l'ensoleillement blanc de l'avenue* (Proust).
• SYN. : *filmer, tourner.*

cinématographique [sinematɔgrafik] adj. (de *cinématographe ;* 1896, *la Nature*). Relatif au cinématographe : *Je me donne comme une vue cinématographique de mon propre écrasement* (Alain).

cinématographiquement [sinematɔgrafikmɑ̃] adv. (de *cinématographique ;* 1910, Larousse). Par les procédés du cinéma.

cinémitrailleuse [sinemitrajøz] n. f. (de *ciné-* 2 et de *mitrailleuse ;* milieu du XXᵉ s.). Appareil permettant d'enregistrer les résultats du tir d'une arme automatique.

cinémographe [sinemɔgraf] n. m. (de *cinémo-,* du gr. *kinêma,* mouvement, et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; milieu du XXᵉ s.). Instrument qui mesure et enregistre les vitesses.

cinéphile [sinefil] n. et adj. (de *ciné-* 2 et de *-phile,* du gr. *philos,* ami ; 1912, Giraud). Qui aime le cinéma, qui s'intéresse à son évolution, à son histoire.
• CONTR. : *cinéphobe.*

cinéphobe [sinefɔb] n. et adj. (de *ciné-* 2 et de *-phobe,* du gr. *phobos,* horreur ; milieu du XXᵉ s.). Qui déteste le cinéma.
• CONTR. : *cinéphile.*

1. cinéraire [sinerɛr] adj. (lat. *cinerarius,* de *cinis, cineris,* cendre ; 1752, Trévoux). Qui contient ou qui est destiné à contenir les cendres d'un corps incinéré : *Qui de nous, en posant une urne cinéraire, | N'a trouvé quelque ami pleurant sur un cercueil* (Hugo). *Et le ciel avait là-bas le vert transparent des urnes cinéraires romaines* (Montherlant).

2. cinéraire [sinerɛr] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1803, Boiste). Plante ornementale de la famille des composées, aux feuilles argentées : *Une sorte d'atrium décoré de cinéraires bleues communiquait avec un salon éclairé par un plafond vitré* (Theuriet).

Cinérama [sinerama] n. m. (nom déposé par F. Waller, son inventeur, en 1952 ; de *ciné-* 2 et de *[pano]rama*). Procédé cinématographique qui utilise la juxtaposition, sur le même écran, de trois images provenant de trois projecteurs, pour créer l'impression du relief.

cinéroman [sinerɔmɑ̃] n. m. (de *ciné-* et de *roman ;* v. 1925, Giraud, aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XXᵉ s.). **1.** Roman écrit pour l'adaptation cinématographique. || **2.** Au temps du cinéma muet, film à épisodes. || **3.** Roman tiré d'un film, et parfois présenté sous forme de photos ou de dessins.

cinet(o)- [sinet(o)], élément tiré du gr. *kinêtos,* mobile, et qui entre comme préfixe dans la composition de quelques mots.

cinétique [sinetik] adj. (gr. *kinêtikos,* mobile ; 1877, Littré). Qui concerne le mouvement ; qui est fondé sur le mouvement : *Théorie cinétique des gaz.* || *Énergie cinétique,* énergie d'un corps en mouvement.
◆ n. f. **1.** Étude des réactions chimiques du point de vue de leur vitesse. || **2.** Théorie physique expliquant un ensemble de phénomènes par les mouvements des particules matérielles.

cinétiquement [sinetikmɑ̃] adv. (de *cinétique ;* 1888, Larousse). D'une manière cinétique.

cinétir ou **ciné-tir** [sinetir] n. m. (de *ciné-* 2 et de *tir ;* milieu du XXᵉ s.). Procédé d'instruction du tir sur un objectif mobile.

cinétisme [sinetism] n. m. (de *cinétiste* [1888, Larousse], partisan des théories cinétiques, de *cinétique ;* fin du XIXᵉ s.). Système qui ramène tous les phénomènes physiques au mouvement.

cinétogenèse [sinetɔʒənɛz] n. f. (de *cinéto-* et de *genèse,* du gr. *genêsis,* formation ; XXᵉ s.). En biologie, développement des organes sous l'effet du fonctionnement répété.
• REM. On écrit aussi KINÉTOGENÈSE.

cinghalais, e ou **cingalais, e** [sɛ̃galɛ, -ɛz] adj. et n. (du tamoul *Cingala,* Ceylan, par l'intermédiaire de l'angl. ; 1751, *Encyclopédie,* écrit *chingulais ; cingalais,* 1866, Larousse). Relatif à Ceylan ; habitant ou originaire de cette île.

cinglant, e [sɛ̃glɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *cingler* 1 ; milieu du XIVᵉ s., *Modus,* au sens de « flexible » ; sens 1-2. 1866, Larousse). **1.** Qui cingle, qui fouette : *La pluie tombait à flots* [...], *une pluie cinglante, éclaboussante* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Se dit d'un propos, d'une repartie qui blesse l'amour-propre par sa brusquerie, sa rudesse : *Il*

[le chirurgien] *donne un ordre, un conseil, parfois lance un blâme cinglant* (Duhamel).

• Syn. : 2 *blessant, brutal, cruel, dur, vexant.* — Contr. : 2 *affable, aimable, amène, consolant, doux, réconfortant.*

cinglé, e [sɛ̃gle] adj. et n. (part. passé de *cingler* 1 ; 1882, au sens de « ivre » ; sens actuel, 1925, G. Esnault). *Pop.* Qui a l'esprit dérangé : *Un de ces produits dont ont grand besoin tous les cinglés qui composent le plus clair de nos sociétés modernes* (Duhamel). *Est-ce que tu es fou ? Est-ce l'autre qui est cinglé et qui t'a communiqué sa fêlure ?* (Romains).

cinglement [sɛ̃gləmɑ̃] n. m. (de *cingler* 1 ; 1851, Landais). Action de cingler, de frapper vivement ; effet de ce qui cingle : *Dans les ténèbres épaisses, sous le cinglement de l'averse qui noyait les becs de gaz, il traversa lestement le pont* (Zola).

1. cingler [sɛ̃gle] v. tr. (altér., par modification expressive de la voyelle, de *sangler* [XIIe s.], frapper avec une sangle, du lat. *cingula,* ceinture ; fin du XIIIe s., *Doon de Mayence,* écrit *chingler* [*cingler,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, début du XVIe s. ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens 5, 1757, *Encyclopédie*). **1.** Frapper d'un coup enveloppant avec un objet flexible : *Cingler son cheval de sa cravache.* || **2.** Frapper de petits coups vifs et nombreux (surtout en parlant des éléments : pluie, neige, vent, etc.) : *Malgré le vent glacial qui lui cingle la figure* [...], *il ne sent pas qu'il avance* (Martin du Gard). *Les grains de blé vous cinglaient la figure comme des grains de plomb* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Blesser quelqu'un par des paroles dures et sans réplique : *Et les insinuations le cinglèrent comme des paquets de grêle* (Huysmans). || **4.** Tracer une ligne droite sur une pièce de bois au moyen d'une corde tendue frottée de craie. || **5.** Battre le fer pour le forger ou le corroyer.

• Syn. : **1** *cravacher, flageller, fouetter ;* **2** *fouetter ;* **3** *fouailler, fustiger.*

2. cingler [sɛ̃gle] v. intr. (anc. scand. *sigla,* faire voile ; d'abord *sigler* [1080, *Chanson de Roland*], puis *singler* [XIVe s.] et *cingler* [XVe s.], par attraction de *cingler* 1, le navire avançant sous l'effet du vent qui cingle les voiles). **1.** Faire voile, se diriger vers un point déterminé, en parlant d'un navire : *Je ne puis regarder un vaisseau sans mourir d'envie de m'en aller : si j'étais libre, le premier navire cinglant aux Indes aurait des chances de l'emporter* (Chateaubriand). *On voit au-delà, sur la mer secouée par un vent terrible, une voile de pêcheur qui cingle péniblement vers Le Croisic* (Daudet). *À ma gauche cinglaient les caravelles génoises* (Arnoux). || **2.** *Par extens.* S'avancer sur l'eau : *Voyez les cygnes cingler sur l'onde avec majesté* (Buffon).

• Syn. : **1** *naviguer, voguer.*

◆ v. tr. *Class.* Parcourir en bateau : *Nos prédécesseurs qui avaient mille fois cinglé l'Océan* (Cyrano).

cinname [sinam] (lat. *cinnamum,* du gr. *kinnamon ;* XIIIe s., écrit *cename* [*cinname,* 1636, Monet], au sens 2 ; sens 1, 1866, Larousse) ou **cinnamome** [sinamɔm] (lat. *cinnamomum,* du gr. *kinnamômon ;* 1213, *Fet des Romains,* au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). n. m. **1.** Genre d'arbustes aromatiques originaires des régions chaudes de l'Asie, et comprenant plusieurs espèces, dont le cannelier, le camphrier, etc. || **2.** Substance aromatique prisée des Anciens : *Dans les quatre coins s'élevaient quatre longues cassolettes remplies de nard, d'encens, de cinnamome et de myrrhe* (Flaubert).

cinnamique [sinamik] adj. (de *cinname ;* 1866, Larousse). Se dit d'un acide et d'un aldéhyde extraits du baume du Pérou.

cinq [sɛ̃k, *mais* sɛ̃ *devant un pluriel commençant par une consonne ou un* h *aspiré*] adj. num. cardin. (lat. pop. *cinque,* par dissimilation du lat. class. *quinque ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *cinc*). Quatre plus un : *Cinq puissances disposent à l'O.N.U. du droit de veto. Les cinq doigts de la main.* || *Dans cinq minutes,* dans un instant. || *Les cinq lettres,* euphémisme pour désigner l'exclamation « merde ».

◆ adj. num. ordin. Cinquième : *Charles V. Page cinq. Le cinq juin.*

◆ n. m. invar. ou pron. **1.** Le nombre cinq : *Rangez-vous par cinq. Les perturbateurs étaient tout au plus quatre ou cinq.* || Pop. *Un cinq et trois font huit,* un boiteux. || *En cinq sec,* ou (plus rarement) *en cinq secs,* se dit à propos de jeux de cartes, comme l'écarté ou le triomphe, où la partie se joue en cinq points ; au *fig.* et *fam.,* très rapidement : *Il liquida l'affaire en cinq sec. Ça s'est décidé en cinq sec ; juste le temps de faire mes valises et de me nipper* (*car tu sais que j'avais quitté la maison sans rien*) [Gide]. *Tout de suite, sur le pouce, pour vider l'affaire en cinq secs et qu'il n'en soit plus question* (Duhamel). || **2.** Le chiffre cinq : *Votre cinq est mal formé. Le cinq romain s'écrit « V » et le cinq arabe « 5 ».* || **3.** *Ellipt.* Se dit pour *cinq heures, cinq minutes : Rester de quatre à cinq. Il est arrivé à huit heures cinq.* || Pop. *C'était moins cinq,* quelques minutes de plus, et il était trop tard. || Fam. *Cinq-à-sept,* v. à son ordre alphab. || **4.** Le cinquième jour du mois : *Il est absent depuis le cinq.* || **5.** Maison, chambre portant le numéro cinq : *Il habite au cinq.* || **6.** Carte, dé, domino marqués de cinq points : *Le cinq de trèfle. J'ai tiré le cinq.*

cinq-à-sept [sɛ̃kasɛt] n. m. invar. (de *cinq,* de *à* et de *sept ;* XXe s.). *Fam.* Réunion mondaine en fin d'après-midi, à peu près entre cinq et sept heures.

cinq-cents [sɛ̃sɑ̃] n. m. invar. (de *cinq* et de *cent ;* XIXe s.). Jeu de cartes ressemblant au bésigue, et dont la partie se jouait en cinq cents points.

cinquantaine [sɛ̃kɑ̃tɛn] n. f. (de *cinquante ;* v. 1220, G. de Coincy, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Nombre de cinquante ou environ : *Il y avait vers le mont Ithome une troupe d'une cinquantaine de voleurs qui infestaient les chemins* (Chateaubriand). || **2.** Âge approximatif de cinquante ans : *Le comte avait atteint la cinquantaine* (Stendhal). || **3.** *Vx.* Cinquantième anniversaire d'un mariage, d'une entrée en fonctions, en charge.

cinquante [sɛ̃kɑ̃t] adj. num. cardin. (lat. pop. *cinquanta,* du lat. class. *quinquaginta ;* 1080, *Chanson de Roland*). Cinq fois dix : *Une brochure de cinquante pages.* || *Cinquante fois,* très souvent : *Je le lui ai répété cinquante fois.*

◆ adj. num. ordin. Cinquantième : *Page cinquante. Vers les années cinquante.*

◆ n. m. invar. ou pron. **1.** Le nombre cinquante : *Cinquante et cinquante font cent.* || *Cinquante pour cent,* la moitié. || **2.** Les chiffres représentant ce nombre : *J'écrivis 50 au bas de la feuille.*

cinquantenaire [sɛ̃kɑ̃tnɛr] adj. (de *cinquante,* d'après *centenaire ;* 1775, Restif de La Bretonne, comme n., au sens de « quinquagénaire » ; au sens de « cinquantième anniversaire », *Journ. officiel,* 12 nov. 1872). Qui a environ cinquante ans : *La digestion rendait hideuses ces têtes cinquantenaires* (Mauriac).

◆ adj. et n. *Vx.* Personne âgée de cinquante ans. (On dit ordinairement quinquagénaire.)

◆ n. m. Cinquantième anniversaire.

cinquantenier [sɛ̃kɑ̃tənje] n. m. (de *cinquantaine ;* XIIIe s., Godefroy). Aux XIVe et XVe s., commandant de cinquante hommes dans une milice urbaine : *Mon mari est cinquantenier au parloir aux Bourgeois* (Hugo).

cinquantième [sɛ̃kɑ̃tjɛm] adj. num. ordin. (de *cinquante ;* XIVe s., Godefroy). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre cinquante : *C'est le cinquantième visiteur.* || **2.** Qui est contenu cinquante fois dans l'unité : *Le nombre des exemplaires invendus représente environ la cinquantième partie du tirage de cette revue.*

◆ n. Personne qui occupe la cinquantième place.

◆ n. m. La cinquantième partie d'un tout.

cinquième [sɛ̃kjɛm] adj. (de *cinq ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *cinquisme ; cinquième,* XVe s.). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre cinq : *Être placé à la cinquième table.* || Fam. *Être la cinquième roue du carrosse,* n'avoir aucune activité utile,

aucune autorité. || **2.** Qui est contenu cinq fois dans l'unité : *La cinquième partie des électeurs s'est abstenue.*

◆ n. Personne qui occupe la cinquième place : *Je n'avais pas cette fois-là réussi ma composition : j'étais le cinquième ou le sixième* (Renan).

◆ n. m. **1.** Le cinquième étage d'une maison : *L'ascenseur s'arrêta au cinquième.* || **2.** La cinquième partie d'un tout : *Les pertes ont été de deux cinquièmes.*

◆ n. f. **1.** Deuxième année du premier cycle de l'enseignement du second degré (par ellipse de *classe*). || **2.** Les élèves de cette classe : *Cette cinquième ne travaille guère.*

cinquièmement [sɛ̃kjɛmmɑ̃] adv. (de *cinquième ;* 1550, Meigret). En cinquième lieu.

cintrage [sɛ̃traʒ] n. m. (de *cintrer ;* 1593, Godefroy, écrit *ceintrainge,* au sens de « état d'une voûte cintrée » ; sens actuel, 1866, Larousse). Action de cintrer, de donner une courbure à une pièce.

cintre [sɛ̃tr] n. m. (déverbal de *cintrer ;* 1300, J. Richard, *Comtesse Mahaut,* au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1932, Acad.). **1.** En architecture, courbure concave d'un arc ou de la surface intérieure d'une voûte : *Dans le cintre des chapelles presque entièrement murées, on a réservé quelques tribunes* (Daudet). || *Plein cintre,* courbure d'une voûte ou d'un arc qui décrit un demi-cercle sans brisure, caractéristique de l'art roman : *Cette antique famille d'églises sombres, basses et comme écrasées par le plein cintre* (Hugo). *Les grandes et grosses tours percées de longues fenêtres à plein cintre* (Flaubert). || **2.** Échafaudage de fer ou de bois, en forme d'arc, permettant de construire une voûte en pierre ou en béton : *On avança des cintres en chêne, pareils à d'énormes boucliers* (Flaubert). || **3.** Partie d'un théâtre située au-dessus de la scène, allant du haut du décor jusqu'aux combles, et où l'on peut remonter les décors : *L'un de ces escaliers partait du fond de la scène et montait vers le cintre* (Duhamel). || *Loges du cintre,* loges du rang le plus élevé. || **4.** Support incurvé, en bois, en métal, en matière plastique, etc., sur lequel on place les vêtements ; porte-manteau.

cintré, e [sɛ̃tre] adj. (part. passé de *cintrer ;* XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1932, Acad. ; sens 3, 1926, G. Esnault). **1.** Incurvé en forme de cintre : *L'espèce de dos d'âne que fait le pont cintré du canal* (Hugo). *De hauts murs* [...] *où s'ouvrent de très rares petites fenêtres cintrées* (Loti). || **2.** Se dit d'un vêtement (veston, robe, manteau) ajusté, serré à la taille. || **3.** *Pop.* Qui a l'esprit dérangé, fou : *Ce pauvre garçon est complètement cintré.*

cintrement [sɛ̃trəmɑ̃] n. m. (de *cintrer ;* 1866, Larousse). Action de placer les cintres destinés à soutenir une voûte pendant sa construction.

cintrer [sɛ̃tre] v. tr. (lat. pop. **cincturare,* de *cinctura,* ceinture ; 1349, Godefroy, écrit *chintrer* [*cintrer,* milieu du XVe s.], aux sens 1-2 ; sens 3, 1932, Acad.). **1.** Incurver en forme de cintre : *Cintrer une pièce de bois.* || **2.** Construire en forme de cintre : *Cintrer une porte, une fenêtre.* || **3.** Serrer un vêtement à la hauteur de la taille.

• SYN. : **1** *arquer, bomber, courber ;* **3** *cambrer.*

cintreuse [sɛ̃trøz] n. f. (de *cintrer ;* XXe s.). Machine employée pour le cintrage des tubes.

cintrier [sɛ̃trije] n. m. (de *cintre ;* XXe s.). Machiniste affecté à la manœuvre des décors dans les cintres.

cipal [sipal] n. m. (abrév. de [*garde*] *municipal ;* av. 1848, G. Esnault). *Pop.* et *vx.* Garde municipal : *Faudra voir à te réveiller, moucheron, et à péter sur les cipaux* (Vallès).

cipaye [sipaj] n. m. (portug. *sipay, cipay,* mot d'une langue de l'Inde, lui-même issu du persan *sipahi,* proprem. « cavalier » ; 1768, Voltaire [v. SPAHI]). Dans l'Inde, aux XVIIIe et XIXe s., soldat autochtone au service des Anglais, des Français ou des Portugais : *Quelques cipayes, appuyés de soldats rouges, parurent* (Gautier).

cipolin [sipɔlɛ̃] n. m. (ital. *cipollino,* de *cipolla,* oignon, lat. *cepulla ;* 1694, Th. Corneille, écrit *cipollini ;* 1708, Furetière, écrit *cipolline ; cipolin,* 1771, Schmidlin). Marbre à fond jaune-vert, dont les veines, gris-vert soutenu, rappellent les feuilles concentriques de l'oignon.

cippe [sip] n. m. (lat. *cippus,* colonne ; 1718, Acad.). Petite colonne sans chapiteau ou tronquée, portant une inscription funéraire ou votive : *Et ses yeux n'ont pas vu sur le cippe romain | Le vase libatoire auprès de la patère* (Heredia).

FIN DU TOME 1

cir

cirage [siraʒ] n. m. (de *cirer ;* 1555, B. Aneau, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; *être dans le cirage,* 1930, G. Esnault). **1.** Action de cirer, d'encaustiquer pour faire reluire : *Le cirage des parquets.* || **2.** Pâte servant à nettoyer et à lustrer les chaussures, les cuirs : *Ce grigou de Poiret se passe de cirage* (Balzac). *Une nichée de petits Savoyards jouant à la marelle ou dormant au bon soleil, la tête sur leurs boîtes à cirage* (Daudet). || *Noir comme du cirage,* très noir. || Pop. *Être dans le cirage,* dans le langage des aviateurs, avoir une très mauvaise visibilité ; *par extens.,* être dans une demi-conscience, sous l'effet de l'ivresse, de la maladie, d'un choc.

• Syn. : **1** *astiquage, encaustiquage.*

circaète [sirkaɛt] n. m. (du gr. *kirkos,* faucon, et *aetos,* aigle ; 1820, Laveaux). Rapace diurne des régions boisées du midi de la France, qui se nourrit de reptiles.

circassien, enne [sirkasjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Circassie,* n. géogr. ; 1866, Larousse). Relatif à la Circassie (ancien nom de la région qui s'étend au nord du Caucase) ; habitant ou originaire de cette région.

circom-, circum- [sirkɔm], élément tiré du lat. *circum,* autour de, dans le voisinage de, et qui entre comme préfixe dans la composition de nombreux mots.

circompolaire adj. V. CIRCUMPOLAIRE.

circoncellion [sirkɔ̃sɛljɔ̃] n. m. (lat. impér. *circumcellio,* moine vagabond, de *circum,* autour, et *cella,* demeure ; 1866, Larousse). **1.** Nom donné à des journaliers agricoles libres de l'Afrique romaine, qui se révoltèrent aux IVe-Ve s. || **2.** Sectaire de la Souabe, au XIIIe s.

circoncire [sirkɔ̃sir] v. tr. (lat. ecclés. *circumcidere,* même sens [en lat. class., « couper autour »] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin). [Conj. **67.**] **1.** Soumettre quelqu'un à la circoncision. || **2.** *Fig.* En langage mystique, retrancher, corriger.

circoncis, e [sirkɔ̃si, -iz] adj. (part. passé de *circoncire ;* XIIe s.). **1.** Qui a subi la circoncision. || **2.** Se dit de la volve de certains champignons lorsqu'elle est coupée au ras du bulbe.

◆ **circoncis** n. m. (1690, Furetière). *Péjor.* Nom donné par les chrétiens aux juifs et aux musulmans : *Les têtes à tonsures commises par le ciel et la terre à l'extermination des circoncis* (France).

circoncision [sirkɔ̃sizjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *circumcisio ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). Excision totale ou partielle du prépuce. || *Spécialem.* Excision rituelle du prépuce chez les juifs et les musulmans : *Hier, nous avons vu une procession magnifique pour la circoncision du fils d'un riche négociant* (Flaubert).

circonférence [sirkɔ̃ferɑ̃s] n. f. (lat. *circumferentia,* de *circumferre,* faire le tour ; v. 1265, J. de Meung). **1.** Ligne courbe plane, fermée, limitant une aire : *La circonférence de l'ellipse.* || *Spécialem.* et *absol.* Pourtour d'un cercle, courbe fermée dont tous les points se trouvent à égale distance d'un point fixe appelé « centre » : *La longueur de la circonférence est égale au produit du diamètre par le nombre* π. || **2.** Limite extérieure, pourtour d'un objet, d'un lieu, d'une agglomération : *Ville enfermant plusieurs jardins dans sa circonférence* (Acad.). || **3.** Surface limitée qui s'étend autour d'un point considéré comme centre : *Rome faisait sentir sa puissance sans pouvoir l'étendre, et dans une circonférence très petite* (Montesquieu).

• Syn. : **1** *cercle, orbite, rond* (fam.) ; **2** *contour, enceinte, périmètre, périphérie, tour ;* **3** *orbe, sphère.*

circonférentiel, elle [sirkɔ̃ferɑ̃sjɛl] adj. (de *circonférence ;* 1877, Littré). Qui concerne la circonférence.

circonflexe [sirkɔ̃flɛks] adj. et n. m. (lat. *circumflexus* [*accentus*], [accent] fléchi autour, trad. du gr. *perispômenê* [*prosôdia*], proprem. « [accent] tiré autour », en parlant de l'accent musical qui monte à l'aigu, puis redescend au grave ; 1529, G. Tory, écrit *circonflect* [*circonflexe,* 1550, Meigret], au sens 1 ; sens 2, v. 1560, G. des Autels ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, milieu du XVIIe s., Scarron). **1.** *Accent circonflexe,* signe d'accentuation grec, qui représente une intonation aiguë suivie d'une intonation grave sur la même voyelle, et que l'on figure par une ligne sinueuse (~ ou ˆ). || **2.** *Accent circonflexe,* ou *circonflexe* n. m., en français, signe (^) qui note l'allongement de certaines voyelles provenant d'une contraction (*dû*) ou de la chute d'une consonne (*tête*). [On dit parfois FLEXE, n. m., par abrév.] (V. art. spécial à ACCENT.) || **3.** Se dit parfois de ce qui est en forme d'accent circonflexe, de V renversé : *Oh ! c'est frappant, il a les mêmes sourcils circonflexes, le même nez recourbé, les mêmes pommettes saillantes* (Proust). || **4.** *Vx* et *ironiq.* Tortu, de travers : *Ma poitrine est toute convexe.* | *Enfin je suis tout circonflexe* (Scarron).

circonflexion [sirkɔ̃flɛksjɔ̃] n. f. (de *circonflexe ;* XXe s.). Forme de l'accent circonflexe (rare) : *Ses traits étaient restés les mêmes ; peut-être l'ovale du visage s'était-il allongé ; mais la bouche avait toujours la même circonflexion compliquée, mieux accusée encore par le liséré de la moustache* (Martin du Gard).

circonlocution [sirkɔ̃lɔkysjɔ̃] n. f. (lat. *circumlocutio,* de *circum,* autour, et *locutio,* expression, trad. du gr. *periphrasis,* périphrase ; XIIIe s., Delboulle). Manière détournée de dire en plusieurs mots ce qu'on ne sait ou qu'on ne veut exprimer par le terme propre : *Monsieur, je n'emploierai ni circonlocutions, ni détours, et j'aborderai franchement ce que j'ai à vous dire* (Dumas père). *Oui, je vous le dis tout simplement : à quoi bon des circonlocutions entre nous ?... Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vos parents* (Gide).

• Syn. : *détours, périphrase.*

circonscriptible [sirkɔ̃skriptibl] adj. (du lat. *circumscriptus,* part. passé de *circumscribere,* circonscrire ; fin du XIVe s., Chr. de Pisan, au sens 1 ; sens 2, 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). **1.** En géométrie, se dit d'une figure qui peut être circonscrite : *Le carré est inscriptible dans un cercle et circonscriptible à un autre cercle.* || **2.** *Fig.* Qui peut être circonscrit, enfermé dans certaines limites : *Si les esprits créés sont locaux et circonscriptibles* (Taine).

circonscription [sirkɔ̃skripsjɔ̃] n. f. (lat. *circumscriptio,* cercle tracé, espace limité, phase, période ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1648, Pascal ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Limite qui circonscrit l'étendue d'un corps. || **2.** En géométrie, action de circonscrire une figure à une autre : *Ceux qui sont habitués aux inscriptions et aux circonscriptions de la géométrie...* (Pascal). || **3.** Division administrative, militaire ou religieuse d'un territoire : *En effet, il se trouve dans cette circonscription ecclésiastique des congrégations autorisées et des congrégations reconnues* (France). || Spécialem. *Circonscription électorale,* ou simplem. *circonscription,* portion de territoire élisant un ou plusieurs représentants à une assemblée délibérante municipale, départementale ou nationale : *Je viens vous proposer d'annuler l'élection de la deuxième circonscription du département de la Corse* (Daudet).

• Syn. : **1** *délimitation, limitation ;* **3** *district, subdivision.*

circonscrire [sirkɔ̃skrir] v. tr. (lat. *circumscribere,* tracer alentour, de *circum,* autour, et *scribere,* écrire ; v. 1361, Oresme, au sens 3 ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 4, 1832, Raymond). [Conj. **65.**] **1.** Déterminer les limites d'un espace : *M. Sariette étudia soigneusement la topographie du quartier afin de circonscrire exactement l'îlot de maisons où s'élève l'hôtel d'Esparvieu* (France). || **2.** En géométrie, tracer une figure dont tous les côtés sont tangents à une circonférence, ou tracer une circonférence passant par tous les sommets d'un polygone : *Circonscrire un carré à un cercle. Le côté d'un hexagone régulier est égal au rayon du cercle qui lui est circonscrit.* || **3.** *Fig.* Donner, définir les limites de : *Il ne s'agit point d'approfon-*

dir : il ne s'agit même point de prétendre circonscrire un sujet d'une étendue immense et qui, loin de se simplifier et de s'éclaircir par la méditation, ne fait que devenir plus complexe et plus trouble à mesure que le regard s'y appuie (Valéry). || **4.** Réduire à certaines limites ; empêcher l'extension de : *En s'occupant de la science et en renonçant à la littérature proprement dite, Ramond sentait bien qu'il circonscrivait le cercle de ses lecteurs* (Sainte-Beuve). *Et, comme ici l'eau surabonde, l'incendie a vite été circonscrit, puis maté* (Gide).

● Syn. : **1** *délimiter, localiser ;* **3** *borner, cerner ;* **4** *arrêter, enrayer, freiner, juguler, limiter, resserrer, restreindre, stopper.* — Contr. : **3** *élargir, étendre ;* **4** *accroître, amplifier, augmenter, grossir, intensifier, raviver.*

circonspect, e [sirkɔ̃spɛ, ɛkt *ou* sirkɔ̃spɛkt] adj. (lat. *circumspectus,* part. passé de *circumspicere,* regarder à l'entour ; v. 1395, Chr. de Pisan). **1.** Se dit d'une personne qui envisage prudemment tous les aspects d'une question pour parler et agir : *Pour les humains, elle restait très circonspecte ; ses jugements étaient prompts, sévères et sans rémission* (Gide). || **2.** Qui se tient sur une prudente réserve : *Le bonhomme, circonspect, ne s'expliqua pas davantage* (Maupassant). || **3.** Qui témoigne de cette attitude : *Un langage circonspect. Le chat, plus réfléchi, flairait d'un nez plus circonspect les roues* (Gautier). *Par des gestes circonspects, les voyageurs affectèrent d'apporter quelques modifications à l'ordonnance des costumes ou des bagages* (Duhamel).

● Syn. : **1** *avisé, précautionneux, réfléchi ;* **2** et **3** *méfiant, prudent, réservé, réticent.* — Contr. : **1** *aventureux, écervelé, imprévoyant, téméraire ;* **2** et **3** *confiant, étourdi, imprudent, léger.*

circonspection [sirkɔ̃spɛksjɔ̃] n. f. (lat. *circumspectio ;* XIII[e] s., Godefroy). Prudence qui incite à ne négliger aucune circonstance avant de parler ou d'agir : *Il vous recommande la plus grande circonspection* [...]. *Une jeune et jolie femme comme vous est entourée de mille dangers* (Dumas père). *Ils jettent le discrédit et la suspicion sur nous-mêmes, et nous forcent à redoubler d'astuce et de circonspection* (Gide).

● Syn. : *méfiance, précaution, réflexion, réserve, retenue, sagesse.* — Contr. : *confiance, étourderie, imprudence, légèreté, témérité.*

circonstance [sirkɔ̃stɑ̃s] n. f. (lat. *circumstantia,* de *circumstare,* se tenir autour ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1668, Molière ; *de circonstance,* 1809, Wailly). **1.** *Class.* Chacun des faits particuliers d'une situation ; détail par opposition à l'ensemble : *Leur ruine* [...], *prédite dans toutes ses circonstances* (Bossuet). *Songez surtout à en pénétrer le sens* [du texte] *dans toute son étendue et dans ses circonstances* (La Bruyère). || **2.** Particularité qui accompagne un événement, élément secondaire d'une situation : *Il préparait ses mots fins* [...] *en supposant de petites circonstances favorables à la déclaration* (Balzac). || *Circonstances atténuantes, aggravantes,* faits secondaires qui diminuent ou augmentent la gravité d'un délit ou d'un crime : *Colomban, reconnu coupable sans circonstances atténuantes, fut condamné au maximum de la peine* (France). || **3.** Occasion, état des choses à un moment donné : *Dans aucune circonstance de la vie, il ne faut s'abandonner au désespoir* (Mérimée). *Il est au foyer, transformé pour la circonstance en salon de jeu* (Daudet). || *De circonstance,* inspiré par une situation particulière, d'où sans valeur durable, sans profondeur ni sincérité : *Bête comme une pièce de circonstance* (Balzac). || *Visage, tête,* etc., *de circonstance,* expression dépourvue de sincérité, composée seulement en vue d'une circonstance particulière : *La veuve Dentu se tenait au pied du lit avec un visage de circonstance* (Maupassant). *Comme on leur avait dit qu'ils étaient là pour juger un ouvrage de poésie, tous ces braves gens avaient cru devoir prendre des physionomies de circonstance, froides, éteintes, sans sourires* (Daudet).

● Syn. : **2** *condition, détail, donnée, fait, modalité ;* **3** *cas, conjoncture, moment, occurrence, situation.*

◆ **circonstances** n. f. pl. (1345, Runkewitz). *Circonstances et dépendances,* dans la langue du droit, tout ce qui dépend d'un immeuble, d'une action légale ou d'un procès.

circonstancié, e [sirkɔ̃stɑ̃sje] adj. (part. passé de *circonstancier*). Qui expose toutes les circonstances, tous les détails d'un fait, d'une question : *La relation circonstanciée de ce qui s'est passé dans l'étude du notaire royal* (Balzac).

● Syn. : *détaillé, précis.* — Contr. : *imprécis, indéterminé, vague.*

circonstanciel, elle [sirkɔ̃stɑ̃sjɛl] adj. (de *circonstance ;* 1747, G. Girard, au sens 1 ; sens 2, 1801, Mercier). **1.** En grammaire, se dit d'un complément ou d'une proposition qui précise une circonstance de l'action indiquée par le verbe ou exprimée dans la proposition complétée : *Le complément de temps est un complément circonstanciel.* (V. art. spécial.) || **2.** Qui dépend des circonstances (rare) : *Sa manière* [de David] *n'était pas la strophe banale et amplifiée, sans rien de circonstanciel, qui domine dans la plupart des psaumes* (Renan).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL

DÉFINITION FONCTIONNELLE

1. *Le lieutenant précédait / suivait / accompagnait ses hommes.*

2. *Le lieutenant marchait devant / derrière / à côté de ses hommes.*

Il est clair que la « fonction » du nom *hommes,* dans la phrase 1, est identique, qu'il se rapporte au verbe *précédait, suivait* ou *accompagnait ;* de même, elle ne varie pas dans la phrase 2, que la préposition soit *devant, derrière* ou *à côté de.* On observe une différence **fonctionnelle** de la phrase 1 à la phrase 2, et, dans chaque phrase, une possibilité de variation **sémantique,** figurée par l'accolade.

Dans les deux phrases, le nom *hommes* se rapporte au verbe (et non pas au nom *lieutenant*) : il est « complément » de ce verbe (v. complément). Cette fonction de complémentation recouvre, dans la structure profonde du sens, une précision de lieu apportée au phénomène qu'énonce la phrase : les personnes désignées par *hommes* servent de repère local à l'évocation de la « marche » du lieutenant. L'indication de lieu est **rigoureusement la même** dans les deux phrases. Le **sens seul** ne permet pas de distinguer le « complément circonstanciel », qu'on a dans la phrase 2, du « complément d'objet », qu'on a dans la phrase 1. La définition du complément circonstanciel doit associer la considération des formes à celle du sens, ce que rend aisé la confrontation des phrase 1 et 2 : dans la première, le sémantisme du verbe contient la relation de lieu ; dans la seconde, il ne la contient pas, et cette précision sémantique est donnée par la préposition, mot accessoire au service du complément.

Dans une phrase comme :

Alexandre Dumas est mort ***là,***

une relation de lieu est également exprimée hors du verbe : l'adverbe *là* exprime à la fois l'idée d'une complémentation de caractère local et la précision déictique du lieu repère ; la relation n'étant pas indiquée dans le verbe, on a affaire à un « complément circonstanciel ».

Il peut arriver que la relation, sans être marquée par un morphème propre, soit impliquée par les mots en présence :

Ma mère travaillait ***le dimanche.***

On devine ici une relation de temps, qui n'est pas exprimée dans le verbe, mais que le nom, de construction directe, implique par sa présence à côté du verbe intransitif *travailler ;* on a encore ici un complément circonstanciel.

Ainsi, le complément circonstanciel apparaît comme **un complément du verbe portant en lui-même la caractérisation de sa fonction.**

Cette autonomie entraîne une grande facilité de « détachement » (v. ce mot) :

> ***Devant ses hommes,*** *le lieutenant marchait.*
> ***Là,*** *Alexandre Dumas est mort.*
> ***Le dimanche,*** *ma mère travaillait.*

Mais on ne dirait pas :

> **Ses hommes,* *le lieutenant précédait.*

L'autonomie est réciproque ; le verbe tolère la suppression éventuelle d'un complément circonstanciel :

> *Le lieutenant marchait.*
> *Alexandre Dumas est mort.*
> *Ma mère travaillait,*

plus facilement que celle d'un complément d'objet :

> **Le lieutenant précédait.*

La différence fonctionnelle qui sépare le complément circonstanciel du complément d'objet permet de les associer sans confusion dans la phrase :

> *Le lieutenant presse le pas devant ses hommes.*
> *Ma mère fermait le magasin le dimanche.*

La variété des relations qu'expriment les compléments circonstanciels permet de les juxtaposer en nombre indéfini :

> *A. Dumas est mort là dans la misère en 1870.*

Les compléments d'objet ne peuvent être juxtaposés que s'ils sont coordonnés ; ce n'est pas le cas pour les compléments circonstanciels quand des relations différentes sont exprimées : on ne pourrait dire :

> **A. Dumas est mort là, dans la misère, et en 1870.*

LA NOTION DE « CIRCONSTANCE »

Nous avons parlé de « relations » de lieu, de temps. Le terme de *relation* est employé par les logiciens et les mathématiciens lorsque plusieurs ensembles ou objets, identifiés séparément, sont associés par un rapport permanent ou accidentel (par exemple : $x > y$). Un syntagme comme *le chapeau de Paul* exprime très exactement une relation entre les objets désignés par les noms *chapeau* et *Paul,* donnés comme différents l'un de l'autre, et le cas serait le même s'il s'agissait d'un objet contenu dans un autre (*le nez de Paul*), du moment que chacun des deux est défini isolément. Mais, dans le syntagme *un long nez,* il n'y a pas de « relation » exprimée : l'adjectif *long* précise une qualité du *nez* particulier que l'on désigne, une « propriété » définissant cet objet, propriété essentiellement interne, et s'étendant à tout l'objet.

Dans un syntagme comme :

> *Le lieutenant marchait devant ses hommes,*

la « relation », au sens propre du mot, ne peut exister qu'entre l'objet *le lieutenant* et l'ensemble *ses hommes.* Pour concevoir une relation entre cet ensemble et l'idée de « marcher », il faudrait exprimer cette idée sous la forme nominale, qui institue un objet ou un ensemble ; c'est ce qu'on fait quand on dit : « Il y a une relation de lieu entre *les hommes* et *la marche* du lieutenant », mais, ce faisant, on altère la forme de la phrase.

Le terme de « circonstance » est-il meilleur ? Emprunté depuis le XIIIe s. au latin (*circumstantia,* « ce qui se tient autour »), il fut longtemps un terme savant, joignant une idée d'extériorité à l'idée d'association, sans préjuger de la nature du rapport. Pour Buffier (*Grammaire françoise,* 1709), nom et verbe « sont susceptibles de diverses circonstances ou modifications », qu'expriment des *modificatifs* comme les adverbes ou les compléments prépositionnels ; selon Beauzée (*Encyclopédie,* au mot « Régime », 1765), « pour caractériser les circonstances d'un fait », les rhéteurs usaient « de la formule *quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando* » : ils comptaient donc le sujet et l'objet au nombre des circonstances. Cependant, Du Marsais (mort en 1756) semblait réserver déjà le nom de « circonstances » aux déterminations « adjointes », « que les mots précédents n'exigent pas nécessairement », et qui « n'influent en rien à l'essence de la proposition grammaticale ». C'est seulement vers 1880 que les rééditions de la Grammaire Noël et Chapsal s'enrichirent des termes de « complément circonstanciel », distinguant, dans l'ensemble des compléments « indirects » du verbe, ceux qui ne répondaient pas à la question *à qui ? à quoi ?* C'était la limitation moderne, opposant les compléments circonstanciels aux compléments d'objet et d'attribution par un caractère commun qui ne peut être qu'une nuance d'extériorité.

Or, si l'on peut admettre que le *lieu* et le *temps* constituent bien des « circonstances » de l'événement ordinairement énoncé par le verbe, le mot apparaît bien impropre quand il s'agit, par exemple, de la *manière.* Un caractère extérieur est-il exprimé par le mot *grâce* dans : *Sylvie danse avec grâce ?* La *grâce,* ici nommée sans article, caractérise le verbe *danser* comme l'adjectif *gracieux* caractériserait le nom *une danse* : une qualité est exprimée, observable dans l'action même qu'évoque ici le mot *dansait,* et non dans son entourage (la manière est la « qualité du procès »). Le terme de « circonstance » s'applique tout aussi mal aux compléments de *prix* (*Ce tableau vaut **cher***), de *quantité* (*Elle souffre **beaucoup***). Pourtant, il est convenu depuis le XIXe s., de l'employer dans toutes ces valeurs inconciliables, réunies par le seul caractère fonctionnel d'une relative autonomie.

Les défauts du terme n'échappèrent pas à la commission de grammairiens réunie en 1906 par le ministre de l'Instruction publique en vue d'unifier et de simplifier la nomenclature, et dont les délibérations aboutirent à l'arrêté ministériel du 25 juillet 1910. Le document publié porta simplement : *Compléments du verbe : complément direct et indirect.*

Une circulaire du 28 septembre 1910, relative à la nouvelle nomenclature, recommanda aux maîtres de compléter les distinctions de *forme* (direct/indirect) par des distinctions de *sens,* avec les élèves d'un niveau supérieur à celui de l'école primaire.« Quand l'analyse servira à l'intelligence d'un texte, rien n'empêchera le professeur d'expliquer qu'il y a un complément direct ou indirect indiquant l'*objet* de l'action, et des compléments de *circonstance* qui marquent le lieu, le temps, la manière, etc. » Et F. Brunot, commentant le document et les travaux de la commission — dont il avait été membre —, écrivait à propos de « circonstanciels » : « La Commission elle-même avertit que ce mot n'a aucun sens précis, et laisse entendre que, dans une foule de cas, il n'est pas bon. Et, en effet, de trouver un mot qui convînt à tout ce qu'on met dans ce cadre, il n'y fallait pas songer. On n'eût guère pu trouver qu'un numéro, comme pour les avenues de New York. » Ce pis-aller devait pourtant être introduit dans la nomenclature, quand elle fut reconduite en 1949 ; en réaction contre un formalisme jugé périmé, les membres de la commission avaient remplacé l'ancienne formulation par celle-ci : *Compléments du verbe : d'objet — d'agent d'attribution — de circonstances (circonstances de temps, de lieu, de cause, de manière, de but,* etc.).

Les termes « direct » et « indirect », définis par l'absence ou la présence de préposition, n'intervenaient plus que dans un *Nota bene* applicable à tous les compléments, et les commentaires préliminaires recommandaient de n'y recourir que lorsque leur emploi « présentait un intérêt pratique » (*l'Éducation nationale,* 6 octobre 1949). La même liste des compléments du verbe (objet, agent, attribution, circonstances) fut expressément imposée, l'année suivante, dans les classes du premier degré, à partir de la deuxième année du cours moyen. En fait, cette

quadripartition, par laquelle on croyait rendre la priorité au « sens », manquait totalement son but : nous avons vu plus haut que l'*objet* et les *circonstances* ne s'opposent pas sur ce plan ; quant à l'*agent* et à l'*attribution* (v. ces deux mots), ils n'ont de bonne définition que formelle.

Une distinction de « sens » apparaît seulement dans la parenthèse où sont mentionnées les circonstances *de temps, de lieu, de cause, de manière, de but,* etc. Certes, les mêmes relations peuvent être exprimées par d'autres moyens, tels que le « complément de nom » :

un voyage de huit jours (temps : durée) ;
le départ de samedi prochain (temps : date) ;
les fermes de Normandie (lieu) ;
un mariage de dépit (cause) ;
un plongeon de style (manière),
un mariage d'argent (but) ;
un livre de dix francs (prix) ;

ou l'association d'un verbe avec son complément d'objet :

Pierre fréquente la Sorbonne (lieu) ;
Félicité pleure son perroquet (cause) ;
Ce travailleur vise la gloire (but) ;
Le verglas provoque des accidents (conséquence) ;
Ce jeune homme me rappelle son père (comparaison).

Cependant, l'usage n'est pas d'analyser les nuances des compléments du nom (le plus souvent confondues par l'emploi indifférencié de la préposition *de*), ni celles des verbes transitifs, variées à l'infini comme les radicaux eux-mêmes (*voir, entendre, ouvrir, fermer* sont des termes de relation). La liste des quelque 130 prépositions et locutions prépositives introduisant des compléments circonstanciels constitue, au contraire, un répertoire limité, facilement réductible lui-même à quelques sous-ensembles, dont l'identification est nécessaire à la traduction d'une langue dans une autre, et même aux transformations que chacun opère constamment quand il use de sa langue maternelle. Le système le plus simplifié en est proposé aux écoliers quand on rattache ces compléments aux adverbes interrogatifs *où, quand, pourquoi, comment, combien.*

Au niveau des lycées et collèges, on enseigne aux élèves une courte liste de « circonstances », sorte de tableau des catégories logiques, dont le nombre et la dénomination varient quelque peu d'un auteur à l'autre. En voici une, datant de 1907, parmi cent autres : **temps, lieu, cause, manière, origine, but, tendance (direction, destination, attribution), distance, mesure, différence, accompagnement, partie, prix, poids, instrument, agent.** Comme on voit, l'attribution et l'agent y sont tenus pour des circonstances, opinion assez souvent partagée, et conséquente dès le moment que l'on confond le plan formel avec le plan sémantique.

Le Bon Usage, de Maurice Grevisse, mentionne aussi l'**extraction** (*issu de Jupiter*), l'**échange** (*rendre le bien pour le mal*), la **partie** (*Il le prend par la main*), la **matière** (*carreler avec de la brique*), l'**opposition** (*agir contre sa conscience*), la **concession** (*malgré l'obscurité*), le **propos** (*discourir d'une affaire*), la **fréquence,** la **privation,** la **proximité,** l'**éloignement,** la **conséquence,** la **supposition,** la **relativité,** le **changement,** la **séparation.** Encore cette liste ne prétend-elle pas être exhaustive : on ne peut espérer, ni souhaiter, qu'aucune le soit. Devant un complément des plus banals, comme celui de cette phrase :

Je suis ***dans l'attente*** *de son retour,*

les étiquettes se révèlent insuffisantes, mais quelle importance ? Ce problème d'identification est étranger à la grammaire et sa solution n'intéresse personne.

AUX LIMITES DE L'« OBJET »

On a considéré les cas où une relation était exprimée soit par un verbe, soit par une préposition. Elle peut être contenue dans les deux à la fois, phénomène qui se présente sous deux aspects.

Je doute de lui.
Je me fie à lui.

La relation de doute ou de confiance entre « moi » et « lui » est exprimée par le verbe ; pourtant, le complément est « indirect », introduit par les prépositions *de* et *à*. Mais il s'agit des deux prépositions les plus abstraites du français (et, ce qui va de pair, les plus employées), et l'on constate qu'elles ne sont pas interchangeables, ni remplaçables par aucune autre (on ne dit pas : **je doute à lui, *je me fie de lui, *je doute sur lui, par lui, chez lui*) ; or, un mot n'a de valeur significative propre que s'il est commutable avec un ou plusieurs autres. En fait, les prépositions *de* et *à* sont ici des éléments lexicaux inséparables du radical verbal qui les précède, et l'ensemble lexical *douter de* ou *se fier à* doit être tenu pour transitif, le complément *lui* étant complément d'objet (indirect). Un même verbe peut avoir plusieurs constructions de sens différent, les prépositions jouant un rôle distinctif à l'instar des phonèmes :

Il ***tient*** *sa mère / Il* ***tient à*** *sa mère / Il* ***tient de*** *sa mère.*

Pour beaucoup de verbes, la préposition apparaît quand le complément d'objet est un infinitif :

Il décide le départ / ***de*** *partir.*
Il commence son travail / ***à*** *travailler.*

Les raisons de cette différence sont de nature purement formelle.

• *Je vais à Rome.*

Il se réfugie chez nous.

Certains verbes, comme *aller, se réfugier,* ne s'emploient normalement que suivis d'un complément indiquant le lieu où l'on « va », où l'on « se réfugie ». La relation de lieu paraissant exprimée concurremment par le verbe et par la préposition, on est tenté d'appeler le mot qui suit « complément d'objet » (indirect), comme dans le cas précédent. Mais, ici, la préposition n'est pas grammaticalisée, le choix est libre entre : *Je vais à Rome,* ou *vers Rome, près de Rome, devant Rome, au-delà de Rome,* etc. On est donc devant un authentique complément circonstanciel.

SUPPORT DU COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL

L'analyse grammaticale rapporte traditionnellement chaque complément — mot ou groupe de mots — à un mot, qui est son support : l'épithète à un nom ou à un pronom, l'adverbe à un verbe, etc.

Le rattachement du complément d'objet au verbe s'impose, puisque le verbe réclame pour ainsi dire ce terme, auquel il confère une fonction. Tel complément de quantité (*Il souffrait* ***beaucoup***) ou de temps (*Il est venu* ***hier***) se rattache sans discussion possible au verbe, dont le sens appelle naturellement des précisions d'intensité et de date.

Mais beaucoup de « circonstances », principalement quand elles s'expriment dans un complément détaché, sont liées, sur le plan du sens, à l'ensemble des termes de la proposition plutôt qu'exclusivement au verbe :

Malgré cette alerte, *le souper fut gai* (Maupassant).

Dira-t-on que le complément de concession *alerte* se rapporte au verbe *fut ?*

Souvent, des adverbes, détachés ou non, ont un sens qui ne se justifie que par la phrase entière ; aussi certains les appellent-ils « adverbes de phrase » :

Il n'avait ***malheureusement*** *pas pris son violon.*
Un ouvrier vint ***maladroitement*** *annoncer cette nouvelle à M. de Mortsauf* (Balzac).

L'action étant souvent inséparable, dans la pensée, de l'agent qui la produit ou de l'objet qui en est affecté, une qualification du sujet ou du complément d'objet

peut avoir pour effet une caractérisation de « manière ». Il est des adjectifs dont le sens porte à la fois sur le sujet avec lequel ils s'accordent et sur le verbe après lequel ils se trouvent — exceptionnellement — placés :

Les spectateurs écoutaient ***attentifs.***

Il en est d'autres qui, construits en épithètes d'un objet neutre inexprimé, se confondent pratiquement avec des adverbes invariables :

Elle vise ***haut*** (= quelque chose de haut).
Ils boivent ***sec*** (= tout sans eau).

Il existe une catégorie de compléments dont le rattachement au nom ou au verbe relève surtout de facteurs sémantiques ; ce sont des groupes sans préposition initiale, comme dans :

Il entra ***la tête haute.***

Détachés ou non, ces groupes se caractérisent par la « solidarité » de leurs termes, puisqu'on ne peut remplacer *la tête haute* ni par *la tête* ni par *haute.* La place avant le verbe oriente l'interprétation vers une caractérisation du sujet :

Des femmes, ***panier au dos,*** *guettaient les poissons à terre* (P. Hamp).

Si la complémentation porte sur le verbe, la « circonstance » exprimée est ordinairement la manière, mais non forcément :

Demachy, ***sa musette déjà vide,*** *a ramassé les grenades d'un copain tombé* (R. Dorgelès).

Si le second terme est un participe, le groupe est appelé « proposition » (*sa musette vidée*).

FORMES DU COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL

Le complément circonstanciel peut être :

— un nom ou un pronom avec préposition : *devant ses hommes ;*

— un nom ou un pronom sans préposition : *travailler le dimanche, parler affaires ;*

— un adverbe : *parler bien ;*

— un adjectif accordé : *elle court légère ;*

— un adjectif invariable : *elle vise haut ;*

— un verbe au gérondif : *en venant ;* ou à l'infinitif, après les prépositions autres que *en : pour venir, sans venir, avant de venir ;*

— un groupe solidaire à base de nom ou de pronom, sans préposition : *Il avançait le dos bossu, les mains dans les poches, nu-tête ;*

— une proposition subordonnée (v. plus loin).

PLACE DU COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL

Dans la chaîne de la phrase, le complément circonstanciel vient après le verbe ; le complément d'objet direct le précède normalement :

Pose la lampe sur la table.

Mais il n'est nullement incorrect de placer le complément circonstanciel indirect avant l'objet direct, surtout si celui-ci est plus volumineux :

Elle me montra dans la vitrine un magnifique bracelet.

La plupart des compléments circonstanciels peuvent être détachés (v. plus haut) ; un petit nombre d'adverbes doivent suivre immédiatement le verbe aux formes simples :

Il joue bien.
Il parle beaucoup.

Les écrivains placent quelquefois un adverbe entre le sujet et le verbe sans signe de détachement :

Un souffle maintenant me caresse la figure (Maupassant).
... les feuilles mortes lentement s'en allaient, en tournoyant, vers la Marne (Aragon).

Aux formes composées du verbe, on place entre l'auxiliaire et le participe les adverbes de quantité (*Il a beaucoup dormi*) et de manière (*Il a bien travaillé*), et certains adverbes de temps : *jamais, toujours, aussitôt, bientôt, déjà, encore, ensuite, quelquefois* (*J'ai déjà lu ce livre*).

La mise en valeur en tête de la proposition d'un complément circonstanciel non détaché entraîne l'inversion du sujet :

Ici vécut Balzac.
Le long d'un clair ruisseau buvait une colombe (La Fontaine).

PROPOSITIONS CIRCONSTANCIELLES

La tradition, dans l'enseignement secondaire français, a longtemps réparti les propositions subordonnées en trois classes :

— les relatives,

— les complétives,

— les circonstancielles.

Une partition plus étroitement fonctionnelle distingue :

— des subordonnées compléments de nom, d'adjectif ou d'adverbe

— des subordonnées sujet, complément d'objet, attribut ou apposition

— une classe définie par l'élimination des deux autres, et qu'on appelle encore, faute de mieux, les circonstancielles.

Cette classe réunit donc :

• Des propositions **relatives sans antécédent** à valeur de complément circonstanciel :

Promène-toi avec ***qui tu voudras.***
Range ta voiture ***où tu pourras.***

Ce groupe inclut les relatives indéfinies introduites par *qui que, où que,* etc. :

Où que tu ailles, *je te retrouverai ;*

• Des propositions **participes :**

Le courage me manquant, *je n'en dis pas davantage* (A. France) ;

• Des propositions **conjonctives,** introduites par *quand, comme, si, que* et les locutions composées de *que* (*lorsque, puisque, quoique, avant que, pour que,* etc.) :

Quand elle revint, *son mari était parti ;*

• Des propositions **doublement conjonctives :**

Faites
comme si *vous étiez chez vous ;*
comme quand *vous êtes chez vous ;*

• Des propositions **conjonctives** introduites, comme un mot complément, par une **préposition** (ordinairement *pour,* moins souvent *de* ou *sauf*) :

Je suis ***pour que les femmes votent*** (= pour le vote des femmes).
Il y a là des chansons ***pour quand tu es triste.***

Du point de vue de la relation exprimée, on distingue, parmi les « circonstancielles », des propositions :

• De **temps** (temporelles) :

Son mari était parti ***quand elle revint ;***

• De **cause** (causales) :

J'ai fermé la porte ***parce qu'il y avait de l'air ;***

• De **but** (finales) :

Elle tourna la tête ***pour qu'on ne la vît pas rougir ;***

• De **conséquence** (consécutives) :

Il a erré sous la pluie, ***si bien qu'il est rentré malade ;***

• De **condition** (conditionnelles) :

Je serai très heureux ***s'il vient ce soir ;***

• De **concession** ou d'**opposition** (concessives) :

Quoiqu'il fasse encore froid, *je me baigne à l'aube ;*

• De **comparaison** (comparatives) :

Elle hésita sur le seuil, ***comme on hésite à plonger dans une eau glacée.***

Cette gamme sommaire de « circonstances », dont se contente la pratique scolaire de l'analyse propositionnelle, n'exclut pas la combinaison de plusieurs circonstances, comme la condition et la comparaison :

> *Faites* ***comme si vous étiez chez vous ;***

ou le temps, la quantité et la comparaison :

> ***A mesure que nous avancions,*** *la forêt devenait plus épaisse.*

Telles conjonctions sont polyvalentes ; *tandis que* exprime le temps ou l'opposition ; *sans que* exprime la négation d'une cause, d'une conséquence ou d'une concomitance :

> *Il vient* ***sans qu'on l'appelle.***
> *Il court* ***sans que son plateau se renverse.***
> *Nous ne voulons pas sortir en mer* ***sans qu'il fasse beau.***

Enfin, il est évident que les « circonstances » de la subordination ne se limitent pas à sept comme les notes de la gamme ; on y ajoute, à un niveau plus poussé d'analyse, des propositions d'**addition :**

> ***Outre qu'il était très riche,*** *il descendait en ligne directe de Jean sans Terre* (M. Aymé) ;

et de **restriction** ou d'**exception :**

> ***Sauf qu'il avait tellement grossi,*** *il avait gardé bien des choses d'autrefois* (Proust).

Cette liste, que rien ne clôt *a priori,* se trouve être empiriquement suffisante. Elle ne se confond pas avec la liste, donnée plus haut, des circonstances qu'expriment les compléments simples. Elle est plus courte, et, si les termes qui la composent se retrouvent tous dans celle-là, les pourcentages d'application sont bien différents : la cause, la condition, le but, la conséquence trouvent dans la proposition une expression bien plus adéquate et nuancée que dans le nom ou l'adverbe. C'est la raison qui a fait nommer « analyse logique » l'analyse des propositions.

L'assimilation fonctionnelle, pratiquée dans les classes, des propositions aux mots est commode — car les fonctions reconnues dans la phrase simple s'étendent ainsi à la phrase complexe —, mais elle est quelquefois abusive. Beaucoup de théoriciens ont été jusqu'à remplacer le terme de « circonstancielles » par « adverbiales », en appelant parallèlement « substantives » les propositions complétives, et « adjectives » les relatives. Pourtant, on ne connaît guère d'adverbes compléments de condition, de conséquence ; et l'on ne voit pas quel principe peut fonder en théorie une identité fonctionnelle que tant d'exemples démentent. Pourquoi la langue n'aurait-elle pas affecté certaines fonctions en propre à la proposition, unité dont l'élément central, à la différence du nom, du pronom et de l'adverbe, se fléchit en temps et en mode ?

Plus encore que pour les compléments simples, l'identification du support est problématique. Devant des phrases comme :

> *Si tu n'avais servi qu'un meunier comme moi,*
> *Tu ne serais pas si malade* (La Fontaine).
>
> *Si la chambre est froide, le lit de plume est trop chaud* (J. Renard).
> *Ta lettre n'arrivera pas demain, puisque la levée était à 8 heures,*

on est autorisé à se demander si l'ancienne formule d'analyse, donnant la subordonnée pour « complément de la principale », n'était pas moins artificielle que celle qui en fait aujourd'hui un complément du verbe principal. Si l'on estime que, dans ces trois exemples, la complémentation s'étend à toute la phrase précisément parce qu'elle porte sur son élément central, le verbe, que dira-t-on des cas où une consécutive, une comparative prennent nettement appui sur un terme autre que le verbe :

> *Goulatroncœur rêve d'une maison si haute* ***que son toit serait couvert de neiges éternelles*** (Tr. Derème).
> *Cette auberge* [...] *offre aujourd'hui aux voyageurs un logis aussi propre et bien tenu* ***qu'il est admirablement situé*** (Töpffer).

La conséquence et la comparaison s'associent souvent sur l'expression première d'une intensité, d'une quantité, d'une qualité ou d'une manière : seule la dernière de ces catégories est l'apanage du verbe.

Le rapport de conséquence ou de comparaison unissant la principale à la subordonnée peut être exprimé par des « systèmes à distance », comme *tellement... que, (au)tant... que, (aus)si... que, tel... que, assez... pour que, plus (moins)... que, meilleur ... que, mieux... que.* Solidarité qui n'existe pas dans le cas des compléments simples, mais qui se retrouve dans certains systèmes d'accouplement des propositions :

> ***Plus*** *le fer est chaud,* ***plus*** *il est malléable,*

dont on est en peine de dire s'ils relèvent de la coordination ou de la subordination (v. ces mots).

Les propositions de comparaison prennent souvent, par ellipse, l'apparence d'un complément morphologiquement simple, mais qui n'a pas forcément pour support un verbe :

> *Nous sommes venus par une route plus belle* ***que la vôtre.***

Appeler *que la vôtre* une « proposition complément circonstanciel du verbe *sommes venus* » est la position absurde à laquelle conduirait le classement univoque de toute « comparaison » dans les « circonstances » ; incontestablement, le pronom *la vôtre* serait appelé « complément d'adjectif » si l'on remplaçait *plus belle que* par *supérieure à.*

On retiendra de ces réflexions générales qu'il ne faut pas admettre sans réserve le postulat d'une identité fonctionnelle entre les propositions dites « circonstancielles », ou qui pis est « adverbiales », et les compléments circonstanciels simples, eux-mêmes improprement nommés. La prudence commande de les désigner plutôt, selon les besoins, soit par des termes purement formels, comme propositions *conjonctives, relatives, participes, infinitives,* soit par des termes de sens n'engageant pas la nature du support, comme propositions *de temps, de cause, de conséquence.*

circonstancier [sirkɔ̃stɑ̃sje] v. tr. (de *circonstance ;* 1632, Chapelain [1468, Chastellain, au part. passé, au sens de « appliqué à des occasions favorables »]). *Class.* et *littér.* Rapporter avec toutes les circonstances, tous les détails : *Je passe des endroits si importants sans les circonstancier* (Furetière). *Au nombre des pensées secrètes* [...] *qui confirment et circonstancient les autres détails sur Rome et sur l'Église* (Sainte-Beuve).

• REM. *Circonstancier* ne s'emploie plus qu'à l'infinitif : *Il faudra me circonstancier ce rapport,* et au part. passé (v. CIRCONSTANCIÉ, E, adj.).

circonvallation [sirkɔ̃valasjɔ̃] n. f. (lat. *circumvallatio,* de *circumvallare,* bloquer, cerner, de *circum,* autour, et *vallum,* palissade ; 1640, Oudin). Fortification sommaire (tranchée et palissade), établie par l'assiégeant d'une place pour se protéger contre les attaques venues de l'extérieur.

circonvenir [sirkɔ̃vnir] v. tr. (lat. *circumvenire,* venir autour, assiéger, accabler, puis, en bas lat., « tromper » ; 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens fig. dès le XIVe s.). [Conj. **16.**] **1.** *Vx* et *littér.* Entourer de tous côtés : *Un lierre obscur qui circonvient un tronc* (Rostand). ‖ **2.** *Fig.* Établir les limites exactes d'une question, d'un sujet : *Si j'eusse eu plus de temps, je me fusse amusé à vous montrer le nietzschéisme devant Nietzsche. Par des citations habilement choisies, j'eusse pu circonvenir presque de toutes parts sa figure* (Gide). *Je ne m'écarte pas de mon objet et, malgré les apparences, le circonviens petit à petit* (Duhamel). ‖ **3.** *Fig.*

Entourer quelqu'un de ruses et d'artifices pour le séduire, le soumettre à sa volonté ou l'induire en erreur : *Circonvenu par ses manœuvres, subissait-il l'influence de cette fascination ?* (Maupassant). *Circonvenus comme nous le sommes, reprenait le cardinal, nous avons parfois quelque mal à toucher les offrandes que quelques bonnes âmes secrètement nous envoient* (Gide).

• SYN. : **2** *borner, cerner, circonscrire, délimiter ;* **3** *amadouer, embobiner* (fam.), *enjôler, entortiller* (fam.). — CONTR. : **2** *élargir, étendre.*

circonvoisin, e [sirkɔ̃vwazɛ̃, -in] adj. (bas lat. *circumvicinus* [IXe s.], de *circum,* autour, et *vicinus,* voisin ; 1387, Runkewitz). Situé tout autour : *Tous les paysans de Médintiltas et lieux circonvoisins viendront chez moi manger quelques bœufs* (Mérimée).

• SYN. : *avoisinant, limitrophe, proche, voisin.* — CONTR. : *éloigné, lointain.*

circonvolutif, ive [sirkɔ̃vɔlytif, -iv] adj. (du lat. *circumvolutus* [v. CIRCONVOLUTION] ; 1877, Littré). Relatif aux circonvolutions du cerveau.

circonvolution [sirkɔ̃vɔlysjɔ̃] n. f. (du lat. *circumvolutus,* part. passé de *circumvolvere,* rouler autour ; fin du XIIIe s., Godefroy, au sens de « sinuosité circulaire [de la mer] » ; sens 1, 1762, Acad. ; sens 2, 1546, Ch. Estienne [pour l'intestin ; pour le cerveau, 1832, Raymond] ; sens 3, XIXe s., Lamartine). **1.** Enroulement autour d'un centre : *La jeune femme descendit l'escalier à double circonvolution* (Mauriac). || **2.** Nom donné aux sinuosités de certains organes, et en particulier aux bourrelets sinueux qu'offre la surface du cerveau et du cervelet : *Un cerveau aux circonvolutions nombreuses* (France). || **3.** *Fig.* et *vx.* Paroles détournées, circonlocutions : *De longues circonvolutions de paroles* (Lamartine).

circuit [sirkɥi] n. m. (lat. *circuitus,* du v. *circuire,* autre forme de *circumire,* faire le tour, de *circum,* autour, et *ire,* aller ; v. 1220, *la Queste del saint Graal,* écrit *circuite,* fém. [*circuit,* masc., 1257, Delboulle], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1907, Larousse ; sens 5, XVIe s., Amyot ; sens 6, 1541, Calvin ; sens 7, 1695, Kuhn). **1.** *Vx.* Chemin à parcourir pour faire le tour d'un lieu ; limite extérieure : *Le circuit d'une agglomération.* || **2.** Itinéraire fermé d'une épreuve sportive, que les concurrents doivent parcourir une ou plusieurs fois : *Le grand prix de l'Automobile-Club de France se court sur le circuit de Reims.* || Fig. et pop. *Ne plus être dans le circuit,* avoir abandonné une entreprise, une activité, etc. || **3.** Parcours touristique dans lequel on revient à son point de départ : *Nous marquions sur la carte routière des circuits ambitieux* (Fargue). || **4.** En électricité, suite de conducteurs à travers lesquels passe un courant électrique : *Couper, rétablir le circuit. Circuit fermé, ouvert.* || *Mettre en circuit,* intercaler dans un circuit. || *Mettre hors circuit,* supprimer un conducteur d'un circuit. || *Court-circuit,* v. ce mot à son ordre alphab. || **5.** Sinuosité, détour d'un chemin : *La route suivait ensuite la rivière* [...]. *Peu à peu, elle montait avec de lents circuits pour contourner le monticule* (Zola). || **6.** *Class.* et *littér.* Paroles, pensées qui s'éloignent du but, du sujet ; manœuvres détournées, parfois perfides : *Nous avions jugé à propos* [...] *de lui proposer d'abord et sans circuit cette lettre* (Retz). *M. de Maistre a comme un sens particulier, excellent pour pénétrer les ennemis cauteleux du christianisme, pour les démasquer dans leurs circuits et leurs ruses* (Sainte-Beuve). *Mais ces préambules, ces circuits de plus en plus larges ne l'amenaient pas où il voulait ; au contraire, ils l'éloignaient de son idée* (Daudet). || **7.** *Spécialem.* Double mouvement qui relie le marché des services et le marché des produits.

• SYN. : **3** *croisière, périple, randonnée, tour, tournée.*

circulaire [sirkylɛr] adj. (bas lat. *circularis,* de *circulus,* cercle ; v. 1265, Br. Latini, écrit *circulere* [*circulier,* même date, J. de Meung], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1361, Oresme [*circulaire*] ; sens I, 3, 1678, La Fontaine [pour un argument ; pour un voyage, 1885, Daudet] ; sens I, 4, 1654, La Rochefoucauld ; sens II, 1753, *Encyclopédie*).

I. 1. Qui a la forme d'un cercle ou une forme qui s'en rapproche : *Il avait* [...] *autour de la bouche deux grands plis circulaires, descendant des joues au menton* (Maupassant). *Scie circulaire. Édifice de plan circulaire.* || **2.** Qui décrit un cercle : *Mouvement circulaire.* || **3.** Dont le parcours revient à son point de départ : *Je m'en irai quand sera partie la jeune femme au pagne couleur jonquille que je croise à chaque tour de ma promenade circulaire* (Loti). || *Billet circulaire,* billet de chemin de fer à prix réduit, pour un parcours déterminé, et qui oblige le bénéficiaire à revenir à son point de départ. || *Voyage circulaire,* voyage dont l'itinéraire ramène au point de départ : *Ces deux implacables ennemis condamnés à vivre côte à côte, pendant un mois, rivés au même itinéraire d'un voyage circulaire Cook* (Daudet). || *Raisonnement, argument circulaire,* raisonnement, argument vicieux qui aboutit à conclure ce qu'on a pris pour hypothèse. (On dit aussi CERCLE VICIEUX.) || **4.** Se dit d'une lettre que l'on expédie sous la même forme à plusieurs personnes.

II. *Fonctions circulaires,* fonctions trigonométriques (sinus, cosinus, tangente, cotangente, sécante, cosécante).

• SYN. : **I, 1** *arrondi, courbe, rond ;* 2 *giratoire, rotatif, rotatoire.*

◆ n. f. (1787, Féraud). Écrit, avis tiré à un certain nombre d'exemplaires, et adressé à des destinataires différents pour leur communiquer les mêmes informations : *Circulaire administrative.*

circulairement [sirkylɛrmɑ̃] adv. (de *circulaire ;* XIVe s., Godefroy). En cercle : *Il se mit donc à parler avec plus de suite en marchant circulairement* (Vigny). *Le caveau* [...] *s'étendait circulairement dans les flancs du monticule, sous une voûte arrondie* (Feuillet).

circulant, e [sirkylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *circuler ;* 1745, Brunot). **1.** Qui circule, se déplace : *La lueur lentement circulante des files de lanternes* (Daudet). || **2.** Qui est en circulation (en parlant des richesses, des valeurs, etc.) : *La monnaie circulante.*

circulateur [sirkylatœr] n. m. (lat. *circulator,* celui qui forme cercle autour de lui, charlatan, de *circulari,* former un groupe ; XVIe s., Godefroy, au sens du lat. ; sens class. [influencé par *circulation du sang*], 1673, Molière). *Class.* Partisan de la théorie de la circulation du sang : *J'ai contre les circulateurs soutenu une thèse* (Molière).

circulation [sirkylasjɔ̃] n. f. (lat. *circulatio,* orbite, circuit ; v. 1360, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1829, Boiste ; sens 4, 1694, Acad. ; sens 5, XVIIe s., Brunot). **1.** Mouvement d'un mobile qui revient à son point de départ. || **2.** *Spécialem.* Mouvement continu du sang qui va du cœur aux extrémités et revient des extrémités vers le cœur : *W. Harvey découvrit en 1629 les lois de la circulation. Il est incroyable pour nous, et c'est presque une honte pour l'esprit humain, presque une objection contre l'intelligence observatrice de l'homme, que le fait qui nous paraît si manifeste, si facile à découvrir, de la circulation du sang, n'ait été démontré que du temps même de Descartes* (Valéry). || *Grande circulation,* mouvement qui conduit le sang du ventricule gauche du cœur à l'oreillette droite, par les artères, les capillaires et les veines. || *Petite circulation,* ou *circulation pulmonaire,* mouvement qui conduit le sang du ventricule droit à l'oreillette gauche du cœur, par les artères pulmonaires, les poumons et les veines pulmonaires. || Par extens. *Circulation de la sève,* mouvement de la sève à travers les vaisseaux ligneux des végétaux. || **3.** Mouvement des véhicules et des piétons se déplaçant sur les voies de communication ; ensemble des véhicules qui circulent : *La circulation ne pouvant se faire qu'à cheval, dans les montagnes et les rochers* (Nerval). *C'était une circulation ininterrompue de gens descendant vers la ville ou remontant vers l'ancienne barrière* (Daudet). [Je] *le menais* [un aveugle] *d'une main douce et ferme sur le passage clouté, parmi les obstacles de la circulation, vers le havre tranquille*

du trottoir (Camus). *Circulation routière, ferroviaire.* || **4.** Mouvement des marchandises, des biens, des valeurs, de la monnaie qui passent de main en main : *Comme de souscrire des effets de complaisance et de te lancer dans un système de circulations qui, selon moi, est un commencement de friponnerie* (Balzac). || *Circulation monétaire,* quantité de monnaie (métallique, fiduciaire, scripturale) en circulation au cours d'une période donnée. || *Mettre en circulation,* répandre dans le public : *Le nombre total des bibles mises en circulation depuis l'origine s'élève à 1 027 000* (Stendhal). || **5.** *Par extens.* Mouvement, diffusion des idées et des nouvelles : *Les philosophes du XVIII^e siècle ont mis en circulation les principes révolutionnaires.*

• SYN. : **1** *circuit, révolution ;* **3** *passage, roulage, trafic ;* **4** *échanges, roulement ;* **5** *propagation, transmission.*

circulatoire [sirkylatwar] adj. (de *circuler* [et non du lat. *circulatorius,* qui signifie seulement « charlatan »] ; v. 1560, Paré, au sens de « qui sert à faire la distillation par circulation » ; sens actuel, 1835, Acad.). Relatif à la circulation du sang : *Troubles circulatoires.* || *Appareil circulatoire,* ensemble des organes et des vaisseaux assurant la circulation du sang et de la lymphe (cœur, artères, capillaires, veines).

circuler [sirkyle] v. intr. (lat. *circulari,* former un groupe, de *circulus,* cercle ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2 [pour le sang], 1680, Richelet ; sens 3, 1829, Boiste ; sens 4, 1719, Brunot ; sens 5, 1798, Acad.). **1.** *Class.* Décrire un mouvement circulaire : *La Terre est une des planètes qui circulent autour du Soleil* (Laplace). || **2.** Se mouvoir de façon à revenir à son point de départ (surtout en parlant des liquides et des gaz) : *Le sang commençait à circuler dans mes veines* (Vigny). || **3.** Se déplacer sur les voies de communication ; aller d'un lieu à un autre ou en divers sens : *Toute la journée, des hommes à visage sinistre ont circulé dans le Louvre* (Dumas père). *Quelle amitié, quelle société facile sur ce trottoir ! Un vieillard, un enfant, un chien même y circulent à l'aise* (Alain). *La voie ayant été dégagée, les trains circulaient de nouveau.* || *Circulez !,* ordre par lequel la police invite les manifestants à se disperser ou les conducteurs de véhicules à avancer. || **4.** En parlant des marchandises, des biens, des valeurs, de la monnaie, passer de main en main. || **5.** En parlant des idées, des nouvelles, se répandre, se propager : *Il circulait des histoires abominables* (Zola).

• SYN. : **3** *passer, rouler ;* **5** *courir.* — CONTR. : **3** *stationner.*

circum- préf. V. CIRCOM-.

circumduction [sirkɔmdyksjɔ̃] n. f. (lat. *circumductio,* action de conduire autour, de *circumducere,* entourer ; 1562, M. Scève). Mouvement de rotation autour d'un axe ou d'un point.

circumlunaire [sirkɔmlynɛr] adj. (de *circum-* et de *lunaire ;* milieu du XX^e s.). Qui existe, qui a lieu autour de la Lune : *Espace, satellite circumlunaire.*

circumnavigation [sirkɔmnavigasjɔ̃] n. f. (de *circum-* et de *navigation ;* 1788, Pauw, écrit *circonnavigation,* au sens de « voyage autour d'une île » ; sens actuel, 1838, Acad.). Voyage par mer autour d'un continent ou du globe.

• SYN. : *périple.*

circumpolaire ou **circompolaire** [sirkɔ̃pɔlɛr] adj. (de *circum-* ou *circom-* et de *polaire ;* 1700, Brunot, écrit *circonpolaire ; circom-,* 1752, Trévoux ; *circum-,* 1866, Larousse). **1.** Qui avoisine les pôles : *La Petite Ourse est une constellation circumpolaire.* || **2.** Qui se fait autour du pôle : *Navigation circumpolaire.*

circumterrestre [sirkɔmtɛrɛstr] adj. (de *circum-* et de *terrestre ;* milieu du XX^e s.). Qui existe autour de la Terre : *Espace circumterrestre.*

cire [sir] n. f. (lat. *cera ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 5 ; sens I, 1 et 3, XII^e s. ; sens I, 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens I, 4, 1741, Savary des Bruslons ; sens I, 6, fin du XVI^e s. ; sens II, fin du XIII^e s).

I. 1. Substance jaunâtre, molle, devenant dure et cassante au froid, sécrétée par les abeilles, qui en font les rayons de leurs ruches : *Qui veut goûter du miel ? Les cellules de cire ont fondu* (Gide). || *Cire vierge,* cire naturelle qui n'a pas été fondue. || *Moulage à cire perdue,* procédé qui consiste à mouler de l'argile autour d'un modèle en cire, que l'on élimine par fusion pour couler le métal fondu dans le moule ainsi obtenu. || *Cire perdue,* statuette ou objet coulés suivant ce procédé. || Fig. *De cire,* jaune ou très pâle, comme la cire (généralement en parlant du teint) : *Sous le hâle de la figure perçait une pâleur de cire* (Gautier). || Class. *Comme de cire,* d'une façon parfaite, ou fort à propos : *Approchant la pantoufle de mon pied, il vit qu'elle y était juste comme de cire* (Perrault). || **2.** Figure, image, médaillon, statue de cire : *L'immobilité des cires du musée Tussaud* (M. Prévost). || *Spécialem.* et *vx.* Bougie, cierge de cire : *Je vis à la lueur vacillante des cires | Un visage de marbre avec de lourds bandeaux* (Samain). || Vx. *La cire,* le luminaire, l'éclairage d'une église : *Les funérailles ont coûté tant pour la cire* (Acad.). || **3.** Préparation à base de cire servant à entretenir et à faire briller les parquets, les meubles, les boiseries : *La vieille femme ne quittait pas son plumeau, sa brosse, le morceau de cire* (Daudet). || **4.** Substance analogue à la cire, sécrétée par certains végétaux : *Palmier à cire.* || **5.** *Cire à cacheter,* ou *cire d'Espagne,* composition de gomme laque et de résine servant à cacheter les lettres : *Après avoir décacheté devant nous l'enveloppe scellée à la cire rouge...* (Maupassant). || **6.** Sécrétion jaunâtre qui se forme dans les oreilles (cérumen), ou matière gluante qui se dépose au bord des paupières (chassie).

II. Membrane qui recouvre la base du bec de certains oiseaux (rapaces, perroquets, pigeons).

ciré, e [sire] adj. (part. passé de *cirer ; toile cirée,* début du XIII^e s.). **1.** Enduit de cire ou de cirage : *Le salon était ciré à ne pouvoir y tenir debout* (Flaubert). || **2.** *Toile cirée,* toile couverte d'un enduit vernissé qui la rend imperméable : *Une petite charrette de bois blanc, couverte de trois cercles et d'une toile cirée noire* (Vigny).

◆ **ciré** n. m. (1911, Larousse). Vêtement imperméable en toile huilée, que portent les marins par gros temps : *Tous les hommes portaient le ciré des marins, capuchon rabattu sur leurs uniformes* (Malraux).

cirer [sire] v. tr. (de *cire ;* fin du XII^e s., *Aliscans,* aux sens 1-2 [*cirer les bottes,* 1866, Larousse]). **1.** Enduire de cire ; frotter avec une composition à base de cire : *Cirer du fil. Cirer des meubles.* || **2.** Enduire de cirage, et frotter pour nettoyer, faire reluire : *Cirer des chaussures.* || Fam. *Cirer les bottes à quelqu'un,* le flatter bassement.

• SYN. : **1** *encaustiquer, glacer, lustrer.*

cireur, euse [sirœr, -øz] n. (de *cirer ;* 1866, Larousse). Personne qui cire : *Elle répond au type de la cireuse de parquet, de l'épousseteuse de meubles* (Romains).

◆ **cireur** n. m. Celui qui fait métier de cirer les chaussures.

◆ **cireuse** n. f. (XX^e s.). Appareil ménager servant à l'entretien des parquets.

cireux, euse [sirø, -øz] adj. (de *cire ;* milieu du XVI^e s., Huguet). **1.** Qui est de la nature de la cire : *Substance cireuse.* || **2.** Qui a l'aspect de la cire ; qui paraît enduit de cire : *Il y avait de beaux choux, de beaux choux de bronze à la feuille cireuse et intacte* (Duhamel). || **3.** Qui a la pâleur de la cire : *La figure du vieillard, généralement cireuse, est empourprée* (Martin du Gard). *Il fut frappé par cette figure cireuse, presque grise, qui ne se souleva pas d'entre les oreillers* (Mauriac).

• SYN. : **2** *glacé, lustré, vernissé ;* **3** *blafard, blême, livide, plombé, terreux.*

1. cirier [sirje] n. m. (de *cire ;* fin du XII^e s., *Aymeri de Narbonne,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1771, Trévoux). **1.** Marchand ou fabricant de cierges et d'objets en cire. || **2.** Artiste, ouvrier qui travaille la cire. || **3.** Nom de plusieurs arbustes producteurs de cire, notamment du myrica.

2. cirier, ère [sirje, -ɛr] adj. (de *cire ;* 1907, Larousse). Qui peut produire de la cire.

◆ **cirière** adj. et n. f. (1845, Bescherelle). *Abeille cirière,* ou *cirière,* n. f., abeille ouvrière qui sécrète la cire et construit les rayons.

ciron [sirɔ̃] n. m. (francique **seuro ;* XIIIe s., *Dict. général* [var. *seuron, sueron, suiron,* au Moyen Âgel). **1.** Insecte aptère minuscule, qui vit sur les aliments, les détritus. || **2.** *Fig.* et *vx.* Symbole de l'extrême petitesse : *Qu'un ciron lui offre* [à l'homme] *dans la petitesse de son corps des parties incomparablement plus petites* [...], *il pensera peut-être que c'est là l'extrême petitesse de la nature* (Pascal). *Nous étions des géants en comparaison de la société de cirons qui s'est engendrée* (Chateaubriand). *Que d'amour dans ton sein pour embrasser ces mondes, | Pour couver de si loin ces poussières fécondes, | Descendre aussi puissant des soleils au ciron* (Lamartine).

cirque [sirk] n. m. (lat. *circus ;* 1355, Bersuire, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1832, Raymond ; sens II, 1, 1822, Vigny ; sens II, 2, XXe s.).

I. 1. Chez les Romains, vaste enceinte où l'on célébrait les jeux publics (courses de chars, combats de gladiateurs, etc.) : *L'apostat repenti, jaloux de voler au ciel de conserve avec ses frères, obtenait la grâce de mourir dans le cirque* (Balzac). *Dans le cirque ébloui, vers le but et la palme | Il a tourné* (Heredia). || **2.** Enceinte circulaire couverte, où se donnent des spectacles équestres, acrobatiques, de domptage et de pitreries : *C'est ravissant comme ça vous soûle | D'aller ainsi dans ce cirque bête* (Verlaine). || L'entreprise qui organise ces spectacles : *Le cirque X présente un nouveau spectacle ce soir.* || L'ensemble des artistes, des animaux, du matériel : *Le cirque s'est installé sur la place.* || Fig. et fam. *C'est un cirque, un vrai cirque,* se dit d'un lieu où règne une agitation désordonnée et tumultueuse.

II. 1. Dépression semi-circulaire, entourée de montagnes aux parois abruptes : *Le cirque de Gavarnie. Une espèce de cirque naturel parfaitement ombragé* (Mérimée). *Un jour froid et blême sur un cirque grandiose de pics, de flèches, dominés par le mont Blanc encore à quinze cents mètres* (Daudet). *Extraordinaire cirque de roches abruptes* (Gide). || **2.** Dépression circulaire de la surface de la Lune ou de Mars.
● SYN. : **I, 1** *amphithéâtre, arène, carrière ;* 2 *chapiteau.*

cirre [sir] n. m. (lat. *cirrus,* proprem. « boucle de cheveux » ; 1545, Guéroult, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Vrille de certaines plantes. || **2.** Appendice de diverse nature que possèdent certains vers, mollusques, crustacés.
● REM. Certains écrivent à tort CIRRHE.

cirrhose [siroz] n. f. (du gr. *kirrhos,* jaunâtre ; mot créé en 1805 par Laennec). Maladie du foie, caractérisée parfois par des granulations d'un jaune roux : *Cirrhose alcoolique, cirrhose paludéenne.*

cirripèdes [siripɛd] n. m. pl. (du lat. *cirrus* [v. CIRRE] et *pes, pedis,* pied ; 1817, *Dict. d'histoire naturelle*). Sous-classe de crustacés marins, fixés généralement toute leur vie ou presque, ayant normalement six paires de pattes recourbées en panache.

cirro-cumulus [sirokymylys] n. m. (de *cirro-,* élément tiré de *cirrus,* et de *cumulus ;* 1866, Larousse). Nuage formé par des groupes de flocons blancs nettement séparés (ciel moutonné).

cirro-stratus [sirostratys] n. m. (de *cirro-,* élément tiré de *cirrus,* et de *stratus ;* 1866, Larousse). Nuage de haute altitude, qui a la forme d'un voile blanchâtre et ténu, dessinant un halo autour de la lune ou du soleil.

cirrus [sirys] n. m. (mot lat. signif. « boucle de cheveux », « frange », « filament » [v. CIRRE] ; milieu du XIXe s.). Nuage élevé, d'un blanc soyeux, en forme de longs filaments, de boucles, de clous ou de rides : *Ils contemplaient* [...] *ceux qu'on prendrait pour des montagnes de neige, tâchant de distinguer les nimbus des cirrus* (Flaubert).

cis- [siz devant une voyelle ; sis devant une consonne], élément tiré de la préposition lat. *cis,* de ce côté-ci de, en deçà de, et entrant dans la formation de plusieurs termes savants, notamment en géographie.

cisaillage [sizɑjaʒ] n. m. (de *cisailler ;* XXe s.). Découpage d'une feuille de métal suivant un tracé rectiligne ou quelconque.

1. cisaille [sizɑj] n. f. (déverbal de *cisailler ;* 1324, Du Cange). Rognure de métal cisaillé. || *Spécialem.* Dans la fabrication des monnaies, lame perforée provenant du découpage des flans.

2. cisaille [sizɑj] n. f. (lat. pop. **cisaculum,* réfection de **caesaculum,* formé sur le part. passé *caesus,* de *caedere,* tailler, avec le suff. *-aculum,* fréquent dans les noms d'outils ; 1866, Larousse). Machine servant au découpage des tôles, des feuilles de carton.

◆ **cisailles** n. f. pl. (XIIIe s., Rutebeuf). Gros ciseaux servant à couper les matières dures (métaux, carton, etc.), à élaguer les arbres et les arbustes : *Cisailles de zingueur, de jardinier. Il détachait un large éventail à l'aide d'une paire de cisailles cintrées* (Zola).

cisaillement [sizɑjmɑ̃] n. m. (de *cisailler ;* 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Action de cisailler : *Le cisaillement des monnaies défectueuses.* || **2.** Usure d'un boulon ou d'un rivet due au frottement et au déplacement des pièces qu'il maintient.

cisailler [sizɑje] v. tr. (de *cisaille[s] ;* 1450, Godefroy, au sens 1 ; sens 2-3, XXe s. ; sens 4, 1866, Larousse). **1.** Couper, rogner au moyen de la cisaille ou des cisailles : *Cisailler une tôle. Cisailler des barbelés.* || **2.** Couper largement avec un instrument tranchant : *Pouvait-il renoncer à cisailler la chair vive pour débrider toute la plaie ?* (Duhamel). || **3.** User, détruire par cisaillement. || **4.** *Vx.* Repasser le linge, le tuyauter avec des fers en forme de cisailles.
● SYN. : **2** *tailler, trancher.*

cisailleur, euse [sizɑjœr, -øz] n. (de *cisailler ;* 1866, Larousse). Personne qui cisaille, qui coupe, qui rogne (au pr. et au fig.) : *Les ennemis du cinéma, les cisailleurs de ses ailes* (Fargue).

◆ **cisailleuse** n. f. (1929, Larousse). Grande cisaille pour couper les barres et les plaques de métal.

cisalpin, e [sizalpɛ̃, -in] adj. (lat. *cisalpinus,* de *cis,* en deçà de, et *Alpes,* les Alpes ; 1596, Hulsius). Situé en deçà des Alpes par rapport à Rome : *Gaule cisalpine. La longue domination des empereurs sur les pays cisalpins a rempli l'Allemagne d'artistes de ces pays* (Chateaubriand).
● CONTR. : *transalpin.*

ciseau [sizo] n. m. (lat. pop. **cisellus,* altér. de **caesellus,* dér. de *caesus,* part. passé de *caedere,* couper ; XIIe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1740, Acad. [« manière de sculpter »] ; sens II, XXe s.).

I. 1. Lame d'acier à bout tranchant, servant à travailler les corps durs (bois, fer, pierre) : *Ciseau de menuisier, de marbrier. Nous* [les colonnes] *fûmes de nos lits | Par le ciseau tirées | Pour devenir ces lys !* (Valéry). || *Ciseau à froid,* ciseau servant à sectionner des corps durs. || **2.** *Fig.* et *littér.* La sculpture : *La gaze de Céos et les autres voiles, que les satiriques appelaient des nuages, n'étaient jamais imités par le ciseau* (Chateaubriand). || La manière, l'art du sculpteur : *On reconnaît là le ciseau de Michel-Ange.*

II. Au catch, prise consistant à saisir et à maintenir l'adversaire en croisant les jambes autour de lui.

◆ **ciseaux** n. m. pl. (sens 1, XIIe s. ; sens 2, XXe s.). **1.** Instrument servant à couper, formé de deux lames d'acier tranchantes, croisées en X et mobiles autour d'un pivot : *Ciseaux de couturière. Ciseaux de chirurgien. Les grands ciseaux du jardinier alignaient sans relâche ces cloisons de branches* (Maupassant). *De gros ciseaux en main, elle, si vive, réfléchissait longuement avant de tailler à même l'étoffe* (Duhamel). || *Les ciseaux de la Parque,* dans la mythologie, les ciseaux avec lesquels l'une des trois Parques coupait le fil de la vie humaine. || *Les ciseaux de la censure,* l'action du censeur retranchant un passage. || Fam. *Coups de ciseaux,* coupures effectuées dans un texte. || *Faire un ouvrage, un article à coups de ciseaux,* en empruntant des citations, des passages à

d'autres écrits. || **2.** Dans les exercices physiques (saut, danse, natation, gymnastique), mouvement des jambes que l'on écarte et rapproche comme les branches de ciseaux : *Il s'étendit sur le dos, leva les jambes en l'air et fit les ciseaux* (Sartre).

ciselage [sizlaʒ] ou **cisèlement** [sizɛlmɑ̃] n. m. (de *ciseler ; ciselage,* 1611, Cotgrave ; *cisellement,* 1636, Monet). **1.** Action de ciseler ; résultat de cette action. || **2.** En viticulture, action de couper les grains défectueux pour favoriser la croissance des autres. || **3.** *Fig.* Travail fin et minutieux (surtout en art et en littérature) : *Le ciselage des vers parnassiens.*

ciseler [sizle] v. tr. (de *cisel,* forme anc. de *ciseau ;* début du XIIIe s., *Yder,* au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1866, Larousse ; sens 5, 1877, Littré). [Conj. **3 b.**] **1.** Travailler finement le métal, une matière précieuse, à l'aide du ciselet : *Ciseler un bijou. Ciseler de la vaisselle d'argent* (Acad., 1878). *Une porte qui* [...] *est toute dorée, ciselée, guillochée, autant qu'un joyau* (Loti). || Travailler la pierre au ciseau avec finesse : *Ciseler une statue. Ce pauvre Chambord* [...], *que Germain Pilon et Jean Cousin avaient ciselé et sculpté* (Flaubert). || **2.** En parlant de l'écrivain, travailler avec un art minutieux : *Mallarmé qui, en quelques mots ciselés comme des joyaux, m'en accuse réception* [d'un livre] (Maeterlinck). || **3.** Découper dans une étoffe, au moyen de ciseaux, des fleurs, des ramages, etc. || **4.** En cuisine, faire des incisions sur certaines pièces avant de les faire cuire : *Ciseler un poisson.* || **5.** En viticulture, pratiquer le cisèlement.
• SYN. : **2** *fignoler* (fam.), *limer, polir.*

ciselet [sizlɛ] n. m. (dimin. de *cisel,* forme anc. de *ciseau ;* 1491, Godefroy). Petit ciseau employé par les bronziers, les orfèvres, les graveurs.

ciseleur [sizlœr] n. m. (de *ciseler ;* XVIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Artisan, artiste travaillant le métal au ciselet, au burin ou au poinçon : *Cinq mois après avoir achevé son apprentissage de ciseleur, il fit la connaissance du fameux Stidmann* (Balzac). [Emma] *se limait les ongles avec un soin de ciseleur* (Flaubert). *Maintenant, l'argenterie l'intéressait, et cela l'avait amenée, depuis que nous étions revenus de Balbec, à lire des ouvrages sur l'art de l'argenterie, sur les poinçons des vieux ciseleurs* (Proust). || **2.** *Fig.* Écrivain qui travaille son style avec un art minutieux : *Il connaît et manie la langue comme n'importe quel ciseleur littéraire* (Sand).
• SYN. : **1** et **2** *orfèvre.*

cisellement ou **cisèlement** n. m. V. CISELAGE.

cisellerie [sizɛlri] n. f. (de *cisel,* forme anc. de *ciseau ;* 1877, Littré). Art de fabriquer les ciseaux. || Produits de cette fabrication.

ciselure [sizlyr] n. f. (de *ciseler ;* 1307, Dehaisnes, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Art, travail du ciseleur. || *Par extens.* Art de sculpter délicatement : *L'église* [...] *est un gracieux monument du XVe siècle dont le porche et les fenêtres sont des bijoux de ciselure* (Feuillet). || **2.** Ouvrage ciselé : *On admirait les riches ciselures du gothique flamboyant.* || Ornement ciselé : *Tout le cristal du service était mince et léger, sans une ciselure* (Zola). || **3.** *Fig.* Art minutieux de l'écrivain : *Horace porte dans ses descriptions cette ciselure de diction qui ne l'abandonne jamais* (Sainte-Beuve). *On oublie qu'une moitié de la littérature grecque, cette merveille* [...], *n'est que ciselure et imagination* (Renan).

cisjuran, e [sisjyrɑ̃, -an] adj. (de *cis-* et de *Jura ;* 1752, Trévoux). En deçà du Jura, par rapport à Paris : *La Bourgogne cisjurane.*
• CONTR. : *transjuran.*

cisoir [sizwar] n. m. (bas lat. *cisorium,* instrument tranchant ; milieu du XIVe s.). Ciseau d'orfèvre.

cisoires [sizwar] n. f. pl. (bas lat. *cisoria,* instrument tranchant ; XIIIe s.). Grosses cisailles de tôlier-chaudronnier, montées sur pied.

cispadan, e [sispadɑ̃, -an] adj. (de *cis-* et du lat. *Padus,* le Pô ; 1866, Larousse). En deçà du Pô, par rapport à Rome : *La Gaule cispadane.*
• CONTR. : *transpadan.*

cisrhénan, e [sisrenɑ̃, -an] adj. (de *cis-* et du lat. *Rhenus,* le Rhin ; fin du XVIIIe s.). En deçà du Rhin, par rapport à Paris : *En retournant dans le Palatinat cisrhénan, je songeais que ce pays formait naguère un département de la France* (Chateaubriand).
• CONTR. : *transrhénan.*

1. ciste [sist] n. m. (gr. *kistos* ou *kisthos ;* 1555, Aneau, écrit *cisthe*). Arbrisseau méditerranéen à fleurs blanches ou roses, dont une espèce fournit une résine aromatique, le labdanum, employée en parfumerie : *Un peu plus bas, les cistes ponceau pavoisaient la garrigue* (Gide).

2. ciste [sist] n. f. (lat. *cista,* du gr. *kistê,* corbeille ; 1771, Trévoux). Dans l'Antiquité, corbeille portée dans les mystères de Déméter, de Dionysos, de Cybèle, et qui contenait des objets connus des seuls initiés : *La ciste mystique.*

cistercien, enne [sistɛrsjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Cistercium,* n. lat. de *Cîteaux ;* début du XVe s.). Qui appartient à l'ordre de Cîteaux : *J'avais une vocation très particulière pour cette branche cistercienne du grand ordre de Saint-Benoît* (Huysmans). *Un monastère de cisterciens.*

cistre [sistr] n. m. (lat. *cithara,* avec influence de *sistrum,* crécelle [v. SISTRE] ; 1527, C. Marot). Instrument du genre du luth, à cordes pincées, à long manche et à fond plat, employé aux XVIe et XVIIe s. : *Par les symboles cachés, par les cistres résonnants* (Flaubert).

cistude [sistyd] n. f. (lat. zool. *cistudo,* contamination des mots lat. *cista,* corbeille, et *testudo,* tortue ; 1775, Valmont de Bomare). Tortue d'eau douce européenne.

citable [sitabl] adj. (de *citer ;* v. 1298, *le Livre de Marco Polo*). Qu'on peut citer ; qui mérite d'être cité. (Peu usité.)

citadelle [sitadɛl] n. f. (ital. *cittadella,* petite cité, dimin. de l'anc. ital. *cittade,* ville, auj. *città ;* fin du XVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine ; sens 3, 1863, Littré). **1.** Ouvrage fortifié qui protège et commande une ville : *À dix minutes de la ville s'élève cette fameuse citadelle* (Stendhal). || **2.** Lieu qui dispose de puissants moyens de défense : *L'immeuble de la poste était devenu la citadelle des insurgés.* || **3.** *Fig.* Centre où l'on défend, maintient une doctrine, des idées : *Je connais maintes villes d'Europe qui sont de radieuses citadelles de l'esprit* (Duhamel). *La franç-maçonnerie est la citadelle où sont enrôlés tous les démolisseurs de divinités* (Maupassant).
• SYN. : **1** *acropole, alcazar, forteresse, fortification, oppidum, redoute ;* **3** *bastion, forteresse.*

citadin, e [sitadɛ̃, -in] n. (ital. *cittadino,* de *cittade,* anc. forme de *città,* cité ; fin du XIIIe s., Aimé du Mont-Cassin). Habitant d'une ville, par opposition aux habitants de la campagne : *Les citadins regardaient en passant le thermomètre à la porte des opticiens* (France).

◆ adj. Qui appartient à la ville : *Verhaeren est de ceux qui nous ont révélé la grandeur lugubre des paysages citadins, des cités usinières* (Duhamel).
• SYN. : *urbain.* — CONTR. : *campagnard, champêtre, paysan, rural, villageois.*

◆ **citadine** n. f. (1832, Raymond). Autrefois, voiture de louage : *Une citadine à deux chevaux, de celles qui s'appellent « Compagnie générale », du nom de l'entreprise* (Balzac).

citateur, trice [sitatœr, -tris] n. (de *citer ;* 1696, Bayle). Personne qui a l'habitude de faire des citations : *Vaugelas ne se trouve nullement désarmé en face de ces intrépides et perpétuels citateurs des Anciens* (Sainte-Beuve). *Citateur automate qui a appris pour le plaisir de citer, mais ne comprend pas ce qu'il récite* (Baudelaire). *On serait en droit, il me semble, d'intenter un procès aux faux citateurs* (Gide).

citation [sitasjɔ̃] n. f. (de *citer ;* v. 1355, Bersuire, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1567, Junius ; sens II, 1-2, 1671, Pomey ; sens II, 3, v. 1790, Brunot).

I. 1. Sommation de comparaître en justice, en qualité de défendeur ou de témoin : *Citation devant un tribunal civil.* || **2.** Acte, écrit assignant quelqu'un en justice : *Il a reçu une citation du juge.*

II. 1. Action de citer, de rapporter les paroles d'une personne, un passage d'auteur : *La citation ne peut remplacer l'analyse.* || **2.** Paroles, passage rapportés : *Elle continuait à prêcher [...] et terminait par une citation de l'Écriture* (Daudet). || **3.** Récompense consistant à citer un militaire à l'ordre d'une unité : *Citation à l'ordre de la division, de l'armée, de la nation.*

• SYN. : **I, 1** *ajournement ;* **2** *assignation.*

cité [site] n. f. (lat. *civitatem,* accus. de *civitas,* proprem. « ensemble des citoyens », d'où « ville » ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *ciptet,* au sens II, 1 ; sens I, v. 1450, Chastellain ; sens II, 2, 1680, Richelet ; sens II, 3, 1829, Boiste).

I. 1. Dans l'Antiquité et au Moyen Âge, communauté politique dont les membres se gouvernaient eux-mêmes : *La ligue de Délos, au Ve s. av. J.-C., groupa les cités grecques sous la direction d'Athènes. De Suisse, de Hollande, des cités hanséatiques, il montrait la révolution gagnant de proche en proche* (Bainville). || *Droit de cité,* droit d'être admis au nombre des citoyens, avec les prérogatives qui y étaient attachées ; au *fig.,* droit d'être admis à figurer dans un domaine : *Tout relève de l'art, tout a droit de cité en poésie* (Hugo). || **2.** Le territoire, la capitale de cette communauté : *l'Acropole était à Athènes le cœur de la cité.* || **3.** *auj.* Communauté politique, État : *Les lois de la cité. Chacun doit se dévouer pour la cité.* || **4.** *Fig.* Société idéale : *Le réformateur traça un tableau de la cité de demain.* || *La cité sainte, la cité de Dieu,* l'Église ou le paradis. || *La cité céleste,* le séjour de Dieu et des bienheureux. || *La cité future,* le séjour des élus après leur mort.

II. 1. Ville : *Et sur cette cité monstre aux écailles de toits | Le silence descend, doux comme une paupière* (Samain). *Ils auront la ville comme ils ont déjà Jargeau et Beaugency, et tant de bonnes cités du royaume* (France). || *Cité sainte,* ville particulièrement vénérée par les fidèles d'une religion : *La Mecque est la cité sainte de l'islam.* || **2.** Partie la plus ancienne de certaines villes (avec une majuscule en ce sens) : *La Cité est le berceau de Paris.* || **3.** Groupe d'immeubles formant un ensemble clos à l'intérieur d'une ville, ou ayant une même destination : *La cité Bergère, à Paris.* || *Cité universitaire,* résidence pour étudiants. || *Cité ouvrière,* ensemble de logements économiques destinés aux familles ouvrières : *Mme Ebsen et sa fille s'engageaient à la nuit dans une cour de cité ouvrière* (Daudet).

• SYN. : **I, 3** *nation, patrie, pays, république.* || **II, 1** *agglomération.*

cité-dortoir [sitedɔrtwar] n. f. (de *cité* et de *dortoir ;* milieu du XXe s.). Agglomération suburbaine dont la fonction principale est de loger des personnes qui ont leurs occupations dans un centre voisin.

• Pl. *des* CITÉS-DORTOIRS.

cité-jardin [siteʒardɛ̃] n. f. (de *cité* et de *jardin ;* 1929, Larousse). Ville aménagée au milieu de jardins et d'espaces plantés, permettant d'assurer une plus grande salubrité de l'air, et où le terrain appartient en totalité à la communauté.

• Pl. *des* CITÉS-JARDINS.

citer [site] v. tr. (lat. *citare,* convoquer ; milieu du XIIIe s., au sens de « exhorter à, sommer de » ; sens I, v. 1355, Bersuire ; sens II, 1, 2 et 4, fin du XVIe s. ; sens II, 3, 1704, Trévoux ; sens II, 5, v. 1790, Brunot).

I. 1. Sommer quelqu'un de comparaître devant un tribunal, un juge : *Elle allait courir chez le juge de paix où elle citait une cliente* (Zola). || **2.** *Par extens.* Faire venir, appeler : *Vous avez adopté la coutume assez remarquable de citer un non-chirurgien à la tribune d'un congrès de chirurgie* (Valéry). *Quand le taureau, sa fougue brouillonne apaisée, parut fixé, Alban alla à lui, le cita avec la cape* (Montherlant).

II. 1. Produire, invoquer un texte, un auteur, une autorité à l'appui de son opinion : *Citer la loi. « Et je vous dis en vérité [...] », dit-elle, citant les paroles du Christ* (Gide). || Fam. *Citer son auteur, ses sources, ses références,* nommer la personne ou la source dont on tient, d'où émane un renseignement. || **2.** Rapporter un passage : *M. Lerond cita de mémoire les phrases essentielles de cette lettre touchante* (France). || **3.** Signaler à l'attention une personne, une chose remarquable : *Si le sort l'avait voulu, il serait cité dans les journaux* (Flaubert). *Une de ces colères célèbres dans la ville et dont on cite les traits bizarres* (Daudet). || **4.** Dire, énumérer : *Il citait des noms communs, célèbres même* (Hugo). *Elle cita des exemples étonnants* (Maupassant). || **5.** Signaler à l'ordre du jour une unité, un militaire qui se sont distingués au combat.

• SYN. : **I, 1** *ajourner, assigner ;* **2** *convoquer, mander.* || **II, 1** *indiquer, mentionner, rapporter ;* **2** *rappeler ;* **3** *désigner, évoquer, invoquer, nommer.*

citérieur, e [siterjœr] adj. (lat. *citerior ;* av. 1505, Le Baud). Se disait, en géographie ancienne, d'une région située en deçà d'une autre, par rapport à celui qui parle : *La Gaule citérieure.*

• CONTR. : *ultérieur.*

citerne [sitɛrn] n. f. (lat. *cisterna,* de *cista,* coffre ; XIIe s., écrit *cisterne,* au sens 1 ; sens 2-3, XXe s.). **1.** Réservoir où l'on recueille et conserve les eaux de pluie : *De la caverne d'Adullam, tu soupirais, David, après l'eau des citernes* (Gide) ; et fig. et poét. : *Tes yeux sont la citerne où boivent mes ennuis* (Baudelaire). || **2.** Réservoir pour produit pétrolier : *Citerne à mazout, à essence.* || *Spécialem.* Chacun des compartiments qui, sur un pétrolier, reçoivent la cargaison. || **3.** Entre dans la formation de mots composés désignant des véhicules pour le transport des liquides : *Camion-citerne, wagon-citerne.* (V. ces termes à leur ordre alphab.)

citerneau [sitɛrno] n. m. (de *citerne ;* 1600, O. de Serres). Petit réservoir qui précède une citerne, et où les eaux s'épurent, se filtrent : *Dans un petit citerneau du potager, je trempai mon mouchoir, l'appliquai sur mon front, lavai, frottai mes joues* (Gide).

cithare [sitar] n. f. (lat. *cithara,* du gr. *kithara ;* v. 1361, Oresme [au XIIIe s., on trouve une forme *kitaire,* empr. de l'esp. *quitarra,* de l'ar. *qitāra*]). **1.** Dans la Grèce antique, forme perfectionnée de la lyre : *Il avait un masque doré, des sandales, une cithare, une couronne de feuillage* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* Tout instrument à cordes dépourvu de manche. || *Spécialem.* Instrument d'Europe centrale dont les cordes sont montées sur une caisse trapézoïdale.

citharède [sitarɛd] n. (lat. *citharoedus,* du gr. *kitharôdos ;* milieu du XVIe s.). Dans la Grèce antique, personne qui chantait en s'accompagnant de la cithare : *Que l'harmonie soit entre nous, comme entre les divins citharèdes que tu inspirais* (Donnay).

cithariste [sitarist] n. (lat. *citharista,* du gr. *kitharistês ;* début du XIIIe s., écrit *chistariste).*) Joueur, joueuse de cithare : *Enfin, Homère avait placé un cithariste* (Arnoux).

citole [sitɔl] n. f. (lat. *cithara,* cithare [l'évolution vocalique reste mal expliquée] ; v. 1164, Chr. de Troyes). Instrument de musique à cordes grattées, à corps allongé et à manche très court, en usage au Moyen Âge.

citoyen, enne [sitwajɛ̃, -ɛn] n. (de *cité ;* fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *citoian,* au sens 6 ; sens 1, 1651, Corneille ; sens 2, 1771, Trévoux ; sens 3, 1751, Voltaire ; sens 4, 1791, Brunot ; sens 5, XVIe s. ; sens 7, 1866, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité, celui qui jouissait du droit de cité (par opposition aux simples habitants : esclaves, sujets, étrangers) et participait au gouvernement de la cité : *Saint Augustin, dans Hippone assiégée par les Vandales, mourut évêque et citoyen romain* (France). || **2.** *Auj.* Membre d'un État, considéré du point de vue de ses droits politiques (par opposition à certains condamnés, aux interdits, aux étrangers) et de ses devoirs envers son pays : *Aux armes, citoyens, for-*

mez vos bataillons (Rouget de Lisle). *Il parlait d'aller à New York, de se faire citoyen et soldat républicain en Amérique* (Stendhal). || *Citoyen du monde,* celui qui ne se veut pas seulement citoyen de tel ou tel État, mais considère l'humanité tout entière comme une seule et même patrie : *On avait voulu que nous fussions citoyens du monde, on nous avait parlé de fraternité humaine* (Barrès). || **3.** *Spécialem.* Celui qui pratique les vertus nécessaires à la sauvegarde des libertés démocratiques : *C'est un vrai, un grand citoyen. On vit les meilleurs citoyens préparer la restauration de la monarchie* (France). || **4.** Sous la Révolution, titre substitué à « Monsieur », « Madame », jugés trop aristocratiques : *Le citoyen Blaise* [...] *tendit sa main aux citoyennes* (France). || *Le Roi-Citoyen,* Louis-Philippe, roi des Français, ainsi surnommé en raison de ses manières démocratiques. || **5.** *Class.* Citoyen du même État, de la même ville, concitoyen : *Vengeons nos citoyens et que sa peine étonne | Quiconque après sa mort aspire à la couronne* (Corneille). || **6.** *Class.* Habitant d'une ville, citadin : *« Comment trouvez-vous cette ville ? — Nombreuse en citoyens »* (Molière). || *Fam.* S'employait plaisamment : *Les citoyens de l'enfer ;* souvent en parlant d'animaux : *Les citoyennes des étangs* [les grenouilles] (La Fontaine). || **7.** *Fam.* Individu plus ou moins suspect ou bizarre : *Bigre, bigre ! il est temps. Notre citoyen va passer dans dix minutes. Dépêchons-nous* (Romains).

• SYN. : **2** *ressortissant ;* **3** *démocrate, républicain ;* **7** *bonhomme, individu* (fam.), *quidam, oiseau* (pop.), *type* (pop.), *zèbre* (pop.).

◆ adj. (XIIIe s.). Relatif aux citoyens ; composé de citoyens (vieilli) : *Les bals citoyens des Tuileries* (Goncourt). *Il me semble que les cadres d'officiers, dans l'armée citoyenne, devraient être formés, pour un tiers ou pour un quart, de spécialistes* (Jaurès).

citoyenneté [sitwajɛnte] n. f. (de *citoyen ;* 1783, *le Courrier de l'Europe*). Qualité de citoyen : *La citoyenneté française.*

• REM. Aujourd'hui, on dit plutôt NATIONALITÉ.

citrate [sitrat] n. m. (du lat. *citrus,* citron ; 1782, Guyton de Morveau). Sel de l'acide citrique.

citre [sitr] n. m. (lat. *citrus,* citron ; XIVe s., *Antidotaire Nicolas,* au sens de « citron » ; sens actuel, fin du XIXe s., Daudet). *Dialect.* Sorte de pastèque à chair blanche et à graines rouges, utilisée pour faire des confitures : *Pauvres Pères blancs ! Je les vois encore, à la procession de la Fête-Dieu, défilant tristement dans leurs capes rapiécées, pâles, maigres, nourris de citres et de pastèques* (Daudet).

citrin, e [sitrɛ̃, -in] adj. (lat. scientif. *citrinus,* de *citrus,* citron ; XIIe s., Marbode). *Vx.* Qui a la couleur du citron.

citrique [sitrik] adj. (du lat. *citrus,* citron ; 1782, Guyton de Morveau). Se dit d'un acide qui existe dans le citron, les groseilles et divers fruits.

citron [sitrɔ̃] n. m. (dér. savant du lat. *citrus,* citron ; 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *chitron* [*citron,* XVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Fruit du citronnier, de couleur jaune clair et de forme ovoïde, renfermant un jus de saveur acide : *Nous mordîmes des citrons mûrs, dont la saveur première est d'une acidité intolérable* (Gide). || *Citron pressé,* boisson composée de jus de citron, d'eau et de sucre. || Fig. *Presser quelqu'un comme un citron,* tirer de lui tout ce qu'il peut donner, argent ou autre chose : *Le citron bien pressé, ses filles ont laissé le zeste au coin des rues* (Balzac). || **2.** *Pop.* Tête : *Il va en faire un citron* (T. Bernard). || Fig. et fam. *Se presser le citron,* se torturer l'esprit pour comprendre ou pour inventer.

• SYN. : **1** *cédrat, limon* (vx).

◆ adj. invar. (1680, Richelet). De la couleur du citron : *Un corsage citron. Des robes citron.*

citronnade [sitrɔnad] n. f. (de *citron ;* 1845, Bescherelle, au sens de « mélisse » ; sens actuel, 1858, Peschier). Boisson rafraîchissante, préparée avec de l'eau et du sirop de citron, ou avec de l'eau, du sucre et du jus de citron.

citronné, e [sitrɔne] adj. (de *citron ;* 1680, Richelet). **1.** Où l'on a mis du jus de citron : *Tisane citronnée.* || **2.** Qui sent le citron : *L'odeur citronnée du lin roui* (Hamp).

◆ **citronnée** n. f. *Vx.* Boisson citronnée.

citronnelle [sitrɔnɛl] n. f. (de *citron ;* 1601, Champlain, au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad.). **1.** Nom de diverses plantes dont les feuilles, quand on les froisse, laissent une odeur de citron. || **2.** Liqueur composée d'eau-de-vie dans laquelle on a fait macérer des zestes de citron, appelée aussi *eau des Barbades.*

citronner [sitrɔne] v. tr. (de *citron ;* 1803, Boiste). Additionner de jus de citron : *Citronner un poisson.*

citronnier [sitrɔnje] n. m. (de *citron ;* 1373, *Traduction de P. Crescens*). **1.** Arbrisseau des pays chauds qui produit le citron : *Je remarquai des peupliers de Lombardie, mêlés à des cyprès, à des citronniers* (Chateaubriand). *Les citronniers, plus grêles, plus élancés, avaient tout à la fois moins de faste et plus d'élégance* (Gide). || **2.** Bois de cet arbre, utilisé en ébénisterie : *Une armoire en citronnier.*

• SYN. : **1** *cédratier, limonier.*

citrouille [sitruj] n. f. (issu, par changement de suff., de l'anc. franç. citrole [1256, Ald. de Sienne], ital. *citruolo,* du lat. *citrium,* concombre, dér. de *citrus,* citron ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1669, Widerhold). **1.** Nom donné à certaines espèces de courges, en particulier au potiron et à son fruit : *Les jardiniers et les notaires font des greffes si extraordinaires que les pommes deviennent des citrouilles* (Musset). || **2.** *Pop.* Objet d'une grosseur ridicule, ou personne lourde et niaise : *On finit, à l'exemple du baron, par se croire peu changé, jeune, alors que les autres voient* [...] *des accents circonflexes à notre front, et de grosses citrouilles dans notre abdomen* (Balzac). || *Spécialem.* Grosse tête.

cive [siv] n. f. (lat. *cepa,* oignon ; XIIe s., au sens de « oignon » ; sens actuel, 1268, É. Boileau). Syn. de CIBOULE.

civelle [sivɛl] n. f. (bas lat. *caecula,* sorte de serpent sans yeux, de *caecus,* aveugle ; 1771, Trévoux). Jeune anguille, qui remonte de la mer dans les cours d'eau, souvent en troupes nombreuses.

civet [sivɛ] n. m. (de *cive ;* d'abord écrit *civé,* proprem. « préparé avec des cives » [XIIIe s., *Recueil des fabliaux,* II], puis *civet,* par changement de suff. [1636, Monet]). Ragoût de lièvre, de lapin ou d'un autre gibier mariné, préparé avec du vin et des oignons.

1. civette [sivɛt] n. f. (dimin. de *cive ;* 1549, R. Estienne). Syn. de CIBOULETTE.

2. civette [sivɛt] n. f. (ital. *zibetto,* de l'ar. *zabād,* sorte de musc produit par la civette ; 1467, Laborde). **1.** Mammifère carnivore de l'Afrique et de l'Inde, au corps allongé, au pelage gris marqué de bandes et de taches noires. || **2.** Liquide onctueux, à odeur pénétrante de musc, sécrété par la poche glandulaire de cet animal et utilisé en parfumerie. || **3.** Le parfum qui en est extrait.

civière [sivjɛr] n. f. (lat. pop. **cibaria,* engin pour le transport des provisions, de *cibus,* nourriture ; XIIIe s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Dialect.* Cadre de bois servant à transporter des fardeaux, du fumier. || **2.** Appareil à brancards, formé d'un cadre recouvert de tissu ou de caoutchouc et servant à transporter un blessé, un malade.

• SYN. : **1** *bard ;* **2** *brancard.*

civil, e [sivil] adj. (lat. *civilis,* de *civis,* citoyen ; 1290, Godefroy, au sens I, 5 ; sens I, 1, v. 1355, Bersuire [*état civil,* 1835, Acad.] ; sens I, 2, 1718, Acad. ; sens I, 3, v. 1790, Brunot ; sens I, 4, 1671, Pomey [*mort civile,* 1690, Furetière] ; sens I, 6, 1866, Larousse ; sens II, 1549, R. Estienne).

I. 1. Qui concerne les citoyens, la collectivité des citoyens : *Vie civile, Troubles civils. Mauprat et ses enfants rompirent avec les lois civiles* (Sand). || *Guerre civile,* lutte armée entre citoyens d'un même pays, généralement pour la prise ou la conservation du pouvoir politique : *Dans les querelles armées, il y a des philanthropes qui distinguent les espèces et sont prêts à se trouver mal au seul nom de*

guerre civile : « *Des compatriotes qui se tuent ! des frères, des pères, des fils en face les uns des autres !* » (Chateaubriand). *Le Bourbon relevait le plan du Valois, abandonné pendant la période de guerre civile* (Bainville). || *État civil,* condition des personnes en ce qui touche les relations de famille, la naissance, la filiation, le mariage, le décès, etc. || *Actes, registres de l'état civil,* actes, registres officiels où sont consignés les faits relatifs à l'état civil des personnes. || *Liste civile,* somme allouée annuellement à un chef d'État, considéré comme simple citoyen, pour subvenir à ses dépenses privées. || **2.** *Spécialem.* Se dit par opposition à *militaire* : *Il faut que les vertus civiles aient leur part de récompenses comme les vertus militaires* (Napoléon Ier). *Général, on vous sait le courage militaire, mais vous manquez de courage civil* (Barrès). || **3.** Se dit par opposition à *ecclésiastique* ou à *religieux* : *Les rois de France défendirent contre les papes les droits du pouvoir civil.* || *Mariage civil,* mariage contracté devant un magistrat civil. || *Enterrement civil,* enterrement effectué sans cérémonie religieuse. || **4.** Se dit, par opposition à *politique,* pour désigner les droits garantis par la loi à tous les citoyens considérés comme personnes privées : *L'exercice des droits civils est indépendant de l'exercice des droits politiques* (Code civil). || *Mort civile,* perte de tous les droits civils, qui accompagnait, jusqu'en 1854, la peine de mort et les peines perpétuelles. || **5.** En droit, se dit, par opposition à *criminel* et à *correctionnel,* pour désigner ce qui concerne les particuliers et leurs conflits : *Tribunal civil. Code civil. Droit civil.* || *Partie civile,* dans un procès criminel ou correctionnel, la victime ou ses ayants droit, qui exercent une action civile en vue de la réparation du préjudice subi du fait du délit commis par l'accusé : *Nous nous porterons partie civile.* || **6.** *Jour civil* (par opposition à *astronomique*), jour compté de minuit à minuit. || *Année civile,* année de 365 ou 366 jours, utilisée pour les actes de la vie civile.

II. 1. *Vx.* Qui observe les convenances et les règles en usage dans la bonne société, ou qui est conforme à ces usages : *On vous parlerait pourtant d'une façon plus civile si l'on était plus content* (Hugo). || **2.** *Vx.* Civilisé : *Ces peuples* [...] *ont été transportés du fond des forêts et de l'état sauvage au milieu des cités et de l'état civil* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 3** *laïc.* || **II, 1** *affable, correct, courtois, honnête, poli.*

◆ **civil** n. m. (sens 1-2, v. 1790, Brunot ; sens 3, 1829, Boiste). **1.** Homme qui n'est pas militaire, ou qui n'est pas prêtre. || *Se mettre en civil,* en parlant d'un militaire, mettre un vêtement autre que l'uniforme. || **2.** État, condition du civil : *Je me suis réintégré dans le civil, j'ai pris mon congé définitif* (Dumas père). *Dans le civil, j'étais indiscutablement plus perspicace dans mon diagnostic, plus entreprenant en thérapeutique, quand je faisais ma consultation d'hôpital, sous l'œil de mes collaborateurs, que quand j'étais seul chez moi, dans mon cabinet, en face d'un client* (Martin du Gard). || **3.** Dans la langue du droit, juridiction civile (par opposition à la voie criminelle) : *L'affaire se jugera donc au civil* (Daudet).

civilement [sivilmɑ̃] adv. (de *civil* ; v. 1370, Oresme).

I. 1. En tant que citoyen. || *Être mort civilement,* avoir perdu ses droits civils. || **2.** En tant que civil (opposé à *religieux*) : *L'évêché et quelques hôtels de chanoines étaient les seules maisons civilement habitables* (Renan). || Sans cérémonie religieuse : *Mon fils s'est marié civilement l'année dernière* (Sand). *Être enterré civilement.* || **3.** Selon la procédure civile (opposée à *procédure criminelle*) : *Poursuivre civilement.* || Du point de vue du Code civil : *Être civilement responsable.*

II. *Vx.* Avec civilité, selon les règles de la politesse et du savoir-vivre : [Il en a usé] *le plus civilement du monde avec moi* (Molière). *Il aborda mon bon maître assez civilement et lui dit...* (France).

civilisable [sivilizabl] adj. (de *civiliser* ; fin du XVIIIe s., Cuvier). Qui peut être civilisé : *Il est le plus éducable, le plus civilisable* (Michelet). *Ce qui me frappe surtout, c'est la faculté civilisable des Grecs* (Mérimée).

civilisateur, trice [sivilizatœr, -tris] adj. et n. (de *civiliser* ; 1829, *la Mode*). Qui civilise, propage la civilisation : *Un peuple civilisateur doit rester un peuple mâle* (Hugo). *Son grand rôle* [de la France] *pacificateur et civilisateur ira se précisant tous les jours davantage* (Jaurès).

civilisation [sivilizasjɔ̃] n. f. (de *civiliser* ; 1732, Trévoux, au sens de « transformation d'un procès criminel en procès civil » ; sens 1-2, 1756, V. de Mirabeau ; sens 3, 1828, Guizot). **1.** Action de civiliser, de perfectionner les conditions matérielles, morales et culturelles dans lesquelles vit un peuple : *La civilisation de la Gaule par Rome fut rapide.* || **2.** État de haute évolution matérielle, intellectuelle, morale et artistique auquel sont parvenues certaines sociétés, considéré comme un idéal à atteindre par toute société : *Je savais, bien avant mon voyage, que la Grèce avait créé la science, l'art, la philosophie, la civilisation* (Renan). *C'est ainsi qu'ils portèrent la civilisation jusqu'aux extrémités du monde connu* (France). *La civilisation est tout entière dans l'éducation, dans la tradition, tout entière dans nos livres, dans nos bibliothèques, dans nos méthodes* (Duhamel). || **3.** État de développement des conditions matérielles de vie, des connaissances, des mœurs et des arts d'une société à une époque déterminée de son histoire : *Eugène* [...] *n'en était qu'à sa première journée sur le champ de bataille de la civilisation parisienne* (Balzac). *Là, on voit* [...] *des ustensiles de toutes sortes recueillis dans les nécropoles de cette énorme civilisation disparue* [l'ancienne Égypte] (Gautier). *À présent, je sais que notre civilisation occidentale (j'allais dire : française) est non point seulement la plus belle ; je crois, je sais qu'elle est la seule — oui, celle même de la Grèce dont nous sommes les seuls héritiers* (Gide).

• SYN. : **2** *culture.* — CONTR. : **2** *barbarie, sauvagerie.*

civilisé, e [sivilize] adj. et n. (part. passé de *civiliser*). Qui participe au mode de vie conforme à l'idéal de la civilisation : *Depuis la Paix romaine, depuis l'échec de la République chrétienne, le monde civilisé pouvait, pour la première fois, respirer et vivre tranquille* (Bainville). *Si le civilisé pense d'une manière si différente du primitif, c'est par conséquence de la prédominance des réactions conscientes sur les produits inconscients* (Valéry).

• SYN. : *cultivé, évolué, policé.* — CONTR. : *barbare, grossier, inculte, inhumain, primitif, sauvage.*

civiliser [sivilize] v. tr. (de *civil,* adj. ; 1568, L. Le Roy, aux sens I, 1-2 ; sens II, fin du XVIe s.).

I. 1. Amener une société, un peuple d'un état primitif à un état supérieur d'évolution matérielle, intellectuelle, artistique et morale : *Souvenez-vous, Quintius, que vous commandez à des Grecs qui ont civilisé tous les peuples* (Chateaubriand). || **2.** *Fam.* Adoucir, polir le caractère, les manières de quelqu'un : *L'enfant est un petit sauvage qu'il s'agit de civiliser sans qu'il s'en aperçoive* (Sand). *Parviendra-t-on à civiliser cet ours mal léché ?*

II. *Vx.* En termes de droit, transformer en procès civil une affaire pénale.

• SYN. : **I, 1** *éduquer, élever, humaniser, policer* ; **2** *affiner, apprivoiser, dégrossir.*

civiliste [sivilist] n. m. (de *civil,* au sens jurid. ; 1866, Larousse). Jurisconsulte spécialiste du droit civil.

civilité [sivilite] n. f. (lat. *civilitas,* affabilité ; v. 1361, Oresme, au sens de « institutions d'une communauté » ; sens 1, milieu du XVe s. ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Observation des convenances, des règles de bienséance en usage dans la bonne société (vieilli) : *La politesse flatte les vices des autres, la civilité nous empêche de mettre les nôtres au jour* (Montesquieu). *Tristan* [...], *lui demandant pardon de son inadvertance avec beaucoup de civilité, lui offrit son bras* (Sand). *Tous nos invités étaient d'une civilité parfaite, et pourtant*

ils ont écrasé les branches des arbres, cueilli, pour les emporter, les fleurs qui poussent au hasard (Duhamel). || Ironiq. *Civilité puérile et honnête,* politesse élémentaire (par allusion au titre d'un vieux traité de savoir-vivre). || Class. *Faire civilité à quelqu'un,* le saluer poliment : *Comme je le connaissais extrêmement, je lui fis civilité* (Retz). || **2.** *Caractères de civilité,* caractères d'imprimerie imitant l'écriture cursive : *Un exemplaire des « Diaboliques » imprimé avec ces caractères de civilité dont les croches biscornues, dont les paraphes en queues retroussées et en griffes affectent une forme satanique* (Huysmans).

• SYN. : **1** *affabilité, aménité, correction, courtoisie, politesse, savoir-vivre, urbanité, usage.* — CONTR. : **1** *grossièreté, impertinence, impolitesse, incorrection, muflerie* (fam.), *sans-gêne.*

• REM. Au XVII^e^ s., *civil* et *civilité* sont sentis comme synonymes de *courtois* et de *courtoisie,* mais ils sont plus usités que ceux-ci : [Plusieurs provinciaux] *diront d'un homme : il est courtois envers les dames ; ces mots d' « envers », de « courtois » sont du vieil stile. Il faut dire : il est civil et obligeant aux dames* (M. Buffet, 1668). En pratique, aujourd'hui, ces mots sont souvent employés les uns pour les autres. *Politesse, poli* sont des termes généraux. *Courtoisie* et *courtois* sont plus courants que *civilité* et *civil,* dont l'usage devient plus rare.

◆ **civilités** n. f. pl. (début du XVII^e s.). **1.** Gestes, paroles de politesse : *Après les premières civilités, le dialogue suivant eut lieu entre nous* (Musset). || *Présenter ses civilités à quelqu'un,* lui adresser ses salutations, ses compliments, l'assurer de son estime, de son respect, etc. || **2.** Entre dans les formules de fin de lettres : *Agréez, Monsieur, mes civilités empressées* (Acad.).

• SYN. : **1** et **2** *compliments, devoirs, hommages, respects, salutations.*

civique [sivik] adj. (lat. *civicus,* de *civis,* citoyen ; fin du XVIII^e s., Brunot [mais déjà *couronne civique* en 1504, J. Lemaire de Belges]). **1.** Relatif au citoyen et à son rôle dans la vie politique : *Droits, devoirs civiques. Guerrière au visage irrité, | Qui fit jaillir des plis de ta toge civique | La victoire et la liberté* (Leconte de Lisle). || *Dégradation civique,* peine infamante privant un citoyen de ses droits civiques et politiques. || *Garde civique,* garde formée de citoyens. garde nationale : *Gloire à la garde civique, piédestal des lois* (Béranger). || *Serment civique,* serment de fidélité à la nation, au roi et à la loi, prescrit par la Constituante, en 1789, pour l'armée et les milices nationales. || **2.** Propre au bon citoyen : *Vertus civiques, esprit civique. Il est glorieux de penser que vos funérailles auront un lendemain civique* (Daudet). || *Instruction civique,* enseignement destiné à préparer les élèves à leur rôle de citoyens. || *Couronne civique,* à Rome, couronne décernée à celui qui, dans un combat, avait sauvé un citoyen au péril de sa vie. || *Carte civique,* sous la Révolution, certificat de civisme : *Je me souviens que l'intendant disait à ma grand-mère* [...] *que ses blés étaient une excellente carte civique* (Balzac).

• SYN. : **1** *civil ;* **2** *patriotique.*

civisme [sivism] n. m. (de *civique ;* 1770, *l'Année littéraire*). **1.** Sentiments, vertus du bon citoyen ; dévouement à la nation : *Sachez que mon civisme et mon dévouement à la chose publique sont attestés par des actes nombreux* (France). || **2.** Sens qu'un homme a de ses responsabilités et de ses devoirs de citoyen.

• SYN. : *patriotisme.* — CONTR. : *incivisme.*

clabaud [klabo] n. m. (probablem. de **claber,* var. dialect. de *clapper ;* 1458, *Mystère du Vieil Testament,* comme n. pr. d'un chien : sens 1, 1527, Chevalet ; sens 2-3, 1680, Richelet). **1.** Chien courant à oreilles pendantes, qui aboie fortement. || *Par extens.* Chien qui aboie mal à propos, hors des voies. || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne qui criaille sans cesse et sans motif. || **3.** Class. et littér. *Chapeau en clabaud, chapeau clabaud,* ou simplem. *clabaud,* chapeau à bords pendants (par analogie avec les oreilles pendantes du chien de chasse) : *Un grand chapeau clabaud toujours sur ses yeux* (Saint-Simon). *Le visage était très ombragé par le chapeau rabattu en clabaud* (Sand).

clabaudage [klabodaʒ] n. m. (de *clabauder ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** Aboiement du chien qui clabaude : *La rencontre d'un hérisson* [...], *cela mérite* [pour le chien Castor] *un véritable concerto de clabaudages* (Duhamel). || **2.** Le fait de parler fort, de criailler sans motif. || **3.** *Fig.* et *littér.* Le fait de répandre des médisances : *Elle se refusa net au clabaudage des petites nouvelles, à cette médisance de bas étage* (Balzac).

clabauder [klabode] v. intr. (de *clabaud ;* 1564, J. Thierry, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1808, d'Hautel). **1.** En parlant du chien courant, aboyer fortement : *Je m'en suis allé pendant que les chiens, sur mes pas, recommençaient de clabauder* (Duhamel). *L'homme m'aperçut et rappela le chien qui clabaudait insolitement* (Arnoux). || *Par extens.* Aboyer mal à propos, hors des voies. || **2.** Parler fort, crier : *Des charroyeurs clabaudaient, au loin, derrière leurs voitures chargées de débris* (Duhamel). || **3.** Fig. *Clabauder sur, contre quelqu'un,* répandre des médisances sur son compte : *Tout Villefranche clabaude sur toi* (Bertrand).

• SYN. : **3** *cancaner* (fam.), *commérer* (fam.), *jaser, médire.*

◆ v. tr. (début du XVII^e s.). **1.** *Class.* et *littér.* Rapporter dans une intention malveillante : *Ils virent que je ne clabaudais autre chose, sinon qu'ils n'étaient pas plus savants qu'Aristote* (Cyrano). *Les histoires jadis clabaudées dans sa propre maison* (Huysmans). || **2.** *Class.* Prôner bruyamment : *Elle clabauda son chef-d'œuvre* (Cyrano).

clabauderie [klabodri] n. f. (de *clabauder ;* 1611, Cotgrave, au sens de « criaillerie pour ameuter contre quelqu'un » ; sens actuel, 1866, Larousse). Propos malveillant, médisance : *Je me suis bien gardé de les donner* [les détails], *par crainte qu'il n'y eût là matière à clabauderies pour quelques imbéciles* (Loti). *Les clabauderies des autres journaux sont honteuses* (Gide). *Est-ce bientôt fini, toutes ces clabauderies ?* (Martin du Gard).

• SYN. : *cancan* (fam.), *commérage* (fam.), *potin* (fam.), *ragot* (fam.).

clabaudeur, euse [klabodœr, -øz] adj. et n. (de *clabauder ;* 1554, Tahureau). **1.** Se dit d'un chien qui aboie bruyamment, hors de propos, et, *par extens.,* d'un animal dont le cri est fort : *Et les fientes d'oiseaux clabandeurs aux yeux blonds* (Rimbaud). || **2.** Se dit d'une personne qui criaille, parle fort : *Malgré les réduits puants, la foule clabaudeuse, les sentines et les taudis, cet étrange quartier me signifiait une vie nouvelle* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui tient des propos malveillants.

• SYN. : **3** *cancanier* (fam.), *médisant, potinier* (fam.).

clabot [klabo] n. m. (var. de *crabot ;* milieu du XX^e s.). Dispositif permettant le clabotage de deux pièces mécaniques.

clabotage [klabɔtaʒ] n. m. (de *claboter* 2 ; milieu du XX^e s.). Accouplement de deux pièces par l'engagement des dents ou des saillies de l'une dans les creux correspondants de l'autre : *Le clabotage est utilisé en mécanique automobile pour rendre solidaires l'arbre moteur et l'arbre de transmission, sans autre organe intermédiaire.*

1. claboter [klabɔte] v. intr. (peut-être var. de *claquer,* mourir ; 1899, G. Esnault). *Pop.* Mourir : *Ceux qui ne sont pas arrachés par les éclats sont assommés par le vent du machin ou clabotent asphyxiés* (Barbusse).

2. claboter [klabɔte] v. tr. (de *clabot ;* milieu du XX^e s.). En mécanique, assembler deux pièces ou deux arbres par clabotage.

1. clac ! [klak] interj. Onomatopée figurant un bruit sec, un claquement bref et soudain : *Clac, clac, clac, la chanson laborieuse commençait, répétée par le métier de Mélie* (H. Bazin).

2. clac n. m. Autre orthogr. de CLAQUE 1.

clade [klad] n. m. (gr. *klados,* rameau ; XX^e s.). Grand groupe d'animaux ou de

plantes pouvant être les descendants les uns des autres et manifestant la même tendance évolutive : *Les trois grands clades sont les invertébrés, les vertébrés et les plantes vertes.*

clafoutis [klafuti] n. m. (de *clafir,* remplir, mot du Centre [*claufir,* attacher avec des clous, v. 980, *Fragment de Valenciennes*], lat. *clavo figere,* fixer à l'aide d'un clou, avec influence du v. *foutre ;* 1866, Larousse). Gâteau limousin et berrichon fait d'une pâte à crêpe dans laquelle on incorpore des cerises, et que l'on cuit au four dans une tourtière beurrée.

claie [klɛ] n. f. (lat. pop. **cleta,* mot gaulois ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *cleide ; claie,* début du XVe s.). **1.** Treillis d'osier à claire-voie, servant à divers usages, et en particulier à faire égoutter des fromages ou sécher des fruits : *Les voyageurs se trouvèrent en face de la sœur du tambourinaire, occupée à tresser des claies en osier* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Treillis d'osier sur lequel on plaçait le corps de certains suppliciés, suicidés, etc., et qu'on faisait traîner par un cheval : *Ils sont les patients qu'on traîne sur les claies* (Hugo). || Fig. *Traîner quelqu'un sur la claie,* le traiter publiquement d'une manière outrageante : *Ils ont beau traîner sur des claies ce Dieu mort dans leur abandon...* (Hugo). || **3.** Treillis en fils métalliques servant à cribler la terre ou le sable. || **4.** Clôture à claire-voie, en bois ou en métal : *Claie de parc, de pâturage.* || **5.** Plancher à claire-voie utilisé dans les ateliers (bijouterie, orfèvrerie) où l'on récupère les particules de métaux précieux tombées pendant le travail. || **6.** Assemblage de branches servant à édifier des protections provisoires, à boucher des fossés, etc. : *Les Armagnacs avaient apporté dans des charrettes de grandes bourrées et des claies pour combler les fossés* (France).

• SYN. : **1** *clayon, clisse, éclisse ;* **3** *crible, tamis ;* **6** *fascine.*

claim [klɛm] n. m. (anc. déverbal de *clamer,* réclamer en justice, passé en anglais au sens de « revendication », puis revenu en français ; 1866, Larousse). **1.** Titre de propriété minière conférant le droit d'extraire du minerai sur une superficie déterminée. || **2.** *Par extens.* Terrain renfermant un minerai précieux ou rare (or, diamant, uranium).

clain [klɛ̃] ou **clam** [klam] n. m. (déverbal de *clamer* [qui a signifié « porter plainte », XIIIe s., Godefroy). En droit ancien, action en justice, poursuites ; saisie par autorité de justice. (On disait aussi CLAMEUR.)

clair, e [klɛr] adj. (lat. *clarus,* brillant ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *clar* [*cler,* 1080, *Chanson de Roland ; clair,* XIVe s.], aux sens I, 1, 3 et 4 ; sens I, 2, 7, et II, 3, 1690, Furetière ; sens I, 5, 8-10, XIIe s. ; sens I, 6, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens II, 1, v. 1361, Oresme ; sens II, 2, v. 1283, Beaumanoir).

I. 1. Qui répand de la lumière ou qui a l'éclat de la lumière : *Si l'abîme est obscur, les étoiles sont claires* (Hugo). *Ce beau diadème éblouissant et clair* (Baudelaire). || *Feu clair,* feu vif : *On arrivait à la cabane, heureusement ; et l'installation, le déjeuner rustique devant un grand feu clair de pieds de vigne et de tamaris rejetaient bien loin toutes ces infamies* (Daudet). || **2.** Qui reçoit beaucoup de lumière : *Le salon était une grande pièce claire.* || **3.** Qui laisse passer la lumière ; qui est translucide : *C'est le maître du clos et de la source claire* (Heredia). || *Ciel clair, temps clair,* sans nuages ni brume. || *Œuf clair,* œuf couvé qui demeure transparent parce qu'il n'a pas été fécondé. || Fam. *Croyez cela et buvez de l'eau claire,* se dit pour se moquer de la crédulité de quelqu'un. || **4.** Dont rien n'altère l'éclat, la pureté : *Des vitres claires. Teint clair.* || **5.** Qui présente des intervalles par où passe la lumière ; qui est peu fourni, peu serré : *Des bois clairs.* || *Spécialem.* Se dit d'un tissu rendu presque transparent par l'usure : *Un pantalon clair aux genoux.* || **6.** Qui est peu consistant : *Une soupe claire. Le galant, pour toute besogne, | Avait un brouet clair* (La Fontaine). || **7.** Qui est de couleur peu foncée : *Dans les herbages paissaient des bestiaux à robe claire* (Romains) ; et en parlant de la couleur elle-même : *Beige clair. Un corsage vert clair.* || **8.** *Fig.* Pur, limpide, qui marque la franchise : *Le moyen de résister à ce regard clair, croisant le sien ?* (Daudet). || **9.** *Fig.* et *littér.* Illuminé par le bonheur, heureux : *Les Heures claires* (titre d'une œuvre de Verhaeren). || **10.** Se dit d'un son net, sonore, cristallin : *Partout sonne l'appel clair des buccinateurs* (Heredia). *Au fond de l'antre, empli d'un clair murmure d'eau* (Samain). *Le maréchal*[-ferrant] *laissait à petits coups pesants et clairs retomber son marteau sur l'enclume* (Alain-Fournier).

II. 1. Qui est immédiatement intelligible ; qui ne présente aucune difficulté pour l'esprit : *Ce qui n'est pas clair n'est pas français* (Rivarol). *Cela est si clair qu'il me semble aussitôt prouvé que dit* (Courier). *J'aime les situations claires... Je ne recule jamais devant les explications* (Duhamel). *Faire un résumé clair de la situation. Style clair. Idées claires.* || *Cette affaire n'est pas claire,* elle est embrouillée, douteuse, suspecte. || **2.** Qui apparaît avec évidence ; qui semble sûr : *Il est clair, dit M. Anquetil, que nous sommes en danger* (France). || Fam. *Son affaire est claire,* il est manifestement coupable, il sera sûrement condamné. || *C'est clair comme le jour, clair comme de l'eau de source, de l'eau de roche,* c'est tout à fait évident, manifeste. || **3.** Se dit d'une personne qui comprend facilement ou qui se fait facilement comprendre : *S'il avait l'esprit clair, juste et patient, il devenait professeur* (Chateaubriand). *Conférencier, écrivain qui n'est pas clair.* || *Un esprit clair,* une personne lucide, et qui distingue immédiatement ce qui est essentiel.

• SYN. : **I, 1** *brillant, éclatant, étincelant, luisant, lumineux ;* **2** *éclairé ;* **3** *diaphane, limpide, pur ;* **5** *clairsemé, rare ;* **6** *fluide, léger ;* **7** *pâle ;* **8** *droit, franc ;* **10** *aigu, argentin.* || **II, 1** *compréhensible, limpide, lumineux, net, simple ;* **2** *certain, évident, explicite, manifeste, notoire ;* **3** *clairvoyant, délié, lucide, ouvert, pénétrant, perspicace, sagace, sûr, vif.* — CONTR. : **I, 1** *obscur ;* **2** *noir, sombre, ténébreux ;* **3** *dépoli, opaque ;* **5** *compact, dense, dru, fourni, serré, touffu ;* **6** *épais, pâteux ;* **7** *foncé, sombre ;* **8** *équivoque, louche, torve ;* **9** *sombre ;* **10** *bssé, couvert, grave, sourd, voilé.* || **II, 1** *abscons, confus, embrouillé, énigmatique, fumeux, hermétique, incompréhensible, inintelligible, nébuleux, obscur ;* **2** *ambigu, douteux, équivoque, incertain, problématique ;* **3** *brumeux, fumeux.*

• REM. Lorsque *clair* suit un mot indiquant la couleur, il reste invariable : *Une robe bleu clair.*

◆ **clair** adv. (sens 1, XIIIe s. ; sens 2, XIIe s. ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland*). **1.** D'une manière claire, lumineuse (usité seulement dans certaines locutions). || *Il fait clair,* il fait jour, on distingue nettement les objets. || *Voir clair,* distinguer nettement les objets ; au *fig.,* comprendre, être capable de choisir, de décider, d'agir avec perspicacité : *Tout homme* [...] *se dit dans sa jeunesse qu'il y verra plus clair quand il sera plus âgé* (Maeterlinck). || Class. *Voir clair à,* comprendre clairement : *Elle voit bien clair à l'intérêt que j'y prends* (Sévigné). || *Clair comme le jour,* d'une manière évidente : *Ce qu'ils disaient me prouva clair comme le jour que le dévouement était leur pain quotidien* (France). || **2.** D'une manière espacée : *Semer, planter clair.* || **3.** D'une manière sonore : *Pleine* [...] *de voix sonnant clair dans les brises salubres* (Samain). || *Parler clair,* parler d'une voix bien timbrée, distinctement ; au *fig.,* parler nettement et franchement.

◆ **clair** n. m. (sens I, 1, 1611, Cotgrave ; sens I, 2, 1684, Brunot ; sens I, 3, v. 1354, *Modus ;* sens I, 4, fin du XIVe s. ; sens II, 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 2, 1832, Raymond ; sens II, 3, 1690, Furetière).

I. 1. *Clair de lune,* clarté répandue par la lune : *Le clair de lune bleu qui baignait l'horizon* (Hugo). *Le clair de lune, appuyé aux volets entrouverts, jette jusqu'au pied du lit son échelle enchantée* (Proust) ; *par extens.,* tableau représentant un paysage, des sujets éclairés par la lune : *Peintre qui a fait de nombreux clairs de lune.* || *Au clair de* (ou *de la*) *lune,* à la lumière de la lune : *Toute la nuit, au clair de la*

lune, par les routes du pays, il y eut des carrioles emportées (Flaubert). || *Sabre au clair,* sabre dégainé au jour, hors du fourreau. || **2.** Partie lumineuse, éclairée d'un tableau, par opposition aux parties qui sont dans l'ombre (presque toujours au plur.) : *Les ombres et les clairs.* || **3.** Endroit où les choses sont peu serrées ; partie moins épaisse, moins touffue, par où la lumière peut filtrer : *Par un clair des hautes branches, une lueur diffuse tombait du ciel* (Genevoix). *Les clairs d'un gazon, d'un champ de blé, d'une étoffe.* || **4.** Partie, chose peu foncée : *Figures qui se détachent en clair sur un fond sombre. S'habiller en clair.*

II. 1. *Tirer au clair,* parvenir à comprendre une difficulté, à éclaircir, élucider une chose obscure : *De toute cette fortune* [...], *rien n'avait paru dans le ménage. Il fallut tirer la chose au clair* (Flaubert). *Il souhaitait une occasion de tirer la chose au clair, non sans un aigre désir de revanche* (Martin du Gard). *Mais du moins, depuis hier, la chose était tirée au clair* (Duhamel). || *Mettre au clair,* présenter sous une forme plus nette, plus intelligible : *C'est de ce voyage que je rapportai les notes que j'ai mises au clair* [...] *à mon retour de Cuverville* (Gide). || **2.** *En clair,* en langage courant, compréhensible, par opposition à *en chiffre,* en langage chiffré : *Message transmis en clair.* || **3.** *Le plus clair de* (et un nom), la partie la plus importante de : *J'y ai passé le plus clair de ma matinée et n'ai réussi rien qui vaille* (Gide). *En quelques années, Thédenat a dissipé le plus clair de son avoir* (Duhamel). *Il n'a pas de fonction dans l'État. Mais il est le chef du tas de sociétés secrètes qui forment le plus clair de la droite du Kuomintang* (Malraux).

claire [klɛr] n. f. (fém. substantivé de *clair,* adj. ; 1753, *Encyclopédie*). Bassin peu profond, dans lequel se fait l'engraissement ou le verdissement des huîtres : *Si nous passons à la Saintonge maritime, voici la claire, bassin où l'on fait verdir les huîtres* (Dauzat).

clairement [klɛrmɑ̃] adv. (de *clair ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *clerement*). **1.** D'une manière claire, distincte, en parlant des sens : *Distinguer clairement un avion dans le lointain. Entendre clairement un bruit de moteur.* || **2.** D'une manière nette, compréhensible ou évidente : *Quand tu voudras que je te comprenne, tu tâcheras de t'exprimer plus clairement* (Gide).

• SYN. : **1** *distinctement, nettement ;* **2** *explicitement, franchement, ouvertement, simplement.* — CONTR. : **1** *indistinctement, vaguement ;* **2** *confusément, obscurément.*

clairer [klere] v. intr. (de *clair ;* milieu du XVᵉ s., *Passion de Semur*). *Dialect.* Briller : *Je vais vous accompagner jusqu'à votre chambre pour faire clairer votre feu* (Theuriet).

clairet, ette [klɛrɛ, -ɛt] adj. (de *clair ;* d'abord *claré,* puis, par substitution de suff., *claret* [XIIᵉ s., *Partenopeus de Blois*] ; *clairet,* XIVᵉ s., aux sens 1-3 ; sens 4, 1834, Balzac). **1.** Qui est d'une agréable transparence : *Boire de la belle eau clairette* (Sand). || **2.** D'une teinte claire : *Des yeux clairets* (Huysmans). || *Spécialem.* Se dit d'un vin rouge peu foncé, léger et agréable : *Si saint Pierre* [...] *avait bu un doigt de vin clairet de la Moselle* (France). *Les Baudoin* [...] *cultivaient un clos qui leur donnait beaucoup de mal et rapportait, une saison sur trois ou quatre, assez de raisin pour faire un vin amer, un vin clairet que l'on buvait en famille* (Duhamel). || **3.** Qui est d'une consistance trop légère : *Potage clairet. Sauce clairette.* || **4.** Se dit d'une voix au son aigu, perçant : *Elle* [Mˡˡᵉ Michonneau] *avait la voix clairette d'une cigale* (Balzac).

◆ **clairet** n. m. (XIIᵉ s., écrit *claré, claret ; clairet,* v. 1460, Villon). Vin clairet : *Aussi fis-je amitié avec ces trois hommes, autour d'une cruche de clairet* (Arnoux).

◆ **clairette** n. f. (1829, Boiste, écrit *clarette,* aux sens 1-2 [*clairette,* milieu du XIXᵉ s.]). **1.** Cépage blanc du Midi. || **2.** Vin mousseux fabriqué avec ce cépage, appelé aussi *blanquette : Clairette de Die.*

claire-voie [klɛrvwa] n. f. (de *clair,* adj., et de *voie ;* 1344, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Clôture formée d'éléments espacés, laissant passer le jour : *Quand* [...] *s'ouvrait l'énorme trou noir du podium, fermé d'une claire-voie, on s'attendait à voir bondir les fauves* (Daudet). || **2.** *Par anal.* Suite de fenêtres formant l'étage supérieur de la grande nef d'une église gothique. || **3.** Balustrade à jour, en pierre de taille.

• Pl. *des* CLAIRES-VOIES.

◆ **À claire-voie** loc. adj. et adv. (1420, *Dict. général*). **1.** Qui présente alternativement des espaces vides et des espaces pleins ; à jour : *À la nuit tombante, ma porte à claire-voie est remplacée par une porte pleine* (Balzac). || *Tissu à claire-voie,* tissu à mailles peu serrées, qui laissent passer un jour tamisé. || **2.** *Semer à claire-voie,* en espaçant beaucoup les graines.

clairière [klɛrjɛr] n. f. (de *clair ;* 1660, La Fontaine, écrit *clarière* [*clairière,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** Espace dégarni d'arbres, dans un bois, une forêt : *Une clairière lointaine, aux jours mélangés d'ombres ou nuancés par les teintes rouges du couchant, point à travers les feuilles* (Balzac). || **2.** *Par anal.* Partie claire d'une étoffe, où le tissu est peu serré.

• SYN. : **1** *clair, éclaircie.*

clair-obscur [klɛrɔpskyr] n. m. (ital. *chiaroscuro,* de *chiaro,* clair, et *oscuro,* obscur ; 1596, Vigenère, écrit *chiar-obscuro* [*clair-obscur,* 1668, R. de Piles], aux sens 1-2 ; sens 3, 1761, J.-J. Rousseau). **1.** Dans la peinture, la gravure, le dessin, art de ménager sur un fond d'ombre une partie délicatement éclairée : *Le Corrège inventa le clair-obscur. Les Italiens ignoraient l'art de la perspective et du clair-obscur* (Voltaire). *Sous la ligne tourmentée des sourcils, le regard, tapi dans le clair-obscur, était, à souhait, franc et volontaire, mais avec une expression trop hardie, effrontée, qui n'était pas ressemblante* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Dans un tableau, une gravure, etc., lumières et ombres douces finement fondues. || **2.** *Vx.* Gravure sur bois tirée en camaïeu. || **3.** *Par extens.* Lumière atténuée : *Dans le frais clair-obscur du soir charmant qui tombe* (Hugo). *Le passage, sans transition, du grand jour extérieur aux savants clairs-obscurs de cette demeure contribuait à le désorienter* (Martin du Gard).

• Pl. *des* CLAIRS-OBSCURS.

• SYN. : **3** *pénombre.* — CONTR. : **3** *clarté, lumière.*

◆ adj. (1829, Boiste). *Fig.* Qui manque de netteté ; qui est douteux, incertain : *Quelque chose de fuyant, d'indécis, de clair-obscur* (Sainte-Beuve).

clair-obscuriste [klɛrɔpskyrist] n. m. (de *clair-obscur ;* 1877, Littré). Peintre qui a recours au procédé du clair-obscur. (Peu usité.)

clairon [klɛrɔ̃] n. m. (de *clair,* sonore ; XIIIᵉ s., Du Cange, écrit *cleron,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3-4, 1866, Larousse). **1.** Instrument à vent en cuivre, sans clés ni pistons, au son clair et strident, utilisé surtout dans l'armée : *Une colonne d'infanterie de ligne, clairon sonnant, baïonnettes croisées* (Hugo). || **2.** Soldat, musicien qui joue du clairon. || **3.** Sonnerie de clairon : *Tartarin de Tarascon, s'armant de pied en cap pour aller au cercle à neuf heures du soir, une heure après les clairons de la retraite* (Daudet). || **4.** *Fig.* Ce qui donne l'éveil : *La presse est le clairon ; elle sonne la diane des peuples* (Hugo). *Durant ce temps-là, tu te taisais, ô Salpinx, clairon de la pensée* (Renan).

claironnade [klɛrɔnad] n. f. (de *claironner ;* 1895, Daudet). Action de claironner ; son du clairon : *Claironnades et tambourinades, mêlées aux tintements des carillons, faisaient un fier ramage et jetaient aux quatre vents, en promesse de victoire, un chant allègre, mi-belliqueux et mi-sacré* (Daudet).

claironnant, e [klɛrɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *claironner ;* fin du XIXᵉ s.). **1.** Qui a le timbre clair et retentissant du clairon : *« Quelle horreur », s'écria-t-il, en rendant à sa voix toute sa vigueur claironnante* (Proust). *D'une voix claironnante, dont l'intonation très particulière avait peut-être la valeur d'un signal* (Romains). || **2.** *Fig.*

et *littér.* Éclatant comme une sonnerie de clairon : *Une claironnante joie envahit le cœur d'Amédée* (Gide).

• SYN. : **1** *sonore, tonitruant, tonnant.* — CONTR. : **1** *assourdi, bas, voilé.*

claironner [klɛrɔne] v. intr. (de *clairon ;* 1559, Buttet, au sens 1 ; sens 2, 1606, Nicot ; sens 3, fin du XIX^e s.). **1.** Jouer du clairon : *On claironnait pour l'angélus, pour matines et complies* (Daudet). || **2.** Produire un son semblable à celui du clairon : *Tandis qu'un coq claironne et qu'un bonhomme ouvre, en souriant, sa fenêtre* (Huysmans). || **3.** *Fig.* Clamer sa joie, sa fierté : *Exalté par ses souvenirs, Mahoul claironnait* (Aymé).

◆ v. tr. (fin du XVI^e s., Godefroy ; repris au XIX^e s.). Proclamer bruyamment ; publier avec éclat : *N'ayant pas besoin de claironner ses succès, Albertine garda le silence* (Proust).

• SYN. : *carillonner, corner* (fam.), *trompetter* (fam.).

clairsemé, e [klɛrsəme] adj. (de *clair* et de *semé ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *clersemé* [*clairsemé,* 1538, R. Estienne], aux sens 1-3). **1.** Se dit de végétaux semés, plantés à de larges intervalles : *Le bouquet d'arbres clairsemé, mais très vert* (Hugo). || **2.** Peu serré : *Des cheveux pâles, clairsemés et duveteux couronnaient bizarrement une figure toute en hauteur* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Peu nombreux, rare : *Sammécaud s'installe au milieu d'une assistance très clairsemée* (Romains).

• SYN. : **1** *clair ;* **2** *espacé ;* **3** *dispersé, disséminé, éparpillé, épars.* — CONTR. : **1** *touffu ;* **2** *compact, serré ;* **3** *dense, nombreux.*

clairvoyance [klɛrvwajɑ̃s] n. f. (de *clairvoyant ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *clerveiaunce* [*clairvoyance,* 1580, Montaigne], au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Faculté de discerner, de concevoir les choses avec lucidité, pénétration : *Cette clairvoyance rapide qui accompagne les catastrophes ne lui faisait grâce d'aucun détail* (Daudet). || **2.** Faculté de voir à distance, de pénétrer la pensée, attribuée aux personnes soumises au sommeil magnétique.

• SYN. : **1** *acuité, discernement, flair* (fam.), *nez* (fam.), *perspicacité, sagacité ;* **2** *voyance.*

clairvoyant, e [klɛrvwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *clair,* adv., et de *voyant,* part. prés. de *voir ;* v. 1265, J. de Meung, écrit *clerveant ; clairvoyant,* 1635, Monet). **1.** Qui voit clair, qui a bonne vue (par opposition à *aveugle*) : *Voilà le noir tableau qu'en un rêve nocturne | Je vis se dérouler sous mon œil clairvoyant* (Baudelaire). || **2.** Qui discerne, comprend clairement les choses : *Clairvoyante comme elle était, Rosalie s'aperçut vite du changement qui se faisait dans les opinions de son mari* (Daudet).

• SYN. : **2** *avisé, lucide, pénétrant, perspicace, sagace.* — CONTR. : **2** *borné, obtus.*

1. clam n. m. V. CLAIN.

2. clam [klam] n. m. (de l'anglo-amér. *to clam,* serrer ; XX^e s.). Nom usuel d'un mollusque bivalve comestible, que l'on trouve en abondance sur les plages de l'Atlantique.

clamecer [klamse] v. intr. (de *crampe,* au sens arg. de « raidissement, convulsion d'agonie » ; d'abord *cramecer* [1878], *crampecer* [1883], puis *clamecer,* 1888, G. Esnault). *Pop.* Mourir : *Il va en clamecer la moitié* (Benjamin).

• REM. Les var. CLAPSER, CRAMECER, CRAMPER et CRAPSER sont rares.

clamer [klame] v. tr. (lat. *clamare ;* 1080, *Chanson de Roland* [peu usité entre le XVII^e s. et la fin du XIX^e : v. 1690, Furetière, et 1866, Larousse]). **1.** *Littér.* Manifester ses sentiments en termes violents et bruyamment : *Les manifestants clament leur mécontentement.* || **2.** *Par extens.* Crier fort : *Alors éclatait [...] le soprano suraigu de M. Chèbe, qui clamait de sa voix de goéland : « Enfoncez les portes »* (Daudet).

• SYN. : **1** *corner* (fam.), *proclamer, publier ;* **2** *hurler, tonner, vociférer.*

clameur [klamœr] n. f. (lat. *clamorem,* accus. de *clamor,* cri ; XII^e s., aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XV^e s., Commynes). **1.** En droit ancien, syn. de CLAIN. || **2.** Ensemble de cris tumultueux, de bruits de voix forts, mais confus : *Il volait par le stade aux clameurs de la foule* (Heredia). || Cris de réprobation : *Là-dessus, plusieurs personnes ont commencé de pousser des clameurs. On m'a reproché mon humanitarisme* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Protestation violente : *De toutes parts, dans la presse conservatrice et modérée, un concert de clameurs s'éleva* (Jaurès).

• SYN. : **2** *hurlement, tumulte, vocifération ;* **3** *huée, tollé.*

clamp [klɑ̃] n. m. (du néerl. *klamp,* crampon ; 1643, Fournier, au sens de « pièce de bois soutenant une vergue et l'empêchant d'éclater » ; sens actuel [empr. de l'angl.], XX^e s.). Pince chirurgicale utilisée pour obturer les gros vaisseaux ou certaines portions du tube digestif.

clampin [klɑ̃pɛ̃] n. m. (var. de *clopin,* boiteux ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1832, Raymond). **1.** Celui qui reste en arrière dans une marche, traînard. || **2.** *Fig.* et *fam.* Celui qui flâne, paresseux.

◆ adj. (fin du XVII^e s., Godefroy). *Vx.* Boiteux : *Le duc du Maine, tout clampin qu'il est* (Littré).

clampiner [klɑ̃pine] v. intr. (de *clam-pin ;* 1845, Bescherelle). *Vx* et *fam.* Paresser.

• SYN. : *flâner, traîner.* — CONTR. : *s'activer, bûcher* (fam.), *travailler.*

clan [klɑ̃] n. m. (angl. *clan,* de l'irland. *clann,* tribu, proprem. « descendant » ; 1750, Prévost, au sens 1 ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Groupement social formé d'un certain nombre de familles, en Écosse et en Irlande. || **2.** Dans certaines sociétés, groupement de familles qui constitue une division de la tribu : *Les Tziganes se divisent en clans, en métiers* (Morand). *Clan totémique.* || **3.** *Fig.* Groupe de personnes se soutenant mutuellement par passion ou par intérêt : *La méthode de Massis et de son clan est de dénier toute valeur à ceux qu'ils ne peuvent annexer* (Gide).

• SYN. : **3** *bande, chapelle, clique, coterie, faction, maffia.*

clandestin, e [klɑ̃dɛstɛ̃, -in] adj. (lat. *clandestinus,* de *clam,* en secret ; v. 1355, Bersuire, aux sens 1-2 ; sens 3, 1761, Voltaire). **1.** Qui est caché ; qui se fait en cachette : *Pour toi respire ainsi qu'un trésor clandestin | Le lis de solitude à ton balcon hautain* (Samain). *Réunion clandestine.* || **2.** Qui agit ou qui est fait en violation des lois ou à l'insu de l'autorité : *Voilà Rodolphe vendeur de journaux et bookmaker clandestin* (Arnoux). *Commerce, trafic clandestin.* || **3.** Où il se passe quelque chose de secret ou d'illicite : *Maison de jeux clandestine.*

• SYN. : **1** *occulte, secret ;* **2** *illicite, prohibé.* — CONTR. : **1** *avoué, public ;* **2** *autorisé, légal, reconnu.*

◆ n. (XX^e s.). Personne qui vit dans la clandestinité.

◆ **clandestine** n. f. (1732, Trévoux [auparavant, *herbe clandestine,* 1615, Daléchamps]). Plante parasite vivant sur les racines des arbres.

clandestinement [klɑ̃dɛstinmɑ̃] adv. (de *clandestin ;* 1403, E. Deschamps). De façon clandestine : *Il y avait à Paris des milliers de retraites semblables où le clergé réfractaire réunissait clandestinement de petits troupeaux de fidèles* (France).

• SYN. : *furtivement, secrètement, subrepticement.*

clandestinité [klɑ̃dɛstinite] n. f. (de *clandestin ;* fin du XVI^e s., Delboulle). **1.** Caractère de ce qui est caché, clandestin : *Cela donnait à notre amour un air de clandestinité coupable* (Theuriet). *Il y a, dans l'assassinat par l'empoisonnement, un caractère de clandestinité qui en fait le crime par excellence de l'hystérie perverse* (Bourget). || **2.** *Spécialem.* En droit, défaut de publicité qui rend irréguliers certains actes : *La clandestinité est une cause de nullité du mariage.* || **3.** État de celui qui mène une existence clandestine : *De nombreux résistants français ont vécu dans la clandestinité de 1940 à 1944.* || *La clandestinité,* pendant l'occupation allemande, ensemble des personnes qui vivaient clandestinement.

• SYN. : **1** *mystère, secret.*

clangor [klɑ̃gɔr] n. m. (mot lat. signif. « cri perçant » ; XX^e s.). Modification du deuxième bruit du cœur, perçue à l'aus-

cultation sous la forme d'un son éclatant, métallique : *Le clangor est le signe d'une altération de l'origine de l'aorte.*

clangoreux, euse [klɑ̃gɔrø, -øz] adj. (de *clangor* ; XX^e s.). Se dit du deuxième bruit du cœur quand il prend une résonance métallique.

clangueur [klɑ̃gœr] n. f. (lat. *clangor, -oris,* cri perçant de certains oiseaux, etc. ; XVI^e s.). Cri retentissant de certains animaux, plus particulièrement des oiseaux : *La clangueur des grenouilles est si large, si haute, si constante, qu'à la longue elle déferle comme une cascade* (Suarès). *La clangueur du butor.*

clanique [klanik] adj. (de *clan* ; 1952, Larousse). Relatif au clan : *Organisation clanique.*

clapet [klapɛ] n. m. (de l'anc. franç. *claper,* frapper [v. CLAPPER] ; 1517, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1907, G. Esnault). **1.** Soupape qui se lève ou s'abaisse pour permettre ou empêcher le passage d'un fluide : *On pompait et j'entendais par instants le glouglou sinistre de l'eau dans les clapets* (Malot). || **2.** *Fig.* et *pop.* Bouche (en tant qu'organe de la parole) : *Ferme ton clapet.* || Bavardage, débit : *Il a un de ces clapets !*

clapier [klapje] n. m. (anc. provenç. *clapier,* de *clap,* tas de pierres, d'un mot préroman **klappa,* pierre plate ; 1365, Prost, écrit *glapier,* au sens 2 ; sens 1 et 3, fin du XIV^e s. ; sens 4, 1456, Godefroy ; sens 5, 1611, Cotgrave). **1.** Ensemble de terriers creusés par les lapins de garenne. || **2.** Cabane, loge où l'on élève des lapins. || *Lapin de clapier,* ou simplem. *clapier,* lapin domestique. || **3.** *Fam.* Logement étroit et misérable : *Comme toutes les malheureuses que la misère et l'embauchage ont traînées dans les clapiers d'une ville...* (Huysmans). || **4.** En montagne, amoncellement, au pied d'une paroi, de débris rocheux détachés par l'érosion : *La combe de Brévent, où les gros blocs du clapier dessinent des formes étranges et familières* (Frison-Roche). || **5.** En termes de médecine, poche purulente, foyer d'infection.

1. clapir [klapir] v. intr. (de l'onomatop. *klapp-* [v. CLAPPER] ; 1701, Furetière). Crier, en parlant du lapin.

2. clapir (se) [səklapir] v. pr. (même racine que *clapier* ; 1727, Furetière). En parlant du lapin, se blottir dans son terrier.
● SYN. : *se tapir, se terrer.*

clapot [klapo] (déverbal de *clapoter* ; 1886, Maupassant), **clapotage** [klapɔtaʒ] (de *clapoter* ; début du XVIII^e s.) n. m. Syn. anc. de CLAPOTIS.

clapotant, e adj. V. CLAPOTEUX, EUSE.

clapotement [klapɔtmɑ̃] n. m. (de *clapoter* ; 1654, Du Tertre, au sens 1 ; sens 2, 1833, Th. Gautier). **1.** Syn. de CLAPOTIS. || **2.** *Littér.* Petit bruit semblable au clapotis de l'eau : *Un bon et franc baiser français, avec ce mignard clapotement des lèvres comme au temps de la Régence* (Gautier).

clapoter [klapɔte] v. intr. (d'un radical onomatopéique *klapp-* [v. CLAPPER] ; 1611, Cotgrave, écrit *clapeter ; clapoter,* XVIII^e s.). **1.** Se briser en vagues courtes et serrées qui produisent un bruit caractéristique en se rencontrant : *Les oiseaux | S'envolèrent ainsi qu'une brusque rafale | Sur le lugubre lac dont clapotaient les eaux* (Heredia). *Le long du quai désert, l'Arve clapotait faiblement contre les roches* (Martin du Gard). *Une houle brisée clapotait autour des remorqueurs rangés devant les ateliers de la Compagnie* (Morand). || **2.** Produire une série de petits bruits semblables à un clapotis, en heurtant quelque chose : *Je me suis mise au piano et mon bracelet clapotait* [...] *sur les touches* (Feuillet).

clapoteux, euse [klapɔtø, -øz] adj. (de *clapoter* ; 1730, Labat). Se dit d'une étendue liquide qui clapote : *Une mer clapoteuse, qui menaçait à chaque instant de les engloutir* (Mérimée). *La mer était courte, clapoteuse* (Gautier).

● REM. On dit aussi CLAPOTANT, E (1866, Larousse) : *De petits balcons de bois qui surplombaient les vagues clapotantes* (Alain-Fournier).

clapotis [klapɔti] n. m. (de *clapoter* ; 1792, Romme). Agitation et bruit léger de l'eau soulevée par des vagues courtes et serrées qui s'entrechoquent : *Je pouvais même espérer d'écouter avec la jeune femme quelque clapotis de vagues, car, la veille du dîner, une tempête se déchaîna* (Proust). *L'eau ne faisait entendre qu'un clapotis confus* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Agitation de la mer qui se produit lorsque deux houles égales et de sens contraire se rencontrent.

● REM. On dit aussi, dans le même sens, CLAPOT, CLAPOTAGE, CLAPOTEMENT : *Le « Jean-Guiton »* [...] *laissait derrière lui quelques vagues, quelques clapots, quelques ondulations qui se calmaient* (Maupassant). *La vague est courte et violente, le flot est un clapotement* (Hugo).

clappement [klapmɑ̃] n. m. (de *clapper* ; 1835, Th. Gautier). **1.** Bruit sec produit avec la langue, quand on la détache brusquement du palais : *Un mignard clappement des lèvres et une douce moiteur à la place effleurée me firent juger que je ne rêvais pas* (Gautier). *Thaulieu avertit sa femme d'un petit clappement de langue* (Colette). || **2.** Bruit sec qui y ressemble : *Un clappement de savates devint distinct* (Huysmans).
● SYN. : **2** *claquement.*

clapper [klape] v. intr. (de l'onomatop. *klapp-,* exprimant un bruit sec ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *claper,* au sens de « frapper, gifler » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Produire un clappement : *Les cochers clappèrent de la langue, touchèrent leurs chevaux* (Gautier). *Il avala coup sur coup deux verres de vin doux en clappant de la langue* (L. Fabre).
● SYN. : *claquer.*

◆ v. tr. Aspirer avec un clappement : *Les carpes demi-asphyxiées, clappant l'air de leurs lèvres blanches et charnues* (Donnay).

clappette [klapɛt] n. f. (déverbal de *clapeter,* babiller, faire un bruit de crécelle, dér. de *clapper* ; 1866, Larousse, écrit *clapète*). *Fam.* Babil, bavardage : *Si le sommeil de la jeunesse ne fût venu mettre un terme à leur clappette* (Rolland).

claquage [klakaʒ] n. m. (de *claquer* 1 ; milieu du XX^e s.). **1.** En termes de sport, rupture partielle d'un tendon ou d'un muscle : *Les sprinters sont souvent victimes de claquages.* || **2.** *Fam.* Fatigue extrême due à un effort violent. || **3.** En termes d'électricité, percement d'une matière isolante produit par une différence de potentiel excessive.
● SYN. : **2** *épuisement, harassement.*

claquant, e [klakɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *claquer* 1 ; 1775, Beaumarchais). *Pop.* Très fatigant, exténuant : *Quel métier claquant !*

1. claque [klak] n. f. (déverbal de *claquer* 1 ; v. 1307, Guiart, au sens I, 1 ; sens I, 2, XIX^e s. ; sens I, 3, 1836, Landais ; sens I, 4, 1907, Larousse ; sens II, 1, 1743, Trévoux [d'où *claquer* 2] ; sens II, 2, 1890, *Dict. général*).

I. 1. Coup appliqué avec le plat de la main et qui fait un bruit sec : *À chaque instant retentissaient les claques vigoureuses que les causeurs s'appliquaient sur les cuisses* (Tharaud). || Fam. *Tête à claques,* visage, personnage déplaisant. || **2.** Coup qui frappe comme une claque : *La claque en pleine figure de la giboulée* (Claudel). || Fig. et fam. *Prendre une claque,* faire une grosse perte au jeu, à la Bourse : *Il a pris une belle claque au baccara.* || **3.** Groupe de spectateurs, parfois rémunérés, chargés d'applaudir une œuvre, un artiste, pour aider à son succès : *La claque, aux premiers rangs du parterre, tapa furieusement des mains* (Zola). || **4.** Pop. *En avoir sa claque,* être très fatigué, épuisé : *J'en avais ma claque, et j'ai commencé à roupiller* (T. Bernard) ; au *fig.,* être excédé, dégoûté de quelque chose.

II. 1. Socque plat que les dames mettaient par-dessus leurs souliers, pour se protéger contre la boue et l'humidité. || Fam. *Prendre ses cliques et ses claques,* s'en aller en toute hâte. || **2.** Partie de la chaussure qui est fixée à la semelle et qui entoure le pied.

• Syn. : **I, 1** *baffe* (pop.), *calotte* (fam.), *gifle, mornifle* (fam.), *soufflet, taloche* (fam.), *tape.*

2. claque [klak] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; fin du XVIII[e] s., au sens de « chapeau plat porté sous le bras » ; sens 1, 1823, Arcieu ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Chapeau haut de forme à ressort, pouvant s'aplatir et se mettre sous le bras : *Le claque, une espèce de demi-cercle en feutre qu'on gardait alors sous le bras au lieu de le mettre sur la tête* (Balzac). || **2.** Bicorne porté une pointe en avant : *Monsieur le sous-préfet a mis son bel habit brodé, son petit claque, sa culotte collante à bandes d'argent et son épée de gala* (Daudet). [On dit aussi CHAPEAU CLAQUE.]

3. claque [klak] n. m. (abrév. de *claquedent ;* XX[e] s.). **1.** *Pop.* Maison de tolérance (vieilli) : *Il se vantait déjà d'aller au claque* (Duhamel). || **2.** *Pop.* Maison de jeux.

• Rem. On trouve aussi la var. graphique CLAC : *« Au clac ? — Au bordel, enfin, puisque tu ne connais pas le français »* (V. Margueritte).

claqué, e [klake] adj. (part. passé de *claquer* 1). *Pop.* Fatigué, épuisé : *Tu as fait la bombe avec Carac. C'est pourquoi il était claqué hier* (Vailland).

claquebois [klakbwa] n. m. (de *claque,* forme verbale de *claquer* 1, et de *bois ;* 1636, Mersenne). *Vx.* Instrument de musique à dix-sept touches, en bois, qu'on fait résonner avec des baguettes : *Partout tintent des crécelles, bruissent durement des claquebois* (Loti).

claquedent [klakdɑ̃] n. m. (de *claque,* forme verbale de *claquer* 1, et de *dent ;* v. 1450, Gréban, comme n. pr. d'un personnage ; sens 1, fin du XV[e] s. ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** *Fam.* Gueux, misérable, qui claque des dents de froid : *Qu'on donne à ce pauvre claquedent une maisonnette et une pension* (Louÿs). || **2.** *Vx* et *fam.* Cabaret, tripot de bas étage : *Les claquedents de Mourmelon étaient sans cesse pleins* (Huysmans). *Mon préfet de police a fait fermer tous les claquedents* (France).

claquement [klakmɑ̃] n. m. (de *claquer* 1 ; 1552, R. Estienne). Bruit sec de ce qui claque : *Les espadrilles* [...] *font entendre des petits claquements mouillés, des « floc, floc » d'eau battue* (Loti). *Il faisait avec la langue de petits claquements propres à manifester son dégoût* (Gide). *L'étui d'argent brilla entre ses doigts ; elle en reconnut le claquement sec* (Martin du Gard). *Je mange aussi la bouche ouverte, avec des bruits et des claquements mouillés* (Duhamel).

claquemurer [klakmyre] v. tr. (de la loc. *à claquemur* [de *claque,* forme verbale de *claquer* 1, et de *mur*], proprem. « dans un endroit si étroit que le mur claque » ; 1644, Scarron). Tenir étroitement enfermé : *Parbleu ! je sais bien que, claquemuré du matin au soir dans ton atelier, tu n'as jamais réfléchi à ces choses-là* (Daudet). *Plus libre que moi (j'étais claquemuré par Ariane), Pirithoüs avait loisir de s'enquérir des coutumes de la Crète et d'observer* (Gide).

• Syn. : *claustrer, cloîtrer, reclure.*

◆ **se claquemurer** v. pr. S'enfermer chez soi, se cloîtrer.

1. claquer [klake] v. intr. (de l'onomatop. *klakk-,* exprimant un bruit bref et sec ; v. 1508, J. Lemaire de Belges, au sens I ; sens II, 1, 1890, *Dict. général ;* sens II, 2, 1929, Larousse ; sens II, 3, 1842, Ch.-P. de Kock).

I. Produire un bruit sec, généralement par un choc rapide : *Les marabouts* [...] *claquaient du bec en se pâmant au soleil* (Loti). *Il leva la main et claqua des doigts comme les élèves ont coutume de faire pour solliciter du maître une autorisation* (Gide). *Il était parvenu à une telle tension nerveuse qu'il claquait des dents* (Martin du Gard). *Vidam fit claquer sa langue contre ses dents, à petits coups secs, comme l'on fait pour rappeler à l'ordre une personne qui s'égare* (Duhamel). *Les talons de Lolita claquaient gaiement sur les silex de Bogota* (Maurois). || *Claquer des mains,* les frapper l'une contre l'autre pour applaudir. || *Faire claquer une porte,* la fermer violemment : *Il* [...] *partit à grands pas furieux en faisant claquer les portes* (Daudet). || Fam. *Claquer du bec,* être affamé : *Tant de compositeurs qui n'ont pas une lèche de pain à se mettre sous la dent, qui claquent du bec* (Arnoux).

II. 1. *Fam.* Se casser, se rompre ; céder : *Verre, ficelle qui claque.* || **2.** Fam. *Claquer dans les doigts, dans les mains à quelqu'un,* ne pas aboutir, échouer soudainement, en parlant d'une entreprise, d'une affaire : *C'est l'affaire de l'Institut qui vient de me claquer dans les mains* (Duhamel). *Ce dernier espoir m'a claqué dans les mains* (Anouilh). || **3.** *Pop.* Mourir : *Le chirurgien fait cinq opérations, les cinq opérés claquent* (Goncourt). *Convaincu que ces pauvres bougres allaient claquer dans leur cave, si on ne les évacuait pas sur-le-champ* (Martin du Gard). *Je claquerai en rendant le miracle par la bouche, comme les bouffeurs de feu, dans les fêtes foraines, qui soufflent le feu* (Montherlant). *Allons ! si je claquais en mer, on pourrait coller sur le sac une belle étiquette !* (Malraux). || *Claquer de froid,* mourir de froid, grelotter.

◆ v. tr. (sens I, 1, XX[e] s. ; sens I, 2, 1648, Scarron ; sens I, 3, 1756, Voltaire ; sens II, 1, 1920, G. Esnault ; sens II, 2, 1877, Littré ; sens II, 3, 1848, G. Esnault ; sens II, 4, 1866, Larousse).

I. 1. Appliquer, fermer quelque chose avec un bruit sec : *Claquer un pupitre.* || *Claquer la porte,* la fermer violemment : *Il* [...] *s'échappe vers la porte, qu'il claque* (Gide). || *Claquer la langue,* produire un bruit sec en la détachant du palais. || **2.** Frapper du plat de la main, donner une claque : *On attend qu'une mouche vienne dans le piège et on la claque, alors* (Audiberti). || *Claquer quelqu'un,* le gifler. || **3.** Vx. *Claquer un artiste,* l'applaudir : *Ce rôle, c'est son triomphe, elle y fut toujours claquée* (Gautier).

II. 1. Fam. *Claquer quelqu'un, un animal,* l'épuiser en exigeant de lui un effort excessif : *Durville est claqué. Il souffle comme un phoque* (France). *Ces derniers jours de Marseille m'ont claqué* (Gide). || **2.** *Claquer* ou *se claquer un muscle, un tendon,* en parlant d'un cheval, d'un athlète, se rompre un muscle, un tendon par un effort violent. || Intransitiv. *Le cheval a claqué,* il a eu une rupture de tendon. || **3.** *Pop.* et *vx.* Manger : *J'ai faim, faut me trouver quelque chose à claquer* (Zola). || **4.** Pop. *Claquer de l'argent, telle somme, sa fortune,* etc., les dépenser, les dissiper : *Je n'ai pas le sou : je viens du cercle où j'ai tout claqué* (Maupassant).

• Syn. : **I, 2** *calotter* (fam.), *souffleter, talocher* (fam.). || **II, 1** *éreinter* (fam.), *esquinter* (fam.), *vanner* (pop.), *vider ;* **4** *croquer* (fam.), *dilapider, gaspiller, manger* (fam.).

◆ **se claquer** v. pr. (1920, G. Esnault). Se fatiguer, ruiner sa santé.

2. claquer [klake] v. tr. (de *claque* 2 ; 1863, Littré). Garnir une chaussure d'une claque, pièce de cuir ou d'une autre matière qui la rend moins perméable ou plus solide (surtout au part. passé).

claquet [klakɛ] n. m. (de *claquer* 1 ; XV[e] s., Godefroy). Petite latte placée sur la trémie d'un moulin et qui est animée d'un battement continuel. || Vx et fam. *Sa langue va comme un claquet de moulin,* il bavarde sans arrêt.

claqueter [klakte] v. intr. (de *claquer* 1 ; 1530, Palsgrave, au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré). [Conj. **4 a.**] **1.** Crier, en parlant de la cigogne et de la poule qui va pondre : *Pas loin, soudain, une cigogne s'abat* [...] *en claquetant* (Arnoux). || **2.** Claquer à petits coups : *Le vent faisait claqueter sa robe blanche* (Sand). *Ses dents claquetaient ; son crâne était exsangue. Il était pénible à regarder, tant il semblait attaqué, diminué, par la rigueur de la température* (Martin du Gard).

• Syn. : **1** *craqueter* (pour la cigogne).

claquette [klakɛt] n. f. (de *claquer* 1 ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, XX[e] s. ; sens 4-5, 1845, Bescherelle). **1.** Sorte de crécelle. || **2.** Syn. de CLAQUOIR. || **3.** Dans l'industrie du cinéma, instrument formé de deux plaquettes de bois surmontées d'un tableau où figurent les références du plan de prises de vues. || **4.** Instrument de musique formé de lanières de cuir garnies de grelots.

|| **5.** *Fig.* Personne qui bavarde sans cesse : *Elle jacasse comme une pie, elle ne fait que babiller du matin au soir. Quelle claquette !* (France).

◆ **claquettes** n. f. pl. (XX^e s.). **1.** Lames de métal fixées aux semelles, pour rythmer certaines danses. || **2.** *Danse à claquettes,* ou simplem. *claquettes,* style de danse où l'on se sert du talon et de la pointe du pied pour obtenir des claquements rythmés.

claqueur [klakœr] n. m. (de *claquer* 1 ; 1781, *Correspondance littéraire,* au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** *Vx.* Personne payée pour applaudir une œuvre, un artiste : *Nous entrerons avec les claqueurs. La claque à l'Opéra est très bien composée* (Hugo). || **2.** *Fig.* et *vx.* Celui qui approuve, applaudit avec excès : *Claqueurs convaincus, les rebuffades ne les dégoûtent pas de leur dieu* (Goncourt).

claquoir [klakwar] n. m. (de *claquer* 1 ; fin du XIX^e s., Zola). Instrument formé de deux planchettes jointes par une charnière, que l'on frappe pour donner un signal : *On mangeait encore qu'un coup de claquoir annonçait la récréation* (Zola).

• SYN. : *claquette.*

claret [klarɛ] n. m. (mot angl., lui-même empr. de l'anc. franç. *claret,* vin rouge [v. CLAIRET] ; 1726, Mackenzie). Nom que les Anglais donnent au vin de Bordeaux rouge : *Le buveur grandiose de claret à la mode anglaise* (Barbey d'Aurevilly).

clarifiant, e [klarifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *clarifier ;* XX^e s.). Qui clarifie.

◆ **clarifiant** n. m. Substance propre à clarifier : *Le charbon est un clarifiant.*

clarificateur, trice [klarifikatœr, -tris] adj. (de *clarifier ;* 1866, Larousse). Qui sert à clarifier.

clarification [klarifikasjɔ̃] n. f. (de *clarifier ;* début du XV^e s., au sens II ; sens I, 1690, Furetière).

I. Opération consistant à rendre clair, à épurer un liquide : *La clarification des eaux de rivière s'opère sur des filtres de gravier. La clarification des vins.*

II. Action de rendre clair, compréhensible, ou le fait de se clarifier ; état de ce qui a été rendu ou est devenu intelligible : *La clarification d'un problème, d'une situation.*

• SYN. : **I** *décantation, épuration, filtrage, purification.* || **II** *éclaircissement, élucidation.*

clarifier [klarifje] v. tr. (lat. ecclés. *clarificare,* glorifier, avec influence des sens de l'adj. *clair ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens I ; sens II, XVI^e s. ; sens III, fin du XIV^e s.).

I. *Class.* En langage mystique, glorifier : *Comme j'ai clarifié mon Père sur la terre, vous allez me clarifier* (Massillon).

II. 1. Rendre clair un liquide trouble : *Il y a plusieurs manières de clarifier le vin* (Acad.). || **2.** Rendre clair, transparent, net : *L'air tout à coup clarifié, infiniment transparent, limpide et profond* (Loti). *Le bruit soudain, à la fois étouffé par les couloirs et clarifié par l'éloignement, d'une engueulade dans une cour* (Malraux).

III. 1. *Clarifier une situation, un problème,* les rendre plus clairs pour l'esprit : *Le temps a-t-il clarifié la question d'Orient ?* || **2.** Rendre plus lucide, plus pénétrant : *Sa pensée est extraordinairement lucide, clarifiée, comme l'atmosphère des montagnes après l'orage* (Martin du Gard).

• SYN. : **II, 1** *décanter, éclaircir, filtrer ;* **2** *épurer, purifier.* || **III, 1** *débrouiller, démêler, éclairer, élucider.*

clarine [klarin] n. f. (fém., pris substantiv., de l'anc. adj. *clarin,* de *clair ;* fin du XVI^e s., Fauchet). Clochette pendue au cou des bestiaux qu'on fait paître dans les montagnes : *Des clarines sonnent, le vent porte une paisible odeur d'étable* (Colette).

clarinette [klarinɛt] n. f. (de *clarin,* hautbois, mot provenç. [1508, Pansier], de *clar,* forme provenç. de *clair ;* 1753, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1808, d'Hautel). **1.** Instrument de musique à vent et à anche simple, de la famille des bois : *Je fredonnerai des solos de clarinette* (Musset). || **2.** Musicien qui joue de cet instrument. || **3.** *Arg. mil.* et *vx.* Fusil : *Larose* [...] *lui dit en faisant sonner son fusil : « On va leur siffler un air de clarinette, mon commandant »* (Balzac).

clarinettiste [klarinɛtist] n. (de *clarinette ;* 1834, Landais). Musicien qui joue de la clarinette.

clarisse [klaris] n. et adj. f. (du n. de sainte *Claire* [en lat. *Clara*], fondatrice de cet ordre au XIII^e s.). Religieuse de l'ordre de Sainte-Claire : *Une moitié du palais de l'Inquisition serait donnée à des religieuses clarisses* (Stendhal).

clarté [klarte] n. f. (lat. *claritatem,* accus, de *claritas,* de *clarus,* clair ; X^e s., *Vie de saint Léger,* écrit *claritet* [*clarté,* XII^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1644, Corneille ; sens I, 3, XV^e s., *l'Amant rendu cordelier ;* sens I, 4, 1538, R. Estienne ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 6, 1530, Marot ; sens II, début du XVII^e s.).

I. 1. Luminosité qui permet de distinguer assez clairement les objets : *Cette catin de lune nous donne assez de clarté pour nous conduire dans les rues* (France). *Christiane* [...] *se réveilla dès que le soleil jeta dans sa chambre un flot de clarté rouge* (Maupassant). || *À la clarté de,* sous l'éclairage de : *Souvent, à la clarté rouge d'un réverbère, | On voit un chiffonnier qui vient hochant la tête* (Baudelaire). || **2.** Class. *Clarté du jour,* ou simplem. *clarté,* la vie : *Mais où vous a-t-il dit qu'il reçut la clarté ?* (Molière). || **3.** *Class.* Flambeau, torche, etc. : *Suivez-moi, s'il vous plaît, avec votre clarté* (Molière). || *Poét.* Source de lumière : *D'innombrables clartés brillent dans la nuit sombre* (Hugo). || **4.** Qualité de ce qui est transparent, limpide : *Clarté du verre, de l'eau.* || **5.** Qualité de ce qui a de l'éclat, de la pureté : *Clarté du teint.* || **6.** *Class.* et *fig.* Éclat, caractère de ce qui est brillant, illustre : *Un rang* [...] *| Dont je n'ai pu de loin soutenir la clarté* (Racine).

II. 1. Qualité de ce qui est clair, facile à comprendre : *Je dois, pour la clarté du récit, prendre les choses d'un peu plus haut* (Courier). *Cette preuve de l'existence de Dieu m'apparut soudainement dans toute sa clarté* (France). || **2.** Qualité d'une personne, d'un esprit qui se fait facilement comprendre : *Il parlait de tout avec un semblant de compétence attachant et une clarté de vulgarisateur* (Maupassant). *Séverin, avec* [...] *une clarté d'exposition tout à fait remarquable, entreprend un résumé de l'affaire* (Romains).

• SYN. : **1** *éclairage, jour, lumière ;* **4** *limpidité, transparence.* || **II, 1** *évidence ;* **2** *netteté, précision.* — CONTR. : **I, 1** *obscurité, ombre, ténèbres ;* **4** *opacité.* || **II, 1** *confusion, mystère, trouble.*

◆ **clartés** n. f. pl. (début du XVII^e s.). **1.** *Class.* et *littér.* Connaissances élémentaires, explications nécessaires pour éclairer une question : *Dom Louis du secret a toutes les clartés* (Molière). *Il* [Proust] *s'interrompt pour me demander si je peux lui donner quelques clartés sur l'enseignement de l'Évangile* (Gide). || **2.** *Littér.* Vérités lumineuses, connaissances : *Le siècle qui commence l'ère de l'Europe civilisée* [...] *emprunta ses clartés au siècle d'Alexandre* (Chateaubriand).

classe [klɑs] n. f. (lat. *classis,* classe de citoyens ; v. 1355, Bersuire, au sens I, 1-2 ; sens I, 3-4, 1792, Frey ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1733, Sauvages de la Croix ; sens II, 3, 1680, Richelet ; sens II, 4, début du XIX^e s. ; sens II, 5, 1916, G. Esnault ; sens III, 1-2, 1549, R. Estienne ; sens III, 3, 1740, Acad. ; sens III, 4, 1635, Monet ; sens III, 5-6, 1690, Furetière ; sens IV, 1, 1863, Littré ; sens IV, 2, 1888, G. Esnault ; sens IV, 3, 1833, G. Esnault).

I. 1. Dans la Rome antique, chacune des catégories entre lesquelles étaient répartis les citoyens d'après le chiffre de leur fortune : *La famille de Cicéron appartenait à la classe des chevaliers.* || **2.** En France, sous l'Ancien Régime, catégorie à laquelle appartenaient les sujets selon leur naissance ou leur vocation : *Le clergé, la noblesse et le tiers état constituaient les trois classes de l'Ancienne France.* || **3.** Au XIX^e s., ensemble de personnes qui se différencient par leur situation dans la hiérarchie sociale (d'abord au plur.) :

La grande propriété et les privilèges des hautes classes (Courier). || **4.** *Auj.* Ensemble de personnes entre lesquelles la communauté de condition sociale, de niveau de vie, de mœurs et d'intérêts crée un sentiment de solidarité : *La classe bourgeoise. La classe ouvrière. Quelqu'un qui choisissait ses fréquentations en dehors de la caste où il était né, en dehors de « sa classe sociale », subissait à ses yeux un fâcheux déclassement* (Proust). *C'est bien aussi, pensais-je, pourquoi ceux de la classe ouvrière acceptent si facilement les idées d'autrui ; pourquoi si souvent (certains disent : toujours) les incitations révolutionnaires sont un produit de la classe bourgeoise* (Gide).

II. 1. En logique, ensemble d'êtres ou d'objets possédant tous un ou plusieurs caractères communs et étant les seuls dans ce cas : *Je voudrais me passionner pour une classe de minéraux* (Musset). || **2.** En histoire naturelle, chacune des grandes divisions d'un embranchement d'êtres vivants : *La classe des oiseaux, des insectes, des plantes monocotylédones.* || **3.** Grade, rang attribué à des personnes ou à des choses classées selon un ordre d'importance, de valeur, de qualité : *Enterrement de première classe. Un hôtel de dernière classe. Ce serait l'autre qui deviendrait comte de Marana, grand d'Espagne de première classe* (Dumas père). *Préfet hors classe.* || *Soldat de deuxième classe, de première classe* (ou, substantiv., *un deuxième classe, un première classe*), dans l'armée, soldat qui appartient à l'échelon le plus bas de la hiérarchie militaire, ou qui a été admis à l'échelon immédiatement supérieur : *Paraît qu'il la connaît, le bleu, dit le première classe* (Hermant). || **4.** *Spécialem.* Dans les moyens de transport, catégorie de places répondant à un certain degré de confort et à laquelle est appliqué un tarif donné : *Première, deuxième classe. Classe touriste* ; et ellipt. : *Monter en première. Voyager en seconde.* || **5.** *Fam.* Distinction, valeur : *La classe, cette sorte de supériorité native qui ne s'acquiert pas* (Vandérem). *« Génie » est un mot à ménager, dit Hervé, mais qu'elle* [une artiste] *ait beaucoup de classe est certain* (Maurois). || *De grande classe, de classe,* d'une valeur supérieure : *Il devinait un adversaire de grande classe, avec lequel il fallait compter* (Aymé). || *Spécialem.* Ensemble des qualités d'un sportif.

III. 1. Dans les établissements d'enseignement, chacun des degrés d'un programme d'études : *Classe de première, de mathématiques spéciales. Dictionnaire destiné aux classes terminales des lycées.* || **2.** Groupe d'élèves qui suivent les cours du même degré d'études : *Je passai avec les élèves de ma classe au grand séminaire* (Renan). *Il était fort en retard dans ses études et le plus âgé de la classe* (Duhamel). || **3.** L'enseignement dispensé à ce groupe : *Elle faisait la classe aux tout petits. À la classe de musique, dans les romances qu'elle chantait, il n'était question que de petits anges* (Flaubert). || **4.** La salle où l'on donne cet enseignement : *Les élèves attendaient à la porte de la classe.* || **5.** Les élèves groupés dans cette salle : *Sa casquette tomba, toute la classe se mit à rire* (Flaubert). || **6.** *Par extens.* L'établissement scolaire : *Aller en classe.* || Vx. *Faire ses classes,* être élève : *Le Manset, avec qui j'avais fait mes classes au lycée d'Avranches, ne ressemblait à aucun de ses camarades* (France).

IV. 1. Dans l'armée, ensemble des jeunes gens atteignant la même année l'âge d'accomplir leur service militaire : *Pourquoi m'a-t-il fallu apprendre que sa classe allait être appelée, qu'il courait le risque d'être versé de l'armée auxiliaire dans l'armée active ?* (Gide). || **2.** Libération du service militaire : *Dans trois mois, c'est la classe.* || Fam. *Être de la classe,* appartenir au contingent prochainement libérable : *On est de la classe, pas vrai ?* (Hermant). || **3.** *Faire ses classes,* en parlant d'une recrue, recevoir les premiers éléments de l'instruction militaire.

classement [klasmɑ̃] n. m. (de *classer* ; 1784, *Courrier de l'Europe*). **1.** Action de ranger, de classer dans un certain ordre : *Il se mit, ainsi qu'il disait, à faire un peu de classement* (Daudet). *Classement de fiches.* || **2.** Manière de classer les objets, les personnes ; ordre dans lequel on les range : *Classement trimestriel des élèves. Classement logique, alphabétique, chronologique.* || *Spécialem.* Rang dans lequel une personne est classée : *Il n'a pas eu ce mois-ci un bon classement.* || **3.** Décision administrative faisant rentrer quelque chose dans une catégorie soumise à une réglementation particulière : *Classement comme monument historique, site protégé.* || **4.** Décision judiciaire ou administrative mettant fin par un non-lieu à l'instruction d'une affaire.

• SYN. : **1** *rangement* ; **2** *classification.* — CONTR. : **1** *confusion, déclassement, désordre, fouillis* (fam.).

classer [klase] v. tr. (de *classe* ; 1756, Bordeu ; sens 4, 1866, Larousse ; sens 5, XXe s.). **1.** Répartir par classes, par catégories : *Ces signes nommés « envies » se réduisent à un petit nombre de types, qu'on peut classer d'après leur couleur et leur forme* (France). || **2.** Assigner une place à quelqu'un ou à quelque chose dans une classe, une catégorie : *Dans cette vie de Combray* [...], *chacun est à jamais classé suivant les revenus qu'on lui connaît, comme dans une caste indienne* (Proust). *Bientôt, son mal est classé et connu de tous* (Alain). || *Par extens.* Ranger au nombre de : *Une jocaste, sujet hardi, classa Bertin parmi les audacieux* (Maupassant). || **3.** *Spécialem.* Assigner définitivement une place, bonne ou mauvaise, à quelqu'un, selon l'opinion qu'on a de lui : *Un mot heureux qu'elle* [la Dauphine] *dit tout d'abord fit fortune et la classa pour l'esprit* (Sainte-Beuve). || *Absol.* et *péjor.* Juger quelqu'un une fois pour toutes : *Cet individu est classé.* || **4.** Répartir dans un certain ordre : *Un huissier classait la correspondance qui venait d'arriver* (Maupassant). || **5.** *Classer une affaire,* en ranger le dossier, la considérer comme réglée ; *spécialem.*, en justice, clore une affaire par un non-lieu : *Le ministre de la Justice sera chez moi ce soir et votre affaire sera classée* (Aymé). *L'affaire de la rue Dailloud est-elle définitivement ou provisoirement classée ?* (Romains). || *Classer une question,* ne plus vouloir y revenir.

• SYN. : **1** *classifier, ranger* ; 3 *cataloguer* (fam.), *coter* (fam.), *étiqueter* ; **4** *ordonner, sérier, trier.* — CONTR. : **4** *brouiller, déclasser, déranger, mélanger, mêler.*

◆ **se classer** v. pr. (1866, Larousse). Avoir tel ou tel rang (dans un sens favorable) : *Il s'est classé parmi les meilleurs nageurs.*

classeur, euse [klasœr, -øz] n. (de *classer* ; XXe s.). Personne qui classe des objets, des documents, etc.

◆ **classeur** n. m. (1811, *Archives des découvertes*). Portefeuille, carton ou meuble de bureau divisé en compartiments, où l'on classe les papiers : *Apportez-moi le facturier qui se trouve dans le classeur* (Bourdet).

• SYN. : *cartonnier, chemise.*

◆ **classeuse** n. f. (XXe s.). Machine de bureau permettant de classer et d'endosser les chèques ou les pièces comptables et d'en totaliser les montants.

classicisme [klasisism] n. m. (de *classique* ; 1823, Stendhal, au sens 1 ; sens 2-3, XXe s.). **1.** Doctrine des écrivains français du XVIIe s. et de leurs partisans, qui trouvent dans l'Antiquité gréco-latine leurs modèles et leurs sources d'inspiration (par opposition à *romantisme*) : *Imiter aujourd'hui Sophocle et Euripide et prétendre que ces imitations ne feront pas bâiller les Français du XIXe siècle, c'est du classicisme* (Stendhal). || **2.** Tendance artistique qui se caractérise par le sens des proportions, le goût des compositions équilibrées et stables, la recherche de l'harmonie des formes, une volonté de pudeur dans l'expression : *On goûte dans l'œuvre d'Ingres la pureté du classicisme.* || **3.** *Par extens.* Caractère de ce qui fait preuve de qualités d'équilibre, de goût, d'harmonie en quelque domaine.

classificateur, trice [klasifikatœr, -tris] adj. et n. (de *classifier* ; 1842, Acad.). Qui établit des classifications ; qui sait ranger par classes, par catégories : *Le directeur général de la conscription était alors M. de*

Cessac, qui, méthodique et classificateur, avait dressé un tableau des préfets (France).

◆ **classificateur** n. m. (XX^e^ s.). Dans les exploitations minières, appareil qui, à la sortie d'un broyeur de minerai, sépare les particules trop grosses, pour les renvoyer dans la machine.

classification [klasifikasjɔ̃] n. f. (de *classifier ;* 1752, Trévoux). **1.** Action de répartir par classes, par catégories, selon un certain ordre ; résultat de cette action : *Dans quelle classification pourra-t-on jamais faire entrer les ouvrages d'Aristophane ?* (Musset). || *Spécialem.* Répartition des espèces vivantes, animales et végétales, en catégories hiérarchisées, d'après leurs caractères communs : *La classification de Linné. La classification périodique de Mendeleïev.* || **2.** Système de classement : *Ils étudièrent les nuages d'après la classification de Luke-Howard* (Flaubert).

• SYN. : **1** *classement.*

classifier [klasifje] v. tr. (lat. scientif. *classificare,* de *classis,* classe, et *facere,* faire ; début du XVI^e^ s., écrit *clacyfier,* au sens de « établir [un texte] d'après des classifications » ; sens actuel, 1787, Féraud). Répartir selon une classification méthodique : *Le logicien s'efforce de classifier les connaissances humaines.*

• SYN. : *cataloguer, classer, inventorier, répertorier.* — CONTR. : *brouiller, déclasser, embrouiller, mélanger, mêler.*

classique [klasik] adj. (lat. *classicus,* qui est de la première des cinq classes de citoyens romains, d'où « distingué » ; 1548, Sébillet, au sens de « [auteur] de premier rang » [sens 6] ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, début du XIX^e^ s. ; sens 4, XVIII^e^ s. ; sens 5, 1863, Littré ; sens 7-8, 1866, Larousse). **1.** Qui est à l'usage des classes : *Auteur classique. Oxford présente* [...] *ses éditions classiques* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Se dit de l'état d'une langue qui sert de base à l'enseignement dans les classes : *Latin classique* (par opposition à *bas latin*), *arabe classique* (par opposition à *arabe parlé*). || **2.** Qui appartient à l'Antiquité gréco-latine, considérée comme le fondement de la civilisation et de la culture : *Je crois que, pour former un esprit, rien ne vaut l'étude des vieux humanistes français. Ce mot d'humanité, qui veut dire élégance, s'applique bien à la culture classique* (France). || *Langues classiques,* le grec et le latin. || *Enseignement classique, études classiques,* ceux qui comportent l'étude du latin (par opposition à *moderne*) : *Après avoir terminé mes études classiques dans la maison dirigée si brillamment par M. Dupanloup* (Renan). || Inspiré par l'art de l'Antiquité gréco-latine : *Sculpture, peinture classique.* || **3.** Qui est propre aux grands écrivains et artistes français du XVII^e^ s. et à leur époque (par opposition à *romantique* ou à *baroque*) : *La nation française, la plus cultivée des nations latines, tend vers la poésie classique, imitée des Grecs et des Romains* (Staël). *Le théâtre classique. Le vers classique.* || **4.** Spécialem. *Musique classique,* celle qui appartient à la période dominée par J.-S. Bach ; se dit aussi des œuvres musicales d'inspiration élevée, par opposition à *musique légère,* de *variétés,* etc. || *École classique,* en économie politique, nom donné aux économistes anglais et français considérés comme les fondateurs de l'économie politique en tant que science (dernier quart du XVIII^e^ s., première moitié du XIX^e^ s.). || **5.** *Par extens.* Inspiré par les qualités de goût, d'équilibre, de mesure de l'école classique : *Prétendre qu'il goûtait les belles proportions des hôtels qui dressaient leurs ordres classiques entre cour et jardin, ce serait trop dire* (France). *L'art classique dit au poète : tu ne sacrifieras point aux idoles, qui sont les beautés du détail* (Valéry). || **6.** Considéré comme un modèle du genre : *L'ouvrage de ce médecin, de ce jurisconsulte est devenu classique* (Acad.). *Cette île fameuse* [l'Angleterre], *cette terre classique des amis de la liberté* (Mirabeau). || *Par extens.* Qui est conforme à un modèle, à un ensemble de règles considéré comme idéal : *Beauté classique.* || **7.** Qui ne s'écarte pas des usages établis : *Nous nous félicitons de ne voir dans la rue que des gens vêtus d'une manière classique* (Loti). || **8.** Qui est conforme à ce qu'on a l'habitude de voir, de penser, de faire : *Des lauriers-roses et des fusains s'étiolaient dans leurs classiques caisses vertes* (Daudet). *Enfin Bourdillon le fit entrer dans son bureau, bureau nettement classique, avec ses vitres genre vitraux moyenâgeux, ses photos jaunies de personnages à favoris* (Montherlant). || *Fam.* Ordinaire, inévitable : *Attitude, réflexe classique.* || *C'est le coup classique !,* c'est ce qui ne manque pas d'arriver.

• SYN. : **7** *courant, habituel ;* **8** *conventionnel, rituel, traditionnel.* — CONTR. : **7** *excentrique, extraordinaire, extravagant, singulier ;* **8** *bizarre, original, unique.*

◆ n. m. **1.** Auteur, ouvrage étudié dans les classes : *Une collection de classiques.* || **2.** Auteur de l'Antiquité grecque et latine. || **3.** Auteur, artiste du XVII^e^ s., ou partisan de la doctrine classique (par opposition à *romantique*) : *Salut, jeunes champions d'une cause,* | *Classiques bien rasés à la face vermeille* (Musset). || **4.** *Le classique,* l'art classique ; *spécialem.,* la musique classique : *Jouer du classique.* || **5.** Écrivain, artiste, ouvrage qui fait autorité et peut servir de modèle : *Un vrai classique, c'est un auteur qui a enrichi l'esprit humain, qui en a réellement augmenté le trésor, qui lui a fait faire un pas de plus* (Sainte-Beuve).

◆ n. f. et adj. (1910, G. Esnault). Épreuve sportive d'un intérêt consacré par la tradition : *Bordeaux-Paris est l'une des classiques du cyclisme sur route.*

classiquement [klasikmɑ̃] adv. (de *classique ;* 10 juin 1826, *le Globe*). **1.** De façon classique : *Une bande d'écoliers* [...] *les saluait classiquement de quelques huées en latin* (Hugo). || **2.** Selon les usages reçus : *Un poète méridional, classiquement chevelu* (Colette).

clastique [klastik] adj. (du gr. *klastos,* brisé ; début du XIX^e^ s.). **1.** Se dit de pièces d'anatomie artificielles démontables. || **2.** *Roche clastique,* roche formée de débris d'autres roches, comme le sable, le grès.

clatir [klatir] v. intr. (var. de *glatir,* du lat. *glattire,* japper ; 1690, Furetière). *Vx.* En parlant d'un chien qui poursuit du gibier, redoubler ses aboiements.

claudicant, e [klodikɑ̃, -ɑ̃t] adj. (du lat. *claudicare,* boiter ; XIV^e^ s., B. de Gordon). *Littér.* Qui boite ; qui révèle la boiterie : *Il entrait dans le cabinet de son pas claudicant* (Tharaud). *C'était un petit avorton au teint allumé, à l'œil fripon, à la démarche claudicante* (Gide).

claudication [klodikasjɔ̃] n. f. (lat. *claudicatio,* de *claudicare,* boiter ; XIII^e^ s., Godefroy). Action de boiter.

• SYN. : *boitement, boiterie.*

claudiquer [klodike] v. intr. (lat. *claudicare,* boiter, de *claudus,* boiteux, ou forgé en français sur *claudicant ;* v. 1880, Huysmans). *Littér.* Boiter : *Ravagé par le rhumatisme, il claudiquait, se traînait sur une canne* (Huysmans).

• SYN. : *boitiller, clocher* (fam.), *clopiner* (fam).

clause [kloz] n. f. (lat. médiév. *clausa,* part. passé fém. substantivé de *claudere,* clore, qui a pris les sens du lat. class. *clausula,* fin de phrase, de vers, conclusion, clause ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens de « vers, ligne » ; XIV^e^ s., *Girart de Roussillon,* au sens de « conclusion » ; sens actuel, v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin*). Disposition particulière d'un acte juridique : *Je le tiens, ce contrat dactylographié, et je le relis pour la dixième fois, dans la crainte d'y découvrir, entre ses quinze lignes brèves, le piège caché, la clause louche* (Colette). || *Clause de style,* clause qu'il est d'usage d'inscrire dans tous les actes de même nature ; *par extens.,* formule dont on fait usage par habitude, mais qui est sans importance.

• SYN. : *condition, convention, modalité, stipulation.*

claustral, e, aux [klostral, -o] adj. (lat. médiév. *claustralis,* de *claustrum,* cloître ; 1471, Godefroy). **1.** Propre au cloître : *Discipline claustrale. Les biens partagés en divers lots* [...] *prirent le nom* [...] *de bénéfices manuels, simples, claustraux* (Chateaubriand). || **2.** Qui rappelle le cloître : *Qui de nous, en ces temps d'ado-*

lescences pâles, | N'a connu la torpeur des fatigues claustrales (Baudelaire). *Le chant des cigales, quelques gammes de piano animent seuls le silence claustral* (Daudet).

● SYN. : *monacal, monastique.*

◆ **claustraux** adj. et n. m. pl. (1866, Larousse). *Bâtiments claustraux,* ou simplem. *claustraux,* bâtiments dépendant d'un cloître et comprenant le cloître lui-même.

claustration [klostrasjɔ̃] n. f. (de *claustral* ; 7 avr. 1791, *Journ. de Paris,* au sens médic. de « internement » ; sens 1, 1866, Larousse ; sens 2, 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). **1.** Action d'enfermer dans un cloître ; état qui en résulte ; vie du cloître : *Les moines vivent dans la claustration. Les claustrations ont fait leur temps* (Hugo). *Il avait ainsi les avantages de la claustration et il en évitait les inconvénients* (Huysmans). ‖ **2.** *Par extens.* Etat de celui qui est enfermé dans un lieu clos, loin du monde : *Je profiterai des loisirs que me vaut cette claustration forcée pour* [...] *raconter comment je fus amené à m'occuper de Gertrude* (Gide).

claustrer [klostre] v. tr. (de *claustral ;* 1866, Larousse, au sens 1 ; sens 2 et v. pr., 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). **1.** *Littér.* et *vx.* Enfermer dans un cloître : *Un rigide silence de moines claustrés* (Huysmans). ‖ **2.** *Littér.* Enfermer dans un lieu clos, isolé, loin du monde.

◆ **se claustrer** v. pr. *Littér.* S'enfermer, s'isoler du monde : *Je me claustre dans mon jardin* (Goncourt).

● SYN. : *se claquemurer, se confiner.*

claustrophobie [klostrofɔbi] n. f. (de *claustro-,* élément tiré de *claustrer,* et de *phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1896, Th. Ribot). Crainte morbide des espaces fermés.

clausule [klozyl] n. f. (lat. *clausula* [v. CLAUSE], de *claudere,* clore ; 1541, Calvin). Dernier membre d'un vers, d'une strophe, d'une période oratoire : *Les clausules cicéroniennes.*

clavaire [klavɛr] n. f. (du lat. *clava,* massue, d'après la forme du champignon ; 1793, Nemnich). Champignon des bois, généralement comestible, qui développe des fructifications rameuses.

1. claveau [klavo] n. m. (de *clef,* lat. *clavis ;* 1380, Godefroy). Pierre taillée en forme de coin, servant à la construction d'un arc, d'une voûte, de la partie supérieure d'une baie. (Syn. CLEF DE VOÛTE.)

2. claveau [klavo] n. m. (lat. impér. *clavellus,* dimin. de *clavus,* clou, d'après la forme des pustules de la clavelée ; XIII^e s., *Lapidaire de Cambridge,* écrit *clavel,* au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Syn. de CLAVELÉE. ‖ **2.** Matière purulente qui se forme dans les boutons de la clavelée et qu'on emploie comme vaccin.

clavecin [klavsɛ̃] n. m. (du lat. médiév. *clavicymbalum* [de *clavis,* clé, et de *cymbalum,* cymbale], proprem. « cymbale à clavier », par apocope de la finale ; 1611, Cotgrave, écrit *clavessin*). Instrument à clavier et à cordes pincées, dont l'apparence est celle d'un piano : *Laissant errer comme par distraction* [...] *mes doigts sur le clavecin, je couvrais ainsi ma conversation futile* (Sainte-Beuve).

claveciniste [klavsinist] n. (de *clavecin ;* 1694, Regnard). Personne qui joue du clavecin.

clavelé, e adj. V. CLAVELEUX, EUSE.

clavelée [klavle] n. f. (de *clavel,* forme anc. de *claveau* 2 ; v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin*). Maladie contagieuse des bêtes à laine, analogue à la variole, caractérisée par une éruption de pustules sur la peau et les muqueuses. (On l'appelle aussi CLAVEAU, VARIOLE DU MOUTON.)

claveleux, euse [klavlø, -øz] adj. (de *clavel,* forme anc. de *claveau* 2 ; 1448, Godefroy). **1.** Qui a rapport à la clavelée : *Éruption claveleuse.* ‖ **2.** Atteint de clavelée : *Moutons claveleux.* (En ce sens, on dit aussi CLAVELÉ, E.)

clavetage [klavtaʒ] ou **clavettage** [klavɛtaʒ] n. m. (de *claveter ;* 1922, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Opération par laquelle on rend deux pièces de machine solidaires au moyen de clavettes. ‖ **2.** En chirurgie, opération qui consiste à introduire un greffon osseux, formant clavette, entre le tibia et l'astragale.

claveter [klavte] ou **clavetter** [klavɛte] v. tr. (de *clavette ;* 1877, Littré, au part. passé et au sens de « pourvu de clavettes » ; *claveter,* au sens actuel, 1907, Larousse). [Conj. 4 a.] Fixer au moyen d'une clavette.

clavette [klavɛt] n. f. (de *clef,* lat. *clavis ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « petite clé » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Petite cheville métallique, que l'on enfonce à force dans la mortaise d'une pièce pour l'assujettir, ou entre deux pièces mécaniques pour les rendre solidaires.

clavicorde [klavikɔrd] n. m. (du lat. *clavis,* clef, et de *chorda,* corde ; 1514, Gay, écrit *clavicordium ;* forme actuelle, 1803, Boiste). Instrument de musique formé d'une boîte rectangulaire posée sur une table et tendue de cordes que frappent des lames de laiton : *Le clavicorde doit être tenu pour l'ancêtre du piano.*

claviculaire [klavikylɛr] adj. (de *clavicule ;* v. 1560, Paré). Relatif à la clavicule.

clavicule [klavikyl] n. f. (lat. *clavicula,* petite clef, d'après la forme de l'os ; 1541, J. Canappe). Os en forme d'S allongé, joignant le sternum à l'épaule : *Un coup de feu venait de lui casser la clavicule* (Hugo).

clavier [klavje] n. m. (de *clef,* lat. *clavis ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « portier, porte-clefs » ; sens 1-2, 1564, J. Thierry ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, 1794, Acad. ; sens 5, début du XVIII^e s., J.-B. Rousseau). **1.** *Vx.* Anneau auquel on attachait des clefs : *Dame Barbe, toutes ses clefs pendues sur le côté à un clavier d'argent fin* (Daudet). ‖ *Spécialem.* Chaîne pour attacher les ciseaux : *Depuis, elle le tint à distance avec la pointe des ciseaux pendus à sa ceinture par un clavier d'argent* (Daudet). ‖ **2.** Ensemble des touches, primitivement nommées « clefs », servant à produire, sous la pression des mains ou des pieds, le son, dans certains instruments de musique à cordes (clavecin, piano) ou à vent (orgue, harmonium, accordéon) : *Je m'asseyais devant le clavier auprès d'elle* (Gide). ‖ **3.** Ensemble des touches qui, sous la pression des doigts, permettent d'actionner certains appareils ou certaines machines : *Clavier de machine à écrire, de machine à calculer, de Linotype.* ‖ **4.** *Par extens.* Ensemble des notes qu'un instrument de musique, une voix peuvent émettre : *Il savait que le souvenir même du piano faussait le plan dans lequel il voyait les choses de la musique, que le champ ouvert au musicien n'est pas un clavier mesquin de sept notes, mais un clavier incommensurable* (Proust). ‖ **5.** *Fig.* Ensemble des ressources, des possibilités que l'on détient dans un domaine donné et dont on peut user tour à tour : *Le clavier des sensations, des sentiments. C'était trop beau* [...], *à moins qu'il n'ait réellement un clavier de relations très étendu et qu'il le possède assez pour voir tout de suite sur quelle touche il va appuyer* (Romains). ‖ *Absol.* Ensemble des moyens dont dispose un artiste ; étendue de son talent : *Poète qui a un riche clavier.*

● SYN. : **4** *étendue, portée ;* **5** *gamme.*

clayère [klɛjɛr] n. f. (de *claie ;* 1856, Lachâtre). Parc à huîtres entouré de claies, recouvert à marée haute.

clayette [klɛjɛt] n. f. (de *claie ;* 1863, Littré). **1.** Petite claie. ‖ **2.** Syn. de CAGEOT.

● SYN. : *clayon, clisse, éclisse.*

claymore [klɛmɔr] n. f. (angl. *claymore,* du celt. *claidheamh-mor,* grande épée ; 1804, Mackenzie). Épée écossaise à lame longue et large, qu'on maniait à deux mains, en usage du XIV^e au XVI^e s.

clayon [klɛjɔ̃] n. m. (de *claie ;* 1328, Godefroy, écrit *claon* [*clayon,* 1642, Oudin], au sens 3 ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Petite claie servant à faire égoutter les fromages, à faire sécher des fruits, à supporter des pâtisseries, du pain : *Juste au-dessous du clayon où l'on dépose le pain de la semaine, une massive table de hêtre où le couvert est déjà mis* (Theuriet). ‖ **2.** Brin de bois flexible entrant dans la construction des clayon-

nages. || **3.** Élément de clôture d'un parc à moutons.

● SYN. : **1** *clayette, clisse, éclisse.*

clayonnage [klɛjɔnaʒ] n. m. (de *clayon ;* 1694, Th. Corneille). **1.** Claie de pieux et de branchages pour soutenir des terres, fermer un passage : *Un clayonnage en partie arraché* (Romains). || **2.** Action, manière de préparer cet ouvrage : *Il était surnuméraire aux corvées de clayonnage* (Dorgelès).

clayonner [klɛjɔne] v. tr. (de *clayon ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Garnir de clayonnages le talus d'un fossé, d'une route, etc.

clé n. f. V. CLEF.

clearing [kliriŋ] n. m. (de l'angl. *clearing-house,* chambre de compensation ; 1948, Larousse [*clearing-house,* 1833, M. Chevalier]). En matière d'opérations financières ou commerciales, compensation. || *Accord de clearing,* convention en vue du règlement des dettes conclue entre deux pays dont l'un pratique un strict contrôle des changes.

cleb [klɛb] ou **clebs** [klɛps] n. m. (ar. maghrébin *kleb,* chien [ar. class. *kalb*] ; *cleb,* 1863 [*clebs,* 1928], au sens 1, et 1914, au sens 2, G. Esnault). **1.** *Pop.* Chien : *On aurait dit un cleb échappé de la fourrière* (Rosny). [On dit aussi CLÉBARD.] || **2.** *Arg. mil.* Caporal.

clef ou **clé** [kle] n. f. (lat. *clavis ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, XIIIe s. ; sens I, 3, II et III, 4, 1680, Richelet ; sens I, 4, et III, 2, XVIe s. ; sens III, 1, 1401, Havard ; sens III, 3, 1690, Furetière ; sens III, 5, XXe s. ; sens III, 6, XIIIe s., Villard de Honnecourt [*clé de voûte,* 1549, R. Estienne]).

I. 1. Pièce métallique qu'on enfonce et tourne dans une serrure pour manœuvrer le mécanisme permettant de l'ouvrir ou de la fermer : *Une clef se compose ordinairement de quatre parties : l'anneau, la boucle, la tige et le panneton. Il ouvrit avec une clef longue pour le moins d'une aune* (France). *Donner un tour de clef.* || *Fermer une porte à clef,* la fermer en donnant un ou plusieurs tours de clef. || *Laisser la clef sur la porte,* la laisser dans la serrure. || *Fausse clef,* clef utilisée pour ouvrir une serrure dont on n'a pas la véritable clef. || Vx. *Les clefs d'une ville,* les clefs qui en ouvraient les portes, ou qui, plus souvent, étaient le symbole de sa possession. || *Remettre, présenter les clefs d'une ville,* la livrer à l'ennemi : *Il remettrait les clefs de ses meilleures villes* (Flaubert). || *Sous clef,* en un lieu fermé à clef : *Mettre des papiers sous clef ;* appliqué à une personne, en prison : *Mettre un voleur sous clef.* || *Mettre la clef sous la porte,* déménager furtivement, abandonner un lieu : *Il ne faut pas mettre la clef sous la porte du manoir* (Gautier). || *Louer une maison clefs en main,* la louer avec le droit d'occuper immédiatement les locaux. || *La clef des champs,* v. CHAMP. || *Clef d'or,* l'argent, considéré comme moyen de corruption et d'influence : *Les députés commençaient à envier la clef d'or du président du conseil* (France). || Spécialem. *Les clefs du royaume des cieux,* les clefs du paradis. || *Le pouvoir des clefs,* le pouvoir donné par Jésus aux Apôtres, par l'Église aux prêtres, d'ouvrir l'accès au paradis en déliant les fidèles de leurs péchés. || *Clefs de saint Pierre,* pouvoir spirituel du Saint-Siège ; en iconographie, représentation symbolique par des clefs de ce pouvoir : *La tiare, les clefs, la barque et le tramail | Blasonnent en reliefs d'un somptueux travail* (Heredia). || **2.** *Fig.* Point stratégique, position qui ferme, commande un passage : *Cette position est la clef des défilés.* || **3.** *Fig.* Ce qui permet d'accéder à quelque chose : *À Paris, le succès est tout, c'est la clef du pouvoir* (Balzac). || **4.** *Fig.* Ce qui permet d'accéder à la compréhension de quelque chose : *J'avais souvent pensé à cette énigme* [...]. *J'en eus la clef il y a huit ans* (Renan). || *Clef du chiffre,* en cryptographie, convention permettant de chiffrer ou de déchiffrer un texte. || *Ouvrage, livre à clef,* celui qui met en scène, sous des noms supposés, des événements, des personnages réels. || *Les clefs d'un ouvrage,* ce qui permet d'identifier les personnages réels : *L'auteur a beau se défendre, jurer ses grands dieux que son roman n'a pas de clefs, chacun lui en forge au moins une, à l'aide de laquelle il tend à ouvrir cette serrure à combinaison* (Daudet).

II. En musique, signe inscrit au début de la portée, qui indique le nom de la note placée sur la ligne qu'il occupe et, par conséquent, le nom et la hauteur des autres notes : *Clefs de « fa », de « sol », d' « ut ». J'adore votre musique, M. Dodd ! Je sais par cœur votre symphonie en trois clefs* (Giraudoux). || *À la clef,* se dit des altérations placées à droite de la clef et qui étendent leur effet à toute la portée : *Trois dièses à la clef ;* au *fig.,* se dit des faits qui accompagnent nécessairement et par voie de conséquence une situation donnée : *Nous nous hâtions d'achever le travail, il y avait une récompense à la clef.*

III. 1. Instrument servant à ouvrir ou à fermer : *Clef de robinet, clef de poêle. Clef à ouvrir les boîtes de conserve.* || *Clef de barrage,* clef composée d'une tige à évidement carré et d'une traverse mobile, utilisée pour ouvrir une bouche d'incendie, une plaque d'égout. || **2.** *Spécialem.* Dans les instruments à vent, mécanisme qui commande les trous réglant le volume de la colonne d'air : *Le son se divise sous les clefs d'une flûte* (Balzac). || **3.** Pièce d'un instrument, d'un ensemble, servant à serrer : *Clef d'un pressoir.* || *Spécialem.* Cheville servant à tendre les cordes d'un instrument de musique : *Clef de violon.* || *Clef d'une montre, d'une horloge,* instrument servant à en remonter le ressort. || **4.** Outil utilisé pour serrer ou desserrer écrous et boulons, pour monter ou démonter certaines pièces. || *Clef plate,* clef à ouverture fixe. || *Clef anglaise, à molette, universelle,* clef à ouverture variable. || **5.** Nom de certaines prises de lutte libre consistant à tordre ou à enserrer un membre de l'adversaire : *On lui fit une clef qui lui arracha un cri de douleur.* || **6.** *Clef de voûte,* en architecture, pierre taillée en coin qui occupe le centre d'une voûte ou d'un arc et qui maintient en équilibre les autres pierres ; au *fig.,* partie essentielle dont dépend tout l'équilibre d'un système, d'un raisonnement : *Le cogito est la clef de voûte de la philosophie cartésienne. J'abrège et je mutile atrocement cette déduction qu'il refait et corrige ou développe dans ses grands ouvrages successifs ; et parfois la remanie sous l'aiguillon des critiques et des objections qui n'ont pas manqué de s'en prendre à cette clef de voûte de son système* (Valéry).

◆ adj. (XXe s.). Se dit de ce qui conditionne un ensemble de choses ; capital, essentiel. || *Position, situation clef,* ce qui commande toute une branche de l'activité économique, politique, etc. || *Industrie clef,* branche de l'activité industrielle dont dépendent de nombreux centres industriels.

● REM. **1.** *Clef* est l'orthographe de l'Académie, qui admet cependant *clé,* très usité.

2. On peut dire : *La clef est à la porte* ou *sur la porte.*

clématite [klematit] n. f. (lat. *clematitis,* gr. *klêmatitis,* de *klêma,* sarment ; 1559, Mathée, écrit *clématide ; clématite,* 1572, J. Des Moulins). Plante grimpante de la famille des renonculacées, à fleurs blanches, bleues ou violettes, poussant dans les bois et les haies : *Une trentaine de masures séparées par des jardins, par des haies de chèvrefeuille, de jasmin et de clématite* (Balzac).

clémence [klemɑ̃s] n. f. (lat. *clementia ;* fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *clementia ; clémence,* v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Vertu qui porte à épargner le coupable ou à atténuer son châtiment : *« Le roi a pardonné à tout le monde. — La clémence est vertu royale »* (Dumas père). || **2.** *Fig.* En parlant du climat, caractère doux : *Clémence de la température. Il faisait observer sans cesse à ses disciples que la clémence du temps est plus sûre que celle des hommes* (France).

● SYN. : **1** *bienveillance, indulgence, magnanimité, mansuétude, miséricorde ;* **2** *douceur.* — CONTR. : **1** *cruauté, dureté,*

inclémence, sévérité ; **2** *âpreté, rigueur, rudesse.*

clément, e [klemɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *clemens, -entis ;* 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2-3, 1863, Littré). **1.** Se dit d'une personne qui agit avec clémence, qui est portée à oublier les fautes, les offenses : *Dieux ! Elle a pardonné, clémente autant que belle* (Verlaine). || **2.** Se dit des paroles, des actes inspirés par la clémence : *Je ferai savoir | Comment il advint qu'une âme des plus égarées, | Grâce à ces regards cléments de votre gloire tendre, | Revint au bercail des Innocences ignorées* (Verlaine). || Exempt de rigueur : *Les traits de son visage, jadis frais et rose, avaient été grossis par une petite vérole assez clémente pour n'y point laisser de trace, mais qui avait détruit le velouté de la peau* (Balzac). || *Spécialem.* Se dit du climat, des éléments : *Ô nef inébranlable aux flots comme aux rafales | Qui, sous le ciel noir ou clément* [...], *Voguais victorieusement* (Leconte de Lisle).

• SYN. : **1** *bienveillant, généreux, indulgent, magnanime, miséricordieux.* — CONTR. : **1** *cruel, dur, inclément, inexorable, inflexible, sévère.*

clémentine [klemɑ̃tin] n. f. (du n. du P. *Clément,* qui créa le fruit en 1902). Variété de mandarine, mûrissant dès novembre.

clenche [klɑ̃ʃ] n. f. (anc. francique **klinka,* même sens ; XIIIe s., Rutebeuf). Pièce principale d'un loquet de porte, qui vient s'engager dans le mentonnet, fixé sur le chambranle.

clenchette [klɑ̃ʃɛt] n. f. (dimin. de *clenche ;* 1863, Littré). Syn. de CLENCHE.

clephte n. m. V. KLEPHTE.

clepsydre [klɛpsidr] n. f. (lat. *clepsydra,* mot gr., de *kleptein,* voler, et *hudôr,* eau [le récipient inférieur « volant » l'eau du récipient supérieur] ; XIVe s., Godefroy, écrit *clepsidre ; clepsydre,* 1611, Cotgrave). Horloge antique, d'origine égyptienne, qui mesurait le temps par écoulement régulier de l'eau : *La pendule, le sablier, la clepsydre donnent des heures abstraites, sans forme, sans visage* (Maeterlinck).

cleptomane ou **kleptomane** [klɛptɔman] n. (de *cleptomanie ;* fin du XIXe s.). Personne qui a la manie de voler : *On l'a relâchée tout de suite, on a dit qu'elle était cleptomane* (Martin du Gard).

cleptomanie ou **kleptomanie** [klɛptɔmani] n. f. (du gr. *kleptein,* voler, et de *manie ;* 1er nov. 1872, M. Du Camp, dans *Revue des Deux Mondes*). Manie qui pousse certaines personnes à voler.

clerc [klɛr] n. m. (lat. ecclés. *clericus,* de *clerus,* clergé, gr. *klêros,* proprem. « lot reçu par héritage » [trad. de l'hébreu *na'ala,* mot par lequel Dieu se déclare l'héritage des Lévites], d'où « les chrétiens » et spécialem. « le clergé » ; Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1596, Hulsius ; sens I, 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens II, v. 1283, Beaumanoir).

I. 1. Celui qui, en recevant la tonsure, est entré dans l'état ecclésiastique : *Le séminaire, la pépinière où se forment les jeunes clercs* (Renan). || Vx. *Parler latin devant les clercs,* parler, devant certaines personnes, de choses dont elles sont mieux instruites que vous. || **2.** *Vx.* Celui qui étudie pour devenir ecclésiastique. || **3.** *Vx* et *littér.* Personne qui se consacre aux activités de l'esprit : *La Trahison des clercs* (titre d'un ouvrage de J. Benda). || *Auj.* Personne instruite (employé plaisamment dans des loc.). || *Être grand clerc en...,* être très versé en telle matière. || *Je ne suis pas grand clerc en la matière,* je n'y connais pas grand-chose.

II. Employé qui travaille dans l'étude d'un officier public ou ministériel (notaire, avoué, huissier) : *Le clerc de l'huissier, qui passait sur la grand-route, nu-tête et en chaussons, s'arrêtait à l'écouter* (Flaubert). || *Premier clerc,* le principal collaborateur d'un officier ministériel. || Vx. *Petit clerc,* jeune employé chargé des menus travaux et des commissions. || *Pas de clerc,* faute, maladresse due à l'inexpérience : *Il se trouve qu'il n'y a pas eu conspiration, cependant les têtes étaient coupées : voilà un furieux pas de clerc* (Courier). *Il en venait donc à douter s'il n'avait pas fait un pas de clerc en emmenant avec lui ces deux êtres qu'il n'avait réunis, semblait-il, que pour les liguer contre lui* (Gide).

• SYN. : **I, 1** *ecclésiastique ;* **2** *séminariste ;* **3** *intellectuel, lettré, savant.*

◆ adj. m. (XVe s., La Curne). *Class.* Instruit : *Un loup quelque peu clerc prouva par sa harangue | Qu'il fallait dévouer ce maudit animal* (La Fontaine).

clergé [klɛrʒe] n. m. (lat. ecclés. *clericatus,* de *clericus* [v. CLERC] ; Xe s., *Vie de saint Léger*). Ensemble des ecclésiastiques d'une religion, d'un pays, d'une ville, d'une paroisse, etc. : *Clergé anglican, bouddhique. Le clergé et le peuple de son Église lui envoyèrent une somme d'argent pour sa rançon* (Chateaubriand). || *Spécialem.* L'ensemble des prêtres catholiques : *L'hommage d'un membre du clergé, c'était presque l'hommage de cette noblesse rurale* (France). || *Clergé régulier,* ensemble des membres du clergé appartenant à des ordres religieux. || *Clergé séculier,* ensemble des prêtres desservant les paroisses, qui vivent dans le monde : *J'estime que le clergé séculier suffit à l'Église de France pour gouverner et administrer les âmes* (France).

clergeon [klɛrʒɔ̃] n. m. (de *clerc* [avec un *-g-* dû à l'influence de *clergé*] ; v. 1160, Wace, au sens de « petit clerc » [ecclésiastique] ; sens 1, XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame ;* sens 2, 1622, Sorel). **1.** *Fam.* Enfant de chœur : *Et les petits clergeons de la maîtrise qui passaient graves, les bras croisés sous leurs camails fourrés d'hermine, laissant traîner sur les dalles les longues queues de leurs soutanes* (Daudet). *Tous purent entendre* [...] *les sanglots étouffés des clergeons* (Bernanos). || **2.** *Class.* Petit clerc de procureur : *Je n'étais point clergeon de procureur* (Sorel).

clergie [klɛrʒi] n. f. (de *clerc* [avec un *-g-* dû à l'influence de *clergé*] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** *Vx* et *littér.* Instruction, science digne d'un clerc : *Lorsque sa clergie était en défaut, les lucides explications qu'il donnait de mon ignorance paraissaient plus profitables* (Bloy). *Son habit percé ne décelait ni sens ni clergie* (France). || *Bénéfice, privilège de clergie,* privilège qui exemptait de la peine de mort le condamné ayant un certain degré d'instruction ; privilège en vertu duquel les clercs, les maîtres et étudiants de l'Université de Paris étaient jugés par les tribunaux ecclésiastiques : *Une juridiction qui ne s'arrête pas devant le bénéfice de clergie* (Hugo). || **2.** État de clerc.

clergyman [klɛrʒiman] n. m. (mot angl. ; 1818, Mackenzie, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Ministre protestant anglo-saxon : *L'énorme cravate blanche de clergyman qui lui sanglait le cou* (Daudet). || **2.** *Habit de clergyman,* vêtement ecclésiastique se rapprochant du costume civil et adopté par les prêtres catholiques.

• Pl. *des* CLERGYMEN [-mɛn].

clérical, e, aux [klerikal, -o] adj. (lat. ecclés. *clericalis,* de *clericus* [v. CLERC] ; XIVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, début du XIXe s.). **1.** Propre au clergé, à l'état ecclésiastique : *L'éducation cléricale a une supériorité sur l'éducation universitaire, c'est sa liberté en tout ce qui ne touche pas à la religion* (Renan). *Je ne sais quelle onction cléricale de son geste et de sa voix* (Gide). || **2.** Qui se rapporte au cléricalisme : *Le parti clérical.*

◆ n. m. et adj. (1863, Littré). Partisan du cléricalisme : *Je crains un retour offensif des cléricaux. Les circonstances favorisent la réaction* (France).

cléricalement [klerikalmɑ̃] adv. (de *clérical ;* 1517, Godefroy). **1.** À la façon des clercs. || **2.** Selon l'esprit clérical.

cléricalisme [klerikalism] n. m. (de *clérical ;* 1855, d'après Block, 1863). Opinion, tendance de ceux qui sont favorables à l'intervention de l'Église dans le domaine temporel, et spécialement à celle du clergé dans le domaine politique : *Les interminables catéchismes de ses filles l'avaient fait noter de cléricalisme dans les bureaux du ministère* (France).

• CONTR. : *anticléricalisme.*

cléricature [klerikatyr] n. f. (lat. médiév. *clericatura,* de *clericus* [v. CLERC] ; 1429, Godefroy, au sens I ; sens II, fin du XVIIIe s.).

I. État, condition des clercs, des ecclésiastiques : *Ce fut à cette époque que mon frère, suivant toujours ses projets, prit le parti de me faire agréger à l'ordre de Malte. Il fallait pour cela me faire entrer dans la cléricature : elle pouvait m'être donnée par M. Courtois de Pressigny, évêque de Saint-Malo* (Chateaubriand). *Ces communautés devinrent des écoles de cléricature* (Renan).

II. État, condition des clercs de notaire, d'avoué, etc. : *Les dossiers sont si vieux qu'ils ont de la barbe, en style de cléricature* (Balzac).

clérouque [kleruk] n. m. (gr. *klêroukhos,* de *klêros,* lot, et *ekhein,* avoir ; 1866, Larousse). Colon grec qui restait citoyen de la mère patrie.

clérouquie [kleruki] ou **clérouchie** [kleruʃi] n. f. (gr. *klêroukhia,* de *klêroukhos* [v. CLÉROUQUE] ; 1877, Littré). Colonie de clérouques.

1. clic ! [klik] interj. Onomatopée exprimant le bruit sec d'un déclic.

2. clic ou **click** [klik] n. m. (onomatop. ; XXe s.). **1.** En acoustique, son ou bruit d'une durée très brève. || **2.** En phonétique, sensation auditive provoquée par des sons transitoires très brefs : *Les phonèmes inspirés ou clics sont très rares* (Vendryes).

clic-clac [klikklak] n. m. invar. (onomatop. par redoublement, avec alternance *i/a* du type *cric-crac, flic-flac,* etc. ; 1836, Landais [déjà au Moyen Age, au sens de « c'est fini »]). Bruit de claquement sec et répété : *L'action se déroula, toujours la même, égayée par les bourrades de la servante, par son tutoiement et le clic-clac de ses gifles* (Huysmans).

• REM. En tant qu'onomatopée, s'écrit sans trait d'union : *Le fouet fait « clic clac ».* Mais, pris substantivement, il s'écrit avec un trait d'union : *Le clic-clac du fouet.*

clichage [kliʃaʒ] n. m. (de *clicher* 1 ; 1809, Wailly). Action de clicher.

cliche [kliʃ] n. f. (d'une onomatop. *clitch-,* évoquant la diarrhée, ou déverbal de *clicher* 2 ; 1836, Landais). *Pop.* Diarrhée : *Avoir la cliche.*

cliché [kliʃe] n. m. (part. passé substantivé de *clicher* 1 ; 1809, Wailly, au sens 1 ; sens 2-3, 1866, Larousse). **1.** Planche métallique plane ou cintrée, portant en relief la reproduction d'une composition typographique et des illustrations qui l'accompagnent, en vue de l'impression. || **2.** Négatif d'une photographie, servant à tirer les épreuves positives : *Octave n'allait pas* [en photographie] *au-delà du cliché* (Chardonne). || **3.** *Fig.* et *péjor.* Idée, expression trop souvent répétée : *Ajoutez à cela un style tout neuf roulant l'imprévu, un style d'où tout cliché est banni, et qui, par l'originalité voulue de la phrase et de l'image, interdit toute banalité à la pensée* (Daudet).

• SYN. : **3** *banalité, lieu commun, poncif.*

1. clicher [kliʃe] v. tr. (de *clitch-,* onomatop. évoquant le bruit que faisait la matrice en s'abattant sur le métal en fusion ; fin du XVIIIe s., d'après Boiste, 1803). Préparer un cliché en coulant un alliage métallique dans une empreinte prise sur la forme typographique.

2. clicher [kliʃe] v. intr. (de *clitch-,* onomatop. évoquant le défaut de prononciation des gens qui clichent ; 1836, Landais). Prononcer défectueusement les chuintantes en expirant l'air sur les côtés de la langue.

clicherie [kliʃri] n. f. (de *clicher* 1 ; 1866, Larousse). Atelier de clichage.

clicheur [kliʃœr] n. et adj. m. (de *clicher* 1 ; 1835, Acad.). Ouvrier qui procède aux opérations de clichage.

click n. m. V. CLIC.

client, e [klijɑ̃, -ɑ̃t] n. (lat. *cliens, -entis,* protégé d'un personnage important ; 1437, *Coutumes d'Anjou et du Maine,* au sens II, 1 ; sens I, 1-2, 1539, R. Estienne ; sens II, 2, 1826, Castellane ; sens II, 3, 1878, G. Esnault).

I. 1. Dans la Rome antique, citoyen pauvre qui se plaçait sous la protection d'un personnage puissant, dit « patron » : *Si les clients sont rattachés à la cité, ce n'est pas par l'intermédiaire de leurs chefs patriciens* (Fustel de Coulanges). || **2.** *Vx.* Personne qui se place sous la protection et la dépendance d'une autre : *Suivis seulement de quelques clients dévoués, ils* [les bâtards d'Alphonse XI] *coururent se réfugier dans le château de Marin* (Mérimée).

II. 1. Personne qui, contre paiement d'une rétribution, réclame les services d'une autre : *Client d'un notaire, d'une banque.* || *Client d'un homme d'affaires, d'un homme de loi, d'un avocat,* personne qui lui confie ses intérêts et le charge de les défendre. || *Client d'un médecin, d'un dentiste,* celui qui confie sa santé à un praticien : LE DOCTEUR : *Mais comment connaissez-vous les revenus de vos clients ? —* KNOCK : *Pas par les agents du fisc, croyez-le* (Romains). || **2.** Personne qui achète quelque chose à une autre : *Les clients, noble terme alors appliqué par les détaillants à leurs pratiques* (Balzac). *Client de passage.* || *Spécialem.* Celui, celle qui se fournit régulièrement chez le même commerçant, recourt habituellement aux services du même artisan, etc. : *Être client d'une boulangerie, d'un tailleur.* || **3.** *Fam.* et *péjor.* Individu, type : *Quel drôle de client !*

• SYN. : **II, 2** *acheteur, acquéreur, chaland* (vx).

clientèle [klijɑ̃tɛl] n. f. (lat. *clientela,* état de client, ensemble des clients, de *cliens* [v. CLIENT] ; 1474, Bartzsch, au sens de « action de confier ses intérêts à un avocat » ; sens I, 1-3, 1518, *Faicts des saincts Pères ;* sens I, 4, et II, 2, 1866, Larousse ; sens II, 1, 1832, Raymond ; sens II, 3, fin du XIXe s.).

I. 1. À Rome, ensemble des clients protégés par un patron : *Les Scipions avaient une nombreuse clientèle.* || **2.** Ensemble des personnes protégées par un homme puissant, un parti, un gouvernement : *La féodalité n'est pas morte ; chaque puissant a sa clientèle, qu'il domestique et qu'il défend* (Barrès). || **3.** Relations entre client et patron, protecteur et protégé : *La clientèle primitive fait place à une clientèle d'un genre nouveau, lien volontaire et fictif, qui n'entraîne plus les mêmes obligations* (Fustel de Coulanges). || **4.** *Par anal.* Ensemble des disciples, des partisans d'une personne : *Je ne lui cacherai point* [à Renan] *que son article sur Amiel lui a fait perdre* [...] *une partie de sa clientèle spirituelle* (France).

II. 1. Ensemble des personnes qui recourent régulièrement, et moyennant paiement, aux services de la même personne, du même établissement : *La clientèle d'un commerçant, d'un avocat, d'un médecin. La clientèle d'un restaurant. Une clientèle d'habitués. Avoir une bonne clientèle.* || *Faire de la clientèle,* en parlant d'un médecin, donner des consultations (par opposition au médecin qui fait des recherches ou est salarié) : *Mon ami s'était consolé en faisant de la clientèle* (Farrère). || *Avoir la clientèle de,* compter au nombre de ses clients. || **2.** État de client fidèle : *La vieille fille allait de porte en porte, promettant la clientèle ou la protection du château* (Daudet). || **3.** *Fig.* Ensemble de gens qui fréquentent habituellement un lieu, un milieu : *De grands casiers alignant les fiches multicolores où étaient inscrits les députés, sénateurs, recteurs, professeurs, académiciens, gens du monde, la clientèle ordinaire et extraordinaire des soirées ministérielles* (Daudet).

clifoire [klifwar] n. f. (altér. de *cliquefoire* [encore dans Cotgrave, 1611], de *clique,* impér. de l'anc. v. *cliquer* [v. CLIQUE], et de *foire,* impér. du v. *foirer ;* 1552, Rabelais, écrit *glyphouoire ; clifoire,* 1798, Acad.). *Dialect.* Seringue en sureau, avec laquelle les enfants lancent de l'eau.

clignant, e [kliɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *cligner ;* 1866, Larousse). Qui luit par intermittence : *D'en bas, la clignante lumière des guides semble un ver luisant en marche* (Daudet).

• SYN. : *clignotant.*

clignement [kliɲmɑ̃] n. m. (de *cligner ;* XIII[e] s., Godefroy, écrit *cloignement* [*clignement,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Action de cligner, mouvement par lequel on ferme à demi les paupières pour éviter une lumière trop vive ou pour mieux distinguer un objet : *Le clignement des yeux sur le livre assoupis* (Lamartine). || Spécialem. *Clignement d'œil,* battement rapide des paupières pour faire un signe d'intelligence à quelqu'un, attirer son attention : *Elle lui avait dit « Bonjour » tout bas, avec un clignement d'œil qui signifiait « Je comprends »* (Maupassant). || **2.** Le fait de briller par intermittence ; clignotement : *Le clignement d'un phare.*

cligne-musette [kliɲmyzɛt] n. f. (altér. de *cligne-mussette* [v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles*], de *cligne-musse,* comp. des impér. de *cligner* et de l'anc. v. *musser,* se cacher ; 1534, Rabelais, écrit *cline-muzete ; cligne-musette,* 1662, Richer). *Vx.* Jeu de cache-cache : *Allons-nous recommencer à jouer à cligne-musette ?* (Musset). *Comme l'enfant à cligne-musette, qui certes ne veut pas qu'on le trouve, mais qui veut du moins qu'on le cherche* (Gide).

cligner [kliɲe] v. tr. et tr. ind. [**de**] (peut-être d'un lat. pop. **cludiniare,* dér. de **cludinare,* fermer à demi les yeux, issu de *cludere,* autre forme de *claudere,* fermer ; v. 1155, Wace). **1.** *Cligner les yeux,* ou *cligner des yeux,* fermer à demi les yeux, généralement pour mieux voir un objet, ou battre des paupières : *Il* [le jaguar] *cligne ses yeux d'or hébétés de sommeil* (Leconte de Lisle). *C'était pour Charles un grand amusement que de rester là, tout debout, à la regarder penchée sur son carton, clignant des yeux* (Flaubert). *Un petit vieux, appuyé contre un arbre, fumait tranquillement sa pipe, en clignant des yeux comme s'il voulait dormir* (Daudet). *Zéphyrin ne parlait pas, se contentait de cligner les paupières d'un air malin* (Zola). || **2.** *Cligner de l'œil,* faire signe de l'œil à quelqu'un : *Il cligna de l'œil du côté d'Antoine* (Martin du Gard). *Le brave homme clignait de l'œil de manière confidentielle* (Duhamel).

◆ v. intr. **1.** En parlant des yeux, des paupières, se fermer et s'ouvrir vivement et à plusieurs reprises : *Dans sa face d'aveugle, ses longs cils incolores clignaient nerveusement* (Martin du Gard). || **2.** Briller par intermittence, en parlant d'une source lumineuse : *Ils virent une, puis deux, puis trois petites lumières cligner au même point de l'horizon* (Romains).

• SYN. : **1** *ciller, papilloter ;* **2** *clignoter, scintiller, trembloter, vaciller.*

clignotant, e [kliɲɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *clignoter ;* 1546, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s.). **1.** Se dit des yeux, des paupières qui clignotent : *Je chante les chiens calamiteux, soit ceux qui errent solitaires, dans les ravines sinueuses des immenses villes, soit ceux qui ont dit à l'homme abandonné, avec des yeux clignotants et spirituels : « Prends-moi avec toi, et de nos deux misères nous ferons peut-être une espèce de bonheur »* (Baudelaire). *Ils étaient descendus sur le quai, les yeux clignotants, silencieux, inquiets, dégrisés* (Martin du Gard). || **2.** Qui brille par intermittence : *Tout était noir. De loin en loin un réverbère clignotant dans le brouillard du Rhône...* (Daudet). || *Feu clignotant,* feu orange qui s'allume et s'éteint alternativement, pour signaler un carrefour dangereux aux automobilistes.

• SYN. : **2** *tremblotant.* — CONTR. : **2** *fixe.*

◆ **clignotant** n. m. (1953, Larousse). **1.** Dispositif à lumière intermittente, qui, sur un véhicule, sert à signaler un changement de direction. (On dit aussi CLIGNOTEUR.) || **2.** *Fig.* et *fam.* Signe qui avertit d'un changement dans une évolution : *Le clignotant de l'indice des prix.*

clignotement [kliɲɔtmɑ̃] n. m. (de *clignoter ;* 1546, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s.). **1.** Mouvement convulsif et rapide des paupières : *Ses yeux rapetissés par les clignotements de l'attention* (Baudelaire). || **2.** En parlant d'une lumière, le fait de s'allumer et de s'éteindre à des intervalles très rapprochés : *Le clignotement d'un feu de signalisation.*

• SYN. : **1** *battement, clignement.*

clignoter [kliɲɔte] v. intr. (de *cligner ;* d'abord *cligneter* [XIII[e] s.], puis, par changement de suff., *clignoter ;* XV[e] s., O. Maillard, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s.). **1.** En parlant des yeux, des paupières, se fermer et s'ouvrir involontairement, à intervalles très brefs : *Ses pauvres yeux sans cils clignotant dans la lumière de la fenêtre...* (Daudet). *Lafcadio l'observait, s'étonnait de ses yeux de taupe clignotant sous d'épaisses paupières rougies* (Gide). *Ses yeux clignotaient dans sa figure creusée, rongée* (Mauriac). || **2.** En parlant des lumières, s'allumer et s'éteindre, ou croître et diminuer d'intensité, à intervalles très courts : *Les becs de gaz clignotaient, au milieu d'un halo jaunâtre, en pleine brume* (Huysmans). *La ville se devinait à quelques rangées de lumières qui clignotaient dans la brume* (Martin du Gard). *Une première étoile scintillait, clignotait* (Carco).

• SYN. : **1** *ciller, cligner, papilloter ;* **2** *trembloter, vaciller.*

clignoteur n. m. V. CLIGNOTANT N. M.

climat [klima] n. m. (lat. *clima, -atis,* du gr. *klima,* inclinaison, obliquité d'un point de la Terre par rapport au Soleil, puis « région » ; XII[e] s., au sens 1 ; sens 2-3, fin du XIII[e] s., Aimé du MontCassin ; sens 4, XIX[e] s., Lamartine). **1.** Ensemble des conditions météorologiques propres à une région : *Moi-même, né à Rome, de parents romains, je supporte mal le climat de Rome* (France). *Climat maritime. Climat continental.* || **2.** La région où règnent ces conditions (vieilli) : *Comme aux oiseaux voyageurs, il me prend au mois d'octobre une inquiétude, qui m'obligerait à changer de climat si j'avais encore la puissance des ailes et la légèreté des heures : les nuages qui volent à travers le ciel me donnent envie de fuir* (Chateaubriand). || **3.** *Class.* et *dialect.* Pays, région, indépendamment des conditions météorologiques : *Jusqu'au fond du climat ses lions en rugissent* (Corneille). *Cîteaux a possédé des vignobles dans les climats de Corton et de la Romanée* (Huysmans). || **4.** *Fig.* Ensemble des conditions de vie, des circonstances qui agissent sur la personnalité et la déterminent en partie : *Blaise n'a pas neuf ans que Pascal veut le transplanter dans un climat intellectuel plus riche et plus stimulant* (Barrès). *Il m'apparaissait que le climat où se débattait mon esprit était on ne peut moins propice à l'élaboration de l'œuvre d'art* (Gide). *Une correspondance affectueuse, mais espacée, lui semblait être le seul climat qui convînt à ce que leur amitié était devenue* (Martin du Gard). *Un climat nouveau dont les hideux petits journaux de calomnie et de chantage lui donnaient, chaque jour, la température exacte* (Duhamel).

• SYN. : **1** *air, atmosphère ;* **2** *ciel* (poét.), *contrée, rivage* (poét.) ; **4** *ambiance, atmosphère, milieu.*

climatérique [klimaterik] adj. et n. f. (lat. *climactericus,* du gr. *klimaktêrikos,* qui va par échelons, de *klimaktêr,* échelon, avec influence morphologique de *climat ;* 1564, Marcouville). **1.** Vx. *Années climatériques,* années de la vie humaine qui sont des multiples de 7 et de 9, et que les Anciens disaient critiques, spécialement la 49[e] et la 81[e], et surtout la 63[e], ou *grande climatérique,* la plus critique : *Nous sommes en 1910, année presque climatérique où tout peut être attendu pour ce qui est du peuple chrétien, année strictement climatérique pour moi* [il a soixante-trois ans] (Bloy). || **2.** *Littér.* Se dit d'une période dangereuse, difficile à franchir : *Il croyait que rien ne change, bien que tout ait l'air de changer, et que certaines époques climatériques, dans l'histoire des peuples, ramènent invariablement des phénomènes analogues* (Baudelaire). *C'est que le milieu du siècle passé est une époque climatérique pour le style noble ; — comme il l'est pour tant d'autres choses* (Valéry).

• SYN. : **2** *critique.*

• REM. Ce mot a été employé pour *climatique* (1832, Raymond) : *Dalat, la grande station climatérique* (Dorgelès). *Les conditions climatériques d'un pays* (Acad.).

climatique [klimatik] adj. (de *climat ;* fin du XIX[e] s.). Relatif au climat : *Les conditions climatiques.* || *Station climatique,* station réputée pour l'action bienfaisante de son climat.

climatisation [klimatizasjɔ̃] n. f. (de *climatiser ;* milieu du xxe s.). Action de climatiser.

climatiser [klimatize] v. tr. (de *climat ;* milieu du xxe s.). Créer ou maintenir dans un local, un véhicule, des conditions favorables de température, de pression, d'humidité, indépendantes de l'atmosphère extérieure : *Climatiser une salle, une cabine.*

Climatiseur [klimatizœr] n. m. (nom déposé, de *climatiser ;* milieu du xxe s.). Appareil permettant de réaliser la climatisation dans un endroit clos.

climatisme [klimatism] n. m. (de *climat ;* xxe s.). Ensemble des constatations relatives au climat, en vue de leur application à l'hygiène et au traitement de certaines maladies. || *Spécialem.* Ensemble des problèmes relatifs aux stations climatiques.

climatologie [klimatɔlɔʒi] n. f. (de *climat,* et du gr. *logos,* science ; 1834, A. Jourdan). Science, étude des climats.

climatologique [klimatɔlɔʒik] adj. (de *climatologie ;* 1842, Acad.). Relatif à l'étude des climats : *« Je ne suis pas certain que le séjour de Berck convienne tout à fait à Huguette. » Et il se lança dans des explications climatologiques* (Martin du Gard).

climatologue [klimatɔlɔg] n. m. (de *climatologie ;* xxe s.). Spécialiste de climatologie.

climatopathologie [klimatɔpatɔlɔʒi] n. f. (de *climat* et de *pathologie ;* xxe s.). Partie de la pathologie qui étudie les influences pathogènes des climats sur l'organisme.

climatothérapie [klimatɔterapi] n. f. (de *climat* et de *-thérapie,* du gr. *therapeuein,* soigner ; 1888, Larousse). Utilisation des propriétés des divers climats en vue de maintenir ou de rétablir la santé.

climature [klimatyr] n. f. (de *climat ;* 1829, Boiste). *Vx.* Nature d'un climat : *Par la restauration des climatures, la terre deviendra plus belle* (Flaubert).

1. clin [klɛ̃] n. m. (déverbal de *cligner ;* xve s. ; *faire un clin d'œil,* 1690, Furetière). Usité seulement auj. dans l'expression *clin d'œil,* mouvement de la paupière qu'on abaisse et relève vivement : *Je me rappelais* [...] *qu'en ce clin d'œil involontaire toute la cruauté rentra dans son cœur* (Sainte-Beuve). *Marguerite et Véronique, inquiètes, ont échangé un clin d'œil, puis toutes deux reporté le regard vers Julie* (Gide). || Spécialem. *Adresser, faire un clin d'œil à quelqu'un,* lui faire un signe d'intelligence.

• SYN. : *clignement, coup d'œil, œillade.*

◆ **En un clin d'œil** loc. adv. (1680, Richelet). En un espace de temps très court ; très vite : *En un clin d'œil, tous les Mauprat furent à la herse* (Sand).

• REM. Au pluriel, on emploie les deux formes CLINS D'ŒIL et CLINS D'YEUX : *De rapides clins d'œil* (Jaloux). *Les demi-sourires et clins d'œil dont il soulignait certaines saillies* (Martin du Gard). *Répondant aux clins d'yeux* (Gautier). *Faisant force clins d'yeux* (Hugo).

2. clin [klɛ̃] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *cliner,* s'incliner [xiie s.], lat. *clinare ;* xiiie s., *Girart de Vienne,* au sens de « inclinaison » ; *bordage à clin,* 1866, Larousse). *Bordages à clin,* bordages qui se recouvrent l'un l'autre, fixés par des clous rivés en dedans sur des viroles ou par des vis à écrou. || *Bordages à double clin,* bordages dont les bords se superposent deux à deux, chevillés comme des bordages à clin simple.

clinamen [klinamɛn] n. m. (mot lat., dér. de *clinare,* incliner ; 1713, Fénelon). Dans la philosophie d'Épicure et de Lucrèce, mouvement par lequel les atomes, dans leur chute dans le vide, s'écartent de la verticale, et qui permet leurs combinaisons.

clincaille n. f., **clincaillerie** n. f., **clincaillier** ou **clincailler** n. m. V. QUINCAILLE, QUINCAILLERIE, QUINCAILLIER.

clinfoc [klɛ̃fɔk] n. m. (néerl. *kleine fock,* petit foc ; 1792, Romme). Voile très légère, placée à l'extrémité du grand foc.

clinicat [klinika] n. m. (de *clinique ;* 1866, Larousse, au sens 1 ; sens 2, xxe s.). **1.** Fonction de chef de clinique d'un service hospitalier. || **2.** Concours donnant accès à cette fonction.

clinicien [klinisjɛ̃] n. m. (de *clinique ;* 1842, Acad.). Praticien qui se consacre à la médecine de soins par examen direct du malade (par opposition aux médecins qui ne sont pas en contact direct avec le malade : médecins fonctionnaires, chercheurs) : *C'était le résumé de son expérience que le grand clinicien spiritualiste nous versait ainsi avec le vin brillant* (L. Daudet). *Cette perspicacité presque infaillible qui, seule, fait les grands cliniciens* (Martin du Gard).

clinique [klinik] adj. (lat. *clinicus,* du gr. *klinikos,* qui visite les malades, de *klinê,* lit ; 1611, Cotgrave, au sens de « qui, étant malade, garde le lit » ; sens actuel, 1696, Daniel Leclerc). Qui se fait près du lit du malade ; qui s'établit d'après l'observation directe du malade et non d'après la théorie : *Médecine, examen clinique. Leur répugnance à se prêter aux observations cliniques ne prouve point leur chasteté* (France). *[J']ai vu des esprits de même valeur, de même sagacité, animés de la même passion du vrai, aboutir, par l'étude des mêmes phénomènes, et en faisant exactement les mêmes observations cliniques, à des conclusions très différentes, quelquefois diamétralement opposées* (Martin du Gard). || *Signes cliniques,* signes que le médecin peut percevoir par le seul usage des sens (par opposition aux symptômes décelés par les examens biochimiques, radiologiques, etc.). || *Examens cliniques* (ou, par ellipse, *cliniques,* n. m. pl.), examens pratiques auxquels sont soumis les futurs médecins.

◆ n. f. (sens I, 1, début du xviie s. ; sens I, 2, 1829, Boiste ; sens II, 1907, Larousse).

I. 1. Méthode de diagnostic par observation directe du malade. (Vieilli.) || **2.** Enseignement médical que le professeur donne près du lit du malade ; connaissances ainsi dispensées : *Professeur de clinique. Clinique médicale, chirurgicale. Le programme des cours, qu'il lut sur l'affiche, lui fit un effet d'étourdissement : Cours d'anatomie* [...], *cours de chimie et de botanique, et de clinique* (Flaubert). || *Service de clinique,* service d'hôpital dirigé par un professeur nommé par la faculté de médecine. || *Chef de clinique,* médecin qui est désigné par concours pour assurer, dans un service de clinique, l'instruction des stagiaires.

II. Établissement de soins privé, réservé surtout à la chirurgie ou à l'obstétrique : *Gertrude est entrée hier à la clinique de Lausanne* (Gide).

◆ n. m. (1704, Trévoux). Nom donné à des chrétiens qui ne recevaient le baptême qu'au lit de mort ou à un âge avancé.

cliniquement [klinikmɑ̃] adv. (de *clinique ;* xxe s.). En procédant à des observations cliniques : *Je m'observe cliniquement comme s'il s'agissait d'un de mes malades ; depuis le premier jour, je prends des notes quotidiennes !* (Martin du Gard).

clino- [klinɔ], élément tiré du gr. *klinê,* lit, ou de *klinein,* incliner, et entrant comme préfixe dans la composition de quelques mots.

clinomanie [klinɔmani] n. f. (de *clino-* et de *manie ;* xxe s.). Obsession consistant en la recherche insistante de la position couchée.

clinomètre [klinɔmɛtr] n. m. (de *clino-* et du gr. *metron,* mesure ; milieu du xixe s., au sens 1 ; sens 2, xxe s.). **1.** Instrument destiné à mesurer l'inclinaison de la quille d'un navire sur l'horizontale. (On dit aussi CLINOSCOPE.) || **2.** Appareil utilisé dans l'aviation pour vérifier l'horizontalité d'un avion ou pour mesurer sa pente, spécialement dans les nuages ou la brume.

clinostatisme [klinɔstatism] n. m. (de *clino-* et de *statisme ;* xxe s.). Modifications physiologiques résultant de la position couchée.

1. clinquant [klɛ̃kɑ̃] n. m. (part. prés. de l'anc. v. *clinquer,* faire du bruit, var. de *cliquer* [v. CLIQUE], avec influence possible du néerl. *klinken,* résonner ; fin du xve s., O. de La Marche, écrit *clicquant* [*clinquant,* xvie s.], au sens 1 ; sens 2-3, 1680, Richelet ;

sens 4, 1667, Boileau). **1.** Lamelles brillantes d'or ou d'argent, rehaussant des broderies, des parures : *Point de clinquant, jupe simple et modeste* (La Fontaine). *J'admire partout les jolies filles des pays environnants, vêtues comme des reines avec leurs bonnets de drap d'or et leurs corsages de clinquant* (Nerval). || **2.** *Par extens.* Lamelles de cuivre doré imitant le vrai clinquant : *Comme cela chatoyait de vives couleurs et de modeste clinquant* (Nerval). || **3.** *Péjor.* Mauvaise imitation de pierreries, de métal précieux : *La robe tenait à peine aux épaules ; les cheveux s'envolaient en un brouillard blond au-dessus des yeux, et autour du cou un collier de perles trop grosses pour être vraies s'étageait avec un brio de clinquant* (Daudet). *Son épaisse chevelure noire était piquée d'épingles de clinquant* (Loti). || **4.** *Fig.* Éclat faux et trompeur : *Poète et feuilletoniste, le libertin Lousteau, paré de sa misanthropie, offrait ce clinquant d'âme et cette vie à demi oisive qui plaît aux femmes* (Balzac). || *Spécialem.* En matière de style, procédé brillant, mais de mauvais goût : *À Malherbe, à Racan, préférer Théophile, | Et le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile* (Boileau).

● SYN. : **1** et **2** *paillette, paillon ;* **3** *simili, toc* (fam.), *verroterie ;* **4** *vernis.*

2. clinquant, e [klɛ̃kɑ̃, -ɑ̃t] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XXᵉ s.). Qui brille d'un éclat de mauvais aloi ; qui a du brillant, mais peu de valeur : *La vaste salle clinquante, avec ses velours, ses vernis* (E. Rod).

clinquanter [klɛ̃kɑ̃te] v. tr. (de *clinquant* 1 ; début du XVIIᵉ s., A. d'Aubigné). Garnir de clinquant : *Clinquanter des dentelles.*

clip [klip] n. m. (mot angl. signif. « attache, agrafe » ; XXᵉ s.). Agrafe, broche ou boucle d'oreille qui se fixe par une pince à ressort.

clipper [klipœr] n. m. (mot angl. signif. proprem. « qui coupe [les flots] » ; 1845, Itier, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, v. 1938). **1.** Voilier de fort tonnage, mais fin et rapide, employé au XIXᵉ s. || **2.** Canot de plaisance aux formes effilées : *Et il accepta à déjeuner chez lui le dimanche suivant avec la promesse d'une bonne partie de canot dans le « Plongeon », clipper de son ami* (Maupassant). || **3.** Avion long-courrier.

cliquart ou **clicquart** [klikar] n. m. (de *clique,* au sens premier de « coup, tape, bruit » ; 1581, *Dict. général*). **1.** Banc de pierre à bâtir qui, sous le choc du métal, rend un son clair. || **2.** Grès à grain très fin, utilisé pour faire du pavé mosaïque.

clique [klik] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *cliquer,* faire du bruit, de l'onomatop. *klikk-,* évoquant un bruit de choc bref et aigu ; début du XIVᵉ s., Gilles li Muisis, au sens de « tape » ; sens 1, milieu du XIVᵉ s., Digulleville ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** *Fam.* et *péjor.* Groupe d'individus qui s'unissent pour intriguer, nuire à d'autres : *Par malheur, il est entouré d'une clique d'intrigants et d'imposteurs audacieux qui feignent de partager sa foi et de servir ses projets* (Sand). *C'est l'avis de Berchtold et de sa clique* (Martin du Gard). || **2.** Ensemble des clairons et des tambours d'une musique militaire : *Le commandant fit porter les armes quand la clique parvint à la hauteur du général* (Adam).

● SYN. : **1** *bande, camarilla, coterie, maffia.*

◆ **cliques** n. f. pl. (XXᵉ s., au sens de « sabots » ; *prendre ses cliques et ses claques,* loc. formée sur le modèle de l'onomatop. *clic-clac,* 1866, Larousse). *Dialect.* Dans certaines régions, nom donné aux sabots de bois. || Fig. et fam. *Prendre ses cliques et ses claques,* partir à la hâte en emportant tout ce qu'on a : *Victorine prend son magot, ses cliques, ses claques, et hop ! dans le train de Lannion ! Adieu la compagnie !* (Martin du Gard). *Il prit ses cliques et ses claques et se mit à courir* (Arnoux).

cliquet [klikɛ] n. m. (de l'anc. v. *cliquer* [v. CLIQUE] ; fin du XIIIᵉ s., au sens de « claquet d'un moulin » ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Petit levier qui s'engage entre les dents d'un engrenage ou d'une roue à rochet et l'empêche de tourner dans le sens contraire à son mouvement. || **2.** Pièce d'un fermoir de bijouterie.

cliquetant, e [kliktɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *cliqueter ;* 1866, Larousse). Qui produit un cliquetis : *La cliquetante mécanique qui décapite les secondes* (Pagnol).

cliquètement n. m. V. CLIQUETTEMENT.

cliqueter [klikte] v. intr. (de l'anc. v. *cliquer* [v. CLIQUE] ; v. 1230, *Eustache le Moine*). [Conj. **4 a.**] Prôduire une suite de bruits secs et sonores, en parlant de deux objets qui s'entrechoquent : *Son poing, cliquetant de bracelets comme celui d'une romanichelle* (Martin du Gard). *Il* [le train] *craquait de toute sa charpente et cliquetait de toutes ses vitres* (Duhamel). *Les sabots cliquettent sur les dalles* (Escholier).

cliquetis [klikti] n. m. (de *cliqueter ;* XIIIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, XXᵉ s.). **1.** Bruit répété, traduit par l'onomatopée *clic,* que font certains corps en s'entrechoquant : *Il écoutait la cadence des bottes et le léger cliquetis des épées* (Zola). *Et muette, immobile, j'aurais pu croire qu'elle dormait, sans le cliquetis de son chapelet que ses doigts égrenaient au fond de sa poche* (Daudet). *D'interminables conversations, hachées par les coups de marteau du savetier, mouchetées par le cliquetis de la machine à coudre* (Duhamel). *Elle* [la voix] *n'évoquait pas mal l'esprit du lieu, isolée dans un silence plein du cliquetis des verres au-dessus du clergyman ahuri* (Malraux). || **2.** Fig. *Cliquetis de mots,* assemblage de mots sonores, imagés, qui produisent un effet brillant, mais factice : *Notre professeur, deux fois par semaine, nous reçoit chez lui. On cause sans cliquetis de mots* (Barrès). || **3.** *Cliquetis du moteur,* bruit anormal qui se produit dans la chambre de combustion d'un moteur à explosion.

cliquette [klikɛt] n. f. (de l'anc. v. *cliquer* [v. CLIQUE] ; v. 1230, *Eustache le Moine,* au sens 1 ; sens 2, fin du XVᵉ s.). **1.** Instrument fait de deux ou trois lamelles de bois, d'os, de métal, etc., que l'on choque pour faire du bruit et attirer l'attention, signaler sa présence : *Choquant des cliquettes de bronze à tête d'Hathor* (Gautier). *Quelquefois, un écho du tumulte parisien, des roues en mouvement, un orgue attardé, la cliquette d'une marchande de plaisirs, traversaient ce silence comme pour l'augmenter encore* (Daudet). *Elle* [la marchande d'oublies] *montait tous les jours aux Champs-Élysées, agitant sa cliquette en criant : « Voilà le plaisir, Mesdames ! »* (France). || **2.** *Dialect.* Petit levier servant à maintenir un volet, etc. : *Tout à coup, un bruit se fit contre le mur, l'auvent s'était rabattu, la cliquette tremblait encore* (Flaubert).

◆ **cliquettes** n. f. pl. (1723, Savary des Bruslons). Pierres trouées que les pêcheurs utilisent pour lester leurs filets.

cliquettement ou **cliquètement** [klikɛtmɑ̃] n. m. (de *cliqueter ;* milieu du XVIᵉ s.). Syn. de CLIQUETIS : *Sa voix était prompte, pétulante, d'une articulation fort nette, presque avec des cliquètements de métal* (Romains).

clissage [klisaʒ] n. m. (de *clisser ;* 1866, Larousse). Action de garnir d'une clisse ; ouvrage exécuté de cette façon : *Une petite tasse de clissage en fil de bambou* (Goncourt).

clisse [klis] n. f. (altér. de *claie,* par croisement avec *éclisse ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *clice,* au sens de « morceau de bois allongé » ; sens actuels, 1863, Littré). **1.** Petite claie d'osier pour faire égoutter les fromages. || **2.** Enveloppe d'osier qui protège une bouteille, un récipient fragile.

● SYN. : **1** *clayette, clayon, éclisse.*

clisser [klise] v. tr. (de *clisse ;* 1546, Rabelais). Garnir d'une clisse : *Une bouteille clissée d'osier* (Huysmans).

clitocybe [klitɔsib] n. m. (du gr. *klitos,* incliné, et *kubê,* tête ; 1888, Larousse). Champignon à chapeau déprimé et à lames décurrentes.

clitoris [klitɔris] n. m. (gr. *kleitoris ;* 1611, Cotgrave). Chez la femme et chez les femelles de mammifères, petit organe érectile situé à la partie supérieure de la vulve.

clivable [klivabl] adj. (de *cliver ;* milieu du XIXᵉ s.). Qui peut être clivé : *Le mica est clivable.*

clivage [klivaʒ] n. m. (de *cliver ;* 1753, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Action, manière de cliver les minéraux : *Le clivage de l'ardoise est aisé.* || *Plan de clivage,* plan selon lequel se fend un minéral. || **2.** *Fig.* Séparation selon certains niveaux : *Le clivage des couches sociales.*

cliver [klive] v. tr. (néerl. *klieven,* fendre, employé au sens techn. par les diamantaires d'Amsterdam ; 1723, Savary des Bruslons [*clivé,* fendu, au sens général, dès 1583, Bretin]). Fendre un minéral cristallisé par lames parallèles, selon les directions naturelles : *Le mica peut se cliver en lames de 0,006 mm d'épaisseur.* || *Spécialem.* En joaillerie, tailler une pierre, un diamant dans le sens naturel des couches.

cloacal, e, aux [klɔakal, -o] adj. (de *cloaque ;* 1866, Larousse). En anatomie, relatif au cloaque de certains animaux : *Poche cloacale.*

cloaque [klɔak] n. m. (lat. *cloaca,* égout ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2-3, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens 4, 1752, Trévoux). **1.** Emplacement destiné à recevoir les eaux sales, les immondices : *Le paradis du porc, n'est-ce pas le cloaque ?* (Hugo). || *Spécialem.* Dans la Rome antique, égout. || **2.** Endroit très sale, où croupissent des eaux, où traînent des ordures : *Chaque petite rue, bien étroite, bien tortueuse, est un cloaque, un ruisseau immonde, où notre passage remue des puanteurs* (Loti). || **3.** *Fig.* et *littér.* Foyer de corruption morale ou intellectuelle : *Quelle chimère est-ce donc que l'homme ?* [...] *Juge de toutes choses, imbécile ver de terre ; dépositaire du vrai, cloaque d'incertitude et d'erreur ; gloire et rebut de l'univers* (Pascal). || **4.** Orifice dans lequel débouchent les voies génitales et urinaires, ainsi que l'anus, chez les oiseaux, les reptiles, les marsupiaux.

● SYN. : **2** *bourbier, sentine ;* **3** *bas-fond, marais, marécage.*

clochage [klɔʃaʒ] n. m. (de *clocher* 3 ; 1908, Larousse). Action de mettre une plante sous cloche pour la protéger du froid.

clochant, e [klɔʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *clocher* 2 ; début du XX^e s.). Qui cloche, qui boite : *Le regard de Jacques, hébété, se fixe sur cette jambe clochante, toujours en retard, et qui, à chaque effort, fléchit un peu du genou* (Martin du Gard).

clochard, e [klɔʃar, -ard] n. (de *clocher* 2 ; 1895, G. Esnault). *Fam.* Homme, femme sans domicile, qui refuse de s'intégrer à la vie sociale et recourt à des expédients pour subsister : *Sous la menace du déshonneur attaché à la condition de clochard, de vagabond* (Bernanos).

● SYN. : *sans-logis, vagabond.*

1. cloche [klɔʃ] n. f. (bas lat. *clocca* [VII^e s.], d'origine celtique, mot apporté par les moines irlandais ; XI^e s., aux sens I, 1-2 ; sens II, 1, 1552, R. Estienne ; sens II, 2, 1675, Widerhold ; sens II, 3, 1832, Raymond ; sens II, 4, 1583, Liébault ; sens II, 5 et 7, début du XX^e s. ; sens II, 6, 1678, Jal ; sens II, 8, milieu du XVII^e s. ; sens II, 9, 1898, G. Esnault [*se taper la cloche,* 1928, Bauche] ; sens II, 10, 1899, G. Esnault).

I. 1. Instrument de percussion en métal, généralement en bronze, en forme de coupe renversée, qui produit un son retentissant quand on le frappe avec un marteau de l'extérieur, ou avec un battant de l'intérieur : *Les dimanches et les jours de fête, j'ai souvent entendu, dans le grand bois, à travers les arbres, les sons de la cloche lointaine qui appelait au temple l'homme des champs* (Chateaubriand). *Ils gardaient sans soucis ces troupeaux dont la cloche, | Comme un appel lointain, tintait de roche en roche* (Lamartine). *À l'appel de la cloche, nous prions le maître d'étude de conduire les élèves au réfectoire* (Martin du Gard). || *Coup de cloche,* son produit par une cloche lorsqu'elle est frappée par le battant. || Fam. *Son de cloche,* point de vue de quelqu'un sur une affaire ou sur un événement : *Voilà un autre son de cloche.* || *Cloche de bois,* nom donné aux instruments qui remplacent les sonneries de cloche du jeudi saint au samedi saint : *La cloche de bois, qu'on ne sonnait que depuis l'après-dîner du jeudi absolu jusqu'au matin de la veille de Pâques* (Hugo). || Fam. *Déménager à la cloche de bois,* déménager en cachette : *Le père Guinardon* [...] *déménagea à la cloche de bois les tableaux, meubles et curiosités amassés dans son grenier* (France). || Pop. *Sonner les cloches à quelqu'un,* le réprimander vertement. || **2.** Sonnerie de cloche : *La cloche, au loin, note par note s'est éteinte* (Samain). || *Spécialem.* Sonnerie annonçant le dernier tour dans une course en circuit fermé.

II. 1. Corolle de fleur affectant la forme d'une clochette : *Cinq ou six touffes bleuâtres de jonquilles fleurissent de leurs cloches ces gazons* (Pourrat). || **2.** Abri de verre servant à protéger les plantes du froid ou à concentrer sur elles la chaleur solaire : *Cloche à melon.* [Redoutant les coups de soleil,] *il barbouilla de craie toutes les cloches* (Flaubert). || **3.** Couvercle de verre de forme bombée, sous lequel on met le fromage pour l'empêcher de se dessécher. || Ustensile métallique permettant de tenir les plats au chaud ou de protéger les aliments. || **4.** Appareil de verre utilisé dans certaines expériences de chimie. || **5.** Partie mobile d'un gazomètre, flottant sur l'eau de la cuve de base. || **6.** *Cloche à plongeur,* appareil en forme de cloche, permettant de travailler sous l'eau. || *Cloche à oxygène,* tente fortement alimentée en oxygène pour ranimer un malade. || **7.** *Chapeau cloche,* ou simplem. *cloche,* chapeau à bords évasés et rabattus tout autour : *Un feutre cloche de même teinte que les carreaux* (Benoit). [Pl. *des* CHAPEAUX CLOCHES.] || **8.** *Vx.* Ampoule remplie de sérosité, cloque : *De nombreuses cloches sur les mains et le visage témoignaient chaque matin de l'inefficacité du remède* (Gautier). || **9.** *Arg.* Tête. || *Avoir la cloche fêlée,* déraisonner, être fou. || Pop. *Se taper la cloche,* faire un repas plantureux. || **10.** *Pop.* Personne stupide, incapable : *Quelle cloche, ce dépanneur !*

● SYN. : **I, 1** *clarine, sonnaille.* || **II, 1** *clochette.*

◆ adj. (1947, G. Esnault). **1.** *Pop.* Ridicule, de mauvaise qualité : *Elle a un de ces costumes cloche !* || **2.** Stupide, gauche : *Ils sont vraiment cloches !*

2. cloche [klɔʃ] n. f. (de *clocher* 2 ; 1918, G. Esnault). *Pop.* L'ensemble, le milieu des clochards ; la condition de clochard : *Être de la cloche.*

clochement [klɔʃmɑ̃] n. m. (de *clocher* 2 ; 1546, R. Estienne). **1.** Action de clocher, claudication (rare) : *Un clochement douloureux.* || **2.** État de quelque chose qui est bancal : [Il] *s'assit d'un air embarrassé sur une chaise basse* [...] *qui avait un pied trop bref et dont, tout de suite, il éprouva le clochement familier* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Défectuosité, mauvais fonctionnement.

● SYN. : **1** *boitement, boiterie.*

cloche-pied (à) [aklɔʃpje] loc. adv. (de *cloche,* forme verbale de *clocher* 2, et de *pied ;* v. 1395, Chr. de Pisan). En sautant sur un seul pied : *En reprenant une balle, Micheline se donna un coup de raquette sur la cheville. Elle serra les lèvres et se mit à sauter à cloche-pied* (Aymé).

1. clocher [klɔʃe] n. m. (de *cloche* 1 ; début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 ; sens 2, 1606, Nicot ; sens 3, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** Construction élevée au-dessus ou dans le voisinage d'une église, et renfermant les cloches : *La cloche engendra le clocher* (Veuillot). *Aucun clocher ne montrait au loin son toit reluisant d'ardoises* (Flaubert). *Rouen, la ville aux églises, aux clochers gothiques travaillés comme des bibelots d'ivoire* (Maupassant). *Sur la droite, on apercevait, par-delà les blés, les deux clochers ciselés et rustiques de Saint-André-des-Champs, eux-mêmes effilés, écailleux, imbriqués d'alvéoles, guillochés, jaunissants et grumeleux, comme deux épis* (Proust). || Vx. *Course au clocher,* course dans laquelle on court vers un but désigné comme si on allait droit sur un clocher. || **2.** Paroisse, village, ville où l'on demeure ; pays natal : *Tous ces étudiants passaient leur vie chez Malmus, se groupant par provinces, par clochers* (Daudet). || *Esprit de clocher,* attachement étroit, particulariste, à son village, à sa ville, au petit cercle dans lequel on vit : *L'esprit de*

clocher, mon ami, n'est pas autre chose que le patriotisme naturel. J'aime ma maison, ma ville et ma province par extension, parce que j'y trouve encore les habitudes de mon village (Maupassant). || *Querelle, rivalité, affaire de clocher,* querelle, rivalité, affaire purement locale, souvent mesquine : *Mais Bois-Doré sentait que le cas était grave et qu'il ne s'agissait pas seulement de rosser le guet dans une affaire de clocher* (Sand). || **3.** Intérêt particulier : *Chacun prêche pour son saint et pour son clocher* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *campanile.*

2. clocher [klɔʃe] v. intr. (lat. pop. **cloppicare,* de *cloppus,* syn. pop. de *claudus,* boiteux ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2-3, XIIIe s., Rutebeuf). **1.** *Fam.* Boiter : *Il court en clochant à la porte de sa chambre* (Chateaubriand). *Le pauvre peuple des pèlerins qui, boitant, clochant* [...], *soufflait sur la rude montée* (France). || **2.** En parlant d'un meuble, d'un objet sur pieds, être bancal : *Des dix chaises de la salle à manger, il n'y en avait qu'une, paraît-il, qui ne clochât pas du tout* (Montherlant). || **3.** *Fig.* Présenter quelque défaut ; aller de travers : *Ma mère prenait garde que rien ne clochât dans ma tenue, puis on partait pour l'église* (Proust).

• SYN. : **1** *claudiquer ;* **2** *boiter.*

3. clocher [klɔʃe] v. intr. (de *cloche* 1 ; milieu du XVIe s.). *Vx.* Sonner à la cloche : *Minuit clochant, j'entrai dans un bastringue de bas étage* (Arnoux).

◆ v. tr. (sens 1, 1690, La Quintinie ; sens 2-3, XXe s.). **1.** En horticulture, mettre sous cloche : *Clocher des melons.* || **2.** Annoncer l'arrivée ou le départ d'un train par des signaux à cloche. || **3.** Donner un aspect fermé à une passe de chapeau, en diminuant son contour : *Clocher un feutre.*

clocher-arcades [klɔʃearkad] n. m. (de *clocher* 1 et de *arcade ;* XXe s.). Clocher ajouré dans un mur surmontant la façade d'une église.

• Pl. *des* CLOCHERS-ARCADES.

clocheton [klɔʃtɔ̃] n. m. (de *clochette ;* début du XVIe s., au sens de « petite cloche » ; sens actuels, par attraction sémantique de *clocher,* vers la fin du XVIIe s. [d'après Trévoux, 1704]). **1.** Petit clocher : *Il reconnut dans le ciel lointain, par-dessus des frondaisons vertes, les pointes en faisceau du beffroi, le clocheton arrondi de l'église* (Martin du Gard). || **2.** Ornement pyramidal en forme de clocher, flanquant la base d'une flèche, les contreforts, les angles d'un édifice : *Son église à flèche octogone flanquée de quatre clochetons* (Hugo).

clochette [klɔʃɛt] n. f. (de *cloche ;* XIIe s., Godefroy, écrit *clokete,* au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Petite cloche : *De bon matin me réveillaient les clochettes des troupeaux* (Gide). || **2.** Corolle de certaines fleurs, en forme de petite cloche : *Les enfants restaient derrière, s'amusant à arracher les clochettes des brins d'avoine* (Flaubert). *Les clochettes tachetées des rouges digitales* (Bourget).

• SYN. : **1** *clarine, grelot, sonnaille, sonnette.*

cloison [klwazɔ̃] n. f. (lat. pop. **clausionem,* accus. de **clausio,* dér. de *clausus,* clos ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « enceinte fortifiée » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4-5, 1732, Trévoux ; sens 6, 1580, Montaigne). **1.** Paroi légère, servant à séparer deux pièces d'une construction : *Cette pièce n'était séparée que par une légère cloison du boudoir* (Balzac). || **2.** Spécialem. *Cloison étanche,* cloison divisant un navire en compartiments étanches, pour localiser une voie d'eau ; *au fig.,* séparation infranchissable : *Il existe, tout comme dans une grande ville, des cloisons étanches séparant et isolant chaque catégorie sociale* (Theuriet). || **3.** Mince paroi établissant des divisions dans un objet : *Les cloisons d'un casier.* || **4.** Membrane séparant une cavité anatomique : *Cloison des fosses nasales. Une couleur rose traversait la cloison de son nez* (Flaubert). || **5.** Lame partageant l'intérieur de certains fruits en plusieurs loges. || **6.** *Fig.* Ce qui divise ; ce qui sépare : *Cette cloison séparatrice qui, si l'on n'y veille, risque d'aller s'épaississant* (Gide).

• SYN. : **3** *séparation ;* **6** *barrière, fossé, mur, muraille.*

cloisonnage [klwazɔnaʒ] n. m. (de *cloison ;* 1676, Félibien). **1.** Action de cloisonner. || **2.** Ouvrage de cloisons ; dispositif en cloisons.

• REM. On dit aussi CLOISONNEMENT, au sens 2. *Cloisonnage* semble plutôt réservé aux opérations techniques, et *cloisonnement* au résultat, et surtout au sens figuré.

cloisonné, e [klwazɔne] adj. et n. m. (de *cloison ;* 1752, Trévoux). **1.** Divisé par des cloisons : *Fruits cloisonnés. Coquille cloisonnée.* || **2.** *Émail cloisonné,* ou *cloisonné* n. m., émail dont les motifs sont séparés par de minces cloisons de métal retenant la matière vitrifiée : *Une jardinière en cloisonné* (Daudet). || **3.** *Fig.* Séparé d'une manière arbitraire : *Des disciplines trop cloisonnées à l'intérieur d'une université.*

cloisonnement [klwazɔnmɑ̃] n. m. (de *cloisonner ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). **1.** Syn. de CLOISONNAGE au sens 2 || **2.** *Fig.* Séparation, souvent artificielle, qui existe entre des groupes de personnes, de choses : *Le cloisonnement des services dans une administration.*

cloisonner [klwazɔne] v. tr. (de *cloison ;* 1803, Boiste). Séparer par des cloisons : *L'impossibilité où s'étaient trouvés les propriétaires de cloisonner aussi les pièces dans leur hauteur* (Camus).

• SYN. : *compartimenter.*

cloître [klwatr] n. m. (altér., sous l'influence de *cloison* [v. ce mot], de *clostre* [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], lat. *claustrum,* barrière, puis « lieu clos », de *claudere,* fermer ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *cloistre,* au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1671, Pomey ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Dans une église ou dans un monastère, galerie couverte, à colonnes, entourant une cour ou un jardin : *Derrière Notre-Dame se déroulait le cloître avec ses galeries gothiques* (Hugo). || **2.** Le monastère lui-même : *Les hommes lassés de leur sort se confinaient autrefois dans un cloître* (Balzac). || **3.** Partie close d'un monastère réservée aux religieux ou aux religieuses, et interdite aux laïcs. || **4.** Vie que l'on mène dans un cloître ; règle monastique : *La rigueur et les austérités du cloître. Dès les premiers temps de sa liaison avec le roi, Mme de La Vallière avait déjà songé au cloître* (Sainte-Beuve). || **5.** *Vx.* Enceinte à l'intérieur de laquelle se trouvaient les demeures des chanoines des églises cathédrales ou collégiales : *Il venait de se retirer, après l'office, dans sa cellule canoniale du cloître Notre-Dame* (Hugo).

• SYN. : **2** *abbaye, chartreuse, couvent, moutier* (vx), *prieuré ;* **3** *clôture ;* **4** *claustration.*

cloîtré, e [klwatre] adj. (part. passé de *cloîtrer*). **1.** Se dit des personnes enfermées dans un cloître : *Une tiédeur inconnue l'enveloppait ; il lui semblait qu'elle avait jusqu'alors vécu cloîtrée, et que les limites de sa clôture, reculant soudain, lui découvraient un horizon insoupçonné* (Martin du Gard). || Par extens. *Couvent cloîtré,* couvent dont les religieux ou les religieuses ne sortent jamais. || **2.** *Littér.* Se dit d'une habitation ressemblant à un cloître : *Des rues entières formées des longs et hauts murs de ces demeures cloîtrées* (Renan). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui vit retirée, séparée du monde : *Le marquis et la marquise, cloîtrés depuis quinze ans au fond du grand hôtel vide, crurent devoir rouvrir leur salon* (Zola). *Ma mère, par désir passionné d'être rassurée par l'ami de Bergotte, ajouta à l'appui de son dire qu'une cousine germaine de ma grand-mère, en proie à une affection nerveuse, était restée cloîtrée sept ans dans sa chambre à coucher de Combray* (Proust) ; et par extens. : *La fillette, qui préférait, d'ailleurs, la vie libre et remuante de la campagne à la vie cloîtrée de la ville* (Maupassant).

• SYN. : **3** *claquemuré, claustré, confiné, reclus.*

cloîtrer [klwatre] v. tr. (de *cloître ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1832, Raymond). **1.** Enfermer dans un cloître : *Les Matignon étaient cinq frères, et force filles dont ils cloîtrèrent la plupart* (Saint-

Simon). || **2.** *Par extens.* Tenir étroitement enfermé.

• SYN. : **1** *claustrer ;* **2** *enfermer.*

◆ **se cloîtrer** v. pr. (sens 1, 1834, Landais ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Rester enfermé chez soi ; vivre sans contact avec le monde extérieur : *Se cloîtrer dans sa chambre.* || **2.** *Fig.* Se limiter étroitement à un domaine d'activité, de réflexion, etc. : *Se cloîtrer dans un rôle.*

• SYN. : **1** *se claquemurer, se confiner ;* **2** *se borner, se cantonner.*

cloîtrier, ère [klwatrije, -ɛr] adj. et n. (de *cloître ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens). *Vx.* Qui vit dans un cloître : *Car ces très anciens cloîtriers évoquaient devant lui ceux du Val-des-Saints* (Huysmans). *Religieux cloîtrier.*

clonique [klɔnik] adj. (du gr. *klonos,* agitation ; début du XIXe s.). Se dit de convulsions caractérisées par des contractions et des relâchements des muscles se succédant de manière régulière.

clope [klɔp] n. m. (origine obscure ; 1902, G. Esnault). *Arg.* Mégot.

clopinant, e [klɔpinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *clopiner ;* 1866, Larousse). **1.** Qui boite légèrement. || **2.** Qui révèle une légère boiterie : *Le pas clopinant de Fanfan résonne sur les dalles du corridor* (Theuriet). *L'éclat blanchâtre et mat de la chaussée brûlante n'est taché que de la silhouette clopinante d'un marchand de soupe bientôt disparu dans une ruelle* (Malraux).

• SYN. : *boitillant.*

clopin-clopant [klɔpɛ̃klɔpɑ̃] loc. adv. (de l'anc. adj. *clopin,* boiteux, et de *clopant,* part. prés. de l'anc. v. *cloper,* boiter, de *clop,* boiteux [V. CLOPINER] ; 1668, La Fontaine). **1.** En boitant, en traînant la jambe : *Les pensionnaires valides commençaient à sortir de la chapelle, et, clopin-clopant, se groupaient de chaque côté du portail* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* et *fam.* D'une manière irrégulière, tantôt mieux, tantôt moins bien : *Les affaires vont clopin-clopant.*

• SYN. : **2** *cahin-caha* (fam.), *comme ci, comme ça, couci-couça* (fam.).

clopiner [klɔpine] v. intr. (de l'anc. adj. *clopin,* boiteux [v. 1265, Br. Latini], dér. de *clop,* boiteux [XIIe s.], lat. pop. *cloppus,* .mot d'origine onomatopéique, évoquant peut-être la démarche lourde des boiteux ; v. 1560, Paré). *Fam.* Marcher avec peine, en boitant un peu : *« Quoi ! vous boitez », dit Julius, surpris de le voir de nouveau clopiner* (Gide). *La vieille s'éloigne en clopinant* (Sartre).

• SYN. : *boitiller, claudiquer.*

clopinettes [klɔpinɛt] n. f. pl. (de *clope,* mégot ; 1925, G. Esnault). Usité seulement dans l'expression populaire *des clopinettes,* rien, absolument rien. || *Des clopinettes !,* vous pouvez toujours chercher, attendre !

clopineux, euse [klɔpinø, -øz] adj. (de *clopin* [V. CLOPIN-CLOPANT] ; fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). Qui boite un peu : *Je laisse la plume à M. le clopineux* (Sévigné).

cloporte [klɔpɔrt] n. m. (origine incertaine ; peut-être de *clo,* anc. impér. de *clore,* et de *porte,* parce que ce crustacé se replie sur lui-même au moindre contact, de même qu'un homme, en présence d'un danger, ferme sa porte ; XIIIe s., Godefroy, écrit *choplote* [*cloporte,* 1538, R. Estienne]). Crustacé isopode vivant sous les pierres et dans les lieux sombres et humides. || Fam. *Chaleur de cloporte,* chaleur lourde et étouffante : *Moi je passais mes nuits dans les salles de rédaction. Il faisait toujours une chaleur de cloporte* (Sartre).

◆ n. (1866, Larousse). *Fam.* Concierge.

cloquage [klɔkaʒ] n. m. (de *cloquer ;* 1866, Larousse). Apparition de cloques sur une surface peinte.

cloque [klɔk] n. f. (forme picarde de *cloche* 1 ; 1750, Ch. Bonnet, au sens 1 ; sens 2-3, 1866, Larousse). **1.** Boursouflure qui apparaît sur les feuilles de certains arbres, en particulier du pêcher, et qui est due à un champignon parasite. || **2.** Boursouflure de la peau, remplie de sérosité, le plus souvent causée par une brûlure. || **3.** *Par anal.* Défaut du papier qui se produit quand, au cours de la fabrication, la feuille est appliquée sur un cylindre sécheur trop chaud, ou quand une feuille est mouillée : *La pluie l'avait trempée et tordue* [la page], *elle était couverte de cloques et de boursouflures comme une main brûlée* (Sartre). || **4.** Boursouflure dans une couche de peinture.

• SYN. : **2** *ampoule, phlyctène, vésicule ;* **3** *boursouflure.*

cloqué, e [klɔke] adj. (de *cloque ;* 1820, Laveaux, au sens 1 [terme de jardinage] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Qui présente des cloques. || **2.** *Étoffe cloquée,* ou *cloqué* n. m., étoffe de coton ou de soie gaufrée.

cloquer [klɔke] v. intr. (de *cloque ;* 1866, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1929, Larousse [le mot existait déjà à la fin du XVIIIe s., comme terme d'horticulture]). **1.** En parlant d'une peinture, se boursoufler, présenter des cloques. || **2.** En parlant de l'épiderme, se gonfler, former une cloque à l'endroit d'une brûlure.

◆ v. tr. (début du XXe s.). Imprimer sur une étoffe des dessins en relief, gaufrer : *Cloquer une étoffe.*

clore [klɔr] v. tr. (lat. *claudere,* fermer ; XIe s., au sens 1 ; sens 2, XIIe s. ; sens 3, 1474, Bartzsch). [Conj. **76.**] **1.** *Littér.* Barrer l'accès à un lieu ; fermer complètement : *Et la servante a clos les portes de la cour* (Samain). || *Clore l'œil, la paupière,* s'endormir, et aussi mourir. || *Clore les yeux de quelqu'un,* fermer les yeux d'un mort, et, *par extens.,* assister à la mort de quelqu'un. || *Clore la bouche,* et, fam., *clore le bec à quelqu'un,* le réduire au silence : *Il est temps de clore le bec à l'épouse du farouche Clotaire* (France). || *Clore la marche,* occuper le dernier rang dans une colonne en marche. || **2.** Entourer d'une clôture, d'une enceinte : *Clore un parc ;* et en parlant de la clôture elle-même : *Un mur clôt la fontaine où, par l'heure échauffée, | Folâtre, elle buvait en descendant des bois* (Hugo). || **3.** *Fig.* Mettre fin à quelque chose : *Clore une discussion. Elle* [cette lettre] *va clore cette correspondance qui n'a pas manqué un seul courrier* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Déclarer terminé : *Clore la séance, la session. Il va de soi, d'ailleurs, que c'est au gouvernement qu'il appartient de dire le droit et de clore la liste trop longue des crimes impunis* (Proust).

• SYN. : **1** *barricader ;* **2** *ceindre, clôturer, enceindre, enclore, enfermer ;* **3** *achever, arrêter, clôturer, fermer, finir, terminer.*

◆ v. intr. Pouvoir se fermer : *Cette porte ne clôt pas bien.*

• REM. On tend à remplacer *clore* soit par *fermer,* soit par *clôturer.*

1. clos, e [klo, kloz] adj. (part. passé de *clore*). **1.** Hermétiquement fermé, ou dont les ouvertures sont bien fermées : *Les maisons étaient éteintes, closes et comme mortes* (Vigny). *Au rez-de-chaussée, les volets de l'unique fenêtre sont clos comme les paupières de quelqu'un qui se recueille* (Gide). || *Trouver (la) porte close,* ne trouver personne au lieu où l'on se présente : *Trois fois encore, il trouva la porte close* (Balzac). || *Maison close,* maison de prostitution. || *En vase clos,* à l'abri de tout contact, et, au *fig.,* de toute influence extérieure : *La Diète reproduisait toutes les divisions territoriales, politiques et religieuses de l'Allemagne et les échauffait en vase clos* (Bainville). || *À huis clos,* V. HUIS. || *Bouche close, lèvres closes,* en gardant le silence, spécialement pour conserver un secret : *Sur ce point, bouche close, car nous allons avoir à parler d'autre chose* (Dumas père). || *Les yeux clos,* les paupières fermées pour s'abstraire de l'entourage : *M. Thibault, sans répondre, revint vers sa chaise et s'assit lourdement, les yeux clos* (Martin du Gard) ; au *fig.,* sans regarder quoi que ce soit, en toute confiance ou avec une aveugle imprudence : *Je vous suivrais les yeux clos.* || *Lettre close,* sous l'Ancien Régime, ordre du roi contenu dans une lettre scellée de son cachet ; au *fig.,* chose incompréhensible : *Sans dire quoi, car c'étaient lettres closes* (La Fontaine). || **2.** Enfermé (dans quelques expressions, en parlant des personnes). || Class. *Clos et couvert,* à l'abri : *Que, pour courir à nous n'étant plus assez vert, | Il veut désormais se tenir clos et couvert* (La Fontaine) ; au *fig.,* en silence, sur une prudente réserve : *Le meilleur était que je m'étais tenu parfaitement clos et couvert sur le mariage* (Saint-Simon). [V. aussi

CLOS, n. m.] || Class. *Se tenir clos et coi,* ne pas bouger de chez soi, demeurer dans une prudente expectative : *Dans les visites qui sont faites, | Le renard se dispense et se tient clos et coi* (La Fontaine). || **3.** *Champ clos,* espace fermé de barrières, où se déroulait un tournoi : *Halte, je te défie à pied, sur la pelouse, | Auprès de la Wisper à trois milles d'ici, | À toute arme, en champ clos, sans délai, sans merci* (Hugo). [V. aussi CHAMP.] || **4.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'un visage fermé, qui exprime une réserve hostile : *Relevant un visage clos et courroucé, elle quitte la pièce à pas sonnants* (Martin du Gard). || **5.** *Fig.* Achevé, terminé définitivement : *L'argent d'ici* [...] *est de l'argent gagné. Les opérations dont il procède sont closes* (Romains). *L'incident est clos. Un exercice clos (en matière financière).* || *À la nuit close,* quand la nuit est tout à fait tombée : *Le poète, à la nuit close, | Ira prier à deux genoux* (Gautier). || Vx. *Pâques closes,* dimanche qui suit le dimanche de Pâques et termine les fêtes pascales. [On l'appelle aussi DIMANCHE DE QUASIMODO.]

2. clos [klo] n. m. (part. passé substantivé de *clore ;* XII^e s.).

I. 1. Terrain cultivé, fermé de murs, de haies ou de fossés : *Sidi Tart'si, à califourchon sur sa mule, revenait tout seulet de son petit clos* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Terrain planté de vigne : *Le clos Vougeot. Sans compter les clos de vigne, ni les deux cents arpents de bois qui les joignaient* (Balzac).

II. *Le clos et le couvert,* en termes de droit, la clôture et la couverture de l'habitation : *Le propriétaire doit assurer le clos et le couvert au locataire.*

closeau [klozo] n. m. (de *clos* 2 ; XIII^e s., écrit *closel ; closeau,* 1690, Furetière). Petit clos.

closerie [klozri] n. f. (de *closier ;* 1449, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Petite ferme, entourée de murs ou de haies : *Une petite closerie qu'il possédait* (R. Bazin). || **2.** À Paris, au XIX^e s., jardin où se tenaient des bals et autres amusements publics : *La closerie des Lilas.*

closier, ère [klozje, -ɛr] n. (de *clos ;* v. 1240, G. de Lorris). *Dialect.* En Anjou et en Touraine, fermier, fermière qui exploite une closerie : *Des closiers labourent des champs perpendiculaires* (Balzac). *Elle n'habitait plus la maison des Gailleton, mais à côté, chez leurs « closiers », chargés de conduire le vignoble qui joignait le jardin* (Daudet).

clôture [klotyr] n. f. (réfection, d'après les mots en *-ture,* de *closure* [XII^e s.], lat. *clausura,* fermeture, de *claudere,* clore ; XII^e s., Herman de Valenciennes, écrit *closture,* au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, XVI^e s. ; sens 4, 1474, Bartzsch). **1.** Enceinte qui ferme un terrain, entoure un édifice : *Regardant, sans entrer, pardessus les clôtures, | Ainsi qu'un paria, | Il erra tout le jour* (Hugo). || **2.** *Spécialem.* Enceinte d'un monastère interdite aux personnes étrangères à la communauté, et à l'intérieur de laquelle les religieux vivent cloîtrés : *Une tiédeur inconnue l'enveloppait ; il lui semblait qu'elle avait jusqu'alors vécu cloîtrée, et que les limites de sa clôture, reculant soudain, lui découvraient un horizon insoupçonné* (Martin du Gard). || **3.** Loi canonique interdisant ou limitant l'entrée et la sortie de l'enceinte d'un monastère ; obligations qui en résultent : *Clôture papale, épiscopale. Le grand point à gagner dans la réforme du monastère, c'était la clôture ; une clôture exacte, absolue à l'égard du monde et de la famille* (Sainte-Beuve). *Une mondaine abbesse d'un de ces couvents d'Italie dont la clôture n'était pas si stricte que l'art n'y pût entrer* (Gautier). || **4.** *Fig.* Action de terminer, d'arrêter définitivement : *Clôture d'un exercice. Clôture d'une session. À la clôture des débats, l'ombre emplissait la salle* (France).

● SYN. : **2** *cloître ;* **4** *achèvement, cessation, conclusion, fin.* — CONTR. : **4** *commencement, début, ouverture.*

clôturer [klotyre] v. tr. (de *clôture ;* 1787, Féraud, au sens 2 ; sens 1, fin du XVIII^e s.). **1.** Entourer d'une clôture : *Clôturer un jardin.* || **2.** *Fig.* Mettre fin à ; terminer définitivement : *Clôturer un exercice. Clôturer la saison théâtrale. La première partie* [du spectacle] *fut clôturée par une fort belle passe d'armes entre Jacques Rival et le fameux professeur belge Lebègue* (Maupassant). || *Spécialem.* Déclarer clos ; prononcer la clôture de : *On clôtura la session.*

● SYN. : **1** *clore, enclore ;* **2** *achever, arrêter, finir, terminer.* — CONTR. : **2** *amorcer, attaquer, commencer, engager, entamer, ouvrir.*

clou [klu] n. m. (lat. *clavus,* clou ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1865 ; sens I, 3, 1823, sens I, 4, 1833, sens I, 5, 1878, G. Esnault ; sens II, 1, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 2, fin du XII^e s., *Livre des Rois*).

I. 1. Petite tige de métal pointue à une extrémité, garnie d'une tête à l'autre, servant à fixer, à suspendre, à consolider ou à orner quelque chose : *Chaussures à clous. La porte charretière* [...], *bossuée d'énormes têtes de clous* (Daudet). *Une plaque de marbre fixée par quatre clous à tête de bronze* (Romains). || *Maigre comme un clou, comme un cent de clous,* extrêmement maigre. || Fig. *River le clou, river son clou à quelqu'un,* le faire taire par un argument sans réplique : *Je me demande si, dans mon désir de river le clou à notre cher Paul et de méduser mon avoué, je ne t'ai pas attribué un titre inexact* (Romains). || Vx. *Ne tenir ni à fer ni à clou, ni à clou ni à cheville,* être peu solide. || Vx. *Compter les clous de la porte,* attendre longtemps. || *Un clou chasse l'autre,* une personne, une chose, une mode en supplante une autre. || *Planter son clou* (comme pour suspendre ses affaires), s'installer à demeure. || Fam. *Cela ne vaut pas un clou,* cela ne vaut rien. || Pop. *Ne pas en foutre un clou,* ne rien faire : *Un conducteur qui n'en fout pas un clou* (Fabre). || Pop. *Des clous !,* pas du tout, ou absolument rien, ou vous pouvez toujours attendre : *Des clous que je vais me déranger pour cet empaillé-là !* (Bourdet). || **2.** *Pop.* Machine ou instrument usagés, en particulier bicyclette, véhicule hors d'âge ou en mauvais état : *Il roulait sur un vieux clou* et adjectiv. : *J'ai décidé ma mère à bazarder mon vélo qui est vraiment trop clou* (Martin du Gard). || **3.** Pop. *Le clou,* le mont-de-piété, où l'on dépose des objets en gage pour se procurer quelque argent : *Demander à Élysée, à ce grand bohème qui connaissait tous les monts-de-piété parisiens, s'il connaissait le clou !* (Daudet). || Pop. *Mettre au clou,* mettre en gage, et aussi mettre au rebut quelque chose, renoncer à s'en servir : *Elle avait mis ses bijoux au clou* (Capus). || **4.** *Arg.* Prison, salle de police : *À la fin de chacune de ses phrases revenaient, ainsi qu'une ritournelle obstinée, les mots de « clou », de « salle de police » et d' « ours »* (Huysmans). *On m'a empoigné et v'lan, au clou* (Hermant). || **5.** *Fig.* Ce qui accroche le regard, retient l'attention ; la principale attraction, la partie la plus réussie d'un spectacle, d'une manifestation : *Le vrai clou de l'Exposition, pour moi, c'était, derrière ce décor, le wagon du Transsibérien* (Morand).

II. 1. *Clou de girofle,* bouton à fleur du giroflier, employé comme épice. || **2.** *Fam.* Nom usuel du furoncle : *« Le pauvre petit avait un clou à la nuque », remarqua-t-elle avec indulgence (Martin du Gard).*

◆ **clous** n. m. pl. (sens 1, XX^e s. ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** *Fam.* Passage clouté, où les piétons doivent traverser la chaussée : *Traverser aux clous, dans les clous.* || **2.** *Pop.* Outils, instruments de travail, dans certains métiers : *Ramasser, reprendre ses clous.*

clouage [kluaʒ] ou **clouement** [klumɑ̃] n. m. (de *clouer ;* 1611, Cotgrave, pour les deux mots). Action, manière de clouer : *Au milieu de clouements, à grands coups de marteau* (Goncourt).

clouer [klue] v. tr. (de *clou ;* XII^e s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1680, Richelet ; sens 5, 1866, Larousse). **1.** Fixer, assembler avec des clous : *Au sol, un tapis cloué sur lequel sont jetées plusieurs carpettes d'Orient* (Romains). || *Clouer son pavillon,* en termes de marine, fixer le pavillon au mât avec des clous, pour montrer qu'on ne se rendra pas. || **2.** *Spécialem.*

Fermer quelque chose en assujettissant les différentes parties avec des clous : *Il alla chez Rondonneau jeune et le trouva dans l'arrière-boutique qui clouait une caisse* (France). || *Par extens.* Enfermer quelqu'un dans un coffre clos au moyen de clous : *Dans la sacristie, on clouait le mort en son cercueil* (Flaubert). || **3.** Fixer, immobiliser comme avec un clou : *Enjolras resta adossé au mur comme si les balles l'y eussent cloué* (Hugo). || **4.** *Fig.* Réduire à l'immobilité ; retenir à la même place : *Elle vit le baron cloué sur place par l'admiration* (Balzac). *Depuis que cette rechute terrible de sa maladie de poitrine* [...] *le tenait cloué dans son lit* (Daudet). *Il revit son père cloué dans son fauteuil, et sa lèvre épaisse mouillée de lait* (Martin du Gard). || *Clouer les regards,* regarder ou faire regarder fixement : *Le riche Voltaire se plaît à clouer nos regards sur la vue des malheurs inévitables de la pauvre nature humaine* (Stendhal). || **5.** Fig. et fam. *Clouer le bec à quelqu'un,* le réduire au silence : *Des acclamations avaient accueilli la première salve. Enfin on allait donc leur clouer le bec aux canons puissants* (Zola). *Il ergote volontiers, ne cherchant du reste pas à convaincre l'adversaire, mais à lui clouer le bec et à avoir le dernier mot* (Gide). *Eh bien ! tante Coralie leur tenait tête et leur clouait le bec ; mais sans jamais, jamais passer les bornes* (Duhamel).

• SYN. : **4** *immobiliser, river.*

cloueur, euse [kluœr, -øz] n. (de *clouer ;* 1611, Cotgrave, au sens général de « celui qui cloue »). Ouvrier, ouvrière de la peausserie chargés de clouer les peaux sur une planche, pour leur donner leur forme définitive.

◆ **cloueuse** n. f. (XX^e s.). Machine automatique à clouer les caisses.

cloutage [klutaʒ] n. m. (de *clouter ;* fin du XIX^e s.). Action de clouter ; ensemble de clous disposés d'une certaine façon : *Un cloutage des mêmes pierres encerclait la taille bohémienne* (Daudet). || *Cloutage à glace,* clous en forme de crampons, que l'on intercale entre les autres clous pour empêcher les chevaux de glisser sur le verglas.

clouté, e [klute] adj. (part. passé de *clouter).*) Garni de clous : *Les femmes* [...] *flairaient, tâtaient les lainages, soupesaient les brodequins cloutés* (Martin du Gard). || *Passage clouté,* Passage limité par une double rangée de clous à large tête, disposé en travers de la chaussée et destiné aux piétons.

clouter [klute] v. tr. (de *clou,* avec un *-t-*dû à l'influence de *cloutier ;* 1547, Du Fail). Garnir de clous, pour protéger ou pour orner : *Clouter des souliers. Clouter un coffret ;* et au fig. : *Le ciel bleu de roi, tout clouté d'étoiles* (Vercel).

• REM. *Clouter* est usité surtout au participe passé, à l'infinitif, aux temps composés.

clouterie [klutri] n. f. (de *cloutier ;* début du XIII^e s., écrit *claueterie ; clouterie,* XV^e s.). **1.** Fabrique de clous || **2.** Fabrication industrielle, commerce des clous.

cloutier [klutje] n. m. (de *clouet* [XIII^e s.], dimin. de *clou ;* XIII^e s., Godefroy, écrit d'abord *clouetier,* puis *clotier, cloutier,* sous l'influence de *clou*). Celui qui fabrique ou vend des clous.

cloutière [klutjɛr] n. f. (de *clou ;* 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux). **1.** Pièce de fer percée de trous, dont on se sert pour former à la main les têtes de clous, de vis : *Il posait les bouts dans une cloutière, écrasant le fer qui formait la tête* (Zola). [En ce sens, on dit aussi CLOUÈRE, CLOUIÈRE, CLOUTÈRE OU CLOUVIÈRE.] || **2.** Boîte à compartiments, où l'on répartit les clous selon leur grosseur.

clovisse [klɔvis] n. f. (provenç. *clauvisso,* altér. de *clausisso* [de *claus,* clos], proprem. « [coquillage] qui se ferme [quand on le touche] » ; 1611, Cotgrave, écrit *clouïsse ; clovisse,* 1866, Larousse). Nom donné, dans les régions méditerranéennes, à un mollusque lamellibranche, coquillage comestible de la famille des vénéridés : *Des vendeuses de moules et de clovisses, accroupies et piaillant à côté de leurs coquillages* (Daudet). [Autre nom : PALOURDE.]

• REM. On trouve aussi la graphie CLAUVISSE : *Oui, Messieurs, le chef de la grande maison de banque « Hemerlingue et fils » n'avait pas, en ce temps-là, de quoi seulement se payer deux sous de clauvisses, sur le quai* (Daudet).

clown [klun] n. m. (mot angl. signif. proprem. « rustre » ; 1823, Arcieu, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Personnage bouffon des farces anglaises. || **2.** Au cirque, artiste chargé de divertir les spectateurs, primitivement par des acrobaties, puis par des facéties, des sketches comiques : *Clown admirable en vérité* [...]. *Il était barbouillé de blanc, de jaune, de vert et de rouge* (Banville). || **3.** *Fig.* Personnage qui rappelle un clown par son comportement, ses propos ridicules : *N'as-tu pas fini de faire le clown ?*

• SYN. : **2** *auguste, bouffon, gugusse* (fam.), *paillasse ;* **3** *guignol, pitre, singe* (fam.), *zouave* (fam.).

clownerie [klunri] n. f. (de *clown ;* 1866, Larousse, au sens de « profession de clown » ; sens 1, 1873, Banville ; sens 2, fin du XIX^e s.). **1.** Tour, farce, plaisanterie de clown : *Les mêmes clowneries et les mêmes sauts à travers les ronds de papier* (Banville). *Les clowneries des pitres semblaient fades à côté des leurs* (Huysmans). || **2.** *Fig.* Acrobatie, contorsion, tour digne d'un clown : *Ne jamais avoir recours à des supercheries, même heureuses, à des clowneries de langage pour éviter la difficulté* (Maupassant).

• SYN. : **2** *bouffonnerie, facétie, pitrerie, singerie* (fam.).

clownesque [klunɛsk] adj. (de *clown ;* 1905, Bonnafé). **1.** Propre au clown : *La bouche clownesque ensorcelle comme un singulier géranium* (Laforgue). || **2.** Digne d'un clown, grotesque : *Sa coiffure semblait une houppe clownesque* (Margueritte).

clownesse [klunɛs] n. f. (de *clown ;* 1884, Huysmans). **1.** Femme clown (peu usité) : *Une clownesse enfarinée, perchiste et spécialiste du saut périlleux* (Goncourt). || **2.** Femme ridiculement grimée ou accoutrée : *Cette clownesse doit aimer, par tendance, une créature faible* (Huysmans).

cloyère [klwajɛr *ou* klɔjɛr] n. f. (de *claie ;* 1771, Trévoux). **1.** Panier pour expédier le poisson ou les huîtres. || **2.** Contenu de ce panier (vingt-cinq douzaines) : *La cloyère d'huîtres qu'elle nous envoyait* (Labiche). || **3.** *Par extens.* Panier : *Nous avons dans la rue marchande un gros cabinet de lecture où il nous vient des cloyères de livres* (Musset).

• SYN. : **1** et **2** *bourriche.*

1. club [klœb] n. m. (mot angl. ; sens 1, début du XVIII^e s. ; sens 2, 1702, Brunot ; sens 3, 1774, Gohin ; sens 4, 1953, Robert). **1.** Au XVIII^e s., société où l'on discutait de problèmes philosophiques ou politiques, des affaires publiques : *Le Club de l'Entresol. Le Club des Jacobins. Les hameaux et les bourgades gémissaient sous la tyrannie des clubs affiliés au club central des Cordeliers, depuis réuni aux Jacobins* (Chateaubriand). *Les clubs qui s'étaient formés pour soutenir les principes de notre Révolution furent en grande partie dissous* (Michelet). *Les mouvements populaires, les clubs et les solennités de 1848 avaient également fourni à M. G. une série de compositions pittoresques* (Baudelaire). || **2.** Cercle aristocratique où l'on se réunit pour lire, causer, jouer : *Votre seigneur et maître | À son club est allé tailler le baccara* (Murger). *La vie des clubs et des cercles l'absorba tout entier* (Baudelaire). *C'était une sorte de club, comprenant des membres de l'Institut et des candidats choisis* (Duhamel). || **3.** Association réunissant des personnes ayant un même but, des intérêts communs : *Club d'étudiants.* || *Spécialem.* Association sportive, ou association à buts touristiques : *Jacques Peyrony, quinze ans, capitaine d'une équipe « junior » de football dans un grand club de Paris* (Montherlant). *Club alpin. Touring-Club.* || **4.** *Fauteuil club,* ou simplem. *club,* large et profond fauteuil de cuir.

• SYN. : **3** *groupe, groupement, société.*

2. club [klœb] n. m. (mot angl. signif. « massue » ; 15 sept. 1882, *la Vie élégante*). Au golf, instrument en forme de crosse dont la tête est en bois ou en fer, et qui sert à lancer la balle : *Ses épaules, que j'avais vues baissées et sournoises quand elle rapportait*

les clubs de golf, s'appuyaient à mes livres (Proust).

clubiste [klœbist] n. m. (de *club* 1 ; 1784, *Journ. de Paris,* au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, fin du XIX[e] s.). **1.** Celui qui fréquentait un club politique, spécialement sous la Révolution : *Journaliste et clubiste, sans cesse haletant, il* [Camille Desmoulins] *se vantait d'avoir toujours eu six mois d'avance sur l'opinion publique* (Sainte-Beuve). || **2.** *Vx.* Membre d'un club, d'un cercle. || **3.** Membre d'une association sportive : *Deux grands clubistes allemands se présentèrent* (Frison-Roche).

clubman [klœbman] n. m. (mot angl. ; 1862, E. Texier). *Vx.* Membre d'un club, d'un cercle aristocratique : *Les élèves* [...] *courent au boulevard Magenta, rempli de coupés et de victorias d'où descendent des clubmen, l'œillet blanc à la boutonnière* (Morand).
• Pl. *des* CLUBMEN [mɛn].

clupéidés [klypeide] n. m. pl. (du lat. *clupea,* alose ; milieu du XIX[e] s.). Famille de poissons de mer ou d'eau douce, comprenant les harengs, les sardines, les aloses.

cluse [klyz] n. f. (mot jurassien, du lat. *clusa,* autre forme de *clausa,* endroit fermé, de *claudere,* clore ; 1562, Du Pinet ; rare jusqu'au XIX[e] s.). Vallée encaissée, entaillée par une rivière transversalement à une chaîne de montagnes : *Lisée, ce jour-là, comme les jours précédents, gravissait la cluse étroite* (Pergaud). || *Cluse morte,* celle qui n'est plus parcourue par une rivière.

clysoir [klizwar] n. m. (du gr. *kluzein,* laver [v. CLYSTÈRE] ; 1835, Acad.). *Vx.* Tuyau terminé par une canule, servant à prendre des lavements : *Un pauvre bougre, qui ribotte avec de la tisane et bamboche avec le clysoir* (Flaubert).

clysopompe [klizɔpɔ̃p] n. m. (de *clyso-,* élément tiré du gr. *kluzein,* laver, et de *pompe ;* 1836, Landais). *Vx.* Instrument pour administrer des clystères : *Enfin, ces employés des postes ne jouèrent plus qu'en sourdine : on aurait dit une harmonie de clysopompes* (Montherlant).

clystère [klistɛr] n. m. (lat. *clyster,* gr. *klustêr,* de *kluzein,* laver ; 1256, Ald. de Sienne). *Vx.* Lavement, injection de liquide par le fondement : *Ils traitaient eux-mêmes les animaux, leur administraient des purgations, des clystères* (Flaubert).

cnémide [knemid] n. f. (gr. *knêmis, -idos,* jambière, de *knêmê,* jambe ; 1788, *Encycl. méthodique*). Jambière de bronze, doublée de cuir, des soldats de la Grèce ancienne : *Des pieds qui n'avaient plus de chair sortaient des cnémides* (Flaubert).

co- [kɔ], **col-** [kɔl], **com-** [kɔm], **con-** [kɔ̃], **cor-** [kɔr], formes du même élément (tiré du lat. *co,* var. de *cum,* avec), employées comme préfixes, dès le latin, dans de nombreux mots exprimant la réunion : *coalition ;* l'adjonction : *coauteur d'un crime ;* la simultanéité : *coéternel.*
• REM. On rencontre *co-* devant une voyelle : *coaccusé, coefficient, coopérer,* ainsi que devant des consonnes dans certains mots de formation récente : *copilote, coproduction.* Quand le deuxième élément commence par *i,* cet *i* prend un tréma en composition : *coïncidence, coïnculpé.* On trouve *col-* devant un radical commençant par *l : collaborer ; com-* devant un radical commençant par *b, m, p : combattre, commettre, comparer ; cor-* devant un radical commençant par *r : correspondre ; con-* devant les autres consonnes : *concourir, condamner.*

coaccusation [kɔakyzasjɔ̃] n. f. (de *co-* et de *accusation ;* 1866, Larousse). État de personnes coaccusées.

coaccusé, e [kɔakyze] n. et adj. (de *co-* et de *accusé ;* 1771, Trévoux). Chacune des personnes accusées d'avoir participé avec d'autres à un même crime ou délit.

coach [kotʃ] n. m. (mot angl. signif. « carrosse » ; 1948, Larousse [fin du XIX[e] s., au sens de « diligence anglaise »]). Carrosserie automobile fermée, à deux portes et à quatre glaces, et dans laquelle les sièges avant se rabattent pour donner accès aux places arrière.

coacquéreur [kɔakerœr] n. m. (de *co-* et de *acquéreur ;* XVI[e] s., Godefroy). Personne qui acquiert un bien en commun avec d'autres.

coacquisition [kɔakizisjɔ̃] n. f. (de *co-* et de *acquisition ;* XVI[e] s., *Coutumier général*). Acquisition faite en commun.

coadjuteur [kɔadʒytœr] n. m. (bas lat. *coadjutor,* de *co-* et de *adjutor,* aide ; v. 1265, J. de Meung). **1.** Ecclésiastique désigné pour aider un évêque, un archevêque à exercer ses fonctions, avec ou sans droit à sa succession : *Cette crainte qu'on ne lui donnât un coadjuteur empoisonnait la vieillesse de M[gr] Charlot* (France). || **2.** Un des grades de l'ordre des Jésuites : *L'ordre des Jésuites était divisé en trois degrés : écoliers approuvés, coadjuteurs formés et profès* (Chateaubriand).
◆ adj. m. *Père coadjuteur, frère coadjuteur,* religieux adjoints à un supérieur, dans certaines congrégations.

coadjutrice [kɔadʒytris] n. f. (fém. de *coadjuteur ;* 1690, Furetière). Religieuse adjointe à une abbesse et désignée pour lui succéder.

coadministrateur [kɔadministratœr] n. m. (de *co-* et de *administrateur ;* 1866, Larousse). Celui qui administre avec un ou plusieurs autres.

coagulabilité [kɔagylabilite] n. f. (de *coagulable ;* 1866, Larousse). Propriété de se coaguler : *Coagulabilité du sang.*

coagulable [kɔagylabl] adj. (de *coaguler ;* av. 1594, Dariot). Qui peut se coaguler : *L'albumine est coagulable.*

coagulant, e [kɔagylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *coaguler ;* 1827, Acad.). Qui a la propriété de coaguler : *La présure est une substance coagulante.*
◆ **coagulant** n. m. (1845, Bescherelle). Substance capable d'en coaguler d'autres : *Le tanin est un coagulant de la gélatine.*

coagulateur, trice [kɔagylatœr, -tris] adj. (de *coaguler ;* 1866, Larousse). Qui produit la coagulation : *L'effet coagulateur de l'alcool.*

coagulation [kɔagylasjɔ̃] n. f. (de *coaguler ;* fin du XIV[e] s., *Somme M[e] Gautier*). Phénomène par lequel les particules solides en suspension dans un liquide organique (sang, lymphe, lait) se prennent en une masse solide : *Avant toute opération chirurgicale, on détermine le temps de coagulation du sang du patient.*

coaguler [kɔagyle] v. tr. (lat. *coagulare ;* XIII[e] s., Godefroy). Précipiter en une masse solide les particules en suspension dans un liquide organique : *La chaleur coagule les solutions d'albumine.*
• SYN. : *cailler, figer.*
◆ v. intr. ou **se coaguler** v. pr. En parlant d'un liquide organique, former un caillot, se prendre en une masse solide, ou *coagulum : Le sang coagule, se coagule plus ou moins vite.*
• SYN. : *se cailler, se figer* ou *figer, prendre.*

coagulum [kɔagylɔm] n. m. (mot lat. signif. « présure, lait caillé » ; 1743, Brunot [aux XVI[e] et XVII[e] s., on utilisait la forme francisée *coagule :* v. Godefroy et Delboulle]). Masse de substance coagulée.
• SYN. : *caillot.*

coalisé, e [kɔalize] adj. et n. (part. passé de [*se*] *coaliser ;* 1784, *Courrier de l'Europe*). Se dit d'une personne, d'un État qui unit ses forces à d'autres contre un adversaire commun : *Les Coalisés envahirent la France en 1814.*

coaliser [kɔalize] v. tr. (de *coalition ;* 1791, *Journ. de Paris*). Unir les forces de plusieurs personnes, de plusieurs peuples contre un autre : *L'Angleterre coalisa les peuples de l'Europe contre Napoléon.*
• SYN. : *grouper, liguer, rassembler, réunir.*
◆ **se coaliser** v. pr. **1.** En parlant d'États, former une coalition contre un adversaire commun : *Des forces nombreuses étaient toujours prêtes à se coaliser pour empêcher qu'il n'y eût une Allemagne unie et puissante sous un seul sceptre* (Bainville). || **2.** *Vx.* En parlant de personnes (travailleurs, producteurs, etc.), s'unir en vue d'une

lutte commune : *Les ouvriers se coalisent pour obtenir une augmentation de salaire* (Blanqui). || **3.** *Fig.* et *vx.* Unir ses efforts pour œuvrer en commun : *Mille cerveaux auront beau se coaliser, ils ne composeront jamais le chef-d'œuvre qui sort de la tête d'un Homère* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *s'allier, se liguer* ; **2** *s'accorder, se concerter, s'entendre* ; **3** *s'assembler, se grouper, se rassembler, se réunir.* — CONTR. : **1** *se battre, combattre, rompre* ; **2** *s'opposer, se séparer* ; **3** *rivaliser.*

coaliseur, euse [kɔalizœr, -øz] adj. (de *coaliser* ; XXe s.). Qui tend à grouper des individus en vue d'un effort commun (peu usité) : *L'instinct coaliseur des êtres de même espèce, de même faiblesse* (Frapié).

coalition [kɔalisjɔ̃] n. f. (du part. passé *coalitus* du v. lat. *coalescere*, s'unir ; 1544, M. Mathée, au sens théol. de « réunion » ; repris de l'angl. *coalition* [de même origine], aux sens actuels, 1718, Mackenzie). **1.** Association militaire et politique de peuples, d'États, contre un adversaire commun : *Ce furent eux qui sauvèrent la colonie au berceau* [...] *en prévenant des coalitions générales d'Indiens* (Chateaubriand). *Presque toutes les coalitions ont eu pour objet l'iniquité et la guerre* (Guizot). || **2.** Entente entre personnes (ouvriers, patrons, commerçants, industriels) pour modifier à leur profit des conditions économiques : *La loi Le Chapelier (1791) réprimait les coalitions.* || **3.** Entente entre partis politiques pour une action commune, sur un programme commun : *Coalition électorale.* || *Gouvernement de coalition*, gouvernement par plusieurs groupes parlementaires. || **4.** Ensemble des forces unies contre un adversaire commun : *Pour former la coalition dont il aspirait à devenir le chef, Démétrius était obligé à de grands ménagements à l'égard du roi de Pologne et du pape* (Mérimée). || **5.** *Fig.* et *littér.* Association intellectuelle, morale : *Une coalition monstrueuse entre l'intrigue et la probité* (Mirabeau).

• SYN. : **1** *alliance, entente, ligue* ; **2** *association, collusion, confédération.* — CONTR. : **1** *conflit, hostilité* ; **2** *discorde, dissension.*

coaltar [koltar] n. m. (mot angl., de *coal*, charbon, et *tar*, goudron ; début du XIXe s., d'après Larousse, 1866). *Anc.* appellation du goudron de houille employé pour prévenir la pourriture du bois.

coaltarer [koltare] v. tr. (de *coaltar* ; 1866, Larousse). *Vx.* Enduire, imprégner de coaltar : *Coaltarer un bateau.*

coassant, e [kɔasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *coasser* ; 1863, Littré). Qui coasse (au pr. et au fig.) : *Une foule coassante se dispute les trottoirs étroits* (Duhamel).

coassement [kɔasmɑ̃] n. m. (de *coasser* ; 1600, O. de Serres, écrit *coaxement* [*coassement*, 1677, Miege], au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Cri de la grenouille, du crapaud : *Nos chevaux qu'effrayait le coassement d'une multitude de grenouilles...* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* et *péjor.* Propos défavorables tenus contre quelqu'un : *Je suis, Dieu merci, au-dessus des coassements de l'autre parti* (Martin du Gard).

coasser [kɔase] v. intr. (lat. *coaxare*, de l'onomatop. grecque *koax* ; milieu du XVIe s., Ronsard, au sens 1 ; sens 2, av. 1720, Chaulieu). **1.** Crier, en parlant de la grenouille, du crapaud : *Vers neuf heures, une rainette coassa* (Bosco). || **2.** *Fig.* et *péjor.* Tenir des propos malveillants : *Laissons coasser les envieux.*

• SYN. : **2** *cancaner* (fam.), *clabauder, commérer* (fam.), *criailler, jaser.*

coassocié, e [kɔasɔsje] n. (de *co-* et de *associé* ; 1596, Basmaison). Personne associée à une ou plusieurs autres : *Si M. Haffner devient votre coassocié, nos profits seront compromis* (Zola).

coassurance [kɔasyrɑ̃s] n. f. (de *co-* et de *assurance* ; 30 août 1876, *Journ. des débats*). Assurance simultanée d'un même risque par plusieurs assureurs, dans la limite de valeur du bien garanti.

coati [kɔati] n. m. (mot tupi-guarani, empr. par l'intermédiaire du portug. ; 1558, Lokotsch). Mammifère carnassier, à museau allongé, à longue queue, vivant dans les forêts des deux Amériques.

coauteur [kɔotœr] n. m. (de *co-* et de *auteur* ; 1863, Littré). **1.** Auteur qui collabore ou a collaboré avec un ou plusieurs autres à une même œuvre littéraire ou artistique : *Erckmann et Chatrian sont les coauteurs de « l'Ami Fritz ».* || **2.** En droit pénal, celui qui a commis un délit, un crime, en participation directe et principale avec un ou plusieurs autres.

coaxial, e, aux [kɔaksjal, -o] adj. (de *co-* et de *axial* ; 1953, Larousse). **1.** Qui a le même axe qu'une autre pièce, un autre élément : *Cylindres coaxiaux.* || **2.** *Hélices coaxiales*, hélices montées sur des arbres concentriques.

cob [kɔb] n. m. (mot angl. ; 2 avr. 1880, *le Figaro*). Cheval de taille moyenne, à l'encolure épaisse et courte.

cobalt [kɔbalt] n. m. (allem. *Kobalt*, var. de *Kobold*, lutin [évolution sémantique semblable à celle de *nickel*] ; 1549, Belon [cité par Gobet, 1779], au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Métal blanc, voisin du fer et du nickel, employé surtout en alliage et pour la préparation de certains colorants. || *Bombe au cobalt*, générateur de rayons γ thérapeutiques, émis par une charge de radiocobalt. || **2.** Couleur bleue de certains composés du cobalt : *L'ardent cobalt de l'éther* (Balzac).

cobaye [kɔbaj] n. m. (lat. zool. *cobaya*, du tupi-guarani *sabúja*, par l'intermédiaire du portug. ; 1775, Valmont de Bomare, écrit *cobaya* [*cobaye*, 1820, Laveaux], au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Petit mammifère rongeur, originaire de l'Amérique du Sud, élevé surtout comme animal de laboratoire, et appelé couramment *cochon d'Inde* : *Ses yeux, comme ceux des cobayes, avaient des prunelles de rubis (France). Les cobayes remuent dans leur cage et me considèrent avec leur petit œil vif et intelligent (Duhamel).* || **2.** *Fig.* et *fam.* Sujet d'expérience.

cobéa [kɔbea] n. m. ou **cobée** [kɔbe] n. f. (lat. des botanistes *cobaea*, n. donné à la plante en l'honneur du missionnaire espagnol *Juan Cobo* ; 1801, *Encycl. méthodique*). Plante grimpante, originaire du Mexique, à grandes fleurs bleues en cloche : *Ma petite croisée festonnée de lierre et de cobées à cloche d'iris* (Chateaubriand).

cobelligérant, e [kɔbɛliʒerɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *co-* et de *belligérant* ; milieu du XXe s.). Se dit d'une nation, d'un État qui participe aux côtés d'autres à une guerre contre un adversaire commun : *L'Italie fut, en 1943, considérée par les Alliés comme cobelligérante.*

cobra [kɔbra] n. m. (ellipse de *cobra capel* [1587, Brunot], du portug. *cobra capelo* [lat. pop. **colobra*, couleuvre, et **capellus*, coiffe, de *cappa*, capuchon], proprem. « couleuvre-chapeau », à cause de la peau en forme de capuchon que l'animal a sur la tête ; 1866, Larousse). Serpent venimeux du genre *naja*, qui peut dépasser 4 m de long, et dont une espèce de l'Inde est appelée *serpent à lunettes.*

coca [kɔka] n. m. (mot esp., empr. de l'aymara, langue de l'est de l'Argentine ; 1569, Fumée). Arbuste des Andes, dont les feuilles ont des propriétés stimulantes et renferment un alcaloïde, la cocaïne.

• REM. L'arbuste est aussi connu sous le nom de COCAÏER (1907, Larousse).

◆ n. f. (milieu du XIXe s.). Substance extraite des feuilles du coca : *Il serait oiseux de parler des excitants vulgaires tels que l'absinthe, le thé, le café, le vin de quinquina ou même la coca, ou erythroxylon, cette singulière plante dont les feuilles mâchées augmentent l'énergie en diminuant le sommeil et en supprimant l'appétit* (Baudelaire).

cocagne [kɔkaɲ] n. f. (mot méridional, d'origine obscure ; début du XIIIe s., *Aymeri de Narbonne*, écrit *quoquaigne*). **1.** *Class.* Réjouissance : *Je vois des cocagnes pour un peuple immense, des feux d'artifice* (Voltaire). || **2.** *Auj.*, ne s'emploie plus que dans quelques expressions. || *Pays de cocagne*, pays merveilleux où l'on a tout à volonté, où la vie est facile : *Un vrai pays de cocagne, où tout est beau, riche, tranquille, honnête ; où le luxe a plaisir à se mirer dans l'ordre ; où la vie est grasse et douce à respirer ; d'où le désordre, la turbu-*

lence et l'imprévu sont exclus (Baudelaire). *Alger, ville de cocagne pour les spahis* (Loti). || *Vie de cocagne,* celle où l'on goûte toutes sortes de plaisirs : *Denis organisait une vie de cocagne. Son travail serait d'aller à l'affût des grives, de tendre des nasses* (Mauriac). || *Mât de cocagne,* dans les fêtes publiques, mât glissant, au sommet duquel sont suspendus divers objets, qu'il faut aller décrocher.
• SYN. : **2** *eldorado.*

cocaïer n. m. V. COCA.

cocaïne [kɔkain] n. f. (de *coca ;* 1856, Lachâtre). Alcaloïde extrait des feuilles de coca, utilisé comme anesthésique local, et dont l'usage prolongé aboutit à une toxicomanie grave.
• SYN. : *coco* (fam.).

cocaïnisation [kɔkainizasjɔ̃] n. f. (de *cocaïne ;* 1907, Larousse). Anesthésie par la cocaïne.

cocaïnisme [kɔkainism] ou **cocaïsme** [kɔkaism] n. m. (de *cocaïne ;* 1907, Larousse). État morbide résultant de l'abus de la coca ou de son alcaloïde, la cocaïne.

cocaïnomane [kɔkainɔman] n. (de *cocaïnomanie ;* 1922, Larousse). Personne atteinte de cocaïnomanie : *Nous autres, domestiques, c'est rare si nous ne servons pas chez des cocaïnomanes des morphines ou des absinthes* (L. Daudet). *Nombre de fumeurs d'opium et de cocaïnomanes à Zurich* (Gide).

cocaïnomanie [kɔkainɔmani] n. f. (de *cocaïno-,* élément tiré de *cocaïne,* et de *manie ;* 1888, Larousse). Abus de la cocaïne, qui aboutit à l'intoxication.

cocarde [kɔkard] n. f. (de l'anc. franç. *coquart,* vaniteux, coq, dér. de *coq ;* 1532, Rabelais, dans *bonnet à la cocarde,* bonnet orné d'une patte découpée en crête de coq ; *cocarde,* 1732, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, début du XIXe s., Chateaubriand ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, 1866, Larousse). **1.** Insigne circulaire en étoffe, aux couleurs d'une nation, d'un parti, que l'on portait autrefois fixé à la coiffure, et qui, primitivement, était réservé aux militaires : *Il* [...] *fixa avec l'épine le bord retroussé et la cocarde à la forme du chapeau* (Hugo). || *Cocarde tricolore,* sous la Révolution et au début du XIXe s., emblème des républicains : *Il sortit dans la rue avec une énorme cocarde tricolore* (Renan). || *Cocarde blanche,* emblème des royalistes légitimistes, partisans des Bourbons : *Il ôta son chapeau* [...], *tira de sa poche une cocarde blanche* (Hugo). || Vx. *Prendre la cocarde,* se faire soldat. || **2.** *Par extens.* Nation, parti : *Enfin, par la guerre d'Espagne, j'avais contribué à étouffer les conspirations, à réunir les opinions sous la même cocarde et à rendre à notre canon sa portée* (Chateaubriand). || Vx. *Changer de cocarde,* changer de parti, d'opinion. || **3.** Cercles concentriques aux couleurs nationales, peints sur le fuselage et les ailes des avions militaires. || **4.** *Vx.* Rosace de ruban, de perles ou de plumes, posée sur un chapeau, un vêtement de femme. || Dans certaines courses de taureaux, rosace que porte la bête et qu'il s'agit de lui arracher : *Il arracha la cocarde au taureau et la porta à Carmen qui s'en coiffa sur-le-champ* (Mérimée). || **5.** *Pop.* Tête : *Ce vin lui a tapé sur la cocarde.* || Vx. *Avoir sa cocarde,* être ivre. || Vx. *Une cocarde,* une saoulerie : *On était bien venu de lui reprocher une cocarde de temps à autre* (Zola).

cocardeau [kɔkardo] n. m. (de l'anc. franç. *coquard,* coq, par comparaison de la couleur rouge de la fleur avec celle de la crête du coq ; XVe s., Godefroy, puis 1832, Raymond). Nom donné à une variété de giroflée.

cocarder (se) [səkɔkarde] v. pr. (de [*avoir sa*] *cocarde ;* 1870, Poulot). *Pop.* et *vx.* S'enivrer : *On était gai, il ne fallait pas maintenant se cocarder cochonnément si l'on voulait respecter les dames* (Zola).

cocardier, ère [kɔkardje, -ɛr] adj. (de *cocarde ;* 1858, Larchey, au sens 2 ; sens 1, 1866, Larousse ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Qui porte la cocarde : *En provence, nos taureaux cocardiers reconnaissent très bien les hommes avec qui ils ont eu particulièrement maille à partir* (Montherlant). || **2.** *Péjor.* Se dit des personnes qui aiment l'uniforme, le panache, qui font preuve d'un patriotisme étroit et excessif : *S'il passait pour un dreyfusard enragé aux yeux de beaucoup, mon camarade le trouva tiède, infecté de nationalisme, et cocardier* (Proust). *Par-dessus le marché, je suis cocardier. Je crois à la tradition militaire de la France* (Romains). || **3.** *Péjor.* Se dit des actes, des sentiments inspirés par cette tendance : *On doit remettre la croix d'honneur à quelques braves. Ton côté cocardier est-il content ?* (Bourget). *En temps de paix — nous l'avons vu en France —, on trouve, à la rigueur, une majorité pour élire au gouvernement l'homme d'une politique cocardière : il y a toujours des imprudents pour jouer avec le feu* (Martin du Gard).
• SYN. : **2** et **3** *chauvin, patriotard* (fam.).

cocasse [kɔkas] adj. (var. de l'anc. adj. *coquard,* vantard, prétentieux, dér. de *coq ;* 1739, Caylus). Qui fait rire par son étrangeté, sa bizarrerie : *Non, je préfère ne pas parler de Coltard, c'est une des figures les plus cocasses de ma vie* (Duhamel). *Je tombe sur une place sans lumière et devant une espèce de véhicule cocasse, un métis avorté d'omnibus et de tramway* (Romains).
• SYN. : *bouffon, burlesque, comique, drôle, impayable* (fam.).

cocasserie [kɔkasri] n. f. (de *cocasse ;* 1837, Balzac). **1.** Caractère de ce qui est cocasse : *Quand la lettre était remarquable par son extrême cocasserie, il arrivait que Joseph la montrât à sa femme* (Duhamel). || **2.** Chose cocasse : *Lorie* [...] *s'amusait* [...] *des cocasseries du vaudeville à surprises* (Daudet).
• SYN. : **1** *drôlerie.*

cocassier n. m. V. COQUASSIER.

coccidés [kɔkside] n. m. pl. (du gr. *kokkos,* cochenille, et *eidos,* apparence ; 1878, Larousse). Famille d'insectes comprenant les cochenilles et les formes voisines.

coccidies [kɔksidi] n. f. pl. (du gr. *kokkos,* grain, et *eidos,* apparence, à cause de la forme de ces microbes ; 1898, Larousse). Genre de protozoaires, comprenant de nombreuses espèces, parasites du foie, de l'intestin, des reins.

coccidiose [kɔksidjoz] n. f. (de *coccidie ;* début du XXe s.). Affection provoquée par les coccidies : *Coccidiose du lapin.*

coccinelle [kɔksinɛl] n. f. (lat. des naturalistes *coccinella,* de l'adj. *coccinus,* écarlate [de *coccum,* gr. *kokkos,* cochenille], à cause de la couleur des élytres de l'insecte ; 1754, La Chesnaye des Bois). Insecte coléoptère, appelé aussi *bête à bon Dieu,* dont les élytres orangés ou rouges sont parsemés de points noirs : *Une coccinelle cheminait sur la manche de sa redingote* (France).

coccobacille [kɔkobasil] n. m. (du gr. *kokkos,* graine, et de *bacille ;* XXe s.). Petit bacille de forme ovale.

coccygien, enne [kɔksiʒjɛ̃, -ɛn] adj. (de *coccyx ;* 1753, *Encyclopédie*). Qui appartient au coccyx : *Vertèbres coccygiennes.*

coccyx [kɔksis] n. m. (gr. *kokkux,* coucou, par comparaison de la forme de l'os avec le bec de cet oiseau ; 1541, J. Canappe). Pièce osseuse formée par la soudure des vertèbres terminales, réduites, de la colonne vertébrale : *Un appendice caudal qui semblait n'être d'abord qu'un prolongement du coccyx* (Nerval).

1. coche [kɔʃ] n. m. (bas lat. *caudica,* sorte de canot ; v. 1283, Beaumanoir [fém. jusqu'au XVIe s.] ; *coche d'eau,* 1669, Widerhold). *Coche d'eau,* chaland tiré par des chevaux, qui transportait des voyageurs et des marchandises : *La Saône, voilée de brumes légères, effaçait lentement le sillage du coche d'eau qui venait de passer* (France).

2. coche [kɔʃ] n. m. (allem. *Kutsche,* d'origine hongroise ou tchèque ; 1545, Charrière). Grande voiture qui faisait le service des voyageurs : *Bon gentilhomme* [...], *présentant le coude aux dames pour descendre de coche* (Gautier). || Fig. *Manquer, rater* (fam.) *le coche,* laisser perdre une occasion favorable ou profitable. || *Être, faire la mouche du coche,* se remuer beaucoup sans aucun résultat

appréciable (par allusion à la fable de La Fontaine).

3. coche [kɔʃ] n. f. (lat. pop. **cocca*, probablem. de *coccum,* excroissance d'une plante, les bords d'une entaille ressemblant à une excroissance ; v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** *Vx.* Entaille faite dans un corps solide ; *spécialem.,* marque faite autrefois dans un morceau de bois, par un commerçant, pour noter une dette : *Lisant à peine, n'écrivant pas, marquant les sous qu'il prêtait avec des coches, dans du bois, comme il avait vu faire aux garçons boulangers de Lyon, ses compatriotes, jamais il ne s'embrouillait dans ses comptes* (Daudet). ‖ **2.** *Par extens.* Entaille : *Cette vallée est une coche de deux mille pieds de profondeur entaillée dans un plein bloc de granit* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *cran, encoche, marque.*

4. coche [kɔʃ] n. f. (de *cochon ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, 1606, Nicot). **1.** *Vx.* Femelle du cochon, truie. ‖ **2.** *Fig.* et *pop.* Grosse femme vulgaire.

cochenillage [kɔʃnijaʒ] n. m. (de *cocheniller ;* 1723, Savary des Bruslons). Bain de teinture rouge, préparé avec la cochenille.

cochenille [kɔʃnij] n. f. (esp. *cochinilla,* proprem. « cloporte », dimin. de *cochino,* cochon ; 1567, Fréville, écrit *cossenille,* au sens 2 ; *cochenille,* aux sens 1-2, 1578, Vigenère). **1.** Insecte de la famille des coccidés, dont une espèce vit sur le nopal du Mexique et fournit une teinture rouge, le carmin. ‖ **2.** Cette teinture elle-même.

cocheniller [kɔʃnije] v. intr. (de *cochenille ;* 1877, Littré). Récolter la cochenille.

◆ v. tr. (1723, Savary des Bruslons). Plonger un tissu dans un bain de cochenille.

cochenillier [kɔʃnilje] n. m. (de *cochenille ;* 1698, Dampier). Nom usuel du nopal, sur lequel vit la cochenille.

1. cocher [kɔʃe] n. m. (de *coche* 2 ; 1560, R. Belleau). Conducteur d'une voiture à cheval : *Un cocher de remise, que tous les matins de sa vie ouvrière elle avait vu s'en aller ainsi, lourd dans ses grosses bottes peu habituées à la marche, tenant précieusement à la main ce fouet qui est l'épée du cocher, l'insigne de son grade, et ne le quitte jamais* (Daudet). ‖ Fam. et vx. *Fouette cocher !,* ordre donné au cocher de fouetter ses chevaux pour partir ; *au fig.,* signifie « En avant, que rien ne nous arrête ! ».

2. cocher [kɔʃe] v. tr. (de *coche* 3 ; début du XIVe s.). **1.** *Vx.* Marquer d'une entaille. ‖ **2.** *Par extens.* Marquer d'un trait, d'un repère : *Sous la Terreur, on le prévint de Bernay que son nom était coché sur la liste sanglante* (La Varende).

côcher [koʃe] v. tr. (altér. de l'anc. franç. *chaucher* [XIIIe s.], d'après le picard *cauquer, caukier,* même sens [1256, Ald. de Sienne], proprem. « presser, fouler », lat. *calcare,* fouler, piétiner ; 1680, Richelet). *Vx* et *dialect.* En parlant d'un oiseau de basse-cour, couvrir la femelle.

● REM. On trouve aussi la forme COCHER (influencée par *coq*).

cochère [kɔʃɛr] adj. f. (de *coche* 2 ; 1611, Cotgrave). *Porte cochère,* grande porte, à deux battants, qui permet le passage des voitures : *Élisabeth guettait le choc sourd de la porte cochère* (Cocteau).

● SYN. : *charretière.*

cochet [kɔʃɛ] n. m. (de *coq ;* XIIIe s., *Roman de Renart*). *Class.* Jeune coq.

cochevis [kɔʃvi] n. m. (origine obscure, peut-être onomatop. ; v. 1320, Watriquet de Couvin). Grosse alouette à huppe pointue.

cochléaire [kɔklеɛr] adj. (du lat. *cochlear,* cuiller ; 1866, Larousse). En forme de cuiller. ‖ *Organe cochléaire,* le limaçon, partie de l'oreille interne. ‖ *Nerf cochléaire,* ensemble des fibres du nerf auditif.

cochléaria [kɔklearja] n. m. (mot du lat. des botanistes, tiré du lat. *cochlear,* cuiller, à cause de la forme des feuilles de cette plante ; 1599, Vera). Plante de la famille des crucifères, à fleurs blanches, poussant sur le littoral et dans les lieux humides, dont une variété, dite *cranson officinal,* est utilisée comme antiscorbutique : *L'évêque considérait en soupirant un plant de cochléaria que le panier avait brisé* (Hugo).

1. cochon [kɔʃɔ̃] n. m. (peut-être de l'onomatop. *coch-,* servant à appeler les porcs ; XIIIe s., au sens de « jeune porc » [encore au XVIIe s.] ; sens 1 et 3, 1680, Richelet ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** Mammifère domestique de l'ordre des pachydermes, voisin du sanglier, engraissé pour sa viande : *Il* [...] *graissait ses souliers de chasse avec le lard de ses cochons* (Flaubert). *La guerre consiste uniquement à voler des poules et des cochons aux vilains* (France). ‖ *Cochon de lait,* petit cochon qui tète encore : *Elle n'avait peur de personne, pas même d'un petit cochon de lait* (Vigny). ‖ Fam. *Tête de cochon,* personne qui a fort mauvais caractère. ‖ Fam. *Yeux de cochon,* yeux petits et enfoncés. ‖ Fam. *Gras comme un cochon,* extrêmement gras. ‖ Fam. *Manger comme un cochon,* manger avec voracité et malpropreté. ‖ Fam. *Nous n'avons pas gardé les cochons ensemble,* nous n'avons rien de commun. (Se dit pour repousser la familiarité déplacée de quelqu'un.) ‖ Fam. *Un cochon n'y retrouverait pas ses petits,* c'est un désordre inextricable. ‖ Pop. *Donner des confitures à un cochon,* donner à une personne un cadeau qu'elle est incapable d'apprécier. ‖ **2.** *Fam.* Viande de porc : *Un rôti de cochon.* ‖ Fig. et fam. *Ne pas savoir, se demander si c'est du lard ou du cochon,* s'interroger avec embarras sur l'attitude de quelqu'un, se demander si l'on n'est pas victime d'un mauvais tour. ‖ **3.** *Par anal.* Nom donné à divers animaux qui rappellent plus ou moins le cochon, en particulier au sanglier : *Les chiens sont sur un cochon.* ‖ *Cochon d'Amérique, cochon noir,* pécari. ‖ *Cochon cuirassé,* tatou. ‖ *Cochon d'Inde,* cobaye. ‖ *Cochon de mer,* marsouin.

● SYN. : **1** *porc.*

2. cochon, onne [kɔʃɔ̃, -ɔn] adj. et n. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1666, *Roman bourgeois,* dans la loc. *camarades comme cochons ;* sens 1, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 2, 1759, Voltaire ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1898, Téramond). **1.** *Fig.* et *fam.* Individu malpropre, qui a des manières grossières : *Avant notre mariage, il buvait en vrai cochon* (Zola). ‖ *Spécialem.* et *pop.* Se dit, comme injure, à un individu désagréable, déplaisant. ‖ **2.** Personnage déloyal : *Il m'a joué un tour de cochon. Cochon qui s'en dédit.* ‖ **3.** *Fam.* Individu qui a des pensées, des paroles, des gestes contraires à la décence : *C'est un vieux cochon. Tu viens encore de prononcer ces quatre mots : « Ce cochon de Morin »* (Maupassant). *Non, voyez-vous, conclut-elle, c'est une cochonne* (Proust). ‖ Pop. *Amis, camarades, copains comme cochons,* se dit de personnes qui vivent dans une extrême familiarité. ‖ **4.** Fam. *Eh bien ! mon cochon,* se dit, avec une nuance d'étonnement admiratif, à une personne qui a eu beaucoup de chance ou a montré beaucoup de toupet : *Ben, mon cochon, monologua-t-il, tu ne te gênes pas* (Pergaud).

● SYN. : **1** *dégoûtant, sagouin* (pop.), *souillon* (fam.) ; **3** *débauché, dépravé, paillard, pervers, vicieux.*

◆ adj. (sens 1, 1863, Goncourt ; sens 2, XXe s.). **1.** *Fam.* Qui heurte la décence : *Je leur enverrais des grossièretés et des trucs cochons en pleine table* (Aymé) ; et substantiv. : *Vous allez voir le costume de ma femme au second acte. Il est d'un cochon* (Zola). ‖ **2.** Fam. *Ce n'est pas cochon,* ce n'est pas mal, ce n'est pas mauvais, cela mérite considération (marque l'admiration).

● SYN. : **1** *égrillard, grivois, inconvenant, leste, licencieux, obscène, polisson, raide* (fam.), *salé* (fam.).

cochonceté [kɔʃɔ̃ste] n. f. (de *cochon ;* 1891, Goncourt). **1.** *Pop.* Caractère de ce qui est cochon, sale ou contraire à la décence. ‖ **2.** *Pop.* Chose sale, indécente : *Il n'y a pas de cochoncetés dans mon roman, dit Zola* (Goncourt).

cochonnaille [kɔʃɔnaj] n. f. (de *cochon ;* 1788, Gohin). *Fam.* Viande de cochon apprêtée de diverses façons ; charcuterie : *On mange des saucisses, des boudins, de la cochonnaille* (Flaubert).

cochonnée [kɔʃɔne] n. f. (part. passé fém. substantivé de *cochonner,* v. intr. ; 1642, Oudin). Portée d'une truie.

cochonnément [kɔʃɔnemɑ̃] adv. (de *cochon*, adj. ; 1877, Zola). *Pop.* D'une manière basse et vulgaire : *Il ne fallait pas maintenant se cocarder cochonnément* (Zola).

cochonner [kɔʃɔne] v. intr. (de *cochon* ; 1403, Godefroy). Mettre bas, en parlant de la truie.

◆ v. tr. (1808, d'Hautel). **1.** *Fam.* Exécuter d'une manière sale, grossière : *Elle faisait deux ou trois jours dans chaque atelier, puis elle recevait son paquet, tellement elle cochonnait l'ouvrage* (Zola). ‖ **2.** *Fam.* Rendre sale, abîmer : *Le client a voulu gommer lui-même* [les traits de fusain]. *Il a cochonné tout* (Romains).

● SYN. : **1** *saloper* (pop.), *torchonner* (pop.) ; **2** *barbouiller, maculer, salir, souiller, tacher.*

cochonnerie [kɔʃɔnri] n. f. (de *cochon* ; fin du XVIIe s., aux sens 1 et 4 ; sens 2-3, 1866, Larousse ; sens 5, début du XXe s.). **1.** *Pop.* Malpropreté digne d'un cochon : *Cet homme est d'une cochonnerie !* ‖ **2.** *Pop.* Objet sans valeur ; produit de mauvaise qualité : *Ce tissu, c'est de la cochonnerie.* ‖ **3.** *Fam.* Chose mauvaise ou désagréable : *Ah ! le gouvernement aurait bien dû empêcher la fabrication de ces cochonneries* [les alcools] (Zola). *Sans cette cochonnerie de brume, vous la verriez* (Benoit). ‖ **4.** *Pop.* Propos, geste contraire à la décence : *Pour que les femmes le prennent encore pour un godelureau et lui disent des cochonneries dans l'oreille* (Maupassant). ‖ **5.** *Pop.* Action méprisable ou procédé déloyal : *C'était une trahison, ou, plus exactement, une cochonnerie qu'on lui faisait là* (Duhamel).

● SYN. : **1** *saleté* ; **2** *pacotille* ; **4** *gaudriole, gauloiserie, grivoiserie, grossièreté, obscénité* ; **5** *crasse* (fam.), *entourloupette* (fam.), *vacherie* (pop.).

cochonnet [kɔʃɔnɛ] n. m. (de *cochon* ; fin du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1534, Rabelais). **1.** Petit cochon. ‖ **2.** Dé à jouer à douze faces, marquées de un à douze. ‖ **3.** Boule plus petite que les autres, servant de but au jeu de boules.

● SYN. : **1** *goret, porcelet.*

cochylis [kɔkilis] ou **conchylis** [kɔ̃kilis] n. m. (du lat. *conchylium*, coquillage, gr. *konkhulion* ; 1866, Larousse, écrit *cochylide* ; *cochylis* et *conchylis*, XXe s.). Papillon dont la chenille attaque les feuilles de vigne.

cocker [kɔkɛr] n. m. (mot angl., abrév. de *wood-cocker*, proprem. « bécassier » ; 1863, Bonnafé). Petit chien de chasse d'origine anglaise, à poils longs et soyeux, à grandes oreilles tombantes, à robe variée.

cockney [kɔknɛ] n. m. (mot angl. pop., d'origine incertaine ; 1750, Prévost). Celui qui est né à Londres, Londonien. ‖ *Par extens.* Gavroche de Londres.

◆ adj., : *L'accent cockney.*

● REM. On trouve aussi la graphie COKENEY (1832, Matoré) : *Le Don Juan de Molière n'est qu'un Céladon auprès de moi ; celui de Byron un misérable cokeney* (Gautier).

cockpit [kɔkpit] n. m. (mot angl. signif. « trou de coq » ; 1878, *le Yacht*, au sens 1 ; sens 2, v. 1939). **1.** Dans un yacht, réduit étanche, à l'arrière, où se tient le barreur et parfois l'équipage. ‖ **2.** Dans un avion, emplacement du pilote.

● SYN. : **2** *habitacle.*

cocktail [kɔktɛl] n. m. (mot angloamér. signif. proprem. « queue de coq », réduction de *cocktailed horse*, cheval dont la queue a été partiellement coupée et se redresse comme celle d'un coq, puis « cheval de faible valeur », ensuite « homme abâtardi » [*cocktail* en ce sens, en 1755, dans Prévost], enfin, au début du XIXe s., « boisson bâtarde, faite d'alcool et d'autres choses » ; 1836, Defauconpret, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Mélange capiteux de diverses boissons, comprenant le plus souvent des alcools et servi glacé : *Le secrétaire particulier s'arrêta pour boire un cocktail carabiné* (Daudet). *Laissez-moi boire mon cocktail* (France). *Commande-moi un cocktail, fit brusquement Jacques ; tu sais : celui où il y a du lait, de la groseille et du zeste de citron* (Martin du Gard). *Ceux qui disent de pareilles bourdes boivent des cocktails dans lesquels ils mélangent tout* (Duhamel). ‖ **2.** Réunion mondaine qui a lieu en fin d'après-midi : *Être invité à un cocktail.*

1. coco [koko] adj. (abrév. de *rococo* ; fin du XIXe s.). *Vx.* Démodé : *Et l'abat-jour, est-il assez coco ?* (Donnay).

2. coco [koko] n. m. (mot portug. signif. proprem. « croquemitaine », appliqué à la noix de coco à cause de son aspect hirsute ; v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta*, écrit *cocho*, au sens 1 [*noix de coco*, 1610, Linschoten] ; sens 2, 1774, G. Esnault ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, 1847, G. Esnault). **1.** *Noix de coco*, ou simplem. *coco*, fruit du cocotier : *Je m'enivre ardemment des senteurs confondues | De l'huile de coco, du musc et du goudron* (Baudelaire). ‖ *Lait de coco*, liquide blanc contenu dans ce fruit avant sa maturité. ‖ *Balai, tapis de coco*, balai, tapis fait avec les fibres qui entourent la noix de coco. ‖ **2.** Par assimilation avec le lait de coco, boisson bon marché faite d'une infusion de réglisse : *Fier, le tonnerre au poing, il avait mis en poudre | Un marchand de coco près des Variétés* (Hugo). *Le père Clément, en tablier bleu, tout pareil aux anciens portiers des lycées, vendait des billes, des hannetons, des toupies, du coco, des bâtons de sucre à la menthe* (Gide). *Son échoppe de cordonnier était toujours encombrée de militants sans travail, qui trouvaient là, aux heures où le local était fermé, l'hiver du feu, l'été du coco* (Martin du Gard). ‖ **3.** *Arg.* et *vx.* Tête. ‖ *Monter le coco*, monter la tête, chauffer l'imagination : *Annonces de toutes les couleurs* [...], *que Bompard tenait à avoir sous les yeux, « pour se monter le coco », disait-il ingénument* (Daudet). ‖ *Dévisser le coco*, étrangler : *Aucun idiome n'est plus métaphorique que l'argot : « dévisser le coco », tordre le cou* (Hugo). ‖ *Avoir le coco fêlé*, avoir l'esprit dérangé. ‖ **4.** *Arg.* Estomac : *Il avait dans ses fontes un flacon d'absinthe pure, qu'il sifflait d'une haleine, et fonçait avec cela dans le coco, ne pouvant se battre qu'ivre mort* (Daudet).

3. coco [koko] n. m. (réduplication enfantine de *coque*, coquille [d'œuf] ; 1821, Desgranges, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Œuf, dans le langage enfantin : *Bébé mangera un beau coco.* ‖ **2.** *Fam.* Terme d'affection à l'adresse d'une grande personne, d'un enfant : *Ah, coco, ce n'est pas gentil, ce que tu dis là !* (Donnay). *Écoute, coco, en ce moment, je n'ai aucune disponibilité* (Pagnol).

◆ **cocos** n. m. pl. (28 oct. 1872, *Journ. officiel*). Variété de haricots dont le grain a la forme d'un œuf.

4. coco [koko] n. m. (origine obscure ; 1792, Hébert). **1.** *Péjor.* Individu bizarre : *Me ferai-je passer pour être Étienne ou Béranger ?... Non, ces cocos-là sont gens à ne reconnaître ni l'un ni l'autre* (Balzac). *Quel piètre coco que le sieur Musset* (Flaubert). *Ce vieux coco songe avec chagrin que son tour ne reviendra plus* (Duhamel). *Il y a des cocos dont nous nous servons qui ne sont pas à prendre avec des pincettes* (Romains). ‖ **2.** Individu suspect, dangereux : *Voilà un joli coco ! dit Hulot en se parlant à lui-même. Il m'a l'air d'être l'ambassadeur de gens qui s'apprêtent à parlementer à coups de fusil* (Balzac). *C'est un coco des plus malfaisants* (Proust).

5. coco [koko] n. f. (abrév. de *cocaïne* ; 1912, G. Esnault). *Pop.* Cocaïne.

cocodès [kɔkɔdɛs] n. m. (formation onomatopéique d'après le cri de la poule ; v. 1860, Delvau). *Vx.* Jeune homme d'une élégance outrée et ridicule : *Nous avons eu tour à tour le petit-maître, le mirliflor, le dandy, le cocodès et le petit-crevé* (Taine). *À ce moment, un grand cocodès indolent et bouffi, bien connu de Tortoni à la Madeleine, s'approcha de notre table. C'était un des plus tristes échantillons de l'élégant du dernier Empire* (Daudet).

cocodette [kɔkɔdɛt] n. f. (fém. de *cocodès* ; v. 1860, Delvau). *Vx.* Femme facile : *Une ancienne cocodette de l'Empire* (Lavedan).

cocon [kɔkɔ̃] n. m. (du provenç. *coucoun*, cocon, coque d'œuf, de *coco*, coque [v. COQUE] ; 1600, O. de Serres, écrit *coucon* ; *coc*[*c*]*on*, 1653, Oudin). **1.** Enveloppe soyeuse que filent certaines chenilles de lépidoptères (particulièrement les vers à

soie), et dont elles s'entourent pour leurs métamorphoses. || Fig. *S'enfermer, se retirer dans son cocon,* vivre dans la solitude. || **2.** Sac soyeux dans lequel certaines araignées enferment leurs œufs.

coconnage [kɔkɔnaʒ] n. m. (de *coconner ;* 1866, Larousse). Travail du ver à soie qui file son cocon.

coconner [kɔkɔne] v. intr. (de *cocon ;* 1845, Bescherelle). Filer son cocon, en parlant du ver à soie.

coconnière [kɔkɔnjɛr] n. f. (de *cocon ;* 1834, Landais). Local de stockage des cocons, au lieu d'étouffage ou à l'usine de filature.

cocontractant, e [kɔkɔ̃traktɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (de *co-* et de *contractant ;* XVIe s., *Coutumier général*). Chacune des personnes qui sont parties à un contrat : *C'est à peine s'il avait achevé avec Mauléon, leurs cocontractants et le notaire* (Fabre).

cocorico [kɔkɔriko] n. m. (onomatop. imitant le cri du coq ; 1547, Haudent, écrit *coquerycoq ; cocorico,* 1866, Larousse). Cri du coq : *J'ai tellement la foi que mon cocorico | Fera crouler la nuit comme une Jéricho* (Rostand).

cocote n. f. V. COCOTTE 1.

cocoter [kɔkɔte] v. intr. (aphérèse redoublée de *chlingoter,* dér. de *chlinguer,* puer ; d'abord *gogoter* [1881], puis *coco-ter,* 1890, G. Esnault). *Pop.* Puer : *Fi de chien !... ça cocote ici* (Chérau).

cocoteraie [kɔkɔtrɛ] n. f. (de *cocotier ;* XXe s.). Lieu planté de cocotiers : *Les trésors exotiques consistaient en papillons océaniens, décolorés, photographies de palmeraies, de cocoteraies tahitiennes et de cascades marquésanes* (Colette).

cocoterie n. f. V. COCOTTERIE.

cocotier [kɔkɔtje] n. m. (de *coco* 2 ; 1677, L'Estra). Palmier des régions tropicales, qui produit la noix de coco : *Et cherchant, l'œil hagard, | Les cocotiers absents de la superbe Afrique* (Baudelaire). || Fig. et fam. *Faire monter au cocotier, secouer le cocotier,* éliminer les vieillards (par allusion aux usages prêtés à certains peuples africains).

1. cocotte ou **cocote** [kɔkɔt] n. f. (onomatop. imitant le cri de la poule ; 1789, Nisard, au sens 5 ; sens 1, 1808, d'Hautel ; sens 2 et 6, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1863, Littré). **1.** Nom donné à la poule dans le langage enfantin. || **2.** Carré de papier plié, ressemblant vaguement à une poule : *M. Rambaud l'émerveillait par son adresse à tirer d'une feuille de papier toutes sortes de joujoux. Il faisait des cocottes, des bateaux* (Zola). || **3.** Terme affectueux adressé à une femme, à une petite fille : *Bonsoir mon chat, bonsoir ma cocotte, dit-il, en la baisant de son air passionné de bon mari* (Zola). || **4.** Terme affectueux pour désigner un cheval : *Hue, cocotte ! Il faut que j'aille panser ma cocotte* (France). || **5.** *Fam.* Femme de mœurs légères (vieilli) : *Sa sœur voulait donc devenir une cocotte, qu'elle se laissait embobiner par des aristos ?* (Huysmans). *On ne traite pas en cocottes les jeunes filles qu'on veut épouser* (M. Prévost). *Cette opinion de mes parents sur les relations de Swann leur parut ensuite confirmée par son mariage avec une femme de la pire société, presque une cocotte, que, d'ailleurs, il ne chercha jamais à présenter* (Proust). *Malgré mes explorations à travers les appartements des cocottes, j'étais demeuré, à quinze ans, incroyablement ignorant des alentours de la débauche* (Gide). || **6.** *Dialect.* Nom de la fièvre aphteuse, de la blépharite : *Bernard détacha le veau, l'amena à la lumière et le grand-père lui desserra les mâchoires : « Eh bien, oui ! il a la cocotte »* (Pérochon).

◆ **cocottes** n. f. pl. (XXe s.). Ruban plié en forme de crête de coq et utilisé en bordure dans des ouvrages de couture.

2. cocotte [kɔkɔt] n. f. (origine incertaine ; peut-être var. de *coquasse,* marmite [1552, Rabelais], issu, par changement de suff., de *coquemar* [v. ce mot] ; 1807, J.-F. Michel). Sorte de marmite en fonte ou en verrerie culinaire, comportant deux anses et un couvercle : *Elle reparut, tenant la cocotte de fonte* (Theuriet). || *Poulet cocotte,* poulet préparé dans une cocotte.

cocotterie ou **cocoterie** [kɔkɔtri] n. f. (de *cocotte* 1 ; v. 1860, Delvau). *Fam.* et *vx.* Le monde des cocottes, des femmes légères : *La poussière était noire ; et pourtant, chaque jeudi, la haute cocotterie passait par là, se rendant au Casino, au grand train de ses roues fragiles et de ses postillons d'emprunt* (Daudet).

cocourrier [kɔkurje] n. m. (de *co-* et de *courrier ;* 1866, Larousse). Papier que les enfants enfilent sur la corde d'un cerf-volant, et qui, poussé par le vent, monte vers lui.

● SYN. : *postillon.*

cocquard [kɔkar] n. m. (de *coq ;* 1803, Boiste). Métis provenant du croisement du faisan mâle avec la poule domestique, ou réciproquement.

cocréancier, ère [kɔkreɑ̃sje, -ɛr] n. (de *co-* et de *créancier ;* 1866, Larousse). Personne qui détient en commun avec d'autres une créance sur un débiteur.

coction [kɔksjɔ̃] n. f. (lat. *coctio, -onis,* cuisson, de *coctum,* supin de *coquere,* cuire, faire cuire ; v. 1560, Paré). **1.** *Class.* Cuisson, transformation des matières organiques par la chaleur : *Après* [...] *que par une longue et puissante coction, il* [le soleil] *a eu séparé dans cette boule les corps les plus contraires...* (Cyrano). || **2.** *Class.* Transformation des aliments dans le tube digestif : *Les aliments, changés par une prompte coction, se transforment tous en une liqueur douce* (Fénelon). || **3.** En médecine, modification des humeurs qui permet de les expulser. || *Période de coction,* période d'une inflammation où les humeurs peuvent être expulsées.

cocu, e [kɔky] n. et adj. (var. onomatopéique anc. de *coucou* 1, la femelle du coucou aimant à changer de compagnon ; v. 1340, J. Le Fèvre, au sens 1 [a désigné aussi l'oiseau jusqu'au XVIe s.] ; sens 2, XXe s.). **1.** *Fam.* Mari trompé : *Au sort d'être cocu son ascendant l'expose* (Molière). *Je ne t'ai jamais trompé. Tu l'aurais bien mérité, Mario, et ce n'est pas les occasions qui m'ont manqué, je t'assure. Mais l'idée d'être la femme d'un cocu ! Non, j'ai trop d'amour-propre* (Duhamel). *Il est veuf depuis trois mois, mais cocu depuis vingt ans* (Pagnol). || *Par extens.* et *fam.* Femme dont le mari ou l'amant est infidèle : *Toi, tu as envie de me faire cocue* (V. Margueritte). || Fam. *Cocu en herbe,* celui qui risque de l'être. || Fam. *Cocu en gerbe,* cocu après mariage. || Fam. *Cocu, battu et content,* se dit d'un mari trompé et trop naïf ou complaisant (par allusion au personnage d'un conte de Boccace). || Fam. *Chance, veine de cocu,* chance, veine extrême. || **2.** *Fig.* et *fam.* Dupé, trompé.

cocuage [kɔkɥaʒ] n. m. (de *cocu ;* 1513, *Dict. général,* écrit *coqulaige ; cocuage,* 1546, Rabelais). *Fam.* État de celui qui est cocu : *Elle résistait à l'envie de lui envoyer son cocuage par la figure* (Zola).

cocufiable [kɔkyfjabl] adj. (de *cocufier ;* fin du XIXe s.). *Fam.* Qui peut être cocufié, trompé : *De nouveaux époux fraîchement bénis par un cocufiable adjoint* (Bloy).

cocufier [kɔkyfje] v. tr. (de *cocu* et du lat. *facere,* faire ; 1660, Molière, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Faire cocu : *Oh ! trop heureux d'avoir une si belle femme ! | Malheureux bien plutôt de l'avoir cette infâme | Dont le coupable feu, trop bien vérifié, | Sans respect ni demi nous a cocufié* (Molière). *L'austère matrone, qui le cocufiait* [...], *n'était pas assez littéraire pour lui* (Bloy). || **2.** *Fig.* et *fam.* Tromper, duper : *Le cerveau loyal toujours trompé par la clarté, cocufié* (Valéry).

● SYN. : **1** *trahir, tromper.*

coda [kɔda] n. f. (mot ital., du lat. *cauda,* queue ; 1842, Mozin). **1.** Période vive et brillante, qui sert de conclusion à un morceau de musique. || **2.** Dans la danse classique, troisième partie du pas de deux, après la variation. || Final d'un ballet classique, dans lequel apparaissent les principaux interprètes. || **3.** *Fig.* et *littér.* Partie terminale, trait final : *Une dizaine de gilets blancs applaudissant en chœur la coda d'une plaisanterie de cette spirituelle personne* (Murger). *Pour ne point choquer son public, Roger Marx me demanda de supprimer une coda sur Cézanne et Renoir. Cette coda était assez médiocre, ce qui fit que j'obtempérai volontiers* (Gide).

codage [kɔdaʒ] n. m. (de *coder* ; XX[e] s.). Action de transformer ou de transcrire suivant les équivalences d'un code (signaux, signes, lettres, chiffres, etc.) un texte rédigé en langage clair.

code [kɔd] n. m. (lat. jurid. impér. *codex*, planche, d'où « recueil, livre » ; v. 1220, H. d'Andeli, au sens 1 ; sens 2-4, 1835, Acad. ; sens 5-6, 1866, Larousse). **1.** Recueil de lois et de dispositions ayant force de loi dans un pays : *Le code Justinien. Le code Louis. Ce héros, ce génie du pouvoir, qui faisait en quelques jours un code pour toutes les nations* (Courier). *Il fuit la forme, le nombre, le rythme, les figures, et se fortifie contre eux dans la lecture rigoureuse du code Napoléon* (Valéry). || *Spécialem.* Ensemble des dispositions législatives régissant une matière particulière : *Code forestier. Code pénal. Code de commerce.* || *Code de la route,* ensemble des dispositions réglant la circulation routière. || *Éclairage code, phare code,* ou simplem. *code,* un des trois éclairages prévus par le code de la route, comportant un faisceau lumineux puissant, mais rabattu à courte distance : *Se mettre en code. Pierre s'occupa avec application à fumer, à faire jouer les phares, le code, les lanternes* (Morand). || **2.** Volume, livre contenant un ensemble de dispositions législatives, réglementaires : *Acheter un code civil.* || **3.** *Par extens.* Les lois, le droit, la légalité : *Connaître le code. Opérer en marge du code.* || *C'est dans le code,* c'est légal. || *Avoir toujours le code en main, brandir à tout propos le code,* invoquer à tout instant les lois, user rigoureusement des droits qu'elles vous donnent. || **4.** *Fig.* Ensemble de règles qui font loi dans un domaine particulier (morale, goût, art, littérature, etc.) : *Tartarin savait à fond le code du chasseur* (Daudet). *Son opinion formait une sorte de code du comme il faut* (Maupassant). *Code de l'honneur, de la politesse.* || **5.** Système de symboles permettant de transmettre un message : *Code de signaux. Code télégraphique. Passer un message en code.* || Ensemble de conventions permettant de transcrire un texte pour le rendre inintelligible aux non-initiés : *Code secret. Télégramme en code.* || **6.** Document, ouvrage donnant les équivalences convenues pour le codage des textes : *Passez-moi le code.*

codébiteur, trice [kɔdebitœr, -tris] n. (de *co-* et de *débiteur* ; 1611, Godefroy). Personne qui a contracté une dette conjointement avec une ou plusieurs autres personnes.

codéine [kɔdein] n. f. (dér. savant du gr. *kôdeia*, tête de pavot ; 1832, Robiquet). Alcaloïde extrait de l'opium, ayant des propriétés narcotiques : *Vous ne voulez pas boire quelque chose ? une gorgée d'eau ? une cuillerée de codéine ? Non ?* (Martin du Gard).

codemandeur, eresse [kɔdəmɑ̃dœr, -drɛs] n. (de *co-* et de *demandeur* ; 1771, Trévoux). Personne qui forme une demande en justice conjointement avec une ou plusieurs autres.

coder [kɔde] v. tr. (de *code* ; XX[e] s.). Transcrire un texte en utilisant les équivalences d'un code.

• SYN. : *chiffrer.* — CONTR. : *déchiffrer, décoder.*

codétenteur, trice [kɔdetɑ̃tœr, -tris] n. (de *co-* et de *détenteur* ; XVI[e] s., Godefroy). Personne qui détient un bien conjointement avec une ou plusieurs autres.

codétenu, e [kɔdetny] n. (de *co-* et de *détenu* ; 1858, Peschier). Personne détenue avec une ou plusieurs autres dans un même lieu.

codex [kɔdeks] n. m. (mot lat. [v. CODE], abrév. de *Codex medicamentarius gallicus* ; 1651, Hellot). Nom porté de 1748 à 1963 par le recueil officiel français contenant la nomenclature des drogues, médicaments et articles officinaux. (La dénomination légale actuelle est PHARMACOPÉE.)

codicillaire [kɔdisilɛr] adj. (de *codicille* ; 1562, Papon). Contenu dans un codicille : *Disposition, legs codicillaire.*

codicille [kɔdisil] n. m. (lat. jurid. *codicillus,* de *codex* [v. CODE] ; 1269, Godefroy). Disposition ajoutée à un testament pour le compléter, le modifier ou l'annuler : *J'ai à le consulter* [le notaire] *pour le pauvre vieux cher La Pérouse, qui s'inquiète et voudrait faire à son testament je ne sais quel codicille pour avantager son petit-fils* (Gide).

codicologie [kɔdikɔlɔʒi] n. f. (du lat. *codex,* livre [v. CODE], et du gr. *logos,* science ; XX[e] s.). Science qui s'applique à l'étude des manuscrits en tant qu'ayant une vie propre.

codificateur, trice [kɔdifikatœr, -tris] adj. et n. (de *codifier* ; 1845, Bescherelle). Qui codifie.

codification [kɔdifikasjɔ̃] n. f. (de *codifier* ; 1819, H. de Saint-Simon). Action de codifier, de réunir des lois en un code ; résultat de cette action.

codifier [kɔdifje] v. tr. (de *code* et du lat. *facere,* faire ; 1836, Raymond). **1.** Réunir en un code unique des textes législatifs ou réglementaires, des coutumes, etc. : *Justinien fit codifier les lois romaines.* || **2.** *Par extens.* Ériger en un système rationnel et cohérent : *Vaugelas s'efforça de codifier le bon usage.*

• SYN. : **2** *normaliser, rationaliser, réglementer, systématiser.*

codirecteur, trice [kɔdirɛktœr, -tris] n. (de *co-* et de *directeur* ; 1842, Acad.). Personne qui dirige avec une ou plusieurs autres : *Très touché, mon cher codirecteur* (Romains).

codirection [kɔdirɛksjɔ̃] n. f. (de *co-* et de *direction* ; 1866, Larousse). Direction exercée avec d'autres personnes.

codonataire [kɔdɔnatɛr] n. (de *co-* et de *donataire* ; 1762, Acad.). Personne qui reçoit une donation avec une ou plusieurs autres.

codonateur, trice [kɔdɔnatœr, -tris] n. (de *co-* et de *donateur* ; 1878, Larousse). Personne qui fait une donation avec une ou plusieurs autres.

coéchangiste [kɔeʃɑ̃ʒist] n. (de *co-* et de *échangiste* ; 2 janv. 1875, *Gazette des tribunaux*). Personne qui fait un échange avec une ou plusieurs autres : *Les coéchangistes devront remplir les conditions d'occupation minimale des logements.*

coéducation [kɔedykasjɔ̃] n. f. (de *co-* et de *éducation* ; 1877, Littré). Éducation en commun : *La coéducation des sexes aux États-Unis* (Littré).

coefficient [kɔefisjɑ̃] n. m. (de *co-* et de *efficient* ; début du XVII[e] s., aux sens pr. ; sens fig., 1866, Larousse). **1.** Dans une expression algébrique en forme de monôme, partie numérique qui multiplie la partie littérale : *Dans* 3 ab, *le coefficient est 3.* || **2.** En physique, valeur numérique caractérisant une propriété déterminée d'une substance : *Coefficient de dilatation des solides, des liquides.* || *Coefficient d'erreur,* pourcentage d'erreur possible dans une mesure, une évaluation. || **3.** Dans un examen, nombre qui fixe la valeur relative de chacune des épreuves : *Dans les séries scientifiques du baccalauréat, les mathématiques ont un fort coefficient.* || **4.** *Fig.* Importance, valeur attribuée à quelqu'un : *Être vu avec certaines personnes peut vous ajouter, sur une plage où l'on retourne quelquefois, un coefficient sans équivalent dans la vie mondaine* (Proust). || **5.** *Fig.* Facteur qui contribue à un phénomène, à un événement : *Ce grand coefficient des choses humaines, la victoire* (Renan).

cœl(o)- [sel(o)], **cœlio-** [seljo], éléments tirés du gr. *koilos,* creux, et entrant, comme préfixes, dans la composition de quelques mots savants.

cœlacanthe [selakɑ̃t] n. m. (de *cœl-* et du gr. *akantha,* épine ; 1898, Larousse). Poisson osseux d'une espèce très ancienne et qu'on croyait disparue, découvert vivant à une époque récente et qui peut être considéré comme intermédiaire entre les poissons et les amphibiens.

cœlentérés [selɑ̃tere] n. m. pl. (de *cœl-* et du gr. *enteron,* intestin ; 1888, Larousse). Embranchement d'animaux surtout marins, dont le corps, formé de deux parois entourant une cavité digestive, est muni de tentacules urticants (anémone de mer, hydre, madrépore, méduse).

cœliaque [seljak] adj. (lat. *coeliacus,* gr. *koiliakos,* de *koilia,* entrailles ; 1545, Guéroult). Qui appartient aux viscères abdominaux. || *Tronc cœliaque,* branche de l'aorte qui irrigue ces viscères.

cœlioscopie [seljɔskɔpi] n. f. (de *cœlio-* et de *-scopie ;* milieu du XXᵉ s.). Examen endoscopique du péritoine.

cœliotomie [seljɔtɔmi] n. f. (de *cœlio-* et de *-tomie ;* XXᵉ s.). Ouverture chirurgicale de la cavité abdominale.

● SYN. : *laparotomie.*

coempereur [kɔɑ̃prœr] n. m. (de *co-* et de *empereur ;* 1866, Larousse). Celui qui partage la dignité impériale avec un ou plusieurs autres : *Michel VIII Paléologue donna à son fils le titre de coempereur.*

coemption [kɔɑ̃psjɔ̃] n. f. (lat. *coemptio,* de *cum,* avec, et de *emptio,* achat, marché, de *emptum,* supin de *emere,* acheter ; 1788, *Encycl. méthodique*). En droit romain, achat réciproque. || *Spécialem.* Mariage plébéien dans lequel la femme était vendue fictivement à l'époux.

coenure n. m. V. CÉNURE.

coéquation [kɔekwasjɔ̃] n. f. (de *co-* et de *équation ;* XVIᵉ s., *Coutumier général*). *Vx.* Répartition proportionnelle des impôts entre les contribuables.

coéquipier, ère [kɔekipje, -ɛr] n. (de *co-* et de *équipier ;* 1929, Larousse). Celui, celle qui fait partie avec d'autres d'une équipe (football, course, etc.).

coercibilité [kɔɛrsibilite] n. f. (de *coercible ;* 1842, Acad.). Qualité de ce qui est coercible.

● CONTR. : *incoercibilité.*

coercible [kɔɛrsibl] adj. (dér. savant du lat. *coercere,* contraindre ; 1766, Brunot). **1.** Qui peut être comprimé, réduit : *Les gaz sont très coercibles.* || **2.** *Fig.* Qui peut être retenu, contenu : *Une envie de rire difficilement coercible.*

● SYN. : **1** *compressible.* — CONTR. : **1** *incompressible ;* **2** *incoercible.*

coercitif, ive [kɔɛrsitif, -iv] adj. (du lat. *coercitus,* part. passé de *coercere,* contraindre ; 1560, Postel). Qui agit par contrainte : *Quiconque s'imagine arrêter un mouvement social ou religieux par des mesures coercitives fait* [...] *preuve d'une complète ignorance du cœur humain* (Renan).

coercition [kɔɛrsisjɔ̃] n. f. (lat. *coercitio,* de *coercitum,* supin de *coercere,* contraindre ; 1586, Le Loyer). Action, pouvoir de contraindre : *Moyens de coercition.*

● SYN. : *contrainte, pression.*

coesre ou **coêre** [kɔɛr] n. m. (origine incertaine ; 1596, Pechon de Ruby). *Arg.* Au Moyen Âge, gueux à qui d'autres obéissaient : *Le roi de l'argot, le grand coesre* (Hugo).

coétat [kɔeta] n. m. (de *co-* et de *État ;* 1762, Acad.). *Vx.* État qui partage la souveraineté avec un autre : *Sommes-nous une agrégation distincte comme nation provençale ? Le roi le reconnaît, il nous traite en coétat* (Mirabeau).

coéternel, elle [kɔetɛrnɛl] adj. (de *co-* et de *éternel ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). En théologie, qui existe de toute éternité avec un autre : *Ô Verbe que j'adore,* | *Rayon coéternel, est-ce vous que je vois ?* (Lamartine). || *Spécialem.* Se dit des personnes de la Sainte-Trinité : *Le fils de Dieu, nécessairement, est coéternel à son père* (Bossuet).

coéternité [kɔetɛrnite] n. f. (lat. ecclés. *coaeternitas,* de *cum,* avec, et de *aeternitas,* éternité ; 1530, Huguet). En théologie, caractère de ce qui est coéternel : *Une doctrine contraire à la coéternité des trois personnes divines* (Bossuet).

cœur [kœr] n. m. (lat. pop. *cor, *coris,* lat. class. *cor, cordis ;* XIᵉ s., aux sens I, 1 et III, 1-4, 6, 7, 9 ; sens I, 2-3 et III, 5, 8, 10-12, 1538, R. Estienne ; sens II, 1, 1340, Gay ; sens II, 2, milieu du XVIIᵉ s. ; sens II, 3, 1600, O. de Serres ; sens II, 4-5 et III, 13, XIIIᵉ s.).

I. 1. Chez l'homme et chez les animaux supérieurs, muscle creux de forme ovoïde, situé au milieu du thorax, et qui est l'organe moteur de la circulation du sang : *Viens par ici, corbeau, mon brave mangeur d'hommes !* | *Ouvre-moi la poitrine avec ton bec de fer* [...], | *Porte mon cœur tout chaud à la fille d'Ylmer* (Leconte de Lisle). *Que l'augure, appuyé sur son sceptre d'érable,* | *Interroge le foie et le cœur des moutons* (Hugo). || *Opération à cœur ouvert,* intervention chirurgicale pour laquelle on dévie préalablement la circulation sanguine dans un appareil dit *cœur-poumon artificiel,* avant d'ouvrir les cavités cardiaques. || *Faire battre le cœur,* accélérer les battements cardiaques, en parlant d'une cause physique, d'une émotion ; au *fig.,* émouvoir, toucher profondément : *Il faut que la gloire soit quelque chose de réel puisqu'elle fait battre le cœur de celui qui n'en est que le juge* (Chateaubriand). || **2.** La région du cœur, le devant de la poitrine : *Elle s'assit en prenant son fils entre ses deux genoux et, le pressant avec force sur son cœur, elle l'embrassa* (Balzac). || **3.** L'estomac, dans quelques locutions. || *Avoir mal au cœur, le cœur barbouillé, le cœur sur les lèvres,* avoir la nausée, avoir envie de vomir. || *Faire mal au cœur, soulever le cœur,* donner envie de vomir ; au *fig.,* inspirer un profond dégoût. || *Haut-le-cœur,* v. à son ordre alphab. || Pop. et ironiq. *Mettre (jeter) le cœur sur le carreau,* vomir : *Ça me ferait jeter du cœur sur du carreau* (Zola).

II. 1. Ce qui a ou évoque la forme d'un cœur : *Un jour, à la foire des Prés-Saint-Gervais, les yeux noirs avaient acheté ce petit cœur de sucre* (Daudet). || Fig. et fam. *Faire la bouche en cœur,* affecter un air aimable. || **2.** Une des quatre couleurs du jeu de cartes, figure stylisée d'un cœur : *La dame de cœur représente de façon emblématique la belle Agnès Sorel* (France). *« C'est ce coup-ci que la partie se gagne ou se perd. — C'est pour ça que je me demande si Panisse coupe à cœur »* (Pagnol). || **3.** Entre dans divers noms de plantes dont la fleur, le fruit, etc., rappelle plus ou moins la forme d'un cœur. || *Cœur-de-Marie* ou *cœur-de-Jeannette,* plante exotique cultivée pour ses grappes de fleurs roses : *Ces fleurs de parterre, les juliennes, les passe-velours, et les cœurs-de-Marie qu'on ne cultive plus* (Pourrat). || *Cœur-de-bœuf,* variété de chou pommé. || *Cœur-de-pigeon,* variété de cerise. || **4.** Partie centrale d'une chose : *La France est le cœur de l'Europe ; à mesure qu'on s'en éloigne, la vie sociale diminue ; on pourrait juger de la distance où l'on est de Paris par le plus ou moins de langueur du pays où l'on se retire* (Chateaubriand). *La cloche sonne grave, au cœur de la paroisse* (Samain). *Les salades, les laitues* [...] *montraient leurs cœurs éclatants* (Zola). *En attendant, les deux femmes, au cœur d'août, étaient à Paris* (Montherlant). || *Spécialem.* Partie centrale du tronc d'un arbre : *Des stalles nouvelles en cœur de chêne* (Maupassant). || Vx. *À cœur de journée,* sans relâche : *Vous qui clabaudez à cœur de journée contre l'Inquisition (Barbey d'Aurevilly).* || **5.** *Fig.* Le point essentiel d'une question, d'un problème : *Toutes les grandes œuvres d'art sont assez difficiles d'accès. Le lecteur qui les croit aisées, c'est qu'il n'a pas su pénétrer au cœur de l'œuvre* (Gide). *Arriver au cœur du sujet.*

III. 1. *Class.* et *littér.* Siège de l'intelligence intuitive, par opposition à l'intelligence rationnelle et discursive : *Nous connaissons la vérité non seulement par la raison, mais encore par le cœur : c'est de cette sorte que nous connaissons les premiers principes* (Pascal). *Vous connaissant comme je fais, il me tomba au cœur que vous ne voudriez point quitter M. de Grignan* (Sévigné). *Je n'ai point cédé, j'en conviens, à de grandes lumières surnaturelles ; ma conviction est sortie du cœur ; j'ai pleuré et j'ai cru* (Chateaubriand). || **2.** *Littér.* Siège de l'affectivité, de la sensibilité, par opposition à l'esprit : *L'esprit est toujours la dupe du cœur* (La Rochefoucauld). *Notre cœur est un instrument incomplet, une lyre où il manque des cordes, et où nous sommes forcés de rendre les accents de la joie sur le ton consacré aux soupirs* (Chateaubriand). *Tu te frappais le front en lisant Lamartine.* | *Ah ! frappe-toi le cœur, c'est là qu'est le génie,* |

C'est là qu'est la pitié, la souffrance et l'amour (Musset). || *Spécialem.* Siège des sentiments profonds, les plus sincères : *Il* [Gobseck] *vint à moi, me lança un de ces regards profonds par lesquels il sonde les cœurs et me dit : « Tu te mêles de me juger »* (Balzac). || *De cœur,* par disposition intérieure et en toute sincérité : *Il est de cœur avec nous.* || *Cri du cœur,* expression spontanée traduisant une pensée, un sentiment intime. || *Aller au cœur, toucher, remuer le cœur,* émouvoir vivement. || *Parler d'abondance de cœur,* en épanchant ses sentiments profonds. || *Ouvrir, vider son cœur,* révéler ses sentiments les plus secrets. || *Avoir, garder quelque chose sur le cœur,* en garder un vif ressentiment. || *Rester, peser sur le cœur,* inspirer du ressentiment. || *Si le cœur vous en dit,* si vous en avez le goût ; au *fig.*, si vous en avez envie, si la chose vous tente. || *À cœur ouvert,* avec une entière sincérité : *Je me déclare à vous à cœur ouvert, je ne vous cèle rien de ma vie* (Arnoux). || *Cœur à cœur,* avec une totale franchise, sans aucune réserve : *On se sent cœur à cœur avec son monde* (Tharaud). || *En avoir le cœur net,* n'avoir plus aucun doute au sujet de quelque chose. || *Selon le cœur de,* selon les désirs les plus profonds de : *David fut un roi selon le cœur de Dieu.* || **3.** Siège de la tristesse, de la douleur ou de la joie : *Je n'ai plus le cœur à rire. J'en ai la joie au cœur.* || *Arracher, déchirer, fendre le cœur à quelqu'un, blesser quelqu'un au cœur,* lui causer une grande douleur. || *Serrer le cœur,* causer un violent chagrin : *On ne peut songer à ces pauvres enfants sans avoir le cœur serré* (Martin du Gard). || *Dilater le cœur,* réjouir : *Quand ils parlent ainsi d'espérances trompées, | De tristesse et d'oubli, d'amour et de malheur, | Ce n'est pas un spectacle à dilater le cœur* (Musset). || *Crever le cœur,* causer une douleur déchirante. || *Crève-cœur,* v. à son ordre alphab. || *Avoir le cœur gros,* éprouver de la peine : *Mais il avait le cœur gros, et l'on voyait sans peine combien le sacrifice lui avait coûté* (Mérimée). || *Se ronger le cœur,* se consumer d'un chagrin secret, d'une passion dévorante. || *Rire de bon cœur, de tout son cœur,* sans contrainte. || *De gaieté de cœur,* volontairement, de propos délibéré : *Il semble difficile d'admettre que l'Allemagne veuille de gaieté de cœur se jeter sur nous* (Jaurès). || *À contrecœur,* v. CONTRECŒUR (*à*). || *S'en donner à cœur joie,* jouir pleinement, abondamment d'une chose, s'en rassasier. || *Avoir le cœur léger,* n'avoir aucun souci : *Hélas, tout le second Empire s'est placé sous le signe du « cœur léger »* (Aubry). || **4.** Siège de l'affection, de la tendresse que l'on éprouve pour les personnes : *Elle* [...] *avait les yeux blonds aussi, et si chauds qu'il leur suffisait d'un regard pour dévorer le cœur d'un homme* (Aymé). || *Affaire de cœur,* intrigue amoureuse. || *Peine de cœur,* chagrin d'amour. || *Parler au cœur,* inspirer de la tendresse. || *Trouver le chemin du cœur, gagner le cœur,* plaire, séduire. || *Son cœur a parlé,* se dit d'une personne qui éprouve une première inclination pour une autre : *Ainsi, tu ne crois pas que si elle refuse, c'est que son cœur a parlé peut-être pour un autre ?* (Daudet). || *N'avoir qu'un cœur, n'être qu'un cœur,* en parlant de deux personnes, être unies par un indissoluble amour. || *Loin des yeux, loin du cœur,* l'éloignement, l'absence affaiblit l'amour. || *Accroche-cœur,* v. à son ordre alphab. || **5.** *Class.* et *littér.* Personne qui inspire l'affection, qui est l'objet des sentiments d'un autre : *J'avais encor tes vœux, j'étais encor ton cœur* (Corneille). *Qu'importe aux cœurs unis ce qui change autour d'eux ?* (Lamartine). || Fam. *Mon cœur, mon cher cœur, mon petit cœur,* expressions de tendresse ou de badinage ironique. || *Joli comme un cœur,* beau, attendrissant : *Vingt ans, jolie comme un cœur et déjà veuve* (Daudet). || Fam. *Faire le joli cœur,* faire le galant : *Lucas, au premier taureau, fit le joli cœur* (Mérimée). *Il ne voulait pas porter de lunettes pour faire le joli cœur devant les dames* (Duhamel). || *Cœur d'artichaut,* personne volage, peu fidèle en amour. || **6.** Siège des désirs, des élans qui nous portent vers les choses, ou de l'ardeur qu'on met à l'action : *Je n'ai plus deux jours de suite de bonne santé ; cela me fait enrager, car je n'ai cœur à rien au milieu de mes souffrances* (Chateaubriand). *C'est Isquibaïval, un fameux, un vaillant plein de cœur à l'ouvrage* (Gautier). *Puis-je oser me mettre au travail, après une nuit d'angoisses, du même cœur que je ferais reposé ?* (Gide). || *Avoir, prendre à cœur quelque chose,* y être attaché, sensible, et aussi s'y appliquer avec ardeur : *La garde Mariette prenait à cœur sa tâche* (Cocteau). || *Tenir au cœur à quelqu'un,* avoir à ses yeux une grande importance, susciter chez lui un vif intérêt : *On sentait que cela lui tenait au cœur* (Vigny). || **7.** Siège des sentiments altruistes, de la bonté, de la générosité : *Avoir du cœur.* || *Avoir bon cœur,* être sensible et généreux. || Vx et ironiq. *À votre bon cœur,* formule par laquelle on invite le public à se montrer généreux. || *De bon cœur,* avec bienveillance, affabilité : *Le vice-consul allemand, logé dans une méchante soupente de plâtre, m'offrit de très bon cœur à souper* (Chateaubriand). || *Cœur d'or,* caractère dévoué, généreux. || *Avoir le cœur sur la main,* se montrer très bon, très généreux. || *Recevoir à cœur ouvert,* faire un accueil chaleureux. || *Mauvaise tête et bon cœur,* se dit d'une personne généreuse, mais d'un caractère difficile. || *Cœur sec, cœur dur,* personne peu sensible. || *Cœur de pierre,* caractère insensible. || *Sans cœur,* dépourvu de sensibilité : *Ce voyou sans cœur et sans honneur, ce bandit, ce débauché adonné aux vices les plus honteux...* (Aymé). || **8.** Personne considérée sous le rapport des qualités sensibles : *Vous êtes deux cœurs généreux et dévoués* (Daudet). || *C'est un cœur sec, un brave cœur,* une personne dénuée, douée de sensibilité. || *Sans-cœur,* v. à son ordre alphab. || **9.** Siège des qualités morales, de la conscience morale : *Son cœur est bourrelé de remords. Un cœur candide. Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur* (Racine). || **10.** Personne qui possède des qualités morales : *C'est un noble cœur.* || **11.** *Class.* et *littér.* Courage, force d'âme, vertu virile : *Rodrigue, as-tu du cœur ?* (Corneille). *Au lieu d'éprouver leur grand cœur | L'oisiveté d'un camp consume leur vigueur* (Racine). || *Homme de cœur,* homme plein de courage et d'honneur : *Tu sais comme un soufflet touche un homme de cœur* (Corneille). || *Auj.*, ce sens demeure dans quelques locutions ou proverbes : *À cœur vaillant rien d'impossible.* || *Affermir les cœurs, donner du cœur,* et, fam., *mettre, remettre du cœur au ventre,* donner, rendre courage. || *Faire contre mauvaise fortune bon cœur,* supporter l'adversité sans se décourager. || *Haut les cœurs !*, courage ! || *Le cœur me manque,* je suis abattu, découragé. || *Cœur de lion,* grand courage ; et, *par méton.*, homme très courageux : *Encor si ce banni n'eût rien aimé sur terre. | Mais les cœurs de lion sont les vrais cœurs de père* (Hugo). || *Cœur de poule, de poulet,* âme lâche ; et, *par méton.*, personnage veule, pusillanime. || Péjor. *Avoir le cœur de,* avoir le triste courage, l'audace, l'impudence de : *Vous n'auriez pas le cœur de me dénoncer faussement* (Romains). || **12.** *Class.* Grandeur, noblesse d'âme, magnanimité : *Seigneur, vous devez tout au grand cœur d'Exupère* (Corneille). || **13.** Siège de la mémoire affective : *J'étais là, j'ai tout vu. Ce fut terrible et grand. | Ce souvenir jamais dans mon cœur ne s'émousse* (Hugo).

● SYN. : **I, 2** *giron, sein.* || **II, 4** *centre, foyer, milieu.* || **III, 6** *énergie, goût, vigueur ;* **11** *audace, bravoure, hardiesse, vaillance.*

◆ **Par cœur** loc. adv. (sens 1, v. 1200, *Poème moral ;* sens 2, 1669, Molière [*dîner par cœur,* v. 1540, Yver]). **1.** De mémoire et sans une faute : *Pourriez-vous apprendre par cœur quatre pages* [...], *mais sans changer un mot* (Stendhal). || **2.** *Par extens.* Parfaitement, jusque dans le moindre détail : *Savoir par cœur le chemin. Connaître quelqu'un par cœur.* || Fam. *Dîner par cœur,* se passer de dîner : *En décembre, un soir, on dîna par cœur. Il n'y avait plus un radis* (Zola).

coexistant, e [kɔɛgzistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *co-* et *existant ;* 1594, Godefroy). Se dit d'une chose qui existe en même temps qu'une autre : *Et comme ils avaient été dans mon cœur des mouvements coexistants et simul-*

tanés, ils cessaient [...] d'être isolés pour composer un ensemble régulier (Barrès).
● SYN. : *coïncidant, concomitant, simultané.*

coexistence [kɔɛgzistɑ̃s] n. f. (de *co-* et de *existence ;* 1560, Viret). Le fait d'exister en même temps : *Il* [Manès] *affirmait l'éternelle coexistence de deux puissances souveraines : le prince de la lumière et le prince des ténèbres* (Barrès). || *Coexistence pacifique,* principe qui permet à deux États ou à deux blocs d'États régis par des systèmes politiques et économiques antagonistes d'entretenir des relations pacifiques.
● SYN. : *concomitance, simultanéité.*

coexister [kɔɛgziste] v. intr. (de *co-* et de *exister ;* 1745, Brunot). **1.** Exister ensemble en même temps : *Il y a en M. de Girardin l'homme positif, pratique* [...], *il y a l'homme de théorie et de système : les deux coexistent sans se confondre et sans se nuire* (Sainte-Beuve). || **2.** En parlant de deux États, de deux systèmes d'alliance ou de deux blocs d'États, entretenir des rapports pacifiques malgré l'opposition irréductible des régimes économiques et politiques.
● SYN. : **1** *cohabiter, coïncider.*

coextensif, ive [kɔekstɑ̃sif, -iv] adj. (de *co-* et de *extensif ;* XX^e s.). En logique, se dit d'un concept, d'un terme susceptible d'avoir la même extension qu'un autre.

coffin [kɔfɛ̃] n. m. (bas lat. *cophinus,* gr. *kophinos,* corbeille ; XIII^e s., *Queste del saint Graal,* au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** *Vx* et *dialect.* Panier ou coffret haut et de forme circulaire : *Trois coffins de pâte à la guimauve* (Flaubert). || **2.** Étui rempli d'eau où le faucheur met la pierre à aiguiser, et qu'il porte attaché à la ceinture.

coffrage [kɔfraʒ] n. m. (de *coffre ;* 1836, Raymond, au sens 1 ; sens 2-3, XX^e s.). **1.** Charpente en bois ou en fer destinée à prévenir les éboulements dans les puits, les tranchées, les galeries de mine. || **2.** Forme de bois ou de métal servant à mouler le béton. || **3.** Pose de coffres destinés à maintenir les matériaux jusqu'à leur prise.

coffre [kɔfr] n. m. (bas lat. *cophinus,* gr. *kophinos,* corbeille ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1291, Runkewitz ; sens I, 3, av. 1650, Rotrou [*coffres de l'État,* 1835, Acad.] ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 5, 1680, Richelet ; sens I, 6, 1863, Littré ; sens I, 7, XVI^e s., Tilander ; sens I, 8, XX^e s. ; sens II, 1776, *Encyclopédie*).

I. 1. Meuble en forme de caisse, s'ouvrant par un couvercle, où l'on range toutes sortes d'objets (linge, vêtements, vaisselle, etc.) : *Une chambre meublée d'une petite table, de deux tabourets et d'un coffre* (Mérimée). || Fig. et vx. *Mourir assis sur son coffre,* attendre indéfiniment : *Il serait plutôt mort assis sur son coffre* [...] *que de faire une demande quelconque* (Gautier). || Class. *Mourir sur le coffre,* passer sa vie dans les antichambres (où, jadis, un coffre servait de siège) : *Je vous donne ma parole que si j'en reviens, je ne mourrai pas sur le coffre (Turenne, d'après M^me de Sévigné).* || **2.** *Spécialem.* Caisse ou coffret où l'on range des objets précieux, de l'argent : *Superbe et distraite, elle appuie | La main sur un coffre à bijoux* (Gautier). || **3.** Coffre-fort, ou compartiment d'un coffre-fort qu'une banque loue à ses clients : *Tu seras étonnée de découvrir cette lettre dans mon coffre* (Mauriac). *Votre maîtresse a un coffre à la banque* (Romains). || Fam. *Les coffres de l'État,* le Trésor public. || **4.** Espace creux ménagé à l'avant ou à l'arrière d'une voiture pour recevoir des bagages. || **5.** Réceptacle ayant la forme d'un coffre : *Ce sont de petits omnibus au coffre large, assis sur des roues grêles* (Fromentin). || Spécialem. *Coffre d'un clavecin, d'un piano,* sa caisse. || *Coffre d'un navire,* sa coque. || **6.** *Coffre d'amarrage,* caisson métallique flottant, auquel on amarre les chaînes des navires. || **7.** *Fig.* et *fam.* Poitrine large. || *Avoir du coffre,* avoir une forte poitrine, une forte voix, un souffle puissant ; au *fig.,* avoir de l'audace, du courage : *Ah ! on ne cachait pas son jeu, en ce temps-là ! On avait du coffre, on disait : « Voilà, j'ai pignon sur rue, je trafique des esclaves, je vends de la chair noire »* (Camus). || **8.** *Arg.* Estomac : *Je n'ai rien dans le coffre depuis deux jours.*

II. Poisson osseux des mers chaudes, à carapace rigide faite de plaques polygonales.

coffre-fort [kɔfrəfɔr] n. m. (de *coffre* et de *fort,* adj. ; 1589, Havard). Armoire métallique blindée, munie de serrures de sûreté ou de dispositifs d'ouverture à combinaison, où l'on enferme de l'argent ou des objets précieux : *Au fond se voyait la plaque d'un coffre-fort noyé dans le béton* (Duhamel).
● Pl. *des* COFFRES-FORTS.

coffrer [kɔfre] v. tr. (de *coffre ;* 1544, Mathée, au sens de « mettre dans un coffre » ; sens 1, XX^e s. ; sens 2, 1564, J. Thierry). **1.** Poser un coffrage autour de ; préparer par un coffrage : *Coffrer un pilier de béton.* || **2.** *Fam.* Mettre en prison : *Douze gentilshommes furent choisis pour porter cette pièce au roi ; à leur arrivée à Paris, on les coffra à la Bastille, d'où ils sortirent bientôt en façon de héros ; ils furent reçus à leur retour avec des branches de laurier* (Chateaubriand). *Allez, coffrez-moi. Ça me mettra un toit sur la tête, quand il pleut* (Maupassant). *D'ailleurs, il en a fait, des indélicatesses. Il a même failli être coffré* (Duhamel). *Inexpérimenté comme vous êtes, je ne vous donne pas deux jours pour vous faire coffrer* (Romains).
● SYN. : **2** *arrêter, boucler* (fam.), *emprisonner.*

coffret [kɔfrɛ] n. m. (de *coffre ;* v. 1265, J. de Meung). Petit coffre fermant à clef, souvent orné, où l'on range des objets précieux : *Ton souvenir est comme un coffret de reliques* (Samain).
● SYN. : *cassette, écrin.*

coffretier [kɔfrətje] n. m. (de *coffret ;* 1379, Fagniez). *Autref.* Fabricant ou marchand de coffres. || *Coffretiermalletier,* celui qui fabriquait coffres, malles, armoires, etc.

cogérance [kɔʒerɑ̃s] n. f. (de *co-* et de *gérance ;* 1866, Larousse). Gérance exercée en commun avec une ou plusieurs autres personnes.

cogérant, e [kɔʒerɑ̃, -ɑ̃t] n. (de *co-* et de *gérant ;* XX^e s.). Personne qui gère avec d'autres un bien, une entreprise, pour le compte d'autrui.

cogestion [kɔʒɛstjɔ̃] n. f. (de *co-* et de *gestion ;* XX^e s.). Gestion exercée en commun avec une ou plusieurs autres personnes.

cogitation [kɔʒitasjɔ̃] n. f. (lat. *cogitatio,* pensée ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « pensée » ; sens 1, 1370, Oresme ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** *Class.* Dans la langue philosophique, fixation de la pensée sur un objet : *Tout ce que je vous désire, c'est que vous soyez délivré de toutes les cogitations vagues et fluctuantes* (Malherbe). || **2.** *Ironiq.* Action de réfléchir ; résultat de cette action, pensées : *Le téléphone arracha Jérôme à ses cogitations* (Arnoux).

cogiter [kɔʒite] v. intr. (lat. *cogitare,* penser ; XV^e s., au sens de « méditer, projeter » ; sens actuels, 1866, Larousse). *Fam.* et *ironiq.* Penser, réfléchir de façon laborieuse et parfois vaine.

◆ v. tr. *Fam.* Penser : *Qu'est-ce que tu cogites ?*

cogito [kɔʒito] n. m. (abrév. du lat. *Cogito ergo sum,* « Je pense, donc je suis », formule célèbre de Descartes [1637] ; fin du XIX^e s.). Dans la langue philosophique, raisonnement cartésien qui conclut de la pensée à l'existence : *Non seulement ce n'est pas du « cogito » que Descartes est allé à Dieu, mais* [...] *c'est de la croyance de Descartes à Dieu que le « cogito » prend toute sa valeur* (Faguet).

cognac [kɔɲak] n. m. (de *Cognac,* ch.-l. d'arrond. de la Charente ; 1783, *Encycl. méthodique*). Eau-de-vie de vin réputée, fabriquée à Cognac et dans la région (Charente et Charente-Maritime) : *Il se jucha, ruisselant de pluie, sur le haut d'un tabouret et demanda du cognac* (Duhamel).

cognasse [kɔɲas] n. f. (de *coing ;* 1534, Huguet). Fruit du cognassier sauvage.

cognassier [kɔɲasje] n. m. (de *cognasse ;* 1611, Cotgrave). **1.** Arbre fruitier de la famille des rosacées, qui produit le coing. || **2.** *Cognassier du Japon,* arbrisseau à

fleurs rouges, cultivé dans les jardins d'agrément : *Et les petits carreaux du pavage paraissaient semés* [...] *de pétales rouges de cognassiers du Japon* (Goncourt).

cognat [kɔgna] n. m. (lat. *cognatus,* uni par le sang, parent ; XIIIe s., Godefroy). En droit romain, celui qui était uni à d'autres par des liens de parenté naturelle. || *Spécialem.* Parent par les femmes, par opposition à *agnat,* parent par les mâles.

cognation [kɔgnasjɔ̃] n. f. (lat. *cognatio,* parenté de naissance ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). En droit romain, parenté résultant de la consanguinité. || *Spécialem.* Parenté par les femmes.

cognatique [kɔgnatik] adj. (de *cognat ;* 1866, Larousse). *Succession cognatique,* en droit romain, succession dévolue aux cognats.

cogne [kɔɲ] n. m. (déverbal de *cogner ;* 1800, G. Esnault). *Arg.* Gendarme, agent de police : *Les gens de police sont des railles, puis des roussins, puis des rousses, puis des marchands de lacets, puis des coqueurs, puis des cognes* (Hugo). *Les cognes ne l'avaient pas suivi* (Genevoix).

cognée [kɔɲe] n. f. (lat. pop. *cuneata,* fém. substantivé de l'adj. *cuneatus,* en forme de coin, de *cuneus,* coin ; 1080, *Chanson de Roland*). Hache à fer étroit, à long manche, servant à abattre les arbres, à dégrossir les pièces de charpente, à fendre le gros bois : *Et les coups de la cognée faisaient, pour la dernière fois, mugir des échos expirant eux-mêmes avec les arbres qui leur servaient d'asile* (Chateaubriand). || *Charpentier de petite cognée, de grande cognée,* au Moyen Âge, menuisier, charpentier : *J'entrai apprenti parmi les charpentiers de la grande cognée* (Hugo). || Fig. et vx. *Mettre la cognée à l'arbre, auprès de l'arbre,* entreprendre quelque chose. || *Jeter le manche après la cognée,* abandonner une entreprise par découragement.

cognement [kɔɲmɑ̃] n. m. (de *cogner ;* 1907, Larousse). **1.** Action de cogner, de frapper à coups répétés. || **2.** Bruit sourd provoqué par cette action : *Un cognement de querelle de ménage* (Frapié). || *Spécialem.* Bruit caractéristique produit par un moteur à explosion dont l'allumage est déréglé ou dont une bielle a pris du jeu.

cogner [kɔɲe] v. tr. (lat. *cuneare,* enfoncer, maintenir avec un coin, de *cuneus,* coin ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* aux sens 1-2 ; sens 3, XVe s., *Miracles de sainte Geneviève ;* sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Frapper avec force, à coups répétés, sur quelque chose que l'on veut enfoncer : *Cogner un clou.* || Fig. et fam. *Cogner une idée dans la tête de quelqu'un,* la faire entrer de force. || **2.** Choquer, heurter involontairement, par accident : [Des démons] *s'éveillent lourdement* [...] | *Et cognent en volant les volets et l'auvent* (Baudelaire). *Octave expliqua une fois de plus qu'il venait de cogner maladroitement le volume, lorsque Marie entra* (Zola). || **3.** *Pop.* Frapper quelqu'un à coups de poings, le battre : *Ma concierge s'est collée* [...] *avec un faraud à belle voix. Il la cognait, on entendait des cris affreux* (Camus). || **4.** Fig. *Se cogner la tête contre les murs,* s'efforcer désespérément de venir à bout d'une difficulté insurmontable.

● SYN. : **1** *taper ;* **2** *accrocher ;* **3** *buter* (pop.), *étriller* (fam.), *rosser.* — CONTR. : **3** *câliner, caresser, flatter.*

◆ v. intr. et tr. ind. (XIVe s.). **1.** Donner des coups : *Il aperçut des gens groupés au fond devant sa porte, cognant, appelant : « Hé ! Tartarin »* (Daudet). *Je sens que je ne me possède plus ; j'ai envie de cogner, de crier, de pleurer* (Gide). || **2.** *Cogner contre, à, sur quelque chose,* donner un coup, volontairement ou non, à : *Cogner sur la table, au plafond.*

● SYN. : *frapper, tambouriner, taper.*

◆ v. intr. (sens 1, début du XXe s. ; sens 2, 1913, G. Esnault). **1.** Faire entendre un battement fort et accéléré : *Un silence pendant lequel j'entends le ronron de Fanchette, le tic-tac de ma petite montre, la respiration de Marcel et mon cœur qui cogne* (Colette). || *Spécialem.* En parlant d'un moteur, d'un mécanisme, faire entendre des bruits sourds par suite d'un fonctionnement défectueux : *Il vivait comme un moteur tourne rond, sans cogner* (Morand). || **2.** *Arg.* Sentir mauvais : *ça cogne ici.*

◆ **se cogner** v. pr. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Se heurter accidentellement, maladroitement, contre quelque chose : *On voit un chiffonnier qui vient hochant la tête,* | *Butant et se cognant aux murs, comme un poète* (Baudelaire). || *Absol.* Se donner involontairement une contusion : *Je me suis cogné.* || **2.** *Pop.* Se frapper, se battre : *Je regrette les temps où l'on se cognait* (France).

cogneur [kɔɲœr] adj. et n. m. (de *cogner ;* 1920, G. Esnault). *Fam.* Qui porte de rudes coups, qui frappe fort (surtout en parlant d'un boxeur) : *Il traitait Ram comme un des cogneurs issus du peuple qu'il faut mener à l'abattoir* (Morand).

cognitif, ive [kɔgnitif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *cognitus,* connu ; v. 1361, Oresme). *Vx.* Qui permet de connaître : *Faculté cognitive.*

cognition [kɔgnisjɔ̃] n. f. (lat. *cognitio,* connaissance ; début du XIVe s., puis 1801, Villers). Dans la langue philosophique, opération de l'esprit qui conduit à la connaissance.

cognoscibilité [kɔgnɔsibilite] n. f. (de *cognoscible ;* 1898, Larousse). Qualité de ce qui peut être connu (peu usité) : *La cognoscibilité du monde.*

cognoscible [kɔgnɔsibl] adj. (bas lat. *cognoscibilis,* de *cognoscere,* connaître ; 1878, Larousse). Qui peut être connu ; qui est accessible à l'intelligence humaine. (Peu usité.)

cohabitation [kɔabitasjɔ̃] n. f. (bas lat. *cohabitatio,* de *cohabitatum,* supin de *cohabitare,* demeurer avec ; XIIIe s., Godefroy). État de personnes qui habitent, vivent ensemble. || *Spécialem.* Vie commune des époux.

cohabiter [kɔabite] v. intr. (bas lat. *cohabitare,* demeurer avec ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Habiter, vivre ensemble, spécialement en parlant des époux ; habiter avec : *J'ai cohabité trois fois avec des femmes. Avec les trois je me suis brouillé rapidement, du jour de la cohabitation* (Montherlant). || **2.** *Fig.* Exister simultanément, en parlant de choses : *Et qui dira combien de passions et combien de pensées ennemies peuvent cohabiter en l'homme ?* (Gide).

cohérence [kɔerɑ̃s] n. f. (lat. *cohaerentia,* connexion, cohésion, de *cohaerens* [v. COHÉRENT] ; 1524, Godefroy). **1.** *Vx.* Liaison étroite des divers éléments d'un corps matériel : *Dans le bois, la cohérence longitudinale est bien plus considérable que l'union transversale* (Buffon). || **2.** *Fig.* Harmonie logique, absence de contradiction entre les divers éléments d'un ensemble d'idées ou de faits : *Washington a voulu ce qu'il devait vouloir ; de là la cohérence et la perpétuité de son œuvre* (Chateaubriand).

cohérent, e [kɔerɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *cohaerens, -entis,* part. prés. adjectivé de *cohaerere,* être attaché ensemble ; 1539, J. Canappe). **1.** *Vx.* Qui s'applique, s'adapte, s'unit étroitement à autre chose : *Les molécules du fer sont plus cohérentes que celles du plomb* (Acad.). || **2.** *Fig.* Se dit d'un ensemble qui présente des parties en rapport logique et harmonieux : *Notre fraternel mariage, fondé sur la confiance, devint plus cohérent* (Balzac). *Après une journée éreintante, il essaie sous sa véranda de rassembler en un tout cohérent les renseignements contradictoires qu'il a reçus dans la journée* (Tharaud). *Un programme cohérent.* || Se dit de ces parties elles-mêmes : *Une démonstration fondée sur des arguments cohérents.*

● SYN. : **2** *conséquent, ordonné, rationnel, suivi.*

cohéreur [kɔerœr] n. m. (dér. savant du lat. *cohaerere,* être attaché avec ; 1890, Branly). Premier appareil de détection des ondes électromagnétiques (dû à É. Branly), fondé sur la variation de résistance de contact imparfait entre certains corps conducteurs.

cohériter [kɔerite] v. intr. (de *co-* et de *hériter ;* 1866, Larousse). Recueillir un héritage avec d'autres.

cohéritier, ère [kɔeritje, -ɛr] n. (de *co-* et de *héritier ;* 1411, *Coutumes d'Anjou et du*

Maine).) Chacune des personnes appelées à recueillir un même héritage.

cohésif, ive [kɔezif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *cohaesum,* supin de *cohaerere,* être attaché avec ; 1866, Larousse). Qui joint, unit : *Ce produit a de grandes qualités cohésives.*

cohésion [kɔezjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *cohaesus,* part. passé de *cohaerere,* être attaché avec ; fin du XVII^e s.). **1.** Force qui fait adhérer les molécules d'un corps solide : *L'immersion augmente la cohésion du ciment hydraulique.* || **2.** Force qui retient, unit les différentes parties d'un tout : *Ces parties, ces aspects sont unis par un autre lien que la cohésion* (Valéry). || **3.** Qualité d'un ensemble dont toutes les parties sont étroitement solidaires : *La cohésion d'une troupe, d'un État.* || **4.** Caractère d'une pensée, d'un exposé dont toutes les parties sont liées logiquement : *La cohésion d'une intrigue romanesque.*

• SYN. : **1** *adhérence, agrégation ;* **2** *affinité, connexion, homogénéité, solidarité ;* **4** *cohérence, harmonie, logique.* — CONTR. : **2** *dispersion, dissolution, éparpillement ;* **3** *chaos, confusion, décousu, incohérence.*

cohobation [kɔɔbasjɔ̃] n. f. (de *cohober ;* 1615, Béguin). Action de cohober.

cohober [kɔɔbe] v. tr. (lat. des alchimistes *cohobare,* de l'ar. *quhba,* couleur sombre ; 1615, Béguin). Faire repasser un liquide qu'on distille sur son résidu, pour le rendre plus fort, ou sur d'autres substances, pour le charger d'autres principes volatils.

cohorte [kɔɔrt] n. f. (lat. *cohors, -ortis,* troupe ; 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, v. 1530, C. Marot ; sens 3, av. 1352, Gilles li Muisis). **1.** Unité de l'armée romaine comprenant, à partir de Marius, trois manipules, soit six centuries, et formant la dixième partie de la légion : *Et les centurions ralliant leurs cohortes | Humaient encor dans l'air* [...] *| La chaleur du carnage* (Heredia). || **2.** *Littér.* Troupe de gens armés : *Sous des murs entourés de cohortes sanglantes | Siège le sombre tribunal* (Hugo). || **3.** *Fam.* Troupe de gens quelconques : *L'une après l'autre, les cohortes* [d'écoliers en rang] *se mirent en marche* (Duhamel).

• SYN. : **3** *bande, caravane, cortège, horde, meute, troupeau.*

cohue [kɔy] n. f. (moyen breton *cochuy,* réunion bruyante ; XIII^e s., au sens de « halle » et au sens 1 ; sens 2-4, 1638, Chapelain). **1.** *Autref.* Lieu public où se tenaient les petites justices : *À Jersey, la Cour royale se nomme la Cohue* (Hugo). || **2.** *Class.* Bruit confus, exclamation bruyante : *La cohue du parlement s'éleva à ce mot* (Retz). || **3.** Multitude confuse et bruyante : *Par l'autorité de son regard tranquille, ce jeune homme contraignit cette cohue sinistre à le tuer avec respect* (Hugo). *Sur la place de Goderville, c'était une foule, une cohue d'humains et de bêtes mélangés* (Maupassant). || **4.** *Vx.* Désordre, confusion : *Il ne voyait que pure cohue* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **3** *bousculade, flot, fourmilière, mêlée, presse ;* **4** *chaos.*

coi, coite [kwa, kwat] adj. (lat. pop. **quetus,* lat. class. *quietus,* tranquille ; 1080, *Chanson de Roland*). **1.** *Vx* et *littér.* Tranquille et silencieux : *Nous étions si heureux d'être là, cois et chauds dans une chambre bien close* (Gautier). *L'enfilade des chambres et des cours, cette échappée sur le jardin* [...], *loin de nous distraire, nous donne une jouissance plus coite de notre profondeur et de notre sécurité* (Claudel). || **2.** *Class.* Où règne le calme, la tranquillité : *Ces fertiles vallons, ces ombrages si cois* (La Fontaine). || **3.** N'est plus usité aujourd'hui que dans les loc. : *Rester, demeurer, se tenir coi,* rester sans bouger ni parler : *La comtesse s'obstinait à demeurer coite, le chanoine lâcha son bras* (Gide) ; rester silencieux et ne pas agir : *Pendant sept mois, Clemenceau se tint coi, fit le mort* (Tharaud). || *En rester coi,* rester muet de stupéfaction.

• REM. L'ancienne forme du féminin était *coie ; coite* est apparu seulement au XVIII^e s.

coiffage [kwafaʒ] n. m. (de *coiffer ;* XX^e s.). En chirurgie dentaire, intervention qui consiste à recouvrir d'un revêtement protecteur la pulpe dentaire lésée par une carie : *Coiffage pulpaire.*

coiffant, e [kwafɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *coiffer ;* XX^e s.). Qui coiffe bien : *Un béret coiffant.*

◆ **coiffant** n. m. Manière de placer un chapeau sur la tête : *Coiffant classique ou droit.*

coiffe [kwaf] n. f. (bas lat. *cofia* [VI^e s.], d'un germ. occid. *kufia ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2-3, 1680, Richelet ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, milieu du XIV^e s., *Modus ;* sens 6, depuis 1782, Duhamel du Monceau ; sens 7, 1922, Larousse ; sens 8, 1704, Trévoux). **1.** Ornement de tête en toile, en dentelle ou en tissu léger, porté autrefois par toutes les femmes, et encore aujourd'hui par les femmes de certaines provinces : *La jolie M^lle Schontz, que sa joue en fleur un peu hâlée et sa coiffe alsacienne aux ailes de tulle noir faisaient ressembler à une rose sauvage de Guebwiller ou de Rouge-Goutte sur laquelle se serait posé un papillon* (Daudet). *Sous les coiffes de lin, toutes croisant leurs bras* [...], *| Les femmes à genoux sur le roc de la cale | Regardent l'Océan blanchir l'île de Batz* (Heredia). || *Spécialem.* Coiffure des religieuses. || **2.** *Class.* Garniture en linge que l'on mettait directement sur les cheveux et par-dessus laquelle on mettait la coiffure. || **3.** Doublure d'un chapeau. || Garniture intérieure d'un casque. || Enveloppe d'étoffe d'un képi. || **4.** Portion de la membrane fœtale recouvrant la tête de certains enfants à leur naissance. || **5.** Membrane enveloppant les intestins de certains animaux de boucherie. || **6.** Partie rapportée à l'extrémité de certains objets : capsule de bouteille, pointe dure sertie à l'extrémité d'un obus, enveloppe d'une fusée, etc. || **7.** En reliure, rebord qui surmonte le dos des volumes reliés, en tête et queue. || **8.** En botanique, enveloppe recouvrant la capsule des mousses. || Capuchon qui protège l'extrémité de certaines racines.

• SYN. : **1** *béguin, bonnet, cornette ;* **5** *crépine, voilette.*

coiffé, e [kwafe] adj. (part. passé de *coiffer ;* XIII^e s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1549, R. Estienne [au fig.] ; sens II, 1, 1675, Widerhold ; sens II, 2, 1680, Richelet).

I. 1. Qui porte une coiffe, une coiffure : *Un village breton où l'on rencontre encore des femmes coiffées.* || Fam. *Chèvre coiffée,* femme fort laide. || Fam. *Chien coiffé, le premier chien coiffé,* v. CHIEN. || **2.** *Être né coiffé,* en parlant d'un nouveau-né, venir au monde avec une partie de la membrane fœtale sur la tête, ce qui passe parfois pour un signe de chance, d'où, au *fig.,* avoir une chance insolente : *Je le hais parce qu'il est né coiffé, et que l'art est pour lui chose claire et facile* (Baudelaire). *On enviait* [...] *Désiré Lecoq. Il était né coiffé, disait-on avec un sourire malin* (Maupassant).

II. 1. Dont les cheveux sont arrangés : *Rastignac se retourna brusquement et vit la comtesse* [...] *coiffée négligemment* (Balzac). *La belle lady, coiffée en pouf avec des plumes blanches et roses* (Gautier). || **2.** Spécialem. *Cheval bien coiffé,* cheval qui a les oreilles petites et bien placées. || *Chien bien coiffé,* chien qui a les oreilles longues et pendantes.

coiffer [kwafe] v. tr. (de *coiffe ;* XIII^e s., *Dict. général,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1^er avr. 1872, *Revue des Deux Mondes ;* sens I, 3, XX^e s. ; sens I, 4, et II, 1675, Widerhold ; sens I, 5, av. 1848, Chateaubriand ; sens I, 6 et 8, 1690, Furetière ; sens I, 7, 1946, *le Figaro*).

I. 1. Mettre une coiffe, une coiffure sur la tête de quelqu'un : *Coiffer un enfant d'un béret.* || Ceindre le front d'un emblème : *Nous avons montré Tartarin de Tarascon comme il était en son privé avant que la gloire l'eût baisé au front et coiffé du laurier séculaire* (Daudet). || Fam. et ironiq. *Coiffer son mari,* lui faire porter des cornes, le tromper : *Enfin, on ne savait si elle avait congrûment coiffé son vieux mari* (France). || *Être coiffé de,* v. ci-après SE COIFFER v. pr. || **2.** Mettre sur sa tête comme coiffure : *Coiffer un chapeau.* || Fig. *Coiffer la mitre, la tiare,* être élevé à la dignité d'évêque, de pape. || *Coiffer sainte Catherine,* en parlant d'une jeune fille, atteindre l'âge de vingt-cinq ans

sans être mariée : *Ta sœur ne se console pas de coiffer sainte Catherine* (Theuriet). || **3.** Avoir comme mesure de coiffure, comme tour de tête : *Coiffer du 50.* || **4.** En parlant d'une coiffure, couvrir la tête de quelqu'un : *Il s'y voyait avec le foulard qui le coiffait et le haut de sa chemise entrouvert* (Flaubert) ; et absol. : *Cette toque coiffe de façon ravissante.* || **5.** Être placé au-dessus de, couronner : *Pendant qu'on se battait dans ce village, ma compagnie était commandée pour une batterie à établir au bord d'un bois qui coiffait le sommet d'une colline* (Chateaubriand). *La neige coiffait les collines et traînait en plaques à demi fondues dans les creux d'un sol calciné* (Martin du Gard). *Elle* [l'église de la Métropole] *coiffe le plus beau site de Bucarest* (Morand). || *Coiffer un objectif,* dans la langue militaire, l'atteindre par son tir, ou le conquérir. || **6.** En parlant des chiens de chasse, saisir le sanglier par les oreilles et le jeter à terre. || *Coiffer au poteau,* dans les courses hippiques, dépasser un concurrent sur la ligne d'arrivée. || **7.** *Fig.* Être à la tête de ; coordonner les activités de plusieurs services ou organismes : *Un bureau central qui coiffe les comités locaux.* || **8.** *Fam.* Enivrer (vieilli) : *Le vin de la Moselle vous coiffe vite.*

II. Arranger la chevelure, la disposer d'une certaine manière : *Coiffer quelqu'un en bandeaux.*

◆ **se coiffer** v. pr. (sens I, 1, XIIIe s. ; sens I, 2, fin du XVIe s. ; sens I, 3, 1752, Trévoux ; sens II, 1675, Widerhold).

I. 1. Couvrir sa tête d'une coiffure : *Je m'étais coiffé d'un béret.* || **2.** Fam. *Se coiffer* (ou *être coiffé*) *de quelqu'un,* avoir une attirance excessive et déraisonnable pour une personne : *C'est un bonheur de n'être point sujette à se coiffer d'un de ces oisons-là* (Sévigné). || **3.** *Spécialem.* En parlant d'une voile, être frappée par le vent sur sa face antérieure et appliquée contre le mât : *On nous parla d'un bijoutier de Paris* [...] *qui venait de se noyer avec son camarade, les voiles du canot qu'il conduisait s'étant coiffées et l'embarcation ayant chaviré* (Gautier) ; et *intransitiv.,* en parlant d'un navire : *Le bateau coiffe.*

II. Se peigner, arranger sa chevelure : *Je venais de briser, en me coiffant, un miroir* (France).

● SYN. : **I, 2** *s'amouracher, s'engouer, s'enticher, se toquer* (fam.).

coiffeur, euse [kwafœr, -øz] n. (de *coiffer* ; 1669, Widerhold). Personne qui a pour métier de couper et d'arranger les cheveux et la barbe : *Garçon coiffeur. Naples ; petite boutique du coiffeur devant la mer et le soleil* (Gide).

◆ **coiffeuse** n. f. Petite table à tiroirs, munie d'une glace, devant laquelle les femmes se coiffent, se fardent : *Il demeura debout, regardant le lit, la coiffeuse* (Martin du Gard). *Puis elle fit encore quelques pas, entra dans sa chambre, s'assit devant la coiffeuse, et jeta sur le miroir un regard anxieux* (Duhamel).

coiffure [kwafyr] n. f. (de *coiffer* ; fin du XVe s., J. d'Auton, au sens I ; sens II, 1, 1694, Acad. ; sens II, 2, 1866, Larousse).

I. Ce qui sert à couvrir ou à orner la tête : *Pour s'essuyer le front, ils retirèrent leur coiffure* (Flaubert).

II. 1. Manière dont les cheveux sont coupés, arrangés : *Je pense qu'elle* [Anny] *a conservé sa coiffure, ses lourds cheveux blonds* (Sartre). || **2.** Action, art de coiffer : *Salon de coiffure.*

● SYN. : **I** *chapeau, coiffe, couvre-chef* (fam.).

coin [kwɛ̃] n. m. (lat. *cuneus,* coin à fendre ; XIIe s., aux sens I, 1-2, et II, 1 ; sens I, 3 et 5, 1690, Furetière ; sens I, 4, v. 1265, J. de Meung [*marquer au coin,* 1690, Furetière] ; sens II, 2, début du XIVe s. ; sens II, 3, 1530, Palsgrave [*coin de l'œil*] ; sens II, 4, 1680, Richelet ; sens II, 5, 1660, Oudin ; sens III, 1, 1690, Furetière ; sens III, 2, 1549, R. Estienne ; sens III, 3, 1866, Larousse ; sens III, 4, XXe s. ; sens III, 5, 1907, Larousse).

I. 1. Pièce de fer ou de bois dur, en forme de prisme à base triangulaire, servant à fendre du bois. || Fig. *Enfoncer un coin entre,* introduire un élément de division, de discorde entre deux personnes, deux partis. || **2.** Pièce en bois de forme analogue, qui sert à maintenir le fer dans une varlope, un rabot. || Petite pièce qu'on enfonce à force dans la tête d'un tenon ou dans le manche d'un outil, pour les assujettir. || Pièce de calage en bois, ou lame de fer repliée et formant ressort, que l'on interpose entre l'âme du rail et l'une des mâchoires du coussinet. || **3.** *Par anal.* Objet en forme de coin : *Autour de la table du milieu chargée de pots, de cigares et de quelques coins de fromage* [...], *vous trouverez une vingtaine de messieurs bien mis* (Nerval). || **4.** Pièce d'acier gravée en creux, servant à frapper les monnaies et les médailles : *Depuis le règne de Constantin, les médailles ont été frappées avec des coins d'acier et à froid* (Champollion). || Vx. *Monnaie à fleur de coin,* monnaie qui n'a pas été usée par le frottement et dont l'empreinte est encore nette. (Se dit par opposition à *monnaie fruste.*) || Fig. *Être marqué au coin de,* avoir la marque, l'empreinte caractéristique de : *Cet ouvrage est marqué au coin du génie.* || **5.** Poinçon de garantie qu'on applique sur les pièces de bijouterie et d'orfèvrerie.

II. 1. Angle formé par l'intersection de deux lignes, de deux ou de trois plans : *Et saint Joseph, très las, a laissé choir la gouge | En s'essuyant le front au coin du tablier* (Heredia). *Dans le compartiment* [...], *deux messieurs dormaient, adossés à deux coins* (Maupassant). || *Meuble de coin,* petit meuble conçu pour être placé dans l'angle d'une pièce. || *En coin,* se disait autrefois des troupes disposées en forme de triangle : *Ces Barbares, fidèles aux usages des anciens Germains, s'étaient formés en coin, leur ordre accoutumé de bataille* (Chateaubriand). || *Mettre au coin,* punir un enfant en l'obligeant à se tenir debout dans l'angle d'une pièce, le visage tourné contre le mur : *Ce petit coin noir où l'on met les enfants méchants* (Balzac). || *Coin d'une cheminée,* chacun des deux angles d'une cheminée. || *Au coin du feu,* près de la cheminée ; au *fig.,* chez soi, en famille : *Plus d'un | Ne viendra plus chercher la soupe parfumée, | Au coin du feu, le soir, auprès d'une âme aimée* (Baudelaire). || *Ne pas bouger du coin du feu, ne pas quitter le coin de son feu,* rester chez soi, mener une vie sédentaire et retirée. || *Jeu des quatre coins,* jeu dans lequel quatre joueurs, placés aux quatre sommets d'un carré, cherchent à changer de place, tandis qu'un cinquième essaie d'occuper la place laissée libre par un joueur. || Fam. *Jouer aux quatre coins,* se poursuivre sans se rejoindre. || **2.** *Spécialem.* Angle formé par l'intersection de deux rues : *Une petite maison qui faisait le coin de la rue des Écrivains et de la rue Marivaux* (Hugo). *La vilaine couleur du vin pris au litre chez le marchand de vin du coin* (Balzac). || *Coin d'un bois,* angle formé par un bois et la route qui le traverse ou par la corne d'un bois. || Fig. *Mourir au coin d'un bois, d'une haie,* mourir loin de tout secours, de toute assistance. || *On n'aimerait pas le rencontrer au coin d'un bois,* il a une mine peu rassurante. || **3.** *Coin de la bouche* ou *des lèvres, coin de l'œil,* angle formé par les lèvres, les paupières : *Elle parlait à peine. Il lui suffisait d'un sourire imperceptible au coin de la bouche* (Rolland). *Ce sourire crispé au coin de la lèvre* (Gide). || *Regard en coin,* regard furtif et dérobé. || *Sourire en coin,* sourire ironique et malveillant : *Ce sourire en coin, effroi de son enfance persécutée* (Daudet). || *Regarder, faire signe du coin de l'œil,* regarder, faire signe à la dérobée : *Elle regarda la porte cochère du coin de l'œil* (Balzac). || Fam. *Entendre du coin de l'oreille,* furtivement, distraitement : *Pendant que je cause avec Fontaine, du coin de l'oreille je l'entends* [Claudel] *proclamer son admiration pour Baudelaire* (Gide). || **4.** Pièce de métal garnissant les angles d'un livre : *Le magnifique livre à souches, couvert de serge verte, orné de coins de cuivre* (Daudet). || Attache métallique servant à réunir plusieurs feuillets. || Papier gommé en forme de coin permettant de fixer des photos dans un album. || **5.** *Vx.* Partie du bas, en forme de triangle, qui s'appliquait sur la cheville : *Elle faisait venir*

des chaussures de Paris et les choisissait à talons minces et élevés, faisant valoir la finesse de sa jambe, qui était couverte d'un bas de coton à coins bleus bien tiré (Nerval).

III. 1. Portion d'espace, étendue de terrain limitée : *Ce ne sera certes pas un hors-d'œuvre que de décrire ce coin de Paris actuel* (Balzac). *Un coin de mer, de ciel.* || *Aux quatre coins de,* aux extrémités opposées d'une ville, d'une région, d'un pays, à des points, en des lieux fort éloignés : *Son mari se trouvait sans cesse aux quatre coins de la France, et toute la maison retombait sur elle* (Zola). || Class. *Tenir son coin,* à la paume, en parlant d'un joueur qui fait équipe avec un autre, savoir renvoyer les coups qui viennent de son côté ; au *fig.*, tenir une place honorable dans une assemblée, soutenir avec avantage une discussion : *Il peut tenir son coin parmi les beaux esprits* (Molière). || **2.** Endroit retiré, peu visible et peu fréquenté : *Je devrais rester dans un coin à piocher le droit* (Balzac). *Je suis si bien dans mon moulin ! C'est si bien le coin que je cherchais, un petit coin parfumé et chaud, à mille lieues des journaux, des fiacres, du brouillard !* (Daudet). *Il pensa que la nuit allait tomber et qu'il lui faudrait reprendre sa marche au hasard* [...], *et chercher interminablement un coin pour croquer et un autre pour dormir* (Sartre). || *Rester (vivre) dans son coin,* ne pas montrer d'ambition, vivre à l'écart : *Le curé, lui, garda son poste, vécut dans son coin* (Daudet). || *Dans tous les coins,* dans les endroits les moins visibles, les moins accessibles ; partout : *Elle* [...] *promena son regard inquisiteur dans tous les coins de la chambre* (Gautier). *Flairant dans tous les coins les hasards de la rime* (Baudelaire). || Fam. *Aller au petit coin,* aller aux cabinets. || Pop. *La connaître dans les coins,* connaître une chose dans ses moindres détails, parfaitement : *L'histoire fripouillarde de la Ngoko, s'il y en a une, il la connaît dans les coins* (Romains). || **3.** *Fig.* Se dit aussi en parlant de l'esprit, des facultés : *Garder un souvenir dans un coin de sa mémoire.* || **4.** *Spécialem.* Rubrique d'un journal, d'une revue : *Le coin des chercheurs, des philatélistes.* || **5.** Pop. *Blague dans le coin,* blague à part, sans plaisanter, pour parler sérieusement. || Pop. *En boucher un coin à quelqu'un,* le surprendre, le stupéfier par quelque chose d'extraordinaire.

● SYN. : **II, 1** *encoignure ;* **2** *croisement ;* **3** *commissure.* || **III, 1** *endroit, point, quartier, secteur ;* **2** *localité, patelin* (fam.), *trou* (fam.) ; **3** *recoin ;* **4** *chronique, courrier.*

coinçage [kwɛ̃saʒ] n. m. (de *coincer ;* 1863, Littré). Action de coincer, de serrer avec des coins.

coincement [kwɛ̃smɑ̃] n. m. (de *coincer ;* 1888, Larousse). **1.** État d'une pièce mécanique coincée, immobilisée. || **2.** *Fig.* Arrêt brusque, blocage dû à un obstacle, une difficulté imprévus : *Sommé soudain de fonctionner dans une nouvelle langue, l'esprit est exposé à des coincements et blocages de mécanisme* (Romains).

coincer [kwɛ̃se] v. tr. (de *coin ;* 1773, Bourdé de Villehuet, au sens I ; sens II, 1, 2, 3, 1866, Larousse ; sens II, 4, 1942, G. Esnault). [Conj. **1 a.**]

I. Fixer, caler avec des coins : *Coincer des rails.*

II. 1. Immobiliser, serrer dans un coin ou dans un espace étroit : *Le malfaiteur était coincé dans l'impasse. De petites vagues précipitées, qui, coincées entre les baleinières et le bateau, jaillissaient en geyser* (Gide). || **2.** *Par extens.* Immobiliser quelque chose en l'engageant à fond dans un espace étroit : *Il parlait en coinçant sa figure dans l'entrebâillement de la porte que je maintenais* (Colette). || **3.** *Fig.* et *fam.* Retenir, réduire à l'impuissance : *Ah ! cette fois, tu es coincé. Qu'est-ce que tu trouves à répondre ?* (Duhamel). || **4.** *Fam.* Prendre, arrêter : *Si tu vois le fils du sénateur, tâche de ne pas le rater, parce que c'est lui qui a tout manigancé. Nous sommes coincés* (Sartre).

● SYN. : **II, 2** *bloquer, caler ;* **3** *acculer ;* **4** *pincer* (pop.).

◆ **se coincer** v. pr. (1877, Littré). En parlant d'une pièce mécanique mobile ou d'un mécanisme, se bloquer : *La gâchette, l'arme s'est coincée.*

coinchée [kwɛ̃ʃe] adj. et n. f. (part. passé de *coincher*). *Manille coinchée,* ou *coinchée* n. f., manille où l'on peut contrer.

coincher [kwɛ̃ʃe] v. intr. (probablem. forme normanno-picarde ou franco-provençale de *coincer* [verbe qui, dans plusieurs dialectes, signifie « acculer »] ; XXe s.). Contrer à la manille.

coïncidence [kɔɛ̃sidɑ̃s] n. f. (de *coïncider ;* milieu du XVe s., au sens de « similitude » ; sens 1, 1753, *Encyclopédie ;* sens 2, 1835, Acad.). **1.** État de deux figures qui peuvent se superposer point par point : *La coïncidence de deux figures démontre leur égalité.* || **2.** État de choses qui coïncident, existent simultanément : *La coïncidence des qualités les plus exceptionnelles chez un même individu est rare.* || *Spécialem.* Rencontre fortuite : *Au début, la maladie du roi ne leur causait pas d'inquiétude. Ils comptaient que le malade en guérirait pendant qu'ils le soigneraient et que cette coïncidence serait notée à leur avantage* (France).

● SYN. : **2** *coexistence, concomitance, concours, correspondance, rencontre, simultanéité.*

coïncident, e [kɔɛ̃sidɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *coïncider ;* 1503, G. de Chauliac, au sens 2 ; sens 1, 1752, Trévoux). **1.** Qui coïncide : *Figures coïncidentes.* || **2.** Qui se produit en même temps : *Des événements coïncidents.*

● SYN. : **2** *coexistant, concomitant, simultané.*

coïncider [kɔɛ̃side] v. intr. (lat. scolastique *coincidere,* proprem. « tomber ensemble », de *cum,* avec, et *incidere,* tomber ; v. 1361, Oresme, au sens 3 ; sens 1, 1753, *Encyclopédie ;* sens 2, 1798, Acad.). **1.** En parlant de figures géométriques, se superposer point par point : *Une translation fait coïncider les deux triangles.* || **2.** En parlant d'événements, se produire en même temps : *La découverte de la boussole coïncide avec celle de la poudre* (Chateaubriand). *Le dîner de la maison, dont l'heure coïncidait avec notre rentrée* (Balzac). || **3.** *Fig.* Correspondre exactement, concorder : *Les dépositions des témoins coïncident.*

● SYN. : **2** *coexister, correspondre ;* **3** *se recouper.*

coin-coin [kwɛ̃kwɛ̃] n. m. invar. (onomatop. imitant le cri du canard ; XXe s.). Cri du canard : *C'étaient autour d'elle des rires, des cris et des coin-coin comme dans un troupeau* (Alain-Fournier).

coïnculpé, e [kɔɛ̃kylpe] n. (de *co-* et de *inculpé ;* 1866, Larousse). Personne inculpée avec une ou plusieurs autres pour une même infraction.

coin-de-feu [kwɛ̃dfø] n. m. (de *coin, de,* et *feu ;* 1877, Littré). Petit siège pour s'asseoir au coin du feu.

● Pl. *des* COINS-DE-FEU.

coing [kwɛ̃] n. m. (lat. *cotoneum* ou *cydoneum,* du gr. *kudônia,* [fruit] de Cydonea [ville de Crète] ou de Kutônion [en Asie Mineure] ; v. 1138, *Vie de saint Gilles, écrit cooin ; coing* dès le XIIIe s., forme répandue ensuite pour éviter la confusion orthogr. avec *coin*). Fruit du cognassier, en forme de poire, à peau jaune et veloutée : *Confiture de coings.* || Fig. *Jaune comme un coing,* qui a le teint extrêmement jaune.

coïntéressé, e [kɔɛ̃terese] adj. et n. (de *co-* et de *intéressé ;* 1670, Colbert). Qui possède des intérêts en commun avec d'autres dans une entreprise, une affaire.

coït [kɔit] n. m. (lat. *coitus,* de *coire,* aller ensemble ; v. 1378, J. Le Fèvre). Accouplement du mâle et de la femelle.

coite adj. Fém. de COI.

coite ou **coitte** n. f. V. COUETTE.

coïter [kɔite] v. intr. (de *coït ;* 1859, Flaubert). S'accoupler.

cojouissance [kɔʒwisɑ̃s] n. f. (de *co-* et de *jouissance ;* 1835, Acad.). Dans la langue juridique, jouissance d'un bien commun à deux ou plusieurs personnes.

coke [kɔk] n. m. (mot angl. ; 1758, de Tilly, écrit *coucke ; coke,* 1827, Dufrénoy).

Résidu de la distillation de la houille en vase clos, employé comme combustible : *Le coke attire le feu sous la grande chaudière* (Hugo). || *Coke métallurgique,* coke en morceaux assez gros, utilisé dans les hauts fourneaux. || *Coke de pétrole,* sous-produit solide de la distillation du pétrole.

cokéfaction [kɔkefaksjɔ̃] n. f. (de *cokéfier ;* 1923, Larousse). Transformation de la houille en coke.

cokéfiable [kɔkefjabl] adj. (de *cokéfier ;* XXe s.). Se dit d'un charbon qui peut être transformé en coke.

cokéfier [kɔkefje] v. tr. (de *coke* et du lat. *facere,* faire ; 1911, Larousse). Transformer la houille en coke.

cokerie [kɔkri] n. f. (de *coke ;* fin du XIXe s.). Usine productrice de coke destiné à l'industrie, notamment aux hauts fourneaux.

col [kɔl] n. m. (anc. cas régime sing. de *cou* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, XIVe s. ; sens I, 3, 1546, Ch. Estienne ; sens I, 4, 1645, Monet ; sens I, 5, 1832, Raymond ; sens II, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 2, 1863, Littré).

I. 1. *Class.* et *littér.* Cou : *Un valet cacha son maître* [...], *vint au-devant de ceux qui le cherchaient* [...] *et leur présenta le col* (Malherbe). *Elle* [Charlotte] *paraissait grande à cause de la proportion de sa tête et de l'attache du col, qu'elle avait dégagé et naturellement noble* (Bourget). *Une belle tête bouclée, portée par un col droit et blanc, sortait de ce vêtement étrange* (Duhamel). || *Canard à col vert,* v. COL-VERT. || **2.** Partie étroite et allongée de certains objets : *Col d'une bouteille, d'un vase. Depuis le haut chandelier kabyle jusqu'aux aiguières à long col enserrant les vins dans des formes bizarres et exquises* (Daudet). || **3.** Partie étroite de certains organes : *Col de la vessie, de la matrice.* || Rétrécissement entre la tête et le corps de certains os : *Col du fémur.* || **4.** Dépression étroite dans une crête montagneuse, permettant de passer d'un versant à l'autre : *Cols abrupts, lacs, forêts pleines d'ombres et de nids* (Heredia). || **5.** En serrurerie, courbure que l'on fait subir à une tringle.

II. 1. Partie du vêtement qui entoure le cou : *Col de veste, de chemise. Col dur, col mou. Sa nuque était puissante, qu'encerclait un col demi-haut, échancré par-devant et dont il rabattait les pointes* (Gide). *Il passa sa vareuse dont il ne boutonnait jamais le col* (Malraux). || *Faux col,* col de chemise amovible *fig.* et *fam.*, et mousse d'un verre de bière : *Un demi sans faux col.* || **2.** Parure de lingerie que les femmes portent autour du cou, sur leur corsage : *Col de dentelle.* || Parure d'étoffe ou de fourrure, au col d'un manteau : *Col de velours. Col d'astrakan.*

● SYN. : **I, 2** *goulot ;* **4** *brèche, défilé, pas, port.* || **II, 2** *collerette, collet.*

cola ou **kola** [kɔla] n. m. (mot du lat. des botanistes [XVIe s.], empr. à une langue indigène du Soudan ; 1610, Linschoten, au sens 2 ; sens 1, 1866, Larousse). **1.** Arbre poussant sur la côte occidentale d'Afrique, dont le fruit, la *noix de cola,* contient des alcaloïdes stimulants. (On dit aussi COLATIER OU KOLATIER.) || **2.** La noix de cola elle-même.

colas [kɔlɑ] n. m. (abrév. du prénom *Nicolas ;* 1721, Trévoux, au sens 1, sous la forme *gros colas* [*colas,* 1792, Brunot] ; sens 2, 1817, *Dict. d'histoire naturelle* [1752, Trévoux, au sens de « corbeau nourri à la maison »]). **1.** *Vx.* Homme niais et stupide : *Voyez ce grand colas.* || **2.** Nom donné au corbeau, au geai et au canard de Barbarie.

colateur [kɔlatœr] n. m. (dér. savant du lat. *colare,* filtrer ; 1866, Larousse). Canal servant à l'écoulement des eaux d'irrigation.

colatier ou **kolatier** n. m. V. COLA.

colature [kɔlatyr] n. f. (dér. savant du lat. *colare,* filtrer ; XIVe s., B. de Gordon, au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré). **1.** Action de filtrer un liquide pour en séparer les matières les plus grossières. || **2.** Le liquide ainsi filtré.

colback [kɔlbak] n. m. (turc *qalpaq,* bonnet de fourrure ; 1657, La Boullaye, écrit *kalepak ; colback,* 1823, Boiste). Bonnet à poil en forme de cône tronqué, évasé vers le haut et fermé par une poche conique en drap appelée « flamme », devenu la coiffure des chasseurs à cheval de la garde consulaire après l'expédition d'Égypte (1798) : *Portant le noir colback ou le casque poli* (Hugo). *À peine posé sur le crâne de tel enfant Baudoin, un colback du premier Empire perdait tout aspect insolite et même tout caractère agressivement militaire* (Duhamel).

colbertisme [kɔlbɛrtism] n. m. (de *Colbert,* n. pr. ; fin du XVIIIe s.). Système, doctrine économique de Colbert, fondés sur le protectionnisme, le développement des industries de luxe et du commerce d'exportation.

colbertiste [kɔlbɛrtist] adj. (de *colbertisme ;* XXe s.). Relatif au colbertisme.

◆ n. et adj. Partisan du colbertisme.

col-bleu [kɔlblø] n. m. (de *col* et de *bleu,* adj. ; 1884, G. Esnault). *Fam.* Marin de la marine de guerre française.

● Pl. *des* COLS-BLEUS.

colchicine [kɔlʃisin] n. f. (de *colchique ;* milieu du XIXe s.). Principal alcaloïde extrait des graines de colchique, utilisé dans le traitement de la goutte, mais toxique.

colchique [kɔlʃik] n. m. (lat. *colchicum,* gr. *kolkhikon,* [plante] de Colchide, patrie de l'empoisonneuse Médée ; 1545, Guéroult, écrit *colchicon ; colchique,* 1611, Cotgrave). Plante bulbeuse commune dans les prés humides, à fleurs mauves, roses, blanches, parfois jaunes, très vénéneuse, de la famille des liliacées : *Le pré est vénéneux mais joli en automne* [...] | *Le colchique couleur de cerne et de lilas y fleurit* (Apollinaire).

colcotar [kɔlkɔtar] n. m. (ar. *qulqutār ;* 1492, G. Tardif). Oxyde ferrique rouge, obtenu par calcination du sulfate de fer, servant à polir le verre.

cold-cream [kɔldkrim] n. m. (mots angl. signif. proprem. « crème froide » ; 1827, A. Martin). Pommade composée de cire, de blanc de baleine, d'huile d'amandes douces, utilisée pour les soins de beauté ou servant d'excipient pour les médicaments de la peau : *Il n'y avait jamais assez de cold-cream sur sa peau* (Flaubert).

col-de-cygne [kɔldəsiɲ] n. m. (de *col, de* et *cygne ;* 1832, Raymond). **1.** Pièce de tuyauterie doublement coudée. || **2.** *Spécialem.* Robinet dont l'extrémité est recourbée comme un col de cygne. (On dit aussi ROBINET À COL DE CYGNE.)

● Pl. *des* COLS-DE-CYGNE.

colée [kɔle] n. f. (de *col ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* au sens général de « coup sur le cou, la nuque » ; sens actuel, XIIe s.). Coup du plat de l'épée que l'on donnait au chevalier sur le cou, quand on l'armait.

colégataire [kɔlegatɛr] n. (de *co-* et de *légataire ;* 1596, Basmaison). Personne qui partage avec d'autres les legs d'un testament.

coléo- [kɔleɔ], élément tiré du gr. *koleos,* étui, et entrant, comme préfixe, dans la composition de certains mots.

coléophore [kɔleɔfɔr] n. f. (de *coléo-* et du gr. *phoros,* qui porte ; 1866, Larousse). Petite teigne dont la chenille vit dans un fourreau.

coléoptères [kɔleɔptɛr] n. m. pl. (lat. des naturalistes *coleopterum,* du gr. *koleos,* étui, et *pteron,* aile ; 1754, La Chesnaye des Bois). Ordre d'insectes à métamorphoses complètes, pourvus de pièces buccales broyeuses, et dont les ailes antérieures, cornées, ou élytres, servent d'étui aux ailes postérieures, membraneuses : *Voyez le hanneton, le moins robuste des coléoptères* (Maeterlinck). *Car je ne m'intéressais point tant alors aux plantes qu'aux insectes, et plus spécialement aux coléoptères, dont j'avais commencé de faire collection* (Gide).

● Sing. : *un* COLÉOPTÈRE.

colère [kɔlɛr] n. f. (lat. *cholera,* proprem. « choléra », puis [sous l'influence du gr. *kholê,* bile] « maladie bilieuse », « bile », et, dès le IVe s., « colère » ; v. 1265, Br. Latini, au sens de « tempérament porté aux émotions violentes et durant longtemps » ;

sens actuels, 1418, Caumont). **1.** État affectif violent et passager, résultant du sentiment d'avoir été blessé ou offensé, qui se traduit par un vif mécontentement et s'accompagne parfois de réactions agressives : *Se mettre en colère. La colère est violente chez les timides* (France). *Telle une bulle de savon — oh ! une bulle bien sonore —, la colère s'évanouissait soudain* (Duhamel). *Bordier s'arrêta et cogna du poing sur la table. La colère le faisait suffoquer* (Aymé). || *Colère de Dieu, divine, céleste,* violente manifestation de l'irritation de Dieu ou des puissances célestes. || *Enfants de colère,* dans la langue biblique, ceux qui sont punis par la colère divine : *Les enfants d'Adam sont enfants de colère, indignes de l'héritage céleste* (Fénelon). || **2.** Accès de colère : *Une colère s'élevait en elle* (Maupassant). *Au moindre objet déplacé et qu'il ne retrouvait pas tout de suite, M. de Coëtquidan faisait une colère* (Montherlant). || *Piquer une colère,* avoir un brusque accès de colère. || *Colère blanche,* colère froide, dans laquelle le visage devient d'une extrême pâleur : *Ces hommes trop blonds et froids d'aspect, comme Risler, ont des colères terribles, des colères blanches dont on ne peut calculer les résultats* (Daudet). *Anny entrait dans des colères blanches* (Sartre). || *Colère bleue,* colère très violente, qui fait bleuir le visage. || *Colère jaune,* colère qui fait déborder la bile : *Une vraie colère le prit* [Bonaparte], *une de ses colères jaunes* (Vigny). || *Colère noire,* colère profonde : *Une colère noire, depuis longtemps concentrée, éclate dans toute l'épouse Bovary* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* et *littér.* Déchaînement, mouvement violent et désordonné des éléments : *Je me dressais, vermeil, joyeux de la colère | Écumante ou du rire éblouissant des flots* (Heredia).

● SYN. : **1** *courroux* (littér.), *emportement, fureur, irritation, rage, rogne* (pop.) ; **3** *fureur, tempête.* — CONTR. : **1** *calme, douceur, impassibilité, modération, sérénité* ; **3** *bonace.*

◆ adj. (1550, Ronsard). **1.** *Vx.* Emporté par la colère : *J'étais rouge comme le feu et pardieu si colère qu'il fallut la présence des deux femmes pour me contenir* (Sue). *Il devrait être satisfait ; il a l'air agacé, presque colère* (Duhamel). || *Vx.* Qui a l'habitude de se mettre en colère : *Il n'y a que les hommes forts, grands et colères* [...], *pour avoir ces partis pris de confiance, cette générosité pour les faibles* (Balzac). || **2.** *Vx* et *fam.* Qui marque la colère : *Le vieux venait de se relever, me criant d'une voix colère cette éternelle phrase* (Zola). *Paul, le cœur brisé, contemplait cela tristement, cette face au nez court, gardant, dans son inertie, l'expression colère et bonne d'un être inoffensif qui a essayé de se mordre* (Daudet).

colérer [kɔlere] v. intr. ou **se colérer** [səkɔlere] v. pr. (de *colère* ; 1541, *Amadis*). *Class.* (déjà vx au XVIIᵉ s.) et *littér.* Se mettre en colère : *Ne te colère point contre mon insolence* (Corneille). *Il est dans le caractère français de s'enthousiasmer, de se colérer, de se passionner pour le météore du moment* (Balzac). *En général, le bon Colletet est assez rapace, et il se colère fort contre ceux qui ne lui donnent rien* (Gautier). *Comme on y prévenait ses moindres désirs, d'ordinaire il s'y tenait tranquille, et ne colérait que pour des choses du dehors* (Montherlant).

coléreusement [kɔlerøzmɑ̃] adv. (de *coléreux* ; 1863, Goncourt). Avec colère : *Sainte-Beuve réplique coléreusement* (Goncourt). *Celui-ci, le premier, y vit clair et l'avertit un jour coléreusement* (Daudet).

● SYN. : *furieusement, rageusement.* — CONTR. : *calmement, tranquillement.*

coléreux, euse [kɔlerø, -øz] adj. et n. (de *colère* ; 1574, R. Garnier ; supplanté par *colère,* adj., et *colérique,* entre le XVIIᵉ s. et la fin du XIXᵉ). Prompt à se mettre en colère : *On lui connaissait cette politesse excessive par quoi les gens coléreux et qui ne se possèdent pas se rattrapent, donnent le change* (Mauriac).

● SYN. : *colérique, emporté, irascible, irritable.* — CONTR. : *calme, doux, impassible.*

◆ adj. Qui marque la colère : *Alors le père Tuvache articula d'un ton coléreux : « Vas-tu pas nous r'procher d' t'avoir gardé »* (Maupassant). *Une amertume coléreuse* (Romains).

colérique [kɔlerik] adj. et n. (de *colère* ou du lat. *cholericus,* bilieux ; 1256, Ald. de Sienne, aux sens de « qui a rapport à la bile », « qui produit de la bile » ; sens actuels, v. 1361, Oresme). *Vx.* Porté à la colère : *Il* [...] *était devenu entêté, colérique* (Sand).

● SYN. : *emporté, irascible, irritable.* — CONTR. : *calme, doux, impassible.*

◆ adj. *Vx.* Qui dénote la colère : *Hein ? dit le percepteur au maître de poste et aux femmes stupéfaites de la colérique allocution de Bongrand* (Balzac).

colette [kɔlɛt] n. f. (du n. de sainte *Colette Boilet* [1380-1446], réformatrice de l'ordre de Sainte-Claire ; 1863, Littré [*sœur colette,* 1680, Richelet]). Religieuse non cloîtrée de l'ordre de Sainte-Claire.

colibacille [kɔlibasil] n. m. (du gr. *kôlon,* gros intestin, et de *bacille* ; 1907, Larousse). Bactérie qui vit en saprophyte dans l'intestin de l'homme et des animaux, mais qui, dans certaines conditions, peut devenir pathogène.

colibacillose [kɔlibasiloz] n. f. (de *colibacille* ; 1907, Larousse). Affection provoquée par le colibacille pathogène.

colibri [kɔlibri] n. m. (mot du caraïbe des Antilles ; 1640, Bouton). Autre nom des oiseaux-mouches, passereaux de très petite taille, au plumage éclatant, propres à l'Amérique : *Tu poses doucement ton corps sur une natte, | Où tes rêves flottants sont pleins de colibris* (Baudelaire). *Dans leurs grandes cages en treillis doré, les colibris ne gazouillent plus. Leurs petites ailes bleues, roses, rubis, vert de mer, restent immobiles* (Daudet).

colichemarde [kɔliʃmard] n. f. (peut-être altér. de *Königsmark,* n. d'un homme de guerre du XVIIᵉ s. [1639-1688], qui passe pour avoir inventé ce type de lame ; 1801, Mercier, écrit *konismarck ; colismarde* et *colichemarde,* 1866, Larousse). Épée d'origine allemande, dont la lame, large en sa première moitié, s'effile brusquement en carrelet : *La rapière du marquis, une grande diablesse de colichemarde qui avait fait tant de victimes lorsqu'il était dans les gardes du corps* (Daudet). *Armés de fleurets, d'arquebuses, de machines à rouet, que sais-je ? de rapières et de colichemardes* (Malraux).

colicitant, e [kolisitɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (de *co-* et de *licitant,* part. prés. de *liciter* [v. ce mot] ; 1835, Acad.). Se dit des cohéritiers ou des copropriétaires au profit desquels se fait une vente par licitation.

colifichet [kɔlifiʃɛ] n. m. (altér., d'après *coller* et, pour la finale, d'après *affiquet,* de *coeffichier* [XVᵉ s., Godefroy], dér. de *coiffe* ; 1666, Molière, au sens 3 ; sens 1-2, 1690, Furetière ; sens 4, 1696, Regnard ; sens 5, début du XIXᵉ s. ; sens 6, 1866, Larousse). **1.** *Vx.* Ornement de papier découpé, collé sur du bois, du velours, ou ouvrage de broderie sur fond de papier. || **2.** Petit objet de fantaisie sans grande valeur : *Il y avait là non pas des colifichets à la mode* [...], *mais des objets d'art ou d'industrie d'une grande beauté* (Sand). || **3.** *Péjor.* Œuvre sans intérêt, ou ornement de peu de valeur ou de mauvais goût qui surcharge une œuvre : *Voilà, pour être franc, ce que j'aime en M. de Musset* [« Souvenir »], *et non pas du tout les petits vers « Sur trois marches de marbre rose », et autres colifichets qui sentent leur Régence* (Sainte-Beuve). *Elles ont effrontément ajouté sur les blessures de l'architecture gothique leurs misérables colifichets d'un jour* (Hugo). || **4.** *Class.* Homme ou femme chargés d'ornements et d'une coquetterie affectée : *Ne verrai-je jamais les femmes détrompées de ces colifichets, de ces fades poupées* (Regnard). || **5.** Petit biscuit léger qu'on donne aux oiseaux : *Mᵐᵉ Verdurin, juchée sur son perchoir, pareille à un oiseau dont on eût trempé le colifichet dans du vin chaud...* (Proust). || **6.** Support servant à soutenir les poteries, à empêcher le contact des pièces émaillées pendant leur cuisson.

colimaçon [kɔlimasɔ̃] n. m. (altér., sous l'influence de *coque,* de *caillemasson* [XIVᵉ s.] ou *calimachon,* composés normanno-picards de *écaille* ou *écale* [francique *skala*] et de *limaçon* ; 1529, Parmentier). Syn. vieilli de LIMAÇON : *Il* [Quasimodo] *en avait pris la forme* [de

la cathédrale] *comme le colimaçon prend la forme de sa coquille* (Hugo).

◆ **En colimaçon** loc. adv. (1850, Balzac). En spirale : *Il descendait le petit escalier en colimaçon qui faisait communiquer l'entresol avec la salle du café* (Martin du Gard).

1. colin [kɔlɛ̃] n. m. (de *cole* [v. 1370, E. Deschamps], par addition de suff., ou de *colfisch* [1551, Belon], par substitution de suff., issus tous deux du néerl. *kole* [*fisch*], colin, proprem. « poisson-charbon », ainsi appelé à cause de la couleur de son dos ; v. 1380, *Mélanges Roques*). **1.** Poisson marin du genre merlan. || **2.** Nom donné sur les marchés à la merluche.

2. colin [kɔlɛ̃] n. m. (de *Colin*, abrév. fam. de *Nicolin*, dér. de *Nicolas ;* 1555, Belon, au sens de « espèce de goéland » ; 1611, Cotgrave, au sens de « grèbe » ; sens actuel, 1759, *Dict. des animaux*). Petit oiseau d'Amérique, voisin des cailles et des perdrix.

colinette [kɔlinɛt] n. f. (de *Colinette*, n. pr., fém., de *Colin* [v. COLIN 2] ; 1771, Trévoux). *Vx.* Coiffe de femme, servant de bonnet de nuit au XVIII^e s. : *Elle portait encore la colinette, c'est-à-dire qu'un mouchoir à carreaux blancs et bleus, noué sous son menton, lui enveloppait la tête* (Acremant).

colin-maillard [kɔlɛ̃majar] n. m. (de deux n. pr. : *Colin* [fréquent dans des acceptions fam.] et [pour une raison obscure] *Maillard ;* 1532, Rabelais). Jeu dans lequel un des joueurs, ayant les yeux bandés, doit poursuivre les autres et reconnaître celui qu'il a attrapé : *Jouer à colinmaillard.*

colinot [kɔlino] n. m. (dimin. de *colin* 1 ; XX^e s.). Petit colin (au sens 1).

colin-tampon [kɔlɛ̃tɑ̃pɔ̃] n. m. (de *Colin* [v. COLIN-MAILLARD] et de *tampon*, dit par plaisanterie pour *tambour ;* 1567, Pasquier, comme surnom des soldats suisses au service de la France ; dans les loc. actuelles, 1698, Gherardi). Nom donné autrefois, par plaisanterie, à une batterie des anciens régiments suisses. || Fam. *Se soucier, se moquer, se ficher de quelque chose comme de colin-tampon,* n'en avoir pas le moindre souci : *Je me moque de ton maître, de ses fusées et de ses pétarades comme de colin-tampon* (Gautier). *Qu'il soit dreyfusard ou non, cela m'est parfaitement égal, puisqu'il est étranger. Je m'en fiche comme de colin-tampon* (Proust).

1. colique [kɔlik] n. f. (lat. *colica*, fém. substantivé de l'adj. *colicus*, qui souffre de la colique, gr. *kôlikos*, de *kôlon*, gros intestin ; XIV^e s., *Antidotaire Nicolas*, aux sens 1-3 ; sens 4, 1863, Littré). **1.** Douleur violente du côlon et, plus généralement, de la cavité abdominale (souvent au plur.) : *Les coliques de Bouvard devenant trop fortes, Germaine alla chercher le docteur* (Flaubert). || **2.** *Par extens.* Nom donné à toutes les douleurs abdominales aiguës dues à la contraction d'un organe creux : *Colique utérine.* || Spécialem. *Colique hépatique, colique vésiculaire,* douleur due au passage d'un calcul dans les voies biliaires, ou à la contraction de la vésicule. || *Colique néphrétique,* douleur due à une contraction de l'uretère, le plus souvent provoquée par un calcul. || Vx. *Colique de miserere,* nom donné autrefois aux douleurs de la péritonite ou de l'occlusion. || *Colique de plomb,* colique causée par le saturnisme. || **3.** *Fam.* Diarrhée : *Avoir la colique.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Par allusion à un effet assez ordinaire de la peur, forte appréhension : *Ce mal est tout d'imagination. La colique du candidat de même* (Alain). || Fam. *Avoir la colique,* avoir peur. || Fam. *Donner la colique,* ennuyer vivement. || Fam. *Quelle colique !,* quel ennui.

2. colique [kɔlik] adj. (lat. *colicus*, gr. *kôlikos*, de *kôlon*, gros intestin ; début du XVII^e s., Huguet). Qui se rapporte au gros intestin : *Artère colique.*

coliqueux, euse [kɔlikø, -øz] adj. (de *colique ;* v. 1560, Paré). **1.** *Fam.* et *vx.* Pris de coliques. || **2.** *Fam.* et *vx.* Sujet à la colique.

coliquidateur [kɔlikidatœr] n. m. (de *co-* et de *liquidateur ;* 1866, Larousse). Personne qui procède avec une ou plusieurs autres à une liquidation judiciaire.

colis [kɔli] n. m. (ital. *colli*, plur. de *collo*, cou, d'où « charge portée sur le cou » ; 1723, Savary des Bruslons). Objet ou ensemble d'objets, de marchandises emballés et que l'on expédie. || *Colis postal,* colis transporté par chemin de fer sous le contrôle de l'administration des Postes : *Un ministre européen envoie à sa femme un petit colis postal* (Malraux).

● Syn. : *paquet.*

colistier [kɔlistje] n. m. (de *co-* et de *liste ;* 1922, Larousse). Chacun des candidats à une élection inscrits sur une même liste : *Je puis citer les noms de ses colistiers et les chiffres des voix* (Bourget).

colite [kɔlit] n. f. (dér. savant de *côlon ;* milieu du XIX^e s.). Inflammation du côlon.

colitigant, e [kɔlitigɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *co-* et de *litigant*, celui qui a un procès [XIV^e s.], du lat. *litigare*, avoir un procès ; v. 1480, Molinet). Se dit des parties qui plaident l'une contre l'autre dans un procès.

collabo [kɔlabo] n. (v. 1940). *Pop.* Abrév. de COLLABORATEUR (au sens 3).

collaborateur, trice [kɔlabɔratœr, -tris] n. (dér. savant du bas lat. *collaborare* [v. COLLABORER] ; 1755, *l'Année littéraire,* aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1940). **1.** Personne qui travaille avec une ou plusieurs autres à une entreprise commune : *Complétez donc votre idée avec la mienne, si vous ne me jugez pas trop indigne d'être votre collaborateur* (Dumas). *Puis nous nous lancions dans d'énormes travaux, où nos femmes devenaient volontiers nos collaboratrices* (Gide). || **2.** Personne qui contribue à une œuvre, à un résultat : *Selon nous, tous les collaborateurs d'une légende sont à la fois trompés et trompeurs* (Renan). || **3.** *Spécialem.* En France, sous l'occupation allemande (1940-1944), partisan de la politique de rapprochement et de coopération avec l'occupant : *J'ai vu les pacifistes devenir bellicistes, les anti-Allemands devenir collaborateurs, les sages devenir fous et les fous se rasseoir* (Duhamel). [Par abrév. pop. : COLLABO.] || *Par extens.* Personne qui collabore avec un ennemi occupant le territoire national.

● Syn. : **1** *adjoint, aide, assistant, associé, second.*

collaboration [kɔlabɔrasjɔ̃] n. f. (dér. savant du bas lat. *collaborare* [v. COLLABORER] ; 1759, Richelet, au sens de « travaux communs du mari et de la femme » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, v. 1940). **1.** Action de travailler avec quelqu'un, de contribuer à une œuvre, à un résultat : *Il est certain que la poésie de Baudelaire* [...] *sait quêter du lecteur une sorte de connivence, qu'elle l'invite à la collaboration* (Gide). *Entre 1894 et 1909, quinze ans de suite, et même après l'alliance franco-russe, l'Allemagne avait cherché la collaboration de la France pour régler les problèmes politiques, spécialement les questions africaines* (Martin du Gard). *Le « Dictionnaire philosophique » est le fruit de la collaboration de Voltaire à l' « Encyclopédie ».* || **2.** *Spécialem.* En France, sous l'Occupation (1940-1944), politique de rapprochement et de coopération avec l'occupant allemand : *Mais* [je] *tiens la collaboration que l'Allemagne nous propose pour une duperie toute à son avantage et qu'elle saura tourner à profit, le temps venu* (Gide). *Celui-là n'était pas le seul à saboter la collaboration* (Dorgelès). || **3.** *Par extens.* L'ensemble des partisans de cette politique.

● Syn. : **1** *concours, coopération, participation.*

collaborationniste [kɔlabɔrasjɔnist] adj. et n. (de *collaboration ;* v. 1940). Qui était partisan de la collaboration avec les Allemands pendant l'occupation de la France entre 1940 et 1944 : *Il écrit dans des revues collaborationnistes* (Vailland).

collaborer [kɔlabɔre] v. intr. (bas lat. *collaborare*, travailler ensemble, de *cum*, avec, et *laborare*, travailler ; 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2, v. 1940). **1.** Travailler avec une ou plusieurs personnes à une entreprise commune : *Dans une opération importante, l'anesthésiste et le réanimateur collaborent avec le chirurgien.* || **2.** *Spécialem.* En France, pendant l'occupation allemande (1940-1944), agir en partisan de la politique de collaboration avec l'occupant.

● Syn. : **1** *aider, assister, seconder.*

◆ v. tr. ind. [à]. Contribuer à une œuvre, à un résultat : *Quelques-uns comme Jacques, intellectuels privilégiés, collaboraient à des journaux, des revues* (Martin du Gard) ; et littér. : *Il fit à Jerphanion de grands gestes comiques où collaboraient l'échine, le bras et le visage* (Romains).
● SYN. : *concourir à, coopérer à, participer à.*

collage [kɔlaʒ] n. m. (de *coller ;* 1544, Delboulle, au sens 3 ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 4, 1845, Bescherelle ; sens 5, 1861, Larchey ; sens 6, 1895, G. Esnault). **1.** Action de faire adhérer des choses au moyen de colle ; état des choses collées : *On ne doit pas y toucher* [au livre] *tant que le collage n'a pas pris* (Romains). || **2.** Composition artistique formée d'éléments divers, collés sur toile, carton, papier : *Tous les peintres qu'on a pu appeler surréalistes* [...] *ont employé le collage au moins passagèrement* (Aragon). || **3.** Opération consistant à ajouter de la colle à la pâte à papier pour rendre le papier imperméable à l'encre. || **4.** Clarification du vin par addition d'une substance (dite *colle*) qui entraîne, en se déposant, les particules en suspension. || **5.** *Pop.* et *péjor.* État d'un homme et d'une femme qui vivent ensemble sans être mariés légitimement : *Mais, terrés dans leur collage comme des marmottes, ils ne connaissaient personne* (Daudet). *Ce collage qu'il avait péremptoirement repoussé lui apparut comme un havre* (Huysmans). *S'entêter à faire régulariser par le maire et le curé des collages* (Bernanos). || **6.** *Par extens.* et *vx.* La femme avec laquelle quelqu'un vit sans être marié : *Il paraît que ce n'est pas une femme à Faucarmont, c'est le collage à ce monsieur là-bas* (Zola).

collagène [kɔlaʒɛn] n. m. (de *colle* et du suff. *-gène ;* 1898, Larousse). Protéine complexe qui constitue la substance intercellulaire du tissu conjonctif.

collant, e [kɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *coller* 1 ; 1572, Amyot, au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e s. ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Qui colle, ou qui adhère comme la colle : *Point de pierres dans ce pays ; ils n'avaient qu'une terre collante, bonne pour empêtrer les pieds des hommes et des chevaux* (Taine). || *Papier collant,* papier enduit de colle sèche sur une de ses faces, qui adhère quand on la mouille. || **2.** Se dit d'un vêtement qui moule exactement le corps : *Sa robe de soie collante, d'un ton clair et rose, tranche vivement sur les ténèbres de sa peau et moule exactement sa taille longue, son dos creux et sa gorge pointue* (Baudelaire). *Les femmes détaillaient tout haut les deux Parisiennes, leurs petits chapeaux de voyage, leurs robes collantes, sans bijou* (Daudet). || **3.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne importune, dont on ne peut se débarrasser : *Qu'est-ce qui lui avait fichu un homme aussi collant ?* (Zola). *Il s'imagine* [...] *qu'il exécute une suite d'acrobaties pour échapper à une maîtresse collante* (Romains).
● SYN. : **1** *adhésif, gluant, poisseux, visqueux ;* **2** *ajusté, moulant, serré ;* **3** *crampon* (fam.), *ennuyeux.*

◆ **collant** n. m. (sens 1, 1868, A. Daudet ; sens 2, 1896, G. Esnault). **1.** Pantalon, culotte qui moule la jambe et la cuisse : *Cette vaillante jeunesse en bottes molles et collants de couleur tendre* (Daudet). || **2.** Maillot collant de danseur ou de danseuse : *Cette danseuse* [...] *est représentée en habit d'homme* [...], *ses gracieuses et sveltes formes modelées avec amour dans un collant* (Goncourt).

collante [kɔlɑ̃t] n. f. (part. prés. fém. substantivé de *coller* 2 ; 1900, G. Esnault). *Arg. scol.* Convocation à un examen.

collapsus [kɔlapsys] n. m. (mot lat., part. passé substantivé de *collabi,* s'affaisser ; 1785, Cullen). **1.** *Collapsus cardiovasculaire,* syndrome d'apparition brutale, caractérisé par une chute de la tension artérielle, par un pouls rapide et imperceptible, avec refroidissement et cyanose des extrémités. || **2.** *Collapsus pulmonaire,* compression ou affaissement du parenchyme pulmonaire sous l'effet d'un épanchement pleural ou du pneumothorax.

Collargol [kɔlargɔl] n. m. (n. déposé : de *coll*[*oïde*] et de *arg*[*ent*] ; 1907, Larousse). Argent colloïdal, employé comme antiseptique : *Je me suis fait aussitôt un pansement au Collargol et je me suis couché* (Martin du Gard).

collatéral, e, aux [kɔlateral, -o] adj. (lat. médiév. *collateralis,* de *cum,* avec, et *latus, lateris,* côté ; XIII^e s., *Grandes Chroniques de France,* au sens 4 ; sens 1, début du XIV^e s. [écrit *collatereil*] ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1740, Acad.). **1.** Qui est situé de côté par rapport à quelque chose : *Un boulevard et les rues collatérales.* || *Nef collatérale,* dans une église, nef parallèle à la nef principale. || **2.** *Spécialem.* En anatomie, se dit d'un vaisseau, d'un nerf issu du tronc principal et cheminant presque parallèlement à lui : *Artère collatérale.* || *Bourgeons collatéraux,* bourgeons qui naissent de part et d'autre du bourgeon axillaire principal. || **3.** *Points collatéraux,* en géographie, points situés à égale distance de deux points cardinaux : *Les points collatéraux sont le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest.* || **4.** Qui est hors de la ligne de parenté directe : *Parent collatéral. Ligne collatérale.* || *Héritier collatéral, succession collatérale,* en ligne collatérale.
● SYN. : **1** *latéral.*

◆ **collatéral** n. m. (sens 1, 1743, Trévoux ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Bas-côté, nef collatérale d'une église. || **2.** Parent collatéral : *Après ma mort, mes collatéraux viendront fouiller dans mes affaires* (Theuriet).

collatéralement [kɔlateralmɑ̃] adv. (de *collatéral ;* XVI^e s., *Coutumier général*). En ligne de parenté collatérale.

collateur [kɔlatœr] n. m. (lat. ecclés. *collator,* de *collatum,* supin de *conferre,* conférer [v. CONFÉRER] ; v. 1460, Villon). Celui qui avait le droit d'accorder un bénéfice ecclésiastique : *Grégoire VII avait conçu le dessein d'ôter à tous les collateurs séculiers le droit d'investir les ecclésiastiques* (Voltaire).

collatif, ive [kɔlatif, -iv] adj. (lat. médiév. *collativus,* de *collatus,* part. passé de *conferre,* conférer [v. CONFÉRER] ; 1461, Godefroy). *Bénéfice collatif,* bénéfice ecclésiastique qui pouvait être conféré.

1. collation [kɔlasjɔ̃] n. f. (lat. *collatio,* de *collatum,* supin de *conferre,* conférer, réunir, comparer [v. CONFÉRER] ; 1276, *Dict. général,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1863, Littré ; sens II, v. 1370, Oresme).

I. 1. Action de conférer un bénéfice ecclésiastique : *Pratiquer la simonie dans la collation des bénéfices* (Renan). || Droit de conférer un bénéfice ecclésiastique. || **2.** *Par extens.* Action de conférer des grades universitaires : *La collation des grades appartient à l'État.*

II. Comparaison de textes, de documents, notamment d'une copie avec l'original, pour s'assurer de leur conformité : *Après avoir copié tout le morceau inédit, j'achevai la collation du reste avec ces messieurs* (Courier).
● SYN. : **II** *collationnement.*

2. collation [kɔlasjɔ̃] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1675, Widerhold). **1.** *Vx.* Action de conférer avec quelqu'un. || *Spécialem.* Autrefois, dans les monastères, courte conférence du soir, après laquelle les moines prenaient un léger repas. || **2.** Repas léger que prennent, le soir, les catholiques en période de jeûne. || **3.** *Class.* et *dialect.* Repas léger qu'on prend dans l'après-midi ou dans la soirée : *Le roi arriva jeudi au soir ; la chasse, les lanternes, le clair de lune, la promenade, la collation dans un lieu tapissé de jonquilles* [...], *tout cela fut à souhait* (Sévigné). *J'invitai l'étranger à prendre sa part de la collation impromptue* (Mérimée). *La collation nocturne terminée, Wladi s'occupe à tout remettre en ordre* (Gide). *Faites-nous l'amitié de partager, ce soir, dans cette maison qui n'est pourtant pas la nôtre, une collation que l'on doit nous monter ici* (Duhamel).

collationnement [kɔlasjɔnmɑ̃] n.m. (de *collationner* 1 ; 1866, Larousse). Action de collationner, de comparer, de vérifier.
● SYN. : *collation.*

1. collationner [kɔlasjɔne] v. tr. (de *collation* 1 ; 1345, Fagniez, aux sens 1-2 ; sens

3, 1680, Richelet). **1.** Comparer entre eux des manuscrits, des imprimés ou des copies avec l'original : *Il eût été intéressant de collationner les textes de ce manuscrit avec les textes que nous avons* (Chateaubriand). || **2.** *Par extens.* Vérifier des textes, des actes : *Après avoir collationné le grand livre* [...], *il reconnut la vérité* (Flaubert). || **3.** En imprimerie, vérifier l'ordre des cahiers d'un livre, la correspondance des planches et des gravures.

● SYN. : **1** *conférer, confronter.*

2. collationner [kɔlasjɔne] v. intr. (de *collation* 2 ; 1549, R. Estienne). *Vx* et *dialect.* Prendre une collation.

● SYN. : *goûter.*

1. colle [kɔl] n. f. (lat. pop. **colla,* gr. *kolla ;* 1268, É. Boileau, au sens 1 [*colle forte,* début du XVIᵉ s. ; *colle de pâte,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Matière gluante, liquide ou pâteuse, qui fait adhérer solidement l'une à l'autre deux surfaces. || *Colle forte,* sorte de gélatine, qui doit être chauffée pour être rendue liquide et utilisée. || *Colle de pâte,* colle obtenue en délayant dans l'eau de la farine ou de l'amidon, et en chauffant jusqu'à ébullition. || Fam. *Faites chauffer la colle,* se dit par plaisanterie quand on entend un bruit de casse. || Fig. et fam. *Quel pot de colle !, C'est un véritable pot de colle !,* se dit d'une personne importune et dont on ne peut se débarrasser. || **2.** *Fig.* et *fam.* Chose ennuyeuse ou contrariante : *Quelle colle ! Depuis quelques jours, ils étaient, à la suite d'une série malencontreuse de colles, dans cet état qui n'épargne pas les meilleurs* (L. Fabre).

2. colle [kɔl] n. f. (emploi fig. du mot précédent ; 1455, *Coquillards,* au sens 1 ; sens 2, 1858, Larchey ; sens 3, 1844, G. Esnault). **1.** *Vx* et *pop.* Mensonge, attitude feinte, pour tromper, en faire accroire : *Moi, je ne donne pas dans la colle de ses malheurs. Il n'a pas la mine à ne pas être au mieux partout* (Balzac). || **2.** *Arg. scol.* Question embarrassante posée à un candidat et, *par extens* et *fam.,* question posée à quelqu'un pour l'embarrasser : *Je me promettais le plaisir de vous pousser une petite colle* (Curel). || **3.** *Par extens.* Classe consacrée par le professeur exclusivement à des interrogations d'élèves qui se préparent à un examen ou à un concours.

3. colle [kɔl] n. f. (déverbal de *coller* 3 ; 1884, G. Esnault). *Arg. scol.* Punition qui oblige un élève à venir en classe en dehors de ses heures de cours.

● SYN. : *consigne, retenue.*

collectage [kɔlɛktaʒ] n. m. (de *collecter ;* début du XVIᵉ s.). Action de collecter.

collecte [kɔlɛkt] n. f. (lat. *collecta,* écot, quote-part, et [à basse époque] assemblée, réunion, part. passé fém. substantivé de *colligere,* recueillir, réunir [v. CUEILLIR] ; XIVᵉ s., écrit *collete* [*collecte,* XVᵉ s.], aux sens I, 1 et II ; sens I, 2, XVᵉ s. ; sens I, 3, XXᵉ s.).

I. 1. Sous l'Ancien Régime, action de lever la taille. || *Par extens.* Circonscription établie pour la levée de la taille. || **2.** Action de recueillir des dons en argent ou en nature destinés soit à une œuvre, soit à une personne : *On avait fait une collecte dans la salle Saint-Charles et l'on avait réuni vingt-cinq francs* (Malot). || **3.** Action de recueillir, de ramasser certains produits chez le producteur : *La collecte du lait, des œufs.*

II. Oraison de la messe qui se dit avant l'épître, au nom de tous les fidèles réunis : *Les archevêques de Cologne et de Trèves chantaient les autres collectes* (Hugo).

● SYN. : **I, 2** *quête ;* **3** *ramassage.*

collecter [kɔlɛkte] v. tr. (de *collecte ;* 1557, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Recueillir des dons, des aumônes : *Quand pourrez-vous me remettre toute la somme ? — Combien de temps me laissez-vous* [...] *? » demanda la comtesse, qui songeait à collecter* (Gide). || **2.** Ramasser certains produits agricoles en allant d'un lieu à un autre : *Collecter des produits laitiers.*

◆ **se collecter** v. pr. (1929, Larousse). Se rassembler, former un abcès, en parlant d'une accumulation purulente : *Au-dessus du poignet, un phlegmon superficiel, bien circonscrit, semble déjà collecté* (Martin du Gard).

1. collecteur [kɔlɛktœr] n. m. (bas lat. *collector,* celui qui amasse, de *collectum,* supin de *colligere,* recueillir, réunir [v. CUEILLIR] ; 1325, Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1611, Cotgrave ; sens II, 1, 1845, Bescherelle ; sens II, 2, début du XXᵉ s. ; sens II, 3, 1878, Larousse).

I. 1. Sous l'Ancien Régime, celui qui était chargé de lever la taille. || **2.** Celui qui recueille des dons, perçoit des cotisations.

II. 1. Dans une machine électrique à courant continu (générateur ou moteur), pièce cylindrique constituée de lames conductrices sur lesquelles frottent les balais, et destinée à transformer le courant alternatif induit en courant continu. || **2.** *Collecteur d'ondes,* conducteur parfaitement isolé (antenne, cadre) dont le rôle est de capter les ondes hertziennes. || **3.** Conduite principale qui, dans les adductions d'eau, les égouts, etc., reçoit des canalisations secondaires.

2. collecteur, trice [kɔlɛktœr, -tris] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1866, Larousse). **1.** *Égout, tuyau collecteur,* égout, tuyau qui reçoit les eaux de plusieurs autres de moindre importance. || *Aqueduc collecteur,* aqueduc qui recueille les eaux de plusieurs sources. || **2.** *Barre collectrice,* chacune des barres de métal conducteur auxquelles on relie les machines électriques pour en diriger le courant sur les réseaux de distribution.

collectif, ive [kɔlɛktif, -iv] adj. (lat. *collectivus,* ramassé, rassemblé, de *colligere,* réunir, recueillir [v. CUEILLIR] ; XIIIᵉ s., au sens 3 ; sens 1-2, 1495, J. de Vignay). **1.** Qui appartient ou se rapporte à un ensemble de personnes ou de choses ; qui est le fait de plusieurs personnes ou de plusieurs choses : *Portrait collectif. Œuvre collective. Démarche collective ;* et littér. : *Le pas collectif du genre humain s'appelle le progrès* (Hugo). *Désormais, l'homme est conçu par bien des hommes comme élément qui ne vaut que dans le système social, qui ne vit que par ce système et pour lui ; il n'est qu'un moyen de la vie collective, et toute valeur séparée lui est refusée, car il ne peut rien recevoir que de la communauté et ne peut rien donner qu'à elle* (Valéry). || *Billet collectif,* billet de chemin de fer à prix réduit, à l'usage d'un groupe de personnes voyageant ensemble. || **2.** Qui représente un certain nombre d'individus d'une manière globale, indivise : *Mais leur visage collectif et informe, échappant à son imagination, ne nourrissait pas sa jalousie* (Proust). || *Spécialem.* Qui concerne un groupe et présente des caractères propres à ce groupe et non aux individus : *Conscience collective.* || **3.** En logique, se dit d'un terme qui désigne une collection. || En grammaire, se dit d'un terme singulier et concret employé pour représenter un ensemble d'individus : *Le « peuple », la « foule », l' « assemblée » sont des mots collectifs.*

● SYN. : **1** *commun, général.* — CONTR. : **1** *individuel, personnel ;* **2** *particulier, propre.*

◆ **collectif** n. m. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Nom ou expression au singulier présentant à l'esprit l'idée d'un ensemble de personnes ou de choses. (Ex. :*troupe, totalité, la plupart de,* etc.) || **2.** Projet de loi par lequel le gouvernement sollicite l'ouverture ou l'annulation de crédits en cours d'exercice : *Le Parlement est saisi de collectifs deux fois par an.*

1. collection [kɔlɛksjɔ̃] n. f. (lat. *collectio,* réunion, de *collectum,* supin de *colligere,* recueillir, rassembler [v. CUEILLIR] ; v. 1361, Oresme, au sens de « action de cueillir [des fruits] » ; sens 1-2, 1680, Richelet ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1863, Littré ; sens 5, av. 1854, Nerval ; sens 6, XXᵉ s.). **1.** En logique, pluralité d'êtres ou de choses en nombre déterminé. || **2.** Ensemble d'objets classés, réunis pour leur beauté, leur rareté, leur valeur documentaire, leur prix, etc. : *Collection de tableaux, de papillons, de minéraux, de monnaies, de timbres-poste. Les précieux trésors d'une collection qui n'était pas étiquetée et soignée comme celle de Mᵐᵉ de Spalato, mais d'un luxe plus abondant* (Daudet). || **3.** Réunion d'un certain nombre d'ouvrages d'un même auteur ou de même nature, ou série de publications ayant trait à la même matière : *Avoir*

toute la collection des œuvres de Racine. La collection des conciles. Une collection d'histoire contemporaine. || Recueil des numéros d'une publication : *La collection du « Journal officiel ».* || **4.** *Fam.* Réunion, assortiment de choses quelconques, concrètes ou abstraites : *Il avait des sourires pour saluer, pour répondre, pour approuver* [...], *toute une jolie collection de sourires* (Zola). || **5.** *Fam.* Réunion de personnes ayant en commun quelque caractère curieux ou original : *Nous avions une collection d'attachés d'ambassade en habits bleus à boutons d'or* (Nerval). || Ironiq. *Ne pas déparer la collection,* posséder au même degré que les autres un défaut, une disgrâce physique ou morale. || **6.** Ensemble des échantillons que transporte avec lui un placier, afin de les soumettre à sa clientèle : *Seulement, à force de rien gagner, de rien vendre, de marcher toujours avec une collection si lourde, je maigrissais de plus en plus* (Céline). || *Absol.* Ensemble des modèles nouveaux présentés avant chaque saison par un couturier : *La collection d'hiver, de printemps, d'été. Les mannequins présentent la collection.*

2. collection [kɔlɛksjɔ̃] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1560, Paré). En termes de médecine, accumulation, amas : *Collection de pus.*

collectionner [kɔlɛksjɔne] v. tr. (de *collection* ; 1840, Viel-Castel, au sens 1 ; sens 2-3, XX[e] s.). **1.** Réunir en collection : *Andermatt aimait d'ailleurs les bibelots d'art* [...], *les connaissait à merveille et les collectionnait habilement* (Maupassant). || **2.** *Fig.* et *fam.* Réunir, grouper des personnes présentant un caractère commun ou quelques traits curieux : *Colette semblait prendre plaisir à collectionner autour d'elle tous les petits jeunes gens qui pouvaient le plus exaspérer Christophe* (Rolland). || **3.** *Fig.* et *fam.* Recevoir en grand nombre ; être surchargé, accablé de : *Avalant les affronts, gobant les camouflets et collectionnant les avanies* (L. Daudet). *Collectionner les accidents.*

● SYN. : **2** *assembler, rassembler* ; **3** *accumuler, amasser.*

collectionneur, euse [kɔlɛksjɔnœr, -øz] n. (de *collection* ; 1839, Balzac). Personne qui se plaît à réunir des objets artistiques, rares ou curieux : *Les affiches devinrent si originales qu'un de ces maniaques appelés « collectionneurs » possède un recueil complet des affiches parisiennes* (Balzac).

collectionnisme [kɔlɛksjɔnism] n. m. (de *collection* ; XX[e] s.). Manie qui consiste à accumuler des objets de toute sorte en l'absence d'un but utilitaire.

collectivement [kɔlɛktivmɑ̃] adv. (de *collectif* ; 1568, L. Le Roy). De façon collective : *Les Francs exercèrent collectivement la souveraineté, ensuite ils la déléguèrent à quelques chefs, puis ces chefs la confièrent à un seul ; puis ce chef unique l'usurpa au profit de sa famille* (Chateaubriand). *Voilà une poignée de tapageurs qui nous déshonorent collectivement* (Baudelaire).

collectivisation [kɔlɛktivizasjɔ̃] n. f. (de *collectivisme* ; 1871, Ch. Lemonnier). Action de collectiviser ; résultat de cette action : *Le partage des terres, c'était la constitution de la petite propriété ; il aurait donc dû faire non le partage, mais la collectivisation immédiate* (Malraux).

collectiviser [kɔlɛktivize] v. tr. (de *collectivisme* ; fin du XIX[e] s.). Mettre les moyens de production et d'échange au service de la collectivité par l'expropriation et la nationalisation.

collectivisme [kɔlɛktivism] n. m. (de [*propriété*] *collective* ; 1836, Matoré). Système qui voit la solution de la question sociale dans la mise en commun, au profit de la collectivité, de tous les moyens de production : *Un bon socialisme, que les gens du monde opposent avec à-propos et esprit au collectivisme* (France).

collectiviste [kɔlɛktivist] adj. (de *collectivisme* ; 27 oct. 1869, *Journ. des débats*). Qui s'inspire du collectivisme ; qui a rapport au collectivisme : *Les théories collectivistes.*

◆ n. Celui, celle qui est partisan du collectivisme : :*Le salariat* [...] *s'était même transformé au point de satisfaire les collectivistes, le jour où il avait réalisé leur formule, toute une circulation réglementée de bons de travail* (Zola).

collectivité [kɔlɛktivite] n. f. (de *collectif* ; 1836, Matoré).

I. 1. Caractère de ce qui est collectif : *La collectivité d'un sentiment.* || **2.** Possession en commun : *La collectivité des moyens de production.*

II. Ensemble de personnes liées par une organisation commune, des intérêts ou des sentiments communs : *Chacun est à l'ensemble et à personne, à la collectivité et à soi seul* (Barrès) ; et par extens. : *Chez eux aussi* [les animaux], *l'individu s'immole à la collectivité ; la collectivité s'immole à la race* (Duhamel).

● SYN. : **II** *communauté, société.*

◆ **collectivités** n. f. pl. (XX[e] s.). *Les collectivités locales,* les communes et les départements.

collège [kɔlɛʒ] n. m. (lat. *collegium,* confrérie, groupement, de *collega* [v. COLLÈGUE] ; fin du XIII[e] s., A. du Mont-Cassin, au sens I, 1 [*Sacré Collège,* 1671, Pomey] ; sens I, 2, 1671, Pomey ; sens II, 1, 1549, R. Estienne ; sens II, 2, 1635, Monet ; sens II, 3, v. 1960).

I. 1. Corps de personnes revêtues de la même dignité ou investies des mêmes fonctions : *Le collège des pontifes, des augures, à Rome. Antique séjour, dit-on, d'un collège de druides* (Sainte-Beuve). || *Le Sacré Collège,* le corps des cardinaux, dans l'Église romaine : *L'ambition individuelle des cardinaux, qui veulent des règnes courts afin de multiplier les chances de la papauté, mille autres obstacles trop longs à déduire, s'opposent au rajeunissement du Sacré Collège* (Chateaubriand). || **2.** *Collège électoral,* ou simplem. *collège,* ensemble des électeurs d'une circonscription appelés à participer à une élection déterminée : *Des députés parfaitement libéraux ont été nommés dans tous les collèges environnants* (Sand).

II. 1. Établissement d'enseignement secondaire : *Un collège de jésuites. Un collège technique. Lorsqu'un de nos frères, sorti depuis quelques mois du collège, reparaissait en uniforme de houzard et le bras en écharpe, nous rougissions de nos livres* (Vigny). || *Spécialem.* Chacune des divisions d'un collège, relativement au niveau d'instruction qui y est dispensé : *Le grand, le petit collège.* || Vx. *Sentir le collège,* avoir conservé les habitudes, le comportement des collégiens ; être encore gauche ou pédant. || **2.** *Par extens.* L'ensemble des élèves d'un collège : *Tout le collège était en émoi.* || **3.** *Collège universitaire,* établissement d'enseignement supérieur institué dans certaines villes de province ne possédant pas de faculté : *Collège littéraire universitaire. Collège scientifique universitaire.* || **4.** *Collège de France,* établissement d'enseignement supérieur fondé par François I[er], à Paris, en 1530 (sous le nom de *Collège du roi*).

collégial, e, aux [kɔleʒjal, -o] adj. (de *collège* ; début du XIV[e] s., Gilles li Muisis, au sens I, 1 [*église collégiale,* 1635, Monet] ; sens I, 2, 20 août 1876, *Journ. officiel* ; sens II, 1845, Bescherelle).

I. 1. *Chapitre collégial,* chapitre de chanoines établi dans une église sans siège épiscopal. || *Église collégiale,* église qui possède un chapitre collégial. || **2.** *Direction collégiale,* direction exercée par un organe collectif, un conseil dont les membres possèdent des pouvoirs égaux.

II. *Vx.* Relatif au collège (établissement d'enseignement) : *Durant le cours de ma vie collégiale, j'ai connu mille camarades environ* (Balzac).

◆ **collégiale** n. f. (1663, La Fontaine). Église collégiale : *C'est autour de sa collégiale qu'il faut chercher Francfort* (Hugo).

collégialité [kɔleʒjalite] n. f. (de *collégial* ; v. 1960). Caractère de ce qui est organisé en collège : *La collégialité de l'épiscopat a été votée par le deuxième concile du Vatican.*

collégien, enne [kɔleʒjɛ̃, -ɛn] n. (de *collège* ; sens 1, 1743, Trévoux ; sens 2, fin du XIX[e] s.). **1.** Élève d'un collège. || **2.** *Péjor.*

Personne naïve : *Vous me prenez pour un collégien.*

● SYN. : **1** *élève, lycéen, potache* (fam.).

◆ adj. (1866, Larousse). Qui a rapport au collège ou aux collégiens : *La vie collégienne. La gaieté collégienne.*

collègue [kɔlɛg] n. (lat. *collega,* collègue, compagnon, camarade, de *cum,* avec, et *legere,* choisir ; v. 1500, Seyssel, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., Daudet). **1.** Personne qui exerce la même charge ou remplit la même fonction qu'une ou plusieurs autres personnes, ou qui appartient à la même administration, à la même entreprise : *Il n'était pas du même avis que la plupart de ses collègues* [de bureau] (Maupassant). *Le ministre et ses collègues.* || **2.** Dans le Midi, syn. fam. de CAMARADE ou de AMI : *À propos, collègue, j'ai du bon tabac* (Daudet).

● REM. *Collègues* se dit de ceux qui exercent une même fonction publique, civile ou militaire. *Confrères* se dit de ceux qui appartiennent à un même corps (médecins, avocats, académiciens, etc.).

collement [kɔlmɑ̃] n. m. (de *coller* 1 ; 1538, R. Estienne, au sens de « action de coller » ; sens actuel, 1803, Boiste). Adhérence de deux objets entre eux.

collenchyme [kɔlɑ̃ʃim] n. m. (du gr. *kolla,* colle, et *egkhuma,* épanchement, substance ; 1866, Larousse). Tissu de soutien des végétaux supérieurs, formé presque uniquement de cellulose.

1. coller [kɔle] v. tr. (de *colle* 1 ; 1320, Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1890, G. Esnault ; sens 5, 1829, Boiste ; sens 6, 1866, Larousse ; sens 7, XXe s.). **1.** Faire adhérer, fixer une chose à une autre en se servant de colle : *Son échelle sous le bras, un afficheur vint coller sur un mur* [...] *un avis de la Commune rationnant la viande de boucherie* (France). || Faire adhérer, agglutiner, en parlant d'une substance gluante, d'un liquide : *Il avait vu des soldats, la baïonnette rouge de sang, avec des cheveux collés à la crosse de leur fusil* (Flaubert). || **2.** Enduire, imprégner de colle un papier, une toile, ou ajouter de la colle à la pâte à papier. || Clarifier un vin par l'opération du collage. || **3.** *Fig.* Appliquer étroitement à, sur, contre : *Du Roy colla d'abord son oreille contre la porte, puis son œil au trou de la serrure* (Maupassant). *Le visage collé à la vitre, l'homme regarde tomber la neige* (Duhamel). *Dix minutes pendant lesquelles je resterai comme ça, à la regarder, le front collé contre la vitre* (Sartre). || **4.** Fig. et pop. *Coller quelqu'un,* lui imposer sa présence de façon continuelle et importune : *Je ferai venir avec lui le petit de Bauvaison, pour qu'il n'ait pas la tentation de nous coller* (Romains). || **5.** *Fam.* Mettre, placer d'autorité quelqu'un ou quelque chose dans un endroit : *Je vous collerai, dès demain, interne dans un lycée* (Donnay). || Fam. *Coller quelqu'un au mur,* le fusiller. || **6.** *Fam.* Appliquer un coup avec vigueur ; imposer d'autorité une obligation ou une contrainte : *Coller une gifle. Le jour où il marchera trop fort, je lui fais coller un conseil judiciaire* (Bernstein). || **7.** Pop. *Coller quelque chose à quelqu'un,* lui donner ou lui vendre une chose dont on veut se débarrasser : *Il cherche à nous coller ses rossignols.*

● SYN. : **2** *encoller ;* **3** *appuyer, plaquer ;* **4** *cramponner* (pop.) ; **5** *fourrer* (fam.) ; **6** *ficher* (pop.), *flanquer* (pop.), *mettre* (pop.) ; **7** *caser.* — CONTR. : **1** *arracher, décoller, détacher ;* **3** *écarter, éloigner, retirer.*

◆ v. intr. et tr. ind. [**à**] (sens 1, XIVe s. ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3-4, 1890, G. Esnault.). **1.** En parlant de la colle ou d'une substance gluante, compacte, adhérer fortement : *Cette enveloppe colle mal. La boue colle à ses chaussures.* || **2.** Être en contact étroit avec quelque chose, exactement appliqué contre : *Ses bandeaux qui collaient à son front jaune* (Martin du Gard). || *Vêtement qui colle,* vêtement très ajusté. || *Coller à la route,* en parlant d'une voiture, bien adhérer à la chaussée. || **3.** *Spécialem.* En parlant d'un coureur cycliste, ne pas se laisser distancer par celui qui le précède : *Coller à la roue d'un concurrent.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Maintenir un contact étroit avec : *Valéry, lui, colle étroitement à la vie* (Gide). || S'adapter, convenir exactement : *Chaque geste décisif de Hamlet est précédé d'une sorte d'essai de ce geste, comme s'il avait d'abord quelque peine, ce geste, à coller avec la réalité* (Gide). *Expression qui colle à la pensée.*

◆ v. intr. (1929, Larousse). *Pop.* Bien marcher ; aller au mieux : *Ça m'a l'air de coller tout à fait, toi et le lieutenant ?* (Benoit). *Ça ne pouvait pas coller entre eux* (Mauriac). || Pop. *Ça colle,* il n'y a pas d'objection, nous sommes d'accord : *Nous pourrions nous mettre à table ? Ça colle !* (Morand).

◆ **se coller** v. pr. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2-3, 1866, Larousse). **1.** Appliquer son corps contre : *Une dame en bleu marine s'est collée contre mon flanc gauche* (Sartre). || **2.** *Pop.* En parlant d'un homme et d'une femme, se mettre en ménage sans être légalement mariés : *Tu m'as souvent entendu blaguer les gens qui se collaient* (Huysmans). || **3.** Pop. *Se coller à, s'y coller,* se mettre, s'appliquer à quelque chose de rebutant ou de désagréable (tâche, obligation, etc.) : *Dans c' cas-là, faut que tu t'y colles* (Bourdet).

2. coller [kɔle] v. tr. (de *colle* 2 ; sens 1, 1854, sens 2, 1866, G. Esnault). **1.** *Arg. scol.* Poser à un élève une question assez difficile pour l'embarrasser. || *Par extens.* et *fam.* Mettre quelqu'un dans l'impossibilité de répondre : *Il s'amusait à coller ses interlocuteurs, comme on dit dans l'argot des écoles* (Hermant). || **2.** Recaler à un examen : *Vous m'avez fait coller mon fils au baccalauréat* (Romains).

● SYN. : **2** *ajourner, refuser.*

3. coller [kɔle] v. tr. (emploi fig. de *coller* 1 ; v. 1865, G. Esnault). Arg. scol. *Coller un élève,* le punir de consigne.

● SYN. : *consigner.*

collerette [kɔlrɛt] n. f. (de *collier ;* 1309, Gay, au sens de « pèlerine faite d'un tissu de mailles de fer » ; sens 1-2, début du XVIe s. ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Tour de cou, généralement plissé, que les hommes et les femmes portaient au temps d'Henri IV. || **2.** Petit volant plissé ou froncé, placé en garniture au bord d'une encolure, au décolleté d'une robe, ou sur un costume d'enfant : *Jacques avait une collerette brodée par sa mère* (Balzac). || **3.** Couronne terminant un tuyau ou bord rabattu d'une pièce mécanique, et permettant leur jonction avec un autre élément.

● SYN. : **1** *collet, fraise.*

collet [kɔlɛ] n. m. (de *col ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « cou » ; sens I, 1, v. 1280, *la Clef d'Amors ;* sens I, 2 et 5, v. 1404, Chr. de Pisan ; sens I, 4, fin du XVe s. ; sens II, 1, 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens II, 2, milieu du XVIe s. ; sens II, 3, 1728, Brunot ; sens II, 4, 1704, Trévoux ; sens II, 5, 1676, Félibien).

I. 1. *Class.* Partie du vêtement qui entourait le cou : *Collet de pourpoint, de manteau, de chemise* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* Rabat de linge, de dentelle, qu'on portait sur le collet du pourpoint : *Ne voudriez-vous point, dis-je, sur ces matières, | De vos jeunes muguets m'inspirer les manières ? | M'obliger à porter de ces petits chapeaux* [...] | *Et de ces grands collets jusqu'au nombril pendants* (Molière). || *Petit collet,* rabat uni et moins ample que celui des laïcs, porté par les gens d'Église au XVIIe et au XVIIIe s. : *M.* [...] *fait de sa maison un dépôt public où se font les distributions ; les gens à petit collet et les sœurs grises y ont une libre entrée* (La Bruyère). *Je n'apercevais plus ces prêtres martyrs, portant le petit collet, le grand chapeau à trois cornes, la longue redingote noire usée, et que les Anglais saluaient en passant* (Chateaubriand). *Laissant le petit collet, je me recommandai à un seigneur huguenot qui me prit pour secrétaire* (France). || *Collet monté,* collerette soutenue par de l'empois, du carton, des fils de fer, que portaient les femmes à l'époque de Marie de Médicis : *Il se garda bien de lui dire qu'elle était habillée comme ma mère grand, et qu'elle avait un collet monté* (Perrault). [V. aussi la loc. adj. en fin d'art.] || **3.** Fam. *Saisir quelqu'un par le collet, le prendre au collet, mettre la main sur le ou au collet de quelqu'un,* se saisir brusquement et de force de sa personne, l'arrêter : *Il va arriver quatre estafiers qui me prendront au collet* (Musset). || **4.** Petite pèlerine fai-

sant corps avec un manteau et le renforçant sur les épaules : *Derrière la porte se trouvait accroché un manteau à petit collet* (Flaubert). || **5.** Petite cape de femme, en étoffe, en fourrure : *Un collet de vison. Attendez-moi une seconde, je prends mon chapeau et mon collet* (Romains).

II. 1. *Collet de mouton, de veau,* partie de ces animaux comprise entre la tête et les épaules : *Un morceau dans le collet.* (Syn. COLLIER.) || **2.** Nœud coulant dont les braconniers se servent pour prendre certains animaux (oiseaux, lièvres, lapins, etc.) : *Le lendemain, allant relever ces collets avec lui, j'eus l'amusement de trouver deux lapins pris aux pièges* (Gide). || **3.** Ligne de séparation entre la racine d'une dent et sa couronne. || **4.** Partie d'une plante où la tige se joint à la racine. || **5.** Couronne en saillie ou rebord sur une pièce mécanique.

• SYN. : **II, 2** *lacet, lacs.*

◆ **Collet monté** loc. adj. invar. (emploi fig. de *collet monté* [v. I, 2] ; 1672, Molière, au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné). **1.** *Class.* et *fig.* Se disait d'une chose archaïque et démodée : « *Ah ! Sollicitude à mon oreille est rude : | Il put [sic] étrangement son ancienneté. | — Il est vrai que le mot est bien collet monté* » (Molière). || **2.** *Auj.* Se dit des personnes qui, par pruderie, par souci exagéré des bienséances, se montrent contraintes, guindées : *M^me^ d'Espard est d'autant plus prude et sévère qu'elle-même est séparée de son mari* [...], *mais* [...] *les femmes les plus collet monté vont chez elle et l'accueillent avec respect* (Balzac).

colleté, e [kɔlte] adj. (de *collet ;* 1671, Pomey). En héraldique, se dit de tout animal muni d'un collier d'émail particulier.

colleter [kɔlte] v. tr. (de *collet ;* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné). [Conj. **4 a.**] Saisir brusquement et violemment quelqu'un au collet pour le renverser : *Paul-Louis colletant Saint-Luc, quel assassin !* (Hugo).

◆ **se colleter** v. pr. (1671, Retz). En venir aux mains ; se battre : *Confusion, sang, catastrophes, c'est l'histoire de la Bohême ; ses ducs et ses rois, au milieu des guerres civiles et des guerres étrangères, luttent avec leurs sujets, ou se collettent avec les ducs et les rois de Silésie, de Saxe, de Pologne, de Moravie, de Hongrie, d'Autriche et de Bavière* (Chateaubriand). *Je crus qu'ils allaient se colleter* (Maupassant).

• SYN. : *s'empoigner* (fam.).

colleteuse [kɔltøz] n. f. (de *collet ;* XX^e^ s.). Ouvrière poseuse de cols, dans un atelier de bonneterie.

colletin [kɔltɛ̃] n. m. (de *collet ;* fin du XVI^e^ s.). Pièce de l'armure qui protégeait le cou et les épaules.

1. colleur, euse [kɔlœr, -øz] n. (de *coller* 1 ; 1544, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Celui, celle qui fait métier de coller : *Colleur d'affiches. Il y a de la farine corrompue, incapable d'entrer dans le corps humain, qu'on ne vend pas même aux colleurs* (Goncourt). || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne qui importune par sa présence continuelle.

◆ **colleuse** n. f. (1907, Larousse). Machine servant à coller bout à bout les éléments de film.

2. colleur [kɔlœr] n. m. (de *coller* 2 ; 1857, G. Esnault). *Arg. scol.* Interrogateur spécial.

colley [kɔlɛ] n. m. (mot angl. ; 1877, Bonnafé). Chien de berger écossais.

collibert n. m. V. CULVERT.

collier [kɔlje] n. m. (bas lat. *collarium,* var. du lat. class. *collare,* collier [d'où *coler* au XI^e^ s.], de *collum,* cou ; XII^e^ s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1268, É. Boileau ; sens I, 3, v. 1300, Laborde ; sens I, 4, av. 1872, Th. Gautier ; sens I, 5, av. 1850, Balzac ; sens I, 6, 1694, Acad. ; sens II, 1690, Furetière ; sens III, 1, XX^e^ s. ; sens III, 2, 1676, Félibien).

I. 1. Cercle de métal ou de cuir mis autrefois autour du cou des esclaves, et que l'on fait porter aujourd'hui à certaines bêtes pour les tenir à l'attache : *Mettre un collier à un chien. Certes, il tient moins de noblesse | Et de bonté, vois-tu bien, | Roi, dans ton collier d'altesse, | Que dans le collier d'un chien* (Hugo). || Spécialem. *Collier de force,* collier garni de pointes en dedans, que l'on met à certains chiens d'arrêt pour les dresser. || **2.** Pièce principale du harnais, qui se met au cou des bêtes de trait : *La découverte du collier ne date que du XI^e^ siècle après J.-C.* || *Franc du collier,* se dit d'un cheval qui tire franchement, courageusement ; au *fig.,* se dit d'un homme qui, dans ses paroles, ses actes, se montre décidé, direct, sans arrière-pensées : *J'ai toujours entendu nommer « pisse-froid », même par ma mère, les gens qui n'étaient pas francs du collier* (Vallès). || *À plein collier,* en parlant d'un cheval, vigoureusement, en donnant toute sa force ; au *fig.,* en parlant d'une personne, sans ménager ses efforts, avec énergie et décision : *La Varenne suivait une marche rétrograde, et retournait à plein collier vers l'ancienne tyrannie des hobereaux* (Sand). || Fig. *Donner un coup, un bon coup de collier,* faire passagèrement un effort énergique. || Fam. *Collier de misère,* travail pénible et assujettissant. || Fam. *Reprendre le collier, le collier de misère,* se remettre au travail après une période de repos. || **3.** Ornement qui se porte autour du cou, fait d'éléments enfilés, de chaînons unis les uns aux autres : *La scintillation de quelque passementerie d'or faux, l'orient trompeur d'un collier en perles de Venise l'éblouissaient* (Gautier). || *Spécialem.* Chaîne ouvragée que portent au cou les hauts dignitaires de certains ordres : *Le collier de l'ordre du Saint-Esprit.* || **4.** Par anal. *Collier de Vénus,* légers sillons circulaires, au nombre de trois, que l'on voit sur le cou de certaines femmes : *Ce col* [...] *sur lequel Aphrodite avait tracé de l'ongle de son petit doigt les trois légères raies que l'on appelle encore aujourd'hui le collier de Vénus* (Gautier). || **5.** *Barbe en collier,* ou simplem. *collier,* barbe courte et étroite, disposée en demi-cercle d'une tempe à l'autre et passant sous le menton : *Un homme à collier brun* (Flaubert). *Sur une face d'homme accompli, Louis Dargoult portait une barbe d'adolescent, un collier soyeux* (Duhamel). || **6.** Partie du plumage de certains oiseaux qui entoure le cou, dont la couleur est différente de celle du reste du corps.

II. Partie des animaux de boucherie qui comprend le cou et la naissance des épaules : *Un morceau de bœuf dans le collier.*

III. 1. Bande métallique circulaire entourant un tuyau, une conduite, pour les fixer à un appui. || *Collier de serrage,* bague métallique réglable. || **2.** En architecture, astragale d'une colonne.

colliger [kɔliʒe] v. tr. (lat. *colligere,* réunir, de *cum,* avec, et *legere,* ramasser, recueillir ; 1539, J. Canappe, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1690, Furetière). [Conj. **1 b.**] **1.** *Vx.* Réunir, rassembler. || **2.** Réunir des textes en recueil. || Faire des extraits, des résumés de : *Colligeant pour lui ses notes et l'assistant dans l'étude des hiéroglyphes* (Arnoux). || **3.** *Vx.* Faire collection de.

collignon [kɔliɲɔ̃] n. m. (du n. d'un cocher qui assassina l'un de ses clients en 1855 ; 1866, Larousse). *Pop.* Nom injurieux donné autrefois à Paris aux cochers de fiacre : *On en voit comme ça, des collignons qui ne connaissent pas votre rue* (France).

collimateur, trice [kɔlimatœr, -tris] adj. (de *collimation ;* 1866, Larousse, comme n. m.). Se dit d'un instrument d'optique servant à faire des visées : *Lunette collimatrice.*

◆ **collimateur** n. m. **1.** Appareil d'optique permettant d'obtenir un faisceau de rayons lumineux parallèles. || **2.** Appareil de visée pour le tir. || Fam. *Avoir quelqu'un dans le collimateur,* ne pas le manquer, se tenir prêt à lui faire un mauvais parti.

collimation [kɔlimasjɔ̃] n. f. (du lat. des astronomes *collimare,* viser, forme due à une lecture fautive du lat. class. *collineare,* viser ; 1776, *Encyclopédie*). Action d'orienter une lunette dans une direction déterminée.

colline [kɔlin] n. f. (bas lat. *collina,* de *collis,* colline ; 1555, Belon). Relief de hauteur modeste, de forme arrondie, à pente douce : *Ce jardin, sur la colline de Florence, où je vous ai ce soir assemblés* (Gide). || *La ville aux sept collines,* Rome.

• Syn. : *butte, coteau, élévation, éminence, hauteur, mamelon, monticule, tertre.*

collinette [kɔlinɛt] n. f. (dimin. de *colline* ; 1596, Hulsius). Petite colline (rare) : *Leur joli couvent de Pampérigouste, perché sur une collinette toute grise de thym et de lavande* (Daudet).

collision [kɔlizjɔ̃] n. f. (lat. *collisio,* choc, heurt, de *collisum,* supin de *collidere,* frapper contre ; xivᵉ s., Tilander, écrit *colusion,* au sens de « coup » ; *collision,* 1480, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2-3, 1845, Bescherelle). **1.** Choc de deux corps en mouvement, de deux véhicules venant à la rencontre l'un de l'autre : *Une collision d'autos, d'avions.* || **2.** Rencontre violente de deux troupes, de deux partis ; heurt de deux individus : *Depuis longtemps, Mme Olivier avait pris son parti dans le cas d'une collision entre ses deux bienfaiteurs* (Balzac). || **3.** *Fig.* Opposition, rivalité aiguë : *Collision d'intérêts, de doctrines.*

• Syn. : **1** *heurt, tamponnement ;* **2** *bagarre, choc, échauffourée, escarmouche ;* **3** *antagonisme, conflit, heurt.*

collocation [kɔlɔkasjɔ̃] n. f. (lat. *collocatio,* arrangement, disposition, de *collocatum,* supin de *collocare* [v. colloquer] ; 1375, R. de Presles, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, milieu du xviᵉ s., Ronsard). **1.** En termes de logique, position d'un objet par rapport à d'autres. || En grammaire, position d'un mot par rapport à d'autres. || **2.** En droit, classement judiciaire des créanciers dans l'ordre où ils doivent être payés. || **3.** Classement, en général.

collodion [kɔlɔdjɔ̃] n. m. (du gr. *kollôdês,* collant, de *kolla,* colle ; 1847, d'après Larousse, 1866). Solution de nitrocellulose dans un mélange d'alcool et d'éther, qu'on utilise en photographie, en pharmacie, en chirurgie.

colloïdal, e, aux [kɔlɔidal, -o] adj. (angl. *colloidal,* dér. de *colloid,* créé par le chimiste Graham ; 1855, Nysten, au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** Qui est de la nature des colloïdes : *L'albumine est une substance colloïdale.* || **2.** *État colloïdal,* état d'un corps qui a l'apparence de la colle de gélatine.

colloïde [kɔlɔid] n. m. (angl. *colloid,* mot tiré par le chimiste Graham du gr. *kolla,* colle, avec le suff. scientif. *id[e],* du gr. *eidos,* apparence ; 1845, Bescherelle, comme adj. ; comme n. m., au sens actuel, 1888, Larousse). Nom donné à toute substance qui a l'apparence de la colle de gélatine.

colloïdothérapie [kɔlɔidoterapi] n. f. (de *colloïdo-,* tiré de *colloïdal,* et de *thérapie ;* xxᵉ s.). Traitement de certaines maladies par des substances à l'état colloïdal.

colloque [kɔlɔk] n. m. (lat. *colloquium,* entretien, de *colloqui,* s'entretenir avec ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1561, date du *colloque* de Poissy). **1.** Conversation entre deux ou plusieurs personnes : *Il y eut un court colloque entre les nouvelles venues* (Martin du Gard). *En général, Joseph avait l'habitude, à compter du second colloque, d'appeler ses partenaires, sans précautions oratoires, par leur patronyme, tout sec* (Duhamel). || **2.** Réunion ayant pour but la discussion de questions d'ordre religieux, politique, scientifique, économique, etc.

• Syn. : **2** *conférence, débat, séminaire, symposium.*

colloquer [kɔlɔke] v. tr. (lat. *collocare,* établir, régler ; xiiᵉ s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1530, Palsgrave ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Fam.* et *vx.* Placer : *Maupassant ne devait rien à Zola, ce qui n'empêcha pas Zola de le colloquer parmi ses disciples* (L. Daudet). || **2.** *Péjor.* Placer une personne ou une chose dont on veut se défaire : *Le paysan* [...], *s'attaquant enfin à Christophe et à Louisa* [...], *voulut à toute force leur colloquer son lait, son beurre et sa crème* (Rolland). || **3.** *Colloquer des créanciers,* en termes de droit, les inscrire dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés.

collure [kɔlyr] n. f. (de *coller* 1 ; 1611, Cotgrave). Joint entre deux surfaces de matière plastique, réalisé par l'opération du collage.

collusion [kɔlyzjɔ̃] n. f. (lat. *collusio,* entente frauduleuse, de *collusum,* supin de *colludere,* s'entendre avec un autre au préjudice d'un tiers ; v. 1290, *le Livre Roisin).* En termes de droit, entente secrète entre deux ou plusieurs personnes en vue d'agir contre les droits de quelqu'un. || *Par extens.* Toute entente pour tromper quelqu'un.

• Syn. : *complicité, connivence.*

collusoire [kɔlyzwar] adj. (de *collusion,* d'après *illusoire ;* 1596, Basmaison). Qui résulte d'une collusion : *Une transaction collusoire.*

collutoire [kɔlytwar] n. m. (dér. savant du lat. *collutum,* supin de *colluere,* nettoyer à fond ; 1803, Boiste). Médicament destiné à être appliqué sur les muqueuses de la cavité buccale.

collyre [kɔlir] n. m. (lat. *collyrium,* onguent, collyre, gr. *kollurion ;* v. 1170, *Livre des Rois).* Médicament à action locale, destiné au traitement des maladies des yeux et des paupières : *Du collyre en pommade.*

colmatage [kɔlmataʒ] n. m. (de *colmater ;* 1845, Bescherelle). Action de colmater ou le fait de se colmater : *Le colmatage d'un terrain stérile. Le colmatage d'un filtre.*

• Syn. : *alluvionnement, obturation.*

colmater [kɔlmate] v. tr. (de l'ital. *colmata,* comblement, terrain comblé, de *colmare,* combler, dér. du lat. *culmen,* faîte ; 1820, Lasteyrie du Saillant, au sens 1 ; sens 2 et 4, début du xxᵉ s. ; sens 3, 1940, G. Esnault). **1.** Combler, exhausser des terrains bas ou stériles au moyen de dépôts vaseux formés par les fleuves ou les mers. || **2.** Boucher, obturer un orifice, une fente, avec de la boue ou autre chose : *Les pores de la pierre sont bientôt colmatés* (Bourget). *Colmater les fuites d'un radiateur.* || **3.** Dans le langage militaire, rétablir la continuité d'un front après une percée faite par l'ennemi. || **4.** *Fig.* Arranger, réparer tant bien que mal : *Tous les efforts ne consisteront ensuite qu'à repousser les objections et à colmater son système croulant* (Romains).

• Syn. : **2** *aveugler, calfater, luter ;* **4** *raccommoder, rafistoler* (fam.), *retaper* (fam.).

◆ **se colmater** v. pr. (début du xxᵉ s.). S'obturer progressivement par le fait des dépôts, en parlant d'un filtre, d'un conduit, d'un puisard, etc.

colocase [kɔlɔkaz] n. f. (lat. *colocasia,* d'origine grecque ; 1547, Chesneau [var. *colocasie* du xviᵉ s. au xixᵉ s.]). Plante tropicale de la famille des aracées, cultivée en Inde et en Indochine, pour son rhizome riche en féculents. (On dit aussi colocasia.)

colocataire [kɔlɔkatɛr] n. (de *co-* et de *locataire ;* 1866, Larousse). Personne qui est locataire d'un immeuble en même temps que d'autres personnes.

cologarithme [kɔlɔgaritm] n. m. (de *co-* et de *logarithme ;* fin du xixᵉ s.). Logarithme de l'inverse du nombre considéré.

colombage [kɔlɔ̃baʒ] n. m. (de *colombe* 2 ; 1340, *Actes normands de la Chambre des comptes*). **1.** Construction en pans de bois, dont les vides sont remplis par une maçonnerie légère de brique ou de plâtre : *Plusieurs avaient un pignon pointu et la façade en colombage* (France). *Ce n'était qu'un grand vieux hangar, heureusement vide de récoltes ; il flamba tout entier, toit de chaume, poutres et colombage* (Gide). || **2.** Charpente apparente de cette construction : *Une maison à colombage.* || **3.** Rang de colonnes dans une muraille.

colombaire [kɔlɔ̃bɛr] adj. (de *colombe* 1 ; 1866, Larousse). Relatif aux pigeons.

1. colombe [kɔlɔ̃b] n. f. (lat. *columba,* pigeon ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, 1689, Racine ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Nom que le langage poétique donne au pigeon, surtout au pigeon blanc, emblème de douceur, de tendresse, de pureté, mais que l'ornithologie réserve aux oiseaux d'un genre bien défini, dont le pigeon ramier est le type : *Combien ma mission serait plus facile et plus assurée si, comme la colombe de l'arche, j'étais porteur d'un brin d'olivier* (France). || **2.** *Fig.* Jeune fille pure, innocente. || **3.** *Colombe eucharistique,* vase en forme de colombe, suspendu au-dessus de l'autel dans certaines églises, au Moyen Âge, et qui contenait l'eucharistie.

2. colombe [kɔlɔ̃b] n. f. (doublet de *colonne* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « colonne » ; sens actuel, 1334, Du Cange). Poteau vertical dans une cloison ou dans un pan de bois.

colombiculteur [kɔlɔ̃bikyltœr] n. m. (de *colombiculture ;* XX^e s.). Éleveur de pigeons.
• SYN. : *colombophile.*

colombiculture [kɔlɔ̃bikyltyr] n. f. (de *colombe* 1 et de *-culture,* du lat. *colere,* élever ; XX^e s.). Élevage des pigeons.
• SYN. : *colombophilie.*

1. colombier [kɔlɔ̃bje] n. m. (lat. *columbarium,* pigeonnier, de *columba,* pigeon ; XII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Bâtiment important, autrefois en forme de tour ronde ou carrée, où l'on élève des pigeons : *Quand les tuiles tombent des colombiers* (Flaubert). || **2.** *Vx* et *pop.* Places d'un théâtre situées tout en haut, sous le comble. (Auj., on dit POULAILLER.)
• SYN. : **1** *pigeonnier.*

2. colombier [kɔlɔ̃bje] n. m. (du n. du fabricant de ce papier ; 1752, Trévoux). Format de papier dont les dimensions sont variables (0,60 x 0,80 m ; 0,62 x 0,85 m ; 0,63 x 0,90 m).

1. colombin, e [kɔlɔ̃bɛ̃, -in] adj. (lat. *columbinus,* relatif au pigeon, couleur de pigeon, de *columba,* pigeon ; XIII^e s., Barbazan, au sens de « qui ressemble à un pigeon » ; sens actuel, XV^e s.). D'une couleur entre le rouge et le violet : *Du taffetas colombin.*
• SYN. : *gorge-de-pigeon.*

◆ **colombine** n. f. (1701, Liger). Fiente des pigeons et des oiseaux de basse-cour, qui sert d'engrais.

◆ **colombins** n. m. pl. (1866, Larousse). Ordre d'oiseaux comprenant les pigeons et les formes voisines.

2. colombin [kɔlɔ̃bɛ̃] n. m. (de *colombe* 2 ; av. 1844, au sens 1, et 1867, au sens 2, G. Esnault). **1.** En céramique, petit rouleau de pâte molle servant à confectionner de grands vases sans l'emploi du tour. || **2.** *Pop.* Étron : *« J' suis d' colombins ! » Il montre la pelle et le balai à l'aide desquels il accomplit sa tâche de boueux et de vidangeur* (Barbusse).

colombinage [kɔlɔ̃binaʒ] n. m. (de *colombiner* [1866, Larousse], dér. de *colombin* 2 ; XX^e s.). En céramique, procédé de façonnage des pièces au moyen de colombins.

colombo ou **columbo** [kɔlɔ̃bo] n. m. (de *Colombo,* n. d'une ville de Ceylan ; 1866, Larousse). Racine d'une plante de l'Afrique tropicale, à propriétés astringentes et apéritives.

colombophile [kɔlɔ̃bɔfil] adj. et n. (de *colombe* 1 et de *-phile,* du gr. *philos,* ami ; 8 sept. 1874, *Journ. officiel*). Qui élève ou emploie des pigeons voyageurs : *Société colombophile.*

colombophilie [kɔlɔ̃bɔfili] n. f. (de *colombophile ;* 1878, Larousse). Élevage des pigeons voyageurs : *La colombophilie est réglementée.*
• SYN. : *colombiculture.*

1. colon [kɔlɔ̃] n. m. (lat. *colonus,* cultivateur, colon, habitant ; fin du XIII^e s., A. du Mont-Cassin, écrit *colone,* au sens de « habitant » ; sens 1 [*colon*], 1748, Montesquieu ; sens 2, fin du XVII^e s. ; sens 3, 1665, Crécy). **1.** À l'époque du Bas-Empire et au Moyen Âge, homme de condition libre, mais assujetti à la terre qu'il cultivait pour le compte d'un propriétaire. || **2.** En termes de droit, exploitant lié par un bail au propriétaire, auquel il paie un loyer en nature : *Je ne puis veiller à ce que nos colons n'amendent pas leurs propres terres avec nos fumiers* (Balzac). || **3.** Personne qui a quitté son pays pour aller exploiter une terre ou pour faire du commerce dans un pays plus ou moins lointain : *Ce sont des colons phocéens qui fondèrent Marseille.* || Descendant d'immigrés installé à demeure dans ce pays et cohabitant avec les autochtones : *Il considère les buveurs, ses clients, de l'œil dont un colon du bled considère les indigènes* (Romains). || **4.** Enfant envoyé en colonie de vacances.
• SYN. : **2** *fermier, métayer ;* **3** *pionnier, planteur.*

2. colon [kɔlɔ̃] n. m. (abrév. de *colonel ;* 1883, G. Esnault). *Arg. mil.* Colonel : *Pour lors, que j' ferai du foin dimanche, et que l' colon n'y coupera pas* (Courteline). || Pop. *Ah ! mon colon !, Ben, mon colon !,* interjections servant à souligner une affirmation ou à marquer de la surprise, de l'admiration : *Un amant ! Ah ! mon colon, j'en ai eu des tapées* (Croisset).

côlon [kolɔ̃] n. m. (lat. *colon,* gr. *kôlon,* gros intestin ; v. 1398, *Somme M^e Gautier*). Partie du gros intestin qui commence au cæcum et se termine au rectum : *Côlon ascendant, transverse, descendant.*

colonage [kɔlɔnaʒ] n. m. (de *colon* 1 ; 1808, Boiste). Bail dans lequel le bailleur est rémunéré par le partage des fruits provenant de la terre qu'il loue.
• SYN. : *fermage, métayage.*

colonat [kɔlɔna] n. m. (bas lat. jurid. *colonatus,* colonat, de *colonus,* colon ; 9 déc. 1811, *Décret impérial,* au sens de « domaine du colon » ; sens 1-2, première moitié du XIX^e s. ; sens 3, XX^e s.). **1.** À Rome, à l'époque du Bas-Empire, mode d'exploitation de la terre suivant lequel le colon et sa famille étaient attachés à perpétuité à la terre cultivée. || **2.** État de colon. || **3.** *Par extens.* Ensemble des colons d'une colonie ou d'une ancienne colonie.

colonel [kɔlɔnɛl] n. m. (ital. *colonnello,* de *colonna,* troupe en colonne, lat. *columna* [v. COLONNE] ; 1534, *Archives de la Gironde* [dans *Revue de linguist. rom.,* XX, 80], écrit *coulonel ; colonel,* 1556, Huguet ; var. *coronel* jusqu'à la fin du XVI^e s.). Officier supérieur des armées de terre et de l'air, dont le grade est immédiatement inférieur à celui de général, et qui commande un régiment : *Ce colonel qui va planter ses choux aurait bien voulu être général* (Alain). || *Colonel d'état-major,* officier qui a rang de colonel sans commander un régiment.

colonelle [kɔlɔnɛl] adj. et n. f. (fém. de *colonel ;* milieu du XVI^e s., Amyot, comme adj.). *Compagnie colonelle,* ou, absol., *la colonelle,* sous l'Ancien Régime, première compagnie de chaque régiment, qui appartenait au colonel général : *Recevant le mat et le contremat du sergent de la colonelle* (Hugo).

◆ n. f. (1834, Landais). *Fam.* Épouse d'un colonel : *La colonelle de Battaincourt était une de ses amies d'enfance* (Martin du Gard).

colonial, e, aux [kɔlɔnjal, -o] adj. (de *colonie ;* 1776, Proschwitz). **1.** Qui a rapport aux colonies : *Voici comment ils expliquent notre organisation coloniale* (Daudet). *Tout autour, les maisons basses, couvertes de crépi multicolore, fermaient la place derrière laquelle on apercevait les deux tours rondes d'une église bleue et blanche, de style colonial* (Camus). *Troupes coloniales.* || *Infanterie, artillerie coloniale,* ou, substantiv., *la coloniale,* nom donné, jusqu'en 1958, à l'infanterie et à l'artillerie de marine chargées de la sécurité des territoires français d'outremer : *Faire son service dans la coloniale.* || **2.** *Par extens.* Qui provient des colonies : *Des denrées coloniales.*

◆ **colonial** n. m. (XX^e s.). **1.** Militaire qui servait dans les troupes coloniales : *À quelques pas, des coloniaux en bourgeron blanc déchargeaient, sous la surveillance d'un caporal, la provision mensuelle de charbon* (Savignon). || **2.** Celui qui a longtemps vécu dans les pays d'outre-mer.

colonialisme [kɔlɔnjalism] n. m. (de *colonial ;* 1910, Larousse). Doctrine qui prône l'établissement et le développement des colonies en tant que sources de richesse et de puissance pour la nation qui les possède. (Presque toujours employé dans un sens défavorable.)

colonialiste [kɔlɔnjalist] adj. (de *colonialisme ;* 1910, Larousse). **1.** Relatif au colonialisme : *Théorie colonialiste.* || **2.** Qui soutient le colonialisme ; qui le met en pratique : *Les derniers pays colonialistes.*

◆ n. Partisan du colonialisme : *Des colonialistes impénitents.*

colonie [kɔlɔni] n. f. (lat. *colonia,* colonie, de *colonus,* colon ; fin du XIII^e s., A. du

Mont-Cassin, au sens I, 1 ; sens I, 2-3, 1842, Balzac ; sens I, 4, 1866, Larousse ; sens I, 5, 1888, Larousse ; sens I, 6, 1907, Larousse [*colonie scolaire,* dès 1879, *Année scientif. et industr.*] ; sens II, 1636, Monet).

I. 1. Groupe de personnes qui quittent un pays pour aller s'établir dans un autre : *Carthage fut fondée par une colonie de Phéniciens.* || *Par extens.* Population qui demeure et se développe à l'endroit où se sont installés les premiers colons : *Les colonies germaniques fixées sur l'ancien domaine de la Gaule impériale* (Bainville). || **2.** Ensemble des personnes d'une même nationalité établies dans une ville ou dans une région d'un pays étranger : *La colonie française de Madrid.* || **3.** *Par anal.* Réunion de personnes que rapprochent leurs goûts ou leur situation : *Nous formions une petite colonie à laquelle, au milieu de l'hiver, Montroger demanda la permission de s'adjoindre* (Sand). *La colonie de peintres de Barbizon.* || **4.** Réunion d'animaux vivant en commun : *Une colonie d'abeilles, de castors. Des colonies de madrépores.* || **5.** *Colonie pénitentiaire,* établissement spécial pour de jeunes délinquants : *Est-ce que je n'ai pas créé, à ma colonie pénitentiaire de Crouy, un pavillon spécial ?* (Martin du Gard). || **6.** *Colonie de vacances,* groupe d'enfants que l'on envoie dans un même établissement, à la campagne, à la mer ou à la montagne, pour y passer leurs vacances.

II. Territoire sur lequel s'établit une colonie : *En cas de succès, j'aurais eu l'honneur d'imposer des noms français à des régions inconnues, de doter mon pays d'une colonie sur l'océan Pacifique, d'enlever le riche commerce des pelleteries à une puissance rivale, d'empêcher cette rivale de s'ouvrir un plus court chemin aux Indes, en mettant la France elle-même en possession de ce chemin* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Territoire occupé et administré par une nation en dehors de ses frontières et demeurant sous la dépendance étroite de la métropole : *En parlant du Canada et de la Louisiane, en regardant sur les vieilles cartes l'étendue des anciennes colonies françaises en Amérique, je me demandais comment le gouvernement de mon pays avait pu laisser périr ces colonies, qui seraient aujourd'hui pour nous une source inépuisable de prospérité* (Chateaubriand). *Colonie de peuplement. Colonie d'exploitation.* || Absol. *Les colonies,* les anciens territoires d'outre-mer.

• SYN. : **I, 3** *cénacle, clan, coterie, école ;* **4** *bande, compagnie, essaim, harde, société.*

colonisable [kɔlɔnizabl] adj. (de *coloniser ;* 1842, Acad.). Qui peut être colonisé.

colonisateur, trice [kɔlɔnizatœr, -tris] adj. (de *coloniser ;* 1835, Acad.). Qui colonise : *Un peuple colonisateur.*

◆ n. Celui qui fonde, qui met en valeur une colonie.

colonisation [kɔlɔnizasjɔ̃] n. f. (de *coloniser ;* 1769, Mackenzie). Action de coloniser : *Il* [Deslauriers] *avait été, ensuite, chef de colonisation en Algérie, secrétaire d'un pacha, gérant d'un journal, courtier d'annonces* (Flaubert). || État de fait qui résulte de cette action.

coloniser [kɔlɔnize] v. tr. (de *colon ;* 1790, Mackenzie, au sens 1 ; sens 2-3, début du XX^e^ s.). **1.** Peupler un territoire de colons : *Les Français ont colonisé la Louisiane au* XVIII^e^ *siècle.* || **2.** Transformer un pays en un territoire dépendant d'une métropole : *L'Italie, en 1936, entreprit de coloniser l'Éthiopie.* || **3.** *Fig.* et *fam.* S'établir en nombre en quelque endroit, envahir : *Les lieux que les mondains de Paris colonisent en hiver* (M. Prévost).

colonnade [kɔlɔnad] n. f. (de *colonne,* d'après l'ital. *colonnato,* colonnade ; 1675, F. Blondel, écrit *colonnate* [*colomnade,* 1694, Th. Corneille ; *colonnade,* 1740, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1830, Lamartine). **1.** Rangée de colonnes sur le devant ou sur le pourtour d'un édifice : *Le temple d'Adonis, en haut du promontoire,* | *Découpe sur fond d'or sa colonnade noire* (Samain). || **2.** *Par anal.* et *littér.* Enfilade d'objets, de choses alignés verticalement : *Les pins n'ouvrent plus leurs hautes colonnades* (Lamartine).

colonne [kɔlɔn] n. f. (lat. *columna,* colonne, appui, soutien ; XII^e^ s., au sens I, 1 [doublet *colombe,* du XI^e^ au XV^e^ s.] ; sens I, 2, 1578, Havard ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1890, *Dict. général* [*colonne-affiches*] ; sens I, 5, début du XVII^e^ s., Descartes ; sens II, 1, 1694, Th. Corneille ; sens II, 2, 1929, Larousse ; sens II, 3, 1835, Acad. ; sens II, 4, 1680, Richelet ; sens II, 5, 1673, Kuhn ; sens II, 6, 1666, *Roman bourgeois ;* sens II, 7, 1863, Littré).

I. 1. Support vertical de forme cylindrique, composé d'une base, d'un fût et d'un chapiteau, et qui sert à soutenir certaines parties d'un édifice, en même temps qu'à l'orner : *Mais Samson expirant put ébranler encore* | *Les colonnes du Philistin* (Hugo). *Colonne lisse, cannelée. Colonne dorique, ionique.* || **2.** *Par extens.* Support, montant de forme cylindrique : *Un lit à colonnes. M^me^ de Pompadour voulut que le ciel des boudoirs fût soutenu par des colonnes corinthiennes* (France). || **3.** Monument commémoratif consistant en une colonne isolée plus ou moins haute, portant souvent, à son sommet, une statue : *La garnison d'Alexandrie célébra la fête autour de la colonne de Pompée* (Vigny). *La colonne Trajane. La colonne Vendôme.* || *Colonne rostrale,* colonne ornée de proues de navire, élevée en souvenir d'une victoire navale. || **4.** *Colonne-affiches* (vx), ou *colonne Morris* (du nom du premier concessionnaire), petite construction de forme cylindrique, sur laquelle, à Paris, on appose les affiches des programmes de spectacles : *Tous les matins, je courais jusqu'à la colonne Morris pour voir les spectacles qu'elle annonçait* (Proust). || **5.** *Fig.* Ce qui porte ; ce qui soutient : *Le cardinal de Fleury appelait les fermiers généraux les colonnes de l'État* (Grimm). *Tout ce latin allait faire de moi une colonne de l'Église* (Renan). || *Colonnes d'Hercule,* nom donné par les anciens Romains à deux monts situés de part et d'autre du détroit de Gibraltar, et qui étaient considérés comme les bornes du monde ; au *fig.,* point qu'on ne peut pas dépasser : *Les premières « Odes » de Victor Hugo, si classiques encore, étaient son idéal et ses Colonnes d'Hercule dans le lyrique* (Sainte-Beuve).

II. 1. Fluide ou autre substance affectant une forme plus ou moins cylindrique et s'élevant verticalement : *Au-dessus des cheminées du village, des colonnes de fumée jaune s'élevèrent droit en l'air* (Malot). *Colonne d'air, d'eau.* || *Colonne barométrique,* colonne de mercure s'élevant au-dessus du niveau de la cuve dans le tube d'un baromètre. || **2.** *Colonne montante,* canalisation principale d'eau, de gaz, d'électricité, dans un immeuble à plusieurs étages. || **3.** *Colonne vertébrale,* chez l'homme et chez les animaux vertébrés, ensemble des vertèbres, qui, articulées entre elles, forment un axe osseux s'étendant du crâne au bassin : *Son torse plié devenait tout petit, s'affaissait comme si la colonne vertébrale eût été en caoutchouc* (Maupassant). || **4.** File de personnes placées les unes derrière les autres. || *Spécialem.* Formation militaire où les hommes sont disposés sur un front étroit et en profondeur : *Une puissante colonne d'infanterie de ligne déboucha dans la rue* (Hugo). *Ce fut un lamentable retour, lui marchant en queue de la colonne, devant son gardien qui ne le quittait plus* (Bourget). || *Colonne mobile,* détachement destiné à parcourir rapidement un pays afin d'y annihiler tous les points de résistance. || *Cinquième colonne,* nom donné, depuis la guerre civile d'Es-pagne, aux partisans qu'un pays en guerre entretient dans les rangs de l'adversaire, et qui y favorisent clandestinement son action : *Pour Garcia, le problème était, hélas ! résolu. Il n'y avait ni avion ni canon ; la « cinquième » colonne était entrée en jeu* (Malraux). || **5.** Pile d'objets placés les uns sur les autres : *Une colonne de pains de mie au jambon* (Arnoux). || *Spécialem.* Annotations, chiffres disposés verticalement les uns au-dessous des autres : *La colonne des unités, des dizaines. Un crédit illimité, qui* [...] *alignait d'interminables colonnes de bocks, de cafés, de petits verres, sur les livres fantastiquement tenus* (Daudet). || **6.** Section verticale d'une page, délimitée par deux traits parallèles : *Cette liste*

est divisée en deux colonnes. || *Spécialem.* Chacune des sections verticales parallèles qui divisent une page d'imprimerie et dans lesquelles est réparti le texte : *Les colonnes d'un dictionnaire, d'un journal.* || **7.** *Par extens.* Article d'un journal ; le journal lui-même : *Une de ces imprudences qu'on rencontre sans émoi dans la basse presse nationaliste* [...], *dans les colonnes du « Temps »* (Jaurès).

• SYN. : **I, 3** *obélisque, stèle ;* **5** *pilier, support.* || **II, 3** *échine, épine dorsale ;* **4** *chapelet, cohorte, cortège.*

colonnette [kɔlɔnɛt] n. f. (de *colonne ;* 1546, Ch. Estienne, pour désigner un os allongé ; sens actuel, v. 1560, Belleau). Petite colonne, souvent appliquée contre un pilier ou contre un mur : *Des colonnettes torses, vert et rouge, au chapiteau massif et ouvragé* (Huysmans).

colophane [kɔlɔfan] n. f. (altér. du lat. *colophonia,* gr. *kolophônia,* proprem. « [résine] de Colophon » [en Asie Mineure] ; v. 1560, Paré [var. *colofonie, colofoine, colophone,* du XIIIe au XVIIIe s.]). Résine jaune, solide, transparente, résidu de la distillation de la térébenthine, utilisée dans la fabrication des vernis, de la poix, des isolants électriques, et par les musiciens pour frotter les crins de l'archet : *Il* [...] *cirait longuement de colophane son archet* (Flaubert).

• SYN. : *arcanson.*

colophon [kɔlɔfɔ̃] n. m. (gr. *kolophôn,* achèvement ; 1888, Larousse). Note finale d'un livre, reproduisant et complétant les indications du titre.

coloquinte [kɔlɔkɛ̃t] n. f. (lat. *colocynthis,* gr. *kolokunthis ;* 1372, J. Corbichon, au sens 1 [var. *colloquintide,* XIVe s., *Antidotaire Nicolas*] ; sens 2, 1809, G. Esnault). **1.** Plante grimpante voisine de la pastèque, dont le fruit, de formes décoratives, contient une pulpe amère et purgative. || **2.** *Pop.* Tête : *Mettez-vous dans la coloquinte de ne toucher à rien d'abord* (Balzac). *Le soleil des tropiques m'avait tapé sur la coloquinte* (Daudet).

colorable [kɔlɔrabl] adj. (de *colorer ;* 1877, Littré). Qui peut être coloré.

colorage [kɔlɔraʒ] n. m. (de *colorer ;* 1866, Larousse). Opération par laquelle le confiseur colore les bonbons.

colorant, e [kɔlɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *colorer ;* 1690, Furetière). Qui a la propriété de colorer : *La racine de la garance fournit une substance colorante rouge. Matières colorantes.*

◆ **colorant** n. m. (1890, *Dict. général*). Produit utilisé pour colorer : *On se sert de colorants en confiserie.*

• SYN. : *couleur, teinture.*

coloration [kɔlɔrasjɔ̃] n. f. (de *colorer ;* 1460, Bartzsch, au sens de « atténuation, excuse » ; sens actuels, fin du XVe s.). **1.** Action de colorer, ou le fait de se colorer : *Tout à coup, ses traits s'animèrent, ce fut comme un éclairement subit, une coloration mystique* (Gide). || **2.** État, apparence de ce qui est coloré : *La coloration du ciel, des montagnes.* || Nuance de la couleur : *Toutes les colorations de sa chair* (Maupassant). *Je l'invitai à se représenter les colorations rouges et orangées analogues aux sonorités des cors et des trombones* (Gide).

• SYN. : **1** *coloriage ;* **2** *coloris, couleur, pigmentation ; teinte, tonalité.*

colorature [kɔlɔratyr] adj. et n. f. (ital. *coloratura,* de *colore,* couleur, au sens de « ornementation de la ligne mélodique » ; XXe s.). Se dit d'une virtuose du chant d'opéra à grandes vocalises.

coloré, e [kɔlɔre] adj. (part. passé de *colorer*). **1.** Qui a reçu une certaine couleur : *Une vitre colorée en bleu.* || **2.** Qui est de couleur vive : *Un teint coloré. Jaffa a quelque chose, dans son ciel et dans son sol, de plus grandiose, de plus solennel, de plus coloré qu'aucun des sites que j'ai parcourus* (Lamartine). *Le ciel était net et très coloré* (Fromentin). || **3.** *Fig.* Qui a du brillant, de l'originalité, de l'éclat : *Un style, un langage coloré. Où trouver des expressions colorées ou nuancées d'une manière assez délicate pour répondre aux nécessités d'un sentiment exquis ?* (Baudelaire). || **4.** *Fig.* Qui est mêlé d'autre chose : *Une curiosité colorée d'inquiétude* (Duhamel). || **5.** *Class.* Déguisé, hypocrite : *Cette offre peut-elle être un refus coloré ?* (Corneille). *Vous nous payez ici d'excuses colorées ;* | *Et toutes vos raisons, Monsieur, sont trop tirées* (Molière).

• SYN. : **1** *peint, teint, teinté ;* **3** *éclatant, étincelant, imagé, pittoresque ;* **4** *chargé, empreint, marqué, pénétré.* — CONTR. : **1** *décoloré, incolore ;* **3** *banal, pauvre, plat, terne.*

colorer [kɔlɔre] v. tr. (lat. *colorare,* de *color,* couleur ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, XXe s. ; sens 4, XIIIe s.). **1.** Donner une certaine couleur, de la couleur à : *Le tiède regard du soleil* | *Le colore* [le vallon] *dès son réveil* | *De ses lueurs les plus dorées* (Lamartine). *Nous marchions vite, l'air vif colorait ses joues* (Gide). || **2.** *Fig.* Donner de l'éclat, de la vie, de l'originalité à : *Son rayonnement ne colorait plus les propos, l'humeur des gens* (Romains). || **3.** *Fig.* Venir se mêler à ; faire sentir son effet sur : *Singulière époque !* [...] *La passion colore et empoisonne les moindres mouvements de l'âme* (Duhamel). || **4.** *Class.* et *littér.* Farder, donner un aspect flatteur à : *D'ailleurs il fallait colorer et excuser en quelque sorte la guerre que Pompée et les autres chefs romains continuaient contre Sertorius* (Corneille). *Mais, aux yeux de la Cour* [...], *on pourrait colorer cet exil, adoucir cette disgrâce* (Dumas père). *Bien entendu, il colorait ces craintes et ce besoin de distraction de prétextes chevaleresques, disant à Charlotte qu'il ne l'abandonnerait pas, qu'il voulait être avec elle dans la peine comme dans la joie* (Daudet).

• SYN. : **1** *colorier, teinter ;* **2** *animer, embellir ;* **3** *accompagner, imprégner, marquer, nuancer, pénétrer.* — CONTR. : **1** *décolorer ;* **2** *affadir, ternir.*

◆ **se colorer** v. pr. Prendre une certaine couleur, se nuancer de : *Les nuages se coloraient d'une teinte pourprée* (Acad.).

coloriage [kɔlɔrjaʒ] n. m. (de *colorier ;* 1830, Balzac). Action de colorier ; résultat de cette action : *Sans doute, la distance est immense qui sépare « le Départ pour l'île de Cythère » des misérables coloriages suspendus dans les chambres des filles, au-dessus d'un pot fêlé et d'une console branlante* (Baudelaire). *Ce vieil enfant n'avait qu'une passion au monde : la passion du coloriage* (Daudet).

colorier [kɔlɔrje] v. tr. (de *coloris ;* v. 1660, Brunot). Appliquer des couleurs en teinte plate sur un dessin, un objet : *Vous ouvririez des yeux grands comme la porte que voilà de le voir dérouler un des parchemins qu'il a coloriés* (Musset). *Depuis quelque quarante ans, il vivait entouré de godets, de pinceaux, de couleurs, et passait son temps à colorier les images de journaux illustrés* (Daudet). || *Absol.* Employer des couleurs : *Passer sa matinée à colorier.*

• SYN. : *colorer, peindre, teinter.*

colorieur [kɔlɔrjœr] adj. m. (de *colorier ;* 1877, Littré). Se dit, en impression, du rouleau qui applique les couleurs sur les étoffes.

colorimètre [kɔlɔrimɛtr] n. m. (de *colori-,* élément tiré du lat. *color,* couleur, et de *-mètre,* du gr. *metron,* mesure ; milieu du XIXe s.). Appareil destiné à mesurer l'intensité de coloration des liquides (notamment pour doser les solutions), des verres teintés, etc.

coloris [kɔlɔri] n. m. (de l'ital. *colorito* [de *colorire,* colorier, du lat. *color,* couleur], avec modification de la finale [*-is* au lieu de *-i*] ; 1615, E. Binet, au sens 1 ; sens 2, 1674, Boileau ; sens 3, 1731, Voltaire). **1.** Art d'employer, d'assortir les couleurs en peinture : *Il faut étudier* [...] *le coloris dans le Titien et les peintres français* (Stendhal). || Effet résultant du choix et de la distribution des couleurs : *Toutes les couleurs se mêlant mieux ensemble font un coloris plus doux, plus délicat et plus agréable* (Rolland). || **2.** Couleur, éclat du visage, des fleurs, des fruits, etc. : *Le bourgeois de campagne est toujours, dès l'âge de quarante ans, affligé d'un gros ventre, d'une démarche pesante et d'un coloris vineux* (Sand). || **3.** *Fig.* Éclat d'un style pittoresque, vivant, imagé.

colorisation [kɔlɔrizasjɔ̃] n. f. (de *coloris ;* 1690, Furetière, au sens de

« changement de couleur survenant dans certaines substances » ; sens actuel, 1863, Littré). Action d'appliquer une couleur sur un corps par un procédé technique : *Colorisation électromagnétique.*

• REM. Quand l'application des couleurs est faite sur papier, on l'appelle couramment COLORIAGE, et sur étoffe COLORATION.

coloriste [kɔlɔrist] n. m. (de *coloris ;* v. 1660, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** Artiste qui possède la science du coloris : *Le vrai coloriste* [...] *connaît de naissance la gamme des tons, la force du ton, les résultats des mélanges, et toute la science du contrepoint* (Baudelaire). *J'ai remarqué chez la princesse* [Mathilde] *un goût de toilette particulier : le goût du ton ; ses robes sont toujours des robes de coloristes* (Goncourt). || *Spécialem.* Peintre qui s'intéresse plus à la couleur qu'au dessin ou à la lumière : *Ce qui prouve encore la puissance de M. Corot, ne fût-ce que dans le métier, c'est qu'il sait être coloriste avec une gamme de tons peu variée — et qu'il est toujours harmoniste même avec des tons assez crus et assez vifs* (Baudelaire). || **2.** *Fig.* Écrivain qui, par les images, donne de l'éclat à son style : *Théophile Gautier est un grand coloriste.*

◆ n. (1832, Raymond). Celui, celle qui colorie des dessins, des estampes, des cartes, etc.

coloristique [kɔlɔristik] n. f. (de *coloris ;* XXᵉ s.). Étude de la couleur et des phénomènes colorés : *L'étude d'une aurore boréale est un problème de coloristique.*

colossal, e, aux [kɔlɔsal, -o] adj. (de *colosse ;* av. 1596, Vigenère). **1.** De proportions énormes, exagérées : *Ce buste colossal a, selon Pococke, cinq pieds et demi d'une épaule à l'autre* (Chateaubriand). *Et maintenant, raide et debout au milieu du salon, dressant jusqu'au lustre sa taille colossale, il attendait avec tant d'émotion la grâce d'un accueil favorable qu'on pouvait voir trembler ses longues jambes de pandour* (Daudet). *Un mulâtre colossal, à cou de taureau, qui tient en main une énorme trique de mauvais aloi* (Loti). || **2.** Qui a des dimensions imposantes : *Les belles pierres de la colonnade du Vatican, les ombres majestueuses et colossales de Saint-Pierre de Rome* (Lamartine). || **3.** *Fig.* Qui dépasse de beaucoup la mesure normale ; considérable : *Erreur colossale. Cet être minable qui, dans une dizaine d'années, se trouvera à la tête d'une fortune colossale* (Aymé).

• SYN. : **1** *démesuré, géant, gigantesque, monstrueux ;* **2** *grandiose, immense, majestueux, monumental ;* **3** *extraordinaire, fabuleux, fantastique* (fam.), *pharamineux* (fam.), *phénoménal* (fam.), *prodigieux.*

◆ **colossal** n. m. (1866, Larousse). : *Le colossal est aussi loin du grand que le joli est loin du beau* (Veuillot).

colossalement [kɔlɔsalmɑ̃] adv. (de *colossal ;* 1845, Th. Gautier). De façon colossale : *D'autre part, comme il était lui-même colossalement riche, il trouvait de bon goût d'avoir l'air de juger considérables les revenus moindres d'autrui, avec pourtant un retour joyeux et confortable sur la supériorité des siens* (Proust).

• SYN. : *énormément, excessivement, extrêmement, fabuleusement, infiniment, prodigieusement.*

colosse [kɔlɔs] n. m. (lat. *colossus,* gr. *kolossos,* statue colossale ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine ; sens 3, fin du XVIᵉ s., Malherbe ; sens 4, 1666, Corneille). **1.** Statue de proportions énormes : *Les troupes de la Haute-Égypte célébrèrent la fête* [...] *sur les genoux du colosse de Memnon* (Vigny). *Joséphine lui répondit obligeamment que c'étaient les fondations du colosse de Domitien nouvellement mises au jour* (France). || Fig. *Colosse aux pieds d'argile* (image du style biblique), personne qui, sous une apparence de force, cache une faiblesse réelle ; puissance majestueuse, mais dont les bases sont fragiles. || **2.** Homme, animal d'une forte taille et d'une grande force physique : *C'était un colosse. De larges pieds, de grosses mains* [...], *une tête globuleuse* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *vx.* Celui qui, à un degré extraordinaire, possède une qualité, un défaut, un avantage : *Un colosse d'orgueil. Trente années détruiront ces colosses de puissance qu'on ne voyait qu'à force de lever la tête* (La Bruyère). || **4.** *Fig.* État, société industrielle ou commerciale d'une grande puissance.

• SYN. : **2** *géant, hercule.*

colostomie [kɔlɔstɔmi] n. f. (de *colo-,* élément tiré de *kôlon,* et du gr. *stoma,* bouche ; XXᵉ s. [d'abord *côlotomie,* de *côlo-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* section ; 1878, Larousse]). Abouchement du côlon à la peau, en vue de créer un anus artificiel.

colostrum [kɔlɔstrɔm] n. m. (mot lat. ; v. 1585, Cholières [var. francisée *colostre,* 1564, J. Thierry]). Premier lait qu'une femme donne au nouveau-né, ou une femelle de mammifère à son petit, aussitôt après la naissance : *Le colostrum a des propriétés purgatives.*

colportage [kɔlpɔrtaʒ] n. m. (de *colporter ;* 1723, Savary des Bruslons). **1.** Action de colporter (au pr. et au fig.) : *Le colportage de fausses nouvelles.* || **2.** Profession de colporteur : *Le colportage tend à disparaître.*

colporter [kɔlpɔrte] v. tr. (altér. de *comporter,* transporter [v. ce mot], sous l'influence de *porter à col,* porter sur le « col », c'est-à-dire le cou, les épaules ; 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Porter de place en place des marchandises, afin de les vendre en sollicitant la clientèle à domicile : *Colporter des livres.* || **2.** *Fig.* Transporter d'un endroit à l'autre ; faire connaître partout : *De taudis en taudis colportant ma misère* (Musset). *Colporter les commérages* (Balzac). *Les renseignements que ces gens colportaient sur les précautions prises par le gouvernement français étaient révélateurs* (Martin du Gard). *Ces deux bavards* [...] *s'étaient empressés de colporter la chose aussitôt dans tout Paris* (Duhamel).

• SYN. : **2** *diffuser, divulguer, ébruiter, proclamer, propager, publier, répandre.* — CONTR. : **2** *cacher, dissimuler, taire.*

colporteur, euse [kɔlpɔrtœr, -øz] n. et adj. (de *colporter ;* 1533, M. Félibien [fém. *colporteresse ; colporteuse,* 1803, Boiste], au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste [*colporteur* apparaît déjà comme adj. en 1388, Godefroy, mais le sens du mot reste obscur]). **1.** Marchand ambulant qui propose des marchandises à domicile. || **2.** *Fig.* Celui, celle qui répand en tous lieux : *Il lui en coûtait de passer pour une bavarde, une colporteuse de mauvaises nouvelles* (Daudet).

colt [kɔlt] n. m. (du n. de *Samuel Colt,* inventeur, en 1829, de ce type de pistolet ; 1895, Bonnafé). Pistolet automatique américain de calibre 11,4 mm.

coltin [kɔltɛ̃] n. m. (var. de *colletin* [v. ce mot] ; début du XIXᵉ s.). Large chapeau de cuir des portefaix, des forts des Halles, protégeant la tête, le cou et les épaules.

coltinage [kɔltinaʒ] n. m. (de *coltiner ;* 1888, Larousse). Action de coltiner ; profession de coltineur.

coltiner [kɔltine] v. tr. (de *coltin ;* 1835, Raspail [1790, *le Rat du Châtelet,* au sens de « arrêter », proprem. « prendre au *colletin* = pourpoint »]). **1.** Porter en s'aidant du coltin. || **2.** *Fam.* Porter des choses lourdes : *Mais, je vous jure, je sortais de là plus abruti par l'imbécillité de ce travail que je ne l'étais à Hambourg, après avoir coltiné deux heures de suite des sacs de ciment, dont la poussière me rongeait les yeux et me desséchait le gosier !* (Martin du Gard). *Comme il était très vigoureux, quand il apportait un paquet, même lourd et encombrant, il le coltinait tout seul* (Duhamel).

◆ **se coltiner** v. pr. (1915, G. Esnault). *Fam.* Exécuter un travail pénible, long ou désagréable : *Il se coltinait trois fois par semaine des sacs entiers de manuscrits* (Céline).

• SYN. : *s'appuyer* (fam.), *s'envoyer* (fam.), *se taper* (fam.).

coltineur [kɔltinœr] n. m. (de *coltiner ;* 23 sept. 1827, *Gazette des tribunaux,* écrit *colletineur*). Homme qui porte sur la tête, les épaules, des fardeaux lourds et encombrants (vieilli) : *Il n'eut qu'à descendre sur les berges de la Seine* [...] *pour avoir le choix entre plusieurs professions, déchargeur de bateaux, coltineur* (Daudet). *Il a fait venir de Paris une paire de coltineurs qui lui déménagent ses hardes* (Duhamel).

● SYN. : *débardeur, déchargeur, docker, portefaix, porteur.*

colubriformes [kɔlybrifɔrm] n. m. pl. (de *colubri-*, élément tiré du lat. *colubra,* couleuvre, et de *forme* ; XXe s.). Famille de reptiles ophidiens comprenant la plupart des serpents, hormis les constricteurs (boas, pythons) et ceux qui ont des crochets venimeux percés d'un canal (vipères, crotales).

colubrin, e [kɔlybrɛ̃, -in] adj. (lat. *colubrinus,* de couleuvre, de serpent, de *colubra* [v. COULEUVRE] ; 1501, J. Le-maire de Belges, au sens de « où il y a des serpents » ; sens actuel, 1863, Littré). Qui appartient à la couleuvre ; qui a l'aspect, la forme d'une couleuvre.

columbarium [kɔlɔ̃barjɔm] n. m. (mot lat. signif. proprem. « colombier » ; 1752, Trévoux, au sens 1 [var. francisée *columbaire, colombaire,* 1771, Trévoux] ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Chez les Romains, vaste bâtiment à niches où l'on déposait les urnes funéraires : *Le columbarium de Pomponius Hylas, à Rome. Les columbariums éventrés, les sarcophages déserts* (Goncourt). || **2.** *Auj.* Construction du même genre, prévue, dans certains cimetières, pour recevoir les cendres des personnes incinérées : *Le columbarium du Père-Lachaise.*

columelle [kɔlymɛl] n. f. (lat. *columella,* dimin. de *columna,* colonne ; 1546, R. Estienne, au sens de « luette » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1802, Flick). **1.** Petite colonne tumulaire. || **2.** Axe conique du limaçon de l'oreille interne. || **3.** Colonne spiralée constituant l'axe de la coquille des mollusques gastropodes.

colure [kɔlyr] n. m. (lat. *colurus,* gr. *kolouros ;* v. 1360, Oresme). Chacun des deux méridiens de la sphère céleste qui contiennent, le premier, les deux solstices, le second, les deux équinoxes.

col-vert ou **colvert** [kɔlvɛr] n. m. (de *col,* cou, et de *vert ;* 1866, Larousse [var. *cou-vert,* 1611, Cotgrave]). Le plus commun des canards sauvages, souche des canards domestiques : *Des colverts et des sarcelles qui hantent les roseaux* (Genevoix).

● Pl. *des* COLS-VERTS OU COLVERTS.

colza [kɔlza] n. m. (néerl. *koolzaad,* proprem. « semence [*zaad*] de chou [*kool*] » ; 1671, Brunot, écrit *colzat ; colza,* 1762, Acad. [var. *colsat, colsa,* au XVIIIe s.]). Plante voisine du chou, à fleurs jaunes, cultivée comme fourrage et surtout pour ses graines riches en huile : *Les colzas éblouissaient la vue comme des carrés d'or* (Fromentin). *Je goûtais voluptueusement la mielleuse odeur des colzas* (Gide).

coma [kɔma] n. m. (gr. médic. *kôma, -atos,* sommeil profond ; 1658, Thévenin). État morbide caractérisé par un assoupissement profond, une abolition de l'intelligence, de la sensibilité et du mouvement volontaire, et qui ne laisse subsister que les fonctions respiratoires et circulatoires : *Tu as l'air de sortir du coma* (Duhamel).

comandant [komɑ̃dɑ̃] n. m. (de *co-* et de *mandant ;* 1878, Larousse). Personne qui, avec une ou plusieurs autres, donne à quelqu'un un mandat de faire quelque chose.

comateux, euse [kɔmatø, -øz] adj. (de *coma ;* 1616, J. Duval). **1.** Qui a rapport au coma : *Cet état que les physiologistes appellent l'état comateux* (Villiers de L'Isle-Adam). || **2.** Qui produit le coma : *Une fièvre comateuse.*

◆ adj. et n. Se dit d'une personne plongée dans le coma : *Un malade comateux. Un comateux.*

combat [kɔ̃ba] n. m. (déverbal de *combattre ;* début du XVIe s., aux sens 1, 4, 6, 7 ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 5, 1538, R. Estienne). **1.** Lutte engagée entre deux ou plusieurs adversaires, ou entre deux groupes d'adversaires, avec les armes dont ils disposent : *Soutenir le combat. La rage du combat gonfle encor leurs narines* (Leconte de Lisle). || *Spécialem.* Phase active, et limitée dans l'espace et dans le temps, d'une guerre, d'une bataille : *Combat naval, aérien, terrestre. Les guerres, les combats n'ont été que les éclats d'une rivalité permanente* (Bainville). || *Hors de combat,* dans l'incapacité de continuer à se battre ; dans la situation de vaincu. || *Combat singulier,* duel. || *Combat judiciaire,* au Moyen Âge, combat singulier, autorisé par le juge, entre l'accusateur et l'accusé, et dont le vainqueur était censé avoir le bon droit pour lui. || *Combat à outrance,* combat qui ne devait se terminer que par la mort d'un des deux adversaires, à moins qu'il ne demandât merci. (Se disait par opposition à *combat à plaisance,* combat où les adversaires s'affrontaient pour le divertissement du public.) || Poét. et vx. *Les combats,* la guerre : *Le dieu que nous servons est le Dieu des combats* (Racine). || **2.** Lutte où deux adversaires, autrefois dans les jeux du cirque ou les jeux publics, aujourd'hui dans les exercices sportifs, s'affrontent selon certaines règles, pour vaincre ou pour remporter un prix, un trophée : *Combat de gladiateurs, d'athlètes. Combat de boxe.* || **3.** Lutte d'animaux spécialement dressés : *Combats de coqs.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Opposition, violente ou non, des éléments, des forces naturelles : *Aveugle qui ne voit dans les destins du monde | Que le combat des flots sous la lutte des vents* (Hugo). *L'âme, sous le poids du corps revêche et lourd, | Imite les combats de la lampe et du jour* (Baudelaire). || **5.** *Fig.* Lutte, opposition dans le domaine de l'esprit : *Ils font des combats de paroles où les discours sont comme des charges de cavalerie* (Balzac). *Ces jeux et ces combats de l'esprit l'occupèrent tout l'hiver* (Rolland). || Assaut d'émulation, effort pour surpasser quelqu'un en quelque matière : *Combat de générosité, de galanterie.* || **6.** *Fig.* Lutte de l'homme, menée surtout avec des moyens intellectuels ou moraux, contre les obstacles de tous ordres : *La vie est un combat. Ensuite le grand combat, la rupture avec la famille, qui, sauf sa mère, le considère comme un apostat, comme un traître* (Arnoux). || *Mener le bon combat,* lutter pour faire triompher les idées que l'on croit seules bonnes. || **7.** *Fig.* et *littér.* Opposition de forces morales : *Le combat de la vérité contre l'erreur.*

● SYN. : **1** *action, assaut, baroud* (arg. mil.), *bataille, échauffourée, engagement, escarmouche, mêlée ;* **2** *match, partie, rencontre ;* **4** *déchaînement, fureur, lutte ;* **5** *duel, joute, rivalité.*

combatif, ive [kɔ̃batif, -iv] adj. (de *combattre ;* 1898, Larousse). **1.** Qui aime le combat, n'hésite pas à engager une lutte : *Un enfant, un jeune homme combatif.* || **2.** Porté à la lutte : *Esprit, caractère combatif. Il était de tempérament extraordinairement combatif ; par générosité, grand redresseur de torts* (Gide). *Les hommes* [...] *réclament* [la paix] *dès qu'elle est compromise* [...]. *Mais leur intolérance réciproque, leur instinct combatif la rendent précaire dès qu'ils l'ont* (Martin du Gard). || **3.** Qui témoigne d'un goût marqué pour la lutte, agressif : *Elle* [Lulu] *se tenait droite, en secouant ses boucles brunes d'un air combatif, et ses yeux lançaient des éclairs* (Sartre).

● REM. On a écrit aussi COMBATTIF.

● SYN. : **1** et **3** *agressif, belliqueux, guerrier ;* **2** *bagarreur* (fam.), *batailleur.*

combativité [kɔ̃bativite] n. f. (de *combattre ;* 7 mai 1839, *Journ. des débats*). Goût, disposition qui porte quelqu'un à combattre, à lutter : *La combativité est, à ses yeux, la preuve même de son existence* (Goncourt). *Alonzo bondit, ainsi qu'un tigre honoraire qui retrouve une étincelle de forme et de combativité, sur la proie allongée au point d'eau* (Arnoux).

● REM. On a écrit aussi COMBATTIVITÉ.

● SYN. : *agressivité, mordant, pétulance.* — CONTR. : *calme, indolence, placidité.*

1. combattant, e [kɔ̃batɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *combattre ;* 1832, Raymond). Qui combat : *Unité combattante.*

2. combattant [kɔ̃batɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *combattre ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1740, Acad. ; sens I, 3, 1680, Richelet ; sens II, 1, XXe s. ; sens II, 2, 1803, Boiste).

I. 1. Personne qui prend part à un combat : *Quel que soit le vainqueur, malheur aux combattants !* (Lamartine). *Vous êtes celui d'entre nos chefs qui, parti devant six mille hommes pour la guerre, l'avez achevée à la tête de trois millions de combattants* (Valéry). || *Les anciens*

combattants, ceux qui ont combattu dans l'une des deux guerres mondiales. || *Spécialem.* Soldat qui prend une part active aux combats, par opposition à *non-combattant.* || **2.** Celui qui lutte pour être vainqueur dans un tournoi, un exercice sportif, un jeu : *Joutes, castilles* [...] *font tour à tour briller la vaillance, la force et l'adresse des combattants* (Chateaubriand). || **3.** Celui qui en vient aux mains dans une querelle.

II. 1. Petit poisson d'ornement, originaire d'Indo-Malaisie, de couleurs vives et d'un caractère très combatif. || **2.** Oiseau échassier dont les mâles font des parades amoureuses collectives qui prennent des allures de combat.

• SYN. : **I, 1** *guerrier, soldat ;* **2** *champion, compétiteur, concurrent, rival ;* **3** *adversaire, antagoniste.*

combattre [kɔ̃batr] v. tr. (lat. pop. **combattere,* lat. de basse époque *combattuere,* de *cum,* avec, et du lat. fam. *battuere,* battre [V. BATTRE] ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2-3, 1636, Monet). [Conj. **48.**] **1.** Faire usage, contre un adversaire, des armes matérielles dont on dispose : *Vous aimiez votre patrie même en la combattant* (France). *Combattre les bêtes féroces.* || *Spécialem.* Faire la guerre à : *Rome combattit les Barbares.* || **2.** *Fig.* S'opposer fortement à quelqu'un ou à quelque chose pour en triompher : *On s'écrie : « Oh ! si je n'étais pas voluptueux ! » — croyant n'avoir que ce vice à combattre* (Sainte-Beuve). *Combattre ses passions, l'hérésie.* || Manifester une vive opposition à : *Combattre le gouvernement. Le pasteur combattit en vain cette résolution* (Sand). *Ces grands desseins* [...] *combattus par un grand nombre de Français, mal soutenus par ceux-là mêmes qui les avaient formés, furent rompus en un jour* (France). || **3.** *Fig.* Prendre des mesures énergiques pour venir à bout d'un mal quelconque : *La crainte nous conduit à combattre la maladie par le régime et les remèdes* (Alain). *Combattre le froid, l'humidité.*

• SYN. : **1** *batailler contre, se battre contre ;* **2** *se dresser contre, s'élever contre, lutter contre, résister à ;* **3** *maîtriser, surmonter.*

◆ v. intr. et tr. ind. [**contre, pour**] (sens 1 et 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, 1740, Acad.). **1.** Livrer un ou des combats : *De quel droit viens-tu dans l'arène juger sans avoir combattu ?* (Hugo). *Il disait aussi les mœurs des grands lions de l'Atlas, leur façon de combattre* (Daudet). || *Spécialem.* Se battre, faire la guerre : *Combattre à l'arme blanche. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il a combattu sur mer.* || *Combattre contre,* livrer bataille à (au pr. et au fig.) : *Les Anglais ne cessèrent de combattre contre Napoléon que lorsqu'il fut abattu. Toute sa vie, il a combattu contre les préjugés.* || *Combattre pour,* lutter en faveur de : *Combattre pour la liberté.* || **2.** *Fig.* Lutter, faire des efforts pour surpasser quelqu'un en quelque matière : *Les deux hommes combattaient de générosité.* || **3.** *Fig.* Se donner beaucoup de mal pour faire triompher son point de vue : *Rose eut à combattre pour que toute la famille fût du cortège qui se rendrait à la gare au-devant des fiancés* (Zola).

combe [kɔ̃b] n. f. (gaulois **cumba,* vallée ; v. 1160, *Moniage Guillaume*). **1.** Dépression aux flancs abrupts, que l'érosion creuse dans la voûte d'un pli du relief en saillie. || **2.** Petite vallée ou, parfois, simple repli de terrain : *Dans les ravins, les combes, les lieux abrités, on sentait, malgré le brouillard, la première chaleur du soleil* (R. Bazin).

combette [kɔ̃bɛt] n. f. (de *combe ;* 1615, E. Binet). Petite combe.

combien [kɔ̃bjɛ̃] adv. (de l'anc. adv. *com* [V. COMME] et de *bien ;* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne*).

I. MODIFIANT UN VERBE, UN ADJECTIF, UN PARTICIPE PASSÉ, UN ADVERBE. **1.** En emploi interrogatif ou exclamatif, exprime la quantité, l'intensité, et signifie « quel prix », « à quel point », « à quel degré » : *Combien coûte ce livre ? Voyez, songez combien les choses valent peu* (Leconte de Lisle). *Ces paroles* [...] *prouvaient combien elle était occupée de mon avenir* (Balzac). || **2.** *Ô combien,* très, extrêmement (s'intercale dans la phrase tantôt avant, tantôt après l'adjectif, l'adverbe ou le verbe qu'il modifie) : *Nous avons regretté, ô combien ! votre absence. Il eût été ô combien plus sage de ne pas vous lancer dans cette entreprise.*

II. EMPLOYÉ AVEC UN NOM OU ABSOLUMENT. **1.** Suivi de la préposition *de* et d'un nom, dans des phrases interrogatives, signifie « quel nombre de », « quelle quantité de » : *Combien d'invités sommes-nous ? Combien d'argent vous faut-il ?* || *Ellipt.* S'emploie pour combien de : *Combien sont-ils* (= combien d'hommes, etc.) ? *À combien vous revient votre villa* (= combien d'argent) ? *Depuis combien ne nous sommes-nous pas vus* (= combien de temps) ? || **2.** Dans les phrases exclamatives signifie « quel nombre important, considérable de » : *Combien de siècles se sont écoulés avant que les hommes, dans les sciences et dans les arts, aient pu revenir au goût des Anciens !* (La Bruyère).

◆ n. m. invar. (1807, J.-F. Michel). *Fam.* Précédé de l'article défini, indique le rang : *Le combien êtes-vous ?* ; la date : *Le combien sommes-nous aujourd'hui ?* ; la fréquence : *Cette cérémonie revient tous les combien ?*

• REM. **1.** Le syntagme formé par *combien de* et un nom au pluriel est traité, pour l'accord, comme un pluriel : *Combien d'exploits célèbres | Sont demeurés sans gloire !* (Corneille). *Combien de roses m'a-t-il cueillies ?* (mais : *Combien a-t-il cueilli de roses ?*). Lorsque *combien* est employé absolument, l'accord se fait avec le nom sous-entendu : *Combien sont venus ?*

2. Lorsque *combien* est employé absolument comme complément, l'accord peut se faire si *combien* précède le pronom *en : Combien en a-t-on vus, | Qui du soir au matin sont pauvres devenus !* (La Fontaine). *Ce sont vos lettres qui m'ont grisée ! Ah ! songez combien depuis un mois vous m'en avez écrites* (Rostand).

combientième [kɔ̃bjɛ̃tjɛm] adj. et pron. (de *combien,* sur le modèle des adj. ordinaux comme *vingtième, trentième,* etc. ; XXe s.). *Très fam.* Qui est à quel rang : *C'est le combientième étage, ici ? Il est arrivé le combientième dans cette épreuve ?*

combinable [kɔ̃binab] adj. (de *combiner ;* 1787, Féraud). Susceptible d'être combiné : *Il garde une confiance remarquable à l'esprit encyclopédiste et n'a peut-être pas perdu les grands espoirs que l'on avait eus, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, de réduire la connaissance de l'homme à un système fini de lois précises, nettement écrites et logiquement combinables* (Valéry).

combinaison [kɔ̃binɛzɔ̃] n. f. (de *combiner,* d'après le bas lat. *combinatio,* assemblage [d'où *combination,* du XIVe au XVIIe s.] ; 1690, Furetière, aux sens I, 1 et 3 ; sens I, 2, 1671, Quatroux ; sens I, 4, 1763, Voltaire [*combinaison ministérielle,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 5, XXe s. ; sens II, 1, 1895, Bonnafé, sur le modèle de l'angl. *combination,* « vêtement qui en *combine* deux » ; sens II, 2, 1929, Larousse).

I. 1. Assemblage, arrangement, suivant un certain ordre, de deux ou de plusieurs éléments : *Pendant plus de soixante années, cet homme extraordinaire est à l'ouvrage tous les jours de cinq heures à midi ! Il ne cesse de provoquer les combinaisons du langage, de les vouloir, de les attendre, et de les entendre lui répondre* (Valéry). *La nature ne possède-t-elle pas des milliards de combinaisons de nez, de cheveux, d'yeux ?* (Arnoux). || **2.** En chimie, union de plusieurs corps simples donnant un corps composé : *Les combinaisons chimiques sont souvent facilitées par la présence d'un catalyseur.* || Le corps composé ainsi formé : *L'eau est une combinaison d'hydrogène et d'oxygène.* || **3.** *Fig.* Rencontre, interférence fortuite ou voulue de faits, d'événements, de sentiments : *Le roman rendra-t-il jamais l'effet des combinaisons bizarres de la vie ?* (Nerval). *Dans ces états de résonance intellectuelle qui suivent et prolongent un entretien où l'on s'est intéressé, il se produit en nous une infinité de combinaisons des idées qui furent émises et non point épuisées* (Valéry). *Il doit y avoir en nous une combinaison exceptionnelle d'orgueil, de violence, d'obstination, je ne sais comment dire* (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* Mesures concertées que l'on prend pour as-

surer le succès d'une entreprise : *Le temps qui se passa dans leurs combinaisons d'avenir* [...] *fut pour Mme de Campvallon le moment le plus doux de sa vie* (Feuillet). || *Combinaison ministérielle,* dosage, selon les appartenances politiques, des différentes personnalités appelées à composer un ministère. || *Péjor.* Accords, arrangements plus ou moins intéressés : *L'habileté, l'intrigue, les combinaisons, la « politique » dans le sens le plus décrié du mot* (Bainville). || **5.** Agencement mécanique intérieur d'un coffre ou d'une serrure, qui exige certaines manipulations déterminées à l'avance pour permettre l'ouverture de la serrure.

II. 1. Sous-vêtement de lingerie porté par les femmes : *Une combinaison de crêpe de Chine.* || **2.** Vêtement de travail d'une seule pièce, qui enveloppe le corps et les membres : *Il portait une combinaison d'aviateur en toile bleue* (Martin du Gard). *Engoncé dans sa combinaison, casqué de cuir, les lunettes relevées sur le front, il semblait un scaphandrier de l'air* (Kessel).

• SYN. : **I, 1** *agencement, groupement ;* **3** *alliage, alliance, amalgame, association, concours, conjonction, mélange, réunion ;* **4** *calcul, combine* (pop.), *cuisine* (pop.), *machination, manigance, manœuvre, menées, plan, projet, tractations.* || **II, 2** *bleu, cotte, salopette.*

combinard, e [kɔ̃binar, -ard] n. et adj. (de *combine ;* 1920, Bauche). *Pop.* et *péjor.* Personne habile et généralement peu scrupuleuse dans le choix des moyens propres à servir ses intérêts : *Un Legoubin complètement inconnu, opportuniste et combinard, mais agressif dans l'opportunisme et cynique dans la combinaison* (Duhamel).

• SYN. : *astucieux, débrouillard, habile, intrigant, inventif, madré, malin, roublard, roué, rusé.* — CONTR. : *honnête, naïf, niais, scrupuleux.*

combinat [kɔ̃bina] n. m. (mot russe formé sur le radical de *combiner ;* 1949, Larousse). En U. R. S. S., ensemble d'établissements dont les activités sont solidaires et qui, groupés sur un territoire déterminé, forment une unité industrielle.

combinateur [kɔ̃binatœr] n. m. (de *combiner ;* début du XVIIIe s., Saint-Simon, au sens de « personne qui combine » ; sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, 1929, Larousse). **1.** Appareil destiné à régler la marche des véhicules électriques en combinant les circuits des moteurs. || **2.** Dans les chemins de fer, dispositif qui réalise mécaniquement les opérations nécessaires pour commander à distance les signaux et les aiguillages.

combinatoire [kɔ̃binatwar] adj. (de *combiner ;* 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Qui a rapport aux combinaisons : *Il y en avait pour qui l'audition colorée et l'art combinatoire des allitérations paraissaient ne plus avoir de secrets ; ils transposaient délibérément les timbres de l'orchestre dans leurs vers : ils ne s'abusaient pas toujours* (Valéry). || *Analyse combinatoire,* domaine des mathématiques où l'on traite des groupes finis d'éléments engendrés par certaines opérations ou par la combinaison de certaines opérations. || **2.** *Spécialem.* En linguistique, se dit du changement d'un élément résultant de la présence d'un autre élément qui le conditionne.

◆ n. f. (1732, Trévoux, au sens de « méthode qui consiste à combiner les idées humaines de façon à résoudre toutes les questions possibles » ; sens actuel, milieu du XXe s.). Ensemble de contraintes linguistiques qui déterminent les combinaisons des éléments constitutifs d'un énoncé.

combine [kɔ̃bin] n. f. (abrév. de *combinaison ;* 1906, au sens I, et 1917, au sens II, G. Esnault).

I. *Pop.* et *péjor.* Combinaison, moyen habile, mais souvent peu scrupuleux, pour arriver à ses fins : *Des intérêts industriels, des compétitions de marchés, des combines de politiciens et d'hommes d'affaires, l'insatiable cupidité des classes dirigeantes de tous les pays !* (Martin du Gard). *Nous nous sommes séparés sur des paroles pacifiantes, des paroles que du moins il voulait telles et qui puaient affreusement la petite combine* (Duhamel). *Chercher des combines pour couper aux corvées* (Romains). *Ce pays où la combine même règne avec nonchalance* (Malraux). || Pop. *Être dans la combine,* être au courant d'une affaire qui se trame, y participer.

II. *Pop.* Combinaison de femme.

combiné, e [kɔ̃bine] adj. (part. passé de *combiner ;* 1752, Trévoux). Dans le langage militaire, se dit d'une opération qui intéresse simultanément plusieurs armées ou plusieurs armes : *Des opérations combinées de la flotte et de l'aviation.*

◆ **combiné** n. m. (1742 [d'après Trévoux, 1752], au sens de « corps résultant de la combinaison de plusieurs substances » ; sens actuels, XXe s.). **1.** Ensemble résultant d'une combinaison : *Le combiné fer-charbon de la Sarre et de la Lorraine.* || **2.** Appareil téléphonique réunissant l'écouteur et le microphone et permettant de parler tout en écoutant. || **3.** Appareil présentant à la fois les caractéristiques de l'avion et celles de l'hélicoptère. || **4.** Sous-vêtement féminin réunissant en une seule pièce la gaine et le soutien-gorge. || **5.** Épreuve réunissant plusieurs spécialités d'un sport.

combiner [kɔ̃bine] v. tr. (bas lat. *combinare,* unir deux choses ensemble, de *cum,* avec, et *bini,* deux par deux ; XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens de « se tenir à deux » ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1762, Acad. ; sens 4, fin du XVIIIe s., Gohin). **1.** Assembler, disposer dans un certain ordre deux ou plusieurs éléments : *Combiner des couleurs.* || **2.** Joindre, associer d'une certaine manière plusieurs choses en vue d'obtenir un résultat précis : *Quand on se marie, il faut unir les convenances, combiner les fortunes* (Maupassant). *Tandis que mon père peinait à son tableau noir, en train de combiner ses formules, la foudre serait tombée sur la maison sans qu'il y prît garde* (Bourget). *Les traités de Westphalie comprenaient quatre éléments essentiels harmonieusement combinés* (Bainville). || **3.** Produire la combinaison de deux ou plusieurs corps, de façon à en obtenir un nouveau : *Combiner une base avec un acide.* || **4.** *Fig.* Préparer, organiser quelque chose dans ses moindres détails, souvent d'une façon habile ou astucieuse : *J'ai deux ou trois plans de conduite à vous offrir, tous assez bien combinés* (Stendhal). *Oh ! tout ce qu'elle avait rêvé, combiné, préparé, pendant des mois, pour ce retour* (Maupassant).

• SYN. : **1** *arranger, grouper ;* **2** *agencer, assortir, doser, harmoniser ;* **4** *calculer, élaborer, goupiller* (pop.), *machiner, manigancer* (fam.), *méditer, ourdir, tramer.*

◆ **se combiner** v. pr. **1.** Se disposer, s'arranger harmonieusement (au pr. et au fig.) : *Tout se combinait avec ma rêverie* (Hugo). || **2.** En parlant de corps chimiques, former un composé stable.

combineur, euse [kɔ̃binœr, -øz] n. et adj. (de *combiner ;* 1888, Daudet). **1.** *Péjor.* Personne qui combine (vieilli) : *Une incertitude délicieuse pour les rêveurs et les combineurs d'affaires* (Daudet). || **2.** *Péjor.* Qui cherche des combines (vieilli) : *Débineurs, combineurs, comme dans la plus sale garnison du temps de paix* (Romains).

combisme [kɔ̃bism] n. m. (de *Combes,* n. pr. ; début du XXe s.). Ensemble des idées et des tendances politiques d'É. Combes, président du Conseil de 1902 à 1905, notamment à propos des relations de l'Église et de l'État : *À peine eût-elle signifié quelque chose au temps révolu du combisme* (Bernanos).

comblanchien [kɔ̃blɑ̃ʃjɛ̃] n. m. (n. d'une commune de la Côte-d'Or ; milieu du XXe s.). Calcaire très dur, prenant un aspect poli, utilisé pour faire des revêtements et des dallages.

1. comble [kɔ̃bl] n. m. (lat. *cumulus,* monceau, confondu en lat. pop. avec *culmen,* sommet ; XIIe s., aux sens I, 1-2 et II, 3 ; sens II, 1-2, XIIIe s., Villard de Honnecourt).

I. 1. *Vx.* Ce qui peut tenir au-dessus des bords d'une mesure déjà pleine : *La mesure de blé est au comble.* || **2.** *Fig.* Ce qui dépasse la mesure, apporte un surcroît, un excès de : *Les rires étouffés qu'il enten-*

dit dans l'antichambre mirent le comble à sa confusion (Balzac). || *C'est le comble,* ou *C'est un comble !,* on ne peut imaginer chose pareille : *Vous m'avouerez que si un des nôtres était refusé au Jockey, et surtout Robert, dont le père y a été pendant dix ans président, ce serait un comble* (Proust). || *Pour comble,* ou *pour comble de malheur,* par excès de malheur, pour couronner le tout : *Pour comble, il se trouvait dans un coin une sorte de mort assez blême* (Alain).

II. 1. Ouvrage de charpente qui, au-dessus du bâtiment proprement dit, soutient la couverture d'un édifice. || **2.** *Par extens.* Ensemble constitué par la charpente et la couverture : *Enfin, sous les combles, se trouvaient encore trois bonnes pièces lambrissées, où l'on ne pénétrait, malheureusement, qu'en traversant le grenier* (Duhamel). || Dans le langage courant, le faîte d'un bâtiment, le haut du toit : *La cigogne blanche s'établit sur les combles des édifices* (Buffon). *Sur le comble aucune fumée* (Gautier). || **3.** *Fig.* Le degré qui ne peut être dépassé, le point culminant : *Des valets de chambre vêtus avec ce qui me semblait alors le comble de la magnificence* (Stendhal). *Peut-être éprouvé-je un peu moins que naguère, pour pousser mon émotion à son comble, le besoin de la dépayser* (Gide). || *Au comble de,* au sommet, au faîte de : *Tout le monde le croyait déjà au comble de la faveur* (Stendhal).

• SYN. : **I, 1** *surplus, trop-plein.* || **II, 3** *apogée, faîte, maximum, pinacle, summum.*

◆ **De fond en comble** loc. adv. (XVI^e s.). **1.** De la cave au grenier, de haut en bas : *Les enfants auraient, à ce moment, démoli le gymnase de fond en comble que je ne m'en fusse pas aperçu* (Daudet). || **2.** *Fig.* Entièrement : *Vous avez détruit de fond en comble la confiance que j'avais en vous.*

◆ **combles** n. m. pl. (1866, Larousse). Logements situés immédiatement sous le toit d'un édifice : *Au second, habitait une sage-femme, au troisième, une couturière et une manucure, dans les combles, deux cochers avec leurs familles* (Maupassant).

2. comble [kɔ̃bl] adj. (de *combler ;* XII^e s., au sens 1 [*la mesure est comble,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Se dit d'un récipient rempli au point de déborder : *Un boisseau de seigle comble.* || Fig. *La mesure est comble,* cela dépasse les bornes, il est impossible d'en supporter davantage. || **2.** Se dit d'un local, d'un lieu fermé rempli de personnes au point qu'il ne pourrait en tenir davantage : *Dans le train comble, surchauffé, il regretta d'avoir mis sa jaquette* (Mauriac). || *Faire salle comble,* en parlant d'un spectacle, d'un artiste, attirer assez de spectateurs pour remplir la salle.

• SYN. : **2** *bondé, bourré* (fam.), *complet.*

comblé, e [kɔ̃ble] adj. (part. passé de *combler*). Qui a reçu en abondance les biens de ce monde : *Qui de vous, parmi les plus comblés, n'a subi l'ennui ?* (Sainte-Beuve). *Il faut pardonner aux femmes... Même les plus comblées en apparence méritent notre pitié* (Mauriac).

comblement [kɔ̃bləmɑ̃] n. m. (de *combler ;* 1560, Ronsard). Action de combler : *Le comblement d'une tranchée.*

combler [kɔ̃ble] v. tr. (lat. *cumulare,* amonceler, de *cumulus* [v. COMBLE] ; fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume,* au sens 1 ; sens 2, XIII^e s. ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1564, J. Thierry ; sens 5, 1740, Acad.). **1.** *Vx* ou *littér.* Remplir une mesure, un récipient jusqu'aux bords : *Combler un boisseau d'avoine. Il était minuit. On avait plusieurs fois comblé le poêle. Pierre prenait racine* (Morand). || Fig. *Combler la mesure,* aller au-delà des limites supportables, provoquer l'irritation, la colère. || **2.** Remplir un creux pour le faire disparaître : *Combler un fossé, un souterrain.* || **3.** Fig. *Combler un vide, un manque, une lacune,* y remédier : *Ce mot* [...] *ouvrit entre ces deux femmes des abîmes que rien ne pouvait combler désormais* (Balzac). *Seuls les apostrophes et les monologues de la Méhoul comblaient les lourds silences des autres convives* (Aymé). *Recourir à de nouveaux impôts pour combler le déficit budgétaire.* || **4.** Class. *Combler quelqu'un de* (avec un complément désignant un bien ou un mal),lui donner une chose à profusion : *Horace, comblé tout ensemble et d'honneur pour avoir vaincu les Curiaces et de honte pour avoir tué sa sœur* (Bossuet) ; ou l'en accabler : *J'étais lasse d'un trône où d'éternels malheurs | Me comblaient chaque jour de nouvelles douleurs* (Corneille). || *Auj.,* ne s'emploie plus que pour les choses heureuses : *Je quittai Coron* [...] *comblé des politesses et des attentions de M. Vial* (Chateaubriand). || **5.** *Fig.* Satisfaire pleinement : *Combler les aspirations, les vœux, les espérances de quelqu'un.* || *Combler quelqu'un,* le rendre pleinement heureux : *J'étais comblé intérieurement de sa parole* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *bourrer ;* **2** *boucher, colmater, obturer, remblayer ;* **5** *contenter, exaucer.*

combrière [kɔ̃brijɛr] n. f. (provenç. *coumbriero,* de *couloumar,* précipiter, gr. *kolumbân,* plonger, s'enfoncer ; 1681, Pardessus). Filet servant à prendre certains gros poissons, et spécialement le thon.

comburant, e [kɔ̃byrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *comburens,* part. prés. de *comburere,* brûler entièrement ; 1789, Lavoisier). Se dit d'un corps qui, par combinaison avec un autre, amène la combustion de ce dernier : *L'oxygène est comburant, mais non combustible.*

◆ **comburant** n. m. (1845, Bescherelle). Corps comburant : *Pour la propulsion des engins en dehors de l'atmosphère, le comburant est parfois intégré au carburant.*

combustibilité [kɔ̃bystibilite] n. f. (de *combustible ;* XVI^e s.). Propriété d'un corps qui peut brûler : *La grande combustibilité du bois de pin.*

combustible [kɔ̃bystibl] adj. (de *combustion ;* v. 1380, Conty). Qui a la propriété de brûler : *Le papier est très combustible.*

◆ n. m. (sens 1, 1793, Wechssler ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Matière dont la combustion produit de l'énergie calorifique : *Combustibles végétaux, minéraux. L'anthracite est un excellent combustible.* || **2.** Élément capable de dégager de l'énergie par fission ou fusion nucléaires.

combustion [kɔ̃bystjɔ̃] n. f. (bas lat. *combustio,* combustion, de *combustum,* supin de *comburere* [v. COMBURANT] ; XII^e s., *Vie de saint Evroult,* au sens 1 ; sens 2, 1625, Stœr ; sens 3, fin du XVIII^e s. ; sens 4, 1567, Amyot). **1.** Le fait de se consumer par le feu : *Le charbon de bois est obtenu par la combustion lente et incomplète du bois.* || **2.** *Vx.* Action de brûler complètement quelqu'un ou quelque chose : *La combustion des morts était pratiquée chez les Anciens.* || **3.** En chimie, ensemble des phénomènes qui se produisent lorsqu'un corps se combine avec l'oxygène : *La respiration est un phénomène plus compliqué que la simple combustion. L'oxydation est une véritable combustion.* || **4.** *Class.* et *fig.* Discorde amenant le trouble, l'anarchie : *Dites-moi un peu quelle est la cause, le sujet de votre combustion ?* (Molière).

• SYN. : **1** *brûlage, ignition ;* **2** *incinération.*

comédie [kɔmedi] n. f. (lat. *comoedia,* comédie, pièce de théâtre, gr. *kômôidia,* comédie ; v. 1361, Oresme, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1661, Molière ; sens I, 3, 1667, Miege ; sens I, 4, 1835, Acad. ; sens I, 5, 1694, Acad. ; sens II, 1 et 2, milieu du XVI^e s., Jodelle ; sens II, 3, 1663, Molière).

I. 1. *Class.* et *littér.* Toute pièce de théâtre, à quelque genre qu'elle appartienne, et, *par extens.,* le théâtre, l'art dramatique : *Racine a fait une comédie qui s'appelle « Bajazet »* (Sévigné). *Le marquis* [...] *jugea à propos de se dire tout à coup fort épris du théâtre et bon juge en matière de comédie* (Gautier). || **2.** *Class.* et *littér.* La représentation d'une pièce, le spectacle donné au théâtre : *Et j'ai maudit cent fois cette innocente envie | Qui m'a pris, à dîner, de voir la comédie* (Molière). *Donner la comédie.* || *Jouer la comédie,* prendre part, en tant qu'acteur, à une représentation théâtrale ; au *fig.,* manifester ostensiblement des sentiments qu'on ne ressent pas : *Jouer avec les croyances les plus respectables une odieuse comédie* (Renan). *Lagrappe dégringola de son lit, ébouriffé, furieux, jouant à merveille la comédie de l'indignation* (Courteline). || Class. et fig. *Donner la comédie,* se donner en spectacle, se faire remarquer par une conduite extravagante ou ridicule : *Je*

vous dirai tout franc que cette maladie, | Partout où vous allez, donne la comédie (Molière). || **3.** *Class.* L'édifice, l'endroit où sont jouées les pièces : *Je m'offre à vous mener l'un de ces jours à la comédie, si vous voulez* (Molière). || *Portier de comédie,* celui qui faisait payer à l'entrée du théâtre, et, *par extens.,* celui qui ne laisse entrer quelque part qu'en faisant payer : *J'étais un franc portier de comédie* [...]. *On n'entrait pas chez nous sans graisser le marteau* (Racine). || Auj. *La ComédieFrançaise,* le Théâtre-Français, à Paris. || **4.** *Vx.* La troupe des comédiens : *Toute la comédie paraît dans la cérémonie du « Malade imaginaire ».* || **5.** *Fig.* Manifestation hypocrite de sentiments qu'on n'éprouve pas réellement : *Vous voulez me faire croire que vous vous intéressez à moi, mais je ne suis point dupe de vos comédies* (Alain). *Veux-tu que je te dise, mon ami ; tout cela, c'est de la comédie* (Gide). || **6.** *Fig.* et *fam.* Comportement volontairement et ostensiblement désagréable, surtout en parlant des enfants : *Cesse tes comédies !* || **7.** *Fam.* Manœuvres compliquées et agaçantes, nécessitées par certaines circonstances : *Quelle comédie pour garer sa voiture dans ce quartier !*

II. 1. Pièce destinée à provoquer le rire, par la présentation satirique des situations, des mœurs, des caractères, etc. (s'oppose à *tragédie*) : *Les comédies d'Aristophane, de Molière.* || **2.** Le genre comique : *Que préférez-vous, la tragédie ou la comédie ? La comédie d'intrigue, de mœurs, de caractère.* || *La comédie italienne,* genre bouffon qui met en scène les types traditionnels du théâtre italien (Cassandre, Arlequin, Colombine, etc.). || *La comédie larmoyante,* comédie moralisante et émouvante, en vogue au XVIII^e s. || *Comédie musicale,* spectacle qui associe la musique, le chant, la danse et la prose, en vogue aux États-Unis et en Grande-Bretagne dès la fin du XIX^e s. || **3.** *Fig.* Ensemble d'actions, de faits qui provoquent le rire : *Ma vie est là pourtant* [...], | *Comédie et roman, faux rires, faux sanglots* (Samain).

● SYN. : **I, 5** *feinte, grimace, simagrées, singerie ;* **6** *scène, sérénade* (fam.), *vie* (fam.) ; **7** *histoire* (fam.).

comédien, enne [kɔmedjɛ̃, -ɛn] n. (de *comédie ;* v. 1500, J. d'Auton, au sens 1 ; sens 2, 1663, Molière ; sens 3, 1696, Bayle ; sens 4, début du XVII^e s., Montchal ; sens 5, 1673, Molière). **1.** Personne dont la profession est d'interpréter des rôles à la scène, au cinéma, à la radio, à la télévision : *Des comédiens ambulants. En lui, pour le compléter jusqu'au type, j'ai résumé tout ce que je savais sur les comédiens, leurs manies, leurs difficultés à reprendre pied dans l'existence en sortant de scène, à garder une individualité sous tant de changeantes défroques* (Daudet). *Pauvres comédiens qui, le long du coteau, emportez au soleil Marivaux et Racine* (Bainville). *Vous êtes une trop bonne comédienne pour vous en aller ailleurs* (Duhamel). || *Les Comédiens-français* la troupe de la Comédie-Française. || **2.** *Spécialem.* Acteur comique (par opposition à *tragédien*) : *Cet acteur excelle aussi bien dans les rôles de tragédien que dans ceux de comédien.* || **3.** *Littér.* Auteur dramatique : *Je trouve à Stendhal le mouvement, le feu, les réflexes rapides, le ton rebondissant ; l'honnête cynisme des Diderot et des Beaumarchais, ces comédiens admirables* (Valéry). || **4.** *Fig.* et *péjor.* Personne aimant se donner en spectacle, se plaisant aux attitudes, aux gestes théâtraux : *À peine se demandait-elle comment, si réservée, si discrète, elle avait pu entrer dans une pareille famille de comédiens, drapés de phrases, débordants de gestes* (Daudet). || **5.** *Fig.* et *péjor.* Personne qui se compose un personnage, qui feint des sentiments qu'elle n'éprouve pas : *Il est rare qu'un homme soit lancé dans la bataille des idées sans vite devenir le comédien de ses premières sincérités* (Bourget).

● SYN. : **1** *acteur, artiste ;* **3** *dramaturge ;* **4** *cabotin* (fam.) ; **5** *tartufe.*

◆ adj. (1687, Fénelon). **1.** Apte à feindre, à simuler : *Louis XIV n'était à aucun degré comédien. Il n'avait point de masque à ôter* (Sainte-Beuve). || **2.** *Littér.* Qui est composé, artificiel : *Ces manières moqueuses et comédiennes ont quelque chose de bas* (Fénelon). *Une gentillesse à la longue comédienne, nerveuse* (Goncourt).

comédon [kɔmedɔ̃] n. m. (lat. *comedo,* mangeur, de *comedere,* manger [on croyait que les cylindres de matière sébacée étaient des vers qui mangeaient la peau] ; milieu du XIX^e s.). Petit cylindre de matière sébacée, appelé communément « point noir », qui obture certains pores de la peau.

comestibilité [kɔmɛstibilite] n. f. (de *comestible ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qualité de ce qui est comestible.

comestible [kɔmɛstibl] adj. (dér. savant du lat. *comestus,* part. passé de *comedere,* manger ; v. 1380, Conty). Qui peut servir d'aliment à l'homme : *Ce champignon n'est pas comestible. Une denrée comestible.*

● SYN. : *consommable, mangeable.* — CONTR. : *immangeable.*

◆ **comestibles** n. m. pl. (1787, Féraud). Tous les aliments de l'homme : *Un panier rempli de comestibles variés. Pendant sa grossesse, ma femme a eu des envies ruineuses... Bref, je dois quinze cents francs à un marchand de comestibles qui me poursuit* (Labiche).

cométaire [kɔmetɛr] adj. (de *comète ;* 1778, Buffon). Qui a rapport aux comètes : *Les observations cométaires.*

comète [kɔmɛt] n. f. (lat. *cometa,* du gr. *komêtês,* proprem. « [astre] chevelu », de *komê,* chevelure ; v. 1138, Gaimar [parfois masc. du XVI^e s. au XVIII^e s.], au sens 1 [*tirer des plans sur la comète,* 1907, Larousse] ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1803, Boiste ; sens 5, 1890, *Dict. général ;* sens 6, 1878, G. Esnault). **1.** Astre d'aspect nébuleux, qui décrit autour du Soleil une ellipse très allongée et qui est souvent accompagné d'un appendice lumineux, appelé « queue » : *Les cheveux s'allongent en arrière, comme les rayons d'une lointaine comète* (Vigny). || Fig. et fam. *Tirer des plans sur la comète,* chercher à atteindre ses fins malgré des moyens réduits, par des voies ingénieuses, mais risquées ou illusoires. || **2.** Fusée à queue lumineuse. || **3.** En héraldique, étoile dont l'un des rais inférieurs se prolonge en une queue ondulée. || **4.** Petit ruban de satin ou de velours très étroit, employé en garniture : *Le corsage brodé d'une ruche ornée de comètes* (Balzac). || **5.** Tranchefile ne comportant qu'un seul bourrelet. || **6.** *Fam.* et *vx.* Individu considéré par les joueurs comme portant la malchance.

comices [kɔmis] n. m. pl. (lat. *comitium,* assemblée du peuple et place où elle se tenait ; v. 1355, Bersuire, au sing., au sens de « place... » ; au plur., 1694, Th. Corneille, au sens de « assemblées... »). Chez les Romains, assemblées du peuple dans lesquelles on élisait les magistrats, et où l'on discutait des affaires publiques : *Comices curiates, centuriates, tributes.*

◆ **comice** n. m. (sens 1, 1863, Littré ; sens 2, 1760, Brunot). **1.** Pendant la Révolution française, réunion des électeurs pour nommer les membres des assemblées délibérantes. || **2.** *Comices agricoles,* associations privées de propriétaires ruraux et de cultivateurs d'une région, visant à améliorer les productions de l'agriculture et de l'élevage, notamment par l'organisation de concours et la distribution de récompenses : *Les comices agricoles de France et d'Angleterre couronnent les chefs-d'œuvre que font les sillons et les prairies de Guernesey* (Hugo).

comicial, e, aux adj. V. COMITIAL.

comics [kɔmiks] n. m. pl. (mot angl. ; milieu du XX^e s.). Publications destinées à la jeunesse et aux adultes, et comportant des histoires présentées sous la forme de dessins légendés. || Les bandes dessinées elles-mêmes.

comique [kɔmik] adj. (lat. *comicus,* gr. *kômikos ;* 1375, R. de Presles, aux sens 1-2 ; sens 3-4, 1680, Richelet). **1.** *Class.* Qui se rapporte aux représentations théâtrales en général, aux acteurs : *La vie comique n'est pas si heureuse qu'elle le paraît* (Scarron). || *Personne comique,* acteur : *C'est en un de ces tripots-là, si je m'en souviens, que j'ai laissé trois personnes comiques récitant la Marianne* (Scarron). || **2.** Qui a rapport, qui est propre à la comédie, au théâtre plaisant : *Le genre comique. Le génie comique*

de Molière. Un acteur comique. Une scène, une situation comique. || **3.** Se dit de toute production de l'esprit dont le but est de faire rire : *La littérature comique. Quels sont les romans préférables aux histoires comiques ou tragiques d'un journal de tribunaux ?* (Nerval). || **4.** Qui provoque le rire par son aspect insolite ou grotesque : *Un gendarme pontifical monte la garde à l'une des portes, avec cet air comique que donne toujours le tricorne sur quelque tête qu'il se pose* (Tharaud). *Au bord d'une aiguade, un crapaud immobile* [...] *regardait le lieutenant avec une gravité comique* (Montherlant).

• SYN. : **4** *amusant, bouffon, cocasse, drôle, hilarant, inénarrable, plaisant, tordant* (pop.). — CONTR. : **4** *émouvant, grave, pathétique, poignant, sérieux, touchant, triste.*

◆ n. m. (sens 1, 1669, La Fontaine ; sens 2-3, milieu du XVIIIe s., J.-J. Rousseau ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, 1611, Cotgrave ; sens 6, 1680, Richelet). **1.** Caractère propre à la comédie, au genre comique, et, *par extens.*, le théâtre comique, la comédie elle-même : *Les poètes tragiques trouvent quelquefois le comique* (Chateaubriand). *Corneille s'est d'abord exercé dans le comique.* || **2.** Manière, art de présenter les éléments plaisants ou grotesques pour provoquer le rire : *Pas de vérité sans comique, pas de comique sans vérité, voilà la formule de Molière. Le comique et la vérité se tirent du même fonds, c'est-à-dire de l'observation des types humains* (Lanson). || **3.** Ce qui provoque le rire ; côté plaisant ou grotesque d'une personne ou d'une situation : *Comique de geste, de mots, de situation. En France, pays de pensée et de démonstration claires, où l'art vise naturellement et directement à l'utilité, le comique est généralement significatif* (Baudelaire). *L'histoire de leurs rapports* [entre Mgr de Quélen et Lacordaire] *est piquante et le comique n'y fait pas défaut* (Mauriac). || **4.** Poète, auteur comique : *Clara Gazul s'est étudiée à imiter les anciens comiques espagnols* (Mérimée). || **5.** Acteur ou chanteur comique : *C'était le directeur du Casino* [...], *qui faisait sa partie ordinaire avec le comique de sa troupe* (Maupassant). || **6.** Rôle d'acteur comique : *Jouer les premiers comiques.*

comiquement [kɔmikmɑ̃] adv. (de *comique ;* 1546, R. Estienne). De façon comique : *Une petite fille arabe, de cinq ou six ans, seule, l'air comiquement grave* (Loti). *Le chauffeur regardait son voisin en roulant comiquement les yeux* (Camus).

comitadji [kɔmitadʒi] n. m. (mot du gr. moderne, formé sur les radicaux de *comité* et de *agitation ;* début du XXe s.). Membre des comités d'agitateurs macédoniens, généralement d'origine bulgare, qui, au début du XXe s., luttaient contre la domination turque en faveur de leur cause nationale.

comitard [kɔmitar] n. m. (de *comité ;* XXe s.). *Péjor.* Personnage dont l'activité politique a pour cadre les comités de parti.

comitat [kɔmita] n. m. (lat. *comitatus,* suite d'un prince, puis, en bas lat., « fief d'un comte », de *comes, -itis* [v. COMTE] ; 1866, Larousse). Ancienne subdivision administrative de la Hongrie.

comite [kɔmit] n. m. (ital. *comito,* lat. *comes, -itis* [v. COMTE] ; XIIIe s., *Hist. occid. des Croisades*). Officier qui, autrefois, commandait la chiourme d'une galère : *Les galères où l'on rame sous le fouet du comite* (Arnoux).

comité [kɔmite] n. m. (angl. *commit-tee,* de *to commit,* confier, lat. *committere* [v. COMMETTRE] ; 1652, Boulan, écrit *commité* [*comité,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1770, Brunot). **1.** Réunion restreinte de personnes désignées par une assemblée plus importante ou par une autorité quelconque, ou groupe de particuliers réunis pour étudier une question, émettre un avis, exercer un pouvoir, etc. : *Comité de bienfaisance. Ayant reconnu d'ailleurs que les comités électoraux constituaient la seule autorité réelle qui subsistait dans le département* (France). || *Comité de salut public,* organisme créé par la Convention en 1793, et qui concentrait toute la puissance exécutive. || *Comité de sûreté générale,* organisme créé par la Convention en 1792, et chargé de diriger la police d'État. || *Comité de lecture,* réunion de personnes qualifiées (écrivains, acteurs, etc.) chargées d'accepter ou de rejeter des pièces de théâtre, des écrits. || *Comité d'entreprise,* comité formé par les délégués élus des ouvriers, des employés et des cadres, sous la présidence du chef d'entreprise, pour assumer certaines fonctions de gestion et de contrôle. || **2.** Fig. *En petit comité,* en se limitant à un cercle réduit d'amis : *Mme Swann m'avait écrit quelques jours auparavant de venir déjeuner en petit comité* (Proust). || *En comité secret,* en séance privée, le public n'étant pas admis.

comitial, e, aux [kɔmisjal, -o] adj. (lat. *comitialis,* de *comitium* [v. COMICES] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s.). **1.** Qui a rapport aux comices : *Vote comitial.* || **2.** *Maladie comitiale,* ou *mal comitial,* l'épilepsie, ainsi nommée parce qu'un accident d'épilepsie survenu au cours des comices faisait séparer l'assemblée.

• REM. Au sens 1, on écrit aussi COMICIAL, E, AUX.

comma [kɔma] n. m. (lat. *comma,* gr. *komma,* tranche, de *koptein,* couper ; 1550, Meigret, au sens de « point-virgule » ; sens actuel, 1552, Pontus de Tyard). Différence de ton entre deux notes enharmoniques, à peine perceptible pour l'oreille, comme celle qui sépare le *do* dièse du *ré* bémol.

command [kɔmɑ̃] n. m. (déverbal de *commander ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « commandement » ; sens actuel, XIIIe s. [*déclaration de command,* 1866, Larousse]). En termes de droit, la personne au nom de laquelle on se porte acquéreur ou adjudicataire. || *Déclaration de command,* celle par laquelle on fait connaître le nom de cette personne : *Jacques Mugnier fit aussitôt déclaration de command au profit de Madeleine Sophie Arnould* (Goncourt).

1. commandant, e [kɔmɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *commander ;* 1670, Molière). Qui exprime le commandement (rare) : *Socrate ne dicte rien en maître, d'une voix commandante* (Taine).

2. commandant [kɔmɑ̃dɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *commander ;* 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2-3, 1845, Bescherelle). **1.** Celui qui exerce un commandement, chef : *Thémistocle* [...] *parlait aux commandants de la flotte, rêveurs* (Hugo). *Le commandant de la place, le commandant du poste.* || **2.** Officier supérieur des armées de terre et de l'air et de la gendarmerie, dont le grade est situé entre celui de capitaine et celui de lieutenant-colonel. || **3.** Officier qui, quel que soit son grade, commande une force navale, une escadrille d'aviation, un navire de guerre : *Commandant d'escadre. Commandant d'un torpilleur.*

commandante [kɔmɑ̃dɑ̃t] n. f. (fém. de *commandant ;* 1787, Féraud). *Fam.* Femme d'un commandant : *Donc, un soir, la commandante pria Frédéric de chanter* (Courteline).

commandature [kɔmɑ̃datyr] n. f. (allem. *Kommandantur,* lui-même dér. du franç. *commandant ;* 1878, Larousse). Endroit, local où le commandant allemand installait ses services dans une ville occupée : *Et maintenant, le voilà qui était revenu, occupant à la commandature de Sedan une situation indéterminée* (Zola). *Prenez garde, monsieur Helmont ; ne vous montrez pas.Il y a, à la commandature, un état dressé des quelques habitants restés dans le pays, et on nous surveille tous* (Daudet).

• REM. La forme usuelle, au cours de l'Occupation (1940-1944), était KOMMANDANTUR.

commande [kɔmɑ̃d] n. f. (déverbal de *commander ;* 1213, *Fet des Romains,* aux sens de « protection, dépôt, garde » ; sens I, 1-2, 1625, Stœr ; sens II, fin du XVe s. [d'abord dans la langue maritime]).

I. 1. Action de demander à un commerçant ou à un fabricant la fourniture d'une marchandise dans un certain délai : *Ils réjouissent les armateurs, constructeurs, fournisseurs militaires, qu'ils comblent de commandes* (France). *Un carnet de commandes bien rempli.* || *Sur commande,*

sur demande de l'acheteur : *Meuble exécuté sur commande seulement.* || **2.** La marchandise commandée : *Livrer une commande.*

II. 1. En mécanique, action d'agir sur un organe ou un ensemble d'organes : *L'air comprimé sert à la commande des freins. Les leviers de commande d'une grue.* || Fig. *Tenir les leviers de commande,* être à la tête du gouvernement, ou avoir la direction d'une importante affaire. || **2.** Manière de transmettre le mouvement à un ensemble mécanique : *Commande directe. Commande électrique, hydraulique.* || *Commande à distance,* commande d'un appareil à partir d'un poste plus ou moins éloigné, au moyen de courants électriques ou d'ondes électromagnétiques. (On dit aussi TÉLÉCOMMANDE.) || **3.** L'organe précis au moyen duquel on agit sur un autre organe ou déclenche un mouvement (dans une machine, une voiture, un avion) : *La commande des essuie-glaces, du starter. Les diverses commandes de la planche de bord.* || *Avion à doubles commandes,* appareil d'école dont tous les organes de conduite sont doubles, pour permettre le pilotage simultané par le moniteur et par l'élève. || Fig. *Prendre les commandes, passer les commandes à quelqu'un,* assumer la direction d'une affaire, d'une entreprise, ou la confier à un autre.

◆ **De commande** loc. adj. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1658, La Fontaine). **1.** *Vx.* Obligatoire, prescrit : *Jeûne de commande.* || **2.** *Fig.* Qui est fait par calcul ; qui n'est pas sincère et laisse voir la contrainte : *Non, Jésus ne veut pas de cette dévotion de commande, de ce christianisme officiel* (Daudet). *Oubliant son chagrin de commande, elle se précipita sur eux, la main levée* (Maupassant). *Son chagrin l'avait beaucoup vieilli ; il ne parlait guère aux repas, ou parfois montrait brusquement une sorte de joie de commande, plus pénible que son silence* (Gide).

commandement [kɔmɑ̃dmɑ̃] n. m. (de *commander ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* aux sens 1, 3 et 4 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 5, XX^e s. ; sens 6, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 7, 1549, R. Estienne). **1.** Action de commander, de donner un ordre : *Que le commandement du supérieur soit juste* (Pascal). *Emma, rentrée chez elle, se plut d'abord au commandement des domestiques* (Flaubert). *Le commandement d'une manœuvre.* || Class. et littér. *Avoir à commandement ou à son commandement,* avoir à sa disposition : *Les plaisirs [...] que nous avons le plus à commandement* (La Fontaine). *Sa figure se voila sous cette réserve impénétrable que toutes les femmes, même les plus franches, semblent avoir à commandement* (Balzac). || **2.** Manière d'exercer l'autorité (vieilli) : *Il a le commandement ferme.* || **3.** Ordre donné pour commander, et, *spécialem.,* ordre bref qui, dans l'armée, annonce et déclenche l'exécution d'un mouvement : *À mon commandement, partez !* || **4.** Pouvoir, droit de commander ; situation de fait de celui qui commande : *Le principe d'autorité, d'où sortent les deux forces sociales : le commandement et l'obéissance* (France). || *Spécialem.* Dans l'armée, responsabilité qui permet au chef d'exiger de ses inférieurs une stricte obéissance : *On verrait Caton voulant céder à Cicéron le commandement des dernières légions républicaines* (Chateaubriand). || *Bâton de commandement,* bâton qui sert de signe de commandement à certains officiers. || **5.** L'ensemble des autorités militaires supérieures. || **6.** Règle fondamentale de conduite que Dieu ou l'Église enjoint à ses fidèles de suivre : *Nous gardons les commandements de Dieu bien mieux depuis qu'on nous prêche moins* (Courier). *Pour les chrétiens de stricte obédience, ces règles* [de la morale] *s'expriment sous forme de commandements* (Duhamel). || Précepte, loi édictés par une autorité : *Les commandements de la morale.* || **7.** En termes de droit, acte établi par un huissier et en vertu duquel une personne peut mettre une autre personne en demeure de remplir ses obligations : *Son ménage était sans argent en présence de deux termes de loyer, à la veille, enfin, d'un commandement* (Balzac).

● SYN. : **1** *direction ;* **3** *injonction ;* **4** *autorité, omnipotence, toute-puissance ;* **6** *impératif, précepte, prescription.*

commander [kɔmɑ̃de] v. tr. (lat. pop. **commandare,* réfection, d'après *mandare,* du lat. class. *commendare,* confier, donner un ordre ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « donner en dépôt » ; sens I, 1-2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3-4, 1573, Du Puys ; sens I, 5, 1671, Pomey ; sens I, 6, 1564, J. Thierry ; sens I, 7-8, av. 1613, M. Régnier ; sens I, 9, 1675, Widerhold ; sens II, 1690, Furetière ; sens III, 1929, Larousse).

I. 1. (avec un sujet désignant une personne)*Commander quelque chose à quelqu'un, commander à quelqu'un de* (et l'infinitif), lui donner tel ou tel ordre, lui prescrire de faire quelque chose : *Le roi Commius promet [...] de faire ce que tu lui commanderas et de donner des otages* (France) ; et littér. : *Il* [le soleil] *commande aux moissons de croître et de mûrir* (Baudelaire). || **2.** *Commander quelqu'un,*l'avoir sous ses ordres, lui imposer son autorité : *Est-il plus malaisé de gouverner et de commander les Allemands que les Français ?* (Bainville). || *Spécialem.* Imposer sa suprématie à : *Nation qui veut commander tout l'Univers.* || **3.** *Commander une unité, un bâtiment,* etc.,en être le chef, en détenir le commandement : *Les détachements étaient commandés par la Canne-de-Jonc* (Vigny). *Votre grand-oncle ne commandait-il pas le « Vengeur » ?* (Balzac). *L'ancien capitaine au long cours qui commande les « Trois Sœurs » ou les « Deux Amis »* (Maupassant). || *Par extens.* Avoir la direction, la responsabilité de : *Commander une expédition.* || **4.** *Absol.* Détenir et exercer l'autorité : *C'était elle maintenant qui commandait et menaçait* (Sand). || **5.** *Commander une opération, une action,* etc.,en régler la marche, l'exécution : *Un gros capitaine en redingote et chapeau de soie, commandant la manœuvre en provençal* (Daudet). || *Spécialem.* Donner un ordre déclenchant un mouvement, une action militaire : *Commander le feu, l'assaut. « Plus fort ! » commanda la voix de tout à l'heure* (Daudet). || **6.** Fig. *Commander ses réactions, ses sentiments,* etc., les contrôler, les maintenir sous la stricte dépendance de sa propre volonté : *Ce maintien calme et superbe que les personnes vertueuses ne perdent que rarement, et qu'elles commandent au besoin* (Mérimée). || **7.** (avec un sujet désignant une chose)*Commander quelqu'un,* lui imposer sa loi : *Car l'heure nous commande et ne veut nul répit* (Leconte de Lisle). || **8.** *Commander un comportement, un acte, commander que* (et le subjonctif), l'entraîner obligatoirement, le rendre nécessaire, inévitable : *Ainsi certains tableaux de Raphaël [...] ne commanderont pas soudain l'admiration* (Balzac). *La situation commande la plus grande fermeté. Les circonstances commandent que l'on soit très ferme.* || **9.** *Commander un lieu,*le dominer par sa position : *Forteresse qui commande la vallée. Lieu qui commande une vue immense* (Chateaubriand). || *Par extens.* Interdire ou permettre l'accès de (vieilli) : *Pour avoir le droit de descendre dans ce ravin, il faut au préalable faire quelque emplette dans un bazar qui en commande l'accès* (Bourget).

II. *Commander une marchandise, un objet,* etc., en faire la commande : *Comme le petit tailleur-concierge n'avait pas d'argent pour acheter des médicaments, ma mère imagina de lui commander une tunique à mon usage* (France).

III. *Commander un mécanisme,* en provoquer le mouvement, le fonctionnement : *Manette qui commande la mise en route. Ayant oublié, au retour d'un vol, de commander son train d'atterrissage, il avait posé l'avion sur le ventre* (Saint-Exupéry).

● SYN. : **I, 1** *enjoindre, exiger, imposer, ordonner, sommer ;* **2** *gouverner, mener, régir ;* **5** *conduire, diriger, guider, régler ;* **6** *dominer, dompter, maîtriser, mater ;* **8** *appeler, demander, imposer, nécessiter, réclamer, requérir.* — CONTR. : **I, 1** *défendre, empêcher, interdire ;* **2** *obéir, obtempérer, servir, se soumettre ;* **6** *subir, suivre.* || **II** *décommander.*

◆ v. tr. ind. [**à, sur**] (sens 1 et 3, 1080, *Chanson de Roland* ; sens 2, 1564, J. Thierry). **1.** *Commander à quelqu'un,* lui imposer son autorité, sa direction : *Commander à tout un peuple* au *fig.,* imposer sa loi : *Mais Amour qui commande au cœur le plus rebelle* (Heredia). || **2.** Fig. *Commander à ses passions, à ses sentiments,* etc., les dominer, exercer sur eux le strict contrôle de sa volonté. || **3.** Class. *Commander sur,* étendre son autorité sur : *Sur cent peuples nouveaux Bérénice commande* (Racine).

◆ **se commander** v. pr. (1866, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XVIIIe s., Voltaire). **1.** En parlant de pièces d'un appartement, d'une maison, être disposées de telle sorte que, pour aller dans l'une, il faut obligatoirement passer par l'autre : *Dans l'appartement de ma grand-mère, toutes les pièces se commandaient ; de sorte que, pour gagner leur chambre, mes parents devaient traverser la salle à manger* (Gide). || **2.** Dépendre de la volonté : *La pitié, la compassion ne se commande pas.*

commanderie [kɔmɑ̃dri] n. f. (de *commander* ; 1387, Godefroy). **1.** Dignité et bénéfice conférés dans certains ordres militaires : *De Mayence l'ordre Teutonique se ramifie jusqu'à Coblentz, où une de ses commanderies prend pied* (Hugo). *L'institution des commanderies dura de la seconde moitié du XIIIe s. jusqu'à la Révolution.* || **2.** Résidence de celui qui était pourvu de cette dignité, de ce bénéfice : *Ce lieu [...] était, à ce que l'on suppose, une commanderie de templiers* (Flaubert).

commandeur [kɔmɑ̃dœr] n. m. (de *commander* ; v. 1167, Gautier d'Arras, au sens de « chef » ; sens 1, fin du XIIIe s., Joinville ; sens 2, *Ordonnance royale* du 26 mars 1816 ; sens 3, 1741, Savary des Bruslons ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** Dans les ordres militaires, chevalier pourvu d'une commanderie : *Commandeur de l'ordre de Calatrava. La statue du Commandeur, dans « Don Juan ».* || **2.** Dans les ordres de chevalerie, personne qui a reçu le grade supérieur à celui d'officier : *On lui a donné la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.* || **3.** *Commandeur d'une plantation,* celui qui y avait la haute main sur tous les travailleurs : *Le commandeur est ici une manière de contremaître chargé de la surveillance des travailleurs* (Benoit). || **4.** *Commandeur des croyants,* ancien titre donné aux califes. (On dit auj. ÉMIR DES CROYANTS.)

commanditaire [kɔmɑ̃ditɛr] n. m. et adj. (de *commandite* ; 1727, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Associé d'une société en commandite, qui n'est tenu des dettes de celle-ci qu'à concurrence de ses apports. || **2.** Celui qui fournit des capitaux à un commerce, à une industrie, à une entreprise quelconque.

commandite [kɔmɑ̃dit] n. f. (ital. *accomándita,* dépôt, garde, du bas lat. **commandare* [v. COMMANDER] ; 1673, Isambert, au sens 1 ; sens 2-3, 1866, Larousse). **1.** *Société en commandite,* ou, absol., *commandite,* société commerciale dans laquelle une partie des associés (commanditaires) ne sont tenus des dettes de la société qu'à concurrence de leurs apports. || **2.** Fraction du capital d'une société apportée par les commanditaires : *À combien se montera votre commandite ?* || **3.** Association coopérative d'ouvriers typographes, qui vendent à leur employeur les travaux qu'ils exécutent en commun.

commandité, e [kɔmɑ̃dite] n. (part. passé substantivé de *commanditer*). Personne commanditée.

commanditer [kɔmɑ̃dite] v. tr. (de *commandite* ; 1807, *Code de commerce*). Fournir des fonds à une entreprise, sans intervenir soi-même dans sa direction : [Jérôme] *jouait à la Bourse, spéculait, commanditait des inventions nouvelles* (Martin du Gard).
• SYN. : *financer.*

commando [kɔmɑ̃do] n. m. (mot portug. désignant un corps de troupes chez les Boers, de *commandar,* commander [passé également en angl. et, par l'ital., en allem.] ; 1907, Larousse, au sens I ; sens II [repris de l'allem.], v. 1941).

I. Corps franc commandé par un seul chef et spécialisé dans les coups de main à objectif limité : *Dingley accompagne les hussards de Garland lancés à travers le Veld à la chasse des commandos boers* (Tharaud).

II. Pendant la Seconde Guerre mondiale, détachement de prisonniers dépendant d'un camp, ou subdivision d'un camp de prisonniers placée sous un commandement spécial. (En ce sens, on écrit aussi KOMMANDO.)

comme [kɔm] conj. (var. allongée de l'anc. franç. *com* [encore au XVIe s.], lat. pop. *quomo* [ve s.], lat. class. *quomodo,* comment ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* aux sens I-II ; sens III, v. 1283, Beaumanoir ; sens IV, XIIe s.).

I. EXPRIME LA COMPARAISON. **1.** De la même façon que : *Plus ardente, comme sont les femmes quand la passion les tient, sœur Octavie [...] lui faisait honte de sa faiblesse* (Daudet). || Avec ellipse fréquente du verbe de la subordonnée : *Jeunes comme les primevères, tristes comme la feuille séchée, purs comme la neige nouvelle, il y avait harmonie entre nos récréations et nous* [= comme sont, etc.] (Chateaubriand). *Je me laissais bercer, comme les anciens Païens* [se laissent bercer] (Sainte-Beuve). || *En un mot comme en cent,* s'emploie en manière de conclusion, pour marquer qu'on maintient intégralement son opinion. || *Comme... ainsi,* de même que ... de même. || *Comme si,* de façon analogue à une situation supposée : *L'homme doit agir comme s'il pouvait tout, et se résigner comme s'il ne pouvait rien* (Maistre). *Ainsi ai-je vécu pendant des années comme si les années ne passassent point, m'éloignant de plus en plus de l'état d'esprit dans lequel peut végéter l'idée d'avoir affaire au public* (Valéry). || *Comme si de rien n'était,* comme si la chose n'existait pas, sans paraître y attacher d'importance. || Fam. *Comme qui dirait,* marque une ressemblance limitée à l'apparence : *C'est une fine poudre blanche, comme qui dirait de la farine.* || *Tout comme, tout à fait comme,* renforcement de *comme* : *Il sera un bon mathématicien, tout comme son père.* || *C'est tout comme,* c'est exactement la même chose : *Il n'a pas encore signé le contrat, mais c'est tout comme.* || **2.** *Class.* S'employait, là où nous employons *que,* pour introduire le deuxième membre d'une comparaison d'égalité (après *si, aussi, tant, autant*) : *Qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui* (Corneille). *Qu'il voie aussi bien ce qui se passe dans le parti des ennemis comme dans l'autre parti* (Racine). [Cette tournure est auj. considérée comme pop. et incorrecte.] || **3.** Par affaiblissement de sens, *comme* peut prendre une simple valeur copulative : *Elle sentait le peu de fond de cette nature, hésitante dans ses convictions comme dans ses haines* (Daudet). *L'une comme l'autre gardent peu de loisir disponible pour l'aventure* (M. Prévost).

II. EXPRIME LA MANIÈRE. **1.** De la façon que : *Agissez comme vous voudrez, comme il vous plaira.* || *Spécialem.* Sert à introduire une opinion, une citation : *Comme le pense Platon. S'il est reçu à son examen, comme il le croit...* || *Comme de raison,* comme il est juste. || *Comme il faut,* comme il convient, et, *par extens.,* bien : *Ma foi, mon grand Monsieur, je le prends comme il faut* (Molière). *Faites votre travail comme il faut ; adjectiv.,* de la bonne société, distingué : *Il n'y a que la femme comme il faut pour être à l'aise dans sa voilette* (Balzac). || Ellipt. *Quelque chose comme,* ou simplem. *comme,* sert à atténuer une affirmation, à marquer une approximation (« pour ainsi dire ») : *Le ciel en sa faveur produit comme un miracle* (Molière). *Les maisons étaient éteintes, closes et comme mortes* (Vigny). *Ça coûte quelque chose comme deux cents francs.* || *Comme cela,* et, fam., *comme ça,* de cette façon-là, ainsi : *Elle est comme ça, nous n'y pouvons rien* ; ni bien ni mal, pas trop bien : *« Comment allez-vous ?—Comme ça. »* || Fam. *Comme ci, comme ça* (var. pop. *couci-couça*), ni bien ni mal, entre les deux : *Il se porte comme ci, comme ça. « Est-il décidé ?—Comme ci, comme ça. »* || Pop. *Comme ça,* sans valeur particulière, souligne parfois

une action ou un état : *Faut comme ça, de temps en temps, que je boive un verre* (France). || **2.** Devant un nom ou un pronom, signifie « du même genre que, tel que » : *Un homme comme lui est incapable d'une mauvaise action.* || *Spécialem.* Sert à introduire un exemple : *Les arbustes comme le buis et le houx ont des feuilles persistantes.* || **3.** *Class.* Comme quoi, en vertu de quoi : *Obtenez un arrêt comme il faut que je dorme* (Racine). || **4.** *Class.* et littér. *Comme quoi,*de quelle manière, comment : *Vous savez comme quoi je vous suis tout acquise* (Corneille). *Dieu voulut qu'elle y vît comme quoi le sultan | Envoyait tous les jours une sultane en terre* (Musset). || *Auj.* et *fam.* Sert à introduire une conclusion et signifie « d'où il suit que » : *Il a fait très beau aujourd'hui, comme quoi tu n'avais pas besoin de t'encombrer d'un parapluie ;* sert aussi à expliquer un mot par le développement qui suit : *Demande une attestation comme quoi tu es affecté à ce service.*

III. EXPRIME LA CAUSE. Introduit une subordonnée causale, placée généralement en tête de la phrase et justifiée par l'énonciation qui suit : *Comme nous sommes grands amis, il me fit aussitôt confidence de son amour* (Molière). || *Fam.* Avec ellipse du verbe : *Il l'a congédié comme trop paresseux.*

IV. EXPRIME LE TEMPS. **1.** Introduit une subordonnée temporelle à l'imparfait, qui marque une action en train de s'accomplir au moment où une autre action se produit (le verbe de la principale étant au passé simple, au passé composé ou au présent historique) : *Comme le soir tombait, l'homme sombre arriva* (Hugo). || **2.** *Class.* Lorsque (avec le passé simple ou le passé antérieur) : *Comme il fut sorti de Delphes* [...] *les Delphiens accoururent* (La Fontaine).

◆ adv. (sens I-II, XIIe s. ; sens III, v. 980, *Passion du Christ*).

I. EN EMPLOI INTERROGATIF, EXPRIME LA MANIÈRE. **1.** *Class.* S'employait au sens de *comment,* dans l'interrogation directe ou indirecte : *Comme est-ce que chez moi s'est introduit cet homme ?* (Molière). *Je sais comme traiter les gens de votre sorte* (Corneille). || **2.** *Auj.* L'emploi de *comme* dans l'interrogation indirecte, encore possible, est cependant vieilli : [L'homme] *ne sait ni comme il se meut, ni comme il se souvient* (Valéry).

II. EN EMPLOI EXCLAMATIF, EXPRIME LA MANIÈRE OU L'INTENSITÉ. De quelle façon ; à quel point : *Comme il vous a traité ! Je le hais ! Si vous saviez comme !* (Bataille). *J'attendais la catastrophe. Elle vint et l'on sait comme* (Duhamel). || *Dieu sait comme !,* Dieu seul sait comment, on ne sait comment (avec souvent une valeur péjor.) : *Ce travail a été fait Dieu sait comme !*

III. DEVANT UN NOM OU UN ADJECTIF, MARQUE LA QUALITÉ, LA QUALIFICATION, L'ATTRIBUTION. En tant que ; en qualité de : *La place que j'avais occupée comme ministre des Affaires étrangères donnait quelque importance à mon opinion* (Chateaubriand). *M. Fromentin a réussi comme écrivain et comme artiste* (Baudelaire). *C'est on ne peut plus agréable comme travail* (Duhamel). *Je considère cette promesse comme sacrée* (Maurois).

◆ **Comme tout** loc. adv. (1668, M. Buffet). *Fam.* Donne une valeur de superlatif à l'adjectif qu'il suit : *Il est gentil comme tout.*

commémorable [kɔmemɔrabl] adj. (de *commémorer ;* 1564, J. Thierry). Qui doit être ou qui mérite d'être commémoré : *Un événement commémorable.*

commémoraison [kɔmemɔrɛzɔ̃] n. f. (adaptation du lat. *commemoratio* [v. COMMÉMORATION] ; 1386, Godefroy). Mention que l'Église fait d'un saint le jour où l'on célèbre une autre fête plus solennelle : *La commémoraison se fait à laudes, à la messe, à vêpres.*

commémoratif, ive [kɔmemɔratif, -iv] adj. (de *commémoration ;* fin du XVIe s., Mornay). Qui rappelle le souvenir d'un personnage ou d'un événement : *Cette Tellsplatte est une chapelle commémorative en l'honneur de Guillaume Tell* (Daudet).

● SYN. : *votif.*

commémoration [kɔmemɔrasjɔ̃] n. f. (lat. *commemoratio,* action de mentionner, de rappeler, de *commemoratum,* supin de *commemorare* [v. COMMÉMORER] ; v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens 1 ; sens 2, 1581, Godefroy). **1.** Cérémonie destinée à rappeler le souvenir d'un événement important : *Cette année-là, la commémoration de l'armistice de 1918 fut particulièrement brillante.* || Spécialem. *Commémoration des morts,* fête célébrée par l'Église catholique en l'honneur des morts, le 2 novembre. || **2.** Rappel, souvenir d'une personne ou d'un événement : *Saint-Sylvain se rappelait la médaille frappée en commémoration de la bataille d'Elbrüz* (France).

● SYN. : **1** *célébration, fête ;* **2** *mémoire.*

commémorer [kɔmemɔre] v. tr. (lat. *commemorare,* évoquer, mentionner, de *cum-* intensif et *memorare,* rappeler ; v. 1355, Bersuire). Célébrer par une cérémonie le souvenir d'un événement important.

● SYN. : *fêter.*

commençant, e [kɔmɑ̃sɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *commencer ;* 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). Qui est en train de commencer : *Ma jambe allongée, je ne souffrais pas trop, déjà dans la vague agitation d'une fièvre commençante* (Daudet). || *Spécialem.* Qui en est encore aux rudiments d'un art, d'une science, d'une étude : *Un cours de commençants.*

● SYN. : *apprenti, bleu* (pop.), *débutant, néophyte, novice.* — CONTR. : *ancien, expérimenté, expert, qualifié, vétéran.*

commencement [kɔmɑ̃smɑ̃] n. m. (de *commencer ;* v. 1119, Ph. de Thaon). **1.** La première partie d'une chose qui a ou pourrait avoir un développement dans le temps : *La façade de San Pablo est couverte du haut en bas de sculptures merveilleuses du commencement de la Renaissance* (Gautier). *Quand même tu serais une embûche dressée | Et le commencement de ma perdition* (Baudelaire). *La mélancolie et la tristesse sont déjà le commencement du doute ; le doute est le commencement du désespoir* (Lautréamont). *Un commencement d'incendie.* || *Au commencement,* au début, ou à l'origine, dans les temps les plus anciens : *Au commencement, il y avait autant de dialectes que de familles* (Renan). || Vx. *Prendre commencement, prendre son commencement,* commencer : *La guerre prit commencement,* ou *prit son commencement au printemps* (Littré). || **2.** La première partie d'une chose qui a une étendue dans l'espace : *Le commencement d'une rue, d'un volume.* || **3.** Cause première, principe : *Dieu est le commencement et la fin de toutes choses.* || **4.** *Commencement de preuve par écrit,* en droit, acte écrit par la personne contre laquelle est intentée une action en justice et qui rend vraisemblable le fait allégué.

● SYN. : **1** *aube, aurore, avènement, début, ébauche, naissance, origine, ouverture, prélude, prémices, seuil ;* **2** *bord, entrée, lisière, orée, tête ;* **3** *fondement, source.* — CONTR. : **1** *aboutissement, achèvement, conclusion, fin, péroraison, terme, terminaison ;* **2** *bout, issue, sortie ;* **3** *fin.*

◆ **commencements** n. m. pl. (1538, R. Estienne). Les débuts d'un État ; les premiers pas d'une personne dans une carrière, un art, une science, etc. : *Le baron eut des commencements difficiles* (Bourget).

commencer [kɔmɑ̃se] v. tr. (lat. pop. **cominitiare,* de *cum-* intensif et *initiare,* initier, puis [au IVe s.] « commencer », de *initium,* début ; v. 980, *Fragment de Valenciennes*). [Conj. **1 a** ; v. aussi Rem. 1.] **1.** (avec un sujet désignant une personne) Faire la première partie d'une action : *Il n'est pas rare de bien commencer le jour* (Sainte-Beuve). *Elle n'entendit pas et continua la conversation commencée* (Daudet). || *Commencer un livre,* commencer à l'écrire ou à le lire. || *Commencer une maladie,* en ressentir les premières atteintes ; et littér. : *Le journal des légitimistes a commencé la maladie dont il meurt* (Balzac). || *Commencer un pain,* l'entamer. || **2.** Par extens. *Commencer un élève,* lui donner les premières notions d'une connaissance (vieilli). || **3.** Être le

premier à faire une chose, en prendre l'initiative : *Elle prit à tâche de commencer la guerre* (Stendhal). || *Class.* Créer, fonder : *Du temps de Cyrus et de Cambyse, Pythagore commença la secte Italique dans la Grande-Grèce* (Bossuet). || **4.** (avec un sujet désignant une chose) Constituer la première partie d'une chose qui a une certaine étendue ou une certaine durée : *Ce mot commence la phrase. L'allocution du président commence la séance.*

• SYN. : **1** *amorcer, attaquer* (fam.), *entamer, entreprendre ;* **3** *déclencher, engager, ouvrir ;* **4** *inaugurer, ouvrir.* — CONTR. : **1** *accomplir, achever, conclure, couronner, parachever, parfaire ;* **3** *continuer, poursuivre ;* **4** *clore, clôturer, terminer.*

◆ v. tr. ind. (avec un sujet désignant une personne ou une chose). *Commencer à,* ou, plus rarem., *commencer de* (et l'infinitif), marque le début d'une action ou d'un état : *La bonne compagnie de l'endroit commençait à me trouver jacobin* (Stendhal). *La chose la plus difficile, quand on a commencé d'écrire, c'est d'être sincère* (Gide). *Cécile fait un signe du doigt, et la jeune fille commence à jouer* (Duhamel). *Les deux grands commencèrent de se disputer à qui aurait le plus gros morceau* (Duhamel). *La nuit commençait à tomber ;* et impers. : *Il commence à faire chaud.* (V. Rem. 2.)

◆ v. intr. **1.** (avec un sujet désignant une chose) Prendre commencement, son commencement dans le temps ou dans l'espace : *L'agonie de la barricade allait commencer* (Hugo). *À partir de cette seconde enceinte commencent les gradins destinés aux spectateurs* (Gautier). || **2.** Avoir son point de départ : *Elle ne voulut jamais me donner que le dessus et jamais la paume, limite où, pour elle, commençaient peut-être les voluptés sensuelles* (Balzac). || **3.** (avec un sujet désignant une personne) Faire ses débuts dans une carrière, dans l'existence : *L'important, c'est de bien commencer* (Mérimée). || **4.** *Commencer par,* en parlant des personnes, faire en premier lieu : *Les hommes commencent par l'amour et finissent par l'ambition* (La Bruyère). *Il commença par s'emporter* (Daudet) ; en parlant des choses, avoir pour commencement, pour début : *Spectacle qui commence par un ballet.*

• REM. **1.** *Commencer* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer l'action, et avec l'auxiliaire *être* quand on veut exprimer l'état : *Les fêtes ont commencé* (Acad.). *L'année est commencée.*

2. Selon l'Académie, la distinction entre *commencer à* et *commencer de* serait la suivante : *commencer à* se dirait de quelque chose qui doit s'accroître (*Cet enfant commence à lire*) ; *commencer de* se dirait d'une action qui doit durer peu de temps (*Commencer de dîner*). En réalité, la distinction se fait seulement selon l'euphonie.

commendataire [kɔmɑ̃datɛr] adj. et n. (lat. médiév. *commendatarius,* de *commendare,* confier [v. COMMANDER] ; XV^e s., Godefroy). Qui est pourvu d'une commende : *Un abbé commendataire.*

◆ adj. Tenu en commende : *Une abbaye commendataire.*

• REM. On trouve aussi l'orthogr. COMMANDATAIRE : *On prétendait garder des abbés commandataires, et l'on ne voulait point de religion ; nul ne pouvait être officier s'il n'était gentilhomme, et l'on déblatérait contre la noblesse ; on introduisait l'égalité dans les salons et les coups de bâton dans les camps* (Chateaubriand).

commende [kɔmɑ̃d] n. f. (lat. médiév. *commenda,* déverbal de *commendare,* confier [v. COMMANDER] ; 1213, *Fet des Romains,* au sens de « dépôt, garde » ; sens actuels, XV^e s.). **1.** Administration d'un bénéfice ecclésiastique confiée à un séculier tant que le titulaire n'avait pas été nommé. || **2.** Collation d'un bénéfice ecclésiastique soit à un séculier, soit à un laïque : *Ce cloître, qui fut florissant au XI^e siècle* [...], *dégénéra de nouveau lorsqu'il fut soumis au régime de la commende* (Huysmans). || Ce bénéfice lui-même.

commensal, e, aux [kɔmɑ̃sal, -o] n. (lat. médiév. *commensalis,* de *cum,* avec, et *mensa,* table ; 1420, Juvénal des Ursins, au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine ; sens 3, 1929, Larousse). **1.** Personne qui mange habituellement à la même table qu'une ou plusieurs autres personnes. || *Commensal de la maison du roi,* sous l'Ancien Régime, officier de service qui mangeait à la Cour. || *Par extens.* Hôte en général : *Un artiste qui devait être son commensal pendant quelques semaines exigeait des frais* (Balzac). *Cet illustre savant, dont les finances, à en juger par son aspect, se trouvaient dans un état déplorable, était le commensal habituel de la pension Moronval* (Daudet) ; et littér. : *Deviens, de bonne grâce, l'ami et le commensal des grands hommes* (Duhamel). || **2.** Se dit d'animaux domestiques : *Le chat n'est pas un commensal aussi ancien que le chien, et c'est pourquoi, sans doute, il nous est moins attaché* (Duhamel). || **3.** En biologie, espèce animale qui vit associée à une autre, surtout en profitant de sa nourriture, sans lui porter préjudice : *Le poisson pilote est le commensal du requin.*

• SYN. : **1** *convive ;* **2** *familier ;* **3** *parasite.*

commensalisme [kɔmɑ̃salism] n. m. (de *commensal ;* 15 juill. 1874, *Revue des Deux Mondes*). Genre de vie caractéristique des animaux qui vivent à côté d'autres en profitant de leurs aliments, de leur chasse ou de leur pêche, mais sans se nourrir, comme les parasites, de leur matière organique, de leurs sécrétions, etc.

commensalité [kɔmɑ̃salite] n. f. (de *commensal ;* 1549, R. Estienne). *Vx.* Qualité de commensal.

commensurabilité [kɔmɑ̃syrabilite] n. f. (de *commensurable ;* v. 1361, Oresme, écrit *commensurableté ; commensurabilité,* 1740, Acad.). Qualité de ce qui est commensurable.

• CONTR. : *incommensurabilité.*

commensurable [kɔmɑ̃syrabl] adj. (bas lat. *commensurabilis,* de *cum,* avec, et *mensura,* mesure ; v. 1361, Oresme). **1.** Se dit de deux ou de plusieurs grandeurs qui sont chacune des multiples entiers d'une autre grandeur : *Le cercle et son diamètre ne sont pas commensurables.* || **2.** *Par extens.* Se dit de choses que l'on peut évaluer, comparer à l'aide d'une unité commune : *C'est par la monnaie que les biens d'espèces diverses deviennent commensurables et peuvent se comparer* (Rousseau).

comment [kɔmɑ̃] adv. (de l'anc. franç. *com* [v. COMME] et du suff. *-ment ;* 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Sert à interroger sur la manière et le moyen : *Comment se sont-ils vus ? depuis quand ? dans quels lieux ?* (Racine). *Dites-moi franchement comment vous voulez que je vous aime* (Balzac). *Comment allez-vous ? Comment peut-il vivre ?* || Fam. et ellipt. *Comment ?* (sous-entendu *dites-vous*), s'emploie pour demander à quelqu'un de répéter ce qu'il vient de dire. || **2.** Employé interrogativement ou exclamativement, il peut s'accompagner d'une nuance affective et marquer la surprise, l'étonnement, l'indignation (en ce sens, il est souvent employé seul) : *Comment ! vous avez déjà terminé votre travail ? Comment ! je vous comble de gentillesses et vous me remerciez par des injures ! Comment, si j'ai connu le maréchal ? me dit la duchesse. Mais j'ai connu des gens bien plus représentatifs, la duchesse de Galliera, Pauline de Périgord, M^gr Dupanloup* (Proust). || **3.** Sert à appuyer, à enchérir sur une affirmation : *Mais comment donc !* || Pop. *Et comment !,* assurément, fameusement : *« Tu parles bien le français. — Et comment ! »* (Dorgelès)). || **4.** Pop. *Comment que,* sert à exprimer une interrogation ou une exclamation : *Comment qu'il a fait ? Comment qu'on l'a possédé !*

◆ **Comment que** loc. conj. *Class.* De quelque façon que : *Toutes ces gardes, comment qu'elles soient établies, ne sont pas difficiles à passer* (Courier). || *Comment... que,* de quelle autre façon... que : *Comment réparerez-vous vos plaisirs illicites qu'en vous abstenant ?* (Massillon).

◆ n. m. invar. (fin du XVII^e s., Saint-Simon). La façon dont une chose se fait ou s'est faite : *Emmelina ne cherchait en aucune façon à se rendre compte du comment et du pourquoi de ce qui se passait en elle* (Gobineau). *Les comment m'intéressent assez pour que je renonce sans regret à la*

vaine recherche des pourquoi (Martin du Gard).

commentaire [kɔmɑ̃tɛr] n. m. (lat. *commentarius,* aide-mémoire, commentaire, et, au plur., « recueil de notes, journal », de *commentari* [v. COMMENTER] ; 1495, J. de Vignay, aux sens 1-2 ; sens 3, 1675, Widerhold ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Exposé oral ou écrit par lequel on explique, interprète ou juge un écrit : *Commentaire de la Bible. Faire le commentaire historique, philosophique, littéraire d'un poème de Vigny. Ce que j'ai publié n'a jamais manqué de commentaires, et je ne puis me plaindre du moindre silence sur mes quelques écrits* (Valéry). || *Commentaire critique,* commentaire destiné à établir le meilleur texte d'un auteur. || Fam. *Cela se passe de commentaire,* cela ne nécessite aucune explication, c'est suffisamment clair, évident. || **2.** *Par extens.* Ce qui apporte une explication, un éclaircissement à autre chose ; ce qui permet de mieux comprendre ou apprécier une œuvre : *La biographie est un utile commentaire de l'histoire. De tels tableaux* [vivants] *sur le théâtre seraient un excellent commentaire aux symphonies de Haydn* (Stendhal). *Un commentaire par gestes expressifs.* || **3.** *Spécialem.* Exposé et interprétation des nouvelles, des informations : *Commentaire de presse.* || **4.** *Péjor.* Interprétation, généralement malveillante, des paroles, des actes d'autrui : *Ce pavillon isolé au milieu du parc, qui donne lieu à tant de mystérieux commentaires* (Daudet). *Naturellement, sachant les commentaires que ne manquerait pas de provoquer l'une ou l'autre attitude, M*[me] *de Guermantes avait autant de plaisir à entrer dans une fête où on n'osait pas compter sur elle, qu'à rester chez soi* (Proust). || Fam. *Pas de commentaire !,* se dit pour imposer silence à quelqu'un qui essaie de formuler des critiques.

• SYN. : **1** *annotation, exégèse, explication, glose, paraphrase, scolie ;* **2** *interprétation ;* **4** *cancan* (fam.), *commérage, potin* (fam.), *racontar* (fam.).

◆ **Sans commentaire !** interj. Je n'ajouterai rien ; jugez vous-même, vous devez avoir compris.

◆ **commentaires** n. m. pl. (1523, Lefèvre d'Étaples). Mémoires historiques (emploi limité à la désignation de quelques œuvres) : *Les « Commentaires » de Monluc. Les « Commentaires » de César.*

commentateur, trice [kɔmɑ̃tatœr, -tris] n. (bas lat. *commentator,* inventeur, interprète, de *commentatum,* supin de *commentari* [v. COMMENTER] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Personne qui commente les textes, les œuvres : *M. de Lerne, qui était instruit et lettré, était pour elle un guide et un commentateur plein de goût* (Feuillet). || **2.** Personne qui est chargée du commentaire des nouvelles, des informations, à la radio ou à la télévision.

commenter [kɔmɑ̃te] v. tr. (lat. *commentari* [de *cum-* intensif et de la racine de *mens, mentis,* esprit], proprem. « réfléchir », d'où « étudier », « imaginer » et « commenter » ; 1314, Monde-ville, aux sens 1-2 ; sens 3, 1675, Widerhold). **1.** Expliquer, juger, faire apprécier un texte par un commentaire : *Commenter le Code. Le vicaire lui commenta ce beau passage : « Ne soyez pas comme les païens qui n'ont pas d'espérance »* (Renan). || *Commenter un auteur,* faire le commentaire de ses œuvres : *Commenter Homère, Shakespeare.* || **2.** Interpréter en développant, en portant des jugements : *Chacun ici commente à sa manière le discours royal* (Courier). *Commenter les nouvelles.* || **3.** *Péjor.* Interpréter, juger de façon sévère ou malveillante : *Cette camaraderie inattendue sera observée, commentée* [...]. *Je jurerais qu'elle l'est déjà* (Mauriac).

• SYN. : **1** *expliquer, gloser, paraphraser ;* **2** *exposer, présenter ;* **3** *blâmer, critiquer.*

commérage [kɔmeraʒ] n. m. (de *commère ;* 1546, Rabelais, au sens de « baptême » ; sens actuel, 1776, Beaumarchais). *Fam.* et *péjor.* Bavardage de commère, propos futile ou malveillant : *Ce nouvel établissement avait coûté deux cent mille francs, que les commérages doublaient à trente lieues à la ronde* (Balzac). *Les petits faits et gestes quotidiens d'une personne avaient toujours paru sans valeur à Swann ; si on lui en faisait le commérage, il le trouvait insignifiant* (Proust).

• SYN. : *cancan* (fam.), *médisance, potin* (fam.), *racontar* (fam.), *ragot* (fam.).

commerçable [kɔmɛrsabl] adj. (de *commercer ;* v. 1715, P. Adam). *Vx.* Qui peut être négocié : *Importateur de toutes denrées commerçables* (V. Margueritte).

commerçant, e [kɔmɛrsɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *commercer ;* 1695, Kuhn). Qui se consacre au commerce : *Je m'initiai moi-même à des plaisirs inconnus* [...] *au commerçant attaché à son comptoir* (Balzac). *Nous verrons peut-être le petit cultivateur disparaître de la campagne, comme déjà le petit commerçant tend à disparaître des grandes villes* (France). *Les Anglais sont un peuple commerçant.*

• SYN. : *boutiquier, débitant, fournisseur, grossiste, marchand, négociant.*

◆ adj. (XX[e] s.). **1.** Qui s'y prend intelligemment dans son métier de commerçant : *Il sait attirer et retenir le client : il est très commerçant.* || **2.** Se dit d'une manière d'agir qui convient particulièrement à un commerçant : *Il a une amabilité commerçante. Cette ristourne est un procédé commerçant.* || **3.** Où se trouvent les commerçants : *Les quartiers commerçants. Le Paris ouvrier et commerçant* (Daudet).

• SYN. : **2** *commercial.*

commerce [kɔmɛrs] n. m. (lat. *commercium,* de *cum,* avec, et *merx, mercis,* marchandise ; 1370, Machaut, écrit *commerque* [*commerce,* 1468, Bartzsch], au sens I, 1 ; sens I, 2 et 5, 1798, Acad. [*jeu du commerce,* 1675, Widerhold] ; sens I, 3, et II, 6, 1866, Larousse ; sens I, 4, XX[e] s. ; sens I, 6, 1669, Racine ; sens II, 1-2, milieu du XVI[e] s. ; sens II, 3, 1680, Richelet ; sens II, 4, av. 1648, Voiture ; sens II, 5, 1673, Bouhours).

I. 1. Activité qui consiste en l'échange, la vente et l'achat de marchandises, de denrées ou de valeurs : *Le commerce intérieur, extérieur d'un pays. Le commerce de gros, de demi-gros, de détail. Une maison de commerce. L' « Espérance » qui, d'après ses papiers, n'allait qu'au Sénégal pour y faire le commerce de bois et d'ivoire* (Mérimée). *La maison est à moitié remplie par des paquets de ces baguettes d'encens dont il* [le bonze] *fait aussi commerce avec les pèlerins* (Loti). || *Livres de commerce,* registres comptables sur lesquels un commerçant est tenu d'inscrire toutes ses opérations. || *Code de commerce,* ensemble des lois qui régissent le commerce. || *Tribunal de commerce,* tribunal composé de commerçants élus pour deux ans, et destiné à juger les contestations commerciales. || *Chambre de commerce et d'industrie,* organisme représentatif des professions commerciales et industrielles auprès des pouvoirs publics. || **2.** *Spécialem.* Dans la langue courante, activité, métier de celui qui achète des objets fabriqués ou des denrées pour les revendre (s'oppose à *agriculture* ou à *industrie*) : *Il a du goût pour le commerce.* || *Être dans le commerce,* en parlant d'une personne, exercer la profession de commerçant ; en parlant d'une chose, être en vente. || Fam. *Avoir la bosse du commerce,* être très habile en affaires. || Fam. *Faire commerce de son corps, de sa beauté, de ses charmes,* pour une femme, se prostituer. || Class. *Jeu de commerce,* jeu de cartes où celui qui donne se nomme « banquier » et les joueurs « commerçants » : *Elle aimait fort le jeu, mais le jeu de commerce et point trop gros* (Saint-Simon). || **3.** La science, les connaissances nécessaires pour exercer l'activité commerciale : *L'étude du commerce.* || **4.** Établissement commercial, fonds de commerce : *Je pourrais monter un commerce* (Hermant). || **5.** Ensemble des commerçants, des professions commerciales, ou des commerçants d'un secteur déterminé : *Le marié distribue des poignées de mains à tout le haut commerce parisien, venu là pour lui faire honneur* (Daudet). || **6.** *Fig.* Trafic louche : *Il n'aime pas qu'on se mêle de son petit commerce.*

II. 1. *Class.* Moyen de communiquer, d'entrer en rapport : *Les sacrifices sont un commerce entre Dieu et les hommes* (Racine). || **2.** *Class.* et *littér.* Rapports de so-

ciété, fréquentation : *Nous avons si peu de commerce avec les princes qui vivent dans le sérail* (Racine). *Hors Chactas, son père adoptif, et le P. Souël, missionnaire au fort Rosalie, il avait renoncé au commerce des hommes* (Chateaubriand). || *Spécialem.* (au plur.). Relations mondaines : *Voilà tous mes commerces dérangés* (Sévigné). *Outre son ami d'enfance R. Le Bret, il avait de charmants commerces avec beaucoup d'autres* (Gautier). || **3.** *Class.* et *littér.* Rapports intimes entre homme et femme ; relations charnelles : [Le] *Minotaure, le monstrueux enfant que Pasiphaé, l'épouse de Minos, avait eu de son commerce avec un taureau* (Gide). *Un commerce incestueux.* || **4.** *Class.* et *littér.* Échange suivi d'idées, de sentiments, etc., entre personnes, notamment par lettres : *Lire vos lettres et vous écrire font la première affaire de ma vie ; tout fait place à ce commerce* (Sévigné). *Le professeur lui proposa un commerce épistolaire* (Flaubert). || *Littér.* Courant d'échanges qui s'établit entre les choses : *Il y aurait à rechercher le profit d'un commerce réciproque entre des activités qui sont loin de s'exclure* (Valéry). || **5.** *Littér.* Comportement, qualités ou défauts, dont fait preuve une personne dans ses relations avec les autres : *M*[me] *de Chateaubriand est meilleure que moi, bien que d'un commerce moins facile. Ai-je été irréprochable envers elle ?* (Chateaubriand). *C'était un homme de commerce aimable* (Maupassant). || **6.** Littér. *Le commerce des lettres, des Muses,* occupations littéraires, travaux poétiques.

• SYN. : **I, 1** *négoce, trafic ;* **4** *affaire, boutique, débit, magasin, maison ;* **5** *négoce.*

commercer [kɔmɛrse] v. intr. (de *commerce ;* 1405, Runkewitz, au sens 1 ; sens 2, 1769, Tissot). **1.** Se livrer au commerce : *Les Portugais, ayant doublé le cap de Bonne-Espérance, allèrent commercer à Macao* (France). || **2.** *Vx.* Être en relations de société avec les autres hommes.

commercial, e, aux [kɔmɛrsjal, -o] adj. (de *commerce ;* 1749, Brunot). Qui a rapport au commerce : *La fortune de ma famille, toute considérable qu'elle est, fut puisée à une source commerciale* (Dumas). *La compagnie des paquebots était mise en faillite et le directeur poursuivi pour irrégularités dans les écritures commerciales* (Maupassant). *L'enseignement commercial.* || *Attaché commercial, conseiller commercial,* agents de l'expansion économique française à l'étranger.

◆ **commerciale** n. f. (milieu du XX[e] s.). Voiture automobile pouvant se transformer en camionnette légère.

commercialement [kɔmɛrsjalmɑ̃] adv. (de *commercial ;* 1829, Boiste). Au point de vue du commerce : *Plus une marchandise abonde, plus elle se déprécie commercialement.*

commercialisation [kɔmɛrsjalizasjɔ̃] n. f. (de *commercialiser ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Action de commercialiser ; résultat de cette action : *Dans les années qui ont immédiatement suivi la guerre, nous avons assisté à ce que les gens d'affaires appelleraient, dans leur jargon, la « commercialisation » de toutes les valeurs* (Duhamel).

commercialiser [kɔmɛrsjalize] v. tr. (de *commercial ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). **1.** Mettre en vente ; répandre dans le commerce : *Commercialiser un produit.* || *Par extens.* Donner à quelque chose un caractère commercial : *Les choses aujourd'hui industrialisées et commercialisées changent plus vite que le cœur des femmes* (Bordeaux). || **2.** Soumettre aux stipulations du droit commercial : *Commercialiser une dette.*

commercialité [kɔmɛrsjalite] n. f. (de *commercial ;* 1866, Larousse). Qualité de ce qui est régi par le droit commercial : *La commercialité d'une dette.*

commère [kɔmɛr] n. f. (lat. ecclés. *commater,* marraine, de *cum,* avec, et *mater,* mère [la marraine partageant avec la mère la responsabilité de l'enfant] ; 1283, Beaumanoir, au sens 1 ; sens 2, fin du XIII[e] s. ; sens 3, 1907, Larousse ; sens 4, 1656, Oudin ; sens 5, fin du XIV[e] s., Chr. de Pisan). **1.** *Vx* et *dialect.* La marraine d'un enfant, par rapport au parrain, dit *compère,* ou aux parents : *J'ai eu le bonheur d'être parrain et d'avoir pour commère M*[lle] *Clorinde des Espazettes, bien un peu grande pour moi, mais si jolie* (Daudet). || **2.** *Class.* Appellation familière que l'on donnait à une voisine, à une compagne, à une personne que l'on connaissait bien : *Ma commère, il vous faut purger* (La Fontaine). || **3.** Comparse, celle qui donne la réplique au personnage principal, dans une comédie : *Il* [le pitre] *pérore et se tait tout soudain, | Reçoit des coups de pied au derrière, badin, | Baise au cou sa commère énorme, et fait la roue* (Verlaine). || **4.** Femme du peuple qui en impose par sa stature et son allant, maîtresse femme : *Voyez nos femmes, comparez-les aux fortes commères d'autrefois* (Zola). || Femme hardie et rusée : *Il avait à vaincre une espèce de froideur, de laquelle la fine commère lui faisait croire qu'il triomphait* (Balzac). || **5.** *Péjor.* Femme curieuse et bavarde, qui veut tout connaître et colporte les nouvelles partout : *Luc traversait la chaussée, lorsqu'il aperçut* [...] *un groupe de commères, en grande conversation* (Zola). || Se dit aussi en parlant d'un homme : *Qu'est-ce que cette commère de vicomte est venu te conter ?* (Barbey d'Aurevilly).

• SYN. : **4** *maritorne, matrone, virago ;* **5** *concierge* (fam.), *pipelette* (pop.).

commérer [kɔmere] v. intr. (de *commère ;* 1836, M[me] de Girardin). [Conj. **5 b.**] *Fam.* Faire des commérages ; bavarder de façon indiscrète : *Le besoin de commérer, ancré au cœur de toutes les femmes* (Barbey d'Aurevilly). *Plus tard, j'ai eu Chauvin pour camarade dans une administration... Que d'heures passées à commérer !* (Zola).

• SYN. : *cancaner* (fam.), *caqueter, jaser, potiner* (fam.).

commettant [kɔmɛtɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *commettre,* au sens de « charger de » ; 1563, Kuhn). **1.** Celui qui charge une autre personne d'exécuter certains actes à sa place : *Les députés ministériels et leurs commettants* (Balzac). || **2.** Dans la langue commerciale, client du commissionnaire, qu'il charge d'acheter ou de vendre des marchandises pour son compte, à titre onéreux.

• SYN. : *mandant.* — CONTR. : *mandataire.*

commettre [kɔmɛtr] v. tr. (lat. *committere,* mettre ensemble, joindre, commettre, confier, de *cum,* avec, et *mittere,* envoyer ; v. 1265, *Livre de jostice,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1389, Runkewitz ; sens I, 3, 1694, Acad. ; sens I, 4, milieu du XVI[e] s., Amyot ; sens II, v. 1361, Oresme). [Conj. **49.**]

I. 1. *Class.* et *littér.* Mettre aux mains de ; confier à : *Reprenez le pouvoir que vous m'avez commis* (Corneille). *La protection du troupeau commis à leurs soins les montre sous un point de vue digne de leurs fonctions* (Chateaubriand). *Les Cieux commettent à la France la garde de la royauté* (Hugo). || **2.** *Class.* et *littér.* Préposer à ; charger de : *Les souverains qu'il a commis pour régir ses peuples* (Bossuet). *La nouvelle mère qui est commise au gouvernement du monastère* (Montherlant). || **3.** *Spécialem.* En termes de droit, désigner, nommer à une fonction déterminée : *Commettre un rapporteur.* || *Avocat commis* ou *commis d'office,* avocat désigné par le bâtonnier pour assister une personne qui bénéficie de l'assistance judiciaire. || **4.** *Class.* Exposer une personne ou une chose à un danger : *Mais à d'autres périls je crains de le commettre* (Racine).

II. 1. Faire une action blâmable ou malencontreuse : *Nous causions du passé et de l'avenir, des fautes que l'on avait commises, de celles que l'on commettrait* (Chateaubriand). *Le vin m'avait monté à la tête quand j'ai commis cette imprudence* (Musset). *Léopold avait commis la faute de permettre que Frédéric devînt roi* (Bainville). *Commettre un crime.* || **2.** *Fam.* Se rendre responsable de : *Un article irrespectueux que j'avais commis à l'endroit de cet enfant gâté du chauvinisme* (Baudelaire).

• SYN. : **II, 1** *consommer, perpétrer.*

◆ **se commettre** v. pr. (av. 1654, Guez de Balzac). *Péjor.* et *littér.* Accepter d'entrete-

nir des relations avec des gens méprisables, ou des rapports avec des choses compromettantes, déshonorantes : *Se commettre avec des personnes peu recommandables. Votre jeune neveu s'était déjà commis précédemment dans une aventure* (Gide).
● SYN. : *se compromettre.*

commination [kɔminasjɔ̃] n. f. (lat. *comminatio,* menace, de *comminari,* menacer ; 1150, Barbier, au sens de « menace » ; sens 1, 1802, Chateaubriand ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Dénonciation de la colère de Dieu. || **2.** Figure de rhétorique qui consiste à intimider son auditoire par la menace de malheurs à venir.

comminatoire [kɔminatwar] adj. (lat. jurid. médiév. *comminatorius,* de *comminatum,* supin de *comminari,* menacer ; 1517, J. Bouchet, au sens 1 ; sens 2, 1521, P. Fabri ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Qui renferme une ou des menaces, ou qui a le caractère d'une menace : *Tout cela était dit assez gravement, mais sur un ton qui n'avait rien de comminatoire* (Gide). *Combien de libelles il avait reçus ! Menaces. Défis. Mille missives comminatoires* (Céline). *Je répugne au style comminatoire, parce qu'il engage. Je préfère le style doucereux* (Montherlant). || **2.** Destiné seulement à intimider : *Tout ce qu'on y lit des tourments éternels lui paraissait comminatoire* (Rousseau). *La justice du Tout-Puissant, par rapport à l'homme, n'est souvent que comminatoire* (Chateaubriand). || **3.** En droit, se dit d'une sentence qui ne renferme que la menace d'une condamnation : *Arrêt comminatoire.*
● SYN. : **1** *fulminant, menaçant.*

comminutif, ive [kɔminytif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *comminuere,* mettre en pièces, de *cum-* intensif et *minuere,* rendre plus petit ; 1839, Boiste). En chirurgie, se dit d'une fracture multiple, présentant de nombreux fragments : *Une fracture comminutive de la base du tibia* (Goncourt).

commis [kɔmi] n. m. (part. passé substantivé de *commettre,* au sens de « charger de » ; début du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1675, J. Savary ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, 1792, Brunot). **1.** *Class.* Homme chargé d'une fonction, d'une mission par un commettant, auquel il doit rendre compte. || *Spécialem.* Employé des fermiers généraux chargé de la collecte des impôts : *Un commis engraissé des malheurs de la France* (Boileau). || *Premier commis,* dans l'ancienne monarchie, haut fonctionnaire qui venait aussitôt après le secrétaire d'État : *Il vous quitte brusquement pour joindre un seigneur ou un premier commis* (La Bruyère). [On dit encore auj. les grands commis de l'État, les hauts fonctionnaires.] || **2.** Employé subalterne chargé des écritures, dans une administration, une grande maison de commerce, une banque, etc. : *Des affaires considérables, tout un monde de commis* (Daudet). *Un commis d'agent de change.* || **3.** Employé chargé de la vente dans un magasin : *Des commis de la maison Autheman, des curieux, des flâneurs du quartier, trouvant plus économique de somnoler au bout du banc qu'au café* (Daudet). || **4.** *Commis voyageur,* voyageur de commerce, représentant : *Il avait l'aspect d'un brave, avec l'entrain facile d'un commis voyageur* (Flaubert). || *Plaisanteries de commis voyageur,* plaisanteries qui manquent d'originalité et de finesse.
● REM. Le fém. COMMISE s'est employé dans les administrations et surtout dans le petit commerce.

commise [kɔmiz] n. f. (part. passé fém. substantivé de *commettre,* au sens de « exposer à un danger » ; 1315, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Confiscation d'un fief par le suzerain, quand le vassal n'avait pas rempli les charges auxquelles il était tenu. || **2.** Confiscation de marchandises prohibées ou introduites en fraude : [Dans l'archipel de la Manche] *le droit de commise existe* (Hugo).

commisération [kɔmizerasjɔ̃] n. f. (lat. *commiseratio,* action d'exciter la pitié, de *commiseratum,* supin de *commiserari,* exciter la compassion ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Sentiment où se mêlent de la pitié et de la compassion en présence des malheurs d'autrui : *Elle se ressaisit de son regard et le laissa tomber sur le visiteur, non pas même avec rancune, non pas avec haine ou colère, mais avec une sorte de commisération hautaine* (Duhamel).
● SYN. : *apitoiement, miséricorde.* — CONTR. : *dureté, froideur, indifférence, inhumanité, insensibilité, sécheresse.*

commissaire [kɔmisɛr] n. m. (lat. médiév. *commissarius,* de *commissus,* part. passé de *committere,* confier ; 1314, *Ordonnance royale,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens I, 3 et 4, 1866, Larousse ; sens II, 1538, Jal).

I. 1. Personne à qui l'on confie, dans certaines circonstances, une fonction déterminée et temporaire : *Les députés du peuple ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires* (Rousseau). || *Commissaire régional de la République,* haut fonctionnaire chargé, après la Libération (1944-1946), de l'administration de l'ensemble d'une région, et plus particulièrement du rétablissement de la légalité républicaine. || *Commissaire du gouvernement,* technicien nommé par décret, et chargé d'assister un ministre lors de la discussion, devant les assemblées législatives, d'un projet de loi spécial. (V. aussi § II.) || *Haut-commissaire,* v. à son ordre alphab. || **2.** Celui qui règle, organise une réunion, une manifestation : *Commissaire d'un bal, d'une fête.* || *Spécialem.* Officiel chargé de faire respecter les règlements dans une épreuve sportive. || **3.** Membre d'une commission, dans une assemblée parlementaire, dans une administration, etc. : *Plusieurs commissaires se sont montrés hostiles à ce projet de loi.* || **4.** *Commissaire aux comptes,* personne nommée par les actionnaires d'une société anonyme pour contrôler la gestion et les comptes des administrateurs. (Syn. CENSEUR.)

II. Titre de divers fonctionnaires ou de personnes titulaires de charges permanentes. || *Commissaire de la marine,* officier de l'intendance, sur un navire de guerre ou dans un port. || *Commissaire de l'air,* officier chargé de l'administration et de la comptabilité dans l'armée de l'air. || *Commissaire de bord,* administrateur des services des passagers et du ravitaillement sur un paquebot. || *Commissaire du gouvernement,* magistrat militaire qui remplit les fonctions du ministère public près les tribunaux des forces armées. || *Commissaire de police,* ou simplem. *commissaire,* magistrat de l'ordre judiciaire et administratif, chargé, dans les villes, de faire observer les règlements de police et de veiller au maintien de l'ordre et de la sécurité publique : *Un commissaire demandait paternellement à l'un d'eux depuis combien de temps il habitait ce gîte* (Nerval).

commissaire-priseur [kɔmisɛrprizœr] n. m. (de *commissaire* et de *priseur,* dér. de *priser* [v. ce mot] ; début du XIXe s.). Officier public chargé d'estimer les objets mobiliers et de les vendre aux enchères dans les ventes publiques : *« Et d'où venez-vous comme cela ? — Des commissaires-priseurs. M. Barousse nous a entraînés à une exposition de tableaux »* (Goncourt).
● Pl. *des* COMMISSAIRES-PRISEURS.

commissariat [kɔmisarja] n. m. (de *commissaire ;* 1752, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, fin du XVIIIe s., Brunot ; sens 3, 1848, Jal). **1.** Fonction de commissaire : *Être chargé du commissariat du bord. On a songé à lui pour le commissariat aux comptes.* || **2.** Endroit où un commissaire, particulièrement un commissaire de police, a ses services : *Ils allèrent d'abord au commissariat chercher trois agents en bourgeois qui attendaient* (Maupassant). || **3.** Corps administratif de commissaires : *Le commissariat de l'air, de la marine.*

commission [kɔmisjɔ̃] n. f. (lat. *commissio,* concours, de *commissum,* supin de *committere,* confier ; v. 1300, *Coutumes d'Artois,* aux sens I, 1 et 2 ; sens I, 3, 1599, E.-J. Tardif ; sens I, 4-5, 1606, Kuhn ; sens I, 6-7, 1675, J. Savary ; sens I, 8, 1611, Cotgrave ; sens I, 9, 1690, Furetière ; sens II, 1, fin du XVIIe s., Fénelon ; sens II, 2, av. 1755, Montesquieu ; sens III, fin du XVIe s.).

I. 1. *Class.* Action de commettre quelqu'un, de lui confier une charge temporaire ; mission ainsi confiée : *C'est un homme né pour les allées et venues* [...],

pour aller plus loin que sa commission et être désavoué (La Bruyère). || **2.** Attribution d'une fonction, d'une charge, par l'autorité ou par une administration. || Délégation de pouvoir et charge ainsi conférées par l'autorité ou l'administration à son agent. || **3.** Spécialem. *Commission rogatoire,* mandat donné par un juge à un autre juge, à un tribunal ou à un officier de police judiciaire de procéder en son lieu et place à un acte d'instruction spécifié. || **4.** En droit commercial, pouvoir conféré à quelqu'un d'agir au nom de celui qui le délègue. || *Spécialem.* Ordre que donne un négociant à une autre personne de faire des achats ou des transactions pour son compte. || **5.** Profession de celui qui se charge, moyennant une remise, de l'achat ou du placement de marchandises pour le compte d'une autre personne : *Faire la commission. Être dans la commission. Il est riche ; il gagne ce qu'il veut dans la commission* (Zola). || **6.** Ce qu'achète ou vend le commissionnaire : *Expédier des commissions.* || **7.** Rétribution que touche le commissionnaire, et, d'une manière générale, tout intermédiaire : « *Quinze cents francs ? — Le marchand ne doit pas donner le bronze à moins, car il lui faut une commission* » (Balzac). || *Par extens.* Gratification donnée à une personne qui conclut une affaire plus ou moins régulière, en usant de son influence : *Il se fait fort d'arranger les choses moyennant une petite commission.* || **8.** Charge qu'une personne donne à une autre de faire quelque chose à sa place : *L'enfant* [...] *reçut un sou et la commission de courir chez l'épicier* (Tharaud). || **9.** L'action même que l'on est chargé de faire pour quelqu'un d'autre (message, service, achat, etc.) : « *Où vas-tu ? dit M*[me] *Vauquer à son domestique. — Faire une commission pour M. Goriot* » (Balzac). *Son métier est de courir les environs pour aller porter les lettres ou faire des commissions* (Flaubert). [V. aussi COMMISSIONS n. f. pl., ci-après.] || Fam. *Faire la petite, la grosse commission,* en parlant des enfants, uriner, aller à la selle.

II. 1. Groupe de personnes désignées par une autorité, ou choisies en son sein par une assemblée, pour étudier une question ou un projet, donner des avis, mener une enquête, surveiller divers actes, etc. : *La commission d'enquête a déposé son rapport. Encore aujourd'hui, il n'y a pas à la Chambre une commission artistique* [...] *où le nom de Roumestan ne figure en première ligne* (Daudet). || *Commission administrative,* commission chargée de l'administration d'un établissement ou de la direction d'une organisation syndicale. || *Commission d'examen,* réunion d'examinateurs chargés de faire passer un examen. (L'expression s'emploie surtout dans l'enseignement primaire ; pour l'enseignement secondaire et supérieur, on dit plutôt JURY.) || *Commission départementale,* commission chargée de contrôler l'action préfectorale dans l'intervalle des sessions du conseil général. || *Commission parlementaire,* groupe de parlementaires chargés, dans chacun des domaines importants de l'activité des assemblées, d'étudier les projets et propositions de lois avant leur discussion en séance. || **2.** Tribunal d'exception : *Commission militaire. Une des choses qui portent le plus atteinte à la liberté du citoyen est de le faire juger non par ses juges naturels, mais par une commission* (Montesquieu).

III. *Vx.* Dans la langue religieuse, action de commettre effectivement et volontairement une faute : *On peut dire la même chose d'une coupable commission* (Pascal). *Mes péchés sont d'omission, rarement de commission* (J.-J. Rousseau).

• Syn. : **I, 2** *délégation, mandat, mission ;* **7** *agio, courtage, guelte, pot-de-vin* (fam.), *pourboire, prime.* || **II, 1** *comité.*

◆ **commissions** n. f. pl. (XX[e] s.). *Fam.* Denrées, provisions que l'on vient d'acheter : *Rapporter chez soi les commissions.* || Fam. *Faire les commissions,* faire les courses d'approvisionnement quotidien : *Il est sorti un peu avant huit heures pour faire ses quelques commissions habituelles* (Romains).

• Syn. : *courses, emplettes.*

commissionnaire [kɔmisjɔnɛr] n. (de *commission ;* 1506, Saige, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s. ; sens 3, 1708, Furetière). **1.** Intermédiaire commercial qui fait des opérations pour le compte d'un commerçant, moyennant une remise : *Ma fortune est à moi, bien à moi* [...], *je l'ai gagnée dans mes trafics de commissionnaire* (Daudet). || *Commissionnaire en douane,* personne ou société accomplissant pour autrui les formalités de douane. || **2.** *Spécialem.* Commerçant grossiste ayant boutique dans le périmètre des Halles de Paris. (Il se distingue du *mandataire,* installé sous les pavillons.) || **3.** Personne dont la profession est de faire les commissions d'autrui : *Un commissionnaire prit la malle de Jeanne* (Maupassant). *Puis ils s'entretinrent* [...] *d'une lettre qu'ils venaient d'envoyer par un commissionnaire* (France). *On paie très bien un pourboire parce qu'on voit la joie du garçon de café, du commissionnaire, du cocher* (Alain). || *Par extens.* Personne qui s'est chargée bénévolement d'une commission.

• Syn. : **3** *chasseur, coursier, groom, porteur.*

commissionnement [kɔmisjɔnmɑ̃] n. m. (de *commissionner ;* 1928, Larousse). Action de commissionner.

commissionner [kɔmisjɔne] v. tr. (de *commission ;* XV[e] s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1792, Brunot ; sens 3, 1929, Larousse). **1.** Déléguer un pouvoir à quelqu'un : *Son opinion de connaisseur commissionné par l'État ayant une valeur d'expertise légale, il se faisait un devoir d'affirmer souvent, avec conviction, la supériorité de cette peinture* (Maupassant). || **2.** Donner à quelqu'un commission de vendre ou d'acheter. || **3.** Dans l'armée, maintenir un militaire dans les cadres en vertu d'une commission. || Dans les chemins de fer, notifier à un agent ou à un employé sa nomination dans les cadres du personnel. (Syn. TITULARISER.)

◆ v. intr. (début du XX[e] s.). *Fam.* Servir de commissionnaire : *Enfin, j'appris, par Bute encore, que Heurtevent était un maître receleur, et qu'entre Alcide et lui le plus jeune des fils commissionnait* (Gide).

commissoire [kɔmiswar] adj. (bas lat. jurid. *commissorius,* de *commissum,* supin de *committere* [v. COMMETTRE] ; XIII[e] s., Godefroy). *Clause commissoire,* en droit, clause dont l'inexécution entraîne l'annulation de l'acte qui la contient. || *Pacte commissoire,* contrat de gage en vertu duquel le créancier devient propriétaire du bien engagé si le débiteur ne peut payer au jour fixé.

commissural, e, aux [kɔmisyral, -o] adj. (de *commissure ;* 1845, Bescherelle). Relatif à une commissure : *Soudure commissurale.*

commissure [kɔmisyr] n. f. (lat. *commissura,* jointure, de *commissus,* part. passé de *committere,* joindre ; 1314, Mondeville, au sens de « suture des os du crâne » ; sens 1, 1736 [d'après Trévoux, 1743] ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** En anatomie, point de jonction des bords de certaines ouvertures en forme de fentes : *Un pli trop accusé à la commissure des lèvres* (Bertrand). *Deux rides profondes se creusent de part et d'autre de sa bouche, dont les commissures s'abaissent et se tordent* (Duhamel). *La commissure des paupières.* || **2.** Région réunissant deux parties symétriques des centres nerveux encéphaliques.

• Syn. : **1** *coin.*

commodant [kɔmɔdɑ̃] n. m. (lat. *commodans, -antis,* part. prés. de *commodare,* prêter, de *commodus* [v. COMMODE 1] ; 1863, Littré). En droit romain, prêteur par commodat.

commodat [kɔmɔda] n. m. (bas lat. jurid. *commodatum,* contrat de commodat, de *commodare,* prêter ; 1585, J. des Caurres). En droit romain, contrat par lequel une personne livrait une chose à une autre pour qu'elle s'en serve, à charge pour le preneur de la rendre ensuite. (On dit auj. PRÊT À USAGE.)

1. commode [kɔmɔd] adj. (lat. *commodus,* convenable, approprié, bienveillant ; 1475, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2-3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1654, La Fontaine ; sens 5, 1656, Pascal ; sens 6, 1661, Molière). **1.** Se dit d'un objet qui est

particulièrement approprié à sa destination, qui convient bien à l'usage qu'on en fait : *Un outil, un vêtement commode. Un système d'ouverture, de fermeture commode.* || **2.** Se dit de ce qui n'offre pas d'obstacle, de difficulté, de ce qui s'adapte bien à la situation : *L'ultramontanisme parut d'abord à ces maîtres austères une façon commode d'en appeler à une autorité lointaine* (Renan). *Une manière commode d'éluder une question indiscrète* (Tharaud). || **3.** *Class.* et *littér.* Qui offre des agréments : *L'Égypte était* [...] *le plus beau pays de l'Univers* [...], *le plus riche, le plus commode* (Bossuet). *Les petites villes* [...] *paraissent d'abord plus chaudes et plus commodes à vivre* (Flaubert). || **4.** *Class.* De caractère facile, doux, aimable : *Jamais peuple n'a été* [...] *plus commode à tous les étrangers* (Fénelon). *Son aimable moitié, sa compagne fidèle, avait l'esprit si commode et si doux* (Perrault). || *Auj.*, ce sens n'apparaît plus que dans des tournures négatives ou restrictives : *Je parle surtout de son frère Joseph, qui se manifeste comme un gaillard assez redoutable, assez vorace et peu commode* (Duhamel). || **5.** *Péjor.* Dans le domaine moral, relâché, qui manque de rigueur, d'exigence : *Une dévotion, une doctrine, une morale commode.* || Fam. *C'est trop commode, ce serait trop commode,* reproche adressé à quelqu'un qui cherche à se soustraire à ses devoirs, à ses obligations. || **6.** *Péjor.* Se dit d'une personne trop indulgente, qui ferme les yeux sur les fautes des autres : *Un directeur de conscience, un mari commode.*

● SYN. : **1** *convenable, pratique ;* **2** *adéquat, aisé, facile ;* **5** *élastique ;* **6** *complaisant.* — CONTR. : **1** *impropre, incommode, mal commode ;* **2** *difficile, inadéquat, incongru, malaisé ;* **5** *austère, rigoureux ;* **6** *jaloux, sévère.*

2. commode [kɔmɔd] n. f. (de *commode* 1, par ellipse de *armoire ;* 1708, Brunot). Meuble à hauteur d'appui, à plateau de bois ou de marbre, et muni de tiroirs servant à ranger du linge, des vêtements : *Je découvris dans un tiroir de la commode une chemise de dentelle et des bas blancs* (France).

commodément [kɔmɔdemɑ̃] adv. (de *commode* 1 ; 1549, R. Estienne). D'une manière commode : *Ces deux dames* [...] *se postèrent commodément pour apercevoir tout l'intérieur de Binet* (Flaubert).

● SYN. : *confortablement.*

commodité [kɔmɔdite] n. f. (lat. *commoditas,* convenance, avantage, indulgence, de *commodus* [v. COMMODE 1] ; v. 1400, *Chronique de Boucicaut,* aux sens 1-2 ; sens 3 et 5, XVIe s. ; sens 4, 1663, La Fontaine). **1.** Qualité d'une chose qui se prête bien à l'usage pour lequel elle a été conçue : *Instruments qui se prennent, qui se laissent, qui ne valent que par la commodité* (Valéry). || **2.** Facilité à user de quelque chose ; avantage qu'on en retire : *Je trouve beaucoup de commodité dans l'horaire de travail qui m'a été assigné.* || Class. et littér. *À* ou *selon sa commodité,* à sa disposition, à sa convenance : *Il les mangeait* [les souris] *à sa commodité, | Aujourd'hui l'une et demain l'autre* (La Fontaine). *Pour ne pas rogner la journée* [...], *il tintait l'angélus selon sa commodité* (Flaubert). || **3.** *Class.* Occasion favorable, moment opportun : *Tout ce jour se passa* [...] *sans que le jeune berger perdît une seule commodité de me faire paraître son affection* (d'Urfé). || **4.** *Class.* Moyen de transport, carrosse, coche, bateau, etc. : *Vous faites bien, Madame, de prendre la commodité de la duchesse de Chaulnes pour aller en Bretagne* (Bussy-Rabutin). || **5.** *Class.* Facilité de caractère, aménité, tolérance : *Je suis d'une grande commodité pour la liberté publique* (Sévigné).

◆ **commodités** n. f. pl. (sens 1, av. 1596, Du Vair ; sens 2, v. 1534, Bonaventure des Périers ; sens 3, 1677, Miege). **1.** *Class.* Biens, richesses : *Je suis un mortel qui ne possède que ces filets et quelques petites commodités dont j'ai meublé deux ou trois rochers* (La Fontaine). || **2.** Toutes les choses propres à rendre la vie plus facile, plus agréable ; éléments de confort : *Ma grotte est assez près d'ici dans la montagne ; venez vous réchauffer chez moi ; vous n'y trouverez pas les commodités de la vie, mais vous y aurez un abri ; et il faut encore en remercier la Bonté divine, car il y a bien des hommes qui en manquent* (Chateaubriand). *Les damas vénitiens, les velours génois, les armes allemandes, les bijoux et orfèvreries français, toutes les commodités que les Orientaux achetaient à prix d'or à l'Occident ont disparu* (Morand). || Class. *Les commodités de la conversation,* dans le langage précieux, un fauteuil. || **3.** *Vx.* Lieux d'aisances : *Au bout de l'appartement, la cuisine voisinait* [...] *avec les commodités* (Camus).

● SYN. : **2** *agréments, aises.*

Commodo [komodo] n. m. (nom déposé ; milieu du XXe s.). Commutateur permettant d'actionner, suivant les besoins, les principaux appareils d'éclairage et d'avertissement dans une voiture automobile.

commodore [kɔmɔdɔr] n. m. (mot angl., probablem. altér. du néerl. *kommandeur,* de même sens, lui-même d'origine franç. ; 1763, Voltaire). Officier des marines britannique, américaine et néerlandaise, d'un rang supérieur à celui de capitaine de vaisseau en France.

commotion [kɔmɔsjɔ̃] n. f. (lat. *commotio,* mouvement, émotion, de *commotum,* supin de *commovere,* mouvoir, émouvoir ; v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré [*commotion électrique,* 1759, Richelet] ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1346, *Chartes de Liège*). **1.** *Vx.* Secousse très violente, ébranlement soudain, provoqués par un tremblement de terre, une explosion : *Je commençais à croire qu'un essai d'armes fait dans les fossés avait été cause de cette commotion, lorsqu'une explosion plus violente se fit entendre* (Vigny). || **2.** Violent ébranlement physique : *Frappé à la tête d'une rude commotion, il tombait* [...], *privé de tout sentiment* (Feuillet). *Eustache ressentit dans tout le bras une sorte de commotion électrique* (Nerval). || *Spécialem.* En pathologie, ébranlement d'un organe consécutif à un choc. || **3.** *Fig.* Trouble violent, dû à une vive émotion ; ébranlement psychique : *Quand elle marchait à travers ma chambre, le bruit de chacun de ses pas faisait une commotion dans mon cœur* (Maupassant). || **4.** *Vx.* Perturbation sociale violente, ébranlement occasionnés par les guerres, les mouvements populaires, etc. : *Mirabeau fait un grand bruit pour préparer les esprits aux grandes commotions* (Lamartine). *Les dernières commotions politiques ou sociales de ce siècle* (Verne).

● SYN. : **2** *choc, secousse, traumatisme ;* **3** *bouleversement, coup, saisissement ;* **4** *convulsion, désordre, orage, tempête, tourmente.*

commotionner [kɔmɔsjɔne] v. tr. (de *commotion ;* 1929, Larousse). Frapper d'une commotion (au pr. et au fig.) : *Un sergent qui s' tassait dans un trou et qui n'osait pas en sortir, vu qu'il avait été commotionné* (Barbusse). *Cette nouvelle l'a commotionné.*

● SYN. : *choquer, ébranler, retourner* (fam.), *secouer* (fam.), *traumatiser.*

commuabilité [kɔmɥabilite] n. f. (de *commuable ;* 1845, Bescherelle). Caractère de ce qui peut être commué : *La commuabilité d'une peine.*

commuable [kɔmɥabl] adj. (de *commuer ;* 1486, Godefroy, au sens général de « qui peut être modifié » ; sens actuel, 1771, Trévoux). Qui peut être commué : *Peine commuable.*

commuer [kɔmɥe] v. tr. (lat. *commutare,* changer, échanger [de *cum-* intensif et *mutare,* déplacer, modifier], francisé d'après *muer ;* v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Transformer : *De légers indices qui se sont commués en preuves formelles.* || **2.** *Spécialem.* Convertir une peine en une peine moindre : *Enfin, le premier président proposa de commuer la peine de mort en celle de prison perpétuelle* (Maupassant).

commun, e [kɔmœ̃, -yn] adj. (lat. *communis ;* 842, *Serments de Strasbourg,* aux sens 2 et 4 ; sens 1 et 3, XIIe s. ; sens 5, 1668, La Fontaine ; sens 6 et 7, 1388, Runkewitz). **1.** Qui appartient à la fois à deux ou à plusieurs ; à quoi participent deux ou plusieurs : *Des biens communs entre époux. Un puits commun à trois propriétaires. Point commun à deux droites.* || *Dénominateur commun,* en mathématiques, dénomina-

teur qui est le même pour deux ou plusieurs fractions. || *Diviseur commun,* nombre qui divise exactement plusieurs autres nombres. || *N'avoir rien de commun,* être totalement différent : [Raphaël] *la place* [la Vierge] *dans des paysages ornés de villes et de fabriques qui n'ont rien de commun avec la Judée* (Gautier). || *N'avoir de commun que,* se ressembler sur un seul point, ou avoir peu d'analogie : *Ces gouvernements n'ont de commun que le nom* (France). || *Il n'y a pas de commune mesure entre, sans commune mesure,* se dit de choses disproportionnées, entre lesquelles il n'y a aucun terme de comparaison : *Il n'y a pas de commune mesure entre les raisons pour lesquelles deux esprits goûtent ou repoussent un même écrivain* (Bourget). || **2.** Qui appartient ou s'applique à la fois à tous les êtres, à toutes les choses d'un groupe, d'un ensemble : *Les parties communes, les charges communes d'un immeuble en copropriété. La propriété commune ferait ressembler la société à un de ces monastères à la porte duquel des économes distribuaient du pain* (Chateaubriand). *L'opération consiste à découvrir* [...] *les traits communs qui appartiennent à toutes les œuvres d'art, en même temps que les traits distinctifs* (Taine). *Il me semble que ce que vous cherchez dans une femme est commun à toutes* (France). || *La maison commune,* l'hôtel de ville, qui appartient à tous les habitants de la localité. || *La salle commune,* pièce où se réunissent tous les occupants d'une maison, d'un appartement : *Je me trouvai donc tout naturellement seul avec Amélie, à l'heure du thé, que nous prenons toujours dans la salle commune* (Gide). || *Lieu commun,* sujet, idée, formule générale, applicable à tout ; source générale d'où l'on tire souvent des arguments : *Les orateurs anciens usaient beaucoup des lieux communs ; par extens.,* banalité, idée rebattue : *Cette spirituelle personne prit plaisir à jeter le rude Montriveau dans une conversation pleine de bêtises, de lieux communs et de non-sens* (Balzac). || *Nom commun,* en grammaire, nom qui s'applique à plusieurs êtres ou choses formant un genre, une espèce, par opposition au nom propre, qui n'appartient qu'à un individu. || **3.** Que l'on fait conjointement, à plusieurs : *Travail commun. Œuvre commune.* || *Faire cause commune,* agir ensemble, s'unir pour servir la même cause. || *Faire bourse commune,* réunir ses ressources et les gérer ensemble. || *D'un commun accord,* à l'unanimité, après s'être tous entendus. || **4.** Qui appartient, s'applique à la généralité, au plus grand nombre : *Intérêt commun. Commun usage. Sans doute le langage commun servira-t-il toujours d'instrument initial et général de la vie de relation extérieure et intérieure* (Valéry). || *Sens commun,* bon sens. || *Langue commune,* celle que chacun parle habituellement, par opposition aux langages techniques, spécialisés. || *Droit commun,* celui qui s'applique à tout le monde et qui n'est pas l'objet de lois spéciales. || **5.** *Par extens.* Qui se rencontre fréquemment, n'est pas rare : *Elles excellaient à rétablir les membres brisés par des chutes ou des accidents, si communs chez les paysans* (Chateaubriand). *Lorsqu'un fief tombe en roture, malheur si commun de nos jours...* (Courier). *Il était en réalité d'une force peu commune. Il ployait facilement une pièce de cent sous entre l'index et le pouce* (France). || **6.** Qui est répandu partout, ordinaire et de qualité médiocre : *Si, comme les âmes communes, je croyais en Dieu, je le prierais de me laisser après ma mort, ici tout entier* (France). *Carola Venitequa était une jeune femme assez forte ou mieux : un peu grasse, mais bien faite et saine d'aspect, de traits communs, mais non vulgaires et passablement engageants* (Gide). *Je respire autour d'elle ce parfum commun qu'on achète ici chez Maumond, le coupeur de cheveux* (Colette). || **7.** *Péjor.* Qui manque de distinction, vulgaire : *C'était une fille* [...] *brune, de taille moyenne, assez forte, la figure épaisse et commune* (Zola). *Écrire sur les murs, c'est excessivement commun* (Labiche).

• SYN. : **3** *collectif ;* **4** *général, universel ;* **5** *accoutumé, courant, habituel, ordinaire, répandu, usuel ;* **6** *banal, quelconque ;* **7** *bas, grossier.* — CONTR. : **3** *personnel ;* **4** *particulier ;* **5** *extraordinaire, inhabituel, inusité, rare ;* **6** *délicat, exceptionnel, original, remarquable ;* **7** *bien, chic* (fam.), *distingué, élégant, précieux.*

◆ **commun** n. m. (sens 1, 1694, Acad. ; sens 2-3, v. 1210, Villehardouin ; sens 4, 1866, Larousse). **1.** *Class.* Le bien commun : *Que ne vis-tu sur le commun ?* (La Fontaine). || **2.** *Le commun,* le plus grand nombre, la généralité (souvent avec un complément introduit par *de*) : *Je n'ai que faire des privilèges et ne prétends me distinguer du commun que par ma valeur* (Gide). *Si tu sais lire l'histoire militaire, ce qui est récit confus pour le commun des lecteurs est pour toi un enchaînement aussi rationnel qu'un tableau pour l'amateur qui sait regarder ce que le personnage porte sur lui, tient dans les mains* (Proust). || *Le commun des martyrs, des docteurs, des vierges,* etc., office commun à tous les martyrs, à tous les docteurs, à toutes les vierges, etc., qui n'ont pas d'office propre. || Fam. *Le commun des mortels,* tout homme, n'importe qui. || **3.** *Class.* et *littér.* Le bas peuple (avec dédain) : *Ces hommes du commun tiennent mal leurs promesses* (Corneille). *La noble société s'étonne qu'il y ait tant de braves gens dans le commun* (Daudet). || *Class.* Dans le langage des grands, les bas-officiers : *Il est couché sur l'état en qualité de chirurgien du commun* (Furetière). || **4.** *Vx* et *littér.* Caractère de ce qui est ordinaire, banal : *Le commun est le défaut des poètes à courte vue et à courte haleine* (Hugo).

◆ **En commun** loc. adv. (XIe s.). Ensemble, indistinctement ; sans exception personnelle : *Qu'il nous fasse un seul sort ! qu'il nous cueille en commun* (Lamartine). *Mettre ses biens en commun.*

◆ **Du commun** loc. adj. *Class.* Vulgaire : *Cet ouvrage n'est pas du commun* (Acad., 1694).

◆ **communs** n. m. pl. (sens 1, 1704, Trévoux ; sens 2, 1821, Desgranges). **1.** Dans une grande propriété, un château, les bâtiments consacrés au service (cuisine, écuries, logement des domestiques, etc.) : *Des massifs d'arbres exotiques cachaient la vue des communs* (Balzac). *Il sortit de nouveau, alla vers les communs où Dus-sol, le mètre à la main, accroupi, mesurait l'écartement des roues d'un tilbury* (Mauriac). || **2.** *Dialect.* Lieux d'aisances.

communal, e, aux [kɔmynal, -o] adj. (de *commun* et de *commune ;* 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Qui appartient à la commune, à tous ses habitants : *Pré, chemin communal. Les fruits de ces terres communales étaient destinés à suppléer aux mauvaises récoltes* (Chateaubriand). || **2.** Qui concerne la commune : *Les libertés communales. Le budget communal.*

• SYN. : **1** et **2** *municipal.*

◆ **communal** n. m. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1884, Daudet) ou **communaux** n. m. pl. (sens 1, 1690, Furetière). **1.** Biens de la commune (prés, bois, etc.) : *Ce communal, autrefois, n'était qu'une côte nue couverte de broussailles* (Maupassant). || **2.** Troupeaux qui paissent sur le communal : *Le pli de dégoût affaissant la lèvre inférieure, usée, fatiguée comme une margelle où tout le communal est venu boire* (Daudet).

◆ **communale** n. f. (fin du XIXe s.). Pop. *La communale,* l'école communale.

communalement [kɔmynalmɑ̃] adv. (de *communal ;* 1866, Larousse). Au point de vue communal.

communalisation [kɔmynalizasjɔ̃] n. f. (de *communaliser ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). Exploitation de certains droits par une commune : *La communalisation du droit de chasse.*

communaliser [kɔmynalize] v. tr. (de *communal ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). Mettre sous la dépendance de la commune : *Communaliser un terrain.*

• REM. Auj., on dit plutôt MUNICIPALISER.

communaliste [kɔmynalist] adj. (de *communal ;* 1907, Larousse). Relatif aux communes : *Mouvement communaliste.*

communard, e [kɔmynar, -ard] n. et adj. (de *Commune,* nom du mouvement révolutionnaire de 1871 ; 1871, Fonvielle, au sens 1 ; sens 2, av. 1930). **1.** Celui, celle qui participa à l'insurrection de la Commune de Paris, en 1871 : *J'étais choqué de voir des gens de ma famille accorder toute leur*

estime à des anticléricaux anciens communards, que leur journal leur avait présentés comme antidreyfusards, et honnir un général bien né et catholique, mais non révisionniste (Proust). *Les vingt mille communards abattus par les soldats du général Gallifet* (Bernanos). || **2.** *Pop.* et *péjor.* Nom donné parfois aux communistes.

• REM. Au sens 1, on trouve parfois la forme COMMUNEUX (1871, Molinari) : *Serrés autour du drapeau rouge, la musette de toile en sautoir, les communeux marchaient d'un pas résolu dans toute la largeur de la chaussée* (Daudet).

communautaire [kɔmynotɛr] adj. (de *communauté* ; 1842, Proudhon, au sens 1 ; sens 2, v. 1958). **1.** Qui a adopté, qui a la forme de la communauté : *La vie communautaire. L'imagination humaine peut concevoir, sans trop de peine, des républiques ou autres États communautaires, dignes de quelque gloire, s'ils sont dirigés par des hommes sacrés, par de certains aristocrates* (Baudelaire). *Les Bretons en sont restés pour l'organisation communautaire à la cellule primitive* (Le Goffic). || **2.** *Spécialem.* Qui appartient, qui a trait au Marché commun : *Esprit communautaire. Décision contraire aux dispositions communautaires.*

communauté [kɔmynote] n. f. (problablem. réfection de l'anc. franç. *communité* [lat. *communitas*, communauté], d'après l'adj. *communal* ; 1283, Beaumanoir, au sens II, 1 ; sens I, 1, 1580, Montaigne ; sens I, 2, milieu du XIVe s. ; sens II, 2, v. 1950 ; sens II, 3, 1538, R. Estienne).

I. 1. État, caractère de ce qui est commun à plusieurs personnes : *De plus, il est difficile de créer une patrie parmi des États qui n'ont aucune communauté de religion et d'intérêts, qui, sortis de diverses sources en des temps divers, vivent sur un sol différent et sous un différent soleil* (Chateaubriand). || *Par extens.* Similitude, identité : *Ils avaient établi entre eux une familiarité, une communauté de pensée et de vie qui, tout à coup, gêna Frédérique* (Daudet). *Communauté de sentiments.* || *Communauté de vues*, manière identique d'envisager un problème, ou les choses en général : *Ainsi naissait une communauté de vues destinée à durer à travers le siècle* (Bainville). || **2.** Régime d'association conjugale dans lequel certains biens sont communs aux deux époux : *Se marier sous le régime de la communauté.* || *Par extens.* L'ensemble des biens ainsi mis en commun.

II. 1. Ensemble de personnes unies par des caractères communs, par des liens d'intérêt, par des habitudes communes, etc. : *Les diverses communautés ethniques, religieuses d'une région.* || *Spécialem.* Ensemble des habitants d'un même lieu, d'un même État : *La communauté nationale.* || **2.** Ensemble de pays unis par des liens économiques, politiques, culturels : *La Communauté européenne du charbon et de l'acier.* || **3.** Réunion de personnes vivant ensemble et poursuivant des buts communs. || *Spécialem.* Société de religieux soumis à une règle commune : *La petite communauté, composée d'une centaine de moines, s'accrut en peu d'années d'une façon prodigieuse* (France).

• SYN. : **I, 1** *affinité, analogie, conformité, ressemblance, unité.* || **II, 1** *collectivité, groupe, société* ; **2** *pool* ; **3** *confrérie, phalanstère ; compagnie, congrégation, ordre.*

commune [kɔmyn] n. f. (lat. pop. *communia*, plur. neutre de *communis*, pris comme subst. fém. au sens de « réunion de gens ayant une vie commune »; v. 1138, Gaimar, au sens 1 [var. *comugne*, du XIIe au XIVe s.] ; sens 2, 1793, Frey ; sens 4 [empr. de l'angl. *Commons*], 1690, Furetière). **1.** *Autref.* Ville affranchie du joug féodal et dont les bourgeois jouissaient du droit de s'administrer eux-mêmes : *La commune de Toulouse avait des vassaux, possédait sa milice, sa bannière, ses armoiries, son château. Il me semblait voir un enfant de ces communes du temps de Charles VII* (Chateaubriand). || **2.** *Auj.* En France, circonscription administrative de base, dirigée par un maire assisté d'un conseil municipal : *Les communes des Hauts-de-Seine. Je croyais connaître admirablement tous les entours de la commune* (Gide). || *Par extens.* Ensemble des citoyens qui y vivent, représentés par la municipalité en tant que personne morale : *Les biens de la commune.* || **3.** Spécialem. *Commune de Paris*, nom donné à la municipalité de Paris de 1789 à 1795, qui s'était constituée en gouvernement révolutionnaire : *Le procédé consistait toujours à tenir les autorités municipales de Paris, la Commune, et par elle* [...] *à entretenir* [...] *une agitation continuelle* (Gaxotte) ; gouvernement révolutionnaire installé à Paris après l'insurrection du 18 mars 1871, et, *par extens.*, cette insurrection elle-même. || **4.** *Chambre des Communes*, ou, ellipt., *les Communes*, en Grande-Bretagne, Chambre des représentants élus du peuple.

communément [kɔmynemɑ̃] adv. (de *commun* ; 1080, *Chanson de Roland*, au sens de « ensemble » ; sens actuel, v. 1360, Froissart). Ordinairement, habituellement : *Il n'arrive pas communément qu'un haut baron financier amène à Paris une esclave arménienne dont il a fait sa légitime épouse* (Daudet).

• SYN. : *couramment, fréquemment, généralement, souvent, usuellement.* — CONTR. : *exceptionnellement, rarement.*

communeux, euse adj. V. COMMUNARD.

communiant, e [kɔmynjɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *communier* ; 1531, Delboulle). Personne qui communie. || *Premier communiant, première communiante*, ou simplem. *communiant, communiante*, celui, celle qui fait sa première communion.

communicable [kɔmynikabl] adj. (de *communiquer* ; v. 1380, Conty, au sens de « affable » ; sens actuel, XVIe s.). Qui peut être communiqué : *Un droit communicable. Une ardeur communicable.* || *Spécialem.* Dont les pièces doivent être communiquées au ministère public.

communicant, e [kɔmynikɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *communiquer* ; 1761, Gohin [*communicants*, n. m. pl., « anabaptistes du XVIe s. prônant la communauté des femmes et des enfants », 1694, Th. Corneille]). Qui communique : *Deux petites pièces communicantes sous le toit* (Colette). *L'expérience des vases communicants.*

communicateur, trice [kɔmynikatœr, -tris] adj. (de *communiquer* ; 1866, Larousse [« qui communique, au sens religieux », 1375, R. de Presles]). Qui sert à mettre en communication : *Fil communicateur.*

◆ **communicateur** n. m. Appareil transmettant le mouvement : *L'étude des communicateurs constitue l'essentiel de la cinématique.*

communicatif, ive [kɔmynikatif, -iv] adj. (bas lat. *communicativus*, propre à communiquer, de *communicatum*, supin de *communicare* [V. COMMUNIQUER] ; v. 1361, Oresme, au sens de « libéral » ; sens actuels, 1564, J. Thierry). **1.** Qui se communique facilement à d'autres : *Les émotions véritables sont si communicatives que, pendant un moment, ces trois personnes se regardèrent en silence* (Balzac). || **2.** Qui communique, exprime spontanément ses pensées, ses sentiments : *Les Yankees n'étaient pas communicatifs et ne répondaient que par « yes » et« no » à toutes ses avances* (Daudet).

• SYN. : **1** *contagieux* ; **2** *causant* (fam.), *confiant, démonstratif, expansif, exubérant, ouvert.* — CONTR. : **2** *défiant, dissimulé, fermé, impénétrable, méfiant, renfermé, secret, taciturne.*

communication [kɔmynikasjɔ̃] n. f. (lat. *communicatio*, action de communiquer, de faire part, de *communicatum*, supin de *communicare* [V. COMMUNIQUER] ; v. 1361, Oresme, aux sens 1 et 4 ; sens 2-3, 1530, Palsgrave ; sens 5, 1677, Miege). **1.** Action de communiquer, de transmettre quelque chose à quelqu'un, ou de le mettre à sa disposition ; résultat de cette action : *Je pensais que le nouvel acquéreur de la « Légende dorée »* [...] *me donnerait communication du manuscrit* (France). *La communication de documents secrets.* || **2.** Action de donner une information, un renseignement, un avis : [Bézuquet] *demanda la parole pour une communication pressante (Daudet).* || *Spécialem.* Exposé oral ou écrit, fait

devant les membres d'une société savante sur un sujet déterminé : *Le professeur X... a fait une communication à l'Académie de médecine.* || **3.** *Par extens.* La chose que l'on communique : *Votre communication m'est bien parvenue.* || **4.** Action de communiquer avec une autre personne par un moyen quelconque : *La communication n'était même pas tout à fait interdite entre ces prisonniers si divers* (Nerval). *Par là, il y eut entre nous une véritable étincelle de communication* (Renan). *Se mettre en communication avec quelqu'un.* || Spécialem. *Communication téléphonique,* ou simplem. *communication,* liaison et conversation par téléphone : *Pendu au téléphone pendant une heure* [...], *Joseph Pasquier fit des tentatives désespérées pour obtenir une communication directe* (Duhamel). || **5.** Ce qui permet de joindre deux lieux, de les faire communiquer : *Voies, moyens de communication. Ce mouvement interceptait les communications du roi avec l'Andalousie* (Mérimée). || Moyen qui permet le passage d'un lieu à un autre : *Porte de communication.*

● SYN. : **2** *adresse, annonce, communiqué, déclaration ;* **3** *message ;* **4** *commerce* (littér.), *correspondance, échange, liaison, rapport, relation.*

communier [kɔmynje] v. intr. (lat. ecclés. [*altari*] *communicare,* approcher de l'autel [pour recevoir la sainte hostie] ; fin du Xᵉ s., *Vie de saint Léger ;* sens fig., dès la fin du XIIᵉ s.). **1.** Recevoir le sacrement de l'eucharistie : *Elle me tue à petit feu et se croit une sainte. Ça communie tous les mois !* (Balzac). [Ils] *communiaient avec des ferveurs de novice* (Verlaine). || *Communier sous les deux espèces,* celle du pain et celle du vin. || **2.** *Spécialem.* Faire sa première communion : *Gertrude est trop jeune : songe qu'elle n'a pas encore communié* (Gide). *Mon père a fait baptiser ses enfants et les a laissés communier* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Se trouver en accord parfait d'idées ou de sentiments : *Désiré venait me rejoindre. Nous passions là des heures à communier dans la tristesse* (Duhamel).

◆ v. tr. Administrer à quelqu'un le sacrement de l'eucharistie : *Communier les fidèles* (Jammes). *Elles défilèrent devant le velum où les communiait le prêtre* (Benoit).

communion [kɔmynjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *communio,* communion [en lat. class., « communauté, caractère commun »] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1863, Littré ; sens II, 1-3, XIIIᵉ s.).

I. 1. Union des personnes dans une même foi : *La communion de l'Église romaine. Les chrétiens orthodoxes, c'est ainsi que les Russes désignent leur communion* (Mérimée). || *Communion des saints,* dogme chrétien selon lequel tous les biens spirituels de l'Église sont communs à tous ses membres. || **2.** Accord entre personnes qui partagent les mêmes idées, les mêmes sentiments : *Il peut y avoir une immense joie à se sentir en communion parfaite avec les autres, communion de pensée, d'émotion, de sensation, d'action* (Gide). *Mais il était vrai, également, qu'il éprouvait, à prendre la parole, une ivresse capiteuse ; et qu'il réussissait presque toujours à créer, entre ses auditeurs et lui, un échange, une communion* (Martin du Gard).

II. 1. Acte par lequel les chrétiens reçoivent le corps et le sang de Jésus-Christ : *Je ne lui parlais plus qu'en pasteur, la préparant à la communion qu'elle vient de faire à Pâques* (Gide). || *Première communion,* chez les catholiques, cérémonie solennelle qui accompagne le premier acte de communion : *Elle s'occupait de Ferdinand, qui s'allait préparer pour la première communion* (Duhamel). || **2.** Partie de la messe où le prêtre communie : *Sortir de l'église avant la communion.* || **3.** *Par extens.* Antienne chantée au moment de la communion du prêtre.

● SYN. : **I, 2** *affinité, correspondance, entente, harmonie, union.*

communiqué [kɔmynike] n. m. (part. passé substantivé de *communiquer ;* 1856, Lachâtre). Avis ou information de caractère officiel : *Un communiqué du ministère de l'Information, de la Préfecture de police.* || *Spécialem.* En temps de guerre, résumé officiel des opérations militaires : *Les communiqués officiels sont, de part et d'autre, des plus contradictoires, chacun n'annonçant que des victoires, que retraites de l'adversaire, encerclement de l'ennemi* (Gide).

● SYN. : *bulletin, communication, note.*

communiquer [kɔmynike] v. intr. (lat. *communicare,* mettre en commun, et aussi, à basse époque, « être en relation avec » ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1681, Bossuet). **1.** En parlant de personnes, être en rapports mutuels, par un moyen quelconque ; être en relation avec quelqu'un d'autre : *Les autres députés communiquaient entre eux, riaient, se faisaient des signes* (Daudet). *Laisser un détenu communiquer avec son avocat.* || Être en correspondance : *Communiquer par téléphone, par lettres.* || **2.** En parlant d'un local, être attenant à, ou être en communication avec, par un passage : *Cette salle, assez éloignée du café auquel elle communiquait par un très long couloir* (Hugo). *Pièces qui communiquent.*

◆ v. tr. (sens 1, 1704, Trévoux ; sens 2, 1530, Palsgrave ; sens 3-4, 1557, *Journal du sire de Gouberville*). **1.** Transmettre, faire passer à ou dans : *Le piston communique son mouvement à la bielle. Le Soleil communique sa chaleur à la Terre. Cette religieuse atmosphère que nous communiquaient en sons adoucis les cris des deux enfants* (Balzac). || *Communiquer à quelqu'un une maladie,* lui en transmettre le germe infectieux. || **2.** *Fig.* Faire partager à quelqu'un : *Il* [l'abbé Coignard] *se félicitait d'avoir tenu un langage propre à communiquer à une âme souffrante le repos et la paix* (France). *J'avais toujours le vague sentiment que je communiquais ma ferveur aux autres, mais qu'en eux n'était pas le feu sacré* (Gide). || **3.** Mettre quelque chose à la disposition de quelqu'un pour qu'il en prenne connaissance : *Communiquer les pièces d'un dossier. Un bibliophile sérieux ne communique pas ses livres, lui-même ne les lit pas, de crainte de les fatiguer* (Nerval). || **4.** Donner connaissance à quelqu'un de quelque chose qu'il ignore : *Ce que j'ai à vous communiquer est d'une extrême conséquence* (France).

● SYN. : **1** *donner, envoyer, imprimer ;* **3** *prêter ;* **4** *confier, dire, révéler.*

◆ **se communiquer** v. pr. (sens 1-2, 1671, Pomey ; sens 3, début du XVIIᵉ s., Guez de Balzac). **1.** En parlant d'une chose, se répandre, se propager : *Le feu se communique de proche en proche. On se demande comment il se fait que bâiller se communique comme une maladie* (Alain). || **2.** En parlant de personnes, se transmettre quelque chose les unes aux autres (au pr. et au fig.) : *Nous nous communiquons nos tristesses* (Renan). || **3.** *Class.* et *littér.* Dévoiler ses pensées ; faire des confidences : *Je ferai vos reproches à la Mousse : il est chez lui, il ne se communique guère ; il est difficile à trouver* (Sévigné).

communisant, e [kɔmynizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *communiste ;* XXᵉ s.). Qui sympathise avec les théories communistes : *Largo Caballero est remplacé* [en Espagne] *par un communisant, M. Negrin* (Suarez).

communisation [kɔmynizasjɔ̃] n. f. (de *communiste ;* milieu du XXᵉ s.). Action de gagner au communisme.

communiser [kɔmynize] v. tr. (de *communiste ;* milieu du XXᵉ s.). Soumettre à l'influence communiste : *Communiser un pays, des populations.*

communisme [kɔmynism] n. m. (de *commun ;* 1840, Sainte-Beuve, au sens 1 ; sens 2-4, XXᵉ s.). **1.** Tout socialisme qui tend à la suppression de la propriété privée et à la répartition des biens entre tous les hommes suivant leurs besoins : *Mᵐᵉ Sand passe au communisme, à la prédication des ouvriers* (Sainte-Beuve). *Le communisme, cette logique vivante et agissante de la démocratie* (Balzac). *Accoutumé à son aimable communisme galiléen, il lui échappait sans cesse des naïvetés* (Renan). || **2.** Doctrine tendant à la collectivisation des moyens de production, à la répartition des biens de consommation suivant les besoins de chacun, et à la suppression des classes sociales : *La doctrine du communisme a été créée par Marx et Engels. Tous les arguments de ma raison ne me retiendront pas sur cette pente*

du communisme (Gide). *Le communisme russe, par sa critique violente de toute vertu formelle, achève l'œuvre révoltée du* XIX*e siècle en niant tout principe supérieur* (Camus). *Et il découvre (c'est bien tard...) que le communisme, comme toutes les doctrines puissantes, est une franc-maçonnerie* (Malraux). || **3.** *Par extens.* L'ensemble des forces communistes agissant au nom de cette doctrine : *Le communisme mondial.* || **4.** Politique du parti communiste.

communiste [kɔmynist] adj. (de *commun ;* 1834, Lamennais, au sens 1 ; sens 2, 1922 [v. ci-dessous, n. et adj.]). **1.** Qui a rapport à l'idéal communiste : *Cela vient non seulement, je crois, de ce que la France a été providentiellement créée pour la recherche du vrai, préférablement à celle du beau, mais aussi de ce que le caractère utopique, communiste, alchimique de tous ses cerveaux ne lui permet qu'une passion exclusive, celle des formules sociales* (Baudelaire). *L'esprit communiste, qui fut de l'essence du christianisme naissant* (Renan). || **2.** *Parti communiste,* parti prolétarien dont la doctrine est le marxisme-léninisme.

◆ n. et adj. (1769, Brunot, au sens de « copropriétaire » ; sens 1, 1840, Balzac ; sens 2, 1922, date du congrès de Tours, où s'est constitué un parti communiste distinct du parti socialiste). **1.** Partisan du communisme : *Vous serez reçu comme un roi dans une section de communistes* (Balzac). *Il est communiste et assure qu'on n'arrivera à rien en fait d'assistance sans une révolution sociale* (France). || **2.** Membre du parti communiste.

commutable [kɔmytabl] adj. (doublet de *commuable ;* milieu du XVIe s.). **1.** Qui peut être commué. || **2.** En linguistique, se dit d'un élément qui peut être commuté avec un autre.

commutateur [kɔmytatœr] n. m. (dér. savant du lat. *commutare,* [é]changer ; 1858, *Année scientif. et industr.*). Dispositif servant soit à inverser le sens de circulation d'un courant électrique, soit à le faire passer à volonté et séparément dans différents appareils : *Fleurissoire tourna le commutateur, ce qui n'amena point l'obscurité complète, mais dériva le courant du lustre central au profit d'une lampe de veilleuse azurée* (Gide).

commutatif, ive [kɔmytatif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *commutare,* [é]changer ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui a trait à un échange fondé sur l'égalité. || *Contrat commutatif,* convention par laquelle chacun des contractants reçoit l'équivalent de ce qu'il donne. || *Justice commutative,* échange de droits et de devoirs fondé sur l'égalité entre les uns et les autres. || **2.** En mathématiques et en logique, se dit d'une opération dont le résultat ne varie pas si l'on intervertit l'ordre de ses facteurs ou de ses termes : *L'addition est commutative : 5 plus 6 = 6 plus 5.*

commutation [kɔmytasjɔ̃] n. f. (lat. *commutatio,* changement, de *commutatum,* supin de *commutare ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens de « changement » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, début du XXe s.). **1.** *Commutation de peine,* en droit, substitution d'une peine moins forte à la peine prononcée en justice : *La duchesse reçut une lettre de commutation de peine* (Stendhal). || **2.** En linguistique, substitution d'un terme à un autre. (V. art. spécial.) || *Principe de commutation,* principe selon lequel une distinction phonétique n'est reconnue pertinente linguistiquement que si elle est susceptible d'entraîner une distinction sémantique et *vice versa.* || *Épreuve de commutation,* épreuve qui, par la substitution les uns aux autres de certains éléments (phoniques ou sémantiques) et par l'application du principe de commutation, permet de dégager les distinctions linguistiques pertinentes.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA COMMUTATION

La *commutation* est souvent considérée comme le procédé essentiel d'identification des unités linguistiques, la pierre de touche de la description structurale des langues.

Dès 1904 (*Phonetische Grundfragen*), Otto Jespersen en énonçait le principe quand il fondait la pertinence linguistique d'une distinction de sons sur la capacité de *différencier des significations.* Il existe en grec ancien deux dentales sourdes, qui apparaissent, par exemple, dans θὶς, « tas de sable » (écrit avec thêta), et τὶς, « qui ? » (écrit avec tau) ; elles ne diffèrent que par le caractère « aspiré » que présente la première et non la seconde. Ces deux variantes se retrouvent en suédois, où l'on entend la première dans *tog,* « prit », et la seconde dans *stol,* « chaise ». En grec, la substitution de l'une à l'autre, dans un même entourage phonétique, est possible, et s'accompagne d'une modification de sens : θὶς/τὶς ; on a affaire à deux phonèmes, c'est-à-dire à deux **unités distinctives.** En suédois, la substitution n'est jamais possible : *tog,* sans aspiration initiale, n'existe pas, et après l'*s,* comme dans *stol,* l'aspiration n'est pas admise ; on doit considérer que les deux sons, dans cette langue, sont des variantes non distinctives d'**un seul et même phonème,** la dentale sourde.

Ce principe fut à la base des recherches de l'école « phonologique » de Prague, et reçut son nom actuel — « commutation » — de Louis Hjelmslev et Hans J. Uldall, au Ve Congrès de phonétique en 1936. L'inventaire des phonèmes d'une langue, que les phonéticiens distinguaient d'après leurs différences articulatoires et acoustiques, souvent peu « discrètes », fut fondé par les phonologues sur la fonction distinctive, bien plus décisive. Les sons que nous écrivons *l* et *r* seront tenus pour deux phonèmes distincts, non pas parce qu'ils sont articulés différemment (certaines personnes les confondent presque dans la prononciation), mais parce que leur commutation réciproque suffit pour distinguer deux mots de sens différent comme *lampe* et *rampe ;* à ce titre, ils sont aussi distinctifs que peuvent l'être deux sons très différents comme *d* et *p* dans *dont* et *pont.* Les différences distinctives révélées par la commutation sont « pertinentes » en linguistique ; on les appelle *oppositions* (v. ce mot). La commutation peut être pratiquée entre un son et l'absence de son : *lampe / hampe* (opposition privative). La commutation de *crampe* avec *rampe* est un cas voisin : le son [kr] est senti complexe par rapport à [r] ; le premier élément s'en retrouve, seul, dans *campe.* Si les deux éléments écrits *cr* apparaissaient toujours ensemble, ils ne feraient qu'un phonème.

La commutation est distinctive par définition, faute de quoi elle n'est que « substitution » ; ainsi, le remplacement d'un [r] dorsal (articulé sur le dos de la langue) par un [r] apical (articulé sur la pointe) n'est pas une « commutation » en français, car n'importe quel mot comportant [r], par exemple *roi,* est prononcé avec [r] dorsal par un Parisien et avec [r] apical par un Bourguignon, sans distinction de sens. Au contraire, il y a commutation de ces deux [r] en arabe, où s'opposent ainsi des mots comme *maghata,* « il a tiré », et *marata,* « il a épilé ».

Une règle fondamentale de la commutation est qu'elle doit porter sur **un seul élément** à la fois dans une chaîne significative. Ainsi, le rapprochement de *lampe* et *rente* prouverait seulement que l'une au moins des deux oppositions, *l/r* et *p/t,* est distinctive, à moins que ce ne soit la combinaison des deux.

Par cette règle, la méthode donne prise à la critique. Il semble toujours fortuit qu'il existe des paires de mots comme *lampe/rampe,* ou *poisson/poison,* se prêtant à la comparaison. Il n'est pas exclu *a priori* qu'il existe des phonèmes différents ne se trouvant jamais en position semblable : c'est, par exemple, le cas, en anglais, de l'aspirée initiale de mot (*hill, hand,* etc.) et de la nasale vélaire, toujours finale (*king, living*). Doit-on, sous prétexte que ces deux sons ne « commutent » jamais, les tenir pour deux variantes d'un seul et même phonème ?

La plupart des linguistes ne vont pas jusque-là, et admettent que, dans ce cas, le témoignage intuitif de notre oreille

supplée le critère fonctionnel défaillant : elle perçoit ici deux sons suffisamment différents pour qu'on parle de deux phonèmes distincts. Dans le cas des mots suédois *tog* et *stol,* l'oreille témoigne dans le sens contraire : elle perçoit une ressemblance suffisante pour qu'on parle d'un seul et même phonème.

On voit que la méthode fonctionnaliste de la commutation ne réussit pas à éliminer le recours à l'intuition, que les partisans d'une linguistique « immanente » voulaient proscrire. Ce recours n'est pas exceptionnel, comme ces deux exemples pourraient le faire croire : l'oreille seule nous garantit l'identité du phonème [r] dans *rat, raie, roux, riz,* du phonème [p] dans *pas, pot, pain, pie.* Même dans les cas où l'on peut pratiquer la commutation, par exemple si l'on oppose les phrases :

Il avait les cheveux ras,
Il avait les cheveux roux,

le seul témoignage de l'oreille nous garantit la non-identité des phonèmes terminaux [a] et [u] et l'identité de tous ceux qui précèdent.

Le même recours à l'intuition est impliqué dans le domaine du signifié : l'identité (ou la non-identité) du sens ne se démontre pas, elle s'impose d'elle-même à la conscience. Les linguistes « béhavioristes » voient une preuve positive dans l'identité de comportement du destinataire du message, mais cette identité elle-même suppose une intuition identique du sens.

Les limites de la commutation, en tant que procédure heuristique, ont été justement tracées par des linguistes comme Noam Chomsky : on ne peut nier qu'elle s'appuie à tout moment sur la connaissance intuitive des sons et des sens. Mais il n'en est pas moins vrai qu'elle dirige et discipline l'intuition, en organise les données et les arbitrages. Elle a fait progresser la théorie des phonèmes, permis un classement fonctionnel des variantes, assis la notion féconde de variantes combinatoires. (V. COMPLÉMENTARITÉ.)

Sa valeur s'est confirmée par l'application qu'on en a faite à l'étude des unités significatives, grammaticales (morphèmes) et lexicales (lexèmes). Troubetzkoy écrivait, dans ses *Principes de phonologie* (1939, traduit en 1949) : « Tous ces principes de classement ne valent pas seulement pour les oppositions phonologiques, mais aussi pour n'importe quel autre système d'oppositions. » Dès 1933, L. Bloomfield (*Language,* chap. x) avait fondé l'identification des formes grammaticales sur la comparaison de phrases où notre connaissance pratique (*practical knowledge*) nous fait appréhender des segments phonétiquement et sémantiquement identiques : *John ran, John fell, Bill ran,* etc. Cette méthode postulait l'identité fonctionnelle des termes différents pouvant alterner ; c'était faire de la commutation (avant la lettre) le principe essentiel de la délimitation des morphèmes.

Bloomfield y trouvait en même temps le critère pour un classement fonctionnel. La réduction, variété de la commutation, révèle le caractère dépendant ou indépendant d'un terme. Dans le groupe (ou syntagme) *poor John,* « le pauvre John », *poor* peut être supprimé sans que change la fonction de *John,* mais l'inverse est impossible : *poor* dépend de *John,* et non l'inverse. Ainsi distingue-t-on des syntagmes à dépendance unilatérale (comme *poor John*), à dépendance réciproque (*John ran*), et à indépendance réciproque (*John and Bill*) ; les classes de mots peuvent être caractérisées par leur aptitude à jouer tel ou tel rôle dans l'agencement de la phrase. La commutation devint, après cette date, le critère favori des structuralistes des deux continents, aussi bien des mécanistes les plus hostiles à la prise en compte des éléments de sens (distributionnalisme de Harris, glossématique de Hjelmslev) que des analystes gardant pour objectif la définition des signifiés (tel G. Gougenheim, dans son *Système grammatical de la langue française,* 1938). A ceux-ci elle offre, par la réduction au minimum de l'élément formel variant, une technique solide d'abstraction et de localisation des différences sémantiques intuitivement senties entre deux phrases voisines. Pourtant, un des théoriciens français les plus avertis en la matière, J. Cantineau, le traducteur des *Principes* de Troubetzkoy, n'a pas manqué de formuler, dans ses préliminaires à une étude des « oppositions significatives » (*Cahiers Ferdinand de Saussure,* n° 10, 1952), une réserve analogue à celle dont ont fait l'objet les phonèmes non commutables, écrits *h* dans *hill* et *ng* dans *king* (v. plus haut). On y lit cette définition prudente :

« Deux éléments formels minima (c'est-à-dire non susceptibles d'être divisés en éléments plus petits doués de signification) phoniquement et sémantiquement différents seront considérés comme deux morphèmes ou deux lexèmes différents (suivant le cas), surtout s'ils peuvent être employés dans le même contexte avec une signification différente. »

Cette dernière condition est réalisée dans les exemples qu'il donne d'une opposition de lexèmes :

Il a une grande ***verrue,***
Il a une grande ***vertu,***

et d'une opposition de morphèmes :

*Je mang****eais*** *du foie de veau,*
*Je mang****erai*** *du foie de veau,*

mais elle ne peut l'être si l'on veut mettre en évidence, par exemple, la différence — incontestable par ailleurs — qui sépare *quand* et *dans.* La commutation n'est donc donnée que comme une condition optimale d'analyse des oppositions.

La commutation des éléments significatifs présente un non moindre intérêt par l'étude qu'elle facilite des variations contextuelles : règles d'accord, faits de « concordance des temps », variations de mode régies par la conjonction ou par le sens du verbe principal, etc. Elle est ainsi le détecteur de toutes les contraintes qui font la « syntaxe » et dont la violation produit un effet de cacologie. (V. COMPLÉMENTARITÉ.)

Il ne faut pas confondre avec la commutation la **transposition** (ou « translation »), qui est dans une certaine mesure l'opération inverse ; la première fait varier le sens en conservant la forme grammaticale, la seconde change la forme sans toucher au sens :

J'ai appris ***que Kessel était élu,***
J'ai appris ***l'élection de Kessel.***

(La proposition conjonctive de la première phrase est transposée en groupe nominal dans la seconde.)

Pratiquée de tout temps pour les besoins de la traduction, recommandée par les méthodes de style (par exemple E. Legrand, *Stylistique française,* 1924), intégrée à la théorie linguistique par les élèves de Saussure, Ch. Bally (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris* [1922], puis *Linguistique générale et linguistique française* [1932]), Albert Séchehaye (*Essai sur la structure logique de la phrase,* 1926), Henri Frei (*Grammaire des fautes,* 1929, pp. 175-232), la transposition, sous le nom de « transformation », est devenue pour les linguistes, vers 1957 (Chomsky), un phénomène de première importance, dont toute description de langue s'applique à dégager les modalités et les possibilités infinies (grammaire générative).

commutativité [kɔmytativite] n. f. (de *commutatif ;* XXᵉ s.). Caractère de ce qui est commutatif ; : *La commutativité de la multiplication des nombres naturels* (Boll).

commutatrice [kɔmytatris] n. f. (fém. de *commutateur ;* 1922, Larousse). Machine destinée à transformer du courant alternatif en courant continu et inversement.

commuter [kɔmyte] v. tr. (doublet de *commuer ;* 1614, Stœr). **1.** Syn. de COMMUER. || **2.** En linguistique, substituer un terme à un autre terme de même classe grammaticale ou lexicale.

comourants [kɔmurɑ̃] n. m. pl. (de *co-* et de *mourant ;* XXe s.). En termes de droit, personnes qui, susceptibles de se succéder réciproquement, meurent dans un même accident.

compacité [kɔ̃pasite] n. f. (de *compact ;* 1762, Acad.). État, qualité de ce qui est compact : *La compacité du béton.*

compact, e [kɔ̃pakt] adj. (lat. *compactus,* resserré, part. passé de *compingere,* assembler ; v. 1377, Oresme, écrit *compac* [*compacte,* m. et f., XVIe s., et encore au XIXe s. ; *compact, e,* début du XVIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1824, Ségur ; sens 3, fin du XVIIIe s., Buffon ; sens 4, 1810, Mme de Staël). **1.** Se dit d'un corps, d'une substance dont les molécules, les parties sont très serrées et ne se séparent que difficilement : *Un bois compact. Une chair, une terre compacte.* || **2.** *Par anal.* Se dit d'un ensemble dont les éléments sont très serrés, très rapprochés les uns des autres : *De grands lustres* [...] *éclairaient la foule sombre et compacte* (Tharaud). || *Une édition compacte,* dont les caractères sont serrés, qui renferme beaucoup de texte sous un volume réduit : *Une bible compacte en un volume* (Flaubert). || **3.** *Par extens.* et *littér.* D'aspect ramassé, trapu : [Claudel] *était de taille médiocre, massif et même compact (Duhamel).* || **4.** *Fig.* Qui forme bloc ; qui ne se laisse pas diviser ou entamer : *Une majorité compacte.*

• SYN. : **1** *dense, tassé ;* **2** *épais, pressé.* — CONTR. : **1** *clair, lâche ;* **2** *clairsemé, dispersé, éparpillé, épars.*

compactage [kɔ̃paktaʒ] n. m. (de *compact ;* 1953, Larousse). Pilonnage du sol destiné à le tasser et à en accroître la densité.

compagne [kɔ̃paɲ] n. f. (fém. de l'anc. franç. *compain* [v. COPAIN] ; XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, 1690 [d'après Trévoux, 1704]). **1.** Celle qui accompagne quelqu'un. || **2.** Fille ou femme qui vit habituellement auprès d'une autre personne ou qui partage ses occupations, ses jeux : *Et trois vierges, de grâce et de pudeur parées, | De leurs compagnes entourées, | Paraissent parmi les soldats* (Hugo). *Compagne de classe, de jeux.* || *Spécialem.* Dans le style relevé, épouse attachée à son époux et qui passe sa vie auprès de lui : *Je n'ai souhaité, moi, ni la douce compagne | Dont les regards nous font un ciel dans la maison...* (Banville). || **3.** *Par extens.* Celle qui partage le même idéal, qui participe aux joies, aux peines de quelqu'un : *Compagne d'infortune.* || **4.** *Fig.* Se dit d'une chose qui va de pair avec une autre et dont le nom est féminin : *La famine et la peste, sa compagne ordinaire, firent d'effroyables ravages* (Mérimée). || **5.** Se dit aussi de la femelle d'un animal.

• SYN. : **2** *amie, camarade, copine* (pop.).

compagnie [kɔ̃paɲi] n. f. (lat. pop. **compania,* compagnie, de *cum,* avec, et *panis,* pain [v. COMPAGNON] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 1 ; sens I, 2-3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 4, fin du XIIe s., Gace Brulé [*de bonne compagnie*] ; sens II, 1-2, 1636, Monet ; sens III, 1, v. 1360, Froissart ; sens III, 2, 1680, Richelet ; sens IV, milieu du XVIe s., Amyot).

I. 1. Action de séjourner auprès de quelqu'un ; présence auprès de lui : *Rechercher la compagnie des honnêtes gens. Votre compagnie m'est particulièrement agréable.* || *Tenir compagnie à quelqu'un,* rester auprès de lui : *Je vais fumer sous ces marronniers, avec ce brave Spark qui me tiendra compagnie* (Musset). || *Fausser compagnie à quelqu'un,* le quitter subrepticement : *Il* [...] *faussa compagnie aux hôtes du château* [...] *et se rendit lui-même à la gare* (Feuillet). || *Dame, demoiselle de compagnie,* personne dont la fonction consiste spécialement à tenir compagnie à une autre. || *En compagnie de,* en même temps que, avec : *Nous nous empilâmes dans la barque en compagnie d'un cheval blanc* (Flaubert). || *De compagnie,* ensemble : *À cinq lieues de Paris, il fut accosté par un vieillard* [...]. *Ils marchèrent quelque temps de compagnie* (Restif de La Bretonne). *On les voyait traverser de compagnie, le valet suivant le maître* (Hugo). || **2.** Société constituée par la présence d'une ou de plusieurs personnes autour de soi : *Le brave Risler, lui non plus, n'était pas une compagnie bien égayante* (Daudet). || *Par anal.* Animal qui accompagne quelqu'un ou vit habituellement près de lui : *Ce chat est sa seule compagnie.* || *Fig.* Se dit d'un objet qui distrait, intéresse, occupe quelqu'un : *Un livre est une bonne compagnie.* || **3.** Réunion de personnes : *C'était la première fois qu'elle se voyait au milieu d'une compagnie si nombreuse* (Flaubert). *Sous l'auvent d'une cheminée gigantesque où la lampe de cuivre pendait accrochée, une nombreuse compagnie se serrait devant un feu clair de pieds d'oliviers, dont la flamme irrégulière éclairait bizarrement les coiffes pointues et les vestes de cadis jaune* (Daudet). || *Class.* Ensemble de compagnons : [Telemachus] *n'ose pas faire attendre sa compagnie qui l'attend à Pylos* (Racine). || *Bonsoir la compagnie,* interpellation familière. || **4.** *Class.* et *littér.* Assemblée mondaine de gens se réunissant pour leur plaisir : *J'ai souffert qu'elle ait vu les belles compagnies* (Molière). *Laurent, l'ayant rencontrée par les champs, l'avait amenée pour divertir la compagnie* (Sand). || *La bonne* ou (*vx*) *la haute compagnie,* les gens bien élevés et, généralement, d'un niveau social élevé : *La bonne compagnie de l'endroit commençait à me trouver jacobin* (Stendhal). || *Être de bonne, de mauvaise compagnie,* témoigner d'une bonne ou d'une mauvaise éducation.

II. 1. Corps constitué, association de personnes réunies pour une œuvre commune, ou sous des statuts communs : *Savez-vous que vous aviez bien grande mine, le jour de Noël, à la tête de votre compagnie de la Chambre des comptes ?* (Hugo). *La Compagnie des agents de change.* || Absol. *La Compagnie,* la Compagnie de Jésus. || *L'illustre Compagnie,* l'Académie française. || **2.** Nom donné à certaines sociétés commerciales, particulièrement à celles qui exploitent un service public : *Compagnie d'assurances. Compagnie de navigation.* || *Et compagnie* (abrégé en *et Cie*), s'ajoute à une raison sociale pour indiquer qu'il existe d'autres associés qui ne sont pas nommés ; *fam.* et *péjor.,* se dit pour insister sur une qualification, en laissant sous-entendre tous les synonymes possibles : *C'est jalousie et compagnie, débinage et prétention* (Salacrou).

III. 1. Réunion, troupe de gens armés. || *Les Grandes Compagnies,* troupes d'aventuriers qui s'étaient formées pendant la guerre de Cent Ans. || **2.** *Spécialem.* Unité administrative et de combat de l'infanterie et des armes anciennement à pied, commandée en principe par un capitaine. || *Compagnies de discipline,* unités où, jusqu'en 1910, on incorporait ceux qui, dans leur vie militaire avaient encouru une condamnation. || *Compagnies républicaines de sécurité* (C. R. S.), unités de police créées en 1948 et chargées du maintien de l'ordre.

IV. Bande d'animaux, à poil ou à plume, de même espèce, qui vivent en groupe : *Compagnie de sangliers, de perdreaux.*

• SYN. : **I, 1** *fréquentation, société ;* **2** *compagne, compagnon, entourage, milieu ;* **3** *assemblée, assistance, cercle, réunion ;* **4** *société.* || **II, 1** *communauté.* || **IV** *colonie, harde.*

compagnon [kɔ̃paɲɔ̃] n. m. (lat. pop. *companionem,* accus. de *companio,* de *cum,* avec, et *panis,* pain, proprem. « qui mange son pain avec » ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 2 ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1460, *Lettres de Louis XI ;* sens 6, XVIIIe s., Brunot ; sens 7, 1866, Larousse). **1.** Celui qui accompagne quelqu'un : *Compagnon de voyage.. Son ami T..., qu'il choisissait pour compagnon de route, l'attendait* (Gide). || **2.** Celui qui se trouve auprès d'une autre personne, qui partage sa vie, ses occupations : *Aucun des compagnons de ma première enfance* [...] *| N'avait ces traits si purs, ce front, cette langueur* (Lamartine). *Un compagnon d'armes, de captivité. Compagnon d'infortune, de misère.* || *Un bon* ou *un franc compagnon,* un homme gaillard et plein d'entrain, de gaieté : *La gaieté du franc compagnon y tempérait à propos la fierté du noble* (Gautier). *Le chevalier, qui était connu dans le pays pour un bon compagnon,*

ne pouvait paraître dans aucun lieu sans éveiller des idées joviales (Feuillet). || *Un hardi compagnon,* un homme énergique et courageux. || *Un dangereux compagnon,* un homme dont il faut se méfier. || **3.** *Par extens.* Animal qui vit avec quelqu'un et lui tient compagnie : *Elle a pour seul compagnon un chien fidèle.* || **4.** *Fig.* Chose qui va de pair avec une autre (et dont le nom est masculin) : *Je vis en société avec un corps, compagnon muet, exigeant et éternel* (Delacroix). *Le crime a pour compagnon le remords.* || **5.** *Autref.* Ouvrier qui avait terminé son apprentissage, mais n'était pas encore maître : *Il était de règle que les compagnons fissent leur tour de France.* || *Auj.* Ouvrier spécialisé, dans certaines professions artisanales : *De hardis compagnons sifflaient sur leur échelle* (Sully Prudhomme). *Compagnon charpentier* [...], *il était resté pendant deux mois à la charge de sa famille* (Maupassant). || **6.** Membre d'une association de compagnonnage : *Il est compagnon du Devoir. Il a une grande canne, avec de longs rubans* (Vallès). || **7.** Grade dans la franc-maçonnerie.

• REM. C'est COMPAGNE qui sert de féminin à *compagnon.* Toutefois, COMPAGNONNE (fin du XVIe s., G. Bouchet) est employé quelquefois dans une intention plaisante : *Une duègne, affreuse compagnonne, | Dont la barbe fleurit et dont le nez trognonne* (Hugo).

• SYN. : **2** *ami, camarade, collègue, condisciple, copain* (pop.), *familier.*

compagnonnage [kɔ̃paɲɔnaʒ] n. m. (de *compagnon ;* 1719, *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1, 1833, Michelet ; sens 3, 1752, Trévoux). **1.** Qualité de compagnon : *Ce compagnonnage de deux artistes qui aiment profondément leur art* (Bourget). || **2.** *Autref.* Temps pendant lequel un ouvrier sorti d'apprentissage devait travailler comme compagnon chez un maître, avant de devenir maître lui-même. || **3.** Association d'ouvriers compagnons d'un même corps de métier, à des fins d'instruction professionnelle et d'assistance mutuelle : *Il ne lui adressa plus la parole que sur un ton familier et brutal, que les ouvriers ont entre eux comme un lien de compagnonnage* (Daudet).

• SYN. : **1** *amitié, camaraderie, familiarité, intimité.*

compagnonne n. f. V. COMPAGNON.

compagnonner [kɔ̃paɲɔne] v. intr. (de *compagnon ;* 1611, Cotgrave). *Vx.* Être compagnon de quelqu'un : *Un camarade de l'atelier avec lequel il compagnonnait* (Goncourt). *Au temps où il compagnonnait avec les hobereaux, il avait participé à ces spacieux soupers* (Huysmans).

compagnonnique [kɔ̃paɲɔnik] adj. (de *compagnon ;* début du XXe s.). Relatif au compagnonnage, aux associations de compagnons : *La confusion provient peut-être du fait que G. s'est intéressé aux sociétés compagnonniques, qui fleurissent encore dans la région de Tours* (Romains).

comparabilité [kɔ̃parabilite] n. f. (de *comparable ;* 1863, Littré). Caractère de choses comparables entre elles.

comparable [kɔ̃parabl] adj. (lat. *comparabilis,* de *comparare* [v. COMPARER] ; v. 1200, Reclus de Moiliens). **1.** Qui peut être comparé avec : *Quand tes grands yeux* [...] | *Abaissent jusqu'à nous leurs aimables rayons, | Comparable à ces fleurs d'été que nous voyons | Tourner vers le soleil leur fidèle corolle* (Verlaine). *Cette profession des lettres, elle n'est en vérité comparable à nulle autre* (Duhamel). || **2.** Qui est égal, semblable : *On ne trouve rien de comparable dans ce livre.*

• SYN. : **1** *analogue, approchant, assimilable, ressemblant, semblable ;* **2** *équivalent, identique, pareil, similaire, voisin.* — CONTR. : **1** *inassimilable ;* **2** *contraire, différent, dissemblable, opposé.*

comparaison [kɔ̃parɛzɔ̃] n. f. (lat. *comparatio,* de *comparatum,* supin de *comparare* [v. COMPARER] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). **1.** Action de rapprocher deux ou plusieurs êtres ou choses, afin de noter leurs ressemblances ou leurs dissemblances : *La comparaison de deux manuscrits d'une même œuvre. Cette rapide comparaison entre sa situation présente et le but auquel il fallait parvenir contribua à le stupéfier* (Balzac). || *Adverbes de comparaison,* ceux qui marquent un rapport d'infériorité, d'égalité ou de supériorité. || *Degrés de comparaison* ou *de signification,* V. DEGRÉ. || *Point, terme de comparaison,* chose qui a été choisie pour être comparée à une ou plusieurs autres, dont on veut établir la valeur par rapport à elle. || *Sans comparaison* (suivi d'un superlatif), de beaucoup, infiniment : *Sa maison fut, sans comparaison, la plus agréable de la ville* (Stendhal) ; s'emploie aussi comme formule de politesse, pour atténuer une affirmation, avec la valeur de « sans vouloir faire de rapprochement désobligeant ». || *En comparaison de, en comparaison,* relativement à, par rapport à : *Qu'est-ce que la durée de la vie humaine en comparaison de l'éternité ? Cet homme très simple qu'au moins sa candeur décore | En comparaison d'un monde autour que Dieu déteste* (Verlaine). || Class. *À comparaison de,* par comparaison avec : *L'empire des Césars n'était-il pas une vraie pompe à comparaison de celui-ci ?* (Bossuet). || *Par comparaison,* si l'on compare à autre chose, d'une manière relative : *La plupart des choses ne sont bonnes ou mauvaises que par comparaison.* || *Hors de comparaison,* au-dessus de tout. || *Entrer en comparaison avec,* être comparable à. || **2.** Procédé de style qui consiste à établir un rapport entre ce dont on parle et un terme analogique auquel on le compare, dans une intention de clarté ou de poésie, les deux termes étant joints par un lien grammatical (comme, ainsi que, tel, etc.) : *La métaphore ou la comparaison emprunte d'une chose étrangère une image sensible et naturelle d'une vérité* (La Bruyère). *Cherchant à quelle comparaison je pourrais faire appel...* (Gide). (V. art. spécial.)

• SYN. : **1** *collationnement, confrontation, rapprochement ;* **2** *image, métaphore, parabole.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA COMPARAISON

On fait une *comparaison* dès que l'on classe deux éléments dans le même ensemble, ou dans des sous-ensembles disjoints, c'est-à-dire dès qu'on établit entre eux un point commun ou une différence (laquelle suppose un point commun) :

Votre parapluie est semblable au mien.

(Dans l'ensemble des parapluies, le vôtre et le mien ont des caractères identiques.)

Allez donc plus loin.

(Dans l'ensemble des lieux, celui où je veux vous voir est plus éloigné de moi que celui où vous êtes.)

On compare des identités (*Nous avons le même député*), des qualités (*Nous avons des parapluies très différents*), des quantités (*Il a moins d'enfants que moi*). La comparaison peut se superposer à toute autre catégorie, par exemple :

— au temps :

Je l'inviterai avant les fêtes, avant qu'il fasse froid.
Il n'est plus comme quand je l'ai connu ;

— à la condition :

Faites comme si vous étiez chez vous ;

— à la conséquence :

Il parle trop vite pour qu'on suive son idée.

La comparaison a beaucoup d'expressions sémantiques : elle est contenue dans des mots de toutes classes, comme *rivalité, abus, imitation, égal, différent, même, autre, inférieur, ainsi, plus, autant, ressembler, valoir, dépasser.* Aussi n'a-t-elle souvent pas d'expression grammaticale propre. Dans une phrase comme :

Mon parapluie ressemble ***au tien,***

une comparaison est exprimée, mais le pronom *au tien,* désignant le second élément du rapport, n'est pas appelé « complément de comparaison » : c'est simplement le complément d'objet du verbe

ressembler, lequel exprime lexicalement toute la comparaison ; dans les groupes :

le rival de Paul,
une note inférieure à dix,

les noms *Paul* et *dix* ne sont pas appelés « compléments de comparaison » : ce sont respectivement les compléments du nom *rival* et de l'adjectif *inférieure.*

La comparaison est souvent exprimée dans un attribut (v. ce mot) :

Cet homme est ***un lion,***

ou dans une apposition (v. ce mot), directe ou indirecte :

Les brebis s'en vont dans la neige
Flocons de laine...

(Apollinaire).

... sous l'auvent ***de sa coiffe blanche*** (Courteline).

Dans tous ces cas, en effet, plusieurs éléments sont intégrés à un même ensemble, en vertu d'un point commun qu'on laisse à deviner.

Quelques adverbes expriment aussi une comparaison, mais associée à d'autres « circonstances » ou relations, sous le chef desquelles on les range :

Vous arrivez ***tard :*** complément de temps ;
Il écrit ***mieux :*** complément de manière ;
Ils travaillent tous ***autant :*** complément de quantité ;
Un enfant ***très*** *joueur :* complément de quantité.

Un usage invétéré, hérité de la grammaire latine, veut que les groupes composés de *plus, moins, aussi,* ou *très* suivi d'un adjectif ou d'un adverbe, soient donnés dans l'analyse grammaticale comme des unités morphologiques appelées « comparatifs » (*plus grand,* lat. *major*) et « superlatifs » (*très grand,* lat. *maximus*). [V. DEGRÉ.]

Toutes ces raisons font que l'emploi de l'expression « complément de comparaison » est réduit à peu de chose dans les manuels de grammaire. Ne l'appliquant pas aux compléments comme *tard, mieux, plus,* qui indiquent le point de vue de la comparaison, on la réserve à ceux dont la fonction est de déterminer le « second élément » comparé :

Mon salaire est maigre ***à côté*** (ou ***auprès, en comparaison, en regard) du sien.***
Le bénéfice est maigre ***comparativement aux dépenses engagées.***

La langue classique employait *près de, au prix de :*

Pour vous régler sur eux que sont-ils ***près de vous ?*** (Racine).
Virgile, ***au prix de lui,*** *n'a point d'invention* (Boileau).

Ces locutions prépositives sont construites sur un mot exprimant le lieu ou le prix ; elles peuvent l'être sur une idée de manière :

Elle écrit ***à la manière (façon, mode) de George Sand,***

d'où l'expression familière elliptique *à la :*

Elle écrit ***à la George Sand.***
Une barbe ***à la Dumolard.***

L'ancien français usait, pour introduire le second élément d'une comparaison après les formes simples ou périphrastiques dites « de comparatif », ainsi qu'après le pronom-adjectif *même,* de la préposition *de :*

Meillor vassal n'out en la curt ***de lui***

[Il n'y avait pas à la cour meilleur vassal que lui] (*La Chanson de Roland*).

La construction se rencontre encore au XVI^e s. :

Il l'avoit veu faire aux autres plus aagez ***de lui*** (Lemaire de Belges).

Exceptionnelle au XVII^e s. :

Je ne suis plus le même ***d'hier*** (Molière),

elle peut être à l'origine des tours comme : *plus de dix hommes, moins de vingt minutes,* et de la locution *à moins de.*

En fait, ce tour a subi dès l'ancien français la concurrence, finalement victorieuse, d'une construction toute différente, et propre à la comparaison, où le second élément est un mot simple introduit par une conjonction : *meilleur que lui, plus âgés que moi, le même qu'hier.* Ce type de complément conjonctionnel remonte théoriquement à une proposition, allégée par économie :

Je ne suis plus le même que (j'étais) hier.

L'avantage de la conjonction est de pouvoir se superposer à la préposition, ce qui permet de présenter le second élément dans une fonction non ambiguë :

Je lui ai donné un livre moins beau ***qu'à toi***

(**moins beau de toi* serait équivoque).

La conjonction permet aussi d'exprimer un second élément constitué de plusieurs membres :

Cette robe lui va aussi bien ***qu'un tablier à une vache.***

La dénomination de tels compléments a souvent embarrassé les grammairiens. Dans le dernier cas, on ne peut parler que d'une « proposition elliptique », où *tablier* est sujet et *vache* complément d'attribution. Dans l'avant-dernier exemple, le pronom *toi,* précédé de *à,* est encore assez clairement complément d'attribution d'un verbe *donner* sous-entendu. Mais on répugne à appeler « proposition elliptique » un mot seul comme le pronom *lui* et l'adverbe *hier* dans *meilleur que lui, le même qu'hier.* Si, d'autre part, on veut en faire un simple « complément » — plusieurs disent « étalon » — du comparatif *meilleur* ou du pronom *le même,* on se heurte vite à des problèmes de « support » ; il est évident que le support dudit complément n'est pas le même dans deux phrases comme :

1. *Je n'ai pas de vassal meilleur* ***que lui.***
2. *J'ai obtenu un résultat meilleur* ***que lui.***

Le minimum d'analyse, consciente ou non, nécessaire pour comprendre ces deux phrases oblige à voir dans le pronom *lui* un sujet (par ellipse), ou du moins un « étalon », opposé au premier terme *je,* alors qu'il s'oppose dans la phrase 1 au complément d'objet *vassal.* Se contenter de dire « complément de comparaison » ou « étalon », sans plus, n'est qu'éluder la difficulté, qui est liée à la nature même de la comparaison : celle-ci implique un parallélisme susceptible de mettre en jeu tous les termes de la proposition ; l'étalon est elliptique par une économie verbale semblable à celle qui permet la coordination de deux sujets, de deux compléments d'objet, etc. :

J'ai reçu une lettre et (j'ai reçu) ***un paquet.***

LES PROPOSITIONS COMPARATIVES

I. SYSTÈMES PARALLÈLES

L'essence particulière de la comparaison fait que les phrases comparatives se présentent souvent en « systèmes » de propositions, liées entre elles par un rapport bien difficile à classer soit dans la coordination (on met quelq uefois *et* devant le second membre), soit dans la subordination :

Plus le fer est chaud, (et) plus il est malléable.

L'égalité formelle des deux propositions a incité nombre de grammairiens à voir là soit deux indépendantes coordonnées,

soit deux propositions solidaires dont chacune présuppose l'autre. Qu'il existe une hiérarchie fonctionnelle, cela n'est pourtant pas douteux, car l'ordre ne peut être inversé ; dire : *Plus le fer est malléable, plus il est chaud* n'aurait guère de sens, ou n'aurait pas le même sens. Dans tous ces systèmes, la **première proposition** joue le rôle d'**étalon,** et par là peut être tenue pour subordonnée ; la **seconde** apporte l'**information** qui motive la phrase, et par là peut être donnée pour principale.

Ces systèmes sont caractérisés par l'emploi de mots « corrélatifs », comme *plus (moins)... plus (moins), autant (aussi)... autant (aussi), meilleur... meilleur, mieux... mieux, tel... tel :*

> ***Plus** vous serez attentifs, **mieux** vous comprendrez.*
> ***Tels** ils étaient alors, **tels** je les vois aujourd'hui* (Duhamel).

Ces tours fleurissent dans les proverbes et formules, souvent avec ellipse : ***Tel** père, **tel** fils. **Ainsi** dit, **ainsi** fait.*

II. PROPOSITIONS CONJONCTIVES

1° Annoncées par un corrélatif.

*Vous comprendrez **d'autant mieux que** vous serez **plus** attentifs.*

> *Je les vois aujourd'hui **tels qu'**ils étaient alors.*

Ces deux phrases rappellent les exemples, donnés plus haut, de « systèmes parallèles », mais la proposition étalon y est placée la seconde, introduite par *que* et annoncée dans la principale par le corrélatif. Le mode est l'indicatif (ou le conditionnel, si l'action est soumise à une condition donnée comme irréelle). Le corrélatif est choisi selon le rapport qu'on veut exprimer.

• RAPPORT D'ÉGALITÉ.

— En **degré** ou en **quantité :** *aussi* (devant un adjectif ou un adverbe), *autant* (auprès d'un verbe), *autant de* (devant un nom) :

> *Le prince fut **aussi** vite calmé qu'il avait été irrésistiblement enivré* (G. Ohnet).

Le mot complémenté par le corrélatif est souvent représenté par le pronom neutre *le :*

> *C'est une aventure aussi triste pour moi que celle des moulins à vent **le** fut pour Don Quichotte* (Mérimée).

Après une négation, *aussi, autant* peuvent être remplacés par *si, tant :*

> *On n'est jamais **si** heureux ni **si** malheureux qu'on pense* (La Rochefoucauld).

— En **identité** ou en **qualité :** *même* (pronom ou adjectif), *tel* (attribut du sujet ou de l'objet, ou épithète) :

> *Il peint avec la **même** sécheresse qu'il parle.*
> *Il est resté **tel** que nous l'avons connu.*
> *Je suis souvent consulté par le ministère du Commerce, **tel** que vous me voyez* (Steve Passeur).

• RAPPORT D'INÉGALITÉ.

— En **degré** ou en **quantité :** *plus, moins, mieux, pis, meilleur, moindre, plutôt.* L'inégalité est ordinairement soulignée devant le verbe subordonné par le mot *ne*, qui, dans cette fonction, n'est pas négatif (on peut l'appeler « *ne* expressif » en référant à son origine) :

> *Paris était alors plus aimable qu'il **n'**est aujourd'hui* (A. France).

Le pronom neutre *le* est employé comme dans l'égalité :

> *Elle est moins riche que je ne **(le)** croyais.*
> *Il travaille moins qu'il ne veut **(le)** faire croire.*

Après une principale négative ou interrogative, *ne* est facultatif, mais plus rare :

> *Paris n'était pas plus aimable qu'il l'est aujourd'hui.*

— En **identité** ou en **qualité :** *autre, autrement.* Le *ne* expressif et le pronom neutre *le* sont usuels :

> *Il m'a donné autre chose que je **n'**aurais voulu.*
> *Il a répondu autrement que je **ne l'**aurais fait.*

Ces propositions, quand leur contenu s'y prête, sont réduites par ellipse, donnant naissance aux compléments « étalons » dont nous avons parlé plus haut : *autant qu'hier, meilleur que toi,* etc. Le terme auquel elles sont réduites peut être une proposition subordonnée commençant par *si, quand, lorsque :*

> *Je suis sûr que le chat ne pense pas ; pourtant il a l'air aussi profond **que s'il pensait*** (J. Renard).

2° Sans corrélatif.

Des subordonnées comparatives sans corrélatif peuvent être introduites par *comme, ainsi que* (littér.), *de même que* (littér.) ; elles précèdent ou suivent la principale, et leur mode est l'indicatif (éventuellement le conditionnel) :

> ***Comme** il sonna la charge, il sonne la victoire* (La Fontaine).
> *Il vous traite **comme** il traiterait son propre fils.*

Les corrélatifs *ainsi* ou *de même* peuvent apparaître dans la principale, si elle suit la subordonnée (emploi littéraire) :

> *De même qu'il y a en Balzac autre chose qu'un réaliste, **ainsi** George Sand ne s'est pas confinée dans le pur idéalisme* (Lanson).

Ces propositions peuvent exprimer une conformité aperçue entre deux actions (comme dans l'exemple de La Fontaine), ou une manière :

> *Elle redescendit l'escalier comme on fuit un incendie* (R. Martin du Gard).

Il n'est pas rare qu'elles se rapportent à un substantif, qu'elles qualifient :

> *C'est plein de livres comme tu les aimes* (t'Serstevens).

Le nom qualifié peut être représenté par *en* dans la subordonnée :

> *De solides études comme on n' **en** fait plus maintenant* (Daudet).

Ces propositions subissent les mêmes réductions que les propositions introduites par *que*, et donnent des compléments de manière ou de qualité : *Il courait comme un fou ; jolie comme tu (l')es, comme toi ; un homme comme lui ; l'onde était transparente ainsi qu'aux plus beaux jours.* On tombe dans la simple coordination avec des phrases du type :

> *Paul, ainsi que Gérard, a (ont) donné sa (leur) démission.*

Comme *que*, ces conjonctions peuvent être suivies de *si, quand, lorsque :*

> *Elle vécut jusqu'au soir **comme si** elle était grise, sans savoir ce qu'elle faisait* (Maupassant).

La réduction des subordonnées comparatives avec ou sans corrélatif ne vise pas seulement une économie de mots, elle évite une répétition désagréable :

> *Il courait comme (court) un fou.*
> *Il vous regarde comme une vieille fille (regarde) son confesseur* (P. Mille).

Le même effet est obtenu, avec plus de clarté, par l'emploi des représentants comme *le* et *en* (v. plus haut) et comme le verbe substitut *faire :*

> *Il courait comme **fait** un fou.*
> *L'oncle regarda son neveu avec un certain plaisir, comme il **eût fait** un beau cheval* (Aragon).
> *Il me secoua comme on **fait** d'un prunier* (Vercors).

Comme, ainsi que et *de même que* peuvent être remplacés dans beaucoup de leurs emplois par *tel que* (littér.) :

***Tels que** la haute mer contre les durs rivages,*
À la grande tuerie ils se sont tous rués (Leconte de Lisle).
Tel sans *que* peut jouer le même rôle, accordé avec l'un ou l'autre des noms mis en comparaison :
*Sa voix claque, **telle** (ou **tel**) un fouet.*

3° Progression proportionnelle.

Une idée de comparaison s'ajoute à celle d'une progression d'intensité dans un type de phrase contenant la conjonction *que* annoncée par *d'autant plus* (*moins*) et suivie de *plus* (*moins*) :

*La déception fut **d'autant plus** rapide **que** l'espoir avait été **plus** grand* (Troyat).

A ces deux idées s'ajoute une idée temporelle avec *à mesure que :*

***A mesure qu'**on approchait de l'eau, le sable devenait **plus** dur* (Troyat).

HISTORIQUE

Sans revenir sur la construction ancienne de l' « étalon » avec *de* (*meillor de lui*), on étudiera ici les formes propositionnelles de la comparaison.

I. SYSTÈMES PARALLÈLES

Le latin connaissait un grand nombre de systèmes corrélatifs adverbiaux (*ut... ita ; quemadmodum... sic ; quam... tam ; quo ... eo*) et adjectivaux (*qualis... talis ; quantus... tantus*). Dans tous ces couples, un des deux termes était marqué comme subordonné, et, par suite, l'ordre était susceptible d'inversion (*talis... qualis*).

L'ancien français a gardé de ces couples les corrélatifs *quant... tant :*

***Quant plus** lou chastie et reprent,*
***Tant plus** embrase et plus esprent*
(*Fabliaux,* recueil de Méon).

Le couple corrélatif *quo... eo,* de rigueur en latin devant les comparatifs, n'est conservé qu'à moitié dans des phrases comme :

***Que plus** vesqui la lasse fame,*
***Et plus** ses maus li empira*
(Gautier de Coincy).

Au lieu d'un adverbe continuant *eo,* c'est la conjonction *et* qui marque ici la successivité logique de la principale. Cette conjonction se rencontre aussi bien après *com, quant.* etc. :

***Comme** il plus demanderent, **et** moins en apristrent*
(la Mort le roi Artu).

***Quant** je plus vous acoint, **et** je plus vous truis faus*

[Plus je vous fréquente, plus je vous trouve fou] (*Merlin*).

L'indice initial de subordination se fait moins fréquent si l'on passe de Joinville à Froissart, et de Froissart à Commynes, lequel écrit :

*Plus il estoit embrouillé, **et** plus il s'embrouilloit.*

Cette possibilité s'est conservée jusqu'à nos jours, malgré l'opposition des grammairiens. Racine, qui en usait dans *les Plaideurs :*

Plus je vous envisage,
***Et** moins je reconnais, Monsieur, votre visage,*

fut l'objet d'une remarque de l'Académie, plus tard d'une dissertation de l'abbé d'Olivet. Le défaut de ce tour, obscurément senti et expliqué, était la confusion entre la coordination, que *et* marque ordinairement, et la subordination, dont le sentiment survit à la marque latine.

Le tour moderne purement paratactique se rencontre quelquefois dans l'ancienne langue :

Plus vont avant, plus sont chargié
(*Fabliaux,* recueil de Barbazan).

Mais il n'a connu de véritable développement qu'en moyen français. Sa régularité toute latine plut au XVIe et au XVIIe s., jusque dans ses formes les plus lourdes :

***Tant plus** y estudions, **tant moins** y entendons* (Rabelais).

Malherbe exigea un équilibre parfait, barrant chez Desportes :

*... qu'il croisse en rigueur, **plus** je luy suis fidelle,*

et aussi :

*Ains s'affermit **plus** fort, **plus** il est combatu,*

parce que *plus* doit être répété, et placé au début de chaque proposition. Ces règles de symétrie seront généralement observées, n'excluant pas l'emploi d'une conjonction au premier terme, très goûté d'une société nourrie de rhétorique latine :

***D'autant plus que** les choses sont de conséquence,*
***d'autant plus** nous avons besoin,* etc.
(Bossuet).

Le *de même que... de même* des versions latines (*quemadmodum... ita*) régnera dans tous les ouvrages d'éloquence jusqu'au XIXe s.

II. PROPOSITIONS CONJONCTIVES

Dans les systèmes inversés, tels que *tam... quam, tantus... quantus, talis... qualis, eo modo... quo,* le second élément a pour rôle essentiel de marquer la subordination : la réduction de *quam, quantus, qualis, quo* à un subordonnant abstrait comme *que* ne priverait la phrase d'aucune indication utile. Cette réduction se fit entre le latin et le français classique : elle était encore incomplète en ancien français.

• Comme font aujourd'hui l'allemand (*wie/als*) et l'anglais (*as/than*), l'ancien français opposait, par l'emploi de *com*(*e*) et *que,* les comparaisons d'égalité et d'inégalité.

Com(*e*) était usité :

1° Dans les locutions soudées *si com* (= comme), *tant com* (= autant que, aussi longtemps que) :

Asne est fols par nature
***Si cum** dit escripture*
(Ph. de Thaon, *Bestiaire*).

***Tant com** il furent là, on les fist honorer*
(Berte au grand pied) ;

2° Après les corrélatifs d'égalité *si, autresi, aussi, einsi* (*ainsi*), *issi, ensement* (*ainsiment*), *autant, tant, itant, tel :*

*Si l'encaeinent **altresi cum** un urs*
[Ils l'enchaînent comme un ours]
(*La Chanson de Roland*).

***Einsi** se vest **con** cele seut*
[Elle s'habille comme celle-là en a l'habitude] (*Tristan* de Béroul).

L'opposition de *come* et *que* se maintint longtemps, malgré les empiétements fréquents de *que* dès l'ancienne langue :

La bouce avoit fresce et novele
***Autresi que** une pucelle*
(*Blancandrin*).

et quelques emplois de *comme* après *plus,* au XVIe s. :

Est-il antéchrist
***Plus malin comme** ces badins ?*
(Marot).

Pourtant *que* tendait à se généraliser en tête de la proposition étalon, ce qui simplifiait la construction dans des phrases comme celle-ci :

Jamais ne feurent veuz chevaliers
***tant** preux, **tant** gualans, **tant** dextres à pied et à cheval, **plus** vers, **mieulx** remuans, **mieulx** manians*

tous bastons, ***que*** *là estoient* (Rabelais, *Gargantua*).

On relève encore au XVIIe s. d'assez nombreux emplois du type ancien :

Il ne paroît pas que la paix soit ***si*** *proche* ***comme*** *je vous l'avois mandé* (Sévigné).
Autant *l'hiver* ***comme*** *l'été* (Racine, lettre).

Mais ces constructions furent condamnées comme pléonastiques par Malherbe, Vaugelas, Ménage, Th. Corneille, l'Académie. P. Corneille, rééditant ses œuvres en 1660, remplaça les *comme* incorrects par *que.*

• Le milieu du XVIIe s. vit aussi répartir les emplois de *si, aussi, tant* et *autant.*

Si conservait le sens originel du latin *sic,* « ainsi », dans quelques formules affirmatives (*si ai, si ferai*), qui, détrônées par le simple *si* (= « oui », répondant à une question négative), furent condamnées en 1693 par De Callières.

En corrélation avec *que* (*comme*), il exprimait, concurremment avec *aussi,* l'égalité en degré dans des phrases positives ou interrogatives, aussi bien que négatives :

Il faut que le monde possède une vie ***si*** *utile et* ***si*** *belle que la vôtre* (Guez de Balzac).
Mais Rodrigue ira-t-il ***si*** *loin que vous allez ?* (Corneille).

Cet emploi, fréquent chez Vaugelas, ne fut critiqué que vers la fin du XVIIe siècle. Th. Corneille et l'Académie imposèrent *aussi* dans les phrases affirmatives. *Si* était jugé d'un meilleur effet après la négation — comme de nos jours — et dans l'interrogation — usage vieilli maintenant.

Tant en phrase positive se rencontrait encore au XVIe s. :
De ***tant*** *loing que le vit Pantagruel, il dit es assistans* (Rabelais).

En 1607, Maupas admettait encore que l'on dît : *J'ay reçu du Roy* ***tant*** (ou ***autant***) *de faveurs que j'ay voulu ;* mais, dans cet exemple, *tant* portait sur une idée de nombre, comme dans l'expression *tous* ***tant*** que nous sommes ; c'est un cas où nous l'employons encore, ainsi que devant le verbe *pouvoir : Il travaille* ***tant*** qu'il peut. En dehors de ces deux cas, l'usage était déjà de dire :

Ce diamant vaut ***autant*** *que ce rubis.*
Tant n'était admis, en concurrence avec *autant,* qu'après la négation (comme aujourd'hui) ou l'interrogation.

Les grammairiens se sont beaucoup plus occupés de la distinction entre (*aus*)*si* et (*au*)*tant.* Pour Maupas, *si* ne se construisait qu'avec les noms, les adjectifs et les adverbes (*si poète, si bon, si prudemment*), y compris les participes à valeur d'adjectif ; on ne devait pas dire : *Un tel a* ***si*** *beu qu'il en est yvre ; tant* était permis dans tous les cas. Oudin (1632) confirmait cette limitation de *si,* mais limitait à son tour *tant,* interdisant : *Il est* ***tant*** bon. L'usage moderne était défini, mais il devait être enfreint assez souvent par les plus grands écrivains du XVIIe s. :

Un jour ***autant*** *heureux que je l'ai cru funeste* (Racine),

et jusqu'à Jean-Jacques Rousseau.

Encore est-il de règle d'employer *autant* pour *aussi* quand il est séparé de l'adjectif, ou lui est postposé :

Je suis ***autant*** *que vous curieux de le savoir.*
Je suis certain qu'elle est bonne ***autant*** *que belle.*

• Le jeu des **modes,** jusqu'au XVIIe s., était moins étroitement grammaticalisé que de nos jours. On rencontre en ancien français des subjonctifs dans les comparatives :

— Soit que l'action soit donnée comme irréelle, sens qu'exprimait l'imparfait du subjonctif avant l'apparition du conditionnel (v. ce mot) :

Veient en mer une boche [*une bosse*], *Si cum ço* ***fust*** *une roche (le Pèlerinage de saint Brendan).*

Cet emploi, courant après *come se* (= comme si), n'est que l'équivalent du conditionnel moderne ;

— Soit qu'une indétermination plane sur l'action :

Vus estes Deu. Jugiez vos plaiz si cum vus ***place***
[Jugez comme il peut vous plaire]
(la Vie de saint Thomas Becket).

On est sur la voie de la concession (v. ce mot) ;

— Soit que l'auteur veuille restreindre la réalité de l'action dans sa portée sur le second terme (effet appuyant l'emploi du *ne* « expressif ») :

Mais je vos aim plus que vos ne ***faciés*** *mi*
(Aucassin et Nicolette).
Nicolette jette un doute sur l'amour que lui porte Aucassin.

Les subjonctifs que l'on rencontre encore assez abondamment au XVIIe s., quand ils ne relèvent pas de l'irréel (usage conservé de nos jours dans la langue littéraire), marquent l'indétermination :

C'est un homme aussi vertueux que j'en ***connaisse*** (Guez de Balzac).

ou une restriction :

Clarice est belle et sage
Autant que dans Paris il en ***soit*** *de son âge* (Corneille, *le Menteur*).

Le personnage suggère qu'il n'en est pas de telle. La nuance est la même dans la formule conservée *autant que je sache.*

• Il est des cas où la conjonction *que* est réclamée deux fois : par la comparaison et par l'introduction d'une subordonnée complément d'objet ; là où l'allemand dispose de *als dass,* l'anglais de *than that,* le français devrait dire *que que,* emploi dont on n'a que peu d'exemples en ce sens, et tous d'ancien français.

Une autre solution a été longtemps préférée, la suppression d'un des deux *que :*

Mielz voeill murir ***qu'****entre paienz remaigne*
[J'aime mieux mourir que rester parmi les païens] *(la Chanson de Roland).*

La langue classique connaît encore cette haplologie :

Est-il rien de plus évident ***que*** *nous sommes toujours hors de nous ?* (Bossuet).

En moyen français apparut une solution plus analytique :

Il n'estoit rien au monde dont le roy ait plus grand paour ***que ce qu'****il lui eschappast quelque mot* (Commynes).

Cette locution, au dire de Vaugelas, vieillissait à l'époque classique, où elle fut concurrencée par *que de ce que, que non pas que :*

Ce n'est pas tant la mort qui me fait fuir ***que de ce qu'****il est fâcheux à un gentilhomme d'être pendu* (Molière).
Ils jugent plus sûr que Dieu approuve ceux qu'il remplit de son esprit ***que non pas qu'****il faille observer la loi* (Pascal).

De tout temps, on a su tourner moins lourdement la difficulté en transformant la proposition complétive en conditionnelle ou en infinitive :

J'aime mieux qu'il nous accompagne ***que s'il restait seul.***
J'aime mieux qu'il nous accompagne ***que (de) le laisser seul.***

L'histoire des marques de la comparaison laisse l'impression d'une évolution cohérente : pas de refonte fondamentale, mais, au niveau du XVIIe s., la recherche d'une abstraction plus parfaite du côté de la conjonction (emploi généralisé de *que*) et un partage plus rigoureux des rôles entre les adverbes concurrents.

La nature très particulière de la relation en cause entraîne une forme de complé-

mentation déroutant l'analyste qui voudrait retrouver les structures habituelles.

Auxiliaire indispensable du mathématicien, qui ne manipule les nombres et les ensembles que pour formuler des identités, des différences et des proportions, la comparaison offre, à l'opposé, au poète et au romancier le moyen d'exprimer les mille intuitions de leur vue personnelle du monde, en même temps qu'à l'homme de la rue un stock souvent renouvelé de formules vigoureuses et humoristiques, pour suggérer manières et qualités.

comparaître [kɔ̃parɛtr] v. intr. (réfection, d'après *paraître,* de l'anc. franç. *comparoir* [v. ce mot] ; début du XV^e s.). [Conj. **58.**] Se présenter par ordre devant un magistrat, un officier ministériel, un tribunal : *Trois heures après, nous comparûmes devant un juge d'instruction* (Nerval). ‖ Par extens. *Comparaître devant Dieu,* après la mort, comparaître devant le tribunal de la justice divine, pour répondre de ses actes : *Il va répondre et comparaître | Devant Dieu qui le fit naître* (Hugo).

comparant, e [kɔ̃parɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *comparoir ;* XIV^e s., Godefroy). Qui comparaît en justice ou devant un officier ministériel : *La partie comparante. Les comparants.*

comparateur [kɔ̃paratœr] n. m. (de *comparer ;* 1845, Bescherelle). Instrument de précision permettant d'effectuer, par comparaison après étalonnage, la mesure d'une longueur en l'amplifiant beaucoup.

comparatif, ive [kɔ̃paratif, -iv] adj. (lat. *comparativus,* de *comparatum,* supin de *comparare* [v. COMPARER] ; 1290, Drouart la Vache, au sens 1 ; sens 2, 1495, J. de Vignay ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Qui établit une comparaison entre deux ou plusieurs choses : *Le tableau comparatif des résultats obtenus par une société durant les dix dernières années. La méthode comparative.* ‖ **2.** Relatif, proportionnel : *Les forces comparatives des deux armées.* ‖ **3.** En grammaire, qui marque, exprime une comparaison : *« Moins » est un adverbe comparatif* ‖ *Subordonnée comparative,* proposition subordonnée de comparaison.

◆ **comparatif** n. m. (1680, Richelet). Degré de signification de l'adjectif ou de l'adverbe exprimant la supériorité, l'infériorité ou l'égalité d'une qualité par rapport à une autre qualité ou à la même considérée chez un autre : « Plus grand », « moins grand », « aussi grand » sont les divers comparatifs de l'adjectif « grand ». (V. art. spécial DEGRÉ.) ‖ *Complément du comparatif,* deuxième terme de la comparaison, introduit en français par la conjonction *que.* (Ex. :*Il est plus jeune* QUE SON FRÈRE.)

comparatiste [kɔ̃paratist] n. (dér. savant de *comparer ;* fin du XIX^e s.). Spécialiste de la méthode comparative en grammaire ou en littérature.

comparativement [kɔ̃parativmɑ̃] adv. (de *comparatif ;* 1556, Godefroy). Par comparaison : *Une espèce de matelas comparativement moelleux* (Gautier). *Il faut donc bien observer comparativement ce que nous faisons de nos enfants, et ce qu'en font les autres nations, et songer aux conséquences possibles de ces éducations dissemblables* (Valéry). ‖ *Comparativement à,* en comparaison de : *Cet enfant, débarbouillé, devint charmant, et la vie qu'il menait chez moi lui semblait un paradis, comparativement à celle qu'il aurait subie dans le taudis paternel* (Baudelaire). *Qu'est-ce que cela comparativement au reste ?* (Flaubert).

comparé, e [kɔ̃pare] adj. (part. passé de *comparer*). *Anatomie comparée,* étude fondée sur la comparaison des organes des différentes espèces d'animaux. ‖ *Grammaire comparée,* branche de la grammaire qui étudie les rapports des langues entre elles. ‖ *Littérature comparée,* branche de l'histoire littéraire qui étudie les rapports existant entre les littératures des différents pays.

comparer [kɔ̃pare] v. tr. (lat. *comparare,* apparier, comparer, de *compar,* égal, pareil ; v. 1200, Reclus de Moiliens). **1.** Rapprocher deux ou plusieurs êtres ou choses afin d'établir ce qu'ils ont de semblable ou de différent : *Et si je compare ma vie à la tienne, je ne saurais dire laquelle est préférable en soi* (France). *Je vous l'ai déjà dit, le nombre et l'importance des nouveautés introduites en si peu d'années dans l'univers humain a presque aboli toute possibilité de comparer ce qui se passait il y a cinquante ou cent ans avec ce qui se passe aujourd'hui* (Valéry). ‖ **2.** Rapprocher dans l'intention de découvrir un rapport d'égalité ou de faire ressortir les mérites respectifs : *Il compara cette voiture à l'un des plus élégants coupés de Paris* (Balzac). *Ces études leur paraissaient quelque chose de tout à fait bas, comparées aux exercices littéraires qu'on leur présentait comme le but suprême de l'esprit humain* (Renan). ‖ **3.** Établir un rapprochement entre deux êtres ou deux choses par souci de clarté, de pittoresque ou de poésie : *Il faudrait vous figurer le lys auquel mon cœur l'a sans cesse comparée, broyé dans les rouages d'une machine* (Balzac).

● REM. *Comparer avec* indique un examen plus détaillé que *comparer à.*

comparoir [kɔ̃parwar] v. intr. (lat. jurid. médiév. *comparere,* comparaître [en lat. class., « apparaître »] ; v. 1300, *Coutumes d'Artois*). *Vx.* Comparaître en justice : *Être sommé de comparoir. Que le sieur de Navailles fût ajourné à comparoir en personne à ladite cour* (Retz). *Cité à comparoir : Tartarin de Tarascon, le duc de Mons — mais ça m'étonnerait bien qu'il comparoisse !* (Daudet).

● REM. Ce verbe est usité seulement dans la langue juridique, à l'infinitif et au participe présent : *comparant.* On le remplace de plus en plus par *comparaître.*

comparse [kɔ̃pars] n. f. (ital. *comparsa,* apparition, personnage muet dans une pièce de théâtre, part. passé fém. de *comparire,* apparaître, se faire voir, lat. *comparere,* apparaître ; 1669, Ménestrier, au sens 1 ; sens 2, début du XVIII^e s., Saint-Simon). **1.** *Class.* Entrée des quadrilles dans un carrousel : *Les trois quadrilles et toutes leurs comparses* (Saint-Simon). ‖ **2.** *Class.* Action de figurer dans une cérémonie : *On laisse à penser quel effet opéra une telle comparse* (Saint-Simon).

◆ n. (sens 1, début du XVIII^e s., Saint-Simon ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** *Class.* Personne qui figure dans un carrousel. ‖ **2.** Personnage entièrement muet ou qui joue un rôle infime dans une pièce de théâtre : *Cette pièce* [...] *avait été composée pour le début de Florine, jusqu'alors comparse à la Gaîté* (Balzac). *La Pérouse eut un sursaut d'impatience, comme un acteur à qui quelque comparse maladroit couperait un effet* (Gide). ‖ **3.** Personne qui joue un rôle insignifiant dans une affaire, qui assiste à quelque chose plutôt qu'elle n'y participe : *Mais Rosalie ne pouvait souffrir ce comparse de son bonheur* (Daudet). *C'était un de ces êtres de second plan qui semblent ne figurer dans la vie qu'en comparse et pour grossir un nombre* (Gide).

● SYN. : *2 figurant.*

compartiment [kɔ̃partimɑ̃] n. m. (ital. *compartimento,* de *compartire,* partager, du lat. *cum,* avec, et *partire,* partager ; 1546, Rabelais, aux sens 1-2 ; sens 3, 1749, Havard ; sens 4-5, 1866, Larousse). **1.** Division d'une surface par la disposition régulière et symétrique de lignes : *Les compartiments d'un damier, d'un parterre.* ‖ **2.** Ensemble de lignes formant un motif décoratif répété ou alterné : *Plafond, dallage à compartiments.* ‖ Spécialem. *Dorure à compartiment,* dorure présentant un décor de petits fers groupés dans des compartiments formés par des jeux de filets. ‖ **3.** Chacune des divisions d'un objet, surtout d'un meuble, obtenues au moyen de cloisons : *À l'un des murs* [de la salle] *est appliqué un casier à compartiments où se placent, roulées dans leurs ronds numérotés, les serviettes des habitués* (Bourget). ‖ **4.** *Spécialem.* Partie d'une voiture de chemin de fer limitée par des cloisons, et comportant banquettes, filets, etc. : *À la station de Reims, deux jeunes gens* [...] *entrèrent dans son compartiment* (France). ‖ **5.** *Fig.* Division, partie, catégorie : *Il ne s'agit pas de diviser sa vie en deux parts, en compartiments tantôt politique, tantôt littéraire* (Barrès). *La vie passe et repasse de la molécule à la micelle, et de celle-ci*

aux masses sensibles sans avoir égard aux compartiments de nos sciences (Valéry).

• SYN. : **1** *case ;* **2** *caisson ;* **3** *alvéole, case, casier, cellule ;* **5** *section, subdivision.*

compartimentage [kɔ̃partimɑ̃taʒ] n. m. (de *compartimenter ;* 1898, Larousse). Action de compartimenter ; résultat de cette action (au pr. et au fig.) : *Au compartimentage européen qui caractérise la deuxième partie du* XIX*e siècle va succéder une ère de vastes et tendres curiosités, de haines attentives* (Morand).

• SYN. : *cloisonnement.*

compartimenter [kɔ̃partimɑ̃te] v. tr. (de *compartiment ;* fin du XIXe s.). **1.** Diviser en compartiments (surtout au participe passé) : *Un meuble de bureau compartimenté.* || **2.** *Fig.* Séparer, diviser comme par des cloisons : *L'enseignement secondaire, aujourd'hui compartimenté de manière si complexe, n'admettait alors que deux branches, la classique et la moderne* (Duhamel). *Alexandre le Grand avait fait sauter toutes les cloisons qui compartimentaient l'Orient* (Morand).

• SYN. : **2** *cloisonner.*

comparution [kɔ̃parysjɔ̃] n. f. (de *comparaître,* d'après le part. passé *comparu ;* 1453, Bartzsch). Action de comparaître en justice ou devant un officier ministériel : *Faire acte de comparution.*

compas [kɔ̃pɑ] n. m. (déverbal de *compasser* [v. ce mot] ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens I, 3 ; sens I, 1, XIIe s. ; sens I, 2, 1680, Richelet ; sens I, 4-5, début du XIXe s. ; sens II, fin du XVIe s.).

I. 1. Instrument de tracé ou de mesure, composé de deux branches articulées à une de leurs extrémités : *Une boîte de compas. Le compas du géomètre. Mesurer au compas.* || *Compas d'épaisseur,* compas dont les branches sont recourbées de manière à pouvoir mesurer des épaisseurs, des calibres. || *Compas de réduction,* compas qui sert à reporter directement les dimensions à une échelle donnée. || *Compas à verge,* compas dont la pointe et le traceur glissent sur une barre horizontale. || Fig. *Au compas,* avec une grande exactitude et un soin méticuleux. || Fam. *Avoir le compas dans l'œil,* évaluer correctement à l'œil les dimensions, les distances, les proportions. || **2.** *Par anal.* Nom de divers instruments servant à prendre des mesures : *Compas de cordonnier, de chapelier.* || **3.** Système de mesure ; mesure : *Une géométrie trop vaste et trop compliquée pour le compas humain* (Baudelaire). || **4.** *Pop.* Paire de jambes ; ouverture des jambes dans la marche. || *Ouvrir le compas,* marcher : *Pendant que chaque soldat ouvrait le compas, pour employer l'expression du commandant* (Balzac). || *Allonger le compas,* hâter le pas : *L'Anglais avait devancé la compagnie, en allongeant le compas de ses maigres jambes de grand échassier* (Bourget). || **5.** *Fig.* Ouverture de l'esprit, intelligence : *Regnard était un des hommes d'alors qui, dans sa vue du monde, avait le plus ouvert son compas* (Sainte-Beuve).

II. Boussole marine : *L'aiguille du compas demeure assez constante, tandis que la route varie* (Valéry).

compassage [kɔ̃pasaʒ] n. m. (de *compasser ;* 1863, Littré). Action de compasser ; division ou mesurage au compas. (On dit aussi COMPASSEMENT.)

compassé, e [kɔ̃pase] adj. (part. passé de *compasser ;* 1690, Furetière). Qui présente une raideur exagérée ; qui manque de spontanéité, qui est affecté : [Restif] *le socialiste, dont la hardiesse étonnait l'esprit compassé de Sieyès* (Nerval). *Un tout petit monsieur en redingote noisette, vieux, sec, ridé, compassé* (Daudet). *Autant l'accueil du duc de Guermantes était, quand il le voulait, aimable, empreint de camaraderie, cordial et familier, autant je trouvai celui du prince compassé, solennel, hautain* (Proust). *Des manières compassées. Un style compassé.*

• SYN. : *apprêté, contraint, gourmé, guindé, raide.* — CONTR. : *familier, franc, libre, naturel, rond* (fam.), *simple, spontané.*

compassement [kɔ̃pasmɑ̃] n. m. (de *compasser ;* fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Action de compasser, de mesurer au compas : *Le compassement d'une carte.* (On dit aussi COMPASSAGE.) || **2.** *Fig.* Caractère de ce qui est compassé, trop étudié et froid : *Le compassement d'un discours.*

• SYN. : **2** *affectation, apprêt, contrainte, raideur.* — CONTR. : **2** *aisance, naturel, rondeur* (fam.), *simplicité, spontanéité.*

compasser [kɔ̃pase] v. tr. (lat. pop. **compassare* [de *cum,* avec, et *passus,* pas], proprem. « mesurer avec le pas » ; v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1630, Corneille [devient péjor. au XVIIIe s.] ; sens 3, 1660, Molière ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** *Class.* et *littér.* Mesurer au compas, et, *par extens.,* mesurer, établir avec exactitude, minutie : *Il a exactement compassé les distances dans cette carte* (Acad., 1694). *Les jardins monarchiques et compassés de Le Nôtre* (Taine). || **2.** *Class.* Disposer, régler minutieusement, sans rien laisser à la spontanéité : *Tous les arrangements ont été justes et si bien compassés, qu'il n'y a pas eu de moment de perdu* (Sévigné). || **3.** *Class.* Considérer, peser : *Quant à moi, je trouve, ayant tout compassé, | Qu'il vaut mieux être encor cocu que trépassé* (Molière). || **4.** En reliure, marquer au dos d'un volume assemblé l'emplacement des nerfs ou des grecques.

compassier [kɔ̃pasje] n. m. (de *compas ;* 1866, Larousse). Mécanicien en instruments de précision, chargé de la réalisation ou de la réparation des compas.

compassion [kɔ̃pasjɔ̃] n. f. (lat. impér. *compassio,* de *compassum,* supin de *compati,* souffrir avec ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux). **1.** Sentiment douloureux que provoque en nous la vue des souffrances d'autrui, et qui nous porte à les partager : *Sa famille n'eut, pour subsister, que la compassion des bonnes gens* (Courier). || **2.** Spécialem. *Compassion de la Sainte Vierge,* fête célébrée par l'Église le vendredi de la Passion, en mémoire des douleurs de la Sainte Vierge.

• SYN. : **1** *apitoiement, commisération, miséricorde, pitié.* — CONTR. : **1** *cruauté, dureté, froideur, indifférence, inhumanité, insensibilité, sécheresse.*

compaternité [kɔ̃paternite] n. f. (de *co[m]-* et de *paternité ;* 1495, J. de Vignay). En termes de droit canonique, parenté spirituelle que le parrain et la marraine contractent avec leur filleul.

• REM. On dit aussi COPATERNITÉ.

compatibilité [kɔ̃patibilite] n. f. (de *compatible ;* v. 1570, Pasquier). Caractère, état d'une chose compatible avec une autre : *Compatibilité d'humeur. Compatibilité de deux fonctions.*

• SYN. : *accord, concordance, convenance, harmonie.* — CONTR. : *désaccord, incompatibilité.*

compatible [kɔ̃patibl] adj. (dér. savant du lat. *compati,* souffrir avec ; 1447, *Ordonnance royale*). Se dit d'une chose qui peut exister en même temps qu'une autre, s'accorder avec une autre : *Paul Visire fit une déclaration rassurante, promit de maintenir une paix compatible avec la dignité d'une grande nation* (France).

• SYN. : *conciliable.* — CONTR. : *incompatible, inconciliable.*

compatir [kɔ̃patir] v. tr. ind [**à, avec**] (lat. impér. *compati,* souffrir avec ; 1549, R. Estienne, aux sens 1-2 ; sens 3, 1635, Monet). **1.** *Class.* Exister en même temps, se concilier, en parlant de choses : *Des plaisirs si chastes peuvent compatir avec le carême* (Guez de Balzac). || **2.** *Class.* Vivre en bonne intelligence, s'accorder, en parlant de personnes : [Nemours et Beau-fort] *ne pouvaient compatir ensemble* (La Rochefoucauld). || **3.** Participer, prendre part à la souffrance d'autrui : *Il n'avait pas souffert et ne savait point compatir aux souffrances* (France). *Mais moi qui le connais un peu, je souffre avec lui. Je compatis* (Duhamel).

• SYN. : **3** *s'apitoyer, s'attendrir.*

compatissance [kɔ̃patisɑ̃s] n. f. (de *compatissant ;* 1833, Balzac). Sentiment d'une personne qui compatit (peu usité) :

Ma traversée de Namur fut pénible : j'allais, m'appuyant contre les maisons. La première femme qui m'aperçut sortit de sa boutique, me donna le bras avec un air de compatissance, et m'aida à me traîner (Chateaubriand). *La compatissance et la tendresse d'une jeune fille possèdent une influence vraiment magnétique* (Balzac).

compatissant, e [kɔ̃patisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *compatir ;* 1699, Fénelon, au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad.). **1.** Se dit d'une personne qui est portée à compatir aux souffrances d'autrui : *Elle était compatissante et* [...] *elle plaignait ceux qui avaient le malheur d'être mauvais* (France). || **2.** Se dit de ce qui est inspiré par la compassion : *Et bientôt je me sentis entourée d'une sympathie compatissante qui me semblait plus pénible que tout* (Daudet). *Des soins compatissants.*

• SYN. : **1** *charitable, humain, miséricordieux, sensible, tendre.* — CONTR. : **1** *cruel, dur, froid, indifférent, inhumain, insensible, sec.*

compatriote [kɔ̃patrijɔt] n. (bas lat. *compatriota,* de *cum,* avec, et *patriota,* qui est du pays [v. PATRIOTE] ; 1396, Fagniez [1465, Bartzsch, comme adj.]). **1.** Personne qui, par rapport à une autre, a la même nationalité : *Beaucoup d'écrivains* [...] *ont accusé les ecclésiastiques espagnols d'avoir excité leurs compatriotes à massacrer ces peuples innocents* (Chateaubriand). || **2.** Personne qui est de la même région, de la même cité, du même village : *Ah ! le proverbe qui dit : « Nul n'est prophète... » est certainement vrai des artistes, des poètes, dont les compatriotes sont toujours les derniers à reconnaître la supériorité* (Daudet).

• SYN. : **2** *concitoyen, pays* (fam.).

compatriotisme [kɔ̃patrijɔtism] n. m. (de *compatriote ;* v. 1840, d'après Bescherelle, 1845). État de ceux qui sont originaires du même pays, de la même région (rare) : *En voyant Lucien courtisé par la marquise d'Espard, Rastignac vint se recommander de leur compatriotisme* (Balzac).

compendieusement [kɔ̃pɑ̃djøzmɑ̃] adv. (de *compendieux ;* v. 1282, Gauchi). Brièvement, succinctement : *« Vous vous serez trompée, ma fille », répondit Barbe, compendieusement et les yeux baissés avec discrétion* (Barbey d'Aurevilly).

• REM. Cet adverbe est souvent pris dans le sens de « longuement, abondamment » (depuis 1862, Goncourt). Cette interprétation est sans doute imputable à la longueur et à la lourdeur du mot lui-même : *Il se livra longuement et compendieusement à la confection d'un de ces lavements* (Goncourt).

compendieux, euse [kɔ̃pɑ̃djø, -øz] adj. (lat. *compendiosus,* abrégé, de *compendium* [v. ce mot] ; v. 1395, Chr. de Pisan). **1.** Qui s'exprime en peu de mots ; qui est bref : *Peu parleur et compendieux quand il se mettait à parler (Barbey d'Aurevilly).* || **2.** Qui est dit en peu de mots, résumé : *Les formules algébriques ne sont pas la vérité, mais une expression compendieuse de la vérité* (Bossuet).

• SYN. : **1** *concis, laconique ;* **2** *bref, condensé, lapidaire, ramassé, succinct.* — CONTR. : **1** *prolixe, verbeux ;* **2** *délayé* (fam.), *détaillé, diffus.*

compendium [kɔ̃pɛ̃djɔm] n. m. (mot lat. signif. « économie, abréviation », de *compendere,* de *cum,* avec, et *pendere,* peser ; 1584, Benedicti). **1.** Résumé de l'ensemble d'une science, d'une doctrine : *Un compendium de médecine, de philosophie.* || **2.** Résumé en général : *L'essai offre le compendium de mon existence, comme poète, moraliste, publiciste et politique* (Chateaubriand). *La médecine étant un compendium des erreurs successives et contradictoires des médecins, en appelant à soi les meilleurs d'entre eux, on s'aperçoit qu'on a grande chance d'implorer une vérité qui sera reconnue fausse quelques années plus tard* (Proust).

• SYN. : **1** *abrégé, condensé, épitomé, précis ;* **2** *digest, mémento, sommaire.*

compénétration [kɔ̃penetrasjɔ̃] n. f. (de *compénétrer ;* 1836, Acad.). Action de se pénétrer mutuellement : *La compénétration de l'âme et du corps* (Littré).

compénétrer (se) [səkɔ̃penetre] v. pr. (de *com-* et de *pénétrer ;* 1836, Acad., comme v. tr. ; 1922, Larousse, comme v. pr.). **1.** Se pénétrer mutuellement : *Deux mondes qui se compénétrèrent* (Valéry). || **2.** Sortir de son propre domaine pour empiéter sur un autre et y exercer une influence : *L'astronomie, la mathématique et la physique s'assistent en se compénétrant* (Duhamel).

compensable [kɔ̃pɑ̃sabl] adj. (de *compenser ;* 1829, Boiste [« qui peut compenser », fin du XVIe s.]). Qui peut être compensé : *Une perte qui n'est pas compensable.*

compensateur, trice [kɔ̃pɑ̃satœr, -tris] adj. (de *compenser ;* 1829, Boiste). Qui fournit une compensation : *Une indemnité compensatrice d'un dommage.* || Spécialem. *Pendule compensateur,* pendule corrigeant les effets des variations de température sur la marche des horloges.

◆ **compensateur** n. m. (sens 1, av. 1791, G. de Mirabeau ; sens 2, 1832, Raymond). **1.** Ce qui procure une compensation : *Le contrôle universel est le seul et puissant compensateur de toute Constitution vicieuse* (Mirabeau). || **2.** Appareil destiné à compenser une différence ou une variation : *Compensateur de dilatation.* || *Spécialem.* Pendule compensateur.

compensatif, ive adj. V. COMPENSATOIRE.

compensation [kɔ̃pɑ̃sasjɔ̃] n. f. (lat. *compensatio,* compensation, équilibre, de *compensatum,* supin de *compensare* [v. COMPENSER] ; 1290, Drouart la Vache, aux sens 1 et 3 ; sens 2, XVIe s., Loisel ; sens 4, 1336, Godefroy). **1.** Action de compenser, de contrebalancer : *Compensation entre les gains et les pertes. Quelque différence qui paraisse entre les fortunes, il y a néanmoins une certaine compensation de biens et de maux qui les rend égales* (La Rochefoucauld). || *Principe de compensation,* loi selon laquelle le hasard équilibrerait fatalement certaines erreurs et certains écarts par d'autres de sens contraire. || **2.** *Spécialem.* En droit, mode d'extinction de deux obligations réciproques. || En termes de banque et de Bourse, opération qui consiste à régler les achats et les ventes au moyen de virements réciproques, sans déplacement de titres ni d'argent. || *Caisse de compensation,* système de répartition suivant lequel les employeurs versent à une caisse de l'argent qui est redistribué aux employés de façon à supprimer l'inégalité due aux charges familiales. || **3.** Avantage matériel qui compense un préjudice subi, une servitude. || *Spécialem.* Dédommagement que reçoit le créancier d'une obligation non exécutée. || **4.** Dédommagement moral qui vise à rétablir un équilibre rompu : *Décidément, la vie réservait des haltes, des reposoirs, des compensations, des dédommagements* (Duhamel). || *En compensation,* en contrepartie, en échange : *Des espoirs immenses* [à la loterie] *et, en compensation, la seule crainte de ne rien gagner, qui n'est rien* (Alain).

• SYN. : **1** *égalisation, pondération ;* **3** *dommages-intérêts, indemnité, réparation ;* **4** *consolation, récompense, revanche.*

compensatoire [kɔ̃pɑ̃satwar] adj. (de *compenser ;* 1829, Boiste). Qui constitue une compensation : *À tous les déshérités, les courbés sous un joug et chargés, les assoiffés et meurtris, les dolents, l'assurance d'une survie compensatoire* (Gide).

• REM. On dit aussi, mais plus rarement, COMPENSATIF, IVE : *Toute place qui ne serait qu'un simple préceptorat élémentaire ne me semble guère pouvoir être acceptée, à moins d'avantages compensatifs* (Renan).

compensé, e [kɔ̃pɑ̃se] adj. (part. passé de *compenser ;* milieu du XXe s.). **1.** *Semelles compensées,* semelles de liège ou de bois formant un seul bloc avec le talon : *Des sandales à semelles compensées.* || **2.** En médecine, se dit de maladies ou de troubles bien supportés par l'organisme : *Cardiopathie compensée. Diabète compensé.*

compenser [kɔ̃pɑ̃se] v. tr. (lat. *compensare,* contrebalancer, de *cum,* avec, ensemble, et de *pensare,* peser ; fin du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, début du XVIe s.,

C. Marot). **1.** Rétablir entre deux choses un équilibre compromis ou rompu, en contrebalançant un effet par un autre contraire : *Compenser les nouvelles dépenses prévues par des impôts correspondants. Un grand mérite compense tant de défauts : le Pérugin et ses contemporains imitaient la nature avec respect* (Stendhal). *Dieu sait ce que nous subissons, ce que notre malheureuse sensibilité doit compenser comme elle peut !* (Valéry). || *Compenser les dépens,* en droit, mettre à la charge de chaque partie les frais de procédure qui lui incombent. || *Compenser un compas,* en termes de marine, réduire sa déviation aux différents caps. || **2.** *Fig.* Dédommager : *Cet automne, du moins, compensera ces mécomptes et consolera mes ennuis* (Gide).

• SYN. : **1** *balancer, corriger, équilibrer, neutraliser, pondérer ;* **2** *indemniser, racheter, réparer.*

compérage [kɔ̃peraʒ] n. m. (de *compère ;* XIII^e s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2-3, v. 1534, Bonaventure des Périers). **1.** *Vx.* Lien qui unit, d'une part, le parrain et la marraine avec le père et la mère de l'enfant qu'on baptise, d'autre part, le parrain et la marraine entre eux. || **2.** Entente secrète entre un spectateur et un faiseur de tours ou un camelot, destinée à tromper le public. || **3.** *Par extens.* Entente secrète entre deux ou plusieurs personnes, visant à en tromper d'autres : *Et le héros, bon enfant comme toujours, prêtant la main à cet innocent compérage, se livrait tout entier* (Daudet). *Il y avait entre les gouvernements, donc entre les états-majors des deux côtés, non seulement entente tacite, mais compérage discret* (Romains).

• SYN. : **3** *collusion, complicité, connivence.*

compère [kɔ̃pɛr] n. m. (lat. ecclés. *compater,* parrain, de *cum,* avec, et *pater,* père [v. COMMÈRE] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, fin du XII^e s., *Aiol ;* sens 3-4, 1594, *Satire Ménippée ;* sens 5, 1907, Larousse). **1.** *Vx* ou *dialect.* Le parrain, par rapport soit à la marraine, soit au père et à la mère de l'enfant qu'on baptise. || **2.** *Fam.* et *vx.* Nom d'amitié donné à un homme que l'on connaît bien : *Savetier, mon compère* (Béranger). || *Un joyeux compère,* un bon vivant, gai et plein d'allant. || **3.** Partenaire et complice d'un acteur comique, d'un clown. || *Spécialem.* Spectateur qui est d'intelligence avec un charlatan, un escamoteur : *Je suis un vieux polichinelle qui a besoin d'un compère* (Voltaire). || **4.** Complice en astuces, en supercheries : *Les deux compères s'étaient réfugiés dans la vaste remise aux murs blancs* (Daudet). || **5.** Dans certaines revues de music-hall, meneur de jeu qui fait les enchaînements de scènes, présente les personnages, etc. : *Avec une exagération comique de compère de revue, qui faisait manœuvrer en règle son bataillon de travestis* (Proust).

• SYN. : **2** *ami, camarade, copain* (fam.) ; **4** *acolyte.*

compère-loriot [kɔ̃pɛrlɔrjo] n. m. (du lyonnais *perloryo,* loriot, du gr. de Marseille *purros,* couleur de feu, et de *khlôrion,* loriot [de *khlôros,* d'un vert jaunâtre] ; *per-* ayant été confondu avec *père,* le mot, en pénétrant dans les parlers du nord de la France, s'est allongé en *compère-loriot,* loriot, et s'est ensuite substitué à *leurieul* [XV^e s.], loriot, orgelet, le second sens étant dû à une confusion de *[l]orieul* [v. LORIOT] et de *[l]orjeul,* lat. *hordeolus,* orgelet ; 1606, Nicot, puis début du XIX^e s.). **1.** *Dialect.* Syn. de LORIOT. || **2.** Nom usuel de l'orgelet, petit furoncle des paupières : *Les cils tombés, l'autre hiver, à cause d'un compère-loriot, ils sont partis pour toujours* (Duhamel).

• Pl. *des* COMPÈRES-LORIOTS.

compérendination [kɔ̃perɛ̃dinasjɔ̃] n. f. (lat. *comperendinatio,* de *comperendinatum,* supin de *comperendinare,* renvoyer au lendemain ; 1866, Larousse). En droit romain, promesse réciproque des parties de se retrouver le surlendemain devant le juge.

1. compétence [kɔ̃petɑ̃s] n. f. (lat. jurid. *competentia,* juste rapport, de *competens, -entis,* part. prés. de *competere,* convenir à ; v. 1468, Chastellain [*en compétence de,* par rapport à] ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1960). **1.** Aptitude d'une autorité publique à effectuer certains actes : *La compétence du préfet.* || *Spécialem.* Aptitude d'un tribunal à connaître d'une affaire : *Reconnaître, décliner la compétence d'un tribunal.* || **2.** Capacité d'une personne de juger en une certaine matière, parce qu'elle en a une connaissance approfondie : *Ceci ne relève pas, n'est pas de sa compétence. M. Ossian Colot avait traité avec compétence diverses questions pénitentiaires* (France). *Mon frère Raymond a trouvé en vous un second, que dis-je ? un associé, d'une qualité rare, d'une compétence, d'un dévouement...* (Arnoux). || *Fam.* La personne compétente elle-même : *Le monsieur se renversa en arrière et regarda le tableau avec une sévérité navrée. C'était une compétence : il avait la rosette* (Sartre). || **3.** En grammaire générative, ensemble des aptitudes, ou savoir linguistique implicite, intériorisé par les sujets parlant une langue, et qui leur permet de la maîtriser (par opposition à performance, usage que font les sujets de ce savoir).

• SYN. : **1** *autorité, pouvoir, qualité, ressort ;* **2** *aptitude, qualification, savoir, science.* — CONTR. : **2** *inaptitude, incompétence.*

2. compétence [kɔ̃petɑ̃s] n. f. (du lat. *competere,* rechercher concurremment ; milieu du XVI^e s.). *Vx.* Action de lutter avec quelqu'un pour essayer de l'égaler ou de le surpasser : *Philippe II avait osé entrer en compétence si boiteusement fondée sur la préséance de l'empereur Charles V* (Saint-Simon).

compétent, e [kɔ̃petɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. jurid. *competens, -entis,* part. prés. de *competere,* convenir à ; v. 1240, Delboulle, au sens de « convenable, approprié » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1480, Bartzsch ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Qui revient à quelqu'un en vertu d'un droit : *Affaire compétente à un tribunal. Part compétente à des héritiers.* || **2.** Qui a la compétence voulue pour connaître d'une cause, d'une affaire : *Le tribunal est compétent. En référer à l'autorité compétente.* || **3.** Se dit d'une personne qui connaît bien une matière, une question, qui est capable d'en bien juger : *Ils* [les académiciens] *commencèrent par se déclarer compétents à l'unanimité pour juger les romantiques* (Stendhal).

• SYN. : **3** *apte, connaisseur, expérimenté, expert, maître, qualifié.* — CONTR. : **3** *ignorant, inapte, incapable, incompétent.*

compéter [kɔ̃pete] v. tr. ind. [**à**] (lat. *competere,* convenir à, spécialisé dans la langue jurid. ; v. 1371, Oresme). [Conj. **5 b.**] **1.** En termes de droit, être de la compétence de : *Cette affaire ne compète pas à ce tribunal.* || **2.** Revenir à quelqu'un en vertu d'un droit : *La part qui compète aux héritiers.*

compétiteur, trice [kɔ̃petitœr, -tris] n. (lat. *competitor,* concurrent ; 1402, N. de Baye). **1.** Personne qui, en même temps que d'autres, brigue une dignité, un titre, une charge, un emploi : *Mais les compétiteurs étaient nombreux à la succession de M^gr Duclou* (France). || **2.** Personne qui dispute un prix, un rang ; concurrent dans une épreuve, sportive notamment.

• SYN. : **1** *concurrent, rival ;* **2** *adversaire, challenger.*

compétitif, ive [kɔ̃petitif, -iv] adj. (de *compétition ;* 1907, Larousse, au sens de « relatif à une compétition » ; sens actuels, milieu du XX^e s.). **1.** Susceptible de supporter la concurrence avec d'autres : *Réduire les frais pour rendre les prix compétitifs.* || **2.** Où la concurrence est possible : *Un marché compétitif.*

compétition [kɔ̃petisjɔ̃] n. f. (angl. *competition* [début du XVII^e s.], du bas lat. *competitio,* compétition en justice, candidature rivale, de *competitum,* supin de *competere,* briguer, rechercher concurremment ; 1759, d'après Féraud, 1787, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s.). **1.** Action de chercher à obtenir en même temps que d'autres une dignité, une charge, un titre, etc. : *La maison d'Autriche exposée à perdre l'Empire par la compétition de la maison de Brandebourg* (Bainville). || **2.** *Spécialem.* Épreuve sportive où s'affrontent deux ou plusieurs concurrents : *Il s'agissait d'une compétition, mais sportive, à laquelle se préparaient les deux équipes de rameurs* (Aymé).

• SYN. : 1 *concurrence, rivalité ;* 2 *challenge, championnat, combat, concours, critérium, lutte, match, partie, poule, rencontre.*

compilateur, trice [kɔ̃pilatœr, -tris] n. (bas lat. *compilator,* pillard, de *compilatum,* supin de *compilare,* piller ; 1425, O. de La Haye, au sens 1 ; sens 2, 1688, La Bruyère). **1.** *Class.* et *littér.* Personne qui réunit des documents, des extraits tirés de divers ouvrages pour les fondre en un tout : *Tous les théologiens, tous les humanistes, tous les compilateurs assemblés du haut en bas des murs furent témoins de nos baisers* (France). || **2.** *Péjor.* Auteur qui ne fait qu'emprunter aux autres, qui n'a rien d'original : *Cette variété matérielle qui réduit la tâche de l'écrivain à celle de compilateur* (Baudelaire).

• SYN. : 2 *imitateur, plagiaire.*

compilation [kɔ̃pilasjɔ̃] n. f. (lat. *compilatio,* pillage, de *compilatum,* supin de *compilare,* piller ; milieu du XIIIe s., *Image du monde,* aux sens 1-2 ; sens 3, début du XVIIIe s., Saint-Simon). **1.** *Vx.* Action de compiler : *Se consacrer à la compilation érudite de documents.* || **2.** *Class.* et *littér.* Recueil de documents, de textes tirés de diverses sources et que l'on a fondus en un ouvrage unique : *Il serait du caractère de cette compilation* [ce dictionnaire] *de s'arrêter aux faussetés et aux traditions incertaines qui regardent Abraham* (Bayle). *Il aimait singulièrement* [...] *Scipion l'Africain, auquel, à l'âge de onze ans, il avait consacré une petite compilation historique* (Montherlant). || **3.** *Péjor.* Livre qui emprunte tout aux autres et n'a aucune originalité propre : *Ce code n'est qu'une compilation des ordonnances concernant les armées de Louis XIV et de Louis XV* (France).

• SYN. : 3 *copie, démarquage, imitation, plagiat.*

compiler [kɔ̃pile] v. tr. (lat. *compilare,* piller, de *cum-* intensif et *pilare,* dépouiller ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1758, Voltaire). **1.** *Class.* et *littér.* Tirer des extraits d'ouvrages différents pour les réunir en un seul recueil : *Quoi ! vous ne savez pas qui est Escobar de notre Société, qui a compilé cette Théologie morale de vingt-quatre de nos pères ?* (Pascal). [Il] *vivait modestement dans sa petite ville, compilant de vieux ouvrages sur l'histoire du Maroc (Tharaud).* || **2.** *Péjor.* Emprunter à diverses sources, à divers auteurs, la matière, les idées d'un ouvrage : *C'est déjà une assez grande honte pour la nation française que la manière dont nous compilons les plus belles productions des arts* (Goncourt). || *Absol.* Écrire des ouvrages faits d'un assemblage de morceaux ou d'idées empruntés à d'autres : *Cet Africain, contemporain des Antonins* [...], *n'était pas au fond très original ; il improvisait et compilait* (France).

• SYN. : 2 *copier, démarquer, piller, plagier.*

compisser [kɔ̃pise] v. intr. et tr. (de *com-* et de *pisser ;* v. 1230, Godefroy). Arroser de son urine (en style burlesque) : *Panurge, rebuté, fait compisser par les chiens la femme qui n'a pas voulu de lui* (Gautier). *Ou bien peut-être il compissait certain arbre* (Montherlant).

complaignant, e [kɔ̃plɛɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *complaindre ;* 1374, Godefroy, comme n. ; comme adj., XVIe s.). Qui porte plainte en justice : *La partie complaignante. La requête du complaignant.*

complainte [kɔ̃plɛ̃t] n. f. (de l'anc. franç. *se complaindre,* se plaindre, lat. pop. **complangere,* de *cum-* intensif et *plangere,* se lamenter ; v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens 1-2 ; sens 3, 1590, L'Estoile). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Action de se plaindre, de se lamenter : *Gardez, s'il vous plaît, vos complaintes et vos regrets pour des accidents plus fâcheux* (Pierre Costar). || **2.** Plainte en justice : *Ici* [...] *des déclinatoires toute la gamme des actions possessoires, complainte, réintégrande, dénonciation du nouvel œuvre* (Benoit). || **3.** Chanson populaire ayant pour origine ou pour sujet un événement triste ou tragique, ou racontant la vie et les malheurs d'un personnage légendaire : *Blachevelle entonna sur un air de complainte une de ces chansons d'atelier* (Hugo). || Chant plaintif : *Moi qui sais des lais pour les reines | Les complaintes de mes années* [...] *| Et des chansons pour les sirènes* (Apollinaire).

complaire [kɔ̃plɛr] v. tr. ind. [**à**] (adaptation, d'après *plaire,* du lat. *complacere,* plaire beaucoup ; début du XIIe s., puis 1373, *Ordonnance sur l'Amirauté*). [Conj. **71.**] Littér. *Complaire à quelqu'un,* se rendre agréable à quelqu'un en flattant ses caprices, ses goûts, ses désirs : *Plutôt que de complaire à mon tyran, j'aurais souffert mille morts* (Sand). *C'était moins pour complaire à son mari que pour son propre agrément qu'elle recherchait maintenant l'amitié des deux fillettes* (Maupassant).

◆ **se complaire** v. pr. (1580, Montaigne). Littér. *Se complaire à* ou *dans quelque chose,* trouver un plaisir évident et durable à ou dans cette chose : *Je me suis complu dans le spectacle des grandes choses* (Sand). *C'étaient d'étranges et invraisemblables aventures, où se complaisait l'humeur hâbleuse des chasseurs* (Maupassant). || Vx. *Se complaire en* ou *dans quelqu'un,* trouver en lui une complète satisfaction : *Par quels degrés suis-je venue à me complaire en cet homme ?* (M. Prévost).

• SYN. : *adorer, aimer, chérir, se délecter à, goûter, se plaire à, raffoler de* (fam.). — CONTR. : *abhorrer, abominer, détester, exécrer.*

• REM. L'usage le plus général est de faire invariable le participe passé aux temps composés, comme pour *plaire* et *déplaire* : *Elle s'est toujours complu dans l'affection qu'elle porte à son mari.*

complaisamment [kɔ̃plɛzamɑ̃] adv. (de *complaisant ;* 1680, Richelet). **1.** Avec bonté, gentillesse : *Il m'écouta complaisamment.* || **2.** En s'attardant avec satisfaction : *Bien plus, le baron détaille complaisamment les deux contraventions dont Fabrice est accusé* (Stendhal).

• SYN. : 1 *aimablement, gentiment, obligeamment.*

complaisance [kɔ̃plɛzɑ̃s] n. f. (de *complaisant,* part. prés. de *complaire* v. 1361, Oresme, au sens 3 [puis 1668, Molière] ; sens 1 et 5, 1635, Monet ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1929, Larousse). **1.** Disposition d'esprit qui pousse à s'accommoder aux goûts, aux sentiments, aux désirs d'autrui, pour lui faire plaisir : *La complaisance est nécessaire dans la société, mais elle doit avoir des bornes* (La Rochefoucauld). *D'une complaisance infatigable, cet aimable seigneur remplissait dans la maison les fonctions d'interprète* (Daudet). || *Par complaisance,* pour être agréable à quelqu'un. || *De complaisance,* fait pour être agréable ou simplement par politesse : *Sourire de complaisance.* || *Certificat de complaisance,* certificat délivré illégalement et sans motif valable. || *Billets, effets de complaisance,* effets souscrits par lesquels on se déclare fictivement débiteur de quelqu'un. || **2.** Avec un sens affaibli, entre dans des formules de politesse : *Elle dit à l'usurier : « Voulez-vous avoir la complaisance de sonner ? »* (Maupassant). || **3.** Acte accompli pour plaire à quelqu'un : *De telles complaisances favorisaient le désordre* (Flaubert). || Spécialem. *Avoir des complaisances pour quelqu'un,* en parlant d'une femme, accorder ses faveurs à un homme. || **4.** *Péjor.* Acte témoignant d'une indulgence ou d'une soumission excessive et moralement blâmable : *« Sait-il que sa femme couche avec le patron ?... — Moi, qui suis malveillante, je crois à la complaisance consciente et organisée du sieur Verrier » (Maurois).* || **5.** Plaisir que l'on prend à faire quelque chose ou à considérer quelqu'un, en s'y attardant, volontairement ou non : *Et pourtant je n'aimais guère, il y a quinze ans, qu'il détaillât avec tant de complaisance la petite Gadin* (Colette). *Je n'étais pas inquiet et ne fis rien pour provoquer tes aveux. Mais tu me les prodiguas avec une complaisance dont je fus d'abord gêné* (Mauriac). || *Spécialem.* Amour-propre, satisfaction de soi : *Par grande crainte de complaisance envers moi-même, j'accueille très volontiers les critiques* (Gide).

• SYN. : 1 *bonté, empressement, gentillesse, obligeance, prévenance, serviabilité ;* 2 *amabilité ;* 3 *faveur, privilège ;* 5 *contentement, délectation, satisfaction.* — CONTR. : 1 *cruauté, dureté, froideur, rudesse, sécheresse ;* 5 *animosité, hostilité, malveillance.*

◆ **complaisances** n. f. pl. (1681, Bossuet). Dans le style biblique, affection, amour de Dieu : *L'homme est toujours l'objet des complaisances de l'Éternel* (Chateaubriand).

complaisant, e [kɔ̃plɛzɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *complaire ;* 1555, Pasquier, au sens 1 ; sens 2, 1666, Molière [dans le domaine de la galanterie, 1787, Féraud] ; sens 3, v. 1657, Pascal). **1.** Qui cherche, avant tout, à faire plaisir, à être agréable : *Elle* [...] *répondait aimablement, plus gracieuse même que de coutume, plus complaisante pour ces banalités* (Maupassant). || **2.** *Péjor.* Qui fait preuve d'une indulgence excessive et coupable : *Cet homme à la conscience mobile et complaisante s'était déjà pardonné* (Bourget). || *Spécialem.* Qui tolère et même favorise les intrigués galantes de quelqu'un : *Un mari complaisant.* || **3.** Qui dénote la satisfaction personnelle : *Regarder quelqu'un ou quelque chose d'un œil complaisant. Prêter une oreille complaisante à certains propos.*

● SYN. : **1** *aimable, attentif, attentionné, empressé, gentil, obligeant, prévenant, serviable ;* **2** *accommodant, arrangeant, commode, coulant* (fam.) ; **3** *content, satisfait.* — CONTR. : **1** *bourru, brusque, désagréable, désobligeant, revêche ;* **2** *rigoureux, sévère.*

◆ adj. et n. *Class.* Coquet : *Telle lui souriait, faisait la complaisante* (La Fontaine).

complant [kɔ̃plɑ̃] n. m. (lat. médiév. *complantum,* du lat. impér. *complantare,* planter ensemble ; 1231, Godefroy, comme n. m., au sens de « rente en nature due au propriétaire » ; *à complant,* « à charge de planter arbres ou vigne moyennant une part des fruits », 1690, Furetière). **1.** *Bail à complant,* contrat par lequel le propriétaire de champs les loue à une personne qui s'engage à les complanter ou à les cultiver moyennant une part des fruits. || **2.** Redevance versée par le bénéficiaire d'un bail à complant.

complanter [kɔ̃plɑ̃te] v. tr. (lat. *complantare* [v. COMPLANT] ; milieu du XVIe s.). Planter d'arbres ; couvrir de plantations : *Complanter un terrain d'arbres fruitiers.*

complément [kɔ̃plemɑ̃] n. m. (lat. *complementum,* ce qui complète, de *complere,* remplir, combler ; fin du XIIIe s., A. du Mont-Cassin, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1753, *Encyclopédie ;* sens I, 4, début du XXe s. ; sens II, 1798, Acad.).

I. 1. Ce qu'il faut ajouter à une chose pour la rendre complète : *Irais-je chercher à Athènes un complément de ma culture ?* (Barrès). *Demander un complément d'information.* || *Officier de complément,* nom donné aux officiers de réserve jusqu'à la Première Guerre mondiale. || **2.** Spécialem. *Complément d'un angle,* angle qu'il faut lui ajouter pour obtenir un angle droit. || **3.** *Complément arithmétique,* ce qu'il faut ajouter à un nombre pour obtenir le nombre dix ou la puissance de dix qui lui est immédiatement supérieure. || **4.** En biologie, syn. de ALEXINE.

II. En grammaire, mot ou proposition qui complètent le sens d'un autre mot ou d'une autre proposition, dont ils dépendent : *Complément de l'adjectif, du nom, du verbe.* || *Complément direct,* complément qui est relié directement au terme complété, sans l'intermédiaire d'une préposition. || *Complément indirect,* complément qui est relié à un terme par l'intermédiaire d'une préposition. || *Complément d'objet,* complément qui indique sur quel objet s'exerce l'action exprimée par le verbe. (Il est dit *complément d'objet direct* ou *complément d'objet indirect* selon qu'il se rattache directement au verbe ou par l'intermédiaire d'une préposition.) || *Complément d'agent, d'attribution, circonstanciel de temps, de lieu,* etc., v. AGENT, ATTRIBUTION, CIRCONSTANCIEL, etc. || *Complément déterminatif,* v. DÉTERMINATIF. (V. art. spécial.)

● SYN. : **I, 1** *appoint, solde, supplément, surcroît, surplus.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE COMPLÉMENT

La notion de *complément* est une des plus banales, en même temps que des plus flottantes, de la terminologie grammaticale.

DÉFINITION

La conception la mieux motivée est sans doute celle qui plonge ses racines dans les phénomènes mentaux sans lesquels le langage n'existerait pas. Albert Séchehaye, dans l'*Essai sur la structure logique de la phrase* (1926), distingue trois sortes de rapports entre les termes des premières phrases *dirèmes* (= à deux mots) que prononcent les enfants (ordinairement au cours de la deuxième année) :

1. La prédication : *Minet coucou* (= Le chat s'est caché) ;

2. La subordination : *Canne Jean* (= C'est la canne de Jean) ;

3. La coordination : *Pain, cola* (= Du pain et du chocolat).

Il y a rapport de « sujet » à « prédicat » dans le premier cas, de « principal » à « complément » dans le second. La langue normale distingue grammaticalement ces rapports. Le prédicat, apportant un élément d'information nouveau, y est exprimé par le verbe ou par un mot s'appuyant sur le verbe :

*Le chat **s'est caché.***
*Ma table est **haute.***
*Cette canne est **à Jean.***

Le complément apporte une caractérisation accessoire, qui pourrait faire l'objet d'une prédication, mais ne le fait pas en l'occurrence :

*Le chat **caché** guette la souris.*
*Pose le vase sur la table **haute.***
*Prends la canne **de Jean.***

Fonctionnellement, le complément est vis-à-vis de son principal dans un rapport de dépendance unilatérale : il en reçoit sa fonction, alors que le principal ne la reçoit pas de lui ; en effet, dans le groupe *sur la table haute,* on peut supprimer *haute* sans toucher à la fonction du nom *table,* mais on ne peut supprimer *table* sans supprimer (ou modifier) la fonction de *haute.* Il n'en est pas de même dans : *Ma table est haute,* où la suppression de l'adjectif causerait un vide.

HISTOIRE

Fondées sur le sens ou sur la fonction, ces définitions ne font aucun état de la nature grammaticale des termes. C'est aussi le cas de la première définition qui fut donnée du terme de *complément* en matière grammaticale, par Nicolas Beauzée. Celui-ci, comme l'a montré J.-Cl. Chevalier dans son étude sur *la Notion de complément chez les grammairiens* (1968), a dénommé ainsi, pour la distinguer du *régime,* une fonction que son prédécesseur Du Marsais avait omis de traiter à son ordre alphabétique, quoiqu'il fît fréquemment usage du terme et en eût « insinué » l'emploi à l'article *gouverner.* Beauzée définissait le *complément :* « ce qu'on ajoute à un mot pour en déterminer la signification, de quelque manière que ce puisse être ». Deux sortes de mots pouvaient avoir leur signification déterminée par des compléments :

● « Tous ceux qui ont une signification générale susceptible de différents degrés » ; tels sont les noms dont la signification générale peut être restreinte, et un grand nombre d'adjectifs, d'adverbes et de verbes.

EXEMPLES : *un livre nouveau, le livre de Pierre, un livre qui peut être utile ; fort savant, plus savant que sage ; peu sagement ; aimer beaucoup, sincèrement ;*

● « Ceux qui ont une signification relative à un terme quelconque » ; tels sont certains noms appellatifs, plusieurs adjectifs, quelques adverbes, tous les verbes actifs relatifs (= transitifs) et toutes les prépositions.

EXEMPLES : *le fondateur de Rome, le mari de Lucrèce ; nécessaire à la vie, digne d'estime ; conformément à la nature ; aimer Dieu, craindre la justice ; aller à la ville, passer par le jardin, commencer à boire.*

Tous les exemples donnés par Beauzée seraient jugés pertinents de nos jours, à

l'exception de ceux qui illustrent, ensuite, le rôle des prépositions : *des hommes semblables à nous* (« *nous* est le complément de la préposition *à* »), *les circonstances de cette nature* (« *nature :* complément grammatical de *de* »). C'est par une confusion du « complément » (notion naissante) avec le « régime » (notion traditionnelle, héritage des grammaires latines où chaque préposition « gouvernait », « régissait » un cas) que Beauzée, avec ses contemporains, assimilait la préposition, comme terme recteur, au verbe transitif. En fait, ce mot grammatical, qui tend vers le morphème pur, est le signe d'une relation, et n'en marque qu'exceptionnellement le terme, rôle que le verbe, de par son contenu notionnel aussi riche que varié, remplit plus facilement. La préposition ne joue normalement ni le rôle de principal ni celui de complément.

LIMITATIONS MORPHOPSYCHOLOGIQUES

Outre les prépositions, d'autres mots sont exclus, par leur qualité de morphèmes, de la fonction « complément » : ce sont les mots accessoires du nom, articles et adjectifs pronominaux ou numéraux, dont la fonction est d'actualiser, de quantifier, non d'enrichir le contenu lexical. Beauzée n'en faisait pas mention ; aujourd'hui encore, les formules d'analyse disent que ces mots « déterminent le nom », qu'ils « s'y rapportent », et non qu'ils le « complètent ». Ils sont, dans une certaine mesure — et justement —, assimilés aux désinences de genre, de nombre, de personne, de temps. La complémentation n'est le fait que de mots dotés par nature d'un contenu notionnel, « mots pleins » que sont le nom, le verbe, l'adjectif, l'adverbe, auxquels on ajoutera les pronoms, aptes à représenter ces espèces de mots.

La bizarre distinction que fait Beauzée de « deux sortes de mots » pouvant être complétés procède peut-être encore, quoique imparfaitement, d'une tradition grammaticale. La différence formelle des mots qui s'accordent avec leur principal (par exemple, l'adjectif en genre et en nombre, le verbe en personne et en nombre avec le nom) et des mots qui reçoivent une marque propre de fonction (désinences casuelles en latin, place postverbale de l'objet ou marques prépositionnelles en français) avait été légitimée par Du Marsais, conformément à la philosophie de Locke, à partir de la notion d'identité. L'association d'un adjectif ou d'un verbe à un nom ne fait qu'énoncer une propriété consubstantielle à ce nom, en rapport d'*identité* avec lui ; au contraire, le rapport de *détermination* met en jeu des notions substantiellement étrangères au nom complété. La même distinction sera faite, au XX^e s., par Damourette et Pichon, opposant, dans les modes de « complémentation », la *syndèse,* liage d'identité marqué par l'accord grammatical, et la *dichodèse,* liage entre substances, dont les marques diverses excluent l'accord (*Des mots à la pensée,* § 104). Mais une pareille différence s'efface dans les cas où le terme principal de la complémentation est un adjectif, un adverbe ou un verbe, qui n'évoquent nul objet, nulle identité.

Cette vieille opposition est peut-être à l'origine d'un usage qu'on observe dans la pratique scolaire du XIX[e] et du XX[e] s., consistant à exclure du nombre des compléments les épithètes, les appositions et les propositions relatives (de valeur adjective) ; l'adverbe même serait « épithète du verbe », et l'on n'admet comme compléments que les noms, les pronoms et les propositions « de valeur substantive ». La rédaction du code officiel de la nomenclature grammaticale autorise en France, par son ambiguïté, cette limitation ; elle l'impose en Belgique. C'est faire subir au terme de *complément* une altération de sens à la fois indue — car la définition et les exemples de l'*Encyclopédie* s'y opposent catégoriquement — et maladroite — car on se prive d'un terme général de première utilité pour une multiplicité de termes intégrant confusément la forme à la fonction. Opposer l'épithète et l'apposition aux compléments est aussi néfaste pour la formation des esprits que si l'on opposait le cheval et l'homme aux mammifères. Il importe que les maîtres, en France, ne craignent pas d'user des latitudes du texte officiel pour présenter l'épithète et l'apposition comme des sous-ensembles de la fonction « complément ».

IMPROPRIÉTÉ DU TERME

Le terme de *complément* évoque l'idée naïve que les signifiés peuvent être « complets » ou non, les idées « totales » ou « partielles ». Beauzée attribue la paternité du mot à Du Marsais, qui concevait la phrase comme un tout, dont les morceaux eux-mêmes, comme on dit, sont entiers, un emboîtement de membres structuralement parfaits. Cette vue idéale est réalisée par le complément d'objet, que le verbe réclame, et par les compléments indirects, si l'on pose, comme Beauzée et Du Marsais, qu'ils complètent la préposition ; elle est réalisée sur le plan logique par tous les compléments appelés aujourd'hui « déterminatifs », ceux qui délimitent l'extension d'un nom à propos duquel la phrase énonce un jugement (exemple : *Tout triangle* ***rectangle*** *a un angle droit*). Mais on sait bien qu'il est aussi beaucoup de compléments facultatifs, détachés ou non, descriptifs ou explicatifs, apportant une caractérisation dont la phrase se passerait sans dommage grammatical ni logique : *Un chien* ***briard haut sur pattes, aux longs poils floconneux tout emmêlés d'herbes crochues,*** *accompagnait le berger ;* il s'agit là de « suppléments » plutôt que de « compléments ».

Le terme d'*expansion,* dont usent certains linguistes modernes (A. Martinet, *Éléments de linguistique générale,* 1960), serait préférable s'il n'était donné par eux dans un sens beaucoup plus large, couvrant subordination et coordination, « tout ce qui n'est pas indispensable ».

Une autre faiblesse du terme de *complément* est qu'il n'emporte étymologiquement aucune idée de subordination. Ainsi était-il loisible à Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* t. I, chap. VI, « les Compléments ») de l'élargir jusqu'à désigner toute association syntagmatique d'un contenu lexical à un autre, même prédicative ; l'attribut est pour eux un complément du sujet ou de l'objet : *gris* est « épithète » de *mur* dans *le mur gris* (« épiplérose ») et « diathète » dans *Le mur est gris* (« diaplérose »). Cette altération — évidemment délibérée — de l'acception originelle du mot aurait dû les conduire à inclure dans les « compléments » du nom, aussi bien que l'attribut, le verbe à un mode personnel (*Le mur* ***se lézarde.*** *Un peuplier* ***se dresse***), ce qu'ils n'ont pas explicitement fait. L'eussent-ils fait, cet élargissement aurait le défaut principal de rompre les attaches du mot *complément* avec la grammaire, d'en faire le signifiant inutile d'une fonction d'association de « sèmes » (unités sémantiques), fonction si vague que, dans la pratique, on n'a guère à la désigner ; aussi le mot de *complément* est-il étouffé, chez Damourette et Pichon, par un foisonnement de termes particuliers (*diathète, épischète, greffon,* etc.), dont les ramifications retrouvent les structures compliquées de la syntaxe.

complémentaire [kɔ̃plemɑ̃tɛr] adj. (de *complément ;* 1791, Frey, au sens 1 ; sens 2, 1795, Behrens). **1.** Qui sert à compléter : *Une somme complémentaire. Un renseignement complémentaire.* ‖ *Couleur complémentaire,* couleur qui, combinée avec une autre, reconstitue le blanc : *Le rouge est la couleur complémentaire du vert.* ‖ *Angles complémentaires,* angles dont la somme vaut un angle droit. ‖ **2.** *Jours complémentaires,* dans le calendrier républicain, jours, au nombre de cinq (ou six tous les quatre ans), qui complétaient l'année, composée de douze mois de trente jours.

• SYN. : **1** *additionnel, supplémentaire.*

complémentarité [kɔ̃plemɑ̃tarite] n. f. (de *complémentaire ;* 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX[e] s.). **1.** Caractère de ce qui est complémentaire : *Leibniz définit Dieu « l'harmonie universelle », c'est-à-dire la complémentarité réciproque des monades* (Bergson). ‖ **2.** Caractère de deux

ou plusieurs éléments linguistiques en distribution complémentaire. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA COMPLÉMENTARITÉ

Il arrive qu'un signifié unique ait un signifiant à plusieurs formes, apparaissant en « distribution complémentaire ». Ainsi, le verbe *aller* offre à l'indicatif présent deux radicaux phonétiquement et étymologiquement différents :

	SING.	PLUR.
1.	*je vai-s*	*nous* **all**-*ons*
2.	*tu va-s*	*vous* **all**-*ez*
3.	*il va*	*ils v-ont*

Aucune commutation (v. ce mot) n'est possible entre le radical à *v-* initial et le radical *all-*. Le premier est associé, dans ce temps, aux trois premières personnes du singulier et à la 3ᵉ personne du pluriel, le second aux deux premières personnes du pluriel ; nulle part le choix n'est donné entre deux formes, par exemple *ils vont* et **ils allent.* La « distribution » du radical en *all-* est complémentaire de celle du radical en *v-*. Leur alternance ne paraît apporter aucun signifié propre.

Les éléments en distribution complémentaire peuvent être non pas des lexèmes, comme dans l'exemple précédent, mais des morphèmes. Comparer les formes suivantes :

PRÉSENT :	*j'aime*	*je chant-e*	*je cueill-e*	*j'ouvr-e*
PASSÉ SIMPLE :	*j'aim-ai*	*je chant-ai*	*je cueill-is*	*j'ouvr-is*

La terminaison du passé simple est *-ai* pour les verbes du premier groupe, comme *aimer* et *chanter, -is* pour les verbes du troisième groupe du type de *cueillir, ouvrir ;* ces deux terminaisons ne sont pas commutables : on n'écrit ni **j'aimis,* ni **j'ouvrai.* Leur signifié paraît identique : « passé simple, 1ʳᵉ personne du singulier ».

Deux formes différentes sont dites en « complémentarité partielle » quand leur alternance, significative dans certaines conditions, cesse de l'être dans d'autres : on dit que leur opposition s'y **neutralise.** Ainsi, l'opposition « indicatif/subjonctif » est significative dans un couple de phrases comme :

1. *Je cherche un chemin qui* ***conduit*** *à la ville.*
2. *Je cherche un chemin qui* ***conduise*** *à la ville.*

L'indicatif fait comprendre que l'on sait l'existence d'un tel chemin ; le subjonctif marque qu'on n'en est pas sûr. La commutation est possible. Mais, dans les deux phrases suivantes :

1. *Elle l'aime parce qu'il* ***est*** *brutal,*
2. *Elle l'aime bien qu'il* ***soit*** *brutal,*

les deux modes ne sont plus commutables ; leur choix est imposé par la conjonction employée : *parce que* n'admet pas le subjonctif, ni *bien que* l'indicatif ; ici, l'opposition morphologique est dite « neutralisée ».

Un autre cas mérite d'être mentionné : celui où la complémentarité consiste dans l'alternance d'une marque non plus avec une autre marque, mais avec l'absence de marque. C'est le cas dans l'expression, en français, de la « fonction apposition ». Le signifié en est différent selon le **contenu notionnel** du terme complété. Dans les cas suivants, c'est la construction en « apposition directe » :

le poète Hugo,
le mont Olympe,
le gaz hydrogène,
la note « do ».

Dans d'autres cas, le signifiant est celui de la plupart des compléments du nom, la préposition *de :*

la ville de Paris,
le fleuve du Rhône,
le mois de mai.

La relation sous-jacente est alors confondue avec l'ensemble des relations de nom à nom (cf. *les ponts de Paris, la crue du Rhône, les examens de mai*). La commutation est impossible, au moins dans un sens : on ne peut dire **le poète d'Hugo, *le mont d'Olympe,* etc. On ne dit pas normalement *la ville Paris, le fleuve Rhône, le mois mai,* encore que l'on puisse être amené à le dire, et que l'on fût compris, s'il fallait souligner la relation d'identité sous-jacente (v. APPOSITION). Avec les mots de la première série, la relation d'identité est toujours marquée ; avec les autres, elle ne l'est pas normalement. De tels cas de marque défective peuvent être intégrés dans le cadre des variations complémentaires.

VARIANTES COMBINATOIRES

Souvent, les linguistes étendent à ces variantes complémentaires lexicales ou grammaticales l'appellation de « variantes combinatoires », empruntée à la phonologie, où elle désigne un fait à première vue parallèle.

Le phonème [l] est sonore dans *ongle* et sourd dans *oncle,* différence qui n'est jamais consciente pour celui qui parle, et dont on dit qu'elle n'est pas distinctive, parce qu'elle n'est pas libre (elle résulte de l'assimilation partielle progressive du [l], normalement sonore en français, par la sourde [k], dans le second mot).

Le phonème [k] est dorso-palatal dans *qui* et vélaire dans *cou,* différence non perçue, dont la cause est l'anticipation du mouvement articulatoire de la voyelle suivante, antérieure [i] ou postérieure [u] (assimilation partielle régressive) ; la commutation étant impossible entre ces deux variantes de [k], on les tient pour non distinctives, « variantes combinatoires » d'un seul et même phonème (alors qu'en esquimau, où elles sont commutables, elles représentent deux phonèmes).

Il faut, pour déceler la différence entre les variantes combinatoires du [l] ou du [k], le secours des appareils de la phonétique expérimentale. Il est pourtant des cas où l'oreille humaine suffit : ce sont surtout les cas de « complémentarité partielle ». Ainsi, tout le monde est sensible, avec un peu d'attention, à la différence qui sépare le son [ø] de *feu* et celui de *fleur* [œ] : tout son écrit *eu* en finale absolue (*feu*) est « fermé » [ø] ; tout *eu* devant une consonne finale (*fleur*) est « ouvert » [œ] (depuis le XVIIᵉ s.) ; la différence est immédiatement remarquée s'il arrive que quelqu'un, soit par l'effet d'un accent régional, soit par un lapsus de prononciation, fasse entendre un *eu* fermé [ø] dans *fleur.* Les oreilles françaises sont sensibilisées à cette différence par les cas où elle prend une valeur distinctive, comme devant une syllabe muette dans les couples *jeûne/jeune,* ou *veule/veulent.*

VALEUR DES VARIANTES COMPLÉMENTAIRES

Longtemps, les linguistes ont posé en théorème que les variantes combinatoires étaient non distinctives, et les variantes complémentaires non significatives.

Cela semble évident pour les variantes combinatoires du [l] dans *ongle/oncle* et du [k] dans *qui/cou :* quelle valeur distinctive accorderait-on à une différence que l'oreille ne perçoit pas ? Pourtant, le doute peut naître à propos des cas de complémentarité partielle. Soit le couple *Agde/acte :* l'opposition apparente [d]/[t] résulte d'une sonorisation ancienne de la dentale par [g] dans le premier mot (du grec *Agathê Tuchê*) ; le cas est donc semblable à celui du groupe *ongle/oncle,* à cela près que la sonorité du [l] n'est jamais distinctive, alors que celle du [d] l'est nor-

malement (comparer *dé/thé, rade/rate*). Comme la seule différence entre [g] et [k] est aussi la sonorité, et que le [k] remonte ici à un [g] (racine indo-européenne *ag-*) assourdi par le [t] suffixal, on ne voit pas pourquoi l'une des oppositions [g]/[k] et [d]/[t], dans ces mots, serait tenue pour distinctive et l'autre non (la phonologie ne faisant pas état de l'histoire). On est obligé de penser que les mots *Agde* et *acte* sont distingués par un trait « sonorité » qui s'étend sur l'ensemble des deux consonnes. Rien n'interdit d'appliquer le même raisonnement au couple *ongle/oncle :* la sonorité du [l] dans *ongle* renforcerait, doublerait la sonorité du [g], et serait par là distinctive. Si l'on répugne à tenir pour telle une caractéristique dont personne n'a conscience, on devra reconnaître cette qualité aux sons de l'allemand appelés *ich-Laut* et *ach-Laut,* qui apparaissent à la finale de mots comme *dich,* « te », et *doch,* « cependant » ; nulle part ces variantes ne sont commutables ; la première apparaît obligatoirement après [i] (voyelle antérieure), et la seconde après [o] (voyelle postérieure) ; l'écriture les confond, mais la prononciation les distingue très nettement, si nettement que l'allemand familier peut se contenter, sans risque de confusion, de prononcer, dans *dich* et *doch,* les consonnes : *d'ch.*

Cet exemple et ces considérations (empruntés à une étude d'Henri Frei, *Langue, parole et différenciation,* dans le *Journal de psychologie,* avril-juin 1952) démontrent que des variantes non commutables, du type appelé « combinatoires », peuvent renforcer l'opposition des phonèmes voisins, et éventuellement la suppléer.

Le problème est plus important, et recevra des solutions plus diverses, dans le domaine des unités significatives.

Imaginera-t-on que la variation de radical *v-/all-,* à l'indicatif présent, du verbe *aller* renforce la distinction des personnes ? Plusieurs raisons s'y opposent. Presque tous les verbes (ex. : *chanter, partir*) se passent de cette redondance, et beaucoup, qui la présentaient en ancien français (*je desjune/nous disnons ; je trueve/nous trouvons*), l'ont abandonnée au cours des siècles, éliminant les conséquences d'un accident phonétique qui avait troublé l'unité du paradigme latin, et réuni dans un vain schisme deux personnes du pluriel dont la désinence se trouve être aujourd'hui la mieux marquée (*-ons/-ez,* en face de *-e, -es, -e, -ent*).

On écartera aussi catégoriquement l'idée d'une motivation sémantique dans le cas des passés en *-ai* et en *-is,* qui créent des classes formelles sans signifié sous-jacent.

Tout autre est le cas des morphèmes dont le choix est commandé par des règles d' « accord » ou de « concordance ». La phrase suivante en donne plusieurs exemples :

> *Des pins couronnent les hauteurs, verticaux.*

Le nom *pins* désigne ici un ensemble de plusieurs éléments : aussi est-il au pluriel. Ce pluriel commande celui des mots *des, couronnent* et *verticaux ;* le nombre de ces trois mots, le genre du troisième, ne sont pas libres : ils sont imposés par le nombre et le genre de *pins,* en vertu d'une règle d'accord que l'on a parfois appelée une « servitude grammaticale ». Il n'est pas interdit de voir dans les formes de l'article *un/une/des* des variantes combinatoires, non commutables (on n'écrit pas **un pins,* ni **une pin*) ; de même pour *couronne/couronnent* et pour *vertical/verticale/verticaux/verticales.* Il y a redondance de marques du nombre et du genre de *pins.* Mais, pour qui considère seulement l'aspect oral de ces phrases, la redondance disparaît. Jusqu'à la virgule, la seule marque du nombre de *pins* est *des,* qu'on doit donc tenir pour éminemment significatif.

Le genre masculin et le nombre pluriel de l'adjectif *verticaux* marquent-ils le genre et le nombre du nom *pins ?* Il faudrait, pour l'affirmer, être sûr par ailleurs que l'adjectif se rapporte à ce nom ; or, la seule raison qu'on ait de l'affirmer est précisément l'accord de *verticaux* avec *pins* (et non avec *hauteurs*) : ici, la variation combinatoire est encore significative, mais elle marque la fonction de l'adjectif, et non plus les caractères morphologiques du nom. En somme, les marques redondantes de genre et de nombre ont deux fonctions significatives, dont l'une exclut l'autre :

— ou bien elles renforcent ou suppléent les marques du terme recteur (fonction morphologique)

— ou bien elles indiquent la fonction du terme régi en permettant le repérage du terme recteur (fonction syntaxique).

Qu'en est-il du verbe *couronnent,* où la langue écrite maintient la marque du pluriel ? Normalement, cette marque est superflue ; elle assume pourtant la fonction syntaxique quand le verbe se trouve coupé du sujet par plusieurs termes incidents.

On interprétera de la même façon les faits de « concordance des temps » à l'indicatif ou au subjonctif. Dans deux phrases comme :

> *Il promet qu'il* ***viendra,***
> *Il promit qu'il* ***viendrait,***

le futur et le conditionnel sont deux variantes en distribution complémentaire, dont le signifié unique est « postériorité ». La différence qui les sépare n'est qu'une redondance de l'opposition (significative) *promet/promit.* Mais il est des cas où elle en devient la marque essentielle, soit que la forme du verbe principal soit temporellement ambiguë :

> *Il me dit,*

soit que ce verbe manque, comme il arrive dans le « style indirect libre » :

> *Jeanne mit la lettre sur le bureau ; son mari la* ***trouverait*** *en rentrant.*

On voit que les variantes complémentaires prennent souvent une fonction significative, renforçant ou suppléant l'opposition qui les détermine. C'est ce qu'il ne faut pas oublier quand on étudie — entre autres faits — les valeurs si complexes du mode subjonctif. Si l'on compare :

> *Il dit que tu* ***viens,***
> *Il dit que tu* ***viennes,***

on doit reconnaître une valeur significative à l'opposition *viens/ viennes,* mais on n'en a une vue juste que si l'on remarque qu'elle implique une différence sémantique entre les deux emplois du verbe recteur (*dit* = affirme ; *dit* = commande). Il n'est peut-être pas, alors, exagéré de dire que le subjonctif est une « variante combinatoire » de l'indicatif, mais à condition d'admettre que les « variantes combinatoires », sans s'opposer directement entre elles, partagent souvent la fonction significative des oppositions — éventuellement inexprimées — qui les commandent.

1. complet, ète [kɔ̃plɛ, -ɛt] adj. (lat. *completus,* part. passé de *complere,* emplir, achever ; 1300, Cantimpré, aux sens 1 et 5 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3-4, XVI^e^ s.). **1.** Se dit d'un ensemble possédant sans exception tous les éléments qui doivent le constituer : *Le lendemain, l'équipage complet du chalutier suivit l'enterrement* (Maupassant). *Un jeu complet de cinquante-deux cartes. Équipement complet de plongeur sous-marin.* || *Aliment complet,* celui qui contient tous les principes nécessaires au développement de l'être vivant. || *Pain complet,* pain fait avec de la farine dans laquelle on a laissé le son. || **2.** Se dit d'un local, d'un véhicule dont toutes les places sont occupées : *Le théâtre affiche « Complet ». Tartarin étant monté, l'omnibus fut complet* (Daudet). || **3.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui possède absolument toutes les caractéristiques du genre considéré : *Cédant peut-être à l'influence de son éducation, de son milieu, du souci de paraître un philosophe aussi complet qu'il sied de l'être et qui se doit de donner réponse à tout* (Valéry). *C'est un complet crétin.* || *Un homme complet,* un homme qui a toutes les qualités désirables : *Ce peuple* [parisien] *a ses phénomènes*

de vertu, ses hommes complets (Balzac). || **4.** Se dit de ce qui ne contient aucun élément qui puisse l'altérer, le modifier : *Une joie complète. J'aimerai donc sans espérance avec un dévouement complet* (Balzac). || *C'est complet !*, se dit lorsqu'un ennui supplémentaire vient s'ajouter à une série de désagréments. || **5.** Qui est entièrement réalisé : *La nuit était complète. Cette influence amena dans mon être une complète transformation* (Renan).

• SYN. : **1** *entier, intégral, total ;* **2** *bondé, bourré, comble, plein, rempli ;* **3** *accompli, achevé, consommé, fieffé, idéal, parfait ;* **4** *pur, total ;* **5** *absolu, entier.* — CONTR. : **1** *incomplet ;* **3** *élémentaire, rudimentaire, superficiel ;* **4** *composite, mélangé, mêlé ;* **5** *ébauché, esquissé, fragmentaire, inachevé.*

◆ **Au complet, au grand complet** loc. adv. (1829, Boiste). Avec tous les éléments constituants : *Les tables des petits cafés où des familles au grand complet, père, mère, enfants, s'asseyaient devant des bocks* (Daudet).

2. complet [kɔ̃plɛ] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; milieu du XVIIe s., au sens de « habit auquel il ne manque aucune des pièces nécessaires » ; sens actuel, milieu du XIXe s.). Vêtement d'homme dont le veston, le gilet et le pantalon sont faits du même tissu : *En complet de nuance grise, le veston ouvert et moulant les reins, le col droit* [...], *ils* [les étudiants d'Oxford] *marchent par grandes enjambées* (Bourget). *À travers la souple et floconneuse étoffe de son complet, il respirait le bien-être par tous ses pores* (Gide).

1. complètement [kɔ̃plɛtmɑ̃] adv. (de *complet* 1 ; XIIIe s.). De façon complète : *Incapable d'écrire seul une phrase, M. de Talleyrand faisait travailler complètement sous lui : quand, à force de raturer et de changer, son secrétaire parvenait à rédiger les dépêches de sa convenance, il les copiait de sa main* (Chateaubriand). *Tout le passé du monde complètement absorbé dans le moment présent* (Gide).

• SYN. : *entièrement, intégralement, pleinement, totalement.*

2. complètement [kɔ̃plɛtmɑ̃] n. m. (de *compléter ;* 1750, d'après Féraud, 1787 [aussi dans Trévoux, 1752]). Action de compléter, de rendre complet : *Le complètement des effectifs d'un bataillon.*

compléter [kɔ̃plete] v. tr. (de *complet ;* janv. 1733, *Mémoires de Trévoux*). [Conj. **5 b.**] Ajouter ce qui manque pour rendre complet (au pr. et au fig.) : *Compléter une somme insuffisante, un ouvrage dépareillé. L'éclair qui révèle à chacun | L'être qui le complète et de deux ne fait qu'un* (Lamartine). *C'était une superbe pipe en écume* [...] *familière à sa main, et complétant sa physionomie* (Maupassant).

• SYN. : *achever, consommer, couronner, parachever, parfaire.*

◆ **se compléter** v. pr. (1866, Larousse). **1.** Former un tout, un ensemble cohérent, en s'associant : *Les deux fonctions se complètent.* || **2.** Devenir complet peu à peu : *Sa documentation se complète.*

complétif, ive [kɔ̃pletif, -iv] adj. (lat. des grammairiens *completivus,* qui complète [Ve s.], de *complere,* achever ; 1503, G. de Chauliac). *Proposition complétive,* ou *complétive* n. f., en grammaire, proposition subordonnée qui joue le rôle de complément d'objet ou de sujet de la principale. (Ex. : *Je crois* QU'IL A RAISON. QUI NE DIT MOT *consent.*)

complétion [kɔ̃plesjɔ̃] n. f. (de *complet ;* milieu du XXe s.). En termes de pétrochimie, ensemble des opérations d'achèvement qui précèdent la mise en exploitation d'un puits.

1. complexe [kɔ̃plɛks] adj. (lat. *complexus,* part. passé de *complecti,* embrasser, saisir, contenir ; v. 1378, J. Le Fèvre). **1.** Qui se compose d'éléments différents, intimement mêlés : *Œuvre colossale, tout ensemble une et complexe* (Hugo). *Nous sommes mentalement une succession de transformations dont les unes, les conscientes, sont plus complexes que les autres, les inconscientes* (Valéry). || **2.** *Par extens.* Se dit d'une chose que l'esprit ne peut pas saisir immédiatement à cause de la multiplicité et de la diversité de ses éléments : *Celui-là donc qui ne repoussait pas les textes complexes de Mallarmé se trouvait insensiblement engagé à réapprendre à lire* (Valéry). *Les actes les plus simples lui paraissent complexes et hasardeux* (Duhamel). || *Situation complexe,* situation créée par l'imbrication d'éléments différents, et dont il est malaisé de sortir. || **3.** *Homme, personnage complexe,* homme, personnage dont le caractère présente des aspects très différents. || **4.** Spécialem. *Nombre complexe,* nombre composé d'unités de différentes espèces, et qui n'obéit pas à la numération décimale : *Six heures vingt minutes douze secondes forment un nombre complexe.*

• SYN. : **1** *composé ;* **2** *compliqué, embrouillé, emmêlé ;* **3** *composite.* — CONTR. : **1** *simple ;* **2** *clair, distinct, net.*

◆ n. m. **1.** *Le complexe,* ce qui est complexe, composé d'éléments différents : *L'homme procède toujours du simple au complexe* (E. Pelletan). || **2.** Ensemble d'industries concourant à une production particulière : *Un complexe sidérurgique.*

2. complexe [kɔ̃plɛks] n. m. (allem. *Komplex* [de même étym. que COMPLEXE 1], utilisé par Freud comme terme de psychanalyse ; début du XXe s.). Association d'éléments et de représentations doués d'une forte charge affective, qui se développe en marge de la conscience, et à laquelle les psychanalystes attribuent divers troubles psychiques : *Vous avez jusqu'ici souffert d'un complexe d'infériorité* (Duhamel). *Oui, je sais bien, il y a Freud et cette école de Vienne, et les complexes, et les répressions, et les fixations infantiles !* (Maurois). *Le Roumain n'a ni complexe d'infériorité ni chauvinisme agressif* (Morand). || Fam. *Sans complexes,* se dit d'une personne qui agit tout naturellement, sans hésitation.

complexé, e [kɔ̃plɛkse] adj. (de *complexe* 2 ; milieu du XXe s.). *Fam.* Se dit d'une personne qui est dominée par un ou plusieurs complexes, qui souffre d'inhibition : *Se sentir complexé.*

complexion [kɔ̃plɛksjɔ̃] n. f. (lat. *complexio,* assemblage, d'où, à basse époque, « tempérament », de *complexum,* supin de *complecti* [v. COMPLEXE 1] ; 1256, Ald. de Sienne, au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1688, La Bruyère ; sens 4, v. 1265, J. de Meung ; sens 5, 1863, Littré). **1.** *Littér.* Ensemble des différents éléments qui concourent à assurer au corps humain une certaine constitution physique : *La timidité de son caractère et la faiblesse de sa complexion semblaient assurer la pureté de ses mœurs* (France). *Blafaphas était endurant, mais Fleurissoire de complexion délicate* (Gide). *L'homme a beau faire : il est d'un climat. Il a son tempérament d'origine. Il a sa complexion ethnique* (Martin du Gard). || **2.** *Class.* et *littér.* Tempérament, humeur, inclination dépendant de la constitution physique : *Vous êtes donc de complexion amoureuse* (Molière). *Charles n'était point de complexion facétieuse* (Flaubert). || **3.** *Class.* Fantaisie, caprice : *Cette femme s'était faite à toutes les complexions de son mari* (Acad., 1694). || **4.** *Vx.* Agencement des diverses parties concourant à former un tout : *Ce qui convient à la complexion d'une société libre, c'est un état de paix modéré par la guerre, et un état de guerre attrempé de paix* (Chateaubriand). *La véritable complexion de ce monde* (Baudelaire). *Ce diable de fusil était de complexion singulière* (Daudet). || **5.** En logique, syn. anc. de EXTENSION.

complexité [kɔ̃plɛksite] n. f. (de *complexe ;* 1755, Morelly). **1.** Caractère de ce qui comporte des éléments très divers, intimement mêlés : *Je ferai voir ce groupe dans la complexité de ses efforts* (Zola). *La complexité de mon amour, de ma personne, multipliait, diversifiait mes souffrances* (Proust). *Tant il semblait que cette torpeur vînt de la complexité même de mes pensées* (Gide). || **2.** Caractère de ce qui n'est pas immédiatement perceptible à l'esprit, en raison de la multiplicité de ses éléments : *La complexité des questions que pose le Marché commun.*

• SYN. : **1** *complication ;* **2** *enchevêtrement, imbroglio.* — CONTR. : **1** *simplicité ;* **2** *clarté, netteté.*

complexus [kɔ̃plɛksys] n. m. (mot lat. signif. « étreinte, enchaînement », de *com-*

plecti [v. COMPLEXE 1] ; 1704, Trévoux). Nom de deux muscles pairs de la nuque, extenseurs de la tête, le *grand complexus* et le *petit complexus.*

complication [kɔ̃plikasjɔ̃] n. f. (bas lat. *complicatio,* action de plier, multiplication, de *complicatum,* supin de *complicare* [v. COMPLIQUER] ; 1377, Oresme). **1.** État, caractère de ce qui est compliqué : *La complication d'un mécanisme, d'une machine.* ‖ **2.** Ensemble compliqué : *On y arrivait* [à l'atelier] *par une complication d'escaliers et de couloirs* (Zola). ‖ **3.** Difficulté, embarras créés par un concours de circonstances, d'incidents de caractère varié et confus : *Les complications de la politique. Complications diplomatiques. Complications sentimentales, chichis, coupage de cheveux en quatre, soliloques psychologiques* [...], *Dieu que je suis ridicule !* (Colette). *Je n'irai pas chez le juge : je te dis que j'ai horreur des complications* (Sartre).

◆ **complications** n. f. pl. Phénomènes morbides qui apparaissent au cours d'une maladie, dus à la même cause ou à des causes différentes : *La maladie n'aura pas de complications.*

complice [kɔ̃plis] adj. et n. (bas lat. *complex, -icis,* uni étroitement, d'où « complice », de *cum,* avec, et *plicare,* plier, enrouler ; début du XIVe s., *Girart de Roussillon,* aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1465, Chastellain). **1.** Qui participe au même crime ou délit qu'un autre : *Le père et les enfants ont été complices de ce petit crime* (Balzac). ‖ **2.** *Par extens.* Qui participe à une action répréhensible ou accomplie secrètement : *Se faire le complice d'une mystification. Schwartz demeurait à l'écart avec Nippert ; ils se parlaient en alsacien, ils avaient déjà l'air de deux complices* (Sartre). ‖ **3.** *Fig.* Se dit de ce qui aide, favorise l'accomplissement de quelque chose : *Vil bâtiment, des temps fatals fatal complice ! | Il est la colonnade immonde du supplice* (Hugo). *Le lent éveil de leurs tendresses au milieu de la nature complice* (Zola). *Viens ! que je reconnaisse et que je les haïsse, | Cette ombrageuse enfant, ce silence complice* (Valéry).

• SYN. : **2** *acolyte, comparse, compère ;* **3** *aide, auxiliaire, compagnon, coopérateur.*

complicité [kɔ̃plisite] n. f. (de *complice ;* 1420, *Dict. général*). **1.** Action de participer à un crime ou à un délit ; qualité de complice : *Le cas de sorciers ou de sorcières, condamnés au feu ou à la corde pour complicité de maléfices avec des boucs* (Hugo). *Être de complicité avec quelqu'un.* ‖ **2.** Entente secrète, tacite, entre personnes ; connivence : *Le passage était sombre, presque obscur ; il en émanait une espèce d'attirance, d'équivoque complicité* (Carco). ‖ **3.** *Fig.* Ensemble de circonstances favorables : *Pour bien réussir une convalescence, il y faut la complicité du printemps* (Gide).

• SYN. : **2** *collusion, intelligence.*

complies [kɔ̃pli] n. f. pl. (adaptation, sous l'influence de l'anc. franç. *complir,* accomplir, achever [lat. pop. **complire,* lat. class. *complere,* achever], du lat. ecclés. *completa* [*hora*], *completae* [*horae*], heure[s] accomplie[s] ; v. 1120, *Voyage de saint Brendan,* au sing. ; au plur., v. 1175, Chr. de Troyes). Dernière partie de l'office canonial, qui se dit ou se chante après vêpres.

compliment [kɔ̃plimɑ̃] n. m. (esp. *cumplimiento,* de *cumplir,* accomplir [bas lat. **complire,* v. COMPLIES], dans la loc. *cumplir con alguien,* accomplir [ses politesses] envers quelqu'un ; 1608, Régnier, aux sens 1-2 ; sens 3, 1650, La Rochefoucauld ; sens 4, 1680, Richelet [« discours solennel à un grand personnage » ; nuance actuelle, XVIIIe s., Voltaire, d'après Larousse, 1866]). **1.** Paroles élogieuses adressées à quelqu'un pour le féliciter d'un mérite quelconque : *Elle le berça d'admiration et l'enveloppa de compliments* (Maupassant). *M. Bergeret se promettait de vivre agréablement avec sa fille* [...] *qui flattait son amour-propre, parce qu'on lui en faisait des compliments* (France). *Elle était comme presque toutes les femmes, lesquelles s'imaginent qu'un compliment qu'on leur fait est la stricte expression de la vérité, et que c'est un jugement qu'on porte impartialement, irrésistiblement* (Proust). ‖ *Sans compliment,* sans intention préalable de complimenter, de flatter ; en toute franchise, sincérité. ‖ Ironiq. *Je vous fais mes compliments !,* et, ellipt., *Mes compliments !,* se dit pour reprocher à quelqu'un son insigne maladresse. ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Formule de politesse ; paroles de civilité, condoléances adressées à quelqu'un : *M. de Nemours* [...] *lui fit des compliments sur son affliction* (La Fayette). *Après les premiers compliments de bienvenue et les politesses de voisinage, personne ne trouva plus rien à dire* (Maupassant). ‖ *Auj.* et *absol.* Formule de politesse employée pour se rappeler au bon souvenir de personnes absentes : *Mes compliments chez vous.* ‖ **3.** *Class.* Façons, manières, cérémonies : *J'en use librement, | Songez que l'amitié défend le compliment* (Th. Corneille). ‖ *Sans compliment,* sans façon. ‖ **4.** Petit discours élogieux ou affectueux, que l'on adresse à quelqu'un dans une circonstance solennelle ou heureuse de sa vie : *La fête de l'abbesse était la fête principale de la communauté ; la plus belle des pensionnaires faisait le compliment d'usage : sa parure était ajustée, sa chevelure nattée, sa tête voilée et couronnée des mains de ses compagnes* (Chateaubriand). ‖ Fig. et fam. *Rengainer son compliment,* s'abstenir à temps de dire quelque chose qui serait inopportun, ou s'interrompre pour la même raison.

• SYN. : **1** *congratulation, éloge, félicitation.*

complimenter [kɔ̃plimɑ̃te] v. tr. (de *compliment ;* 1634, Brunot, au sens de « adresser un discours solennel à quelqu'un » ; sens 1, 1863, Littré ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Adresser des éloges, des félicitations à quelqu'un : *M. Joseph Gamelin* [...] *n'avait pas cessé de la complimenter sur son teint, sa coiffure et sa taille* (France). ‖ **2.** *Absol.* Faire des civilités, des politesses flatteuses : *Perdre son temps à complimenter.*

• SYN. : **1** *congratuler, féliciter, louer ;* **2** *aduler, flagorner, flatter.* — CONTR. : **1** *admonester, blâmer, injurier, invectiver, réprimander.*

complimenteur, euse [kɔ̃plimɑ̃tœr, -øz] adj. et n. (de *compliment ;* 1622, Sorel, comme n. ; comme adj., 1762, Acad.). Qui adresse trop d'éloges : *Cet homme d'une éloquence si violente et si âpre était, dans un salon, obséquieux, complimenteur, modeste jusqu'à être humble* (Hugo). *Oui, je suis belle, je le sais. Les complimenteurs ne m'apprendront rien* (Musset).

• SYN. : *adulateur, caudataire, flagorneur, flatteur.* — CONTR. : *censeur, critique, détracteur.*

◆ adj. Qui contient, exprime des compliments : *J'avais trop de sens pour m'arrêter longtemps dans le genre complimenteur* (Stendhal). *Un rappel à l'ordre sous une forme complimenteuse* (Baudelaire). *Cette bienveillance loquace et complimenteuse qui fait des Irlandais un peu les Gascons de l'Angleterre* (Daudet). *Il reçut une lettre fort complimenteuse* (Theuriet). *Celle à qui il pouvait tenir indéfiniment les propos les plus complimenteurs* (Proust).

compliqué, e [kɔ̃plike] adj. (part. passé de *compliquer*). **1.** Composé d'un grand nombre de pièces, d'éléments : *Une machine compliquée.* ‖ **2.** Difficile à saisir par l'esprit, à cause du nombre des parties composantes et de la multiplicité de leurs rapports : *C'est une science compliquée* (Stendhal). *Chez les marchands d'oiseaux, les perroquets parlent des langues compliquées, apprises autrefois chez des savants à bonnets de mage* (Malraux). ‖ **3.** Qui est rendu plus difficile, plus grave par des circonstances diverses : *La vive répulsion morale que j'éprouvais, compliquée d'un changement total dans le régime et les habitudes* (Renan). *Une coqueluche compliquée de broncho-pneumonie.*

• SYN. : **1** *complexe, composé ;* **2** *confus, embrouillé, emmêlé, touffu ;* **3** *aggravé, renforcé.* — CONTR. : **1** *simple, sobre ;* **2** *clair, distinct, élémentaire, enfantin, facile, net.*

◆ adj. et n. Fig. *Un esprit compliqué, un homme compliqué,* et, absol., *un compliqué, une compliquée,* une personne qui n'aime pas la simplicité et se plaît à rechercher la difficulté.

◆ **compliqué** n. m. Ce qui est compliqué : *Plus l'homme est barbare, plus le compliqué lui plaît* (Hugo).

compliquer [kɔ̃plike] v. tr. (lat. *complicare,* lier ensemble, d'où « embarrasser », de *cum,* avec, et *plicare,* enrouler ; fin du XIVe s., G. de Chauliac, au part. passé, aux sens de « [maladie] qui touche à la fois plusieurs parties du corps » et « composé d'éléments multiples » ; 1823, Boiste, à l'infin., aux sens 1-2). **1.** Rendre une chose moins simple qu'elle n'était : *Et qu'est-ce que le langage humain, sinon le cri de la bête des forêts et des montagnes, compliqué et corrompu par des primates orgueilleux ?* (France). *La composition de cette Chambre* [la Diète] *fut savamment compliquée* (Bainville). || **2.** Rendre confus, difficile à comprendre : *C'est notre ignorance qui complique toutes choses* (Lamennais). *Les lectures techniques que je fis à cette époque ajoutaient encore à mon embarras et le compliquaient* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **2** *brouiller, embrouiller, emmêler.*

◆ **se compliquer** v. pr. (sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Devenir compliqué, confus, embrouillé : *L'affaire se complique.* || **2.** Fam. *Se compliquer de,* s'accompagner d'un caractère accessoire aggravant : *La sobriété est une vertu méridionale qui se complique aisément de paresse* (Gautier).

complot [kɔ̃plo] n. m. (origine incertaine ; v. 1150, *Roman de Thèbes* [aussi sens de « foule serrée » ; fin du XIIe s., *Aliscans*]). **1.** Dessein concerté secrètement entre quelques personnes, et dirigé contre un individu, une institution, surtout contre un gouvernement, un régime : *Un foyer de révoltes, de complots contre l'État* (Courier). *Il sentit qu'on le trompait, qu'il y avait déjà quelque complot organisé contre lui* (Daudet). || **2.** Projet quelconque concerté secrètement entre quelques personnes. || *Mettre quelqu'un dans le complot,* le mettre au courant de ce qui se prépare en secret.

● SYN. : **1** *conjuration, conspiration* ; **2** *cabale, machination.*

comploter [kɔ̃plɔte] v. tr. (de *complot ;* v. 1450, J. Chartier). **1.** Tramer secrètement le complot de : *Comploter la mort du tyran.* || **2.** Former et poursuivre une entreprise secrète : *L'appartement de la rue du Doyenné déplaisait, le comte complota d'en meubler un magnifiquement, rue Vaneau* (Balzac). || **3.** *Absol.* Faire des complots ; élaborer des projets mystérieux, secrets, agir dans l'ombre : *Ils ne cessent de comploter tous les deux.*

● SYN. : **1** *conspirer ;* **2** *combiner* (fam.), *machiner, manigancer* (fam.), *ourdir, tramer ;* **3** *cabaler, intriguer.*

comploteur, euse [kɔ̃plɔtœr, -øz] n. (de *comploter ;* 1580, Th. de Bèze). Personne qui complote : *Déjouer les menées des comploteurs.*

● REM. On a dit aussi COMPLOTIER, au masculin, mais rarement : *Le dortoir, où je piochais à la chandelle, est devenu le terrain d'embuscade des complotiers* (Vallès).

compon [kɔ̃pɔ̃] n. m. (de *componé ;* 1690, Furetière). En termes d'héraldique, division de forme carrée, partie du componé.

componction [kɔ̃pɔ̃ksjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *compunctio,* proprem. « piqûre », de *compunctum,* supin de *compungere,* piquer, d'où « affecter », et, au passif, « être repentant » ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** *Class.* et *littér.* Tristesse profonde, apparente, que cause le sentiment d'avoir offensé Dieu : *On vit ce grand roi porter au pied des autels la componction et l'humilité d'un pénitent* (Massillon). *La vue de ces grottes* [...] *inspire de la componction, de l'amour, de la pénitence* (Chateaubriand). || **2.** : *Air de gravité humble, de recueillement, souvent affecté (s'emploie souvent par ironie) : « Cette vieille demoiselle paraît tout à fait pleine d'onction. — Pleine d'onction et de componction » (Musset).*

componé, e ou **componné, e** [kɔ̃pɔne] adj. et n. m. (altér., sous l'influence de l'anc. franç. *compondre,* composer [lat. *componere,* réunir], de *couponé,* divisé en coupons [XIVe s. ; v. COUPON] ; 1302, J. Richard, *Comtesse Mahaut*). En héraldique, se dit de la bordure et des autres pièces honorables divisées en compartiments carrés de couleurs alternées : *Pal componé.*

componende [kɔ̃pɔnɑ̃d] n. f. (lat. ecclés. *componendum* [*est*], il faut composer [en payant], de *componere,* composer ; 1690, Furetière). Offrande à remettre au pape ou à l'évêque en retour de certaines grâces.

comporte [kɔ̃pɔrt] n. f. (anc. provenç. *comporta,* baquet, de *comportar,* lat. *comportare,* transporter ; 1765, *Encyclopédie*). Sorte de baquet ou de cuvier en bois, pourvu de deux anses, et servant au transport de l'eau, de la vendange, etc. : *Ramoun jette dans la comporte les épis dépouillés* (Escholier).

comportement [kɔ̃pɔrtəmɑ̃] n. m. (de *se comporter ;* 1475, *Dict. général,* au sens 1 ; spécialisé au début du XXe s. dans le langage des psychologues pour traduire l'anglo-amér. *behavior* [v. BÉHAVIORISME]). **1.** Manière d'être et d'agir d'une personne : *Elle gardait la bouche ouverte à demi, ce qui n'était pas de son comportement ordinaire* (Duhamel). || *Spécialem.* Manière dont une personne se comporte dans un cas particulier ; conduite : *Ayez honte de votre vilain comportement et laissez-moi continuer mon chemin* (Sand). || **2.** *Psychologie du comportement,* étude systématique des réactions observables de l'homme et des animaux, placés dans un milieu et des circonstances donnés. (V. BÉHAVIORISME.)

● SYN. : **1** *allure, attitude, maintien, manière, procédé, tenue.*

comporter [kɔ̃pɔrte] v. tr. (lat. *comportare,* transporter, amasser, réunir ; XIIe s., au sens de « porter » et au sens 1 ; sens 2, XVe s.). **1.** *Vx.* Laisser accès à ; souffrir, permettre : *Aucune situation ne comporte l'orgueil ni l'insolence* (Napoléon Ier). *Permettez que je me préserve de l'amour tel que le monde actuel l'entend et le comporte* (Sand). || **2.** Comprendre, renfermer quelque chose par nature ; entraîner naturellement telle conséquence : *J'avais autant de bonheur qu'en comportaient ma nature et ma destinée* (France). *Une même expression, de figure comme de langage, pouvant comporter diverses acceptions, j'étais hésitant comme un élève devant les difficultés d'une version grecque* (Proust). *Le logement, qui est au rez-de-chaussée, comporte trois pièces et une cuisine* (Romains).

● SYN. : **2** *admettre, se composer de, comprendre, impliquer.*

◆ **se comporter** v. pr. (sens 1, XIIIe s. ; sens 2, 1783, *Encycl. méthodique*). **1.** En parlant d'une personne, prendre une certaine attitude, dans des circonstances déterminées : *Il faut que notre marquis se confesse d'avoir été au siège de Sancerre et de s'y être vaillamment comporté* (Sand). *Un jeune Français* [...] *peut, s'il sait observer, voir vivre et considérer dans leur mélange les types très divers de la nation, regarder comme se comportent, dans l'égalité momentanée de la condition militaire, les individus de complexion, de culture, de fortune, de profession les plus variées* (Valéry). *Se comporter en honnête homme.* || **2.** En parlant des choses, fonctionner, marcher d'une certaine façon, dans des conditions données : *Voiture qui se comporte bien dans les courbes ;* et impers. : *Tout se comporte-t-il là-bas comme il te plaît ?* (Verlaine).

● SYN. : **1** *se conduire, se tenir.*

composant, e [kɔ̃pozɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *composer ;* v. 1340, J. Le Fèvre). Qui entre comme élément dans la composition d'un tout : *Les corps composants d'un sel. Forces composantes.*

◆ **composant** n. m. (sens 1, 1839, Acad. ; sens 2, XXe s.). **1.** En chimie, élément qui, combiné avec un autre ou plusieurs autres, forme un composé : *Les composants de l'air, de l'eau.* || **2.** En linguistique, terme qui entre dans la formation d'un composé.

◆ **composante** n. f. (sens 1, XXe s. ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, 15 août 1872, *Journ. officiel*). **1.** En mathématiques, projection d'un vecteur sur l'un des axes ou l'un des plans d'un système de coordonnées. || **2.** En mécanique, chacune des forces qui concourent à former une résultante. || **3.** *Fig.* Élément constituant : *La tentation de considérer l'être et le non-être comme des composantes complémentaires du réel, à la façon de l'ombre et de la lumière* (Sartre).

composé, e [kɔ̃poze] adj. (part. passé de *composer* ; fin du XVI[e] s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1538, R. Estienne ; sens 4, 1612, M. Régnier). **1.** Se dit d'une chose qui n'est pas simple, qui est formée d'éléments divers, juxtaposés ou mêlés en un tout : *C'est pourquoi je réserve une partie de mon temps pour la surveillance de cette machine composée que j'appelle mon corps* (Alain). ‖ *Mot composé,* mot formé de plusieurs autres mots : *PINCE-SANS-RIRE est un mot composé.* ‖ *Temps composé,* temps d'un verbe formé du participe passé joint à un verbe auxiliaire : *Le passé antérieur est un temps composé.* ‖ *Intérêts composés,* intérêts qu'on ne touche pas et qui, s'ajoutant au capital, produisent à leur tour un intérêt : *Scrupuleusement, il tenait à jour un compte de cette dette, dont il remettait, de temps à autre, à Thérèse et à Daniel, un relevé en deux exemplaires, tapé à la machine, où les intérêts composés étaient calculés à un taux généreux* (Martin du Gard). ‖ *Chapiteau composé,* chapiteau dont les parties sont empruntées à divers ordres d'architecture. ‖ *Corps composé,* corps chimique formé par la combinaison d'un corps simple avec un ou plusieurs autres corps : *L'acide sulfurique est un corps composé.* ‖ *Pas composé,* pas de danse formé de plusieurs pas simples combinés. ‖ **2.** *Class.* Constitué du point de vue physiologique : *Vous avez un corps parfaitement bien composé* (Molière). ‖ **3.** Dont les éléments sont bien choisis et dosés ; qui obéit à un plan : *La claque à l'Opéra est très bien composée* (Hugo). *Tes jardins composés où Louis ne vient plus* (Samain). *Un menu composé selon les règles de la diététique. Une dissertation qui n'est pas composée.* ‖ **4.** Qui affecte la gravité, la retenue : *Miguel Ladron l'accueillit avec le maintien composé et le visage grave des porteurs de mauvaises nouvelles* (Morand).

• SYN. : **1** *complexe, composite ;* **4** *affecté, apprêté, compassé, étudié.* — CONTR. : **1** *élémentaire, simple ;* **4** *désinvolte, franc, libre, spontané.*

◆ **composé** n. m. (1668, La Fontaine [en chimie, 1721, Trévoux ; « mot composé », 1596, Hulsius]). **1.** Ensemble constitué par divers éléments unis pour former un tout : *Mes souvenirs de divers âges, ceux de mes songes comme ceux de mes réalités, se sont pétris, mêlés, confondus, pour faire un composé de charmes et de douces souffrances dont elle est devenue la forme visible* (Chateaubriand). *Ce je ne sais quoi des étés bretons qui est mélancolique* [...], *c'est un composé où entrent mille choses* (Loti). ‖ *Spécialem.* Espèce chimique formée par la combinaison de plusieurs éléments. ‖ En linguistique, terme formé par composition. ‖ **2.** *Class.* Constitution, nature d'un être vivant : *Si dans son composé quelqu'un trouve à redire, | Il peut le déclarer sans peur* (La Fontaine).

• SYN. : **1** *alliage, alliance, amalgame, combinaison, mélange.*

composées [kɔ̃poze] n. f. pl. (part. passé fém. substantivé de *composer ;* 1829, Boiste). La plus importante des familles de plantes dicotylédones gamopétales, caractérisée par des fleurs groupées en capitules : *Les chardons, les pissenlits sont des composées.*

• REM. On dit aussi parfois COMPOSACÉES.

composer [kɔ̃poze] v. tr. (adaptation, d'après *poser,* du lat. *componere,* mettre ensemble, de *cum,* avec, et *ponere,* poser ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « susciter [des tracasseries, des exactions à une ville] » ; sens 1 et 5, 1559, Amyot ; sens 2, 1621, Oudin ; sens 3, 1508, *Coutumier général ;* sens 4, 1530, Palsgrave ; sens 6, 1538, R. Estienne). **1.** Former un tout, en partant de plusieurs éléments que l'on combine ou assemble : *Je me composai donc une femme de toutes les femmes que j'avais vues : elle avait la taille, les cheveux et le sourire de l'étrangère qui m'avait pressé contre son sein ; je lui donnai les yeux de telle jeune fille du village, la fraîcheur de telle autre* (Chateaubriand). *J'y cherchai des fleurs pour lui composer deux bouquets* (Balzac). ‖ **2.** *Spécialem.* Assembler les caractères typographiques qui serviront à l'impression d'un texte : *On a déjà composé les deux tiers de l'ouvrage.* ‖ **3.** Donner une ordonnance, un plan à un ensemble ; choisir et grouper de façon harmonieuse des éléments épars : *Discours toujours admirablement composé comme une œuvre classique* (Péguy). ‖ **4.** Produire, créer une œuvre de l'esprit : *Il a composé lui-même et fait imprimer une prière spéciale pour sa Bonne Vierge* (Maupassant). *Elle chante, elle joue du clavecin, elle a même composé six valses* (France). ‖ *Absol.* Créer une œuvre musicale. ‖ **5.** *Fig.* Étudier ses attitudes, ses expressions, pour faire illusion, donner le change sur ses sentiments : *Il ne songeait point à s'idéaliser et ne composait point son personnage* [...]. *Il était lui, lui-même mis au-dehors* (Vigny). *Il toussa* [...], *composa laborieusement son sourire le plus onctueux* (Duhamel). ‖ **6.** En parlant des éléments assemblés, entrer dans la composition de, former : *Les moules, la friture et les volailles* [...] *composent le souper ordinaire des habitués* (Nerval).

• SYN. : **1** *confectionner, constituer, faire ;* **3** *agencer, ordonner, organiser ;* **4** *concevoir, écrire ;* **5** *apprêter, arranger, déguiser ;* **6** *constituer, former.* — CONTR. : **1** *analyser, décomposer, défaire, dissocier.*

◆ v. intr. (sens I, 1690, Furetière ; sens II, 1, milieu du XIV[e] s., Modus ; sens II, 2, 1789, G. Mirabeau).

I. Faire, en classe, un exercice scolaire en vue d'un classement : *Nous composons demain en version latine. On va composer bientôt pour les prix ; laissez mes enfants venir au lycée les jours de composition* (Daudet).

II. 1. *Composer avec quelqu'un* ou *avec quelque chose,* faire effort pour arriver à un accommodement, en acceptant des concessions : *Lui, toujours grave, toujours absolu, ne voulait composer avec aucune dialectique* (Sand). *Il faut composer avec les sots, comme avec un ennemi supérieur en nombre* (Karr). *La police coffre les insoumis ; mais, en Italie, volontiers elle compose avec les subtils* (Gide). ‖ **2.** *Fig.* Se donner de mauvaises raisons pour échapper à un devoir, transiger : *Composer avec l'honneur, avec sa conscience. Ces gens que rien ne peut gagner, qui ne composent point* (Courier).

• SYN. : **II, 1** *s'accommoder, s'entendre, négocier, traiter, transiger ;* **2** *biaiser.*

◆ **se composer** v. pr. (fin du XVI[e] s.). **1.** *Se composer de,* être constitué par : *Il pensa tout à coup à lui constituer un majorat qui se composerait de la fortune territoriale des deux familles* (Balzac). ‖ **2.** S'ordonner d'une certaine façon : *Voilà un groupe qui se compose assez bien* (Gautier).

composeuse [kɔ̃pozøz] n. f. (de *composer ;* 1866, Larousse). Machine à composer, en imprimerie.

composite [kɔ̃pozit] adj. (lat. *compositus,* part. passé de *componere,* arranger, mettre ensemble ; v. 1361, Oresme, au sens de « convenable » ; sens 1, 1545, *Dict. général ;* sens 2, 1866, Larousse). **1.** Se dit d'un ordre d'architecture qui réunit des éléments de l'ionique et du corinthien : *Les vastes bâtiments de style composite se profilaient dans l'air bleu* (Bourget). ‖ **2.** *Par extens.* Qui est composé d'éléments très divers : *Une odeur composite de poudre de riz, de truffes, de fleurs de serre* (Daudet). *La société qui se rencontrait là, au concert, tous les dimanches, était assez composite* (Duhamel).

• SYN. : **2** *disparate, hétéroclite, hétérogène, mélangé, mêlé.*

◆ n. m. Ordre, style composite.

compositeur, trice [kɔ̃pozitœr, -tris] n. (lat. *compositor,* celui qui compose, qui arrange ; 1274, Godefroy, au sens 3 ; sens 1, 1549, R. Estienne [« auteur d'œuvres littéraires », 1406, N. de Baye] ; sens 2, 1550, J. Peletier). **1.** Personne qui compose des œuvres musicales : *Un compositeur de musique atonale, d'opérettes, de chansons.* ‖ **2.** Typographe qui assemble à la main les caractères d'imprimerie. ‖ **3.** *Amiable compositeur,* celui qui est chargé de régler à l'amiable un différend entre deux personnes.

composition [kɔ̃pozisjɔ̃] n. f. (lat. *compositio,* accommodement, arrangement, composition, de *compositum,* supin de *componere* [v. COMPOSER] ; v. 1155, Wace, au sens I [*venir à composition,* 1538, R. Estienne ; *de bonne composition,* 1694, Acad.] ; sens II, 1, 1538, R. Estienne [« chose composée », v. 1560, Paré] ; sens II, 2, milieu

du XIVe s. ; sens II, 3, 1636, Monet ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, 1580, Montaigne ; sens II, 6, 1651, Brunot ; sens II, 7-8, 1694, Acad.).

I. Accommodement entre deux ou plusieurs personnes qui acceptent de faire des concessions pour arriver à un compromis : *Josèphe ne doute pas que, s'il eût vécu, il n'eût réussi à amener entre les Romains et les Juifs une composition honorable* (Renan). || *Amener à composition, venir à composition* ou *entrer en composition,* amener quelqu'un à transiger, ou accepter soi-même un compromis, un accord : *Il y a des blessés allemands que les bons traitements, la souffrance ou d'autres mobiles amènent à composition* (Duhamel). || *Personne de bonne composition,* personne conciliante, avec laquelle on s'entend facilement.

II. 1. Action de former un tout en assemblant des parties : *Procéder à la composition du bureau d'une assemblée.* || *Par extens.* La chose composée : *Une composition pharmaceutique.* || **2.** Manière dont les éléments d'un ensemble sont choisis, juxtaposés, mêlés, dosés : *Vers le milieu du XVIIe siècle, les orchestres prirent la composition que nous leur voyons aujourd'hui* (Stendhal). *Il entre dans la composition d'un « puchero » confortable un quartier de vache, un morceau de mouton, un poulet* (Gautier). *Il voulut en savoir la composition et la blâma en termes énergiques* (Flaubert). || *Spécialem.* Proportion des éléments qui entrent dans un corps composé : *Étudier la composition chimique d'un minéral.* || **3.** Action d'assembler, de disposer des caractères typographiques pour former les mots, les lignes d'un texte, en vue de son impression : *Composition manuelle. Composition mécanique.* || *Par extens.* Le texte composé lui-même : *Déposer la composition sur le marbre.* || **4.** Formation de mots par combinaison de mots simples ou par addition de préfixes. (V. Introduction.) || **5.** Action de composer un ouvrage de l'esprit : *C'était une sorte de pièce de leur composition* (Nerval). *Elle le surprit très absorbé dans la composition d'une lettre* (Daudet). || *Par extens.* L'œuvre réalisée : *La tragédie fut d'abord une composition religieuse* (Constant). *Tout, dans cette remarquable composition* [« les Sabines », de David], *est pensé, étudié* [...], *poussé à la haute perfection dont l'artiste était capable* (Gautier). || **6.** Construction, ordonnance, équilibre et enchaînement des parties d'une œuvre littéraire ou artistique : *La structure et l'harmonie de la composition* (Balzac). *Ce tableau dénotait une science réelle de la composition, et une connaissance approfondie de tous les maîtres italiens* (Baudelaire). *Sans composition, l'œuvre d'art ne saurait présenter qu'une beauté superficielle* (Gide). || *Spécialem.* Ensemble des règles auxquelles obéit le musicien qui crée un ouvrage musical : *La classe de composition, au Conservatoire.* || **7.** Exercice littéraire destiné à apprendre aux élèves à ordonner et à exprimer leurs idées : *Une composition française.* || **8.** Exercice scolaire fait en classe et en vue d'un classement : *Les compositions trimestrielles. J'ai eu le diplôme d'honneur pour une composition d'histoire. Mme de Saint-Joseph dit que j'étais la seule qui avait traité le sujet à fond* (France).

• SYN. : **I** *accord, arrangement, conciliation, transaction.* || **II, 1** *constitution, formation, organisation ; amalgame, combiné, composé, mixture ;* **5** *élaboration, rédaction ;* **7** *dissertation, rédaction.* — CONTR. : **I** *désaccord, discorde, dissension, division, opposition, rupture.*

compossible [kɔ̃pɔsibl] adj. (de *com-* et de *possible ;* 1907, Larousse). Dans la philosophie de Leibniz, qui est possible et compatible avec l'existence d'autre chose.

compost [kɔ̃pɔst] n. m. (mot angl. tiré de l'anc. franç. *compost,* composé [XIIIe s.], du lat. *compositus,* part. passé de *componere,* mettre ensemble ; 1732, Trévoux). Mélange de bonne terre, de débris organiques, de matières calcaires, fermenté et utilisé comme engrais : *Dans la fosse aux composts furent entassés des branchages, du sang* (Flaubert).

1. compostage [kɔ̃pɔstaʒ] n. m. (de *composter* 1 ; milieu du XXe s.). Action d'amender les terres à l'aide de compost.

2. compostage [kɔ̃pɔstaʒ] n. m. (de *composter* 2 ; 1922, Larousse). Action de marquer, de numéroter à l'aide d'un composteur : *Le compostage des billets, des feuillets d'un manuscrit.*

1. composter [kɔ̃pɔste] v. tr. (de *compost ;* XIVe s., Godefroy, puis 1732, Trévoux). Amender les terres à l'aide de compost.

2. composter [kɔ̃pɔste] v. tr. (de *composteur ;* 1922, Larousse). Marquer, numéroter avec un composteur : *Composter un billet de chemin de fer.*

composteur [kɔ̃pɔstœr] n. m. (ital. *compostore,* de *composto,* part. passé de *comporre,* composer, lat. *componere,* mettre ensemble ; 1673, au sens 1 [d'après Richelet, 1759] ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Règle à coulisse sur laquelle le typographe dispose les caractères d'imprimerie, au fur et à mesure de la composition : *Les caractères qui ne sont pas de bonne composition sortent de leur composteur* (Fargue). *À chaque instant, et sans rien dire, il posait le composteur sur la casse et sortait* (Duhamel). || **2.** Appareil à lettres ou à chiffres interchangeables, servant à marquer, à numéroter ou à dater des documents.

composto [kɔ̃pɔsto] n. m. (mot ital. [v. COMPOSTEUR] ; 1866, Larousse). Enduit composé de fragments de marbre ou d'autres pierres, amalgamés avec un mortier.

compote [kɔ̃pɔt] n. f. (lat. pop. **composita,* part. passé fém. substantivé de *componere,* mettre ensemble ; fin du XIIe s., *Aiol,* écrit *composte,* au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Fruits cuits avec du sucre : *De la compote de pêches.* || Fig. et fam. *En compote,* en piteux état, tuméfié, meurtri par les coups : *Je lui ai mis le nez en compote.* || **2.** *Vx.* Sorte de ragoût : *Le premier service, composé d'une barbue entre un vol-au-vent et des pigeons en compote* (Flaubert).

• SYN. : **1** *marmelade.*

compotier [kɔ̃pɔtje] n. m. (de *compote ;* 1746, Havard). Coupe à pied ou plat creux pour servir la compote, des crèmes, des fruits.

compound [kɔ̃pund] adj. invar. (mot angl. signif. « composé », tiré de l'anc. franç. *compondre* [v. COMPONÉ] ; 1874, Mackenzie). Se dit d'appareils ou d'organes, mécaniques ou autres, associés. || *Machine compound,* machine où la vapeur agit successivement dans plusieurs cylindres de diamètres inégaux. || *Moteur compound,* moteur à pistons où l'énergie des gaz d'échappement est en partie récupérée sur les aubes d'une turbine. || *Enroulement compound,* dans une machine électrique, combinaison d'un enroulement en série et d'un enroulement shunt.

compréhensibilité [kɔ̃preɑ̃sibilite] n. f. (de *compréhensible ;* 1839, Boiste). Qualité de ce qui est compréhensible.

compréhensible [kɔ̃preɑ̃sibl] adj. (lat. *comprehensibilis,* de *comprehensum,* supin de *comprehendere,* comprendre ; 1375, R. de Presles). **1.** Qui peut être compris aisément : *S'exprimer d'une manière compréhensible.* || **2.** Dont on peut comprendre les causes, les motifs ; excusable : *Ce peintre* [Francia] *était orfèvre et signait ses pièces d'orfèvrerie « Francia pictor » par une bien compréhensible coquetterie d'artiste* (Gautier).

• SYN. : **1** *accessible, clair, intelligible, limpide, simple ;* **2** *concevable, normal, naturel.* — CONTR. : **1** *confus, fumeux, hermétique, incompréhensible, inintelligible, obscur, ténébreux ;* **2** *inconcevable, inexcusable.*

compréhensif, ive [kɔ̃preɑ̃sif, -iv] adj. (bas lat. *comprehensivus,* qui contient, de *comprehensum,* supin de *comprehendere* [v. COMPRENDRE] ; 1053, G. de Chauliac, au sens I [rare jusqu'au XIXe s.] ; sens II, 1, début du XVIe s. ; sens II, 2, XXe s.).

I. Qui embrasse dans sa signification un nombre plus ou moins grand de caractères, de qualités, etc. : *Le mot « tiers état » est évidemment plus étendu, plus*

compréhensif que celui de « commune » (Guizot). *Les éléments (ou les aliments) de l'état d'âme au sein duquel va germer la pensée la plus générale, la question la plus compréhensive, sont réunis : de la lumière et de l'étendue, du loisir et du rythme, des transparences et de la profondeur* (Valéry).

II. 1. *Vx.* Capable de comprendre : *L'esprit critique est, de sa nature, facile, insinuant, mobile et compréhensif* (Sainte-Beuve). *Il avait fallu bien des traditions acquises et dissipées, bien des révolutions politiques ou morales, une acquisition accumulée d'expériences contradictoires pour former une tête si compréhensive et si incertaine* (Valéry). || **2.** Capable de comprendre les autres et de se montrer, à l'occasion, indulgent : *Quel homme charmant, compréhensif* (Croisset). *Il se plut même, un instant, à imaginer un père tendre, généreux, compréhensif, pour pouvoir regretter de n'avoir pas été le fils irréprochable de ce père affectueux* (Martin du Gard).

• SYN. : **II, 2** *bienveillant, compatissant, large, libéral.* — CONTR. : **II, 2** *dur, fermé, incompréhensif, intransigeant, sévère.*

compréhension [kɔ̃preɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *comprehensio,* action de saisir ensemble, compréhension, de *comprehensum,* supin de *comprehendere* [v. COMPRENDRE] ; 1372, J. Corbichon, aux sens I, 1 et II, 1-2 ; sens I, 2, 1798, Acad. ; sens II, 3, XXe s.).

I. 1. *Vx* ou *littér.* Faculté d'embrasser, de saisir par la pensée, en une vue globale, tout un ensemble de choses : *Avec cette prodigieuse compréhension de tout le détail et du plan universel de la guerre, on le voit toujours attentif à ce qui survient* (Bossuet). || **2.** En logique, ensemble des caractères, des propriétés, des qualités qu'un terme ou un concept embrasse dans sa signification : *Quand un terme est contenu en extension dans un autre, le second est contenu en compréhension dans le premier. L'extension et la compréhension des concepts sont donc en raison inverse l'une de l'autre* (Goblot).

II. 1. Faculté de saisir par l'intelligence : *Tout d'abord, je pus espérer trouver une compréhension un peu plus directe de la vie chez quelques romanciers et chez quelques poètes* (Gide). *Point d'esprit, une certaine rapidité de compréhension* [...], *voilà mon amoureux* (Colette). *Sa connaissance* [d'Aubigny] *et sa compréhension du monde, dans ce qu'il est réellement, étaient nulles* (Montherlant). *Avoir la compréhension lente.* || **2.** Possibilité d'être compris (en parlant d'une chose) : *Ces notes aident à la compréhension du texte.* || **3.** Sympathie, indulgence, largeur d'esprit, venant de la connaissance des difficultés et des problèmes que rencontre autrui : *Faire preuve de compréhension. Une atmosphère de compréhension mutuelle.*

• SYN. : **II, 1** *clairvoyance, lucidité, pénétration, sagacité* ; **2** *clarté, compréhensibilité, intelligence* ; **3** *bienveillance, bonté, mansuétude, tolérance.* — CONTR. : **II, 1** *inintelligence* ; **2** *confusion, obscurité* ; **3** *dureté, incompréhension, intolérance, sévérité.*

comprendre [kɔ̃prɑ̃dr] v. tr. (lat. pop. *comprendere,* lat. class. *comprehendere,* saisir, embrasser, comprendre ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « s'emparer de » ; sens I, 1-2, XIIe s. ; sens II, 1-6, début du XIIIe s. [rare avant le XVe s.]). [Conj. **50.**]

I. 1. Contenir en soi comme parties intégrantes, renfermer : *Les traités de Westphalie comprenaient quatre éléments essentiels harmonieusement combinés* (Bainville). *La France métropolitaine comprend 95 départements.* || **2.** *Par extens.* Faire entrer quelque chose dans un ensemble : *Vous persistez toujours à ne pas comprendre vos honoraires dans vos totaux* (Mérimée). || *Y compris, non compris,* en y comprenant, sans y comprendre : *Toute la population, y compris les enfants.* (V. Rem. ci-après.)

II. 1. Saisir par l'esprit, par la pensée les principes, la raison des choses ; s'en faire une idée nette : *Je comprends mieux ce qu'est l'homme* (Sainte-Beuve). *Tâchant de comprendre et de juger, j'ouvris les yeux sur la nature et sur l'art* (Hugo). || *Faire comprendre,* mettre quelqu'un à même de comprendre, lui faire saisir clairement : *Elle* [...] *lui ferait comprendre aussitôt ce qu'elle voulait* (Maupassant). || Fam. *Je comprends,* marque l'acquiescement dans un dialogue : « oui, certes ». || Fam. et ellipt. *Compris !,* c'est bien compris, bien entendu. (S'emploie souvent pour souligner un ordre, une défense : *Que je ne vous revoie plus ici, compris ?*). || **2.** Saisir la signification de quelque chose : *Un homme qui tâche de comprendre une langue étrangère* (Balzac). *Ce langage était trop étrange aux oreilles de Mme de Pirennes pour qu'elle le comprît d'abord* (Mérimée). || **3.** Se faire une idée exacte, claire de la nature, de la raison de quelque chose ou des mobiles de quelqu'un : *Le guet comprenait assez mal la couleur d'une époque illustre pour mettre parfois les soupeurs au violon* (Nerval). *Il faut comprendre. Nous sommes une douzaine à El-Ameur pour patrouiller dans le territoire d'un petit département, et je dois rentrer* (Camus). || **4.** *Spécialem.* Admettre avec plus ou moins d'indulgence les mobiles de quelqu'un, les raisons de quelque chose : *Comme je comprends votre abstention en cette affaire ! Je vous comprends et vous excuse.* || *Comprendre les choses,* avoir l'esprit large ; montrer en toute occasion de la tolérance, de l'indulgence. || *Comprendre la plaisanterie,* l'accepter avec bonne humeur, savoir plaisanter. || **5.** En termes d'art, concevoir un sujet sous telle ou telle forme et l'interpréter ainsi : *Nous parlons ici de la Madone telle que le peintre d'Urbin la comprenait* (Gautier). *La façon dont les peintres comprennent le nu en plein air me stupéfie* (Huysmans). || Par extens. *Bien compris,* judicieusement, habilement conçu : *La prison de notre ville est quelque chose d'admirable, avec ses cellules blanches* [...] *rayonnant toutes d'un observatoire central* [...]. *C'est bien compris, c'est moderne* (France). || **6.** S'apercevoir, se rendre compte de quelque chose : *Elle comprit aussitôt les avantages que ce mariage lui apporterait* (Maupassant).

• SYN. : **I, 1** *comporter, embrasser, englober* ; **2** *compter, inclure, incorporer, intégrer.* || **II, 1** *concevoir, entendre* ; **3** *pénétrer, saisir* ; **5** *imaginer, se représenter, voir* ; **6** *remarquer.*

• REM. Les deux loc. *y compris* et *non compris* restent invariables quand elles sont placées devant le nom ou le pronom ; elles s'accordent dans les autres cas : *Tous frais compris, y compris la taxe de luxe. Il dispose de dix mille francs de revenus, sa pension d'invalide non comprise.*

comprenette [kɔ̃prənɛt] n. f. (de *comprendre* ; 1807, J.-F. Michel). *Fam.* Faculté de comprendre : *Raoul Brénugat n'avait pas la comprenette fort prompte ; il demandait des explications en plissant son front, qui était bas et volontaire* (Duhamel).

• SYN. : *compréhension, intelligence.*

• REM. On dit aussi COMPRENOIR, n. m. (XXe s.) : *J'ai le comprenoir mal affûté ce matin* (Fabre).

compresse [kɔ̃prɛs] n. f. (déverbal de *compresser* ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « action de comprimer » ; sens actuel, 1539, *Anciennes poésies françaises,* IV). Linge plié en plusieurs épaisseurs, qu'on utilise pour le pansement des plaies ou au cours des opérations chirurgicales : *Qu'est-ce qu'une partie de ballon, sinon des bousculades et enfin des marques noires et des compresses ?* (Alain).

compresser [kɔ̃prɛse] v. tr. (lat. *compressare,* comprimer ; XIIIe s. [disparu au XVIIe s., repris au XIXe]). Serrer, presser : *Des voyageurs compressés dans un compartiment de métro.*

• SYN. : *comprimer, écraser, tasser.*

compresseur [kɔ̃prɛsœr] adj. m. (dér. savant du lat. *compressus,* part. passé de *comprimere,* comprimer ; 1808, Boiste, comme n. d'un muscle ; sens actuels, 1845, Bescherelle). Se dit de tout appareil servant à comprimer. || *Rouleau compresseur,* rouleau de pierre ou de fonte servant à aplanir le sol d'une route.

◆ n. m. Appareil servant à comprimer un fluide, l'air notamment, à une pression voulue : *Compresseur frigorifique.*

compressibilité [kɔ̃prɛsibilite] n. f. (de *compressible ;* 1690, Furetière). **1.** Propriété que possède un corps de céder à la pression en diminuant de volume : *La compressibilité des liquides est à peu près nulle.* || **2.** *Fig.* Possibilité d'être diminué, réduit : *La compressibilité des effectifs.*

compressible [kɔ̃prɛsibl] adj. (dér. savant du lat. *compressus,* part. passé de *comprimere,* comprimer ; 1648, Pascal, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Qui peut être comprimé : *L'air est compressible.* || **2.** *Fig.* Susceptible d'être diminué : *Des dépenses qui ne sont pas compressibles.*

• SYN. : **1** *comprimable ;* **2** *réductible.* — CONTR. : **1** *dilatable ;* **2** *irréductible.*

compressif, ive [kɔ̃prɛsif, -iv] adj. (lat. médiév. *compressivus,* de *compressus,* part. passé de *comprimere,* comprimer ; fin du XIVe s., G. de Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** En chirurgie, qui sert à comprimer : *Un bandage compressif.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui vise à contraindre, à limiter la liberté d'action : *Une éducation compressive avait pesé sur moi sans me briser* (Barbey d'Aurevilly). *Des mesures compressives.*

compression [kɔ̃prɛsjɔ̃] n. f. (lat. *compressio,* de *compressum,* supin de *comprimere,* comprimer [v. COMPRIMER] ; v. 1361, Oresme, aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1450, Chastellain ; sens 4, 1935, Acad.). **1.** Action de comprimer ; résultat de cette action : *La compression d'une artère.* || **2.** Action mécanique qui réduit un corps à un volume moindre, en rapprochant les unes des autres les molécules qui le composent : *La compression d'un gaz.* || *Spécialem.* Dans un moteur à explosion, pression atteinte par le mélange détonant, dans le cylindre, avant son allumage : *Ce moteur manque de compression.* || **3.** *Vx* et *littér.* Contrainte, oppression exercée par un pouvoir autoritaire : *Dans les villes, la classe des travailleurs, façonnée au joug par de longues années de compression et de misère, ne prendrait aucune part au scrutin* (Blanqui). || **4.** *Fig.* Réduction de personnel ou de dépenses : *Le gouvernement a l'intention de procéder à de fortes compressions dans les différents budgets.*

• SYN. : **1** *constriction, contraction ;* **4** *économie, restriction.* — CONTR. : **1** *dilatation ;* **4** *accroissement, augmentation, gonflement.*

comprimable [kɔ̃primabl] adj. (de *comprimer ;* 1845, Bescherelle). Qui peut être comprimé. (On dit plutôt COMPRESSIBLE.)

comprimé, e [kɔ̃prime] adj. (part. passé de *comprimer*). **1.** Se dit de ce qui, ayant subi une forte pression, a diminué de volume : *Les pieds comprimés des Chinoises. Une machine-outil fonctionnant à l'air comprimé.* || **2.** Qui est aplati sur les côtés : *Front comprimé.* || **3.** *Fig.* Contenu : *Des impatiences comprimées.*

◆ **comprimé** n. m. (1922, Larousse). Pastille pharmaceutique contenant une certaine dose de médicament sous un petit volume : *Un tube d'aspirine contenant aussi des comprimés d'opium* (Barbusse).

comprimer [kɔ̃prime] v. tr. (lat. *comprimere,* serrer, presser, de *cum-* intensif et *premere,* presser ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, v. 1355, Bersuire ; sens 3, 1834, Landais ; sens 4, XXe s.). **1.** Presser de tous côtés un corps, un objet, un organe, etc., de manière à en réduire le volume : *Un mouchoir* [...] *comprimant les touffes d'une chevelure drue* (Gautier). *Comprimer une artère pour arrêter une hémorragie.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Soumettre à la contrainte ; empêcher la manifestation de sentiments hostiles (en parlant du pouvoir politique) : *La Restauration donna un mouvement aux intelligences ; elle délivra la pensée comprimée par Bonaparte : l'esprit, comme une cariatide déchargée de l'architecture qui lui courbait le front, releva la tête* (Chateaubriand). *Ils* [les Romains] *étaient parvenus à* [...] *comprimer les mouvements isolés qui s'étaient manifestés dans d'autres provinces* (Mérimée). || **3.** *Fig.* Contenir les manifestations de ses propres sentiments, et, *par extens.,* contenir ces sentiments eux-mêmes : *Un désir conçu depuis sa jeunesse et comprimé dans son cœur* (Balzac). *Les hommes mêmes semblaient comprimer avec peine un sourire moqueur* (Mérimée). *Un de ces rires solitaires qui sont si durs à comprimer* (Maupassant). || **4.** *Fig.* Diminuer des dépenses qu'on trouve excessives : *Comprimer les frais généraux d'une affaire.*

• SYN. : **1** *compresser, resserrer, serrer, tasser ;* **2** *réduire ;* **3** *retenir.* — CONTR. : **1** *décomprimer, dilater, écarter ;* **3** *afficher, étaler, exprimer, extérioriser, manifester.*

compris, e adj. V. COMPRENDRE.

compromettant, e [kɔ̃prɔmɛtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *compromettre ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). **1.** Qui peut causer un préjudice à quelqu'un, le mettre dans une situation délicate : *Après m'être assuré qu'il n'y avait dans ces Mémoires rien de compromettant pour moi* [...], *je me suis décidé à les continuer* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Qui est de nature à porter atteinte à la bonne réputation de quelqu'un : *Le secret inviolable qu'ils se gardent dans les affaires compromettantes* (Mérimée). *Ce qui me piquait surtout, c'est qu'elle avait l'air de me regarder comme un enfant peu compromettant sans doute* (Nerval). *Il brûla des lettres compromettantes* (Maupassant).

• SYN. : **1** *dangereux, dommageable, périlleux, préjudiciable ;* **2** *équivoque, louche, osé, risqué, suspect.*

compromettre [kɔ̃prɔmɛtr] v. intr. (adaptation, d'après *promettre,* du lat. *compromittere,* s'engager mutuellement à s'en remettre à l'arbitrage d'un tiers en déposant une caution entre ses mains, passer un compromis ; 1283, Godefroy, au sens du lat.). [Conj. **49.**] Faire un compromis, s'en remettre à un arbitrage : *Les mineurs n'ont pas capacité pour compromettre.*

◆ v. tr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2-3, 1694, Acad.). **1.** *Compromettre quelque chose,* l'exposer à quelque atteinte : *Il peut tout au plus troubler ou compromettre le fonctionnement correct de l'organisme* (Valéry). *Compromettre sa santé, son bonheur, sa fortune.* || **2.** *Compromettre quelqu'un,* l'exposer à un préjudice moral : *Le vieux Marestang* [...], *gravement compromis dans l'affaire des tourteaux de Malte* (Daudet). [Karoly] *apparaissait à Berlin comme un dangereux personnage, qu'il était temps de compromettre* (Tharaud). || *Spécialem.* Nuire à la réputation d'une femme par ses actes, ses paroles : *Tu fais une chose très imprudente et très dangereuse, sans y penser. Tu compromets cette petite* (Maupassant). || **3.** Mêler étroitement à ; impliquer, engager dans : *Je veux que le monde soit compromis dans mon aventure : je le veux inséparable de mes souvenirs, de mes deuils, de mes amours* (Mauriac).

• SYN. : **1** *aventurer, hasarder, jouer, risquer.*

◆ **se compromettre** v. pr. (1690, Furetière). Engager sa réputation dans une action risquée : *Les autorités ne doivent pas se compromettre* (Balzac). || *Se compromettre avec quelqu'un,* avoir, avec une personne, des relations dont il peut résulter des désagréments.

• SYN. : *se commettre* (littér.).

compromis [kɔ̃prɔmi] n. m. (lat. *compromissum,* compromis, de *compromittere* [v. COMPROMETTRE] ; 1243, Prarond, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, fin du XIXe s., Goncourt). **1.** Action de s'en remettre à la décision d'un arbitre pour régler un différend : *Se résigner à un compromis.* || **2.** Accord qui suppose des concessions réciproques : *Le saint* [...] *pensa à passer un compromis avec le diable* (Maupassant). || **3.** *Fig.* et *littér.* Moyen terme, état intermédiaire : *Cet archange, dont le costume est un compromis entre le costume moyenâgeux et le costume romain* (Goncourt). *Il y régnait* [sur les Boulevards] *un compromis, encore discret, mais dont l'odeur montait à la tête, de dimanche d'été et d'émeute patriotique* (Romains).

• SYN. : **1** *arbitrage ;* **2** *accommodement, arrangement, composition, conciliation, transaction.*

compromission [kɔ̃prɔmisjɔ̃] n. f. (de *compromettre,* d'après la forme *compromis ;* 1262, Godefroy, au sens 1 de *compromis ;* sens 1, 1787, Féraud ; sens 2, 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). **1.** Action de

compromettre quelqu'un ou de se compromettre soi-même : *La politique offrait, à mon avis, trop d'aléa. Elle m'eût obligé à des compromissions qui eussent incliné ma ligne de conduite* (Gide). || **2.** *Péjor.* Action d'accepter, par intérêt ou par ambition, de transiger avec d'autres personnes, en renonçant à une partie de ses principes : *Les puissants veulent continuer d'exister, et au prix de n'importe quelles compromissions ; périssent les principes plutôt que leur puissance* (Montherlant).

compromissoire [kɔ̃prɔmiswar] adj. (de *compromis,* au sens 1 ; 1863, Littré). *Clause compromissoire,* clause insérée dans un contrat pour prévoir un arbitrage.

comptabiliser [kɔ̃tabilize] v. tr. (de *comptable ;* 1922, Larousse). Faire figurer une opération commerciale en comptabilité.

comptabilité [kɔ̃tabilite] n. f. (de *comptable,* au sens ancien de « qui peut, qui doit être compté » ; 1579, F. de Foix, puis 1753, *Encyclopédie*). **1.** Science des comptes : *Suivre des cours de comptabilité.* || *Comptabilité industrielle,* procédé qui permet à une entreprise industrielle d'évaluer à tout moment ses prix de revient, sans intervention de la comptabilité ordinaire, dite *financière.* || *Comptabilité matières,* comptabilité portant sur les matières premières, les produits semifinis et les produits fabriqués. || *Comptabilité économique* ou *nationale,* adaptation des méthodes comptables à l'étude des phénomènes économiques d'ensemble, aux fins d'évaluation du revenu national. || **2.** Ensemble des comptes d'une entreprise commerciale, d'une collectivité, d'un particulier, etc. : *La comptabilité d'une banque, d'une affaire commerciale. Tenir la comptabilité de ses recettes et de ses dépenses. Une comptabilité toujours en règle.* || **3.** Service qui, dans un établissement, s'occupe des comptes ; l'ensemble des comptables : *Pour avoir le renseignement, adressez-vous à la comptabilité.*

comptable [kɔ̃tabl] adj. (de *compter ;* XIII^e s., Godefroy, au sens de « qui peut, qui doit être compté » ; sens 1 et 4, 1469, Bartzsch ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XX^e s.). **1.** Qui est chargé de tenir des comptes : *Agent, officier comptable.* || **2.** Qui a la forme exigée pour être porté en compte ; qui a rapport à la comptabilité : *Pièce, quittance comptable. Les bénéfices réalisés sont difficiles à estimer, car ils ne laissent que peu de traces comptables* (Aymé). || **3.** Qui sert à établir la comptabilité : *Machine comptable.* || Spécialem. *Plan comptable,* ensemble de règles imposées par un organisme public ou professionnel en vue de fixer, pour toutes les entreprises d'une même branche, des principes généraux identiques de comptabilité. || **4.** *Fig.* Qui est moralement responsable : *Il préférait que ces pages demeurassent inédites ; mais il sentait qu'il était comptable de ce dépôt à son pays* (France). *J'éprouvais, dès cette saison, le sentiment qu'elle n'avait pas la jouissance de son talent, mais bien plutôt la garde, et qu'elle en était comptable, pour parler comme Corneille* (Duhamel).

◆ n. (1461, Bartzsch). Personne qui tient les comptes dans un établissement commercial ou autre : *Elle prit la plume, fit l'opération très vite sur un coin du buvard, aussi sûrement qu'un comptable* (Daudet). || *Expert-comptable,* v. à son ordre alphab.

comptage [kɔ̃taʒ] n. m. (de *compter ;* 1416, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Action de compter : *Le comptage des voitures sur une route.* || *Spécialem.* En sylviculture, action de compter et d'estimer les arbres. || **2.** Exercice scolaire consistant à donner la suite des nombres, de deux en deux, de trois en trois, etc.

comptant [kɔ̃tɑ̃] adj. m. (part. prés. de *compter ;* 1265, Runkewitz). Se dit de ce qui est payé sur l'heure et en espèces : *De l'argent comptant. Quatre-vingt mille francs comptant, et vous me laisserez les diamants, ajouta-t-il* (Balzac). *Il fallait d'abord l'acheter* [une terre] *à beaux deniers comptants* (Tharaud). || Fig. *Prendre pour de l'argent comptant* ou *pour argent comptant,* croire fermement ce qui est dit ou promis. || Vx. *Avoir de l'esprit argent comptant,* à volonté.

◆ adv. (1538, R. Estienne, aux sens 1-2). **1.** En payant immédiatement, en espèces ou par chèque : *Ma tante disait que le meilleur moyen pour n'avoir pas de dettes, c'est de payer toujours comptant* (Mérimée). || **2.** *Fig.* Sur-le-champ, immédiatement : *Le plaisir de faire du bien nous paie comptant de notre bienfait* (Massillon).

◆ n. m. (sens 1, 1668, La Fontaine ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Argent comptant, disponible (vieilli) : *La voilà seule, avec un comptant des plus minces* (Sainte-Beuve). *Combien je suis chagriné d'avoir plus de dettes que de comptant !* (Sand). || **2.** Spécialem. *Le comptant, le terme,* à la Bourse, le marché au comptant, le marché à terme.

◆ **Au comptant** loc. adv. et adj. Avec paiement immédiat : *Acheter, vendre au comptant. Vente au comptant.*

compte [kɔ̃t] n. m. (bas lat. *computus,* calcul, de *computare,* compter ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *cunte* [*compte,* v. 1283, Beaumanoir ; mais la graphie *conte* subsiste jusqu'au XVII^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, début du XIII^e s., *Yder ;* sens II, XII^e s. ; sens III, v. 1175, Chr. de Troyes).

I. 1. Calcul d'un nombre, d'une quantité ; la somme trouvée en comptant : *Se tromper dans ses comptes. Faire le compte de ses dépenses. Le compte n'y est pas.* || *Compte d'apothicaire,* v. APOTHICAIRE. || *Compte rond,* compte exprimé sans fractions. || *Être loin de compte,* être fort éloigné du calcul qu'on avait fait, et, au *fig.,* de ce qu'on espérait : *J'étais loin de compte lorsqu'en sortant des journées de Juillet, je croyais entrer dans une région de paix* (Chateaubriand). || *Être loin du compte,* être en désaccord de beaucoup sur un compte ; au *fig.,* être éloigné de la vérité. || *Faire bon compte,* donner largement la quantité de marchandise vendue. || Class. *À bon compte,* pour tout de bon : *Notre sang coulait à bon compte et nous nous affaiblissions à vue d'œil* (Lesage). || Class. *De bon compte,* pour le moins : [Il] *en peut donner au roi quatre cents* [millions] *de bon compte* (Molière). || *À ce compte, à ce compte-là,* s'il en est ainsi, d'après ce raisonnement. || Class. *Au compte de,* suivant l'opinion, les dires de : *Je suis donc bien coupable, Alceste, à votre compte* (Molière). || Fig. *Au bout du compte, tout compte fait,* tout bien considéré. || *En fin de compte,* à la fin, pour terminer, en définitive : *En fin de compte, une excellente personne* (Daudet). || Class. *Par compte,* successivement, à mesure qu'on en a besoin : *Présentement, il l'envoyait à Chantilly pour distribuer tout le linge par compte pendant que le roi y sera* (Sévigné). || *Pour le compte,* dans un match de boxe, pour la durée des dix secondes comptées par l'arbitre à partir du moment où un boxeur tombe à terre : *Vous avez été à terre pour le compte, n'en parlons plus* (Bernanos). || **2.** *Par extens.* Somme que l'on doit, ou qui est due, qui revient à quelqu'un : *Préparez-moi mon compte. Vous ajouterez cela à mon compte. Elle envoyait aux malades le compte des visites* (Flaubert). *Mon ami, je te lègue mes dettes : trois cent vingt livres dont tu trouveras le compte* [...] *dans le cahier rouge* (France). || *À bon compte,* à un prix relativement bas, avantageux : *La vie ordinaire est en Allemagne à très bon compte* (Nerval) ; *au fig.,* sans grand dommage : *S'en tirer à bon compte.* || *Trouver son compte à,* trouver avantage à : [La réaction] *trouve son compte à pousser à l'extrême l'instinct belliqueux des races* (Jaurès). || *Être de bon compte,* payer régulièrement ce que l'on doit ; au *fig.,* être franc, sincère. || *Demander son compte,* se faire régler son salaire. || *Recevoir son compte,* être congédié. || *Donner, régler son compte à quelqu'un,* lui payer le salaire qui lui est dû, et, *par extens.,* le congédier ; au *fig.,* lui infliger la punition qu'il mérite. || Fig. *Avoir son compte, en avoir pour son compte,* être épuisé, ou avoir été fort maltraité : *Elle en avait son compte et elle se sentait à bout* (Gide) ; *fam.,* être ivre. || *Son compte est bon, son compte sera bientôt réglé,* il peut s'attendre au châtiment qu'il mérite ou à une sévère correction. || *Régler un compte,* s'acquitter de ce que l'on doit ; au *fig.,* mettre au net une situation ; *fam.,* se venger : *J'ai un compte à régler avec*

lui et avec ses maîtres, avec mes maîtres qui m'ont trompé (Camus). || *Régler ses comptes,* mettre en ordre ses affaires ; au *fig.*, rendre raison de ses actes.

II. État détaillé des dépenses et des recettes : *Un livre de comptes.* || *Ouvrir un compte à quelqu'un,* lui faire une place dans le livre de comptes. || *Arrêter un compte,* le solder complètement. || *Être en compte avec quelqu'un,* être son créancier ou son débiteur. || Vx. *À compte,* sur un compte qui est ouvert, et, *par extens.*, à crédit : *Prendre des marchandises à compte.* || *Laisser une marchandise pour compte,* la refuser et la laisser au vendeur sans lui verser d'indemnité. || *Porter, passer en compte,* inscrire une dépense ou une recette en comptabilité. || Fig. *Faire entrer en ligne de compte,* prendre en considération. || *Tenir compte de,* prendre en considération, savoir gré. || *Ne pas tenir compte de,* faire peu de cas de : *Le proviseur lui demanda de venir moins souvent. Elle ne tint pas compte de cette recommandation* (Maupassant). || *Compte courant,* état, par doit et avoir, des opérations entre deux personnes. || *Compte de dépôt,* compte ouvert par une banque à un client et alimenté par les seuls versements de ce dernier, qui produisent un léger intérêt. || *Compte de profits et pertes,* complément du bilan, faisant ressortir les résultats d'un exercice. || *La Cour des comptes,* tribunal administratif établi pour juger et apurer les comptes de l'État. || *Rendre ses comptes,* présenter ses comptes à la vérification de qui de droit. || *De compte à demi, à compte à demi,* en partageant les bénéfices. || *Pour le compte de,* aux profits et dépens de : *Faire la représentation pour le compte d'une maison d'exportation.* || *Être, se mettre à son compte, travailler à son compte,* travailler pour soi, être autonome. || *Prendre une chose à son compte,* en assumer la charge, et, au *fig.*, responsabilité : *Je prends l'appartement à mon compte et je vais l'habiter tout à fait* (Maupassant). || *Pour mon, ton,* etc., *compte,* en ce qui me, te concerne : *Pour mon compte, je ne le trouve pas sympathique.* || Fig. *Mettre sur le compte de quelqu'un* ou *de quelque chose,* attribuer à : *L'incendie doit être mis sur le compte de la négligence.* || Fig. *Sur le compte de quelqu'un,* à son sujet : *Cela ne m'en a guère appris sur votre compte* (Mérimée). *Il sait sur son compte une foule d'histoires amusantes* (Maupassant). *Je suis accoutumé à être élucidé, disséqué, appauvri, enrichi, exalté et abîmé — jusqu'à ne plus savoir moi-même quel je suis, ou de qui l'on parle ; mais ce n'est rien de lire ce qui s'imprime sur votre compte auprès de cette sensation singulière de s'entendre commenter à l'Université, devant le tableau noir, tout comme un auteur mort* (Valéry). || Class. et littér. *Faire compte de quelqu'un* ou *de quelque chose,* en faire cas, l'estimer : *Que Votre Majesté, Sire, épargne ma honte, | D'un si faible service elle fait trop de conte* [= *compte*] (Corneille). *Quel compte donc fais-tu des femmes ? tout serait trop facile sans elles* (Claudel). || Class. *Faire son compte de* (suivi de l'infinitif), avoir le ferme propos de : *Elle fait son compte d'aller faire un tour à la foire* (Molière). || Class. *Faire son compte que,* tenir pour certain que : *Ils font leur compte qu'ils seront lundi à dîner à Rouvroy* (Sévigné).

III. Relation, état, rapport détaillé d'actes, d'événements que l'on veut faire connaître (en général dans des expressions) : *Je me propose d'écrire dans ce carnet le compte de mes journées ; c'est mon livre de bord* (Gide). || *Rendre compte de quelque chose,* l'exposer, l'analyser : *Rendre compte d'une œuvre littéraire, artistique ;* en faire un récit détaillé : *Le témoin a pu rendre compte de l'accident ;* rapporter ce qu'on a fait pour s'expliquer, se justifier : *Rendre compte de ses actes.* || Absol. *Rendre compte à quelqu'un,* lui faire un compte-rendu, le tenir au courant : *En cas d'impossibilité de communiquer, rendez-moi compte* (Romains). || *Compte rendu,* v. COMPTE-RENDU. || *Se rendre compte de quelque chose,* le remarquer de soi-même et porter un jugement, comprendre : *Je ne me rendis pas un compte exact de ce qui se passait* (France). *Le monde réel me demeure toujours un peu fantastique. J'ai commencé à me rendre compte de cela il y a très longtemps* (Gide) ; *absol.* être conscient : *Elle se plaignait, se rendait peu compte* (Sainte-Beuve) ; *fam.* s'emploie pour souligner l'étonnement, la surprise, devant un fait inattendu : *Elle est la marraine des pénitents noirs et elle brode des nappes d'autel : tu te rends compte !* (Pagnol). || *Devoir des comptes à quelqu'un,* devoir se justifier aux yeux de quelqu'un. || *Ne devoir de compte à personne,* jouir d'une totale indépendance : *Je ne dois compte de mes affaires à personne* (Balzac). || *Demander compte à quelqu'un de quelque chose,* exiger de lui des explications : *L'homme se demande compte à lui-même de ce mouvement de cœur* (Alain).

• SYN. : **I, 1** *dénombrement, opération, total ;* **2** *addition* (fam.), *décompte, dû, facture, mémoire, montant, note, relevé.* || **III** *exposé, historique, narration, récit.*

• REM. **1.** La loc. *se rendre compte que* est employée par de bons auteurs, malgré les réserves de certains grammairiens : *Il se rendait compte que celui-là était le plus complet* (Daudet). Selon eux, il vaut mieux dire : *Se rendre compte du fait que,* ou, mieux encore, employer un synonyme comme *voir, remarquer, constater,* etc.

2. Le participe passé de *se rendre compte que* est toujours invariable : *Elles se sont rendu compte que...*

compte-fils [kɔ̃tfil] n. m. invar. (de *compte,* forme du v. *compter,* et de *fil ;* 1836, Landais). Petite loupe de fort grossissement, montée sur un support à charnière, qui sert à compter les fils d'un tissu, à examiner un dessin, etc.

compte-gouttes [kɔ̃tgut] n. m. invar. (de *compte,* forme du v. *compter,* et de *goutte ;* 1866, Larousse). Petite pipette en verre, qui permet de doser goutte à goutte une quantité déterminée d'un liquide, notamment d'une solution médicamenteuse. || Fam. *Au compte-gouttes,* avec parcimonie : *Or, ce n'était jamais qu'au compte-gouttes que je pouvais obtenir de Mme de Guermantes les renseignements sur ses toilettes* (Proust).

compter [kɔ̃te] v. tr. (lat. *computare,* compter, de *cum,* avec, et *putare,* supputer, évaluer ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *cunter, conter* [la graphie plus savante *compter,* apparue au XIIIe s., devient usuelle au XVe, pour empêcher la confusion avec *conter,* raconter], aux sens 1-2, 4 et 6 ; sens 3, 7, 10, XIIe s. ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 8, 1641, Corneille ; sens 9, 1674, Corneille). **1.** Faire le compte de ; déterminer par le calcul le nombre exact d'unités contenues dans un ensemble : *D'un œil morne comptant leurs compagnons défunts* (Heredia). *C'est en vain que maintenant, reposé, je tâche de compter ma fortune. Je n'en ai point* (Gide). || Fig. *Compter tous les pas de quelqu'un,* exercer sur lui une surveillance excessive. || **2.** Avec un terme désignant une durée, dénombrer : *Il compte les jours qui le séparent de son départ.* || Fig. *Compter les jours, les heures, les instants,* etc., trouver le temps long : *Tu comptes les moments que tu passes avec moi* (Racine). || **3.** Avec un sens très général, avoir, comporter, pouvoir justifier de : *J'étais heureux alors et comptais de nombreux amis* (France). *M. Thibault comptait encore à Rouen plusieurs parents assez proches* (Martin du Gard). *La muraille était parfaitement verticale, mais elle comptait, à distances régulières, des encoches pour le pied* (Audiberti). || *Compter dix, vingt années de service, d'exercice,* etc., avoir à son actif, dans une fonction, un emploi, dix, vingt ans de service. || *Compté,* tout juste, ou accompli ; || *bien compté,* largement accompli, au moins : *Mon fils a eu hier matin, à midi huit minutes, vingt et un ans comptés* (Musset). || **4.** Dispenser selon un compte rigoureux : *Songe que nous n'avons pas une minute à perdre ; mes instants sont comptés* (Dumas père). || *Ses jours sont comptés,* il lui reste peu de temps à vivre. || *Spécialem.* S'emploie pour marquer l'abondance ou la pénurie de quelque chose : *On ne compte plus ses maladresses. On peut les compter sur les dix*

doigts. || **5.** *Par extens.* Mesurer avec parcimonie : *Compter l'argent de ses dépenses.* || Fig. *Compter les morceaux à quelqu'un,* faire un compte rigoureux de ce qu'on lui donne ; ne lui donner que le strict nécessaire. || *À pas comptés,* avec lenteur et gravité ; *fig.,* d'un pas lent et circonspect, mais sûr ; avec une lente régularité : *La vertu ne marche qu'à pas comptés* (Bossuet). || **6.** Estimer, évaluer à un certain prix : [Il] *demanda tout de suite ce qu'elle* [la bouteille] *valait... On la lui compta trois francs* (Maupassant). || **7.** Faire entrer dans un compte, dans un total, dans un ensemble : *L'Égypte nourrissait autrefois vingt millions d'habitants, sans compter les Romains* (Thiers). || *Spécialem.* Ranger, faire entrer au nombre de : *Compter quelqu'un au nombre de ses amis.* || *Fig.* Porter au compte, au crédit de quelqu'un : *Vous n'oubliez pas le pauvre monde. Ça vous sera compté* (Zola). || **8.** Fig. *Compter pour,* attribuer telle valeur, telle importance à, considérer comme : *C'est moi qui fais semblant de vous compter pour quelque chose* (Vigny). || *Compter quelqu'un, quelque chose pour rien,* n'en faire aucun cas : *Mes deux frères* [...], *habitués à ne la voir compter pour rien dans la maison, la traitaient un peu comme une bonne* (Maupassant). || *Tout bien compté,* ou (vieilli) *à tout compter,* si l'on tient compte de tout, tout bien pesé, finalement : *À tout compter, les difficultés ont été les mêmes* (Bainville). || **9.** *Class.* et *littér.* Faire cas de, estimer : *Castel Rodrigo fut toujours compté et considéré* (Saint-Simon). *En quoi il calculait bien, car M^me^ de Villeparisis, qui comptait fort son neveu et savait combien il était difficile de lui plaire, parut soudain avoir trouvé à ma grand-mère de nouvelles qualités et ne cessa de lui faire fête* (Proust). || *Ne compter rien,* ne faire aucun cas de : *Ne comptez-vous rien, mon gendre, l'avantage d'être allié à la maison de Sotenville* (Molière). || **10.** Avoir l'intention de ; se proposer de (avec l'infinitif) : *Je comptais te laisser mon cabinet, ma clientèle* (Daudet). *Je suis seulement venue vous demander ce que vous comptez faire* (Martin du Gard). || **11.** Être plus ou moins assuré de ; s'attendre à (avec l'infinitif) : *Elle n'y trouvera pas ce qu'elle compte y trouver* (Musset). *Il comptait atteindre assez tôt les navires* (France). || Class. et littér. *Compter de* (et l'infinitif), espérer : *Je compte d'être cet hiver à Paris* (Sévigné). *La note qu'il comptait d'insérer* (Hermant).

• SYN. : **1** *calculer, chiffrer, dénombrer, évaluer, recenser* ; **3** *posséder, présenter* ; **4** *mesurer* ; **6** *facturer* ; **7** *comprendre, englober, inclure* ; **8** *prendre pour, regarder comme, tenir pour* ; **10** *envisager de, penser, projeter de, songer à* ; **11** *escompter, présumer, supposer.*

◆ **Sans compter que** loc. conj. Sans oublier de prendre en considération que ; outre que, d'autant plus que : *Vous avez sagement agi, sans compter que vous lui avez fait réellement plaisir.*

◆ v. tr. ind. (sens 1, début du XVIII^e^ s., Fontenelle ; sens 2, 1830, Lamartine ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Fig. *Compter avec une chose,* tenir compte de cette chose, des difficultés, des obstacles qu'elle peut présenter : *En envoyant son Armada contre les Anglais, Philippe II n'avait pas compté avec la tempête.* || *Compter avec quelqu'un,* estimer à sa juste valeur la force qu'il représente : *C'est un concurrent avec qui il faut compter.* || **2.** Fig. *Compter pour,* avoir telle importance, telle valeur : *À table, il compte pour deux. Quand ces Mémoires posthumes paraîtront, la polémique quotidienne, les événements pour lesquels on se passionne à l'heure actuelle de ma vie, les adversaires que je combats, même l'acte du bannissement de Charles X et de sa famille, compteront-ils pour quelque chose ?* (Chateaubriand). || **3.** *Compter sur quelqu'un,* se fier à lui : *D'honnêtes gens, fidèles, sur lesquels vous pouvez compter* (Courier). || *Compter sur une chose,* faire fond sur cette chose, la tenir pour certaine : *Trop compter sur son habileté, sur sa mémoire.*

◆ v. intr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* ; sens 2 et 5, XVII^e^ s. ; sens 3-4, 1835, Acad. ; sens 6, 1863, Littré). **1.** Faire un calcul, et, *spécialem.,* énoncer la suite des nombres : *Le chapelet est une invention admirable, qui occupe la pensée et les doigts à compter* (Alain). *Enfant qui sait compter jusqu'à dix.* || **2.** *Spécialem.* Calculer et limiter ses dépenses au plus juste : *Vous serez obligé de compter pour mener une vie décemment bourgeoise* (Romains). || *Sans compter,* sans se limiter, largement : *Dépenser sans compter.* || Fig. *Savoir compter,* savoir veiller à ses intérêts. || **3.** Faire partie d'un compte ; faire nombre : *Cette syllabe ne compte pas dans le vers.* || *Compter à l'ordinaire,* être inscrit sur la liste des soldats qui mangent à l'ordinaire : *Une pension qui assurerait leur existence, après qu'ils auraient cessé de compter à l'ordinaire* (Romains). || **4.** Figurer parmi : *La maison Portal* [...] *compte parmi les curiosités de l'endroit* (Daudet). || **5.** *Fig.* Entrer en ligne de compte : *Les événements ne comptent que pour ceux qui en pâtissent ou qui en profitent* (Chateaubriand). || **6.** *Fig.* Avoir de l'importance ; être estimé, considéré : *Je compte dans le pays, on me salue très bas quand je passe* (Becque).

• SYN. : **1** *calculer* ; **4** *se ranger* ; **5** *importer.*

◆ **À compter de** loc. prép. À dater de, à partir de : *À compter de cette nuit, Fra Mino ne trouva plus de repos* (France).

compte-rendu ou **compte rendu** [kɔ̃trɑ̃dy] n. m. (de *compte* et de *rendu,* part. passé de *rendre* ; 1483, Bartzsch). Rapport détaillé, critique ou non, touchant une question, un ouvrage, un événement : *Le compte-rendu d'une séance de l'Assemblée, d'un livre, d'un film. Il se lança dans un brillant compte rendu des diverses phases de la guerre depuis l'invasion de la Belgique* (Martin du Gard).

• Pl. *des* COMPTES-RENDUS ou *des* COMPTES RENDUS.

• SYN. : *analyse, exposé, historique, récit, relation.*

• REM. On a employé autrefois la forme RENDU COMPTE : *Mon arrivée avait jeté l'alarme ; on craignait le rendu compte de mon voyage à Paris* (Chateaubriand).

compte-secondes [kɔ̃tsəgɔ̃d] n. m. invar. (de *compte,* forme du v. *compter,* et de *seconde* ; XX^e^ s.). Sorte de chronographe.

compte-tours [kɔ̃ttur] n. m. invar. (de *compte,* forme du v. *compter,* et de *tour* ; XX^e^ s.). Appareil servant à compter le nombre de tours effectués par un arbre mobile dans un temps donné.

• REM. On dit aussi COMPTEUR DE TOURS.

compteur, euse [kɔ̃tœr, -øz] n. (de *compter* ; 1268, É. Boileau). Personne qui compte : *Ce sont les compteurs d'argent, les scribes, les maîtres d'école* (Fromentin).

◆ **compteur** n. m. (sens 1 et 3, 1834, Landais [au XVIII^e^ s., comme terme d'horlogerie] ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** Appareil servant à mesurer, à compter et à enregistrer certaines grandeurs ou certains effets mécaniques : *Compteur de vitesse.* || *Spécialem.* Appareil qui enregistre des consommations domestiques : *Compteur d'eau, de gaz, d'électricité.* || **2.** *Compteur de Geiger, compteur à scintillations,* instrument qui sert à déceler et à compter les particules émises par un corps radio-actif. || **3.** Montre ayant en général un balancier dont la fréquence est élevée, ce qui permet de mesurer des durées très courtes.

comptine [kɔ̃tin] n. f. (de *compter* ; 1922, Larousse). Chanson que chantent ou récitent les enfants pour déterminer, par le compte des syllabes, à qui sera dévolu un certain rôle dans certains jeux.

comptoir [kɔ̃twar] n. m. (de *compter* ; 1345, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, début du XVII^e^ s. ; sens 5, XX^e^ s.). **1.** Table longue, massive, sur laquelle un commerçant étale sa marchandise : *Je m'initiai moi-même à des plaisirs inconnus* [...] *au commerçant attaché à son comptoir* (Balzac). *C'était le comptoir, toujours pareil, d'une maison de banque, avec ses guichets, ses grillages, du monde qui attend et circule, les piles d'écus remuées* (Daudet). || *Demoiselle* ou *dame de comptoir,* femme chargée de la caisse ou de la vente, dans certaines maisons de commerce : *Imaginez les grâces d'une dame de comptoir, des traits indécis, des yeux froids toujours souriants, une physionomie complaisante et placide, pas de vraie élégance, mais un certain amour du luisant, du clinquant, qu'elle*

avait pris sans doute à la devanture de son père, et qui lui faisait rechercher les nœuds de satin assorti, les ceintures, les boucles (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Table haute, longue et étroite, généralement en zinc ou en étain, sur laquelle les débitants de boisson servent les consommations : *Les deux bols nous furent servis sur le comptoir* (Nerval). || **3.** Établissement de commerce installé dans les pays d'outre-mer : *Les comptoirs fondés aux Indes par les compagnies de commerce anglaise et française au* XVIII[e] *siècle.* || **4.** Nom donné à certains établissements financiers : *Le Comptoir national d'escompte de Paris.* || *Spécialem.* Succursale de la Banque de France. || **5.** Cartel de vente qui se substitue à ses adhérents dans les rapports avec la clientèle.

compulsation [kɔ̃pylsasjɔ̃] n. f. (de *compulser ;* 1787, Féraud). Action de compulser : *La compulsation des dossiers.*

compulser [kɔ̃pylse] v. tr. (lat. *compulsare,* contraindre, puis, dans la langue jurid. du Moyen Âge, « exiger, en vertu d'un acte officiel, communication d'une pièce » ; XV[e] s., Godefroy, au sens de « contraindre » ; sens 1, XVI[e] s., Littré ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** En droit, obtenir communication et prendre connaissance d'un acte, de pièces officielles, chez un officier public. || **2.** Examiner, consulter, feuilleter des écrits, pour en tirer des renseignements : *Je quittai Rome, et je n'eus pas le temps de compulser les documents* (Chateaubriand). *Il compulsait depuis le même temps les archives moisies de l' « Officiel »* (Hugo). *Il compulsait à tout instant un petit « Manuel » d'Épictète, qu'il avait couvert de notes manuscrites* (Duhamel).

compulseur, euse [kɔ̃pylsœr, -øz] adj. et n. (de *compulser ;* 1803, Boiste). Qui compulse (rare) : *Ses yeux compulseurs de dossiers* (Bourget).

compulsion [kɔ̃pylsjɔ̃] n. f. (bas lat. *compulsio,* contrainte, sommation ; 1298, Godefroy, au sens 1 ; sens 2 [de *compulser*], 1760, Ritter, *les Quatre Dictionnaires*). **1.** Contrainte exercée sur quelqu'un. || **2.** *Vx.* Action de compulser : *La compulsion d'un dossier.* (En ce sens, on dit auj. COMPULSATION.)

compulsoire [kɔ̃pylswar] n. m. (de *compulser ;* 1446, d'après l'*Encyclopédie,* 1753). Décision judiciaire autorisant à prendre communication d'un acte, d'une pièce officielle, chez un officier public : *Transports, compulsoires, interlocutoires, rien n'y manqua* (France).

comput [kɔ̃pyt] n. m. (bas lat. *computus,* calcul [v. COMPTE] ; 1119, Ph. de Thaon, écrit *compot* [*compost* au XIV[e] s., par confusion avec *compost,* composé, v. COMPOST] ; *comput,* 1584, Thevet). Ensemble des calculs qui permettent de déterminer chaque année les dates des fêtes mobiles de l'Église : *Le nombre d'or fait partie du comput.*

computation [kɔ̃pytasjɔ̃] n. f. (lat. *computatio,* compte, supputation ; 1375, R. de Presles). Manière de supputer le temps : *La computation d'un délai.*

computer [kɔ̃pyte] v. tr. (lat. *computare,* compter [v. COMPTER] ; fin du XVI[e] s., Brantôme). Supputer les temps relatifs au calendrier (rare) : *On compute encore par les ères julienne, grégorienne* (Chateaubriand).

computiste [kɔ̃pytist] n. m. (de *comput ;* 1611, Cotgrave). **1.** Personne qui dresse le calendrier ecclésiastique. || **2.** À Rome, officier qui perçoit les revenus de la Chambre apostolique.

comtadin, e [kɔ̃tadɛ̃, -in] adj. et n. (de *comtat* [*Venaissin*] ; 1877, Littré). Relatif au comtat Venaissin ; habitant ou originaire de cette région.

comtal, e, aux [kɔ̃tal, -o] adj. (de *comte ;* XIII[e] s.). Qui appartient au comte : *Couronne comtale.*

comtat [kɔ̃ta] n. m. (mot de l'anc. provenç. [XII[e] s.], doublet de *comté* 1 [v. ce mot] ; XIV[e] s.). Comté, dans certaines expressions géographiques : *Le comtat d'Avignon.*

comte [kɔ̃t] n. m. (lat. *comitem,* accus. de *comes,* compagnon, puis « haut personnage faisant partie de la suite de l'empereur, délégué plénipotentiaire de l'empereur dans les provinces », et, dans le haut Moyen Âge, « noble de haut rang » ; v. 980, *Vie de saint Léger,* écrit *compte* [*cuens,* forme du cas sujet, issue de *comes,* a subsisté jusqu'au XIV[e] s.]). **1.** Haut personnage de l'entourage de l'empereur romain, appelé à le conseiller. || **2.** Dignitaire du Bas-Empire. || **3.** Pendant le haut Moyen Âge, nom donné aux membres immédiats de l'entourage du roi, servant de conseillers ou chargés de missions. || **4.** Seigneur féodal. || **5.** Titre de noblesse situé entre celui de marquis et celui de vicomte : *Emma fixait ses regards éblouis sur le nom des auteurs inconnus qui avaient signé, le plus souvent comtes ou vicomtes* (Flaubert).

1. comté [kɔ̃te] n. m. (lat. médiév. *comitatus,* de *comes* [v. COMTE] ; XII[e] s., *Lois de Guillaume le Conquérant,* au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Domaine qui conférait le titre de comte : *Le comté de Nice.* || **2.** Dans les pays anglo-saxons, circonscription administrative.

• REM. Le mot a longtemps été féminin, d'après les mots abstraits en *-té : La plus belle comté est Flandre, la plus belle duché, Milan* (Hugo) ; il l'est resté dans *Franche-Comté.*

2. comté [kɔ̃te] n. m. (ellipse de *fromage de Franche-Comté ;* XX[e] s.). Fromage analogue au gruyère, fabriqué en Franche-Comté.

comtesse [kɔ̃tɛs] n. f. (de *comte ;* 1080, *Chanson de Roland*). Femme qui possède un comté, ou épouse d'un comte : *La comtesse de Mortsauf devenait ainsi l'une des plus riches héritières du Maine* (Balzac).

comtisme [kɔ̃tism] n. m. (de [*Auguste*] *Comte,* n. pr. ; XX[e] s.). Système philosophique d'A. Comte, plus couramment désigné sous le nom de *positivisme.*

comtiste [kɔ̃tist] n. et adj. (de *comtisme ;* XX[e] s.). Adepte du comtisme (rare).

comtois, e [kɔ̃twa, -az] adj. et n. (de [*Franche-*] *Comté ;* 1866, Larousse). Qui se rapporte à la Franche-Comté ; habitant ou originaire de cette région. (On dit plutôt FRANC-COMTOIS, E.)

◆ **comtoise** n. f. Horloge murale à socle.

1. con [kɔ̃] n. m. (lat. *cunnus,* parties sexuelles de la femme ; XIII[e] s., au sens 1 ; sens 2, mars 1831, Mérimée). **1.** *Arg.* Parties sexuelles de la femme. || **2.** *Triv.* Personne sotte, stupide : *L'adjudant rengagé affecté au magasin d'habillement, et qui les traite de cons* (Bernanos).

• REM. On entend parfois le fém. CONNE : *Quelle conne !*

◆ adj. (invar. en genre). Très bête : *Il, elle est con comme la lune.*

2. con [kɔn] (mot ital., du lat. *cum,* avec ; 1866, Larousse). Prép. italienne signif. « avec », employée en combinaison avec d'autres termes pour indiquer dans quel esprit doit être exécuté un morceau de musique : *con anima,* avec âme ; *con brillo,* avec brio ; *con fuoco,* avec feu ; *con grazia,* avec grâce ; *con moto,* avec mouvement ; *con spirito,* avec esprit ; etc.

3. con- préf. V. CO-.

conard [kɔnar] n. m. (de *con* 1 ; XIII[e] s.). *Triv.* Imbécile fieffé : *C'est un vrai conard.*

conatif, ive [kɔnatif, -iv] adj. et n. m. (dér. savant du lat. *conatum,* supin de *conari,* s'efforcer ; XX[e] s.). En linguistique, se dit d'une forme verbale propre à exprimer l'idée d'effort.

conation [kɔnasjɔ̃] n. f. (lat. *conatio,* effort, essai, de *conatum,* supin de *conari,* s'efforcer ; XX[e] s.). En termes de philosophie, effort.

concassage [kɔ̃kɑsaʒ] n. m. (de *concasser ;* 1845, Bescherelle). Action de concasser.

concassement [kɔ̃kɑsmɑ̃] n. m. (de *concasser ;* XVI[e] s., Amyot, au sens de « brisement » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Concassage excessif, pulvérisation.

concasser [kɔ̃kɑse] v. tr. (lat. *conquassare,* secouer fortement, briser ; v. 1230, *Merlin,* comme v. pr., au sens de « se briser » ; comme v. tr., au sens actuel, v. 1398,

le Ménagier de Paris). Réduire en petits fragments des matières dures et sèches : *Concasser un pain de sucre.*

● SYN. : *briser, broyer, écraser.*

concasseur [kɔ̃kasœr] n. et adj. m. (de *concasser ;* 1856, Lachâtre). Appareil destiné à réduire en menus fragments des matières diverses : *Concasseur pour minerais. Concasseur giratoire. Rouleau concasseur.*

concaténation [kɔ̃katenasjɔ̃] n. f. (bas lat. *concatenatio,* enchaînement, de *catena,* chaîne ; 1504, J. Lemaire de Belges). **1.** En philosophie, suite d'idées, d'événements liés par un rapport de cause à effet ; enchaînement || **2.** En rhétorique, suite de phrases telle qu'un mot de la première se répète dans la deuxième, un de la deuxième dans la troisième, etc., de manière à donner l'impression d'un enchaînement continu : *« Tout renaissait pour s'embellir, tout s'embellissait pour plaire, tout plaisait pour dominer, etc. », est un exemple de concaténation.*

concave [kɔ̃kav] adj. (lat. *concavus,* creux et rond, de *cum-* intensif et *cavus,* creux ; 1314, Mondeville). **1.** Se dit d'une surface, d'un objet qui présente une courbure sphérique régulière, en creux : *Miroir, lentille concave.* || **2.** Dont la surface présente un renfoncement plus ou moins régulièrement arrondi : *Le roc concave et creux m'abritait* (Lamartine).

● SYN. : **2** *creux, incurvé.* — CONTR. : **1** *convexe ;* **2** *bombé, renflé, ventru.*

concavité [kɔ̃kavite] n. f. (bas lat. *concavitas,* de *concavus,* concave ; 1314, Mondeville). **1.** État de ce qui est concave : *La concavité d'un miroir.* || **2.** Surface concave : *Chacune des deux faces de cette lentille présente une concavité : elle est biconcave.* || **3.** Creux, trou plus ou moins arrondi : *Je m'asseyais loin de la foule, auprès de ces flaques d'eau que la mer entretient et renouvelle dans les concavités des rochers* (Chateaubriand).

● SYN. : **3** *anfractuosité, cavité, dépression, excavation.* — CONTR. : **1** et **2** *convexité ;* **3** *bombement, bosse, renflement, saillie.*

concéder [kɔ̃sede] v. tr. (lat. *concedere,* se retirer, céder, accorder, admettre, de *cum-* intensif et *cedere,* s'en aller, céder ; fin du XIIIe s., A. du Mont-Cassin, au sens de « faire l'octroi d'un privilège, d'une grâce, etc. » ; sens 1, milieu du XVe s., J. Joret ; sens 2, 1690, Furetière). [Conj. **5 a.**] **1.** Consentir à donner, à céder ; accorder comme une faveur : *Les gardes forestiers* [...], *par compassion, lui avaient enfin concédé la libre occupation de la tour* (Sand). || **2.** Fig. *Concéder quelque chose, concéder que,* dans une discussion, accorder un point à son adversaire : *Je vous accorde volontiers qu'il adore la paix, si vous me concédez qu'il a toujours envie de faire la guerre pour l'obtenir* (Maupassant).

● SYN. : **1** *allouer, céder, octroyer ;* **2** *admettre, convenir, reconnaître.*

concentration [kɔ̃sɑ̃trasjɔ̃] n. f. (de *concentrer ;* 1732, Trévoux, au sens 4 ; sens 1, 1750, Prévost ; sens 2, 1823, Brunot [en politique ; pour des troupes, 1863, Littré ; *camp de concentration,* av. 1940] ; sens 3, XXe s. ; sens 5, fin du XVIIIe s., Voltaire ; sens 6, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Action de faire converger vers un même centre des choses de même nature, de manière à produire un certain effet ; état résultant de cette action : *La concentration des feux de l'artillerie sur un seul objectif. La concentration des rayons solaires au foyer d'une lentille.* || **2.** Action de rassembler en un même endroit des éléments de même nature ou exerçant une même fonction, et qui étaient primitivement dispersés ; état de ce qui est ainsi rassemblé (au pr. et au fig.) : *On a observé, dans la région, de fortes concentrations de troupes. La concentration en quelqu'un de toutes les qualités qui sont indispensables à l'exercice de son art* (Valéry). || *Camp de concentration,* camp dans lequel sont rassemblés, sous la surveillance de l'armée ou de la police, soit des populations civiles de nationalité ennemie, soit des prisonniers ou des détenus politiques : *Les camps de concentration nazis.* || **3.** En économie politique, tendance à l'accroissement de la taille moyenne et à la diminution du nombre des entreprises. || **4.** Action d'augmenter la richesse d'une solution par élimination du solvant. || Masse d'un corps dissoute dans l'unité de volume de la solution : *La concentration d'un alcool.* || **5.** *Fig.* Réunion, accumulation sous une forme condensée d'éléments importants, caractéristiques : *La légende, le mythe, la fable* [...] *sont comme des concentrations de vie nationale, comme des réservoirs profonds où dorment le sang et les larmes d'un peuple* (Baudelaire). || **6.** *Fig.* Action de mobiliser, de faire porter sur un même objet toutes les forces de son esprit : *Ce qui marque le plus visiblement le style de Delacroix, c'est la concision et une espèce d'intensité sans ostentation, résultat habituel de la concentration de toutes les forces spirituelles vers un point donné* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *convergence ;* **2** *accumulation, centralisation, groupement, rassemblement, regroupement, réunion ;* **5** *condensé ;* **6** *application, attention ; contention, tension.*

concentrationnaire [kɔ̃sɑ̃trasjɔnɛr] adj. (de *[camp de] concentration ;* 1946, D. Rousset). Relatif aux camps de concentration : *« L'Univers concentrationnaire »* (titre de l'ouvrage de D. Rousset). *L'affreux entassement des cadavres concentrationnaires* (Camus).

◆ n. Détenu d'un camp de concentration.

concentré, e [kɔ̃sɑ̃tre] adj. (part. passé de *concentrer ;* 1762, Acad., aux sens 1-2 ; sens 3, 1833, Balzac ; sens 4, 1866, Larousse ; sens 5, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** Se dit d'un corps ou d'un mélange dont on a éliminé ou fortement diminué la partie aqueuse ou le solvant : *Un sel, un acide, un alcool très concentré. Du lait concentré. Du bouillon concentré.* || **2.** *Fig.* Dont on a éliminé au maximum ce qui peut être considéré comme accessoire ; concis : *La forme concentrée de l'odelette ne me paraissait pas moins précieuse à conserver que celle du sonnet* (Nerval). || **3.** Dont l'accumulation, la concentration renforce la puissance ; intense : *La physionomie de cet inconnu* [...] *est celle du lion ; il y éclate une énergie concentrée, irrésistible* (Balzac). *L'odeur concentrée des fleurs et de la verdure* (Feuillet). *À ces moments-là, sa vitalité semblait vraiment toute concentrée dans la flamme sombre du regard* (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* Se dit d'une personne dont l'esprit est entièrement accaparé par un même objet : *Plus près du piano, on peut, plus attentif, plus concentré, écouter Reynaldo Hahn qui redit une mélodie* (Proust). || Qui manifeste cette concentration d'esprit : *Sa figure fine* [...] *garda l'expression concentrée qui rapprochait ses épais sourcils noirs* (Daudet). || **5.** *Fig.* Se dit d'une personne renfermée, qui ne se communique pas : *Comme il parlait peu, elle* [sa mère] *le donnait pour un génie concentré, caché* (Zola).

● SYN. : **1** *condensé ;* **2** *précis, succinct ;* **4** *appliqué, attentif, réfléchi, tendu ;* **5** *fermé, impénétrable, secret, taciturne.* — CONTR. : **1** *dilué, étendu ;* **2** *délayé* (fam.), *diffus, lâche, vague ;* **4** *distrait ;* **5** *communicatif, démonstratif, expansif, exubérant.*

◆ **concentré** n. m. (XXe s.). **1.** Solution dont la partie aqueuse a été fortement réduite : *Un concentré de bouillon.* || **2.** *Fig.* Accumulation sous une forme condensée : *Un concentré de péripéties vraiment dramatique* (Romains).

● SYN. : **1** *extrait, quintessence.*

concentrer [kɔ̃sɑ̃tre] v. tr. (de *con-* et de *centre ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Bossuet ; sens 3, 1829, Boiste ; sens 4, 1754, Sckommodau). **1.** Faire converger vers un même centre : *Concentrer, à l'aide d'une loupe, les rayons du soleil sur une feuille sèche afin de l'enflammer.* || **2.** Rassembler en un lieu, en un point, des éléments de même nature primitivement dispersés (au pr. et au fig.) : *Par un travail de deux siècles, nos anciens rois sont parvenus à concentrer tous ces cours d'eau sur un plateau* [...], *où ils ont creusé le bassin d'un lac* (Nerval). *Tous les pouvoirs sont concentrés dans la même main.* || **3.** Enrichir la teneur d'une solution en corps dissous, en éliminant plus ou moins la partie aqueuse ou le solvant : *Une longue cuisson a concentré ce bouillon.* || **4.** *Fig.* Appliquer, attacher fortement ses forces intellectuelles, affectives sur

un objet unique : *Marie-Alice, dont la vie était tout entière concentrée sur son enfant...* (Bourget). *Les yeux fermés comme pour concentrer sa pensée* (Gide).

● SYN. : **2** *centraliser, grouper, masser, rallier, regrouper, réunir ;* **4** *canaliser, ramener, rapporter.* — CONTR. : **2** *disperser, disséminer, éparpiller ;* **3** *diluer, étendre ;* **4** *détendre, relâcher.*

◆ **se concentrer** v. pr. (sens 1, 1834, Ségur ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Se rassembler, s'accumuler dans un espace restreint ; prendre plus de force, de concentration : *Forces armées qui se concentrent en un point du territoire. Le vestibule* [...] *où se concentrait une odeur de moisi* (Daudet). || *Spécialem.* En parlant des forces intellectuelles ou affectives, se fixer sur un seul objet, être ou chose : *Toutes les affections de celle-ci s'étaient concentrées dans son fils aîné ; non qu'elle ne chérît ses autres enfants, mais elle témoignait une préférence aveugle au jeune comte de Combourg* (Chateaubriand). || **2.** En parlant d'une personne, faire un grand effort d'attention, de réflexion, ou concentrer son énergie sur un objet, une tâche : *Se concentrer sur un problème difficile à résoudre. Je serrai les dents, les poings, me concentrai tout entier, éperdument, désolément, dans cet effort vers l'existence* (Gide).

concentrique [kɔ̃sɑ̃trik] adj. (de *con-* et de *centre ;* v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Se dit de circonférences ou de sphères qui ont un même centre : *Dès le* XV*e siècle, Paris avait déjà usé trois cercles concentriques de murailles* (Hugo). || **2.** Qui tend à se rapprocher du centre : *L'ennemi opère un mouvement concentrique.*

concentriquement [kɔ̃sɑ̃trikmɑ̃] adv. (de *concentrique ;* 1511, *Dict. général*). De façon concentrique : *L'assaut se développe concentriquement.*

concentrisme [kɔ̃sɑ̃trism] n. m. (de *concentrer ;* milieu du XXe s.). Doctrine économique favorable à la concentration économique.

concept [kɔ̃sɛpt] n. m. (lat. ecclés. *conceptus,* conception de l'esprit [en lat. class., « fait de contenir, réunion, procréation »], de *concipere,* concevoir ; 1404, Chr. de Pisan, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Idée générale et abstraite : *Si l'on veut se former une idée ou concept de la partie, il faut la séparer de son tout* (Boulainvilliers). *Qu'est-ce donc en définitive que le concept ? C'est la chose même, la nature intelligible reçue des sens grâce à l'abstraction et portée par l'esprit au-dedans de lui au suprême degré d'immatérialité* (Maritain). *Le concept de temps, d'espace, de nombre.* || **2.** Faculté ou manière de concevoir par l'intelligence, conception (rare) : *George Sand, en qui revivent la force, la puissance et le concept du maréchal de Saxe, de qui elle est petite-fille naturelle* (Balzac).

conceptacle [kɔ̃sɛptakl] n. m. (lat. *conceptaculum,* réceptacle, de *concipere,* contenir [v. CONCEVOIR] ; 1547, Budé, au sens de « matrice » ; sens actuel, 1832, Raymond). Poche, cavité où se forment les gamètes, chez certaines plantes cryptogames.

concepteur [kɔ̃sɛptœr] n. m. (bas lat. *conceptor,* celui qui conçoit, de *conceptum,* supin de *concipere,* concevoir ; 1866, Larousse, au sens de « personne qui conçoit [quelque chose] » ; sens actuel, milieu du XXe s.). Celui qui propose des projets, des idées aux firmes commerciales ou industrielles, aux agences de publicité, etc.

conceptif, ive [kɔ̃sɛptif, -iv] adj. (de *concept,* sur le modèle du bas lat. *conceptivus,* qui est reçu, de *conceptum,* supin de *concipere,* recevoir ; 1801, Mercier). Qui peut concevoir.

conception [kɔ̃sɛpsjɔ̃] n. f. (lat. *conceptio,* conception, de *conceptum,* supin de *concipere,* concevoir ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens I [*Immaculée Conception,* 8 déc. 1854, date de la proclamation du dogme par une bulle de Pie IX] ; sens II, 1-2, début du XIVe s. ; sens II, 3-4, 1549, R. Estienne ; sens II, 5, 1866, Larousse).

I. Chez les êtres vivants sexués, fusion du gamète mâle et du gamète femelle, donnant un œuf fécondé ; le fait d'être conçu, de recevoir l'existence : *Si vous fixez sa nativité* [de Bonaparte] *au 15 août 1769, force est de reporter sa conception vers le 15 novembre 1768* (Chateaubriand). || *Immaculée Conception,* dogme de la religion catholique selon lequel la Vierge Marie a été conçue exempte du péché originel ; fête par laquelle l'Église célèbre ce mystère : *La fête de l'Immaculée Conception est célébrée le 8 décembre.*

II. 1. *Vx.* Faculté de saisir par l'entendement, de former des idées générales : *Je remarque premièrement la différence qui est entre l'imagination et la pure intellection ou conception* (Descartes). *Je fis des progrès rapides en mathématiques, où j'apportai une clarté de conception qui étonnait l'abbé Leprince. Je montrai en même temps un goût décidé pour les langues. Le rudiment, supplice des écoliers, ne me coûta rien à apprendre* (Chateaubriand). || **2.** Action de saisir ou de former un concept par la pensée : *Le vieil Oriol s'arrêta* [...], *l'esprit frappé par une idée encore confuse, car les conceptions étaient lentes dans sa tête carrée d'Auvergnat* (Maupassant). *Notre conception analytique* [...] *semble incapable de représenter exactement les phénomènes de cet ordre* (Valéry). || **3.** Acte, opération de la pensée qui s'applique à un objet : *La conception d'une œuvre d'art.* || **4.** Résultat de cet effort, de l'activité de l'esprit déployée pour arriver à la compréhension ou à l'élaboration de quelque chose : *Nous descendions* [...] *une côte extrêmement raide, conception d'un ingénieur véritablement trop ami de la ligne droite* (Feuillet). || **5.** Manière particulière à chacun de comprendre une question ; opinion, idée que l'on a d'une chose : *Conceptions politiques. Il est, dans la nature, des effets* [...] *qui s'élèvent à la hauteur des plus grandes conceptions morales* (Balzac). *De telles conceptions de l'ameublement déroutaient les bonnes dames d'alentour, qui possédaient en général des petits salons conventionnels* (Loti).

● SYN. : **II, 1** *compréhension, intellect, intellection, intelligence ;* **3** *composition, création, élaboration ;* **4** *œuvre, production ;* **5** *théorie, vue.*

conceptisme [kɔ̃sɛptism] n. m. (de *conceptiste,* n. donné aux poètes espagnols qui n'admettaient que des figures inusitées [1845, Bescherelle], esp. *conceptista,* de *concepto,* pensée, raffinement de pensée [de même étym. que *concept,* v. ce mot] ; XXe s.). Dans la littérature espagnole, style caractérisé par l'abus de la finesse d'esprit.

conceptivité [kɔ̃sɛptivite] n. f. (dér. savant du lat. *conceptum,* supin de *concipere,* concevoir ; 1866, Larousse). Fécondité de la femelle.

conceptualisme [kɔ̃sɛptɥalism] n. m. (du lat. scolast. *conceptualis,* conceptuel, de *conceptus* [v. CONCEPT] ; 1832, Raymond). Doctrine selon laquelle les concepts, ou idées générales, ou universaux, sont des réalités mentales qui expriment la nature propre de la pensée, mais non des réalités distinctes des objets particuliers (réalisme) ou de simples mots s'appliquant à plusieurs individus (nominalisme) : *Abélard fonda le conceptualisme.*

conceptualiste [kɔ̃sɛptɥalist] adj. (de *conceptualisme ;* 1832, Raymond). Qui a rapport au conceptualisme : *La doctrine conceptualiste.*

◆ n. Partisan du conceptualisme.

conceptuel, elle [kɔ̃sɛptɥɛl] adj. (lat. scolast. *conceptualis,* conceptuel, de *conceptus* [v. CONCEPT] ; 1863, Littré). **1.** Qui a rapport au concept : *Sur le plan conceptuel.* || **2.** Qui a rapport à la conception : *L'intelligence conceptuelle.*

concernant [kɔ̃sɛrnɑ̃] prép. (part. prés. de *concerner ;* 1596, Hulsius). Au sujet de ; pour ce qui touche à : *Concernant cette affaire, je n'ai reçu aucune information.*

concerner [kɔ̃sɛrne] v. tr. (bas lat. *concernere,* cribler, mêler ensemble, puis, au Moyen Âge, « être relatif à » ; fin du XIVe s.). Avoir rapport à ; toucher de près ou de loin à : *Madame* [dit le notaire],

je vous ai appelée afin de vous donner connaissance du testament du comte de Vaudrec qui vous concerne (Maupassant). *J'ai projeté d'écrire ici tout ce qui concerne la formation et le développement de cette âme pieuse* (Gide). *Vous êtes concerné par ces événements : vous ne pouvez pas rester indifférent.* || *En* ou *pour ce qui concerne quelqu'un* ou *quelque chose,* pour ce qui est de, relativement à : *En ce qui concerne les frais, n'ayez aucun souci.*
• SYN. : *intéresser, se rapporter à, regarder, viser.*

concert [kɔ̃sɛr] n. m. (ital. *concerto,* accord, déverbal de *concertare,* se concerter, lat. *concertare,* rivaliser, d'où « se mettre d'accord » ; 1560, Pasquier, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1671, Pomey » ; sens II, 1, 1644, Corneille ; sens II, 2, 1611, Cotgrave ; sens II, 3, 1680, Richelet ; sens II, 4, 1608, M. Régnier ; sens II, 5, 1740, Acad.).

I. 1. *Class.* Action de se concerter ; étude en commun, préparation collective d'un projet, d'une entreprise : *Elle fait avec le duc de Lorraine une entreprise pour la délivrance du roi* [...] *dont le succès paraît infaillible, tant le concert en est juste* (Bossuet). || **2.** *Littér.* Accord, bonne entente entre personnes ou ensembles de personnes : *Ce parfait concert qui fait agir les armées comme un seul corps* (Bossuet). *Le concert européen. Le concert des grandes puissances.*

II. 1. *Class.* et *littér.* Accord harmonieux d'instruments de musique, de voix : *Sans doute leur concert va commencer la fête* (Racine). *Ô ma lyre* [...] | *Que seraient tes concerts près des chants d'allégresse* | *De la France aux pieds de Henri ?* (Hugo). || **2.** Séance publique ou privée où sont exécutées un certain nombre d'œuvres musicales : *Il me fut donné de l'emmener à Neuchâtel, où je pus lui faire entendre un concert* (Gide). || *Concert spirituel,* séance où l'on n'interprète que de la musique religieuse. || **3.** Le lieu où est donnée cette séance : *Ils font dix visites par jour et vont du concert au théâtre* (Alain). || **4.** *Par anal.* Ensemble de sons, de bruits émis simultanément : *Un concert de sifflets. Puis un fourmillement convulsif, un concert* | *De cris rauques qui roule aux sables du désert* (Leconte de Lisle). || **5.** *Fig.* Ensemble de choses ayant le même caractère : *Un concert de bénédictions, d'imprécations. La République est sauvée ; un concert de louanges monte de tous les comités* (France).
• SYN. : **II, 4** *cacophonie, charivari, sérénade, tintamarre ;* **5** *chœur.*

◆ **De concert (avec)** loc. adv. et prép. (1665, Molière). En accord parfait (avec) : *Ils agissent de concert. M^lle^ Legras qui, de concert avec lui* [saint Vincent de Paul], *établit les Sœurs de la Charité* (Chateaubriand).

concertant, e [kɔ̃sɛrtɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *concerter ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1834, Landais). **1.** Qui fait sa partie dans un ensemble pour voix ou pour instruments : *Les instruments concertants.* || **2.** Se dit d'une musique, d'un style dans lesquels les différentes parties jouent et se font valoir chacune à son tour : *Les quatuors de Haydn sont concertants.*

concertation [kɔ̃sɛrtasjɔ̃] n. f. (lat. *concertatio,* lutte, discussion, débat, de *concertatum,* supin de *concertare ;* milieu du XVI^e^ s., au sens de « lutte au stade » ; repris, au sens actuel, au milieu du XX^e^ s.). Échange de vues entre chefs d'État, diplomates, responsables d'organisations, etc., en vue de s'accorder sur une politique visant à régler des problèmes d'intérêt commun.

concerté, e [kɔ̃sɛrte] adj. (part. passé de *concerter ;* 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey). **1.** Qui résulte d'une entente ou d'un calcul ; exempt de spontanéité : *Rien ne m'irrite autant que ce genre de négligence et d'imprécation qui, en cas de guerre, risque de compromettre la victoire la mieux concertée* (Gide). *Nous ne disions plus rien qui ne fût concerté. Chacun de nous se tenait sur ses gardes* (Mauriac). || **2.** *Class.* Prudent, avisé : *Il était* [...] *d'un esprit souple et adroit, fort concerté et qui ne faisait presque jamais rien sans dessein* (Pellisson).
• SYN. : **1** *arrangé, calculé, combiné, étudié, organisé, prémédité, préparé.* — CONTR. : **1** *impromptu, irréfléchi, naturel, spontané.*

concerter [kɔ̃sɛrte] v. intr. (ital. *concertare* [v. CONCERT] ; v. 1437, J. Chartier, au sens I ; sens II, 1 [de *concert*], 1690, Furetière ; sens II, 2, 1680, Richelet).

I. *Class.* Se mettre d'accord : *On voudrait bien avoir à concerter avec vous* (Bossuet).

II. 1. *Class.* Étudier ensemble, répéter un morceau de musique : *Jusqu'à ce qu'un orchestre, le dirai-je ? et des voix qui concertent depuis longtemps se fassent entendre* (La Bruyère). || **2.** *Class.* Jouer le ou les morceaux ainsi préparés : *On concerte souvent chez lui* (Acad., 1694).

◆ v. tr (1580, Montaigne). Étudier, préparer à l'avance, seul ou avec une ou plusieurs personnes : *Le général Moreau vint à Prague concerter avec l'empereur de Russie une restauration que lui, Moreau, ne devait pas voir* (Chateaubriand). [Ils] *se parlent à voix basse comme pour concerter de mauvais coups* (Daudet).
• SYN. : *arranger* (fam.), *calculer, combiner, organiser.*

◆ **se concerter** v. pr. (1671, Pomey). En parlant de plusieurs personnes, avoir des échanges de vues qui permettent de préparer une action commune : *Ils se concertaient contre moi. Elle lui apprenait à mentir* (Gide) ; et par extens. : *Leurs yeux se rencontraient, semblaient se concerter* (Maupassant).

concertina [kɔ̃sɛrtina] n. f. (mot ital., de *concerto* [v. ce mot] ; 1866, Larousse). Sorte d'accordéon de forme hexagonale, qui possède deux claviers identiques permettant l'exécution d'œuvres polyphoniques.

concertino [kɔ̃sɛrtino] n. m. (mot ital., de *concerto* [v. ce mot] ; 1866, Larousse). **1.** Petit concerto. || **2.** Ensemble de solistes s'opposant au *tutti,* dans le *concerto grosso.*

concertiste [kɔ̃sɛrtist] n. (de *concert ;* 1863, Littré). **1.** Artiste qui se fait entendre dans des concerts. || **2.** Soliste de concerto.

concerto [kɔ̃sɛrto] n. m. (mot ital. [v. CONCERT] ; 1739, Ch. de Brosses). Composition symphonique de forme suite ou sonate, et qui a pour but de faire valoir la virtuosité d'un ou de plusieurs solistes : *Concerto pour piano et orchestre.* || *Concerto grosso,* forme ancienne opposant le *tutti* de l'orchestre au *concertino.*

concesseur [kɔ̃sɛsœr] n. m. (bas lat. *concessor,* de *concessum,* supin de *concedere,* accorder ; 1555, Godefroy). Personne qui concède.

concessible [kɔ̃sɛsibl] adj. (de *concession ;* 1866, Larousse). Qui peut être concédé. || *Spécialem.* Se dit des substances minérales qui peuvent faire l'objet d'une concession minière.

concessif, ive [kɔ̃sɛsif, -iv] adj. (bas lat. *concessivus,* concessif [de *concessio,* V. CONCESSION], ou dér. de *concession ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). En termes de grammaire, qui implique une concession. || *Proposition concessive,* ou *concessive* n. f., proposition subordonnée circonstancielle introduite par *bien que, quoique, encore que, même si, lors même que,* etc., et indiquant une opposition ou une restriction à l'idée exprimée dans la principale. (V. art. spécial à CONCESSION.)

◆ **concessif** n. m. Dans certaines langues, mode du verbe dont la fonction est de marquer la concession.

concession [kɔ̃sɛsjɔ̃] n. f. (lat. *concessio,* concession, de *concessum,* supin de *concedere,* accorder ; v. 1265, Br. Latini, aux sens 4-6 ; sens 1, 1670, Patru ; sens 2-3, 1664, Kuhn ; sens 7, fin du XIX^e^ s.). **1.** Contrat par lequel l'Administration, *le concédant,* charge un particulier, le *concessionnaire,* d'exécuter un ouvrage ou d'assurer un service, en se rémunérant au moyen de redevances perçues sur les usagers : *La concession de la distribution d'eau dans une ville.* || **2.** Droit reconnu à un particulier ou à une société d'exploiter les ressources du sol ou du sous-sol d'un terrain : *Il* [...] *décida l'expédition de Nigritie* [...], *qui assurait des concessions de forêts immenses à des sociétés de capitalistes* (France). *Une concession minière.* || **3.** Portion de terrain,

terre qui fait l'objet d'une concession : *Nous traversions, Yves et moi, la concession européenne* (Loti). || *Spécialem.* Terrain vendu ou loué pour servir de sépulture dans un cimetière : *Lorie avait vu la fin de son argent, déjà fort entamé par* [...] *l'achat d'une petite concession dans le cimetière d'Amboise* (Daudet). || **4.** *Fig.* Abandon que l'on fait, plus ou moins volontairement, d'un avantage, d'une prétention, d'un droit : *L'Église et l'État doivent se faire des concessions réciproques* (France). *Si elle* [la maison d'Autriche] *parvint à garder le titre impérial* [...], *ce fut au prix de concessions et d'abandons de pouvoir toujours plus graves à chaque scrutin* (Bainville). || **5.** Chose concédée : *Si la loi constitutionnelle est une concession du souverain, la question recommence* (J. de Maistre). || **6.** Dans une discussion, le fait d'abandonner un point à l'adversaire ; avantage ainsi accordé : *Discussion âpre, sans aucune concession des adversaires.* || **7.** Relation logique exprimée dans la phrase par les *propositions concessives* ou *de concession* (V. art. spécial et art. CONCESSIF.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'EXPRESSION DE LA CONCESSION

Le terme de *concession* désigne traditionnellement la relation logique exprimée dans des phrases comme :

> *Si juste que soit votre objection, il ne fallait pas m'interrompre.*
> *Bien que son père s'y opposât, il préparait le Conservatoire.*

Reconnaître la justesse d'une objection est effectivement faire à son auteur une « concession », au sens ordinaire de ce mot ; mais la seconde phrase n'exprime aucune « concession », ni du côté du père ni du côté du fils. C'est pourquoi des grammairiens tels que F. Brunot (*la Pensée et la langue*) ont préféré le terme d'*opposition* pour dénommer cette nuance logique : ces concessives expriment le même rapport que des coordonnées introduites par les conjonctions dites « adversatives » :

> *Il ne fallait pas m'interrompre,* ***mais*** *votre objection est juste.*
> *Il préparait le Conservatoire,* ***pourtant*** *son père s'y opposait.*

Or, si « concession » est souvent impropre, « opposition » peut être jugé trop large, convenant à des systèmes comparatifs comme *Plus il fait chaud, moins on travaille,* à des alternatives comme *Il l'a dit ou il le dira,* à des oppositions morphologiques comme *ici ou là, soit vous soit moi,* qui n'ont rien à voir avec la relation dont nous sommes partis.

On peut essayer de tracer plus nettement la limite entre concession et opposition (ou « adversation »).

La « concession » consiste à faire entendre qu'**un phénomène, entraînant normalement comme conséquence un autre phénomène, se trouve, dans le cas considéré, n'avoir pas eu d'effet.** Dans les exemples d'où nous sommes partis, la proposition subordonnée exprime bien un facteur qui pourrait jouer, et qui ne joue pas : une objection juste pourrait arrêter un exposé qu'elle met en cause ; le veto d'un père pourrait empêcher un fils d'embrasser certaines activités.

Mais une simple « opposition » apparaît dans des phrases comme :

> *Si le bifteck manquait de tendreté, il ne manquait pas de poivre.*
> *Tandis que nous sommes à l'abri, les coureurs essuient l'averse.*

Aucune contradiction logique n'y est exprimée entre le fait subordonné et le fait principal. On a là des propositions conditionnelle et temporelle à résultante adversative.

L'effet de concession peut tenir, comme celui d'opposition, au seul contenu sémantique des propositions en présence ; c'est le cas si l'on fait suivre une proposition causale d'une principale niant toute action de la cause énoncée :

> *Parce que je suis décoré, je ne me prends pas pour un héros.*

Malgré un résultat « concessif », cette subordonnée est à verser au chapitre des causales.

Une condition, aussi bien, peut être donnée comme ne jouant pas, ce que marque l'adverbe *même* devant la conjonction *si :*

> ***Même si*** *tu ne comprends pas, tu dois obéir.*

Cette subordonnée est à verser, pour l'étude de ses temps, au chapitre des conditionnelles.

Une proposition relative peut énoncer un fait « concédé » sans être tenue pour grammaticalement concessive, non plus qu'un simple adjectif épithète :

> *Ma tante,* ***qui était sourde,*** *lisait nos paroles sur nos lèvres* (comparer : *Ma tante,* ***sourde,*** *lisait,*etc.).

Où classera-t-on les subordonnées introduites par *sans que ?* Elles conviennent pour nier une cause :

> ***Sans que*** *son père y consentît, il préparait le Conservatoire ;*

ou une conséquence :

> *Il saute* ***sans que*** *le plateau se renverse ;*

ou une concomitance habituelle (impliquant cause, ou conséquence, ou condition commune) :

> *Il ne vient jamais* ***sans que*** *sa femme l'accompagne.*

S'il s'agit d'une cause niée, la dénotation est concessive, et *sans que* signifie *bien que... ne... pas.* Mais la négation est le seul trait constant qui caractérise *sans que,* et les conjonctives qu'introduit cette locution sont à ranger, selon les cas, sous le chef de la cause, de la conséquence ou de la condition.

COMPLÉMENTS DE CONCESSION

I. NOMS OU PRONOMS

Les prépositions *malgré, sans,* la locution *en dépit de* introduisent des noms ou des pronoms compléments circonstanciels de concession :

> ***Malgré (en dépit de) l'interdiction*** *de son père, il préparait le Conservatoire.*
> *Il préparait ce concours* ***sans l'autorisation*** *de son père.*

Contre a ce sens dans deux locutions anciennes : *envers et* ***contre tous, contre vents et marées.***

L'ancien français employait *nonobstant* (XIIIe s.), c'est-à-dire *non* suivi du participe *obstant,* emprunté du latin, comme préposition concessive ; on le lit encore chez Molière :

> *Il faut* ***nonobstant tout*** *avoir pitié de vous.*

Ce mot, dans le courant du XVIIe s., fut abandonné à la langue du Palais, où il était né.

II. VERBES

L'infinitif après *sans* peut être concessif :

> ***Sans être*** *artiste, elle goûte les belles choses.*

Pour, qui marque la cause, devient concessif si la principale contient une marque de négation (souvent : *n'en... pas moins*) :

> ***Pour*** *ne pas* ***reposer*** *sur une sympathie de l'esprit, cet amour* ***n'en*** *était* ***pas moins*** *vrai* (R. Rolland).

L'adjectif *quitte,* introduisant un infinitif complément, a pris une valeur de préposition concessive qui justifie l'invariabilité :

> *Si, d'instinct, ils ne s'étaient jetés sur la roche,* ***quitte*** (= quoiqu'ils s'exposassent) *à s'écorcher les genoux et les*

paumes, ils allaient à la mer (H. Queffélec).

Enfin, le gérondif précédé de *tout* exprime spécifiquement la concession :

> ***Tout en refusant,*** *il tendait la main.*

PROPOSITIONS CONCESSIVES

I. COORDINATION

Le français ne dispose pas d'une conjonction de coordination marquant spécifiquement la concession : *mais, pourtant, cependant, toutefois,* etc., sont seulement adversatifs.

Mais plusieurs procédés marginaux sont usités pour marquer, dans une proposition, que le fait énoncé n'empêche pas la réalisation du fait qu'énonce la proposition voisine.

• 1° Verbes ou locutions auxiliaires :

> *Tu* ***peux*** *lui défendre de chanter, il continue de plus belle.*
> ***J'ai beau*** *apprendre, j'oublie tout.*

• 2° Modalité impérative exprimée par le mode impératif ou par le subjonctif présent, éventuellement suivis d'un pronom ou d'un adverbe indéfini :

> ***Frappez*** *(toujours), il n'ouvrira pas.*
> ***Cours tant*** *que tu veux, tu ne me rattraperas pas.*
> ***Qu'on lui demande n'importe quoi,*** *il se met en quatre pour vous satisfaire.*

• 3° Subjonctif imparfait ou plus-que-parfait, ou conditionnel (de sens irréel), avec inversion du sujet, pour quelques verbes (surtout *être* et *devoir*) :

> *Une servante, en pareil cas, ne peut manquer de faire l'éloge de sa maîtresse,* ***fût-elle*** *plus laide qu'un péché mortel* (Musset).
> *Le comte d'Orgel reconnaissait chacun, ne l'* ***eût-il aperçu*** *qu'une fois* (Radiguet).
> ***Seriez-vous*** *mon fils, je ne pourrais pas vous dispenser de cet usage.*

A ces types de phrases se rattachent les phrases à « subordination inverse », où la conjonction *que* figure non pas au début de la proposition concessive, mais au début de celle qui énonce le fait principal (motivant le message) :

> *Seriez-vous mon fils,* ***que*** *je ne pourrais pas vous en dispenser.*

> *Et je vous promettrais mille fois le contraire,*
> ***Que*** *je ne serais pas en pouvoir de le faire* (Molière).

II. SUBORDONNÉES CONJONCTIVES

Les conjonctions concessives font porter la concession sur la **réalité** du fait. Après *quoique, bien que* (un peu littéraire), *encore que* (tout à fait littéraire, et qui apporte souvent une simple réserve à une appréciation), le mode est le subjonctif, marquant apparemment que, l'action étant réelle, tout se passe comme si elle ne l'était pas :

> ***Bien que*** *Toby* ***soit*** *méchant, nous l'aimons.*

Malgré que, locution de la langue familière, est depuis un siècle proscrit par les puristes et employé par de bons écrivains :

> *L'air brûlait* ***malgré qu'****on fût au déclin de la saison* (A. Daudet).

La conjonction latine *quanquam,* signifiant « quoique », était suivie de l'indicatif, et ce mode n'est pas illogique dans les subordonnées concessives, quand il s'agit d'une action connue pour réelle. En français, il apparaît souvent dans la langue familière ou journalistique, et même dans la langue littéraire là où il permet de noter des nuances temporelles ou modales (situation dans le futur ou dans l'irréel) que le subjonctif laisserait dans l'indistinction ou ne pourrait exprimer que par des formes archaïques :

> *Il faut d'abord que je me présente à vous et que je vous présente mon ami, quoique nous n'* ***éveillerons*** *en vous aucun souvenir* (C. Mendès).
> *À l'heure actuelle, Mirabeau ne remuerait personne, bien que sa corruption ne lui* ***nuirait*** *point* (Chateaubriand).
> *Malgré qu'ils* ***se ressemblaient*** *toujours comme deux frères, on ne voyait plus du même coup qu'ils étaient bessons* (G. Sand).

Dans la langue parlée courante, *quoique,* suivi d'une pause, a pratiquement pris la nature d'une conjonction de coordination, et ne peut « régir » un mode particulier ; le mode est choisi comme dans une proposition indépendante :

> *Bien sûr, ma chérie...* ***Quoique,*** *pour un musicien c'****est*** *merveilleux d'avoir une femme capable de déchiffrer* (F. Mauriac).

On étudiera ailleurs qu'ici le mode des propositions causales, temporelles ou conditionnelles à effet adversatif ou même concessif :

> *Un homme a pu écrire trois à quatre cents pages,* ***alors qu'****il n'****avait*** *absolument rien à nous révéler* (Huysmans).

Mais il faut faire un sort particulier à celles qu'une marque expresse permet d'imputer à la concession ; ce sont des temporelles suivies du mode conditionnel ou de l'indicatif avec *même :*

> ***Quand (même, bien même)*** *vous* ***seriez*** *mon fils, je ne pourrais vous dispenser de cet usage.*
> *Je veux bien croire que vous avez deux enfants,* ***quand même*** *je ne les ai pas vus.*
> ***Lors même que*** *nous n'en* ***aurions*** *pas l'idée distincte, nous sentirions davantage que notre passé nous reste présent* (Bergson).

Le problème du mode se trouve éliminé dans une construction elliptique très répandue dans la langue écrite, où le sujet et le verbe sont économisés :

> *Il était,* ***quoique riche,*** *à la justice enclin* (Hugo).
> *Cela s'est vu,* ***quoique rarement*** (P. Margueritte).
> ***Bien qu'****encore* ***jeune,*** *il y avait des mèches grises dans ses cheveux* (E. Jaloux).

L'adverbe *même* marque également la nuance concessive devant un adjectif :

> *Mon fils,* ***même très jeune,*** *contestait la société moderne.*

La concession peut prendre l'aspect d'une alternative, exprimée par *soit que..., soit que,* ou *soit que... ou que,* ou *que... ou que,* toujours suivis du subjonctif :

> ***Soit qu'****il* ***gagnât, soit qu'****il* ***perdît*** *des sommes énormes, jamais un muscle de sa face ne remuait* (P. Margueritte).

Si le sujet est le même, *que... ou que* est simplifié en *que... ou,* éventuellement *que... ou non :*

> ***Que*** *ce* ***fût*** *un apache* ***ou*** *un fou, le danger avait été réel* (H. de Régnier).
> ***Qu'****on le* ***veuille ou non,*** *tout est combat* (R. Rolland).

III. SUBORDONNÉES RELATIVES INDÉFINIES

Certaines constructions expriment l'idée que le fait principal est indépendant non plus de la réalité du fait subordonné, mais de certaines variables, comme l'identité, la qualité, l'intensité d'un élément impliqué dans le phénomène :

> ***Quel que soit*** *le poids d'un corps, sa vitesse en chute libre est la même.*
> ***Qui que*** *tu* ***sois,*** *contemple* (Hugo).
> ***Si maître qu'****il* ***fût*** *de lui-même, Henri laissa échapper un mouvement de joie* (Dumas père).
> *Un portrait a toujours son prix, pourvu qu'il ressemble,* ***quelque étrange que soit*** *l'original.*
> ***Où que j'aille,*** *c'est vous que je retrouve* (E. Jaloux).

Dans toutes ces phrases, *que* peut être tenu pour un pronom relatif formant avec les mots qui le précèdent (*quel, qui, si, quelque, où*...) un système indéfini à valeur concessive. Le mode subjonctif s'explique comme dans le cas des conjonctives :

> ***Si vieux que je sois,*** *cette marche ne m'effraie pas* (c'est comme si je n'étais pas vieux),

ou par la simple indétermination (*où que j'aille*).

L'indicatif est pourtant employé (mais concurrencé par le subjonctif) avec *tout... que,* qui affirme la réalité d'un caractère ou même d'une identité :

> ***Tout*** *vieux* ***que*** *je* ***suis*** (ou ***sois***)...
> ***Tout*** *Napoléon* ***qu'il était*** (ou ***fût***)...

Au XVII^e s., l'ellipse du sujet et du verbe s'observait avec *tout* comme avec *quoique :*

> *Le méchant goût du siècle en cela me fait peur ;*
> *Nos pères,* ***tous grossiers,*** *l'avaient beaucoup meilleur* (Molière).

En français littéraire, le système *pour* + ADJECTIF + *que,* qui affirme aussi la réalité d'un caractère, admet également l'indicatif, à côté du subjonctif :

> ***Pour petite qu'elle est,*** *elle est précieuse* (A. France).

Au lieu de *que* + PRONOM SUJET + SUBJONCTIF, on rencontre le subjonctif seul avec inversion du pronom sujet :

> ***Si vieux soit-il,*** *cette marche ne l'effraie pas.*

On reconnaît ici la construction mentionnée plus haut sous le chef de la coordination (I, 3°).

HISTORIQUE

On observe dès les premiers textes français les deux modes d'expression d'une idée concessive : la coordination et la subordination.

I. COORDINATION

L'ancien français associe couramment l'emploi du subjonctif à l'inversion du sujet pour marquer une supposition :

> *Fust i li reis, n'i oüssum damage*
> [Si le roi était là, nous ne serions pas en péril] (*la Chanson de Roland*).

De là, on passe facilement à la nuance concessive :

> *Deïst li reis ço que voldreit,*
> *I feroit ço qu'a faire avreit*
> [Dût le roi en dire ce qu'il voudrait, Il ferait ce qu'il aurait à faire] (*Roman de Rou*).

Cette nuance peut être soulignée par des adverbes de temps comme *encor, ja,* ou de quantité comme *bien, tant :*

> ***Encor*** *ne* ***soit*** *ma parole françoise,*
> *Si la puet ou bien entendre en françois* (Conon de Béthune).
> ***Bien*** *vos poist, si i iroiz*
> [Cela a beau vous peiner beaucoup, vous y irez] (*Érec*).

> *Mes il est de tel cruauté*
> *Qu'il ne se daingne encor refraindre*
> (= réprimer)
> ***Tant*** *me voie plorer ne plaindre*
> (*Roman de la Rose*).

II. SUBORDINATION

La conjonction *se* exprimait en ancien français — comme encore de nos jours — l'opposition ou même la concession :

> *Se jo ai parenz, n'en i ad nul si proz*
> [J'ai des parents, mais pas un aussi preux] (*la Chanson de Roland*).

> *Mes se li feux les a nercies,*
> *pour ce ne sont pas empoiries*
> [Mais quoique le feu les ait noircies, elles n'en sont pas pour cela moins bonnes] (*le Roman de Thèbes*).

Un des types les plus anciens de subordonnée proprement concessive est celui des « relatives indéfinies », généralement au subjonctif :

> ***Chi chi se doilet,*** *a nostr'os est il goie*
> [Qui que ce soit qui se lamente, pour nous il y a de la joie] (*Vie de saint Alexis*).

> ***Ou que tu ailles*** *Jesus te puisse aidier*
> (*le Couronnement de Louis*).

> ***Comment que li plais voist,*** *de ci ne vous mouvez*
> [De quelque façon que tourne l'affaire, ne bougez pas d'ici] (*Fierabras*).

> ***Que que*** (= quoi que) *il m'en* ***doie*** *avenir*
> (*Érec*).

Dans ces constructions, le second élément *que,* pronom relatif indifférencié, assume la même fonction que nous lui voyons remplir aujourd'hui dans les phrases interrogatives du français populaire : *Où que t'habites ? Comment que tu fais ? Qui que t'es ?* Il assume toute la fonction syntaxique dont il décharge son antécédent (*où, comment, qui,* etc.), lequel exprime par là plus fortement l'indétermination ; ce relais relatif atone supprime du même coup l'inversion du sujet.

Certains de ces systèmes indéfinis ont donné, par coalescence, des conjonctions dès l'ancien français : *com que, comment que, combien que, quant que ; que que* a cédé la place à *quoique :*

> ***Quoyque*** *des autres ne le die,*
> *De ceste le tesmoigneray*
> (*Miracle de Notre-Dame*).

D'autres conjonctions ont été composées par analogie avec celles-ci à partir des marques de concession paratactiques : *encore que, ja que. Bien que,* né tardivement (en moyen français), semble plutôt une réduction de *combien que.*

Un autre type de conjonction est articulé sur le pronom démonstratif neutre *ce : sans ce que, ja soit ce que,* finalement réduits à *sans que, ja soit* (ou *jaçoit*) *que :*

> *Joie por lor oste enorer*
> *font* ***sanz ce que*** *talant n'en aient*
> [Ils manifestent de la joie pour honorer leur hôte bien qu'ils n'en aient pas le désir] (*Yvain*).

> ***Ja seit ço que*** *mout s'en celot*
> [Quoiqu'il s'en cachât beaucoup] (*Roman de Troie*).

Une conjonction de ce type fut formée en ajoutant (*ce*) *que* à *nonobstant* (dont on a vu plus haut l'origine).

Un autre type, plus particulier, est représenté par la locution *mal gré que* suivie du verbe *avoir ;* l'origine est dans la coordination :

> *Mort le trebuche,* ***malgré en aient il***
> [Il l'étend mort, dussent-ils en avoir mauvais gré] (*Garin le Loherain,* XII^e s.).

La reprise par *que* verse le tour dans la subordination :

> ***Maugré que il en ait,*** *l'ont iluec desarmé* (*Doon de Mayence,* XIII^e s.).

Cette locution, où *malgré que* est complément d'objet du verbe *avoir* au subjonctif, n'est pas à l'origine de la locution *malgré que,* faite sur la préposition *malgré* (*maugré,* XII^e s.), comme *sans que* sur *sans.*

Au XVI^e s. coexistaient presque toutes les conjonctions mentionnées ci-dessus, et quelques autres : *ja nonobstant que, néanmoins que, ore(s) que, toutes fois que, comme ainsi soit que ; tel* remplaçait *quel* dans le système *tel qu'il soit ;* la locution *avoir beau* était encore un syntagme vivant, signifiant « avoir une belle occasion de », « pouvoir facilement », mais l'emploi comme auxiliaire de concession (v. plus haut) se dessinait :

> *Tu* ***as beau*** *faire, douleur ! si ne diray je pas que tu sois un mal*
> (Montaigne).

Au XVII^e s., quelques-unes de ces locutions disparaissent de l'usage : *jaçoit que,* dont le dernier exemple notoire est de Bossuet ; *nonobstant que,* abandonné au jargon du Palais ; *combien que,* épargné

par Vaugelas, mais corrigé par Corneille, en 1660, dans tous les vers où il l'avait employé.

Les grammairiens se sont moins souciés d'enregistrer ces décès que d'analyser la valeur des modes, car l'indicatif concurrençait le subjonctif dans l'usage. Pour Malherbe, « *bien que vous* ***fussiez*** s'entend d'une chose douteuse, *bien que vous* ***fûtes*** d'une chose certaine ». Vaugelas emploie très souvent l'indicatif après *quoique, bien que et encore que.* Pourtant, le subjonctif domine ; Pierre Corneille ignore à peu près l'usage de l'indicatif, que Ménage donnera pour vieilli, et Thomas Corneille pour incorrect, tolérant quelques exceptions que comportait l'usage — les mêmes qu'on observe aujourd'hui. La prépondérance du subjonctif dans les propositions concessives, au moins en français écrit, arrête peut-être plus nettement l'unité d'une opération psychologique qui suppose une forte pesée critique : la « concession » exprime la rupture momentanée d'un des innombrables liens de cause à effet dont se tisse notre vue logique du monde. Le subjonctif semble exprimer ici l'attitude d'un esprit qui rejette (fictivement) du réel un phénomène que l'effet dément. L'indicatif — largement usité en français populaire — exprime plutôt l'acceptation bien obligée de ce même phénomène, dont il « concède » seul, au sens exact du mot, la réalité.

concessionnaire [kɔ̃sɛsjɔnɛr] adj. et n. m. (de *concession ;* 1664, d'après Savary des Bruslons, 1741). Qui a obtenu une concession : *Société concessionnaire.* || *Spécialem.* Intermédiaire commercial auquel un producteur a accordé un droit exclusif de vente dans un district déterminé : *Commander une voiture neuve chez le concessionnaire local de la marque.*

concetti [kɔ̃sɛti *ou* kɔntʃɛtti] n. m. pl. (mot ital., pl. de *concetto,* lat. *conceptus* [v. CONCEPT] ; av. 1720, Huet [forme francisée *concet,* 1578, H. Estienne]). **1.** Expressions, formules affectées et ingénieuses que la poésie italienne antérieure au XVIIe s. mit à la mode : *Les concetti du Cavalier Marin.* || **2.** Traits d'esprit trop recherchés, trop ingénieux, consistant en particulier à jouer sur un mot que l'on comprend simultanément dans son sens propre et au sens figuré (comme dans les vers célèbres de Théophile de Viau : *Le voici ce poignard qui du sang de son maître | S'est souillé lâchement : il en rougit le traître*), ou à rapprocher des mots qui généralement s'excluent (par ex. : *La fidèle preuve à l'infidélité* [Malherbe]) : *Ce furent bientôt des scintillements de concetti* (Villiers de L'Isle-Adam). [Mais certains] *oubliaient trop de sentir tout ce qui se cachait de vérité, de sagesse, et plus subtilement de confidence, sous son masque de concetti* (Gide).

concevable [kɔ̃svabl] adj. (de *concevoir ;* 1547, Budé, au sens de « perceptible » ; sens actuel, 1647, Corneille). Qui peut être conçu, compris : *Il n'y a de concevable pour nous que ce qui est explicable* (Taine). *Dieu seul forme la suite logique des événements humains, qui, sans lui, ne se succèdent plus d'une manière intelligible et concevable* (France).

• SYN. : *compréhensible, imaginable, intelligible.* — CONTR. : *inconcevable, incroyable, inimaginable, inintelligible.*

◆ n. m. Ce qui peut être conçu : *La mort est une surprise que fait l'inconcevable au concevable* (Valéry).

concevoir [kɔ̃səvwar] v. tr. (lat. *concipere,* concevoir [au pr. et au fig.], de *cum,* avec, et *capere,* saisir ; début du XIIe s., aux sens I et II, 3, 5 ; sens II, 1-2, XIVe s. ; sens II, 4, 1866, Larousse ; sens II, 6, 1538, R. Estienne). [Conj. **29.**]

I. Former en soi, par la fécondation, le germe d'un être vivant, en parlant d'une femelle : *Conçu dans ces fêtes de la poésie populaire, Charles Le Goffic naquit poète* (France).

II. 1. *Absol.* Former des concepts. || **2.** Saisir par l'esprit une idée ; se représenter par la pensée : *On conçoit comment l'architecture du Parthénon a des proportions si heureuses* (Chateaubriand). *Il n'y a* [...] *que les heureux qui conçoivent le poids de l'infortune* (Alain). || *Concevoir que,* comprendre, trouver naturel que : *Je conçois, dit-il, que Commius soit un peu dégoûté des entrevues avec nos généraux* (France). || **3.** Former, élaborer une œuvre dans son esprit, son imagination : *Son père avait brusquement conçu un projet de mariage pour elle* (Maupassant). *Le génie de l'homme a conçu et créé une tout autre action* (Valéry). *Il avait conçu ce roman dès sa jeunesse.* || **4.** Se faire une idée particulière de quelqu'un, une conception personnelle de quelque chose : *Olier conçoit comme l'idéal de la vie du chrétien ce qu'il appelle « l'état de mort »* (Renan). || **5.** Sentir naître dans son cœur : *Mme de Piennes en conçut un peu de dépit* (Mérimée). *Il en conçut plus d'estime pour l'auteur* (Flaubert). || **6.** *Spécialem.* Rédiger, exprimer (au part. passé) : *Une lettre ainsi conçue.*

• SYN. : **II, 2** *comprendre, embrasser, entendre, voir ;* *admettre ;* **3** *combiner, créer, échafauder, imaginer ;* **4** *comprendre, entendre ;* **5** *éprouver, nourrir, ressentir ;* **6** *libeller.*

conche [kɔ̃ʃ] n. f. (lat. *concha,* gr. *konkhê,* coquillage ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1484, Garcie). **1.** *Vx.* Conque, coquillage. || **2.** *Dialect.* Baie, anse : *La conche de Pontaillac.*

conchier [kɔ̃ʃje] v. tr. (lat. *concacare,* embrenner, de *cacare* [v. CHIER] ; XIIe s., Godefroy). **1.** Souiller avec des excréments : *Le Dictionnaire des communes de France, tel qu'on le trouvait, naguère encore, crasseux et conchié des mouches, dans le moindre bureau de postes* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Salir : *Ils ne peuvent faire autre chose que conchier et gâter ceux* [les ouvrages] *des autres* (Gautier).

conchoïdal, e, aux [kɔ̃kɔidal, -o] adj. (de *conchoïde ;* 1752, Trévoux). Qui ressemble à une coquille.

conchoïde [kɔ̃kɔid] adj. (gr. *konkhoeidês,* de *konkhê,* coquille, et *eidos,* aspect ; 1863, Littré, comme adj.). Qui a la forme d'un coquillage. || *Cassure conchoïde,* cassure de certains minéraux qui rappelle des cannelures de coquillages.

• REM. On dit aussi CONCHOÏDAL.

◆ n. f. (sens 1, 1637, Descartes ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Courbe qui rappelle celle des coquillages. || **2.** *Spécialem.* Profil d'un fût de colonne, en architecture.

conchylien, enne [kɔ̃kiljɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *conchylium,* gr. *konkhulion,* coquille, coquillage ; 1834, Jourdan). Qui contient des coquilles : *Calcaire conchylien.*

conchylifère [kɔ̃kilifɛr] adj. (du lat. *conchylium,* coquille, et *ferre,* porter ; 1866, Larousse). Qui porte des coquilles (rare) : *Un autre petit globe sphérique, monté sur une rocaille conchylifère* (Bloy).

conchyliologie [kɔ̃kiljɔlɔʒi] n. f. (du gr. *konkhulion,* coquille, et *logos,* science ; 1742, Dezallier d'Argenville). Partie de la zoologie qui traite des coquilles, des coquillages : *La conchyliologie les ennuya* (Flaubert).

conchyliologiste [kɔ̃kiljɔlɔʒist] n. (de *conchyliologie ;* 1771, Trévoux). Personne qui s'occupe de conchyliologie.

concierge [kɔ̃sjɛrʒ] n. (probablem. lat. pop. **conservius,* altér., sous l'influence de *serviens* [part. prés. de *servire,* être esclave], du lat. class. *conservus,* compagnon d'esclavage, de *cum,* avec, et de *servus,* esclave ; 1195, Godefroy, écrit *cumcerges,* au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, début du XVe s.). **1.** Personne qui a la charge de garder l'entrée d'un édifice public, d'un hôtel particulier, d'un immeuble : *La concierge apparut, forte femme, et sans ouvrir la grille, son balai à la main : « Vous venez pour le relieur... nous n'avons plus que ça chez nous »* (Daudet). *La loge de votre concierge était vide* (Maupassant). *L'implacable concierge, changé en une bienveillante Euménide, prit l'habitude, quand je lui demandais si je pouvais monter, de m'indiquer, en soulevant sa casquette d'une main propice, qu'il exauçait ma prière* (Proust). || **2.** *Péjor.* Personne qui bavarde beaucoup et manque de discrétion : *C'est un vrai concierge... Ne lui faites aucune confidence.* || **3.** *Concierge du Palais,* offi-

cier de la maison du roi, qui habitait le palais de la Cité et avait juridiction dans le quartier du Palais (de Hugues Capet à Louis XI).

conciergerie [kɔ̃sjɛrʒəri] n. f. (de *concierge ;* 1318, écrit *consirgerie* [*conciergerie,* 1328, Godefroy], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XVe s.). **1.** Demeure du concierge d'un bâtiment administratif : *Adressez-vous à la conciergerie. Moreau, de plus en plus inquiet, alla, malgré ses bottes, au pas de course à la conciergerie* (Balzac). || **2.** *Vx.* Fonction de concierge : *Ambitionnant de prendre sa retraite et de trouver un petit emploi civil, une conciergerie de tout repos* (Chevallier). || **3.** Partie du Palais de Justice, à Paris, où demeurait un juge royal, dit *concierge du Palais,* et où se trouvait une prison (avec une majuscule) : *Marie-Antoinette sortit de la Conciergerie pour aller à l'échafaud.*

concile [kɔ̃sil] n. m. (lat. *concilium,* assemblée ; v. 1138, Gaimar, au sens 3 [sans ironie] ; sens 1, XIIIe s., *Chronique de Rains ;* sens 2, 1690, Furetière). **1.** Dans l'Église catholique, assemblée d'évêques et de théologiens, réunie pour décider de certaines questions intéressant la doctrine ou la discipline ecclésiastiques : *Le pape Nicolas II, dans un concile tenu à Rome en 1059, fit décider que les cardinaux seuls éliraient les papes et que le clergé et le peuple ratifieraient l'élection* (Chateaubriand). *Nous aurions nos conciles, comme Constantin et Charlemagne* (Vigny). || *Concile œcuménique,* celui qui réunit les évêques du monde entier, sous la présidence du pape. || *Concile national,* celui qui réunit les évêques d'un État. || *Concile provincial,* celui qui réunit les évêques d'une province ecclésiastique. || **2.** Collection des Actes d'un concile : *Une nouvelle édition des Conciles.* || **3.** *Fam.* et *ironiq.* Réunion, groupe de personnes : *Un de mes amis, né pauvre comme René Vinci, fut admis pareillement, à son heure, dans le concile des riches et des puissants* (France).

conciliable [kɔ̃siljabl] adj. (de *concilier ;* milieu du XVIe s., au sens de « passionné » ; sens actuel, 1776, Raynal). Se dit d'une chose qui peut se concilier avec une autre : *La force et la douceur sont parfaitement conciliables.*

conciliabule [kɔ̃siljabyl] n. m. (lat. *conciliabulum,* lieu de réunion, de *conciliare* [v. CONCILIER] ; 1549, Calvin, au sens 1 ; sens 2, 1594, *Satire Ménippée ;* sens 3, XXe s.). **1.** *Vx.* Assemblée de prélats schismatiques ou convoqués illégalement. || **2.** Conférence secrète, entre personnes réunies dans un dessein suspect : *Je sais bien qu'on ne m'épargne pas dans les conciliabules de la place Saint-Exupère* (France). || **3.** Suite d'entretiens, de discussions plus ou moins secrètes : *Tout cela demandait toujours beaucoup de temps, tout cela nécessitait beaucoup de conciliabules* (Duhamel).

• SYN. : **2** *colloque ;* **3** *palabre.*

conciliaire [kɔ̃siljɛr] adj. (de *concile ;* fin du XVIe s., Pasquier). **1.** Qui a rapport à un concile : *Délibérations, décrets conciliaires.* || **2.** Qui participe à un concile : *Un père conciliaire.*

conciliant, e [kɔ̃siljɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *concilier ;* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). **1.** Se dit d'une personne qui est prête, disposée à la conciliation : *Un homme conciliant.* || **2.** Qui témoigne de dispositions à la conciliation : *Avoir l'humeur conciliante. Antoine, interloqué, avait pris un air attentif et d'avance conciliant* (Martin du Gard). || **3.** Propre à établir ou à ramener la paix, le bon accord : *« Vous êtes peut-être trop radical, mon ami », interrompit l'abbé d'une voix conciliante* (Zola).

• SYN. : **1** et **2** *accommodant, arrangeant, bienveillant, commode.* — CONTR. : **1** et **2** *buté, dur, impitoyable, intraitable, revêche.*

conciliateur, trice [kɔ̃siljatœr, -tris] n. (de *concilier ;* v. 1380, E. de Conty). Personne qui agit pour amener la conciliation : *Le juge de paix, le notaire sont avant tout des conciliateurs.*

• SYN. : *arbitre, médiateur.*

◆ adj. (1580, Montaigne). Qui vise à concilier : *Jouer un rôle conciliateur. Il peut exister aussi chez les nations des embarras intérieurs qui les disposeraient à des mesures conciliatrices* (Chateaubriand).

• SYN. : *apaisant, conciliant, conciliatoire.*

conciliation [kɔ̃siljasjɔ̃] n. f. (lat. *conciliatio,* union, bienveillance, de *conciliatum,* supin de *conciliare,* concilier ; milieu du XIVe s., J. Le Fèvre, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Action qui vise à rétablir la bonne entente entre personnes dont les avis, les intérêts s'opposent ; résultat de cette action : *On fait toujours une sottise en rejetant les moyens de conciliation* (Rivarol). *Par grand désir de conciliation, je saisis au bond la phrase* (Gide). || **2.** En termes de droit, action d'un juge pour tenter de mettre d'accord les parties en litige : *Citer quelqu'un en conciliation.* || *Spécialem.* Procédé de règlement amiable des conflits collectifs du travail. || **3.** Action de rendre des choses compatibles ; résultat de cette action : *La conciliation d'intérêts opposés, de témoignages qui paraissent contradictoires.*

• SYN. : **1** *accommodement, arrangement, composition, compromis, médiation, transaction ;* **2** *arbitrage ;* **3** *harmonisation.*

conciliatoire [kɔ̃siljatwar] adj. (de *concilier ;* 1777, Linguet [une première fois à la fin du XVIe s.]). Propre à amener la conciliation : *Il faut prendre les voies conciliatoires et tâcher d'obtenir une situation supportable* (J. de Maistre).

concilier [kɔ̃silje] v. tr. (lat. *conciliare,* réunir, concilier ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens de « réconcilier » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1646, Rotrou ; sens 3, 1671, Pomey ; sens 4, v. 1590, Du Vair). **1.** Mettre d'accord des personnes en litige ou simplement en désaccord : *Le juge n'a pas réussi à concilier les parties. Concilier deux adversaires.* || *Par extens.* Faire cesser un désaccord : *Concilier un différend.* || **2.** Rendre compatibles des choses qui sont ou paraissent opposées : *Un expédient se présenta à l'esprit du gouverneur pour concilier ses propres sentiments avec les exigences du peuple fanatique* (Renan). || **3.** Vx et littér. *Concilier quelqu'un à,* le disposer favorablement envers quelqu'un ou quelque chose : *Tels furent les peuples que nos missionnaires entreprirent de nous concilier par la religion* (Chateaubriand). || **4.** Vx et littér. *Concilier quelque chose à,* le gagner à : *Une forme spirituelle et légère propre à concilier à ces idées rajeunies la faveur d'un public frivole* (Nerval).

• SYN. : **1** *raccommoder, réconcilier ;* **2** *ajuster, arranger, harmoniser.*

◆ **se concilier** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** (avec un sujet désignant une personne)*Se concilier quelqu'un* ou *quelque chose,* se rendre cette personne favorable, obtenir, conquérir cette chose : *J'ai concentré* [...] *toutes les facultés de mon esprit à me concilier mon caporal et mon sergent-major par des largesses mesurées* (France). *Se concilier les bonnes grâces de quelqu'un.* || **2.** (avec un sujet désignant une chose)*Se concilier avec,* être compatible avec autre chose : *Votre inhumanité intellectuelle et technique se concilie fort aisément, et même fort heureusement, avec votre humanité* (Valéry).

concis, e [kɔ̃si, -iz] adj. (lat. *concisus,* concis, part. passé de *concidere,* couper ; 1553, Heret). **1.** Qui est dit en peu de mots : *Ceci est bref, concis, c'est le style impérial* (Courier). *Ses paroles étaient à la fois mesurées et concises* (Stendhal). || **2.** Qui exprime en peu de mots ce qu'il veut dire : *Il écrivit* [...], *donnant de ses nouvelles en style concis* (Maupassant). *Un écrivain concis.*

• SYN. : **1** *bref, condensé, court, succinct ;* **2** *dense, elliptique, laconique, lapidaire, précis, ramassé, sobre.* — CONTR. : **1** *diffus, long, touffu ;* **2** *prolixe, verbeux.*

concision [kɔ̃sizjɔ̃] n. f. (lat. *concisio,* action de couper, de *concisum,* supin de *concidere,* couper ; 1488, *Mer des histoires,* au sens de « action de retrancher [une voyelle, etc.] » ; sens actuel, 1709, Grimarest). Qualité d'un style, d'un écrivain qui retranche tout ce qui est superflu et recherche l'énergie dans la brièveté : *Ces mémoires* [...] *sont généralement écrits avec cette concision qui caractérise presque toujours le style de ceux qui s'occupent avec*

succès des sciences exactes (Choderlos de Laclos).

• SYN. : *brièveté, densité, laconisme, sobriété.* — CONTR. : *longueur, prolixité, verbiage, verbosité.*

concitoyen, enne [kɔ̃sitwajɛ̃, -ɛn] n. (de *con-* et de *citoyen,* d'après le bas lat. *concivis,* de *cum,* avec, et *civis,* citoyen ; 1290, Godefroy, écrit *concitien*). Personne qui est de la même ville, du même État qu'une autre, ou qui appartient à la même communauté politique : *Désireux d'acheter par un grand service le pardon de mes concitoyens, j'étais prêt à leur livrer contre dix mille florins une des portes de Sienne* (France) ; et littér. : *Je suis concitoyen de tout homme qui pense* (Lamartine).

• SYN. : *compatriote.*

concitoyenneté [kɔ̃sitwajɛnte] n. f. (de *concitoyen ;* 1845, Bescherelle). Qualité de ceux qui habitent la même ville, le même pays.

conclave [kɔ̃klav] n. m. (lat. *conclave,* chambre fermée à clé [de *cum,* avec, et *clavis,* clé], d'où, en lat. médiév., « assemblée de hauts dignitaires » ; v. 1360, Froissart). **1.** Lieu clos où les cardinaux s'assemblent pour élire un pape. || **2.** L'assemblée des cardinaux appelés à procéder à cette élection : *Grégoire X sortit enfin du scrutin, et, pour remédier à l'avenir à un tel abus, établit alors le conclave, « cum clave », sous clef, ou avec une clef ; il régla les dispositions intérieures de ce conclave à peu près de la manière qu'elles existent aujourd'hui* (Chateaubriand). *Le conclave de Venise qui vous a élu pape m'a un peu l'air d'avoir été inspiré par ma campagne d'Italie* (Vigny).

conclaviste [kɔ̃klavist] n. m. (de *conclave ;* 1546, Rabelais). Ecclésiastique chargé de servir un cardinal pendant la durée du conclave.

concluant, e [kɔ̃klyɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *conclure ;* v. 1585, Cholières). Qui établit de façon irréfutable la conclusion à laquelle on veut arriver : *À des raisonnements concluants il répondait par l'objection d'un enfant qui mettrait en question l'influence du soleil en été* (Balzac). *L'expérience n'ayant pas paru concluante, ce fut ensuite le tour de M. Roux d'aller à la porte et celui de M^me^ Bergeret de restituer la scène d'amour* (France).

• SYN. : *convaincant, décisif, définitif, démonstratif, indiscutable, irrésistible, péremptoire, probant.* — CONTR. : *contestable, discutable.*

conclure [kɔ̃klyr] v. tr. (lat. *concludere,* enfermer, finir, conclure ; v. 1120, *Psautiers d'Oxford et de Cambridge,* au sens de « ne pas empêcher qu'on tombe dans les mains de l'ennemi » ; sens 1-2, fin du XIV^e^-début du XV^e^ s. ; sens 3, 1640, Corneille ; sens 4, v. 1360, Froissart). [Conj. **62.**] **1.** Amener à son règlement définitif ; régler exactement les clauses d'un accord, d'une convention : *Conclure un pacte, un armistice, un marché, une affaire. Songez à conclure avec la reine un bon traité de commerce* (France). || **2.** *Class.* Décider, arrêter, fixer : *Vous qui* [...] | *Avez conclu vous-même et hâté leur voyage* (Racine). || **3.** *Class.* Parachever ; mettre le comble à : *Voici le jour heureux | Qui doit conclure enfin nos desseins généreux* (Corneille). || **4.** Amener à sa fin, terminer ; en particulier, clore un discours, un écrit par une phrase ou un développement qui marque son caractère achevé : *Car, disait Antoine pour conclure son homélie, nous étions des Mauprat l'année dernière* (Sand). || *Absol.* Donner une conclusion : *Aucun génie n'a conclu et aucun grand livre ne conclut, parce que l'humanité elle-même ne conclut pas* (Flaubert). *Je conclus enfin : « Puisque vous savez que cette maladie rend triste, vous ne devez pas vous étonner d'être triste ni en prendre de l'humeur »* (Alain). || **5.** Tirer une conséquence de données qui précèdent : *Qu'ils en concluent ce qu'ils voudront contre le déisme, ils n'en concluront rien contre la religion chrétienne* (Pascal). *J'en conclus que...*

• SYN. : **1** *signer, traiter ;* **4** *achever.*

◆ v. tr. ind. (XIII^e^ s.). *Conclure à* (et un nom), aboutir à la conclusion de, à la suite d'un examen, d'un raisonnement : *Pour admettre cet acte, il fallait conclure à la folie* (Maupassant) ; *spécialem.,* en style juridique, se prononcer pour, après examen, délibération : *Les juges conclurent à la mort.* || Class. *Conclure à* (et un infinitif), décider de, après délibération : *Je conclus à lui donner de l'émétique* (Molière).

◆ v. intr. (XV^e^ s.). *Conclure contre,* ou *en faveur de,* se prononcer contre, ou en faveur de : *L'homme du faubourg Saint-Germain a toujours conclu de sa supériorité matérielle en faveur de sa supériorité intellectuelle* (Balzac) ; être concluant : *Aucun indice ne conclut contre lui. Tous les témoignages concluent en sa faveur.*

conclusif, ive [kɔ̃klyzif, -iv] adj. (lat. scolast. *conclusivus,* de *conclusum,* supin de *concludere,* conclure ; v. 1460, Chastellain). Qui indique, qui exprime une conclusion : *Un paragraphe conclusif.*

conclusion [kɔ̃klyzjɔ̃] n. f. (lat. *conclusio,* action de fermer, achèvement, conclusion, de *conclusum,* supin de *concludere* [v. CONCLURE] ; milieu du XIV^e^ s., *Modus,* au sens 1 ; sens 2-4, v. 1265, J. de Meung). **1.** Action de conclure quelque chose, de le mener à son règlement définitif : *La conclusion d'un traité. Il pressait de toutes ses forces la conclusion d'un mariage dont il attendait le bonheur de sa fille* (France). || **2.** Issue, dénouement d'une situation : *Le conflit approche de sa conclusion.* || **3.** *Spécialem.* Partie qui termine un discours, un écrit, qui en résume l'idée générale, en dégage le sens : *Avant d'en venir à cette conclusion, le ministre protestant fournit les preuves* (Chateaubriand). *La conclusion d'un livre.* || **4.** Conséquence logique tirée de données antérieures : *Vous m'accuseriez peut-être de vouloir tirer quelque méchante conclusion* (Mérimée). *Craignant les conclusions qu'elle pouvait tirer de mon oubli* (Gide). || *Spécialem.* En logique, proposition qui clôt un raisonnement ; dans un syllogisme, proposition qui se déduit des deux premières propositions, appelées *prémisses.*

• SYN. : **1** *réalisation ;* **2** *fin, terme ;* **3** *épilogue, péroraison ;* **4** *déduction.* — CONTR. : **1** *amorce, ouverture, préliminaires ;* **2** *commencement, début, naissance ;* **3** *avant-propos, avertissement, avis, exorde, exposition, introduction, préambule, préface, présentation, prologue.*

◆ **En conclusion** loc. adv. Pour finir, pour conclure, ou en conséquence.

◆ **conclusions** n. f. pl. (av. 1453, Monstrelet). **1.** Acte de procédure par lequel le représentant d'une des parties porte les prétentions de celle-ci à la connaissance du tribunal et de la partie adverse : *L'avocat a déposé ses conclusions. Les conclusions ont été jugées irrecevables. On prend des conclusions, puis on rend un arrêté conforme au bon plaisir du maire* (Courier). || **2.** *Conclusions du ministère public,* avis qu'il exprime sur la valeur des prétentions des parties.

concombre [kɔ̃kɔ̃br] n. m. (altér. de *co*[*u*]*combre,* anc. provenç. *cocombre,* du bas lat. *cucumer, -eris* [lat. class. *cucumis*] ; 1256, Ald. de Sienne). **1.** Plante potagère de la famille des cucurbitacées. || **2.** Fruit de cette plante, de forme allongée, que l'on consomme comme légume ou en salade.

concomitamment [kɔ̃kɔmitamɑ̃] adv. (de *concomitant ;* 7 mars 1874, *Journ. officiel*). De manière concomitante.

concomitance [kɔ̃kɔmitɑ̃s] n. f. (lat. scolast. *concomitantia,* de *concomitari,* accompagner ; XIV^e^ s., B. de Gordon, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Coexistence ou évolution simultanée de deux choses : *La concomitance de deux phénomènes.* || **2.** *Par concomitance,* en termes de théologie, par la nature inséparable de deux objets.

• SYN. : **1** *coïncidence, simultanéité.*

concomitant, e [kɔ̃kɔmitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *concomitans,* part. prés. de *concomitari,* accompagner ; 1503, G. de Chauliac, au sens 1 [*sons concomitants,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qui se produit en même temps qu'un autre fait : *La perte des hommes* [à Austerlitz] *n'est rien ; ce sont des circonstances concomitantes qui ont fait tout le mal* (J. de Maistre). || *Sons concomitants,* sons harmoniques qui accompagnent le son fondamental. || *Variations concomitantes,* variations simultanées et proportionnelles de certains phénomènes. || **2.** *Grâce concomitante,* en termes de

théologie, grâce divine qui accompagne la décision libre.

• SYN. : **1** *coexistant, coïncidant, simultané.*

• REM. *Concomitant* peut recevoir un complément introduit par *de* : *Une élévation du niveau de vie concomitante de l'accroissement de la production.*

concordance [kɔ̃kɔrdɑ̃s] n. f. (de *concorder* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « réconciliation » ; sens actuels, XIIIe s.). **1.** Rapport de conformité entre deux ou plusieurs choses ou faits : *La concordance de leurs aspirations les rendit tout de suite amis* (Maupassant). *La concordance des dates.* || *Table de concordance,* en linguistique, index qui fait ressortir le rapprochement entre tous les emplois d'un même mot dans un texte ou une œuvre. || *Concordance des temps,* en grammaire, règles suivant lesquelles le temps du verbe d'une proposition subordonnée dépend du temps de celui de la proposition principale. (V. art. spécial.) || **2.** *Concordance des Évangiles,* ouvrage dans lequel sont rapprochés les textes des quatre Évangiles, de manière à en montrer la similitude. || *Concordance de la Bible,* index alphabétique des mots employés dans la Bible, avec l'indication, pour chaque mot, de la référence des passages où il est cité.

• SYN. : **1** *accord, affinité, coïncidence, correspondance, harmonie, ressemblance, synchronisme.* — CONTR. : **1** *antagonisme, désaccord, divergence, opposition.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA CONCORDANCE DES TEMPS

On réunit sous le chef de la *concordance des temps* des faits qui ressortissent à l' « accord » (v. ce mot) dans le domaine temporel.

Soit une phrase unique à verbe unique, telle que :

(1) *Pierre* ***est venu.***

Le choix du temps de ce verbe est fait par le locuteur — soit Jean — en fonction seulement de l'époque qu'il veut désigner : le point de référence est l'instant présent, le moment de la parole. Disons que le repérage est « absolu ».

Soit une phrase complexe à deux verbes, prononcée par le même locuteur :

(2) *Pierre a dit qu'il* ***était venu.***

Le choix du temps du verbe *a dit* (V_1) est fait comme dans l'exemple 1 par repérage absolu, mais le temps du verbe *était venu* (V_2) est choisi en référence au moment où Pierre a parlé, moment passé, défini par *a dit.* Le repérage est « relatif ». Le temps de V_2 est conditionné par le temps de V_1, et ce conditionnement est ce qu'on entend par « concordance ».

Les grammairiens, depuis Oudin (1632) jusqu'au XXe s., se sont appliqués à formuler de prétendues règles gouvernant étroitement le choix des temps, que le verbe V_2 soit au subjonctif ou à l'indicatif. En réaction contre leur dirigisme grammatical, F. Brunot écrivait en 1922, dans *la Pensée et la langue* : « Ce n'est pas le temps principal qui amène le temps de la subordonnée, c'est le sens. Le chapitre de la concordance des temps se résume en une ligne : il n'y en a pas » (p. 782). Cette déclaration — dont le caractère de boutade s'accentue quand on l'isole du contexte — doit se comprendre de deux façons, non exclusives l'une de l'autre.

• 1° La « concordance » n'est autre chose que l'application normale de la valeur des temps.

Ainsi, le plus-que-parfait a pour fonction propre d'exprimer l'aspect accompli ou l'antériorité à un moment passé : il est à sa place dans l'exemple 2. Que l'on passe du point de vue de Jean à celui de Pierre importe peu, et ce cas ne doit pas être distingué du cas suivant, où des repères différents sont adoptés par une seule et même personne :

(3) *J'ai cassé l'assiette que j'* ***avais peinte.***

L'emploi pour V_1 du passé composé (*j'ai cassé*) n'impose l'emploi du plus-que-parfait pour V_2 que dans la mesure où le sujet parlant veut marquer l'antériorité de V_2 par rapport à V_1 ; l'imparfait serait employé si l'action V_2 était en cours d'accomplissement au moment de V_1 :

(4) *J'ai cassé l'assiette que je* ***peignais.***

Quant à savoir pourquoi l'imparfait *peignais* est préféré dans cette dernière phrase à un passé composé ou à un passé simple, ce n'est plus seulement une question de « temps », c'est aussi une question d' « aspect » (v. ce mot). Les « règles de concordance » devraient tenir compte de l'aspect. Elles ne le pouvaient pas à l'époque où Brunot écrivait *la Pensée et la langue,* et c'est pourquoi le tableau en huit pages qu'il substitue au tableau en une page d'un de ses prédécesseurs n'apporte rien d'essentiellement nouveau. En 1954, Knud Togeby dénonça cette lacune et donna l'exemple d'une étude de la « concordance des aspects » (*Studia neophilologica*).

Les cas traditionnellement évoqués de concordance entre deux verbes ne doivent pas non plus être distingués des cas où le repère temporel est donné par un adverbe :

> ***En 1604,*** *Henri IV* ***régnait*** *sur la France.*

K. Togeby parle de « concordance complexe » quand le choix du « temps » est conditionné à la fois par le temps du verbe principal et par le sens de la conjonction subordonnante ; comparer :

> *Je l'ai reconnu* ***dès qu'il a chanté.***
> *Je l'ai reconnu* ***pendant qu'il chantait.***

Comme on le voit, l'étude de la « concordance des temps » ainsi comprise n'a pas d'autre limite que l'étude de la valeur des temps — disons plutôt des « tiroirs » de la conjugaison, pour emprunter à Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée*) un terme moins ambigu. Il est des tiroirs de repérage absolu (comme le présent, le futur, le passé simple ou le passé composé) et des tiroirs de repérage relatif, traditionnellement appelés « temps relatifs » (comme le plus-que-parfait, le futur antérieur, le conditionnel). Ce sont ces derniers dont l'emploi dans le discours est ordinairement codifié par les « règles de concordance ».

• 2° Les « règles de concordance » méconnaissent la liberté que conserve souvent l'auteur d'une phrase de choisir entre deux repérages. Ainsi, les phrases des exemples précédents numérotés 2 et 3 seront facilement remplacées, dans la langue familière, par :

(4) *Pierre a dit qu'il* ***est venu.***

(5) *J'ai cassé l'assiette que j'* ***ai peinte.***

Le temps du verbe V_2 est choisi par repérage absolu, et non plus « relatif », et c'est le contexte qui nous permet d'établir éventuellement une relation d'antériorité de V_2 à V_1. Aucune loi n'interdit en principe à celui qui parle ou qui écrit de maintenir son propre présent pour point de référence, ou d'y revenir quand il lui plaît. Ce retour, on le verra, peut être souhaitable. Négligence ou intention, il explique beaucoup des infractions invoquées par les négateurs de la « règle ».

TIROIRS D'INDICATIF À REPÈRE FUTUR

Les faits de « concordance » n'ont intéressé les grammairiens que dans la mesure où le repérage relatif entraîne un autre tiroir que le repérage absolu. On ne prend donc pas en considération les cas où les deux repères coïncident (verbe principal au présent : *Pierre prétend qu'il* ***est venu***).

La concordance dans l'avenir n'a guère de place dans les grammaires normatives. C'est qu'on utilise souvent, adossés à un repère futur, deux tiroirs qui s'adossent organiquement au présent :

(6) *Il se plaindra qu'il* ***a*** *faim.*

(7) *Il croira qu'il* ***a perdu*** *la clef.*

Dans ces exemples, le tiroir « présent » du verbe V_2 indique une action simultanée à V_1, le tiroir « passé composé » une action antérieure. Les mêmes formes qui servent au repérage absolu à partir de

l'instant présent sont donc utilisées pour un repérage relatif au futur ; la notion de « concordance » n'a pas ici plus d'utilité que n'en a la notion d'accord en genre pour un adjectif comme *jaune*.

Le repérage relatif en V_2 peut faire place au repérage absolu :

(8) *Il se plaindra qu'il* ***aura*** *faim.*

(9) *Il croira qu'il* ***aura perdu*** *la clef.*

Dans la phrase 8, le futur *aura* ne marque pas expressément la simultanéité de l'action V_2 avec V_1 ; celle-ci ressort du contexte.

Ailleurs, la forme de futur simple traduira une action à venir antérieure ou postérieure à l'action principale :

(10) *Il revendra le livre que vous lui* ***donnerez.***

(11) *Vous lui donnerez un livre qu'il* ***revendra.***

Dans les phrases 8, 10 et 11, le futur en V_2 est absolu, rapporté à l'instant de la parole, et la relation de V_2 à V_1 est impliquée (différemment) par le sens de l'entourage.

Du futur antérieur de la phrase 9, on peut seulement dire qu'il marque l'antériorité relativement à un moment donné futur par repérage absolu.

Aucune forme n'est propre à marquer une action postérieure à un moment futur.

Le repérage relatif de V_2 est normal dans les propositions compléments d'un verbe de déclaration ou de pensée (exemples 6 et 7).

Dans les propositions relatives, temporellement plus indépendantes de leur principale, le repérage relatif est licite, mais souvent fâcheux par les ambiguïtés qu'il occasionne :

> *A ma mort, je vous laisserai tout ce qui me* ***reste.***

S'agit-il de tout ce qui reste au moment de la parole, ou de tout ce qui restera à une date qu'on veut croire lointaine ? Le futur (*tout ce qui me* ***restera***) ne laisserait dans ce cas aucun doute.

TIROIRS D'INDICATIF À REPÈRE PASSÉ

Le système verbal français comporte à l'indicatif un certain nombre de tiroirs à repérage spécifiquement passé ; les règles de concordance en donnent ordinairement la liste suivante :

— l'**imparfait,** marquant une action **simultanée** au repère passé :

> *Je m'aperçus qu'il* ***dormait ;***

— le **plus-que-parfait,** marquant une action **antérieure** au repère passé :

> *Je m'aperçus qu'il* ***s'était endormi ;***

— le **conditionnel présent,** marquant une action **ultérieure** au repère passé :

> *Il promit qu'il* ***viendrait ;***

— le **conditionnel passé,** marquant une action **antérieure à un moment ultérieur** au repère passé :

> *Il promit qu'il viendrait dès qu'il* ***aurait reçu*** *la lettre.*

Cette liste suffit à qui limite l'étude aux cas de « discours indirect », comme on le fait, pour des raisons pratiques, dans les classes, où il semble que l'on entende par « règles de concordance » les règles de transposition d'un texte du plan présent au plan passé.

Dans les propos au « discours direct », celui qui parle énonce au présent des actions ou des vérités générales dont la réalisation s'étend, dans des mesures variables, **à la fois** sur le passé et sur l'avenir :

> *Il dort.*
> *La Terre tourne.*
> *Deux et deux font quatre.*

C'est l'aspect **sécant** (V. ASPECT), qui, sans être inhérent au tiroir présent, lui est associé presque obligatoirement dans ces conditions d'emploi. L'imparfait, étant le seul tiroir passé qui exprime l'aspect sécant, devient l'homologue du présent dans le discours indirect adossé au passé. De la même manière, le plus-que-parfait (à auxiliaire imparfait) devient l'homologue du passé composé (à auxiliaire présent). *Dormait* montre un sommeil commencé depuis un temps indéfini ; *s'était endormi* montre un état commencé depuis un temps indéfini.

Mais, en dehors du discours indirect, d'autres aspects peuvent être à exprimer, et l'on rencontre, par exemple, toujours le passé simple après *ce fut... qui :*

> *Ce fut Tartarin qui* ***paya*** *la note* (A. Daudet).

La locution *c'est... que* n'a pour fonction, dans de telles phrases, que de donner valeur prédicative au nom *Tartarin,* qui serait sujet dans la phrase simple : *Tartarin paya la note ;* le passé simple, conformément à sa valeur aspectuelle organique, montre l'action s'accomplissant depuis son début.

Il en est de même après les verbes et locutions d' « événement », comme *ce fut alors* (*ce jour-là,* etc.) *que, il arriva (advint) que :*

> *Ce fut à 20 heures que le spectacle* ***commença*** (I. Némirovsky).
> *Il advint qu'on* ***vola*** *trois melons à Mme Cornouiller* (A. France).

Certaines conjonctions impliquent ce même aspect soit pour l'action subordonnée, soit pour l'état succédant à son accomplissement (« concordance complexe » de K. Togeby) :

> *Le silence s'établit dès que le directeur* ***entra.***
> *Le bavardage reprit aussitôt qu'il* ***fut sorti.***

On peut collectionner quantité d'exemples d'emploi du passé simple en proposition subordonnée (comme l'a fait, entre autres, Poul Høybye, dans *Revue romane,* 1966). Il faudrait les examiner dans le cadre d'une étude des propositions subordonnées conjonctives et relatives. Ces exemples, comme on l'a montré, n'infirment en rien la traditionnelle « règle de concordance », entendue dans le champ restreint des propositions du discours indirect : subordonnées (conjonctives ou interrogatives) ou indépendantes (« style indirect libre »).

Le grammairien danois Holger Sten (*les Temps du verbe fini en français moderne,* 1952), s'attaquant, après Brunot, à la règle de concordance (entre-temps défendue par Damourette et Pichon), réunit trois exemples d'infractions du type suivant :

> *Mais il découvrait que la religion lui* ***fut*** *surtout un refuge* (F. Mauriac).

Il s'agit évidemment d'un de ces retours au repérage absolu dont on a posé plus haut la légitimité : Mauriac se substitue à son personnage dans l'énonciation d'un jugement qui constitue pour celui-ci la découverte. Substitution licite, mais dont on doit avouer qu'elle est très rare dans de telles conditions.

Un cas beaucoup plus banal est celui des vérités permanentes :

> *Il estoit expérimenté*
> *Et sçavoit que la méfiance*
> ***Est*** *mère de la seureté*
> (La Fontaine, *Fables*).

La Fontaine rappelle une maxime atemporelle, ordinairement énoncée au présent.

> *Vous releviez un peu votre jupe pour ne pas la mouiller, si bien que je pus voir que vous* ***avez*** *des pieds charmants* (A. Dumas fils).

Le galant homme qui parle n'a garde de laisser croire, en employant l'imparfait, que ces charmes furent passagers.

Une opposition peut être mise en évidence entre l'imparfait de concordance exprimant une croyance mal fondée et le présent qui soustrait le fait à la relativité d'un jugement particulier :

> *Le Saturnien, convaincu que notre monde* ***est habité,*** *s'imagina bien vite*

*qu'il ne **l'était** que par des baleines* (Voltaire).

Mais des raisons stylistiques subtiles amènent parfois les écrivains à prendre le contre-pied de cet usage ; voici un présent de valeur ironique, selon Damourette et Pichon (§ 1718) :

*Chez nous, il était admis que tous les sentiments conventionnels **sont** vrais* (A. Maurois).

Un autre cas d'infraction apparente aux habitudes de concordance résulte de la double valeur du passé composé. Fonctionnant comme un « passé tensif » (v. ASPECT) dans tous les exemples donnés ci-dessus, ce tiroir n'a bien souvent, dans ses emplois familiers ou non, que sa valeur originelle de « présent extensif », exprimant l'état présent qui résulte d'une action révolue. Cette valeur autorise ou favorise — associée à d'autres facteurs — le repérage d'un verbe subordonné à partir du présent :

*J'ai compris qu'elle **se moque** de moi.* (C'est maintenant une certitude, et le fait reste présentement vrai.)
*Il m'a promis qu'il **sera** des nôtres ce soir.* (Je me fonde présentement sur cette promesse, dont l'échéance est d'ailleurs à venir dans les deux sortes de repérage.)

Une autre catégorie de perturbations est liée à l'emploi du « présent de narration », qui peut fonctionner comme un repère présent ou passé ; dans un récit, l'usage flotte donc entre :

Il pousse (= *poussa*) *la porte qui **donne** sur le jardin*

et :

*Il pousse la porte qui **donnait** sur le jardin.*

La première solution — formellement plus cohérente — est préférée dans les cas de discours indirect :

*On frappe ; il crie que la porte **est*** (et non *était*) *ouverte.*

Mentionnons enfin, pour mémoire, une violation si peu justifiée que Brunot lui-même (p. 789) en approuvait la condamnation ; elle s'observe en proposition relative chez les poètes romantiques, pour qui elle n'a sans doute jamais été autre chose qu'une licence commode :

*Le soleil regardait le vieillard qui **se meurt*** (Hugo).

TIROIRS DE SUBJONCTIF

Au subjonctif (v. ce mot), aucune variation morphologique ne marque un repérage futur :

*Nous regrettons / Nous regretterons qu'il **soit** absent.*
*Nous regrettons / Nous regretterons qu'il nous **ait quittés.***

On se trouve dans la même situation qu'aux phrases 6 et 7 pour l'indicatif. Mais, à la différence de l'indicatif, le subjonctif ne donne pas la possibilité de marquer le futur par repérage absolu : le « présent » du subjonctif vaut pour l'avenir comme pour le présent :

*Je doute qu'il **soit** chez lui maitenant / demain.*

Le repérage passé n'est pas non plus marqué dans le français parlé :

*Nous regrettions qu'il **soit** absent.*
*Nous regrettions qu'il nous **ait quittés.***

Mais la langue littéraire conserve un jeu de formes dont une des fonctions spécifiques était de marquer le repérage passé ; ce sont l'**imparfait** et le **plus-que-parfait :**

*Nous regrettions qu'il **fût** absent.*
*Nous regrettions qu'il nous **eût quittés.***

La « règle de concordance » au subjonctif, déjà formulée par les grammairiens latins (*consecutio temporum*), pèse encore sur l'expression littéraire, alors que les formes d'imparfait du subjonctif ont disparu de l'usage parlé.

Cette règle, dans l'usage classique même, souffre des exceptions analogues à celles qu'on rencontre à l'indicatif.

Un verbe principal au passé composé favorise, dans sa valeur de présent extensif, un repérage à partir du présent :

*Dieu **a entouré** les yeux de tuniques fort minces, transparentes au devant, afin que l'on **puisse** voir au travers* (d'Olivet). [L'état créé par Dieu est présent, et la possibilité qui en résulte est permanente.]

*Mon père **a consenti** que je **suive** mon choix* (Corneille).
[Fort du consentement acquis, je suis présentement mon choix.]

*Il **a fallu,** pour mes péchés, que cette passion lui **soit venue** en tête* (Molière).
[Décision passée du destin, dont résulte un état présent tenace.]

Le repérage relatif n'en gardait pas moins ses droits :

***J'ai voulu** que des cœurs vous **fussiez** l'interprète* (Racine).

On rencontre, en revanche, des imparfaits du subjonctif après un verbe principal au présent :

*Il y a plus de quarante ans que je dis de la prose sans que j'en **susse** rien* (Molière).[La proposition principale désigne, en fait, une période passée.]

*Il faut qu'il **fût** riche alors, car il acheta une superbe maison* (Stendhal).[La déduction logique est présente, mais porte sur un fait passé.]

D'autres infractions sont propres au cas du subjonctif.

L'imparfait de ce mode a présenté, dès le Xe s., un emploi comme marque d'irréel, où l'a secondé plus tard le plus-que-parfait (v. CONDITION). Disparu au XVIIe s. dans les « systèmes hypothétiques », cet imparfait irréel survivait dans certaines propositions complétives où le subjonctif, obligatoire, excluait le conditionnel :

Je n'y veux point aller,
*De peur qu'elle ne **vînt** encor me quereller*
(Molière, *Tartuffe*).
[« Si j'y allais, elle viendrait me quereller ; voilà de quoi j'ai peur » ; le subjonctif présent ne marquerait pas cette nuance, l'imparfait fonctionne ici comme un « conditionnel du subjonctif ».]

Le conditionnel proprement dit (v. ce mot) est originellement un temps du passé ; il l'est encore dans une bonne partie de ses emplois et, de ce fait, entraîne l'imparfait dans une complétive au subjonctif :

*Il espérait qu'elle voudrait bien qu'il lui **parlât.***

En français classique, cette construction s'étendait à tous les emplois du conditionnel, même s'il n'était qu'une marque de doute ou de politesse affectant un verbe dont l'action se situe au moment de la parole :

*Comment voudriez-vous qu'ils **traînassent** un carrosse ?* (Molière).

Quelquefois, pourtant, le sens l'emportait sur l'automatisme :

Et ne sauroit souffrir qu'une phrase insipide
***Vienne** à la fin d'un vers remplir la place vide* (Boileau, *Satires*).

Dans l'usage moderne, les écrivains, soit par inattention, soit de propos délibéré,

observent de moins en moins la règle de concordance au subjonctif :

> *Xavier, sans répondre, attendit que le couple* ***ait pénétré*** *dans le bureau* (F. Mauriac).
> *Il eût aimé que j'en* ***sois tourmentée*** (F. Sagan).

Les formes insolites étant aujourd'hui exclues du bon style, les écrivains scrupuleux, sans violer la règle, qui garde un certain crédit, tournent le plus souvent la difficulté par la transformation des subordonnées trop prétentieuses en constructions infinitives. Des phrases aussi ridicules que :

> *Rien ne s'opposait à ce que les voleurs* ***filassent*** *dans la campagne.*
> *Elle apporta de l'eau afin qu'ils se* ***lavassent***

deviennent aisément :

> *Rien n'empêchait les voleurs de* ***filer*** *dans la campagne.*
> *Elle leur apporta de l'eau pour* ***se laver.***

LA CONCORDANCE AU MODE NOMINAL

L'infinitif (v. ce mot) se caractérise par une indépendance temporelle totale. Son « présent » comme son « passé » (aspect accompli ou temps antérieur) s'adossent indifféremment aux repères présents, passés et futurs :

> *Je l'empêche / Je l'ai empêché / Je l'empêcherai de filer.*

Le subjonctif a conquis en français parlé la même indépendance.

Il en est de même pour l'indicatif dans certaines langues, comme le polonais, où le tiroir du verbe subordonné indique simultanéité, antériorité ou ultériorité par rapport à l'action principale sans marquer si celle-ci est présente, passée ou future (Léon Zawadowsky, *Kwartalnik Neofilologiczny,* 1967). Une pareille tendance à l'indistinction s'est manifestée en français, mais les tiroirs relatifs au présent ne se sont étendus qu'au plan de l'avenir (v. plus haut) : relativement au passé, il est impossible de dissocier la marque de relation chronologique de l'indication du caractère passé du repère. Les temps passés de l'indicatif comportent de plus des indications d'aspect dont le choix est lié non seulement au repère temporel, mais à la conjonction introductrice (*comme il approchait / dès qu'il approcha*).

On peut penser que le mode nominal connaît tout au moins une semblable opposition d'aspect si l'on y inclut le gérondif (v. ce mot), qui s'oppose aux autres formes par le même aspect sécant que l'imparfait ; aussi s'est-il associé à la préposition *en,* signe d'intériorité (spatiale ou temporelle) ; comparer :

> *avant d'entrer,*
> *pour entrer,*
> *sans entrer,*
> *après être entré,*
> *en* ***entrant.***

HISTORIQUE

Les « règles » modernes de la concordance des temps remontent au latin — à part l'usage du conditionnel, dont le développement est roman. Il n'est donc pas surprenant qu'on les trouve observées dès les premiers textes du français.

I. INDICATIF

> *Carles se dort, li empereres riches :*
> ***Sunjat*** *qu'il* ***eret*** *as greignurs porz de Sizer*
> [Il rêva qu'il était aux plus grands ports de Cize] (*la Chanson de Roland*).

> *...****jura*** *come loiax chevaliers qu'il ceste queste* ***maintendroit*** *un an et un jor* (*la Queste del Saint-Graal*).

Le plus-que-parfait, qui apparaît dès les premiers textes, était cependant peu employé ; on lui préférait le passé antérieur :

> *Quant Renart vit qu'il* ***ot falli,***
> *Forment se tint a malbailli*
> (*Roman de Renart*),

ou le retour au repérage absolu :

> *Et si li ont dit et conté Comment il* ***trouverent*** *pasmé*
> *A l'uis de la cambre Amadas* (*Amadas et Ydoine*).

Des flottements très nombreux s'observent dans l'application de la règle, tenant surtout à l'alternance continuelle, dans les propositions indépendantes ou principales du récit, et particulièrement de l'épopée, de trois temps à peu près synonymes : le passé simple, le passé composé, le présent narratif. Ce dernier temps était indifféremment tenu pour un repère présent ou passé :

> *Li auquant dient qu'ele en* ***estoit fuie,*** *et li autre dient que li quens Garins* ***l'a faite*** *mordrir* [Les uns disent qu'elle s'était enfuie, et les autres disent que le comte Garin l'avait fait assassiner] (*Aucassin et Nicolette*).

Mais, en contrepartie, un passé simple pouvait fonctionner comme un repère présent :

> *Et on li dist qu'ele* ***est*** *en l'ost et si i avoit mené tox ciax du païs* [On lui dit (passé) qu'elle était à l'armée et y avait mené tous ceux du pays] (*ibid.*).
> *Et Floovam jura, quant s'* ***est agenoilliez...***
> [Et Floovant jura, quand il se fut agenouillé...] (*Floovant*).

A plus forte raison, le passé composé, comme il arrive souvent aujourd'hui, pouvait être tenu pour un présent :

> *Venus la desse d'amor*
> *Qui est sa mere, li a noncié*
> *Que Troïen* ***sont trebuchié***
> [... lui a annoncé que les Troyens étaient abattus] (*Énéas*).

Après un repère futur, l'antériorité est quelquefois exprimée au passé composé dans des constructions qui ne l'admettraient plus aujourd'hui :

> *Jel vu dirrai quant tu me l'* ***as demandé***
> [Je vous le dirai quand tu me l'auras demandé] (*la Chanson de Guillaume*).

II. SUBJONCTIF

> *Ne dites mie que je nul tort vos* ***face***
> [Ne dites pas que je vous fasse aucun tort] (*le Couronnement de Louis*).

> *En talent ot qu'il li* ***colpast*** *le chief*
> [Il eut envie de lui couper la tête] (*ibid.*).

Les infractions dont l'inventaire a été fait à propos de la langue classique se rencontrent au Moyen Âge, multipliées par le flottement de la base temporelle qu'on vient de signaler :

> *L'eglise guarde, qu'ele ne* ***fust guastée*** (*ibid.*).

> *Prist l'olifan, que reproce n'en* ***ait*** (*la Chanson de Roland*).

> *Proïe m'a que* ***vienge*** *a toi*
> [Il m'a priée que je vienne à toi] (*Passion du Christ*).

Dans le vers suivant, l'auteur exprime au présent un jugement qu'il porte sur le comportement passé d'un saint ermite :

> *Ne cuit qu'oncques* ***alumast*** *feu*
> [Je ne crois pas qu'il allumât jamais du feu] (*Contes de la vie des pères,* XIII[e] s.).

Après un conditionnel s'observait le même flottement que de nos jours, avec une prédominance, toutefois, de l'imparfait :

> *Ne voldreie por nule rien*
> *Qu'ele* ***eüst*** *d'autre robe point* (*Érec*).
> *Mes d'une chose vos vodroie proier,*
> *Que ja gloton n'* ***aiez*** *a conseillier*
> (*le Charroi de Nîmes*).

L'imparfait fonctionnait, bien entendu, comme « conditionnel du subjonctif » :

> *Cuidiez vos ore qu'* ***alasse*** *reculant ?*
> [Croyez-vous qu'alors je reculerais ?] (*le Couronnement de Louis*).

G. Moignet a montré (*Essai sur le mode subjonctif,* 1959) comment ces infractions devinrent plus rares du XIIe au XIIIe s., surtout dans la prose, à mesure qu'une plus grande cohérence était exigée dans l'emploi des temps du récit. Dès cette époque, le système avait à peu près acquis le degré de pureté qu'il présente dans la littérature moderne.

Dans le français parlé, un grand changement fut apporté par la disparition graduelle de l'imparfait du subjonctif, sensible dès le XVIIe s. et dont on lira ailleurs les étapes (v. SUBJONCTIF).

concordant, e [kɔ̃kɔrdɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *concorder ;* v. 1260, Adam de la Halle). **1.** *Vx.* Qui s'accorde bien avec quelque chose : *J'en avais trouvé les vers et la mélodie, que j'ai été obligé de faire noter et qui a été trouvée très concordante aux paroles* (Nerval). || **2.** Se dit de choses qui s'accordent entre elles (surtout au plur.) : *Des témoignages concordants.* || **3.** *Class.* Où règne la concorde : *Rose avait marié sa petite-fille à Portail ; le mariage ne fut point concordant* (Saint-Simon).

concordat [kɔ̃kɔrda] n. m. (lat. médiév. *concordatum,* de *concordare* [v. CONCORDER] ; 1482, Bartzsch, au sens 1 ; sens 2, XVIe s. ; sens 3, 1787, Féraud). **1.** Accord entre le Saint-Siège et un État souverain pour régler les rapports entre cet État et l'Église. || Absol. *Le Concordat,* celui de 1801, conclu entre Pie VII et Bonaparte (prend une majuscule en ce cens) : *Vous consentez au sacre de la même manière que, l'autre fois, au Concordat* (Vigny). || **2.** *Par extens.* et *littér.* Ce qui met fin aux discordes : *Jusqu'au jour où le grand concordat humain sera conclu* (Hugo). || **3.** Traité signé entre un commerçant ayant déposé son bilan et ses créanciers, et par lequel ceux-ci lui accordent des délais de remboursement, et, souvent, une réduction de sa dette.

concordataire [kɔ̃kɔrdatɛr] adj. (de *concordat ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Qui a rapport à un concordat : *Loi concordataire.* || Spécialem. *Évêques concordataires,* ceux qui approuvèrent le Concordat de 1801. || **2.** Qui a obtenu un concordat commercial : *Failli concordataire.*

concorde [kɔ̃kɔrd] n. f. (lat. *concordia ;* v. 1155, Wace). Union des cœurs et des volontés entre individus, ou entre peuples, qui entretient un état de tranquillité et de paix : *Tout respire ici la joie, la concorde et la paix* (France).

● SYN. : *accord, entente, fraternité, harmonie, union.* — CONTR. : *antagonisme, discorde, dissension, dissentiment, division, guerre, hostilité, mésintelligence.*

concorder [kɔ̃kɔrde] v. intr. (lat. *concordare,* s'accorder ; v. 1130, *Eneas,* comme v. tr. ind. [v. ci-dessous] ; ce verbe, devenu rare à partir du XVIIe s., a été repris, en 1777, par Linguet). Présenter des rapports de similitude, de conformité : *On devrait, au moins par prudence, ne jamais parler de soi, parce que c'est un sujet où on peut être sûr que la vue des autres et la nôtre propre ne concordent jamais* (Proust).

● SYN. : *s'accorder, s'assortir, cadrer, s'harmoniser.* — CONTR. : *contraster, se contredire, différer, s'opposer.*

◆ v. tr. ind. *Concorder avec* ou (vx) *à,* être en accord avec : *Pour mener un parti, ne faut-il pas concorder à ses idées* (Balzac). *Des jeux de physionomie ne concordant pas aux paroles* (Goncourt). *La déposition du témoin concordait parfaitement avec les déclarations du prévenu ;* en parlant d'époques, de dates ou de faits dans leur relation au temps, coïncider : *Le bail fut consenti pour dix-huit années, afin de le faire concorder à celui de la rue des Cinq-Diamants* (Balzac).

concourant, e [kɔ̃kurɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *concourir ;* 1753, *Encyclopédie*). Qui converge vers un même point, un même but : *Droites concourantes. Forces concourantes.*

● SYN. : *convergent.* — CONTR. : *divergent.*

concourir [kɔ̃kurir] v. tr. ind. [à] (altér., d'après *courir,* de *concurre* [XIVe s.] et *concurrer* [fin du XVe s.], lat. *concurrere,* se rencontrer, se joindre, de *cum,* avec, et *currere,* courir ; milieu du XVIe s., au sens de « se rencontrer en un même lieu » ; sens 1-2, 1636, Monet). [Conj. **21.**] **1.** Tendre à un même effet, à un même résultat, en parlant de choses : *L'air glacial, la profondeur caverneuse du sol concourent à faire de ces maisons des espèces de cryptes* (Balzac). *Tout concourait à la majesté tragique de cette minute suprême* (Hugo). *À la dignité de l'attitude concourait, sans se laisser voir, la souplesse d'une taille charmante* (Proust). || **2.** Coopérer, contribuer à un résultat commun, en parlant de personnes : *Concourir au succès d'une entreprise.*

◆ v. intr. (sens I, 1, 1681, Bossuet ; sens I, 2, 1636, Monet ; sens I, 3, 1753, *Encyclopédie ;* sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1751, Voltaire).

I. 1. *Class.* Se produire au même moment, coïncider dans le temps : [Cette époque] *a encore ceci de remarquable qu'elle concourt à peu près avec le temps où Rome retourne à l'état monarchique* (Bossuet). || **2.** *Class.* Se prêter une assistance mutuelle : *Ces puissances doivent concourir et se prêter la main mutuellement, et non se regarder avec jalousie* (Bossuet). || **3.** En mathématiques, converger vers un même point de manière à s'y rencontrer : *Dans un triangle, les médianes concourent en un même point.*

II. 1. Être sur le même rang que d'autres pour faire valoir une prétention : *Tous les créanciers concourent lorsqu'ils ont une hypothèque de même date.* || **2.** Entrer en concurrence, en compétition avec d'autres pour obtenir un prix, un emploi, un titre, etc. ; participer à un concours : *Joseph Bertrand concourut à onze ans avec les jeunes gens qui se présentaient à l'École polytechnique et satisfit à toutes les épreuves* (France). || *Par extens.* Se dit des ouvrages envoyés à un concours : *Tableaux admis à concourir.*

concours [kɔ̃kur] n. m. (lat. *concursus,* course en masse, rencontre, concurrence [avec influence phonétique de *cours*] ; début du XIVe s., au sens de « recours » ; sens I, 1, 1574, Amyot ; sens I, 2, 1636, Monet ; sens I, 3, 1834, Landais ; sens II, 1, 1644, Descartes ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3-4, 1660, Oudin).

I. 1. *Class.* et *littér.* Affluence, rassemblement de personnes en un même lieu : *Il fréquente les temples où se fait un grand concours* (La Bruyère). *Pendant tout le lundi, le concours fut immense audit palais* (Stendhal). *Un grand concours de foule, du monde à toutes les fenêtres ; mais, malgré tout, la gaieté, l'entrain n'étaient pas de la fête* (Daudet). *Il était nuit close quand le cortège bruyant fit son entrée dans Papeete, au milieu d'un grand concours de peuple* (Loti). || **2.** *Class.* et *littér.* Rencontre, coïncidence de choses tendant à un même but : *Fuyez des mauvais sons le concours odieux* (Boileau). *Je suis venu au monde par un concours fortuit de causes* (Restif de La Bretonne). *Quel concours d'harmonies préétablies !* (France). *Un concours de circonstances.* || **3.** *Vx.* En géométrie, rencontre, intersection dans l'espace : *Point de concours de deux droites.*

II. 1. Action de contribuer à une action commune ; coopération : *Louis XIII ne s'était pas résolu à prêter à l'Empereur le concours de ses armées* (Bainville). *Demander le concours de quelqu'un.* || *Spécialem.* Participation d'une personne, conjointement avec une autre, à un acte juridique, ou de plusieurs personnes à un même acte. || **2.** En termes juridiques, compétition de personnes ayant les mêmes droits : *Concours entre créanciers.* || **3.** Examen, ensemble d'épreuves qui met en compétition des candidats à l'obtention d'un emploi, d'un prix, d'un titre, attribué à un nombre limité d'entre eux, en fonction de leur classement : *Le concours de l'agrégation. L'élève a un droit obtenu au concours dont on ne peut le priver* (Renan). || *Concours général,* ensemble de compositions qui ont lieu chaque année entre les meilleurs élèves des classes supérieures de tous les lycées et collèges de France. || **4.** Exposition solennelle, et donnant lieu à l'octroi de récompenses, de produits obtenus ou de travaux accomplis par les concurrents :

Concours agricole. || *Hors concours,* dans la situation d'un candidat qui a déjà obtenu la récompense décernée à un concours et qui n'est plus admis à concourir : *Une première médaille le mit hors concours* (Maupassant) ; *fam.* et *adjectiv.,* qui témoigne d'une supériorité éclatante sur les autres, dans un domaine quelconque : *Un tireur hors concours.*

concrescence [kɔ̃krɛsɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *concrescere,* croître ensemble, de *cum,* avec, et *crescere,* croître ; 1888, Larousse). En botanique, croissance en commun de plusieurs organes.

concret, ète [kɔ̃krɛ, -ɛt] adj. (lat. *concretus,* épais, compact, part. passé de *concrescere,* croître ensemble, s'épaissir ; début du XVIe s., au sens I ; sens II, 1, 1704, Trévoux ; sens II, 2-3, fin du XIXe s.).

I. *Vx.* Se dit, par opposition à *fluide,* d'une substance solide, épaisse : *Le sol est un sable blanc, solide et recouvert d'une croûte concrète et saline* (Lamartine).

II. 1. Se dit, par opposition à *imaginaire,* de ce qui est réel, effectif, et, par opposition à *abstrait,* d'une représentation qui reproduit l'objet tel qu'il est donné dans l'expérience : *Il ne se faisait pas de la souffrance humaine une idée concrète et physique, il s'en faisait une idée purement morale et dogmatique* (France). || *Noms concrets,* ceux qui désignent des êtres ou des choses perceptibles à nos sens. || *Termes concrets,* ceux qui désignent des êtres ou des objets, non des qualités, des manières d'être. || **2.** Qui se rapporte à quelque chose de précis, de matériel, de tangible : *Des promesses concrètes. Des avantages concrets.* || **3.** Se dit d'une personne qui a le sens des réalités, qui s'intéresse surtout à ce qui tombe sous le sens : *Les orthodoxes sont trop concrets, ils tiennent à des faits, à des riens, à des minuties* (Renan). *Il unissait l'esprit concret des hommes de race anglaise à l'âme insatisfaite et passionnée par le rêve d'un Hindou* (Tharaud).

• SYN. : **II, 1** *matériel, physique, tangible ;* **2** *palpable, réel ;* **3** *positif, pratique, réaliste.* — CONTR. : **II, 1** *immatériel, irréel ;* **2** *illusoire, imaginaire, utopique ;* **3** *idéaliste, rêveur.*

◆ **concret** n. m. (XIXe s.). Ce qui est concret : *On va du concret à l'abstrait par cette opération bien connue qu'on nomme l'abstraction* (Cousin).

concrètement [kɔ̃krɛtmɑ̃] adv. (de *concret ;* XXe s.). De façon concrète ; pratiquement : *Concrètement, voici comment se présente la situation...*

concréter [kɔ̃krete] v. tr. (de *concret ;* fin du XVIIIe s., au sens I ; sens II, 1872, d'après Littré, 1877). [Conj. **5 b.**]

I. *Vx.* Rendre concret, solide : *Le froid concrète la plupart des liquides.*

II. *Vx.* Rendre concret ; donner une forme réelle, individualisée : *Ce qui fait l'art, à savoir la pensée concrétée* (Flaubert). [C'est là] *que resplendit le sujet général du porche, celui qui concrète les Évangiles* (Huysmans).

◆ **se concréter** v. pr. (av. 1850, Balzac).

I. *Vx.* Se coaguler.

II. *Vx.* Prendre corps : *Les pensées se concrètent autour d'une figure qui leur est jetée par hasard* (Balzac).

concrétion [kɔ̃kresjɔ̃] n. f. (lat. *concretio,* agrégation, assemblage, de *concretus* [v. CONCRET] ; 1537, J. Canappe, aux sens 1-2 ; sens 3, 1753, *Encyclopédie*). **1.** *Vx.* Action de s'épaissir : *La concrétion du sang.* || **2.** Agrégation de particules arrivant à former un corps solide ; le corps ainsi formé : *Concrétion calcaire.* || **3.** *Spécialem.* Production morbide de formations solides dans l'épaisseur des tissus organiques, dans les articulations, dans certains conduits, etc. : *Concrétion arthritique, biliaire.*

• SYN. : **3** *calcul, pierre.*

concrétionné, e [kɔ̃kresjɔne] adj. (de *concrétion ;* 1842, Acad.). **1.** En termes de géologie et de minéralogie, qui a été soumis au concrétionnement. || Qui est fait de concrétions ou présente des concrétions. || **2.** *Par extens.* et *littér.* Qui prend l'aspect d'une concrétion : *Des nuages aux rondeurs solides et concrétionnées* (Goncourt).

concrétionnement [kɔ̃kresjɔnmɑ̃] n. m. (de *concrétion ;* XXe s.). En géologie, action qui donne naissance aux concrétions.

concrétisation [kɔ̃kretizasjɔ̃] n. f. (de *concrétiser ;* XXe s.). Action de rendre concret ; forme concrète ainsi donnée : *Il me suffit que chaque trait de ce récit soit d'une éloquence admirable, permette au cœur d'intervenir et gonfle de vie cette concrétisation de l'abstrait* (Gide).

concrétiser [kɔ̃kretize] v. tr. (de *concret ;* fin du XIXe s.). Donner une forme concrète, perceptible aux sens, à ce qui est abstrait, idéal, imaginaire : *L'arrivée de son hôtesse vint opportunément concrétiser ces rêveries* (Chevallier).

◆ **se concrétiser** v. pr. Se manifester sous une forme concrète, sensible : *Son impression se concrétisait dans cette phrase vague, qu'elle se répétait avec accablement : « Rien de bon ne peut sortir de là »* (Martin du Gard).

concubin n. m. V. CONCUBINE.

concubinage [kɔ̃kybinaʒ] n. m. (de *concubine ;* 1407, Du Cange). État d'un homme et d'une femme qui vivent maritalement sans être mariés : *L'étal radieux d'un concubinage autorisé* (Goncourt).

• REM. On dit aussi, plus rarement, CONCUBINAT.

concubinaire [kɔ̃kybinɛr] n. m. et adj. (lat. médiév. *concubinarius,* de *concubina,* concubine ; XIVe s., Godefroy). *Vx.* Celui qui vit en concubinage : *Deux ou trois prêtres soi-disant mariés, mais en réalité concubinaires* (Barbey d'Aurevilly).

concubinat [kɔ̃kybina] n. m. (lat. *concubinatus,* concubinage, de *concubina,* concubine ; v. 1590, Marnix de SainteAldegonde, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** Chez les Romains, sorte de mariage morganatique entre des personnes de condition inégale. || **2.** SYN. de CONCUBINAGE.

concubine [kɔ̃kybin] n. f. (lat. *concubina,* de *concumbere,* coucher avec ; 1213, *Fet des Romains*). Femme qui vit maritalement avec un homme sans être mariée avec lui : *On les voit* [les Égyptiens] *assez ordinairement n'avoir qu'une épouse ou une concubine esclave* (Nerval).

• REM. Le masc. CONCUBIN (XIVe s.) est vieilli ; il se rencontre surtout pour désigner (au plur.) les gens vivant en concubinage : *La plupart sont des concubins ou des époux qui s'attardent dans les brasseries* (Huysmans) ; ou, en droit romain, pour désigner celui qui avait contracté la forme d'union dite *concubinat.*

concubiner [kɔ̃kybine] v. intr. (de *concubine ;* 1658, Godefroy). *Vx.* Vivre en concubinage : *La quinquagénaire faisandée qui concubinait avec l'immonde Chapuis avait été une femme assez aristocratiquement belle* (Bloy). *Elle concubinait avec l'un des amis de l'amant de Jeanne* (Huysmans).

concupiscence [kɔ̃kypisɑ̃s] n. f. (lat. ecclés. *concupiscentia,* de *concupiscere,* désirer ardemment ; v. 1265, Br. Latini). Dans la langue des théologiens, attirance naturelle éprouvée par l'homme pour les biens sensibles : *Les trois concupiscences des théologiens sont le désir de savoir, de sentir, de dominer.* || *Spécialem.* Désir des plaisirs sensuels : *Et le vent furibond de la concupiscence | Fait claquer votre chair ainsi qu'un vieux drapeau* (Baudelaire).

concupiscent, e [kɔ̃kypisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *concupiscens, -entis,* part. prés. de *concupiscere,* désirer ardemment ; « mot créé par d'Alembert », au XVIIIe s., d'après Acad., 1842 [aussi dans Landais, 1834]). **1.** Qui éprouve de la concupiscence ; qui est attaché aux plaisirs des sens : *Le côté concupiscent de notre nature.* || **2.** Qui exprime la concupiscence, et, *spécialem.,* le désir sexuel : *Paroles concupiscentes.*

concurremment [kɔ̃kyramɑ̃] adv. (de *concurrent ;* 1596, Guénoys, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière). **1.** Conjointement, en conjuguant son action avec celle d'un autre : *Agir concurremment avec quelqu'un.* || **2.** En concurrence avec : *Il briguait ce poste concurremment avec d'autres.* || **3.** Simultanément, à la fois : *Je lis concurremment le « Dieu est-il fran-*

çais ? » de Sieburg [...] *et le « Frankreich » de Curtius* (Gide).

concurrence [kɔ̃kyrɑ̃s] n. f. (de *concurrent ;* 1392, E. Deschamps, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière [*jusqu'à concurrence de,* 1740, Acad.] ; sens II, 1, 1559, Amyot ; sens II, 2, 1748, Montesquieu ; sens II, 3, av. 1850, Balzac).

I. 1. *Vx.* Le fait de se trouver ensemble au même moment, dans le même lieu ; rencontre : *La peinture* [...] *demande la concurrence immédiate d'une foule de qualités* (Baudelaire). || *Concurrence d'offices,* dans la liturgie catholique, coïncidence, aux secondes vêpres, des offices de deux fêtes doubles consécutives. || **2.** Le fait de se trouver sur un pied d'égalité pour exercer un droit : *Deux créanciers qui exercent en concurrence une hypothèque de même date.* || *Jusqu'à concurrence de,* jusqu'à ce que telle limite soit atteinte.

II. 1. Rivalité entre personnes, activités, forces qui tendent à un même but : *Entrer en concurrence avec un rival. La concurrence (qui est l'un des traits les plus frappants de l'ère moderne) a atteint de très bonne heure, en Méditerranée, une intensité singulière : concurrence des négoces, des influences, des religions* (Valéry). || *Concurrence vitale,* lutte pour la vie, qui s'établit entre les espèces et aboutit à la sélection naturelle des sujets les plus aptes. || **2.** Situation mutuelle des commerçants d'un marché dont chacun cherche à attirer la clientèle par des prix plus avantageux, des conditions de vente ou une qualité meilleures : *Elles n'allaient pas, les affaires. La concurrence était terrible* (Maupassant). || *Régime de libre concurrence,* système économique qui ne comporte aucune intervention de l'État en vue de limiter la liberté de l'industrie et du commerce, et qui considère les coalitions de producteurs comme des délits. || **3.** *Vx* et *fam.* Entreprise de transports publics qui fait concurrence à une autre, et, *par extens.,* voiture de messageries : *Il allait s'établir une concurrence pour le service de Tours à Chinon* (Balzac).

• SYN. : **II, 1** *compétition, lutte.* — CONTR. : **II, 1** *alliance, entente, union.*

concurrencer [kɔ̃kyrɑ̃se] v. tr. (de *concurrence ;* 13 mai 1868, *le Moniteur universel*). [Conj. **1 a.**] Faire concurrence à ; être en concurrence avec : *Des matières plastiques qui concurrencent le cuir.*

concurrent, e [kɔ̃kyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *concurrens, -entis,* part. prés. de *concurrere* [v. CONCOURIR] ; 1119, Ph. de Thaon, au sens I, 2 ; sens I, 1, 1546, Ch. Estienne ; sens II, 1 [comme n. et adj.] 1552, R. Estienne ; sens II, 2 [comme n. et adj.], 1692, Kuhn).

I. 1. Qui vient se rencontrer, s'unir avec ; qui tend au même but : *Forces concurrentes. Actions concurrentes.* || **2.** *Jours concurrents,* ou *concurrents* n. m. pl., jours que l'on ajoute à ceux des cinquante-deux semaines de l'année (un pour les années ordinaires, deux pour les bissextiles) pour faire concorder année civile et année solaire.

II. 1. Qui entre en compétition avec : *Un vétérinaire et un avocat concurrents au même siège dans une de nos circonscriptions rurales* (Bainville). || **2.** *Spécialem.* Qui entre en concurrence dans le domaine économique : *Industries concurrentes.*

◆ n. **1.** Personne qui entre en compétition avec d'autres pour obtenir quelque chose : *Il reçut l'avis qu'il était nommé membre du Conseil général de la Commune. Candidat depuis quatre ans, il avait été élu sans concurrent* (France). || **2.** Rival dans le domaine commercial, industriel : *Cette maison pratique des prix inférieurs à ceux de ses concurrents.*

concurrentiel, elle [kɔ̃kyrɑ̃sjɛl] adj. (de *concurrence ;* 16 juin 1872, *Journ. officiel*). **1.** Capable d'entrer en concurrence : *Nos prix doivent être concurrentiels.* || **2.** Où peut s'exercer la concurrence : *Un marché concurrentiel.*

• SYN. : **1** *compétitif.*

concussion [kɔ̃kysjɔ̃] n. f. (lat. *concussio,* secousse, concussion, de *concussum,* supin de *concutere,* ébranler, extorquer de l'argent à ; v. 1450, *Échecs amoureux,* au sens de « ébranlement » ; sens actuel, 1559, Amyot). Abus qu'un fonctionnaire fait de son autorité en percevant indûment et sciemment de l'argent de ceux qui dépendent de lui : *Le crime de concussion* (Code pénal). *Sosie* [...], *par les concussions* [...], *s'est enrichi sur les ruines de plusieurs familles* (La Bruyère).

• SYN. : *exaction, extorsion, malversation, prévarication.*

concussionnaire [kɔ̃kysjɔnɛr] adj. et n. (de *concussion ;* 1559, Amyot). Coupable de concussion : *Ces coquins l'avaient, par leur dépense, poussé à la ruine et contraint à des actes pour lesquels il était poursuivi comme concussionnaire* (France).

• SYN. : *prévaricateur.*

condamnable [kɔ̃danabl] adj. (de *condamner ;* 1404, *Ordonnance royale,* écrit *condempnable,* au sens de « [viande] inutilisable » ; sens actuels, début du XVI[e] s. [*condemnable ; condamnable,* 1587, F. de La Noue]). **1.** Qui tombe sous le coup de la loi : *Le vol est un acte condamnable.* || **2.** Qui encourt la réprobation générale : *On le disait de mœurs condamnables ; il était ce soir-là en compagnie de deux jeunes gens* (Zola).

• SYN. : **1** *coupable, délictueux, fautif, punissable ;* **2** *blâmable, critiquable, indigne, répréhensible.* — CONTR. : **1** *innocent ;* **2** *irréprochable, louable, recommandable.*

condamnateur, trice [kɔ̃danatœr, -tris] n. et adj. (lat. *condemnator,* celui qui fait condamner, de *condemnatum,* supin de *condemnare* [v. CONDAMNER] ; début du XVI[e] s., écrit *condemnateur ; condamnateur,* 1776, Voltaire). Celui, celle qui condamne. (Peu usité.)

condamnation [kɔ̃danasjɔ̃] n. f. (lat. *condemnatio,* condamnation, de *condemnatum,* supin de *condemnare* [v. CONDAMNER] ; XIII[e] s., écrit *condem[p]nation* ou *condam[p]nassion,* aux sens I, 1 et 3 ; sens I, 2, 1413, Bartzsch ; sens I, 4, 1541, Calvin ; sens I, 5, 1681, Bossuet ; sens II, XX[e] s.).

I. 1. Décision d'un tribunal qui oblige l'un des plaideurs à satisfaire au moins partiellement à la prétention de son adversaire : *Condamnation aux dépens.* || Décision d'une juridiction répressive prononçant une peine contre l'auteur d'un crime, d'un délit ou d'une infraction : *Condamnation à une peine de prison. Condamnation à mort.* || *Accepter, subir condamnation,* ne pas interjeter appel de la sentence par laquelle on est condamné. || *Passer condamnation,* accepter d'avance un jugement en faveur de la partie adverse ; au *fig.,* reconnaître qu'on a eu tort et cesser toute opposition, toute discussion. || **2.** La peine même qui est prononcée par le tribunal : *Être frappé d'une lourde condamnation. Subir sa condamnation jusqu'au bout.* || **3.** Action par laquelle les autorités religieuses taxent d'erreur une doctrine, un livre : *La condamnation des cinq propositions de Jansénius.* || **4.** *Fig.* Action de blâmer très sévèrement, de réprouver des mœurs de son époque : *Les « Satires » de Juvénal sont une condamnation. L'amour-propre souffre plus impatiemment la condamnation de nos goûts que de nos opinions (La Rochefoucauld.)* || **5.** *Fig.* Acte, fait, écrit portant témoignage contre quelque chose ou contre quelqu'un : *Le marasme économique auquel elle a abouti est la condamnation de cette politique.*

II. Action d'interdire ou de rendre inutilisable une ouverture, un passage : *La condamnation d'une porte, d'une fenêtre.*

• SYN. : **I, 2** *punition, sanction ;* **3** *interdit ;* **4** *attaque, blâme, critique, désaveu, réprobation ;* **5** *négation, procès.*

condamnatoire [kɔ̃danatwar] adj. (de *condamner ;* XV[e] s., Bartzsch, écrit *condemnatoire* [v. CONDAMNER] ; *condamnatoire,* 1559, Amyot). Qui porte condamnation : *Sentence condamnatoire.*

condamné, e [kɔ̃dane] n. (part. passé substantivé de *condamner ;* 1580, Montaigne). Personne frappée d'une condamnation par un tribunal : *Il est toujours plus facile de signer de loin un arrêt de mort que de le prononcer en face du condamné* (Daudet). *Comment passeriez-vous votre dernière nuit de condamnée ?*

(Bernanos). || Vx. *Travailler comme un condamné,* travailler péniblement et sans relâche, à la manière d'un forçat.

condamner [kɔ̃dane] v. tr. (lat. *condemnare,* condamner, de *cum-* intensif et *damnare,* condamner, de *damnum,* dommage, tort ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *condemner,* au sens de « blesser » [l'orthogr. *condampner,* XIIe s., Herman de Valenciennes, puis *condamner,* v. 1360, Froissart, est due à l'influence de *damner ; condemner* a subsisté jusqu'au XVIIe s.] ; sens I, 1, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens I, 2, 1863, Littré ; sens I, 3, v. 1657, Pascal ; sens I, 4, fin du XVIIe s., Bossuet ; sens I, 5, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens I, 6, 1348, Godefroy ; sens I, 7, 1675, Widerhold ; sens I, 8, 1541, Calvin ; sens II, 1, v. 1360, Froissart ; sens II, 2, 1678, Jal).

I. 1. *Condamner quelqu'un,* prononcer contre lui un jugement qui le reconnaît coupable et lui inflige une peine : *Condamner quelqu'un à verser des dommages-intérêts. Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent* (Voltaire). *Les cas de sorciers et de sorcières condamnés au feu ou à la corde* (Hugo). || *Condamner un acte, un état,* etc., le déclarer passible d'une condamnation : *La loi condamne la fraude, la bigamie.* || **2.** Déterminer, entraîner la condamnation de quelqu'un, en parlant d'un fait, d'une preuve, etc. : *Ce témoignage a condamné l'accusé.* || **3.** *Condamner un livre, une doctrine,* les déclarer erronés, non conformes à une orthodoxie : *Condamner le jansénisme, une hérésie.* || **4.** *Condamner un malade,* le déclarer perdu : *Les médecins l'ont condamné.* || **5.** *Fig.* Astreindre, contraindre à quelque chose de pénible : *Le despotisme condamne les hommes à déguiser leurs vertus* (Constant). *Condamné au repos, il partageait son temps entre la lecture et la promenade* (Balzac). || **6.** Considérer comme répréhensible, blâmer hautement, souvent pour des raisons morales : *Ce raisonnement déplut aux Nains, et l'un d'eux* [...] *le condamna avec indignation* (France). *Qu'un autre, s'il lui plaît, vous condamne, | Amères joies de la chair et des sens* (Gide). *Condamner les abus.* || **7.** Porter témoignage contre : *Quant au nombre, sa précision même le condamne* (Valéry). || **8.** Class. *Condamner de,* taxer de : *Faire condamner de calomnie et d'imposture* (Saint-Simon).

II. 1. *Condamner une ouverture, une porte,* etc., en interdire l'accès, la rendre inutilisable : *Une simple porte condamnée séparait les deux chambres* (Zola). || Fig. *Condamner sa porte,* refuser de recevoir qui que ce soit. || **2.** Déclarer hors d'usage ou de service : *La modicité du loyer dans des maisons condamnées à disparaître avait engagé la cousine Bette à loger là* (Balzac).

• SYN. : **I, 2** *accabler, charger, perdre ;* **5** *forcer, obliger, réduire ;* **6** *critiquer, désapprouver, désavouer, flétrir, réprouver, stigmatiser.* || **II, 1** *barrer, boucher, murer, obstruer.* — CONTR. : **I, 1** *acquitter, amnistier, gracier, réhabiliter, relaxer ;* **2** *disculper, innocenter ;* **6** *accepter, applaudir, apprécier, louer, priser.*

• REM. **1.** Dans la langue classique, l'infinitif complément de *condamner* était introduit par de : *Quelqu'un vient d'être condamné en justice de payer pour un autre* (La Bruyère). Aujourd'hui, on dit *condamner quelqu'un à payer.*

2. Le motif de la condamnation s'exprime par le moyen de la prép. *pour : Condamner quelqu'un pour vol.* L'emploi de la prép. *sur* est vieilli : *On ne voulut pas les condamner sur cela* (Courier).

condensable [kɔ̃dɑ̃sabl] adj. (de *condenser ;* 1803, Boiste). Qui peut être condensé, réduit à un moindre volume.

condensateur [kɔ̃dɑ̃satœr] n. m. (de *condenser ;* 1753, *Encyclopédie,* au sens de « appareil à condenser des gaz » ; sens 1, 1832, Raymond ; sens 2, 1929, Larousse). **1.** Appareil servant à emmagasiner une charge électrique : *Un condensateur est un système de deux conducteurs séparés par un milieu isolant.* || **2.** Lentille servant à éclairer un objet dont on veut former une image.

condensation [kɔ̃dɑ̃sasjɔ̃] n. f. (lat. impér. *condensatio,* condensation, de *condensatum,* supin de *condensare* [v. CONDENSER] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2-3, 1866, Larousse). **1.** Passage d'une vapeur à l'état liquide ou solide par compression ou par refroidissement : *La condensation de la vapeur d'eau sur la vitre gêne le conducteur de la voiture.* || **2.** Accroissement de charge électrique. || **3.** *Fig.* Action de condenser, de ne garder que l'essentiel : *Je veux arriver à cet état de condensation des sensations qui fait le tableau* (Matisse).

◆ **condensations** n. f. pl. Gouttes ou ruissellement d'eau provenant de la condensation de la vapeur d'eau sur des parois froides.

condensé, e [kɔ̃dɑ̃se] adj. (part. passé de *condenser).*) **1.** Qui a repris la forme liquide : *De la vapeur d'eau condensée.* || **2.** *Lait condensé,* lait qui a été rendu plus dense par élimination d'eau : *Vous viendrez un jour avec moi. Un jour que j'aurai quelque chose de lourd à porter : un poêle à pétrole ou des lainages, ou une caisse de lait condensé* (Duhamel). *Le soir même, M. de Coantré acheta du lait condensé, des conserves* (Montherlant). [On dit plus souvent LAIT CONCENTRÉ.] || **3.** *Fig.* Qui ne contient que l'essentiel pour l'expression de la pensée ; concis : *Style condensé.*

◆ **condensé** n. m. (XXe s.). **1.** Présentation résumée d'un ensemble de faits, d'une œuvre littéraire : *Le condensé d'un roman.* || **2.** Recueil où sont réunis des résumés, des extraits de plusieurs articles.

condenser [kɔ̃dɑ̃se] v. tr. (lat. *condensare,* rendre épais, de *condensus,* compact, de *cum-* intensif et *densus,* épais ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1863, Renan ; sens 3, milieu du XIXe s., Sainte-Beuve). **1.** Faire passer un corps de l'état gazeux à l'état liquide, par refroidissement ou par compression : *Le froid condense la vapeur d'eau.* || **2.** *Fig.* Comprimer, accumuler, en parlant des sentiments, de l'affectivité : *Tout cela fut refoulé, condensé, pressé en son cœur, qui ne s'ouvrit jamais* (Maupassant). || **3.** *Fig.* Réduire l'expression de la pensée à ses éléments essentiels et significatifs, en éliminant l'accessoire : *Condenser l'essentiel d'une longue réflexion* (Martin du Gard). *Cette réponse est bien longue : il faut la condenser.*

• SYN. : **1** *liquéfier ;* **3** *abréger, ramasser, résumer.*

condenseur [kɔ̃dɑ̃sœr] n. m. (angl. *condenser,* tiré du v. *to condense,* condenser [empr. du franç.], par l'inventeur Watt, en 1769 ; 1796, Prony, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3-4, XXe s.). **1.** Récipient dans lequel on reçoit la vapeur d'échappement de certaines machines thermiques et où elle se liquéfie après son action. || **2.** Appareil dans lequel le gaz de ville, après une première épuration, se condense et abandonne les impuretés qu'il contient. || **3.** Dans une installation frigorifique, appareil dans lequel le fluide frigorigène, préalablement comprimé, passe de l'état de vapeur à l'état liquide sous l'action d'un agent extérieur. || **4.** Système optique servant à éclairer l'objet examiné au microscope.

condescendance [kɔ̃dɛsɑ̃dɑ̃s] n. f. (de *condescendre ;* 1609, François de Sales, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Complaisance qui amène quelqu'un à se mettre au niveau d'autrui et à céder à ses désirs (vieilli) : *Devant le monde, elle restait douce pour lui, gardait une condescendance de grande sœur* (Zola). *Avec cet air de condescendance que l'on prend pour parler à des enfants* (Daudet). *Julius sourit avec une accommodante condescendance et, pour changer de sujet, demande à son beau-frère des nouvelles de sa sciatique, qu'il appelle par erreur « son lumbago »* (Gide). || **2.** *Péjor.* Attitude plus ou moins hautaine ou dédaigneuse d'une personne qui accorde une faveur en montrant qu'elle pourrait la refuser : *Sa condescendance, l'affectation de sa supériorité* (Gide).

• SYN. : **1** *amabilité, bienveillance, cordialité, gentillesse, prévenance ;* **2** *arrogance, dédain, fierté, hauteur, morgue.*

◆ **condescendances** n. f. pl. (fin du XVIIe s., Bourdaloue). *Vx.* Actes de condescen-

dance : *Ergoteur, roide et hirsute, l'ancien député de la noblesse de Riom se permet néanmoins des condescendances au pouvoir* (Chateaubriand).

condescendant, e [kɔ̃desɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *condescendre* ; XIVe s., Godefroy). Qui marque de la condescendance : *Il lui parle d'une voix dédaigneuse et sèchement condescendante, comme on parle aux faibles, aux enfants, aux fous, aux malades ; n'est-ce pas un peu tout cela ?* (Daudet). *Il pensa qu'elle* [sa femme] *l'aimait encore et déposa sur son chignon un baiser condescendant* (Maupassant). *D'ailleurs, il a pour toutes les femmes ce sentiment paternel, un peu condescendant, qu'il a pour ses malades* (Martin du Gard). *« Tiens, vous êtes là, mon petit », dit-il en jetant sur Philippe un regard condescendant* (Duhamel).

• SYN. : *arrogant, dédaigneux, hautain, protecteur, supérieur.*

condescendre [kɔ̃desɑ̃dr] v. tr. ind. [**à**] (bas lat. *condescendere,* se mettre au niveau de, de *cum,* avec, et *descendere,* descendre ; XIIIe s., *Sept Sages de Rome,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). [Conj. **46.**] **1.** Céder aux désirs, à la volonté de quelqu'un, par complaisance ou par bonté (vieilli) : *Condescendre aux caprices d'un enfant.* || **2.** *Péjor.* Consentir de mauvais gré à quelque chose et en faisant sentir qu'on s'abaisse à agir ainsi : *L'entretien que j'ai condescendu à vous accorder, à la prière d'une personne qui désire que je ne la nomme pas, marquera pour nos relations un point final* (Proust). *Il semblait ne pas vouloir condescendre à discuter avec des profanes de choses qui lui tenaient à cœur* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *accéder, consentir, se plier à, se prêter à ;* **2** *s'abaisser à, daigner.*

condiment [kɔ̃dimɑ̃] n. m. (lat. *condimentum,* de *condire,* confire, assaisonner ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Assaisonnement à la saveur ou à l'odeur marquée, qu'on ajoute aux aliments en les préparant ou en les consommant : *La moutarde est un condiment.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Ce qui donne du piquant, de l'accent, de l'intérêt à quelque chose : *Mettre dans une musique un peu fade le condiment de quelques dissonances.*

condimenter [kɔ̃dimɑ̃te] v. tr. (de *condiment ;* 1889, Huysmans). Relever à l'aide de condiments : *Une morue cuite avec des pruneaux et condimentée d'affreuses épices* (Huysmans).

• SYN. : *assaisonner.*

condisciple [kɔ̃disipl] n. m. (lat. *condiscipulus,* de *cum,* avec, et *discipulus,* élève ; 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). Compagnon d'études, dans un établissement d'enseignement : *La première fois que mes condisciples m'entendirent argumenter en latin, ils furent surpris* (Renan).

condit [kɔ̃di] n. m. (lat. *conditum,* vin aromatisé, de *condire* [v. CONDIMENT] ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* au sens de « condiment » ; sens 1, 1694, Th. Corneille ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Substance végétale (orange, cédrat, angélique, etc.) confite dans du sucre cristallisé. || **2.** Composé de vin, de miel, de poivre et de quelques autres aromates.

condition [kɔ̃disjɔ̃] n. f. (bas lat. *conditio,* condition, lat. class. *condicio,* de *condicere,* fixer par accord, de *cum,* avec, et *dicere,* dire ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens II, 3 ; sens I, 1, 1538, R. Estienne ; sens I, 2, et II, 1, XIVe s. ; sens I, 3-5, XIIIe s. ; sens I, 6, 1863, Littré [pour un cheval ; pour un athlète, 1929, Larousse] ; sens I, 7, 1832, Raymond ; sens II, 2, 1863, Littré [*condition sine qua non,* 1798, Acad.]).

I. 1. Sort, situation que les lois mêmes de sa nature imposent à un être : *Si l'on tient compte des difficultés sans nombre de la condition humaine, la bienveillance générale est la vraie justice* (Renan). *L'homme meurt de même que la bête ; leur condition est la même* (France). || **2.** Situation de l'homme telle qu'elle résulte des circonstances et qui, par conséquent, peut varier : *Nous avons de fortes raisons de croire qu'au début de la guerre de Cent Ans la condition des paysans était généralement bonne en France* (France). *Les lois sociales visent à améliorer la condition de la classe ouvrière.* || **3.** *Class.* et *littér.* Place que donnent à l'homme, dans la société, sa naissance, sa fortune, sa profession : *Avec ses défauts, quand il* [Ésope] *n'aurait pas été de condition à être esclave, il ne pouvait manquer de le devenir* (La Fontaine). *Que chacun, à mon exemple, agisse selon sa condition* (France). || Class. *Personne de condition,* personne appartenant à la noblesse : *C'est un extravagant qui s'est mis dans la tête de vouloir faire l'homme de condition* (Molière). *Soyez de condition, n'en soyez pas : une duchesse, une financière, c'est égal* (Sedaine). || **4.** Vx. *Être en condition,* être domestique, servir comme domestique : *Cela ne lui faisait pas honneur de laisser sa petite-fille ainsi traîner d'une ferme à l'autre, exposée [...] à toutes les misères des jeunesses en condition* (Daudet). || **5.** *Spécialem.* et *vx.* État civil, juridique de la personne : *Une femme française qui épousera un étranger suivra la condition de son mari* (Code civil). || **6.** État physique ou moral d'une personne, d'un animal, qui doit leur permettre d'assurer au mieux les services qu'on attend d'eux : *Un coureur qui n'est pas au mieux de sa condition.* || *Mettre en condition un cheval, un athlète,* les entraîner jusqu'à ce qu'ils aient acquis une forme physique parfaite. || Fig. *Mettre en condition des personnes,* les préparer peu à peu à recevoir une nouvelle désagréable, à accepter une situation nouvelle sans réagir : *La propagande met en condition l'opinion publique.* || **7.** *Condition des textiles,* v. CONDITIONNEMENT.

II. 1. Circonstance extérieure qui accompagne un fait, un acte, et qui joue en sa faveur ou contre lui (généralement au pluriel) : *Grâce à des conditions politiques particulières, ce fut la France qui prit le pas sur l'ennemi* (Bainville). || **2.** *Spécialem.* Circonstance à laquelle est rigoureusement subordonné l'accomplissement d'une action, ou la production d'un phénomène : *Si vous oubliez une seule fois cette condition de ma présence ici, vous ne me reverrez plus* (Maupassant). *La transmission directe et par héritage de la couronne était apparue comme la condition même de la puissance politique* (Bainville). *L'ébullition d'un liquide se produit dans des conditions déterminées de température et de pression.* || *Condition sine qua non,* condition qui, si elle n'est pas observée, rend une chose absolument impossible. || **3.** Clause, obligation dont dépend la validité ou la réalisation d'une convention, d'un contrat, d'un marché : *Pour les conditions, il n'y aura point de difficultés* (Gautier). *Les conditions d'un armistice, d'un accord commercial. Reddition sans condition.* || *Spécialem.* Modalité du prix d'un loyer, d'un séjour à l'hôtel : *Pendant que ma grand-mère [...] discutait les conditions avec le directeur...* (Proust).

• SYN. : **I, 1** *destin, destinée ;* **2** *état ;* **6** *forme.* || **II, 1** *conjoncture ;* **3** *convention, stipulation ; prix, tarif.*

◆ **À condition** loc. adv. Sous certaines réserves : *Vous me prenez à condition, voilà tout* (Porto-Riche). || *Acheter à condition,* acheter sous réserve de pouvoir rendre la marchandise après un délai convenu.

◆ **A (la) condition de** loc. prép. (suivie de l'infinitif). À charge de, sous réserve de.

◆ **A (la) condition que** loc. conj. (suivie du subjonctif ou de l'indicatif futur). Étant bien entendu que, étant convenu que.

◆ **Sous condition** loc. adv. **1.** *Affranchir sous condition,* autrefois, accorder la liberté à un serf à condition qu'il remplît certains services. || **2.** *Administrer un sacrement sous condition,* l'administrer sous réserve qu'une condition soit remplie : *Baptiser un enfant sous condition qu'il n'ait pas déjà été baptisé ou soit encore vivant.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'EXPRESSION DE LA CONDITION

La *condition* paraît souvent se confondre avec la cause :

> *Si vous agitez le mélange, il se trouble.*

Dans cette phrase, un phénomène A semble donné comme une circonstance suffisant à provoquer un phénomène B.

Dans d'autres cas, on voit une grande différence entre les facteurs qui provoquent un phénomène et ceux qui le « conditionnent » :

> *S'il fait beau, nous déjeunerons dehors.*

Le beau temps est une circonstance nécessaire, mais non suffisante, pour manger en plein air : il permet qu'on le fasse, il n'y force personne.

Dans une autre catégorie de phrases, on verra un phénomène A présenté comme sans influence — causative ni permissive — sur un phénomène B :

> *Si vous agitez le mélange, il ne se trouble pas.*

La première proposition équivaut ici moins à une subordonnée causale qu'à une concessive (*Quoique vous agitiez le mélange...*).

Pour désigner le phénomène B, on ne peut donc pas user proprement du terme d' « effet » ou de « conséquence ». Les rhéteurs nous ont légué une terminologie précise, mais qui s'applique aux propositions, non aux phénomènes : dans les trois exemples ci-dessus, la première proposition est la *protase,* la seconde l'*apodose.* Quand nous devrons nous placer dans le plan des phénomènes, nous pourrons distinguer, faute de termes offerts par la tradition, le *conditionnant* (qui est la « condition » elle-même, le phénomène A) et le *conditionné* (B). Ainsi, nous dirons que le conditionnant et le conditionné s'expriment parfois en une seule proposition :

> *En cas de pluie, nous déjeunerons dedans.*

On peut serrer de plus près l'unité du rapport de conditionnant à conditionné en raisonnant sur les trois exemples donnés plus haut. Les trois phrases énoncent le rapport qu'on établit mentalement entre la réalisation imaginée du conditionnant et celle du conditionné. Dans le premier cas, l'une entraîne l'autre ; dans le deuxième cas également, car la phrase implique que le déjeuner en plein air ne dépend plus que du temps qu'il fera. Dans le troisième cas, la négation du conditionné annule un effet attendu. Dans les trois cas, un phénomène est énoncé en tant qu'influant ou n'influant pas sur la réalisation d'un autre ; ce rapport est donné comme un enchaînement virtuel, il n'est aucunement affirmé que la condition se trouve présentement, ou se soit trouvée, ou doive se trouver réalisée : il n'est pas dit si l'on agite ou non le mélange, ni si le temps est au beau.

Deux autres termes, *hypothèse* et *supposition,* ont été employés par les grammairiens ; mais ces mots ont le défaut d'emporter, dans l'usage courant, une idée d'incertitude (*La police n'a pu faire que des* ***hypothèses*** *sur l'identité de la victime. On* ***suppose*** *qu'il s'agit d'un étranger*). Ils sont chargés, à la différence du mot *condition,* d'une nuance de doute, impliquant une pesée des chances de réalisation du phénomène considéré.

Une telle pesée n'est d'ailleurs pas sans recevoir une expression grammaticale, qui se manifeste en français par l'emploi de certains temps (imparfait, conditionnel), ainsi qu'on le verra plus loin. Mais il s'agit là d'une indication indépendante de la condition en soi, même si elle y trouve son domaine d'expression privilégié.

Les compléments de condition sont rangés parmi les « circonstanciels » (v. ce mot), c'est-à-dire dans une catégorie des compléments du verbe. Mais il est clair que chacun des termes liés au verbe peut être intéressé au premier chef par la réalisation de la condition : *S'il fait beau, nous déjeunerons* ***dehors*** (et non *dedans*) ; aussi bien chacun des termes de la proposition conditionnelle peut-il jouer le rôle essentiel dans la définition du conditionnant. De sorte qu'il paraît arbitraire de donner l'une des deux propositions pour subordonnée à un seul terme de l'autre ; il est plus juste de voir dans l'ensemble SUBORDONNÉE + PRINCIPALE un **« système » logique** à deux termes, dont aucun n'est une partie de l'autre. Contrairement aux autres subordonnées, les conditionnelles précèdent normalement leur principale (deux fois sur trois) : manifestation d'une antériorité logique ou psychologique de la condition sur le conditionné.

COMPLÉMENTS DE CONDITION

I. ADVERBES DE CONDITION

Des adverbes comme *alors, ainsi* peuvent résumer une condition énoncée dans le contexte.

L'adverbe *éventuellement* exprime l'idée que la réalisation d'un phénomène énoncé est soumise à une condition incertaine :

> *J'achète du sérum pour soigner* ***éventuellement*** *une piqûre de vipère.*

II. NOMS OU PRONOMS

La préposition *sans* et les locutions *en cas de, à moins de, à défaut de, faute de* expriment diverses nuances de la condition :

> *Sans votre aide, je n'aurais pu finir.*
> *A moins de mauvais temps, nous déjeunerons dehors.*
> *A défaut de piano, il s'accompagnerait à la guitare.*

La locution *n'était,* dont on verra ci-après l'origine syntagmatique, mais dont l'invariabilité facultative atteste la valeur globale prépositionnelle, exprime dans la langue littéraire une restriction hypothétique :

> *N'était ses mains, cette fille serait jolie* (A. de Châteaubriant).

Une proposition conditionnelle se réduit souvent, par ellipse, à un simple nom complément :

> ***Sous cet arbre,*** *nous serions mieux.*
> ***Avec un chapeau,*** *tu aurais moins chaud.*

Ce n'est pas assez pour voir dans les prépositions *sous* ou *avec* des marques de condition.

III. VERBES

Deux locutions prépositives introduisent des verbes à l'infinitif équivalant à une proposition subordonnée conditionnelle dont le sujet serait le même que celui du verbe principal ; ce sont *à condition de* et *à moins de* (comparer *à condition que, à moins que) :*

> *A condition d'avoir beau temps, / A moins d'avoir la pluie, nous déjeunerons dehors.*

La simple préposition *à* suivie de l'infinitif peut, dans certains contextes, franchir le seuil du « moyen » pour exprimer la condition :

> *A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire*
> (*le Cid*).

A plus forte raison si le verbe est de sens hypothétique : d'où la locution conjonctive *à supposer que* (v. plus loin).

Le gérondif aussi peut, dans certains contextes, exprimer la condition :

> *En venant dix minutes plus tard, vous ne nous auriez pas trouvés.*

D'où la locution conjonctive *en admettant que.*

PROPOSITIONS CONDITIONNELLES

I. COORDINATION

On est vraiment dans la « coordination », définie par l'absence de toute dépendance

grammaticale, avec des phrases comme la suivante :

On lui parle, elle ne vous répond pas (Zola).

Différentes marques peuvent cependant exprimer — sans sortir de la juxtaposition — la dépendance d'une proposition par rapport à l'autre :

• 1° La modalité interrogative de la première :

Trouve-t-il ce chemin barré ? Il accepte un détour (A. Maurois) ;

• 2° La modalité impérative de la première, se traduisant par le mode impératif ou par le mode subjonctif, selon les personnes ; on trouve alors — facultativement — la conjonction *et* devant la seconde :

Fais un pas, je t'assomme ! (Hugo).

Que je ferme les paupières, et je revois l'hôpital (Duhamel).

Qu'une crise se déclarât, et c'était un désastre (Zola).

Dans la langue littéraire, quelques verbes (surtout *venir*) se rencontrent au subjonctif sans *que*, avec inversion du sujet :

Vienne une invasion, le peuple est écrasé (Balzac).

Ursule et Ida ne se comprenaient plus ; survînt la moindre crise, peut-être même deviendraient-elles ennemies (Estaunié) ;

• 3° L'emploi du conditionnel simultanément dans les deux propositions, construction usuelle en français parlé :

Vous seriez arrivée quelques heures plus tôt, vous l'auriez trouvée au chevet de son mari (H. Troyat).

La langue littéraire connaît un tour semblable au subjonctif plus-que-parfait, éventuellement combiné avec l'inversion :

Le corps eût-il été plus sec, l'accident n'aurait pas eu lieu (Gide) ;

• 4° L'emploi, littéraire, de *n'était* ou *n'eût été*, suivi d'un sujet avec lequel le verbe s'accorde en principe :

N'étaient le bordj et la mosquée, on chercherait en vain, de l'œil, la cité des Matmata (Duhamel).

N'eût été la fraîcheur de l'air, on se serait cru encore au mois d'août (M. Butor).

S'il commande l'accord de *n'était*, le nom qui suit sera analysé comme « sujet » ; s'il n'y a pas accord, on devra le tenir pour un complément, et *n'était* pour une locution prépositive (v. plus haut)

• 5° Dans plusieurs des types de phrase énumérés ci-dessus, l'emploi de la conjonction *que* marquant la solidarité logique des deux propositions, mais placée en tête de celle qui a le sens principal ; c'est un *que* de « subordination inverse » :

Il les eût eus [ces trois mille francs], *qu'il les aurait donnés* (Flaubert).

N'eût été le lac, que, fort bien, on eût pu se croire à Robinson (P. Frondaie).

II. SUBORDINATION

1° Conjonctives introduites par « si ».

Les différents systèmes qu'on rencontre se laissent classer en deux groupes, selon que le conditionnant est :

a) accepté dans l'ordre des faits réels :

Je le ***ferai*** *encore, si j'****ai*** *à le faire ;*

b) rejeté du réel :

Je le ***ferais*** *encor, si j'****avais*** *à le faire* (*Le Cid*).

Dans le premier cas, la condition est donnée comme réalisable : rien n'empêche que le locuteur se trouve un jour à même de recommencer.

Dans le second cas, la condition est donnée comme irréalisable : Rodrigue ne se cache pas d'avoir tué le comte, et ne peut présenter comme réalisable l'éventualité d'une nouvelle insulte — ce qu'impliquerait l'indicatif présent après *si ;* l'imparfait *si j'avais* rejette expressément la condition de l'ordre des faits réels.

L'interprétation des phrases conditionnelles suppose la connaissance d'une casuistique temporelle assez complexe.

• CONDITION POSÉE DANS LE RÉEL. C'est presque toujours le cas quand les deux verbes sont à l'indicatif :

Si un triangle ***a*** *deux côtés égaux, il* ***est*** *isocèle.*

Le cas est posé en général, comme possible ; on ne met pas en cause son application à un triangle particulier observable dans l'entourage.

Si tu ***as*** *des tickets, prête-m'en un.*

Il y a bien ici application à la situation présente : la possession de tickets est donnée comme un fait présentement possible, et l'action commandée est subordonnée à sa réalité.

Si elle ***pensait*** *à l'un, elle* ***voyait*** *apparaître l'autre* (Gyp).

Il s'agit d'une condition réalisée par intermittence dans le passé, et *si* pourrait être remplacé par *quand.*

Si j' ***ai*** *des nouvelles, je te* ***téléphonerai.***

Le fait est donné comme possible dans l'avenir ; une improbabilité pourrait être marquée par *si jamais.*

Dans tous ces exemples, les temps sont employés avec leur valeur habituelle, sauf dans le dernier, où le présent après *si* exprime une condition future, alors que le futur reprend ses droits dans l'expression du conditionné. Une règle interdit en effet, en français parlé comme en français écrit, d'employer le futur après *si ;* ce temps est remplacé par le présent, et le futur antérieur par le passé composé :

Si demain la température ***n'a pas baissé,*** *vous me* ***rappellerez.***

Les infractions à cette règle sont ou bien des incorrections de la langue populaire (*si tu voudras*), ou bien des libertés que prennent les écrivains, par exemple pour marquer expressément le caractère futur de la condition :

Fais ce que tu veux si tu ***pourras*** *le supporter indéfiniment* (Valéry),

ou lorsque *si* exprime moins une supposition qu'une position (*si* = puisqu'il est vrai que) :

Pardon [...] *si je ne puis t'aimer, si je ne t'* ***aimerai*** *jamais !* (R. Rolland).

• CONDITION REJETÉE DU RÉEL. Le sens irréel de la supposition ne fait pas difficulté quand l'action est située dans le passé :

J'aurais joué *du cœur, si j'en* ***avais eu.***

Au plus-que-parfait de l'indicatif après *si* répond le conditionnel passé dans la principale.

La langue littéraire use quelquefois dans les deux propositions, ou dans une seulement, du plus-que-parfait du subjonctif :

S'il ***eût osé,*** *il* ***eût prié*** *son nouveau patron de lui consentir une avance* (J. Romains).

Si François ***eût été*** *vivant, elle l'****aurait amené*** *au cirque* (A. Maurois).

Si Georgette ***s'était retournée*** *à ce moment, il* ***fût mort*** *de honte* (M. Tinayre).

Il y a, au contraire, ambiguïté quand les verbes de la phrase hypothétique sont à des temps simples ; comparer :

1. *Si j'* ***étais*** *un homme, je* ***voudrais*** *être marin.*

2. *Si j'* ***épousais*** *un marin, je* ***voudrais*** *le suivre en mer.*

La première phrase est manifestement prononcée par une femme, et personne ne discutera le caractère irréel de la supposition exprimée à l'imparfait. La seconde phrase est prononcée par une

femme pour qui le mariage est une éventualité possible : aussi beaucoup de grammairiens y voient-ils l'expression d'un « potentiel », et non plus d'un « irréel » ; ils distinguent un **potentiel,** dont le domaine est l'avenir, d'un irréel, limité au présent et au passé.

Une telle distinction n'est évidemment pas pertinente en grammaire structurale, puisqu'elle n'est fondée que sur le sens contextuel — le signifiant (*si* + IMPARFAIT) étant identique dans les deux cas. Mais que vaut même ce fondement sémantique ? La personne qui prononce la phrase 2 pourrait tout aussi bien dire :

> 3. *Si j'* ***épouse*** *un marin, je* ***voudrai*** *le suivre en mer.*

L'emploi du présent (*si j'épouse*) au lieu de l'imparfait (*si j'épousais*) doit être significatif ; ne marque-t-il pas, précisément, le caractère « possible » de l'éventualité énoncée ? C'est là le véritable « potentiel », le seul marqué, alors que la phrase 2, **affectant de donner l'action pour irréelle,** coupe court à toute supputation, par l'interlocuteur, des chances de réalisation.

Une forme unique de pensée doit être signifiée par la forme unique de l'imparfait après *si* (dans un contexte non passé) : il ne semble pas impropre de l'appeler « irréel », même si cet irréel couvre souvent, par métaphore, un fait dont la réalisation future est souhaitée (*Si je gagnais le gros lot... — Si le docteur me demandait en mariage...*) ; la locution dubitative *si jamais* convient particulièrement à ces cas.

A la différence du système latin, qui opposait par le temps du subjonctif un irréel de l'avenir (*si dives sim,* « si j'étais riche un jour ») à l'irréel du présent (*si dives essem,* « si j'étais riche présentement »), le français confond, dans l'irréel, ces deux époques, et cela présente plus d'avantages que d'inconvénients ; dans bien des cas, la fiction s'applique indifféremment au présent et à l'avenir : Rodrigue tuerait le comte sur-le-champ comme il le ferait plus tard, s'il ne l'avait déjà tué.

Comme le futur, le conditionnel est interdit après *si* hypothétique. Les infractions appartiennent encore à la langue populaire :

> *Si tu* ***voudrais,*** *on travaillerait ensemble* (F. Carco),

ou s'expliquent par différentes valeurs de *si* éloignées de la condition (*si* = s'il est vrai que ; *si* en liaison avec *c'est,* etc.) :

> *Si vous* ***auriez*** *de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins sans doute à vous voir mon beau-fils* (Molière).

> *Si jamais batailles* ***auraient dû*** *être gagnées, ce sont celles-là* (A. Maurois).

L'inventaire qu'on vient de lire des systèmes hypothétiques basés sur *si* ne considère que les cas typiques ; d'autres rapports temporels se rencontrent, dont l'expression découle des règles ainsi définies :

> *Si j'* ***avais choisi*** *ce métier, je* ***serais*** *riche (aujourd'hui).*

> *Si j'* ***étais*** *égoïste, je ne t'****aurais*** *pas* ***rendu*** *ce service.*

Le rapport temporel des deux verbes peut être apparemment perturbé par des emplois métaphoriques dans la proposition principale ; exemples :

> *Si tu pars pour l'Amérique, je te* ***suis*** (le présent de la principale remplace un futur, avec la nuance d'une décision arrêtée dès à présent) ;

> *Si j'avais joué cœur, je* ***gagnais*** (l'imparfait remplace un conditionnel passé en apportant une nuance de certitude propre à l'indicatif : le locuteur se voit après coup gagner infailliblement ; c'est l'emploi appelé « imparfait d'imminence »).

Ne laissons pas cette importante classe de subordonnées conditionnelles sans avoir dit qu'en cas de coordination la conjonction *si* peut être reprise par *que,* suivi du subjonctif :

> *Si vous venez et qu'il* ***fasse*** *beau, nous déjeunerons dehors.*

En principe, dans ce cas, la nuance d'irréel peut être marquée par l'imparfait du subjonctif (*Si vous veniez et qu'il* ***fît*** *beau*), mais l'usage de ce temps, inconnu aujourd'hui de la langue parlée, est très obscurci dans la langue littéraire.

La reprise par *que* n'est pas obligatoire :

> *Si j'invite un camarade à dîner* ***et s'il*** *n'accepte pas tout de suite, je n'insiste jamais* (J. Romains).

Si entre dans les locutions *excepté si, sauf si, comme si,* qui ont les mêmes constructions. Il prend en fonction du contexte de nombreuses valeurs dérivées, telles que l' « opposition » (v. le mot CONCESSION) :

> *S'il était économe, sa femme dépensait bien pour deux.*

La valeur interrogative (*Écoute s'il pleut*) est encore plus éloignée de la valeur conditionnelle, dont elle dérive.

2° Autres conjonctions de condition.

Quelques autres conjonctions, beaucoup moins employées que *si,* expriment diverses nuances de la condition ; ce sont principalement :

— *à (la) condition que,* suivi du subjonctif ou de l'indicatif :

> *C'est une tâche* [...] *sans inconvénient pour celui qui l'entreprend, à condition qu'il y soit apte* (A. France).

> *Maman m'a permis de revenir seule à la condition que je rentrerais de très bonne heure* (P. Géraldy) ;

— *pourvu que, pour peu que,* suivis du subjonctif :

> *Les garçons, tous les mêmes, pourvu qu'ils voient tourner une machine, ils sont contents* (G. E. Clancier).

> *Pour peu que le gaspillage des cyclamens continue, nous verrons bientôt cette jolie fleur disparaître de nos forêts savoyardes* (Theuriet) ;

— *à moins que,* généralement suivi de *ne* « expressif », et avec le verbe au subjonctif :

> *Il refusait impitoyablement de renouveler les baux, à moins qu'on ne consentît à des augmentations formidables de loyer* (Zola) ;

— *supposé que, à supposer que, en admettant que, si tant est que,* suivis du subjonctif :

> *Nous déjeunerons dehors, si tant est qu'il fasse beau ;*

— *dans le cas où, au cas où,* généralement suivis du conditionnel :

> *Au cas où la fièvre persisterait, rappelez-moi.*

La langue populaire connaît *des fois que, quelquefois que, une supposition que,* gouvernant (de façon très libérale) le conditionnel.

3° Relatives conditionnelles.

Les propositions relatives sans antécédent, en fonction de sujet, constituent souvent avec leur principale de véritables systèmes hypothétiques :

> *Qui veut la fin veut les moyens* (= Si l'on veut la fin, on veut les moyens).

Elles tiennent cette valeur du sens indéterminé de leur pronom. Une nuance d'irréel peut être donnée par l'emploi du conditionnel :

> *Qui* ***voudrait*** *entrer n'****aurait*** *qu'à pousser la porte.*

Le lien conditionnel a tendu à prévaloir sur le lien syntaxique unissant la subordonnée à la principale : de là des

constructions anciennes, se rencontrant encore chez La Fontaine :

Bonne chasse, dit-il, qui l'aurait à son croc !

dans tel proverbe méridional :

Qui perd une femme et quinze sous,
c'est grand dommage de l'argent
(Daudet),

et dans une formule de computation transmise jusqu'au XX[e] s. :

Qui de dix ôte sept, reste trois.

HISTORIQUE

I. COORDINATION

L'ancien français, comme le français moderne, savait user de l'interrogation pour exprimer la condition en proposition indépendante ; souvent, la conjonction *et* soulignait le lien logique en tête de l'indépendante conditionnée :

Biaus Sires, ***le volez vos***
Savoir *et je le vos dirai*
(Fabliau du *Povre Mercier*).

Il usait également de la modalité impérative :

Ma vie est tote ens en mon doi,
Quant cestui anelet i port :
Tolés le moi, *si m'arés mort*
[Enlevez-le-moi, vous m'aurez tué]
(Chrétien de Troyes).

Bien souvent, comme dans cet exemple, la conditionnée commençait par *si* (adverbe, issu de *sic*). A la 3[e] personne, le subjonctif exprimait la même modalité, non encore précédé de la « béquille » *que*, aujourd'hui indispensable :

Vienget *li reis, si nus purrat vengier*
[Vienne le roi, il pourra nous venger]
(*la Chanson de Roland*).

C'est un emploi bien connu en latin classique :

Vendat aedes vir bonus...
[Qu'un honnête homme vienne
à mettre en vente une maison...]
(Cicéron).

Dans les mêmes conditions, en ancien français comme en latin, l'imparfait du subjonctif marquait l'irréel :

Fust *i li reis, n'i* ***oüssum*** *damage*
[Si le roi était là, nous n'aurions rien
à craindre] (*la Chanson de Roland*).

C'est l'équivalent exact du tour familier moderne à double conditionnel, qui n'est pas sans exemple en ancien français :

Bien set qu'il li ***aprismeroient,***
Ne se ***porroit*** vers els deffendre
[Il sait bien que s'ils s'approchaient
de lui, Il ne pourrait se défendre
contre eux] (*Énéas*, XII[e] s.).

La conjonction de coordination *mais*, devant le subjonctif, prenait une valeur voisine de *pourvu que :*

Ne li chaut puis à quoi qu'il tort,
Mais *alosez* ***soit*** *en ta cort*
[Peu lui importe ensuite comment
peut tourner la chose,
Pourvu qu'il soit vanté dans ta cour]
(*Roman de Thèbés*).

La béquille apparaît au XIII[e] s. :

Que fust *seur aux la force moie,*
Mout volentiers m'en vengeroie !
[Si j'avais sur eux la domination,
Je m'en vengerais très volontiers]
(*Roman de Thèbes*).

Il n'est pas jusqu'au tour par *n'était* dont on ne rencontre des exemples anciens :

N'iert *por mon pere, qui lez lui est*
assis,
Jel porfendisse
[N'était à cause de mon père, qui est
assis près de lui,
Je le pourfendrais] (*Aliscans*).

Mais il semble qu'il faille voir là un faux cas de parataxe, remontant à des conjonctives qui commençaient par *se n'es-toi(en) t, se ne fust,* etc.

II. SUBORDINATION

Le plus ancien texte français (842) présente deux conjonctions de condition : *in o quid,* dans le *Serment* de Louis le Germanique, et *si,* dans le *Serment* des fidèles de Charles le Chauve. Ces graphies recouvrent vraisemblablement une locution *en o que,* « à condition que », et la conjonction issue du latin *si,* abrégé en position atone, qui apparaît ensuite en ancien français sous la forme *se* et retourne à *si* en moyen français, probablement par une imitation du latin que pouvaient favoriser la fausse coupe de groupes où *se* s'élidait devant *il* (*s'il veut, s'il li plaist,* prononcés *si veut, si li plaît*) et la fermeture d'*e* en hiatus dans les groupes comme *se on, se elle.*

La première n'a pas vécu ; la seconde a montré au long des siècles, jusqu'à nous, une exceptionnelle vitalité.

1° Subordination par « si ».

Dans les *Serments de Strasbourg,* le système temporel est

si + INDICATIF PRÉSENT — INDICATIF FUTUR.

C'est le type dont nous usons encore normalement lorsque nous posons une condition comme possible dans l'avenir. Le latin classique avait, en pareil cas, l'indicatif futur dans la protase comme dans l'apodose :

Si istud mihi ***dabis,*** *hoc tibi* ***dabo.***

Pourtant, le futur antérieur pouvait y spécifier dans la protase l'antériorité du conditionnant :

Si istud mihi ***dederis,*** *hoc tibi* ***dabo.***

On trouve chez Plaute, et jusque chez Cicéron, des exemples d'un présent dans la protase lorsque le caractère immédiat du conditionnant doit être souligné :

Si mihi ***dantur*** *duo talenta* [...], *hanc*
tibi noctem ***dabo***
[Si l'on me donne deux talents, je
t'accorderai cette nuit-là] (*Asinaire*).

On peut penser que ces cas d'antériorité chronologique — particulièrement fréquents — ont entraîné l'emploi du présent, dominant en roman primitif, puis obligatoire en français, pour marquer l'antériorité logique de toute protase, **même postposée,** d'une apodose au futur.

Dans l'apodose, le présent de l'indicatif alterne avec le futur dès les plus anciens textes ; il y marquait, comme aujourd'hui, le conditionné présent ou atemporel d'une condition posée réelle. Ces deux systèmes n'ont jamais varié en français : les seules modifications structurales observables du X[e] s. à nos jours concernent les conditions rejetées du réel, dont l'histoire a été retracée par R. L. Wagner dans son étude sur *les Phrases hypothétiques commençant par « si », des origines à la fin du* XVI[e] *s.* (Paris, 1939).

Le tour le plus anciennement attesté (XI[e] s.) est

se + SUBJONCTIF IMPARFAIT — SUBJONCTIF IMPARFAIT :
Granz fut li colps, li dux en estonat :
Sempres caïst, se Deus ne li aidast
[Le coup fut rude, le duc en fut
étourdi.
Il serait tombé aussitôt, si Dieu ne
l'avait aidé] (*la Chanson de Roland*).

Ce temps convenait à l'expression des fictions passées, présentes ou à venir — bien difficiles à distinguer à une époque où les repères présent et passé alternent continuellement dans le récit.

Dès les textes où il apparaît avec assez de fréquence pour qu'on puisse apprécier sa vitalité, le double subjonctif imparfait semble « voué à l'échec », survivant plutôt que vivant, propre à la poésie et à quelques genres en prose, limité de plus en plus à des verbes comme *être, devoir, vouloir, pouvoir,* que leurs emplois dénoncent comme **réfractaires** à la flexion du conditionnel. Forme rare, ce tour se chargeait, en littérature, de nombreuses

valeurs stylistiques : marque de poésie, latinisme, point d'orgue sentimental :

> *Je* **volsisse** *miauz estre morte* (Chrétien de Troyes),

ou atténuation discrète d'un désir exprimé :

> ***J'aimasse*** *mieux de bouche le vous dire* (Charles d'Orléans).

A partir du XIVe s., le tour n'existe que pour les verbes réfractaires, en prose comme en poésie ; au XVIe s., c'est une fantaisie de lettrés, à peu près limitée au verbe *deust,* ou aux protases coordonnées :

> *Si j'estoye morte et j'***ouysse** *un violon, je me leveroys pour baller* (Bonaventure Des Périers).

On relève chez Rabelais quelques phrases de ce type :

> *Si je* **montasse** *aussi bien comme je avalle, je* ***feusse*** *desja au dessus la sphere de la lune* (*Pantagruel*).

Ce sont, estime R. L. Wagner, « facéties aristophanesques ».

Dans les textes du XIIe s. apparaissent les premiers exemples sûrs du tour moderne

> *se* + INDICATIF IMPARFAIT — CONDITIONNEL PRÉSENT :
> *Se tu* **voleies** *Mahomet aorer*
> *Ge te* **donreie** *onor et richeté*
> [Si tu voulais adorer Mahomet,
> Je te donnerais honneur et richesse]
> (*Le Couronnement de Louis*).

Dès ce siècle, le tour moderne se rencontre trois ou quatre fois plus souvent que l'ancien. La rareté des exemples — c'est-à-dire des textes — antérieurs à cette époque a permis de formuler les hypothèses les plus opposées sur l'économie des états de langue prélittéraires et l'origine même des tours concurrents.

Avant la thèse de R. L. Wagner, on estimait généralement (Brunot, Séchehaye, Lerch) que le double imparfait du subjonctif est le système primitif, système roman continuant le plus-que-parfait latin. Ce dernier temps avait exprimé en latin classique l'irréel du passé, puis, indistinctivement, sous le règne d'Auguste (Vitruve), l'irréel du présent-futur : c'est la valeur « atemporelle » de nos premiers textes. Le tour moderne serait une création des XIe-XIIe s. : l'apparition du conditionnel dans l'apodose aurait été la première étape, entraînant le remplacement du subjonctif par l'indicatif dans la protase, sur le modèle du tour *si* + INDICATIF PRÉSENT — INDICATIF FUTUR. On sait, en effet, que le conditionnel (v. ce mot) est, étymologiquement, à l'imparfait ce que le futur est au présent : futur et conditionnel remontent à une périphrase latine où l'infinitif était suivi du verbe *avoir,* respectivement au présent (*habeo > -ai*) et à l'imparfait (*habebam > -eie, -oie, -ois, -ais*).

Pour R. L. Wagner, le silence des textes archaïques ne prouve pas l'inexistence du tour moderne, qui remonte certainement à l'époque prélittéraire. On doit le voir dans un passage d'une homélie sur Jonas écrite vers l'an 1000, où la forme *erent* est ambiguë (imparfait ou futur) :

> *E io ne* **dolreie** *de tanta milia hominum si perdut* ***erent ?***
> [Et moi, je n'aurais pas de chagrin pour tant de milliers d'hommes, s'ils étaient damnés ?]

Quant au tour à double subjonctif, il ne serait ancien que dans la valeur passée du latin classique ; son emploi pour l'irréel du présent-futur serait une création savante, d'un clerc du XIIe s., sur le modèle de la phrase latine : *Denarios si* ***haberem, eos tibi*** ***darem.***

Les deux points de cette théorie — que l'auteur présente comme une simple hypothèse — ont été différemment accueillis. L'accord est mieux réalisé sur le premier que sur le second. Ch. Camproux (dans *le Français moderne,* juill. 1946), observant que l'imparfait du subjonctif vit aujourd'hui en langue d'oc, aussi bien que le passé simple, et y est « mode de l'irréel », pense que cet emploi continue un usage qui fut général et populaire au Moyen Age. Sa disparition en français aurait été liée à la disparition du passé simple. Ainsi, les emplois relevés chez Rabelais seraient à mettre au compte du goût qu'on lui connaît pour les popularismes. Un vestige s'en voit dans les imparfaits à valeur de « conditionnel du subjonctif » qu'on relève abondamment au XVIIe s., dans des textes de langue tenue ou familière :

> *Pomenais est divin, il n'y a point d'homme à qui je* **souhaitasse** *plus volontiers deux têtes* (Sévigné).

> *Il n'y a point de dépense que je ne* ***fisse,*** *si par là je pouvois trouver le chemin de son cœur* (Molière).

Qu'on admette ou non l'ancienneté du double subjonctif, la genèse du tour moderne n'en reste pas moins un champ ouvert à toutes les hypothèses.

Les historiens du roman invoquent des antécédents latins. Le tour classique : *Si pecuniam* ***habuissem,*** tibi **dedissem,** dans la valeur atemporelle qu'il avait prise en latin vulgaire (v. plus haut), s'y doublait d'une construction : *Si pecuniam habuissem, tibi* ***daturus eram,*** où la périphrase *daturus eram* fut remplacée à la fin de la période impériale par *dare habebam :*

> ***Sanare*** *te* ***habebat*** *Deus per indulgentiam, si fatereris*
> [Dieu te guérirait par indulgence, si tu avouais] (Ve s.).

Ainsi serait né le conditionnel de l'apodose. Quant à l'indicatif imparfait de la protase, il est connu en Gaule du Nord à l'époque mérovingienne :

> *Si* ***iubebas,*** *accederemus ad prilium*
> [Si tu l'ordonnais, nous irions à la bataille] (Frédégaire).

En fait, ces exemples latins, d'interprétation souvent ambiguë, nous apprennent peu de chose. Lequel, de l'indicatif imparfait et du conditionnel, a pris le premier le sens « irréel » ? L'ont-ils pris ensemble ? Les exemples latins, les exemples français des premiers textes n'offrent que l'un ou l'autre ; mais il est peu vraisemblable que le modèle du système *si* + INDICATIF PRÉSENT — INDICATIF FUTUR n'ait pas joué très anciennement un rôle régulateur, sinon génératif.

Il y a cependant une question qui nous arrêtera plus, si nous remarquons qu'elle se pose à propos de **tous** les systèmes d'expression de l'irréel, français ou latin (comme grec) : pourquoi a-t-on recouru, pour exprimer un phénomène fictif situé dans le présent ou dans l'avenir, à une forme de **passé** (imparfait de l'indicatif, du subjonctif) ou à une forme s'appuyant, génétiquement et systématiquement, sur le passé (conditionnel) ?

On a expliqué le fait, du moins en ce qui concerne les temps de l'indicatif, par des valeurs systématiques liées à toute une conception structurale de la morphologie. Selon la « psychosystématique » de G. Guillaume, l'imparfait exprimerait, dans notre sens inconscient de la « structure de la langue », une « décadence » dont la réalisation dans la parole peut être double : sur la ligne du temps, valeur de passé ; sur la ligne de la possibilité, valeur d'irréel (chances minimales de réalisation). D'autres disent, d'une manière moins abstraite, mais qui ressortit aux mêmes méthodes, que l'imparfait français fut choisi pour exprimer l'irréel du présent et du futur précisément parce qu'il rejette l'action dans le passé, qui n'est ni l'un ni l'autre. Il aurait été préféré au passé simple, dans cette fonction, parce qu'il a l'aspect « sécant » du présent, que n'a pas le passé simple (v. ASPECT). Toutes ces explications justifient bien la fortune des tours considérés, mais très mal leur naissance, car la langue ne connaît pas de « mutations ». Un emploi « préludique » (L. Warnant) de l'imparfait ou du

conditionnel est souvent observé par les éducateurs :

> *Moi, je **faisais** (**ferais**) la maman, et toi, le bébé...,*

ais il est à peu près cantonné dans la langue enfantine, aux antipodes des contextes où apparaissent les premiers emplois de l' « irréel ».

La genèse historique de ces valeurs devra plutôt être cherchée dans un emploi du style indirect, et particulièrement du « style indirect libre » (tour spontané connu du latin, de l'ancien français, comme du français moderne), dans des contextes **à double repérage temporel.**

Soit une phrase comme :

> *Les Anciens croyaient que le Soleil **tournait** autour de la Terre.*

L'imparfait *tournait* a, par rapport au moment de la pensée évoquée, la valeur d'un présent affirmatif, « réel » ; pour nous qui sommes détrompés, il n'exprime qu'un fait irréel, et c'est la nuance que nous lui faisons exprimer quand nous le préférons, en rédigeant cette phrase, à l'indicatif présent (nous dirions au contraire : *Galilée savait que la Terre **tourne** autour du Soleil*).

Dans la *Cantilène de sainte Eulalie* (IXe s.), un conditionnel se relève, qui semble bien la transposition dans le passé d'un futur de certitude pensé par la sainte (v. CONDITIONNEL) :

> *Melz **sostendreiet** les empedementz*
> *Qu'elle perdesse sa virginitet*
> [Elle supporterait les tortures
> Plutôt que de perdre sa virginité].

Ainsi, le premier repère étant le moment où pensait un des personnages dont il est question, le second peut être celui où pense un autre personnage du récit, ou le narrateur lui-même. Mais un fait particulier au récit épique vient y rendre cette occurrence encore plus fréquente : l'alternance continuelle du « présent de narration » avec les temps passés :

> *il a houmes quel **traïroient***
> *moult volentiers, se il **pooient***
> (*Roman de Thèbes*).

Le présent *il a* vaut un passé ; le roi Étéocle avait des hommes dont il pensait : *Ils me **trahiront** bien volontiers, s'ils **peuvent.***

L'histoire des systèmes exprimant l' « irréel du passé » est beaucoup plus facile à faire, parce qu'elle s'inscrit entièrement dans l'époque littéraire. Ils étaient contenus en puissance dans les deux systèmes étudiés ci-dessus : il suffisait d'y remplacer chaque temps simple par le temps composé correspondant, ayant valeur d'aspect accompli, puis de temps antérieur.

Or, cette opération n'a réussi d'abord que dans le système subjonctif : à partir de la fin du XIe s., le plus-que-parfait peut y apparaître dans une des propositions, plus tard dans les deux :

> *Sem creïsez, **venuz i fust** mi sires*
> [Si vous m'aviez cru, mon seigneur serait revenu ici] (*la Chanson de Roland*).

> *Se **engenré l'aüst** uns cuens*
> *Ne fust plus biax*
> [Si un comte l'avait engendré,
> Il ne serait pas plus beau]
> (*Richeut*, fabliau du XIIe s.).

Mais les exemples sûrs de l'emploi de ce temps composé avec une valeur d'antériorité proprement dite — et non d'aspect, comme dans les vers qu'on vient de lire — ne se multiplient et ne gagnent la prose, selon R. L. Wagner, qu'au XIIIe s. : on y avait trouvé un moyen (le seul à cette date) d'opposer utilement, dans l'expression du fictif, l'époque passée au présent-futur.

Le système concurrent

> *si* + INDICATIF PLUS-QUE-PARFAIT — CONDITIONNEL PASSÉ

demanda beaucoup plus de temps pour s'achever.

Tandis que l'indicatif plus-que-parfait pouvait marquer l'antériorité dans la protase dès le XIIe s. :

> *Mes bien sachiez certainement*
> *Que, se vos m' **avïez ocis,***
> *Tost vos en poroit estre pis*
> [...si vous m'aviez tué,
> Cela pourrait bientôt tourner mal pour vous]
> (Chrétien de Troyes),

le conditionnel passé, qu'on relève au XIIe s., gardera jusqu'au XIVe une valeur purement aspectuelle, et la rencontre de l'un et de l'autre dans la protase et l'apodose d'une phrase unique, exprimant une fiction passée, sera un fait exceptionnel jusqu'à la fin du XVIe s. Deux raisons principalement peuvent en être données :

— la solidité du système concurrent, le double subjonctif plus-que-parfait, dont la flexion ne fait intervenir que les auxiliaires *être* et *avoir,* verbes réfractaires à la forme conditionnelle

— l'absence d'un homologue dans les systèmes « réels », équivalent de ce qu'avait été, pour le développement du système :

> *Si tu voulais, tu viendrais,* le modèle : *Si tu veux, tu viendras* (on n'a jamais dit : **Si tu as voulu, tu seras venu*).

C'est au XVIIe s., probablement par les lettres de style familier, que se répandit le tour nouveau :

> *Si j' **avais tenu** ce maraud-là, je lui **aurais rompu** le bras et **coupé** les oreilles* (Sévigné).

La concurrence n'attirera l'attention des grammairiens qu'au XVIIIe s. : Condillac, Domergue chercheront à définir des nuances — d'ailleurs illusoires — entre le tour ancien et le tour moderne. C'est pour l'euphonie, non par scrupule de correction, que l'abbé Prévost remplacera *si j'eusse su* par *si j'avais su,* dans une réédition de *Manon.* Par la suite, et jusqu'à nos jours, le subjonctif plus-que-parfait survivra dans la langue littéraire à côté du tour moderne.

2° Autres conjonctions.

Au Moyen Age comme en français moderne, la condition pouvait être exprimée par d'autres conjonctions que *si.* Après l'unique *in o quid* des *Serments,* les anciens textes présentent *par si que,* varié en *par un si que, por ainsi que, par tel si que.* Plus usité fut *mais que,* suivi du subjonctif :

> *Mout en eüst bien sa consence,*
> *Mes que ne fust en sa presence*
> [Il aurait très bien eu son accord pour cela,
> A condition que ce ne fût pas en sa présence]
> (*Roman de Thèbes*).

Conservée seulement dans les parlers régionaux, cette locution traduisait le mouvement de pensée bien naturel qui fait dire à La Fontaine :

> *N'en ayons qu'un, mais qu'il soit bon.*

A condition que se constitue au XIVe s., *pourvu que* au XVe, *à moins que* au XVIIe :

> *Car que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe ?* (La Fontaine).

En cas que, au cas que, en cas où, au cas où alternent à partir du XIVe s., suivis de modes divers.

La reprise de *si* par *que,* en cas de coordination, est un fait tardif, peu développé jusqu'au XVIe s.

Au XVII[e] s., *que* vient habiller *si* d'une toge cicéronienne :

> *Que si ce loup t'atteint, casse-lui la mâchoire* (La Fontaine).

3° Relatives conditionnelles.

Quant aux relatives conditionnelles, elles abondent dès les premiers textes, suivies du subjonctif ou du conditionnel :

> *Ki dunc oïst Munjoie demander*
> *De vasselage li poüst remembrer*
> [Qui les eût entendu crier « Montjoie ! »
> Aurait le souvenir d'une belle vaillance]
> (*la Chanson de Roland*).

Ces constructions sont latines, ainsi que l'équivalence *qui = si l'on,* dont la fortune fut si grande en ancien et en moyen français, et qui ne mourra vraiment qu'au milieu du XVII[e] s.

La langue n'a écarté aucune des ressources qui s'offraient pour exprimer la condition, notion logique dont la complexité apparaît au premier examen ; et dont les connexions sont déroutantes avec la cause, le temps, la comparaison (*comme si*), la concession (*même si*), l'opposition, l'exception (*excepté si*), l'alternative (*selon que... ou que*). Le pôle semble être représenté par la conjonction *si,* destinée depuis des millénaires à formuler les lois permanentes, éventuellement arbitraires, des phénomènes physiques comme des activités humaines. L'effort créateur du français a tendu, au cours des siècles, à organiser un système temporel et aspectuel efficace pour le monde parallèle des phénomènes fictifs, auquel ne s'appliquait pas sans distorsions ou ambiguïtés la partition ternaire imposée au réel.

conditionnant, e [kɔ̃disjɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *conditionner ;* XX[e] s.). Qui conditionne, détermine quelque chose : *Je ne puis guère, en effet, ne pas donner l'oubli d'Albertine comme cause sinon unique, sinon même principale, au moins comme cause conditionnante et nécessaire, d'une conversation qu'Andrée eut avec moi* (Proust).

conditionné, e [kɔ̃disjɔne] adj. (part. passé de *conditionner ;* début du XIV[e] s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1866, Larousse ; sens II, 1, v. 1360, Froissart ; sens II, 2, 1890, *Dict. général ;* sens II, 3, milieu du XX[e] s. ; sens II, 4, XX[e] s.).

I. 1. *Class.* Sujet à des réserves : *Je vous donnerai toujours mes conseils conditionnés, et en vous les donnant, j'entendrai toujours que vous en serez le juge* (Chapelain). || **2.** Qui est déterminé à agir de telle ou telle manière par certaines circonstances extérieures : *Il se ressaisit* [...], *il redevint un individu conditionné par ses aïeux, par son milieu, par ses intérêts* (Barrès). || *Réflexe conditionné,* V. RÉFLEXE.

II. 1. *Class.* Pourvu des qualités requises : *Une amitié si bien conditionnée ne craint point les injures du temps* (Sévigné). || **2.** Se dit d'un objet, d'une construction dont la disposition, les divers éléments offrent les avantages qu'on peut en attendre : *Un placard mal conditionné.* || **3.** *Air conditionné,* air d'un local auquel on a donné artificiellement une température, un degré hygrométrique, éventuellement une pression déterminés. || *Poids conditionné,* poids d'une matière textile contenant son taux normal d'humidité. || **4.** Présenté dans un emballage : *Un produit pharmaceutique conditionné.*

● SYN. : **II, 2** *agencé, aménagé, conçu, disposé.*

◆ **conditionné** n. m. (1866, Larousse). Fait déterminé par les circonstances : *La relation de la condition au conditionné.*

conditionnel, elle [kɔ̃disjɔnɛl] adj. (bas lat. *condicionalis,* soumis à certaines conditions, de *condicio,* condition ; v. 1361, Oresme, aux sens 1-2). **1.** Soumis à certaines conditions : *Je connais des fermiers qui aiment d'amour une terre dont ils ne sont que les maîtres conditionnels et surtout temporaires* (Duhamel). || **2.** Se dit d'une chose dont la réalisation ou la validité dépend de certaines conditions : *Promesse conditionnelle. Legs conditionnel.*

● SYN. : **2** *casuel, contingent.* — CONTR. : **2** *catégorique, formel, inconditionnel.*

◆ **conditionnel** adj. et n. m. (milieu du XVI[e] s., comme adj., écrit *conditional* [*conditionnel,* 1636, Monet] ; comme n., 1771, Trévoux). *Mode conditionnel,* ou *conditionnel* n. m., en grammaire, mode du verbe qui sert à présenter l'action comme une éventualité ou comme la conséquence d'un fait supposé, d'une condition. (V. art. spécial.)

◆ **conditionnelle** adj. et n. f. *Proposition conditionnelle,* ou *conditionnelle* n. f., proposition subordonnée conjonctive introduite par *si, pourvu que, à moins que,* etc., et qui exprime une condition ; *par extens.,* toute proposition renfermant une idée de condition : *Une relative conditionnelle.* (V. art. spécial à CONDITION.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE CONDITIONNEL

On appelle *conditionnel* un ensemble de formes de la conjugaison française comprenant six formes personnelles simples (conditionnel *présent*) et six formes personnelles composées (conditionnel *passé*) ; soit, pour le verbe *aimer :*

PRÉSENT

> *j'aimerais*
> *tu aimerais*
> *il aimerait*
> *nous aimerions*
> *vous aimeriez*
> *ils aimeraient*

PASSÉ

> *j'aurais aimé*
> *tu aurais aimé*
> *il aurait aimé*
> *nous aurions aimé*
> *vous auriez aimé*
> *ils auraient aimé*

IMPROPRIÉTÉ DU TERME

Dès 1530, Palsgrave employait le terme de « conditionnel », mais pour l'appliquer au présent de l'indicatif précédé de *si : sy je parle ;* l'ensemble exprimait bien une condition. Le terme se retrouve chez Ramus, associé cette fois au nom « prétérit », et pour désigner les formes *j'aurois eu* et *j'eusse eu.* C'est chez Restaut (*Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise,* 1730) que, pour la première fois, *j'aurois* et *j'aurois eu* sont nettement désignés par les termes modernes de « conditionnel présent » et « passé », du reste donnés comme temps de l'indicatif. Malgré l'opposition de Girard (1747) et de Beauzée (1767), le terme de « conditionnel », repris par Condillac (1780) et par Girault-Duvivier (*Grammaire des grammaires,* 1811), a régné sans contestation dans l'usage scolaire du XIX[e] s. et jusqu'à nos jours.

Comme l'a montré, entre autres, H. Yvon, à qui sont empruntées ces précisions historiques (*Le français moderne,* juill. 1958), on ne pouvait choisir plus mauvaise étiquette, puisque normalement, en français — et cela depuis les premiers textes —, le conditionnel (comme le futur) est exclu des propositions de condition (v. ce mot) ; on ne dit pas : **Si j'oserais,* je le lui demanderais. Les grammairiens entendaient le terme à la façon de Littré, qui définit le conditionnel : « celui des modes qui indique que l'action exprimée par le verbe est soumise à une condition ». Mais cette conception n'est pas pertinente, puisque la proposition principale dont dépend une conditionnelle peut être à n'importe quel temps de l'indicatif, au subjonctif ou à l'impératif. Et c'est oublier les nombreux cas où le

conditionnel figure en proposition indépendante, hors de toute condition :

Le couple royal ***serait attendu*** *au Bourget ce soir même.*

C'est oublier, enfin, les cas où le conditionnel, en proposition subordonnée, énonce, en référence au passé, un fait donné comme à venir sans nulle idée de condition :

Je savais que tu ***viendrais.***

SUBJONCTIF OU CONDITIONNEL ?

Une autre inconséquence de la tradition, perpétuée par quelques manuels, quoique la nomenclature d'État imposée par arrêtés ministériels depuis 1910 l'ait condamnée par le silence, est la dénomination de « conditionnel passé 2e forme » donnée au plus-que-parfait du subjonctif. Cette assimilation remonte au XVIe s., époque où le conditionnel, comme on le verra, s'appelait ordinairement « optatif » (ou « délibératif »). Ainsi, Meigret distinguait :

un optatif présent premier : *j'aymeroye ;* / un optatif présent second : *j'aymasse ;*

un optatif prétérit parfait premier : *j'auroye aymé ;* / un optatif prétérit parfait second : *j'eusse aymé.*

On suivait alors l'enseignement des grammairiens latins, qui définissaient les modes verbaux par le sens et non par la forme.

La disparition de l'imparfait du subjonctif irréel, au XVIIe s., fit limiter la notion de double conditionnel aux formes composées. En 1706, Régnier-Desmarais plaçait *j'eusse eu* à côté de *j'aurois eu* au mode conditionnel, « sous lequel l'optatif et le subjonctif sont compris ». En 1811, Girault-Duvivier donnait comme paradigme de conjugaison du conditionnel passé :

Si vous aviez voulu,
J'aurois ou *j'eusse chanté,*
Tu aurois ou *tu eusses chanté,* etc.

En 1874, la *Grammaire* de Larive et Fleury adoptait pour *j'eusse fait* la formule « seconde forme du conditionnel passé », qui a été reproduite jusqu'à nos jours, malgré l'abandon officiel en 1910.

Plusieurs raisons justifient amplement cet abandon :

• Le subjonctif plus-que-parfait figure deux fois dans cette phrase de J. Romains :

S'il ***eût osé,*** *il* ***eût prié*** *son nouveau patron de lui consentir une avance.*

Dans le français parlé (au moins depuis deux siècles), cette phrase aurait la forme :

S'il ***avait osé,*** *il* ***aurait prié,*** etc.

Le plus-que-parfait du subjonctif assume donc la fonction d'un plus-que-parfait de l'indicatif après *si,* tout aussi bien que d'un « conditionnel passé », et la logique voudrait qu'on introduisît ce temps du subjonctif également dans les paradigmes de l'indicatif, sous le nom de « seconde forme de l'indicatif plus-que-parfait ». Or, cette complication semble n'avoir jamais tenté personne : c'était déjà trop que l'on dût faire figurer deux fois les mêmes formes (*j'eusse aimé,* etc.) dans le tableau de la conjugaison.

• Le conditionnel passé assume le plus souvent une fonction où le subjonctif ne peut lui être substitué, celle de « futur antérieur du passé », sur laquelle on reviendra bientôt ; exemple :

Il m'a promis de venir dès qu'il ***aurait achevé*** *son travail.*

• Inversement, le subjonctif plus-que-parfait assume le plus souvent des fonctions où le conditionnel ne peut prendre sa place, par exemple dans la phrase suivante :

Il s'étonnait que le docteur ne ***fût*** *pas* ***venu.***

En admettant — ce qui sera discuté ailleurs (v. SUBJONCTIF) — qu'il n'y ait rien de commun entre ces fonctions normales du subjonctif et sa fonction exceptionnelle d'expression de l'irréel, ce n'est pas une raison pour donner à la forme unique du type *j'eusse aimé* deux noms différents, selon la valeur qu'accuse le contexte. Il y a là une faute de méthode que le structuralisme devait mettre en évidence. Nous allons voir que le même problème se pose à propos du conditionnel proprement dit.

LE CONDITIONNEL EST-IL UN MODE ?

De tout temps, le conditionnel a présenté des emplois de deux types.

• Le premier type en fait un homologue du futur ; soit une phrase comme :

Il sait que nous ***viendrons.***

Si l'on remplace *il sait* par *il savait,* il faut substituer *viendrions* à *viendrons* pour conserver identique le rapport temporel entre la principale et la subordonnée :

Il savait que nous ***viendrions.***

Ce conditionnel exprime par rapport à un repère passé ce que le futur exprimait par rapport à l'instant présent ; il fonctionne là comme un **futur du passé** (on dit aussi « imparfait du futur »).

• Le second type d'emplois prend au contraire pour repère l'instant présent :

Je le ***ferais*** *encor, si j'avais à le faire (le Cid).*

Rodrigue affirme qu'il tuerait encore le comte si l'occasion s'en offrait **présentement** ou **dans l'avenir.** L'emploi du conditionnel au lieu de l'indicatif futur exprime le caractère **imaginaire** de l'action — et même impossible, irréel en l'occurrence, puisque le comte est déjà mort.

Si l'on admet que le futur appartient au mode indicatif, comme le présent (ex. : *il sait*), il faut nécessairement y classer aussi le conditionnel du premier type, son homologue par rapport à l'imparfait (*il savait*), qu'on classe dans l'indicatif.

Or, nos premiers grammairiens, initiés par les grammaires latines de Priscien et Donat, ne trouvèrent dans ces ouvrages aucune mention d'un tel homologue du futur, vu qu'il n'en existait pas en latin classique. Les formes comme *aymeroye* n'avaient en latin de précédent que dans leur seconde valeur, la valeur imaginaire, fictive, et ce précédent n'était autre que le subjonctif, appelé en latin *optativus, subjonctivus* ou *conjonctivus.* Le *Donat françois,* rédigé par des clercs en 1409, appelait donc *je ferai* « futur de l'indicatif », mais ne retenait de *je feroye* que la valeur modale, pour en faire l'*optativus* (mode de l'action « désirée »). Au XVIe s., Sylvius (Jacques Dubois), tout en remarquant la ressemblance formelle entre les formes prononcées *-rè* et *-roè,* classait la première dans l'indicatif et la seconde dans l' « optatif » (1532). Cette séparation fut discutée au XVIIe et au XVIIIe s., où des grammairiens comme Restaut (v. ci-dessus) et Buffier rangeaient *ferais* comme *ferai* dans l'indicatif ; mais elle fut généralement admise au XIXe s.

Au XXe s., tout en donnant le conditionnel pour un « mode » autonome, conformément à la nomenclature imposée dans les classes, la plupart des auteurs ont eu soin de distinguer, sur le plan du sens, un « conditionnel-temps » et un « conditionnelmode ». F. Brunot le fait nettement dans *la Pensée et la langue* (1922) : « Les formes leur sont communes, mais tandis que le futur dans le passé a un sens strictement temporel, le conditionnel a un sens modal » (p. 755). Malheureusement, ces formulations, prises à la lettre, sont encore inconséquentes, puisque opposer

« temps » et « mode » est opposer deux notions non comparables : tout temps appartient à un mode, tout mode comporte un ou plusieurs temps. Il serait donc plus juste de dire que le conditionnel peut avoir deux valeurs, différant à la fois par le mode et par le temps.

La logique oblige encore à rejeter le terme de « conditionnel », qui ne convient qu'à la valeur « imaginaire », ou à le doubler d'un terme propre à la valeur « future ». On a dit plus haut quel encombrement risque d'entraîner le principe de semblables scissions dans les tableaux de paradigmes ; il compliquerait également l'énoncé des règles et les exercices d'analyse. Il vaut sans doute mieux désigner cet ensemble polyvalent de formes par un terme neutre : c'est ce qu'a fait R. L. Wagner en l'appelant « forme en *-rais* » dans sa thèse sur les systèmes hypothétiques (v. CONDITION). Il faut ensuite identifier les signifiés de cet unique signifiant, et se demander s'ils sont réductibles les uns aux autres, ou s'ils sont les valeurs dérivées que prend un signifié fondamental unique en fonction du contexte.

On lira plus loin un inventaire détaillé des emplois. Certains s'expliquent par d'autres : par exemple, la valeur d'atténuation d'un ordre découle de la valeur « imaginaire ». On en arrive, de réduction en réduction, aux deux types d'emplois irréductibles définis ci-dessus, c'est-à-dire au dilemme : « futur du passé » ou « présent-futur imaginaire ». De l'un à l'autre, il est possible de supposer une filiation diachronique — on en discutera plus loin —, mais de pareilles conjectures, qu'elles soient bien ou mal fondées, ne sont pas à considérer dans l'optique d'une description structurale de la langue moderne : si le lien de sens n'est plus compris sans recours à l'histoire, c'est qu'on est en présence de deux formes homonymes.

La forme en *-rais* a donné prétexte à d'infinies controverses touchant le problème de l' « homonymie » : celle-ci est-elle possible dans le domaine de la morphologie comme dans celui du lexique ? Les linguistes qui en doutent, comme Gustave Guillaume, ont supposé des éléments sémantiques très abstraits, inaccessibles à la conscience, communs aux ensembles d'emplois apparemment disjoints. Ainsi les deux valeurs de la forme en *-rais* se rejoindraient — dans notre subconscient — par un élément « décadence », réalisé, selon le contexte, soit dans l'ordre de la chronologie (futur du passé), soit dans l'ordre de la probabilité (valeur « imaginaire »). En face du « futur catégorique » (*je ferai*), la forme en *-rais* serait donc le « futur hypothétique » (du grec *hupo*, « au-dessous de »).

Qu'on accepte cette explication, ou qu'on la suspecte comme indémontrable, il ne reste pas moins à résoudre le problème du « mode ». L'opposition *ferai/ferais* paraît dans certains cas purement temporelle, dans d'autres purement modale. Les tableaux de conjugaison devront-ils présenter deux fois les formes simples et composées en *-rais*, la première fois comme un sous-ensemble temporel de l'indicatif, la seconde comme un mode intégral ? On rejoint le problème méthodologique posé plus haut à propos du subjonctif plus-que-parfait, et que soulèvent aussi l'imparfait et le plus-que-parfait de l'indicatif — lesquels, après *si*, changent de valeur temporelle et modale à la fois —, ainsi que le futur et le futur antérieur — lesquels peuvent prendre, avec une valeur de présent ou de passé, une nuance de probabilité :

> *Je me **serai trompé** de manteau* (= Je me suis probablement trompé de manteau).

Où s'arrêtera-t-on ? La voie n'est pas celle de l'économie.

Pratiquement, les grammairiens ont toujours fait un choix dans cette alternative, les uns optant pour le « mode conditionnel », les autres pour l'indicatif — les moins nombreux. Cette dernière solution paraît pourtant la meilleure, car le conditionnel, **quel que soit son sens,** apparaît dans les mêmes contextes que l'indicatif, avec lequel il peut entrer en opposition :

> *Je suis sûr qu'il **refusera*** (je l'invite cependant).
> *Je suis sûr qu'il **refuserait*** (je ne l'invite pas).

Si la même proposition complétive dépend d'un verbe régissant le subjonctif, la nuance d'irréel ne peut être rendue, parce que le conditionnel n'est pas commutable avec le subjonctif ; on dit obligatoirement :

> *Je crains qu'il ne **refuse*** (et non **refuserait*).

Le français classique pouvait maintenir l'opposition, mais il remplaçait alors le conditionnel par l'imparfait du subjonctif, qu'on appelle en pareil cas le « conditionnel du subjonctif » :

> *Je crains qu'il ne **refusât*** (si je l'invitais).

Il faut comprendre ainsi ce subjonctif de *Phèdre :*

> *Quoi qu'ils **fissent** pour moi, leur funeste bonté*
> *Ne me sauroit payer de ce qu'ils m'ont ôté.*

La langue moderne a perdu, avec l'imparfait du subjonctif, la possibilité d'exprimer de telles nuances. Si, par ailleurs, le conditionnel y apparaît quelquefois dans un contexte où le subjonctif serait possible, il s'agit toujours de cas où l'indicatif peut aussi se présenter :

> *Rien ne prouve qu'un cessez-le-feu **pourrait** être suivi intégralement par les rebelles* (*Paris-Match,* 1960).

En définitive, il y aurait tout avantage à reclasser le conditionnel parmi les temps de l'indicatif, dont il partage les conditions contextuelles d'emploi. L'expression du caractère imaginaire d'un fait énoncé pourrait faire l'objet d'un chapitre de grammaire rapprochant l'étude de diverses formes empruntées aux modes indicatif (*je ferais ; si je faisais*) et subjonctif (*j'eusse fait*). Le groupement de certaines formes verbales en modes n'a pas de meilleure justification qu'une plus grande commodité offerte à l'exploration et à la description des procédés d'expression morphologique.

Comment appeler le conditionnel ainsi intégré à l'indicatif ? Damourette et Pichon, qui nomment l'imparfait de l'indicatif « toncal pur » (temps référant à un moment passé, d'après l'adverbe latin *tunc,* « alors »), appellent « toncal futur » le conditionnel. Sans bouleverser à ce point la terminologie, on pourrait dire « futur second ». Ce terme a le défaut de convenir à une partie seulement des emplois de la forme en *-rais,* mais n'en est-il pas de même pour plusieurs autres temps aptes à prendre plusieurs valeurs temporelles ? Le présent garde son nom de « présent » quand il exprime un fait passé (présent de narration).

INVENTAIRE DES EMPLOIS

I. FUTUR DU PASSÉ

La valeur de « futur du passé » a besoin, sous peine d'ambiguïté, d'une référence temporelle très claire, laquelle est donnée le plus souvent dans les conditions d'un « discours indirect » régi par un verbe de déclaration ou de pensée à un temps passé :

> *Il déclara qu'il ne se **battrait** pas* (Flaubert).

Dans cette phrase, le conditionnel transpose en référence à *déclara* ce qui serait dit au futur dans le « discours direct » :

> *Il déclara : « Je ne me **battrai** pas ».*

Le conditionnel passé exprime le plus souvent l'**aspect antérieur** correspondant (futur antérieur du passé) ; il transpose un futur antérieur du discours direct :

> *Ils promirent de venir se chauffer les pieds aussitôt qu'ils **auraient changé** d'habits* (M. Aymé).

Comme on le voit par ces deux exemples, le futur ou le futur antérieur du passé peut apparaître soit dans une proposition « complétive », soit dans une proposition

circonstancielle dépendant d'une complétive. Rien n'interdit son emploi en proposition relative :

Elle savait qu'Hélène et Françoise appartenaient à un monde où ne ***pénétrerait*** *jamais cette petite Denise Herpain* (A. Maurois).

La même valeur peut apparaître en proposition indépendante lorsque l'ancrage en un point du passé est évident, ce qui se produit dans les conditions du discours « indirect libre » :

Personne ne trouva plus rien à dire. Alors on se félicita de part et d'autre sans raisons. On ***continuerait,*** *espérait-on des deux côtés, ces excellentes relations* (Maupassant).
Elle ***partirait*** *d'Yonville. Rodolphe* ***aurait retenu*** *les places* (Flaubert).

Un linguiste suédois, H. Nilsson-Ehle (*Studia neophilologica*, n° 16, 1943), a distingué de ces emplois du conditionnel, qu'il appelle « subjectifs » parce qu'ils épousent le point de vue du sujet du verbe recteur exprimé ou sous-entendu, un emploi « objectif », dont la référence doit être cherchée dans la pensée de l'écrivain :

Dans la boîte étroite où, vers minuit, ***piétineraient*** *les couples, ronflait, comme une grosse mouche, un ventilateur* (F. Mauriac).
Néel emportait ailleurs qu'à la tête une blessure dont il ne ***guérirait*** *pas* (Barbey d'Aurevilly).

On a beaucoup discuté sur la légitimité de ces emplois. Dans de tels contextes, le conditionnel est concurrencé par deux tours :

— le passé simple, plus nettement « objectif » parce qu'il prend pour point de référence le moment où écrit l'auteur :

Néel emportait une blessure dont il ne ***guérit*** *pas ;*

— la périphrase *devoir* (à l'imparfait) + INFINITIF, qui nous ramène curieusement aux origines de la forme en *-rais* (comme on le verra bientôt) :

C'était une nuit orageuse et sombre, de gros nuages couraient au ciel, voilant la clarté des étoiles ; la lune ne ***devait se lever*** *qu'à minuit* (A. Dumas père).

Vraisemblablement, cette périphrase est préférée à la forme en *-rais* parce qu'elle exclut la valeur « imaginaire », que le conditionnel présente le plus souvent quand son point de référence est le moment présent. L'ambiguïté du conditionnel, en cas de double repérage possible, est la raison la plus probable pour laquelle le français évite la valeur de « futur du passé » en dehors des cas évidents de discours indirect.

II. VALEUR « IRRÉELLE »

Appelons ainsi, pour user d'un terme traditionnel, ce que l'on a désigné plus haut par des épithètes comme « imaginaire », « fictive », « improbable » ; en réalité, ces adjectifs expriment des nuances qui ressortent uniquement du contexte, et l'on peut dire que l'ensemble des emplois groupés ci-après se caractérise par la nuance « irréelle » : l'action est située dans un monde de rêve parallèle au réel, mais qui n'est pas donné pour tel. Des grammairiens ont souvent attaqué cette conception en disant que l'action, dans tel exemple, **peut** pratiquement se produire :

Si je le rencontrais, je le lui ***demanderais.***

S'appuyer sur de tels cas pour nier la nuance irréelle donnée à l'expression de l'hypothèse, c'est n'en pas comprendre la valeur « métaphorique » ; il serait aussi faux de dire que *cent* n'est pas un nom de nombre précis, sous prétexte qu'on l'emploie souvent pour évoquer un ensemble d'éléments dont le nombre est plus ou moins éloigné de 100 : *Je te l'ai dit cent fois !*

Le conditionnel irréel apparaît, lié à une condition, dans les propositions principales des « systèmes hypothétiques » (v. au mot CONDITION) :

Mais s'il avait fait cela, que ***diriez****-vous ?* (Balzac).

La condition peut être exprimée dans une proposition relative, qui est alors au conditionnel :

Celui qui ***verrait*** *le lien caché de toutes ces choses serait un peu plus qu'un ange* (L. Bloy).

Le conditionnel passé situe ordinairement le fait irréel dans le passé (il s'oppose alors à la forme simple par le temps plutôt que par l'aspect) :

S'il avait fait cela, qu' ***auriez****-vous* ***dit ?***

La condition peut n'être exprimée que par un mot, ou un groupe de mots non propositionnel :

Si possible, je ***voudrais*** *une table pour moi seule* (Cl. Farrère).
*Sans toi, j'****aurais été écrasé.***

Mais le conditionnel est usité au sens irréel dans bien des cas où aucune condition n'est exprimée ni vraisemblablement sous-entendue.

• Conditionnel du rêve :

Je rêve un soir de charme grave. Les vallons
Seraient *bleus sous le noir-violet des collines ;*
Des ramiers ***reviendraient*** *vers les sourdes glycines...* (Émile Despax).

Ne séparons pas de cet emploi le conditionnel préludique :

Vois-tu, ma sœur, jouons avec [le chat]*. Ce* ***serait*** *ma petite fille. Je* ***serais*** *une dame. Je* ***viendrais*** *te voir et tu la* ***regarderais...*** (V. Hugo).

• Conditionnel atténuant l'expression d'une volonté, d'un conseil :

Voudriez*-vous fermer la fenêtre ?*
Vous ***devriez*** *consulter un médecin.*

• Conditionnel de l'exclamation indignée :

Quoi ! je ***pourrais*** *trahir le Dieu que j'aime !* (Racine).

• Conditionnel nuançant de doute une question :

Seriez*-vous* ***devenu*** *psychologue, lieutenant ?* (E. Triolet).

• Conditionnel de l'affirmation sans garantie :

L'armée d'Abdullah ***aurait occupé*** *Jéricho* (journal du 27 avril 1948 ; affirmation démentie le lendemain).

• Conditionnel des verbes *dire* et *croire*, exprimant l'apparence :

Quelle mauvaise mine ! On ***dirait*** *qu'il n'a pas dormi.*
On se ***serait cru*** *en pleine mer* (Daudet).

III. EMPLOIS AMBIGUS

Certains linguistes convaincus de l'unité sémantique des valeurs du conditionnel pensent observer les deux valeurs à la fois dans une quantité de phrases, qui constitueraient le trait d'union :

Elle fit le serment que, si jamais, elle épousait Edmond Holmann, elle lui ***serait*** *fidèle jusqu'à la mort* (A. Maurois).

On peut en effet se demander si la réalité fut conforme à l'intention, et même si le mariage eut lieu. Pourtant, rien ne marque, ni ne peut marquer, dans un tel contexte, une nuance d'irréalité. La femme dont il est question a pu dire :

— soit : *Si jamais je l'épouse, je lui* ***serai*** *fidèle ;*

— soit : *Si jamais je l'épousais, je lui* ***serais*** *fidèle.*

La différence modale que l'on sent entre ces deux phrases (hypothèse acceptée, hypothèse écartée) se neutralise quand le propos est rapporté au passé.

HISTORIQUE

Il est admis que le conditionnel français remonte à l'imparfait de la périphrase

qui a donné le futur dans les langues romanes, à l'exception du roumain (v. FUTUR) ; l'infinitif y était donc suivi de l'indicatif imparfait du verbe *habere :*

LATIN VULGAIRE	ANCIEN FRANÇAIS	FRANÇAIS MODERNE
cantāre habēbam	*chantereie*	*chanterais*
cantāre habēbas	*chantereies*	*chanterais*
cantāre habēbat	*chantereit*	*chanterait*
cantāre habēbāmus	*chanteriiens*	*chanterions*
cantāre habēbātis	*chanteriiez*	*chanteriez*
cantāre habēbant	*chantereient*	*chanteraient*

Le verbe *habeo,* devenu auxiliaire dans cet emploi, a subi une évolution phonétique particulière. Le second *b* y a disparu par dissimilation, le premier étant maintenu pour la conservation du radical. Après quoi, la syllabe initiale inaccentuée *hab-* s'est effacée par une haplologie semblable à celle qui l'a fait disparaître aux 1re et 2e personnes du futur : ainsi le verbe devenait-il un pur morphème.

Les désinences ont évolué comme celles de l'imparfait (v. ce mot).

La genèse des sens a été étudiée par Ph. Thielmann, dans un article de 1885, auquel les travaux ultérieurs ont ajouté peu de chose. Les documents sont moins nombreux pour le conditionnel que pour le futur. Il semble qu'il faille partir d'une valeur d'obligation que prit *habere* au IIIe s. après J.-C.

On ne trouve pas dans l'étymologie même une raison de penser que l'un des deux sens du conditionnel distingués plus haut ait été antérieur à l'autre. Rien n'empêche, en principe, qu'*habere,* selon qu'il exprimait une obligation morale ou une nécessité logique, ait fonctionné comme auxiliaire de temps ou comme auxiliaire de mode, de la même manière que le verbe *devoir* en français moderne ; comparer :

> *Jean doit venir* (= viendra) *à 4 heures.*
> *Il doit être* (= il est probablement)
> *4 heures.*

Les documents anciens ne sont pas décisifs : la périphrase y apparaît dans des systèmes hypothétiques, dont on trouvera l'analyse à l'article CONDITION (§ Historique). Du commentaire qu'on lira là, il ressort que les deux valeurs, futur du passé et irréel, peuvent être reconnues, selon le repère qu'on choisit, dans les plus anciens exemples de la périphrase latine comme dans le premier conditionnel français, le *sostendreiet* de la *Cantilène de sainte Eulalie* (IXe s.), figurant en proposition principale.

Pourtant, la parenté de *chantereie* avec le futur *chanterai* interdit de penser que la valeur « temporelle », du moins, ne soit pas primitive, et l'ambiguïté même observée dans ces phrases à double repérage possible fait imaginer une filiation très vraisemblable de la valeur d'irréel à partir de la valeur future.

A côté de tels cas, l'ancien français offre maint exemple d'une pure valeur de futur du passé, après un verbe de déclaration ou de pensée :

> *Cil distrent ke il le* ***tueroient***
> (Wace, *Rou*),

ou de volonté :

> *Puis comanda et establi que li mostier* ***refait seroient***
> (*Brut*).

Ailleurs, la nuance « imaginaire » d'une action future est exprimée dans un contexte excluant tout repère passé :

> *Chi* ***purreit*** *faire que Rollant i fust mort,*
> *Dunc* ***perdreit*** *Carles le destre braz del cors*
> (*la Chanson de Roland*).

Dès *la Chanson de Roland* apparaissent d'autres nuances modales, non liées à une condition :

> *Si vunt ferir, que* ***fereient*** *il el ?*
> [Ils vont frapper ; que feraient-ils d'autre ?]

Le conditionnel passé, apparu dès le XIIe s., ne présenta longtemps qu'une valeur aspectuelle, à repère souvent futur :

> *Ha ! Qui or le porroit tenir*
> *E bien batre a la retornée*
> *Moult* ***aroit fet*** *bone jornée*
> (*le Miracle de Théophile*).

Une valeur nette d'irréel du passé n'apparaît qu'exceptionnellement avant le milieu du XIVe s., et rarement jusqu'au XVIIe. Les exemples qu'on relève figurent dans des contextes généralement non « conditionnels » :

> *Je ne sçai si l'on* ***auroit*** *point* ***faict*** *oultrage à ses fouaciers*
> (Rabelais, *Gargantua*).

On a dit à l'article CONDITION comment l'usage moderne acheva de s'établir au XVIIe s.

A considérer l'ensemble de cette étude théorique et historique, on ne peut manquer d'être frappé par le sort différent des deux périphrases jumelles qui ont abouti à *chanterai* et *chanterais.* La première a occupé le lit d'un temps latin en voie de tarissement, le futur, et n'en a jamais débordé. La seconde a dû creuser son propre lit parallèlement au futur, tout en dérivant une partie de ses eaux dans un bras du subjonctif, lequel en fut évincé en plus de dix siècles. Par là était apportée une modification capitale à l'équilibre du système verbal roman.

conditionnellement [kɔ̃disjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *conditionnel ;* v. 1361, Oresme). Sous condition : *Accepter conditionnellement.*

conditionnement [kɔ̃disjɔnmɑ̃] n. m. (de *conditionner ;* 1845, Bescherelle, au sens I ; sens II, XXe s.).

I. Action de conditionner, de préparer selon certaines conditions, certaines normes. || *Conditionnement des soies, des laines, des cotons,* etc., série d'opérations destinées à déterminer le degré d'humidité de ces matières et à calculer leur poids conditionné ; *par extens.,* établissement où l'on exécute ces opérations. || *Conditionnement des grains, des fruits, des œufs,* etc., traitements divers qu'on fait subir à ces produits en vue de leur assurer les meilleures conditions de conservation. || *Conditionnement de l'air,* procédé ayant pour objet de maintenir l'atmosphère d'un local dans des conditions d'humidité, de température, de pression indépendantes de l'extérieur. || *Conditionnement des marchandises,* emballage de certains produits en vue de leur présentation et de leur conservation : *Le conditionnement des spécialités pharmaceutiques. Il regarda, par la fenêtre, le trottoir sur lequel se hâtaient les derniers ouvriers et les dernières dames du service de conditionnement* (Duhamel).

II. Établissement, chez l'homme ou chez l'animal, d'un comportement nouveau au moyen de réflexes conditionnés.

conditionner [kɔ̃disjɔne] v. tr. (de *condition ;* v. 1265, J. de Meung, au sens de « placer dans certaines conditions » ; sens I, 1, début du XVIe s. ; sens I, 2, 1932, Acad. ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1845, Bescherelle [pour la soie] ; sens II, 3, XXe s.).

I. 1. Subordonner à une ou à plusieurs conditions ; être la condition de : *La décision que je dois prendre est conditionnée par une foule de choses.* || **2.** Déterminer la manière d'agir, le comportement d'une personne, en parlant des circonstances, des événements : *Que d'éléments étrangers à l'amour conditionnèrent mes amours !* (Vailland).

II. 1. Disposer, arranger les divers éléments d'un tout en vue de satisfaire à un usage ou en fonction d'un certain plan : *Des maisons épouvantables* [...], *conditionnées à l'art nouveau* (France). || **2.** Spécialem. *Conditionner les textiles,* les soumettre aux opérations du conditionnement. || *Conditionner l'air,* v. CONDITIONNÉ (air). || **3.** Emballer une marchandise en vue de sa présentation commerciale : *Conditionner de la confiserie.*

conditionneur, euse [kɔ̃disjɔnœr, -øz] n. (de *conditionner ;* 1929, Larousse [pour un appareil]). Personne employée au conditionnement des marchandises :

Il s'immobilisait à la fenêtre, oubliant ses fourneaux, pour contempler, au fond de la cour, l'atelier où grouillaient les conditionneuses (Duhamel).

◆ **conditionneur** n. m. **1.** Appareil au moyen duquel on effectue le conditionnement des grains, des fruits, des œufs. || **2.** Appareil de conditionnement climatique placé dans un local ou dans une de ses parois.

condoléance [kɔ̃dɔleɑ̃s] n. f. (de l'anc. v. *condoloir,* s'affliger avec [XIIIe s.], lat. *condolere* [de *cum,* avec, et *dolere,* souffrir], avec influence de *doléance ;* v. 1460, Chastellain). Expression de la part qu'on prend à la douleur d'autrui : *Après l'inhumation, M. Fellaire reçut les compliments de condoléance des assistants* (France). || *Auj.,* s'emploie surtout au pluriel : *Présenter ses condoléances.*

condoléant, e [kɔ̃dɔleɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *condoléance ;* 1782, Gohin). **1.** Qui s'afflige avec autrui, lui présente des condoléances (rare) : *Je me retirai sans réclamer même le traitement qui m'était dû, sans recevoir ni une faveur ni une obole de la Cour ; je fermai ma porte à quiconque m'avait trahi ; je refusai la foule condoléante et je pris les armes* (Chateaubriand). || **2.** Qui marque l'affliction (rare) : *La mine sévère et condoléante du monsieur qui découvre une ignorance* (Renard).

condominium [kɔ̃dɔminjɔm] n. m. (mot angl., repris au lat. diplomatique, de *cum,* avec, et *dominium,* droit de propriété ; 1866, Larousse). Droit de souveraineté exercé en commun par plusieurs puissances sur un pays : *Le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides.*

condor [kɔ̃dɔr] n. m. (mot esp., du quechua *cuntur ;* 1598, Acosta). Grand vautour des Andes, au plumage noir et blanc, dont la tête et le cou sont nus et rouge sombre : *Les condors dont le vol est comme un jet de flamme* (Banville).

condottiere [kɔ̃dɔtjɛr] n. m. (mot ital., de *condotta,* engagement, groupe de soldats loués, part. passé fém. substantivé de *condurre,* lat. *conducere,* louer ; 1770, Raynal, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1845, Balzac). **1.** En Italie, au Moyen Âge et à l'époque de la Renaissance, chef de partisans ou de soldats mercenaires : *Le condottiere du Quattrocento* (Rolland). || **2.** *Par extens.* Soldat de fortune, aventurier, brave et sans trop de scrupules : *Routiers, condottieri, vendus, prostitués* (Hugo). || **3.** *Fig.* et *littér.* Aventurier sans scrupule : *L'un de ces condottieri de la commandite* (Balzac).

• Pl. *des* CONDOTTIERI.

conductance [kɔ̃dyktɑ̃s] n. f. (de *conduction,* d'après *résistance ;* 1893, d'après Robert, 1953). En électricité, inverse de la résistance.

conducteur, trice [kɔ̃dyktœr, -tris] n. (doublet de l'anc. franç. *conduiteur,* celui qui conduit, lat. *conductor,* entrepreneur, locataire, de *conductum,* supin de *conducere,* conduire, louer ; début du XIIIe s., *Sept Sages de Rome,* au sens 3 [en politique, 1690, Furetière] ; sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, av. 1453, Monstrelet). **1.** Personne qui conduit, dirige un véhicule, des animaux : *Je refuserai ma lumière aux conducteurs de chariots qui portent des vivres aux Romains* (France). *Conducteur d'une barque, d'une voiture, d'une locomotive. Conducteur de caravane, de troupeau.* || *Spécialem.* et *vx.* Jadis, employé chargé des rapports avec les voyageurs dans une voiture publique : *Un omnibus est une grosse voiture dans laquelle peuvent tenir une trentaine de personnes, y compris un postillon et un conducteur* (Daudet). || **2.** Personne qui dirige la marche de quelque chose : *Un conducteur de machine.* || *Conducteur de presse,* dans l'imprimerie et dans la fabrication du papier, ouvrier chargé de mettre en train une presse mécanique et d'en surveiller le fonctionnement. || *Conducteur de travaux,* agent qui, sur un chantier, dirige l'exécution des travaux et surveille le personnel. || **3.** *Fig.* Celui qui dirige, guide, gouverne : *Un conducteur de peuples. Si nous en croyons ce paisible conducteur de nos âmes, on ne peut échapper à la bonté divine* (France).

◆ adj. (1835, Acad.). **1.** Qui conduit, dirige le mouvement, la marche de quelqu'un ou de quelque chose : *Ces pas rythmés sous la main conductrice du maître* (Bourget). *Le fil conducteur donné par Ariane à Thésée.* || **2.** *Fig.* Sur quoi on se règle pour se conduire : *Principe conducteur.* || *Fil conducteur,* hypothèse, principe qui guide une recherche.

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1771, Trévoux ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Corps conducteur,* ou *conducteur* n. m., corps susceptible de transmettre la chaleur ou l'électricité : *Les métaux sont bons conducteurs de la chaleur.* || *Fil conducteur,* ou *conducteur* n. m., câble métallique entouré d'une gaine isolante, qui sert à la transmission du courant électrique. || **2.** *Par extens.* Se dit d'un corps ou d'un milieu servant à la transmission d'un fluide ou d'une action : *Le nerf est conducteur, comme l'air qui transmet les oscillations d'une corde vibrante, comme le fil de fer qui transmet l'action électrique* (Taine).

conductibilité [kɔ̃dyktibilite] n. f. (dér. savant du lat. *conductus,* part. passé de *conducere,* conduire ; 1811, Mozin, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Propriété que possèdent les corps ou les milieux de transmettre la chaleur, l'électricité ou certaines vibrations : *L'air possédait une conductibilité particulière* (Martin du Gard). || **2.** Propriété qu'a le nerf de propager l'influx nerveux.

conductible [kɔ̃dyktibl] adj. (dér. savant du lat. *conductus,* part. passé de *conducere,* conduire ; 1832, Raymond). Qui possède la propriété de transmettre la chaleur ou l'électricité : *Un corps conductible.*

conductif, ive [kɔ̃dyktif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *conductus* [v. CONDUCTIBLE] ; XXe s.). Se dit d'une substance capable de conduire le courant électrique.

conductimétrie [kɔ̃dyktimetri] n. f. (de *conducti-,* élément tiré du lat. *conductus* [v. CONDUCTIBLE], et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; XXe s.). Mesure de la conductibilité électrique.

conduction [kɔ̃dyksjɔ̃] n. f. (lat. *conductio,* récapitulation, location, de *conductum,* supin de *conducere,* conduire ; 1253, P. de Fontaines, au sens de « location » ; sens 1, 1863, Littré ; sens 2, XXe s.). **1.** Le fait de transmettre de proche en proche la chaleur ou l'électricité. || **2.** Propagation de l'influx nerveux sur tout le trajet d'un nerf.

conductivité [kɔ̃dyktivite] n. f. (de *conductance,* d'après *résistivité ;* 1907, Larousse). En électricité, inverse de la résistivité : *Alors, il prend des mesures de conductivité électrique* (Duhamel).

conduire [kɔ̃dɥir] v. tr. (lat. *conducere,* conduire ; v. 980, *Passion du Christ,* aux sens I, 1, 2 et 6 ; sens I, 3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 4, v. 1283, Beau-manoir ; sens I, 5, XIIe s., *Roncevaux ;* sens I, 7-8, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 1 et 5, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1863, Littré ; sens II, 3, 1474, Bartzsch ; sens II, 4, 1669, Molière ; sens II, 6, av. 1678, La Rochefoucauld). [Conj. **64.**]

I. AVEC UN COMPLÉMENT DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** (avec un sujet désignant une personne) Emmener, faire aller avec soi un être animé, vers un lieu déterminé : *Les exempts ne manqueront pas de me chercher pour me conduire au Châtelet* (France). *Les enfants sortirent avec Gertrude, que tout à la fois ils conduisent et qui les conduit* (Gide). *Conduire un cheval à l'abreuvoir.* || **2.** *Par extens.* Aller avec quelqu'un, l'accompagner en un lieu, parfois en le guidant ou en lui prêtant assistance : *Conduire une personne souffrante chez elle. François Fouquet rencontra le curé qui conduisait un mort au cimetière de Luynes* (Courier). *C'est pourquoi vous devez vous remettre à la conduite de Dieu, comme l'aveugle se fait conduire par son chien* (France). || *Conduire le deuil,* marcher en tête du convoi funèbre : *À onze heures, le convoi se met en marche. Les fils de la défunte conduisant le deuil* (Zola). *Les deux frères côte à côte conduisaient le deuil* (Maupassant). || *Conduire une femme à l'autel,* l'épouser. || Spécialem. et vx. *Conduire la main d'un enfant,* guider sa main pour lui faire former ses lettres. || Fig. *Se laisser conduire comme*

un enfant, se laisser dicter sa conduite par autrui. || **3.** *Class.* Reconduire : *Le maréchal, fort en colère, le conduisit quelques pas* (Saint-Simon). || **4.** Assurer le transport d'une personne d'un endroit à un autre : *Conduire un ami à la gare.* || **5.** *Class.* et *littér.* Guider, assister quelqu'un spirituellement, moralement ; diriger l'éducation de : *Si vous n'avez appris à vous laisser conduire, | Vous êtes jeune encore et l'on peut vous instruire* (Racine). *Que le Seigneur Dieu du ciel la conduise !* (Musset). || **6.** (avec un sujet désignant une chose) Mener, faire arriver jusqu'à un lieu, un point déterminé : *Le sort me conduisit au même lieu où mes compatriotes avaient cueilli cette double palme des talents et des armes* (Chateaubriand). *Il fallut le temps de placer une douzaine de gens affidés dans la rue qui conduisait du palais de Son Altesse au palais Sanseverina* (Stendhal). || **7.** *Fig.* Mener, faire aboutir à un état déterminé : *Nous sommes toujours ici dans la crise d'une banqueroute... Tout le monde se regarde et personne ne sait où nous serons conduits* (J. de Maistre). *Je me réjouis de ces études qui le conduiront à un vrai talent* (Delacroix). || **8.** *Par extens.* Pousser à certains actes ; amener à un état d'esprit, à certains sentiments (surtout avec un sujet abstrait) : *Le désœuvrement le conduira chez sa maîtresse* (Stendhal). *La crainte nous conduit à combattre la maladie par le régime et les remèdes* (Alain).

II. AVEC UN COMPLÉMENT DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Assurer la direction d'un véhicule : *Conduire une voiture, une barque. De temps en temps, un tilbury passait au trot, conduit par un homme à figure rouge* (Maupassant). || Fig. *Savoir conduire sa barque,* savoir mener ses affaires, agir avec habileté. || **2.** *Absol.* Conduire un véhicule : *Une jeune femme qui conduisait elle-même dit au monsieur assis à côté d'elle : « Oh ! regarde Henri, ce tas d'enfants ! »* (Maupassant). || *Spécialem.* Conduire une automobile : *Savoir conduire. Il conduit prudemment.* || *Permis de conduire,* permis délivré par le préfet, après examen des connaissances du candidat par un expert, obligatoire pour tout conducteur d'un véhicule automobile. || **3.** *Fig.* Assurer la direction d'une affaire, l'exécution ou le développement d'un projet : *Ce serait à vous de faire un récit des grandes entreprises que j'ai conduites* (France). *Lui-même ne s'entendait guère à conduire une maison* (Daudet). || **4.** *Class.* Surveiller l'évolution de : *Voilà déjà trois de mes enfants dont il m'a fait l'honneur de conduire la maladie* (Molière). || **5.** *Spécialem.* Conduire l'action, l'intrigue, dans une œuvre d'imagination : *Mais ce livre n'est point un roman, ou, du moins, c'en est un qui n'a pas été plus conduit que la vie de son héros* (Loti). || **6.** *Class.* Narrer : *Vous conduisez toute la dévotion de la petite Madeleine si plaisamment, que ce conte ne doit rien à celui de cette ermitesse dont j'étais charmée* (Sévigné). || **7.** Faire passer, propager d'un point à un autre : *Corps qui conduit la chaleur, l'électricité.*

● SYN. : **I, 1** *accompagner, amener ;* **2** *convoyer, escorter, guider ;* **4** *transporter ;* **6** *aller, mener ;* **7** *acheminer, entraîner ;* **8** *jeter, porter.* || **II, 1** *diriger, gouverner, manœuvrer ;* **2** *piloter ;* **3** *administrer, commander, diriger, gérer, régir.*

◆ **se conduire** v. pr. (XIII^e s., *Lai du Conseil*). Agir de telle ou telle façon dans sa vie, ou dans telle ou telle circonstance : *Ces soldats se sont conduits vaillamment.* || *Absol.* Se comporter conformément aux bienséances : *Celle-ci* [...] *fit un petit salut de nourrice convenable, qui a servi chez des bourgeois riches et qui sait se conduire* (Zola).

conduit [kɔ̃dɥi] n. m. (part. passé substantivé de *conduire ;* XII^e s., au sens 1 ; sens 2, XIV^e s.). **1.** Nom donné à des canalisations de diverses sortes, généralement étroites, qui servent à conduire dans une certaine direction des fluides ou des solides pulvérulents : *Quelque chose de pareil au conduit d'une cheminée* (Hugo). *Conduit de fumée, de ventilation.* || **2.** Nom donné à divers canaux de l'organisme : *Conduit auditif, urinaire.*

conduite [kɔ̃dɥit] n. f. (part. passé fém. substantivé de *conduire ;* XIII^e s., aux sens I, 1, 3-4, 6, 7 ; sens I, 2 et 9, XX^e s. ; sens I, 5, 1648, Pascal ; sens I, 8, 1458, *Mystère du Vieil Testament ;* sens II, 1, 1929, Larousse ; sens II, 2, début du XVII^e s., Malherbe).

I. 1. Action de conduire, de guider vers un endroit déterminé des êtres animés : *Et ces soldats mitrés étaient sous la conduite | D'Alphès, qui savait tous les chemins, hors la fuite* (Hugo). *De temps en temps, une escouade, sous la conduite d'un sous-officier, dévalait en torrent d'un escalier* (France). *La conduite d'un troupeau.* || Fam. *Faire la conduite, un bout de conduite à quelqu'un,* l'accompagner sur une certaine distance : *Celui-ci, quand l'heure est venue, demande un bout de conduite à son ami* (Proust). || Vx et fam. *Faire à quelqu'un la conduite de Grenoble,* le recevoir, le reconduire à coups de bâton et à coups de pierres et sous les quolibets : *Des bandes urbaines, auxquelles les paysans, prévenus trop tard, firent une de ces conduites de Grenoble dont les fossés furent pleins, les haies puantes* (La Varende). || **2.** Action de diriger un véhicule, et, *absol.*, une voiture automobile : *Prendre des leçons de conduite.* || **3.** Action de commander, de diriger la bonne marche, la progression, l'évolution de quelque chose : *Conduite des armées, des opérations militaires. La conduite d'une affaire, des affaires publiques. La conduite d'un raisonnement. Les races pétrifiées dans le dogme ou démoralisées par le lucre sont impropres à la conduite de la civilisation* (Hugo). *D'habitude, lui, pour la conduite de l'existence, s'en remettait au jugement de sa femme, qui était de bon conseil* (Zola). || **4.** *Class.* Art de construire une œuvre littéraire, d'en conduire l'action : *Je n'ai pas encore rendu raison de la conduite de mon ouvrage. L'apologue est composé de deux parties* (La Fontaine). || **5.** *Class.* Action divine, dessein de Dieu : *La conduite de Dieu sur la vie et la maladie* (Pascal). || **6.** *Class.* et *littér.* Action de diriger, de guider quelqu'un intellectuellement et moralement : *Notre ami, leur père, | Nous commit leur conduite à son heure dernière* (Molière). *Enfant qui travaille sous la conduite d'un précepteur.* || **7.** *Class.* Autorité, surveillance : *Il le conduira* [Fouquet] *jusqu'à Pignerol, où il le laissera en prison sous la conduite d'un nommé Saint-Mars* (Sévigné). || **8.** Manière d'agir, de se comporter, considérée surtout au regard de la morale : *Fabrice suivait assez sagement la ligne de conduite qu'on lui avait indiquée* (Stendhal). *La conduite de cet homme attestait le plus fier de tous les désintéressements* (Balzac). *Il était stoïcien de cœur et de conduite* (Taine). *Il me paraît toujours malséant d'abriter ma conduite derrière l'autorité du livre saint* (Gide). *Avoir une bonne, une mauvaise conduite.* || *Absol.* Bonne conduite : *Quand un homme avait de la conduite, on pouvait lui passer le reste* (Zola). || Fam. *Acheter une conduite,* s'amender. || **9.** *Spécialem.* Manière dont un élève observe la discipline scolaire : *Avoir une mauvaise note en conduite. Zéro de conduite.*

II. 1. *Conduite intérieure,* type d'automobile dont la carrosserie est entièrement fermée. || **2.** Canalisation, tuyau de section variable, parcourus par un fluide : *Une conduite d'eau, de gaz.* || *Conduite forcée,* conduite qui amène sous pression l'eau d'un barrage à l'usine d'utilisation.

● SYN. : **I, 1** *accompagnement ;* **2** *pilotage ;* **3** *administration, commandement, direction, gestion, gouvernement ;* **8** *attitude, comportement, tenue.*

condyle [kɔ̃dil] n. m. (lat. *condylus,* gr. *kondulos,* articulation ; 1538, R. Estienne). Saillie osseuse faisant partie d'une articulation, et qui, par sa forme plus ou moins cylindrique, favorise surtout ou exclusivement les mouvements dans un plan déterminé de l'os dont elle fait partie : *Condyle occipital.*

condylien, enne [kɔ̃diljɛ̃, -ɛn] adj. (de *condyle ;* milieu du XIX^e s.). Qui se rapporte à un condyle. || *Canaux condyliens,* canaux perforant l'os occipital de part et d'autre de son condyle.

condylome [kɔ̃dilom] n. m. (lat. *condyloma,* gr. *kondulôma ;* v. 1560, Paré). Tumeur bénigne arrondie, de la peau ou des muqueuses.

cône [kon] n. m. (lat. *conus,* gr. *kônos ;* 1552, Rabelais, au sens 2 ; sens 1 et 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1866, Larousse ; sens 5-6, 1753, *Encyclopédie ;* sens 7, XX^e s. ; sens 8, 1803, Boiste). **1.** Surface engendrée par une droite mobile, ou *génératrice,* passant par un point fixe, ou *sommet,* et s'appuyant sur une courbe fermée, ou *directrice.* || **2.** Solide que détermine une surface conique coupée par un plan. || *Cône droit* ou *de révolution,* solide engendré par la rotation d'un triangle rectangle autour d'un des côtés de l'angle droit. || *Cône oblique,* cône dans lequel la droite qui joint le sommet au centre du cercle de base est oblique par rapport au plan dudit cercle. || *Cône tronqué,* ou *tronc de cône,* solide qu'on obtient en retranchant d'un cône la partie comprise entre le sommet et une section plane du cône. || *En cône,* en forme de cône : *Des cerceaux indiquaient la structure des vases, des baguettes en cône, celle des pyramides* (Flaubert). || **3.** *Cône d'ombre,* ombre en forme de cône qu'une planète, éclairée d'un côté par le Soleil, projette du côté opposé. || **4.** *Cône volcanique,* forme de relief, analogue à un tronc de cône, édifiée par un volcan. || **5.** Nom donné aux inflorescences des plantes de la classe des conifères, ainsi qu'aux fruits provenant des inflorescences femelles : *C'était le temps où les arbres à cônes, chargés de pollen, agitent leurs branches pour répandre au loin leur fécondation* (Gide). || Inflorescence du houblon. || **6.** Peut s'appliquer à tout objet ayant la forme de cette figure géométrique : *La flèche la plus déchiquetée qui ait jamais laissé voir le ciel à travers son cône de dentelles* (Hugo). || **7.** *Embrayage à cônes,* embrayage à friction formé de deux cônes métalliques, dont l'un pénètre dans l'autre, s'y coince et provoque ainsi l'embrayage. || **8.** Mollusque gastropode marin carnassier et venimeux, type de la famille des *conidés.*

cône-ancre [konɑ̃kr] n. m. (de *cône* et de *ancre ;* 1888, Larousse). Sac conique en toile, maintenu ouvert par un croisillon en bois ou un cercle métallique, et qui servait d'ancre aux hydravions et aux aérostats.

• Pl. *des* CÔNES-ANCRES.

confabulation [kɔ̃fabylasjɔ̃] n. f. (bas lat. *confabulatio,* entretien, du lat. class. *confabulari,* converser ; v. 1490, G. Tardif). *Vx.* Conversation familière : *Tout en devisant, les deux hommes étaient arrivés dans la salle du musée et* [...] *continuaient leur confabulation* (L. Daudet).

confabuler [kɔ̃fabyle] v. intr. (lat. *confabulari,* converser, de *cum,* avec, et *fabulari,* parler, causer, de *fabula,* propos [v. FABLE] ; 1521, *le Violier des histoires romaines*). *Vx.* Converser familièrement : *Il tient dans sa main tendue un crapaud, avec lequel il semble confabuler* (Goncourt).

confection [kɔ̃fɛksjɔ̃] n. f. (lat. *confectio,* achèvement, de *confectum,* supin de *conficere,* achever ; v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, XIII^e s., Godefroy ; sens 3-4, 1863, Littré). **1.** *Vx.* Action de faire entièrement, jusqu'à complet achèvement : *Il est inutile de rapporter ici les débats que la confection du règlement put occasionner* (Restif de La Bretonne). || **2.** Action de préparer, de composer quelque chose : *La confection d'un plat, d'un entremets.* || **3.** *Spécialem.* Fabrication en série de pièces d'habillement, de vêtements exécutés sur des mesures normales : *Ces vêtements de confection achetés de la veille* (Daudet). || **4.** Les vêtements ainsi fabriqués : *Il ne porte que de la confection. Magasin de confection.*

• Syn. : **2** *exécution, préparation ;* **4** *prêt-à-porter.*

confectionner [kɔ̃fɛksjɔne] v. tr. (de *confection ;* 1598, Marnix de SainteAldegonde, au sens 2 [pour des drogues] ; sens 1, 1793, Brunot). **1.** *Vx.* Exécuter complètement. || **2.** Fabriquer, composer, préparer : *Une bande de matelots vient d'envahir ma chambre ; ils arrachent les tentures et confectionnent les malles* (Loti). *Lentement, je confectionne cette préface pour les lettres de Dupouey* (Gide).

• Syn. : **2** *apprêter, élaborer, faire.*

confectionneur, euse [kɔ̃fɛksjɔnœr, -øz] n. (de *confectionner ;* 1830, *la Mode*). **1.** Personne qui dirige une entreprise de confection : *Marguerite allait chez le confectionneur reporter l'ouvrage* (Duhamel). || **2.** Personne qui vend des vêtements de confection. || **3.** Ouvrier, ouvrière qui fait, souvent à domicile, des vêtements de confection : *Il y a des confectionneuses en chambre qui s'épuisent pour les coquettes acheteuses d'un grand magasin* (Alain).

confédéral, e, aux [kɔ̃federal, -o] adj. (de *confédération,* d'après *fédéral ;* fin du XVIII^e s.). Relatif à une confédération : *Comité confédéral.*

confédérateur, trice [kɔ̃federatœr, -tris] adj. (de *confédérer ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-2). **1.** Qui organise, qui établit une confédération : *État confédérateur.* || **2.** Qui se porte vers la confédération : *Tendances confédératrices.*

confédératif, ive [kɔ̃federatif, -iv] adj. (de *confédérer ;* 1761, J.-J. Rousseau). Qui appartient ou qui a rapport à une confédération.

• Rem. Auj., on dit plutôt CONFÉDÉRÉ, E.

confédération [kɔ̃federasjɔ̃] n. f. (bas lat. *confoederatio,* engagement, pacte, de *confoederatum,* supin de *confoederare* [v. CONFÉDÉRER] ; 1358, *Dict. général,* au sens de « alliance de plusieurs puissances pour soutenir une cause commune » [doublet *confédéraison* au XIII^e s., Godefroy] ; sens 1, fin du XVIII^e s. ; sens 2, 1895, date de la fondation de la *Confédération générale du travail,* au congrès de Limoges). **1.** Union durable entre plusieurs États, qui se soumettent à un pouvoir général tout en conservant chacun une grande autonomie : *De l'Acadie et du Canada à la Louisiane, de l'embouchure du SaintLaurent à celle du Mississipi, le territoire de la Nouvelle-France entoura ce qui formait la confédération des treize premiers États unis* (Chateaubriand). *Le peuple latin est une confédération des villes latines* (Guizot). *La Confédération helvétique.* || **2.** Groupement de fédérations, d'associations de caractère sportif, professionnel ou syndical : *La Confédération générale du travail. La Confédération française des travailleurs chrétiens.*

confédéré, e [kɔ̃federe] adj. (part. passé de *confédérer*). Uni par confédération : *Les seize princes allemands confédérés. Des États confédérés.*

◆ **confédérés** n. m. pl. (sens 1, 1475, *Dict. général ;* sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, 1886, J. Vallès). **1.** États, peuples unis contre un adversaire commun : *Le roi de France s'engageait à soutenir les confédérés contre l'Empereur* (Bainville). || **2.** Pendant la guerre de Sécession américaine, les sudistes, par opposition aux nordistes, ou fédéraux. || **3.** S'est dit, au lieu de *fédérés,* pour désigner les soldats de la Commune en 1871 : *J'ai plus lutté contre les Confédérés que contre Versailles* (Vallès).

confédérer [kɔ̃federe] v. tr. (bas lat. *confoederare,* unir par un traité, de *foedus, foederis,* traité ; v. 1355, Bersuire). [Conj. **5 b.**] Réunir en confédération : *La communauté d'intérêts qui a confédéré ces peuples.*

confer [kɔ̃fɛr] mot lat. (2^e pers. du sing. de l'impér. du v. lat. *conferre,* comparer). Indication par laquelle on renvoie le lecteur à un passage, à un ouvrage à consulter. (Souvent abrégé CF.)

conférence [kɔ̃ferɑ̃s] n. f. (lat. médiév. *conferentia,* de *conferre,* discuter [v. CONFÉRER] ; 1346, Godefroy, au sens II, 1 ; sens I, milieu du XVI^e s. ; sens II, 2, 1636, Monet ; sens II, 3-4, 1866, Larousse ; sens II, 5, 1680, Richelet ; sens II, 6, 1752, Trévoux ; sens II, 7, XX^e s.).

I. *Vx.* Action de comparer des textes pour en établir les ressemblances et les différences : *Une conférence des ordonnances de Louis XIV.*

II. 1. *Class.* et *littér.* Entretien, conversation privée ; action d'examiner longuement une question, d'en discuter : *Mais en cette occurrence, | J'ai besoin avec vous d'un peu de conférence* (Corneille). *Elle était en conférence pieuse avec son aumô-*

nier (Sand). || **2.** Réunion de représentants de plusieurs pays (diplomates, chefs de gouvernement), en vue de régler une question d'ordre international : *La Conférence du désarmement.* || **3.** Réunion de personnes discutant de questions relatives à leurs études, à leur travail commun : *Le directeur est en conférence avec ses collaborateurs.* || *Conférence ecclésiastique,* réunion des curés chez leur doyen. || *Spécialem.* Réunion de travail d'un petit nombre d'étudiants en droit sous la direction d'un professeur, d'un assistant ou d'un praticien. || *Conférence du stage,* réunion périodique des avocats stagiaires en vue de leur perfectionnement professionnel. || **4.** Causerie faite devant un public et dans laquelle une personnalité traite de questions littéraires, artistiques, scientifiques, etc. : *Le soir, il faisait aux ouvriers des conférences sur la peinture italienne et l'économie politique* (France). || **5.** Instruction religieuse s'adressant à un public déterminé : *Les conférences du père Lacordaire. Les Conférences de Notre-Dame.* || **6.** Cours de faculté fait par un professeur appelé *maître de conférences.* || **7.** *Conférence de presse,* exposé qu'une personnalité fait, sur ses activités, devant une assemblée de journalistes, qui sont autorisés à poser des questions.

• SYN. : **II, 1** *dialogue ;* **2** *congrès, pourparlers ;* **3** *colloque, débat, séminaire, symposium ;* **5** *sermon.*

conférencier, ère [kɔ̃ferɑ̃sje, -ɛr] n. (de *conférence ;* 1752, Trévoux, au sens de « celui qui préside à une conférence religieuse » ; sens actuel, 1866, Larousse). Personne qui fait une conférence devant un public : *Jules Lemaître fut un brillant conférencier littéraire.*

1. conférer [kɔ̃fere] v. tr. (lat. *conferre,* mettre ensemble, comparer, échanger des propos ; v. 1361, Oresme, au sens de « être utile à » ; 1552, R. Estienne). [Conj. **5 b.**] *Vx.* Rapprocher, comparer des textes, des témoignages : *Et M. Bergeret conféra soigneusement un grand nombre de textes pour éclaircir le sens du mot qu'il comprenait mal* (France). [V. aussi CONFER.]

◆ v. intr. (v. 1450, Chastellain). Avoir une conversation à deux ou à plusieurs pour discuter de quelque affaire ou de quelque point de doctrine, au cours d'une rencontre organisée à cette intention : *Le curé* [...] *convint alors de catéchiser ce vieillard en conférant avec lui deux fois par semaine* (Balzac).

• SYN. : *causer, converser, dialoguer, discuter, s'entretenir, parler.*

2. conférer [kɔ̃fere] v. tr. (lat. *conferre,* attribuer ; fin du XV^e^ s.). [Conj. **5 b.**] Accorder, donner, en vertu de l'autorité qu'on a pour le faire (au pr. et au fig.) : *En vertu des pouvoirs qui me sont conférés. Conférer un sacrement. Conférer un grade. Car je ne vois point d'autre mesure d'une connaissance que la puissance réelle qu'elle confère* (Valéry).

• SYN. : *administrer, attribuer, concéder, décerner, déférer, octroyer.*

conferve [kɔ̃fɛrv] n. f. (lat. *conferva,* de *confervere,* bouillir ensemble, se consolider, la *conferve* étant censée souder les corps ; 1615, Daléchamp, écrit *conserva* [sic] ; *conferve,* 1775, Valmont de Bomare). Algue verte filamenteuse : *L'eau basse et stagnante était envahie de conferves et de plantes aquatiques* (Régnier).

confesse [kɔ̃fɛs] n. f. (déverbal de *confesser ;* v. 1175, Chr. de Troyes). Le fait de se confesser : *Quand elle allait à confesse, elle inventait de petits péchés* (Flaubert). *Alors seulement le maniaque lâcha sa loupe, et à voix basse, avec de gros soupirs de dévote à confesse, il fit des aveux* (Daudet).

• REM. Ne s'emploie qu'avec les prép. *à* et *de,* et sans article : *Aller, être à confesse. Revenir de confesse.*

confesser [kɔ̃fɛse] v. tr. (lat. médiév. ecclés. **confessare,* de *confessus,* part. passé de *confiteri,* avouer ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 3, v. 1200, *Lai d'Ignauré ;* sens I, 4, 1780, Pons de Verdun ; sens II, 1564, *Indice de la Bible*).

I. 1. Déclarer au tribunal de la pénitence, avouer au prêtre les péchés dont on s'est rendu coupable : *À genoux ! Confessez vos crimes hautement* (Leconte de Lisle). || **2.** *Par extens.* Avouer à quelqu'un, reconnaître quelque chose qu'on aurait aimé garder secret : *À ma connaissance, je suis le premier qui ai confessé tout haut mon ignorance des couleurs et ma passion des notes* (Daudet). *« Vous connaissez Pistoia, M. Bergeret ? »* [...] *Le maître de conférences dut confesser qu'il n'était pas allé en Toscane* (France). *Voici l'aveu que j'avais à vous faire, et je n'ai rien d'autre à vous confesser* (Gide). *Je confesse que j'ai coutume de distinguer dans les problèmes de l'esprit ceux que j'aurais inventés, et qui expriment un besoin réellement ressenti par ma pensée, et les autres, qui sont les problèmes d'autrui (Valéry).* || **3.** En parlant du prêtre, entendre en confession : *Confessez-moi, M. le curé, et vite ! Il faut que j'aille panser ma cocotte* (France). || **4.** *Fam.* Obtenir habilement de quelqu'un des aveux, un secret : *Si vous voulez avoir la paix au logis, confessez votre fille, tirez-lui les vers du nez* (Balzac). || *C'est le diable à confesser,* c'est aussi difficile que d'obliger le diable à se confesser, ou de débrouiller les péchés du diable en confession.

II. Déclarer publiquement, hautement ses croyances religieuses : *Je conçus encore le courage des martyrs ; j'aurais pu dans ce moment confesser le Christ sur le chevalet ou au milieu des lions* (Chateaubriand). *Confesser sa foi.*

• SYN. : **I, 2** *admettre, confier, convenir de, déclarer, reconnaître ;* **4** *sonder, tâter* (fam.). || **II** *proclamer, publier.* — CONTR. : **I, 2** *cacher, dissimuler, nier, taire.* || **II** *désavouer, renier.*

◆ **se confesser** v. pr. (fin du XII^e^ s.). Avouer ses fautes à un prêtre pour obtenir le pardon de Dieu : *Il était le Provençal catholique qui* [...] *ne se confesse qu'en temps de choléra* (Daudet). *« Ah ! je voudrais me confesser à lui », gémissait-elle dans une sorte d'extase* (Gide).

confesseur [kɔ̃fɛsœr] n. m. (lat. ecclés. *confessor,* de *confiteri* [v. CONFESSER] ; v. 1155, Wace, écrit *cumfessor* [*confesseur,* XIV^e^ s.], aux sens II, 1-2 ; sens I, 1, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 2, 1866, Larousse ; sens II, 3, XIX^e^ s., V. Hugo).

I. 1. Prêtre qui entend les confessions : *Veux-tu te faire mon confesseur ?* (Musset). || **2.** Personne qui obtient qu'on se confie à elle : *Il* [le docteur] *était le confesseur naturel, il savait tous les secrets* (Zola).

II. 1. Chrétien qui, à l'époque des persécutions, déclarait hautement sa foi : *On jetait aux lions les confesseurs, les prêtres* (Hugo). || **2.** Titre donné aux saints qui ne sont ni apôtres ni martyrs. || **3.** *Par extens.* et *littér.* Toute personne qui proclame une foi quelle qu'elle soit : *Il nous est impossible de ne pas admirer* [...] *les glorieux combattants de l'avenir, les confesseurs de l'utopie* (Hugo).

confession [kɔ̃fɛsjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *confessio,* confession [« aveu » en lat. class.], de *confiteri* [v. CONFESSER] ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1265, Br. Latini ; sens II, 1, 1564, *Indice de la Bible ;* sens II, 2, 1541, Calvin ; sens II, 3, XX^e^ s.).

I. 1. Aveu de ses péchés que le pénitent fait à un prêtre catholique pour en obtenir l'absolution : *Je ne crois pas que l'on puisse faire ses confessions à voix haute* (Vigny). *Précisément parce que je suis de famille protestante, parce que nous avons toujours été privés des allègements de la confession, je crois aux vertus de la confession* (Duhamel). || *Confession auriculaire,* celle qui se fait à l'oreille du prêtre. || *Billet de confession,* certificat dans lequel le prêtre atteste que quelqu'un s'est confessé à lui. || *Sceau de la confession,* obligation stricte, sous peine d'excommunication, imposée au confesseur de ne rien dévoiler de ce qu'il entend en confession. || Fig. *Confier quelque chose à quelqu'un sous le sceau de la confession,* lui confier un secret en lui demandant une absolue discrétion. || Fam. *On lui donnerait le bon Dieu sans confession,* se dit de quelqu'un qui a l'air parfaitement innocent et vertueux, mais qui, générale-

ment, ne l'est pas. || **2.** *Par anal.* Action d'avouer à quelqu'un ce qu'on a fait, et en particulier les fautes, les erreurs que l'on peut se reprocher : *Les coudes sur la table, la tête dans ses mains, Jacques écoute jusqu'au bout ma confession sans m'interrompre* (Daudet). *Pourquoi ne pas leur faire la simple confession des idées qui me viennent ?* (Valéry). || *Spécialem.* Autobiographie où l'auteur veut être d'une sincérité totale : *Les « Confessions » de saint Augustin, de Jean-Jacques Rousseau.*

II. 1. Déclaration publique que l'on fait de sa foi. || **2.** *Spécialem.* Résumé des articles qui contiennent la déclaration de foi d'une Église, d'une personne, etc. : *La Confession d'Augsbourg.* || **3.** *Par extens.* Religion à laquelle on appartient, croyance : *On observait alors une variété de confessions et de sectes plus nettement séparées qu'il ne s'en trouve aujourd'hui* (Valéry). *Traiter sur le même pied tous les habitants d'un pays, sans distinction de race ni de confession.*

• SYN. : **I, 2** *aveu, confidence, révélation.* || **II, 3** *culte, Église, foi.*

confessionnal [kɔ̃fɛsjɔnal] n. m. (de [*siège*] *confessionnal* [1665, Gay], de *confession* ; 1680, Richelet, au sens 1 [« agenouilloir pour la personne qui se confesse », 1633, Gay] ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Sorte d'isoloir dans lequel le prêtre entend les confessions : *Il est impossible de se mettre à genoux dans un plus joli confessionnal* (Balzac). *La sensation confuse et lointaine d'heures d'attente dans un coin de l'église de son village, autour du confessionnal, aux approches des grandes fêtes* (Daudet). || **2.** *Fig.* Confession : *Wenceslas faisait noyer les prêtres qui refusaient de lui livrer le secret du confessionnal* (Hugo).

confessionnel, elle [kɔ̃fɛsjɔnɛl] adj. (de *confession* ; 1863, Littré). Qui a rapport à la foi religieuse : *Querelles confessionnelles.* || Vx. *Écoles confessionnelles,* écoles privées qui donnent un enseignement religieux.

confessoire [kɔ̃fɛswar] adj. (lat. jurid. [*actio*] *confessoria,* de *confiteri* [v. CONFESSER] ; XIII[e] s., puis 1753, *Encyclopédie*). *Action confessoire,* en termes de procédure, action qui tend à faire reconnaître ou à permettre l'exercice d'un droit de servitude, d'usufruit ou d'usage.

confetti [kɔ̃fɛti] n. m. invar. (mot ital., pl. de *confetto,* dragée, lat. *confectus,* préparé, confit [v. CONFIT] ; 7 févr. 1852, *l'Illustration,* au sens de « boulettes de plâtre qu'on lance pendant le Carnaval de Rome » ; sens actuel, fin du XIX[e] s.). Mince rondelle de papier de couleurs variées (autrefois dragée, boulette de plâtre), qu'on lance à poignées dans les fêtes, surtout pendant celles du Carnaval : *L'attirail nécessaire pour les batailles de confetti* (Theuriet).

confiance [kɔ̃fjɑ̃s] n. f. (lat. *confidentia,* confiance [de *confidere,* avoir confiance], francisé d'après *fiance,* foi, engagement [v. FIANCER] ; XIII[e] s., Godefroy, écrit *confience* [*confiance,* XV[e] s.], au sens II, 1 ; sens I, v. 1665, Retz ; sens II, 2, 1611, Cotgrave ; sens II, 3, 1863, Littré ; sens II, 4, XX[e] s.).

I. *Class.* Ce que l'on garde secret ; confidence : *Les confiances que je vous ai faites, jusqu'à ce jour, de toutes les dames que je vous ai nommées* (Retz). *Je vous prie que ceci soit au nombre de nos confiances, car ma fille m'a priée [...] qu'on ne dise point qu'elle vient* (Sévigné).

II. 1. Sentiment de sécurité d'une personne qui se fie entièrement à quelqu'un ou à quelque chose : *Notre fraternel mariage, fondé sur la confiance, devint plus cohérent* (Balzac). *Je trouve que c'est mieux pour un homme d'être riche, ça donne confiance* (Sartre). *Inspirer confiance à quelqu'un.* || *Homme, femme de confiance,* personne sur qui l'on peut compter entièrement pour la direction, l'exécution de quelque chose. || *Place de confiance,* place que l'on ne donne qu'à des personnes dont on est sûr. || *Maison de confiance,* titre que se donnent certaines maisons de commerce en vue d'assurer leur clientèle de leur probité et de la qualité de leurs produits. || *Avoir la confiance de,* inspirer un sentiment de confiance à : *Un jour, un riche armateur dont j'avais la confiance vint me trouver* (Labiche). || *Avoir confiance en,* se fier entièrement à : *Avoir confiance en Dieu. Il avait confiance en sa fortune, confiance en cette force de séduction qu'il sentait en lui* (Maupassant). [V. Rem. ci-après.] || *Faire confiance à quelqu'un,* le considérer comme digne de la confiance qu'on lui accorde : *J'admire le gouverneur Lamblin pour avoir fait confiance aux indigènes* (Gide). || Fam. *Je vous fais confiance,* je sais de quoi vous êtes capable dans les situations les plus difficiles. || **2.** Assurance, hardiesse qui résulte, chez une personne, de la conscience qu'elle a de sa propre valeur ou de la croyance en sa bonne étoile : *Affronter un examen, marcher au combat avec confiance. Manquer de confiance en soi.* || **3.** *Par extens.* Sentiment de sécurité qu'inspirent au public un gouvernement fort et stable, une situation prospère, une monnaie saine, etc. : *Le retour à la confiance a permis le succès du dernier emprunt d'État.* || **4.** *Spécialem.* Approbation donnée à la politique du gouvernement par la majorité d'une assemblée parlementaire : *Voter la confiance.* || *Question de confiance,* procédure déclenchée par le chef d'un gouvernement parlementaire qui invite une assemblée législative à se prononcer par un vote favorable sur sa politique ou sur un projet de loi.

• SYN. : **II, 3** *aplomb, crânerie, front, toupet* (fam.). — CONTR. : **II, 1** *défiance, méfiance, suspicion* ; **3** *anxiété, appréhension, crainte, doute.*

• REM. *Avoir confiance* se construit surtout avec *en* ou *dans,* mais seule cette dernière préposition s'emploie devant un nom précédé de l'article : *J'ai confiance en vous. Je n'ai pas confiance dans l'avenir.* *À* s'employait dans la langue classique et quelquefois dans la langue littéraire : *L'on doit avoir plus de confiance à M. le Coadjuteur* (Retz). *Prenant une grande confiance à cet homme dont je vous ai parlé* (Sévigné). *Mettre sa confiance* est construit avec *en* ou *dans.*

◆ **En confiance, en toute confiance** loc. adv. Sans crainte d'être trompé sur la qualité, ou d'être dupé : *Acheter en confiance.*

◆ **De confiance** loc. adv. Sans hésiter, en toute sûreté.

confiant, e [kɔ̃fjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de [*se*] *confier* ; XIV[e] s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad. ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, 1821, C. Delavigne). **1.** *Littér.* Qui met sa confiance en quelqu'un ou en quelque chose : *Confiante en votre bonté, elle s'est adressée à vous* (Dict. général). || **2.** *Spécialem.* Qui a confiance en soi : *Le Port où vont les cœurs confiants et hardis* (Leconte de Lisle). || **3.** *Par extens.* Porté par nature à la confiance : *Elle ne serait que trop sensible, confiante comme elle est, aux premières paroles d'amour* (Gide). *Être d'un naturel confiant. Être trop confiant.* || **4.** Qui exprime la confiance : *Un regard confiant. Une attitude confiante.*

• SYN. : **2** *assuré, crâne, décidé, présomptueux* ; **3** *communicatif, expansif, ouvert.* — CONTR. : **1** *défiant, méfiant* ; **2** *angoissé, anxieux, craintif, découragé, démoralisé, inquiet* ; **3** *ombrageux, soupçonneux.*

confidemment [kɔ̃fidamɑ̃] adv. (de *confident,* adj., qui a confiance ; XIV[e] s., Godefroy, au sens de « avec certitude » ; sens I, début du XVII[e] s., Guez de Balzac ; sens II, 1530, Palsgrave).

I. *Class.* En confidence : *Je vous en ai parlé tantôt confidemment* (Corneille).

II. *Class.* Avec confiance : *Attila me traite assez confidemment* (Corneille).

confidence [kɔ̃fidɑ̃s] n. f. (lat. *confidentia,* confiance, de *confidere,* avoir confiance ; v. 1361, Oresme, au sens de « espérance ferme en quelqu'un ou en quelque chose » ; sens I et II, 2, début du XVII[e] s., Malherbe ; sens II, 1 [d'après *confident*], 1647, Corneille).

I. *Class.* et *littér.* Confiance intime, qui pousse à communiquer des secrets à quelqu'un : *Il me favorisa de sa plus étroite confidence* (Boileau). *Nos maîtres laïques, disait-il* [Péguy], *ont gardé tout notre cœur, et ils ont notre entière confidence* (Tharaud).

II. 1. Action de communiquer à quelqu'un, sous le sceau du secret, ce qu'on est seul à savoir : *Peut-être aurait-elle souhaité faire à quelqu'un la confidence de toutes ces choses* (Flaubert). *Olivier Bertin en avait reçu la confidence* (France). || *Faire des confidences à quelqu'un,* lui révéler des secrets : *J'espérais amener l'inconnue à me faire des confidences* (Mérimée). || Class. *Fausse confidence,* communication d'un prétendu secret faite pour tromper quelqu'un : *La personne dont on vous a dit que j'étais occupé n'est qu'une dame imaginaire : c'est une fausse confidence que j'ai faite à Mendoce* (Lesage). || **2.** *Absol.* Connaissance d'un secret : *Être dans la confidence. Le secret en avait été si profondément gardé, que ni le maréchal duc de Raguse, major général de la Garde, de service, ni M. Mangin, préfet de police, ne furent mis dans la confidence* (Chateaubriand).

• SYN. : **II, 1** *aveu, confession, révélation ;* **2** *secret.*

◆ **En confidence** loc. adv. Sous le sceau du secret.

confident, e [kɔ̃fidɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *confidens, -entis,* confiant, part. prés. de *confidere,* avoir confiance ; début du XVe s., écrit *confedens* [*confident,* XVIe s.]). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). En qui l'on a ou l'on peut avoir confiance : *Maxime est comme moi de ses plus confidents* (Corneille).

◆ n. (v. 1536, M. du Bellay, au sens de « celui qui accompagne le chevalier en champ clos » ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau). **1.** Celui, celle à qui une personne fait ses confidences, confie ses secrets : *Non : Dieu n'a dit son mot à personne ; le temps | Et la nature ici sont ses seuls confidents* (Lamartine). *Elle* [la reine] *l'avait pris pour conseil, pour confident* (Daudet). *En somme, il parle de la bonne Vierge comme faisait de son maître le valet de chambre d'un prince redouté, confident de tous les petits secrets intimes* (Maupassant). || **2.** Personnage traditionnel et secondaire de la tragédie classique, dont le rôle consiste surtout à écouter les héros lui révéler leurs sentiments et leurs desseins, pour que le spectateur en soit instruit : *Le vrai drame, dans la tragédie classique, est celui des confidents. C'est pitié de voir ces braves gens* [...] *écouter avec une résignation courtoise un raseur complaisant à ses propres aventures* (Aymé). || Rôle de ce genre : *Cet acteur était un confident de tragédie, vieilli dans son modeste emploi, las, désabusé* (France).

confidentiaire [kɔ̃fidɑ̃sjɛr] n. m. (de *confidence,* confiance ; fin du XVIe s., Pasquier, au sens 1 ; sens 2-3, 1688, La Bruyère). **1.** *Class.* Ecclésiastique qui obtenait et gérait un bénéfice dont, par accord illicite, il laissait les fruits à une autre personne. || **2.** *Class.* Personne qui recevait un dépôt en prenant l'engagement secret de le rendre à une personne déterminée : *En rendant le bien à la veuve, on est confidentiaire* (La Bruyère). || **3.** Personne qui reçoit un bien à la place d'une autre personne que la loi n'autorise pas à accepter ledit bien. (On dit plus souvent FIDUCIAIRE.)

confidentiel, elle [kɔ̃fidɑ̃sjɛl] adj. (de *confidence ;* 1775, Proschwitz). **1.** Qui a le caractère d'une confidence : *Il n'est pas un littérateur dont l'œuvre soit, à la bien entendre, plus constamment confidentielle que celle de Wilde* (Gide). || **2.** Qui doit s'envelopper d'un certain secret ; qui se dit ou se fait en confidence : *Il* [le notaire] *a peut-être à nous communiquer des clauses confidentielles qu'on n'aime pas beaucoup écrire* (Maupassant). *Une conversation confidentielle.* || *Note confidentielle,* note transmise à des fonctionnaires avec la mention « confidentiel ».

confidentiellement [kɔ̃fidɑ̃sjɛlmɑ̃] adv. (de *confidentiel ;* 1775, Proschwitz). De façon confidentielle : *Faire part confidentiellement d'un projet à un ami.*

confier [kɔ̃fje] v. tr. (lat. *confidere,* se confier, avoir confiance, francisé d'après *fier ;* XIVe s., J. Le Bel, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1667, Racine). **1.** Remettre quelque chose ou quelqu'un à la garde, aux bons soins d'une personne en qui l'on a confiance : *Confier son enfant à un ami. Il engagea Tartarin à descendre à l'hôtel de l'Europe et le confia à des garçons de l'endroit* (Daudet). *Béni soit le Seigneur pour m'avoir confié cette tâche !* (Gide). *Confier une mission à quelqu'un.* || **2.** *Littér.* Livrer à l'action, à l'influence de : *Confier des semences à la terre, sa voile au vent.* || **3.** Communiquer, dire à une personne ce qui a un caractère plus ou moins personnel ou confidentiel : *Henriette me confia ses nouvelles peines* (Balzac). *C'est un secret que je puis bien vous confier* (France).

• SYN. : **1** *commettre* (littér.) ; **2** *abandonner ;* **3** *avouer, confesser.*

◆ **se confier** v. pr. (sens 1, fin du XVe s., Molinet ; sens 2, milieu du XVIIe s., La Rochefoucauld). **1.** Littér. *Se confier dans* ou *en,* mettre sa confiance dans, s'en remettre à (vieilli) : *Confiez-vous en moi, mes paroles sont sûres* (Leconte de Lisle). || **2.** *Se confier à,* faire ses confidences à, s'ouvrir à : *Se confier à un ami. À la nature il se confie* (Gautier).

• SYN. : **1** *se fier à ;* **2** *s'épancher, se livrer.*

configuration [kɔ̃figyrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *configuratio,* ressemblance, de *configuratum,* supin de *configurare* [v. CONFIGURER] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). **1.** Forme extérieure d'un corps, d'un ensemble (s'emploie surtout pour désigner la forme des reliefs, des terres, etc.) : *Configuration des végétaux fossiles* (Buffon). *La configuration d'une île, d'un pays.* || **2.** Aspect général, caractère d'ensemble, physionomie : [À Nyon], *le français suisse commence à se noyer dans les enseignes, dont les noms ont des configurations déjà allemandes ou italiennes* (Gautier).

• SYN. : **1** *conformation, figure ;* **2** *allure, tour, tournure.*

configurer [kɔ̃figyre] v. tr. (lat. *configurare,* donner une forme, une figure, de *figura,* configuration ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). **1.** *Vx.* Donner une certaine forme à quelque chose ou à quelqu'un : *C'est le mouvement de rotation qui a configuré notre Terre.* || **2.** *Class.* Rendre semblable ou conforme à : *Il faut être configuré à sa mort* [celle de Jésus-Christ] *pour participer à sa résurrection* (Bossuet).

confiné, e [kɔ̃fine] adj. (part. passé de *confiner ;* v. 1464, Commynes, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Se dit d'une personne qui vit enfermée, isolée dans un lieu : *Il reste confiné dans sa chambre.* || **2.** *Air confiné, atmosphère confinée,* air, atmosphère non renouvelés.

confinement [kɔ̃finmɑ̃] n. m. (de *confiner ;* 1481, *Ordonnance royale,* au sens de « terrain confiné » ; sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Action de confiner quelqu'un ou de se confiner dans un lieu. || **2.** En droit criminel, isolement des prisonniers, dans le système cellulaire : *Les quatre familles intéressées écrivirent à la cour pour solliciter la déposition, le confinement dans une forteresse de l'homme convaincu de tant de désordres* (Gobineau).

• SYN. : **1** et **2** *réclusion.*

confiner [kɔ̃fine] v. tr. ind. [**à**] (de *confins ;* v. 1464, Commynes, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Être situé sur les confins d'un pays, d'une région ; toucher à : *Ces plaines sans fin qui confinent toujours à l'horizon* (Nerval). || **2.** *Fig.* Se trouver à la limite de : *Le raisonnement est par trop simple, et le bon sens confine à la bêtise s'il fait dire que, devant un adversaire qui s'arme et menace, le seul moyen de le maintenir en respect est de s'armer encore davantage* (Gide). *C'est un aveuglement qui confine à la sottise* (Duhamel). *Un chagrin qui confine au désespoir.*

◆ v. tr. (sens 1, début du XIIIe s. ; sens 2, 1573, Du Puys). **1.** Tenir enfermé, resserré dans un espace étroit : *Dans cette espèce de retraite forcée où des circonstances passagères me confinent* [...], *je m'entretiendrai chaque jour quelques heures avec vous* (Sainte-Beuve). || **2.** *Vx.* Constituer la limite de, borner : *Bois qui confine une terre.*

◆ **se confiner** v. pr. (sens 1, v. 1464, Commynes ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** Se tenir enfermé dans un lieu, s'isoler : *Se confiner dans sa chambre.* || **2.** *Fig.* Ne pas sortir de ; s'en tenir à : *L'accusé se confine dans un seul système de défense.*

• SYN. : **1** *se claustrer, se cloîtrer ;* **2** *se cantonner, s'enfermer dans.*

confins [kɔ̃fɛ̃] n. m. pl. (lat. *confinium,* limite commune à des territoires, voisinage ; fin du XIII^e^ s., Aimé du MontCassin, au sing. *confin ;* au plur. *confins,* fin du XV^e^ s., Commynes, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1802, Chateaubriand). **1.** Parties d'un territoire qui se trouvent à son extrémité et à la limite d'un autre : *Les confins de l'Europe et de l'Asie.* ‖ **2.** La partie la plus éloignée d'un centre ; limite extrême (au pr. et au fig.) : *Par-delà les confins des sphères étoilées* (Baudelaire). *Si loin que je m'avance et m'altère pour voir | De mes enfers pensifs les confins sans espoir* (Valéry). ‖ **3.** *Fig.* Degré intermédiaire, limite indécise entre deux états : *Les confins de la douleur et de la joie* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *borne, frontière, marches ;* **2** *extrémité.*

◆ **Aux confins de** loc. prép. Aux limites de (dans l'espace et dans le temps) : *Un grand immeuble moderne aux confins du quartier des Halles* (Duhamel). *J'étais* [...] *aux confins de l'Antiquité latine* (Chateaubriand). *L'abbé, debout, le considérait, sans le contredire ; et, si persuadé que fût, cette fois, le vieillard d'être aux confins de sa vie, ce silence lui porta le dernier coup* (Martin du Gard).

confire [kɔ̃fir] v. tr. (lat. *conficere,* achever, et, spécialem., « préparer diverses matières » [le-*i*-est dû à l'influence du part. passé *confit,* lat. *confectus*] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « composer [une liqueur, une sauce] » ; sens actuel, début du XIII^e^ s.). [Conj. **67.**] Mettre des fruits, des légumes, des viandes dans une substance qui les conserve : *Aujourd'hui, on aura les oies à couper, à saler, à confire* (Escholier). *Confire des pêches dans du sucre, des cornichons dans du vinaigre.*

confirmand, e [kɔ̃firmɑ̃, -ɑ̃d] n. (lat. ecclés. *confirmandus,* qui doit être confirmé, adj. verbal de *confirmare,* confirmer [au sens chrétien] ; 1907, Larousse). Personne qui va recevoir le sacrement de la confirmation.

confirmant [kɔ̃firmɑ̃] n. m. (part. prés. de *confirmer* [au sens chrétien] ; XX^e^ s.). Celui qui confère le sacrement de la confirmation.

confirmatif, ive [kɔ̃firmatif, -iv] adj. (bas lat. *confirmativus,* qui sert à affirmer, de *confirmare,* affirmer ; 1473, *Dict. général*). Qui confirme ; qui est propre à confirmer : *Arrêt confirmatif. Lettre confirmative. J'aime cela ; je trouve dans cet amour du luxe poussé au-delà du tombeau un signe confirmatif de grandeur* (Baudelaire).

confirmation [kɔ̃firmasjɔ̃] n. f. (lat. *confirmatio,* affermissement, encouragement, affirmation, de *confirmatum,* supin de *confirmare* [v. CONFIRMER] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *cumfermeisun,* au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1265, Br. Latini [*confirmation*] ; sens II, 1, 1541, Calvin ; sens II, 2, XX^e^ s.).

I. 1. Action de confirmer ; fait, écrit qui en confirme un autre, le rend plus certain : *Avant d'obéir, attendre confirmation de l'ordre.* ‖ *Confirmation d'un jugement,* son maintien par une juridiction supérieure. ‖ *Confirmation d'un privilège, d'un acte,* son approbation, sa ratification par l'autorité. ‖ **2.** Dans l'ancienne rhétorique, partie du discours où sont développées les preuves de ce que l'orateur a avancé dans la proposition.

II. 1. Sacrement de l'Église catholique, habituellement administré par l'évêque, et destiné à faire descendre le Saint-Esprit sur le chrétien pour l'affermir dans la grâce du baptême. ‖ **2.** Chez les protestants, acte par lequel on confirme publiquement les vœux du baptême avant d'être admis à la cène.

• SYN. : **I, 1** *consécration, entérinement, homologation, ratification, sanction, validation.*

confirmé, e [kɔ̃firme] adj. (part. passé de *confirmer ;* 1753, *Encyclopédie*). En termes d'équitation, bien habitué à : *Une pouliche confirmée sur les obstacles.* ‖ *Chiens confirmés,* jeunes chiens qui ont acquis les qualités voulues pour être intégrés à la meute.

◆ n. (1866, Larousse). Personne qui a reçu le sacrement de la confirmation.

confirmer [kɔ̃firme] v. tr. (lat. *confirmare,* affermir, confirmer, assurer, de *firmus,* ferme ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *confirmer* [var. *confermer,* du XI^e^ au XVI^e^ s.], au sens I, 3 ; sens I, 1-2 et II, 1, XII^e^ s. ; sens II, 2, 1808, d'Hautel).

I. 1. *Class.* et littér. *Confirmer quelqu'un,* l'affermir, lui donner de l'assurance : *Relever les faibles, confirmer les forts, instruire les simples* (Bossuet). ‖ *Confirmer quelqu'un dans une disposition, une opinion,* etc., le rendre plus ferme dans, plus attaché à : *Ce jeu de l'imagination me confirme dans la prudence que j'ai toujours suivie* (Alain). ‖ *Confirmer quelque chose,* rendre plus stable, plus assuré ce qui est déjà établi : *Ces unions étaient confirmées par les plus redoutables serments* (Chateaubriand). ‖ **2.** Rendre plus certaine une chose dont on pouvait douter : *Il me confirma ensuite ce que sa fille m'avait dit* (Sand). *Confirmer l'exactitude d'une information.* ‖ **3.** Approuver, ratifier ce qui a été arrêté, promis, accordé : *Confirmer un arrêt, une donation, un privilège.*

II. 1. Administrer le sacrement de la confirmation : *Confirmer un enfant. L'évêque seul a le droit de confirmer.* ‖ **2.** *Fam.* et *vx.* Souffleter (par allusion au geste de l'évêque qui confirme) : *Si tu continues à être insupportable, je vais te confirmer.*

• SYN. : **I, 2** *assurer, certifier, corroborer, garantir ;* **3** *entériner, homologuer, ratifier, sanctionner, valider.* — CONTR. : **I, 2** *démentir, infirmer, nier, réfuter ;* **3** *abroger, annuler, casser, invalider, rapporter.*

◆ **se confirmer** v. pr. (1680, Richelet). Devenir tout à fait certain : *La nouvelle s'est confirmée.* ‖ Impers. *Il se confirme que...,* il apparaît certain que.

confisage [kɔ̃fizaʒ] n. m. (de *confire ;* XX^e^ s.). Action de préparer des fruits confits, et plus particulièrement de faire pénétrer le sucre dans les fruits.

confiscable [kɔ̃fiskabl] adj. (de *confisquer ;* 1481, *Recueil des privilèges de l'Université*). Qui peut être confisqué : *Marchandises confiscables par la douane.*

confiscation [kɔ̃fiskasjɔ̃] n. f. (lat. *confiscatio,* de *confiscatum,* supin de *confiscare* [v. CONFISQUER] ; milieu du XIV^e^ s., au sens 1 ; sens 2, v. 1450, Chastellain ; sens 3, XX^e^ s.). **1.** Acte consistant à saisir les biens d'une personne, au nom du fisc ou d'un tiers : *Il parvint à faire distraire de la confiscation l'argent prêté par le Nabab* (Daudet). ‖ **2.** L'ensemble des biens confisqués. ‖ **3.** Action de prendre à des écoliers un objet interdit.

• SYN. : **1** *mainmise, saisie.*

confiserie [kɔ̃fizri] n. f. (de *confire ;* 1753, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, 1863, Littré). **1.** Industrie, commerce du confiseur : *Travailler dans la confiserie.* ‖ **2.** Magasin de confiseur : *Acheter des bonbons dans une confiserie.* ‖ **3.** Ensemble des produits que fabrique et vend le confiseur : *Toutes sortes de reflets joyeux, le blanc laiteux des soucoupes, le cristal des verres, la variété des confiseries* (Daudet). ‖ **4.** Usine où l'on prépare les sardines à conserver, les olives, les cornichons, etc.

confiseur, euse [kɔ̃fizœr, -øz] n. (de *confire ;* 1600, O. de Serres, écrit *confisseur ; confiseur,* 1636, Monet). Personne qui fabrique ou vend des fruits confits, des bonbons, des sucreries, etc. : *Il avait pris femme et ouvert une boutique de confiseur* (Flaubert). ‖ Fam. *La trêve des confiseurs,* période des fêtes de fin d'année, pendant laquelle, traditionnellement, la vie politique est en sommeil.

confisquer [kɔ̃fiske] v. tr. (lat. *confiscare,* garder dans une caisse, confisquer, de *fiscus,* fisc ; début du XIV^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Saisir au nom du fisc ou d'un tiers : *Un ancien couvent de religieux, d'abord confisqué par le conseil de ville de La Rochelle, avait été transformé en un hôpital pour les blessés* (Mérimée). ‖ **2.** Enlever à un écolier un objet dont la présence n'est pas autorisée : *Confisquer un canif.* ‖ **3.** *Fig.*

et *fam.* S'emparer de quelque chose, le détourner à son profit : *Dès que l'un d'eux* [des princes protestants] *verrait s'ouvrir la perspective de confisquer cette liberté à son profit* (Bainville).

• SYN. : **3** *s'approprier, ravir, soustraire, voler.*

confit, e [kɔ̃fi, -it] adj. (lat. *confectus,* part. passé de *conficere* [v. CONFIRE] ; début du XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Se dit d'un aliment conservé dans de la graisse, du sel, du vinaigre, du sucre, etc. : *Des olives confites. Des fruits confits.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Imprégné, pénétré d'un sentiment ; figé dans une attitude : *La conduite de Mazarin, si absurdement confite en félonie* (Saint-Simon). *Ce pauvre homme sait prendre un air tout confit de respect* (Stendhal). *Louis, en gilet rayé, la mine confite de bon accueil, allait décharger les valises* (L. Daudet). *Vrai ! Alissa et toi, vous êtes stupéfiants d'égoïsme. Vous voilà tout confits dans votre amour* (Gide). *Le regard dévot et confit qu'ont certains hypocrites* (Proust).

◆ **confit** n. m. (v. 1268, É. Boileau, au sens de « préparation d'eau aigrie mêlée de son » ; sens actuel, 1890, *Dict. général*). Quartiers de volaille cuits et conservés dans leur graisse : *Un pot de confit d'oie.*

confiteor [kɔ̃fiteɔr] n. m. invar. (mot lat. signif. « j'avoue » ; v. 1265, J. de Meung). Prière catholique en latin, commençant par ce mot et que le pécheur récite avant la confession.

confiture [kɔ̃fityr] n. f. (de *confire,* d'après le part. passé *confit ;* XIII^e s., Littré, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Préparation constituée de fruits cuits longuement avec du sucre : *Elle* [...] *servait, renversait les pots de confitures dans une assiette* (Flaubert). *L'odeur délicieuse des confitures emplissait la maison* (Duhamel). || **2.** Fig. et fam. *En confiture,* syn. de EN COMPOTE.

• REM. *Confiture,* employé aujourd'hui le plus souvent au singulier, s'employait fréquemment autrefois au pluriel. Quant au complément, il se met généralement au pluriel : *Manger de la confiture de fraises.*

confiturerie [kɔ̃fityrri] n. f. (de *confiturier ;* 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1843, d'après *Mercure de France,* 1932). **1.** Fabrication, commerce des confitures. || **2.** Fabrique de confitures : *Travailler dans une confiturerie.*

confiturier, ère [kɔ̃fityrje, -ɛr] n. (de *confiture ;* 1584, Guevarre). Personne qui fabrique ou vend des confitures.

◆ **confiturier** n. m. (1760, Havard). Récipient dans lequel on présente la confiture sur la table.

conflagration [kɔ̃flagrasjɔ̃] n. f. (lat. *conflagratio,* embrasement, de *conflagratum,* supin de *conflagrare,* être tout en feu ; 1375, R. de Presles, au sens 1 ; sens 2, v. 1790, G. de Mirabeau). **1.** *Class.* Embrasement général : *Néron fit accuser les chrétiens de la conflagration de Rome* (Furetière). || **2.** *Fig.* Bouleversement politique important, et, surtout, conflit international : *Il était toujours sage d'empêcher cette rupture en contenant M. Canning par la possibilité d'une conflagration générale* (Chateaubriand). *Elle* [cette défaite] *ne s'inscrivait pas, comme tout épisode militaire d'aujourd'hui, dans une conflagration universelle, dans un bouleversement général de toutes les valeurs de civilisation* (Duhamel).

conflit [kɔ̃fli] n. m. (bas lat. *conflictus,* combat [« heurt » en lat. class.], de *conflictum,* supin de *confligere,* se heurter ; fin du XII^e s., *Livre des Rois,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1671, Pomey ; sens 4, 1685, Fléchier ; sens 5, début du XX^e s.). **1.** Opposition d'intérêts entre personnes ou entre États : *Conflit collectif du travail.* || **2.** Lutte armée, combat entre deux ou plusieurs pays : *Un conflit sanglant. Conflit international.* || **3.** En droit, contestation de compétence entre deux tribunaux ou entre deux juridictions qui prétendent se saisir de la même affaire. || **4.** *Fig.* Antagonisme, opposition de sentiments, d'opinions, de tendances contradictoires, chez la même personne : *Ainsi s'éclaircissait à moi-même le conflit qui était sans doute en puissance dans ma nature, entre un penchant pour la poésie et le besoin bizarre de satisfaire à l'ensemble des exigences de mon esprit* (Valéry). *Ni l'action ni le bonheur individuel n'admettent le partage : ils sont en conflit* (Saint-Exupéry). || **5.** En psychanalyse, opposition, vécue par l'individu, entre les pulsions et les interdits sociaux.

• SYN. : **1** *désaccord, différend, litige ;* **2** *bataille, guerre, hostilités ;* **4** *heurt, lutte.*

confluence [kɔ̃flyɑ̃s] n. f. (lat. *confluentia,* afflux, de *confluere,* confluer, affluer ; v. 1450, Chastellain, au sens de « affluence de gens » ; sens 1, fin du XVI^e s., Sully ; sens 2, XX^e s.). **1.** Action de confluer : *La confluence de deux cours d'eau.* || **2.** *Fig.* Rencontre, convergence : *La confluence de deux courants philosophiques.*

1. confluent [kɔ̃flyɑ̃] n. m. (lat. *confluens,* part. prés. substantivé de *confluere,* confluer ; v. 1510, J. Lemaire de Belges). **1.** Point de jonction de deux cours d'eau, de deux glaciers ou de deux courants marins : *Namur, assise sur le confluent de deux rivières* (Hugo). || **2.** Point de rencontre de deux ou plusieurs voies : *Arrivé au confluent de trois rues, je ne voulus pas aller plus loin* (Nerval).

• SYN. : **2** *carrefour, croisée, croisement.*

2. confluent, e [kɔ̃flyɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *confluens,* part. prés. de *confluere,* confluer ; 1734, *Journ. des savants,* au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Se dit, en médecine, d'une éruption dont les éléments tendent à se rapprocher et à se réunir : *Eczéma confluent. Variole confluente.* || **2.** *Feuilles confluentes,* feuilles dont les tiges viennent se confondre.

confluer [kɔ̃flye] v. intr. (lat. *confluere,* confluer, affluer ; v. 1330, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** *Vx.* Venir se réunir : *Des soldats du dehors confluent au pied des murailles* (Chateaubriand). || **2.** En parlant de deux cours d'eau, venir mêler leurs eaux, se réunir : *La Saône conflue avec le Rhône à Lyon. La Garonne et la Dordogne confluent au bec d'Ambès.* || **3.** *Fig.* Tendre ensemble à un même résultat : *Toutes les aspirations de l'homme confluent au bonheur.*

confondant, e [kɔ̃fɔ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *confondre ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui choque la raison, stupéfie, déconcerte : *Je ne connais pas de problème plus confondant pour le pédantisme et le philosophisme, que de savoir en vertu de quelle loi les artistes les plus opposés par leur méthode évoquent les mêmes idées et agitent en nous des sentiments analogues* (Baudelaire). *Je croyais connaître déjà « la Femme de trente ans ». Balzac a-t-il jamais rien écrit de pire ? C'est confondant* (Gide).

• SYN. : *ahurissant* (fam.), *consternant, déconcertant, renversant* (fam.), *stupéfiant.*

confondre [kɔ̃fɔ̃dr] v. tr. (lat. *confundere,* mêler, bouleverser ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « anéantir [un ennemi, etc.] » ; sens I, 1, 1538, R. Estienne ; sens I, 2, 1580, Montaigne ; sens II, 1-2 et 5, fin du XII^e s. ; sens II, 3-4, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 6, 1673, Racine). [Conj. **46.**]

I. 1. Mêler des choses au point de ne faire qu'un tout dont on ne peut distinguer les éléments (au pr. et au fig.) : *Ainsi enlacés, ils* [...] *confondirent leurs sanglots* (Restif de La Bretonne). *Cet homme* [Washington] *qui frappe peu, parce qu'il est dans des proportions justes, a confondu son existence avec celle de son pays : sa gloire est le patrimoine de la civilisation ; sa renommée s'élève comme un de ces sanctuaires publics où coule une source féconde et intarissable* (Chateaubriand). *Le mistral qui prenait tous ces bruits, toutes ces clameurs, les secouait, les confondait avec sa propre voix* (Daudet). *Puis, comme un vent d'été confond les fraîches ondes | De deux petits ruisseaux...* (Banville). || **2.** Prendre l'une pour l'autre des choses, des personnes : *Ah ! soupira le père Longuemare, ces juges* [...] *brouillent tout et confondent un barnabite avec un franciscain* (France).

II. 1. Faire perdre à quelqu'un ses moyens en le déconcertant, en le bouleversant : *Une lourde tâche, si lourde que j'en demeurai d'abord confondu* (Gide). || **2.** Remplir d'étonnement, de stupéfaction, en parlant d'une chose inattendue, extraordinaire : *Vous entendrez d'indéfi-*

nissables harmonies au milieu d'un silence qui confond (Balzac). *Il est d'une naïveté qui me confond.* || **3.** Mettre quelqu'un dans l'impossibilité de soutenir une opinion en lui opposant publiquement la preuve de son erreur : *Elle m'accuse de ne pas savoir dépenser !* [...] *Moi ! Mais d'un mot je pourrais la confondre ! Voici mon grand livre* (Labiche). || **4.** *Littér.* Dénoncer, rabattre, détruire : *Confondre l'erreur et poursuivre le crime* (France). *Confondre l'orgueil de quelqu'un.* || **5.** *Littér.* Couvrir quelqu'un de honte en dénonçant ses agissements : *On sait que ce pied-plat, digne qu'on le confonde,* | *Par de sales emplois s'est poussé dans le monde* (Molière). *Si vous voulez me dire, Monsieur, qui m'a perfidement calomnié, dis-je à M. de Charlus, je reste pour l'apprendre et confondre l'imposteur* (Proust). || **6.** Remplir quelqu'un de confusion, par des bienfaits, des honneurs, des politesses qu'il juge excessifs : *Seigneur, tant de bontés ont lieu de me confondre* (Racine).

• SYN. : **I, 1** *amalgamer, fondre, mélanger, réunir.* || **II, 1** *accabler, anéantir, décontenancer, démonter, dérouter, désarçonner* (fam.), *désorienter, renverser ;* **2** *déconcerter, interdire, stupéfier.*

◆ **se confondre** v. pr. (sens I, 1-2 et 4, fin du XVI[e] s. ; sens I, 3, 1636, Corneille ; sens II, 1798, Acad.).

I. 1. *Class.* et *littér.* Se mêler intimement, s'unir : *Ils se sont confondus avec d'autres peuples* (Bossuet). || **2.** Devenir indistinct : *Les horizons de la mer, légèrement vaporeux, se confondaient avec ceux du ciel* (Chateaubriand). || **3.** *Class.* Tomber dans le désordre, le chaos : *Ils paraissent armés : les Mores se confondent* (Corneille). || **4.** *Class.* Se tromper : *Il a compris qu'il est très possible que je me confonde* (Sévigné).

II. *Se confondre en remerciements, en politesses,* etc., les multiplier : *Pierre* [...] *glissa une pièce de cinq francs dans la main de la fillette* [...] *Madame Théodore* [...] *se confondait en bénédictions* (Zola).

• REM. *Confondre* se construit avec *et* ou *avec* : *Confondre l'apparence et la réalité,* ou *avec la réalité.*

conformateur [kɔ̃fɔrmatœr] n. m. (de *conformer ;* 1611, Cotgrave, au sens de « celui qui rend des objets conformes les uns aux autres » ; 1845, Bescherelle, au sens de « instrument pour donner aux chapeaux la forme de la tête » ; sens 1, 1890, *Dict. général ;* sens 2, XX[e] s.). **1.** Instrument à pièces mobiles, qui sert à prendre la mesure et la forme de la tête ou du pied. || **2.** Appareil pour élargir les chaussures.

conformation [kɔ̃fɔrmasjɔ̃] n. f. (lat. *conformatio,* de *conformare,* façonner, composer ; 1560, Paré). **1.** Structure d'un corps organisé, manière dont sont disposées ses diverses parties : *Conformation du squelette.* || **2.** *Spécialem.* Forme ou disposition particulière d'un organe : *Il avait de naissance une mauvaise conformation de la bouche, et jusqu'à huit ou dix ans, c'est à peine s'il pouvait articuler quelques sons* (Tharaud).

conforme [kɔ̃fɔrm] adj. (bas lat. *conformis,* semblable, de *cum,* avec, et *forma,* forme ; 1372, J. Corbichon, au sens 3 ; sens 1, 1681, Bossuet ; sens 2, 1657, Pascal ; sens 4, v. 1450, Chastellain). **1.** *Class.* Uniforme : *Sous prétexte de rendre conformes les mœurs de ses sujets* [...], *il ordonna aux Juifs d'honorer les mêmes dieux que les Grecs* (Bossuet). || **2.** *Class.* Conséquent : *Les caractères de ces personnes* [chez Théophraste] *ne sont pas toujours suivis et parfaitement conformes* (La Bruyère). || **3.** Qui a la même forme qu'un autre objet pris pour type : *Copie conforme à l'original.* || *Pour copie conforme,* formule qu'on met à la fin d'une copie pour indiquer qu'elle reproduit bien l'original. || **4.** Fig. *Conforme à,*qui s'accorde, s'harmonise bien avec autre chose : *Le christianisme, à qui nous devons la seule architecture conforme à nos mœurs* (Chateaubriand). *Religieuse, elle avait le cœur monastique. Sa destinée était conforme à sa nature* (France). *Cette sorte de théorème selon lequel les signes de la santé ne sont autres que les mouvements conformes à la santé* (Alain). || *Absol.* Qui correspond exactement à une règle, à un idéal : *Papiers conformes. Avoir des opinions non conformes.*

• SYN. : **3** *analogue, identique, pareil, semblable ;* **4** *adapté, approprié, assorti, correspondant ; adéquat, convenable.* — CONTR. : **3** *différent, dissemblable ;* **4** *contraire, opposé.*

conformé, e [kɔ̃fɔrme] adj. (part. passé de *conformer ;* 1740, Acad.). Qui a telle ou telle conformation naturelle : *Un enfant bien conformé. Un petit homme bizarrement conformé.*

conformément [kɔ̃fɔrmemɑ̃] adv. (de *conforme ;* 1503, G. de Chauliac). D'une manière conforme : *En me révoltant contre elle, j'agirai conformément à son principe* (France). *Conformément à l'usage.*

conformer [kɔ̃fɔrme] v. tr. (lat. *conformare,* façonner, adapter, composer, de *cum,* avec, et *formare,* arranger, de *forma,* forme ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Mettre une chose en harmonie avec une autre qui sert de guide, avec un idéal, un principe : *L'homme* [...] *doit alors conformer sa parure, son maintien, ses propos à l'état où il se sent* (Stendhal). [La France] *ne sera vraiment forte que le jour où elle aura pleinement conformé son organisation militaire à une politique de démocratie et de paix* (Jaurès). || **2.** Donner une forme à : *Il acheta un fez, qui fut, suivant la coutume, soigneusement repassé et conformé à sa tête* (Loti).

• SYN. : **1** *accommoder, accorder, adapter, ajuster, approprier, assortir, concilier.*

◆ **se conformer** v. pr. [**à**] (sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, 1530, Palsgrave). **1.** Régler sa conduite en accord avec : *Conformez-vous aux temps, conformez-vous aux lieux* (Voltaire). *Se conformer aux circonstances.* || **2.** Se soumettre à : *Le petit nombre de ceux qui se conforment à la volonté de Dieu* (France).

• SYN. : **1** *s'accorder à, s'adapter à ;* **2** *observer, se plier à, respecter, suivre.* — CONTR. : **1** *s'opposer à ;* **2** *contrevenir à, enfreindre, transgresser.*

conformisme [kɔ̃fɔrmism] n. m. (de *conformiste ;* 1907, Larousse). **1.** En Angleterre, action de professer la religion établie (anglicanisme). || **2.** *Péjor.* Tendance à se conformer aux usages établis, aux façons de penser et d'agir qui ont généralement cours : *Son atavisme protestant la prédisposait assez bien, d'ailleurs, à cette idée que la société ne doit pas être soumise à un rigoureux conformisme* (Martin du Gard). *Je jugeais qu'on y sacrifiait tous les plaisirs de la vie à un conformisme familial dont rien ne prouvait l'origine sacrée* (Maurois).

• SYN. : **2** *traditionalisme.* — CONTR. : **2** *anticonformisme.*

conformiste [kɔ̃fɔrmist] n. (angl. *conformist,* qui professe la religion officielle, de *conform,* conforme, d'origine franç. ; 1688, Bossuet). En Angleterre, personne qui pratique la religion officielle, l'anglicanisme.

◆ adj. et n. (début du XX[e] s.). *Péjor.* Qui adopte un comportement conforme aux usages établis, aux traditions.

• SYN. : *traditionaliste.* — CONTR. : *anticonformiste.*

conformité [kɔ̃fɔrmite] n. f. (bas lat. *conformitas,* de *conformis* [v. CONFORME] ; v. 1361, Oresme, aux sens 1-2 ; sens 3, 1671, Pomey). **1.** Qualité, état d'une chose qui est identique à une autre : *La conformité d'une figure avec une autre.* || **2.** Qualité, état de deux ou plusieurs choses qui se trouvent en parfait accord : *L'estime réciproque, la conformité des goûts* [...] *avaient formé entre nous une liaison intime* (J. de Maistre). *Une douce conformité d'humeur et de goûts m'unissait étroitement à cette sœur ; elle était un peu plus âgée que moi* (Chateaubriand). || **3.** État de soumission (vieilli) : *C'est la conformité à la volonté de Dieu qui fait tout le prix de vos sacrifices* (Massillon). *Ces habitudes de métaphores militaires dénotent des esprits non pas militants, mais faits pour la discipline, c'est-à-dire pour la conformité, des esprits nés domestiques* [...] *qui ne peuvent penser qu'en société* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *analogie, ressemblance, similitude ;* **2** *accord, correspondance ;* **3** *adhésion, obédience, obéissance, respect.* — CONTR. : **1** *contraste, différence, dissemblance ;*

2 *désaccord, incompatibilité, opposition ;* 3 *résistance, révolte.*

◆ **En conformité de** (vieilli), **en conformité avec** loc. prép. (1787, Féraud). De manière à se conformer à : *On doit toujours agir en conformité de, avec la loi.*

confort [kɔ̃fɔr] n. m. (angl. *comfort,* du franç. *confort,* secours, aide [XIe-XVIIe s.], déverbal de *conforter,* consoler, affermir, bas lat. *confortare,* mêmes sens ; 1815, Chateaubriand). Ensemble des commodités, des agréments que procure le bien-être matériel : *Ce que les Anglais appellent « confort » et que nous exprimons par l'aisance* (Staël). *Un gratte-ciel pourvu de tout ce qu'on peut nommer le « confort industriel »* (Prévost). ‖ *Confort moderne,* ensemble des aménagements destinés à rendre un immeuble plus confortable : chauffage central, ascenseur, salle de bains, etc.

confortabilité [kɔ̃fɔrtabilite] n. f. (de *confortable ;* 1826, *Revue encyclopédique*). Nature de ce qui est confortable (rare) : *On sent à l'élévation des bâtiments, au mouvement de la population, à la propreté et à la confortabilité générales, qu'on est* [à Milan] *dans une capitale vivante* (Gautier).

confortable [kɔ̃fɔrtabl] adj. (angl. *comfortable,* du franç. *confortable,* consolant, secourable [XIIIe-XVIIe s.], de *conforter* [v. CONFORT] ; 1786, Bonnafé, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Qui procure le confort ; qui contribue au bien-être matériel : *Un fauteuil confortable. Au bout de quelques jours, la maison devint à peu près confortable* (Gide). ‖ **2.** *Fam.* Par anglicisme, se dit d'une personne bien installée, à l'aise : *Elle lui avait dit : « Vous n'êtes pas confortable comme cela, attendez, moi je vais bien vous arranger »* (Proust). ‖ **3.** *Fam.* Qui présente une certaine importance : *Nous aurions pu remplir un nombre de pages assez confortables* (Gautier). *Une majorité confortable est assurée au gouvernement. Il jouit d'un revenu confortable.* ‖ **4.** *Fig.* et *fam.* Qui est exempt de soucis, de préoccupations (dans des expressions négatives ou restrictives) : *Être dans une situation peu confortable.*

• SYN. : 1 *agréable, commode ;* 3 *considérable, coquet* (fam.), *grand, honnête, honorable, large.* — CONTR. : 1 *incommode, inconfortable ;* 3 *faible, insignifiant, maigre, minime, modeste.*

◆ n. m. Vx. *Le confortable,* le confort : *Habituée à un certain confortable, elle vécut dans une gêne mesquine et plate* (Huysmans).

confortablement [kɔ̃fɔrtabləmɑ̃] adv. (de *confortable ;* 1817, Defauconpret, au sens 1 ; sens 2, 1833, Matoré). **1.** De façon confortable : *Être confortablement installé.* ‖ **2.** *Fam.* Largement, abondamment : *Il mangea mieux encore qu'à son déjeuner, et se grisa très confortablement, ainsi que son honorable ami* (Gautier). *Ton ami a bu confortablement ; il a bu des vins de France et de Hongrie, puis du café et de la liqueur* (Nerval). *Il gagne confortablement sa vie.*

conforter [kɔ̃fɔrte] v. tr. (lat. ecclés. *confortare,* de *fortis,* fort, courageux ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens 1 ; sens 2, XIIIe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Donner de la force morale, réconforter : *Ainsi, Dieu conforta cette âme désolée* (Corneille). *Il secourait l'indigent, confortait le dolent, assistait le mourant* (Courier). ‖ **2.** *Class.* Relever les forces physiques : *Cela conforte l'estomac* (Acad., 1694).

confraternel, elle [kɔ̃fratɛrnɛl] adj. (de *confrère,* d'après *fraternel ;* fin du XVIIIe s.). Propre à des confrères : *Des relations confraternelles normales entre médecins.*

confraternellement [kɔ̃fratɛrnɛlmɑ̃] adv. (de *confraternel ;* XXe s.). De façon confraternelle.

confraternité [kɔ̃fratɛrnite] n. f. (lat. médiév. *confraternitas,* de *cum,* avec, et *fraternitas,* fraternité, de *frater,* frère ; 1283, *Dict. général*). Lien qui unit des confrères ; rapports amicaux fondés sur une similitude d'états ou de situations : *Il existe une confraternité naturelle entre tous les sacerdoces* (Constant). *Les avocats ont acclimaté au Parlement leurs mœurs professionnelles, la confraternité du Palais* (Barrès).

confrère [kɔ̃frɛr] n. m. (de l'anc. franç. *confrarie* [v. CONFRÉRIE], d'après *frère ;* XIIIe s., *Roman de Renart*). **1.** Chacun des membres d'un corps, d'une société, considéré par rapport aux autres membres : *Les lois de l'Académie défendent aux académiciens d'écrire ou de faire écrire contre leurs confrères* (La Bruyère). ‖ **2.** Chacun des membres d'une profession libérale par rapport aux autres : *Les médecins, les avocats,* etc., *sont confrères.*

confrérie [kɔ̃freri] n. f. (adaptation, sous l'influence de *frère,* de l'anc. franç. *confrarie* [début du XIIIe s.], lat. médiév. *confratria,* du lat. *cum,* avec, et *fratria,* phratrie, division de la tribu ; XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, v. 1268, É. Boileau). **1.** Association de laïques formée dans un dessein de dévotion, de charité, sous un patronage religieux : *Il est le fondateur* [...] *des confréries de charité dans les paroisses* (Chateaubriand). ‖ **2.** Association d'individus unis par un lien professionnel, corporatif ou autre : *Le noir est la couleur de la confrérie des bateliers* (Sand). *Mon père est porte-bannière de la confrérie des rôtisseurs parisiens* (France). ‖ Fam. et ironiq. *La confrérie, la grande confrérie,* celle des maris trompés. ‖ Fam. et ironiq. *Entrer dans la confrérie,* se marier.

• SYN. : 1 *communauté, congrégation ;* 2 *corporation.*

confrontation [kɔ̃frɔ̃tasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. jurid. *confrontatio,* de *confrontatum,* supin de *confrontare* [v. CONFRONTER] ; 1346, *Dict. général,* au sens de « limite » ; sens 1, 1463, Laurière ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Action de confronter, de mettre face à face des personnes : *Le juge a l'intention de procéder à des confrontations.* ‖ **2.** Action de rapprocher et de comparer des choses : *Si cette idée* [celle que je me faisais de l'objet] *était précise, sa confrontation avec l'objet même peut nous enseigner quelque chose* (Valéry).

confronter [kɔ̃frɔ̃te] v. tr. ind. [**à**] (lat. médiév. jurid. *confrontare,* de *cum,* avec, et *frons, frontis,* front, façade ; milieu du XIVe s.). *Class.* Être situé juste au bord de ; toucher à : *L'Égypte, du temps des Perses, ne confrontait point à la mer Rouge* (Montesquieu).

◆ v. tr. (sens 1, 1499, Laurière ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Mettre en présence deux ou plusieurs personnes, afin de comparer, vérifier leurs affirmations : *Les deux témoins ont été confrontés.* ‖ **2.** Comparer des choses, des idées, pour déceler leurs ressemblances et leurs différences en vue d'un certain résultat : *Confronter des textes. Vainement M. Hitler et M. Chamberlain ont tenté de confronter leurs points de vue* (Suarez).

• SYN. : 2 *collationner, conférer, vidimer.*

confucianisme [kɔ̃fysjanism] n. m. (de *Confucius,* n. pr. ; 15 mars 1876, *Revue des Deux Mondes*). Doctrine philosophique et morale de Confucius et de son école.

confucianiste [kɔ̃fysjanist] adj. (de *confucianisme ;* XXe s.). Qui se rapporte au confucianisme.

◆ n. Adepte du confucianisme.

confus, e [kɔ̃fy, -yz] adj. (lat. *confusus,* part. passé de *confundere* [v. CONFONDRE] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens II, 1 ; sens I, 1, XIIIe s. ; sens I, 2, 1671, Pomey ; sens II, 2, 1640, Corneille ; sens II, 3, 1667, Racine).

I. 1. *Class.* et *littér.* Dont les éléments sont si bien mêlés qu'on ne peut les distinguer ; qui donne une impression de désordre : *Quelle Babylone est plus confuse que cette église ?* (Bossuet). *Une grande table avec un encrier, chargée de papiers confus et de gros volumes* (Hugo). ‖ Se dit en particulier des sons, des odeurs qui forment un mélange indistinct : *Je balbutiai quelques paroles confuses* (Sand). *Une rumeur confuse remplit la salle sombre* (Leconte de Lisle). *L'odeur confuse qui venait du marché de la rue Cadet* (Léautaud). ‖ **2.** *Fig.* Qui manque de netteté, de clarté (surtout en parlant des idées et de leur expression) : *Je fermai les yeux et j'entrai dans un état d'esprit confus où les figures fantasques ou réelles qui m'entouraient se brisaient en mille apparences*

fugitives (Nerval). *Souvenirs confus. Idées confuses. Style confus. Situation confuse.* || *Esprit confus,* individu brouillon, incapable de penser clairement.

II. 1. Qui ressent de l'embarras, de la honte, à la suite d'une maladresse, d'une faute : *Je suis confus de mon erreur. Le corbeau honteux et confus* (La Fontaine). *Non ! Que me fait ? Je suis un sot, et me voici | Confus, et je vous aime uniquement* (Verlaine). || **2.** Qui manifeste un certain embarras, par modestie ou par pudeur, devant des éloges, des marques de politesse empressées, des bienfaits : *Je suis confus de la bienveillance que vous me témoignez ;* et par extens. : *Je lâchais la pièce de cent sous, qui trouvait pour la recevoir une main confuse, mais tendue* (Proust). || **3.** *Class.* Hésitant, incertain : *Son cœur, entre l'amour et le dépit confus* (Racine).

• SYN. : **I, 1** *confondu, désordonné, disparate, entremêlé, indistinct, mêlé ;* **2** *brouillé, embrouillé, fumeux* (fam.), *incertain, indécis, nébuleux, obscur, vague.* || **II, 1** *contrit, déconfit, honteux, penaud, piteux ;* **2** *embarrassé, gêné.* — CONTR. : **I, 1** *distinct, explicite, net, ordonné ;* **2** *clair, limpide, lumineux, précis.* || **II, 1** *désinvolte, effronté ;* **2** *hardi, impudent.*

confusément [kɔ̃fyzemɑ̃] adv. (de *confus ;* 1213, *Fet des Romains,* écrit *confusement*). De façon confuse : *Ces idées roulaient confusément et douloureusement dans mon esprit* (Chateaubriand). *Percevoir confusément un bruit de voix.*

confusion [kɔ̃fyzjɔ̃] n. f. (lat. *confusio,* mélange, désordre, trouble, de *confusum,* supin de *confundere* [v. CONFONDRE] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « ruine, défaite [de l'ennemi] » ; sens I, 1, 1361, Oresme ; sens I, 2, 1691, Racine ; sens I, 3, 1668, Molière ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens II, 1-2, début du XII^e s.).

I. 1. État de ce qui est mêlé, forme un ensemble indistinct : *Les gens, les jardiniers, le concierge et sa femme, tout le monde allait et venait dans une confusion facile à concevoir* (Balzac). *Il y eut une confusion de mains tendues qui se cherchaient, se mêlaient, se serraient, poignées de mains énergiques comme pour sceller à tout jamais d'irrévocables engagements* (Daudet). *Toute cette foule* [...] *se mêle à nous, nous pénètre, en confusion, en cohue* (Loti). *Catherine acheva de me griser, en me faisant boire dans son verre, ce qui ne fut pas remarqué dans la confusion d'un souper* (France). || Fig. *C'est ici la confusion des langues,* se dit parfois quand toute entente est impossible entre personnes (par allusion à l'état où se trouvèrent, selon la Bible, ceux qui voulaient édifier la tour de Babel). || **2.** *Fig.* Désordre, manque de clarté dans le domaine intellectuel : *Il y a beaucoup de confusion dans cet exposé. Je relèverai ici une erreur qui ne laisse pas de jeter de la confusion dans les cartes de la Laconie* (Chateaubriand). || *Confusion mentale,* état pathologique caractérisé par une perte plus ou moins importante de la mémoire et l'incapacité de coordonner idées et perceptions. || **3.** Erreur qui fait prendre une chose ou une personne pour une autre : *Il s'établit une confusion dans son esprit entre couleur et clarté* (Gide). *Puisque ce mot de rêve s'est introduit dans ce discours, je dirai au passage qu'il s'est fait dans les temps modernes, à partir du romantisme, une confusion assez explicable entre la notion de rêve et celle de poésie* (Valéry). || **4.** Action de réunir, de mêler indistinctement : *Je ne puis m'empêcher de protester ici contre la confusion qui se faisait alors des diverses sortes de détenus* (Nerval). || *Confusion des pouvoirs,* caractère d'un système politique qui ne prévoit pas la séparation des pouvoirs. || *Confusion des peines,* règle selon laquelle, en cas de concours d'infractions, seule la peine la plus forte est appliquée au condamné.

II. 1. Embarras, gêne causés par le sentiment de quelque maladresse, de quelque faute, etc. : *Les rires étouffés qu'il entendit dans l'antichambre mirent le comble à sa confusion* (Balzac). || **2.** Trouble, gêne dus à la modestie, à la pudeur : *Un véritable amour n'irait pas sans confusion ni rougeurs* (Gide).

• SYN. : **I, 1** *anarchie, chaos, désordre, enchevêtrement, fatras, fouillis, mélange, pêle-mêle ;* **2** *complication, incohérence, obscurité ;* **3** *méprise, quiproquo* (fam.). || **II, 1** *honte.* — CONTR. : **I, 1** *harmonie, ordonnance, ordre ;* **2** *clarté, netteté, précision ;* **4** *séparation.* || **II, 1** *assurance, effronterie ;* **2** *hardiesse, impudeur.*

confusionnel, elle [kɔ̃fyzjɔnɛl] adj. (de *confusion* [*mentale*] ; début du XX^e s.). Qui se rapporte à la confusion mentale : *État confusionnel.*

confusionnisme [kɔ̃fyzjɔnism] n. m. (de *confusion ;* milieu du XX^e s.). Attitude d'esprit visant à entretenir la confusion des idées et à empêcher l'analyse objective des faits.

confusionniste [kɔ̃fyzjɔnist] adj. et n. (de *confusionnisme ;* milieu du XX^e s.). Qui entretient la confusion des idées chez les autres.

conga [kɔ̃ga] n. f. (mot afro-cubain ; v. 1937). Danse d'origine afro-cubaine, exécutée sur une musique à quatre temps.

congaï ou **congaye** [kɔ̃gaj] n. f. (annamite *con gaï,* la fille ; fin du XIX^e s.). Femme annamite : *Il vivait entre une congaï tonkinoise et un grand chimpanzé d'Afrique* (Margueritte).

conge [kɔ̃ʒ] n. m. (lat. *congius,* mesure pour les liquides ; 1545, Guéroult, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Chez les Romains, mesure de capacité pour les liquides, valant trois litres. || **2.** Appareil où se fait le mélange pour la préparation des liqueurs.

1. congé [kɔ̃ʒe] n. m. (lat. *commeatus,* au sens de « passage, permission, congé militaire », de *commeare,* circuler ; X^e s., *Vie de saint Léger,* écrit *cumgiet* [*congé,* XIII^e s.], au sens 1 ; sens 2 et 4, XV^e s. ; sens 3, XX^e s. ; sens 5, XIII^e s., *Assises de Jérusalem ;* sens 6 et 9, 1611, Cotgrave ; sens 7, XII^e s., *Lois de Guillaume ;* sens 8, 1602, Kuhn). **1.** Autorisation de se retirer, de s'en aller : *Donner congé à quelqu'un.* || *Audience de congé,* audience qu'un ambassadeur rappelé dans son pays demande au chef du gouvernement auprès duquel il est accrédité. || *Prendre congé de quelqu'un,* saluer, avant de se retirer, une personne à qui l'on doit du respect ; demander la permission de se retirer. || Fig. *Prendre congé de quelque chose,* y renoncer (rare) : *Prendre congé des affaires.* || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Libération du service militaire et autorisation de rentrer dans la vie civile : *Il a obtenu son congé. Prendre son congé.* || *Vx.* Temps de service militaire : *Faire un second congé.* || **3.** *Auj.* Autorisation d'absence supérieure à trente jours, accordée à un militaire pour raison de santé ou pour affaires personnelles. || **4.** Autorisation exceptionnelle accordée à un salarié de quitter son emploi, de cesser le travail : *Il a obtenu un congé pour venir à votre noce* (Nerval). *Un congé de maladie, de maternité.* || *Spécialem.* Courte interruption de travail accordée aux travailleurs, aux élèves, à l'occasion d'une fête : *Les congés de Pâques, de Noël.* || *Congé payé,* congé accordé par la loi à tout salarié qui a effectué au moins un mois de travail continu dans une même entreprise. || Vx. *Les congés payés,* appellation péjorative des salariés en vacances à l'époque des lois sociales de 1936 : *L'arrivée des congés payés sur les plages.* || **5.** Signification d'avoir à quitter un service à gages, ou autorisation demandée de le quitter : *Secrétaire à qui on donne son congé, qui demande son congé.* (En ce sens, s'emploie toujours avec le possessif.) || Par extens. *Donner, signifier à quelqu'un son congé,* lui signifier qu'il doit se retirer. || **6.** Acte par lequel une personne partie à un contrat de louage signifie à l'autre partie l'interruption de ce contrat : *L'affreux propriétaire* [...], *après deux ans de souffrances qui l'avaient conduit à nous donner congé, a fait couvrir depuis toutes les peintures d'une couche à la détrempe* (Nerval). *Donner congé à un locataire.* || *Par extens.* Note écrite signifiant la cessation de location : *La concierge m'a remis le congé.* || **7.** *Class.* et *littér.* Autorisation, permission en général : *Nous n'oserions plus trouver rien de bon sans le congé de Messieurs les experts* (Molière). *C'est là que j'ai eu la croix, et j'ai congé de dire que ce fut une sacrée bataille* (Balzac).

|| **8.** Autorisation de transporter certaines marchandises, délivrée lorsqu'elles ont acquitté les droits de circulation exigés par le fisc : *Prendre un congé pour transporter des alcools.* || **9.** Autorisation de naviguer délivrée par les services de la marine au commandant d'un navire marchand.

2. congé [kɔ̃ʒe] n. m. (lat. *commeatus,* au sens de « passage, transition » [v. l'art. précéd.] ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Moulure concave, en quart de cercle, reliant le fût d'une colonne aux moulures supérieures. || **2.** Renfort évidé dans une pièce de serrurerie.

congédiable [kɔ̃ʒedjabl] adj. (de *congédier ;* 1866, Larousse). Qui peut être congédié : *Les militaires congédiables reçoivent une feuille de route.*

congédiement [kɔ̃ʒedimɑ̃] n. m. (de *congédier ;* 1842, Acad.). Action de congédier. || Acte par lequel il est mis fin à un contrat de louage.

● SYN. : *congé, renvoi.*

congédier [kɔ̃ʒedje] v. tr. (de l'ital. *congedare* [dér. de *congedo,* congé, empr. lui-même du franç.], avec influence de l'anc. v. *congéer, congier* [XIIe-XIIIe s.], dér. de *congé ;* fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut,* aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 4, av. 1892, Renan). **1.** Signifier ou faire comprendre à quelqu'un qu'il doit se retirer : *Il est cruellement ennuyeux et je vous garde pour m'aider à le congédier au plus vite* (France). || **2.** Donner une audience de congé : *Congédier un ambassadeur.* || **3.** Signifier à un salarié qu'il doit quitter son emploi : *Congédier un employé, un domestique. J'ai pris sur moi, deux fois déjà, de congédier des collaborateurs insuffisants* (Duhamel). || **4.** *Vx.* Exclure un élève d'un établissement d'enseignement : *Tel était le résumé du discours d'adieu du supérieur à l'élève congédié* (Renan).

● SYN. : **1** *éconduire ;* **3** *balancer* (pop.), *chasser, destituer, licencier, limoger, remercier, renvoyer, révoquer ;* **4** *renvoyer.*

congelable [kɔ̃ʒlabl] adj. (de *congeler ;* 1612, Béroalde de Verville, puis 1800, Boiste). Qui peut être congelé : *L'alcool n'est congelable qu'à une température très basse.*

congélateur [kɔ̃ʒelatœr] n. m. (de *congeler ;* 1845, Bescherelle). Appareil pour congeler les liquides, l'eau en particulier.

congélatif, ive [kɔ̃ʒelatif, -iv] adj. (de *congeler ;* fin du XVe s., J. Lemaire de Belges). Propre à produire la congélation.

congélation [kɔ̃ʒelasjɔ̃] n. f. (lat. *congelatio,* de *congelatum,* supin de *congelare* [v. CONGELER] ; début du XIVe s., au sens 1 ; sens 4, 1845, Bescherelle). **1.** Action de congeler ou le fait de se congeler : *Une température très basse peut provoquer la congélation de l'eau dans les canalisations. Sa gorge débordait, ainsi que les congélations d'une fontaine, au-dessus d'une robe de cuir* (Goncourt). || **2.** Épaississement de certains liquides : *La congélation de l'huile.* || **3.** Action de soumettre à l'effet du froid certaines denrées pour les conserver. || **4.** Mortification des tissus vivants sous l'action d'un froid intense : *La congélation des pieds peut nécessiter leur amputation. La congélation des végétaux.*

● SYN. : **1** *solidification ;* **2** *coagulation ;* **4** *gelure.* — CONTR. : **1** *dégel, fusion, liquéfaction.*

congeler [kɔ̃ʒle] v. tr. (lat. *congelare,* faire geler, se geler, de *cum* intensif et *gelare,* geler ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1636, Monet ; sens 4, XXe s.). [Conj. **3 b.**] **1.** Faire passer, par refroidissement, un corps de l'état liquide à l'état solide : *Les frimas congelés sont les seules guirlandes qui garnissent la roche où nous nous enfonçons* (Lamartine). || **2.** Donner une consistance épaisse à certains liquides : *Congeler un sirop.* || **3.** Soumettre artificiellement à l'action du froid des denrées périssables, afin de les conserver : *Congeler de la viande, du poisson, des légumes.* || **4.** Mortifier les tissus des êtres vivants, en parlant d'un froid rigoureux.

● SYN. : **1** *geler, solidifier ;* **2** *coaguler, figer ;* **3** *frigorifier, réfrigérer ;* **4** *geler.*

◆ **se congeler** v. pr. Se solidifier sous l'action du froid : *L'eau se congèle à 0 °C.*

● SYN. : *figer, geler, prendre.*

congénère [kɔ̃ʒenɛr] adj. (lat. *congener,* qui est d'une nature semblable, de *cum,* avec, et *genus, generis,* genre ; 1562, Paré). **1.** Qui appartient au même genre, à la même espèce : *Animaux, plantes congénères.* || *Muscles congénères,* ceux qui concourent à produire le même mouvement. || **2.** *Fig.* et *littér.* De même nature : *Le Rhin ne sort point d'une couche de roseaux : il se lève d'un lit de frimas, son urne ou plutôt ses urnes sont de glace ; son origine est congénère à ces peuples du Nord dont il devint le fleuve adoptif et la ceinture guerrière* (Chateaubriand). *C'était presque le visage de l'artiste traduit en un visage de savant. Aptitudes congénères, applications différentes* (Villiers de L'Isle-Adam).

◆ n. *Fam.* Se dit en parlant de personnes de même sorte (souvent péjor.) : *Cet homme et ses congénères ne m'inspirent pas confiance.*

congénial, e, aux [kɔ̃ʒenjal, -o] adj. (de *con-* et de *génial,* au sens anc. de « conforme à la nature, au caractère de [quelqu'un] » ; 1820, Laveaux). *Vx.* Qui s'accorde avec le caractère, les tendances naturelles de quelqu'un : *Bonaparte se retourna vers l'Orient, doublement congénial à sa nature par le despotisme et l'éclat* (Chateaubriand). *Sachons dire la vérité : la France n'est pas poète ; elle éprouve même, pour tout dire, une horreur congéniale de la poésie* (Baudelaire).

congénital, e, aux [kɔ̃ʒenital, -o] adj. (dér. savant du lat. *congenitus,* né avec, de *cum,* avec, et *genitus,* part. passé de *gignere,* engendrer ; fin du XVIIIe s.). **1.** Se dit d'un caractère physique, organique, apporté en naissant : *Une coxalgie congénitale.* || **2.** *Fig.* Que l'on a toujours manifesté ; qui est inné : *Disposition congénitale à l'avarice.*

● SYN. : **2** *natif, naturel.* — CONTR. : **1** *acquis.*

congénitalement [kɔ̃ʒenitalmɑ̃] adv. (de *congénital ;* XXe s.). De façon congénitale.

congère [kɔ̃ʒɛr] n. f. (lat. *congeries,* amas, de *congerere,* amonceler ; 1866, Larousse, relevé comme mot provincial). Amas de neige entassée par le vent : *Un homme peut disparaître tout entier dans une congère et, avec lui, sa paire de bœufs* (Escholier).

congestif, ive [kɔ̃ʒɛstif, -iv] adj. (de *congestion ;* 1842, Acad.). **1.** Qui a rapport à la congestion : *Qu'un malade, venu pour combattre une tendance congestive, mourût justement de cette manière...* (Maupassant). *Une hypertrophie congestive de la muqueuse du nez* (Proust). || **2.** Qui est porté à la congestion : *Celui-ci, corpulent, congestif, dans son complet de velours à côtes, était pâle et défait, bredouillant* (L. Daudet).

congestion [kɔ̃ʒɛstjɔ̃] n. f. (lat. *congestio,* accumulation, amas [spécialisé dans la langue médic.], de *congestum,* supin de *congerere,* amasser ; XIVe s., G. de Chauliac). Afflux du sang dans les vaisseaux d'un organe : *Sa respiration est très oppressée et Martins craint une congestion pulmonaire* (Gide). *Congestion cérébrale, hépatique.*

congestionner [kɔ̃ʒɛstjɔne] v. tr. (de *congestion ;* 1853, Landais). Provoquer un afflux de sang dans les vaisseaux d'un organe : *Congestionner le cerveau.* || *Spécialem.* Produire la congestion du visage : *Il avait les traits tirés, le teint congestionné, le front en sueur* (Martin du Gard). *Le monbazillac et la chaleur le congestionnaient* (Maurois).

conglomérat [kɔ̃glɔmera] n. m. (dér. savant de *conglomérer ;* début du XIXe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, av. 1892, Renan). **1.** Roche formée par des galets ou des fragments de roches préexistantes, ultérieurement agglomérés par un ciment calcaire ou siliceux : *Le poudingue est un conglomérat.* || **2.** Masse de matériaux agglomérés par un liant, dont on se sert pour la construction. || **3.** *Fig.* Personnes ou choses intimement réunies ou mêlées en un tout : *Un conglomérat d'étables, de granges* (Van der Meersch). *Ce peuple est un conglomérat de races diverses.*

conglomération [kɔ̃glɔmerasjɔ̃] n. f. (de *conglomérer ;* 1829, Boiste). Action de conglomérer ; résultat de cette action.

conglomérer [kɔ̃glɔmere] v. tr. (lat. *conglomerare,* entasser, accumuler, de *glo-*

mus, -eris, pelote ; 1672, Charas). [Conj. **5 b.**] Réunir en un ensemble compact (au pr. et au fig.) : *La marée conglomère les boues du fleuve. Et chacune de ces races aux vocations si diverses que conglomère en une tourbe épaisse chaque province de la Turquie* (Gide).

• SYN. : *agglomérer, agglutiner, agréger, coller, conglutiner, souder.* — CONTR. : *désagréger, disséminer, dissocier, éparpiller.*

◆ **se conglomérer** v. pr. S'unir en un tout compact (au pr. et au fig.) : *En empêchant les velléités sans cesse interrompues de ma jalousie de se conglomérer, de faire bloc dans mon cœur* (Proust).

conglutinant, e [kɔ̃glytinɑ̃, -ɑ̃t] (part. prés. de *conglutiner ;* 1866, Larousse) ou **conglutinatif, ive** [kɔ̃glytinatif, -iv] (dér. savant de *conglutiner ;* XVIᵉ s.) adj. Qui a pour effet de conglutiner.

conglutination [kɔ̃glytinasjɔ̃] n. f. (lat. *conglutinatio,* de *conglutinatum,* supin de *conglutinare* [v. CONGLUTINER] ; 1314, Mondeville). Action de conglutiner ; résultat de cette action : *La conglutination des lèvres d'une blessure.*

conglutiner [kɔ̃glytine] v. tr. (lat. *conglutinare,* coller ensemble, de *cum,* avec, et *glutinare,* coller [v. GLU, GLUTEN] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). **1.** *Class.* Faire adhérer, par le moyen d'une substance visqueuse, des parties organiques : [Il faut manger] *du gruau et du riz, et des marrons et des oublies, pour coller et conglutiner* (Molière). *Conglutiner les bords d'une plaie.* ‖ **2.** Rendre gluant, visqueux, un liquide organique : *Conglutiner le sang.*

congolais, e [kɔ̃gɔlɛ, -iz] adj. et n. (de *Congo,* n. de pays ; 1866, Larousse, écrit *congolan ; congolais,* XXᵉ s.). Qui se rapporte aux pays du Congo ; habitant ou originaire de ces pays : *La population congolaise.*

congratulateur, trice [kɔ̃gratylatœr, -tris] n. et adj. (de *congratuler ;* 1831, V. Hugo). *Fam.* et *ironiq.* Qui congratule : *Alors commença entre le médecin et l'archidiacre un de ces prologues congratulateurs qui précédaient, à cette époque, selon l'usage, toute conversation entre savants* (Hugo).

congratulation [kɔ̃gratylasjɔ̃] n. f. (lat. *congratulatio,* de *congratulatum,* supin de *congratulari* [v. CONGRATULER] ; 1468, Chastellain, au sens de « fait de se féliciter de quelque chose » ; sens actuel, 1512, J. Lemaire de Belges). Félicitations un peu exagérées (généralement au pluriel, et souvent ironiq.) : *Elles commençaient en chœur d'extraordinaires effusions, mélange de congratulations, de réponses et de questions* (Gide).

• SYN. : *compliment.*

congratulatoire [kɔ̃gratylatwar] adj. (de *congratuler ;* milieu du XVIᵉ s.). *Vx.* Qui vise à congratuler : *Épître congratulatoire.*

congratuler [kɔ̃gratyle] v. tr. (lat. *congratulari,* de *cum-* intensif et *gratulari,* féliciter, de *gratus,* agréable, reconnaissant ; v. 1355, Bersuire). Adresser à quelqu'un ses compliments touchant un heureux événement (souvent ironiq.).

• SYN. : *complimenter, féliciter.* — CONTR. : *blâmer, critiquer, stigmatiser.*

◆ **se congratuler** v. pr. Échanger des compliments.

1. congre [kɔ̃gr] n. m. (bas lat. *congrus,* lat. class. *conger,* du gr. *gongros ;* XIIIᵉ s., Barbazan, IV, 94). Poisson marin gris-bleu foncé, à chair ferme, sans nageoires ventrales, de la famille des anguillidés, souvent appelé *anguille de mer.*

2. congre [kɔ̃gr] n. m. (probablem. emploi fig. de *congre* 1, à cause de la forme des pieux ; 1863, Littré). Vivier formé dans une rivière au moyen de pieux presque jointifs.

• REM. On dit aussi CONGRIER (1704, Laurière), CONGROIS (1863, Littré).

congréer [kɔ̃gree] v. tr. (de *con-* et de *gréer ;* 1773, Bourdé de Villehuet). Remplir avec de l'étoupe, du fil de caret les vides qui séparent les torons d'un cordage.

congréganiste [kɔ̃greganist] n. (de *congrégation,* avec une terminaison reprise à des mots comme *organiste,* etc. ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, début du XIXᵉ s.). **1.** Membre d'une congrégation religieuse : *Le gouvernement français décida en 1880 l'expulsion des congréganistes* (Bernanos). ‖ **2.** Sous la Restauration, membre ou partisan de la Congrégation.

◆ adj. (début du XIXᵉ s.). Relatif aux congrégations religieuses. ‖ *École congréganiste,* école dirigée par les membres d'une congrégation religieuse.

congrégation [kɔ̃gregasjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *congregatio,* association religieuse [« assemblée, réunion » en lat. class.], de *congregatum,* supin de *congregare,* rassembler, de *cum,* avec, et *grex, gregis,* troupeau, troupe ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens général de « assemblée » ; sens 1, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné ; sens 2-3, 1680, Richelet ; sens 4, 1863, Littré). **1.** Association religieuse dont les membres, hommes ou femmes, sont liés par des vœux simples ou par une simple promesse d'obéissance : *La congrégation des Rédemptoristes.* ‖ *Spécialem.* Compagnie de religieux qui, tout en suivant la règle commune de l'ordre auquel ils appartiennent, s'assujettissent à une règle spéciale : *Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.* ‖ **2.** Association de laïques fondée dans un dessein de piété et de charité : *La congrégation de la Sainte-Vierge. La femme du chancelier de France et Mᵐᵉ Fouquet étaient de la congrégation des Dames de Charité* (Chateaubriand). ‖ Absol. *La Congrégation* (avec une majuscule), association religieuse qui groupa, sous la Restauration, de nombreux membres des classes dirigeantes, et qui fut dissoute en 1826 : *Je hais comme vous la Congrégation et ces associations d'hypocrites* (Chateaubriand). ‖ **3.** *Congrégations romaines,* commissions permanentes de cardinaux, d'évêques, de prêtres, établies près le Saint-Siège et chargées d'examiner certaines affaires en cour de Rome : *La congrégation des Rites.* ‖ **4.** Nom donné par quelques Églises protestantes à certaines divisions ecclésiastiques.

1. congrès [kɔ̃grɛ] n. m. (lat. *congres-sus,* rencontre, entrevue, de *congredi,* aborder, se rencontrer ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1774, *Journ. de Bruxelles* [empr. de l'anglo-amér. *congress,* lui-même issu du lat. *congressus*]). **1.** Assemblée de ministres plénipotentiaires, de chefs d'État, réunis pour régler des questions internationales : *Le congrès de Westphalie. Le congrès de Vienne. Un congrès de la paix.* ‖ **2.** *Par anal.* Réunion de personnes qui se proposent de délibérer sur des intérêts communs, des études communes : *Je confesse donc que j'ai commencé par me demander pourquoi vous avez adopté la coutume assez remarquable de citer un non-chirurgien à la tribune d'un congrès de chirurgie* (Valéry). ‖ **3.** Parlement des États-Unis, composé du Sénat et de la Chambre des représentants. ‖ Sous la IIIᵉ et la IVᵉ République, réunion, à Versailles, des deux assemblées constituant le Parlement, pour élire le président de la République ou procéder à une révision constitutionnelle.

• SYN. : **1** *conférence, pourparlers ;* **2** *colloque, débat, séminaire, symposium.*

2. congrès [kɔ̃grɛ] n. m. (lat. *congressus,* commerce sexuel [v. l'art. précéd.] ; début du XVIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** *Vx.* Union sexuelle. ‖ **2.** *Spécialem.* Épreuve ordonnée autrefois (du XIVᵉ s. jusqu'en 1677) par la justice pour constater la puissance ou l'impuissance de l'époux, en cas de demande d'annulation de mariage pour impuissance, présentée par la femme.

congressiste [kɔ̃gresist] n. (de *congrès* 1 ; 1866, Larousse). Personne qui participe à un congrès.

congrier, congrois n. m. V. CONGRE 2.

congru, e [kɔ̃gry] adj. (lat. *congruus,* conforme, convenable, de *congruere,* concorder ; v. 1280, *Clef d'Amors,* au sens 1 ; sens 2, XVᵉ s. ; sens 3, Richelet, 1680 ; sens 4, 1704, Trévoux). **1.** *Class.* Qui s'exprime avec exactitude ou à-propos : *Il n'était pas congru dans sa langue, mais il parlait avec une force qui suppléait à tout cela* (Retz). ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Qui est bien approprié à l'usage, à la circonstance : *Cette phrase*

est un peu rude ; elle est congrue pourtant (Malherbe). *Le jeu savant des réticences congrues* (Samain). || *Grâce congrue,* grâce appropriée aux circonstances et à l'état d'âme de celui qui la reçoit. || **3.** *Portion congrue,* pension annuelle que payait le bénéficier au prêtre qui desservait son bénéfice et à laquelle venait s'ajouter le casuel ; *par extens.,* part, ressources à peine suffisantes pour vivre, subsister : *À de longues tables, des maçons* [...] *mangeaient lentement leurs portions congrues et buvaient leur litre, sans presque causer* (Mauriac). || **4.** En mathématiques, se dit de deux figures qui peuvent coïncider : *Triangles congrus.* || Se dit de deux nombres entiers, par rapport à un troisième, quand leur différence est divisible par ce troisième. (On dit aussi CONGRUENT, E.)

congruence [kɔ̃gryɑ̃s] n. f. (lat. *congruentia,* rapport, conformité, de *congruere,* concorder ; XVe s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s.). **1.** *Vx.* Accord, convenance : *Il y a parfaite congruence de la réponse à la question.* || **2.** En mathématiques, égalité, coïncidence : *La congruence de deux triangles.* || *Rapport de congruence,* rapport qui existe entre deux nombres congrus.

congruent, e [kɔ̃gryɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *congruens, -entis,* part. prés. de *congruere,* concorder, s'accorder ; 1542, Changy, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** *Class.* et *littér.* Assorti, en rapport avec : *Que vous semble-t-il de ma petite oie* [ornement vestimentaire] *? La trouvez-vous congruente à l'habit ?* (Molière). *Les gondoles n'étaient pas congruentes à la méditation* (Flaubert). || **2.** En mathématiques, syn. de CONGRU, E.

congruisme [kɔ̃gryism] n. m. (de *congruiste ;* 1753, *Encyclopédie*). L'un des systèmes théologiques conçus pour expliquer le libre jeu de la liberté humaine à l'égard de la grâce divine.

congruiste [kɔ̃gryist] n. et adj. (de [*grâce*] *congrue ;* 1714, Fénelon). Partisan du congruisme.

congruité [kɔ̃gryite] n. f. (de *congru,* sur le modèle du bas lat. grammat. *congruitas,* proposition où il y a un accord complet ; 1365, *Psautier lorrain,* au sens 1 ; sens 2, 1688, Bossuet). **1.** *Class.* et *littér.* Caractère de ce qui est congru, convenable : *Je voudrais bien l'aimer dans la congruité | Que requiert en tel cas ma haute qualité* (Th. Corneille). *La congruité des termes.* || **2.** En théologie, efficacité de la grâce, qui agit en respectant le libre arbitre.

congrûment [kɔ̃grymɑ̃] adv. (de *congru ;* v. 1361, Oresme). *Class.* et *littér.* De façon congrue : *Faut-il qu'avec les soins qu'on prend incessamment | On ne te puisse apprendre à parler congrûment* (Molière). *Il y a cependant à Paris un poète dont le nom finit en « go » qui m'a paru faire des choses assez congrûment troussées* (Gautier).

conicine [kɔnisin] (dér. savant du lat. *conium,* gr. *kôneion,* ciguë ; 1834, Jourdan) ou **conine** [kɔnin] (1863, Littré) n. f. Syn. de CICUTINE.

conicité [kɔnisite] n. f. (de *conique ;* 1863, Littré). Forme conique : *Calculs de conicité.*

conidie [kɔnidi] n. f. (dér. savant du gr. *konis, -idos,* poussière ; milieu du XIXe s.). Spore assurant la reproduction asexuée des champignons.

conifère [kɔnifɛr] adj. (lat. *conifer,* de *conus,* cône, et *ferre,* porter ; début du XVIe s.). Se dit des végétaux qui portent des fruits ayant la forme d'un cône : *Le pin, le sapin sont des arbres conifères.*

◆ **conifères** n. m. pl. (1809, Wailly). Ordre de gymnospermes dont les fruits, chez les types les plus connus, sont de forme conique : *Le pollen des conifères sortit comme une fumée d'or des branches* (Gide).

conil n. m. V. CONNIL.

conique [kɔnik] adj. (gr. *kônikos,* de *kônos,* cône ; début du XVIIe s.). **1.** Qui a la forme d'un cône : *Un bonnet conique de clown.* || **2.** *Surface conique,* surface engendrée par une droite (*génératrice*) qui se déplace en passant par un point fixe (*sommet*) et en s'appuyant sur une courbe fixe (*directrice*).

◆ n. f. Courbe que produit la section d'un cône de révolution par un plan qui ne passe pas par son sommet : *L'ellipse, la parabole, l'hyperbole sont des coniques.* (On dit aussi SECTION CONIQUE.)

conirostre [kɔnirɔstr] adj. et n. m. (du lat. *conus,* cône, et *rostrum,* bec ; 1809, Wailly). Se dit des oiseaux qui ont un bec en forme de cône : *Le bouvreuil est conirostre.*

conjectural, e, aux [kɔ̃ʒɛktyral, -o] adj. (lat. *conjecturalis,* de *conjectura* [v. CONJECTURE] ; fin du XIIIe s., Jean d'Antioche). Qui repose sur des conjectures : *C'est l'inconvénient des distances et de la politique conjecturale* (Chateaubriand). *Je fus entraîné vers les sciences historiques, petites sciences conjecturales qui se défont sans cesse après s'être faites* (Renan).

● SYN. : *hypothétique.* — CONTR. : *certain, exact, objectif, positif.*

conjecturalement [kɔ̃ʒɛktyralmɑ̃] adv. (de *conjectural ;* 1488, *Mer des histoires*). Par conjecture.

conjecture [kɔ̃ʒɛktyr] n. f. (lat. *conjectura,* conjecture, de *conjectum,* supin de *conjicere,* combiner dans l'esprit, conjecturer ; v. 1246, *Image du Monde*). Opinion fondée sur des suppositions, des probabilités, et qui n'est pas contrôlée par les faits : *J'ai vu avec la plus grande satisfaction mes conjectures confirmées par les faits* (Buffon). *D'après mes propres conjectures sur le texte de l'anonyme auteur du « Bellum Hispaniense »* [...], *je pensais qu'il fallait chercher aux environs de Montilla* (Mérimée). *Au-delà de 2 500 ans, les origines de la France se perdent dans les conjectures et dans la nuit* (Bainville).

● SYN. : *hypothèse, induction, présomption, supposition.*

conjecturer [kɔ̃ʒɛktyre] v. tr. (bas lat. *conjecturare* [de *conjectura*], qui avait remplacé le lat. class. *conjicere* [v. CONJECTURE] ; v. 1265, J. de Meung). Croire, présumer, juger par conjecture : *Si tant d'autres lieux saints, à Jérusalem, ne sont que conjecturés et probables, celui-ci* [la grotte où sommeillaient les Apôtres] *ne saurait être contesté* (Loti).

● SYN. : *présupposer, prévoir, supposer, imaginer, induire.*

◆ v. intr. (v. 1355, Bersuire). Former des conjectures.

conjoindre [kɔ̃ʒwɛ̃dr] v. tr. (lat. *conjungere,* lier ensemble, de *cum,* avec, et *jungere,* joindre ; XIIe s., *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, v. 1355, Bersuire). [Conj. **55.**] **1.** *Class.* et *littér.* Joindre ensemble, réunir : *Les filets de glace qui les conjoignaient* (Descartes). *Il conjoignait ses deux mains comme on fait en priant, mais les doigts raides, et comme pour faire comprendre par ce complexus ces circonstances qu'il ne spécifiait pas et leur enchaînement* (Proust). || **2.** *Vx.* Unir par le mariage : *Le but de toute comédie est de conjoindre matrimonialement deux imbéciles de jeunes premiers d'environ soixante ans chacun* (Gautier). *Ils prétendent que c'est l'âge de la marier !... à vingt-quatre ans ! Mais je ne me suis conjoint qu'à trente-huit, moi !* (Labiche).

conjoint, e [kɔ̃ʒwɛ̃, -ɛ̃t] adj. (part. passé de *conjoindre ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Joint étroitement, associé : *Ce cœur humain contradictoire et changeant, dont il faut dire, comme le poète a dit de la poitrine du Centaure, que les deux natures y sont conjointes* (Sainte-Beuve). *Problèmes conjoints. Lettres conjointes. Maladies conjointes.* || **2.** En droit, se dit de personnes liées par des droits ou des obligations communs : *Débiteurs conjoints.*

● SYN. : **1** *combiné, conjugué, lié, mêlé, uni.* — CONTR. : **1** *disjoint, dissocié, divisé, séparé.*

◆ **conjoint** n. m. (1413, Godefroy, au plur. ; au sing., 1835, Acad.). Chacun des deux époux considéré par rapport à l'autre : *Votre conjoint est-il encore vivant ?*

● REM. Il n'est pas d'usage d'employer ce nom au féminin. Toutefois, l'Académie a admis le fém. CONJOINTE : *Ces rendez-vous clandestins qui sont encore un gage de piété à la conjointe* (Duvernois).

conjointement [kɔ̃ʒwɛ̃tmɑ̃] adv. (de *conjoint ;* 1254, *Ordonnance royale*). Ensemble, de concert.

• REM. Cet adverbe se construit normalement avec la prép. *avec : J'agirai conjointement avec vous.* Mais si le sujet est un pluriel, on emploie *conjointement* seul : *Nous agirons, vous agirez,* etc., *conjointement.*

conjoncteur [kɔ̃ʒɔ̃ktœr] n. m. (de *conjonction,* d'après *disjoncteur ;* 1888, Larousse). Appareil électrique fermant automatiquement un circuit sous l'action d'un relais.

conjonctif, ive [kɔ̃ʒɔ̃ktif, -iv] adj. et n. f. (bas lat. *conjunctivus,* qui sert à lier, de *conjunctum,* supin de *conjungere* [v. CONJOINDRE] ; 1372, J. Corbichon, dans *toille conjoinctive,* membrane muqueuse qui tapisse le globe de l'œil et l'unit aux paupières ; sens 1, fin du XVe s., J. Lemaire de Belges ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, 1866, Larousse). **1.** Qui sert à unir. || **2.** *Tissu conjonctif,* tissu animal jouant un rôle de remplissage, de soutien, de protection : *Le derme, les tendons des muscles, la sclérotique sont formés de tissu conjonctif.* || **3.** *Locution conjonctive,* en grammaire, groupe de mots jouant le rôle d'une conjonction, comme *afin que, bien que, à telle(s) enseigne(s) que,* etc. || *Proposition conjonctive,* ou *conjonctive* n. f., proposition introduite par une conjonction ou par une locution conjonctive de subordination. (V. art. spécial à CONJONCTION.) || *Adverbe conjonctif,* se dit parfois de la conjonction *et.* || **4.** *Syllogisme conjonctif,* syllogisme dont la majeure contient toute la conclusion. (Ex. : *Si l'âme est simple, elle est immortelle ; or elle est simple ; donc elle est immortelle.*) || *Addition conjonctive,* addition logique dont les différents termes ne s'excluent pas.

conjonction [kɔ̃ʒɔ̃ksjɔ̃] n. f. (lat. *conjunctio,* union, particule de liaison, de *conjunctum,* supin de *conjungere* [v. CONJOINDRE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *conjoncion [conjonction,* XIIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, XIIIe s. ; sens II, XIVe s.).

I. 1. Action de joindre ou de se joindre ; résultat de cette action : *Oui, nous comptons inviter la princesse avec les Cottard* [...]. *Mon mari croit que cette conjonction pourra donner quelque chose d'amusant* (Proust). || **2.** *Spécialem.* Union du mâle et de la femelle, de l'homme et de la femme : *La conjonction des sexes ;* et fig. et littér. : : *Lorsque les deux aiguilles unies à minuit enfantaient dans leur conjonction formidable l'heure des désordres et des crimes, Lucile entendait des bruits qui lui rappelaient des trépas lointains* (Chateaubriand). || **3.** En astronomie, rencontre apparente de deux ou de plusieurs astres dans la même partie du ciel. || **4.** En astrologie, passage simultané de plusieurs astres dans le même plan vertical par rapport à la Terre : *Le carême de l'année 1429 offrait une merveille du calendrier, une conjonction admirable* (France).

II. En grammaire, mot invariable qui sert à réunir deux mots, deux groupes de mots ou deux propositions. || *Conjonction de coordination,* celle qui unit des mots, des groupes de mots ou des propositions de même nature. || *Conjonction de subordination,* celle qui relie une proposition subordonnée à la proposition dont elle dépend. [V. art. spécial.]

• SYN. : **I, 1** *conjugaison, jonction, rencontre, réunion, union.* — CONTR. : **I, 1** *disjonction, dissociation, division, séparation.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA CONJONCTION

Dans la nomenclature officiellement imposée en France depuis 1910, la conjonction (ou locution conjonctive) figure au nombre des mots invariables, avec l'adverbe, la préposition et l'interjection. Il est distingué deux sous-ensembles :

— les *conjonctions de coordination,*

— les *conjonctions de subordination.*

Selon Gérald Antoine (*la Coordination en français,* 1958), cette distinction se rencontre pour la première fois dans l'édition 1888 de la *Nouvelle Grammaire française* d'A. Brachet. La distinction des propositions « coordonnées » et « subordonnées » n'était apparue elle-même qu'aux environs de 1860.

Le terme de *conjonction* se lit dans les premières grammaires écrites en français. Meigret (1550) l'appliquait indifféremment à des mots comme *et, ou, mais, donc,* et comme *si, que, parce que, tandis que.* Les grammairiens français l'empruntaient eux-mêmes aux Latins, qui traduisaient par *conjunctio* le mot grec σύνδεσμος, « lien », sous lequel Aristote avait le premier désigné l'ensemble des mots de liaison, ensemble indivis dont ses successeurs grecs séparèrent la préposition (πρόθεσις).

Il est surprenant que la terminologie grammaticale se soit contentée si longtemps, par la suite, d'opposer la préposition à la conjonction en confondant sous ce dernier vocable des mots de fonction si différente, les uns capables de lier les mots entre eux (*Pierre* ***et*** *Paul, grand* ***ou*** *petit*), aussi bien que des propositions, les autres essentiellement voués à introduire des propositions (*Je sais* ***que*** *tu viendras*). En fait, la différence est celle qui sépare la coordination et la subordination, différence dont on peut dire que, récemment aperçue, elle est encore mal discernée.

Nous n'avons à examiner ici que les cas mettant en jeu des conjonctions. On est certain d'avoir affaire à la coordination dans le cas où deux mots ou deux groupes de mots ont dans la phrase la même fonction par rapport à un même mot :

Invite Pierre ***et*** *Paul* (deux compléments d'objet du verbe *invite*).
Mets une cravate grise ***ou*** *bleue* (deux épithètes du nom *cravate*).

Le cas n'est pas différent si les groupes coordonnés sont deux propositions :

Je sais que tu viendras ***et*** *que tu resteras.*

Les difficultés surgissent quand voisinent deux propositions auxquelles il n'est pas possible d'attribuer une fonction identique. On peut alors se demander si toutes deux sont indépendantes — auquel cas on les dira coordonnées — ou si l'une des deux au moins est dépendante. Des critères pouvant orienter l'analyse sont donnés à l'article COORDINATION ; il faut seulement ici s'arrêter sur la différence qui sépare les deux sortes de conjonction. Voici deux exemples typiques :

(1) *Pierre est venu,* ***puis*** *nous sommes arrivés.*

(2) *Pierre est venu* ***avant que*** *nous arrivions.*

Dans chacune des deux phrases sont exprimées l'action de « venir » (A) faite par *Pierre* et l'action d' « arriver » (B) faite par *nous ;* l'action B est donnée comme postérieure à l'action A.

Comment peut-il se faire que cette postériorité soit exprimée dans la phrase 1 par *puis,* qui pourrait être remplacé par *après,* et dans la phrase 2 par *avant que,* dont le premier élément est le contraire d'*après ?* C'est que la relation est énoncée dans la première phrase à propos de l'action B, qui est donnée comme postérieure, et dans la seconde à propos de l'action A, qui est donc donnée comme antérieure. D'une manière analogue, une même relation mathématique peut être exprimée soit par $a > b$, soit par $b < a$; dans le premier cas, a est la « source » de la relation ; dans le second cas, il en est le « but ». L'élément *avant* de la conjonction *avant que* fait en quelque sorte partie de la première proposition, à laquelle il intègre la seconde, alors que *puis* (ou *après*) fait entièrement partie de la seconde.

Les conjonctions de ces deux phrases diffèrent par des caractères qui peuvent aider à reconnaître dans d'autres phrases la nature du lien syntaxique :

• La conjonction de coordination est commutable avec un adverbe (*puis/après*) ; la conjonction de subordination ne l'est pas : en revanche, elle a devant la proposition qu'elle introduit le même

rôle qu'une préposition devant un groupe nominal (comparer : ***avant que*** *nous arrivions* / ***avant*** *notre arrivée*)

• La conjonction de coordination *puis* peut être supprimée sans qu'il en résulte dans la phrase une lacune structurale ou une altération fonctionnelle des autres membres ; au contraire, *avant que* ne peut être supprimé

• L'ordre des propositions pourrait être inversé dans la seconde phrase, il ne le peut pas dans la première ; la conjonction *puis,* tout en sauvegardant l'égalité structurale des deux propositions, institue une successivité sémantique irréversible.

Aucun de ces trois critères ne peut être donné pour nécessaire et suffisant. Ainsi, on invoque souvent, pour établir l'inanité de la distinction en cause, des phrases où *parce que* peut être substitué à *car* sans modification de sens :

> *Je te quitte,* ***car*** (ou ***parce que***) *il est tard.*

L'une ou l'autre conjonction peut être supprimée, ou remplacée par une préposition suivie d'un nom (***vu*** *l'heure tardive*) ; seul le troisième critère est ici discriminant : impossible d'antéposer la proposition commençant par *car.* Or, ce critère est défaillant à son tour pour certaines propositions subordonnées comme les consécutives, dont l'antéposition est impossible :

> *Il est si tard* ***que*** *je dois te quitter.*

CONJONCTIONS DE COORDINATION

I. PROPRIÉTÉS

Toute conjonction de coordination est caractérisée par les propriétés suivantes.

1° Elle est une marque d'égalité fonctionnelle entre les éléments, mots ou propositions, qu'elle associe.

Cette égalité définit la *coordination* (« disposition sur un même rang »). Elle préexiste à la conjonction, qui n'en est pas l'opérateur, mais une marque accessoire ; de là le caractère facultatif relevé plus haut : on supprime la conjonction sans supprimer pour autant la coordination, qui n'implique aucune relation logique ou psychologique entre les termes qu'elle associe.

Cette première fonction ne caractérise d'ailleurs que les conjonctions par essence, non certains adverbes pour lesquels l'emploi conjonctionnel est une possibilité ; ainsi, les mots *et* ou *car* associent **toujours** des termes coordonnés, ils impliquent coordination, mais non des mots comme *ainsi, aussi, cependant, même* (v. ci-après).

2° Elle réfère au terme précédent de la coordination, dans son entier.

Cette fonction peut être mise en évidence par la comparaison des phrases suivantes :

(3) *Il pleut ; nous sortirons* ***malgré cela.***

(4) *Il pleut ;* ***malgré cela,*** *nous sortirons.*

(5) *Il pleut ;* ***pourtant,*** *nous sortirons.*

(6) *Il pleut ;* ***mais*** *nous sortirons.*

Dans la phrase 3, le pronom *cela* représente la totalité de la première proposition ; la préposition *malgré* en fait un complément « circonstanciel » du verbe *sortirons.* Dans la phrase 4, seule est changée la place de ce complément : anticipé, détaché par une pause, il sert de transition, explicitant une relation logique — qu'on pourrait aussi bien découvrir — entre la seconde action et la première. Telle est encore, dans la phrase 5, la fonction de *pourtant,* mais il ne s'agit plus d'un pronom complément : le référent est un adverbe, qui réunit en lui les fonctions de *malgré* et de *cela* (respectivement assumées par *pour* et par *tant* dans le syntagme d'origine). Le fait que cet adverbe réfère à la proposition précédente est démontré par l'impossibilité de commencer un texte par *pourtant.* Une conjonction de coordination ne peut figurer au début d'un texte, sinon en vue d'un effet de style qui tire sa valeur de l'insolite même. Par exception, quelques conjonctions comme *tantôt, soit* doivent précéder chacun des termes coordonnés :

> ***Tantôt*** *il pleut,* ***tantôt*** *il fait beau.*

Pourtant, comme un complément nominal, peut être placé après le verbe : *nous sortirons* ***pourtant.*** Ce n'est pas le cas de *mais* (phrase 6), qui figure obligatoirement avant le second terme coordonné ; détaché par une pause du terme auquel il réfère, il ne peut pas en être éloigné.

Il est des adverbes de sens absolu, comme *hier, bientôt, jadis, bien, vite,* et d'autres de sens relatif, comme *après, alors, ailleurs, moins, outre ;* seuls des adverbes de cette seconde classe peuvent devenir conjonction ou entrer dans une locution conjonctive, parce qu'ils impliquent référence.

3° Elle intègre l'entier du second terme dans un jugement de relation.

Voici une phrase dans laquelle un mot de la seconde proposition réfère à l'entier de la première :

(7) *Il pleut ;* ***cela*** *ne nous empêchera pas de sortir.*

Le mot *cela* n'est cependant pas une conjonction ; il fonctionne comme pronom, sujet d'*empêchera ;* il est une partie du groupe verbal dont l'ensemble constitue la seconde proposition. De même, un pronom complément d'objet ne pourrait pas être tenu pour conjonction, non plus qu'un adverbe comme *après* dans la phrase suivante :

(8) *Pierre est venu ; nous sommes arrivés* ***après.***

Après est ici complément de temps du verbe *arriver ;* il est une partie de la proposition. Mais qu'on se rappelle la phrase, de sens équivalent, donnée plus haut sous le numéro 1 :

(1) *Pierre est venu,* ***puis*** *nous sommes arrivés.*

Le mot *puis* n'est pas un complément du verbe *arriver ;* il ne peut pas être placé après ce verbe. Sa place tout indiquée est en tête de la proposition, parce qu'il l'intègre dans son entier à un jugement de relation dont le second terme est la proposition précédente.

Les deux mots *puis* et *après* ont le même contenu lexical : ils indiquent la postériorité. Les conjonctions ne sont pas de purs morphèmes, des « mots vides ».

L'opposition des quatre phrases suivantes, empruntées à l'ouvrage de G. Antoine, le prouve bien :

> *Un sportif doit être jeune* ***et*** *fort.*
> *Un sportif doit être jeune* ***ou*** *fort.*
> *Un sportif doit être jeune,* ***donc*** *fort.*
> *Un sportif doit être jeune,* ***mais*** *fort.*

De l'une à l'autre de ces phrases varie la nature de la relation logique établie entre les deux termes de la coordination (qui sont ici des adjectifs et non plus des propositions) : cette variation se traduit lexicalement sous la forme unique d'une conjonction. Aucune de ces conjonctions n'apporte une détermination au sens de l'adjectif *fort* (ni à celui de *jeune*). Chacune oriente le lecteur de la phrase vers un rapprochement logique, qui peut être fait de ces quatre manières, mais dont **tous** les éléments sont à prendre dans le contenu des termes coordonnés. Il en est de même pour *puis,* qui ne fait qu'expliciter une relation chronologique ressortant de la succession même des propositions.

II. CONJONCTION ET ADVERBE

Le problème de la frontière entre adverbe et conjonction a divisé les grammairiens depuis trois siècles. Au XVIIe s., Chiflet donnait pour « conjonctions », aussi bien que *mais,* les mots *toutefois, néanmoins, pourtant,* la locution *si est-ce que.* Au début du XIXe s., A. Boniface distinguait des mots « essentiellement conjonctifs » (nos « conjonctions » : *et, ou, ni, mais, or, car, donc*) et des mots « accidentellement conjonctifs ». En 1962, la *Grammaire du français classique,* de R. L. Wagner et J. Pinchon, justifiait la tradition par un critère net : « Tout adverbe peut se combiner avec l'une ou l'autre des conjonctions de coordination, tandis que celles-ci ne se combinent pas entre elles » ; on dit *et*

pourtant, mais toutefois, on ne dit pas *et mais, mais car,* etc. En vertu de cette règle, les auteurs excluaient cependant du nombre des conjonctions *donc,* qui se combine avec *ni* et avec *or.*

Ce n'est pas du côté lexical qu'il faut chercher le critère de la classe « conjonction » : on sait que *puis,* de ce point de vue, est synonyme de *après ;* comme la plupart des conjonctions, il remonte d'ailleurs, historiquement, à un adverbe, le latin **postius,* forme comparative de *postea,* « ensuite ». La place en tête de la proposition — obligatoire pour *puis* — n'est pas un meilleur indice : en ce cas, ni *pourtant* ni *donc* ne seraient conjonctions. Mais un trait commun rapproche *donc* et *pourtant* de *puis :* aucun des trois ne peut être **prédicativement** distinctif dans la proposition, comme peut l'être *après.* On peut dire :

Nous sommes venus ***après*** *et non* ***avant ;***

mais aucun mot de la même classe ne peut s'opposer prédicativement à *pourtant* quand on dit :

Nous sortirons ***pourtant.***

Cette impossibilité a pour corollaire l'inaptitude des propositions coordonnées à constituer seules des « réponses » (prédicatives par définition), comme le peuvent les propositions subordonnées :

« *Pourquoi me quittes-tu ? —* ***Parce que*** (et non ***car***) *il est tard.* »

En adoptant le critère de l'inaptitude à l'emploi prédicatif, on élargit beaucoup la liste des conjonctions, tout en l'enfermant dans une limite justifiée. La seule difficulté — superficielle — est soulevée par les adverbes qui, ayant pris une valeur conjonctionnelle où leur sens lexical s'est plus ou moins altéré, conservent des emplois adverbiaux à côté de la fonction nouvelle. C'était le cas, en français classique, pour *cependant,* qui comme adverbe pouvait encore s'opposer sur le plan chronologique à *après, avant,* alors qu'il avait pris, en tête de la proposition, la valeur logique adversative qu'il présente seule, aujourd'hui, comme conjonction. C'est, en français moderne, le cas de mots comme *ainsi, aussi, ensuite, même,* etc. ; comparer :

Votre conduite est maladroite ; ne procédez pas ***ainsi*** (adverbe) ;
Il ne respecte personne ; ***ainsi,*** il a insulté notre maire (conjonction).

Le cas des mots hybrides est comparable à celui de mots comme *avant,* adverbe et préposition, ou comme *ami,* nom et adjectif.

III. INVENTAIRE

Voici une liste des conjonctions et locutions conjonctives qu'on peut reconnaître en fonction de ce critère :

ainsi enfin pourtant
alors ensuite puis
aussi et du reste
bref mais soit... soit
car même en somme
cependant du moins par suite
par conséquent néanmoins tantôt... tantôt
au contraire ni toujours
donc or toutefois
en effet ou
encore en outre

La liste n'est pas close. On se soucie souvent moins de l'épuiser que d'analyser et de classer les quelques relations logiques qui sous-tendent cet appareil complexe. On y distingue des conjonctions :

— copulatives : *et, en outre, ni,* etc.

— disjonctives : *ou, soit... soit,* etc.

— adversatives : *mais, au contraire, seulement,* etc.

— causales : *car, en effet,* etc.

— conclusives : *donc, par conséquent, en somme,* etc.

Ce classement varie à l'infini, selon les auteurs ; il est empirique, et l'on chercherait en vain à le conformer aux cadres de la logique moderne. Ainsi, aucune conjonction française n'exprime la notion fondamentale de « réunion » de deux ensembles, que les mathématiciens doivent traduire simultanément par *et* et par *ou ;* mais *ou* est ambigu, signifiant disjonction exclusive ou non :

Il faut vaincre ***ou*** *mourir |*
La peur ***ou*** *le besoin font tous ses mouvements.*

La logique des conjonctions, moins simple que celle de la mathématique, est riche de nuances subjectives ; l'addition s'y exprime par *et, en outre, de plus, même, par-dessus le marché,* la disjonction par *ou, ou bien, ou bien encore, soit... soit, voire.*

La liste ci-dessus ne comprend pas certaines prépositions et certains pronoms relatifs qu'on rencontre dans un emploi coordinatif :

Bertrand ***avec*** *Raton, l'un singe et l'autre chat,*
Commensaux d'un logis, ***avoient*** *un commun maistre* (La Fontaine).

Un carnet relié en cuir de Russie se trouvait là ; ***que*** *prit Julius et* ***qu'il*** *ouvrit* (Gide).

Il s'agit là de procédés de style, non de formes affectées organiquement au rôle de conjonction.

IV. HISTORIQUE

Des nombreuses conjonctions que comptait le latin, seules ont survécu en français : *et, aut* et *nec,* devenues *e(t), ou* et *ne* (*ni*).

La première doit sans doute sa pérennité au caractère fondamental et particulièrement abstrait de la relation qu'elle marque ; elle remonte à un adverbe indo-européen **éti,* conservé en grec (ετι, « encore, de plus »).

Quand plus de deux termes sont coordonnés par *et,* l'usage en ancien français est souvent conforme à l'usage latin, qui répétait la conjonction, mais celle-ci pouvait aussi n'apparaître que devant le dernier terme ; les deux usages coexistent dans ce passage d'*Amadas et Ydoine :*

Biaus ert ***et*** *aligniés* ***et*** *grans ;*
De cors, de vis ***et*** *de faiture*
Ot en lui belle creature.

C'est en moyen français que la répétition de *et* prit une valeur impressive, en même temps qu'elle devenait rare ; au XVIIe s., les grammairiens la condamnèrent.

Dès l'ancien français, la conjonction *ou* était normalement, surtout en prose, employée comme aujourd'hui devant le second terme seulement du groupe coordonné. Quelquefois, on la répétait, de préférence dans l'alternative exclusive (*u mort u vis*). Une mode purement littéraire fit développer cet usage aux XVIIe et XVIIIe s., surtout en vers, au bénéfice du mètre. Quand plus de deux termes étaient coordonnés, l'usage de n'exprimer *ou* que devant le dernier s'établit, comme pour *et,* dans le cours du XVIIe s.

La conjonction latine *nec* (*neque*), formée de *ne,* particule négative, et de *-que,* particule copulative, synonyme enclitique de *et,* signifiait « et ne... pas », mais s'employait aussi, exprimée devant plusieurs termes, au sens de « ni... ni ». Elle apparaît sous la forme *ne* en ancien français, et ne deviendra *ni* qu'au XVe s., soit par fausse coupe de groupes où l'*e* s'élidait (*ne icelui* compris comme *ni celui*), soit par fermeture de l'*e* en hiatus.

A la différence de l'usage latin, *ne* employé comme conjonction de mots n'était pas forcément exprimé devant le premier en ancien français : *home* ***ne*** *fame, droit* ***ne*** *tort...* (*Érec*) ; la répétition était pourtant possible : ***ne*** *clers* ***ne*** *prestre,* ***ne*** *les mains* ***ne*** *les piez.* Les deux usages se conservèrent jusqu'au XVIIe s. Malherbe condamna le premier, qui devint après lui élégant par archaïsme. *Ni* en tête annonçait mieux le caractère négatif de l'addition ou de l'alternative. Le sort de *ni* tendait ainsi à s'écarter du sort commun de *et* et *ou.*

En même temps se restreignaient les conditions de l'emploi de *ne.* En ancien

français, une idée négative implicite suffisait pour qu'il apparût ; il intervenait dans des contextes interrogatifs et hypothétiques où nous emploierions soit *et*, soit *ou* :

> *Avez vos **ne** coc **ne** geline ?* (*Roman de Renart*).

> *S'il prent el bois chevrel **ne** dains* (*Tristan*).

Toute indétermination pouvait entraîner le choix de *ne* : nuance concessive, emploi d'un superlatif relatif ; une idée d'insuffisance, d'antériorité pouvait suffire :

> *Ainceis le vespre **ne** le soleil colchié* [Avant le soir et le coucher du soleil] (*le Couronnement de Louis*).

Le domaine de *ni* se réduisit, au XVII^e s., dans des limites qui ne furent nettement formulées qu'au XIX^e s.

Un adverbe latin, *sic* (« ainsi »), est à l'origine d'une conjonction, *si*, dont G. Antoine a étudié historiquement la concurrence avec *et*, accessoirement avec *puis, c'est pourquoi, ainsi, car, pourtant*. *Si* paraît avoir été préféré pour la transition pure et simple, dans les contextes où la cohérence temporelle ou aspectuelle était plus ou moins lésée, comme il arrivait si fréquemment dans la poésie médiévale :

> *Prist un baston, **si** le hurte en l'espalle* (*le Couronnement de Louis*).

> *Li cuens le veit, s'a sa targe levee* (*ibid.*).

> *Garda, **si** vid grand claritet* (*Tristan* de Béroul).

([*Re*]*garder* et *voir* diffèrent par l'ordre de procès [v. ASPECT] ; le premier n'est pas « conclusif », le second l'est.)

Et semble avoir mieux convenu aux séquences temporelles cohérentes :

> *Il m'appela tout seul, **et** me fist seoir à ses piez, **et** me dist...* (Joinville).

A mesure que se régularisait l'emploi des temps, *si* devenait rare et se voyait réserver des sens particuliers, comme la valeur adversative qu'il présente couramment au XVI^e s. dans la locution *si est-ce que*. Au XVII^e s., il ne survit que dans les langues archaïsantes, celle des poètes :

> *L'humanité,*
> *Encor qu'elle ait des yeux, **si** ne voit-elle rien*
> (Régnier, *Satire IX*),

et celle du peuple :

> *J'ai la tête plus grosse que le poing,*
> *et **si** n'est-elle pas enflée* (Molière, *le Bourgeois gentilhomme*).

Une concurrence analogue opposa, en ancien et en moyen français, *ainz* (du latin vulgaire **antius*, « plus tôt », forme comparative de *ante*, « avant ») à *mais* (de l'adverbe comparatif *magis*, « plus », d'où « plutôt »). *Ainz* (ou son dérivé *ainçois*), employé surtout à partir du XII^e s., servit longtemps à introduire une proposition complète, disant positivement ce que la précédente disait négativement :

> *Ne veski mie longement l'empereerris, **ains** morut* (Robert de Clari).

Cet emploi — d'où *mais* n'était pas exclu — disparut au XVII^e s.avec l'habitude stylistique de donner deux énoncés verso recto de la même pensée.

Ains apparaissait aussi après une proposition commençant par *mais* :

> *Li cuens trestous haitiés se fait*
> ***Mais** an cuer n'a joie ne hait,*
> ***Ains** est plus pensis et dolens...*
> (*Amadas et Ydoine*).

C'est à cet emploi que pensait M^lle de Gournay écrivant, à l'époque où Malherbe condamnait *ains* : « Il peut éclaircir un *mais* trop fréquent sur le papier. » On sait que La Bruyère aussi regretta ce mot — mais il ne l'a jamais employé.

Or et *donc* ont en commun une origine temporelle. Le second n'est parvenu que lentement, et par voies confuses (retracées à l'art. CONSÉQUENCE), à dépouiller toute valeur adverbiale. Le premier, issu de *ha(c) hora*, « à l'heure qu'il est », « maintenant », écrit *or, ore* ou *ores* jusqu'au XVI^e s., a gardé son sens adverbial jusqu'au XVII^e s. La valeur de transition narrative, puis logique, qu'il a prise à partir du XIII^e s. semble tenir au fait qu'en opposition à *lors* (du lat. *illa hora*), employé au cours d'un récit au passé, il ramenait le propos au présent du narrateur ; un glissement comparable s'observe aujourd'hui pour l'adverbe *maintenant* dans le français parlé.

On lira à l'article CAUSE l'évolution très particulière de la conjonction *car*, qui dans ses emplois anciens paraît avoir été subordonnante.

Quantité d'adverbes ont été employés, avant l'époque classique, avec une valeur conjonctionnelle ; citons, parmi bien d'autres : *adonc* (forme élargie de *donc*), *d'abondant, encependant* (= pendant ce temps), *ensorquetot* (= par-dessus tout), *lors, neïs* (= même), *neporquant* (= pourtant), *nonobstant* (id.), *partant* (= par conséquent), *voire*. Leur étude particulière relève des dictionnaires de l'ancienne langue, ainsi que celle des valeurs anciennes de conjonctions restées vivantes, comme *pourtant, en effet, sans doute, tout de même*.

Cette revue rapide aura du moins permis de mesurer le renouvellement considérable opéré par le français dans le système des conjonctions de coordination. Il en va tout au contraire dans le domaine des subordonnants.

CONJONCTIONS DE SUBORDINATION

I. PROPRIÉTÉS

Toute conjonction de subordination présente les caractères suivants.

1° Elle unit des termes fonctionnellement inégaux.

(9) *Je crois **que** Paul ment.*

Que semble ici séparer deux termes structuralement égaux, puisqu'il s'agit de deux propositions composées d'un sujet et d'un verbe. Pourtant, on décèle aisément une dépendance de la seconde par rapport à la première, sans réciproque. Si le verbe de la première est mis au passé, le verbe de la seconde doit changer de temps (*mentait*). Si *je crois* est remplacé par *je ne crois pas*, le verbe *mentir* tend à passer au subjonctif : *que Pierre mente.*

Au contraire, *mentir*, dans la phrase 9, pourrait avoir la forme *mentait* ou *mentira*, ou *ne ment pas*, sans qu'il en résulte aucune différence pour *je crois*. La première proposition « régit » la seconde, qui est donc dépendante, « subordonnée ».

Certaines conjonctions imposent elles-mêmes un mode au verbe qui les suit, mais non au verbe principal : *bien que, avant que* « régissent » le subjonctif.

2° Elle marque le début de la proposition subordonnée, à l'intérieur de laquelle elle n'assume aucune fonction.

(10) *Je fus très étonné **qu**'on m'appelât au parloir* (André Lafon).

Que partage cette phrase en deux groupes de mots, dans lesquels chaque mot se rapporte à un autre, à l'exception du verbe ; aucun des mots placés après *que* ne se rapporte à un mot placé avant, ni inversement ; *que* marque la frontière entre les deux propositions.

Les pronoms et adverbes relatifs et interrogatifs sont aussi placés, généralement, en tête de la proposition qu'ils introduisent, mais ils y exercent une fonction, ce qui n'est pas le cas des conjonctions ; comparer :

(11) *Il se vante **de ce qu**'il a fait* (*que* est complément d'objet du verbe *faire ;* c'est un pronom relatif) ;

(12) *Il se vante **de ce qu**'il a fait fortune* (*que* n'a pas de fonction dans la proposition subordonnée, qui est complète ; *de ce que* est une locution conjonctive) ;

(13) *Il n'a pas dit **quand** il arrivera* (*quand* est complément de temps du verbe *arriver ;* c'est un adverbe ; la proposition équivaut à : *la date de son arrivée*) ;

(14) *Saluez-le* ***quand*** *il arrivera* (*quand* est sans fonction dans la proposition subordonnée ; c'est une conjonction ; la proposition équivaut à : *à son arrivée*).

On distinguera de même *quoi que,* pronom relatif indéfini complément d'objet, et *quoique,* conjonction ; ainsi s'opposent encore *comment,* adverbe interrogatif de manière dans l'usage moderne :

(15) *Il m'a dit* ***comment*** *il avait procédé,*

et *comme quoi,* locution conjonctive (= *que*) :

(16) *Il m'a dit* ***comme quoi*** *il avait perdu sa place.*

Des adverbes interrogatifs *où, quand, comment, pourquoi,* tous compléments dans les propositions qu'ils introduisent, on distinguera *si,* conjonction interrogative, qui n'y assume aucune fonction :

(17) *Je demande* ***si*** le train est déjà en gare.

3° Elle marque la fonction de la subordonnée, donnée comme but d'une relation dont la source est dans la principale.

Ce rôle est comparable à celui d'une préposition, et l'on a vu plus haut (exemple 2) comment une proposition (*avant que nous arrivions*) pouvait être transformée en un nom (*avant notre arrivée*) — ou *vice versa.*

On peut songer à fonder sur de telles transformations un classement des conjonctions subordonnantes. On distinguerait alors deux grandes classes, selon que les propositions introduites ont pour équivalent un nom de construction « directe » (asyndète) ou « indirecte » (préposition).

• A. La seule conjonction répondant à l'asyndète est *que,* tenu de ce fait pour la « conjonction zéro ». On la trouve donc en tête des propositions complément d'objet, attribut, sujet, apposition :

> *J'attends* ***qu'il parte*** (= *J'attends* ***son départ***).
> ***Que le petit Grangier fût oncle*** *tenait donc du prodige* (R. Radiguet).

Le sens est aussi pur si *que* répond à une préposition « vide » ; comparer :

> *Il se plaint* ***que*** *nous n'écrivons pas souvent.*
> *Il se plaint* ***de*** *la rareté de nos lettres.*

• B. La seconde classe comprendrait les conjonctions qui répondent à une préposition devant un nom. Cette préposition peut se combiner à *que* en une locution conjonctive : *avant que, depuis que, pour que.*

Mais l'identité peut n'exister qu'entre les signifiés : ***quand*** *tu viendras* a pour équivalent ***à*** *ta venue.*

Les conjonctions *quand, si, comme,* et toutes les locutions conjonctives composées de *que,* ajoutent à la fonction d'introduction subordinatrice l'indication d'une relation de type « circonstanciel ».

Tel est le classement qu'adoptent tous les grammairiens qui répartissent les subordonnées conjonctives en « substantives » (classe A) et « adverbiales » (classe B). Il se heurte à quelques graves difficultés :

— La conjonction *que* figure aussi bien dans la deuxième classe que dans la première ; qu'on en juge par ces trois exemples, où elle donne une indication certaine de conséquence, de comparaison ou de temps :

> *Ses doigts tremblent si fort* ***qu'****elle ne peut tenir sa tasse.*
> *Elle chante plus haut* ***qu'****elle ne devrait.*
> *Elle s'en aperçut* ***qu'****il était déjà tard* (Florian).

— Sur l'assimilation des propositions subordonnées à des classes morphologiques comme le nom, l'adverbe, de grandes réserves s'imposent, dont les raisons sont développées à l'article CIRCONSTANCIEL. Les « transformations » sont souvent artificielles, sinon impossibles (qu'on s'y essaie sur les exemples précédents !).

Mais le fait que la proposition conjonctive peut avoir des fonctions propres, étrangères au nom et à l'adverbe, n'empêche pas que la conjonction l'appréhende dans son entier et la lie à un support par une relation notionnellement plus ou moins riche.

Le support est le plus souvent un mot de la principale, verbe comme dans la plupart des exemples cités jusqu'ici, mais aussi adjectif :

> *Heureux* ***que*** *sa bonté daignât tout oublier* (Racine) ;

nom :

> *L'idée* ***qu'****on apprend en voyageant ne la tourmente évidemment pas* (J. Romains) ;

adverbe :

> *Heureusement* ***que*** *tu ne l'as pas cru ;*

présentatif :

> *Voilà* ***qu'****elle pleure !*

Mais il est bien des cas, évoqués à l'article ci-dessus mentionné, où le support est difficilement localisable dans un mot seul.

Quant aux relations, il n'en est guère qui soient l'apanage d'une seule conjonction, comme il n'est guère de conjonctions qui ne puissent en exprimer plusieurs, selon le sémantisme des mots en présence et le mode du verbe subordonné. (V. les art. BUT, CAUSE, COMPARAISON, CONCESSION, CONDITION, CONSÉQUENCE, TEMPS.)

Il faut noter une contradiction de la terminologie traditionnelle concernant ces relations. On a vu plus haut qu'elles avaient pour « source » la proposition principale et visaient la subordonnée ; il est donc naturel de dire que la conjonction *avant que* exprime l'antériorité, *après que* la postériorité ; mais quand on parle de subordonnées de « cause », de « conséquence », de « but » ou de « condition », c'est au contraire le fait subordonné qu'on donne pour cause, ou conséquence, ou but, ou condition du fait principal : la relation est inversée. Preuve que la subordination est un fait indépendant du plan sémantique : les relations y sont nommées à partir de n'importe lequel de leurs termes ; l'ordre n'est pris en compte que sur le plan syntaxique, où s'opposent coordination et subordination.

II. INVENTAIRE

C'est du point de vue de la morphologie seule que seront maintenant inventoriées les différentes sortes de conjonctions.

• CONJONCTIONS SIMPLES : ***que, quand, comme, si.*** Des quatre, la première est la plus abstraite, apte au plus grand nombre de fonctions. Aussi remplace-t-elle la plupart des autres conjonctions quand une seconde subordonnée est coordonnée à la première :

> *Quand il fut tard et* ***que*** *la nuit tomba...*
> *Comme il était tard et* ***que*** *la nuit tombait...*
> *Si tu le rencontres et* ***qu'****il te parle de moi...*
> *Puisqu'il est tard et* ***que*** *la nuit tombe...*

• ADVERBE (OU GROUPE ÉQUIVALENT) + *que* : ***alors que, aussitôt que, bien que, non que, si bien que, à moins que, pour peu que,*** ETC. Il faut classer ici les mots composés soudés dont le premier élément est un adverbe disparu : *lorsque, puisque,* ainsi que les locutions formées sur un complément nominal :

> *une fois que.*

• PRÉPOSITION + *que* : ***avant que, depuis que, dès que, sans que,*** ETC. Ce procédé de composition, on l'a vu, se justifie clairement : des transformations faciles maintiennent la conscience des composants, que distingue d'ailleurs l'écriture. Il ne faut pourtant pas voir dans ces locutions des syntagmes libres : personne n'a le droit de créer tels composés que la langue n'offre pas, par exemple **avec que, *contre que, *grâce à que. Que* ne s'unit directement à aucune des six prépositions les plus employées en français : *de, à, en, dans, sur, par.*

• PRÉPOSITION + *ce* + *que*. Le relais neutre *ce* permet le rattachement de *que* aux prépositions *de, à, en, par* :

Je consens ***à ce qu'****il parte.*

Les éléments de ces groupes comportent une ambiguïté que tranche seulement la nature transitive ou intransitive du verbe subordonné. Avec *parce que,* la distinction est marquée dans l'orthographe :

Je suis charmé ***par ce que*** *vous dites* (*ce* + relatif).
Je suis charmé ***par ce que*** *vous parlez* (conjonction).

• PRÉPOSITION + NOM + *que* : ***afin que, à condition que, de crainte que, de façon (manière) que, du fait que, au lieu que, à mesure que, sous prétexte que, de sorte que,*** ETC. L'absence d'article devant la plupart de ces noms est signe d'une grammaticalisation ancienne.

• FORME VERBALE + *que* : ***soit que ; en attendant que ; attendu que, étant donné que, pourvu que, vu que,*** ETC. Plusieurs de ces participes sont d'ailleurs employés comme prépositions (comparer : ***vu qu'****il pleut /* ***vu*** *la pluie*).

• ***Quoique,*** LOCUTION SOUDÉE. Le premier élément est un pronom relatif indéfini, qui prend, suivi de *que,* le sens concessif (v. plus haut).

III. HISTORIQUE

Le romaniste József Herman, étudiant *la Formation du système roman des conjonctions de subordination* (1963), juge essentiel un fait dont les racines plongent dans le système latin archaïque, mais qui s'est développé à partir du Ier s. de notre ère : le remplacement des « propositions infinitives » employées en latin classique après les verbes de déclaration et d'opinion, comme *dico* et *scio* :

Dico eum venire (« Je dis qu'il vient »),

par le type de propositions conjonctives à valeur primitivement causale dont étaient normalement suivis les verbes de sentiment :

Gaudeo quod venit (« Je me réjouis parce qu'il vient », « Je pense avec joie qu'il vient »).

La conjonction introductrice fut *quod, quia* ou *quoniam,* selon les régions, mais *quod* l'emporta en Gaule :

Dico quod venit.

Sa valeur causale se trouva ainsi effacée, au point qu'il devint une conjonction polyvalente, remplaçant *ut* dans l'expression du but et de la conséquence, *ut, ac,* parfois *quomodo,* dans l'expression de la comparaison. La différenciation des valeurs circonstancielles (même de la valeur causale) fut laissée ou fut demandée à des mots de la proposition principale :

— pronoms : *eo... quod, hoc... quod ;*
— adjectifs : *talis... quod ;*
— adverbes : *ita, sic, tam... quod ;*
— groupes PRÉPOSITION + PRONOM, soit anciens et adverbialisés : *ideo, idcirco, propterea quod ;* soit nouveaux et libres :

ab eo quod, ex eo quod, in eo (hoc) quod, pro eo quod, per hoc quod ;

— simples prépositions : *propter quod, ad quod, de quod, pro quod, per quod :*

Deus, ***per quod*** *solus est deus, aeternus est* [Dieu, parce qu'il est seul dieu, est éternel] (Tertullien).

Comment expliquer ce dernier type de formation ? Les sources peuvent en être diverses : glissement de l'emploi relatif — normal et attesté — d'un groupe comme *per quod* à la valeur conjonctive, ou réduction de *per hoc quod* à *per quod,* très conforme aux habitudes de la langue ; dans certains cas a pu jouer le modèle de la locution *propter quod,* dont le premier élément était hybride : adverbe en latin vulgaire, préposition en latin classique. Les conjonctions classiques *postquam* et *antequam* furent remplacées au VIe s. par *post quod, ante quod* d'une part, **postea quod, antea quod* de l'autre, sur le modèle des deux séries concurrentes — à la suite de quoi le simple *quod* remplaça le simple *quam* dans son emploi comparatif (*minor quod*).

Ainsi allait croissant le nombre des locutions, pendant que les conjonctions simples, à l'exception de *si, dum* et *quomodo,* se voyaient supplantées par *quod* dans beaucoup de leurs emplois (VIe-VIIIe s.).

Dès le VIe s. apparaît dans les textes, en alternance avec *quod,* un élément écrit *que,* parfois *quae* ou *quem* — et probablement issu par contamination de ces deux formes du pronom relatif dont les fonctions s'étaient largement étendues. Quelle qu'en soit l'origine, une conjonction *que* était née, prononcée d'abord [ke], synonyme et doublet de *quod,* et où l'on doit voir la préfiguration des multiples *que* romans (*che* italien).

Voici comment ces faits romans émergent dans les anciens textes français.

• CONJONCTIONS SIMPLES. La conjonction française *que* a les sens variés du *quod* (*que*) roman : introducteur de complétive après les verbes comme *dire, sentir, vouloir* et quelques verbes impersonnels de sentiment ; conjonctions de temps, de cause, de conséquence, de comparaison (emploi où *quod* continuait, selon les cas, *ut, quam* ou *quomodo*).

Devant une proposition complétive, on le rencontre dans les vieux textes associé à *ço* (*ce*), construction d'origine française :

Ço *sent Rollant* ***que*** *la mort li est pres (la Chanson de Rolland).*

Se li pesa molt et desplot
ce que *il n'i avoit esté (le Chevalier de la charrete).*

Quand (anc. franç. *quant*) a le sens de *quando,* adverbe interrogatif en latin classique, conjonction chez Plaute.

Comme continue *quomodo,* adverbe interrogatif devenu conjonction de comparaison chez Cicéron lui-même, tronqué par le peuple en *quomo, como* (anc. franç. *com*). La forme avec *e* final (*come*) se rencontre en ancien français devant un « étalon » nominal (v. COMPARAISON) et semble remonter à *quomodo et ;* comparer :

Il la mena ***com*** *faire sot*
[Il la mena comme il sut le faire]
(*Roman de Thèbes*).

Cele est vermeille ***comme*** *feu*
[Celle-ci est vermeille comme le feu]
(*ibid.*).

Si, devenu *se,* retourné à *si* en moyen français, et dont le sens n'a jamais changé, est le plus bel exemple de continuité du latin classique au français moderne. (V. CONDITION.)

• ADVERBE OU PRÉPOSITION (+ *ce*) + *que.* Sachant que le système roman mêlait des conjonctions formées avec *quod* sur un adverbe, sur une simple préposition et sur une préposition suivie d'un pronom, on pourrait s'attendre à rencontrer ces trois types dans les premiers textes français.

Les groupes adverbiaux sont nombreux. Les premiers éléments des locutions *puis que,* « depuis que », et *ainz que,* « avant que », sont des adverbes — comme l'attestent leurs emplois —, qu'ils remontent à *post, ante* ou à *postea, antea,* par l'intermédiaire des comparatifs **postius, *antius.* On en lira l'histoire à l'article TEMPS, ainsi que celle des locutions *aussitôt que, (en)dementres que, entrues* (lat. *inter hoc ?*) *que, lor(s)que, lues* (lat. *loco ipso*) *que, ore que, soudain que, tant que,* etc.

Ce dernier ajoutait à sa valeur temporelle une valeur consécutive, qu'il partageait avec une locution de formation analogue : *si que. Si* et *tant* pouvaient d'ailleurs rester détachés de *que* et fonctionner comme compléments dans la proposition principale.

La langue moderne a créé *surtout que, même que.*

A côté de tous ces groupes adverbiaux, on relève beaucoup de groupes préposition-

nels, mais très peu où la préposition ne fût suivie d'un pronom — ordinairement *ço*. Les groupes romans *de quod, ad quod, in quod* n'ont pas de continuateurs français ; *de ce que, à ce que, en ce que* sont des locutions analytiques créées en français même, le démonstratif *ce* (tonique) servant de cheville syntaxique pour articuler dans la phrase une proposition subordonnée. On ne fera pas état de *après que, avant que, depuis que, devant que*, dont le premier élément est hybride (des formes insérant *ço* ou *ce* se rencontrent). *Dès que*, très tôt attesté, né sans doute en bas latin (*de ex quod*), est un cas rare ; il alterne avec des formes analytiques où le rôle de *ce* est tenu par des lexèmes temporels : *des l'eure que, des lors que. Sans que* fut précédé de *sans ce que*.

Les historiens de la langue attribuent à la civilisation fortement intellectualisée du XIIe s. le développement des locutions à base *ce*, dont la faveur durera jusqu'au XVIe s. C'est sur leur modèle que l'*s* aurait été prononcé dans *lorsque, puisque, jusque, presque*, à l'époque où les éléments *lors, puis, jus* et *près* (prononcés isolément sans *-s*) n'y étaient plus reconnus (début du XVIIe s.).

La langue moderne accole directement *que* à certaines prépositions : ainsi fut formé *malgré que* (XVIIIe s.) — très critiqué des grammairiens.

Elle use de *ce* après *de, à, en, sur*, pour rattacher un *que* subordonnant à un verbe dont les compléments nominaux ou verbaux exigent ces prépositions : *jusqu'* ***à ce que*** le soir tombe (cf. *jusqu'* ***à*** la nuit). Il en résulte que des scripteurs peu sûrs de leur langue tendent à substituer *de ce que* ou *à ce que* au simple *que*, par excès de scrupule :

> *J'ai l'honneur de vous rendre compte* ***de ce que***.. (cf. :*Il rend compte* ***de*** *sa mission*).
> *Je demande* ***à ce que*** *vous me receviez* (cf. : *Je demande* ***à*** *être reçu*).

Après un verbe de sentiment, la conjonction analytique permet d'employer, au lieu du subjonctif, un indicatif soulignant la réalité ; comparer :

> *Je me plains* ***qu'****on m'****ait*** *insulté.*
> *Je me plains* ***de ce qu'****on m'****a*** *insulté.*

• PRÉPOSITION + NOM + *que*. P. Imbs, dans son étude des *Propositions temporelles en ancien français* (1956), a montré comment les écrivains des XIIe-XIIIe s. ont précisé les indications temporelles en créant des expressions à base nominale : *a l'eure que, a l'ore que* (masquant peut-être, dès la fin du XIIIe s., un *alors que* qui ne sera écrit ainsi qu'au XVe), *le jour que, une foiz que, au point que, au temps que*, etc. De telles expressions ont quelquefois donné naissance à de véritables locutions, temporelles ou autres : *afin que, de sorte que, à telles enseignes que*, etc.

• PARTICIPE + *que*. Les locutions comme *pendant que, vu que, attendu que*, où le participe semble jouer le rôle d'une préposition, sont en fait des latinismes. On lit dès la fin du XIIIe s. des expressions comme *le procès pendant, le mariage durant*, traduisant les ablatifs absolus *lite pendente, matrimonio durante* ;l'inversion des termes, facultative dans ces locutions latines, se rencontre dès cette époque, et les locutions *pendant que, durant que* s'ébauchèrent, pour n'entrer définitivement en usage qu'aux XVe-XVIe s. Ces fruits de la langue administrative pénétrèrent difficilement la langue commune.

• ORIGINE RELATIVE. Toute une série d'expressions à valeur concessive repose sur la représentation par un pronom relatif d'un pronom ou d'un adverbe antécédent de sens indéterminé :

Qui qui, qui que, où que, etc. Ces tours continuent les constructions latines articulées sur le pronom *quisquis* (« qui que ce soit qui ») suivi de l'indicatif. Ils existaient dans le plus ancien français, associés au mode indicatif ou au subjonctif. Deux conjonctions en sont issues : *que que* au XIe s. (comparable au lat. *quanquam*) et *quoique* au XIIe. (V. CONCESSION.)

En résumé, le système français des conjonctions de subordination procède du latin vulgaire par héritage, du latin classique par emprunt, et s'est accru d'un certain nombre de locutions originales sur la base du pronom *ce*.

conjonctival, e, aux [kɔ̃ʒɔ̃ktival, -o] adj. (de *conjonctive ;* 1845, Bescherelle). Relatif à la conjonctive.

conjonctive [kɔ̃ʒɔ̃ktiv] n. f. (fém. substantivé de *conjonctif ;* XIVe s., B. de Gordon). Muqueuse qui tapisse la face postérieure des paupières et la face antérieure du globe de l'œil.

conjonctivite [kɔ̃ʒɔ̃ktivit] n. f. (de *conjonctive ;* 1832, Raymond). Inflammation de la conjonctive.

conjoncture [kɔ̃ʒɔ̃ktyr] n. f. (réfection d'après le lat. *conjunctus* [part. passé de *conjungere*, V. CONJOINDRE], de l'anc. franç. *conjoincture* [fin du XIIe s.], dér. de *conjoint ;* XIVe s., au sens de « jonction » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2-3, XXe s.). **1.** Situation qui résulte d'un concours de circonstances : *La contemplation de ces grandes époques où, par suite de conjonctures heureuses, grandit, s'épanouit, éclate tout ce qui, depuis longtemps semé, germinait* (Gide). *Quel honneur, Monsieur, que de recevoir dans des conjonctures si formidables la plénitude du commandement, que de s'imposer à tous comme celui dont les circonstances proclament qu'il faut ou le prendre ou périr !* (Valéry). *Qui pouvait-elle consulter dans une telle conjoncture ?* (Duhamel). ‖ **2.** *Spécialem.* Ensemble des éléments dont dépend la situation économique, démographique, politique ou sociale d'un pays à un moment donné. ‖ **3.** Technique qui préside à la réunion des faits et à l'élaboration des explications et des prévisions, spécialement dans le domaine économique.

• SYN. : **1** *cas, circonstance, moment, occasion, occurrence, situation.*

conjoncturel, elle [kɔ̃ʒɔ̃ktyrɛl] adj. (de *conjoncture ;* milieu du XXe s.). Relatif à la conjoncture économique : *Politique conjoncturelle.*

conjoncturiste [kɔ̃ʒɔ̃ktyrist] n. (de *conjoncture ;* milieu du XXe s.). Personne qui s'occupe de conjoncture : *Les conjoncturistes apportent une utile contribution à l'étude des problèmes économiques.*

conjouir [kɔ̃ʒwir] v. intr. (bas lat. *congaudere*, se réjouir avec [de *cum*, avec, et *gaudere*, se réjouir], avec influence de *jouir ;* v. 980, *Passion du Christ*, comme v. tr., au sens de « recevoir avec courtoisie » ; comme v. intr., 1863, Littré). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Jouir, se réjouir avec d'autres : *S'aller conjouir avec un père du mariage de son fils* (Acad., 1694). *L'homme est mû par un attrait intérieur pour son semblable, par une secrète sympathie qui le fait aimer, conjouir* (Proudhon).

conjouissance [kɔ̃ʒwisɑ̃s] n. f. (de *conjouir*, d'après *jouissance ;* v. 1450, Chastellain). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Félicitation : *Le roi ne manquait guères aussi de demander à ses gentilshommes ordinaires, quand ils revenaient de sa part, de faire des compliments de conjouissance ou de condoléances aux gens titrés* (Saint-Simon).

conjugable [kɔ̃ʒygabl] adj. (de *conjuguer ;* 1829, Boiste). Qui peut être conjugué : *Le verbe « choir » n'est pas conjugable à tous les temps.*

conjugaison [kɔ̃ʒygɛzɔ̃] n. f. (lat. *conjugatio*, mélange, union, et, en bas lat., conjugaison d'un verbe, de *conjugatum*, supin de *conjugare* [V. CONJUGUER] ; 1596, Hulsius, au sens I, 1 ; sens I, 2, XXe s. ; sens II, 1549, G. Tory [un doublet *conjugacion, conjugation* s'est employé du XIIe au XVIe s., aux sens I, 1 et II]).

I. 1. Action de joindre, d'associer (rare) : *J'attends beaucoup de la conjugaison de nos efforts. La conjugaison de deux mouvements.* ‖ **2.** En biologie, mode spécial de reproduction sexuée de certains protozoaires ciliés et de certaines algues vertes. ‖ Union intégrale de deux cellules végétales, le gamète mâle et le gamète femelle, dont la fusion forme l'œuf.

II. 1. Action de conjuguer un verbe. ‖ **2.** Ensemble des formes que prend un même verbe, suivant la personne, le temps, le mode, la voix : *La conjugaison du verbe « être » est très irrégulière.* ‖ **3.** Ensemble des formes que prend toute une classe de verbes ayant des terminaisons communes ou analogues : *Il y a, en français, trois conjugaisons.* (V. art. spécial.)

• SYN. : **I, 1** *alliance, association, conjonction, réunion, union.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA CONJUGAISON

DÉFINITION ET LIMITES

Un Français qui lit pour la première fois, par exemple, le mot *profaniser* (Edgar Morin, *les Stars*) se sent autorisé par le code de sa langue à créer, sur le modèle *chanter, je chante, il chanterait, en chantant, ayant chanté,* etc., les formes *je profanise, il profaniserait, en profanisant, ayant profanisé,* etc. L'existence de *profaniser* implique l'existence de toute une série de formes fléchies **du même mot,** constituant sa *conjugaison.*

La conjugaison est un système de formes qui définit morphologiquement le « verbe ». Ces formes s'obtiennent par *flexion,* c'est-à-dire en ajoutant certaines **terminaisons** à un **radical.** La terminaison est le segment commun à deux formes verbales différentes commutables, comme *chanter* et *profaniser* : ici *-er.* Le radical est le segment qui les différencie, c'est-à-dire ce qui reste si l'on retranche *-er : chant-, profanis-.*

Le système serait parfait si l'on pouvait toujours, à partir d'une forme donnée d'un verbe, construire toute sa conjugaison. Cela est possible pour *profaniser,* une fois donné l'infinitif, comme d'une manière générale pour la plupart des verbes en *-er.* Encore se présente-t-il, pour les intransitifs, des différences d'auxiliaire (*j' **ai** chanté / je **suis** tombé*) qui ne sont pas absolument prévisibles. Les différences atteignent le radical même avec des verbes comme *voir : je vois, il verrait, en voyant, ayant vu,* etc., ou *prendre : je prends, il prendrait, en prenant, ayant pris,* etc. Il existe en français un grand nombre de « verbes irréguliers », dont la conjugaison est unique ou semblable à un petit nombre d'autres.

Cependant, si les formes mêmes sont souvent imprévisibles, une structure reste identique d'un verbe à l'autre : il existe normalement, pour chaque verbe, une forme **commutable** avec toute forme d'un autre verbe : *il prendrait, il verrait* avec *il chanterait ; pris, vu* avec *chanté ;* etc. Ces flexions différentes sont en « distribution complémentaire » (v. COMPLÉMENTARITÉ). Au total, les verbes *voir* et *prendre* ont le même nombre de formes que *chanter.*

Toute structure pose deux problèmes : Quels éléments sont admissibles dans l'ensemble ? Comment grouper ces éléments en sous-ensembles ?

Les tableaux de conjugaison qu'on lit dans tous les manuels, comme au début de ce dictionnaire, donnent les formes personnelles du verbe, précédées du « pronom de conjugaison » : ***je** chante, **tu** chantes, **il** chante,* etc. Ce pronom fait-il partie de la forme verbale ? Doit-on le tenir pour un morphème de personne préfixé ? C'était l'avis de Darmesteter, celui qu'exprimait encore F. Brunot dans *la Pensée et la langue :* « En français moderne, les personnels se sont substitués aux flexions. Ils ne forment avec le verbe qu'un mot phonétique, qu'on prononce *je chante* ou bien *ch'chante.* De même, ils ne font avec lui qu'une forme » (p. 259). Des linguistes modernes l'ont répété à l'envi. Pourtant, Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* § 2306) s'élevaient déjà contre cette « conception fausse des évolutions linguistiques » qui veut retrouver dans le français, langue analytique, la « flexion » des langues anciennes.

Entre un radical comme *chant-* et des terminaisons comme *-e, -erait, -ant, -é,* on observe une solidarité : le radical ne s'emploie pas sans les terminaisons, ni celles-ci sans le radical. La question est de savoir s'il en est de même pour le pronom sujet et la forme verbale qui le suit dans un groupe comme *je chante.*

Or, le verbe peut se passer du pronom personnel sujet. A la 3e personne, le sujet est normalement un nom — que personne ne s'est avisé d'inclure dans la forme verbale. Aux 1re et 2e personnes, l'absence de pronom est liée à certaines constructions, que Damourette et Pichon passent en revue, comme : « *Moi qui suis..., Ton père et moi qui sommes..., Les tiens et toi pouvez vaquer..., ô feuille qui me viens effleurer le visage...* ». Si le verbe, depuis le XVIIe s., ne peut qu'exceptionnellement se passer de ce pronom sujet, c'est que depuis cette époque le verbe français exige un sujet, lequel, aux 1re et 2e personnes, ne peut être autre qu'un pronom personnel. C'est un trait de la langue française qu'a étudié le Suédois J. T. K. Franzen (*Étude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français,* 1939). Celui-ci montre que le pronom sujet est apparu en ancien français pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la distinction des « personnes » du verbe, avant même que certaines des désinences personnelles eussent été phonétiquement confondues. Fut-ce, comme il le pense, pour assurer l' « ordre direct » du syntagme phrastique (sujet-prédicat) ? Ou fut-ce pour dégager la substance du mouvement, voire le sujet du prédicat ? Il est sûr, en tout cas, que la « personne » est dans l'être qui agit, non dans l'action ; dire que le pronom marque la personne du verbe, c'est présenter les faits à rebours ; c'est plutôt le verbe qui marque la personne du sujet, comme l'adjectif marque le genre et le nombre du nom. De cette marque, certaines langues comme l'anglais se passent presque totalement. En français, cet accord, beaucoup mieux conservé, tend cependant à disparaître : la forme verbale est prononcée de la même façon, que l'on dise *je chante, tu chantes, il chante* ou *ils chantent* — et l'on observe que, pour ces deux dernières formes, le pronom conjoint, prononcé [i] dans les deux cas, n'est d'aucun secours. Enseigner que le pronom sujet marque la personne du verbe conduirait à dire qu'il en marque aussi le genre, et obligerait à donner, après le masculin *il voit,* le féminin *elle voit ;* position antistructuraliste.

On tiendra donc pour extérieurs au verbe les pronoms sujets — ainsi que les pronoms atones compléments, où certains ont voulu voir des morphèmes, à l'exemple non plus du latin, mais du basque. Les pronoms sujets sont donnés dans les tableaux de conjugaison comme adjuvants de la récitation des paradigmes, et cela — nous le verrons — depuis une époque où l'expression du pronom sujet était tout à fait facultative (XIIIe s.).

Adjuvant aussi la conjonction *que,* « béquille du subjonctif », qui n'est nullement exclue devant l'indicatif : *Je trouve* ***que*** *vous chantez bien.*Elle donne aux flexions un meilleur départ, les fait retrouver plus aisément. Encore les maîtres des petites classes préfèrent-ils souvent des tremplins moins ambigus, comme : *il faut que...*

En dira-t-on autant des « auxiliaires de temps » ?

En d'autres termes, faut-il exclure de la conjugaison les « temps composés » ? S'il n'existait que des formes à auxiliaire *être,* comme dans *Paul est venu,* le doute serait permis, et l'on a pu soutenir que le participe y a la fonction d'un attribut rapporté au sujet *Paul* par le verbe *être,* comme dans le syntagme libre *Paul est absent.* Mais, d'une part, une différence temporelle est mise en évidence par le fait que la première phrase admet l'adverbe *hier,* et non la seconde ; d'autre part, *est venu* est commutable avec *a marché* dans beaucoup de contextes : or, le participe *marché* constitue avec *avoir* une unité morphologique hors de laquelle il n'a aucune existence.

On doit du même coup admettre dans la conjugaison les formes dites « surcomposées » (v. ce mot), qui sont des « composées de composées » : *il a eu marché, il*

a été venu. Si les grammaires classiques les mentionnent peu, c'est qu'il s'agit de formes rares, qui encombreraient inutilement les tableaux.

Les considérations précédentes légitiment dans sa totalité le contenu du tableau de conjugaison d'un verbe comme *venir* ou *tomber,* tel qu'il est donné dans les grammaires (94 formes). Mais d'autres verbes présentent, à côté de cet ensemble de formes dites « actives », un nombre égal de formes « passives », et encore autant de formes « pronominales ». On verra aux articles PASSIF et PRONOMINAL pour quelles raisons l'inclusion de ces formes dans la conjugaison peut être tenue pour pertinente.

Certains ouvrages, surtout pédagogiques, parlent enfin de conjugaisons *négative* et *interrogative,* dont ils donnent, par exemple, les paradigmes suivants :

> *je ne chante pas / chanté-je ?*
> *tu ne chantes pas / chantes-tu ?*
> *il ne chante pas / chante-t-il ?*
> *nous ne chantons pas / chantons-nous ?*
> *vous ne chantez pas / chantez-vous ?*
> *ils ne chantent pas / chantent-ils ?*

De toute évidence, la « forme négative » n'est autre chose que l'association d'une locution négative, *ne... pas,* à une forme verbale qui n'en est aucunement modifiée. Il est aussi gratuit de parler d'une conjugaison négative que d'une « conjugaison intensive » pour *je chante fort,* ou « fréquentative » pour *je chante souvent,* etc.

La « conjugaison interrogative » peut sembler, à première vue, mieux justifiée par deux particularités formelles :

1° L'accent aigu à la première personne du singulier marque la modification du timbre de l'*e* final de *chante,* devenu pénultième et tonique devant *je* enclitique ; il faut voir là non pas une variation morphologique significative, mais l'effet mécanique, remontant au moyen français, de la même loi phonétique qui a transformé en *je pèse* la forme analogique *je pese* (remplaçant *je poise* par généralisation du radical des formes *peser, pesons,* etc.) ;

2° Un *t* analogique des séquences à liaison, comme *voit-il, fit-il,* apparaît à la 3e personne du singulier après *e* (*chante-t-il*) et après *a* (*chanta-t-il*). Là non plus, on ne verra pas une variation morphologique significative : ce *t* n'a de justification que phonétique ; il résulte de l'inversion, quelle qu'elle soit, et non pas seulement interrogative.

Les particularités formelles de la prétendue « conjugaison interrogative » sont donc l'une et l'autre des variations combinatoires, sans signification morphologique, de la conjugaison normale. On ne fera pas plus de cas de la « conjugaison interro-négative » (*ne chanté-je pas ?*), associant les syntagmes négatif et interrogatif.

STRUCTURE INTERNE

Une fois délimités les éléments à inclure dans l'ensemble appelé « conjugaison », en d'autres termes ce qu'on doit appeler « formes verbales », il reste à présenter ces formes dans un certain ordre, à les grouper en sous-ensembles, bref à dessiner la structure interne de la conjugaison. L'usage traditionnel, visant essentiellement l'interprétation sémantique des formes, repose sur des groupements **fonctionnels,** c'est-à-dire fondés sur leur emploi.

Par l'épreuve de commutation, en faisant varier seulement l'indication de « personne » dans un contexte donné, on groupe les formes personnelles par six, en paradigmes appelés « temps ». Ce mot est ambigu : il confond en français ce que les Anglais distinguent par les mots *tense* (série de formes verbales) et *time* (catégorie de pensée). Damourette et Pichon évitent l'amphibologie en employant « tiroir » au sens de *tense.* Certaines formes ignorent les oppositions personnelles ; ce sont les tiroirs impersonnels, réduits à une forme : *chanter, chantant, chanté.*

Le terme de *temps,* par lequel la tradition désigne les tiroirs, a le défaut supplémentaire de laisser croire que tous ces tiroirs se distinguent entre eux par des indications de « temps » (*time*) différentes. Or, certains ne s'opposent que par l'**aspect** (v. ce mot), d'autres par le **mode** (v. ce mot). Le mode est d'ailleurs le répartitoire sous le chef duquel sont groupés les « temps » dans les tableaux.

On aboutit ainsi à un tableau complet des formes actives, dont la structure fonctionnelle se retrouve identique dans les tableaux des formes passives et pronominales. Toute désignation dans ce système implique une fonction ; ainsi, quand on nomme la forme *chanterait* « troisième personne du singulier du conditionnel présent », on indique accessoirement qu'elle sert à renseigner quelqu'un sur l'activité d'un tiers soumise à une condition.

Or, il est bien connu que plusieurs formes peuvent assumer une même fonction, et qu'une même forme peut assumer plusieurs fonctions. En conséquence, les grammaires ont longtemps fait figurer certaines formes sous plusieurs chefs : de nos jours encore, *j'eusse chanté* est quelquefois donné dans le tableau du subjonctif et dans celui du conditionnel (v. ce mot). Mais, à cette exception près, les grammairiens modernes dressent des tableaux plus économiques, où chaque forme ne figure qu'une fois. Cela pose un problème très difficile de terminologie, auquel plusieurs solutions ont été données.

• 1° L'une, représentée par Damourette et Pichon, consiste à attribuer aux formes des noms qui ne préjugent en rien de leurs fonctions. Ces auteurs ont adopté un système original : « Le verbe *savoir* ayant la bonne fortune d'avoir des tiroirs dont chacun se distingue morphologiquement de tous les autres, nous l'avons choisi pour la dénomination conventionnelle des tiroirs. Les tiroirs simples du verbe sont donc : le *savez,* le *saviez,* le *sûtes,* le *saurez,* le *sauriez,* le *sachez,* le *sachiez,* le *sussiez,* le *savoir,* le *sachant,* le *su.* » Par une bizarre contradiction, les mêmes auteurs remplacent la désignation numérique des personnes (1re, 2e, 3e) par des désignations de sens : *locutif, allocutif, délocutif.* D'autre part, si les termes *savez, saviez,* etc., leur suffisent pour la description des formes, ils se jugent tenus, quand ils en viennent à l'analyse des emplois, de créer des termes de sens (*noncal, toncal, fontal, priscal, antérieur, mœuf...*), à peine moins contestables que les termes traditionnels.

• 2° Une autre solution, représentée principalement par Gustave Guillaume, consiste à nier la polysémie des formes, à définir et nommer une « valeur de langue » unique par forme, valeur très abstraite dont on estime qu'elle existe dans le subconscient des sujets parlants, mais n'apparaît dans la phrase que différenciée à l'infini, en « effets de discours ». Malheureusement, les analyses très subtiles de Guillaume, se recommandant surtout par leur élégance, n'ont pas suscité un assentiment unanime.

• 3° La solution pratiquement adoptée par tous les manuels scolaires modernes consiste à désigner chaque forme par le nom qui exprime sa fonction jugée principale. Le système qui en découle prête sur plusieurs points à la critique :

— On peut mesurer mal l'importance d'une fonction ; ainsi, le conditionnel (v. ce mot) est plus souvent un « futur du passé » qu'un « irréel » en relation avec une proposition conditionnelle : c'est pourtant de cette seconde fonction qu'il tire son nom ;

— On peut définir mal la fonction principale : le « conditionnel » est dans tous les cas mal nommé ; le mot « présent » s'applique mal au présent du subjonctif ou de l'infinitif ; etc. ;

— La dénomination choisie devient impropre quand on évoque les autres fonctions du même tiroir ; ainsi, le terme d'« imparfait » convient quand ce tiroir exprime une action passée sous l'aspect

« inachevé », mais non dans un contexte comme : *Si vous* ***veniez*** *demain.*

L'arbitraire et l'incohérence entachent notamment les dénominations des formes composées temporelles. Toutes ces formes (v. ASPECT) sont aptes, en principe, à assumer deux valeurs : *extensive* (aspect *accompli* à l'époque marquée par l'auxiliaire) et *tensive* (action *antérieure* à l'époque de l'auxiliaire). La notion d' « aspect » étant inconnue à l'époque où furent créés les termes traditionnels, on comprend que la seconde valeur ait été seule retenue, mais il aurait été logique d'affecter un terme unique à toutes ces formes composées de la même manière ; or, si le terme acceptable d'*antérieur* a été convenablement ajouté à *futur* et à *passé* pour créer *futur antérieur* et *passé antérieur,* deux autres tiroirs ont été nommés *plus-que-parfait,* à l'imitation des tiroirs latins qu'ils remplaçaient ; un autre, dont la valeur passée a été sentie très anciennement comme absolue, s'est appelé *passé composé* par rapprochement avec le passé simple ; ce terme de *passé* a été étendu assez improprement aux tiroirs composés des modes conditionnel, subjonctif, infinitif, participe, alors que les formes simples elles-mêmes n'y ont aucune valeur absolue, et à l'impératif, où la forme composée ne peut désigner qu'une action future : *Ayez fini ce soir.*

ORIGINE DES CADRES THÉORIQUES

C'est en Angleterre, où l'aristocratie maintenait la tradition d'apprendre le français, que parurent les premiers travaux sur notre langue. Le plus ancien, conservé à Cambridge, est daté du début du XIIIe s., et concerne précisément la conjugaison. Du texte qui en a été publié par O. Södergård (*Studia neophilologica,* 1955), il ressort que les premiers cadres ont été empruntés aux grammaires latines (Donat, Priscien). De chaque forme latine sont rapprochées une ou plusieurs formes françaises pouvant lui correspondre dans une traduction :

> *Preteritum perfectum modi indicativi verbi activi duobus modis construitur, verbi gracia : amavi, jo amai et jo ai amé.*
> [Le passé achevé du mode indicatif du verbe actif se compose de deux formes, par exemple : *amavi,* j'aimai et j'ai aimé.]

On reconnaît dans l'opposition d'un *preteritum perfectum* (nos deux « passés ») et d'un *preteritum imperfectum* (notre imparfait) l'opposition formelle et sémantique qui partageait en deux sous-ensembles symétriques la conjugaison latine, et dont Varron, au Ier s. avant J.-C., avait enseigné la pertinence (comparer : *cep-i,* « je pris, j'ai pris » / *cap-iebam,* « je prenais »).

La structure complète mentionne quatre modes variant en personne :

Le mode **indicatif** (*indicativus*) comporte cinq temps (*tempora*) :

— *presens* (notre présent)

— *preteritum imperfectum* (notre imparfait)

— *preteritum perfectum* (passé simple et passé composé)

— *futurum* (futur et futur antérieur)

— *preteritum plus quam perfectum* (plus-que-parfait).

Le mode **impératif** (*imperativus*) comporte, comme en latin (*ama/amato*), un *presens* et un *futurum* (dont le seul exemple donné est un subjonctif présent) ; aucun passé.

L'inventaire du subjonctif est très confus, car les mêmes formes latines y servent de référence, sous le chef **optatif** (*optativus*), précédées d'*utinam,* et sous le chef **conjonctif** (*conjunctivus*), précédées de *cum.* Il semble que notre subjonctif présent y figure à la fois dans un tiroir *presens* et dans un tiroir *futurum,* ubiquité conforme aux deux valeurs du subjonctif présent latin et français. Un *preteritum imperfectum* est traduit par notre subjonctif imparfait, et curieusement par notre indicatif plus-que-parfait (qui partageait sa fonction d'irréel du passé). Un *preteritum perfectum* groupe notre passé du subjonctif et nos deux passés de l'indicatif. Un *plus quam perfectum* groupe de même notre subjonctif plus-que-parfait (*jo usse amé*), notre indicatif plus-queparfait (*jo avei amé*) et notre conditionnel passé (*jo averei amé*).

Un mode **infinitif** (*infinitivus*) et un mode **gérondif** (*gerundium*) sont mentionnés sans plus de précision.

Ce tableau de l'actif se double d'un tableau complet et symétrique du **passif,,** appelé *verbum impersonale,* et dont toutes les formes sont suivies d'une troisième personne active de sujet indéfini, équivalent français du « passif impersonnel » latin :

> *amatur, est amé et l'em aime*
> [*amatur :* est aimé et l'on aime] ;
>
> *Preterito perfecto, amatum est vel amatum fuit, fu amé u l'em ama*
> [au passé achevé, *amatum est* ou *amatum fuit :* fut aimé ou l'on aima].

On n'observe, en somme, chez ce grammairien aucune tentative pour décrire la structure propre du français : les seuls cadres sont sémantiques, mais ce sémantisme est celui que dessine une structure vraiment linguistique : celle de la conjugaison latine. C'est pourquoi l'auteur n'a aucune conception claire d'un système de « temps composés », parallèle, en français, au système des temps simples. Il assimile aux formes simples les formes composées prises soit dans leur valeur tensive (*jo ai amé = jo amai*), soit dans leur valeur extensive (*cum jo averai amé = cum jo amerai*).

Aucune innovation essentielle n'est à signaler dans le *Donait françois* de Jean Burton (v. 1400). Il faut arriver à Palsgrave (1530) pour enregistrer deux importants progrès :

— Une conception plus systématique des temps composés : Palsgrave conjugue le paradigme *estre advenu* comme le paradigme *advenir ;* il note même six formes surcomposées, comme *avoyr esté advenu,* mais ne songe pas à les distinguer des composées

— L'identification et la définition d'une voix moyenne (*meane*), qui n'était autre que notre voix « pronominale » (v. ce mot), à côté des voix *actyve* et *passyve.*

La première grammaire d'un auteur français, celle de Jacques Dubois (1531), décrit encore notre langue à partir des cadres latins, dont il estime que le français n'aurait pas dû s'écarter ; il voudrait refaire toutes les personnes du verbe *aimer,* d'après *amons, amez,* en *j'ame, tu ames,* etc., pour rejoindre *amo, amas,* etc.

La grammaire française s'émancipe avec Meigret en 1550. Celui-ci cesse de prendre au latin ce qui ne s'applique pas au français, par exemple l'impératif futur, que nous remplaçons par le présent : le français n'a pas deux impératifs, il en a un « que nous pouvons appeler aussi bien futur que présent ». Il analyse les formes contenant l'auxiliaire *être* (passées et passives) avec une perspicacité qui restera longtemps inégalée (v. ASPECT). Il n'a garde d'oublier les formes de *plusqe perfes* ou *plusqe passez* que sont les temps surcomposés.

Toutes les libertés restaient encore permises, puisque la *Gramere* de Ramus, en 1562, supprimait la division par modes, appelait le conditionnel « second prétérit », l'imparfait du subjonctif « troisième prétérit », l'impératif « second futur », rejetait de la conjugaison les temps composés, versés dans l'étude syntaxique. Quelques-unes de ces idées devaient être reprises au XXe s., mais il n'eut pas d'imitateurs de son temps.

Chez Maupas (1607) et Oudin (1632), les formes en *-rais* figurent encore, avec le subjonctif, sous le chef d'un « optatif » ; pour le reste, la tradition moderne peut être tenue pour établie.

ÉTUDE DES FORMES

L'étude des formes serait grandement facilitée si celles-ci se laissaient grouper dans des cadres qui recouvriraient

les cadres fonctionnels. Or, on observe beaucoup de ressemblances et de différences formelles que le sens ne paraît absolument pas justifier : par exemple, à l'indicatif présent du verbe *boire,* trois personnes (*je bois, tu bois, il boit*) ont le radical du futur, deux personnes (*nous buvons, vous buvez*) celui de l'indicatif imparfait, et la dernière (*ils boivent*) celui du subjonctif présent. Une étude scientifique des formes aura donc à dessiner la structure propre du système formel.

Comme pour déterminer la structure fonctionnelle, il faudra choisir des critères, décider lesquels auront priorité. Les solutions les plus diverses peuvent être imaginées, et aboutir toutes à une description exhaustive, mais avec plus ou moins d'élégance, plus ou moins d'avantages pédagogiques ou heuristiques.

Pendant très longtemps, les grammairiens ont voulu retrouver dans notre conjugaison la quadripartition de la conjugaison latine. Mis à part *être* et *avoir,* qui échappent à toute classification, on distinguait :

— un premier groupe, issu des verbes latins en *-are,* comme *chanter ;*

— un second, issu des verbes latins en *-ire,* comme *venir,* auquel s'ajoutaient les verbes comme *finir,* remontant pour une partie de leurs tiroirs à des dérivés latins en *-esco* (**finesco > fenis, finis*), d'où l'imparfait en *-issais ;*

— un troisième, issu des verbes latins en *-ēre,* comme *devoir ;*

— un quatrième, issu des verbes latins en *-erĕ,* comme *lire.*

Puis s'est instauré l'usage actuel, réduisant les groupes à trois, dont les deux premiers constituent la conjugaison vivante et régulière :

— le groupe en *-er,* productif de verbes formés sur des noms :
téléphon-er ;

— le groupe en *-ir* (*-issais*), productif de verbes formés sur des adjectifs : *brun-ir* (*alunir,* formé exceptionnellement sur *lune,* est une création hasardeuse, analogique de *atterrir*).

Le troisième groupe réunit tout le reste : autres verbes en *-ir* (comme *part-ir*), verbes en *-oir* et en *-re.* Ce groupe est improductif, et s'appauvrit même lentement : *quérir* s'est effacé au XVIIe s. devant *chercher,* et, de nos jours, *émouvoir* et *résoudre* sont supplantés en français populaire par *émotionner* et *solutionner.*

La tradition classique essaie de composer au maximum avec la structure fonctionnelle, qui programme forcément l'enseignement des formes verbales à l'école. Les tiroirs y sont en effet présentés aux enfants dans l'ordre d'importance de leur emploi : indicatif présent, imparfait, futur, passé composé, etc. Les paradigmes sont mémorisés à mesure, et il ne saurait être procédé autrement.

On commence par les verbes *être* et *avoir,* auxiliaires des autres verbes, et qui sont les deux mots les plus employés de la langue française, et le problème de structure est éludé par l'apprentissage intégral des paradigmes, qui n'offre aucune difficulté pour les sujets français ; l'enfant à l'école n'apprend pas les formes de ces verbes, il en apprend l'orthographe et surtout l'organisation et la dénomination. En récitant, pour chaque tiroir, la série des pronoms personnels, il se remémore le schème fonctionnel chaque fois qu'il pourrait l'oublier, par exemple quand il dit : *j'étais, tu étais, il était.* Du même coup, la structure formelle est dissimulée.

Il en va d'abord de même pour les verbes du premier groupe, dont un échantillon particulièrement simple, *aimer* ou *chanter,* est appris « par cœur ». Les problèmes de structure formelle proprement dits sont abordés quand il s'agit d'apprendre à conjuguer un verbe « sur *aimer* ». La plupart du temps, il suffit d'en connaître l'infinitif, d'où l'on tire le radical, auquel on ajoute les terminaisons parfaitement régulières. Bientôt, des variations radicales se révèlent. *Aller,* malgré ses trois radicaux en distribution complémentaire (*je vais, j'allais, j'irai*), est trop connu pour faire difficulté. Mais on découvre alors des variations radicales, marquées par l'orthographe, qui s'écartent sur plusieurs points de la structure fonctionnelle. Ainsi, l'indicatif présent du verbe *noyer* ressemble à l'imparfait *noyais* par les deux premières personnes du pluriel, *noyons, noyez,* et au futur *noierai* par les autres personnes, *je noie, tu noies, il noie, ils noient.* Qui pis est, la langue écrite a maintenu ou instauré quelques différences orthographiques sans justification phonétique : *je p **èle** / j'app**elle**, nous appelons / nous interp**ell**ons.* Ces difficultés sont résolues autant que possible par la présentation de tableaux intégraux, donnant toutes les formes dans l'ordre fonctionnel où elles seront apprises, récitées, et peut-être pensées.

Pour un verbe du deuxième groupe, il faut connaître non seulement l'infinitif, mais l'imparfait (ou le participe présent). Moyennant quoi, les verbes entiers pourront être conjugués sur le modèle d'un tableau complet, à peu d'exceptions près (*haïr* a un indicatif présent particulier ; *fleurir* présente une variation de radical lexicalement significative ; *bénir, maudire* conservent des formes du verbe *dire,* dont ils sont dérivés).

Le troisième groupe est morcelé, selon les grammaires, en une vingtaine ou une trentaine de sous-groupes, dont les éléments se ressemblent par une conjugaison identique ou parente. Cette complexité est due à des variations radicales beaucoup plus importantes, nombreuses et mal connues qu'au premier groupe. La répartition de ces alternances définit, dans une certaine mesure, les sous-groupes. Comme il n'est souvent pas possible de donner autant de tableaux complets qu'il y a de verbes, ni même autant que de sous-groupes, il faut bien finir par décrire chacun d'eux selon sa structure propre, discongruente à la structure fonctionnelle, ce qui vaut au troisième groupe sa réputation de maquis redouté.

Une solution scientifiquement mieux motivée a été adoptée par Damourette et Pichon pour décrire le système oral de la morphologie des verbes (*Des mots à la pensée,* § 824-843). Le critère principal est un « thème-guide », *a, i, u* ou zéro, obtenu en retranchant à la 2e personne du pluriel du passé simple (*chantâtes, dormîtes, valûtes, conclûtes*) :

1° la désinence *-tes ;*

2° le radical verbal (*chant-, dorm-, val-, conclu-*).

Ils aboutissent à une division en six groupes, dont *chanter, dormir, finir, moudre, conclure* et *rompre* sont les paradigmes respectifs (mais non sans exceptions) ; cette partition, au bout du compte, retrouve donc les groupes du type *chanter* et *finir.*

Une troisième solution consiste à partir du radical, en suivant l'ordre des éléments de gauche à droite, dans des tableaux semblables à celui qu'on voit ci-dessous, celui du verbe le plus simple, *chanter.* Le tableau que nous donnons ne fait état que des formes employées en français parlé, et en écrit les éléments selon la notation phonétique internationale ; les personnes verbales y sont désignées par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6. Les formes composées ne sont pas considérées, puisqu'elles mettent en jeu un verbe auxiliaire qui demande sa propre analyse (voir tableau page suivante).

Il n'est pas besoin de souligner à quel point la partition des éléments révélée dans la colonne de droite s'écarte des cadres fonctionnels connus. L'avant-dernière colonne livre le nombre des formes différentes : seulement 12 ! Le système écrit, limité aux mêmes tiroirs et sans variation du participe passé, compterait 25 formes, soit plus du double, ce qui implique de nombreuses homonymies : *je chante/ tu chantes/ il chante/ ils chantent ; vous chantez/ chanter/ chanté ;* etc. Il est cependant des cas où la prononciation fait entendre une différence que la graphie ne marque pas : un « *e* muet » est prononcé dans *chanterions, chanteriez,* qui tombe dans *chanterai, chanteras, chantera, chanteront.* D'autres cas se pré-

RADICAL	INFIXE	DÉSINENCE	ÉLÉMENTS
ʃɑ̃t			Indic. prés. / Subj. prés. 1, 2, 3, 6. Impér. 2
		ɔ̃	Indic. prés. 4. Impér. 4
		e	Indic. prés. 5. Impér. 5 Infin. prés. Part. passé
		ɛ	Indic. imparf. 1, 2, 3, 6
		ɑ̃	Gérondif
	j	ɔ̃	Indic. imparf. / Subj. prés. 4
		e	Indic. imparf. / Subj. prés. 5
	r	e	Futur 1, 5
		a	Futur 2, 3
		ɔ̃	Futur 4, 6
		ɛ	Condit. prés. 1, 2, 3, 6
	ərj	ɔ̃	Condit. prés. 4
		e	Condit. prés. 5

sentent ailleurs, par exemple dans l'alternance orale [i] / [j] des formes *étudie / étudions,* ou dans l'alternance [i] / [ij] de *oublie / oublions.* Ces cas sont l'exception.

En faisant du nombre des radicaux, ou « bases », de chaque verbe le premier critère de classement, Jean Dubois (*Grammaire structurale du français,* Larousse, 1967) distingue 7 groupes, dont le premier se réduit au verbe *être* (premier des mots français dans l'ordre de fréquence), conjugué sur 7 bases en langue parlée (8 en langue soutenue, si l'on compte le passé simple) :

1. [sɥi] : *suis ;*
2. [ɛ] : *es, est ;*
3. [sɔm] : *sommes ;*
4. [sɔ̃] : *sont ;*
5. [ɛt] / [et] : *êtes, être / étais, étais, était, étions, étiez, étaient, étant, été ;*
6. [swa] : *sois, sois, soit, soyons, soyez, soient ;*
7. [sər] / [sr] : *serai, seras, sera, serons, serez, seront, serais, serais, serait, serions, seriez, seraient.*

Le deuxième groupe (6 bases) contient *avoir* (2e dans l'ordre de fréquence) et *aller* (34e).

Le troisième groupe (5 bases) contient *faire* (19e), *vouloir* (64e) et *pouvoir* (55e).

Le quatrième (4 bases) contient *savoir, venir, tenir, prendre, apprendre, valoir, comprendre,* tous de fréquence élevée.

Le cinquième groupe (3 bases) contient soit des verbes de fréquence élevée, comme *devoir, recevoir, boire, connaître, plaindre, paraître, voir, vivre, envoyer, s'asseoir,* soit des verbes rares, résidus littéraires d'un état ancien, comme *croître, feindre, geindre.*

Le sixième groupe (2 bases) se divise en trois sous-classes :

*a)*Type *finir,* dont le premier radical apparaît aux formes *finir, finis, finit* + futur et conditionnel. A ce type appartiennent aussi des verbes comme *nuire, lire, dire, plaire, écrire ;*

*b)*Type *nettoyer,* dont le premier radical apparaît aux formes *nettoie, nettoies, nettoient* + futur et conditionnel. A ce type appartiennent des verbes comme *essuyer, payer, prier, pourvoir, extraire, croire,* et aussi la série des verbes à opposition [ɛ] / [ə], comme *semer, appeler, jeter ;*

*c)*Type *partir,* dont le premier radical apparaît seulement aux formes *pars, part.* Ex. : *battre, mentir, fendre, fondre, répandre, vivre, dormir, vaincre.*

Les verbes *mourir* et *acquérir* sont à ranger dans le sixième groupe, avec des distributions isolées.

Le septième groupe (1 base) contient le type *chanter,* et des verbes comme *ouvrir, cueillir, assaillir, conclure, courir.*

Ce système présente d'appréciables avantages. Il rend bien compte des « fautes » fréquentes de la conjugaison par confusion de classes voisines : ainsi *bouillir,* de la classe *c* du sixième groupe, est souvent conjugué comme la classe *b : ils bouent, il bouera* (au lieu de *bouillent, bouillira*).

Le verbe *être* y apparaît comme le modèle intégrant de toutes les variations possibles : tout autre type de conjugaison procède de la sienne par l'effacement d'une ou de plusieurs oppositions radicales. L'ordre d'effacement des oppositions du premier au dernier groupe permet d'établir entre elles une hiérarchie, dont J. Dubois tire d'importantes conclusions pour une théorie « transformationnelle ». Et toute théorie des fonctions verbales peut en bénéficier.

HISTORIQUE DES FORMES

L'indo-européen n'avait pas primitivement de conjugaison à proprement parler : une notion commune de procès était le seul lien entre des tiroirs ou des formes impersonnelles dérivés d'une ou de plusieurs racines. Aussi observe-t-on dans les langues indo-européennes des sys-

	INDICATIF	IMPÉRATIF	SUBJONCTIF
Présent	**cap-io**	**cap-e**	**cap-iam**
Imparfait	**cap-iebam**		*cap-erem*
Futur	*cap-iam*	*cap-ito*	
Parfait	**cep-i**		*cep-erim*
Plus-que-parfait	*cep-eram*		**cep-issem**
Futur antérieur	*cep-ero*		

tèmes de conjugaison différents, constitués plus ou moins indépendamment.

Le latin classique avait construit un système de tiroirs personnels en opposant symétriquement des formes dérivées de deux radicaux, qui pouvaient être très différents ; le tableau ci-après figure ce système sur l'exemple du verbe *capere*, « prendre » (voit tableau bas de page précédente)
Aucune symétrie radicale ne règne, au contraire, dans le système des formes impersonnelles représentées ci-dessous : un troisième radical, celui du participe passé, vient y jouer un rôle essentiel.

	INFINITIF	PARTICIPE
Présent	**cap-ere**	**cap-iens**
Passé	cep-isse	**capt-us**
Futur	capt-urum esse	capt-urus

GÉRONDIF : ***cap-iendum*** (4 cas) ; SUPIN : *capt-u* (2 cas).

(On a imprimé en gras dans ces tableaux les seules formes que le français perpétue.)

Jean Perrot a critiqué (*Revue des langues romanes*, t. LXXII) l'idée trop simple qu'on s'est longtemps faite, sur la foi de Varron, du système psychique que recouvrait le système des tiroirs personnels. Les formes d'*infectum* (radical *cap-* de notre exemple) peuvent être tenues pour formes tensives (v. ASPECT) plutôt qu'inachevées, et le « parfait » semble avoir glissé anciennement (comme le passé composé en français) de la valeur extensive à la valeur tensive d'un passé concurrent de l'imparfait. Ainsi s'était établie, entre *cap-iebam* et *cep-i*, l'opposition — maintenue jusqu'au français moderne — d'un passé sécant et d'un passé non sécant.

Le latin classique connaissait, à côté de l'actif, une voix passive et une voix déponente, construites sur le même schème fonctionnel, et dont les formes d'infectum étaient simples (comparer : *capit*, « il prend » / *capitur*, « il est pris » / *sequitur*, « il suit »).

Les altérations phonétiques qui frappèrent les consonnes finales et intervocaliques et les voyelles atones finales en bas latin et en gallo-roman rendirent caduques un grand nombre d'oppositions flexionnelles : par exemple, le futur *legĭs* se confondit avec le présent *legis*, le futur *laudabit* avec le parfait *laudavit*, ce qui explique l'abandon du futur simple classique au profit d'une périphrase (v. FUTUR). Il ne restera, des tiroirs formés sur le perfectum, que l'indicatif parfait et le subjonctif plus-que-parfait, qui vint suppléer l'imparfait : le radical de perfectum se trouva minoritaire par rapport au radical d'infectum, conservé au « présent » de cinq modes et à l'indicatif imparfait ; la faiblesse qui en résulta explique en partie la disparition, en français classique, du passé simple et du subjonctif imparfait.

On lira aux articles particuliers de ce dictionnaire le sort qui fut fait à chacun des tiroirs du verbe, ainsi qu'à la voix passive. Disons seulement ici que dans les plus anciens textes français, antérieurement au XII[e] s., le système des tiroirs verbaux était déjà, comme l'a montré G. Moignet (*Revue des langues romanes*, t. LXXIII, 1959), **ce qu'il est aujourd'hui.** Il manque seulement des attestations de plusieurs tiroirs composés (infinitif, participe en *-ant*, conditionnel) ; on y relève, en revanche, quelques emplois d'une forme en *-re(t)*, vestige des plus-que-parfaits latins en *-averat* (v. PLUS-QUE-PARFAIT), forme désuète confondue avec le passé simple et déjà remplacée dans sa fonction de plus-que-parfait par la forme composée moderne (dès le Sermon de *Jonas* du X[e] s., *laboraverat* est traduit par *habebat laboret*).

Un imparfait et un futur du verbe *être* remontant aux formes du latin classique *ĕro* et *ĕras* se maintenaient à côté des formes nouvelles *esteie*, *serai*, qui les auront éliminées au XIV[e] s.

Deux réflexions d'une portée générale ont leur place ici.

D'abord, la diversité des formes est extrême dans les textes d'ancien français. On relève par exemple, à côté de *donerai*, les formes *donrai*, *dorrai*, *dondrai*. Cette variété ne s'explique pas seulement par la diversité des dialectes : le même auteur employait plusieurs formes contradictoires. Dans le texte d'un grammairien anglais du XIII[e] s., mentionné plus haut, l'imparfait de l'indicatif est écrit successivement *aveie*, *avei* et *avoe*. Le flottement n'était pas seulement orthographique ; la situation était, pour la plupart des formes verbales, ce qu'elle est aujourd'hui pour quelques-unes, où le flottement persiste : *assieds-toi*, *assois-toi*, pop. **assis-toi*. Une des principales causes, au Moyen Âge, est l'absence d'un enseignement normatif, appuyé sur une autorité politique et culturelle. L'Académie française sera créée pour assumer cette tâche d'unification.

En second lieu, la morphologie historique révèle que les variations radicales, dont la structure nous est apparue si indépendante de la structure fonctionnelle de la conjugaison française, **n'ont pas été recherchées à des fins sémantiques.** Toutes résultent du jeu aveugle des lois phonétiques, et la langue n'a tendu qu'à les éliminer. Les plus nombreuses tiennent au déplacement de l'accent latin, qui frappait, selon les personnes, le radical ou la désinence :

LATIN

plóro
plóras
plórat
plorámus
plorátis
plórant

ANCIEN FRANÇAIS

pleur
pleures
pleure
plourons
plourez
pleurent

Par le jeu de l'analogie (v. ce mot), la normalisation s'est faite, pour une quantité de verbes, en généralisant un radical ou l'autre. Pour *pleurer*, c'est le radical fort (accentué) qui a prévalu ; pour *trouver*, dont la forme je *treuve* se rencontre encore chez La Fontaine, c'est le radical faible. L'unité évidente du sens du radical agissait comme une force pour unifier sa forme, et aucune priorité ne fut conférée par principe au radical d'une forme ou d'une autre. Les différenciations qui ont pu se produire ultérieurement ont encore obéi au jeu des lois phonétiques : si le couple ancien *je poise/nous pesons*, normalisé en *je pese/nous pesons*, a été différencié de nouveau en *je pèse/ nous pesons*, cela s'explique par la loi phonologique qui voulait alors qu'un *e* tonique fût toujours ouvert ou fermé. La langue ne visait pas à rétablir les oppositions qu'elle effaçait ailleurs.

Est-ce à dire qu'il faut tenir pour nulle la valeur sémantique desdites oppositions ? Ce serait trop, dans la mesure où pour un certain nombre de verbes elles ont été conservées : cette résistance à la normalisation peut être un indice non négligeable. Du moins devra-t-on nuancer, en tenant compte de ces faits, une interprétation de la structure moderne. L'étude du système cohérent et fermé de la conjugaison donne une bonne occasion d'observer à quel point la connaissance des faits diachroniques peut aider l'intelligence d'un système synchronique.

conjugal, e, aux [kɔ̃ʒygal, -o] adj. (lat. *conjugalis*, de *conjux*, époux, épouse ; v. 1282, Gauchi). Relatif à l'union des époux : *La chambre conjugale avait un lit d'acajou* (Flaubert). ‖ Spécialem. *Devoir conjugal*, obligation réciproque de se prêter à l'union charnelle.

conjugalement [kɔ̃ʒygalmɑ̃] adv. (de *conjugal* ; 1580, Montaigne). Selon l'union conjugale : *Ce fut une impression singulière* [...] *lorsqu'ils se trouvèrent seuls à table, placés conjugalement en face l'un de l'autre*

(Gautier). *Albert vivait conjugalement avec une compagne* (Gide).

conjugué, e [kɔ̃ʒyge] adj. (part. passé de *conjuguer ;* fin du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1753, *Encyclopédie ;* sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1863, Littré). **1.** Réuni étroitement, associé : *Trois grandes pirogues conjuguées formant bac* (Gide). *Machines conjuguées. Leviers, efforts conjugués.* ‖ **2.** *Feuilles conjuguées,* feuilles portant sur un pétiole commun une ou plusieurs paires de folioles opposées. ‖ **3.** *Nerfs conjugués,* nerfs concourant à la même opération ou à la même sensation. ‖ **4.** *Points conjugués dans un système optique,* système formé par deux points tels qu'un faisceau de rayons parti de l'un se concentre à l'autre.

◆ **conjuguées** n. f. pl. (1866, Larousse). Classe d'algues d'eau douce, constituées par des cellules associées en files.

conjuguer [kɔ̃ʒyge] v. tr. (lat. *conjugare,* unir, et, en bas lat. grammat., conjuguer un verbe, de *cum,* avec, et *jugare,* joindre, de *jugum,* joug ; 1572, Ramus, écrit *conjuger,* au sens II ; sens I, 1596, Hulsius, écrit *conjuger* et *-guer*).

I. Joindre ensemble, associer : *Conjuguons nos efforts. Rien de plus différent que ces deux familles ; rien de plus différent que ces deux provinces de France, qui conjuguent en moi leurs contradictoires influences* (Gide).

II. Énumérer toutes les formes d'un verbe, à toutes les personnes du singulier et du pluriel, à tous les temps, à tous les modes, aux voix active et passive : *Il* [...] *profitait de l'occasion pour lui faire conjuguer son verbe* (Flaubert).

● SYN. : **I** *allier, combiner, grouper, réunir, unir.* — CONTR. : **I** *disjoindre, dissocier, diviser, éparpiller, opposer, séparer.*

◆ **se conjuguer** v. pr. En parlant d'un verbe, être conforme à telle ou telle conjugaison : *« Ronger » se conjugue comme « manger ».*

conjungo [kɔ̃ʒɔ̃go] n. m. (mot lat. signif. « j'unis » [v. CONJOINDRE], tiré de la formule du mariage religieux ; 1670, Th. Corneille). *Fam.* Le mariage.

conjurateur, trice [kɔ̃ʒyratœr, -tris] adj. et n. (bas lat. *conjurator,* celui qui est engagé par serment, de *conjurare* [v. CONJURER] ; 1344, Varin, au sens du lat. ; sens actuel, 1539, R. Estienne). Qui a ou est censé avoir le pouvoir d'écarter l'influence des puissances malfaisantes : *Paul ne pensait plus aux doigts conjurateurs* (Gautier). *Notre démon et son conjurateur* (La Fontaine).

● SYN. : *exorciseur.*

conjuration [kɔ̃ʒyrasjɔ̃] n. f. (lat. *conjuratio,* conjuration, complot, de *conjuratum,* supin de *conjurare* [v. CONJURER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « action de jurer ensemble, serment » ; sens I, 1, 1470, Bartzsch ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, et II, 3, 1866, Larousse ; sens II, 1-2, fin du XIIe s. [au plur.]).

I. 1. Entreprise concertée secrètement entre des personnes qui se sont liées par un engagement solennel pour renverser le pouvoir établi : *La conjuration de Catilina. Moreau fils, héritier des doctrines et des amitiés de son père, trempa dans une des conjurations faites contre le premier Consul à son avènement au pouvoir* (Balzac). *Il s'agissait d'une conjuration républicaine qui menaçait au même titre toutes les monarchies* (Bainville). ‖ **2.** *Littér.* Action menée conjointement par plusieurs personnes contre quelqu'un ou contre quelque chose : *Une conjuration d'hommes éclairés en faveur du progrès des sciences* (Condorcet). ‖ **3.** *Fig.* Union de forces naturelles qui agissent dans le même sens : *La conjuration des éléments.*

II. 1. Action de conjurer, d'écarter, par des procédés relevant de la magie, les effets d'une influence maléfique. ‖ Formules magiques employées à cet effet : *Prononcer de terribles conjurations.* ‖ **2.** Exorcismes, prières employés pour mettre en fuite le démon. ‖ **3.** Action d'éloigner quelque chose de dangereux : *La conjuration d'un danger.*

● SYN. : **I, 1** *cabale, coalition, complot, conspiration, manœuvres, menées.*

◆ **conjurations** n. f. pl. (v. 1587, Du Vair). Supplications pressantes.

conjuratoire [kɔ̃ʒyratwar] adj. (dér. savant de *conjurer ;* 1891, Huysmans). Destiné à opérer une conjuration, à écarter un mal, un danger : *On voit des personnes fort distinguées frapper le bois des fauteuils et pratiquer des actes conjuratoires et fiduciaires* (Valéry).

conjuré, e [kɔ̃ʒyre] n. (lat. *conjuratus,* part. passé substantivé de *conjurare* [v. CONJURER] ; 1213, *Fet des Romains*). Personne qui prend part à une conjuration.

● SYN. : *comploteur, conspirateur.*

conjurer [kɔ̃ʒyre] v. tr. (lat. *conjurare,* jurer ensemble, se liguer, conspirer, de *cum,* avec, et *jurare,* jurer ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens II, 3 ; sens I, 1-2, début du XVIIe s., Malherbe ; sens II, 1, 1549, R. Estienne [XIIe s., au sens de « exorciser »] ; sens II, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné).

I. 1. S'engager par serment à réaliser ensemble telle ou telle chose funeste : *Conjurer la perte de quelqu'un. Conjurer la ruine de la monarchie.* ‖ **2.** *Class.* Poursuivre le même dessein hostile : *Les Juifs virent mille fois* [...] *l'univers conjurer leur ruine* (Massillon).

II. 1. Écarter le démon, des influences malignes ou malfaisantes, par des pratiques religieuses ou par des moyens surnaturels : *Sylvain se signe pour conjurer le mauvais esprit* (Sand). ‖ **2.** *Fig.* Écarter, détourner un mal, un danger par un moyen quelconque : *La monarchie française parvint à conjurer le péril allemand* (Bainville). ‖ **3.** *Conjurer quelqu'un de* (et l'infinitif), le prier avec force, avec instance de : *Ils conjuraient ce Dieu de veiller sur vos jours* (Racine). *Ne faites pas cela, je vous en conjure !*

● SYN. : **I, 1** *comploter, ourdir, tramer.* ‖ **II, 3** *adjurer, implorer, supplier.*

◆ v. intr. (1213, *Fet des Romains*). *Class.* et *littér.* Faire partie d'une conjuration, conspirer : *Il y a assez souvent de la folie à conjurer ; mais il n'y a rien de pareil pour faire les gens sages dans la suite* (Retz).

◆ **se conjurer** v. pr. (milieu du XVIe s.). Se lier par une conjuration : *Les Pazzi* [...] *se conjurèrent avec l'archevêque de Pise pour assassiner les deux Médicis, Julien et Laurent* (Taine).

conjureur, euse [kɔ̃ʒyrœr, -øz] n. (de *conjurer ;* 1560, Huguet). *Vx.* Personne qui conjure par des exorcismes ou par des sortilèges.

connaissable [kɔnɛsabl] adj. (de *connaître ;* XIIIe s., écrit *connuisable* [*congnoissable,* v. 1361, Oresme ; orthogr. actuelle, 1677, Miege], au sens 1 ; sens 2, 1672, Mme de Sévigné). **1.** Qui peut être connu : *Les notions d'espace et de temps ne sont pas directement connaissables.* ‖ **2.** *Class.* Que l'on peut reconnaître : *Mme de Rochefort est changée à n'être pas connaissable* (Sévigné).

◆ n. m. Ce qui peut être connu : *Le connaissable et l'inconnaissable.*

connaissance [kɔnɛsɑ̃s] n. f. (de *connaître ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *conoissance* [*connaissance,* XVIIe s.], aux sens I, 1, 3 et 4 ; sens I, 2, v. 1265, Br. Latini ; sens I, 5, 1647, Vaugelas ; sens I, 6, v. 1464, Commynes ; sens I, 7, v. 1354, *Modus ;* sens II, 1, début du XVIIe s., Guez de Balzac ; sens II, 2, milieu du XVIe s. ; sens II, 3, 1656, Pascal ; sens II, 4, 1866, Larousse).

I. 1. En termes de philosophie, acte de la pensée qui pose légitimement un objet en tant qu'objet, c'est-à-dire comme distinct du sujet qui le pense : *Le problème de la connaissance comporte trois aspects : la nature, le critère et la valeur de la connaissance.* ‖ **2.** *Par extens.* Faculté de connaître, fonction psychique par laquelle le sujet pose l'objet de la pensée : *Les voies de la connaissance.* ‖ **3.** Manière d'appréhender, de saisir les objets de la pensée, de les comprendre ou de les définir : *Connaissance sensorielle. Connaissance expérimentale. Connaissance intuitive.* ‖ **4.** Idée, notion plus ou moins précise et complète que nous formons, dans notre esprit, de l'existence, de la nature, de la valeur de quelque chose : *Tout ce qui m'éloigne de la connaissance du cœur de l'homme est sans intérêt pour*

moi (Stendhal). *Il arriva que je gagnai une grande science, la connaissance raffinée du bien et du mal* (Sainte-Beuve). || *Avoir connaissance de,* être instruit de, savoir. || *Venir à la connaissance de quelqu'un,* être appris de lui. || *À ma connaissance,* à ce que je sais, autant que je sache. || *Donner connaissance de quelque chose, porter quelque chose à la connaissance de quelqu'un,* le lui faire savoir, l'en informer. || *Prendre connaissance de quelque chose,* le lire, l'examiner pour s'en faire une idée précise. || **5.** *Spécialem.* Sentiment, conscience que chacun a de sa propre existence : *Perdre, reprendre connaissance. La main qui l'avait étreint et dont, en perdant connaissance, il avait senti le saisissement* (Hugo). *Nous accourons. Juliette est tombée sans connaissance dans les bras de ma tante* (Gide). || **6.** Contenu de la connaissance ; ce que l'on a acquis par l'étude, l'expérience, la pratique : *Il avait encore une connaissance si vraie des plus grandes affaires politiques de l'Europe sous l'Empire* (Vigny). *Par la connaissance du grec, dit mon bon maître, que je lui ai donnée* (France). [V. aussi CONNAISSANCES plur.] || **7.** *Spécialem.* Droit de connaître de certaines questions et de statuer à leur sujet. || *En connaissance de cause,* avec le droit de connaître et de juger d'une cause ; au *fig.,* avec pertinence et justesse, en homme qui a été parfaitement instruit de l'affaire : *Je le ferai voir à papa, pour qu'il puisse parler au ministre en connaissance de cause* (Balzac).

II. 1. Action d'entrer en rapport avec quelqu'un ; relations sociales qui en résultent : *Faire, lier connaissance avec quelqu'un.* (V. Rem.) || *Être entre personnes de connaissance,* entre personnes qui se connaissent bien. || Par extens. *En pays de connaissance,* dans un lieu où l'on rencontre des gens que l'on connaît ; *au fig.,* en présence d'une matière, d'une question que l'on connaît bien, où l'on est compétent. || **2.** Spécialem. *Connaissance charnelle,* ou simplem. *connaissance,* en style biblique, union charnelle de l'homme et de la femme. || **3.** *Absol.* Personne que l'on connaît, relation : *Suis-je donc destiné à vivre toujours sans amis et ayant à peine des connaissances !* (Stendhal). *Ma belle-mère est une connaissance que je vous engage à cultiver* (Balzac). *Un ami, c'est beaucoup dire. Une ancienne connaissance, tout au plus* (Duhamel). || *Pop.* et *vx.* Galant ou bonne amie : *Tromper votre femme pour être trompé par votre connaissance* (Bernstein). || **4.** *Par anal.* Action d'apprendre à connaître quelque chose, de se familiariser avec quelque chose : *Faire connaissance avec la prison, l'amertume.*

● SYN. : **I, 1** *cognition ;* **2** *compréhension, conception, entendement, intellect, intellection, intelligence ;* **3** *appréhension, perception, représentation ;* **4** *conception, conscience ;* **6** *acquisition, expérience, pratique, usage ;* **7** *compétence.* — CONTR. : **I, 4** *méconnaissance ;* **6** *ignorance, inexpérience ;* **7** *incompétence.*

● REM. On dit aussi bien : *Faire connaissance avec quelqu'un* ou *quelque chose* que *faire la connaissance de quelqu'un* ou *de quelque chose.*

◆ **connaissances** n. f. pl. (sens 1, 1678, La Fontaine ; sens 2, v. 1354, *Modus*). **1.** Ensemble des choses que l'on sait, que l'on a acquises par l'étude, l'expérience : *Avoir des connaissances étendues en mathématiques. Notre science ne peut donc plus prétendre, comme celle d'hier, à la construction d'un édifice de lois et de connaissances convergentes* (Valéry). || **2.** En vénerie, marques auxquelles on reconnaît l'âge, la grosseur d'une bête.

● SYN. : **1** *acquis, acquisitions, bagage* (fam.), *lumières, savoir, science.*

connaissant, e [kɔnɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *connaître ;* XIIe s., aux sens de « connaissable, perceptible » ; sens moderne, v. 1283, Beaumanoir). *Class.* Qui a des connaissances, du discernement : *Mme la Palatine, quoique très connaissante de cette cour* [de France], *en fut surprise au dernier point* (Retz).

connaissement [kɔnɛsmɑ̃] n. m. (de *connaître ;* XIIe s., Godefroy, écrit *cognoissement,* au sens de « fait de connaître » ; sens actuel, 1643, Fournier, même orthogr. [*connaissement,* 1803, Boiste]). Déclaration contenant un état des marchandises chargées sur un navire.

connaisseur, euse [kɔnɛsœr, -øz] adj. et n. (de *connaître ;* XIIe s., écrit *conoisseour* [*connaisseur,* XVIIe s.]). Qui se connaît en quelque chose, sait en juger : *Après l'avoir détaillé du coin de l'œil en connaisseur habile* (Gautier). *La plupart de ceux qui se flattent d'être connaisseurs du cœur humain ne séparent point la clairvoyance dont ils se piquent d'une disposition défavorable à l'égard des hommes* (Valéry). || *Spécialem.* Qui sait apprécier les belles choses : *Vous devinez, ô amateurs, connaisseurs et marchands, qu'il s'agit de la collection Pons* (Balzac). *Il y a eu* [en Grèce] *un peuple d'aristocrates, un public tout entier composé de connaisseurs* (Renan).

● SYN. : *amateur, expert.*

connaître [kɔnɛtr] v. tr. (lat. *co[g]noscere,* connaître, de *cum-* intensif et *[g]noscere,* apprendre à connaître ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *conoistre* [*connaître,* 1787, Féraud], aux sens I, 1-4, II, 1-3, III, 1-2 ; sens I, 5, fin du XVIIe s., Bossuet ; sens I, 6, 1690, Furetière ; sens II, 4, XIIe s. ; sens III, 3, 1541, Calvin ; sens III, 4, 1080, *Chanson de Roland*). [Conj. **55.**]

I. 1. Avoir présent à l'esprit un certain objet de pensée, se former une idée plus ou moins exacte et complète de sa nature, de ses propriétés : *Ce ne serait rien connaître que de connaître vaguement les bienfaits du christianisme* (Chateaubriand). *Peut-être n'aurai-je rien à dire sur ce que je verrai* [...]. *Connaître ce n'est point démontrer ni expliquer. C'est accéder à la vision* (Saint-Exupéry). || **2.** Avoir connaissance de quelque chose, être informé de son existence : *Hortense, qui connaissait l'histoire des cinq prétendus refusés, avait bâti son petit roman* (Balzac). || *Faire connaître,* porter quelque chose à la connaissance de quelqu'un : *Faire connaître un livre, une idée, un sentiment, ses volontés.* || *Connaître quelque chose à quelqu'un,* apprendre, savoir que quelqu'un a... : *Si elle me connaissait un amoureux, elle se moquerait de moi* (Balzac). *On ne lui connaît pas de défauts.* || Vx. *Connaître que,* apprendre que : *Supposons que je connaisse que je serai écrasé par tel mur, tel jour, à telle heure* (Alain). || **3.** Avoir acquis des connaissances dans un domaine particulier, par l'étude, le travail : *Connaître son métier, l'anglais, le judo. Elle* [...] *connaît le blason du premier comme du dernier gentilhomme en Europe* (Balzac). || *Je ne connais que cela,* je suis très bien informé à ce sujet, très compétent en la matière. || Très fam. *Connaître la musique, la chanson,* ou pop., *la connaître dans les coins, la connaître,* être très versé en la matière et ne pas être disposé à se laisser duper : *Paraît qu'il la connaît, le bleu !* (Hermant). || **4.** Avoir une grande expérience, une grande habitude de : *Le Jésuite, qui connaissait la science et le monde* (Chateaubriand). *Le comte, qui connaît bien l'Italie actuelle, m'a chargé d'une idée pour toi* (Stendhal). *Connaissez-vous le cœur des femmes, Perdican ?* (Musset). || *Spécialem.* Vivre, subir quelque chose, en faire la dure expérience : *En dix jours, Henriette connut tous les déchirements* (Balzac). *Nous avons connu les lamentables ennuis de nos âmes* (Gide). || **5.** En parlant d'une chose, avec un sens très affaibli, avoir : *Sa bonté ne connaît pas de limites.* || **6.** Prendre en considération, tenir compte de (en ce sens, ne s'emploie qu'à la forme négative) : *Ne connaître que son devoir, que son plaisir. Ne connaître que l'argent.*

II. 1. Savoir que quelqu'un existe, avoir une certaine idée de ce qu'il est, de ce qu'il fait : *Connaître un romancier, un musicien.* || **2.** Se faire une idée du caractère, de la personnalité de quelqu'un, porter un jugement sur leur valeur : *J'ai cru que deux mois suffisaient à connaître certaines âmes* (Balzac). *Bien connaître quelqu'un.* || *Connaître son monde,* apprécier à leur juste valeur les gens à qui l'on a affaire. || *Se faire connaître,* se

faire apprécier, acquérir de la réputation. || **3.** Être en relation avec quelqu'un : *Tout le monde, par désir de les connaître, accepta leur invitation* (Flaubert). *Je vous connais depuis plusieurs années, depuis votre mariage* (Daudet). || *Je ne le connais ni d'Ève ni d'Adam,* je ne le connais absolument pas, je n'ai jamais entendu parler de lui. || *Se faire connaître,* révéler son identité. || *Connaître de vue,* connaître quelqu'un seulement par son aspect extérieur, sans être entré en relation avec lui : *Le marquis [...] remarqua parmi les comédiens, assis près d'Isabelle, le baron de Segognac, qu'il connaissait de vue* (Gautier). || *Je ne vous connais pas,* ou *je ne vous connais plus,* refuser d'avoir ou de poursuivre des relations avec quelqu'un. || **4.** Spécialem. *Connaître une femme,* en style biblique, avoir avec elle des relations charnelles : *Vous ne la connaissez pas au sens biblique ?* (Proust). *Les cinq jours qui suivirent, Costals, chaque soir, à la nuit close, reçut Rhadidja et la connut* (Montherlant).

III. 1. *Class.* Reconnaître, distinguer, à certains signes, l'identité ou la nature de quelqu'un ou de quelque chose que l'on connaît déjà : *Et qui t'aurait connu, déguisé de la sorte ?* (Racine). || **2.** *Littér.* Identifier une personne ou une chose que l'on n'a jamais vue, mais que, à certains signes, on reconnaît telle qu'on l'avait imaginée : *À l'œuvre on connaît l'artisan* (La Fontaine). *Il connut que les jours de son rêve étaient nés* (Leconte de Lisle). *À quels traits, à quels signes le pourrions-nous connaître ?* (Valéry). || **3.** *Class.* et *littér.* Faire la différence entre deux choses, distinguer : *Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés, | Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez | Quand la capacité de son esprit se hausse | À connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse* (Molière). *La pauvre revint du cimetière assommée, ne connaissant plus sa main droite de sa main gauche* (Pourrat). || **4.** Reconnaître à quelqu'un une certaine autorité ; accepter, admettre comme : *Ne point connaître de maître.* || *Ne rien, ne plus rien connaître,* être, devenir insensible à tout : *Quand on est en fureur, on ne connaît plus rien.* || *Ne connaître ni Dieu ni diable,* ne croire à rien, être mécréant.

• SYN. : **I, 1** *appréhender, comprendre, concevoir, constater, percevoir, voir ;* **2** *savoir, tenir de ;* **3** *entendre, posséder, savoir ;* **4** *pratiquer ; endurer, éprouver, expérimenter, ressentir, subir, supporter ;* **6** *considérer, estimer, s'occuper de, penser à, se préoccuper de.* || **II, 2** *apprécier, comprendre, juger ;* **4** *posséder.*

◆ v. tr. ind. (1549, R. Estienne). *Connaître de,* être compétent pour juger : *Tribunal chargé de connaître des infractions à la législation des alcools.*

◆ **se connaître** v. pr. (sens 1, v. 1230, *Merlin* [*ne plus se connaître,* 1732, Voltaire] ; sens 2, 1268, É. Boileau). **1.** Avoir une juste idée de soi-même, de ses propres possibilités : *« Connais-toi toi-même »* || *Ne plus se connaître,* être hors de soi, être égaré par la colère : *Le général Chalmat ne se connaissait plus* (France). || **2.** *Se connaître en* ou *à* (vx), *s'y connaître en quelque chose,* être habile, expert en telle matière : *Pour se connaître aux signes du temps, ils étudièrent les nuages* (Flaubert). *C'était un vieux singe qui s'y connaissait en grimaces* (Maurois).

connecter [kɔnɛkte] v. tr. (lat. *conectere,* lier ensemble, de *cum,* avec, et *nectere,* attacher ; 1834, Landais [fin du XVIII^e s., comme v. intr., au sens de « être en rapport »]). Unir, lier des choses entre elles. || *Spécialem.* En électricité, établir une connexion entre divers organes ou machines : *Connecter une batterie d'accumulateurs sur le circuit d'utilisation.*

connecteur [kɔnɛktœr] n. m. (de *connecter ;* 1888, Larousse). Appareil destiné à établir une connexion, en électricité, dans les télécommunications, dans les chemins de fer, etc.

connectif, ive [kɔnɛktif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *conectere* [v. CONNECTER] ; 1863, Littré, au sens 2 ; sens 1, XX^e s.). **1.** En linguistique, se dit d'un terme de liaison, et en particulier d'une conjonction. || **2.** *Tissu connectif,* tissu conjonctif qui réunit les tissus ou organes dans l'organisme.

◆ **connectif** n. m. (1798, L. C. M. Richard). Partie du filet réunissant les deux loges de l'anthère dans l'étamine de certaines plantes.

connerie [kɔnri] n. f. (de *con ;* 1920, Bauche). **1.** *Pop.* Sottise, stupidité : *Sa connerie se lit sur sa figure.* || **2.** *Pop.* Parole ou acte qui témoigne de la sottise : *Si tu voulais parler de l'arrière, c'est toi qui en dirais, des conneries* (Barbusse).

connétable [kɔnetabl] n. m. (bas lat. *comes stabuli,* grand écuyer, proprem. « comte de l'étable » [v. COMTE ET ÉTABLE] ; XII^e s., écrit *con[n]estable,* aux sens 1-2 ; sens 3, début du XIX^e s.). **1.** Sous les Capétiens, grand officier de la Couronne. || **2.** Du XII^e au XVII^e s., en France, commandant en chef des armées du roi : *Le connétable de Bourbon. Il n'y campait encore que les soldats de Napoléon ; des Français remplaçaient encore les vieilles bandes du connétable de Montmorency* (Chateaubriand). || **3.** Sous Napoléon I^er, grand dignitaire. || Doyen des maréchaux de France.

connétablie [kɔnetabli] n. f. (de *connétable ;* v. 1180, Hue de Rotelande, écrit *conestablie*). **1.** Juridiction d'un connétable et, plus tard, des maréchaux de France, chargée de juger les délits des gens de guerre : *Aimable tradition que la prévôté a léguée à la connétablie, la connétablie à la maréchaussée et la maréchaussée à la gendarmerie de Paris* (Hugo). || **2.** Tribunal où elle s'exerçait.

connexe [kɔnɛks] adj. (lat. *conexus,* part. passé de *conectere* [v. CONNECTER] ; 1290, Drouart). **1.** Qui est lié par un rapport étroit de similitude, de dépendance : *Questions connexes. La géologie et la géographie sont des sciences connexes.* || *Causes connexes,* causes qui doivent être jugées ensemble par un même tribunal. || **2.** *Feuilles connexes,* feuilles dont les pétioles opposés sont soudés par la base.

• SYN. : **1** *analogue, annexe, voisin.*

connexion [kɔnɛksjɔ̃] n. f. (lat. *conexio,* liaison, enchaînement, de *conexum,* supin de *conectere* [v. CONNECTER] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1929, Larousse). **1.** Action de rendre connexe ; le fait d'être connexe : *Je n'entends pas du tout que la cavalerie et l'artillerie opèrent toujours ainsi en connexion immédiate avec de faibles groupes* (Jaurès). *Il sortait de la stupeur et commençait à établir des connexions précises entre son mal et les événements* (Duhamel). *Connexion d'idées, de faits.* || **2.** *Spécialem.* Liaison, raccordement électrique entre deux ou plusieurs systèmes conducteurs. || Organe assurant cette liaison.

• SYN. : **1** *alliance, association, cohérence, liaison, rapport, relation, union.*

connexité [kɔnɛksite] n. f. (de *connexe ;* 1414, Juvénal des Ursins). Rapport étroit qui existe entre deux ou plusieurs choses : *L'esprit de chaque peuple et sa langue sont dans la plus étroite connexité* (Renan). *En effet, pour la duchesse de Luxembourg, pour M^me de Morienval, pour M^me de Saint-Euverte, pour tant d'autres, ce qui permettait d'identifier leur visage, c'était la connexité d'un gros nez rouge avec un bec-de-lièvre ou de deux joues ridées avec une fine moustache* (Proust).

• SYN. : **1** *cohérence, concordance, corrélation, correspondance, relation.*

connil ou **conil** [kɔnil] n. m. (lat. *cuniculus ;* v. 1240, G. de Lorris). Ancien nom du lapin : *Ceci advient aux femmes engrossées qui appètent manger un connil* (Flaubert).

• REM. On a dit aussi CONNILLE ou CONILLE (fém. de *con[n]il ;* milieu du XVI^e s.), CONNIN OU CONIN (de *con[n]il,* par changement de suff. ; v. 1175, Chr. de Troyes) :*Je connais un autre connin | Que tout vivant je voudrais prendre* (Apollinaire).

connivence [kɔnivɑ̃s] n. f. (bas lat. *coniventia,* indulgence, de *conivens,* part. prés. de *conivere,* fermer les yeux, laisser faire ; XVI^e s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2-3, 1798, Acad. [*être, agir de connivence*]). **1.** *Class.* et *littér.* Complicité qui consiste à fermer les yeux sur une action coupable : *La connivence du père a été la ruine de ses*

enfants (Acad., 1694). *L'étranger s'empressa d'exploiter, avec la connivence des intéressés, les vices de l'institution* (Bainville). || **2.** *Vx* et *littér.* Aide, assistance discrète prêtée pour accomplir une action (dans un sens favorable) : *Mme Récamier ne parvenait à oublier ses propres chagrins qu'en s'occupant de ceux des autres ; par la connivence charitable d'une sœur de la Miséricorde, elle visitait secrètement à Lyon les prisonniers espagnols* (Chateaubriand). *La Loge n'a pu se saisir de la personne de Notre Saint-Père qu'avec la connivence de quelques compagnons très haut placés* (Gide). || **3.** *Par extens.* Entente secrète, intelligence non avouée : *La poésie de Baudelaire* [...] *sait quêter du lecteur une sorte de connivence* (Gide). || *Être de connivence avec quelqu'un,* être d'accord avec lui sans le laisser paraître.

connivent, e [kɔnivɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *conivens,* part. prés. de *conivere,* se fermer [surtout en parlant des yeux] ; 1753, *Encyclopédie,* pour des valvules [pour des feuilles, 1803, Boiste ; pour des ailes, 1845, Bescherelle]). Qui tend à se rapprocher. || *Ailes conniventes,* ailes de certains insectes qui viennent se toucher en se redressant. || *Feuilles conniventes,* feuilles de certaines plantes qui se replient l'une contre l'autre quand vient la nuit. || *Valvules conniventes,* replis de la muqueuse intestinale, chez l'homme.

conniver [kɔnive] v. tr. ind. [**à**] (lat. *conivere,* fermer les yeux, laisser faire ; milieu du XVIe s., Amyot). Class. et littér. *Conniver à,* se faire le complice de quelque chose de coupable, en fermant les yeux, en gardant le silence : *Puisqu'ils connivaient à de tels crimes* (Bossuet). *Les grands, pour pécher sans péché, font par leurs gens certaines choses. Les casuistes ont la bonté de conniver à ce genre d'équivoque* (Michelet).

connotatif, ive [kɔnɔtatif, -iv] adj. (de *connotation ;* milieu du XXe s.). En linguistique, relatif à la connotation : *La valeur connotative d'un mot.*

connotation [kɔnɔtasjɔ̃] n. f. (de *con-* et de *notation ;* 1863, Littré). **1.** Terme repris par Stuart Mill à l'ancienne logique pour désigner les caractères définissant le sens d'un terme par opposition à la dénotation, qui le définit en extension. || *Spécialem.* Ensemble des caractères définissant un terme à l'exclusion des traits distinctifs suffisants constituant sa définition « décisoire ». || **2.** En linguistique, valeurs subjectives variables s'ajoutant aux éléments permanents du sens d'un mot qui constituent sa « dénotation ». (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA CONNOTATION

Le mot *connotation* est, avec son corollaire *dénotation,* un terme de l'ancienne logique scolastique. Les logiciens modernes anglo-saxons ont employé *dénotation* et *connotation* pour distinguer les définitions d'un mot en extension et en compréhension (Stuart Mill). Quelques linguistes les suivent ; ainsi, U. Weinreich (1958) appelle « dénotation » du groupe nominal *citoyen américain* l'ensemble de tous les individus qui peuvent obtenir le passeport du Département d'État, et « connotation » les conditions qui définissent l'attribution de ce passeport, avec les droits et les devoirs qui s'y attachent (donc les propriétés qui caractérisent chaque élément de l'ensemble).

Il existe pourtant une autre acception, définie par Littré (1863) :

« ***Connotation.*** Terme de grammaire et de logique. Idée particulière que comporte un terme abstrait à côté du sens général. »

G. Mounin (*les Problèmes théoriques de la traduction,* 1963) montre comment cette acception, utilement consignée par un lexicographe, fut paradoxalement reprise et exploitée par le chef de file d'une école linguistique américaine qui rejette en principe toute considération de sens, Leonard Bloomfield (*Language,* 1933). Car c'est bien au cœur de la sémantique que celui-ci a situé le seuil qui sépare la dénotation (*denotative meaning*), partie objective de la définition d'un mot, valable pour tous les locuteurs, des connotations, valeurs subjectives supplémentaires (*supplementary values*), variables selon les locuteurs. Ainsi, le mot *treize* a une dénotation scientifique comparable à celle de *quatorze* ou *quinze,* à laquelle s'ajoute pour beaucoup de gens une forte connotation. Bloomfield distingue des connotations vulgaires, familières, provinciales, archaïques, techniques, savantes, étrangères, ironiques, argotiques, intensives, imitatives (onomatopées), enfantines, hypocoristiques. Il termine son inventaire par les *nonsense-forms,* « formes dénuées de sens », où la connotation est tout, comme *tra-la-la, hey-diddle-diddle.*

Cet inventaire rejoint en gros — quoiqu'il ne le cite pas — celui des « valeurs de style » qu'avait fait dès 1909 Charles Bally, dans son *Traité de stylistique française.* Les mêmes difficultés théoriques sont soulevées par la « connotation » du « mécaniste » et par la « valeur stylistique » du « mentaliste ».

Le problème essentiel, que ni Bally ni Bloomfield n'ont posé nettement, mais qui a partagé leurs successeurs, est de savoir **si les connotations font partie de la « signification »**(*meaning*) du mot. S'il en était ainsi, le dictionnaire devrait en donner l'indication pour chaque mot. Or, à côté des connotations que ressent en commun toute une collectivité (comme celle du nombre 13 pour l'ensemble des superstitieux), il en est d'individuelles (tel mot nous est cher ou odieux parce qu'il est lié à un goût ou à un souvenir personnel) et d'occasionnelles (comme l'emploi métaphorique d'un mot : *des* ***troupeaux*** *d'autobus* ***mugissants*** [Apollinaire]).

Selon Hj. S. Sörensen (*Word-classes in modern English,* Copenhague, 1958), les valeurs subjectives que sont les connotations bloomfieldiennes n'ont rien à voir avec les dénotations, ou significations, qui doivent être définies par l'énumération des **caractères distinctifs.** Ainsi, les mots *père* et *papa* ont des connotations différentes, mais une signification identique : ils sont synonymes. Bally admettait aussi la synonymie — qu'il faut écarter si l'on tient les connotations pour des éléments de sens.

Sörensen, en logicien, limitait la signification au minimum de détermination sémantique : définition par addition de traits pertinents, applicable en principe à tous les mots. Bally l'obtenait, au contraire, par la sélection intuitive d'un « terme d'identification » dans un ensemble de termes synonymes : ainsi, dans la liste :

embarrassé, empêtré, gauche,
maladroit,

le dernier adjectif est le terme d'identification parce qu'il ne porte aucun des « caractères particuliers » que les autres présentent à des degrés variables ; la limitation de Bally est donc empirique, globale, mais subordonnée à l'existence de synonymes. Ni Sörensen ni Bally, non plus que Bloomfield, n'établissent de façon décisive que les « traits supplémentaires » soient d'une nature différente de celle des traits de signification.

L. Hjelmslev (*Prolegomena to a theory of Language,* 1953) a donné une définition des connotations que Roland Barthes a reprise en 1964 dans la revue *Communications.* Tout signe associe un signifiant (soit Sa) à un signifié (Sé) :

Sa	Sé

Il y a connotation quand le signifiant est lui-même un signe (système Sa/Sé) :

<table>
<tr><td colspan="2">Sa</td><td>Sé</td></tr>
<tr><td>Sa</td><td>Sé</td><td></td></tr>
</table>

Ainsi, dans une phrase comme :

Grand-mère a mis son manteau
new-look,

l'expression *new-look* reçoit sa force de ce qu'elle évoque un système dénotatif différent, celui de l'anglais ; la dénotation est à peu près ce qu'exprimerait le groupe « à la dernière mode », mais la connotation est « emprunt à la langue anglaise ». Cette acception s'applique dans tous les cas d'emprunt, du moins dans la langue littéraire. Les mots espagnols dans *Ruy Blas,* les mots italiens dans *la Chartreuse de Parme* communiquent, par une sorte d'effet musical, tout un climat de civilisation, une ambiance passionnelle chers à l'auteur, notoires, mais trop complexes pour donner prise à la définition, trop subtils pour souffrir l'analyse.

L'emprunt peut être fait à la langue ancienne (archaïsmes du « style marotique » et de toute langue littéraire en général), aux langues techniques (Zola), au parler vulgaire (Barbusse).

Les effets de connotation sont ordinairement obtenus par répétition, ils sont le signifié unique de plusieurs connotateurs ; pour R. Barthes, « les connotateurs sont toujours finalement des signes discontinus, erratiques ». La graphie *encor* pour *encore,* dans un texte moderne, a pour signifié de connotation « langue des vers » ; elle s'associe ordinairement aux connotateurs « rime », « rythme », « alinéas ».

Cette conception est à la base d'une science que Hjelmslev appelait la *sémiotique de connotation.* Prise dans le sens étroit où la limite le schéma donné cidessus, elle risque de réduire le signifié de connotation à une indication trop abstraite, trop indépendante des connotateurs particuliers mis en jeu : l'ensemble des mots espagnols de *Ruy Blas* a certes pour signifié « Espagne », mais n'importe quel mot n'y serait pas donné sous une forme espagnole. Applicable à l'étude des écritures plus ou moins artificielles dont un signifié global est « littérature » ou « genre littéraire », elle ne suffit pas à rendre compte des effets les plus spontanés et les plus étroitement attachés à la situation ou au texte. L'homme de la rue qui parle de *drugstore* ou de *whisky* n'emploie pas forcément ces mots pour « faire anglais », mais peut-être parce qu'ils ont une dénotation qui n'a pas d'expression en français ; à cette dénotation peut s'ajouter en connotation l'indéfinissable attrait de cette espèce très particulière de magasin ou d'alcool, même pour qui en oublierait l'origine étrangère.

Ce qui est à retenir de la thèse de Hjelmslev est sans doute que tout signifié de connotation est lié à un écart de code. La substitution ou la superposition d'un code C' au code C adopté pour un texte produit l'effet d'insolite qui révèle les connotations. Cette acception résoudrait le problème sémantique, posé plus haut, de l'intégration des valeurs connotatives dans la signification du terme connotant : on n'a pas à enregistrer dans un code des valeurs qui n'apparaissent que par insertion du terme dans un autre code.

Ainsi, la différence de connotation entre *père* et *papa,* alléguée par Sörensen, n'est vérifiée que s'il y a substitution de code, c'est-à-dire si *papa* est employé dans un contexte appelant *père,* ou inversement, faute de quoi ni l'un ni l'autre de ces mots n'est connotateur.

Les mots « techniques » n'ont en principe aucune connotation quand ils sont employés par des techniciens : c'est pour eux le code ordinaire. Pour le lecteur d'un roman de Zola, ces codes sont ignorés : la dénotation serait faible ou nulle si l'auteur n'avait soin d'expliquer le mot, sans diminuer pour autant la connotation, qui est, selon les cas, l'ambiance de l'usine, de la campagne, de la mine. Substitution de code.

Un archaïsme s'explique souvent par l'inexistence de la notion à dénoter dans le code moderne. On n'évoque pas suffisamment le « destrier » ou le « heaume » avec les mots *cheval* et *casque.* Pour les lecteurs cultivés, *destrier* et *heaume* ont une dénotation très précise, et ils évoquent par connotation Veillantif ou tout autre cheval célèbre, et tel dessin de Gustave Doré ou telle miniature ancienne ; pour d'autres, la dénotation est très faible, et la connotation est plus vague : c'est tout le « Moyen Âge », avec ce qui s'y attache pour chacun de connaissances scolaires ou artistiques, de rêve, voire de mystère, ensemble sémantique trop vaste et trop subjectif pour passer dans les dictionnaires.

Cette conception s'applique aux connotations esthétiques. Une métaphore comme celle des ***troupeaux** d'autobus **mugissants*** résulte clairement de la substitution, aux termes t_1 et t_2 d'un code normal C (***files** d'autobus **klaxonnants***), des termes t'_1 et t'_2 d'un autre code, C', propre aux animaux. Impossible d'inclure dans la signification lexicale des mots *troupeau* et *mugissant* les valeurs de connotation qu'ils prennent quand on les emploie **improprement.**

Dans ce quatrain de Verlaine (*Poèmes saturniens,* « Nevermore ») :

> *Souvenir, souvenir, que me veux-tu ? L'automne*
> *Faisait voler la grive à travers l'air atone,*
> *Et le soleil dardait un rayon monotone*
> *Sur le bois jaunissant où la bise détone,*

la rime en *-one* des quatre vers ensemble connote une monotonie qui convient au sens dénoté par le texte : superposition de codes. Le code connotatif de la versification accentue et parfois dirige ou contrarie la dénotation du texte — dont la disparition totale aboutirait au « lettrisme ».

Dans l'expression orale, toutes les marques d'intonation (v. ce mot) peuvent être tenues pour connotatives ; elles vont soit dans le sens du texte, qu'elles soulignent, soit dans un sens différent ou contraire (v. COORDINATION, Marques d'intonation) : superposition de codes.

La définition par substitution ou superposition de codes paraît s'appliquer mal aux « connotations affectives », que l'on dit attachées à des mots comme *amour, Noël, victoire.* Mais il s'agit là de sentiments que nous associons naturellement aux choses, plus qu'aux mots, et qui n'intéressent pas la linguistique. Il est certain qu'ils varient d'une personne à l'autre : pour beaucoup *Noël* est une fête religieuse, pour d'autres une joyeuse réunion familiale, pour quelques-uns un jour particulièrement triste. Hjelmslev parle des résonances très différentes que provoque le mot *chien* chez les Esquimaux, les Parsis ou les Anglais : dans chacune de ces langues, des sentiments différents s'attachent à l'animal, ce qui peut rendre intraduisibles certaines nuances d'une langue à l'autre. Là encore, la connotation entre en compte à partir du moment où l'on substitue un code à un autre, ce qui est l'objet de la traduction.

connoter [kɔnɔte] v. tr. (de *con-* et de *noter ;* 1877, Littré). En linguistique, exprimer par connotation.

connu, e [kɔny] adj. (part. passé de *connaître*). **1.** Que tout le monde sait bien : *C'est une chose connue que les absents ont toujours tort.* || Fam. *Ça, c'est connu,* ou *C'est bien connu,* ou ellipt. et vx, *Connu, connu !,* on sait bien comment cela se passe, on est au courant : *Si elles ne savent pas se vendre, elles éventreraient leurs mères pour y chercher de quoi briller ! Enfin, elles font les cent mille coups. Connu, connu !* (Balzac). || *Air connu !,* ou, ellipt., *Connu !,* interj. par laquelle on marque à un interlocuteur qu'on n'est pas dupe des raisons qu'il donne pour se justifier. || *Ni vu ni connu !,* personne n'a rien remarqué ; ne mentionnons pas le fait et nul ne s'en apercevra : *Ni vu ni connu | Je suis le parfum | Vivant et défunt | Dans le vent venu* (Valéry). || **2.** Découvert, exploré : *Les limites du monde connu.* || **3.** *Fig.* Qui ne réserve pas de surprises, d'embûches : *Nous sommes sur un terrain connu.* || **4.** Se dit de choses ou de personnes dont le nom est répandu, dont la réputation s'étend au loin : *Il citait des noms connus, célèbres même* (Hugo). *Une œuvre connue.* || *Connu comme le loup blanc,* très connu.

• SYN. : **1** *commun, courant, notoire, rebattu, répandu ;* **3** *familier ;* **4** *célèbre,*

fameux, renommé, réputé. — CONTR. : **1** *ignoré* ; **3** *risqué* ; **4** *méconnu, obscur, oublié.*

◆ **connu** n. m. *Le connu,* l'ensemble de ce que l'on sait : *Faire la part du connu et de l'inconnu.*

conoïdal, e, aux [kɔnɔidal, -o] adj. (de *conoïde ;* 1611, Cotgrave). Qui rappelle la forme d'un cône : *Un crâne conoïdal.*

conoïde [kɔnɔid] adj. et n. m. (gr. *kônoeidês,* en forme de cône, de *kônos,* cône, et *eidos,* apparence ; 1556, R. Le Blanc, comme n. m. ; comme adj., au sens actuel, 1845, Bescherelle). Qui affecte la forme d'un cône : *Une lèpre de coquillages conoïdes couvrait la roche* (Hugo). || *Surface conoïde,* ou *conoïde* n. m., surface engendrée par une droite qui, s'appuyant sur une droite fixe, reste parallèle à un plan fixe (plan directeur) et satisfait à une troisième condition quelconque.

conopée [kɔnɔpe] n. m. (lat. *conopeum,* moustiquaire, tenture, du gr. *kônôpeion,* mêmes sens ; v. 1180, *Roman d'Alexandre,* écrit *conopé,* au sens de « voile » ; sens actuel, 1882, Gay, écrit *conopé*). Dans la liturgie catholique, voile qui enveloppe le tabernacle où est conservée l'eucharistie : *Or, une liturgiste de votre envergure ne peut ignorer que le conopée du tabernacle change en ce cas-là* (Huysmans).

conque [kɔ̃k] n. f. (lat. *concha,* gr. *konkhê,* coquille ; 1375, R. de Presles, au sens 2 ; sens 1, 1771, Trévoux ; sens 3, 1695, Fénelon ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1866, Larousse). **1.** Coquille concave de divers mollusques bivalves. || **2.** Coquille en spirale de certains mollusques gastropodes : *Et mon rire étranger suspend à mon oreille, | Comme à la vide conque un murmure de mer* (Valéry). || **3.** Trompe faite au moyen de cette coquille dont on a brisé la pointe : *De temps en temps, une note triste passe et roule dans le ciel comme un ronflement de conque marine. C'est le butor qui plonge au fond de l'eau son bec immense d'oiseau pêcheur et souffle... rrrouououou !* (Daudet). || **4.** Cavité profonde du pavillon de l'oreille, où s'ouvre le conduit auditif. || **5.** Ancien nom de l'abside qui termine la grande nef d'une basilique.

conquérant, e [kɔ̃kerɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *conquérir ;* XIIe s., aux sens 1-2). **1.** Qui s'empare ou s'est emparé de quelque chose par les armes : *Pour se dégoûter des conquérants, il faudrait savoir tous les maux qu'ils causent ; il faudrait être témoin de l'indifférence avec laquelle on leur sacrifie les plus inoffensives créatures dans un coin du globe où ils n'ont jamais mis le pied* (Chateaubriand). *Que le fier conquérant de la Perse avilie* (Hugo). *Il y était entré en conquérant avec l'approbation de la ville entière* (Maupassant). *Nation conquérante.* || **2.** *Fig.* Qui sait s'imposer, et spécialement gagner les cœurs, séduire : *L'art, qui est le conquérant, doit avoir pour point d'appui la science, qui est le marcheur* (Hugo).

• SYN. : **1** *conquistador, dominateur, triomphateur, vainqueur.*

◆ adj. *Fig.* et *fam.* Présomptueux, fat : *Prendre un air conquérant.*

• SYN. : *avantageux, glorieux, important, prétentieux, suffisant.*

conquéreur [kɔ̃kerœr] n. m. (de *conquérir ;* XIIe s., écrit *conquereour ; conquéreur,* XVe s.). Celui qui cherche à conquérir (rare) : *Quand j'ai quitté l'Amérique, peu de temps après, il me semblait que j'étais la toison d'or et que je partais à la recherche d'un conquéreur* (Gide).

conquérir [kɔ̃kerir] v. tr. (lat. pop. **conquaerere,* acquérir, conquérir, réfection, d'après *quaerere,* chercher, du lat. class. *conquirere,* rassembler en prenant de tous côtés [de *cum,* avec, et *quaerere*] ; d'abord *conquerre* [XIe-XVIIe s.], puis *conquérir* [XIVe s.], sous l'influence de *quérir ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2-4, XIIe s.). [Conj. **13.**] **1.** Se rendre maître, par la force des armes, de villes, de pays, de richesses : *Ils nous apprirent que le repaire avait été conquis* (Sand). *Ils allaient conquérir le fabuleux métal | Que Cipango mûrit dans ses mines lointaines* (Heredia). || **2.** Étendre sa domination sur quelque chose, parfois au détriment de quelqu'un ; gagner sur : *Les Hollandais ont conquis sur la mer une partie de leur pays.* || **3.** Acquérir au prix d'un effort un avantage quelconque : *Conquérir tous les honneurs. L'homme s'ennuie du plaisir reçu et préfère de bien loin le plaisir conquis* (Alain). || **4.** Attirer à soi et retenir : *Conquérir les cœurs, les âmes.* || *Spécialem.* S'attacher quelqu'un en lui inspirant des sentiments vifs, passionnés : *En huit jours, elle l'eut conquis* (Maupassant).

• SYN. : **1** *s'emparer de, soumettre ;* **3** *emporter, remporter ;* **4** *s'attacher, capter, captiver, charmer, ensorceler, envoûter, gagner, séduire.*

conquet [kɔ̃kɛ] n. m. (provenç. *counquet,* bassine, de l'anc. provenç. *conca,* cuvette, lat. *concha,* coquille [v. CONQUE] ; XXe s.). Cuve dans laquelle est versée la vendange à son arrivée dans la cave.

conquêt [kɔ̃kɛ] n. m. (lat. pop. **conquaesitus,* part. passé de **conquaerere* [v. CONQUÉRIR] ; XIIe s., écrit *conquest*). Bien acquis par l'industrie, le travail. || *Spécialem.* Bien acquis par les époux durant la communauté. (S'emploie seulement avec ACQUÊT.)

conquête [kɔ̃kɛt] n. f. (fém. de *conquêt* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *conqueste,* aux sens 1-2 ; sens 3-4, 1636, Corneille). **1.** Action de conquérir (au pr. et au fig.) : *Notre langue et nos belles-lettres ont fait plus de conquêtes que Charlemagne* (Voltaire). *Les Français en traversant Rome y ont laissé leurs principes : c'est ce qui arrive toujours quand la conquête est accomplie par un peuple plus avancé en civilisation que le peuple qui subit cette conquête, témoin les Grecs en Asie sous Alexandre, témoin les Français en Europe sous Napoléon* (Chateaubriand). || **2.** La chose conquise : *L'Allemagne ne pouvant être assez folle pour compromettre sa conquête* (Maupassant). *Le cheval est la plus belle conquête de l'homme.* || **3.** *Fig.* Action de gagner le cœur de quelqu'un : *La duchesse* [...] *fit à jamais la conquête de la princesse* (Stendhal). *Dès les premiers jours, Saint-Loup fit la conquête de ma grand-mère, non seulement par la bonté incessante qu'il s'ingéniait à nous témoigner à nous deux, mais par le naturel qu'il y mettait en toute chose* (Proust). || *Spécialem.* Action de séduire une personne, de lui inspirer de l'amour : *Il était de ce singulier type d'hommes qui aiment à faire des conquêtes* (Daudet). || **4.** *Fam.* La personne elle-même dont on s'est fait aimer : *À l'heure qu'il est, Marcelli soupe gaiement avec sa conquête* (Nerval).

• SYN. : **1** *appropriation, occupation, soumission ;* **2** *butin, capture, prise ;* **3** *séduction.*

conquêter [kɔ̃kete] v. tr. (de *conquête ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Conquérir : *Ce bras tout aussitôt vous conquête un empire* (Corneille). *Cette précieuse toison* [...] *que Jason allait conquêter sur la nef « Argo »...* (Gautier).

conquis, e [kɔ̃ki, -iz] adj. (part. passé de *conquérir*). **1.** Qui a subi la conquête : *Les villes conquises n'ont rien à craindre que de payer des contributions* (Vigny). || *Se conduire quelque part comme en pays conquis,* sans ménagement, sans discrétion. || **2.** *Fig.* Gagné moralement, séduit : *Les peuples conquis à la foi. Un charme devant lequel chacun est conquis.*

conquistador [kɔ̃kistadɔr] n. m. (mot esp. signif. « conquérant » ; 1841, G. Sand). Nom donné aux aventuriers espagnols qui partirent à la conquête du Nouveau Monde : *Donogoo-Tonka, que son éloignement de la côte avait dérobée jadis à l'avidité des conquistadores* (Romains).

• Pl. *des* CONQUISTADORES.

consacrant [kɔ̃sakrɑ̃] adj. et n. m. (part. prés. de *consacrer ;* 1690, Furetière). **1.** *Évêque consacrant,* ou *consacrant* n. m., celui qui consacre un autre évêque, un prêtre, etc. : *Le concile de Nicée veut que la décision pour ce choix* [des prêtres] *appartienne principalement au métropolitain, qui était le consacrant* (Fénelon). || **2.** *Prêtre consacrant,* ou *consacrant* n. m., prêtre qui dit la messe et consacre l'hostie.

consacré, e [kɔ̃sakre] adj. (part. passé de *consacrer ;* XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1704,

Trévoux). **1.** Qui a reçu la consécration religieuse : *Hostie consacrée. Cet autre boit le vin consacré du ciboire* (Leconte de Lisle). || **2.** Sanctionné par une règle, par l'usage : *Une expression consacrée. Le président frappa trois coups avec le marteau consacré* (Nerval).

● SYN. : **2** *conventionnel, habituel, officiel, rituel, traditionnel, usuel.*

consacrer [kɔ̃sakre] v. tr. (lat. *consecrare,* consacrer, immortaliser, francisé d'après *sacrer ;* v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *cunsecrer* [*consacrer,* v. 1155, Wace], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1541, Calvin ; sens I, 4, 1669, Bossuet ; sens I, 5 et II, 1, 1640, Corneille ; sens II, 2, XX^e s.).

I. 1. Vouer au service de la divinité ; rendre sacré : *Consacrer un temple, une église, un cimetière.* || **2.** Offrir, dédier par des prières spéciales : *Consacrer une église au Sacré-Cœur, un enfant à la Vierge Marie.* || **3.** Dans la religion catholique, convertir le pain et le vin en la propre substance de Jésus-Christ : *Le prêtre consacre l'hostie en prononçant les paroles sacramentelles.* || *Absol.* Faire cette consécration : *On ne consacre pas le jour du vendredi saint.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Rendre définitivement digne d'une admiration, d'une considération presque sacrées : *Le sang des martyrs a consacré ce lieu. Que deviendrait le monde, si chaque âge respectait, consacrait à titre d'ancienneté, toute œuvre des âges passés ?* (Courier). || **5.** *Fig.* Rendre célèbre, durable : *Nous ne nous inclinons plus devant les réputations consacrées par l'intérêt ou par la bêtise* (Huysmans). *Un monument qui consacre le souvenir d'un grand homme.*

II. 1. Employer totalement en vue d'une seule fin : *Quiconque a reçu des forces doit les consacrer au service de ses semblables ; s'il les laisse inutiles, il en est d'abord puni par une secrète misère et tôt ou tard le ciel lui envoie un châtiment effroyable* (Chateaubriand). *Tous les soirs, une demi-heure devait être consacrée à la lecture d'un ouvrage ascétique* (Renan). || **2.** *Fam.* Réserver pour un usage exclusif : *Consacrer une pièce d'habitation à un usage commercial.*

● SYN. : **I, 1** *sacrer ;* **2** *vouer ;* **5** *confirmer, entériner, ratifier, sanctionner.*|| **II, 1** *affecter, attribuer, destiner, donner, utiliser.*

◆ **se consacrer** v. pr. [**à**] (1690, Furetière, aux sens I et II).

I. *Se consacrer à Dieu,* vouer son existence au service de Dieu.

II. *Se consacrer à quelque chose,* y employer tout son temps : *Il s'est consacré plusieurs années à des fouilles archéologiques.*

● SYN. : **II** *s'adonner à, se dévouer à, se donner à, s'employer à, se livrer à.*

consanguin, e [kɔ̃sɑ̃gɛ̃, -in] adj. et n. (lat. *consanguineus,* de *cum,* avec, et *sanguis, -inis,* sang ; v. 1282, Gauchi). Issu du même père et non de la même mère : *Il était permis* [à Athènes] *d'épouser sa sœur consanguine* (Montesquieu). *Toute cette bourgeoisie absurde se sera usée et perdue par des calculs de petits boutiquiers, par des mariages et des remariages entre consanguins* (Duhamel).

consanguinité [kɔ̃sɑ̃gɥinite] n. f. (lat. *consanguinitas,* parenté, de *cum,* avec, et *sanguis, -inis,* sang ; 1277, *Ordonnance royale*). **1.** Parenté qui unit les enfants d'un même père. || **2.** Parenté sanguine de descendants comptant un ancêtre immédiat commun.

consciemment [kɔ̃sjamɑ̃] adv. (de *conscient ;* 1877, Littré). En ayant claire et pleine conscience de ce qu'on pense, dit ou fait.

conscience [kɔ̃sjɑ̃s] n. f. (lat. *conscientia,* connaissance partagée, sentiment intime, sens moral, de *cum,* avec, et *scientia,* connaissance ; fin du XII^e s., *Livre des Rois,* aux sens II, 1-2 ; sens I, 1-2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens I, 3, 1721, Montesquieu ; sens II, 3, v. 1360, Froissart ; sens II, 4, 1538, R. Estienne ; sens II, 5, 1866, Larousse ; sens II, 6, 1657, Pascal ; sens II, 7, fin du XVI^e s. [*liberté de conscience*] ; sens II, 8, v. 1530, Marot ; sens II, 9, 1863, Littré).

I. CONSCIENCE PSYCHOLOGIQUE. **1.** Intuition, connaissance immédiate et directe que chacun a de son existence et de ses états psychiques : *Conscience confuse de l'ensemble des sensations internes. Conscience spontanée, obscure. Les Données immédiates de la conscience* (ouvrage de Bergson). *Une stupeur presque sans conscience* (Alain). || *Perdre conscience,* perdre le sentiment de sa propre existence, s'évanouir ou s'endormir. || *Reprendre conscience,* revenir à soi. || **2.** *Spécialem.* Connaissance claire que le sujet a de son existence et de ses actes par la réflexion et l'analyse de ses états psychiques : *La conscience du mal certain que j'allais consommer m'animait le front et le regard* (Sainte-Beuve). *La conscience est l'acte inhérent à toute pensée de poser un objet pour un sujet* (Hamelin). *Notre connaissance, à mon sentiment, a pour limite la conscience que nous pouvons avoir de notre être — et, peut-être, de notre corps* (Valéry). || *Avoir, prendre conscience de,* avoir, acquérir une connaissance claire de quelque chose : *Ce fut une subite illumination intérieure à la faveur de laquelle je pris conscience de moi-même* (Gide). *Il n'y a de vie intérieure solide que pour ceux qui ont nettement pris conscience de leur destin et lui sacrifient tout* (Martin du Gard). *Connaître le monde n'est pas en faire un système* [...]. *C'est en prendre une conscience intense* (Malraux) ; et par extens. : *Une nation qui, tous les jours, prenait mieux conscience d'elle-même* (Bainville). || **3.** Ensemble de faits psychologiques propres à une personne ou à un groupe de personnes : *La conscience enfantine.* || *Conscience sociale,* ensemble des idées, théories et conceptions sociales qui reflètent les conditions de la vie matérielle. || *Conscience collective,* manières de sentir, de penser et d'agir spécifiques à un groupe social et différentes de celles des individus. || *Conscience de classe,* claire connaissance des conditions sociales et économiques qui déterminent l'existence des individus du groupe social auquel on appartient.

II. CONSCIENCE MORALE. **1.** Sentiment intérieur qui pousse l'homme à porter sur ses propres actes des jugements de valeur, à distinguer le bien du mal : *Avoir une conscience scrupuleuse, timorée, Conscience ! conscience ! instinct divin, immortelle et céleste voix, guide assuré* [...] *juge infaillible du bien et du mal* (Rousseau). *La conscience peut arbitrer un fait moral, elle ne juge point d'un fait intellectuel* (Chateaubriand). *La conscience psychologique* [...] *répond à la question : « Que suis-je ? » La conscience morale, au contraire, est tout entière lancée vers l'action par la question :« Que faire ? »* (Le Senne). || **2.** Sentiment que chacun a d'être moralement responsable de ses propres actes ; sentiment du devoir : *Homme sans conscience.* || *Avoir quelque chose sur la conscience,* avoir une faute grave à se reprocher : *J'avais tué un homme et, parmi eux, il y en avait qui n'avaient pas un pareil exploit sur la conscience* (Mérimée). || *Dire tout ce qu'on a sur la conscience,* tout avouer. || *Dans ma conscience, en mon âme etconscience,* avec la plus sincère conviction. || *Sur mon honneur et conscience,* formule de serment que prononce le jury avant de rendre son verdict. || *En conscience, en toute tranquillité de conscience,* sans avoir ou pour ne pas avoir de reproche à se faire : *Il pouvait gagner sa journée en conscience* (Vigny). *Je ne peux pas, en conscience, vous laisser courir ce risque.* || *Avoir sa conscience pour soi, être tranquille avec sa conscience,* être sûr d'agir ou d'avoir agi conformément au bien. || *Avoir mauvaise conscience,* avoir le sentiment qu'on est responsable d'une faute, d'une action blâmable. || *Avoir bonne conscience, avoir la conscience tranquille, en paix,* etc., se sentir innocent : *La force des méchants, c'est qu'ils se croient bons* [...]. *Les braves gens n'ont jamais une conscience si assurée* [...] *ils savent douter et examiner* (Alain). || Péjor. *Se donner bonne conscience,* se trouver coûte que coûte des excuses. || Fam. *Avoir la conscience large, élastique,* juger sa propre conduite avec une excessive indulgence. || *Affaire*

de conscience, question délicate que seul l'intéressé peut résoudre. || *Par acquit de conscience,* ou (littér.) *pour l'acquit de sa conscience,* pour satisfaire à une obligation, mais sans croire à l'efficacité de ce qu'on fait : *Ces petits assauts inutiles que la maréchaussée leur donnait quelquefois comme pour l'acquit de sa conscience* (Sand). || *Faire son examen de conscience,* chercher avec probité quelles fautes on a pu commettre. || *Cas de conscience,* difficulté à décider de ce que la morale religieuse ordonne dans un cas déterminé ; *par extens.,* problème moral difficile à résoudre. || *Directeur de conscience,* personne qualifiée pour guider la vie morale et religieuse de quelqu'un ; *fig.,* personne qui dispose d'une réelle autorité morale sur une autre. || *Objection de conscience,* refus d'une obligation auquel conduit le sens d'un devoir supérieur ; *spécialem.,* refus du service militaire. || *Objecteur de conscience,* celui qui, au nom d'une loi religieuse ou morale, refuse de porter les armes. || **3.** *Class.* Scrupule de conscience, cas de conscience : *C'est une conscience de voir une pauvre jeune femme traitée de la façon* (Molière). || Class. *Se faire* ou *faire conscience de,* ou *une conscience de,* se faire scrupule de : *Nous ferions conscience | D'abuser plus longtemps de votre patience* (Corneille). || **4.** *Conscience professionnelle,* ou simplem. *conscience,* soin que l'on porte à l'exécution de son travail, sans autre souci que de le faire bien. || Spécialem. *La conscience,* travail d'imprimerie rémunéré au temps passé ; *par extens.,* équipe d'ouvriers imprimeurs travaillant à l'heure et non à la tâche. || **5.** La personne même en tant qu'elle a un sens plus ou moins vif de sa responsabilité morale : *Une haute conscience.* || **6.** Sentiments secrets, intentions, pensées intimes ou dissimulées : *Sonder les consciences.* || **7.** Ensemble des conceptions philosophiques ou religieuses acceptées par une personne et conditionnant son comportement : *Éclairer les consciences.* || *Liberté de conscience,* droit que chacun a de choisir librement ses conceptions philosophiques, religieuses, etc. || *Acheter, opprimer les consciences,* faire disparaître cette liberté par un moyen matériel ou moral. || *Vendre sa conscience,* renoncer à cette liberté pour de bas avantages. || **8.** Le cœur, la poitrine, considérés comme siège de la conscience morale. || Class. et littér. *Mettre la main sur la conscience, à la conscience,* s'examiner honnêtement, en toute sincérité : *Mais, Monsieur, mettez la main à la conscience, est-ce que vous êtes malade ?* (Molière) ; et ellipt. : *Pouvez-vous soutenir, la main sur la conscience, qu'il n'y ait rien de vrai dans ces accusations ?* || **9.** Plaque métallique courbe permettant d'appuyer avec la poitrine sur un outil servant à percer : *La plaque en forme de violon dont le luthier se protégeait la poitrine* [...] *s'appelait une conscience* (Fargue).

● SYN. : **I, 1** *sens, sentiment ;* **2** *idée, représentation.* || **II, 1** *sens moral ;* **4** *application, zèle ;* **6** *âme, cœur ;* **7** *esprit.*

conscieusement [kɔ̃sjɑ̃sjøzmɑ̃] adv. (de *consciencieux ;* v. 1570, Carloix). D'une manière rigoureusement conforme au devoir ; de façon scrupuleuse.

consciencieux, euse [kɔ̃sjɑ̃sjø, -øz] adj. et n. (de *conscience ;* v. 1500, Gringore). Se dit d'une personne qui accomplit son devoir de son mieux, avec application, qui fait bien ce qu'elle fait : *Un ouvrier, un élève consciencieux ;* et par extens. : *Il* [le cheval] *grimpe aussi vite qu'un autre ; il ne bronche pas ; il est consciencieux et rassurant* (Romains).

● SYN. : *appliqué, honnête, méticuleux, scrupuleux, sérieux.* — CONTR. : *malhonnête, négligent, paresseux.*

◆ adj. Se dit d'une chose exécutée de façon scrupuleuse, avec conscience : *Nous avons vu, de nos yeux vu, le travail consciencieux, l'instruction la plus solide, la discipline et l'application les plus sérieuses, adaptés à d'épouvantables desseins* (Valéry).

● SYN. : *fignolé, honorable, minutieux, satisfaisant, sérieux, soigné.* — CONTR. : *bâclé* (fam.), *saboté* (fam.).

◆ **consciencieux** n. m. pl. (1863, Littré). Nom donné à divers sectaires qui rejetaient toute loi autre que la voix de leur conscience.

conscient, e [kɔ̃sjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *consciens,* part. prés. de *conscire,* avoir conscience, connaître ; 1754, Ch. Bonnet). **1.** Qui, se sachant exister, raisonne chacun de ses actes, chacune de ses pensées : *Il arrive parfois qu'une personne particulièrement consciente soit obligée de distraire son esprit pour obtenir de soi l'accomplissement d'un acte qui doit être réflexe ou ne pas être* (Valéry). || **2.** Qui a une connaissance claire de ce qui l'entoure, de ce qui lui arrive : *Si ce mythe* [de Sisyphe] *est tragique, c'est que son héros est conscient. Où serait en effet sa peine si, à chaque pas, l'espoir de réussir le soutenait ?* (Camus). || **3.** Se dit d'un acte qui est accompli en pleine connaissance de cause : *Ce destin* [de l'ouvrier moderne] *n'est pas moins absurde. Mais il n'est tragique qu'aux rares moments où il devient conscient* (Camus).

● SYN. : **1** *réfléchi ;* **2** *clairvoyant, lucide, perspicace ;* **3** *clair, évident.* — CONTR. : **1** *irréfléchi, spontané ;* **2** *inconscient ;* **3** *automatique, instinctif, réflexe.*

◆ **conscient** n. m. L'ensemble des faits psychiques dont on a une conscience claire.

conscription [kɔ̃skripsjɔ̃] n. f. (bas lat. *conscriptio,* enrôlement [« rédaction » en lat. class.], de *conscriptum,* supin de *conscribere,* enrôler [v. CONSCRIT 2] ; 1789, *Encycl. méthodique*). *Vx.* Recrutement de l'armée par appel des jeunes gens astreints au service militaire conformément à la loi : *La conscription de 1812 fut la plus importante et la plus impopulaire.*

● REM. Ce terme s'applique surtout aux levées de conscrits du Directoire, du Consulat et du premier Empire.

1. conscrit [kɔ̃skri] adj. m. (*pères conscrits,* transcript. francisée du lat. *patres conscripti,* désignant tous les sénateurs romains ; v. 1355, Bersuire). *Pères conscrits,* les sénateurs romains, qui comprenaient à la fois les patriciens (*patres*) et les inscrits (*conscripti*) sur la liste de l'ordre sénatorial.

2. conscrit [kɔ̃skri] n. m. (lat. *conscriptus,* inscrit sur une liste, recruté, part. passé de *conscribere,* enrôler, de *cum,* avec, et *scribere,* écrire, inscrire ; 1789, Desmoulins, aux sens 1-3 ; sens 4, v. 1810, G. Esnault). **1.** Recrue appelée suivant le système de la conscription : *Il faisait saisir le conscrit réfractaire et conduire aux galères l'enfant qui préférait son père à Bonaparte* (Courier). || **2.** *Vx* et *fam.* Celui qui appartient à la même classe de recrutement qu'un autre : *Le Denis Poissenot était le conscrit de Pierre Létalli* (Roupnel). || **3.** Jeune soldat récemment appelé sous les drapeaux et qui n'est pas encore complètement instruit : *Comme un conscrit arrivé à l'armée la veille d'une affaire, je campai sur le champ de bataille* (Chateaubriand). || **4.** *Par extens.* et *fam.* Homme inexpérimenté dans un métier, dans la vie, ou naïf et crédule : *Il n'était pas de taille à lutter : il s'est fait duper comme un conscrit.*

consécrateur [kɔ̃sekratœr] adj. et n. m. (lat. ecclés. *consecrator,* de *consecrare* [v. CONSACRER] ; 1568, Despence, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** *Évêque consécrateur,* ou *évêque consacrant,* v. CONSACRANT. || **2.** *Fig.* Qui consacre une position sociale : *Paris est le consécrateur suprême de tous les talents.*

consécration [kɔ̃sekrasjɔ̃] n. f. (lat. ecclés, *consecratio,* action d'affecter à un usage religieux [« action de dévouer aux dieux » en lat. class.], de *consecratum,* supin de *consecrare* [v. CONSACRER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1-3 ; sens 4, 1866, Larousse). **1.** Rite liturgique par lequel le caractère sacré est donné à une personne, à un objet, à un édifice : *Consécration d'un évêque, d'un autel, d'une église.* || **2.** *Spécialem.* Action du prêtre catholique qui consacre le pain et le vin à la messe : *Ce qui est nouveau, sous les espèces, après la consécration, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ* (Claudel). || **3.** Caractère sacré ainsi donné. || **4.** *Fig.* Confirmation solennelle d'une position sociale : *L'élection à l'Académie française est la consécration de la gloire littéraire.*

● SYN. : **1** *dédicace ; onction, sacre ;* **4** *sanction, triomphe, validation.*

consécutif, ive [kɔ̃sekytif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *consecutus,* part. passé de *consequi,* suivre, de *cum-* intensif et *sequi,* venir après, suivre ; fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Qui a lieu, qui dure sans interruption : *Dormir dix heures consécutives.* || **2.** *Consécutif à,* qui est la conséquence de : *Une infirmité consécutive à un accident.* || **3.** *Proposition consécutive,* ou *consécutive*n. f., ou *proposition de conséquence,* en grammaire, proposition subordonnée conjonctive ou relative exprimant une conséquence réelle ou logique de la principale. (Ex. : *La chétive pécore s'enfla si bien qu'elle creva* [La Fontaine].) [V. art. spécial à CONSÉQUENCE.]

consécution [kɔ̃sekysjɔ̃] n. f. (lat. *consecutio,* suite, conséquence, de *consecutum,* supin de *consequi* [v. CONSÉCUTIF] ; v. 1265, J. de Meung). Suite, enchaînement logique d'idées, de concepts. || *Consécution empirique,* penchant de l'esprit à établir un lien causal entre deux faits habituellement perçus ensemble.

consécutivement [kɔ̃sekytivmɑ̃] adv. (de *consécutif ;* 1373, Godefroy). Sans interruption, à la suite : *Boire trois verres consécutivement.*

conseil [kɔ̃sɛj] n. m. (lat. *consilium,* conseil, résolution, assemblée délibérative ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 4, et II, 1, XIIe s. ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II, 2, v. 1290, *Livre Roisin ;* sens III, 1 et 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens III, 2, fin du XIIIe s., Joinville ; sens III, 4, 1671, Pomey).

I. 1. Avis donné à quelqu'un sur ce qu'il lui convient de faire ou de ne pas faire : *Par mon conseil, il a refusé le commandement auquel il avait droit* (Balzac). *Toujours les mauvaises habitudes avaient triomphé de ses sages conseils* (Mérimée). *Sur le conseil de son avocat, l'accusé décida de plaider coupable.* || *Demander conseil à, prendre le conseil de,* solliciter de quelqu'un un avis avant d'agir. || *Être de bon conseil, être homme de conseil,* avoir l'expérience, le bon sens nécessaire pour donner un avis sage : *J'appelai mon collaborateur Rivet, un petit homme goguenard et de bon conseil* (Maupassant). || *La nuit porte conseil,* elle laisse le temps de la réflexion. || **2.** Indication donnée à quelqu'un par sa propre réflexion : *Le bon goût du comte, peut-être les conseils de son génie domestique se montrèrent dans les circonstances où le mettait le triomphe de sa cause* (Balzac). || Vx et fam. *Prendre conseil de son bonnet de nuit,* se donner une nuit de réflexion. || **3.** En termes de religion, ce qui est seulement recommandé, par opposition au précepte, qui est obligatoire. || **4.** *Class.* Résolution mûrement pesée, détermination : *C'est dans notre destin le seul conseil à prendre* (Corneille). || *Prendre conseil de,* se décider d'après : *Il prend conseil du temps, du lieu, des occasions* (La Bruyère).

II. 1. *Class.* et *littér.* Personne dont on prend avis : *Azael en avait fait son conseil et son ami* (Fénelon). *À cette époque, le bon vieil abbé Duret, le conseil de Laure de La Baudraye, était mort ; autrement il l'eût empêchée de se livrer à la publicité* (Balzac). || **2.** Personne qui, du fait de son expérience, en guide une autre dans la conduite de ses affaires : *Ingénieur-conseil. Avocat-conseil.* || *Conseil fiscal,* technicien dont les contribuables peuvent se faire assister au cours de la vérification de leur comptabilité. || *Conseil judiciaire,* personne désignée par le juge pour contrôler et assister, lors de l'accomplissement de certains actes juridiques, un prodigue ou un faible d'esprit : *Le jour où il marchera trop fort, je lui fais coller un conseil judiciaire* (Bernstein).

III. 1. Groupe de personnes chargées de diriger, d'administrer, de donner des avis ; assemblée délibérante, organisme consultatif, etc. : *Il présida deux conseils d'administration, dicta cinquante lettres* (Duhamel). || *Conseil des ministres,* réunion des ministres sous la présidence du chef de l'État. || *Conseil de cabinet,* réunion des ministres sous la présidence du chef du gouvernement. || *Conseil constitutionnel,* organisme chargé de veiller à la régularité des élections et des opérations de référendum, à la conformité des lois organiques avec la Constitution, ainsi qu'au respect du caractère législatif réglementaire de certains textes. || *Conseil économique et social,* organisme consultatif, qui est saisi, pour avis, des projets de lois ou de plans à caractère économique ou social. || *Conseils supérieurs,* organismes consultatifs chargés de donner des avis au gouvernement : *Conseil supérieur de la magistrature, de l'Éducation nationale,* etc. || *Conseil général,* assemblée élective composée d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département, et qui délibère sur les affaires départementales. || *Conseil municipal,* assemblée élective présidée par le maire et chargée de délibérer sur les affaires de la commune. || *Conseil de guerre,* assemblée d'officiers généraux étudiant le parti à prendre dans certaines circonstances graves ; au *fig.,* réunion de personnes intéressées à une même affaire et chargées d'établir un plan de campagne : *Un important conseil de guerre eut lieu le 25 à 11 heures du matin, entre les principaux artisans de la candidature Saint-Papoul, dans la salle du premier étage du café de l'Union* (Romains). [V. aussi défin. 2.] || **2.** *Conseil de fabrique,* délégués d'une paroisse catholique chargés de questions matérielles : *Le plus épais des badigeons qu'aient jamais rêvé les conseils de fabrique* (Flaubert). || **3.** Réunion de personnes exerçant une juridiction. || *Conseil d'État,* juridiction suprême de l'ordre administratif, dont les attributions consistent à donner un avis préalable sur certains décrets du gouvernement, ainsi que sur le texte des projets de lois. || *Conseil de guerre,* nom donné aux tribunaux militaires jusqu'en 1928. || *Conseil de révision,* juridiction administrative chargée de statuer sur l'aptitude des jeunes gens au service militaire. || *Conseil de discipline,* organisme chargé de donner un avis sur l'opportunité d'une sanction disciplinaire : *Conseil de discipline d'un lycée.* || *Conseil des prud'hommes,* v. PRUD'HOMME. || **4.** Séance tenue par les membres d'un conseil : *Assister au conseil.* || Fig. *Tenir conseil,* se consulter sur ce qu'il convient de faire. || **5.** *Par extens.* Lieu où se tiennent les réunions des membres d'un conseil ; édifice qui abrite ses services : *Se rendre au conseil. Le Conseil d'État siège au Palais-Royal, à Paris.* || *Chambre du conseil,* salle où les juges se retirent pour délibérer.

● SYN. : **I, 1** *avertissement, exhortation, recommandation, suggestion ;* **2** *enseignement, leçon.* || **II, 1** *conseiller, guide, inspirateur, mentor.*

◆ **conseils** n. m. pl. *Class.* Principes qui dirigent quelqu'un : *Confonds dans ses conseils une reine cruelle* (Racine). || *Class.* et *littér.* Desseins de la Providence : *Dieu, qui rapporte tous ses conseils à la conservation de sa sainte Église* (Bossuet). *Il entrait dans les conseils de Dieu d'accorder au vœu de l'obscurité et de l'innocence la conservation des jours qu'une vaine renommée menaçait d'atteindre* (Chateaubriand).

conseillable [kɔ̃sɛjabl] adj. (de *conseiller* 1 ; fin du XIIe s., au sens de « qui est de bon conseil » ; sens actuel, v. 1361, Oresme). Qui peut être conseillé : *Démarche peu conseillable.*

1. conseiller [kɔ̃seje] v. tr. (lat. pop. *consiliare,* lat. class. *consiliari,* délibérer, conseiller, de *consilium* [v. CONSEIL] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* aux sens 1-3). **1.** *Conseiller quelqu'un,* le guider par des avis, lui donner des conseils : *La châtelaine se tenait dans la sacristie, recevant ceux qui voulaient lui parler* [...], *les conseillant* (Daudet). || **2.** *Littér.* Pousser, inciter quelqu'un à agir : *C'est la lâcheté qui vous conseille, Madame, je vous croyais autre* (Maupassant). || **3.** *Conseiller quelque chose à quelqu'un,* lui donner un avis touchant sa conduite, lui recommander telle ou telle chose : *Ce que vous avez fait est bien hardi ; je ne vous l'aurais pas conseillé* (Stendhal) ; et fig. et littér. : *Mon cœur m'a conseillé de telles solitudes* (Valéry).

● SYN. : **1** *conduire, diriger, gouverner ;* **2** *commander, entraîner, inspirer, presser, solliciter ;* **3** *préconiser, suggérer.*

◆ v. tr. ind. (v. 1360, Froissart). *Conseiller à quelqu'un de* (et l'infinitif), l'engager à faire ou à ne pas faire : *Conseiller à quelqu'un de se taire.*

◆ **se conseiller** v. pr. (XII[e] s., aux sens 1-2). **1.** *Class.* Prendre conseil de soi-même : *Il est vrai que chacun volontiers se conseille, | Qu'il aime que son sens règle ses actions* (Corneille). || **2.** Class. *Se conseiller à* ou *avec quelqu'un,* prendre conseil de, consulter : *Si vous vous conseilliez à moi, je serais fort embarrassée* (Molière).

2. conseiller, ère [kɔ̃seje, -ɛr] n. (lat. *consiliarius,* conseiller, interprète, de *consilium* [v. CONSEIL] ; fin du IX[e] s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens 1 ; sens 2, 1577, A. Jamyn ; sens 3-5, 1464, Bartzsch). **1.** Personne qui donne des conseils : *Ces légistes qui étaient des conseillers du pouvoir et des guides de l'opinion* (Bainville). || **2.** *Fig.* Ce qui pousse à agir de telle ou telle manière : *Les heures noires sont de bonnes conseillères* (Hugo). *Orgueil ! le plus fatal des conseillers humains* (Mérimée). || Class. *Le conseiller des grâces, des dames,* dans la langue de la préciosité, le miroir : *Vite, venez nous tendre ici dedans le conseiller des grâces* (Molière). || **3.** Dénomination des membres de divers conseils administratifs : *Conseiller municipal. Conseiller général de son département* [...], *Numa était évidemment destiné à devenir ministre* (Daudet). || **4.** Dénomination de magistrats occupant un rang élevé dans la hiérarchie : *Conseiller à la Cour de cassation, à la cour d'appel. Conseiller d'État. Cet ancien logis, bâti il y a cent ans par Gonzague Portal, conseiller maître au parlement d'Aix* (Daudet). || **5.** Titre donné à certains hauts fonctionnaires : *Conseiller agricole.* || *Conseiller d'ambassade,* diplomate placé auprès d'un chef de mission et qui était susceptible de le remplacer. || *Conseiller, conseillère du travail,* personne munie d'un diplôme institué à cet effet, qui exerce auprès d'un comité d'entreprise les fonctions de conseiller technique pour les questions sociales, et qui peut être chargée de la direction des œuvres sociales de l'entreprise.

• SYN. : **1** *conseil, conseilleur, guide, inspirateur, mentor.*

◆ **conseillère** n. f. (1596, Hulsius). Femme d'un conseiller.

conseilleur, euse [kɔ̃sɛjœr, -øz] n. (de *conseiller* 1 ; v. 1196, J. Bodel, au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** *Vx.* Personne qui donne des conseils : *Il était le conseilleur et le jugeur terrible* (Goncourt). || **2.** *Péjor.* Personne qui a la manie de donner des conseils. || *Les conseilleurs ne sont pas les payeurs,* celui qui conseille n'a pas la responsabilité de l'exécution, il faut donc s'en méfier.

consensuel, elle [kɔ̃sɑ̃sɥɛl] adj. (de *consensus* [v. ce mot], d'après *sensuel ;* 1842, Acad.). Qui est formé par le seul consentement des parties : *Contrat consensuel.*

consensus [kɔ̃sɛ̃sys] n. m. (mot lat. signif. « accord », de *consentire* [v. CONSENTIR] ; 1866, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Accord de plusieurs personnes, de plusieurs textes. || **2.** Accord de plusieurs organes dans une fonction vitale.

consentant, e [kɔ̃sɑ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *consentir ;* XII[e] s., au sens de « complice » ; sens 1, 1625, Racan ; sens 2, XX[e] s.). **1.** En droit, qui accepte : *Les parties sont consentantes.* || **2.** *Spécialem.* Se dit d'une femme qui consent aux désirs d'un homme : *Toute en amour et consentante* (Louÿs).

consentement [kɔ̃sɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *consentir ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, XVI[e] s.). **1.** Action de donner son accord, nécessaire à l'exécution d'un projet : *Un locataire qui attend le consentement du propriétaire pour faire exécuter des transformations dans son appartement.* || *Spécialem.* Permission de se marier donnée à un mineur par les parents ou le tuteur légal : *Je refuserai mon consentement, voilà qui est certain* [...]. *C'est un mariage disproportionné* (Musset). || **2.** *Class.* et *littér.* Accord, concordance des opinions : *Admirant le consentement de sa vie et de sa doctrine* (Bossuet). || *Du consentement de,* selon l'opinion unanime de : *Voilà, du consentement de tous les auteurs catholiques et protestants, le fondement des premières guerres* (Bossuet). || Spécialem. *Consentement universel,* accord du plus grand nombre (se dit encore parfois auj.) : *Le consentement universel est un indice, non pas une preuve absolue de vérité.*

• SYN. : **1** *acceptation, acquiescement, adhésion, agrément, approbation, assentiment, autorisation, permission.* — CONTR. : **1** *défense, interdiction, refus, veto.*

consentir [kɔ̃sɑ̃tir] v. tr. (lat. *consentire,* décider en accord, de *cum,* avec, et *sentire,* avoir une opinion ; X[e] s., *Vie de saint Léger,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). [Conj. **15.**] **1.** *Class.* Autoriser, permettre : *Trop heureux accident si la terre entrouverte | Avant ce jour fatal eût consenti ma perte* (Corneille). || Class. et littér. *Consentir que,* admettre que : *Je consens qu'une femme ait des clartés de tout* (Molière). *Et la plupart des lecteurs, même lettrés, ne consentent pas qu'une œuvre poétique exige pour être goûtée un vrai travail de l'esprit ou des connaissances non superficielles* (Valéry). || **2.** Vouloir bien accepter ou accorder (surtout en droit) : *Consentir la vente d'une terre, un traité, un délai.* || *Consentir un sacrifice,* accepter de faire un sacrifice : *Il faut savoir consentir des sacrifices, si douloureux qu'ils soient, pour la chose à laquelle on tient le plus* (Proust).

◆ v. tr. ind. [**à**] (XII[e] s.). **1.** *Consentir à* (et un nom ou l'infinitif), *consentir à ce que* (et le subjonctif), accepter que quelque chose s'accomplisse, tomber d'accord sur : *Le directeur a consenti au changement d'horaire proposé. Je ne consentais point alors à reconnaître d'amour permis en dehors du mariage* (Gide). *Je consens volontiers à ce qu'il vienne avec vous* (Mérimée). || Class. *Consentir de,* même sens : *Mais enfin je consens d'oublier le passé* (Racine). || **2.** *Spécialem.* Accepter avec difficulté, avec réticence : *Enfin, je suis doublement content de te rendre service, puisqu'il faut cela pour que tu consentes à me voir* (Proust). || **3.** *Absol.* Laisser s'accomplir une action ; accepter de faire quelque chose : *Elle consentait en résistant* (Maupassant). *Je ne pensais qu'à une chose : charger un autre de cette recherche. Ce fut Saint-Loup qui consentit* (Proust).

• SYN. : **1** *accéder à, acquiescer à, souscrire à ;* **2** *condescendre à, se résigner à.*

conséquemment [kɔ̃sekamɑ̃] adv. (de *conséquent ;* 1379, Godefroy, au sens de « successivement » ; sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2, 1689, Bossuet). **1.** *Class.* et *littér.* En conséquence, par suite (souligne le lien de cause à conséquence entre deux faits) : *On a découvert qu'il avait intelligence avec les ennemis, on l'a arrêté, on lui a fait son procès, et conséquemment il a été condamné* (Acad., 1694). *Le travail engendre forcément les bonnes mœurs, sobriété et chasteté, conséquemment la santé, la richesse, le génie successif et progressif, et la charité* (Baudelaire). *Je pris soudain conscience de ceci : que j'avais assis mon humaine souveraineté sur un crime, de sorte que tout ce qui s'ensuivait en fût conséquemment souillé* (Gide). || **2.** *Class.* Logiquement, par voie de conséquence logique : *Aussi ne parle-t-il guère conséquemment* (La Bruyère). *Ceux qui disent que, si la matière pouvait recevoir le don de la pensée, l'âme ne serait pas immortelle, raisonnent-ils bien conséquemment ?* (Voltaire). || *Par extens.* D'une manière conforme aux principes qu'on a adoptés : [Celui-là] *va seul à son but, et vit conséquemment* (Rousseau).

conséquence [kɔ̃sekɑ̃s] n. f. (lat. *consequentia,* suite, succession, de *consequens* [v. CONSÉQUENT] ; milieu du XIII[e] s., P. de Fontaines, aux sens 1-3 ; sens 4, fin du XIX[e] s.). **1.** Ce qui suit nécessairement quelque chose ; ce qu'entraîne un acte, un état : *La douleur est une conséquence nécessaire de la sensibilité physique.* || **2.** *Spécialem.* Suite dont l'importance, la gravité ne fait pas de doute : *Mais je ne suis pas si sûr que ses remarques, pourvu qu'elles soient naïves, ne puissent être de quelque conséquence* (Valéry). || *Tirer à conséquence,* être important : *Tout se borne entre nous* [Parisiens] *à de tout petits schismes, qui ne tirent pas à conséquence*

(Renan). *Je ne vois pas pourquoi nous ne l'inviterions pas, cette femme ; à la campagne, on voit n'importe qui, ça ne tire pas à conséquence* (Proust). || Class. *Faire des conséquences,* avoir des suites importantes : *Un homme mort n'est qu'un homme mort, et ne fait point de conséquence* (Molière). || Class. et littér. *De conséquence,* qui mérite d'être pris en considération : *C'est un ami de conséquence, et qui ne craint pas de parler pour vous* (Sévigné). *Monsieur le Curé va avoir un nouveau paroissien, et un paroissien de conséquence* (Theuriet). || *Sans conséquence,* sans suite fâcheuse : *Un incident sans conséquence.* || Class. *Homme sans conséquence,* auquel on ne doit pas faire attention : *Rire des gens d'esprit, c'est le privilège des sots ; ils sont dans le monde ce que les fous sont à la Cour, je veux dire sans conséquence* (La Bruyère). || **3.** Relation logique qui unit aux principes la proposition qui en résulte, ou conclusion. || *Par extens.* La conclusion déduite d'une proposition, d'un principe : *Tirant une conséquence de ce qu'ils voyaient à ce qu'ils ne voyaient pas* (Pascal). || Vx. *Tirer une chose à conséquence,* l'utiliser comme base de raisonnement : *L'exemple de saint Mathias ne doit pas être tiré à conséquence* (Bossuet). || **4.** *Proposition de conséquence,* ou *proposition consécutive,* v. CONSÉCUTIF et art. spécial ci-après.

• SYN. : **1** *contrecoup, effet, répercussion, résultat* ; **2** *portée, sérieux.* — CONTR. **1** *cause, condition, mobile, motif, principe* ; **2** *inconséquence.*

◆ **En conséquence** loc. adv. Comme suite logique d'une chose qui précède : *Chacun avait son rôle et parlait en conséquence* (Nerval).

◆ **En conséquence de** loc. prép. *Vx.* Conformément à, en tenant compte de : *Être vêtu et chaussé en conséquence de la saison* (Sand).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES COMPLÉMENTS DE CONSÉQUENCE

La notion de *conséquence* est corollaire de la notion de cause. Si un fait A entraîne un fait B, le premier est la cause par rapport au second, le second est la conséquence (lat. *consequi,* « faire suite ») par rapport au premier. La différence n'est affaire que de point de vue :

> *Il neige : **nous mettons nos bottes*** (conséquence).
> *Nous mettons nos bottes : **il neige*** (cause).

Dans ces exemples, l'ordre des propositions, l'intonation suggèrent le rapport ; nous verrons que la langue dispose de marques grammaticales et lexicales plus explicites.

La différence psychologique est grande : on énonce une cause pour se justifier, pour résoudre une difficulté, éclaircir un mystère ; l'énoncé d'une conséquence, réelle ou imaginaire, intervient souvent dans un récit pour apprécier, qualitativement ou quantitativement, un fait ou un être : toute opération de dosage est une pesée de conséquences.

Cette relation peut être conçue soit entre des faits enchaînés dans la réalité, soit entre des idées dont l'une implique logiquement l'autre. Quand on dit :

> *Pierre a le sourire : donc il est reçu à son examen,*

le second fait exprimé est la cause du premier dans l'ordre réel des faits (il sourit parce qu'il est reçu), mais il en est la conséquence dans l'ordre de nos déductions logiques (je pense qu'il est reçu parce que je le vois sourire).

COMPLÉMENTS DE FORME NOMINALE

Quelques locutions de manière remontent à un nom complément prépositionnel de conséquence :

> *Ils ont bu à satiété.*
> *Il était blessé à mort. On s'ennuyait à la mort.* (L'adverbe *mortellement* a le même sens.)
> *Il chanta « Ma pomme » à la joie de la salle,* ou *pour la plus grande joie de tous.*
> *Il a bu jusqu'à l'ivresse* (pop. : *boire jusqu'à plus soif*).

Mais, normalement, les conséquences, qui sont de l'ordre des faits et non des choses, sont exprimées par des verbes ou des propositions.

VERBES À L'INFINITIF

L'infinitif peut être complément de conséquence d'un nom ou d'un adjectif ; il est alors précédé de *à :*

> *Une histoire à se tordre, un repas à éclater, une tête à faire peur ; belle à damner un saint, bête à manger du foin.*

Un tel complément peut aussi se rapporter à un verbe, si les deux actions ont le même agent :

> *On s'ennuyait à mourir.*
> *Il courut à perdre haleine.*
> *Cette robe vous va à ravir.*

Le français classique employait *être pour* au sens de *être tel que :*

> *Le sentiment d'autrui n'est jamais pour lui plaire* (Molière).

Un certain nombre de locutions indiquent la **manière** par la mention d'une conséquence :

> *Il ne se conduit pas d'une manière* (ou *de manière*) *à mériter notre pardon.*
> *Elle chante d'une façon à faire pleuvoir.*

Si la conséquence est donnée pour voulue, on tombe dans le « but » :

> *Conduis-toi de manière (façon) à mériter notre pardon.*
> *Fais en sorte de ne pas être vu.*

C'est toujours le cas lorsque l'idée de « manière » s'efface :

> *Éteins la lampe, de manière à ne pas être vu.* (Il n'y a pas deux manières d'éteindre la lampe.)

Plus souvent encore, la conséquence s'appuie sur une idée de **degré :**

> *Ils ont bu jusqu'à* (ou *au point de*) *rouler sous la table.*

Le degré peut être marqué par les adverbes *assez, (in)suffisamment, trop,* ou l'adjectif *(in)suffisant,* suivis de *pour :*

> *Je te connais assez pour pouvoir te juger.*
> *Il est trop poli pour m'inspirer confiance.*
> *La banquette est suffisante pour s'y asseoir à trois.*

Le français classique employait en ce sens *assez* (ou *si*)... *(que) de :*

> *Si l'on est assez malheureux que de retomber* (Massillon).
>
> *Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ?* (La Fontaine).

La langue littéraire a gardé *si... que de :*

> *Je ne suis pas si cuistre que de préférer des phrases à des êtres* (Flaubert).

Ces constructions posent dans la pratique scolaire un problème d'analyse ; ainsi, dans le premier exemple, le groupe *pour pouvoir te juger* est-il complément du verbe *connaître* ou de l'adverbe *assez ?* C'est la question du **support** qui se pose à propos des **compléments circonstanciels** (v. ce mot) ; on peut estimer que *pour pouvoir* exprime la conséquence par rapport au groupe (ou syntagme) *connais assez.*

PROPOSITIONS CONSÉCUTIVES

I. COORDINATION

Une idée de conséquence peut naître du simple rapprochement de deux propositions indépendantes :

> *Ma mère m'appelle, **je me dépêche.***

L'intonation marque la mise en rapport des deux faits par une montée à la fin de

la première proposition, alors que la voix tombe à la fin de la seconde. On ne peut cependant pas affirmer que cette phrase exprime une conséquence (second fait) plutôt qu'une cause (premier fait). La langue ne fait que souligner l'existence d'un rapport, lequel est aperçu, selon les circonstances, du point de vue du premier fait ou du point de vue du second. Les procédés de soulignement sont à peu près les mêmes que ceux qu'on observe dans l'expression de la cause (v. ce mot) :

— **ponctuation** (deux-points) :

Ma mère m'appelle : je me dépêche ;

— marque morphologique d'un **rapport de temps :**

*Pierre fume, il **aura** mal au cœur ;*

— notation d'un **degré,** d'une **proportion :**

*Il est **si** bon, il me pardonne tout.*
***Moins** je fume, **mieux** je me sens.*

La langue exprime explicitement par *donc* la conséquence logique :

*Je pense, **donc** je suis* (Descartes).

*Vous partez, nous ne nous reverrons **donc*** plus ?

En tête de la proposition, *donc* annonce une conclusion ferme (premier exemple) ; après le verbe, « il donne à la proposition le caractère d'une supposition » (G. Gougenheim). La langue parlée le met souvent à la fin :

*Je ne le vois pas, il n'est pas venu **donc.***

L'adverbe *aussi,* dans la langue familière, exprime les enchaînements réels :

*Il a plu ; **aussi,** les escargots sortent.*

Les mêmes nuances, ou d'autres, sont exprimées par les adverbes et locutions : *en conséquence, par conséquent, par suite, ainsi ; de cette façon, comme cela ; c'est pourquoi.*

II. SUBORDINATION

Les propositions subordonnées de conséquence sont toutes conjonctives, et font toujours suite à la principale. Le mode est l'indicatif (éventuellement le conditionnel) dans le cas, normal, où la conséquence est donnée comme atteinte.

La conjonction est *que,* s'appuyant sur un mot exprimant :

• 1° Soit la **manière :**

Il parle de (telle) manière que tout le monde l'entend.
Il s'est conduit d'une (de) telle manière (façon) qu'on l'a renvoyé.
Il s'est conduit de telle sorte qu'on l'a renvoyé.
Il se conduit de telle sorte qu'on le renverrait s'il n'était pas le neveu du patron.

Dans ces premiers exemples, une indication de manière est véritablement donnée ; dans les suivants, la manière s'efface et laisse pure la conséquence ; le mot signifiant « manière » constitue alors avec *que* une conjonction inanalysable :

Paul était assis devant moi, de manière qu'il ne pouvait me voir.

La reine Hortense parlait toujours, mais à voix basse maintenant, de sorte qu'on ne distinguait plus les paroles (Maupassant).

Il n'y a pas un de ces livres qui n'en démente un autre, en sorte que, quand on les connaît tous, on ne sait que penser (A. France) ;

• 2° Soit le **degré :**

Le mot « corrélatif », formant avec *que* un « système à distance », est l'adverbe *si, tellement, tant,* l'adjectif *tel,* ou le nom *point* (*au point, à ce point, à un point*) :

*La pauvre Marcelle se retira **si** abattue et **si** triste **qu'**elle fit pitié à ma mère* (A. France).

*Il travaille **si** bien **que** son patron l'a augmenté.*

*Sa faiblesse devenait **telle qu'**elle ne pouvait descendre à l'atelier* (Zola).

*Je vous aime **au point que** la vie sans vous n'aurait pour moi plus de sens* (Boutet).

Ici encore, le degré peut s'effacer, en laissant pure la conséquence ; ainsi s'est formée la conjonction inanalysable *si bien que* (ou *tant et si bien que*) :

*Il a dû errer sous la pluie, sans trouver de taxi, **si bien qu'**il est rentré fort malade* (Maurois).

Le subjonctif se rencontre :

• 1° Si la principale est **négative** ou **interrogative** (alors la conséquence n'est pas présentée comme atteinte) :

*Il ne s'est pas conduit de telle manière qu'on **puisse** le renvoyer.*

*Suis-je donc si changée qu'il **faille** que je vous dise mon nom ?* (G. Ohnet) ;

• 2° Quand la conséquence, présentée seulement comme voulue, se transforme en **but :**

*Il parle de manière que tout le monde l' **entende.***

*Elle veut être si belle que tous les hommes **soient** à ses pieds.*

La nuance de but est impliquée par l'emploi des locutions *de manière* (ou *de façon*) ***à ce*** que, imitées de la construction infinitive (*de manière à*) ; cette substitution résout certains cas d'ambiguïté formelle ; comparer :

Il se conduit de manière qu'on ne l'excuse pas (conséquence ou but).

*Il se conduit de manière **à ce*** qu'on ne l'excuse pas (but).

• 3° Après ***pour que,*** le plus souvent annoncé dans la principale par *assez, trop, il suffit, suffisant :*

*Mais qu'est-ce que tu lui avais dit **pour qu'**elle se soit portée à une pareille extrémité dans un escalier ?* (Labiche).

*Vous vous êtes donné **assez** de mal **pour qu'**on vous **soit** reconnaissant.*

*Il **suffit** qu'on l'appelle **pour qu'**il s'en **aille ;***

• 4° Après ***sans que*** exprimant l'absence d'une conséquence :

*J'entrerai **sans qu'**on s'en **aperçoive.***

Dans la langue littéraire, *sans que* peut être remplacé par *que... ne* après une principale négative :

*Il **ne** voit **pas** un brin d'herbe à terre, **qu'**il **ne** vous **dise** comment cela s'appelle en latin* (Musset).

Certaines propositions de conséquence sont transformables en groupes à l'infinitif. Une règle de clarté exige, en principe, que la subordonnée qu'on transforme ait le même sujet que la principale ; la transformation est alors obligatoire pour les propositions au subjonctif :

J'entrerai sans être (et non **sans que je sois) aperçu.*

Elle est facultative pour les propositions à l'indicatif :

Il parle de manière à être entendu de tous. / qu'il est entendu de tous.

Il est sourd au point de ne pas entendre le téléphone. / qu'il n'entend pas le téléphone.

HISTORIQUE

Plus souvent que le français moderne, l'ancien français exprimait la conséquence par simple juxtaposition ; un adverbe exclamatif dans la première proposition dispensait d'employer *que* en tête de la seconde :

Tant voit en mer, tant voit en terre,
En grant peine est de tout enquerre
[Il voit tant de choses sur mer, tant sur terre,
Qu'il a grand mal à tout observer]
(*Roman de Thèbes*).

Donc n'avait pas primitivement la valeur consécutive. Ce mot, qui apparaît an-

ciennement sous les formes *donc, donque, donques, adonc, idonc,* remonte au latin *dunc* (attesté à l'époque impériale), forme de *dum* altérée sur le modèle de l'alternance *tum/tunc.*

Dum avait en latin classique deux principaux emplois :

— adverbe modal, il renforçait l'impératif : *Tange dum !* « Touche donc ! »

— conjonction de temps (racine de *durare,* « durer »), il signifiait « jusqu'à ce que », « tant que ».

En français, *donc* présente dès l'origine l'emploi modal, qu'il a toujours conservé :

> *Pren dont la terre au marchis Berengier ! (le Charroi de Nîmes).*

Il présente aussi une valeur temporelle, non plus celle de *dum,* mais celle de *tum (tunc),* avec lequel il semble avoir été confondu ; il est adverbe et signifie « alors » :

> *Cons fu de Rome, des mielz qui donc i eret*
> [Il était comte de Rome, parmi les meilleurs qui y étaient alors]
> (*Vie de saint Alexis*).

Ce sens rejoignait celui de *or,* venu de *ha(c) hora,* « à cette heure ». Au XII^e s., tandis que *or* assumait parfois une valeur de transition, *donc* restait chronologique. Mais vers la fin apparurent des emplois où le mot, confondu phonétiquement et graphiquement avec l'adverbe-pronom relatif *dont* (lat. *de unde*), qui signifiait « d'où », « de quoi », s'orientait sous cette nouvelle influence vers une valeur consécutive :

> *Se vos serf mais, dont soie je honiz*
> [Si je vous sers désormais, alors, que j'en sois honni]
> (*le Charroi de Nîmes*).

Toute idée temporelle disparaîtra peu à peu :

> *Et il me dist : Dont faites vous bien a blasmer, quand vous estes plus noblement vestus que li roys* (Joinville).

La confusion graphique avec *dont* ne cessera définitivement qu'au XVII^e s., *donc* conservant alors sa nouvelle valeur, logique :

> *Je pense, donc Dieu existe*
> (La Bruyère),

à l'exclusion de toute valeur temporelle. Le rôle de conjonction consécutive était tenu précédemment en ancien français par les locutions *por o* (lat. *pro hoc*) :

> *Elle colpes non avret, por o no's coist*
> [Elle n'avait pas de péchés, aussi elle ne se consuma pas]
> (*Cantilène de sainte Eulalie*),

puis *por ço, de ço, por tant, par tant, por quoy, par quoy.* Les quatre dernières se rencontrent encore dans ce sens au XVII^e s. :

> *Et la galande à le considérer*
> *Avoit pris goût ;* ***pourquoy*** *sans différer*
> *Amour lui fit proposer cette affaire*
> (La Fontaine, *Contes*).

Partant, jugé archaïque par Vaugelas, s'est maintenu dans la langue littéraire :

> *Le plus sot des Chaldéens et* ***partant*** *le plus fanatique* (Voltaire, *Zadig*).

La subordination consécutive pouvait être marquée par un simple *que,* sans « corrélatif » :

> *Met a sa buche une clere buisine*
> *Sune la cler* **que** si païen l'oïrent
> [Il embouche une buccine au timbre clair,
> En sonne si haut que ses païens l'entendirent] (*la Chanson de Roland*).

Cet emploi est conservé dans le français familier ou populaire, surtout pour marquer le degré :

> *Ce pauvre Chiffon pleure que ça fait peine à voir* (Gyp).

En ancien français, le fait introduit par *que* était souvent concomitant plutôt qu'ultérieur au fait principal, et indiquait alors une « manière » plutôt qu'une conséquence :

> *On li ameine le balcent en la place ;*
> *Li cuens i monte, que il estrier n'i baille*
> [On lui amène sur la place le cheval pie ;
> Le comte monte dessus, sans mettre d'étriers]
> (*le Couronnement de Louis*).

L'emploi moderne en corrélation avec *si, tant, tel* était courant :

> *Or sui* ***si*** graime, **que** ne pois estre plus
> [Je suis si triste, que je ne puis l'être plus] (*Vie de saint Alexis*).

Le mode était l'indicatif, auquel le subjonctif se substituait dans les mêmes conditions que de nos jours ; ce mode apparaissait aussi avec la nuance irréelle quand la consécutive dépendait soit d'une principale, soit d'une subordonnée conditionnelle marquées de la même nuance :

> *Le roi feri si au travers*
> *Que,* ***se ne fust*** li bons haubers,
> *Mout* ***eüst*** bien **vengié** Jordain
> [Il frappa le roi d'un tel coup en travers
> Que, n'eût été le bon haubert,
> Il eût bien vengé Jourdain]
> (*Roman de Thèbes*).

Dès l'ancien français, les adverbes *si* et *tant* se rapprochèrent de *que* pour constituer des locutions conjonctives :

> *Et descendirent a terre,* ***si que***
> *li porz fu entre aux et la ville*
> (Villehardouin).

Emploi conservé, mais rare, dans le français populaire :

> *Mes paupières que je tenais instinctivement mi-closes,* ***si que*** *mes yeux étaient inutiles* (H. Barbusse).

Au XVI^e s., *si que* et *tant que,* encore très employés, furent concurrencés par *si bien que, de (en) manière (façon, sorte, mode) que,* qui les éliminèrent au XVII^e. Malherbe condamna *si que ;* Vaugelas, de son côté, jugea « tout à fait barbare » *de mode que,* et « peu élégantes » les locutions bâties sur *façon* et *manière ;* il fallait dire *si bien que, de sorte que, tellement que :*

> *Il avoit nouvelles que Darius devoit arriver dans cinq jours,* ***tellement qu'il*** *ne cessoit de se plaindre de sa destinée* (Vaugelas, *Quinte-Curce*).

L'évolution a donné tort à Vaugelas sur plusieurs points : *façon* et *manière* ont survécu ; *tellement que* ne s'emploie que dans la langue familière.

L'expression de la conséquence, notion limitrophe du but, du temps et de la manière, et fortement liée à la cause, à la qualité, à la quantité, est particulièrement sujette, par ses multiples aspects, aux flottements imprévisibles de la mode.

Elle est stylistiquement riche : pédantisme plus ou moins affecté des déductions logiques (*donc, en conséquence, de sorte que*), pittoresque des notations qualitatives (*de telle manière que, tel... que*), ironie de l'appréciation élogieuse (*si bien, tant et si bien que*), exagération des degrés (*si, tant, tel... que*) ou référence à un seuil censé notoire (*assez... pour que*) ; cette richesse explique la complexité et l'instabilité relative des marques qui ont été affectées à la conséquence.

conséquent, e [kɔ̃sekɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *consequens, -entis,* connexe, part. prés. de *consequi,* suivre, s'ensuivre [v. CONSÉCUTIF] ; fin du XIII^e s., A. du Mont-Cassin, au sens de « qui s'ensuit logiquement » ; sens 1-2, milieu du XVII^e s., La Rochefoucauld ; sens 3, 1780, Nisard). **1.** Se dit d'une personne qui agit avec esprit de suite ou raisonne de façon logique : *La honte d'être si peu conséquent, de démentir si tôt et si haut mes propres maximes, l'emporta sur ma volonté* (Rousseau). *M^lle Soleres est une personne trop conséquente pour se marier comme ça* (Escholier). ‖ **2.** Littér. *Conséquent à* (en parlant des personnes), qui agit conformément à : *Les hommes se prennent chacun pour modèle de perfection : voilà peut-être le seul principe auquel*

ils soient toujours conséquents (Stendhal). *Conséquent à ses principes, il* [Jésus] *dédaignait tout ce qui n'était pas la religion du cœur* (Renan). || *Conséquent à soi-même*, qui reste fidèle à sa ligne de conduite, de pensée. || Auj. *Conséquent avec*, qui agit en conformité avec : *Conséquent avec soi-même, conséquent avec sa doctrine. Jacques était mort pour défendre ses convictions ; il avait été conséquent avec lui-même, jusqu'au sacrifice* (Martin du Gard). || *Conséquent dans*, qui fait preuve d'esprit de suite : *Conséquent dans sa conduite.* || Vx. *Conséquent à* (en parlant des choses), qui fait logiquement suite à : *Puis je m'avisai que ce scrupule n'est guère conséquent à mes théories sur le rôle des anonymes* (Hermant). || **3.** *Fam.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui est d'une importance considérable : *Le cadeau n'est pas bien conséquent* (Theuriet). [Il] *se trouvait déjà dans une situation commerciale que la ville qualifiait de « conséquente »* (Huysmans). *Il n'y avait dans les environs de Combray de ferme si conséquente que Françoise ne supposât qu'Eulalie eût pu facilement l'acheter, avec tout ce que lui rapportaient ses visites* (Proust). *Des nuages roulaient au-dessus du Bois dans le ciel nocturne, si touffus et si bas que, un peu moins conséquents, on les eût pris pour la traînée de fumée laissée par une locomotive* (Montherlant).

• SYN. : **1** *raisonnable ;* **2** *fidèle à, logique avec, persévérant dans ;* **3** *grand, gros, important, imposant.* — CONTR. : **1** *absurde, changeant, incohérent, inconséquent, instable, versatile ;* **2** *infidèle à ;* **3** *dérisoire, faible, médiocre, minime, modeste, modique, petit, simple.*

◆ **conséquent** n. m. (sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Seconde proposition d'un raisonnement, conséquence de la première. || **2.** *Vx.* En grammaire, deuxième terme d'un rapport, dont le premier est dit *antécédent.* (On dit aussi TERME CONSÉQUENT.)

◆ **Par conséquent** loc. adv. Comme suite logique et nécessaire, donc : *Mais tu oublies toujours que je m'appelle Poitard, et toi* [...] *par conséquent M^me^ Poitard* (Labiche). *De toutes façons, elle sera ici ce soir. Par conséquent, inutile de se tracasser* (Proust).

1. conservateur, trice [kɔ̃sɛrvatœr, -tris] adj. et n. (lat. *conservator*, sauveur, conservateur, de *conservatum*, supin de *conservare* [v. CONSERVER] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Qui assure la préservation, la protection de ce qui existe : *La domination anglaise, conservatrice des anciens droits* (Renan). || **2.** Qui est opposé aux innovations et maintient, par principe, l'ordre politique et social établi : *Pour en revenir à la prononciation et au vocabulaire de M^me^ de Guermantes, c'est par ce côté que la noblesse se montre vraiment conservatrice, avec tout ce que ce mot a à la fois d'un peu puéril, d'un peu dangereux, de réfractaire à l'évolution, mais aussi d'amusant pour l'artiste* (Proust). *Il est facile de demeurer conservateur lorsqu'on est bien loti soi-même et peu touché par l'infortune d'autrui* (Gide). *La Triplice* [...] *était à l'origine* [...] *un pacte de solidarité conservatrice, conclu par trois souverains pareillement inquiets de l'effervescence révolutionnaire qui couvait en Europe* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *gardien, protecteur ;* **2** *traditionaliste.* — CONTR. : **2** *novateur, progressiste, révolutionnaire.*

◆ **conservateur** n. m. (av. 1453, Monstrelet). Personne qui a pour mission de conserver, et, *spécialem.*, fonctionnaire chargé soit de la constatation de certains actes intéressant les particuliers, soit de la garde, de l'administration ou de la protection de certains biens de l'État : *Conservateur des hypothèques. Conservateur des eaux et forêts. Le conservateur d'une bibliothèque, d'un musée.*

2. conservateur [kɔ̃sɛrvatœr] n. et adj. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. [avec influence de l'angl.] ; 1866, Larousse). En Grande-Bretagne, membre de l'ancien parti « tory », devenu le parti conservateur : *Ce fut au sens politique des conservateurs anglais, des « tories »* [...], *que l'on dut une paix qui, en définitive, donnait raison à Louis XIV* (Bainville).

conservation [kɔ̃sɛrvasjɔ̃] n. f. (lat. *conservatio*, action de conserver, de *conservatum*, supin de *conservare* [v. CONSERVER] ; v. 1290, *Livre Roisin*, au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XVI^e^ s., Amyot ; sens I, 3, 1721, Trévoux ; sens II, 1, 1671, Pomey ; sens II, 2, 1829, Boiste).

I. 1. Action de maintenir intact, dans le même état : *La conservation des manuscrits.* || *Spécialem.* Action de conserver les denrées alimentaires par divers procédés. || **2.** *Class.* et *littér.* Maintien de la santé, de la vie : *M. de Vauban a augmenté toutes les précautions et toutes les sûretés qu'il a accoutumé de prendre pour la conservation des assiégeants* (Sévigné). *Un vieux créole tout occupé de sa santé et de sa conservation* (Morand). || *Instinct de conservation*, instinct qui pousse un être vivant à lutter pour sauver son existence quand elle est menacée : *Une minute où l'instinct de la conservation pousse des hurlements et où la bête reparaît dans l'homme* (Hugo). || **3.** État dans lequel une chose subsiste : *Ils* [les panneaux de broderie ancienne] *dataient du quinzième siècle, en soie nuancée sur fond d'or, d'une conservation merveilleuse* (Zola).

II. 1. Fonctions d'un conservateur. || **2.** Administration, services qu'il dirige ; local abritant ses services : *La conservation des hypothèques.*

• SYN. : **I, 1** *entretien, garde, maintien, préservation, protection ;* **2** *salut, sauvegarde.* — CONTR. : **I, 1** *abandon, altération, destruction, détérioration, perte ;* **2** *anéantissement, mort.*

conservatisme [kɔ̃sɛrvatism] n. m. (de *conservateur* 1 ; 1851, Herzen). État d'esprit hostile à tout ce qui rompt avec la tradition : *Conservatisme politique, social, littéraire.*

• SYN. : *traditionalisme.* — CONTR. : *progressisme.*

1. conservatoire [kɔ̃sɛrvatwar] adj. (dér. savant de *conserver ;* v. 1361, Oresme, au sens de « où on conserve des fruits, etc. » ; sens actuel, 1787, Féraud). En termes de droit, se dit d'une mesure destinée à conserver : *Une saisie conservatoire a pour but d'empêcher qu'il soit porté préjudice aux intérêts des ayants droit.*

2. conservatoire [kɔ̃sɛrvatwar] n. m. (ital. *conservatorio*, école de musique, de *conservare*, conserver ; 1778, Bachaumont, au sens 1 ; sens 2, 1794, date de la fondation du *Conservatoire des arts et métiers* [décret du 13 vendémiaire an III] ; sens 3, XX^e^ s.). **1.** Établissement où l'on forme des sujets pour la musique, la danse, la déclamation, etc. : *Outre le Conservatoire national supérieur de musique de Paris, il existe des conservatoires dans certaines villes de province. Le Conservatoire national d'art dramatique.* || Absol. *Premier prix du Conservatoire*, lauréat qui a obtenu un premier prix de musique ou de chant au Conservatoire de musique de Paris. || **2.** Établissement destiné à protéger et à maintenir le patrimoine national artistique, scientifique, etc., notamment en conservant certaines collections : *La Convention a créé le Conservatoire national des arts et métiers en 1794.* || **3.** *Fig.* Ce qui sauve ou conserve : *La Diète germanique fut le conservatoire de l'anarchie allemande* (Bainville).

1. conserve [kɔ̃sɛrv] n. f. (déverbal de *conserver ;* 1398, *le Ménagier de Paris*). Aliment maintenu en état de consommation par un procédé artificiel (souvent au plur.) : *Il fit venir de Marseille toute une cargaison de conserves alimentaires* (Daudet).

◆ **conserves** n. f. pl. (1680, Richelet). *Vx.* Lunettes à verres faiblement correcteurs, souvent teintés, assurant la protection des yeux fatigués : *Il* [...] *portait des conserves à verres bleus, à l'aide desquelles il cachait son regard, sous prétexte de préserver sa vue de l'éclatante réverbération de la lumière* (Balzac).

2. conserve [kɔ̃sɛrv] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1552, Rabelais). *Vx.* Navire qui en accompagne un autre pour le protéger : *Le vaisseau perdit sa conserve.*

◆ **De conserve** loc. adv. (sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, fin du XVII^e^ s., Saint-Simon). **1.** Ensemble, sans se perdre de vue, en parlant de navires : *Messieurs, nous*

vous laisserons naviguer de conserve sur le « Warwick » et sur le « Vengeur » (Balzac). || **2.** *Fig.* et *littér.* En même temps, conjointement : *L'apostat repenti, jaloux de voler au ciel de conserve avec ses frères, obtenait la grâce de mourir dans le cirque* (Balzac). *Par le plus singulier retour, nous fîmes alors, mais cette fois de conserve, des lectures du genre le plus sérieux* (Gide).

conservé, e [kɔ̃sɛrve] adj. (part. passé de *conserver ;* 1798, Acad.). Se dit d'une personne qui, malgré l'âge, garde fraîcheur et vigueur : *Une femme de cinquante-six ans, parfaitement conservée* (Balzac).

conserver [kɔ̃sɛrve] v. tr. (lat. *conservare,* observer fidèlement, conserver, de *cum-* intensif et *servare,* garder, maintenir ; 842, *Serments de Strasbourg,* au sens de « observer [un serment] » ; sens I, 1, 1530, Palsgrave ; sens I, 2, 1694, Acad. ; sens II, 1, 1564, *Indice de la Bible ;* sens II, 2, 1890, *Dict. général*).

I. 1. Maintenir en bon état, protéger de l'altération physique, de la corruption, en particulier des denrées périssables : *Pour conserver le poisson quand on tenait longtemps la mer, on l'empilait en des barils de sel* (Maupassant). *Un produit qui conserve le cuir.* || **2.** Maintenir dans le même état (au pr. et au fig.) : *Il avait fait [...] de grands efforts pour trouver un héritier digne de relever son nom flétri, et de conserver la fortune* (Sand).

II. 1. Garder soigneusement : *Conserver un dépôt, un secret.* || *Par extens.* Ne pas perdre, ne pas se défaire de : *Conserver son emploi, ses habitudes, ses amis. Il n'avait pas conservé un bon souvenir de l'ancien système* (Renan). *Leurs cahiers de collège, qu'ils conservaient, leur fournissaient des éléments de philosophie* (France). || **2.** Garder sur soi un vêtement, ne pas l'ôter : *Conserver par mégarde son chapeau sur sa tête. Conserver son pardessus.*

• SYN. : **I, 1** *entretenir, préserver, protéger ;* **2** *sauvegarder, sauver.* || **II, 1** *détenir, retenir.* — CONTR. : **I, 1** *abîmer, altérer, corrompre, détériorer ;* **2** *abandonner, aliéner, perdre.* || **II, 1** *céder, se défaire de, se dessaisir de, donner, renoncer à.*

conserverie [kɔ̃sɛrvəri] n. f. (de *conserver ;* XXe s.). **1.** Industrie, fabrication des conserves alimentaires. || **2.** Usine, entreprise où l'on prépare des conserves.

conserveur [kɔ̃sɛrvœr] n. m. (de *conserver ;* XXe s.). Personne qui dirige une conserverie.

considérable [kɔ̃siderabl] adj. (de *considérer ;* 1564, J. Thierry, au sens de « digne d'être remarqué » ; sens 1, 1637, Descartes ; sens 2, 1668, Molière). **1.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne qui mérite d'être considérée, à cause de sa valeur, de sa position sociale, de sa notoriété, etc. : *Alexandre, fils d'un roi considérable* (Saint-Évremond). *Le secrétaire d'un homme considérable ne pouvant habiter un garni d'étudiants* (Daudet). *Le comte de Baraglioul, père de Julius, était un homme considérable* (Gide) ; et en parlant de choses : *Ah ! mon père, le bien n'est pas considérable lorsqu'il est question d'épouser une honnête personne* (Molière). || **2.** Se dit de quelque chose d'important par le nombre, la valeur, les conséquences qui peuvent en résulter : *Ces fondateurs de congrégations qui ont eu un rôle si considérable dans la préparation du* XVIIe *siècle* (Renan). *L'émotion devint considérable dans le pays* (Maupassant). *Une somme considérable.*

• SYN. : **2** *énorme, grand, imposant, innombrable.* — CONTR. : **2** *anodin, dérisoire, faible, infime, mineur, minime, petit.*

considérablement [kɔ̃siderabləmɑ̃] adv. (de *considérable ;* 1675, Maucroix). Dans une proportion importante ; de façon notable : *Ce détour allonge considérablement le trajet. Une fiscalité considérablement alourdie.*

considérant [kɔ̃siderɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *considérer ;* 1792, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Motif d'une décision juridictionnelle ou administrative : *Ce magistrat, dégénéré à la longue en vieille machine à considérants* (Chérau). *Les considérants d'un arrêt, d'un décret.* || **2.** Motif invoqué pour appuyer un acte, une décision : *Il m'apparut que mon action était d'autant plus sincère que je balayais devant elle tous ces considérants par quoi je tentais de me la justifier d'abord* (Gide).

• SYN. : **1** *attendu ;* **2** *mobile, raison.*

◆ **Considérant que** loc. conj. Formule par laquelle commence l'exposé des motifs d'un arrêt, d'un jugement.

considératif, ive [kɔ̃sideratif, -iv] adj. (dér. savant de *considérer ;* v. 1361, Oresme, au sens de « qui contemple [quelque chose] » ; *état considératif,* fin du XVIIe s., Bossuet). *État considératif,* expression d'ascétique désignant l'état de l'âme qui observe et réfléchit.

considération [kɔ̃siderasjɔ̃] n. f. (lat. *consideratio,* examen, égard, de *consideratum,* supin de *considerare* [v. CONSIDÉRER] ; fin du XIIe s., *Livre des Rois,* aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1360, Froissart ; sens 4, v. 1320, *Roman de Fauvel*). **1.** *Class.* Action d'examiner une chose, une idée, en raisonnant pour l'apprécier : *Tout ce qui tombe sous la considération des géomètres* (Pascal). || **2.** Attention portée à une chose. || *Prendre en considération,* considérer comme digne d'examen : *Le mérite n'était pris en considération d'aucune manière* (Bainville). || *Mériter considération,* en parlant d'une chose, être assez important ou grave pour motiver l'examen, la réflexion. || **3.** Constatation résultant de l'examen de quelque chose : *Le secret leur est essentiel, et cette considération permettrait peut-être de mesurer l'importance vitale de nos divers fonctionnements* (Valéry). || *Spécialem.* Constatation raisonnée motivant une conclusion, une décision : *Au principal motif qui me faisait, après tant de courses, quitter de nouveau la France, se joignaient d'autres considérations* (Chateaubriand). || **4.** Importance accordée à quelqu'un après examen ; égard que l'on a pour lui : *Mes compagnons me traitaient bien, et même me témoignaient de la considération* (Mérimée). *Il aimait mieux la considération que la gloire, et la popularité bruyante ne l'avait jamais tenté* (Taine). || *Recevez l'assurance de ma considération distinguée,* simple formule épistolaire de politesse. || Class. *De considération,* qui jouit d'une large estime : *J'ai passé quelques jours chez un homme de considération [...] qui est ravi d'avoir de la compagnie chez lui* (Montesquieu). || Class. *À la considération de,* par considération pour : *À votre considération, je m'en vais le traiter du mieux qu'il me sera possible* (Molière).

◆ **En considération de** loc. prép. (1378, Runkewitz). Compte tenu de ; en raison de : *En considération des services passés de l'accusé, le jury lui a accordé le bénéfice du sursis.*

◆ **considérations** n. f. pl. (1690, Furetière). Réflexions développées sur un sujet : *Après de longues considérations, il exposa son projet. Montesquieu publia en 1734 ses « Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence ».*

considéré, e [kɔ̃sidere] adj. (part. passé de *considérer ;* 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1640, Corneille). **1.** *Class.* et *littér.* Réfléchi, circonspect : *Il n'y a rien de moins attentif ni de moins considéré que les enfants* (Bossuet). *Comme on dit que l'homme considéré ne confiera point à sa femme de secret* (Claudel). || **2.** Regardé comme digne de considération, d'estime (vieilli) : *La sœur de Lucien travaillait chez une très honnête femme, considérée à l'Houmeau, nommée Mme Prieur* (Balzac). *Il n'osa troubler le pieux recueillement d'une personne si considérée dans la paroisse Saint-Roch* (Mérimée).

considérément [kɔ̃sideremɑ̃] adv. (de *considéré ;* 1392, *Ordonnance royale*). *Class.* En considérant bien les choses, en y réfléchissant : *La raison doit aller considérément d'une chose à l'autre* (Bossuet).

considérer [kɔ̃sidere] v. tr. (lat. *considerare,* examiner attentivement ; 1150, Barbier, aux sens 1-3 ; sens 4, 1640, Corneille ; sens 5, 1835, Acad.). [Conj. **5 b.**] **1.** Regarder avec attention ; arrêter son regard sur : *Je considérais une longue table qui portait, au lieu de marbre, des mosaïques romaines* (Vigny). *En considérant cette grave figure, le rictus ironique que la présence de Jacques Cartier avait fait*

éclore sur son visage morose s'évanouit peu à peu (Hugo). *Ils la considéraient, quand elle passait près d'eux, avec des tensions d'esprit démesurées* (Flaubert). *Le directeur considéra brusquement le jeune homme de son coup d'œil glissé par-dessus le verre des lunettes* (Maupassant). *Antoine considéra son frère sans rien dire, lui tourna le dos, et quitta la pièce* (Martin du Gard). *Il prit l'enveloppe, la considéra d'un œil distrait* (Romains). ‖ **2.** *Fig.* Prendre comme objet de réflexion ; examiner avec soin et de façon critique : *Ce dernier exemple est bon à considérer* (Alain). *Il faut considérer avec une attention curieuse cette nature d'oisif produire une œuvre considérable* (Valéry). *Vous êtes tous bien différents, quand on vous considère de près* (Duhamel). ‖ *Tout bien considéré,* quand tous les problèmes posés ont été étudiés : *Tout bien considéré, le parti le plus sûr, c'est de respecter fort les procureurs du roi* (Courier). ‖ **3.** *Spécialem.* Avoir pour objet particulier d'étude : *L'hygiène considère l'homme dans l'état sain, la thérapeutique dans l'état malade.* ‖ **4.** *Class.* et *littér.* Prendre en considération, faire cas de : *De quelque côté que je t'envisage* [ô mort], *je ne vois rien en toi que je considère* (Bossuet). *Il commença brusquement de s'intéresser à Gertrude que jusqu'alors il n'avait point considérée* (Gide). ‖ *Spécialem.* Avoir du respect, des égards, de l'estime pour ; honorer : *Je t'ai considéré plus que tu ne mérites* (Corneille). *Les choses n'allaient point mal ainsi, et le gouvernement était considéré* (Courier). ‖ **5.** *Considérer comme,* attribuer une qualité à, juger comme : *Célestine avait été considérée tout de suite comme de la famille* (Balzac). *Celle que j'aimais* [...] *me considérait comme son époux et son maître, revenant sur un signe de moi* (Proust). *Considérer quelqu'un comme un traître.* ‖ **6.** *Considérer que,* penser après réflexion, estimer que : *Considérant qu'il est trop tard pour partir, nous allons camper ici.*

● SYN. : **1** *contempler, examiner, observer ;* **2** *analyser, étudier, peser ;* **5** *compter pour, prendre pour, tenir pour, traiter comme.*

consignataire [kɔ̃siɲatɛr] n. m. (dér. savant de *consigner ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Personne préposée à la garde des dépôts et consignations. ‖ **2.** Négociant ou commissionnaire qui reçoit des marchandises en dépôt. ‖ *Spécialem.* Celui à qui on adresse un navire ou les marchandises qu'il transporte.

consignation [kɔ̃siɲasjɔ̃] n. f. (de *consigner ;* 1396, *Dict. général,* écrit *concination* [*consignation,* 1481, Bartzsch], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1559, Amyot ; sens 4, XX^e^ s.). **1.** Dépôt d'une somme ou d'un autre objet fait par un débiteur entre les mains d'une personne ou en un lieu désignés par la loi : *La Caisse des dépôts et consignations est l'unique dépositaire légal des consignations de toute nature.* ‖ **2.** Dépôt de marchandises effectué pour obtenir des avances ou en faire opérer le placement. ‖ *Spécialem.* Remise des marchandises, par le capitaine d'un navire, au consignataire désigné. ‖ **3.** Somme, valeur, objet consignés : *Retirer sa consignation.* ‖ **4.** Action de facturer provisoirement quelque chose : *Consignation d'un emballage.*

consigne [kɔ̃siɲ] n. f. (déverbal de *consigner ;* v. 1500, Godefroy, écrit *consine,* au sens de « marque, témoignage » [1660, Oudin, écrit *consigne,* au sens de « action de remettre »] ; sens I, 1, 1740, Acad. ; sens I, 2, 1842, E. Sue ; sens II, 1-2, 1803, Boiste ; sens III, 1, 1866, Larousse ; sens III, 2, XX^e^ s.).

I. 1. Ordre et instruction donnés à un militaire, fixant sa mission dans diverses éventualités : *Non, non, vous ne passerez pas, | Dit le soldat, c'est ma consigne* (Béranger). ‖ **2.** Instructions formelles données à quelqu'un qui est chargé de leur exécution : *Observer, respecter, oublier, forcer une consigne. Évidemment, on pourrait laisser le titulaire en place, avec consigne de se tenir tranquille* (Romains). ‖ Fam. *Manger la consigne,* ne pas la faire observer ; oublier une mission, une recommandation. ‖ *Être homme de consigne,* observer strictement les instructions qu'on a reçues (vieilli) : *Le piéton, homme de consigne, obéit et se retira, furieux et désolé de ne pas assister aux constatations* (Maupassant).

II. 1. Privation de sortie infligée à un militaire ou à un élève d'un établissement d'enseignement : *Jacques nous a dit hier qu'il avait quatre heures de consigne* (Martin du Gard). ‖ **2.** Mesure de sécurité maintenant la troupe dans ses casernements en certaines circonstances : *Lever la consigne des troupes.*

III. 1. Service chargé, dans une gare, un aéroport, de recevoir et de garder des bagages temporairement déposés par les voyageurs ; local abritant ce service. ‖ **2.** Action de consigner un emballage. ‖ Somme versée comme garantie en échange d'un objet provisoirement emporté.

consigné, e [kɔ̃siɲe] adj. et n. (part. passé de *consigner*). Se dit d'un militaire ou d'un élève à qui il a été interdit de sortir des locaux par punition ou par mesure spéciale. ‖ *Appel des consignés,* signal rassemblant, pour un appel spécial, les soldats consignés.

consigner [kɔ̃siɲe] v. tr. (lat. *consignare,* sceller, consigner, mentionner, de *cum* intensif et *signare,* marquer d'un signe, de *signum,* empreinte, sceau ; milieu du XIV^e^ s., au sens de « délimiter par une borne » ; sens I, 1, 1402, N. de Baye ; sens I, 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens I, 3, 1907, Larousse ; sens I, 4, XX^e^ s. ; sens II, 1690, Furetière ; sens III, 1, 1829, Boiste ; sens III, 2, 1740, Acad.).

I. 1. Déposer une somme en garantie. ‖ **2.** Mettre des marchandises en dépôt entre les mains d'un consignataire : *Sur la cheminée* [...] *étaient des avis d'arrivage de marchandises consignées en son nom au Havre* (Balzac). ‖ **3.** Mettre des bagages en dépôt à la consigne d'une gare. ‖ **4.** Facturer provisoirement un article, en particulier un emballage, qui sera remboursé s'il est rapporté : *Beaucoup de récipients, quoique « consignés », ne rentraient pas* (Romains).

II. *Fig.* Noter par écrit une circonstance, une chose importante : *Je consigne le récit de cette fête dans mes Mémoires* (Daudet). *Consigner un fait dans un procès-verbal.*

III. 1. Empêcher de sortir un militaire, un élève, pour un motif déterminé (punition, mesure d'ordre, mesure sanitaire) : *J'étais consigné à la caserne même où nous voici* (Vigny). ‖ **2.** Vx. *Consigner quelqu'un,* donner l'ordre formel de ne pas le laisser entrer : *Oui, mon cher, vous iriez vingt fois chez M^me^ de Restaud, vingt fois vous la trouveriez absente. Vous avez été consigné* (Balzac). ‖ *Consigner sa porte,* refuser de recevoir qui que ce soit.

● SYN. : **II** *enregistrer, inscrire, mentionner, rapporter, relater.*

◆ v. tr. ind. (1740, Acad.). Vx. *Consigner à quelqu'un de,* lui donner la consigne, l'ordre de : *On lui a consigné de ne laisser entrer personne sans billet.*

consistance [kɔ̃sistɑ̃s] n. f. (de *consister ;* fin du XIV^e^ s., au sens de « composition [d'un corps] » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, fin du XVII^e^ s., Saint-Simon ; sens 5, 1787, Féraud). **1.** État d'un corps solide considéré du point de vue de la cohésion de ses parties : *La cire a moins de consistance que la résine* (Acad.). ‖ **2.** État de compacité d'un corps liquide ou pâteux qui s'approche plus ou moins de l'état solide : *Quand on chauffe un sirop de sucre, il prend de la consistance.* ‖ **3.** *Class.* et *fig.* Stabilité, solidité d'une institution, d'une idée : [Notre langue] *semble avoir atteint la perfection qui donne la consistance* (Bossuet). *Il a fallu que la noblesse eût une certaine consistance, afin que le propriétaire du fief fût en état de servir le prince* (Montesquieu). ‖ **4.** Fig. *Sans consistance,* sans existence réelle : *Il est difficile* [...] *de penser qu'il* [le mort] *est assimilable aux images sans consistance, aux souvenirs laissés par les personnages d'un roman qu'on a lu* (Proust). ‖ *Bruit sans consistance,* rumeur sans fondement. ‖ *Personne sans consistance,* personne dont le caractère manque de fermeté : *C'est* [l'officier], *selon Églé, un bellâtre sans consistance, un salonnard dans toute l'acception du mot* (L. Daudet). ‖ **5.** *Par extens.* et *vx.* Crédit, considération dont on jouit dans la

société, dans un milieu : *Mon cher cousin, si vous voulez avoir quelque consistance dans la société, il faut que vingt personnes aient intérêt à dire du bien de vous* (Stendhal).

consistant, e [kɔ̃sistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *consister* ; v. 1560, Paré, au sens de « qui a de la force » ; sens 1, 1754, *Encyclopédie* ; sens 2-3, 1863, Littré). **1.** Se dit d'un corps qui présente une certaine cohésion, une certaine fermeté : *Graisse consistante. Des aliments consistants. En m'éveillant, je vis* [...] *la brume mate, unie et blanche, qui pendait gaiement au soleil, consistante et douce comme du sucre filé* (Proust). || **2.** *Fig.* Qui a une existence réelle : *La duchesse avait pu un instant être heureuse de sentir son passé plus consistant parce qu'il était partagé par moi* (Proust). || **3.** Vx. *Homme consistant,* qui a de la valeur et du crédit.

● SYN. : **1** *dur, épais, ferme, solide ;* **2** *concret, tangible, vrai.* — CONTR. : **1** *fluide, liquide, mou ;* **2** *chimérique, immatériel, inconsistant, irréel, utopique.*

consister [kɔ̃siste] v. intr. (lat. *consistere,* se placer, s'arrêter, être composé de, de *cum-* intensif et *sistere,* se tenir, placer, arrêter ; XIVe s., *Nature à l'alchimie,* au sens de « rendre consistant » ; sens actuels, fin du XVe s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Se maintenir dans le temps, subsister : *Une Église ne peut consister, sinon qu'il y ait des pasteurs qui aient la charge d'enseigner* (Fénelon). || **2.** Être composé, formé de : *Les meubles de ce cabinet consistaient en trois chaises de cuir noir et une table couverte de titres et de parchemins* (Chateaubriand). || **3.** Résider en (au pr. et au fig.) : *La liberté de l'homme consiste dans le pouvoir qu'il a de se mettre ou de ne se mettre pas sous la prise des objets* (Sainte-Beuve). *Le bonheur consiste* [...] *dans l'exercice de nos facultés appliquées à des réalités* (Balzac). || *Consister à* (suivi de l'infinitif), se manifester de telle ou telle manière, avoir comme caractère essentiel de : *Le premier point de ce programme consistait à consolider le pouvoir impérial* (Bainville).

● SYN. : **2** *comporter, comprendre ;* **3** *reposer sur, se trouver dans.*

● REM. *Consister* se construit avec les prép. *en* ou *dans.* La construction avec *à* et un nom est vieillie : *Son bonheur consistait aux beautés d'un jardin* (La Fontaine).

consistoire [kɔ̃sistwar] n. m. (bas lat. *consistorium,* lieu de réunion, de *consistere* [v. CONSISTER] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 ; sens 2, 1596, Hulsius). **1.** Assemblée de cardinaux convoquée par le pape : *Au consistoire qui suivit bientôt après, le 30 juin 1889* [...], *Léon XIII laissa s'élever son indignation véhémente* (Gide). || **2.** Assemblée de ministres protestants, ou du conseil de synagogue, délibérant des intérêts de la communauté religieuse : *Elle eut beaucoup de peine à le remplacer, malgré sa grande fortune et son crédit auprès du consistoire parisien* (Daudet).

consistorial, e, aux [kɔ̃sistɔrjal, -o] adj. (de *consistoire ;* 1472, *Ordonnance royale*). **1.** Qui relève du consistoire de l'Église catholique : *La somme totale des rentes de tous les bénéficiaires consistoriaux sera portée à environ seize millions* (Voltaire). || *Congrégation consistoriale,* l'une des onze congrégations romaines. (Elle porte auj. le nom de CONGRÉGATION DES ÉVÊQUES.) || **2.** Qui relève d'un consistoire : *Écoles consistoriales protestantes.*

◆ **consistorial** n. m. Membre d'un consistoire.

consœur [kɔ̃sœr] n. f. (de *sœur,* d'après *confrère ;* 1342, Godefroy, écrit *consuer,* au sens de « femme d'une même confrérie » ; sens 1, fin du XVe s., Molinet [*consœur*] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Chaque religieuse considérée par rapport aux autres du même couvent ou du même ordre. || **2.** Se dit de femmes exerçant une même profession libérale (souvent ironiq.) : *Son génie fut article de foi parmi ses confrères et même (comme l'on ne craint pas de le dire) ses consœurs* (Hermant).

consolable [kɔ̃sɔlabl] adj. (lat. *consolabilis,* consolable, consolant, de *consolari* [v. CONSOLER] ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* au sens de « consolant » ; sens 1, fin du XVe s., J. d'Auton ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Qui peut être consolé : *Veuve facilement consolable.* || **2.** Se dit d'une chose dont on peut être consolé : *Peines aisément consolables.*

● CONTR. : **1** et **2** *inconsolable.*

consolant, e [kɔ̃sɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *consoler ;* 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). Qui console ou peut consoler : *Dans l'impression qu'elle m'a faite, il se mêle quelque chose de si consolant* (Sand). || Fam. *Eh bien ! c'est consolant !,* ou *Vous êtes consolant !,* ce n'est pas fait pour donner confiance ; vous ne nous rassurez pas !

● SYN. : *apaisant, consolateur, réconfortant.* — CONTR. : *affligeant, attristant, chagrinant, désespérant, désolant.*

consolateur, trice [kɔ̃sɔlatœr, -tris] adj. et n. (lat. *consolator,* de *consolari* [v. CONSOLER] ; v. 1265, J. de Meung). Qui apporte une consolation, un apaisement : *S'il te souvient que j'ai reçu le doux nom de consolatrice* (Musset). *Les chapelets bénits, consolateurs des veuves* (Samain). *La souffrance* [...] *était toujours aussi atroce, parce qu'antérieure à la promesse consolatrice que je m'étais faite de ramener le soir même Albertine* (Proust). *La religion chrétienne est principalement consolatrice ; elle est belle surtout pour cela* (Gide). || *Ange consolateur,* ange gardien. || *Le Consolateur,* le Saint-Esprit.

consolatif, ive [kɔ̃sɔlatif, -iv] adj. (lat. *consolativus,* qui a pour but de consoler, de *consolari* [v. CONSOLER] ; XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame*). *Class.* et *littér.* Qui a la vertu de consoler : *Je vous dirai sur cela un beau mot de saint Augustin, et bien consolatif pour de certaines personnes* (Pascal). *« Et moi qui pensais vous aider à goûter dans ce secret quelque vertu consolative », reprit Julius consterné* (Gide).

consolation [kɔ̃sɔlasjɔ̃] n. f. (lat. *consolatio,* consolation, soulagement, de *consolatum,* supin de *consolari* [v. CONSOLER] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1771, Trévoux ; sens 4, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 5, 1835, Acad. [*fiche de consolation*] ; sens 6, 1829, Vidocq). **1.** Allégement apporté à une peine morale : *L'âme trouve de vastes consolations dans l'étude et la méditation* (Staël). *Ce fut au milieu des débris de nos temples que je publiai le « Génie du christianisme ». Les fidèles se crurent sauvés : on avait alors un besoin de foi, une avidité de consolations religieuses qui venaient de la privation de ces consolations depuis de longues années* (Chateaubriand). || **2.** Raisons, paroles propres à consoler : *Prodiguer les consolations à quelqu'un.* || **3.** Sujet de satisfaction, de joie, au milieu des épreuves, des chagrins : *Enfant qui donne de grandes consolations à ses parents.* || **4.** *Par extens.* La personne ou la chose même qui peut consoler : *Son enfant est sa seule consolation.* || **5.** Léger avantage accordé à quelqu'un que le hasard n'a pas favorisé : *Prix de consolation. Lot de consolation.* || *Fiche de consolation,* V. FICHE. || **6.** *Pop.* et *vx.* Verre d'eau-de-vie : *Cela m'empêche d'avoir mon gloria et ma goutte de consolation* (Vallès). || *Par extens.* Cabaret où l'on servait de l'alcool : *Les stations dans les assommoirs, les consolations, les mines à poivre, Jack ne se mêlait à rien* (Daudet).

● SYN. : **1** *apaisement, réconfort, soulagement ;* **4** *consolateur ;* **5** *compensation, dédommagement.* — CONTR. : **1** *affliction, chagrin, désespoir, désolation.*

consolatoire [kɔ̃sɔlatwar] adj. (lat. *consolatorius,* de *consolari* [v. CONSOLER] ; XIIIe s.). *Littér.* Qui a pour but de consoler : *Je lui dis aussitôt* [...] *que ce poème* [...] *serait, au surplus, consolatoire, et qu'elle ne laisserait pas d'y trouver la récompense de son chagrin* (Gide).

console [kɔ̃sɔl] n. f. (forme réduite de *consolateur,* figure d'homme portant une corniche [milieu du XVIe s.] ; 1565, Barbier, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1640, Oudin). **1.** Support en pierre, en bois ou en métal, en saillie sur une muraille et destiné à soutenir un élément d'architecture : *Les consoles d'un balcon, d'une corniche.* || **2.** Moulure saillante servant de

support au bras d'un fauteuil, au plateau d'un meuble. || **3.** Table appliquée contre un mur, à deux ou à quatre pieds galbés, soutenant généralement un plateau de marbre. || *Console d'applique,* petit support en forme de console, servant à présenter pendules, vases, bibelots, etc. || *Console d'orgue,* meuble placé devant le buffet d'orgue et qui comporte claviers manuels, pédalier, registre, etc.

consoler [kɔ̃sɔle] v. tr. (lat. *consolari,* rassurer, réconforter, soulager, de *cum-* intensif et *solari,* réconforter ; XIII^e s., aux sens 1-3 ; sens 4, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné). **1.** Soulager moralement quelqu'un qui est affligé, peiné : *Le poète, sur la terre, | Console* [...] *| Les tristes humains* (Hugo). || *Spécialem.* Apaiser les manifestations extérieures de chagrin, les pleurs d'un enfant : *Lorsqu'un petit enfant crie et ne veut pas être consolé, la nourrice fait souvent les plus ingénieuses suppositions concernant ce jeune caractère* (Alain). || **2.** *Littér.* Alléger une souffrance morale précise : *Cet automne, du moins, compensera ces mécomptes et consolera mes ennuis* (Gide). || **3.** En parlant d'une chose, être un motif de réconfort pour quelqu'un qui a été éprouvé : *J'ai traversé cette belle contrée, remplie de votre souvenir ; il me consolait sans pourtant m'ôter la tristesse de tous les autres souvenirs que je rencontrais à chaque pas* (Chateaubriand). *Cette bonne nouvelle le consolera de son échec.* || **4.** *Class.* Guérir, soulager : *Ils m'ont envoyé d'une essence* [...] *qui guérit et console et perfectionne tout* (Sévigné).

• SYN. : **1** *réconforter, remonter* (fam.) ; **2** *adoucir, apaiser, atténuer, calmer, diminuer.* — CONTR. : **1** *accabler, affliger, attrister, blesser, chagriner, désoler, navrer, peiner, tourmenter ;* **2** *accroître, aggraver, augmenter.*

◆ **se consoler** v. pr. **1.** Mettre fin à son chagrin, à ses regrets : *Il ne se console pas de la mort de son ami. Je n'ai pas pu assister à cette conférence, mais je m'en console facilement.* || **2.** Se témoigner de la sympathie, s'apporter un mutuel réconfort dans des circonstances pénibles : *Le Créateur a fait les êtres pour s'aimer, se soutenir, se consoler* (Maupassant).

consolidable [kɔ̃sɔlidabl] adj. (de *consolider ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui peut être consolidé.

consolidation [kɔ̃sɔlidasjɔ̃] n. f. (de *consolider ;* 1314, Mondeville, au sens de « cicatrisation » ; sens 1, v. 1380, Conty ; sens 2, 1754, *Encyclopédie ;* sens 3, 1789, Brunot). **1.** Action de consolider quelque chose (au pr. et au fig.) : *La consolidation d'un bâtiment ancien, d'une situation.* || **2.** Spécialem. *Consolidation d'une fracture,* action par laquelle les fragments d'un os fracturé se ressoudent. || *Consolidation d'une blessure,* en droit, époque à laquelle l'état de la victime d'un accident n'est plus susceptible d'amélioration et où l'on apprécie le taux d'invalidité définitif. || **3.** Substitution d'une dette à moyen ou à long terme à une dette à court terme.

• SYN. : **1** *affermissement, raffermissement.*

consolidé, e [kɔ̃sɔlide] adj. (angl., d'origine franç., *consolidated* [*annuities*], « [dette nationale d'Angleterre] consolidée, garantie sur des fonds d'État » [en 1751] ; 1768, Bonnafé). Se dit d'un emprunt au paiement des intérêts duquel on a assigné un fonds de garantie : *Riche de vingt mille livres de rentes dans les fonds appelés consolidés* (Balzac).

◆ **consolidés** n. m. pl. Fonds d'État, en Grande-Bretagne : *Rien que pour les consolidés anglais* [...], *il me fallait payer aux coulissiers des différences si considérables, en même temps que des intérêts et des reports, que sur un coup de tête je me décidai à tout vendre* (Proust).

consolider [kɔ̃sɔlide] v. tr. (lat. *consolidare,* rendre solide, et en bas lat., au fig., affermir, de *cum-* intensif et *solidare,* fortifier, de *solidus,* solide ; 1314, Monde-ville, au sens 1 [pour une plaie] ; sens 2, XVI^e s.). **1.** Rendre plus solide, affermir : *Consolider un mur.* || Spécialem. *Consolider une plaie, une fracture,* en rapprocher les bords, les fragments, de manière à favoriser la cicatrisation, la soudure. || **2.** *Fig.* Rendre plus fort, plus durable : *Les vexations des juifs continuèrent contre la petite Église, mais ne firent que la consolider* (Renan). *Le premier point de ce programme consistait à consolider le pouvoir impérial* (Bainville).

• SYN. : **1** *étayer, raffermir, renforcer, soutenir ;* **2** *assurer, cimenter, confirmer, fortifier.*

consommable [kɔ̃sɔmabl] adj. (de *consommer ;* 1758, Brunot). Que l'on peut consommer.

consommateur, trice [kɔ̃sɔmatœr, -tris] n. (lat. ecclés. *consummator,* celui qui accomplit, qui achève, de *consummatum,* supin de *consummare* [v. CONSOMMER] ; 1523, Lefèvre d'Étaples, au sens I ; sens II, 1-2, 1745, Brunot ; sens II, 3, 1863, Littré [aux sens II, *consommateur* est un dér. de *consommer*]).

I. *Class.* Celui qui amène quelque chose à sa perfection : *Jésus-Christ, auteur et consommateur de notre foi* (Fénelon).

II. 1. Personne qui utilise des biens, des denrées, des richesses, pour la satisfaction de ses besoins : *On conçoit que* [...] *toute sa production, visible ou non* [du vivant], *se dépense à alimenter un insatiable consommateur de matière qui est cet être même* (Valéry). || Se dit aussi d'une machine, d'un appareil : *La machine à vapeur est une grande consommatrice d'eau.* || **2.** *Spécialem.* Par opposition à *producteur,* personne qui utilise, achète pour son usage un produit offert sur le marché : *Les besoins des consommateurs déterminent en tout pays les créations des producteurs* (J.-B. Say). || **3.** Personne qui, dans un café ou un établissement public analogue, est installée pour prendre une consommation : *Il entra dans une taverne anglaise* [...], *s'assit à une table empoissée, près de l'unique consommateur* (Daudet).

• SYN. : **II, 2** *acheteur, client.*

consommation [kɔ̃sɔmasjɔ̃] n. f. (lat. *consummatio,* accomplissement, de *consummatum,* supin de *consummare* [v. CONSOMMER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1866, Larousse ; sens II, 1-2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1837, Musset ; sens II, 4, XX^e s. [aux sens II, *consommation* est un dér. de *consommer*]).

I. 1. *Class.* et *littér.* Action d'amener quelque chose jusqu'à son plein achèvement, jusqu'à son accomplissement définitif : *La consommation d'un sacrifice.* || *La consommation des siècles,* la fin des temps, du monde : *Tout ce que tu gardes en toi de connaissances distinctes restera distinct de toi jusqu'à la consommation des siècles* (Gide). || *La consommation du mariage,* l'union charnelle des époux après la célébration nuptiale. || **2.** *Littér.* Perpétration : *La consommation d'un crime.*

II. 1. Utilisation d'un chose qui en provoque la destruction : *Faire une grande consommation de charbon ;* et par anal. : *La guerre fait une effroyable consommation d'hommes.* || **2.** Absol. *La consommation,* l'utilisation des produits naturels ou fabriqués, en vue de satisfaire les besoins de l'homme : *La consommation stimule la production.* || *Biens de consommation,* produits mis sur le marché pour être immédiatement consommés. || *Société de consommation,* type de société industrielle caractérisé par la prédominance, dans les budgets des particuliers, des dépenses de logement et d'hygiène sur les dépenses de nourriture, et par la part importante réservée aux loisirs. || **3.** Boisson servie dans un café ou un établissement analogue : *Les tables de bois, où les consommations répandues faisaient de minces ruisseaux poisseux* (Maupassant). *Payer les consommations.* || **4.** Quantité de carburant ou de lubrifiant nécessaire pour assurer le fonctionnement d'un moteur, d'un véhicule, sur une distance ou pendant un temps déterminés : *Consommation d'essence, de gas-oil, d'huile.*

1. consommé, e [kɔ̃sɔme] adj. (part. passé de *consommer ;* v. 1361, Oresme). **1.** *Littér.* Se dit d'une personne qui, par l'expérience, a atteint un haut degré de qualité, d'habileté, etc. : *Une comédienne consommée dans la pratique de son art* (Gautier). *Ces vieux sages consommés ne s'étonnaient de rien* (Renan). *Des humanistes consom-*

més, des métaphysiciens à peine voilés de théologie, de grands amateurs de Platon, de Lucrèce ou de Virgile (Valéry). || **2.** Se dit des choses qui atteignent une sorte de perfection : *Une habileté consommée. Un art consommé.*

• SYN. : **1** *accompli, achevé, idéal ;* **2** *fini, incomparable, parfait.*

2. consommé [kɔ̃sɔme] n. m. (part. passé substantivé de *consommer ;* v. 1560, Paré). Bouillon de viande plus concentré par la cuisson que le bouillon ordinaire : *Le repas débutait par une tasse de consommé froid, que les deux frères burent en silence* (Martin du Gard). *On lui servit un bouillon de viande, un consommé chaud dans lequel il versa, d'emblée, une grande bolée de vin rouge* (Duhamel).

consommer [kɔ̃sɔme] v. tr. (lat. *consummare,* faire la somme, accomplir, achever [de *cum,* avec, et *summa,* somme], avec influence sémantique de *consumere* [v. CONSUMER] ; v. 1155, Wace, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1736, Voltaire ; sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2, XXᵉ s. ; sens II, 3, 1851, Landais).

I. 1. *Class.* et *littér.* Accomplir quelque chose jusqu'au bout, le mener jusqu'à son plein achèvement, son terme définitif : *En peu de jours, il consomma l'affaire* (La Fontaine). *Celle qui aurait dû rajeunir, sinon perpétuer sa mémoire, se trouva hâter et consommer l'œuvre de la mort, de l'oubli* (Proust). *Dans ce chalet d'Arcachon où la ruine de ma santé consommait le naufrage de mes ambitions universitaires* (Mauriac). || *Consommer le mariage,* s'unir charnellement à son conjoint. || *Tout est consommé,* le sacrifice est totalement accompli, comme prévu (par allusion aux dernières paroles de Jésus-Christ sur la croix, selon l'Évangile de saint Jean, XIX, 30 : *Consummatum est,* tout est accompli) : *Pour que tout soit consommé* [...], *il me restait à souhaiter qu'il y ait beaucoup de spectateurs le jour de mon exécution et qu'ils m'accueillent avec des cris de haine* (Camus). || **2.** *Péjor.* Commettre, perpétrer : *Quel crime par moi-même ou sur moi consommé ?* (Valéry).

II. 1. Utiliser pour la satisfaction de ses besoins, pour sa subsistance : *Consommer du vin, des pâtes. Une grande partie de la population de l'Inde ne consomme pas de viande.* || Faire usage de, employer : *Consommer du charbon, du gaz, de l'électricité pour se chauffer. Consommer de l'encre, du papier.* || **2.** En parlant d'un moteur, d'un véhicule, d'un appareil, etc., user, utiliser pour son fonctionnement telle quantité d'énergie : *Voiture qui consomme beaucoup d'essence ;* et absol. : *C'est un radiateur qui consomme très peu.* || **3.** *Vx.* Prendre telle consommation dans un café : *Auparavant, répondit mon ami, consommons un petit bouillon de poulet* (Nerval).

• SYN. : **II, 1** *absorber ;* **2** *brûler.*

• REM. *Consommer* s'employait parfois pour *consumer* au XVIIᵉ s. : *Quelque forte que soit l'ardeur qui nous consomme,* | *On s'ennuie aisément de voir toujours un homme* (Corneille). *Et le temps et l'argent que j'ai pu consommer* (Rotrou). Cet emploi est blâmé par Vaugelas.

◆ v. intr. (sens 1, fin du XVIᵉ s. ; sens 2, 1851, Landais). **1.** Faire partie des consommateurs : *Ceux qui consomment et ceux qui produisent.* || **2.** *Fam.* Boire dans un café : *Cartonnant, cancanant et consommant, ces demi-mâles attendent au café rien que leur nomination* (Barrès).

◆ **se consommer** v. pr. (av. 1563, La Boétie). *Class.* Atteindre un haut degré de perfection : *Dans l'amour du prochain, sa vertu se consomme* (Molière).

consomptible [kɔ̃sɔ̃ptibl] adj. (lat. *consumptibilis,* périssable, de *consumptum,* supin de *consumere* [v. CONSUMER], avec influence sémantique de *consommer ;* 1866, Larousse [un premier ex. à la fin du XVIᵉ s.]). En économie politique, se dit des biens dont on ne peut se servir sans les détruire : *Produits consomptibles.*

consomptif, ive [kɔ̃sɔ̃ptif, -iv] adj. (dér. savant de *consumptus,* part. passé de *consumere* [v. CONSUMER] ; 1314, Mondeville, au sens de « qui absorbe [les humeurs du corps humain] » ; 1372, J. Corbichon, au sens de « [maladie] qui consume » [v. sens 2] ; sens 1, 1700, d'après Trévoux, 1771). **1.** *Vx.* Se disait de caustiques employés pour faire disparaître les excroissances de chair. || **2.** Se dit du diabète grave, qui s'accompagne de dénutrition et d'amaigrissement.

consomption [kɔ̃sɔ̃psjɔ̃] n. f. (lat. *consumptio,* épuisement, de *consumptum,* supin de *consumere* [v. CONSUMER] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1656, G. Patin ; sens 3, 1694, Acad.). **1.** *Vx* ou *littér.* Action de consumer, ou le fait d'être consumé (au pr. et au fig.) : *L'été de 95, qui s'est achevé dans l'incandescence et la consomption délicieuse, commençait dans le tumulte* (Duhamel). || **2.** Dépérissement, diminution lente et progressive des forces, dans certaines maladies : *Nulle race ne compte plus de morts par amour* [que la race bretonne] ; *le suicide y est rare ; ce qui domine, c'est la lente consomption* (Renan). *À la longue, il y aurait eu de quoi faire mourir de consomption* (Daudet). *Mais il avait l'aspect d'un vieillard usé jusqu'à l'âme, et sa maigreur était si grande qu'il donnait le spectacle de la consomption parfaite* (Gide). || *Spécialem.* et *vx.* S'est dit de la tuberculose. || **3.** Destruction de la substance du pain et du vin dans l'eucharistie.

• SYN. : **2** *cachexie, épuisement.*

consonance [kɔ̃sɔnɑ̃s] n. f. (lat. *consonantia,* accord musical, concordance, de *consonans* [v. CONSONANT] ; v. 1155, Wace, écrit *consonantie* [*consonance,* v. 1265, Br. Latini], au sens 2 ; sens 1 et 3, v. 1361, Oresme). **1.** Affinité entre deux ou plusieurs sons émis successivement ou, surtout, simultanément, d'où résulte la tendance à une certaine fusion en unité de perception harmonique : *Elle s'occupait à découvrir des harmonies, attentive devant quelque consonance qui la plongeait dans un ravissement prolongé* (Gide). || **2.** Uniformité de son dans la terminaison de mots ou de phrases. || *Spécialem.* Effet de rhétorique produit par le rapprochement de certaines sonorités dans la phrase : *Quintilien a étudié les consonances.* || **3.** Suite, ensemble de sons : *Un nom aux consonances harmonieuses.*

• CONTR. : **1** *dissonance.*

• REM. En 1878, l'Académie a reconnu comme seule régulière l'orthographe avec un seul *n.*

consonant, e [kɔ̃sɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *consonans, -antis,* part. prés. de *consonare* [v. CONSONER] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 2 ; sens 1, v. 1361, Oresme). **1.** Qui produit une consonance musicale : *Un accord à la tierce est consonant.* || **2.** S'est dit, en rhétorique, de mots ayant une terminaison semblable.

• REM. S'écrit avec un seul *n,* comme *consonance,* selon l'Académie (1878).

◆ **consonante** n. f. (1690, Furetière). *Vx.* Grand instrument de musique qui tenait du clavecin et de la harpe.

consonantique [kɔ̃sɔnɑ̃tik] adj. (de *consonne,* orthogr. d'après *consonance ;* 1907, Larousse). **1.** Se dit d'un phonème qui prend les caractéristiques d'une consonne : *Un « i » consonantique.* || **2.** Relatif aux consonnes.

consonantisme [kɔ̃sɔnɑ̃tism] n. m. (de *consonne,* orthogr. d'après *consonance ;* 1878, Larousse). **1.** Système des consonnes d'une langue. || **2.** Phénomène par lequel un phonème prend des caractères consonantiques.

consoner ou **consonner** [kɔ̃sɔne] v. intr. (lat. *consonare,* résonner ensemble, être en accord, en harmonie, de *cum,* avec, et *sonare,* résonner, de *sonus,* son ; début du XIIIᵉ s., *Guillaume de Dole,* au sens de « relater, faire connaître » ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* au sens de « être d'accord avec » ; sens 1, 1866, Larousse ; sens 2, 1784, Bernardin de Saint-Pierre). **1.** Former une consonance, en musique : *Deux notes qui consonent.* || **2.** *Littér.* Former un ensemble de sons harmonieux : *Les dieux, gracieusement, nous donnent « pour rien » tel premier vers ; mais c'est à nous de façonner le second, qui doit consonner avec l'autre, et ne pas être indigne de son aîné surnaturel* (Valéry).

consonne [kɔ̃sɔn] n. f. (lat. des grammairiens *consona,* lettre dont le son se joint à celui de la voyelle, déverbal de *consonare* [v. CONSONER] ; 1529, G. Tory). Phonème produit par le passage du souffle à travers la gorge et la bouche, et qui est prononcé difficilement sans l'aide d'une voyelle : *On distingue les consonnes sourdes, comme « p » ou « t », et les consonnes sonores, comme « b » ou « d ».* (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES CONSONNES

DÉFINITION

Les termes de *consonne* et de *voyelle* sont, comme disait l'abbé Rousselot, de ceux que tout le monde comprend... « tant qu'on ne songe pas à les définir ». La distinction de ces deux sortes de *phonèmes* (v. ce mot) pose un problème auquel ont été apportées les solutions les plus diverses, depuis les anciens grammairiens de l'Inde jusqu'à nos jours.

Les termes latins de *consonantes* (ou *consonae*) et *vocales* sont eux-mêmes traduits des mots grecs σύμφωνα et φωνηέτα, qui expriment une différence fonctionnelle : les premiers éléments n'ont de son qu'en association avec les seconds, lesquels peuvent constituer à eux seuls des syllabes et des mots.

Cette définition fonctionnelle est encore suffisante pour les consonnes françaises ; c'est celle que donne, avec L. H. Hjelmslev, K. Togeby, étudiant la *Structure immanente de la langue française* (1951) : les consonnes présupposent l'existence des voyelles, non inversement. Chaque voyelle peut faire un mot à elle seule (*a, et, y, eau, eux, eut, ou*), sauf l'e dit « muet » (mais celui-ci peut avoir dans la syllabe les mêmes positions que les autres voyelles) ; au contraire, les consonnes ne sont employées qu'avec l'appui d'une voyelle, sauf dans une catégorie de mots, plus ou moins onomatopéiques, en marge du système phonologique français : *cht ! frrt ! pst ! brr ! hm !*

Les théories présentées en vue d'une définition physiologique des consonnes n'en sont pas moins intéressantes et utiles ; on peut en attendre un principe de classement.

Avant d'adopter le critère fonctionnel, les Grecs (Aristote, Platon) fondaient la distinction sur l'audibilité, qu'ils jugeaient plus grande pour les voyelles que pour les consonnes, appelées primitivement αφωνα, « éléments dépourvus de son ». Or, des expériences faites par Rousselot, Fletcher, von Essen et G. Straka (reconnaissance de phonèmes prononcés à des distances variant de 5 à 100 mètres) prouvent qu'il y a des voyelles (comme e muet, *i, a, o* nasal) moins audibles que certaines consonnes.

On enseigne souvent, à la suite de Helmholtz (1863), que les voyelles sont des sons musicaux purs (périodiques), tandis que les consonnes seraient des bruits (apériodiques), accompagnés ou non de vibrations périodiques. Mais Rousselot a démontré que des bruits de frôlement caractérisent les voyelles autant que le son musical ; on en fait l'expérience quand on parle en chuchotant : le son fondamental est alors nul, mais les bruits qui se conservent distinguent encore les voyelles. Quant aux consonnes, leur émission en français est accompagnée de sons musicaux dans toute leur durée (consonnes sonores), ou seulement dans la phase d'explosion (consonnes dites « sourdes »).

La plus ancienne tentative d'explication physiologique est celle des grammairiens de l'Inde, opérant sur le sanskrit (V[e] ou IV[e] s.avant J.-C.). Ils répartissaient les articulations du langage en quatre catégories, selon le degré d'aperture (ouverture) du canal buccal. L'aperture maximale était celle des « sons de la voix » (*a, i, u, r* et *l* voyelles) ; suivaient les « sons intermédiaires » (*y, v, r* et *l* consonnes), puis les « sons de souffle », comme [ʃ] et *s*, enfin les sons produits par la fermeture complète.

Ce classement, adapté au français, a été repris ou retrouvé par de nombreux linguistes du XIX[e] et du XX[e] s. Mais il est démontré que les « semi-consonnes » [j] et [w] peuvent avoir une aperture plus grande que les voyelles [i] et [y], que le passage de l'air est moins étroit pour [s] et [z] que pour [i], l'angle des maxillaires plus grand pour [r] que pour [i] et [y] ; bref, aucune limite nette ne peut reposer sur ce critère.

Ces observations réfutent du même coup la définition donnée par Troubetzkoy, selon laquelle « la caractéristique d'une consonne est l'établissement d'un obstacle et le franchissement de cet obstacle ».

Le prestige de M. Grammont et de son disciple P. Fouché a accrédité un certain temps une distinction physiologique fondée sur les variations de la « tension musculaire », mesurée au « kymographe » au niveau du larynx. Les consonnes pourraient avoir une tension croissante ou une tension décroissante, tandis qu'une voyelle serait toujours caractérisée par une tension décroissante. Mais, d'une part, des expériences faites par Chlumsky, Schmitt, Rosetti et Straka ont donné des résultats contradictoires ; d'autre part, il est très douteux que le larynx puisse être tenu, comme le voulait Grammont, pour un « totalisateur du travail phonatoire ».

Dans un article des *Travaux de linguistique et de littérature de l'université de Strasbourg* (1963), G. Straka, après avoir éliminé toutes les précédentes définitions et reconnu l'existence certaine, mais non discriminante, de différences quant à l'effort expiratoire, plus grand pour les consonnes (comme on le constate en prononçant contre le dos de la main, par exemple, le mot *maillet*), de même que l'effort articulatoire, adopte un critère qu'il estime absolu, parce qu'il repose non plus sur des différences de degré, mais sur une véritable opposition.

Si l'on prononce le même mot, par exemple *menteur, moi, attends, horrible,* d'abord faiblement, puis fort, on observe que **sous l'effet du renforcement d'énergie la consonne se ferme et la voyelle s'ouvre.** Ce critère, établi d'abord par les expériences de Bogorodickij sur le russe et de Chlumsky sur le français et le tchèque, a été confirmé par G. Straka, observant pendant une trentaine d'années des palatogrammes, des radiographies, des radiofilms concernant une dizaine de langues et de nombreux parlers régionaux ; il a des chances d'être universellement valable. Une seule exception : la consonne aspirée *h*, là où elle existe, s'ouvre en se renforçant comme les voyelles, parce qu'elle ne comporte pas d'articulation linguale. Cette exception ne concerne pas le français, qui ne connaît pas d'*h* véritablement aspiré.

Parmi les critères que rejette G. Straka pour la raison qu'ils reposent sur de simples différences de degré, il faut mentionner à part les critères acoustiques. Leur connaissance a progressé considérablement grâce aux techniques modernes d'analyse et de synthèse de la parole, pratiquées principalement aux États-Unis par le Suédois Gunnar Fant et le Français Pierre Delattre. En recréant artificiellement la parole par la manipulation de machines électroniques, celui-ci a pu dresser avec certitude la liste des **indices acoustiques,** c'est-à-dire des éléments physiques qui, par leur combinaison, engendrent les syllabes de la chaîne parlée. Selon ces expériences, l'opposition *consonnes/ voyelles* est essentiellement dans l'opposition *changement/stabilité.* Toute consonne est perçue par des changements dans le déroulement musical de la parole. Dans le film spectrographique d'une suite de syllabes, chaque phonème a un spectre où les différentes longueurs d'ondes entrant dans sa composition sont traduites par des zones sombres appelées *formants.* Les bandes de formants sont stables pour les voyelles, elle s'infléchissent très brusquement pour les consonnes : la direction de ces bandes de *transition* différencie les consonnes en fonction de leur lieu d'articulation (la-

bial, dental, etc.). Mais ce qui importe au problème ici en cause est le *tempo* de ces transitions. Plus il est rapide, plus le segment est consonantique. Les occlusives (orales comme dans *pas* ou *bas,* nasales comme dans *ma*) ont les transitions les plus rapides ; les fricatives (comme dans *fa, va*), un peu moins ; les liquides (*laid, raie*) et les semiconsonnes (*hier, ouest*), encore moins ; un tempo plus lent correspond à un élément de diphtongue. En ralentissant graduellement les transitions labiales dans une expérience de synthèse, on fait passer la syllabe *pi* à *bi,* puis à *vi,* puis à *oui,* et enfin à *ou-ie* (P. Delattre).

Ces expériences n'infirment pas les conclusions précédemment énoncées : le sujet qui veut prononcer plus distinctement *oui* et *ouie* ferme l'articulation dans le premier cas et l'ouvre dans le second.

INVENTAIRE BRUT

Le français compte 17 consonnes et 3 semi-consonnes ; elles sont représentées ci-dessous dans le système de notation de l'Association phonétique internationale, et suivies d'exemples :

CONSONNES :

[p] *père, cap*

[t] *tu, mat*

[k] *cas, bac, quoi*

[b] *bon, robe*

[d] *dire, mode*

[g] *goût, bague*

[m] *mer, homme*

[n] *nous, âne*

[ɲ] *agneau, bagne*

[f] *fou, neuf*

[v] *vous, neuve*

[s] *sort, bosse*

[z] *zéro, vase*

[l] *les, bol*

[ʃ] *chou, bouche*

[ʒ] *joue, bouge*

[r] *roi, bar*

SEMI-CONSONNES :

[j] (yod) *yeux, lieu, travail*

[ɥ] (ué) *huile, puis*

[w] (wé) *oui, ouest, roi, loin.*

CLASSEMENT DES CONSONNES PROPREMENT DITES

Un Français peut parler et écrire correctement sa langue sans avoir aucune idée d'un classement des consonnes. **Fonctionnellement, elles ont un rôle différenciateur égal,** et l'on ne voit pas moins d'écart entre les signifiés de *ma* et de *bat* qu'entre ceux de *notre* et de *chôme.*

La tradition d'un classement phonétique remonte pourtant, comme on l'a vu, à la plus haute antiquité : la connaissance des propriétés physiologiques des phonèmes s'impose pour l'enseignement de la langue aux étrangers, pour la simple communication d'un dialecte à l'autre, pour la correction des anomalies jugées défectueuses, éventuellement pour une meilleure exploitation esthétique (poésie) et pour l'explication des altérations historiques.

La découverte et l'inventaire des caractères phonétiques de la parole ne sont pas, en principe, du ressort de la linguistique ; l'anatomie, la physiologie, l'acoustique, la mécanique, l'électronique, etc., ont été conjuguées pour une investigation de plus en plus poussée, qui fait de la « phonétique » une science naturelle, exigeant une très forte spécialisation. Mais la « phonologie » (v. ce mot) retient, de tous les caractères identifiés à l'analyse, ceux qui sont linguistiquement *pertinents,* c'est-à-dire capables de différencier deux signes de langue. Elle aboutit à des « systèmes » différents selon les caractères retenus. G. Gougenheim a donné, en 1935, le premier tableau phonologique des phonèmes français. Nous reproduisons ci-dessous le tableau des consonnes qu'André Martinet présenta en 1945 (*la Prononciation du français contemporain*), et qui fut généralement adopté par la suite :

		BILABIAL	LABIO-DENTAL	APICAL	SIFFLANT	CHUINTANT	PALATAL	VÉLAIRE
BUCCAL	sourd	p	f	t	s	ʃ		k
	sonore	b	v	d	z	ʒ		g
NASAL		m		n			ɲ	(ŋ)

Ce tableau permet d'apprécier l'avantage d'une phonétique fonctionnelle, analysant, par-delà les *phonèmes,* des *subphonèmes* ou *traits pertinents* en moins grand nombre (8 pour les 15 consonnes de ce tableau), suffisant à assurer toutes les fonctions distinctives.

La première colonne groupe trois phonèmes dont le lieu d'articulation est identique : **bilabial.**

Une seule différence sépare *p* et *b :* le second est *sonore* (on dit aussi *voisé*), c'est-à-dire que son émission s'accompagne de vibrations des cordes vocales et que l'articulation, les bruits de friction y sont plus faibles que pour *p.* Quant à *m,* il se distingue des deux autres ensemble par sa *nasalité :* qualité produite par un abaissement du voile du palais, qui met en résonance la première cavité nasale avec le pharynx (intensité moins forte, son voilé).

La **sonorité** et la **nasalité** sont deux *traits pertinents* parce qu'elles suffisent pour rendre compte de l'aptitude des phonèmes *p/b/m* à distinguer, par exemple, *pont/bon/mon.* On dit que *p* est « non sonore », ou *sourd,* et que *p* et *b* sont « non nasaux », ou *buccaux,* ou *oraux.* Quoique la phonétique nous apprenne que *m,* en français, est généralement sonore, le trait *sonorité* n'est pas à mentionner dans le système phonologique, n'étant pas pertinent : aucune distinction de mots ne repose en français sur l'opposition d'un *m* sourd à un *m* sonore.

Les phonèmes du tableau sont distingués horizontalement par un seul trait pertinent, le lieu d'articulation.

Les **labio-dentales** *f* et *v* sont articulées avec la lèvre inférieure sur les dents supérieures.

Le terme d'**apicales** est préféré par A. Martinet au terme courant *dentales* pour désigner *t, d, n,* qui s'articulent avec la pointe (*apex*) de la langue au point de jonction des dents et des gencives supérieures (*alvéoles*) ; d'autres usent d'*alvéodentales,* qui situe exactement le point d'articulation.

Les termes de **sifflantes** et de **chuintantes** désignent [s], [z], [ʃ], [ʒ] par l'impression auditive qu'ils produisent ; il s'agit d'*alvéolaires* et de *post-alvéolaires.* La phonologie, non tenue à la cohérence sur le plan de la substance physique, préfère ici une désignation plus « parlante » — d'ailleurs plus strictement propre aux phonèmes concernés, car *l* et *r* méridional sont aussi des « alvéolaires ».

Le trait **palatal** distingue des autres nasales celle des mots comme *agneau* en situant son articulation contre le *palatum,* partie dure du palais où s'applique le dos de la langue tandis que la pointe s'abaisse.

Ce [ɲ] est le dernier survivant d'une abondante série de consonnes « mouillées », c'est-à-dire à articulation palatale, qui existaient en gallo-roman ; l'ancien français connaissait aussi « *l* mouillé », qui a disparu au XVII[e] s., se maintenant jusqu'à nos jours dans certaines provinces. La prononciation de [ɲ] est aujourd'hui instable, et tend vers [nj]. Il n'y a pratiquement pas de couples de mots qui soient utilement distingués par une opposition [ɲ]/[nj]. A. Martinet, qui organisa en 1941 une enquête phonologique dans un camp d'officiers prison-

niers originaires de toutes les régions de France (v. *la Prononciation du français contemporain*), dut recourir pour cette question à des rapprochements assez insolites : « Prononcez-vous de façon identique : a) *la nielle et l'agnelle ?* b) *l'agneau* et *l'Anio ?* » Beaucoup estimèrent qu'ils ne faisaient aucune différence : 41 p. 100 dans le Midi, 55 p. 100 dans le reste de la France (avec de gros pourcentages dans l'Est, mais 34 p. 100 seulement à Paris) ; la même enquête, faite en 1962 sur des étudiants par son élève Guiti Deyhime, a donné les pourcentages de 71 p. 100 dans le Midi, 69 p. 100 ailleurs (seulement 55,5 p. 100 à Paris). La montée rapide prouve que le phonème [ɲ], s'il se distingue très bien de [n], est très près d'une confusion totale avec [nj]. On peut se dispenser d'enseigner l' « *n* mouillé » aux étrangers.

Les **vélaires** des mots comme *côte, gomme, quoi, goût* sont articulées contre le « palais mou » (lat. *velum*, « voile »). Au contact d'une voyelle antérieure, [k] et [g] sont légèrement palatales : *qui, gui, quête, gare*. Une vélaire nasale, transcrite [ŋ], est figurée entre parenthèses sur le tableau : elle s'entend en France dans la prononciation des mots anglais comme *parking, meeting*, mais n'est pas naturalisée dans le système phonologique français.

Les phonèmes disposés dans ce tableau constituent horizontalement des **séries,** et verticalement des **ordres ;** deux séries parallèles forment une **corrélation.**

Les phonèmes [l] et [r] font bande à part, un seul trait pertinent suffisant à les distinguer de tous les autres.

La consonne [l] *est* ***latérale,*** c'est-à-dire prononcée en laissant passer l'air des deux *côtés* du lieu d'articulation (formé par la pointe de la langue contre les alvéoles supérieurs) ; le français n'a pas d'autre latérale. La phonétique distingue un *l* sourd (*peuple*) et un *l* sonore (*filer, altitude*) : ce sont des variantes combinatoires (v. COMPLÉMENTARITÉ) ; la sonorité n'est pas un trait pertinent pour la latérale.

Le français connaît, selon les régions, deux sortes d' *r :*

— Un *r* « apical », ou « alvéolaire », noté [r], produit par les vibrations (jusqu'à 4 ou 5 battements) de la langue contre les alvéoles ; ce [r], dit « roulé », s'entend dans le Midi et en Bourgogne ;

— Un *r* « uvulaire », ou « dorso-vélaire », noté [R] quand on veut le distinguer de l'autre, articulé entre la luette (*uvula*) et le dos de la langue ; ce [R] connaît lui-même deux variantes, l'une dite « *r* grasseyé », assez rude, à battements intenses de la luette, tenue pour populaire, l'autre dite « *r* parisien », douce, à battements très affaiblis ou réduits à une simple friction.

Les phonologues ne s'intéressent pas à ces différences, qui ne sont pas pertinentes ; ce sont des « variantes régionales » ou « individuelles ». Pour désigner l'*r*, ils ont choisi le terme d'**uvulaire** (qui ne convient pas à l'*r* roulé), et ils donnent l'uvularité pour un trait distinctif suffisant parce qu'il suffit à distinguer *r* de toutes les autres consonnes.

L'existence de ces variantes d'*r* n'est pas le seul trait phonétique dont les phonologues fassent volontairement abstraction. Le plus important, pour quiconque veut enseigner la prononciation du français à des étrangers, est certainement le « mode d'articulation » (v., par exemple, P. et M. Léon, *Introduction à la phonétique corrective*, 1964), dont on a vu plus haut qu'il se traduit acoustiquement par le tempo des transitions.

Il y a des consonnes **occlusives,** c'est-à-dire prononcées par une « fermeture » totale du passage de l'air, suivie d'ouverture ; il se produit à l'ouverture un bruit d'explosion, qui a motivé le terme d'*explosives,* longtemps usité (terme auditif) ; la durée forcément limitée de cette explosion les fait encore appeler *momentanées.* Les consonnes *p, b, t, d, k* et *g* sont occlusives ; les nasales, quoiqu'elles laissent passer de l'air par le nez, sont données comme occlusives parce qu'elles ferment le canal buccal ; elles peuvent être prononcées même le nez bouché.

Les autres consonnes sont des **constrictives,** produites par une simple constriction (un resserrement) du canal buccal ; pouvant être prolongées à volonté, elles sont encore appelées *continues.*

Parmi ces continues, il existe une catégorie de consonnes nommées *fricatives* ou *spirantes,* caractérisées par le bruit de frottement ou de frôlement que produit l'air dans le canal rétréci. Ce sont : [f], [v], [s], [z], [ʃ], [ʒ]. Les autres catégories de continues sont la latérale [l] et la vibrante [r], réunies sous le nom de *liquides*, hérité des grammairiens de l'Antiquité.

LES SEMI-CONSONNES

Les phonéticiens appellent « semi-consonnes » (ou « semivoyelles ») les consonnes [j], [ɥ] et [w], dont l'articulation est voisine de celle des voyelles [i], [y] et [u]. L'orthographe confond toujours [ɥ] (*lui*) et [y] (*lut*), souvent [j] (*fier*) et [i] (*fit*), [w] (*fouet*) et [u] (*fou*). Historiquement, la consonne remonte souvent à la voyelle : c'est le cas dans *lier, nuée, nouer.* Pourtant, il existe bien des consonnes [j], [ɥ], [w], et il est très impropre de dire que des mots comme *lui* ou *fier* contiennent des « diphtongues » ; il n'y a pas de diphtongues en français moderne.

Le yod [j], spirante dorso-palatale, existe dans presque toutes les langues (angl. *yes,* allem. *ja*) : la langue est dans une position voisine de l'articulation d'un [i] ; l'écartement des dents diminue de [i] à [j], comme on s'en rend compte si l'on prononce, avec l'extrémité du doigt entre les dents, la suite [ijijiji]. Le yod peut figurer à toutes les places où figurent les consonnes : au début du mot *(hier),* entre consonne et voyelle *(bien),* entre voyelles *(païen),* en fin de syllabe ou de mot *(pailleté, travail).*

Le *ué* [ɥ] est typiquement français ; c'est une bilabiale qui comporte une seconde constriction, palatale : consonne « complexe », doublement consonne. On ne le rencontre qu'entre consonne et voyelle : *lui, luette.*

Le *wé* [w], très commun (angl. *west,* esp. *fuego*), est une autre consonne complexe, bilabiale à seconde constriction vélaire. On le rencontre devant voyelle, en début de syllabe *(oui)* ou après consonne *(fouet) ;* il est souvent dissimulé dans la graphie *oi* : moi [mwa].

Il n'est pas douteux que les semi-consonnes existent en tant que sons, mais les phonologues se sont demandé s'il ne faut pas y voir des variantes combinatoires (v. COMPLÉMENTARITÉ) des voyelles [i], [y] et [u]. Si l'on compare *j'y vais* et *quand j'y allais,* on s'aperçoit que le même mot, *y,* est prononcé [i] entre consonnes et [j] devant la voyelle *a :* l'entourage seul a déterminé cette variation, qui n'est pas distinctive.

La même alternance s'observe pour [y] et [ɥ] dans *lut / luit,* et pour [u] et [w] dans *fou / fouet.* Si l'on constatait que ces phonèmes apparaissent toujours sous leur forme vocalique en fin de syllabe et sous leur forme consonantique devant voyelle, on devrait dire, avec A. Martinet, que [i] / [j], [y] / [ɥ] et [u] / [w] ne font que trois phonèmes. A. Martinet admet une réserve pour [j] en fin de mot ou de syllabe, à cause des oppositions distinctives *pays / paie, bâillement* (2 syllabes)/ *caïman* (3 syllabes) : il intègre donc le yod à sa liste des consonnes, qui se monte à 18. G. Gougenheim reconnaît, quant à lui, la pertinence d'oppositions comme *nous li-ons/ des lions, il échou-a/ il échoit ;* la « diérèse » dans *li-ons, échou-a* est entretenue par analogie avec les formes à radical nu : *il lie, il échoue.*

Il est fort difficile d'aboutir à une solution sur ce point, tant pour le phonéticien que pour le phonologue. Au premier, il est impossible de déterminer le seuil entre semi-consonne et voyelle, sur les radiogrammes comme sur les spectrogrammes ou les kymogrammes. Le second peut obtenir une discrimination catégorique en demandant aux sujets de langue française comment ils pensent prononcer. Or, les réponses sont très variables. Voici les pourcentages de Fran-

	lion		*buée*		*louer*	
	Mart.	Dey.	Mart.	Dey.	Mart.	Dey.
	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100
France non méridionale	16	12,5	54	65	55	79
France méridionale	72	42,5	93	95	91	97
Paris	4	9	37	55,5	39	73

çais estimant prononcer les mots *lion, buée* et *louer* avec diérèse (2 syllabes) en 1941 (enquête Martinet) et en 1962 (enquête Deyhime) [voir tableau ci-dessus].

Pour *louer,* l'influence du paradigme verbal a probablement joué.

La diérèse n'est vraiment insolite qu'avec *i,* en France non méridionale. Lorsque l'entourage consonantique impose cette diérèse, comme c'est le cas après deux consonnes, elle se fait en intercalant un yod : *Briand* est confondu avec *brillant* par 85 p. 100 des Français non méridionaux en 1941 (54 p. 100 seulement dans le Midi, où cette diérèse est familière).

Rien n'a été dit jusqu'ici d'une consonne *h.* Il en est traité à l'article ASPIRATION : l'*h* purement orthographique, dit « muet », et l'*h* dit « aspiré » du français n'ont pas d'existence phonétique ; une aspiration se fait entendre, à des fins expressives ou orthoépiques, au début de mots qui ne commencent pas forcément par la lettre *h :* c'est une marque facultative, non discrète, donc extraphonologique, et qu'il est superflu d'enseigner aux étrangers.

CONSONNES GÉMINÉES

L'opposition terminologique *momentanées/continues* exprime une différence de durée que vérifie la phonétique acoustique : un [f] ou un [r] sont normalement prononcés plus longs qu'un [p] ou un [g]. Les constrictions peuvent d'ailleurs être prolongées sans que leur durée soit une marque discrète d'un changement de sens. C'est pourquoi l'on peut dire qu'en français la durée des consonnes n'a pas de valeur phonologique.

Il en est autrement de la **gémination,** qui consiste à prononcer une consonne intervocalique en séparant nettement l'implosion de l'explosion. Le fait se produit dans les cas suivants :

• 1. Géminations résultant de la chute d'un « *e* muet » :

— mots comme *netteté, intimement, là-dedans ;*

— groupes comme *petite table, elle l'a dit, ça ne coupe pas.*

• 2. Géminations soulignant la composition du mot : *il-légal, ir-réparable, in-nombrable.* Ces prononciations, de ton affecté, sont déconseillées par les orthoépistes (Grammont, Martinon). Pour tous ces mots, la prononciation simple est correcte ; la prononciation double est inopportune quand elle touche des mots dont la composition n'est pas sentie : *immeuble, grammaire, collègue ;* encore plus quand elle tombe à faux sur un mot comme *inonder,* où le préfixe *in-* n'est pas suivi d'un radical en *n-* (lat. *in-undare*).

Voici des pourcentages de gémination consciente, très différents selon les mots, en 1941 et 1962 [voir tableau ci-dessous].

• 3. Géminations morphologiques, destinées à détacher une marque temporelle :

— *elle mour-rait, cour-rait, acquer-rait ;* P. Fouché veut qu'il y ait ici des *r* longs plutôt que redoublés ; pourtant, le souci d'opposer ces conditionnels aux imparfaits *mourait,* etc., entraîne à interrompre nettement l'émission du *r ;*

— *nous croyions* [krwajjɔ̃], *nous travaillions,* etc. ; plusieurs pensent que normalement la gémination du yod n'est pas faite dans ces formes d'imparfait ou de subjonctif présent ; elle l'est du moins quand le locuteur veut souligner la marque.

Il s'agit, dans les deux cas, d'une gémination instable, comme le prouvent les résultats contradictoires des enquêtes phonologiques.

• 4. Gémination expressive, frappant la première consonne d'un mot de sens ou d'emploi affectif (qu'elle soit ou non redoublée dans l'écriture) :

> *C'est accablant* [k-k] ! *C'est formidable* [f-f] !
> *C'est assommant* [s-s] ! *Insolent* [s-s] !

L'accroissement des cas de gémination constaté pour le nom *sommet* de 1941 à 1962, en France non méridionale, reflète peut-être une prononciation emphatique répandue par la radio à l'occasion de nombreuses « conférences *au sommet* ». (V. INTONATION, Accent d'insistance.)

• 5. Gémination populaire parisienne du pronom personnel *l'* (= *le* ou *la*) : *je l'ai vu* [ʒəllevy], *tu l'as dit* [tylladi].

Il s'agit d'un fait moins phonétique qu'analogique, dont l'origine est à chercher peut-être dans des flottements comme :

> *il l'a vu / je l' lui ai dit* (anc. franç. *jel li ai dit*)
> *i(l) l'a vu / je lui ai dit* (anc. franç. *je li ai dit*).

D'après les enquêtes, cette gémination a gagné un peu de terrain de 1941 à 1962, passant de 9 à 13 p. 100 dans le Midi et de 23 à 35,5 p. 100 ailleurs (de 29 à 49 p. 100 à Paris).

	sommet		*addition*		*illogique*	
	Mart.	Dey.	Mart.	Dey.	Mart.	Dey.
	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100
France non méridionale	45	63	35	30	81	83
France méridionale	40	32	17	21	94	80
Paris	61	84	26	15,5	81	91

QUALITÉS ESTHÉTIQUES DES CONSONNES

Le phonème (v. ce mot) est défini comme une unité *distinctive,* et non pas *significative.* Pourtant, les sons ont des connotations (v. ce mot) sur lesquelles on a souvent fondé un « symbolisme des sonorités ». Déjà Platon, dans le *Cratyle,* expliquait par la convenance sonore le choix des mots qui a été fait originellement pour désigner les choses : ainsi, la lettre grecque *rô* [r], qui fait trembler la langue, a exprimé le « tremblement » dans *tromos,* etc. De nombreuses théories ont été échafaudées, notamment en France, surtout à partir du XVIIIe s. Au XIXe s., les poètes parnassiens et symbolistes attachèrent une importance nouvelle aux sonorités, dont quelques-uns s'improvisèrent théoriciens, avec autant de dogmatisme que de fantaisie (Rimbaud, *Sonnet des voyelles,* 1871). La linguistique naissante jugea nécessaire de récuser cette symbolique, et adopta une attitude sceptique, à laquelle le principe de l'arbitraire du signe énoncé par F. de Saussure (*Cours de linguistique générale,* 1916) donna son fondement. Pourtant, la phonétique renaissante reprenait avec M. Grammont (*le Vers français, ses moyens d'expression, son harmonie,* 1904) l'initiative d'une étude méthodique des qualités expressives des phonèmes. Il déduisait ces qualités de leurs caractères auditifs ou articulatoires.

• Les **occlusives** sont propres à saccader le style par coups secs ; effets d' « harmonie imitative » :

> *Tandis **q**ue **c**oups de **p**oing **t**rottaient* (La Fontaine) ;

flèches drues de l'ironie :

> *Dors-**t**u **c**ontent, Voltaire, et **t**on hi**d**eux sourire*
> *Voltige-**t**-il encor sur **t**es os **d**échar-nés ?* (Musset) ;

POLARITÉ SEXUELLE		POLARITÉ ÉLÉMENTAIRE
Masculines	p, t, k f, s, ʃ b, d, g	Terriennes
Féminines	l, r m, n ɲ	Marines
	j v, z, ʒ	Elyséennes

foudres de la colère :

> *Bajazet est un traître, et n'a que trop vécu* (Racine).

• Les **constrictives** font presque toutes onomatopée ; mollesse ou langueur des nasales :

> *Comme des pas muets qui marchent sur des mousses* (Lamartine).
>
> *Elle meurt dans mes bras d'un mal qu'elle me cache* (Racine, *Phèdre*) ;

liquidité des *l* :

> *Le fleuve en s'écoulant nous laisse dans ses vases* (Lamartine) ;

grondements des *r* :

> *...d'éclairs et de tonnerres*
> *Déjà grondant dans l'ombre à l'heure où nous parlons* (Hugo) ;

souffles des spirantes labio-dentales, des sifflantes et des chuintantes :

> *Et la voile flottait aux vents abandonnée* (Racine, *Phèdre*).
>
> *Et les vents alizés inclinaient leurs antennes* (Heredia).

L's exprime le frisson d'un froid physique ou moral :

> *Ses froids embrassements ont glacé ma tendresse* (Racine, *Phèdre*) ;

le dépit serrant les dents :

> *Je suis le seul objet qu'il ne sauroit souffrir* (Racine, *Phèdre*) ;

la menace :

> *Néron de vos discours commence à se lasser* (Racine, *Britannicus*).

• Certaines occlusives et certaines constrictives ont en commun des traits phoniques qui les font concourir au même effet ; ainsi, la labialité de *p, b, m, f* et *v* produit à leur émission la grimace du dégoût et du mépris (cf. : *fi ! pouah !*) :

> *L'ange sans dire un mot regarda le fantôme*
> *Fixement, et gonfla sa lèvre avec dédain* (Hugo, *la Fin de Satan*).
>
> *A des partis plus hauts ce beau fils doit prétendre* (Corneille, *le Cid*).

D'autres théoriciens — quelques-uns poètes — ont tenté de renouveler cette immémoriale recherche. Jespersen s'élevait en 1922 (*Language, its nature, development and origin*) contre l'attitude entièrement négative des linguistes à l'égard des associations de sons et de sens, soutenant que le langage utilise largement — même en dehors de tout effet littéraire — ce symbolisme naturel, qui « rend certains mots plus aptes à survivre et les aide considérablement dans leur lutte pour l'existence » ; il est évident qu'en français des verbes comme *galoper, tinter, chuchoter, frictionner, glisser,* des noms comme *golfe, moisson, vent, valse, fraîcheur, salive* sont physiquement appropriés aux notions qu'ils véhiculent. A plus forte raison, la langue poétique met-elle à profit tout ce qui peut donner un corps harmonieux à l'âme des vers, et c'est ce qu'ont montré, à force de patientes mesures et statistiques, le poète André Spire (*Plaisir poétique et plaisir musculaire,* 1949), le professeur P. Guiraud (*Langage et versification d'après l'œuvre de Paul Valéry,* 1953), le professeur H. Morier, qui propose, dans son *Dictionnaire de poétique et de rhétorique* (1961), ce tableau de la valeur des consonnes (voir tableau ci-dessus).

H. Morier attache au voisement une importance que Grammont n'avait pas soulignée, et qualifie de « féminines » toutes les consonnes qui mêlent ce chant de fond à leur bruit, même *b, d, g,* qui sont terriennes parce qu'occlusives ; il remplace le terme antique de *liquides* (appliqué par les Grecs à *l, m, n, r*) par marines, qui contient *m, r* et *n ;* pour une raison analogue, il appelle *élyséennes* (plutôt qu'*aériennes*) les fricatives voisées [j], [v], [z], [ʒ], riches en harmoniques, sur lesquelles on peut chanter, et qui donnent leur charme au nom de *Verlaine,* au titre *les Yeux d'Elsa,* évoquent la *musique des anges.*

La part subjective est immense dans de telles appréciations, et l'abus que certains en ont fait n'a pas été sans entraîner de saines mises en garde (v., par exemple, Paul Delbouille, *Poésie et sonorités,* 1961). Le risque est grand d'attribuer à la consonne la connotation, voire la dénotation du mot lui-même : *frapper* est-il violent par son occlusive ou par son sémantisme ? La violence n'apparaît pas dans *estomper.* La douceur élyséenne se sent dans *évangéliser,* non dans *pulvériser.* Mais l'art de l'écrivain doit être — et il est souvent — de trouver les mots dont le son est congruent au sens.

Avant d'apprécier l'effet produit par le retour fréquent d'une consonne dans un texte littéraire, il est prudent de vérifier que cette fréquence dépasse la fréquence moyenne d'utilisation de cette consonne. Voici, d'après J.-Cl. Lafon, les fréquences moyennes de toutes les consonnes (sur 100 phonèmes consonantiques ou vocaliques d'un texte) :

p : 4,3	f : 1,3	t : 4,5	s : 5,8	ʃ : 0,5		k : 4,5
b : 1,2	v : 2,4	d : 3,5	z : 0,6	ʒ : 1,7		g : 0,3
m : 3,4		n : 2,8			ɲ : 0,1	

l : 6,8	r : 6,9

j : 1	ɥ : 0,7	w : 0,9

La répétition d'une consonne peut être en poésie un ornement (ou un jeu) sans intention significative : c'est l'**allitération,** qui a joué un rôle important dans l'ancienne poésie scandinave et germanique, et se retrouve dans la poésie allemande ou anglaise des temps modernes ; appréciée des comiques latins, elle amuse encore quelques virtuoses modernes :

> *Aboli bibelot d'inanité sonore* (Mallarmé).
>
> *Vous me le murmurez, ramures, ô rumeurs !* (Valéry).

L'art peut consister au contraire, en dehors de toute intention significative, à rechercher la variété des sons : P. Delattre a fait ressortir combien une séquence comme *sapanayaka* est plus facile et plus agréable à prononcer, grâce à la variété des traits distinctifs mis en jeu, que *pabamavawa,* dont toutes les consonnes sont labiales, ou *vazajayawa,* qui ne change pas de mode d'articulation.

HISTORIQUE

Il n'est pas question de retracer ici toute l'histoire des consonnes du latin au français moderne : pour certaines, des indications seront données à propos de la lettre qui les écrit le plus souvent (v., par

LATIN CLASSIQUE

		BILABIAL	LABIO-DENTAL	DENTAL ET ALVÉOLAIRE	PALATAL	VÉLAIRE ET LABIO-VÉLAIRE	LARYNGAL
BUCCAL	sourd	p		t		k, k^w	
	sonore	b		d		g, g^w	
NASAL		m		n		ŋ	
FRICATIF		w	f	s	j		h
LIQUIDE				r, l, ł			

exemple, la LETTRE C). Mais plusieurs tableaux vont donner, à différentes époques caractéristiques, les étapes du système.

Les sons écrits ici [w] et [j] étaient des semi-consonnes, que l'écriture ne distinguait pas de leurs variantes combinatoires [u] et [i] ; mais, dès le Iᵉʳ s., le passage de [w] à la constrictive bilabiale β suggérait à l'empereur Claude l'introduction dans l'alphabet d'une lettre nouvelle, différente du *v* qui écrivait la voyelle [u] (v. lettre U).

L'*r* était fortement roulé.

Une variété « épaisse » de *l*, [ɫ], s'entendait ailleurs que devant *i*. Il n'existait pas d'*n* palatal (*n* « mouillé » du franç. *agneau*), mais un *n* vélaire (cf. angl. *parking*), écrit *N* devant *C* et *G* (*ancora, pungere*) et *G* devant *N* (*agnellus, signum*).

La fricative laryngale écrite *h* (*homo, hiems*), purement graphique ailleurs qu'à l'initiale (*mihi, prehendo*), cessa tout à fait d'être prononcée vers la fin de la République.

Les occlusives vélaires pouvaient présenter un appendice labiovélaire analogue à [w], d'où la graphie QV, GV : *sequor, coquus, quomodo, quinque, unguere*, etc.

ANCIEN FRANÇAIS (XIᵉ SIÈCLE)

		BILABIAL	LABIO-DENTAL	DENTAL OU ALVÉOLAIRE	PRÉPALATAL	PALATAL	VÉLAIRE	LARYNGAL
BUCCAL	sourd	p		t			k, (kʷ)	
	sonore	b		d			g, (gʷ)	
NASAL		m		n		ɲ		
AFFRIQUÉ	sourd			ts	tʃ			
	sonore			dz	dʒ			
FRICATIF	sourd		f	s		j		h
	sonore		v	z				
LIQUIDE				r, l, ɫ		λ		

Dans la colonne des bilabiales ne figure plus le [w] latin, dont les restes apparaissent dans la deuxième colonne sous la forme [v] atteinte avant le Vᵉ s. ; un [w] introduit par les Germains après la disparition du premier avait été changé aussitôt (sauf dans le Nord et l'Est) en [gw], devenu [g] assez vite, sauf devant *a*.

La grande nouveauté est la création (v. 3ᵉ et 4ᵉ colonne) de quatre consonnes « affriquées », c'est-à-dire prononcées avec un segment occlusif suivi d'un segment constrictif, comme dans les mots anglais modernes *chase* [tʃeis], « chasse », et *joy* [dʒɔi], « joie », tous deux venus de l'ancien français ; le mot *cent* se prononçait alors [tsɑ̃nt], et *plaisir* [plaidzir]. Ces affriquées sont nées de la « palatalisation » (mouillure) romane des dentales [t], [d] ou des vélaires [k], [g], c'est-à-dire du déplacement de leur lieu d'articulation vers le *palatum* sous l'influence d'un yod ou de la voyelle qui les suit.

Une variété [z] de la sifflante est apparue, dans le cadre général d'une sonorisation des sourdes intervocaliques (lat. *causa* > *chose*).

Le son [ɫ], conservé devant consonne, s'est rapproché de la voyelle [u] avec laquelle il se confondra avant la fin du XIᵉ s. : lat. *alba* [alba] > [aɫbə] > [aubə] > *aube*. Un *l* « mouillé » s'est formé par palatalisation dès l'époque romane, partout où *l* s'est trouvé en contact avec yod : lat. *palea* > **palya* > *paille*, anc. franç. [paλə].

Sur le plan des nasales est née à la même époque, et de la même façon, une variété mouillée [ɲ] : lat. *montanea* > **montanya* > *montagne*. En revanche, l'*n* « vélaire » qui existait en latin a disparu, palatalisé en même temps que le [k] ou le [g] voisin (lat. *pungebat* > *poignait* avec [g] > [j]), ou par l'influence d'un *n* d'articulation dentale, donc antérieure (lat. *agnellus* > *agneaus*).

L'appendice labial après [k] et [g] est tombé à des dates diverses ; sans doute a-t-il subsisté devant *a* jusqu'au XIIᵉ s.

Les Germains ont réintroduit une fricative laryngale — c'est-à-dire une aspirée —, écrite *h* (*haïr*), qui se conservera à l'initiale jusqu'au XIIIᵉ s.

Toutes les consonnes doubles ont été réduites aux VIIIᵉ-IXᵉ s., sauf *-rr-*, qui se simplifiera seulement au XIIᵉ s.

XIVᵉ SIÈCLE

Le système consonantique moderne se trouva pratiquement réalisé au XIVᵉ s. :

— L'élément occlusif des affriquées avait disparu dans le cours du XIIᵉ et du XIIIᵉ s.

— L'élément initial [i], [o], [y], [u] de certaines diphtongues s'était consonifié en [j], [w], [ɥ] :

> *pied* : XIᵉ [pie] > XIIᵉ [pje] ; *nuit* : XIᵉ [nyi] > XIIIᵉ [nɥi] ; *moi* : XIᵉ [mei] > XIIᵉ [moi] > [moe] > XIIIᵉ [mwe] ; *cœur* : XIᵉ [kuor] > XIᵉ [kuer] > XIIᵉ [kuør] > [kwør] > [kør] > XVIIᵉ [kœr].

Ainsi se complétait le trio de nos semi-consonnes, dont la dernière devait se trouver renforcée, à partir du XVIIIᵉ s., par l'apport de nombreux mots anglais empruntés dans leur prononciation d'origine : *whig* (1704), *waterproof* (1775), *whisky* (1777), etc. Le son *l* « mouillé », affaibli localement en yod dès le XIIIᵉ s., se conservera dans l'ensemble de la France jusqu'au XVIIᵉ s., et ne disparaîtra totalement qu'au milieu du XIXᵉ ; on l'entend encore dans le Midi, ainsi qu'en Wallonie et en Suisse.

L'articulation du *r* était encore apicale au XIVᵉ s. La création d'un *r* dorso-vélaire résultera, au XVIIᵉ s. seulement selon G. Straka, d'un effort pour sauver l'existence d'un *r* de plus en plus menacé (amuï en certaines positions dès le XIIᵉ s., affaibli en *z* aux XVᵉ-XVIᵉ s., en *l* aux XVIᵉ-XVIIᵉ s.). Ce changement radical de lieu d'articulation n'aura aucune répercussion phonologique.

Dans l'ensemble, on peut résumer en deux étapes les transformations du système phonologique latin en France :

— D'abord un remplacement de la quantité par la qualité, phénomène fondamental dans le domaine des voyelles et dont on peut rapprocher à la fois l'élimination des géminées et la création de nombreuses fricatives

— Puis une épuration des phonèmes vocaliques (réduction des diphtongues) et consonantiques (simplification des affriquées), évolution dont une idée assez juste est donnée si l'on compare le français moderne à l'anglais.

consort [kɔ̃sɔr] adj. m. (lat. *consors, -ortis*, participant par communauté, propriétaire indivis, de *cum*, avec, et *sors*, sort, lot ; XIVᵉ s., *Songe du verger*, au sens de « complice », et fin du XIVᵉ s., Chr. de Pisan, au sens de « compagnon » ; sens actuel [repris à l'angl. *consort*, de même origine que le franç.], 1669, Chamberlayne). *Prince consort*, mari de la souveraine régnante, d'après la Constitution britannique ; *par extens.*, époux non couronné d'une souveraine, dans divers pays.

◆ **consorts** n. m. pl. (sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Personnes impliquées dans une même affaire en justice : *Un tel et consorts ont été condamnés.* || **2.** Fam. et péjor. *Et consorts*, et tous ceux qui appartiennent au même groupe, à la même coterie, à la même espèce : *Ce ne pouvait être qu'un effet de l'éternelle coalition Dardaille, Chantavoine et consorts* (Duhamel).

consortial, e, aux [kɔ̃sɔrsjal, -o] adj. (bas lat. *consortialis*, relatif à une communauté, de *consors* [v. CONSORT] ; 13 mars 1876, *le Temps*). Relatif à un consortium : *S'il n'y a pas de garanties, nous ne pouvons, à l'égard de nos actionnaires, envisager un crédit consortial plus élevé que le montant des dépôts à rembourser et garanti par la reprise que nous ferions des affaires saines du groupe* (Malraux).

consortium [kɔ̃sɔrsjɔm] n. m. (mot lat. signif. « participation, communauté » [repris à l'angl.], de *consors* [v. CONSORT] ; 1888, Larousse). **1.** Association d'entre-

prises constituée avec un but économique ou financier commun. || **2.** *Fam.* Ensemble de gens ayant fortuitement des intérêts communs.

consoude [kɔ̃sud] n. f. (bas lat. *consolida,* déverbal de *consolidare* [v. CONSOLIDER] ; v. 1200, Godefroy). Plante de la famille des borraginacées, poussant au bord des ruisseaux, et qui a été utilisée en médecine.

conspirateur, trice [kɔ̃spiratœr, -tris] n. et adj. (de *conspirer ;* 1302, Godefroy, au sens de « celui qui a machiné quelque chose » ; sens actuel, fin du XVIᵉ s.). Personne qui prend part à un complot contre le pouvoir établi : *Il y a là dix conspirateurs, dix ennemis de l'État et du roi* (Courier). *Ils arrivaient avec des airs de conspirateurs, ayant tous la prétention d'être filés par la police, laquelle, en vérité, s'amusait beaucoup de ces rendez-vous platoniques* (Daudet).

• SYN. : *comploteur, conjuré, partisan.*

conspiration [kɔ̃spirasjɔ̃] n. f. (lat. *conspiratio,* accord, union, complot, de *conspiratum,* supin de *conspirare* [v. CONSPIRER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad. [*conspiration du silence,* 1863, Littré] ; sens 3, 1538, R. Estienne). **1.** Complot contre un régime ou une personnalité politique : *Une conspiration qui hésite est perdue* (Machiavel). || **2.** Cabale, intrigue menée contre quelqu'un : *Rousseau se voyait l'objet d'une conspiration universelle* (Sainte-Beuve). || *Conspiration du silence,* entente pour étouffer un fait, pour ne pas parler de quelque chose (idée, découverte, ouvrage, etc.). || **3.** *Class.* Tendance vers un même effet de forces diverses (sans nuance péjor.) : *L'âme ayant déposé le fardeau du corps sent une merveilleuse conspiration de tous ses mouvements à la même fin* (Bossuet).

• SYN. : **1** *conjuration ;* **2** *machination, manœuvres, menées.*

conspirer [kɔ̃spire] v. intr. (lat. *conspirare,* être d'accord, comploter, de *cum,* avec, et *spirare,* respirer, aspirer à ; XIIᵉ s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** S'entendre à plusieurs pour établir ou renverser un régime, une personnalité politique : *Les princes qui n'avaient pas voix au chapitre où était proclamé le César conspiraient en faveur de l'électorat* (Bainville). || *Conspirer contre quelqu'un,* s'entendre pour l'abattre. || **2.** *Class.* En parlant d'une chose, s'accorder, se conjuguer avec une autre : *Avec tous nos désirs sa volonté conspire* (Corneille).

• SYN. : **1** *comploter.*

◆ v. tr. ind. **[à]** (1541, Calvin, aux sens 1-2). **1.** *Class.* et *littér.* En parlant de personnes, tendre au même but : *Tous les membres* [du sénat] *conspiraient à l'utilité publique* (Bossuet). *Qu'il s'agisse d'honorer leur ville, tous les artistes conspirent à bien faire* (Taine). || **2.** *Class.* En parlant de choses, contribuer à un même résultat : *Tout m'afflige et me nuit, et conspire à me nuire* (Racine).

◆ v. tr. (av. 1504, Destrees). *Class.* Projeter, tramer quelque chose ; poursuivre à plusieurs un but commun : *Voilà contre un ingrat tout ce que je conspire* (Corneille).

conspuer [kɔ̃spɥe] v. tr. (lat. *conspuere,* couvrir de crachats, de *cum-* intensif et *spuere,* cracher ; 1530, Huguet, au sens du lat. ; sens actuel, 1743, Voltaire). Manifester bruyamment, publiquement et en groupe, contre quelqu'un ou contre quelque chose : *Il s'était vu conspué, flétri, repoussé* (Hugo).

• SYN. : *huer.*

constable [kɔ̃stabl] n. m. (mot angl., de l'anc. franç. *conestable* [v. CONNÉTABLE] ; 1776, *Courrier de l'Europe*). Nom des officiers de police en GrandeBretagne.

constamment [kɔ̃stamɑ̃] adv. (de *constant ;* fin du XIVᵉ s., Godefroy, au sens de « en restant fidèle à une affection, à une résolution » ; sens I, 1, milieu du XVIᵉ s. ; sens I, 2 et II, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1671, Pomey).

I. 1. *Class.* Avec constance, fermeté : *Il y a différence entre souffrir la mort constamment et la mépriser* (La Rochefoucauld). || **2.** *Class.* Avec persévérance, régularité : *Ils* [les hommes] *se laissent souvent devancer par d'autres qui sont partis après eux, et qui marchent lentement, mais constamment* (La Bruyère). || **3.** Sans interruption ; d'une manière continuelle : *Leconte de Lisle constamment écrasé sous son archéologie* (Péguy). *Et il est bon de renouveler constamment le contact avec Paris* (Romains).

II. *Class.* Indubitablement, assurément : *La quatrième année de la deux cent deuxième olympiade* [...] *est constamment celle de la mort de Notre-Seigneur* (Bossuet).

1. constance [kɔ̃stɑ̃s] n. f. (lat. *constantia,* permanence, fermeté, de *constans* [v. CONSTANT] ; v. 1220, G. de Coincy, au sens 1 ; sens 2, v. 1265, Br. Latini ; sens 3, début du XVIIᵉ s., Guez de Balzac ; sens 4, 1740, Acad. ; sens 5, av. 1853, Arago). **1.** *Class.* et *littér.* Force morale, fermeté d'âme qui reste toujours égale : *Ses douleurs* [de La Rochefoucauld] *étaient au point que toute sa constance était vaincue* (Sévigné). *Il avait rendu l'âme* [...] *refusant avec une constance héroïque de livrer les noms de ses camarades* (Gautier). || **2.** Disposition intérieure qui pousse quelqu'un à garder dans son comportement une ligne de conduite soutenue : *Poursuivre un dessein avec constance.* || Fam. *Vous avez de la constance,* se dit à quelqu'un qui ne se rebute de rien, qui persévère avec une certaine naïveté (souvent ironiq.). || **3.** Qualité d'une personne qui reste fidèle à ses attachements, spécialement en amour (vieilli) : *M. Hulot, après vingt ans de constance, a pu se lasser de sa femme* (Balzac). || **4.** Stabilité des sentiments, des opinions, des idées : *Amitié d'une rare constance. J'admirerais sans doute la constance de sa logique* (Gide). || **5.** *Spécialem.* Répétition sans changement d'un fait scientifiquement observé : *La constance du rapport des sinus d'incidence et de réflexion* (Arago).

• SYN. : **2** *obstination, opiniâtreté, persévérance ;* **3** *fidélité ;* **4** *continuité, invariabilité, permanence, persistance.* — CONTR. : **2** *inconstance, légèreté, mobilité, versatilité ;* **3** *infidélité ;* **4** *instabilité, irrégularité, variabilité.*

2. constance [kɔ̃stɑ̃s] n. m. (de *Constance,* n. pr. de lieu ; 1857, Baudelaire). Vin récolté aux environs de Constantia, banlieue du Cap : *Je préfère au constance, à l'opium, aux nuits, | L'élixir de ta bouche où l'amour se pavane* (Baudelaire).

constant, e [kɔ̃stɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *constans, -antis,* consistant, conséquent, ferme, harmonieux, part. prés. de *constare,* se maintenir, s'accorder, coûter, de *cum-* intensif et *stare,* se tenir debout, immobile, ferme ; v. 1355, Bersuire, au sens I, 1 ; sens I, 2-3, 1530, Palsgrave ; sens I, 4, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens II, 1640, Corneille).

I. 1. *Class.* Qui a de la fermeté d'âme : *Que si le plus constant et le mieux affermi | Se relâche souvent, souvent tombe à demi* (Corneille). || **2.** *Littér.* Qui fait preuve de stabilité dans son comportement, de persévérance : *Être constant dans son travail.* || **3.** Qui ne varie pas dans ses sentiments : *Constant dans ses amitiés.* || **4.** Se dit des actes, des sentiments qui ont un caractère stable, durable, et plus généralement de tout ce qui marque de la continuité : *Travail constant. Amour constant. Préoccupation constante. Elle vivait dans une peur constante qu'il* [son fils] *ne tombât, qu'il n'eût froid* (Maupassant). *Que si l'eau se renouvelle ici, ce soit pour une constante fraîcheur* (Gide). || **5.** *Quantité constante,* v. CONSTANTE n. f.

II. *Class.* Bien établi, certain, avéré : *Il est constant que, si vous prenez la chose du bon côté* [...], *quand vous serez content, tout le monde le sera* (Regnard).

• SYN. : **I, 2** *assidu, opiniâtre, persévérant, régulier ;* **3** *fidèle ;* **4** *continuel, fixe, immuable, invariable, permanent, perpétuel, régulier, soutenu.* — CONTR. : **I, 2** *changeant, inconstant, instable ;* **3** *infidèle, léger, versatile ;* **4** *intermittent, irrégulier, passager.*

constantan [kɔ̃stɑ̃tɑ̃] n. m. (dér. savant de *constant ;* 1922, Larousse). Alliage de cuivre et de nickel, qui, en raison de sa faible conductibilité, est utilisé pour la fabrication de fils de résistances électriques.

constante [kɔ̃stɑ̃t] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *constant* [v. ce mot] ; fin du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** En mathématiques, quantité de valeur fixe. || *Spécialem.* Dans une équation, nombre indépendant des variables. || **2.** Caractéristique physique (point de fusion ou d'ébullition, masse volumique, etc.) permettant d'identifier un corps pur. || **3.** *Fig.* Tendance générale ; orientation permanente : *La constante d'une politique.*

constat [kɔ̃sta] n. m. (mot lat. signif. « il est certain », 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *constare* [v. CONSTANT] ; 1890, *Dict. général*). *Procès-verbal de constat,* ou simplem. *constat,* acte par lequel un huissier ou un agent de la force publique constate officiellement un fait intéressant un litige : *Fais d'abord faire un constat, c'est la loi* (Bernanos).

constatable [kɔ̃statabl] adj. (de *constater ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui peut être constaté : *Il y a là une erreur facilement constatable.*

• SYN. : *perceptible, vérifiable.* — CONTR. : *imperceptible, invérifiable, invisible.*

constatation [kɔ̃statasjɔ̃] n. f. (de *constater ;* 1586, Scaliger, puis 1845, Bescherelle). **1.** Action de constater : *Procéder à une constatation.* || **2.** Le fait constaté : *Nous nous permettrons de vous faire remarquer, Madame, que vous repoussez les pénibles constatations de M. Quillard* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *examen ;* **2** *constat, observation, remarque.*

constater [kɔ̃state] v. tr. (du lat. *constat,* il est certain [v. CONSTAT] ; 1726, *Mémoires de Trévoux,* au sens 1 ; sens 2-3, 1835, Acad. [l'attestation de *constatation* en 1586 laisse supposer que *constater* a déjà été formé une première fois au XVIe s.]). **1.** *Vx.* Rendre un fait plus certain par des preuves fournies ou recueillies : *Les débats, aux Cordeliers, me constatèrent le fait d'une société dans le moment le plus rapide de sa transformation* (Chateaubriand). || **2.** Prendre connaissance de l'existence d'un fait : *Il fut constaté qu'il avait des dettes et une maîtresse* (Mérimée). || *Spécialem.* Établir par l'observation la réalité de quelque chose : *Oui, au cours de ma vie, j'ai constaté (j'entends scientifiquement constaté)* [...] *deux réputations injustifiées* (Proust). *On constate une hausse régulière du coût de la vie.* || **3.** Consigner par écrit ; établir par procès-verbal ou dans un acte : *La succession Minoret* [...] *s'ouvrit alors, et fut constatée avec la rigueur des formalités judiciaires* (Balzac). *Constater un décès.*

• SYN. : **2** *découvrir, reconnaître, remarquer, voir ; s'assurer de, contrôler, démontrer, observer, vérifier ;* **3** *enregistrer.*

constellation [kɔ̃stɛlasjɔ̃] n. f. (bas lat. *constellatio,* état du ciel, de *cum,* avec, et *stella,* étoile ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « situation respective des astres [agissant sur la destinée] » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Groupe d'étoiles fixes voisines, jointes par des lignes imaginaires représentant une figure conventionnelle, à laquelle a été donné un nom déterminé : *La constellation de la Grande Ourse, du Scorpion, d'Andromède. Quand les constellations percent leur voûte bleue, je me souviens de ce firmament splendide que j'admirais du giron des forêts américaines ou du sein de l'Océan* (Chateaubriand). *On reconnaît chacune* [des étoiles] *à sa constellation attachée* (Gide). || **2.** *Fig.* Groupe de petites choses éparses sur une surface : *Constellation de reflets sur la mer. Les mots* [...] *étaient là rassemblés dans un équilibre merveilleux, petites constellations désormais immuables* (Bernanos).

constellé, e [kɔ̃stɛle] adj. (de *constellation ;* 1519, G. Michel de Tours). *Vx.* Fait ou fabriqué sous l'influence d'une constellation et pourvu de qualités magiques : *C'est un anneau constellé qui guérit les égarements d'esprit* (Molière). *Ces noms possèdent les vertus talismaniques des paroles constellées en usage dans les évocations* (Balzac).

consteller [kɔ̃stɛle] v. tr. (de *constellation ;* 1838, Lamartine, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Couvrir de constellations ; parsemer d'étoiles : *Quel firmament la nuit constellait dans leur sein* [des mers] (Lamartine). *Le ciel sans teinte est constellé | D'astres pâles comme du lait* (Apollinaire). || **2.** *Fig.* Couvrir de choses nombreuses, d'une infinité de points rappelant des étoiles : *Jadis, un directeur de théâtre dépensait des centaines de mille francs pour consteller de vraies émeraudes le trône où la diva jouait un rôle d'impératrice* (Proust). *Quant au papier des murs, il était arraché par endroits et constellé à d'autres de taches, de traînées suspectes* (Carco) ; et pronom. : *Tel pré se constellait de marguerites* (Gide).

• SYN. : **2** *parsemer, semer.*

conster [kɔ̃ste] v. intr. (lat. *constare,* être certain, établi [v. CONSTANT] ; XIVe s.). Class. *Il conste,* il est certain, évident : *Des témoignages par lesquels il conste que cet usage était établi* (Bossuet).

consternant, e [kɔ̃stɛrnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *consterner ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui jette dans l'abattement, dans une tristesse sans espoir : *Une consternante succession d'échecs. Un homme d'une sottise consternante.*

consternation [kɔ̃stɛrnasjɔ̃] n. f. (lat. *consternatio,* bouleversement, de *consternatum,* supin de *consternare* [v. CONSTERNER] ; début du XVIe s.). Abattement, touchant au désespoir, causé par une catastrophe, une profonde déception : *Je voyais venir avec consternation le moment où je serais obligé de me retirer. La veille du jour annoncé comme celui de mon départ, le dîner fut morne. À mon grand étonnement, M. Ives se retira au dessert en emmenant sa fille, et je restai seul avec Mme Ives : elle était dans un embarras extrême* (Chateaubriand). *Nous partîmes tous ensemble* [...], *Marcasse toujours impassible au milieu de l'épouvante et de la consternation générales* (Sand).

• SYN. : *accablement, affliction, désespoir, désolation, tristesse.* — CONTR. : *enthousiasme, joie.*

consterner [kɔ̃stɛrne] v. tr. (lat. *consternare,* épouvanter, mot de la même famille que *consternere,* abattre, de *cum-* intensif et *sternere,* étendre sur le sol ; v. 1355, Bersuire, au sens 2 ; sens 1, 1640, Oudin [v. 1450, Chastellain, écrit *consternir*]). **1.** *Class.* Jeter à bas, renverser : *Pendant que les armées consternaient tout,* [le sénat] *tenait à terre ceux qu'il trouvait abattus* (Montesquieu). || **2.** Frapper d'abattement et de stupeur : *D'un long sanglot, l'aïeul, la veuve, l'orphelin | Emplissent Rome en deuil que la terreur consterne* (Heredia). *Ses parents se regardaient consternés* (Colette).

• SYN. : **2** *accabler, affliger, atterrer, chagriner, confondre, désoler, épouvanter, navrer.* — CONTR. : **2** *enthousiasmer, réconforter.*

constipant, e [kɔ̃stipɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *constiper ;* 1866, Larousse). Qui constipe : *Le coing est constipant.*

constipation [kɔ̃stipasjɔ̃] n. f. (bas lat. *constipatio,* action de resserrer, de *constipatum,* supin de *constipare* [v. CONSTIPER] ; v. 1398, *Somme Me Gautier*). État d'une personne allant rarement et difficilement à la selle.

constipé, e [kɔ̃stipe] adj. (part. passé de *constiper ;* v. 1398, *Somme Me Gautier,* au sens 1 ; sens 2, 1664, d'après Richelet, 1680). **1.** Qui va difficilement et rarement à la selle. || **2.** *Fig.* et *fam.* Embarrassé, anxieux, contraint : *Avoir l'air constipé. Un style laconique, constipé* (France).

• SYN. : **2** *compassé, gourmé, guindé, pincé.*

constiper [kɔ̃stipe] v. tr. (lat. *constipare,* presser, serrer, de *cum-* intensif et *stipare,* serrer, entasser [spécialisé dans la langue médic.] ; v. 1398, *Somme Me Gautier,* au part. passé). Rendre les selles rares et difficiles.

constituant, e [kɔ̃stitɥɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *constituer ;* 1476, Bartzsch, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1787, Brunot ; sens II, 1752, Trévoux).

I. 1. Qui donne une procuration, établit un droit en faveur d'un autre. || **2.** Qui a le droit et le pouvoir d'établir ou de modifier la Constitution d'un État : *Pouvoir constituant. Assemblée constituante. L'Assemblée constituante, malgré ce qui peut lui être reproché, n'en reste pas moins la plus ancienne congrégation populaire*

qui jamais ait paru (Chateaubriand). || *Vx.* Qui élabore ou imagine des Constitutions : *Tout philosophe constituant est gros d'un jacobin* (Rivarol).

II. Qui entre dans la composition, la constitution d'un corps : *Les parties constituantes d'une roche.*

● SYN. : **II** *composant, constitutif.*

◆ **constituant** n. m. (sens 1, 1476, Bartzsch ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, 1798, Acad. ; sens 4, milieu du XX^e s.). **1.** Personne ayant constitué un droit : *Le constituant d'une hypothèque.* || **2.** Corps pur que contient un système en équilibre physico-chimique. || **3.** Membre d'une assemblée constituante : *Les constituants de 1789.* || **4.** En linguistique, unité minimale d'analyse syntaxique qui entre dans une construction plus vaste.

◆ **constituante** n. f. *La Constituante,* l'Assemblée constituante de 1789.

constitué, e [kɔ̃stitɥe] adj. (part. passé de *constituer ;* 1611, Cotgrave, au sens I [*autorités constituées,* 1789, d'après Littré, 1863] ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1866, Larousse).

I. *Autorités constituées, corps constitués,* catégories de fonctionnaires ou d'administrateurs établies ou reconnues par les lois, la Constitution en vigueur.

II. 1. Qui est de telle ou telle constitution physique : *Un homme mal constitué.* || **2.** *Fig.* Dont la constitution administrative, politique, etc., est plus ou moins bonne : *L'histoire de la Prusse montre dans sa croissance une continuité* [...] *qu'on ne trouve à ce degré que dans les États les mieux constitués* (Bainville).

● SYN. : **II, 1** *bâti, charpenté, conformé, fait.*

constituer [kɔ̃stitɥe] v. tr. (lat. *constituere,* placer, organiser, décider, de *cum-* intensif et *statuere,* établir, estimer, résoudre ; v. 1361, Oresme, au sens I, 2-3 ; sens I, 1, av. 1453, Monstrelet ; sens I, 4, 1475, Bartzsch ; sens I, 5, 1829, Boiste ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1694, Acad.).

I. 1. *Class.* Placer, mettre quelque chose en un certain lieu, en un certain point : *Copernic a constitué le Soleil au centre du monde* (Furetière). || **2.** *Class.* et *littér.* Établir quelqu'un dans une situation ; le charger de, le préposer à : *Je vous constitue pendant le souper au gouvernement des bouteilles* (Molière). *On décida qu'on les placerait* [les deux filles cadettes] *de bonne heure « en religion », c'est-à-dire qu'on les constituerait en dignité dans le cloître* (Sainte-Beuve). || **3.** Établir quelqu'un dans une situation légale, le charger d'une mission de caractère juridique : *Hubert Mauprat, en apprenant ma naissance, me demanda à mes parents, s'engageant* [...] *à me constituer son héritier* (Sand). || *Constituer avoué,* désigner un mandataire légal. || *Constituer des témoins,* désigner ses représentants pour un duel. || **4.** *Par extens.* Garantir à quelqu'un un droit, le versement d'une somme, etc. : *Constituer une dotation, une rente à quelqu'un. Il pensa tout à coup à lui constituer un majorat* (Balzac). || **5.** Créer, organiser conformément à la loi : *Constituer une société anonyme. L'action monarchique par laquelle d'autres pays furent constitués en États, qui devinrent ensuite des nations* (Bainville).

II. 1. Concourir à former un tout, en parlant de divers éléments : *Il y avait tout un vaste dortoir rempli des malheureux Suisses arrêtés en Vendée et constituant la plèbe du parti légitimiste* (Nerval). || **2.** Former l'élément principal, essentiel d'une chose : *Cette inconcevable substance vivante* [la substance interne de notre corps] *qui nous est si étrangère en soi-même, et qui nous constitue* (Valéry). || Être l'élément fondamental de quelque chose, représenter : *Sa présence dans une maison constituait pour elle un vrai titre d'honorabilité* (Maupassant). *Cinquante mille francs de rente* [...] *constituaient* [...] *une « jolie » fortune* (Mauriac). || *Par extens.* Se trouver être : *La demande d'une telle autorisation constituait une basse concession au pouvoir civil* (Renan).

● SYN. : **I, 3** *instituer ;* **4** *créer, instaurer.* || **II, 1** *composer.*

◆ **se constituer** v. pr. (XIII^e s., *Coutumes d'Artois,* au sens de « s'établir » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1863, Littré). **1.** *Se constituer prisonnier,* se livrer à la justice. || **2.** *Se constituer partie civile,* se joindre au ministère public pour poursuivre en justice une partie adverse. || **3.** *Se constituer en,* s'organiser de telle façon : *Nous nous constituerons* [en société] *pour un an d'abord* (Dumas fils).

constitutif, ive [kɔ̃stitytif, -iv] adj. (dér. savant de *constituer ;* 1488, *Mer des histoires,* au sens de « [loi] qui établit la constitution d'un État » ; sens 1, 1550, Huguet ; sens 2, 1550, H. Fierabras ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Qui établit un droit : *Titre constitutif de propriété.* || **2.** Qui entre nécessairement dans la constitution, la composition d'un corps : *L'oxygène et l'hydrogène sont les éléments constitutifs de l'eau.* || **3.** Qui constitue le caractère essentiel, fondamental d'une chose : *Propriété constitutive.*

constitution [kɔ̃stitysjɔ̃] n. f. (lat. *constitutio,* situation, disposition, institution, de *constitutum,* supin de *constituere* [v. CONSTITUER] ; XII^e s., au sens I, 1 ; sens I, 2 et II, 1, XIII^e s. ; sens I, 3, 1680, Richelet ; sens II, 2, 1671, Pomey ; sens II, 3, 1694, Acad. ; sens II, 4, 1546, Ch. Estienne ; sens III, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens III, 2, 1564, *Indice de la Bible ;* sens III, 3, fin du XVII^e s., Bossuet).

I. 1. Action de constituer, d'établir légalement : *La constitution de la propriété est la base matérielle de l'ordre social* (Enfantin). *Constitution de rente, de pension, de dotation.* || *Constitution d'avoué,* acte par lequel on donne pouvoir à un avoué de mener une affaire de procédure. || *Constitution de partie civile,* demande de dommages-intérêts formulée devant une juridiction. || *Constitution de témoins,* désignation de représentants en vue d'un duel. || **2.** *Class.* Situation : *La constitution où étaient les affaires n'aidait pas à lui donner de la hardiesse* (Retz). || **3.** Placement financier : *Il a mis la plupart de son bien en constitution* (Acad., 1694). || Rente : *Commencez par lui livrer quelques sacs de mille francs, passez-lui un contrat de constitution* (La Bruyère).

II. 1. Action de créer, de former un tout à partir d'éléments plus simples : *La constitution d'une équipe ministérielle. M^gr Sérasquier* [...] *s'est intéressé de beaucoup trop près à la constitution d'une société de tramways électriques* (Romains). || **2.** *Class.* Agencement d'un ouvrage de l'esprit : *La constitution* [de la tragédie] *est plus difficile que l'exécution* (Racine). || **3.** Manière dont une chose est composée, créée, formée : *Cette goutte pâle au bout de la baguette de verre, ce grain catalytique, a suffi à changer de fond en comble la constitution moléculaire de ce liquide dormant* (Claudel). || **4.** *Spécialem.* Structure, complexion du corps humain : *Être d'une constitution robuste. Je n'ai pu insinuer en moi quelque vertu qu'à travers les brèches faites par la souffrance et par l'âge à ma constitution* (France). || *Par extens.* Ensemble des caractères psychophysiologiques d'un individu : *Elle s'irritait davantage contre la discipline, qui était quelque chose d'antipathique à sa constitution* (Flaubert).

III. 1. Ensemble de dispositions législatives ou réglementaires déterminant les droits et les devoirs de chacun dans un groupe social : *Les constitutions impériales de la Rome antique. Les constitutions papales.* || *Spécialem.* Ensemble des règles régissant un ordre religieux : *Par leur première constitution, les trinitaires ne pouvaient manger que des légumes et du laitage* (Chateaubriand). || *Constitution civile du clergé,* nom donné au décret du 12 juillet 1790 qui déclara le clergé français indépendant du Saint-Siège et attribua à l'élection le recrutement des prêtres et des évêques. || **2.** Forme du gouvernement d'un État ; régime politique : *Nous avons eu nous-mêmes l'occasion d'observer chez les Indiens du Nouveau Monde toutes les formes de constitutions des peuples civilisés* (Chateaubriand). || **3.** Constitution républicaine, monarchique, etc. || **4.** Loi fondamentale ou ensemble des lois qui, dans un État, règlent

les rapports entre les gouvernants et les gouvernés (en ce sens, prend une majuscule) : *C'est un droit garanti par la Constitution, acheté de tout le sang de la Révolution* (Courier). || *Violer la Constitution,* prendre des mesures qui vont à l'encontre des dispositions constitutionnelles.

• SYN. : **I, 1** *établissement, instauration, institution.* || **II, 1** *composition, création, élaboration, fondation, formation, organisation ;* **3** *charpente, contexture, structure, texture ;* **4** *conformation, nature, tempérament.*

constitutionnaire [kɔ̃stitysjɔnɛr] n. (de *constitution ;* fin du XVII^e s., Saint-Simon). *Class.* Personne qui reconnaissait la constitution (ou bulle) *Unigenitus : Les libertins, les jansénistes et les constitutionnaires* (Saint-Simon).

constitutionnaliser [kɔ̃stitysjɔnalize] v. tr. (de *constitutionnel ;* 1830, Balzac). Donner un caractère constitutionnel à une disposition législative.

constitutionnalisme [kɔ̃stitysjɔnalism] n. m. (de *constitutionnel ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Régime constitutionnel : *La révolution de Juillet nous a fait passer brusquement du constitutionnalisme au républicanisme* (Hugo). || **2.** *Vx.* Opinion, doctrine des partisans de ce régime : *L'arche du constitutionnalisme, où Dupont de Nemours ne se soucie guère d'être prévenant pour le Directoire* (Goncourt).

constitutionnalité [kɔ̃stitysjɔnalite] n. f. (de *constitutionnel ;* 1798, Acad.). Qualité de ce qui est conforme à la Constitution : *Pour me faire maître d'école de constitutionnalité* (Chateaubriand). *Constitutionnalité d'une loi, d'un décret.*

constitutionnel, elle [kɔ̃stitysjɔnɛl] adj. (de *constitution ;* v. 1760, Brunot, au sens de « qui forme l'essence de quelque chose » ; sens I, 1, 1775, *Journ. de Bruxelles ;* sens I, 2, 1787, Féraud ; sens I, 3 et II, 1835, Acad.).

I. 1. Relatif à la Constitution d'un État : *Droit constitutionnel.* || **2.** Conforme à la Constitution d'un État : *Cette loi n'est pas constitutionnelle.* || **3.** Soumis à une Constitution : *Un sultan constitutionnel, cela déroute toutes les idées qu'on m'avait inculquées sur l'espèce* (Loti). *Monarchie constitutionnelle.*

II. Qui tient à la constitution du corps : *Vice constitutionnel. Samuel connut toutes les tortures de la jalousie, et l'abaissement et la tristesse où nous jette la conscience d'un mal incurable et constitutionnel* (Baudelaire). *M. Birault, à cause de certains défauts constitutionnels, représente, dans un certain service comme le mien, un élément inquiétant et dangereux* (Duhamel).

◆ adj. et n. (sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1791, Brunot). **1.** Partisan de la constitution, d'un régime constitutionnel : *L'esprit constitutionnel, lui non plus, ne date pas du XIX^e siècle* (Bainville). || **2.** Se disait des prêtres qui avaient fait acte d'adhésion à la « Constitution civile du clergé » de 1790 : *Le clergé constitutionnel. Évêque constitutionnel.*

• SYN. : **2** *assermenté.* — CONTR. : **2** *insermenté, réfractaire.*

constitutionnellement [kɔ̃stitysjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *constitutionnel ;* 1776, Proschwitz). En conformité avec la Constitution d'un État.

constricteur [kɔ̃striktœr] adj. et n. m. (dér. savant du lat. *constrictus,* part. passé de *constringere,* serrer [v. CONTRAINDRE] ; fin du XVII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Se dit des muscles qui ont pour fonction de resserrer circulairement certains canaux ou orifices : *Muscles constricteurs du pharynx.* || **2.** *Boa constricteur,* nom souvent donné au boa, qui étouffe sa proie dans les replis de son corps avant de l'absorber. (On dit aussi BOA CONSTRICTOR [1754, La Chesnaye des Bois].)

constrictif, ive [kɔ̃striktif, -iv] adj. (bas lat. *constrictivus,* astringent, de *constrictus* [v. CONSTRICTEUR] ; 1490, G. de Chauliac). Qui a la propriété de resserrer : *Les sphincters sont des muscles constrictifs.*

◆ **constrictive** n. f. (1929, Larousse). Consonne prononcée avec une fermeture partielle des organes de la parole : *« Ch »* [ʃ], *« j »* [ʒ], *« f » [f], « v » [v] sont des constrictives.* (On dit aussi CONTINUE, FRICATIVE, SPIRANTE.)

constriction [kɔ̃striksjɔ̃] n. f. (lat. *constrictio,* action de serrer, de *constrictum,* supin de *constringere,* resserrer [v. CONTRAINDRE] ; 1314, Mondeville). Pression qui s'exerce tout autour d'un objet et qui en diminue le diamètre : *La constriction douloureuse des épaules* (Goncourt). *Cette réflexion, une fois de plus, déterminait en Joseph une pénible sensation de constriction à l'épigastre* (Duhamel). *Les cravates, les jarretières exercent une constriction.*

constrictive n. f. V. CONSTRICTIF.

constrictor adj. m. V. CONSTRICTEUR.

constringent, e [kɔ̃strɛ̃ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *constringens, -entis,* part. prés. de *constringere,* resserrer [v. CONTRAINDRE] ; 1743, Trévoux). Qui opère une constriction.

constructeur, trice [kɔ̃stryktœr, -tris] n. et adj. (bas lat. *constructor,* constructeur, de *constructum,* supin de *construere* [v. CONSTRUIRE] ; XIV^e s., Godefroy, aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** Personne qui construit des édifices, des ouvrages d'art, etc. : *Le constructeur d'un grand ensemble. Un constructeur de barrages ;* et en parlant des animaux : *Certains animaux, constructeurs de ruches ou de nids, nous ressemblent assez jusqu'ici* (Valéry). || **2.** Personne qui réalise des constructions mécaniques ou autres : *Un constructeur d'automobiles, de bateaux.* || **3.** *Fig.* Qui construit une société, un système : *Un constructeur d'empire. Intelligence constructrice.*

• SYN. : **3** *bâtisseur.*

constructif, ive [kɔ̃stryktif, -iv] adj. (bas lat. *constructivus,* de *constructum,* supin de *construere,* bâtir, édifier ; 1487, Garbin, puis 1863, Littré). Qui est apte à construire, à créer, et ne se borne pas à des vues théoriques : *Un esprit constructif. Des méthodes, des idées constructives.* || *Spécialem.* Qui est propre à faire progresser quelque chose : *Une proposition constructive.*

• SYN. : *constructeur, créateur, positif.* — CONTR. : *destructif.*

construction [kɔ̃stryksjɔ̃] n. f. (lat. *constructio,* construction [d'un édifice, d'une phrase, etc.], de *constructum,* supin de *construere,* bâtir, édifier ; fin du XII^e s., aux sens 1, 2 et 4 ; sens 3, 1636, Monet ; sens 5 et 7, 1690, Furetière ; sens 6, XX^e s. ; sens 8-9, 1694, Acad. ; sens 10, début du XIII^e s.). **1.** Action de construire des édifices, des ouvrages d'art, etc. : *La construction d'une maison, d'un immeuble, d'un barrage. La construction des autoroutes.* || **2.** Art de construire, de bâtir : *Connaître la construction.* || **3.** Édifice construit : *Aux abords étaient agglomérées quelques constructions récentes* (Fromentin). || **4.** Action de construire, de fabriquer certaines machines, certains véhicules, etc. : *La construction d'un moteur, d'un bateau, d'un avion.* || **5.** Manière de construire : *La construction mécanique est plus rapide que la construction manuelle. C'est un tour parallèle d'une construction excellente* (Romains). || **6.** Ensemble des activités en rapport avec l'édification des bâtiments, ou secteur industriel qui se consacre à un genre de construction déterminé : *La construction mécanique, électrique. La construction navale. La construction automobile.* || **7.** *Spécialem.* Tracé sur le papier d'une figure géométrique déterminée : *Construction d'un angle donné.* || *Par extens.* Acte opératoire ou graphique permettant d'obtenir la solution d'un problème : *Nous savons même [...] les représenter d'assez près par une construction géométrique* (Valéry). || **8.** *Fig.* Action de composer, d'élaborer une œuvre artistique, littéraire, etc. : *La construction d'un roman.* || **9.** *Fig.* Création de l'esprit : *Un système philosophique qui est une belle construction.* || **10.** Fig. *Construction grammaticale,* manière d'agencer les mots dans la proposition, les propositions dans la phrase, selon les règles de la grammaire. || *Construction d'une phrase,* arrangement

de la phrase selon les règles de la syntaxe, selon le goût, le talent de celui qui l'a écrite. || *Absol.* Rétablissement, dans l'ordre normal du français, des termes d'une langue étrangère : *Procéder à la construction d'une phrase latine avant de la traduire en français.*

• SYN. : **1** *édification, élévation, érection* ; **2** *architecture* ; **3** *bâtiment, bâtisse, monument, ouvrage* ; **4-5** *fabrication* ; **8** *composition, élaboration.*

constructivisme [kɔ̃stryktivism] n. m. (de *constructif* ; début du XXe s.). Tendance artistique selon laquelle à l'esthétique de la sculpture de masse doit succéder celle des lignes et des plans cernant l'espace vide.

constructiviste [kɔ̃stryktivist] adj. et n. (de *constructivisme* ; début du XXe s.). Adepte du constructivisme : *Vidame, devançant les recherches des constructivistes russes, avait tranquillement décidé qu'il fallait que cette ferraille demeurât partout apparente* (Duhamel).

construire [kɔ̃strɥir] v. tr. (francisation, d'après *détruire,* du lat. *construere,* bâtir, édifier, de *cum,* avec, et *struere,* disposer, ranger ; 1466, P. Michault, aux sens 1-2 [v. 1290, *Livre Roisin,* écrit *construer*] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4-5, 1677, Boileau ; sens 6, XXe s.). [Conj. **64.**] **1.** Édifier, conformément à un plan, un ouvrage d'architecture, un ouvrage d'art, un ensemble d'habitations, etc. : *Construire une maison, un groupe d'immeubles. J'ai construit Aroër, une ville très forte* (Hugo). *On sait très bien que pour construire un simple pont, il faut des tas d'études et de comparaisons* (Romains). || *Absol.* Élever un bâtiment : *On a beaucoup construit dans ce quartier.* || *Faire construire,* se faire bâtir une maison. || **2.** Réaliser un ouvrage complexe, en fabriquer et en assembler les différentes parties : *Construire un navire, des machines.* || **3.** Exécuter le tracé d'une figure géométrique selon certaines règles : *Construire un hexagone régulier avec la règle et le compas.* || **4.** *Fig.* Composer une œuvre littéraire selon un plan, en visant un but : *Un roman policier très ingénieusement construit. Tout est construit pour amener soudain l'explosion de Marie qui [...] éclate en sanglots* (Sartre). || *Construire une phrase,* y placer les mots dans un ordre conforme à la grammaire, à la logique, à l'art ; *spécialem.,* replacer dans l'ordre habituel du français les mots d'une phrase en langue étrangère afin de la traduire. || **5.** *Fig.* Imaginer, bâtir un ensemble abstrait : *Construire une théorie, un système.* || **6.** Provoquer la réalisation des événements selon un plan prévu : *La difficulté de reconstituer le passé, même le plus récent, est en tout comparable à la difficulté de construire l'avenir, même le plus proche* (Valéry). || *Construire sa vie,* la conduire selon ses plans.

• SYN. : **1** *bâtir, élever, ériger* ; **2** *faire* ; **3** *tracer* ; **4** *agencer, arranger, conduire, imaginer, inventer* ; **5** *échafauder, élaborer, forger* ; **6** *façonner, modeler, organiser.*

construit, e [kɔ̃strɥi, -it] adj. (part. passé de *construire*). **1.** Se dit d'un ensemble de constructions dont l'agencement est plus ou moins réussi : *C'est une jolie ville, très bien construite* (Romains). || *Spécialem.* Qui abonde en bâtiments : *C'est une banlieue très construite.* || **2.** *Fig.* Bien organisé : *Une pièce de théâtre construite.*

consubstantialité [kɔ̃sypstɑ̃sjalite] n. f. (lat. ecclés. *consubstantialitas,* de *cum,* avec, et *substantia,* substance ; XIIe s.). Dans la théologie catholique, unité et identité de substance dans la Trinité : *La consubstantialité du Père et du Fils.*

consubstantiation [kɔ̃sypstɑ̃sjasjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. du XVIe s. *consubstantiatio,* de *cum,* avec, et *substantia,* substance ; 1567, J. de Serres). Présence de Jésus-Christ dans l'eucharistie, où subsisterait la substance du pain et du vin, selon le dogme luthérien.

consubstantiel, elle [kɔ̃sypstɑ̃sjɛl] adj. (lat. ecclés. *consubstantialis,* de *cum,* avec, et *substantia,* substance ; XIVe s., aux sens 1-2). **1.** Qui est un par la substance, en parlant des trois personnes de la Trinité, d'après la théologie catholique : *Le Fils est consubstantiel au Père.* || **2.** *Par extens.* et *littér.* Qui fait partie intégrante de : *Une énergie spirituelle consubstantielle à nous* (Bourget). *La furie religieuse consubstantielle à la part la plus obscure, la plus vénéneuse de l'âme humaine* (Bernanos).

consubstantiellement [kɔ̃sypstɑ̃sjɛlmɑ̃] adv. (de *consubstantiel* ; 1690, Furetière). De façon consubstantielle : *Le Fils est consubstantiellement un avec le Père.*

consul [kɔ̃syl] n. m. (lat. *consul* ; 1213, *Fet des Romains,* écrit *concile* [*consule,* v. 1265, Br. Latini ; *consul,* v. 1361, Oresme], au sens 1 ; sens 2, 1311, Bartzsch ; sens 3, milieu du XVIe s. ; sens 4, 1799 [date de la Constitution créant les trois consuls, titre IV, art. 39] ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Magistrat romain qui, sous la République, exerçait avec un collègue le pouvoir suprême : *Sous l'Empire, la charge de consul subsiste, mais avec des attributions purement honorifiques.* || *Consul perpétuel,* titre que portèrent certains empereurs d'Orient. || **2.** Jusqu'en 1790, nom donné, dans le midi de la France, à des magistrats municipaux, appelés *échevins* dans le Nord. || **3.** *Vx.* Juge choisi parmi les marchands pour connaître d'affaires commerciales : *Il ne parlait pas d'un jugement du tribunal de commerce sans le nommer « la sentence des consuls »* (Balzac). || **4.** En France, chacun des trois chefs du pouvoir exécutif sous le régime de la Constitution de l'an VIII (consulat). || **5.** Agent diplomatique chargé de protéger, à l'étranger, les intérêts et la personne des ressortissants du pays qu'il représente : *Il répondit qu'il me ferait donner des chevaux et un janissaire pour me rendre à Coron auprès du consul français* (Chateaubriand).

consulaire [kɔ̃sylɛr] adj. (lat. *consularis,* consulaire, de *consul* ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1799 [date de la création du Consulat ; v. l'art. précéd.] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, XXe s.). **1.** Relatif aux consuls romains, à leurs fonctions : *L'Empire consulaire fut établi suivant les projets de Servius Tullius ; mais il fut bientôt affaibli par la jalousie du peuple* (Bossuet). || *Pourpre, faisceaux consulaires,* honneurs réservés aux consuls. || *Fastes consulaires,* tables portant, par ordre chronologique, les noms de tous les consuls de Rome. || *Âge consulaire,* celui où l'on pouvait se porter candidat à la dignité de consul. || *Année consulaire,* temps pendant lequel les deux consuls étaient en fonction. || *Personnage consulaire,* ou, substantiv., *consulaire,* ancien consul. || *Famille consulaire,* celle qui avait eu un consul parmi ses membres. || *Province consulaire,* province qui ne pouvait être administrée que par un consul ou un personnage consulaire. || **2.** Relatif aux consuls créés par la Constitution de l'an VIII : *Ces implorations [...] dont les feuilles volantes étaient balayées par le chapeau consulaire* (Vigny). *La garde consulaire était formée de quatre bataillons d'infanterie* (Thiers). || **3.** Qui concerne la juridiction commerciale actuelle, ou les anciens juges-consuls : *Décision consulaire.* || **4.** Qui se rapporte au consul, agent diplomatique en pays étranger, ou à ses fonctions : *Agent consulaire.*

consulairement [kɔ̃sylɛrmɑ̃] adv. (de *consulaire* ; 1690 ; Furetière). Par la juridiction consulaire : *Demande jugée consulairement.*

consularité [kɔ̃sylarite] n. f. (bas lat. consularitas, de *consularis* [v. CONSULAIRE] ; 1842, Acad.). À Rome, dignité que l'on accordait à des personnalités qui n'avaient pas rempli les fonctions de consul.

consulat [kɔ̃syla] n. m. (lat. *consulatus,* de *consul* ; 1246, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1478, Bartzsch ; sens 3, 1799 [date de la création du Consulat] ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** À Rome, dignité, charge de consul ; durée des fonctions d'un consul. || **2.** *Vx.* Charge de consul, corps des consuls dans les villes du midi de la France, avant 1790 : *Le consulat d'Arles.* || **3.** En France, régime politique établi par la Constitution de l'an VIII ; période pendant laquelle il a duré (10 novembre 1799-18 mai 1804) : *L'« Histoire du Consulat et de l'Empire », de Thiers, reste un ouvrage fondamental.* || **4.** Charge de consul dans un pays étranger. || Lieu où se trouvent les bureaux du consul : *Faire viser un passeport au consulat.*

consultable [kɔ̃syltabl] adj. (de *consulter* ; 1660, Oudin). Qui peut être consulté.

consultant, e [kɔ̃syltɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *consulter* ; 1584, J. Duret). Qui donne des consultations, juridiques ou médicales : *Avocat, médecin consultant. Elle l'entraînait, laissant les deux consultants délibérer* (Martin du Gard).

◆ n. Personne qui consulte : *Les consultants d'un dictionnaire.*

consultatif, ive [kɔ̃syltatif, -iv] adj. (dér. savant de *consulter* ; 1608, *Dict. général*). Institué pour donner des avis, sans pouvoir de décision : *Comité consultatif. Les maires devaient être rendus à leurs mairies ; ils devaient aussi envoyer un de leurs adjoints à l'Hôtel de Ville, afin d'y composer une commission consultative* (Chateaubriand). ‖ *Voix consultative,* droit de donner son opinion, mais non de voter. ‖ *À titre consultatif,* pour simple avis.

consultation [kɔ̃syltasjɔ̃] n. f. (lat. *consultatio,* action de délibérer, question posée à quelqu'un, de *consultatum,* supin de *consultare* [v. CONSULTER] ; v. 1355, Bersuire, au sens de « conférence tenue pour délibérer sur une affaire » ; sens 1-2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1636, Monet ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1625, Stœr). **1.** Action de prendre l'avis de quelqu'un : *La direction a décidé, après consultation des représentants du personnel, de modifier l'horaire de travail. Consultation électorale. Consultation populaire.* ‖ **2.** Action de consulter un ouvrage, des documents, etc., pour se renseigner : *Consultation d'un horaire de chemins de fer, d'un barême, d'un dictionnaire, d'un menu.* ‖ **3.** Avis motivé, donné oralement ou par écrit, par un homme de loi, un avocat, sur un point de droit, une question financière : *La consultation fut longuement étudiée par les intéressés.* ‖ **4.** Examen d'un client pratiqué par un médecin dans son cabinet (par opposition à *visite*) : *Est-ce que ça serait un effet de votre bonté de me donner ma consultation maintenant ?* (Romains). *Médecin qui commence ses visites quand il a terminé ses consultations.* ‖ *Services de consultation,* dits *de la porte,* services organisés dans la plupart des hôpitaux pour examiner les malades venus du dehors. ‖ **5.** Échange de vues entre médecins au sujet d'un malade : [Le Dr Martins] *m'a dit avoir parlé de Gertrude au docteur Roux, le spécialiste de Lausanne* [...]. *Martins doit venir me renseigner après consultation* (Gide). *On ne se gêne pas avec lui ; un petit médecin, et pas riche ;* [...] *on parle tout de suite, après trois visites, d'appeler en consultation un médecin de la ville* (Van der Meersch).

• SYN. : **1** *enquête, interrogation ;* **2** *compulsation, dépouillement, examen.*

1. consulte [kɔ̃sylt] n. f. (déverbal de *consulter* ; 1583, Granvelle). *Vx* ou *pop.* Action de consulter : *Vidalencque voudrait avoir une nouvelle consulte* (Romains).

2. consulte [kɔ̃sylt] n. f. (ital. *consulta,* conseil, du lat. *consultare* [v. CONSULTER] ; 1708, Furetière). Assemblée administrative, dans certains pays latins ; conseil, cour de justice, en Italie, en Espagne et dans quelques cantons suisses : [Il] *faisait renvoyer toutes les affaires par le roi d'Espagne aux consultes, c'est-à-dire aux conseils et aux tribunaux* (Saint-Simon). ‖ *Consulte sacrée,* sorte de Conseil d'État du pape.

• REM. On trouve aussi la forme italienne CONSULTA : *Il fera peut-être merveille là-bas. Il est candidat de la Consulta* (Proust).

consulter [kɔ̃sylte] v. tr. (lat. *consultare,* fréquentatif de *consulere,* délibérer, consulter, interroger ; 1410, Cabaret, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1662, Corneille). **1.** *Class.* Mettre en question, examiner : *Comme nous consultions ce qu'il y avait à faire* (Retz). ‖ Spécialem. *Consulter quelque chose à quelqu'un,* soumettre quelque chose à son examen, à son jugement : *Cela* [...] *m'a obligé de consulter votre mal à un habile médecin de ce pays-ci* (Bussy). ‖ **2.** Interroger quelqu'un de compétent (homme de loi, médecin, expert, etc.) pour avoir un avis autorisé : *Au moins fallait-il consulter un notaire* (Flaubert). ‖ Interroger une personne pour avoir son avis : *On ne l'avait consultée ni sur la toilette de la bru ni sur l'ordonnance du festin* (Flaubert). *Figure-toi que je voulais te consulter sur une matière qui me préoccupe beaucoup* (Romains). ‖ *Consulter les oracles, les dieux,* les interroger sur la conduite à suivre : *En vain le grand pontife a fait un lectisterne | Et consulté deux fois l'oracle sibyllin* (Heredia). ‖ **3.** Lire, parcourir un ouvrage, regarder quelque chose pour y trouver un renseignement : *On peut consulter le premier volume du voyage de M. de Choiseul* (Chateaubriand). *Il y avait des traités spéciaux que je n'avais jamais eu la curiosité de consulter* (Camus). *Consulter un dictionnaire. Consulter sa montre, le baromètre.* ‖ *Consulter les astres,* y chercher des conseils, des avis pour l'avenir, selon les pratiques de l'astrologie. ‖ *Consulter les cartes, le marc de café,* chercher à y découvrir l'avenir. ‖ *Consulter son miroir,* s'y regarder. ‖ Fig. et vx. *Consulter son chevet,* et fam., *consulter son oreiller, son bonnet de nuit,* laisser passer la nuit avant de prendre une décision. ‖ Fig. *Consulter ses souvenirs,* se les remémorer pour en tirer quelque enseignement : *En consultant ses souvenirs, elle aurait pu se rappeler qu'elle l'avait trouvé aimable autrefois, mais maintenant il l'ennuyait* (Mérimée). ‖ **4.** *Fig.* Prendre pour guide de sa conduite : *Consulter son cœur, ses intérêts.* ‖ *Consulter ses forces,* régler son action d'après l'effort dont on se sent capable. ‖ Fam. *Consulter son porte-monnaie, son estomac,* tenir compte de l'état de ses finances, de son appétit.

• SYN. : **2** *s'informer auprès de, questionner ;* **3** *compulser, dépouiller, examiner, feuilleter ;* **4** *écouter, obéir à, se régler sur, suivre.*

◆ v. tr. ind. **[avec]** (sens 1, fin du XVe s. ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** *Class.* Conférer avec quelqu'un au sujet de quelque chose : *Je consulterai sur votre mal avec les philosophes* (Voltaire). ‖ **2.** En parlant d'un médecin, confronter ses vues avec celles d'un confrère, au sujet d'un malade : *Un médecin traitant qui consulte avec un spécialiste.*

◆ v. intr. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1636, Corneille ; sens 3, 1636, Monet ; sens 4, 1549, R. Estienne). **1.** *Class.* Délibérer en soi-même : *Sans consulter enfin si je me perds moi-même* (Racine). ‖ **2.** *Class.* Se demander ce qu'il faut faire, hésiter : *Je ne consulte point pour suivre mon devoir* (Corneille). ‖ **3.** Prendre l'avis d'un médecin : *Tout le monde lui conseillait de consulter.* ‖ **4.** En parlant d'un médecin, donner des consultations : *Médecin qui consulte tous les après-midi.*

consulteur, trice [kɔ̃syltœr, -tris] n. et adj. (lat. *consultor,* conseiller, de *consultum,* supin de *consulere,* délibérer, examiner ; v. 1450, Gréban, au sens 1 ; sens 2, 1625, Stœr). **1.** *Class.* Personne que l'on consulte, conseiller : *Le Blanc et Belle-Isle, tous deux ses favoris, ses consulteurs de tous les soirs* (Saint-Simon). ‖ **2.** Spécialem. *Consulteur de la congrégation pour la Doctrine de la foi* (autref. *du Saint-Office*), théologien chargé par le pape d'étudier certaines questions touchant la foi, la discipline.

consumable [kɔ̃symabl] adj. (de *consumer* ; XIVe s., puis 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui peut être consumé.

consumant, e [kɔ̃symɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *consumer* ; 1541, Calvin). Qui consume (au pr. et au fig.) : *Un de ces lis délicatement safranés que la nature dore, torréfie un peu de ses feux consumants* (Pesquidoux). *Les consumantes jouissances de l'espérance* (Samain).

consumer [kɔ̃syme] v. tr. (lat. *consumere,* employer, dépenser, détruire, de *cum-* intensif et *sumere,* prendre, s'arroger ; XIIe s., *Dict. général,* au sens 3 ; sens 1, v. 1464, Commynes ; sens 2, 1644, Corneille ; sens 4, 1470, Bartzsch ; sens 5, 1549, R. Estienne). **1.** *Littér.* Détruire peu à peu quelque chose en épuisant complètement sa substance, en le réduisant à rien : *Sur ton muet sépulcre et tes os consumés | Qu'un autre verse ou non les pleurs accoutumés* (Leconte de Lisle). ‖ *Spécialem.* Détruire par l'action du feu : *Les cires fondent consumées* (Gautier). *Je vais rejeter ma trouvaille comme on rejette une cigarette consumée* (Valéry). ‖ **2.** *Fig.* Embraser de passion : *L'amour de l'humanité avait consumé son*

cœur (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Faire dépérir lentement et graduellement : *Presque toutes les filles de l'Hôtel-Dieu ont habituellement une petite fièvre qui les consume* (Chateaubriand). *Le chagrin la consume.* || **4.** *Class.* et *littér.* Dissiper complètement, épuiser : *Il consume son bien en des aumônes* (La Bruyère). *Consumer toute sa fortune dans une entreprise.* || **5.** *Littér.* Employer son temps entièrement, sans réserve : *Consumer tous mes jours en stériles pensées, | Toute mon âme en chants perdus !* (Hugo). *Un jour presque entier consumé à faire, à défaire et à refaire quelque partie de mon poème, j'en ai pris ce dégoût désespéré que connaissent tous les artistes* (Valéry).

• SYN. : **2** *enfiévrer, enflammer ;* **3** *dévorer, épuiser, miner, ronger, user.*

• REM. Au XVII[e] s., *consumer* était parfois employé à la place de *consommer* (v. ce mot), soit au sens de « amener jusqu'à son accomplissement définitif » : *Il* [le peuple] *n'est donc plus à craindre, il a pris ses victimes. | Sa fureur sur leur sang va consumer ses crimes* (Corneille) ; soit au sens de « détruire en utilisant » : *Celui-là est riche qui reçoit plus qu'il ne consume* (La Bruyère).

contact [kɔ̃takt] n. m. (lat. *contactus,* attouchement, contagion, de *contactum,* supin de *contingere,* toucher, atteindre, être en relation, de *cum,* avec, et *tangere,* toucher ; 1586, Suau, aux sens 1-2 ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4-5, fin du XVIII[e] s. ; sens 6, XX[e] s.). **1.** État de deux corps qui se touchent par un ou plusieurs points. || *Point de contact,* en mathématiques, point commun à une courbe et à sa tangente ou à deux courbes tangentes ; *par extens.,* endroit où des corps ou des figures se touchent. || *Verres* ou *lentilles de contact,* verres correcteurs de la vue qui s'appliquent directement sur le globe oculaire. || **2.** Sensation causée par un corps qui touche la peau : *J'aimais, dans les auberges de Bretagne, le contact des draps rudes* (Gide). || **3.** Mise en rapport de deux conducteurs électriques permettant le passage du courant : *Il y en a qui reviennent sur leurs pas une fois, deux fois et même trois fois, parce qu'ils ont peur d'avoir oublié de rompre le contact* (Duhamel). || Le dispositif, manette ou bouton, qui commande cette opération : *Appuyer sur le contact.* || *Spécialem.* Dispositif qui permet la mise en marche du moteur d'une automobile : *Clef de contact.* || **4.** *Fig.* Rapports directs établis entre des personnes, des groupes de personnes : *Comment se fait-il que vous ne les eussiez pas devinés* [les défauts de votre femme] *au cours de vos années antérieures de contact quotidien ?* (Romains). || *Point de contact,* occasion de rapprochement : *Il n'est de succès au monde que pour celui qui offre un point de contact à toute une série d'esprits* (Barrès). || *Mettre en contact,* faire se rencontrer des personnes qui ne se connaissent pas. || *Se mettre en contact, prendre contact avec quelqu'un,* entrer en rapport avec lui : *Dès que vous serez rentré à Paris, mettez-vous en contact avec un petit nombre de vos collègues* (Romains). || *Prendre des contacts,* rencontrer certaines personnes pour amorcer des pourparlers, des négociations. || **5.** *Spécialem.* Rapports rendus efficaces par la confiance mutuelle : *Pas une minute de véritable contact entre eux* (Martin du Gard). || **6.** Rapports constants avec l'ennemi, permettant de l'observer, de le harceler : *Maintenir le contact avec l'ennemi. Rompre, perdre le contact.*

• SYN. : **1** *contiguïté ;* **4** *communication, fréquentation, relations.*

contacter [kɔ̃takte] v. tr. (de *contact ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). Entrer en contact, en relation avec quelqu'un.

• SYN. : *approcher, atteindre, rencontrer, toucher, voir.*

contacteur [kɔ̃taktœr] n. m. (de *contact ;* 1929, Larousse). Interrupteur automatique à contacts mobiles, commandé à distance par un électro-aimant, et servant à établir des liaisons entre différents circuits ou appareils électriques.

1. contadin, e [kɔ̃tadɛ̃, -in] adj. et n. (ital. *contadino,* paysan, de *contado,* comté, campagne [v. COMTÉ] ; 1537, *le Courtisan*). *Vx.* Qui vit à la campagne : *À l'aide, contadins, aux armes !* (La Fontaine).

2. contadin, e adj. et n. V. COMTADIN, E.

contage [kɔ̃taʒ] n. m. (lat. *contagium,* contact, influence, contagion ; 1863, Littré). Cause matérielle de la contagion.

contagieux, euse [kɔ̃taʒjø, -øz] adj. (bas lat. *contagiosus,* contagieux, de *contagio* [v. CONTAGION] ; début du XIV[e] s., aux sens 1-2 ; sens 3, XVI[e] s.). **1.** Se dit d'une maladie qui se communique par contagion : *Les maladies contagieuses sont d'autant plus redoutables que les collectivités sont plus nombreuses.* || **2.** Qui produit, favorise la contagion : *Air contagieux.* || **3.** *Fig.* Se dit de ce qui se transmet facilement d'une personne à une autre : *Rien n'est si contagieux que l'exemple* (La Rochefoucauld). *L'affection qu'une femme porte à son mari, le respect dont elle l'entoure sont contagieux dans la famille* (Balzac). *Bâillement contagieux. Gaieté contagieuse.*

• SYN. : **1** *épidémique, transmissible ;* **2** *pestilentiel ;* **3** *communicable, communicatif.*

◆ adj. et n. (avant 1407, E. Deschamps). Atteint d'une affection contagieuse : *Malade contagieux. Les contagieux.*

contagion [kɔ̃taʒjɔ̃] n. f. (lat. *contagio,* contact, contagion, de *cum,* avec, et *tangere,* toucher ; 1375, R. de Presles, aux sens 1-2 ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Transmission d'une maladie par contact immédiat ou médiat. || *Contagion mentale,* transmission directe de symptômes psychiatriques d'une personne à une autre. || **2.** *Vx.* Maladie contagieuse, en particulier la peste : *La contagion | Jusqu'au pied de son trône a porté son poison* (Voltaire). || **3.** *Fig.* Transmission par imitation d'une attitude, d'un sentiment, d'une idée ; diffusion rapide et involontaire : *Quand l'homme faible qui redoute | La contagion du malheur | Nous laisse seul sur notre route | Face à face avec la douleur* (Lamartine). *De même que le mal, le sublime a sa contagion* (Balzac). *Gagnée par cette douleur, par la contagion des larmes, elle sanglota* (Maupassant). *La contagion des idées.*

• SYN. : **1** *contamination, infection.*

contagionnement [kɔ̃taʒjɔnmɑ̃] n. m. (de *contagionner ;* début du XX[e] s.). Action d'infecter par contagion (peu usité) : *Ces maladies qui semblent avoir leur siège, la source de contagionnement, moins dans certaines personnes que dans certains lieux, dans certaines maisons* (Proust).

contagionner [kɔ̃taʒjɔne] v. tr. (de *contagion ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). **1.** Infecter par contagion : *On l'avait par mégarde placé dans un service de chirurgie qu'il risquait de contagionner* (L. Daudet). || **2.** *Fig.* Faire acquérir, par contagion, la même attitude, la même idée, le même sentiment : *J'étais contagionné par la présence de M. de Charlus, par le souvenir inconscient des comédies qu'il aimait à jouer* (Proust).

• SYN. : **1** *contaminer ;* **2** *influencer, suggestionner.*

contagiosité [kɔ̃taʒjozite] n. f. (de *contagieux ;* 1863, Littré). Caractère de ce qui est contagieux.

container [kɔ̃tɛnɛr *ou* kɔ̃tɛnœr] n. m. (mot anglo-amér. signif. « récipient, contenant » ; 1932, Larousse). Caisse métallique pour le transport, le stockage, la manutention de marchandises en vrac. || *Spécialem.* Fût métallique cylindrique pour le parachutage de matériel, d'armes, de vivres.

contaminable [kɔ̃taminabl] adj. (de *contaminer ;* début du XVI[e] s., J. Lemaire de Belges, au sens de « qui peut être altéré » ; sens actuel, 1863, Littré). Qui peut être contaminé.

contamination [kɔ̃taminasjɔ̃] n. f. (bas lat. *contaminatio,* souillure, mal, de *contaminatum,* supin de *contaminare* [v. CONTAMINER] ; 1495, J. de Vignay, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 4, 1906, Meyer-Lübke ; sens 5, 1929, Larousse). **1.** *Vx.* Souillure due au contact d'une chose considérée comme impure. || **2.** Pollution par des germes pathogènes ; infection par une maladie contagieuse : *La contamination d'un puits.* || **3.** *Fig.* Transmission à d'autres de tares morales, de vices, de défauts. || **4.** *Spécialem.* Action

analogique exercée par un mot, une construction, un élément phonique sur une autre forme qui lui est comparable : *« Se rappeler » est souvent construit comme « se souvenir », par contamination.* ‖ **5.** Procédé d'imitation littéraire qui consistait à amalgamer en une seule pièce la matière de plusieurs autres : *La contamination a souvent été pratiquée par Plaute et par Térence.*

• SYN. : **2** *contagion ;* **3** *infection, souillure.*

contaminer [kɔ̃tamine] v. tr. (lat. *contaminare,* mêler, souiller par contact ; 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, 1866, Larousse). **1.** *Vx* et *littér.* Souiller par un contact impur : *On contamina de punch et de sophismes ma blanche robe séraphique* (Gautier). ‖ **2.** Infecter de germes pathogènes ; transmettre une affection contagieuse à : *Source contaminée par des infiltrations. Un malade qui risque de contaminer sa famille.* ‖ **3.** *Fig.* Corrompre la qualité morale : *Il se sentait plus fort, à lui tout seul, dans sa rébellion, que tout ce peuple contaminé par le mensonge et résigné à subir !* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *polluer ;* **3** *entacher, flétrir, salir, souiller.*

conte [kɔ̃t] n. m. (déverbal de *conter ;* XIIe s., au sens 1 ; sens 2-3, 1538, R. Estienne). **1.** *Class.* Action de rapporter un fait ; récit, narration d'un événement réel : *J'en avais tant de honte | Que je mourais de peur qu'on vous en fît le conte* (Corneille). ‖ **2.** Récit d'aventures imaginaires, fait pour amuser, distraire : *Vous lui ferez couper les mains et les pieds, comme dans les contes arabes* (Musset). *Le conte* [de « la Mule du pape »] *en est joli, quoique un peu naïf* (Daudet). ‖ *Conte de fées,* histoire merveilleuse, dans laquelle les fées jouent un rôle essentiel : *Une pauvre fille comme moi peut-elle être aimée de quelque prince charmant de tes contes de fées ?* (Balzac) ; *par extens.,* récit imaginaire, brillant, mais sans fondement. ‖ **3.** *Vx.* Récit, propos auquel il n'est pas raisonnable de croire : *Ce sont des contes !* ‖ *Conte bleu,* assertion ridicule, récit dénué de tout fondement : *Voilà les contes bleus qu'il vous faut pour vous plaire* (Molière). ‖ *Conte à dormir debout,* récit d'une invraisemblance totale ; *par extens.,* invention, personnage imaginaire : *Je vous dis que la cousine est un conte à dormir debout* (Marivaux).

• SYN. : **3** *chanson* (fam.), *fable, histoire* (fam.), *légende, sornette.*

contemplateur, trice [kɔ̃tɑ̃platœr, -tris] adj. et n. (lat. *contemplator,* contemplateur, observateur, de *contemplari* [v. CONTEMPLER] ; v. 1360, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, XVe s.). **1.** Qui s'absorbe dans l'observation, l'admiration d'un être ou d'une chose : *Du soleil soutenant la puissante paresse | Qui plane et s'abandonne à l'œil contemplateur* (Valéry). ‖ **2.** Qui est naturellement porté à la méditation : *Le contemplateur, mollement couché dans une chambre tapissée, invective contre le soldat* (Vauvenargues).

• SYN. : **2** *contemplatif, méditatif, rêveur, songeur.* — CONTR. : **2** *actif, pratique, réaliste.*

contemplatif, ive [kɔ̃tɑ̃platif, -iv] adj. (lat. *contemplativus,* contemplatif, spéculatif, de *contemplari* [v. CONTEMPLER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Consacré à la contemplation ; inspiré par la contemplation : *Une détente contemplative* (Proust). *L'apaisement contemplatif du soir* (Gide). ‖ *Spécialem.* Dans le langage mystique, se dit d'un état dans lequel l'âme se livre tout entière à la contemplation. ‖ *Vie contemplative,* vie principalement vouée à la contemplation : *Toute la tranquillité de la vie paisible et contemplative dans un coin du tableau* (Musset).

◆ adj. et n. Qui est tourné vers la vie contemplative, et, plus spécialement, qui s'adonne à la méditation religieuse et mystique : *Les couvents offraient autrefois des retraites à ces âmes contemplatives que la nature appelle impérieusement aux méditations* (Chateaubriand). *C'était une nature éminemment contemplative* (Sand). *Les affreux cauchemars que le péché originel cause à notre pieux contemplatif* (Renan). *Je n'aurais sans doute pas la force d'être une âme contemplative* (Duhamel).

• SYN. : *méditatif, mystique, rêveur.*

contemplation [kɔ̃tɑ̃plasjɔ̃] n. f. (lat. *contemplatio,* action de regarder attentivement, considération, de *contemplatum,* supin de *contemplari* [v. CONTEMPLER] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme ; sens 3, v. 1265, J. de Meung ; sens 4, 1777, J.-J. Rousseau). **1.** Action de regarder avec attention, en s'absorbant plus ou moins dans le spectacle qu'on a sous les yeux : *À la douceur de ses caresses, je préférais la contemplation des grands flots* (Gide). ‖ *Être en contemplation devant quelqu'un,* l'admirer sans aucun esprit critique, sans aucune restriction. ‖ **2.** *Fig.* Application profonde de l'esprit à un objet purement intellectuel : *Ah ! celui-là n'est pas un égotiste, il méprise la contemplation intérieure, mais il vit sa propre vie avec une si grossière énergie* (Barrès). ‖ **3.** *Spécialem.* Dans la vie spirituelle, état de l'âme qui se donne tout entière à la méditation religieuse et recherche l'union à Dieu : *La contemplation est l'adhésion de l'âme à la perfection de Dieu, adhésion à la fois affective et intellectuelle, opérée sous la lumière même du Saint-Esprit* (Daniel-Rops). ‖ **4.** *Littér.* Habitude d'esprit qui fait rêver et méditer : *C'est la contemplation seule qui forme le génie* (Staël). *La contemplation ne va donc pas sans un certain état de réceptivité ou, pour mieux dire, sans un certain état de grâce* (Duhamel).

• SYN. : **1** *observation ;* **2** *méditation, recueillement, réflexion, spéculation ;* **3** *extase.*

contemplativement [kɔ̃tɑ̃plativmɑ̃] adv. (de *contemplatif ;* XIIIe s.). De façon contemplative : *Promener son regard contemplativement sur la campagne.*

contempler [kɔ̃tɑ̃ple] v. tr. (lat. *contemplari,* regarder attentivement, de *cum-* intensif et *templum,* champ d'observation ; v. 1265, J. de Meung, aux sens 1-2 ; sens 3-4, XVIe s.). **1.** Regarder attentivement en s'absorbant dans la vue de l'objet : *Mes yeux* [...] *contemplaient longuement ce que la première année ils ne savaient pas voir* (Proust). ‖ **2.** Considérer longuement, sous l'empire d'un sentiment tendre et doux, de la rêverie, ou, au contraire, d'une émotion vive, d'un sentiment violent : *Il ramassa sa chouette morte, et, la contemplant d'un air sombre : « Un enfant de paysan n'eût pas fait cela »* (Sand). *Et les danseurs prudents | Ne contempleront pas sans d'amères nausées | Le sourire éternel de tes trente-deux dents* (Baudelaire). *La mère, suspendue au souffle égal et doux, | Le contemple, étendu, tout nu, sur ses genoux* (Samain). *Il s'assit et tira de sa poche sa tabatière vide qu'il contempla tristement* (France). ‖ *Spécialem.* Regarder avec admiration : *En parcourant le Vatican, je m'arrêtai à contempler ces escaliers où l'on peut monter à dos de mulet, ces galeries ascendantes repliées les unes sur les autres, ornées de chefs-d'œuvre, le long desquelles les papes d'autrefois passaient avec toute leur pompe, ces Loges que tant d'artistes immortels ont décorées* (Chateaubriand). *Les personnes de la ville admises le dimanche à l'honneur de contempler le baobab de Tartarin s'en retournaient pleines d'admiration* (Daudet). ‖ **3.** *Fig.* S'absorber dans l'objet de sa pensée : *La pensée qui se contemple seulement n'est qu'ennui, ou tristesse, ou inquiétude, ou impatience* (Alain). *Qu'il m'est doux de contempler dans leurs âmes limpides le reflet de cette poésie* (Gide). ‖ **4.** *Spécialem.* et *absol.* Se livrer à la méditation philosophique, religieuse, mystique : *Il n'est pas admissible de limiter le terme de mystique au spirituel qui contemple* (Daniel-Rops).

• SYN. : **1** *examiner, observer ;* **2** *admirer ;* **4** *méditer.*

contemporain, e [kɔ̃tɑ̃pɔrɛ̃, -in] adj. et n. (lat. *contemporaneus,* contemporain, de *cum,* avec, et *tempus, temporis,* temps, époque ; 1468, Chastellain). **1.** Qui est du même temps qu'une personne ou une chose donnée, qui vit à la même époque : *Jean-Jacques Olier fut le contemporain et le coopérateur de Vincent de Paul, de Bérulle* (Renan). *Bien des arbres du parc étaient contemporains de la favorite* (Daudet). *Des archéologues ont découvert des tombes contemporaines de Vercingétorix. Ce grand peintre a été peu apprécié par ses contemporains.* ‖ **2.** Qui appartient à l'époque

actuelle ou à celle dont on parle : *Je vis qu'il y avait une littérature contemporaine digne de quelque attention* (Renan). *Dictionnaire du français contemporain. La plupart de nos contemporains ont oublié ces événements.* || **3.** Qui s'est produit à une époque récente : *L'histoire d'Allemagne jusqu'à l'aurore de la période contemporaine* (Bainville). || Spécialem. *Période contemporaine,* pour les historiens, la période de l'histoire qui commence en 1789.

• Syn. : **2** *actuel, présent.* — Contr. : **2** *ancien, antique, archaïque, primitif, vieux.*

contemporanéité [kɔ̃tɑ̃pɔraneite] n. f. (dér. savant du lat. *contemporaneus* [v. CONTEMPORAIN] ; 1798, Acad., au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., Goncourt). **1.** État, caractère de ce qui est contemporain : *J'ai peint les trois journées à mesure qu'elles se sont déroulées devant moi ; une certaine couleur de contemporanéité, vraie dans le moment qui s'écoule, fausse après le moment écoulé, s'étend donc sur le tableau* (Chateaubriand). || **2.** *Vx.* Époque contemporaine : *Flaubert n'a pas été seulement un peintre de la contemporanéité* (Goncourt).

contempteur, trice [kɔ̃tɑ̃ptœr, -tris] adj. et n. (lat. *contemptor,* qui méprise, de *contemptum,* supin de *contemnere,* mépriser ; 1449, Godefroy). Qui méprise et dénigre quelqu'un ou quelque chose : *Le philosophe indocile et profane, | Vil contempteur des dieux* (Banville). *La science pure, la science bellement abstraite, la science contemptrice de l'industrialisme* (Goncourt). *Mais, à quelques questions que je lui posai sur le provincialisme de M. de Bréauté, que j'avais à l'époque peu distingué de M. de Sagan ou de M. de Guermantes, elle reprit son point de vue de femme du monde, c'est-à-dire contemptrice de la mondanité* (Proust). *Tout me porte à croire que mon estimable correspondant est un contempteur des disciplines humanistes* (Duhamel).

• Syn. : *critique, dénigreur, méprisant.* — Contr. : *admirateur, laudateur, partisan.*

contenance [kɔ̃tnɑ̃s] n. f. (de *contenir ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens II ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, XIIIe s.).

I. 1. Volume que peut renfermer un récipient, un réceptacle : *Une bouteille d'une contenance de 75 centilitres. La contenance d'un réservoir, d'un navire.* || **2.** Mesure de l'étendue qui s'inscrit à l'intérieur d'un périmètre, des limites de quelque chose : *Un champ d'une contenance de 15 ares.*

II. Manière d'être, de se comporter selon les circonstances : *Dans toute sa contenance se lisait non pas la douleur, mais une résolution furieuse* (Mérimée). *Avoir une contenance assurée, humble, embarrassée.* || *Faire bonne contenance,* conserver un comportement normal, faire preuve de fermeté dans des circonstances difficiles ou pénibles : *Elle portait ce joug insupportable* [...] *sans confier sa peine à qui que ce soit et en affectant bonne contenance* (Sainte-Beuve). || *Perdre contenance,* perdre le contrôle de soi, ou paraître déconcerté, intimidé : *Ne sachant au monde quel parti prendre, il prit celui de perdre contenance, et son nez rougit légèrement, ses yeux devinrent humides* (Gobineau). || *Se donner une contenance,* masquer, par une attitude qui donne le change, l'embarras où l'on se trouve : *Il mit avec une sage lenteur un de ses gants* [...] *pour se donner une contenance* (Balzac). *Il feignait d'attendre quelqu'un pour se donner une contenance* (Montherlant). || Vx. *Par contenance,* pour se donner un maintien dégagé, exempt d'embarras : *Emma rougit quand il* [son fiancé] *entra, tout en s'efforçant de rire un peu, par contenance* (Flaubert). || Vx. *N'avoir pas de contenance,* se tenir fort mal ou ne pas savoir quelle attitude prendre. || Vx. *Servir de contenance à quelqu'un,* lui permettre de se donner ou de conserver une attitude aisée, naturelle : *Cette chère petite qui lui servait de contenance et de refuge* (Sainte-Beuve).

• Syn. : **I, 1** *capacité ;* **2** *superficie, surface.* || **II** *air, allure, attitude, comportement, figure, maintien, mine, tenue, tournure.*

contenant [kɔ̃tnɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *contenir ;* milieu du XVIe s., Amyot). Ce qui contient : *Le contenant est toujours plus grand que le contenu.*

contendant, e [kɔ̃tɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de l'anc. v. *contendre,* lutter, rivaliser avec, s'efforcer de, lat. *contendere,* mêmes sens, de *cum,* avec, et *tendere,* tendre, se diriger vers ; 1407, Godefroy, au sens de « celui qui a un procès » ; sens class., av. 1504, Destrees). *Class.* et *littér.* Qui est en lutte, en compétition avec un autre : *On ne s'entend jamais en disputant de vive voix : un des contendants s'explique mal, l'autre répond plus mal encore* (Voltaire). *Le lendemain, elle revint à la charge* [...]. *La conversation entre les deux contendants fut d'abord affectueuse et parfaitement tendre ; puis elle devint un peu sèche* (Gobineau). *La vie en tout est résolue par l'équilibre de deux forces contendantes* (Balzac).

contenir [kɔ̃tnir] v. tr. (lat. *continere,* maintenir uni, renfermer, réprimer, passé à la conj. de *tenir* [v. ce mot] ; XIIe s., aux sens I, 1, 3-4 ; sens I, 2, 1530, Palsgrave ; sens II, 1-2, 1538, R. Estienne). [Conj. **16.**]

I. 1. Renfermer telle chose dans sa capacité, son étendue, sa substance : *Que m'importe, disait-il, quelle liqueur a contenue la bouteille ?* (Tillier). *Domaine qui contient des prairies et des bois. L'air contient de l'oxygène, de l'azote.* || **2.** Avoir une capacité, une contenance de : *Cette citerne contient 3 mètres cubes. La salle de ce cinéma contient mille places.* || Avoir telle étendue : *Ce parc contient 50 hectares.* || **3.** Être composé d'un certain nombre de parties : *Sachez qu'elle contient beaucoup d'autres pays encore* (France). *Le nombre dix contient deux fois cinq.* || **4.** *Fig.* Renfermer en soi : *Ce que les vieux quartiers contiennent de poésie a été extrait jusqu'à la dernière goutte* (Proust). *Cette théorie contient plusieurs idées fausses.*

II. 1. Retenir dans certaines limites, empêcher de s'étendre, de progresser : *Son ventre, contenu par une ceinture, se maintenait, comme dit Brillat-Savarin, au majestueux* (Balzac). *Contenir la foule. Contenir l'avance ennemie.* || **2.** *Fig.* Réprimer l'expression trop vive des émotions, des sentiments, chez soi ou chez autrui : *Contenir ses larmes. La présence de maîtres si respectés contient tout le monde, et n'empêche pas qu'on soit à son aise et gai* (Rousseau). *Je m'aperçus, avec un frisson de joie contenue, que nous avions en commun des préjugés, un vocabulaire, des dédains* (Barrès). || *Spécialem.* Calmer, apaiser l'irritation, l'indignation d'autrui : *M. de Broglie déclara qu'il venait de parcourir Paris ; que nous étions sur un volcan ; que les bourgeois ne pouvaient plus contenir leurs ouvriers ; que si le nom de Charles X était seulement prononcé, on nous couperait la gorge à tous et qu'on démolirait le Luxembourg comme on avait démoli la Bastille* (Chateaubriand).

• Syn. : **I, 1** *comporter, comprendre, enfermer, inclure ;* **2** *tenir ; mesurer ;* **3** *compter, englober, renfermer ;* **4** *avoir, posséder, présenter, receler.* || **II, 1** *endiguer, enrayer, limiter, maintenir, stopper ;* **2** *dominer, refouler, refréner ; contrôler, maîtriser.* — Contr. : **II, 1** *libérer ;* **2** *exprimer, extérioriser, manifester, montrer.*

◆ **se contenir** v. pr. (v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « se comporter » ; sens actuel, 1080, *Chanson de Roland*). Conserver son calme, son sang-froid ; dominer ses émotions, ses réactions, et en particulier réprimer les manifestations de la colère : *J'eus peine à maîtriser un mouvement d'indignation. Cependant, je me contins* (Gide).

• Syn. : *se contrôler, se dominer, se maîtriser, se posséder, se retenir.* — Contr. : *éclater, s'emballer* (fam.), *s'emporter, exploser.*

content, e [kɔ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *contentus,* satisfait de ; v. 1280, *Clef d'amors*). **1.** *Class.* et *littér.* Qui borne ses désirs à ce qu'il a et ne souhaite rien d'autre : *Le sage est content de sa condition* (Malherbe). *Peu âpre au butin, toujours content de sa part* (Gautier). || *Content de peu,* qui sait ne pas se créer de besoins. || *Non content de,* sans se limiter à : *Non content de se plaindre, il critique.* || **2.** Qui est heureux d'avoir obtenu satisfaction ; qui a ce qu'il désire : *Être content*

de partir en vacances. L'esprit tranquille, la chair contente, il s'en allait ruminant son bonheur (Flaubert). || **3.** *Être content de quelqu'un,* être satisfait de sa conduite, de son travail, des qualités qu'il manifeste : *Soldats, je suis content de vous !* (Napoléon Ier). || Spécialem. *Être content de soi,* éprouver un peu naïvement et vaniteusement une vive satisfaction de ses actes. || Fam. *Être content de sa personne, de sa petite personne,* être pleinement satisfait de son physique. || **4.** *Absol.* Satisfait, joyeux : *Ne pas avoir l'air content.* || Ironiq. *Vous voilà content !, Vous pouvez être content !,* vous êtes bien avancé, il n'y a pas lieu d'être fier.

• SYN. : **2** *enchanté, ravi, réjoui, satisfait ;* **4** *gai, heureux, radieux, triomphant.* — CONTR. : **2** *attristé, chagriné, désolé, ennuyé, navré ;* **4** *chagrin, mécontent, sombre, triste.*

◆ **content** n. m. (fin du XVe s., O. Basselin). *Son content,* ce qui satisfait entièrement un besoin : *Dormir, boire son content. Le visage était charnu, les traits mous, un peu bouffis, comme ceux d'un noctambule qui n'a pas dormi son content* (Martin du Gard). || *Avoir son content de quelque chose,* en avoir autant qu'on en peut désirer ; *fam.* et *ironiq.,* se dit à propos de choses pénibles ou désagréables : *Avoir son content de reproches, de coups.*

contentement [kɔ̃tɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *contenter ;* 1468, Chastellain, aux sens 1-2 ; sens 3, 1639, Richelieu). **1.** État de celui qui ne désire rien de plus que ce qu'il a ; satisfaction pleine et durable : *Le coin des bouquins était le seul lieu de la ville où M. Bergeret pût se tenir avec un plein contentement* (France). || Spécialem. *Contentement de soi-même,* vive satisfaction que quelqu'un éprouve en se jugeant lui-même : *La suprême jouissance est dans le contentement de soi-même* (Rousseau). || **2.** Action de satisfaire complètement besoins ou désirs : *Le perpétuel contentement de ses appétits est dangereux.* || **3.** *Class.* Action de faire droit à une prétention : *M. de Lavardin* [...] *prétendait que ces honneurs lui étaient dus ; mais il n'a pas eu contentement* (Sévigné). || Paiement d'une somme due : *Il a donné contentement à ses créanciers* (Acad., 1694).

• SYN. : **1** *béatitude, bonheur, félicité, joie, plaisir, ravissement ;* **2** *assouvissement, satisfaction.* — CONTR. : **1** *contrariété, déplaisir, désagrément, ennui, mécontentement.*

contenter [kɔ̃tɑ̃te] v. tr. (de *content ;* 1314, G. Raynaud). **1.** Rendre quelqu'un content, en satisfaisant ses besoins, en comblant ses désirs : *Quelque multiplié que paraisse aujourd'hui le nombre des emplois, on est loin de pouvoir contenter tout le monde* (Courier). *Mon Dieu, ce n'était pas que l'Empire le contentât absolument* (Zola). || **2.** *Par extens.* Assouvir un instinct, une tendance ; satisfaire, combler une aspiration, un sentiment : *Contenter son envie, sa curiosité,* etc. *Cette petite fille contentait le besoin de sincérité et de désintéressement qui grandissait en moi* (Barrès). || **3.** *Class.* Apaiser quelqu'un en lui faisant des concessions, en lui payant son dû : *Le roi n'abandonnait pas ses amis, si on ne les contentait de ce qui justement leur serait dû* (Malherbe).

• SYN. : **1** *satisfaire ;* **2** *étancher, rassasier.*

◆ **se contenter** v. pr. (sens 1, 1678, La Fontaine ; sens 2, v. 1360, Froissart ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Satisfaire ses propres désirs : *Depuis longtemps, je désirais ce livre : il a fallu que je me contente.* || **2.** *Se contenter de,* se montrer satisfait de : *Je commençais à ne plus me contenter de la part qui m'était faite* (Balzac). *Elle se contentait de petits cadeaux que je lui faisais* (Romains). || **3.** *Se contenter de* (et l'infinitif), se borner à, ne faire que : *Il n'acheva pas, il se contenta de sourire, et se hâta de monter à son banc* [de député] (Zola). *On se contente de trouver que Mme Portal a le verbe haut* (Daudet).

• SYN. : **2** *s'accommoder de, s'arranger de ;* **3** *se limiter à, s'en tenir à.*

contentieux, euse [kɔ̃tɑ̃sjø, -øz] adj. (lat. *contentiosus,* qui provoque la discussion, et, dans la langue jurid., « litigieux », de *contentio* [V. CONTENTION 1] ; 1257, Godefroy, aux sens 2-3 ; sens 1, v. 1361, Oresme). **1.** *Class.* et *littér.* Qui aime la discussion, la polémique : *Le défaut* [...] *d'abnégation de soi-même qui prépare des hommes contentieux* (Fénelon). *Cet esprit contentieux qui avait aigri tout le jansénisme* (Sainte-Beuve). *L'atmosphère littéraire est peu favorable à la culture de cet enchantement dont j'ai parlé : elle est vaine, contentieuse, tout agitée d'ambitions, des mêmes appâts, et de mouvements qui se disputent la surface de l'esprit public* (Valéry). || **2.** *Class.* Qui offre matière à discussion : *Encore que je ne veuille point entrer dans les matières contentieuses* (Bossuet). || **3.** Qui est ou peut être l'objet d'un débat en justice, d'un procès : *Affaire contentieuse.* || *Juridiction contentieuse,* pouvoir d'un magistrat ou d'un tribunal de juger une affaire qui suppose une contestation fondée sur l'existence d'un droit (par opposition à *juridiction gracieuse*).

• SYN. : **3** *contesté, litigieux.*

◆ **contentieux** n. m. (sens 1, 1797, Brunot ; sens 2, 1819, Boiste). **1.** Tout ce qui est susceptible d'être mis en discussion devant des juges. || *Spécialem.* Ensemble des affaires contentieuses pendantes entre deux parties. || **2.** Service d'une entreprise ou d'une administration chargé de ces affaires. || *Fam.* Cabinet d'affaires spécialisé dans ce domaine : *Gérer, diriger un contentieux.*

contentif, ive [kɔ̃tɑ̃tif, -iv] adj. (de *contenir,* d'après le part. passé *contentus* du v. lat. *continere* [V. CONTENIR] ; v. 1380, Conty, au sens de « qui retient les humeurs » ; sens actuel, 1752, Trévoux). Se dit, en chirurgie, de ce qui sert à maintenir : *Appareil contentif.*

1. contention [kɔ̃tɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *contentio,* tension, effort, rivalité, conflit, de *contentum,* supin de *contendere,* tendre avec force, faire effort, lutter, de *cum-* intensif et *tendere,* tendre ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *contençon* [*contention,* fin du XIIe s., *Moniage Guillaume*], au sens de « lutte, querelle » ; sens 1, 1208, Prarond ; sens 2-3, v. 1361, Oresme). **1.** *Class.* et *littér.* Vive discussion, dispute : *Ils font de la vérité un sujet de contention et de vaine philosophie* (Massillon). *Voulant éviter le procès théologique et d'interminables contentions, il inclinait* [...] *pour tous les ménagements possibles* (Sainte-Beuve). || **2.** Tension forte et prolongée des facultés intellectuelles : *Cette contention d'esprit, cette discussion intérieure, donnaient à Maman une grande chaleur aux tempes* (Proust). *C'est une contention extrême et de toutes les heures ; il y a dépense plus de résolution, d'énergie, de patience qu'il ne faudrait pour réussir le meilleur* (Gide). || **3.** *Par extens.* Forte tension des nerfs, des muscles : *Il les répétait, mais avec un effort, une contention, une contraction du gosier* [...], *une crispation qui faisaient peine à voir* (Goncourt).

• SYN. : **2** *attention, concentration ;* **3** *contraction, effort.*

2. contention [kɔ̃tɑ̃sjɔ̃] n. f. (de *contenir,* d'après le part. passé *contentus* du v. lat. *continere* [V. CONTENIR] ; 1771, Trévoux). En chirurgie, action de maintenir en place, à l'aide d'appareils, des parties lésées ou accidentellement déplacées : *L'arc est un appareil de contention courant en chirurgie dentaire.* || Spécialem. *Moyens de contention,* procédés divers ou appareils employés pour immobiliser momentanément un animal.

contenu [kɔ̃tny] n. m. (part. passé substantivé de *contenir ;* 1541, Calvin). **1.** Ce qui est renfermé dans quelque chose : *Le contenu d'une bouteille, d'une valise, d'un tiroir, etc. Verser le contenu du sachet dans un verre d'eau.* || **2.** *Fig.* Ce qui se trouve exprimé dans un texte, un document, un ouvrage, etc. : *Le contenu d'un discours, d'un traité. L'enveloppe scellée à la cire rouge et dont il ignorait le contenu* (Maupassant). || *Spécialem.* Les diverses acceptions d'un mot ; le sens d'une notion, d'un concept.

• SYN. : **2** *matière, substance, teneur ; signifié.* — CONTR. : **1** *contenant ;* **2** *forme.*

conter [kɔ̃te] v. tr. (doublet orthogr. de *compter* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, XIIe s., *Roncevaux ;* sens 3, 1678, La Fontaine ; sens 4, 1642, Corneille). **1.** *Class.* et *littér.* Présenter le récit détaillé d'un fait en énumérant ses diverses circonstances :

Chacun conte l'innocence de ses mœurs [de Turenne], *la pureté de ses intentions* (Sévigné). *Mon plaisir était surtout de lui entendre conter quelque histoire qui mettait en scène des paysans avec elle* (Proust). *C'est ainsi que peu à peu me vint le désir de lui conter l'histoire d'Antonia* (Romains). || *En avoir long à conter,* avoir beaucoup de choses à rapporter : *Je me promènerai dans Paris, et demain matin, au saut du lit, j'en aurai long à vous conter* (Zola). || Fam. *En conter de belles,* rapporter sur quelqu'un des choses fâcheuses et inattendues. || **2.** Confier quelque chose à quelqu'un : *Quand d'une voix si tendre il leur contait ses peines* (Banville). || **3.** Présenter habilement un récit imaginaire, en vue de divertir : *Si « Peau d'Âne » m'était conté, | J'y prendrais un plaisir extrême* (La Fontaine). *La femme d'Amhour chantait, ou contait des histoires* (Gide). || **4.** Dire des choses fausses ou inventées, pour tromper. || *Que me contez-vous là ?,* quelles invraisemblances allez-vous chercher ! || *En conter à quelqu'un,* tenter de l'abuser : *Dorante qui tantôt nous en a tant conté* (Corneille). || *En conter de bien bonnes,* raconter d'excellentes histoires, fort plaisantes, mais inventées. || *S'en laisser conter, s'en faire conter,* se laisser tromper ou séduire (vieilli). || Spécialem. *En conter à une femme,* la courtiser : *M*me *de Valentinois accusa son beau-père non seulement de lui en avoir conté, mais de l'avoir voulu forcer* (Saint-Simon). || *Conter fleurette* (ou *fleurettes*) *à une femme,* lui faire la cour (vieilli).

• SYN. : **2** *narrer, raconter, rapporter, relater ;* **3** *raconter.*

contestable [kɔ̃tɛstabl] adj. (de *contester ;* 1690, Furetière [déjà *contestablement* en 1611, Cotgrave]). Qui peut être contesté, mis en discussion : *C'est un arrangement contestable.*

• SYN. : *discutable, douteux, incertain.* — CONTR. : *assuré, avéré, certain, évident, incontestable, indiscutable, sûr, vrai.*

contestant, e [kɔ̃tɛstɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *contester ;* av. 1660, Scarron, au sens 1 ; sens 2, 1678, La Fontaine). **1.** *Class.* Qui conteste, qui dispute : *J'entends de ces esprits que Montaigne déteste, | Misanthropes, chagrins, lâches, présomptueux, | Contestants, aheurtés, fourbes, malicieux* (Scarron). || **2.** *Class.* Qui conteste en justice ; plaideur : *Aussitôt qu'à portée il vit les contestants, | Grippeminaud [...] | Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre* (La Fontaine).

contestataire [kɔ̃tɛstatɛr] n. (dér. savant de *contester ;* 1968). Personne qui pratique la contestation. || *Spécialem.* Celui, celle qui se livre à une critique systématique des institutions et refuse de s'intégrer dans les cadres sociaux existants.

contestateur [kɔ̃tɛstatœr] n. m. (dér. savant de *contester ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). Celui qui conteste, qui refuse d'admettre quelque chose.

contestation [kɔ̃tɛstasjɔ̃] n. f. (lat. *contestatio,* prière pressante, et, dans la langue jurid., « ouverture d'un débat judiciaire », de *contestatum,* supin de *contestari* [v. CONTESTER] ; fin du XIVe s., au sens de « procédure » ; sens 1-2, fin du XVe s. ; sens 3, 1968). **1.** Action de contester, de refuser d'admettre quelque chose : *Une assertion admise sans contestation. Mettre un point en contestation.* || **2.** Discussion, controverse entre deux ou plusieurs personnes sur une question litigieuse, notamment d'ordre juridique : *Devant la fenêtre, une contestation s'élevait entre Nicole et Jenny* (Martin du Gard). || **3.** Action de remettre en question l'ordre établi, sous ses aspects sociaux, politiques, économiques, et de se livrer à une critique systématique des institutions existantes.

• SYN. : **1** *objection ;* **2** *débat, démêlé, différend, dispute, litige, querelle.*

conteste [kɔ̃tɛst] n. f. (déverbal de *contester ;* v. 1585, Cholières). *Class.* et *littér.* Discussion pour arriver à un accord : *Madame fut très gaie. Elle me raconta ses contestes, à Blaye, avec le général Bugeaud, de la façon la plus amusante* (Chateaubriand). *Il est hors de conteste, répondit M. de Norpois, que la déposition du colonel devenait nécessaire pour peu que le gouvernement pensât qu'il pouvait bien y avoir là anguille sous roche* (Proust). *C'est là notre seul point de conteste* (Gide).

◆ **Sans conteste** loc. adv. (1656, Molière). Sans aucun débat ni discussion ; sans contredit, de l'avis unanime.

contester [kɔ̃tɛste] v. tr. (lat. *contestari,* invoquer, et, dans la langue jurid., « entamer un débat judiciaire, en produisant les témoins », de *cum-* intensif et *testari,* témoigner, prendre à témoin [de *testis,* témoin], sans doute par l'intermédiaire de l'anc. provenç. *contestar* [XIIe s.] ; début du XIVe s., au sens 1 ; sens 2-3, 1657, Pascal). **1.** Refuser de reconnaître le droit ou la prétention de quelqu'un à quelque chose, ou la validité d'une chose : *Contester une succession, un testament. Contester la compétence d'une juridiction. Contester un juré.* || *Spécialem.* Discuter l'appartenance d'une chose, en revendiquer la propriété : *Ainsi le royaume de Lothaire a gardé au cours des siècles son caractère de territoire contesté* (Bainville). || **2.** Discuter la justesse, la vérité d'une chose : *Ce sont de ces sortes de choses qui ne sont contestées de personne* (Molière). *Contester une affirmation, un fait.* || *Spécialem.* Mettre en doute le mérite, la qualification de quelqu'un, la valeur de quelque chose : *M. Delacroix restera toujours un peu contesté, juste autant qu'il faut pour ajouter quelques éclairs à son auréole* (Baudelaire). *Elle était née sans aucun goût pour refaire la société, ni même la contester* (Barrès).

• SYN. : **1** *discuter ;* **2** *controverser, disputer.* — CONTR. : **1** *accepter, reconnaître.*

◆ v. intr. et tr. ind. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, 1968). **1.** Class. et littér. *Contester de, sur, contre,* ou simplem. *contester,* débattre avec quelqu'un une question déterminée, et, *par extens.,* discuter, plaider : *La mouche et la fourmi contestaient de leur prix* (La Fontaine). *Les parties contestèrent devant le roi, et s'engagèrent à justifier leurs prétentions* (Bossuet). *Je ne conteste jamais ; je ne réfute personne, j'admets toutes les opinions et je me contente de chercher ce qu'elles contiennent* (Sainte-Beuve). *Ne souillons pas notre pensée à contester avec les gens de bon sens* (Barrès). || **2.** *Class.* Rivaliser : *La reine avec ses fils conteste de bonté ; | Et Madame, d'éclat avecque la lumière* (La Fontaine). || **3.** *Spécialem.* Refuser l'ordre social établi et se livrer à une critique systématique des institutions sous tous leurs aspects.

• REM. *Contester que* se construit avec le subjonctif. Lorsque *contester que* est employé à la forme négative ou interrogative, la proposition subordonnée prend généralement *ne,* sans qu'il y ait négation formelle dans la pensée : *Je ne conteste pas qu'il [ne] vous ait vu.*

conteur, euse [kɔ̃tœr, -øz] n. (de *conter ;* v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Personne qui conte, qui a l'habitude de conter : *Un conteur agréable.* || **2.** Auteur qui compose, écrit des contes pour amuser : *Voltaire est un merveilleux conteur.*

◆ adj. (1800, Delille). *Littér.* Qui aime à conter : :*Lorsque la nuit douteuse | Fera parler les soirs ma vieillesse conteuse* (Hugo).

contexte [kɔ̃tɛkst] n. m. (lat. *contextus,* assemblage, réunion, contexture d'un discours, de *contextum,* supin de *contexere,* relier, rattacher, former par assemblage, de *cum,* avec, et *texere,* tisser ; 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, XXe s.). **1.** Enchaînement des articles d'un acte juridique : *Les actes notariés doivent être écrits en un seul et même contexte* (Acad.). || **2.** Ensemble du texte entourant un extrait (mot, expression, phrase) et qui éclaire son sens : *Le mot chinois se laisse définir sans peine, mais, dégagé de son contexte, il perd toute valeur expressive et n'a plus qu'un vague sens abstrait* (Vendryes). || **3.** *Par extens.* Ensemble des circonstances qui accompagnent un fait, et qui contribuent à l'éclairer : *Un événement s'explique par son contexte historique. Aucun trait de la figure ne peut s'interpréter isolément* [...]. *Il faut se rapporter au contexte tout entier,*

et non seulement à la figure, mais au corps même [...], *à ses attitudes, ses mouvements* (Claudel).

contextuel, elle [kɔ̃tɛkstɥɛl] adj. (de *contexte ;* milieu du XX^e s.). En linguistique, qui concerne le contexte : *La valeur contextuelle d'un terme.*

contexture [kɔ̃tɛkstyr] n. f. (dér. savant du lat. *contextus,* part. passé de *contexere* [v. CONTEXTE], d'après *texture* [v. ce mot] ; milieu du XVI^e s., au sens 2 ; sens 1 et 3, 1690, Furetière). **1.** Liaison, organisation des parties d'un tout : *César Birotteau calculait la contexture du bouchon* (Balzac). *Examiner à la loupe la contexture d'une roche.* ‖ **2.** *Fig.* Enchaînement des parties, structure d'un ouvrage de l'esprit : *Je sens avec déplaisir toutes les fautes qui sont dans la contexture de cette pièce, aussi bien que dans la diction* (Voltaire). *Est-il bien nécessaire de faire l'analyse matérielle des « Misérables », ou plutôt de la première partie des « Misérables » ? L'ouvrage est actuellement dans toutes les mains, et chacun en connaît la fable et la contexture* (Baudelaire). ‖ **3.** *Spécialem.* Mode d'entrecroisement des fils de chaîne et de trame d'un tissu.

• SYN. : **1** *composition, constitution, structure, texture ;* **2** *agencement, canevas, ossature, trame.*

contigu, ë [kɔ̃tigy] adj. (lat. *contiguus,* qui touche, voisin, de *contingere* [v. CONTINGENT] ; milieu du XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, av. 1842, Stendhal). **1.** Se dit d'une chose qui touche à une autre, ou de deux choses qui se trouvent en contact : *La maison de M. Paillot, libraire, est contiguë à la maison de la reine Marguerite* (France). *Bureaux, appartements contigus.* ‖ **2.** *Fig.* Se dit de choses rapprochées dans le temps ou proches par le sens : *Il est impossible pour moi de distinguer sur les mêmes choses les sentiments de deux époques contiguës* (Stendhal).

• SYN. : **1** *accolé, attenant, avoisinant, limitrophe, mitoyen.* — CONTR. : **1** *distant, écarté, loin, séparé.*

contiguïté [kɔ̃tigɥite] n. f. (de *contigu ;* XV^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** État, position de deux choses qui se touchent : *L'alternance d'espaces de couleurs nettement tranchées, comme celles qui résultent, dans la campagne, de la contiguïté de cultures différentes* (Proust). ‖ **2.** *Association par contiguïté,* une des formes de l'association des idées, selon laquelle les idées contiguës dans l'espace ou dans le temps s'évoquent l'une l'autre.

• SYN. : **1** *contact, mitoyenneté.*

continence [kɔ̃tinɑ̃s] n. f. (lat. *continentia,* maîtrise de soi, retenue, de *continens* [v. CONTINENT 1] ; fin du XII^e s., Reclus de Moiliens). Abstinence des plaisirs de l'amour : *Ève propose à Adam de vivre dans la continence ou de se donner la mort* (Chateaubriand). *Ayant passé d'une débauche presque infantile à la continence absolue* [...], *il avait l'air d'une bête en cage* (Proust).

• SYN. : *chasteté, pureté.* — CONTR. : *débauche, impureté, lascivité, luxure, stupre, vice.*

1. continent, e [kɔ̃tinɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *continens, -entis,* sobre, tempérant, part. prés. de *continere,* contenir, maîtriser [v. CONTENIR] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Qui s'abstient des plaisirs de l'amour.

2. continent, e [kɔ̃tinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *continens, -entis,* continu, part. prés. de *continere,* maintenir uni ; v. 1560, Paré). *Fièvre continente,* fièvre qui ne subit pas de variation sensible pendant toute la durée de l'accès.

3. continent [kɔ̃tinɑ̃] n. m. (lat. *continens,* continent, part. prés. substantivé de *continere* [v. CONTINENT 1] ; 1532, A. Fabre). **1.** Vaste étendue de terre d'un seul tenant, limitée par un ou plusieurs océans : *On distingue traditionnellement six continents : l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, l'Antarctique, l'Océanie. Les grands continents sont impénétrables si on les compare à cette mer fluide qui porte nos vaisseaux* (Alain). ‖ *L'Ancien Continent,* l'Europe, l'Asie et l'Afrique. ‖ *Le Nouveau Continent,* l'Amérique : *Il n'y a dans le Nouveau Continent ni littérature classique, ni littérature romantique, ni littérature indienne* (Chateaubriand). ‖ **2.** La terre ferme, par rapport aux îles voisines : *Notre vaisseau avait mouillé à une demi-lieue de Modon, entre le canal formé par le continent et les îles Sapienza et Cabrera* (Chateaubriand). ‖ *Spécialem.* L'Europe, par rapport aux îles Britanniques.

continental, e, aux [kɔ̃tinɑ̃tal, -o] adj. (de *continent* 3, peut-être par l'angl. *continental,* de même origine ; 1781, Gohin). **1.** Qui forme un continent : *Masse continentale.* ‖ **2.** Qui appartient aux continents : *L'Amérique se divise en parties continentales et parties insulaires.* ‖ *Climat continental,* climat qui règne à l'intérieur des continents aux latitudes moyennes, moins tempéré que le climat maritime ou océanique. ‖ *Plateau continental,* zone marine bordant les continents, d'une profondeur inférieure à 200 m. ‖ **3.** Qui se trouve, qui vit sur un continent : *Il ne voulait dormir qu'en une cour de prince,* | *Sur un trône continental* (Hugo). ‖ *Flore continentale,* espèces botaniques répandues loin des côtes, vers le centre des continents. ‖ **4.** *Spécialem.* Qui est relatif au continent européen, considéré par opposition aux îles Britanniques : *La France était sauvée. Son avenir continental était assuré* (Bainville). ‖ *Blocus continental,* ensemble des mesures prises par Napoléon I^er pour priver l'Angleterre de relations commerciales avec le continent.

• CONTR. : **1** et **2** *insulaire.*

continentalité [kɔ̃tinɑ̃talite] n. f. (de *continental ;* milieu du XX^e s.). Ensemble des caractères climatiques déterminés par l'affaiblissement des influences maritimes dès qu'on avance vers l'intérieur d'un continent.

contingence [kɔ̃tɛ̃ʒɑ̃s] n. f. (bas lat. *contingentia,* hasard, de *contingens, -entis* [v. CONTINGENT] ; début du XIV^e s.). Caractère de ce qui est contingent ; possibilité qu'une chose arrive ou n'arrive pas : *Le monde des possibles m'a toujours été plus ouvert que celui de la contingence réelle* (Proust).

• SYN. : *éventualité.* — CONTR. : *nécessité.*

◆ **contingences** n. f. pl. (début du XX^e s.). **1.** Ensemble des faits qui échappent à la prévision et à la volonté : *Elle* [notre défaite] *tient à des causes purement accidentelles, elle résulte de pures contingences* (France). ‖ **2.** Faits auxquels on n'attache qu'une importance mineure.

contingent, e [kɔ̃tɛ̃ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *contingens, -entis,* part. prés. de *contingere,* toucher, atteindre, échoir à, arriver par hasard, de *cum,* avec, et *tangere,* toucher ; 1370, Oresme, aux sens I ; sens II, 1668, La Fontaine).

I. 1. Qui peut arriver ou ne pas arriver ; qui n'a pas un caractère de nécessité : *Ils raisonnaient sur les événements contingents ou non contingents de cet univers* (Voltaire). ‖ *Futurs contingents,* événements qui peuvent se produire ou non, leur cause nécessaire n'étant pas posée : *Les théologiens sont d'accord pour me refuser la connaissance des futurs contingents* (Renan). ‖ **2.** Qui a un caractère accessoire ; qui est d'une importance secondaire : *Les préjugés contingents de la vie usuelle* (Villiers de L'Isle-Adam). *Il ne faut pas faire une chose parce qu'un autre l'a faite. C'est la morale des grands qu'il faut retenir et dégager des faits contingents de leur vie* (Gide).

II. Qui échoit à quelqu'un. ‖ *Portion contingente,* en termes de droit, part de chacun dans un partage ou une contribution.

• SYN. : **I, 1** *accidentel, aléatoire, éventuel, fortuit, incertain, occasionnel ;* **2** *subsidiaire.* — CONTR. : **I, 1** *certain, nécessaire.*

2. contingent [kɔ̃tɛ̃ʒɑ̃] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; 1690, Furetière, aux sens I et II, 1-3 ; sens II, 4, 1922, Larousse).

I. Ce qui peut arriver ou ne pas arriver : *La modernité, c'est le transitoire, le fugitif, le contingent* (Baudelaire).

II. 1. Part qui revient à quelqu'un dans la distribution de quelque chose. ‖ Part qui incombe à une personne ou à une collec-

tivité dans la répartition d'une contribution, d'une charge. || **2.** *Fig.* Part que chacun apporte à une œuvre commune : *En petit comité, chacun versa dans la conversation son contingent d'épigrammes sur les diverses figures que les Sancerrois avaient faites* (Balzac). || **3.** *Spécialem.* Quantité de soldats à fournir par une collectivité : *Nous avons vu, dans la guerre de 1914, la principauté de Liechtenstein déclarer sa neutralité et refuser d'envoyer à l'Autriche son contingent militaire* (Bainville). || *Par extens.* Ensemble des jeunes gens appelés le même jour sous les drapeaux pour accomplir leur service militaire actif. || **4.** Quantité maximale d'une marchandise qu'un pays accepte d'importer au cours d'une période donnée.

• SYN. : **II, 1** *attribution ; contribution, écot, lot, quote-part ;* **3** *classe.*

contingentement [kɔ̃tɛ̃ʒɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *contingenter ;* 1922, Larousse). **1.** Action de contingenter, de limiter l'importation ou l'exportation d'un produit. || **2.** Limitation apportée par une organisation économique à la production ou à la répartition d'un produit.

• SYN. : **2** *rationnement.*

contingenter [kɔ̃tɛ̃ʒɑ̃te] v. tr. (de *contingent,* n. m. ; 1922, Larousse). Fixer administrativement la quantité d'un produit qui peut être importée, exportée ou distribuée : *Contingenter l'essence.*

• SYN. : *limiter, rationner, réglementer, répartir.*

continu, e [kɔ̃tiny] adj. (lat. *continuus,* continu, de *continere,* tenir ensemble [v. CONTENIR] ; fin du XIIIe s., Joinville, écrit *contenu* [*continu,* 1314, Mondeville], au sens 1 ; sens 2-3, v. 1361, Oresme). **1.** Qui ne subit pas d'interruption dans le temps : *Bruit continu. Fièvre continue. Pluie continue. Il approuvait sa femme d'un mouvement continu de la tête* (Maupassant). || *De façon, de manière continue,* sans interruption : *On ne pense pas d'une manière continue, pas davantage qu'on ne sent d'une manière continue ou qu'on ne vit d'une manière continue. Il y a des coupures et il y a intervention du néant* (Claudel). || *Basse continue,* v. BASSE 1. || *Journée continue,* horaire journalier de travail ne comportant qu'une brève interruption pour le repas de midi. || **2.** Dont les éléments présentent dans l'espace une suite ininterrompue : *Ligne continue. Mur d'enceinte continu.* || **3.** Dont la qualité, l'intensité, la composition restent régulières : *La phrase reprend alors un débit plus large, continu* (Sartre). || *Politique continue,* politique qui reste cohérente : *Poursuivre une politique à peu près continue* (Romains). || *Courant continu,* courant électrique dont le sens ne change pas et qui garde une intensité constante (par opposition à *courant alternatif*).

• SYN. : **1** *constant, continuel, incessant, permanent, perpétuel, persistant, sempiternel ;* **2** *ininterrompu ;* **3** *soutenu, suivi.* — CONTR. : **1** *discontinu, intermittent ;* **2** *coupé, divisé, interrompu.*

◆ **continu** n. m. (1690, Furetière). En philosophie et en mathématiques, ce qui ne présente idéalement aucune interruption : *On suppose entre les éléments du continu une sorte de lien intime qui en fait un tout* (Poincaré).

◆ **continue** n. f. (milieu du XVIe s., Amyot). *Class.* Persévérance : *Travaillez-y sans cesse ; la continue l'emporte* (Acad., 1694). || *À la continue,* à la longue : *Ce qui nous paraissait terrible et singulier, | S'apprivoise avec notre vue | Quand ce vient à la continue* (La Fontaine).

continuateur, trice [kɔ̃tinɥatœr, -tris] n. (dér. savant de *continuer ;* 1579, N. Vignier). Personne qui prend la suite d'une autre dans une entreprise : *Il était horloger, et m'envisageait comme devant être le continuateur de son état* (Renan).

• SYN. : *successeur.*

continuation [kɔ̃tinɥasjɔ̃] n. f. (lat. *continuatio,* de *continuatum,* supin de *continuare* [v. CONTINUER] ; v. 1283, Beaumanoir, au sens de « remise [d'une cause] à l'audience suivante de la même assise » ; sens actuels, milieu du XIVe s.). **1.** Action de continuer ce qui a été commencé : *Se charger de la continuation d'un travail. Les hommes, ne changeant pas du jour au lendemain, cherchent dans un nouveau régime la continuation de l'ancien* (Proust). || Fam. *Bonne continuation !,* formule encourageant quelqu'un à poursuivre l'œuvre entreprise. || **2.** Le fait de se poursuivre, de durer : *La continuation de la guerre exigea de gros sacrifices.*

• SYN. : **1** *poursuite, suite ;* **2** *prolongation, prolongement.* — CONTR. : **2** *arrêt, cessation, fin, interruption.*

continuel, elle [kɔ̃tinɥɛl] adj. (dér. savant du lat. *continuus,* continu ; v. 1169, Wace). **1.** Qui dure de façon continue : *Le murmure continuel de la rivière. La continuelle crainte de ma grand-mère était que nous n'eussions pas assez à manger* (Gide). || **2.** Qui se répète presque sans interruption, qui revient constamment : *J'entendis ses criailleries continuelles* (Balzac).

• SYN. : **1** *constant, éternel, incessant, ininterrompu, permanent, perpétuel ;* **2** *continu, quotidien, sempiternel.* — CONTR. : **1** *discontinu, intermittent, interrompu ;* **2** *épisodique, momentané, rare.*

continuellement [kɔ̃tinɥɛlmɑ̃] adv. (de *continuel ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *continueument, continuelment ; continuellement,* XIVe s.). De façon continuelle ; sans interruption : *Bouvard était continuellement juché sur une haute échelle* (Flaubert).

continuer [kɔ̃tinɥe] v. tr. (lat. *continuare,* faire suivre immédiatement, faire succéder sans interruption, de *continuus* [v. CONTINU] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 1467, Bartzsch). **1.** Poursuivre, ne pas interrompre ce qui a été commencé : *Elle n'entendait pas et continua la conversation commencée* (Daudet). || *Continuer à* ou *de* (suivi de l'infinitif), poursuivre une action en cours, persister dans une manière d'être, ne pas cesser de : *Il continua de me parler avec une sorte d'exaltation nerveuse* (Vigny). *Je feignis de continuer à dormir* (Nerval). *Je continue de lire ma lettre* (Duhamel). *Je continue à croire que ce monde n'a pas de sens supérieur* (Camus). [V. Rem.] || **2.** Reprendre ce qu'on a interrompu ou ce qu'un autre a laissé inachevé : *Philippe le Bel, continuant la politique de Philippe Auguste, n'avait plus, grâce à la victoire de 1214, le péril d'une invasion à craindre* (Bainville). || Ellipt. *Continuer quelqu'un,* poursuivre son œuvre : *Mazarin continua Richelieu.* || **3.** Prolonger dans l'espace : *Continuer une route, une clôture.* || **4.** *Class.* Maintenir quelqu'un à la place, dans les fonctions qu'il occupe : *L'Assemblée nationale a bien pu, pour la tranquillité du royaume, le continuer* [le roi] *dans ses fonctions* (Laclos).

• SYN. : **2** *poursuivre ;* **3** *étendre.* — CONTR. : **2** *abandonner, laisser, renoncer ;* **3** *arrêter.*

• REM. Les distinctions que certains ont voulu établir entre *continuer à* et *continuer de,* suivis d'un infinitif, sont totalement arbitraires et l'usage ne les a pas ratifiées. Le dictionnaire de l'Académie admet indifféremment *continuer à faire, à dire* et *continuer de faire, de dire.* Dans certains cas, la préposition *de* permet d'éviter un hiatus : *Elle continua de bouder* (Rolland).

◆ v. intr. (sens 1, v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin ;* sens 2, av. 1498, Commynes). **1.** (avec un sujet désignant une personne) Poursuivre sans interruption une action commencée : *Elle* [...] *continua par habitude, ensuite par vanité* (Flaubert). || *Spécialem.* Ne pas interrompre ou reprendre un propos déjà commencé : *Le prince, en rentrant au palais, continua le comte, s'est fait annoncer chez sa femme* (Stendhal). || Ne pas interrompre ou reprendre sa marche : *Au lieu de continuer sur Jumièges, mon ami tourna vers la gauche* (Maupassant). || **2.** (avec un sujet désignant une chose) Persister à se manifester, à avoir lieu ; ne pas cesser : *La pluie continue. La lutte continue.*

• SYN. : **1** *persévérer, persister ;* **2** *durer, se prolonger.*

continuité [kɔ̃tinɥite] n. f. (de *continu ;* v. 1380, Conty, aux sens 1-2 ; sens 3, 1671, Pomey ; sens 4, milieu du XVIIIe s., Buffon). **1.** État, caractère de ce qui est continu dans le temps ou dans l'espace : *Bien d'autres*

choses où Charles n'avait jamais soupçonné de plaisir composaient maintenant la continuité de son bonheur (Flaubert). *La continuité d'une plaine.* || *Solution de continuité,* interruption dans un développement : *Il ne doit pas y avoir de solution de continuité dans un raisonnement.* || **2.** *Fig.* Qualité, état de ce qui ne subit pas de modification dans son cours : *Cette continuité dans l'action monarchique par laquelle d'autres pays furent constitués en États qui devinrent ensuite des nations* (Bainville). || **3.** Succession ininterrompue : *Après nos dix ou douze jeux très fatigants, et fatiguant encore plus l'âme par une continuité de niaiseries...* (Stendhal). || **4.** *Class.* Prolongement : *Le Spitzberg paraît être une continuité des terres de la côte orientale du Groenland* (Buffon).

• SYN. : **1** *pérennité, permanence, persistance ;* **2** *constance, fidélité, persévérance, stabilité ;* **3** *série, suite.* — CONTR. : **1** *coupure, interruption ;* **2** *discontinuité, intermittence ;* **3** *arrêt, cessation, fin.*

continûment [kɔ̃tinymɑ̃] adv. (de *continu ;* 1302, Godefroy). D'une façon continue : *Travailler continûment.*

continuum [kɔ̃tinɥɔm] n. m. (mot lat., neutre de l'adj. *continuus* [v. CONTINU] ; 1921, Nordmann). En physique, ensemble d'éléments tels que l'on puisse passer de l'un à l'autre de façon continue. || *Continuum espace-temps,* dans les théories relativistes, espace à quatre dimensions, dont la quatrième est le temps.

contondant, e [kɔ̃tɔ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *contondre* [av. 1460, *Passion de Semur*], lat. *contundere,* écraser, assommer, de *cum-* intensif et *tundere,* frapper, broyer ; 1503, G. de Chauliac). Qui blesse par choc, sans déchirer : *Le meurtrier a dû se servir à la fois d'une arme contondante et d'une arme tranchante* (Romains).

contorsion [kɔ̃tɔrsjɔ̃] n. f. (bas lat. *contorsio,* lat. class. *contortio,* entortillement, de *contortum,* supin de *contorquere,* faire tourner en tout sens ; de *cum-* intensif et *torquere,* tordre, tourner ; v. 1380, Conty, au sens 3 ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, fin du XVII^e s., Bossuet ; sens 4, 1666, Molière). **1.** *Class.* Action de déformer un objet en le tordant : *La violente contorsion que cet éclat de bombe fit à son épée* (Sévigné). || **2.** *Class.* et *fig.* Action de déformer une idée, la vérité, etc. : *C'est là la première contorsion qu'il faut donner à son esprit* (Bossuet). || **3.** Torsion violente et anormale d'une partie du corps, et en particulier des membres : *Contorsion des bras. Les contorsions d'un acrobate.* || **4.** Gestes ou expressions du visage outrés, grotesques : *Pacolet* [le singe], *à qui il avait donné un oignon pour loyer de son service, amusait la compagnie par les contorsions que ce régal lui occasionnait* (Nerval).

• SYN. : **3** *dislocation ;* **4** *grimace, rictus.*

contorsionner (se) [səkɔ̃tɔrsjɔne] v. pr. (de *contorsion ;* 1845, Baudelaire). **1.** Faire des contorsions, se tordre de mille manières : *Hommes qui se contorsionnent dans les flammes* (Baudelaire). || **2.** *Fig.* Former des figures compliquées : *Ces mille pagodes dont les angles et les pignons se contorsionnent* (Loti).

contorsionniste [kɔ̃tɔrsjɔnist] n. (de *contorsion ;* 1866, Larousse). Acrobate spécialisé dans la dislocation.

contour [kɔ̃tur] n. m. (déverbal de *contourner ;* XII^e s., au sens du plur. ; sens 1, 1651, Brunot ; sens 2, milieu du XVI^e s. ; sens 3, fin du XIX^e s., Renan ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, début du XVIII^e s., Saint-Simon). **1.** Ligne ou surface qui forme la limite extérieure d'un corps, d'un objet, d'une figure : *Le contour d'un vase. Montagne aux contours arrondis.* || *Spécialem.* Dessin naturel qui constitue la limite du corps humain ou d'une de ses parties, galbe : *Des contours augustes dans le profil, une modestie villageoise arrêtaient sur son passage tous les hommes* (Balzac). || **2.** Ligne qui limite une étendue de forme arrondie : *Le contour d'une place, d'une ville.* || **3.** *Fig.* Ce qui se trouve à la limite : *La rouerie qui serre habilement les contours du Code pénal* (Renan). || **4.** Partie du cours d'un fleuve, du tracé d'une route, etc., qui décrit une courbe ; méandre : *Là, deux ruisseaux, cachés sous des ponts de verdure,* | *Tracent en serpentant les contours du vallon* (Lamartine). || **5.** *Class* et *fig.* Manœuvre pour parvenir à ses fins, pour circonvenir quelqu'un : *Lauzun ne pardonnait pas au maréchal de Lorge d'avoir résisté à tous ses contours et de ne l'avoir mis à portée de rien* (Saint-Simon).

• SYN. : **1** *bord, linéament ;* **2** *enceinte, périmètre, périphérie, pourtour, tour ;* **4** *coude, lacet, ondulation, sinuosité, tournant, virage.*

◆ **contours** n. m. pl. *Class.* Les environs : *Le roi* [...] *s'en revint aux contours de Paris achever l'année 1631* (Bassompierre).

contournable [kɔ̃turnabl] adj. (de *contourner ;* 1580, Montaigne). Qui peut être contourné (peu usité) : *Cette muraille rocheuse est aisément contournable.*

contourné, e [kɔ̃turne] adj. (part. passé de *contourner ;* fin du XVII^e s., Bossuet, au sens 1 ; sens 2, 1802, Chateaubriand). **1.** Dont le contour a été déformé, et, *par extens.,* dont le contour est compliqué : *Deux chevaux ardents, minces et contournés, comme on en voit dans les dessins de Constantin Guys* (Proust). || **2.** *Fig.* Trop compliqué, trop recherché (en parlant du style, d'une expression).

• SYN. : **1** *contorsionné, distors, tordu, tors ;* **2** *affecté, maniéré, précieux, recherché, tarabiscoté* (fam.), *tourmenté.*

◆ **contourné** n. m. (fin du XIX^e s., Daudet). Ce qui est trop recherché, forcé, peu naturel : *Moi qui dois à cette vieille bête mon goût du contourné, de l'exaspéré, ma sculpture en sacs de noix, comme ils disent* (Daudet).

contournement [kɔ̃turnəmɑ̃] n. m. (de *contourner ;* milieu du XVI^e s.). **1.** Action de contourner, de faire le tour : *Un plan de canalisation rendu compliqué par le contournement de plusieurs obstacles.* || *Ligne de contournement,* voie ferrée qui évite de traverser une agglomération. || **2.** Manière d'être contournée, compliquée : *L'exubérance folle et les contournements excessifs du rococo* (Gautier). || **3.** Le fait de se retourner sur soi-même : *On voyait derrière soi arriver l'autre* [vague], *qui se dressait toute verte avec des contournements furieux* (Loti).

contourner [kɔ̃turne] v. tr. (lat. pop. **contornare,* de *cum-* intensif et *tornare,* façonner au tour, arrondir, de *tornus,* tour, instrument du tourneur, gr. *tornos ;* 1311, Godefroy, au sens de « être situé sur » [en parlant d'une terre], « [se] tourner vers » ; sens I, 1, 1651, Brunot ; sens I, 2, 1721, Trévoux ; sens I, 3, fin du XVII^e s., Bossuet ; sens I, 4, 1802, Chateaubriand ; sens II, 1, 1761, Jal ; sens II, 2, 1951, Robert).

I. 1. Tracer les contours d'une figure : *Contourner des arabesques.* || **2.** Façonner un objet arrondi : *Contourner un vase.* || **3.** Donner une forme anormale à quelque chose, lui faire subir une torsion : *La chaleur a contourné ce morceau de bois.* || **4.** *Fig.* Donner une forme trop compliquée, peu naturelle à une idée, un tour forcé à une phrase : *Contourner sa pensée.* || Péjor. *Contourner la vérité,* l'altérer.

II. 1. Suivre le contour de quelque chose, en faire le tour : *Longeant les murs, je contournai la cour en tâchant de ne pas être vu* (Proust). || **2.** *Fig.* Éviter une difficulté par un artifice, en adoptant des moyens détournés : *Contourner la loi, les règlements.*

contracepteur, trice [kɔ̃trasɛptœr, -tris] adj. (de *contraception ;* v. 1960). Qui pratique la contraception.

contraceptif, ive [kɔ̃trasɛptif, -iv] adj. (angl. *contraceptive,* de *contra-* [v. CONTRE] et *conceptive,* relatif à la conception ; v. 1960). **1.** Qui est relatif à la contraception : *Propagande contraceptive.* || **2.** Qui permet la contraception : *Produit contraceptif.*

◆ **contraceptif** n. m. Médicament contraceptif.

contraception [kɔ̃trasɛpsjɔ̃] n. f. (angl. *contraception,* de *contra-* [v. CONTRE] et *conception,* conception ; v. 1960). Infécondité volontaire provoquée par l'emploi de méthodes anticonceptionnelles.

contractable [kɔ̃traktabl] adj. (de *contracter* 2 ; 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui peut être contracté.

1. contractant, e [kɔ̃traktɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *contracter* 1 ; 1472, Bartzsch). Qui accepte, conclut une convention : *Les parties contractantes.*

◆ **contractant** n. m. Personne qui s'engage par contrat : *Entre contractants de bonne foi, les engagements se remplissent selon les termes dans lesquels ils ont été formulés* (Mirabeau).

2. contractant, e [kɔ̃traktɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *contracter* 2 ; XXᵉ s.). Qui resserre, qui réduit de volume : *L'effet contractant du froid.*

contracte [kɔ̃trakt] adj. (lat. *contractus,* part. passé de *contrahere,* resserrer [v. CONTRACTER 2] ; 1546, Rabelais, écrit *contract,* au sens de « contracté » [en parlant d'un membre] ; sens actuel, 1680, Richelet, écrit *contract* [*contracte,* 1690, Furetière]). En grammaire, se dit d'un mot qui présente certaines contractions dans les déclinaisons, les conjugaisons : *En grec ancien, les verbes contractes sont classés en trois groupes.* || *Spécialem.* Qui est le résultat d'une contraction : *Formes contractes d'une déclinaison grecque.*

contracté, e [kɔ̃trakte] adj. (part. passé de *contracter* 2 ; 1835, Acad.). Se dit d'une forme grammaticale résultant de la fusion, de la contraction de deux mots indépendants ou dont certaines lettres, certaines syllabes ont fusionné. || *Articles contractés,* V. ARTICLE.

1. contracter [kɔ̃trakte] v. tr. (dér. savant du lat. jurid. *contractus,* convention, de *contractum,* supin de *contrahere,* rassembler, engager une affaire avec, de *cum,* avec, et *trahere,* tirer, traîner, attirer ; v. 1361, Oresme, aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XVIᵉ s., Amyot ; sens 4, 1675, Widerhold). **1.** Prendre un engagement par contrat : *Contracter mariage. La Rochelle étant prise, le Cardinal put contracter alliance contre la maison d'Autriche avec Gustave-Adolphe* (Bainville). *Il avait contracté trois ou quatre assurances sur le même objet et s'épuisait à payer les primes* (Duhamel) ; et absol. : *Un mineur ne peut pas contracter devant notaire.* || **2.** Prendre un engagement moral : *Tout se passe dans notre vie comme si nous y entrions avec le faix d'obligations contractées dans une vie antérieure* (Proust). || *Contracter une dette,* emprunter, et par là même s'engager à rembourser ; au *fig.,* être redevable de quelque chose à quelqu'un : *Rougon contracte aujourd'hui une dette envers nous, Rougon ne s'appartient plus* (Zola). || **3.** Emprunter à quelqu'un, à quelque chose une manière d'être, un aspect, en général fâcheux : *On distingue facilement les Impériaux* [...] *à la démarche pleine d'autorité qu'ils ont contractée dans l'habitude du commandement* (Balzac). || **4.** *Contracter une maladie,* en être atteint.

● SYN. : **3** *acquérir, gagner, prendre ; attraper* (fam.), *chiper* (fam.). — CONTR. : **3** *se défaire de, perdre.*

2. contracter [kɔ̃trakte] v. tr. (dér. savant du lat. *contractus,* part. passé de *contrahere,* resserrer [v. CONTRACTER 1] ; début du XVIIIᵉ s.). **1.** Réduire à un volume moindre : *Le froid contracte certains corps.* || **2.** Serrer, raidir très fortement, surtout les muscles : *Ses lèvres étaient tellement contractées d'horreur qu'elle fit d'abord des efforts inouïs pour parler* (Sand). *Écartelé sur la table, sous l'impitoyable réflecteur, il contractait et détendait les jambes comme une grenouille de dissection* (Martin du Gard). || *Avoir le visage, les traits contractés,* avoir les muscles, les traits du visage tirés, durcis de façon anormale. || *Voix contractée,* voix faible, rauque, comme si la gorge était serrée : *Elle reprit enfin, la voix comme contractée par un immense effort* (Gide).

● SYN. : **1** *resserrer, rétrécir ;* **2** *crisper, rétracter, tendre.* — CONTR. : **1** *dilater, distendre, gonfler ;* **2** *décontracter, détendre, relâcher.*

◆ **se contracter** v. pr. (1740, Acad.). **1.** Diminuer de volume. || **2.** En parlant des syllabes d'un mot, se réduire à un nombre moindre. || **3.** En parlant des traits du visage, se tendre, prendre une expression plus dure : *Ses traits se contractaient, elle frappait du pied* (Mérimée). *Ses lèvres se contractèrent, émirent un son inintelligible* (Martin du Gard).

contractif, ive [kɔ̃traktif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *contractus* [v. CONTRACTER 2] ; XVᵉ s., au sens de « resserré » ; sens actuel, v. 1780, Brunot). Qui détermine une contraction.

contractile [kɔ̃traktil] adj. (dér. savant du lat. *contractus* [v. CONTRACTER 2] ; 1755, *Encyclopédie*). Se dit des muscles, des tissus organiques qui peuvent se contracter : *Et le poulpe agitant sa touffe contractile | Tâche d'étreindre au vol l'affreux ptérodactyle* (Hugo).

contractilité [kɔ̃traktilite] n. f. (de *contractile ;* fin du XVIIIᵉ s.). Faculté que possèdent les tissus vivants de se contracter, de changer superficiellement de forme : *La contractilité des fibres musculaires, des capillaires.*

contraction [kɔ̃traksjɔ̃] n. f. (lat. *contractio,* action de contracter, de serrer, d'abréger, de *contractum,* supin de *contrahere* [v. CONTRACTER 2] ; 1256, Ald. de Sienne, au sens 1 ; sens 2, 1546, Ch. Estienne ; sens 3, 1824, Ségur ; sens 4, 1866, Larousse ; sens 5, XVIᵉ s.). **1.** Diminution de volume par resserrement : *La contraction d'un gaz par l'effet du froid.* || **2.** Modification de volume, raccourcissement d'un tissu vivant, spécialement d'un muscle, tendant à provoquer le repliement d'un membre : *La contraction des membres était telle que, déjà, le corps raidi ne touchait plus le matelas qu'aux talons et à l'occiput* (Martin du Gard). *Tous nos muscles travaillent en contraction et se reposent dans la détente ; mais il y en a quelques-uns pour qui c'est tout le contraire* (Duhamel). || **3.** *Par extens.* Tension des traits du visage traduisant un sentiment, une sensation pénible : *Je m'étais laissé aller à murmurer quelques mots impatientés et blessants, qui, je l'avais senti à une contraction de son visage, avaient porté, l'avaient atteinte* (Proust). *Une contraction du petit visage trahit la déception de l'enfant* (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* Tension nerveuse de tout l'individu : *Il* [Briand] *a une façon détachée d'être attentif : sans trace de contraction apparente* (Romains). || **5.** Réunion de deux ou de plusieurs éléments vocaliques en un seul (ainsi, en latin, *coago > cogo*).

● SYN. : **2** *constriction, contracture, crampe, rétraction ;* **3** *crispation ;* **4** *contention ;* **5** *crase, synérèse.* — CONTR. : **1** *dilatation, expansion ;* **2** *allongement, extension ;* **3** *décontraction, détente ;* **4** *relâchement.*

contractuel, elle [kɔ̃traktɥɛl] adj. (dér. savant du lat. *contractus,* contrat [v. CONTRAT] ; 1596, Basmaison). Établi par un contrat : *Emploi contractuel. Obligations contractuelles.* || *Agent contractuel,* ou *contractuel* n. m., agent non fonctionnaire d'une administration publique, à laquelle il est lié par un contrat temporaire.

contractuellement [kɔ̃traktɥɛlmɑ̃] adv. (de *contractuel ;* 1845, Bescherelle). Par contrat.

contracture [kɔ̃traktyr] n. f. (lat. *contractura,* contracture [terme d'archit.], de *contractus,* resserré, part. passé de *contrahere* [v. CONTRACTER 2] ; 1611, Cotgrave, au sens I ; sens II, 1808, Boiste).

I. Rétrécissement du fût d'une colonne à sa partie supérieure.

II. État pathologique de rigidité musculaire prolongée et involontaire, sans lésion des fibres : *Une contracture nerveuse empêchait les mots de sortir d'entre ses dents, serrées dessus à les broyer* (Daudet).

● SYN. : **II** *contraction, crispation, trismus.*

contracturé, e [kɔ̃traktyre] adj. (part. passé de *contracturer*). Resserré, crispé par une tension des muscles : *Lui-même, le jeune Paul, a la voix cruellement nerveuse et cassante, ce soir, quelque chose de serré, de contracturé sur sa figure douce, que sa mère connaît bien, qu'elle a vu tout de suite quand elle est entrée* (Daudet).

● SYN. : *contracté, raidi.* — CONTR. : *décontracté, détendu.*

contracturer [kɔ̃traktyre] v. tr. (de *contracture ;* 1845, Bescherelle, au sens I ; sens II, 1863, Littré).

I. Réduire, dans sa partie supérieure, le fût d'une colonne.

II. Provoquer la contracture d'un muscle.

contradicteur [kɔ̃tradiktœr] n. m. (lat. jurid. *contradictor,* opposant, de *contradictum,* supin de *contradicere* [v. CONTREDIRE] ; début du XIII^e s., écrit *contraditor ; contradicteur,* milieu du XIV^e s.). Personne qui s'inscrit en faux contre une affirmation : *Aucune renommée ne s'élève sans contradicteurs* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Celui qui soutient, dans une réunion publique, une thèse opposée à celle de l'orateur.

contradiction [kɔ̃tradiksjɔ̃] n. f. (lat. *contradictio,* action de contredire, objection, réplique, de *contradictum,* supin de *contradicere* [v. CONTREDIRE] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « querelle » ; sens 1 et 4, 1541, Calvin ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, v. 1361, Oresme). **1.** Action de s'opposer à une affirmation : *Il jugeait les choses avec scepticisme* [...] *et cependant ne tolérait pas la moindre contradiction* (Flaubert). *Alors que la contradiction l'eût soulagé, qu'elle lui eût au moins permis de crier, il n'entendait ni reproches ni objections* (Vercel). || *Spécialem.* Le fait de soutenir, dans une réunion publique, une thèse opposée à celle de l'orateur : *Porter, présenter la contradiction.* || *Esprit de contradiction,* disposition à contredire les autres ou à faire le contraire de ce qu'ils désirent : *Un de ses médecins étant doué de l'esprit de contradiction* [...], *croyant que Bergotte cherchait à se faire ordonner quelque chose qui lui plaisait, le lui défendait aussitôt* (Proust). || **2.** Action de se contredire, d'affirmer ou de faire quelque chose qui s'oppose avec ce qu'on a dit ou fait antérieurement : *La pauvre Albertine craignait que ses contradictions, qu'elle n'avait pas aperçues, eussent été plus graves* (Proust). || **3.** Opposition, incompatibilité entre deux choses : *Qui ne voit la contradiction entre ces deux projets ? Ses actes sont en contradiction avec ses déclarations. Les contradictions que ces théories peuvent présenter entre elles n'ont plus le caractère de vices rédhibitoires* (Valéry). || *Spécialem.* En logique, opposition entre deux propositions dont l'une affirme ce que l'autre nie. || *Principe de contradiction,* principe selon lequel une chose ne peut à la fois être et ne pas être. || **4.** *Class.* Opposition à un sentiment, à une opinion : *La doctrine de Jésus-Christ trouve la même contradiction dans les esprits* (Massillon).

• SYN. : **1** *contestation, critique, démenti, objection, opposition ;* **2** *inconséquence ;* **3** *antinomie, désaccord, discordance, dissonance.* — CONTR. : **1** *approbation, assentiment, soutien ;* **3** *accord, analogie, coïncidence, correspondance, harmonie.*

contradictoire [kɔ̃tradiktwar] adj. (bas lat. jurid. *contradictorius,* qui contredit, contradictoire, de *contradictum,* supin de *contradicere* [v. CONTREDIRE] ; v. 1361, Oresme, aux sens 1 et 3 ; sens 2 [pour un jugement], 1680, Richelet). **1.** Se dit d'une affirmation qui en contredit une autre : *Ces notions sont assez vagues, puisqu'elles font naître deux opinions contradictoires* (Chateaubriand). *Il m'eût suffi de rassembler devant mon amie, en une synthèse, ses affirmations contradictoires pour la convaincre de ses fautes* (Proust). *Les mythes sur lesquels nous vivons sont contradictoires : pacifisme et nécessité de défense* [...], *efficacité et justice, et ainsi de suite* (Malraux). || **2.** Où s'opposent des idées, des positions différentes : *Débat, examen contradictoire.* || *Réunion contradictoire,* réunion publique où les adversaires sont invités à porter la contradiction. || *Jugement contradictoire,* jugement rendu en présence des parties intéressées (par opposition à *jugement par défaut*). || **3.** Qui renferme en soi une contradiction : *Un raisonnement contradictoire.* || *Proposition contradictoire,* en logique, proposition dont les deux termes s'excluent.

• SYN. : **1** *antinomique, contraire, opposé ;* **3** *absurde, illogique, incohérent, inconséquent, irrationnel.*

◆ **contradictoires** n. m. ou f. pl. (1462, Bartzsch, comme n. m., au sens de « jugement contradictoire » ; comme n. f., au sens classique, v. 1665, Retz). *Class.* Termes ou propositions qui s'excluent, et, *par extens.,* choses opposées (opinions, sentiments, etc.) : *M. du Maine, trouvant dans le Parlement cet esprit que vous lui voyez, qui va toujours à unir les contradictoires* (Retz). *En fait d'administration, on concilie souvent les contradictoires* (Condillac).

contradictoirement [kɔ̃tradiktwarmɑ̃] adv. (de *contradictoire ;* début du XVI^e s.). En présence des deux parties (terme jurid.).

contraignable [kɔ̃trɛɲabl] adj. (de *contraindre ;* 1463, *Dict. général*). Qui peut être contraint par voie de droit : *Duclos recule tant qu'il peut, tout contraignable qu'il est* (Voltaire). *Tout condamné à la prison est contraignable par corps.*

contraignant, e [kɔ̃trɛɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *contraindre ;* 1280, Godefroy). Se dit de ce qui oblige à quelque chose de façon pénible ; qui astreint : *Il a souscrit un engagement très contraignant.*

• SYN. : *assujettissant, astreignant.* — CONTR. : *agréable, doux, léger.*

contraindre [kɔ̃trɛ̃dr] v. tr. (lat. *constringere,* lier ensemble, enchaîner, réprimer, de *cum,* avec, et *stringere,* serrer ; XII^e s., écrit *constreindre,* puis *constraindre,* au sens 1 ; sens 2, 1664, Racine ; sens 3-4, v. 1283, Beaumanoir). [Conj. **55.**] **1.** *Littér.* Empêcher quelqu'un de suivre un penchant naturel : *Contraindre quelqu'un dans ses goûts, dans ses passions.* || **2.** *Par extens.* Réduire par la force à des limites plus étroites, en exerçant une opposition : *Contraindre la liberté. Contraindre ses sentiments, ses tendances.* || **3.** *Contraindre quelqu'un à quelque chose, à, de* (et l'infinitif), l'obliger à se conformer à une nécessité, à une volonté étrangère : *Contraindre quelqu'un au silence. Je l'y invite sans cesse* [au bonheur], *l'y pousse et voudrais l'y contraindre* (Gide). *Il faudrait des nécessités intelligentes me contraignant à faire le convenable pour que je sois heureux* (Barrès). *Quand la nécessité le contraignait de parler, sa langue était engourdie* (Hugo). *On se voit contraint de soutenir la violence par la violence* (France). || **4.** *Spécialem.* Obliger par les voies de droit.

• SYN. : **2** *contenir, entraver, freiner, gêner, refouler, refréner, réprimer ;* **3** *acculer, assujettir, astreindre, condamner, forcer, pousser.*

• REM. Les constructions *contraindre à* et contraindre de (suivies d'un infinitif) ne présentent pas de réelle différence de sens. On tend à employer plutôt *de* après le participe passé *contraint* et *à* après les formes non composées du verbe : *Je suis contraint d'obéir. Il faut le contraindre à céder.*

◆ **se contraindre** v. pr. (v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). S'opposer à ses penchants : *Le secret des forts est de se contraindre sans répit* (Barrès). *Il m'était aussi naturel de me contraindre qu'à d'autres de s'abandonner* (Gide).

contraint, e [kɔ̃trɛ̃, -ɛ̃t] adj. (part. passé de *contraindre ;* 1665, Racine, au sens I, 2 ; sens I, 1, 1680, Richelet ; sens I, 3, XX^e s. ; sens II, 1732, Trévoux).

I. **1.** Qui témoigne d'un certain embarras, d'une certaine gêne : *Dans les regards de la comtesse, quelque chose d'étrange, de contraint, de douloureusement doux apparaissait* (Maupassant). || **2.** Qui manque de naturel, qui est affecté : *Sourire contraint. Il y avait dans le ton de M^me de Pirennes quelque chose de sec et de contraint* (Mérimée). || **3.** Fam. *Contraint et forcé,* sous l'effet de la contrainte, d'une pression morale.

II. *Basse contrainte ou obstinée,* v. BASSE 1.

• SYN. : **1** *embarrassé, emprunté, gauche, gêné ;* **2** *apprêté, compassé, forcé, gourmé, guindé.* — CONTR. : **1** *aisé, dégagé ;* **2** *naturel, simple, spontané.*

contrainte [kɔ̃trɛ̃t] n. f. (part. passé fém. substantivé de *contraindre ;* XII^e s., au sens 1 ; sens 2, fin du XVI^e s., Malherbe ; sens 3, 1636, Corneille ; sens 4, fin du XIV^e s. ; sens 5, XX^e s.). **1.** Action de contraindre quelqu'un à agir contre sa volonté, ou le

fait de s'imposer à soi-même une discipline rigoureuse : *L'œuvre d'art ne s'obtient que par contrainte et par la soumission du réalisme à l'idée de beauté préconçue* (Gide). || *Spécialem.* Violence exercée contre quelqu'un pour l'obliger à faire quelque chose : *Elles souhaitent d'obtenir par contrainte tout ce qu'on est prêt à leur accorder par amour* (Gide). *Elle avait maintenant à subir une contrainte, à obéir* (Romains). || **2.** Pression morale exercée sur quelqu'un par des règles, par les lois, les convenances sociales : *La cérémonie est faite de toutes ces contraintes que le costume aggrave encore* (Alain). || *Spécialem.* Limites, exigences imposées par des règles strictes : *La contrainte du sonnet est tellement bienfaisante* (Claudel). || **3.** État de gêne où se trouve réduit celui qui subit une pression quelconque : *Sa vue augmenta mon inquiétude par l'air de contrainte que je remarquai tout de suite sur son visage* (France). *Parler, rire sans contrainte.* || **4.** En droit, acte judiciaire contraignant quelqu'un à quelque chose. || *Contrainte par corps,* mesure d'emprisonnement destinée à contraindre un débiteur à s'acquitter de ses engagements, et qui n'est plus appliquée, en France, que pour garantir le recouvrement de certaines condamnations pécuniaires. || *Contrainte administrative,* ou simplem. *contrainte,* mandement exécutoire mettant en demeure un débiteur de deniers publics de payer sa dette. || **5.** Grandeur vectorielle caractérisant l'intensité des forces de contact exercées sur un corps.

• SYN. : **1** *coercition, force, pression ;* **2** *entrave, exigence, impératif ;* **3** *embarras, retenue.* — CONTR. : **1** *liberté, licence.*

contraire [kɔ̃trɛr] adj. (lat. *contrarius,* opposé, contraire, défavorable, de *contra* [v. CONTRE] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne [pour le vent] ; sens 3, XIIe s. ; sens 4, XIIIe s. ; sens 5-6, 1754, *Encyclopédie*). **1.** Se dit d'une chose qui offre la plus grande différence possible avec une autre de même genre ; qui est opposé en tout point à autre chose : *Le froid et le chaud sont des qualités contraires. Des opinions contraires. Une décision contraire au règlement.* || **2.** *Spécialem.* Qui vient d'une direction opposée : *Le vent était violent et contraire* (Chateaubriand). *Quand sur les flots en vingt courants contraires | L'ouragan chassera vos voiles téméraires* (Hugo). || *Mouvement contraire,* en musique, progression de deux voix en mouvement opposé. || **3.** Se dit de ce qui a un effet défavorable, nuisible sur autre chose : *Cet événement inattendu est contraire à ses projets. Aliment contraire à la santé.* || Fam. *Contraire à quelqu'un,* nuisible à sa santé : *Le café lui est contraire.* || **4.** *Class.* et *fig.* Se disait d'une personne qui s'oppose à une autre, qui lui témoigne de l'hostilité : *Je sais par quel motif vous m'êtes si contraire* (Corneille). || **5.** *Propositions contraires,* en logique, propositions universelles, ayant les mêmes termes, dont l'une est affirmative et l'autre négative : *« Tous les hommes sont justes » et « Aucun homme n'est juste » sont deux propositions contraires.* || **6.** *Action contraire,* en droit romain, action qui naît accidentellement d'un fait postérieur au contrat.

• SYN. : **1** *antinomique, antithétique, discordant, incompatible, irréductible, opposé ;* **2** *inverse ;* **3** *dommageable, mauvais, néfaste, nocif, pernicieux, préjudiciable.* — CONTR. : **1** *analogue, identique, pareil, semblable ;* **3** *bénéfique, favorable, heureux, propice.*

◆ n. m. (1080, *Chanson de Roland,* au sens de « contrariété, peine » ; sens actuels, XIIIe s.). **1.** Ce qui est totalement opposé à quelque chose, ce qui en est le plus différent possible : *C'est le contraire : vous le voyez et il ne vous voit pas* (Nerval). *Un homme moderne, et c'est en quoi il est moderne, vit familièrement avec une quantité de contraires établis dans la pénombre de sa pensée et qui viennent tour à tour sur la scène* (Valéry). *Dire le contraire de ce qu'on pense. Les contraires s'attirent.* || *Spécialem.* Mot qui, par le sens, s'oppose directement à un autre ; antonyme : *« Large » est le contraire d' « étroit ».* (V. art. spécial.) || **2.** Personne qui, par le tempérament, le caractère, les goûts, etc., est à l'opposé d'une autre : *Ces deux espèces de gens fuient leurs contraires et recherchent leurs semblables par le monde* (Alain). *Tu sais bien que Mme Sennelier est le contraire d'une rapporteuse de ragots* (Romains).

◆ **Au contraire** loc. adv. **1.** D'une manière opposée : *Habituée aux aspects calmes, elle se tournait au contraire vers les accidentés* (Flaubert). *L'idée que je froncerais le sourcil, ou au contraire que je ferais un sourire d'approbation...* (Romains). || *Bien au contraire, tout au contraire,* d'une manière diamétralement opposée. || **2.** *Class.* Réciproquement : *Ils ont l'hiver quand nous avons l'été, et au contraire* (Vaugelas).

◆ **Par contraire** loc. adv. *Vx.* De façon opposée : *Par contraire, toute tentative [...] devait fatalement conduire à l'obscurité* (Baudelaire).

◆ **Au contraire de** loc. prép. Contrairement à : *La civilisation a marché sur les pas de l'Évangile, au contraire des religions de Mahomet, de Brame* (Chateaubriand).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES CONTRAIRES

La sémantique traditionnelle désigne par le terme d'*antonymes* des couples d'éléments **d'un même paradigme** dont le signifié est senti comme « contraire » : *grand/petit, beauté/laideur, monter/descendre,* etc.

L'identité de classe est exigée : *grand* peut être substitué à *petit* dans n'importe quel contexte — ils sont deux éléments d'un même « paradigme » —, mais *grand* n'est pas l'antonyme de *petitesse,* qui appartient à une autre classe paradigmatique.

FONDEMENT SÉMANTIQUE

L'idée de « contraires » est dans le concept d' « opposition », qui joue un si grand rôle en théorie linguistique. Deux pailles de longueur différente étant juxtaposées, elles s'opposent immédiatement dans notre conception, et nous distinguons *la petite* et *la grande.* Toute « opposition » se limite obligatoirement à deux termes, dont l'un, dans l'ensemble qu'ils forment à eux deux — autrement dit dans le référentiel de leur somme —, est le contraire de l'autre.

On distingue parfois une « opposition de contrariété » et une « opposition de contradiction » (v. J. Cantineau, *le Classement logique des oppositions,* dans *Word,* 1955). La première concernerait surtout des caractères susceptibles de variation en degré (comme *grand/petit*) ; la seconde donnerait l'un des termes pour la négation de l'autre (*mâle/femelle*).

Les faits de langue ne vérifient pas cette distinction logique. Une opposition « de contrariété » s'exprime très normalement par la négation : la *petite* paille est celle *qui n'est pas grande.* L'usage familier remplace couramment par son contraire nié un mot que l'on veut éviter pour une raison ou pour une autre :

> *Il n'est pas jeune* (= *Il est vieux*).
> *Je ne l'aime pas* (= *Je le déteste*).
> *Je ne déteste pas voyager* (= *J'aime assez voyager*).

La redondance négative est un ornement du langage populaire :

> *Vilain* ***pas beau !***
> *Il m'en a dit des vertes et* ***des pas mûres.***

La définition du contraire par la négation est inattaquable quand le référentiel ne contient que deux sous-ensembles. Ainsi, dans l'ensemble des « humains », *mâle* est le contraire de *femelle* et il en est en même temps la négation, parce que le sous-ensemble « mâle » est le complément du sous-ensemble « femelle ».

Dans un ensemble de plus de deux termes, la notion de contraires est caduque. Le contraire de *pique,* dans le jeu de cartes, n'existe pas ; son complément (« non pique ») est l'ensemble « cœur + carreau + trèfle ». Pourtant, il n'est pas rare que dans un tel ensemble l'intuition ou la réflexion découvre encore des contraires : c'est qu'il se produit alors une

organisation plus ou moins consciente des éléments. A première vue, une couleur n'a pas de « contraire », mais la théorie de « couleurs complémentaires » fait de *vert* le contraire de *rouge,* parce qu'il est la somme des couleurs « non rouges » : « bleu » et « jaune ». Sur la boussole, la négation de *nord* est l'ensemble complémentaire « ouest + sud + est », mais on appelle pratiquement *sud* le contraire de *nord,* en limitant mentalement l'ensemble aux deux pointes de l'aiguille : on peut encore dire, dans ce cas, que la négation coïncide avec le contraire. Il est vrai que l'aiguille comporte un centre, et non pas seulement deux pointes, mais le centre, n'ayant pas de contraire qui s'impose à la pensée, est psychologiquement inexistant ; de même, il existe entre *grand* et *petit, long* et *court, chaud* et *froid* une quantité d'intermédiaires qu'on néglige pratiquement, au point de définir *petit* par *non grand, cour* par *non long, froid* par *non chaud. Descendre* est le contraire de *monter :* en est-il la négation ? On peut « ne pas monter » sans pour cela « descendre », mais si l'on considère « monter » et « descendre » comme deux éléments du référentiel « mouvement vertical », on retrouve l'identité du contraire et de la négation. Et si l'on veut malgré tout, en certaines circonstances, exprimer l'élément intermédiaire entre deux contraires, on le fait souvent en l'opposant à la fois aux deux : *moyen,* c'est *ni petit ni grand ; le centre,* c'est *ni la droite ni la gauche.* Ce procédé est le seul recours quand le terme intermédiaire manque au lexique :

Il n'est ni fier ni modeste.

L'étude de la sémantique doit être structurale, comme celle des signifiants. Certains contraires ne peuvent être expliqués qu'en référence à un « champ sémantique » implicite, dont la connaissance peut relever d'une science comme la sociologie, l'histoire, la géographie. Il peut arriver que *rouge* soit le contraire de *bleu,* si ces deux couleurs distinguent les équipes adverses d'un match de football ; pour les Russes contemporains de la révolution d'Octobre, *rouge* (couleur du drapeau révolutionnaire) avait pour contraire *blanc* (drapeau du tsarisme). Au temps de Molière, *bourgeois* avait pour antonyme *gentilhomme ;* au XX^e^ s., il s'oppose plutôt à *prolétaire.* Pour un marin, ce qui n'est pas au sud peut être au nord, à l'est ou à l'ouest ; pour un Américain, pendant la guerre de Sécession, il n'existait que le *Sud* et le *Nord.*

QUALITÉS DES ANTONYMES

On dit que l'antonymie est *absolue* quand un mot *monosémique* (n'ayant qu'une acception) est le contraire d'un autre mot mono-sémique (v. Otto Ducháček, *Précis de sémantique française,* Brno, 1967) ; on cite comme exemples *jamais/toujours, jeunesse/vieillesse, avant/après.* Ce cas est très rare, dans la mesure où la monosémie est rare. En fait, *jamais* n'est pas le contraire de *toujours* dans l'acception qu'implique une phrase comme : *Le train est toujours* (= encore) *en gare ; vieillesse* ne peut assumer un emploi analogue à celui de *jeunesse* dans son acception collective : *La jeunesse se réunit tous les soirs à la maison de la culture.*

Le cas le plus fréquent est certainement celui de l'antonymie *partielle,* où un mot *polysémique* possède un (ou plusieurs) contraire(s), s'opposant à une partie seulement de ses acceptions. Ainsi, *défendre* aura pour contraire *attaquer* s'il signifie « s'opposer à une agression », mais *permettre* s'il signifie « interdire ». *Clair* pourra être opposé, selon le contexte, à *trouble* (*une eau claire*), à *foncé* (*une couleur claire*), à *obscur* (*une idée claire*). Un mot peut ne fonctionner comme antonyme que dans certaines constructions : *tort* est le contraire de *raison* dans la locution *avoir tort,* et cesse de l'être quand *raison* signifie « entendement », « argument », « proportion », etc. ; on parle alors d' « antonymes phraséologiques ».

Il peut arriver qu'un mot polysémique ait deux acceptions contraires ; il est alors son propre antonyme (partiel) : *hôte* (qui reçoit) / *hôte* (qui est reçu), *louer* (prendre en location) / *louer* (donner en location).

Des jeux de mots sont fondés sur des faits d'antonymie partielle : *Qu'est-ce qui peut être à la fois chaud et frais ? Le pain.* (*Frais* a pour antonyme *rassis* quand il s'agit du pain, comme ici, et *chaud* quand il exprime la température.)

Les sémanticiens distinguent encore des antonymes *parfaits* et *approximatifs :* dans le premier cas, les acceptions antonymiques s'opposent « parfaitement » l'une à l'autre (ex. : *devant/ derrière*) ; dans le second cas, seules s'opposent parfaitement les « dominantes sémantiques », et non tel ou tel élément complémentaire — c'est-à-dire telle ou telle connotation (v. ce mot) : ainsi, *jeune homme* et *vieux monsieur,* qui ne s'opposent que par la dénotation, sont des antonymes approximatifs. Ces distinctions impliquent une analyse très rigoureuse du contenu sémantique.

LA NOTION DE CONTRAIRE EST-ELLE LINGUISTIQUE ?

Selon les considérations qui précèdent, l'identification d'un « contraire » apparaît comme une opération intuitive, ou du moins entièrement extralinguistique. Si nous sommes sûrs que le *chaud* est le contraire du *froid,* c'est, semble-t-il, grâce au thermomètre. La linguistique peut faire état d'une intuition d'identité ou de différence de sens : quant à déterminer si la différence entre *rouge* et *blanc,* entre *bourgeois* et *prolétaire,* ressortit à l'antonymie, cela n'excède-t-il pas sa compétence ?

A. Rygaloff (*le Journal de psychologie,* 1958) remarque l'existence, en chinois, d'une série d'antonymes (à valeur d'adjectifs ou d'adverbes) que la langue réunit (dans l'ordre estimé intuitivement positif-négatif) pour former des binômes à valeur de substantif abstrait, dont le signifié global résulte de l'antonymie des composants :

da, « grand »/*xiau,* « petit » : *da-xiau,* « dimension » ;
chang, « long »/*duan,* « court » : *chang-duan,* « longueur » ;
mâi, « acheter »/*mài,* « vendre » : *mâi-mài,* « commerce ».

Ces composés prouvent morphologiquement, pour le chinois, la pertinence de l'antonymie en linguistique. Observe-t-on en français quelque preuve d'une autre sorte ?

Il existe des antonymes, qu'on appelle « grammaticaux », formés d'une base identique précédée de préfixes de sens opposé : *prosoviétique/antisoviétique.*

Certains préfixes s'opposent ainsi du point de vue du degré :

hypertension / hypotension
suralimentation / sous-alimentation
macrocépahle / microcéphale

du point de vue du nombre :

polyculture / monoculture
unipolaire / bipolaire
omnidirectionnel / unidirectionnel

du point de vue spatial :

exocentrique / endocentrique
extrospection / introspection
superstrat / substrat
exciser / inciser

ou du point de vue temporel :

néolithique / paléolithique
antidater / postdater
avant-guerre / après-guerre
prospective / rétrospective

S'il est vrai que les préfixes de ces exemples forment des couples oppositionnels, du moins doit-on dénier aux oppositions qu'ils établissent le caractère « grammatical ». Rien ne distingue ces couples préfixaux des couples lexicaux ; une antonymie comme *poly-/mono-* est intuitivement révélée, et de nature non différente de celle qu'on observe entre des couples comme :

centrifuge / centripète
hydrophile / hydrophobe
vaso-constriction / vaso-dilatation

où les éléments qui s'opposent sont radicaux.

Il existe une polysémie des préfixes, donc une polyantonymie correspondante : *em-* a pour contraire *dé-* ou *a(d)-*, qui s'opposent eux-mêmes entre eux à l'occasion :

embarrasser / débarrasser
emporter / apporter
accroître / décroître

L'antonymie préfixale relève des mêmes justifications extra-linguistiques que l'antonymie radicale : *trimoteur* sera le contraire de *bimoteur* ou de *quadrimoteur,* en fonction d'un référentiel dont la limitation dépend entièrement des circonstances.

Le préfixe *micro-* s'oppose à *macro-* devant le radical *-céphale,* mais seulement à l'absence de préfixe devant *seconde* (*seconde/ microseconde*) ; le contraire d'*ultrason* est *infrason,* mais le contraire d'*ultraroyaliste* est seulement *royaliste.* Toutes ces différences relèvent de considérations ou de sciences non linguistiques.

Il est cependant une catégorie de préfixes auxquels on peut accorder une valeur grammaticale : ce sont les préfixes « négatifs », comme *in-* dans *inattentif.* L'équivalence

Il est ***in****attentif ⇔ Il* ***n'****est* ***pas*** *attentif*

transforme une marque lexicale (le préfixe) en une marque grammaticale (la négation). C'est par la grammaire « transformationnelle » que J. Dubois (*Grammaire structurale du français,* II, *le Verbe,* Larousse 1967) établit la pertinence de la notion de *contraire* en linguistique. La même transformation (réversible) est légitime pour les contraires lexicaux :

Il ***n'****est* ***pas attentif*** *⇔ Il est* ***distrait.***
Il ***ne sait pas*** *l'anglais ⇔ Il* ***ignore*** *l'anglais.*

Cette équivalence donne une assise linguistique au rapport d'antonymie, puisque la reconnaissance d'une identité sémantique doit être tenue pour un critère valable en analyse structurale. De telles équivalences garantissent la valeur négative, donc antonymique :

— du préfixe **in-** (**il-/im-/ir-**, selon les mots), devant un adjectif (*barbu/imberbe ; prévoyant/imprévoyant*) ou devant un nom (*prudence/imprudence*)

— des préfixes ***mal-/mé-, dis-, a-/an-, non,*** devant un adjectif ou devant un nom : *malheureux, malavisé, mécontent, discourtois, asymétrie, apolitique, anaérobie, non violent, non-violence, non-conformisme ;*

— des préfixes ***dé-/dés-, mé-/més-***, devant un verbe : *dérégler, désunir, déshériter, débarquer, décroître, méconnaître, mésuser.*

Devant un verbe, le préfixe *in-* forme surtout des participes à valeur adjective :

Il n'est pas vaincu ⇔ Il est invaincu.
Ce n'est pas justifié ⇔ C'est injustifié.

Les verbes **invaincre, *injustifier* n'existent pas. *Insensibiliser* existe en face de *sensibiliser,* mais tous les deux sont dérivés de l'adjectif correspondant (*insensible, sensible*).

Il est remarquable que la transformation négative donne aussi sûrement les contraires lexicaux que préfixés. Dans une série d'épreuves psycholinguistiques pratiquées sur des aphasiques, J. Dubois, L. Irigaray et P. Marcie demandaient de donner le contraire (lexical) d'une série d'adjectifs. Pour les sujets dont la détérioration mentale est la plus accusée (déments ou victimes de lésions graves), les réponses n'étaient obtenues que par le recours à la transformation négative : *Quelqu'un qui n'est pas pauvre, il est... ?* « On vérifie ainsi que la classe dite des contraires est une classe de lexèmes négatifs » (*Cahiers de lexicologie,* 1965-II).

DE LA CLAUSE MORPHOLOGIQUE

La théorie transformationnelle rend compte de la formation de nombreux adjectifs à préfixe négatif qui n'ont pas de positif correspondant :

Ce pneu ne peut pas crever ⇔ Ce pneu est ***increvable.***

L'antonymie dépasse ici l'échelle du mot, elle existe au niveau de la phrase ; mais peut-on parler encore d'antonymie à ce niveau ? C'est peut-être aller contre la clause de l'homoparadigmatisme posée dans la définition au début de cet article. Cette clause, dont les tendances formalistes de la linguistique structurale font généralement écarter la mise en question, était pourtant battue en brèche par Ch. Bally, qui, dès 1909, dans son *Traité de stylistique française,* libérait la sémantique des cloisons morphologiques. C'est à propos des synonymes, traditionnellement soumis à la même clause, qu'il s'en est expliqué. Le « Tableau synoptique des termes d'identification et de leurs principaux synonymes » dont il couronne son traité est en fait un répertoire de synonymes, où sont consignés côte à côte des verbes, des adjectifs, des noms, des adverbes, des prépositions ou des conjonctions, éventuellement des procédés indirects d'expression syntaxiques ou stylistiques ; les *contraires* sont systématiquement indiqués, ce qui donne, par exemple, à l'article 26 :

LONGUE DURÉE : COURTE DURÉE. *Long : bref ; durable : passager, éphémère, momentané ; provisoire : définitif. Soudain, subit, instantané. Durer. Attendre. Longtemps : peu de temps ; en beaucoup de temps : en peu de temps ; subitement, tout à coup.*

Un tel répertoire idéologique est l'aboutissement normal d'une analyse sémantique isolant les « sèmes » (unités lexématiques) des « morphèmes » (unités grammaticales). Dans une telle optique, rien n'empêche de considérer l'adjectif *beau* et le nom *laideur* comme des contraires ; la justification linguistique en sera trouvée dans des prédications comme :

La ***laideur*** *est le caractère de ce qui n'est pas* ***beau.***

L'avantage de cette latitude n'apparaît pas dans les cas où l'antonymie se manifeste parallèlement dans chaque classe :

beau / beauté / embellir
laid / laideur / enlaidir

mais il est évident chaque fois que le contraire d'un terme, manquant dans son paradigme, doit être trouvé dans un autre paradigme et intégré à la phrase au prix d'une transformation. On peut dire :

J'apprécie l' ***intégralité*** *de sa critique.*

Mais si l'on regrette, à l'inverse, qu'une critique ne soit pas *intégrale,* c'est-à-dire qu'elle soit *partielle,* on manquera d'un nom abstrait, car *non-intégralité* est trop lourd, et *partialité,* dérivé de *partial,* ferait contresens ; il faut donc recourir à l'adjectif en transformant la phrase :

Je reproche à sa critique d'être ***partielle.***

Il y a un intérêt pratique évident à situer l'antonymie sur un plan indépendant du plan grammatical, quitte à faire état — comme l'a fait Bally — de certaines interférences entre les deux plans : prédilection de l'adjectif pour l'expression des états, du verbe pour les actions, etc.

Il n'en faut pas moins reconnaître que l'appartenance à une même classe morphologique favorise la création, l'affinement et la conservation des oppositions sémantiques.

contrairement [kɔ̃trɛrmɑ̃] adv. (de *contraire ;* XVᵉ s.). *Vx.* De façon contraire ; en opposition : *L'âme humaine [...] devient bientôt comme une machine ingénieuse qui s'électrise contrairement en un rien de temps* (Sainte-Beuve).

◆ **Contrairement à** loc. prép. (1558, S. Fontaine). D'une manière opposée à : *En me révoltant contre elle, j'agirais conformément à son principe et contrairement au mien* (France). *Elle m'annonça (contrairement à ce qu'elle avait dit l'autre jour) qu'elle resterait la saison entière* (Proust).

contralto [kɔ̃tralto] n. m. (mot ital. signif. « qui est proche de l'alto » ; 1767, J.-J. Rousseau). **1.** Jadis, voix d'homme la plus aiguë ; de nos jours, voix grave féminine : *Il y a dans le violon des accents qui lui sont si communs avec certaines voix de contralto qu'on a l'illusion qu'une chanteuse s'est ajoutée au concert* (Proust). || **2.** *Par extens.* Chanteuse qui possède une telle voix.

• REM. Au pluriel, on écrit généralement *des* CONTRALTOS, mais la forme italienne *des* CONTRALTI est parfois usitée : *Je retrouvais le souvenir des contralti les plus délicieux* (Baudelaire). On trouve aussi, au singulier, la forme francisée CONTRALTE (1845, Bescherelle), quelquefois employée au féminin.

contrapuntique [kɔ̃trapɔ̃tik] adj. (de l'ital. *contrappunto* [v. CONTRAPUNTISTE] ; 1929, Larousse). Écrit selon les règles du contrepoint : *Le style contrapuntique.*

contrapuntiste ou **contrapontiste** [kɔ̃trapɔ̃tist] n. (ital. *contrappuntista,* de *contrappunto,* de même formation que le franç. *contrepoint* [v. ce mot] ; 1831, Balzac, et 1835, Acad.). Compositeur qui utilise le contrepoint.

• REM. On trouve aussi les variantes CONTRAPOINTISTE (1820, Laveaux) et CONTREPOINTISTE (1791, *Encycl. méthodique*), d'après le mot franç. *contrepoint.*

contrariant, e [kɔ̃trarjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *contrarier ;* v. 1300, N. Bozon, écrit *contrariaunt,* au sens 1 ; sens 2 [*contrariant*], v. 1361, Oresme ; sens 3, 1787, Féraud). **1.** *Vx.* Qui agit en sens contraire ; qui s'oppose à une action : *Caprices méchants, actes d'une domination contrariante* (Goncourt). || **2.** Se dit d'une personne qui est portée à s'opposer aux actions d'autrui, qui se plaît à mécontenter. || **3.** *Par extens.* Se dit de ce qui est de nature à contrarier, de ce qui cause du dépit, qui est gênant : *Comme c'est contrariant qu'il ne rentre pas !* (Hermant).

contrarié, e [kɔ̃trarje] adj. (part. passé de *contrarier ;* 1772, J.-J. Rousseau, au sens 1 ; sens 2, 1831, Stendhal). **1.** Se dit d'une personne qui éprouve de la déception, du dépit : *Avoir un air contrarié.* || **2.** Se dit d'une chose qui est l'objet d'une opposition : *Un amour contrarié.*

contrarier [kɔ̃trarje] v. tr. (bas lat. *contrariare,* contredire, de *contrarius* [v. CONTRAIRE] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « dire, vouloir, faire le contraire de quelqu'un d'autre » ; sens 1, v. 1690, Furetière ; sens 2, 1775, Beau-marchais ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** *Littér.* S'opposer au cours normal, aller à l'encontre de quelque chose : *La destinée vous a averti à cette minute précise de ne pas contrarier ma voie* (Proust). *Par cette gymnastique, vous contrariez l'état violent de l'imagination* (Alain). *Contrarier les désirs de quelqu'un.* || **2.** *Fig.* Causer du déplaisir à quelqu'un, en allant contre ses projets, ses sentiments : *Je ne voudrais pas vous contrarier pour si peu : je retire ma proposition. Son manque d'application me contrarie.* || *Fam.* S'opposer à quelqu'un par taquinerie : *Elles contrariaient Pécuchet à cause du jardinage* (Flaubert). || **3.** *Contrarier des lignes, des formes, des couleurs,* etc., les mettre en opposition pour obtenir un effet artistique : *Contrarier les couleurs d'un tissu ;* et pronom. : : *Ces horizons estompés qui fuient en se contrariant* (Balzac).

• SYN. : **2** *chagriner, chiffonner* (fam.), *embêter* (très fam.), *ennuyer, fâcher, importuner, mécontenter, vexer ; agacer.* — CONTR. : **2** *combler, contenter, satisfaire.*

◆ v. tr. ind. (v. 1361, Oresme). Class. *Contrarier à quelqu'un, à quelque chose,* s'opposer à eux : *Jamais la raison ne contrarie au devoir* (d'Urfé).

contrariété [kɔ̃trarjete] n. f. (lat. *contrarietas,* opposition, de *contrarius* [v. CONTRAIRE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au plur., au sens de « choses opposées l'une à l'autre » ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir ; sens 2-3, 1863, Littré ; sens 4, 1624, Richelieu ; sens 5, 1831, Stendhal). **1.** *Class.* et *littér.* Opposition qui existe entre des choses contraires, entre des affirmations, des idées contraires ; contradiction : *L'énorme contrariété qui se rencontre entre leur vie et la nôtre* (Bourdaloue). *Les casuistes accordent les contrariétés qui se rencontrent entre leurs opinions et les décisions des papes* (Pascal). *On vit dans l'assemblée une grande contrariété de sentiments et de volontés* (Courier). *La plus grande contrariété dans les opinions est permise, et il y a, pour chacune d'elles, d'illustres exemples et des expériences difficiles à contester* (Valéry). || *Contrariété de jugements,* en droit, situation existant quand deux décisions contradictoires ont été rendues sur la même cause. || **2.** *Spécialem.* Opposition dans une œuvre peinte : *Des contrariétés hurlantes* (Goncourt). || **3.** Vx. *Esprit de contrariété,* disposition à contrarier autrui, tendance à s'opposer aux sentiments, aux idées des autres. || **4.** *Class.* Obstacle qui vient contrarier le cours des choses : *Et pour vous prévaloir de mes perplexités, | Choisissez-vous exprès ces contrariétés ?* (Corneille). || **5.** *Par extens.* Dépit, déplaisir provoqué par l'opposition que l'on rencontre : *Elle quitta la fenêtre sans contrariété* (Zola).

• SYN. : **5** *agacement, désagrément, ennui, humeur, irritation, mécontentement.* — CONTR. : **5** *agrément, contentement, joie, plaisir, satisfaction.*

contrarotatif, ive [kɔ̃trarɔtatif, -iv] adj. (du lat. *contra,* contre, et de *rotatif ;* milieu du XX^e s.). Se dit de deux organes mécaniques qui tournent en sens inverse : *Avion à hélices contrarotatives.*

contraste [kɔ̃trast] n. m. (ital. *contrasto,* contestation, opposition, déverbal de *contrastare,* s'opposer à, lat. pop. **contrastare,* de *contra,* contre, et *stare,* se tenir ; 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2-3, 1671, Pomey [en peinture, 1669, Molière] ; sens 4-5, milieu du XX^e s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Opposition entre deux personnes ; contestation, discussion : *Un contraste assez ferme qu'il eut [...] avec les ducs de Charost et de Berwick* (Saint-Simon). || **2.** Opposition de deux choses, que le rapprochement fait ressortir : *Sa face basanée [...] faisait briller par contraste ses yeux* (Gautier). *La blancheur de la neige fait un contraste agréable avec l'incendie du soir qui s'éteint lentement derrière les innombrables mâtures de la forêt sans feuilles* (Baudelaire). *Par un contraste singulier, à deux pas seulement du rivage, des champs de blé, de vigne ou de luzerne s'étendent, coupés, séparés par de petits murs hauts comme des haies et verts de ronces* (Daudet). *L'air d'un long pantin dont on oubliait de tirer les ficelles, il offrait un contraste comique avec son interlocuteur, qui était courtaud, grassouillet, remuant, prompt au sourire* (Martin du Gard). || *Contraste des couleurs,* phénomène d'optique qui se produit chaque fois qu'on regarde en même temps deux objets colorés mis à côté l'un de l'autre. || *Substance de contraste,* médicament qu'on administre pour rendre certains organes ou certains tissus opaques aux rayons X. || **3.** *Par extens.* Opposition en général : *Ne pouvais-tu jouer avec les contrastes de mon caractère ?* (Balzac). *Elle adorait sa nièce Rosalie de tout le contraste de leurs deux natures* (Daudet). *C'est ici que nous rejoignons la prose et la poésie dans leur contraste. Prose et poésie se servent des mêmes mots, de la même syntaxe, des mêmes formes et des mêmes sons ou timbres, mais autrement coordonnés et autrement excités* (Valéry). || **4.** Rapport entre les brillances des parties les plus claires et les parties les plus sombres de l'image apparaissant sur un écran de télévision. || **5.** En linguistique, rapport entre une unité (phonème, morphème) et les unités qui sont dans le voisinage immédiat.

• SYN. : **2** *disparate, disparité ;* **3** *antithèse, contradiction, désaccord, discordance, dissonance.* — CONTR. : **2** *parité, ressemblance, similitude ;* **3** *accord, analogie, harmonie, identité.*

contrasté, e [kɔ̃traste] adj. (part. passé de *contraster ;* fin du XVII^e s.). Qui présente un contraste : *Elle supporte les vacarmes que vous savez ; elle souffre les odeurs nauséabondes, les éclairages follement intenses et violemment contrastés* (Valéry). *Des lignes, des couleurs contrastées.*

contraster [kɔ̃traste] v. intr. et tr. ind. [**avec**] (réfection, d'après *contraste,* de l'anc. franç. *contrester,* s'opposer à [XII^e-XVII^e s.], lat. pop. **contrastare*

[v. CONTRASTE] ; milieu du XVIe s., au sens de « lutter contre » ; sens actuel, 1740, Acad.). En parlant de deux choses, former, produire un contraste ; en parlant d'une chose, être en opposition avec une chose voisine : *Des couleurs, des lumières qui contrastent violemment. Un certain air d'audace et de gaieté dans le regard contrastait avec cette apparence maladive* (Mérimée).

• SYN. : *détonner, jurer, s'opposer, trancher.* — CONTR. : *s'accorder, se fondre, s'harmoniser.*

◆ v. tr. (sens 1, 1669, Molière ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Mettre en contraste : *Contraster les caractères dans une pièce.* || **2.** *Contraster une photographie,* accuser les oppositions entre les parties claires et les parties foncées.

contrat [kɔ̃tra] n. m. (lat. jurid. *contractus,* convention, transaction, de *contractum,* supin de *contrahere* [v. CONTRACTER 1] ; v. 1361, Oresme, aux sens 1-3 ; sens 4, 1762, J.-J. Rousseau). **1.** Convention de caractère obligatoire par laquelle une ou plusieurs personnes s'engagent envers une ou plusieurs autres : *Des gens de qui l'existence est fondée sur le travail, la foi dans les contrats* (Courier). || *Contrat bilatéral ou synallagmatique,* contrat en vertu duquel les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres. || *Contrat consensuel,* contrat produit par le seul consentement des parties. || *Contrat de mariage,* ou, par abrév., *contrat,* contrat conclu, avant le mariage, par les futurs époux ou par leurs mandataires, en vue de régler le régime des biens : *Vous êtes sûr que le contrat ne prévoit pas que les acquêts tomberont dans la communauté ?* (Romains). || Fam. *Donner un coup de canif dans le contrat,* en parlant de l'un des époux, tromper l'autre, exceptionnellement. || *Contrat de travail,* contrat qui précise les modalités convenues entre employeur et employé. || **2.** Acte qui constate cette convention : *Le comte était parti dès six heures pour aller faire dresser ses contrats d'acquisition à Tours* (Balzac). *Veux-tu que j'aille dire à mon père d'oublier sa parole et de rayer d'un trait de plume son nom respectable sur un contrat ?* (Musset). || **3.** *Par extens.* Simple accord fondé sur la seule bonne foi : *Contrat verbal. Contrat tacite.* || **4.** *Contrat social,* convention expresse ou tacite qui, selon J.-J. Rousseau, règle les droits et les devoirs des citoyens entre eux et avec les gouvernements : *Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est la liberté naturelle* [...] ; *ce qu'il gagne, c'est la liberté civile* (Rousseau).

contravention [kɔ̃travɑ̃sjɔ̃] n. f. (dér. savant du bas lat. *contravenire,* s'opposer à [v. CONTREVENIR] ; XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1932, Acad.). **1.** Infraction à une loi, à un règlement : *Commettre une contravention. Je regretterais de prolonger ce journal d'impressions fort vulgaires, partagées par tant d'ivrognes, de tapageurs ou de cochers en contravention* (Nerval). || *Spécialem.* Troisième catégorie d'infractions prévue par le Code pénal, après celles des crimes et des délits, et qui ne relève que des tribunaux de police. || **2.** *Par extens.* Procès-verbal ou rapport qui constate cette infraction et entraîne une sanction : *Dresser une contravention. J'ai oublié de mettre mes feux de position. Pourvu qu'un agent ne m'ait pas collé une contravention !* (Romains).

contraventionnel, elle [kɔ̃travɑ̃sjɔnɛl] adj. (de *contravention ;* 5 févr. 1876, *Gazette des tribunaux*). Qui a le caractère d'une contravention.

1. contre [kɔ̃tr] prép. (lat. *contra,* en face de, contrairement à ; 842, *Serments de Strasbourg, écrit contra* [*contre,* XIe s.], au sens I, 3 ; sens I, 1, XIIIe s. ; sens I, 2, 4, II, 2 et III, 2, XIIe s. ; sens II, 1 et III, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 3, 1323, Runkewitz).

I. MARQUE L'OPPOSITION. **1.** Dans le sens contraire à, à l'opposé de, à l'encontre de : *Nager contre le courant. Aller contre ses intérêts. Souvenirs qui vont presque contre mon but, mon ami* (Sainte-Beuve). || **2.** Malgré l'opposition de ; en dépit de : *Être réduit à faire quelque chose contre sa volonté. C'est la troisième fois qu'elle venait chez Rougon contre toutes les convenances* (Zola). || Fig. *Contre vents et marées,* malgré tous les obstacles, toutes les oppositions. || *Envers et contre tout* ou *tous,* en dépit de l'opposition générale. || **3.** En s'attaquant à ; en étant hostile à : *La lutte contre la fraude fiscale. Ce sont des gens qui ont toujours été contre moi ; ils ont tout fait pour me contrarier* (Proust). || *Avoir quelque chose contre quelqu'un ou contre quelque chose,* être hostile à cette personne ou à cette chose sur certains points, pour certaines raisons : *Qu'a-t-il contre moi ? Avez-vous quelque chose contre ce projet ?* || **4.** Pour protéger de ; pour se défendre de : *Contre les maraudeurs je défends cet enclos* (Heredia). *Être assuré contre le vol, l'incendie. Un sirop contre la toux.*

II. MARQUE LA PROPORTION, LA COMPARAISON, ETC. **1.** Pour, en face de : *Il y a dix hommes qui mangent le revenu des terres contre un laboureur* (Montesquieu). || *Parier à dix, à cent contre un,* se dit pour exprimer la conviction qu'on gagnera. || **2.** En comparaison de : *Qu'est-ce que la douleur contre tant de gloire ?* || **3.** En échange de : *Troquer une bille contre une gomme. Obtenir un objet contre le versement d'une somme. Envoyer un colis contre remboursement.*

III. MARQUE LA PROXIMITÉ. **1.** *Class.* et *littér.* Auprès de, tout près de : *Léonide et Licidas, se retirant contre une fenêtre, continuèrent leur discours* (d'Urfé). *Que faisait-elle ainsi dans ses chambres, assise contre sa vitre ?* (Sainte-Beuve). || **2.** En contact avec : *Il arrachait une feuille d'arbre et se la collait contre la bouche* (Flaubert). *L'échelle est placée contre le mur.* || *Tout contre,* très près de : *L'hôtel de messire Guillaume était tout contre le chevet de l'église* (France). || Class. *Tout contre de,* tout près de, sur le point de : [Il] *était tout contre d'entrer dans le Conseil* (Saint-Simon).

◆ **Là contre** ou **là-contre** loc. adv. (1665, Molière). En opposition avec la chose en question : *Qui diantre peut aller là contre ?* (Molière). *Aucun raisonnement ne tient là contre* (Bourget). *Là-contre, il n'y a rien à faire* (Martin du Gard). *Votre raison se révolte là-contre* (Montherlant).

◆ **Par contre** loc. adv. (v. 1560, L'Hospital). En compensation, en contrepartie ; en revanche, mais d'autre part, mais au contraire : *Il ne faisait en anglais aucun progrès sensible* [...]. *Par contre, il se mettait à penser en anglais* (Hermant). *Si celui-ci met tout sous clé, c'est que l'autre, par contre, laisse tout traîner* (Gide). *Et le Panthéon, par contre, qu'il admirait, n'était-il pas coiffé d'un dôme trop étroit ?* (Giraudoux). *Par contre, quand quelqu'un te livrera une de ces impressions obscures, ne la rejette pas* (Duhamel). [Cette locution, bien qu'elle soit employée par de bons auteurs, est condamnée par certains grammairiens et n'est pas enregistrée par l'Académie.]

◆ **Ci-contre** loc. adv. V. CI 1

◆ adv. **1.** Marque le contact : *La porte fermée et l'oreille contre, elle écoute* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Aller contre, être contre, voter contre,* etc., manifester son opposition par son action, son attitude : *Une volonté de ne plus toucher à ce douloureux sujet, trop formelle pour aller contre* (Bourget).

◆ n. m. (sens 1, 1675, Widerhold ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1922, Larousse). **1.** Ce qui est opposé, la thèse contraire (en opposition avec *pour*) : *Il faut soigneusement peser le pour et le contre.* || *Il y a du pour et du contre,* il y a des avantages et des inconvénients. || **2.** En escrime, parade faite avec l'épée décrivant un cercle. || **3.** Au billard, choc d'une bille qui revient par contrecoup sur celle qu'elle a touchée, après qu'elle a heurté la bande. || **4.** Au bridge, déclaration d'une équipe affirmant que l'équipe adverse ne fera pas son contrat.

2. contre- [kɔ̃tr], élément tiré du lat. *contra,* contre, et qui entre, avec ou sans trait d'union, dans la composition d'un grand nombre de mots, où il marque généralement l'opposition ou le voisinage. (Un certain nombre de composés dont le sens est clair ne se trouvent pas à leur ordre alphabétique.)

contre-alizé [kɔ̃tralize] n. m. (de *contre-* et de *alizé ;* 1863, Littré). Courant aérien

supérieur de direction opposée aux vents alizés.

• Pl. *des* CONTRE-ALIZÉS.

contre-allée [kɔ̃trale] n. f. (de *contre-* et de *allée ;* 1700, Liger). Allée latérale, parallèle à une allée plus large ou à une avenue : *Je rebroussai chemin, la suivant dans la contre-allée* (Fromentin). *Les hôtels, dont les pelouses descendent jusqu'aux contre-allées* (Zola).

• Pl. *des* CONTRE-ALLÉES.

contre-amiral [kɔ̃tramiral] n. m. (de *contre-* et de *amiral ;* 1642, Jal, au sens de « second officier parès l'amiral » ; sens actuel, 1835, Acad.). Officier général de la marine de guerre, de grade correspondant à celui de général de brigade dans les armées de terre et de l'air.

• Pl. *des* CONTRE-AMIRAUX.

contre-appel [kɔ̃trapɛl] n. m. (de *contre-* et de *appel ;* fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre*). **1.** Appel extraordinaire, fait inopinément pour opérer une vérification. || **2.** En escrime, appel du pied droit répondant à celui de l'adversaire.

• Pl. *des* CONTRE-APPELS.

contre-approches [kɔ̃trapRɔʃ] n. f. pl. (de *contre-* et de *approche ;* 1690, Furetière). *Vx.* Travaux entrepris par les défenseurs d'une place pour s'opposer à l'approche des assaillants.

contre-assurance [kɔ̃trasyrɑ̃s] n. f. (de *contre-* et de *assurance ;* XX[e] s.). Assurance accessoire, souscrite pour compléter les garanties d'une assurance principale ou pour en assurer l'exécution.

• Pl. *des* CONTRE-ASSURANCES.

contre-attaque [kɔ̃tratak] n. f. (de *contre-* et de *attaque ;* 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** *Vx* (au plur.). Travaux exécutés par les défenseurs d'une place assiégée pour attaquer par le flanc les travaux des assiégeants. || **2.** Riposte offensive déclenchée au cours ou à la fin d'une attaque ennemie : *Cent mètres de tranchées gagnés, quand une contre-attaque ne venait pas vous les reprendre, valaient-ils deux mille morts ?* (Romains).

• Pl. *des* CONTRE-ATTAQUES.

• SYN. : **2** *contre-offensive.*

contre-attaquer [kɔ̃tratake] v. tr. et intr. (de *contre-attaque ;* fin du XIX[e] s.). Riposter à une attaque ennemie par une nouvelle offensive.

contrebalancer [kɔ̃trəbalɑ̃se] v. tr. (de *contre-* et de *balancer ;* 1549, J. du Bellay). [Conj. **1 a.**] **1.** Faire équilibre à un poids. || **2.** *Par extens.* neutraliser, annuler par une action égale et opposée : *Si vous avez cinquante mille livres de rente, votre âge contrebalance bien votre fortune* (Balzac). *Il réside à Berne et s'occupe très activement et très intelligemment, à ce qu'il m'a paru, de contrebalancer l'effort allemand dans la presse alémanique* (Gide). *En Allemagne, les influences belliqueuses, que, certes, je ne nie pas, sont contrebalancées par d'autres, qui ont le plus grand poids* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Représenter une valeur, une qualité égale : *Quelles sont les qualités, si belles qu'on les suppose, qui pourraient contrebalancer une si défectueuse énormité ?* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *compenser, équilibrer, racheter ;* **3** *égaler, rivaliser avec.*

◆ **se contrebalancer** v. pr. *Fig.* Être égal, s'équilibrer : *Chez le capitaine de Chalmot, la faculté d'obéir et celle de commander se contrebalancent* (France).

contrebande [kɔ̃trəbɑ̃d] n. f. (ital. *contrabbando,* [qui est] contre le ban [= la loi], d'abord loc. adv., puis n., 1512, Thénaud). **1.** Commerce qui se fait contre les lois d'un pays. || *Spécialem.* Introduction clandestine, dans un pays, de marchandises prohibées ou dont on n'acquitte pas les droits de douane ou d'octroi : *J'ai amassé une bonne pacotille de contrebande* (Vigny). || **2.** *Par extens.* Marchandise qui donne lieu à ce trafic : *Des hommes qui portent leur contrebande sur le dos.*

◆ **De contrebande** loc. adj. **1.** *Class.* Se dit d'une personne qui est déplacée dans une société, qui n'a pas les qualités pour y être admise : *On veut être ce que tous les autres sont ; on s'ennuie d'être tout seul de son parti ; et ne veut point paraître singulier et de contrebande* (Massillon). || **2.** *Fam.* Se dit de ce qui n'est pas régulier, pas autorisé : *Le cocher d'une voiture de louage* [...], *qui ne demandait pas mieux que de voler à son maître quelques courses de contrebande, fit à Eugène un signe* (Balzac).

contrebandier, ère [kɔ̃trəbɑ̃dje, -ɛr] n. (de *contrebande ;* 1715 [d'après Trévoux, 1752]). **1.** Personne qui se livre à la contrebande : *Il pouvait être braconnier, contrebandier* (Gautier). || **2.** *Fig.* et *vx.* Se dit d'une personne qui exerce des activités peu régulières : *Doisy, véritable contrebandier que les élèves avaient intérêt à choyer* (Balzac).

◆ adj. Qui a rapport à la contrebande, aux contrebandiers : *Une espèce de langue contrebandière qui était à l'espagnol ce que le levantin est à l'italien* (Hugo).

contrebas (en) [ɑ̃kɔ̃trəbɑ] loc. adv. et **en contrebas de** [ɑ̃kɔ̃trəbɑdə] loc. prép. (de *contre-* et de *bas ; contrebas,* de haut en bas, v. 1382, J. d'Arras ; *en contrebas,* v. 1530, Marot ; *en contrebas de,* 1834, Landais). À un niveau inférieur (à) : *On était sorti du chemin en contrebas* (Stendhal). *Ces deux allées mènent au potager, qui continue en contrebas le jardin, après qu'on a descendu quelques marches* (Gide). *La route qui passe en contrebas de la maison.*

◆ **contrebas** n. m. (milieu du XV[e] s.). Partie située à un niveau inférieur : *Les jardins Borghèse, dont le contrebas mettait au niveau de mes pas les cimes un peu lointaines des plus hauts pins* (Gide).

contrebasse [kɔ̃trəbɑs] n. f. (ital. *contrabbasso,* voix de basse grave, chanteur qui chante la partie de basse-contre ; v. 1512, G. Crétin, au sens de l'ital. ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, av. 1543, Bonaventure des Périers). **1.** Instrument à cordes et à archet, le plus grave de la famille des violons, destiné à renforcer les basses de l'orchestre. || **2.** Musicien jouant de cet instrument : *Il est parti déjeuner chez la contrebasse du théâtre* (Flaubert). [En ce sens on dit aussi CONTREBASSISTE.]

contrebassiste [kɔ̃trəbɑsist] n. (de *contrebasse ;* 1842, Acad.). Musicien qui joue de la contrebasse. (On dit aussi CONTREBASSE.)

contrebasson [kɔ̃trəbɑsɔ̃] n. m. (de *contre-* et de *basson ;* 1821, Castil-Blaze). Instrument à vent en bois, à anche double, sonnant une octave plus bas que le basson.

contrebatterie [kɔ̃trəbatri] n. f. (de *contre-* et de *batterie ;* 1580, Montaigne, au sens de « moyen pour déjouer une manœuvre hostile » ; sens actuels, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). **1.** *Vx.* Batterie disposée en face d'une autre pour la prendre à partie et la réduire au silence ou la détruire. || **2.** Tir de l'artillerie qui vise à réduire le dispositif des batteries ennemies.

contrebattre [kɔ̃trəbatr] v. tr. (de *contre-* et de *battre ;* v. 1220, G. de Coincy, au sens 2 ; sens 1, 1866, Larousse). [Conj. **48.**] **1.** Exécuter un tir de contrebatterie. || **2.** *Fig.* S'opposer vigoureusement et efficacement à quelque chose : *Quoi que la pauvre mère dise, son fils* [...] *contrebat immédiatement d'une contradiction ironique, précise, cruelle l'assertion timidement risquée* (Proust).

contre-biais [kɔ̃trəbjɛ] n. m. invar. (de *contre-* et de *biais ;* 1866, Larousse). Dans un tissu, croisement des fils dans le sens opposé à celui du tors des fils utilisés.

◆ **À contre-biais** loc. adv. (av. 1662, Pascal). *Class.* et *fig.* En sens opposé, à rebours : *J'en sais qui, pour ne pas tomber dans cet amour-propre, ont été les plus injustes du monde à contre-biais* (Pascal).

contre-bord (à) [akɔ̃trəbɔr] loc. adv. (de *contre-* et de *bord ;* 1680, Gattine et Carli, comme n. m. ; *à contre-bord,* 1838, Acad.). *Naviguer à contre-bord,* en parlant de deux navires, naviguer en sens opposé l'un de l'autre.

contre-boutant [kɔ̃trəbutɑ̃] (part. prés. substantivé de *contre-bouter ;* 1474, *Mystère de l'Incarnation*) ou **contrebutement** [kɔ̃trəbytmɑ̃] (de *contrebuter ;*

1866, Larousse) n. m. Pièce de bois oblique soutenant un mur.

• Pl. *des* CONTRE-BOUTANTS ou *des* CONTRE-BUTEMENTS.

contre-bouter [kɔ̃trəbute] (de *contre-* et de *bouter ;* 1523, *Dict. général*) ou **contre-buter** [kɔ̃trəbyte] (de *contre-* et de *buter ;* 1636, Monet, au sens de « s'opposer à [quelqu'un] » ; sens 1, 1751, *Encyclopédie*). v. tr. **1.** Étayer un mur par un autre mur établi à angle droit. || **2.** En architecture d'acier ou de béton, opposer à une poussée une autre poussée qui la neutralise.

contre-butement n. m. V. CONTRE-BOUTANT.

contre-calque [kɔ̃trəkalk] n. m. (déverbal de *contre-calquer,* calquer sur le calque retourné, pour obtenir une épreuve en sens contraire [1771, Trévoux], de *contre-* et de *calquer ;* milieu du XIXe s., V. Hugo, au sens 2 ; sens 1, XXe s.). **1.** Reproduction inversée sur un calque. || **2.** *Fig.* Faible imitation : *Quelques têtes de confidents, pâles contre-calques des héros* (Hugo).

• Pl. *des* CONTRE-CALQUES.

contrecarrant, e [kɔ̃trəkarɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *contrecarrer ;* XXe s.). Se dit de ce qui s'oppose à quelque chose (rare) : *Pierre avait dans le caractère je ne sais quoi d'agressif, de romantique et de contrecarrant qui mouvementait à l'excès nos rapports* (Gide).

contrecarrer [kɔ̃trəkare] v. tr. (du moyen franç. *contrecarre,* opposition, résistance par voie de paroles ou de fait [v. 1470, Chastellain], de *contre-* et de *carre,* déverbal de *carrer,* donner une forme carrée, ce qui est carré étant plus difficile à ranger avec d'autres objets que ce qui est rond ; v. 1535, G. de Selve). S'opposer aux projets, aux actions d'une personne, à la marche de quelque chose : *Contrecarrer les desseins de quelqu'un. Certes, c'est une grande chose que la vertu, et aucun écrivain, jusqu'à présent, à moins d'être fou, ne s'est avisé de soutenir que les créations de l'art devaient contrecarrer les grandes lois morales* (Baudelaire).

• SYN. : *contrarier, contredire, déranger, heurter.* — CONTR. : *aider, appuyer, favoriser, soutenir.*

• REM. *Contrecarrer quelqu'un* appartient à la langue classique et est auj. vieilli : *Et dès ce soir je veux, | Pour la contrecarrer, vous marier tous deux* (Molière).

contrechamp [kɔ̃trəʃɑ̃] n. m. (de *contre-* et de *champ ;* XXe s.). Au cinéma, prise de vues effectuée dans la direction exactement opposée à celle de la précédente : *Champ et contrechamp sont souvent utilisés pour filmer une conversation, la caméra tournant sur elle-même pour photographier alternativement les visages des interlocuteurs.*

contre-chant [kɔ̃trəʃɑ̃] n. m. (de *contre-* et de *chant ;* 1866, Larousse). Contrepoint épisodique destiné à accompagner une mélodie.

• Pl. *des* CONTRE-CHANTS.

contre-châssis [kɔ̃trəʃɑsi] n. m. invar. (de *contre-* et de *châssis ;* 1694, Th. Corneille). Second châssis, second vitrage renforçant la protection contre le soleil, le froid, etc.

contre-choc [kɔ̃trəʃɔk] n. m. (de *contre-* et de *choc ;* XXe s.). Choc en retour (au pr. et au fig.) : *Le contre-choc de cette émotion fit souffrir Denise* (Rosny). *Par un contre-choc sensuel bien connu, l'ex-star avait éveillé en elle le démon du désir irrésistible* (L. Daudet).

• Pl. *des* CONTRE-CHOCS.

contreclef [kɔ̃trəkle] n. f. (de *contre-* et de *clef* [de voûte] ; 1752, Trévoux). Chacun des deux claveaux contre lesquels s'appuie à droite et à gauche la clef d'une voûte ou d'une arcade.

1. contrecœur (à) [akɔ̃trəkœr] loc. adv. (de *contre-* et de *cœur,* sentiment ; v. 1398, *le Ménagier de Paris : avoir à contre-cœur,* détester [quelqu'un] ; *à contre-cœur,* au sens actuel, 1579, Larivey). En surmontant un sentiment de répugnance, une opposition instinctive ; malgré soi : *Mon visage, friponne, | Dans cette occasion rend vos sens effrayés, | Et c'est à contrecœur qu'ici vous me voyez* (Molière). *Il me fallut monter chaque marche de l'escalier* [...] *à « contre-cœur », montant contre mon cœur qui voulait retourner près de ma mère* (Proust). *Vous ne m'avez jamais parlé de ces choses qu'à contrecœur, mais j'étais extrêmement consciente de votre angoisse* (Gide).

2. contrecœur [kɔ̃trəkœr] n. m. (de *contre-* et de *cœur,* partie centrale [d'une chose] ; XIIIe s., Godefroy, aux sens 1-2 ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Mur de fond de l'âtre d'une cheminée : *Ces quatre pans de moellons avec deux contrecœurs de grès* (Hugo). || **2.** Plaque de fonte, souvent décorée, qui recouvre cette partie. || **3.** Rail coudé placé à l'intérieur d'un croisement de voies ferrées.

contrecoller [kɔ̃trəkɔle] v. tr. (de *contre-* et de *coller ;* XXe s.). Faire adhérer sur toute leur surface, à l'aide de colle, deux feuilles de papier, de carton. || *Bois contrecollé,* pièce de bois résistant dans tous les sens, formée de plaques collées à contre-fil.

contrecoup [kɔ̃trəku] n. m. (de *contre-* et de *coup ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1870, G. Esnault). **1.** *Vx.* Coup, ébranlement provoqué en un point d'un corps par la répercussion d'un choc porté en un autre point, ou sur un autre corps : *L'éternel contrecoup des chutes des torrents | Qui sillonnent les rocs sous leurs bonds déchirants* (Lamartine). || **2.** *Fig.* Conséquence indirecte d'une action, d'un événement fâcheux : *Nous voyons chaque jour le contrecoup du crime d'un méchant aller frapper un descendant vertueux* (Chateaubriand). *Je crains, je vous l'avoue, que mes amis ne reçoivent le contrecoup de ma disgrâce* (Zola). *Monsieur votre père s'alarmait du contrecoup que cette petite escapade pouvait avoir sur votre état de santé, car vous êtes un peu délicat, un peu frêle, je crois* (Proust). *L'épreuve qui vient de secouer Juliette a eu son contrecoup en moi* (Gide). *Jenny avait vécu, toute son enfance, si près de sa mère qu'elle avait subi le contrecoup des souffrances maternelles* (Martin du Gard). || Par contrecoup, par une conséquence indirecte, mais certaine : *Paris sans rois a par contrecoup le monde sans despotes* (Hugo). || **3.** *Arg.* Contremaître.

• SYN. : **1** *rebondissement, ricochet ;* **2** *incidence, répercussion, retentissement.*

contre-courant [kɔ̃trəkurɑ̃] n. m. (de *contre-* et de *courant ;* 1783, *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Courant secondaire en sens opposé au courant principal : *À l'aide des contre-courants, les pirogues remontent le Meschacebé* (Chateaubriand). || **2.** Dans une foule, mouvement opposé au sens de la marche générale.

• Pl. *des* CONTRE-COURANTS.

◆ **A contre-courant** loc. adv. (milieu du XIXe s., V. Hugo). **1.** Dans le sens opposé au courant principal : *Nager à contre-courant. Son auto commença à s'enfoncer dans la foule, à contre-courant cette fois* (Malraux). || **2.** *Fig.* Dans le sens contraire à la tendance générale : *Il soutient une thèse à contre-courant des opinions reçues.*

contre-courbe [kɔ̃trəkurb] n. f. (de *contre-* et de *courbe,* n. f. ; 1854, Viollet-le-Duc, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Dans un arc en accolade, courbe concave qui suit la courbe convexe. || **2.** Courbe d'une voie ferrée suivant immédiatement une courbe précédente, mais avec une incurvation inverse.

• Pl. *des* CONTRE-COURBES.

contredanse [kɔ̃trədɑ̃s] n. f. (angl. *country dance,* proprem. « danse de campagne », de *country,* campagne [franç. *contrée*], et *dance,* danse, *country* ayant été rapproché, par étym. pop., de *contre- ;* 1626, Bassompierre, au sens 1 ; sens 2, 1901, G. Esnault). **1.** Danse rustique ancienne, d'origine anglaise, introduite en France sous la Régence : *On s'inscrivait sur son carnet* [celui de Tartarin] *pour une peau* [de lion] *comme pour une contredanse* (Daudet). || Air sur lequel on exécute cette danse. || **2.** *Pop.* Contravention.

contre-digue [kɔ̃trədig] n. f. (de *contre-* et de *digue ;* v. 1590, Marnix de Sainte-Aldegonde, puis 1842, Acad.). Digue établie en avant d'une autre pour la protéger.

● Pl. *des* CONTRE-DIGUES.

contredire [kɔ̃trədir] v. tr. (lat. *contradicere,* contredire, s'opposer à, de *contra,* contre, et *dicere,* dire ; fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens de « refuser [de faire quelque chose] » ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 2, 1538, R. Estienne). [Conj. **68 ;** v. aussi Rem.] **1.** Soutenir le contraire de ce qu'un autre affirme ; opposer un démenti, un argument contraire à quelque chose : *Quelqu'un s'est levé pour contredire l'orateur. Prenez-vous à tâche de me contredire ?* (Musset). *Il n'était pas excessivement porté à contredire les opinions de la clientèle riche* (France). ‖ *Absol.* Prendre par principe une position contraire : *Il aime à contredire.* ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Être en opposition avec quelque chose : *T'a-t-on surprise en ce fatal devoir | Qui si visiblement contredit mon pouvoir ?* (Rotrou). *Nos plus importantes pensées sont celles qui contredisent nos sentiments* (Valéry).

● SYN. : **1** *contester, démentir, désavouer, réfuter.* — CONTR. : **1** *approuver, appuyer, confirmer, soutenir.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). *Class.* S'opposer à quelqu'un ou à quelque chose : *Les dieux ont prononcé. Loin de leur contredire, | C'est à vous de passer du côté de l'Empire* (Racine). *Je ne puis contredire au choix de mes parents* (Corneille).

◆ **se contredire** v. pr. (1538, R. Estienne). Être en contradiction avec soi-même : *Il n'a aucune suite dans les idées, il se contredit sans cesse.*

● REM. À la 2^e personne du pluriel de l'indicatif et de l'impératif, on emploie les formes : *Vous contredisez. Contredisez.*

contredisant, e [kɔ̃trədizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *contredire ;* XIV^e s., J. Le Bel). *Class.* et *dialect.* Qui est porté à contredire : *Jurieu, le plus contredisant de tous les ministres* (Bossuet). *Il est d'humeur quinteuse et contredisante* (Theuriet). *Sa mère ne se montrait pas contredisante* (Châteaubriant).

contre-disposer [kɔ̃trədispoze] v. tr. ind. [**à**] (de *contre-* et de *disposer ;* av. 1842, Stendhal). Disposer en sens contraire à quelque chose ; détourner de (rare) : *Ce sentiment* [la mélancolie] *peut avoir quelque chose de bon, mais il contre-dispose à l'action (il jette dans l'ennui et dans le genre anglais)* [Stendhal].

contredit [kɔ̃trədi] n. m. (part. passé substantivé de *contredire ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « opposition, résistance » ; sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 2, 1541, Cal-vin ; sens 3, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** En justice, réponse écrite d'une partie pour réfuter une allégation de l'adversaire. ‖ **2.** *Class.* Affirmation du contraire, objection : *Tout ceci a passé sans contredit* (Bossuet). ‖ **3.** *Class.* Grief : *Ce fut un visage auquel le roi* [...] *ne put jamais s'apprivoiser* (= s'habituer) ; *c'était son unique contredit, qui n'en eût pas été un pour tout autre que le roi* (Saint-Simon).

◆ **Sans contredit** loc. adv. (v. 1170, *Livre des Rois*). Sans que cela puisse se discuter, assurément : *Le meilleur encore pour moi* [...], *c'était, sans contredit, le professeur* (Michelet).

contrée [kɔ̃tre] n. f. (lat. pop. *[*regio*] *contrata,* [pays] situé en face [de celui qui regarde], de *contra,* en face de, vis-à-vis, contre ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*). Étendue de pays (vieilli) : *La peste, tandis qu'elle règne dans une contrée, tue beaucoup de corps* (Stendhal).

● SYN. : *région.*

contre-échange (en) [ɑ̃kɔ̃treʃɑ̃ʒ] loc. adv. (de *contre-* et de *échange ;* 1587, F. de La Noue). *Class.* En échange, en contrepartie, en revanche : *Je lui donnerai telle chose en contre-échange* (Acad., 1694).

contre-écrou [kɔ̃trekru] n. m. (de *contre-* et de *écrou ;* 1870, Larousse, à l'art. *écrou*). Écrou vissé sur l'écrou principal pour l'empêcher de se desserrer.

● Pl. *des* CONTRE-ÉCROUS.

contre-empreinte [kɔ̃trɑ̃prɛ̃t] n. f. (de *contre-* et de *empreinte ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Relief produit naturellement par le dépôt d'un matériau plastique (argile, par exemple) dans l'empreinte laissée par un corps, notamment un fossile. ‖ **2.** Moulage tiré d'une empreinte.

● Pl. *des* CONTRE-EMPREINTES.

contre-enquête [kɔ̃trɑ̃kɛt] n. f. (de *contre-* et de *enquête ;* 1734 [d'après Trévoux, 1752], au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Enquête faite à la demande d'une des parties pour répondre à une enquête de la partie adverse. ‖ **2.** *Par extens.* Toute enquête destinée à compléter une enquête précédente.

● Pl. *des* CONTRE-ENQUÊTES.

contre-épaulette [kɔ̃trepolɛt] n. f. (de *contre-* et de *épaulette ;* 1786, *Règlement de l'École militaire*). Épaulette sans franges, portée par un militaire sur une des épaules.

● Pl. *des* CONTRE-ÉPAULETTES.

contre-épreuve [kɔ̃treprœv] n. f. (de *contre-* et de *épreuve ;* 1676, Félibien, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1835, Acad. ; sens I, 3, début du XX^e s. ; sens II, 1, 1845, Bescherelle ; sens II, 2, 1791, Ranft).

I. 1. Reproduction inversée d'un dessin, d'une gravure, obtenue par simple pression sur une feuille humide ou à partir d'une épreuve fraîchement tirée. ‖ **2.** *Fig.* Pâle imitation : *Moi qui avais cru être aimée de vous, tandis que je n'étais qu'une doublure, une contre-épreuve de votre passion* (Gautier). ‖ **3.** *Fig.* Personne ou chose qui offre un ensemble de caractères opposés à ceux d'une autre : *Le fils est quelquefois le portrait de son père et quelquefois la contre-épreuve* (Hermant).

II. 1. Seconde vérification, faite pour compléter une vérification précédente : *On ne peut accepter ou rejeter son idée qu'après contre-épreuve* (Taine). *Comme un expérimentateur qui demande à des contre-épreuves la vérification de ce qu'il a supposé* (Proust). ‖ **2.** Dans une assemblée délibérante, vérification d'un scrutin qui consiste, après avoir compté les voix favorables à une proposition, à compter celles qui y sont opposées.

● Pl. *des* CONTRE-ÉPREUVES.

contre-espalier [kɔ̃trɛspalje] n. m. (de *contre-* et de *espalier ;* 1651, N. de Bonnefons). **1.** Série d'arbres placés face à un espalier. ‖ **2.** Seconde série de supports parallèles à ceux d'un espalier, mais moins élevés.

● Pl. *des* CONTRE-ESPALIERS.

contre-espionnage [kɔ̃trɛspjɔnaʒ] n. m. (de *contre-* et de *espionnage ;* 1907, Larousse). **1.** Activité qui vise à déceler et à réprimer l'activité des agents étrangers sur le territoire national. ‖ **2.** Service de sécurité, militaire ou civil, chargé de cette activité : *Et, pendant ce temps-là, le contre-espionnage allemand rapportait à Berlin les propos peu encourageants tenus par l'Angleterre à la France et à la Russie* (Martin du Gard).

contre-essai [kɔ̃tresɛ] n. m. (de *contre-* et de *essai ;* 1866, Larousse). Essai destiné à contrôler un essai précédent.

● Pl. *des* CONTRE-ESSAIS.

contre-expertise [kɔ̃trɛkspɛrtiz] n. f. (de *contre-* et de *expertise ;* 1866, Larousse). Expertise destinée à en contrôler une première.

● Pl. *des* CONTRE-EXPERTISES.

contre-extension [kɔ̃trɛkstɑ̃sjɔ̃] n. f. (de *contre-* et de *extension ;* v. 1560, Paré). Maintien de la partie supérieure d'un membre fracturé ou luxé, pendant qu'on en opère la réduction par extension.

● Pl. *des* CONTRE-EXTENSIONS.

contrefaçon [kɔ̃trəfasɔ̃] n. f. (de *contrefaire,* d'après *façon ;* 1268, É. Boileau). **1.** Reproduction illicite d'un objet manufacturé, d'une œuvre littéraire ou artistique, etc., au préjudice de son auteur : *Être condamné pour contrefaçon.* ‖ *Spécialem.* Imitation frauduleuse d'un objet de caractère public : *Contrefaçon des monnaies, des billets de banque.* ‖ **2.** L'objet, l'ouvrage ainsi reproduit frauduleusement : *Cette gravure n'est qu'une contrefaçon.*

● SYN. : **1** *falsification, fraude, plagiat ;* **2** *copie, faux.*

contrefacteur [kɔ̃trəfaktœr] n. m. (de *contrefaire,* d'après *facteur* [v. ce mot] ;

1754, *Encyclopédie*). Celui qui est coupable de contrefaçon.

• SYN. : *faussaire, plagiaire.*

contrefaction [kɔ̃trəfaksjɔ̃] n. f. (de *contrefacteur* ; 1743, Trévoux). **1.** Dans la langue juridique, imitation frauduleuse d'un objet de caractère authentique : *La contrefaction d'un billet de banque.* || **2.** Faux en écriture privée : *La contrefaction d'un testament.*

contrefaire [kɔ̃trəfɛr] v. tr. (bas lat. *contrafacere,* reproduire par imitation, de *contra* [V. CONTRE] et *facere* [V. FAIRE] ; v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2-4, XIII^e s. ; sens 5, 1549, R. Estienne). [Conj. **72.**] **1.** Reproduire par imitation, ordinairement dans une intention de moquerie, ou pour faire rire : *Contrefaire la voix, les gestes de quelqu'un. Contrefaire les manies, les tics de quelqu'un. Les écrivains chez qui tout s'engendre par un procédé unique et selon une figure dominante donnent aisément envie et moyen de les contrefaire* (Sainte-Beuve). *Morel, qui l'avait longtemps rencontré chez les Saint-Loup, avait fait de lui alors des « imitations », où il contrefaisait parfaitement sa voix, usant des mêmes mots qu'il eût pris* (Proust). || **2.** Pratiquer la contrefaçon ou la contrefaction : *L'article 139 du Code pénal punit des travaux forcés ceux qui auront contrefait ou falsifié les billets de banque.* || **3.** *Vx.* Imiter dans l'intention de tromper : *Contrefaire la douleur, la maladie, l'honnête homme.* || **4.** Déguiser son attitude ; changer un geste, un comportement naturel : *Contrefaire sa voix, son écriture. La vie est trop courte pour que nous en perdions une part précieuse à nous contrefaire* (Vigny). || **5.** Déformer maladroitement, rendre difforme : *Ce genre que l'Anglais jaloux veut imiter et contrefait* (Courier).

• SYN. : **1** *copier, imiter, mimer, parodier, pasticher* ; **2** *falsifier* ; **3** *affecter, feindre, jouer, simuler* ; **4** *altérer, déformer, déguiser, dénaturer, travestir, truquer* (fam.).

contrefaiseur, euse [kɔ̃trəfəzœr, -øz] n. et adj. (de *contrefaire* ; milieu du XVI^e s., Amyot). *Vx.* Qui imite la voix, les gestes d'autrui : *Point de quartier à ce contrefaiseur de gens* (Molière).

contrefait, e [kɔ̃trəfɛ, -ɛt] adj. (part. passé de *contrefaire* ; XIII^e s., *Roman de Renart*). **1.** Se dit d'une personne dont le corps présente une difformité : *Une chute de cheval l'avait rendu contrefait* (Sand). || **2.** Qui est intentionnellement déformé : *Une lettre anonyme d'une écriture contrefaite.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne qui adopte une attitude d'emprunt : *Des gens de la société, comme vous ou moi, se doivent de vivre contrefaits* (Gide).

• SYN. : **1** *difforme, malbâti* ; **2** *déguisé* ; **3** *affecté, apprêté, composé, guindé.* — CONTR. : **1** *droit, élancé* ; **2** *authentique, original* ; **3** *franc, naturel, spontané.*

contre-fenêtre [kɔ̃trəfnɛtr] n. f. (de *contre-* et de *fenêtre* ; 1319, J.-M. Richard, *Comtesse Mahaut*). Seconde fenêtre, souvent amovible, doublant la fenêtre permanente.

• Pl. *des* CONTRE-FENÊTRES.

contre-fer [kɔ̃trəfɛr] n. m. (de *contre-* et de *fer* ; XX^e s. [*contreferre,* au XV^e s., en anc. provenç.]). Pièce métallique qui maintient solidement le fer d'un rabot, d'une varlope, en assurant à la lame la longueur adaptée au travail.

• Pl. *des* CONTRE-FERS.

1. contre-feu [kɔ̃trəfø] n. m. (de *contre-* et de *feu* ; 1531, *Dict. général*). Fond de cheminée bâti, ou plaque le recouvrant.

• Pl. *des* CONTRE-FEUX.

2. contre-feu [kɔ̃trəfø] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1845, Bescherelle). Feu allumé en avant d'un incendie de forêt, pour créer un vide et arrêter la propagation de l'incendie principal.

• Pl. *des* CONTRE-FEUX.

contre-fiche [kɔ̃trəfiʃ] n. f. (de *contre-* et de *fiche* ; 1676, Félibien). **1.** Pièce de charpente disposée obliquement pour soutenir un mur. || **2.** Pièce de charpente qui, dans un comble ou une ferme, réunit deux autres pièces plus importantes, l'une verticale, l'autre horizontale ou inclinée.

• Pl. *des* CONTRE-FICHES.

contreficher (se) [səkɔ̃trəfiʃe] v. pr. [**de**] (de *contre-* et de *se ficher de* ; 1839, Boiste). *Fam.* N'attacher aucune importance à : *Je me contrefiche de vos décrets* (Guitry).

contre-fil [kɔ̃trəfil] n. m. (de *contre-* et de *fil* ; XVI^e s., Rabelais). Sens contraire du fil, du courant, de la direction normale : *Le contre-fil du bois se reconnaît aisément en passant la main sur une planche.*

• Pl. *des* CONTRE-FILS.

◆ **À contre-fil** loc. adv. À rebours, dans le mauvais sens : *Prendre le travail à contre-fil.*

contre-filet [kɔ̃trəfilɛ] n. m. (de *contre-* et de *filet* ; XX^e s.). Morceau de bœuf de boucherie correspondant à la région du rein.

• SYN. : *faux filet.*

contrefort [kɔ̃trəfɔr] n. m. (de *contre-* et de *fort,* n. m. ; XIII^e s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1572, Chesneau [déjà « pièce de cuir mise en renfort à quelque chose », en 1268, É. Boileau] ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Pilier de maçonnerie servant d'appui à un mur qui supporte une charge : *Les contreforts d'une terrasse, d'une voûte. Fils d'un savetier qui avait son échoppe entre deux contreforts de Saint-Exupère* (France). || Pièce de bois ou de métal servant à contre-bouter. || **2.** Pièce de cuir qui renforce le derrière d'une chaussure et maintient le talon. || **3.** Arête montagneuse secondaire, venant buter contre l'arête principale : *Une gorge étroite entre deux hauts contreforts de la sierra de Cabra* (Mérimée).

contrefoutre (se) [səkɔ̃trəfutr] v. pr. [**de**] (de *contre-* et de *se foutre de* ; 1790, Hébert). *Pop.* Se désintéresser totalement et résolument de quelque chose : *Je m'en fous, je m'en contrefous* (Flaubert).

contre-fugue [kɔ̃trəfyg] n. f. (de *contre-* et de *fugue* ; 1680, Richelet). *Vx.* Pièce musicale représentant une fugue à contresens.

• Pl. *des* CONTRE-FUGUES.

contre-gré (à) [akɔ̃trəgre] loc. adv. (de *contre-* et de *gré* ; 1608, François de Sales, comme n. m., au sens de « mécontentement » ; comme loc. adv., début du XX^e s.). Contre son gré, malgré soi : *Je n'ai plus aucune confiance en ceux* [des conseils] *que je ne donne donc plus aujourd'hui qu'à contre-gré* (Gide).

contre-haut (en) [ɑ̃kɔ̃trəo] loc. adv. (de *contre-* et de *haut* ; *contrehaut,* adv., « de bas en haut », 1637, Crespin ; *en contre-haut,* 1845, Bescherelle). Placé plus haut que l'objet pris comme base d'évaluation : *Surveiller la plage d'une maison située en contre-haut.*

• CONTR. : *en contrebas.*

◆ **En contre-haut de** loc. prép. À un niveau supérieur à : *Une maison bâtie en contre-haut d'une rivière.*

contre-hermine [kɔ̃trɛrmin] n. f. (de *contre-* et de *hermine* ; 1690, Furetière, à l'art. *hermine*). En héraldique, fourrure constituée par un fond noir semé de mouchetures blanches, à l'inverse de l'hermine.

• Pl. *des* CONTRE-HERMINES.

contre-indication [kɔ̃trɛ̃dikasjɔ̃] n. f. (de *contre-* et de *indication* ; 1697, Verduc, au sens de « indication contraire à celle que donnaient les premiers symptômes observés » ; sens 1, 1863, Littré ; sens 2, XX^e s.). **1.** Circonstance particulière faisant obstacle à l'emploi d'un médicament ou à une intervention chirurgicale. || **2.** Circonstance s'opposant à une solution.

• Pl. *des* CONTRE-INDICATIONS.

contre-indiquer [kɔ̃trɛ̃dike] v. tr. (de *contre-* et de *indiquer* ; 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Écarter comme dangereux pour la santé de quelqu'un : *Un état de faiblesse extrême contre-indique toute opération.* || **2.** *Fig.* Présenter comme peu favorable, étant donné les circonstances : *Le système de l'emprunt direct n'avait jamais été plus contre-indiqué* (Hermant).

contre-jour [kɔ̃trəʒur] n. m. (de *contre-* et de *jour* ; 1615, É. Binet, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Éclairage d'un objet que la lumière frappe du côté opposé à celui par où on le regarde. || **2.** Scène servant de sujet à un tableau, une photographie, et

dans laquelle la lumière vient par-derrière : *Un contre-jour où la silhouette se cernait d'or* (Hermant). || *Spécialem.* Cliché de photographie dont les premiers plans se détachent en noir.

• Pl. *des* CONTRE-JOURS.

◆ **À contre-jour** loc. adv. Dans une position telle que la lumière vient par-derrière ou d'une manière défavorable : *Les ombres reparaissant à contre-jour faisaient grimacer la bouche* (Flaubert). *Du lac, la ville étagée masquait la rive la plus proche ; et l'autre bord, à contre-jour, n'était qu'une falaise d'ombre derrière un voile de pluie* (Martin du Gard). *Alors la porte s'ouvrit et le visiteur aperçut, à contre-jour, une forme humaine un peu lourde, celle d'une femme nu-tête et qui s'essuyait les doigts à son tablier* (Duhamel).

contre-lettre [kɔ̃trəlɛtr] n. f. (de *contre* et de *lettre ;* v. 1300, *Coutumes d'Artois*). Acte secret, par lequel on déroge aux stipulations d'un acte ostensible : *Vital écrivit une contre-lettre détaillée, par laquelle il reconnaissait avoir vendu le terrage de Saint-André* (Theuriet).

• Pl. *des* CONTRE-LETTRES.

contremaître, esse [kɔ̃trəmɛtr, -ɛs] n. (de *contre-* et de *maître* [v. ce mot] ; 1464, Bartzsch [*contremaîtresse,* 1866, Larousse]). Personne qualifiée qui dirige le travail d'un groupe d'ouvriers ou d'ouvrières, dans un atelier, sur un chantier, etc. : *Il* [le patron] *vous parle toujours très poliment, avec bien plus d'égards qu'un simple contremaître* (Romains).

◆ **contremaître** n. m. (1425, *Chronique du Mont-Saint-Michel*). *Vx.* Dans l'ancienne marine à voile, officier adjoint au maître d'équipage : *Le czar n'était qu'un extravagant, né pour être contremaître d'un navire hollandais* (Voltaire).

contremander [kɔ̃trəmɑ̃de] v. tr. (de *contre-* et de *mander ;* v. 1165, Chr. de Troyes, au sens de « refuser » ; début du XIII^{e} s., *Roman de Renart*). *Vx.* Annuler la demande, l'invitation faite à quelqu'un de venir, l'ordre commandant quelque chose : *Nous aurons une lettre de chacune de ces deux dames et, après les avoir lues, vous contremanderez la guillotine* (Balzac). *Depuis qu'il croyait avoir la lèpre, il avait contremandé les conférences qu'il devait donner ce printemps* (Montherlant).

contre-manifestant, e [kɔ̃trəmanifɛstɑ̃, -ɑ̃t] n. (de *contre-* et de *manifestant ;* fin du XIX^{e} s.). Personne qui participe à une contre-manifestation.

• Pl. *des* CONTRE-MANIFESTANTS, ES.

contre-manifestation [kɔ̃trəmanifɛstasjɔ̃] n. f. (de *contre-* et de *manifestation ;* 1870, Goncourt). Rassemblement de personnes s'opposant à une manifestation pour exprimer une opinion contraire.

• Pl. *des* CONTRE-MANIFESTATIONS.

contre-manifester [kɔ̃trəmanifɛste] v. intr. (de *contre-* et de *manifester ;* fin du XIX^{e} s.). Participer à une manifestation qui s'oppose à une autre.

contre-manœuvre [kɔ̃trəmanœvr] n. f. (de *contre-* et de *manœuvre ;* 1842, Acad.). Manœuvre opposée à une autre.

• Pl. *des* CONTRE-MANŒUVRES.

1. contremarche [kɔ̃trəmarʃ] n. f. (de *contre-* et de *marche ;* av. 1621, Cour-val-Sonnet). Marche militaire faite dans une direction contraire à celle qui était suivie précédemment. || *Spécialem.* Manœuvre pour tromper l'ennemi sur la direction réelle suivie par une unité.

2. contremarche [kɔ̃trəmarʃ] n. f. (de *contre-* et de *marche ;* 1752, Trévoux). Hauteur d'une marche d'escalier ; planche formant la partie verticale d'une marche.

contremarcher [kɔ̃trəmarʃe] v. intr. (de *contre-* et de *marcher ;* 1838, Acad.). Faire une contremarche (au sens 1). [Rare.]

contremarque [kɔ̃trəmark] n. f. (de *contre-* et de *marque ;* 1443, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1690, Furetière [*cheval contremarqué,* 1678, Guillet]). **1.** Seconde marque apposée sur une marchandise, sur un article d'orfèvrerie. || *Spécialem.* Marque commerciale apposée sur des articles d'usage courant que le fabricant ne veut pas vendre sous le couvert de sa marque habituelle, et, *par extens.* et *vx,* marchandise de seconde qualité : *Une voix d'enfant glapit sur l'estrade avec l'intonation faubourienne à lèvres tordues des marchands de contremarques* (Daudet). || **2.** Carte délivrée à un spectateur sortant pendant le spectacle avec l'intention d'y revenir. || **3.** Incision creusée artificiellement, par les maquignons, dans les dents d'un cheval pour tromper sur son âge.

contremarquer [kɔ̃trəmarke] v. tr. (de *contre-* et de *marquer ;* 1518, Godefroy, écrit *contremerquer ; contremarquer,* fin du XVI^{e} s.). Apposer une contremarque sur.

1. contre-mesure [kɔ̃trəməzyr] n. f. (de *contre-* et de *mesure ;* 1897, Larousse [une première fois au XVI^{e} s., d'après le *Dict. général*]). Disposition prise pour s'opposer à une action, à un effet, à un événement, ou pour les prévenir : *Pour éviter la spéculation, d'énergiques contre-mesures furent décidées.*

• Pl. *des* CONTRE-MESURES.

2. contre-mesure (à) [akɔ̃trəməzyr] loc. adv. (de *contre-* et de *mesure,* au sens musical ; 1890, *Dict. général*). Sans respecter la mesure, en musique, ou en marquant la mesure à contretemps : *Jouer à contre-mesure.*

contre-mine ou **contremine** [kɔ̃trəmin] n. f. (de *contre-* et de *mine ;* XIV^{e} s.). Ouvrage souterrain destiné à répliquer, par les mêmes moyens, aux tentatives d'un ennemi qui attaque à la mine : *Il avance, maigre, suivi du gros Gonzalès, dans une contre-mine qui doit se terminer un peu plus loin que la maison rose* (Malraux). || Fig. et vx. *À contre-mine,* en s'opposant secrètement aux actes, aux projets de quelqu'un : *Il se cachait donc de M*[me] *Astier sans se douter qu'elle allait à contre-mine dans le même chemin que lui agissant tout seul* (Daudet).

• Pl. *des* CONTRE-MINES.

contre-miner ou **contreminer** [kɔ̃trəmine] v. tr. (de *contre-mine ;* 1404, Chr. de Pisan). **1.** Établir une ou des contre-mines. || **2.** *Fig.* et *vx.* Lutter secrètement contre une action menée en sous-main : *Tout ce latin contreminait sourdement ses projets et allait faire de moi une colonne de l'Église, qu'il n'aimait pas* (Renan).

contremont [kɔ̃trəmɔ̃] adv. (de *contre-* et de *mont ;* 1080, *Chanson de Roland*). *Class.* Vers le haut : *La Seine dans son lit verra plutôt son onde | Rebrousser contremont sa course vagabonde* (Racan).

contre-mot [kɔ̃trəmo] n. m. (de *contre-* et de *mot ;* 1797, *Encycl. méthodique*). *Vx.* Mot par lequel on doit répondre au mot de passe.

• Pl. *des* CONTRE-MOTS.

contre-moulage [kɔ̃trəmulaʒ] n. m. (de *contre-* et de *moulage ;* 1845, Bescherelle). Opération consistant, en fonderie, à mouler dans le même châssis plusieurs empreintes de l'objet à couler avec un modèle unique.

• Pl. *des* CONTRE-MOULAGES.

contre-moule [kɔ̃trəmul] n. m. (de *contre-* et de *moule ;* 1771, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Moule qui enveloppe le moule direct pour le consolider. || **2.** Carton épais sur lequel on dispose, en relief ou en creux, des dessins à reproduire.

• Pl. *des* CONTRE-MOULES.

contre-mouler [kɔ̃trəmule] v. tr. (de *contre-* et de *mouler ;* 1863, Littré). Faire le contre-moulage de : *Contre-mouler des sculptures.*

contre-mur [kɔ̃trəmyr] n. m. (de *contre-* et de *mur ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « mur extérieur bâti autour du mur principal d'une ville, d'un château, etc. » ; sens actuel, 1371, Fagniez). Mur bâti contre un autre pour le renforcer, ou en avant d'un autre pour le protéger.

• Pl. *des* CONTRE-MURS.

contre-offensive [kɔ̃trɔfɑ̃siv] n. f. (de *contre-* et de *offensive ;* début du XX^{e} s.). Opération militaire qui vise à reprendre l'initiative des opérations en contre-atta-

quant après avoir subi les effets d'une offensive ennemie : *À l'état-major, on dit que la première partie de la contre-offensive alliée, commencée le 18, s'achève* (Martin du Gard).
• Pl. *des* CONTRE-OFFENSIVES.

contre-ordre n. m. V. CONTRORDRE.

contre-pal [kɔ̃trəpal] n. m. (de *contre-* et de *pal* ; 1551, Huguet). En héraldique, pal divisé en deux parties de couleurs différentes : *Composa tous ces mots de cimier et d'écart, | De pal, de contre-pal, de lambel et de fasce* (Boileau).
• Pl. *des* CONTRE-PALS.

contre-palé, e [kɔ̃trəpale] adj. (de *contre-pal* ; 1690, Furetière, à l'art. *pal*). Se dit, en héraldique, de l'écu dont un pal est opposé à un autre pal.

contrepartie [kɔ̃trəparti] n. f. (de *contre-* et de *partie* ; milieu du XIII^e s., au sens de « partie adverse » ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 2 et 4, 1791, Ranft ; sens 3, 1948, Larousse [« revanche au jeu », 1829, Boiste] ; sens 5, 1907, Larousse). **1.** Dans la comptabilité à parties doubles, chacun des comptes où est inscrite une opération, par rapport à l'autre. || **2.** Ce qui sert à compenser, à équilibrer une chose équivalente (au pr. et au fig.) : *Le billet de banque était autrefois gagé par sa contrepartie en or. Sedan fait la contrepartie de Bouvines* (Bainville). || **3.** Ce qui est fourni en échange ou en dédommagement d'autre chose : *Les deux domaines étant d'importance inégale, l'un des héritiers a reçu une contrepartie financière.* || *En contrepartie,* en compensation. || *Sans contrepartie,* sans aucune compensation ni garantie : *Se livrer sans contrepartie au protestantisme européen* (Bainville). || **4.** Ce qui répond à une chose dans le sens opposé, ce qui en est le contraire : *Il n'est pas de sentences, de maximes, d'aphorismes, dont on ne puisse écrire la contrepartie* (Léautaud). || **5.** En termes de Bourse, opération de celui qui se porte vendeur ou acheteur contre son propre client, au lieu d'exécuter ses ordres comme intermédiaire : *De cette façon, jouant sur les deux tableaux, faisant ce qu'on appelle en terme de coulisse de la « contrepartie », il ne laissait jamais courir aucun risque à son influence et les services qu'il rendait ne constituaient pas une aliénation, mais une fructification d'une partie de son crédit* (Proust).
• SYN. : **2** *contrepoids* ; **4** *antithèse, contraire, contre-épreuve, contre-pied, inverse, opposé.*

contre-pas [kɔ̃trəpɑ] n. m. invar. (de *contre-* et de *pas* ; 1771, Schmidlin). Demi-pas rapide par lequel on reprend le pas cadencé de la troupe avec laquelle on marche.

contre-passation [kɔ̃trəpasasjɔ̃] n. f. (de *contre-* et de *passation* ; 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Action de repasser une lettre de change à l'ordre de celui de qui on la reçoit. || **2.** En comptabilité, annulation d'une écriture erronée par une écriture contraire.
• Pl. *des* CONTRE-PASSATIONS.

contre-passer [kɔ̃trəpase] v. tr. (de *contre-* et de *passer* ; XII^e s., au sens de « surpasser » ; sens I, av. 1842, Stendhal ; sens II, 1, 1836, Acad. ; sens II, 2, 1842, Mozin).

I. *Vx.* Croiser en chemin : *Nous pouvons contre-passer des gens à cheval venant vers nous* (Stendhal).

II. 1. Endosser une lettre de change à l'ordre de celui de qui on la tient. || **2.** Faire une contre-passation en comptabilité.

contre-pente [kɔ̃trəpɑ̃t] n. f. (de *contre-* et de *pente* ; 1694, Th. Corneille, au sens de « interruption d'un niveau de pente d'un canal, etc., par malfaçon ou par l'affaissement du terrain » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2 et 4, 1863, Littré ; sens 3, 1929, Larousse). **1.** *Vx.* Versant le plus abrupt d'une hauteur. || **2.** Pente opposée à une autre. || **3.** Versant d'un mouvement de terrain caché aux vues de l'ennemi. || **4.** Inclinaison latérale donnée au sol pour l'écoulement des eaux.
• Pl. *des* CONTRE-PENTES.
◆ **À contre-pente** loc. adv. (XX^e s.). En remontant dans le sens opposé à la pente.

contre-performance [kɔ̃trəpɛrfɔrmɑ̃s] n. f. (de *contre-* et de *performance* ; v. 1945). En sport, défaite subie par quelqu'un dont on attendait une victoire.
• Pl. *des* CONTRE-PERFORMANCES.

contre-peser [kɔ̃trəpəze] v. tr. (de *contre-* et de *peser* ; v. 1180, *Roman d'Alexandre*). [Conj. **5 a.**] *Class.* (déjà vx au XVII^e s.) et *littér.* Faire contrepoids à, équilibrer (au pr. et au fig.) : *Il faudrait toujours un même poids pour contre-peser l'eau* (Pascal). *Voici qu'égalant les jours et les nuits contre-pesant | Les longs travaux avec son signe débordant, au travers de la porte céleste, | S'interpose la royale Balance* (Claudel).

contrepété, e [kɔ̃trəpete] adj. (part. passé de l'anc. v. *contrepéter* [v. CONTREPÈTERIE]). Se dit d'un mot ou d'une expression transformés par contrepèterie : *L'écho répond en vers monosyllabiques et contrepétés* (Gautier).

contrepèterie ou **contrepetterie** [kɔ̃trəpɛtri] n. f. (de l'anc. v. *contrepéter,* équivoquer [1466, Michault], faire des interversions de lettres pour produire un effet plaisant, de *contre-* et de *péter,* produire un son ridicule [v. PÉTER] ; 1582, Tabourot). Interversion fortuite ou intentionnelle de sons dans un mot ou dans une expression, qui modifie le sens et produit un effet cocasse ou plaisant : *Littré évoque la contrepèterie fameuse du tragédien qui proclama « Trompez sonnettes ! » au lieu de « Sonnez trompettes ! ».*

contre-pied [kɔ̃trəpje] n. m. (de *contre-* et de *pied* ; 1561, Du Fouilloux, au sens 1 ; sens 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1929, Larousse). **1.** En vénerie, direction inverse de la voie suivie par une bête chassée : *Les chiens ont pris le contre-pied du cerf.* || **2.** *Fig.* Action, attitude, opinion qui est diamétralement opposée à une autre : *Ce n'est pas en faisant le contre-pied de ce qui passait jusqu'ici pour bien et convenable que nous* [les femmes modernes] *serons forcément plus malignes* (Romains). || *Spécialem.* Position idéologique opposée : *C'est ce que va dire Pascal* [...], *après toutefois qu'il aura dénoncé et poussé à bout dans Montaigne le contre-pied d'Épictète* (Sainte-Beuve). || *Prendre le contre-pied de quelque chose,* s'appliquer à faire, à soutenir le contraire : *Il est dans la nature que les enfants prennent le contre-pied des leçons qui les froissent* (Sand). || **3.** *Prendre son adversaire à contre-pied,* au tennis, à la pelote basque, envoyer la balle dans la direction opposée à celle où le joueur adverse l'attend ; au football, au rugby, tromper un défenseur en prenant brusquement la direction opposée à celle où le porte son élan.
• Pl. *des* CONTRE-PIEDS.

contre-placage [kɔ̃trəplakaʒ] n. m. (de *contre-plaquer* ; 1922, Larousse). **1.** Procédé qui consiste à coller sur chacune des faces d'un panneau une feuille de placage en croisant les fibres, pour éviter les inconvénients du retrait. || **2.** Travail ainsi obtenu.
• Pl. *des* CONTRE-PLACAGES.

contre-plaqué [kɔ̃trəplake] n. m. (part. passé substantivé de *contre-plaquer* ; 1922, Larousse). Matériau obtenu par collage sous pression et à contre-fil d'un nombre impair de très minces feuilles de bois déroulé.
• Pl. *des* CONTRE-PLAQUÉS.

contre-plaquer [kɔ̃trəplake] v. tr. (de *contre-* et de *plaquer* ; 1922, Larousse). Procéder au contre-placage.

contre-plongée [kɔ̃trəplɔ̃ʒe] n. f. (de *contre-* et de *plongée* ; milieu du XX^e s.). Prise de vue cinématographique faite en dirigeant l'axe de la caméra vers le haut.
• Pl. *des* CONTRE-PLONGÉES.

contrepoids [kɔ̃trəpwɑ] n. m. (de *contre-* et de *poids* ; fin du XII^e s., *Raoul de Cambrai, écrit contrepois* [*contrepoids,* 1606, Crespin], au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, v. 1265, *Livre de jostice*). **1.** Poids faisant équilibre à un autre poids ou à une force, pour en neutraliser ou en régler l'action : *Le contrepoids est généralement visible dans les horloges comtoises.* || **2.** Long bâton avec lequel les funambules assurent leur équilibre. (On dit plutôt BALANCIER.) || **3.** *Fig.* Force, action

qui contrebalance ou diminue l'effet d'une autre : *Le seul contrepoids à la méchanceté de l'homme est sans doute sa lâcheté* (Montherlant).

contre-poil (à) [akɔ̃trəpwal] loc. adv. (de *à*, de *contre-* et de *poil ;* 1552, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1721, Trévoux [*contre-poil,* adv., « à rebours, à contresens », v. 1220, G. de Coincy]). **1.** Dans le sens contraire au sens naturel du poil : *Agacer un chat en le caressant à contre-poil.* || **2.** Fig. et fam. *Prendre une affaire à contre-poil,* l'aborder de la façon la moins favorable. || **3.** Fig. et fam. *Prendre quelqu'un à contre-poil,* agir maladroitement avec lui, en allant contre ses tendances, en l'irritant.
• SYN. : *à rebrousse-poil.*

contrepoint [kɔ̃trəpwɛ̃] n. m. (de *contre-* et de *point,* note [de musique] ; v. 1380, E. Deschamps, au sens 2 ; sens 1, début du XVIIIe s.). **1.** Art de composer la musique en superposant plusieurs lignes mélodiques. || **2.** Composition écrite selon les règles du contrepoint.
• SYN. : **1** *harmonie.*

contre-pointe [kɔ̃trəpwɛ̃t] n. f. (de *contre-* et de *pointe ;* 1727, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1825, Le Couturier). **1.** Partie tranchante que présente le dos de la lame d'un sabre, à son extrémité. || **2.** Escrime au sabre où l'on use à la fois de la pointe et du tranchant.
• Pl. *des* CONTRE-POINTES.

1. contre-pointer [kɔ̃trəpwɛ̃te] v. tr. (de *contre-* et de *pointer* [au sens de « coudre »] ; v. 1560, Paré). *Vx.* Piquer une étoffe des deux côtés.

2. contre-pointer [kɔ̃trəpwɛ̃te] v. tr. (de *contre-* et de *pointer* [au sens de « viser »] ; milieu du XVe s.). *Vx.* Pointer une pièce d'artillerie contre une autre.

contrepointiste n. V. CONTRAPUNTISTE.

contrepoison [kɔ̃trəpwazɔ̃] n. m. (de *contre-* et de *poison ;* v. 1500, Seyssel, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [comme n. f., milieu du XVIe s.]). **1.** Remède propre à neutraliser les effets d'un poison absorbé. || **2.** *Fig.* Ce qui s'oppose à un vice, à un danger moral : *Il faut vraiment croire que la nature a donné à notre esprit de secréter un contrepoison naturel qui annihile les suppositions que nous faisons* (Proust).
• SYN. : **1** *alexipharmaque* (vx), *antidote.*

contre-porte [kɔ̃trəpɔrt] n. f. (de *contre-* et de *porte ;* 1582, Belleforest, au sens 1 ; sens 2, 1640, Oudin ; sens 3, XXe s.). **1.** *Vx.* Seconde porte d'une fortification. || **2.** Porte capitonnée placée devant une porte pour renforcer la protection contre l'air, le bruit. || **3.** Pièce de protection placée derrière la porte de certains poêles.
• Pl. *des* CONTRE-PORTES.

contre-préparation [kɔ̃trəpreparasjɔ̃] n. f. (de *contre-* et de *préparation* [*d'artillerie*] ; v. 1915). Action d'artillerie destinée à disloquer les préparatifs d'une offensive ennemie : *Ce procédé, que les gens appelèrent « contre-préparation », montra vite son efficacité* (Romains).
• Pl. *des* CONTRE-PRÉPARATIONS.

contre-projet [kɔ̃trəprɔʒɛ] n. m. (de *contre-* et de *projet ;* 1842, Acad.). Projet que l'on oppose à un autre.
• Pl. *des* CONTRE-PROJETS.

contre-proposition [kɔ̃trəprɔpozisjɔ̃] n. f. (de *contre-* et de *proposition ;* 1771, Trévoux). Proposition différente que l'on oppose à une autre dans une négociation.
• Pl. *des* CONTRE-PROPOSITIONS.

contrer [kɔ̃tre] v. tr. et intr. (de *contre ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1940, G. Esnault). **1.** A certains jeux de cartes, annoncer qu'on tient tête à celui qui a annoncé telle ou telle intention. || Au bridge, défier l'adversaire de réaliser un contrat : *On lui contrait les trois sans atout de sa demande* (Giraudoux). || **2.** *Fig.* et *fam.* S'opposer efficacement aux menées de quelqu'un.

contre-rail [kɔ̃trəraj] n. m. (de *contre-* et de *rail ;* 1841, Brees, au sens de « aiguille » ; sens actuel, 1855, Perdonnet). Rail secondaire, placé à côté du rail principal et à l'intérieur de la voie, pour guider les boudins des roues dans la traversée des aiguillages, passages à niveau, etc.
• Pl. *des* CONTRE-RAILS.

contre-révolution [kɔ̃trərevɔlysjɔ̃] n. f. (de *contre-* et de *révolution ;* 1790, Brunot). Mouvement politique et social qui vise à combattre une révolution ou à ruiner ses résultats : *L'esprit de peur et l'esprit de vengeance inspire la contre-révolution espagnole* (Bernanos).
• Pl. *des* CONTRE-RÉVOLUTIONS.

contre-révolutionnaire [kɔ̃trərevɔlysjɔnɛr] adj. et n. (de *contre-révolution ;* 15 déc. 1791, Marat). **1.** Qui a rapport à la contre-révolution : *Waterloo est une victoire contre-révolutionnaire* (Hugo). || **2.** Qui est favorable à la contre-révolution : [M. de Lafayette] *n'en était pas moins gagné, changé à la longue, par cet enthousiasme contre-révolutionnaire* (Michelet). *Comme tous les contre-révolutionnaires, il éprouvait de la considération pour les puissances de la République* (France).
• Pl. *des* CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES.

contrescarpe [kɔ̃trɛskarp] n. f. (de *contre-* et de *escarpe ;* 1550, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1617, Angot de l'Esperonnière). **1.** *Vx.* Pente du fossé d'une fortification opposée à l'escarpe, c'est-à-dire tournée du côté de la campagne. || **2.** Chemin couvert et glacis.

contre-sceau [kɔ̃trəso] ou , ancienn., **contre-scel** [kɔ̃trəsɛl] n. m. (de *contre-* et de *sceau, scel* [v. SCEAU] ; 1256, Godefroy, écrit *contrescel* [*contresceau,* 1907, Larousse), au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [*contrescel*]). **1.** Empreinte complémentaire au revers du sceau principal. || **2.** Petit sceau apposé sur le tiret du parchemin attachant les lettres scellées.
• Pl. *des* CONTRE-SCEAUX, *des* CONTRESCELS.

contre-sceller [kɔ̃trəsɛle] v. tr. (de *contre-scel ;* 1307, Godefroy). Apposer le contre-sceau.

contreseing [kɔ̃trəsɛ̃] n. m. (de *contre-* et de *seing ;* 1350, La Curne, au sens de « marque propre ajoutée par les orfèvres aux lettres initiales de leur nom sur leur poinçon » ; sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Signature apposée à côté d'une autre, sur certains actes officiels, pour les authentifier. || *Spécialem.* Signature d'un ministre apposée à côté de celle du chef de l'État. || **2.** Signature ou griffe apposée sur certains envois postaux pour leur donner droit à la franchise.

1. contresens [kɔ̃trəsɑ̃s] n. m. (de *contre-* et de *sens ;* 1560, Pasquier, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s.). **1.** Interprétation, emploi opposés à la signification véritable : *Prendre le contresens des paroles de quelqu'un. Chaque caractère a un mot pour son idée ; tout autre mot, tout autre tour est un contresens* (Stendhal). || *Spécialem.* Interprétation erronée du véritable sens d'un texte, faux sens donné à un mot : *Version latine pleine de contresens.* || **2.** *Fig.* Action, attitude, situation en opposition avec ce qui devrait être : *L'intérieur de l'habitation est un contresens italien, sous le 50e degré de latitude : de grands salons sans cheminées et sans poêles* (Chateaubriand). *Un prêtre opulent est un contresens. Le prêtre doit se tenir près des pauvres* (Hugo).
• SYN. : **2** *aberration, anomalie, erreur, extravagance, non-sens.*

◆ **À contresens** loc. adv. (1607, Hulsius). Contrairement à la signification véritable, au sens naturel, au bon sens : *Les exaspérations de la foule* [...]. *Ses violences à contresens sur les principes qui sont sa vie* (Hugo).

2. contresens [kɔ̃trəsɑ̃s] n. m. (de *contre-* et de *sens ;* 1690, Furetière). *Vx.* Sens contraire à celui dans lequel on doit prendre une chose : *Prendre le contresens d'une étoffe.*

◆ **À contresens** loc. adv. (1607, Hulsius). Contrairement à la direction convenable : *Une dentelle montée à contresens.*

◆ **A contresens de** loc. prép. À l'opposé de : *Aimer tête levée, à contresens de la loi* (Balzac). *Ferral avançait à contresens de*

tous les yeux que l'angoisse faisait regarder en dedans (Malraux).

contresignataire [kɔ̃trəsiɲatɛr] adj. et n. (de *contresigner,* d'après *signataire ;* 1838, Acad.). Qui contresigne un acte.

contresigner [kɔ̃trəsiɲe] v. tr. (de *contre-* et de *signer ;* 1415, Godefroy, aux sens 1-2 ; sens 3, 1718, Acad.). **1.** Signer après celui dont l'acte émane. || **2.** Apposer sa signature sur un acte pour en attester l'authenticité. || **3.** Mettre un contreseing sur un envoi qui bénéficie de la franchise postale.

contre-taille [kɔ̃trətaj] n. f. (de *contre-* et de *taille* [terme de graveur] ; 1754, *Encyclopédie*). Hachure croisant les premières tailles d'une gravure.

• Pl. *des* CONTRE-TAILLES.

contretemps [kɔ̃trətɑ̃] n. m. (de *contre-* et de *temps ;* 1559, Barbier, au sens de « interruption de la cadence d'un cheval » ; sens 1, 1654, Livet ; sens 2, 1670, Corneille ; sens 3, 1643, Corneille ; sens 4, 1805, Lunier [« mouvement en dehors du temps », 1611, Cotgrave] ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Circonstance, événement imprévus qui vont à l'encontre de ce qu'on projetait : *Un fâcheux contretemps nous oblige à remettre la séance à plus tard.* || **2.** *Class.* Moment inopportun : *Dans quel contretemps êtes-vous revenu ?* (Corneille). || **3.** *Class.* Action ou parole déplacée, inopportune : *Vous êtes si fertile en pareils contretemps, | Que vos écarts d'esprit n'étonnent plus les gens* (Molière). || **4.** Procédé rythmique qui consiste à attaquer un son sur un temps faible ou sur la partie faible d'un temps et à le faire suivre d'un silence. || *Aller à contretemps,* manquer à la mesure. || **5.** Pas de danse consistant à sauter sur le même pied en glissant l'autre devant, derrière ou de côté.

• SYN. : **1** *anicroche* (fam.), *empêchement, ennui, incident.*

◆ **À contretemps** loc. adv. En choisissant mal son moment ; mal à propos : *Ce qu'il fait à contretemps est mal fait* (Fénelon).

contre-terrorisme [kɔ̃trətɛrɔrism] n. m. (de *contre-* et de *terrorisme ;* milieu du XX^e^ s.). Ensemble d'actions ripostant au terrorisme.

• Pl. *des* CONTRE-TERRORISMES.

contre-terroriste [kɔ̃trətɛrɔrist] adj. (de *contre-* et de *terroriste ;* milieu du XX^e^ s.). Qui a rapport au contre-terrorisme : *Un manifeste contre-terroriste.*

◆ n. Personne qui fait du contre-terrorisme.

• Pl. *des* CONTRE-TERRORISTES.

contre-timbre [kɔ̃trətɛ̃br] n. m. (de *contre-* et de *timbre ;* 1er mai 1816, *Ordonnance royale*). Empreinte apposée sur les papiers timbrés pour modifier la valeur du timbre initial.

• Pl. *des* CONTRE-TIMBRES.

contre-tirer [kɔ̃trətire] v. tr. (de *contre-* et de *tirer ;* fin du XVI^e^ s., Vigenère, au sens de « copier d'après un modèle, trait pour trait » ; sens actuel, 1690, Furetière). Tirer en contre-épreuve une estampe ou un dessin.

contre-torpilleur [kɔ̃trətɔrpijœr] n. m. (de *contre-* et de *torpilleur ;* 1888, Larousse). Bâtiment de guerre rapide et puissamment armé, conçu à l'origine pour combattre les torpilleurs.

• Pl. *des* CONTRE-TORPILLEURS.

contretype [kɔ̃trətip] n. m. (de *contre-* et de *type ;* 1922, Larousse). Facsimilé d'un phototype négatif ou positif : *Les films cinématographiques sont souvent reproduits d'après le contretype.*

contre-vair [kɔ̃trəvɛr] n. m. (de *contre-* et de *vair ;* 1636, Monet). En héraldique, fourrure constituée par des cloches ou pans d'azur et d'argent réunis deux à deux par leurs bases, au lieu d'être alternés comme dans le vair.

contre-vairé [kɔ̃trəvɛre] n. m. (de *contre-* et de *vairé ;* 1690, Furetière). En héraldique, fourrure où les pans sont disposés comme dans le contre-vair, mais sont d'autres émaux que l'argent et l'azur.

contre-valeur [kɔ̃trəvalœr] n. f. (de *contre-* et de *valeur ;* 1842, Mozin). **1.** Valeur commerciale donnée en échange d'une autre. || **2.** Somme d'argent représentant la valeur d'un objet et remise en paiement.

• Pl. *des* CONTRE-VALEURS.

contrevallation [kɔ̃trəvalasjɔ̃] n. f. (de *contre-* et du bas lat. *vallatio,* palissade, de *vallatum,* supin de *vallare,* fortifier, retrancher, de *vallum,* palissade, retranchement ; 1678, Guillet). *Vx.* Ligne de défense établie par les assiégeants d'une place pour se protéger contre les sorties des assiégés.

contrevenant, e [kɔ̃trəvnɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *contrevenir ;* 1611, Cotgrave). Personne qui se rend coupable d'une infraction à un règlement.

contrevenir [kɔ̃trəvnir] v. tr. ind. [**à**] (bas lat. *contravenire,* s'opposer à, prendre position contre, puis, au Moyen Âge, « contrevenir », de *contra* [v. CONTRE] et *venire,* venir ; 1331, Runkewitz). [Conj. **16 ;** mais prend l'auxiliaire *avoir* aux temps composés.] Agir contre les prescriptions d'un règlement ; ne pas respecter une obligation morale : *Contrevenir au code de la route. En agissant ainsi, il contrevenait à un très vieil usage.*

• SYN. : *déroger à, désobéir à, enfreindre, transgresser, violer.* — CONTR. : *se conformer à, obéir à, observer, obtempérer à, respecter, se soumettre à, suivre.*

contrevent [kɔ̃trəvɑ̃] n. m. (de *contre-* et de *vent ;* XV^e^ s., Coyecque, au sens de « clayon » ; sens 1, 1642, Oudin ; sens 2, 1676, Félibien ; sens 3, 1754, *Encyclopédie*). **1.** Volet de bois plein placé à l'extérieur d'une fenêtre : *J'aurais une maison blanche avec des contrevents verts* (Rousseau). || **2.** Forte pièce de bois disposée obliquement pour renforcer les fermes d'une charpente. || **3.** Dans un haut fourneau, paroi du creuset opposée à la tuyère.

contreventement [kɔ̃trəvɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *contreventer ;* 1866, Larousse). Assemblage de pièces de bois destiné à éviter la déformation et le renversement des fermes d'une charpente.

contreventer [kɔ̃trəvɑ̃te] v. tr. (de *contrevent ;* 1534, Rabelais, au sens de « tendre [les boulines] contre le vent » ; sens actuel, 1694, Th. Corneille). Renforcer à l'aide d'un contreventement.

contrevérité [kɔ̃trəverite] n. f. (de *contre-* et de *vérité ;* 1672, Brunot, au sens 1 [une première fois au début du XV^e^ s.] ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** *Vx.* Expression ironique du contraire de ce qui est vrai, et qui doit être entendue dans un sens opposé : *Son blâme était une contrevérité et une flatterie ingénieuse. Mais l'erreur, la contrevérité naïvement crue était pour l'ambassadrice comme un milieu vital hors duquel elle ne pouvait se mouvoir* (Proust). || **2.** Affirmation catégorique absolument contraire à la vérité.

contre-visite [kɔ̃trəvizit] n. f. (de *contre-* et de *visite ;* 1680, Richelet). **1.** Visite médicale effectuée pour en contrôler une précédente. || **2.** Visite complémentaire de celle que le chef de service a assurée le matin dans les hôpitaux : *Il consulta sa montre et se leva ; il avait sa contre-visite à passer, vers cinq heures* (Martin du Gard).

• Pl. *des* CONTRE-VISITES.

contre-voie [kɔ̃trəvwa] n. f. (de *contre-* et de *voie ;* 1928, Larousse). **1.** Voie de chemin de fer parallèle à la voie considérée et sur laquelle la circulation se fait en sens inverse. || **2.** *Monter, descendre à contre-voie,* monter, descendre d'une voiture de chemin de fer en utilisant la portière opposée à celle qui ouvre sur le quai.

• Pl. *des* CONTRE-VOIES.

contribuable [kɔ̃tribɥabl] n. (de *contribuer ;* 1401, Godefroy, comme adj., au sens de « sujet à une contribution en argent » ; comme n., au sens actuel, 1581, Froumenteau). Personne soumise à l'obligation de payer des impôts.

contribuer [kɔ̃tribɥe] v. tr. ind. [**à**] (lat. *contribuere,* fournir pour sa part, de *cum,* avec, et *tribuere,* répartir [entre les tribus], distribuer, assigner, de *tribus,* tribu ; début du XIV^e^ s.). **1.** Avoir une part, volontaire ou non, à une action commune considérée dans son résultat : *Sa richesse avait beaucoup contribué à son élection* (France). *Contribuer au succès d'une entreprise. Son maquillage contribue à lui donner un air*

vulgaire. || *Spécialem.* Verser sa quote-part pour aider à rassembler une somme déterminée : *Chacun de ses collègues a contribué à l'achat de son cadeau de mariage.* || **2.** *Fig.* Apporter sa part à une œuvre commune : *Je contribue, poursuivit mon bon maître, au trésor de connaissances amassé par de doctes hommes* (France).

• SYN. : **1** *aider à, avoir part à, concourir à, favoriser, prendre part à, tendre à ;* **2** *collaborer à, coopérer à, participer à.* — CONTR. : **1** *contrarier, empêcher, entraver, gêner, nuire à.*

• REM. Ce verbe a été souvent transitif direct au XVIe et au XVIIe s., d'après le latin : *Ce n'est pas être inutile à la France que de contribuer quelque chose au divertissement de son roi* (Molière).

◆ v. intr. (1690, Furetière). *Class.* Payer des contributions : *Je reviens à notre Bretagne : tous les villages contribuent pour nourrir les troupes* (Sévigné). *Le seul secret de faire contribuer sans murmure est de montrer le bon usage qu'on fait des contributions* (Rousseau).

contributif, ive [kɔ̃tribytif, -iv] adj. (dér. savant de *contribuer ;* 1594, La Curne, au sens de « sujet à une contribution » ; sens 1, 1790, Brunot ; sens 2, 1802, Flick). **1.** Qui marque la contribution : *Part contributive.* || **2.** Qui concerne les contributions : *Rôles contributifs.*

contribution [kɔ̃tribysjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *contributio,* action de contribuer à une dépense commune, de *contributum,* supin de *contribuere* [v. CONTRIBUER] ; 1317, Godefroy, au sens 4 ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, fin du XIXe s. ; sens 3, 1564, *Indice de la Bible ;* sens 5, 1671, Pomey). **1.** Action de contribuer ; ce que chacun apporte à une œuvre commune : *Sa contribution nous est assurée. Contribution à une entreprise.* || *Mettre quelqu'un à contribution,* avoir recours à ses services, à ses talents, pour une chose déterminée ; lui assigner un rôle. || *Mettre quelque chose à contribution,* l'utiliser. || **2.** *Spécialem.* Étude d'un point particulier aidant à une connaissance scientifique générale : *Contribution à l'histoire de la langue.* || **3.** Part que chacun apporte pour une dépense, une charge commune : *Contribution de chaque copropriétaire à l'entretien de l'immeuble.* || **4.** Part imposée aux individus pour les dépenses de l'État ou des collectivités publiques ; impôt portant sur une matière particulière : *Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable* (Déclaration des droits de l'homme). *Contribution foncière, mobilière.* || Au plur., syn. de IMPÔTS : *Payer ses contributions.* || *Contributions directes,* impôts payés directement au percepteur. || *Contributions indirectes,* droits ou taxes frappant certains actes, certains produits. || **5.** Vx. *Contribution (de guerre),* livraisons, versements imposés par le vainqueur aux pays occupés : *Les villes conquises n'ont rien à craindre que de payer des contributions* (Vigny). || *Mettre une région à contribution,* lui imposer une contribution de guerre.

• SYN. : **1** *aide, apport, collaboration, concours, participation ;* **4** *droit, imposition, taxe ;* **5** *tribut.*

◆ **contributions** n. f. pl. (XXe s.). Administration chargée de la répartition des impôts : *Employé des Contributions directes.*

contrister [kɔ̃triste] v. tr. (lat. *contristare,* rendre triste, de *cum-* intensif et *tristis,* triste ; v. 1170, *Livre des Rois). Littér.* Plonger dans une profonde tristesse : *De la naissance de mon père et des épreuves de sa première position, se forma en lui un des caractères les plus sombres qui aient été. Or, ce caractère a influé sur mes idées en effrayant mon enfance, contristant ma jeunesse et décidant du genre de mon éducation* (Chateaubriand). *Claude, contristé et découragé dans ses affections humaines, s'était jeté avec plus d'emportement dans les bras de la science* (Hugo). *Le plus grand chagrin de ma vie a été, en entrant dans cette voie, de contrister ces maîtres vénérés* (Renan). *Encore qu'il me fût souvent très douloureux de contrister certains pour qui je gardais l'affection la plus vive, je sus toujours passer outre* (Gide).

• SYN. : *accabler, affliger, attrister, chagriner, consterner, désoler, navrer, peiner.*

contrit, e [kɔ̃tri, -it] adj. (lat. ecclés. *contritus,* contrit [« usé » en lat. class.], part. passé de *conterere,* proprem. « broyer, accabler », de *cum-* intensif et *terere,* frotter ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, aux sens 1-2 ; sens 3, 1675, Widerhold). **1.** *Vx.* Se dit d'une personne accablée du sentiment de ses péchés : *Ils n'ont jamais eu de pensée d'être contrits de leurs péchés* (Pascal). || **2.** Pénétré du regret de l'erreur commise : *Être contrit de la peine qu'on vient de causer. Mais, quoi que tu puisses en penser d'abord, il faut accepter cette sanction d'un cœur contrit, comme une mesure prise pour ton bien* (Martin du Gard). || **3.** Qui exprime l'accablement, le repentir : *Ils savent trop bien qu'on tient compte de leurs grimaces et de leur allure contrite* (Daudet).

contrition [kɔ̃trisjɔ̃] n. f. (bas lat. *contritio,* brisement, ruine, accablement, de *contritum,* supin de *conterere* [v. CONTRIT] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « brisure » ; sens 1, XIIIe s. ; sens 2, 1530, Lefèvre d'Étaples). **1.** Regret d'avoir commis le péché et ferme intention de ne plus le commettre : *Il n'y a pas de faute qui ne puisse être rachetée par une sincère contrition* (Martin du Gard). || **2.** Remords dont on est tout rempli.

• SYN. : **1** *attrition, componction, repentir, résipiscence.*

contrôlable [kɔ̃trolabl] adj. (de *contrôler ;* 1907, Larousse). Qui peut être contrôlé.

contro-latéral, e, aux [kɔ̃trolateral, -o] adj. (de *contro-,* élément tiré de *contre,* et de *latéral ;* milieu du XXe s.). *Réflexe contro-latéral,* réflexe se produisant du côté opposé à celui qui a reçu l'excitation.

contrôle [kɔ̃trol] n. m. (de *contrerole,* registre de vérification [de *contre-* et de *rôle*], par superposition syllabique ; 1367, *Comptes de Macé Darne,* écrit *control* [*contrôle,* 1611, Cotgrave], au sens I, 1 ; sens I, 2 et II, 3, 1835, Acad. ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1740, Acad. ; sens II, 4, 1697, Regnard ; sens II, 5-6, début du XXe s. ; sens II, 7, v. 1955 [de l'angl. *birth control*]).

I. 1. *Class.* Registre établi en double pour servir à en vérifier un autre. || **2.** État nominatif des personnes appartenant à un corps : *Voilà le contrôle de l'équipage* (Balzac). || *Être rayé des contrôles de l'armée,* cesser d'appartenir à l'armée.

II. 1. Vérification administrative : *Le contrôle d'une comptabilité. Contrôle des billets de théâtre, de chemin de fer.* || **2.** *Spécialem.* Vérification du titre des ouvrages d'or et d'argent, et apposition du poinçon de l'État garantissant la teneur en métal fin et le paiement des droits au fisc. || **3.** *Par extens.* Service d'une administration chargé d'une de ces vérifications : *Le contrôle des Contributions directes. Le contrôle de la Garantie.* || Bureau, local où ce service exerce son activité : *Passer au contrôle du théâtre pour faire numéroter son billet.* || Corps des contrôleurs d'une administration : *Appartenir au Contrôle des dépenses engagées.* || **4.** *Fig.* Surveillance exercée par une personne sur les actes d'une autre : *Il ne relève que de la caisse des Autheman, dont il est la chose, la propriété, et peut se soustraire à tout autre contrôle* (Daudet). || *Par extens.* Toute vérification, tout examen minutieux : *Je vous l'ai déjà dit : dès qu'une action est soumise à un contrôle, le but profond de celui qui agit n'est plus l'action même, mais il conçoit d'abord la prévision du contrôle, la mise en échec des moyens de contrôle* (Valéry). || **5.** Autorité, empire de la volonté consciente sur les émotions, les réactions de la personne : *Le contrôle des passions.* || *Perdre le contrôle de soi-même,* être emporté par ses instincts, ses passions : *Ses doigts tremblaient, et il perdait tout contrôle de soi-même* (Montherlant). || **6.** *Garder, perdre le contrôle de sa voiture, d'une machine,* etc., être, n'être pas en mesure de la diriger convenablement. || **7.** *Contrôle des naissances,* procréation dirigée.

• SYN. : **II, 1** *inspection, pointage, sondage ;* **5** *domination, maîtrise.*

contrôler [kɔ̃trole] v. tr. (de *contrôle* [v. ce mot] ; 1310, Barbier, écrit *contreroller,* au sens de « inscrire sur le double registre » ; sens 1 et 3, milieu du XVe s., écrit *controoler* [*contrôler,* 1669, Widerhold] ; sens 2, 1740, Acad. ; sens 4 [*controler*], 1541, Calvin ; sens 5-7, XXe s.). **1.** Soumettre à une vérification administrative : *Contrôler la comptabilité d'une entreprise.* || **2.** *Spécialem.* Vérifier la validité, la régularité de quelque chose et apposer une marque pour l'attester : *Contrôler des billets. Contrôler des bijoux.* || **3.** Soumettre à une surveillance stricte, à un examen minutieux : *Ayant relevé de l'autre main une draperie voilant la glace qui lui servait à contrôler la justesse des poses* [...], *il jongla en se regardant* (Maupassant). *Contrôler les affirmations de quelqu'un.* || **4.** *Class.* et *littér.* Soumettre à un examen critique et malveillant ; censurer : *Il n'est pas permis de contrôler les rois dans ce qu'ils font* (Bossuet). *Que pourrait entreprendre la Cour qui ne fût contrôlé d'avance ?* (Courier). || **5.** Avoir sous sa domination, en parlant d'une force militaire : *Contrôler un territoire.* || **6.** En termes de sport, garder sur le jeu ou sur la balle une domination suffisante pour agir selon sa propre volonté. || **7.** *Fig.* Être maître de ses réactions, de ses sentiments : *Contrôler ses nerfs, ses passions.*

• SYN. : **1** *examiner, inspecter, vérifier ;* **3** *juger, peser, surveiller ;* **5** *occuper ;* **7** *dominer, dompter, maîtriser.*

◆ **se contrôler** v. pr. Être maître de soi, se dominer.

contrôleur, euse [kɔ̃trolœr, -øz] n. (de *contrôler* [v. ce mot et CONTRÔLE] ; 1292, Barbier, écrit *countreroullour* [*controlleur,* début du XIVe s. ; *contrôleur,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet [*contreroleur,* 1400, Du Cange]). **1.** Agent chargé d'un contrôle : *Il a tenu pendant deux mois une place de contrôleur dans le théâtre où elle chantait* (Martin du Gard). *Contrôleur des douanes. Un voyageur qui tend son billet au contrôleur.* || **2.** *Class.* Celui qui se permet de contrôler les actions d'autrui ; esprit critique : *C'est un contrôleur perpétuel* (Acad., 1694).

◆ **contrôleur** n. m. (1888, Larousse). **1.** Instrument destiné à des vérifications de pièces usinées. || **2.** Appareil permettant un réglage automatique (débit, niveau, pression, etc.).

contrordre [kɔ̃trɔrdr] n. m. (de *contre-* et de *ordre ;* 1680, Richelet, écrit *contre-ordre ; contrordre,* 1932, Acad.). **1.** Annulation d'un ordre donné : *Ne pas se presser d'exécuter un ordre : attendre le contrordre.* || **2.** *Par extens.* Modification à des dispositions convenues : *Contrordre* [...] : *il n'arrivera que d'aujourd'hui en huit* (Bataille).

controuvé, e [kɔ̃truve] adj. (part. passé de l'anc. v. *controuver,* bas lat. *contropare,* imaginer [VIe s.], de *cum-* intensif et **tropare,* composer, inventer [v. TROUVER] ; Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens de « concerté » ; sens actuel, v. 1119, Ph. de Thaon). Inventé de toutes pièces, mensonger : *L'explication que vous donnez* [...] *est de tout point controuvée. J'ai mes raisons pour le savoir* (Proust). *Un récit historique plein d'anecdotes controuvées.*

• SYN. : *fabriqué, forgé, imaginaire, inauthentique.* — CONTR. : *authentique, exact, juste, véritable, vrai.*

controversable [kɔ̃trɔvɛrsabl] adj. (de *controverser ;* 1832, Raymond). Qui peut être l'occasion de controverses : *Élevons-nous un peu plus haut qu'un texte controversable* (Hugo).

controverse [kɔ̃trɔvɛrs] n. f. (lat. *controversia,* débat, litige, de *controversus,* discuté, de *contra* [v. CONTRE] et *versus,* part. passé de *vertere,* tourner ; 1236, *Charte de Liège,* écrit *controversie* [*controverse,* 1311, Prarond], au sens de « litige » ; sens 1, 1332, Godefroy [*controverse*] ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Discussion sérieuse et documentée sur un problème important : *Toute controverse religieuse paraît en France de mauvais goût* (Renan). *Elle tourmentait cette âme faible de sermons, de longues controverses théologiques, jusque chez les ombrages de Petit-Port, chez la veuve Autheman, où Déborah emmenait souvent son amie* (Daudet). || **2.** *Vx.* Art de discuter les questions religieuses ; partie de la théologie où on les discute : *En l'instruisant sur la controverse, on lui donna des doutes qu'il n'avait pas* (Rousseau).

• SYN. : **1** *contestation, débat, dispute* (vx), *polémique.*

controversé, e [kɔ̃trɔvɛrse] adj. (de *controverse ;* 1611, Cotgrave). Qui est l'objet d'une controverse : *Cette explication reste très controversée.*

• SYN. : *contesté, discuté.* — CONTR. : *admis, adopté, approuvé.*

controverser [kɔ̃trɔvɛrse] v. tr. (de *controverse ;* 1660, Oudin). Mettre en discussion : *Des esprits excellents l'ont controversée* [la question du Rhin] (Hugo).

◆ v. intr. Soutenir une controverse : *Henriette Briss dépensait en paroles sa verve discutante, controversait* (Daudet).

• SYN. : *argumenter, débattre, discuter, disputer, ergoter.*

controversiste [kɔ̃trɔvɛrsist] n. (de *controverse ;* 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** *Vx.* Personne qui traite des sujets de controverse religieuse : *Pour ce qui est de la théologie, il y aurait écueil soit à l'éluder, soit à trop s'y enfoncer ; il nous faut être solide, sans devenir controversiste* (Sainte-Beuve). || **2.** *Par extens.* Personne habile à soutenir une discussion importante : *Controversiste superbe, il tourna sur son contradicteur la flamme de ses yeux* (France).

1. contumace [kɔ̃tymas] n. f. (lat. *contumacia,* obstination, fierté, et, à basse époque, « contumace », de *contumax* [v. l'art. suiv.] ; v. 1265, Br. Latini, aux sens 1-2). **1.** Non-comparution d'un prévenu devant le tribunal : *Être condamné par contumace.* || *Purger sa contumace,* comparaître volontairement devant la justice après avoir été condamné par contumace. || **2.** *Class.* Esprit de révolte obstiné, inspiré par l'orgueil : *L'esprit de contumace est dans cette famille* (Racine).

• SYN. : **1** *défaut* (en matière correctionnelle).

2. contumace [kɔ̃tymas] ou **contumax** [kɔ̃tymaks] adj. et n. (lat. *contumax, -acis,* obstiné, fier, rebelle, et, à basse époque, « contumax », de *cum-* intensif et *tumere,* être gonflé [par une passion] ; *contumace,* fin du XIVe s. ; antérieurement *contumal,* orgueilleux [XIIIe s., Godefroy], par substitution de suffixe ; *contumax,* 1549, R. Estienne). Se dit d'un accusé qui est en état de contumace ; et fig. et littér. : *M. de Talleyrand, appelé de longue date au tribunal d'en haut, était contumax ; la mort le cherchait de la part de Dieu, et elle l'a enfin trouvé* (Chateaubriand).

• SYN. : *absent, défaillant.*

contumélie [kɔ̃tymeli] n. f. (lat. *contumelia,* outrage, affront, injure ; v. 1361, Oresme ; disparu à la fin du XVIIe s., repris par Huysmans en 1891). Offense : *C'était la seule compensation qu'il pût proposer au Père, de ses contumélies et de ses mésaises, de ses écarts* (Huysmans).

contus, e [kɔ̃ty, -yz] adj. (lat. médic. *contusus,* part. passé de *contundere,* écraser [v. CONTUSION] ; 1503, G. de Chauliac). **1.** Qui est atteint de contusions : *Il succomba sous le nombre et fut traîné contus, écorché, tuméfié, scarifié, méconnaissable enfin à l'œil même d'une épouse* (France). || **2.** *Plaie contuse,* plaie due à une contusion qui a produit une déchirure de la peau.

contusion [kɔ̃tyzjɔ̃] n. f. (lat. *contusio,* action d'écraser et, dans la langue médic., « contusion », de *contusum,* supin de *contundere,* écraser, meurtrir, assommer, de *cum-* intensif et *tundere,* frapper ; 1314, Mondeville). Lésion produite, dans un tissu vivant, par un coup, un choc ou une compression, sans déchirure de la peau ni fracture des os.

• SYN. : *bleu* (fam.), *ecchymose, meurtrissure.*

contusionner [kɔ̃tyzjɔne] v. tr. (de *contusion ;* 1819, Boiste). Faire des contusions à, meurtrir : *Être tout contusionné.*

conurbation [kɔnyrbasjɔ̃] n. f. (comp. savant du lat. *cum,* avec, et *urbs, urbis,* ville ; 1929, M. Poète). Réunion, en une seule agglomération, des habitations de plusieurs villes voisines ou d'une ville

principale et de ses satellites : *Les conurbations se constituent le plus souvent autour des capitales et des centres commerciaux, industriels ou miniers.*

convaincant, e [kɔ̃vɛ̃kɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *convaincre ;* 1657, Pascal). Qui entraîne la conviction : *Son accent était varié, convaincant* (Balzac). *Une démonstration convaincante.*

● SYN. : *concluant, décisif, éloquent, irrésistible, péremptoire, persuasif, probant.* — CONTR. : *contestable, controversable, douteux.*

convaincre [kɔ̃vɛ̃kr] v. tr. (francisation, d'après *vaincre,* du lat. *convincere,* convaincre, démontrer victorieusement, de *cum-* intensif et *vincere,* vaincre, prouver ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 3, 1660, Pascal). [Conj. **47.**] **1.** Apporter des preuves de la culpabilité de quelqu'un : *Convaincre un témoin de mensonge. Vous êtes convaincu d'avoir volé mes bouteilles* (Musset). || *Atteint et convaincu de,* en droit pénal, accusé et reconnu coupable de : *Être atteint et convaincu du crime de bigamie.* || **2.** *Class.* Rendre manifeste un acte coupable : *Tout ce qui convaincra leurs perfides amours* (Racine). || **3.** Amener quelqu'un, par le raisonnement ou par des preuves, à reconnaître quelque chose comme vrai : *Pour les convaincre de l'innocuité de son breuvage, il en absorba devant eux plusieurs bouteilles* (Flaubert). || *Absol.* Faire accepter l'opinion soutenue : *Il* [Sainte-Beuve] *aimait mieux suivre les voltes de sa propre émotion que convaincre* (Barrès).

● SYN. : **3** *persuader, prouver.*

◆ **se convaincre** v. pr. (v. 1730, Massillon). *Se convaincre de* ou *que,* être amené à accepter comme vrai, à reconnaître que : *Il me fallait bien me convaincre que ma présence aggravait son état* (Gide).

convaincu, e [kɔ̃vɛ̃ky] adj. et n. (part. passé de *convaincre ;* 1677, Racine, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Qui a une fois pour toutes accepté une vérité, une foi : *Ils avaient devant eux un homme convaincu, prêt à donner sa vie pour ce qu'il croyait être la vérité* (Martin du Gard). *L'homme le plus convaincu, le plus ardent, qui a juré de mettre sa vie au service de son pays* (Romains). || **2.** Se dit de ce qui marque la conviction : *Il porta ce jugement d'un ton très convaincu : « C'est admirablement dessiné »* (Zola).

● SYN. : **1** *déterminé, persuadé, résolu ;* **2** *assuré, décidé, pénétré.* — CONTR. : **1** *incrédule, sceptique ;* **2** *dubitatif.*

convalescence [kɔ̃valɛsɑ̃s] n. f. (bas lat. *convalescentia,* de *convalescens* [v. CONVALESCENT] ; milieu du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Passage de l'état de maladie à l'état de parfaite santé : *Entrer en convalescence. Je pardonne à la maladie en faveur des convalescences* (Duhamel). || *Maison de convalescence,* établissement où les convalescents peuvent parfaire leur guérison. || **2.** *Spécialem.* Congé, permission accordés par une administration ou par l'armée à un convalescent : *Partir en convalescence.*

convalescent, e [kɔ̃valɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *convalescens, -entis,* part. prés. de *convalescere,* reprendre des forces, de *cum-* intensif et *valescere,* devenir fort, de *valere,* être en bonne santé ; fin du XIVe s., G. de Chauliac). Qui revient progressivement à la santé après une période de maladie : *Le convalescent sacrifie tout à l'intérêt de sa santé* (Bourdaloue).

convalo [kɔ̃valo] n. f. (abrév. argotique de *convalescence ;* 1915, G. Esnault). *Fam.* Permission accordée par l'autorité militaire à un blessé, à un malade : *J'irai en convalo, dit Volpatte* (Barbusse).

convection ou **convexion** [kɔ̃vɛksjɔ̃] n. f. (bas lat. *convectio,* action de transporter, de *convectum,* supin de *convehere,* charrier, de *cum-* intensif et *vehere,* porter ; 1877, Littré). Mouvement qui se produit au sein d'un fluide sous l'influence d'une variation de température. || *Spécialem.* Mouvement vertical de l'air, d'origine souvent thermique ou orographique.

convenable [kɔ̃vnabl] adj. (de *convenir ;* v. 1150, Barbier, aux sens 1-2 ; sens 3, XXe s. ; sens 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 5, v. 1360, Froissart). **1.** Class. *Convenable à,* qui convient à, qui est approprié à telle destination : *Qu'y a-t-il de plus convenable à la puissance que de secourir la vertu ?* (Bossuet). || Auj., le complément est introduit par pour : *Un outil convenable pour tel ou tel travail.* || **2.** Qui répond à certaines conditions ; qui offre les qualités requises : *Les hommes ont subi longtemps les passions avant de soupçonner qu'une gymnastique convenable en était le remède* (Alain). *Il chercha une place abritée, à distance convenable d'un des poêles extérieurs* (Romains). || *Spécialem.* Qui est opportun, qui convient aux circonstances : *Choisir une heure convenable, le moment convenable pour faire une démarche.* || **3.** *Fam.* Qui est d'une valeur ou d'une qualité moyenne, dont on peut se contenter : *Avoir des notes convenables. Une situation convenable.* || **4.** Qui est conforme aux usages du monde, à la bienséance, au savoir-vivre : *Il ne doit paraître à Parme qu'avec les bas violets et dans un équipage convenable* (Stendhal). *Il demandait* [...] *s'il était convenable de mépriser le père de ses enfants* (Balzac). *Joseph se demandait s'il était plus convenable d'écrire « Monsieur » en toutes lettres* (Duhamel). || **5.** Se dit d'une personne qui se plie aux règles de la bienséance : *Soyons gais, mais convenables* (Nerval).

● SYN. : **2** *adéquat, approprié, favorable, idoine, opportun, propice, raisonnable ;* **3** *acceptable, honnête* (fam.), *passable ;* **4** *bienséant, correct, décent, digne, honorable, séant ;* **5** *poli.* — CONTR. : **2** *déraisonnable, disconvenant, inadéquat, indu, inopportun, intempestif ;* **3** *mauvais, misérable, piètre, pitoyable, ridicule ;* **4** *déplacé, incongru, inconvenant, incorrect, indécent, malhonnête, malséant ;* **5** *grossier, impoli, malappris.*

convenablement [kɔ̃vnabləmɑ̃] adv. (de *convenable ;* v. 1150, Barbier). D'une manière convenable (aux différents sens de l'adjectif) : *Un lieu de rendez-vous convenablement choisi. Gagner convenablement sa vie. Un enfant qui se tient convenablement à table.*

convenance [kɔ̃vnɑ̃s] n. f. (de *convenant,* adj. ; fin du XIIe s., *Chevalerie Ogier,* au sens de « pacte » ; sens 1-2, début du XVIe s., J. Lemaire de Belges ; sens 3, v. 1790, Marmontel ; sens 4, 1740, Acad.). **1.** *Class.* Rapport de conformité, accord d'une chose avec une autre : *Il y a une convenance nécessaire entre les mœurs des chrétiens et la doctrine du christianisme* (Bossuet). || *Spécialem.* et *littér.* Dans le domaine affectif, intellectuel, accord, affinité réciproque : *C'est des passions réelles, attendrissantes, que la convenance des caractères rend éternelles* (Balzac). || *Convenance du style,* accord de l'expression avec les idées, le sujet. || **2.** Caractère de ce qui convient à son objet : *Le poète conçut des doutes sur la convenance de son costume, car il était en bottes* (Balzac). || *Mariage de convenance,* conclu par raison, à cause d'une conformité des positions sociales, des fortunes (par opposition à *mariage d'inclination, d'amour*). || **3.** Ce qui convient à quelqu'un, satisfait ses goûts, sa commodité : *Ce serait à votre convenance, Madame Bordin !* (Flaubert). || *Convenances personnelles,* motifs particuliers à une personne, non précisés : *Prendre un congé pour convenances personnelles.* || **4.** Qualité de ce qui est conforme aux règles, aux usages de la société, à la bienséance : *Ses manières, avec la princesse sa femme, sont un chef-d'œuvre de convenance ; ni humbles ni arrogantes, mélange respectueux de l'autorité du mari et de la soumission du sujet* (Chateaubriand). *À présent, la loi suprême des mœurs, c'est la convenance* (Vigny). || *Spécialem.* Conformité aux bonnes mœurs : *Je dois dire qu'avec moi elle* [Albertine] *a toujours été d'une convenance parfaite* (Proust).

● SYN. : **2** *adéquation ;* **3** *choix, goût, gré ;* **4** *bienséance, civilité, correction, courtoisie, décence, honnêteté, savoir-vivre.* — CONTR. : **2** *disconvenance, inadéquation ;* **4** *grossièreté, impolitesse, inconvenance, incorrection, indécence, malséance, sans-gêne.*

◆ **convenances** n. f. pl. (1762, J.-J. Rousseau). Règles du bon usage imposées par les conventions sociales : *Avoir le sentiment des convenances. Les fiertés de la femme*

prenaient leur revanche de toutes les convenances et entraves sociales (Daudet).

convenant, e [kɔ̃vnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *convenir* ; v. 1265, J. de Meung). *Class.* et *littér.* Qui convient, qui est approprié : *Il faut* [...] | *Juger comme au sujet l'esprit est convenant* (Régnier). *Madame de M... avoua qu'elle n'avait jamais vu de cavalier plus parfait et qui dansât le galop d'une façon plus convenante* (Gautier).

◆ **convenant** n. m. (v. 1155, Wace). *Class.* Convention, accord : *Caliste eut la liberté suivant le convenant* (La Fontaine).

convenir [kɔ̃vnir] v. tr. ind. (lat. *convenire,* venir ensemble, s'adapter, être l'objet d'un accord, de *cum,* avec, et *venire,* venir ; 1080, *Chanson de Roland,* comme v. impers., au sens de « il est expédient [de, que] » ; XIIIe s., dans tous les autres sens et emplois du v. tr. ind.). [Conj. **16.**]

« Convenir à » : avoir de la convenance avec.

● **I.** Avec un sujet désignant une chose. **1.** *Convenir à quelque chose ou à quelqu'un,*être adapté à cette chose, aller bien avec ; être approprié à cette personne : *Ce bouchon convient à cette bouteille. Le deuil de la Nature | Convient à la douleur et plaît à mes regards* (Lamartine). *On disait qu'à une époque de hâte convenait un art rapide* (Proust). *Un surin, s'écria Javert. Tu as raison, cela te convient mieux* (Hugo). *C'est ainsi qu'elle avait accepté* [...] *tant de familiarités qui convenaient peu à son âge* (Barrès). || *Spécialem.* Correspondre aux capacités d'une personne : *Cet emploi modeste lui convient parfaitement.* || **2.** *Convenir à quelqu'un,* être conforme à sa commodité personnelle, correspondre à ses goûts, ses habitudes : *Un cocher qu'on paie doit nous mener par le chemin qui nous convient* (Courier). *Vous le verrez peu ou jamais, comme il vous conviendra* (Stendhal). || **3.** *Convenir à quelque chose,* être conforme à ce qu'exigent les règlements, les coutumes, les usages du monde, la morale, etc. : *Ce papier convient à une demande officielle.*

● **II.** Avec un sujet désignant un être animé. *Convenir à quelque chose,* avoir les dispositions, les aptitudes voulues pour telle activité, telle situation : *Nul ne conviendra mieux que lui à ces fonctions.*

● **III.** Employé impersonnellement. *Il convient de* (et l'infinitif), *il convient que* (et le subjonctif), il est souhaitable, opportun de ou que ; la situation, les usages, etc., exigent de ou que : *Il ne vous convient pas de tenir un pareil langage. Il serait à souhaiter qu'un religieux instruit dans l'histoire fît la distinction des saints véritables qu'il convient de vénérer* (France). *Il convient que ce projet soit mieux étudié.*

● Syn. : **I, 1** *s'accorder à, s'adapter à, aller à, cadrer avec, concorder avec, correspondre à ou avec* ; **2** *agréer à, arranger, chanter à* (fam.), *dire à* (fam.), *plaire à, sourire à.* || **III** *il appartient à, il faut, il sied à.* — Contr. : **I, 1** *disconvenir à* ; **2** *choquer, déplaire à, froisser.*

« Convenir de, que » : tomber d'accord sur, que.

● **I.** Avec un sujet désignant une ou des personnes. **1.** *Convenir de* (et l'infinitif ou un nom), *convenir que* (et l'indicatif), s'entendre avec une ou plusieurs personnes sur une décision à prendre, une chose à adopter, etc. : *Nous sommes convenus de partir tous ensemble* (Villiers de L'Isle-Adam). *Nous étions convenus d'une cachette, qui nous pût servir de poste restante* (Gide). *Et nous sommes convenus, au commencement, que je me contenterais, autant que possible, d'expliquer, à propos de chaque genre, ce qui peut être considéré comme l'idéal* (Baudelaire). *Nous avons convenu que je ne t'écrirais qu'au bout d'un certain temps* (Stendhal). || **2.** *Convenir de* (et un nom),*convenir que* (et l'indicatif),*convenir* (et l'infinitif sans préposition), accepter comme vrai, reconnaître, avouer : *Il avait rendu l'âme à la question, ne voulant pas convenir, par modestie, de ses hauts faits* (Gautier). *Il convint que toute l'Europe avait les yeux fixés sur l'empereur* (Zola). *Elle convient avoir agi avec légèreté.*

● **II.** Employé impersonnellement. *Il est* (*était,* etc.) *convenu que,* il est (était, etc.) décidé d'un commun accord que : *Il fut convenu que le petit Auguste monterait à côté du cocher* (Zola) ; il est admis que : *Il était alors convenu que de pauvres filles nobles ne méritaient ni asile ni pitié* (Chateaubriand). *Il y a des familles où il est tacitement convenu que ce qui déplaît à l'un est interdit à tous les autres* (Alain). || Fam. *Comme convenu,* comme il a été décidé : *Nous viendrons, comme convenu, vous voir la semaine prochaine.*

● Syn. : **I, 1** *arrêter, décider, se déterminer à, résoudre de* ; **2** *accorder, admettre, concéder, confesser.* — Contr. : **I, 2** *contester, se défendre de, disconvenir de, nier.*

● Rem. **1.** Jusqu'à la fin du siècle dernier, les grammairiens prescrivaient l'emploi de l'auxiliaire *avoir* lorsque le sens du verbe *convenir* se rapportait à une *convenance,* de l'auxiliaire *être* lorsqu'il se rapportait à un *accord.* C'est un fait, cependant, que cette règle ne correspond plus à l'usage et que l'emploi de l'auxiliaire *avoir* s'étend chaque jour : *Ils avaient convenu de se retrouver à Rome* (Rolland). *Si je viens avec vous à Versailles comme nous avons convenu, je vous montrerai le portrait de l'honnête homme par excellence, du meilleur des maris, Choderlos de Laclos* (Proust). *Nous avons été nous asseoir au Luxembourg, en attendant l'heure du déjeuner, que nous avons convenu de prendre ensemble* (Gide).

2. Quoique *convenir* ne soit pas couramment usité comme transitif direct, on rencontre parfois la construction passive : *Il le rejoignit au lieu qui avait été convenu.*

◆ v. intr. (1249, Runkewitz, au sens de « venir avec [quelqu'un] » ; sens 1, début du XVe s. ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1636, Monet). **1.** *Class.* Venir, comparaître ensemble : [Les tribunaux avaient droit] *de faire convenir en jugement devant le peuple tous les autres magistrats* (Saint-Réal). || **2.** *Class.* Être concordant, conforme : *On est obligé de les mettre* [des pièces] *les unes sur les autres pour voir d'une manière plus sûre que par la vue si elles conviennent en grandeur* (Malebranche). || **3.** *Class.* Tomber d'accord : *M. de Marca et le P. Annat convenaient dans le dessein de faire déclarer hérétiques les défenseurs de Jansénius ; mais ils ne convenaient pas dans la manière de tourner la chose* (Racine).

◆ **se convenir** v. pr. (av. 1724, Dufresny). En parlant de deux ou de plusieurs personnes, éprouver une attirance réciproque, être bien assorties : *Deux créatures qui ne se conviennent pas pourraient aller chacune de son côté ; eh bien, faute de quelques pistoles, il faut qu'elles restent là en face l'une de l'autre à se bouder, à se maugréer, à s'aigrir l'humeur* (Chateaubriand). *Le hasard aidant la finesse maternelle, les jeunes gens s'étaient convenu* (Daudet).

● Syn. : *s'accorder, se plaire.*

1. convent [kɔ̃vɑ̃] n. m. (doublet orthogr. de *couvent* [v. ce mot] ; XIIe s. [encore dans Acad., 1718]). Orthographe ancienne de couvent, en usage jusqu'au XVIIe s. : *Choisis d'épouser dans quatre jours, ou Monsieur, ou un convent* (Molière).

2. convent [kɔ̃vɑ̃] n. m. (lat. *conventus,* assemblée, réunion [v. couvent] ; 1844, Clavel). Assemblée générale de francs-maçons.

conventicule [kɔ̃vɑ̃tikyl] n. m. (lat. *conventiculum,* petite réunion, dimin. de *conventus* [v. convent 2] ; 1384, *Dict. général*). *Class.* Petite assemblée, souvent clandestine, où l'on conspire contre l'État ou contre l'Église : *Les voilà donc, nos assemblées, qu'ils détestaient dans leur cœur comme des conventicules de Satan* (Bossuet).

convention [kɔ̃vɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *conventio,* assemblée, accord, de *conventum,* supin de *convenire* [v. convenir] ; milieu du XIIIe s., aux sens I, 1-3 ; sens I, 4, 1835, Acad. ; sens I, 5, 1721, Montesquieu [*de convention,* 1762, J.-J. Rousseau] ; sens II, 1-2, 1776, Proschwitz [repris à l'angl. ; mais

dès 1450, Godefroy, au sens de « assemblée, réunion »]).

I. 1. *Class.* Accord de fait, conformité : *Quelle convention peut-il y avoir entre Jésus-Christ et Bélial, et comment peut-on accorder le temple de Dieu avec les idoles ?* (Bossuet). || **2.** En termes de droit, accord des volontés entre deux ou plusieurs personnes en vue de produire un effet juridique : *Les conventions peuvent être verbales, tacites, expresses.* || Accord conclu entre deux ou plusieurs groupes de personnes ou entre États : *Convention militaire, commerciale. La convention de Genève règle de nombreux problèmes posés par la belligérance.* || *Convention collective de travail,* accord relatif aux conditions de travail, conclu, d'une part, entre une ou plusieurs organisations syndicales de travailleurs et, d'autre part, une ou plusieurs organisations syndicales d'employeurs. || **3.** Le texte même de ces ententes : *La convention de Genève doit être affichée dans les camps de prisonniers de guerre.* || **4.** Clause, condition particulière d'un accord : *Ce n'est pas dans nos conventions.* || **5.** Règle résultant d'un accord exprès ou tacite entre personnes et touchant certaines façons d'agir, de penser : *Chacun de ces messieurs prend sa casquette, la jette en l'air de toutes ses forces, et la tire au vol avec du 5, du 6 ou du 2, selon les conventions* (Daudet). *D'abord, c'était une convention de notre vie commune, comme je craignais les courants d'air, qu'on n'ouvrît jamais de fenêtre la nuit* (Proust). || *Spécialem.* Accord tacite pour admettre certains procédés, certaines fictions esthétiques, en matière d'art ou de littérature : *Point de théâtre ni de cinéma sans conventions !*

II. 1. Nom donné à quelques assemblées nationales réunies exceptionnellement pour établir ou modifier une Constitution : *La Convention nationale fonda la Ire République.* || **2.** Aux États-Unis, assemblée préélectorale, où les délégués de chaque État définissent le programme de leur parti et désignent ses candidats. || *Spécialem.* Congrès d'un des deux grands partis réuni en vue de désigner le candidat à la présidence des États-Unis.

• SYN. : **I, 2** *arrangement, contrat, engagement, entente, marché, pacte, traité ;* **4** *disposition, stipulation.*

◆ **De convention** loc. adj. **1.** Qui est admis par convention : *Signes de convention.* || **2.** *Mariage de convention,* mariage conclu par accord réciproque, pour des motifs raisonnables (par opposition à *mariage d'amour, d'inclination*) : *Ce mariage de convention avait eu le sort assez habituel de ces pactes de famille* (Balzac). || **3.** *Péjor.* Qui manque de naturel, d'originalité : *Trop occupés d'une nature de convention, la vraie nature leur échappe* (Chateaubriand). *L'action de la pièce se situe dans un Moyen Age de convention.*

◆ **conventions** n. f. pl. (1721, Montesquieu). *Les conventions sociales,* ou ellipt., *les conventions,* règles de la vie en société habituellement acceptées, parfois supportées avec impatience : *Avoir le respect des conventions. Ce qui me frappe le plus [...], c'est son acceptation des conventions sociales* (Barrès).

conventionnalisme [kɔ̃vɑ̃sjɔnalism] n. m. (de *conventionnel ;* 1922, Larousse). **1.** Ensemble des principes, des règles qui constituent les conventions sociales : *Le conventionnalisme bourgeois enserre l'intérieur même des lettres dans un réseau, de « votre succès si légitime » au maximum, « votre beau succès »* (Proust). || **2.** Théorie qui considère les principes scientifiques comme de pures conventions : *Le conventionnalisme a été surtout soutenu par Henri Poincaré.*

conventionnaliste [kɔ̃vɑ̃sjɔnalist] adj. et n. (de *conventionnalisme ;* début du XXe s.). Qui concerne ou qui soutient le conventionnalisme scientifique.

conventionné, e [kɔ̃vɑ̃sjɔne] adj. (de *convention ;* XVIe s., Seyssel, au sens de « qui a conclu une convention » ; sens actuel, v. 1958). Se dit d'un praticien ou d'un établissement médical qui est lié à la Sécurité sociale par une convention relative au tarif de responsabilité appliqué par les caisses en matière d'honoraires médicaux : *Médecin, dentiste conventionné. Clinique conventionnée.*

1. conventionnel, elle [kɔ̃vɑ̃sjɔnɛl] adj. (de *convention ;* 1453, *Coutumes de Touraine,* au sens 1 ; sens 2-4, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 5, début du XXe s.). **1.** En termes de droit, qui résulte d'une convention (s'oppose à *légal* ou *judiciaire*) : *Clause conventionnelle.* || **2.** *Par extens.* Établi par une entente entre deux ou plusieurs personnes : *Signes conventionnels. Je craignais que ces regards incessamment allumés n'eussent la signification conventionnelle d'un rendez-vous d'amour pour le lendemain matin* (Proust). || **3.** Qui n'existe qu'en vertu d'une convention : *L'égalité conventionnelle entre les hommes, bien différente de l'égalité naturelle, rend nécessaire le droit positif* (Rousseau). *Valeur conventionnelle d'une monnaie.* || **4.** Qui est conforme aux conventions sociales et manque de naturel, voire d'originalité : *Un éloge conventionnel. Comme les mauvais peintres, nous donnions à tout notre passé, étendu sur une même toile, les tons conventionnels et tous pareils de la mémoire volontaire* (Proust). || **5.** Se dit des personnes qui, dans leurs actions, leurs jugements, sont trop étroitement soumises aux conventions sociales : *Tu avais un couplet sur les vieilles familles paysannes, « plus nobles que bien des nobles ».Que tu étais conventionnelle en ce temps-là !* (Mauriac).

• SYN. : **2** *convenu ;* **3** *arbitraire ;* **4** *banal, classique, officiel, rituel, traditionnel, usuel ;* **5** *formaliste.* — CONTR. : **4** *naturel, original, sincère, spontané ;* **5** *franc, simple.*

◆ **conventionnel** n. m. (1792, date de la réunion de la *Convention nationale*). Membre de la Convention nationale : *Ce n'était que goutte à goutte qu'on parvenait à arracher la justice aux conventionnels* (Chateaubriand).

2. conventionnel, elle [kɔ̃vɑ̃sjɔnɛl] adj. (angl. *conventional,* de *convention,* anciennement empr. au franç. ; v. 1950). *Armes conventionnelles,* armes classiques, connues et utilisées depuis longtemps, par opposition aux armes nucléaires.

conventionnellement [kɔ̃vɑ̃sjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *conventionnel ;* 1636, Monet). De façon conventionnelle.

conventualité [kɔ̃vɑ̃tɥalite] n. f. (de *conventuel ;* 1690, Furetière). État des religieux et des religieuses vivant en communauté sous une même règle.

conventuel, elle [kɔ̃vɑ̃tɥɛl] adj. (lat. médiév. *conventualis,* de *conventus* [v. COUVENT] ; 1249, Godefroy, écrit *conventual ; conventuel,* milieu du XVe s.). Qui appartient à une communauté religieuse, à un couvent ; qui est propre aux couvents en général : *Règle conventuelle. Vie conventuelle. Une rigidité conventuelle que rien n'avait altérée recommandait cet asile dans toutes les mémoires du monde catholique* (Balzac). *La lourde croix de tombe domine la propriété et l'oppresse, lui donne sa physionomie conventuelle* (Daudet). *Son esprit n'avait jamais été particulièrement vif ; et son existence en Angleterre, dans cette annexe conventuelle où toute activité se trouvait limitée par la règle, n'avait pas développé en elle le goût des initiatives* (Martin du Gard). || *Messe conventuelle,* messe à laquelle assiste toute la communauté. || *Religieux conventuel,* ou *conventuel* n. m., religieux qui est à demeure dans un couvent.

conventuellement [kɔ̃vɑ̃tɥɛlmɑ̃] adv. (de *conventuel ;* 1462, Godefroy). Selon la règle du couvent : *Vivre conventuellement.*

convenu, e [kɔ̃vny] adj. (part. passé de *convenir ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1821, C. Delavigne). **1.** Établi par une convention, un accord : *Un langage convenu. Il consentit pour une somme convenue à me servir d'interprète* (Chateaubriand). || **2.** *Péjor.* Qui est étroitement soumis aux conventions sociales et manque de sincérité : *Un discours d'inauguration d'un style très convenu. Incapable, du reste, de comprendre ce qu'elle n'éprouvait pas, comme de croire à tout ce qui ne se manifestait point par des formes convenues* (Flaubert).

◆ **convenu** n. m. (1866, Larousse). Ce qui est conventionnel et néglige l'enseignement de l'expérience personnelle : *Nos prêtres vivent à cet égard dans le convenu, dans une sorte de résolution de ne pas voir* (Renan).

convergence [kɔ̃vɛrʒɑ̃s] n. f. (de *convergent ;* 1671, Chérubin, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Le fait de converger, de tendre vers un point commun : *Convergence de rayons lumineux.* || **2.** En optique, inverse de la distance focale d'une lentille : *L'unité de convergence est la dioptrie.* || **3.** *Fig.* Le fait de tendre vers un même but : *La convergence des efforts est la condition du succès.*

convergent, e [kɔ̃vɛrʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. *convergens,* part. prés. de *convergere* [v. CONVERGER] ; 1611, Barbier, au sens 1 ; sens 2-3, 1863, Littré). **1.** Qui se dirige, tend vers un point unique : *Les rayons solaires rendus convergents par une lentille peuvent enflammer une substance combustible.* || *Feux convergents d'un tir,* tirs concentrés sur un même objectif. || **2.** Qui a la propriété de faire converger : *Lentille convergente.* || **3.** *Fig.* Qui tend au même résultat ou vers une fin unique : *Notre science ne peut donc plus prétendre, comme celle d'hier, à la construction d'un édifice de lois et de connaissances convergentes* (Valéry).

converger [kɔ̃vɛrʒe] v. intr. (bas lat. *convergere,* se réunir de plusieurs points, de *cum,* avec, et *vergere,* être tourné vers ; 1720, Coste, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). [Conj. **1 b.**] **1.** Tendre, se diriger vers un point commun : *Les rayons lumineux convergent au foyer d'un miroir concave. Tout converge au centre que j'habite* (Fromentin). || **2.** *Fig.* Tendre, en un même effort, vers un but commun : *Tout ce qui est dans les esprits converge et se change en attente de l'assaillant* (Hugo).

convers, e [kɔ̃vɛr, -ɛrs] adj. (lat. ecclés. *conversus,* converti [« tourné » en lat. class.], part. passé de *convertere* [v. CONVERTIR] ; v. 1155, Wace, au sens de « qui a embrassé tardivement la vie monastique » et au sens actuel). Se dit des religieux et des religieuses d'un couvent qui ne chantent pas au chœur et sont chargés des tâches matérielles : *Le père n'était pas assez riche pour payer la dot, et sa condition ne permettait pas de la faire sœur converse* (Renan).

conversation [kɔ̃vɛrsasjɔ̃] n. f. (lat. *conversatio,* commerce, intimité, fréquentation, de *conversatum,* supin de *conversari* [v. CONVERSER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme ; sens 3, 1666, Molière ; sens 4, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 5, 1740, Acad.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Fréquentation, commerce : *Une bête sauvage nourrie parmi nous* [...] *ne dépouille jamais toute la douceur qu'elle a prise en notre conversation* (Malherbe). || **2.** *Class.* Assemblée, compagnie : *Il est reçu dans toutes les conversations* (Acad., 1694). || **3.** Échange de propos entre plusieurs personnes, sur un ton généralement familier : *La conversation roula sur la manière de faire le cidre* (Flaubert). || *Être à la conversation,* y prêter attention, y prendre part. || **4.** *Spécialem.* Entrevue ayant pour objet un entretien sur un sujet précis : *Un jour qu'Henry de Belleuse était allé tenter une première conversation avec les dirigeants d'une grande société parisienne de crédit...* (Romains). || **5.** Manière de s'entretenir avec d'autres ; art de converser : *La conversation de Charles était plate comme un trottoir de rue* (Flaubert). *Les Charbonnel, résignés, l'écoutaient, très surpris de l'abondance et de la variété de sa conversation* (Zola). || Fam. *Avoir de la conversation,* savoir soutenir et animer seul la conversation.

● SYN. : **3** *bavardage, conciliabule, entretien ;* **4** *dialogue, pourparlers.* — CONTR. : **3** *monologue.*

converse [kɔ̃vɛrs] adj. et n. f. (lat. *conversus,* retourné, part. passé de *convertere* [v. CONVERTIR] ; v. 1265, J. de Meung, comme n. f., au sens de « le contraire » ; emplois et sens actuels, v. 1361, Oresme). Se dit d'une proposition logique dont le sujet peut devenir attribut, et l'attribut sujet, sans qu'elle cesse d'être vraie : *« Nul homme n'est pierre » est la converse de « Nulle pierre n'est homme » Les grands hommes sont mes rois, Monsieur, mais la converse n'a pas lieu ici ; les rois ne sont pas mes grands hommes* (Voltaire).

1. converser [kɔ̃vɛrse] v. intr. (lat. *conversari,* se tenir habituellement [quelque part], vivre avec, se comporter, de *cum,* avec, et *versari,* vivre [dans tel ou tel endroit], de *vertere,* [se] tourner ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « se trouver, vivre [quelque part] » ; sens 1, XIIe s. ; sens 2, 1537, *le Courtisan*). **1.** *Class.* Vivre avec : *Nous ne conversons plus qu'avec des ours affreux* (La Fontaine). || **2.** Échanger des propos, avoir une conversation familière avec une ou plusieurs personnes : *Nous restâmes à table, continuant à boire et à converser* (Sand).

● SYN. : **2** *bavarder, causer, dialoguer, s'entretenir.* — CONTR. : **2** *monologuer, se taire.*

2. converser [kɔ̃vɛrse] v. intr. (dér. savant du lat. *conversus,* retourné [v. CONVERSE] ; 1835, Acad.). En parlant d'un corps de troupes, d'une armée, changer de front de combat.

conversion [kɔ̃vɛrsjɔ̃] n. f. (lat. *conversio,* mouvement circulaire, mutation, et, à basse époque, conversion religieuse, de *conversum,* supin de *convertere* [v. CONVERTIR] ; XIIe s., aux sens I et III, 1 ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1704, Trévoux ; sens II, 3, 1662, Arnauld et Nicole ; sens II, 4-5, 1690, Furetière ; sens III, 2, 1675, Widerhold ; sens III, 3, v. 1780, Condorcet).

I. Action de tourner ; mouvement tournant : *La Terre opère un mouvement de conversion autour de son axe.* || *Spécialem.* Évolution tactique d'ordre serré qui amène une armée à changer la direction de son front de combat pour mieux utiliser sa puissance de feu.

II. 1. Changement d'une chose en une autre : *Les alchimistes cherchaient à réaliser la transmutation des métaux, c'est-à-dire la conversion en or des métaux vils.* || **2.** *Conversion d'un nombre,* autre manière de l'exprimer. || **3.** *Conversion d'une proposition,* en logique, opération qui consiste à déduire d'une proposition une nouvelle proposition en inversant les termes de la première, le sujet devenant attribut et l'attribut devenant sujet. || **4.** Changement de forme d'un titre de rente. || Changement du taux de l'intérêt d'un emprunt public. || **5.** Changement d'un acte de procédure en un autre : *Conversion d'un procès civil en procès criminel.*

III. 1. Action de se convertir à une croyance, plus particulièrement d'abandonner une religion pour en embrasser une autre : *Il* [le fils du pasteur protestant] *m'annonça du même coup sa propre conversion et celle de Gertrude* (Gide). || **2.** Passage d'une vie irrégulière ou impie à la pratique des devoirs religieux, à une foi réelle : *La conversion véritable consiste à s'anéantir devant cet Être souverain qu'on a irrité tant de fois* (Pascal). || **3.** Passage à une conviction, à une opinion nouvelle : *Tandis que nous pouvons travailler dans la joie à faire la conversion des consciences* (Péguy). *Sa conversion à la démocratie est assez récente.*

● SYN. : **I** *révolution, rotation.* || **II, 1** *métamorphose, transformation, transmutation.*

converti, e [kɔ̃vɛrti] adj. et n. (part. passé de *convertir*). **1.** Qui a été amené ou ramené à une religion : *De même que le converti qui dans un éclair a été atteint par Dieu* (Claudel). || Fig. et fam. *Prêcher un converti,* s'employer inutilement à convaincre une personne déjà convaincue. || **2.** *Fam.* Qui vient d'embrasser une nouvelle opinion, un nouveau parti : *Les nouveaux convertis sont toujours pleins de zèle.*

● SYN. : **1** et **2** *néophyte, prosélyte.*

convertibilité [kɔ̃vɛrtibilite] n. f. (de *convertible ;* v. 1265, J. de Meung, puis 1845, Bescherelle). Propriété de ce qui est convertible. || *Spécialem.* Qualité d'une monnaie, d'une valeur bancaire qui peut être échangée contre une autre.

convertible [kɔ̃vɛrtib] adj. (bas lat. *convertibilis,* susceptible de changement, de *convertere* [v. CONVERTIR] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme). **1.** Qui peut être transformé. || *Spécialem.*

Se dit d'une valeur bancaire, d'une monnaie qui peut être échangée contre une autre équivalente : *Le billet de banque était convertible en or.* || **2.** *Vx.* S'est dit d'une proposition logique pouvant être transformée par conversion.

● REM. On dit aussi CONVERSIBLE (sous l'influence de *conversion* ; fin du XVII^e s., M^me de Sévigné).

◆ n. m. (v. 1962). Avion qui, par basculage du ou des groupes motopropulseurs, peut voler horizontalement à grande vitesse, et s'envoler ou atterrir verticalement comme un hélicoptère. (On dit aussi AVION CONVERTIBLE.)

convertir [kɔ̃vɛrtir] v. tr. (lat. *convertere,* tourner entièrement, retourner, transformer, de *cum-* intensif et *vertere,* tourner, faire tourner ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens II, 1 ; sens I, 1, v. 1120, *Psautier d'Oxford* ; sens I, 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens I, 3 et 5, 1866, Larousse ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1671, Pomey ; sens II, 3, v. 1460, Chastellain).

I. 1. *Vx.* Changer une chose en une autre : *Jésus-Christ convertit l'eau en vin aux noces de Cana.* || *Spécialem.* Changer un sentiment en un sentiment opposé : *Convertir le doute en certitude. Sa première flamme en haine convertie* (Corneille). || **2.** Adapter à un usage différent : *Cette grosse tour qui défend le pont-levis converti en rue est la tour de M^me de Sévigné* (Nerval). || **3.** Mettre une expression mathématique sous une autre forme : *Convertir une fraction en fraction décimale.* || **4.** Transformer une proposition logique par conversion. || **5.** Réduire le taux des intérêts d'une dette : *Convertir le 5 % en 4 1/2 %.*

II. 1. Amener quelqu'un à embrasser une croyance, une religion : *La prédication des Apôtres convertissait des foules.* || **2.** Ramener à une foi réelle, à la pratique religieuse, quelqu'un qui s'en était éloigné. || **3.** Amener à de nouveaux sentiments, à de nouvelles convictions : *Convertir un opposant.*

◆ **se convertir** v. pr. (v. 980, *Fragment de Valenciennes*). Adhérer à une croyance ; plus particulièrement, changer de religion : *C'est Jacques, dit-elle. Vous saviez qu'il s'est converti ?* (Gide).

convertissable [kɔ̃vɛrtisabl] adj. (de *convertir* ; fin du XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1801, Mercier). **1.** Qui peut être converti, transformé : *Tous les silicates sont convertissables en verre* ; et littér. : *Des choses convertissables en roman* (Goncourt). || **2.** Qui peut être amené ou ramené à la religion, à d'autres opinions : *Le pédagogue est le moins convertissable des hommes* (Renan).

convertissage [kɔ̃vɛrtisaʒ] n. m. (de *convertisseur* ; 1929, Larousse). **1.** Opération faite par le convertisseur métallurgique. || **2.** Transformation des gruaux en farines.

convertissement [kɔ̃vɛrtismɑ̃] n. m. (de *convertir* ; XIII^e s., Littré, au sens 1 ; sens 2, 1683, Boislisle). **1.** *Vx.* Transformation d'une substance en une autre. || **2.** Action de convertir des valeurs en espèces.

convertisseur, euse [kɔ̃vɛrtisœr, -øz] n. et adj. (de *convertir* ; 1530, Pals-grave, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Personne qui amène ou ramène des âmes à la religion qu'elle croit vraie : *On n'a jamais vu de convertisseurs si zélés* (Voltaire). || *Fam.* Souvent employé ironiquement : *Les bons convertisseurs, morbleu, que mes dragons !* (Coppée). || **2.** Qui se charge des convertissements d'ordre financier.

◆ **convertisseur** n. m. (sens 1, 6 juin 1876, *Gazette des tribunaux* ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** Grande cornue doublée de matériaux réfractaires, où, par oxydation, la fonte est transformée en acier. || **2.** Machine destinée à transformer un courant électrique d'un certain genre en un courant d'un autre genre. || **3.** Appareil de meunerie transformant le gruau en farine.

convexe [kɔ̃vɛks] adj. (lat. *convexus,* arrondi, voûté ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Dont la forme présente une courbure sphérique en relief : *Les miroirs convexes donnent des objets une image réduite. C'était un homme sérieux à front convexe* (Flaubert). || **2.** *Polygone convexe,* polygone qui est tout entier d'un même côté de la droite supportant l'un quelconque de ses côtés.

● SYN. : **1** *arqué, arrondi, bombé, busqué, courbe, rebondi, renflé.* — CONTR. : **1** *concave, plat.*

convexion n. f. V. CONVECTION.

convexité [kɔ̃vɛksite] n. f. (lat. *convexitas,* forme circulaire, voûte arrondie, de *convexus,* arrondi, voûté ; v. 1450, *Échecs amoureux*). Courbure sphérique en relief : *La convexité de la Terre.*

● SYN. : *arrondi, bombement, courbure, renflement, rondeur.* — CONTR. : *concavité, creux.*

convict [kɔ̃vikt] n. m. (mot angl., issu du lat. *convictus,* convaincu [d'un crime], part. passé de *convincere* [v. CONVAINCRE] ; 1796, Mackenzie). En droit anglais, criminel condamné à la déportation ou aux travaux forcés.

conviction [kɔ̃viksjɔ̃] n. f. (bas lat. *convictio,* démonstration décisive, de *convictum,* supin de *convincere* [v. CONVAINCRE] ; 1579, J. Bodin, au sens de « action de prouver la culpabilité d'un accusé » ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1688, La Bruyère ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** *Class.* Preuve évidente de la culpabilité de quelqu'un : *Ne faut-il pas que vous soyez bien imprudents d'avoir fourni vous-mêmes la conviction de votre mensonge par les autres lettres que vous avez imprimées ?* (Pascal). || Auj. *Pièces à conviction,* en droit pénal, objets propres à constituer des preuves matérielles d'un fait criminel. || **2.** État de l'esprit qui est intimement persuadé de la vérité de quelque chose ; certitude raisonnée, mais qui peut comporter une part d'erreur : *Or, il n'est pas inutile aux hommes qu'un homme s'immole à sa conscience ; il est bon que quelqu'un consente à se perdre pour demeurer ferme à des principes dont il a la conviction et qui tiennent à ce qu'il y a de noble dans notre nature* (Chateaubriand). *Une forte conviction rend presque insensible* (Mérimée). *Il en éprouvait même plus fortement la conviction qu'il appartenait à une autre race qu'eux* (Martin du Gard). || **3.** *Fam.* Sérieux avec lequel une personne parle ou agit : *Pourtant, je dois dire qu'il tenait son emploi avec la plus grande conviction* (Daudet).

● SYN. : **2** *certitude, foi, persuasion* ; **3** *gravité.* — CONTR. : **2** *doute, incrédulité, scepticisme* ; **3** *désinvolture, légèreté.*

◆ **convictions** n. f. pl. (av. 1848, Chateaubriand). Idées, principes qu'une personne considère comme des vérités fondamentales : *Ma conviction religieuse, en grandissant, a dévoré mes autres convictions ; il n'est ici-bas chrétien plus croyant et homme plus incrédule que moi* (Chateaubriand). *Il eût fallu des convictions religieuses bien arrêtées* (Daudet). *Le désir de plaire modifiait secrètement sa voie, atténuait ses convictions* (Maupassant). *Plus aucune de mes convictions n'est solide suffisamment pour que la moindre objection aussitôt ne l'ébranle* (Gide).

convié, e [kɔ̃vje] n. (part. passé substantivé de *convier* ; 1580, Montaigne). *Class.* et *littér.* Personne invitée à un repas, à une fête, à une réception : *Il manie les viandes [...] et en use de manière qu'il faut que les conviés, s'ils veulent manger, mangent ses restes* (La Bruyère). *Les conviés arrivèrent de bonne heure dans des voitures, carrioles à un cheval, chars à bancs...* (Flaubert).

convier [kɔ̃vje] v. tr. (lat. pop. **convitare,* réfection de *invitare,* inviter à un repas, d'après *convivium,* banquet ; début du XII^e s., Marbode, au sens 1 ; sens 2, début du XVI^e s.). **1.** Inviter quelqu'un à un repas, à une réunion : *Les principaux artisans de la victoire* [électorale] *seraient profondément touchés si le marquis les conviait à une fête intime dans son château patrimonial* (Romains). || **2.** Fig. et littér. *Convier à* (et un nom ou l'infinitif),inciter, engager à quelque chose ou à faire quelque chose : *C'est Tinville : on le voit au nom de la patrie | Convier aux forfaits cette horde flétrie* (Hugo). *C'est* [...] *la grande famille française qui convie tous ses membres à exprimer leur joie* (Zola). || *Class.* Pouvait se construire avec de : *Soyons amis, Cinna, c'est moi qui*

t'en convie (Corneille). Tout vous convie d'en faire votre devoir (Sévigné).

● SYN. : **1** *inviter, prier.*

convive [kɔ̃viv] n. (lat. *conviva,* convive, de *convivere,* vivre avec, manger ensemble, de *cum,* avec, et *vivere,* vivre ; XVe s.). Personne qui participe ou doit participer avec d'autres à un repas : *Après que les convives eurent bien mangé* [...], *Bonaparte, qui ne disait rien, jeta un coup d'œil très prompt sur eux* (Vigny). *Les convives ayant pris place, messire Guillaume Chappedelaine récita le bénédicité* (France).

● SYN. : *commensal, invité.*

convocable [kɔ̃vɔkabl] adj. (de *convoquer ;* 1845, Bescherelle). Qui peut être convoqué.

convocateur, trice [kɔ̃vɔkatœr, -tris] adj. et n. (de *convoquer ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon). Qui convoque (rare) : *Le roi est le convocateur naturel et le législateur provisoire des états généraux* (Mirabeau). *Mais l'invasion des alpinistes tarasconnais, allumés par le champagne, donna, comme on pense, quelques distractions aux jeunes convocatrices* (Daudet).

convocation [kɔ̃vɔkasjɔ̃] n. f. (lat. *convocatio,* appel, convocation, de *convocatum,* supin de *convocare* [v. CONVOQUER] ; début du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Action de convoquer : *La convocation de l'Assemblée nationale. Convocation de réservistes. Cette convocation est la suite normale de ma démarche de ce matin* (Romains). || **2.** Papier, lettre qui convoque : *On sonna de nouveau, et Françoise me remit une convocation chez le chef de la Sûreté* (Proust).

convoi [kɔ̃vwa] n. m. (déverbal de *convoyer ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « cortège d'un grand personnage » ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2-3, 1690, Furetière [« train de chemin de fer », 1845, Bescherelle] ; sens 4, 1866, Larousse ; sens 5, 1538, R. Estienne). **1.** Ensemble de véhicules de transport se déplaçant vers une même destination : *Un convoi de camions militaires se déroulant sur deux kilomètres.* || *Spécialem.* Suite de voitures de chemin de fer attelées à la même motrice : *D'interminables convois sifflent et manœuvrent avant de s'enfoncer les uns derrière les autres dans les ténèbres de l'Allemagne en guerre* (Martin du Gard). *Un jeune homme quittait le convoi du chemin de fer se dirigeant sur Versailles* (Duhamel). [Auj., on dit plutôt TRAIN.] || **2.** Navires groupés voguant vers le même point, et le plus souvent escortés par des unités de la marine ou de l'aviation militaires. || **3.** *Vx.* Escorte protégeant des transports militaires. || **4.** Troupe d'hommes, de femmes, transportés ensemble vers un même lieu : *Convoi de prisonniers, de déportés.* || **5.** *Convoi funèbre,* ou, absol., *convoi,* cortège accompagnant au cimetière le corps d'un défunt : *Je passais avec ma petite caravane précisément par les chemins où le convoi funèbre du dernier des Grecs avait passé* (Chateaubriand).

convoiement [kɔ̃vwamɑ̃] n. m. (de *convoyer ;* XIIIe s., Godefroy). Action d'escorter un convoi de bâtiments de commerce.

convoitable [kɔ̃vwatabl] adj. (de *convoiter ;* XIIe s., *Élie de Saint-Gille*). Que l'on peut convoiter : *Un emploi qui n'est guère convoitable.*

convoitant, e [kɔ̃vwatɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *convoiter ;* 1881, Daudet). Qui exprime la convoitise : *La mauvaise humeur et l'ennui se dissipent ici* [...], *font place à des attitudes convoitantes et voraces* (Daudet).

convoiter [kɔ̃vwate] v. tr. (réfection, d'après le préfixe usuel *con-,* de l'anc. franç. *coveitier* [v. 1155, Wace], lat. pop. **cupidietare,* de **cupidietas,* altér. [d'après *anxietas, pietas,* etc., v. ANXIÉTÉ, PIÉTÉ] du lat. class. *cupiditas,* convoitise, désir, envie, de *cupidus,* avide [v. CUPIDE] ; forme actuelle, XIIe s., Herman de Valenciennes). Désirer ardemment la possession d'une chose disputée ou appartenant à autrui : *L'esprit saisit plus aisément la pensée que notre main ce que notre œil convoite* (Gide). || *Spécialem.* Désirer une femme : *Vous épousiez ma fille et convoitiez ma femme* (Molière).

● SYN. : *ambitionner, aspirer à, briguer, guigner* (fam.), *lorgner* (fam.), *loucher sur* (fam.), *soupirer après.*

convoiteur, euse [kɔ̃vwatœr, -øz] adj. et n. (de *convoiter ;* XIIIe s., écrit *covoiteour ; convoiteur,* fin du XIVe s.). *Vx.* Qui convoite : *Les femmes vont chercher leur moisson de regards convoiteurs* (Balzac).

● REM. On écrivait anciennement CONVOITEUX, EUSE (lat. pop. **cupidietosus,* de **cupidietare* [v. CONVOITER] ; v. 1138, *Vie de saint Gilles, écrit coveitos ; convoiteus,* v. 1240, G. de Lorris) : *Cette part du récit s'adresse au convoiteux | L'avare aura pour lui le reste de l'exemple* (La Fontaine).

convoitise [kɔ̃vwatiz] n. f. (de *convoiter* [v. ce mot] ; XIIe s., Godefroy, écrit *covoitise ; convoitise,* 1273, Adenet). Désir immodéré et condamnable de posséder une chose, une personne : *Ces yeux étranges exprimaient une admiration enfantine et une convoitise féroce* (Gautier). *Mais eux, mécontents, ne sentaient qu'une grande convoitise leur venir de la splendeur de la cérémonie* (Zola). *Cette fille enfin m'inspirait une convoitise rude et brutale* (France). *Il est des hommes qui travaillent toute leur existence pour posséder l'objet de leur convoitise* (Duhamel). *Tes charmes vont t'exposer à des convoitises furieuses et multipliées* (Romains). || *Spécialem.* et *péjor.* Désir d'obtenir un avantage matériel : *Les convoitises, les calculs, les intérêts de l'élu étaient trop apparents* (Bainville).

● SYN. : *ambition, appétit, avidité, concupiscence, cupidité, envie.*

convoler [kɔ̃vɔle] v. intr. (lat. *convolare,* accourir ensemble, et, dans la langue jurid., « se marier [en secondes noces] », de *cum-* intensif et *volare,* voler, aller rapidement vers ; 1481, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1614, Brantôme ; sens 3, XVIe s., *Coutumier général*). **1.** *Fam.* et *ironiq.* Se marier : *Convoler en justes noces.* || **2.** *Vx.* En parlant d'une femme, se marier une nouvelle fois : [Ériban] *avait une fort jolie femme qui convola avec un marchand arménien* (Voltaire). || **3.** *Vx* ou *littér.* Aspirer ou passer à un nouvel état : *Le pays était loin de convoler tout entier au royaume de Dieu* (Renan).

convolute [kɔ̃vɔlyt] ou **convoluta** [kɔ̃vɔlyta] n. m. (lat. scientif. *convoluta* [*paradoxa*], fém. de *convolutus,* part. passé de *convolvere,* enrouler, de *cum-* intensif et *volvere,* rouler ; *convoluta,* 1888, Larousse ; *convolute,* XXe s.). Ver plat marin, formant des colonies nombreuses sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique : *Exilés du sable natal, captifs dans quelque aquarium de verre, au fond d'un laboratoire, les convolutas, petits animaux du littoral, continuent, par l'effet d'un avertissement secret, d'obéir au rythme des marées* (Duhamel).

convoluté, e [kɔ̃vɔlyte] adj. (du lat. *convolutus,* enroulé [v. CONVOLUTE] ; av. 1778, J.-J. Rousseau). En botanique, se dit d'un organe enroulé sur lui-même, en spirale ou en cornet : *Feuilles convolutées.*

convolvulacées [kɔ̃vɔlvylase] n. f. pl. (de *convolvulus* [v. ce mot] ; 1839, Boiste). Famille de plantes souvent grimpantes, ayant généralement de grandes fleurs à couleurs voyantes, et dont le type est le liseron.

convolvulus [kɔ̃vɔlvylys] n. m. (mot lat. signif. « liseron », de *convolvere,* enrouler [v. CONVOLUTE] ; 1545, Guéroult). Nom scientifique du liseron : *Comme au milieu des buissons verts éclaterait la clochette d'un convolvulus* (Balzac).

convoquer [kɔ̃vɔke] v. tr. (lat. *convocare,* appeler, convoquer, réunir, de *cum,* avec, et *vocare,* appeler, de *vox, vocis,* voix, son, mot ; v. 1355, Bersuire). **1.** Appeler des personnes à s'assembler : *Convoquer les réservistes à une période d'instruction. Au loin, les cloches de Mithra et celles des chrétiens convoquaient leurs fidèles* (Barrès). || **2.** *Par extens.* Faire venir auprès de soi de façon impérative : *Je vous ai convoqués, Messieurs, parce que j'ai certains projets* (Romains).

● SYN. : **1** *réunir ;* **2** *appeler, assigner, citer, mander.*

convoyage [kɔ̃vwajaʒ] n. m. (de *convoyer* ; 1929, Larousse). Action d'accompagner en surveillant, en particulier des avions livrés à des alliés en temps de guerre ou des avions neufs sur les bases aériennes des zones d'opérations.

convoyer [kɔ̃vwaje] v. tr. (lat. pop. **conviare,* de *cum,* avec, et *viare,* faire route, de *via,* chemin, voie ; v. 1170, *Livre des Rois*). [Conj. **2 a.**] Accompagner pour protéger ou pour surveiller : *Des avions de chasse convoyant des bombardiers. Convoyer des enfants qui partent en colonie de vacances.*
● SYN. : *escorter.*

convoyeur, euse [kɔ̃vwajœr, -øz] adj. et n. (de *convoyer* ; v. 1196, Ambroise, écrit *conveior,* au sens de « celui qui escorte » ; pour un navire [*convoyeur,* adj. et n.], 1835, Acad.). Qui accompagne, escorte pour protéger ou pour surveiller : *Navire convoyeur.*
● SYN. : *escorteur.*

◆ **convoyeur** n. m. (sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, XX^e s.). **1.** Agent des chemins de fer chargé d'accompagner des personnes, des bestiaux ou des marchandises transportés par voie ferrée. || Militaire accompagnant du matériel, des munitions, des blessés, etc. || **2.** Appareil de manutention continue en circuit fermé, servant à transporter des matériaux et des objets divers.
● SYN. : **2** *tapis roulant, transporteur.*

◆ **convoyeuse** n. f. (milieu du XX^e s.). *Convoyeuse de l'air,* membre du personnel féminin de l'armée de l'air, accompagnant les malades et les blessés sur les appareils de transport.

convulsé, e [kɔ̃vylse] adj. (part. passé de *convulser* ; 1598, Godefroy). Qui est en proie à des contractions nerveuses : *Tombant entre les bras de Maman, sanglotant, convulsé* (Gide).

convulser [kɔ̃vylse] v. tr. (du lat. médic. *convulsus,* qui a des spasmes, part. passé de *convellere,* arracher totalement, ébranler, de *cum-* intensif et *vellere,* tirer, arracher ; 1598, au part. passé [v. CONVULSÉ] ; à l'infin., comme v. pron., 1829, Boiste). Contracter, crisper violemment et brusquement, tordre par des convulsions : *Et des doigts convulsés d'une infernale fièvre* (Baudelaire). *La paysanne prêchait, prophétisait, dressait sur le lit son corps maigre, convulsé de désordres intérieurs, avec des cris qui remplissaient tout le parc* (Daudet). *Elle était parcourue d'une agitation légère et inexplicable, comme les feuillages qu'une brise inattendue convulse pendant quelques instants* (Proust).

◆ **se convulser** v. pr. Se contorsionner, grimacer : *Ce bouffon allait, venait, riait, pleurait, se convulsait* (Baudelaire).

convulsif, ive [kɔ̃vylsif, -iv] adj. (de *convulsion* ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3-4, début du XIX^e s. ; sens 5, 1791, A.-V. Arnault). **1.** Caractérisé, accompagné par des convulsions : *Toux convulsive. Malheureusement, l'urémie a pris la forme convulsive* (Martin du Gard). || **2.** Qui a le caractère brusque, violent, involontaire et saccadé des convulsions : *Elle faisait visiblement des efforts pour rappeler ses idées et elle avait, par intervalles, un léger mouvement convulsif dans les lèvres* (Chateaubriand). *Un mouvement léger, convulsif, continu | Trahissait le sanglot dans son sein retenu* (Leconte de Lisle). *Mais, au lieu de parler, l'abbé, qui, en face de la comtesse, avait pris place sur un petit fauteuil bas, tira un foulard de sa poche et y étouffa des sanglots convulsifs* (Gide). *Quatre années de surmenage en avaient fait cet homme au rire brusque et convulsif, au regard papillotant* (Martin du Gard). || **3.** *Par extens.* Se dit d'un être vivant qui a des mouvements brusques, saccadés : *Il n'était point ainsi alors, Monsieur, mais* [...] *convulsif dans ses gestes* (Vigny). || **4.** *Littér.* Dont la forme évoque les contorsions provoquées par les convulsions : *Des hauts talus plantés de hêtres convulsifs* (Heredia). *Son tronc tourmenté et pour ainsi dire convulsif* (Maeterlinck). || **5.** *Fig.* et *littér.* Où règne une agitation excessive, démentielle : *Soit les allées du Luxembourg, le matin de préférence, quand le jardin désert semble une île silencieuse au sein de la ville convulsive* (Duhamel).
● SYN. : **1** et **2** *nerveux, spasmodique.*

convulsion [kɔ̃vylsjɔ̃] n. f. (lat. médic. *convulsio,* convulsion, de *convulsum,* supin de *convellere* [v. CONVULSER] ; 1539, J. Canappe, au sens 1 ; sens 2, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 3-4, 1756, Voltaire). **1.** Violente contraction musculaire, saccadée et involontaire, qui accompagne certains états morbides (souvent au plur.) : *Puis une dernière convulsion l'agita* (Daudet). *Par chance, la période de raidissement fut moins longue que la précédente, mais les convulsions furent aussi violentes* (Martin du Gard). || **2.** *Par extens.* Mouvement violent et désordonné ; agitation provoquée par une vive émotion : *Le malheureux bondit, agita ses bras dans des convulsions désespérées* (Sand). *Elle en pleurait de rage et se tordait dans des convulsions* (France). || **3.** Mouvement violent du monde physique, des éléments : *Le chaos des montagnes abruptes témoigne des convulsions du globe.* || **4.** *Fig.* Trouble profond qui bouleverse un État, un groupe social : *Une bataille comme celle que nous racontons en ce moment n'est autre chose qu'une convulsion vers l'idéal* (Hugo).
● SYN. : **1** *contraction, contracture, distorsion, spasme* ; **2** *contorsion* ; **3** *cataclysme, ébranlement* ; **4** *crise, remous, secousse, soubresaut, sursaut.*

◆ **convulsions** n. f. pl. Au XVIII^e s., contorsions désordonnées auxquelles se livraient certains sectaires se disant possédés de l'esprit divin, au cimetière Saint-Médard, à Paris : *La folie des convulsions, qui avait causé des querelles dans le parti même* [des jansénistes], *avait achevé de les avilir en les rendant ridicules* (d'Alembert).

convulsionnaire [kɔ̃vylsjɔnɛr] n. et adj. (de *convulsion* ; v. 1732, Ch.-J. Colbert, au sens 1 ; sens 2-3, début du XX^e s.). **1.** Qui a des convulsions. || **2.** *Par anal.* Se dit de ce qui a un aspect tourmenté, de ce qui est tordu comme par des convulsions : *Les pierres du grand bassin meurent de soif parmi les cactus convulsionnaires* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Qui est agité ou marqué par des crises, des bouleversements brusques et violents : *Mon père est demeuré, j'en suis sûr, étranger au grand drame de conscience qui a bouleversé tant d'âmes et enfanté notre monde convulsionnaire* (Duhamel).

◆ **convulsionnaires** n. pl. Au XVIII^e s., nom donné aux fanatiques qui étaient atteints de crises convulsives, au cimetière Saint-Médard, à Paris : *On assure que, dès le lendemain de l'expulsion des jésuites, les convulsionnaires ont commencé à la prédire ; c'est ainsi qu'ils ont toujours prophétisé* (d'Alembert).

convulsionner [kɔ̃vylsjɔne] v. tr. (de *convulsion* ; 1783, Gohin, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Déformer par des mouvements convulsifs (surtout au part. passé) : *Une tête de malade blême et convulsionnée* (Daudet). || **2.** *Fig.* Bouleverser profondément et violemment un État, un groupe social.

convulsivement [kɔ̃vylsivmɑ̃] adv. (de *convulsif* ; 1829, Boiste). De façon convulsive : *Ses yeux étaient secs, ses dents serrées convulsivement* (Mérimée). *Il pressait convulsivement une main de Julius dans les deux siennes* (Gide).

cooccupant, e [kɔɔkypɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (de *co-* et de *occupant* ; 1877, Littré). Personne qui occupe un pays, un local avec une ou plusieurs autres.

co-occurrence [kɔɔkyrɑ̃s] n. f. (mot angl., de *co-* et de *occurrence,* de *to occur,* apparaître ; milieu du XX^e s.). En linguistique structurale, présence simultanée de deux ou plusieurs éléments ou classes d'éléments dans un même énoncé.

coolie [kuli] n. m. (hindī *kūlī,* n. d'une caste de l'Inde réduite à une condition inférieure ; XVI^e-XVII^e s., écrit *culi, coly,* etc., comme n. d'une caste hindoue ; sens actuel [*koully*], 1699, Boulan ; orthogr. actuelle, reprise à l'angl., milieu du XIX^e s.). Serviteur indien, et, *par extens.,* homme qui, dans les pays d'Extrême-Orient, est employé aux travaux pénibles : *Des tireurs de pousse, des coolies désœuvrés* (Dorgelès).
● SYN. : *porteur.*

coopérateur, trice [kɔɔperatœr, -tris] n. (bas lat. *cooperator,* de *cooperatum,*

supin de *cooperari* [v. coopérer] ; 1516, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, xx^e s.). **1.** Personne qui prend part avec d'autres à une action, à une entreprise commune : *Depuis l'avènement au trône de la branche cadette, dont il fut un actif coopérateur, il restait directeur* (Balzac). *Jean-Jacques Olier fut le contemporain et le coopérateur de Vincent de Paul* (Renan). || **2.** Membre d'une société coopérative : *Les coopérateurs de Lorraine.*

◆ adj. *Class.* Qui participe à, aide à : *Quand elle* [la mort] *séparait de l'âme un corps soumis et coopérateur à ses volontés, il était juste de l'abhorrer* (Pascal).

coopératif, ive [kɔɔperatif, -iv] adj. (de *coopérer ;* 1550, Fierabras, au sens de « [cause] secondaire d'une maladie, mais sans laquelle celle-ci ne se déclare pas » ; sens 1, 1838, H. Martineau ; sens 2, xx^e s.). **1.** En économie politique, se dit de ce qui est fondé sur la coopération, sur l'association de plusieurs personnes intéressées à une entreprise commune : *Système coopératif. Société coopérative. Ce que l'administration dénommait une buvette coopérative de boissons chaudes* (Romains). || **2.** Se dit d'une personne qui s'associe volontiers à l'effort d'autrui : *On l'a sollicité plusieurs fois, mais il ne s'est pas montré très coopératif.*

◆ **coopérative** n. f. (milieu du xix^e s.). Groupement de producteurs ou de consommateurs créé en vue d'une gestion commune à moindres frais, et fondé sur le principe de la coopération : *Coopérative agricole. Une coopérative scolaire. La coopérative d'une usine.*

coopération [kɔɔperasjɔ̃] n. f. (bas lat. *cooperatio,* coopération, collaboration, de *cooperatum,* supin de *cooperari* [v. coopérer] ; fin du xiv^e s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1828, J. Rey ; sens 4, milieu du xx^e s.). **1.** Action de coopérer, de participer à une œuvre faite en commun. || **2.** Spécialem. *Coopération à la grâce,* en théologie, effort personnel en vue de permettre l'action de la grâce. || **3.** En économie politique, méthode d'action par laquelle des personnes, ayant des intérêts communs, constituent une entreprise où les droits de tous à la gestion sont égaux et où le profit est réparti entre les seuls associés au prorata de leur activité. || **4.** *Politique de coopération,* ensemble de moyens mis en œuvre pour contribuer au développement économique et culturel de pays moins développés.

● Syn. : **1** *collaboration, concours, contribution.* — Contr. : **1** *opposition, rivalité.*

coopératisme [kɔɔperatism] n. m. (de *coopération ;* 1870, Albert Richard). Théorie économique qui repose sur le principe de la coopération : *Buchez, Owen et Fourier sont les précurseurs du coopératisme.*

coopérativement [kɔɔperativmɑ̃] adv. (de *coopératif ;* 1877, Littré). De façon coopérative : *Le prolétariat parisien a le premier conçu l'idée de former coopérativement le capital des ateliers coopératifs* (Denis, d'après Littré).

coopérer [kɔɔpere] v. tr. ind. [**à**] (bas lat. *cooperari,* coopérer, de *cum,* avec, et *operari,* travailler, de *opus, operis,* travail ; fin du xiv^e s., au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). [Conj. **5 b.**] **1.** Participer à une œuvre, à une action commune : *Tous les collaborateurs ont coopéré au succès de l'entreprise.* [M. d'Andilly] *coopéra* [...] *à l'œuvre d'épuration et d'élégance de Balzac et de Vaugelas* (Sainte-Beuve). || **2.** Spécialem. *Coopérer à la grâce,* en théologie, répondre à l'action de la grâce par un effort personnel : *C'est la force de la grâce même qui fait que nous coopérons avec elle dans l'œuvre de notre salut* (Pascal).

● Syn. : **1** *aider à, collaborer à, concourir à, conspirer à, contribuer à, prendre part à.* — Contr. : **1** *concurrencer, empêcher, gêner, menacer, s'opposer à, paralyser, ruiner.*

cooptation [kɔɔptasjɔ̃] n. f. (lat. *cooptatio,* élection pour compléter un corps, un collège, de *cooptatum,* supin de *cooptare* [v. coopter] ; 1639, Chapelain, au sens 1 ; sens 2, fin du xix^e s.). **1.** *Vx.* Dans certains corps, admission d'un nouveau membre ne présentant pas les titres requis habituellement. || **2.** Mode de recrutement qui consiste, pour une assemblée, à désigner elle-même ses nouveaux membres : *L'Académie française se recrute par cooptation.*

coopter [kɔɔpte] v. tr. (lat. *cooptare,* choisir pour compléter un corps, un collège, s'associer, nommer, de *cum,* avec, et *optare,* choisir ; v. 1710, P.-D. Huet). Admettre par cooptation, en parlant d'une société, d'un corps constitué : *Que le pouvoir nominatif soit unitaire ou plural, coopté, hérité, élu* (Maurras).

coordination [kɔɔrdinasjɔ̃] n. f. (bas lat. *coordinatio,* arrangement, de *cum,* avec, et *ordinatio,* mise en ordre, de *ordinatum,* supin de *ordinare,* disposer en ordre, de *ordo, ordinis,* ordre ; v. 1361, Oresme, puis 1762, J.-J. Rousseau, aux sens 1-3 ; sens 4, 1890, *Dict. général*). **1.** Disposition calculée de choses qui doivent aller ensemble : *Votre témérité raisonnée, et si souvent heureuse, exige la réunion et la coordination dans l'homme des vertus les plus diverses* (Valéry). || **2.** *Spécialem.* Harmonisation d'activités diverses selon un plan et dans un souci d'efficacité : *La coordination des transports.* || **3.** État de choses harmonieusement disposées en vue d'un effet : *Il y a dans ce spectacle une ingénieuse coordination des divers tableaux.* || En grammaire, liaison entre deux membres d'énoncé (propositions, syntagmes, mots) ayant même fonction : *Conjonction de coordination.* (V. art. spécial.)

● Syn. : **1** *alliance, conjugaison, harmonisation ;* **2** *combinaison, synchronisation ;* **3** *agencement, aménagement, arrangement, enchaînement, ordonnance, organisation.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA COORDINATION

HISTOIRE DE LA NOTION

Le mot *coordination* apparaît au début du vi^e s. de notre ère, chez le philosophe Boèce traduisant Aristote ; il y désigne le rapport qui unit entre eux les éléments *a, c, d* d'un ensemble *g.* On doit à Oresme le premier calque français : *coördinacion* (1370). Le mot ne réapparaît ensuite que chez J.-J. Rousseau (1762), et le Dictionnaire de l'Académie l'admet en 1835. Mais c'est seulement dans sa 8^e édition (1932-1935) que ce dictionnaire mentionne l'emploi syntaxique.

En 1862, cependant, P. A. Lemaire avait distingué, dans sa *Grammaire de la langue française,* des propositions « coordonnées » et « subordonnées », et, en 1888, A. Brachet parlait de « conjonctions de coordination ».

La définition de Lemaire était de nature psychologique : les propositions indépendantes sont *coordonnées* « lorsqu'elles se lient par la suite des idées pour former un raisonnement, un arrangement symétrique, un tableau ». Exemple :

Je pense, donc Dieu existe.

Il ajoutait qu' « entre les propositions coordonnées, le mouvement de la pensée et la rapidité du style permettent souvent de supprimer toute liaison ». Vingt-trois ans plus tard, il apportait à cette conception un changement essentiel en donnant la conjonction pour l'opérateur même de la coordination. Brachet le suivait en 1888 :

> « On dit que les propositions simples sont *juxtaposées* quand elles sont simplement placées les unes à côté des autres. On dit que les propositions simples sont *coordonnées* quand elles sont unies par une conjonction. »

La même position était prise par Chassang en 1892. Il n'était pas fait état de la coordination des simples mots.

Il n'est encore question que des propositions dans la nomenclature gramma-

ticale imposée aux examens et concours par l'arrêté ministériel de 1910 :

> « Les propositions principales ou subordonnées peuvent être coordonnées. »

La rédaction de 1949 y réintroduit la distinction de Brachet :

> « Les propositions de même nature peuvent être coordonnées ou juxtaposées entre elles. »

Aucun progrès n'est à porter, depuis Brachet, à l'actif des théoriciens français. Les pages consacrées par F. Brunot, dans *la Pensée et la langue* (1922), aux « propositions coordonnées » et aux « conjonctions » ne sont qu'un constat des contradictions et des doutes que perpétuait la tradition en France.

C'est à l'étranger que s'ouvraient des voies nouvelles. Outre-Rhin, la *Logique* de Wundt (1893) et sa *Völkerpsychologie* (1900) eurent le grand mérite de poser la distinction d'une logique psychique et d'une logique grammaticale. Meyer-Lübke fonda sur les mêmes bases sa *Grammaire des langues romanes* (1900). Aux Pays-Bas Van Ginneken (1907), en Suède J. Vising éclairèrent les faits sous les angles respectifs de la psychologie et de la stylistique. Le *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure (1916) est muet sur la question, mais deux élèves de Saussure devaient combler cette lacune.

Albert Séchehaye, dans l'*Essai sur la structure logique de la phrase* (1926), ramenait les structures phrastiques les plus complexes aux combinaisons de « trois rapports fondamentaux » : **prédication, subordination, coordination.** Il était clairement vu que ces rapports existaient entre mots comme entre propositions, et la « juxtaposition » n'était plus donnée que pour un cas particulier de la coordination. Celle-ci restait malheureusement définie par une « unité relative » sur le plan du sens — ce qui ne la distingue pas de la subordination.

Départ vicié aussi chez Ch. Bally, qui, dans *Linguistique générale et linguistique française* (Genève, 1932), enseignait que « deux phrases sont coordonnées quand la seconde est le prédicat de la première prise pour sujet psychologique » :

> *Il gèle, nous ne sortirons pas,* ou encore :
> *Il gèle,* **aussi** *nous ne sortirons pas.*

Cette définition a deux faiblesses. D'une part, elle convient aussi bien à une phrase de subordination comme :

> *Il fait si froid que nous ne sortirons pas.*

Et la distinction d'un sujet et d'un prédicat psychologique est purement intuitive, fondée sur des éléments contextuels et situationnels qui n'ont rien à voir avec la grammaire. Bally ajoutait que « la simple juxtaposition de deux énoncés quelconques ne suffit pas pour faire de deux phrases des coordonnées », et en donnait pour preuve ces paroles prononcées par quelqu'un au milieu d'un repas :

> *Paul est arrivé ! Passe-moi le pain.*

Il est pourtant facile d'imaginer une situation dans laquelle un rapport de cause à effet ferait l' « unité » psychologique de ces deux propositions.

En 1933 parut aux États-Unis *Language,* de Leonard Bloomfield, qui remettait en cause tout le processus de l'analyse linguistique en opposant au *psychologisme* la méthode *mécaniste,* qui fait abstraction du sens. Bloomfield établissait des classes d'unités syntaxiques par l'épreuve de commutation (v. ce mot) et définissait les groupes coordinatifs par l'appartenance de l'unité totale à la même classe formelle que chacun des constituants ; dans une phrase comme :

> *Appelle Bill et John,*

le groupe *Bill et John* exerce la même fonction que pourrait exercer *Bill* seul, ou *John.* Le « coordinateur » peut être *et* ou *ou ;* il peut aussi manquer ; cela ne change rien à la relation, qui distingue la coordination de la subordination au sein des groupes « endocentriques ».

Ainsi revenait-on, au bout de treize siècles, à la conception d'une coordination voisine de celle que connaissait Boèce.

En 1939, un an après la mort de Nikolay S. Troubetzkoy, paraissait, dans les *Mélanges Bally,* un article où le maître russe distinguait trois classes de « syntagmes » :

— **prédicatifs :** *l'homme est une bête ;*

— **déterminatifs :** *l'homme bestial ;*

— **sociatifs :** *l'homme, la bête, (l'oiseau)...*

Les différents termes du syntagme sociatif se trouvent « dans un même rapport syntagmatique avec quelque autre membre du même énoncé ». C'était la coordination.

En 1943, le Danois Louis Hjelmslev donnait, dans le cadre de sa doctrine, la *glossématique* (récusant tout élément de définition emprunté à la « substance », tel que le sens intuitivement saisi), un nouveau critère d'analyse « immanente » : le sentiment de « présupposition », révélé par l'épreuve de réduction, variété de la commutation. En vertu de quoi, il distinguait à son tour trois fonctions :

— la **solidarité,** caractérisée par la présupposition réciproque des termes

— la **sélection,** caractérisée par la présupposition unilatérale

— la **combinaison,** caractérisée par la non-présupposition réciproque.

On reconnaît dans la troisième fonction la coordination, puisque, dans une phrase comme : *Appelle Bill, John et Grace,* aucun des trois termes composant le groupe complément d'objet ne présuppose l'existence des deux autres.

Une controverse opposa plus tard, sur un point de haute théorie, le Yougoslave Francis Mikuš et le Genevois Henri Frei. Le premier (*Word,* 1947) excluait les groupes de coordination du nombre des « syntagmes », pour la raison qu'ils ne sont pas astreints au binarisme, dont Wundt avait fait le principe de toute l'architecture linguistique. Henri Frei lui opposa (*ibid.,* 1948) que Saussure n'avait pas expressément exclu la coordination de la syntagmatique, et que Troubetzkoy l'y avait incluse : il fallait donc bien que le rapport de coordination constituât en syntagmatique une exception — la seule — au binarisme. (V. SYNTAGME.)

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

On peut, en empruntant à toutes ces théories, essayer de circonscrire la notion fondamentale de « coordination », qui, dans la plupart des manuels français, n'est évoquée qu'allusivement au chapitre des « mots invariables » (conjonctions).

Les théoriciens étrangers mentionnés sont unanimes sur un point : le rapport syntaxique nommé *coordination* est identique, qu'il soit marqué par une conjonction ou par la simple juxtaposition des termes. Se conformer rigoureusement à la nomenclature officielle française, qui oppose la coordination à la juxtaposition, serait se priver d'un terme général pour désigner une fonction unique dont tous les théoriciens ont reconnu l'importance. Les grammairiens français qui se feraient scrupule d'enfreindre le règlement n'auraient d'autre ressource que de proscrire le terme litigieux et d'user, au sens général, du mot *parataxe,* en distinguant la parataxe *syndestique* (par conjonction, en gr. *sundesmos*) et la parataxe *asyndestique* (par juxtaposition) ; la subordination (au sens général) serait *l'hypotaxe.* Malheureusement, ces termes, familiers aux linguistes, ont peu de chance d'être acceptés dans l'usage scolaire.

La définition de Troubetzkoy s'applique sans difficulté au niveau des **mots :** ceux-ci sont coordonnés entre eux quand ils ont dans une phrase **la même fonction par rapport au même mot ;** exemple :

> *Nous pêchions des moules, des crevettes et des crabes.*

L'enseignement doit combattre l'erreur, si fréquente — spontanée ou apprise —, consistant à dire que, dans cette phrase, seul le nom *crabes* est coordonné. Les

trois noms le sont au même titre, chacun avec les deux autres, parce qu'ils sont tous compléments d'objet du verbe *pêchions.* La conjonction *et* pourrait manquer, et l'énumération paraîtrait le résultat d'une recherche mémorielle, abandonnée au troisième nom. L'emploi de *et* marque au contraire le caractère achevé de l'énumération, souligne l'unité de l'ensemble, et l'effet concerne les deux premiers noms aussi bien que les deux derniers : *et* vaut pour toute la série.

Les propositions subordonnées coordonnées entre elles ne posent pas un problème différent ; il s'agit encore de termes qui remplissent une même fonction dans la phrase :

> *Je sais qu'ils sont partis et qu'ils sont revenus.*

Comment cette définition générale peut-elle être adaptée aux **propositions indépendantes** (ou principales) voisines ? La pratique ordinaire — scolaire — de l'analyse ne leur reconnaît — à la différence des subordonnées — aucune « fonction ». C'est que le mot *fonction* y désigne traditionnellement les « fonctions syntaxiques » des mots ou groupes de mots dans la proposition (sujet, complément d'objet, attribut, etc.). Dans le sens plus général qu'a pris le mot en linguistique (tout « signe » a une « fonction »), on doit reconnaître à la proposition indépendante (ou principale), en tant que telle, la fonction **prédicative :** elle apporte un élément nouveau d'information (v. PRÉDICAT). La **phrase** (v. ce mot) n'a pas d'autre fonction si elle se réduit à une proposition indépendante. Si elle se compose d'une proposition principale et d'une subordonnée, on peut dire que normalement la principale effectue la prédication, la subordonnée n'étant qu'un des éléments sur lesquels porte cette opération :

> *J'ai connu Paul avant qu'il se marie.*

Si la phrase, comptée d'un point à un autre, se compose de deux indépendantes, celles-ci apportent normalement deux prédications :

> *J'ai connu Paul ; il n'était pas encore marié.*

Il y a donc identité fonctionnelle entre deux propositions indépendantes ou principales voisines, et là encore cette identité définit la coordination.

On peut évoquer ici le problème débattu par Mikuš et Frei (v. plus haut). Les groupes d'unités coordonnées intéressent-ils la syntaxe ? Leur voisinage n'est-il pas fortuit, aussi étranger à l'architecture de la phrase que le voisinage de deux troncs est étranger à la morphologie des arbres ? Qu'on observe la phrase suivante :

> *Je suis sorti et j'ai acheté sur le boulevard une grammaire et un dictionnaire espagnols.*

Les mots *sur le boulevard et une grammaire* ne sont liés entre eux par aucune fonction, mais ils ont dans la proposition des fonctions différentes : ils ne sont pas coordonnés ; seule les rapproche la nécessité de juxtaposition qu'entraîne la loi de linéarité orale (encore pourraient-ils se trouver séparés si le complément de lieu occupait la fin de la phrase ou se trouvait détaché au début de la proposition). Les noms *grammaire* et *dictionnaire* ne dépendent pas non plus l'un de l'autre, mais ils sont tous deux objets du verbe : cette propriété commune en fait les éléments d'un même ensemble, ce qui définit entre eux une relation. Que cette relation soit intuitivement sentie, là n'est pas la question ; ce qui compte, c'est qu'elle se manifeste structuralement par deux faits : l'emploi d'une conjonction, *et,* entre les deux termes, et la présence d'un adjectif, *espagnols,* mis au pluriel parce qu'il se rapporte aux deux à la fois.

La même conjonction *et* donne valeur structurale au rapport qu'on peut établir entre les deux propositions indépendantes coordonnées dans cette phrase. Celles-ci pourraient recevoir un complément commun, par exemple un complément de temps détaché en tête de la phrase (*Avant le déjeuner,* etc.), mais aucun fait d'accord, dans ce cas, ne révélerait la dualité du support ; il se présente pourtant des cas où la construction d'un complément en facteur commun à deux propositions reçoit une estampille formelle :

> *Je **souhaite, j'exige** qu'il **vienne.***

Le subjonctif *vienne* n'est possible ici que parce que les deux verbes principaux l'admettent ; il serait incorrect de dire :

> **Je **souhaite, j'espère** qu'il **viendra.***

Un autre fait révèle la pertinence d'un rattachement des groupements coordinatifs à la syntaxe : une certaine identité de nature est exigée entre les termes coordonnés, mots ou propositions ; les phrases suivantes sont « agrammaticales » :

> **Pierre est **triste** et **un imbécile.***
> **Le scénario **du film*** et **que j'ai imaginé** est original.

Toutes ces raisons concourent à légitimer l'intégration, et l'on distinguera dans la « syntagmatique », si l'on veut être précis, une « paratagmatique » et une « hypotagmatique ».

Les manifestations structurales de la coordination aideront à en tracer les limites. Deux phrases peuvent être coordonnées, puisqu'une conjonction de coordination intervient souvent après un point. Les limites de la coordination des phrases sont les limites de ce qu'on appelle le *texte,* ensemble d'énoncés prédicatifs.

Toutes les phrases d'un même texte sont-elles coordonnées ? Cette question amène à déplacer le problème du plan de la fonction au plan du sens. Faut-il suivre Ch. Bally, selon qui toute proposition coordonnée exprime une prédication prenant pour sujet la proposition précédente ? On ne voit rien d'analogue dans la coordination des mots. Doit-on se contenter avec Lemaire d'un vague lien de sens, avec Séchehaye d'une « unité relative » ? Critères évanescents. Force est d'admettre que toutes les propositions indépendantes et principales d'un texte sont coordonnées entre elles. On exclura cependant les parties du texte, telles que citations ou propos rapportés, qui sont des sous-textes dans le texte principal, auquel ils ne peuvent pas être liés par des conjonctions de coordination :

> *On me l'a souvent dit : il n'y a pas de quoi être fier* (Camus).

En revanche, avec Ch. Bally, on tiendra pour coordonnées des propositions dont l'une est enchâssée en « parenthèse » dans le cours de l'autre, sans morphème de subordination :

> *Oui, ma juste fureur,* ***et j'en fais vanité,***
> *A vengé mes parents sur ma postérité* (Racine).

La structure syntagmatique ne serait pas altérée si l'on repoussait la « proposition parenthèse » en fin de phrase.

Quelle part faire, dans la « paratagmatique », à l'étude des relations de sens (cause, temps, comparaison, etc.), dont nous avons vu qu'elles ne distinguent aucunement les groupes de coordination des groupes de subordination ? Des différences de sens sont marquées par les différences de conjonction, mais ces oppositions ressortissent au lexique.

Quant aux relations logiques implicites que tout le monde devine dans des groupes comme les phrases suivantes :

> *Il va pleuvoir : le ciel est noir* (cause),
> *Le ciel est noir : il va pleuvoir* (conséquence), elles ne sont pas pertinentes en grammaire, n'étant marquées par aucun morphème.

Infirment-elles le principe de **non-présupposition réciproque** avancé par Hjelmslev ? Non, puisqu'il faut entendre ce principe dans le cadre de la glossématique, qui récuse tout appel à une intuition extra-grammaticale. Chacune des propositions des deux phrases en ques-

tion pourrait constituer un texte complet, aucune ne présuppose formellement sa voisine, et il n'en serait pas autrement si chaque proposition seconde était précédée d'une conjonction (*car, donc*) : celle-ci devrait être tenue pour extérieure aux deux propositions, ne modifiant pas plus la structure de la seconde que de la première.

MARQUES D'INTONATION

Dans l'expression orale, la « prosodie » peut souligner de deux façons la structure coordinative grammaticalement marquée :

1° Des **pauses** plus ou moins fortes interviennent entre les mots ou groupes de mots coordonnés, principalement en l'absence de conjonction. Ces pauses peuvent être marquées dans l'écriture par la virgule, le point-virgule, les deux points, les tirets, les parenthèses, les différents points. (V. PONCTUATION.)

2° Des **variations mélodiques** modulent le découpage. Alors qu'une phrase comme :

> *Tu achèteras des radis*

se prononce normalement avec une montée de la voix sur la syllabe *-ras* et une chute sur la syllabe *-dis* (en vertu d'une loi naturelle qui veut que les cordes vocales se tendent au début de l'émission et se détendent à la fin), une phrase à plusieurs mots juxtaposés, comme :

> *Tu achèteras des radis, une salade, un chou et des pommes,*

se prononce avec trois montées : sur *-dis,* sur *-la-*, sur *chou ;* toute montée est ordinairement signe d'attente, d'inachèvement. Bien entendu, il y aura descente, et non montée, sur chacun des noms coordonnés, si celui qui parle pense, à chaque nom prononcé, en avoir fini. Il y a coordination dans les deux cas, la variation mélodique le marque, comme les pauses, et la différence entre une variation montante et une variation descendante n'a qu'une valeur significative marginale, comme le choix de la conjonction.

Si deux propositions indépendantes sont coordonnées, elles sont normalement toutes les deux prédicatives, et leur égale valeur se marque par une double mélodie montante-descendante :

> *Le ciel était gris, les feuilles tombaient.* (Montée sur *-el,* chute sur *gris ;* montée sur *feu-*, chute sur *-baient.*)

Comme dans le cas des mots coordonnés, une suite de propositions indépendantes peut être prononcée avec une montée à la fin de chaque membre (sauf le dernier), faisant entendre que le discours n'est pas terminé.

Mais souvent, comme on l'a vu, une relation logique se devine entre deux propositions, que ne marque pas la grammaire :

> *Il va pleuvoir : le ciel est noir.*

Alors il se peut que la mélodie retrouve l'unité d'une phrase simple : ici, montée sur *-voir,* chute sur *noir ;* c'est qu'une seule prédication est à retenir : ici celle qu'énonce la première proposition — et non pas forcément la seconde, comme le voulait Ch. Bally. Il y a divorce de la pensée et de la forme grammaticale, mais l'intonation supplée la grammaire en marquant la dépendance que celle-ci laisse inexprimée. (V. INTONATION.)

COORDINATION DE SENS SUBORDONNANT

Si l'on ne peut prendre argument de variations mélodiques pour contester le caractère coordinatif de certains groupes de propositions, car l'intonation doit être tenue — et l'a été jusqu'ici — pour un procédé expressif extra-grammatical, il n'en est pas de même quand certaines particularités formelles accompagnent une dépendance sémantique manifeste. Des phrases comme les suivantes posent un problème qui partage les grammairiens :

> (1) *Cherchez, vous trouverez.*
> (2) *Tu le saluerais, il ne te répondrait même pas.*
> (3) *J'ai eu beau freiner, je n'ai pu m'arrêter.*
> (4) *Plus tu freines, plus tu ralentis.*

Il est évident qu'une solidarité des deux propositions caractérise chacune de ces phrases. Dans la première, l'impératif *cherchez* prend la valeur d'une subordonnée conditionnelle du fait de sa place, et aussi de son emploi en corrélation avec l'indicatif futur. Dans la deuxième, le conditionnel initial appelle un conditionnel en réplique. Dans la troisième, la locution *avoir beau* est de celles qui ne peuvent figurer en phrase simple ; c'est une locution auxiliaire de concession. L'adverbe *plus* au début de la quatrième exige un *plus* ou un *moins* corrélatif. Le fait que chacune des propositions placées en tête pourrait facilement être remplacée par une proposition subordonnée a souvent incité à voir là un mode particulier de subordination. La présupposition est indéniable dans les phrases 3 et 4, unilatérale en 3, réciproque en 4.

Doit-on parler ici de subordination ? Ou bien le dilemme coordination/subordination serait-il trompeur ? Ces phrases ouvrent-elles sur un troisième domaine ou sur un domaine commun ? Ce serait leur accorder trop d'importance. On est en présence de **groupes phraséologiques figés,** et non plus de syntaxe libre. Coordonnées à l'origine (la première et la quatrième admettraient la conjonction *et*), elles ont pris une signification relationnelle immuable, coupée du fonctionnement normal de leurs éléments. Sans doute, chaque première proposition de ces phrases a le signifié d'une subordonnée, mais aucune ne pourrait passer en seconde place et prendre l'accent prédicatif, comme le peuvent toutes les subordonnées.

SUBORDINATION DE SENS COORDONNANT

Comparant les phrases suivantes :

> *Venez chez moi demain à cinq heures*

et

> *Venez chez moi demain, à cinq heures,*

Ch. Bally estimait qu'on peut parler, pour la seconde, de deux coordonnées. Le sens est : « Venez chez moi demain ; (j'ajoute : Venez) à cinq heures. »

En d'autres termes, la première phrase contient une seule prédication, la seconde en contient deux. Mais, si ce critère de sens suffit à Ch. Bally pour parler de coordination, on sait que la linguistique a évolué après lui dans un sens plus formaliste. Pour être l'équivalent d'une proposition coordonnée sur le plan des signifiés, le groupe *à cinq heures* n'en est pas moins un complément circonstanciel du verbe *venez.* C'est un « complément détaché ». Là encore, l'intonation marque un mouvement de la pensée que la grammaire dissimule : la virgule marque une pause, précédée d'une chute de la voix et suivie d'une remontée sur *cinq,* avant la chute finale sur *heures.*

Beaucoup de compléments peuvent être ainsi détachés de leur support, prenant une valeur prédicative, isolés par une pause à la fin de la phrase, ou par deux pauses s'ils en interrompent le cours :

> *L'orgueil,* ***seul,*** *l'en avait empêché* (E. Pérochon).

Le « complément détaché » peut s'éloigner de son support :

> *Hors de l'eau, la gueule du brochet s'ouvre,* ***démesurée, impressionnante*** (M. Genevoix).

Il peut le précéder :

> ***Triomphante,*** *elle apporte une palombe encerclée de cèpes odorants* (Lichtenberger).

Aux compléments détachés se rattache une catégorie de propositions subordonnées relatives qui n'ont aucune valeur dé-

terminative. Un exemple en a été donné à l'article CONJONCTION :

> *Un carnet relié en cuir de Russie se trouvait là ; **que** prit Julius et **qu'il** ouvrit* (Gide).

Le sens serait le même si Gide avait écrit : *Julius le prit et l'ouvrit.* Il y a dans la phrase trois prédications successives, et non une seule portant sur le sujet *carnet* qui serait déterminé par deux propositions relatives.

On appelle **relatif de liaison** un pronom relatif employé dans de telles conditions : marquant une simple transition d'une proposition prédicative à une autre proposition prédicative, il équivaut le plus souvent à la conjonction *et.*

Cet emploi, très fréquent en latin, l'est aussi en français dans la langue littéraire, et la langue parlée familière ne l'ignore pas. Souvent, le relatif *quoi* représente toute la proposition précédente :

> *Débarrassons-nous de ces misères. **Après quoi,** nous irons visiter les casernes* (M. Bedel).
> *Ces ruses de Comanches sont indispensables. **Sans quoi** la vie s'userait en querelles, en contestations* (A. Daudet).

Si l'on songe que la conjonction *car* remonte à un emploi semblable d'un relatif latin (*qua re,* « par quoi »), on peut se demander si des groupes comme *après quoi, sans quoi,* etc., ne devraient pas être tenus pour des locutions conjonctives de coordination, ce qui permettrait d'appeler les propositions qu'elles introduisent des « indépendantes coordonnées ».

Ces groupes présentent une des propriétés reconnues aux conjonctions de coordination (v. CONJONCTION) : ils représentent le terme précédent dans son entier. Une autre condition est souvent satisfaite : ils intègrent l'entier du second terme dans un jugement de relation ; c'est le cas pour *après quoi, sans quoi.* Mais on ne retrouve pas cette seconde condition quand le pronom relatif neutre (sous la forme *ce qui, ce que* aux fonctions directes) est un des termes essentiels de la proposition où il figure :

> *Il accepta tout de suite. **A quoi** je ne m'attendais pas. Il rectifia le nœud de sa cravate et le pli de ses cheveux. **Ce qui** dura* (Cl. Farrère).

Si l'on ne peut donc identifier tout relatif de liaison à une conjonction, il n'en est pas moins vrai que le type de propositions ainsi introduites se confond par le sens avec les indépendantes coordonnées. Souvent, elles sont précédées d'un point ou d'un point-virgule, signes incompatibles en principe avec la subordination. Il arrive même, comme le remarque Bally, que leur verbe soit mis au subjonctif, marque de modalité volitive qui ne peut affecter en principe qu'une proposition indépendante ou principale :

> *Ce scélérat — que la peste **fasse** crever ! — m'a acculé à la faillite.*

Le pronom relatif n'est pas le seul mot de subordination qui en vienne ainsi à fonctionner comme un coordonnant. Il n'est pas rare qu'une phrase précédée d'un point ou d'un point-virgule commence par une conjonction de subordination :

— consécutive : *de sorte que, si bien que, de manière que... ;*

— oppositive : *tandis que, au lieu que... ;*

— concessive : *quoique...*

Dans cet emploi, *quoique,* devenu conjonction de coordination, est normalement suivi de l'indicatif :

> *J'aimerais mieux cent fois que ce soit une fille pauvre. **Quoique** vraiment ce n'est pas tout à fait ce que j'avais rêvé pour toi* (Tr. Bernard).

HISTORIQUE DES FAITS

Le faible pourcentage (20 p. 100) de propositions subordonnées dans une épopée comme *la Chanson de Roland* est souvent imputé, à tort, au caractère primitif de la langue, et quelques linguistes ont enseigné qu'il existe pour toute langue une enfance, âge de la parataxe, et une maturité, âge de l'hypotaxe. Les historiens de la langue pensent aujourd'hui qu'il n'en est rien, et que les écarts constatés d'un texte à un autre ressortissent plutôt aux différences de genre littéraire. Les langues se transforment insensiblement, et c'est employer une expression très impropre que de dire que l'une est « la fille » de l'autre, comme de parler d' « enfance ». Toutes les articulations subordonnantes du français remontent au latin (v. CONJONCTION) ; le plus ancien texte français, les *Serments de Strasbourg,* contient 75 p. 100 de subordonnées ; en revanche, *l'Énéide,* écrite à la fin de la période classique du latin, n'a pas plus de subordonnées que *la Chanson de Roland :* preuve que la parataxe tient au genre littéraire plutôt qu'à un prétendu infantilisme de la langue. La dominance de la coordination dans les chansons de geste françaises s'explique en partie par le fait qu'elles étaient chantées, et sur un thème très monotone.

D'une manière générale, les textes reproduisant la langue parlée ont un pourcentage d'hypotaxe plus faible que les récits ou les discours philosophiques. Cette différence, observée déjà entre le latin de Plaute et celui de Cicéron, se marque même entre les parties dialoguées et les parties narratives d'une même œuvre. Un sondage dans quelques fables de La Fontaine donne les pourcentages de subordination suivants :

— 17 p. 100 dans les propos rapportés

— 23 p. 100 dans les passages de récit

— 25 p. 100 dans les réflexions de l'auteur.

Le pourcentage dépasse 30 p. 100 dans le *Discours à M^me^ de La Sablière,* poème philosophique de 237 vers.

Le dénombrement précis des subordonnées s'impose avant tout jugement sur le caractère paratactique ou non d'un texte. Telle partie en prose d'*Aucassin et Nicolette* donne l'impression d'une grande gaucherie paratactique ; en fait, les subordonnées s'y présentent à près de 40 p. 100, mais la coordination s'y remarque par sa lourdeur : 50 p. 100 de parataxe syndestique, c'est-à-dire soulignée par des conjonctions, où *si* est à lui seul plus fréquent que toutes les autres. On parle souvent du style « coupé » de La Bruyère ; en fait, il n'est pas rare que le pourcentage d'hypotaxe, dans certains de ses portraits, dépasse 50 p. 100 ; il lui arrive d'atteindre 80 p. 100 ! C'est seulement dans la parataxe que se remarque chez lui, mais de façon éclatante, la sobriété des liaisons. Une évolution du style paratactique vers une plus grande variété et une plus grande discrétion des procédés s'observe à partir du XVII^e^ s. A l'époque moderne, l'étude des documents oraux enregistrés révèle une dominance très nette de parataxe asyndestique : les conjonctions sont rares, remplacées par des indications mélodiques, des balisages par mots répétés, des interjections (*alors, eh bien, là, voilà, seulement, oui, oh*), des contrastes de modalités. (V. ASYNDÈTE.)

D'un point de vue moins stylistique que grammatical, le lecteur moderne est frappé par certaines incohérences ou asymétries de l'ancienne langue dans le domaine de la coordination :

- 1° ***S'en** volt ostages, **et** vos l'en enveiez* [S'il veut des otages, envoyez-lui-en] *(la Chanson de Roland).*

  ***En ço qu'il** estoit en tel aisse et en tel deduit, **et** uns estores de Sarrasins vinrent par mer* [Pendant qu'il était en telle aise et en tel plaisir, voilà qu'une flotte de Sarrasins survint par mer] *(Aucassin et Nicolette).*

Dans ces deux phrases, une subordonnée est suivie d'une principale commençant par *et :* « para-hypotaxe » dont les racines sont latines et dont l'effet de sens est ici d'évoquer une action immédiate ou brutale.

• 2° *Et lors manda as barons et as pelerins* ***salut*** *et* ***qu'il les asolt*** (= absout) ***comme ses fils*** (Villehardouin).

Sis hostes enquist de ***sun eire,*** *e* ***que dit li out Samuel***
[Son hôte s'enquit de son voyage, et demanda ce que lui avait dit Samuel] *(Quatre Livres des Rois).*

Il y a dans ces phrases une asymétrie des termes coordonnés qui dépasse les licences de l'usage actuel. G. Antoine étudie dans sa thèse (*la Coordination en français,* pp. 477-510) les différents types d'asymétrie rencontrés à toute époque. Le XVII[e] s. encore n'en était pas avare. La Bruyère s'en faisait une élégance :

Tout est dit, et l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a ***des hommes, et qui pensent.***

Les écrivains modernes ne s'y laissent aller qu'avec une intention archaïsante :

Il l'éprouve tôt ou tard, ***et que les autres issues sont bouchées*** (Gide).

• 3° *Quant li gentils chevaliers eut oy la dame complaindre si tenrement, et que toute fondoit en larmes* (Froissart).

Ici, le « zeugme » est incorrect : la dernière proposition, donnée pour complément d'objet de *eut oy,* implique en réalité *eut vëu.*

Vous qui m'avés fait roy et mis le couronne on chief (Froissart).

Le pronom *m(e)* est pris successivement comme objet direct et comme complément d'attribution.

Cette incohérence se présente sous diverses formes, combattues au XVII[e] s. par Malherbe et par Vaugelas. (V. ANACOLUTHE.)

• 4° *Quant vous percevrez la laidure Que vous requerez et l'ordure... (le Comte d'Anjou).*

« Coordination différée », comme encore au XVII[e] s. :

Albe le veut et Rome (Corneille).

Après une si belle action et si utile (Sévigné).

• 5° *Pour la mauvaistié d'autres qui ont sens assez et experience, mais ilz en veulent mal user* (Commynes).

Coordination d'une indépendante à une relative.

À côté de ces constructions anciennes pourchassées par les grammairiens et devenues rares, il faut mentionner une tendance, apparue en moyen français, à ne pas répéter, dans les groupes coordonnés, des mots grammaticaux comme l'article, la préposition :

... par tout le continent et isles de l'ocean (Rabelais).

... advisa es dommages faicts en la ville et habitants (Rabelais).

... plus riche de vertu, beaulté et honnesteté (Marguerite de Navarre).

La fréquence très grande de ce genre de libertés au XVI[e] s. est certainement liée à la mode, qui dura tout le siècle, d'entasser les mots par groupes de deux ou trois, sinon plus.

Mais bientôt Malherbe blâmera chez Desportes :

Vous serez ***le premier et dernier*** *de mes maux...*

De Lycidas et moi *l'éternel souvenir...*

De nos jours, l'ellipse d'un article choquerait, alors que toutes les asymétries précédemment inventoriées sont monnaie courante dans la langue familière : c'est que celles-ci répondent à des tendances naturelles, ainsi que l'a montré Henri Frei dans sa *Grammaire des fautes.* Bannies, de guerre lasse, vers 1680 de la langue littéraire, elles y ont reconquis, depuis le symbolisme, de fortes positions :

Les Sages d'autrefois, qui valaient bien ceux-ci,
Crurent, et c'est un point encor mal éclairci,
Lire au ciel les bonheurs ainsi que les désastres
Et que chaque âme était liée à l'un des astres (Verlaine).

Quelle, et si fine, et si mortelle
Que soit ta pointe, blonde abeille... (P. Valéry).

coordonnable [kɔɔrdɔnabl] adj. (de *coordonner ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui peut être coordonné.

coordonnant, e [kɔɔrdɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *coordonner ;* 1866, Larousse). En grammaire, qui coordonne, sert à relier : *Conjonction coordonnante.*

◆ **coordonnant** n. m. (début du XX[e] s.). En grammaire, instrument de coordination.

coordonnateur, trice [kɔɔrdɔnatœr, -tris] adj. (de *coordonner ;* 1863, Littré). Qui coordonne, qui est agent de coordination : *Intelligence coordonnatrice.*

coordonné, e [kɔɔrdɔne] adj. (part. passé de *coordonner ;* 1802, Chateaubriand, au sens de « en harmonie avec » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Disposé suivant certains rapports de liaison : *Si son sang recevait toutes préparées les substances dont l'élaboration demande tant d'industries coordonnées et un tel appareil directeur* (Valéry). || **2.** Spécialem. *Proposition coordonnée,* proposition reliée à une autre par un coordonnant.

coordonnées [kɔɔrdɔne] n. f. pl. (de *co-* et de *ordonnée* [v. ce mot] ; 1754, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, milieu du XX[e] s.). **1.** En mathématiques, éléments servant à déterminer, par rapport à un système de référence, la position d'un point dans un plan ou dans l'espace : *Coordonnées rectilignes, sphériques.* || **2.** *Coordonnées géographiques,* coordonnées qui permettent de déterminer la position d'un point à la surface de la Terre, par la connaissance de sa latitude et de sa longitude rapportée à un méridien d'origine. || **3.** *Fam.* Indications permettant de localiser quelqu'un à un moment donné (adresse, horaire, déplacements, etc.).

coordonner [kɔɔrdɔne] v. tr. (de *co-* et de *ordonner ;* 1754, *Encyclopédie*). Disposer des éléments divers selon certains principes pour former un ensemble ou pour atteindre un but déterminé : *Coordonner des activités, des efforts.*

• SYN. : *arranger, combiner, conjuguer, harmoniser, lier, ordonner, unir.*

copahu [kɔpay] n. m. (du tupi-guarani *copaü ;* 1578, Lévy). Sécrétion oléorésineuse du copayer, autrefois utilisée en médecine.

copain [kɔpɛ̃] n. m. (forme normannopicarde de l'anc. franç. *compain* [XI[e] s.-XVI[e] s.], cas sujet de *compagnon* [v. ce mot] ; 1708, Furetière, au sens de « grand homme sot et niais » ; sens 1, 1838 ; sens 2, 1881, et sens 3, v. 1895, G. Esnault). **1.** *Fam.* Camarade de classe, de travail, de jeu : *Il était peu considéré par les copains et participait rarement à leurs jeux* (Gide). *Il traque ses ennemis, les anciens copains du quartier Latin* (Duhamel). || *Spécialem.* Camarade avec qui on est particulièrement lié de sympathie : *Lucien est mon camarade de collège, nous étions copains* (Balzac). || **2.** Péjor. *Petit copain,* complice, personne associée à des profits plus ou moins malhonnêtes : *Partager avec les petits copains.* || **3.** *Pop.* Amoureux ou amant (souvent ironiq.) : *Elle sort le dimanche avec son copain.*

• SYN. : **1** *camarade, compagnon, condisciple, labadens* (fam.) ; **2** *acolyte, complice ;* **3** *ami, flirt* (fam.), *petit ami.*

• REM. On trouve le fém. COPINE (1885, G. Esnault), formation populaire sur *copain : Heureusement que vous êtes une bonne copine, ma petite Suze* (Duhamel).

copal [kɔpal] n. m. (mot esp., de l'aztèque *copalli ;* 1588, G. Le Breton). Résine extraite de divers arbres des régions tropicales, et qui sert à la préparation des vernis.

• Pl. *des* COPALS.

copalme [kɔpalm] n. m. (mot de la même famille que *copal* [v. ce mot] ; 1803, Boiste).

Nom usuel d'un grand arbre du Mexique et de l'Amérique du Nord, qui fournit un baume du même nom : *Elle est environnée de coteaux qui, fuyant les uns derrière les autres, portent, en s'élevant jusqu'aux nues, des forêts étagées de copalmes, de citronniers, de magnolias...* (Chateaubriand).

copartage [kopartaʒ] n. m. (de *co-* et de *partage ;* 1834, Landais). Partage d'un bien entre plusieurs personnes.

copartageant, e [kopartaʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *co-* et de *partageant ;* 1690, Furetière [var. *compartageant* aux XVI[e] et XVII[e] s.]). **1.** Qui reçoit une part dans un partage : *L'infinie inégalité des copartageants* (Maurras). *La tutelle de leurs copartageants lui était indispensable* (Lecomte). ‖ **2.** *Fig.* Qui a en commun quelque chose avec quelqu'un : *Et, chose étrange ! dans cette ardeur généreuse à me pousser dehors, les hommes qui me signifiaient leur volonté n'étaient ni mes amis réels, ni les copartageants de mes opinions politiques* (Chateaubriand).

copartager [kopartaʒe] v. tr. (de *co-* et de *partager ;* 1823, Boiste). [Conj. **1 b.**] Partager avec d'autres : *Copartager une succession.*

coparticipant, e [kopartisipɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (de *co-* et de *participant ;* 21 mai 1874, *Gazette des tribunaux*). Membre d'une société en participation.

coparticipation [kopartisipasjɔ̃] n. f. (de *co-* et de *participation ;* v. 1860, Proudhon). Participation de plusieurs personnes à quelque chose : *La coparticipation des travailleurs aux bénéfices.*

copayer, ou **copaïer,** ou **copahier** [kɔpaje] n. m. (du tupi-guarani *copaïba,* arbre qui produit le copahu, par changement de suff. ; 1783, *Encycl. méthodique,* écrit *copaïer ; copayer,* 1835, Acad. ; *copahier,* 1866, Larousse). Arbre à suc résineux et balsamique, d'Amérique et d'Afrique tropicales.

copeau [kɔpo] n. m. (lat. pop. **cuspellus,* de *cuspis,* fer d'une lance, d'un aiguillon de bouvier ; XII[e] s., écrit *cospel, coispel* [*copeau,* milieu du XIII[e] s.], au sens de « mince plaque métallique rivée sur le tissu d'une ceinture » ; sens 1, 1213, *Fet des Romains ;* sens 2, 1600, O. de Serres). **1.** Mince lamelle de bois ou parcelle de métal enlevée avec un instrument tranchant : *C'est la vapeur qui remue le marteau-pilon et ces énormes raboteuses sous lesquelles le fer le plus dur s'amoindrit en copeaux ténus comme des fils, tordus, frisés comme des cheveux* (Daudet). *Il tournait son outil en sifflant, les fins copeaux d'acier tombaient comme une neige* (Alain). *Le fer pénétrait dans le chêne en faisant voler des copeaux* (Duhamel). ‖ **2.** *Vin de copeaux,* vin chargé ou trouble qu'on a clarifié en y faisant tremper des copeaux de chêne ou de hêtre.

copeck n. m. V. KOPECK.

copermuter [kopɛrmyte] v. tr. (de *co-* et de *permuter ;* fin du XVI[e] s., puis 1829, Boiste). Échanger, troquer : *Copermuter des droits.*

copernicien, enne [kɔpɛrnisjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du savant *Copernic ;* 1686, Fontenelle, comme n.). Qui a rapport au système de Copernic : *La révolution copernicienne.*

◆ **copernicien** n. Partisan des théories de Copernic : *Je n'irai pas jusqu'à obliger Dieu à se faire* (France).

cophte n. et adj. V. COPTE.

copiable [kɔpjabl] adj. (de *copier ;* 1859, Mérimée). Qui peut être copié : *Aussi le charme apparent, copiable, des êtres m'échappait parce que je n'avais pas la faculté de m'arrêter à lui* (Proust).

copiage [kɔpjaʒ] n. m. (de *copier ;* fin du XIX[e] s.). **1.** *Fam.* Fraude d'un élève qui copie, pendant un examen ou une épreuve, le devoir d'un camarade, un livre ou des notes de cours. ‖ **2.** Reproduction automatique d'une pièce, sur une machine-outil, conformément à un modèle donné.

copie [kɔpi] n. f. (lat. *copia,* abondance ; XII[e] s., Godefroy, au sens de « grande quantité » ; sens I, 1 [v. COPIER], fin du XIII[e] s. ; sens I, 2-3 et II, 2, 1835, Acad. ; sens I, 4, 1677, Miege ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 3, XX[e] s. ; sens II, 4, av. 1678, La Rochefoucauld).

I. 1. Reproduction d'un écrit : *Copie manuscrite, dactylographiée. La copie d'un acte. La copie certifiée conforme d'un diplôme.* ‖ **2.** Devoir mis au net qu'un élève remet au professeur ou dans une épreuve d'examen : *Corriger des copies.* ‖ **3.** Feuille de papier destinée à la rédaction : *Acheter un paquet de copies.* ‖ **4.** Dans l'imprimerie, texte (manuscrit, dactylographié) destiné à la composition. ‖ Fam. *Être en mal de copie,* en parlant d'un journaliste, manquer de sujet d'article.

II. 1. Reproduction fidèle d'une œuvre d'art originale, ou simple imitation n'excluant pas l'originalité de l'auteur : *Une copie de « la Joconde ». La « Visitation » de Reims est une copie d'antique.* ‖ **2.** *Péjor.* Œuvre sans originalité. ‖ **3.** Exemplaire d'un film : *Il ne reste plus aucune copie de ce film.* ‖ **4.** *Fig.* Personne ressemblant à une autre par ses traits, son attitude : *Le disciple est la copie du maître.*

● SYN. : **I, 1** *ampliatif, ampliation, double, duplicata, expédition, fac-similé, grosse, photocopie ;* **4** *article, papier.* ‖ **II, 1** *contrefaçon, imitation ;* **2** *plagiat ;* **4** *calque, réplique.*

● REM. Les copies d'œuvres d'art faites par l'auteur même prennent plutôt le nom de RÉPLIQUES.

copie-lettres [kɔpilɛtr] n. m. (ellipse de *livre de copies de lettres* [1679, J. Savary] ; *copie de lettres,* 1834, Landais ; *copie-lettres,* 1932, Acad.). *Vx.* Livre où les commerçants reproduisaient leurs lettres à l'aide de la presse à copier : *Il relut dans le copie-lettres la correspondance de la journée* (Theuriet).

● Pl. *des* COPIES-LETTRES.

copier [kɔpje] v. tr. (de *copie,* avec influence du lat. médiév. *copiare,* reproduire en grande quantité, de *copia* [v. COPIE] ; 1339, *Dict. général,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1863, Littré ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2-3, 1657, Pascal).

I. 1. Reproduire mot pour mot un écrit, à un ou plusieurs exemplaires : *Dites à Béjaud de copier cela sur le livre d'ordres* (Vigny). ‖ *Spécialem.* Reproduire un texte par punition : *Le nouveau, vous me copierez vingt fois le verbe « ridiculus sum »* (Flaubert). ‖ Fam. *Vous me la copierez !* (sous-entendu : afin que je m'en souvienne), se dit pour exprimer sa surprise, ou pour protester. ‖ **2.** *Absol.* Tricher en classe ou à un examen : *Cet élève a copié en composition de physique.*

II. 1. Reproduire fidèlement les œuvres originales, chercher à les imiter : *Copier Raphaël, Copier les maîtres.* ‖ **2.** *Péjor.* Imiter servilement, plagier l'œuvre d'autrui. ‖ **3.** *Fig.* Contrefaire un personnage ou ses manières : *Les figurantes copient les vedettes.*

● SYN. : **I, 1** *transcrire ;* **2** *frauder, pomper* (arg. scol.). ‖ **II, 2** *calquer, démarquer, pasticher, plagier, piller ;* **3** *mimer, singer* (fam.).

copieur, euse [kɔpjœr, -øz] n. (de *copier ;* XV[e] s., *Recueil Trepperel,* au sens de « railleur » ; sens actuel, 1863, Littré). Personne qui copie servilement. ‖ *Spécialem.* Élève qui reproduit frauduleusement un travail déjà fait par un autre.

◆ **copieur** n. m. (milieu du XX[e] s.). En reprographie, machine qui reproduit un texte.

copieusement [kɔpjøzmɑ̃] adv. (de *copieux ;* XIV[e] s., *le Songe du verger*). De façon copieuse : *Il arrachait la pomme de l'arrosoir et versait à plein goulot, copieusement* (Flaubert).

● SYN. : *abondamment, amplement, beaucoup, considérablement, énormément, largement, plantureusement.* — CONTR. : *chichement, guère, peu.*

copieux, euse [kɔpjø, -øz] adj. (lat. *copiosus,* bien pourvu, riche, abondant, de *copia,* grande quantité ; milieu du XIV[e] s., au sens de « bien pourvu [en quelque chose] » ; sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Qui est abondant, qui dépasse la mesure ordinaire : *Un repas copieux. Retirer de ses lectures une copieuse moisson d'exemples.* ‖ **2.** *Fig.* Se dit d'un écrivain qui pèche par abondance verbale, ou de son style.

• SYN. : **1** *ample, généreux, large, pantagruélique, plantureux, riche* ; **2** *bavard, prolixe, redondant, verbeux.* — CONTR. : **1** *chiche, maigre, médiocre, pauvre, petit* ; **2** *concis, condensé, court, laconique, lapidaire, ramassé, résumé, serré.*

copilote [kopilɔt] n. m. (de *co-* et de *pilote* ; milieu du XX^e s.). Pilote auxiliaire.

copine n. f. V. COPAIN.

copiner [kɔpine] v. intr. (de *copain, copine* ; 1928, G. Esnault). *Fam.* Avoir des relations d'amitié ; se lier facilement.

copinerie [kɔpinri] n. f. (de *copiner* ; première moitié du XX^e s.). *Fam.* Comportement entre copains.

• REM. On dit aussi, mais plus rarement, COPINAGE.

copiste [kɔpist] n. (de *copie* ; av. 1493, G. Coquillart, au sens 1 ; sens 2-3, 1688, La Bruyère). **1.** Personne faisant métier de transcrire des textes, de la musique : *À ce métier de copiste, Lorie se faisait des journées de trois ou quatre francs* (Daudet). || *Spécialem.* Celui qui copiait les manuscrits avant l'invention de l'imprimerie. || **2.** *Class.* Auteur sans originalité, qui imite les œuvres des autres : *Un auteur né copiste* (La Bruyère). || **3.** *Par anal.* et *vx.* Celui qui contrefait les manières de quelqu'un : *L'assemblée des animaux se moqua de ces deux mauvais copistes* [le singe et le perroquet] *de l'homme* (Fénelon).

coposséder [kopɔsede] v. tr. (de *co-* et de *posséder* ; 1866, Larousse). Posséder un bien avec une ou plusieurs autres personnes.

copossesseur [kopɔsesœr] adj. et n. m. (de *co-* et de *possesseur* ; 1782, Brunot [var. *compossesseur,* 1611, Cotgrave]). Personne qui possède un bien avec une ou plusieurs autres.

copossession [kopɔsesjɔ̃] n. f. (de *co-* et de *possession* ; 1866, Larousse). **1.** Le fait de coposséder. || **2.** Chose copossédée.

coppa [kɔppa] n. f. (mot italien ; milieu du XX^e s.). Sorte de gros saucisson italien.

coprah ou **copra** [kɔpra] n. m. (portug. *copra,* du tamoul *koppera[i]* ; 1602, A. Colin, écrit *copra* ; *coprah,* 1866, Larousse). Amande de coco débarrassée de sa coque, desséchée et prête à être traitée pour l'extraction de l'huile.

coprin [kɔprɛ̃] n. m. (dér. savant du gr. *kopros,* fumier, ce champignon poussant d'habitude sur du fumier ; 1845, Bescherelle). Champignon à tige élevée, dont les lamelles se résolvent rapidement en un liquide noirâtre.

coproduction [koprɔdyksjɔ̃] n. f. (de *co-* et de *production* ; milieu du XX^e s.). **1.** Production d'une œuvre cinématographique par plusieurs producteurs associés : *Film en coproduction.* || **2.** Le film produit de cette façon.

coprolalie [kɔprɔlali] n. f. (de *copro-,* élément tiré du gr. *kopros,* excrément, saleté, et du gr. *lalia,* bavardage ; XX^e s.). Tendance morbide à user d'un vocabulaire ordurier.

coprolithe [kɔprɔlit] n. m. (de *copro-,* élément tiré du gr. *kopros,* excrément, et du gr. *lithos,* pierre ; 1845, Bescherelle). Nom donné, en médecine, aux matières fécales durcies formant dans les selles de véritables concrétions pierreuses.

coprologie [kɔprɔlɔʒi] n. f. (de *copro-,* élément tiré du gr. *kopros,* excrément, et de *-logie,* du gr. *logos,* science ; 1866, Larousse). Partie de la médecine qui traite des matières fécales, notamment de leur examen dans un dessein de diagnostic.

coprophage [kɔprɔfaʒ] adj. (gr. *koprophagos,* qui mange de la fiente, de *kopros,* excrément, et *phagein,* manger ; fin du XVIII^e s., Latreille). Qui se nourrit d'excréments : *Insecte coprophage.*

◆ **coprophages** n. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères dont un des types les plus répandus est le bousier.

copropriétaire [koprɔprijetɛr] n. (de *co-* et de *propriétaire* ; 1680, Richelet). Personne qui possède un bien conjointement avec une ou plusieurs autres. || *Spécialem.* Personne qui est propriétaire d'un appartement dans un immeuble en copropriété.

copropriété [koprɔprijete] n. f. (de *co-* et de *propriété* ; 1775, Gohin). **1.** Droit de propriété appartenant à plusieurs personnes sur une seule et même chose : *La copropriété d'un immeuble.* || **2.** Situation de personnes qui sont propriétaires d'un bien commun : *Acheter un appartement en copropriété.* || **3.** Bien commun à plusieurs personnes : *Cet immeuble est une copropriété.*

copte [kɔpt] ou **cophte** [kɔft] n. (du gr. *Aiguptions,* Égyptien, par aphérèse de la syllabe initiale ; 1664, J. de Thévenot, écrit *cofte* ; *cophte,* 1690, Furetière ; copte, XVIII^e s.). Nom donné aux chrétiens d'Égypte et d'Éthiopie qui professent le monophysisme.

◆ n. m. Égyptien ancien écrit en un alphabet dérivé du grec et servant de langue liturgique aux coptes : *Le copte a les plus grandes ressemblances avec l'ancien égyptien* (Champollion).

◆ adj. Qui se rapporte aux coptes : *La liturgie copte. Faire un mariage à la cophte, comme on dit au Caire* (Nerval).

coptée n. f. V. COUPETÉE.

copulatif, ive [kɔpylatif, -iv] adj. (bas lat. *copulativus,* de *copulatum,* supin de *copulare* [v. COPULER] ; v. 1361, Oresme). En linguistique, se dit d'un terme qui sert à lier : *Conjonction copulative.*

• SYN. : *coordonnant.* — CONTR. : *disjonctif.*

copulation [kɔpylasjɔ̃] n. f. (lat. *copulatio,* assemblage, de *copulatum,* supin de *copulare* [v. COPULER] ; XIII^e s., Godefroy). Accouplement d'un mâle et d'une femelle, et spécialement union sexuelle de l'homme et de la femme.

• SYN. : *coït, union.*

copule [kɔpyl] n. f. (lat. *copula,* ce qui sert à attacher, lien moral, union, de *cum,* avec, et *apere,* attacher ; XV^e s., Godefroy, au sens I ; sens II, 1752, Trévoux).

I. *Vx.* En droit canonique, union charnelle de l'homme et de la femme. (Syn. COPULATION.)

II. En linguistique et en logique, terme qui permet la relation du sujet et du prédicat.

copuler [kɔpyle] v. intr. (lat. *copulare,* lier ensemble, de *copula* [v. COPULE] ; v. 1361, Oresme, au sens de « joindre [deux objets] » ; sens actuel, fin du XIV^e s.). *Triv.* S'accoupler : *Des Bacchantes passent, vociférantes, par les carrefours de Rome où copulent les chiens* (Ajalbert).

copurchic [kɔpyrʃik] adj. invar. n genre (de *co-, pur,* grand chapeau de feutre à la mode chez les étudiants, et *chic* ; 1886, *le Figaro*). *Vx* et *fam.* Qui est d'une extrême élégance : *J'appréhende toujours que tu veuilles te lancer dans quelque liaison copurchic* (Hervieu).

◆ n. m. *Vx.* Ce qui se fait de mieux, ce qui est le plus raffiné, en matière d'élégance, de mode : [Il] *regarde avec envie la calèche* [...], *une belle calèche verte avec des cuivres, les roues peintes en noir, le dernier cri du copurchic* (Aragon).

copyright [kɔpirajt] n. m. (mot angl. signif. « droit [*right*] de copie [*copy*] » ; 1830, *Revue britannique*). Droit que se réserve un auteur ou son éditeur d'exploiter pendant plusieurs années une œuvre littéraire, artistique ou scientifique.

1. coq [kɔk] n. m. (bas lat. *coccus,* de *coco coco,* onomatop. imitant le cri du coq [I^er s.] ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* au sens 1 ; sens 2, depuis le XV^e s., O. Basselin ; sens 3, 1549, R. Estienne ; sens 4, av. 1833, Béranger [*coq de clocher,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens 5, 1877, Zola ; sens 6, XX^e s.). **1.** Oiseau de basse-cour, de l'ordre des gallinacés, qui est le mâle de la poule : *Comme un sanglot coupé par un sang écumeux, | Le chant du coq au loin déchirait l'air brumeux* (Baudelaire). *Il était deux heures du matin. Un coq chanta, dans le village, du côté de la rivière* (Duhamel). || *Se lever au chant du coq,* être debout au point du jour. || Fam. *Mollets de coq,* jambes grêles, sans muscles. || Fam. *Être rouge comme un coq,* avoir le visage congestionné, à la suite d'un effort ou sous l'effet de la colère. || Fam. *Être comme un coq en*

pâte, avoir toutes ses aises, être entouré de soins, d'attentions, comme un coq qu'on engraisse de bonne pâte (pâtée) : *J'aurais voulu le gâter, lui faire bâtir quelque chose, le mettre comme un coq en pâte* (Duhamel). || *Se dresser comme un coq sur ses ergots,* être prêt à attaquer comme un coq qui va se battre. || Pop. *Voix de coq châtré,* voix de fausset. || **2.** *Par extens.* Nom donné aux mâles d'autres gallinacés ou à des oiseaux (mâles et femelles) appartenant ou non aux gallinacés : *C'était un coq de perdrix rouge magnifique* (Fromentin). *Coq faisan.* || *Coq de bruyère,* ou *tétras,* oiseau des Alpes. || *Coq de roche,* ou *rupicole,* oiseau d'Amérique du Sud, au plumage orangé. || *Coq-de-roche,* couleur rouge-orangé. || **3.** Pop. *Un bon coq,* se dit d'un homme ayant des succès féminins. || Fam. *Coq de village,* personnage qui, dans une localité, jouit d'un grand prestige auprès de l'élément féminin : *Ce grand garçon jovial et frisé, assez coq de village, inspirait confiance aux paysans* (Malraux). || **4.** *Le coq gaulois,* symbole national français (par rapprochement du lat. *gallus,* coq, et *Gallus,* gaulois). || *Coq de clocher,* girouette en forme de coq, placée au sommet d'un clocher. || **5.** *Par anal.* Fer à repasser en forme de boule, pour le repassage des manches, des bouillonnés, des fronces, etc. : *Repassant les entre-deux au coq, un œuf de fer fiché par une tige dans un pied de bois* (Zola). || **6.** Spécialem. *Poids coq,* catégorie de boxeurs dont le poids est compris entre 50,802 kg et 53,524 kg.

2. coq [kɔk] n. m. (néerl. *kok,* cuisinier, du lat. *coquus* ou *cocus,* même sens, déverbal de *coquere* [v. CUIRE] ; 1671, Colbert). Cuisinier à bord d'un navire : *Moi, je suis coq sur un bateau ; si tu veux, je te ferai notre plat de haricots noirs* (Camus).

• SYN. : *cuistot* (pop.), *maître queux* (vx).

coq-à-l'âne [kɔkalan] n. m. invar. (des loc. *saillir du coq en l'âne* [XIVe s.], *sauter du coq à l'âne* [XVe s.], changer brusquement de sujet, tenir des propos incohérents ; 1532, Marot, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Le fait de passer brusquement d'un sujet à un autre, dans la conversation, par étourderie ou par plaisanterie : *Faire des coq-à-l'âne.* || **2.** Ancienne composition satirique, en faveur surtout à la fin du XVe s., qui affectait une forme incohérente pour paraître burlesque : *Les coq-à-l'âne de Marot.*

1. coquard ou **coquart** [kɔkar] n. m. (de *coq* 1 ; XIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [« benêt », XIVe s., Godefroy] ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** *Vx.* Coq vieux et méchant. || **2.** *Class.* et *fig.* Vieux galant et, *par extens.,* benêt : *Et, s'il le dit, c'est un coquard* (La Fontaine). || **3.** Métis obtenu par le croisement du faisan et de la poule.

2. coquard ou **coquart** [kɔkar] n. m. (de *coque ;* 1883, G. Esnault). *Pop.* Tuméfaction de l'œil due à un coup : *Sulphart est rentré. Il a un beau coquard sur l'œil* (Dorgelès).

coquassier, ère n. V. COQUETIER, ÈRE.

coquâtre [kɔkɑtr] n. m. (de *coq* 1 ; milieu du XVe s., comme adj., au sens de « à demi chaponné » ; comme n. m., 1507, Godefroy). Poulet à demi chaponné. (On écrit aussi COCÂTRE.)

coque [kɔk] n. f. (lat. *coccum,* excroissance d'une plante, et, dans les langues romanes, « baie, noix, coquille », tout objet aux formes arrondies ; XIIIe s., aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1671, Pomey ; sens I, 4, 1751, *Encyclopédie ;* sens I, 5, 1832, Raymond ; sens I, 6, 1694, Th. Corneille [« boucle qui se fait à un cordage »] ; sens I, 7, 1881, A. Daudet ; sens II, 1, 1834, Landais ; sens II, 2-3, XXe s.).

I. 1. *Vx.* Enveloppe protectrice d'un œuf, appelée plus habituellement COQUILLE. || *Œuf à la coque,* œuf que l'on cuit dans sa coque même, en le plongeant quelques minutes dans l'eau bouillante. || Fig. *Sortir de sa coque,* être tout jeune et manquer d'expérience. (Vieilli.) || *Rester dans sa coque,* vivre replié sur soi-même, se refuser au monde extérieur. (Vieilli.) || **2.** Enveloppe ligneuse de certains fruits : *Coque de noix, d'amande.* (On dit couramment COQUILLE.) || Paroi de certains fruits à loges closes et, *par extens.,* le fruit lui-même : *Coque de capucine, d'anis.* || *Coque du Levant,* fruit d'un arbuste des Indes orientales : *Les coques du Levant tapissaient les colonnettes de leurs feuilles rondes* (Zola). || **3.** Enveloppe dans laquelle s'enferme la larve de certains insectes pour s'y transformer en chrysalide : *Figurez-vous un ver à soie qui s'enterre dans sa coque en filant* (Voltaire). [Syn. COCON.] || **4.** Coquillage bivalve comestible : *Ramasser des coques. Travailleuse comme t'es, t'aurais mieux à faire que d'aller gratter des coques* (Vercel). || **5.** *Coque de cheveux, de rubans,* mèche de cheveux enroulée sur elle-même, nœud de rubans prenant une forme ovoïde : *Ce qu'on voyait du cou très blanc, du front où de belles coques soignées d'un argent mat sortaient d'un bonnet à rubans mauves* (Daudet). *Coiffée avec des coques et des rubans, elle portait un corps très raide brodé d'or* (France). *Les coques, pour un homme de cinquante ans, étaient trop libres ; décidément, c'était un nœud tout droit, d'un noir bien mat, qui convenait* (Gide). || **6.** Nœud qui se forme parfois sur les câbles électriques pendant leur pose. || **7.** *Dialect.* Sorte de plateau ou de clayon d'osier où les paysans provençaux mettent la bouteille et les verres : *Dans la coque en osier où se placent la bouteille et les verres, Roumestan crut voir du vin* (Daudet).

II. 1. Corps d'un navire, considéré indépendamment du gréement et de la mâture : *Le départ fugitif des barques au matin entre les coques des grands navires* (Gide). || **2.** Carcasse du fuselage d'un avion ; partie inférieure du fuselage d'un hydravion. || **3.** Bâti métallique rigide qui, dans certaines automobiles, tient lieu de châssis et de carrosserie.

• SYN. : **I, 1** et **2** *coquille.*

coquebin [kɔkbɛ̃] n. m. et adj. (de *coq* 1, avec un suff. obscur ; XVIe s., Huguet). *Vx* et *fam.* Jeune niais : [Ces grotesques étaient là], *jaillissant de la pierre en un pêle-mêle de religieuses démentes et de moines fous, de terriens ahuris et de villageoises cocasses, de coquebins tordus par un rire nerveux et de diables hilares* (Huysmans). *On la maria tout de suite à ce coquebin de du Mââz* (Toulet).

coquecigrue [kɔksigry] n. f. (origine incertaine ; 1534, Rabelais, au sens 1 ; sens 2-3, av. 1660, Saint-Amant). **1.** Animal imaginaire et burlesque : *Rabelais parle, je crois, de ce cauquemarre à cuire les coquecigrues* (Balzac). *Coqs affectant des formes incongrues, | Coquemars, cauchemars, coqs et coquecigrues* (Rostand). || Vx. *À la venue des coquecigrues,* à une époque qui n'arrivera jamais. || **2.** *Fig.* Rêverie fantasque, chimère : *Je vais dans le mail dont l'air est bon comme celui de ma chambre, je trouve mille coquecigrues* (Sévigné). || **3.** *Vx.* Propos dénué de sens, baliverne : *Débiter des coquecigrues.*

• REM. On a écrit aussi COXIGRUE (Sévigné, Voltaire) et COQUESIGRUE (1690, Furetière ; 1694, Acad.).

coquefredouille [kɔkfrəduj] n. m. (de *coq* 1 et d'un second élément formé sur le radical de *froid* [pris au sens de « sans énergie sexuelle, mou »] ; fin du XVIe s., L'Estoile). *Class.* et *fam.* Pauvre sire, homme sans esprit ou sans énergie : *C'était au temps où la France portait des hommes mâles et non des coquefredouilles embéguinés* (Trévoux).

coquelet [kɔklɛ] n. m. (dimin. de *coq* 1 ; av. 1285, Adam de la Halle). Jeune coq.

coqueleur, euse [kɔklœr, -øz] ou **coqueleux, euse** [kɔklø, -øz] n. (de *coq* 1 ; 30 sept. 1876, *Journ. des débats* [*coqueleux*]). *Dialect.* Personne qui élève des coqs de combat (coutume du nord de la France).

coquelicot [kɔkliko] n. m. (onomatop. imitant le cri du coq ; XIVe s., Laborde, au sens de « coq » ; sens actuel, par comparaison de la fleur avec une crête de coq, 1545, Guéroult, écrit *coquelicoq ; coquelicot,* 1547, R. Estienne). Pavot très commun dans les champs de céréales, et dont les fleurs sont d'un rouge vif : *Ils vagabondèrent entre les vignes, arrachèrent des coquelicots* (Flaubert). || *Rouge comme un coquelicot,* se dit d'une personne qui a le visage rouge de confusion.

◆ adj. invar. De la couleur rouge vif de la fleur du coquelicot : *Une écharpe coquelicot.*

coqueliner [kɔkline] v. intr. (de *coquelico,* forme anc. de *cocorico* [v. ce mot] ; 1752, Trévoux [autres sens : « dorloter », 1611, Cotgrave ; « faire le galant auprès des femmes », 1829, Boiste]). *Vx.* Chanter, en parlant du coq : *Quand je dors, c'est de la barbarie que de coqueliner cent fois* (Rostand).

coquelle [kɔkɛl] n. f. (de *coquemar* [v. ce mot], par changement de suff. ; 1928, Larousse). *Dialect.* Cocotte de fonte peu profonde, avec ou sans pieds, à queue ou à oreilles : *Sur les fourneaux, les coquelles de fonte, pleines de viande, grésillaient doucement* (Theuriet).

coquelourde [kɔklurd] n. f. (probablem. altér. dépréciative de *coquelicot* [v. ce mot] ; 1539, R. Estienne). Nom donné à diverses fleurs dont les pétales ou les sépales sont en forme de gobelet (anémone pulsatille, narcisse, lychnis) : *L'amarante des gueules-de-loup, des coquelourdes, des passe-velours* (Pourrat).

coqueluche [kɔklyʃ] n. f. (origine incertaine ; 1414, Du Cange, aux sens 1 et 2 ; sens 3, av. 1453, Monstrelet ; sens 4, 1686, Baron). **1.** *Vx.* Capuchon de drap ou de velours, porté au XVe s. sous le chapeau. ‖ **2.** Cagoule portée par des malades au cours d'épidémies de grippe aux XVe et XVIe s., et, *par extens.,* cette grippe elle-même ou la toux qui la caractérisait. ‖ **3.** Maladie contagieuse, caractérisée par une toux convulsive dont le paroxysme rappelle le chant du coq, et qui attaque particulièrement les enfants. ‖ **4.** *Fig.* et *fam.* Objet de passion, personne dont on est entiché, « coiffé », dans un groupe, une société : *Un homme qui, selon le dicton populaire, était la coqueluche de la meilleure compagnie du chef-lieu de préfecture* (Balzac). *Ils furent la coqueluche de Paris* (Goncourt). *Coqueluche de toutes les dames* (Proust).

coquelucheux, euse [kɔklyʃø, -øz] adj. et n. (de *coqueluche* ; 1866, Larousse). Atteint de coqueluche : *Enfant coquelucheux.*

◆ adj. Relatif à la coqueluche.

coqueluchon [kɔklyʃɔ̃] n. m. (de *coqueluche* ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIIIe s., Buffon). **1.** *Vx* et *fam.* Sorte de capuchon : *Ayant englouti sa vaste personne sous un coqueluchon* (Barbey d'Aurevilly). *La tête couverte d'un coqueluchon* (France). ‖ **2.** Ensemble des plumes qui couvrent la tête d'un oiseau, lui formant une sorte de capuchon.

coquemar [kɔkmar] n. m. (du lat. *cucuma,* chaudron, marmite ; 1281, Gay). *Class.* Bouilloire à anse, de terre ou de métal, parfois munie d'un bec et d'un couvercle, en usage jusqu'au XVIIIe s. : *Poêlons, chaudrons et coquemars* (France).

● REM. On écrivait aussi COQUEMARD et CAUQUEMARRE.

coqueplumet [kɔkplymɛ] n. m. (de *coq* 1 et de *plumet* ; 1594, *Satire Ménippée*). *Vx* ou *dialect.* Homme qui fait le coq, d'une élégance voyante : *Il fut bientôt nippé comme un coqueplumet de village* (Le Roy).

coquerelle [kɔkrɛl] n. f. (de *coque* ; 1771, Trévoux). En héraldique, meuble formé par trois noisettes réunies par leurs enveloppes, l'une verticale, les deux autres horizontales.

coqueret [kɔkrɛ] n. m. (de *coq* 1, ou var. de *coquelicot* ; 1545, Guéroult [var. *cokelet,* XIIIe s., et *coquelet,* 1512, J. Le-maire de Belges]). Plante d'ornement dont le fruit a la couleur de la crête du coq, appelée également *alkékenge, amour-en-cage, physalis.*

coquerico n. m. V. COCORICO.

coquerie [kɔkri] n. f. (de *coq* 2 ; 1831, Willaumez). Cuisine où l'on prépare les repas des matelots, à bord ou à terre.

coquet, ette [kɔkɛ, -ɛt] adj. (de *coq* 1, XVe s., aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1660, Scarron ; sens 4-5, 1845, Bescherelle ; sens 6, XXe s.). **1.** *Vx.* Qui a le désir d'attirer sur soi un jugement flatteur, par sa mise ou par ses manières : *Plus coquet que toutes les femmes, mais en solide et non en misères, sa passion était de plaire et il* [Fénelon] *avait autant de soin de captiver les valets que les maîtres* (Saint-Simon). ‖ **2.** *Spécialem.* Qui cherche à exercer un attrait sur le sexe opposé, par esprit de conquête et sans s'attacher en retour (surtout en parlant d'une femme) : *Parle, coquette et imprudente fille, pourquoi pars-tu ?* (Musset). *Et tout en restant fidèle à son amour, elle savait se montrer juste assez coquette pour émoustiller le poète et lui faire apprécier son bonheur* (Daudet). ‖ **3.** Se dit de ce qui est inspiré par la coquetterie, le désir de plaire : *Mines coquettes.* [Célimène] *De qui l'humeur coquette et l'esprit médisant | Semblent si fort donner dans les mœurs d'à présent* (Molière). *Elle le voyait maintenant, son grand homme* [...], *d'une bonté courte, faite de caprice, d'ostentation et d'un coquet désir de plaire* (Daudet). ‖ **4.** Qui a le goût de la toilette, de la parure : *Les coquettes acheteuses d'un grand magasin* (Alain). ‖ **5.** Qui a un aspect soigné, élégant ; qui est agréable à l'œil : *Eugène entra dans un petit salon coquet, gris et rose* (Balzac). *Un manteau bleu* [...] *complétait ce costume un peu trop coquet* (Gautier). ‖ **6.** *Fam.* Se dit d'une somme assez considérable : *Il a reçu une coquette indemnité pour le préjudice subi. Son père lui a laissé un héritage assez coquet.*

● SYN. : **2** *aguichant, flirteur, galant* ; **4** *chic* (fam.), *élégant, fringant, soigné* ; **5** *pimpant, plaisant, raffiné* ; **6** *important, joli, rondelet* (fam.). — CONTR. : **4** *débraillé, négligé ; bourru, ours, sauvage* ; **5** *commun, déplaisant, négligé, quelconque* ; **6** *dérisoire, infime, insignifiant, minime, modeste, modique, négligeable.*

◆ n. (XVe s.). *Vx et littér.* Celui, celle qui use de coquetterie, cherche à séduire : *Je sais que tu fais le coquet avec ces dames* (Musset). *Je n'ai qu'un cœur, alors pourquoi, | Coquette, un accroche-cœur double ?* (Gautier). *Elle l'avait attiré* [...], *employant pour lui toutes les manœuvres des lâches coquettes* (Maupassant).

◆ **coquette** n. f. (av. 1854, Musset). *Grande coquette,* ou simplem. *coquette,* au théâtre, rôle de jeune femme séduisante : *J'ai été ensuite seconde grande coquette* (Musset).

coqueter [kɔkte] v. intr. (de *coquet* ; 1611, Cotgrave, au sens de « se pavaner » ; sens 1, 1638, Chapelain ; sens 2, XXe s.). [Conj. **4 a.**] **1.** *Vx.* Faire le coquet, la coquette, avec une personne de l'autre sexe, lui faire la cour : *Massicot avait coqueté avec elle toute la soirée* (Goncourt). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Montrer un intérêt, une sympathie momentanés pour des personnes, une doctrine, un parti auxquels on s'oppose habituellement : *Il coquetait avec la foule, il dialoguait avec Dieu* (Valéry).

1. coquetier, ère [kɔktje, -ɛr] (de *coq* 1 ; 1475, Godefroy) ou **coquassier, ère** [kɔkasje, -ɛr] (XVIe s., Rabelais) n. Personne qui fait le commerce des œufs, des volailles en gros : *Mais, dans son wagon de troisième sonnant le bois, le pauvre cadet, tout débordant d'enthousiasme fraternel, en fut réduit à prendre pour confidents deux coquetiers en blouse grise et une marchande de volailles qui l'écrasait, le submergeait de ses immenses paniers* (Daudet). *Jeuselou était venu de Limagne avec son oncle et faisait comme lui le coquetier ou coquassier* (Pourrat).

2. coquetier [kɔktje] n. m. (de *coque* ; 1524, Gay). Petit ustensile creux, de métal, de porcelaine ou de bois, dans lequel on sert l'œuf cuit à la coque. ‖ Fig. et fam. *Gagner le coquetier, réussir ; ironiq.,* commettre une sottise, une maladresse : *Il peut toujours se vanter d'avoir gagné le coquetier* (Dorgelès).

coquetière [kɔktjɛr] n. f. (de *coque* ; 1786, Mercier). Ustensile dans lequel on place les œufs pour les cuire à la coque.

coquettement [kɔkɛtmɑ̃] adv. (de *coquet* ; av. 1772, J.-J. Rousseau). **1.** Avec coquetterie, en cherchant à plaire : *Tandis que dans sa démarche nonchalante elle laissait flotter son manteau, je jetais sur elle des regards d'admiration, auxquels elle répondait coquettement par un long sourire* (Proust). ‖ **2.** De façon coquette, avec recherche : *Rastignac se retourna brusquement et vit la comtesse coquettement vêtue d'un peignoir en cachemire blanc* (Balzac).

coquetterie [kɔkɛtri] n. f. (de *coqueter ;* 1651, Scarron, au sens 1 ; sens 2, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens 3, 1762, J.-J. Rousseau). **1.** *Vx* et *littér.* Désir de plaire, de se faire valoir en toute occasion : *Mettre sa coquetterie à parler sans notes. Ne rien faire par coquetterie ; pour se rendre facile ; par esprit d'imitation, ou par vanité de contredire* (Gide). || *Spécialem.* Désir de faire naître l'amour chez une personne de l'autre sexe, sans intention de s'attacher soi-même : *Le plus grand miracle de l'amour, c'est de guérir de la coquetterie* (La Rochefoucauld). || **2.** Attitude, manières d'une personne qui cherche à plaire, et en particulier d'une femme qui cherche à séduire : *Elle faisait à Philippe d'effroyables coquetteries* (Hermant). || *Être en coquetterie avec quelqu'un,* se montrer aimable avec lui, pour tenter de le séduire. || *Coquetterie de style,* maniérisme de langage. || *Parler sans coquetterie,* simplement, sans recherche excessive. || **3.** Recherche dans l'habillement, la parure, pour séduire ou par amour-propre : *La véritable coquetterie est quelquefois recherchée, mais elle n'est jamais fastueuse* (Rousseau). *M. Paul de Molènes a écrit quelques pages, aussi charmantes que sensées, sur la coquetterie militaire et sur le sens moral de ces costumes étincelants dont tous les gouvernements se plaisent à habiller leurs troupes* (Baudelaire). || Fig. et fam. *Avoir une coquetterie dans l'œil,* être affecté d'un léger strabisme : *Elle avait ce qu'on appelle une coquetterie dans l'œil* (Pagnol).

● SYN. : **2** *agaceries, grâces, minauderies, mines ;* **3** *chic* (fam.), *dandysme, élégance.* — CONTR. : **3** *grossièreté, laisser-aller, négligence.*

coquillage [kɔkijaʒ] n. m. (de *coquille ;* 1573, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Mollusque, en général marin, dont le corps est recouvert d'une coquille : *Les coquillages coloriés qu'on trouve au fond des baies solitaires* (Renan). || *Spécialem.* Mollusque comestible : *Des vendeuses de moules et de clovisses, accroupies et piaillant à côté de leurs coquillages* (Daudet). || **2.** La coquille elle-même : *Une boîte en coquillages décorait la commode* (Flaubert).

1. coquillard [kɔkijar] n. m. (de *la Coquille,* bande de malfaiteurs qui portaient une coquille à leur collet ; 1455, *Coquillards,* au sens 1 ; sens 2, 1628, Chereau). **1.** Au Moyen Âge, malandrin, débauché. || **2.** Mendiant qui, soi-disant pèlerin de Saint-Jacques, cousait des coquilles sur ses vêtements : *Un coquillart* [sic], *avec son costume complet de pèlerin, épelait la complainte de sainte Reine* (Hugo).

2. coquillard [kɔkijar] n. m. (de *coquille* [par comparaison] ; XXᵉ s.). *Pop.* Œil. || *Je m'en tamponne le coquillard,* je m'en moque.

coquillart [kɔkijar] n. m. (de *coquille ;* 1723, Savary des Bruslons). Pierre calcaire utilisée dans la construction et contenant des coquilles fossiles (On dit aussi CALCAIRE COQUILLIER.)

coquille [kɔkij] n. f. (lat. pop. **conchilia,* neutre plur., pris comme fém., du lat. class. *conchylium,* coquillage, gr. *kogkhulion* [l'initiale *coq-* est due à un croisement avec *coque*] ; v. 1265, Br. Latini, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1866, Larousse ; sens II, 1, milieu du XVIIIᵉ s., Buffon ; sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens III, 1, 1389, Du Cange ; sens III, 2, 1866, Larousse ; sens III, 3, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné ; sens III, 4, 1704, Trévoux ; sens III, 5, XXᵉ s. ; sens III, 6, 1907, Larousse [« espèce de papier qui porte l'empreinte d'une coquille », XVIIᵉ s.] ; sens IV, 1754, *Encyclopédie*).

I. 1. Enveloppe dure, de nature calcaire, sécrétée par le tégument qui couvre le corps de certains mollusques, des brachiopodes et de quelques vers : *Coquille d'huître, d'escargot, de moule,* etc. *La grève, faite de débris de madrépores et de coquilles, se mit à crier sous nos pas* (Flaubert). || Fig. *Rester dans sa coquille,* rester seul chez soi, fuir la société. || Fig. *Rentrer dans sa coquille,* se retirer prudemment par crainte de se compromettre. || Class. et fam. *Faire valoir ses coquilles, ne pas donner ses coquilles,* tirer de quelque chose un profit excessif. || Spécialem. *Coquille Saint-Jacques,* mollusque du genre peigne, dont l'une des valves servait d'insigne aux pèlerins revenant de Saint-Jacques-de-Compostelle ou du Mont-Saint-Michel : *Les pèlerins couverts de coquilles, le bourdon à la main* (France). || **2.** Chacune des valves d'une coquille bivalve : *Boire dans une coquille.* || **3.** Préparation culinaire servie dans une coquille, généralement en hors-d'œuvre ou en entrée : *Manger une coquille de poisson.*

II. 1. Coque de l'œuf : *L'aigle qui de son œuf a brisé la coquille* (Lamartine). || *Sortir de sa coquille,* être jeune et encore inexpérimenté. || **2.** Enveloppe ligneuse de certains fruits à amande, en particulier de la noix. || Fig. *Coquille de noix,* embarcation fragile.

III. 1. Nom donné à divers objets affectant ou évoquant la forme d'une coquille, et en particulier celle d'une valve de coquille bivalve : *Une coquille de beurre.* || **2.** Spécialem. *Coquille de peintre,* godet, formé autrefois d'une coquille de moule, contenant de l'or pour enluminure, dit *or en-coquille.* || **3.** Partie de la garde d'une épée, d'un sabre protégeant la main : *Il avait acheté une épée à coquille* (Nerval). || **4.** Élément décoratif du style Louis XV : *Meuble orné de coquilles.* || En sculpture, petit ornement taillé sur le contour d'un quart-de-rond. || **5.** Plâtre amovible pour le traitement des affections de la colonne vertébrale. || **6.** Format de papier aux dimensions de 44 X 56 cm.

IV. Faute matérielle dans une composition typographique : signe retourné, transposé ou mis à la place d'un autre.

● SYN. : **I, 1** *écaille.* || **II, 2** *coque.*

◆ adj. invar. *Coquille-d'œuf,* qui est d'un blanc légèrement teinté de crème, comme une coquille d'œuf : *Les murs du couloir sont coquille-d'œuf.*

coquillettes [kɔkijɛt] n. f. pl. (de *coquille ;* XIIIᵉ s., au sens de « petite coquille » ; sens actuel, XXᵉ s.). Pâtes alimentaires en forme de petites coquilles.

coquillier, ère [kɔkije, -ɛr] adj. (de *coquille ;* XVIᵉ s., aux sens de « en forme de coquille, couvert d'une coquille » ; sens actuel, 1752, Trévoux). Se dit d'une roche qui contient de nombreuses coquilles fossiles : *Calcaire coquillier.*

◆ **coquillier** n. m. (sens 1, 1743, Trévoux ; sens 2, 1754, *Encyclopédie*). **1.** Collection de coquillages. || **2.** *Vx.* Meuble ou boîte contenant une collection de coquillages.

coquin, e [kɔkɛ̃, -in] n. (de *coq* 1 ; XIIᵉ s., *Garin le Loherain,* au sens 1 ; sens 2-3, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné). **1.** *Class.* Homme de basse naissance ; mendiant, gueux : *Avec ce carrosse brillant, ce grand nombre de coquins qui te suivent* (La Bruyère). || **2.** Personne sans scrupule, capable d'actions basses ou malhonnêtes : *Franc, fieffé coquin. Vous ne devez pas négliger d'apprendre comment, en Espagne, les coquins sortent de ce monde* (Mérimée). || **3.** Terme d'injure qui flétrit la malhonnêteté ou exprime le mépris en général : *Ôte-toi de mes yeux, coquin !* (Molière).

◆ adj. et n. (milieu du XVIᵉ s., J. Du Bellay, aux sens 1-2 ; sens 3, 1872, Daudet). **1.** *Fam.* Qui fait montre d'espièglerie, de malice (surtout en parlant d'un enfant) : *Petit coquin !* || **2.** Terme familier marquant la sympathie : *Et deux grands coquins de bergers drapés dans des manteaux de cadis roux qui leur tombent sur les talons comme des chapes* (Daudet). || **3.** *Coquin de sort !,* exclamation méridionale : *Jamais on ne se serait cru devant la demeure d'un héros. Mais quand on entrait, coquin de sort !* (Daudet).

● SYN. : **1** *fripon, galopin, garnement, polisson.*

◆ adj. Qui dénote de la malice, un esprit libertin, égrillard : *Regard coquin. Air coquin.*

● SYN. : *grivois, leste, polisson.*

◆ **coquine** n. f. (1611, Cotgrave). Femme qui s'adonne à la galanterie, au libertinage : *Nous sommes liés, le baron et moi, par nos coquines* (Balzac).

coquinerie [kɔkinri] n. f. (de *coquin ;* XIIIᵉ s., Du Cange, au sens de « mendicité » ;

sens actuels, 1611, Cotgrave). **1.** Caractère d'un coquin, d'une coquine : *La coquinerie naïve de l'un se fait pardonner ; l'impudence académique de l'autre me révolte* (Baudelaire). || **2.** Acte qui dénote ce caractère : *Il convient à un homme de nom d'être un grand seigneur* [...], *ne faisant qu'une coquinerie, mais celle-là fort utile* (Stendhal). *Il lui paraissait grandi par cette coquinerie énorme* (Zola).

coquinet, ette [kɔkinɛ, -ɛt] n. et adj. (dimin. de *coquin ;* 1761, Voltaire). *Fam.* Petit coquin, petite coquine : *Je devine qu'elle a eu peur que je parle trop, la petite coquinette* (Aicard).

cor [kɔr] n. m. (lat. *cornu,* corne ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *corn* [*cor,* v. 1165, Chr. de Troyes], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1420, Gay ; sens I, 3, depuis 1810, Wright ; sens I, 4, 1675, Widerhold ; sens II, 1573, Du Puys ; sens III, v. 1354, *Modus*).

I. 1. *Vx.* Corne, ou défense d'éléphant, évidée et percée, dans laquelle les bergers et les guerriers soufflaient pour lancer un appel ; *par extens.,* instrument à vent de même forme, en métal, en ivoire ou en bois : *Le cor de Roland à Roncevaux. Ici l'on entendit le son lointain du cor* (Vigny). || *Cor des Alpes,* long cor en bois de sapin, dont se servent les bergers suisses : *Pas d'autre bruit* [...] *que la cantilène à cinq notes du cor des Alpes* (Daudet). || **2.** Instrument en cuivre composé d'une embouchure, d'un long tube conique enroulé sur lui-même et d'un pavillon : *Un cor de chasse. Il suivait le chant des cors et la voix des chiens qui s'éloignaient* (Maupassant). *On découvrit trois vieux cors de chasse perdus sous la poussière, dans le fond d'un placard* (Duhamel). || *Chasser à cor et à cri,* à grand bruit, en sonnant du cor et avec la meute. (V. aussi loc. ci-après.) || **3.** Nom de divers instruments d'orchestre : *Cor d'harmonie, cor à pistons. Cor anglais, cor de basset.* || **4.** Celui qui joue du cor dans un orchestre : *Premier cor à l'Opéra.*

II. Petit durillon apparaissant sur le dessus des orteils, dû à un épaississement de la couche cornée de l'épiderme : *Le plus sûr remède est de ne pas plus redouter un mal d'estomac qu'un cor aux pieds* (Alain).

III. Chacune des ramifications des bois du cerf. || *Cerf dix cors ou de dix cors,* cerf âgé de plus de six ans : *L'animal chargé d'ans, vieux cerf et de dix cors* (La Fontaine).

● SYN. : **I, 1** *bouquin, corne, cornet, olifant ;* **2** *trompe ;* **4** *corniste.* || **II** *cal, callosité, durillon, œil-de-perdrix.*

◆ **À cor et à cri** loc. adv. *Fig.* En parlant haut et en insistant vivement : *Ce que nous réclamons à cor et à cri, ce sont, n'en doutez pas, des Ré-a-li-tés* (Aragon).

coracoïde [kɔrakɔid] adj. et n. f. (du gr. *korax, -akos,* corbeau, et *eidos,* forme ; 1541, J. Canappe). *Apophyse coracoïde,* ou *coracoïde* n. f., apophyse située sur le bord supérieur de l'omoplate.

corail [kɔraj] n. m. (bas lat. *corallum,* lat. class. *corallium,* corail ; XIIe s., Marbode, écrit *coral,* au sens 2 [*courail, corail,* XIVe-XVe s., par réfection de la finale du sing. d'après le plur. *coraux*] ; sens 1, XIVe s., Laborde ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, XXe s.). **1.** Animal des mers chaudes, constitué par une colonie de polypes fixée, à quelque profondeur, sur un squelette calcaire arborescent, rouge ou blanc. || **2.** Ce squelette calcaire lui-même, utilisé en bijouterie : *Bracelet de corail.* || **3.** Poét. *De corail,* d'une couleur vermeille : *Un lierre à grains de corail* (Heredia). *La pivoine perce la terre d'une roide branche de corail vif* (Colette). || **4.** *Serpent corail,* ou simplem. *corail,* serpent d'Amérique du Nord et centrale, très venimeux et de couleur rouge : *L'ara vêtu de pourpre éveille les reptiles,* | *Crotales et corails* [sic] *agacés de ses cris* (Leconte de Lisle).

● REM. **1.** On trouve encore la forme CORAL au XVIIe s.

2. Le pluriel régulier est CORAUX, malgré certains exemples du plur. CORAILS.

◆ **coraux** n. m. pl. (v. 1560, Paré). Nom donné à tous les animaux qui construisent des récifs dans les mers chaudes (madrépores) : *Ces îles, environnées d'un cercle de coraux, semblaient se balancer comme des vaisseaux à l'ancre d'un port* (Chateaubriand).

● SYN. : *atoll.*

coraillerie [kɔrajri] n. f. (de *corail ;* 1877, Daudet). Exploitation du corail : *En fondant cet établissement sans pareil, Paganetti de Porto-Vecchio a eu pour but de monopoliser l'exploitation de toute la Corse : mines de fer, de soufre, de cuivre, carrières de marbre, de corailleries, huîtrières, eaux ferrugineuses* (Daudet).

corailleur [kɔrajœr] n. m. (de *corail ;* 1679, J. Savary). Celui qui pêche ou qui travaille le corail.

◆ adj. et n. m. (*navire corailleur,* 1829, Boiste ; *corailleur,* 1869, Daudet). *Navire corailleur, ou simplem. corailleur,* bateau utilisé par les pêcheurs de corail : *On est la mouette qui plonge, la poussière d'écume qui flotte au soleil entre deux vagues, la fumée blanche de ce paquebot qui s'éloigne, ce petit corailleur à voile rouge* (Daudet).

corallien, enne [kɔraljɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. *corallium,* corail ; 1866, Larousse). Formé de coraux : *Récifs coralliens.*

corallifère [kɔralifɛr] adj. (du lat. *corallium,* corail, et *ferre,* porter ; 1845, Bescherelle). Qui porte des coraux : *Fonds marins corallifères.*

coralliforme [kɔralifɔrm] adj. (du lat. *corallium,* corail, et de *forme ;* 1784, Brunot). Qui a la forme du corail.

coralligène [kɔraliʒɛn] adj. (du lat. *corallium,* corail, et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer ; 1866, Larousse). Qui produit la substance calcaire des coraux.

corallin, e [kɔralɛ̃, -in] adj. (bas lat. *corallinus,* de corail, de *corallium,* corail ; v. 1500, J. Lemaire de Belges). *Littér.* Rouge comme le corail : *Des lèvres corallines.*

coralline [kɔralin] n. f. (fém. substantivé de *corallin ;* 1567, Junius, au sens 1 ; sens 2, 1640, Oudin). **1.** Algue marine rouge, revêtue d'une concrétion calcaire. || **2.** Agate coralline, qui est de la couleur du corail.

Coran (le) [ləkɔrɑ̃] (ar. *al-qur'ān,* la lecture ; 1657, La Boullaye [*alcoran,* loi de Mahomet, XIVe s.]). Livre sacré des musulmans, qui contient la loi religieuse donnée à son peuple par Mahomet et le récit de sa mission.

● REM. S'écrit avec une majuscule. On trouve aussi les graphies KORAN et ALCORAN.

coranique [kɔranik] adj. (de *coran ;* 7 févr. 1877, *Journ. des débats*). Qui se rapporte au Coran. || *École coranique,* école musulmane où l'on enseigne le Coran : *Ma première halte était à l'école coranique* (Dorgelès).

corbacque ! [kɔrbak] ou **corbache !** [kɔrbaʃ] interj. (ital. *corpo di Baccho,* [par le] corps de Bacchus ; 1866, Larousse). Ancien juron : *Corbacque ! tâchez donc de marcher droit* (Hugo).

corbeau [kɔrbo] n. m. (de l'anc. franç. *corp,* corbeau [XIIe-XIIIe s.], lat. *corvus,* corbeau ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, fin du XVIe s., L'Estoile ; sens I, 4, 1882, Becque ; sens II, 1, 1390, La Curne ; sens II, 2, 1636, Monet).

I. 1. Oiseau passereau de grande taille, de la famille des corvidés, au plumage noir, au bec fort, au cri désagréable, devenu rare en France : *Du corbeau qui s'abat l'aigre croassement* (Lamartine). || *Noir comme un corbeau,* se dit de quelqu'un qui a les cheveux très noirs et le teint brun. || **2.** *Par extens.* Nom générique donné à des espèces voisines du corbeau, mais plus petites (corneille, freux, choucas). || **3.** *Vx* et *pop.* Employé des pompes funèbres : *Mêlez aux inventions du poète le chœur populaire, les fossoyeurs arrivant, les « corbeaux » et l'épée de Bassompierre, un superbe mélodrame sortira de l'aventure* (Chateaubriand). || *Pop.* Prêtre (à cause de la soutane noire) : *Il n'aimait pas les corbeaux* (Zola). || **4.** *Vx* et *pop.* Homme d'affaires rapace et sans scrupule : *Les Corbeaux* (drame de H. Becque).

II. 1. Grosse pierre ou pièce de bois en saillie sur le parement d'un mur, parfois taillée en biseau ou sculptée, et servant à soutenir une poutre, une corniche, etc. : *Les solives étaient soutenues par des corbeaux taillés* (France). || **2.** Dans l'Antiquité, grappin placé à l'avant d'une galère, et qui était abattu sur le navire ennemi avant l'abordage. || Longue pièce de bois terminée par un crochet de fer, qui servait, dans les sièges, à arracher des pierres.

corbeille [kɔrbɛj] n. f. (bas lat. *corbicula,* petite corbeille, de *corbis,* corbeille ; fin du XIIe s., *Aliscans,* aux sens 1-2 [*corbeille de mariage,* 1762, Acad.] ; sens 3, 1798, Acad. ; sens 4, av. 1854, Nerval ; sens 5, 1694, Th. Corneille ; sens 6, 1886, Larousse ; sens 7, 1922, Larousse). **1.** Panier d'osier, ou d'une autre matière, généralement sans anse, destiné à recevoir des objets de diverses sortes : *Corbeille à ouvrage, à papier, à pain.* || **2.** Ce panier garni, ou son contenu seul : *Une corbeille de fleurs. Le dessert consistera en une corbeille de fruits.* || Spécialem. *Corbeille de mariage, de noces,* ou simplem. *corbeille,* panier richement orné, puis petit meuble qui contenait les présents offerts par un fiancé à sa fiancée : *Je trouverai peut-être le bonheur au fond de ma corbeille de noces* (Musset) ; *auj.,* cadeaux offerts aux nouveaux mariés. || **3.** Massif de fleurs ovale ou arrondi : *Il avait créé au bas du perron deux corbeilles de géraniums* (Flaubert). || **4.** *Fig.* Ensemble de personnes harmonieusement disposées : *Les belles dames de la ville faisaient corbeille autour du prétoire* (Nerval). || **5.** Partie d'un chapiteau, en particulier du chapiteau corinthien, comprise entre l'astragale et le tailloir. || **6.** À la Bourse, espace circulaire, entouré d'une balustrade, autour de laquelle les agents de change se réunissent pour se faire leurs offres verbales. || **7.** Au théâtre, premier balcon au-dessus de l'orchestre ; fauteuil situé à cet étage.

corbeille-d'argent [kɔrbɛjdarʒɑ̃] n. f. (de *corbeille, de* et *argent ;* 1866, Larousse). Nom usuel d'une crucifère ornementale, qui se développe en massifs : *Les porcs viennent brouter dans la cour les corbeilles-d'argent* (Alain-Fournier).

• Pl. *des* CORBEILLES-D'ARGENT.

corbeille-d'or [kɔrbɛjdɔr] n. f. (de *corbeille, de* et *or ;* 1834, Landais). Nom usuel de l'alysse, petite plante à fleurs jaunes poussant en touffes.

• Pl. *des* CORBEILLES-D'ARGENT.

corbillard [kɔrbijar] n. m. (du n. de la ville de *Corbeil ;* 1549, Gay, écrit *corbillat* [*corbillard,* 1680, Richelet], au sens de « coche d'eau faisant le service entre Paris et Corbeil » ; sens 1, 1688, Sévigné ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** *Class.* Grand carrosse servant à transporter les gens de la suite des princes, dans les fêtes, les enterrements : *Il ne veut pas les faire souvenir* [...] *de cet aimable corbillard qui s'en allait tous les jours faire si bonne chère* (Sévigné). || **2.** Voiture ou fourgon automobile pour transporter les morts le jour des funérailles.

corbillat [kɔrbija] (de *corbeau ;* XVIe s., Godefroy) ou **corbillot** [kɔrbijo] (1845, Bescherelle) n. m. Petit du corbeau.

corbillon [kɔrbijɔ̃] n. m. (de *corbeille ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *corbellon* [*corbillon,* début du XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1662, Molière). **1.** *Vx.* Petite corbeille : *Un corbillon plein de pommes de terre* (Balzac). || **2.** Jeu de société où chacun doit, sous peine de donner un gage, répondre par une rime en *-on* à la question : *Dans mon corbillon, qu'y met-on ?*

corbillot n. m. V. CORBILLAT.

corbin [kɔrbɛ̃] n. m. (lat. *corvinus,* de corbeau, de *corvus,* corbeau ; XIIe s., Herman de Valenciennes, au sens de « corbeau » ; *bec-de-corbin,* depuis 1453, Gay). Ne s'emploie plus que dans le comp. *bec-de-corbin,* appellation de divers instruments terminés en pointe recourbée. (V. à son ordre alphab.)

◆ adj. m. (v. 1354, *Modus,* appliqué à un os du cerf). Recourbé (emploi limité au nez et au bec) : *Et dans l'étroit entrebâillement apparut un nez corbin* (Goncourt).

corbine [kɔrbin] n. f. (fém. de *corbin ;* fin du XVIIIe s., Buffon). *Dialect.* Corneille commune.

corbleu ! [kɔrblø] interj. (altér. de *corps Dieu ! ;* v. 1200, *Lai d'Ignauré,* sous la forme *carbiu ; corbleu,* début du XVIIe s.). *Class.* et *littér.* Juron : *Corbleu ! Je lui passerais mon épée au travers du corps* (Molière). *Ils en sont, corbleu, capables !* (Nerval).

1. cordage [kɔrdaʒ] n. m. (de *corde ;* milieu du XIVe s.). Nom générique des liens, des câbles en matière végétale ou en acier employés au gréement et à la manœuvre des machines et engins : *Cordages de navires, de machines. Vous aurez l'horizon de maisons ouvrières, de toitures de zinc, de hautes cheminées d'usine consolidées de longs cordages de fer* (Daudet). *Le chant de ces marins dans les cordages m'importune* (Gide).

• SYN. : *amarre, corde, cordelle, filin, grelin, haussière* (ou *aussière*).

2. cordage [kɔrdaʒ] n. m. (de *corder ;* 1344, Barbier, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** *Vx.* Action de corder le bois, de le mesurer à la corde. || **2.** Action de poser les cordes sur une raquette de tennis.

corde [kɔrd] n. f. (lat. *chorda,* tripe, corde d'un instrument de musique, gr. *khordê,* boyau ; XIe s., aux sens I, 1 et II, 3 ; sens I, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*corde sensible,* 1835, Acad.] ; sens I, 3, 1832, Raymond ; sens II, 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens II, 2, depuis 1538, R. Estienne [« câble tendu sur lequel dansent des bateleurs »] ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5-6, XIIIe s. [« supplice de la pendaison », 1612, M. Régnier] ; sens II, 7, 1675, Widerhold ; sens II, 8, 1669, Widerhold).

I. 1. Fil de boyau, de soie, de Nylon ou d'acier, tendu sur la table de résonance d'un instrument de musique, et qu'on fait vibrer pour obtenir les sons : *Instruments à cordes pincées (guitare, clavecin), frappées (piano), frottées (violon). Les sonorités différentes des cuivres, ou des instruments à cordes et des bois* (Gide). || *Flatter la corde,* la toucher très légèrement avec l'archet. || Class. *La grosse corde,* la corde la plus grave d'un violon ; au *fig.,* la chose capitale : *Les grosses cordes de l'honneur et de la réputation* (Sévigné) ; le personnage le plus important : *M. de Turenne était dans ce moment la grosse corde du parti* (Retz). || **2.** *Fig.* Ce qui vibre dans le cœur ou l'imagination ; source des émotions, des enthousiasmes : *Il faudrait être fou pour rejeter un culte qui a ajouté de nouvelles cordes à l'âme* (Chateaubriand). *La Révolution de février activa cette floraison impatiente, et augmenta les vibrations de la corde populaire ; tous les malheurs et toutes les espérances de la Révolution firent écho dans la poésie de Pierre Dupont* (Baudelaire). || *La corde sensible,* le point de l'esprit ou du cœur sur lequel on peut agir le plus vivement : *Il finissait toujours par attaquer chez sa femme la corde sensible* (Balzac). || *La corde délicate,* le sujet qu'il ne faut pas aborder par crainte de froisser. || Fam. *C'est, ce n'est pas dans mes cordes,* c'est, ce n'est pas de ma compétence. || **3.** *Cordes vocales,* les ligaments inférieurs de la glotte, qui se tendent plus ou moins lors de l'émission de la voix : *Et sa voix qui semblait faite pour la douleur, | Exhalait toute, avec ses cordes épuisées, | L'infini de douceur qu'ont les choses brisées* (Samain).

II. 1. Assemblage de fils de chanvre, de crin, de Nylon, ou d'une autre matière textile, tordus ensemble et servant à des usages divers : *Pas* [...] *de lampe suspendue, oscillant au bout de sa longue corde* (Flaubert). || Fam. *Il pleut des cordes,* il tombe une pluie serrée et drue. || **2.** Spécialem. *Corde d'attache,* ou simplem. *corde,* corde qui relie les alpinistes d'une cordée, par mesure de sécurité : *Selon lui, pas d'ascension possible sur les glaces sans une corde en chanvre de Manille* (Daudet). || *Corde de rappel,* corde double, permettant de descendre une paroi verticale. || *Corde à sauter,* mince corde dont on tient une extrémité dans chaque main et qu'on fait tourner autour de soi en sautant par-dessus chaque fois qu'elle passe près du sol. || *Corde à nœuds, corde lisse,* grosse corde, avec ou sans nœuds, suspendue à un portique et à laquelle on

monte à la force des bras : *Le portique vert d'une balançoire où pendent le trapèze et la corde à nœuds* (Daudet). || *Corde raide,* ou simplem. *corde,* câble tendu en l'air, sur lequel les acrobates exécutent leurs exercices. || Fig. *Danser ou être sur la corde raide,* se trouver dans une situation délicate ou risquée. || *Corde de piste,* ou simplem. *corde,* corde limitant, dans les hippodromes, la piste où courent les chevaux, et, *par extens.*, ligne peinte marquant la limite intérieure de la piste d'un vélodrome, d'un autodrome. || *Tenir la corde,* en parlant d'un coureur, être placé le plus près du bord intérieur de la piste, c'est-à-dire dans une position favorable : *Ils galopent tous après la princesse, mais c'est Goresko qui tient la corde* (Croisset) ; au *fig.*, avoir l'avantage sur les autres, tenir la tête : *Je veux en composition française tenir la corde* (Renard). || *Prendre un virage à la corde,* le prendre en suivant la ligne intérieure de la courbe, c'est-à-dire selon le trajet le plus court. || **3.** Lien servant à bander une arme de jet : *Faisant voler les traits de la corde tendue, | Invincible Artémis épouvante les bois* (Heredia). || Fig. *Avoir plusieurs cordes à son arc,* v. ARC. || Fam. *Trop tirer sur la corde,* pousser trop loin les choses, ou pousser quelqu'un à bout : *Elle fera tout de même bien de faire attention et de ne pas trop tirer sur la corde, car je pourrais bien ne plus rien lui donner du tout* (Proust). || **4.** *Corde d'un arc,* en géométrie, segment de droite qui joint deux points d'une courbe. || **5.** Cordon dont se ceignent certains religieux : *Et le vieillard* [...] *s'en alla, semblable | Au spectre monacal qui traîne son froc blanc, | Sans insigne, débile et l'humble corde au flanc* (Leconte de Lisle). || Fig. *Se mettre la corde,* restreindre ses besoins : *La grandeur de la France, c'est qu'elle prend moins de ventre que les autres peuples, elle se noue plus aisément la corde aux reins* (Hugo). || **6.** Lien utilisé pour la pendaison : *Ceux qui vont se pendre choisissent le clou et la corde, tout dépend d'eux jusqu'au dernier saut* (Alain). || *Par extens.* Le supplice de la pendaison : *Les cas de sorciers et de sorcières condamnés au feu ou à la corde, pour complicité de maléfice avec des boucs* (Hugo). || Fig. *Mériter la corde,* mériter la mort. || *Il ne vaut pas la corde pour le pendre,* c'est un vaurien : *Mais Jupien, lequel avait des parties d'indiscrétion que je ne connus que plus tard, révéla depuis qu'elle disait que je ne valais pas la corde pour me pendre et que j'avais cherché à lui faire tout le mal possible* (Proust). || *Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu,* il ne faut pas aborder de sujets délicats, faire des allusions blessantes. || Fam. *Avoir de la corde de pendu,* avoir de la chance (la corde de pendu passant pour un porte-bonheur). || *Un homme de sac et de corde,* un coquin qui mérite d'être noyé dans un sac ou d'être pendu. || *Avoir la corde au cou,* être privé de toute liberté : *J'ai songé à des troupeaux d'esclaves amenés la corde au cou* (Flaubert) ; et *fam.*, être dans une situation difficile. || Ironiq. *Se mettre la corde au cou,* se marier. || **7.** Fil du tissage qui apparaît dans une étoffe usée. || *Montrer la corde, être usé jusqu'à la corde,* être usé jusqu'à montrer les fils dont est tissée une étoffe. || Fig. *Usé jusqu'à la corde,* qui a été ressassé, rebattu : *Un sujet usé jusqu'à la corde.* || **8.** Ancienne mesure de bois de chauffage, équivalant environ à quatre stères : *Il lui accorda de plus tant de cordes à prendre dans les coupes de bois pour son chauffage* (Balzac). || Vx. *Bois à la corde,* bois vendu par quantités mesurées et non par fagots.

◆ **cordes** n. f. (sens I, 1922, Larousse ; sens II, début du XXᵉ s.).

I. Terme générique désignant les instruments à cordes frottées, comme le violon, le violoncelle, l'alto, etc.

II. Les cordes tendues qui limitent un ring de boxe. || Fig. et fam. *Aller dans les cordes,* être en difficulté, se trouver dans une situation désespérée.

cordé, e [kɔrde] adj. (de *corde ;* fin du XIVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1669, Widerhold). **1.** En forme de corde. || *Lave cordée,* lave dont la surface a pris, en coulant et en se solidifiant, l'aspect de paquets de cordages. || **2.** *Spécialem.* Se dit des muscles, des tendons, des veines qui saillent sous la peau comme des cordes : *Il examinait ce dos voûté, cette nuque maigre et cordée qui émergeait du col de la tunique* (Martin du Gard). *Le vieillard, les yeux fermés, semblait dormir ; mais, sur le dos de ses mains, ses veines bleues, cordées, frémissaient comme des nerfs* (Malraux). || **3.** Filandreux comme une corde.

cordeau [kɔrdo] n. m. (de *corde ;* v. 1160, *Roman de Tristan*, écrit *cordel* [*cordeau*, v. 1354, *Modus*], au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, XXᵉ s.). **1.** Corde mince que l'on tend entre deux points fixes pour tracer une ligne droite sur le sol, réaliser un alignement : *Il était droit* [ce mur], *correct, tiré au cordeau* (Hugo). *On voyait encore un cordeau enroulé sur deux piquets de bois, comme la laine au fuseau des fileuses* (Duhamel). || Fig. *Au cordeau,* de façon nette et régulière, et, *péjor.*, avec trop de régularité, platement : *Ce petit bel esprit, orateur du barreau, | Alignant froidement ses phrases au cordeau* (Voltaire). || **2.** Ligne de fond. || **3.** Mèche de mine.

cordée [kɔrde] n. f. (de *corde ;* fin du XVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 1754, *Encyclopédie*). **1.** Ce qu'on peut entourer d'une corde : *Une cordée de bois.* || **2.** Caravane d'alpinistes reliés l'un à l'autre par une corde attachée à la taille, pour faire une ascension : *Que l'un d'eux vienne à déraper, c'est la chute de la cordée* (Frison-Roche). || *Premier de cordée,* celui qui est à la tête de la caravane, le plus habile. || Fig. *Être de, s'unir dans la même cordée,* avoir un but commun et supporter ensemble les mêmes peines : *Il n'est de camarades que s'ils s'unissent dans la même cordée, vers le même sommet en quoi ils se retrouvent* (Saint-Exupéry). || **3.** Petite ficelle attachée à une ligne de fond (*cordeau*) et portant un hameçon.

cordeler [kɔrdəle] v. tr. (de *cordelle ;* XVᵉ s., au sens II ; sens I, 1512, Cretin). [Conj. **3 a.**]

I. Tordre, tortiller à la façon d'une corde.

II. *Vx.* Entourer solidement d'une corde.

cordelette [kɔrdəlɛt] n. f. (de *cordelle ;* 1213, *Fet des Romains*). Corde courte et mince.

cordelier [kɔrdəlje] n. m. (de *cordelle ;* v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, 1790, date de la fondation du *club des Cordeliers* par Danton, Marat et C. Desmoulins). **1.** Nom ancien donné aux religieux de l'ordre de Saint-François d'Assise (appelés aussi FRÈRES MINEURS et FRANCISCAINS), qui portent à la taille une corde à trois nœuds, symbole de la pauvreté. || Fam. *Gris comme un cordelier,* ivre (par un mauvais jeu de mots sur la couleur grise de l'ancien vêtement des cordeliers) : *Gris comme un cordelier et roulant sous les bancs, il avait fort à faire pour retenir son shako* (Flaubert). || **2.** *Spécialem.* Membre du club des Cordeliers (club qui, pendant la Révolution, se réunissait dans l'ancien couvent des Cordeliers).

1. cordelière [kɔrdəljɛr] n. f. (fém. de *cordelier ;* 1395, Fagniez). Ancien nom des religieuses de l'ordre de SaintFrançois d'Assise.

2. cordelière [kɔrdəljɛr] n. f. (de *cordelle ;* fin du XVᵉ s., La Curne, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Corde à trois nœuds portée autour du corps par les religieux et les religieuses de l'ordre de Saint-François. || **2.** *Par anal.* Corde souple et torsadée, portée sur un vêtement pour le serrer à la taille : *Cordelière d'une robe de chambre.* || Petite tresse de couleur servant de cravate. || **3.** Collier à entrelacs mis autour des armoiries des veuves.

● SYN. : **2** *cordon, torsade.*

cordelle [kɔrdɛl] n. f. (de *corde ;* XIIᵉ s., au sens de « petite corde » et au sens 2 ; sens 1, début du XVᵉ s.). **1.** Corde qui sert à haler les bateaux : *Un froissement sur l'eau, à travers le brouillard et l'ombre, annonça le bac ; il glissait le long de la cordelle soutenue sur des bateaux à l'ancre* (Chateaubriand). || **2.** Fig. et vx. *C'est un homme de sa cordelle,* c'est un homme de son parti.

1. corder [kɔrde] v. tr. (de *corde ;* XIIe s., au sens II, 1 ; sens I, 1-2, fin du XVe s. ; sens I, 3, 1680, Richelet ; sens II, 2, XXe s. ; sens II, 3, 1611, Cotgrave).

I. 1. Mettre en corde : *Corder le chanvre.* || **2.** Rouler, tordre en forme de corde : *Sa cravate cordée autour de son cou* (Balzac). || **3.** *Fig.* Sillonner en saillie comme des cordes : *Des veines leur cordaient le cou* (Esparbès).

II. 1. Lier, serrer avec une corde : *Corder une malle.* || **2.** Garnir de boyaux une raquette de tennis. || **3.** Mesurer du bois à la corde : *Il ne restait plus qu'à corder le bois fendu* (Hémon).

◆ **se corder** v. pr. (1635, Monet). Devenir filandreux : *Céleris commençant à se corder.*

2. corder [kɔrde] v. intr. (du lat. *cor, cordis,* cœur, affection ; v. 1285, *Livre d'Artus,* au sens de « accorder » ; sens actuel, av. 1850, Balzac). Aller ensemble, convenir : [Ils] *déclarèrent que cela ne corderait pas ensemble, que cela ne « bicherait » pas et qu'il valait mieux réserver Mme Verdurin (qu'on inviterait avec tout son petit groupe) pour un autre dîner* (Proust).

• SYN. : *cadrer, coller* (pop.), *concorder.*

corderie [kɔrdəri] n. f. (de *cordier ;* début du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1754, *Encyclopédie*). **1.** Atelier où l'on fabrique des cordes, des cordages : *Le feu a consumé la corderie* (Feuquières). || **2.** Fabrication industrielle, commerce des cordes.

cordial, e, aux [kɔrdjal, -o] adj. (lat. médiév. *cordialis,* de *cor, cordis,* cœur ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, fin du XVe s., Godefroy ; sens 3, v. 1460, Chastellain). **1.** Qui active le fonctionnement du cœur ; qui réconforte : *Une potion cordiale.* || **2.** *Fig.* Se dit des sentiments sincères et profonds, qui partent du cœur : *Une affection cordiale.* || Par antiphr. *Une haine cordiale,* une haine profonde. || **3.** *Fig.* Se dit des gestes, des paroles qui manifestent une sympathie réelle, une bienveillance sincère : *Elle s'imaginait vraiment s'être fait là un bon ami, qui se contenterait toujours d'une cordiale poignée de main* (Maupassant).

• SYN. : **1** *analeptique, réconfortant, remontant* (fam.), *stimulant, tonique ;* **2** *chaleureux, franc, fraternel, loyal, profond, sincère, vrai ;* **3** *amical, bienveillant, sympathique.* — CONTR. : **2** *fourbe, hypocrite, perfide ; froid, indifférent, insensible ;* **3** *antipathique, hostile, malveillant.*

◆ **cordial** n. m. (1688, La Bruyère). Potion tonique : *Acceptez quelques cordiaux pour vous remettre* (Sand). || *Fam.* Petit verre d'alcool.

cordialement [kɔrdjalmɑ̃] adv. (de *cordial ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *cordialment,* au sens de « de tout cœur » ; sens 1, XVe s., *Perceforest,* écrit *cordialement ;* sens 2, 1676, Retz). **1.** Avec cœur, avec une chaleureuse sympathie : *J'aime un garçon qui réfléchit en surmontant et qui, au tournant mal pris, dit d'abord « c'est ma faute » et se bourre cordialement les côtes* (Alain). || **2.** *Péjor.* Du fond du cœur, profondément : *Ces prologues congratulateurs* [...] *qui ne les empêchaient pas de se détester le plus cordialement du monde* (Hugo).

cordialité [kɔrdjalite] n. f. (de *cordial ;* XVe s., *Dict. général*). Bienveillance chaleureuse, qui vient du cœur : *Une grande cordialité règne dans l'équipe.*

• SYN. : *amitié, chaleur, rondeur* (fam.). — CONTR. : *animosité, haine, hostilité, malveillance, perfidie ; froideur.*

◆ **cordialités** n. f. pl. (fin du XIXe s.). Manifestations de cordialité : *J'en ai tant entendu, dans mon enfance, de ces cordialités rudes, de ces feintes brusqueries* [...] *dites d'un si bon cœur* (Péguy).

cordier, ère [kɔrdje, -ɛr] n. (de *corde ;* 1240, *Dict. général*). Personne qui fabrique, vend des cordes : *Fille et femme de cordiers, Louise Labé était surnommée « la Belle Cordière ».*

◆ **cordier** n. m. (sens 1, 1754, Encyclopédie ; sens 2, 18 févr. 1875, Journ. officiel). **1.** Bateau de pêche utilisant des cordes garnies d'hameçons. || **2.** Dans un instrument de la famille du violon, pièce de bois, généralement d'ébène, sur laquelle s'attachent les cordes à leur extrémité inférieure.

cordiforme [kɔrdifɔrm] adj. (du lat. *cor, cordis,* cœur, et de *forme ;* 1771, Trévoux). Qui a la forme d'un cœur : *Une plante à feuilles cordiformes.*

cordillère [kɔrdijɛr] n. f. (esp. *cordillera,* chaîne, du lat. *chorda* [v. CORDE] ; 1611, Cotgrave). Chaîne de montagnes (usité surtout pour les pays de langue ibérique) : *Cordillère des Andes, cordillère Bétique. Les crêtes de la Cordillère s'élèvent à sept mille mètres* (Saint-Exupéry).

cordite [kɔrdit] n. f. (mot angl., de *cord,* corde, empr. au franç. ; 1890, Bonnafé). Explosif très brisant, à base de nitrocellulose et de nitroglycérine.

cordon [kɔrdɔ̃] n. m. (de *corde ;* v. 1160, *Roman de Tristan,* au sens de « petite corde » ; sens I, 1, av. 1280, Rutebeuf ; sens I, 2, XIIIe s., La Curne ; sens I, 3, av. 1833, Béranger ; sens I, 4, 1671, Pomey [*cordon bleu,* « insigne des chevaliers du Saint-Esprit », fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens I, 5, 1671, Pomey [*cordon bleu,* « homme distingué », 1612, M. Régnier] ; sens II, 1, depuis le milieu du XVIIe s. ; sens II, 2, 1665, Boileau ; sens II, 3, début du XXe s. ; sens II, 4, 1611, Cotgrave ; sens II, 5, 1690, Furetière ; sens II, 6, 1863, Littré).

I. 1. *Vx.* Chacune des cordelettes qui composent une corde : *Une corde à trois cordons.* || **2.** Sorte de petite tresse ronde ou plate, faite généralement d'une matière plus fine que la ficelle, servant à attacher, à suspendre, à tirer, etc. : *Cordon de soie, de coton. Cordon de sonnette. Deux petits croquis* [...] *suspendus contre le papier de la muraille à de longs cordons verts* (Flaubert). || Class. et littér. *Cordon coulant,* ou simplem. *cordon,* nœud coulant, lacet servant à étrangler ou à pendre : *Ne savez vous pas qu'on ne manque à Athènes ni de cordons coulants ni de précipices ?* (Fénelon). *C'est un objet chez nous dont on ne cause, | Pas plus que de cordon dans l'hôtel d'un pendu* (Rostand). || *Cordons de la bourse,* cordons qui servaient à fermer une bourse. || Fig. *Tenir les cordons de la bourse,* V. BOURSE 1. || *Desserrer les cordons de sa bourse,* payer à regret, ou se montrer plus généreux qu'à l'ordinaire. || *Cordon d'un évêque, d'un cardinal,* cordon aux extrémités flottantes, qui entoure le chapeau de ces prélats. || Vx. *Cordons de soulier,* lacets. || *Cordons du poêle,* v. POÊLE. || **3.** *Vx.* Sorte de corde au moyen de laquelle le concierge ouvrait jadis la porte d'un immeuble : *Demander le cordon. Toutes les dames commises à la garde d'une maison sont en général d'anciennes cuisinières, d'ex-femmes de charge, qui ont appris à tirer le cordon dans les longues et interminables séances qu'elles ont faites dans la loge* (Monnier). || **4.** *Spécialem.* Large ruban porté en écharpe par les dignitaires de certains ordres : *Il n'avait pu obtenir un certain grand cordon* (Stendhal). || *Cordon* ou *grand cordon de la Légion d'honneur,* insigne de grand-croix de cet ordre. || Class. *Cordon rouge,* cordon de l'ordre de Saint-Louis : *Des gens qui sous le feu roi auraient couru avec incertitude après le cordon rouge et s'en seraient crus comblés* (Saint-Simon). || Class. *Cordon bleu,* cordon de l'ordre du Saint-Esprit. || **5.** *Par extens.* S'est dit de celui qui porte le cordon aux couleurs de son ordre : *Fabert refusa à Mazarin d'être espion et à Louis XIV d'être cordon bleu* (Hugo). || Fig. et vx. *Un cordon bleu,* quelqu'un qui se distingue. [V. aussi CORDON-BLEU à son ordre alphab.]

II. 1. En anatomie, nom donné à divers organes, en raison de leur forme ou de leur disposition. || *Cordon médullaire,* la moelle épinière. || *Cordon ombilical,* ou simplem. *cordon,* vaisseau qui unit le fœtus au placenta de la mère. || **2.** Ligne continue formée par une suite d'êtres animés ou de choses : *Quelques cordons d'échassiers qui traversaient le ciel* (Chérau). *Des cordons d'agents ou de soldats empêchaient d'approcher des lieux sinistrés* (Gide). *Un cordon de peupliers.* || *Cordon de police,* alignement d'agents de police pour un service d'ordre : *Après quelques minutes de piétinement, cette masse humaine parut s'orienter, s'ébranla, et, submergeant les cordons de police, engloutissant au passage les curieux tassés sur les trottoirs, se mit à couler lentement*

dans la nuit (Martin du Gard). || *Cordon sanitaire,* ensemble de postes de surveillance établis aux frontières d'un pays ou autour d'une région où sévit une épidémie, pour l'isoler des territoires voisins. || **3.** *Cordon littoral,* langue de terre formée par les dépôts d'un courant côtier, qui émerge en avant d'une côte. || **4.** En architecture, bandeau ou moulure saillant légèrement sur une façade pour souligner la division des étages : *Leurs façades de briques encadrées de cordons et de coins de pierre* (Nerval). || **5.** Bord d'une pièce de monnaie. || **6.** En arboriculture, forme donnée à un arbre fruitier taillé et conduit au moyen de la branche principale.

cordon-bleu [kɔrdɔ̃blø] n. m. (emploi ironiq. de *cordon bleu* [v. CORDON, I, 4-5] ; 1814, Jouy). *Fam.* Fine cuisinière : *Votre Adèle s'est surpassée... C'est un vrai cordon-bleu* (Goncourt).

• Pl. *des* CORDONS-BLEUS.

cordonner [kɔrdɔne] v. tr. (de *cordon ;* fin du XIIe s., *Aiol*). Tordre en forme de cordon : *Le duc d'Anjou porta la Toison d'or avec un ruban noir cordonné* (Saint-Simon). *Cordonner de la soie.*

cordonnerie [kɔrdɔnri] n. f. (de *cordonnier ;* 1236, *Dict. général,* écrit *cordouanerie* [*cordonnerie,* début du XVIe s.], aux sens 1-3). **1.** Métier, travail du cordonnier. || **2.** *Vx.* Lieu où l'on fabrique, où l'on vend des chaussures. || **3.** *Auj.* Atelier et boutique de celui qui répare les chaussures.

cordonnet [kɔrdɔnɛ] n. m. (de *cordon ;* 1515, Laborde, au sens 1 ; sens 2, 1754, *Encyclopédie*). **1.** Cordon très fin à trois brins, servant à broder. || **2.** Petit cordon utilisé en passementerie, en ameublement.

• SYN. : 2 *galon, ganse.*

cordonnier, ère [kɔrdɔnje, -ɛr] n. (altér., par croisement avec *cordon,* de *cordoanier* [XIIIe s.], de *cordoan,* cuir de Cordoue [XIIe s.], esp. *cordobán,* de Cor-doue, de *Córdoba,* Cordoue ; milieu du XIVe s.). **1.** *Vx.* Celui qui fabrique, vend, répare les chaussures : *La façon annonçait un cordonnier du dernier ordre* (Balzac). || *Les cordonniers sont les plus mal chaussés* (prov.), ce qu'on fait avec soin pour les autres, on le néglige pour soi-même. || **2.** *Auj.* Artisan qui répare, ressemelle les chaussures.

cordouan, e [kɔrdwɑ̃, -an] adj. et n. (de *Cordoue ;* 1866, Larousse). Qui se rapporte à Cordoue ; habitant ou originaire de cette ville.

◆ **cordouan** n. m. (pour l'étym., v. CORDONNIER ; XIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., Rathbone). **1.** Cuir de chèvre ou de mouton maroquiné, travaillé originairement à Cordoue. || **2.** *Vx.* Objet fabriqué avec ce cuir.

coré [kɔre] n. f. (gr. *korê,* jeune fille ; XXe s.). Statue primitive de femme, dans la Grèce archaïque : *L'amant frustré de l'amour pourra tourner enfin autour des corés grecques pour se saisir de ce qui, dans le corps et le visage de la femme, survit à toute dégradation* (Camus).

coréen, enne [kɔreɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Corée,* n. de pays ; XVIIIe s.). Qui se rapporte à la Corée ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **coréen** n. m. Langue parlée en Corée.

corégence [koreʒɑ̃s] n. f. (de *co-* et de *régence ;* 1811, Mozin). Fonctions de corégent.

corégent [koreʒɑ̃] n. m. (de *co-* et de *régent ;* 1826, Mozin). Celui qui partage avec un autre les fonctions de régent.

corégone [kɔregɔn] n. m. (du gr. *korê,* pupille de l'œil, et *gônia,* angle ; 1839, Boiste). Poisson de la famille des salmonidés, comprenant le *lavaret,* la *féra,* et habitant les grands lacs d'Europe centrale (Suisse, Allemagne, Italie du Nord).

coreligionnaire [kɔrəliʒjɔnɛr] n. (de *co-* et de *religion ;* 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Personne qui professe la même religion qu'une autre : *Un banquier juif qui passait pour s'intéresser beaucoup à ses coreligionnaires* (Lacretelle). || **2.** *Fam.* Celui, celle qui a les mêmes opinions que d'autres : *M. Tonnelet était justement un abonné du « Fanal », un fervent coreligionnaire politique* (Maupassant).

coréopsis [kɔreɔpsis] n. m. (du gr. *koris,* punaise, et *opsis,* apparence [à cause de la ressemblance des graines de la plante avec des punaises] ; 1817, *Dict. d'histoire naturelle*). Plante herbacée, rustique, ornementale, de la famille des composées, comprenant des espèces annuelles ou vivaces.

coriace [kɔrjas] adj. (de l'anc. franç. *coroie,* courroie [v. COURROIE] ; XVe s., *Perceforest, écrit corias,* au sens de « filandreux » ; sens 1 [par rapprochement avec le lat. *coriaceus,* de cuir, de *corium,* cuir], 1549, R. Estienne, écrit *coriace ;* sens 2, 1743, Trévoux). **1.** Se dit d'une viande extrêmement ferme, dure comme du cuir : *Un bifteck coriace.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui persiste obstinément dans ses idées, sa ligne de conduite ; qu'on ne peut entamer, influencer : *Un caractère coriace. Un homme d'affaires coriace. Les plus coriaces amis de la maison commencent à voir mollir leur attachement* (Béraud). || *Spécialem.* Extrêmement avare.

• SYN. : **1** *racorni ;* **2** *acharné, dur, ferme, obstiné, opiniâtre, solide, tenace.* — CONTR. : **1** *tendre ;* **2** *influençable, souple, versatile.*

coriacité [kɔrjasite] n. f. (de *coriace ;* XVIe s., écrit *coriaceté ; coriacité,* 1844, Th. Gautier). Caractère de ce qui est coriace (rare) : *C'est dans « la Pucelle » que Chapelain s'est élevé à cette puissance de coriacité et de dureté* (Gautier).

coriandre [kɔrjɑ̃dr] n. f. (lat. *coriandrum,* gr. *koriandron ;* XIIIe s., *Médicinaire liégeois*). **1.** Plante aromatique de la famille des ombellifères, dont le fruit séché est utilisé comme condiment et sert à la préparation d'une huile employée en parfumerie, en liquoristerie, en pharmacie. || **2.** La graine de cette plante : *Ils y mettaient de la coriandre comme dans le kummel* (Flaubert).

coricide [kɔrisid] n. m. (de *cori-,* élément tiré de *cor* [*aux pieds*], et du suff. *-cide,* du lat. *caedere,* tuer ; milieu du XIXe s.). Topique pour détruire les cors aux pieds.

corindon [kɔrɛ̃dɔ̃] n. m. (tamoul *curundan ;* 1795, Delamétherie [*corindon hyalin,* 1866, Larousse]). Pierre fine (alumine cristallisée), la plus dure après le diamant, utilisée comme abrasif. || *Corindon hyalin,* nom scientifique de l'améthyste, du rubis, du saphir, de la topaze orientale.

corinthien, enne [kɔrɛ̃tjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du n. de la ville de *Corinthe ;* 1553, J. Martin, au sens architectural). **1.** De Corinthe. || **2.** Se dit de l'un des ordres d'architecture grecs, caractérisé par l'emploi de la feuille d'acanthe : *L'autel de marbre avec ses pilastres corinthiens* (Flaubert).

corme [kɔrm] n. f. (gaulois **corma* [cf. le bas lat. *curmi,* sorte de bière faite avec des cormes] ; v. 1265, J. de Meung). Fruit du cormier : *Nous marchions gaiement, sifflant, abattant des cormes à coups de pierre* (Sand).

• SYN. : *sorbe.*

cormé [kɔrme] n. m. (de *corme ;* 1532, Rabelais). *Vx* ou *dialect.* Boisson fermentée analogue au cidre, faite avec des cormes.

cormier [kɔrmje] n. m. (de *corme ;* v. 1130, *Énéas*). Nom usuel du sorbier domestique, arbre de 5 à 10 m de haut, dont le bois, très dur, est utilisé pour fabriquer des manches d'outils.

cormoran [kɔrmɔrɑ̃] n. m. (de l'anc. franç. *corp,* corbeau [XIIe s., lat. *corvus,* corbeau], et de l'adj. *marenc,* marin [de *mer,* avec le suff. *-enc,* d'origine germ.] ; XIIe s., écrit *cormareng ; cormaran,* XIIIe s. ; *cormoran*[*t*], fin du XIVe s.). Oiseau palmipède, au plumage sombre, qui vit près des côtes et se nourrit de poissons, qu'il pêche en plongeant.

cornac [kɔrnak] n. m. (portug. *cornaca,* du cinghalais *kūrawa-nāyaka,* proprem. « chef d'un troupeau, dompteur d'éléphants » ; 1637, Davity, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Homme qui soigne et conduit un éléphant. || **2.** *Fig.* et *fam.* Celui qui guide un groupe de touristes, ou celui qui patronne, soutient une autre personne : *Notre cornac frappa à une porte pratiquée*

dans un mur (Gautier). *Mes cornacs ont l'air consterné, font presque la moue. Ils voudraient que leur sujet fût plus adroit* (Vallès).
● SYN. : **2** *cicerone.*

cornacées [kɔrnase] n. f. pl. (dér. savant de *corne* 2 ; 1858, Peschier). Famille de plantes comprenant le cornouiller, l'aucuba.

cornade [kɔrnad] n. f. (de *corne ;* 1653, Scarron). Coup de corne : *Il n'eut qu'à courir un peu et de lui-même le taureau revint, donna la cornade en soufflant un coup sec* (Montherlant).

cornage [kɔrnaʒ] n. m. (de *corner* 1 ; XIVe s., Godefroy, au sens de « action de souffler dans une corne » ; sens 1, 1834, Landais ; sens 2, 1929, Larousse). **1.** Bruit particulier qui accompagne la respiration de certains animaux (surtout cheval et bovins) dans diverses affections. || **2.** Respiration sifflante et bruyante des personnes atteintes du croup.

cornaline [kɔrnalin] n. f. (de *corne* 1, dont elle a la transparence ; XIIe s., Marbode, écrit *corneline ; cornaline,* 1538, R. Estienne). Agate à demi transparente, d'un rouge plus ou moins foncé, utilisée en bijouterie : *Des châsses qui renferment la coupe en cornaline dans laquelle a bu l'Enfant Jésus* (France). *Il avança, vers la loupe qui était devant lui, sa main énorme dont les ongles étaient sombres comme des cornalines* (Martin du Gard).
● SYN. : *calcédoine.*

1. cornard, e [kɔrnar, -ard] adj. et n. (de *corner,* produire un son de trompe ; 1834, Landais). Se dit d'un animal (cheval, mulet, etc.) atteint de cornage : *À la manière du croquant qui vient de faire un bon tour, de vendre une vache soufflée, par exemple, ou un cheval cornard* (Bernanos). *Les deux frères durent monter sur le même cheval qui, de surcroît, était cornard, c'est-à-dire qu'il produisait avec les naseaux un bruit de râpe à bois* (Druon). *Jument, ânesse cornarde.*

2. cornard [kɔrnar] n. et adj. m. (de *corne* 1 [v. cet art.] ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « niais, imbécile » ; sens 1, av. 1833, Béranger ; sens 2, 1608, *Ancien Théâtre françois*). **1.** Qui a des cornes : *Un diable, cornard effronté, | Vilain, ici guette vos belles* (Béranger). || **2.** *Pop.* Mari trompé : *L'Indien passait pour le plus fameux cornard du pays* (Daudet). || Terme d'injure : *Elle l'appela cafard, face de carême, cornard* (France).

1. corne [kɔrn] n. f. (lat. pop. **corna,* lat. class. *cornua,* plur. neutre de *cornu,* corne, pris pour un fém. sing. ; XIIe s., aux sens I, 1, 5, 6, II, 4 et III, 1, 3 ; sens I, 2 depuis la fin du XVIe s. ; sens I, 3, v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles* [comme symbole des maris trompés : on coupait les ergots aux coqs châtrés et on les leur implantait dans la crête, où, devenus grands, ils ressemblaient à deux cornes ; ces coqs, privés de leurs fonctions sexuelles, furent comparés à des maris trompés] ; sens I, 4, 1866, Larousse ; sens I, 7, 1564, J. Thierry ; sens II, 1, av. 1577, R. Belleau ; sens II, 2, av. 1902, Zola ; sens II, 3, depuis le XIIIe s. ; sens II, 5, 1834, Landais ; sens III, 2, 1829, Boiste ; sens III, 4, 1611, Cotgrave).

I. 1. Excroissance pointue et dure, droite ou recourbée, qui pousse, par paire, sur la tête de la plupart des mammifères ruminants : *Les bovidés ont des cornes creuses, les cervidés des cornes ramifiées et caduques, ou bois. Ah ! qu'elle était jolie la chèvre de M. Seguin* [...] *avec ses cornes zébrées* (Daudet). || *Corne de rhinocéros,* excroissance impaire qui surmonte le nez de cet animal. || *Bêtes à cornes,* ruminants domestiques à cornes (bœufs, vaches, etc.). || Class. et fig. *Faire venir les cornes à la tête de quelqu'un,* le surprendre vivement : *Contez cela au coadjuteur pour lui faire venir les cornes à la tête* (Sévigné). || Fig. *Prendre le taureau par les cornes,* aborder résolument les difficultés, sans les éluder. || Fig. *Montrer les cornes,* se mettre sur la défensive. || Fam. *Faire les cornes à quelqu'un,* pointer deux doigts dans sa direction, d'un geste moqueur. || **2.** *Par extens.* Appendice pointu qui rappelle une corne, sur la tête de certains animaux : *Cornes d'escargot, de la vipère cornue.* || Nom usuel des antennes des insectes : *Cornes du hanneton.* || **3.** Attribut que l'on prête au diable, aux satyres : *Sa double corne* [du satyre] *accroche les rayons, | Et vois, au clair de lune, il fait danser mes chèvres* (Heredia). || *Fam.* et *ironiq.* Attribut que l'on prête aux maris trompés : *Porter des cornes.* || *Donner, planter des cornes à son mari,* le tromper : *Les gens de bien qui l'observaient désespéraient qu'elle donnât jamais des cornes à son vilain mari* (Flaubert). || **4.** Sert à former de nombreux jurons : *Corne de bœuf ! Corne de cerf ! Cornedieu ! Corne et tonnerre ! Corne-Mahon ! Corne du père ! Cornes du diable et nombril du pape ! beugla le tyran* (Gautier). || **5.** Instrument fait d'une corne d'animal ou qui affecte la forme d'une corne, et dans lequel on souffle pour en tirer des sons : *Corne d'appel. Les Romains se formaient en bataille aux accents de la corne et du lituus* (Chateaubriand). || *Par extens.* Avertisseur d'un véhicule (vieilli) : *Corne d'une automobile. Un sifflet de chemin de fer, la corne du tramway passent sur le grondement de Paris* (Daudet). *Ses oreilles accoutumées à la corne de brume n'entendaient plus son lancinant appel* (Martin du Gard). || **6.** Récipient primitif, fait d'une corne évidée, employé comme vase à boire par les Barbares : *Il offrit à ses hôtes, dans des cornes de bœuf, des vins de Grèce et d'Asie* (France). || **7.** Objet, motif ornemental en forme de corne plus ou moins stylisée. || *Corne d'abondance,* v. ABONDANCE. || *Corne de bélier,* volute ornementée du chapiteau ionique composé.

II. 1. Chacune des extrémités du croissant de la Lune : *Ô Séléné aux cornes de taureau* (Banville). || **2.** Pointe avancée d'un bois : *Des brigands qui vous enlèveraient jusqu'à votre chemise à la corne d'un bois* (Zola). || **3.** Angle saillant d'un édifice, d'un ouvrage de fortification, d'un meuble, d'une pièce d'étoffe : *Les cornes vermoulues d'un pavillon abandonné* (Malraux). || **4.** Extrémité relevée d'un chapeau : *En gardant sur sa tête un chapeau à trois cornes* (Balzac). *Il disait peu de mots sans élever la main vers la corne de son chapeau* (Sand). || *Corne ducale,* bonnet porté par le doge de Venise, et qui se terminait par une pointe en arrière : *Le profil de la corne ducale de Venise* (Hugo). || **5.** Pli fait au coin d'une feuille de papier ou d'une page de livre, comme repère ou par négligence : *J'ai fait des cornes à toutes les pages, afin de mieux rappeler les passages dont je veux m'appuyer* (Chateaubriand). || *Faire une corne à une carte de visite,* plier un coin pour indiquer qu'on l'a déposée soi-même.

III. 1. Substance dure, produite par l'épiderme, qui constitue les cornes des animaux et qu'on emploie dans l'industrie : *Boutons, peigne de corne.* || **2.** *Corne à chaussure,* chausse-pied en corne. || **3.** *Par extens.* Matière analogue dont sont faits les sabots de l'âne, du cheval, etc. : *Son bai brun qui boite d'un air morne, | S'étant, faute de fer, usé toute la corne* (Heredia). || **4.** Callosité de la peau.

2. corne [kɔrn] n. f. (lat. pop. **corna,* plur. neutre de *cornum,* cornouille, pris pour un fém. sing. ; v. 1175, Chr. de Troyes). *Vx.* Fruit du cornouiller, dit aussi *cornouille.*

corné, e [kɔrne] adj. (de *corne* 1 ; 1314, Mondeville). **1.** Qui est de la nature de la corne : *Substance cornée.* || **2.** Qui a l'apparence de la corne : *Pierre cornée.*

corneau n. m. V. CORNIAUD.

corned-beef [kɔrnɛdbif] n. m. (mot angl. signif. « viande de bœuf [*beef*] salée [*corned*] » ; 1716, *le Cuisinier royal,* écrit *corn'd-beef*). Conserve de viande de bœuf.

cornée [kɔrne] n. f. (ellipse de *tunique cornée* [1314, Mondeville], trad. du lat. médic. *tunica cornea* [de *corneus,* adj., corné, de *cornu,* corne] ; 1314, Monde-ville). Partie antérieure, transparente, du globe oculaire, en forme de calotte sphérique un peu saillante. || *Cornée opaque,* nom donné parfois au blanc de l'œil.

cornéen, enne [kɔrneɛ̃, -ɛn] adj. (de *cornée ;* 1890, Larousse). Qui concerne la cornée : *Ulcère cornéen. Lentilles cornéennes.*

corneille [kɔrnɛj] n. f. (lat. pop. *cornĭcula,* lat. class. *cornĭcula,* petite corneille, de *cornix, -icis,* corneille ; v. 1175, Chr. de Troyes). Oiseau passereau voisin des corbeaux, mais de taille plus petite et au bec moins fort : *Les corneilles s'abattaient dans les sillons* (Flaubert). || Fam. *Bayer aux corneilles,* V. BAYER.

cornélien, enne [kɔrneljɛ̃, -ɛn] adj. (de *Cornelius,* trad. lat. du n. de *Corneille ;* 1764, Voltaire, au sens 1 ; sens 2-3, 1866, Larousse). **1.** Qui est dû à Pierre Corneille : *Le théâtre cornélien.* || **2.** À la manière de Corneille : *Style cornélien.* || *Spécialem.* Qui a le caractère héroïque des personnages conçus par Corneille : *Ma femme a été sublime, cornélienne* (Bataille). || **3.** Qui présente une analogie avec les situations propres aux tragédies de Corneille, où la passion s'oppose au devoir : *Ce débat est cornélien ! Quel conflit de devoirs !* (Pagnol).

cornement [kɔrnəmɑ̃] n. m. (de *corner ;* XIVᵉ s., Digulleville, au sens de « son de cor » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Bourdonnement dans l'oreille. || **2.** Son émis par un tuyau d'orgue que la soupape n'obture pas.

cornemuse [kɔrnəmyz] n. f. (déverbal de *cornemuser ;* XIIIᵉ s., Godefroy). Instrument de musique champêtre, utilisé dans certaines provinces de France et de Grande-Bretagne, et composé d'un réservoir d'air et de tuyaux : *L'outre, presque désenflée, comme une cornemuse d'où le vent serait sorti* (Gautier).

cornemuser [kɔrnəmyze] v. tr. (comp. tautologique de *corner* 1 et de *muser,* jouer de la musette ; fin du XIIIᵉ s.). *Vx.* Jouer sur la cornemuse : *Le même air frais que j'avais ouï cornemuser* (Sand).

cornemuseur [kɔrnəmyzœr] (de *cornemuser ;* fin du XIIIᵉ s). ou **cornemuseux** [kɔrnəmyzø] (milieu du XIXᵉ s.) n. m. Joueur de cornemuse.

1. corner [kɔrne] v. intr. (de *corne* 1 [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, début du XXᵉ s. ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, v. 1464, Molinet [*les oreilles lui cornent,* v. 1170, *Livre des Rois*] ; sens 5, 1808, d'Hautel). **1.** Émettre un son au moyen d'une corne, d'une trompe, pour annoncer quelque chose. || **2.** *Spécialem.* Faire entendre un bruit d'avertisseur : *Des autos de luxe défilent en cornant* (Dorgelès). || **3.** En parlant des animaux atteints de cornage, faire entendre un râle en respirant : *Au bout de quelques minutes, la mule corna très fort, s'agenouilla, s'abattit et commença de râler* (Duhamel). || **4.** Faire entendre un ronflement, un bourdonnement plus ou moins fort : *Des moustiques, qu'il n'essayait pas de chasser, cornaient à ses oreilles* (Martin du Gard). || Fam. *Les oreilles lui cornent,* se dit de quelqu'un qui croit entendre un bruit ou qui comprend mal ce qu'on lui dit. || Fam. *Les oreilles ont dû, vont lui corner,* se dit quand on parle d'une personne absente (une antique croyance voulant que l'intéressé soit averti par un bourdonnement d'oreille des propos qu'on tient sur lui). || **5.** Fam. *Corner aux oreilles de quelqu'un,* lui parler très fort.

● SYN. : **1** *trompeter ;* **2** *avertir, klaxonner ;* 4 *bourdonner, ronfler, sonner, tinter.*

◆ v. tr. (sens I, 1, début du XXᵉ s. ; sens I, 2, 1534, Rabelais ; sens II, 1863, Littré ; sens III, 1829, Boiste).

I. 1. *Corner quelqu'un,* l'avertir, l'appeler par un bruit de corne, de trompe, d'avertisseur : *Mᵐᵉ Corbellier corna son mécanicien* (M. Prévost). || **2.** *Corner quelque chose,* le publier partout et bruyamment : *Corner une nouvelle par la ville ;* et littér. : *Voici le vent cornant novembre* (Verhaeren). || *Corner quelque chose aux oreilles de quelqu'un,* le lui répéter souvent et très fort.

II. Frapper d'un coup de corne : *Je n'ose pas résister au chevreuil qui m'a poursuivie et cornée* (Giraudoux).

III. Plier en forme de corne ; plier le coin d'une page : *Corner une page d'un livre. Après la première visite que je lui avais faite, Mᵐᵉ Swann avait corné chez moi « un de ces cartons » comme elle disait* (Proust). *Sur un plateau d'émail cloisonné, quelques cartes de visite cornées* (Gide).

● SYN. : **I, 2** *carillonner, claironner.* || **II** *encorner.*

◆ **se corner** v. pr. (1845, Bescherelle). Devenir dur comme de la corne.

2. corner [kɔrnɛr *ou* kɔrnœr] n. m. (mot angl. signif. « coin » ; 1903, Mackenzie). **1.** Au football, faute d'un joueur qui envoie le ballon derrière la ligne des buts de sa propre équipe. || **2.** Remise en jeu au pied accordée au bénéfice de l'équipe adverse, en sanction de cette faute.

cornet [kɔrnɛ] n. m. (de *corne* 1 [v. ce mot] ; v. 1276, Adam de la Halle, au sens I, 1 [*cornet à bouquin,* 1532, Gay ; *cornet à pistons,* 1833, Wright] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1845, Bescherelle ; sens II, 1, depuis 1328, Havard ; sens II, 2, 1863, Littré ; sens II, 3, 1660, Oudin ; sens II, 4, fin du XVᵉ s. ; sens II, 5, 1432, Gay ; sens II, 6, 1835, Acad. ; sens II, 7, début du XIXᵉ s.).

I. 1. Petite trompe rustique ou petit cor dont les bergers se servaient pour rassembler leurs bêtes : *Les bergères commençaient à réunir leurs troupeaux en les appelant au son de cornets rustiques* (Balzac). || *Cornet à bouquin,* corne évidée munie d'une embouchure (bouquin) : *Quand j'entendrais plus tard le cornet à bouquin du chevrier...* (Proust). || *Cornet à pistons,* instrument à vent en cuivre, à embouchure, auquel sont adaptés des pistons. || **2.** Un des jeux de l'orgue. || **3.** Cornettiste.

II. 1. Ce qui a la forme d'un cornet : *Ils étaient comme cela une demi-douzaine, sourds comme des pots étrusques, n'entendant jamais, l'air attentif pourtant et la main gauche arrondie en cornet autour de l'oreille* (Daudet). *L'iris dort roulé en cornet* (Colette). || **2.** *Cornet acoustique,* appareil destiné à amplifier les sons, que les sourds se mettaient dans l'oreille : *Le pauvre comte, entre autres infirmités, n'entendait qu'à l'aide d'un cornet* (Balzac). || **3.** *Cornet à dés,* étui en corne, en cuir, en bois, dans lequel on agite les dés à jouer avant de les lancer. || **4.** Pâtisserie faite de pâte feuilletée roulée en forme de cornet et garnie : *Cornet à la crème.* || *Cornet de glace,* gaufrette conique qui contient de la crème glacée. || **5.** Feuille de papier enroulée en forme de cône, où l'on met de menus objets, des friandises, etc. : *Cornet de dragées.* || **6.** *Cornets du nez,* en anatomie, petites lames osseuses, contournées, des fosses nasales. || **7.** *Pop.* Le gosier : *Je me suis collé dans le cornet une bouteille de chambertin* (Flaubert).

cornette [kɔrnɛt] n. f. (de *corne* 1 [v. ce mot] ; 1352, Du Cange, au sens de « devant du chaperon de femme » ; sens I, 1, v. 1460, Villon ; sens I, 2, fin du XIXᵉ s. ; sens I, 3, 1546, Rabelais ; sens I, 4, milieu du XVIᵉ s., Amyot ; sens I, 5, 1669, Colbert ; sens I, 6, 1821, Desgranges ; sens II, 1, 1845, Bescherelle ; sens II, 2, XXᵉ s.).

I. 1. *Class.* et *littér.* Coiffure de femme en déshabillé, entourant la tête et nouée pardevant, dont les extrémités formaient deux petites cornes : *Sa coiffure était une cornette jaune, retroussée au haut de sa tête* (Molière). *Une vieille femme en cornette de nuit et en serre-tête* (Barbey d'Aurevilly). || Class. et fam. *Laver la cornette à une femme,* lui laver la tête, lui faire des réprimandes : *Ce qu'il avait à faire n'était autre chose que d'avoir le plaisir de lui laver sa cornette* (Sévigné). || **2.** Coiffure de certaines religieuses, notamment des filles de la Charité, jusqu'en 1964 : *Il s'assura une dernière fois qu'il ne découvrait aucune figure de connaissance dans les quelques rangées de bancs où s'entassaient des vieilles femmes à fichus et quelques religieuses à larges cornettes* (Martin du Gard). || *Prendre la cornette,* prendre le voile. || **3.** *Vx.* Bande de soie à bouts pendants, que portaient autour du cou les conseillers au parlement, les docteurs en droit, puis les professeurs du Collège royal (Collège de France). || **4.** *Class.* Étendard d'une compagnie de chevau-légers, et, *par extens.,* la compagnie elle-même : *Le roi marchait à la tête de sa cornette* (Vaugelas). || **5.** *Vx.* Dans la marine, sous l'Ancien Régime, pavillon à deux pointes d'un chef d'escadre. || *Auj.* Pavillon tricolore à deux pointes, marque

d'un officier commandant plusieurs bâtiments. || **6.** *Fig.* et *fam.* Femme trompée par son mari. (Vieilli.)

II. 1. Un des noms usuels du mélampyre des champs. || **2.** Salade, variété de scarole.

◆ n. m. (v. 1464, Molinet). *Vx.* Officier qui portait l'étendard d'une compagnie de cavalerie et commandait en second (XVIe-XVIIIe s.) : *Le lieutenant de cette compagnie et le cornette* (Dancourt).

cornettiste [kɔrnɛtist] n. (de *cornet ;* 1866, Larousse). Personne qui joue du cornet à pistons. (On dit aussi CORNET.)

corneur, euse [kɔrnœr, -øz] n. (de *corner* 1 ; XIIe s.). Celui, celle qui sonne du cor.

◆ adj. (1835, Acad.). Se dit d'un animal (cheval, mulet, etc.) atteint de cornage. (On dit aussi SIFFLEUR.)

corniaud [kɔrnjo] n. m. (var. de *corneau* [1665, Salnove], de *corne* 1, au sens de « coin » : proprem. « chien bâtard, fait au coin des rues » ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Chien mâtiné : *Il s'approcha encore de lui comme un petit chien difforme et distingué court au-devant du grand corniaud hirsute et sale* (Chérau). *Trois corniauds épais et camards qui dévalaient la pente en faisant voler les cailloux* (Béraud). || **2.** *Fig.* et *pop.* Homme stupide, maladroit : *Quel corniaud !*

• REM. On trouve aussi les formes CORNIOT (*Une petite bête sans race, fille de corniot* [Genevoix]) et CORNEAU.

1. corniche [kɔrniʃ] n. f. (ital. *cornice,* probablem. du gr. *korônis,* ligne recourbée ; 1528, Huguet, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac [*la Corniche,* 1866, Larousse] ; sens 3, XXe s.). **1.** Bordure en saillie, couronnant l'entablement d'un édifice, et destinée à préserver les murs de la pluie : *Des figures de femmes occupaient les angles des corniches* (France). || Bordure analogue, placée au-dessous du plafond d'une pièce ou à la partie supérieure d'un meuble, et destinée à la décoration : *La corniche d'une armoire.* || **2.** Étroit passage le long d'une pente abrupte : *Ces quatre personnages* [...] *arrivèrent au coude de la route qui tourne sur elle-même comme celles que les Italiens appellent des corniches* (Balzac). || *Route en corniche,* route taillée au flanc d'une montagne. || Spécialem. *La Corniche,* route dominant la Méditerranée, entre Nice et Gênes. || **3.** Formation de neige, en surplomb plus ou moins important, qui ourle une arête en montagne.

2. corniche [kɔrniʃ] n. f. (de *cornichon ;* 1881, G. Esnault). *Arg. scol.* Classe d'un lycée préparant à l'École spéciale militaire interarmes.

cornichon [kɔrniʃɔ̃] n. m. (de *corne* 1 ; v. 1530, C. Marot, au sens 1 ; sens 2, 1651, Bonnefons). **1.** *Class.* Petite corne : *Cette vache n'a encore que des cornichons* (Trévoux). || **2.** Petit concombre que l'on fait confire dans du vinaigre et qui sert de condiment : *Elle indiqua une recette pour les cornichons* (Flaubert).

◆ n. et adj. m. (sens 1, 1808, d'Hautel ; sens 2, v. 1830, G. Esnault [l'École étant assimilée à un bocal]). **1.** *Fig.* et *fam.* Niais, imbécile : *Malgré ton air cornichon, tu as bien gagné ta journée* (Stendhal). || **2.** *Arg. scol.* Élève d'une classe préparatoire à l'École spéciale militaire interarmes.

• SYN. : **1** *ballot* (fam.), *cruche* (fam.), *gourde* (fam.), *idiot.* — CONTR. : **1** *avisé, fin, malin, matois, rusé.*

cornier, ère [kɔrnje, -ɛr] adj. et n. (de *corne* 1, au sens de « coin » ; XIIe s., Godefroy, comme n. f., au sens de « angle, coin [d'une maison, etc.] » ; *arbre cornier, jointure cornière,* 1690, Furetière ; *poteau cornier,* 1676, Félibien). Qui est à la corne, à l'angle d'un bâtiment, d'un mur, d'un terrain, etc. : *Une jachère cornière dont la pointe venait toucher le cimetière de famille* (Pérochon). || *Arbre cornier,* ou *cornier* n. m., arbre qui marque la limite d'une coupe de bois. || *Jointure cornière, ou cornière* n. f., rangée de tuiles à la jonction de deux combles : *La cornière de l'ouest commençait à se dégrader* (A. de Châteaubriant).

◆ **cornière** n. f. (1723, Savary des Brusons). Pièce de fer profilée à deux branches en équerre, utilisée dans les constructions métalliques et dans diverses techniques.

cornillon [kɔrnijɔ̃] n. m. (de *corne* 1 ; 1842, Acad.). Axe osseux sur lequel est montée chacune des cornes des ruminants cavicornes.

corniot n. m. V. CORNIAUD.

cornique [kɔrnik] adj. (de *Corn[ouailles]* ; 1866, Larousse, comme adj. et n. m.). Qui est de la Cornouailles anglaise.

◆ n. m. Dialecte celtique de la Cornouailles anglaise.

corniste [kɔrnist] n. (de *cor* 1 [*corn,* en anc. franç.] ; 1836, Landais). Musicien qui joue du cor.

cornouille [kɔrnuj] n. f. (de *corne* 2 ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *cornoille ; cornouille,* 1680, Richelet). Fruit aigrelet du cornouiller mâle, ressemblant à une petite prune rouge : *Je marchais seul sous bois, à l'arrière-saison, et mangeais une cornouille* (Duhamel).

cornouiller [kɔrnuje] n. m. (de *cornouille ;* v. 1320, *Glossaire d'Évreux,* écrit *cornoiller ; cornouiller,* 1680, Richelet). Petit arbre au bois très dur, type de la famille des cornacées, poussant dans les haies et les bois, et dont le fruit est comestible : *Nous ne tardâmes pas à entrer dans un bois de cornouillers* (Chateaubriand).

corn-picker [kɔrnpikœr] n. m. (loc. anglo-amér., de *corn,* maïs, et *picker,* ramasseur [de *to pick,* cueillir, arracher] ; milieu du XXe s.). Machine pour la récolte du maïs.

• Pl. *des* CORN-PICKERS.

cornu, e [kɔrny] adj. (lat. *cornutus,* qui a des cornes, et, à basse époque, « spécieux », de *cornu,* corne ; fin du XIIe s., *Aliscans,* au sens 1 ; sens 2, 1608, *Ancien Théâtre françois ;* sens 3, XIIIe s., Godefroy [*argument cornu,* 1611, Cotgrave] ; sens 4, XIIIe s., *Roman de Renart* [*cheval cornu,* 1829, Boiste]). **1.** Qui a, qui porte des cornes : *Bête cornue. Plus criminel que Barrabas | Cornu comme les mauvais anges | Quel Belzébuth es-tu là-bas* (Apollinaire). *Cette peinture naïve et compliquée, combinaison de détails monstrueux — démons cornus, bêtes hideuses, dames trop tendres, toute cette imagination superficielle et parfois amusante —, lui éveilla peut-être une envie de diableries, de descriptions d'êtres impossibles* (Valéry). || **2.** Fam. *Mari cornu,* mari trompé. || **3.** Class. et fig. *Lièvres cornus, visions, idées, raisons cornues,* idées folles, bizarres, extravagantes : *Aller follement, égaré dans les nues, | Me lasser à chercher des visions cornues* (Boileau). || Fig. et vx. *Argument cornu,* argument faux, trompeur, sophisme (par allusion à un sophisme célèbre : « Vous avez ce que vous n'avez pas perdu. Or, vous n'avez pas perdu de cornes. Donc, vous avez des cornes »). || **4.** Se dit de ce qui présente des saillies rappelant des cornes : *Il porte le béret cornu des anciens chasseurs alpins* (Audiberti). || *Cheval cornu,* celui dont les hanches, saillantes, s'élèvent à la hauteur de la croupe. || *Fleur cornue,* fleur dont le style et les anthères sont en forme de cornes.

◆ **cornu** n. m. (sens 1, 1836, Vidocq ; sens 2, XXe s.). **1.** Taureau : *Quand il arriva, on séparait du groupe chaque cornu, qu'on faisait passer dans le chiquero* (Montherlant). || **2.** *Fam.* et *absol.* Le Diable.

cornue [kɔrny] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *cornu ;* 1405, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1600, O. de Serres ; sens 3, 1890, *Dict. général*). **1.** Récipient de verre ou de grès, à col étroit et recourbé se terminant en pointe, utilisé en chimie pour la distillation : *Il s'abîma de nouveau dans ses fioles et ses cornues* (France). || **2.** *Vx* ou *dialect.* Récipient de bois à deux anses, pour transporter la vendange : *Tout le long de la route, on ne rencontrait que cornues de bois et bennes à charrier le raisin* (Adam). || **3.** Capacité de terre réfractaire, de forme allongée, où la houille est chauffée pour la fabrication du gaz d'éclairage.

corollaire [kɔrɔlɛr] n. m. (lat. *corollarium,* petite couronne, gratification, et, à basse époque, « corollaire » [en géométrie], de *corolla* [v. COROLLE] ; 1370, Oresme, au sens 1, écrit *correlaire* [*corollaire,* av. 1453, Monstrelet] ; sens 2-3, 1611, Cotgrave). **1.** *Class.* Argument nouveau qu'on produit

à l'appui d'une affirmation précédente : *J'y ajouterai maintenant ce corollaire que...* (Bossuet). || **2.** En logique, proposition qui dérive d'une autre. || En mathématiques, conséquence qui se déduit immédiatement d'un théorème déjà démontré. || **3.** *Par extens.* Vérité qui en suit nécessairement une autre ; conséquence inévitable d'un fait : *Le sport, entre les mains de traiteurs ingénieux, est devenu la plus avantageuse des entreprises de spectacle. Il est — corollaire obligé — devenu la plus étonnante école de vanité* (Duhamel).

◆ adj. (1866, Larousse). Qui est de la nature du corollaire : *Proposition corollaire.*

corollairement [kɔrɔlɛrmɑ̃] adv. (de *corollaire ;* début du XX^e s.). Comme conséquence nécessaire de ce qui vient d'être dit.

corolle [kɔrɔl] n. f. (lat. *corolla,* petite couronne, feston de fleurs, guirlande, dimin. de *corona,* couronne ; milieu du XVIII^e s.). Partie de la fleur formée d'un ou de plusieurs pétales, plongeant à l'intérieur du calice et protégeant le pistil et les étamines : *Les fleurs des eaux referment leur corolle* (Verlaine). *L'abeille un peu engourdie qui visite les tulipes n'est pas encore sortie de la première corolle* (Duhamel).

coron [kɔrɔ̃] n. m. (mot picardowallon, de *cor[n],* coin, angle, bout [XII^e s.], lat. *cornu,* corne, pointe extrême ; XIII^e s., Godefroy, au sens de « coin, angle [de maison, etc.] » ; sens actuel, 1877, Littré [popularisé par *Germinal,* de Zola, 1885]). Habitation de mineurs ; groupe, ensemble de ces habitations, en pays minier : *Ces petites habitations de briques sans éclat, noircies* [...], *ces corons* (Bernanos).

coronaire [kɔrɔnɛr] adj. (lat. *coronarius,* en forme de couronne, de *corona,* couronne ; v. 1560, Paré, comme terme médic.). *Vx.* Disposé en couronne.

◆ adj. et n. f. *Artères coronaires,* les deux artères qui naissent de l'aorte immédiatement après son origine et qui apportent au cœur le sang nécessaire à son fonctionnement. || *Grande veine coronaire,* veine qui draine la plus grande partie du sang veineux du cœur.

coronal, e, aux [kɔrɔnal, -o] adj. (lat. *coronalis,* de couronne, de *corona,* couronne ; 1314, Mondeville, au sens 1 [*os coronal*] ; sens 2, 17 déc. 1874, *Journ. officiel*). **1.** Qui est en forme de couronne. || *Os coronal,* os qui forme la partie antérieure du crâne. || **2.** Qui concerne la couronne solaire.

coronarite [kɔrɔnarit] n. f. (de [*artère*] *coronaire ;* 1922, Larousse). Inflammation des artères coronaires.

coronelle [kɔrɔnɛl] n. f. (peut-être emploi fig. de *coronelle,* petite couronne [1329, *Dict. général*], du lat. *corona,* couronne ; av. 1831, Latreille). Serpent inoffensif, voisin de la couleuvre, vivant dans les lieux arides.

coroner [kɔrɔnœr] n. m. (mot angl. issu de l'anc. normand *coroneor,* représentant de la Couronne [XIII^e s.], de *couronne ;* 1708, A. Boyer, écrit *coronaire ; coroner,* 1748, Bonnafé). Dans les pays anglo-saxons (Grande-Bretagne, États-Unis), officier de police judiciaire : *Le rapport du coroner que vous lirez dans les journaux vous instruira de tout* (Chateaubriand).

coronille [kɔrɔnij] n. f. (esp. *coronilla,* petite couronne, du lat. *corona* [v. COURONNE] ; 1700, Liger, écrit *coronilla ; coronille,* 1762, Acad.). Nom donné à des plantes herbacées et à des arbrisseaux de la famille des papilionacées, à fleurs disposées en couronne.

coronoïde [kɔrɔnɔid] adj. (du gr. *korônê,* corneille, et *eidos,* forme ; 1654, Th. Gelée). En anatomie, se dit de certaines apophyses que leur forme a fait comparer au bec d'une corneille.

corossol [kɔrɔsɔl] n. m. (mot du créole des Antilles, altér. possible du n. de l'île de *Curaçao ;* 1599, Champlain). Fruit comestible d'une espèce d'anone de l'Amérique tropicale.

corozo [kɔrozo] n. m. (mot esp. de l'Équateur, désignant les graines du phytéléphas ; 1842, Mozin). Substance blanche très dure, tirée des grosses graines d'un arbre de l'Amérique tropicale, le phytéléphas, et dont on fait des boutons. (On l'appelle aussi IVOIRE VÉGÉTAL.)

corporal [kɔrpɔral] n. m. (lat. ecclés. *corporale,* de *corpus, corporis,* corps, l'hostie, ou corps de Jésus, étant posée sur le linge ainsi nommé ; 1264, *Dict. général*). Petit linge bénit, que le prêtre étend sur l'autel pour y déposer le calice et l'hostie : *Monsieur l'abbé Lantaigne posa le calice avec le corporal et attendit que le desservant l'aidât à dépouiller ses ornements sacerdotaux* (France).

● Pl. *des* CORPORAUX.

corporatif, ive [kɔrpɔratif, -iv] adj. (de *corporation ;* 1842, Acad.). **1.** Qui concerne les corporations : *Problèmes corporatifs.* || **2.** Qui vise à former des corporations, à favoriser les corporations : *Organisation corporative.* || *Esprit corporatif,* esprit propre à favoriser le développement d'une corporation ou la solidarité de ses membres. || **3.** Fondé sur les corporations : *Régime corporatif.*

corporation [kɔrpɔrasjɔ̃] n. f. (mot angl. signif. « réunion, corps constitué », de *corporatum,* supin du lat. médiév. *corporari,* se former en corps, de *corpus, corporis,* corps ; 1530, Palsgrave, sans indication du sens exact ; sens 1-2, 1672, Boulan ; sens 3, 1743, Trévoux). **1.** Sous l'Ancien Régime, association qui groupait les membres d'une même profession dans une organisation commune et leur conférait des privilèges ou des obligations : *La corporation des marchands.* || **2.** Ensemble de personnes qui exercent le même métier : *La corporation des médecins, des avocats.* || **3.** *Corporation municipale,* en Grande-Bretagne, commune constituée par charte.

● SYN. : **1** *confrérie, maîtrise, métier ;* **2** *corps, ordre.*

corporatisme [kɔrpɔratism] n. m. (de *corporation ;* 1913, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Doctrine économique et sociale préconisant la création d'institutions professionnelles corporatives, dotées de pouvoirs économiques, sociaux et même politiques. || **2.** En termes de syndicalisme, comportement excluant tout aspect idéologique et mettant en avant les seules revendications matérielles.

corporatiste [kɔrpɔratist] adj. et n. (de *corporatisme ;* début du XX^e s.). Partisan du corporatisme.

corporativement [kɔrpɔrativmɑ̃] adv. (de *corporatif ;* 1877, Littré). En formant une corporation.

corporel, elle [kɔrpɔrɛl] adj. (lat. *corporalis,* relatif au corps, de *corpus, corporis,* corps ; v. 1130, *Énéas,* aux sens 1-2 ; sens 3, XV^e s.). **1.** Qui possède un corps (par opposition à *spirituel*) : *Dieu n'est pas corporel.* || **2.** Qui concerne le corps humain : *Châtiment corporel. Besoins corporels. Je me mis à cueillir des grappes, à remplir mon panier, avec une application corporelle silencieuse* [...] *qui laissa mon âme libre* (Balzac). *C'est le mouvement corporel qui nourrit les passions* (Alain). || **3.** *Biens corporels,* en droit, choses matérielles susceptibles d'appropriation (par opposition à *biens incorporels,* droits faisant partie d'un patrimoine).

● SYN. : **1** *concret, matériel ;* **2** *charnel, physiologique, physique.* — CONTR. : **1** *incorporel, spirituel ;* **2** *intellectuel, mental, moral, psychique.*

corporellement [kɔrpɔrɛlmɑ̃] adv. (de *corporel ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *corporelment ; corporellement,* v. 1283, Beaumanoir). D'une façon qui touche, qui affecte le corps. || Matériellement, physiquement.

corporifier [kɔrpɔrifje] (du lat. *corpus, corporis,* corps, et *facere,* faire ; 1652, Retz) ou **corporiser** [kɔrpɔrize] (dér. savant du lat. *corpus ;* 1694, Acad.) v. tr. **1.** En chimie ancienne, donner la consistance solide à un corps fluide. || **2.** Donner une forme matérielle à : *À Paris, Bérard, un conducteur d'omnibus* [...], *atteste également qu'il corporise le Paraclet* (Huysmans).

corps [kɔr, mais on prononce généralement le *s* dans *corps et âme,* kɔrzeɑm, *corps et biens* kɔrzebjɛ̃] n. m. (lat. *corpus, corpo-*

ris, corps, individu, réunion de personnes soumises aux mêmes règles ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *cors* [*corps,* XIIe s., d'après le latin], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens I, 5-6, XIIe s. [*corps de jupe,* 1671, Pomey ; *corps de baleine,* 1694, Acad.] ; sens I, 7, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 8, 1283, Beaumanoir [*contrainte par corps,* 1690, Furetière] ; sens II, 1-4, XVIe s. ; sens II, 5, XIIIe s. ; sens II, 6, 1546, Ch. Estienne ; sens II, 7, v. 1560, Paré ; sens III, 1, v. 1207, Villehardouin ; sens III, 2, 1754, *Encyclopédie ;* sens III, 3, 1671, Pomey ; sens III, 4, 1863, Littré ; sens IV, 1, 1290, *Livre Roisin ;* sens IV, 2, 1469, Bartzsch ; sens IV, 3, XIIIe s. [en droit]).

I. Le corps, partie matérielle des êtres animés. **1.** Organisme de l'homme ou de l'animal, siège des fonctions physiologiques : *Les muscles seuls retenaient ce morceau de son corps* (Maupassant). *C'est dans la maladie que nous nous rendons compte que nous ne vivons pas seuls, mais enchaînés à un être d'un règne différent, dont des abîmes nous séparent, qui ne nous connaît pas et duquel il est impossible de nous faire comprendre : notre corps* (Proust). *Quand mon corps est las, c'est ma faiblesse que j'accuse* (Gide). *Les moucherons* [...] *faisaient courber les pointes des joncs sous le poids de leurs corps légers* (Flaubert). || **2.** *Spécialem.* La partie matérielle de l'homme, par opposition à l'âme ou à l'esprit : *Cet horrible Paris, où tout est piège pour l'âme et danger pour le corps* (Balzac). *Il est certain que l'esprit s'atrophie dans un corps manqué* (Hugo). || *Se donner corps et âme, être comme un corps sans âme, avoir l'âme chevillée au corps,* V. ÂME. || *N'avoir rien dans le corps,* être sans force, sans réaction, ou être à jeun. || Fam. *Ce qu'il a dans le corps,* les idées non exprimées d'une personne, ses sentiments, ses intentions : *Je voudrais bien savoir ce qu'il a dans le corps.* (On dit souvent, *fam.,* CE QU'IL A DANS LE VENTRE.) || *Avoir le diable au corps,* ne faire que le mal ; en parlant d'un enfant, être extrêmement turbulent. || *Être folle, faire des folies de son corps,* en parlant d'une femme, mener une vie déréglée. || *Passer sur le corps de quelqu'un,* le fouler aux pieds ; au *fig.,* traiter quelqu'un (concurrent, adversaire) sans aucun ménagement, voire avec une extrême brutalité. || Fig. et vx. *Prendre l'ombre pour le corps,* confondre l'apparence et la réalité. || Vx. *C'est l'ombre et le corps,* se dit de deux personnes inséparables. || Class. *En bon corps,* en bonne santé : *Ce roi vit un troupeau* [...] | *Bien broutant, en bon corps* (La Fontaine). || *Faire corps avec,* adhérer au point de ne plus faire qu'un avec : *Le cavalier fait corps avec sa monture.* || **3.** *Corps glorieux,* le corps transfiguré des bienheureux après la résurrection. || *Recevoir le corps de Jésus-Christ,* recevoir l'hostie, communier. || **4.** Ce qui subsiste d'un être animé après la mort : *Je ferai cadeau de mon corps aux élèves* [de médecine] (Mérimée). || *Levée du corps,* un des rites des funérailles. || **5.** *Spécialem.* Le tronc, à l'exclusion de la tête et des membres. || Fam. *Travailler au corps,* en boxe, frapper son adversaire à la poitrine et au buste, au-dessus de la ceinture. || **6.** *Vx* ou *dialect.* Partie du vêtement qui recouvre le torse : *Un homme en corps de chemise* (Pourrat). || *Class.* Corset : *Les bandages du maillot peuvent être comparés aux corps que l'on fait porter aux filles dans leur jeunesse* (Buffon). *Un corps piqué dont les pointes lui faisaient des plaies au côté* (Chateaubriand). || Class. *Corps de baleine,* corset de femme renforcé de baleines, pour affiper la taille : *Leurs femmes ignoraient l'usage de ces corps de baleine* (Rousseau). || Class. *Corps de jupe,* ou simplem. *corps,* corsage : *Elle ne peut durer lacée dans son corps de jupe* (Furetière). *Elle paraît ordinairement* [...] *en simple déshabillé, sans corps et avec des mules* (La Bruyère). || **7.** La personne humaine, l'individu (surtout dans des locutions) : *Regardez-moi ce petit corps maigre, ce lendemain d'orgie ambulant* (Musset). || *Gardes du corps,* gardes affectés à la personne d'un souverain, d'un chef d'État, d'un haut personnage. || Fam. *Drôle de corps,* individu bizarre : *Drôle de corps et drôle de couple* (Courteline). || *À son corps défendant,* en résistant à une attaque (vx) ; *fig.,* malgré soi : *Et on sait qu'elle est prude à son corps défendant* (Molière). || Class. *Répondre de quelqu'un corps pour corps,* se porter garant sur sa vie de la loyauté de cette personne : *Je réponds de vous corps pour corps* (La Fontaine). || **8.** *Spécialem.* Dans la langue juridique, désigne la personne, par opposition aux biens matériels. || *Contrainte par corps,* V. CONTRAINTE. || *Séparation de corps et de biens,* séparation qui concerne les personnes et ce qui leur appartient en propre.

II. Le corps, substance ou objet matériels. **1.** *Class.* La matière (surtout par opposition à l'esprit) : *Ce qui constitue le corps physique, ce sont les trois dimensions : longueur, largeur, profondeur* (Furetière). *La nature de la matière, ou du corps pris en général, ne consiste point en ce qu'il est une chose dure, ou pesante, ou colorée* [...], *mais seulement en ce qu'il est une substance étendue en longueur, largeur et profondeur* [...], *sa nature consiste en cela seul qu'il est une substance qui a de l'extension* (Descartes). || **2.** *Corps célestes,* les astres, les planètes. || **3.** Dans le règne minéral, agrégat de molécules réunissant un ensemble de propriétés physiques : *Corps solide, liquide, gazeux. Mais la nature vivante ne s'accommode pas des hautes températures qui nous permettent de travailler des « corps purs »* (Valéry). || *Corps réfractaires,* roches ou métaux résistant à de très hautes températures. || *Corps gras,* substances neutres, comprenant les graisses végétales et animales. || *Corps étranger,* corps qui ne fait pas partie de l'organisme. || Class. *Les petits corps,* les atomes : *Est-il de petits corps un plus lourd assemblage ?* (Molière). || **4.** *Spécialem.* Espèce chimique. || *Corps simples,* corps qui ne peuvent pas être décomposés et ne contiennent qu'un élément chimique : *L'hydrogène est un corps simple.* || *Corps composés,* corps formés par l'union de plusieurs éléments différents : *L'eau est un corps composé.* || **5.** Objet de forme et de matière indéterminées : *Notre corps ne cesse de peser, et ainsi d'appuyer sur quelque corps résistant* (Alain). || **6.** Nom donné à divers éléments anatomiques ou organes : *Corps thyroïde.* || *Corps calleux,* V. CALLEUX. || *Corps caverneux,* V. CAVERNEUX. || *Corps jaune,* partie de l'ovaire qui sécrète la progestérone, hormone nécessaire à la poursuite de la grossesse. || *Corps ligneux,* en botanique, le bois, partie comprise entre la moelle et l'écorce. || **7.** Épaisseur, consistance que présentent certaines choses (dans les locutions). || *Avoir du corps,* pour une étoffe, avoir de la solidité (vx) ; pour un vin, avoir de la vigueur ; au *fig.,* avoir de la puissance, de la vigueur : *Le style de Regnard a le corps et le bouquet* (Sainte-Beuve). || *Prendre corps,* se matérialiser, devenir réel : *Ou si ces fantômes moroses* | *Vont tout à l'heure prendre corps* (Verlaine) ; au *fig.,* commencer à se réaliser : *Et aussitôt, ce qu'il avait imaginé tout à l'heure prit corps* (Martin du Gard). || Vx. *Donner du corps à,* renforcer, donner vie ou crédit à : *Si mon mari avait été gravement malade, cela aurait donné du corps à tous ces potins* (Mauriac).

III. Le corps, partie principale d'une chose. **1.** Partie principale de certains objets, d'un édifice : *Deux corps de bibliothèque, avec des vitres grillagées derrière lesquelles on apercevait des brochures captives, empilées de face et de champ* (Duhamel). *Corps d'un violon.* || *Corps de pompe,* cylindre où se meut le piston. || *Corps de logis, corps de bâtiment,* le bâtiment principal, par opposition aux ailes : *Un tapis de gazon brillant se déroulait sous les fenêtres du corps de logis* (Sainte-Beuve). *L'ancien corps de logis ne comportait qu'un étage et des combles mansardés* (Duhamel). || *Corps d'un bateau,* sa coque. || *Navire perdu corps et biens,* le bâtiment et ce qu'il transportait. || Class. *Le corps de quelque chose,* l'essentiel, le cœur : [Ils] *le poursuivent jusqu'au corps de la place* (Racine). || **2.** *Corps d'un caractère,* en typographie, épaisseur d'un caractère dans la partie qui porte l'œil (mesurée en points) : *Souvent, voulant marquer les longues et les brèves à la façon latine, il employait, dans le milieu des*

mots, soit des majuscules, soit des lettres d'un corps inférieur (Nerval). *Nous nous exercions à manier les objets et les mots, à connaître les caractères « par le corps » et « par l'œil », à retenir la place des cassetins* (Duhamel). || **3.** *Corps d'un ouvrage, d'un chapitre, d'une lettre,* le texte, à l'exclusion du titre, de la préface, des notes, de l'adresse, etc. || **4.** Fig. *Corps du délit,* en droit, ce qui, matériellement, établit l'infraction.

IV. Le corps, ensemble de personnes ou de choses considéré comme une unité organique. **1.** Ensemble de personnes formant un groupe social organisé, ou ayant des activités, des fonctions identiques ou solidaires : *Le corps de ballet de l'Opéra.* || *Le corps électoral,* l'ensemble des électeurs d'un pays. || *Corps législatif,* nom donné, en France, par plusieurs Constitutions, à l'assemblée chargée de voter les lois (1791, an III, an VIII, 1852). || *Les grands corps de l'État,* ensemble des hauts fonctionnaires n'appartenant pas aux administrations centrales (Conseil d'État, inspection des Finances, Cour des comptes, etc.). || *Les corps constitués,* les divers tribunaux ou administrations établis par la Constitution. || *Le corps enseignant,* l'ensemble des professeurs, des instituteurs et des institutrices. || *Le corps diplomatique,* l'ensemble des ambassadeurs et des ministres étrangers en fonction auprès d'un gouvernement. || *Le corps consulaire,* le personnel des consulats. || *Le corps médical,* l'ensemble des membres de la profession médicale. || *Corps de métier,* ensemble des personnes travaillant dans la même partie, corporation. || Fig. *Venir en corps constitué,* venir en groupe résolu et organisé pour prendre une décision grave. || *Venir en corps,* venir tous ensemble. || *Esprit de corps,* sentiment de solidarité unissant les soldats de la même unité, et, *par extens.,* les personnes exerçant la même profession ou travaillant dans la même entreprise : *Ce n'est pas seulement dans le militaire qu'on prend l'esprit de corps* (Rousseau). || **2.** Nom donné à divers éléments d'une armée dotés d'une certaine autonomie tactique, logistique ou administrative : *Rejoindre son corps.* || *Corps d'armée,* ou, par abrév., *corps,* groupement de plusieurs divisions : *Corps de cavalerie. Or, il faut s'enquérir quel était ce corps aujourd'hui anéanti ; si c'étaient des troupes de choc, mises en réserve pour de puissants assauts, un nouveau corps de moindre qualité a peu de chance de réussir là où elles ont échoué* (Proust). || *Unité formant corps,* unité s'administrant elle-même. || *Chef de corps,* colonel, lieutenant-colonel ou chef de bataillon (d'escadron) commandant un corps. || *Corps franc,* groupe de volontaires, d'effectif limité, constitué pour des opérations isolées, des coups de main. || *Corps de garde,* groupe de soldats assurant la garde d'un bâtiment militaire ; le local où se tient cette troupe : *Nous étions trois sous la même clé au corps de garde de la place du Palais-Royal* (Nerval). || *Plaisanterie, langage de corps de garde,* grossièreté. || **3.** *Par extens.* Réunion de choses de même sorte, en particulier d'ouvrages ou de textes appartenant au même domaine. || *Corps du droit civil,* recueil de droit. || *Corps de doctrine,* ensemble de principes constituant une doctrine philosophique ou religieuse. || *Corps de preuves,* ensemble cohérent de preuves.

• SYN. : **I, 2** *carcasse* (fam.), *chair, guenille, peau* (fam.) ; **4** *cadavre, dépouille, restes.* || II, **3** *matière, substance.* || IV, **1** *assemblée, collège, compagnie, confrérie, congrégation, corporation.*

◆ **A corps perdu** loc. adv. **1.** Au mépris de sa vie, avec impétuosité : *Il se jetait brusquement sur lui à corps perdu* (Hugo). || **2.** *Fig.* Avec fougue, sans précautions : *Se jeter à corps perdu dans les luttes politiques.*

◆ **A bras-le-corps** loc. adv. V. BRAS.

◆ **A mi-corps** loc. adv. Jusqu'à la moitié du corps : *Mon homme est un pontonnier de la Bérézina* [...]. *Pour assujettir les premiers chevalets, il s'est mis dans l'eau jusqu'à mi-corps* (Balzac).

◆ **Corps à corps** loc. adv. et adj. **1.** En saisissant l'adversaire, de très près : *Il approchait assez l'ennemi pour courir le hasard de se prendre corps à corps avec lui* (Vigny). || *Combat corps à corps,* et, substantiv., *un corps à corps,* un combat où les adversaires sont en contact immédiat : *Il réfléchit que dans un corps à corps il aurait sûrement le dessous* (Gide). *Sénac se hasardait rarement à des combats corps à corps* (Duhamel). || **2.** *Fig.* De front, sans détours : *Comment Voltaire ne comprit-il pas le danger d'une lutte corps à corps avec Bossuet et Pascal ?* (Chateaubriand). || Fig. *Être corps à corps avec une difficulté,* l'aborder, s'y heurter de front.

◆ **Corps Dieu !** loc. interj. Juron ancien : *Corps Dieu ! Contenez-vous* (Hugo).

corps-mort [kɔrmɔr] n. m. (de *corps* et de *mort ;* 1691, Ozanam). Groupe d'au moins deux ancres de grande dimension, mouillées à poste fixe et réunies par des chaînes auxquelles les bateaux peuvent s'amarrer dans une rade.

• Pl. *des* CORPS-MORTS.

corpulence [kɔrpylɑ̃s] n. f. (lat. *corpulentia,* embonpoint, de *corpulentus* [v. CORPULENT] ; début du XIV^e s.). Taille et grosseur du corps humain : *Un homme de forte corpulence.*

corpulent, e [kɔrpylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *corpulentus,* bien en chair, de *corpus,* corps ; v. 1355, Bersuire, pour une bête [pour un homme, 1468, Chastellain]). Qui a une forte corpulence.

• SYN. : *fort, gros, massif, obèse.* — CONTR. : *décharné, élancé, étique, maigre, mince, sec, squelettique.*

corpus [kɔrpys] n. m. (abrév. du lat. *corpus juris,* recueil de droit [1845, Bescherelle] ; 1863, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, milieu du XX^e s.). **1.** Recueil de textes de droit romain. || **2.** *Par extens.* Recueil de documents, de textes concernant une même matière, une même discipline : *Corpus des inscriptions latines, des inscriptions grecques.* || **3.** *Spécialem.* Ensemble de documents servant de base à la description ou à l'étude d'un phénomène linguistique.

corpusculaire [kɔrpyskylɛr] adj. (de *corpuscule ;* 1721, Trévoux). Relatif aux corpuscules. || *Philosophie corpusculaire,* théorie d'Épicure, qui explique le monde par l'attraction ou la dispersion des corpuscules, ou atomes. || *Théorie corpusculaire,* en physique, théorie qui suppose une discontinuité de la matière, de l'électricité, de l'énergie.

corpuscule [kɔrpyskyl] n. m. (lat. *corpusculum,* dimin. de *corpus,* corps ; 1495, J. de Vignay, au sens de « petit corps humain » ; sens actuels, milieu du XVI^e s.). **1.** *Vx.* Corps infiniment petit, atome : *Elle devine plus rapidement un geste que le coursier de Virgile ne flaire les lointains corpuscules qui lui annoncent l'amour* (Balzac). || **2.** Nom donné à de petits éléments anatomiques : *Il avait découvert dans les cellules animales, et décrit interminablement, des corpuscules protoplasmiques* (Duhamel). || *Corpuscules du tact,* terminaisons des nerfs sensoriels du toucher, dans le derme et l'hypoderme.

corral [kɔral] n. m. (mot esp. [de la même famille que *cour,* v. ce mot] signif. « basse-cour » ; 1668, *Œxmelin,* écrit *coural,* au sens de « enclos à porcs » ; sens actuels [*coral*], 1^er sept. 1860, *Revue des Deux Mondes*). **1.** En Espagne et en Amérique du Sud, enclos où l'on parque le bétail (chevaux, bovins) pour le marquer, le compter : *En bas était le corral, la grande enceinte où on enfermait l'hiver les troupeaux* (Benoit). || *Spécialem.* Cour attenante aux arènes, où les taureaux sont parqués avant la course. || **2.** En Inde, enceinte où l'on emprisonne les éléphants sauvages.

• REM. On trouve parfois le plur. espagnol CORRALES : *Il n'y avait pas de taureaux dans les corrales* (Montherlant).

corrasion [kɔrazjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *corrasum,* supin de *corradere,* enlever en raclant, de *cum-* intensif et *radere,* raser, raboter, ratisser ; milieu du XX^e s.). Travail d'usure qu'accomplit dans les régions désertiques le vent chargé de sable.

correct, e [kɔrɛkt] adj. (lat. *correctus,* corrigé, amélioré, part. passé de *corrigere* [v. CORRIGER] ; 1512, J. Lemaire de Belges). **1.** Qui est conforme aux règles établies dans

un domaine donné (grammaire, art, goût, etc.) : *Une orthographe correcte. Traduction correcte. Elle parvint à s'exprimer d'une manière non point enfantine, mais correcte déjà* (Gide). || **2.** Qui est conforme aux convenances, aux règles de la politesse (en parlant de la conduite, de la tenue, des manières) : *Tous se taisaient et s'occupaient de réparer leur tenue et de la rendre plus correcte* (Vigny). || **3.** Se dit d'une personne qui, dans ses actions, respecte les règles de la décence, de la morale : *M[me] Autheman trônait dans un grand fauteuil, correcte et froide* (Daudet). || **4.** *Fig.* Qui est conforme à l'ordre habituel, normal : *Il peut tout au plus troubler ou compromettre le fonctionnement correct de l'organisme* (Valéry). || **5.** *Péjor.* Qui, sans offrir de défauts graves, ne se distingue pas par ses qualités : *Un devoir correct. Boileau, correct auteur de quelques bons écrits* (Voltaire). || *Fam.* Acceptable : *Un bénéfice correct.*

● SYN. : **1** *châtié, exact, fidèle, juste, pur ;* **2** *bienséant, convenable, courtois, poli ;* **3** *décent, digne, modeste, pudique ;* **4** *naturel, régulier, satisfaisant ;* **5** *acceptable, honnête, moyen, passable, potable* (fam.). — CONTR. : **1** *fautif, incorrect, inexact, infidèle, mauvais ;* **2** *déplacé, incongru, inconvenant, malséant, scabreux ;* **3** *déshonnête, impudique, indécent ;* **4** *anormal, pathologique ;* **5** *bon, excellent, parfait.*

correctement [kɔrɛktəmɑ̃] adv. (de *correct ;* 1402, *Dict. général*). D'une manière correcte : *Elle était de cette bourgeoisie provençale qui s'imaginait parler plus correctement* (Daudet). *Un mécanisme qui fonctionne correctement. Gagner correctement sa vie.*

correcteur, trice [kɔrɛktœr, -tris] n. (lat. *corrector,* celui qui redresse, qui réforme, de *correctum,* supin de *corrigere* [v. CORRIGER] ; fin du XIII[e] s., au sens 2 ; sens 1, début du XIV[e] s., Gilles li Muisis ; sens 3, XX[e] s. ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Personne qui redresse les fautes morales en punissant. || **2.** Supérieur, supérieure d'un couvent, dans certains ordres monastiques. || **3.** Personne qui corrige quelque chose, qui en relève les fautes ou les insuffisances, et exprime éventuellement une appréciation : *Correcteur d'examen.* || **4.** Personne chargée de relire les épreuves d'imprimerie pour les corriger : [Il] *allait, dans les bureaux d'une gazette, tenir, une partie de la nuit, son emploi de correcteur* (Duhamel). *Elle travaille comme correctrice d'épreuves à l'imprimerie du Croissant, où elle fait partie de l'équipe de nuit* (Simenon).

◆ adj. Qui a pour fin de corriger, de redresser : *Verres correcteurs.*

correctif, ive [kɔrɛktif, -iv] adj. (lat. médiév. *correctivus,* de *correctum,* supin de *corrigere* [v. CORRIGER] ; v. 1361, Oresme). Qui a la propriété de corriger, de redresser : *Gymnastique corrective. Châtiment correctif.*

◆ **correctif** n. m. (v. 1560, Paré). **1.** Ce qui atténue ou compense un effet nuisible ou désagréable : *Un correctif de l'acidité. Les ravages que porta dans mon imagination un mauvais livre eurent leur correctif dans les frayeurs qu'un autre livre m'inspira, et celles-ci furent comme alanguies par les molles pensées que m'avaient laissées des tableaux sans voile* (Chateaubriand). *Les traités de 1648, le meilleur arrangement qu'on ait jamais su trouver pour l'Europe, le plus sûr correctif aux abus de la force...* (Bainville). || **2.** *Fig.* Ce par quoi on atténue, adoucit une expression trop brutale ou trop marquée de la pensée : *Il s'emportait quelquefois, bien que son correctif d'habitude après chaque phrase fût : « Pour moi, Messieurs, je ne conspire pas »* (Sainte-Beuve).

correction [kɔrɛksjɔ̃] n. f. (lat. *correctio,* action de redresser, réprimande, de *correctum,* supin de *corrigere* [v. CORRIGER] ; XIII[e] s., *Isopet de Lyon,* au sens II, 1-2 ; sens I, 1-2, début du XVI[e] s. ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1863, Littré ; sens I, 5, 1866, Larousse ; sens I, 6 et II, 4, 1680, Richelet ; sens II, 3, 1771, Trévoux).

I. 1. *Vx.* Action de corriger, de redresser, d'améliorer quelque chose : *On sent les abus anciens, on en voit la correction ; mais on voit encore les abus de la correction même* (Montesquieu). || **2.** Action de modifier un ouvrage de l'esprit en vue de l'améliorer : *Auteur qui procède à la correction de son manuscrit, d'une première rédaction.* || Chacun des changements introduits à cette occasion : *Manuscrit couvert de corrections.* || Spécialem. *Correction d'un manuscrit ancien,* action de restituer les caractères effacés par le temps ou de corriger les erreurs des copistes. || **3.** Indication par le correcteur, sur une épreuve d'imprimerie, des fautes typographiques à corriger et des changements à opérer dans le texte composé. || Chacune des rectifications ainsi apportées. || *Par extens.* Service chargé de ce travail. || **4.** Action de relever les fautes d'un devoir d'élève et de donner une appréciation, chiffrée ou non, à son sujet : *Professeurs chargés de la correction des copies du baccalauréat.* || **5.** En termes scientifiques, rectification apportée à une observation, à un calcul ou à des mesures, pour obtenir une indication ou un résultat exacts : *Quand je fais une expérience, je dois faire subir au résultat certaines corrections, parce que je sais que j'ai dû commettre des erreurs* (Poincaré). *Correction du tir, du pointage.* || **6.** Qualité de ce qui est correct, conforme à la règle : *Correction du style, d'une traduction. S'exprimer avec correction.*

II. 1. *Class.* Action de réprimander quelqu'un pour le ramener dans le droit chemin : *Il y en a qui se corrigent aussi facilement par une correction de parole que par celle de la main* (Maintenon). || **2.** *Spécialem.* et *fam.* Châtiment corporel : *Infliger une sévère correction à un enfant. Quoiqu'il n'y eût là qu'une correction usitée avec les chiens de chasse qui mordent le gibier* (Sand). *Je me sentais devenu le petit garçon qui tremble devant une correction méritée* (Martin du Gard). || **3.** Spécialem. *Maison de correction,* prison où l'on détient les condamnés à l'emprisonnement correctionnel ; *autref.,* établissement où l'on internait les mineurs délinquants, remplacé aujourd'hui par les « centres d'éducation surveillée ». || **4.** Attitude décente, conforme aux usages, à la bienséance, à la morale : *Être d'une parfaite correction. Elle se crut marquée par la mission évangéliste, écrivit le soir dans sa chambre des prières et des méditations, affecta de plus en plus une correction austère, parlant toujours comme au meeting, entremêlant ses discours de textes, de centons bibliques* (Daudet). *Il se soignait, se peignait surtout avec correction, vaniteux de ses succès de tribune* (Zola).

● SYN. : **I, 2** *rectification, refonte, remaniement, révision ; biffure, rature, retouche ;* **3** *révision ;* **6** *exactitude, fidélité, justesse, pureté, purisme.* || **II, 2** *coups, raclée* (fam.), *rossée* (fam.) ; **4** *bienséance, civilité, courtoisie, décence, politesse.*

◆ **Sauf correction** loc. adv. (1668, Molière [*sous correction,* début du XVI[e] s.]). **1.** Sous réserve de rectification en cas d'erreur. || **2.** Class. *Sauf correction* ou *sous correction,* sauf votre respect (formule destinée à atténuer ce qu'on vient de dire) : *Je pense, sauf correction, qu'il a le diable au corps* (Molière). *Il me semble, sauf correction, que cela ne vous regarde pas* (Courier).

correctionnalisation [kɔrɛksjɔnalizasjɔ̃] n. f. (de *correctionnaliser ;* 1855, d'après Larousse, 1866). Action de correctionnaliser.

correctionnaliser [kɔrɛksjɔnalize] v. tr. (de *correctionnel ;* 1823, Boiste). Ramener, par voie légale ou judiciaire, une infraction criminelle au rang de délit correctionnel.

correctionnel, elle [kɔrɛksjɔnɛl] adj. (de *correction ;* milieu du XV[e] s., René d'Anjou). Qui a rapport aux infractions nommées « délits » par la loi ; qui réprime ces actes : *Juridiction correctionnelle. Police correctionnelle. Peines correctionnelles.* || *Tribunal correctionnel,* celui qui juge les délits.

◆ **correctionnelle** n. f. (1845, Bescherelle). Fam. *La correctionnelle,* le tribunal correctionnel. || *Passer en correctionnelle,* être cité devant ce tribunal.

correctionnellement [kɔrɛksjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *correctionnel ;* 1791, Frey). Selon la juridiction correctionnelle.

corregidor [kɔreʒidɔr] n. m. (mot esp., de *corregir,* corriger, lat. *corrigere* [v. CORRIGER] ; 1617, J. Mocquet). Dans l'ancienne Espagne, premier officier de justice de certaines villes : *Je passai plus de six semaines dans une maison, à deux portes du corregidor qui me cherchait* (Mérimée).

● Pl. *des* CORREGIDORES.

corrélatif, ive [kɔrelatif, -iv] adj. et n. m. (lat. médiév. *correlativus,* de *cum,* avec, et *relativus* [V. RELATIF] ; milieu du XIVe s., comme adj., aux sens 1-2 ; comme n. m., 1690, Furetière). **1.** Se dit de deux choses, deux notions, deux termes qui sont unis par un lien logique tel que l'un suppose l'autre : *L'effet et la cause sont corrélatifs.* || *Obligation corrélative,* en droit, obligation dépendant de l'accomplissement d'une autre obligation. || **2.** En grammaire, se dit de deux termes appartenant à deux membres de phrase différents et qui en assurent la liaison (comme *tel.. que.., trop.. pour.., soit.. soit..*), et plus spécialement du premier de ces deux termes. (On dit aussi CORRÉLATIF n. m.)

corrélation [kɔrelasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *correlatio,* de *cum,* avec, et *relatio* [V. RELATION] ; 1412, Langlois, comme terme de rhétorique ; sens 1, 1863, Littré ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Rapport qui unit deux choses, deux notions, deux termes dont l'un appelle logiquement l'autre : *Y a-t-il corrélation entre la pollution de l'air et le cancer des bronches ?* || **2.** En grammaire, fonction des termes corrélatifs. || Rapport exprimé par ces termes : *« Trop » est en corrélation avec « pour » dans « trop poli pour être honnête ».*

● SYN. : **1** *correspondance, interdépendance, liaison, relation, subordination.* — CONTR. : *autonomie, indépendance.*

corrélativement [kɔrelativmɑ̃] adv. (de *corrélatif ;* 1653, Oudin). D'une manière corrélative : *Sans doute, la notion de l'univers s'était profondément modifiée, en même temps que celle de la science elle-même, et corrélativement ; mais les phénomènes observables, d'une part, les pouvoirs d'action de l'homme, d'autre part, ne s'étaient pas sensiblement accrus* (Valéry).

correspondance [kɔrɛspɔ̃dɑ̃s] n. f. (de *correspondant ;* fin du XIIIe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1838, Acad. ; sens I, 3, 1564, J. Thierry ; sens II, 1, 1580, Montaigne [« relations privées » ; « relations commerciales », 1607, Kuhn] ; sens II, 2, 1675, Widerhold ; sens II, 3, 1798, Acad. ; sens II, 4, 1932, Acad. [« chronique », 1690, Furetière] ; sens II, 5, 1670, Molière ; sens II, 6-7, 1835, Acad. ; sens II, 8, 1863, Littré).

I. RAPPORT DE CONFORMITÉ. **1.** Rapport de ressemblance, de symétrie ; chose qui est dans un tel rapport avec une autre : *C'est cet admirable, cet immortel instinct du Beau qui nous fait considérer la Terre et ses spectacles comme un aperçu, une correspondance du Ciel* (Baudelaire). || **2.** Rapport d'harmonie : *Qu'est-ce que bien écrire ? ... Écrire en correspondance avec le mouvement, le ton de ses sentiments, de ses idées* (Léautaud). || **3.** *Class.* Accord d'idées ou réciprocité de sentiments : *Quoi ! écouter impudemment l'amour d'un damoiseau et y promettre en même temps de la correspondance !* (Molière).

II. RAPPORT DE COMMUNICATION. **1.** *Class.* Relations privées ou commerciales (au sing. ou au plur.) : *Nous avons entretenu des correspondances avec les ennemis* (Bossuet). *Ce marchand a correspondance dans toutes les villes d'Europe* (Acad., 1694). || **2.** Communication entre personnes par échange de lettres : *Quelques-unes des nombreuses tentatives de la duchesse pour lier une correspondance avec Fabrice avaient été dépistées* (Stendhal). *Elle entretient la volumineuse correspondance que nécessite l'œuvre* (Daudet). *Une correspondance suivie avait commencé de s'établir entre nous* (Gide). || Spécialem. *Carnet de correspondance,* livret où les résultats obtenus par un élève sont consignés à l'intention des parents. || *Par correspondance,* par lettre : *Cours par correspondance.* || **3.** Les lettres elles-mêmes : *Trier la correspondance. Après avoir collationné le journal, la correspondance* [...], *il reconnut la vérité* (Flaubert). || *Correspondance commerciale,* ensemble des lettres reçues par une entreprise, classées jour après jour et qui rendent compte des transactions. || **4.** Rubrique d'un journal où sont publiées les lettres de lecteurs ou les communications de correspondants occasionnels ou attitrés. || Chronique publiée dans cette rubrique. || **5.** Liaison entre deux ou plusieurs lieux : *Correspondance aérienne entre deux villes.* || **6.** Concordance d'horaire établie entre deux trains ou d'autres moyens de transport en commun, pour permettre aux voyageurs de passer de l'un à l'autre dans les moindres délais d'attente : *Le train de Paris qui, en principe, assurait la correspondance avec le paquebot* [...] *avait un gros retard* (Beauvoir). || **7.** Le véhicule qui assure la correspondance : *Attendre la correspondance pour Paris. Dès qu'il vit paraître sur la route d'Antony la correspondance chargée de Parisiens comme aux plus bleus dimanches de l'été, le vieux sténographe se campa sur l'oreille son chapeau de planteur à larges ailes* (Daudet). || **8.** *Vx.* Billet qui permettait de monter dans une voiture de correspondance sans payer de nouveau : *Saint-Loup refusa de prendre un fiacre, et je vis qu'il avait gardé une correspondance de tramway* (Proust).

● SYN. : **I, 1** *affinité, analogie ;* **2** *accord, concordance, corrélation, harmonie.* || **II, 3** et **4** *courrier.* — CONTR. : **I, 1** *antagonisme ;* **2** *contradiction, désaccord, discordance, opposition.*

correspondancier, ère [kɔrɛspɔ̃dɑ̃sje, -ɛr] n. (de *correspondance ;* 1929, Larousse). Employé chargé de la correspondance dans une maison de commerce.

correspondant, e [kɔrɛspɔ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. médiév. *correspondens, -entis,* part. prés. de *correspondere* [V. CORRESPONDRE] ; milieu du XIVe s., aux sens 1 et 2 ; sens 3, 1762, Acad.). **1.** Qui a un rapport de conformité avec autre chose : *D'ailleurs, Swedenborg* [...] *nous avait déjà enseigné que le ciel est un très grand homme ; que tout, forme, mouvement, nombre, couleur, parfum, dans le spirituel comme dans le naturel, est significatif, réciproque, converse, correspondant* (Baudelaire). || **2.** *Spécialem.* De valeur égale : *Voici vingt francs, donnez-moi en pesetas la somme correspondante.* || **3.** *Angles correspondants,* en mathématiques, angles formés par deux parallèles et une sécante, situés d'un même côté de la sécante, l'un interne, l'autre externe : *Les angles correspondants sont superposables par glissement le long de la sécante.*

● SYN. : **1** *analogique, concordant, convenable, corrélatif ;* **2** *équivalent.* — CONTR. : **1** *antagoniste, discordant, dissemblable, opposé ;* **2** *inférieur, moindre, supérieur.*

◆ n. (sens 1, 1615, Kuhn [dans la langue commerciale ; en général, 1675, Widerhold] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, 1834, Landais ; sens 5, XXe s.). **1.** Personne avec qui on échange une correspondance, régulière ou non : *Voltaire avait des correspondants dans toute l'Europe.* || **2.** Membre de certaines sociétés savantes, en rapport épistolaire avec elles : *Correspondant de l'Institut.* (On dit aussi, *adjectiv.,* MEMBRE CORRESPONDANT.) || **3.** Celui qui, dans une ville ou dans un pays étranger, représente un journal, auquel il adresse des articles et des informations : *Le correspondant en Espagne de l'agence France-Presse.* || **4.** Personne qui a la charge de veiller sur un pensionnaire d'un établissement d'enseignement éloigné de sa famille : *Faute d'un meilleur mot, nous vous appellerons le correspondant du petit Charles. Mais vous êtes plus que cela pour nous. Vous recevrez ses notes à la fin de chaque semestre. Nous vous consulterons quand il s'agira de l'orienter vers une profession* (Romains). || **5.** Se dit d'un jeune étranger avec lequel on échange lettres et séjours au pair.

correspondre [kɔrɛspɔ̃dr] v. tr. ind. [**à**] (lat. médiév. *correspondere,* être en rapport de conformité, de *cum,* avec, et *respondere,* répondre [à] ; v. 1355, Bersuire, au sens 4 ; sens 1-3, v. 1460, Chastellain). [Conj. **46.**] **1.** Être en rapport de conformité ou de

convenance avec quelque chose ou avec quelqu'un : *On définirait avec justesse cette politique en disant qu'elle correspondait exactement à ce qu'on a nommé de nos jours la « pénétration pacifique »* (Bainville). *Un suspect qui correspond au portrait-robot publié par les journaux. On lui a confié une tâche qui correspond à ses aptitudes.* || **2.** Être en rapport de symétrie : *Dans cette nature humaine, à chaque qualité correspond un défaut* (Fustel de Coulanges). *Les quatre vices principaux correspondent aux quatre vertus. Ce sont la lâcheté, l'intempérance, l'injustice, la sottise* (Alain). || **3.** Être en rapport de proportion, d'harmonie : *La fin doit correspondre au commencement.* || *Spécialem.* Être en rapport d'équivalence : *Le mille marin correspond à 1 852 mètres.* || **4.** *Class.* et *littér.* Répondre aux sentiments d'une personne par des sentiments identiques : *Et la fille correspond-elle fort à votre amour ?* (Molière). *Elle me fit connaître plus brièvement encore qu'elle correspondait à mes sentiments* (France). || **5.** Class. *Correspondre à la grâce,* faire un effort personnel pour répondre à l'action de la grâce divine : *Le pauvre, pour peu qu'il corresponde à la grâce de son état, conserve aisément l'innocence de son cœur* (Bourdaloue).

• SYN. : **1** *cadrer, coïncider, concorder, convenir, ressembler ;* **2** *répondre ;* **3** *s'accorder, s'harmoniser ; égaler, équivaloir.* — CONTR. : **1** *différer, s'opposer ;* **3** *détonner, hurler, jurer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1669, Widerhold [dans le commerce ; en général, 1802, Flick] ; sens 3, 1890, *Dict. général*). **1.** Être en rapport de communication, être reliés par un passage commun : *Cette pièce correspond avec l'étage supérieur par un étroit escalier. Ces deux pièces correspondent par un couloir.* || **2.** En parlant de personnes, communiquer par lettres, entretenir une correspondance : *Les Pères provinciaux, en Europe, étaient obligés de correspondre avec lui une fois par mois* (Chateaubriand). *Ces deux amis correspondent régulièrement.* || **3.** En parlant d'un moyen de transport, être en concordance d'horaire avec un autre : *Ma chère Isabelle, vous avez un train qui part à telle heure et qui correspond avec le ParisRome de ce soir* (Larbaud).

• SYN. : **1** *communiquer ;* **2** *écrire.*

◆ **se correspondre** v. pr. (1690, Furetière). Être en rapport de symétrie (avec un sujet au pluriel) : *Les deux ailes du château se correspondent.*

corricolo [kɔrikɔlo] n. m. (mot ital. de Naples, lat. *curriculum,* dimin. de *currus,* char ; 1866, Larousse). *Vx.* Voiture légère à deux roues : *Des voituriers [...] qui vous font signe du haut de leurs corricolos de louage* (Daudet).

corrida [kɔrida] n. f. (mot esp. signif. « course [de taureaux] », de *correr,* lat. *currere,* courir ; fin du XIXe s., au sens 1 ; sens 2, 1902, G. Esnault). **1.** Course de taureaux : *Je sors des corridas de Bayonne* (Montherlant). || **2.** *Fig.* et *fam.* Querelle, dispute bruyante ; agitation désordonnée : *Tous deux s'engageaient [...] dans des disputes qui tenaient à la fois de la scène de famille et de la querelle amoureuse. Les petits camarades de l'école assistaient à ces corridas* (Beauvoir).

corridor [kɔridɔr] n. m. (ital. *corridore,* [galerie] où l'on court, de *correre,* lat. *currere,* courir ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, XXe s.). **1.** *Vx.* Passage couvert, établi derrière les murailles d'un ouvrage de fortification pour permettre la circulation et la surveillance. || **2.** Passage qui met en communication plusieurs pièces d'un appartement, d'un étage : *La chapelle, où l'on pénétrait du réfectoire par un long corridor* (Flaubert). || **3.** En géographie, se dit d'un territoire resserré entre deux États et qui assure un débouché à un autre territoire : *Le corridor de Dantzig* (en 1939).

• SYN. : **2** *couloir.*

corrigé [kɔriʒe] n. m. (part. passé substantivé de *corriger ;* 1834, Landais). Modèle proposé comme exemple à des écoliers, après la remise d'un devoir : *Un cahier de corrigés.*

corriger [kɔriʒe] v. tr. (lat. *corrigere,* redresser [au pr. et au fig.], de *cum-* intensif et *regere,* diriger ; v. 1268, É. Boileau, au sens I, 3 ; sens I, 1, v. 1283, Beaumanoir ; sens I, 2, v. 1340, Machault ; sens I, 4, v. 1560, Paré [« améliorer le goût d'une boisson »] ; sens I, 5, 1866, Larousse ; sens II, XIIIe s.). [Conj. **1 b.**]

I. AVEC UN NOM DE CHOSE COMME COMPLÉMENT. **1.** Améliorer en redressant les fautes : *Corriger les défauts de quelqu'un.* || **2.** Modifier un écrit pour l'améliorer : *Corriger un poème, un roman.* || *Corriger un manuscrit ancien,* proposer une restitution de lettres ou de mots. || *Corriger un devoir,* en relever les fautes et formuler éventuellement des appréciations sur ce devoir. || *Corriger une épreuve d'imprimerie,* indiquer sur cette épreuve les fautes et les irrégularités qui doivent être rectifiées à la composition. || **3.** Modifier un énoncé, un jugement pour le rendre plus conforme à la vérité : *J'appris à peser, à corriger ce qu'a dit de la femme l'antique Salomon* (Sainte-Beuve). || **4.** Rendre conforme à l'ordre habituel, à la mesure, en exerçant une action contraire : *La physionomie dure n'était corrigée que par un regard rusé* (Hugo). *La lèvre supérieure un peu mince corrigeait ce que l'inférieure aurait pu avoir de trop sensuel* (Gautier). *La prudence, le savoir-faire corrigent beaucoup la chance* (Alain). || Spécialem. *Corriger le goût d'une potion, d'un plat,* ajouter un produit pour en améliorer le goût. || **5.** Rendre plus exact, plus précis : *Corriger un tir. Corriger la dérive d'un bateau.*

II. AVEC UN NOM DE PERSONNE COMME COMPLÉMENT. Ramener à la règle morale celui qui s'en écarte, en lui infligeant une punition : *Tant de gens nous traitent de mauvais sujets et appellent pour nous corriger les puissances étrangères* (Courier). || *Spécialem.* Infliger un châtiment corporel : *Vous serez corrigée comme j'ai corrigé ce matin Flore, ma chienne mouchetée* (Sand).

• SYN. : **I, 1** *amender, rectifier, redresser, réformer ;* **2** *retoucher, réviser, revoir ;* **3** *reconsidérer ;* **4** *adoucir, atténuer, balancer, compenser, équilibrer, pallier, racheter, réparer, tempérer ;* **5** *rectifier.* || **II** *admonester, chapitrer, fustiger, réprimander, semoncer, sermonner ; battre, châtier, fesser, fouetter, frapper, rosser* (fam.).

◆ **se corriger** v. pr. [**de**] (v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Se défaire de : *Se corriger de sa timidité.*

• SYN. : *se guérir.*

corrigeur [kɔriʒœr] n. m. (de *corriger ;* fin du XIVe s., Chr. de Pisan, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Celui qui corrige. || **2.** *Spécialem.* Ouvrier typographe qui exécute sur le texte composé les corrections demandées sur l'épreuve.

corrigible [kɔriʒibl] adj. (de *corriger ;* v. 1300, Godefroy). Qui peut être corrigé (en parlant d'un défaut, ou de celui qui en est atteint) : *Un vice difficilement corrigible.*

• SYN. : *améliorable, amendable, modifiable, rectifiable, redressable, réformable.* — CONTR. : *incorrigible.*

corroborant, e [kɔrɔbɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *corroborer ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** *Vx.* Qui ajoute à la force du corps. || *Spécialem.* En médecine, se dit de ce qui est propre à augmenter les forces physiques et à hâter une convalescence : *Un remède corroborant.* || **2.** *Fig.* Qui corrobore, confirme : *Argument corroborant. Preuve corroborante.*

corroboratif, ive [kɔrɔbɔratif, -iv] adj. (dér. savant de *corroborer ;* v. 1560, Paré). *Class.* Qui donne de la force (dans la langue médicale) : *Une bonne médecine purgative et corroborative* (Molière).

corroboration [kɔrɔbɔrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *corroboratio,* action de fortifier, de *corroboratum,* supin de *corroborare* [v. CORROBORER] ; 1296, Godefroy). Action de corroborer ; résultat de cette action.

corroborer [kɔrɔbɔre] v. tr. (lat. *corroborare,* fortifier, de *cum-* intensif et *roborare,* consolider, de *robur, roboris,* force ; 1329, Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1530, Palsgrave). **1.** *Vx.* Augmenter la force naturelle, les ressources physiques du corps. || **2.** *Fig.* Renforcer, confirmer une opinion,

une supposition, un sentiment, en parlant d'un fait, d'une preuve, d'un raisonnement, etc. : *Cette explication corrobora mon espoir* (Balzac). *Demande qui corrobora encore la bonne opinion que l'aubergiste avait prise de son voyageur* (Dumas père). *Exemples, arguments nouveaux, témoignages, tout est venu corroborer mes théories* (Gide).

• SYN. : 2 *affermir, appuyer, garantir, raffermir, ratifier, soutenir, vérifier.* — CONTR. : 2 *combattre, contredire, démentir, détruire, ébranler, infirmer, invalider, miner, ruiner, saper.*

corrodant, e [kɔrɔdɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *corroder ;* XIV[e] s., B. de Gordon). Qui a la propriété de corroder (au pr. et au fig.) : *Action corrodante d'un acide. Un article d'Henri Rochefort, corrodant comme une éprouvette d'acide, pénétrant et désagréable comme un cent d'aiguilles oublié sur un fauteuil* (Daudet).

corroder [kɔrɔde] v. tr. (lat. *corrodere,* ronger, de *cum-* intensif et *rodere,* ronger, user ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, av. 1842, Stendhal). **1.** Ronger, attaquer progressivement par une action chimique : *Loisel a de gros doigts corrodés par les caustiques* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Altérer, détruire par une action lente et insidieuse : *Le souffle de Paris, affaiblissant, corrodant la faculté de vouloir, n'avait pas encore pénétré nos montagnes en 1800* (Stendhal).

• SYN. : **1** *brûler ;* **2** *consumer, entamer, miner, ronger, saper, user.*

corroi [kɔrwa] n. m. (déverbal de *corroyer ;* v. 1155, Wace, écrit *conroi,* aux sens de « disposition » et « équipement » ; sens 1 [*corroi*], 1611, Cotgrave ; sens 2 [*conroy*], début du XVI[e] s., J. Lemaire de Belges [*corroi,* 1690, Furetière] ; sens 3 [*couroi*], 1678, Guillet [*corroi,* 1826, Mozin]). **1.** Préparation donnée à une substance par battage, foulage et pressage. || *Spécialem.* Façon donnée au cuir. || **2.** Lit de terre glaise ou béton pilonné dont on revêt le fond et les parois des réservoirs, des bassins, des canaux, pour les rendre étanches. || **3.** *Vx.* Mélange de résine, de suif, de soufre, dont on enduit la carène d'un navire.

corroierie [kɔrwari] n. f. (de *corroyer ;* début du XIII[e] s., *écrit courroierie,* au sens 1 ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons, écrit *courroyerie* [*corroierie,* 1836, Acad.]). **1.** Travail du corroyeur. || **2.** Atelier de corroyage.

corrompre [kɔrɔ̃pr] v. tr. (francisation, d'après *rompre,* du lat. *corrumpere,* détruire, gâter, séduire, de *cum-* intensif et *rumpere,* briser ; XI[e] s., au sens 4 ; sens 1 et 7, XIII[e] s. [*corrompre un texte,* v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 2, XII[e] s. ; sens 3 et 6, XII[e] s. ; sens 5, v. 1283, Beaumanoir). [Conj. **46.**] **1.** Altérer, gâter une substance par décomposition : *La chaleur corrompt la viande. L'aquilon remuait l'eau que rien ne corrompt* (Hugo). || **2.** *Class.* Mettre en mauvais état, endommager : *Tous les efforts qu'elle* [la machine à calculer] *pourrait recevoir, en la transportant si loin que tu voudras, ne sauraient la corrompre* (Pascal). || **3.** *Class.* Ruiner complètement, détruire : *Arsanes mit le feu partout et corrompit tout ce qui pouvait servir à l'usage des hommes* (Vaugelas). || **4.** *Fig.* Introduire dans l'âme un élément de décomposition pour détruire ce qui est sain et honnête : *Socrate fut accusé de corrompre la jeunesse. On usa de la facilité* [...] *de corrompre les gens simples* (Sand). || **5.** *Spécialem.* Entraîner, par des promesses, des dons, une personne chargée de responsabilités à agir contre son devoir : *Ne supposez pas que j'aie eu l'intention de corrompre un juge, lorsque* [...] *je n'ai fait que céder à la dure nécessité de payer les audiences indispensables* (Beaumarchais). || **6.** Vx. *Corrompre une femme,* la séduire : *Un million* [de jeunes gens] *seraient sous les armes, sans femmes, corrompant celles des autres* (Courier). || **7.** Détruire ce qui est juste dans la manière de raisonner, de sentir, de s'exprimer : *Fi du plaisir que la crainte peut corrompre !* (La Fontaine). *Corrompre le goût.* || *Spécialem.* Dénaturer un texte, en changer le sens par une faute de copie ou par une interpolation : *Les retranscriptions corrompent les textes.*

• SYN. : **1** *abîmer, avarier, décomposer, pourrir, putréfier ;* **4** *avilir, débaucher, dégrader, dépraver, gangrener, perdre, pervertir, vicier ;* **5** *acheter, payer, soudoyer, stipendier ;* **7** *altérer, déformer, gâter, troubler.*

corrompu, e [kɔrɔ̃py] adj. (part. passé de *corrompre*). **1.** Qui est perverti, dépravé : *Vous êtes un homme faible qui suit mollement la foule corrompue* (France). || **2.** *Vx.* Qui a subi de profondes altérations : *Les monuments grecs modernes ressemblent à la langue corrompue qu'on parle aujourd'hui à Sparte* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *avili, débauché, dissolu, pervers, vil.*

corrosif, ive [kɔrɔzif, -iv] adj. et n. m. (lat. médiév. *corrosivus,* de *corrosum,* supin de *corrodere* [v. CORRODER] ; XIII[e] s., Littré, comme adj. ; comme n. m., 1694, Acad.). Qui a la propriété de corroder ; qui ronge lentement les tissus organiques : *Un liquide corrosif. Une substance corrosive. Un corrosif.*

◆ adj. *Fig.* et *littér.* Mordant, caustique, destructeur : *Cette intelligence corrosive ne me séduit pas toujours* (Duhamel). *Un polémiste corrosif.*

corrosion [kɔrɔzjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *corrosio,* de *corrosum,* supin de *corrodere* [v. CORRODER] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Action de corroder ; état de ce qui est corrodé : *La corrosion du fer par la rouille.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Destruction lente et progressive : *La corrosion de la volonté par une accumulation d'échecs.*

corroyage [kɔrwajaʒ] n. m. (de *corroyer ;* 1423, Barbier, écrit *courreage* [*corroyage,* 1838, Acad.], au sens 1 ; sens 2 [*corroyage*], 1863, Littré [« action de battre, d'étirer le fer », 1761, Barbier]). **1.** Ensemble des opérations destinées à assouplir le cuir brut, après le tannage, pour le rendre utilisable. || **2.** Forgeage ou soudure de plusieurs barres de fer avant un nouvel étirage.

corroyer [kɔrwaje] v. tr. (lat. pop. **conredare,* adaptation du got. *garedan,* pourvoir à quelque chose, de *ga,* avec, et **rēþs,* provisions, introduit par les mercenaires germaniques qui servaient dans l'armée romaine ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *conreer,* aux sens de « arranger, apprêter, mettre en ordre, soigner » ; sens 1, fin du XIII[e] s., Joinville, écrit *conreer* [*corroyer,* XIV[e] s.] ; sens 2 [*corroyer*], 1676, Félibien ; sens 3, 1549, R. Estienne, écrit *conroyer* [*corroyer,* 1680, Richelet] ; sens 4 [*corroyer*], 1680, Richelet). [Conj. **2 a.**] **1.** Soumettre les cuirs au corroyage. || **2.** Pétrir, malaxer une substance : *Corroyer du mortier.* || *Par extens.* Enduire de cette substance : *Corroyer un bassin.* || **3.** *Corroyer le bois,* le dégrossir pour le mettre en œuvre. || **4.** Battre et souder à chaud des barres de fer.

corroyeur [kɔrwajœr] n. m. (de *corroyer ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *conreeur ; corroyeur,* v. 1560, Paré). Ouvrier qui apprête le cuir.

corrupteur, trice [kɔryptœr, -tris] adj. et n. (lat. *corruptor,* corrupteur, de *corruptum,* supin de *corrumpere* [v. CORROMPRE] ; XIV[e] s.). **1.** Qui gâte le goût, le jugement. || **2.** Qui corrompt, qui cherche à détruire ce qui est sain, moral, honnête : *Dans le système de la Révolution française, ce qui est immoral est impolitique, ce qui est corrupteur est contre-révolutionnaire* (Robespierre). *Ô pensées corruptrices du pouvoir, bonnes à séduire les enfants* (Vigny). *Éloignez de moi le mensonge et les vapeurs corruptrices du monde* (Baudelaire). || *Spécialem.* Personne qui cherche à détourner quelqu'un de son devoir par des offres d'argent, des promesses : *Corrupteur de témoin.*

• SYN. : **2** *dépravant, destructeur, malfaisant, nuisible, suborneur.*

corruptibilité [kɔryptibilite] n. f. (bas lat. *corruptibilitas,* de *corruptibilis* [v. CORRUPTIBLE] ; XV[e] s., Godefroy). Caractère de ce qui est sujet à la corruption (au pr. et au fig.) : *La corruptibilité des corps. La corruptibilité des consciences.*

corruptible [kɔryptibl] adj. (bas lat. *corruptibilis,* de *corruptum,* supin de *corrumpere* [v. CORROMPRE] ; v. 1265, Br. Latini). **1.** Qui peut subir une corruption matérielle. || **2.** Sujet à la corruption morale ; que l'on peut soudoyer : *Des juges ignorants et corruptibles* (Lesage).

● SYN. : **1** *putrescible ;* **2** *vénal.* — CONTR. : **1** *imputrescible ;* **2** *incorruptible, intègre.*

corruption [kɔrypsjɔ̃] n. f. (lat. *corruptio,* altération, séduction, de *corruptum,* supin de *corrumpere* [v. CORROMPRE] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 2 ; sens 1, v. 1170, *Vie de saint Edmond ;* sens 3, 1373, *Ordonnance sur l'Amirauté ;* sens 4, 1611, Cotgrave). **1.** Action de corrompre une substance, de l'altérer par la décomposition, la putréfaction ; résultat de cette action : *Corruption fétide des chairs due à la gangrène. La corruption de l'air par les fumées d'usine.* || **2.** *Fig.* Altération morale, dérèglement des mœurs : *Vous sonderez combien est grande la corruption féminine* (Balzac). || **3.** *Spécialem.* Action de détourner quelqu'un de son devoir, par de l'argent, des présents ; faute de celui qui se laisse détourner de son devoir en trafiquant de son autorité : *Il faut convenir que les dix, vingt-cinq, quarante ou cinquante louis qu'on lui ferait accepter* [au secrétaire du juge] *deviendraient un genre de corruption bien plus dangereux* (Beaumarchais). || *Corruption électorale,* délit consistant à fausser, par des dons et des promesses, l'exercice du droit de suffrage : *Marchandage électoral, brigue, corruption, ces tares se retrouvent dans les mœurs politiques du Saint Empire* (Bainville). || **4.** *Vx.* Déformation du jugement, du goût, de l'expression : *La corruption d'une langue.*
● SYN. : **1** *altération, décomposition, pourriture, putréfaction ;* **2** *avilissement, débauche, déchéance, dépravation, dérèglement, perversion, vice ;* **4** *abâtardissement, adultération, dégradation.*

corsage [kɔrsaʒ] n. m. (de *cors,* forme anc. de *corps* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, v. 1464, Commynes ; sens 3, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Partie du corps allant des épaules à la taille : *Un fourbe cependant assez haut de corsage* (Boileau). || *Spécialem.* Buste de femme : *Elle a le corps beau, le corsage délié* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* Poitrail d'un animal : *Corsage d'un cheval, d'un lévrier, d'un cerf.* || **3.** Vêtement ou partie du vêtement féminin qui recouvre le buste : *Elle portait une robe de moire grise à corsage montant* (Flaubert). *Sans doute, la chaleur de l'été motivait ces corsages légers et largement ouverts que je lui ai toujours connus* (Gide).

corsaire [kɔrsɛr] n. m. (anc. provenç. *corsari,* pirate [XIIIe s.], de l'ital. *corsaro,* dér. du lat. *cursus,* course [v. COURS] ; XIIIe s., Guillaume de Tyr, écrit *corsar* [*corsaire,* 1443, *Dict. général*], aux sens 2-3 ; sens 1, 1678, La Fontaine ; sens 4, 1667, Boileau). **1.** *Autref.* Navire armé par des particuliers avec l'autorisation du gouvernement, et qui, en temps de guerre, pratiquait la course, c'est-à-dire la capture des vaisseaux marchands ennemis : *Saint-Malo, le pays des fameux corsaires, gloire de notre marine il y a deux cents ans* (Gerbault). || **2.** Capitaine de ce navire, ou membre de son équipage : *Un corsaire génois l'enleva aux Vénitiens* (Chateaubriand). || **3.** *Par extens.* Celui qui attaquait et pillait les vaisseaux marchands : *Vous le vendrez en mer aux corsaires d'Afrique* (Hugo). || **4.** *Fig.* et *vx.* Homme rapace et sans pitié : *Quoi ! Le connaissez-vous ? | Ah, que trop, le corsaire et son huissier Michel* (Fabre d'Églantine). *Mes créanciers sont des corsaires* (Béranger).
◆ adj. (sens 1, 1470, *Lettres de Louis XI ;* sens 2, milieu du XXe s.). **1.** *Vx.* Qui fait la course sur mer : *Un navire corsaire.* || **2.** *Pantalon corsaire,* pantalon étroit s'arrêtant au mollet.

corse [kɔrs] n. et adj. (lat. *corsus,* de Corse ; XVIIe s.). Qui appartient à la Corse ; habitant ou originaire de cette île : *Un fameux bandit corse qui nous a servi de guide* (Mérimée).
◆ n. m. (1866, Larousse). Dialecte italien parlé en Corse.

corsé, e [kɔrse] adj. (de *corps* [v. ce mot et CORSER] ; 1782, Mercier, au sens II ; sens I, 1, 1819, Boiste ; sens I, 2, 1863, Littré [pour un vin ; pour un repas, 1845, Bescherelle] ; sens I, 3, 1846, Balzac ; sens I, 4, 1907, Larousse).

I. 1. *Vx.* Qui a du corps, de la consistance : *Drap corsé.* || **2.** Qui a un goût relevé : *Un vin corsé.* || *Repas corsé,* repas plantureux et arrosé de vins généreux. || *Sauce corsée,* sauce très épicée. || **3.** *Fig.* Piquant : *J'ai trouvé* [...] *plus corsé de lui souffler cette charmante créature* (Balzac). || *Spécialem.* Abondant en détails scabreux : *Une histoire corsée.* || **4.** Qui est d'importance : *Une affaire, une semonce corsée. Pour m'introduire dans une intrigue aussi corsée, je suis décidément un peu jeune* (Gide).

II. *Vx.* Qui porte un corset : *Notre affaire principale, c'est de nous tenir bien droites, bien corsées, bien busquées, l'œil convenablement baissé* (Gautier). *J'ai aperçu, nez au vent, corsée raide et enharnachée de breloques, Madame...* (Flaubert).

corselet [kɔrsəlɛ] n. m. (dimin. de *cors,* forme anc. de *corps* [v. ce mot] ; XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens de « petit corps » ; sens 1, 1450, Gay ; sens 2, v. 1534, Bonaventure Des Périers ; sens 3, 1546, Ch. Estienne). **1.** Jusqu'au XVIe s., corps de cuirasse léger, composé d'un plastron et d'une dossière : . *Parfois un corselet miroite. Un morion brille un moment* (Gautier). || **2.** Vêtement féminin lacé par-devant, sur le corsage, et serré à la taille, qui subsiste dans les costumes provinciaux : *Les costumes des vieux paysans, les corselets de velours des femmes, tous ces cheveux couleur de moisson mûre* (Daudet). || **3.** En entomologie, premier anneau thoracique des insectes : *Le corselet d'une guêpe.*

corser [kɔrse] v. tr. (de *cors,* forme anc. de *corps* [v. ce mot] ; av. 1589, J.-A. de Baïf, au sens de « lutter en saisissant à bras-le-corps » ; sens actuels, 1866, Larousse). **1.** Donner du corps, renforcer : *Corser un vin par addition d'alcool.* || *Corser une sauce,* lui donner de la saveur en ajoutant des épices. || *Corser un repas,* le rendre plus copieux et plus savoureux. || Fam. *Corser la note, l'addition,* en grossir le total. || **2.** *Fig.* Rehausser de détails piquants un récit, un roman, etc. : *Corser une histoire.*
◆ **se corser** v. pr. (1890, *Dict. général*). Prendre de l'importance, se compliquer : *Mais voici que l'affaire se corsait, encore une fois* (Martin du Gard). *Supposez que l'affaire de Verdun se corse, ce qui me paraît plus que probable* (Romains).

corset [kɔrsɛ] n. m. (dimin. de *cors,* forme anc. de *corps* [v. ce mot] ; 1239, Godefroy, au sens de « surcot fendu aux côtés » ; sens 1, XVe s. ; sens 2, 1688, Miege ; sens 3, 1829, Boiste ; sens 4, 6 juill. 1876, *Journ. officiel*). **1.** *Vx.* Syn. de CORSELET (armure) : *J'avais un habit de moire sous l'acier de mon corset* (Hugo). || **2.** *Vx.* Corsage : *Une robe à corset en grenadine* (Balzac). || **3.** Sous-vêtement féminin, muni de baleines et de lacets, destiné à maintenir le buste et les hanches (vieilli) : *Elle se déshabillait brutalement, arrachant le lacet mince de son corset* (Flaubert). || *Corset orthopédique,* appareil qui a pour objet de maintenir le thorax et l'abdomen, et de remédier aux déviations de la colonne vertébrale. || **4.** Appareil dont on entoure les jeunes arbres pour les protéger des chocs.

corseter [kɔrsəte] v. tr. (de *corset ;* 1866, Larousse). [Conj. **4 b.**] Revêtir d'un corset : *Si bien corsetée, qu'elle a l'air de ne l'être pas* (Banville).

corsetier, ère [kɔrsətje, -ɛr] n. (de *corset ;* 1845, Bescherelle). Personne qui confectionne, vend des corsets.

corso [kɔrso] n. m. (mot ital. signif. « avenue, cortège », de même étym. que *cours* [v. ce mot] ; 1869, Larousse). **1.** Promenade publique, avenue principale, dans les villes italiennes : *Il y a une espèce de corso, très beau, très animé. Vous savez : un boulevard, avec des arbres, des pelouses, des cafés* (Romains). || **2.** Cortège de carnaval, défilé de chars : *Un corso fleuri.*

cortège [kɔrtɛʒ] n. m. (ital. *corteggio,* suite de personnes qui accompagnent pour faire honneur, déverbal de *corteggiare,* faire la cour, dér. de *corte,* cour [v. COUR] ; 1622, Guez de Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1678, La Fontaine ; sens 3, 1755, J.-J. Rousseau). **1.** Groupe de personnes qui en suivent une autre pour lui faire honneur : *Un cortège de mariage, un cortège funèbre. Mais quelle est cette cavalcade ? C'est le duc qui va s'ébattre à la chasse... Le magnifique équipage et le nombreux cortège* (Bertrand).

|| **2.** Groupe de personnes ou d'animaux allant à la suite : *Les Rois Mages, | Chargés de nefs d'argent, de vermeil et d'émaux, | Et suivis d'un très long cortège de chameaux* (Heredia). *Le hideux cauchemar qui me hante | N'a pas de trêve et va furieux, fou, jaloux, | Se multipliant comme un cortège de loups* (Verlaine). || **3.** *Fig.* et *littér.* Ce qui accompagne : *Toutes les petites habitudes de sa vie [...] avaient fait un cortège de petites notoriétés à sa célébrité croissante* (Maupassant). *La guerre et son cortège de misères.*

● SYN. : **1** *escorte, suite ;* **2** *défilé, file, meute, procession, ribambelle, théorie.*

cortes [kɔrtɛs] n. f. pl. (mot esp., plur. de *corte,* cour [v. COUR] ; milieu du XVII[e] s.). Assemblées chargées, dans les États ibériques, de discuter les lois et de voter l'impôt. (On écrit aussi CORTÈS en franç.)

cortex [kɔrtɛks] n. m. (mot lat. signif. « enveloppe, écorce » ; 1907, Larousse). Nom donné à la partie externe de tous les organes animaux ou végétaux à structure plus ou moins concentrique. || *Cortex cérébral, ou, absol., cortex,* l'écorce cérébrale. || *Cortex surrénal,* partie périphérique de la glande surrénale.

cortical, e, aux [kɔrtikal, -o] adj. (dér. savant du lat. *cortex, -icis,* écorce ; 1545, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1689, Lange ; sens 3, XX[e] s.). **1.** Qui appartient à l'écorce des végétaux : *Les pores corticaux. La couche corticale.* || **2.** En anatomie animale, se dit de la substance qui constitue la couche extérieure de certains organes : *Substance corticale du cerveau, des reins.* || **3.** *Spécialem.* Relatif au cortex cérébral : *Cellules corticales.* || Relatif à la corticosurrénale : *Hormones corticales.*

corticosurrénal, e [kɔrtikosyrenal] adj. (de *cortico-,* élément tiré du lat. *cortex, -icis,* écorce [v. CORTEX], et de *surrénal ;* XX[e] s.). Relatif au cortex surrénal.

◆ **corticosurrénale** n. f. Région périphérique de la glande surrénale.

cortinaire [kɔrtinɛr] n. m. (dér. savant du lat. *cortina,* chaudière, cuve, toute chose de forme circulaire ; 1866, Larousse). Champignon basidiomycète comprenant de nombreuses espèces, dont certaines sont comestibles.

cortisone [kɔrtizɔn] n. f. (mot angl., dér. du lat. *cortex, -icis,* écorce [v. CORTEX] ; 1950, Larousse). Hormone de la corticosurrénale, employée en thérapeutique pour son action anti-inflammatoire, en particulier pour le traitement des rhumatismes.

corton [kɔrtɔ̃] n. m. (de *Corton,* n. d'une colline voisine du village d'Aloxe, dans la Côte-d'Or ; 1878, Larousse). Vin renommé qu'on récolte dans la commune d'Aloxe-Corton, en Bourgogne.

coruscant, e [kɔryskɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *coruscans, -antis,* part. prés. de *coruscare,* étinceler ; XV[e] s.). *Littér.* Qui brille d'un vif éclat : *Une coruscante reliure romantique* (Huysmans).

coruscation [kɔryskasjɔ̃] n. f. (lat. impér. *coruscatio,* action de briller, de *coruscatum,* supin de *coruscare,* étinceler ; v. 1361, Oresme). *Littér.* Vif et bref éclat produit par une matière incandescente : *La coruscation d'un météore.*

corvéable [kɔrveabl] adj. et n. (de *corvée ;* XVI[e] s., Loisel, au sens 1 ; sens 2, 1704, Laurière). **1.** Qui était soumis à la corvée : *Toutefois, on passe aujourd'hui un peu la borne ; il devient d'usage de déclarer que l'on est de race corvéable, qu'on a l'honneur d'être fils d'un homme attaché à la glèbe* (Chateaubriand). || *Taillable et corvéable à merci,* v. TAILLABLE. || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne à qui on demande abusivement toutes sortes de services gratuits : *Qui monte des étages, s'improvise commissionnaire et corvéable des académiciens et de leurs femmes* (Daudet).

corvée [kɔrve] n. f. (bas lat. *corrogata [opera],* ouvrage auquel on est prié de participer, part. passé fém. substantivé du lat. class. *corrogare,* inviter, solliciter de partout, de *cum,* avec, et *rogare,* demander, prier, inviter ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, v. 1460, Villon). **1.** Travail collectif non rémunéré, dû au seigneur par le paysan (serf ou tenancier), à l'époque féodale et jusqu'en 1789 : *Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts, | Le créancier et la corvée | Lui font d'un malheureux la peinture achevée* (La Fontaine). || **2.** Travaux domestiques et d'entretien qu'accomplissent à tour de rôle les militaires d'une unité : *Corvée de quartier.* || Groupe des militaires qui exécutent une corvée : *Des brosseurs passèrent, puis une corvée de fourrage* (Chérau). || **3.** *Fig.* Travail, démarche qu'on fait par obligation et à contrecœur : *Je ne serai retardé que par cette corvée du ministère des Finances* (Stendhal). *Il faut sortir ! Quelle corvée !* (Gautier). *La route était plaisante, mais nous étions endimanchés ; la visite était une corvée* (Gide). || Fam. et vx. *En être pour sa corvée,* ou *faire corvée,* faire une démarche sans résultat : *Je pensais que j'en serais pour ma corvée* (Diderot).

corvette [kɔrvɛt] n. f. (de *corbe* [1520, Gay], *corve* [1709, Jal], bateau de pêche en usage dans les ports flamands, moyen bas allem. *korf,* sorte de bateau ; 1476, Godefroy [texte de Seine-Maritime], au sens 1 ; sens 2, 1939 [*capitaine de corvette,* 1890, *Dict. général*]). **1.** Ancien bâtiment de guerre à trois mâts, qui prenait rang entre le brick et la frégate, et dont la principale qualité était d'être rapide. || **2.** *Auj.* Petit bâtiment d'escorte, spécialement armé pour la chasse aux sous-marins. || *Capitaine de corvette,* officier de marine de grade équivalant à celui de commandant dans l'armée de terre.

corvidés [kɔrvide] n. m. pl. (dér. savant du lat. *corvus,* corbeau, et du gr. *eidos,* apparence ; 1842, Acad.). Famille d'oiseaux passereaux conirostres, d'assez grande taille, ayant pour types le *corbeau,* la *corneille,* le *geai.*

corybante [kɔribɑ̃t] n. m. (lat. *corybas, -antis,* gr. *korubas, -antos ;* 1375, R. de Presles, écrit *corybans ; coribante,* fin du XV[e] s., O. de Saint-Gelais ; *corybante,* 1512, J. Lemaire de Belges). Prêtre de la déesse Cybèle, qui dansait au son des flûtes et des cymbales : *Les bruyants corybantes* (Chénier).

corymbe [kɔrɛ̃b] n. m. (lat. *corymbus,* grappe de lierre, gr. *korumbos ;* XIV[e] s., écrit *corimbe,* comme n. d'une espèce d'herbe ; 1545, Guéroult, au sens de « mèche de cheveux » ; sens actuel, 1689, d'après Trévoux, 1752). En botanique, disposition sur un même plan de fleurs dont les pédoncules partent de niveaux différents : *Les fleurs du cerisier sont disposées en corymbe.*

coryphée [kɔrife] n. m. (lat. *coryphaeus,* gr. *koruphaios,* chef du chœur, porte-parole [de *koruphê,* sommet, tête] ; 1579, Lostal, aux sens 3-4 ; sens 1, 1691, Racine ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Chef de chœur, dans le théâtre antique. || **2.** Chef de chœur, dans le théâtre lyrique. || Troisième échelon dans la hiérarchie du corps de ballet de l'Opéra de Paris. || **3.** *Fig.* Celui qui organise, orchestre quelque chose, en est l'élément principal : *Éros, le très bel et le très violent Éros, mais un Éros secrètement asservi à quelque Raison qui en déchaîne, comme elle sait les contraindre, les fureurs, est le véritable coryphée de ces poèmes* (Valéry). || **4.** *Fig.* et *ironiq.* Personne qui se met le plus en vue dans un groupe, une société, un parti, et qui en devient le représentant ou l'animateur principal : *Âgé d'environ trente-trois ans (on était en 1858), coryphée du parti très populaire parmi la jeunesse républicaine, qui était fière d'avoir un chef de son âge, il marchait alors dans la gloire* (Daudet). *Vildrac, dès le début, fut le coryphée de ce concert d'aspirations* (Duhamel).

coryza [kɔriza] n. m. (bas lat. médic. *coryza,* rhume de cerveau, gr. *koruza,* écoulement, rhume ; v. 1340, J. Le Fèvre, écrit *coryze ; corysa,* 1655, Fernel ; *coryza,* 1741, Col de Vilars). Inflammation de la muqueuse des fosses nasales, chez l'homme (dite aussi *rhume de cerveau*) ou chez les animaux : *Homais demanda la permission de garder son bonnet grec, de peur des coryzas* (Flaubert).

cosaque [kɔzak] n. m. (ukrainien *kozak ;* 1578, Charrière, écrit *cozacque,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1834, Landais). **1.** Homme appartenant à des populations, jadis

nomades ou semi-nomades, des steppes de la Russie méridionale. || **2.** Soldat d'un corps de cavalerie russe recruté parmi ces populations : *Ney, que suivait naguère une armée, à présent s'évadait, disputant sa montre à trois cosaques* (Hugo). || **3.** *Fig.* et *fam.* Homme grossier et brutal (vieilli) : *Ah ! tu enlèves les filles, attends un peu, attends, cosaque* (Theuriet). || *À la cosaque,* brutalement.

◆ adj. Qui est d'origine ou de type cosaque : *La cavalerie cosaque. Un pantalon cosaque à sous-pieds* (Benoit).

cosécante [kɔsekɑ̃t] n. f. (de *co-* et de *sécante ;* 1708, d'après Trévoux, 1771). Inverse du sinus d'un angle (symb. : cosec).

coseigneur [kɔsɛɲœr] n. m. (de *co-* et de *seigneur ;* 1680, Richelet, écrit *cosseigneur ; coseigneur,* 1704, Trévoux [doublet *conseigneur,* aux XVe et XVIe s.]). Seigneur qui possédait un fief en commun avec un autre.

cosignataire [kosiɲatɛr] n. (de *co-* et de *signataire ;* 29 mars 1876, *Journ. officiel*). Personne, physique ou morale, qui a signé un acte avec d'autres : *La Belgique, cosignataire de Locarno* (Suarez).

cosinus [kɔsinys] n. m. (de *co-* et de *sinus ;* 1754, *Encyclopédie* [employé dès 1717, en latin, par le mathématicien allemand Augustin Grischow]). Sinus du complément d'un angle (symb. : cos).

cosmétique [kɔsmetik] adj. (gr. *kosmêtikos,* relatif à la parure, de *kosmos,* ordre, parure ; 1555, Aneau). *Vx.* Qui concerne les soins de beauté. || *Auj.* Qui concerne les soins donnés à la chevelure.

◆ n. m. (1690, Furetière). *Vx.* Produit de beauté pour l'épiderme : *Il alla chez un chimiste célèbre [...], auquel il demanda de composer un double cosmétique qui produisît des effets appropriés aux diverses natures de l'épiderme humain* (Balzac). || *Auj.* Produit capillaire servant à fixer les cheveux, les cils, etc. : *Arnoux rentra vivement dans le cabinet, écrasa du cosmétique sur ses moustaches* (Flaubert).

◆ n. f. (1754, *Encyclopédie*). *Vx.* Partie de l'hygiène relative à la préparation et à l'usage des produits de beauté. (On dit auj. COSMÉTOLOGIE.)

cosmétiquer [kɔsmetike] v. tr. (de *cosmétique ;* 7 févr. 1876, *Journ. officiel,* au part. passé ; à l'infin., 1907, Larousse). Enduire de cosmétique (surtout au part. passé) : *Sa forte moustache blonde, très cosmétiquée* (Daudet). *Il porte le cheveu cosmétiqué* (Colette).

cosmétologie [kɔsmetɔlɔʒi] n. f. (de *cosméto-,* élément tiré de *cosmétique,* et du gr. *logos,* science ; 1866, Larousse). Étude de tout ce qui se rapporte aux soins de beauté, à la préparation et à l'application des produits de beauté.

cosmique [kɔsmik] adj. (lat. *cosmicus,* qui est du monde, gr. *kosmikos,* de *kosmos,* monde ; fin du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3-4, fin du XIXe s.). **1.** Qui concerne le cosmos, l'univers considéré dans son ensemble : *Espaces cosmiques.* || *Matière cosmique,* matière qui constitue les mondes. || **2.** Qui a trait aux espaces intersidéraux. || *Fusée cosmique,* engin qui pénètre et se déplace dans ces espaces. || *Rayons cosmiques,* rayonnement complexe, de grande énergie, en provenance des espaces intersidéraux, qui, en traversant l'atmosphère, produit une ionisation de l'air par suite de l'arrachement d'électrons aux atomes. || **3.** *Par extens.* Infini, vertigineux comme l'univers : *Tout est fondu, le ciel et les eaux, dans des profondeurs cosmiques, vagues, infinies* (Loti). || **4.** *Fig.* Qui est à l'échelle de l'univers : *Vous direz que ça fait ressortir le côté cosmique du drame* (Proust).

cosmo- [kɔsmo], élément tiré du gr. *kosmos,* ordre, d'où « ordre de l'univers », « monde », et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots scientifiques.

cosmodicée [kɔsmɔdise] n. f. (de *cosmo-* et du gr. *dikê,* justice, sur le modèle de *théodicée ;* milieu du XIXe s., Renouvier). Étude logique et morale du monde et de ses lois : *Il y a pour ainsi dire une cosmodicée, problème logique et moral, avant la théodicée, problème théologique* (Renouvier).

cosmodrome [kɔsmɔdrom] n. m. (de *cosmo-* et de *-drome,* du gr. *dromos,* course, sur le modèle de *aérodrome, autodrome,* etc. ; 1961, Guilbert, *Astronautique*). Base de lancement de satellites artificiels et d'engins spatiaux.

cosmogonie [kɔsmɔgɔni] n. f. (gr. *kosmogonia,* de *kosmos,* monde, et *gonos,* semence, génération ; 1585, Caurres, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIIe s., Laplace). **1.** Théorie, ensemble d'hypothèses plus ou moins mythiques ou scientifiques, visant à expliquer la formation et l'évolution de l'univers ; ouvrage qui traite de ces questions : *La cosmogonie de Lucrèce. J'y consens ; mais ouvrez les diverses cosmogonies, vous apprendrez qu'un christianisme traditionnel a devancé sur la Terre le christianisme révélé* (Chateaubriand). *Il a bâti sur ces fondements mathématiques un poème abstrait qui est un des rares exemplaires modernes d'une explication totale de la nature matérielle et spirituelle, une cosmogonie* (Valéry). || **2.** Science de la formation des objets célestes, pris séparément ou en groupes (planètes, étoiles, systèmes d'étoiles, etc.) : *La cosmogonie planétaire étudie la formation du système solaire.*

cosmogonique [kɔsmɔgɔnik] adj. (de *cosmogonie ;* 1835, Acad.). Relatif à la cosmogonie : *Comme la tragédie fait à l'histoire et à la psychologie, le genre cosmogonique touche aux religions, avec lesquelles il se confond par endroits, et à la science, dont il se distingue nécessairement par l'absence de vérifications* (Valéry).

cosmogoniquement [kɔsmɔgɔnikmɑ̃] adv. (de *cosmogonique ;* 1863, Littré). Du point de vue de la cosmogonie.

cosmographe [kɔsmɔgraf] n. (lat. *cosmographus,* du gr. *kosmos,* monde, et *graphein,* écrire ; v. 1361, Oresme, au sens de « géographie » ; sens actuel, 1549, R. Estienne). Spécialiste de cosmographie.

cosmographie [kɔsmɔgrafi] n. f. (bas lat. *cosmographia,* gr. *kosmographia,* description du monde, de *kosmos,* monde, et *graphein,* écrire ; 1512, J. Lemaire de Belges, au sens de « géographie » ; sens actuel, 1544, Apian). Partie de l'astronomie qui se limite à la description de l'univers, dans son ensemble et dans ses diverses parties.

cosmographique [kɔsmɔgrafik] adj. (de *cosmographie ;* 1544, Apian). Qui concerne la cosmographie.

cosmologie [kɔsmɔlɔʒi] n. f. (du gr. *kosmos,* univers, et *logos,* science ; 1582, Barbier, puis 6 janv. 1696, *Journ. des savants*). Science des lois générales qui régissent l'univers : *Enfante des époques, des états, des événements, des êtres, des principes, des images ou des histoires de plus en plus naïves, qui font songer ou qui se réduisent aisément à cette cosmologie si sincère des Hindous, quand ils plaçaient la Terre, afin de la soutenir dans l'espace, sur le dos d'un immense éléphant* (Valéry).

cosmologique [kɔsmɔlɔʒik] adj. (de *cosmologie ;* 1582, Huguet, puis 1762, Acad.). **1.** Relatif à la cosmologie. || **2.** *Preuve cosmologique,* une des preuves classiques de l'existence de Dieu.

cosmonaute [kɔsmɔnot] n. (de *cosmo-* et du gr. *nautês,* navigateur, d'après *aéronaute ;* v. 1934, Guilbert, *Astronautique*). Pilote ou passager d'un engin spatial.

● SYN. : *astronaute.*

cosmopolite [kɔsmɔpɔlit] n. et adj. (gr. *kosmopolitês,* citoyen du monde, cosmopolite, de *kosmos,* monde, et *politês,* citoyen, de *polis,* ville ; 1560, G. Postel, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Personne qui se considère comme citoyen du monde : *Je ne suis, dites-vous, ni Français ni Espagnol, je suis cosmopolite* (Blanqui). *Xénophon juge les hommes avec l'impartialité d'un cosmopolite* (Mérimée). || **2.** *Par extens.* Personne qui voyage d'un pays à l'autre sans s'attacher et en s'adaptant aux mœurs des pays traversés.

◆ adj. (sens 1-2, 1835, Acad. ; sens 3, 1784, Bernardin de Saint-Pierre). **1.** Qui est propre au cosmopolite : *Existence cosmopolite. Goûts cosmopolites.* || **2.** Où se mêlent, coexistent des éléments de plusieurs pays : *M. de Charlus ne cessait pas d'admirer les brillants uniformes qui passaient devant nous et qui faisaient de Paris une ville aussi*

cosmopolite qu'un port (Proust). || **3.** Se dit des espèces végétales qui se retrouvent dans toutes les parties du monde.

cosmopolitisme [kɔsmɔpɔlitism] n. m. (de *cosmopolite ;* 1823, Boiste, aux sens 1-2 [*cosmopolisme,* 1739, R. L. d'Argenson]). **1.** Manière de penser et de vivre du cosmopolite : *Audotia, en dépit de son cosmopolitisme, ne put apprendre sans émotion que Frida était sa compatriote* (Lemaitre). || **2.** Caractère d'un lieu où vivent des personnes de nationalités diverses : *Par son cosmopolitisme, Paris est l'éblouissant et mystérieux moteur du progrès universel* (Hugo).

1. cosmos [kɔsmɔs *ou* kɔsmos] n. m. (gr. *kosmos,* monde ; 1847, Humboldt, au sens 1 ; sens 2, 1959, A. Ducrocq). **1.** L'univers considéré comme un ensemble organisé : *L'amour antique du cosmos est ignoré des premiers chrétiens, qui, du reste, attendaient avec impatience une fin du monde imminente* (Camus). || **2.** Espace intersidéral : *La fusée s'est désintégrée dans le cosmos.*

2. cosmos [kɔsmɔs *ou* kɔsmos] n. m. (mot gr. signif. « ordre, parure, ornement » ; 1866, Larousse). Plante à fleurs de l'Amérique tropicale, dont plusieurs espèces sont cultivées pour la décoration des jardins.

cossard, e [kɔsar, -ard] adj. et n. (probablem. de *cossu,* par changement de suff. ; 1898, G. Esnault). *Pop.* Paresseux : *Tous becs salés et cossards ! Ils se les roulaient toute la journée* (Barbusse). *Tu ne ferais pas mieux de préparer ton frichti, gros cossard ?* (Dorgelès).

● SYN. : *flemmard* (pop.).

1. cosse [kɔs] n. f. (lat. pop. **coccia,* lat. class. *cochlea,* limaçon, coquille d'escargot, gr. *kokhlias ;* XIe s., au sens 1 ; sens 2-3, 1752, Trévoux ; sens 4, 1751, *Encyclopédie*). **1.** Enveloppe à deux valves qui renferme les graines de certaines légumineuses : *Cosse de pois, de haricot.* || Fam. *Ils nous laissent les cosses,* ils s'attribuent la meilleure part. || **2.** *Par extens.* Fruit de certains arbustes ou arbres : *Cosses de genêt. On apercevait les cosses de chêne massées pour l'hiver* (Loti). || **3.** Par anal. *Parchemin en cosse,* peau de mouton débarrassée seulement de sa laine. || **4.** Couche supérieure d'une carrière.

● SYN. : **1** *gousse.*

2. cosse [kɔs] n. f. (néerl. *kous,* anneau ; 1552, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Anneau de fer utilisé dans la marine, muni d'une cannelure propre à maintenir un cordage. || **2.** Anneau métallique placé à l'extrémité d'un conducteur électrique et destiné à établir le contact.

3. cosse [kɔs] n. f. (de *cossard ;* 1899, G. Esnault). *Pop.* Paresse : *Monsieur a la cosse toute la journée* (Barbusse).

● SYN. : *flemme* (pop.).

cosser [kɔse] v. intr. (ital. *cozzare,* même sens, du gr. *koptein,* frapper ; 1560, Ronsard, au sens 1 ; sens 2, av. 1825, P.-L. Courier). **1.** *Vx.* Se heurter de front, en parlant des béliers, des moutons. || **2.** *Fig.* et *vx.* Se mesurer avec : *Il ne fait point bon cosser avec de telles gens* (Courier).

cossette [kɔsɛt] n. f. (de *cosse* 1 ; milieu du XIVe s., au sens de « petite cosse » ; sens 1-2, 1866, Larousse). **1.** Morceau de betterave à sucre coupé en forme de lamelle. || **2.** Petit morceau séché de racine de chicorée.

1. cosson [kɔsɔ̃] n. m. (de *cosse* 1 ; 1700, Liger). Pousse de vigne qui croît après la taille.

2. cosson [kɔsɔ̃] n. m. (lat. pop. **cosso,* du lat. class. *cossus,* ver de bois ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi*). **1.** Coléoptère, voisin du charançon, qui vit sous l'écorce de certains arbres. || **2.** Charançon du blé.

cossu, e [kɔsy] adj. (de *cosse* 1 ; XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame,* au sens 2 ; sens 1, XVIe s. ; sens 3, 1850, Balzac). **1.** *Vx.* Bien pourvu de cosses : *Des pois cossus.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui vit dans l'aisance : *Un fermier cossu. Je dois le jour (le leur rendrai-je !) à des parents cossus, mais bourgeois* (Gautier). || **3.** Qui révèle l'aisance, la richesse : *Mobilier cossu. Il avait quitté l'habit bleu barbeau, tout son costume cossu* (Balzac) ; et substantiv. : *Décelant par cet amour du cossu l'homme de mince origine* (Flaubert).

● SYN. : **2** *aisé, nanti* (fam.), *rupin* (pop.) ; **3** *fastueux, luxueux, riche, somptueux.* — CONTR. : **2** *besogneux, gêné, humble, indigent, nécessiteux ;* **3** *minable* (fam.), *misérable, miteux* (fam.).

cossus [kɔsys] n. m. (mot lat. [v. COSSON 2] ; 1866, Larousse). Insecte lépidoptère, qui, à l'état de chenille, ronge le bois des arbres.

costal, e, aux [kɔstal, -o] adj. (bas lat. médic. *costalis,* costal, de *costa* [v. CÔTE] ; v. 1560, Paré). Qui appartient aux côtes : *Région costale. Nerfs costaux.*

costard [kɔstar] n. m. (de *costume,* par changement de suff. ; 1926, G. Esnault). *Arg.* Costume.

costaud [kɔsto] n. et adj. (du provenç. *costo,* côte [v. CÔTE], proprem. « qui a des côtes, gaillard » ; 1884, G. Esnault). *Fam.* Se dit d'un homme doué d'une grande force physique et d'allure décidée, d'un animal robuste : *Ce gars costaud qui a un certain chic sportif* (M. Prévost). *Ils étaient à peu près de mon âge, mais sensiblement plus costauds* (Gide). *Plus loin, un gars costaud frappe avec une masse sur des barres de fer* (S. Weil).

◆ adj. (1901, G. Esnault). Se dit d'une chose solide, résistante : *Un tissu costaud ;* et surtout d'une boisson forte : *Balance-moi quelque chose de costaud* [une liqueur forte], *parce que j'ai le cafard* (Bourdet).

● REM. On trouve parfois les graphies COSTEAU, COSTO et le fém. COSTAUDE : *Une boulotte, camuse, costaude* (Colette).

costière [kɔstjɛr] n. f. (de *coste,* forme anc. de *côte* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « coteau » ; début du XIVe s., au sens de « poutre placée en côté » ; sens 1, 1757, *Encyclopédie,* écrit *côtière* [*costière,* 1863, Littré] ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Encadrement de pierre placé de chaque côté d'un four, d'une cheminée en saillie, etc. (On écrit aussi CÔTIÈRE.) || **2.** Évidement pratiqué dans le plancher de la scène d'un théâtre pour permettre de fixer les portants des décors.

costume [kɔstym] n. m. (ital. *costume,* coutume, de même étym. que *coutume* [v. ce mot] ; 1641, Poussin, au sens I ; la prononciation à l'italienne [kɔstume] est encore notée dans Acad., 1740 ; sens II, 1, 1747, Rémond de SainteAlbine ; sens II, 2, 1809, Wailly ; sens II, 3, 1777, Linguet ; sens II, 4, 1866, Larousse).

I. *Vx.* Aspect extérieur, mœurs, coutumes d'un peuple, à une époque donnée. || *Spécialem.* Reproduction fidèle, dans une œuvre d'art ou de littérature, des caractères propres d'un pays, d'une époque, par le respect du type des vêtements, des armes, des meubles, etc. ; couleur locale : *Cette louange qui vous est due d'avoir appris le costume aux Français* (Voltaire, à Mlle Clairon). *« Gil Blas », malgré le costume espagnol, est un des livres les plus français que nous ayons* (Sainte-Beuve).

II. 1. Manière de s'habiller propre à une époque, à un pays, à une condition : *Un costume Directoire, alsacien, d'académicien. Un rayon de lune eût permis* [...] *d'examiner et sa physionomie et son costume* (Gautier). || **2.** Ensemble des différentes pièces constituant un vêtement : *Être en costume de cérémonie. Un costume voyant, sobre.* || *Spécialem.* Vêtement d'homme comprenant un veston, un pantalon, et parfois un gilet : *Un costume de ville, de sport. Costume sur mesure, de confection.* || *Costume tailleur,* ou simplem. *tailleur,* ensemble pour femme, composé d'une jupe et d'une jaquette. || Fam. et ironiq. *En, dans le costume d'Adam, d'Ève,* nu, nue. || **3.** Déguisement, travesti : *Un costume de Pierrot.* || **4.** *Fig.* Ce qui enveloppe, revêt quelque chose, apparence extérieure : *Les idées de tout le monde y défilaient dans leur costume ordinaire* (Flaubert).

● SYN. : **II, 1** *effets* (vx), *habillement, mise, vêtement ;* **2** *complet, tenue, toilette.*

costumé, e [kɔstyme] adj. (de *costume ;* 1787, Féraud). Vêtu d'un déguisement qui imite un costume caractéristique : *Les chars*

du carnaval avec les personnages costumés. Musidora, ainsi costumée, avait un petit air délibéré et triomphant (Gautier). || *Bal costumé,* bal où les danseurs sont déguisés : *À la mi-carême, chaque année, le gymnase Pascaud donnait un bal aux enfants de sa clientèle ; c'était un bal costumé* (Gide).

costumer [kɔstyme] v. tr. (de *costumé ;* 1808, Boiste). Revêtir d'un déguisement : *Costumer un enfant en gendarme.*

• SYN. : *accoutrer* (péjor.), *déguiser, travestir.*

◆ **se costumer** v. pr. Revêtir un travesti : *Se costumer en Arlequin.*

costumier, ère [kɔstymje, -ɛr] n. (de *costume ;* 1801, Mercier). **1.** Personne qui confectionne, loue ou vend des travestis. || **2.** *Spécialem.* Personne à qui est confiée la garde des costumes dans un théâtre : *Les essayages chez le costumier, les répétitions* (Bourdet).

1. cosy [kɔzi] n. m. (mot angl. signif. « petit et commode », comme adj., et « chauffe-théière », comme n. ; 1904, Bonnafé). Enveloppe en tissu ouatiné, dont on couvre une théière, un plat pour en conserver la chaleur : *Il est appuyé du côté droit contre une table carrée où son coude pose sur deux petits oreillers qui ont la forme de « cosy » pour le thé* (Gide).

• Pl. *des* COSYS ou COSIES.

2. cosy [kɔzi] ou **cosy-corner** [kɔzikɔrnər] n. m. (mot angl. signif. « coin confortable » [v. l'art. précéd.] ; 1906, Bonnafé, au sens de « coin d'une pièce où on se tient de préférence pour causer » ; sens actuel, 1929, Larousse). Divan placé dans une encoignure et encastré dans une boiserie formant armoire et étagères.

• Pl. *des* COSYS ; *des* COSY-CORNERS.

• SYN. : *canapé.*

cotable [kɔtabl] adj. (de *coter ;* 1866, Larousse). Susceptible d'être coté à la Bourse des valeurs : *Des actions cotables.*

cotangente [kɔtɑ̃ʒɑ̃t] n. f. (de *co-* et de *tangente ;* 1721, Trévoux). Inverse de la tangente d'un angle (symb. : cotg).

cotation [kɔtasjɔ̃] n. f. (de *coter ;* v. 1530, C. Marot, au sens de « remarque, référence » ; sens actuel, 1929, Larousse). Action de coter ; résultat de cette action : *La cotation des valeurs en Bourse.*

• SYN. : *cote, cours.*

cote [kɔt] n. f. (lat. médiév. *quota [pars],* quote-part, du lat. class. *quotus, -a, -um,* en quel nombre, et *pars,* partie, pris au XIVᵉ s. au sens de « part imposée à chaque contribuable » ; 1390, Godefroy, au sens 2 [écrit généralement *quote* jusqu'au XVIᵉ s.] ; sens 1, 1600, Fauchet ; sens 3, 1784, Brunot ; sens 4, XXᵉ s. ; sens 5, 1878, Larousse ; sens 6, v. 1845 [*avoir la cote,* 1895], et sens 7, v. 1855, G. Esnault ; sens 8, 1863, Littré ; sens 9, 1890, *Dict. général ;* sens 10, 1799, Brunot). **1.** Marque en chiffres ou en lettres servant au classement des pièces d'archives ou d'état civil, des documents d'un dossier, des livres d'une bibliothèque, etc. || Le dossier, la pièce portant cette marque. || **2.** Part que chacun doit payer lors de la répartition d'une dépense, d'un impôt : *Cote mobilière, cote foncière.* || *Cote mal taillée,* autref., compte arrêté approximativement ; *auj.* et *fig.,* arrangement, compromis où chacun fait des concessions, mais sans être entièrement satisfait : *Faire une cote mal taillée. Il vaut souvent mieux accepter une cote mal taillée que de s'engager dans un procès.* || **3.** Constatation journalière des cours des monnaies, des valeurs négociées à la Bourse. || Tableau indiquant les cours officiels pratiqués chaque jour, ou publication périodique reproduisant ces cours : *Consulter la cote.* || *Cote officielle,* celle où figurent les seules valeurs négociées par les agents de change. || *Valeurs hors cote,* titres négociés par d'autres intermédiaires que les agents agréés. || **4.** Cours officieux de certaines marchandises : *Cote des voitures d'occasion.* || **5.** Estimation des chances de succès d'un cheval dans une course, d'après sa filiation et ses qualités. || Taux des paris aux courses de chevaux. || **6.** *Fig.* Estimation de la valeur attribuée à une personne ou à une chose : *Ils n'ont aucun renseignement sur la cote réelle des individus* (T. Bernard). *La dot* [...], *c'est la cote d'une fortune* (Margueritte). || Fig. et fam. *Avoir la cote,* être très estimé : *Le laboratoire a une grande cote auprès des médecins* (Romains). *Un ingénieur qui a une grosse cote auprès de la direction.* || **7.** Valeur attribuée à un devoir par un correcteur, à une réponse par un examinateur. || *Cote d'amour,* dans certains concours, appréciation, indépendante des épreuves subies, portée sur un candidat d'après sa valeur morale, ses antécédents connus, sa manière de se présenter, etc. || Par extens. *Cote morale d'un film,* notation sanctionnant le sujet ou les images d'un film, jugé sur le plan moral. || **8.** En topographie, altitude d'un point du terrain par rapport à un plan déterminé pris pour base, généralement par rapport au niveau de la mer : *Alpinistes qui atteignent la cote 4 000 ;* profondeur par rapport au niveau du sol : *Rivière souterraine à la cote – 150.* || Point du terrain, généralement élevé, désigné sur la carte par son altitude, faute d'une autre appellation : *Grange* [...] *gagnait par un layon la cote 457, un ressaut de terrain rasé par une coupe récente* (Gracq). || **9.** *Spécialem.* Hauteur atteinte par un cours d'eau : *La cote du fleuve a légèrement baissé depuis vingt-quatre heures.* || *Cote d'alerte,* niveau à partir duquel l'inondation ou d'autres risques sont à craindre ; au *fig.,* point critique : *L'indice des prix de ce mois atteint la cote d'alerte.* || **10.** *Cotes d'un dessin, d'un plan, d'une pièce usinée,* dimensions portées en vue d'une exécution, d'une reproduction.

• SYN. : **2** *impôt, taxe ;* **3** *cours, valeur ;* **6** *popularité, renommée, réputation ;* **7** *notation, note ;* **9** *niveau.*

1. côte [kot] n. f. (lat. *costa,* côte [du corps], flanc, côté ; XIᵉ s., au sens 1 [écrit généralement *coste* jusqu'au XVIIIᵉ s.] ; sens 2, XIVᵉ s. ; sens 3, 1256, Ald. de Sienne ; sens 4, 1694, Th. Corneille ; sens 5, 1538, R. Estienne ; sens 6, 1832, Raymond). **1.** Chacun des os plats, de forme courbe, qui, articulés sur la colonne vertébrale et reliés ou non au sternum, forment la cage thoracique : *L'homme possède douze paires de côtes.* || *Côtes flottantes,* les deux dernières côtes, qui ne sont pas rattachées au sternum. || *On lui voit, on lui compterait les côtes,* se dit d'une personne ou d'un animal très maigre. || *Se tenir les côtes de rire,* ou, ellipt., *se tenir les côtes,* rire à perdre haleine. || Fam. et ironiq. *Caresser, chatouiller les côtes à quelqu'un,* le battre. || Fam. *Avoir les côtes en long,* être paresseux, nonchalant. || *La côte d'Adam,* la côte que, d'après la Genèse, Dieu prit à Adam pour former Ève. || Fig. *Nous sommes tous de la côte d'Adam,* nous sommes tous issus de la même descendance (se dit pour exprimer la vanité des distinctions fondées sur la naissance). || *Être, sortir de la côte de,* descendre de : *Si ça ne sort pas précisément de la côte de Charlemagne, ça n'est pas non plus la grue de théâtre* (Gyp). || **2.** En termes de boucherie, nom donné à divers morceaux de l'animal découpés dans la région des côtes : *Côte de bœuf, de veau, de mouton. Plat de côtes. Côtes découvertes.* || **3.** Nervure de certaines feuilles ou relief régulier de certains fruits : *Côte de chou. D'autres* [fruits], *comme les melons, sont divisés par côtes et semblent destinés à être mangés en famille* (Bernardin de Saint-Pierre). || **4.** En architecture, saillie qui divise la surface d'une voûte ou d'un dôme. || Listel qui sépare les cannelures d'une colonne, et, *par extens.,* relief analogue sur divers objets : *Et portant dans mon verre à côtes | La santé du temps disparu* (Gautier). || **5.** *Côtes d'un navire,* pièces de bois qui relient la quille au plat-bord. || **6.** Relief longitudinal obtenu dans le tissage ou le tricot : *Velours à côtes. Chaussettes à côtes.*

◆ **Côte à côte** loc. adv. (XIIIᵉ s., Littré). **1.** L'un à côté de l'autre : *Les deux frères côte à côte conduisaient le deuil* (Maupassant). *Cécile et son frère Laurent sont assis, côte à côte, sur une dure banquette, dans la salle de musique* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Ensemble, en communauté d'idées : *Se trouver côte à côte dans les luttes politiques.*

2. côte [kot] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; fin du XIIᵉ s., *Roman d'Alexandre,* aux sens 1-3 ; sens 4, 1530, Palsgrave). **1.** Versant d'une montagne, d'une colline. || *Spécialem.* En certaines régions, coteau couvert de vignes : *Et l'ardeur des*

grands vins de côte qui, ce soir, franchement, n'ont guère allumé la table (Daudet). || **2.** En géographie, forme de relief constituée d'un côté par un talus (ou *front*) en pente raide et de l'autre par un plateau (ou *revers*) faiblement incliné en sens inverse : *Les côtes de Meuse.* || **3.** Route qui suit une pente : *Le cheval se mit au pas pour gravir la côte de Canteleu* (Maupassant). *La côte est roide et brûlée de soleil* (Duhamel). || *À mi-côte,* au milieu de la côte : *On entendait aboyer les meutes qui couraient le cerf à mi-côte* (Bertrand). || **4.** Bande de terre qui constitue le bord de mer : *Côte basse, côte rocheuse. La côte allongeait vers la mer une file de rochers* (Flaubert). || *La Côte d'Azur,* ou, absol., *la Côte,* le bord de la Méditerranée entre Toulon et Menton. || *La Côte d'Émeraude, la Côte d'Argent,* appellations touristiques des côtes bretonnes et charentaises. || *Aller à la côte,* pour un navire, être poussé vers la terre par le vent, les courants. || Vx. *Faire côte,* en parlant d'un navire, s'échouer ; au *fig.,* échouer : *Sitôt qu'une révolution a fait côte, les habiles dépècent l'échouement* (Hugo). || Fig. et fam. *(Être) à la côte,* (être) à bout de ressources : *Elle ne consentait pas à être la Dubarry, mais la Châteauroux de ce Louis XV à la côte* (Daudet). *Cette très ancienne famille était à la côte* (Mauriac). || Vx et fam. *Frère de la côte,* compagnon de misère.

• SYN. : **3** *montée, pente, raidillon, rampe ;* **4** *bord, grève, littoral, plage, rivage, rive.*

coté, e [kɔte] adj. (part. passé de *coter ;* 1755, Aviler, au sens 1 ; sens 2, 1888, A. Daudet). **1.** Marqué d'une cote. || *Point coté,* sur une carte géographique, point noté avec l'indication de l'altitude. || *Croquis coté,* représentation d'un objet par sa projection sur un plan horizontal ou sur un plan vertical, avec l'indication des dimensions. || *Géométrie cotée,* géométrie descriptive dans laquelle chaque point d'un corps est représenté par sa projection sur un plan horizontal et par sa distance (*cote*) à ce point. || **2.** *Fig.* Qui est apprécié, qui a la cote : *Thibault* [...] *est un garçon remarquable et déjà très coté* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *considéré, estimé, prisé.* — CONTR. : **2** *déprécié, méprisé, mésestimé.*

côté [kote] n. m. (lat. pop. **costatum,* côté [du corps], de *costa* [v. CÔTE 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *costet, costé,* aux sens 1-2 ; sens 3, XIIe s. ; sens 4, XIIIe s., Littré ; sens 5, v. 1360, Froissart ; sens 6, 1614, Hulsius ; sens 7, XVe s., Bouciquaut ; sens 8, v. 1283, Beaumanoir). **1.** Partie latérale de la cage thoracique, chez l'homme et chez les animaux : *Il dort dans le soleil, la main sur sa poitrine, | Tranquille.Il a deux trous rouges au côté droit* (Rimbaud). || *Point de côté,* vive douleur à la base des côtes. || **2.** Partie latérale du corps tout entier, et, *par extens.,* chacune des deux moitiés du corps divisé selon son plan de symétrie : *Ce petit soldat, le coupe-chou au côté* (Hugo). *Javel cadet se leva, son bras pendait à son côté* (Maupassant). *Être couché sur le côté. La paralysie d'un côté.* || *Le côté du cœur,* ou (vx) *le côté de l'épée,* le côté gauche du corps. || **3.** Partie latérale d'une chose en général, par opposition au milieu ou à l'autre partie : *Les deux côtés de la rue. Côté d'une maison exposé au soleil.* || Fam. et vx. *Coucher, mettre une bouteille sur le côté,* la boire entièrement. || *Les côtés d'une médaille,* ses deux faces, avers et revers. || Fig. *Voir le beau côté de la médaille,* ne voir que l'aspect intéressant, agréable d'une chose. || *Côté d'un navire,* flanc bâbord ou tribord. || *Côté cour, côté jardin,* côté droit, côté gauche d'un théâtre, pour le spectateur placé face à la scène (par référence au théâtre du château des Tuileries, où l'on distinguait, avant la Révolution, le *côté du roi* et le *côté de la reine*). || **4.** *Spécialem.* Chacune des lignes qui limitent une figure géométrique : *Les deux côtés d'un angle. Les quatre côtés d'un losange sont égaux.* || **5.** Partie quelconque d'une chose par opposition à une autre partie : *Le côté espagnol des Pyrénées.* || Direction, partie de l'espace considérée par rapport aux autres : *Car il y avait autour de Combray deux « côtés » pour les promenades* [...] : *le côté de Méséglisela-Vineuse, qu'on appelait aussi le côté de chez Swann parce qu'on passait devant la propriété de M. Swann pour aller par-là, et le côté de Guermantes* (Proust). || Fig. *Ne savoir de quel côté se tourner,* hésiter devant un choix, ou être sollicité par trop de choses. || *Voir de quel côté vient le vent,* en affaires, choisir la voie la plus opportune. || **6.** *Fig.* Manière dont on envisage une chose, ou aspect sous lequel elle se présente : *Examiner un seul côté de la question. Nous ne voyons jamais qu'un seul côté des choses* (Hugo). *Il y a dans tout ceci un oubli du côté le plus essentiel et le plus délicat* (Sainte-Beuve). || Fam. *Prendre la vie du bon côté,* n'en retenir que les avantages, vivre gaiement. || *Voir le petit côté des choses,* les mesquineries. || *Le côté faible de quelqu'un,* son défaut, son point sensible. || **7.** *Fig.* Ensemble de personnes, par opposition à d'autres ; parti, faction : *Passer du côté du plus fort.* || *Mettre les rieurs de son côté,* dans une discussion, s'assurer l'avantage en se moquant de l'adversaire. || **8.** *Spécialem.* Ligne de parenté : *Le côté paternel, le côté maternel. L'intelligence du jeune marquis était remarquable et, comme on disait déjà à Féterne où il n'était encore qu'enfant, il était tout à fait « du côté de sa grand-mère », aussi enthousiaste, aussi musicien* (Proust).

• SYN. : **1** *flanc ;* **3** *bord, façade, face ;* **5** *versant ; endroit, région ;* **6** *angle, face ;* **7** *camp, clan.*

◆ **À côté** loc. adv. (1580, Montaigne). À proximité : *Il habite à côté.* || *Spécialem.* À peu de distance, mais en manquant le but : *La balle est passée à côté ;* et au fig. : *Il n'a rien compris, il est passé à côté.*

◆ **À-côté** n. m. v. à son ordre alphab.

◆ **De côté** loc. adv. (v. 1283, Beaumanoir, au sens de « indirectement » ; sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 3, 1740, Acad. ; sens 4, 1787, Féraud). **1.** Dans une direction oblique : *Béret posé de côté.* || *Un regard de côté,* regard furtif, exprimant le soupçon, la timidité ou la connivence : *Je vis au regard qu'il* [Bonaparte] *jetait de côté sur le vieux pontife* [Pie VII] *qu'il n'était content ni de lui-même ni de son adversaire* (Vigny). || **2.** Sur le côté, à droite ou à gauche : *Jenny poussa un cri involontaire et fit un bond de côté* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* À part, en réserve : *Cette pensée surgissait intacte* [...]. *Il n'osait la considérer en face, il la mettait de côté, l'enfouissant pour la retrouver plus tard* (Mauriac). || *Avoir, mettre de l'argent de côté,* et, absol. et fam., *mettre de côté,* avoir, faire des économies : *Il était venu en sabots à Paris et il avait toujours mis de côté, alors même qu'il ne gagnait que cent francs par mois* (Huysmans). || **4.** *Fig.* À l'écart, en oubli volontaire : *Mettre de côté ses répugnances.* || *Laisser de côté,* passer sous silence, ou négliger : *J'avais un peu laissé de côté ma pensée intime* (Sainte-Beuve). *Laissons de côté les détails secondaires.*

◆ **De tout côté, de tous côtés** loc. adv. De toutes parts, (de) partout : *Chercher des appuis de tout côté. De tous côtés parviennent des nouvelles encourageantes.*

◆ **De côté et d'autre** loc. adv. En (de) divers endroits : *Flâner de côté et d'autre.*

◆ **D'un côté..., d'un autre côté...** loc. adv. (1690, Furetière). D'une part..., d'autre part...

◆ **A côté de** loc. prép. (1690, Furetière). **1.** Auprès de : *L'un à côté de l'autre, en paix, nous nous assîmes* (Lamartine). *Cette vieille dame demeurait à côté de lui ; nous ne la voyions jamais* (Renan). || **2.** *Fig.* En comparaison de : *Ton malheur n'est rien à côté du sien.* || *Vx.* Au même niveau que : *Mettre Quinault à côté de Racine.* || **3.** À une certaine distance de : *La balle passe à côté de la cible ;* et au fig. : *Vous passez à côté de la question.*

◆ **Au côté, aux côtés de** loc. prép. Auprès de : *Elles se font une joie de partager avec leurs compagnes les délices qu'elles goûtent au côté d'un sage* (France).

◆ **Du côté de** loc. prép. **1.** Dans la direction de, vers : *Il ne tournait qu'à regret sa face du côté des hommes* (Hugo). *Du côté d'où la lune allait venir, une clarté pâle montait* (Flaubert). || **2.** Aux environs immédiats de : *Il eut bien envie un moment d'aller faire un tour du côté de l'église* (Flaubert). || Spécialem. *Du côté de chez,* vers la demeure de : *« Du côté de chez Swann » (ouvrage de Proust).* || **3.** Relativement à : *Être mal partagé du côté de la fortune.* || *De mon* (*ton,* etc.)*côté,* quant à moi (toi, etc.), pour ma (ta, etc.) part : *De mon côté, je me*

persuadais que je l'aimais comme on aime un enfant infirme (Gide).

coteau [kɔto] n. m. (de *côte* 2 ; v. 1130, *Énéas,* écrit *costel* [*coteau,* 1627, Crespin], au sens 1 ; sens 2, 1564, *Indice de la Bible*). **1.** Petite colline : *Un étalage de blanchisseuse sur le coteau de Meudon* (Daudet). *Mon guide m'indiqua du doigt, à flanc de coteau, une chaumière* (Gide). || **2.** Versant d'une colline, d'un plateau, et plus particulièrement côte plantée de vignes. || Class. *Ordre des Coteaux,* nom donné plaisamment, au XVIIe s., aux gourmets délicats qui pouvaient distinguer non seulement les meilleurs vins, mais de quels coteaux ils provenaient. || Ellipt. et fam. *Coteau,* membre de l'ordre des Coteaux, fin connaisseur en vins : *Qu'ils se contentent d'être gourmets ou coteaux* (La Bruyère).

• SYN. : **1** *élévation, éminence, hauteur, monticule.*

côtelé, e [kotle] adj. (de *côte* 1 ; fin du XIIe s., *Aliscans,* écrit *costelé* [pour une arme, un outil ; pour un fruit, 1829, Boiste ; pour un tissu, 1866, Larousse]). Qui présente des saillies rectilignes en forme de côtes (surtout en parlant d'un tissu) : *Un pantalon de velours côtelé. Des gazes comme des ailes d'abeilles, des tulles, des crêpes, des blondes, lamés, côtelés, ondés, découpés, déchiquetés à jour* (Gautier) ; et par anal. : *La mosquée dont les coupoles côtelées sont belles de loin* (Duhamel).

côtelette [kotlɛt *ou* kɔtlɛt] n. f. (de *côte* 1 ; v. 1398, *le Ménagier de Paris*). **1.** Côte des petits animaux de boucherie (mouton, veau, porc), détaillée pour la consommation, et, *par extens.,* pièce de viande analogue prélevée dans d'autres morceaux : *Au milieu de la table, deux belles côtelettes fumaient sur un réchaud* (Daudet). *Une côtelette dans le gigot.* || Fig. et fam. *Chatouiller les côtelettes à quelqu'un,* le battre. || **2.** Partie désossée d'une volaille ou d'un gibier, présentée en forme de côtelette : *Côtelette de perdreau.*

◆ **côtelettes** n. f. pl. (1866, Larousse). *Pop.* Favoris.

côteline [kotlin *ou* kɔtlin] n. f. (de *côte* 1 ; 1819, *Observateur des modes*). Tissu de fil ou de coton à côtes.

coter [kɔte] v. tr. (de *cote ;* XVe s., La Curne, au sens de « noter à l'aide d'une marque quelconque » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1834, Landais ; sens 4, fin du XIXe s. ; sens 5, 1853, G. Esnault ; sens 6, 1755, Aviler). **1.** Marquer d'un chiffre, d'une lettre, ou cote, pour faire entrer dans un classement : *Il a mis ordre à sa librairie, coté les livres* (France). || *Spécialem.* Inscrire un numéro d'ordre sur chaque page d'un registre : *Le livre de paie doit être coté, paraphé et visé par le juge d'instance.* || **2.** Fixer le montant de la quote-part d'imposition d'un contribuable. || **3.** Établir le cours d'une valeur, d'une monnaie, d'une rente, d'une marchandise. || *Valeur cotée en Bourse,* valeur inscrite sur la cote officielle. || **4.** Estimer et noter à l'aide d'un barème : *Coter un devoir, une copie, un candidat.* || **5.** Apprécier en fonction d'une échelle de valeurs : *Coter un film. La distraction des lycéens est de « coter » les femmes qu'ils rencontrent* (Barrès). || **6.** Marquer les dimensions, les niveaux de : *Coter un plan, un dessin, une carte de géographie.*

cotereaux ou **cottereaux** [kɔtro] n. m. pl. (dimin. de *cotte,* au sens anc. de « sorte de tunique », à cause de la tunique que portaient ces bandits ; fin du XIIe s., écrit *coterel ; co[s]tereau,* XIVe s., Du Cange). Mercenaires appartenant à des bandes qui, dans la seconde moitié du XIIe s., pillaient et ravageaient la campagne française : *La puissance éphémère des routiers et des cottereaux, condottieri que Henri II opposa à son fils Richard* (Balzac).

• SYN. : *routier.*

coterie [kɔtri] n. f. (de *cotier,* relatif à un héritage chargé d'une redevance roturière [v. 1283, Beaumanoir], de l'anc. franç. *cote,* cabane, petite maison, anc. nordique *kot,* hutte ; 1376, Godefroy, au sens de « association de paysans tenant en commun les terres d'un seigneur » ; sens 1, 1660, Oudin ; sens 2, 1688, La Bruyère ; sens 3, 1870, G. Esnault). **1.** *Class.* et *littér.* Société de gens ayant entre eux des relations familières : *Tel et tel est de sa coterie* (Acad., 1694). *La haute coterie d'Angoulême* (Balzac). || **2.** *Péjor.* Groupe de personnes professant les mêmes idées et se soutenant dans un intérêt commun : *Coterie littéraire. Dans l'idée de tous les courtisans, la Cour, c'est l'univers ; leur coterie, c'est le monde* (Courier). *Les uns avaient oublié, les autres pouvaient répondre qu'à l'origine de toutes les fermentations humaines, à la naissance de toutes les écoles, et même des plus grandes religions, il y a toujours de très petites coteries, d'imperceptibles groupes longtemps fermés, longtemps impénétrables* (Valéry). *Je te disais qu'il se formait, dans l'ombre, deux sectes, deux coteries* (Duhamel). || **3.** Pop. *La coterie,* les copains : *Voyez donc, la coterie, ça ne lanterne guère* (Zola).

• SYN. : **2** *bande, cabale, camarilla, chapelle, clan, clique* (fam.), *mafia.*

cothurne [kɔtyrn] n. m. (lat. *cothurnus,* chaussure montante, gr. *kothornos ;* fin du XVe s., O. de Saint-Gelais, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Chez les Anciens, chaussure qui couvrait la moitié de la jambe et se laçait par-devant : *Faisant sonner sur les dalles leurs lourds cothurnes* (Flaubert). || *Spécialem.* Chaussure à semelle très épaisse que portaient les acteurs tragiques, à Athènes et à Rome, pour hausser leur taille. || **2.** *Class.* et *littér.* Symbole de la tragédie, du genre tragique : *Votre rôle est héroïque et d'un cothurne qui passe toutes mes forces* (Sévigné). *On ne doit élever sur le cothurne que des personnages pris dans les hauts rangs de la société* (Chateaubriand). || Fig. *Chausser le cothurne,* composer ou jouer des tragédies ; prendre le ton tragique, parler avec emphase : *À la mention de ce mariage, elle [...] chaussa le cothurne sur l'indigne alliance des Nolent* (Saint-Simon). || **3.** *Par extens.* et *vx.* Lanières ou rubans montant au-dessus de la cheville, et servant à attacher une chaussure de femme : *Justine s'agenouilla, défit les cothurnes des souliers, déchaussa sa maîtresse* (Balzac). || Chaussure ayant ce genre de laçage : *Pendant que Jacinthe délaçait ses cothurnes et dégrafait sa robe...* (Gautier).

cotice [kɔtis] n. f. (de *côte* 1 ; 1213, *Fet des Romains,* écrit *costice* [*cotice,* XIIIe s.], au sens de « ruban, bandelette » ; sens actuel, v. 1300, Barbier). En héraldique, bande qui traverse l'écu en diagonale.

cotidal, e, aux [kɔtidal, -o] adj. (mot angl., du préf. *co-* et de *tidal,* de marée, de *tide,* marée ; 1877, Littré). *Courbe cotidale,* courbe passant par tous les points où la marée a lieu à la même heure.

côtier, ère [kotje, -ɛr] adj. et n. m. (de *côte* 2 ; comme n. f., v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « pente d'une colline », et v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « côte de la mer » ; comme adj., 1539, Gruget, au sens de « en pente raide » ; sens 1, 1890, *Dict. général ;* sens 2, 1690, Furetière [*pilote côtier*]). **1.** Vx. *Cheval côtier,* ou *côtier* n. m., cheval attelé en renfort pour monter une côte : *Je descendais doucement la rue des Martyrs [...], allant regarder un peu les côtiers à l'entrée de la rue Notre-Dame-de-Lorette* (Léautaud). || **2.** Relatif aux côtes, au bord de la mer : *Population côtière.* || *Batteries côtières,* batteries installées sur la côte. || *Chemin côtier,* chemin qui longe la côte. || *Fleuve côtier,* petit fleuve dont la source est voisine de la côte. || *Navigation côtière, pêche côtière,* celles qui se pratiquent non loin des côtes. || *Bateau côtier,* ou *côtier* n. m., caboteur qui navigue près des côtes. || *Pilote côtier,* ou *côtier* n. m., pilote qui connaît bien les côtes.

◆ **côtier** n. m. (sens 1, 1890, *Dict. général ;* sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** *Vx.* Conducteur d'un cheval côtier. || **2.** *Vx.* Habitant de la côte : *Les insulaires sont plus près de la mer que les côtiers* (Hugo).

côtière n. f. V. COSTIÈRE 1.

cotignac [kɔtiɲak] n. m. (altér., d'après le lat. *cotoneum,* coing [v. COING], de *coudoignac* [v. 1398, *le Ménagier de Paris*], *coudignac* [1532, Rabelais], anc. provenç. *codonat* [XIVe s.], de *codon, codonh,* coing ; 1559, *Journ. du sire de Gouberville*). **1.** *Vx.* Confiture de coings : *Il faut voir comme il a*

un respect profond, une vénération presque tendre pour le fromage marbré de vert et de bleu [...], *le cotignac, le jambon et tels autres éperons à boire d'autant* (Gautier). || **2.** Pâte de coings.

cotillon [kɔtijɔ̃] n. m. (de *cotte ;* 1461, Villon, au sens 1 [sens fam., 1740, Acad. ; *courir le cotillon,* 1809, Wailly] ; sens 2 [proprem. « danse avec le cotillon relevé »], 1708, Regnard ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** *Class.* et *littér.* Jupon des paysannes ou des femmes de condition modeste : *Le cotillon, un peu retroussé par mégarde, ne cachait pas entièrement la beauté de la jambe* (d'Urfé). *Éline, laissant à sa mère les soins matériels, cherchait surtout à dégager Fanny des gros cotillons de sa bonne* (Daudet). || Fam. *Le cotillon,* les femmes, sous le rapport de la galanterie : *Arnoux avait toujours été sans conduite et sans ordre* [...]. *Le cotillon l'a perdu* (Flaubert). || *Courir le cotillon,* rechercher les conquêtes féminines. || **2.** *Vx.* Danse à quatre ou huit personnes, à figures : *Je veux que nous dansions ensemble le rigaudon, la chasse, le cotillon* (Regnard). *Ce Claudius n'a-t-il pas eu l'insolence de venir ensuite me chercher pour le cotillon que nous devions danser ensemble* (Daudet). *Émilie dansa trois cotillons avec M. de Piagnes* (Montherlant). || **3.** *Par extens.* Sorte de farandole ou de sarabande qui termine un bal : *Ces danseurs et ces danseuses se livraient à ces interminables dernières contredanses nommées cotillons* (Balzac). || *Accessoires de cotillon,* objets divers (mirlitons, confetti, chapeaux de papier, serpentins) utilisés parfois dans les bals, les fêtes.

cotillonner [kɔtijɔne] v. intr. (de *cotillon ;* 1866, Larousse). *Vx.* Danser le cotillon : *Mais il est retourné à sa télégraphiste, et ils ont cotillonné tous les deux jusqu'au matin* (Daudet).

cotinga [kɔtɛ̃ga] n. m. (mot d'une langue de l'Amérique du Sud ; 1765, Buffon). Genre de passereaux au plumage éclatant qui vivent dans les forêts tropicales de l'Amérique.

cotir [kɔtir] v. tr. (lat. pop. **cottire,* du gr. *koptein,* frapper ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « heurter » ; sens actuel, 1690, La Quintinie). *Dialect.* Meurtrir un fruit.

● SYN. : *taler.*

cotisant, e [kɔtizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *cotiser ;* début du XX^e s.). Qui verse une cotisation : *Les membres cotisants d'une association. On s'était habitué à croire qu'un grand parti, c'était un grand nombre de cotisants* (Romains).

cotisation [kɔtizasjɔ̃] n. f. (de *cotiser ;* 1515, Huguet, au sens de « fait d'imposer une contribution financière en fixant la quote-part de chacun » [cf. sens 2] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1835, Acad. [« ce qu'on doit payer comme membre d'une société »] ; sens 3, av. 1885, V. Hugo). **1.** Action de cotiser ou de se cotiser, de contribuer à une dépense commune. || **2.** Part payée par chacun pour une dépense commune : *Payer sa cotisation annuelle à une association sportive, culturelle.* || *Spécialem.* Imposition faite par cote : *Le rôle des cotisations.* || **3.** *Fig.* Action de contribuer à une œuvre commune : *Œuvre colossale, produit complexe de la cotisation de toutes les forces d'une époque* (Hugo).

● SYN. : **2** *apport, contribution, écot ;* **3** *collaboration, concours, coopération, participation.*

cotiser [kɔtize] v. intr. (de *cote ;* 1513, Huguet, au sens trans. de « imposer une contribution financière en indiquant à chacun sa quote-part » ; sens actuel, 1877, Littré). Verser une cotisation : *Cotiser à la Sécurité sociale. Le premier devoir du militant, a dit Lénine, c'est de cotiser* (Vailland).

◆ **se cotiser** v. pr. (fin du XVI^e s.). Organiser une collecte de fonds, au sein d'un groupe, pour une dépense d'intérêt commun ou pour un don de solidarité.

côtoiement [kotwamɑ̃] n. m. (de *côtoyer ;* 1876, Huysmans). Action de côtoyer : *Tant qu'ils n'avaient pas habité ensemble* [...], *il s'était senti violemment épris d'elle. Au bout de huit jours de ces côtoiements* [...], *tout cela était fini, tout cela était connu* (Huysmans).

coton [kɔtɔ̃] n. m. (ar. *qutun ;* fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre,* aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 4, 1636, Monet ; sens 5, début du XX^e s.). **1.** Duvet blanc et soyeux qui recouvre la graine du cotonnier, et qui est utilisé comme matière textile. || *Coton en laine,* coton brut, tel qu'il est recueilli. || Fig. *Élever un enfant dans du coton,* l'élever d'une manière trop douillette, en l'entourant de soins excessifs. || Fam. *Avoir du coton dans les oreilles,* entendre peu distinctement, avoir l'impression qu'on a les oreilles obstruées (par exemple, à la suite d'un brusque changement d'altitude). || Fam. *Avoir les jambes en coton,* se sentir faible, se soutenir difficilement. || Fam. *Filer un mauvais coton,* en parlant d'une personne, être atteint d'une maladie grave, ou être dans une situation critique : *La vieille fille est à* [l'hôpital] *Necker depuis quinze jours, elle file un mauvais coton* (Daudet). || **2.** Cotonnier, arbuste qui fournit le coton : *On voyait quelques champs d'orge et de coton* (Chateaubriand). || **3.** Fil, étoffe ou tricot fabriqués avec le coton : *Coton à broder, à repriser. Drap en coton. Toile de coton. Bonnet de coton. Le tapis dont le bon marché s'expliquait tardivement par la quantité de coton introduite par le fabricant* (Balzac). || **4.** Duvet qui recouvre certaines parties de divers végétaux. || **5.** *Fig.* et *fam.* Brouillard épais, atmosphère bouchée : *Il craignait de la brume au sud* [...]. *On ne pouvait lancer le « France-Amérique » la nuit, dans du coton* (Saint-Exupéry).

◆ adj. (1890, G. Esnault). Fam. *C'est coton,* c'est embrouillé, difficile.

cotonnade [kɔtɔnad] n. f. (de *coton ;* 1615, L. Guyon). Étoffe tissée avec des fibres de coton pur ou en mélange avec des fibres différentes : *Son tablier de cotonnade recouvre une robe neuve* (France).

cotonner [kɔtɔne] v. tr. (de *coton ;* 1244, Barbier). Garnir de coton ou d'une matière semblable : *Ces oiseaux qui ramassent des brins de paille les portent dans leur bec et cotonnent le domicile de leurs œufs* (Balzac). *Des attelages de cloches dont on aurait cotonné les battants ou étoupé les vases* (Huysmans).

◆ v. intr. (1863, Littré). Se couvrir de bourre, de duvet, en parlant d'une étoffe : *Cette étoffe cotonne.*

◆ **se cotonner** v. pr. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Syn. de COTONNER v. intr. || **2.** En parlant des fruits, devenir mou, spongieux, et sans saveur : *Cette pêche s'est cotonnée.*

cotonnerie [kɔtɔnri] n. f. (de *coton ;* 1772, Brunot, au sens 2 ; sens 1, 1863, Littré ; sens 3, 1834, Landais). **1.** Culture du coton. || **2.** Terrain planté de cotonniers. || **3.** Lieu où l'on travaille le coton.

cotonnette [kɔtɔnɛt] n. f. (de *coton ;* 1827, Barbier). Tissu de coton léger et bon marché.

cotonneux, euse [kɔtɔnø, -øz] adj. (de *coton ;* 1552, Ch. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, 1611, Cotgrave [pour des fruits, 1690, Furetière] ; sens 4, av. 1778, Diderot). **1.** Couvert d'un duvet analogue au coton : *L'agnus cas-tus* [...], *dont la fleur lilas, un peu cotonneuse, s'allonge en forme de quenouille* (Chateaubriand). || **2.** Qui a l'apparence duveteuse du coton, ou qui évoque l'ouate : *On apercevait le jardin blanc, cotonneux* (Alain-Fournier). || *Ciel cotonneux,* parsemé de gros nuages blancs. || **3.** Qui a la consistance, la mollesse du coton ; se dit surtout de fruits et de légumes dont la pulpe est devenue spongieuse et fade : *Poire cotonneuse.* || **4.** *Fig.* Sans vigueur, faible, indécis : *Se sentir cotonneux. L'« Histoire romaine » du cotonneux Rollin, malgré ses plates réflexions...* (Stendhal). || *Bruit cotonneux,* bruit assourdi, étouffé.

● SYN. : **1** *duveteux ;* **3** *spongieux ;* **4** *amorphe* (fam.), *mollasson, mou, ramolli ; ouaté, sourd.*

cotonnier, ère [kɔtɔnje, -ɛr] adj. (de *coton ;* 1845, Bescherelle). Relatif au coton, à la fabrication des fils et tissus de coton : *L'industrie cotonnière. Peu à peu apparurent* [...] *quatre sociétés de culture :*

hévéas, cultures tropicales, cotonnières, sucreries (Malraux).

◆ n. (sens 1, 1866, Larousse ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Ouvrier, ouvrière des filatures de coton. || **2.** Fabricant d'étoffes de coton.

◆ **cotonnier** n. m. (1704, Trévoux). Arbrisseau des régions tropicales, de la famille des malvacées, dont les graines sont revêtues de poils fournissant le coton.

coton-poudre [kɔtɔ̃pudr] n. m. (de *coton* et de *poudre ;* 1846, d'après Larousse, 1866). Explosif formé de nitrocellulose, obtenu par action d'un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique sur le coton : *Oh ! Monsieur, fit MairesseMiral d'une voix onctueuse, vous n'imaginez pas, je pense, une réserve de coton-poudre, avec un détonateur* (Duhamel).

• Pl. *des* COTONS-POUDRE.

côtoyer [kotwaje] v. tr. (de *côte* 1 et 2 ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *costoier,* au sens 3 ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, XXe s. ; sens 4, 1606, Nicot ; sens 5, 1845, Bescherelle). [Conj. **2 a.**] **1.** *Vx.* Marcher auprès de quelqu'un. || *Côtoyer une armée,* marcher sur son flanc. || **2.** *Fig.* Être en contact, avoir des relations avec des personnes : *Milieu où l'on côtoie toutes sortes de gens.* || **3.** Marcher à côté, le long de quelque chose : *Je n'ai jamais côtoyé ce ravin, la nuit, sans éprouver un certain malaise* (Sand). *Peureuses, le dos bas, vous côtoyez les murs* (Baudelaire). || **4.** Être, s'étendre le long de, en parlant d'une chose : *Deux tables étroites, côtoyées chacune de deux bancs* (Hugo). *Les pieds du lit côtoient la porte* (Nerval). || **5.** *Fig.* Être tout proche de : *Côtoyer la misère, le ridicule, la mort. Le braconnier, de même que le contrebandier, côtoie de fort près le brigand* (Hugo).

• SYN. : **2** *coudoyer ;* **3** *longer, raser ;* **5** *friser, frôler.*

cotre [kotr] n. m. (angl. *cutter,* proprem. « qui coupe [l'eau] », de *to cut,* couper ; 1777, Lescallier, écrit *cutter* et *cotter ; cotre,* 1834, Landais). Petit bâtiment à un seul mât et à deux focs, de forme fine et élancée.

• REM. On trouve parfois la forme COUTRE : *Il* [le navire] *n'avait qu'un mât et il était gréé en goélette. Le beaupré était presque horizontal. C'était un coutre* (Hugo).

cotret [kɔtrɛ] n. m. (lat. pop. **costaricius,* qui se trouve sur les côtés, de *costa* [v. CÔTE 1] ; aurait qualifié d'abord les rondins qui garnissent les côtés d'une charrette ; fin du XIIIe s., écrit *costerez,* au sens 1 ; sens 2, 1636, Corneille [*sec comme un cotret,* 1740, Acad.]). **1.** Petit fagot de bois court : *Il ramassa un cotret oublié par quelque fagotier* (Hugo). || **2.** Chacun des morceaux de bois qui composent ce fagot : *Il tenait à la main la petite hache à demi rouillée dont on se servait au bûcher pour débiter les cotrets* (Duhamel). || Fig. et vx. *Sec comme un cotret,* se disait d'une personne très maigre : *Quoiqu'elle fût laide, sèche comme un cotret* [...], *Mme Dubuc ne manquait pas de partis* (Flaubert).

cottage [kɔtaʒ] n. m. (mot angl., dér. de l'anc. franç. *cote,* cabane [v. COTERIE] ; 1754, *Encyclopédie*). Maison de campagne, simple mais élégante : *Rien de plus opulent et de plus prodigue que cette végétation marquant et ornant les façades coquettes des villas et des cottages* (Hugo). *Le blanc cottage était assis au fond d'une petite vallée fermée de montagnes suffisamment hautes* (Baudelaire). *Je découvris, près d'Annecy et presque sur les bords du lac, à Menthon, un charmant cottage entouré de vergers* (Gide).

cotte [kɔt] n. f. (francique **kotta,* manteau de laine ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* au sens 1 [*cotte de mailles,* début du XVIe s. ; *cotte d'armes,* v. 1460, Chastellain] ; sens 2, v. 1534, Bonaventure Des Périers ; sens 3, 1890, *Dict. général*). **1.** *Autref.* Tunique à l'usage des deux sexes. || *Cotte de mailles,* tunique formée de petits anneaux métalliques entrelacés, qui protégeait les hommes d'armes au Moyen Âge : *La cotte d'acier clair luit et sonne à ses flancs* (Leconte de Lisle). || *Cotte d'armes,* courte tunique aux armoiries du seigneur, ouverte sur les côtés, et portée à la guerre ou dans les tournois, par-dessus la cuirasse : *Jean de la Mortut chevauchait en cotte courte* (Béraud). || **2.** *Vx.* Jupe plissée à la taille, portée par les paysannes, les femmes du peuple : *Elle a bien vite commencé sa besogne, courageusement, cotte troussée* (Bernanos). || Class. *Donner la cotte verte à une femme, à une fille,* la renverser sur l'herbe : *Ils dérobèrent à la suivante quelques baisers, lui donnèrent quelques brins de thym et de marjolaine, et peut-être la cotte verte* (La Fontaine). || Vx. *Trousser la cotte à un enfant,* lui donner le fouet. || **3.** Vêtement de travail : *Une cotte de mécanicien. Un gaillard en veste de zingueur et en cotte de toile bleue* (Lorrain).

• SYN. : **3** *bleu, combinaison, salopette.*

cotte-hardie [kɔtəardi] n. f. (de *cotte* et de *hardi,* adj. ; fin du XIIIe s.). Aux XIVe et XVe s., court vêtement de dessus, porté par les hommes et par les femmes : *Vénus s'était présentée à eux, vêtue d'une belle cotte-hardie armoriée au navire de la ville de Paris* (Hugo).

• PL. *des* COTTES-HARDIES.

cotutelle [kɔtytɛl] n. f. (de *co-* et de *tutelle ;* 1649, Barbier [doublet *contutelle,* 1555, Huguet]). Fonction dont est chargé par la loi le mari d'une femme tutrice.

cotuteur, trice [kɔtytœr, -tris] n. (de *co-* et de *tuteur ;* fin du XVIe s., *Coutumier général,* au masc. [doublet *contuteur,* 1572, Chesneau] ; *cotutrice,* 1649, Barbier). Personne qui exerce avec d'autres le rôle de tuteur, de tutrice.

cotyle [kɔtil] n. m. (gr. *kotulê,* creux, mesure de capacité, cavité où s'emboîte la tête d'un os ; fin du XIVe s., G. de Chauliac, écrit *cotille,* au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré, écrit *cotyle*). **1.** Dans l'ancienne Grèce, mesure de capacité. || **2.** Cavité d'un os où s'emboîte l'autre os d'une articulation. || *Spécialem.* Cavité cotyloïde de l'os iliaque.

cotylédon [kɔtiledɔ̃] n. m. (gr. *kotulêdôn,* cavité ; 1314, Mondeville, écrit *cotillidone* [*cotylédon,* 1534, Rabelais], au sens 1 ; sens 2, 1784, Bernardin de Saint-Pierre). **1.** En anatomie, lobe du placenta des ruminants. || **2.** En botanique, feuille de la plantule déjà constituée dans la graine et qui apparaît à la germination : *Plante à un, à deux cotylédons.*

cotylédoné, e [kɔtiledɔne] adj. (de *cotylédon ;* 1835, Acad.). Pourvu de cotylédons : *Plante cotylédonée.*

cotyloïde [kɔtilɔid] adj. (de *cotylo-,* élément tiré de *cotyle,* et du gr. *eidos,* forme, aspect ; 1721, Trévoux). Se dit de la cavité articulaire iliaque, dans laquelle s'engage la tête du fémur.

cou [ku] n. m. (doublet de *col* [v. ce mot] : en anc. franç., *col* [lat. *collum,* cou] était la forme du sing., et *cous,* celle du plur. ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *col* [*cou,* sing., apparaît au XIIe s., mais *col* reste usuel jusqu'au XVIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1611, Cotgrave [*cou-vert,* canard ; *cou-blanc,* 1832, Raymond ; *coujaune* et *cou-coupé,* 1829, Boiste ; *courouge,* milieu du XVIIIe s. ; *cou-tors,* 1863, Littré ; sens II, 1, milieu du XIVe s. ; sens II, 2, 1732, Trévoux [*cou-de-chameau ; cou-de-cigogne,* 1832, Raymond]).

I. 1. Partie du corps qui relie la tête au tronc, chez l'homme et chez les animaux : *On entendait aboyer les chiens* [...], *le cou tendu et la gueule ouverte* (Hugo). || *Cou* ou *col de cygne,* cou élancé et flexible. || *Cou de taureau,* cou large, court et puissant. || *Tour de cou,* écharpe ou fourrure enveloppant le cou. || Fig. *Jusqu'au cou,* complètement, à fond : *Être dans la misère jusqu'au cou.* || *Laisser la bride sur le cou,* V. BRIDE. || *Prendre ses jambes à son cou,* V. JAMBE. || *La corde au cou,* la corde passée autour du cou pour le supplice de la pendaison ; au *fig.,* dans une posture humiliée, comme celle d'un condamné à mort : *J'ai songé à des troupeaux d'esclaves amenés là la corde au cou* (Flaubert). || Fig. et fam. *Se mettre la corde au cou,* se marier : *Toi, mon petit, tu n'as plus d'illusions, tu te mets la corde au cou en voyant clairement ce que tu fais* (Mauriac). || *Se jeter au cou de quelqu'un,* l'embrasser avec effusion. || *Se pendre au cou de quelqu'un,* lui faire des démonstrations d'affection continuelles et lassantes, l'importuner par sa présence. || *Couper le cou,* trancher la tête. || *Rompre, casser*

le cou, tuer en brisant les vertèbres cervicales : *Je lui romprai le cou du marteau de ma hache* (Leconte de Lisle) ; au *fig.,* briser la carrière de quelqu'un : *Ces voies inconnues rompirent le cou à une infinité de gens* (Saint-Simon). || *Se rompre le cou, se casser le cou,* se tuer ou se blesser grièvement, généralement par imprudence ; au *fig.,* échouer complètement dans une entreprise, ou se ruiner. || Fig. *Tendre le cou,* attendre un malheur avec résignation, sans essayer de l'éviter. || *Tordre le cou,* faire mourir en rompant les vertèbres par torsion du cou ; *spécialem.,* tuer un animal que l'on veut manger : *Tordre le cou à un poulet ; fig.* et *fam.* éliminer, faire disparaître quelqu'un ou quelque chose : *Prends l'éloquence et tords-lui son cou* (Verlaine). || Pop. *Tordre, casser le cou à une négresse,* boire une bouteille de vin rouge. || **2.** Entre dans la dénomination de divers oiseaux : *cou-blanc,* motteux ; *cou-jaune,* fauvette de Saint-Domingue ; *cou-rouge,* rouge-gorge ; *cou-coupé,* grosbec du Sénégal ; *cou-tors,* torcol.

II. [Sens analogiques.] **1.** Partie longue et étroite d'un récipient : *Cou d'une bouteille.* || *Cou-de-cygne,* v. à son ordre alphab. || **2.** Entre dans la dénomination de divers végétaux : *cou-de-chameau,* narcisse des bois ; *cou-de-cigogne,* géranium des bois.

• SYN. : **I, 1** *col* (littér.). || **II, 1** *col, goulot.*

couac [kwak] n. m. (onomatop. ; v. 1530, Marot, pour exprimer un bruit discordant non défini ; 1611, Cotgrave, pour désigner le cri de la grenouille ; sens actuel, 1866, Larousse). *Fam.* Son faux ou discordant produit accidentellement par un chanteur ou par un instrument à vent : *Le train s'ébranle lentement aux sons de la « Polka des roses », exécutée par des instruments de cuivre, avec une bouffonne profusion de couacs* (Gide).

• SYN. : *canard* (fam.), *fausse note.*

couaille [kwaj] n. f. (de *coe, coue,* forme anc. de *queue* [v. ce mot] ; 1557, *Journ. du sire de Gouberville,* au sens I ; sens II, 1611, Cotgrave).

I. *Dialect.* Partie extrême d'un étang, qui reste à sec en période de basses eaux.

II. *Dialect.* Laine de mauvaise qualité, coupée près de la queue de l'animal.

couard, e [kwar, -ard] adj. et n. (de *coe, coue,* forme anc. de *queue* [v. ce mot], proprem. « qui porte la queue basse » ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 2 ; sens 1, 1754, *Encyclopédie*). **1.** *Vx.* Se disait d'un animal portant la queue basse, attitude marquant la peur. || **2.** Qui manque de courage : *Il suffit de donner un bonnet à poil à un couard pour qu'il aille aussitôt se faire casser la tête au service du roi* (France).

• SYN. : **2** *craintif, froussard* (fam.), *lâche, peureux, pleutre, poltron, timoré.* — CONTR. : **2** *audacieux, brave, courageux, crâne, hardi, intrépide, téméraire.*

◆ adj. (1580, Montaigne). Qui révèle la peur ou la lâcheté : *Mine couarde.*

◆ **couard** n. m. (1863, Littré). Tronçon de la queue du cheval.

couardise [kwardiz] n. f. (de *couard ;* 1080, *Chanson de Roland*). Caractère ou action de celui qui est couard : *Repos engendre couardise* (Chateaubriand).

couchage [kuʃaʒ] n. m. (de *coucher ;* 1657, Tallemant des Réaux, au sens I, 3 ; sens I, 1-2 et II, 1, 1845, Bescherelle [« marcottage », 1863, Littré] ; sens II, 2, XXe s. ; sens II, 3, 1723, Savary des Bruslons).

I. 1. Action de coucher : *Préparer le couchage d'une troupe en campagne.* || **2.** Matériel servant au coucher : *Emporter son couchage avec soi.* || *Sac de couchage,* sac de toile, ou sac garni de duvet, dans lequel les soldats ou les campeurs s'introduisent pour dormir. || **3.** *Pop.* Relations sexuelles : *Si vous saviez comme les couchages des autres vous deviennent indifférents* (Bataille).

II. 1. Action de mettre en couche des graines pour les faire germer. || Action de courber des rameaux dans une fosse peu profonde pour en faire des marcottes. || **2.** Préparation donnée au papier pour lui conférer des propriétés particulières. || **3.** Action de coucher les poils d'une étoffe.

couchant, e [kuʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *coucher ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 2 ; sens 1, début du XVIIe s.). **1.** *Chien couchant,* chien d'arrêt qui se couche sur le ventre pour marquer le gibier ; au *fig.,* homme obséquieux, rampant, servile. || **2.** *Soleil couchant,* le soleil quand il descend à l'horizon ; moment du jour où le soleil est près de disparaître : *Le soleil couchant jetait sur mes draps d'une finesse extrême le reflet adouci de mes rideaux* (Sand).

◆ **couchant** n. m. (sens 1, 1678, La Fontaine ; sens 2, v. 1265, Br. Latini ; sens 3-4, début du XVIIe s., Malherbe). **1.** Soleil qui se couche ; aspect du ciel à ce moment du jour : *Au rayon du couchant, il lisait son bréviaire* (Lamartine). *Car bien des années ont passé depuis Combray, où dans nos retours les plus tardifs c'étaient les reflets rouges du couchant que je voyais sur le vitrage de ma fenêtre* (Proust). || **2.** Côté de l'horizon où disparaît le soleil, l'ouest : *Les nuages qui s'assemblaient au couchant nous annoncèrent un orage* (Chateaubriand). || **3.** *Vx.* Moment de la journée où le soleil va disparaître : *Nous partirons au couchant.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Vieillesse, déclin : *Tant de choses éclatantes ont eu leur orient et leur couchant* (Voltaire).

• SYN. : **2** *occident, ponant* (vx) ; **3** *coucher, soir ;* **4** *crépuscule, décadence, décrépitude.* — CONTR. : **2** *est, levant, orient ;* **3** *aube, aurore ;* **4** *aube, aurore, enfance.*

couche [kuʃ] n. f. (déverbal de *coucher ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *culche* [*couche,* XIIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, début du XVIe s. ; sens I, 3, 1652, Mme de Sévigné ; sens II, 1, fin du XIIIe s., Macé de la Charité ; sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens II, 3, 5, 6, 9, 1866, Larousse ; sens II, 4, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens II, 7, 1676, Félibien ; sens II, 8, 1680, Richelet).

I. 1. *Poét.* Endroit spécialement préparé pour dormir : *Je suis seule avec vous, tremblante, ayant quitté | Ma couche...* (Valéry). *Nathanaël, que te dirai-je des couches ? J'ai dormi sur les meubles ; j'ai dormi dans les sillons des champs de blé* (Gide). || Fig. et littér. *Couche nuptiale,* ou simplem. *couche,* union conjugale. || Vx. *Honorer la couche,* avoir des enfants. || **2.** Linge absorbant dans lequel on enveloppe la partie inférieure du corps des nourrissons : *Laver les couches.* || **3.** *Fausse couche,* expulsion prématurée du fœtus ; *triv.,* avorton, homme sans force ni courage (souvent employé comme injure) : *Où qu'elle se piaule, avec sa fausse couche ?* (Hirsch).

II. 1. Étendue uniforme d'une substance sur un espace déterminé : *Une couche de ciment. Nous arrivâmes à Pont-l'Abbé, enduits d'une respectable couche de poussière* (Flaubert). || *Spécialem.* Enduit : *Appliquer la deuxième couche de peinture sur un mur.* || Fam. et péjor. *Une couche de,* une certaine épaisseur de : *Avoir une couche de crasse.* || Fig. et fam. *Avoir* ou *en avoir une couche de,* avoir une dose importante de : *Ah ! j'avais raison, tu en as une couche d'égoïsme, toi !* (Theuriet). || Absol. et fam. *En avoir* ou *en tenir une couche,* être complètement borné : *S'ils croyaient faire de la politique en chambardant mes bonnes loges [...], ils en avaient une couche, ceux-là* (France). || **2.** Petite bande de terrain riche en terreau et en fumier, protégée du froid, où les jardiniers placent les plantes dont ils veulent hâter la croissance : *Le fumier de cheval, si utile pour les couches, lui manquait* (Flaubert). || *Laitue de couche,* laitue poussée sur des couches. || *Champignon de couche,* agaric cultivé sur des étendues de terreau, dans des caves. || **3.** *Couches ligneuses,* en botanique, épaisseurs de matières disposées concentriquement du centre à la périphérie, dans le tronc et les branches des arbres et des arbrisseaux à structure endogène. || *Couches corticales,* lames fibreuses posées les unes sur les autres et formant l'écorce. || **4.** Dépôt sédimentaire de faible épaisseur, de nature homogène, qui forme une assise d'un étage géologique : *Couche argileuse. Couche primaire, secondaire.* || **5.** Chacun des niveaux de l'atmosphère distingués par leur altitude et

leurs propriétés physiques. || *Couches de l'océan,* les divers niveaux de profondeur. || **6.** *Fig.* Ensemble de personnes appartenant au même milieu, à la même catégorie sociale : *Les nouvelles couches sociales* (Gambetta). *Puis il me parla d'un livre qu'il voulait faire, « les Terres vierges », une sombre peinture des couches nouvelles qui grouillent dans les profondeurs de la Russie* (Daudet). || **7.** Pièce de bois disposée horizontalement pour y appuyer des étais. || **8.** *Plaque de couche d'un fusil,* plaque métallique qui garnit et protège la semelle de la crosse. || **9.** *Arbre de couche,* longue pièce qui transmet le mouvement dans une machine à vapeur.

◆ **couches** n. f. pl. (1552, *Journ. du sire de Gouberville*). Alitement de la femme qui accouche, et, *par extens.,* enfantement : *Je recommande à vos prières la Paumelle* [...], *qui ne se remet pas vite de ses couches* (Maupassant). *Quant à Mme Vautier, je n'en puis rien dire ; elle mourut en couches à la naissance d'un quatrième enfant, celui qui, de mon âge à peu près, devait devenir plus tard mon ami* (Gide). || *Une femme en couches,* une femme en train d'accoucher. || *Faire ses couches,* accoucher. || *Relever de couches,* se rétablir après un accouchement : *La première personne qui vient devant lui, c'est sa femme relevée de couches* (Chateaubriand). || *Retour de couches,* première menstruation après l'accouchement.

• SYN. : *accouchement.*

couché, e [kuʃe] adj. (part. passé de *coucher ;* 1907, Larousse). *Papier couché,* papier très lisse, recouvert d'un enduit à base minérale (kaolin, sulfate de baryum, etc.), destiné aux impressions fines.

couche-culotte [kuʃkylɔt] n. f. (de *couche* et de *culotte ;* XXe s.). Petite culotte servant de couche pour les bébés.

• Pl. *des* COUCHES-CULOTTES.

couche-dehors [kuʃdəɔr] n. m. invar. (de *couche,* forme du v. *coucher,* et de *dehors ;* fin du XIXe s.). Celui qui n'a pas de domicile fixe et couche le plus souvent à la belle étoile (rare) : *Un va-nu-pieds, un sans-le-sou, un couche-dehors* (Maupassant).

couchée [kuʃe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *coucher ;* v. 1265, Br. Latini, écrit *couchiée,* au sens de « action de se coucher » [pour le soleil] ; sens class., fin du XVIe s., A. d'Aubigné). *Class.* et *littér.* Étape où l'on dort, en voyage : *Je vous suis à toutes vos couchées ; vous serez demain à Chalon, où vous trouverez une de mes lettres* (Sévigné). *Faire une forte étape et ne pas arriver trop tard à la couchée* (Gautier). || *Spécialem.* Logement, coucher à l'auberge ou ailleurs : *Je passai une première nuit dans une grange, et ne mangeai point. La femme du paysan propriétaire de la grange refusa le loyer de ma couchée ; elle m'apporta au lever du jour une grande écuellée de café au lait avec de la miche noire que je trouvai excellente* (Chateaubriand).

1. coucher [kuʃe] v. tr. (lat. *collocare,* placer, établir, étendre, de *cum-* intensif et *locare,* disposer, de *locus,* lieu ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *culchier* [*coucher,* XIIe s.], aux sens 1-3 ; sens 4, 1690, Furetière [*coucher un rameau,* 1538, R. Estienne] ; sens 5, milieu du XVIe s., Palissy ; sens 6, v. 1283, Beaumanoir ; sens 7, fin du XIVe s., E. Deschamps). **1.** Étendre quelqu'un de tout son long sur une surface plane : *Coucher un blessé sur un brancard.* || *Spécialem.* Mettre au lit : *Les petits garçonnets qu'on couche de bonne heure avaient grand-peur* (Daudet). || **2.** Jeter à terre, abattre : *Tous tes pairs sont couchés dans les eaux des torrents* (Vigny). || Fam. *Coucher quelqu'un sur le carreau,* le faire tomber à terre et, *par extens.,* le tuer. || **3.** Mettre quelque chose à l'horizontale : *Aussi bien cette allée était praticable, malgré quelques troncs d'arbres couchés en travers* (France). || *Coucher une échelle,* l'allonger à terre. || *Coucher un bateau,* le faire reposer sur le flanc. || *Coucher un fusil en joue,* le placer la crosse contre la joue, pour tirer. || *Coucher quelqu'un en joue,* le viser. || **4.** Rapprocher de l'horizontale, incliner sur le côté : *Le chien* [...] *montra les dents et coucha les oreilles sans aboyer* (Sand). *Pétrus Borel couchait absolument la sienne* [son écriture] *à gauche, si bien que tous les caractères, d'une physionomie fort soignée d'ailleurs, ressemblaient à des files de fantassins renversés par la mitraille* (Baudelaire). *La tempête couche le navire.* || *Coucher un rameau,* incliner une branche jusqu'au sol et la couvrir de terre pour faire une marcotte. || **5.** Étendre en couche, appliquer sur une surface plane. || *Coucher des couleurs,* les juxtaposer avant de les fondre. || **6.** *Fig.* Inscrire : *Coucher quelqu'un sur son testament.* || *Class.* Rédiger : *Voici comment Luther coucha l'article VI du sacrement de l'autel* (Bossuet). || *Coucher par écrit, coucher noir sur blanc,* inscrire. || **7.** Mettre comme enjeu sur le tapis : *Coucher cinq francs sur une carte.* || Absol. *Coucher gros,* mettre un enjeu considérable ; *fig.* et *vx,* avancer quelque chose d'extraordinaire.

• SYN. : **1** *allonger ;* **2** *étendre, renverser, terrasser ;* 4 *baisser, courber, pencher.*

◆ v. tr. ind. [**de**] (sens 1, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, av. 1498, Commynes). **1.** *Class.* Miser : *Il a couché de son reste* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* et *fig.* Risquer une chose, une parole extraordinaire : *Vous couchez d'imposture et vous osez jurer | Comme si je pouvais vous croire et l'endurer !* (Corneille). || **3.** *Class.* Parler de : *J'aurai mille beaux mots tous les jours à te dire ; | Je coucherai de feux, de sanglots, de martyre* (Corneille).

◆ v. intr. (sens 1-2, XIe s. ; sens 3, 1549, R. Estienne). **1.** S'allonger pour prendre du repos : *Il me fallut donc coucher dans l'un des dortoirs communs* (Nerval). *Elle couchait sur le foin* (France). || *Coucher sur la dure,* coucher sur le sol. || *Coucher à la belle étoile,* coucher en plein air. || Fig. et fam. *Nom à coucher dehors,* nom difficile à prononcer, à retenir. || *Idées à coucher dehors,* idées saugrenues, invraisemblables : *Comprenant que c'étaient encore des idées à coucher dehors* (Zola). || **2.** Loger, passer la nuit : *Coucher à l'hôtel. Ils me donnèrent à coucher* (Fromentin). *L'intrépide Tarasconnais n'avait pas une fois couché hors de sa ville* (Daudet). || **3.** *Coucher avec quelqu'un,* partager sa chambre, son lit, et *fam.,* avoir des relations sexuelles avec cette personne.

◆ **se coucher** v. pr. (sens 1-4, XIe-XIIe s. ; sens 5, 1080, *Chanson de Roland*). **1.** S'étendre, se mettre dans la position horizontale : *Il s'assit, se coucha presque sur le divan* (Maupassant). || *Spécialem.* Se mettre au lit pour dormir : *L'habitude villageoise qu'elle avait conservée de se coucher et de se lever avec le soleil* (Balzac). || *Comme on fait son lit, on se couche,* il faut supporter les conséquences de sa conduite. || Fam. *Se coucher comme les poules,* se mettre au lit de bonne heure. || Fam. *Va te coucher, allez vous coucher !,* va-t'en, allez-vous-en. || *Envoyer quelqu'un se coucher* ou, intransitiv., *coucher,* se débarrasser de lui comme d'un importun : *Il fallait l'envoyer coucher, celle-là* (Maupassant). || **2.** S'étendre confortablement : *En vérité, poursuivit-il* [...] *en se couchant dans un fauteuil, je m'ennuie énormément* (Vigny). || **3.** En parlant du chien de chasse, s'aplatir pour avertir de la présence du gibier. || **4.** Se courber sur quelque chose : *Les rameurs se couchent sur les avirons.* || **5.** *Fig.* En parlant d'un astre, disparaître derrière l'horizon : *Quand le soir était venu, reprenant le chemin de ma retraite, je m'arrêtais sur les ponts, pour voir se coucher le soleil* (Chateaubriand). *Le soleil s'est couché ce soir dans les nuées* (Hugo).

2. coucher [kuʃe] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XIIe s., au sens 1 [*coucher du roi,* 1635, Monet ; *petit coucher,* av. 1642, Richelieu] ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1564, *Indice de la Bible* [en peinture, 1835, Acad.] ; sens 4, 1866, Larousse). **1.** Action de se coucher ou de coucher quelqu'un : *Le coucher des enfants.* || Class. *Coucher du roi,* réception qui précédait le coucher du roi : *Il se trouve au lever et au coucher du roi* (Acad., 1694). || Class. *Petit coucher,* intervalle entre le départ des courtisans et le coucher effectif du roi, et pendant lequel celui-ci s'entretenait avec quelques privilégiés : *Venez me prendre tantôt pour aller au Louvre, au petit coucher* (Molière). || **2.** Le fait de passer la nuit en un lieu : *Assurer le coucher et le vivre* (Huysmans). || **3.** Moment où un astre disparaît sous l'horizon : *Le coucher du soleil. Rues de ce village, roses au jour, violettes au coucher*

(Gide). || Spécialem. *Un coucher de soleil,* en peinture, sa représentation. || **4.** *Arg.* Client d'une nuit pour une prostituée : *La peine d'inviter à ton convoi quelques-uns de tes couchers les plus illustres* (Daudet).

• Syn. : **2** *gîte ;* **3** *brune* (fam.), *couchant, crépuscule.* — Contr. : **3** *aube, aurore, lever.*

coucherie [kuʃri] n. f. (de *coucher ;* 1760, Voltaire). *Pop.* Relations sexuelles : *On se lasse vite des tendrons et des coucheries de hasard* (Neveux).

couche-tôt [kuʃto] adj. et n. invar. (de *coucher* et de *tôt ;* XXe s.). *Fam.* Se dit d'une personne qui se couche habituellement de bonne heure. (On emploie aussi parfois son contraire : COUCHE-TARD.)

couchette [kuʃɛt] n. f. (de *couche ;* XIVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Lit sans ciel, rideaux ni piliers, de dimensions moindres que la couche : *On appelait les lits couches quand ils avaient dix ou douze pieds de long sur autant de large, et couchettes quand ils n'avaient que six pieds de long et six de large* (Saint-Foix). *Dans sa couchette de dentelles, le petit Dauphin, plus blanc que les coussins sur lesquels il est étendu, repose, les yeux fermés* (Daudet). || Class. et fam. *Mignon de couchette,* jeune homme efféminé : *Le voilà ce beau fils, ce mignon de couchette* (Molière). || **2.** Lit installé dans les cabines des navires : *J'ai dormi sur les couchettes étroites des cabines* (Gide). || Banquette d'un compartiment de chemin de fer, escamotable ou non, sur laquelle un voyageur peut s'allonger pour dormir : *Retenir une couchette dans le rapide de nuit.*

coucheur, euse [kuʃœr, -øz] n. (de *coucher ;* v. 1534, Bonaventure Des Périers, au sens 1 [*mauvais coucheur,* 1690, Furetière] ; sens 2, XXe s.). **1.** Personne qui couche avec une autre : *Des gens de caserne, des coucheurs de chambrée* (Vallès). || Fam. *Mauvais coucheur,* celui qui trouble le sommeil de son voisin, et, *par extens.,* personne qui a un caractère difficile : *Le comte de La Bourdonnaye, jadis mon ami, est bien le plus mauvais coucheur qui fut oncques : il vous lâche des ruades, sitôt que vous approchez de lui* (Chateaubriand). || **2.** Ouvrier, ouvrière en reliure qui couche les feuilles d'or.

◆ **coucheuse** n. f. (1863, Littré). Ouvrière qui fixe et rabat la bride, dans la broderie d'Alençon.

couchis [kuʃi] n. m. (de *coucher ;* 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1803, Boiste ; sens 4, 1863, Littré). **1.** Lit de sable sur lequel on dispose un pavage. || **2.** Ensemble des pièces transversales qui, reposant sur les fermes, supportent le platelage d'un pont. || **3.** Assemblage de pièces de bois posées sur les fermes d'un cintre, dans la construction des voûtes. || **4.** Lattis d'un plancher.

couchoir [kuʃwar] n. m. (de *coucher ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Palette de doreur. || **2.** Cône de bois tronqué, employé dans la confection des cordages.

couci-couça [kusikusa] loc. adv. (de *couci-couci,* d'après *comme ci comme ça ;* 1866, Larousse). *Fam.* Ni bien ni mal ; à peu près : *« Résultat satisfaisant ? — Heu, couci-couça »* (Descaves).

• Syn. : *cahin-caha* (fam.), *clopin-clopant* (fam.).

• Rem. On a employé aussi la forme COUCI-COUCI (ital. *cosi cosi,* ainsi ainsi, où *cosi* représente le lat. pop. *eccum sic,* proprem. « voici ainsi » ; 1619, Esternod, écrit *cosi cosi ;* 1648, Scarron, écrit *coussi coussi ; couci-couci,* 1655, Molière).

coucou [kuku] n. m. (réfection du lat. *cuculus,* coucou, d'après une onomatop. imitant le cri de l'oiseau ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *cucu* [*coucou,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1845, Bescherelle [« narcisse » ; « primevère », 1671, Pomey] ; sens 4, v. 1800, Brunot ; sens 5, 1916, et sens 6, 1914, G. Esnault). **1.** Oiseau des bois à dos gris et à ventre blanc rayé de brun, dont la femelle pond dans les nids des oiseaux d'autres espèces : *Appel obstiné du coucou, qui sonne aux lointains bleus des combes* (Genevoix). || **2.** *Pendule à coucou,* ou, absol., *coucou,*horloge à poids munie d'un dispositif faisant apparaître à chaque sonnerie un oiseau mécanique imitant le cri du coucou : *Il revoyait aussi le coucou à chaînes ; il entendait, dans le silence de l'escalier, quatre fois par heure, l'appel ridicule du petit oiseau de bois* (Martin du Gard). || *Arg.* Montre. || **3.** En botanique, nom donné à deux plantes à fleurs jaunes : le narcisse des bois, ou jonquille, et la primevère officinale. || **4.** Voiture publique à deux roues, qui transportait les voyageurs aux environs de Paris, au début du XIXe s. : *Ainsi les pittoresques « coucous » qui stationnaient sur la place de la Concorde en encombrant le Cours-la-Reine, les coucous si florissants pendant un siècle, si nombreux encore en 1830, n'existent plus* (Balzac). *Des cochers de coucous pour Montmorency ou pour Vincennes* (Gautier). || **5.** Petite locomotive de manœuvre employée dans les gares, chantiers, usines. || **6.** *Pop.* Avion démodé : *J'ai surtout à mon tableau des coucous inoffensifs et pas un seul avion de chasse* (Romains).

◆ **Coucou !** interj. (sens 1-2, 1660, Oudin ; sens 3, XXe s.). **1.** Cri de l'oiseau appelé *coucou.* || **2.** Cri des enfants jouant à cache-cache. || **3.** Fam. *Coucou !,* ou *Coucou, le voilà !,* se dit plaisamment pour manifester sa présence.

coucoumelle [kukumɛl] n. f. (provenç. *coucoumela,* bas lat. *cucumella,* dimin. de *cucuma,* marmite, par comparaison de la forme du champignon avec celle d'une marmite ; 1836, Landais). Nom usuel de divers agarics, notamment de l'amanite vaginée, champignon à chapeau gris ou jaunâtre.

coude [kud] n. m. (lat. *cubitus,* coude ; XIVe s., La Curne [*coute,* XIIe s., *Roncevaux ; code,* XIIIe s., Godefroy], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIIe s., Scarron ; sens 3, 1611, Cotgrave [pour un outil ; pour une route, une rivière, 1690, Furetière] ; sens 4, 1694, Th. Corneille). **1.** Partie extérieure, saillante, de l'articulation du bras et de l'avant-bras ; cette articulation, formée par l'extrémité inférieure de l'humérus et l'extrémité supérieure du radius et du cubitus : *Elle avait de longs gants jusqu'au coude* (Maupassant). *Luxation du coude.* || *Mettre les coudes sur la table,* prendre une attitude négligée. || *Coude à coude,* très près l'un de l'autre : *Pris dans la masse, suffoquant de chaleur, Jacques, Vanheede et Mithoerg avançaient, coude à coude, pour ne pas se perdre* (Martin du Gard) ; au *fig.,* avec un vif sentiment de solidarité. || Substantiv. *Le coude à coude,* le coudoiement : *Des sièges très écartés, supprimant l'intimité du coude à coude* (Daudet). *Ce perpétuel coude à coude d'hommes, réunis ensemble, au quartier, à la brasserie, au mess* (Huysmans) ; au *fig.,* appui mutuel : *Cet apaisement éprouvé dans le coude à coude d'une femme* (Huysmans). || Fig. *Se sentir, se tenir, se serrer les coudes,* s'aider mutuellement. || *Jouer des coudes,* écarter la foule avec les coudes pour se frayer un passage ; au *fig.,* faire des manœuvres difficiles ou habiles pour parvenir à ses fins. || *Donner un coup de coude,* faire un signe de connivence pour avertir son voisin discrètement. || Fig. et fam. *Lever, hausser le coude,* boire beaucoup, aimer à boire : *Quand on a levé le coude, il faut regarder entre les oreilles de son cheval* (Stendhal). || Vx et fam. *Lâcher le coude,* laisser tranquille : *Lâchez-moi donc le coude avec vos idées* (Donnay). || Fig. et fam. *Se mettre le doigt dans l'œil jusqu'au coude,* se tromper totalement. || Fam. et ironiq. *Il ne se mouche pas du coude,* il a de la prétention. || *Mettre de l'huile de coude,* travailler énergiquement. || **2.** *Par extens.* Partie de la manche d'un vêtement qui recouvre le coude : *Coude reprisé, coude percé.* || **3.** Courbure prononcée d'un objet, d'une route, d'une rivière : *Le vallon* [...] *faisait un coude sur lui-même* (Flaubert). || **4.** *Spécialem.* Élément de canalisation, de tuyauterie formant un angle et servant à raccorder des tuyaux ayant des directions différentes.

• Syn. : **3** *angle, courbe, méandre, tournant, virage.*

coudé, e [kude] adj. (part. passé de *couder*). Se dit d'un objet qui a la forme d'un coude : *Une clef coudée. Un levier coudé.*

cou-de-cygne [kudsiɲ] n. m. (de *cou* et de *cygne ;* 1866, Larousse). Partie de l'avant-train d'une voiture à quatre roues, qui est courbée pour laisser place aux roues quand on fait tourner le véhicule.

• Pl. *des* COUS-DE-CYGNE.

coudée [kude] n. f. (de *coude ;* 1530, Palsgrave [*coltée,* v. 1155, Wace ; *codée,* début du XIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [au fig. ; au pr., 1611, Cotgrave]). **1.** Ancienne mesure de longueur, représentant la distance du coude à l'extrémité du doigt du milieu et équivalant à 50 cm environ : *Les piques des guerriers de Thrace ont dix coudées* (Hugo). || Fig. *De cent coudées,* d'une quantité considérable, de beaucoup : *Dépasser quelqu'un de cent coudées.* || **2.** *Avoir les coudées franches,* avoir l'espace nécessaire pour remuer les coudes ; au *fig.,* avoir la possibilité d'agir librement.

cou-de-pied [kudpje] n. m. (de *cou* [v. ce mot], *de* et *pied ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *col du pied ; cou de pied,* 1694, Acad.). **1.** Partie du membre inférieur qui correspond à la cheville et à l'articulation tibio-tarsienne. || **2.** Dans le langage courant, partie supérieure du pied : *Avoir le cou-de-pied fort, mince.*

• Pl. *des* COUS-DE-PIED.

couder [kude] v. tr. (de *coude ;* 1493, Godefroy, écrit *colder* [*couder,* début du XVII^e s.]). Plier, courber en forme de coude : *Couder un manche. Couder une barre de fer.*

◆ **se couder** v. pr. Prendre la forme d'un coude.

coudoiement [kudwamɑ̃] n. m. (de *coudoyer ;* 1845, Bescherelle). Action de coudoyer quelqu'un ; le fait de se coudoyer. || *Par extens.* Contact, fréquentation habituels : *Un de ces misérables dont vous évitez instinctivement le coudoiement poudreux* (Hugo). *Il prit ainsi l'habitude de la brasserie, où le coudoiement continu des buveurs met près de vous un public familier et silencieux* (Maupassant).

coudoyer [kudwaje] v. tr. (de *coude ;* 1588, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1653, Molière ; sens 3, 1866, Larousse). [Conj. **2 a.**] **1.** *Vx.* Pousser, heurter quelqu'un du coude : *Plusieurs de ces étourdis prenaient plaisir à coudoyer rudement de graves bourgeois en manteaux noirs* (Mérimée). || **2.** Être en contact fréquent avec ; passer souvent près de : *Ils voudraient ne pas être gênés, coudoyés, surveillés* (Fromentin). *Les gens qu'il coudoyait dans la rue lui paraissaient particulièrement médiocres, désagréables et hideux* (Gide). *Je l'ai dit, Lanie n'était pas silencieuse : les véritables intellectuelles le sont rarement. J'en ai coudoyé beaucoup pendant mon séjour à la faculté* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Être très voisin de : *La vertu coudoie le vice.*

• Syn. : **2** *côtoyer, croiser, rencontrer ;* **3** *friser, frôler.*

◆ **se coudoyer** v. pr. (sens 1, 1830, Lamartine ; sens 2, av. 1855, Nerval). **1.** Avoir des contacts constants. || **2.** *Fig.* Se ressembler beaucoup ; se rencontrer souvent ensemble : *L'adultère, le crime et la faiblesse se coudoient* (Nerval).

coudraie [kudrɛ] n. f. (de *coudre* 1 ; XII^e s., Godefroy). *Vx.* Endroit où poussent des coudriers, ou noisetiers.

• Syn. : *coudrette.*

1. coudre [kudr] n. m. (lat. pop. **colurus,* réfection du lat. class. *corylus,* noisetier [gr. *korulos*], sous l'influence du gaulois **collo* [de **coslo*], même sens ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*). *Vx.* Noisetier : *Les branches des arbustes, coudres et osiers qui bordaient presque continuellement la rivière* (Gide).

2. coudre [kudr] v. tr. (lat. pop. **cosere,* lat. class. *consuere,* coudre ensemble, de *cum,* avec, et *suere,* coudre ; XII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1872, A. Daudet ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1661, Molière). [Conj. **52.**] **1.** Assembler, attacher deux ou plusieurs choses par une suite de points faits à l'aide d'un fil et d'une aiguille ou d'un poinçon : *Couper et coudre un vêtement. Coudre un bouton. Coudre la semelle d'une chaussure, les feuillets d'un livre. Coudre une plaie ;* et absol. : *C'est là que grand-mère lui a appris à lire et à coudre* (Daudet). || *Machine à coudre,* machine qui exécute mécaniquement divers travaux de couture : *Sitôt la table débarrassée, Maman fit marcher la machine à coudre* (Duhamel). || Fig. et class. *Coudre la peau du renard à celle du lion,* allier la ruse à la force. || *Après avoir taillé, il faut coudre,* après avoir défait, il faut organiser. || **2.** Enfermer dans une enveloppe cousue : *Le brave Tarasconnais se voyait déjà décapité, mieux que cela, peut-être, cousu dans un sac de cuir* (Daudet). || **3.** Vx. *Coudre un treillage,* fixer les lattes au moyen d'attaches métalliques. || *Coudre les sarments,* en vannerie, les lier entre eux avec de l'osier. || **4.** *Fig.* Relier étroitement, assembler, généralement avec maladresse : *On leur apprend à coudre des phrases de Cicéron* (Rousseau). *Il ne faut pas coudre deux idées pour voir clair là-dedans* (Balzac).

coudrette [kudrɛt] n. f. (de *coudre* 1 ; XII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1695, La Fontaine). **1.** *Vx.* Petit coudrier. (Rare.) || **2.** *Vx.* Coudraie : *Dans l'herbe, sous la coudrette* (Vallès).

coudrier [kudrije] n. m. (de *coudre* 1 ; 1503, J. Lemaire de Belges). Autre nom du noisetier : *C'est ainsi* [...] *que le mot « coudrier » et le mot « noisetier » désignent à la fois le même arbuste* (Gide). || *Baguette de coudrier,* baguette utilisée par les sourciers : *Tu m'appris* [...] *à trouver les cachettes les plus absconses, et cela sans baguette de coudrier* (Gautier).

couenne [kwan] n. f. (lat. pop. de Gaule **cutinna,* lat. pop. **cutina,* dér. du lat. class. *cutis,* peau ; XIII^e s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung [non péjor. ; péjor., 1690, Furetière] ; sens 3, 1863, Littré ; sens 4, 1803, Boiste). **1.** Peau épaisse et dure du porc, en particulier quand elle a été flambée et raclée : *Couenne de lard.* || **2.** *Pop.* Peau de l'homme. || *Se gratter la couenne,* se raser. || **3.** Se dit de certaines altérations inflammatoires de la peau. || **4.** En médecine, partie supérieure, jaunâtre et translucide, du caillot d'un sang qui a coagulé lentement, formée de globules blancs.

◆ n. et adj. (1808, d'Hautel). *Pop.* Stupide : *Je crois qu'il me trouve un peu couenne* (Vallès). *Il fit alors contre mauvaise fortune bon cœur, et tout en se répétant : « Ce que je dois avoir l'air couenne ! » il s'achemina derrière cet individu jusqu'à l'hôtel* (Huysmans).

couenneux, euse [kwanø, -øz] adj. (de *couenne ;* 1611, Cotgrave, au sens de « sale, boueux » ; sens 1, 1743, Trévoux ; sens 2, 1863, Littré). **1.** En médecine, qui se recouvre d'une couenne : *Sang couenneux.* || **2.** Qui ressemble à la couenne. || *Angine couenneuse,* syn. de DIPHTÉRIE.

1. couette [kwɛt] n. f. (lat. *culcita,* matelas, coussin ; XII^e s., écrit *coite, cuete, coete,* au sens 1 ; sens 2, 1676, Félibien ; sens 3, 1694, Th. Corneille). **1.** *Vx* ou *dialect.* Lit de plume : *Le garçon est étendu sur ses couettes* (Theuriet). || **2.** En technologie, pièce métallique creuse dans laquelle tourne le pivot d'un gond, l'arbre d'une machine. || **3.** Chacune des fortes pièces de bois sur lesquelles on élève la charpente d'un navire. (En ce dernier sens, on écrit aussi COITTE.)

2. couette [kwɛt] n. f. (dimin. de *coue,* forme anc. de *queue* [v. ce mot] ; fin du XIII^e s., Godefroy, au sens de « petite queue » ; sens actuel, av. 1896, Goncourt). Mèche de cheveux tressée en queue : *Deux couettes de cheveux en désordre, couleur de chanvre* (Goncourt).

couffe [kuf] n. f. (provenç. *couffo,* manne, baquet [XV^e s.], ar. *quffa,* panier, probablem. empr. du lat. *cophinus* ou du gr. *kophinos,* corbeille ; 1664, J. de Thévenot). Syn. de COUFFIN : *Le sol était jonché de sacs de coton, de couffes de riz* (Chateaubriand). || Spécialem. *Couffe,* ou *couffe de palangre,* sorte de panier circulaire plat, garni d'hameçons sur son pourtour, et que l'on suspend horizontalement dans l'eau.

couffin [kufɛ̃] n. m. (doublet provenç. de *coffin* [v. ce mot], panier d'osier à couvercle et à anse [XIII^e s.] ; 1655, P. Borel). **1.** Large panier servant au transport de marchandises, utilisé dans les pays méditerranéens :

Au jour tombant, les mules alignées, chargées de couffins de sparterie tout gonflés de richesses, descendaient la rue du faubourg (Daudet). *Ils sortent en effet, d'un grand couffin, des provisions dont ils commencent à s'empiffrer goulûment* (Gide). ‖ **2.** Le contenu d'un couffin.

● SYN. : **1** *cabas.*

coufique ou **kufique** [kufik] adj. (de *Coufa* [*Kūfa*], ville d'Irak ; 1845, Bescherelle). Se dit d'une forme ancienne de l'écriture arabe, employée pour la calligraphie du Coran.

cougourde [kugurd] n. f. (provenç. *cougourdo,* lat. *cucurbita,* courge ; 1866, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Nom provençal des courges ou des potirons : *Nous avons tous eu un chapelet avec des paters gros comme des cougourdes* (Aicard). *Sous le grand soleil tarasconnais* [...], *la cocasserie des crânes et des imaginations s'exagère en des développements monstrueux aussi variés de forme et de dimension que les cougouars* (Daudet). ‖ **2.** *Fig.* Maladroit.

cougourdette [kugurdɛt] n. f. (de *cougourde ;* 1866, Larousse [fin du XVIIIe s., au sens de « coloquinelle »]). Nom provençal de la courgette.

couguar ou **cougouar** [kugwar] n. m. (contraction, d'après *jaguar,* du brésilien *cuguacuara* [mot dû à une faute de lecture : le tupi *susuarana,* puma, a été écrit *çuçuarana* par les Portugais, et les cédilles ont été éliminées par négligence] ; 1761, Buffon). Autre nom du PUMA, félin d'Amérique : *Sa crinière fauve comme le pelage des couguards* [sic] (Rosny).

couic [kwik] interj. (onomatop. ; sens 1, 1809, et sens 2, 1914, G. Esnault). **1.** Onomatopée du cri d'un petit animal qu'on étrangle. ‖ Fig. et fam. *Faire couic,* être étranglé, et, *par extens.,* mourir de mort violente : *Je ne me croirai digne de notre titre auguste de révolutionnaire que le jour où j'aurai, de ma propre main, fait faire couic à un aristocrate* (Vallès). ‖ **2.** Fam. *N'y voir, n'y comprendre que couic,* n'y rien voir, n'y rien comprendre.

couillard [kujar] adj. m. (de *couille ;* XIVe s.). *Pop.* Qui a de gros testicules : *Un bélier couillard.*

◆ n. m. (sens 1, 1693, *Termes sur mer ;* sens 2, 1866, Larousse). **1.** Cargue supplémentaire dans un bateau à voiles. ‖ **2.** En imprimerie, court filet maigre que l'on met à la fin d'un chapitre, ou qui sert à séparer deux titres, deux articles de journal.

couille [kuj] n. f. (lat. pop. **colea,* pl. neutre pris pour un fém. sing., du lat. class. *coleus,* testicule, de *culeus,* sac de cuir ; 1256, Ald. de Sienne [*couille molle,* 1920, Bauche]). *Triv.* Testicule : *Les héros meurent* [...] *en recevant des gifles, des coups de pied dans les couilles* (Vailland). ‖ *Couille molle,* individu sans énergie.

couillon [kujɔ̃] n. m. (lat. pop. **coleonem,* accus. de **coleo,* dér. de **colea* [v. COUILLE] ; XIIIe s., *Recueil des fabliaux,* VI, 111). *Vx* et *pop.* Testicule.

◆ n. m. et adj. (empr. à l'ital. *coglione,* de même étym. que le franç. ; milieu du XVIe s.). *Pop.* Imbécile : *N'empêche qu'on a fait les couillons en reculant de dix kilomètres* (Martin du Gard). *Pendant toute l'opération, il sécrétait un sourire si curieux que je me suis senti quelque peu couillon* (Duhamel). *Ils nous prennent réellement pour des couillons* (Benoit).

couillonnade [kujɔnad] n. f. (de *couillon ;* fin du XVIe s.). *Pop.* Erreur, sottise, stupidité ; chose sans valeur : *Il me semble qu'en cédant je fais une couillonnade* (Flaubert). *Faut-il que les gens soient bêtes pour applaudir de pareilles couillonnades* (Margueritte).

● SYN. : *idiotie, imbécillité.*

couillonner [kujɔne] v. tr. (de *couillon ;* 1675, Widerhold [*cartes couillonnées,* cartes renversées parmi les autres, 1656, Oudin]). *Pop.* Duper, attraper : *On s'est fait couillonner.*

couillonnerie [kujɔnri] n. f. (de *couillon ;* milieu du XVIe s.). *Pop.* Syn. de COUILLONNADE.

couin [kwɛ̃] n. m. (onomatop. ; fin du XIXe s.). Bruit, cri analogue au cri du canard : *Ce terrible ricaneur de Margery, dont le couin nasillard fait pouffer, rien qu'à l'entendre, la salle et le tribunal* (Daudet).

couinement [kwinmɑ̃] n. m. (de *couiner ;* 1866, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Cri aigu du lapin, du lièvre, succombant sous la morsure des chiens : *Le vacarme finit par un couinement déchirant* (Roupnel). ‖ *Par extens.* Cri aigu d'autres animaux : *Les soues, un moment animées du grognement et des couinements des porcs* (Chérau). ‖ **2.** *Fam.* Bruit grinçant : *Couinement d'un frein, d'un moteur, d'un appareil de radio.*

couiner [kwine] v. intr. (onomatop. ; fin du XIXe s.). **1.** Faire entendre un couinement. ‖ **2.** *Pop.* Pleurnicher, gémir : *Il restait là, tout couinant, le nez dans la main* (Béraud).

couineur [kwinœr] n. m. (de *couiner ;* 1917, G. Esnault). *Pop.* Manipulateur d'entraînement de radio.

coulade [kulad] n. f. (de *couler ;* XXe s.). En musique, trait de virtuosité consistant à unir, par leurs degrés intermédiaires, deux notes éloignées, en montant ou en descendant, dans les pièces lentes.

coulage [kulaʒ] n. m. (de *couler ;* fin du XVIe s., Pardessus, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle [pour la lessive] ; sens 3, 1863, Littré). **1.** Action de faire couler un liquide, une matière en fusion, un mélange liquide ou pâteux : *Le coulage du vin, du bronze dans le moule, du béton ;* et par extens. : *Le coulage d'une cloche, d'une glace, d'une dalle de béton.* ‖ *Le coulage de la lessive,* opération qui consiste à faire circuler de l'eau chaude sur le linge, dans une lessiveuse, pour le nettoyer. ‖ **2.** Action de couler, de se répandre, en parlant d'un liquide ou d'une matière en fusion : *Le coulage d'une bougie.* ‖ *Spécialem.* Perte des germes du fruit, entraînés par la pluie à l'époque de la floraison : *Le coulage de la vigne.* ‖ **3.** *Fig.* Perte par gaspillage : *Madame ne regardait rien, et il y avait un coulage énorme dans la maison que dirigeait Mlle Constant, une femme de chambre factotum, seule et véritable influence du logis* (Daudet). *Rien ne marcherait plus chez moi : ce serait le coulage, le vol organisé* (Colette). *Comme s'il n'y avait pas aux Colonies, aux Travaux publics, à la Marine, vingt autres coulages plus scandaleux* (Romains).

1. coulant, e [kulɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *couler ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « [porte] qui coulisse » ; sens 1, 1538, R. Estienne [pour du vin, 1694, Acad.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, milieu du XVIe s. ; sens 4, 1764, J.-J. Rousseau). **1.** Qui est fluide, coule aisément : *Miel coulant.* ‖ Fig. *Vin coulant,* vin sans âpreté, et qui se boit aisément. ‖ **2.** *Nœud coulant,* boucle qui se serre ou se desserre par glissement : *On détacha le nœud coulant, on fit descendre le poète* [qui allait être pendu] *de l'escabeau* (Hugo). ‖ **3.** *Fig.* Qui ne sent pas l'effort, la contrainte : *Prose coulante. Il y a des gens par milliers qui, en littérature, adorent le style coulant, l'art qui s'épanche à l'abandon, presque à l'étourderie, sans méthode mais sans fureurs et sans cascades* (Baudelaire). ‖ **4.** *Fam.* Se dit d'une personne qui agit sans intransigeance, avec le désir de satisfaire autrui : *Se montrer coulant dans une transaction. Nous avons évidemment été trop coulants, et la gaffe que commet Swann aura d'autant plus de retentissement qu'il était estimé, même reçu, et qu'il était à peu près le seul juif qu'on connaissait* (Proust).

● SYN. : **1** *liquide ;* **3** *aisé, naturel, souple, spontané ;* **4** *accommodant, arrangeant* (fam.), *complaisant, conciliant, facile, indulgent, large, maniable, traitable.* — CONTR. : **1** *épais, gluant, solide ;* **3** *affecté, apprêté, rocailleux, travaillé ;* **4** *dur, exigeant, intraitable, intransigeant.*

◆ **coulant** n. m. Aisance, souplesse : *Il esquissa un signe de croix qui eut le coulant d'une passe magnétique* (Romains).

2. coulant [kulɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *couler ;* v. 1560, Paré, au sens de « verrou » ; sens 1, 1771, Trévoux [*coulant* d'une pièce d'orfèvrerie, 1694, Acad.] ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, 1832,

Raymond). **1.** Pièce en forme d'anneau qui glisse le long d'une autre pour fermer, rapprocher. || *Spécialem.* Anneau qui servait à réunir les bords d'une bourse : *Et elle sortit d'une bourse dont les coulants étaient ornés de diamants cinq pièces d'or* (Balzac). || Anneau de cuir ou de métal qui coulisse sur une ceinture, un bracelet, et sert à en maintenir l'extrémité rabattue. || *Vx.* Anneau qui maintient une serviette de table roulée : *Il* [Lucien] *ne vit que deux couverts ornés de deux serviettes blanches sans coulants* (Balzac). || **2.** *Vx.* Enveloppe cylindrique en cuivre, portant le verre d'une lampe à pétrole. || **3.** En botanique, tige rampante qui s'enracine et donne de nouvelles feuilles : *Coulants de fraisiers.*

1. coule [kul] n. f. (bas lat. *cuculla,* du lat. class. *cucullus,* capuchon ; fin du XIIe s., *Moniage Guillaume,* écrit *cole ; coule,* XIVe s., Du Cange). Robe à capuchon et à larges manches de certains ordres religieux : *Saint Benoît, saint Odilon de Cluny* [...], *vêtus de coules d'un noir de raisiné sec* (Huysmans).

2. coule [kul] n. f. (déverbal de *couler ;* XIIe s., *Roman de Renart,* au sens 2 ; sens 1, 1866, Larousse). **1.** *Pop.* Gaspillage produit par la négligence ou par la malhonnêteté, dans une maison, une entreprise, une administration. || **2.** Fig. *À la coule,* se dit d'une personne avertie, adroite, habile, et, *péjor.,* de celui qui est au courant de tous les moyens plus ou moins honnêtes de faire de petits profits : *Alors, pour porter les paquets et toucher l'argent sans se faire pincer, il lui faut quelqu'un à la coule* (Martin du Gard) ; *par extens.* et *vx,* se dit de ce qui est aisé, exempt d'ennui ou de difficulté : *Deux notes* [...] *nous peindront la large existence, la vie à la coule* (Goncourt).

1. coulé, e [kule] adj. (part. passé du v. *couler*). **1.** *Produit coulé,* objet de métal fondu et moulé. || **2.** *Fruits coulés,* fruits avortés dès la floraison. || **3.** *Brasse coulée,* brasse où le moment d'extension est prolongé avec affleurement de la tête dans l'eau. || **4.** Vx. *Écriture coulée,* ou *coulée* n. f., écriture penchée de droite à gauche, dont les déliés sont tracés de bas en haut : *Le chic peut se comparer au travail de ces maîtres d'écriture, doués d'une belle main et d'une bonne plume taillée pour l'anglaise ou la coulée* (Baudelaire).

2. coulé [kule] n. m. (part. passé substantivé de *couler ;* 1732, Trévoux, au sens 4 ; sens 1, 1754, *Encyclopédie ;* sens 2, 1863, Littré ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Ouvrage jeté en moule. || **2.** Au billard, coup qui consiste à pousser une bille sur une autre de manière à les faire se suivre. || **3.** En escrime, coup qui consiste à glisser le fleuret le long de l'arme de l'adversaire pour l'obliger à faire une parade et à se découvrir. || **4.** En musique, terme qui désigne la liaison des notes et son signe.

coulée n. f. (part. passé fém. substantivé de *couler ;* début du XVIe s., au sens de « glissade » ; sens I, 1, 1863, Littré ; sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, av. 1902, Zola ; sens II, 3, début du XVIIe s. ; sens II, 4, XXe s. ; sens II, 5, milieu du XVIIIe s.).

I. 1. Action de verser dans un moule ou dans une lingotière un métal en fusion : *La coulée du bronze.* || Action de verser du verre en fusion sur une table en fonte. || **2.** Masse de matière en fusion que l'on verse dans un moule : *Je mettrai mon pied au-dessus des coulées de fer fondu* (Vallès).

II. 1. Le fait de couler, de s'écouler ; ce qui s'écoule. || *Coulée volcanique,* masse de lave qui s'échappe d'un volcan. || *Coulée boueuse,* écoulement en masse, à l'état pâteux, de boue gorgée d'eau. || *Coulée de neige,* masse de neige qui glisse sur une pente : *Des coulées de neige qui descendaient en bruissant vers la vallée* (Frison-Roche). || **2.** *Fig.* et *vx.* Se dit d'une foule en mouvement : *Le flot humain s'enflait dans une coulée énorme, de la Madeleine à la Bastille* (Zola). || **3.** Passage étroit, suivi ou tracé par un animal sauvage dans les hautes herbes ou dans la forêt : *Une coulée de lièvre, de cerf.* || *Par extens.* Dépression allongée d'un terrain : *En suivant une coulée où la mousse était plus verte, il avait repéré une source* (Genevoix). || **4.** En natation, avance sous l'eau du nageur en position allongée. || **5.** Syn. d'ÉCRITURE COULÉE (v. COULÉ, E 1).

coulemelle [kulmɛl] n. f. (lat. *columella,* petite colonne, dimin. de *columna* [v. COLONNE], d'après la forme du champignon ; fin du XVIe s.). Autre nom de la *lépiote élevée,* champignon comestible.

couler [kule] v. intr. (lat. *colare,* filtrer, couler, glisser, de *colum,* tamis ; XIIe s., aux sens I, 1, 2, 4 ; sens I, 3, 1611, Cotgrave ; sens I, 5, 1530, Palsgrave ; sens I, 6 et 9, v. 1460, Chastellain ; sens I, 7, 1690, Furetière ; sens I, 8, 1660, Retz ; sens II, 1, XIIIe s., *Résurrection du Sauveur ;* sens II, 2, 1866, Larousse [comme v. pr., 1829, Boiste]).

I. 1. Se déplacer d'un mouvement continu, en parlant d'un liquide : *La rivière coule entre les quais* (Flaubert). *De froids ruisseaux coulent sur un lit de pierres* (Verlaine). || *Par extens.* Se dit en parlant d'autres corps que les liquides, en particulier de matières pulvérulentes : *Le sable coule dans le sablier.* || **2.** S'épancher, s'échapper hors de, en parlant d'un liquide : *La sève débordant d'abondance et de force | Coulait en gommes d'or des fentes de l'écorce* (Lamartine). *J'écoute, et la sueur coule à ma tempe blême* (Samain) ; et littér. : *Deux torrents de larmes amères coulaient de mes yeux* (Fénelon). || Fig. *Le sang coule,* il y a des morts et des blessés. || *Faire couler le sang,* être responsable de violences, d'un conflit meurtrier. || Fig. *Faire couler de l'encre,* faire beaucoup écrire ou imprimer : *Une affaire qui a fait couler de l'encre, beaucoup d'encre ; par extens.,* faire beaucoup parler de soi, être célèbre. || **3.** En parlant d'une fleur, d'un fruit, avorter sous l'effet de la pluie, des intempéries : *Ou quelque longue pluie, inondant vos vallons, | A-t-elle fait couler vos vins et vos melons ?* (Boileau). *Si la vigne peut passer fleur et ne point couler, on ne saura plus où mettre le vin cette année* (Courier). || **4.** *Class.* et *littér.* Glisser, se mouvoir sans effort, comme naturellement, par rapport à quelque chose : *Voyez-les* [les étoiles] *couler doucement, et sous une contenance de ne bouger d'une place, faire une diligence incroyable* (Malherbe). *Elle se laissa couler du rebord de la banquette* (Gautier). *Des flots de voitures coulaient entre des colonnes de gens* (Huysmans). || Fig. *L'argent coule entre ses doigts,* il dépense trop facilement. || **5.** *Class.* Se faufiler : *Le lièvre a coulé le long de la haie* (Acad., 1694). || *Spécialem.* En vénerie, en parlant des chiens ou d'un animal, emprunter les coulées sans rien dire ou dans le vent. || **6.** *Class.* et *littér.* En parlant du temps, s'écouler, passer : *Les six ou sept semaines qui coulèrent depuis la publication de la déclaration* (Retz). *Ils sentent s'égoutter les neiges de l'hiver | Et les siècles couler* (Baudelaire). *Sa vie a coulé tranquille et monotone* (Heredia). || **7.** *Fig.* et *littér.* Se produire sans effort, avec facilité : *La douce persuasion coulait de ses lèvres* (Fénelon). *Il laissait couler ses pensées familières* (Maupassant). || Fig. *Couler de source,* venir facilement : *Les expressions qui entraînaient coulaient de source* [chez d'Harcourt] (Saint-Simon) ; être la conséquence logique, s'ensuivre de toute évidence. || **8.** *Class.* Découler, résulter : *C'est de lui que coulent ses autres vices* (Massillon). || **9.** Laisser échapper un liquide : *Le robinet, mal fermé, a coulé toute la nuit. Son nez coule : il a un rhume de cerveau.* || Spécialem. *La chandelle coule,* la cire se liquéfie et glisse le long de la chandelle : *Une seule chandelle coulant sur une table de marbre précieux* (Stendhal).

II. 1. S'engloutir, aller au fond de l'eau : *Tandis que le navire du père jésuite coule* (Claudel). *Une sorte d'instinct, pareil à celui du nageur qui coule et qui, par tous ses réflexes, tend à revenir à la surface* (Martin du Gard). || *Couler à pic,* être brusquement entraîné au fond de l'eau et se noyer : *Le nageur a coulé à pic.* || **2.** *Fig.* En parlant d'une entreprise, d'un établissement, péricliter jusqu'à la ruine totale : *Cette banque a coulé en quelques mois.* || *Pop.* et *vx.* Mourir : *Un infirmier lui parla à l'oreille. Le numéro deux vient de couler* (Zola).

• SYN. : **I, 1** *circuler, courir, glisser, ruisseler* ; **2** *découler, dégouliner* (fam.), *dégoutter, s'écouler, s'extravaser, gicler, jaillir, rejaillir, sourdre* ; **9** *fuir, perdre* (fam.). || **II, 1** *s'engloutir, sombrer.*

◆ v. tr. (sens I, 1, XIIe s. [pour le lait ; pour la lessive, 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1680, Richelet ; sens I, 3, 1704, Trévoux ; sens I, 4, XIIIe s., Semrau ; sens I, 5, 1740, Acad. ; sens I, 6 et II, 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 2, 1738, Piron).

I. 1. Faire passer un liquide d'un endroit à un autre, par un mouvement continu : *Couler de la colle dans un joint, un sirop sur un gâteau.* || *Spécialem.* et *vx.* Filtrer : *Couler le lait.* || *Couler la lessive,* faire bouillir le linge, dans une lessiveuse, avec de la lessive. || **2.** Verser dans un moule un métal en fusion, pour fabriquer un objet : *Couler du bronze.* || Spécialem. *Couler du béton,* introduire le béton frais dans les coffrages préparés à cet effet. || **3.** *Par extens.* Fabriquer un objet en métal fondu : *Couler une cloche. Les traits de son visage paraissaient avoir été coulés en bronze* (Balzac). || **4.** *Class.* et *littér.* Faire passer quelque chose d'un endroit à un autre, par un mouvement furtif ; introduire en faisant glisser doucement : *Dans la main, en passant, coulons-lui ce papier* (Rotrou). *M. Guitrel prit tranquillement le cigare, le coula avec précaution dans la poche de sa douillette* (France) ; et au fig. : *Tu sais adroitement couler la flatterie* (Corneille). || Par extens. *Couler un regard, les yeux,* lancer un regard à la dérobée : *Elle baissa les yeux, puis les coula tout luisants vers M. l'abbé Coignard* (France). *M. Thibault coula vers le prêtre un coup d'œil inquiet* (Martin du Gard). || **5.** *Couler un pas de danse,* glisser un pas avec souplesse. || *Couler des notes,* en musique, les lier. || **6.** Class. et littér. *Couler le temps,* le passer tranquillement, sans événement grave : *Il n'y a rien de si aisé qu'à couler des matinées sur des procédures* (Retz). *Couler des jours heureux.* || Fam. *Se la couler douce,* mener une vie agréable, exempte d'efforts et de soucis : *Fils d'un marchand de nouveauté de Caen, il se l'était coulée douce, comme on disait dans sa famille* (Maupassant). || Absol. et pop. *Se la couler,* ne pas se faire de souci : *Eh bien ? On se la coule ?* (Adam).

II. 1. Faire aller, envoyer au fond de l'eau : *Comme dans l'eau bleue et profonde | Où dort plus d'un trésor coulé* (Gautier). || *Couler bas* (ou simplem. *couler*) *un navire,* provoquer son naufrage. || **2.** Fig. et fam. *Couler quelqu'un,* ruiner sa situation, son influence : *M. de Chambord est définitivement coulé* (Flaubert).

• SYN. : **I, 2** *mouler* ; **3** *fondre.* || **II, 1** *engloutir, immerger, saborder.*

◆ **se couler** v. pr. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* et *littér.* S'introduire, se glisser furtivement : *En son quartier souvent je me coulais sans bruit* (Corneille). *Le petit gars, se coulant alors par un trou de la haie, disparut* (Flaubert). *Des mulots se coulaient au fond de leurs trous* (Daudet). *Mais brusquèment, les Arabes, à reculons, se sont coulés derrière le rocher* (Camus). || **2.** *Class.* Se propager : *Un faux bruit s'y coula touchant la mort du roi* (Corneille).

1. couleur [kulœr] n. f. (lat. *colorem,* accus. de *color,* couleur, teint, apparence, semblant ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* aux sens I, 1 et 3 ; sens I, 2 et III, 2, XIIe s. ; sens I, 4-5, 1549, R. Estienne ; sens I, 6, 1835, Acad. ; sens II, 1, 1643, Corneille [*les couleurs d'une dame,* fin du XIVe s.] ; sens II, 2, 1877, Littré ; sens II, 3, 1373, *Ordonnance sur l'Amirauté ;* sens II, 4, 1863, Littré ; sens II, 5, 1694, Acad. ; sens III, 1, XIIIe s. [pour le style] ; sens III, 3, av. 1282, *Couronnement de Renart ;* sens III, 4, 1820, Matoré).

I. LA COULEUR COMME MODALITÉ DE LA LUMIÈRE. **1.** Sensation que produisent sur l'organe de la vue les radiations de la lumière diversement absorbées et réfléchies par les corps : *Il y a des couleurs que notre œil préfère* (Grimm). *Pour chacun d'eux* [les aveugles], *la question des couleurs a plongé chaque maître dans un même embarras* (Gide). || *Couleurs de l'arc-en-ciel, couleurs du spectre,* les sept couleurs principales obtenues par la décomposition de la lumière solaire à travers un prisme. || *Couleurs complémentaires,* ensemble de deux couleurs dont le mélange donne la sensation du blanc. || Fig. *Parler de quelque chose comme un aveugle des couleurs,* parler de ce qu'on ignore. || *Des goûts et des couleurs on ne discute pas,* on peut légitimement avoir des avis différents sur tout ce qui est affaire d'appréciation personnelle. || *On ne connaît pas la couleur de son argent,* il ne paie jamais. || Fam. *Vous n'en verrez plus la couleur,* on ne vous rendra jamais ce que vous avez prêté. || *Prendre couleur,* prendre une teinte foncée sous l'effet de la cuisson, en parlant d'un gâteau, du pain, d'une viande. || *Faire prendre couleur à la viande,* la faire dorer sur toutes ses faces. || Fig. *L'affaire prend couleur,* elle commence à s'infléchir dans un sens précis, et généralement favorable. || Fig. et fam. *En faire voir de toutes les couleurs à quelqu'un,* lui faire subir de mauvais traitements ou des affronts : *Je ne le crois pas bien heureux, ce brave Risler... Cette petite femme-là lui en fait voir de toutes les couleurs* (Daudet). || *En dire de toutes les couleurs,* dire des grossièretés, des injures. || **2.** Dans le langage courant, ce qui s'oppose au noir et au blanc : *Des Peaux-Rouges criards les avaient pris pour cible | Les ayant cloués nus aux poteaux de couleurs* (Rimbaud). *Mettre à la lessive le linge blanc et laver à part le linge de couleur.* || Absol. *Le blanc et la couleur,* le linge blanc et le linge de couleur. || *La couleur,* en parlant de cinéma, les films en couleur. || **3.** *Spécialem.* Coloration de la peau, et en particulier du visage (souvent au plur.) : *Vous êtes bien belle, en ce moment, ma chère. Vous avez les plus jolies couleurs que j'aie vues jamais* (Balzac). *Aucune couleur aux joues, dont les pommettes saillaient* (Gautier). || *Hommes, femmes de couleur,* ceux, celles qui n'appartiennent pas à la race blanche. || *Prendre des couleurs,* bronzer ou rougir. || *Perdre ses couleurs,* pâlir sous l'effet de la maladie ou de l'émotion. || *Changer de couleur,* pâlir ou rougir sous l'effet d'une émotion, peur ou colère : *L'agent a parlé à mon père, qui a changé de couleur* (Stendhal). || *Passer par toutes les couleurs,* être sous le coup d'une vive émotion qui fait rougir, pâlir, etc. : *Je me troublais alors et devenais de mille couleurs* (Sainte-Beuve). || *Haut en couleur,* se dit de quelqu'un qui a un teint coloré, rouge : *M. du Saintot* [...], *homme haut en couleur, grand et gros, apparut remorqué par sa femme* (Balzac) ; au *fig.,* qui a un caractère marqué, qui se distingue par son originalité : *On lui avait parlé de Leclerc comme du personnage le plus haut en couleur* (Malraux). || Fig. *Style haut en couleur,* abondant en images pittoresques, truculentes. || **4.** Matière colorante ; substance, préparation dont on recouvre les objets ou qu'utilise l'artiste peintre pour produire une sensation de couleur : *Broyer, malaxer des couleurs. Si au lieu de faire broyer sur la pierre pendant Dieu sait combien de temps la couleur, on la broyait juste le temps qu'il faut pour la rendre maniable* [...], *on aurait des couleurs plus fraîches* (Van Gogh). *Pendant ce temps, dans l'arrière-boutique qui prolonge l'atelier, le jeune Wazemmes broie des couleurs* (Romains). || *Marchand de couleurs,* commerçant qui vend des teintures, peintures et divers articles de droguerie. || *Boîte de couleurs,* boîte de peinture à l'huile, d'aquarelle, de gouache : *Point de chose plus vivante aux regards qu'une boîte de couleurs ou une palette chargée* (Valéry). || **5.** Teinte utilisée par un peintre dans un tableau. || **6.** Effet obtenu par des teintes combinées dans un tableau : *La couleur est composée de masses colorées qui sont faites d'une infinité de tons, dont l'harmonie fait l'unité* (Baudelaire). *Gauguin, Van Gogh sont des peintres de la couleur.* || Par extens. *La couleur d'un tableau,* l'impression générale qui s'en dégage : *La couleur romantique d'un tableau de Delacroix. Il* [le Tintoret] *tirait sa noblesse de l'idéalisation du dessin, de la transfiguration par la lumière, du lyrisme de la couleur* (Malraux). || *Couleur locale,* dans le langage des peintres, la couleur propre à un objet, indépendamment de son éclairage ; au *fig.,* ensemble de détails caractéristiques

choisis par un artiste ou par un écrivain pour évoquer une époque, un pays, ou qui les distinguent des autres aux yeux d'un observateur quelconque : *Les* [...] *inventions modernes qui enlèvent toujours aux lieux qui en sont doués quelque peu de couleur locale* (Flaubert).

II. La couleur comme signe distinctif (le plus souvent au pluriel). **1.** D'une personne. || Class. *Les couleurs de quelqu'un,* la livrée de ses domestiques : *Faire par les couleurs distinguer ses valets* (Boileau). || Absol. *Porter les couleurs,* être au service de quelqu'un : *Il ne pouvait se résoudre à se défaire d'un si bon page. Il lui fit donc porter les couleurs jusqu'à trente ans* (Scarron). || *Porter les couleurs de sa dame,* autrefois, dans un tournoi, porter sur son vêtement la couleur préférée de sa dame. || **2.** D'un groupe de personnes. || *Les couleurs d'une écurie de course,* les couleurs de la casaque portée par ses jockeys, qui font l'objet d'une déclaration aux sociétés hippiques. || *Les couleurs d'un club, d'une équipe sportive,* les couleurs des vêtements portés par ses membres. || Fig. *Honorer les couleurs du club,* triompher. || **3.** D'un État, d'une nation : *Les couleurs du drapeau.* || *Les trois couleurs,* le drapeau tricolore français : *Les connais-tu les trois couleurs ? | Les couleurs de la France, | Celles qui font rêver les cœurs | De gloire et d'espérance* (Déroulède). || Absol. *Les couleurs,* le drapeau, le pavillon national : *Salut aux couleurs.* || *Hisser les couleurs,* faire monter le drapeau au sommet du mât. || *Rentrer les couleurs,* faire descendre le drapeau et le détacher du mât. || *Amener les couleurs,* pour un navire, se rendre. || **4.** D'un moment de l'année, notamment dans la liturgie catholique : *Cinq couleurs liturgiques sont d'un emploi régulier : le blanc, le rouge, le vert, le violet, le noir. Le violet est la couleur des temps de pénitence.* || **5.** Des quatre séries différentes dans lesquelles sont réparties les cartes d'un jeu : pique, cœur, carreau, trèfle. || *Annoncer la couleur,* annoncer celle qu'on a choisie comme atout ; *fig.* et *fam.*, dévoiler ses intentions. || *Jouer dans la couleur,* abattre une carte de la même série. || *Jouer la couleur,* aux jeux de hasard (roulette, boule, etc.), miser sur le rouge ou le noir, au lieu de miser sur les numéros.

III. La couleur comme caractère apparent des choses (dans des emplois figurés). **1.** Impression vive faite par les choses, les situations, les événements qui frappent par leur originalité, leur pittoresque : *Un détail qui a de la couleur. Il serait trop triste que l'on oubliât les traditions qui jettent encore quelque couleur parmi nos usages modernes* (Nerval). || *Spécialem.* Se dit en parlant de l'expression, du langage : *Ce patois admirable de couleur et de sonorité qui vibre* (Daudet). || *Couleur du style,* son originalité, sa puissance d'évocation. || **2.** Aspect que prennent les choses pour l'observateur dans des circonstances données ; apparence : *La situation apparaît sous de nouvelles couleurs. Une tendance perpétuelle à le traiter en petit garçon* [...], *à lui donner en toute occasion, vis-à-vis de Javotte, une couleur ridicule* (Nerval). || *Spécialem.* Apparence trompeuse donnée aux choses : *Présenter la situation sous de belles couleurs.* || **3.** *Class.* et *littér.* Prétexte fallacieux invoqué pour justifier une action : *Vous cherchez, Ptolémée, avec trop de ruses | De mauvaises couleurs et de froides excuses* (Corneille). *Pour donner une couleur à leur retraite possible, il se trouva que l'air de Parme* [...] *ne convenait nullement à sa santé* (Stendhal). || **4.** Caractère propre d'une opinion, d'un parti politique : *Pourquoi ne causerait-il pas avec ce soldat ? Il saurait la couleur de ses idées* (Zola).

• Syn. : **I, 1** *coloration, coloris, teinte, ton ;* **3** *carnation, teint ;* **4** *colorant, gouache, peinture, teinture.* || **III, 1** *caractère, relief ;* **2** *allure, apparence, côté, figure, physionomie, tournure, visage ;* **4** *étiquette.* — Contr. : **I, 2** *blanc, noir ;* **3** *pâleur.* || **III, 1** *banalité, platitude.*

• rem. Dans la langue classique, *couleur* était parfois employé au masculin dans l'expression *couleur de* suivie d'un nom : *Les lèvres d'un couleur de feu surprenant* (Molière).

◆ **Sous couleur de** loc. prép. Sous prétexte de ; en masquant ses intentions réelles sous l'apparence de : *Sous couleur d'effectuer une enquête, il s'est fait offrir un voyage à l'étranger.*

◆ adj. invar. (1863, Littré). *couleur de* ou *couleur* (suivi d'un nom de couleur également invar.), qui a la couleur de : *Des manteaux couleur feuille morte. Les eaux vertes qui, près du rivage, devenaient couleur de sable* (Maurois). *Tous deux portaient une longue robe couleur ardoise* (Hugo). || *Couleur du temps,* bleu ciel : *Le conte en est joli quoique un peu naïf, et je vais essayer de vous le dire tel que je l'ai lu hier matin dans un manuscrit couleur du temps, qui sentait bon la lavande sèche* (Daudet).

2. couleur, euse [kulœr, -øz] n. (de *couler ;* 1874, d'après Littré, 1877). Ouvrier, ouvrière qui exécute un coulage, une coulée.

◆ **couleuse** n. f. (début du xx^e s.). *Vx.* Femme qui coulait la lessive : *De même qu'on naît rôtisseur, on naît lessiveuse ; les bonnes couleuses sont rares et recherchées* (Theuriet).

couleuvre [kulœvr] n. f. (lat. pop. **colobra,* altér. du lat. class. *colubra,* couleuvre femelle, de *coluber, -bri,* couleuvre, serpent en général ; v. 1130, *Enéas,* écrit *colovre* [*couleuvre,* xiv^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel ; sens 3, 1667, M^me de Sévigné). **1.** Serpent non venimeux, ovipare, dont plusieurs espèces vivent en France, en particulier la *couleuvre à collier,* qui atteint 2 m : *Ce jardin inculte* [...] *où se glissait la couleuvre* (Gautier). *Tandis qu'un lapin détalait ou qu'une longue couleuvre aux détours froissants et sournois venait chasser les mulots dont la masure fourmillait* (Daudet). || **2.** *Fig.* Symbole de la paresse, de la souplesse, de l'habileté : *Paresseux comme une couleuvre. Se glisser comme une couleuvre.* || **3.** *Vx.* Trait malicieux ou perfide : *Ces malices cachées, ce qu'on appelle des « couleuvres »* (Sainte-Beuve). || Fam. *Avaler des couleuvres,* v. avaler.

couleuvreau [kulœvro] n. m. (de *couleuvre ;* 1565, R. Belleau). Petit de la couleuvre.

couleuvrine [kulœvrin] n. f. (de *couleuvre,* à cause de la forme allongée de cet engin ; av. 1400, Froissart, écrit *coulouvrine ; coulevrine,* 1411, Juvénal des Ursins). **1.** Arme à feu individuelle, maniée par les couleuvriniers. || **2.** Bouche à feu mince et longue, en usage du xv^e au xviii^e s. : *Nous n'avions que des fourches, des bâtons et une mauvaise couleuvrine* (Sand). *Puis, vers la fin du troisième jour, un coup de couleuvrine entendu au large amena tout le monde sur le rivage* (Daudet). || Class. *Être sous la couleuvrine de quelqu'un,* être exposé à ses atteintes : [L'Électeur palatin] *devait se reconnaître trop petit prince et trop sous la couleuvrine de la France pour ne pas s'accommoder au temps* (M^me de La Fayette).

• Rem. On écrivait anciennement coulevrine, forme modifiée par l'Académie en 1932.

couleuvrinier [kulœvrinje] n. m. (de *couleuvrine ;* 1470, Bartzsch). Homme de guerre à pied ou à cheval, armé d'une couleuvrine à main.

• Rem. On écrivait anciennement coulevrinier.

1. coulis, isse [kuli, -iz] adj. et n. m. (de *couler ;* v. 1170, *Fierabras,* écrit *couleïs* [*coulis,* xiv^e s.], au sens de « qui peut glisser, qui pénètre en tranchant » ; *vent coulis,* 1532, Rabelais). *Vx.* Qui coule, qui passe facilement. || *Auj.,* n'est plus usité que dans l'expression *vent coulis,* vent qui passe par les interstices des portes, des fenêtres mal jointes : *Un vent coulis parcourut la pièce et vint baigner le visage pâmé* (Martin du Gard). *Un vent coulis te donne la chair de poule* (Maurois) ; et substantiv. : *La fenêtre mansardée joignait mal et laissait passer des coulis d'air froid* (Aymé).

2. coulis [kuli] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; xii^e s., au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** Préparation culinaire consistant à faire cuire lentement, puis à broyer et tamiser des légumes, des viandes,

des poissons : *Un coulis de tomates, de perdrix. Criton, qui faisait office de maître d'hôtel, servit des gelées, des coulis et des purées douze fois passées au tamis* (France). || **2.** Mortier de plâtre, de ciment ou de chaux assez fluide, ou métal en fusion, destiné à être coulé dans des joints.

coulissant, e [kulisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *coulisser ;* XXe s.). Qui coulisse, glisse sur une ou des coulisses : *Porte coulissante.*

coulisse [kulis] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *coulis* [v. ce mot] ; XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1564, Liébault ; sens 3, 1754, *Encyclopédie ;* sens 4, 1802, Flick ; sens 5, 1841, *les Français peints par eux-mêmes ;* sens 6, 1808, d'Hautel). **1.** Pièce munie d'une rainure, sur laquelle glisse une partie mobile : *Tiroir à coulisse. Volet à coulisse.* || *Spécialem.* Dans un théâtre, la rainure sur laquelle glissent les décors. (V. aussi COULISSES n. f. pl., ci-après). || *Pied à coulisse,* V. PIED. || *Trombone à coulisse,* trombone pourvu de tubes coulissant pour faire varier le son. || **2.** Objet mobile qui glisse dans une coulisse (volet, cloison, etc.) : *Fermer la coulisse.* || **3.** En anatomie, rainure profonde sur un os, qui facilite le mouvement d'un tendon. || **4.** En couture, rempli d'un vêtement, d'un rideau, dans lequel passe un cordon permettant de serrer ou desserrer. || Cordon plat introduit dans ce rempli. || **5.** À la Bourse, jusqu'en 1942, marché où les courtiers non autorisés négociaient des valeurs mobilières non inscrites à la cote officielle. || **6.** Fig. *Regard en coulisse,* regard furtif, de côté. || Fam. *Faire les yeux en coulisse,* faire un signe discret de connivence ou d'invitation : *Elle répondait à chacun, faisant les yeux en coulisse, le poing sur les hanches* (Mérimée).

◆ **coulisses** n. f. pl. (sens 1, 1740, Acad. ; sens 2, 1834, Landais). **1.** Partie d'un théâtre, située sur les côtés et en arrière de la scène, qui n'est pas vue par le public : *Ils pénétrèrent dans les coulisses d'un petit théâtre* (Flaubert). || Fig. *Les coulisses,* le côté secret d'une chose : *Les coulisses de la politique. Les coulisses éternelles du sombre drame qui depuis dix siècles se joue sur le Rhin* (Hugo). || Au sing. *Être, rester dans la coulisse* agir sans se laisser voir : *S'agissait-il [...], tout en restant bien entendu dans la coulisse [...], de décider et d'ordonner ?* (Romains). || **2.** Le milieu du théâtre, des auteurs : *L'argot des coulisses.*

coulissé, e [kulise] adj. (de *coulisse ;* 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Se dit, en héraldique, des châteaux ou des tours munis d'une herse. || **2.** Qui est muni d'une coulisse. || **3.** Marqué de plis parallèles : *Ils ont le visage sévère des paysans suisses, cette bouche coulissée, ce regard soucieux qui semblent affirmer que la vie n'est pas une promenade* (Martin du Gard).

coulisseau [kuliso] n. m. (de *coulisse ;* fin du XVe s., G. de Villeneuve). Languette qui se déplace dans une coulisse.

coulissement [kulismɑ̃] n. m. (de *coulisser ;* 1922, Larousse). Glissement par le moyen d'une coulisse : *Le coulissement d'une porte, d'un tiroir.*

coulisser [kulise] v. tr. (de *coulisse ;* 1890, *Dict. général*). **1.** Garnir de coulisses : *Coulisser un tiroir.* || **2.** En couture, coudre en faisant des points devant et en tirant ensuite le fil pour froncer : *Coulisser des fronces.*

◆ v. intr. (1907, Larousse). Glisser sur coulisse : *Porte qui coulisse. L'attache venait de coulisser sur plus de deux mètres* (Frison-Roche).

coulissier [kulisje] n. m. (de *coulisse ;* 1815, Jouy). Ancienne dénomination des courtiers en valeurs mobilières : *Blancheron, un coulissier, et un des plus fiers estomacs de la Bourse, était de ces natures énergiques* (Goncourt). *Rien que pour les consolidés anglais [...], il me fallait payer aux coulissiers des différences si considérables, en même temps que des intérêts et des reports, que sur un coup de tête je me décidai à tout vendre* (Proust). *Les agents de change et les gros coulissiers s'employaient auprès du gouvernement afin d'obtenir un moratoire qui permît de reporter, à tout hasard en fin août, la liquidation de juillet* (Martin du Gard).

couloir [kulwar] n. m. (de *couler ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux ; sens 3, 1762, Acad. ; sens 4-9, XXe s.). **1.** *Vx.* Sorte de passoire au fond garni de toile, pour filtrer le lait après la traite. || **2.** *Vx.* Canal qui rejette les humeurs excrémentielles : *Couloir de la bile.* || **3.** Passage étroit permettant la communication de plusieurs pièces d'un appartement, ou servant de dégagement dans un immeuble, une salle de spectacle, etc. : *Le professeur avait reçu Laurent dans le couloir, entre deux portes* (Duhamel). *L'appartement de cette dame est spacieux, avec toutes sortes de recoins, de petits couloirs qu'on ne soupçonne pas* (Romains). || *Spécialem.* Passage qui fait communiquer les compartiments d'une voiture de chemin de fer. || **4.** *Par extens.* Passage : *Les faucheurs dans les blés vont s'ouvrir des couloirs* (Rostand). || **5.** Passage étroit entre deux pays, deux escarpements : *Couloir de Dantzig. Couloir rhodanien.* || **6.** En alpinisme, voie étroite, encaissée, plus ou moins raide, dans le versant d'une montagne. || *Couloir d'avalanche,* voie suivie périodiquement par les avalanches de neige ou par les chutes de pierres. || **7.** *Couloir aérien,* itinéraire défini que doivent suivre les avions : *Le couloir de Berlin.* || **8.** Zone d'une piste d'athlétisme dans laquelle doit se maintenir chaque concurrent durant une épreuve. || Au tennis, chacune des bandes parallèles, extérieures au rectangle de jeu, utilisées en jeu double. || **9.** Dans une caméra ou un projecteur de cinéma, endroit où passe le film.

● SYN. : **3** *corridor, dégagement, galerie ;* **4** *allée, chemin, route, voie ;* **5** *corridor.*

◆ **couloirs** n. m. pl. (1866, Larousse). Lieux où se transmettent des informations officieuses, où ont lieu des conversations confidentielles, des tractations plus ou moins secrètes, en dehors de la salle des séances des assemblées politiques : *Bruits de couloirs.*

couloire [kulwar] n. f. (de *couler ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *coleoire*). *Dialect.* Récipient percé de trous, utilisé en laiterie, fromagerie, pharmacie, etc., pour faire écouler la partie liquide de certaines préparations.

● SYN. : *égouttoir, passoire.*

coulomb [kulɔ̃] n. m. (du n. du physicien *Coulomb* [1736-1806] ; 1881, *Congrès des électriciens*). Unité de quantité d'électricité (symb. : C), équivalant à la quantité d'électricité transportée en 1 seconde par un courant de 1 ampère.

coulommiers [kulɔmje] n. m. (de *Coulommiers,* ville de Seine-et-Marne où l'on fabrique ce fromage ; 1922, Larousse). Fromage à pâte molle fermentée et à croûte fleurie.

coulon [kulɔ̃] n. m. (lat. *columbus,* pigeon ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *colomb ; coulon,* v. 1283, Beaumanoir). Nom donné, dans les départements du nord de la France, au pigeon domestique.

coulpe [kulp] n. f. (réfection, d'après le lat. *culpa,* faute, culpabilité, de l'anc. franç. *colpe* [fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie*], *coupe* [XIe-XIIe s.], faute, péché ; la graphie *coulpe,* au sens 1, attestée dès le XIIe s., devient usuelle au XVe s. [v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles*] ; sens 2, XIIe s., *Roncevaux [battre sa coupe] ; battre sa coulpe,* 1611, Cotgrave). **1.** *Class.* Faute, péché : *À l'heure où, près de sortir de cette vie, ils seront sollicités par leur conscience à ne pas emporter leur couple avec eux* (Rousseau). || **2.** *Auj.* Dans certains ordres religieux, confession publique des manquements à la règle de l'ordre : *Après la récitation du psaume, c'est, pour ceux qui ne se sont pas rendus à leur place, la couple* (Huysmans). || *Battre sa coulpe,* se frapper la poitrine en disant *mea culpa ;* au *fig.,* exprimer son repentir.

coulure [kulyr] n. f. (de *couler ;* 1315, J. Richard, *Comtesse Mahaut,* écrit *couleüre* [*coulure,* XVe s.], aux sens 1 et 4 ; sens 2, 1690, Furetière [pour un métal] ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** Mouvement d'un liquide qui coule. || **2.** Liquide, masse visqueuse ou pâteuse qui s'écoule : *Les coulures de boue se figèrent peu à peu* (Romains). || *Spécialem.*

Métal qui s'échappe à travers les joints d'un moule au moment de la fonte. || **3.** Trace laissée par ce qui a coulé : *Les coulures d'un encrier renversé* (Huysmans). || **4.** Chute des fleurs ou des jeunes fruits, due à une cause accidentelle ayant entravé la fécondation : *La vigne est une chose ingrate que l'on doit sauver sans cesse de la coulure, du mildiou* (Chardonne).

coumarine [kumarin] n. f. (de *comarou, coumarou,* genre d'arbres dont une espèce fournit la fève tonka [1614, Claude d'Abbeville], mot tupi-guarani ; 1836, Landais [*coumarin,* n. m., 1832, Raymond]). Substance odorante extraite de la fève tonka, graine d'un arbre de Guyane.

coup [ku] n. m. (lat. pop. *colpus,* lat. class. *colaphus,* coup de poing, gr. *kolaphos ;* 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1-3 et III, 1 ; sens I, 4, v. 1464, Commynes ; sens I, 5, milieu du XVIe s., Amyot ; sens I, 6-9, II, 3, III, 2 et V, 1-2, XIIIe s. ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1635, Monet ; sens III, 3, 1594, *Satire Ménippée ;* sens III, 4, v. 1530, C. Marot [*coup d'essai*] ; sens IV, v. 1360, Froissart).

I. 1. Choc rapide et brutal d'un corps en mouvement qui vient en frapper un autre : *Coup de marteau, de bâton, de cymbales. Tu n'as pas encore la poigne assez ferme pour les coups de sabre qui vont se donner aujourd'hui* (Stendhal). || Fig. *Coup de poing sur la table,* expression brusque de violence, qui fait impression au cours d'une discussion. || Fig. *Donner un coup dans l'eau, un coup d'épée dans l'eau,* faire un effort inutile. || *Coup de fouet,* vive douleur due à une déchirure musculaire ; vive stimulation qui donne un regain d'ardeur : *Ce petit verre d'alcool lui a donné un coup de fouet.* || **2.** Action de frapper une personne ou un animal pour les faire souffrir, les abattre : *Donner, recevoir un coup. Cet homme-là, méfiez-vous, il est comme la mule du pape qui garde sept ans son coup de pied* (Daudet). || *Abrutir quelqu'un de coups,* le frapper au point de le rendre stupide. || Fig. *Coup de bec, de dent, de griffe, de langue, de patte,* parole, réflexion désobligeante pour quelqu'un. || Fam. *Coup de bambou,* v. BAMBOU. || Fig. *Coup de boutoir,* v. BOUTOIR. || Fig. *Coup d'épingle,* v. ÉPINGLE. || *Coup de grâce,* v. GRÂCE. || Fig. *Coup de massue,* v. MASSUE. || *Faire le coup de poing,* se mêler volontairement à une bagarre. (V. aussi COUP-DE-POING à son ordre alphab.) || Fig. et fam. *Recevoir un coup de pied au cul,* subir un outrage, un échec. || Pop. *Le coup du lapin,* coup donné avec le tranchant de la main pour désarticuler les vertèbres cervicales ; au *fig.,* coup mortel. || Fig. *Coup de pied de l'âne,* coup fatal, lâchement porté par un faible à celui qui ne peut plus se défendre (par allusion à la fable *le Lion devenu vieux*). || **3.** *Absol.* (au plur.). Voies de fait ; bataille entre deux ou plusieurs personnes, combat à main armée : *En venir aux coups. Échanger des coups. Fuir les coups.* || *Coups et blessures,* délit consistant à frapper violemment quelqu'un. || *Se jeter au milieu des coups,* s'élancer au cœur de la bataille. || *Rabattre les coups,* apaiser, calmer les querelles. || *Regarder, compter les coups,* s'intéresser à la bataille sans y participer. || **4.** Décharge d'une arme à feu : *Tirer un coup de fusil, un coup de canon. On se battait à coups de pistolet, à coups de sabre* (Chateaubriand). *Et on restait trois heures à table en racontant des coups de fusil* (Maupassant). *Un coup de feu dans un taillis : c'est que les bécasses passaient* (Giraudoux). || *Fusil à deux coups,* fusil de chasse à canon double, pouvant recevoir deux charges à la fois : *Espériez-vous faire mieux avec un fusil à deux coups ?* (Mérimée). || *Coup double,* à la chasse, coup de fusil qui abat deux pièces de gibier. || Fig. *Faire coup double, faire d'une pierre deux coups,* obtenir un double résultat heureux. || *Coup par coup,* en lâchant un coup l'un après l'autre, au lieu de tirer par rafale. || *Faire le coup de feu,* prendre part à un combat comme tireur : *Je ne sais pas s'il a fait le coup de feu ou s'il a conduit une équipe de brancardiers* (Romains). || Fam. *Coup de fusil,* prix excessif demandé par un commerçant pour une marchandise, en particulier par un hôtelier, un restaurateur. (On dit aussi COUP DE BARRE.) || **5.** Le projectile lancé : *Le coup passa si près que le chapeau tomba* (Hugo). || **6.** Effet produit par un coup ; marque ou blessure que laisse un coup : *Être noir de coups.* || Class. *Porter coup,* faire effet, être efficace : *Ce qui se passe en la vie porte coup au point de la mort* (Bossuet). || **7.** Bruit, son que rendent certains corps quand on les frappe : *Trois coups frappés à la porte avec une autorité impatiente signalèrent un voyageur* (Gautier). *Tout le monde se levait aux coups d'une cloche* (Nerval). *On entendait les coups de hache des bûcherons* (Gide). || *Spécialem.* Heure précise sonnée par une horloge : *Au coup, sur le coup de midi. Enfin, les douze coups de midi sonnèrent à toutes les horloges, à toutes les pendules, à tous les clochers du voisinage, apportant cette heure du déjeuner qui partage le travail de la journée en deux portions à peu près égales* (Daudet). || **8.** *Fig.* Ce qui atteint profondément quelqu'un, physiquement ou moralement : *Je m'offris volontairement aux coups du despote* (Balzac). || **9.** *Absol.* Atteinte portée au crédit, à l'autorité, à l'équilibre de quelqu'un : *Quand elle est morte, ça m'a porté un coup.* || Fig. *Parer le coup,* éviter d'être atteint : *Afin de parer le coup* [...], *la duchesse donna une fête* (Stendhal). || Fam. *Tenir le coup,* résister, en parlant d'une personne : *Et nous tiendrons le coup rivé sur notre rame* (Péguy) ; et en parlant d'une chose, durer : *Sa vieille voiture tient toujours le coup. Il ne pourra jamais tenir le coup* (Bataille). || *Coup dur,* danger, épreuve, difficulté sérieuse : *Il avait eu, dans sa vie, des surprises, des coups durs, et même de véritables malheurs* (Duhamel) ; *spécialem.,* opération militaire dangereuse : *Je faisais des pieds et des mains pour participer aux coups durs* (Romains). || *Sans coup férir,* v. FÉRIR. || Vx. *Sans coup subir,* sans être attaqué : *L'Empire s'étant écroulé de lui-même, sans coup subir, à l'intérieur* (Faguet). || Pop. *Sale coup, sale coup pour la fanfare,* désagrément inopiné, bouleversant l'existence, les projets ; action déloyale et malhonnête.

II. 1. Mouvement rapide d'une partie du corps, d'un organe, chez l'homme ou chez l'animal : *Coup de coude. Coup de langue. Coup d'aile.* || *Coup d'œil,* regard rapide : *Jeter un coup d'œil. Il enveloppa son bourreau d'un coup d'œil rancunier* (Martin du Gard) ; bref examen : *D'un seul coup d'œil, le désastre leur apparut* (Flaubert) ; ce qu'on embrasse du regard, aspect général : *D'ici, le coup d'œil est magnifique ;* aptitude particulière à discerner, comprendre, juger rapidement : *Il avait un étonnant coup d'œil.* || Vx. *Coup de pied,* bref déplacement : *C'était rare s'il laissait s'écouler la semaine sans donner un coup de pied jusqu'au journal* (Courteline). || *Coup de pouce,* légère rectification apportée par le modeleur à son œuvre, d'une pression du pouce sur la pâte ; au *fig.,* légère modification, souvent frauduleuse : *Donner un coup de pouce à la vérité.* || Fig. *Coup de main, coup d'épaule,* aide apportée à quelqu'un : *Mais il sait que le travail presse. Il ferait mieux de nous donner un coup de main* (Duhamel). || Absol. et fam. *Prendre, saisir, avoir le coup,* acquérir, avoir une grande adresse à faire quelque chose. || **2.** Geste, mouvement exécuté avec un objet, un outil, un instrument dont on fait usage. || *Coup de balai, de torchon,* nettoyage rapide ; au *fig.,* élimination brutale et définitive d'éléments indésirables. || *Coup de chapeau,* geste que fait un homme pour saluer en enlevant son chapeau ; *fig.* et *fam.,* hommage rendu à un acte exceptionnel : *Sa conduite mérite un coup de chapeau.* || Fig. et fam. *Coup de ciseaux,* coupure effectuée dans un texte. || *Coup de pinceau,* couche de peinture superficielle, appliquée avec rapidité. || Fig. et fam. *En trois coups de cuiller à pot,* très rapidement et très facilement. || *Coup de collier,* v. COLLIER. || Absol. et pop. *En mettre, en ficher, en jeter un coup, un bon coup,* s'acharner à son travail, faire un gros effort. || Fig. et fam. *Avoir un bon coup de fourchette,* avoir un robuste appétit. || *Coup de téléphone,* et, fam., *coup de fil,* communication téléphonique. || **3.** Mouvement soudain ou bru-

tal des éléments : *Coup de vent, de mer, de roulis. Le ciel avait l'air balayé par de grands coups de vent* (Flaubert). *Ce diable de pont a été si souvent emporté par les coups de vent* (Daudet). || *Coup dur, coup de chien*, tempête violente et soudaine : *Autrefois, j'aimais les coups durs et le temps un peu vache* (P.-É. Victor). || *Coup de foudre*, v. FOUDRE. || *Coup de tonnerre*, v. TONNERRE. || *Coup d'air*, courant d'air : *« Ce n'est rien : un coup d'air sur l'œil... J'avais ouvert les deux fenêtres. » Il toussota et remit ses lunettes* (Martin du Gard). || *Coup de feu*, élévation brusque de la température de cuisson, qui marque un plat de traces brunes ; ces traces elles-mêmes ; *fig.* et *fam.*, moment de presse : *Il ne surprenait, par moments, que le bruit des casseroles de la cuisinière, en plein coup de feu, pour son dîner du soir* (Zola). *En l'apercevant, elle s'arrêta au milieu de son coup de feu de maîtresse de maison occupée à transformer le logis, à créer des petits salons, des boudoirs, des fumoirs partout, jusque dans les alcôves et les cabinets de toilette* (Daudet). *Mais l'heure du grand coup de feu approche, l'heure où débarque le rapide se dirigeant sur Paris* (Huysmans). || *Coup de soleil*, v. SOLEIL. || *Coup de sang*, hémorragie cérébrale. || Fig. et fam. *Prendre un coup de sang*, avoir un violent accès de colère : *Il va me faire prendre un coup de sang, s'il tournicote encore longtemps* (Duhamel). || *Cheveux en coup de vent*, cheveux mal peignés. || Fam. *Passer en coup de vent*, très rapidement, sans s'arrêter ou en ne s'arrêtant qu'un court instant. || *Prendre un coup de vieux*, vieillir subitement.

III. 1. Façon d'attaquer, de manœuvrer au combat ou dans certains sports : *Au catch, presque tous les coups sont permis.* || *Coup bas*, coup porté au-dessous de la ceinture, interdit en boxe anglaise ; au *fig.*, procédé déloyal. || *Coup franc*, au football, droit accordé à une équipe en réparation d'une faute de l'adversaire. || *Coup de Jarnac*, coup d'épée par lequel le comte de Jarnac trancha le jarret de son adversaire, en 1547 ; au *fig.*, coup imprévu, peu loyal, mais décisif. || Class. *Coup fourré*, coup d'épée porté à l'adversaire pendant qu'on est soi-même atteint de la même manière ; au *fig.*, échange de mauvais procédés : *Contre cet assaut je sais un coup fourré | Par qui je veux qu'il soit de lui-même enferré* (Molière) ; *auj.*, attaque, manœuvre déloyale. || *Coup du père François*, opération menée par deux compères dont l'un étrangle la victime avec un foulard, tandis que l'autre lui vide les poches ; au *fig.*, manœuvre déloyale. || **2.** Chacune des actions ou combinaisons que fait un joueur au cours d'une partie : *Gagner à tous les coups. Si j'avais estimé que tel coup est permis et tel autre défendu, pensez-vous que mes adversaires eussent joué de même ?* (France). || *Calculer un coup*, au jeu, préparer une opération qui ne saurait échouer. || *Coup de dé* ou *de dés*, v. DÉ. || Class. *Le donner en trois, quatre* ou *six coups*, défier quelqu'un d'aboutir à un résultat difficile : *Je le donne en six coups au fourbe le plus brave* (Molière). || Class. *Tout coup vaille*, ou *tous coups vaillent*, quel que soit le résultat, à tout hasard : *Je me divertis toujours, tout coup vaille* (Dancourt). || Fig. et fam. *Un coup pour rien*, opération, effort inutile. || *Marquer le coup*, mettre en relief un détail, un incident ; célébrer un événement : *Buvons du champagne pour marquer le coup* ; montrer par son attitude qu'on a été sensible à une attaque. (On dit aussi, en ce sens, ACCUSER LE COUP.) || Fig. *Coup de poker*, manœuvre par laquelle on essaie de vaincre l'adversaire non par la supériorité, mais en bluffant pour le démoraliser. || **3.** Événement heureux ou malheureux qui se produit brusquement et semble le fait du hasard : *Coup de chance, de malheur. Coup du ciel, de la Providence. Un homme qui a vécu au milieu de toute l'aristocratie financière de Paris et des coups de banque qui font les fortunes* (Daudet). *C'est là* [l'existence de Hugo] *un de ces coups de fortune, un de ces coups de génie (un de ces coups de la grâce)* [Péguy]. || *Coup de Bourse*, spéculation boursière particulièrement fructueuse. || *Coup de théâtre*, v. THÉÂTRE. || **4.** Action, entreprise menée par une ou plusieurs personnes, comportant des risques, mais dont l'effet doit être décisif : *Faire un coup. Tenter le coup. Réussir, rater son coup. Quand il s'agit de faire un coup, elle travaille elle-même à l'occasion* (Croisset). || *Faire les cent coups, les quatre cents coups*, faire du tapage, s'agiter : *André s'agita, pérora, fit les cent coups* (Daudet) ; mener une vie désordonnée. || *Machiner son coup*, le préparer de longue main : *Là-dessus, l'oiseau s'envole ; elle avait machiné son coup, c'est clair* (Romains). || *Coup de chien*, émeute, sédition : *Je ne serais pas étonné qu'il y eût un coup de chien l'année prochaine* (Goncourt). || *Coup d'État*, brusque modification apportée illégalement au régime politique d'un pays, et, *par extens.*, transformation importante et inattendue ; *class.*, acte grave d'un gouvernement, dicté par la raison d'État : *Sur ces grands coups d'État tout parle, et je me tais* (Corneille). || *Coup de force*, mesures violentes, autoritaires et coercitives, prises par les autorités d'un pays contrairement au droit. || *Coup d'éclat*, action, exploit qui fait grand bruit et procure un grand renom ; action qui rompt brutalement avec les usages, les habitudes, une situation donnée. || *Coup de main*, action militaire locale menée par surprise. || *Coup de tête*, action brutale et soudaine de quelqu'un qui suit ses impulsions sans réfléchir : *Et bien ! il fit un coup de tête contre le monde : à son début, il dut croire ne s'être pas trompé sur le prestige de sa puissance* (Chateaubriand) ; *class.*, acte d'un grand jugement ; : *La paix de Cassel fut un coup de tête* (Furetière). || *Coup de désespoir, de folie*, action violente et spontanée, accomplie dans un moment d'égarement. || *Coup d'essai*, v. ESSAI. || *Coup monté*, v. MONTÉ. || Fam. *Monter le coup à quelqu'un*, v. MONTER. || Fam. *Être, mettre quelqu'un dans le coup*, participer soi-même, faire participer quelqu'un à l'action, l'entreprise projetée ; *par extens.*, être au courant, mettre au courant. || *Expliquer le coup à quelqu'un*, le mettre au courant : *Je ne te dirai pas que, lorsqu'il explique le coup, j'écoute toujours* (Maurois). || *Valoir le coup*, en parlant d'une chose, valoir la peine qu'on se donne pour l'obtenir.

IV. *Fam.* Quantité de liquide absorbée en une fois : *Avant de renvoyer les apprentis, il buvait avec eux quelques longs coups de bière fraîche en regardant la sortie des fabriques* (Daudet). *Il me prit l'envie d'aller boire un coup de ce petit vin blanc* (France). || *Coup de l'étrier*, verre bu au moment de partir : *Ces petites servantes d'auberge des tableaux flamands qui donnent le coup de l'étrier à un voyageur* (Musset). || Fam. *Coup du milieu*, verre d'alcool bu au milieu du repas. || *Boire un coup de trop*, s'enivrer légèrement. || Pop. *Avoir un coup dans le nez, dans l'aile*, être en état d'ébriété.

V. 1. *Class.* Fois, occasion : *Le pauvret, ce coup y laissa ses houseaux* (La Fontaine). || **2.** Entre dans un certain nombre de locutions adverbiales. || Class. et littér. *Encore un coup*, encore une fois : *Vous avez tort de rire, encore un coup* (Verlaine). || Class. *À ce coup*, cette fois : *À ce coup, le Saint-Esprit irrité se retire, les ténèbres s'épaississent, la foi s'éteint* (Bossuet). || Fam. *Pour le coup*, cette fois, dans ces circonstances : *Oh ! pour le coup, j'ai même été beaucoup plus loin dans la médisance* (Romains). || *Au premier coup, du premier coup*, dès la première fois. || Class. *À tous coups*, sans cesse, à tout propos : *Elle veut à tous coups s'échapper* (Molière). || *À tous les coups, à tout coup*, toutes les fois sans exception : *À tous les coups l'on gagne !* || *Coup sur coup*, à de très courts intervalles : *Il a perdu coup sur coup ses trois fils.* || *D'un coup, d'un seul coup*, en une seule fois : *Si je ne peux pas tout emporter d'un coup, je ferai un deuxième voyage. Risquer, aux derniers jours de sa vie, son œuvre et sa gloire d'un seul coup* (Maupassant). || *Sur le coup*, instantanément : *Il a été tué sur le coup.* || *Tout d'un coup*, rapidement et en une seule fois : *Il me tirait l'oreille tout d'un coup, à sa manière* (Vigny). || *Tout à coup*, ou (fam.) *d'un seul coup*, soudainement et inopinément : *Tout à coup dans*

l'antre inaccessible, | Le Veneur indigné, frissonnant et terrible, | Apparaît (Hugo). *Il a réfléchi un moment, et d'un seul coup il s'est mis à rire.* || *Du même coup,* par la même occasion. || *Du coup,* de ce fait même : *Ne fais pas ça, c'est stupide. Tu te fermes l'avenir du coup* (Maupassant). || *À coup sûr,* avec l'assurance de réussir : *Il ne s'engage qu'à coup sûr ;* sans doute ni erreur possible, assurément : *À coup sûr, il n'avait pas prévu cet incident.* || *Après coup,* la chose étant exécutée, l'occasion passée et réflexion faite : *Ce qui, après coup, s'expliquait très bien, ses visites ayant eu certainement pour objet de voir le mobilier* (Romains).

• SYN. : **I, 1** *heurt ;* **2** *beigne* (pop.), *châtaigne* (pop.), *gnon* (pop.), *horion, marron* (pop.), *taloche* (pop.), *tape* (fam.), *tarte* (pop.) ; **3** *bagarre, échauffourée, mêlée ;* **6** *bleu, contusion, ecchymose, meurtrissure ;* **8** *attaque, atteinte, blessure, injure, outrage ;* **9** *choc, commotion, ébranlement, secousse.* || **IV** *gorgée, lampée* (pop.), *verre.*

◆ **Sous le coup de** loc. prép. Sous l'effet immédiat de : *Qui de vous, sous le coup des mortelles délices, n'a désiré au-delà* (Sainte-Beuve).

◆ **A coups de** loc. prép. À force de, au moyen de : *Une médiocre traduction faite à coups de dictionnaire.*

coupable [kupabl] adj. et n. (bas lat. *culpabilis,* digne de reproche, coupable, de *culpa* [v. COULPE] ; XII^e s., *Job*). Qui a volontairement commis un acte répréhensible : *Coupable de vol, d'adultère, de négligence. Pourquoi l'historien qui suit fidèlement les moindres détails du récit qu'on lui a fait serait-il coupable ?* (Stendhal). *Un autre coupable l'attendait, dont elle devait ouvrir l'âme au repentir* (Mérimée).

• SYN. : *délinquant.* — CONTR. : *innocent.*

◆ adj. (1667, Molière). Condamnable, en parlant d'une action, d'une pensée : *Les joies que je prenais à l'entendre, je les croyais si coupables qu'il me semblait qu'on devinât ma pensée et qu'on changeait la conversation si je cherchais à l'y amener* (Proust). *Tes sentiments, dis-tu, n'ont rien de répréhensible ; moi, je les dis coupables parce qu'ils sont prématurés* (Gide). *Si mon locataire avait profité de la tranquillité que je lui ai laissée pour se livrer à des actions coupables* (Romains).

• SYN. : *blâmable, délictueux, fautif, répréhensible.*

coupablement [kupabləmɑ̃] adv. (de *coupable ;* av. 1589, J. A. de Baïf). De façon coupable : *Négliger coupablement sa famille.*

coupage [kupaʒ] n. m. (de *couper ;* début du XIV^e s., au sens I ; sens II, 1-2, 1836, Landais).

I. Action de couper, de trancher.

II. 1. Action de mêler des vins différents, des eaux-de-vie de force différente : *Le coupage est autorisé par la loi sous certaines conditions.* || *Par extens.* Action de diminuer la force d'un liquide quelconque en ajoutant de l'eau. || **2.** Produit obtenu par cette opération : *Mieux vaut un bon coupage qu'un mauvais cru.*

coupailler [kupɑje] v. tr. (de *couper ;* 1870, Goncourt). *Fam.* Couper à petits coups maladroits : *Cet engourdissement qui me retient à coupailler stupidement* (Goncourt).

coupant, e [kupɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *couper ;* 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1929, Larousse). **1.** Qui coupe bien : *Une lame, une herbe coupante.* || **2.** *Fig.* Qui tranche sans réplique, avec brutalité : *Répondre d'un ton coupant. « La question est mal posée », fit-il d'une voix coupante* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *acéré, affilé, affûté, aiguisé, tranchant ;* **2** *autoritaire, cassant, péremptoire.* — CONTR. : **1** *contondant, émoussé, mousse ;* **2** *accommodant, conciliant.*

◆ **coupant** n. m. (1611, Cotgrave). Fil d'un instrument tranchant : *Le coupant d'un rasoir.* || Par extens. *Le coupant de la main,* le côté de la main, par opposition au *plat.*

coup-de-poing [kudpwɛ̃] n. m. (de *coup, de* et *poing ;* 1845, Bescherelle, au sens 3 ; sens 1, XX^e s. ; sens 2, sept. 1874, *Revue britannique*). **1.** Pierre éclatée du paléolithique inférieur, arme et outil, tenue à pleine main. (Syn. BIFACE.) || **2.** Garniture de fer pour frapper avec le poing : *À la main gauche, Tartarin prenait un coup-de-poing à pointes de fer, à la main droite une canne à épée ; dans la poche gauche, un casse-tête ; dans la poche droite, un revolver* (Daudet). || Spécialem. *Coup-de-poing américain,* armature métallique, souvent garnie de pointes, renforçant le poing pour en rendre les coups plus meurtriers. || **3.** *Vx.* Petit pistolet : [Il] *en tira deux petits pistolets d'acier, de ces pistolets qu'on appelle « coups-de-poing »* (Hugo).

• Pl. *des* COUPS-DE-POING.

1. coupe [kup] n. f. (lat. *cuppa,* grand vase en bois, tonneau, et, à basse époque, « coupe » ; XII^e s., aux sens 1, 2 et 4 ; sens 3, 1564, *Indice de la Bible ;* sens 5, milieu du XIX^e s.). **1.** Vase à boire en métal, en verre, etc., ordinairement plus large que profond et muni d'un pied : *C'était l'idée même* [...] *de danser ainsi avec des coupes de champagne à portée de main qui était faite pour plaire à ma petite camarade* (Romains). || Son contenu : *Une bouteille de champagne contient normalement huit coupes.* || **2.** Partie d'un vase à boire qui reçoit le liquide : *La coupe et le pied d'un calice.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Lot de biens ou de maux que le destin réserve à chacun : *La coupe des grandeurs, que le vulgaire envie, | Brille dans votre main* (Hugo). || *Vider la coupe jusqu'à la lie,* souffrir jusqu'au dernier tous les malheurs possibles. || **4.** Récipient sans pied, large et peu profond, à usages divers : *Une coupe à fruits. Une coupe remplie de fleurs.* || **5.** *Spécialem.* Trophée attribué au vainqueur ou à l'équipe victorieuse d'une épreuve sportive, et qui, primitivement, consistait en une coupe d'or ou d'argent. || *Par extens.* L'épreuve elle-même : *La coupe de France de football. La coupe Davis est une épreuve mondiale de tennis.*

• SYN. : **1** *cratère ;* **3** *calice ;* **4** *compotier, jatte.*

2. coupe [kup] n. f. (déverbal de *couper ;* fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume,* au sens de « tracé de la voile avant le découpage des laizes » ; sens I, 1, v. 1354, *Modus ;* sens I, 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens I, 3, 1606, Nicot ; sens I, 4, 1640, Oudin ; sens I, 5, 1866, Larousse [*fausse coupe*] ; sens I, 6, 1611, Cotgrave ; sens I, 7, 1681, Brunot ; sens I, 8, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens II, 1, 1754, *Encyclopédie* [dans un vers, 1549, J. du Bellay] ; sens II, 2, 1675, Widerhold ; sens II, 3, 1845, Bescherelle).

I. 1. Action, manière de couper : *Vers le temps de la coupe des blés, on entendait au lever de l'aurore les petites sonneries de nos hameaux* (Chateaubriand). *La coupe des cheveux. Coupe aux ciseaux, au rasoir.* || *Outil, organe, surface de coupe,* dans une machine-outil, la partie qui opère le travail de coupe pour le façonnage des métaux. || **2.** *Spécialem.* Action d'abattre des arbres forestiers ; façon de conduire cet abattage : *Ordonner la coupe d'un bois.* || *Coupe sombre,* ou *coupe d'ensemencement,* suppression d'une partie des arbres qui composent un massif pour permettre l'ensemencement naturel ; au *fig.,* suppression importante : *On opéra des coupes sombres dans le budget et les effectifs du service automobile.* || *Coupe claire,* coupe sévère ne laissant que des arbres clairsemés. || *Coupe réglée,* exploitation qui consiste à couper chaque année une portion de bois déterminée. || Fig. *Mettre en coupe réglée quelqu'un* ou *quelque chose,* l'exploiter de façon systématique et abusive. || **3.** Endroit d'une forêt où l'on procède à l'abattage des arbres ; étendue de bois abattu ou à abattre : *Le sentier serpentait en pleine lumière dans les éclaircies d'une coupe* (Theuriet). || *Acheter une coupe sur pied,* acheter le bois avant qu'il soit abattu. || **4.** Action de couper dans une pièce d'étoffe, d'après un patron, les pièces nécessaires à un vêtement : *Prendre des leçons de coupe.* || *Par extens.* Manière dont un vêtement est coupé et exécuté : *Elle aimait les vêtements de coupe sobre, strictement pratiques* (Martin du Gard). || **5.** Métrage déterminé d'un tissu pris à une pièce : *Une coupe de drap.* || *Fausse coupe,* reste d'une pièce d'étoffe insuffisant pour faire un vêtement : *Elle a uti-*

lisé une fausse coupe de sa robe de noce (Hermant). || **6.** Endroit où une chose a été coupée : *Une coupe franche, nette.* || *Spécialem.* Tranche mince préparée pour l'observation au microscope : *Des coupes biologiques.* || **7.** Représentation par le dessin de l'intérieur d'un bâtiment, d'une machine, etc., supposés coupés par un plan vertical : *La coupe d'une maison, d'un navire. Un moteur vu en coupe.* || **8.** *Fig.* Contour, forme : *Une gracieuse coupe de visage.*

II. 1. Action, manière de diviser un ouvrage : *La coupe en trois actes d'une comédie.* || *Spécialem.* Pause, léger arrêt à l'intérieur d'un vers, d'une phrase : *La coupe traditionnelle de l'alexandrin est après la sixième syllabe.* || **2.** Action de diviser en deux paquets les cartes d'un jeu, en plaçant au-dessus le paquet qui était au-dessous. || *Faire sauter la coupe,* remettre subrepticement les cartes dans la position où elles étaient avant la coupe, pour tricher. || Class. *Jouer sous la coupe de quelqu'un,* jouer aussitôt après qu'il a coupé, donc dépendre de la façon dont il a séparé les cartes. || Fig. *Être sous la coupe de quelqu'un,* dépendre de lui, être sous son autorité : *Il m'a proposé la direction administrative d'un sanatorium de montagne qui est également sous sa coupe* (Romains). || **3.** *Vx.* Nage dans laquelle les bras, propulsés en avant, coupent l'eau : *Je piquais une tête sans faire jaillir une goutte d'eau ; je tirais la coupe marinière et la coupe sèche d'une façon très brillante* (Gautier).

• SYN. : **I, 1** *coupage, taille ;* **5** *coupon ;* **6** *entame, tranche.* || **II, 1** *division ; césure.*

1. coupé, e [kupe] adj. (part. passé de *couper*). **1.** Dessiné franchement : *Son nez, un peu retroussé, se terminait par une facette nettement coupée* (Gautier). || **2.** *Pan coupé,* surface plane qui remplace l'angle à la jonction de deux plans perpendiculaires. || **3.** En héraldique, se dit de l'écu ou d'une pièce divisés en deux parties égales par une ligne horizontale.

2. coupé [kupe] n. m. (ellipse de *carrosse coupé,* carrosse à un seul fond, de *couper son carrosse,* en faire retrancher un des deux fonds [1690, Furetière] ; milieu du XVII^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1832, Raymond ; sens 3, 1863, Littré ; sens 4, début du XX^e^ s. ; sens 5, 1661, Molière). **1.** *Autref.* Voiture hippomobile fermée, à quatre roues, à deux places, dite parfois *coupé égoïste : Je vois passer la courtisane | Se renversant dans son coupé* (Gautier). *La duchesse de Rozan, en coupé égoïste* (Zola). || **2.** Partie antérieure d'une diligence. || **3.** *Vx.* Compartiment de chemin de fer à une seule banquette. || **4.** Voiture automobile à deux portes, dont les sièges arrière sont supprimés ou remplacés par des strapontins. || Ancienne forme de carrosserie pour automobile de ville, comportant à l'avant le siège du chauffeur et, à l'arrière, une caisse fermée avec ou sans strapontin. || **5.** Pas de danse au cours duquel la jambe supportant le poids du corps se substitue à l'autre.

coupe-batterie [kupbatri] n. m. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *batterie ;* milieu du XX^e^ s.). Dispositif qui interrompt le circuit alimenté par une batterie électrique.

coupe-bourse [kupburs] n. m. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *bourse ;* fin du XII^e^ s., Reclus de Moiliens). *Vx.* Voleur qui opérait dans les lieux fréquentés en coupant les cordons maintenant la bourse : *Certainement, Villon n'était pas né pour être un coupe-bourse ; il avait une belle âme* (Gautier).

• Pl. *des* COUPE-BOURSES.

coupe-chou ou **coupe-choux** [kupʃu] n. m. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *chou ;* 1344, *Dict. général,* comme n. pr. ; *[frère] coupe-choux,* religieux peu estimé, chargé de menues tâches matérielles, 1642, Richelieu ; sens 1, v. 1831, G. Esnault ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Sabre large et court, porté par le fantassin de 1831 à 1866. || **2.** *Fam.* Rasoir.

• Pl. *des* COUPE-CHOUX.

coupe-cigares [kupsigar] n. m. invar. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *cigare ;* 1866, Larousse). Instrument servant à couper le bout des cigares.

coupe-circuit [kupsirkɥi] n. m. invar. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *circuit ;* 1888, Larousse). Appareil destiné à couper, par fusion d'un élément conducteur, le circuit du courant électrique quand l'intensité devient trop élevée, notamment en cas de *court-circuit.*

coupe-coupe [kupkup] n. m. invar. (redoublement de *coupe,* forme du v. *couper ;* XX^e^ s.). **1.** Sabre d'abattis servant, dans les pays tropicaux, à s'ouvrir un passage dans la forêt, à se défendre, etc. : *Le coupe-coupe, sans lequel un homme de race noire ne se croirait pas armé* (Tharaud). || **2.** *Fam.* Arme blanche en usage dans certaines unités des anciennes troupes d'outre-mer.

coupe-cul (à) [akupky] loc. adv. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *cul ;* fin du XVI^e^ s., Littré). Vx. *Jouer à coupe-cul,* jouer sans revanche.

coupée [kupe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *couper ;* 1773, Bourdé de Villehuet, au sens 1 ; sens 2, 1783, *Encycl. méthodique*). **1.** *Vx.* Interruption du pont d'un navire dont l'arrière était exhaussé. || **2.** Ouverture ménagée dans le flanc d'un navire, et qui permet d'y entrer ou d'en sortir. || *Échelle de coupée,* échelle s'adaptant à cette ouverture : *Par ordre de la direction du port, les échelles de coupée de tous les bateaux étaient descendues* (Malraux).

coupe-feu [kupfø] n. m. invar. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *feu ;* 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Large avenue aménagée de distance en distance dans les forêts de résineux, afin d'arrêter la propagation des incendies. || **2.** *Mur coupe-feu,* mur construit soit à l'intérieur d'un édifice, soit entre deux bâtiments, pour éviter la propagation d'un incendie, notamment par les toits.

coupe-file [kupfil] n. m. invar. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *file ;* 1883, Delvau). **1.** *Vx.* Laissez-passer officiel donnant le droit de couper une file de voitures à une cérémonie : *Elle dit devant lui que, pour les soirs de premières, de galas, un coupe-file leur eût été fort utile, que cela les avait beaucoup gênés de ne pas en avoir le jour de l'enterrement de Gambetta* (Proust). || **2.** Laissez-passer délivré par les services de police, donnant certaines priorités aux ayants droit : *Il prit [...], dans la main droite, une carte de police, une espèce de coupe-file dont il se servait parfois pour effrayer les naïfs* (Duhamel).

coupe-gorge [kupgɔrʒ] n. m. invar. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *gorge ;* début du XIII^e^ s., Raoul de Houdenc, comme toponyme, au sens 1 ; sens 1-2 [comme n. commun], fin du XVI^e^ s. ; sens 3, 1668, Molière). **1.** Lieu malfamé, où l'on risque d'être attaqué, assassiné : *Cette ruelle se change en coupe-gorge* (Balzac). *Un vrai coupe-gorge, cette ville haute* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Tripot où l'on dépouille les joueurs naïfs. || **3.** *Class.* et *littér.* Danger pour la santé ; situation périlleuse, semée d'embûches : *C'est un coupe-gorge qu'une table remplie de trop de viande* (Molière). *La vie politique est un affreux coupe-gorge* (Balzac).

coupe-jarret [kupʒarɛ] n. m. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *jarret ;* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné). Assassin à gages ou de profession : *Dans la population parisienne se mêlait une population étrangère de coupe-jarrets du Midi ; l'avant-garde des Marseillais, que Dan-ton attirait pour la journée du 10 août et les massacres de Septembre, se faisait connaître à ses haillons, à son teint bruni, à son air de lâcheté et de crime* (Chateaubriand). *Nous vous battrons à mort, coupe-jarret !* (Nerval).

• Pl. *des* COUPE-JARRETS.

coupe-légumes [kuplegym] n. m. invar. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *légume ;* 1845, Bescherelle). Instrument servant à couper les légumes en menus morceaux ou en morceaux de forme déterminée.

coupé-lit [kupeli] n. m. (de *coupé,* n. m., et de *lit ;* 1866, Larousse). *Vx.* Compartiment de chemin de fer dont l'unique banquette était transformable en lit.

• Pl. *des* COUPÉS-LITS.

coupellation [kupɛlasjɔ̃] n. f. (de *coupeller ;* 1771, Schmidlin). En métallurgie,

opération qui consiste à séparer par oxydation, à partir d'un mélange liquide, un ou plusieurs éléments dont l'affinité pour l'oxygène est différente.

coupelle [kupɛl] n. f. (de *coupe* 1 ; 1431, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1953, Robert). **1.** Petit creuset de terre réfractaire employé dans les laboratoires : *Pendant que, remuant coupelles et matras, il faisait sa noire cuisine* (France). || **2.** Petite coupe.

coupeller [kupɛle] v. tr. (de *coupelle ;* av. 1596, Vigenère). Soumettre un métal à la coupellation : *Coupeller de l'or.*

coupe-ongles [kupɔ̃gl] n. m. invar. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *ongle ;* XXe s.). Sorte de ciseaux à lames courtes et courbes ou de pince, servant à couper les ongles des mains et des pieds.

coupe-papier [kuppapje] n. m. invar. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *papier ;* 1866, Larousse). Instrument à bord peu tranchant, en bois, en os, en métal, etc., pour couper une feuille de papier, séparer les feuillets d'un livre, etc. : *Il distribuait gravement* [...] *le papier, les plumes, les crayons, les coupe-papier* (Daudet). *Il jouait en me regardant avec un coupe-papier de celluloïd* (M. Prévost).

couper [kupe] v. tr. (de *coup* [proprem. « diviser d'un coup »] ; XIIe s., *Lois de Guillaume,* aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1678, Guillet ; sens I, 4, v. 1560, Paré ; sens I, 5, 1671, Pomey ; sens I, 6, 1611, Cotgrave ; sens I, 7, 1675, Widerhold ; sens I, 8, 1680, Richelet ; sens II, 1, 1538, R. Estienne [pour les cartes, 1640, Oudin] ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, av. 1309, Joinville ; sens II, 4, 1863, Littré ; sens II, 5, 1671, Mme de Sévigné ; sens III, XVe s., O. Basselin).

I. 1. Séparer au moyen d'un instrument tranchant : *Couper le pain. Couper du jambon à la machine. Couper le blé. Couper du bois. Ils coupèrent l'extrémité de toutes les racines* (Flaubert). *Nous voulons que le ver souffre d'être coupé en morceaux, mais dans quel morceau sera la souffrance ?* (Alain). || Fig. *À couper au couteau, à couper par tranches,* très épais : *Brouillard, bêtise à couper au couteau.* || *Couper un livre,* en séparer les feuillets joints pour pouvoir le lire. || Vx. *Couper la bourse à quelqu'un,* le voler adroitement. || Fig. *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un,* le devancer, le supplanter en quelque affaire. || Fam. *Couper les cheveux en quatre,* v. CHEVEU. || *Couper la poire en deux,* prendre un moyen terme. || **2.** Retrancher un organe, amputer un membre : *Couper l'appendice. Couper un bras, une jambe.* || *Couper la tête* ou (fam.) *couper le cou à quelqu'un,* le décapiter : *Pour imiter Louis XIV faisant couper la tête à je ne sais quel héros de la Fronde* (Stendhal). || *Couper la gorge à quelqu'un,* l'égorger. || Pop. *Couper le sifflet à quelqu'un,* lui couper la gorge ; au *fig.,* le faire taire brusquement. || Fig. *Couper le nez, les oreilles,* se dit, par menace, pour symboliser la vengeance terrible qu'on veut tirer de quelqu'un. || Fig. *Couper les jambes à quelqu'un,* lui causer une fatigue extrême : *En riant de la fatigue qui nous coupait les jambes* (Romains). || Fig. *Couper les bras, couper bras et jambes à quelqu'un,* lui causer une celle stupeur qu'il est incapable de réagir. || Absol. *Couper dans le vif,* trancher dans la chair vive pour atteindre le mal, l'extirper ; au *fig.,* agir énergiquement pour arriver à un résultat décisif. || **3.** *Spécialem.* Enlever les organes de la génération à un animal, le châtrer : *Couper un chat, un chien.* || **4.** *Par extens.* Retrancher pour faire disparaître. || *Couper un passage dans un roman, un article,* le supprimer. || *Couper un angle,* l'abattre. || Fig. *Couper à ou dans la racine, couper la racine, couper par le pied* (vx), extirper radicalement : *Couper le mal dans la racine. La mort du maréchal avait coupé par le pied les espérances de Marneffe* (Balzac). || **5.** Tailler selon certaines règles, d'après un modèle : *Couper une jupe.* || **6.** *Spécialem.* Faire une entaille, blesser : *C'est un éclat de verre qui l'a coupé.* || **7.** *Par anal.* Causer une sensation comparable à celle d'une coupure : *Vent glacial qui coupe le visage.* || **8.** *Couper une balle,* au tennis, au Ping-Pong, renvoyer une balle en la frappant de haut en bas, comme si on voulait la couper, pour lui donner de l'effet et la faire rebondir anormalement.

II. 1. Diviser, partager en deux ou plusieurs parties : *Couper une chambre en deux par une cloison. Pont-l'Abbé est une petite ville fort paisible, coupée dans la longueur par une large rue pavée* (Flaubert). || *Couper les cartes,* ou, absol., *couper,* diviser en deux paquets les cartes qui ont été battues et placer le paquet supérieur sous le paquet inférieur. || *Couper une œuvre, une pièce de théâtre,* la diviser en chapitres, en actes : *Trois ou cinq actes, c'est la manière la plus usitée de couper une œuvre dramatique.* || **2.** Séparer, isoler une partie d'un ensemble : *Couper l'ennemi de ses bases.* [Magnin] *pensait que, contre les forces italiennes et allemandes, les républicains ne pourraient sauver les fronts coupés de leur centre* (Malraux). || **3.** Mettre fin à une continuité, interrompre : *Couper le gaz, le courant électrique. Couper une marche par des haltes. Des entretiens coupés de quelques heures d'étude | Nous font de notre grotte une douce habitude* (Lamartine). *On disait que la route était coupée par la neige* (Romains). || *Couper une phrase, un vers,* etc., ménager à certains endroits des arrêts, des pauses : *Que toujours, dans vos vers, le sens, coupant les mots, | Suspende l'hémistiche, en marque le repos* (Boileau). || *Couper une communication téléphonique,* ou, absol., *couper,* interrompre cette communication : *Ne coupez pas, s. v. p. !* || *Couper la fièvre,* la faire baisser ou cesser : *Avec la seconde écorce du sassafras, ils coupent les fièvres* (Chateaubriand). || *Couper le souffle à quelqu'un,* arrêter sa respiration : *Il ne faut pas que la vue de l'escalier* [...] *nous coupe le souffle dans le moment même où nous avons besoin de respirer amplement* (Alain) ; au *fig.,* stupéfier : *Une nouvelle qui vous coupe le souffle.* || *Couper la parole à quelqu'un,* ou simplem. *le couper,* l'interrompre brusquement : *« Je vous coupe », dit Renan* (Barrès). || *Couper l'appétit,* enlever l'envie de manger. || *Couper les vivres,* cesser de fournir l'argent nécessaire aux besoins vitaux ; interrompre une aide financière comme sanction. || Fig. *Couper les ponts,* cesser toute relation avec quelqu'un ; rompre avec quelque chose, notamment avec son passé : *Mais tous deux voyant qu'ils allaient se couper les ponts, ils s'arrêtèrent net* (Gide). *Il faudra que je rompe avec tout* [...], *que je coupe les ponts derrière moi* (Romains). || Pop. *Couper la chique à quelqu'un,* v. CHIQUE 1. || Pop. *Ça te (vous) la coupe !,* cette surprise te (vous) suffoque. || **4.** Passer à travers quelque chose : *Le bateau coupait les vagues* (Flaubert). *La route suivait le cours d'eau, coupant l'extrémité de la forêt* (Gide). || **5.** Class. *Couper quelqu'un,* passer devant lui en le séparant de la personne ou de la chose vers laquelle il se dirige : *S'il les trouve en conversation avec vous, il vous coupe et vous les enlève* (La Bruyère). || Class. *Couper chemin à,* se mettre sur le chemin pour empêcher quelqu'un de passer ; au *fig.,* mettre fin à quelque chose : *À tous nos démêlés coupons chemin, de grâce* (Molière). || **6.** Fam. et vx. *Couper quelqu'un,* obliquer pour l'éviter : *Ce jeune homme croyait que nous aimions beaucoup une personne que je coupe au contraire aussi souvent que je peux* (Proust).

III. Affaiblir un liquide en le mélangeant avec un autre : *Couper d'eau son vin. Couper le lait.*

● SYN. : **I, 1** *cisailler, découper, dépecer, rogner, sectionner, tailler, trancher, tronçonner ;* **3** *castrer, hongrer ;* **6** *balafrer, écorcher, entailler, entamer, inciser, taillader ;* **7** *cingler, fouetter.* || **II, 1** *fractionner, scinder, segmenter ;* **3** *arrêter, barrer, entrecouper, intercepter, obstruer.* || **III** *baptiser* (fam.).

◆ v. tr. ind. [**à**] (1861, G. Esnault). Fam. *Couper à quelque chose,* éviter habilement quelque chose de pénible ou de désagréable : *Il s'était fait coller ordonnance pour couper à un départ* (Barbusse). || *Ne pas y couper de,* ne pas échapper à quelque chose : *Il n'y coupera pas d'une bonne punition. On prend froid avec 25 degrés,*

après des jours et des nuits passés dans une étuve. Je savais bien que je n'y couperais pas (Gide).

◆ v. intr. (sens I, XIIe s. ; sens II, 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 2, 1843, Balzac ; sens II, 3, 1863, Littré).

I. Être affilé, tranchant : *Cette serpe ne coupe plus.*

II. 1. Aller par le plus court chemin : *Couper par le bois, à travers champs.* ‖ *Couper court à quelque chose,* v. COURT, adv. ‖ **2.** Fig. et fam. *Couper dans quelque chose,* se laisser prendre à un piège, accepter naïvement de croire : *Il coupe dans tout, il avale tout* (Daudet). *Pfff ! Je couperais dans ce bateau-là ?* (Bernstein). ‖ **3.** En termes d'escrime, dégager par-dessus la pointe ou par-dessous le poignet de l'adversaire.

◆ **se couper** v. pr. (sens I, 1-2 et II, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1580, Montaigne).

I. 1. Se faire une coupure, une blessure avec un instrument tranchant : *Se couper en affûtant un couteau.* ‖ Fam. *Se couper en quatre pour quelqu'un,* faire l'impossible pour le satisfaire. ‖ **2.** En parlant d'une étoffe, s'user, se fendre à l'endroit des plis. ‖ *Par anal.* En parlant d'un petit enfant, avoir des écorchures, une irritation de l'épiderme dues aux frottements. ‖ **3.** *Fig.* et *fam.* Se contredire par inadvertance et montrer qu'on a menti, ou dévoiler ce qu'on voulait tenir secret : *Albertine, sentant qu'elle s'était coupée, modifiait sa démonstration* (Proust).

II. En parlant de deux ou plusieurs voies, itinéraires, directions, etc., se croiser : *La route départementale et la route nationale se coupent à quelques kilomètres de l'agglomération. Les trois hauteurs d'un triangle se coupent en un même point.*

coupe-racines [kuprasin] n. m. invar. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *racine ;* 1832, Raymond). Appareil qui sert à couper en lamelles les racines et les tubercules destinés à l'alimentation du bétail.

couperet [kuprɛ] n. m. (de *couper ;* 1328, Varin, au sens 1 ; sens 2, v. 1791, Brunot). **1.** Couteau de boucherie ou de cuisine, à lame large et pesante, pour trancher ou pour hacher. ‖ **2.** *Par extens.* Couteau de la guillotine. ‖ Fig. *Se mettre la tête sous le couperet,* agir avec une grande imprudence.

couperose [kuproz] n. f. (probablem. adaptation du lat. médiév. *cuprirosa,* rose de cuivre, du bas lat. *cuprum,* cuivre, et *rosa,* rose ; v. 1280, *Clef d'Amors,* au sens 1 ; sens 2 [emploi fig. du sens 1], v. 1560, Paré). **1.** Nom usuel de divers sulfates : *Une odeur de couperose sort par bouffées des toits d'une fabrique voisine* (Hugo). ‖ *Couperose verte,* sulfate de fer. ‖ *Couperose bleue,* sulfate de cuivre. ‖ *Couperose blanche,* sulfate de zinc. ‖ **2.** Affection cutanée consistant en une coloration vive du visage avec dilatation vasculaire.

couperosé, e [kuproze] adj. (de *couperose ;* XVe s.). Atteint, marqué de couperose : *Georges annonçait bien des désastres en amour et une vie de débauches continuelles par un teint couperosé, par des traits grossis et comme vineux* (Balzac). *C'était une dame excessivement grosse, au visage couperosé, non pas diffluent, comme le reste de sa personne, mais dur et couvert de plis serrés* (Duhamel).

coupetée [kupte] ou **coptée** [kɔpte] n. f. (part. passé fém. substantivé de *coupeter, copeter,* faire résonner [la cloche] en faisant aller le battant d'un seul côté, sans mettre la cloche en branle [1403, Du Cange], dér. de *coup ;* 1831, V. Hugo [*coupetée*] et 1863, Littré [*coptée*]). Sonnerie de cloche analogue à celle du tocsin : *Les lourdes coupetées du beffroi de Notre-Dame* (Hugo).

• Rem. On écrit aussi COUPPETÉE.

coupe-tête [kuptɛt] n. m. invar. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *tête ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Bourreau : *Le coupe-tête jette un coup d'œil à son maître* (Hugo). ‖ **2.** *Vx.* Jeu où les enfants sautent tour à tour les uns par-dessus les autres.

coupeur, euse [kupœr, -øz] n. (de *couper ;* XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Personne qui coupe : *Ce Loriot, qui vendait du blé aux coupeurs de têtes, n'a eu qu'une passion* (Balzac). ‖ Vx et fam. *Coupeur de bourses,* voleur adroit : *Il ne trouvait ces qualités, plus brillantes et mieux développées, que chez la grande nation des tirelaines, matois, coupeurs de bourses* (Nerval). ‖ Vx. *Coupeur d'oreilles,* querelleur, spadassin. ‖ *Coupeur de cheveux, de fil en quatre,* celui qui a l'esprit compliqué, qui aime à ergoter : *On nous remplace par des types à lunettes, des coupeurs de fil en quatre* (Bernanos). ‖ **2.** *Spécialem.* Ouvrier, ouvrière spécialisés dans la coupe des vêtements.

◆ **coupeuse** n. f. (1907, Larousse). Machine à couper.

coupe-vent [kupvɑ̃] n. m. et adj. invar. (de *coupe,* forme du v. *couper,* et de *vent ;* 1902, A. Jarry). Dispositif placé devant une machine automotrice pour diminuer la résistance de l'air.

couplage [kuplaʒ] ou **couplement** [kupləmɑ̃] n. m. (de *coupler ;* 1754, *Encyclopédie,* au sens de « seizième partie d'un train de bois » ; *couplage,* sens 1, 1863, Littré, et sens 2-3, XXe s. ; *couplement,* sens 1-2, 1866, Larousse, et sens 3, XXe s.). **1.** Action de coupler. ‖ **2.** Assemblage de pièces mécaniques. ‖ Association de machines ou d'appareils électriques en vue de leur fonctionnement simultané. ‖ **3.** Liaison de deux circuits électriques.

1. couple [kupl] n. f. (lat. *copula,* lien, chaîne, union [v. COPULE] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, v. 1530, C. Marot). **1.** *Vx.* Lien pour attacher les animaux : *La meute était aux couples et les chevaux sellés* (Chérau). ‖ **2.** *Vx* et *dialect.* Groupe de deux animaux ou de deux choses de même espèce, réunis accidentellement : *Il acheta deux chevaux, se procura une couple de chiens courants* (Theuriet). ‖ **3.** *Fam.* Exprime un petit nombre mal déterminé : *Le bonhomme acheva de dîner gaiement et s'en alla sitôt après vider une couple de chopes à la « Ville de Strasbourg »* (Daudet). *Nous attendons une couple d'heures sur le bitume de l'avenue Victoria* (Duhamel). *Il était rare qu'une couple de journées passât sans qu'il pensât à elle* (Montherlant).

• Syn. : **2** *paire.*

2. couple [kupl] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XIIe s., *Jeu d'Adam,* au sens 1 ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, 1834, Landais ; sens 4, 1863, Littré ; sens 5-6, XXe s. ; sens 7, 1643, Fournier [pour un navire]). **1.** Homme et femme unis par le mariage ou par les liens du sentiment : *Les amoureux s'entraimaient | Et par couples aux belles bouches | Marchaient à distances inégales* (Apollinaire). *Nous aurions tout à fait l'air d'un couple d'amoureux* (Romains). ‖ Homme et femme réunis dans des circonstances déterminées : *Sur la terrasse, deux couples* [...] *dansaient* (Romains). ‖ **2.** Se dit de deux personnes unies par des sentiments d'affection ou qu'une autre cause rapproche : *Un couple d'amis. Un couple de gredins.* ‖ *Littér.* Se dit de deux entités souvent rapprochées ou opposées : *Ce vieux couple éternel, l'Avarice et l'Amour* (Samain). ‖ **3.** Mâle et femelle d'animaux réunis, ou animaux appariés pour un même travail : *Il y avait deux lits jumeaux, une table chargée de livres, une corbeille à terre où dormait un couple de chats siamois* (Martin du Gard). *Couple de bœufs.* ‖ **4.** En mécanique, système de deux forces égales, parallèles et de sens contraires. ‖ **5.** *Couple moteur,* travail d'un moteur considéré dans son effort instantané. ‖ **6.** *Couple conique,* ensemble des pignons d'engrenage d'une transmission associés par paire, et qui renvoient à angle droit le mouvement moteur à la machine utilisatrice. ‖ **7.** Pièce de construction de la coque d'un navire ou du fuselage d'un avion, placée perpendiculairement à l'axe du navire ou de l'appareil.

• Syn. : **2** *paire.*

couplement n. m. V. COUPLAGE.

coupler [kuple] v. tr. (lat. *copulare,* lier ensemble, de *copula* [v. COUPLE 1] ; XIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1845, Bescherelle [pour des roues]). **1.** Réunir, attacher avec une couple : *Coupler des chiens.* ‖ **2.** Assembler deux à deux : *À l'affût des perdreaux cou-*

plés (Genevoix). || **3.** Relier deux à deux des pièces, des machines, des véhicules. || *Spécialem.* Relier, connecter des appareils électriques.

couplet [kuplɛ] n. m. (de *couple* 1 ; 1340, Havard, au sens I ; sens II, 1, v. 1360, Froissart ; sens II, 2, 1501, Cohen ; sens II, 3, XXe s.).

I. *Vx.* Ensemble de deux pièces métalliques jointes par des charnières et des rivures. (On dit auj. PENTURE.)

II. 1. Strophe, ou suite de vers groupés, qui constitue l'élément variable d'une chanson, souvent suivi d'un refrain. || *Spécialem.* Dans les chansons de geste, laisse de même assonance finale. || **2.** Au théâtre, tirade d'une certaine importance, après laquelle est ménagé un repos : *Les couplets héroïques d'Horace et de Curiace.* || Dans un vaudeville, vers destinés à être chantés, intercalés entre les scènes. || **3.** *Fam.* Discours que répète habituellement une personne sur un sujet donné : *Je connais de longue date son couplet.*

• SYN. : **3** *chanson, refrain, rengaine, ritournelle.*

◆ **couplets** n. m. pl. Chanson (vieilli) : *Chanter des couplets subversifs.*

coupletier [kuplətje] n. m. et adj. (de *couplet ;* 1778, Gohin). Faiseur de couplets, de chansons : *Il semble qu'un Juvénal français, alerte et coupletier, soit le génie du lieu* (Goncourt).

coupleur [kuplœr] n. m. (de *coupler ;* 1888, Larousse). Dispositif d'accouplement, de connexion dans un circuit électrique.

coupoir [kupwar] n. m. (de *couper ;* 1391, *Dict. général*). Instrument servant à couper les corps durs. || *Spécialem.* Outil utilisé dans l'imprimerie pour sectionner les filets, les interlignes, les espaces, etc.

coupole [kupɔl] n. f. (ital. *cupola,* bas lat. *cupula,* petite cuve, de *cupa* [v. CUVE] ; 1666, M. Thévenot, aux sens 1-2). **1.** Voûte hémisphérique, en forme de coupe renversée : *Sous une coupole d'or, des oiseaux de rubis, d'un artifice merveilleux, chantaient* (France). || Se dit de la voûte céleste : *La vaste coupole d'un ciel bleu* (Chateaubriand). || **2.** Extérieur d'un dôme, et, *par extens.,* le dôme lui-même : *Le dôme du Val-de-Grâce et le dôme des Invalides, deux monuments [...] assombrissant tout par les teintes sévères que projettent leurs coupoles* (Balzac). || *La Coupole,* l'Institut de France, à Paris, et plus particulièrement l'Académie française : *Dois-je vous confier, Mesdemoiselles, que j'ai vu, du côté de la Coupole, des écrivains célèbres, que dis-je, des maréchaux de France, des hommes qui ont commandé des millions d'hommes, tout déconcertés, tout émus et inquiets à la pensée qu'ils allaient paraître et prendre la parole devant une assemblée presque purement composée de dames* (Valéry). || *Être reçu sous la Coupole,* prononcer le discours de réception à l'Académie, devenir académicien.

coupon [kupɔ̃] n. m. (de *couper ;* XIIe s., Godefroy, écrit *copon* ou *coupon,* au sens de « morceau d'un objet quelconque » ; sens 1, milieu du XVe s. ; sens 2, 1718, Brunot ; sens 3, 1762, Acad. ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** Reste d'une pièce de tissu dont on a coupé une partie : *On vérifiait l'aunage des pièces pour s'assurer de la valeur exacte du coupon restant* (Balzac). || Petite longueur restant d'une pièce de tissu et vendue en solde. || **2.** Billet détaché d'une souche et attestant un droit : *Coupon de théâtre.* || **3.** Titre d'intérêt, de dividende ou d'arrérages joint à une valeur mobilière, que l'on détache à l'échéance et qui donne droit à un paiement. || **4.** *Coupon-réponse,* coupon permettant à un correspondant d'obtenir, dans un pays étranger, un timbre pour affranchir sa réponse.

• SYN. : **1** *coupe ;* **2** *ticket.*

coupure [kupyr] n. f. (de *couper ;* v. 1279, *le Castoiement... du père à son fils,* au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon [pour l'écoulement des eaux, 1798, Acad.] ; sens I, 3, 1834, Landais ; sens I, 4 et II, 1-2, XXe s. ; sens I, 5, 1791, Brunot [« billet de banque »]).

I. 1. Incision, blessure faite par un instrument tranchant : *Quelques gouttes de sang échappées d'une coupure insignifiante* (Valéry). || Fente qui se produit dans la peau, principalement à l'endroit d'un pli. || **2.** Tranchée, excavation naturelle ; fossé creusé par le passage d'un cours d'eau : *Les coupures de la montagne. La coupure de la Meuse.* || *Spécialem.* Fossé pour l'écoulement des eaux. || **3.** Suppression dans une œuvre littéraire, notamment dans une pièce de théâtre : *Il [...] ferait les coupures et les additions nécessaires* (Gautier). || **4.** *Coupures de journaux,* articles de journaux découpés : *Pierre s'exclama, et, courant aux cartons où il entassait tant de documents, il en tira une grande coupure du feuilleton du « Temps » du 1er décembre 1913, toute marquée, bordée, soulignée au crayon rouge* (Valéry). || **5.** *Spécialem.* Fraction d'une valeur mobilière qui peut être acquise séparément ; billet de banque d'une valeur moindre que celle du billet type : *La Banque de France avait émis, la veille, quantité de coupures de cinq et de vingt francs, qu'on se montrait comme une curiosité* (Martin du Gard).

II. 1. Interruption dans la fourniture du courant électrique, la distribution d'eau, de gaz : *De violents orages ont provoqué plusieurs coupures de courant.* || **2.** *Fig.* Interruption dans le développement, la continuité : *Les guerres représentent des coupures radicales dans l'évolution des individus comme des sociétés.*

• SYN. : **I, 1** *balafre, boutonnière, écorchure, entaille, estafilade, taillade ;* **3** *retranchement.* || **II, 1** *arrêt ;* **2** *cassure, fossé.*

couque [kuk] n. f. (néerl. *koek,* gâteau ; 1836, Landais). **1.** Gâteau flamand à pâte levée, du genre biscuit. || **2.** Sorte de pain d'épice, dans le Nord et dans l'Est : *On s'empiffrait de couques de Dinant, on se gavait de pistolets au beurre* (Huysmans).

cour [kur] n. f. (lat. médiév. *curtis,* lat. class. *cohors, cohortis,* cour de ferme, troupe, cortège ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *cort, court* [*cour,* XVe s., sous l'influence du lat. *curia,* v. CURIE], au sens I, 1 ; sens I, 2, XIIe s. ; sens II, 1, XIIIe s. ; sens II, 2-5, XIIe s. ; sens II, 6, 1573, Du Puys ; sens II, 7, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens 8, 1538, R. Estienne [*faire la cour à quelqu'un ; faire sa cour,* 1549, R. Estienne] ; sens III, 1 et 4, XIIe s. ; sens III, 2-3, 1549, R. Estienne ; sens III, 5, 1690, Furetière ; sens III, 6, 1728, Fontenelle).

I. 1. Espace découvert, entouré de murs ou de bâtiments, et dépendant d'une habitation : *La maison [...], au corps de logis adossé au fond de la cour à la propriété voisine* (Balzac). *Les fenêtres de la galerie donnaient sur une cour* (France). || *Cour d'honneur,* cour principale d'un château, d'un bâtiment important, où l'on reçoit les visiteurs : *La cour d'honneur d'un lycée.* || *Cour de récréation,* lieu où jouent les écoliers. || *Arrière-cour, avant-cour, basse-cour,* v. ces mots à leur ordre alphab. || *Côté cour* (au théâtre), v. CÔTÉ. || **2.** *Vx.* Dans une ville, vaste impasse entourée de hauts bâtiments d'habitation : *Mme Ebsen et sa fille s'engageaient à la nuit dans une cour de cité ouvrière* (Daudet). || *Spécialem.* À Paris, rue dont les extrémités étaient closes par des bâtiments : *La cour des Fermes.* || *Cour des Miracles,* au Moyen Âge, à Paris et dans quelques grandes villes, endroit où se rassemblaient mendiants et hors-la-loi ; *par extens.,* lieu sordide, repaire de mendiants, de brigands : *Cela devint une sorte de cour des Miracles au grand pied* (Nerval).

II. 1. *Vx* et *dialect.* Domaine rural, puis partie de ce domaine : *Leur exploitation comprenait quinze hectares en cours et en prairies* (Flaubert). || *Spécialem.* Domaine du prince (à l'origine, surtout rural). || **2.** Lieu où vivent le prince et son entourage : *Les grandes dames s'exilaient de la ville et de la cour* (Chateaubriand). *Je ne paraîtrai pas une fois à la cour* (Musset). || **3.** Ensemble des personnes entourant le roi ou le prince : *À l'époque mérovingienne, la cour se déplaçait de domaine en domaine.* || *Abbé de cour,* ecclésiastique mondain, qui vivait selon les manières de la cour plutôt que selon les règles de l'Église. || *Homme, femme,*

gens de cour, personnes ayant le ton, les manières des courtisans. || *Manteau, robe, habit de cour,* vêtement, tenue que l'on porte dans l'entourage royal, conformément à l'étiquette. || *Cour du roi Pétaud,* endroit où chacun commande et où règne le désordre (allusion possible à la cour du roi qu'élisaient autrefois les mendiants et qui n'avait guère d'autorité sur ses sujets) : *On n'y respecte rien, chacun y parle haut | Et c'est tout justement la cour du roi Pétaud* (Molière). || Class. *Savoir la cour, sa cour,* bien connaître le ton, les manières, les usages de la cour : *Son père sait la cour* (Corneille). || **4.** Le souverain et son conseil, et, *par extens.,* le parti du souverain : *Au XVIII*e *s., le parlement s'opposa souvent à la Cour.* (Prend généralement une majuscule en ce sens.) || *Être bien* ou *mal en cour,* jouir ou non de la faveur royale ; au *fig.,* jouir ou non de l'estime de quelqu'un, être assuré ou non de sa protection. || **5.** Le gouvernement du souverain dans ses relations avec les autres gouvernements : [On] *indiquerait, une fois survenue la mort de François-Joseph, la situation à la cour de Vienne* (Romains). || **6.** Suite, entourage d'un grand seigneur, d'un haut personnage : *Cette cour de Madame n'était que jeunesse, esprit, beauté, divertissement et intrigue* (Sainte-Beuve). || **7.** *Par extens.* Ensemble de personnes cherchant à plaire à une autre pour en obtenir quelque faveur, en particulier ensemble de ceux qui s'empressent autour d'une dame : *Tout homme riche ou puissant est sûr d'avoir sa cour. Cette femme est entourée de toute une cour d'admirateurs.* || **8.** *Class.* et littér. *Faire sa cour,* se présenter à la cour du souverain ou devant les puissants du jour, pour leur témoigner son respect et son dévouement et gagner leur faveur : *Un boulanger nous hébergea. Le soir, vers les neuf heures, j'allai faire ma cour au roi* (Chateaubriand). || *Faire la cour à une femme,* tenter de lui plaire et de gagner ses faveurs par son empressement, ses assiduités : *Votre fils fait la cour à une fille du village* (Musset). || *Faire un doigt, un brin de cour,* tenter discrètement de plaire à une femme.

III. 1. Au Moyen Âge, assemblée comprenant certains vassaux du roi, chargée de discuter des questions importantes touchant le gouvernement royal. || *Cour plénière,* assemblée d'apparat, tenue par les rois en quelque circonstance solennelle. || *Cour royale de justice,* assises tenues par le roi, qui y rendait la justice. || **2.** Tribunal d'ordre supérieur, ordinaire ou extraordinaire : *Cour d'assises, d'appel.* || *Haute Cour de justice,* juridiction politique, instituée pour juger les hauts personnages de l'État, et, parfois, les auteurs de certains crimes : *Une Haute Cour de justice, devançant le Tribunal révolutionnaire, était établie à Orléans* (Chateaubriand). || **3.** Juridiction administrative : *Cour des comptes.* || **4.** Lieu où siègent ces tribunaux. || **5.** Ensemble des magistrats constituant l'un de ces tribunaux : *Un huissier a annoncé la cour* [...] ; *trois juges, deux en noir, un en rouge, sont entrés* (Camus). || **6.** Fig. *Cour d'amour,* tribunal de salon où dames et seigneurs jugeaient courtoisement de problèmes d'amour (XIIe-XVe s.) : *Presque tous les arrêts des cours d'amour ont des const dérants fondés sur les règles du code d'amour* (Stendhal).

courable [kurabl] adj. (de *courir ;* milieu du XIIIe s., au sens de « qui court » ; sens actuel, 1561, Du Fouilloux). En vénerie, se dit d'un animal qui peut être couru, qui est traditionnellement couru : *La biche n'est pas courable.*

courage [kuraʒ] n. m. (de *cœur* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1-2 ; sens 3-4, v. 1196, J. Bodel ; sens 5, av. 1642, Richelieu ; sens 6, 1675, Widerhold). **1.** *Class.* Disposition du cœur, siège des sentiments : *La honte et la rage | Qu'un remords inutile allume en ton courage* (Corneille). || *Par extens.* La personne elle-même animée de sentiments, de passions : *Ce grand prince calma les courages émus* (Bossuet). || **2.** *Class.* Fierté, orgueil : *Noble animal fait pour être conduit par Dieu et le porter, pour ainsi dire, c'est là ton courage, c'est là ta noblesse* (Bossuet). || **3.** Fermeté devant le danger : *Son courage avait été l'unique artisan de sa fortune militaire* (Balzac). *Il n'est pas de vertus humaines que je prise autant ou aussi peu, suivant les cas, que le courage* (Gide). || **4.** *Par extens.* Fermeté, force d'âme dans une circonstance difficile ou seulement désagréable : *Si vous n'avez pas trop de répugnance à voir le spectacle de la misère humaine, et je sais que vous en avez le courage, vous pourriez calmer le cerveau de cette pauvre enfant* (Mérimée). || *Avoir le courage de ses opinions,* les manifester et les maintenir en face de l'hostilité, des menaces, et quelles que soient les conséquences. || Fam. *Prendre son courage à deux mains,* vaincre sa timidité, se décider à agir ; faire appel à toute son énergie dans une circonstance donnée. || **5.** Ardeur au travail, zèle : *Qu'étais-je, moi, pauvre, sans autre avenir que mon courage et mes facultés ?* (Balzac). *Le spectacle de ceux qui sont déjà avancés* [dans une connaissance] *fortifie d'abord notre courage* (Alain). || **6.** *Fam.* Fermeté excessive, qui peut devenir insensibilité ou cynisme : *Ils me demandèrent comme une grâce de monter tous deux ensemble au moulin pour parler au grand-père. Je n'eus pas le courage de refuser* (Daudet). *Vous avez le courage de nier l'évidence !*

• SYN. : **3** *audace, bravoure, héroïsme, vaillance, valeur ;* **4** *cœur, cran* (fam.) ; **5** *énergie, résolution, volonté ;* **6** *culot* (pop.), *estomac* (fam.), *front, toupet* (fam.). — CONTR. : **3** *couardise, frousse* (très fam.), *poltronnerie, trouille* (pop.) ; **4** *lâcheté, pleutrerie, pusillanimité.*

◆ **Courage !** interj. (1580, Montaigne). Tenez bon, ne faiblissez pas. || *Bon courage !,* formule d'encouragement à celui qui a une tâche à accomplir.

courageusement [kuraʒøzmɑ̃] adv. (de *courageux ;* XIIIe s., Godefroy). **1.** Avec fermeté : *Se défendre courageusement.* || **2.** Avec ardeur : *Se mettre courageusement au travail.*

• SYN. : **1** *bravement, hardiment, héroïquement, vaillamment ;* **2** *ardemment, fermement, résolument.*

courageux, euse [kuraʒø, -øz] adj. et n. (de *courage ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Qui a du courage, de la fermeté : *Une plus redoutable épreuve pour l'âme courageuse* (Alain). || **2.** Qui montre du courage, de l'énergie au travail : *Trouvez-moi une femme courageuse et je me marie* (Mérimée).

• SYN. : **1** *audacieux, brave, hardi, héroïque, intrépide, vaillant, valeureux ;* **2** *énergique, travailleur, zélé.* — CONTR. : **1** *capon, couard, craintif, froussard* (fam.), *lâche, peureux, poltron, pusillanime, timoré ;* 2 *mou, nonchalant, paresseux.*

◆ adj. (av. 1662, Pascal). Qui dénote du courage : *Une attitude courageuse. Une entreprise courageuse.*

courailler [kurɑje] v. intr. (de *courir ;* 1732, le P. Grégoire, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** *Vx* et *fam.* Courir de côté et d'autre. || **2.** *Vx* et *fam.* Courir d'une aventure galante et facile à une autre ; mener une vie dissolue : *L'argent nécessaire pour vivre, mais non pour bambocher, pour courailler* (Balzac). *Il continuait à courailler dans tous les bouges, alors qu'il y avait à Paris et à Londres des ordres formels de l'Internationale à son sujet* (Daudet).

couraillerie [kurɑjri] n. f. (de *courailler ;* début du XXe s.). Action de courailler : *Quant à vos courailleries à travers champs, je te réponds qu'elles ne recommenceront plus* (Theuriet).

couramment [kuramɑ̃] adv. (de *courant,* adj. ; XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *couranment*). **1.** De façon courante, aisément : *Vous lisez dans mon cœur couramment* (Verlaine). *Très bien élevé, ce prince monténégrin* [...], *et parlant l'arabe couramment* (Daudet). || **2.** De façon habituelle : *On entend couramment se plaindre du prix de la vie.*

• SYN. : **1** *bien, facilement ;* **2** *communément, fréquemment, généralement, habituellement, ordinairement, souvent, volontiers.* — CONTR. : **1** *difficilement, mal, malaisément ;* **2** *exceptionnellement, rarement.*

1. courant, e [kurɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *courir ;* 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1-2 [« qui court », « qui s'écoule » ;

chien courant, fin du XIIIe s.] ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, 1668, La Fontaine ; sens 5, 1669, Colbert ; sens 6-7, av. 1696, Mme de Sévigné). **1.** Qui court ; ne s'emploie, au sens propre, que dans les expressions *chien courant, chienne courante,* qui chasse le gibier en le poursuivant, ou substantiv. : *La chienne Franquette, la bonne Franquette comme il l'appelait, une courante fameuse pour les lapins* (Aicard). || **2.** Se dit, par opposition à *eau dormante,* d'une eau qui coule continûment : *Dans l'agreste douceur d'un calme paysage | Où brille une eau courante* (Samain). || Se dit aussi d'une eau distribuée par des canalisations : *Chambre avec eau courante.* || **3.** Par extens. *Main courante,* partie d'une rampe d'escalier que suit la main pour assurer le pas. || *Manœuvre courante,* v. MANŒUVRE. || **4.** *Fig.* Qui est en cours, qui n'est pas terminé au moment où l'on parle : *Année courante, mois courant.* (On dit aussi, ellipt., dans la langue commerciale. *Le 10, le 20 courant,* pour *le 10, le 20 du mois courant.* S'écrit parfois *ct.*) || *Affaires courantes,* les affaires qui sont actuellement en cours, ou celles qui se présentent habituellement (par opposition à affaires *extraordinaires*). || *Compte courant,* v. COMPTE. || **5.** Qui a cours, qui conserve toute sa valeur : *Prix courant.* || **6.** *Par anal.* Qui est usuel, habituel, ordinaire : *Langage courant. Dépenses courantes. Tel mot, qui est parfaitement clair quand vous l'entendez ou l'employez dans le langage courant* [...], *devient magiquement embarrassant, introduit une résistance étrange, déjoue tous les efforts de définition aussitôt que vous le retirez de la circulation pour l'examiner à part* (Valéry). *C'était une belle serviette neuve, en cuir fauve, avec un fermoir nickelé, un modèle courant, mais cossu* (Martin du Gard). || *Écriture courante,* et, substantiv., *courante,* écriture manuscrite ordinaire. || *Main courante,* livre de commerce sur lequel sont inscrites au fur et à mesure et rapidement les opérations. || **7.** *Par extens.* Qui est banal, facile : *C'est un problème courant.*

• SYN. : **4** *actuel, présent ;* **6** *commun, fréquent, normal, quotidien, répandu, vulgaire ;* **7** *classique, quelconque* (fam.), *simple.* — CONTR. : **2** *croupissant, dormant, mort, stagnant ;* **6** *exceptionnel, extraordinaire, inhabituel, particulier, rare ;* **7** *spécial.*

◆ **Tout courant** loc. adv. (1690, Furetière). *Class.* En toute hâte : *Elle envoie tout courant savoir de Mme du Châtelet si S. M.* [le roi de Prusse] *passera* (Voltaire).

◆ **courant** prép. (fin du XIXe s.). *Fam.* Au cours de tel mois, de telle année : *C'est ainsi qu'elle partit pour Moulins courant novembre* (Guillaumin).

2. courant [kurɑ̃] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; XIIe s., aux sens 1-2 [*courant marin,* 1552, Rabelais] ; sens 3, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 4, 1806, Lunier ; sens 5, 1866, Larousse ; sens 6-7, 1690, Furetière ; sens 8, 1863, Littré). **1.** Mouvement d'un cours d'eau, d'une eau qui se déplace : *La petite écluse où le courant l'avait porté* (Gide). || **2.** Eau qui court en ruisseau ; masse d'eau en mouvement : *Chetma, je me souviens de tes courants d'eaux fraîches* (Gide). || Spécialem. *Courant marin,* eau de mer qui se déplace dans une direction donnée : *Le bateau, dérivant sous le vent et le courant, tire avec lui cet appareil* [le chalut] (Maupassant). || **3.** Mouvement de l'air dans une direction fixe : *Un ombrage où l'on est bien ou mal selon le temps ou les courants d'air* (Alain). *Pour le vol à voile, on utilise les courants ascendants.* || Fam. *Nom à courant d'air,* nom à plusieurs éléments et particules, grâce auquel quelqu'un veut en imposer. || **4.** *Courant électrique,* ou simplement *courant,* déplacement de l'énergie électrique dans un conducteur, généralement un fil : *La bobine où se multiplierait la force du courant* (Maeterlinck). *Or, en 1800 (je crois), la découverte du courant électrique, par l'invention admirable de la pile, ouvre cette ère des faits nouveaux qui vont changer la face du monde* (Valéry). || *Courant alternatif,* courant électrique circulant alternativement dans un sens, puis dans l'autre, et dont l'intensité est une fonction périodique du temps, de valeur moyenne nulle. || *Courant continu,* courant électrique ayant toujours le même sens et dont l'intensité est constante. || *Couper le courant,* v. COUPER. || **5.** Mouvement ininterrompu de personnes ou de choses se déplaçant dans la même direction : *Des courants de population. Un courant d'immigration.* || **6.** Le cours du temps ; l'écoulement de la période présente ou d'une période donnée : *Le courant des âges. Dans le courant du mois, de la semaine.* || *Spécialem.* En langage commercial, le mois en cours : *Paiement à fin courant.* || Terme qui court, en parlant des intérêts : *Payer l'arriéré, puis le courant.* || *Le courant du marché,* le prix actuel des denrées. || *Le courant des affaires,* les affaires ordinaires, habituelles. || **7.** *Au courant de la plume,* avec facilité, aisance : *Mais j'écris au courant de la plume, et me propose d'insister bientôt là-dessus* (Gide). || **8.** *Fig.* Mouvement entraînant les sentiments, l'opinion : *Notre personne morale se réduit à n'être qu'un composé délié de courants* (Sainte-Beuve). *J'étais engagé sur une mer où toutes les tempêtes, tous les courants du siècle avaient leur contrecoup* (Renan). *La Bourse est sensible aux variations des courants d'opinion. Il se sentait porté par un vaste courant de sympathie.* || *Remonter le courant,* réagir contre des habitudes, vaincre les oppositions, les difficultés.

◆ **Au courant (de)** loc. adv. et prép. (1780, Gohin). *Être au courant,* être bien renseigné. || *Mettre, tenir quelqu'un au courant de quelque chose,* le renseigner sur l'état d'une affaire.

courante [kurɑ̃t] n. f. (part. prés. fém. substantivé de *courir ;* XIVe s., *Chronique de Morée,* au sens II ; sens I, 1578, Boyssières).

I. Danse française à trois temps, fort en vogue au XVIIe s., et employée dans la suite instrumentale : *Je veux que nous dansions ensemble une courante* (Regnard).

II. *Pop.* Diarrhée.

courantin, e [kurɑ̃tɛ̃, -in] n. (de *courant,* adj. ; 1863, Littré). *Vx.* Celui, celle qui quitte son travail pour aller courir.

◆ **courantin** n. m. (sens 1, 1863, Littré ; sens 2, 1707, *Dict. général*). **1.** *Vx* et *dialect.* Employé chargé des courses : *Chaque étude avait autrefois son courantin.* || **2.** Ensemble de trois fusées non garnies qui se tirent au commencement d'un feu d'artifice.

courbache [kurbaʃ] n. f. (ar. *kurbādj,* du turc *qïrbātch,* fouet ; 1842, Acad., écrit *courbag ; courbache,* 1848, Jal). Sorte de cravache turque, à lanière de cuir, dont une partie s'enroule autour du poignet : *Il est bon d'avoir sous ses ordres un homme armé d'une courbache* (Renan).

courbage [kurbaʒ] n. m. (de *courber ;* 1863, Littré). Action de courber : *Le courbage de l'osier est le travail le plus délicat du vannier.*

courbaril [kurbaril] n. m. (mot des Caraïbes ; 1640, Bouton). Grand arbre des régions tropicales dont le bois est utilisé en ébénisterie, et qui fournit une résine, la courbarine.

courbarine [kurbarin] n. f. (de *courbaril ;* 1863, Littré). Résine de courbaril, qui sert à la préparation de vernis.

courbatu, e [kurbaty] adj. (de *court,* pris adverbialement, et de *battu,* proprem. « battu à bras raccourcis » ; v. 1460, Martial d'Auvergne, au sens de « [mari] qui sert mal sa femme » ; sens 1, av. 1654, Sarrasin ; sens 2, début du XIXe s., d'après Larousse, 1866). **1.** Se dit d'un cheval rompu de fatigue, qui souffre d'une raideur musculaire généralisée. || **2.** Se dit de quelqu'un qui ressent une lassitude douloureuse dans tout le corps : *Il avait sombré, pendant deux heures, dans un sommeil cataleptique, d'où il était sorti courbatu, hagard* (Martin du Gard). *Les femmes* [...] *cessèrent un instant le travail pour se redresser, étirer leurs reins courbatus* (Vercel).

• REM. Ce mot est préféré à *courbaturé, e* par certains, sans raison convaincante.

courbature [kurbatyr] n. f. (de *courbatu ;* XVIe s., Loisel, au sens 1 ; sens 2, début du XIXe s.). **1.** État du cheval courbatu. || **2.** Lassitude générale, accompagnée de douleurs musculaires.

courbaturé, e [kurbatyre] adj. (part. passé de *courbaturer*). *Fam.* Qui souffre de courbatures : *Il était écrasé de fatigue, courbaturé* (Rolland). *Les gardes nationaux qui rentrent des remparts, courbaturés, crachant noir, les yeux cernés par une nuit d'insomnie* (Céard).

courbaturer [kurbatyre] v. tr. (de *courbature ;* 1835, Noel et Chapsal). *Fam.* Provoquer une lassitude douloureuse dans tout le corps : *Une marche trop longue peut courbaturer.*

courbe [kurb] adj. (fém. de *corp* [XIIe s.], lat. pop. **curbus,* lat. class. *curvus,* courbe, recourbé, plié ; XIIe s., comme adj. masc. et fém.). Qui s'infléchit en forme d'arc : *Le bord de ce plat est courbe.* || Spécialem. *Ligne courbe,* ligne dont la direction change progressivement sans former aucun angle ; au *fig.,* conduite détournée, voie indirecte : *Les ambitieux doivent aller en ligne courbe, c'est le chemin le plus court en politique* (Balzac).

• SYN. : *arqué, arrondi, cintré, coudé, courbé, galbé.* — CONTR. : *droit, plat, rectiligne.*

◆ n. f. (XIIe s., au sens de « branche tordue » ; sens 1-2, 1699, Varignon ; sens 3-4, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 5, av. 1863, Vigny). **1.** Ligne courbe : *Les trois voiles bien gonflées arrondissaient leur courbe douce* (Flaubert). || *Spécialem.* Portion d'un itinéraire, d'une voie ferrée, en forme d'arc ; virage d'une route : *Nous avions à suivre une courbe un peu descendante, à flanc de rocher, pour joindre l'arête* (Romains). || **2.** En mathématiques, lieu des positions successives d'un point qui se meut suivant une loi déterminée : *La parabole, l'hyperbole, l'ellipse sont des courbes. Aucun déplacement de ces courbes jumelles dans leur plan ne les amènera à se superposer* (Valéry). || **3.** Ligne déterminée par une abscisse et une ordonnée et représentant l'évolution d'un phénomène : *Dans les hôpitaux, la courbe de température des malades est affichée au pied de chaque lit.* || **4.** *Courbe de niveau,* en cartographie, ligne unissant les points de même altitude et représentant le relief. || **5.** *Fig.* L'évolution elle-même d'une idée, d'un phénomène : *La courbe du progrès est capricieuse. je me prends en pitié en considérant combien a été lente la courbe que mes idées ont suivie* (Vigny).

• SYN. : **1** *arrondi, cambrure, cintrage, courbure, galbe, voussure.*

courbement [kurbəmɑ̃] n. m. (de *courber ;* 1478, G. de Chauliac). Action de courber ; son résultat : *Le courbement commençant de mes épaules* (Péguy).

courber [kurbe] v. tr. (lat. pop. **curbare,* lat. class. *curvare,* plier, fléchir, de *curvus* [v. COURBE] ; fin du XIIe s., *Livre des Rois,* aux sens 1-3). **1.** Rendre courbe : *Les fruits étaient là, leur poids courbait* [...] *déjà les branches* (Gide). *Courber une barre de fer.* || **2.** *Spécialem.* Incliner vers la terre, baisser avec humilité : *Et le vieillard, courbant sa tête vénérable, | Traversa le Chapitre* (Leconte de Lisle). || Fig. *Courber la tête,* se soumettre, se résigner : *Un homme qui en serait à sa première affaire pourrait* [...] *courber la tête devant les axiomes du fatalisme vulgaire : « Tout se sait »* (Romains). || **3.** *Fig.* et *littér.* Faire plier sous une autorité, assujettir : *Ô Français ! des combats la palme vous décore ; | Courbés sous un tyran, vous étiez grands encore* (Hugo). *Un peuple français courbé, des siècles durant, dans l'obéissance* (Bainville).

• SYN. : **1** *arquer, arrondir, bomber, busquer, cintrer, couder, gauchir, incurver, infléchir, plier, ployer, tordre ;* **2** *pencher ;* **3** *asservir, dompter, enchaîner, rabaisser, subjuguer.* — CONTR. : **1** *aplanir, dresser, redresser ;* **2** *lever, relever.*

◆ v. intr. (1661, Corneille). Vx et littér. *Courber sous le faix,* plier sous un poids excessif.

◆ **se courber** v. pr. (milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Prendre une forme courbe : *Une lampe électrique* [...] *qui se courbait comme une fleur jaune* (Romains). || **2.** Incliner son corps en avant, en général pour saluer ou pour manifester son respect, sa soumission : *Roi, devant vous, je me courbe* (Hugo). || **3.** *Fig.* et *littér.* Accepter un ordre, se soumettre à une contrainte : *Enfant tu t'es courbé sous le poids de la vie* (Hugo).

courbette [kurbɛt] n. f. (de *courber ;* v. 1540, Yver, au sens 1 ; sens 2, 1578, Ronsard [1340, Gay, au sens de « guirlande », comme dér. de *courbe*]). **1.** Attitude du cheval qui, à la demande du cavalier, se cabre légèrement en pliant les membres antérieurs : *Elle lui chatouillait la croupe* [...], *ce qui faisait exécuter à l'animal des sauts et des courbettes* (Gautier). *Tantôt un cavalier galope gracieusement à côté d'une calèche découverte, et son cheval a l'air, par ses courbettes, de saluer à sa manière* (Baudelaire). || **2.** *Fam.* Révérence répétée et exagérée : *Tout à l'heure, il fera courbette au piédestal* (Coppée). *Ces mouvements qui sont courbettes et sourires ont cela de bon qu'ils rendent impossibles les mouvements opposés de fureur, de défiance* (Alain). || Fig. et fam. *Faire des courbettes à, devant quelqu'un,* l'accabler de politesses obséquieuses.

courbure [kurbyr] n. f. (de *courber ;* 1547, J. Martin, aux sens 1-2). **1.** Forme courbe d'un objet : *La courbure de cette voûte est accentuée.* || **2.** Partie courbe : *La tête, dans son ensemble, paraît ronde, bien qu'une partie de la courbure en soit dérobée par les cheveux* (Duhamel).

• SYN. : **1** et **2** *arrondi, cambrure, cintrage, courbe, galbe, inflexion, voussure.*

courcailler [kurkaje] v. intr. (de *courcaillet ;* 1802, Flick). Crier, en parlant de la caille.

• REM. On trouve aussi la forme CARCAILLER.

courcaillet [kurkajɛ] n. m. (du bas lat. *quacquara,* caille, d'origine onomatopéique [v. aussi CAILLE] ; 1300, Gay, au sens 2 ; sens 1, 1465, Martial d'Auvergne). **1.** Cri de la caille. || **2.** Appeau qui permet d'imiter le cri de la caille.

courçon n. m. V. COURSON.

coureau [kuro] n. m. (de *courir ;* v. 1307, Guiart, au sens 1 ; sens 2, XVIe s.). **1.** Sinuosité entre des bas-fonds. || **2.** Allège de la région bordelaise, employée pour naviguer dans les eaux très vaseuses.

• REM. On écrit aussi COURAU et COURREAU.

courette [kurɛt] n. f. (de *cour ;* 1866, Larousse). Petite cour entourée d'habitations : *Un hideux réflecteur de métal renvoyait blafard le jour étroit d'une courette* (Gide). *Un très petit salon qui prenait jour sur une courette charbonneuse où deux catalpas s'efforçaient de faire éclater leurs bourgeons* (Duhamel).

coureur, euse [kurœr, -øz] n. (de *courir ;* XIIe s., Godefroy, écrit *coreour* [*coureur,* XVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Personne ou animal qui est entraîné à bien courir, qui est conformé pour cela : *Comme il est meilleur coureur que moi, je n'ai pas pu le rattraper.* || **2.** Celui qui prend part à une course de vitesse : *Tous ces coureurs se donnent bien de la peine* (Alain). *Coureur à pied, coureur cycliste, coureur automobile.*

◆ n. et adj. (XVIe s.). **1.** Fam. *Coureur de* (et un nom de personne ou de chose), personne qui fréquente assidûment telle personne, tel lieu, recherche telle chose : *Un coureur de bistrots, de bals.* || *Coureur de filles, de jupons,* homme qui mène une vie dissolue. || **2.** *Absol.* Homme, femme qui recherche les aventures amoureuses : *Une telle proposition est faite pour tenter un coureur comme vous* (Porto-Riche). *Une coureuse qui avait poursuivi son amant jusque dans le bateau où il travaillait* (Vercel) ; et adjectiv. : *Seul, un esclave un peu coureur qui vous néglige* (Verlaine).

• SYN. : **2** *cavaleur* (fam.), *débauché, noceur* (fam.).

◆ **coureur** n. m. (sens 1, XIIIe s. ; sens 2, XIIe s.). **1.** *Vx.* Homme chargé de porter les dépêches. || *Class.* Domestique dont l'emploi était de faire des courses, d'accompagner à pied la voiture de celui qu'il servait : *J'ai donné ordre à mon coureur, qui vous porte cette lettre, de vous chercher où que vous soyez* (Rousseau). || **2.** *Vx.* Celui qui parcourt un lieu, va et vient : *Elle évitait aussi les coureurs de routes* (Pérochon). || *Coureur des bois,* trappeur qui recher-

chait les bêtes à fourrure dans les forêts de la Nouvelle-France (Canada) : *Il me conseilla de commencer par m'acclimater, m'invita à apprendre le sioux, l'iroquois et l'esquimau, à vivre au milieu des « coureurs de bois » et des agents de la Compagnie de la baie d'Hudson* (Chateaubriand).

◆ **coureurs** n. m. pl. (sens 1, milieu du XIIe s. ; sens 2, 1811, *Encycl. méthodique*). **1.** *Class.* Cavaliers qui étaient détachés en éclaireurs pour battre le pays : *Davoust, au sud de Vilna, avait entrevu quelques coureurs de Bagration* (Ségur). [Syn. BATTEURS D'ESTRADE.] || **2.** Nom ancien des RATITES.

courge [kurʒ] n. f. (lat. pop. **cucurbica*, altér. du lat. class. *cucurbita*, courge [d'où *cohorde, choourde*, 1256, Ald. de Sienne] ; v. 1380, Conty, écrit *cohourge ; courge*, fin du XIVe s.). **1.** Plante potagère ou ornementale de la famille des cucurbitacées. || **2.** Fruit de cette plante, souvent consommé comme légume.

courgette [kurʒɛt] n. f. (de *courge ;* 1929, Larousse). Fruit allongé de certaines courges, que l'on consomme à l'état jeune.

courir [kurir] v. intr. (de *courre* [v. ce mot], par changement de conjugaison ; XIIIe s., aux sens I, 1, 2, 4-9 et II, 1, 3, 6 ; sens I, 3, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 2 et 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, 1396, Runkewitz). [Conj. **21.**]

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Se déplacer rapidement, par élans successifs et enchaînés, en prenant appui alternativement sur l'une et l'autre jambe, sur l'une ou l'autre patte : *Nous rencontrâmes deux officiers de la garde du pacha qui couraient* (Chateaubriand). *Il disait à Bouvard, courant du même train à son côté : « Une, deux »* (Flaubert). *Et devant eux couraient, libres et sans liens, | Ces grands chevaux sacrés* (Hugo). || *Courir à toutes jambes, à perdre haleine, comme le vent, à fond de train, ventre à terre, comme un dératé, comme un cerf, un lapin, un lévrier, un lièvre, un zèbre,* courir aussi vite que possible. || Fig. *Il court encore,* il s'est sauvé sans demander son reste (exprime la hâte apportée à échapper à un danger). || Class. *S'en courir,* courir vivement à la suite d'une brusque décision : *À la fin, le pauvre homme | S'en courut chez celui qu'il ne réveillait plus* (La Fontaine). || **2.** En parlant d'un cavalier, avancer rapidement sur un cheval qui court : *Ils couraient à toute bride sur la plaine* (France). || *Courir à bride abattue,* laisser le cheval avancer aussi vite qu'il veut ; au *fig.*, courir à toute vitesse. || **3.** Prendre part à une épreuve de course à pied : *Nana* [...] *avait pris un balancement des cuisses et des reins, comme si elle-même eût couru* (Zola). || *Par extens.* Prendre part à une épreuve de vitesse quelconque : *Courir à bicyclette, en auto. Jockey, cheval qui court dans telle course.* || *Faire courir,* faire participer à une course : *Faire courir un cheval.* || **4.** *Par exagér.* Marcher plus vite que d'habitude, presser le pas ; se dépêcher : *« Courez vite, docteur », lui cria-t-elle* (Mérimée). || *Courir sur l'ouvrage,* le faire à la hâte et sans soin. || *Courir au plus pressé,* se hâter de faire ce qui est le plus urgent. || **5.** Aller de côté et d'autre, pressé par le temps, accablé d'occupations : *J'ai tant couru toute la journée, que j'en suis encore à savoir comment va le monde* (Mérimée). || *Spécialem.* Aller en divers lieux pour faire des courses, des démarches ; et aussi aller librement, vagabonder : *Il n'est pas encore assez grand pour qu'on le laisse courir* (Romains). || *Faire courir quelqu'un,* lui faire faire une démarche inutile, lui faire perdre son temps. || **6.** *Courir à,* aller rapidement vers un lieu pour atteindre quelqu'un ou quelque chose : *Courez aux lieux où sont les pauvres* (Sainte-Beuve) ; et avec un infinitif sans préposition : *Courir acheter un médicament.* || *Courir aux armes,* se hâter de prendre les armes. || Spécialem. *Courir à un spectacle, à une manifestation,* etc., s'y porter en masse, y affluer : *Tout Paris court à cette pièce. Un pianiste qui fait courir tous les mélomanes.* || *Courir à l'échec, à sa perte, à la ruine,* se comporter de façon qu'un tel résultat se produise inévitablement. || *Courir à l'abîme,* s'y précipiter : *Courant avec ferveur à l'abîme béant* (Baudelaire). || **7.** Class. *Courir à,* recourir à : *Il fallut courir vitement à une paix plâtrée pour éviter une mortification* (Sévigné). || **8.** *Courir après quelqu'un,* chercher à l'atteindre le plus rapidement possible : *Pour courir après lui, il ne faut pas sauter par la fenêtre* (Mérimée) ; rechercher sans cesse la présence d'une personne. || Spécialem. *Courir après une femme,* la poursuivre de ses assiduités : *Elle le voyait courir après toutes les gotons de village* (Flaubert). || *Courir après quelque chose,* essayer de l'obtenir par tous les moyens possibles : *Courir après les honneurs, la gloire, l'argent.* || *Courir après son argent,* essayer de récupérer une somme prêtée ou perdue. || Vx. *Courir après l'esprit,* se forcer pour être spirituel. || *Courir après son ombre,* faire des efforts pour obtenir une chose inaccessible. || Absol. et fam. *Tu peux toujours courir, ou cours après,* se dit pour signifier à quelqu'un que tous ses efforts seront vains, qu'il agit en pure perte. || **9.** *Courir sur, sus à,* poursuivre, généralement avec une intention hostile : *Il partit comme un trait, courant sur le vieillard* (Vigny) ; au *fig.*, s'opposer opiniâtrement à quelque chose, le combattre de toutes ses forces : *Courir sus aux abus.* || *Courir sur tel âge,* s'en approcher : *Elle courait sur ses quinze ans, prenait des airs de demoiselle* (Theuriet).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Se déplacer rapidement : *Les nuages couraient sur la lune enflammée* (Vigny). *Il y eut des carrioles emportées qui couraient au grand galop* (Flaubert). *On entendait la plume courir sur le papier timbré, grignotant le silence du magasin luisant, bien ordonné* (Daudet). || *Courir sur son erre,* en parlant d'un bateau, continuer d'avancer par la force acquise. || **2.** *Fig.* Se développer rapidement dans une direction : *L'imagination tumultueuse de la tante se remettait vite à courir sur une piste aussi folle* (Daudet). || **3.** Se répandre, se propager, circuler : *Une rumeur courut, l'impératrice entrait dans la petite tribune centrale* (Zola). *Le 18 septembre au matin, la nouvelle courut dans Alca que Châtillon avait pris la fuite* (France). || **4.** S'étendre, se dérouler le long de : *Un long frisson courut dans ma chair en sueur* (Leconte de Lisle). *Le Nabab se disait cela, assis sur le banc de chêne qui courait autour de la salle, lustré par les robes de serge et le drap rugueux des soutanes* (Daudet). *Un Montaigne où courait, aux marges du texte, une fine écriture sèche* (Arnoux). || **5.** En parlant du temps, suivre son cours d'une manière ininterrompue : *Le temps court trop vite.* || *Par le temps qui court* (ou *les temps qui courent*), actuellement, dans les circonstances présentes. || Fam. *Laisser courir,* laisser les choses aller leur train sans s'en occuper. || *Spécialem.* En parlant d'un délai ou d'une chose qui est liée au temps, compter à partir de : *L'intérêt de ces actions court à partir de tel jour.* || **6.** *Class.* Couler : *Et nous faisions courir des ruisseaux de leur sang* (Corneille).

● SYN. : **I, 1** *cavaler* (pop.), *détaler* (fam.), *filer, galoper* (fam.), *trotter, voler* (littér.) ; **2** *galoper ;* **4** *se hâter, se précipiter, se presser ;* **5** *se démener, trotter* (fam.) ; **6** *accourir, affluer ;* **8** *pourchasser, poursuivre, presser, relancer* (fam.), *talonner.* || **II, 1** *foncer* (pop.) ; **5** *couler, s'écouler, s'enfuir, s'envoler, fuir, passer.*

◆ v. tr. (sens I, 1, début du XVe s. [*courre,* XIIIe s.] ; sens I, 2, 1680, Richelet ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens I, 4 et II, 1690, Furetière ; sens I, 5, av. 1596, Du Vair ; sens I, 6 et 8, XIVe s. [*courre,* début du XIIIe s.] ; sens I, 7, XVIe s. ; sens I, 9, 1883, G. Esnault).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** *Class.* Poursuivre quelqu'un en courant, chercher à l'atteindre : *On me cherche, on me court ; je suis bon : Comment faire ?* (Th. Corneille). || *Auj.* Ne se dit plus qu'en termes de chasse : *Courir le cerf, le lièvre.* || Fig. *Courir deux lièvres à la fois,* entreprendre deux choses qu'il est difficile de mener à bien en même temps. || **2.** Disputer telle épreuve de course : *Ce dimanche-là* [...], *on courait le Grand Prix de Paris au Bois de Boulogne* (Zola). *Courir le quinze cents mètres.* || **3.** Re-

chercher avec empressement quelque chose : *Courir les honneurs. Courir le cachet.* || **4.** *Class.* Rechercher, courtiser : *L'oisiveté des femmes et l'habitude qu'ont les hommes de les courir partout où elles s'assemblent* (La Bruyère). || *Spécialem.* et *fam.* Rechercher avec empressement à des fins galantes : *On le soupçonnait de courir les filles* (France). || **5.** *Fig.* Aller au-devant de, risquer : *On oubliera les périls que je viens de courir* (Stendhal). *La pauvre fille ne sait pas quel danger elle court en écoutant les discours d'un jeune et galant seigneur* (Musset). *Mais la périlleuse aventure où nous nous sommes imprudemment lancés valait la peine qu'elle nous coûte, valait la peine d'être courue* (Gide). || *Courir sa chance,* compter sur sa chance pour sortir d'une situation dangereuse. || **6.** *Class.* et *littér.* Parcourir dans tous les sens, sillonner, traverser : *Pour moi, sur cette mer qu'ici-bas nous courons, | Je songe à me pourvoir d'esquif et d'avirons* (Boileau). *Leurs vaisseaux courent toutes les mers, se livrent à toute espèce d'entreprise, promènent le pavillon étoilé du couchant le long de ces rivages de l'aurore qui n'ont jamais connu que la servitude* (Chateaubriand). *Sa troupe, une des plus excellentes qui courussent la province, était au service de Sa Seigneurie* (Gautier). *Son métier est de courir les environs pour aller porter les lettres* (Flaubert). *Courir les bois, la campagne.* || Class. *Courir la mer, la côte,* s'y livrer à des actes de piraterie : *Trente vaisseaux de Barbarie qui courent cette côte donnent davantage de peur à tous ceux qui partent d'ici* (Voiture). || **7.** Vx. *Courir la poste,* voyager avec la poste, avec des chevaux de poste ; au *fig.,* aller très vite. || Vx. *Courir une carrière,* s'engager dans une profession, l'exercer. || *Courir la pretentaine, le guilledou,* v. ces mots. || **8.** Se rendre assidûment en un lieu, fréquenter habituellement : *Nous avons passé les derniers jours, avant le départ, à courir les magasins* (Gide). *Courir les réceptions, les bals, etc.* || **9.** Pop. *Courir quelqu'un,* l'ennuyer, l'importuner (le plus souvent avec un pronom personnel de la 1re personne comme objet direct) : *Ce sont les types de l'arrière qui commencent à me courir* (Romains). [On dit aussi, intransitiv., COURIR SUR LE HARICOT, SUR LE SYSTÈME.]

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. Être très répandu quelque part : *Il rejeta sa cigarette, siffla un air qui courait les rues* (Maupassant). [Souvarine] *était exaspéré par la lecture d'un fait divers qui courait les journaux* (Zola). || *Courir les rues,* être fort commun, banal.

◆ **En courant** loc. adv. À la hâte, avec une précipitation excessive : *Faire un travail en courant. Lire un livre, manger en courant.*

courlis [kurli] n. m. (onomatop., d'après le cri de l'oiseau ; XIIIe s., Godefroy, écrit *courlieus ;* 1555, Belon, écrit *corlys ; courlis,* 1627, Crespin). Oiseau échassier migrateur, d'un brun varié de grisâtre et de blanc, qui vit près des eaux douces ou sur les côtes : *Un appel désolé du courlis qui niche quelque part dans les cailloux* (Bosco).

couronne [kurɔn] n. f. (lat. *corona,* couronne, gr. *korônê,* proprem. « corneille », puis « objet recourbé » ; XIe s., écrit *corone* [*couronne,* XVe s.], aux sens I, 1-6 ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland* [à propos d'une tonsure] ; sens II, 2, av. 1833, Béranger ; sens II, 3, 1728, Brunot [*couronne de l'œil,* iris, 1546, Ch. Estienne] ; sens II, 5, 1600, O. de Serres ; sens II, 6, XIVe s., Godefroy).

I. 1. Cercle fait de fleurs ou de feuillages, posé sur le front comme ornement : *Sous sa couronne de fleurs, | Les bras croisés sur les colliers et les franges, | Il rêve* (Verlaine). || **2.** Cercle fait de feuilles de chêne, de laurier ou de matière précieuse, qu'on pose sur la tête comme signe de distinction ; et, au *fig.,* récompense, prix : *Plusieurs citoyens de Corcyre remportèrent des couronnes aux jeux Olympiques* (Chateaubriand). || *Couronne triomphale, murale, navale,* etc., récompenses antiques décernées au général qui obtenait le triomphe, à celui qui pénétrait le premier dans une place, ou remportait une victoire navale, etc. || *Couronne académique, de distribution de prix,* etc., récompense décernée par une académie, à un élève qui a remporté de nombreux succès scolaires. || **3.** Cercle de métal précieux, richement orné, signe de l'autorité royale, impériale, féodale : *Ma colère un jour pensa | Prendre l'or de tes couronnes | Pour ferrer Babiéça* (Hugo). *Couronne impériale, ducale.* || *Couronne de fer,* celle des rois lombards. || **4.** Spécialem. *Triple couronne,* la tiare papale : *La triple couronne, au doigt l'anneau pontifical* (France). || *Couronne d'épines,* couronne placée par dérision sur la tête de Jésus, qui s'était dit « roi des Juifs ». || *Couronne du martyre, couronne de gloire,* béatitude éternelle réservée à ceux qui sont morts pour la foi, aux saints : *Il demeura toujours entre les mains de ces barbares, qui lui procurèrent la couronne du martyre en 1300* (Chateaubriand). || **5.** *Fig.* Dignité souveraine, autorité royale, impériale, etc. : *Jusqu'alors la couronne impériale était restée élective* (Bainville). || **6.** Dynastie souveraine ; gouvernement royal, impérial ; domaines, pays qui en dépendent : *Le capitaine Caraffa sollicitait à Naples la récompense des services militaires qu'il avait rendus à la couronne d'Espagne* (Chateaubriand). *Quand il eut bien fait voir l'héritier de ses trônes, | Aux vieilles nations comme aux vieilles couronnes* (Hugo).

II. 1. Objet, chose en forme de couronne : *Les pains n'avaient pas la même forme que chez nous. On les appelait des « couronnes »* (Daudet). || **2.** *Couronne funéraire, mortuaire,* ornement en forme de cercle, fait de fleurs naturelles ou artificielles, de céramique, etc., qu'on dépose sur les tombes. || *Ni fleurs ni couronnes,* formule de faire-part d'obsèques. || **3.** *Couronne de la dent,* partie apparente de la dent, recouverte d'émail. || *Couronne dentaire,* reconstitution artificielle de cette partie, en métal, émail industriel, etc. || **4.** *Couronne solaire,* atmosphère lumineuse diffuse entourant le Soleil. || **5.** Partie du sabot du cheval. || **6.** Unité monétaire de divers pays.

◆ n. f. et adj. (1694, Th. Corneille). Papier portant en filigrane une couronne, dont la feuille mesure 0,36 X 0,46 m. || *Format couronne,* en édition, format aux dimensions de 0,37 X 0,47 m.

couronné, e [kurɔne] adj. (part. passé de *couronner ;* XIIe s., *Roncevaux,* au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, XIVe s., *Ordonnance royale ;* sens 4, 1678, Guillet). **1.** Qui a reçu la couronne impériale ou royale : *Le vieux lion couronné, le grand chêne, | Baisse la tête et frémit de terreur* (Banville). || *Tête couronnée,* monarque tout-puissant. || **2.** *Cerf couronné,* vieux cerf aux bois terminés en couronne. || **3.** *Écu couronné ou à la couronne,* ancienne monnaie française. || **4.** *Cheval couronné,* cheval qui porte au genou ou aux genoux la cicatrice d'une chute.

couronnement [kurɔnmɑ̃] n. m. (de *couronner ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, aux sens 1-2 ; sens 3-4, 1677, Miege ; sens 5, 1636, Monet). **1.** Action de placer une couronne sur la tête de quelqu'un : *Le couronnement d'épines, le couronnement de la Vierge sont des thèmes souvent traités par les peintres.* || **2.** *Spécialem.* Cérémonie accompagnant l'imposition solennelle de la couronne à un monarque. || **3.** Action de placer la partie terminale sur le haut de quelque chose. || **4.** Ce qui est placé comme une couronne, partie supérieure d'un édifice, d'un meuble, etc. : *Tout grondait à la fois, depuis les pilotis de la fondation jusqu'aux trèfles du couronnement* [de la cathédrale Notre-Dame de Paris] (Hugo). || *Spécialem.* Partie supérieure de l'arrière d'un navire : *Les jambettes brisées au ras du plat-bord, depuis le travers du grand mât jusqu'au couronnement* (Hugo). || **5.** *Fig.* Achèvement, conclusion d'une grande entreprise : *Richelieu était mort avant d'avoir vu le couronnement de son œuvre* (Bainville).

• SYN. : **2** *sacre ;* **5** *aboutissement, fruit.*

couronner [kurɔne] v. tr. (lat. *coronare,* couronner, entourer, ceindre, de *corona* [v. COURONNE] ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,*

au sens de « tonsurer » ; sens I, 1 et 3, XI^e s. ; sens I, 2, v. 1361, Oresme [au propre ; au fig., 1680, Richelet] ; sens II, 1, 1866, Larousse ; sens II, 2-3, 1680, Richelet ; sens II, 4, av. 1203, Châtelain de Coucy ; sens II, 5, XX^e s. ; sens II, 6, 1678, Guillet).

I. 1. Placer sur le front, la tête, un ornement circulaire : *On dirait ces rayons de jour dont Raphaël | A couronné le front de ses vierges du ciel* (Lamartine). *Et que je puisse encore, quand vous dormirez dans l'ivresse, me couronner de pourpre et de lierre* (Gide). || **2.** Ceindre d'une couronne à titre de récompense, de distinction, et, au *fig.*, récompenser par un prix, une distinction honorifique : *Ouvrage couronné par l'Académie française.* || **3.** Procéder solennellement à l'imposition de la couronne impériale ou royale : *Joséphine m'avait épousé comme par pitié* [dit Bonaparte], *et nous allons la couronner* (Vigny). || *Par extens.* Faire quelqu'un roi : *Napoléon I*er *couronna ses frères.*

II. 1. Entourer la tête à la façon d'une couronne : *Ses cheveux blancs couronnaient, comme un étonnant diadème, son front jaune, largement découvert* (Martin du Gard). || **2.** Garnir, orner comme d'une couronne la partie supérieure de quelque chose : *Le ciel* [...] *couronnait de ses fleurs ardentes les collines* [...] *autour de Florence* (France). || **3.** Se trouver placé au-dessus, dominer : *De blanches falaises que couronnait une forêt* (Maupassant). || **4.** *Fig.* et *littér.* Constituer une belle conclusion, un digne achèvement à ; mettre le comble à : *Ce désintéressement des chevaliers* [...] *couronnera le tableau de leurs vertus chrétiennes* (Chateaubriand). || *Couronner les vœux,* les réaliser entièrement. || **5.** Spécialem. *Couronner une dent,* lui mettre une couronne. || **6.** *Couronner son cheval,* le laisser se blesser les genoux antérieurs en tombant.

● Syn. : **I, 3** *sacrer.* || **II, 1** *auréoler, ceindre ;* **2** *nimber ;* **3** *surmonter, surplomber.*

◆ **se couronner** v. pr. (1751, Encyclopédie). En parlant d'un cheval, faire une chute et se faire une plaie aux genoux antérieurs : *Deux* [chevaux] *se sont couronnés depuis la dernière déclaration* (Gide). *Il ajoute que les chevaux ont des coliques, attrapent des pleurésies, se tordent le pied, se couronnent* (Romains).

courre [kur] v. intr. et tr. (lat. *currere,* courir [v. COURIR] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2, XIII^e s.). **1.** *Class.* Courir : *Pour s'encourager à courre dans la carrière* (Bossuet). *Quelques-uns faisaient déjà courre le bruit que j'en étais venu à bout* (Descartes). || **2.** *Spécialem.* et *class.* Poursuivre à la chasse : *Je vous donnerai le divertissement de courre un lièvre* (Molière). || *Auj.* Ne s'emploie plus que dans l'expression *chasse à courre,* battue solennelle au cours de laquelle on poursuit le gros gibier avec des chiens courants pour le traquer : *Les chasses à courre données par la duchesse d'Uzès sont restées célèbres.*

◆ n. m. (sens 1 [au fém.], 1260, Runkewitz ; sens 2, 1771, Trévoux). **1.** *Vx.* Le fait de chasser à courre ; cortège de la chasse : *Chaque automne, le courre traversait les Orfosses, la meute hurlante et bariolée, les veneurs écarlates* (Genevoix). || **2.** Contrée propre à la chasse à courre.

courreau n. m. V. COUREAU.

courrier [kurje] n. m. (ital. *corriere* [du lat. *currere,* courir], qui désignait particulièrement un messager qui assurait, au Moyen Âge, la poste entre Florence et Sienne d'un côté et les foires de la Champagne de l'autre ; v. 1300, *Gestes des Chiprois,* écrit *courier* [*courrier,* 1464, Bartzsch], au sens 2 ; sens 1, 3, 5, 6, 1690, Furetière ; sens 4, 1866, Larousse [*courrier de cabinet*] ; sens 7, 1863, Littré ; sens 8, 1835, Acad. ; sens 9, 1772, J.-J. Rousseau ; sens 10, 1^{re} moitié du XVII^e s.). **1.** Homme qui était chargé de précéder la poste à cheval pour préparer les relais : *Par votre ordre, en courrier j'ai précédé sa chaise* (Delavigne). || **2.** Celui qui était chargé de porter rapidement les dépêches à une grande distance : *En conséquence, j'ai expédié pour Lyon un courrier à cheval* (Chateaubriand). *Elle envoya un courrier à son neveu* (Stendhal). *Nous surprendrons ensemble les courriers de Marcus Antonius* (France). || **3.** Le responsable de la poste aux lettres transportées en malle-poste : *L'affaire du courrier de Lyon.* || **4.** *Auj.* Employé des P.T.T. s'occupant de convoyer ou de trier le courrier : *Courrier convoyeur, courrier ambulant.* || *Courrier d'ambassade, de cabinet,* ou *courrier diplomatique,* agent du ministère des Affaires étrangères chargé de transporter la valise diplomatique ou des dépêches importantes. || **5.** *Vx.* Homme de confiance chargé de préparer l'arrivée d'une personnalité, de transmettre ses ordres ; messager : *M. Audrezel, nommé lieutenant-colonel du régiment de Picardie, quittait Cambrai : je lui servis de courrier* (Chateaubriand). || **6.** *Vx.* Domestique de qualité et de confiance ; valet de pied : *Je vous recommande mon courrier* [...] *; une cabine de luxe, hein !* (Ajalbert). *Ce que le langage de Françoise, laquelle s'imaginait qu'un courrier et une courrière sont là pour faire des courses, appelait deux « coursières »* (Proust). || Vx. *Salle des courriers,* ou simplem. *courriers,* dans la langue hôtelière, salle où se tenaient les domestiques particuliers des voyageurs : *Des femmes de chambre amenées par des clientes, lesquelles dînaient avec elles aux « courriers »* (Proust). || **7.** *Fig.* et *littér.* Personne ou chose qui annonce une nouvelle, fournit un renseignement (vieilli) : *Vous êtes un courrier de malheur.* || **8.** Véhicule (voiture, navire, avion, etc.) chargé du service de la poste. || *Spécialem.* Se dit d'un navire ou d'un avion effectuant un service commercial régulier : *On distingue les long-courriers et les moyen-courriers.* || **9.** L'ensemble de la correspondance ainsi transportée ; les lettres, imprimés, paquets reçus ou envoyés par une personne, une entreprise, une administration : *Le courrier part à 17 heures. Signer le courrier. Un soir, avant le dîner, Antoine eut la surprise de trouver dans le courrier une enveloppe à son nom, et qui contenait une lettre cachetée à l'adresse de son frère* (Martin du Gard). || **10.** Nom pris par certains journaux : *Courrier de l'Ouest.* || Rubrique de journal consacrée à des nouvelles spéciales : *Courrier littéraire. Courrier de la Bourse.* || *Spécialem.* Rubrique où sont insérées les lettres des lecteurs et les réponses de la rédaction. || *Courrier du cœur,* rubrique où sont exposés et débattus les problèmes sentimentaux soulevés par les lecteurs et les lectrices.

courrière [kurjɛr] n. f. (fém. de *courrier ;* début du XVII^e s., Hardy, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** *Fig.* et *poét.* Celle qui porte rapidement les nouvelles : *La Renommée enfin, cette prompte courrière* (Boileau). || **2.** *Vx.* Domestique de confiance accompagnant sa maîtresse en voyage : *Les couloirs des étages dérobaient une fuite de caméristes et de courrières* (Proust).

courriériste [kurjerist] n. (de *courrier ;* 1866, Larousse). Journaliste chargé d'une chronique, d'un courrier littéraire, théâtral, etc. : *La critique eût célébré mon œuvre, les courriéristes l'eussent tambourinée chaque matin* (Porto-Riche).

● Syn. : *chroniqueur.*

courroie [kurwa] n. f. (lat. *corrigia ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *curreie, correie* [*corroie, courroie,* XII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Bande de cuir servant à attacher, à maintenir, etc. : *Quand le baron fut en selle et eut rassemblé les courroies de la bride, Miraut prit la droite* (Gautier). || *Par extens.* Lien plat et solide de matière quelconque : *Elle attacha les caleçons autour de ses jambes par des courroies de laine* (France). || **2.** Bande sans fin en cuir, en tissu, en matière synthétique, transmettant le mouvement, par l'intermédiaire de poulies, à un grand nombre de machines.

● Syn. : **1** *lanière, sangle.*

courroucé, e [kuruse] adj. (part. passé de *courroucer*). **1.** *Littér.* Qui exprime la colère : *Parler d'une voix courroucée. Elle s'y montra, mais en compagnie d'un monsieur dont le crâne pelé, dont l'œil peu courroucé révélaient un mari* (Balzac). *« Est-il digne de vous, Monsieur, de me poursuivre ? » dit-elle du ton le plus courroucé qu'elle put* (Gide). || **2.** *Fig.* et *poét.* Se dit des flots agités par la tempête.

courroucer [kuruse] v. tr. (lat. pop. **corruptiare,* de *corruptum,* supin de

corrumpere, détériorer physiquement ou moralement [v. CORROMPRE] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* comme v. tr. et comme v. pr., écrit *corocier* [*courroucer,* XVe s.], au sens propre ; comme v. pr. au sens fig., 1680, Richelet). [Conj. **1.**] *Littér.* Mettre en colère.

◆ **se courroucer** v. pr. **1.** *Littér.* S'irriter violemment. || **2.** *Fig.* et *poét.* Être soulevé par la tempête, en parlant des flots : *L'océan se courrouça.*

courroux [kuru] n. m. (déverbal de *courroucer ;* XIIe s., *Lois de Guillaume,* écrit *curruz* [*courrous,* v. 1240, G. de Lorris], au sens 1 ; sens 2, 1643, Corneille). **1.** *Littér.* Irritation véhémente et noble : *Fantastiques beautés, ce lugubre sourire | M'annonce-t-il votre courroux ?* (Hugo). *Je ne saurais dire quelles étaient, dans ses éclats, les proportions de vrai courroux, de sport, de curiosité, d'expérimentation et, sans doute aussi, d'habitude* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *poét.* Agitation des éléments : *L'oiseau dans son nid* [...] | *Que* [...] *le vain courroux des vents berce au chaud sur sa branche* (Lamartine).

cours [kur] n. m. (lat. *cursus,* cours, course [au pr. et au fig.], de *currere,* courir ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, début du XIVe s. ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 5 et II, 1-3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens III, 1, v. 1361, Oresme ; sens III, 2, 1602, Kuhn ; sens IV, 1-2, 1694, Acad. [dès la fin du XIIIe s. au sens de « conférence faite devant un public »] ; sens IV, 3-4, 1680, Richelet ; sens IV, 5-6, début du XXe s. ; sens V [sous l'influence de l'ital. *corso,* avenue], 1616, date de l'établissement par Marie de Médicis du *Cours-la-Reine* à Paris).

I. 1. *Class.* Marche rapide, course : *C'est pour vous qu'on l'a vu, vainqueur de tant de princes, | D'un cours impétueux traverser nos provinces* (Racine). || **2.** *Class.* Déplacement ininterrompu dans l'espace : *Nous allons, quand le beau temps nous y invite, faire des voyages de long cours* (Coulanges). || Auj. *Naviguer au long cours,* parcourir de longues distances en haute mer. || *Capitaine au long cours,* officier de la marine marchande qualifié pour naviguer au long cours. || **3.** Mouvement continu d'une eau courante : *Le cours du Rhône est rapide.* || *Suivre, remonter le cours d'un fleuve,* aller dans la direction du courant ou en sens contraire. || *Donner cours, libre cours à,* laisser s'écouler librement : *Donner libre cours à ses larmes ;* au *fig.,* laisser s'exprimer sans restriction : *Donner libre cours à sa joie.* || **4.** Parcours suivi par une eau courante : *Dans son cours, la Seine traverse l'Ile-de-France. La Volga a un cours de 3 700 km.* || Spécialem. *Cours d'eau,* nom général donné à toutes les eaux courantes (ruisseaux, rivières, fleuves, canaux, etc.) : *Puis ceux du fleuve Phta qu'ombragent les yeuses, | Cours d'eau qui, hors des monts où l'asphodèle croît, | Sort par un défilé long et sinistre* (Hugo). || **5.** Mouvement réel et apparent d'un astre : *Le cours du Soleil, de la Lune.*

II. 1. Écoulement inexorable du temps : *Et moi aussi, tel que les puissantes urnes des fleuves, j'ai répandu le petit cours de ma vie, tantôt d'un côté de la montagne, tantôt de l'autre ; capricieux dans mes erreurs, jamais malfaisant ; préférant les vallons pauvres aux riches plaines, m'arrêtant aux fleurs plutôt qu'aux palais* (Chateaubriand). *Ô Temps, suspends ton vol ! et vous, heures propices, | Suspendez votre cours !* (Lamartine). *Notre vie avait repris son cours très calme* (Gide). || **2.** Développement continu de quelque chose dans le temps : *Le cours des succès de la duchesse fut un peu interrompu* (Stendhal). *J'aurai plus d'une fois l'occasion de vous en parler dans le cours de mon récit* (Sand). || Class. *Avoir son cours,* se dérouler : *Hé quoi ! votre courroux n'a-t-il pas eu son cours ?* (Racine). || *Suivre son cours,* se développer comme prévu : *La maladie suivait son cours.* || *Être en cours,* se dérouler, s'exécuter au moment même où l'on parle : *Les travaux de peinture sont en cours.* || *Le cours des choses,* ce qui se passe. || **3.** *Class.* Vie : *Ainsi, soit que bientôt par une dure loi, | La mort, d'un vol affreux vienne fondre sur moi, | Soit que le ciel me garde un cours long et tranquille* (Boileau).

III. 1. Circulation régulière de ce qui est un objet d'échange : marchandises, valeurs, et en particulier monnaies. || *Cours légal,* régime monétaire dans lequel les signes monétaires doivent être acceptés pour leur valeur nominale, fixée par l'autorité légale. || *Cours forcé,* régime monétaire dans lequel les instituts d'émission sont dispensés de l'obligation d'échanger contre du métal précieux les signes monétaires ayant cours légal. || **2.** Taux, prix auquel se négocient les valeurs, les marchandises, les denrées : *Un journal qui donne les cours de la Bourse. Cours d'ouverture, de clôture. Cours des changes. Les cours ont monté, ont baissé. Le prix des légumes au cours des Halles.* || *Avoir cours,* être actuellement en usage et reconnu légalement ; et au fig. : *Nous discutons en usant du langage d'autrefois comme si les valeurs chrétiennes et humanistes avaient cours encore* (Mauriac). || Vx. *Prendre cours,* s'établir dans l'usage : *La maxime : « Le roi est mort, vive le roi » prendra cours* (Bainville). || *Donner cours à un bruit,* l'accréditer.

IV. 1. Série de leçons, de conférences, données par un professeur et formant un enseignement : *Le cours d'histoire fut pour moi une autre cause de vif éveil* (Renan). *Le cours de Michelet au Collège de France fut plusieurs fois suspendu pour des raisons politiques. Cours de dessin, de danse, d'équitation.* || **2.** Chacune des leçons, des conférences dont l'ensemble représente un enseignement : *Il allait aux cours pour y répondre à l'appel* (Balzac). || **3.** Contenu des conférences : *Les cours de la Sorbonne sont souvent édités.* || **4.** Manuel scolaire traitant d'une matière déterminée : *Cours de physique, d'histoire.* || **5.** Division correspondant à un degré déterminé d'enseignement : *Le cours moyen de l'enseignement primaire. Cours d'allemand du premier degré.* || **6.** Établissement privé qui donne un enseignement limité à une discipline ou à une catégorie d'élèves : *Cours de danse. Cours de jeunes filles.*

V. Longue et large avenue servant de promenade : *Le cours élargi prenait un air de détresse, encore tout souillé des débris du récent marché* (Daudet). *Le cours Sauvaise et celui de Rome, qui en est comme le prolongement* (Zola).

• SYN. : **I, 3** *courant ;* **5** *course.* || **II, 1** *fuite, marche ;* **2** *déroulement, durée, série, succession, suite.* || **III, 2** *cote.* || **IV, 4** *traité ;* **6** *académie, conservatoire, institut, institution.* || **V** *allée, mail.*

◆ **Au cours de, en cours de** loc. prép. Pendant le déroulement de : *Ce ne fut qu'au cours d'une nouvelle entrevue* [...] *qu'il nous en apprit un peu plus* (Romains). *Il a changé d'avis en cours de route.*

course [kurs] n. f. (de *cours ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *corse* [*course,* v. 1360, Froissart], aux sens I, 1 et 4 ; sens I, 2, 1538, R. Estienne ; sens I, 3, 1845, Mérimée ; sens II, 1, 1213, *Fet des Romains ;* sens II, 2, 1678, La Fontaine ; sens II, 3, 1606, Nicot ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, 1580, Montaigne ; sens II, 6, 1694, Th. Corneille ; sens II, 7, 1618, Racan ; sens II, 8, 1661, Corneille).

I. ACTION DE COURIR. **1.** Progression plus rapide que la marche et qui se fait par élans successifs : *Pour rendre leur course plus lente, | Vous leur jetiez les pommes d'or* (Hugo). *Elle prit sa course, sautant les fossés* (Gautier). *Pas de course.* || *Être à bout de course,* être épuisé, recru de fatigue : *Elle n'en pouvait plus, à bout de course* (Mauriac). || **2.** Compétition où l'on s'efforce d'avancer le plus vite possible, où l'on rivalise de vitesse avec d'autres : *À la course, mon pied gagne à peine le sien* (Lamartine). *Quel est mon but en ce moment, n'est-ce pas de gagner ma course ?* (Montherlant). || *Spécialem.* Épreuve sportive organisée, de nature diverse et qui obéit à certaines règles : *Course pédestre, cycliste, nautique,* etc. *Course de fond, de demi-fond. Course de chevaux, de lévriers. Courses d'automobiles, de motos.* || *Monter en course,* participer comme jockey à une course hippique. || *Course au clocher,* course à cheval où il s'agit de gagner au plus vite

le but fixé, par le chemin le plus direct : *Sa vie était divisée en deux parties bien complètes : l'une toute extérieure, courses au clocher, soupers fins* [...] *; l'autre mystérieuse...* (Gautier). || *Course contre la montre,* épreuve cycliste où tous les concurrents effectuent le même parcours, mais prennent séparément le départ à intervalles réguliers ; *fig.* et *fam.,* rythme de vie précipité où pas une minute n'est perdue : *L'existence harassante du citadin moderne est une perpétuelle course contre la montre.* || Fam. *N'être pas, n'être plus dans la course,* ne pas être ou n'être plus à la hauteur, ou être dépassé par son temps, par les événements : *Votre fille est trop* [...] *épatante pour moi* [...]*, je ne serais pas dans la course* (Bernstein). || **3.** Par extens. *Course de taureaux,* combat dans lequel un taureau est opposé à des hommes, dans un espace clos, selon des règles établies : *Pendant que j'étais caché à Grenade, il y eut des courses de taureaux où Carmen alla* (Mérimée). || **4.** Toute progression rapide : *Ce que les critiques militaires appellent « la Course à la mer »* (Romains). || *Poét.* et *vx.* Hâte dans le mouvement : *La reine dont ma course a devancé les pas* (Racine).

II. ACTION DE PARCOURIR. **1.** *Class.* et *littér.* Expédition militaire dirigée contre un pays : *Roi, dans tes courses damnées | Avec tes soldats nouveaux | Ne va pas aux Pyrénées* (Hugo). || *Spécialem.* Opération d'un navire corsaire parcourant les mers : *Ils recommencèrent à faire des courses : ils prirent un grand vaisseau qui venait de Corfou à Venise, et ils en vendirent publiquement le butin* (Saint-Réal). || *Armer un navire en course,* l'équiper pour cette opération. || **2.** Marche à travers la campagne ; promenade, excursion d'une certaine longueur : *Sa figure mutine, irrégulière, tout animée de la course au grand air* (Daudet). || *Spécialem.* Parcours accompli par des alpinistes pour gravir une montagne et en redescendre. || **3.** Parcours d'une longueur déterminée, accompli en une seule fois : *Il la flattait de la main, comme un bon cheval qui va faire une longue course* (Hugo). || *Spécialem.* Trajet accompli autrefois par un fiacre, aujourd'hui par un taxi, à un tarif donné : *Le cocher d'une voiture de louage* [...]*, qui ne demandait pas mieux que de voler à son maître quelques courses de contrebande, fit à Eugène un signe* (Balzac). || *Par extens.* Le prix demandé pour ce trajet. || Fam. *À l'heure et à la course,* dans toutes les circonstances, de toutes les façons possibles (vieilli) : *Vous lui jouerez tous les tours imaginables, vous la tromperez à l'heure et à la course* (Farrère). || **4.** Déplacement de courte durée, effectué avec un but déterminé : *Je voulais seulement* [...] *ne pas exposer Son Altesse à faire une course inutile* (Stendhal). *Avoir une course urgente à faire.* || *Spécialem.* Déplacement pour faire de menus achats (le plus souvent au plur.) : *Faire ses courses. Rosalie l'emmenait partout avec elle, au bal, chez ses amies, dans ces courses de magasins qui affinent le goût des Parisiennes* (Daudet). *Les premiers jours, et du matin au soir, notre temps se passa en courses* (Gide). || Fam. *Être en courses,* être sorti avec cette intention : *Il se plaignait de Léon, son commis, qui était toujours en courses* (France). || *Garçon de courses,* employé chargé des commissions à l'extérieur. || **5.** *Littér.* Toute progression continue d'un objet, d'une chose en mouvement : *L'astre solitaire monta peu à peu dans le ciel : tantôt il suivait paisiblement sa course azurée...* (Chateaubriand). *Tandis que j'écris ces lignes, le soleil achève sa course et, avant de disparaître derrière les hauteurs de Cabris, inonde d'une ineffable blondeur les murs, les toits, toute la ville* (Gide). || *Spécialem.* En parlant d'un navire : *Pressé par cent voix confuses de diriger la course du vaisseau,* [Tamango] *s'approcha du gouvernail* (Mérimée). *Le petit bateau recommença sa course folle* (Maupassant). || **6.** Déplacement régulier d'un organe mécanique soumis à un mouvement de va-et-vient : *La course du piston dans le cylindre.* || *À fond de course,* ayant atteint une des extrémités de ce parcours. || **7.** *Fig.* et *littér.* Écoulement régulier du temps ; déroulement d'une vie, d'une carrière : *Mais là parut l'écueil de sa course hardie* [de Napoléon] (Hugo). || *Être au plus haut, au sommet, à l'apogée de sa course,* être à la période la plus glorieuse de sa vie. || **8.** *Class.* Cours d'une chose : *Si quelque chagrin en interrompt la course* [des plaisirs] (Racine).

• SYN. : **II, 2** *randonnée, tournée* (fam.), *virée* (fam.) ; **6** *va-et-vient.*

◆ **courses** n. f. pl. (sens 1, 1770, d'après Larousse, 1866 ; sens 2, fin du XIX[e] ou début du XX[e] s.). **1.** *Absol.* Les courses de chevaux, manifestation de sport hippique groupant plusieurs épreuves dotées de prix : *Dufy a peint « les Courses d'Auteuil ».* || *Champ de courses,* terrain aménagé pour les courses de chevaux. || *Aller aux courses,* se rendre à cette manifestation. || *Jouer aux courses,* parier sur les chevaux de course. || **2.** *Fam.* Emplettes, commissions que l'on rapporte chez soi : *Aider la vieille voisine à monter ses courses.*

• SYN. : **2** *achats, commissions, provisions.*

course-croisière [kursəkrwazjɛr] n. f. (de *course* et de *croisière ;* XX[e] s.). Compétition de yachting qui consiste en une course à la voile sur un parcours en haute mer dépassant, en général, 100 miles.

• Pl. *des* COURSES-CROISIÈRES.

coursie n. f. V. COURSIVE.

1. coursier [kursje] n. m. (de *cours ;* XII[e] s., comme adj., au sens de « [animal] apte à la course », et comme n. m., au sens I ; sens II, 1, 1671, Pomey ; sens II, 2, 1643, Fournier ; sens II, 3, 1754, *Encyclopédie*).

I. *Poét.* Terme noble désignant le cheval de selle : *Des coursiers attentifs le crin s'est hérissé* (Racine). *Les esclaves font sortir le coursier tigré comme un léopard qui hennit et bondit de joie en retrouvant la terre* (Chateaubriand). *Le coursier, retenu par un frein impuissant, | Sur ses jarrets pliés s'arrête en gémissant* (Lamartine). *Le vieux coursier hennit aux escadrons fumants* (Sainte-Beuve) ; et au fig. : *Le coursier qui m'emporte aux luttes poétiques* (Hugo).

II. 1. Dans une galère, passage ménagé entre les rangs des forçats et allant de la poupe à la proue. || **2.** Canon de marine qui était placé de manière à pouvoir tirer dans l'axe de la galère et vers l'avant. (On disait aussi CANON DE COURSIE.) || **3.** Canal amenant l'eau à la roue d'un moulin.

2. coursier, ère [kursje, -ɛr] n. (de *course ;* 1922, Larousse). Personne qui fait ordinairement les courses pour les besoins d'un commerce, d'une administration.

• SYN. : *chasseur, commissionnaire, coureur* (vx), *groom.*

coursière [kursjɛr] n. f. (de *cours ;* 1382, *Compte du Clos des galées de Rouen,* au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Syn. de COURSIVE. || **2.** Sentier coupant au plus court, à flanc de montagne ou à travers champs : *Il existe un chemin beaucoup plus court que celui des Grands-Remparts, et que dans les pays de montagne on appelle une « coursière »* (Balzac). *Je le priai de me tenir à la ceinture et de diriger lui-même la bête, s'il y avait lieu de quitter la piste pour prendre quelque coursière* (Duhamel).

coursive [kursiv] n. f. (réfection, d'après l'ital. *corsiva* [proprem. « où l'on peut courir »], de *coursie* [1495, G. de Villeneuve], ital. dialect. *corsia,* fém. substantivé de l'adj. *corsio,* ital. littér. *corsivo,* courant, de *corso* [de même étym. que COURS, v. ce mot] ; 1687, Desroches). Passage établi dans le sens de la longueur d'un navire : *Dans toutes les coursives, des fanaux à bougie* (Dorgelès).

• REM. On a dit aussi COURSIE, COURSIER, COURSIÈRE.

courson [kursɔ̃] n. m. ou **coursonne** [kursɔn] n. f. (de l'anc. v. *corcier,* raccourcir, lat. pop. **curtiare,* de *curtus* [v. COURT] ; 1316, Godefroy, écrit *courchons,* au sens de « sillons plus courts dans une pièce de terre imparfaitement rectangulaire » ; XV[e] s., écrit *courson,* au sens de « branche de vigne taillée court pour que la sève s'y concentre » ; sens actuel de *courson,* 1690, La Quintinie ; *coursonne* et *branche coursonne,* 1863, Littré). Branche courte, placée directement sur la branche mère et portant la branche à fruits de l'année : *J'admirais sa circonspection avant de tailler au-dessus du courson le bois sacrifié* (Bosco).

◆ adj. *Branche coursonne,* syn. de COURSON.

◆ **courson** n. m. Partie du sarment de vigne que, dans la taille d'hiver, on laisse sur la branche mère et qui porte deux ou trois yeux.

● REM. On écrit aussi COURÇON, ONNE.

1. court, e [kur, kurt] adj. (lat. *curtus,* écourté, tronqué ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *cort* [*court,* XIII^e s.], aux sens I, 1 et II, 1 ; sens I, 2, v. 1196, J. Bodel ; sens I, 3, 1541, Calvin ; sens I, 4, fin du XVII^e s., Saint-Simon ; sens II, 2, 1752, Trévoux ; sens II, 3 [*pour le faire court*], v. 1464, Commynes).

I. NOTION D'ESPACE. **1.** Qui a peu ou trop peu d'étendue d'une extrémité à l'autre, soit en longueur, soit en hauteur : *Et leurs arcs sont très courts et leurs dards sont très longs* (Hugo). *C'était un gros petit homme, chauve, court de bras et de jambes* (Maupassant). *Elle était habillée d'une petite robe de lainage feuille-morte, courte, avec un col rabattu* (Romains). *La ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre.* || *Vague courte,* vague de faible amplitude par rapport à la hauteur, et de fréquence rapide : *Quand la brise est fraîche et la vague courte, le bateau se met à pêcher* (Maupassant). || *Cheval court,* cheval dont la longueur de la croupe au garrot est faible. || *Faire la courte échelle à quelqu'un,* V. ÉCHELLE. || *Tenir la bride courte,* V. BRIDE. || *Tirer à la courte paille,* V. PAILLE. || **2.** Dont le volume est restreint, insuffisant : *Nous avons un très grand dîner ; je crains que ce ne soit un peu court* (Mirbeau). || *Sauce courte,* sauce réduite, peu liquide. || *Avoir la respiration courte, l'haleine courte* ou (vx) *la courte haleine,* avoir une respiration difficile, haletante. || **3.** *Fig.* De trop faible importance, mesquin : *Ses ambitions sont courtes.* || *Idées courtes,* vues bornées : *Il* [Ski] *passait pour merveilleusement intelligent, mais ses idées se ramenaient en réalité à deux ou trois, extrêmement courtes* (Proust). || *Avoir la vue courte,* ne pas voir de loin ; au *fig.,* ne pas être capable de prévoir. || Class. et littér. *Être court de,* avoir en petite quantité : *Court d'esprit* (Saint-Simon). *Chez mon père, nous étions courts d'ameublement* (Gide). || *Être court de vues, ou à courtes vues,* manquer de largeur d'idée, de compréhension, d'intelligence. || **4.** *Absol.* et *vx.* Qui manque d'intelligence : *C'était un homme de qualité, mais court à l'excès* (Saint-Simon).

II. NOTION DE TEMPS. **1.** De faible étendue dans le temps ; de peu de durée : *Ses courtes observations dénotaient un esprit juste* (Mérimée). *Elle préluda au chant des cantiques par de courtes improvisations* (Gide). *En ne partant qu'à deux heures, nous aurions vraiment peu de temps. Les jours sont encore si courts* (Romains). || *Avoir la mémoire courte,* oublier vite. || Fam. et ironiq. *Il a la mémoire courte,* il sait oublier rapidement ses obligations. || **2.** Qui est rapproché dans le temps : *Dette à court terme.* || **3.** Rapide, facile du fait de sa brièveté : *Employer les expédients les plus courts pour arriver à ses fins.* || *Être court,* ne pas s'attarder, être bref : *Il fut court dans ses observations.* || Vx. *Courte honte,* situation humiliante dans laquelle se met quelqu'un : *Pris en flagrant délit de mensonge, il en fut pour sa courte honte.* || Class. et littér. *Pour le faire court, pour faire court,* pour abréger, pour tout dire en un mot : *Un membre d'une académie, qui n'est pas l'Académie française. Nommons-le, pour le faire court* (France). *La lice lui demande encore une quinzaine* [...]. *Pour faire court, elle l'obtient* (La Fontaine).

● SYN. : **I, 1** *courtaud, petit, raccourci, ramassé, trapu ;* **2** *insuffisant, juste, limité ;* **3** *maigre, mince, restreint.* || **II, 1** *bref, concis, laconique ; éphémère, fugace, fugitif, momentané, passager ;* **3** *simple, sommaire, succinct.* — CONTR. : **I, 1** *étendu, grand, haut, long ;* **2** *fort, gros, important ;* **3** *considérable, insatiable.* || **II, 1** *diffus, filandreux, interminable, longuet* (fam.), *verbeux ; durable, éternel ;* **3** *compliqué, tortueux.*

◆ **court** adv. (v. 1207, Villehardouin). D'une manière courte : *Elle venait de faire couper court sa belle chevelure épaisse qui n'était plus d'un blond doré, comme jadis* (Duhamel). *Avoir les cheveux coupés court.* || *Court-vêtu,* v. à son ordre alphab. || *Pendre haut et court,* mettre à mort par pendaison (ancienne formule du verdict de condamnation). || *S'arrêter court,* s'arrêter brusquement : *C'est l'effet d'une voiture au galop qui s'arrête court* (Hugo). *Elle s'arrêta court et le mors lui sortit des dents* (Flaubert). || *Tourner court,* faire tourner sa voiture presque sur place et rapidement (vx) ; au *fig.,* passer sans transition d'une chose à une autre (vx) ; prendre brusquement fin : *L'engagement fut d'abord vif, mais il tourna court* (Ségur). || *Arrêter court, couper court,* cesser brusquement de parler, terminer en peu de mots. || *Couper court à quelque chose,* y mettre brusquement fin : *Malheureusement, je pris un air froid qui coupa court aux effusions qu'elle espérait et qui du reste eussent peut-être été sincères* (Proust). *Je coupai court à l'expression affectée de sa gratitude et de ses promesses* (Mauriac). || *Demeurer court, rester court, se trouver court,* cesser subitement de parler, d'agir, faute de savoir quoi dire ou quoi faire.

◆ **Tout court** loc. adv. **1.** *Class.* Brusquement, à l'instant même : *Adieu ma chère fille ; il faut finir tout court en cet endroit* (Sévigné). || **2.** Sans rien ajouter : *Apprenez qu'il n'est pas respectueux d'appeler les gens par leur nom, et qu'à ce/ux qui sont au-dessus de nous il faut dire « Monsieur » tout court* (Molière).

◆ **De court** loc. adv. **1.** Sans laisser de longueur (à la bride). || **2.** *Fig.* et vx. *Tenir quelqu'un de court,* ne pas lui laisser de liberté : *Ne sachant à qui nous en avions, on nous tenait de plus court qu'auparavant* (Rousseau). || *Prendre quelqu'un de court,* ne pas lui laisser le temps, la possibilité de faire ce qu'on lui demande, le prendre au dépourvu.

◆ **À court** loc. adv. Manquant de ressources : *À la fin de la guerre, les populations étaient à court.*

◆ **À court de** loc. prép. Sans disposer de, privé de : *La grosse dame* [...], *se passionnant toujours pour ou contre quelqu'un, et à court de griefs, accablant son antipathie du jour des accusations les plus effroyables* (Daudet). *Il n'est jamais à court d'arguments* (Gide).

◆ **court** n. m. (XIII^e s., *Assises de Jérusalem,* au sens 1 ; sens 2, 1532, Rabelais ; sens 3, XVI^e s., La Curne). **1.** *Le plus court,* le chemin le plus court. || *Couper au court* (vx), *au plus court,* prendre le chemin le plus rapide : *Je pus traverser le fond de la vallée en coupant au court dans les taillis et dans les pierres* (Nerval). || **2.** Class. *Le plus court,* ce qui est le mieux ; le moyen le plus simple : *Votre plus court est de ne dire mot* (La Fontaine). || **3.** Vx et fam. *Savoir le court et le long d'une affaire,* la connaître entièrement.

2. court [kur] n. m. (angl. *court,* du franç. *court,* forme anc. de *cour* [v. ce mot] ; 1894, Bonnafé). Terrain préparé pour le jeu de tennis.

courtage [kurtaʒ] n. m. (de *courtier ;* 1248, Godefroy, écrit *courratage* [*corretage,* v. 1265, J. de Meung ; *courtage,* 1358, *Dict. général*], aux sens 1 et 2 ; sens 3, XX^e s. [une première fois en février 1321, dans une *Ordonnance royale, écrit courretage*]). **1.** Profession, activité de celui qui fait le courtier : *Il fait peut-être du courtage de tableaux en deuxième ou troisième main* (Romains). *Le courtage en vin.* || **2.** Commission en pourcentage qui sert de rétribution au courtier : *Droit de courtage.* || **3.** Contrat unissant le courtier à ceux pour lesquels il travaille.

courtaud, e [kurto, -od] adj. et n. (de *court ;* 1438, Gay, au sens 2 ; sens 1, 1656, Oudin). **1.** *Fam.* Qui est de taille courte et ramassée, lourdaud : *M^me de Vaucorbeil, courtaude et l'air bougon* [...], *avait gardé un mutisme absolu* (Flaubert). *Courtaude, hommasse et boulotte* (Proust). || **2.** *Vx.* Se disait d'un cheval à qui on a coupé la queue, ou d'un chien à qui on a coupé la queue et les oreilles.

● SYN. : **1** *boulot* (fam.), *trapu.* — CONTR. : **1** *élancé, svelte.*

◆ **courtaud** n. m. (1612, Mathurin Régnier). Class. et littér. *Courtaud de boutique,* terme méprisant pour désigner un commis de magasin mal dégrossi : *Et chacun rit de*

voir les courtauds de boutique [...] | *Crier après moi, le valet du menteur* (Corneille). *J'ai l'air du fils d'un apothicaire, d'un vrai courtaud de boutique ! se dit-il* [Lucien] *à lui-même avec rage en voyant passer les gracieux, les coquets* (Balzac). *J'ajoute généreusement un écu gagné pour le courtaud de boutique* (Nerval).

court-bouillon [kurbujɔ̃] n. m. (de *court* et de *bouillon ;* 1651, La Varenne). Bouillon composé d'eau, de vin blanc ou de vinaigre, d'aromates, etc., dans lequel on fait cuire du poisson, certaines viandes.

• Pl. *des* COURTS-BOUILLONS.

court-circuit [kursirkɥi] n. m. (de *court* et de *circuit ;* 1903, A. Jarry). Phénomène qui se produit lorsque deux points de potentiels différents sont réunis au moyen d'une faible résistance, ce qui entraîne une dépense d'énergie considérable et un échauffement du conducteur : *Un incendie dû à un court-circuit.*

• Pl. *des* COURTS-CIRCUITS.

court-circuiter [kursirkɥite] v. tr. (de *court-circuit ;* XX^e s.). **1.** Mettre en court-circuit. || **2.** *Fig.* et *fam.* Ne pas suivre la voie hiérarchique ou traditionnelle, pour faire parvenir une demande, pour atteindre un but.

courtement [kurtəmɑ̃] adv. (de *court ;* XII^e s., Godefroy). *Class.* D'une manière brève : *Froidement, courtement, sans ouvrir aucun propos d'affaires* (Saint-Simon).

courtepointe [kurtəpwɛ̃t] n. f. (altér., d'après *courte,* de *coitepointe, coutepointe* [XII^e s.], de *coite* [lat. *culcita,* matelas, coussin] et de *pointe,* part. passé fém. de *poindre,* piquer [v. ce mot] ; v. 1180, *Roman d'Alexandre,* écrit *kurtepointe* [*courtepointe,* XIV^e s.]). Couverture de lit ouatée et piquée : *Des enseignes de sage-femme représentaient une matrone dodelinant un poupon dans une courtepointe garnie de dentelles* (Flaubert).

• SYN. : *couvre-pied.*

courte-queue [kurtəkø] n. f. (de *court* et de *queue ;* 1845, Bescherelle). Variété de cerise, dite aussi *cerise de Montmorency.*

• Pl. *des* COURTES-QUEUES.

courterolle ou **courterole** [kurtərɔl] n. f. (de *courtil* [v. aussi COURTILIÈRE] ; 1572, J. Des Moulins). **1.** Nom donné à la larve du hanneton. || **2.** Nom donné à la courtilière.

courtier, ère [kurtje, -ɛr] n. (de *courre* [v. ce mot], au sens de « courir [du vendeur à l'acheteur] » ; XIII^e s., *Assises de Jérusalem,* écrit *coretier* [*courtier,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s., Amyot). **1.** Agent servant d'intermédiaire, moyennant rétribution, pour des opérations commerciales : *Mon oncle qui est courtier de pierres précieuses* (Lacretelle). || *Courtier marron,* courtier qui agit sans titre ; *par extens.,* celui qui ne procède pas de façon bien régulière. || **2.** *Par extens.* et *vx.* Toute personne qui s'entremet, sert d'intermédiaire : *Courtière de mariage.* || Spécialem. *Courtier de chair humaine,* négrier : *Je n'ai point vu de plus insolent vieillard, s'écria un des courtiers de chair humaine* (Chateaubriand).

courtil [kurti] n. m. (lat. pop. **cohortile,* de *cohors, cohortis,* cour de ferme [v. COUR] ; v. 1155, Wace). *Vx* et *dialect.* Jardin attenant à une petite maison : *Un petit courtil dont elle faisait vendre les légumes et les fruits* (Barbey d'Aurevilly).

courtilière [kurtiljɛr] n. f. (emploi fig. du fém. de l'anc. franç. *courtillier,* jardinier [XII^e s., Godefroy], de *courtil ;* 1547, J. Martin). Grand insecte fouisseur à élytres courts, appelé aussi *taupe-grillon,* qui ravage les jardins en creusant des galeries.

courtille [kurtij] n. f. (fém. de *courtil ;* 1771, Trévoux). *Vx.* Jardin champêtre, enclos. || *La Courtille,* ancien faubourg du nord de Paris, riche en jardinets et en guinguettes. || *Descente de la Courtille,* défilé des masques qui, au XIX^e s., descendaient des cabarets de Belleville à l'aube du mercredi des Cendres.

courtine [kurtin] n. f. (bas lat. *cortina,* tenture [de *cohors, cohortis,* v. COUR], trad. du gr. *aulaia,* même sens, de *aulê,* cour ; XI^e s., écrit *cortine* [*courtine,* XIII^e s.], au sens I ; sens II, 1, 1587, F. de La Noue ; sens II, 2, 1704, Trévoux).

I. *Vx.* Rideau de lit : *Dans ses courtines de dentelles, la petite créole languit, se désole* (Daudet). *Satan était couché dans son lit aux courtines flamboyantes* (France). *Mais avant de m'ensevelir dans le lit de fer qu'on avait ajouté dans la chambre parce que j'avais trop chaud l'été sous les courtines de reps du grand lit, j'eus un mouvement de révolte, je voulus essayer d'une ruse de condamné* (Proust).

II. 1. Mur d'un rempart joignant les flancs de deux bastions contigus. || **2.** *Vx* Façade d'un bâtiment entre deux pavillons : *Au fond de la cour, dont le terrain s'élevait insensiblement, le château se montrait entre deux groupes d'arbres. Sa triste et sévère façade présentait une courtine portant une galerie à mâchicoulis, denticulée et couverte* (Chateaubriand).

courtisan [kurtizɑ̃] n. m. (ital. *cortigiano,* de *corte,* cour [v. COUR] ; 1472, Bartzsch, au sens 1 [*courtisien,* forme plus francisée, XIV^e s., Gilles li Muisis] ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1690, Furetière ; comme adj., fin du XVI^e s.). **1.** *Vx.* Homme qui fait partie de la cour d'un roi, d'un prince : *Sachez, s'il vous plaît, M. Lysidas, que les courtisans ont d'aussi bons yeux que les autres, qu'on peut être habile avec un point de Venise et des plumes* (Molière). || **2.** *Par extens.* Celui qui cherche à gagner les faveurs du prince en faisant sa cour : *Quand le roi est chauve, les courtisans savent bien qu'il faut porter perruque* (Alain). || **3.** *Spécialem.* Homme qui courtise une femme.

◆ n. et adj. m. Qui flatte les personnes puissantes ou influentes pour en obtenir des avantages : *Nous avons l'absence fière | Et sommes peu courtisans* (Hugo). *Aussi avait-elle* [Clorinde] *une cour, des banquiers, des diplomates, des intimes qui venaient pour tâcher de la confesser. Les banquiers surtout se montraient très courtisans* (Zola).

• SYN. : *adulateur, caudataire, flagorneur, flatteur, lèche-bottes* (fam.), *louangeur.*

◆ **courtisan, e** adj. *Péjor.* Qui est propre au courtisan : *Avoir l'esprit courtisan, l'âme courtisane, la souplesse courtisane. Le candidat Moser, figure bouillie, d'expression complaisante, riait d'un rire courtisan, bien qu'un peu gêné par sa fille, mais le philosophe était une influence à l'Académie !* (Daudet).

courtisane [kurtizan] n. f. (ital. *cortigiana,* fém. de *cortigiano* [v. COURTISAN] ; 1537, *le Courtisan,* au sens de « femme vivant à la Cour » [*courtisienne,* forme plus francisée, 1500, *Anciennes poésies franç.,* XII, 8] ; sens 1, 1553, Ronsard ; sens 2, 1748, Montesquieu). **1.** *Littér.* Femme qui vend ses faveurs, mais en général d'un niveau assez élevé : *Comme de belles courtisanes | Elles se vendent à prix d'or* (Gautier). *Dans des fauteuils fanés des courtisanes vieilles, | Pâles, le sourcil peint, l'œil câlin et fatal, | Minaudant, et faisant de leurs maigres oreilles | Tomber un cliquetis de pierre et de métal* (Baudelaire). || **2.** *Par extens.* Femme de mœurs légères, mais cultivée et capable de jouer un rôle important : *Aspasie fut la plus célèbre des courtisanes grecques.*

courtisanerie [kurtizanri] n. f. (de *courtisan ;* XVI^e s., La Curne). **1.** *Vx.* Mœurs de cour : *L'autre, doux et poli, élégant, soigné* [...], *fidèle au goût, était une image de l'ancienne courtisanerie* (Balzac). || **2.** *Péjor.* et *littér.* Flatterie intéressée, complaisance servile propres au courtisan : *Par courtisanerie démocratique pour l'école primaire* (Goncourt). *Ceux qui n'ont pas d'opinions personnelles, et s'ingénient à prendre notre point de vue par courtisanerie* (Montherlant).

courtisanesque [kurtizanɛsk] adj. (de *courtisan ;* 1578, H. Estienne, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui est propre aux courtisans : *J'emploie non la langue courtisanesque, mais celle des gens avec qui je travaille à mes champs* (Courier). *Peuples esclaves, poésies courtisanesques* (Hugo). || **2.** Qui témoigne d'un excessif désir de plaire, flatteur et servile : *Ah ! le décor a beau changer, la pièce sera toujours la même : vanité, bassesse, aptitude aux courbettes, courtisanesque besoin de s'avilir, de s'aplatir !* (Daudet). *Le baron Gérard fut dans les arts ce qu'il était dans son salon,*

l'amphitryon qui veut plaire à tout le monde, et c'est cet éclectisme courtisanesque qui l'a perdu (Baudelaire). || **3.** Propre aux courtisanes (rare) : *C'était en quelque sorte, chez la femme, une sorte de transfiguration courtisanesque* (Goncourt).

courtiser [kurtize] v. tr. (réfection, d'après *courtisan*, de l'anc. franç. *cortoier, courtoyer* [XIIe s.], fréquenter la Cour, de *cort, court* [v. COUR] ; 1557, Magny, au sens 1 ; sens 2, 1576, O. Basselin). **1.** Faire sa cour à une personne puissante ou importante, à qui l'on veut plaire : *L'impératrice Catherine courtisait Voltaire* (Staël). || **2.** *Spécialem.* Faire la cour à une femme, rechercher ses faveurs : *Un mari est toujours le dernier à savoir qu'on courtise sa femme* (Balzac). *Je n'ai jamais été très fort pour courtiser les femmes* (Romains). || Fig. *Courtiser les muses*, s'adonner à la poésie. || *Courtiser la gloire, la fortune*, s'efforcer de les atteindre.
• SYN. : **1** *aduler, flatter, louanger* ; **2** *flirter* (fam.), *marivauder.*

court-jointé, e [kurʒwɛ̃te] adj. (de *court*, adv., et de *jointé* [v. ce mot] ; 1661, Molière). Se dit d'un cheval qui a les paturons trop courts.

court-jus [kurʒy] n. m. (de *court* et de *jus* ; XXe s.). *Pop.* Syn. de COURT-CIRCUIT.

courtois, e [kurtwa, -az] adj. (de l'anc. franç. *court*, cour princière [v. COUR] ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *corteis* ; *courtois*, XIIIe s.). **1.** *Vx.* Qui a les caractères de distinction et de discrétion convenant à la cour d'un prince. || *Armes courtoises*, armes jadis utilisées dans les tournois, faites pour ne pouvoir blesser ; au *fig.*, moyens honnêtes et loyaux. || *Amour courtois*, amour délicat et spirituel, comme il convient à des chevaliers servants de leurs dames. || *Littérature, poésie courtoise, roman courtois*, littérature raffinée, apparue aux XIe-XIIe s. dans les petites cours seigneuriales, principalement dans le midi de la France, qui célèbre l'amour et les exploits chevaleresques. || **2.** Se dit d'une personne qui agit, parle avec une exquise politesse, jointe au désir d'être agréable à autrui : *Il passait pour un homme peu liant* [...], *mais très courtois, n'ayant jamais eu de difficultés avec quiconque, obligeant même* (Romains). || **3.** Se dit de ce qui témoigne d'une telle politesse : *Dans le fauteuil même qu'il lui indiquait d'un geste courtois* (Proust).
• SYN. : **2** *affable, aimable, avenant, élégant, galant, poli, raffiné.* — CONTR. : **2** *bourru, désagréable, discourtois, impoli, malappris, mufle, rustre* ; **3** *choquant, grossier, impertinent, incorrect, inélégant, malsonnant.*

courtoisement [kurtwazmɑ̃] adv. (de *courtois* ; 1080, *Chanson de Roland*). De façon courtoise ; avec courtoisie.

courtoisie [kurtwazi] n. f. (de *courtois* ; XIIe s.). Politesse relevée d'élégance et de générosité : *C'était dans ces fêtes qu'on voyait briller la vaillance ou la courtoisie de La Trémouille de Boucicault* (Chateaubriand).
• SYN. : *affabilité, amabilité, distinction, élégance.* — CONTR. : *grossièreté, impolitesse, incorrection, inélégance, muflerie.*

court-pendu [kurpɑ̃dy] n. m. (de *court*, adv., et de *pendu*, part. passé de *pendre* ; v. 1560, Paré). Pomme rouge à courte queue : *Il y a assez de calvilles, de fenouillettes, de court-pendus* (Pourrat).
• Pl. *des* COURT-PENDUS.

court-vêtu, e [kurvety] adj. (de *court*, adv., et de *vêtu*, part. passé de *vêtir* ; v. 1380, Barbier). Qui porte une jupe, un vêtement court : *Au piédestal où court-vêtue | Vénus coudoyait Phocion* (Gautier).

couru, e [kury] adj. (part. passé de *courir* ; fin du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1920, Bauche). **1.** Qui est très fréquenté, recherché : *Ses réceptions sont très courues.* || **2.** Fig. et fam. *C'est couru*, la chose est considérée par tous comme certaine, parfaitement prévisible : *Pour les puciers, vous n'en trouverez pas, c'est couru* (Arnoux).
• SYN. : **1** *suivi.* — CONTR. : **1** *dédaigné, méprisé.*

couscous [kuskus] n. m. (berbère *kouskous* ; 1505, Gonneville, écrit *couchou* [*couscous*, 1838, Acad.], au sens 1 ; sens 2 [*couscous*], 1637, P. Dan [*coscosson*, 1534, Rabelais, vient d'une var. *kouskousoûn*]). **1.** Sorte de semoule. || **2.** *Par extens.* Plat d'Afrique du Nord à base de semoule de blé dur, accompagnée de viande de mouton, de poulet ou de chameau, de légumes, etc., et d'une sauce pimentée : *S'il y avait du couscous, il le roulait de sa propre main* (Duhamel).

cousette [kuzɛt] n. f. (du v. *coudre* ; 1865, Barbey d'Aurevilly, au sens 1 ; sens 2, 1929, Larousse). **1.** *Fam.* Jeune ouvrière de la couture. || **2.** Petit étui contenant dé, aiguilles et fil.
• SYN. : **1** *arpète* (pop.), *midinette.*

couseuse [kuzøz] n. f. (du v. *coudre* ; 1803, Boiste, au sens 2 ; sens 1, 1834, Landais ; sens 3, 1863, Littré ; sens 4, début du XXe s.). **1.** *Vx.* Ouvrière chargée de la couture des étoffes. || **2.** *Spécialem.* Ouvrière qui coud à la main les cahiers des livres à brocher ou à relier. || **3.** Machine exécutant cette opération. || **4.** *Par extens.* Ouvrière chargée de la conduite de cette machine.

1. cousin, e [kuzɛ̃, -in] adj. et n. (d'une abrév. fam. du lat. *co[n]sobrinus*, cousin germain du côté maternel, cousin en général ; 1080, *Chanson de Roland*, au sens 1 ; sens 2, début du XIIIe s. ; sens 3, milieu du XIIe s.). **1.** Parent ou allié issu de l'oncle ou de la tante ou de leurs descendants : *La cousine Bette, la sauvage Lorraine, quelque peu traîtresse, appartenait à ce genre de caractères* (Balzac). *Il y avait les cousins des départements envahis, le frère prisonnier* (Romains). || *Cousins germains*, les enfants de frères ou de sœurs. || *Cousins issus de germains ou au deuxième degré*, les enfants nés de cousins germains. || *Cousins au troisième, au quatrième degré*, etc., cousins descendant de cousins germains aux différentes générations. || *Mon cousin*, appellation donnée par le roi de France aux princes du sang, aux pairs, etc., dans certaines circonstances. || Fig. et fam. *Le roi n'est pas son cousin*, il est d'une fierté excessive. || **2.** *Class.* et *fam.* Grands amis : *Ces animaux vivaient entre eux comme cousins* (La Fontaine). || *Nous ne serons plus cousins*, nous nous fâcherons. || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne ou chose présentant beaucoup de caractères de ressemblance avec une autre : *Tout philosophe est cousin d'un athée* (Musset).
• SYN. : **3** *frère (sœur), parent.*

2. cousin [kuzɛ̃] n. m. (lat. pop. **culicinus*, de *culex, culicis*, moustique ; 1551, Huguet). Genre de moustiques à très longues pattes grêles : *Les cousins, vilaines bêtes qui me mangent moi-même à l'hôtel de l'Europe, tout endurci que je suis par les temps et les maringouins des Florides* (Chateaubriand).

cousinage [kuzinaʒ] n. m. (de *cousin* 1 ; XIIe s., Du Cange, aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1265, *Livre de jostice*). **1.** Parenté unissant les cousins. || **2.** *Par extens.* Liens créés par cette parenté : *Ferral connaissait le cousinage chinois* (Malraux). || **3.** *Vx.* Ensemble des cousins, des parents : *Un certain nombre d'autres infimes indices achevaient de lui donner aux yeux du cousinage une prétendue distinction* (Proust). *J'avais un grand cousinage répandu partout* (Roupnel). || **4.** *Fig.* Ressemblance, rapport existant entre des personnes, des animaux, des choses : *Mille cadeaux qui me semblaient dépareillés, dont je ne parvenais pas à démêler le cousinage* (Giraudoux).

cousiner [kuzine] v. intr. (de *cousin* 1 ; 1560, Pasquier, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Traiter quelqu'un en cousin ou l'appeler cousin : *Vous cousinez avec des ducs anglais, des princes allemands ou italiens* (Bourget). *On s'était souvenu d'un cousin avec qui on ne cousinait guère, parce qu'il vivait à une pointe perdue de la France* (Montherlant). || **2.** *Par extens.* Avoir des rapports familiers : [Au XVIIIe s.], *on connaissait l'Espagne, l'Italie. On se sentait de même race, on cousinait. Le reste, autour, était tout sombre* (Gide).
• SYN. : **2** *se fréquenter.*

cousoir [kuzwar] n. m. (de *coudre* ; 1680, Richelet). **1.** Support sur lequel on opère la couture manuelle des livres à brocher ou à relier : *La singularité de cet intérieur, c'est que le cousoir, la table en tréteaux, la chaise vide devant elle, les étagères sur lesquelles s'entassaient les livres et jusqu'au miroir à*

barbe pendu à l'espagnolette, tout était de petite dimension, à hauteur et à portée d'un enfant de douze ans (Daudet). || **2.** Étau dont se sert le gantier pour la couture et le montage des gants.

coussin [kusɛ̃] n. m. (lat. pop. **coxinus,* de *coxa,* cuisse [le coussin ayant d'abord été destiné à rembourrer les chaises et les bancs] ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *coissin* [*cussin, coussin,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Enveloppe d'étoffe, de cuir, etc., remplie de plumes ou d'une matière moelleuse ou élastique, utilisée pour s'asseoir, s'appuyer ou servir d'ornement : *Immobile sur les coussins brodés, j'évoque | L'enchantement ancien* (Samain). || **2.** *Par anal.* Toute espèce de garniture rembourrée servant à protéger des frottements.

coussinet [kusinɛ] n. m. (de *coussin ;* XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1676, Félibien ; sens 3-4, 1863, Littré). **1.** Petit coussin : *Perrette, sur sa tête ayant un pot au lait | Bien posé sur un coussinet* (La Fontaine). || Class. *Jeter, mettre son coussinet sur,* chercher à s'approprier, jeter son dévolu sur : *Celui-ci, qui voulait circonvenir le Prince, ne trouva pas Canillac suffisant* [...], *il jeta son coussinet sur moi* (Saint-Simon). || **2.** Dernière pierre d'un pilier recevant la retombée d'un arc. || Partie latérale de la volute ionique. || **3.** Pièce cylindrique d'un ensemble mécanique, en métal doux, qui supporte un arbre mobile et permet sa rotation. || **4.** Pièce de fonte ou d'acier fixée sur une traverse de voie ferrée et supportant le rail.

cousu, e [kuzy] adj. (part. passé de *coudre*). *Cousu d'or,* orné, brodé de fils d'or ; au *fig.,* extrêmement riche : *Au pied de prélats cousus d'or, | Charles dit son confiteor* (Béranger). || Fig. *Cousu de fil blanc,* aussi facile à reconnaître qu'une pièce noire rapportée au moyen de fil blanc ; qui ne saurait tromper : *Ruses, finesses, malices cousues de fil blanc. Cela n'avait pas le sens commun, c'était cousu de fil blanc* (Renan). || *Visage cousu de cicatrices,* couvert de cicatrices. || *Cousu main,* tout entier exécuté à la main, sans intervention de la machine : *Des gants cousus main ; fig.* et *fam.,* de première qualité, fait avec soin : *Un travail cousu main.* || Fig. *Avoir, tenir la bouche cousue,* se taire, garder un secret. || Ellipt. et fam. *Bouche cousue !,* pas un mot, gardez le secret : *Bouche cousue ! Ouvrez les yeux sans plus* (La Fontaine).

◆ **cousue** n. f. (1926, G. Esnault). Arg. *Une toute cousue, une cousue,* une cigarette toute faite (vieilli) : *Qui c'est qui m'a fauché mes cousues ?* (Bourdet).

coût [ku] n. m. (déverbal de *coûter ;* v. 1155, Wace, écrit *cust* [*coust,* fin du XIIe s. ; *coût,* 1636, Monet], aux sens 1-2 ; sens 3, XXe s.). **1.** *Class.* Dépense : *Monsieur le mort, j'aurai de vous | Tant en argent, et tant en cire, | Et tant en autres menus coûts* (La Fontaine). || **2.** Somme représentant le prix d'une chose, d'un travail (surtout dans la langue du droit et de l'économie) : *Coût d'une marchandise, d'un produit fabriqué. Le coût de la distribution dépasse parfois le coût de la production.* || *Coût de la vie,* rapport entre l'évaluation, faite à une date donnée, des dépenses nécessitées par l'acquisition des biens et services, et l'évaluation des mêmes dépenses à une date antérieure et prise comme base de comparaison. || **3.** *Fig.* Conséquence fâcheuse d'une action : *C'est le coût de son imprudence.*

● SYN. : **2** *montant.*

coûtant [kutɑ̃] adj. m. (part. prés. de *coûter ;* 1679, Kuhn). *Au* ou *à prix coûtant,* au prix de revient strictement calculé : *Marchandises vendues au prix coûtant.*

coute [kut] n. m. (doublet de *coutre* [v. ce mot] ; XIIe s.). Syn. de COUTEL (au sens 1).

couteau [kuto] n. m. (lat. *cultellus,* couteau, dimin. de *culter* [v. COUTRE] ; fin du XIIe s., *Livre des rois,* écrit *cultel, coutel* [*couteau,* XIVe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1214, Gay ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1640, Corneille ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, XXe s. ; sens II, 3, 1863, Littré ; sens II, 4, 1611, Cotgrave ; sens II, 5, XIIIe s., Du Cange).

I. 1. Instrument tranchant, fait d'une lame et d'un manche : *Gringoire tailladait la table avec son couteau* (Hugo). || *Couteau de table,* couteau dont on se sert à table pendant les repas. || *Couteau à découper,* couteau pour trancher les pièces de viande avant de les servir. || *Couteau de poche,* couteau dont la lame se replie dans le manche : *Jean Valjean tira de son gousset son couteau et l'ouvrit* (Hugo). || *Couteau de chasse,* grand couteau ne coupant que d'un seul côté, dont les veneurs se servent pour achever l'animal : *Léonard* [...] *desserra de force, avec la lame de son couteau de chasse, les dents contractées de son frère* (Sand). || Fig. *Brouillard à couper au couteau,* brouillard très épais. || *Visage en lame de couteau,* visage allongé et très mince. || *Taillé au couteau,* aux contours très nets. || **2.** Forte lame emmanchée, servant d'arme : *Toutes les armes de tous les pays du monde* [...], *couteaux corses, couteaux catalans* (Daudet). || *Couteau de tranchée,* ou *couteau-poignard,* arme de combat individuel que portent les parachutistes. || *Manier le couteau, jouer du couteau,* se battre au couteau, à l'arme blanche : *Une bande de vigoureux drôles, maniant le couteau* (Gautier). || Fig. *Être sous le couteau, avoir le couteau sous* ou *sur la gorge,* agir sous l'action d'une menace effrayante. || Fig. *Mettre le couteau sous* ou *sur la gorge à quelqu'un,* le presser de façon inhumaine pour l'obliger à faire quelque chose. || Fig. *Enfoncer, remuer, retourner le couteau dans la plaie,* aviver cruellement et brutalement un chagrin. || *Enfoncer le couteau dans le cœur de quelqu'un,* lui causer une peine cruelle. || **3.** *Spécialem.* et *vx.* Courte épée. || *Être à couteaux tirés,* être en très mauvais termes, en complète inimitié avec quelqu'un. || Class. *Être aux couteaux tirés,* ou *être aux épées et aux couteaux,* même sens : *D'Achy était aux couteaux tirés avec Puyrobert* (Saint-Simon). *Il était avec lui ouvertement aux épées et aux couteaux* (Ch. de Sévigné). || **4.** *Littér.* Hache ou autre instrument servant à couper la tête des condamnés à mort : *Que faisaient ces guerriers ? Leur vaillance trompée | Prêtait au vil couteau le secours de l'épée* (Hugo). || *Couteau de la guillotine,* lame coulissant le long des deux montants de l'échafaud.

II. 1. *Couteau de chaleur,* forte lame de bois que l'on passe sur le corps d'un cheval en transpiration pour enlever la sueur dont il est couvert. || **2.** *Couteau à palette,* petite truelle d'acier flexible, dont les peintres se servent soit pour mélanger les couleurs sur la palette, soit pour peindre en pleine pâte sur la toile. || **3.** *Couteau d'une balance,* arête du prisme triangulaire qui porte le fléau d'une balance. || **4.** *Couteau,* ou *manche-de-couteau,* nom usuel d'un long coquillage bivalve du genre *solen.* || **5.** *Vx.* Nom donné aux premières pennes de l'aile des oiseaux employés en fauconnerie. || *Par extens.* Plume raide dressée sur un chapeau : *Un simple béret que dépassaient deux couteaux de plumes de perdrix* (Proust).

couteau-scie [kutosi] n. m. (de *couteau* et de *scie ;* XXe s.). Couteau dont la lame porte des dents.

● Pl. *des* COUTEAUX-SCIES.

coutel [kutɛl] n. m. (forme anc. de *couteau* [v. ce mot] ; XIIe s., au sens 2 ; sens 1, 1769, Duhamel du Monceau). **1.** Serpe à long manche, pour couper de loin les roseaux. (En ce sens, on dit aussi COUTE.) || **2.** *Anc.* forme de COUTEAU, employée par affectation : *Comme un furieux,* [il] *accourait, le coutel en main* (Béraud).

coutelas [kutlɑ] n. m. (de *coutel,* forme anc. de *couteau* [v. ce mot] ; 1564, J. Thierry, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** *Class.* Sorte d'épée courte ; sabre large : *Derrière ce héros tirant son coutelas* (Corneille). *Le bourreau tenait un grand coutelas pour l'exécution* (Fénelon). || **2.** Grand couteau à lame large et tranchante, servant comme arme et comme couteau de cuisine : *Un énorme faisceau d'armes de chasse* [...], *escopettes, pieux et coutelas, fut dressé sur la plate-forme* (Sand).

coutelier, ère [kutəlje, -ɛr] n. et adj. (de *coutel,* forme anc. de *couteau* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Personne

qui fabrique, vend des couteaux et autres instruments tranchants : *Le père de Diderot était coutelier à Langres. Ouvrier coutelier.*

◆ adj. (1636, Monet). Relatif à la coutellerie : *Industrie coutelière.*

◆ **coutelière** n. f. (XIIIe s., *Recueil des fabliaux,* II, 154). *Vx.* Étui ou écrin à compartiments où l'on range les couteaux de table.

coutellerie [kutɛlri] n. f. (de *coutelier ;* v. 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2 [« magasin... »], 1611, Cotgrave ; sens 3, début du XVe s.). **1.** Fabrication des couteaux et articles similaires. || **2.** Fabrique où l'on fait, magasin où l'on vend couteaux, ciseaux, rasoirs, etc. || **3.** Ensemble des articles qui font l'objet de ce commerce.

coûter [kute] v. intr. (lat. *co[n]stare,* se tenir arrêté, se tenir à tel prix, coûter [au pr. et au fig.], de *cum-* intensif et *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; XIIe s., comme v. intr., tr. et impers., aux sens actuels). **1.** Nécessiter le paiement de telle somme pour être acquis ; être vendu tel prix : *Combien coûtent ces livres ?* || **2.** Entraîner des dépenses déterminées : *Le cortège seul coûterait près de 200 000 francs* [baptême du fils de Napoléon III] (Zola). || *Coûter cher, coûter gros* (fam.), *coûter chaud* (pop.), être d'un prix élevé : *Toute cette maçonnerie me coûte gros !* (Hugo). || *Cela ne coûte rien,* c'est gratuit. || Fig. et fam. *Coûter les yeux de la tête,* être à un prix très élevé : *C'est une affaire qui m'a déjà coûté les yeux de la tête et dont il n'y a plus rien à tirer que des déboires* (Duhamel). || Absol. et pop. *Ça coûte !,* cela exige une grosse dépense : *Élever un enfant, ça coûte...* || **3.** *Par extens.* Constituer le prix de revient : *Il [...] a commencé sa fortune par vendre dans ce temps-là des farines dix fois plus qu'elles ne lui coûtaient* (Balzac). || *Au* ou *à prix coûtant,* V. COÛTANT.

● SYN. : **1** *valoir ;* **2** *s'élever à, se monter à, représenter ;* **3** *revenir à.*

◆ v. tr. ind. [**à**]. *Fig.* Être pénible : *Cela lui coûtait de renoncer à elle* (Zola).

● SYN. : *peser.*

◆ v. tr. **1.** *Fig.* Causer une peine, une souffrance, des soucis, des efforts : *Cet arrangement, qui n'avait rien que de raisonnable, me devait coûter de longs ennuis* (France). || **2.** Entraîner la perte de : *Coûter sa situation, sa réputation à quelqu'un.* || *Coûter la vie,* causer la mort : *Votre impitoyable amour arma contre la cité la violence et la ruse et coûta la vie à dix mille Florentins* (France).

● SYN. : **1** *attirer, occasionner, provoquer, susciter.*

◆ v. impers. *Il en coûte...,* cela entraîne une dépense de... : *Maintenant, il en coûte à un maire sept sous et demi de papier marqué pour seulement mettre en prison l'homme qui travaille* (Courier) ; au *fig.,* il est pénible, difficile : *Il m'en coûtait beaucoup de ne pas revoir aussitôt Alissa ; mais pourtant je craignais ce revoir* (Gide). || Class. et fig. *Il coûte,* même sens : *Il coûte si peu aux grands à ne donner que des paroles* (La Bruyère). || *Quoi qu'il en coûte, coûte que coûte,* quelque dépense, quelque sacrifice ou quelque ennui qu'il en résulte ; à tout prix : *Il faut défendre son droit, coûte que coûte, et n'en pas démordre* (Duhamel).

● REM. **1.** *Coûte que coûte* est invariable.

2. Malgré les désaccords des grammairiens et les tolérances, on considère généralement que le participe passé *coûté* est invariable quand il est construit avec un complément de prix répondant à la question *combien ? : Les trois mille francs que ce meuble m'a coûté* (Dauzat) ; qu'il varie au sens figuré de « causé, occasionné » : *Les efforts que ce travail m'a coûtés* (Acad).

coûteusement [kutøzmɑ̃] adv. (de *coûteux ;* 1863, Littré). De façon coûteuse : *S'habiller coûteusement.*

coûteux, euse [kutø, -øz] adj. (de *coûter ;* fin du XIIe s., au sens 2 ; sens 1, 1213, *Fet des Romains*). **1.** Qui coûte cher, occasionne des dépenses importantes : *Une réparation coûteuse. Cette femme immorale me fait l'effet d'être bien coûteuse* (Balzac). || **2.** *Fig.* Qui exige de grands sacrifices, des contreparties importantes : *Une bataille coûteuse en vies humaines.*

● SYN. : **1** *cher, dispendieux, onéreux, ruineux.* — CONTR. : **1** *abordable, économique, gratuit ; rémunérateur.*

coutil [kuti] n. m. (de *coute, keute,* autres formes de *couette* [v. ce mot et COURTEPOINTE] ; 1202, Tailliar, écrit *keutil ; coutil,* v. 1360, Froissart). Forte toile serrée dont on se sert pour envelopper matelas, literie, etc., et faire des vêtements d'usage d'un prix modique : *Ce jour-là, il était tout habillé de coutil jaune, un vêtement complet à 29 francs, fripé, taché* (Zola). *L'office se terminait. Deux religieuses, en tablier de coutil, attelées à un grand panier à roulettes chargé de légumes, passèrent, les yeux baissés* (Martin du Gard). *Nous le trouvâmes sur son lit, vêtu d'un gilet de flanelle et d'un pantalon de coutil* (Duhamel). || *Coutil de soie,* tissu à corset présentant un côté brillant et satiné.

couton [kutɔ̃] n. m. (de *court,* adj., avec probablem. influence de *coste,* forme anc. de *côte* [v. ce mot] ; 1723, Savary des Bruslons, écrit *courton* [*couston,* 1829, Boiste], au sens 1 ; sens 2, 1827, Acad., écrit *couston* [*couton,* 1863, Littré]). **1.** *Vx* ou *dialect.* Brin de paille court et raide. || **2.** Rudiment de plume naissante chez une jeune volaille.

coutre [kutr] n. m. (lat. *culter,* grand couteau, coutre de charrue ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Fort couteau placé en avant du soc de la charrue, pour fendre la terre : *Près d'un siècle, au soleil, sans en être plus riche, | Il a poussé le coutre au travers de la friche* (Heredia). || **2.** Hache servant à refendre les échalas, le bois de chauffage.

coutrier [kutrije] n. m. (de *coutre ;* 1791, Brunot, en provenç. ; en franç., 1819, Boiste). *Dialect.* Charrue pour labour profond.

coutume [kutym] n. f. (lat. *co[n] suetudine[m],* accus. de *co[n]suetudo,* habitude, de *consuetum,* supin de *consuescere,* accoutumer, s'accoutumer, de *cum-* intensif et *suescere,* habituer, s'habituer ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *coustume* [*coutume,* XVIe s.], aux sens 1 et 2 ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 4, fin du XVIe s., Antoine Loisel). **1.** Dans un pays, une région, un groupe social, manière d'être établie par l'usage et à laquelle la plupart se conforment : *Les coutumes de politesse sont bien puissantes sur nos pensées* (Alain). || *Us et coutumes,* règles pratiques généralement observées : *Il a manqué gravement aux us et coutumes* (France). || **2.** *Class.* et *littér.* Manière habituelle d'agir, de se comporter d'une personne : *Vous savez sa coutume, et sous quelles tendresses | Sa haine sait cacher ses trompeuses adresses* (Racine). *Olivier Bertin, selon sa coutume, se montrait fort réservé* (Maupassant). *Il avait la coutume de dire qu'il devait cette douceur aux vicissitudes de la vie* (France). || *Avoir coutume* (*de*), avoir l'habitude (de) : *La garde avait coutume de descendre chez la portière* (Mérimée). *Le Lorrain, comme j'ai moi-même coutume, honore mal le souvenir de ses émotions passées* (Barrès). || *Prendre coutume de,* contracter l'habitude de : *Je me retire dans mon bureau ainsi que je prends coutume de faire de plus en plus* (Gide). || *Une fois n'est pas coutume,* le fait d'agir une fois de façon inhabituelle ne peut en rien engager l'avenir (formule employée en guise d'excuse). || **3.** Législation établie uniquement par l'usage et dont l'autorité est fondée sur la seule tradition : *Les recueils in-folio de « coutumes » moyenâgeuses* (Coppée). || *Par extens.* Recueil de droit coutumier : *Sans cesse feuilletant les lois et la coutume* (Boileau). || **4.** *Class.* Région où l'on observe certaines dispositions du droit coutumier : *Un duc et pair dont le duché serait situé dans la même coutume où Chaulnes est situé* (Saint-Simon).

● SYN. : **1** *habitude, pratique, rite, tradition, usage.*

◆ **De coutume** loc. adv. De manière habituelle, régulière (employé dans les comparaisons) : *Elle [...] répondait aimablement, plus gracieuse même que de coutume* (Maupassant). || Class. *Avoir de coutume,* avoir l'habitude : *Pour vous ôter l'envie de nous faire courir toutes les nuits, comme vous aviez de coutume* (Molière).

coutumier, ère [kutymje, -ɛr] adj. (de *coutume ;* v. 1167, Gautier d'Arras, au sens

1 ; sens 2, 1460, Brunot ; sens 3, XIII[e] s.). **1.** *Vx.* Qui a l'habitude de (en parlant d'une personne) : *Je suis coutumière | De payer toute la première* (La Fontaine). || *Être coutumier du fait,* avoir l'habitude d'accomplir une action, en général de commettre une faute. || **2.** Qui est devenu une habitude (en parlant d'une chose) : *Arrachée au cercle étroit des sensations coutumières* (Gide). || *Chemin coutumier,* suivi d'ordinaire : *C'était son chemin coutumier* (France). || **3.** Qui appartient à la coutume et non au droit écrit : *Droit coutumier. Enfin mes serfs, nommés, dans l'acte, des hommes coutumiers* (Béraud). || *Pays coutumier,* région, province qui était régie par le droit régional et non par le droit établi par les légistes.

• SYN. : **2** *familier, habituel, ordinaire, traditionnel, usuel.* — CONTR. : **2** *exceptionnel, inaccoutumé, inattendu, inhabituel, insolite, inusité.*

◆ **coutumier** n. m. (1396, *Dict. général*). Recueil des coutumes, des règles de droit en usage dans une province, un pays : *Encore y a-t-il, dans nos coutumiers, une bonne moitié des articles auxquels le préjugé seul a donné naissance* (France).

coutumièrement [kutymjɛrmɑ̃] adv. (de *coutumier ;* v. 1400, *Chronique de Boucicaut*). De manière habituelle (rare) : *Otanès fit demander à sa fille près de qui elle couchait coutumièrement* (Courier). *Les leçons du curé Bonal, qui disait coutumièrement que l'homme devait porter sa peine en homme* (Le Roy).

couture [kutyr] n. f. (lat. pop. **co[n] sutura,* de *consutum,* supin de *consuere* [v. COUDRE] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *costure* [*cousture,* XIII[e] s. ; *couture,* XVII[e] s.], aux sens 1-3 ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, XIII[e] s. ; sens 6, 1845, Bescherelle ; sens 7, 1676, Félibien ; sens 8, v. 1155, Wace). **1.** Action de coudre, d'assembler par des points réguliers de fil deux ou plusieurs morceaux d'étoffe, de cuir, etc., séparés normalement ou accidentellement : *Couture à la main, à la machine.* || *Couture d'une plaie,* réunion des deux lèvres d'une plaie par des points de suture. || **2.** Art de procéder à cet assemblage : *Cours de couture.* || *Spécialem.* Profession des personnes qui confectionnent les vêtements féminins. || Fam. *Être dans la couture,* appartenir à cette profession. || *Haute couture,* ensemble de maisons où sont créés, pour être exécutés aux mesures des clientes, des modèles originaux de toilettes féminines, présentés chaque saison. || Adjectiv. et fam. *Une robe qui fait couture* ou *haute couture,* une robe qui, par son originalité, semble sortir d'une maison de haute couture et non d'une maison de confection. || **3.** Ensemble des points par lesquels deux pièces sont assemblées : *Il était vêtu avec luxe ; sa veste de chasse galonnée d'or sur toutes les coutures* (Sand). *Bientôt, le portefeuille se râpa, éclata aux coutures* (Zola). || *Couture sellier,* procédé d'assemblage des peaux et des cuirs au moyen d'une piqûre exécutée avec une alène et un fil fort ayant une aiguille à chaque extrémité. || *Rabattre les coutures,* les aplatir avec le fer, le dé. || *Battre à plate couture,* rabattre les coutures à plat ; au *fig.,* infliger une défaite complète à une armée, à un concurrent : *La « Pointe-au-corps » [...] avait battu à plate couture tous les autres prévôts et remporté un prix de deux fleurets et de deux masques montés en argent* (Barbey d'Aurevilly). || Fig. *Examiner sous toutes les coutures,* examiner dans tous les sens, méticuleusement. || **4.** *Fig.* et *littér.* Le fait d'être unies par des liens sentimentaux, en parlant de deux personnes : *Amédée Fleurissoire et Gaston Blafaphas s'éprirent ensemble d'Arnica ; c'était fatal. Chose admirable, cette naissante passion, qu'aussitôt l'un à l'autre ils s'avouèrent, loin de les diviser, ne fit que resserrer leur couture* (Gide). || **5.** *Par anal.* Cicatrice saillante, allongée, laissée par une série de points chirurgicaux, une blessure. || **6.** Marque des joints du moule sur le plâtre, le bronze, la fonte d'une pièce moulée. || **7.** Assemblage de deux feuilles de métal par un pli. || Ligne de réunion de deux tôles au moyen de rivets. || **8.** Jointure des bordages d'un bateau, bourrée d'étoupe et de brai.

couturer [kutyre] v. tr. (de *couture ;* XV[e] s., Godefroy, au sens de « coudre » ; sens actuels, 1787, Féraud). [S'emploie le plus souvent au part. passé.] **1.** Marquer de cicatrices : *La peau grêlée, trouée, couturée, une barbiche au menton* (Vallès). *Une forte paysanne à teint huileux, couturée de petite vérole, assise sur le tapis comme une pastoure au pré, en train de raccommoder le bas de la jupe de sa maîtresse, une loque noire* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Marquer de plis accentués : *C'est le vieux marin au dos voûté, au visage couturé d'un lacis inextricable de rides, qui réchauffe à son foyer une héroïque carcasse échappée à mille aventures* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *balafrer.*

couturier [kutyrje] n. m. (de *couture ;* début du XIII[e] s., écrit *cousturier* [*couturier,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** *Class.* Celui dont le métier est de coudre : *Des couturiers qui apportaient de belles étoffes de soie pour habiller la mariée* (Lesage). || **2.** *Auj.* Personne hautement qualifiée pour la création de modèles destinés à la toilette féminine ; directeur, animateur d'une maison classée « haute couture » ou « couture création » : *Mais aucune n'est comparable à la folie de Tom Levis, si ce n'est la villa de son voisin Spricht, le grand Spricht, l'illustre couturier pour dames* (Daudet). *Comme les regards d'un couturier qui décèlent sa profession par la façon immédiate qu'ils ont de s'attacher aux habits* (Proust).

◆ adj. et n. m. Se dit d'un muscle qui s'étend sur la face antérieure de la cuisse.

couturière [kutyrjɛr] n. f. (de *couture ;* v. 1180, *Girart de Roussillon,* écrit *costuriere* [*couturière,* XVI[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** *Vx.* Ouvrière en linge. || **2.** *Auj.* Personne dont le métier est de confectionner des vêtements pour dames. || *Répétition des couturières,* répétition de mise au point définitive d'une pièce au théâtre, avant la présentation à la critique et au public : *L'ultime répétition, dite « des couturières »* (Guitry).

◆ adj. f. (1845, Bescherelle, comme n. f.). *Fauvette couturière,* espèce de fauvette qui façonne un nid de forme particulière.

couvade [kuvad] n. f. (de *couver ;* 1877, Littré [*faire la couvade,* rester inactif, 1538, R. Estienne]). Coutume selon laquelle, chez certains peuples de l'Antiquité, le père prenait la place de la mère, lorsque celle-ci venait d'accoucher, et recevait les félicitations ordinairement destinées à celle-ci.

couvage [kuvaʒ] n. m. (de *couver ;* 1842, Acad.). Syn. de COUVAISON.

couvain [kuvɛ̃] n. m. (de *couver ;* XIV[e] s., *Recettes médicales,* écrit *couvin* [*couvain,* 1690, La Quintinie], au sens 1 ; sens 2, 1783, Ch. Bonnet). **1.** Amas d'œufs d'abeilles ou d'autres insectes sociaux. || **2.** *Spécialem.* Rayon d'une ruche contenant des œufs, des larves ou des nymphes d'abeilles : *Cette idée rendit au butinage et aux soins du « couvain » les milliers d'abeilles autrefois immobilisées* (Maeterlinck).

couvaison [kuvɛzɔ̃] n. f. (de *couver ;* 1542, Du Pinet, aux sens 1-2). **1.** Temps pendant lequel couvent les oiseaux de basse-cour. || **2.** Pour un oiseau, action de couver.

• REM. On dit aussi COUVAGE, COUVERIE.

couveau n. m. V. COUVET.

couvée [kuve] n. f. (part. passé fém. substantivé de *couver ;* fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *covee* [*couvée,* XV[e] s.], aux sens 1-2 ; sens 3, seconde moitié du XIII[e] s.). **1.** Ensemble des œufs qu'un oiseau couve en même temps : *J'y en mettrais* [des œufs] *cinq sous un bras, cinq sous l'autre, l'même jour que je donnerais la couvée à une poule* (Maupassant). || **2.** Jeunes oiseaux nés d'une même couvée : *Veau, vache, cochon, couvée, ce sont des soins* (Alain). || **3.** *Poét.* ou *fam.* Famille comprenant de nombreux enfants : *Je* [...] *vous souhaite toute sorte de bonheur, et à cette jolie couvée qui est sous votre aile* (Sévigné).

couvent [kuvɑ̃] n. m. (lat. *co[n]ventus,* assemblée, réunion, et, en lat. ecclés. médiév., « couvent », de *conventum,* supin de *convenire,* se rassembler [v. CONVENIR] ; XII[e] s., écrit *covent* [var. graphique *convent* jusqu'au XVII[e] s.], aux sens 1-2 ; sens 3, 1762, J.-J. Rousseau). **1.** Maison rassemblant des religieux ou des religieuses qui

vivent sous une même règle : *Un couvent de dominicains, de franciscains. Les couvents d'hommes se conçoivent peu ; l'homme y semble faible : il est né pour agir* (Balzac). *Je voudrais connaître l'âge de cette musique, et si dans tous les couvents de derviches elle est la même !* (Gide). || **2.** Communauté des religieux ou des religieuses ainsi rassemblés : *Tout le couvent s'assembla.* || **3.** *Vx.* Pensionnat de jeunes filles tenu par des religieuses : *Lorsqu'elle eut treize ans, son père l'amena* [Emma Rouault] *lui-même à la ville pour la mettre au couvent* (Flaubert). *Elle* [Albertine] *avait pris notre habitude de famille des citations et utilisait pour elle celles des pièces qu'elle avait jouées au couvent* (Proust).
● SYN. : **1** *cloître, prieuré.*

couventine [kuvɑ̃tin] n. f. (de *couvent ;* fin du XIXe s., Marcel Prévost, au sens 1 ; sens 2, 1913, F. Mauriac). **1.** Religieuse qui vit dans un couvent : *La Révolution dispersa les couventines sans abattre leur maison* (M. Prévost). || **2.** Jeune fille élève d'une maison religieuse : *Dieu permit que Mme de Vatémesnil allât mettre le nez dans les pupitres de ses couventines* (Mauriac).

couver [kuve] v. tr. (lat. pop. *cubare,* couver [« être étendu, couché », en lat. class.] ; XIIe s., écrit *cover* [*couver,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2-3, XIIIe s., *Roman de Renart* [*couver des yeux,* 1690, Furetière] ; sens 4, 1635, Monet). **1.** En parlant d'un oiseau, se tenir sur des œufs pour y entretenir la chaleur nécessaire à l'éclosion : *Nous rentrons, il me dit combien nos tourterelles | Ont couvé le matin d'œufs éclos sous leurs ailes* (Lamartine) ; et absol. : *Cette poule veut couver.* || Fam. *Étonné comme une poule qui a couvé un œuf de cane,* stupéfait devant le résultat imprévu d'un acte volontaire. || **2.** Fig. *Couver quelqu'un,* l'entourer de soins attentifs, d'excessive tendresse : *Je plains l'homme sensible, un peu poltron, qui est aimé, choyé, couvé de cette manière-là* (Alain). || *Couver de l'œil, des yeux, du regard,* regarder avec une tendresse inquiète : *Étendue à ses pieds, calme et pleine de joie, Delphine la couvait avec des yeux ardents* (Baudelaire). *Mme Ebsen, qui couvait de l'œil en tremblant les dix-neuf ans fleuris et veloutés de son Éline...* (Daudet) ; considérer avec convoitise : *Elle couvait toujours Rougon des yeux* (Zola). || **3.** *Littér.* Entretenir quelque chose avec soin et mystère, le préparer, le caresser secrètement : *Un petit homme sec, à lèvres pincées, couvant une ambition démesurée* (Balzac). *Est-ce que l'homme peut couver le feu à demeure dans son sein, sans que ses vêtements prennent flamme ?* (Sainte-Beuve). *Une guerre que la Russie aura patiemment couvée, une guerre que l'Allemagne aura peut-être follement laissé venir pour profiter d'une occasion favorable* (Martin du Gard). || **4.** Fam. *Couver une maladie,* l'avoir à l'état latent, en éprouver les premières atteintes sans le savoir : *Mais j'ai peur qu'il ne tombe malade. On dirait qu'il couve quelque chose* (Duhamel).

◆ v. intr. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, v. 1225, *Vie de saint Jean l'Évangéliste*). **1.** En parlant du feu, d'une maladie, etc., subsister, être entretenu sourdement avant de se déclarer : *Le feu couvait encore dans les décombres. Les semaines et les mois durant lesquels elle* [la typhoïde] *couve sans se trahir* (Romains). || **2.** *Fig.* Être préparé secrètement avant d'éclater : *Un immense complot couvait, la garde mobile se révoltait* (Hugo). || *Couver sous la cendre,* exister à l'état latent avant de se manifester brusquement et violemment.

◆ **se couver** v. pr. (av. 1370, Machaut). *Class.* Être secrètement en préparation : *Tous les gens un peu pénétrants virent bien qu'il se couvait, au sujet de mon livre et de moi, quelque complot qui ne tarderait pas d'éclater* (Rousseau).

couvercle [kuvɛrkl] n. m. (lat. *cooperculum,* de *cooperire* [v. COUVRIR] ; XIIe s., *Roman de Renart*). Partie mobile se plaçant ou se rabattant sur l'ouverture d'un récipient, d'un coffre, d'une boîte, etc., pour les recouvrir, les fermer : *Il brandissait une énorme pipe à couvercle de fer* (Daudet).

couverie [kuvri] n. f. (de COUVER ; 1866, Larousse). Syn. de COUVAISON.

1. couvert, e [kuvɛr, -ɛrt] adj. (part. passé de *couvrir*). **1.** Muni d'un toit, d'une couverture ; protégé par-dessus : *Une cour très vaste, entourée de grilles et de galeries couvertes, servait tous les jours à la promenade et à la circulation* (Nerval). || *Chemin couvert, lieu couvert,* auxquels les branches font un toit : *Dans les sentiers couverts où je marchais* (Gide). || *Pays couvert,* pays dont la forêt occupe la majeure partie. || Vx. *Soulier couvert,* chaussure bien fermée sur le cou-de-pied : *Il avait pris une culotte rouge, des bas de soie et des souliers fort couverts* (Stendhal). || Fig. *Voix couverte,* voix assourdie volontairement ou enrouée. || *Clos et couvert,* v. CLOS 1 et || **2.** Protégé par un vêtement : *Un enfant trop couvert.* || *Spécialem.* Qui a sur la tête une coiffure : *Restez couvert, Monsieur ! Oui, nos têtes, ô Roi, | Ont le droit de tomber couvertes devant toi* (Hugo). || **3.** Dissimulé par ce qui est au-dessus. || *Rocher couvert,* écueil, bas-fond. || *Temps couvert,* se dit lorsque la couche de nuages est épaisse et obstrue complètement le ciel. || **4.** *Class.* et *fig.* Qui ne se fait pas connaître ; qui dissimule sa pensée, hypocrite : *Au milieu d'ennemis couverts ou déclarés* (La Bruyère). [Monsieur] *se tint couvert au dernier point au sujet des trois ministres* (Retz). || Spécialem. *Paroles couvertes,* paroles dissimulant leur but réel : *Je ne vois aucun de ceux qui veulent me divertir de vous* [Mme de Grignan]. *En paroles couvertes, c'est qu'ils veulent m'empêcher de penser à vous, et cela m'offense* (Sévigné). || Auj. *À mots couverts,* en s'exprimant à demi-mot : *Quatre ou cinq autres invités* [...] *souhaitaient sa ruine à mots couverts* (Flaubert). [Mme de Sainte-Euverte] *annonçait à mots couverts d'inimaginables divertissements* (Proust).
● SYN. : **1** *abrité ;* **2** *habillé, vêtu ; coiffé.*

2. couvert [kuvɛr] n. m. (part. passé substantivé de *couvrir ;* XIIe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1285, *Livre d'Artus ;* sens I, 3, XVIe s., La Curne ; sens II, 1, v. 1570, Carloix ; sens II, 2, 1610, et sens II, 3, 1711, Havard).

I. 1. *Class.* Logis où l'on est à l'abri : *Le comte de Fiesque, qui était venu là pour coucher* [...], *alla demander le couvert au curé* (Saint-Simon). || Auj. *Le vivre et le couvert,* la nourriture et le gîte, l'essentiel pour la vie : *La solitude a préparé à l'oiseau le vivre et le couvert* (Chateaubriand). || *Le clos et le couvert,* v. CLOS || **2.** *Class.* et *littér.* Massif d'arbres formant abri ; ombrage que donnent les grands arbres : *Il plante un jeune bois, et il espère qu'en moins de vingt années il lui donnera un beau couvert* (La Bruyère). *Une allée de tilleuls, un couvert, comme on disait autrefois* (Bourget). *Nous courions, dit-il, sous le couvert d'un bois* (Alain). || **3.** *Littér.* Ce qui sert de protection, de refuge : *Je n'ai jamais trouvé qu'en toi ce don qui ne demande rien en échange* [...], *ce couvert solide et sûr comme la mort* (Montherlant).

II. 1. Objets habituellement disposés sur une table pour le service d'un repas (nappe, assiettes, verres, cuillers, couteaux, fourchettes, etc.) : *C'est la faute de cet animal de Christophe à qui j'avais dit de mettre le couvert* (Balzac). || Vx. *Grand couvert,* repas d'un monarque pris en public, avec cérémonie : *Comme jadis on regardait manger le roi au grand couvert* (Hermant). || Vx. *Petit couvert,* repas sans cérémonie d'un roi, d'un prince, etc. || **2.** Ensemble des accessoires nécessaires à chaque convive : *Épouvantée, elle apporta son couvert en balbutiant : « Me v'là, not' maître »* (Maupassant). || *Avoir son couvert mis chez quelqu'un,* y être comme chez soi, venir y prendre ses repas selon son gré : *Mais vous savez que je l'ai connu dans la dernière intimité* [...], *il avait son couvert mis chez moi, il venait tous les jours* (Proust). || **3.** *Spécialem.* Fourchette, cuiller et couteau assortis : *Le père Goriot était chez l'orfèvre qui achète de vieux couverts* (Balzac).

◆ **À couvert** loc. adv. (depuis 1450, Chastellain). **1.** De façon à être protégé, dissimulé : *Ainsi, toute ma route se ferait à couvert, je ne serais vu de personne* (Proust). || *Se mettre, être à couvert,* se mettre, être à l'abri. || **2.** *Fig.* Hors de toute atteinte, de tout danger : *Mettre ses biens, sa réputation, son honneur, etc., à couvert.* || *Vendre à couvert,* à la Bourse, vendre des valeurs

qu'on a en sa possession au moment du marché, donc sans aucun risque.

◆ **À couvert de** loc. prép. **1.** Protégé contre : *Se mettre à couvert de la pluie, du vent ;* fig. et class. : : *Étant seul à couvert des traits de la satire* (Boileau). || **2.** Protégé par : *Le régiment était à couvert d'un bois ;* fig. et class. : : *Il n'a songé qu'à se mettre à couvert de Rome* (Bossuet).

◆ **Sous le couvert de** loc. prép. **1.** Sous une enveloppe adressée à un tiers chargé de remettre l'envoi au destinataire réel : *On m'a déjà adressé quelques volumes sous le couvert du général Miollis* (Courier). || **2.** *Fig.* En s'abritant derrière l'autorité de : *Et ce sont les maires eux-mêmes qui* [...] *déchirent les bulletins de vote sous le couvert de leur autorité municipale* (Daudet). || **3.** *Fig.* Sous l'apparence de : *Sous le couvert de l'amitié. Cette mégère joignait une acariâtreté peu commune à l'avarice la plus sordide, le tout sous le couvert d'une dévotion poussée à l'excès* (Allais). [En ce sens, on dit aussi SOUS COUVERT DE.]

couverte [kuvɛrt] n. f. (part. passé fém. substantivé de *couvrir ;* v. 1188, Aimon de Varennes, au sens de « ruse, subterfuge » ; sens I, 1, XIIIe s. ; sens I, 2, début du XXe s. ; sens I, 3, 1845, Bescherelle ; sens II, 1752, Trévoux).

I. 1. *Vx* ou *dialect.* Couverture de lit : *François est parti seul, à raquette, avec ses couvertes et des provisions sur une petite traîne* (Hémon). || *Spécialem.* et *vx.* Couverture de laine des militaires. || Fam. *Faire danser la couverte à quelqu'un,* le faire sauter en l'air au moyen d'une couverture, le berner : *Il secoua ce corps sauveur comme s'il lui eût fait danser la couverte* (Malraux). || **2.** Couverture des chevaux : *En fait d'équitation, il eut à promener des chevaux en couverte, au pas* (Hermant). || **3.** *Vx et dialect.* Ce qui protège contre les intempéries : *Couverte de toile. Une immense voiture, peinte d'une large bande orange sur sa couverte de zinc* (Zola). *Mais notre mollusque ne se borne pas à distiller en mesure sa merveilleuse couverte* (Valéry).

II. Émail transparent recouvrant la faïence, la porcelaine, les poteries.

couverture [kuvɛrtyr] n. f. (bas lat. *coopertura,* couverture, voile, de *coopertum,* supin de *cooperire* [v. COUVRIR] ; XIIe s., aux sens I, 1-2 et II, 1 ; sens I, 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens I, 4-5, XXe s. ; sens I, 6, 1845, Bescherelle ; sens II, 2, 1888, Larousse ; sens II, 3, 1835, Acad. ; sens III, fin du XVIIe s., Saint-Simon).

I. 1. Toiture d'une maison, charpente et matériaux qui recouvrent celle-ci en surface : *Faire réparer la couverture d'un immeuble. Couverture de tuile.* || **2.** Grande pièce de tissu de laine ou de coton servant à tenir chaud : *Couverture de cheval. Elle roula autour de ses jambes une couverture de voyage* (Maupassant). || *Spécialem.* Pièce d'étoffe qu'on place sur un lit, audessus des draps : *Il le trouva dans son lit, suant sous ses couvertures* (Flaubert). *On la trouvait souvent assise au milieu de la couverture* (Zola). || Vx. *Faire la couverture,* relever la couverture du lit pour permettre de se glisser aisément dessous. || Fig. et fam. *Tirer la couverture à soi,* s'assurer sans vergogne un avantage aux dépens des autres. || Fam. *Passer quelqu'un dans la couverture, à la couverture,* le faire sauter en l'air, le berner. || **3.** Partie extérieure rigide d'un livre relié, formée de deux plats de carton recouverts de papier, de toile ou de peau, ou enveloppe en papier ou en carte d'un livre broché : *Un ouvrage sous couverture cartonnée.* || Feuille de papier ou de matière plastique dont on recouvre un livre, un cahier pour le protéger. || **4.** Graisse recouvrant le corps des animaux de boucherie. || **5.** Couche végétale qui recouvre immédiatement le sol forestier. || **6.** Couche de paille, de feuilles sèches, de fumier, etc., qu'on étend sur les semis ou au pied des arbres pour maintenir la chaleur ou l'humidité.

II. 1. *Vx.* Ce qui sert à cacher les véritables intentions, apparence dissimulant la réalité : *Elle répondit vertement à Son Altesse Royale, et pourtant sous une couverture tellement respectueuse que les rieurs passèrent de son côté* (Gobineau). || **2.** Organisation militaire de protection des frontières ou d'un point stratégique : *Troupes de couverture. Couverture aérienne.* || **3.** Valeurs ou sommes déposées en garantie d'une opération financière ou commerciale : *On parlait prix, différence, couverture, report* (Nerval).

III. *Class.* Privilège dont jouissaient les grands d'Espagne de rester la tête couverte devant le roi. || Cérémonie au cours de laquelle était accordé ce droit : *Il* [mon second fils] *fit aussitôt sa couverture de grand d'Espagne* (Saint-Simon).

● SYN. : **I, 2** *couvrante* (pop.), *plaid ;* **3** *couvre-livre, jaquette, liseuse, protège-cahier.*

◆ **couvertures** n. f. pl. (1671, Pomey). Plumes recouvrant la base des grandes pennes de l'aile et de la queue des oiseaux.

couvet [kuvɛ] (de *couver ;* 1680, Richelet) ou **couvot** [kuvo] (XXe s.) n. m. *Vx.* Chaufferette de terre, de métal, où la braise couve sous la cendre : *Le couvet en cuivre où le feu couve en permanence sous la braise* (Acremant). *Aline, auprès de la fenêtre, les pieds posés sur son couvot plein de cendres chaudes* (Theuriet).

● REM. On trouve aussi la forme COUVEAU (XXe s.).

couveuse [kuvøz] n. f. (de *couver ;* 1542, Du Pinet, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Poule ou autre femelle d'oiseau de basse-cour qui couve : *Une bonne couveuse.* || **2.** *Couveuse artificielle,* appareil permettant l'incubation artificielle des œufs, sans l'intervention de la poule couveuse ; appareil permettant d'élever à température constante des enfants nés avant terme.

● SYN. : **2** *incubateur.*

couvi [kuvi] adj. m. (de *couver ;* XIIe s., Godefroy, écrit *couveiz ; couvi,* v. 1464, Molinet). *Œuf couvi,* œuf gâté, impropre à la consommation pour avoir été couvé.

couvoir [kuvwar] n. m. (de *couver ;* 1564, Liébault, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Nid, panier, boîte pour faire couver les poules. || **2.** Local où sont installés des appareils pour l'incubation artificielle. || Entreprise qui utilise ces appareils commercialement.

● SYN. : **2** *couveuse.*

couvot n. m. V. COUVET.

couvrant, e [kuvrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *couvrir ;* XXe s.). Se dit d'une peinture, d'un enduit, etc., qui ne laissent pas apparaître ce qu'ils recouvrent : *Une peinture qui a un grand pouvoir couvrant.*

couvrante [kuvrɑ̃t] n. f. (part. prés. fém. substantivé de *couvrir ;* 1895, G. Esnault). *Pop.* Couverture de tissu.

couvre-chef [kuvrəʃɛf] n. m. (de *couvre-,* forme du v. *couvrir,* et de *chef,* du lat. *caput,* tête ; XIIe s.). **1.** Au Moyen Âge, pièce de tissu servant à envelopper la tête. || **2.** *Fam.* Coiffure d'homme : *Ne restez pas en tous cas ainsi tête nue, mettez vite votre couvre-chef* (Proust). *Comme nous arrivions sur la place de l'Église, il souleva son couvre-chef et salua plusieurs personnes d'une façon élégante* (Duhamel).

● Pl. *des* COUVRE-CHEFS.

couvre-feu [kuvrəfø] n. m. (de *couvre-,* forme du v. *couvrir,* et de *feu ;* v. 1268, É. Boileau, aux sens II, 1-3 ; sens I, 1636, Monet).

I. Ustensile qui servait à couvrir le feu pour éviter tout danger.

II. 1. Au Moyen Âge, signal qui ordonnait aux habitants des villes de rentrer chez eux et d'éteindre feux et lumières. || *Spécialem.* Coup de cloche indiquant, dans une communauté, l'heure de l'extinction des feux : *Voici tinter le couvre-feu* (Samain). *À 6 heures on dînait, l'on se récréait pendant trente minutes, la cloche tintait et l'on reprenait le travail* [...]. *Et à 9 heures on sonnait le couvre-feu* (Huysmans). || **2.** *Par extens.* Mesure de police interdisant d'être hors des maisons entre deux heures déterminées : *J'avais le droit de rester jusqu'à l'heure du couvre-feu* (Nerval). || **3.** L'heure du couvre-feu : *Se rejoindre au couvre-feu. Seuls, quelques travailleurs recrus, quelques amateurs de*

plaisirs moroses erreront, jusqu'au couvre-feu, dans les rues noyées de brouillard (Duhamel).

• Pl. *des* COUVRE-FEUX.

couvre-joint [kuvrəʒwɛ̃] n. m. (de *couvre-*, forme du v. *couvrir,* et de *joint ;* 1863, Littré). **1.** Maçonnage, latte de bois dissimulant le joint entre deux dalles, deux pièces de menuiserie. ‖ **2.** Tout appareil dissimulant ou protégeant les interstices entre deux parties.

• Pl. *des* COUVRE-JOINTS.

couvre-lit [kuvrəli] n. m. (de *couvre-*, forme du v. *couvrir,* et de *lit ;* 1863, Littré [une première fois au XIIIe s., écrit *coverelyth*]). Pièce de tissu servant à couvrir un lit : *Sans abandonner le couvre-lit dans lequel elle s'était drapée* (Martin du Gard).

• Pl. *des* COUVRE-LITS.

couvre-nuque [kuvrənyk] n. m. (de *couvre-*, forme du v. *couvrir,* et de *nuque ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Au Moyen Âge, pièce de métal descendant en arrière du casque pour protéger la nuque. ‖ **2.** Pièce de tissu adaptée à un képi, une casquette, etc., pour protéger la nuque du grand soleil.

• Pl. *des* COUVRE-NUQUES.

couvre-pieds ou **couvre-pied** (Acad.) [kuvrəpje] n. m. (de *couvre-*, forme du v. *couvrir,* et de *pied ;* 1697, Havard, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** *Vx.* Petite couverture de lit destinée à être placée sur les pieds. ‖ **2.** Épaisse couverture de lit, composée de laine ou de duvet maintenus entre deux pièces de tissu par des piqûres décoratives : *Il remonta le drap, lissa l'oreiller, défripa le couvre-pieds* (Arnoux).

couvre-plat [kuvrəpla] n. m. (de *couvre-*, forme du v. *couvrir,* et de *plat ;* 1688, Miege, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Cloche avec laquelle on recouvre les plats pour les empêcher de refroidir. ‖ **2.** Couvercle de plat.

• Pl. *des* COUVRE-PLATS.

couvre-radiateur [kuvrəradjatœr] n. m. (de *couvre-*, forme du v. *couvrir,* et de *radiateur ;* milieu du XXe s.). Sorte de rideau placé sur ou devant un radiateur d'automobile pour en ralentir le refroidissement quand la température extérieure est basse.

• Pl. *des* COUVRE-RADIATEURS.

couvreur [kuvrœr] n. m. (de *couvrir ;* XIIe s.). **1.** Ouvrier construisant ou réparant les toitures. ‖ **2.** Entrepreneur de couverture de bâtiments.

couvrir [kuvrir] v. tr. (lat. *cooperire,* couvrir entièrement, accabler, de *cum-* intensif et *operire,* recouvrir, cacher ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1, 2, 5, II, 3, III, 1, 5, IV, 1, 3 [*couvrir une carte, le feu,* 1690, Furetière ; *couvrir une dame,* 1752, Trévoux] ; sens I, 3, II, 1, III, 2, 3, 6, IV, 2, 4, XIIe s. ; sens I, 4, XIIIe s. ; sens I, 6, 1922, Larousse ; sens I, 7, début du XXe s. ; sens II, 2, 1668, La Fontaine ; sens III, 4, 1636, Monet ; sens IV, 5 et V, 2, 1835, Acad. ; sens IV, 6, 1690, Furetière ; sens V, 1, 1863, Littré). [Conj. **10.**]

I. 1. (avec un sujet désignant une personne) Mettre, disposer une chose sur une autre ou au-dessus d'une autre : *Couvrir une table d'un tapis. Couvrir un mur d'une couche de peinture. Quand nos chefs, entourés des armes étrangères, | Couvrant nos cyprès de lauriers, | Vers Paris lentement reportaient leurs bannières* (Hugo). ‖ *Couvrir un lit,* étendre une couverture dessus. ‖ *Couvrir une carte,* en termes de jeu, mettre une carte sur celle qu'a jouée l'adversaire, ou mettre un enjeu sur une carte. ‖ *Couvrir une dame,* au jeu de dames, placer un second pion sur un pion joué. ‖ **2.** Clore avec un couvercle l'ouverture supérieure d'un récipient : *Couvrir une marmite, un plat.* ‖ **3.** Munir d'un toit : *Sur la droite, un tout petit bâtiment couvert d'ardoises* (Maupassant). ‖ **4.** En parlant de l'animal mâle, s'accoupler avec la femelle. ‖ **5.** (avec un sujet désignant une chose) Être disposé sur, par-dessus : *Jamais ton noir rameau ne couvrira mon front* (Banville). *Ses joues blondes, que couvraient à demi les pattes escalopées de son bonnet* (Flaubert). *Des colliers de perles, des rivières de diamants leur couvriraient le cou et la poitrine* (France). ‖ **6.** Par anal. *Couvrir une distance,* la parcourir de bout en bout : *Il a couvert le parcours en une heure.* [Le facteur] *couvrait à l'ordinaire, à pied, de vingt-cinq à trente kilomètres par jour, suivant les détours imposés par la tournée* (Pesquidoux). ‖ **7.** *Couvrir une période,* s'y rapporter, l'embrasser du début à la fin : *Une étude historique qui couvre tout le Moyen Âge.*

II. 1. (avec un sujet désignant une personne ou une chose) Répandre quelque chose en abondance sur une surface : *Couvrir le sol de confettis. Couvrir un livre de remarques, de notes. Avant que Mme de Piennes pût retirer sa main, elle l'avait saisie et la couvrait de baisers et de larmes* (Mérimée). ‖ *Couvrir quelqu'un d'or, d'argent,* etc., lui en donner à profusion. ‖ Fig. *Couvrir quelqu'un de boue, de fange,* salir sa réputation par d'injurieuses médisances. ‖ Fig. *Couvrir quelqu'un d'éloges, de compliments,* etc., les lui prodiguer. ‖ Fig. *Couvrir quelqu'un de honte, d'opprobre,* etc., l'en accabler : *Il répéta à plusieurs reprises qu'il ne digérait pas cette histoire-là, qu'elle le couvrait de ridicule* (Romains). ‖ **2.** *Class.* Ensemencer : *Dès que vous verrez que la terre sera couverte* (La Fontaine). ‖ **3.** (avec un sujet désignant une chose) Parsemer, être répandu en abondance sur : *Quand la terre engloutit les cités qui la couvrent* (Hugo). *Les murs sont couverts de dessins et d'inscriptions* (Nerval). *Les cerises et les prunes couvraient l'herbe entre les grêlons* (Flaubert).

III. 1. (avec un sujet désignant une personne) Protéger à l'aide de quelque chose qu'on met par-dessus, par-devant ou autour : *Couvrir des châssis avec des paillassons. Couvrir quelqu'un de son corps.* ‖ *Couvrir le feu,* mettre de la cendre pardessus pour le conserver. ‖ **2.** *Spécialem.* Protéger le corps contre le froid, les intempéries, et, *par extens.,* fournir un vêtement à : *Couvrir chaudement un enfant. Couvrir ceux qui sont nus.* ‖ **3.** En termes militaires, assurer la protection, la défense de : *Couvrir ses arrières, une place, une frontière. Il a regagné les bords du Dnieper, dont il couvre son flanc gauche* (Ségur). *Ici, nous couvrons tout de l'Eubée à la Crète* (Hugo). ‖ **4.** *Fig.* Prendre sous sa responsabilité les actes d'un autre : *Couvrir ses subordonnés. Il la jugea menteuse et réprouva sa complaisance à couvrir la conduite de son frère* (Martin du Gard). ‖ *Être couvert,* être dégagé de toute responsabilité. ‖ *Couvrir un risque, des risques,* en assumer la responsabilité, y faire face. ‖ **5.** (avec un sujet désignant une chose) Protéger en étant placé par-dessus, par-devant ou autour : *Le papier qui couvre un livre ;* et littér. : *Son nom seul a calmé nos tempêtes civiles ; | Ainsi qu'un bouclier il a couvert les villes* (Hugo). ‖ **6.** En termes militaires, assurer la protection, la défense en s'interposant entre l'ennemi et le lieu, la personne à défendre : *Nous passâmes devant Navarin, l'ancienne Pylos, couverte par l'île de Sphactérie* (Chateaubriand).

IV. 1. (avec un sujet désignant une personne) Cacher en mettant quelque chose par-dessus ou autour : *Elle fait des tableaux couvrir les nudités* (Molière). *Quand, tirant votre mante et d'un air de colère, | Vous détournant de moi, vous couvrîtes vos yeux* (Heredia). ‖ *Couvrir sa marche,* la dissimuler aux yeux de l'ennemi ; au *fig.,* dissimuler sa conduite, ses démarches. ‖ *Couvrir son jeu,* le tenir de manière que les autres joueurs ne puissent le voir ; au *fig.,* dissimuler ses intentions. ‖ **2.** *Class.* et *fig.* Cacher, dissimuler : *Couvrons à l'infidèle un vif ressentiment* (Molière). ‖ **3.** (avec un sujet désignant une chose) Cacher en étant par-dessus, par-devant : *On eût dit qu'il avait la face couverte d'un mouchoir rouge* (Hugo). ‖ **4.** *Fig.* Cacher, dissimuler par sa présence, son importance : *J'aperçus alors dans sa fille l'esprit de caste que couvrait à mes yeux la noblesse de ses sentiments* (Balzac). ‖ **5.** *Par extens.* Rendre inaudible un son, le dominer, en parlant d'un autre son plus fort ou de celui qui l'émet : *Comme ces cloches de couvent que couvrent si bien les bruits de*

la ville pendant le jour qu'on les croirait arrêtées, mais qui se remettent à sonner dans le silence du soir (Proust). *Le peu de bruit que je fis fut couvert par les sons de l'orgue* (Gide). *Couvrir de ses cris la voix de quelqu'un.* || **6.** *Vx.* Faire disparaître, atténuer un défaut en fournissant une compensation : *Son courage ne couvre pas sa faute.* || *Spécialem.* En termes de droit, effacer : *L'amnistie couvre ce délit.*

V. 1. En termes de Bourse, fournir une couverture. || **2.** *Par extens.* Compenser entièrement : *Couvrir ses frais.* || *Couvrir un emprunt,* en assurer la souscription complète.

● Syn. : **I, 1** *bâcher, barder, enduire, envelopper, recouvrir, revêtir.* || **II, 1** *charger, consteller, cribler, parsemer, semer ;* **3** *joncher, paver.* || **III, 2** *habiller, vêtir ;* **5** *abriter, garantir.* || **IV, 1** *camoufler, masquer, voiler ;* **4** *éclipser, effacer ;* **5** *éteindre, étouffer.* — Contr. : **I, 2** et **3** *découvrir.* || **II, 1** *déblayer, nettoyer.* || **IV, 1** *démasquer, dévoiler ;* **4** *accentuer ;* **5** *intensifier, renforcer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2-3, fin du xvii^e s.). **1.** En parlant d'une peinture, former une couche opaque qui dissimule bien ce qui est dessous. || **2.** En parlant de la mer, recouvrir complètement, dissimuler des rochers : *La mer couvre à marée haute.* || **3.** En parlant de récifs, disparaître sous l'eau à pleine mer : *Écueils qui couvrent.*

◆ **se couvrir** v. pr. (sens I, 1 et 3, xii^e s. [*se couvrir de lauriers,* 1674, Racine] ; sens I, 2, 1550, *Ancien Théâtre françois ;* sens II, 1835, Acad. [en escrime ; en boxe, xx^e s.]).

I. 1. (avec un sujet désignant une personne) Mettre un vêtement : *Se couvrir chaudement.* || Fig. *Se couvrir du manteau de la vertu,* feindre hypocritement la vertu. || *Se couvrir de lauriers, de gloire,* remporter de nombreuses et éclatantes victoires. || *Se couvrir de sang,* commettre de nombreux meurtres. || **2.** *Spécialem.* et *absol.* Mettre une coiffure, en parlant d'un homme : *Couvrons-nous, grands d'Espagne. Oui nos têtes, ô roi, | Ont le droit de tomber couvertes devant toi* (Hugo). || **3.** *L'horizon, le ciel, le temps se couvre,* des nuages envahissent le ciel. || Fig. *L'horizon se couvre,* la situation devient menaçante ou dangereuse.

II. En termes de boxe, d'escrime, se protéger des coups de son adversaire.

● Syn. : **I, 1** *s'habiller, se vêtir ;* **2** *se coiffer ;* **3** *s'assombrir, se boucher, se brouiller, se charger, s'obscurcir.*

covariance [kovariɑ̃s] n. f. (de *co-* et de *variance ;* xx^e s.). En mathématiques, caractère de transformations définies par une même matrice.

covenant [kɔvnɑ̃] n. m. (mot angl., de l'anc. franç. *covenant,* accord, convention [xii^e s.], part. prés. substantivé de *co[n]venir* [v. ce mot] ; 1640, Saint-Amant). En Écosse, association formée en vue d'une action commune : *Les principaux covenants sont liés à l'histoire de l'Église presbytérienne d'Écosse.*

covendeur, euse [kovɑ̃dœr, -øz] n. (de *co-* et de *vendeur ;* 1672, Ménage). Personne qui vend conjointement avec une autre une chose dont elles sont propriétaires.

cover-coat [kɔvœrkot] n. m. (mot angl., proprem. « vêtement [*coat,* v. cotte] pour couvrir [*to cover,* v. couvrir] » ; 1898, au sens 1, et 1910, au sens 2, Bon-nafé). **1.** Étoffe de laine à petit grain. || **2.** *Par extens.* et *vx.* Manteau léger conçu pour le voyage : *M. le délégué est apparu avec un simple « melon » et une espèce de cover-coat* (Frapié).

● Pl. *des* cover-coats.

cover-girl [kɔvœrgœrl] n. f. (mot anglo-amér., de *cover,* couverture, et de *girl,* jeune femme ; 1959, Larousse). Jeune femme posant pour les photographies de journaux illustrés, en particulier pour la page de couverture.

● Pl. *des* cover-girls.

covoyageur, euse [kɔvwajaʒœr, -øz] n. (de *co-* et de *voyageur ;* 1866, Larousse). Personne qui voyage avec ou à côté d'une autre : *Le seul covoyageur, dans le coin en face de moi* [...], *ne lèvera pas les yeux durant tout le voyage* (Gide).

cow-boy [kawbɔj *ou* kobɔj] n. m. (mot angl., proprem. « garçon [*boy*] de vache [*cow*] » ; 1839, Defauconpret). Gardien de bestiaux dans les ranches américains : *Ses pantalons, que recouvraient sur le dessus les zahones, couvre-cuisses de cuir contre le froid et la pluie analogues à ceux des cow-boys* (Montherlant). *Un film de cow-boys.*

● Pl. *des* cow-boys.

cow-pox [kawpɔks] n. m. (mot angl., proprem. « bouton, éruption [*pox*] de vache [*cow*] » ; 1828, Bonnafé). Variole de la vache, dont l'observation est à l'origine de la vaccination.

coxal, e, aux [kɔksal, -o] adj. (dér. savant du lat. *coxa,* hanche ; 1827, Acad.). Relatif à la hanche. || *Os coxal,* nom donné parfois à l'os iliaque.

coxalgie [kɔksalʒi] n. f. (de *cox-,* élément tiré du lat. *coxa,* hanche, et de *algie,* du gr. *algos,* souffrance ; début du xix^e s.). Arthrite tuberculeuse de la hanche.

coxalgique [kɔksalʒik] adj. (de *coxalgie ;* 1863, Littré). Qui a rapport à la coxalgie.

◆ n. et adj. Qui est atteint de coxalgie : *De son pas de coxalgique, il alla vers le pupitre* (Béraud).

coxo-fémoral, e, aux [kɔksofemɔral, -o] adj. (de *coxo-,* élément tiré du lat. *coxa,* hanche, et de *fémoral ;* 1866, Larousse). Se dit de l'articulation de la tête du fémur avec l'os coxal.

coyau [kɔjo] n. m. (de *coe, coue,* formes anc. de *queue* [v. ce mot] ; 1304, Godefroy). Petit chevron prolongeant une toiture au-delà de la partie extérieure du mur.

coyer [kɔje] n. m. (lat. pop. **cotarium,* de *cos, cotis,* pierre à aiguiser ; 1744, Cillart). Petit étui conique où les faucheurs mettent la pierre à aiguiser. (Syn. coffin.)

coyote [kɔjɔt] n. m. (mot de l'esp. du Mexique, empr. de l'aztèque *coyotl ;* 1866, Larousse, écrit *coyoté*). Espèce de mammifère américain de l'ordre des carnivores, famille des canidés, très voisin du chacal, appelé aussi *chacal aboyeur* ou *loup des prairies.*

C. Q. F. D. [sekyɛfde], abrév. pour ce qu'il fallait démontrer [xx^e s.] (sert de conclusion à un raisonnement démonstratif).

crabe [krab] n. m. (anc. norm. *krabbi,* n. m. ; début du xii^e s., au sens 1 ; sens 2, 1810, Capuron ; sens 3, 1920, Bauche ; sens 4, 1950, G. Esnault [avec une valeur péjor.]). **1.** Nom général donné à des crustacés de l'ordre des décapodes, à abdomen court et pourvus d'une paire de pinces, dont la chair est généralement comestible : *Un grand filet qui racle le fond de l'Océan et détache et cueille* [...] *les crabes lourds aux pattes crochues* (Maupassant). || Fam. *Marcher en crabe,* marcher de côté. || Fam. *Panier de crabes,* réunion d'individus animés d'ambitions rivales et qui intriguent les uns contre les autres pour obtenir des honneurs ou des avantages. || **2.** Sorte de chancre, dû au pian, et localisé à la plante des pieds. || **3.** *Fig.* et *pop.* Homme têtu et borné. || **4.** Véhicule chenillé, destiné à la marche en terrain marécageux ou enneigé.

● Rem. Le nom a été féminin jusqu'au xviii^e s., peut-être au contact du moyen néerl. *crabbe,* fém.

crabier [krabje] n. m. (de *crabe ;* 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1791, Valmont de Bomare). **1.** Espèce de héron mangeur de crabes, encore appelé *héron chercheur.* || **2.** Nom donné à plusieurs mammifères qui se nourrissent de crabes, en particulier à une espèce de chacal de la Guyane, et à un phoque.

crabron [krabrɔ̃] n. m. (lat. *crabro,* frelon ; 1530, Lefèvre d'Étaples, au sens 1 ; sens 2, 1638, Chapelain ; sens 3, 1866, Larousse). **1.** *Vx.* Frelon. || **2.** *Class.* et *fig.* Critique, censeur : *Nos crabrons vous mettraient avec quelque sujet au nombre des censurables* (Chapelain). || **3.** Genre d'insectes hyménoptères fouisseurs.

crabs [krabs], **craps** [kraps] ou **creps** [krɛps] n. m. (angl. *crabs,* ambesas ; 1779, *Courrier de l'Europe*). *Vx.* Jeu de dés, d'origine anglaise, où le point à amener, dit

« point de chance », est déterminé pour la partie par celui qui sert.

crac ! [krak] interj. (onomatop. ; 1492, G. Tardif, pour désigner le cri du faucon qui a des vers intestinaux ; sens actuels, 1680, Richelet). **1.** Exclamation exprimant le bruit de quelque chose qui craque ou se brise : *J'ai toujours dans les oreilles le vent quand je tombais, et puis le bruit... crac !* (Mérimée). || **2.** Exclamation marquant la soudaineté d'un événement : *Il m'aime : crac, il m'enlève* (Marivaux). *Avait-on embourbé, crac ! il arrivait* (Claudel).

crachat [kraʃa] n. m. (de *cracher* ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, v. 1820, Béranger). **1.** Matière, faite de salive, de mucosités provenant des voies respiratoires, et que l'on rejette par la bouche : *Ils mêlent de la cendre avec d'impurs crachats* (Baudelaire). || Fig. et fam. *Se noyer dans un crachat,* se laisser arrêter, être embarrassé par la moindre difficulté. || **2.** *Fig.* et *fam.* Décoration (plaque, étoile, rosette, etc.) servant d'insigne pour les grades supérieurs des ordres de chevalerie : *Figurez-vous sur une estrade un homme tout brillant de crachats* (Courier). *Un habit noir sur lequel brillait, à droite, le crachat des grand-croix de la Légion d'honneur* (Balzac).

craché, e [kraʃe] adj. (part. passé de *cracher* ; v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin* ; le sens s'expliquerait par le fait que chez beaucoup de peuples l'action de cracher symbolise l'acte de la génération). *Fig.* et *fam.* Ressemblant trait pour trait : *Être le portrait tout craché de son père.*

crachement [kraʃmɑ̃] n. m. (de *cracher* ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, XXe s.). **1.** Action de cracher. || Spécialem. *Crachement de sang,* rejet par la bouche de liquide sanguin, dans la tuberculose pulmonaire : *Elle fut prise d'un crachement de sang* (Flaubert). || **2.** Projection de vapeur, d'étincelles, par une machine, une arme. || **3.** Bruit semblable à celui d'un crachement, crépitement : *Les crachements d'un poste de radio.*

• SYN. : **1** *expectoration, spumation.*

cracher [kraʃe] v. tr. (lat. pop. **craccare,* de l'onomatop. *krakk-* ; XIIe s., Marbode, écrit *crachier* [*cracher,* XVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1757, *Encyclopédie* ; sens 3, 1874, Ch.-M. Leconte de Lisle ; sens 4-5, début du XVIIe s., Guez de Balzac ; sens 6, 1830, Balzac). **1.** Rejeter quelque chose hors de la bouche : *Cracher une gorgée d'eau. Cracher un noyau de cerise* ; et par extens. : *Des danseuses tournent sur les mains en crachant du feu par les narines* (Flaubert). || *Cracher le sang* (fam.), *cracher ses poumons* (pop.), être tuberculeux. || **2.** En parlant d'une chose, rejeter à l'extérieur : *Sous les sombres canons crachant leurs jets de soufre* (Hugo). *De longues gouttières [...] crachaient l'eau des pluies vers la citerne* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Rendre en crachant, expirer : *Crache ton âme infecte au Diable qui la frappe !* (Leconte de Lisle). || **4.** *Class.* et *fam.* Dire avec affectation. || *Cracher du grec, du latin,* etc., faire des citations pédantes : *N'allez point [...] faire le pédagogue et me cracher cent mots* (Molière). || **5.** *Fig.* et *fam.* Dire sur un ton de mépris ou de colère : *Cracher des injures. Ma bouche cracha le pardon qu'elle avait demandé* (France). || *Cracher son fait à quelqu'un,* lui dire en face ce que l'on pense de lui. || **6.** *Fig.* et *fam.* Payer, débourser : *Il n'y a guère que lui à Paris qui puisse cracher en un moment, et le lendemain d'une fin de mois, une centaine de mille francs* (Balzac).

• SYN. : **1** *expectorer* ; **2** *éjecter, projeter, rejeter, vomir* ; **5** *proférer* ; **6** *casquer* (pop.), *donner, lâcher* (pop.).

◆ v. intr. (sens 1, XIIe s. ; sens 2, 1835, Acad. [pour une plume ; pour une arme à feu, 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1671, Pomey ; sens 5, 1532, Rabelais). **1.** Rejeter hors de la bouche des crachats : [Il] *restait à fumer au coin du feu, en crachant dans les cendres* (Flaubert). *Un violent accès de toux l'étranglait. Enfin il cracha, et son crachat, sur le sol empourpré, laissait une tache noire* (Zola). || *Spécialem.* En signe de mépris, pour insulter : *Vaincu, moi, je crache au visage du destin* (Hugo). || Fam. *C'est comme si on crachait en l'air,* c'est peine perdue, c'est sans le moindre effet. || **2.** Se dit de ce qui rejette quelque chose à l'extérieur. || *Spécialem.* En parlant d'une plume, projeter de l'encre en gouttelettes. || En parlant d'une arme à feu, laisser échapper de la poudre, des gaz. || En parlant d'un poste de radio, d'un haut-parleur, grésiller par moments, par suite d'un mauvais contact, de parasites, etc. || **3.** *Fig.* et *pop.* Dire des insultes. || *Cracher contre le ciel,* blasphémer. || **4.** Pop. *Cracher sur quelque chose,* en faire fi, montrer du mépris : *On vous fait une proposition mirobolante et vous crachez dessus* (Fabre). || Fam. *Ne pas cracher sur quelque chose,* apprécier, aimer : *Il ne crache pas sur les bons morceaux.* || **5.** *Fig.* et pop. *Faire cracher quelqu'un,* le contraindre à payer : *Nous arriverons bien à le faire cracher.* || *Cracher au bassinet,* V. BASSINET.

cracheur, euse [kraʃœr, -øz] n. et adj. (de *cracher* ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui crache souvent. || **2.** Qui éclabousse.

crachin [kraʃɛ̃] n. m. (mot du franç. régional de Bretagne, de *cracher* ; 1929, Larousse). Petite pluie fine et pénétrante.

• SYN. : *bruine, brouillard.*

crachiner [kraʃine] v. impers. (de *crachin* ; XXe s.). Fam. *Il crachine,* il tombe une petite pluie fine et pénétrante : *Le brouillard avait tourné en bruine : il crachinait* (Le Goffic).

• SYN. : *bruiner.*

crachoir [kraʃwar] n. m. (de *cracher* ; 1546, Rabelais). Récipient dans lequel on crache. || Fig. et pop. *Tenir le crachoir,* parler longuement sans laisser la parole aux autres : *Je n'ai pas souvent vu tenir le crachoir avec une pareille dextérité* (Proust).

crachotement [kraʃɔtmɑ̃] n. m. (de *crachoter* ; 1694, Acad.). Action de crachoter : *Là végète notre vieille concierge [...], sous le crachotement d'un éternel bec Auer au tuyau gorgé d'eau* (Duhamel).

crachoter [kraʃɔte] v. intr. (de *cracher* ; milieu du XVIIe s. [*cracheter,* 1578, A. d'Aubigné], au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Cracher souvent et par petites quantités : *Il n'y a pas de quoi pleurer, disait Augustin en crachotant par terre* (A. de Châteaubriant). *Vidame hochait la tête avec mauvaise humeur en crachotant dans sa pipe* (Duhamel). || **2.** *Fam.* Laisser échapper, par intermittence, de petites quantités de liquide : *Ce robinet crachote.* || *Spécialem.* Accrocher le papier et éclabousser, en parlant d'une plume.

• SYN. : **1** *crachouiller* ; **2** *cracher.*

crachoteur, euse [kraʃɔtœr, -øz] ou **crachoteux, euse** [kraʃɔtø, -øz] n. et adj. (de *crachoter* ; XXe s.). Qui crachote.

crachouiller [kraʃuje] v. intr. (de *cracher* ; XXe s.). *Fam.* Cracher fréquemment et d'une façon malpropre.

• SYN. : *crachoter.*

crack [krak] n. m. (mot angl., d'abord adj. au sens de « fameux », du v. *to crack,* se vanter, proprem. « craquer » ; 1854, au sens 1, et 1892, au sens 2, Bonnafé). **1.** Cheval exceptionnellement bon à la course. || **2.** *Fam.* Personne qui se distingue dans un sport, et, *par extens.,* dans une spécialité quelconque : *Vous êtes le favori, le grand crack, comme disent les Anglais* (Proust).

• SYN. : **2** *aigle, as, champion, phénix, virtuose.*

cracking [krakiŋ] n. m. (mot angl. signif. « craquement », de *to crack* [V. CRACK] ; 1922, Larousse). Procédé de raffinage qui modifie la composition d'une fraction pétrolière par l'effet combiné de la température, de la pression et, dans certains cas, d'un catalyseur.

• SYN. : *craquage.*

cracovienne [krakɔvjɛn] n. f. (de *Cracovie,* n. de ville ; 1845, Bescherelle). Danse populaire d'origine polonaise, vive et légère, à la mode en France vers 1840 : *Les bateleurs font danser la cracovienne aux oies et aux dindons* (Gautier).

cra-cra [krakra] ou **crado** [krado] adj. invar. (de *crasseux* ; 1916 et 1935, G. Esnault). *Pop.* Crasseux.

• SYN. : *cradingue* (pop.), *cradoque* (pop.), *craspec* (pop.).

craie [krɛ] n. f. (lat. *creta*, craie, argile ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi*, écrit *crede* [*croie*, XIIe s. ; *craie*, XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Roche calcaire, le plus souvent blanche ou blanchâtre, tendre et friable : *Derrière elle, avec ses pentes de craie, Montmartre* (Hugo). || **2.** *Bâton de craie,* ou simplem. *craie,* bâtonnet de cette substance, dont on se sert pour écrire sur une ardoise ou au tableau noir, dans les écoles : *De grandes portes cochères toujours fermées, sur lesquelles nous tracions nos figures et nos calculs avec de la craie* (Renan). *Ce passé que je lis tracé comme à la craie | Sur le mur ténébreux du souvenir* (Verlaine).

craillement [krɑjmɑ̃] n. m. (de *crailler* ; av. 1590, Du Bartas). Cri de la corneille : *Un craillement ininterrompu monte du ravin* (Farrère).

crailler [krɑje] v. intr. (mot onomatopéique, de la même famille que *cracher* [v. ce mot] ; début du XVIIe s., Montlyard). Crier, en parlant de la corneille, et, *par anal.*, de certains oiseaux sauvages : *Une terre giboyeuse où craillent le soir les faisans* (Genevoix).

craindre [krɛ̃dr] v. tr. (lat. pop. de la Gaule **cremere,* altér., sous l'influence d'un radical gaulois **crit-* [restitué d'après l'irlandais *crith,* tremblement], du lat. *tremere,* trembler, redouter ; d'abord *criembre* [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], puis *crendre* [1080, *Chanson de Roland*], *creindre* [XIIe s.], *craindre* [XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1112, *Voyage de saint Brendan ;* sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1175, Chr. de Troyes ; sens 5, 1587, Du Vair). [Conj. **55.**] **1.** *Craindre quelqu'un, quelque chose, craindre de* (et l'infinitif), *craindre que* (et le subjonctif), éprouver un sentiment de trouble, d'inquiétude devant ce qui semble un mal menaçant : *Sans craindre le chasseur, l'orage ou le vertige, Heureux l'oiseau qui plane et l'oiseau qui voltige* (Hugo). *Leurs yeux révèlent assez bien le caractère de la nation, rusé, hardi, mais craignant naturellement les coups comme Panurge* (Mérimée). *Qui m'ose ôter l'honneur craint de m'ôter la vie !* (Corneille). *Quantité de femmes et d'enfants dont la faiblesse lui faisait craindre qu'ils n'abandonnassent la religion chrétienne* (Chateaubriand). *Je ne crains pas qu'il vienne.* || Spécialem. *Ne pas craindre de,* ne pas hésiter à, avoir l'audace de : *Je ne craignis point de tourner la tête* (Chateaubriand). || Absol. *Craindre pour quelqu'un* ou *pour quelque chose,* redouter qu'il ne leur arrive quelque chose de fâcheux : *Je crains pour sa santé, pour sa vie.* || *Être craint, se faire craindre,* inspirer un sentiment de crainte : *Frappez sans pitié, vous serez craint* (Balzac). || **2.** Éprouver un sentiment de respect mêlé de crainte devant les puissants, devant un être supérieur : *Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte* (Racine). *Un homme qui craint Dieu et les congrès et n'a point d'autre crainte* (Courier). || Fam. *Ne craindre ni Dieu ni diable,* n'avoir de respect pour rien, ou n'avoir peur de rien. || **3.** Être sensible à quelque chose qui peut avoir un effet nuisible ou néfaste : *Le chalutier est le bateau de pêche par excellence. Solide à ne craindre aucun temps* (Maupassant). *Cheval qui craint l'éperon. Ces plantes craignent la gelée.* || **4.** Envisager comme probable un événement malheureux : *Elle craignait de voir attaquer l'héritage* (Stendhal). *Sa respiration est oppressée et Martine craint une congestion pulmonaire* (Gide). || *Craindre que... ne... pas...,* exprimer la crainte que quelque chose ne se produise pas, ou le vœu qu'il se réalise : *Je crains qu'il ne vienne pas* (= je souhaite qu'il vienne, mais je ne suis pas sûr qu'il puisse le faire). || **5.** *Fam.* Être très économe de (généralement à la forme négative) : *Ne pas craindre sa peine.*

• SYN. : **1** *redouter ;* **2** *révérer ;* **4** *appréhender ;* **5** *ménager, plaindre, regretter.* — CONTR. : **1** *affronter, braver, dédaigner, mépriser, narguer ;* **2** *bafouer, blasphémer ;* **4** *désirer, espérer, souhaiter ;* **5** *dépenser, gaspiller, prodiguer.*

• REM. **1.** On emploie *craindre de* et l'infinitif quand le sujet de l'infinitif est le même que celui de *craindre : L'Atrébate, soit qu'il craignît de ne pouvoir soutenir le choc, soit qu'il méditât un stratagème, fit signe à ses fidèles de fuir* (France) ; *craindre que* et le subjonctif, quand il y a changement de sujet : *Je crains qu'un songe ne m'abuse* (Racine).

2. *Craindre que,* employé affirmativement, se construit avec ou sans *ne* pour exprimer la crainte de voir se produire quelque chose : *Elle craignait qu'il ne fût malade. Elle le croyait malade et craignait qu'il le devînt davantage* (France) ; *ne* est facultatif, mais plutôt à déconseiller, lorsque *craindre que* est employé interrogativement ; après *craindre que* employé négativement, *ne* ne s'emploie pas. En aucun cas, *ne* après *craindre que* ne peut exprimer la crainte de ne pas voir se produire quelque chose ; seule la négation complète *ne... pas...* peut l'exprimer : *Je crains que vous ne soyez pas juste envers ces messieurs* (Mauriac).

crainte [krɛ̃t] n. f. (déverbal de *craindre* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *crieme* [*creinte,* fin du XIIe s. ; *craincte, crainte,* v. 1280, *Clef d'Amors*], aux sens 1-3). **1.** Sentiment que l'on éprouve devant quelqu'un ou quelque chose dont on attend quelque mal : *Elle affectait tantôt une amitié captieuse* [...], *tantôt une amère froideur, pour avoir par la crainte ce que la douceur ne lui obtenait pas* (Balzac). *Le divin Paracelse en rapporte un exemple qui suffira sans doute à vous inspirer une crainte salutaire* (France). || **2.** Respect, mêlé de vénération et de timidité, que l'on éprouve devant quelqu'un de supérieur : *La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse* (Bible). || **3.** Désir d'éviter un mal, un inconvénient, un événement malheureux : *Je n'étais pas assez homme encore pour tourmenter cette femme, toujours en crainte de quelque catastrophe chez ses enfants* (Balzac).

• SYN. : **1** *anxiété, effroi, épouvante, frayeur, frousse* (fam.), *terreur, trac* (fam.) ; **2** *révérence ;* **3** *alarme, angoisse, appréhension, inquiétude.* — CONTR. : *assurance, audace, intrépidité, mépris ; quiétude, tranquillité ;* **2** *arrogance, dédain, insolence ;* **3** *désir, espérance, souhait.*

◆ **Dans la crainte de, de crainte de, par (la) crainte de, crainte de** loc. prép. Craignant de : *Lui se taisait par fierté, par la crainte aussi d'assombrir ce beau visage* (Daudet). *Mille détails de l'oppression de Bonaparte se sont perdus dans la tyrannie générale : les persécutés redoutaient de voir leurs amis, crainte de les compromettre ; leurs amis n'osaient les visiter, crainte de leur attirer quelque accroissement de rigueur* (Chateaubriand). *Elle s'interrompit un instant pour caler Estelle sur sa chaise, crainte d'une culbute* (Zola).

◆ **Dans la crainte que, de crainte que, par crainte que, crainte que** loc. conj. Craignant que : *Avec précaution, de crainte que quelqu'un des deux ne fût endormi, je montai* (Alain-Fournier). *Elle* [l'herbe] *se hâte encore plus de fleurir, d'embaumer par crainte que le soleil ne la fane* (Gide).

• REM. On emploie généralement la négation *ne* après les loc. conj. *de crainte que, par crainte que, crainte que* si l'on ne désire pas que la chose envisagée se produise ; on emploie toujours *ne... pas, ne... point* dans le cas contraire, si l'on souhaite que la chose se réalise : *De crainte qu'il ne vienne* (je ne désire pas qu'il vienne). *De crainte qu'il ne vienne pas* (je souhaite qu'il vienne).

craintif, ive [krɛ̃tif, -iv] adj. (de *crainte ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, début du XVIe s.). **1.** Porté à la crainte : *D'âme aimante, craintive, délicate, elle fut rudoyée sans répit* (Maupassant). *Vous savez que je suis craintive, quand on parle de l'avenir* (Duhamel). || **2.** Qui exprime ou révèle la crainte : *Un regard craintif. Chirriguirri le suivait, le béret à la main, d'un air obséquieux et presque craintif* (Gautier). *Et la nymphe, riant suspendue à la branche, | Frôle d'un pied craintif l'eau froide du bassin* (Heredia). *Grand contraste, peut-être revanche inconsciente ou réaction naturelle de l'émotion craintive qu'aux premiers temps où elle l'avait connu elle éprouvait auprès de lui et même loin de lui...* (Proust).

• SYN. : **1** *angoissé, anxieux, appréhensif, effarouché, inquiet, tremblant ;* **2** *hésitant, peureux, poltron, timide, timoré.* — CONTR. : **1** *assuré, audacieux, brave, courageux,*

crâne, intrépide, téméraire ; **2** *décidé, hardi, résolu.*

craintivement [krɛ̃tivmɑ̃] adv. (de *craintif ;* XIV[e] s., P. de Beauvau). D'une manière craintive : *Il s'exprime dans notre langue sans faute aucune, encore qu'un peu craintivement, semble-t-il* (Gide).

cramail [kramaj] n. m. (bas lat. *cramaculus* [v. CRÉMAILLÈRE] ; 7 nov. 1875, *Gazette des tribunaux* [dans des textes dialectaux dès le XIII[e] s.]). *Vx* et *dialect.* Crémaillère : *Encore plus noir qu'un cramail* (Barrès).

• Pl. *des* CRAMAILS.

cramailler [kramaje] n. m. (de *cramail ;* XIII[e] s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** *Vx.* Crémaillère. || **2.** *Par anal.* Râteau denté qui faisait partie du mécanisme des montres à répétition.

crambe [krɑ̃b] ou **crambé** [krɑ̃be] n. m. (gr. *krambê,* chou ; 1545, Guéroult). Plante, appelée aussi *chou marin,* dont les jeunes pousses sont consommées comme légume, principalement en Angleterre.

cramer [krame] v. tr. (forme dialect. de l'anc. v. *cremer* [XIII[e] s.], lat. *cremare,* brûler ; 1866, Larousse). *Pop.* Brûler légèrement, roussir : *Cramer du linge en le repassant.*

◆ v. intr. (1866, Larousse). Prendre feu, se consumer : *Toute la maison a cramé.*

cramignole [kramiɲɔl] n. f. (peut-être var. de *carmagnole* [v. ce mot] ; 1866, Larousse). Toque à bords relevés, en usage au XV[e] s. : *Le sexe des deux allégories mâles était clairement indiqué par leurs robes moins longues et par la cramignole qu'elles portaient en tête* (Hugo).

• REM. On trouve aussi la forme CARMIGNOLE.

cramignon [kramiɲɔ̃] n. m. (mot wallon, var. de l'anc. franç. *cramillon,* petite crémaillère, de *cramail* [v. ce mot], les zigzags de la danse rappelant la ligne sinueuse d'une crémaillère ; 24 sept. 1873, *Gazette des tribunaux,* au sens 1 ; sens 2, 4 oct. 1874, *Journ. officiel*). **1.** *Dialect.* Nom donné, à Liège, à une danse serpentine, d'origine wallonne, dans laquelle alternent des personnes des deux sexes avançant sous la conduite d'un meneur. || **2.** *Par extens.* Chanson populaire qui accompagne cette danse : *Et des santons venus des bergeries qu'attristent | Des bêlements et des yeux doux d'agneaux mignons | Mèneront chaque soir vers la croix de ce Christ | Un long troupeau lyrique avec un cramignon* (Apollinaire).

craminer [kramine] v. tr. (du néerl. *kram,* crochet ; 1790, *Encycl. méthodique*). Étirer les peaux sur un chevalet pour les préparer au tannage : *De spacieux ateliers où l'on taille et où l'on cramine le cuir* (Huysmans).

cramoisi, e [kramwazi] adj. (esp. *carmesi* ou ital. *chermisi, cremisi,* de l'ar. *qirmiz,* rouge de kermès ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *cremosi* [*cramoisi,* 1418, Douet d'Arcq], au sens 1 ; sens 2, XV[e] s., Basselin). **1.** Qui est d'un rouge foncé éclatant : *Cousez avec de la soie cramoisie une piastre dans un coin du fichu* (Mérimée). *Une draperie de velours cramoisi* (France). || **2.** *Fam.* Se dit du teint, de la couleur du visage, qui rougit sous l'effet d'un coup, d'une émotion, d'un effort : [...] *avait lâché sur le nez du jeune marchand drapier une chiquenaude à le lui rendre cramoisi* (Nerval). *[M[me] Mauperin], un instant cramoisie, était toute pâle* (Goncourt). *En quelques secondes, il devient cramoisi, comme si le sang allait jaillir en gouttelettes à travers la peau du visage* (Montherlant).

• SYN. : **1** *ponceau, pourpre ;* **2** *écarlate, empourpré, enluminé.*

◆ **cramoisi** n. m. (sens 1, 1530, Pals-grave ; sens 2, av. 1553, Rabelais). **1.** Couleur d'un rouge foncé très vif. || **2.** Class. (déjà vx au XVII[e] s.).*En cramoisi,* extrêmement, au plus haut degré : *Une aumône non volontaire, | Vous seriez sotte en cramoisi | Si vous nous la donniez ainsi* (Scarron).

crampe [krɑ̃p] n. f. (fém. substantivé de l'anc. adj. *cramp,* courbé, contracté [XIII[e] s., Godefroy], francique **kramp,* courbé ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* au sens 1 ; sens 2, XX[e] s. ; sens 3, 1816, G. Esnault). **1.** Contraction convulsive et douloureuse de certains muscles : *On sait qu'une crampe au mollet ferait crier l'homme le plus ferme* (Alain). || Spécialem. *Crampe de l'écrivain,* crampe des muscles de la main. || *Crampe d'estomac,* douleur gastrique, violente et spasmodique : *Vous rirez un peu de leurs crampes d'estomac* (Flaubert). || **2.** *Fam.* Personne ou chose ennuyeuse : *Il m'a annoncé sa visite : quelle crampe !* || **3.** *Arg.* et *vx.* Évasion, fuite. || *Tirer sa crampe,* s'évader, partir : *« Dès demain, je détale* [...]. *— Puisque tu tires ta crampe, dis-nous ton événement », répondit un colonel* (Balzac).

crampon [krɑ̃pɔ̃] n. m. (francique **krampo,* crochet, de **kramp* [v. CRAMPE] ; v. 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, début du XX[e] s.). **1.** Pièce de métal recourbée, servant à réunir, à attacher ou à retenir fortement : *Romain expliquait à M. Lorie le système de l'écluse, les vannes levées ou abaissées à l'aide d'un levier, les crampons de fer dans la pierre* (Daudet). || **2.** Petite pièce d'acier en forme de cube ou de pyramide tronquée, que l'on fixe à la partie inférieure d'un fer pour permettre à un cheval de travailler, de courir sur un terrain glissant. || **3.** Petit bourrelet de cuir en forme de bouchon, fixé à la semelle des chaussures de football ou de rugby, pour empêcher de glisser. || Semelle munie de pointes effilées que les alpinistes fixent sous leurs chaussures pour tenir mieux dans la neige ou sur la glace : *Ses pointes de crampons mordent à peine sur les marches* (Frison-Roche). || **4.** *Par anal.* Nom donné à différents organes par lesquels les végétaux se fixent à leur support (racines adventives du lierre, etc.). || **5.** *Fig.* et *fam.* Action d'avoir prise sur quelqu'un, autorité (rare) : *Il était déjà trop grand quand Maman est morte, puisqu'il a juste neuf ans de plus que moi ; alors Mademoiselle n'a jamais pu avoir beaucoup de crampon sur lui* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *crochet, grappin, harpon.*

◆ n. et adj. (1866, Larousse). *Fam.* Se dit d'une personne importune, qui s'attache aux gens et dont on ne peut se défaire : *Le docteur médite de se débarrasser de son vieux crampon pour pouvoir épouser une jeunesse* (Daudet). *Elle était crampon comme un arrière qui vous « marque » au foot, qu'on retrouve tout le temps devant soi* (Montherlant).

cramponnant, e [krɑ̃pɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *cramponner ;* 1866, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1898, Larousse). **1.** Se dit des plantes munies de crampons, comme le lierre. || **2.** *Fam.* Se dit d'une personne qui s'attache indiscrètement et dont on ne peut se débarrasser : *Tu es cramponnant avec tes histoires !*

cramponnement [krɑ̃pɔnmɑ̃] n. m. (de *cramponner ;* 1873, Goncourt, aux sens 2-4 ; sens 1, XX[e] s.). **1.** Action de fixer avec un crampon : *Le cramponnement d'une pièce de bois, d'un fer à cheval.* || **2.** Action de se cramponner, de s'accrocher fermement à quelque chose : *Oh ! cette nuit du départ, cette dernière veille* [...], *le cramponnement désespéré à ces petites mains* (Daudet). || **3.** *Fig.* et *fam.* Action de s'attacher fermement à un bien dont on ne veut pas se séparer : *Voyez-vous : ce qui m'a sauvé, c'est une certaine obstination, certaine force de cramponnement qui me retenait secrètement de lâcher prise* (Gide). || **4.** *Fam.* Action de s'attacher avec une insistance indiscrète à quelqu'un que l'on importune : *Une rupture l'exaspérait, avec les scènes, les allusions, les cramponnements de la femme abandonnée* (Maupassant).

cramponner [krɑ̃pɔne] v. tr. (de *crampon ;* 1456, La Sale, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [au fig.] ; sens 3, début du XX[e] s.). **1.** Fixer au moyen de crampons : *Cramponner des pièces de charpente, un fer à cheval.* || **2.** *Par extens.* Fixer, agripper fermement (surtout au part. passé) : *Et roidis, aveuglés, éperdus, les soldats | Cramponnés au rebord à pic des quebradas | Sentaient sous leurs pieds lourds fuir le chemin qui glisse* (Heredia) ; et au fig. : *Elle ne parlait jamais de religion, cramponnée au matériel de sa pauvre existence* (Daudet). || **3.** *Fig.* et *fam.* Importuner quelqu'un en s'attachant à lui avec une insistance indis-

crête : *À telle femme dont nous ne dirons pas qu'elle nous aime, mais qu'elle nous cramponne, nous préférons la société de n'importe quelle autre qui n'aura ni son charme, ni son agrément, ni son esprit* (Proust).

◆ v. intr. (XXe s.). En alpinisme, fixer des crampons dans une paroi.

◆ **se cramponner** v. pr. [à] (sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2-3, 1759, Richelet). **1.** S'accrocher, s'agripper fermement à quelque chose : *Je me cramponnais avec frayeur à la croupière du cheval* (Sand). *Il veut résister, se cramponner pour retenir son compagnon sur l'abîme* (Daudet). *Alors Jacques sentit que tout vacillait : il tenta de se cramponner à la manche de Daniel, mais ses doigts étaient raides, et ses jambes amollies le laissaient glisser à terre* (Martin du Gard). *Incliné, il tenta d'écarter celui qui enserrait encore sa jambe : l'homme se cramponna furieusement* (Malraux). || **2.** *Fig.* S'attacher fermement à un bien dont on ne veut pas se défaire : *Je trouve très beau, parfois, de voir se cramponner à la vie, ne pas consentir à lâcher prise* (Gide). *Seulement, les croyants tiennent à leur foi ; et, pour ne pas l'ébranler, ils évitent de trop réfléchir, ils se cramponnent au côté sentimental, au côté moral de la religion* (Martin du Gard). || *Absol.* et *fam.* Résister énergiquement, ne pas s'abandonner dans un moment critique. || **3.** *Fig.* et *fam.* S'attacher obstinément à quelqu'un pour obtenir de lui ce qu'on désire.

● SYN. : **1** et **2** *se raccrocher ;* **3** *assiéger, coller* (fam.), *tanner* (très fam.). — CONTR. : **1** *lâcher ;* **2** *abandonner, céder.*

crampser [krɑ̃pse], **cramser** [kramse] v. intr., **se crampser** [səkrɑ̃pse] v. pr. (var. de *clamecer* [v. ce mot] ; *crampser,* 1883, et *cramser,* 1878, G. Esnault). *Arg.* Mourir : *On l'aurait r'trouvé, j' te dis, s'il s'était crampsé* (Barbusse).

1. cran [krɑ̃] n. m. (déverbal de *crener* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, 1672, La Fontaine ; sens 3, 1723, Savary des Bruslons ; sens 4-6, XXe s. [« trou dans une sangle », 1890, *Dict. général*] ; sens 7, 1676, Mme de Sévigné ; sens 8-9, 1922, Larousse ; sens 10, 1879, G. Esnault). **1.** Entaille pratiquée dans un corps dur, pour y accrocher quelque chose ou pour servir d'arrêt : *Le cran d'une arbalète* (Acad.). || Spécialem. *Cran d'arrêt, cran de sûreté,* dans une arme à feu, organe qui, en calant la gâchette, empêche le coup de partir. || *Cran de mire,* v. MIRE. || **2.** Dans une pièce dentelée (crémaillère, horloge, montre, etc.), chacune des entailles qui se trouvent entre les dents. || **3.** Petite entaille faite sur une des faces d'un type d'imprimerie pour indiquer dans quel sens il doit être placé. || **4.** Dans la confection, entaille faite en bordure des pièces d'un vêtement pour servir de repère. || **5.** Ondulation donnée aux cheveux au moyen d'un peigne, d'un fer, ou d'une mise en plis. || **6.** *Par extens.* Chacun des œillets d'une ceinture : *Serrer sa ceinture d'un cran.* || Fig. et fam. *Se serrer d'un cran, se mettre un cran* [à la ceinture], se priver en partie ou totalement de quelque chose, en particulier de nourriture. || **7.** *Fam.* Rang, degré. || Fam. *Avancer, reculer d'un cran,* avancer, reculer d'un rang, dans une file de personnes. || Fig. et fam. *Monter, baisser d'un cran,* s'élever, s'abaisser dans la hiérarchie sociale ; gagner ou perdre en force ; passer à quelque chose de plus ou de moins important. || **8.** *Fig.* et *fam.* Sang-froid et résolution dans le danger : *Je ne dis pas que les armées allemandes ne se battent pas bien, mais il leur manque ce qu'on appelle le cran* (Proust). *Tu auras la volonté et le cran qui m'ont manqués* (Bernstein). || **9.** Fam. *Être à cran,* être dans un état d'irritation, de surexcitation que l'on a peine à maîtriser : *Quand il est à cran, il feint d'avoir oublié mon nom* (Duhamel). || **10.** *Arg. mil.* Jour de punition : *Avoir six crans.*

2. cran [krɑ̃] n. m. (déverbal de *caréner ;* 1643, Fournier). Vx. *Mettre un navire en cran,* le mettre en carène, lui donner le radoub.

1. crâne [krɑn] n. m. (gr. *kranion,* crâne ; 1314, Mondeville, écrit *cran* [*cranne,* fin du XIVe s., G. de Chauliac], au sens 1 ; sens 2, av. 1679, Retz). **1.** Boîte osseuse contenant l'encéphale, chez l'homme et chez les vertébrés : *Une fracture du crâne.* || *Par extens.* Partie externe de la boîte crânienne, ordinairement récouverte de cheveux : *Les mèches garnissant son crâne élevé étaient plates et noires* (Flaubert). || **2.** *Fig.* et *fam.* Le cerveau considéré comme le siège des facultés intellectuelles : *Avoir le crâne dur. Enfoncez-vous bien cela dans le crâne.* || *Avoir le crâne étroit* (vx), *n'avoir rien dans le crâne,* être stupide : *Mon oncle de Fargis est un bon et brave homme, mais il a le crâne étroit* (Retz). || Pop. *Bourrer le crâne à quelqu'un,* le bercer d'illusions, le leurrer par de fausses nouvelles ou des mensonges ; *arg. scol.,* surcharger la mémoire d'un élève par un excès de connaissances mal assimilées.

2. crâne [krɑn] n. m. (de *crâne* 1 ; 1757, Vadé, aux sens 1-2). **1.** *Vx* et *pop.* Personne hardie et querelleuse : *Le jeune homme est un crâne, qui pourrait me tuer* (Balzac). || **2.** *Par extens.* Personne hardie et fanfaronne, qui affiche des airs tapageurs : *Ce n'est pas malin de faire les crânes quand on va en voiture* (Zola).

◆ adj. (sens 1-2, 1787, Féraud ; sens 3, 1842, Balzac ; sens 4, 1892, Zola). **1.** D'aspect fier et intrépide (vieilli) : *En bombant sa petite poitrine et prenant un certain air crâne* (Balzac). *Vraiment, ce n'était guère crâne de se sauver de cette façon-là* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Se dit d'une personne qui a un air gaillard (vieilli) : *Il relève de maladie et n'est pas encore bien crâne.* || **3.** *Vx.* Se dit d'une chose qui a belle apparence, un aspect prestigieux : *Que nous veut ce mauvais chanteur ? | Nous savons des airs bien plus crânes* (Banville). *Je crois que ce qui a induit en erreur le public et les journalistes à l'endroit de M. Catlin, c'est qu'il ne fait pas de peinture crâne, à laquelle tous nos jeunes gens les ont si bien accoutumés que c'est maintenant la peinture classique* (Baudelaire). || **4.** *Arg.* et *vx.* Absurde, ridicule : *Non, vrai, c'est trop crâne ! On arrive et puis on refout le camp* (Zola).

crânement [krɑnmɑ̃] adv. (de *crâne,* adj. ; 1843, Balzac, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** D'une manière crâne, fièrement : *Sa casquette, crânement mise en travers sur sa tête, annonçait un caractère rieur* (Balzac). *Il avait un chapeau rond avec une gance noire et or, et une plume de paon, sortant crânement d'une touffe de plumes de pintade (Sand). La petite Madeleine* [...] *se balançait sur une chaise* [...], *ses pieds bottés posés sur les chenets, et ses petites mains crânement enfoncées dans ses goussets* (Gautier). || **2.** *Vx* et *pop.* Rudement, extrêmement : *Georges joue crânement bien l'écarté, pariez pour lui* (Balzac). *Je vais faire une peinture crânement poétique* (Baudelaire). *Il faut dire aussi qu'elle est crânement jolie, la petite rémouleuse* (Daudet).

cranequin [krankɛ̃] n. m. (moyen néerl. *cranekijn,* arbalète ; 1420, Du Cange, écrit *grenequin* [*cranequin,* 1440, Du Cange], aux sens 1-2). **1.** Ancienne arbalète à pied. || **2.** Petit cric dont on se servait pour tendre cette arbalète.

cranequinier [krankinje] n. m. (de *cranequin ;* v. 1360, Froissart). Au XVe s., arbalétrier à pied ou à cheval, dont l'arbalète légère se tendait à l'aide du cranequin : *Deux cranequiniers du Valentinois qui l'allaient tuer* (Hugo).

1. craner [krane] v. tr. (de *cran* 2 ; 1736, Aubin). *Vx.* Remettre en état la carène d'un navire, le caréner.

2. craner [krane] v. tr. (de *cran* 1 ; 1842, Acad.). Faire des crans à une pièce dentée d'horlogerie.

crâner [krɑne] v. intr. (de *crâne,* adj. ; 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). **1.** *Fam.* Affecter la bravoure, faire le brave : *Chouteau et les autres crânaient à l'idée de ramasser bientôt les Prussiens comme des moineaux dans un champ* (Zola). *A beau crâner qui se sent les muscles d'acier* (Gide). || **2.** *Péjor.* Faire le fier, prendre des airs supérieurs.

● SYN. : **1** *fanfaronner ;* **2** *plastronner* (fam.), *poser.*

crânerie [krɑnri] n. f. (de *crâne,* adj. ; 1798, Klinglin, au sens 3 ; sens 1-2, 1835, Acad.). **1.** *Fam.* Attitude fière et résolue : *La jeune fille, dont la future crânerie apparaissait sous des airs timidement espiègles,*

reprit... (Maupassant). || **2.** *Péjor.* Attitude fanfaronne et prétentieuse : *Le chapeau mis en arrière découvrait presque le front, avec cette espèce de crânerie par laquelle les administrateurs et les pékins essayèrent alors de répondre à celle des militaires* (Balzac). || **3.** *Vx.* Action crâne (en bonne ou en mauvaise part) : *Un homme qui a joué le plus grand rôle dans cette crânerie, puisque c'est le seul qui y soit resté* (Barbey d'Aurevilly).

• SYN. : **1** *aplomb, assurance, bravade, hardiesse, intrépidité ;* **2** *bravacherie, fanfaronnade, forfanterie, rodomontade.*

crâneur, euse [kranœr, -øz] adj. et n. (de *crâne,* adj. ; 9 oct. 1862, *le Figaro*). *Fam. et péjor.* Qui affecte des airs hautains et prétentieux.

• SYN. : *bêcheur* (fam.), *fanfaron, fat, outrecuidant, plastronneur* (fam.), *poseur* (fam.), *prétentieux, suffisant.* — CONTR. : *effacé, humble, modeste, réservé, timide.*

◆ adj. *Fam.* Qui marque la bravoure, la résolution : *À mi-chemin, certains se retournaient vers le trottoir qu'ils venaient de quitter : un geste de la main, parfois un bref sourire crâneur, à celui ou à celle dont ils sentaient le regard éperdu fixé sur eux* (Martin du Gard).

crânien, enne [kranjɛ̃, -ɛn] adj. (de *crâne,* n. m. ; début du XIX[e] s.). Qui se rapporte au crâne : *Nerfs crâniens.* [Il] *sentait une douleur aux vertèbres crâniennes* (Alain). || *Boîte crânienne,* le crâne.

cranio- [kranjɔ], élément tiré du gr. *kranion,* crâne, et entrant, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

craniologie [kranjɔlɔʒi] n. f. (de *cranio-* et de *-logie,* du gr. *logos,* science ; 1819, Boiste). Étude de la conformation du crâne.

• REM. La forme CRANOLOGIE a été également employée (1810, Cormon).

craniomètre [kranjɔmɛtr] n. m. (de *cranio-* et de *-mètre,* du gr. *metron,* mesure ; 1866, Larousse). Espèce de compas d'épaisseur avec lequel on mesure les différents diamètres du crâne.

cranioscopie [kranjɔskɔpi] n. f. (de *cranio-* et de *-scopie,* du gr. *skopein,* regarder, examiner ; 1829, Boiste). Science qui se propose de déterminer les qualités morales et intellectuelles d'après l'inspection de la forme du crâne.

cranter [krɑ̃te] v. tr. (de *cran* 1 ; début du XX[e] s.). Faire des crans à quelque chose : *Cranter une baguette.*

crapaud [krapo] n. m. (du germ. **krappa,* crochet, l'animal étant ainsi nommé à cause de ses pattes crochues ; v. 1185, *Moniage Guillaume,* écrit *crapot* [*crapaut,* XIII[e] s. ; *crapaud,* XVI[e] s.], au sens 1 ; sens 2 [terme d'injure], 1541, Cal-vin ; sens 3, 1611, Cotgrave [*crapaud volant,* 1829, Boiste] ; sens 4, 1790, Havard ; sens 5, v. 1750, G. Esnault ; sens 6, 1834, Landais ; sens 7, 1845, Bescherelle ; sens 8, 1768, Valmont de Bomare ; sens 9, 1829, Boiste). **1.** Batracien anoure à formes lourdes et trapues, à peau verruqueuse, menant une vie terrestre et nocturne, insectivore. || Fam. *Laid comme un crapaud,* d'une laideur repoussante. || Fam. *Avaler des crapauds,* supporter une chose pénible ou humiliante : *Un sourire, c'est le geste qu'il nous faut pour avaler tant de crapauds* (Barrès). || **2.** *Vx* et *fam.* Petit homme laid ; gamin : *L'un des crapauds tancés par le curé Bournisien* (Goncourt). || **3.** *Par anal.* Nom donné à divers animaux, à cause de leur ressemblance avec le crapaud : poissons, mollusques, etc. || *Crapaud volant,* l'engoulevent. || **4.** Fauteuil bas, sans bois apparent, entièrement rembourré et garni : *Le vieil invité* [...] *digère paisiblement, plongé dans quelque moelleux crapaud* (Villiers de L'Isle-Adam). *Un fauteuil du type crapaud, hideux, obséquieux, si bassement humain* (Duhamel). [On dit aussi FAUTEUIL CRAPAUD.] || **5.** *Vx.* Petite bourse de soie dans laquelle les hommes enfermaient autrefois leurs cheveux, par-derrière : *Il portait, suivant la mode du temps, ses cheveux poudrés à blanc, qui venaient se perdre dans une bourse de taffetas noir, appelée « crapaud »* (Nerval). || **6.** *Vx.* Affût de mortier, plat et sans roues. || **7.** Défaut dans une pierre précieuse, un bloc de marbre ou de granite, un tissu. || **8.** *Pierre de crapaud,* autre nom de la crapaudine, pierre précieuse. || **9.** Maladie du pied des solipèdes, caractérisée par une inflammation chronique qui finit par atteindre tout le plancher du sabot.

• REM. On trouve aussi le fém. CRAPAUDE, employé plaisamment pour désigner la femelle de l'espèce : *Le brochet et la brochette lèvent leur museau hors de l'eau et se sourient le plus amicalement du monde, le crapaud fait des avances à la crapaude* (Gautier).

◆ **crapaud, e** adj. (1847, Flaubert). *Vx.* Laid comme un crapaud, contrefait : *Elle était plutôt crapaude et d'une stupidité en cul-de-poule* (Bloy) ; et littér. : *L'argot, cette épouvantable langue crapaude* (Hugo).

crapaudé, e [krapode] adj. (de *crapaud ;* 1877, Littré). Ridé comme la peau d'un crapaud. || *Spécialem.* Se dit des arbres à écorce ridée.

crapaudeau [krapodo] n. m. (de *crapaud ;* 1432, Godefroy). Bouche à feu des XV[e]-XVI[e] s., se chargeant par la culasse, de petite dimension, et se tirant de plein fouet.

crapaudière [krapodjɛr] n. f. (de *crapaud ;* 1394, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1785, Le Tourneur ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Lieu plein de crapauds, et, *par extens.,* lieu humide et malsain. || **2.** *Vx.* Demeure entourée de fossés : *Bien qu'ils fussent toujours chevaliers, hauts et puissants seigneurs d'un colombier, d'une crapaudière et d'une garenne* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* et *péjor.* Repaire de gens méprisables.

crapaudine [krapodin] n. f. (de *crapaud ;* début du XIII[e] s., Huon de Méry, au sens I ; sens II, 1, 1743, Trévoux ; sens II, 2, 1866, Larousse ; sens II, 3-4, fin du XIX[e] s. ; sens III, 1, 1762, Acad. ; sens III, 2-3, 1606, Nicot).

I. Espèce de pierre que l'on croyait autrefois se trouver dans la tête du crapaud, et qui est une dent pétrifiée d'un poisson : *La crapaudine est employée en joaillerie.*

II. 1. *À la crapaudine,* se dit d'une manière d'accommoder les pigeons, les poulets, qui consiste à les aplatir et à en replier les membres : *On trouvait des poulets à la crapaudine chez la mère Saguet* (Hugo). || **2.** *Vx.* Châtiment corporel en usage autrefois dans l'armée d'Afrique, et qui consistait à laisser le patient lié, les jambes ramenées le long des cuisses : *Il excellait à envoyer un biribi au silo ou à le mettre à la crapaudine, en plein soleil* (Coppée). || **3.** Manière de se tenir ou de marcher, les jambes écartées ou infléchies, à la façon des pattes d'un crapaud : *Il s'éloigna, les mains dans les poches, à la crapaudine, en reniflant* (Renard). || **4.** Tour d'acrobatie qui consiste à replier les jambes par-dessus la tête : [Elle] *exécutait sur son lit d'admirables crapaudines* (Régnier).

III. 1. Plaque percée ou grille placée à l'entrée d'un tuyau d'écoulement pour empêcher les déchets d'y pénétrer. || **2.** Pièce de métal qui reçoit le gond d'une porte. || **3.** Palier de base d'un arbre vertical.

crapette [krapɛt] n. f. (peut-être de *crabs* [v. ce mot] ; fin du XIX[e] s.). **1.** Jeu de cartes : *Je lui faisais sa partie de crapette* (Donnay). *Rentré à minuit ; crapette jusqu'à 1 heure ; que je suis furieux d'avoir perdue* (Gide). || **2.** Talon contenant un certain nombre de cartes, à ce jeu.

crapouillot [krapujo] n. m. (de *crapaud,* au sens de « sorte de mortier » [début du XV[e] s.] ; 1890, au sens 1, et 1915, au sens 2, G. Esnault). **1.** Petit mortier de tranchée, ressemblant un peu au crapaudeau des XV[e]-XVI[e] s., utilisé pendant la Première Guerre mondiale : *À l'État-Major, le général enrage et réclame des crapouillots* (Dorgelès). || **2.** Projectile, obus lancé par un crapouillot : *Y a pas pire que l'crapouillot, qui a l'air de courir après vous, et qui éclate dans la tranchée même* (Barbusse).

crapoussin, e [krapusɛ̃, -in] n. (de *crapaud ;* 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1792, Hébert ; sens 3, av. 1902, É. Zola). **1.** *Vx* et *pop.* Personne de petite taille, trapue et contrefaite : *Vous ne patrouillerez pas longtemps dans les marécages où vivent les crapoussins qui nous entourent ici* (Balzac). || **2.** *Vx* et *pop.* Individu sans talent ni scrupules : *C'est un filon d'ordures*

qui va certainement enrichir quelques crapoussins de lettres (Bloy). || **3.** *Vx.* S'est dit aussi quelquefois, avec une intention affectueuse, d'un tout jeune enfant : *Ces crapoussins-là, quand ça vient au monde, ça ne se doute pas du mal que ça fait* (Zola).
● SYN. : **1** *crapaud, magot.*

crapser v. intr. V. CRAMPSER.

crapule [krapyl] n. f. (lat. *crapula,* ivresse, gr. *kraipalê,* même sens ; 1373, Gace de la Buigne, au sens 1 ; sens 2, 1754, *Encyclopédie ;* sens 3, 1798, Acad. ; sens 4, av. 1850, Balzac). **1.** *Class.* Abus du vin, ivrognerie : *Le grand s'enivre de meilleur vin que l'homme du peuple, seule différence que la crapule laisse entre les conditions les plus disproportionnées* (La Bruyère). || **2.** *Vx.* Débauche grossière : *Toute une existence de misère et de crapule se révélait dans ses yeux troubles* (Flaubert). || **3.** *Vx* et *littér.* Ensemble des individus qui vivent dans le vice, la débauche : *N'est-ce pas triste d'entendre* [...] *la voix mourante du vice, à travers la phraséologie de la crapule ?* (Nerval). *Une sorte de bouge obscur que fréquentaient les mariniers et toute la crapule des environs* (Maupassant). || **4.** Individu sans principes, débauché, malhonnête : *Il n'y a pas d'hommes honnêtes, ou du moins ils ne le sont que relativement aux crapules* (Maupassant).

crapuler [krapyle] v. intr. (de *crapule ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, XVIIIe s.). **1.** *Class.* Boire ou manger d'une manière excessive et vulgaire : *Cette fièvre lui est venue après avoir longtemps crapulé* (Furetière). || **2.** *Vx.* Vivre dans la débauche.

crapulerie [krapylri] n. f. (de *crapule ;* 1863, Goncourt). **1.** *Vx.* Malhonnêteté, bassesse, canaillerie : *Toute la crapulerie de la plèbe du XIXe siècle* (Goncourt). *Les plus généreux sentiments le gonflaient ; c'est-à-dire qu'il était sans cesse indigné contre la muflerie et la crapulerie de ses contemporains* (Gide). || **2.** Action basse ou malhonnête.
● SYN. : **1** *fripouillerie, scélératesse ;* **2** *ignominie, vilenie.*

crapuleusement [krapyløzmɑ̃] adv. (de *crapuleux ;* 1781, Brunot). De façon crapuleuse : *Vivre crapuleusement.*

crapuleux, euse [krapylø, -øz] adj. (bas lat. *crapulosus,* adonné à l'ivrognerie, de *crapula* [v. CRAPULE] ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 ; sens 2-3, 1747, Voltaire). **1.** Qui se plaît dans la débauche ; qui agit bassement et malhonnêtement : *Un individu crapuleux.* || **2.** Qui a rapport à la crapule : *Tu es debout devant le zinc d'un bar crapuleux | Tu prends un café à deux sous parmi les malheureux* (Apollinaire). || *Crime crapuleux,* crime sordide, qui a le vol pour mobile. || **3.** Propre à la crapule, d'une grande vulgarité : *À ces moments-là, presque aussi vite que de personnalité, elle changeait de voix, perdait la sienne pour en prendre une autre, enrouée, hardie, presque crapuleuse* (Proust).
● SYN. : **1** *débauché, dépravé, dissolu, noceur* (fam.), *vicieux ;* **2** *ignoble, infâme, sordide ;* **3** *canaille, faubourien, populacier.*

craquant, e [krakɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *craquer* 1 ; av. 1850, Balzac). Qui craque, fait entendre des craquements : *Elle aimait les étoffes qui font du bruit, les jupes longues, craquantes, pailletées, ferblantées, qu'il faut soulever très haut d'un genou vigoureux* (Baudelaire). *Il faisait si froid que la neige fine, éparpillée dans l'air, gelait en tombant, s'amoncelant aux pavés toute blanche et craquante* (Daudet). *Elle marche sur une glace craquante* (Renard). *Entre les brindilles craquantes* (Pergaud). || Qui craque sous la dent : *Des biscottes bien craquantes.*

craque [krak] n. f. (déverbal de *craquer* 1 ; 1826, Wailly). *Pop.* Hâblerie, exagération mensongère : *Dire des craques. Oui, mais il n'y a pas que sa mère, il ne faut pas nous raconter des craques* (Proust).
● SYN. : *fanfaronnade, vantardise, vanterie.*

craquelage [kraklaʒ] n. m. (de *craqueler ;* 1863, Littré, au sens 2 ; sens 1, 3, XXe s.). **1.** Action de craqueler ou le fait de se craqueler. || **2.** *Spécialem.* Fabrication de la porcelaine craquelée. || **3.** Altération, superficielle ou profonde, de certains vernis ou peintures.
● SYN. : **2** *craquelé.*

craquelé, e [krakle] adj. (part. passé de *craqueler ;* 1761, *Dict. du citoyen*). **1.** Se dit des pièces de céramique, de verrerie dont la surface présente un dessin de fines fentes obtenues par le procédé du craquelé : *Un vase en céladon craquelé. Verre de Bohême craquelé.* || **2.** Se dit de toute autre matière dont la surface présente des fissures : *Une cuvette de boue* [...] *durcie et craquelée* (R. Bazin).
◆ **craquelé** n. m. (sens 1-2, 1866, Larousse). **1.** En céramique, procédé de décoration qui utilise la différence des coefficients de dilatation de la pâte et de la glaçure pour obtenir un dessin de fines fentes à la surface des pièces. || **2.** Pièce de poterie réalisée de cette façon ; verre craquelé : *L'intérieur fleuri, étincelant de laques, de cuivres, de craquelés* (Daudet).
● SYN. : **1** *craquelage.*

craquèlement n. m. V. CRAQUELLEMENT.

craqueler [krakle] v. tr. (de *craquer ;* 1761, au part. passé [v. CRAQUELÉ] ; à l'infin., 1863, Littré, au sens 1 ; sens 2-3, fin du XIXe s.). [Conj. **3 a.**] **1.** Fendiller légèrement en tous sens la glaçure d'une porcelaine, le verre (v. CRAQUELÉ, adj. et n. m.), le vernis d'une peinture, etc. || **2.** *Par anal.* Fendiller, crevasser : *Des fentes lézardaient les panneaux, craquelaient les frises* (Huysmans). *Une argile rosâtre ou gris tendre, que l'eau rend un peu plus foncée, que le soleil ardent craquelle et qui durcit à la chaleur* (Gide). *Un vieil arbre couvert de mousse, que l'âge a un peu craquelé* (Saint-Exupéry). || **3.** *Fig.* et *littér.* Sillonner de rides : *Le teint était frais et pas trop craquelé, sur les joues, de rides* (Huysmans).
◆ **se craqueler** v. pr. Se fendiller en surface : *La terre se craquelle, s'effrite* (Gide).

craquelin [kraklɛ̃] n. m. (mot du nord de la France, du moyen néerl. *crakelinc,* sorte de pâtisserie ; 1265, Espinas). Biscuit sec, craquant sous la dent.

craquellement ou **craquèlement** [krakɛlmɑ̃] n. m. (de *craqueler ;* 1907, Larousse). État de ce qui est craquelé : *Le craquellement* (ou *craquèlement*) *d'une porcelaine, d'un mur.*

craquelure [kraklyr] n. f. (de *craqueler ;* 1863, Littré, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., Daudet). **1.** Fendillement de l'émail d'une porcelaine, du vernis d'un tableau. || **2.** *Par extens.* et *littér.* Sillon, pli marquant une surface : *Elle montrait son cou très long où des craquelures marquaient l'âge de la femme* (Daudet).

craquement [krakmɑ̃] n. m. (de *craquer* 1 ; 1553, J. Martin, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Bruit sec produit par certains corps qui se rompent ou supportent un effort : *C'est l'âpre craquement de la branche flétrie* (Lamartine). *On entendit le craquement d'une petite griffe contre une dent qui ne demandait qu'à mordre* (Daudet). *Je me rendormais, et parfois je n'avais plus que de courts réveils d'un instant, le temps d'entendre le craquement organique des boiseries* (Proust). || **2.** *Fig.* Signe avant-coureur de la chute, de l'effondrement de quelque chose : *Les craquements d'un régime politique.*

1. craquer [krake] v. intr. (d'un radical onomatopéique *krakk-* [v. CRAC] ; 1546, *Palmerin d'Olive,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 3, v. 1657, Pascal ; sens 4-6, 1863, Littré ; sens 7, 1694, Acad.). **1.** Émettre un bruit sec, en parlant de corps qui éclatent, se rompent, ou supportent un effort : *Puis, d'un long effort surhumain | Qui fit craquer les os de l'horrible mâchoire | Et jaillir un sang rouge entre ses dents d'ivoire, | Il étouffa le monstre* (Banville). *Les feuilles tombées faisaient à terre une couche rougeâtre qui craquait sous les pieds avec des frémissements secs* (Zola). *La porte de l'armoire s'ouvre en craquant. Des chaussures neuves qui craquent. Des gâteaux secs qui craquent sous la dent.* || **2.** *Spécialem.* Se dit de certains oiseaux, comme le perroquet, la cigogne, qui produisent un bruit particulier en ouvrant et en refermant leur bec à plusieurs reprises : *La cigogne craque du bec.* || **3.** *Par extens.* Se déchirer, céder,

éclater sous la pression, sous l'effort : *Une couture qui craque ;* et littér. : *La puissante ville avait fait craquer successivement ses quatre ceintures de murs* (Hugo). || **4.** *Fig.* et *fam.* En parlant d'une association, d'une entreprise, des institutions, menacer ruine, se désagréger : *Le régime craquait de toutes parts.* || **5.** *Spécialem.* Avoir une défaillance physique ou morale, en parlant d'une personne, de l'organisme : *Cette effroyable crise, où craquait, où s'effondrait sa faible humanité* (Zola). *Ce joueur de tennis a craqué au dernier set. Ses nerfs ont craqué.* || **6.** Fig. et fam. *Craquer entre les mains, dans la main de quelqu'un,* en parlant d'une affaire, échouer sans qu'on s'y soit attendu, et, *par extens.,* en parlant d'une personne, trahir ou faire faux bond. || **7.** *Fig.* et *fam.* Raconter des craques, mentir par exagération, par hâblerie.

• SYN. : **1** *claquer, grincer ;* **2** *craqueter ;* **3** *crever ;* **4** *crouler, s'écrouler, s'effondrer.*

◆ v. tr. (XX^e s.). **1.** Faire céder sous la pression ou sous l'effort : *Craquer un vêtement.* || **2.** Fam. *Craquer une allumette,* l'allumer en la frottant sur une surface rugueuse. || **3.** *Pop.* Dilapider : *Craquer un héritage.*

2. craquer [krake] v. tr. (de *cracking ;* XX^e s.). Modifier un produit pétrolier par cracking.

craqueter [krakte] v. intr. (de *craquer* 1 ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, av. 1560, J. Du Bellay). [Conj. **4 a.**] **1.** Craquer à plusieurs reprises et à petits bruits : *Le sel craquette dans le feu.* || **2.** Crier, en parlant de certains oiseaux : *La cigogne, la grue craquette.*

craquettement ou **craquètement** [krakɛtmɑ̃] n. m. (de *craqueter ;* 1568, R. Garnier, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Petit bruit sec et répété, produit par quelque chose qui craque : *Le craquettement du sel dans le feu.* || **2.** Convulsion des muscles de la mâchoire, qui fait craquer les dents. || **3.** Cri de la cigogne et de quelques oiseaux.

craqueur, euse [krakœr, -øz] n. (de *craquer* 1 ; v. 1640, *Muse normande*). *Pop.* Celui, celle qui raconte des craques.

• SYN. : *fanfaron, hâbleur, vantard.*

craqure [krakyr] n. f. (de *craquer* 1 ; fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** Fissure, rupture dans un corps. || **2.** *Fig.* et *fam.* Dissociation : *On peut croire Lavaux, qui est l'ami du prince, de la duchesse aussi du reste, mais qui, dans la très prochaine craqure du ménage, s'est mis du côté qu'il suppose le plus solide* (Daudet).

• SYN. : **2** *dissolution, rupture.*

crase [krɑz] n. f. (gr. *krasis,* mélange, contraction ; 1613, Cl. Duret, au sens 2 ; sens 1, 1863, Littré). **1.** *Vx.* Dans l'ancienne médecine, mélange, et en particulier mélange des parties constitutives du sang, des humeurs. || Auj. *Crase sanguine,* ensemble des propriétés variables du sang en ce qui concerne la coagulation et l'arrêt des hémorragies. || **2.** En grammaire, fusion de la voyelle ou de la diphtongue finale d'un mot avec la voyelle ou la diphtongue initiale du mot suivant : *En grec ancien, la crase est notée par un signe spécial appelé « coronis ».*

crash [kraʃ] n. m. (mot angl. signif. « fracas » ; milieu du XX^e s.). Atterrissage de fortune d'un avion dont le train d'atterrissage n'est pas sorti.

crassane [krasan] n. f. (de *Crazannes,* n. d'un village de Saintonge produisant ces poires ; 1690, La Quintinie, écrit *crasane ; crassane,* 1721, Trévoux). Variété de poire fondante : *Des crassanes juteuses.*

• REM. Il existe une forme ancienne CRESANE (1834, Landais).

1. crasse [kras] adj. f. (lat. *crassa,* fém. de l'adj. *crassus,* épais, grossier ; XIII^e s., *Hystore Job,* au sens 2 ; sens 1, 1546, Ch. Estienne ; sens 3, XIV^e s.). **1.** *Class.* Épaisse : *Une humeur crasse et féculente* (Molière). || **2.** *Class.* et *fig.* Basse, vile : *Que vous avez l'âme crasse, Monsieur Blandineau* (Dancourt). || **3.** D'une grossièreté inexcusable : *Ignorance crasse. Une paresse crasse. La Bretagne et la Normandie, pays où l'on professe avec orgueil une crasse indifférence pour le « confort »* (Balzac).

2. crasse [kras] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; sens 1, début du XIV^e s. ; sens 2, XV^e s. ; sens 3 et 5, XX^e s. ; sens 4, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 6, 1690, Boursault ; sens 7, 1611, Cotgrave ; sens 8, 1694, Boileau ; sens 9, 1853, Flaubert). **1.** Couche de saleté qui s'amasse sur la peau, sur le linge, les vêtements, sur les objets : *De la crasse sur l'homme, de la gale sur la bête* (Flaubert). *Une couleur indistincte aujour d'hui, qui forme un fond sur lequel la crasse a imprimé ses couches* (Balzac). || **2.** Dépôt formé par la poudre sur une arme à feu : *La crasse d'un fusil.* || **3.** *Fam.* Brouillard, crachin. || **4.** *Fig.* et *fam.* Mauvais aspect, côté repoussant d'une chose : *Tels entendraient la politique, mais qui font voir pourtant, pour ne rien rechercher, que la crasse du métier ne leur plaît guère* (Alain). || **5.** *Par extens.* et *pop.* Objet de peu d'importance, chose sans valeur : *« Alors, ça donne un peu ? — De la crasse ! Deux ou trois poignées de sardines, et encore ! »* (Vercel). || **6.** *Class.* Basse condition : *Être né dans la crasse* (Acad., 1694). *Né malheureux, de la crasse tiré, | Et dans la crasse en un moment rentré* (Voltaire). || **7.** Class. et fam. *La crasse du collège,* manières gauches et dépourvues d'urbanité : *D'un air qui ne sentait point la crasse de sa philosophie* (Sévigné). || **8.** *Class.* Avarice sordide : *Mais pour bien mettre ici leur crasse en tout son lustre* (Boileau). || **9.** *Fam.* Mauvais tour, indélicatesse dont on se rend coupable envers quelqu'un : *Il m'a tellement irrité, repoussé, nié, et fait de si odieuses crasses que c'est pour moi comme s'il était mort* (Flaubert). *On oublie les crasses que l'un vous a faites, ses défauts, la dernière fois où on s'est quitté sans se serrer la main* (Proust).

• SYN. : **3** *brouillasse* (fam.), *bruine ;* **9** *entourloupette* (fam.), *méchanceté, rosserie* (fam.), *saleté* (pop.), *saloperie* (pop.), *vacherie* (pop.), *vilenie* (littér.).

◆ **crasses** n. f. pl. Scories produites par les métaux en fusion.

crasser [krase] v. tr. (de *crasse ;* 1836, Landais). *Vx.* Couvrir de crasse : *Les fusils, crassés à force de tirer, ne partaient plus* (Mérimée).

crasserie [krasri] n. f. (de *crasse ;* 1687, Darmesteter, *Création,* au sens 1 ; sens 2, 1867, E. About). **1.** *Vx* et *fam.* Avarice sordide ; mesquinerie : *4La crasse-rie générale de l'humanité* (Goncourt). || **2.** *Vx* et *fam.* Action basse et malveillante : *Vous lui avez fait, je suis trop poli pour dire une crasserie, mais enfin une chose qui ne se fait pas* (About).

crasseux, euse [krasø, -øz] adj. (de *crasse ;* v. 1220, G. de Coincy, au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad. ; sens 3, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** Couvert de crasse, malpropre : *La vieille demoiselle Michonneau gardait sur ses yeux fatigués un crasseux abat-jour de taffetas vert* (Balzac). *Cette soutane usée, crasseuse et respectée qui s'inclinait devant lui* (France). || **2.** *Class.* et *littér.* D'une avarice sordide : *Leur manière de vivre, la plus vile et la plus crasseuse qu'on puisse imaginer* (Rousseau). *Dois-je marchander ? [...] Non ! Une baronne !... ne soyons pas crasseux* (Labiche). || **3.** *Class.* et *fam.* De basse condition : *Dans le désespoir de la bassesse plus que très crasseuse de sa naissance* (Saint-Simon).

• SYN. : **1** *dégoûtant, sale, sordide.* — CONTR. : **1** *clair, net, propre.*

◆ n. (sens 1, 1668, Racine ; sens 2, 1687, Dancourt). **1.** *Class.* Personne de basse condition, misérable et vulgaire : *Un crasseux, qui n'a que sa chicane | Veut donner des avis !* (Racine). || **2.** *Class.* et *fam.* Personne désagréable, importune (terme injurieux) : *M. de Serrefort ne m'est rien ; cependant il semble à ce crasseux qu'il me soit quelque chose* (Dancourt).

crassicaule [krasikol] adj. (dér. savant du lat. *crassus,* épais, et *caulis,* tige de plante ; 1863, Littré). Se dit des plantes qui ont une tige épaisse, charnue.

crassier [krasje] n. m. (de *crasse ;* 1754, *Encyclopédie*). Amas de scories, de déchets provenant d'une usine métallurgique : *Comme un retour de flamme sort d'un crassier qu'on croyait éteint* (Fargue).

crassineux, euse [krasinø, -øz] adj. (de *crasse ;* 1856, Flaubert). *Dialect.* Brumeux : *Le temps est si crassineux* (Flaubert).

crassula [krasyla] n. f. (mot du lat. médiév., de *crassus,* épais ; v. 1380, Conty). Genre de plantes grasses ornementales, à fleurs rouges, type de la famille des *crassulacées.*

crassulacées [krasylase] n. f. pl. (du lat. médiév. *crassula* [v. CRASSULA] ; fin du XVIII^e s.). Famille de plantes dicotylédones charnues, comprenant la crassula, l'orpin, la joubarbe, et presque toutes adaptées aux lieux arides.

cratère [kratɛr] n. m. (lat. *crater,* grand vase où l'on mêlait l'eau et le vin, cratère de volcan, gr. *kratêr,* mêmes sens ; fin du XV^e s., O. de Saint-Gelais, au sens 1 ; sens 2, 1570, Hervet ; sens 3, 1863, Littré). **1.** Dans l'Antiquité gréco-latine, grand vase à large ouverture et à deux anses, où l'on mêlait le vin et l'eau : *Le falerne écumait dans de larges cratères* (Hugo). || *Par extens.* Coupe : *Leurs tables sont chargées de cratères d'or* (France). || **2.** Orifice d'un volcan, situé généralement à la partie supérieure du cône volcanique, et par où sortent les projections et la lave : *Le cratère du Vésuve, de l'Etna.* || *Lac de cratère,* nappe d'eau logée dans le cratère d'un volcan éteint : *Le lac Pavin, en Auvergne, est un lac de cratère.* || **3.** Ouverture pratiquée dans la partie supérieure d'un fourneau de verrier.

craterelle [kratrɛl] n. f. (de *cratère ;* milieu du XIX^e s.). Champignon comestible, en forme d'entonnoir, brun violacé, appelé aussi *corne-d'abondance* ou *trompette-de-la-mort.*

cratériforme [krateriformm] adj. (de *cratéri-,* élément tiré de *cratère,* et de *forme ;* milieu du XIX^e s.). En forme de cratère.

craticulaire [kratikylɛr] adj. (dér. savant du lat. *craticula* [v. CRATICULER] ; 1754, *Encyclopédie*). *Vx.* En forme de grille : *Divisions craticulaires.*

craticulation [kratikylasjɔ̃] n. f. (de *craticuler ;* 1845, Bescherelle, écrit *graticulation ; craticulation,* 1851, Landais). Opération qui consiste à craticuler un dessin.

craticuler [kratikyle] v. tr. (dér. savant du lat. *craticula,* petit gril, dimin. de *cratis,* claie, treillis ; 1671, Chérubin, écrit *graticuler ; craticuler,* 1754, *Encyclopédie*). Tracer sur un dessin qu'on veut copier une grille de petits carrés qu'on reproduit sur la copie à une autre échelle, ce qui facilite la mise en place des diverses parties du modèle.

● REM. On dit aussi GRATICULER.

crau [kro] n. f. (d'un radical préroman **kraw-,* pierre ; 1866, Larousse, écrit *Crau,* comme n. pr. de lieu, et *crou,* comme n. commun). *Dialect.* En Provence, terroir pierreux, couvert de cailloux : *La crau d'Arles.*

cravache [kravaʃ] n. f. (allem. dialect. *karbatsche,* du slave *karbatch,* empr. du turc *qïrbâtch,* fouet ; 1790, *Encycl. méthodique*). Badine flexible dont les cavaliers se servent pour stimuler ou corriger un cheval : *Il m'appliqua de si vigoureux coups de cravache que je cessai de pleurer* (Sand). || Fig. *Mener quelqu'un à la cravache,* le commander avec une vigueur brutale.

● SYN. : *badine, houssine, jonc, stick.*

cravacher [kravaʃe] v. tr. (de *cravache ;* 1842, Balzac). Frapper avec une cravache : *Cravacher un cheval.*

◆ v. intr. (1960, Larousse). *Fam.* Redoubler d'efforts : *L'examen approche : il faut cravacher.*

cravan ou **cravant** [kravɑ̃] n. m. (gaulois **craganno,* sorte de coquillage ; 1534, Rabelais, au sens 2 ; sens 1, 1584, G. Bouchet). **1.** Nom commun de l'anatife. || **2.** Nom usuel d'une variété d'oie sauvage.

1. cravate [kravat] n. et adj. (allem. dialect. *krawat,* allem. class. *Kroate,* Croate ; av. 1648, Voiture, au sens 1 ; sens 2, 1678, Guillet). **1.** *Class.* Cavalier croate qui servait comme mercenaire, et, *par extens.,* soldat de la cavalerie légère : *Le régiment de Royal-Cravate. La crainte des embûches des cravates leur donne l'alarme* (Voiture). || **2.** *Class.* Se disait d'un cheval de race croate.

2. cravate [kravat] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1649, Richer, au sens 1 [proprem. « bande de linge que les cavaliers croates portaient autour du cou » ; parfois masc., 1651, Loret] ; sens 4 et 7, 1907, Larousse ; sens 5, 1835, Acad. ; sens 6, 1783, *Encycl. méthodique*). **1.** Bande d'étoffe étroite que l'on passe autour du cou, sous le col de la chemise, et que l'on noue par-devant : *Il portait* [...] *une dentelle en guise de cravate* (Maupassant). || Fam. *Cravate de chanvre, de justice,* corde de chanvre qui, dans certains pays, sert à pendre les condamnés à mort. || Pop. *S'en jeter un derrière la cravate,* boire un verre. || **2.** Petite fourrure droite que les femmes nouent autour du cou. || **3.** *Par extens.* et *vx.* Cravate de tête, résille, ruban qui sert à nouer les cheveux ou à les ramasser : *Leurs cheveux se voient à peine, tirés sous la cravate de tête* (Escholier). || **4.** Insigne des grades supérieurs de certains ordres honorifiques : *Cravate de commandeur de la Légion d'honneur.* || **5.** Bande d'étoffe aux couleurs nationales, fixée au haut de la hampe d'un drapeau. || **6.** Cordage entourant sans les serrer, mais en les soutenant, les pièces qu'on est en train de manœuvrer : *Cravate d'un mât, d'une ancre.* || **7.** Prise de lutte, dangereuse et interdite, qui consiste à entourer et à serrer avec le bras le cou de l'adversaire : *Faire, passer une cravate.*

cravaté, e [kravate] adj. (part. passé de *cravater*). Qui porte une cravate : *Deux chevaux élégants* [...] *qu'un cocher poudré, bien cravaté, tenait en bride* (Balzac). *Puis soudain pressé de sortir, promptement chaussé, cravaté, coiffé d'un décent feutre gris — apaisé et civilisé dans la mesure du possible —, Lafcadio ferma derrière lui la porte de sa chambre* (Gide). *Un homme maigre et long, d'apparence souffreteuse, cravaté d'une lavallière et coiffé d'un feutre à grands bords, venait d'entrer* (Martin du Gard). || Vx. *Haut cravaté,* portant col haut et cravate, symbole de dignité, de distinction guindée : *Tout un passé de solennité bourgeoise et de parlementarisme haut cravaté semblait revivre* (Daudet).

cravater [kravate] v. tr. (de *cravate ;* 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2 et 4, début du XX^e s. ; sens 3, 1866, Larousse ; [« pendre », 1858, Peschier] ; sens 5, 1926, sens 6, 1940, et sens 7, 1935, G. Esnault). **1.** Mettre une cravate à : *Cravater un enfant.* || **2.** *Par anal.* Mettre une écharpe, un ruban autour d'une lance, d'une canne, d'un drapeau, etc. : *La gourde au côté, la canne cravatée de haut en bas* (Béraud). *Des banderoles de satin cravatant des gerbes de jonquilles* (P. Margueritte). || **3.** *Par extens.* Entourer comme d'une cravate le cou d'une personne : *Elle ressemblait à ces têtes de chérubin cravatées d'une paire d'ailes* (Gautier). || *Cravater de chanvre,* passer la corde au cou d'un condamné à mort par pendaison : *Villon faillit un jour être cravaté de chanvre* (Murger). || **4.** En termes de sport, faire une cravate à quelqu'un, lui serrer le cou avec l'avant-bras ou la jambe repliée. || *Par extens.* Saisir quelqu'un par le cou pour l'étrangler. || **5.** *Arg.* Attraper, arrêter un malfaiteur : *Il s'est fait cravater par la police.* || **6.** *Arg.* Voler, dérober : *Il lui a cravaté sa montre.* || **7.** *Pop.* Tromper quelqu'un en abusant de sa crédulité.

cravateur [kravatœr] n. et adj. m. (de *cravater ;* 1935, G. Esnault). *Pop.* Individu qui bluffe ; fanfaron.

cravatier, ère [kravatje, -ɛr] n. (de *cravate ;* 1866, Larousse). **1.** Marchand de cravates. || **2.** Personne qui fabrique des cravates.

crave [krav] n. m. (de *cravan ;* 1606, Junius). Oiseau des montagnes, voisin des corneilles, à bec et à pattes rouges.

crawl [krol] n. m. (mot angl., du v. *to crawl,* proprem. « ramper » ; 1908, Bonnafé). Nage rapide, caractérisée par un battement continu des pieds et par un mouvement alternatif de rotation des bras : *Nager le crawl.*

crawler [krole] v. intr. (de *crawl ;* 1951, Robert). Nager le crawl.

crayère [krɛjɛr] n. f. (de *craie ;* 1379, Godefroy, écrit *croiere,* au sens de « lieu où il y a beaucoup de craie » ; sens et orthogr.

actuels, 1408, Runkewitz). Lieu où l'on extrait de la craie.

crayeux, euse [krɛjø, -øz] adj. (de *craie ;* XIIIe s., *Dict. général, écrit creous* [*croyeux,* XVIe s., Huguet ; *crayeux,* 1660, Oudin], au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Qui renferme de la craie : *Une falaise crayeuse. Nos chevaux enfonçaient dans une terre molle et crayeuse* (Chateaubriand). *Une jachère crayeuse où* [...] *des couleuvres repues rentrent chez elles* (Balzac). || **2.** Qui a la couleur blanchâtre, l'aspect de la craie : *Le coloris s'éteint : il devient de plus en plus blanchâtre, crayeux et blême* (Taine).

crayon [krɛjɔ̃] n. m. (de *craie ;* 1309, Godefroy, écrit *croion* [*crayon,* 1704, Trévoux], au sens I ; sens II, 1, 1528, Gay, écrit *créon* [*crayon,* 1611, Cotgrave] ; sens II, 2 [*crayon*], XXe s. ; sens II, 3-4 [*créon*], 1580, Montaigne ; sens II, 5, v. 1570, Carloix, écrit *créon* [*crayon,* 1602, Héroard] ; sens II, 6 [*créon*], 1554, Thevet ; sens II, 7-8, 1640, Corneille).

I. Sorte de marne argileuse et sablonneuse.

II. 1. Fragment de divers minerais colorés, dont on se sert pour dessiner : *Crayon noir. Crayon de couleur.* || *Spécialem.* Bâtonnet cylindrique, formé d'une gaine en bois, contenant une mine de graphite ou de craie blanche ou colorée, et qui sert à écrire, à tracer, à dessiner : *Le grand livre, couvert de notes au crayon* (Flaubert). *Les cartographes n'avaient pas assez de couleurs à leurs crayons pour distinguer tous ces territoires enchevêtrés* (Bainville). || *Tailler, épointer un crayon,* affûter, casser l'extrémité de la mine. || *Crayon à bille,* v. BILLE || **2.** *Par anal.* Nom donné à des objets dont la forme rappelle celle d'un crayon, et destinés à divers usages : *Crayon médicamenteux. Crayon hémostatique.* || *Crayon de maquillage, de rouge à lèvres,* bâton de fard servant au maquillage des sourcils et des yeux, ou à dessiner le bord des lèvres. || **3.** Manière dont un artiste se sert du crayon : *Avoir le crayon sec.* || **4.** *Fig.* Manière d'écrire : *Tallemant a le crayon rouge, heurté, brusque et expressif de nos vieux dessinateurs* (Sainte-Beuve). || **5.** Dessin, et en particulier portrait, exécuté au crayon : [Degas] *avait pendu au mur les œuvres qu'il préférait, de lui-même ou d'autrui : un grand et très beau Corot, des crayons d'Ingres* (Valéry). || **6.** *Spécialem.* Premier dessin, esquisse d'un tableau, exécutés au crayon : *Ce n'est qu'un croquis, un simple crayon.* || **7.** *Class.* et *fig.* Esquisse, ébauche ; rédaction sommaire d'une œuvre littéraire : *Les connaissances humaines ne sont qu'un crayon imparfait de la science de ces esprits* (Bossuet). *Ce n'est ici qu'un simple crayon, un petit impromptu* (Molière). || **8.** *Fig.* Récit, description esquissés à grands traits : *Toute cette vieille société, dont je viens d'essayer un crayon, a maintenant disparu* (Renan).

crayonnage [krɛjɔnaʒ] n. m. (de *crayonner ;* 1790, Brunot, au sens de « ébauche d'un article » ; sens actuel, 1853, Goncourt). Action de crayonner ; dessin au crayon : *Les dessins de Longhi sont* [...] *des crayonnages faits avec un crayon facile* (Goncourt).

crayonner [krɛjɔne] v. tr. (de *crayon ;* 1584, Du Bartas, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand ; sens 4 et 5, 1616, Hardy). **1.** Écrire, dessiner au crayon : *J'étais venu de si loin crayonner de méchants dessins* (Chateaubriand). *Sur le dos d'un prospectus qui traînait là, il s'était mis à crayonner un profil de Nicole* (Martin du Gard). || **2.** Marquer de traits de crayon : *Crayonner une page blanche.* || **3.** Écrire sommairement ou à la hâte (comme avec un crayon) : *Je venais crayonner une note à la lueur de la lampe* (Chateaubriand). || **4.** *Class.* et *fig.* Faire le portrait moral de quelqu'un ; retracer un événement : *Ce roi* [...] | *Voulut bien que ma main crayonnât ses exploits* (Boileau). *Ce Corneille qui crayonna l'âme d'Auguste, de Cinna* (Voltaire). || **5.** *Vx* et *fig.* Décrire, raconter à grands traits quelque chose : *Je puis vous crayonner les traits principaux* (Balzac). *Ailleurs, il* [A. d'Aubigné] *a crayonné un petit historique de la poésie française* (Faguet).

crayonneur, euse [krɛjɔnœr, -øz] n. (de *crayon ;* 1743, Trévoux, aux sens 1-2). **1.** Personne qui dessine des croquis (au pr. et au fig.) : *Le talent rare de dessinateur parisien et de crayonneur de mœurs* (Goncourt). || **2.** *Vx* et *péjor.* Personne qui dessine grossièrement : *Il ne sait pas dessiner : ce n'est qu'un crayonneur.*

crayonneux, euse [krɛjɔnø, -øz] adj. (de *crayon ;* 1732, Pluche). Qui est de la nature du crayon : *Pierre crayonneuse.*

crayonniste [krɛjɔnist] n. (de *crayonner ;* 1866, Larousse). Personne qui dessine au crayon : *Le seul qui, dans la plèbe des crayonnistes, soit apte à formuler les synthèses du frontispice* (Huysmans).

cré [kre] adj. invar. (abrév. de *sacré ;* 1866, Larousse). **1.** *Pop.* Marque l'étonnement : *À huit ans, à table, il me tenait tête, cré saliveur* (Morand). || **2.** Est utilisé pour appuyer un juron : *« Cré nom ! je suis floué[...] », fit, tout haut, le ténor italien* (Daudet). *Cré nom de nom !*

créance [kreɑ̃s] n. f. (de *creire,* forme anc. de *croire* [v. ce mot] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* aux sens 4-5 [*lettre de créance,* XIIIe s.] ; sens 1-2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, XIIIe s., *Roman de Renart ;* sens 6, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 7, 1611, Cotgrave). **1.** *Class.* et *littér.* Conviction que l'on a de la véracité d'une chose : *Ceux qui demeureront dans la créance que l'espace n'est pas divisible à l'infini* (Pascal). *Ils croyaient cela, tous* [...], *d'une créance indéracinable, indéracinée* (Péguy). *Il faut bien reconnaître, en effet, que l'art du romancier souvent emporte la créance, comme l'événement parfois la défie* (Gide). || Class. *Prendre créance à quelque chose,* l'admettre pour vrai : *Prenez créance à tout ce qu'il vous dira de ma part sur ce sujet* (Retz). || *Auj.* S'emploie encore parfois en ce sens dans quelques expressions qui vieillissent || *Donner, ajouter créance,* ajouter foi. || *Trouver créance,* être cru. || *Mériter créance, être digne de créance,* mériter d'être cru. : *Les récits de Marco Polo, dont on s'est à tort moqué, comme de quelques autres voyageurs connus, ont été vérifiés par les savants et méritent notre créance* (Baudelaire). || **2.** *Hors de créance,* qu'on ne saurait croire. || **3.** *Class.* et *littér.* Foi, conviction religieuse : *Il aura vécu conformément à sa créance et à sa religion* (Bourdaloue). *Inébranlables dans leur créance* (Flaubert). || **4.** *Class.* Caractère de ce qui est croyable : [Ils] *travaillaient à établir la créance du fait* (Racine). || *Donner créance à quelque chose,* le rendre croyable, vraisemblable : *Son caractère donne créance à ses paroles* (La Bruyère). || **5.** *Class.* Confiance que l'on inspire : *Quoi ! mes pères, est-ce ainsi que vous abusez de la créance que ces personnes d'honneur ont en vous ?* (Pascal). || Class. *Prendre créance en quelqu'un,* avoir confiance en lui : *Et tâchez, comme en vous il prend grande créance,* | *De le dissuader de cette autre alliance* (Molière). || **6.** Confiance, crédit que l'on accorde. || *Lettres de créance,* document officiel que remet un diplomate, à son arrivée, au chef de l'État auprès duquel il est accrédité : *L'ambassadeur d'Autriche avait eu avant moi une audience publique pour remettre ses nouvelles lettres de créance* (Chateaubriand). || Vx. *Lettre de créance,* lettre de crédit, par laquelle un négociant ou un banquier autorise un tiers à toucher de l'argent selon ses besoins, jusqu'à concurrence d'une somme déterminée. || **7.** Droit que l'on possède d'exiger l'exécution d'une obligation contractée par quelqu'un. || *Spécialem.* Droit que possède le créancier de réclamer à son débiteur le paiement d'une dette d'argent : *Avoir une créance sur quelqu'un.* || **8.** *Par extens.* Titre établissant la validité d'une créance : *Le Gouvernement révolutionnaire n'a pas voulu admettre nos créances* (Balzac).

créancier, ère [kreɑ̃sje, -ɛr] n. et adj. (de *créance ;* v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, av. 1791, G. de Mira-beau). **1.** Titulaire d'une créance ; personne à qui l'on doit de l'argent : *Il se vit enfin tourmenté et obsédé de créanciers* (Sand). || *Contenter, satisfaire, désintéresser un créancier,* le rembourser. || *Créancier privilégié,* celui à qui la loi accorde d'être remboursé en priorité. || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne à qui l'on est redevable d'un service : *Les habitants de la campagne,*

ces créanciers de la terre et de la nature (Mirabeau).

● CONTR. : **1** *débiteur.*

créateur, trice [kreatœr, -tris] n. et adj. (lat. *creator,* créateur, fondateur, de *creatum,* supin de *creare* [v. CRÉER] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 ; sens 2, 1761, Voltaire ; sens 3, XX^e s.). **1.** Personne qui crée, qui tire du néant : *On peut dire que l'un ne serait pas sans l'autre, le créateur sans la chose créée* (Gide). || **2.** Le premier auteur de quelque chose dans le domaine artistique, scientifique, technique ; personne qui invente ou produit : *Corneille, qui fut parmi nous le créateur de la tragédie* (Voltaire). *L'Europe est avant tout la créatrice de la science* (Valéry). *La créatrice d'une maison de couture.* || **3.** *Spécialem.* Artiste qui interprète pour la première fois un rôle au théâtre, au cinéma, ou une chanson : *Sarah Bernhardt a été la créatrice du rôle de l'Aiglon.*

● SYN. : **1** *producteur ;* **2** *fondateur, inventeur, novateur, père, pionnier, promoteur.*

◆ adj. (1762, Acad.). **1.** Qui crée. || *Le souffle créateur,* le souffle par lequel Dieu créa le premier homme : *Ton souffle créateur s'est abaissé sur moi* (Lamartine). || *Esprit créateur,* esprit inventif et fécond : *C'est souvent par manque d'esprit créateur qu'on ne va pas assez loin dans la souffrance* (Proust). || **2.** Capable de créer, de produire quelque chose de nouveau : *Il y a des mots dont la fréquence, chez un auteur, nous révèle qu'ils sont en lui tout autrement doués de résonance, et, par conséquent, de puissance positivement créatrice, qu'ils ne le sont en général* (Valéry). || *L'impulsion créatrice,* l'inspiration : *Ta mémoire et tes sens ne seront que la nourriture de ton impulsion créatrice* (Rimbaud).

◆ **créateur** n. m. (XII^e s.). Absol. *Le Créateur* (avec une majuscule), Dieu : *Créateur tout-puissant, principe de tout être ; | Toi pour qui le possible existe avant de naître, | Roi de l'immensité* (Lamartine). *J'aurais maudit le ciel* [...] *si je n'avais compris dans ses bras que le Créateur a fait les êtres pour s'aimer* (Maupassant).

créatif, ive [kreatif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *creatum,* supin de *creare* [v. CRÉER] ; v. 1560, Paré). Qui invente ou imagine (rare) : *La viciation du sens créatif, de l'imagination* (Goncourt).

créatine [kreatin] n. f. (dér. savant du gr. *kreas, kreatos,* chair ; 1823, Chevreul). Substance azotée existant dans le suc musculaire et, en très faible proportion, dans le plasma sanguin.

créatinine [kreatinin] n. f. (de *créatine ;* 1863, Littré). Produit de déchet azoté dérivé de la créatine, existant à faible dose dans l'urine.

création [kreasjɔ̃] n. f. (lat. *creatio,* création, élection, de *creatum,* supin de *creare* [v. CRÉER] ; début du XIII^e s., au sens I, 1 ; sens I, 2 et II, 2, 1835, Acad. ; sens II, 1, 1820, Lamartine ; sens I, 3, 1680, Richelet ; sens I, 4 et II, 3, 1866, Larousse).

I. 1. Action de créer, de tirer du néant : *La création de l'univers. La création de l'homme.* || Absol. *La Création* (avec une majuscule), la création du monde considérée comme l'œuvre de Dieu : *Depuis le premier jour de la Création | Les pieds lourds et puissants de chaque Destinée | Pesaient sur chaque tête et sur toute action* (Vigny). || **2.** Action de faire quelque chose qui n'existait pas encore : *Création littéraire, artistique, scientifique. De toutes les écoles de la patience et de la lucidité, la création est la plus efficace* (Camus). || *Spécialem.* Action d'inventer, de produire, ou de mettre en vente pour la première fois un article commercial : *Création d'un produit, d'une spécialité, d'un modèle.* || **3.** Action de fonder, d'établir pour la première fois ; premier emploi : *La création d'une succursale. La création de mots nouveaux.* || **4.** *Création d'un rôle,* sa première interprétation au théâtre. || Par extens. *Création d'une pièce,* sa première mise en scène.

II. 1. Ensemble des êtres et des choses créés, l'univers : *La création est le temple que Dieu s'est construit, la demeure qu'il s'est faite au sein de l'espace, et où resplendit dans ses innombrables reflets le beau absolu* (La Mennais). *La louange la plus haute de Dieu est dans la négation de l'athée qui trouve la création assez parfaite pour se passer d'un créateur* (Proust). *Ô confuse adoration de la création tout entière, où se rend mon cœur dans une extase sans pareille* (Gide). || *Les merveilles de la création,* les merveilles de la nature et du monde vivant. || **2.** *Par extens.* Chose créée : *Les créations de l'art, de la science. C'est parfois une de mes faiblesses de garder leur nom à mes modèles, de m'imaginer que le nom transformé ôte de leur intégrité à des créations qui sont presque toujours des réminiscences de la vie* (Daudet). *Les créations les plus souples du potier ou du fondeur de bronze* (Valéry). || *Spécialem.* Mode nouvelle, modèles nouveaux : *Les créations des grands couturiers. Les dernières créations de la mode.* || Ellipt. *Ce produit, ce modèle est une création X,* une réalisation de la maison, de la société ou de la firme X. || **3.** *Spécialem.* et *fam.* Chanson nouvellement composée ou interprétée pour la première fois : *Les dernières créations d'un fantaisiste.* || Rôle dont un comédien a donné la première interprétation et qu'il a marqué de sa personnalité : *Le personnage de Charlot est une création de Charlie Chaplin.*

● SYN. : **I, 1** *genèse ;* **2** *conception, élaboration, production ;* **3** *établissement, fondation, invention, trouvaille.* || **II, 2** *œuvre, réalisation.*

créationisme [kreasjɔnism] n. m. (de *création ;* XX^e s.). Théorie selon laquelle les animaux et les plantes ont été créés par genres et par espèces fixes et immuables.

créativité [kreativite] n. f. (de l'améric. *creativity ;* milieu du XX^e s., aux sens 1-2). **1.** En linguistique, faculté que possède le sujet parlant de former de nouvelles phrases en appliquant les règles constitutives du système de la langue. || **2.** Pouvoir créateur : *La créativité littéraire.*

créature [kreatyr] n. f. (bas lat. *creatura,* créature, création, de *creatum,* supin de *creare* [v. CRÉER] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* aux sens 2-3 ; sens 1, XII^e s. ; sens 4, fin du XVII^e s., M^{me} de Sévigné ; sens 5-6 [peut-être sous l'influence de l'ital. *creatura,* qui avait cette valeur péjor.], v. 1558, Pasquier). **1.** Tout être créé par Dieu : *S'il y a un Dieu, il ne faut aimer que lui, et non les créatures passagères* (Pascal). *Que voit-il ? un pauvre ignorant comme nous tous, et, dans tout cela, la créature faible* (Vigny). *Chaque créature indique Dieu, aucune ne le révèle* (Gide). || **2.** L'homme, par opposition à Dieu : *Créature d'un jour, qui t'agites une heure, | De quoi viens-tu te plaindre, et qui te fait gémir ?* (Musset). || **3.** *Fam.* Être en général, personne : *Une chère petite créature à laquelle nous tiendrons par mille liens* (Balzac). || **4.** *Spécialem.* Femme (avec une épithète) : *Je danse avec* [...] *la plus délicieuse créature que j'aie jamais vue* (Balzac). || *Péjor.* et *vx.* Femme de mauvaise vie : *M. de Prosny était retourné chez la créature, comme disaient ces aristocrates de naissance et d'hypocrite moralité* (Barbey d'Aurevilly). *Les bijoux de la fille publique assassinée avaient été donnés en cadeau par le meurtrier présumé à une autre créature* (Maupassant). *Quant à la femme, je l'ai vue. Ce n'était pas absolument ce qu'on peut appeler une créature* (Duhamel). || **5.** *Class.* et *fig.* Protégé, obligé : *Puisque vous le voulez, soyez ma créature* (Corneille). || **6.** *Péjor.* Personne qui doit sa situation ou sa fortune à la faveur de quelqu'un : *Elle servait ses protégés avec une persistance qui prouvait qu'elle tenait moins à se faire des créatures qu'à augmenter son crédit* (Balzac).

● SYN. : **2** *humain, mortel ;* **6** *favori, protégé.*

crécelle [kresɛl] n. f. (probablem. lat. pop. **crepicella,* lat. class. *crepitaculum* et *crepitacillu,* crécelle, sistre, de *crepitare,* craquer [v. CRÉPITER] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *cresselle,* au sens de « sorte d'instrument pour attirer les oiseaux » ; sens 1, XIII^e s. ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Moulinet de bois formé d'une planchette mobile autour d'un axe, qui produit un crépitement rauque : *Un cinquième marchait devant, en agitant une crécelle* (Daudet). *La crécelle remplace les cloches pendant certains jours de la semaine sainte, dans la liturgie catholique.* || *Spécialem.* Instrument dont se servaient

les lépreux, au Moyen Âge, pour annoncer leur approche. || Fam. *Voix de crécelle,* voix aiguë et criarde. || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne très bavarde.

crécerelle [kresrɛl] n. f. (élargissement de *crécelle,* le cri de l'oiseau ayant été assimilé au bruit de l'instrument ; v. 1220, G. de Coincy, écrit *cresserele* [var. *cresselle, cercerelle,* etc., du XIV[e] au XVII[e] s.]). Petit rapace voisin du faucon, à plumage brun tacheté de noir, commun en France.

crèche [krɛʃ] n. f. (francique **kripja,* crèche ; milieu du XII[e] s., au sens 1 ; sens 2, fin du XIII[e] s., Rutebeuf ; sens 3-4, 1866, Larousse ; sens 5, 1863, Littré [« asile pour enfants trouvés », 1782, Brunot] ; sens 6, 1905, G. Esnault). **1.** *Vx.* Mangeoire pour les bestiaux : *D'abondantes chevelures de foin passaient entre les barreaux des crèches* (Gautier). || **2.** Absol. *La Crèche,*celle de l'étable de Bethléem, qui servit de berceau à Jésus-Christ. (En ce sens, s'écrit généralement avec une majuscule.) || *Par extens.* Cette étable elle-même : *Un serviteur du roi noir Balthasar, qui vint à la crèche* (France). || **3.** Représentation de l'étable de la Nativité sous la forme d'un petit édifice, garni de personnages mimant les scènes de la Nativité : *S'étalait une de ces reproductions enfantines de la Nativité dont la crèche, les animaux, le bambin, enguirlandés de couleurs tendres, de verdures en papier frisé, sont tirés tous les ans de la boîte aux légendes* (Daudet). || **4.** *Poét.* Berceau : *Enfant, sur un tambour ma crèche fut posée* (Hugo). || **5.** Établissement public destiné à recevoir, dans la journée, les enfants de moins de trois ans dont la mère travaille : *Vous verrez, avant sept heures, le défilé des femmes qui viennent déposer leurs enfants à la crèche, pour être libres d'aller trimer aux ateliers* (Martin du Gard). || **6.** *Pop.* Chambre, maison : *Ils se barricadaient dans leurs crèches comme si c'étaient les Boches* (Dorgelès).

● SYN. : **1** *auge, râtelier ;* **5** *pouponnière.*

crécher [kreʃe] v. intr. (de *crèche,* au sens de « chambre, maison » ; 1921, G. Esnault). *Pop.* Habiter, loger : *Il se demanda : « Où c'est que je vais crécher cette nuit »* (Sartre).

crédence [kredɑ̃s] n. f. (ital. *credenza* [du lat. *credere,* croire, se fier à], proprem. « croyance, confiance », spécialisé d'après la loc. *fare la credenza,* faire l'essai des mets et des boissons avant de les servir ; 1536, L. de Laborde, aux sens 1-2 ; sens 3-4, 1671, Pomey [*crédence* a existé aussi comme doublet savant de *croyance, créance,* v. 1360, Froissart]). **1.** Au Moyen Âge, meuble sur lequel on faisait l'épreuve des mets et des boissons avant de les servir, pour s'assurer qu'ils ne renfermaient pas de poison. || **2.** Meuble de salle à manger où sont déposés les objets qui doivent servir pendant le repas : *Une crédence en chêne, en noyer. Chaque fois que Léon avait à changer une assiette, il lui fallait, pour aller et venir de la table à la crédence, traverser deux fois la moitié de la salle* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Partie de buffet composée de rayons superposés, sur lesquels on expose des pièces de vaisselle : *Voici la salle rustique au sol battu, gondolé, que grattent les poules venues ramasser les miettes du déjeuner de la ferme, aux murs crépis soutenant des crédences en noyer, la panière et le pétrin ciselés naïvement* (Daudet). *Ils entrent dans la salle à manger, meublée d'un buffet d'acajou à crédence, de style second Empire, qui porte de la vaisselle* (Romains). || **3.** Tablette située près de l'autel et sur laquelle on pose les burettes et autres objets du culte utilisés pendant la messe ou dans certaines cérémonies. || **4.** *Vx.* Endroit où l'on tenait autrefois les provisions de bouche dans un séminaire ou dans un collège.

crédencier [kredɑ̃sje] n. m. (de *crédence ;* 1552, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Celui qui goûtait les mets, les boissons, à la table d'un grand. || **2.** *Vx.* Dans les séminaires et les collèges, celui qui avait la charge des provisions de bouche.

crédibilité [kredibilite] n. f. (lat. scolast. *credibilitas,* de *credere* [v. CROIRE] ; 1651, Guez de Balzac). Qualité d'une chose qui la rend croyable, vraisemblable : *La crédibilité est l'une des qualités nécessaires au roman* (Maurois).

● SYN. : *créance* (littér.), *crédit* (littér.), *vraisemblance.*

crédible [kredibl] adj. (lat. scolast. *credibilis,* de *credere* [v. CROIRE] ; XVI[e] s.). En quoi l'on peut avoir confiance.

crédirentier, ère [kredirɑ̃tje, -ɛr] n. et adj. (de *crédi*[*t*] et de *rentier ;* 1877, Littré). Personne à qui des rentes sont dues.

crédit [kredi] n. m. (lat. *creditum,* part. passé substantivé de *credere,* avoir confiance [v. CROIRE], aux sens I, et ital. *credito* [de même origine], aux sens II ; sens I, 1, 1538, R. Estienne ; sens I, 2, début du XVII[e] s., Malherbe ; sens I, 3-4, v. 1464, Commynes ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2, 1829, Boiste [*lettre de crédit,* 1563, Kuhn] ; sens II, 3, 1852 [date de la fondation du *Crédit foncier de France*], d'après Larousse, 1866 ; sens II, 4, 1845, Bescherelle ; sens II, 5, 1675, Kuhn ; sens II, 6, 1680, Richelet).

I. 1. *Class.* et *littér.* Créance, confiance que l'on accorde à quelqu'un, à quelque chose : *Des gens à qui l'on peut donner quelque crédit* (Molière). *Donnez-vous à l'erreur encor quelque crédit ?* (Corneille). *La mort inexplicable et subite d'une jeune fille donna du crédit à ces fables* (Daudet). || *Donner crédit à,* faire croire à : *Il donnait de plus en plus crédit aux fables de sorcellerie débitées contre lui* (Sand). || *Faire crédit à,* faire confiance à : *Le romancier, d'ordinaire, ne fait point assez crédit à l'imagination du lecteur* (Gide) ; *spécialem.,* donner à quelqu'un le temps de faire ses preuves. || **2.** *Class.* Autorisation, possibilité accordée à quelqu'un de faire quelque chose : *Si je n'avais eu le crédit d'entendre ces merveilles, ce ne m'eût pas été grand avantage de naître* (Malherbe). || **3.** *Class.* et *littér.* Influence, faveur personnelle dont on jouit auprès de quelqu'un : *Je vois mes honneurs croître et tomber mon crédit* (Racine). *Afin de parer le coup que cette faveur pouvait avoir l'air de porter au crédit du comte, la duchesse donna une fête* (Stendhal). *Elle eut beaucoup de peine à le remplacer, malgré sa grande fortune et son crédit auprès du consistoire parisien* (Daudet). *Avoir, acquérir du crédit. Perdre son crédit. Être en grand crédit auprès de quelqu'un.* || **4.** *Par extens.* Réputation flatteuse : *L'ingénieux système de Freud, un moment célèbre, perd déjà de son crédit* (Alain).

II. 1. Confiance que l'on accorde, en matière de finances, à la solvabilité et à la probité de quelqu'un : *Pour sauver son crédit, il faut cacher sa perte* (La Fontaine). *Crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tué* (prov.). || *Crédit public, crédit de l'État,* degré de confiance dont jouit l'État au regard de ses prêteurs éventuels : *Le crédit des États reposait sur une armature financière que les contemporains estimaient devoir durer toujours* (Siegfried). || *Faire crédit,* vendre sans exiger le paiement immédiat. || Fig. *Faire crédit de quelque chose,* l'accorder : *Faire crédit de son attention.* || **2.** Prêt consenti par une banque ou par un particulier : *Un établissement de crédit.* || *Crédit à court terme,* avance consentie pour moins d'un an. || *Crédit à moyen terme,* prêt remboursable dans un délai pouvant varier de un à cinq ans. || *Crédit à long terme,* prêt accordé pour plus de cinq ans. || *Ouvrir un crédit à quelqu'un,* lui avancer de l'argent jusqu'à concurrence d'une somme déterminée. || *Lettre de crédit,* document délivré par un établissement bancaire afin de permettre au bénéficiaire de toucher une certaine somme d'argent chez un banquier d'une autre ville. || *Crédit agricole, commercial, foncier, hôtelier, industriel, maritime,* etc., crédit particulier accordé à ceux qui exercent ces professions ou activités. || **3.** *Ellipt.* Nom donné à divers établissements de crédit : *Crédit foncier.* || *Crédit municipal,* établissement public de prêts sur gages (ancienn. appelé *mont-de-piété*). || **4.** En termes de législation financière, autorisation de dépenses accordée par les autorités qui établissent, votent ou règlent les budgets. || *Crédits ordinaires, extraordinaires,* crédits prévus pour les dépenses permanentes, ou relatifs à des dépenses urgentes ou imprévues. || **5.** En comptabilité, partie du compte de quelqu'un où est inscrit ce

qui lui est dû ou ce qu'il a donné : *Impossible d'obtenir un relevé de ces débits et de ces crédits* (Valéry). || **6.** Délai pour le paiement d'une somme : *Avoir un an de crédit.*

• SYN. : **I, 4** *empire, emprise, faveur, mode, prestige, vogue.* || **II, 5** *avoir.* — CONTR. : **I, 4** *défaveur, discrédit, oubli.*

◆ **À crédit** loc. adv. (sens 1, av. 1560, J. Du Bellay ; sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, 1508, Barbier). **1.** *Class.* Sur la seule foi d'une affirmation, gratuitement et sans preuves : *Vous avancez cela à crédit* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* En pure perte, sans compensation : *Qui peut trouver moyen d'être fait de la sorte | Ne soupire guère à crédit* (Molière). || **3.** *Vendre, acheter à crédit,* sans exiger le paiement omptant, sans payer comptant : *Ces professions libérales [...] ont de durs commencements avant que dans le petit salon d'attente acheté à crédit [...] vienne s'asseoir le défilé des clients sérieux et payants* (Daudet).

créditer [kredite] v. tr. (de *crédit ;* 1671, Cleirac, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Inscrire au crédit du compte de quelqu'un une somme qu'on lui doit ou qu'il a fournie. || Par extens. *Créditer un compte,* inscrire au crédit de ce ompte. || **2.** *Fig.* et *fam.* Imputer à quelqu'un le mérite d'une action : *Cet auteur doit être crédité d'excellentes intentions.* || *Spécialem.* En termes de sport, accorder le bénéfice d'une performance athlétique : *Ce coureur a été crédité d'un excellent temps.*

créditeur, trice [kreditœr, -tris] n. lat. *creditor,* créancier, de *creditum,* supin de *credere* [v. CROIRE] ; XIII^e s., au sens de « créancier » ; sens actuel [sous l'influence de *créditer*], 1723, Savary des Bruslons). Personne qui a des sommes portées à son crédit sur des livres de commerce ou à son compte en banque.

◆ adj. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1932, Acad.). **1.** *Compte créditeur,* partie d'un compte où sont inscrites les sommes portées au crédit de quelqu'un. || **2.** *Par extens.* Se dit d'un compte dont l'actif est supérieur au passif : *Son compte en banque est créditeur.*

credo [kredo] n. m. (mot lat. signif. « je crois » [v. CROIRE] ; XIII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2-3, 1771, Proschwitz). **1.** Le Symbole des Apôtres, qui contient les articles fondamentaux de la foi catholique, désigné par le premier mot de sa formule latine : *Réciter, chanter le Credo. Pendant que tu fais tes pâques | Et que tu dis ton Credo, | Je prends les tours de Saint-Jacques* (Hugo). [En ce sens, s'écrit avec une majuscule.] || **2.** *Par extens.* Ensemble des articles de foi constituant le dogme d'une religion : *La violence n'est le credo d'aucune religion* (Rolland). || **3.** Ensemble des principes sur lesquels on fonde ses opinions ou sa conduite : *Aucun credo, aucune affirmation artistique et littéraire...* (Apollinaire). *Pourtant je reconnais la nécessité d'un credo pour rassembler en faisceau les volontés individuelles* (Gide). *Des formations politiques dont ils adoptaient le credo* (Romains).

crédule [kredyl] adj. (lat. *credulus,* crédule, naïf, de *credere* [v. CROIRE] ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, av. 1662, Pascal). **1.** Qui croit trop facilement ce qu'on lui dit : *Un esprit crédule. Il croit bien d'autres choses, car il est fort crédule* (Courier). *Ma tante Pastré était une femme très intelligente et peu crédule* (France). *Quand on dit qu'un homme est crédule, on exprime par là qu'il se laisse penser n'importe quoi, qu'il subit l'apparence, qu'il subit l'opinion, qu'il est sans ressort* (Alain). || **2.** Qui révèle la crédulité : *Confiance crédule.*

• SYN. : **1** *confiant, gobe-mouches* (fam.), *ingénu, jobard* (fam.), *simple ;* **2** *naïf.* — CONTR. : **1** *défiant, incrédule, méfiant, sceptique, soupçonneux.*

crédulement [kredylmɑ̃] adv. (de *crédule ;* milieu du XVI^e s.). Avec crédulité.

crédulité [kredylite] n. f. (lat. *credulitas,* de *credulus* [v. CRÉDULE] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme). **1.** Tendance à croire trop facilement : *Le moyen, en effet, que des superstitions existent chez des gens qui vivent le plus souvent de la crédulité des autres* (Mérimée). *J'ai connu des hommes et même des médecins [...] qui partageaient la crédulité des nourrices* (France). || **2.** *Vx.* Parole, action qui révèle la crédulité : *Mathieu nous raconta, avec une raillerie mêlée de crédulités inattendues, d'invraisemblables histoires de miracles* (Maupassant).

• SYN. : **1** *candeur, confiance, ingénuité, jobarderie* (fam.), *naïveté, simplicité.* — CONTR. : **1** *défiance, incrédulité, méfiance, scepticisme.*

créer [kree] v. tr. (lat. *creare,* créer, engendrer, produire, nommer ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *crier* [*créer,* v. 1155, Wace], au sens 1 ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3-5, XIV^e s. ; sens 6, 1844, Nerval ; sens 7, 1462, Bartzsch). **1.** En parlant de Dieu, tirer du néant, faire quelque chose de rien ; donner l'existence à : *Ils ne songent pas [...] qu'à Dieu seul appartient de créer* (Courier). *Il vaut mieux compromettre Dieu dans de sales affaires, comme fait cette simple fille, que de le chasser, à votre exemple, du monde qu'il a créé* (France). *Ô ma nuit étoilée, je t'ai créée la première* (Péguy). || **2.** En parlant de l'homme, produire ou réaliser quelque chose qui n'existait pas auparavant : *La destinée est instable : une chiquenaude crée un monde nouveau* (Alain). || **3.** *Spécialem.* Composer, élaborer une œuvre de l'esprit (dans les sciences, les arts, la mode, etc.) : *Il y avait un homme qui, à douze ans, avec des barres et des ronds, avait créé les mathématiques* (Chateaubriand). *Créer un genre, une école littéraire.* || *Absol.* Inventer : *Créer, construire étaient pour lui indivisibles de connaître et de comprendre* (Valéry). || **4.** Fonder, établir pour la première fois (une entreprise, un organisme, une institution) : *L'avenir de la dynastie créée par Hugues se trouverait peut-être à jamais compromis* (Bainville). *Créer un journal, une revue. Créer une maison de commerce, une succursale, une usine. Créer un ordre religieux. L'ordre de la Légion d'honneur a été créé par Napoléon I^er. Ils créent le séminaire, la pépinière soigneusement murée où se forment les jeunes clercs* (Renan). || **5.** Fabriquer, produire ou mettre en vente pour la première fois : *Créer un produit, une spécialité, une marque commerciale.* || **6.** *Créer une pièce de théâtre,* la porter à la scène. || *Créer un rôle, une chanson,* interpréter ce rôle, cette chanson pour la première fois : *Coquelin aîné a créé le rôle de Cyrano de Bergerac.* || **7.** *Fig.* Être la cause de : *Créer des ennuis, des difficultés à quelqu'un. Elle se tourmenta davantage des dangers que pouvait lui créer l'attitude du peintre* (Maupassant).

• SYN. : **2** *engendrer, former ;* **3** *concevoir, découvrir, écrire, élucubrer, imaginer, inventer, lancer ;* **4** *bâtir, constituer, édifier, ériger, établir, instaurer, instituer, monter, organiser ;* **5** *faire, réaliser ;* **7** *amener, apporter, causer, engendrer, entraîner, occasionner, provoquer, susciter.* — CONTR. : **1** et **2** *anéantir, annihiler, démolir, détruire ;* **3** *imiter, pasticher, plagier ;* **4** *abolir, fermer, ruiner, supprimer ;* **5** *contrefaire, copier.*

◆ **se créer** v. pr. (av. 1794, Lavoisier). Être créé : *Rien ne se perd, rien ne se crée* (Lavoisier).

crémaillère [kremajɛr] n. f. (de *cramail* [v. ce mot], lat. pop. *cramaculus,* autre forme de *cremaculus,* altér. de **cremasculus,* fait sur le gr. *kremastêr,* proprem. « qui suspend » ; XIII^e s., Godefroy, écrit *carmeilliere* [*cramaillere,* milieu du XV^e s. ; *crémaillère,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*crémilière,* 1680, Richelet] ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, fin du XIX^e s.). **1.** Pièce de fer munie de crans, fixée dans une cheminée, et dont le bout recourbé en forme de crochet sert à suspendre des ustensiles de cuisine au-dessus du foyer : *Une ouverture [...] d'où pendait une chaîne, s'agrafant à la crémaillère, remplaçait la hotte et le tuyau de la cheminée* (Gautier). *Baisser, hausser la crémaillère.* || Fam. *Pendre la crémaillère,* fêter par un repas ou par une réunion intime l'inauguration d'un nouveau logement : *Ses filles venaient lui demander à l'oreille quel jour on pendrait la crémaillère au vieux château restauré* (Sand) ; et absol. : *La crémaillère fut très gaie chez les Poisson* (Zola). || **2.** *Par anal.* Pièce munie de crans, qui sert à relever ou à baisser un élément mobile :

La crémaillère d'une bibliothèque, d'une armoire, d'une étagère, d'une chaise longue. || **3.** En mécanique, organe rectiligne muni de crans, qui s'engrènent avec une roue dentée pour transformer un mouvement de rotation en un mouvement rectiligne, et inversement : *Un cric à crémaillère. Ce modèle d'automobile comporte une direction à crémaillère.* || **4.** Sur les voies ferrées à forte pente, rail supplémentaire muni de dents, sur lesquelles engrène un pignon de la locomotive : *Chemin de fer à crémaillère.*

crémant [kremɑ̃] adj. et n. m. (part. prés. de *crémer* 1 ; milieu du XIXe s.). *Champagne crémant,* ou *crémant* n. m., vin de Champagne qui se couvre d'une mousse légère et peu abondante.

crémation [kremasjɔ̃] n. f. (lat. *crematio,* action de brûler, de *crematum,* supin de *cremare,* brûler ; XIIIe s., Godefroy, puis 1823, Boiste). Action de brûler les corps des morts.

● SYN. : *incinération.*

crématoire [krematwar] adj. (dér. savant du lat. *crematum,* supin de *cremare,* brûler ; 1879, *Année scientif. et industr.*). *Four crématoire,* four où l'on incinère les corps des morts.

crematorium [krematɔrjɔm] n. m. (mot du lat. scientifique mod., de *crematum,* supin de *cremare,* brûler ; 1882, *Année scientif. et industr.*). Lieu où l'on incinère les morts.

1. crème [krɛm] n. f. (du lat. pop. *crama,* crème [d'origine gauloise], par croisement avec le lat. ecclés. *chrisma* [v. CHRÊME] ; v. 1155, Wace, écrit *craime* [*cresme,* XIIIe s., Rutebeuf ; *crême,* XVIIe s.], au sens 1 [*café à la crème,* 1866, Larousse ; *café crème,* XXe s.] ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3 et 10, XXe s. ; sens 4, 1802, Flick ; sens 5, 1635, Monet ; sens 6, 1783, *Encycl. méthodique ;* sens 7, 1890, *Dict. général ;* sens 8, 1922, Larousse ; sens 9, 1580, Montaigne). **1.** Matière grasse, onctueuse et légèrement jaunâtre, contenue dans le lait, et dont on fait le beurre : *Les jattes pleines de lait toujours plus jaune jusqu'à ce que toute la crème en soit montée* (Gide). || *Crème fouettée, crème Chantilly,* crème fraîche que l'on émulsionne et rend mousseuse en la battant, au fouet ou au batteur : *Cette crème fouettée n'est pas facile à battre* (Flaubert). || *Café crème,* café additionné de crème, plus souvent de lait. || Ellipt. et fam. *Un crème,* une tasse de café crème : *Garçon ! Un crème !* || **2.** *Par extens.* Pellicule jaunâtre qui se forme à la surface du lait quand on l'a fait bouillir : *Cet enfant ne peut supporter la crème dans son café au lait.* || **3.** Nom donné à certains fromages fondus ou fromages à tartiner : *Crème de gruyère.* || **4.** Entremets généralement composé de lait, d'œufs et de sucre : *Crème à la vanille. Chou à la crème.* || *Crème glacée,* préparation sucrée et glacée à base de lait. || **5.** Potage en purée, passé très fin, lié avec de la crème ou du lait et des jaunes d'œufs : *Crème de riz, d'asperges.* || **6.** Liqueur sirupeuse, extraite de certains fruits : *Crème de cacao, de cassis, de banane.* || **7.** Produit onctueux, utilisé pour la toilette et les soins de la peau : *Crème de beauté. Crème à raser.* || **8.** Nom de certains produits d'entretien, à base de cire : *Crème pour chaussures.* || **9.** *Fig.* et *fam.* L'élite ou ce qui est considéré comme tel : *La crème de la société.* || *Absol.* et *fam.* La haute société (vieilli) : *Les intimes de ce clan, de même que les grands d'Es-pagne et les personnages de la « crème » à Vienne, s'appelaient* [...] *par leurs petits noms* (Balzac). || **10.** *Par extens.* et *fam.* Se dit d'une personne qui possède au plus haut point une qualité, et particulièrement d'une personne très douce ou très bonne : *Mon oncle Henri était la crème des hommes : doux, paterne, même un peu confit* (Gide). *Nous possédons la crème des aumôniers, un prêtre jeune, allant, d'une adresse incomparable !* (Martin du Gard).

◆ adj. invar. (XXe s.). D'un blanc jaunâtre : *Des gants crème. Un cadre noir sur un papier vergé d'un ton crème* (Chardonne).

2. crème [krɛm] n. f. (forme anc. de *crainte* [v. ce mot], encore en usage dans le centre de la France ; *faire crème,* 1885, G. Esnault). Arg. *Faire crème,* faire honte : *Mais d'aller y demander l'abri, c'était comme pour le manger, ça me faisait crème* (Le Roy).

crément [kremɑ̃] n. m. (lat. *crementum,* accroissement, de *crescere,* croître ; 1743, Trévoux). *Vx.* En grammaire, augmentation du nombre des syllabes d'un nom, dans la déclinaison, par rapport au radical du nominatif singulier, et d'un verbe, dans la conjugaison, par rapport au radical de la deuxième personne du singulier de l'indicatif présent.

1. crémer [kreme] v. intr. (de *crème ;* 1580, Palissy). [Conj. **5 a.**] En parlant du lait, se couvrir de crème : *La saveur âcre du laitage qui crémait au frais dans la pièce à côté* (Maupassant).

2. crémer [kreme] v. tr. (lat. *cremare,* brûler ; XIIIe s., puis fin du XIXe s.). [Conj. **5 a.**] *Vx.* Incinérer les corps.

crémerie [kremri] n. f. (de *crémier ;* 1845, Bescherelle, au sens 2 ; sens 1, 1866, Larousse ; sens 3, 1855 [d'après Larousse, 1866]). **1.** Lieu où l'on fait crémer le lait. || **2.** Boutique, commerce où l'on vend du lait et des produits laitiers (crème, beurre, fromages), des œufs. || **3.** Petit restaurant où l'on servait surtout des laitages, et parfois aussi des légumes, de la viande : *Ils ont l'un pour l'autre une estime profonde qui date de leurs débuts à la fabrique, de l'époque lointaine où ils déjeunaient ensemble à la petite crémerie du coin* (Daudet). || Pop. *Changer de crémerie,* déménager, aller ailleurs.

crémeux, euse [kremø, -øz] adj. (de *crème ;* 1572, J. Peletier du Mans, au sens 1 ; sens 2, 1881, A. Daudet). **1.** Qui contient beaucoup de crème : *Lait crémeux.* || **2.** *Fig.* Qui a la couleur, l'aspect de la crème : *Cet émail blanc, inaltérable et crémeux* (Proust). *Une lueur crémeuse indiquait l'est* (Martin du Gard).

crémier, ère [kremje, -ɛr] n. (de *crème ;* 1762, Acad. [comme adj., au sens de « qui produit de la crème », pour un pays, fin du XVIe s.]). Commerçant qui vend de la crème, du lait, du beurre, du fromage, des œufs.

◆ **crémière** n. f. (1866, Larousse). *Dialect.* En Bretagne, en Normandie, récipient, pot en grès où l'on dépose la crème.

crémone [kremɔn] n. f. (origine incertaine ; peut-être de *Crémone,* v. d'Italie ; 1790, *Encycl. méthodique*). Appareil constituant un double verrou et servant à la fermeture des fenêtres.

crénage [krenaʒ] n. m. (de *créner ;* 1835, Acad). ou **crénerie** [krenri] n. f. (1782, *Encycl. méthodique*). Action de marquer d'un cran une des faces d'un caractère d'imprimerie.

créneau [kreno] n. m. (de *cren* [XIIe s.], forme anc. de *cran* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *crenel* [*créneau,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, XIVe s., La Borde ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** Ouverture pratiquée de distance en distance dans un parapet, au sommet d'une tour, d'une citadelle, d'une courtine, pour observer ou pour tirer à l'abri des coups de l'adversaire : *Cette courtine liait ensemble deux tours inégales en âge, en matériaux, en hauteur et en grosseur, lesquelles tours se terminaient par des créneaux surmontés d'un toit pointu, comme un bonnet posé sur une couronne gothique* (Chateaubriand). *Le château* [...] *se fond en une douzaine de maisons, qui n'ont ni tours ni créneaux* (Courier). *Sur toute la plage basse, un parapet massif, coupé de créneaux et d'escaliers* (Hugo). || **2.** *Par anal.* Intervalle séparant les fractions d'une troupe en marche. || **3.** *Fig.* Motif décoratif présentant des encoches rectangulaires successives. || **4.** Fam. *Faire un créneau,* faire une manœuvre pour ranger une voiture le long d'un trottoir entre deux véhicules en stationnement.

crénelage [krenlaʒ] n. m. (de *créneler ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens 2 ; sens 1, 1754, *Encyclopédie*). **1.** Opération par laquelle on fait apparaître des stries sur la tranche des pièces de monnaie. || **2.** Ensemble des stries ainsi formées sur la tranche d'une monnaie.

crénelé, e [krenle] adj. (part. passé de *créneler ;* XIIe s., *Roncevaux,* au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** Garni de créneaux : *Une*

muraille crénelée enferme Jérusalem dans son entier (Chateaubriand). || **2.** Garni de crénelures ou de dentelures : *Feuille crénelée. Monnaie crénelée.*

créneler [krenle] v. tr. (de *crenel,* forme anc. de *créneau* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *querneler* [*crenelé,* part. passé, XII^e s., *Roncevaux*], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). [Conj. **3 a.**] **1.** Munir de créneaux : *Créneler une muraille, une tour, un parapet.* || **2.** *Par anal.* Entailler de découpures en forme de crans : *Créneler, une roue.* || Spécialem. *Créneler une pièce de monnaie,* faire un cordon sur son épaisseur.

crénelure [krenlyr] n. f. (de *créneler ;* XIV^e s.). **1.** Découpure en forme de créneaux : *Des remparts aux crénelures festonnantes* (Lombard). || **2.** Dentelure en créneau : *Les crénelures d'une dentelle.*

créner [krene] v. tr. (gaulois **crinare,* entailler ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* au part. passé, au sens de « dentelé » ; à l'infin., au sens actuel, 1754, *Encyclopédie*). [Conj. **5 a.**] Entailler d'un cran le bas de la tige d'un caractère d'imprimerie.

crénerie n. f. V. CRÉNAGE.

crénom ! [krenɔ̃] interj. (abrév. de [*sa*] *cré nom* [*de Dieu*] ; XX^e s.). Juron familier : *Et maintenant, la religion et les mythes, la littérature et l'histoire, à moi ! Montons-nous bien la tête, crénom !* (Montherlant).

crénothérapie [krenɔterapi] n. f. du gr. *krênê,* source, et *therapeia,* traitement ; début du XX^e s.). Ensemble des méthodes thérapeutiques utilisant les eaux minérales.

créole [kreɔl] n. et adj. (esp. *criollo,* issu lui-même du portug. *crioulo,* métis, Noir né au Brésil, serviteur qui est dans une maison depuis son enfance [en parlant de l'Inde], etc., de *criar,* nourrir, élever, lui-même issu du lat. *creare* [v. CRÉER], avec un suffixe obscur ; 1670, Colbert). Se dit d'une personne de race blanche née dans les plus anciennes colonies européennes d'outre-mer (Antilles, Réunion, etc.) : *Un œil noir où luisaient des regards de créole* (Hugo). *Une dame créole aux charmes ignorés* (Baudelaire). *Dans le Nord, au bord du Niemen, est arrivée une petite créole de quinze ans, blanche et rose comme une fleur d'amandier* (Daudet).

◆ adj. (v. 1688, La Courbe). Relatif aux créoles : *Une chanson créole.*

◆ n. m. (1866, Larousse [*langue créole,* v. 1688, La Courbe]). Langue parlée par les Noirs de l'Amérique et des îles de l'océan Indien, formée de français, d'espagnol, de portugais, etc., et de mots indigènes.

créoliser [kreɔlize] v. tr. (de *créole ;* 1845, Bescherelle). Habituer aux usages, au climat des pays d'outre-mer.

créophage [kreɔfaʒ] adj. et n. (du gr. *kreas,* chair, et *phagein,* manger ; 1863, Littré). Qui se nourrit de viande.

créosol [kreɔzɔl] n. m. (de *créos*[*ote*] et du lat. *ol*[*eum*], huile ; 1866, Larousse). Liquide incolore, retiré de la créosote de hêtre.

créosote [kreɔzɔt] n. f. (dér. savant du gr. *kreas,* chair, et *sôzein,* conserver ; 1845, Bescherelle [substance découverte en 1832 par l'Allemand Reichenbach]). Liquide incolore, d'odeur forte, caustique, obtenu lors de la distillation de divers goudrons et employé comme antiseptique : *N'ai jamais rien espéré de cette potion à la créosote, qui rappelle le dentiste, qui m'enlève tout désir de manger* (Martin du Gard).

créosoter [kreɔzɔte] v. tr. (de *créosote ;* 1866, Larousse). Injecter de la créosote, en particulier dans du bois dont on veut assurer la conservation.

crêpage [krɛpaʒ] n. m. (de *crêper ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 1877, Zola). **1.** Action de donner l'apprêt du crêpe à une étoffe. || **2.** Action de crêper les cheveux. || **3.** Fig. et fam. *Crêpage de chignon,* dispute, bataille de femmes qui se prennent aux cheveux : *La blanchisseuse préférait en prendre son parti, reculant devant un crêpage de chignon* (Zola).

1. crêpe [krɛp] n. f. (emploi substantivé de *crespe,* d'abord fém. de l'adj. *cresp,* frisé, crépu [XI^e-XIII^e s.], puis usité aux deux genres [XII^e-XVII^e s.], lat. *cris-pus,* crépu, onduleux ; XIII^e s., Giry). Galette légère, préparée avec une pâte à base de farine de blé ou de sarrasin et d'œufs, que l'on fait cuire à la poêle ou sur une plaque chauffante. || Fam. *Retourner quelqu'un comme une crêpe,* le faire changer brusquement et totalement d'opinion. || Fam. *Laisser tomber comme une crêpe,* abandonner quelqu'un sans ménagement (par comparaison avec la crêpe que l'on retourne en la faisant sauter avec la poêle).

2. crêpe [krɛp] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1357, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, XX^e s.). **1.** Tissu de soie ou de laine fine, plus ou moins transparent, léger et d'aspect ondulé, obtenu par l'emploi de fils à forte torsion : *Crêpe de Chine. Crêpe Georgette.* || **2.** Voile, brassard ou insigne de crêpe noir, que l'on porte en signe de deuil : *Devais-tu donc, princesse, en touchant ce rivage | Voir sitôt succéder le crêpe du veuvage | Au chaste voile de l'hymen ?* (Hugo). *Une bière, suivie d'un homme assez mal mis, qui n'avait pas de crêpe à son chapeau* (Mérimée). *Le voile de crêpe dégageait un relent de teinture, de vernis* (Martin du Gard). || *Fig.* et *littér.* Symbole de la tristesse, de la mélancolie : *À l'heure où l'âme solitaire s'enveloppe d'un crêpe noir* (Lamartine). || **3.** Caoutchouc brut laminé en feuille, coagulé et séché à l'air chaud, qui sert notamment à faire des semelles de chaussures : *Kato et Kyo portaient des chaussures de sport à semelles de crêpe* (Malraux).

crêpé [krepe] n. m. (part. passé substantivé de *crêper ;* 1797, Gattel). **1.** Frisure très courte : *La masse de cheveux soulevés en crêpés* (Proust). || **2.** *Vx.* Touffe de cheveux tortillés et frisés, que les femmes ajoutaient à leur coiffure : *Des crêpés neigeux qui faisaient admirablement près de sa fraîche figure* (Gautier).

crêpelé, e [krɛple] ou **crêpelu, e** [krɛply] adj. (de *crêper ; crêpelé,* av. 1560, J. Du Bellay [*se crespeller,* se friser, en parlant des cheveux, 1530, Palsgrave] ; *crêpelu,* v. 1560, Paré). Frisé avec de légères ondulations : *Un torrent de beaux cheveux bruns crêpelés* [...] *descendait à petites vagues au long d'un dos d'ivoire* (Gautier). *Une résille à grosses mailles retenait la masse de ses cheveux crêpelés, à demi croulés sur la nuque* (Gide). *Une vaste perruque flottante si crêpelue* (Hugo). *Il avait des mains énormes, couvertes d'un duvet rouge. Il était à moitié chauve et portait, aux joues, ces grosses touffes de poil crêpelu mises à la mode, je pense, par l'empereur François-Joseph* (Duhamel).

● REM. On trouve aussi les graphies CRESPELÉ, E et CRESPELU, E : *Semblables à des crins crespelés par des fers trop chauds, ses cheveux frisaient en se cassant du bout* (Huysmans). *Sous la ceinture crespelée de ses cheveux blonds* (Proust).

crêpelure [krɛplyr] n. f. (de [*se*] *crespeller* [v. CRÊPELÉ] ; milieu du XVI^e s.). Ondulation légère de la chevelure : *Les diamants mêlés à l'éclair bleu des cheveux noirs, à l'or filé des crêpelures blondes* (Daudet).

● REM. On écrit aussi CRESPELURE : *Des grappes de perles se mêlaient aux crespelures de ses cheveux* (Gautier). On trouve également la forme CRESPELAGE, n. m. (début du XX^e s.) : *Le crespelage de ses cheveux me causa longtemps la même surprise, comme une chose nouvelle que je n'aurais jamais vue* (Proust).

crêper [krepe] v. tr. (d'abord au part. passé *crespé,* frisé en manière de crêpe, bouclé [XIII^e s.], de *crêpe ;* à l'infin., au sens 1, 1523, Huguet ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Rebrousser les cheveux avec le peigne de manière à les faire bouffer. || **2.** Donner l'apprêt du crêpe à un tissu, c'est-à-dire y faire apparaître des ondulations en le tissant avec des fils à forte tension.

◆ **se crêper** v. pr. (sens 1, 1866, Larousse ; sens 2, XX^e s.). **1.** Fam. *Se crêper le chignon,* et ellipt., *se crêper,* se prendre aux cheveux (d'abord en parlant des femmes, puis, *ironiq.,* des hommes) : *Tu t'es crêpé le chignon avec une camarade* (Huysmans). || **2.** *Par extens.* Se quereller : *Vous n'êtes pas amusants, tous les deux, à vous crêper du matin au soir* (Lavedan).

crêperie [krɛpri] n. f. (de *crêpier ;* 1929, Larousse). Endroit où l'on fait, où l'on vend des crêpes, des galettes.

crépi [krepi] n. m. (part. passé substantivé de *crépir ;* 1528, Barbier). Enduit, couche de plâtre ou de mortier non lissé, jeté sur un mur à la truelle ou au balai : *La façade, à trois étages, était enduite d'un crépi rosâtre, lézardé, rongé de salpêtre* (Martin du Gard).

crépide [krepid] n. f. (lat. *crepida,* sandale, du gr. *krêpis,* même sens ; 1863, Littré). Chaussure des anciens Grecs : *[Empédocle] ne paraissait en public que* [...] *couronne sur la tête, les pieds ornés de crépides d'airain retentissantes* (Renan).

crêpier, ère [krɛpje, -ɛr] n. (de *crêpe* 1 ; 1863, Littré, au fém.). Personne qui prépare et vend des crêpes, des galettes.

◆ **crêpier** n. m. (XXe s.). Petit appareil sur lequel on fait cuire des crêpes.

crépin [krepɛ̃] n. m. (du n. de *saint Crépin,* patron des cordonniers ; XXe s.). *Fam.* Négociant en cuirs et crépins, fils et outillage de cordonnier.

◆ **crépins** n. m. pl. (1660, Oudin, écrit *saint-crépin ; crépin[s],* 1723, Savary des Bruslons). *Vx.* Ensemble des outils et accessoires du cordonnier. (On dit aussi SAINT-CRÉPIN [v. ce mot].)

crépine [krepin] n. f. (de l'anc. adj. *crespe* [v. CRÊPE 1] ; v. 1265, J. de Meung, aux sens de « collerette, ornement de la coiffe » ; sens 1, 1606, Nicot ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 3, 1866, Larousse). **1.** Ouvrage de passementerie, formé de franges très longues, utilisé surtout en ameublement : *L'officier en manteau portant les pièces d'honneur, véritable étalage de tous les ordres du monde entier, croix, rubans multicolores, qui débordaient du coussin de velours noir à crépines d'argent* (Daudet). *La vaste chapelle entièrement drapée de velours violet à longues crépines d'argent* (Bourges). || **2.** En boucherie, membrane de la panse du veau, du porc ou du mouton. || **3.** Boîte métallique percée de trous et servant de filtre à l'extrémité d'un tuyau d'aspiration.

crépinette [krepinɛt] n. f. (de *crépine ;* v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIIIe s.). **1.** Petite bourse. || **2.** Saucisse plate entourée d'un morceau de crépine : *Des crépinettes de lapereaux aux truffes* (Zola).

crépir [krepir] v. tr. (de l'anc. adj. *crespe* [v. CRÊPE 1], à cause de l'aspect grenu du cuir ou de celui d'un mur après le crépissage ; XIIe s., *Roman d'Alexandre,* en parlant de cuir ; sens actuel, 1528, Barbier). Enduire d'un crépi : *Une petite salle réservée, aux murs crépis, très propres* (Daudet). *Une servante m'introduisit dans une salle crépie à la chaux* (Gide). *Chacune de ces habitations qu'on aperçoit et qui brille au soleil à travers sa haie de cyprès est crépie d'un ton différent : blanc, rose, mauve, orangé* (Martin du Gard).

crépissage [krepisaʒ] n. m. (de *crépir ;* 1810, Molard). Action de crépir un mur.

crépissure [krepisyr] n. f. (de *crépir ;* XIVe s., Gordon). Résultat du crépissage ; surface crépie.

crépitant, e [krepitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *crépiter ;* fin du XVe s., O. de Saint-Gelais). Qui crépite : *Malgré la pluie, une pluie de juin crépitante, arrivant par ondées, la foule se pressait sur les marches de la grande porte* (Daudet). *Devant la flamme haute et crépitante, je me mis à marcher* (L. Daudet). || *Spécialem.* Se dit des plantes dont les fruits s'ouvrent avec un bruit sec.

crépitation [krepitasjɔ̃] n. f. (bas lat. *crepitatio,* bruit, de *crepitatum,* supin de *crepitare* [v. CRÉPITER] ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Bruit sec, bref et répété, analogue à une suite de craquements : *La crépitation du bois, du sel, dans le feu. La paille se tordait avec des crépitations* (Flaubert). || **2.** *Spécialem.* Bruit anormal de l'air dans la poitrine, qui se produit dans certaines affections.

● SYN. : **1** *craquement, crépitement, grésillement, pétillement.*

crépitement [krepitmɑ̃] n. m. (de *crépiter ;* 1869, A. Daudet). Action de crépiter ; succession de bruits secs : *Dans la lanterne étincelante et chaude, rien que le crépitement de la flamme, le bruit de l'huile qui s'égoutte* (Daudet). *On entrevoit les premières étincelles, on entend les premiers crépitements, puis plus rien* (Huysmans). *Et, presque aussitôt, venant de la prairie, le crépitement d'un feu de salve* (Martin du Gard).

crépiter [krepite] v. intr. (lat. *crepitare,* faire entendre un bruit sec et répété, fréquentatif de *crepare,* craquer ; fin du XVe s., O. de Saint-Gelais ; rare entre le milieu du XVIe s. et le milieu du XVIIIe s.). Émettre une succession de bruits secs, analogues au bruit du feu qui pétille : *L'écho multiplié verse comme une grêle | Les coups de feu pressés qui crépitent dans l'air* (Leconte de Lisle). *Des joncs sèchent, tout crépite au soleil* (Gide). *Les applaudissements crépitèrent.*

● SYN. : *claquer, craquer, grésiller, pétiller.*

crépon [krepɔ̃] n. m. (de l'anc. adj. *crespe* [v. CRÊPE 1] ; v. 1550, Ronsard, au sens 1 ; sens 2 [de *crêpe* 2], 1660, Oudin). **1.** *Vx.* Boucle de cheveux frisés. || *Par extens.* Rouleau de cheveux crêpés postiche, que les femmes cachent sous leurs cheveux pour les faire bouffer. || **2.** Étoffe de laine, de coton ou de soie frisée comme le crêpe, mais plus épaisse : *Une longue robe de crépon bleu nuit* (Loti).

◆ adj. m. *Papier crépon,* papier gaufré utilisé à des fins décoratives : *Des fleurs en papier crépon.*

crépu, e [krepy] adj. (de l'anc. adj. *crespe* [v. CRÊPE 1] ; 1175, Chr. de Troyes). Se dit de cheveux courts et frisés, à ondulations serrées : *Les deux sortes de fils du vieil Éthiopus, | Ceux-ci les cheveux plats, ceux-là les fronts crépus* (Hugo). *Sais-je où s'en iront tes cheveux | Crépus comme mer qui moutonne* (Apollinaire).

crêpure [krepyr] n. f. (de *crêper ;* XIVe s., B. de Gordon au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Action de friser comme du crêpe : *Crêpure des cheveux.* || **2.** Ensemble d'ondulations que présente le crêpe après le crêpage.

crépusculaire [krepyskylɛr] adj. (de *crépuscule ;* début du XVIIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3 et 5, 1866, Larousse ; sens 4, 1863, Littré). **1.** Qui appartient ou qui a rapport au crépuscule : *Parfois, à la nuit tombante, quelque grande table d'ombre* [...] *ébauchera dans le livide ciel crépusculaire un cromlech immense* (Hugo). *Nous avons entendu reprocher à cet éminent artiste sa couleur un peu trop douce et sa lumière presque crépusculaire* (Baudelaire). *Cet instant, deux fois crépusculaire puisque le jour tombait et que nous allions nous quitter, ne s'effacera de mon esprit que quand il sera envahi par la nuit complète* (Proust). *Je m'amusai d'abord des grandes ombres que nous faisions, puis tout se fondit dans le gris crépusculaire* (Gide). *Le jour crépusculaire qui entrait encore par la croisée venait se fondre au halo de la lampe* (Martin du Gard). || Spécialem. *Animaux crépusculaires,* ceux qui ne sortent qu'au crépuscule : *Les papillons crépusculaires.* || **2.** *Par anal.* Dont la lueur atténuée est semblable à celle du crépuscule : *Le jour se levait, si crépusculaire et si pâle* (Huysmans). || **3.** *Fig.* Qui est sur le déclin : *L'âge crépusculaire.* || **4.** *Fig.* Qui en est encore à ses débuts, à son aurore. || *L'histoire crépusculaire,* les premiers temps de l'histoire. || **5.** *Fig.* Qui manque de clarté, de netteté, obscur : *Les premiers pas de Gertrude sur cette route crépusculaire où moi-même je ne la guidais d'abord qu'en tâtonnant* (Gide).

● SYN. : **2** *blafard ;* **5** *ténébreux.* — CONTR. : **2** *ardent, brillant, éblouissant, étincelant ;* **5** *clair, lumineux.*

crépuscule [krepyskyl] n. m. (lat. *crepusculum ;* XIIIe s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 3, milieu du XVIIIe s., Voltaire). **1.** Lumière incertaine, pénombre qui suit le coucher du soleil jusqu'à la nuit close : *Le compact entassement de l'arène, à demi noyée déjà dans la cendre bleue du crépuscule* (Daudet). *Est-ce là le crépuscule du soir, ou l'aurore ?* (Gide). *Il allait y parvenir quand tomba le crépuscule* (Duhamel). || **2.** *Par anal.* Lueur qui précède le lever du soleil (on dit plutôt AURORE) : *Dans*

l'ombre de la nuit ou le crépuscule du matin (Gautier). *Le jour, dans un sinistre et sombre crépuscule, | S'était levé* (Banville). || **3.** *Fig.* Déclin, décadence : *Le Crépuscule des dieux* (opéra de Wagner). || *Au crépuscule (de la vie),* à l'approche de la mort : *Le crépuscule de mes jours | S'embellira de votre aurore* (Voltaire).

• Syn. : **1** *brune* (fam.) ; **2** *aube.* — Contr. : **1** *aube, aurore ;* **3** *adolescence, enfance, jeunesse, maturité, printemps.*

crépusculeux, euse [krepyskylø, -øz] adj. (de *crépuscule ;* milieu du XIX^e s., Baudelaire). Relatif au crépuscule (rare) : *Il était impitoyable le soir ; et ce n'était pas seulement sur autrui, mais aussi sur lui-même, que s'exerçait rageusement sa manie crépusculeuse* (Baudelaire).

crèque [krɛk] n. m. (moyen néerl. *crieke,* sorte de prune, sorte de cerise ; fin du XII^e s.). *Dialect.* Dans le Nord, prunelle sauvage.

créquier [krekje] n. m. (de *crèque ;* fin du XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, XV^e s., Godefroy). **1.** *Dialect.* Dans le Nord, prunier sauvage. || **2.** En héraldique, pièce représentant un prunier sauvage avec ses racines, ses branches et ses fruits.

crescendo [kreʃɛndo] adv. (mot ital., du lat. *crescendo,* en augmentant, gérondif de *crescere,* croître ; 1775, Beaumarchais, au sens 1 et comme n. m. ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** En augmentant progressivement la force des sons (terme de musique). || **2.** *Fig.* En augmentant : *Sa colère allait crescendo. Les applaudissements allèrent crescendo.*

◆ n. m. invar. **1.** Partie d'une pièce musicale qu'on doit exécuter en augmentant progressivement l'intensité du son : *Le tintement monotone des cigales s'enflait comme un crescendo d'orchestre* (Loti). *J'arrive à supprimer de mon jeu* [au piano] *les crescendo* (Gide). || **2.** *Fig.* Augmentation progressive : *La calomnie s'élance, étend son vol, tourbillonne* [...] *et devient un cri général, un crescendo public, un chorus universel de haine et de proscription* (Beaumarchais). *Ce fut un vacarme qui s'élança d'un bond, monta en crescendo* (Flaubert).

crésol [krezɔl] n. m. (de *cré[o]s[ote]* et du lat. *ol[eum],* huile ; 1866, Larousse). Phénol dérivé du toluène, extrait du goudron de houille.

crespelage n. m. V. crêpelure.

crespelé, e ou **crespelu, e** adj. V. crêpelé, e.

crespelure n. f. V. crêpelure.

cressiculteur [kresikyltœr] n. m. (de *cressi-,* élément tiré de *cresson,* et de *-culteur,* lat. *cultor,* celui qui cultive ; 27 mai 1869, le *National*). Personne qui cultive le cresson.

cressiculture [kresikyltyr] n. f. (de *cressiculteur ;* fin du XIX^e s.). Culture du cresson.

cresson [kresɔ̃] n. m. (francique **kresso ;* v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *kerssun* [*cresson,* XIII^e s., Tailliar], au sens 1 ; sens 2, 1920, Bauche). **1.** Nom donné à plusieurs genres de plantes herbacées comestibles de la famille des crucifères : *Le ruisseau d'argent clair brille dans les cressons* (Samain). *Cresson de fontaine. Cresson alénois.* || **2.** Fig. et pop. *N'avoir plus de cresson sur la fontaine,* être chauve.

• Rem. La prononciation [krəsɔ̃] est parfois usitée dans la région parisienne et le nord de la France.

cressonnette [kresɔnɛt] n. f. (de *cresson ;* fin du XIX^e s.). Nom usuel de la cardamine des prés.

cressonnière [kresɔnjɛr] n. f. (de *cresson ;* 1274, Friemel, au sens de « endroit humide où le cresson croît en abondance » ; sens actuel, 1596, Hulsius). Bassin d'eau courante où l'on fait croître le cresson de fontaine : *Une eau courante captée pour nourrir une cressonnière* (Pesquidoux).

crésus [krezys] n. m. (lat. *Croesus,* gr. *Kroïsos,* nom d'un roi de Lydie, célèbre par ses richesses [déjà nom commun en latin et en grec] ; 1540, Marot). Homme très riche : *C'est un crésus.*

• Rem. On dit plus souvent riche comme crésus (avec une majuscule).

Crésyl [krezil] n. m. (nom déposé, dér. savant du radical de *créosote ;* 1866, Larousse, écrit *crésyle*). Produit désinfectant, mélange de crésols, d'huiles lourdes et d'un savon émulsionnant.

crêt [krɛ] n. m. (de *crête ;* XIII^e s., dans des textes de la région du Jura ; repris en français par les géographes au début du XX^e s.). Sommet montagneux ; arête rocheuse.

crétacé, e [kretase] adj. (lat. *cretaceus,* de la nature de la craie, de *creta* [v. craie] ; 1735, Quesnay, aux sens 1 et 2). **1.** Qui est de nature crayeuse : *Des ornières argileuses ou crétacées* (Bloy). || **2.** *Par anal.* Qui a l'aspect de la craie : *Ses microbes s'enkystent et meurent au-dedans de leur coque crétacée* (L. Daudet).

◆ adj. et n. m. (1866, Larousse). *Période crétacée,* ou *le crétacé* n. m., période géologique de la fin de l'ère secondaire. || *Terrains crétacés,* ou *crétacé* n. m., terrains de cette période.

crête [krɛt] n. f. (lat. *crista,* crête [d'un oiseau], touffe, huppe ; XII^e s., écrit *creste,* aux sens 1 et 4 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 5, 1754, *Encyclopédie ;* sens 6, v. 1200, Tailliar ; sens 7, 1784, Bernardin de Saint-Pierre ; sens 8, XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens 9, 1866, Larousse ; sens 10, XX^e s.). **1.** Excroissance tégumentaire, rouge et dentelée, que certains gallinacés portent sur la tête : *La crête du coq. La gent qui porte crête au spectacle accourut* (La Fontaine). || Fig. et fam. *Lever, dresser la crête,* faire preuve d'audace ou d'orgueil. || Vx. *Baisser la crête,* faire preuve d'humilité. || Vx. *Rabaisser, rabattre la crête à quelqu'un,* l'humilier. || *Avoir la crête rouge,* être enclin à la colère : *Il se connaissait pour avoir le sang chaud, la crête rouge, tout de suite enclin aux promptitudes* (Genevoix). || **2.** *Par extens.* Huppe de certains oiseaux : *La crête d'une alouette.* || **3.** *Par anal.* Partie relevée de la tête de certains poissons ou reptiles : *Crête de morue.* || **4.** Ornement en métal ou aigrette qui surmonte certaines coiffures, surtout militaires, casques, képis : *Une crête de pourpre en relève l'orgueil* [du casque] (Delille). || **5.** Saillie osseuse étroite et allongée : *La crête du tibia.* || *Crête iliaque,* bord supérieur de l'os iliaque. || **6.** Partie supérieure d'une éminence ; ligne de faîte, cime d'une montagne, d'un rocher : *Sur la crête des monts la lune avait couru* (Lamartine). *Un moment, la crête devint si étroite qu'il fallut se mettre à califourchon, et, pendant qu'ils allaient lentement, s'aidant des mains, une formidable détonation retentit à droite au-dessous d'eux* (Daudet). *Pendant un instant, la crête des falaises scintillait toute rose, comme au soleil couchant la neige d'une montagne* (Proust). *Puis nous gagnâmes la crête, d'où l'on découvrait les deux versants du morne paysage* (Duhamel). || *Spécialem.* Partie la plus élevée d'un sillon. || **7.** Sommet frangé d'une vague : *Les lames avec leurs crêtes blêmes qui se roulaient dans une perpétuelle chute* (Loti). || **8.** Ligne de faîte d'un toit ; sommet d'une muraille. || **9.** *Crête du chien de fusil,* sa partie supérieure. || **10.** *Crête d'un courant électrique,* valeur maximale par laquelle passe l'intensité d'un courant.

crête-de-coq [krɛtdəkɔk] n. f. (de *crête, de,* et *coq ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1660, Oudin). **1.** Nom commun d'une plante ornementale du midi de la France et de certaines plantes sauvages. || **2.** Petite passementerie finement dentelée.

◆ **crêtes-de-coq** n. f. pl. (1866, Larousse). Excroissances charnues sur certaines muqueuses, d'origine vénérienne.

crételer [kretle] v. intr. (dimin. de [*se*] *crêter,* hérisser sa crête ; XIV^e s., *Miroir du Monde*). [Conj. **3 a.**] Crier, en parlant de la poule qui vient de pondre.

crételle [kretɛl] n. f. (de *crête ;* 1786, *Encycl. méthodique*). Genre de graminées fourragères, abondantes dans les prés.

crêter [krɛte] v. tr. (de *crête ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au part. passé, aux sens de « qui a une crête, une huppe », « dont la crête s'enfle » ; sens 1, av. 1660, Saint-Amant ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, XII^e s.). **1.** *Class.* Garnir d'une crête, d'un ornement en forme de crête : *Un béguin*

crêté d'oripeau (Saint-Amant). || **2.** *Par anal.* Couronner d'une partie saillante, mince, qui évoque une crête : *Sous un lourd et pesant nuage violet, crêté de blanc* (Goncourt). *Le taillis qui crête la combe* (Chérau). *Les Pyrénées crêtées de neige* (Dorgelès). || **3.** Dresser, relever comme une crête : *Hautement crêtée par-devant, leur chevelure dévalait sur la nuque en ondes vermeilles* (Audiberti).

◆ **se crêter** v. pr. (sens 1-2, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Dresser la crête : *Il faisait se piéter et se crêter batailleusement les coqs* (Goncourt). || **2.** *Fig.* Se redresser fièrement dans une attitude combative, comme le coq qui va se battre : *Il se crêtait, se cabrait, luttait contre ce qu'il croyait son démon* (Cocteau).

crétin, e [kretɛ̃, -in] n. et adj. (valaisan *cretin,* équivalent du franç. *chrétien* [cf. *benêt, innocent*] ; 1754, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; comme adj., 1857, Goncourt). **1.** Individu atteint de crétinisme : *J'oubliais l'apparition, au seuil des maisons misérables, de quelque horrible crétin mâle ou femelle étalant un goitre hideux, une grosse figure hébétée, la bouche ouverte et grognante* (Daudet). *Mais voyons, vous me prenez pour un crétin du Valais, pour un demeuré* (Proust). || **2.** *Par extens.* et *fam.* Se dit de quelqu'un d'inintelligent, et en particulier d'un élève à la fois stupide et paresseux.

● SYN. : **2** *idiot, imbécile, simple, sot, stupide ; âne, cancre.* — CONTR. : **2** *doué, intelligent, studieux, travailleur.*

crétinerie [kretinri] n. f. (de *crétin ;* 1860, Goncourt). *Fam.* État de crétin ; action ou parole stupide : *J'eus la crétinerie de faire un second article* (Goncourt). *Et la crétinerie d'être allée tout raconter à Germain !* (Bernstein).

● SYN. : *ânerie, bêtise, crétinisme, idiotie, imbécillité, niaiserie, sottise, stupidité.*

crétinisation [kretinizasjɔ̃] n. f. (de *crétiniser ;* 1870, Goncourt). *Fam.* Action de rendre ou le fait de devenir crétin, stupide.

crétiniser [kretinize] v. tr. (de *crétin ;* 1834, Balzac). *Fam.* Rendre crétin, stupide : *Seulement, l'ouvrier meurt à l'hôpital, quand son dernier terme de rabougrissement s'est opéré, tandis que le petit-bourgeois persiste à vivre et vit, mais crétinisé* (Balzac).

crétinisme [kretinism] n. m. (de *crétin ;* 1786, Gohin, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** État pathologique caractérisé par une déficience intellectuelle et des troubles psychiques, l'arrêt du développement physique : *De jeunes étudiants en médecine* [...] *le déclarèrent atteint de crétinisme* (Balzac). || **2.** *Fam.* Stupidité invétérée : *La canaillerie n'empêche pas le crétinisme* (Flaubert).

● SYN. : **2** *bêtise, crétinerie, idiotie, imbécillité, niaiserie, simplicité, sottise.*

crétique [kretik] adj. et n. m. (bas lat. grammat. *creticus* [*pes* ou *versus*], proprem. « [pied, vers] crétois », de *Creta,* Crète ; 1866, Larousse). *Pied crétique,* et *crétique* n. m., en métrique grecque et latine, pied formé d'une brève entre deux longues. || *Vers crétique,* vers composé de plusieurs pieds crétiques.

crétois, e [kretwa, -az] adj. et n. (de *Crète,* n. de pays ; XVII^e s.). Qui se rapporte à la Crète ; habitant ou originaire de cette île : *La civilisation crétoise. Les Crétois.*

◆ **crétois** n. m. Dialecte du grec ancien parlé en Crète.

creton [krətɔ̃] n. m. (du moyen néerl. *kerte,* entaille, d'après l'aspect recroquevillé du creton ; XIII^e s., *Doon de Mayence*). Résidu de la fonte des graisses d'animaux.

● REM. S'emploie surtout au pluriel.

cretonne [krətɔn] n. f. (de *Creton,* n. d'un petit village de l'Eure, renommé pour ses toiles dès le début du XVI^e s. ; 1723, Savary des Bruslons). Tissu de coton réalisé suivant l'armure de la toile, souvent imprimé de dessins variés : *Des rideaux de cretonne.*

creusage [krøzaʒ] n. m. (de *creuser ;* 1863, Littré [comme terme de gravure, début du XVIII^e s.]). Syn. de CREUSEMENT 1 (au sens 1). || *Spécialem.* Travail du graveur qui creuse au burin une planche de bois ou de métal.

1. creusement [krøzmɑ̃] n. m. (de *creuser ;* XIII^e s., Godefroy, au sens de « trou » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Action de creuser ; résultat de cette action : *Le creusement d'un canal, d'un tunnel. Ce rongement perpétuel, ce creusement sur place* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Fig.* et *littér.* Action de creuser une question, une idée, de l'approfondir par la réflexion ou l'étude : *Le creusement de l'infiniment grand et de l'infiniment petit* (Goncourt).

2. creusement [krøzmɑ̃] adv. (de *creuse,* fém. de *creux ;* av. 1622, François de Sales, au sens de « d'une manière approfondie » ; sens actuel, av. 1841, Chateaubriand). *Fig.* et *vx.* D'une façon creuse, vaine et chimérique : *Je m'en irais au glacier du Rhône* [...], *je rêverais creusement la liberté germanique* (Chateaubriand).

creuser [krøze] v. tr. (de *creux,* adj. ; XII^e s., écrit *croser* [*creuser,* XIII^e s.], aux sens I, 1-2 et II ; sens I, 3, 1800, Chateaubriand ; sens I, 4, 1685, La Fontaine).

I. 1. Rendre creux, produire une cavité dans un corps en le vidant d'une partie de sa substance : *Creuser le sol, un terrain. Quelques voisins même affirmaient avoir vu une fois, par un soupirail, l'archidiacre Claude creusant, remuant, bêchant la terre* (Hugo). *C'est le tronc noir du chêne | Meurtri par le tonnerre et creusé par le temps* (Banville). || Fam. *Creuser l'estomac,* ou, absol., *creuser,* donner faim, exciter l'appétit : *Le grand air, la marche creusent l'estomac.* || **2.** Donner une forme creuse à ; former un creux ou des creux : *L'effort gonflait son front et le creusait de rides* (Leconte de Lisle). *Mais l'acrobate du bas* [le singe], *creusant les reins, se projette en arrière* (Croisset). || *Spécialem.* Amaigrir, émacier, en parlant de la maladie, de la fatigue, etc. : *Creuser les joues, le visage.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Produire du vide dans : *Les biens de la terre ne font que creuser l'âme et en augmenter le vide* (Chateaubriand). || *Creuser le cœur, l'âme,* émouvoir profondément : *Les détails de cette pauvreté me creusaient le cœur* (Renan). || **4.** *Fig.* Approfondir par l'étude ou par la réflexion : *Comme il arrive aux esprits perçants qui ont longtemps creusé un auteur un peu profond* (Sainte-Beuve).

II. Faire quelque chose en creusant : *Creuser un trou, un canal, un tunnel, une tombe. Ouvrir des routes et creuser des canaux pour l'exploitation des forêts* (Courier). || Fig. *Creuser sa fosse, sa tombe,* hâter sa mort par les excès (travail, plaisirs, etc.) ; être l'artisan de sa perte, de sa chute : *Cette journée allait commencer à décider* [...] *s'il s'était élevé un autel ou creusé un tombeau* (Ségur). || Fam. *Creuser sa tombe avec ses dents,* faire des excès de table. || *Creuser son chemin, son sillon,* poursuivre son action avec persévérance ; *par extens.,* en parlant de choses, se développer ou se propager peu à peu : *Toute irritation finit par creuser son propre chemin* (Alain). || *Creuser un abîme entre,* créer un désaccord profond entre des personnes : *Si je ne lui obéissais, je creuserais un abîme entre nous deux* (Balzac). || Littér. *Creuser un abîme devant quelqu'un,* préparer sa perte, sa ruine.

● SYN. : **I, 1** *caver, évider, fouiller, fouir ;* **4** *scruter, sonder.* || **II** *ouvrir, percer.*

◆ **se creuser** v. pr. (sens 1, 1802, Chateaubriand ; sens 2, 1671, M^me de Sévigné). **1.** Devenir creux ; prendre une forme creuse : *Ce vieil arbre commence à se creuser. Elle maigrissait, ses joues se creusaient* (Chateaubriand). || **2.** Fig. et fam. *Se creuser l'esprit, la tête, la cervelle* (ou pop.) *les méninges,* et, absol., *se creuser,* réfléchir intensément, chercher laborieusement une solution : *Bois donc, désœuvré, au lieu de te creuser la tête !* (Musset). *Il ne s'est guère creusé pour trouver ça.*

creuset [krøzɛ] n. m. (altér., par attraction de *creux* et par changement de suff., de l'anc. franç. *croisol, croisel,* sorte de lampe [fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* gallo-roman **croceolus,* d'origine germ.], puis « creuset » [1202, Tailliar] ; 1514, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1673, Boileau ; sens 3, 1721, Trévoux). **1.** Récipient de terre réfractaire ou de métal servant à calciner ou à faire fondre diverses

matières : *Des creusets qu'un métal refroidi pailleta* (Baudelaire). || *Spécialem.* Partie inférieure d'un haut fourneau, où se rassemble le métal en fusion. || **2.** *Fig.* Endroit où se mêlent et se confondent différentes choses : *Chez Mme de Maintenon, sans nom de maîtresse ni d'épouse, était déjà le creuset de la Cour et de l'État* (Saint-Simon). || **3.** *Fig.* Moyen d'épreuve, d'épuration morale ou intellectuelle : *Âme généreuse | Qui s'épurait encore au creuset du malheur* (Voltaire).

creuseur [krøzœr] n. m. (de *creuser ;* XIVe s., *Grandes Chroniques de France*). Personne qui creuse (au pr. et au fig.) : *Les assassins, creuseurs de fosses à la hâte* (Hugo).

creusoir [krøzwar] n. m. (de *creuser ;* 1785, *Encycl. méthodique*). Outil dont le luthier se sert pour creuser la table des instruments de musique.

1. creux, euse [krø, -øz] adj. (lat. pop. **crosus*, probablem. d'origine celtique ; XIIe s., écrit *crues* [*creus*, XIIIe s.], aux sens 1 et 7 ; sens 2, av. 1560, J. du Bellay ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, v. 1460, Chastellain [*viande creuse,* au fig., 1672, Molière] ; sens 5, v. 1657, Pascal ; sens 6, 1580, Montaigne ; sens 8, av. 1613, M. Régnier). **1.** Qui présente une cavité intérieure : *M. de Marcellus ne veut pas qu'on abatte même un arbre, le plus creux, le plus caduc* (Courier). *Nous avons sucé le suc des tiges creuses, car l'eau n'abonde pas au désert* (Gide). || *Dent creuse,* dent attaquée par la carie. || Pop. *Il n'y en a pas pour une dent creuse,* il n'y a presque rien à manger. || *Avoir l'estomac, le ventre creux,* n'avoir rien mangé, être affamé. || Fam. *Avoir le nez creux,* avoir du flair, être avisé. || **2.** *Class.* Creusé en profondeur, profond : *Vos cavernes creuses | Ne vous sauveront pas, je vous en avertis* (La Fontaine). || **3.** Par anal. et vx. *Voix creuse,* voix sourde et profonde. || **4.** Qui a été vidé de sa substance, vide : *Que si ma tendre odeur grise ta tête creuse, | Ô mort, respire enfin cette esclave de roi* (Valéry). || *Rendre un son creux,* produire le son que rend un objet vide sur lequel on frappe. || Class. *Viande creuse,* nourriture peu substantielle (au pr. et au fig.) : *Ma foi, si vous songez à nourrir votre esprit, | C'est de viande bien creuse, à ce que chacun dit* (Molière). || **5.** De faible valeur : *Cette sœur qui* [...] *vous paie toujours, bien qu'en monnaie quelquefois un peu creuse* (Hugo). || *Spécialem.* Inférieur au niveau habituel ou normal : *Les classes creuses de la guerre.* || *Vie creuse,* vie consacrée à des occupations futiles : *Depuis dix-huit mois, la duchesse de Langeais menait cette vie creuse, exclusivement remplie par le bal, par les visites faites pour le bal* (Balzac). || *Heures creuses,* celles pendant lesquelles les activités sont ralenties. || **6.** *Fig.* Qui manque de densité ; vide d'idées, de sentiments : *Un discours creux. Que le cœur de l'homme est creux !* (Pascal). *Spéculation creuse et calculs impuissants* (Verlaine). || *Jugement, raisonnement creux,* jugement, raisonnement peu solide. || *Idées creuses,* idées vaines ou chimériques. || *Tête creuse,* personne sans idées ou sans jugement. || **7.** Qui présente une partie concave, un creux, une dépression : *Là-bas, tout au fond de la creuse vallée* (Maupassant). || *Chemin creux,* chemin encaissé : *Par les chemins creux, où les arbres se courbaient* [...], *il s'en allait, ruminant son bonheur* (Flaubert). *Tous les samedis soir de jadis, Izoard et Eudeline* [...] *suivaient à pied un de ces chemins creux ombragés de vieux ormes* (Daudet). || *Assiette creuse,* assiette à soupe, plus profonde que l'assiette plate. || **8.** *Spécialem.* Creusé par la maigreur : *Un visage creux. Les joues creuses, un teint de fabrique* [...], *il se balançait dans sa longue blouse* (Daudet). *C'était un homme de petite taille, sans moustaches, aux joues creuses* (Maupassant). || Qui semble enfoncé dans un creux : *Des yeux creux.*

◆ **creux** adv. (fin du XVe s., G. Coquillart [*songer creux*]). **1.** *Sonner creux,* rendre un son qui indique que l'objet sur lequel on frappe est vide : *Ce récipient sonne creux ;* au *fig.*, se dit de propos, d'écrits dépourvus d'idées : *Son discours sonnait creux. Quel enfant ou quel Nègre fou | Nous a forgé ce bijou d'un sou* [la rime] *| Qui sonne creux et faux sous la lime ?* (Verlaine). || **2.** Class. et littér. *Rêver, songer creux,* d'une façon vaine, sans objet : *Amusez-vous, ne rêvez point creux* (Sévigné). *Il n'y a que moi qui, dans mon exil, ai le temps de songer creux et de regarder autour de moi* (Chateaubriand).

2. creux [krø] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XIIe s., aux sens 1-4 ; sens 6, 1530, Palsgrave). **1.** Cavité plus ou moins profonde dans un corps : *Nous nous mîmes dans le creux d'un vieux chêne* (Montesquieu). [Il en est] *qui dans le creux muet des vieux antres païens t'appellent au secours* (Baudelaire). || Fam. *Avoir, se sentir un creux à l'estomac,* avoir faim. || **2.** *Par anal.* Espace vide entre deux choses : *La bise arrivait dans le creux des pierres* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Vide, manque de solidité : *Je trouve un grand creux dans ces fictions de l'esprit humain* (Bossuet). || *Spécialem.* Période d'activité ralentie : *Un creux du trafic.* || **4.** *Class.* et *littér.* Le fond, la partie la plus profonde (au pr. et au fig.) : *Et du creux de leur tombeau sortira cette voix qui foudroie toutes les grandeurs* (Bossuet). *Cette nécessité repliée que nous sentons au creux de nous* (Alain). || **5.** *Creux d'un navire,* sa profondeur intérieure, depuis le dessous du premier pont jusqu'à la quille. || *Creux de la mer,* profondeur entre deux lames, mesurée entre la crête et la base. || **6.** Partie concave, déprimée ; renfoncement : *Il boit, et sur la dalle antique du chemin | Verse un peu d'eau resté dans le creux de sa main* (Heredia). || *Creux de l'estomac,* partie déprimée, située au-dessous du sternum, au niveau de l'estomac ; *par extens.*, cette même région en tant que centre nerveux (plexus solaire) où se répercutent les émotions : *Virant et farandolant au rythme sourd du tambourin qui* [...] *lui bourdonnait au creux de l'estomac* (Daudet). || *Creux d'une voile,* la partie de la voile qui reçoit le vent. || **7.** *Absol.* Moule creux dans lequel on coule les substances qui doivent prendre la forme en relief. || *Moulage à creux perdu,* moulage où l'on brise le moule pour avoir l'empreinte. || **8.** Manière de sculpter ou de graver dans laquelle le travail de l'artiste forme un vide sur le plan de la pièce : *Cachet gravé en creux.* || **9.** Fig. et fam. *Avoir un bon creux,* avoir une voix puissante et sonore, qui descend bas dans le grave : *« Aux armes !... » crie à son tour Tartarin de son creux le plus sonore, que la grotte répercute en tonnerre* (Daudet).

● SYN. : **1** *cavité, excavation ;* **2** *interstice ;* **6** *concavité, enfoncement, enfonçure.*

crevaille [krəvaj] n. f. (de *crever ;* 1564, Rabelais). *Pop.* et *vx.* Ripaille, repas où l'on mange à l'excès : *Une de ces crevailles rustiques à cent convives* (Béraud).

crevaison [krəvɛzɔ̃] n. f. (de *crever ;* fin du XIIIe s., puis 1856, Lachâtre, au sens 2 ; sens 1, XXe s.). **1.** Le fait de crever ; en particulier, éclatement de ce qui est gonflé et tendu : *Deux crevaisons de pneus : l'une au milieu de la Camargue, l'autre en plein mitan de la Crau* (Gide). || **2.** *Fig.* et *pop.* Mort : *Rien ne pouvait le corriger, pas même la peur de sa crevaison* (Zola).

crevant, e [krəvɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *crever ;* 1866, Delvau, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1889, Larchey). **1.** *Pop.* Qui fait mourir de fatigue, d'épuisement : *C'est crevant, tout de même, ce cochon de soleil !* (Zola). || **2.** *Pop.* Qui fait mourir de rire : *Un film crevant. Une comédie crevante.* || **3.** *Vx* et *pop.* Qui est très ennuyeux : *Je suis en train de lire cette pièce de Révolte dont il s'est toqué. Mais c'est crevant. Ça n'a jamais été du théâtre* (Daudet).

● SYN. : **1** *épuisant, exténuant ;* **2** *désopilant, grotesque, hilarant.*

crevard, e [krəvar, -ard] adj. et n. (de *crever ;* 1859, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, 1939, G. Esnault). **1.** *Arg.* et *vx.* Sur le point de mourir : *Sainte-Beuve mort, Mérimée crevard* (Goncourt). || *Par exagér.* et *pop.* D'un aspect maladif ou famélique : *Un petit chafouin* [...] *pâle et crevard* (L. Daudet). || **2.** *Pop.* Qui a toujours faim, qui mange beaucoup.

crevasse [krəvas] n. f. (de *crever ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford*, écrit *crevace* [*crevasse,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1885, A. Daudet ; sens 3, 1552, R. Estienne). **1.** Fente, plus ou moins ouverte et profonde, visible à la surface d'un corps : *Les crevasses d'un vieux mur, d'un édifice. Les crevasses for-*

mées dans les voûtes et les bouches des citernes font qu'on ne marche pas sans danger (Chateaubriand). *Quelque chèvre solitaire, sortant sa tête barbue par une crevasse* (Flaubert). || **2.** *Spécialem.* Déchirure profonde qui se produit dans un glacier : *La nuit, ses rêves s'effrayèrent de glissades interminables, de brusques chutes dans des crevasses sans fond* (Daudet). || **3.** Gerçure de la peau, principalement de celle des mains : *Il avait, en effet, les mains noircies, limées, dévorées de crevasses* (Duhamel).

• SYN. : **1** *fente, fissure, lézarde.*

crevasser [krəvase] v. tr. (de *crevasse* ; v. 1360, Froissart [aussi comme v. pr.]). Produire, provoquer des crevasses sur, dans : *Le froid crevasse les mains. Terre affreusement crevassée ; aux grandes pluies, toute l'eau fuit dans les ravines* (Gide).

◆ **se crevasser** v. pr. Être marqué de crevasses : *Un petit bâtiment [...] qui maintenant commençait à se ruiner et à se crevasser* (Nerval).

crève [krɛv] n. f. (déverbal de *crever* ; 1920, Bauche). *Pop.* Mort. || Par exagér. *Attraper la crève,* attraper du mal, prendre un coup de froid : *J'ai attrapé la crève, c' coup-ci* (Barbusse).

crevé, e [krəve] adj. (part. passé de *crever*). Percé, ou déchiré par éclatement : *Je m'en allais, les poings dans mes poches crevées* (Rimbaud). *Un œil crevé. Un pneu crevé.*

◆ adj. et n. (sens 1, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3 [*petit crevé*], 10 juin 1867, *la Liberté*). **1.** *Class.* Gros et bouffi : *Elle n'est plus rouge, ni crevée, comme elle était* (Sévigné). || **2.** Se dit d'un animal mort : *Un chien crevé.* || *Pop.* et *péjor.* Se dit d'une personne morte. || **3.** *Par exagér.* et *pop.* Épuisé par la fatigue ou par les plaisirs : *Le Pédant faisait l'effet d'un vieil égipan crevé de débauche* (Gautier). *Je suis crevé, mais je lutterai jusqu'au bout* (France). || Vx. *Petit crevé,* ou simplem. *crevé,* jeune homme efféminé, qui mène une vie oisive et dissipée : *Puis des gandins avachis, ceux qu'on nommait alors des petits crevés, la nuque tendue, les lèvres pendantes, incapables d'articuler un mot en entier et de se tenir debout* (Daudet). *Il regardait passer les jeunes gens chics de Rouen, des crevés* (Hermant).

◆ **crevé** n. m. (début du XVIIe s.). Ouverture longitudinale pratiquée dans certaines parties d'un vêtement, de façon à laisser voir un bouffant d'étoffe de couleur différente : *Un justaucorps jaune, bombé en cuirasse, agrémenté de vert, et tailladé de crevés à l'espagnole* (Gautier). *Et parfois, dans le velours bleu du corsage, un soupçon de crevé Henri II* (Proust).

crève-cœur [krɛvkœr] n. m. invar. (de *crève,* forme du v. *crever,* et de *cœur* ; XIIe s., *Partenopeus de Blois*). **1.** *Class.* Déplaisir cuisant mêlé de dépit : *Si Vaudemont fut satisfait d'avoir le maréchal de Villeroy en Italie, ce fut un nouveau crève-cœur pour Tessé* (Saint-Simon). || **2.** *Littér.* Peine profonde, souvent inspirée par la compassion : *Quel crève-cœur de l'entendre répondre que les enfants ne sortaient pas* (Daudet).

• SYN. : **2** *déception, déchirement.*

crève-de-faim [krɛvdəfɛ̃] et **crève-la-faim** [krɛvlafɛ̃] n. m. invar. (de *crève,* forme du v. *crever,* et de *faim* ; 1870, Poulot, et 1876, Huysmans). *Pop.* Individu qui se trouve dans un état de dénuement extrême : *Un va-nu-pieds, un crève-la-faim* (Maupassant).

• SYN. : *miséreux, va-nu-pieds.*

crever [krəve] v. tr. (lat. *crepare,* craquer, d'où, en lat. pop., « crever » [à cause du bruit] ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens 1 ; sens 2, XIIe s. ; sens 3, v. 1230, *Antéchrist* ; sens 4, av. 1613, M. Régnier). [Conj. **5 a.**] **1.** Percer, faire éclater un objet gonflé ou tendu : *Crever un pneu, un ballon.* || Fig. *Crever les yeux,* être tout proche, facile à voir, en parlant d'une chose : *On cherche parfois bien loin ce qui crève les yeux* ; être tout à fait évident : *Je regimbais contre cette évidence, qui crevait les yeux de plusieurs* (Gide). || **2.** Rompre une chose continue en y faisant une ouverture, une brèche : *Lorsque le front fut crevé au chemin des Dames, il vint nous faire ses adieux* (Mauriac). || **3.** *Pop.* Tuer : *Il faut que j'en crève un* (France). || Pop. *Crever la peau, la paillasse, la panse à quelqu'un,* le tuer en le perçant de coups. || **4.** *Par exagér.* et *fam.* Épuiser de fatigue : *J'avais répété pour ma tournée, ça m'avait crevée* (T. Bernard). || Spécialem. *Crever un cheval,* l'épuiser en lui imposant des efforts excessifs : *Ce n'étaient qu'amours [...], chevaux qu'on crève à toutes les pages, forêts sombres* (Flaubert).

• SYN. : **1** *déchirer, fendre.*

◆ v. intr. (sens 1 et 6, XIIe s. ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 5, 1665, La Fontaine ; sens 7, v. 1530, C. Marot ; sens 8, XIIIe s., *Roman de Renart*). **1.** Éclater, s'ouvrir par excès de dilatation ou de pression, en parlant d'un objet gonflé : *La chétive pécore | S'enfla si bien qu'elle creva* (La Fontaine). *Cette grosse bombarde qui a crevé au pont de Charenton* (Hugo). *Ombre au gré du vent déformée, | Bulle qui crève et qui s'en va !* (Gautier). *Un pneu a crevé.* || *Par extens.* et *fam.* En parlant d'une personne, avoir une crevaison : *Quelles routes perfides dans votre pays. J'ai crevé deux fois depuis Grandbourg* (Brieux et Luguet). || **2.** En parlant d'un abcès, d'une tumeur, s'ouvrir, aboutir : *L'abcès a crevé.* || **3.** En parlant des nuages, se résoudre en pluie. || **4.** *Littér.* Éclater, en parlant d'un bruit : *Et toi, maison brûlante, | Espace, cher espace | Tranquille, | Où crève infiniment la rumeur de la masse | De la mer* (Valéry). || **5.** *Class.* et *fam.* Manger exagérément, au point d'éclater : *Il soupe, il crève, on y court. | On lui donne maints clystères* (La Fontaine). || **6.** Fig. *Crever de* (et un nom), éprouver au plus haut degré un état physique ou moral (ironiq. ou en mauvaise part) : *Un gros garçon qui crève de santé* (J.-B. Rousseau). *Je crève de dépit* (Molière). *Romain, qui crevait de joie d'avoir sa femme à lui, pour lui [...], se privait de chanter et de rire par égard pour la pauvre mère* (Daudet). *Crever d'orgueil, de jalousie.* || **7.** Spécialem. et vx. *Crever de* (et un nom), regorger de, abonder en : *Mme de Coulanges, qui crève d'argent* (Sévigné). *Les cabarets crevaient de monde, rallongeaient leurs tables jusqu'au pavé* (Zola). || **8.** Mourir, en parlant des animaux, des végétaux : *Un chien qui crève ! m'ont crié des enfants ; voilà tout ce que c'est* (Hugo). *Vingt-cinq moutons se mirent à tourner, et, peu de temps après, crevèrent* (Flaubert). || Se dit pop. ou en mauvaise part en parlant des personnes (mais était simplement fam., en cet emploi, à l'époque classique) : *Dans sa chambre, où il y avait une foule et une chaleur qui faisait crever* (Louis XIV). *Le drôle qui maintenant crève entrouvert dans le ruisseau m'a fendu le front* (France). *Ne comprends-tu pas que je n'ai jamais de bon temps, jamais de repos, et que je finirai par en crever ?* (Duhamel). || Par exagér. et pop. *Crever de rire,* rire à en éclater : *Mais je suis trop barbon pour oser soupirer | Et e ferais crever de rire* (Molière). || *Crever d'ennui,* s'ennuyer à mourir : *Sitôt que je m'assieds, je crève d'ennui* (Vigny) ; et par extens. : *C'est très pittoresque, d'accord ; mais c'est ennuyeux à crever* (Gautier). || *Crever de faim,* ou *crever la faim,* souffrir de la faim, et, *par extens.,* être dans un état de dénuement extrême : *Pour ne pas crever de faim, à Hambourg, j'ai dû faire le manœuvre, avec cent autres pauvres diables poussés par la même nécessité que moi : se procurer du pain* (Martin du Gard). *La terre s'ouvre vieille à qui crève la faim* (Mallarmé). *La pauvre maman devenue veuve, qui crevait la faim là-bas dans son échoppe* (Daudet). || Arg. *La crever,* crever de faim ou de soif : *Vous n'avez pas soif ? Moi, je la crève !* (Guitry).

◆ **se crever** v. pr. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Class.* Eclater à force de manger : *Le jeune renard mange tant qu'il se crève* (Fénelon). || **2.** *Class.* S'épuiser : *Il est vieux et usé, dit un grand, il s'est crevé à me suivre, qu'en faire ?* (La Bruyère). || *Auj.* Est pop. au sens de « se fatiguer à l'excès » : *Se crever à la tâche.* || **3.** Fig. et fam. *Se crever les yeux,* se fatiguer la vue par un travail pénible.

crève-tonneau [krɛvtɔno] n. m. invar. (de *crève,* forme du v. *crever,* et de *tonneau* ; 1907, Larousse). *Vx.* Appareil inventé par Pascal pour vérifier les lois de la pression

des liquides sur les parois des récipients qui les contiennent.

crevette [krəvɛt] n. f. (forme normanno-picarde de *chevrette*, l'animal ayant été ainsi nommé à cause des bonds qu'il fait ; 1532, Du Guez). Nom donné à de nombreux genres de crustacés antennifères, décapodes ou amphipodes, la plupart marins : *Aller à la pêche aux crevettes. Filet à crevettes.*

• SYN. : *salicoque.*

crevettier [krəvɛtje] n. m. (de *crevette ;* fin du XIXe s.). **1.** Bateau qui fait la pêche de la crevette au moyen d'un petit chalut. || **2.** Filet à crevettes.

crevettines [krəvɛtin] n. f. pl. (dimin. de crevette ; 1845, Bescherelle). Sous-ordre de crustacés amphipodes à petite tête, dont certaines espèces vivent dans l'eau de mer et d'autres dans l'eau douce.

creveur [krəvœr] n. m. (de *crever,* v. tr. ; fin du XIXe s.). *Pop.* Celui qui crève, qui épuise les chevaux : *Bourreaux d'argent, creveurs de chevaux, entreteneurs de filles* (Vallès). *Certains marchands débrouillards, creveurs de chevaux* (A. de Châteaubriant).

crève-vessie [krɛvvesi] n. m. invar. (de *crève,* forme du v. *crever,* et de *vessie ;* 1783, Dict. général). Appareil de physique servant à mettre en évidence la pression atmosphérique.

cri [kri] n. m. (déverbal de *crier ;* 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 4, v. 1155, Wace ; sens 5, 1691, Racine ; sens 7-8, fin du XIIe s.). **1.** Son perçant, articulé ou non, émis avec force par la voix de l'homme : *Elle me jeta l'un de ces regards incisifs qui ressemblent au cri d'un malade touché dans sa plaie* (Balzac). || Class. *Faire des cris,* pousser des cris, crier : *Elle a fait des cris épouvantables* (Sévigné). || Vx. *N'avoir, ne faire qu'un cri,* crier sans interruption : *Eu-dore, en le voyant, ne fait qu'un cri et tombe évanouie* (Marmontel). || *À cor et à cri,* v. COR. || **2.** Paroles brèves, prononcées à voix très haute et avec force, en signe d'appel, d'avertissement : *On entendit les cris : « À l'aide ! Au secours ! »* || *Spécialem.* Annonce faite à haute voix : *Dans les grandes artères retentissent les cris des vendeurs de journaux* (Martin du Gard). *Tous ces cris discordants des marchands forment un ensemble dont on n'a point d'idée lorsqu'on ne l'a point entendu* (Mercier). || *Cris de Paris,* annonces des marchands ou des artisans ambulants de Paris, lancées autrefois à voix très haute et modulée : *Et des cris de Halles, des cris de Paris, les uns gais montant aux notes aiguës, les autres si ralentis, si monotones qu'ils paraissent traîner à leur suite tout le poids de la marchandise annoncée* (Daudet). || Fam. *Le dernier cri de quelque chose* (par allusion aux annonces des marchands), ce qui est le plus nouveau, ce qui se fait de mieux dans un domaine : *Le dernier cri de l'élégance ;* et, adjectiv., *dernier cri,* de la dernière mode : *Une voiture dernier cri.* || **3.** *Par anal.* et *littér.* Tout ce qui avertit, appelle : [La cloche] *jette fidèlement son cri religieux* (Baudelaire). || **4.** Opinion proclamée avec force ou publiquement : *Un cri de réprobation contre la conduite de quelqu'un.* || *Il n'y a, ce n'est qu'un cri,* c'est l'opinion unanime. || Vx. *Cri public,* voix, opinion populaire : *Si quelquefois les femmes sortaient de cette modestie, le cri public montrait que c'était une exception* (Rousseau). || *À grands cris,* en poussant de grands cris ; au *fig.,* avec insistance. || Fig. et fam. *Jeter, pousser les hauts cris,* protester violemment : *J'ai pensé d'abord à une chose, mais qui va vous faire jeter les hauts cris* (Stendhal). || **5.** *Fig.* Appel, protestation qui émane du plus profond de l'être : *Est-ce assez de venir un soir par aventure, | D'entendre au fond de l'âme un cri de la Nature ?* (Musset). *On sent* [...] *le cri naïf d'un appétit* (Flaubert). || **6.** *Fig.* Plainte, récrimination, prière : *Dieu faisait bien. Les cris, les extases, les larmes ? | Inepte sacrifice et misérables armes* (Leconte de Lisle). || **7.** Voix propre à un animal et caractéristique de son espèce ; en particulier, sons émis par certains oiseaux (oie, canard, faisan, pintade) : *Le cri de l'oiseau, le halètement de la bête en chasse* (Pesquidoux). *Avec des cris stridents* [ceux des oiseaux de Stymphale] *plut une pluie horrible | Que l'éclair meurtrier rayait de traits de feu* (Heredia). || Fig. *Pousser des cris d'orfraie,* en parlant d'une personne, pousser des cris stridents et prolongés. || **8.** Bruit perçant et désagréable, grincement aigu : *Le cri de la scie, de la lime. Qu'ils flattent mon désir de temples implacables | Les sons aigus de scie et les cris des ciseaux* (Valéry).

◆ **cris** n. m. pl. (1080, *Chanson de Roland*). Éclats de voix, ensemble confus de paroles, de courtes phrases émises avec force et simultanément par plusieurs personnes : *Des cris de triomphe, d'allégresse. J'entends des cris et le bruit de meubles qu'on renverse* (France).

criaillant, e [kriajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *criailler ;* XXe s.). Qui criaille : *La troupe criaillante des nourrices* (Mauriac).

criaillement [kriajmɑ̃] n. m. (de *criailler ;* 1611, Cotgrave). Action de criailler ; cri répété, désagréable. || *Spécialem.* Plaintes, discussions continuelles et insupportables (surtout au plur.).

• SYN. : *criaillerie.*

criailler [kriaje] v. intr. (de *crier ;* milieu du XVIe s., Ronsard, au sens 3 ; sens 1-2, 1564, J. Thierry ; sens 4, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). **1.** *Fam.* et *péjor.* Crier fréquemment et d'une manière désagréable : *Tu criailles bien inutilement* (Bataille). || **2.** *Spécialem.* Se plaindre, récriminer sans cesse : *Criaillez tant que vous voudrez contre les Encyclopédistes* (Voltaire). || **3.** Crier, en parlant de certains oiseaux (oie, perdrix, faisan, paon, pintade, perroquet...) : *Les inscriptions des enseignes et des murailles | Les plaques les avis à la façon des perroquets criaillent* (Apollinaire). || **4.** *Par anal.* Émettre un grincement aigu et désagréable : *Ma plume criaille et ne fait que des filets* (Sévigné).

criaillerie [kriajri] n. f. (de *criailler ;* 1580, Montaigne). *Fam.* et *péjor.* Action de crier fréquemment et de façon désagréable ; résultat de cette action : *Elle* [Sarah Bernhardt] *a eu la grâce, la mélancolie, le désespoir et les fureurs, sans cris et surtout sans criaillerie* (Faguet).

• SYN. : *piaillerie.*

◆ **criailleries** n. f. pl. Plaintes, gronderies continuelles et importunes : *Toujours par peur des criailleries inutiles* (Bataille).

• SYN. : *jérémiades, récriminations.*

criailleur, euse [kriajœr, -øz] n. et adj. (de *criailler ;* 1564, J. Thierry). *Fam.* Personne qui ne fait que criailler, récriminer : *On dirait que je veux leur ôter le pain de la bouche, à tous ces criailleurs* (Goncourt).

criant, e [krijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *crier ;* 1677, Miege, au sens 2 ; sens 1, 1863, Littré ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, av. 1880, Flaubert). **1.** Qui crie : *Une voix criante.* (Peu usité en ce sens ; on dit plus souvent CRIARD, E.) || **2.** *Fig.* Qui fait crier d'indignation ; qui heurte la justice, la morale : *Des abus criants. Une injustice criante. Avant qu'on y eût allumé, par de criantes iniquités, des ressentiments et des haines* (Courier). *Les concessions à l'électeur étaient trop nombreuses et trop criantes* (Bainville). || **3.** *Fig.* Qui attire le regard d'une façon insolente, qui choque le bon goût : *Une toilette criante. Un contraste criant. Cravate d'une couleur criante* (Balzac). || **4.** *Fig.* Qui s'impose à l'esprit : *La fin de « Candide » est pour moi la preuve criante d'un génie de premier ordre* (Flaubert).

• SYN. : **2** *choquant, révoltant, scandaleux ;* **3** *criard, voyant ;* **4** *évident, flagrant, frappant, manifeste.*

criard, e [krijar, -ard] adj. et n. (de *crier ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens **1** ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** *Péjor.* Qui crie sans cesse et de façon déplaisante : *Des Peaux-Rouges criards les avaient pris pour cibles* (Rimbaud) ; et substantiv. : *C'était d'abord un petit criard qui étourdissait tout le monde* (Rousseau). || **2.** *Par anal.* Se dit de certains animaux qui poussent des cris perçants : *Comme un vol criard d'oiseaux en émoi | Tous mes souvenirs s'abattent sur moi* (Verlaine).

◆ adj. (sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2, début du XIXe s. ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Se dit

de ce qui rend un son aigre, discordant, et de ce son lui-même : *Une voix criarde. Dehors, les voitures roulaient, mêlées* [...] *aux cadences lourdes et criardes d'une « musette »* (Daudet). *Morel avait beau jouer merveilleusement, les sons que rendait son violon me parurent singulièrement perçants, presque criards* (Proust). || **2.** *Fig.* Qui blesse la vue, choque le goût, par un éclat trop violent, une recherche excessive : *Une couleur, une toilette criarde. Un luxe criard. Une splendeur criarde* (Zola). || **3.** Fig. *Dettes criardes,* dettes dont le règlement est sollicité par les créanciers avec une insistance importune : *Thénardier était endetté de dettes criardes, ce qui le rendait soucieux* (Hugo).

● SYN. : **2** *tapageur, voyant.*

criblage [kriblaʒ] n. m. (de *cribler ;* 1573, Paradin, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Action de passer au crible : *Le criblage des grains.* || **2.** Triage mécanique et classement par grosseur des minerais, des charbons, etc.

crible [kribl] n. m. (bas lat. *criblum,* issu par dissimilation du lat. class. *cribrum,* tamis ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., Rutebeuf ; sens 3, 1832, Raymond). **1.** Appareil à fond plan perforé, utilisé pour séparer suivant leur grosseur des fragments solides. || **2.** *Fig.* Ce qui permet de faire un tri ou un choix : *Le crible de la conscience, de la mémoire, de la raison, de la critique.* || *Passer au crible une opinion, un discours, un écrit,* etc., les examiner minutieusement et en détail, pour en juger la valeur ou l'exactitude. || **3.** *Crible d'Ératosthène,* méthode d'élimination pour déterminer la série des nombres premiers.

cribler [krible] v. tr. (bas lat. pop. *criblare,* issu par dissimilation du lat. class. *cribrare,* tamiser, de *cribrum* [v. CRIBLE] ; v. 1220, G. de Coincy, écrit *crebler* [*cribler,* XVe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 1, 1659, Dassoucy ; sens II, 2, av. 1778, Diderot ; sens II, 3, 1832, Raymond).

I. 1. Passer au crible, trier au moyen d'un crible : *Il faut cribler le froment et rejeter l'ivraie* (Voltaire). *Cribler du sable, du charbon.* || **2.** *Fig.* Faire un choix, un tri selon certains critères (valeur, exactitude, etc.).

II. 1. Percer de trous nombreux comme ceux d'un crible : *Je suis un pauvre soldat criblé de balles* (Musset). *Cribler un paravent de coups de canif* (Maupassant). || **2.** *Par extens.* Accabler quelqu'un, lui distribuer abondamment quelque chose de désagréable ou de pénible : *Simon le saisit à deux mains aux cheveux et se mit à lui cribler les jambes de coups de pieds* (Maupassant). || Fig. *Cribler quelqu'un de reproches, de critiques, d'injures, de sarcasmes,* ne pas lui ménager les reproches, les critiques, etc., l'attaquer de façon répétée. || Fig. *Être criblé de dettes,* devoir de l'argent à un grand nombre de créanciers : *Quoique criblé de dettes et sans moyens d'existence, ce jeune aventurier vivait très bien* (Balzac). || **3.** *Être criblé de quelque chose,* en être parsemé, marqué en de nombreux endroits : *C'était une grosse femme d'un blond douteux, au teint criblé de taches de rousseur* (Balzac). *C'était tout à fait la nuit. Nuit sans lune criblée d'étoiles* (Daudet).

● SYN. : **I, 1** *tamiser, trier.* || **II, 1** *percer, transpercer.*

cribleur, euse [kriblœr, -øz] n. (de *cribler ;* 1556, Le Blanc). Ouvrier, ouvrière qui crible (les grains, les minerais, le charbon) : *Elle était cribleuse à la fosse, n'ayant jamais pu travailler au fond de la mine* (Zola).

◆ **cribleur** n. m. ou **cribleuse** n. f. (1878, Larousse). Machine à cribler les grains et les semences.

criblure [kriblyr] n. f. (de *cribler ;* XIVe s., Littré). Résidu des grains passés au crible.

1. cric [kri *ou* krik] n. m. (moyen haut allem. *kriec,* engin destiné à pointer et à tourner les grosses machines de guerre ; 1447, Godefroy). Appareil à crémaillère et à manivelle pour soulever ou déplacer des fardeaux. || *Cric d'automobile,* appareil du type *vérin,* où la crémaillère est remplacée par une vis sans fin.

2. cric ! [krik] interj. (onomatop. ; début du XVIe s.). Exclamation, souvent jointe à CRAC, exprimant le bruit sec d'une chose qui se rompt ou d'une étoffe qui se déchire.

◆ **cric** n. m. Bruit d'une chose qu'on déchire.

cricket [krikɛt] n. m. (mot angl., peut-être repris au moyen franç. *criquet,* bâton planté en terre, qui servait de but au jeu de boules [fin du XVe s.], de l'onomatop. *krikk-* [v. CRIQUET] ; début du XVIIIe s.). Jeu d'équipe d'origine anglaise, qui se joue avec des battes de bois, des balles et des guichets.

cricoïde [krikɔid] adj. et n. m. (gr. *krikoeidês,* de forme circulaire, de *krikos,* anneau, et *eidos,* forme ; 1752, Trévoux). *Cartilage cricoïde,* ou *cricoïde* n. m., anneau cartilagineux situé à la base du larynx.

cricri [krikri] n. m. (onomatop. redoublée [v. CRIQUET] ; 1559, J. Doublet, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* Chant du grillon, de la cigale et de certains insectes. || **2.** *Par extens.* Nom usuel du grillon domestique : *La chanson du cricri derrière la taque de la cheminée* (Theuriet).

crid n. m. V. CRISS.

criée [krije] n. f. (part. passé fém. substantivé de *crier ;* v. 1138, *Vie de saint Gilles,* aux sens de « action de crier », « cris confus », « clameur » ; sens 1, 1461, Bartzsch ; sens 2, av. 1854, Nerval). **1.** Annonce verbale faite jadis par un huissier ou par un agent de l'autorité sur l'ordre d'un magistrat : *Le Code a substitué les affiches à la criée* (Littré). || *Vente à la criée,* vente publique aux enchères de biens meubles ou immeubles. || **2.** *Par extens.* Annonce faite en criant par les marchands : *L'animation ne commence que de cinq à six heures, moment de la vente à la criée* (Nerval). *La criée de la marchande de bonne vitelotte* (Goncourt).

crier [krije] v. intr. (lat. pop. **critare,* réduction du lat. class. *quiritare,* crier au secours, protester à grands cris, de formation onomatopéique ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* aux sens 1 et 2 ; sens 3, 1538, R. Estienne ; sens 4-6, milieu du XIIe s. ; sens 7, 1564, *Indice de la Bible ;* sens 8, XVIe s. ; sens 9, 1748, Montesquieu). **1.** Pousser un cri ou des cris, en parlant de l'homme : [Le nourrisson] *quelquefois même se fait mal à force de crier et n'en crie que plus fort* (Alain). || Fam. *Crier à tue-tête, crier comme un sourd, comme un veau, comme un putois, comme un perdu, comme un fou, comme un enragé, comme un forcené, comme un beau diable,* crier de toutes ses forces. || **2.** *Par extens.* Enfler la voix, élever le ton, en parlant, en discutant, en interpellant : *Sans cesse, il criait derrière eux* (Flaubert). *Amélie n'obtiendrait-elle point davantage en criant un peu moins fort ?* (Gide). || **3.** *Spécialem.* et *péjor.* En parlant d'un acteur, d'un chanteur, déclamer, chanter avec des éclats de voix désagréables et en outrant les effets : *M. Céalis nous a présenté* [dans « Andromaque »] *un Phœnix très correct* [...]. *Il m'a rappelé Maubant quand il ne criait pas* (Faguet). || **4.** En parlant d'un animal, émettre le cri particulier de son espèce, ou pousser des cris perçants : *Quand sévit le midi redoutable | Et que juin fait crier l'insecte dans les foins* (Verlaine). *Le singe crie.* || **5.** En parlant de certaines choses, produire un bruit aigu, un grincement désagréable : *La grève se mit à crier sous nos pas* (Flaubert). *Les bêtes faisaient crier la paille en remuant* (Daudet). *Meaulnes ouvrit la portière de la vieille guimbarde, dont la vitre trembla et les gonds crièrent* (Alain-Fournier). *M. Chasle avait toujours eu des chaussures qui criaient* (Martin du Gard). || **6.** *Class.* et *littér.* Se plaindre, faire entendre un appel, une protestation : *Il est allé crier à ses juges* (Acad., 1694). *Cet impôt fait beaucoup crier le peuple en France* (Rousseau). *L'iniquité de l'impôt a de tout temps fait crier l'âme humaine aux abois* (Hugo). || **7.** *Littér.* Implorer avec force, avec insistance : *J'ai crié jusqu'à Dieu qui n'a pas répondu* (Leconte de Lisle). || **8.** *Crier à l'oppression, au scandale,* s'élever avec véhémence contre quelque chose en le dénonçant comme une marque d'oppression, de scandale. || *Crier au miracle,* s'écrier qu'il s'agit d'un miracle, exprimer son émerveillement. || **9.** *Vx* ou *littér.* En parlant d'une chose, être criante, manifeste : *Malgré l'abus qui criait de lui-même* (Montesquieu).

• SYN. : **1** *clamer, s'écrier, vociférer ;* **2** *hurler, vociférer ;* **6** *protester, se récrier ;* **7** *invoquer, supplier ;* **9** *éclater.*

◆ v. tr. (sens 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens 2, 4-5, XIIe s. ; sens 3, XIIIe s., La Curne ; sens 6-7, 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Dire quelque chose d'une voix forte : *Crier des injures. Jean Valjean reparut et cria : « C'est fait »* (Hugo). *D'une voix âpre, il cria un ordre à ses matelots* (Flaubert). || *Spécialem.* Ordonner en élevant la voix, enjoindre : *Il cria aux aides* [...] *de commencer* (Hugo). || **2.** *Péjor.* Dire ou chanter d'une voix criarde : *M. Mosnier a crié et gémi d'une manière à peu près supportable celui* [le rôle] *du comte de Gloster* (Faguet). || **3.** Proclamer, répéter publiquement : *On nous crie sans cesse que la vie va baisser.* || Fam. *Crier sur les toits, à son de trompe quelque chose,* le publier indiscrètement. || **4.** *Spécialem.* Proclamer publiquement une annonce : *Crier une vente.* || Annoncer en criant ce qu'on vend, vendre à la criée : *Des camelots traversaient le carrefour en criant des éditions spéciales* (Martin du Gard). *Des petits marchands criaient les croissants et les pains au lait* (Mauriac). || **5.** *Littér.* Exprimer à haute voix et avec force un sentiment, une opinion : *Crier sa rancœur, sa colère.* || *Crier famine, la faim, crier misère,* se plaindre hautement de la faim, de la misère, et, en parlant des choses, dénoter nettement la faim, la misère : *Ses vêtements crient misère.* || *Crier gare, crier casse-cou à quelqu'un,* le prévenir d'un danger imminent. || Vx. *Crier haro,* V. HARO. || **6.** *Vx.* Pousser un cri de ralliement : *Autrefois, les Français criaient « Montjoie »* (Littré). || **7.** *Class.* et *littér.* Réclamer hautement : *Nous nous trouvions entre un peuple qui criait la guerre, un Parlement qui voulait la paix* (Retz). *Crier vengeance.* || *Crier grâce, merci, miséricorde,* implorer la pitié et aussi s'avouer vaincu : *S'il fallait que vous meniez la vie du docteur Knock, je crois que vous crieriez grâce* (Romains).

◆ v. tr. et tr. ind. (sens 1, 1622, Sorel ; sens 2, 1549, R. Estienne). **1.** Class. *Crier quelqu'un,* le réprimander : *L'hôte cria fort la servante de ce manquement* (Scarron). || **2.** Auj. et fam. *Crier après quelqu'un,* élever la voix pour le réprimander, le reprendre : *Il fut si bouleversé qu'il oublia de dîner. Salomé eut beau crier après lui : impossible d'avaler un morceau* (Rolland).

• REM. **1.** De nos jours, l'expression *crier quelqu'un* au sens de « le réprimander » est archaïque ou provinciale.

2. Il est plus élégant de dire *sa mère crie toujours après lui* que *sa mère lui crie toujours après.*

crierie [kriri] n. f. (de *crier ;* XIIe s.). *Class.* Action de crier sans cesse ; cris répétés et importuns ; réclamation bruyante : *Les longueurs, les crieries et les mensonges des avocats* (La Bruyère).

crieur, euse [krijœr, -øz] n. (de *crier ;* v. 1190, J. Bodel, écrit *crieres* [*crieur,* XIIIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1538, R. Estienne). **1.** Personne qui crie. || **2.** *Spécialem.* Celui, celle qui annonce en criant une marchandise vendue sur la voie publique : *Les crieurs de journaux étaient postés à tous les coins* (Martin du Gard). || Vx. *Crieur public* ,ou, absol., *crieur,* celui qui était chargé des proclamations publiques : *L'appel mélancolique du crieur d'eau, qui s'en allait annoncer l'heure des arrosages* (Arène). || *Juré crieur,* autrefois, officier public chargé de la proclamation officielle des édits, arrêts, etc.

crime [krim] n. m. (lat. *crimen,* accusation, crime ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2 et 4, XIVe s., *Ordonnance royale ;* sens 3, fin du XIXe s. ; sens 5, 1671, Molière ; sens 6, 1667, Racine). **1.** *Class.* et *littér.* Très grave violation de la loi civile ou de la loi morale : *J'ignore de quel crime on a pu me noircir* (Racine). *En tous temps, il y a eu des crimes ; mais ils n'étaient point commis de sang-froid, comme ils le sont de nos jours, en raison de la perte du sentiment religieux* (Chateaubriand). *N'as-tu pas effrayé la terre | D'un crime aux humains inconnu ?* (Hugo). || *Spécialem.* Infraction à la loi religieuse, péché mortel : *Il les engageait à fuir les mauvaises sociétés, à s'abandonner à Jésus dont le sang précieux lave les plus grands crimes* (Daudet). *Que j'aime le pécheur en détestant mon crime* (Verlaine). || *Crime contre nature,* acte qui viole les lois naturelles (parricide, inceste et, en particulier, inversion sexuelle). || **2.** En termes de droit, catégorie des infractions les plus graves, que la loi punit d'une peine afflictive ou infamante. || *Crime de lèse-majesté,* V. LÈSE-MAJESTÉ. || *Crime politique, crime d'État* (vx), crime qui porte atteinte à la sûreté de l'État. || **3.** Dans la langue courante, meurtre, assassinat : *Nous savons que le crime a été commis. L'horreur tragique est ici au comble* (Alain). || *Crime passionnel,* crime motivé par l'amour ou par la jalousie. || *Crime crapuleux,* crime qui a le vol pour mobile. || *Crime parfait,* crime qui ne laisse pas de traces. || *Crime gratuit,* crime sans mobile apparent : *Mais, à le supposer gratuit, l'acte mauvais, le crime, le voici tout inimputable ; et imprenable celui qui l'a commis* (Gide). || **4.** *Par exagér.* Acte répréhensible, dont les conséquences peuvent être fâcheuses : *Que ce soit un crime d'ouvrir une lettre, je le sais trop bien pour le faire* (Musset). || Ironiq. *Ce n'est pas un crime,* c'est une faute légère, une peccadille excusable. || **5.** *Par antiphr.* Faute légère et excusable, ou acte que l'on reproche à quelqu'un injustement : *Manger l'herbe d'autrui ! | Quel crime abominable !* (La Fontaine). *Tout son crime est d'avoir été trop franc.* || *Faire un crime, un crime d'État de* (vx), *imputer à crime,* reprocher quelque chose à quelqu'un d'une façon injuste ou en exagérant l'importance de la faute : *Il vous fait un crime des choses les plus innocentes* (Fénelon). || **6.** *Absol.* et *littér.* Le fait de commettre des crimes ; les criminels : *Quelque part que je tourne les yeux, je ne vois que le crime triomphant* (Courier). *Poursuivre, châtier le crime. Le crime ne paie pas.*

criméen, enne [krimeɛ̃, -ɛn] adj. et n. (XIXe s.). Qui se rapporte à la Crimée ; habitant ou originaire de cette région : *Cendres blanches de cigarettes américaines, criméennes* (Hermant).

◆ **criméenne** n. f. (1866, Larousse). Capote grossière, pourvue d'un long collet et couvrant les épaules, qui fut portée par de nombreux officiers pendant la campagne de Crimée (1854-1855).

criminaliser [kriminalize] v. tr. (dér. savant du bas lat. *criminalis* [V. CRIMINEL] ; 1584, Guevarre, au sens I ; sens II, 1694, Acad.).

I. *Class.* Attaquer, blâmer, incriminer : *Je ne croyais que celle* [la conduite] *que l'on a tenue* [...] *pût être criminalisée, ni dans le public, ni dans l'esprit de Leurs Majestés* (Retz).

II. Faire passer de la juridiction correctionnelle ou civile à la juridiction criminelle : *Criminaliser un procès, un délit.*

criminaliste [kriminalist] n. m. (dér. savant du bas lat. *criminalis* [V. CRIMINEL] ; 1715, Brunot). Juriste spécialisé en matière criminelle : *Un criminaliste est bien plus méchant qu'un sauvage* (France).

criminalité [kriminalite] n. f. (dér. savant du bas lat. *criminalis* [V. CRIMINEL] ; 1546, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1886, G. Tarde). **1.** *Vx.* Essence, caractère de ce qui est criminel : *La petite criminalité de ce rendez-vous matinal* (Balzac). || **2.** Ensemble des actes criminels commis dans un groupe social au cours d'une période donnée : *La criminalité augmente avec l'alcoolisme.*

criminel, elle [kriminɛl] adj. et n. (bas lat. jurid. *criminalis,* criminel, de *crimen, criminis* [V. CRIME] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe-début du XXe s.). **1.** Qui est coupable d'un crime, d'une violation grave de la loi civile ou de la loi morale : *Tu serais bien criminelle envers lui* (Balzac). *Nous pouvions* [...] *nous plaindre amèrement d'être traités en criminels* (Nerval). *Voici le soir charmant, ami du criminel* (Baudelaire). || Vx. *Criminel d'État,* celui qui a commis un crime contre la sûreté de l'État. || *Criminel de guerre,* celui qui a commis un acte contraire aux lois et coutumes de la guerre. || **2.** *Par exagér.* et *fam.* Coupable d'une faute légère : *Voilà le criminel !*

◆ adj. (sens 1, 1677, Racine ; sens 2, XIIe s., Godefroy ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Qui est responsable de la conception ou de l'exécu-

tion d'un crime : *Mains criminelles. Toi, sur les têtes criminelles, | Tu chantes l'hymne du remords* (Hugo). || **2.** Qui constitue un crime, qui en a le caractère : *Dessein criminel. Mme de Piennes lui démontrait avec chaleur la nécessité de renoncer pour toujours à ce qu'elle appelait ses égarements criminels* (Mérimée). || Fam. *Ce n'est pas criminel,* c'est une faute légère, excusable : *Son étourderie ne me paraît pas criminelle.* || **3.** Relatif aux crimes et à leur répression : *Un procès criminel. Justice, juridiction criminelle.* || Vx. *Lieutenant criminel,* officier qui était chargé de la justice criminelle.

◆ **criminel** n. m. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1648, Guez de Balzac). **1.** *Le criminel,* la juridiction criminelle et ce qui en relève : *Être jugé au criminel. Poursuivre quelqu'un au criminel. Avocat au criminel.* || **2.** Class. *Au criminel,* en mauvaise part, comme s'il s'agissait d'un crime : *Juvénal était un fâcheux qui prenait toutes choses au criminel* (Guez de Balzac).

criminellement [kriminɛlmɑ̃] adv. (de *criminel ;* XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, v. 1355, Bersuire). **1.** D'une manière criminelle : *Ce n'est, pour ainsi dire, qu'une pensée ; c'est la peinture du vague des passions, sans aucun mélange d'aventures hors un grand malheur envoyé pour punir René, et pour effrayer les jeunes hommes qui, livrés à d'inutiles rêveries, se dérobent criminellement aux charges de la société* (Chateaubriand). || **2.** Au criminel, devant une juridiction criminelle : *Poursuivre criminellement.*

criminologie [kriminɔlɔʒi] n. f. (dér. savant du lat. *crimen, criminis* [v. CRIME], et du gr. *logos,* science ; 1888, Larousse). Science de la criminalité, qui en étudie les causes et qui préconise les remèdes adéquats.

criminologiste [kriminɔlɔʒist] n. et adj. (de *criminologie ;* début du XXe s.). Spécialiste de criminologie.

crin [krɛ̃] n. m. (lat. *crinis,* cheveu, chevelure, et en lat. pop. « crin » ; XIe s., au sens de « cheveu, chevelure », ironiq. ou littér. depuis le début du XVIIe s. [v. sens 3-4] ; sens 1, XIIe s. ; sens 2, 1671, Boileau). **1.** Poil plus long et plus rude que l'ensemble du pelage, qui pousse sur le cou et à la queue de certains animaux, en particulier des chevaux : *Crin animal. Étoffe de crin. Et mon cheval t'épouvante | Quand il jette au vent ses crins* (Hugo). *Les traversins de crin, durs comme des bûches, servaient de projectiles* (Nerval). || Vx. *Cheval à tous crins,* auquel on a laissé tous ses crins. || Fam. et vx. *Chevelure à tous crins,* chevelure qui n'a pas été coupée : *Une chevelure à tous crins, | De roi franc ou de lion fauve, | Roule en torrent jusqu'à ses reins* (Gautier). || Fig. *À tous crins,* à toute épreuve : *Un brave à tous crins. M. Carré fut jadis un romantique à tous crins, hugolâtre et racinophobe* (Gautier). || Fig. et fam. *Être comme un crin, être à crin,* être de fort mauvaise humeur : *Il est comme un crin dès qu'il s'agit de son trésor* (Balzac). *Il est moins à crin ; il a mis de l'eau dans son vin* (Bataille). || **2.** *Par extens.* Ensemble des poils que porte un animal : *Cheval d'un beau crin.* || **3.** *Class.* Dans le style noble ou burlesque, chevelure : *Phébus aux crins dorés* (La Fontaine). || **4.** *Fam.* et *péjor.* Cheveu ou poil raide : *Le Tyran, souriant d'un air bonasse dans sa large barbe de crins, répondit que rien n'était plus facile* (Gautier). || Fam. *Se prendre aux crins,* se prendre par les cheveux, se battre.

crincrin [krɛ̃krɛ̃] n. m. (redoublement de *crin* [de l'archet du violon], avec influence onomatopéique ; 1661, Molière, au sens 1 ; sens 2, 1877, A. Daudet). **1.** *Fam.* Mauvais violon : *Il raclait follement son crincrin* (Richepin). || **2.** *Par extens.* Sons désagréables produits par un mauvais violon ou un mauvais violoniste : *Les voix grêles soutenues par le crincrin du chef d'orchestre* (Daudet). *Où gémit quelque part le crincrin d'un violon* (Tharaud).

● REM. On a écrit aussi CRIN-CRIN : *On entendait toujours le crin-crin du ménétrier* (Flaubert).

crinier [krinje] n. m. (de *crin ;* 1680, Richelet). Ouvrier qui travaille, apprête le crin.

crinière [krinjɛr] n. f. (de *crin ;* 1556, Saliat, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1671, Boileau ; sens 4, 1784, Bernardin de Saint-Pierre). **1.** Ensemble des crins qui garnissent la tête et le cou de certains animaux : *Semblables aux lions secouant leurs crinières* (Hugo). *Elle lui parlait tendrement* [...], *flattant, comme par distraction, la crinière de son cheval* (Maupassant). || **2.** Panache de crins qui retombent du sommet d'un casque par-derrière : *Les longues crinières pendantes que portaient à leurs casques les dragons de la suite l'empêchèrent de distinguer les figures* (Stendhal). || **3.** *Fam.* Chevelure humaine, épaisse et en désordre : *C'était à cette époque un bon garçon* [...], *avec de beaux yeux de batracien, dorés, à fleur de tête, et une crinière noire toute frisée* (Daudet). *Il rentrait dans ses épaules sa tête d'où pendait encore une épaisse crinière, dont on n'aurait pu dire si elle était blonde ou blanche, et reprenait son récit* (Proust). *Un homme assez grand, assez fort, doué d'un large visage coloré, d'une crinière compacte et d'un nez remarquable, taillé en pleine étoffe* (Duhamel). || **4.** *Fig.* et *littér.* Crête mouvante des vagues ourlées d'écume, qui moutonne comme une crinière : *Les lames glauques, sous leur crinière d'écume, | Empanachent au loin les récifs ruisselants* (Heredia).

crinoïdes [krinɔid] n. m. pl. (gr. *krinoeidês,* qui ressemble à un lis, de *krinon,* lis, et *eidos,* forme ; milieu du XIXe s.). Classe d'échinodermes en forme de calice, vivant, au moins durant une partie de leur existence, fixés au fond de la mer.

crinoline [krinɔlin] n. f. (ital. *crinolino* [de *crino,* crin, et *lino,* lin], tissu à trame de crin et à chaîne de lin, adapté en mot fém. d'après des noms de tissu en *-ine* [*mousseline, popeline,* etc.] ; 5 août 1829, *Journ. des dames,* au sens 1 ; sens 2, 1856, Th. Gautier). **1.** Étoffe à trame de crin et à chaîne de lin : *La robe était agréablement balancée par autre chose que ces affreuses et frauduleuses sous-jupes en crinoline* (Balzac). || **2.** Sorte de jupon bouffant, d'abord en tissu de crin, puis garni de baleines ou de cercles d'acier, qui servait autrefois à soutenir la jupe : *Les femmes* [...], *balançant leurs crinolines énormes, qui nous semblent aujourd'hui burlesques* (France). || *Par extens.* La robe elle-même, ample et bouffante, soutenue par la crinoline.

criocéphale [krijɔsefal] n. m. (du gr. *krios,* bélier, et *kephalê,* tête ; 1845, Th. Gautier). Genre de coléoptères longicornes de la famille des cérambycidés, de couleur brune ou rousse, vivant dans les forêts de pins : *Des tertres bossus et difformes, accroupis comme le criocéphale des tombeaux* (Gautier).

criocère [krijɔsɛr] n. m. (du gr. *krios,* bélier, et *keras,* corne ; 1762, E. L. Geoffroy). Genre d'insectes coléoptères de la famille des chrysomélidés, généralement de couleurs vives, qui s'attaquent aux plantes cultivées : *Criocère du lis, de l'asperge. Je courrais du brin d'herbe au bouleau* [...], *dérangeant dans les feuilles de nénuphar les criocères écarlates* (Gautier).

1. crique [krik] n. f. (anc. scand. *kriki,* baie, crevasse, cavité ; 1336, Delisle, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Petite baie formant une sorte de port naturel : *Il comptait atteindre assez tôt les navires qui l'attendaient dans une crique prochaine* (France). *Il n'était pas besoin de s'écarter beaucoup du débarcadère, à Saint-Honorat, où nous allions de préférence, pour trouver, à l'abri du ressac, des criques profondes* (Gide). || **2.** *Vx.* Fossé dont on coupait le terrain en divers sens, autour d'une place assiégée, pour empêcher les assiégeants d'établir des tranchées.

● SYN. : **1** *anse, calanque.*

2. crique [krik] n. f. (déverbal de *criquer ;* 1851, Landais). Fissure dans un métal, qui se produit à la solidification, au laminage, au forgeage, à la trempe, etc. (On dit aussi CRIQÛRE.)

3. crique [krik] n. m. (de *krikk-,* onomatop. évoquant la faiblesse, ce qui craque, ce qui fait du bruit ; 1840, Flaubert, au sens 1 ; sens 2, 1890, A. Daudet). **1.** *Vx* et *pop.* Homme malingre : *Le chagrin n'empêchait pas vos criques de manger* (Flaubert). || **2.** *Pop.* Personnage mythique imaginé pour faire peur aux enfants, sorte de cro-

quemitaine. || *Que le (grand) crique me croque si...*, que le diable m'emporte si... (sorte de juron servant à renforcer une affirmation) : *Quand vous rencontrerez, çà ou là, quelque tarasconnade par trop extravagante, que le crique me croque si elle est de mon invention* (Daudet). *Je veux bien que le crique me croque si j'y comprends quelque chose !* (Farrère).

criquer [krike] v. intr. (de l'onomatop. *krikk-* [v. CRIQUE 3] ; 1539, R. Estienne, au sens de « faire un bruit sec » ; sens actuel, 1863, Littré). En parlant d'un métal, notamment de l'acier, se fendiller en surface avec apparition de criques.

1. criquet [krikɛ] n. m. (de l'onomatop. *krikk-*, à cause du bruit produit par l'insecte ; v. 1180, Marie de France, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Genre d'insectes sauteurs, de l'ordre des orthoptères, famille des acridiens, habitant surtout les régions chaudes, dont certaines espèces sont extrêmement nuisibles à toutes les cultures : *Tout à coup, à la porte-fenêtre, fermée pour nous garantir de la chaleur du jardin en fournaise, de grands cris retentirent : « Les criquets ! les criquets ! »* (Daudet). || **2.** Par anal. et vx. *Clé à criquet*, sorte de clé à écrous, ainsi appelée en raison de sa forme : *Il jouait avec cette clé, dite « à criquet », que Breguet venait d'inventer* (Balzac).

2. criquet [krikɛ] n. m. (de l'onomatop. *krikk-*, évoquant la faiblesse [v. CRIQUE 3] ; 1650, Ménage, au sens 1 ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3, 1863, Littré). **1.** *Class.* Petit cheval faible et de bas prix : *Il a acheté un petit criquet pour monter un laquais* (Furetière). || **2.** *Vx.* Homme malingre et de petite taille : *Ce Minique était un petit criquet d'une cinquantaine d'années* (Theuriet). || **3.** *Pop.* et *vx.* Petit vin de mauvaise qualité : *Un petit criquet.*

criquetis [krikti] n. m. (de l'anc. v. *criqueter*, craquer légèrement [1538, R. Estienne], de *criquer* [v. ce mot] ; 1583, Gauchet, au sens de « bruissement » ; sens actuel, 1863, Littré). Petit bruit aigre que fait le burin sur une mauvaise planche de cuivre.

criqûre n. f. V. CRIQUE 2.

crise [kriz] n. f. (lat. médic. *crisis*, crise, gr. médic. *krisis*, phase décisive d'une maladie, proprem. « décision » ; XIVe s., B. de Gordon, écrit *crisin* [*crise*, 1503, Champier], au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3-4, v. 1680, *Lettre de Guilleragues à Racine* [dans Littré, 1863] ; sens 5, 1721, Montesquieu ; sens 6-7, 1845, Bescherelle ; sens 8, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 9, 1690, Furetière). **1.** Changement rapide qui survient au cours d'une maladie, marqué par des phénomènes aigus, et généralement décisif, en un sens favorable ou défavorable : *Dans la pneumonie, la crise se produit généralement le neuvième jour.* || *Spécialem.* Manifestation violente d'un état morbide chez un sujet apparemment sain, ou accès brusque et aigu d'une maladie chronique : *Crise cardiaque, crise d'appendicite. Crise de rhumatismes, crise d'épilepsie. De là des crises* [de toux] *qui fatiguent et irritent* (Alain). || **2.** *Par extens.* Accès bref et violent d'un état nerveux ou émotif, dû souvent à un choc : *Crise de nerfs, crise nerveuse. Ce fut une crise de larmes, un flot amer que rien ne pouvait arrêter* (Daudet). || *Faire prendre à quelqu'un une crise de nerfs*, ou simplem. *une crise*, lui faire perdre patience, l'exaspérer. || Fam. *Piquer une crise*, être en proie à un brusque accès de colère. || **3.** *Fig.* Accès d'enthousiasme, manifestation soudaine et violente d'un sentiment : *Travailler par crises. Il avait des crises de foi* [...] *pareilles à des accès de fièvre chaude* (Zola). *Il avait des crises de poésie* (Maupassant). || **4.** *Fig.* Période décisive ou périlleuse de l'existence ; moment de désarroi moral qui accompagne la recherche difficile d'une solution : *Je les quittai mal et dans un moment de crise* (Vigny). *Ce fut la crise la plus grave de ma vie* (Renan). *Mais comment ai-je pu, tandis que je notais les étapes de mon adolescence, ne pas dire un mot des crises religieuses qui, entre dix ou douze ans, secouèrent cruellement le Petit Chose ?* (Daudet). || **5.** *Par anal.* Modification grave et soudaine qui se produit dans l'ordre naturel des choses : *Selon lui, les choses se faisaient d'elles-mêmes* [...], *à travers des crises, des cataclysmes* (Sainte-Beuve). || **6.** Dans le domaine économique et social, brusque rupture d'équilibre qui a des conséquences graves (chômage, faillites, etc.) : *Crise économique, crise financière, crise agricole.* || *Crise politique*, période d'instabilité du régime ou des institutions politiques. || *Crise ministérielle*, ou simplem. *crise*, période qui sépare la démission d'un gouvernement et la formation d'une autre équipe ministérielle : *La crise est ouverte. Dénouer la crise. La nomination du général Fabio Conti, qui terminait la crise ministérielle...* (Stendhal). || *Crise de la natalité*, insuffisance du nombre des naissances par rapport à celui des décès. || **7.** *Spécialem.* Absence ou pénurie d'un élément nécessaire à la vie sociale ou économique d'un pays, d'une cité : *Crise du logement, de la main-d'œuvre.* || **8.** État d'affaiblissement, de trouble, de désarroi qui règne dans un groupe social : *Crise de la moralité. La crise de l'Université. Crise de la conscience religieuse.* || **9.** *Spécialem.* Dans une pièce de théâtre, ou dans un roman psychologique, moment où le conflit des passions atteint son point culminant ; nœud de l'action psychologique : *Racine développe un thème unique et simple ; il décide le dénouement d'une crise brutale, intense et brève, dans le choc de quelques passions et de quelques volontés inflexibles* (Maulnier).

crispant, e [krispɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *crisper* ; 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). *Fam.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui agace vivement, qui irrite : *Il est crispant avec ses retards continuels.*

crispatif, ive [krispatif, -iv] adj. (dér. savant de *crisper* ; 1842, Acad.). Caractérisé par un état de crispation. || *Préfoliation crispative*, disposition où les feuilles sont repliées inégalement et comme crispées dans le bourgeon.

crispation [krispasjɔ̃] n. f. (de *crisper* ; 1743, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1762, Acad.). **1.** Contraction musculaire ou nerveuse à caractère spasmodique : *Les hystériques sont sujets à des crispations nerveuses.* || **2.** *Fig.* Mouvement qui manifeste un état d'impatience, d'irritation, de nervosité : *La cause principale de ces crispations, c'est qu'on ne sait pas ce qu'il faudrait faire* (Alain). || **3.** Contraction qui plisse la surface de certaines matières souples et en réduit les dimensions : *Crispation du cuir sous l'action du feu.*

● SYN. : **1** *crampe ;* **2** *énervement, exaspération ;* **3** *constriction.*

crispé, e [krispe] adj. (part. passé du v. *crisper*). Fortement contracté, en parlant d'un membre, d'une partie du corps : *Elle arrache de l'herbe avec ses doigts crispés* (Samain). || Fig. *Sourire crispé*, sourire contraint, forcé : *Ce sourire un peu crispé du coin de la lèvre* (Gide).

crisper [krispe] v. tr. (lat. *crispare*, friser, rider, de *crispus* [v. CRÊPE] ; av. 1650, Descartes, aux sens 1-2 ; sens 3, 1829, Boiste). **1.** Contracter quelque chose et y produire des plis ou des rides en surface : *Le vent crispe la surface de l'eau.* || **2.** Contracter plus ou moins convulsivement les muscles d'une partie du corps, et en particulier serrer fortement les mains : *Tous les membres tremblaient, à force d'être crispés* (Martin du Gard). *Sa mère épouvantée et pleine de blasphèmes | Crispe ses poings vers Dieu qui la prend en pitié* (Baudelaire). || **3.** Fig. et fam. *Crisper quelqu'un*, l'irriter vivement, lui causer des mouvements d'impatience : *Le mélange de l'esprit à l'émotion crispe mon âme, comme le liège que coupe un couteau offense mon oreille* (Stendhal).

● SYN. : **3** *énerver, exaspérer.*

◆ **se crisper** v. pr. (sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Se contracter vivement (surtout en parlant d'une partie du corps) : *La figure si mobile du vieux comédien s'était crispée tout à coup, sous l'impression d'un violent désespoir* (Daudet). || **2.** *Fig.* et *fam.* En parlant d'une personne, éprouver une vive irritation, être en proie à une grande nervosité.

crispin [krispɛ̃] n. m. (de *Crispin*, n. d'un valet de comédie [1654, Scarron], ital. *Crispino* [de même origine que CRÉPIN, v.

ce mot] ; av. 1825, P.-L. Courier, au sens 1 ; sens 2 [à cause de l'habillement du personnage, comme le sens 3], 1845, Bescherelle ; sens 3, 4 août 1876, *Gazette des tribunaux ;* sens 4, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Type de valet de comédie, d'un costume et d'un caractère conventionnels : *Jouer les crispins.* || **2.** *Par extens.* Manteau court à capuchon, sorte de pèlerine : *Une vieille mijaurée, à qui j'avais envie d'épousseter son crispin de velours avec le manche de mon balai* (Balzac). || **3.** *Gant à crispin,* ou, absol., *crispin,* sorte de gant à manchette, couvrant le poignet. || **4.** *Par extens.* Manchette de cuir adaptée à certains gants (d'escrimeur, de motocycliste), pour protéger le poignet : *Une maîtresse d'escrime au corsage en cuirasse, aux bas rouges à coins d'or, le visage couvert du masque, la main dans le gant d'armes à crispin de cuir* (Daudet).

criss [kris] n. m. (malais *kris,* sorte de poignard ; 1529, J. et R. Parmentier, écrit *cris ; criss,* 1858, Legoarant). Poignard malais à lame ondulée en forme de flamme.

• REM. On trouve également les formes KRISS et CRID à la fin du XVIIe s.

crissant, e [krisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *crisser ;* fin du XVIe s.). Qui crisse : *Et, soudain, avec un bruit crissant et glouton, les ciseaux mordaient le drap* (Duhamel).

crissement [krismɑ̃] n. m. (de *crisser ;* 1567, Junius). Bruit aigu et agaçant : *Le crissement aigu des insectes* (Gide). *Les feuilles mortes, avec un crissement soyeux, étouffé, craquaient sous leurs pas* (Maurois). *Un crissement de freins.*

• SYN. : *grincement.*

crisser [krise] v. intr. (anc. francique **krîskjan,* élargissement de **krîsan,* grincer ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., L. Joubert ; var. *grisser,* du XIVe s., aux sens 1-2). **1.** Produire un bruit de frottement aigu et désagréable, une sorte de grincement : *Le bois crisse sous la scie* (Chateaubriand). *Le gravier vient de crisser* (Croisset). || **2.** *Spécialem.* Grincer, en parlant des dents : *Les mâchoires étaient si serrées que, de la porte, Jacques entendit crisser les dents* (Martin du Gard).

crissure [krisyr] n. f. (de *crisser ;* 1789, *Encycl. méthodique*). Crispation, ride qui se produit à la surface du fil de fer lorsque la filière est mal ajustée, ou sur les lames de métal forgé.

cristal [kristal] n. m. (lat. *crystallus,* cristal de roche, objet en cristal, gr. *krustallos,* proprem. « glace » ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, XIVe s., Laborde ; sens 3, XIIe s., *Jeu d'Adam ;* sens 4, 1831, Victor Hugo). **1.** Substance minérale, souvent transparente, affectant naturellement la forme d'un polyèdre limité par des faces planes : *Les cristaux de sel marin sont de forme cubique.* || *Cristal de roche ou de montagne,* le quartz hyalin, substance très dure et très limpide, qui présente dans sa forme primitive des prismes hexagonaux terminés par deux pyramides à six pans. || *Cristal liquide,* liquide biréfringent, non isotrope. || *Cieux de cristal,* dans le système de Ptolémée, orbes imaginaires, au nombre de deux, situés entre le premier mobile et le firmament. || **2.** Verre blanc, très pur et limpide comme du cristal de roche : *Cristal de Baccarat, de Bohême, de Venise. Le lustre mal ciselé, simplement mis en couleur, à bobèches en cristal fondu* (Balzac). || **3.** *Fig.* et *littér.* Ce qui est transparent et limpide comme le cristal, en particulier l'eau : *Dans le cristal d'une fontaine, | Un cerf se mirant autrefois | Louait la beauté de son bois* (La Fontaine). *Le Ladon venait mêler son cristal pur au cours de l'Alphée* (Chateaubriand). *Et le divin cristal d'un bel œil enfantin* (Samain). || **4.** Qualité de ce qui a la sonorité pure du cristal : *Ses paroles | Ne dérouleront plus des notes de cristal* (Banville).

• Pl. *des* CRISTAUX.

• SYN. : 3 *limpidité, pureté, transparence.*

◆ **cristaux** n. m. pl. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Objets en cristal : *Et de belles lampes, outre un vieux lustre à cristaux taillés, donnaient à cette pièce un aspect grandiose* (Balzac). *Quand partout à l'entour de vos pas vous voyez | Briller et rayonner cristaux, miroirs, balustres* (Hugo). || **2.** Carbonate de sodium en cristaux, utilisé pour le nettoyage : *Ses vieux doigts ridés, mordus par le chlore et les cristaux* (Chérau).

cristallerie [kristalri] n. f. (de *cristal ;* 1745, Brunot, aux sens 1-2 ; sens 3, XXe s.). **1.** Fabrication des objets en cristal : *La cristallerie est un art ancien.* || **2.** Établissement où l'on fabrique ces objets. || **3.** Ensemble d'objets en cristal : *Cristallerie de Baccarat, de Venise.*

cristallier [kristalje] n. m. (de *cristal ;* 1260, Laborde, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse ; sens 3, 1829, Boiste). **1.** Graveur en cristal. || *Autref.* Ouvrier qui taillait le cristal de roche. || **2.** Montagnard qui allait à la recherche de grottes à cristaux : *On ne trouvait dans les archives que des Servettaz coureurs de cimes, contrebandiers, cristalliers* (Frison-Roche). || **3.** Armoire où l'on range les cristaux.

cristallière [kristaljɛr] n. f. (de *cristal ;* 1819, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Mine de cristal de roche. || **2.** Machine sur laquelle on travaille les cristaux.

cristallifère [kristalifɛr] adj. (de *cristalli-,* élément formé sur *cristal,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1842, Acad.). Qui contient des cristaux : *Terrains cristallifères.*

1. cristallin, e [kristalɛ̃, -in] adj. (lat. *crystallinus,* en cristal, de *crystallus* [v. CRISTAL] ; XIIe s., Studer, au sens 2 ; sens 1, 1866, Larousse ; sens 3, XXe s.). **1.** Qui a la nature du cristal ou qui a rapport aux cristaux : *La silice affecte différentes formes cristallines. Schistes cristallins.* || Spécialem. *Roche cristalline,* roche produite par la solidification d'une masse minérale en fusion. || **2.** *Fig.* Qui a la transparence et la limpidité du cristal : *Notre humble ruisseau [...] | Déroule sa nappe argentine | Et dans son onde cristalline | Aime à bercer le doux rayon* (Lamartine). || **3.** *Fig.* Se dit d'un son clair comme celui du cristal : *Un son cristallin, une voix cristalline.*

2. cristallin [kristalɛ̃] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1680, Richelet). Élément constitutif de l'œil, en forme de lentille biconvexe, placé en arrière de la pupille et qui fait converger les rayons lumineux sur la rétine : *Les modifications de la courbure du cristallin permettent l'accommodation.*

cristallinien, enne [kristalinjɛ̃, -ɛn] adj. (de *cristallin,* n. m. ; 1866, Larousse). Qui a rapport au cristallin de l'œil.

cristallisable [kristalizabl] adj. (de *cristalliser ;* 1836, Landais). Susceptible de cristalliser, de prendre une forme cristalline : *Le sucre est cristallisable. Une solution cristallisable.*

cristallisant, e [kristalizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *cristalliser ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1 et 2). **1.** Qui cristallise : *Corps cristallisant.* || **2.** Qui détermine la cristallisation : *Propriétés cristallisantes.*

cristallisation [kristalizasjɔ̃] n. f. (de *cristalliser ;* 1651, Hellot, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1822, Stendhal). **1.** Phénomène par lequel un corps prend une structure cristalline : *Cristallisation naturelle, artificielle.* || *Spécialem.* Opération de sucrerie destinée à extraire le sucre, dissous dans le sirop, sous forme cristallisée. || **2.** Amas de cristaux, de minéraux affectant des formes polyédriques remarquables : *Une grotte qui offre de belles cristallisations.* || **3.** *Fig.* Action par laquelle une idée, un sentiment, jusque-là vague et inconsistant, s'organise, se précise dans la pensée, ou se transfigure par le travail de l'imagination : *Cristallisation des souvenirs. Ce travail de l'imagination sur l'amour, c'est ce que Stendhal, d'un mot qui a fait fortune, appelle « la cristallisation »* (Faguet). *Il changea son indisposition, bénigne encore, en maladie caractérisée, et précipita la « cristallisation »* (Hermant).

cristallisé, e [kristalize] adj. (part. passé de *cristalliser*). Qui se présente sous forme de cristaux : *Du sucre cristallisé. Substance cristallisée.*

cristalliser [kristalize] v. tr. (de *cristal ;* 1620, Béguin, au sens 1, comme v. tr. et intr. ; sens 2-3, début du XXe s. [*se cristalliser,* s'organiser, se classer, 1845, Bescherelle]). **1.** Amener à l'état de cris-

taux : *Cristalliser du sucre. Cristalliser des sels par dissolution, par fusion.* || **2.** *Fig.* Rassembler des éléments épars en un tout cohérent : *Cristalliser les mécontentements.* || **3.** Préciser ou fixer quelque chose de vague ou d'instable, lui donner une forme définie : *Tout d'un coup, c'était un souvenir que je n'avais pas revu depuis bien longtemps, car il était resté dissous dans la fluide et invisible étendue de ma mémoire, qui se cristallisait* (Proust). *Cette conspiration eut pour effet de cristalliser l'Empire dans une anarchie de pompeuse apparence* (Bainville). *Toutefois, ce contraste classique, et comme cristallisé par le langage, m'a toujours paru trop brutal, en même temps que trop commode, pour ne pas m'exciter à examiner de plus près les choses mêmes* (Valéry). *Ces deux mots, jetés par Daniel, soudain cristallisaient en elle une inquiétude latente* (Martin du Gard).

◆ v. intr. et **se cristalliser** v. pr. **1.** Passer à l'état de cristaux, en parlant d'un corps : *Mon oncle s'occupait à d'étranges cultures : dans de mystérieux bocaux cristallisaient, autour de tiges rigides, ce qu'il m'expliquait être des sels de zinc, de cuivre, ou d'autres métaux* (Gide). || **2.** *Fig.* Devenir net, précis, fixe ; prendre de la consistance, s'ordonner de façon cohérente, en parlant d'idées, de sentiments : *Et autour de lui certaines idées cristallisent, des idées d'avenir* (Martin du Gard). *Vous savez combien, dans l'air niais d'une sous-préfecture, ce genre de propos se cristallise vite* (Anouilh).

cristallisoir [kristalizwar] n. m. (de *cristalliser ;* milieu du XIX^e s., au sens 1 ; sens 2, 1868, d'après Littré, 1877). **1.** Récipient en verre dans lequel on fait cristalliser les corps en dissolution. || *Par extens.* Récipient en verre servant aux expériences chimiques : *J'entends, toutes les cinq secondes, une goutte d'eau qui tombe du robinet dans le cristallisoir* (Duhamel). || **2.** *Spécialem.* Dans les salines, bassin dans lequel les eaux saturées laissent déposer le sel.

cristallo- [kristalɔ], élément tiré du gr. *krustallos,* cristal (v. CRISTAL), et qui entre comme préfixe dans la composition de mots savants.

cristallogénie [kristalɔʒeni] n. f. (de *cristallo-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer ; milieu du XIX^e s.). Étude de l'origine et de la formation des cristaux.

cristallographe [kristalɔgraf] n. m. (de *cristallographie ;* 1863, Littré). Spécialiste de cristallographie.

cristallographie [kristalɔgrafi] n. f. (de *cristallo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1772, Romé de Lisle). Science qui traite de l'aspect, de la structure, des propriétés des cristaux, ainsi que des lois qui président à leur formation.

cristallographique [kristalɔgrafik] adj. (de *cristallographie ;* 1866, Larousse). Qui a rapport à la cristallographie.

cristalloïde [kristalɔid] adj. et n. (du gr. *krustallos,* cristal [v. CRISTAL], et *eidos,* forme, aspect ; 1541, L. Vassée). Qui ressemble à un cristal : *Pierre cristalloïde.*

◆ n. m. (1863, *Année scientif. et industr.*). Corps susceptible d'être cristallisé et qui, en solution, peut traverser la membrane poreuse de l'osmomètre. (S'oppose à *colloïde.*)

◆ n. f. (1819, Boiste). Capsule du cristallin.

cristallomancie [kristalɔmɑ̃si] n. f. (de *cristallo-* et de *-mancie,* gr. *manteia,* divination ; 1721, Trévoux). Procédé de divination fondé sur la contemplation d'objets de verre ou de métal, en particulier de boules de verre.

cristallométrie [kristalɔmetri] n. f. (de *cristallo-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1842, Acad.). Science des formes géométriques des cristaux.

cristallophyllien, enne [kristalɔfiljɛ̃, -ɛn] adj. (de *cristallo-* et du gr. *phullon,* feuille ; 1863, Littré, *-phyllin ; -phyllien,* 1866, Larousse). Se dit des roches métamorphiques qui présentent une structure à la fois cristalline et feuilletée : *Le gneiss et le micaschiste sont des roches cristallophylliennes.*

cristaux n. m. pl. V. CRISTAL.

criste-marine [kristmarin] n. f. (de *criste,* du gr. *krêthmon, krithmon,* fenouil de mer, transcrit *crithmum* en lat. médiév., puis confondu avec le lat. *crista* [v. CRÊTE], et de *marine,* fém. de l'adj. *marin ;* XV^e s., *Grant Herbier,* écrit *crete marine ; criste-marine,* 1580, Palissy). Nom usuel du *crithmum* ou *crithme,* dit encore *perce-pierre,* plante des sols salés, à feuilles charnues comestibles, commune sur les côtes de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée, de la famille des ombellifères : *Çà et là verdit la criste-marine, grasse, juteuse, acidulée* (Colette).

● Pl. *des* CRISTES-MARINES.

cristi ! [kristi] interj. (aphérèse de *sacristi* [v. ce mot] ; 1866, Larousse). *Pop.* Abrév. de SACRISTI : *Cristi ! Vous avez de l'estomac !* (Vallès).

critère [kritɛr] ou **critérium** [kriterjɔm] n. m. (bas lat. *criterium,* gr. *kritêrion,* ce qui sert à juger, de *krinein,* discerner ; 1643, Du Bosc [*critère,* forme francisée, fin du XVIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Caractère, signe, principe qui permet de juger de quelque chose, de distinguer une chose parmi d'autres : *Dans cette foule de sentiments, quel sera notre critérium pour en bien juger ?* (Rousseau). *On prenait comme critérium de l'intelligence de tout nouveau ce qu'il pensait des articles de Brichot* (Proust). *L'orthographe est devenue le critérium de la belle éducation, cependant que le sentiment musical, le nombre et le dessin des phrases ne jouent absolument aucun rôle dans les études ni dans les épreuves* (Valéry). *Pour lui aussi* [Kierkegaard], *l'antinomie et le paradoxe deviennent critères religieux* (Camus). || **2.** *Fam.* Ce qui permet une estimation : *La dot, c'est pour l'opinion un critérium* (Margueritte).

● SYN. : **1** *indice, marque, preuve, référence.*

● REM. L'Académie (1932) écrit *criterium,* sans accent, mais l'usage a consacré la forme accentuée. De nos jours, la forme francisée *critère* tend à l'emporter sur *critérium.*

critérium [kriterjɔm] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; sens 2, 1877, Littré ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** V. CRITÈRE. || **2.** Course hippique réservée aux chevaux du même âge et qui a pour but de désigner le meilleur sujet de chaque génération : *Le critérium des trois ans.* || **3.** Épreuve sportive réservée à certaines catégories, et destinée à sélectionner les concurrents d'un championnat ou les meilleurs athlètes d'une spécialité : *Un critérium cycliste est une course en circuit fermé. Le « Critérium des as ».*

● Pl. *des* CRITÉRIUMS.

crithmum ou **crithme** n. m. V. CRISTEMARINE.

criticisme [kritisism] n. m. (de *critique* 2 ; 1830, Balzac). Doctrine philosophique fondée sur la critique de la connaissance et dont le promoteur fut Kant.

criticiste [kritisist] adj. (de *criticisme ;* 1845, Bescherelle, comme adj. et comme n.). Qui a rapport au criticisme : *La deuxième partie du poème* [« Religions et religion », de V. Hugo] *arrive à des pensées criticistes sur la lumière qui vient du devoir* (Renouvier).

◆ n. et adj. Partisan du criticisme.

critiquable [kritikabl] adj. (de *critiquer ;* 1737, *le Mercure de France*). Qui peut être critiqué ; qui prête à la critique, au blâme : *Une opinion, une décision critiquable. Dans la vie, tout est admirable et critiquable* (Bataille).

● SYN. : *blâmable, contestable, discutable.*

1. critique [kritik] adj. (bas lat. médic. *criticus,* qui marque une crise, gr. médic. *kritikos,* décisif, critique, de *krinein,* juger comme décisif ; 1372, J. Cor-bichon, écrit *cretique* [*critique,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1888, Larousse). **1.** Se dit de la phase d'une maladie qui marque un changement dans son évolution et décide de son issue favorable ou défavorable : *Période critique, jours critiques. La maladie entre dans sa phase critique.* || Par anal. *Âge critique,* âge auquel se produisent certaines transfor-

mations physiologiques, et qui précède la vieillesse : *Chez la femme, la ménopause marque l'âge critique.* || **2.** Qui décide du sort de quelqu'un ou de quelque chose : *Il était évident que l'instant critique arrivait* (Hugo). *J'ai signalé, il y a quelque quarante ans, comme un phénomène critique dans l'histoire du monde la disparition de la Terre libre, c'est-à-dire l'occupation achevée des territoires par des nations organisées, la suppression des biens qui ne sont à personne* (Valéry). || *Spécialem.* Qui comporte de graves dangers, inspire les plus vives inquiétudes : *Aux jours les plus critiques, il lit le désespoir dans les fureurs, et jusque dans les progrès effrayants de l'ennemi* (Valéry). || **3.** *Température critique,* température au-dessus de laquelle un gaz ne peut être liquéfié par simple pression. || *Point critique,* état limite entre l'état liquide et l'état gazeux. || *Point critique, limite critique de résistance,* degré maximal de la résistance mécanique d'un corps.

2. critique [kritik] n. f. (gr. *kritikê,* art de juger, fém. substantivé de l'adj. *kritikos,* capable de juger, de *krinein,* discerner ; 1580, Scaliger, aux sens 1-3 ; sens 4, 1680, Richelet ; sens 5, 1863, Littré ; sens 6-7, 1662, Molière). **1.** Examen méthodique, discussion ayant pour objet d'apprécier, du point de vue philosophique, esthétique ou moral, la valeur d'une chose (idée, texte, fait), et plus particulièrement d'en établir la vérité ou l'authenticité : *La « Critique de la raison pure », la « Critique du jugement » et la « Critique de la raison pratique » sont les trois ouvrages fondamentaux de Kant. Critique d'un témoignage.* || *Critique de la connaissance,* partie de la philosophie consacrée au problème de la valeur de la connaissance humaine. || *Critique historique,* analyse méthodique des sources historiques — documents et témoignages — et appréciation de leur valeur : *L'auteur* [Tocqueville] *applique à l'histoire contemporaine les procédés de critique rigoureuse que revendique pour elle la science du passé* (Jullian). || *Critique externe, critique interne,* examen d'un document quant à son origine, son authenticité, et quant à la signification de son contenu. || *Critique philologique, critique des textes ou critique verbale,* art de déceler et de corriger les fautes d'un texte transmis, manuscrit ou imprimé. || **2.** *Par extens.* Faculté de l'esprit qui permet de porter un jugement sain sur la valeur, l'authenticité de quelque chose : *Ils manquaient de critique en s'imaginant que le catholicisme des théologiens a été la religion même de Jésus* (Renan). || **3.** *Spécialem.* Art de juger les œuvres de l'esprit (littéraires, artistiques, musicales) et de les apprécier surtout du point de vue esthétique : *Critique littéraire. Critique d'art. Critique dramatique. L'artiste reproche tout d'abord à la critique de ne pouvoir enseigner au bourgeois, qui ne veut ni peindre ni rimer, ni à l'art, puisque c'est de ses entrailles que la critique est sortie* (Baudelaire). *Il n'est pas de mot qui vienne plus aisément ni plus souvent sous la plume de la critique que le mot d' « influence », et il n'est point de notion plus vague parmi les vagues notions qui composent l'armement illusoire de l'esthétique* (Valéry). || **4.** Jugement porté sur une œuvre littéraire, artistique, musicale : *Une critique juste et perspicace a le devoir de mettre en lumière* [...] *ce qui embellit et enrichit* [...] *l'inépuisable trésor des lettres françaises* (L. Daudet). || *Par extens.* Article, écrit portant un jugement sur une œuvre littéraire, artistique, musicale : *Sa critique n'a pas été imprimée.* || Fam. *Avoir une bonne, une mauvaise critique,* se dit, dans les milieux littéraires ou artistiques, des jugements écrits portés par la critique sur un écrivain, un artiste, une œuvre : *Ce film a eu une excellente critique.* || **5.** Ensemble de ceux qui font métier de juger les œuvres littéraires, artistiques, musicales : *Il exposa sa « Cléopâtre » et fut en quelques jours porté aux nues par la critique et le public* (Maupassant). || *Désarmer la critique,* trouver grâce auprès des censeurs les plus difficiles. || **6.** *Péjor.* Jugement défavorable porté sur quelqu'un ou sur quelque chose : *À cette époque, les articles d'éloges et de critiques avaient beaucoup plus de valeur que maintenant* (Baudelaire). *Tout en se promenant, on se permit des critiques* (Flaubert). || *Être à l'abri de la critique,* ne s'exposer à aucune critique, n'encourir aucun reproche. || **7.** Tendance de l'esprit à juger défavorablement et à relever plutôt les défauts que les qualités : *Cet esprit de choix, ce subtil tact d'omission n'est rien d'autre que la faculté de critique sous un de ses aspects les plus caractéristiques* (Gide). *La louange exerce et trouble la sensibilité bien plus que ne fait la critique* (Valéry).

◆ adj. (1667, Boileau). **1.** Se dit de ce qui exprime une critique, une appréciation sur la valeur d'une œuvre, d'une idée, etc. ; qui fait preuve de discernement, de perspicacité : *Analyse critique. Méthode critique. Observations, remarques critiques. L'idée d'une recherche critique de la vérité* (Renan). *M. Bergeret* [...] *promenait à l'aventure son imagination critique parmi les vivants et les morts* (France). || *Esprit critique,* esprit de libre examen qui n'accepte aucune assertion sans en avoir fait un examen préalable : *Malherbe et Boileau se distinguent tous les deux par une forte dose d'esprit critique* (Sainte-Beuve) ; *par extens.,* personne qui fait preuve d'un tel esprit, et, plus rarement, qui a tendance à critiquer, à remarquer tous les défauts. || *Sens critique,* tendance à ne rien admettre sans l'avoir examiné préalablement ; par extens., faculté de juger sainement, de discerner le vrai du faux : *Le sens critique qu'il croyait exercer sur tout lui faisait complètement défaut* (Proust). || *Apparat* (ou *appareil*) *critique,* V. APPARAT. || *Édition critique,* édition qui vise à restituer le texte d'un auteur en l'accompagnant d'un commentaire. || **2.** *Class.* Qui trouve à redire à tout, malveillant : *Ce sont des gens trop critiques, on ne saurait vivre avec eux* (Acad., 1694).

3. critique [kritik] n. m. (lat. *criticus,* critique, juge des ouvrages de l'esprit, gr. *kritikos* [v. l'art. précéd.] ; 1580, Scaliger, au sens 1 ; sens 2, 1675, Widerhold). **1.** Personne qui fait profession de juger les œuvres littéraires, artistiques, musicales : *Critique littéraire, dramatique. Critique d'art. Le critique est un homme qui sait lire et qui apprend à lire aux autres* (Sainte-Beuve). *Pour être critique, on n'en est pas moins homme, et la passion rapproche les tempéraments analogues et soulève la raison à des hauteurs nouvelles* (Baudelaire). *Les critiques feront quand même des articles respectueux, pour la forme* (Duhamel). *Au lieu de respecter les maîtres, les critiques encouragent les barbares* (Maurois). || **2.** *Class.* et *péjor.* Celui qui condamne ou blâme par principe, qui a tendance à juger défavorablement, à dénigrer : *Ils* [les hommes] *seraient peut-être pires, s'ils venaient à manquer de censeurs ou de critiques* (La Bruyère). *Quoi ! Je souffrirai, moi, qu'un cagot de critique | Vienne usurper céans un pouvoir tyrannique ?* (Molière).

● REM. S'emploie parfois au féminin : *M^me^ Mazerelles, esprit borné, critique nulle* [...], *par une admiration incompréhensive qu'elle ne savait pas dissimuler* (Martin du Gard).

critiquer [kritike] v. tr. (de *critique* 3 ; 1611, Cotgrave, au sens 2 ; sens 1, 1674, Malebranche). **1.** *Vx.* Analyser, juger les œuvres littéraires ou artistiques de façon à mettre en lumière leurs qualités et leurs défauts : *Il a bien critiqué le livre qu'il avait dans la tête, il n'a pas critiqué celui de l'auteur* (Montesquieu). || **2.** *Par extens.* Juger d'une façon défavorable, et parfois malveillante : *Cicéron critiquait un orateur prolixe* (Nerval). *Jamais, dit-elle gravement, il ne me viendrait à l'esprit de critiquer ce que fait mon père* (Duhamel). || *Absol.* Formuler des critiques, des appréciations défavorables : *Rien n'est plus doux que d'admirer, rien n'est plus désagréable que de critiquer* (Baudelaire). *On peut critiquer, oui. On peut même condamner ce qui est* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *discuter, étudier, examiner ;* **2** *blâmer, censurer, condamner, décrier, désapprouver, réprouver.*

critiqueur, euse [kritikœr, -øz] adj. et n. (de *critiquer ;* 1589, Vigenère, comme n. ; comme adj., 1810, Cormon). Qui a la manie de critiquer, qui aime critiquer, souvent avec malveillance.

croassement [krɔasmɑ̃] n. m. (de *croasser ;* 1549, J. du Bellay, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIII^e^ s., Voltaire). **1.** Cri

du corbeau et de la corneille : *C'est* [...] | *Du corbeau qui s'ébat, l'aigre croassement* (Lamartine). || **2.** *Fig.* Rumeur discordante ou malveillante (surtout au plur.) : *Les croassements des envieux, des jaloux.*

croasser [krɔase] v. intr. (de l'onomatop. *kro-*, évoquant le cri du corbeau ; XV^e s., Godefroy, écrit *croescer* [*crouasser,* 1564, J. Thierry ; *croasser,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1667, Boileau). **1.** En parlant du corbeau, de la corneille, pousser le cri particulier à leur espèce : *Tel, lorsqu'un corbeau sinistre | Croasse, sur le fleuve éperdument neigeux* (Heredia). || **2.** *Fig.* Faire entendre des rumeurs malveillantes : *Vainement de Dijon l'impudent écolier | Croassa contre lui* [Delille] *du fond de son bourbier* (Voltaire).

croate [krɔat] adj. et n. (1678, Guillet). Qui se rapporte à la Croatie ; habitant ou originaire de cette région.

◆ n. m. (1866, Larousse). Langue parlée en Croatie.

1. croc [krɔk] (onomatop., comme *crac* et *cric ;* 1694, Acad., au sens actuel [s'emploie comme exclamation, avec diverses valeurs, depuis le XV^e s.]). Onomatopée exprimant le bruit que font les aliments secs et durs écrasés sous la dent.

2. croc [kro] n. m. (francique **krōk,* crochet ; v. 1155, Wace, au sens 2 ; sens 1, XIII^e s. ; sens 3, 1664, Molière ; sens 4, début du XVIII^e s.). **1.** Tige de métal, de bois, etc., pointue et recourbée, à laquelle on suspend quelque chose : *Du plafond tombait sinistrement, au bout d'un croc de fer, une longue flèche de lard* (Gautier). || *En croc,* recourbé en forme de crochet : *Une figure ridicule, grand nez, grandes lunettes, grandes moustaches en croc, apparaît entre deux rideaux* (Baudelaire). || Class. *Avoir à son croc, mettre à son croc,* avoir à sa disposition, mettre en réserve : [Le rustre] *convertit en monnaie | Ses chapons, sa poulaille ; il en a même au croc* (La Fontaine). || Class. *Pendre, mettre au croc,* déposer, laisser de côté : *Pendre son épée au croc* (quand on n'avait pas à l'utiliser). *Je pendis au croc une seconde fois mon habit, pour en prendre un de mon maître et me donner l'air d'un médecin* (Lesage). || Class. et fig. *Être au croc,* être interrompu, empêché : *Quoi ! la pièce* [une comédie] *est au croc une seconde fois* (Piron). || **2.** Outil formé d'un long manche armé en son extrémité d'un ou de plusieurs crocs, et servant à accrocher, à décrocher, à attirer à soi quelque chose : *Des gars, avec des perches et des crocs, tiraient la paille du sommet* (Flaubert). || **3.** Canine forte, longue et pointue, qui dépasse les autres dents chez certains animaux : *Donner un coup de croc. Un chien qui découvre, montre ses crocs. D'autres monstres* [...] | *Dans sa chair déchirée enfonçaient leurs crocs blancs* (Banville). *Il a vu la terreur de Némée | Qui sur le ciel sanglant ouvre sa gueule armée | Et la crinière éparse et les sinistres crocs* (Heredia). || **4.** *Fam.* Dent de l'homme (dans quelques expressions). || *Montrer les crocs,* se montrer menaçant. || Pop. *Avoir les crocs,* avoir faim.

croc-en-jambe [krɔkɑ̃ʒɑ̃b] n. m. (de *croc* 2, *en* et *jambe ;* 1554, Amyot, au sens 1 ; sens 2, fin du XVI^e s.). **1.** Action de passer le pied dans les jambes de quelqu'un de manière à le faire tomber : *Faire un croc-en-jambe. Mon bon maître* [...], *passant à côté de son homme, l'envoya, d'un croc-en-jambe, contre une borne* (France). || **2.** *Fig.* Manière adroite, mais sournoise, de faire échouer quelqu'un, de causer sa perte, de façon à le supplanter : *Faire un croc-en-jambe à un confrère.*

● SYN. : **1** *croche-patte* (fam.), *croche-pied.*

● REM. Le c final de *croc-en-jambe* se prononce même au pluriel : *des* CROCS-EN-JAMBE [dekrɔkɑ̃ʒɑ̃b]

croche [krɔʃ] adj. (de *croc* 2, d'après l'anc. n. f. *croche,* crochet [XIII^e-XV^e s.] ; 1526, C. Marot). *Vx.* Qui est recourbé à l'extrémité : *Jambes croches. Doigts croches.* || Fig. et pop. *Avoir la main croche, les pattes croches,* être rapace, avare.

◆ n. f. (1680, Richelet [*crochue,* 1611, Cotgrave]). Note de musique dont la queue porte un crochet, et qui vaut la moitié d'une noire, le quart d'une blanche et le huitième d'une ronde. || *Double, triple, quadruple croche,* croche qui porte deux, trois, quatre crochets, et qui vaut la moitié, le quart, le huitième de la croche.

◆ **croches** n. f. pl. (1803, Boiste). Tenailles à mâchoires perpendiculaires aux manches, dont le forgeron se sert pour maintenir le fer rouge sur l'enclume.

croche-pied [krɔʃpje] ou , fam., **croche-patte** [krɔʃpat] n. m. (de *croche,* forme du v. *crocher,* et de *pied, patte ;* XX^e s.). Syn. de CROC-EN-JAMBE.

● Pl. *des* CROCHE-PIEDS, *des* CROCHE-PATTES.

crocher [krɔʃe] v. tr. (de croc 2 ; XII^e s., écrit *crochier* [*crocher,* XIV^e s.], aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* Saisir avec un croc. || **2.** En termes de marine, passer le croc d'une poulie là où elle doit agir : *On croche des palans sur des élingues pour hisser les fardeaux.* || **3.** *Fam.* Attraper, agripper quelque chose avec la main, en recourbant les doigts pour serrer : *Quand ma main croche, rappelle-toi que je ne suis pas près de dévisser* (Frison-Roche) ; et pronom. : *Enfin, elle se donna, s'ouvrit, cette petite main serrée, et leurs doigts se crochèrent à écarteler leurs gants ; une minute délicieuse de plein aveu, de possession complète* (Daudet). || **4.** Égaliser les boucles d'un tricot.

crochet [krɔʃɛ] n. m. (de *croc* 2 ; XII^e s., aux sens 1 et 5 ; sens 2, milieu du XVI^e s. ; sens 3, 1863, Littré ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 6, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 7-8, 1723, Savary des Bruslons [« accolade qui sert à unir plusieurs lignes », 1690, Furetière] ; sens 9, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens 10, début du XX^e s. ; sens 11, 1697, Regnard ; sens 12, v. 1930). **1.** Instrument à extrémité recourbée, qui permet de tirer à soi quelque chose : *Pêcher des crabes dans les rochers avec un crochet.* || *Spécialem.* Fer coudé et pointu, fixé à une poignée en bois, dont les chiffonniers se servent pour fouiller dans les poubelles. || **2.** Tige en métal recourbée qu'utilisent les serruriers pour ouvrir une serrure dont on ne possède pas la clef. || **3.** Sorte de houe à fortes dents servant à différents travaux de jardinage. || **4.** Tige de métal, de bois, d'ivoire, etc., amincie et façonnée en crochet à l'une de ses extrémités, avec laquelle on exécute certains ouvrages de tricot, en laine, en fil, en soie, etc. : *Travaux au crochet. Dentelle au crochet.* || *Par extens.* Ouvrage, en particulier broderie, dentelle, exécuté à l'aide du crochet : *Faire du crochet.* || **5.** Petit croc ou attache mobile servant à fixer ou à suspendre quelque chose : *Crochet de boucherie. Nous avons vu au plafond le grand crochet double qui servait à pendre* (Flaubert). *Volet retenu par un crochet.* || **6.** Dent aiguë de certains animaux : *Crochets du cheval.* || Dent à venin des serpents venimeux. || **7.** Parenthèse qui consiste en une barre verticale dont les extrémités sont à angle droit [] : *Mettre un mot, une phrase entre crochets.* || **8.** En architecture, ornement saillant dont l'extrémité s'enroule en forme de feuillage ou de bourgeon, caractéristique du style gothique. || **9.** *Fam.* Changement de direction, détour qui allonge l'itinéraire normal : *Nous avons fait un crochet par Chartres pour voir la cathédrale. La route fait un crochet à cet endroit.* || **10.** En termes de boxe, coup de poing porté horizontalement avec le bras replié : *Un crochet du droit, du gauche.* || **11.** *Class.* Petite mèche de cheveux frisés, plaquée sur les tempes ou sur le front : *Ses cheveux frisaient à la vieille mode, le crochet sur les tempes* (Rousseau). || **12.** *Fig.* Concours d'artistes amateurs dans lequel les spectateurs écartent, en criant *Crochet !,* les candidats qui leur déplaisent : *Crochet radiophonique. Radio-crochet.*

◆ **crochets** n. m. pl. (1538, R. Estienne [*vivre, être aux crochets de,* 1808, d'Hautel]). Châssis de bois que les portefaix fixent sur leur dos à l'aide de bretelles, pour porter les fardeaux. || Hotte de vitrier. || Fig. et fam. *Vivre, être aux crochets de quelqu'un,* vivre à ses dépens : *Il ne voulait point vivre aux crochets de Bouvard* (Flaubert).

crochetable [krɔʃtabl] adj. (de *crocheter ;* 1845, Bescherelle). Qui peut être crocheté : *Serrure crochetable.*

● CONTR. : *incrochetable.*

crochetage [krɔʃtaʒ] n. m. (de *crocheter ;* 1808, Boiste). Action de crocheter une serrure.

crocheter [krɔʃte] v. tr. (de *crochet ;* 1457, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). [Conj. **4 b** selon l'Acad., **4 a** ou **4 b** selon Littré.] **1.** Ouvrir une serrure avec un crochet : *Il crochette en riant la serrure de fer d'une belle bastille* (Hugo). ‖ *Par extens.* Ouvrir une porte avec effraction, la forcer : *Toutes les portes de la prison étaient crochetées* (Gautier). ‖ **2.** Saisir avec un crochet : *Le chiffonnier crochetait des chiffons dans un tas de détritus.*

◆ v. intr. (XX^e s.). Faire un crochet, un détour : *Vers lui arrivait au galop, pourchassé, un petit taureau d'un rouge obscur de cuir patiné. Il crocheta avec brusquerie* (Montherlant). *Il crocheta, son vélo à l'épaule* (Genevoix).

◆ **se crocheter** v. pr. (1845, Bescherelle). *Pop.* Se battre, en venir aux mains.

1. crocheteur [krɔʃtœr] n. m. (de *crocheter ;* v. 1440, Ch. d'Orléans). Celui qui ouvre les serrures avec un crochet, qui force les portes pour voler : *Sortez d'ici, crocheteurs de portes des moribonds* (Maupassant).

2. crocheteur [krɔʃtœr] n. m. (de *crochets* [de portefaix] ; milieu du XV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* et *littér.* Homme qui portait des fardeaux avec des crochets : *Il vient d'arriver un domestique qui demande à vous parler : il est suivi d'un crocheteur qui porte une valise* (Marivaux). *Nous avons, sur les ports anglais, fait le métier de crocheteurs* (Béraud). ‖ **2.** *Par extens.* et *vx.* Homme brutal, grossier, sans éducation.

crochu, e [krɔʃy] adj. (de *croc* 2 ; fin du XII^e s., Reclus de Moiliens [*avoir les mains crochues,* 1611, Cotgrave ; *cheval crochu,* 1678, Guillet ; *atomes crochus,* 1580, Montaigne]). Recourbé en forme de croc : *Un morceau de fer crochu. Un bec crochu. Les crabes lourds aux pattes crochues* (Maupassant). *Nous vîmes Mosaïde* [...], *les mains en forme de griffes avec des ongles crochus* (France). ‖ *Nez crochu,* nez busqué, nez aquilin. ‖ Fig. et fam. *Avoir les mains, les ongles crochus,* être d'un naturel avide, rapace ; avoir du penchant pour le vol. ‖ *Cheval crochu,* cheval qui a les jarrets trop rapprochés l'un de l'autre. ‖ *Corps ou atomes crochus,* dans le système de Démocrite, d'Épicure, atomes de forme telle qu'ils peuvent s'agglomérer et constituer ainsi la matière. ‖ Fig. et fam. *Avoir des atomes crochus avec quelqu'un,* s'accorder avec lui par l'esprit, le caractère ou le cœur, éprouver une sympathie spontanée pour lui.

crocodile [krɔkɔdil] n. m. (lat. *crocodilus,* gr. *krokodeilos ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *cocadrille, cocodrille* [*crocodile,* 1538, R. Estienne], aux sens I, 1-2 ; sens II, 1, XX^e s. ; sens II, 2, 1888, Larousse).

I. 1. Reptile amphibie, type de l'ordre des crocodiliens, qui vit dans les fleuves des régions chaudes : *Les anciens Égyptiens vénéraient le crocodile.* ‖ Fig. *Larmes de crocodile,* larmes hypocrites, destinées à émouvoir et à tromper (par allusion à la fable, attestée depuis le IX^e s., d'après laquelle le crocodile verse des larmes après avoir dévoré un homme). ‖ **2.** *Par extens.* La peau de cet animal, utilisée en maroquinerie : *Un sac en crocodile.* (On dit aussi pop., par abrév., *un sac, une ceinture en croco.*)

II. 1. Scie à dents inclinées, qui sert à débiter la pierre tendre. ‖ **2.** Poutre métallique (de forme allongée, d'où son nom) placée entre les rails d'une voie ferrée, et qui, au contact d'une brosse métallique fixée sous la locomotive, déclenche un signal sonore.

crocodiliens [krɔkɔdiljɛ̃] n. m. pl. (de *crocodile ;* fin du XVI^e s., comme adj., au sens de « de la nature du crocodile » ; comme n. m., au sens actuel, 1839, Boiste). Ordre de reptiles comprenant les plus grands et les plus élevés en organisation des reptiles actuels : crocodile, gavial, alligator, caïman.

crocus [krɔkys] n. m. (mot lat., du gr. *krokos,* safran ; 1372, J. Corbichon). Plante herbacée à bulbe, de la famille des iridacées, à feuilles très étroites, à fleurs de couleurs vives (violettes, panachées ou jaunes), paraissant à l'automne ou au printemps : *Les bois que l'on traverse se fleurissent déjà de crocus mauves* (Gide).

croire [krwar] v. tr. (lat. *credere,* confier, croire, penser, avoir confiance ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *credre* [*creire,* XI^e s. ; *croire,* XII^e s.], au sens I, 2 ; sens I, 1, fin du X^e s., *Vie de saint Léger ;* sens I, 3-4, II, et III, 4-5, 1080, *Chanson de Roland ;* sens III, 1, XIII^e s. ; sens III, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens III, 3, v. 1175, Chr. de Troyes). [Conj. **66.**]

I. CROIRE QUELQUE CHOSE, CROIRE et l'infinitif, CROIRE QUE (et l'indicatif ou le subjonctif). **1.** Tenir pour vrai ; admettre comme réel, certain : *Croire une histoire. Bouvard ne voulut rien croire* (Flaubert). *Il croit toujours avoir raison. Nous croyons qu'il y a dans ce seul mérite du christianisme de quoi expier tous les crimes des hommes* (Chateaubriand). *Je ne crois pas que vous puissiez réussir à le convaincre.* ‖ *Croire quelque chose de quelqu'un,* croire quelque chose au sujet de quelqu'un : *Voilà certainement ce qu'il veut qu'on croie de lui* (Courier). ‖ *Faire croire quelque chose à quelqu'un,* lui faire admettre ce qui est faux : *Il lui fait croire tous ses mensonges. Jamais on ne me fera croire, s'écria l'étudiant, que la belle comtesse de Restaud appartienne au père Goriot* (Balzac). ‖ *Laisser croire quelque chose à quelqu'un,* laisser volontairement cette personne dans l'erreur. ‖ **2.** *Class.* Avoir foi en l'existence, en la réalité de (auj. *croire à, croire en* [v. le v. tr. ind.]) : [Il] *ne croyait pas l'immortalité de l'âme* (Racine). ‖ *Spécialem.* S'employait dans un sens religieux : *Vivre mal en croyant Dieu* (Nicole). ‖ **3.** Tenir pour possible, vraisemblable ; avoir pour opinion, estimer : *J'en savais plus qu'il ne le croyait* (Vigny). *N'est-ce pas là ce qu'on doit croire, docteur ?* (France). *Il* [...] *devenait sombre quand il croyait voir que d'autres s'amusaient* (Stendhal). *Je ne crois pas forfaire à l'honneur, ni à ma conscience* (Daudet). *Je ne crois pas que Robert se trompât absolument* (Proust). *Ne croyez pas que mon bonheur soit fait à l'aide de richesses* (Gide). ‖ Impers. *Il est à croire que,* il paraît vraisemblable, probable que : *Il est à croire qu'il n'a jamais examiné la question.* ‖ **4.** *Par extens.* Créer dans son esprit une image, une représentation vraie ou fausse, imaginer : *Croiriez-vous que le prince regarde sous les lits de son appartement avant de se coucher ?* (Stendhal).

II. CROIRE QUELQU'UN. Tenir quelqu'un pour sincère, véridique ; ajouter foi à son témoignage, à ses affirmations : *Croire quelqu'un sur parole.* ‖ Fam. *Je vous crois,* telle est aussi mon opinion, ma conviction ; *par extens.,* c'est évident. ‖ Absol. *Je crois bien,* c'est mon opinion la plus sincère, assurément : *Ah ! je crois bien ! Je l'aime pour lui-même* (Balzac). ‖ Pop. et ironiq. *J' te crois...,* certainement, évidemment.

III. CROIRE QUELQU'UN OU QUELQUE CHOSE. **1.** *Croire* (avec un attribut de l'objet), tenir quelqu'un ou quelque chose pour, le considérer comme : *Tout le monde la croyait au comble de la faveur* (Stendhal). *On vous croit monarchiste et cela vous nuit* (France). *Ô bonté d'être cru plus malheureux que tout* (Verlaine). *J'ai chanté pour vous, Sulamite, des chants tels qu'on les croit presque religieux* (Gide). ‖ **2.** *En croire quelqu'un,* s'en rapporter entièrement à son opinion sur un sujet donné : *C'est une entreprise très difficile, croyez-en ceux qui ont quelque expérience dans ce domaine.* ‖ *À l'en croire,* si l'on ajoutait foi à ses paroles, selon lui. ‖ **3.** *En croire quelque chose,* ajouter foi, en une matière, à l'opinion exprimée, au témoignage de quelque chose : *Si j'en crois cette lettre. Si j'en crois mon expérience.* ‖ *Ne pas en croire ses yeux, ses oreilles,* être profondément surpris, étonné. ‖ **4.** Class. *Croire quelque chose, croire quelqu'un,* obéir à, suivre le conseil, l'avis de : *Mon cœur imprudent* | *A trop cru les transports d'un désir trop ardent* (Corneille). *Oui, Monsieur, je vous*

crois comme mon propre père [= je suis vos avis] (Racine). || **5.** *Par extens.* Considérer quelqu'un comme de bon conseil, suivre ses avis : *Croyez-moi, il faut agir ainsi.*

• SYN. : **I, 1** *admettre, avaler* (fam.), *gober* (fam.) ; **3** *penser, présumer, supposer ;* **4** *se figurer, se représenter.* || **II** *se fier à.* || **III, 1** *estimer, imaginer, juger ;* **2** et **3** *s'en rapporter à ;* **5** *écouter.* — CONTR. : **I, 1** *contester, démentir, réfuter.* || **II** *douter de.*

• REM. Si la principale est affirmative, *croire que* se construit avec l'indicatif ou avec le conditionnel (futur dans le passé) : *Je crois qu'il est compétent. Je croyais qu'il serait compétent.* Lorsque la principale est négative ou interrogative, *croire que* se construit avec le subjonctif : *Je ne crois pas qu'il soit compétent. Tu ne croyais pas qu'il fût compétent. Croyez-vous qu'il soit compétent ?* Cependant, *croire que* est construit avec l'indicatif quand l'interrogation (interrogation oratoire) ou la négation n'empêche pas d'envisager dans sa réalité le fait exprimé dans la subordonnée : *A qui fera-t-on croire qu'il est compétent ? Croyez-vous qu'il est compétent ? Je ne crois pas qu'il est compétent.*

◆ v. tr. ind. (sens I, 1, 1538, R. Estienne ; sens I, 2, début du XIIe s. ; sens I, 3, v. 980, *Passion du Christ ;* sens II, 1-2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens III, fin du Xe s., *Vie de saint Léger ;* sens IV, 1640, Corneille).

I. CROIRE À. **1.** *Croire à une chose* : 1° Tenir son existence pour certaine, probable ou possible : *Croire à l'innocence d'un inculpé. Croire à la paix ;* 2° Tenir cette chose pour vraie ou vraisemblable : *Croire à la parole, à la sincérité de quelqu'un. Croyez à mes sentiments dévoués ;* 3° Être convaincu de l'efficacité, de la valeur de cette chose : *Croire à l'astrologie. Crois ou ne crois pas à ce qu'on t'enseignera* (Stendhal). *Il croyait au talent et en faisait la base de sa foi* (Renan). *De sorte que croire à la médecine serait la suprême folie, si n'y pas croire n'en était pas une plus grande, car de cet amoncellement d'erreurs se sont dégagées à la longue quelques vérités* (Proust). || Fam. *C'est à ne pas y croire, à n'y pas croire,* c'est une chose qui paraît tellement impossible ou invraisemblable qu'on n'ose pas croire qu'elle existe ou soit vraie. || *Croire à quelque chose comme à l'Évangile,* y croire très fermement. || **2.** *Croire à quelqu'un,* croire qu'il existe, qu'il a un pouvoir : *Croire au diable. Croire aux revenants. Croire aux astrologues* (Acad.). || **3.** Class. *Croire à quelqu'un,* ajouter foi à ses paroles, à son témoignage (auj. *croire quelqu'un*) : *A qui croire des deux, et quelle résolution prendre sur des avis opposés ?* (Molière).

II. CROIRE EN. **1.** Littér. *Croire en une chose,* fonder des espoirs sur cette chose, être persuadé de sa valeur : *Je crois fermement en une vocation ineffable qui m'est donnée* (Vigny). *Descartes croit en la puissance de sa pensée à partir de l'expérience qu'il a faite de ses talents de géomètre* (Valéry). || **2.** *Croire en quelqu'un,* avoir confiance en lui, en son caractère, ses qualités. || *Croire en soi,* avoir confiance en ses propres possibilités et être assuré de son avenir ; *péjor.*, avoir une opinion beaucoup trop favorable touchant ses propres mérites, être orgueilleux, présomptueux.

III. CROIRE À OU EN. Dans le domaine religieux, avoir foi en l'existence de, mettre sa confiance en : *Croire au Saint-Esprit, à ou en la vie éternelle. Les femmes de la Judée crurent au Sauveur, l'aimèrent, le suivirent, l'assistèrent de leur bien, le soulagèrent dans ses afflictions* (Chateaubriand). *Je viens à vous, Seigneur, Père auquel il faut croire* (Hugo). *Les preuves existent de gens ne croyant ni à Dieu ni à diable, qui ont été pourtant, grâce aux prières des assistants, guéris* (Huysmans). *Il faut croire en Dieu et dans toutes les vérités de notre sainte religion* (France). *Je puis croire en Dieu, croire à Dieu, aimer Dieu, et tout mon cœur m'y porte* (Gide). *Celui qui croyait au ciel | Celui qui n'y croyait pas | Tous deux adoraient la belle | Prisonnière des soldats* (Aragon). || Absol. *Croire en Dieu,* avoir la foi.

IV. CROIRE DE. *Class.* || *Trop croire de,* trop présumer de : *Rome a trop cru de moi* (Corneille). || *Trop croire de soi,* être outrecuidant : *Et j'y pourrais un jour, sans trop croire de moi, | Prétendre, en les servant, un honorable emploi* (Molière).

◆ v. intr. (sens 1-2, XIIe s.). **1.** Avoir une certitude qui ne se fonde pas seulement sur la raison ; admettre sans critique un fait ou une affirmation : *Nier, croire et douter bien sont à l'homme ce que courir est au cheval* (Pascal). *Donc, le fait est sûr : croire, obéir et se taire* (Leconte de Lisle). *Je conviens volontiers que, chez la plupart des êtres, le besoin de croire est tellement impérieux, instinctif, qu'ils ne se préoccupent guère de savoir si ce qu'ils croient mérite d'être cru : ils baptisent vérité tout ce vers quoi les jette leur besoin de foi* (Martin du Gard). || **2.** Avoir la foi religieuse : *Vous avez le bonheur de croire* (Mérimée). *Le débat religieux* [est] *entre ceux qui croient que croire a une valeur quelconque, et les autres* (Valéry).

◆ **se croire** v. pr. (sens 1-3, début du XVIIe s.). **1.** *Se croire* (avec un attribut de l'objet),s'imaginer être : *Il se croit perdu. Deux sortes d'hommes : les uns justes qui se croient pécheurs, les autres pécheurs qui se croient justes* (Pascal). *La vertu se croit assez belle par elle-même* (Balzac). || *Spécialem.* Avoir de soi telle ou telle opinion : *Il se croit quelqu'un. Il se croit un phénix. Il se croit à jamais un raté.* || **2.** *Se croire beaucoup, s'en croire* (vieilli), et, absol. et fam., *se croire,* avoir une confiance excessive en soi, une opinion exagérément flatteuse de soi-même, être vaniteux : *Ces dames de Paris, ça s'en croit tant* (Daudet). || Class. *Se croire,* avoir confiance en soi (sans nuance péjor.) : *Tout est illustre en eux quand ils daignent se croire* (Corneille) ; agir selon ses goûts, ses caprices, ses sentiments (avec une nuance défavorable) : *Te croiras-tu toujours et ne pourrai-je pas | Te voir une fois sage... ?* (Molière). || **3.** *Se croire le droit, le devoir de,* s'attribuer le droit, s'assigner le devoir de, ou s'imaginer qu'on a le droit ou le devoir de : *Elle s'imagine que Max, en sa qualité d'héritier direct, s'était cru le droit de se l'approprier* (Mérimée). *Il se croit le devoir de continuer la tâche entreprise.* || *Se croire de l'esprit, du talent, du génie,* croire que l'on a de l'esprit, du talent, du génie.

• SYN. : **1** *s'estimer, se juger, se prendre pour, se supposer, se tenir pour.*

croisade [krwazad] n. f. (réfection, par changement de suff., de l'anc. franç. *croisée,* croisade, dér. de *croix* [XVe s. ; du XIIe au XVe s., on disait *croiserie, croisement,* de *croiser*], peut-être sous l'influence de l'ital. *crociata* et de l'esp. *cruzada,* de même étym. que *croisée ;* 1468, Chastellain, aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XVIIIe s., Voltaire). **1.** Nom donné aux expéditions que les chrétiens d'Occident firent au Moyen Âge pour délivrer la Terre sainte occupée par les musulmans : *Prêcher la croisade.* || **2.** *Par extens.* Expédition militaire faite dans un dessein religieux : *La croisade contre les albigeois.* || **3.** *Fig.* Vive campagne qui vise à créer un mouvement d'opinion pour soutenir une cause généreuse, réaliser une réforme, combattre un abus, etc. : *Croisade en faveur des orphelins. Croisade contre l'alcoolisme.*

croisé, e [krwaze] adj. (part. passé de *croiser ;* 1080, *Chanson de Roland* [*feu croisé* et *rimes croisées,* 1752, Trévoux ; *mots croisés,* 1929, Larousse ; *veste croisée,* milieu du XXe s.]). Se dit de choses qui se croisent, ou qui sont disposées en croix : *Jambes croisées. Barreaux croisés.* || *Feu(x) croisé(s),* ensemble de tirs provenant de points différents, mais convergeant vers un même objectif. || Fig. *Feu croisé,* attaques simultanées contre quelqu'un : *Le feu croisé des épigrammes.* || *Mots croisés,* mots disposés verticalement et horizontalement de telle sorte que certaines de leurs lettres coïncident ; *par extens.*, jeu consistant à trouver, d'après certaines indications, des mots ainsi disposés et à les inscrire sur une grille où chaque case blanche correspond à une lettre. || *Rimes croisées,* rimes disposées de telle manière que rimes féminines et rimes masculines sont alternées. || *Veste croisée, veston croisé,* veste, veston qui croise par-devant, c'est-à-dire dont l'un des revers passe sur l'autre (par opposition à *veste droite, veston droit*).

◆ adj. et n. m. (sens 1, début du XVIe s. ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** *Tissu croisé,* ou *croisé* n. m., tissu où le croisement des fils est très serré. || **2.** Se dit d'un animal issu d'un

croisement : *Chien croisé ;* et substantiv. : *un croisé.*

• Syn. : 2 *bâtard, hybride, mâtiné, métis, métissé.*

◆ **croisé** n. m. (XIIe s.). Celui qui se croisait, participait à une croisade contre les infidèles : *Ce fut de Corfou que partit cette armée de croisés* (Chateaubriand) ; et adjectiv. : *Un chevalier croisé* [...] | *Pousse un cheval plaqué de bandes de métal* (Leconte de Lisle).

croisée [krwaze] n. f. (part. passé fém. substantivé de *croiser ;* XIIIe s., Godefroy, aux sens 1-2 ; sens 3, 1508, *Comptes du château de Gaillon ;* sens 4, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Point où deux choses, et en particulier deux allées, deux routes, se coupent : *En quittant Marcouville, pour raccourcir, nous bifurquions à une croisée de chemins où il y a une ferme* (Proust). *La croisée des fils du réticule dans une lunette.* ‖ Fig. *La croisée des chemins,* le moment d'un choix entre plusieurs partis, d'une décision : *Cette intuition qui nous fait, à la croisée des chemins, prendre celui-ci plutôt que celui-là* (Bourget). ‖ **2.** *Spécialem.* Intersection du transept et de la nef d'une église. ‖ *Croisée d'ogives,* croisement de deux branches d'ogives qui forment l'armature des voûtes gothiques. ‖ *Croisée d'une épée,* point de rencontre des quillons, dans une épée à garde en forme de croix. ‖ **3.** Fenêtre ancienne où l'espace total est divisé en quatre par des meneaux en pierre ou en bois, disposés en croix. ‖ *Par extens.* Châssis vitré, ordinairement à battant, qui clôt une fenêtre tout en laissant pénétrer le jour : *Même là-bas, à Montparnasse, quand la terre s'ouvrait et leur prenait tout, elles n'avaient pas aussi vivement qu'à ce coin de croisée, devant ce fauteuil vide, la notion de l'irréparable, l'angoisse de l'éternelle séparation* (Daudet). *Ah ! croisées ! que de fois mon front s'est venu rafraîchir à vos vitres* (Gide). ‖ La fenêtre elle-même : *Les cinq croisées percées à chaque étage ont de petits carreaux* (Balzac). ‖ **4.** Pièces disposées en croix dans un mécanisme : *Croisée d'une roue d'horlogerie.*

croisement [krwazmɑ̃] n. m. (de *croiser ;* XIIe s., au sens de « croisade » [v. CROISADE] ; sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, début du XXe s. ; sens 5, 1829, Boiste). **1.** Action de croiser deux ou plusieurs choses, ou le fait de se croiser en parlant de deux ou plusieurs choses : *Le croisement des jambes découvrait jusqu'à la cheville son pied qu'il balançait indolemment* (Martin du Gard). *Croisement de bras. Le croisement des fils d'un tissu.* ‖ *Croisement du fer,* en termes d'escrime, action de croiser son épée ou son fleuret avec l'épée ou le fleuret de l'adversaire. ‖ **2.** Point où se rejoignent et se coupent deux ou plusieurs voies : *Croisement de deux routes, de deux voies ferrées.* ‖ **3.** Rencontre de deux personnes, de deux véhicules qui viennent de directions opposées : *Croisement de deux voitures sur une route.* ‖ **4.** En termes de linguistique, action de deux mots agissant l'un sur l'autre par contamination : *« Recroqueviller » semble dû au croisement de « coquille » et de « croc ».* ‖ **5.** Reproduction sexuelle utilisant des sujets (animaux ou végétaux) de même genre, mais de races ou d'espèces différentes ; produit qui en est issu : *Les croisements donnent souvent des sujets plus robustes. Un chien énorme, croisement de montagnard et de terre-neuve* (Maupassant).

• Syn. : 2 *carrefour, croisée, intersection, rond-point ;* 5 *hybridation, métissage.*

croiser [krwaze] v. tr. (de *croix ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *cruisier* [*croiser,* XIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 4, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 5, 1829, Boiste). **1.** Disposer deux choses en forme de croix ou d'X, en les mettant l'une sur l'autre : *Croiser des barres, des bâtons. En vérité, poursuivit-il en se croisant les jambes* [...], *je m'ennuie énormément* (Vigny). *Il croisa les bras en soutenant son menton dans une de ses mains* (Hugo). ‖ Fig. *Croiser* ou *se croiser les bras,* s'arrêter de travailler, ou demeurer inactif. ‖ *Croiser le fer, l'épée avec quelqu'un,* engager le fer avec un adversaire, ou se battre à l'épée : *Il avait toujours pris plaisir à aller sur le terrain quand il s'agissait de croiser le fer ou d'échanger des balles avec un adversaire* (Proust). ‖ Vx. *Croiser la baïonnette,* présenter le fusil armé de la baïonnette, pointe en avant et transversalement par rapport au corps : *Une compagnie d'infanterie, tambour battant, baïonnettes croisées* (Hugo). *Nous jouons à croiser la baïonnette devant des tanks* (Saint-Exupéry). ‖ *Croiser une veste, une écharpe,* faire passer un des côtés sur l'autre. ‖ **2.** Traverser, passer en travers de : *D'autres* [oiseaux] *qui croisaient notre route* (Fromentin). ‖ Class. *Croiser le chemin de quelqu'un,* s'opposer à ses desseins en lui suscitant des obstacles : *De quelle manière les choses viennent croiser notre chemin* (Sévigné). ‖ **3.** Rencontrer quelqu'un en venant de la direction opposée à la sienne : *Le baron de Sigognac qu'il connaissait de vue et qu'il avait croisé en passant avec la chasse devant le char à bœufs* (Gautier). ‖ **4.** *Fig.* Rencontrer sur son trajet : *Le moyen de résister à ce regard clair, croisant le sien ?* (Daudet). ‖ **5.** Tenter la fécondation d'animaux ou de végétaux de même genre, mais de races ou de variétés différentes.

• Syn. : 5 *mâtiner, mélanger, métisser.*

◆ v. intr. (sens I, 1690, Furetière ; sens II, 1671, Pomey).

I. En parlant d'un vêtement, avoir assez d'ampleur pour être croisé : *Cette veste croise bien.*

II. En parlant d'un navire, d'une flotte, aller et venir dans une certaine étendue de mer pour y exercer une surveillance : *Des vaisseaux croisent au large. Croiser devant une base navale.*

◆ **se croiser** v. pr. (sens I, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens II, 1, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens II, 2, v. 1360, Froissart ; sens II, 3, 1835, Acad.).

I. S'engager dans une croisade : *Il se croisa en vertu de la foi qu'il avait en lui* (Chateaubriand) ; et littér. : *Nous nous sommes croisés contre les ennemis de Dieu* (Bernanos).

II. 1. Se couper, former un entrecroisement : *C'était, à perte de vue, un fouillis de mâts, de vergues se croisant dans tous les sens* (Daudet). ‖ **2.** Se rencontrer en venant de directions opposées : *La foule va, vient, se croise au long du trottoir. Personne ne s'arrête* (Daudet). ‖ **3.** *Fig.* Se dit de paroles, d'idées énoncées en même temps par des interlocuteurs différents : *Les cuistreries de toute espèce se croisent et s'échangent* (Musset).

croiserie [krwazri] n. f. (de *croiser ;* XIIe s., au sens de « croisade » [v. CROISADE] ; sens 1, 1754, *Encyclopédie ;* sens 2, 1884, A. Daudet). **1.** Ouvrage de vannerie en brins d'osier croisés. ‖ **2.** *Dialect.* Croisée de chemins : *L'attelage s'arrêtant en haut de la côte à une croiserie de chemins* (Daudet).

croisette [krwazɛt] n. f. (de *croix ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, v. 1360, Froissart). **1.** *Vx.* Petite croix : *Les monuments de ce cimetière ont pour étendard une croisette de fer portant un christ doré* (Chateaubriand). ‖ **2.** Fleuret à garde en forme de croix, dont se servent les maîtres d'armes. ‖ **3.** En héraldique, croix alésée et diminuée : *Quand ils s'allièrent aux Féterne, leur écu changea, mais resta cantonné de vingt croisettes au pieu péri fiché d'or avec à droite un vol d'hermines* (Proust).

1. croiseur [krwazœr] n. m. (de *croiser ;* 1690, Furetière). Navire de guerre rapide, armé surtout de canons et destiné à la surveillance des routes maritimes, à l'éclairage d'une escadre ou d'un convoi, à la protection des porte-avions et bâtiments de ligne. ‖ *Croiseur de bataille,* croiseur lourd, proche du bâtiment de ligne.

2. croiseur [krwazœr] adj. et n. m. (de *croiser ;* 1863, Littré). *Filon croiseur,* ou *croiseur* n. m., dans les mines, filon qui coupe le filon principal.

croisière [krwazjɛr] n. f. (de *croiser ;* 1678, Guillet, au sens 3 ; sens 1, 1696, Jal ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 4-5, XXe s.). **1.** Action de parcourir la mer dans une zone déterminée pour y surveiller la navigation : *Entreprendre une croisière au large de Brest.* ‖ **2.** *Vx.* Ensemble des navires qu'on envoie croiser : *Pendant la*

Révolution, Brest fut longtemps bloqué par une croisière anglaise. || **3.** *Vx.* Parages où l'on croise : *La Manche est une mauvaise croisière.* || **4.** Voyage touristique ou voyage d'étude par mer : *Une croisière en Grèce, en Turquie. Une croisière océanographique.* || *Croisière noire, Croisière jaune,* noms donnés, par analogie, à deux explorations terrestres en automobile, accomplies à travers l'Afrique noire et la Chine. || **5.** *Vitesse de croisière,* pour un bateau ou pour un avion, la meilleure allure quant à la rapidité et à la consommation.

• SYN. : **4** *périple.*

croisiller [krwazije] v. tr. (de *croisille,* petite croix [v. 1175, Chr. de Troyes], dér. de *croix ;* XII[e] s., au sens de « parsemer de petites croix » ; sens actuel, 1879, A. Daudet). Orner d'éléments disposés en croix : *Le plafond de bois peint, croisillé de petites poutres* (Daudet).

croisillon [krwazijɔ̃] n. m. (de *croisille* [v. CROISILLER] ; 1375, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI[e] s. ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1863, Littré ; sens 5, 1866, Larousse). **1.** Dans une croix, ou une chose disposée en croix, la pièce la plus courte, qui forme traverse : *La croix de Lorraine a deux croisillons inégaux.* || **2.** Pièce de bois ou de fer disposée en travers d'une baie ou d'un châssis de fenêtre, et qui reçoit les vitres ou les vitraux. || **3.** Élément de charpente en bois ou en métal disposé en croix et qui est rivé ou assemblé avec des poutres ou des fers pour former des poutres triangulées. || **4.** Pièce de fer ou de bois qui, disposée en croix, maintient assemblées les pièces fixées à son extrémité. || **5.** *Par extens.* Ensemble d'éléments disposés en croix : *Le corsage à croisillons de velours, lacé sur la guimpe blanche, les longues tresses admirables de cheveux châtains s'échappant d'un chapeau de paille tressée, tous les détails un peu vulgaires de son costume de Suissesse étaient rehaussés par la physionomie intelligente de l'enfant* (Daudet).

croissance [krwasɑ̃s] n. f. (lat. *crescentia,* accroissement, de *crescens, -entis,* part. prés. de *crescere* [v. CROÎTRE] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 ; sens 2, 1240, Runkewitz). **1.** Action de croître ; développement progressif de l'ensemble des dimensions d'un être organisé ou de l'une ou l'autre de ses parties : *La croissance d'un enfant, d'un animal, d'une plante. Croissance d'un os, d'une tige en longueur. Crise de croissance.* || **2.** En parlant des choses, développement, augmentation qui se fait progressivement : *L'histoire de la Prusse montre dans sa croissance une continuité [...] qu'on ne trouve à ce degré que dans les États les mieux constitués* (Bainville). *La croissance d'une entreprise, d'une agglomération urbaine.*

• SYN. : **1** *crue* (vx), *pousse, poussée ;* **2** *accroissement, agrandissement, élargissement, progression.* — CONTR. : **1** *atrophie, rapetissement, tassement ;* **2** *déclin, décroissance, dépérissement, diminution, recul, repli.*

1. croissant [krwasɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *croître ;* XII[e] s., *Partenopeus de Blois,* au sens 1 ; sens 2, XIII[e] s. ; sens 3 et 7, 1680, Richelet ; sens 4, 1268, É. Boileau ; sens 5, 1863, Littré ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 8, 1762, Acad.). **1.** *Vx.* Temps qui s'écoule de la nouvelle lune à la pleine lune, et pendant lequel augmente graduellement la partie de la lune éclairée par le soleil et visible par nous : *La lune est à son croissant.* || **2.** Forme apparente de la lune lorsqu'elle nous présente moins de la moitié de son hémisphère éclairé : *Et le croissant d'or fin qui monte dans l'azur | Rayonne par degrés plus limpide et plus pur* (Samain). *Sur les collines environnantes, la lune se levait, un petit croissant oriental où s'enfermait une étoile* (Daudet). *Un fin croissant de lune dans le creux duquel tout le reste de l'astre apparaissait translucide, éclairé par la lumière cendrée, semblable à un gland rond dans une cupule de lumière* (Duhamel). || **3.** *Par extens.* Figure représentant un croissant de lune, adoptée comme symbole par les musulmans, et en particulier par les Turcs. || Spécialem. *Le Croissant* (avec une majuscule), l'Empire turc. || **4.** Ce qui rappelle la forme d'un croissant : *Troupes disposées en croissant.* || **5.** Petit pain en forme de croissant, fait de pâte feuilletée ou de pâte levée. || **6.** Instrument à fer recourbé et tranchant, placé au bout d'un long manche, et qui sert à élaguer les arbres. || **7.** Petite branche de fer poli, en forme de croissant et souvent ornée, qu'on scelle dans les jambages des cheminées pour y mettre la pelle à feu, les pincettes. || **8.** Branche recourbée de fer ou de cuivre dont on se sert pour arrêter les portières, les rideaux de fenêtres.

2. croissant, e [krwasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *croître ;* 1761, J.-J. Rousseau). Qui croît, qui va en augmentant par degrés : *Toutes les habitudes de sa vie [...] avaient fait un cortège de petites notoriétés à sa célébrité croissante* (Maupassant). *Un bruit croissant. Une inquiétude croissante.*

• SYN. : *graduel, grandissant, progressif.*

croisure [krwazyr] n. f. (de *croiser ;* 1423, *Dict. général,* au sens de « endroit où se coupent deux lignes qui se croisent » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1863, Littré ; sens 4, 1866, Larousse ; sens 5, av. 1506, Molinet). **1.** *Vx.* Tissure d'une étoffe croisée. || **2.** Opération consistant à croiser ensemble deux faisceaux de brins de soie à la sortie de la bassine de filature. || **3.** Croix que les vergues d'un navire font avec les mâts. || **4.** Longueur des vergues d'un navire. || **5.** Disposition des vers en rimes croisées : *La diversité de la mesure et de la croisure des vers que j'y ai mêlés* (Corneille).

croît [krwa] n. m. (déverbal de *croître ;* XII[e] s., *Partenopeus de Blois,* au sens général de « augmentation » ; sens actuel, XIV[e] s., Du Cange). Accroissement d'un troupeau par les petits qui naissent chaque année : *Le cheptel se donne à perte et à croît.*

croître [krwɑtr] v. intr. (lat. *crescere,* naître, grandir, s'augmenter, inchoatif de *creare* [v. CRÉER] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *creistre* [*croistre,* XII[e] s. ; *croître,* XVIII[e] s.], aux sens 1-5). [Conj. **60 ;** v. aussi Rem. ci-après.] **1.** En parlant des êtres organisés, grandir progressivement jusqu'au terme du développement normal : *Je croissais sans étude dans ma famille ; nous n'habitions plus la maison où j'étais né : ma mère occupait un hôtel, place Saint-Vincent, presque en face de la porte de la ville qui communique au Sillon* (Chateaubriand). *Henri, nouveau Joas, sauvé par un prodige, | À l'ombre de l'autel croîtra vainqueur du sort* (Hugo). *Il* [le soleil] *commande aux moissons de croître et de mûrir* (Baudelaire) ; et fig. et littér. : *Je sentais croître en moi l'homme prédestiné* (Leconte de Lisle). || Fam. *Ne faire que croître et embellir,* gagner rapidement et également en taille et en beauté ; au *fig.,* en parlant des choses, gagner rapidement en intensité : *Une passion qui ne fait que croître et embellir* (Voltaire) ; et ironiq. : *Sa sottise tous les jours ne fait que croître et embellir* (Molière). || *Croissez et multipliez,* V. MULTIPLIER. || **2.** Spécialem. *Croître en* ou *dans,* se développer sous le rapport de : *Croître en taille. Excepté le nom du rival qui croissait dans la faveur du prince, la duchesse dit tout à Fabrice* (Stendhal). || Fig. *Croître en beauté, en sagesse, en vertu,* acquérir chaque jour plus de beauté, de sagesse, de vertu. || **3.** *Class.* Grandir, en taille, en force, en intelligence : *Son esprit s'ouvre et se forme de jour à l'autre, comme sa taille [...] : il croît beaucoup* (La Bruyère). || **4.** *Spécialem.* En parlant des végétaux, pousser naturellement : *Elle a voulu cueillir des myosotis qui croissent en abondance de ce côté de la rivière* (Gide). || **5.** En parlant des choses, augmenter en volume, en durée, en intensité, en nombre : *La rivière a crû ou est crue* (Acad.). *Les jours croissent. La charité croissait à l'égal des douleurs* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *se développer, pousser ;* **4** *venir ;* **5** *s'accroître, s'agrandir, s'arrondir, se développer, s'élargir, s'étendre, s'intensifier, monter, se multiplier.* — CONTR. : **1** *s'atrophier, rapetisser, se tasser ;* **4** *dépérir, mourir ;* **5** *baisser, décliner, décroître, diminuer, faiblir, reculer, tomber.*

• REM. **1.** *Croître* a l'accent circonflexe sur le *i* quand cette voyelle est suivie de *t* (comme tous les verbes en *-aître* et en *-oître*), mais aussi à toutes les formes homonymes du verbe *croire* (sauf au part.

passé *crus, crue, crues*) : *je croîtrai, je croîs, crû* (mais *nous croissons*). L'Académie écrit sans accent circonflexe l'imparfait du subjonctif *que je crusse.*

2. *Croître* se conjugue aux temps composés avec l'auxiliaire *avoir ;* l'emploi de *être* est archaïque.

◆ v. tr. (XIIe s.). *Class.* et *fig.* Rendre plus important, plus intense, plus nombreux : *M'ordonner du repos, c'est croître mes malheurs* (Corneille). *Je ne prends point plaisir à croître ma misère* (Racine).

croix [krwa] n. f. (lat. *crucem,* accus. de *crux,* croix, gibet ; fin du xe s., *Vie de saint Léger,* aux sens I, 1-2 et II, 1 ; sens I, 3, 1532, Rabelais ; sens I, 4, v. 1660, Pascal ; sens II, 2, 1606, Nicot ; sens II, 3, 1680, Richelet ; sens II, 4, 1866, Larousse ; sens II, 5, v. 1196, J. Bodel ; sens II, 6, 1864 [date de la convention de Genève] ; sens II, 7, 1606, Nicot ; sens III, 1, 1273, Adenet ; sens III, 2, 1704, Trévoux ; sens III, 3, 1866, Larousse ; sens III, 4, 1845, Bescherelle ; sens III, 5, XIVe s., La Curne ; sens III, 6, 1925, G. Esnault).

I. 1. Gibet composé d'un poteau vertical coupé par une traverse horizontale, sur lequel, dans l'Antiquité, on attachait ou clouait par les extrémités les condamnés à mort : *Ils crurent n'avoir pas de cordes assez fortes pour le grimper jusqu'au haut de la croix* (Flaubert). *Le supplice de la croix. Mettre en croix. Mourir sur la croix.* || **2.** *Spécialem.* Le gibet sur lequel Jésus-Christ fut cloué et mis à mort (prend une majuscule en ce sens) : *La sainte Croix. Le bois de la vraie Croix.* || *La descente de Croix,* moment où JésusChrist fut détaché de la Croix pour être mis au tombeau, sujet fréquemment traité par les peintres. || *Chemin de croix,* le chemin que Jésus-Christ parcourut en portant sa croix, de Jérusalem jusqu'au Calvaire ; suite de quatorze tableaux ou figures sculptées qui, dans une église ou dans un lieu de pèlerinage, souvent sur la pente d'une colline, représentent les principaux épisodes de la Passion. || *Faire le chemin de la croix, un chemin de croix,* s'arrêter et prier devant chacun de ces tableaux ou chacune de ces figures sculptées. || *Signe de la croix,* ou *signe de croix,* signe que les chrétiens font en portant la main au front, à la poitrine, puis à l'épaule gauche et à l'épaule droite (ou inversement, chez les orthodoxes), en disant : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » || *Invention de la sainte Croix,* fête que l'Église célèbre le 3 mai pour commémorer le jour où Hélène, mère de Constantin, retrouva le bois de la vraie Croix. || *Exaltation de la sainte Croix,* fête que l'Église célèbre le 14 septembre pour commémorer le jour où l'empereur Héraclius rapporta à Jérusalem la vraie Croix. || *Le mystère de la Croix,* le mystère de la rédemption des hommes par la mort de Jésus-Christ sur la Croix. || *Le scandale, la folie de la Croix,* ce qui, dans ce mystère, semble absurde aux incrédules. || **3.** Souffrances que Jésus-Christ a supportées pendant son calvaire et sur la croix : *Jacob en forme la souche et la croix du Christ le sommet* (Flaubert). || *Par anal.* Les souffrances que Dieu nous envoie pour nous racheter, et, *par extens.,* celles que la vie nous prodigue : *Nous avons tous en ce monde nos croix à porter* (Theuriet). *Je te demandais s'il ne fallait pas du point de vue chrétien souhaiter pour eux toutes les croix, la pauvreté, la maladie* (Mauriac). || **4.** La religion chrétienne, l'Église, la chrétienté (prend une majuscule en ce sens) : *Peuple qui ne pleurait, fier de ses propres pertes, | Que sur le Trône et sur la Croix* (Hugo).

II. 1. Représentation de la croix de Jésus-Christ, en bois, en métal, en pierre, etc., que l'on place en divers lieux (sur les édifices religieux, dans les cimetières), ou qui est un objet de piété ou de simple parure : *Croix d'un clocher, d'un chapelet, d'un collier. J'aperçois au bord du chemin une croix ; elle s'élève dans un bouquet d'arbres qui laissent tomber en silence, sur l'Homme-Dieu crucifié, quelques feuilles mortes* (Chateaubriand). *Un homme de chez nous a fait ici jaillir, | Depuis le ras du sol jusqu'au pied de la croix, | [...] la flèche irréprochable* [de la cathédrale de Chartres] (Péguy). || *Croix funéraire,* croix placée sur une tombe ; croix qu'on élevait autrefois à l'endroit où avait eu lieu un accident ou un meurtre. || *Croix de mission,* croix élevée dans un lieu en souvenir d'une mission qui y a été faite. || *Croix processionnelle,* croix placée en haut d'une hampe, et que l'on porte en tête d'une procession. || Fig. *Aller au-devant de quelqu'un avec la croix et la bannière,* aller à sa rencontre en grande pompe pour le recevoir. || Fam. *C'est la croix et la bannière, il faut la croix et la bannière pour...,* c'est très difficile de, il faut tout mettre en œuvre pour : *Il a fallu la croix et la bannière pour le décider.* || *Croix pectorale,* croix que l'évêque porte suspendue sur la poitrine, par-dessus ses vêtements. || *Prendre la croix,* se disait de ceux qui partaient pour la croisade en mettant une croix sur leur vêtement. || *La croix de par Dieu,* ou *croix de Dieu,* croix de Jésus-Christ imprimée jadis en tête des alphabets avec lesquels on apprenait à lire, pour avertir les enfants d'avoir à faire le signe de la croix avant de commencer l'exercice ; par *extens.,* l'alphabet : *C'est un homme qui sait la médecine à fond, comme je sais ma croix de par Dieu* (Molière). *L'école où les enfants vont apprendre leur croix de Dieu* (France). *C'est aussi facile pour moi que la croix de par Dieu* (Escholier). || **2.** Pièce en forme de croix, stylisée de différentes façons, figurant dans les armoiries : *Croix ancrée, pattée, tréflée. Croix de Malte.* || **3.** Décoration en forme de croix ou d'étoile, servant d'emblème ou d'insigne à un ordre de chevalerie ou à une distinction honorifique : *La croix du Saint-Esprit. Le Comte [...] reçut la croix de Saint-Louis* (Balzac). || *Spécialem.* La croix de la Légion d'honneur : *Celui qui demande la croix a l'air de dire : si l'on ne me décore pas pour avoir fait mon devoir, je ne recommencerai plus* (Baudelaire). *Recevoir la croix.* || *Grand-croix,* v. à son ordre alphab. || *Croix de guerre,* médaille attribuée aux soldats qui se sont distingués dans une guerre. || **4.** Insigne en forme de croix décerné aux écoliers en récompense de leurs efforts, de leur sagesse : *Pierre Nozière, vous avez pleuré, voici la croix d'honneur* (France). *Croix de mérite. Avoir la croix.* || **5.** Empreinte d'une croix figurant sur le côté d'une pièce de monnaie correspondant à la face, ou avers. || *Par extens.* Côté d'une pièce de monnaie qui portait l'empreinte d'une croix. || Class. *Croix ou pile, croix et pile, croix-pile,* nom d'un jeu ancien, devenu celui de « pile ou face » : *Aeneas, en tout fort habile, | Voulut qu'on jouât à croix-pile* (Scarron). || Class. et fig. *N'avoir ni croix ni pile,* n'avoir aucun argent : *Sans croix ni pile et n'ayant rien en somme | Qu'un vieil habit* (La Fontaine). || **6.** *Croix rouge,* croix rouge sur fond blanc, indiquant la neutralité des ambulances depuis la convention internationale de Genève de 1864. || *La Croix-Rouge,* organisme international fondé pour venir en aide aux victimes de la guerre, quelle que soit leur nationalité. || **7.** Forme ou représentation particulière de la croix, selon les époques, les lieux, l'usage auquel on la destine. || *Croix latine,* croix dont la branche inférieure est plus longue que les trois autres : *Église bâtie en forme de croix latine.* || *Croix grecque,* croix dont les quatre branches sont d'égale longueur. || *Croix de Saint-André, croix de Bourgogne,* croix en forme d'X. || *Croix de Saint-Antoine, croix en tau, croix* en forme de T. || *Croix huguenote,* croix soutenant la colombe du Saint-Esprit. || *Croix de Lorraine,* croix à deux croisillons inégaux et parallèles (prise comme emblème par la France libre pendant la Seconde Guerre mondiale). || *Croix gammée,* croix à branches égales terminées par un crochet en forme de Γ (gamma) : *La croix gammée fut prise comme emblème par l'Allemagne nationale-socialiste.*

III. 1. Chose en forme de croix ou rappelant la forme d'une croix. || **2.** Sorte de croix que forme avec la garde la poignée de l'épée. || Class. *Mariage sur la croix de l'épée,* sorte de promesse militaire de mariage, ou mariage précipité : [M. de Béthune] *trouve Mlle de Vaubrun qui l'attendait, la prend, l'emporte, la met dans un carrosse, la mène chez M. de Gèvres, fait un mariage sur la*

croix de l'épée, couche avec elle (Sévigné). || **3.** *Croix du Sud,* constellation de l'hémisphère austral. || **4.** *Croix de Saint-Jacques,* espèce d'amaryllis. || **5.** *Croix de mer,* nom usuel du *marteau,* ou *crucifix de mer,* sorte d'huître. || **6.** Marque figurant une croix : *Il retourna bien vite au port pour retrouver le baril qu'il avait marqué d'une croix* (Maupassant). || *Faire une croix au bas d'un acte,* faire une croix en guise de signature, lorsqu'on ne sait pas écrire. || Fam. *Faire une croix à la cheminée,* noter quelque chose de remarquable, de singulier. || *Faire, mettre une croix sur quelque chose,* y renoncer : *Rangez tout cela dans votre armoire, mettez-y croix, marteau et le reste* (France). || **7.** Arg. *Croix des vaches,* estafilade en forme de croix, faite sur le visage de ceux ou de celles qui ont manqué à la loi du milieu.

● Syn. : **I, 3** *calvaire ; affliction, calice, épreuve, martyre, supplice.*

◆ **En croix** loc. adj. ou adv. (1273, Adenet). Disposé en forme de croix ou d'X : *Mettre des bâtons en croix. Impassibles comme eux, ils attendent,* | *Les bras en croix* (Leconte de Lisle).

cromesquis [krɔmɛski] n. m. (mot d'origine polonaise ; 1866, Larousse). Petite croquette de forme rectangulaire, préparée avec de la chair de homard, d'écrevisse, du gibier, de la cervelle, etc.

cromlech [krɔmlɛk] n. m. (mot gallois, comp. de *crum,* courbe [fém. *crom*], et *lech,* pierre ; 1785, Fr. Mackenzie). Monument mégalithique formé de pierres verticales, ou *menhirs,* disposées en cercle autour d'une autre plus grande.

cromorne [krɔmɔrn] n. m. (allem. *Krummhorn,* de *krumm,* courbe, et *Horn,* cor ; 1636, Mersenne, aux sens 1-2). **1.** Ancienne famille d'instruments de musique à vent, en forme de J, en bois et à anche double, et qui donnaient la quinte en dessous de la trompette ordinaire et du hautbois. || **2.** Jeu d'orgue à anche.

1. crône [kron] n. f. (mot de l'Ouest, du gaulois **kros-no,* trou ; 1700, Liger). Cavité creusée par les eaux sous les berges d'une rivière, et où se réfugient volontiers les gros poissons.

2. crône [kron] n. m. (moyen néerl. *crane,* grue ; 1694, Th. Corneille). Grue utilisée dans les ports pour charger et décharger les navires.

cronstadt [krɔ̃stat] n. m. (du n. de la ville russe de *Kronstadt ;* début du xxe s.). Chapeau masculin : *Le comte de Baraglioul avait posé son cronstadt de paille noire à côté de lui, sur le bec en corbin de sa canne fichée entre deux pavés* (Gide).

1. croquant, e [krɔkɑ̃, -ɑ̃t] n. (peut-être part. prés. substantivé de *croquer,* au sens de « broyer, détruire » ; fin du xvie s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1603, Ritter, *les Quatre Dictionnaires ;* sens 3, 1668, La Fontaine). **1.** Nom donné à des paysans révoltés sous Henri IV et sous Louis XIII. || **2.** Avec une nuance de mépris, paysan, rustre. || **3.** *Class.* Homme de rien, misérable : *Passe un certain croquant qui marchait les pieds nus ;* | *Ce croquant par hasard portait une arbalète* (La Fontaine).

2. croquant, e [krɔkɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *croquer ;* 1670, La Fontaine). Qui fait un bruit sec sous la dent : *Biscuit croquant.*

● Syn. : *croustillant.* — Contr. : *fondant, mou.*

◆ **croquant** n. m. (sens 1, 1863, Littré ; sens 2, 1929, Larousse). **1.** Cartilage des animaux de boucherie. || **2.** En termes de pâtisserie, petit four sec qui croque sous la dent.

◆ **croquante** n. f. (1716, le *Cuisinier royal et bourgeois*). *Vx.* Gâteau fait d'amandes torréfiées.

croque au sel (à la) [alakrɔkosɛl] loc. adv. (de *croque,* forme du v. *croquer, au,* et *sel ;* 1740, Acad.). Sans autre assaisonnement que du sel : *Manger des radis, du bœuf à la croque au sel.*

croque-madame n. m. invar. V. croque-monsieur.

croquembouche [krɔkɑ̃buʃ] n. m. invar. (de *croque,* forme du v. *croquer, en,* et *bouche ;* 1845, Bescherelle). **1.** Nom donné à toutes sortes de pâtisseries croquantes. || **2.** Pièce montée faite de petits choux caramélisés et fourrés.

● Rem. On écrit aussi croque-en-bouche.

croque-mitaine [krɔkmitɛn] n. m. (de *croque,* forme du v. *croquer,* et de *mitaine,* mot d'origine obscure ; 1820, V. Hugo, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Personnage fantastique et méchant qui figure dans quelques contes de fées, et dont on menace les enfants pour les faire obéir : *Prends l'âme de ce héros,* | *Puis, en vrai croque-mitaine,* | *Tu feras peur aux marmots* (Béranger). || **2.** *Par extens.* Personne qui ne sait qu'effrayer son entourage, mais ne fait guère de mal.

● Pl. *des* croque-mitaines.

● Syn. : **2** *épouvantail.*

croque-monsieur [krɔkməsjø] n. m. invar. (de *croque,* forme du v. *croquer,* et de *monsieur ;* 1919, Proust). Sorte de sandwich chaud, fait de deux tranches de pain de mie renfermant une tranche de jambon et du fromage.

● Rem. On dit aussi croque-madame (début du xxe s.).

croque-mort [krɔkmɔr] n. m. (de *croque,* forme du v. *croquer,* pris au sens de « faire disparaître », et de *mort,* n. m. ; 1788, Mercier, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** *Fam.* Employé des pompes funèbres qui transporte les morts au cimetière : *Les croque-morts, en tricorne et en longue redingote, venaient d'emporter le cercueil* (Theuriet). || **2.** *Fig.* et *fam.* Personnage d'une humeur et d'un aspect funèbres : *C'est un vrai croque-mort.*

● Pl. *des* croque-morts.

croquenot ou **croqueneau** [krɔkno] n. m. (de *croquer,* pris au sens de « craquer » ; 1866, Delvau). *Pop.* Soulier : *Il porte de gros souliers, des croquenots de vicaire* (Duhamel).

croque-note ou **croquenote** [krɔknɔt] n. m. (de *croque,* forme du v. *croquer,* et de *note ;* 1767, J.-J. Rousseau). *Fam.* Musicien sans talent ou sans ressources.

● Pl. *des* croque-notes.

croquer [krɔke] v. tr. (de l'onomatop. *krokk-* [v. croc 1] ; xiiie s., au sens de « frapper contre un bouclier » ; sens I, 1, v. 1360, Froissart ; sens I, 2, av. 1660, Scarron ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1667, La Fontaine ; sens I, 5, 1863, Littré ; sens I, 6, 1690, Furetière ; sens II, 1, milieu du xviiie s., Voltaire ; sens II, 2, 1676, Félibien [fin du xvie s., « avoir une connaissance superficielle de quelque chose »] ; sens II, 3, 1680, Richelet).

I. 1. Broyer sous la dent avec un bruit sec : *On les entendait rire et jacasser entre elles sous leurs masques, en croquant des pâtisseries* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Manger à belles dents : *Il* [...] *croquait une pomme, vidait sa carafe* (Flaubert). || Vx et fam. *N'en croquer que d'une dent,* être loin d'avoir obtenu tout ce que l'on désirait. || **3.** *Fig.* Dilapider, dépenser en peu de temps : *Croquer sa fortune. Elle* [Nana] *croqua l'héritage, de son air gentil, sans même s'en apercevoir, comme elle croquait entre ses repas un sac de pralines posé sur ses genoux* (Zola). *Ce jeune gentilhomme, que ses extravagances ont rendu célèbre sur le Boulevard, venait de croquer en quelques mois l'avant-dernier million de la succession paternelle* (Daudet). || **4.** Fig. *Croquer une fille, un tendron, une poulette,* la séduire, obtenir ses faveurs : *Raphaël l'aurait croquée, moi j'avais envie de la voler à sa mère* (Chateaubriand). || **5.** Fig. *Croquer une note,* l'escamoter, ne pas la faire entendre en exécutant un morceau de musique. || **6.** Fam. *Croquer le marmot,* se morfondre à attendre (expression d'origine douteuse).

II. 1. Dessiner, peindre sur le vif un paysage, un personnage, en quelques coups de crayon ou de pinceau qui reproduisent les traits essentiels, l'aspect général du modèle : *Comment ne vous a-t-il pas offert de vous croquer ? dit Bridau. Les peintres sont assez friands de belles personnes* (Balzac). *Il y a deux façons d'exprimer les choses : l'une est de les montrer brutalement, l'autre de les croquer avec art* (Ma-

tisse). || Fig. et fam. *Elle est gentille, jolie à croquer,* elle est si agréable, si jolie qu'elle donne envie d'en prendre un croquis ; au *fig.,* très jolie, adorable. || **2.** *Par extens.* Faire une première ébauche d'un tableau. || **3.** *Class.* Décrire à grands traits et rapidement, esquisser : *Il gâte même cette pièce par la grossièreté dont il la croque* (Sévigné).

● SYN. : **I, 2** *dévorer, engloutir ;* **3** *claquer* (pop.), *manger* (fam.). || **II, 1** *crayonner, ébaucher, esquisser.*

◆ v. intr. (1413, Lannoy). Faire un bruit sec sous la dent : *Une pomme qui croque.*

1. croquet [krɔkɛ] n. m. (de *croquer ;* 1642, Oudin). *Vx.* Petit biscuit sec aux amandes, qui croque sous la dent.

2. croquet [krɔkɛ] n. m. (var. dialect. de *crochet ;* v. 1935). Genre de tresse serpentine, très employée dans la couture.

3. croquet [krɔkɛ] n. m. (mot angl., probablem. dér. du franç. *croc* 2, au sens de « crosse » ; 1866, Larousse). Jeu qui consiste à faire passer des boules sous des arceaux au moyen d'un maillet, en suivant un trajet déterminé par certaines règles : *Une partie de croquet.*

croquette [krɔkɛt] n. f. (de *croquer ;* 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Boulette de pâte, de hachis, qu'on fait frire après l'avoir roulée dans la farine, trempée dans du jaune d'œuf et saupoudrée de chapelure. || **2.** Disque de chocolat : *Elle dépapillota une croquette de chocolat, la mit entre ses dents, et l'offrit ainsi à Antoine, qui, souriant, se prêta au jeu* (Martin du Gard).

croqueur, euse [krɔkœr, -øz] n. (de *croquer ;* 1548, Rabelais, *crocqueur de pies,* au sens de « grand buveur » ; sens I, 1, 1668, La Fontaine ; sens I, 2, av. 1878, Labiche ; sens I, 3, 1667, La Fontaine ; sens II, 1771, Diderot).

I. 1. Qui croque. || **2.** *Fig.* Qui dilapide, dépense en peu de temps : *Dans le monde, on appelle ça des croqueurs de dot* (Labiche). || **3.** Fig. *Croqueur de femmes,* homme qui a de nombreux succès féminins.

II. Artiste qui croque sur le vif des dessins rapides, se bornant aux traits caractéristiques : *Nous ne dirons pas de lui qu'il est précisément un caricaturiste ; c'est plutôt un croqueur de scènes pittoresques* (Baudelaire).

croquignole [krɔkiɲɔl] n. f. (probablem. de *croquer,* au sens de « frapper », avec un suff. obscur ; XV[e] s., au sens 1 ; sens 2 [de *croquer,* craquer], milieu du XVI[e] s.). **1.** *Vx.* Chiquenaude donnée sur la figure : *Les oreilles écartées donnaient de la prise aux croquignoles et aux nasardes* (Gautier). || **2.** Petite pâtisserie croquante : *Et, de plus, elle avait empli de croquignoles la poche de mon tablier : « pour que je puisse en offrir »* (Gide).

croquignolet, ette [krɔkiɲɔlɛ, -ɛt] adj. (de *croquignole ;* 1866, Larousse, comme n. m., au sens de « petite pâtisserie croquante » ; comme adj., au sens actuel, début du XX[e] s.). *Fam.* Se dit de ce qui est petit et mignon : *Tu vois à peu près le pays. Il est croquignolet* (Benoit).

● SYN. : *charmant, gentil.*

croquis [krɔki] n. m. (de *croquer,* terme de peinture ; 1752, J. Lacombe, aux sens 1-2 ; sens 3, 1765, Voltaire). **1.** Esquisse rapide, prise sur le vif, ne comportant que les traits saillants, les formes essentielles de ce que le peintre veut représenter : *Des toits en tuiles abaissés à l'italienne et groupés là ainsi que dans les croquis d'Hubert* (Flaubert). *Il se mit à feuilleter les esquisses, les croquis* (Maupassant). || *Croquis coté,* v. COTÉ. || **2.** *Par extens.* Dessin sommaire, rapide. || **3.** *Par anal.* Ébauche d'un ouvrage de l'esprit.

● SYN. : **1** *crayon, ébauche ;* **2** *schéma ;* **3** *canevas, esquisse, linéaments.*

croskill [krɔskil] n. m. (de *Croskill,* n. de l'inventeur ; 1888, Larousse [le dér. *croskillage* est déjà dans Littré, 1877]). Rouleau brise-mottes.

crosne [kron] n. m. (de *Crosnes,* village de l'Essonne, près de Corbeil, où cette plante, originaire du Japon, fut cultivée pour la première fois en France ; 1888, Larousse). Plante de la famille des labiacées, du genre épiaire, et dont les tubercules comestibles ont une saveur rappelant à la fois celle de l'artichaut, du salsifis et de la pomme de terre.

cross-country [krɔskuntri] ou simplem. **cross** [krɔs] n. m. (mot angl., abrév. de *across the country,* à travers la campagne ; 4 févr. 1885, *le Figaro*). Épreuve de course à pied en terrain varié, avec obstacles.

● Pl. *des* CROSS-COUNTRIES.

crosse [krɔs] n. f. (germ. occidental **krukja,* béquille ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *croce* [*crosse,* XIV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, XIV[e] s., Du Cange ; sens 3, fin du XIII[e] s., Joinville ; sens 4, XIII[e] s., *Roman de Renart ;* sens 5, 1752, Trévoux ; sens 6, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). **1.** Bâton pastoral d'évêque ou d'abbé, dont l'extrémité supérieure est recourbée en volute : *Sous la mitre, la crosse à la main, l'améthyste au doigt, dans la métropole témoin de ses œuvres et de ses vertus* (France). || **2.** Bâton courbé qui, dans certains jeux, sert à pousser une boule : *Crosse de hockey.* || **3.** *Vx* et *dialect.* Béquille se plaçant sous l'aisselle : *Marcher avec des crosses.* || **4.** Bout recourbé : *Crosse d'une canne. Crosse d'un violon.* || *Crosse d'aiguière,* anse en forme de crosse. || **5.** Terme employé en anatomie pour désigner certaines portions d'artère ou de veine en raison de leur forme : *Crosse de l'aorte.* || **6.** *Crosse d'un canon,* partie de l'affût d'un canon qui repose sur le sol. || *Crosse d'un fusil, d'un revolver,* partie d'une arme à feu portative, située à la base du fût, en arrière du canon, et qui sert à l'appuyer contre le tireur, soit à l'épaule (fusil), soit à la main (revolver) : *Un honnête caporal, qui, de temps en temps, soutenait ma baïonnette avec sa crosse quand elle s'abaissait* (Vigny). *Ils se mirent à frapper contre cette porte à coups de crosse* (Hugo). *Une patrouille de gardes municipaux, au pas, achevait une ronde autour du palais ; il y eut un bruit de crosses sur le trottoir* (Martin du Gard). || *Tenir, mettre la crosse en l'air,* refuser le combat ou se rendre ; entrer en rébellion contre ses chefs.

crossé, e [krɔse] adj. (de *crosse ;* 1180, Barbier). Qui a le droit de porter la crosse pastorale.

crosser [krɔse] v. intr. (de *crosse ;* XII[e] s.). Jouer à pousser des pierres ou des balles avec une crosse.

◆ v. tr. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3, 1740, Acad.). **1.** Pousser avec une crosse : *Crosser une balle.* || **2.** Battre à coups de crosse : *Avez-vous éprouvé, vous tous que la curiosité du flâneur a souvent fourrés dans une émeute, la même joie que moi à voir un gardien du sommeil public — sergent de ville ou municipal, la véritable armée — crosser un républicain ?* (Baudelaire). *Il haletait d'ahurissement, trop abruti pour comprendre, battu, crossé, et fou de peur* (Maupassant). || **3.** *Fig.* et *fam.* Traiter avec un grand mépris, critiquer sévèrement : *Ils crossaient le gouvernement* (Hugo).

● SYN. : **3** *déchirer, éreinter* (très fam.), *esquinter* (très fam.), *étriller* (fam.). — CONTR. : **3** *encenser, flatter, louer.*

◆ **se crosser** v. pr. (1834, Landais). *Pop.* Se battre, se prendre de querelle : *Allez, ça va, vous vous crosserez une autre fois* (Bourdet).

crosses [krɔs] n. f. pl. (de *crosser,* critiquer, récriminer, se plaindre ; 1881, G. Esnault). Pop. *Chercher des crosses à quelqu'un,* lui chercher querelle : *J'étais prêt à chercher des crosses à n'importe qui* (Dorgelès).

crossette [krɔsɛt] n. f. (de *crosse ;* 1551, Cottereau). Jeune branche de vigne, de figuier, etc., avec un peu de vieux bois à sa base, pour faire des boutures.

crosseur, euse [krɔsœr, -øz] n. (de *crosse ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1829, G. Esnault). **1.** Celui, celle qui chasse la balle avec une crosse. || **2.** *Pop.* Querelleur, qui aime à battre ou à se battre.

crossing-over [krɔsiŋɔvər] n. m. invar. (mot angl., proprem. « passage [*crossing,* de *to cross,* passer, traverser] à travers [*over*] » ; milieu du XX[e] s.). En biologie, croisement de deux chromosomes homologues leur permettant d'échanger, à la méiose, une portion de leur substance, entraînant les

gènes situés dans ces portions. (On dit aussi ENJAMBEMENT.)

crossoptérygiens [krɔsɔpteriʒjɛ̃] n. m. pl. (du gr. *krossos,* frange, et *ptêrux,* aile ; fin du XIXe s.). Ordre de poissons marins très primitifs, dont les nageoires ressemblent aux pattes des premiers batraciens, connus par plusieurs formes de l'ère primaire et le cœlacanthe actuel.

crotale [krɔtal] n. m. (lat. *crotalum,* castagnette, gr. *krotalon ;* 1588, Arbeau, au sens 1 ; sens 2, 1806, Wailly). **1.** Instrument de percussion, sorte de castagnettes, employé chez les Anciens (Égyptiens, Grecs, etc.), et encore aujourd'hui chez certaines peuplades d'Afrique : *Un Nègre secoue des crotales, un autre tape sur un tambour oblong* (Gide). || **2.** Genre de serpents venimeux de la famille des vipéridés, essentiellement américains, encore appelés *serpents à sonnette.*

croton [krɔtɔ̃] n. m. (gr. *krotôn,* ricin ; 1808, Boiste). Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, dont les graines renferment une huile toxique.

crotte [krɔt] n. f. (francique **krotta,* crotte, fiente ; fin du XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, 1920, Bauche ; sens 4, 1549, R. Estienne [au plur. ; au sing., 1635, Monet]). **1.** Fiente globuleuse de certains animaux : *Crotte de chèvre, de lapin.* || Fig. et fam. *Crotte de bique,* chose sans valeur. || **2.** Par anal. *Crotte de chocolat,* bonbon au chocolat, garni de pâte d'amandes, de crème, etc. || **3.** *Fam.* Terme d'affection : *Ma crotte. Ma petite crotte (en chocolat, en sucre...).* || **4.** *Class.* et *littér.* Boue des chemins, des rues : *Précipice élevé qui te jette en la crotte* (Boileau). *De la crotte séchée, de la poussière nouvelle, des cordes qui pendaient* (Flaubert). *Maître Hauchecorne fut pris d'une sorte de honte d'être vu ainsi par son ennemi cherchant dans la crotte un bout de ficelle* (Maupassant). || Fig. et fam. *Être dans la crotte, tomber dans la crotte,* être, tomber dans une honteuse misère (vieilli).

● SYN. : **1** *crottin ;* **2** *truffe.*

◆ **crotte !** interj. *Fam.* Exclamation par laquelle on exprime son impatience : *Oh ! Crotte ! Mes jambes qui ne sont pas faites* (Colette).

crotter [krɔte] v. tr. (de *crotte ;* XIIIe s., *Roman de Renart*). *Class.* et *littér.* Salir de boue : *Lui ruer* [= lancer] *quelque pierre, ou crotter son manteau* (Molière). *Il était quelquefois rentré des fêtes du Prado ou des bals de l'Odéon en crottant ses bas de soie* (Balzac). || Fam. *Crotté jusqu'à l'échine, jusqu'aux oreilles, crotté comme un barbet,* très crotté, couvert de boue. || Fig. et vx. *Poète crotté,* misérable et sale.

◆ v. intr. (XXe s.). Faire des crottes.

crottin [krɔtɛ̃] n. m. (de *crotte ;* v. 1346, Barbier, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Excrément des chevaux, des mulets et de quelques autres animaux. || **2.** *Crottin de Chavignol,* petit fromage de chèvre à moisissures superficielles bleues, fabriqué dans le Sancerrois.

croulant, e [krulɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *crouler ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 3 [« tremblant à cause de la vieillesse »] ; sens 1-2, v. 1560, Bonivard). **1.** Qui croule ou est prêt à crouler : *Mur, édifice croulant. Une enceinte jadis crénelée, contrebutée par quatre tours, les plus mitraillées, les plus croulantes qu'il y ait* (Hugo). || **2.** *Fig.* Qui menace ruine : *Empire croulant. Auprès du monde croulant du paganisme, s'éleva autrefois, comme en dehors de la société, un autre monde, spectateur de ces grands spectacles, pauvre, à l'écart, solitaire, ne se mêlant des affaires de la vie que quand on avait besoin de ses leçons ou de ses secours* (Chateaubriand). || **3.** Cassé par l'âge : *Ces deux êtres croulants, déchus, qui se traînent à petits pas sans dire un mot, c'est à vomir* (Maurois).

● SYN. : **1** *branlant, caduc ;* **2** *chancelant ;* **3** *décrépit.* — CONTR. : **1** *solide ;* **2** *ferme, fort ;* **3** *gaillard, jeune, robuste, vaillant, vert.*

◆ **croulant** n. m. (v. 1944 [« sexagénaire », dans l'argot mondain, 1905, G. Esnault]). *Péjor.* et *fam.* Dans la langue des jeunes, personne qui n'est plus toute jeune. || spécialem. *Les croulants,* les parents.

croule [krul] n. f. (déverbal de *crouler* 2 ; 1863, Littré). Chasse à la bécasse, au passage de printemps.

1. crouler [krule] v. tr. (lat. pop. **crotalare,* secouer, de *crotalum,* castagnette [v. CROTALE], ou **corrotulare,* proprem. « faire rouler », de *corrotare,* s'écrouler, de *cum-* intensif et *rotare,* faire tourner, de *rota,* roue ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *croller* [*crouler,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1754, *Encyclopédie*). **1.** *Class.* Secouer, agiter : *Jupin, croulant la tête, les abîma sous des rochers affreux* (La Fontaine). || **2.** *Crouler la queue,* en termes de vénerie, se dit d'une bête qui agite sa queue de peur.

◆ v. intr. (v. 980, *Passion du Christ,* au sens de « vaciller, s'agiter » ; sens 1, 3, 4, XIIIe s. ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** S'effondrer, s'affaisser de toute sa masse, en parlant des choses et quelquefois des personnes : *Souvent, en arrachant un brin d'herbe, on fait crouler une grande ruine* (Chateaubriand). *Le moindre choc, une pierre détachée, et tout croule* (Daudet). *Elle se laissa crouler à terre comme quelqu'un qui ne saurait pas s'asseoir* (Gide). || **2.** *Fig.* et *par exagér.* Être comme ébranlé, ou être accablé : *La salle croulait sous les applaudissements. Personne qui croule sous une charge.* || **3.** *Fig.* Être détruit, renversé : *Société qui croule. Les trônes tombent, l'autel croule* (Hugo). || **4.** *Fig.* Ne pas réussir, échouer : *Faire crouler une entreprise. Ainsi, dans certaines pièces qui croulent* [...], *un acteur se taille une réputation* (Daudet).

● SYN. : **1** *s'abattre, s'affaler, s'ébouler, s'écrouler ;* **3** *disparaître, s'effondrer, expirer, mourir, périr ;* **4** *tomber.*

2. crouler [krule] v. intr. (altér. de *crouiller,* croasser [XVIe s.], d'origine onomatopéique ; fin du XIXe s.). Crier, en parlant de la bécasse.

croup [krup] n. m. (angl. *croup,* empr. d'un mot dialectal du parler d'Édimbourg, onomatop., d'après le bruit rauque de la toux ; av. 1784, *Dict. général*). Laryngite diphtérique, accompagnée de fausses membranes, et qui peut amener la mort par asphyxie. || *Faux croup,* spasme du larynx, en général bénin, provoquant une toux presque analogue à celle du croup, mais sans production de fausses membranes.

croupade [krupad] n. f. (de *croupe ;* 1642, Oudin). En termes de manège, saut d'un cheval qui exécute une ruade en étendant complètement les membres postérieurs et en gardant les pieds antérieurs au sol.

croupe [krup] n. f. (germ. **kruppa,* amas, masse ronde ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *crupe* [*crope,* XIIe s. ; *croupe,* XIIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, fin du XIVe s. ; sens I, 4, 1676, Félibien ; sens I, 5, v. 1360, Froissart ; sens II, 1768, Brunot).

I. 1. Partie postérieure de certains animaux, en particulier du cheval, qui s'étend des hanches à l'origine de la queue : *Dans l'ombre des arbres, où luisaient les croupes mouvantes des chevaux* (Martin du Gard). || *En croupe,* à cheval derrière le cavalier en selle : *Monter en croupe. Quelques jolies filles d'Arles venues en croupe de leur galant* (Daudet). || *Mettre, prendre, porter en croupe,* emmener avec soi sur la croupe de son cheval : *Un cosaque survint qui prit l'enfant en croupe | Et l'emporta tout effaré* (Hugo). *Il la portait en croupe en trottant dans la neige* (Flaubert). || **2.** *Fam.* Région postérieure du bassin d'une personne, spécialement d'une femme : *Ceux qui la suivaient* [...], *et qui mesuraient cette large croupe dont les jupons légers dessinaient la forme, doublaient le pas* (Diderot). *Cette jeune femme avait une croupe trop proéminente, presque ridicule* (Proust). || **3.** En termes d'architecture, petite face triangulaire d'un comble, qui s'appuie d'un côté sur le mur latéral d'un bâtiment, et dont les autres côtés reposent sur les longs pans de la toiture. || **4.** Partie arrondie du comble, qui surmonte le chevet d'une église : *La silhouette noire de ses deux tours, de ses côtes de pierre et de sa croupe monstrueuse semblait un énorme sphinx* (Hugo). || **5.** Partie supérieure arrondie d'une montagne ou d'une colline : *Le Golgotha était une petite croupe de la montagne de Sion* (Chateaubriand).

II. *Vx.* Part d'intérêt donnée à quelqu'un dans les profits d'une place, ou accordée par les fermiers généraux à leurs prêteurs : *Combinaison dans laquelle on avait annoncé que Mlle Arnould devait avoir une croupe* (Goncourt).

● SYN. : **I, 1** *arrière-train ;* **2** *derrière, fesses* (fam.), *popotin* (fam.), *postérieur* (fam.) ; **5** *dôme, mamelon.*

croupetons (à) [akruptɔ̃] loc. adv. (de *croupe ;* v. 1456, Villon). À genoux ou accroupi, les fesses sur les talons : *Je me mettrais volontiers à croupetons aux pieds d'une femme* (Renard). *Le bonhomme, à croupetons devant la cheminée, soufflait sur un monceau de paperasses en feu* (Duhamel).

croupeux, euse [krupø, -øz] adj. (de *croup ;* 1863, Littré). De la nature du croup : *Affection croupeuse.*

◆ adj. et n. (1866, Larousse). Atteint du croup.

croupi, e [krupi] adj. (part. passé de *croupir ;* 1549, R. Estienne). Corrompu par la stagnation : *Elle prit sa course, sautant les fossés d'eau croupie* (Gautier).

croupiat [krupja] n. m. (de *croupe ;* 1382, *Compte du Clos des galées de Rouen,* écrit *groupiail ; croupias,* 1694, Th. Corneille ; *croupiat,* 1845, Bescherelle). Filin frappé sur l'arrière d'un navire et servant à l'amarrer à un quai ou à un autre bâtiment.

croupier [krupje] n. et adj. m. (de *croupe ;* 1651, Scarron). *Class.* Personne qui est en croupe derrière un autre cavalier : *Lorsqu'il l'espérait le moins, le cavalier croupier se laissa tomber à terre* (Scarron).

◆ n. m. (1690, Furetière, aux sens 1-3 ; sens 4, fin du XVIIIe s.). **1.** *Class.* Associé d'un autre joueur, à certains jeux, et qui se tenait derrière lui : *Chamillart prit des croupiers parce que le jeu était gros ; il y fut heureux* (Saint-Simon). || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Bénéficiaire des croupes versées par les fermiers généraux. || **3.** *Vx.* Personne qui en soutient une autre de façon secrète : *Bien qu'il fût le croupier d'élection de M. Dambreuse* (Flaubert). || **4.** Employé d'une maison de jeu qui dirige les parties, paie et encaisse pour le compte de l'établissement.

croupière [krupjɛr] n. f. (de *croupe ;* v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1616, *Ancien Théâtre françois,* et 1630, Livet). **1.** Partie du harnais qui enserre la croupe du cheval : *Je me cramponnais avec frayeur à la croupière du cheval* (Sand). || **2.** Class. et fig. *Tailler des croupières à l'ennemi,* le mettre en fuite et le poursuivre l'épée dans les reins : *Les ennemis, pensant nous tailler des croupières, | Firent trois pelotons de leurs gens à cheval* (Molière). || Littér. *Tailler des croupières à quelqu'un,* lui susciter des difficultés : *Il y a autour du roi Théodose toute une camarilla plus ou moins inféodée à la Wilhelmstrasse* [...] *et qui a cherché de toutes façons à lui tailler des croupières* (Proust).

croupion [krupjɔ̃] n. m. (de *croupe ;* v. 1460, Villon, au sens 3 ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** Saillie postérieure du corps des oiseaux, renfermant les vertèbres sacrées et portant les plumes de la queue : *Ces poules sans croupion et sans queue que Chandler croyait particulières à Mégare* (Chateaubriand). *Allons, Papa, gloussait Lucien, la bouche en croupion de poule, soyez beau joueur* (Duhamel). || **2.** *Vx.* Le sacrum : *Tu dessineras, dit Cellini, l'os qui est placé entre les deux hanches, il est très beau et s'appelle croupion ou sacrum* (Taine). || **3.** *Auj.* Le derrière (par plaisanterie) : *C'est pour pincer le croupion à ta commise* (Pagnol). || Pop. *Se décarcasser le croupion,* se donner beaucoup de mal : *Il se décarcassait le croupion pour faire faire à sa société une économie de cent sous* (Duhamel).

● SYN. : **3** *croupe* (fam.), *fesses, popotin* (pop.), *postérieur* (fam.).

◆ n. m. et adj. invar. (fin du XVIIe s., comme terme d'histoire). *Fig.* et *péjor.* Se dit, par dérision, d'un organisme (surtout en parlant d'organismes politiques) qui n'est que le résidu d'un autre plus représentatif (par allusion au *Parlement croupion,* surnom donné au Long Parlement par les adversaires de Cromwell après l'épuration de 1648) : *Ce croupion de la Chambre des députés, ces 221 imbus sous Charles X des traditions de la monarchie héréditaire* (Chateaubriand).

croupionner [krupjɔne] v. intr. (de *croupion ;* 1863, Littré). En parlant d'un cheval, lever la croupe sans ruer : *À chaque coup d'éperon, le cheval croupionnait* (Hermant).

croupir [krupir] v. intr. (de *croupe ;* fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* au sens de « s'accroupir, rester accroupi à la même place » [encore au XVIIe s.] ; sens 1, 1635, Monet [au part. passé, 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1647, Vaugelas). **1.** En parlant d'un liquide, être privé d'écoulement, d'où se corrompre par la stagnation : *Un fossé où de l'eau croupissait.* || **2.** En parlant d'une personne, être contraint à une immobilité pénible dans la fange : *L'impressionnable Tarasconnais se voyait déjà fusillé au pied des remparts, ou croupissant dans le fond d'un silo* (Daudet). || **3.** *Fig.* Subir sans révolte une situation dégradante : *Tout ce peuple résigné rit, s'amuse, croupit dans une sorte de félicité précaire* (Gide).

● SYN. : **3** *s'encroûter, moisir, pourrir.*

croupissant, e [krupisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *croupir ;* 1544, *l'Arcadie*). Qui croupit (au pr. et au fig.) : *Eaux croupissantes. Quarante ans de paix croupissante n'arrangent pas le moral d'un pays !* (Martin du Gard).

croupissement [krupismɑ̃] n. m. (de *croupir ;* début du XVIIe s.). État de ce qui croupit.

croupon [krupɔ̃] n. m. (de *croupe ;* XIIe s., écrit *crepon, cropon,* aux sens de « croupe des chevaux », « reins [des hommes] » ; sens actuel [*croupon*], 1723, Savary des Bruslons). Partie d'un cuir de bœuf ou de vache correspondant au dos et à la croupe, celle qui offre la plus grande épaisseur et le plus de résistance : *Une selle de bicyclette en croupon.*

croustade [krustad] n. f. (ital. *crostata* ou provenç. *crostado,* dér. de *crosta,* lat. *crusta* [v. CROÛTE] ; 1712, *le Cuisinier royal et bourgeois*). Croûte de pâte brisée ou feuilletée, que l'on garnit de viande, de poisson, de champignons, etc.

croustillant, e [krustijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *croustiller ;* 1751, La Curne, au sens 2 ; sens 1, 1832, Raymond). **1.** Qui craque sous la dent : *Biscuit croustillant. Ce n'était pourtant pas la terrasse du père Kontzen ni ses fritures croustillantes qui les attiraient* (Daudet). || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui suscite l'intérêt par un mélange de comique et d'inconvenance : *L'une d'elles, en particulier, nous désarçonnait par la crudité de ses propos. Elle avait la spécialité des anecdotes croustillantes* (Romains).

● SYN. : **1** *croquant ;* **2** *coquin, égrillard, gaulois, grivois, léger, leste, osé, polisson, raide* (fam.), *salé* (fam.).

croustille [krustij] n. f. (déverbal de *croustiller ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Petite croûte. || Pomme de terre frite très mince. || **2.** *Vx.* Ornement de coiffure des femmes.

croustilleux, euse [krustijø, -øz] adj. (de *croustille ;* 1680, Richelet). *Vx.* Piquant et inconvenant à la fois : *Tous les moyens comiques, du plus chaste au plus croustilleux* (Crémieux).

croûte [krut] n. f. (lat. *crusta,* ce qui enveloppe ou recouvre ; XIe s., écrit *croste, crouste* [*croûte,* XVIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1740, Acad. ; sens I, 3, 1866, Larousse ; sens I, 4, 1611, Cotgrave ; sens I, 5, 1798, Acad. ; sens I, 6, 1890, G. Esnault ; sens I, 7, 1845, Bescherelle ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1314, Mondeville ; sens II, 3, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 4, 1757, Brunot [« tableau douteux, copie qu'on voudrait faire passer pour un original », 1730, Savary des Bruslons]).

I. 1. Partie extérieure du pain, durcie par la cuisson, par opposition à la mie : *Un pain à la croûte bien dorée.* || *Croûte au pot,* morceau de croûte de pain que l'on trempe dans du bouillon gras ; potage ainsi obtenu. || Fig. et vx. *Frotter la croûte contre la mie,* n'avoir que du pain pour son repas. || **2.** Petit fragment dur tombé d'un pain. || **3.** Reste de pain, rassis et mis au rebut : *Garder des croûtes pour les don-*

ner aux lapins. || **4.** Pâte cuite au four qui sert à la préparation de certains mets ; ces mets eux-mêmes : *Croûte de vol-au-vent. Aller au Cadran bleu manger ensemble des croûtes aux champignons* (Balzac). || *Pâté en croûte,* pâté cuit dans une pâte feuilletée. || **5.** Fig. et fam. *Casser* ou (*vx*) *rompre une croûte,* manger un morceau, faire un repas sommaire : *On se détache, on fait halte pour boire un coup et casser une croûte* (Daudet). || Fam. *Casser la croûte,* manger : *À dix heures du matin et à quatre heures de l'après-midi, M. Birault casse la croûte. Il fait alors cuire de petits fricots à lui* (Duhamel). *À deux heures et demie, le patron et le garçon cassèrent la croûte* (Montherlant). || **6.** *Pop.* Nourriture : *Voilà huit plombes. Tout de même, cette croûte, qu'est-ce qu'elle fout qu'elle radine pas ?* (Barbusse). || Pop. *Gagner sa croûte,* travailler pour vivre. || **7.** Fig. et pop. *Vieille croûte,* personne marquée par l'âge ou par la routine. || **8.** *Fam.* Se dit aussi d'une personne à l'esprit obtus : *Quelle croûte !*

II. 1. Couche dure et plus ou moins inégale, formée, sous l'effet de la dessiccation, à la surface d'un corps de consistance différente : *Croûte produite par l'évaporation d'une eau calcaire. J'ai vu, sur les chotts pleins de mirages, la croûte de sel blanc prendre l'apparence de l'eau* (Gide). *Les gonds ont une croûte de rouille* (Escholier). || *Croûte terrestre,* syn. de ÉCORCE terrestre. || **2.** Plaque dure plus ou moins étendue, qui se forme sur la peau à la suite d'une blessure ou dans certaines affections cutanées : *L'épagneul a une maladie de la peau* [...] *qui lui fait perdre presque tous ses poils et qui le couvre de plaques et de croûtes brunes* (Camus). || *Croûtes de lait,* plaques qui couvrent souvent la tête des nourrissons pendant l'allaitement. || **3.** Partie chair d'un cuir scié. || **4.** *Fam.* Œuvre d'un peintre sans talent : *Les meilleures places sont occupées par d'énormes croûtes de l'école moderne* (Gautier).

croûtelette [krutlɛt] n. f. (de l'anc. franç. *crostele, croustele,* petite croûte [XIIe s.], dér. de *croûte ;* v. 1280, SaintPathus, au sens de « croûte sur une plaie » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). *Vx.* Petite croûte, petit morceau de pain : *Manger une croûtelette en goûtant du vin* (Littré).

croûter [krute] v. intr. (de *croûte ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* à propos du pain). Produire, former une croûte : *Neige qui croûte.*

◆ v. tr. (1890, G. Esnault). *Pop.* Manger : *Tu croûteras ça dans le pieu, pour te nettoyer les dents* (Duhamel).

croûteux, euse [krutø, -øz] adj. (de *croûte ;* XIVe s., B. de Gordon, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Se dit d'une affection caractérisée par des croûtes : *Dermatose croûteuse.* || **2.** Qui forme une croûte : *Neige croûteuse.*

croûton [krutɔ̃] n. m. (de *croûte ;* 1596, Vigenère, avec un sens mal défini ; sens 1-2, 1669, Widerhold ; sens 3, 1838, Sainte-Beuve). **1.** Chacune des deux extrémités d'un pain long, c'est-à-dire sa partie la plus riche en croûte. || Tout morceau de croûte de pain. || **2.** Petit morceau de pain frit : *Un potage aux croûtons.* || **3.** Fig. et pop. *Vieux croûton,* personne routinière et démodée.

crown-glass [kraunglas] n. m. (mots angl., proprem. « verre [*glass*] de couronne [*crown*] », ce type de verre ayant d'abord été marqué d'une couronne ; 1781, Fr. Mackenzie). Verre blanc de belle qualité, employé en optique.

croyable [krwajabl] adj. (réfection, d'après *croire,* de *credable* [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], *creable* [XIIIe s., Godefroy], digne de confiance [de *credre, creire,* formes anc. de *croire,* v. ce mot] ; v. 1361, Oresme). **1.** Que l'on peut croire vrai ou réel : *Coïncidence tout à fait croyable.* || **2.** *Vx.* En qui l'on peut croire : *Des gens fort prud'hommes, et des personnes absolument croyables* (Hugo).

● SYN. : **1** *admissible, vraisemblable.* — CONTR. : **1** *douteux, inconcevable, incroyable, inimaginable, invraisemblable.*

● REM. Au sens 1, l'emploi au positif est rare, *croyable* étant concurrencé par *vraisemblable,* synonyme à nuance objective. La nuance subjective que comporte croyable en rend au contraire l'usage très fréquent au négatif ou avec un adverbe de sens restrictif, pour qualifier le plus souvent un fait réel : *Un événement à peine croyable.*

croyance [krwajɑ̃s] n. f. (réfection, d'après *croire,* de *créance* [v. ce mot], qui reste la forme la plus usuelle jusqu'au XVIIe s., dans tous les sens du terme ; v. 1361, Oresme, au sens II, 3 ; sens I, 1 et II, 2, 4-5, 1611, Cotgrave ; sens I, 2-3, 1636, Corneille ; sens I, 4, 1643, Corneille ; sens II, 1, 1647, Corneille).

I. ASPECT SUBJECTIF. **1.** Acte de l'esprit qui, avec une certitude plus ou moins grande, admet la réalité ou la vérité d'une chose : *On distingue généralement trois degrés de la croyance : l'opinion, la conviction et la certitude.* || **2.** *Class.* Crédit, créance accordés à quelque chose : *Puis-je à de tels discours donner quelque croyance ?* (Corneille). || *Auj.* Le fait de croire à l'existence de quelqu'un ou de quelque chose (dans la loc. *la croyance à*) : *La croyance aux revenants et aux farfadets a disparu* (Renan). *La croyance au diable, au Père Noël. La croyance au progrès.* || **3.** *Class.* et *littér.* Sentiment de confiance à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : *J'avais croyance en lui* (Acad., 1694). *Croyance en un chef, en son étoile.* || Spécialem. *Croyance en soi,* sentiment de confiance en ses propres possibilités, qui donne de l'assurance, de la hardiesse : *Ces fécondes pensées, ces moments de croyance en soi suivis de désespoir agitèrent Lucien et le maintinrent dans la sainte voie du travail et de l'économie* (Balzac). || **4.** Le fait de croire en Dieu ; foi religieuse : *C'était le cri du prophète* [...] *qui voit dans l'avenir l'intelligence saper la foi, l'opinion détrôner la croyance* (Hugo).

II. ASPECT OBJECTIF. **1.** *Class.* Crédibilité, caractère d'une chose qui la rend digne d'être crue : *L'effet à tes discours ôte toute croyance* (Corneille). || **2.** Ce qu'on estime vrai : *La croyance commune quant à l'origine des monarchies s'égare singulièrement* (Bainville). || **3.** Ce qu'on estime vrai, faute d'un examen rigoureux ; ce qu'on accepte sans critique : *La connaissance des observations recueillies par les savants et surtout une vue générale de l'embryogénie ne me permettent point d'adopter cette croyance populaire* (France). *Ne pas croire aux croyances communes, c'est évidemment croire à soi, et souvent à soi seul* (Valéry). || *Spécialem.* (au plur.) L'ensemble des erreurs héritées de la tradition : *Bertin s'efforça de démontrer* [...] *combien leurs croyances sont pauvrement fardées* (Maupassant). || **4.** Ce qu'une religion commande de croire, dogme : *Jouer avec les croyances les plus respectables une odieuse comédie* (Renan). || **5.** *Par extens.* Religion : *Dormir parmi tes fétiches d'Océanie et de Guinée | Ils sont des Christs d'une autre forme et d'une autre croyance* (Apollinaire). *Mais s'il m'était donné de choisir une croyance, c'est vers le protestantisme que j'irais* (Duhamel).

● SYN. : **I, 1** *adhésion, assentiment ;* **4** *religion.* || **II, 2** *avis, idée, opinion, pensée, position, sentiment, thèse, vue ;* **4** *credo, évangile ;* **5** *confession, culte, Église.* — CONTR. : **I, 1** *défiance, doute, méfiance ;* **4** *agnosticisme, athéisme, scepticisme.*

croyant, e [krwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *croire ;* a supplanté *creant* [v. 1196, J. Bodel], part. prés. de *creire,* forme anc. de *croire* [v. ce mot] ; XVIIIe s., Voltaire, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Animé de la foi religieuse : *Une âme très croyante.* || **2.** *Littér.* Qui a confiance (suivi d'un complément) : *Mais Rousille, plus jeune, plus croyante à la vie, attendait aussi les autres* (R. Bazin).

◆ n. (sens 1, 1564, *Indice de la Bible ;* sens 2, 1690, Furetière). **1.** Personne qui a la foi religieuse : *La sincérité ou l'intelligence du croyant est toujours incertaine aux yeux de l'incroyant* (Valéry). *Bien que rattachée des deux côtés à des lignées de croyants, ma famille* [...] *devint nettement étrangère aux choses de la foi* (Claudel). || **2.** Spécialem. *Les croyants,* nom que se donnent les fidèles

de la religion musulmane. || *Commandeur des croyants,* titre pris par les anciens califes.

● Syn. : **1** *calotin* (très fam.), *fidèle, pratiquant.* — Contr. : **1** *agnostique, athée, incroyant, infidèle, libre penseur, mécréant, païen.*

C. R. S. [seεrεs] n. m. (sigle de *compagnie républicaine de sécurité ;* v. 1946). Membre des compagnies républicaines de sécurité.

1. cru [kry] n. m. (part. passé substantivé de *croître ;* 1307 [*le Moyen Age,* 1897, p. 10, écrit *creü ; cru,* XVIIIe s.], aux sens 1-3 ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, début du XXe s.). **1.** *Vx.* Ce qui croît dans un certain sol. || **2.** Terroir considéré au point de vue de ses productions et des qualités qu'elles tiennent de lui. || *Spécialem.* Région délimitée comme productrice exclusive d'un vin ou d'une autre boisson : *Vin provenant d'un cru renommé.* || **3.** *Par extens.* Le vin lui-même : *Servir des crus fameux.* || *Bouilleur de cru,* v. BOUILLEUR. || **4.** Dans le langage publicitaire, région productrice d'une denrée alimentaire quelconque, ou la denrée qui en provient : *Cru de beurre, de miel.* || **5.** *Ironiq.* Étiquette, opinion politique ou religieuse : *Elle attribuait quelque réalité aux ismes dont le cachet distingue les divers crus politiques* (Rolland).

◆ **Du cru** loc. adj. (sens 1, XVIe s., *Coutumier général ;* sens 2, 1866, Larousse). **1.** Qui est tiré du raisin produit sur place : *Alors il faisait déboucher un flacon de vin du cru — ce beau vin, couleur de rubis, qui s'est appelé depuis le châteauneuf-des-papes — et il le dégustait par petits coups* (Daudet). || **2.** *Fig.* Qui porte les caractères propres à la région : *Mme Portal détestant la langue du cru, ce patois admirable de couleur et de sonorité* (Daudet). || *Fam.* Qui appartient à la région : *Les journaux du cru.*

◆ **De son cru** loc. adj. *Fam.* Qu'on a inventé soi-même : *En général, il servait comme de son cru ce qu'il avait glané par ailleurs* (Gide).

2. cru, e [kry] adj. (lat. *crudus,* saignant, cru, de *cruor,* sang rouge, sang qui coule ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, v. 1765, J.-J. Rousseau ; sens 3, v. 1268, É. Boileau ; sens 4, 1754, *Encyclopédie ;* sens 5, XIVe s., *Nature à l'alchimie ;* sens 6, v. 1460, Chastellain). **1.** Qui n'a pas subi de cuisson : [Ils] *tirent de leur carnier un bon morceau de bœuf en daube, des oignons crus* (Daudet). *Se nourrir de carottes crues.* || Fig. et fam. *Avaler, manger quelqu'un tout cru,* le traiter durement, parce qu'on est en colère (souvent en emploi plaisant). || **2.** *Par extens.* Se dit d'une eau calcaire impropre à cuire et à dissoudre. || **3.** Qui n'a pas subi de préparation : *Soie crue* (plus souvent *écrue*). *Bois cru.* || **4.** *Par anal.* Se dit de sensations visuelles exemptes de nuances : *Teintes crues. Une lumière crue, éclatante et poussiéreuse à force d'intensité, ruisselait en torrents de flammes* (Gautier). *Des murailles où tombait de place en place la lumière crue d'un bec de gaz* (Daudet). *Une maison ocre à volets bleu pervenche. Et cette autre, d'un blanc si cru, avec ses jalousies d'un vert acide, et son large pan d'ombre violacée !* (Martin du Gard). || **5.** *Spécialem.* Qui n'a pas subi de mélange, d'altération : *On respire, au premier matin, un air vif, cru, pur, vierge* (Gide). || **6.** Se dit d'une idée qu'on a laissée dans sa simplicité primitive, d'une expression réaliste et brutale : *Flaubert, avec son temps, croyait à la valeur du « document historique » et à l'observation du présent toute crue* (Valéry). *Dire sa pensée toute crue.* || *Péjor.* Trop libre, choquant : *Oh, cher Monsieur, si seulement vous vouliez bien ne pas user de mots si crus* (Sartre).

● Syn. : **2** *dur ;* **4** *aveuglant, brutal, éclatant, intense, vif, violent ;* **6** *franc, fruste, net, sec ; hardi, inconvenant, osé, raide* (fam.), *vert.* — Contr. : **1** *cuit ;* **2** *doux ;* **4** *adouci, atténué, doux, nuancé, tamisé, tendre, voilé ;* **6** *affecté, alambiqué, étudié, précieux, quintessencié, sophistiqué ; bienséant, convenable, correct, décent, digne.*

◆ **cru** adv. (XXe s.). Crûment, sans ménagement : *Parler cru.* || Fam. *Tout cru,* sans détour : *On ne peut pas lui dire tout cru qu'il a échoué.*

◆ **À cru** loc. adv. (sens 1, 1594, *Satire Ménippée ;* sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, av. 1842, Stendhal). **1.** *Class.* et *littér.* Directement en contact ; à même la peau : *Il prit ses bottes* [...] *et les ayant chaussées à cru...* (Scarron). *Les pieds à cru dans des chaussons de lisière* (Goncourt). *Alors que je me sentais si bien, assis à cru sur l'herbe fraîche ou sur une arène embrasée* (Gide). || *Porter à cru,* en parlant d'une construction, reposer directement sur le sol. || **2.** *Spécialem.* Sans selle : *Les chevaux qu'elle montait à cru, les bestiaux qu'elle attrapait au lasso* (Maurois). || **3.** *Fig.* et *vx.* Sans préparation : *Il faut se posséder et s'échauffer peu à peu pour engager la sympathie de l'auditeur* [...] *; autrement, ces moments d'emportement à cru ne peuvent inspirer d'intérêts que comme un spectacle rare* (Stendhal).

cruauté [kryote] n. f. (du lat. *crudelitatem,* accus. de *crudelitas,* cruauté, inhumanité [de *crudelis,* v. CRUEL], avec influence phonétique de substantifs comme *loyauté,* etc. ; XIIe s., aux sens 1-3, 5 ; sens 4, v. 1225, *Barlaham*). **1.** Insensibilité à la souffrance qu'on cause : *Les ordonnances des rois* [...] *pour adoucir le sort des Américains et mettre un frein à la cruauté des colons* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Dans le langage des relations amoureuses, attitude d'une femme qui refuse de répondre à l'amour qu'on lui porte. || **2.** En parlant d'un artiste satirique, d'un écrivain, lucidité qui exclut toute indulgence : *La cruauté de Flaubert.* || **3.** Plaisir que l'on éprouve à faire ou à voir souffrir autrui : *La cruauté de Néron est légendaire.* || **4.** *Littér.* Caractère de ce qui cause de la souffrance : *La cruauté des circonstances.* || **5.** Acte cruel : *On retranche de temps à autre quelqu'une des cruautés légales, sans dommage pour la république* (France). || Spécialem. *Cruauté du sort,* malheur.

● Syn. : **1** *barbarie, dureté, inhumanité, rudesse ;* **3** *férocité, méchanceté, sadisme, sauvagerie ;* **5** *atrocité.* — Contr. : **1** *bienveillance, bonté, charité, douceur, indulgence, sensibilité ;* **3** *miséricorde, pitié ;* **5** *faveur, grâce.*

cruchade [kryʃad] n. f. (mot méridional, peut-être dér. de *cruche ;* 1863, Littré). *Dialect.* Bouillie de maïs : *Les maisons de torchis où nos métayers vivaient, mal nourris de cruchade et de pain noir* (Mauriac).

cruche [kryʃ] n. f. (francique **krûka,* cruche ; XIIIe s., *Recueil des fabliaux,* II, 152 [*cruie,* XIIe s., provient d'une romanisation antérieure du mot francique]). **1.** Vase à large panse, à anse et à bec, en poterie ou en grès. || *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise* ou *se casse* (prov.), tout finit par s'user ; à force de braver un danger, on finit par y succomber. || **2.** Le contenu de ce vase : *Joseph ne cessa de me donner à boire de grandes cruches d'eau* (Chateaubriand).

◆ n. f. et adj. (1633, Gassendi). *Fam.* Se dit d'une personne stupide, maladroite (terme d'injure atténuée) : *Jamais on n'avait vu des enfants si cruches. L'idée qu'ils gobaient toutes ses bourdes* [...] *lui chatouillait les côtes d'aise* (Zola). *Ce qui la faisait croire à la haute valeur intellectuelle de certains et surtout de certaines Guermantes, dont ensuite elle était confondue d'entendre la duchesse lui dire en souriant que c'étaient de simples cruches* (Proust).

cruchée [kryʃe] n. f. (de *cruche ;* v. 1220, G. de Coincy). *Class.* Contenu d'une cruche : *Que vous souciez-vous qu'on vous ait pris une cruchée d'eau* (Malherbe).

cruchette [kryʃεt] n. f. (de *cruche ;* milieu du XIVe s.). Petite cruche : *Une table sur laquelle sont placées une cruchette et une miche de pain* (Huysmans).

cruchon [kryʃɔ̃] n. m. (de *cruche ;* XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, 1832, Raymond). **1.** Petite cruche : *Il renouvelait l'eau de son cruchon* (Zola). || Son contenu : *Donc, si ce n'était pas trop vous demander... un cruchon d'eau-de-vie* (Flaubert). || **2.** *Spécialem.* Bouteille de grès remplie d'eau chaude, servant à chauffer un lit. || **3.** *Fam.* Sot : *Tu n'es qu'un cruchon.*

crucial, e, aux [krysjal, -o] adj. (dér. savant du lat. *crux, crucis,* croix ; v. 1560, Paré, au sens I ; les sens II, 1-3 [début du XXe s.] sont empruntés à l'angl. *crucial,* lui-même repris au franç., puis employé au sens de « décisif », d'abord dans *crucial instance*

[adaptation du lat. de Bacon *instantia crucis,* v. à l'art.], et, au XIXe s., de façon plus étendue).

I. En forme de croix (surtout dans l'expression *incision cruciale*) : *Vous n'avez pu vous faire donner quelque balafre au milieu du visage, quelque incision cruciale du haut de la tête* (Hamilton). *Cette foule se coulant dans le moule crucial de l'église* (Huysmans).

II. 1. Situé à un croisement, d'où en un point important d'un espace : *Rien ne garde les arrières que quelques prisonniers réarmés, maîtres des points cruciaux* (Arnoux). *Je m'installe dans ce point de l'espace que j'occupe. Je n'admets pas qu'il ne soit point crucial* (Gide). || **2.** *Expérience cruciale* (en lat. *instantia crucis*), expérience qui, selon le philosophe F. Bacon (1620), permet d'écarter l'une des deux hypothèses expliquant un phénomène et rend l'autre indiscutable. || **3.** Fondamental, important, décisif : *Il se jouait hier le sort des démocraties à la fin d'une journée qui peut être considérée comme cruciale* (Suarez). *Une vie où il n'y a « rien eu », s'il y a eu dedans l'amour de l'être pour ses enfants, il suffit, cette vie est à ses yeux remplie et justifiée. L'être ne l'éprouve jamais mieux qu'à l'heure cruciale, devant la mort* (Montherlant). *S'il fallait l'en croire, nous entrerions ici dans les années cruciales de sa vie* [de Rousseau], *celles qui firent la révolution de sa destinée* (Guéhenno).

• SYN. : **I** *cruciforme.* || **II, 3** *capital, critique, essentiel, vital.*

crucifère [krysifɛr] adj. et n. (bas lat. chrétien *crucifer,* celui qui porte sa croix [Jésus-Christ], de *crux, crucis,* croix, et *ferre,* porter ; fin du XVIe s.). *Littér.* Qui porte une croix : *Un crucifère et des porte-cierges entrèrent, puis, derrière, la novice, en costume de mariée, parut* (Huysmans).

◆ adj. (1694, Th. Corneille). Qui comporte une croix ou qui est surmonté d'une croix : *Le heaume et son timbre crucifère scintillaient aux pâles rayons de la nuit* (Béraud). *Colonne crucifère.*

◆ **crucifères** n. f. pl. (1762, Acad.). Famille de plantes dicotylédones, dont la fleur présente des pétales disposés en croix, et qui comprend notamment le chou et le navet.

• REM. On dit aussi CRUCIFÉRACÉES (XXe s.), et, au singulier, *une* CRUCIFÈRE ou *une* CRUCIFÉRACÉE.

crucifiant, e [krysifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *crucifier ;* 1699, Massillon). **1.** *Littér.* Qui comporte une souffrance expiatoire. || **2.** *Littér.* Qui provoque un vif tourment moral : *Chrétien Lécuyer écoutait les paroles crucifiantes pour lui* (Coppée).

crucifié, e [krysifje] adj. et n. (part. passé de *crucifier ;* 1646, Rotrou, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Qui est mis en croix : *Les crucifiés de forte complexion ne mouraient que de faim* (Renan). || Absol. *Le Crucifié,* JésusChrist. || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui est torturé, martyrisé : *Cela faisait partie de son attitude dans l'existence, à ce crucifié de l'art* (Daudet).

◆ adj. (début du XXe s.). *Littér.* Qui manifeste une douleur profonde, supportée avec une certaine résignation : *Françoise, immobile, crucifiée, la voix désespérée* (Frondaie).

crucifiement [krysifimɑ̃] n. m. (de *crucifier ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *crocefiement* [*crucifiement,* XVe s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s. ; sens 3, 1866, Larousse [« mortification », av. 1710, Fléchier]). **1.** Action de soumettre au supplice de la croix. || Le supplice de la croix. || *Spécialem.* Mise en croix de JésusChrist. || **2.** Tableau représentant une mise en croix, spécialement celle du Christ (rare) : *Cette église où Luini a peint un célèbre crucifiement* (Bourget). [V. CRUCIFIXION.] || **3.** *Fig.* État de celui qui souffre intensément : *C'est qu'il comprenait bien les sacrifices de ce père, lui, le camelot, dont la vie était un crucifiement perpétuel pour les siens* (Daudet).

crucifier [krysifje] v. tr. (du lat. *crucifigere,* crucifier, mettre en croix [de *crux, crucis,* croix, et *figere,* fixer], avec influence des nombreux verbes en *-fier ;* v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 ; sens 2-3, v. 1265, J. de Meung). **1.** Mettre à mort par le supplice de la croix : *Tout esclave qui ouvrait la bouche pour crier sous les coups ou demander du pain était crucifié* (Courier). [Hamilcar] *fit crucifier les dix ambassadeurs* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Dans la langue religieuse, mortifier, faire mourir ce qui en nous est terrestre : *Crucifier sa chair.* || **3.** *Fig.* Soumettre à un tourment moral, à une souffrance expiatoire : *Bien que vous soyez revenue à Dieu, il faut vous attendre à ce que le souvenir de vos erreurs ne laissera pas de vous crucifier longtemps* (Goncourt).

crucifix [krysifi] n. m. (lat. *crucifixus,* part. passé de *crucifigere* [v. CRUCIFIER], substantivé en lat. ecclés. médiév., d'abord pour désigner Jésus-Christ, puis pour nommer le crucifix ; début du XIIe s., écrit *crocefis ; crucifix,* XIIIe s.). Croix sur laquelle est représenté Jésus-Christ crucifié : *Un crucifix d'ivoire | Reposait dans ses mains sur son sein endormi* (Lamartine). *Ces ivoires du Moyen Âge, aux douloureuses expressions passionnées, sur lesquels le sang en cire rouge des crucifix fait tache comme sur la pâleur d'une peau humaine* (Daudet). *Il lève sa face inerte ; son regard, filtrant sous les cils, s'en va droit vers le crucifix* (Martin du Gard).

• SYN. : *christ, croix.*

crucifixion [krysifiksjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *crucifixio,* de *crucifixum,* supin de *crucifigere* [v. CRUCIFIER] ; début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Action de crucifier. || *Spécialem.* Mise en croix de Jésus-Christ : [Il] *portait aux pieds et aux mains les stigmates de la crucifixion* (France). *Nos péchés t'ont cloué sur la croix, Seigneur, mais ta crucifixion nous en rachète* (Gide). || **2.** Peinture traitant ce sujet.

cruciforme [krysifɔrm] adj. (de *cruci-,* élément tiré du lat. *crux, crucis,* croix, et de *forme ;* fin du XVIIe s., au sens de « crucifère » [plante] ; sens actuel, 1754, *Encyclopédie*). En forme de croix.

cruciverbiste [krysivɛrbist] n. et adj. (de *cruci-,* élément tiré du lat. *crux, crucis,* croix, et du lat. *verbum,* mot ; 1959, Larousse). Amateur de mots croisés.

crude ammoniac [krudamɔnjak] n. m. (mots angl. signif. « ammoniaque crue » ; 1888, Larousse). Résidu de l'épuration du gaz d'éclairage, employé comme engrais.

crudité [krydite] n. f. (lat. *cruditas,* indigestion, et, au plur., « crudités », de *crudus* [v. CRU, adj.] ; v. 1398, *Somme Me Gautier,* au sens 2 ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 3, 1627, Crespin ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1754, *Encyclopédie ;* sens 6, 1780, Marmontel). **1.** État d'un aliment cru. (Rare.) || **2.** Caractère indigeste de certains aliments crus. || **3.** Aigreur d'estomac ; indigestion : *Tu dis, Colin, de tous côtés, | Que mes vers, à les ouïr lire | Te font venir des crudités* (Malherbe). || **4.** État d'une eau calcaire impropre à cuire les aliments et à dissoudre le savon. || **5.** *Fig.* Qualité d'une teinte vive, crue, d'une lumière que rien ne vient atténuer : *La couleur est d'une crudité terrible, impitoyable, téméraire même, si l'auteur était un homme moins fort* (Baudelaire). *La crudité de la lumière.* || **6.** *Fig.* Caractère de ce qui est exprimé de façon énergique, brutale, voire indécente : *Personnage connu pour la crudité de sa conversation.*

• SYN. : **5** *éclat, violence, vivacité ;* **6** *brutalité, grossièreté, réalisme, rudesse, verdeur.* — CONTR. : **5** *douceur ;* **6** *bienséance, correction, décence, délicatesse, réserve.*

◆ **crudités** n. f. pl. (sens 1, 1834, Landais ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Ce qui se mange sans nécessiter de cuisson : *Se nourrir de salades et d'autres crudités. Son goût allait d'abord aux crudités, aux crevettes et aux coquillages* (Romains). || **2.** Propos ou parties d'une œuvre empreints d'une trop grande liberté d'expression : *Il est à remarquer que le temps des périphrases en vers a été le temps des crudités en prose* (Hugo). *Quelques crudités même servaient à rendre plus visibles les délicatesses des rudes personnages dont ces poésies racontaient la joie ou la douleur* (Baudelaire).

crue [kry] n. f. (part. passé fém. substantivé de *croître ;* fin du XIIIe s., Joinville, au sens 1 ; sens 2 et 4, 1743, Trévoux ; sens 3, 1440, Heidel, *Finances*). **1.** Augmentation saisonnière ou accidentelle du niveau d'un

cours d'eau : *Fleuve en crue. La Seine* [...] | *Salit mon pied, que dans ses crues* | *Baisait le Nil, père des eaux* (Gautier). || **2.** *Vx.* Croissance ; résultat de la croissance : *Un enfant qui est en pleine crue. Le tronc était sans branches, excepté aux deux tiers de sa crue, où se formait une fourche dont une des pointes portait le nid* (Chateaubriand). || **3.** *Vx.* Augmentation d'une somme à payer : *La crue de la taille.* || **4.** *Fig.* Progrès, développement : *Une ville comme Paris est dans une crue perpétuelle* (Hugo).

● Syn. : **1** *montée ;* **4** *accroissement, agrandissement, croissance, évolution.*

cruel, elle [kryɛl] adj. (lat. *crudelis,* cruel, inhumain, de *crudus* [v. cru, adj.] ; fin du xe s., *Vie de saint Léger,* aux sens I, 1-2 ; sens I, 3-4 et II, 1-5, xiie s. ; sens II, 6, 1857, Baudelaire).

I. 1. Se dit d'une personne qui est insensible à la douleur qu'elle cause : *Je suis le Dieu farouche,* | *L'âpre ennemi, le fier* | *Chasseur ailé, vainqueur* | *Des monstres, le cruel archer que rien ne touche* (Banville). || **2.** Qui se plaît à faire ou à voir souffrir : *Ce jeune enfant est spontanément cruel.* || **3.** *Spécialem.* Se dit d'un auteur ou d'un artiste qui se refuse à flatter ses modèles et les traite sans indulgence : *Le pinceau cruel de Goya.* || **4.** Qui dénote l'une ou l'autre de ces dispositions : *Les jeux cruels de l'enfance. Il me fustigea, je dois l'avouer, d'une manière plus humiliante que cruelle* (Sand).

II. 1. Qui s'accompagne d'une profonde douleur : *Elle ne comprenait pas* [...], *engourdie dans un chagrin cruel* (Maupassant). || **2.** *Littér.* Qui fait souffrir par sa rigueur : *Vous n'auriez pas voulu, devant des lois cruelles,* | *Nier un si noble forfait* (Hugo). || **3.** Qui provoque beaucoup de malheurs, de souffrances, ou qui est marqué par des événements funestes : *Vous vécûtes dans des temps cruels* (France). *Et quand vient l'aube cruelle* | *Passe de vie à trépas* | *Celui qui croyait au ciel* | *Celui qui n'y croyait pas* (Aragon). || **4.** Qui attire l'attention sur une réalité pénible : *Ce mot cruel, la cinquantaine, jetait du noir sur toute sa vie* (Stendhal). || **5.** *Par exagér.* Se dit d'une chose fâcheuse, incommode (dans ce cas, précède toujours le nom) : *Un cruel contre-temps. Un cruel embarras.* || **6.** *Littér.* Se dit d'une clarté qui blesse les yeux : *Quand le soleil cruel frappe à traits redoublés* | *Sur la ville et les champs* (Baudelaire).

● Syn. : **I, 1** *barbare, brutal, dur, farouche, impitoyable, inhumain ;* **2** *malfaisant, méchant, sadique, sanguinaire, sauvage ;* **3** *implacable.* || **II, 1** *atroce, cuisant, insupportable, intolérable ;* **3** *douloureux, hostile, rigoureux, triste ;* **4** *affreux, épouvantable, horrible, pénible, terrible ;* **5** *déplorable.*

◆ adj. et n. (fin du xiie s.). *Class.* Qui est insensible à l'amour qu'on lui porte : *Je ne t'ai point aimé, cruel ? Qu'ai-je donc fait ?* (Racine). || Se dit surtout d'une femme, dans le langage des relations amoureuses : *Ceux qui sont accablés des rigueurs d'une cruelle y viennent soupirer* (Montesquieu).

cruellement [kryɛlmɑ̃] adv. (de *cruel ;* v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *cruelment* [*cruellement,* 1538, R. Estienne], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1552, R. Estienne ; sens I, 3-4, av. 1679, Retz). **1.** D'une manière cruelle, méchamment : *Railler cruellement.* || **2.** D'une manière douloureuse, pénible : *Il m'a cruellement reproché de ne pas avoir fait appeler un prêtre tandis qu'il était temps encore* (Gide). || **3.** D'une manière propre à inspirer un regret cruel : *Le livre que je viens d'acheter à la vente Motteley vaudrait beaucoup plus de soixante-neuf francs vingt centimes, s'il n'était cruellement rogné !* (Nerval). || **4.** *Class.* et *littér.* Extrêmement : *Ils étaient cruellement débauchés* (Retz). *Il est cruellement ennuyeux et je vous garde pour m'aider à le congédier au plus vite* (France).

cruenté, e [kryɑ̃te] adj. (du lat. *cruentus,* sanglant, ensanglanté, de *cruor,* sang qui coule ; 1878, Larousse). Qui est à vif, saignant : *Plaie cruentée.*

cruiser [kruzœr] n. m. (mot angl., du franç. *croiseur,* par l'intermédiaire du néerl. ; 1879, *le Yacht*). Yacht de croisière de faible tonnage.

crûment [krymɑ̃] adv. (de *cru,* adj. ; 1559, Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Avec une franchise qui brave les convenances : *Ainsi pensait Césarine involontairement, et pas si crûment sans doute* (Balzac). || **2.** D'une manière intense, sans atténuation : *La lumière qui s'épandait par le haut de l'abat-jour l'éclairait crûment* (Martin du Gard).

● Syn. : **1** *hardiment, nettement, rudement, sèchement, vertement ;* **2** *brutalement, durement, violemment, vivement.*

cruor [kryɔr] n. m. (mot lat. signif. « sang rouge, sang qui coule » ; 1819, Boiste). La partie du sang qui se coagule, par opposition au sérum.

crural, e, aux [kryral, -o] adj. (lat. *cruralis,* de *crus, cruris,* jambe ; v. 1560, Paré). Qui a trait à la cuisse : *Nerf crural.*

crustacés [krystase] n. m. pl. (dér. savant du lat. *crusta,* croûte ; 1721, Trévoux). Classe d'animaux articulés (embranchement des arthropodes), aquatiques, à respiration branchiale, et dont la carapace est formée de chitine imprégnée de calcaire : *Le homard fait partie des crustacés.*

◆ **crustacé** n. m. Animal appartenant à cette classe : *Le crabe est un crustacé.*

cruzade [kryzad] n. f. (portug. *cruzada,* dér. du lat. *crux, crucis,* croix, à cause de la croix qui figurait sur un des côtés de la pièce ; 1708, Furetière). Monnaie d'or portugaise des xvie et xviie s., pesant 3,84 g : *Une masse considérable de pièces d'or : génevines, portugaises, cruzades, angelots* (Gautier).

cruzeiro [krusɛjro] n. m. (mot du portug. du Brésil, dér. du lat. *crux* [v. cruzade] ; xxe s.). Unité monétaire principale du Brésil, valant 100 centavos.

cryo- [krijo], élément tiré du gr. *kruos,* froid, glace, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

cryochirurgie [krijɔʃiryrʒi] n. f. (de *cryo-* et de *chirurgie ;* xxe s.). Partie de la chirurgie faisant appel à des techniques de congélation locale lors des opérations.

cryogène [krijɔʒɛn] adj. (de *cryo-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer ; début du xxe s.). Qui produit du froid par une réaction chimique.

◆ n. m. Mélange réfrigérant : *J'ai cent tonnes de cryogène actuellement bloquées à Saint-Nazaire* (Duhamel).

cryogénie [krijɔʒeni] n. f. (de *cryogène ;* début du xxe s.). Production des basses températures.

cryolithe ou **cryolite** [krijɔlit] n. f. (de *cryo-* et du gr. *lithos,* pierre ; 1808, Boiste). Fluorure naturel d'aluminium et de sodium.

cryométrie [krijɔmetri] n. f. (de *cryo-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; début du xxe s.). Mesure des températures de congélation.

cryoscopie [krijɔskɔpi] n. f. (de *cryo-* et de *-scopie,* du gr. *skopein,* examiner ; 1888, Larousse). Partie de la physique qui étudie les lois de la congélation des solutions étendues.

cryostat [krijɔsta] n. m. (de *cryo-* et du gr. *statos,* stable ; début du xxe s.). Appareil utilisé pour maintenir des températures basses et constantes à l'aide d'un gaz liquéfié.

cryothérapie [krijɔterapi] n. f. (de *cryo-* et de *-thérapie,* du gr. *therapeia,* traitement ; 1907, Larousse). Traitement des maladies par le froid.

cryoturbation [krijɔtyrbasjɔ̃] n. f. (de *cryo-* et du lat. *turbatio,* désordre, agitation, de *turbatum,* supin de *turbare,* agiter ; 1952, Larousse). Déplacement des particules du sol sous l'effet du gel.

crypt(o)- [kript(o)], élément tiré du gr. *kruptos,* caché, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

crypte [kript] n. f. (lat. *crypta,* galerie souterraine, caveau, gr. *kruptê,* souterrain, de *kruptos,* caché ; xive s., J. des Preis, écrit *cripte* [*crypte,* xviie s.], au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Lieu souterrain où les premiers chrétiens se réunissaient pour célébrer les mystères et enterrer les morts.

|| Caveau funéraire ménagé anciennement au-dessous d'une église : *La crypte mérovingienne de La Ferté-sous-Jouarre date du* VII[e] *siècle.* || Chapelle souterraine dans une église. || **2.** *Par extens.* Partie souterraine d'un édifice, conçue pour abriter un dépôt précieux ou pour garantir le secret à qui s'y trouve : *Ce banquet est dressé dans la plus haute crypte d'un grand palais* (Hugo). *Un vieillard qui vécut dix-sept années dans les cryptes de la Grande Pyramide, où il lut les livres de Toth* (France).

cryptesthésie [kriptɛstezi] n. f. (de *crypt[o]-* et du gr. *aisthêsis,* sensibilité ; fin du XIX[e] s.). Forme de sensibilité dont la nature nous échappe : *Les anomalies de la métapsychique, télépathie, cryptesthésie* (Bourget).

cryptique [kriptik] adj. (de *crypte ;* 1820, Laveaux, comme terme médic. ; sens actuel, 1852, Th. Gautier). **1.** Qui vit dans les grottes : *Ces populations cryptiques* (Gautier). || **2.** Creusé sous terre : *Ce sarcophage royal au milieu de ce palais cryptique* (Gautier).
• SYN. : **1** *troglodytique.*

cryptocommuniste [kriptɔkɔmynist] adj. et n. (de *crypto-* et de *communiste ;* v. 1946). *Fam.* Dans le langage de la polémique politique, se dit de quelqu'un qui est lié de façon occulte au parti communiste.

cryptogame [kriptɔgam] adj. (de *crypto-* et de *-game,* du gr. *gamos,* mariage ; 1783, Bulliard). Se dit des plantes dont les organes de reproduction sont peu apparents (par opposition aux plantes à fleurs, ou *phanérogames*) : *Les champignons, les fougères, les mousses sont des plantes cryptogames.*
◆ **cryptogames** n. f. pl. Division du règne végétal employée par Linné pour désigner les plantes sans fleurs.

cryptogamique [kriptɔgamik] adj. (de *cryptogame ;* 1811, Hanin). **1.** Qui appartient aux cryptogames, qui en a les caractères. || **2.** Se dit des maladies causées par la présence d'un champignon parasite : *Le mildiou est une maladie cryptogamique.*

cryptogénétique [kriptɔʒenetik] adj. (de *crypto-* et de *génétique ;* 1928, Larousse). Se dit d'une maladie dont la cause n'est pas connue.

cryptogramme [kriptɔgram] n. m. (de *crypto-* et de *-gramme,* du gr. *gramma,* caractère, lettre ; milieu du XIX[e] s.). **1.** Texte écrit en caractères secrets, en langage chiffré. || **2.** *Fig.* Texte ou données difficiles à déchiffrer, à comprendre : *On essaie de déchiffrer ces cryptogrammes histologiques* (Valéry).

cryptographe [kriptɔgraf] n. (de *cryptographie ;* 1866, Larousse). Personne qui pratique la cryptographie.

cryptographie [kriptɔgrafi] n. f. (de *crypto-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1625, Naudé). Technique permettant de noter un texte sous une forme incompréhensible à toute personne qui ne possède pas le chiffre ou la clé.

cryptographique [kriptɔgrafik] adj. (de *cryptographie ;* 1771, Trévoux). Qui se rapporte à la cryptographie.

cryptologie [kriptɔlɔʒi] n. f. (de *crypto-* et de *-logie,* du gr. *logos,* science ; XX[e] s. [le dér. *cryptologique* est déjà dans Larousse, 1866]). Étude, science des écritures secrètes, des documents chiffrés.

crypton n. m. V. KRYPTON.

cryptophyte [kriptɔfit] n. f. (de *crypto-* et du gr. *phuton,* plante ; 1866, Larousse). Plante n'ayant aucun organe au-dessus de terre durant l'hiver.

cryptopsychie [kriptɔpsiʃi] n. f. (de *crypto-* et de *-psychie,* du gr. *psukhê,* âme ; XX[e] s.). Ensemble des phénomènes inconscients.

csardas ou **czardas** [kzardas] n. f. (mot hongrois ; 1888, Larousse). Danse populaire hongroise, à deux ou à quatre temps.

cténaires [ktenɛr] n. m. pl. (dér. savant du gr. *kteis, ktenos,* peigne ; XX[e] s.). Sous-embranchement de cœlentérés marins, qui se déplacent grâce à des palettes vibratiles.
• Sing. *un* CTÉNAIRE.
• REM. On dit aussi CTÉNOPHORES (suff. *-phore,* gr. *phoros,* qui porte ; 1839, Boiste).

cubage [kybaʒ] n. m. (de *cube ;* 1783, *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Action de cuber, d'évaluer le volume d'un corps en unités cubiques : *Faire le cubage d'une pièce de bois.* || **2.** Nombre d'unités cubiques contenues dans le volume d'un corps. || Spécialem. *Cubage d'air,* volume d'une pièce, d'un local, calculé en fonction de leur destination.

cubain, e [kybɛ̃, -in] adj. et n. (de *Cuba,* n. de pays ; 1866, Larousse). Qui se rapporte à Cuba ; habitant ou originaire de cette île.

cubature [kybatyr] n. f. (de *cuber,* d'après *quadrature,* etc. ; 1714, d'après Trévoux, 1771). Transformation en cube d'un volume de forme différente ; détermination du côté du cube équivalant à un volume donné.

cube [kyb] n. m. (lat. *cubus,* cube, gr. *kubos,* dé à jouer ; v. 1361, Oresme, aux sens 1-2 ; sens 3, 1674, La Fontaine ; sens 4, XX[e] s. ; sens 5, av. 1850, Balzac ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 7, 1867, Delvau). **1.** Parallélépipède à six faces formant des carrés égaux : *Le volume d'un cube s'obtient en multipliant deux fois par elle-même la longueur de son côté.* || **2.** *Par extens.* Objet ayant la forme d'un cube. || *Jeu de cubes,* jeu de construction fait d'un ensemble de cubes de bois. || **3.** *Spécialem.* et *class.* Socle d'une statue : *Des statues d'hommes et de femmes, debout sur des cubes* (La Fontaine). || **4.** *Cube d'air,* volume d'air d'un local. || **5.** *Fig.* Masse lourde, ramassée : *Ce Crevel, ce cube de chair et de bêtise, vous aime* (Balzac). || **6.** *Cube d'un nombre,* troisième puissance de ce nombre, produit de trois facteurs égaux à ce nombre : *Élever un nombre au cube. Le cube de 3 est 27.* || **7.** *Arg. scol.* Élève de troisième année dans les classes supérieures des lycées et dans quelques grandes écoles (Normale, Centrale).
◆ adj. (XIII[e] s., Littré). Se dit d'une mesure appliquée à évaluer le volume d'un corps, pour la distinguer de la mesure linéaire : *Mètre cube, décimètre cube.*

cubèbe [kybɛb] n. m. (lat. médiév. *cubeba,* de l'ar. *kubbāba ;* 1256, Ald. de Sienne). Arbuste grimpant d'Insulinde, dont le fruit, de saveur poivrée, était utilisé en médecine.

cuber [kybe] v. tr. (de *cube ;* 1554, J. Peletier du Mans, au sens 1 ; sens 2, 1754, *Encyclopédie ;* sens 3, av. 1896, Verlaine). **1.** Élever au cube, à la troisième puissance : *Cuber un nombre.* || **2.** Évaluer un volume en unités cubiques : *Cuber des pierres.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Développer de façon importante : *Cube ta riche amertume, exagère ta gaieté !* (Verlaine).
◆ v. intr. (sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Avoir en unités cubiques tel ou tel volume : *Ce réservoir cube 500 litres.* || **2.** *Fam.* Prendre des proportions importantes : *Le prix de base était modéré, mais avec les taxes et les frais, ça cube !*
• SYN. : **2** *chiffrer.*

cubiculaire [kybikylɛr] n. m. (lat. *cubicularius,* valet de chambre, de *cubiculum,* chambre à coucher, de *cubare,* être étendu ; 1842, Acad.). À Rome, valet de chambre chez les particuliers, et surtout dans la maison impériale, où il jouait également le rôle d'huissier.

cubiculum [kybikylɔm] n. m. (mot lat. signif. « chambre à coucher », de *cubare,* être étendu ; 1866, Larousse). Chambre sépulcrale, dans les catacombes.

cubilot [kybilo] n. m. (altér. de l'angl. *cupilo, cupelow,* var. dialect. de Sheffield de *cupola,* four à coupole, de l'ital. *cupola* [v. COUPOLE] ; 1841, Wexler). Four à cuve de fusion à carcasse métallique et garnissage réfractaire, utilisé en fonderie et parfois en aciérie.

cubique [kybik] adj. (lat. *cubicus,* qui a rapport au cube, cubique, gr. *kubikos,* de *kubos* [v. CUBE] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1361, Oresme [*nombre cubique ; racine cubique,* 1520, La Roche ; *équation cubique,* 1754, *Encyclopédie*]). **1.** Qui a la forme d'un cube : *Une boîte*

cubique. Un édifice cubique. || **2.** *Fig.* et *vx.* D'une lourdeur massive : *La morale du quant à soi, de l'égoïsme pratique et cubique* (Maeterlinck). || **3.** *Vx.* Qui se rapporte au cubage des volumes. || *Pied, mètre cubique,* pied, mètre cube : *Qu'on mette dans un vivier cent pieds cubiques d'eau* (Voltaire). || **4.** Se dit de la racine d'un nombre qui, élevée au cube, donne ce nombre : *3 est la racine cubique de 27.* || *Équation cubique,* équation du troisième degré, celle où l'inconnue entre à la troisième puissance.

cubisme [kybism] n. m. (de *cube ;* v. 1910 [d'après Larousse, 1929]). Mouvement esthétique né vers 1906, selon lequel un tableau ou une sculpture sont à considérer comme des faits plastiques indépendants de l'imitation directe des formes de la nature : *Le cubisme a voulu représenter les objets sous des formes géométriques telles que le cylindre, la sphère, le cône.*

cubiste [kybist] adj. (de *cubisme ;* v. 1910 [d'après Larousse, 1929]). Qui se rapporte au cubisme : *Ils jouent dans des décors d'emprunt, de style impressionniste. Avant dix ans, ils auront des décors cubistes* (Duhamel).

◆ adj. et n. Qui pratique le cubisme : *Un cubiste. Un peintre cubiste.*

cubital, e, aux [kybital, -o] adj. (dér. savant du lat. *cubitus,* coude ; 1503, Champier). Qui a rapport au coude et au bord interne de l'avant-bras : *Artère cubitale. Nerf cubital.*

cubitière [kybitjɛr] n. f. (dér. savant du lat. *cubitus,* coude ; 1845, Bescherelle). Pièce de l'armure des XIV[e] et XV[e] s., qui enveloppait le coude.

cubitus [kybitys] n. m. (mot lat. signif. « coude, cubitus », de *cubitum,* supin de *cubare,* être étendu [les Romains prenaient leurs repas allongés et appuyés sur le coude] ; 1541, J. Canappe). Le plus gros et le plus interne des deux os de l'avant-bras, dont l'extrémité supérieure porte une apophyse formant la saillie du coude.

cucendron [kysɑ̃drɔ̃] n. (de *cul* et de *cendre ;* 1697, Perrault). *Vx* et *pop.* Enfant, personne malpropre : *Lorsqu'elle avait fait son ouvrage, elle s'allait mettre en un coin de la cheminée et s'asseoir dans les cendres, ce qui faisait qu'on l'appelait communément cucendron* (Perrault).

cucu ou **cucul** [kyky] adj. invar. (redoublement de cul ; fin du XIX[e] s.). *Pop.* D'une niaiserie ou d'une simplicité naïve : *Qui est responsable, l'auteur ou les traducteurs, de la fadeur de tout ce qui est idylle* [...] ? *Vinicius ne cesse d'être un peu cucul, et Lygie est vraiment inintéressante* (Montherlant).

cuculle [kykyl] n. f. (lat. ecclés. *cuculla,* lat. class. *cucullus,* capuchon [v. aussi CAGOULE] ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 ; sens 2 [« scapulaire des chartreux »], 1752, Trévoux). **1.** *Vx.* Capuchon de moine : *Le jeune religieux, ayant relevé sa cuculle sur sa tête, s'en fut porter le mandement du bienheureux Mael* (France). || **2.** *Vx.* Habit monacal qui recouvrait à la fois la tête et le corps. || *Spécialem.* Scapulaire des chartreux.

cucurbitacé, e [kykyrbitase] adj. (dér. savant du lat. *cucurbita,* courge ; 1721, Trévoux, comme n. et adj.). Qui a la forme d'une courge.

◆ **cucurbitacées** n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones à tige rampante, comprenant le melon, la courge, etc.

cucurbitain ou **cucurbitin** [kykyrbitɛ̃] n. m. (dér. savant du lat. *cucurbita,* courge ; 1752, Trévoux). Nom donné aux derniers anneaux isolés du ténia, en raison de leur forme, ressemblant à celle des graines de courge.

cucurbite [kykyrbit] n. f. (lat. *cucurbita,* courge, à cause de la forme de l'objet ; XIV[e] s., *Nature à l'alchimie*). Partie inférieure de la chaudière de l'alambic, qui pénètre dans le fourneau et contient les matières à distiller : *Des creusets, des matras, des coupelles, des cucurbites, et des vases de formes inconnues...* (France).

cueillage [kœjaʒ] n. m. (de *cueillir ;* 1343, Godefroy, écrit *quellage ; cueillage,* 1845, Bescherelle). **1.** Action de cueillir les fruits. || **2.** Saison où on les cueille.

cueillaison [kœjɛzɔ̃] n. f. (de *cueillir ;* 1832, Raymond). **1.** *Littér.* Action de cueillir (surtout au fig.) : *Ma songerie aimant à me martyriser | S'enivrait savamment du parfum de tristesse | Que même sans regret et sans déboire laisse | La cueillaison d'un Rêve au cœur qui l'a cueilli* (Mallarmé). || **2.** *Littér.* Saison où l'on cueille les fruits.

cueille [kœj] n. f. (déverbal de *cueillir ;* sous la forme masc. *cueil,* av. 1407, E. Deschamps ; sous la forme fém. actuelle, 1563, Dict. *général*). *Vx* ou *dialect.* Action de cueillir les fruits.

cueillette [kœjɛt] n. f. (lat. *collecta,* écot, quote-part, puis « cueillette », part. passé fém. substantivé de *colligere* [v. CUEILLIR] ; d'abord *cueilloite,* au sens de « action de recueillir de l'argent par une quête » [fin du XII[e] s., J. Bodel], puis, par substitution de suffixe, *cueillette,* aux sens 1-2, fin du XIII[e] s. ; sens 3, 1681, Kuhn). **1.** Action de cueillir ; récolte des fruits, de certains légumes, etc. : *La cueillette des cerises, des pommes, des petits pois, des haricots verts.* || *Spécialem.* Désigne le mode de subsistance des populations qui récoltent les produits végétaux, alimentaires ou autres, sans culture préalable. || **2.** Saison où l'on cueille les fruits. || **3.** *Charger un bateau à la cueillette, en cueillette,* en composer le chargement avec des marchandises venant de divers chargeurs.

● SYN. : **1** *cueillage ;* **2** *cueillaison.*

cueilleur, euse [kœjœr, -øz] n. (de *cueillir ;* 1270, Godefroy, au sens de « percepteur » ; sens actuel, début du XIV[e] s.). Personne qui cueille : *L'arôme des framboises qui semblaient sommeiller en attendant une cueilleuse* (Jammes). || Vx et fam. *Cueilleur de pommes,* personne mal habillée : *Cet accoutrement, qui eût fait honte à un cueilleur de pommes* (Gautier).

cueillir [kœjir] v. tr. (du lat. *colligere,* recueillir, réunir, rassembler [de *cum,* avec, et *legere,* ramasser], après un changement ancien de conjugaison ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *coillir* [*cueillir,* d'après les formes accentuées sur le radical, XIII[e] s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1532, Rabelais ; sens 5-6, 1878, G. Esnault). [Conj. **12.**] **1.** Détacher de la tige ou de la branche une partie d'un végétal (fleur, fruit, rameau) : *Je cueillis quelques joncs en fleurs dont je glissai les tiges sous son béret* (Gide). || Fig. *Cueillir des lauriers,* recueillir des succès, acquérir de la gloire. || **2.** *Fam.* Récolter, ramasser avec douceur : *Un grand filet qui racle le fond de l'Océan, et détache et cueille toutes les bêtes endormies dans les roches* (Maupassant). || **3.** *Fig.* Prendre à la dérobée, avec délicatesse : *Cueillir un baiser. Doux amis, et joyeux que vous êtes, cueillez | La fleur rouge de vos baisers ensoleillés* (Verlaine). || **4.** *Fig.* et *littér.* Recueillir, avec ou sans effort : *Tandis que des mortels la multitude vile | [...] Va cueillir des regrets dans la fête servile* (Baudelaire). || **5.** *Fig.* et *fam.* Emmener avec soi sans cérémonie : *Aller cueillir quelqu'un à l'arrivée du train.* || **6.** *Pop.* Arrêter, en parlant de la police : *Chaque fois qu'il y a des arrestations, il est toujours cueilli dans les premiers ; mais, comme par hasard, il bénéficie toujours d'un non-lieu* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *ramasser, récolter ;* **3** *dérober, ravir, voler ;* **5** *prendre.*

cueilloir [kœjwar] n. m. (de *cueillir ;* 1322, *Dict. général*). Instrument pour détacher les fruits de la branche.

cufat, ou **cuffat,** ou **cuffa** [kyfa] n. m. (dér. dialect. de *cuve ;* 1855, *Revue des Deux Mondes*). Grand tonneau métallique qui, accroché à un câble, est utilisé dans les mines pour remonter les déblais et transporter les mineurs.

cui-cui [kɥikɥi] n. m. (de l'onomatop. *cuic ;* fin du XIX[e] s.). Pépiement d'oiseau.

cuider [kɥide] v. tr. (lat. *cogitare,* remuer dans son esprit, penser, de *cum-* intensif et *agitare,* agiter ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*). *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.) et *littér.* Croire : *Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui | Qui souvent s'engeigne lui-même* (La Fontaine). *Cuides-tu, ribaude, que*

j'ai envie de faire un balai de ma langue ? (Gautier).

◆ **se cuider** v. pr. (début du XIVe s.). *Class.* Se pavaner : *Quelques vieux et plats courtisans* [...] *regrettèrent de n'avoir plus à se cuider parmi les sots et les ignorants* (Saint-Simon).

cuiller ou **cuillère** [kɥijɛr] n. f. (lat. *cochlearium,* cuiller, de *cochlea,* escargot [parce que la cuiller était munie, à l'une de ses extrémités, d'une pointe servant à manger les escargots] ; XIe s., au sens 1 ; sens 2-3, 1866, Larousse ; sens 4, début du XXe s. ; sens 5, 1704, Trévoux ; sens 6, 1878, G. Esnault). **1.** Ustensile de table ou de cuisine, formé d'une partie creuse et d'un manche, en métal, en bois, en matière plastique, etc., et qui sert à prendre des aliments liquides ou peu consistants pour les porter à la bouche, les transvaser : *Cuiller à soupe, à dessert, à café.* ‖ *Biscuit à la cuiller,* v. BISCUIT. ‖ *Cuiller-fourchette,* ustensile de camping, composé d'une cuiller et d'une fourchette réunies. ‖ *Cuiller à pot,* louche, grande cuiller de cuisine ou de table, avec laquelle on sert des potages, des aliments liquides ou pâteux : *Elle en leva de surprise sa cuiller à pot jusqu'aux poutres enfumées du plancher* (France). ‖ Fam. *En deux, en trois coups de cuiller à pot,* très rapidement, de façon expéditive. ‖ Fam. *Être à ramasser à la petite cuiller,* être épuisé, n'avoir plus aucune force ; être blessé gravement. ‖ Fam. *Ne pas y aller avec le dos de la cuiller,* n'user d'aucun ménagement dans ce qu'on dit ou ce qu'on fait. ‖ **2.** Ustensile servant à puiser les métaux ou les matières en fusion : *Cuiller de fondeur, de plombier.* ‖ **3.** Pièce de métal brillante, dont la forme rappelle la partie creuse d'une cuiller, munie d'hameçons et qui sert d'amorce à certaines pêches : *Une cuiller dorée pour la pêche au lancer* (Vailland). ‖ **4.** *Cuiller d'une grenade,* pièce qui permet d'amorcer l'engin : *Tous deux étaient tombés sur leurs propres grenades dont ils avaient dégagé la cuiller* (Malraux). ‖ **5.** Sorte de gouge pour creuser les sabots : *Penchés sur leur billot,* [ils] *évidaient à la cuiller les sabots* (Theuriet). ‖ **6.** *Pop.* Main (dans quelques expressions) : *Serrer, tendre la cuiller à un copain.*

cuillerée [kɥijere] n. f. (de *cuiller ;* v. 1398, *Somme Me Gautier*). Contenu d'une cuiller : *Elle gémit tout en avalant des cuillerées de soupe* (Maupassant).

cuilleron [kɥijrɔ̃] n. m. (de *cuiller ;* 1352, Douet d'Arcq). Partie creuse d'une cuiller.

1. cuir [kɥir] n. m. (lat. *corium,* peau des animaux, de l'homme, gr. *korion ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *quir* [*cuir,* XIIe s.], au sens I, 1 [« peau de l'homme »] ; sens I, 2, 4, 5, XIIe s., La-borde ; sens I, 3, XIIIe s., Laborde ; sens II [peut-être d'après l'expression *écorcher un mot*], av. 1782, Collé).

I. 1. *Class.* Peau de l'homme : *Ils ont la tête rasée jusqu'au cuir* (La Bruyère). ‖ *Auj.,* ce sens ne subsiste plus que dans quelques expressions ou dans la langue littéraire : *Cette antichambre bédouine exhale — quoique en plein air — une forte odeur de cuir humain* (Daudet). ‖ *Le cuir chevelu,* la peau du crâne recouverte par les cheveux. ‖ *Entre cuir et chair,* entre la peau et la chair : *Sur son masque osseux, la peau semblait par instant onduler, comme si des frémissements nerveux se fussent propagés entre cuir et chair* (Martin du Gard). ‖ Fig. et fam. *Tanner le cuir à quelqu'un, tomber sur le cuir à quelqu'un,* lui administrer une correction, le battre. ‖ **2.** Dépouille d'un animal destinée au tannage, en particulier des gros bovins. (On dit aussi, en ce sens, CUIR VERT ou BRUT.) ‖ **3.** Peau épaisse de certains animaux : *Le cuir de l'éléphant.* ‖ **4.** Peau tannée et corroyée, propre aux usages de l'industrie : *Ton œil semble chercher* | *En leur gaine de cuir les armes de l'archer* (Heredia). *Une banquette de cuir court le long des murs* (Sartre). ‖ *Cuir bouilli,* cuir rendu imperméable et résistant par passage dans divers bains. ‖ *Cuir de Russie,* cuir traité à l'huile de bouleau. ‖ Par anal. et vx. *Cuir de laine,* étoffe épaisse et forte : *Il avait quitté l'habit bleu barbeau* [...] *pour porter* [...] *un pantalon gris en cuir de laine* (Balzac). ‖ **5.** Objet, article en cuir : *Quand il y avait des toits au haut de ces murailles, des cuirs de Flandre sur ces parois* (Flaubert). ‖ *Spécialem.* Vêtement de cuir, veste, manteau ou blouson : *Tout en parlant, il remet son cuir trempé, décroche le fusil et fait un pas vers la porte* (Bernanos).

II. Fig. et fam. *Faire un cuir,* commettre, en parlant, une faute de liaison (notamment en ajoutant un s ou un t à la fin d'un mot, ou en faisant entendre l'une de ces consonnes à la place de l'autre *(J'ai fait-z-une erreur. Dis-moi-t-un peu) : Je suis bien bon de discuter avec un illettré, qui fait des cuirs pareils* (Proust).

● SYN. : **II** *lapsus, pataquès.*

2. cuir [kɥir] n. m. (abrév. de *cuirassier ;* 1902, G. Esnault). *Arg. mil.* Soldat qui servait dans un régiment de cuirassiers : *L'ancien cuir ne veut rien devoir à personne* (Bernanos).

cuirasse [kɥiras] n. f. (de *cuir ;* milieu du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 5, 6, 1866, Larousse ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1877, Littré). **1.** Pièce de l'armure, d'abord en cuir ou en toile, puis en métal, qui recouvrait le dos et la poitrine du combattant pour le protéger des armes offensives adverses. ‖ Vx. *Endosser, ceindre la cuirasse,* embrasser la carrière des armes : *Souvent ma muse aventureuse,* | *S'enivrant de rêves soudains,* | *Ceignit la cuirasse guerrière* (Hugo). ‖ *Défaut de la cuirasse,* intervalle qui restait découvert entre les deux plaques de devant et de derrière de la cuirasse, ou entre la cuirasse et les autres pièces de l'armure ; au *fig.,* point faible, côté vulnérable d'une personne : *Dans tout écrivain, même supérieur, il y a le côté faible, le défaut de la cuirasse* (Sainte-Beuve). ‖ **2.** Revêtement métallique d'un vaisseau de guerre, d'un char de combat. ‖ **3.** Carapace écailleuse de certains poissons ou d'autres animaux : *La cuirasse du tatou.* ‖ **4.** *Vx.* Espèce de corsage féminin, collant, et qui descendait sur les hanches. ‖ **5.** *Par anal.* Enveloppe extérieure épaisse : *L'hiver, une cuirasse de glace couvre les deux fleuves de la Hollande* (Taine). ‖ **6.** *Fig.* Ce qui protège, ou ce dont on affecte de se protéger : *Une cuirasse d'indifférence.*

cuirassé, e [kɥirase] adj. (de *cuirasse ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1er oct. 1860, *Revue des Deux Mondes* [*frégate cuirassée*] ; sens 3, 1740, Acad.). **1.** Recouvert d'une cuirasse : *Et barons cuirassés fléchirent le genou* (Leconte de Lisle). ‖ **2.** Recouvert d'un blindage : *Navire cuirassé.* ‖ **3.** Fig. *Cuirassé contre,*se dit d'une personne qui s'est rendue ou est devenue insensible à quelque chose : *Cuirassé contre les injustices du sort.* ‖ *Absol.* Endurci, aguerri : *L'auteur le plus cuirassé saigne à distance — comme par un envoûtement mystérieux — des blessures faites à ses œuvres* (Daudet).

● SYN. : **2** *blindé ;* **3** *armé, bardé, blindé, caparaçonné, invulnérable, trempé.*

◆ **cuirassé** n. m. (1907, Larousse). Grand navire de ligne, doté d'une puissante artillerie et protégé par d'épais blindages métalliques, qui a disparu des flottes modernes : *C'étaient d'étranges navires que les cuirassés de ce temps-là, les « Richelieu », les « Colbert », les « Trident », avec leur éperon en soc de charrue, leur crinoline de tôle à l'arrière et, sous le pavillon, le balcon de l'amiral, qui nous faisait tant envie* (Valéry). ‖ *Cuirassé de poche,* nom donné à des cuirassés de dimensions réduites.

cuirassement [kɥirasmɑ̃] n. m. (de *cuirasser ;* 16 nov. 1876, *Journal des débats*). **1.** Action de revêtir d'une cuirasse : *Le cuirassement des navires.* ‖ **2.** Ensemble de la protection cuirassée d'un navire, d'un engin blindé, d'un ouvrage de fortification.

cuirasser [kɥirase] v. tr. (de *cuirasse ;* 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Revêtir d'une cuirasse : *Cuirasser un navire.* ‖ **2.** *Fig.* Rendre insensible, endurcir : *Le premier pas dans la carrière philosophique est de se cuirasser contre le ridicule* (Renan).

cuirassier [kɥirasje] n. m. (de *cuirasse ;* fin du XVIe s.). Soldat appartenant à un régiment de cavalerie, qui portait autrefois une cuirasse d'acier : *La charge des cuirassiers de Reichshoffen est célèbre.*

cuire [kɥir] v. tr. (lat. pop. *cocere, lat. class. *coquere,* faire cuire, mûrir ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens 5 ; sens 1-2, XIe s. [*dur à cuire,* 1829, G. Esnault] ; sens 3, fin du XIIe s. ; sens 4, 1636, Monet ; sens 6, fin du XIXe s., Huysmans ; sens 7, 1538, R. Estienne). [Conj. **64.**] **1.** Soumettre des aliments à l'action du feu ou de la chaleur, pour les rendre comestibles : *Il a sa vigne, un four à cuire plus d'un pain* (Heredia). *Cuire des légumes, de la viande.* || *Absol.* Faire du pain : *Le boulanger cuit deux fois par jour. À une fumée qui montait d'un toit, il devinait que l'on cuisait ce jour-là* (P. Neveux). || Fam. *Dur à cuire,* se dit d'un homme résistant ou insensible. || Substantiv. *Un dur à cuire,* un homme qui résiste à toute épreuve. || **2.** En parlant d'une source de chaleur, opérer la cuisson de : *L'eau du Sprudel cuit les œufs* (Chateaubriand). || **3.** Soumettre certaines matières à l'action du feu pour les transformer ou pour leur donner une façon particulière : *Cuire du plâtre, des briques.* || **4.** Faire mûrir trop vite, dessécher : *Le soleil cuit les fruits.* || **5.** Causer une brûlure : *Le soleil nous cuit le dos. Une boisson bouillante qui vous cuit le palais.* || **6.** *Fig.* Brunir, hâler le teint ou la peau : *Une femme basanée, au teint cuit par les canicules* (Huysmans). || **7.** *Class.* Digérer : *Il y a des viandes que l'estomac a peine à cuire* (Acad., 1694). || Provoquer la digestion de : *Je ne vous défends pas les melons, puisque vous avez de si bon vin pour les cuire* (Sévigné).

◆ v. intr. (sens 1, 1256, Ald. de Sienne ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie ;* sens 4, v. 1283, Beaumanoir ; sens 5, 1866, Larousse ; sens 6, XIIIe s., *Roman de Renart*). **1.** Être soumis à l'action de la chaleur pour devenir propre à l'alimentation : *L'assiette creuse* [...] *où avaient cuit les pommes de terre* (Maupassant). *Je jetai quelques morceaux de bois dans le fourneau, où cuisait je ne sais quoi* (France). || Class. et fam. *Mettre cuire,* mettre de côté, réserver pour approfondir : *J'ai été ravie de ce discours ; mettons-le cuire, nous y penserons quelque jour* (Sévigné). || **2.** Être soumis à l'action de la chaleur pour devenir propre à tel ou tel usage : *Faire cuire des briques, de la céramique.* || **3.** *Fam.* En parlant des personnes, et en particulier des damnés de l'enfer, être soumis au supplice du feu : *Où sont les grincements de dents, les cris de haine | Et la flamme vorace où cuisent les maudits* (Leconte de Lisle). || Fig. et fam. *Faire cuire quelqu'un à petit feu,* le laisser dans l'incertitude, le faire bouillir d'impatience. || **4.** *Fam.* Être brûlant : *Dehors le soleil brûle et la muraille cuit, | Rapprochons les volets, faisons presque la nuit* (Samain). || **5.** *Fam.* Souffrir de la chaleur : *Ouvrez les fenêtres ! On cuit, ici.* || Fam. *Cuire dans son jus,* avoir très chaud ; au *fig.,* rester isolé, sans aide, sans secours. || **6.** Fig. et fam. *Cuire à quelqu'un,* lui causer une douleur aiguë comme celle d'une brûlure : *Les yeux, la tête me cuisent.* || Fam. *Trop parler nuit, trop gratter cuit* (prov.), il est parfois dangereux de vouloir approfondir certaines choses.

◆ **cuire** v. impers. (1675, Widerhold). Fam. *Il vous en cuira, il pourrait vous en cuire,* vous vous en repentirez, vous pourriez avoir des désagréments (employé comme menace).

cuisant, e [kɥizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *cuire ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1-2). **1.** Qui produit une douleur physique aiguë et persistante, comparable à celle d'une brûlure : *Une démangeaison cuisante. Une cuisante correction.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une chose qui cause une vive souffrance morale : *Quand reverrai-je* [...] *mes chers parents, à qui la nouvelle de nos malheurs causera de cuisants chagrins* (France). *Il y a aussi l'échec des Autrichiens, qui a dû causer là-bas une cuisante déconvenue* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Se dit de ce qui porte cruellement atteinte à l'amour-propre, à la dignité : *Épigramme cuisante. Recevoir une leçon cuisante. Je gardais cuisant encore le souvenir d'une aventure qu'il faut que je raconte...* (Gide).

• SYN. : **1** *brûlant, mordant, piquant ;* **2** *aigu, amer, cinglant, cruel, douloureux, lancinant, poignant.* — CONTR. : **1** *bénin, doux, léger.*

cuiseur [kɥizœr] n. m. (de *cuire ;* 1270, *Ordonnance royale,* au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Ouvrier qui dirige le feu d'un four à poteries, à briques, à ciment, ou assure la conduite des appareils de cuisson du sucre. || **2.** Chaudière où l'on fait cuire les aliments par grandes quantités, notamment pour les animaux.

cuisinage [kɥizinaʒ] n. m. (de *cuisiner ;* XXe s.). *Fig.* et *pop.* Action de cuisiner quelqu'un, de l'interroger par tous les moyens pour obtenir un aveu : *Pour le cuisinage, un père de famille, assisté de la maman et de la mémé, bat largement un commissaire de police* (Vailland).

cuisine [kɥizin] n. f. (bas lat. *cocina,* lat. class. *coquina,* cuisine, art du cuisinier, de *coquus,* cuisinier, déverbal de *coquere* [v. CUIRE] ; XIIe s., aux sens 1-3 et 5 ; sens 4, 1740, Acad. ; sens 6-7, XVIIIe s., Voltaire). **1.** Lieu où l'on prépare les mets ; en particulier, pièce d'un appartement ou d'une maison où l'on apprête et fait cuire les aliments pour les repas : *Cela ne l'empêchait pas de surveiller la bombance, d'aller de la cuisine à la table des invités* (Daudet). || *Batterie de cuisine,* V. BATTERIE. || *Cuisine roulante,* ou, fam., *roulante* n. f., fourneau monté sur roues, attelé ou automobile, qui suit une unité en campagne, et qui est parfois utilisé aussi par certains campeurs pour la cuisine en plein air. || Fam. *Latin de cuisine,* V. LATIN. || **2.** Art d'apprêter les mets : *Une recette de cuisine. J'ai bien entendu qu'il vous pria d'assister un moment à sa cuisine* (France). || *Livre de cuisine,* livre qui propose des recettes de cuisine. || *Faire la cuisine,* apprêter les aliments. || **3.** Ensemble des mets apprêtés à la cuisine et servis à table : *Un restaurant où la cuisine est très fine. Une cuisine indigeste. Roi, ma meilleure cuisine, | C'est du pain noir, le sais-tu ?* (Hugo). || **4.** Personnel préposé à la confection des plats : *Dites à la cuisine qu'on envoie un valet porter à mademoiselle Camille le billet que voici* (Musset). || **5.** *Class.* Ce qui concerne la table, la bonne chère ; aliments préparés (employé au sing. et au plur.) : *C'est un homme qui cherche les bonnes cuisines* (Acad., 1694). || *Faire aller, faire rouler la cuisine,* prendre soin des dépenses ordinaires de la table. || **6.** *Fam.* et *péjor.* Manœuvres, tractations ou intrigues obscures et malhonnêtes : *La cuisine électorale, parlementaire* (Acad.). || *Spécialem.* Dans le langage du journalisme, manière de présenter l'information et de l'accommoder au goût du public : *Restent les traductions et la cuisine des nouvelles et des réclames* (Flaubert). || **7.** *Par extens.* Artifice destiné à séduire ; trompe-l'œil : *Si Rembrandt se prend lui-même pour modèle, c'est en tant que thème qu'il soumet à toutes sortes de cuisines et d'accoutrements pour voir ce que ça donnera* (Claudel).

cuisiner [kɥizine] v. tr. (de *cuisine ;* XIIIe s., *Chanson d'Antioche,* au sens 1 ; sens 2-3, av. 1850, Balzac ; sens 4, 1881, G. Esnault). **1.** Préparer, accommoder un plat, des mets : [Le] *désir qu'inspiraient à l'une des plus élégantes duchesses de Paris les ragoûts cuisinés par les portières* (Balzac). *Logé à deux ou trois cents mètres de vous, il sera jour et nuit à vos ordres et fournira votre table de gibier et de poisson, que la belle Naïs vous cuisinera à la camarguaise* (Daudet). || *Plat cuisiné,* plat vendu tout préparé. || **2.** *Fig.* et *fam.* Présenter, combiner astucieusement (surtout dans la langue du journalisme) : *Félicien te donnera peut-être accès dans le journal politique où il cuisine le feuilleton* (Balzac). *Je ne savais pas comment je cuisinerais ma philosophie sociale pour la rendre moins indigeste* (Hermant). || **3.** *Fig.* et *péjor.* Préparer avec soin et en secret une mauvaise action, une entreprise plus ou moins avouable : *Cette vengeance durant presque un demi-siècle cuisinée* (Mauriac). || **4.** Fig. et pop. *Cuisiner quelqu'un,* l'interroger par tous les moyens pour obtenir de lui un aveu : *Il venait cuisiner l'autre, le petit complice* (Martin du Gard). *Je l'ai cuisiné adroitement, après lui avoir délié la langue avec une bouteille d'arbois* (Aymé).

• SYN. : **2** *accommoder ;* **3** *fricoter* (pop.), *mijoter, mitonner.*

◆ v. intr. Faire la cuisine : *Le chef cuisine admirablement. Il ne cuisinait pas lui-même ; il dressait et débarrassait la*

table, allait quérir les mets chez le traiteur (Duhamel).

cuisinier, ère [kɥizinje, -ɛr] n. (de *cuisine ;* début du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1870, Mérimée ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Personne qui est chargée de faire la cuisine, de préparer les aliments pour les repas : *Le retard qu'avait éprouvé le dîner, dû probablement au dévouement intéressé de la cuisinière* (Balzac). *Le cuisinier faisait bouillir pour le déjeuner un nombre raisonnable de casseroles luisantes* (Flaubert). *Il ne conserve jamais une cuisinière plus d'un mois. Pendant huit jours, il lui déclare que c'est une perle. Le dixième jour, il commence à l'insulter* (Duhamel). || *Par extens.* Personne qui sait faire la cuisine : *Sa femme est une excellente cuisinière.* || **2.** *Vx* et *péjor.* Personne sans instruction, sans goût : *Arsène n'avait jamais lu que des romans de cuisinière* (Mérimée). || **3.** *Vx.* Livre de cuisine : *Le cuisinier français. La cuisinière bourgeoise.*

• Syn. : **1** *chef, coq, cordon-bleu, cuistot* (pop.), *maître queux.*

◆ **cuisinière** n. f. (sens 1, 1771, Trévoux ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** *Vx.* Rôtissoire en fer-blanc, traversée par une broche où l'on met la viande : *Une cuisinière de fer-blanc, toute neuve, chauffait devant elle* [la cheminée] (Goncourt). || **2.** Appareil muni d'un ou de plusieurs foyers, qui sert à cuire les aliments : *Cuisinière à charbon, à gaz. Cuisinière électrique.*

cuissage [kɥisaʒ] n. m. (de *cuisse ;* XVIe s., La Curne). Droit faussement attribué aux seigneurs du Moyen Âge de passer la nuit de noces avec la femme d'un serf.

cuissard [kɥisar] n. m. (de *cuisse ;* 1642, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Partie de l'armure qui protégeait la cuisse. || **2.** Pièce d'une jambe articulée qui s'adapte au moignon de la jambe amputée.

cuissardes [kɥisard] n. f. pl. (de *cuisse ;* XXe s.). Bottes de cuir ou de caoutchouc dont la tige monte jusqu'au haut des cuisses : *Les égoutiers portent des cuissardes.*

cuisse [kɥis] n. f. (lat. *coxa,* hanche, cuisse ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *quisse* [*cuisse,* XIIe s.]). Partie du membre inférieur de l'homme et de certains animaux qui s'étend de la hanche au genou : *Il demeura immobile, la tête en avant, les mains sur les cuisses* (Martin du Gard). *Manger une cuisse de poulet.* || Fig. et fam. *Se croire sorti de la cuisse de Jupiter,* se faire une trop haute idée de sa naissance ou de sa condition sociale : *Hautain comme s'il était issu de la propre cuisse de Jupiter* (Gautier). || Fam. *Avoir la cuisse légère, hospitalière,* ne pas se faire prier pour accorder ses faveurs (en parlant d'une femme).

cuisseau [kɥiso] n. m. (var. orthographique de *cuissot,* avec spécialisation de sens ; 1651, La Varenne). Partie du veau, prenant au-dessous de la queue et allant jusqu'au rognon.

• Pl. *des* CUISSEAUX.

• Rem. *Cuisseau* ne se dit que du veau ; *cuissot* désigne une cuisse de gros gibier (cerf, chevreuil, sanglier, etc.).

cuisse-de-nymphe [kɥisdənɛ̃f] n. f. (de *cuisse, de* et *nymphe ;* fin du XVIIIe s., Brunot). Variété de rose blanche teintée de rose.

• Pl. *des* CUISSES-DE-NYMPHE.

◆ adj. invar. (1866, Larousse). D'une couleur analogue à celle de cette rose : *Un tissu cuisse-de-nymphe.*

cuisse-madame [kɥismadam] n. f. (de *cuisse* et de *madame ;* fin du XVIe s.). Variété de poire, de forme allongée et de couleur fauve : *Des gens qui avaient empoigné un raisin tendaient l'autre main vers des cuisses-madame d'une grosseur monstrueuse* (Bertrand).

• Pl. *des* CUISSES-MADAME.

cuissière [kɥisjɛr] n. f. (de *cuisse ;* 1250, Tobler-Lommatzsch, au sens de « cuissard d'armure » ; sens actuel, 1863, Littré). Garniture de peau dont les tambours se couvrent la cuisse gauche pour se préserver du frottement de la caisse.

cuisson [kɥisɔ̃] n. f. (du lat. *coctionem,* accus. de *coctio,* cuisson, digestion [de *coctum,* supin de *coquere,* cuire], avec influence phonétique de *cuire ;* 1256, Ald. de Sienne, au sens 1 ; sens 2, 1268, É. Boileau ; sens 3, v. 1307, Guiart). **1.** Action de cuire ou de faire cuire ce qui est destiné à l'alimentation ; état de ce qui est cuit : *Le boulanger surveille la cuisson du pain. Cette viande manque de cuisson.* || *Spécialem.* En cuisine, liquide dans lequel on fait cuire un mets : *Faire réduire la cuisson.* || **2.** Traitement que l'on fait subir à certaines substances en les chauffant à une température déterminée : *La cuisson des briques, de la porcelaine.* || **3.** *Fig.* Douleur aiguë, semblable à celle d'une brûlure : [Il] *boit tout d'un trait* [...] *ce verre délicieux à ses lèvres* [...], *tant l'altère la cuisson de la fièvre* (Gide).

cuissot [kɥiso] n. m. (de *cuisse ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris* [« partie de l'armure qui protège la cuisse », fin du XIIIe s.]). Cuisse de gros gibier (cerf, chevreuil, sanglier, etc.).

• Rem. V. CUISSEAU.

cuistance [kɥistɑ̃s] n. f. (de *cuisine,* avec un suff. anal. à celui de *becquetance ;* 1894, G. Esnault). *Arg. mil.* Cuisine : *Ils font la cuistance à leur idée* (Dorgelès).

cuistancier [kɥistɑ̃sje] n. m. (de *cuistance ;* 1916, G. Esnault). *Arg. mil.* Syn. de CUISTOT (moins usuel que celui-ci).

cuistot [kɥisto] n. m. (de *cuistance ;* 1894, G. Esnault). *Arg. mil.* Celui qui fait la cuisine dans une unité. || *Par extens.* et *fam.* Cuisinier d'une collectivité.

cuistre [kɥistr] n. m. (anc. terme d'arg. scol., probablem. var. de l'anc. franç. *quistre,* marmiton [XIIIe s., Ph. de Novarre ; cas régime *cuistron,* v. 1138, Gaimar], issu, avec influence de *cuire* et de *cuisine,* du lat. pop. **coquistro,* officier royal chargé de goûter les mets, de *coquere,* cuire ; 1575, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1670, Molière ; sens 3, 1908, Larousse). **1.** *Class.* Valet de collège ; surveillant subalterne : *Un méchant cuistre, qui, pour ne nous point donner notre pitance, s'en allait promener par le commandement de notre maître* (Ch. Sorel). || **2.** *Fig.* Pédant qui étale avec vanité son savoir : *Mais il est certaines hardiesses, certains tours que je maintiens, en dépit des puristes ou des cuistres* (Gide). || **3.** *Par extens.* Homme grossier, sans éducation : *Le dernier des cuistres* [...] *a les mêmes droits à vivre qu'un garçon intelligent et déterminé* (Loti).

cuistrerie [kɥistrəri] n. f. (de *cuistre ;* av. 1857, Musset, au sens 2 ; sens 1, 1866, Larousse). **1.** Manière d'être du cuistre : *Il m'arrive de me demander si je n'ai pas quitté une cuistrerie pour une autre* (Vallès). *Pardon, Madame, un vieux fond de cuistrerie qui remonte* (Daudet). || **2.** Propos ou acte de cuistre, pédant et ridicule : *Les cuistreries de toute espèce se croisent et s'échangent* (Musset).

• Syn. : **1** *pédantisme.*

cuit, e [kɥi, -it] adj. (part. passé de *cuire ;* XIe s., au sens 1 ; sens 2, depuis 1538, R. Estienne [*terre cuite*] ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, fin du XIXe s. ; sens 5, 1620, G. Esnault ; sens 6, av. 1407, E. Deschamps ; sens 7, 1606, G. Esnault). **1.** Se dit d'un aliment préparé par la cuisson : *Des fruits cuits, des pommes cuites.* || Vx et fam. *Avoir son pain cuit,* avoir sa nourriture, sa vie assurée : *Ne pensez pas seulement à vous, à vos cent sous par jour, à votre pain cuit, qui roulerait tous les samedis dans votre poche d'ouvrier* (Vallès). || Spécialem. *Vin cuit,* vin auquel on a donné une consistance sirupeuse par évaporation. || **2.** Se dit de diverses substances que l'on chauffe à une température déterminée pour les durcir ou pour les façonner. || *Terre cuite,* terre argileuse, façonnée et durcie au feu ; *par extens.,* objet artistique ou industriel fabriqué selon cette technique : *Une collection de terres cuites.* || *Soie cuite,* soie qui a subi le décrusage. || **3.** *Fig.* Brûlé, hâlé par le soleil ou les intempéries : *Avoir le teint cuit.* || *Spécialem.* En peinture, se dit des coloris, des tons chauds et agréables à l'œil : *Les tons cuits de ce peintre sont admirables.* || **4.** Fig. et fam. *Cuit et recuit,* se dit d'une personne mûrie par une longue expérience : *C'était un romantique cuit et recuit* (France). || **5.** Qui est accompli, terminé (en bonne ou en mauvaise part) : *Deux ans que j'essaie*

de mettre la patte sur une affaire comme celle-ci et cet empaillé qui me l'apporte toute cuite (Deval). || *C'est tout cuit,* et, substantiv., *du tout cuit,* l'affaire est faite, le succès assuré d'avance. || *C'est cuit !,* l'affaire est manquée : « *Il faudrait qu'elle fût de la Comédie-Française. — Alors c'est cuit ! Car je ne serai jamais du Théâtre-Français* » (de Flers et de Croisset). || **6.** *Pop.* Se dit d'une personne ruinée, perdue : *Les lettres, ou vous ne sortirez pas d'ici ! Vous êtes cuit !* (Frondaie). || **7.** *Arg.* Ivre mort : *Il a trop bu, il est complètement cuit.*

cuite [kɥit] n. f. (part. passé fém. substantivé de *cuire ;* v. 1268, É. Boileau, aux sens 1-2 ; sens 3, 1864, G. Esnault ; sens 4, 1877, A. Daudet). **1.** Cuisson, action de chauffer certaines substances à une température déterminée : *La cuite du sucre, du savon, de la porcelaine.* || **2.** *Par extens.* Quantité de matière, d'objets que l'on cuit en une fois. || **3.** *Fig.* et *pop.* Accès d'ivresse : *Prendre une cuite. Il a une bonne cuite.* || **4.** *Fig.* et *vx.* Perte d'argent : *Hé ! là-bas, vieux Francis, vous êtes tout de même bien content de l'avoir pour payer vos cuites de bouillotte, le portefaix de la Canebière* (Daudet).

cuiter (se) [səkɥite] v. pr. (de *cuite ;* 1879, G. Esnault). *Pop.* S'enivrer, prendre une cuite.

cuivrage [kɥivraʒ] n. m. (de *cuivrer ;* 1777, *Encyclopédie*). Action de recouvrir une surface d'une mince couche de cuivre ; résultat de cette opération.

cuivre [kɥivr] n. m. (lat. pop. **coprium,* lat. class. *[aes] cyprium,* proprem. « [bronze] de Chypre », de *Cyprus,* Chypre ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1837, V. Hugo). **1.** Métal de couleur rouge-brun, ductile et malléable, bon conducteur de l'électricité, qui sert à la fabrication de nombreux objets industriels ou domestiques (fils, tubes, chaudrons, etc.), et entre dans la composition de différents alliages (laiton, bronze). || *Cuivre rouge,* cuivre pur. || *Cuivre jaune,* laiton. || **2.** Objet, ustensile en cuivre (souvent au plur.). || *Nettoyer, faire les cuivres,* nettoyer, astiquer les chaudrons, bassines et autres objets en cuivre d'une batterie de cuisine ; nettoyer, faire briller les plaques et les parties de cuivre qui décorent les portes. || **3.** *Spécialem.* Planche gravée sur une plaque de cuivre rouge pour en tirer des épreuves : *On a conservé les cuivres de cet ouvrage.* || Gravure tirée sur ces planches : *Cet ouvrage est orné de très beaux cuivres.* || **4.** *De cuivre,* se dit de ce qui a la couleur ou la sonorité du cuivre : *Le ciel est de cuivre, | Sans lueur aucune* (Verlaine). *À ces longs appels de cuivre* [ceux de la trompette], *d'autres appels se mêlent* (Tharaud).
◆ **cuivres** n. m. pl. (1842, Acad.). Terme générique désignant, dans un orchestre, les instruments à vent dont le corps est métallique (cors, trompettes, trombones, etc.) : *Les sonorités différentes des cuivres, des instruments à cordes, et des bois* (Gide).

cuivré, e [kɥivre] adj. (de *cuivre ;* 1587, J. Du Chesne, au sens de « en cuivre » ; sens 1, 1777, Lescallier ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Qui a la couleur du cuivre : *Sa face basanée et cuivrée* [...] *faisait briller, par le contraste, ses yeux d'oiseau de proie* (Gautier). *Deborah Becker, grande juive aux cheveux cuivrés, la nièce de la veuve Autheman* (Daudet). *Ses cheveux bouclés, cuivrés* [...] *flottaient dans le courant d'air chaud* (Duhamel). || **2.** Qui a la sonorité métallique du cuivre : *J'entendais cette note courte, monotone et triste, que jette aux étoiles la voix cuivrée des crapauds* (Maupassant).
● SYN. : **1** *basané, bronzé, bruni, doré, hâlé.*

cuivrer [kɥivre] v. tr. (de *cuivre ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1803, Boiste] ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 3, 15 févr. 1876, *Journal officiel*). **1.** Revêtir de feuilles de cuivre ou d'un dépôt de cuivre. || **2.** *Fig.* Donner les tons du cuivre à : *La glace qui les mord, les soleils qui les cuivrent | Effacent lentement la marque des baisers* (Baudelaire). || **3.** Fig. *Cuivrer un son,* lui donner un timbre particulièrement chaud.
◆ **se cuivrer** v. pr. (1866, Larousse). Prendre les tonalités rougeâtres et dorées du cuivre : *Le ciel, un ciel de juillet, chargé de buées lourdes, se cuivrait aux bords de ses nuages noirs où couraient de sourds roulements...* (Daudet). *Chez une autre, fille de banquier, le teint, d'une fraîcheur de jardinière, se roussissait, se cuivrait, et prenait comme le reflet de l'or qu'avait tant manié le père* (Proust).

cuivrerie [kɥivrəri] n. f. (de *cuivre ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Fabrique d'instruments, d'ustensiles de cuivre. || **2.** Usine où l'on extrait le cuivre du minerai.

cuivreux, euse [kɥivrø, -øz] adj. (de *cuivre ;* 1571, L. de La Porte, au sens 1 ; sens 2, 1740, *Mém. de l'Acad. des sciences*). **1.** Qui contient du cuivre : *Un alliage cuivreux.* || En chimie, se dit d'un composé qui contient du cuivre univalent : *Oxyde cuivreux.* || **2.** *Fig.* Qui a la couleur du cuivre : *Les nuages chassés par la brise nocturne | Courent, cuivreux et roux, dans l'azur taciturne* (Verlaine). [En ce sens, on dit plutôt CUIVRÉ.]

cuivrique [kɥivrik] adj. (de *cuivre ;* 1845, Bescherelle). En chimie, se dit d'un composé qui contient du cuivre bivalent : *Oxyde cuivrique.*

cul [ky] n. m. (lat. *culus,* cul, derrière ; XIIe s., aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1656, Oudin [*cul-de-plomb*] ; sens II, depuis le XIIIe s. ; sens III, depuis le XVIe s.).

I. ● **1.** *Pop.* Partie postérieure de l'homme et de certains animaux, comprenant les fesses et le fondement : *Tomber sur le cul. Et les grands lièvres déclenchaient leurs jarrets, se déployaient de tout leur long, efflanqués, bondissant, crochetant, le cul soulevé* (Genevoix). || *Faire la bouche en cul de poule,* faire la moue. || *Tirer au cul levé,* tirer le gibier au moment où il prend son vol. || **2.** *Class.* S'employait familièrement et sans nuance de grossièreté : *Et je ne suis jamais revenu au logis, que je ne me sois tenu prêt à la colère de mes maîtres, aux réprimandes, aux injures, aux coups de pied au cul, aux bastonnades* (Molière). *Depuis la nuque du col jusqu'au cul* (Voltaire). || *Tenir quelqu'un au cul et aux chausses,* le malmener, le traiter rudement : *On n'est point plus ravi que de vous tenir au cul et aux chausses* (Molière). || *De cul et de tête,* avec ardeur, sans mesure : *M. de Vendôme fit donner ses troupes d'arrivée, de cul et de tête, sans ordre et sans règle* (Saint-Simon). || **3.** *Fam.* Entre dans quelques expressions, généralement péjor., désignant les personnes. || *Cul-de-plomb,* homme à la démarche lourde, ou homme sédentaire : *Et tous les culs-de-plomb ferreront cet oiseau de l'Océan, Colomb* (Hugo) ; *spécialem.,* rédacteur qui récrit le reportage qu'un autre a effectué. || *Bout-de-cul, bas-du-cul,* personne de très petite taille, à courtes jambes et trapue : *Un abominable bout-de-cul, coiffé d'une casquette en velours, fredonnait* (Huysmans). || *Cul-nu,* ou *cul-nud,* petit amour, petit ange représenté tout nu par un peintre : *Les culs-nus d'amour qui se roulent aux frises prennent aux yeux des danseurs un mouvement de course* (Daudet). *Ne croyez pas non plus qu'il fait un grand cas de ce pauvre petit cul-nud d'amour, il lui plume les ailes impitoyablement...* (Gautier).

● LOCUTIONS TRIVIALES OU POPULAIRES. *Cul par-dessus tête,* à la renverse. || *Botter le cul à quelqu'un,* le chasser à coups de pied au derrière ; au *fig.,* le maltraiter : *Pour qu'ils gardent un sentiment correct de la guerre, il faut qu'elle leur botte le cul chaque matin* (Romains). || *Tourner le cul, montrer son cul,* s'enfuir. || *Aller le cul nu,* être dans la misère. || *Être, demeurer le cul entre deux chaises, entre deux selles le cul à terre,* échouer dans deux entreprises menées de front. || Vx. *Faire quelque chose à l'écorche-cul,* v. ÉCORCHE-CUL. || Vx. *Être à cul,* être à bout de ressources. || *Être sur le cul,* être à bout de forces. || *Tomber sur le cul, en être, en rester sur le cul,* être fort étonné. || *Se taper le cul par terre,* se tordre de rire. || *Casser le cul à quelqu'un,* l'importuner. || *En avoir plein le cul,* en avoir assez, être excédé. || *L'avoir dans le cul,* subir un échec. || *Être cul et chemise,* en parlant de deux personnes, être étroite-

ment liées. || *Lécher le cul à quelqu'un,* le flatter bassement. || *Péter plus haut que son cul,* entreprendre plus qu'on ne peut. || *Tirer au cul,* esquiver les corvées militaires ; *par extens.,* avoir toujours de bons prétextes pour ne rien faire. || *Trou du cul,* anus ; et, au fig., *un trou-du-cul,* un homme insignifiant ou un homme stupide. || *Vx.* Entre dans quelques loc. relatives au jeu. || *Jouer à cul levé,* le perdant cédant son siège au gagnant. || *Baiser le cul de la vieille,* perdre une partie sans marquer un point.

II. *Par anal.* Fond, partie inférieure ou postérieure de certains objets : *Le cul d'une bouteille, d'un verre, d'un chaudron, d'une marmite, d'un tonneau. De véritables torchons qui semblent avoir essuyé le cul des marmites* (Zola). *Les châtaignes, les belles égrenelles noires à cul blanc* (Pérochon). || *Mettre un objet à cul,* le poser sur sa partie inférieure : *Les sacs de blé ou de farine, mis à cul sur le sol* (Barbey d'Aurevilly). || *Le cul d'une charrette, d'une voiture,* sa partie arrière : *Les bêtes vinrent donner de la tête contre le cul des voitures* (Zola). || *Mettre une charrette sur le cul, à cul,* la basculer, les brancards en l'air. || Fam. *Faire cul sec,* vider son verre d'un trait. || Vx. *Cul, faux cul,* sorte de jupon féminin rembourré, tournure.

III. Forme de nombreux noms composés, désignant des animaux, des plantes, des objets : *Cul-blanc, cul-de-basse-fosse,* etc. (V. ces mots à leur ordre alphab.)

• Syn. : **I, 1** *arrière-train, croupe* (fam.), *derrière* (fam.), *fesses, popotin* (pop.), *postérieur.*

◆ n. et adj. (1880, Huysmans). *Pop.* Se dit d'une personne sotte, stupide, ou simplement naïve (souvent comme terme d'injure) : *En v'là un cul ! dit l'une d'elles* (Huysmans). *Un brave type, d'accord, mais vraiment cul, avec son idéalisme à la gomme* (Ikor).

culasse [kylas] n. f. (de *cul ;* 1538, Barbier, au sens de « fond d'une baie » ; sens 1, fin du xvi^e s. ; sens 2, 1922, Larousse ; sens 3, 1754, *Encyclopédie ;* sens 4, 1611, Cotgrave). **1.** Bloc d'acier mobile qui ferme l'ouverture postérieure du canon des armes à feu : *La culasse d'un fusil. La culasse des vieux canons turcs enterrés le long du quai flambe au soleil* (Daudet). || **2.** Partie supérieure des cylindres d'un moteur à explosion ou à combustion interne, et qui en constitue la fermeture. || **3.** Partie inférieure d'une pierre de bijouterie. || **4.** *Vx* et *pop.* Croupe, derrière : *Rubens, dans sa « Kermesse », a élargi les troncs, épaissi les culasses, tordu les reins, enluminé les joues, ébouriffé les cheveux* (Taine).

cul-blanc [kyblɑ̃] n. m. (de *cul* et de *blanc,* adj. ; 1555, Belon, au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux ; sens 3, 1791, Brunot). **1.** Nom commun à plusieurs espèces d'oiseaux qui ont le croupion blanc (pétrel, chevalier, traquet motteux) : *Pas le moindre lapereau, pas le plus petit cul-blanc* (Daudet). || **2.** *Vx* et *pop.* Petit mercier ambulant. || **3.** *Vx* et *pop.* Monarchiste : *« Vous parlez comme un monarchiste. — Non, foutre, qu'on ne me parle pas des culs-blancs »* (Gautier).

• Pl. *des* CULS-BLANCS.

cul-brun [kybrœ̃] n. m. (de *cul* et de *brun ;* 1877, Littré). Nom donné à un papillon de nuit, le bombyx chrysorhée. (On dit aussi CUL-DORÉ.)

• Pl. *des* CULS-BRUNS.

culbutable [kylbytabl] adj. (de *culbuter ;* 1765, *Encyclopédie*). Qui peut être culbuté (au pr. et au fig.).

culbutage [kylbytaʒ] ou **culbutement** [kylbytmɑ̃] n. m. (de *culbuter ;* milieu du xix^e s. [*culbutage*] et 1880, Huysmans [*culbutement*]). Action de culbuter ou de faire culbuter : *Le culbutement à pattes pressées du troupeau* (Daudet). [Aussi la Bièvre] *me charme-t-elle plus que toute autre et je déplore comme un suprême attentat le culbutement de ses ravines et de ses arbres !* (Huysmans).

culbute [kylbyt] n. f. (déverbal de *culbuter ;* fin du xv^e s., G. Coquillart, écrit *cullebutte* [*culbute,* 1538, R. Estienne], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, fin du xvii^e s., M^me de Sévigné ; sens I, 4, 1846, G. Esnault ; sens II, 1694, Boursault).

I. 1. Exercice qui consiste à poser la tête sur le sol et, en prenant appui sur les mains, à jeter les jambes en l'air pour retomber à la renverse : *Les culbutes d'un clown. Nos marchands turcs faisaient des espèces de culbutes religieuses* (Chateaubriand). || **2.** Chute que l'on fait en tombant brusquement à la renverse ou la tête en avant : *Faire une culbute dans l'escalier. La bête tombait d'aplomb ou faisait quelque culbute inattendue* (Maupassant). || Fig. et fam. *Faire la culbute,* en parlant d'une femme, se laisser prendre par un homme. || Fig. et class. *À la culbute,* en désordre : *Tout a été à la culbute, à cause de ces huit jours que j'ai été sans lettres* (Sévigné). || **3.** *Fig.* et *fam.* Chute, ruine : *Aujourd'hui, je la verrais* [la République] *faire la culbute que je rirais en me croisant les bras* (France). || Spécialem. *Faire la culbute,* faire faillite, être ruiné : *La moindre augmentation du prix de revient me ferait faire la culbute* (Zola) ; par extens., : *subir un échec On dit que toutes les pièces nouvelles, à Fontainebleau, ont fait la culbute...* (Voltaire). || **4.** Fig. et fam. *Faire la culbute,* revendre une marchandise à un prix double du prix d'achat.

II. *Vx.* Ruban de couleur que les jeunes filles portaient autrefois derrière leur coiffe. (Syn. *RENVERSE.*)

• Syn. : **I, 1** *cabriole, galipette* (fam.), *pirouette ;* **2** *plongeon ;* **3** *banqueroute, débâcle, déconfiture* (fam.), *dégringolade, faillite.*

culbuté, e [kylbyte] adj. (part. passé de *culbuter*). *Class.* et *littér.* En désordre, sens dessus dessous : *Nous revînmes toutes hier à Paris ; M^lle de Méri tout droit chez M^me de Moreuil, car sa maison est culbutée* (Sévigné). *M. Bergeret s'affligeait de voir que la ville était culbutée* (France).

culbutement n. m. V. CULBUTAGE.

culbuter [kylbyte] v. intr. (de *culer,* frapper au cul, et de *buter,* heurter [v. CULER ET BUTER] ; v. 1480, J. Marot, au sens 1 [écrit *culebuter*] ; sens 2 [*culbuter*], 1740, Acad.). **1.** Tomber à la renverse ; faire la culbute : *Culbuter du haut en bas de l'escalier* (Acad.). *Le petit bateau recommença sa course folle, bondissant et culbutant, secouant le triste blessé* (Maupassant). || **2.** *Fig.* et *vx.* Perdre sa fortune, son crédit, sa position.

• Syn. : **1** *basculer, capoter, chavirer, dégringoler, verser.*

◆ v. tr. (sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1675, Widerhold). **1.** Renverser violemment : *Lucas fut culbuté avec son cheval sur la poitrine* (Mérimée). || *Fam.* Renverser une femme pour abuser d'elle : *Une fille culbutée par un garçon, pourquoi est-ce drôle, dis ?* (Maurois). || **2.** *Fig.* Vaincre, mettre en déroute : *Culbuter l'ennemi. Il culbute l'armée de Silésie à Montmirail, à Champaubert, et une partie de la Grande Armée à Montereau* (Chateaubriand). || *Par extens.* Venir à bout d'un obstacle : *Tâchant d'affoler sa raison et de culbuter sa résistance* (Maupassant). || **3.** *Vx.* Renverser, mettre à bas de la position occupée : *Louvois, tantôt pour culbuter Colbert, tantôt pour se maintenir* (Saint-Simon). *L'opposition a culbuté le ministère.*

• Syn. : **2** *bousculer, enfoncer.* — Contr. : **1** *redresser, relever.*

culbuteur [kylbytœr] n. m. (de *culbuter ;* 1599, Hornkens, au sens de « acrobate » ; sens 1, 1866, Larousse ; sens 2, 1877, Littré ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Jouet d'enfant en forme de poupée, qui reprend toujours sa position quand il est déplacé. || **2.** Dispositif qui sert à faire basculer un récipient ou un véhicule (wagon, wagonnet, tombereau, etc.) pour le décharger en une seule opération : *Le manœuvre, employé au culbuteur, ne se pressait guère* (Zola). [On dit plutôt BASCULEUR, en ce sens.] || **3.** Dans un moteur à explosion, pièce permettant de renvoyer la commande du mouvement des soupapes par-dessus la culasse du cylindre, lorsque celles-ci sont en tête de culasse.

culbutis [kylbyti] n. m. (de *culbuter ;* 1644, Scarron, au sens 1 [écrit *culebutis*] ; sens 2 [*culbutis*], 1798, Acad.). **1.** *Class.*

Culbute : *Hélas si contre quelque butte | Il eût fait une culebute | Par cet heureux culebutis | Nous eussions été garantis* (Scarron). || **2.** *Vx* et *fam.* Amas confus de choses ou de personnes en désordre : *Un bousculement, un culbutis* (Goncourt).

cul-de-basse-fosse [kydbɑsfos] n. m. (de *cul, de* et *basse-fosse ;* 1690, Furetière). *Vx.* Cachot souterrain très profond, creusé dans la basse-fosse même : *Il lui souhaitait une bonne pénitence au pain et à l'eau, au plus noir cul-de-basse-fosse du couvent* (France).

● Pl. *des* CULS-DE-BASSE-FOSSE.

cul-de-bouteille [kydbutɛj] adj. invar. (de *cul, de* et *bouteille ;* 1845, Bescherelle). D'un vert très foncé : *Une draperie cul-de-bouteille.*

◆ **culs-de-bouteille** n. m. pl. (début du XXᵉ s.). Débris de verre cimentés à la partie supérieure d'un mur pour en empêcher l'escalade.

● SYN. : *tessons.*

cul-de-couvent [kydkuvɑ̃] n. m. (de *cul, de* et *couvent ;* 1662, Molière). *Class.* Cachot, cellule de couvent : *Vous rebutez mes vœux, vous me poussez à bout, | Mais un cul-de-couvent me vengera de tout* (Molière).

● Pl. *des* CULS-DE-COUVENT.

cul-de-four [kydfur] n. m. (de *cul, de* et *four ;* av. 1407, E. Deschamps, écrit *cul du four,* au sens de « voûte » ; *cul-de-four,* au sens actuel, 1704, Trévoux). Voûte formée d'une demi-coupole.

● Pl. *des* CULS-DE-FOUR.

cul-de-jatte [kydʒat] n. m. (de *cul, de* et *jatte ;* 1604, Héroard, au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s. ; sens 3, av. 1660, Scarron). **1.** Estropié qui est privé de ses jambes et de ses cuisses : *En s'approchant, il vit que ce n'était rien d'autre qu'un misérable cul-de-jatte qui sautelait sur ses deux mains* (Hugo). || *Par extens.* Celui qui est privé de l'usage de ses membres inférieurs : *Souvent, le doux penser me flatte | De n'être plus un cul-de-jatte, | Et qu'un jour je pourrai marcher* (Scarron). || **2.** *Par exagér.* et *fam.* Personne qui a les jambes très courtes ou difformes. || **3.** *Class.* Sorte de jatte ou de plateau dont les infirmes estropiés des membres inférieurs se servaient pour se déplacer : *Moi qui suis dans un cul-de-jatte, | Qui ne remue ni pied ni patte* (Scarron).

● Pl. *des* CULS-DE-JATTE.

cul-de-lampe [kydlɑ̃p] n. m. (de *cul, de* et *lampe ;* XVᵉ s., Gay, au sens de « fond d'une lampe » ; sens 1-2, 1690, Furetière ; sens 3, 1866, Larousse [« encorbellement soutenant une guérite de rempart », 1636, Monet] ; sens 4, 1845, Bescherelle). **1.** En architecture, ornement d'un lambris ou d'une voûte ressemblant au dessous d'une lampe d'église. || **2.** Vignette gravée que l'on met à la fin d'un livre, d'un chapitre, d'un alinéa, et dont le contour, généralement triangulaire, rappelle le culot des lampes d'église. || **3.** *Vx.* Cabinet, petite rotonde en saillie sur une construction. || **4.** *Vx.* Partie extérieure de l'arrière des anciens canons, qui se chargeaient par la bouche.

● Pl. *des* CULS-DE-LAMPE.

cul-de-sac [kydsak] n. m. (de *cul, de* et *sac ;* début du XIIIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, XXᵉ s. ; sens 4, fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon). **1.** Rue, voie sans issue : *J'ai, dans cette cité plus noire que les fours, | Hanté les culs-de-sac comme les carrefours* (Hugo). *Notre descente se fit à deux pas du Val-de-Grâce, en ce même cul-de-sac des Feuillantines* (Sainte-Beuve). || **2.** *Par extens.* Tout lieu sans issue : *Avancer est chose impossible dans la position où nous nous trouvons ; par pitié ou par amitié, tire-moi de ce cul-de-sac* [l'extrémité de l'Italie] (Courier) ; et au fig. : *S'il nous était donné* [...] *d'en élucider les recoins obscurs, les culs-de-sac absurdes* (Hugo). || **3.** *Spécialem.* Fond d'une cavité anatomique : *Les culs-de-sac de la plèvre.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Entreprise, situation, carrière qui ne mène à rien : *Elle faisait finir en cul-de-sac la vie d'un homme qui, à cinquante-deux ans, était encore tout jeune* (Romains).

● Pl. *des* CULS-DE-SAC.

● SYN. : **1** et **4** *impasse.*

cul-doré n. m. V. CUL-BRUN.

● Pl. *des* CULS-DORÉS.

culée [kyle] n. f. (de *cul ;* 1355, Godefroy, au sens I, 2 ; sens I, 1, fin du XVᵉ s. ; sens II, 1694, Th. Corneille).

I. 1. Massif de maçonnerie formant l'appui extrême d'un pont sur chaque rive, destiné à résister à la poussée des arches et à raccorder le pont avec ses rampes d'accès : *Qui dressa les splendides culées | Du pont du Gard, au vol des nuages mêlées ?* (Hugo). || **2.** *Culée d'arc-boutant,* massif de maçonnerie qui soutient la voûte d'un édifice.

II. *Vx.* Mouvement par lequel un navire marche en arrière, ou donne de la quille contre le fond : *Les vaisseaux qui étaient à l'ancre* [...] *se tourmentèrent comme s'ils se fussent donné des culées sur le rivage* (Buffon).

culer [kyle] v. intr. (de *cul ;* 1687, Desroches, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré [comme v. pr., 1580, Palissy]). **1.** En parlant d'un bateau, faire marche arrière : *Le navire cule.* || *Mettre, brasser les voiles à culer,* les disposer pour effectuer la manœuvre de marche arrière. || Par extens. *Le vent cule,* il souffle de l'arrière après avoir tourné. || **2.** *Par anal.* Se dit parfois des personnes, des animaux, des véhicules qui marchent à reculons : *La charrette cula* (Littré).

◆ v. tr. (1482, Flameng, au sens de « frapper au cul » ; sens actuel, XXᵉ s.). *Arg. scol.* Cogner contre le sol, par brimade, le derrière de quelqu'un qu'on tient par les quatre membres.

culeron [kylrɔ̃] n. m. (de *cul ;* 1611, Cotgrave, au sens de « partie postérieure des fesses d'un cheval » ; sens actuel, 1680, Richelet). Partie de la croupière à travers laquelle passe la queue d'un cheval sellé ou harnaché.

culex [kyleks] n. m. invar. (mot lat. signif. « cousin, moustique » ; début du XXᵉ s.). Nom scientifique du moustique appelé usuellement *cousin.*

culier, ère [kylje, -ɛr] adj. et n. f. (de *cul ;* XIIIᵉ s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XIIIᵉ s., Gay). **1.** *Vx.* Qui a rapport au fondement. || *Boyau culier,* rectum. || **2.** *Sangle culière,* ou *culière* n. f., sangle passant autour du derrière du cheval pour tenir le harnais.

culinaire [kylinɛr] adj. (lat. *culinarius,* de *culina,* cuisine ; 1546, Rabelais). Qui a rapport à la cuisine : *L'art culinaire. Une recette culinaire. Il ressentit un vif dépit, tel un amphitryon dont on dédaigne les inventions culinaires* (Duhamel).

● SYN. : *gastronomique.*

culinairement [kylinɛrmɑ̃] adv. (de *culinaire ;* 1826, Brillat-Savarin). Du point de vue culinaire.

culmen [kylmɛn] n. m. (mot lat. signif. « sommet » ; 1906, Larousse). Point culminant d'un massif, d'une chaîne de montagnes. (Peu usité.)

culminant, e [kylminɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *culminer ;* 1708, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1823, Boiste). Ne s'emploie guère que dans l'expression *point culminant.* **1.** En astronomie, point du ciel où se trouve un astre quand il atteint sa plus grande hauteur au-dessus de l'horizon. || **2.** Partie la plus élevée d'un relief (massif, chaîne de montagnes), d'un lieu ou d'un édifice : *Le mont Blanc est le point culminant des Alpes.* || **3.** *Fig.* Le plus haut degré (de quelque chose) : *Il était alors au point culminant de sa gloire. Le point culminant du droit de l'Empire est réputé consister en ceci que les rois ne sont pas créés par la parenté du sang, mais par le vote des princes* (Bainville). || *Le point culminant d'une pièce de théâtre, d'un roman,* le moment où l'intérêt est à son plus haut degré.

● SYN. : **2** *cime, sommet ;* **3** *apogée, comble, faîte, paroxysme, summum, zénith.*

● REM. Le fém. CULMINANTE est très rare : *En réalité, dès qu'Antoine croyait être parvenu à une constatation psychologique culminante, une nouvelle déclaration de Jacques venait généralement renverser l'échafaudage de ses réflexions* (Martin du Gard).

culmination [kylminasjɔ̃] n. f. (du bas lat. *culminatum,* supin de *culminare,* mettre

le comble, couronner, de *culmen,* sommet, apogée ; 1593, Béroalde de Ver-ville, au sens de « supériorité intellectuelle » ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Passage d'un astre à son point le plus élevé au-dessus de l'horizon. || Instant de ce passage. || **2.** *Par extens.* Point culminant, sommet (rare) : *La culmination du rocher d'où elle se jette dans l'eau transporte de joie les enfants qui savent qu'ils vont voir l'otarie* (Proust).

culminer [kylmine] v. intr. (bas lat. *culminare* [v. CULMINATION] ; 1751, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1908, Larousse ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** En parlant d'un astre, atteindre le point de sa trajectoire le plus élevé au-dessus de l'horizon. || **2.** En parlant d'un relief, d'une hauteur, avoir son point culminant : *Le mont Blanc culmine à 4 807 mètres.* || **3.** *Fig.* Être à son plus haut point ; atteindre son plus haut degré : *L'humanité ne culmine jamais par ce qu'il y a de mieux* (Romains).

culot [kylo] n. m. (de *cul ;* 1319, Godefroy, au sens 1 [pour un obus, une bombe, 1829, Boiste] ; sens 2, 1690, Furetière [en métallurgie ; pour une pipe, 1835, Acad.] ; sens 3, 1606, Nicot [dans une famille ; dans une nichée, 1721, Trévoux] ; sens 4, 1850, G. Esnault ; sens 5 [d'après le sens de « base d'un objet », d'où « aplomb »], 1879, G. Esnault). **1.** Partie inférieure de certains objets : *Le culot d'une lampe d'église, d'un bénitier.* || *Spécialem.* Partie postérieure de l'étui d'une cartouche, d'une balle, d'un obus, qui contient en son centre le dispositif d'amorçage. || Partie métallique d'une lampe électrique, qui pénètre et se fixe dans la douille. || **2.** Résidu solide d'une matière qui se dépose au fond d'un récipient. || *Spécialem.* Lingot de métal qui reste au fond du creuset après la fusion. || Résidu qui s'amasse au fond d'une pipe. || **3.** *Fig.* et *fam.* Le dernier éclos d'une couvée ou le dernier-né d'une portée. (Vieilli.) || *Par extens.* et *pop.* Le dernier-né d'une famille : *Une avortonne, un culot de portée* (Colette). || **4.** *Arg. scol.* Le dernier d'une classe ; le dernier reçu à un concours. || **5.** *Pop.* Aplomb excessif, voisin de l'effronterie : *Tu n'auras pas tout de même le culot de dire...* (Dorgelès). || S'emploie parfois en bonne part : « audace, hardiesse » : *Je ne nie pas ton culot ni ton adresse* (Croisset). || *Au culot,* par intimidation : *Y aller au culot.*

culottage [kylɔtaʒ] n. m. (de *culotter* 2 ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1876, Goncourt). **1.** *Fam.* Action de culotter une pipe ; résultat de cette action : *Elle trouva l'homme fumant une pipe dont le culottage annonçait un artiste en fumerie* (Balzac). || **2.** *Par anal.* Action de donner une teinte foncée à quelque chose, ou de le couvrir d'un dépôt noirâtre ; résultat de cette action : *Des teints d'une fraîcheur charmante, malgré le culottage du soleil* (Flaubert). *Le beau et chaud culottage de la chair d'un syndic de Rembrandt* (Goncourt).

culotte [kylɔt] n. f. (de *cul ;* 1515, *Chronique bordeloise,* aux sens I, 1-2 [*haut de chausses à la culote ; culotte,* 1593, d'après Oudin 1660 ; *culotte de peau,* au fig., 1831, G. Sand ; *porter la culotte,* au fig., 1798, Acad.] ; sens I, 3, 1866, Larousse ; sens I, 4, XX^e s. ; sens I, 5, 1708, Furetière ; sens I, 6, 1704, Trévoux ; sens I, 7, 1845, Bescherelle ; sens II, 1, 1821, Desgranges ; sens II, 2, 1842, Acad.).

I. 1. *Vx.* Vêtement masculin qui couvrait le corps des hanches jusqu'en dessous du genou, et auquel s'attachaient les bas (encore en usage comme vêtement de cérémonie) : *Il portait des souliers à boucle d'argent, une culotte à pont* (Maupassant). || Était parfois employé au plur. : *Son habit vert et ses culottes de soie* (Sand). || **2.** *Culotte courte,* ou simplem. *culotte,* vêtement, porté surtout par les jeunes garçons ou les sportifs, qui couvre la partie inférieure du corps, de la ceinture aux genoux ou à mi-cuisses, et qui habille chaque jambe séparément (se trouve quelquefois au plur.) : *Il portait encore des culottes courtes, une vareuse croisée, une casquette d'uniforme* (Duhamel). *Culotte de sport, de bain.* || *Culotte de cheval, de cavalier,* culotte évasée sur les hanches et dont la partie inférieure est recouverte par les bottes. || *Culotte de peau,* culotte de basane autrefois portée par les militaires ; et *fig.* et *fam.,* militaire endurci : *Une vieille culotte de peau comme moi* (Mérimée) ; ou, *péjor.,* militaire borné : *Il allait dire culotte de peau* [...], *mais le respect dû à ces dames lui fit prononcer modestement baderne* (Escholier). || Fam. *Porter culotte, la culotte,* ou (vx) *les culottes, dans le ménage,* en parlant d'une femme, diriger le ménage à la place de son mari : *Vive, preste, alerte et proprette, elle fait tout par elle-même, porte les culottes* [...] *et, depuis son mari jusqu'au locataire le plus huppé, mène à la baguette toute la maisonnée* (Monnier). || Fam. *Se moquer de quelque chose comme de sa première culotte,* n'y attacher aucun intérêt, ne pas s'en soucier. || Fam. *User ses fonds de culotte sur les bancs d'une école,* fréquenter cette école, y faire toutes ses études. || Fig. et fam. *Jouer ses culottes,* mettre en jeu ses dernières ressources. || Pop. *Baisser, poser culotte,* aller à la selle. || Pop. *Faire, trembler dans sa culotte,* avoir peur. || **3.** *Par extens.* Pantalon (au sing. ou au plur.) : *Nous retrouvons* [...] *le gilet d'il y a deux ans et la culotte de l'autre saison* (Béraud). || **4.** Sous-vêtement féminin, très court et collant, qui couvre le corps des hanches jusqu'au haut des cuisses. || **5.** Morceau du bœuf et du veau dans la partie postérieure de la croupe. || **6.** Par anal. *Culotte de pistolet,* pièce de métal qui recouvre la partie inférieure de la poignée. || **7.** Portion de tuyau donnant naissance à des embranchements.

II. 1. *Pop.* Action de s'enivrer ; état d'ivresse : *Les lendemains de culotte, le zingueur avait mal aux cheveux* (Zola). || *Se donner, prendre, avoir une culotte,* s'enivrer, être ivre. || **2.** *Arg.* Perte considérable, ou répétée, subie au jeu : *Ramasser une culotte. Je me suis flanqué une forte culotte au bac* (France).

• REM. Bien qu'usuel et attesté chez de bons auteurs (*Sans bruit il enfila ses culottes, repassa son gilet, sa veste* [Gide]), l'emploi du plur. *culottes* pour le sing. *culotte* est à éviter.

1. culotté, e [kylɔte] adj. (part. passé de *culotter* 2 ; 1832, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1872, Th. Gautier). **1.** *Fam.* Se dit d'une pipe qui a beaucoup servi, dont le fourneau a pris une teinte brune et s'est épaissi d'un dépôt noir : *Il avait à la bouche une de ces pipes notablement culottées* (Balzac). *Les pipes de terre culottées, éparses çà et là* (Goncourt). || **2.** *Par anal.* Qui a pris avec le temps la couleur noirâtre d'une pipe culottée : *Les teintes fauves et culottées* (Gautier).

2. culotté, e [kylɔte] adj. (de *culot ;* 1914, G. Esnault). *Pop.* Qui a du toupet ; qui est très effronté : *Vous n'êtes pas mal culotté, tout de même !* (Bernanos).

1. culotter [kylɔte] v. tr. (de *culotte ;* 1792, Barbier, au part. passé ; à l'infin., 1803, Boiste). Mettre une culotte à quelqu'un : *Culotter un enfant.*

◆ **se culotter** v. pr. (1863, Littré). Passer sa culotte ou son pantalon.

2. culotter [kylɔte] v. tr. (de *culot ;* 1823, Arcieu, au sens 1 ; sens 2, 1872, Th. Gautier). **1.** Fam. *Culotter une pipe,* s'en servir de façon que le fourneau se revête d'un dépôt noir, qui a pour effet de rendre le goût du tabac plus agréable : *Une pipe en terre « Jacob », dont il avait entouré de ficelle le tuyau, qu'il se proposait de culotter avec art* (Montherlant). || **2.** *Par anal.* Marquer d'une teinte foncée, recouvrir d'une couche noirâtre plus ou moins épaisse : *Sur les murs salis de traînées de fumées, culottés d'un ton d'estaminet* (Goncourt).

◆ **se culotter** v. pr. (1821, G. Esnault). Arg. *Se culotter le nez,* et, ellipt., *se culotter,* s'enivrer.

culotteur [kylɔtœr] n. m. (de *culotter* 2 ; 1845, Bescherelle). Personne qui culotte des pipes : *Quoique je fusse un culotteur de pipes renommé, je ne pus pas ; dès la seconde bouffée, le cœur me tourna et je cessai* (Maupassant).

culottier, ère [kylɔtje, -ɛr] n. (de *culotte ;* 1790, *Encycl. méthodique,* au masc. ; au fém., 1829, Boiste). Personne qui confectionne ou qui vend des culottes, des pantalons.

culottin [kylɔtɛ̃] n. m. (de *culotte ;* 1676, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** *Vx.* Petite culotte. || **2.** *Vx* et *pop.* Enfant qui portait sa première culotte.

culpabiliser [kylpabilize] v. tr. (de *culpabilité,* du bas lat. *culpabilis* [v. COUPABLE] ; milieu du XX^e s.). Donner à quelqu'un un sentiment de culpabilité.

culpabilité [kylpabilite] n. f. (dér. savant du bas lat. *culpabilis* [v. COUPABLE] ; 1791, Condorcet). État d'une personne coupable d'une infraction ou d'une faute : *C'était une excellente femme ; sa culpabilité paraissait souverainement invraisemblable* (Renan). *Fournir les preuves de la culpabilité d'un accusé.* || Spécialem. *Sentiment de culpabilité,* sentiment de la personne qui se juge coupable d'une faute. || *Complexe de culpabilité,* état morbide où le sujet s'accuse de fautes imaginaires, ou ressent douloureusement des fautes dont il exagère la gravité.

cul-rond et **curond** [kyrɔ̃] n. m. (de *cul* et de *rond,* adj. ; 1769, Duhamel du Monceau). *Pop.* Navire de pêcheur en forme de gondole.

• Pl. *des* CULS-RONDS.

cul-rouge [kyruʒ] n. m. (de *cul* et de *rouge,* adj. ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Nom usuel d'un oiseau, le pic épeiche. || **2.** Nom usuel d'un champignon, la russule jolie.

• Pl. *des* CULS-ROUGES.

cul-rousselet [kyruslɛ] n. m. (de *cul* et de *rousselet,* dimin. de *roux,* adj. ; 1858, Legoarant). Nom usuel du rossignol des murailles, dit encore *rouge-queue.*

• Pl. *des* CULS-ROUSSELETS.

culte [kylt] n. m. (lat. *cultus,* action d'honorer, de *cultum,* supin de *colere,* cultiver, honorer ; 1570, G. Hervet, aux sens 1-3 ; sens 4, début du XX^e s. ; sens 5, fin du XVII^e s., Saint-Simon [*culte* des *Muses,* 1835, Acad.]). **1.** Hommage que l'on rend à un dieu : *Le culte de Jupiter, d'Apollon.* || *Spécialem.* Dans la religion catholique, hommage rendu à Dieu (*culte de latrie*), à la Sainte Vierge (*culte d'hyperdulie*) et aux saints (*culte de dulie*). || **2.** *Par extens.* Religion : *Changer de culte. Le culte catholique, protestant. Culte céleste qui nous force d'aimer cette triste humanité* (Chateaubriand). || **3.** Ensemble des cérémonies, des pratiques par lesquelles on rend cet hommage : *Tous les cultes sanglants ont là leur souvenir* (Hugo). *Le geste de laver* [...] *se retrouve dans tous les cultes* (Alain). || *Ministre du culte,* personne consacrée au service du culte public. || **4.** Dans la religion protestante, office religieux où l'on récite des prières et commente la parole divine : *Sitôt le culte fini, je m'enfuis* (Gide). || **5.** *Fig.* Vénération, attachement extrême que l'on porte à quelqu'un ou à quelque chose : *Il honorait sa mère d'un vrai culte* (Renan). *La mode et le culte du bonheur du plus grand nombre* [...] *n'étaient à ses yeux qu'une hérésie* (Stendhal). *Cela commençait ainsi. Vendéen du Midi, grandi dans la foi monarchique et le culte respectueux du passé...* (Daudet). || *Culte de la personnalité,* attitude systématique d'admiration à l'égard de quelqu'un, en particulier d'un dirigeant détenant un pouvoir arbitraire et absolu.

• SYN. : **2** *confession, Église ;* **5** *piété, révérence.* — CONTR. : **5** *indifférence, mépris.*

cultéranisme n. m. V. CULTISME.

cul-terreux [kytɛrø] n. m. (de *cul* et de *terreux ;* 1866, Larousse). *Pop.* et *péjor.* Paysan : *Bienallé lui-même, ni Devonet, ne peuvent guérir les culs-terreux d'ici* (L. Daudet).

• Pl. *des* CULS-TERREUX.

cultisme [kyltism] n. m. (esp. *cultismo,* style recherché, de *culto,* poli, recherché, lat. *cultus,* part. passé de *colere,* cultiver, soigner ; 1823, Boiste). Forme de préciosité particulière à quelques écrivains espagnols du début du XVII^e s., marquée par l'affectation du style et la recherche des pointes, et qui eut une influence sur le développement de la préciosité en France : *Ni la préciosité ni le cultisme n'avaient triomphé d'un vieux fond gaulois* (Brunetière).

• REM. On dit aussi CULTÉRANISME (1866, Larousse) et GONGORISME.

cultivable [kyltivabl] adj. (de *cultiver ;* 1308, Godefroy [*coutivable,* forme plus francisée, 1284, Godefroy], au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Qui peut être cultivé : *Un terrain cultivable.* || **2.** *Fig.* Qui peut être développé, recevoir la culture (rare) : *Les plus généreuses individualités sont les plus malaisément cultivables* (Gide).

cultivateur, trice [kyltivatœr, -tris] n. (de *cultiver ;* v. 1361, Oresme [*cultivedur,* forme plus francisée, v. 1120, *Psautier d'Oxford*]). Personne qui consacre son activité à la culture de la terre : *L'homme qu'on emprisonne est un cultivateur. C'est un bon paysan qui a déplu au maire* (Courier). || *Spécialem.* et *vx.* Fermier, personne qui est à la tête d'une exploitation agricole : *Fanfan Pierron est mon cultivateur depuis plus de trente ans* (Theuriet).

• SYN. : *agriculteur, paysan.*

◆ adj. (sens 1, 1770, Raynal ; sens 2, 1800, Delille). **1.** Qui s'adonne à l'agriculture : *Les peuples cultivateurs.* || **2.** *Vx* et *littér.* Qui sert à cultiver la terre : *Le fer cultivateur et le bronze qui tonne* (Delille).

◆ **cultivateur** n. m. (1796, *Encycl. méthodique*). Appareil de culture destiné aux façons superficielles des terres.

cultivé, e [kyltive] adj. (part. passé de *cultiver ;* XIII^e s., aux sens I, 1-2 ; sens II, 1538, R. Estienne).

I. 1. Mis en culture : *Tous ces champs cultivés n'avaient pas l'air habités* (Flaubert). || **2.** Produit, obtenu par la culture : *Plantes cultivées.*

II. Enrichi par la culture intellectuelle : *Le capitaine Renaud était un homme d'un sens droit et sévère et d'un esprit très cultivé* (Vigny). *Elle avait découvert chez lui une pensée alerte et cultivée* (Maupassant) ; et substantiv. : *Le grand nombre des gens, et je parle des cultivés, ne sait voir que ce qui a été déjà peint* (Gide).

• SYN. : **II** *érudit, instruit, lettré, savant.* — CONTR. : **II** *ignare, ignorant, illettré.*

cultiver [kyltive] v. tr. (lat. médiév. *cultivare,* cultiver, du lat. pop. **cultivus,* cultivé, formé d'après *vacivus,* vide, inculte, sur *cultus,* part. passé du lat. class. *colere,* cultiver ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* aux sens I, 1-2 [*cotiver, coutiver,* formes plus francisées, v. 1119, Ph. de Thaon] ; sens II, 1, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, 1680, Richelet [*cultiver les Muses,* 1704, Trévoux] ; sens II, 3, 1691, Racine ; sens II, 4, 1694, Acad.).

I. 1. Travailler la terre pour la rendre fertile et lui faire produire les végétaux utiles à l'homme : *Cultiver un champ, un jardin. Aussi je garde seul | Le verger qu'il cultive et fleurit pour me plaire* (Heredia) ; et absol. : *Un homme qui cultive, qui bâtit, qui travaille utilement* (Courier). || **2.** Faire pousser une plante, selon les méthodes appropriées à la nature de cette plante, pour en récolter le produit : *Cultiver des céréales, la vigne, le tabac.*

II. 1. *Fig.* Former, développer par l'exercice ou par l'étude certaines dispositions du corps ou de l'esprit : *L'aînée cultivait sa voix au piano, du matin au soir* (Zola). *Cultiver sa mémoire, ses dons artistiques.* || **2.** *Fig.* S'adonner à une activité intellectuelle, à une étude, y consacrer son temps, ses soins : *Il n'y a pas une branche des sciences que les Jésuites n'aient cultivée avec éclat* (Chateaubriand). || *Cultiver les Muses,* s'adonner à la poésie, faire des vers : *Jeune, je cultivais les Muses ; il n'y a rien de plus poétique, dans la fraîcheur de ses passions, qu'un cœur de seize années. Le matin de la vie est comme le matin du jour, plein de pureté, d'images et d'harmonies* (Chateaubriand). || **3.** *Péjor.* S'attacher à quelque chose de façon trop exclusive, s'y complaire à l'excès : *Les soucis de la vie matérielle* [...], *certainement Amélie les cultive* (Gide). *Il se rappela ces soirs de clair de lune où, allongé dans sa victoria qui le menait rue de la Pérouse, il cultivait voluptueusement en lui les émotions de l'homme amoureux, sans savoir le fruit empoisonné qu'elles produiraient nécessairement* (Proust). || *Cultiver le paradoxe,* aimer à contredire les opinions communes. || Vx. *Cultiver sa souffrance,* y trouver une jouissance secrète. || **4.** *Class.* et *littér.* Entretenir avec quelqu'un des relations suivies et amicales : *Quand on se*

sent capable de les suivre [ses amis] *dans leur disgrâce, il faut les cultiver hardiment et avec confiance jusque dans leur plus grande prospérité* (La Bruyère). *Son neveu* [...] *ne l'avait jamais beaucoup cultivée, quoiqu'il dût vraisemblablement être son héritier* (Proust). || **5.** *Péjor.* Rechercher par trop de soins et de prévenances des relations avec quelqu'un, généralement avec l'arrière-pensée d'en tirer avantage : *Un homme à cultiver pour ses hautes relations. Ma belle-mère est une connaissance que je vous invite à cultiver* (Balzac).

• SYN. : **II, 1** *éduquer, exercer, façonner, perfectionner ;* **2** *s'appliquer à, se donner à, pratiquer, travailler ;* **3** *entretenir, nourrir.*

◆ **se cultiver** v. pr. (1866, Larousse). Enrichir son esprit, développer son goût et son jugement par l'étude et par la réflexion.

cultuel, elle [kyltɥɛl] adj. (de *culte ;* 1877, Littré). Qui se rapporte à l'exercice du culte : *Édifice cultuel. Les libertés cultuelles.* || *Association cultuelle,* association établie, en conformité avec la loi, pour subvenir aux frais d'un culte.

cultural, e, aux [kyltyral, -o] adj. (de *culture ;* milieu du XIX[e] s.). Qui se rapporte à la culture du sol : *Procédés culturaux.*

culture [kyltyr] n. f. (lat. *cultura,* culture [au pr. et au fig.], de *cultum,* supin de *colere,* cultiver ; 1509, O. de Saint-Gelais, aux sens I, 1-3 [forme plus francisée *couture,* champ cultivé, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens I, 4, 1596, Hulsius [pour des plantes ; pour des animaux, 1845, Bescherelle ; *culture de la soie,* 1770, Raynal] ; sens I, 5, 1878, *Année scientif. et industr. ;* sens II, 1, 1549, J. du Bellay ; sens II, 2, 1696, La Bruyère ; sens II, 3, av. 1892, Renan [dès la fin du XVIII[e] s. dans des traductions de l'allem.] ; sens II, 4, 1911, Rozet).

I. 1. Action de cultiver, de travailler la terre pour la rendre fertile et lui faire produire les végétaux propres à la consommation. || *Grande, petite culture,* exploitation de vastes terrains ou de petites parcelles, selon les méthodes appropriées à chacune d'elles : *Son domaine exigeait la grande culture* (Flaubert). || *Système de culture,* organisation du choix et de la succession des cultures et des jachères, ou de la rotation des cultures. || **2.** *Par extens.* Terrain cultivé : *On a constaté le bon état des cultures* (Littré). || **3.** Action de cultiver et d'exploiter certaines plantes : *La culture du blé, de la vigne, du tabac. Faire de la culture maraîchère.* || **4.** Catégorie de plantes ainsi cultivées : *Avoir de belles cultures fruitières.* || *Vx.* Élevage de certains animaux : *La culture des abeilles ou apiculture ;* exploitation de certaines productions naturelles : *La culture de la soie.* || **5.** *Culture microbienne,* action de développer certaines espèces microbiennes, dans un milieu nutritif approprié, afin de les étudier. || *Bouillon de culture,* V. BOUILLON. || *Culture des tissus,* méthode qui vise à faire vivre et proliférer les cellules de tissus isolés de l'organisme.

II. 1. Action d'enrichir ses connaissances et de développer ses facultés par l'étude des lettres, des sciences, des arts : *Le cœur, l'esprit, les mœurs, tout gagne à la culture* (Voltaire). *Elle partageait sa vie entre les soins du ménage, la culture de son esprit et la charité active, cette culture du cœur* (Lamartine). || Enrichissement intellectuel et moral qui en résulte, et qui s'ajoute au savoir et à l'expérience, en développant de façon durable le jugement et le goût : *Je ne peux croire, encore aujourd'hui, qu'une grande culture, pour se développer, exige le sacrifice des plus belles vertus humaines...* (Gide). *La culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié* (Herriot). || *Maison de la culture,* établissement créé par le ministère des Affaires culturelles, placé sous sa tutelle et qui a pour objet de mettre à la disposition de tous le patrimoine culturel et de favoriser la création d'œuvres littéraires et artistiques. || **2.** Forme particulière du savoir, connaissances relatives à un domaine ou à une discipline ; aspect particulier des connaissances d'une personne : *Culture classique, littéraire, musicale. Cet homme a une forte culture scientifique. Dès l'abord, l'étendue et la qualité de sa culture romanesque* [de Jacques Copeau] *m'ont profondément frappé* (Martin du Gard). || *Culture générale,* ensemble de connaissances, appartenant à tous les domaines de la pensée, considérées comme nécessaires avant toute spécialisation. || **3.** Ensemble des valeurs spirituelles, des productions de l'esprit qui constituent le patrimoine intellectuel d'une communauté humaine : *La culture gréco-latine. La culture latino-américaine. La communauté de culture intellectuelle a toujours été le meilleur moyen de fonder la tolérance* (Renan). *La plus haute culture moderne* [...] *non seulement n'est pas incompatible avec la foi, mais peut y ramener* (Romains). *La Russie n'est entrée dans la culture occidentale qu'au XIX[e] siècle, par sa musique et par ses romanciers* (Malraux). || **4.** *Culture physique,* ensemble des mouvements et exercices qui permettent de développer rationnellement le corps.

• SYN. : **II, 1** *érudition, instruction, savoir, science ;* **2** *bagage, formation ;* **3** *civilisation.*

culturel, elle [kyltyrɛl] adj. (de *culture,* d'après l'allem. *kulturell ;* 1929, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Relatif à la culture intellectuelle, ou à la forme de culture d'un groupe social déterminé : *Dès que le peuple a perdu son originalité raciale et culturelle* (Bernanos). || **2.** Qui vise à développer la culture, à répandre certaines formes de culture : *Conventions culturelles. Centre culturel.* || *Relations culturelles,* échanges intellectuels entre nations ; administration chargée d'organiser ces échanges. || *Conseiller, attaché culturel,* fonctionnaire chargé de tous les problèmes qui concernent les relations universitaires et les échanges intellectuels entre son pays d'origine et celui où il est chargé de mission.

culturisme [kyltyrism] n. m. (de *culture* [*physique*] ; milieu du XX[e] s.). Pratique systématique de la culture physique en vue de développer particulièrement certains muscles.

cumin [kymɛ̃] n. m. (lat. *cuminum,* gr. *kuminon,* d'origine orientale ; XII[e] s., écrit *comin, coumin ; cumin,* fin du XIV[e] s.). **1.** Nom usuel d'un genre d'ombellifères, cultivées surtout en Europe centrale pour leurs graines aromatiques. || **2.** Ces graines elles-mêmes, utilisées comme aromates et pour la préparation du kummel : *On leur servit* [...] *des escargots au cumin* (Flaubert).

cumul [kymyl] n. m. (déverbal de *cumuler ;* fin du XVII[e] s., au sens de « droit qu'avaient les héritiers du sang d'obtenir dans un héritage les deux tiers des meubles et des acquêts » ; sens actuels, 1834, Landais). **1.** Le fait, pour une même personne, d'exercer simultanément plusieurs activités (professions, fonctions publiques, mandats électifs, etc.) : *Le cumul des fonctions publiques est interdit par la loi.* || **2.** *Spécialem.* Réunion, sur le même individu, de plusieurs avantages financiers (indemnités, traitements, pensions, etc.).

cumulard [kymylar] n. m. (de *cumuler ;* 1830, Balzac). *Fam.* et *péjor.* Personne qui cumule plusieurs fonctions rétribuées.

cumulatif, ive [kymylatif, -iv] adj. (dér. savant de *cumuler ;* 1690, Furetière, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier). **1.** *Vx.* Se disait d'une disposition faisant double emploi avec une autre. || **2.** En droit, qui implique une accumulation : *Donation cumulative.* || **3.** *Vx.* Se disait d'une personne réunissant en elle-même des dispositions diverses ou exerçant des fonctions variées : *Je veux être le personnage cumulatif de toutes les variétés de Don Juan* (Gautier).

cumulativement [kymylativmɑ̃] adv. (de *cumulatif ;* 1549, *Ordonnance royale*). Par cumul, à la fois : *Exercer cumulativement plusieurs fonctions.*

cumuler [kymyle] v. tr. (lat. *cumulare,* entasser, de *cumulus,* amas ; v. 1355, Bersuire, au sens de « accumuler » ; sens 1, v. 1680 [d'après Trévoux, 1704] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Réunir en sa personne plusieurs droits ou qualités : *Cumuler des droits dans une succession.* || **2.** Exercer simultanément plusieurs emplois ; percevoir simultanément plusieurs traitements : *Pierre, outre les divers emplois qu'il cumulait au château, avait encore celui de trésorier* (Gautier). *Un petit garçon mal vêtu et jamais peigné*

qui cumulait des emplois d'importance très diverse, tantôt fendeur de bois, tantôt commissionnaire, tantôt secrétaire intime (Gobineau) ; et absol. : *Fonctionnaire qui cumule.*

cumulo-nimbus [kymylonɛ̃bys] n. m. invar. (de *cumulo-*, élément tiré de *cumulus*, et de *nimbus ;* fin du XIXe s.). Amas de nuages d'aspect foncé qui engendre souvent des orages.

cumulo-stratus n. m. invar. V. STRATOCUMULUS.

cumulus [kymylys] n. m. invar. (mot lat. signif. « amas, amoncellement » ; 1863, Littré). Type de nuage d'un blanc éclatant, à développement vertical, qui se forme par beau temps.

cunéiforme [kyneifɔrm] adj. (du lat. *cuneus,* coin, et de *forme ;* v. 1560, Paré [pour un os ; pour une feuille, une écriture, 1829, Boiste]). En forme de coin : *Feuilles cunéiformes.*

◆ adj. et n. m. **1.** *Os cunéiformes,* ou *cunéiformes* n. m. pl., nom donné à trois os du tarse. || **2.** *Écriture cunéiforme,* ancienne écriture des Assyriens, des Perses et des Mèdes, utilisant des caractères en forme de coin, dits *caractères cunéiformes* ou, substantiv., *cunéiformes.*

cunette [kynɛt] n. f. (ital. *cunetta,* du lat. *cuna,* berceau [à cause de la forme du canal] ; 1642, Oudin). Petit canal servant à l'évacuation des eaux dans un fossé d'ouvrage fortifié ou au fond d'un égout, en contrebas du trottoir.

cuniculiculture [kynikylikyltyr] n. f. (du lat. *cuniculus,* lapin, et de *culture ;* XXe s.). Élevage du lapin domestique.

cupide [kypid] adj. (lat. *cupidus,* désireux, avide, passionné, de *cupere,* désirer ; 1371, Godefroy, au sens 1 ; sens 2-3, XVe s., La Curne). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Qui désire ardemment : *Relevé, courageux, et cupide d'honneurs | Il se plaît aux chevaux, aux chiens, à la campagne* (M. Régnier). || **2.** Avide de richesses : *Un administrateur cupide.* || **3.** Inspiré par l'amour des richesses : *Ardeur cupide. Pauvre riche ! [...] | Aussi peu clairvoyant dans ton instinct cupide, | Aussi sourd à la vie, à l'harmonie, aux voix, | Qu'un loup sauvage errant au milieu des grands bois !* (Hugo).

• SYN. : **2** *âpre, insatiable, rapace* (fam.) ; **3** *avide.* — CONTR. : **2** et **3** *désintéressé, dissipateur, généreux, libéral, prodigue.*

cupidement [kypidmɑ̃] adv. (de *cupide ;* 1582, Bretin). De façon cupide.

cupidité [kypidite] n. f. (lat. *cupiditas,* désir, envie, passion, de *cupidus* [v. CUPIDE] ; 1398, E. Deschamps, au sens 1 ; sens 2, 1647, Vaugelas). **1.** *Class.* et *littér.* Passion, désir immodéré de quelque chose : *Grande cupidité, cupidité insatiable* (Acad., 1694). *La surprise des nourritures nouvelles excitait la cupidité des estomacs* (Flaubert). *Et ma cupidité des surprises profondes | Voit à peine au travers du transparent berceau* (Valéry). || **2.** Passion de l'argent, désir immodéré des richesses : *Cette figure annonçait la patience, la sagesse commerciale et l'espèce de cupidité rusée que réclament les affaires* (Balzac).

• SYN. : **2** *âpreté, avidité, convoitise, rapacité.* — CONTR. : **2** *désintéressement, générosité, largesse, prodigalité.*

cupidon [kypidɔ̃] n. m. (lat. *Cupido,* nom du fils de Vénus, divinité romaine de l'Amour, personnification de *cupido,* désir [de *cupere,* désirer], d'après le gr. *erôs,* amour, et *Erôs,* divinité de l'Amour ; XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1819, Boiste ; sens 3, 1808, d'Hautel). **1.** Chacun des petits génies ailés qui accompagnent Vénus et l'Amour. || **2.** Enfant, adolescent d'une grande beauté. || **3.** Homme qui se croit beau et qui fait l'aimable, le galant : *Trois douzaines de cupidons | Qu'une actrice a mis sur la paille* (Béranger).

cupressus [kyprɛsys] n. m. (mot lat. signif. « cyprès » ; 1866, Larousse). Nom scientifique du cyprès : *Les cupressus au feuillage mou et plat* (Zola).

cuprifère [kyprifɛr] adj. (du lat. *cuprum,* cuivre, et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui renferme du cuivre : *Minerai cuprifère.* || **2.** Relatif à l'exploitation du cuivre : *Industrie cuprifère.*

cuprique [kyprik] adj. (dér. savant du lat. *cuprum,* cuivre ; 1845, Bescherelle). Qui contient un sel de cuivre.

cupro-nickel [kypronikɛl] n. m. (de *cupro-,* élément tiré du lat. *cuprum,* cuivre, et de *nickel ;* 1930, Larousse). Alliage de cuivre et de nickel.

cupulaire [kypylɛr] adj. (dér. savant du lat. *cupula* [v. CUPULE] ; 1797, L.-C.-M. Richard). En forme de cupule. (On dit aussi CUPULIFORME.)

cupule [kypyl] n. f. (lat. *cupula,* petit tonneau, de *cupa* [v. CUVE], avec influence sémantique de *coupe* [v. ce mot] ; 1611, Cotgrave). Petit godet écailleux qui enveloppe la base du fruit du chêne, du noisetier, du hêtre, etc.

cupulifères [kypylifɛr] n. f. pl. (de *cupuli-,* élément tiré du lat. *cupula* [v. CUPULE], et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1836, Landais). Ancien nom des arbres de l'ordre des fagales, dont le fruit est muni d'une cupule.

cupuliforme adj. Syn. de CUPULAIRE.

curabilité [kyrabilite] n. f. (dér. savant de *curable ;* 1834, Landais). Caractère d'une affection curable, susceptible de guérison : *La curabilité ou l'incurabilité de l'aliénation* (Bordeaux).

curable [kyrabl] adj. (lat. impér. *curabilis,* curable, de *curare,* soigner, guérir, de *cura,* soin ; XIIIe s., Godefroy). Se dit d'une maladie, d'un mal qui peuvent être guéris.

• SYN. : *guérissable.* — CONTR. : *incurable, inguérissable.*

curaçao [kyraso] n. m. (de *Curaçao,* n. d'une île des Antilles productrice des oranges dont l'écorce servit d'abord à faire cette liqueur ; 1805, *Almanach des gourmands*). Liqueur faite avec de l'écorce d'orange, du sucre et de l'eau-de-vie : *Quand l'helléniste eut bu du curaçao, sa langue se délia* (Chateaubriand).

curage [kyraʒ] et **curement** [kyrmɑ̃] n. m. (de *curer ;* 1328 et 1426, Godefroy). Action de curer, de nettoyer ; résultat de cette action : *Le curage d'un égout, d'un puits.*

curaillon [kyrɑjɔ̃] n. m. (de *curé ;* début du XXe s.). *Pop.* et *péjor.* Jeune curé : *Ce petit curaillon de village* (Chevallier).

curare [kyrar] n. m. (mot de l'esp. d'Amérique, du caraïbe des Antilles *urary,* poison pour flèches ; 1758, Gumilla). Poison végétal très violent, d'action paralysante, avec lequel les Indiens de l'Amérique du Sud empoisonnent leurs flèches.

curarisant, e [kyrarizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *curariser,* soumettre à l'action du curare [1877, Littré], dér. de *curare ;* 1888, Larousse). Se dit d'une substance qui agit comme le curare.

curarisation [kyrarizasjɔ̃] n. f. (de *curariser* [v. CURARISANT] ; 1949, Larousse). Nom donné à l'action de tous les poisons qui modifient l'excitabilité des muscles, comme le curare ou la strychnine.

curatelle [kyratɛl] n. f. (de *curateur,* d'après *tutelle ;* 1426, *Coutumes d'Anjou*). Fonction de curateur.

curateur, trice [kyratœr, -tris] n. (lat. *curator,* celui qui a la charge, l'office de, de *curatum,* supin de *curare,* s'occuper de, de *cura,* soin ; 1287, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Personne commise par la loi pour l'administration des biens et des intérêts d'un mineur ou d'un incapable. || **2.** Dans l'Empire romain, titre de divers officiers publics.

curatif, ive [kyratif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *curare,* soigner, de *cura,* soin ; 1314, Mondeville). Qui a pour but la guérison d'une maladie.

◆ **curatif** n. m. (1835, Acad.). *Vx.* Remède curatif : *Employer des curatifs.*

curation [kyrasjɔ̃] n. f. (lat. *curatio,* cure, traitement, de *curatum,* supin de *curare,* soigner, de *cura,* soin ; XIIe s., *Isopet I*). *Class.* Guérison (langue médicale) : [Les] *remèdes qu'il nous conviendra faire pour*

la parfaite curation d'icelle [maladie] (Molière).

curculionidés [kyrkyljɔnide] n. m. pl. (du lat. *curculio*, charançon, et du gr. *eidos*, apparence ; 1839, Boiste). Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, comprenant les très nombreuses espèces connues sous l'appellation usuelle de *charançons*.

curcuma [kyrkyma] n. m. (mot esp., de l'ar. *kūrkūm*, safran, d'origine perso-indienne ; 1559, Mathée). Plante des Indes, de la famille des zingibéracées, dont le rhizome fournit la poudre de cari et une matière colorante jaune.

1. cure [kyr] n. f. (lat. *cura*, soin, souci ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, au sens I [*n'avoir cure de*] ; sens II, XIIe s.).

I. *Vx.* Soin, souci : *Le peu de cure que V. Hugo eut toujours de concevoir et de définir* (Lasserre). || Ne subsiste plus que dans la loc. *n'avoir cure de*, ne pas se soucier de : *Quant à la valeur même de mes écrits, je vous dis qu'ils n'en ont cure* (Gide).

II. 1. *Class.* Action de traiter une maladie en vue de sa guérison : *Un médecin d'importance qui fait des cures merveilleuses* (Molière). || **2.** Ensemble de moyens employés pour traiter certaines maladies, notamment les affections graves ou chroniques : *Prescrire une cure de fruits.* || Se dit de thérapeutiques particulières : *Cure thermale, cure de repos.* || *Établissement de cure*, établissement installé dans des régions salubres, où l'on soigne les affections de longue durée.

2. cure [kyr] n. f. (lat. *cura*, soin, et spécialem., au Moyen Age, « soin des affaires de l'Église » ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Fonction ecclésiastique à laquelle sont attachées la direction spirituelle et l'administration d'une paroisse : *Le curé, pauvre saint homme, vivait péniblement de cette cure sans casuel* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Paroisse, territoire sur lesquels s'étend le ministère du curé : *Suivant l'habitude des cures de village, les vêpres devaient se dire quelque temps après la messe* (Balzac). || **3.** Résidence du curé ; presbytère.

curé [kyre] n. m. (de *cure* 2 ; XIIIe s., Rutebeuf, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Prêtre chargé de la direction spirituelle et de l'administration d'une paroisse : *C'était le curé de son village qui lui avait commencé le latin* (Flaubert). || **2.** *Par extens.* et *fam.* Ecclésiastique quelconque (parfois péjor.) : *La maman Muffat était insupportable, toujours dans les curés* (Zola). || Pop. *Manger* ou *bouffer du curé*, témoigner de l'hostilité au clergé, tenir des propos anticléricaux.

cure-dents [kyrdɑ̃] n. m. invar. (de *cure*, forme du v. *curer*, et de *dent* ; 1416, Laborde, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Petit instrument pointu, en bois, en ivoire, en matière plastique, etc., qui sert à se curer les dents. || **2.** *Arg.* et *vx.* Réunion mondaine qui suit un repas : *Dîners ou cure-dents, tous obligatoires et inéluctables* (Farrère).

curée [kyre] n. f. (de *cuir*, ce qu'on donne à manger aux chiens étant étendu sur le cuir de la bête tuée ; XIIe s., écrit *cuiriee* [*curée*, v. 1360, Froissart], aux sens 1-2 ; sens 3, 1642, Corneille ; sens 4, v. 1536, M. du Bellay [*donner curée*, exciter par l'appât de quelque avantage ; *être en curée*, 1638, Richelieu]). **1.** Partie de la bête que l'on donne aux chiens à la fin d'une chasse à courre. || **2.** *Par extens.* Action de donner la curée aux chiens et moment de la chasse à courre où elle se donne : *Sonner la curée.* || *Faire curée*, en parlant des chiens, manger la bête sans attendre l'ordre des chasseurs ; en parlant des chasseurs, donner la bête aux chiens qui l'ont chassée. || **3.** *Class.* Repas, nourriture : [Le sénat] *dont plus de la moitié piteusement étale | Une indigne curée aux vautours de Pharsale* (Corneille). || **4.** *Fig.* Ruée avide vers les biens, les places, les honneurs, laissés vacants par la chute d'un homme, un changement politique, etc. : « *La Curée* » (titre d'un roman de Zola). *La cantatrice célèbre, devenue âpre à la curée, veut être riche* (Balzac). *Le savoureux Lebeaux, coqueluche des antichambres royales, ancien valet de pied aux Tuileries, laissait voir le hideux larbin qu'il était, âpre au gain et à la curée* (Daudet). || Class. *En curée*, se dit d'une personne excitée par l'appât de quelque avantage : *M. le Duc, en curée de l'usurpation du service seul de la communion du roi, crut le moment favorable pour emporter celle-ci* (Saint-Simon).

curement n. m. V. CURAGE.

cure-môle [kyrmol] n. m. (de *cure*, forme du v. *curer*, et de *môle* ; 1803, Boiste). Sorte de bateau ponté, muni d'un appareil propre à curer les ports : *Ici, des charrettes s'avançaient dans l'eau à reculons pour recevoir des chargements ; là, des palans enlevaient des fardeaux, tandis que des grues descendaient des pierres, et que des cure-môles creusaient des atterrissements* (Chateaubriand).
• Pl. *des* CURE-MÔLES.

cure-ongles [kyrɔ̃gl] n. m. invar. (de *cure*, forme du v. *curer*, et de *ongle* ; v. 1930). Instrument servant à nettoyer les ongles.

cure-oreilles [kyrɔrɛj] n. m. invar. (de *cure*, forme du v. *curer*, et de *oreille* ; 1416, Laborde). Petit instrument servant à ôter le cérumen qui se dépose au fond de l'oreille.

curer [kyre] v. tr. (lat. *curare*, prendre soin de [de *cura*, soin], spécialisé à basse époque au sens de « nettoyer » ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi*, aux sens 1-2 ; sens 3, 1600, O. de Serres). **1.** Gratter, racler un canal, un puits, un fossé, etc., pour retirer la vase ou les immondices qui s'y sont déposées. || *Par extens.* Nettoyer en grattant, en raclant : *Curer une pipe. Voilà, annonça Frédéric en curant ses sabots sur le bord de la marche* (Chateaubriand). || **2.** Nettoyer certaines parties du corps, notamment celles qui présentent une cavité : *Se curer les dents, les ongles, les oreilles. Avec l'index droit, il se curait pensivement les narines* (Duhamel). || **3.** *Curer une vigne en pied*, enlever des ceps tout le bois inutile. || *Curer un bois*, le débarrasser des bois morts, des souches, des branches inutiles.

curetage [kyrtaʒ] n. m. (de *cureter* ; fin du XIXe s.). Opération chirurgicale qui consiste à enlever avec une curette des produits morbides ou des tissus malades, à l'intérieur d'une cavité naturelle (utérus) ou pathologique (abcès).

cureter [kyrte] v. tr. (de *curette* ; fin du XIXe s.). [Conj. **4 a.**] Opérer un curetage.

cureton [kyrtɔ̃] n. m. (de *curé* ; 1916, G. Esnault). *Pop.* Curé.

curette [kyrɛt] n. f. (de *curer* ; 1451, Du Cange, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** Nom de divers outils servant à gratter et à détacher des matières adhérentes, pour nettoyer certains instruments, armes, etc. || **2.** *Spécialem.* Instrument de chirurgie, en forme de cuiller à bords tranchants ou mousses, qui sert à opérer les curetages.

1. curial, e, aux [kyrjal, -o] adj. (lat. *curialis*, relatif à la curie, et, à basse époque, comme n. m., « courtisan », de *curia* [v. CURIE 1] ; XIIIe s., Godefroy, comme n. m., au sens de « courtisan » ; comme adj., au sens de « de la cour », v. 1410, A. Chartier ; sens actuel, 1866, Larousse). Qui concerne la curie, chez les anciens Romains : *Assemblée curiale.*

2. curial, e, aux [kyrjal, -o] adj. (lat. *curialis* [v. l'art. précéd.], sous l'influence de *curé* ; 1680, Richelet). Qui concerne une cure ou son curé : *Le dimanche, muni d'une permission curiale, il travaillait comme un nègre* (Balzac). *Le conseil curial contrôle la gestion financière de la paroisse.* || *Maison curiale*, presbytère : *L'abbé, refusant d'aller occuper la maison curiale, était resté chez les Mouret* (Zola).

curiate [kyrjat] adj. (lat. *curiatus*, qui a trait à la curie, de *curia*, curie ; 1866, Larousse). Relatif aux curies, dans la Rome antique : *Organisation curiate.* || *Comices curiates*, assemblée politique romaine.

1. curie [kyri] n. f. (lat. *curia*, curie ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2-3, 1845, Bescherelle). **1.** Subdivision de la tribu, chez les Romains. || **2.** Lieu de réunion des comices curiates, puis du sénat romain. || **3.** *Par extens.* Le sénat, à Rome.

2. curie [kyri] n. f. (ital. *curia*, repris au lat. ecclés. ; 1845, Bescherelle). Organisme gouvernemental, administratif, judiciaire

du Saint-Siège : *Le Capétien se contenta d'assurer la curie romaine qu'il était d'accord avec elle* (Bainville).

3. curie [kyri] n. m. (du n. de Pierre et Marie *Curie ;* première moitié du XX^e s.). En physique nucléaire, unité de radioactivité (symb. : Ci).

curiethérapie [kyriterapi] n. f. (de *Curie,* n. pr., et de *-thérapie,* du gr. *therapeia,* traitement ; 1922, Larousse). Traitement médical par la radio-activité du radium, du thorium ou d'éléments artificiels.

curieusement [kyrjøzmɑ̃] adv. (de *curieux ;* XIII^e s., *Macchabées,* au sens de « soigneusement » ; au sens de « avec le désir de savoir », milieu du XVI^e s., Amyot ; sens actuel, XVIII^e s., Voltaire). D'une manière curieuse, bizarre, surprenante : *Être curieusement habillé.*

• SYN. : *bizarrement, drôlement, étrangement, singulièrement.*

curieux, euse [kyrjø, -øz] adj. (lat. *curiosus,* soigneux, avide de savoir, indiscret, de *cura,* soin, souci ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « soucieux » ; sens I, 1-3, XII^e s. ; sens I, 4, 1567, Amyot ; sens I, 5, 1538, R. Estienne ; sens I, 6, 1574, Amyot ; sens I, 7, 1564, *Indice de la Bible ;* sens II, 1-2, av. 1679, Retz [*sciences curieuses,* av. 1650, Descartes] ; sens II, 3, 1755, J.-J. Rousseau).

I. 1. *Class.* Se dit d'une personne qui apporte beaucoup de soin, de minutie à quelque chose : *Il est curieux de ses livres, il ne veut pas qu'on y touche* (Furetière). *Platon, curieux observateur des antiquités* (Bossuet). || **2.** *Class.* Qui recherche quelque chose avec un intérêt particulier : *Elle n'est curieuse que d'une propreté fort simple, et n'aime point les superbes habits* (Molière). || **3.** *Class.* Qui a la passion de posséder : *Parlez à cet autre de la richesse des moissons* [...] *: il est curieux de fruits* (La Bruyère). *Elle est curieuse en habits, curieuse en linge* (Acad., 1694). || **4.** *Class.* Se dit de ce qui témoigne de minutie, de scrupule : *Une espèce de miséricorde inquiète et curieuse, qui songe à tous les maux qu'on peut souffrir* (Fléchier). || **5.** *Littér.* Se dit d'une personne qui a grande envie de voir ou d'apprendre : *La duchesse était curieuse de voir ce prince* (Stendhal). *Il est incontestable que maint lecteur, curieux de toutes les choses littéraires, attend impatiemment son jugement sur les ouvrages dramatiques de la dernière semaine* (Baudelaire). *Au surplus, j'étais fort curieux de la Crète, d'où nous parvenaient en Attique, sans cesse, de beaux, riches et bizarres objets* (Gide). *Jérôme leur avait appris à lire et à jouer de quelque instrument, car il était curieux de tous* (Duhamel) ; et absol. : *Jacques et Sarah, peu curieux de leur nature, souvent même insuffisamment à mon gré* (Gide). || **6.** *Péjor.* Avide de connaître les affaires ou les secrets des autres, indiscret : *Hortense, devenue curieuse* [...], *assaillait sa cousine de questions* (Balzac). *Vous êtes observateur et narrateur, c'est-à-dire, excusez-moi, curieux et bavard* (Sand). || **7.** Qui témoigne du désir de voir, de savoir : *Elle le regardait d'un œil curieux* (Maupassant).

II. 1. *Class.* Qui est précieux, digne d'intérêt : *Il ne lui manque aucune de ces curieuses bagatelles que l'on porte sur soi autant pour la vanité que pour l'usage* (La Bruyère). || Spécialem. *Sciences curieuses,* celles qui sont connues seulement de quelques initiés (alchimie, astrologie, magie, etc.) : *J'avais parcouru tous les livres traitant de celles* [les sciences] *qu'on estime les plus curieuses* (Descartes). || **2.** Intéressant à voir ou à connaître (en épithète, souvent placé avant le nom) : *Ce serait une chose curieuse à voir* (Courier). *Il n'y a de curieux comme détail* [...] *qu'un grand bénitier* (Flaubert). *Il serait curieux de savoir ce qu'un si grand nombre de députés a fait depuis tant d'années à la Diète* (Bainville). *C'est une curieuse petite ville de Moravie* (Sartre). || **3.** Qui attire l'attention par quelque chose d'insolite ou d'étrange (parfois péjor.) : *Ce personnage était aussi curieux et plus comique, dans son genre, que le sorcier Patience* (Sand). *Les graves désordres qui marquèrent la minorité de Louis XIII devaient retentir de la manière la plus curieuse sur les affaires d'Allemagne* (Bainville). || *Bête curieuse,* être, objet d'espèce rare ou singulière. || Fam. *Regarder quelqu'un comme une bête curieuse,* le fixer avec une insistance indiscrète.

• SYN. : **II, 2** *original, piquant, pittoresque ;* **3** *bizarre, drôle, étonnant, extraordinaire, inconcevable, incroyable, inouï, paradoxal, surprenant.* — CONTR. : **I, 6** *discret, réservé, retenu.* || **II, 2** *inintéressant, insignifiant ;* **3** *banal, classique, commun, ordinaire, quelconque.*

◆ n. (sens 1, 1688, Miege ; sens 2, v. 1651, Corneille ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1828, Vidocq). **1.** Class. *Un curieux,* un amateur, un collectionneur : *Certains tableaux que l'on montre* [...] *dans les bibliothèques des curieux* (Bossuet). || **2.** Personne qui a envie de voir ou de savoir : *Cette grosse bombarde qui a crevé au pont de Charenton et tué vingt-quatre curieux* (Hugo). *Une foule immense, composée en majorité de simples curieux* (Nerval). || **3.** *Péjor.* Personne indiscrète : *Et doucement la serre, et, loin des curieux, | S'arrête au coin d'un mur pour lui baiser les yeux* (Samain). || **4.** Arg. *Le curieux,* le commissaire de police, le juge d'instruction : *Le cuisinier répondait, sans trouble apparent, à toutes les questions du curieux* (L. Daudet).

• SYN. : **2** *badaud, flâneur ;* **3** *fouinard* (fam.), *fouineur* (fam.), *fureteur, inquisiteur.*

◆ **curieux** n. m. (1863, Littré). Côté surprenant, remarquable de quelque chose : *Le curieux de l'affaire, c'est que...*

curion [kyrjɔ̃] n. m. (lat. *curio,* de *curia,* curie ; 1721, Trévoux). Dans la Rome antique, chef d'une curie, chargé des affaires politiques et religieuses.

curiosité [kyrjozite] n. f. (lat. *curiositas,* soin, désir de connaître, de *curiosus* [v. CURIEUX] ; v. 1190, Marie de France, au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens I, 3, XIII^e s. ; sens I, 4, 1680, Richelet ; sens II, XV^e s.).

I. 1. *Class.* Soin, attention ou intérêt que l'on porte à quelque chose : *Pour moi, qui ai peut-être examiné leur vie avec autant de curiosité que personne* (Saint-Évremond). || **2.** *Class.* Passion de posséder des choses rares, singulières ou nouvelles : *Sa curiosité n'est pas en tableaux, médailles, etc.* (Acad., 1694). || **3.** *Littér.* Désir de voir, de savoir ou de connaître : *L'instruction fait naître la curiosité* (Staël). *Il n'a dans l'esprit ni belles connaissances ni profondes curiosités* (France). *Ce jeune homme qui avait l'air d'un aristocrate et d'un sportsman dédaigneux n'avait d'estime et de curiosité que pour les choses de l'esprit* (Proust). || **4.** *Péjor.* Désir de connaître les affaires, les secrets des autres : *Pourquoi une fatale curiosité m'a-t-elle poussé à écouter le dialogue de dame Pluche et de la nièce ?* (Musset). *Il dut lui donner mille détails de toute sorte, ces détails minutieux où se complaît la curiosité jalouse et subtile des femmes* (Maupassant).

II. Ce qui suscite un intérêt particulier ; ce qui retient l'attention : *Vous êtes montré sur la place du Palais-de-Justice comme une curiosité* (Balzac). *Ce cabinet, une des curiosités de la ville, était au fond du jardin* (Hugo). *La maison Portal* [...] *compte parmi les curiosités de l'endroit* (Daudet).

• SYN. : **I, 4** *indiscrétion.* || **II,** *bizarrerie, étrangeté, singularité.*

◆ **curiosités** n. f. pl. (1690, Furetière). Objets rares ou précieux, recherchés par les collectionneurs : *Nous sommes prêts à gronder le visiteur qui dérange nos curiosités sur la cheminée* (Balzac).

curiste [kyrist] n. (de *cure ;* fin du XIX^e s.). Personne qui fait une cure dans une station thermale.

curling [kœrliŋ] n. m. (mot angl., de *to curl,* enrouler, faire boucler ; 1792, Chantreau). Sport d'hiver, analogue au jeu de boules, qui consiste à faire glisser sur la glace un lourd palet de pierre polie ou de fonte.

curriculum vitae [kyrikylɔmvite] n. m. (loc. lat. signif. proprem. « carrière [*curriculum, de currere,* courir] de la vie [*vitae*] » ;

fin du XIX^{e} s.). Ensemble des indications relatives à l'état civil, à la situation, aux diplômes, aux activités passées d'un étudiant, d'un candidat à un concours, à un poste.

curry n. m. V. CARI.

curseur [kyrsœr] n. m. (lat. *cursor,* coureur, de *cursum,* supin de *currere,* courir ; 1372, J. Corbichon, au sens de « coureur, messager » ; sens 1, 1562, Scève ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Petite lame ou pointe fine qui glisse à volonté dans une coulisse pratiquée dans une règle, un compas, une hausse de pointage, etc. || **2.** Fil mobile qui traverse le champ d'un micromètre et qui sert à mesurer le diamètre apparent d'un astre.

cursif, ive [kyrsif, -iv] adj. et n. f. (lat. médiév. *cursivus,* de *cursum,* supin de *currere,* courir ; 1532, Rabelais, puis 1798, Acad. [comme n. f., 1797, Gattel]). *Écriture cursive,* ou *cursive* n. f., écriture courante et rapide, par opposition à l'écriture calligraphiée : *L'écriture était non pas droite, comme celle de Chavegrand, mais petite, cursive, très bien formée, un peu trop élégante* (Gide).

◆ adj. (1866, Larousse). *Fig.* Rapide, effectué d'une seule traite : *Une lecture cursive. Style cursif. Il est certain qu'une lecture trop cursive des « Essais » risque de brouiller les plans* (Gide).

cursivement [kyrsivmɑ̃] adv. (de *cursif ;* début du XVI^{e} s., au sens de « en toute hâte » ; sens actuel, 1866, Larousse). En écriture cursive.

cursus [kyrsys] n. m. (du lat. *cursus,* d'après *cursus honorum ;* milieu du XX^{e} s.). Cycle des études.

curule [kyryl] adj. (lat. *curulis ;* v. 1355, Bersuire, aux sens 1-2). **1.** *Chaise curule,* dans l'Antiquité romaine, siège d'ivoire réservé à certains magistrats. || **2.** Se disait des magistratures qui donnaient droit à la chaise curule, et des magistrats qui jouissaient de ce privilège.

curvi- [kyrvi], élément tiré du lat. *curvus,* courbe, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de certains mots.

curviligne [kyrviliɲ] adj. (de *curvi-* et de *ligne ;* début du XVII^{e} s.). Se dit d'une figure géométrique formée de lignes courbes : *Angle, triangle curviligne.*

curvimètre [kyrvimɛtr] n. m. (de *curvi-* et de *-mètre,* du gr. *metron,* mesure ; 10 nov. 1874, *Journ. officiel*). Instrument servant à mesurer la longueur des lignes courbes tracées sur le papier.

cuscute [kyskyt] n. f. (lat. médiév. *cuscuta,* de l'ar. *kuchūt ;* XIII^{e} s.). Plante parasite, sans chlorophylle, qui épuise les plantes (trèfle, luzerne, céréales) sur lesquelles elle se fixe par ses tiges volubiles munies de suçoirs : *Bouvard fit l'éloge de sa luzerne. Elle était assez bonne, en effet, malgré les ravages de la cuscute* (Flaubert).

cuspide [kyspid] n. f. (lat. *cuspis, cuspidis,* pointe ; 1839, Boiste). En botanique, pointe acérée et allongée.

cuspidé, e [kyspide] adj. (dér. savant du lat. *cuspis, cuspidis,* pointe ; 1809, Wailly). En botanique, se dit d'un organe qui se termine en pointe : *Feuille cuspidée.*

1. custode [kystɔd] n. m. (lat. *custos, custodis,* gardien ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 ; sens 2, XIII^{e} s.). **1.** *Vx.* Gardien d'un monument, d'un musée, etc. : *Un custode de trésor abbatial* (Goncourt). *Un individu fort grave et fort triste,* | *C'est le custode* (Hugo). || **2.** Dans les ordres mendiants, adjoint du provincial, chargé de l'inspection d'une partie de la province.

2. custode [kystɔd] n. f. (lat. *custodia,* garde, conservation, de *custos* [v. l'art. précéd.] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2-3, 1379, *Inventaire du mobilier de Charles V ;* sens 4, 1680, Richelet). **1.** Boîte à parois de verre, dans laquelle on enferme l'hostie pour l'exposer dans l'ostensoir. || Boîte dans laquelle le prêtre porte la communion aux malades. || **2.** *Vx.* Rideau de lit. || Fig. et class. *Sous la custode,* en secret. || **3.** *Spécialem.* Tenture qui, dans certaines églises, entoure le maître-autel. || *Par anal.* Pavillon qui couvre le ciboire quand il contient les hosties consacrées. || **4.** Panneau latéral de la carrosserie d'une voiture, vers le fond.

custodi-nos [kystodinos] n. m. invar. (mots lat. signif. « garde-nous » [*custodi,* impér. de *custodire,* garder, de *custos,* garde, et *nos,* nous] ; milieu du XVI^{e} s., É. Pasquier). *Vx.* Gardien temporaire d'un bénéfice ou d'un office, ou prête-nom de celui qui en percevait les fruits : *Abus fort étrange de ces custodinos de charges de président à mortier pour les conserver dans les familles* (Saint-Simon).

cutané, e [kytane] adj. (dér. savant du lat. *cutis,* peau ; 1546, Ch. Estienne). Qui appartient ou se rapporte à la peau : *Tissus cutanés. Maladie cutanée.*

cuticule [kytikyl] n. f. (lat. *cuticula,* petite peau, dimin. de *cutis,* peau ; 1534, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** Petite peau très mince : *Les lèvres, c'est revêtu d'une cuticule fine* (Goncourt). || **2.** Pellicule superficielle des tiges jeunes et des feuilles, contenant de la cutine.

cutine [kytin] n. f. (dér. savant du lat. *cutis,* peau ; 1878, Larousse). Substance chimique provenant d'une modification de la cellulose à la surface du corps des végétaux.

cuti-réaction [kytireaksjɔ̃] n. f. (du lat. *cutis,* peau, et de *réaction,* au sens médic. ; 1907, Larousse). Test utilisé en médecine pour déceler l'allergie à certaines maladies (tuberculose, diphtérie, etc.).

• Pl. *des* CUTI-RÉACTIONS.

• REM. On dit aussi CUTI, par abrév. fam., notamment dans l'expression *virer sa cuti,* indiquant que la réaction d'une personne à la tuberculine a cessé d'être négative pour devenir positive.

cutter [kœtœr] n. m. (mot angl. signif. proprem. « celui qui coupe », de *to cut,* couper ; 1777, *Courrier de l'Europe*). Forme anglaise de COTRE, employée anciennement : *Des corvettes, des cutters, des barques se croisent avec les pirogues* (Chateaubriand).

cuvage [kyvaʒ] n. m. ou **cuvaison** [kyvɛzɔ̃] n. f. (de *cuver ;* XIII^{e} s., Du Cange, au sens de « lieu où on met les cuves » [*cuvage*] ; sens actuel, 1811, Wailly, et 1842, *Maison rustique du* XIX^{e} *s.* [*cuvaison*]). Opération qui consiste à faire fermenter dans les cuves le raisin destiné à la fabrication du vin rouge.

cuve [kyv] n. f. (lat. *cupa,* barrique ; XII^{e} s., aux sens 1-2 ; sens 4, 1834, Landais [*cuve à eau ou à mercure*]. **1.** Grand réservoir utilisé pour la fermentation du raisin : *Ivres de subtiles fumées,* | *Les vendangeurs aux cheveux blancs* | *Dansent avec des pieds tremblants* | *Autour des cuves parfumées* (Leconte de Lisle). || **2.** Grand récipient servant à divers usages industriels : *Cuve de brasseur, de teinturier.* || **3.** Réservoir, généralement enterré, servant à contenir un produit pétrolier : *Cuve à mazout, à essence.* || **4.** Récipient conçu pour le développement des clichés ou des pellicules photographiques. || *Cuve à eau, cuve à mercure,* récipient contenant de l'eau ou du mercure, qui sert à recueillir ou à transvaser les gaz.

cuveau [kyvo] n. m. (de *cuve ;* XII^{e} s., Barbier). Petite cuve : *Le vieux grogna quelques mots de bienvenue qui semblaient sortir d'un cuveau de vendange* (Daudet).

cuvée [kyve] n. f. (de *cuve ;* v. 1220, G. de Coincy, au sens 1 ; sens 2, 1600, O. de Serres ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Contenu d'une cuve. || **2.** Produit de toute une vigne, notamment en Bourgogne, où l'on fait cuver séparément les récoltes des différents crus. || *Par extens.* Qualité du vin issu de la cuve : *Tête de cuvée. Vin de première, deuxième cuvée.* || **3.** *Fig.* et fam. *De la même cuvée,* de la même origine. || *De la dernière cuvée,* tout récent.

cuvelage [kyvlaʒ] n. m. (de *cuveler ;* 1762, Acad., aux sens 1-2). **1.** Revêtement étanche et capable de résister à la pression de l'eau, que l'on place dans un puits de mine. || **2.** Mise en place de ce revêtement.

cuveler [kyvle] v. tr. (de *cuve ;* fin du XI^{e} s., *Gloses de Raschi,* au sens de « blanchir [le linge dans une cuve] » ; sens actuel, 1758,

de Tilly). [Conj. **3 a.**] Garnir d'un cuvelage : *Cuveler un puits de mine.*

cuver [kyve] v. intr. (de *cuve ;* 1373, *Traduction de P. Crescens*). Séjourner et fermenter dans la cuve, en parlant de la vendange.

◆ v. tr. (sens 1, 1539, R. Estienne ; sens 2, 1611, Cotgrave [*cuver sa colère,* 1787, Féraud]). **1.** Faire séjourner le raisin dans une cuve : *Cuver sa vendange.* ‖ **2.** *Fig.* et fam. *Cuver son vin,* dissiper l'ivresse par le sommeil. ‖ *Cuver sa colère,* s'apaiser, revenir au calme par le temps et la réflexion : *Le gros homme, affalé sur une chaise, les mains sur les cuisses, cuvait encore sa colère* (Martin du Gard) ; et par extens. : *Je m'efforçais, un jour, en vain, de cuver une disgrâce telle, quand j'entendis sonner à la grille* (Duhamel).

cuvette [kyvɛt] n. f. (de *cuve ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens général de « petite cuve » ; sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, 1835, Acad. [*cuvette de baromètre ; cuvette de photographe,* 1866, Larousse] ; sens 4, 1829, Boiste [*cuvette d'une montre*] ; sens 5, fin du XIXe s.). **1.** Récipient large et peu profond, qui sert à divers usages domestiques et en particulier à la toilette. ‖ **2.** Bassin en faïence ou en porcelaine d'une installation de W.-C. ‖ **3.** Nom de divers réservoirs ou récipients à usage industriel. ‖ *Cuvette d'un baromètre,* réservoir à mercure dans lequel plonge le tube barométrique. ‖ *Cuvette de photographe,* récipient servant au développement. ‖ **4.** *Par anal.* Partie creuse et évasée, en forme de cuvette, de divers appareils ou instruments. ‖ *Cuvette d'une montre,* plaque métallique intérieure qui recouvre le mouvement d'une montre. ‖ **5.** En géographie, dépression de terrain fermée de tous côtés : *Un village situé dans le fond d'une cuvette.*

• SYN. : **1** *bassine ;* **5** *bassin, creux, dépression.*

cuvier [kyvje] n. m. (de *cuve ;* fin du XIIe s., *Aliscans*). *Vx.* Cuve en lattes de bois cerclée de fer, servant à faire la lessive, les vendanges, etc.

CV (début du XXe s.), symbole de l'unité de puissance fiscale d'un moteur, exprimée en chevaux-vapeur.

cyan(o)- [sjan(o)], élément tiré du gr. *kuanos,* bleu sombre, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots scientifiques.

cyanamide [sjanamid] n. f. (de *cyan-* [*ure*] et de *amide ;* 1866, Larousse). Engrais azoté calcique.

cyanhydrique [sjanidrik] adj. (de *cyan-,* et de *hydrique ;* 1854, Bouillet). *Acide cyanhydrique,* liquide incolore, à odeur d'amande amère, produit de la combinaison du cyanogène et de l'hydrogène : *L'acide cyanhydrique, appelé aussi « acide prussique », est un poison extrêmement violent.*

cyanogène [sjanɔʒɛn] n. m. (de *cyano-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer ; mot créé par Gay-Lussac [v. *le Moniteur universel* de 1815]). Combinaison d'azote et de carbone : *Le cyanogène est un gaz incolore, d'odeur forte et toxique.*

cyanophycées [sjanɔfise] n. f. pl. (de *cyano-* et du gr. *phukos,* algue ; 1888, Larousse). Classe d'algues de couleur vert bleuâtre, répandues dans la mer, l'eau douce et les sols humides.

cyanose [sjanoz] n. f. (gr. *kuanôsis,* couleur bleu sombre, de *kuanos* [v. CYANO-] ; 1836, Verger, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Coloration bleuâtre de la peau, due à une oxygénation insuffisante du sang (anoxémie). ‖ **2.** Nom scientifique de la *maladie bleue,* dont la cyanose est le signe dominant.

cyanosé, e [sjanoze] adj. (de *cyanose ;* 1858, Peschier, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** De couleur bleuâtre (en parlant de l'épiderme) : *Le jeune homme à la peau cyanosée* (Goncourt). *Ses doigts aux ongles cyanosés* (Bourget). ‖ **2.** Atteint de cyanose.

• SYN. : **2** *livide, plombé.* — CONTR. : **2** *frais, rosé, vermeil.*

cyanure [sjanyr] n. m. (de *cyan-* [*ogène*], avec le suff. *-ure ;* mot créé par Gay-Lussac [v. *le Moniteur universel* de 1815]). Nom générique des sels et des esters de l'acide cyanhydrique, dont certains sont des poisons violents : *Mes poches étaient gonflées de boîtes et de tubes de verre où j'asphyxiais mes victimes dans les vapeurs de benzine ou le cyanure de potassium* (Gide). *Tous deux portaient du cyanure dans la boucle de leur ceinture* (Malraux).

cyathe [sjat] n. m. (lat. *cyathus,* gobelet, mesure de capacité, gr. *kuathos ;* XIVe s., Godefroy, écrit *ciate,* au sens 1 ; *cyathe,* aux sens 1-2, XVIe s.). **1.** Dans l'Antiquité, petit vase, ordinairement muni d'un manche, dont on se servait pour puiser le vin dans le cratère et le verser dans les coupes. ‖ **2.** Mesure de capacité utilisée par les Athéniens et les Romains, valant environ 0,045 litre.

cybernéticien, enne [sibɛrnetisjɛ̃, -ɛn] n. (de *cybernétique ;* v. 1950). Personne qui se consacre à l'étude de la cybernétique.

cybernétique [sibɛrnetik] n. f. (gr. *kubernêtikê,* art de gouverner, de *kubernân,* gouverner ; 1834, Ampère, au sens I ; sens II [repris de l'angl. *cybernetics*], v. 1945).

I. *Vx.* Dans la classification d'Ampère, partie de la politique qui s'occupe de l'art de gouverner.

II. Science qui a pour objet l'étude des mécanismes de communication et de contrôle chez les êtres vivants et dans les machines.

cycadales [sikadal] n. f. pl. (de *cycas ;* fin du XIXe s.). Ordre de plantes phanérogames gymnospermes à carpelle ouvert, voisines des conifères.

cycas [sikɑs] n. m. (mot du lat. scientifique, du gr. *koix, koikos,* palmier d'Égypte ; 1808, Boiste). Arbre des régions tropicales, cultivé parfois en serre, qui présente une ressemblance superficielle avec les palmiers, mais appartient aux gymnospermes.

cyclable [siklabl] adj. (de *cycle ;* 1901, A. Jarry). Se dit d'une voie réservée aux bicyclettes et aux vélomoteurs : *Une piste cyclable.*

cyclamen [siklamɛn] n. m. (mot du bas lat., du gr. *kuklaminos ;* XIVe s., *Dict. général, écrit ciclamen ; cyclamen,* 1688, Miege). Plante des Alpes et du Jura, à feuilles rougeâtres, à fleurs roses ou blanches, dont on cultive certaines variétés comme ornementales : *Sonia le regardait monter, en caressant sa joue ronde avec un bouquet de cyclamens violâtres, ces violettes de montagne dont la feuille est doublée de la fraîche couleur des fleurs* (Daudet).

cyclas [siklas] n. f. (mot lat., gr. *kuklas ;* début du XXe s.). Sorte de robe arrondie que portaient les femmes grecques dans l'Antiquité : *Cette petite cyclas que tu portes, c'est elle qui te l'a brodée* (Louÿs).

1. cycle [sikl] n. m. (bas lat. *cyclus,* cercle, cycle d'années, traitement médical par périodes, gr. *kuklos,* proprem. « cercle » ; 1534, Rabelais, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1888, Larousse ; sens I, 4, 1877, Littré ; sens I, 5, 1863, Littré ; sens I, 6, début du XXe s. ; sens II, 1, 1839, *Revue des Deux Mondes ;* sens II, 2, av. 1850, Balzac).

I. 1. Période d'une durée déterminée, qui correspond plus ou moins exactement aux retours successifs d'un même phénomène céleste. ‖ *Cycle lunaire,* période de dix-neuf années au bout de laquelle les phases de la Lune reviennent aux mêmes époques. ‖ *Cycle solaire,* période de vingt-huit ans à l'expiration de laquelle l'année recommence par le même jour de la semaine à la même date du mois. ‖ **2.** Série de phénomènes qui se reproduisent dans un ordre immuable : *Cycle des saisons. Mais ce temps* [religieux], *animé par la naissance, la vie et la mort de ses cycles, entre dans une dialectique sans fin avec l'essence du monde, qui ne renaîtra point semblable à ce qu'elle est — malgré l'inéluctable retour à son origine éternelle* (Malraux). ‖ **3.** *Spécialem.* Succession des opérations nécessaires au fonctionnement d'un moteur à explosion et qui se produisent dans chacun de ses cylindres : *Cycle à quatre temps, à deux temps. Les*

quatre opérations du cycle à quatre temps sont l'admission, la compression, l'explosion, l'échappement. || **4.** Ensemble des transformations subies par un corps chimique depuis un état initial jusqu'à un état final identique à l'état initial : *Le cycle de l'azote.* || **5.** Succession des diverses phases d'un phénomène biologique : *Le cycle de la fécondation.* || **6.** Dans l'enseignement du second degré, groupement de plusieurs classes constituant une unité pédagogique : *Premier cycle, deuxième cycle.*

II. 1. Ensemble de poèmes, de romans, en général épiques, ayant pour centre d'intérêt le même fait, le même héros, la même famille : *Le cycle d'Arthur.* || **2.** *Fig.* Groupement de divers faits autour d'un personnage ou d'un événement dominant : *Ce fut l'un des organisateurs de cette armée improvisée dont la déroute termina le cycle napoléonien à Waterloo* (Balzac).

2. cycle [sikl] n. m. (angl. *cycle* [de même étym. que *cycle* 1], qui a pris le sens de « vélocipède » v. 1870 ; fin du XIX^e^ s., au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Nom générique des véhicules à deux ou à trois roues, mus par les jambes ou par un moteur (bicyclettes, tricycles, motocyclettes, vélomoteurs, etc.) : *Un marchand de cycles. Un commerce de cycles.* || **2.** Industrie, fabrication des cycles.

cyclecar [siklɔkar] n. m. (de *cycle* 2 et de *car,* n. m. ; 1922, Larousse). *Vx.* Voiturette automobile légère, à trois ou à quatre roues.

cyclique [siklik] adj. (lat. *cyclicus,* du cycle épique, gr. *kuklikos,* de *kuklos* [v. CYCLE 1] ; 1583, *Dict. général,* au sens de « [écrivain] qui racontait les anciennes légendes grecques » ; sens I, 1, 1679, *Journ. des savants ;* sens I, 2-3, début du XX^e^ s. ; sens II, 1-2, 1845, Bescherelle [*poème cyclique a signifié* « petit ouvrage en vers, vaudeville », 1752, Trévoux]).

I. 1. Qui se rapporte à un cycle astronomique : *Année cyclique.* || **2.** Se dit de tout phénomène qui se reproduit périodiquement ou suivant une évolution déterminée : *D'ailleurs, tous les actes de ce corps sont cycliques relativement à lui, puisqu'ils se décomposent tous en allers et retours, contractions et détentes, cependant que le sang lui-même accomplit ses parcours cycliques* (Valéry). *Crise cyclique.* || **3.** *Spécialem.* Se dit d'une composition musicale dans laquelle un ou plusieurs thèmes réapparaissent dans tous les mouvements : *La symphonie en « ré » mineur de C. Franck est une œuvre cyclique.*

II. 1. Se dit d'une œuvre littéraire dont tous les éléments sont groupés autour d'un thème central, et qui embrasse une période étendue ou met en scène un grand nombre de personnages : *« Les Hommes de bonne volonté », de J. Romains, sont un exemple de roman cyclique.* || **2.** *Poèmes cycliques,* poèmes qui font partie d'un cycle littéraire. || *Poète cyclique,* auteur d'un poème cyclique.

cyclisme [siklism] n. m. (de *cycliste ;* 1897, Larousse). Sport, pratique de la bicyclette.

cycliste [siklist] adj. (de *cycle* 2 ; 1888, Larousse, comme n. m. ; autres emplois, début du XX^e^ s.). **1.** Relatif au cyclisme : *Course cycliste.* || **2.** *Coureur cycliste,* personne qui pratique le sport de la bicyclette.
◆ n. Personne qui se déplace à bicyclette.

cyclo-cross [siklokrɔs] n. m. invar. (de *cyclo-,* élément tiré de *cycle* 2, et de *cross[-country]* ; v. 1935). Course hivernale qui dérive du cyclisme et du cross-country. (On dit aussi CROSS CYCLOPÉDESTRE.)

cycloïdal, e, aux [siklɔidal, -o] adj. (de *cycloïde ;* 1701, *Mém. de l'Acad. des sciences*). Qui a rapport à la cycloïde.

cycloïde [siklɔid] n. f. (gr. *kukloeidês,* circulaire, de *kuklos,* cercle, et *eidos,* forme ; v. 1640, Mersenne). Courbe décrite par un point situé sur une circonférence qui roule sans glisser sur une droite fixe.

cyclomoteur [siklomɔtœr] n. m. (de *cyclo-,* élément tiré de *cycle* 2, et de *moteur ;* v. 1945). Bicyclette munie d'un moteur auxiliaire d'une cylindrée ne dépassant pas 50 cm^3.

cyclomotoriste [siklomɔtɔrist] n. (de *cyclomoteur ;* v. 1950). Personne qui se déplace sur un cyclomoteur.

cyclonal, e, aux [siklɔnal, -o] ou **cyclonique** [siklɔnik] adj. (de *cyclone ;* 1863 et 1877, Littré). Qui a rapport aux cyclones : *Aire cyclonale. Pluies cycloniques.*

cyclone [siklon] n. m. (mot angl., formé sur le gr. *kuklos,* cercle [v. CYCLE 1], par un savant du nom de Piddington, en 1848 ; 1^er^ juill. 1860, *Revue des Deux Mondes,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e^ s.). **1.** Centre de basses pressions atmosphériques autour duquel la pression augmente plus ou moins régulièrement, et qui est caractérisé sur ses bords par des vents convergeant vers le centre, et au centre par des vents ascendants. || *Par extens.* Tempête violente qui se déplace rapidement en tournant sur elle-même. || **2.** Appareil de captage et d'élimination des poussières et des fumées industrielles.

● SYN. : **1** *ouragan, tornade, trombe, typhon.*

cyclonique adj. V. CYCLONAL.

cyclope [siklɔp] n. m. (lat. *cyclops,* gr. *kuklôps ;* 1372, J. Corbichon, écrit *ciclope* [*cyclope,* fin du XV^e^ s., O. de Saint-Gelais], au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e^ s., Saint-Simon). **1.** Nom donné à des géants mythologiques n'ayant qu'un œil au milieu du front, dont certains étaient les forgerons qui aidaient Hephaïstos (Vulcain) : *L'imagination a mis des Cyclopes partout où elle a vu fumer des montagnes* (Hugo). [En ce sens, s'écrit généralement avec une majuscule.] || Fig. *Travail de cyclope,* œuvre colossale, qui réclame de grands efforts. || **2.** *Fig.* Homme borgne : *Pont-chartrain, ce détestable cyclope* (Saint-Simon). *Je verrai toujours cet œil de cyclope qui flambait derrière son carreau* (Martin du Gard).

cyclopéen, enne [siklɔpeɛ̃, -ɛn] adj. (de *cyclope ;* 1809, Wailly, aux sens 1-2). **1.** Se dit de monuments anciens, faits de blocs énormes entassés sans mortier, probablement d'origine pélasgique, et que les Grecs attribuaient aux Cyclopes : *La porte pélasgique ou cyclopéenne de Segni* (Mérimée). *Des rochers qui ressemblent à des murs cyclopéens* (Hugo). || **2.** *Par extens.* Gigantesque, colossal : *Elle* [la barricade] *surgissait comme une levée cyclopéenne* (Hugo). *Les édifices* [...] *prenaient des proportions cyclopéennes et colossales* (Gautier). *Victor Hugo, grand, terrible, immense comme une création mythique, cyclopéen, pour ainsi dire, représente les forces de la nature et leur lutte harmonieuse* (Baudelaire).

● SYN. : **2** *colossal, gigantesque, monumental, titanesque.*

cyclostomes [siklostɔm] n. m. pl. (du gr. *kuklos,* cercle, et *stoma,* bouche ; 1819, Boiste). Classe ou sous-embranchement de vertébrés aquatiques très primitifs, à l'aspect de poissons, caractérisés par l'absence de mâchoires et une bouche circulaire (ex. :la lamproie).

● Sing. *un* CYCLOSTOME.

cyclothymie [siklɔtimi] n. f. (du gr. *kuklos,* cercle, et *thumos,* humeur ; début du XX^e^ s.). Forme d'aliénation mentale plus ou moins grave, caractérisée par l'alternance de périodes de surexcitation et de dépression mélancolique.

cyclothymique [siklɔtimik] adj. (de *cyclothymie ;* début du XX^e^ s.). Qui concerne la cyclothymie.
◆ adj. et n. Atteint de cyclothymie.

cyclotourisme [sikloturism] n. m. (de *cyclo-,* élément tiré de *cycle* 2, et de *tourisme ;* v. 1950). Tourisme pratiqué à bicyclette ou sur un cyclomoteur.

cyclotron [siklɔtrɔ̃] n. m. (du gr. *kuklos,* cercle, et de la finale de *électron ;* v. 1930). Accélérateur électromagnétique de haute fréquence, communiquant à des particules électrisées des vitesses très élevées en vue d'obtenir des transmutations et des désintégrations d'atomes.

cycnoïde [siknɔid] adj. (du gr. *kuknos,* cygne, et *eidos,* apparence ; 1866, Larousse). Qui ressemble au cygne.

cygne [siɲ] n. m. (altér. de *cisne, cine* [fin du XII^e^ s., *Raoul de Cambrai*], lat. pop.

cicinus, lat. class. *cycnus,* cygne, gr. *kuknos ;* v. 1170, *Vie de saint Edmond,* écrit *cyngne* [*cygne,* v. 1250, *Enfances Guillaume*], au sens 1 [*chant du cygne,* 1656, Oudin] ; sens 2, av. 1880, Flaubert ; sens 3, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** Grand oiseau palmipède ansériforme, migrateur, au cou long et souple, au plumage blanc ou blanc et noir, dont une espèce est domestiquée comme élément décoratif des pièces d'eau : *Des cygnes noirs, frangés de blanc, nageaient dans le bassin tranquille* (Gide). || *Blancheur de cygne,* blancheur éclatante : *J'unis un cœur de neige à la blancheur des cygnes* (Baudelaire). || Fig. *Cou de cygne,* cou élégant et souple comme celui du cygne : *J'ai pris femme noble aux doux yeux | Aux mains blanches, au cou de cygne* (Béranger). || *En col de cygne,* qui a la forme d'un cou de cygne. || Fig. *Le chant du cygne,* la dernière œuvre d'un artiste (par analogie avec le chant mélodieux attribué par la légende au cygne mourant). || **2.** *Par extens.* Duvet de cygne : *Des pantoufles en satin rose, bordées de cygne* (Flaubert). || **3.** *Poét.* S'est dit de poètes, d'écrivains soucieux d'harmonie : *le Cygne de Mantoue,* Virgile ; *le Cygne de Cambrai,* Fénelon. || **4.** *Col-de-cygne, cou-de-cygne,* v. ces mots à leur ordre alphab.

cylindrage [silɛ̃draʒ] n. m. (de *cylindrer ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Action de passer sous un cylindre : *Le cylindrage des étoffes.* || **2.** *Spécialem.* Procédé de liaison des matériaux d'une route par compression sous un rouleau très lourd : *Le cylindrage du macadam.*

cylindraxe ou **cylindre-axe** [silɛ̃draks] n. m. (de *cylindre* et de *axe ;* 1866, Larousse). Syn. de AXONE.

cylindre [silɛ̃dr] n. m. (lat. *cylindrus,* cylindre, rouleau pour aplanir, gr. *kulindros* v. 1380, Conty, écrit *chilindre* [*cylindre,* 1677, Miege], au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1866, Larousse ; sens 4, 1863, Littré ; sens 5, début du XXe s. ; sens 6, XXe s.). **1.** Solide limité par une surface cylindrique et deux plans parallèles coupant les génératrices. || *Cylindre droit,* cylindre dont l'axe est perpendiculaire à la base. || *Cylindre oblique,* cylindre dont l'axe est oblique par rapport à la base. || *Cylindre de révolution,* solide engendré par la rotation d'un rectangle autour d'un de ses côtés. || **2.** Nom donné à divers objets ou appareils de forme cylindrique, servant à écraser ou à comprimer. || Rouleau de fonte ou de pierre, qui sert à aplanir les routes. || Rouleau de fonte trempée ou d'acier, partie principale d'un laminoir. || Rouleau servant à lustrer les étoffes, à imprimer le papier, etc. || **3.** Pièce du moteur, fermée à une extrémité par la culasse et dans laquelle se meut le piston. || Tube cylindrique dans lequel se meut le piston d'une machine à vapeur. || Corps de pompe. || **4.** Rouleau enregistreur de certains appareils de musique (anciens phonographes, pianos mécaniques, orgues de Barbarie, etc.) : *Un orgue de Barbarie avec des airs nouveaux et des cylindres de rechange* (Sainte-Beuve). || **5.** *Bureau à cylindre,* bureau muni d'un abattant convexe escamotable, qui dissimule casiers et tiroirs : *J'ai failli prendre un de ces bureaux modernes, vous savez ? à cylindre, en bois clair* (Romains). || **6.** *Fam.* et *ellipt.* Avec un nom de nombre, forme un nom composé féminin désignant une voiture automobile dont le moteur comporte plusieurs cylindres : *Une quatre-cylindres. Une six-cylindres.*

cylindrée [silɛ̃dre] n. f. (de *cylindre ;* début du XXe s., aux sens 1-3). **1.** Volume engendré par la course du piston dans un cylindre de moteur à explosion. || **2.** *Par extens.* Capacité de l'ensemble des cylindres d'un moteur à explosion. || **3.** *Ellipt.* et *fam.* Dans le langage sportif, sert à désigner une motocyclette ou une automobile par la cylindrée de son moteur : *Posséder une petite, une grosse cylindrée.*

cylindrer [silɛ̃dre] v. tr. (de *cylindre ;* 1772, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Passer au cylindre, au rouleau compresseur : *Cylindrer une étoffe. Cylindrer une route.* || **2.** Mettre en forme de cylindre, en rouleau : *Cylindrer du papier.*

cylindre-sceau [silɛ̃drəso] n. m. (de *cylindre* et de *sceau ;* milieu du XXe s.). Cachet en forme de cylindre, caractéristique de l'art assyro-babylonien.

• Pl. *des* CYLINDRES-SCEAUX.

cylindreur, euse [silɛ̃drœr, -øz] n. (de *cylindrer ;* 1877, Littré). Ouvrier, ouvrière chargés d'effectuer un cylindrage.

cylindrique [silɛ̃drik] adj. (de *cylindre ;* 1596, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Qui a la forme d'un cylindre : *Tuyau cylindrique.* || **2.** Relatif au cylindre. || *Surface cylindrique,* surface engendrée par une droite *(génératrice)* qui se déplace parallèlement à une direction fixe en s'appuyant sur une courbe plane fixe *(directrice)* dont le plan coupe la direction donnée.

cymaise n. f. V. CIMAISE.

cymbalaire [sɛ̃balɛr] n. f. (bas lat. *cymbalaria,* lat. class. *cymbalaris ;* XVe s., *Grant Herbier,* puis 1797, Gattel). Nom générique d'une espèce de linaire, la *ruine-de-Rome,* plante très commune sur les murs et les rochers, parfois cultivée pour ses fleurs violet pâle.

cymbales [sɛ̃bal] n. f. pl. (lat. *cymbalum,* gr. *kumbalon ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *cymbal* [*cymbale,* v. 1280, Adenet], au sens de « clochette, sonnette » [*cymble,* forme plus francisée, v. 1120, *Psautier d'Oxford*] ; 1732, Trévoux [*cybale,* fin du XVIe s.]). Instrument de musique à percussion, formé anciennement de deux coquilles de bronze, et aujourd'hui de deux disques métalliques égaux que l'on fait vibrer en les frappant l'un contre l'autre : *Au choc clair et vibrant des cymbales d'airain* (Heredia).

◆ **cymbale** n. f. (sens 1, 1863, Littré ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Chacun des deux disques qui forment cet instrument. || **2.** Un des jeux de l'orgue.

cymbalier [sɛ̃balje] n. m. (de *cymbale ;* 1671, Pomey). Joueur de cymbales.

• REM. On dit aussi CYMBALISTE (1845, Bescherelle).

cymbalum [sɛ̃balɔm] ou **czimbalum** [tsimbalɔm] n. m. (hongr. *czimbalom,* du lat. *cymbalum* [v. CYMBALE] ; XXe s.). Sorte de xylophone populaire en Hongrie.

cyme [sim] n. f. (lat. *cyma,* tendron de chou ou d'autres plantes, gr. *kuma,* proprem. « ce qui s'enfle » ; 1771, Trévoux). Type d'inflorescence formée d'un axe principal terminé par une fleur et portant latéralement un ou plusieurs axes secondaires qui se ramifient latéralement.

cynégétique [sineʒetik] adj. (du gr. *kunêgetikos,* de *kunêgetein,* chasser avec une meute ; 1750, Prévost). Qui concerne la chasse : *Les plaisirs cynégétiques.*

◆ n. f. Art de la chasse.

cynipidés [sinipide] n. m. pl. (de *cynips* et du gr. *eidos,* forme, apparence ; fin du XIXe s.). Famille d'insectes hyménoptères térébrants, renfermant les *cynips* et les genres voisins.

cynips [sinips] n. m. (du gr. *kuôn, kunos,* chien, et *ips,* insecte rongeur ; 1790, *Encycl. méthodique*). Insecte parasite qui vit exclusivement sur les chênes, où il détermine la formation d'excroissances sphériques, dites *noix de galle.*

cynique [sinik] adj. et n. (lat. *cynicus,* gr. *kunikos,* proprem. « de chien » [de *kuôn, kunos,* chien], épithète appliquée à l'école philosophique d'Antisthène parce que ses adeptes, comme les chiens, défiaient les convenances ; ils se réunissaient dans le gymnase appelé *to Kunosarges,* « le Cynosarge », ce qui a pu contribuer aussi au choix du nom ; 1375, R. de Presles, écrit *cinique* [*cynique,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1674, Boileau). **1.** Se dit de l'école philosophique d'Antisthène (435-370 av. J.-C.), dont les adeptes prétendaient revenir à la nature et affirmaient un mépris complet des convenances sociales et de l'opinion publique. || *Par extens.* Qui appartient ou se rapporte à cette école : *Les philosophes cyniques. Les cyniques ont été, en morale, les précurseurs des stoïciens.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qui brave ostensiblement les convenances morales ou sociales, dans sa conduite ou dans son langage : *Le*

gamin de Paris n'est pas moins cynique que Talleyrand, mais il est plus honnête (Hugo). *M. de Fabry, vous êtes un cynique ; vous venez de calomnier un homme que je persiste à tenir pour très honnête, un républicain de la belle époque, incapable de toute vilenie* (Daudet).

• SYN. : **2** *effronté, hardi, impudent, insolent.*

◆ adj. (1673, Boileau). Qui révèle une attitude impudente : *Une charogne infâme* [...] | *Ouvrait d'une façon nonchalante et cynique* | *Son ventre plein d'exhalaisons* (Baudelaire). *Personne ne la prendra pour une dame ; elle est trahie par l'éclat cynique de ses yeux* (Sartre).

cyniquement [sinikmɑ̃] adv. (de *cynique* ; 1537, *Dict. général*). Avec cynisme.

cynisme [sinism] n. m. (bas lat. *cynismus,* gr. *kunismos,* de *kunikos* [v. CYNIQUE] ; fin du XVIIe s., Fénelon, au sens 2 ; sens 1, av. 1778, Diderot). **1.** Doctrine des philosophes cyniques. || **2.** Caractère, attitude d'une personne qui affecte le mépris des convenances sociales et de la morale communément admise : *Le cynisme étant la charge du vice, il en est en même temps le correctif et l'annihilation* (Flaubert). *Cette franchise* [...] *devenait par sa bouche le contraire du cynisme et le comble de l'innocence* (Cocteau).

• SYN. : **2** *effronterie, hardiesse, immoralité, impudence.* — CONTR. : **2** *bienséance, correction, décence, modestie, pudeur, réserve, retenue.*

◆ **cynismes** n. m. pl. (début du XXe s.). Actes, attitudes, propos inspirés par le mépris des convenances : *Un livre où Daniel a trouvé les excuses* [...], *bien pis, la glorification* [...] *de ses cynismes* (Martin du Gard).

cyno- [sino], élément tiré du gr. *kuôn, kunos,*chien, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

cynocéphale [sinɔsefal] n. m. (lat. *cynocephalus,* gr. *kunokephalos,* de *kuôn, kunos,* chien, et *kephalê,* tête ; 1372, J. Corbichon, écrit *senocephale ; cynocefale,* 1495, J. de Vignay). Nom donné à plusieurs espèces de singes d'Afrique, dont la tête a quelque ressemblance avec celle du chien.

cynodrome [sinɔdrom] n. m. (de *cyno-* et de *-drome* [du gr. *dromos,* course], d'après *vélodrome, hippodrome,* etc. ; v. 1935). Piste aménagée pour des courses de lévriers.

cynoglosse [sinɔglɔs] n. f. (lat. *cynoglossus,* gr. *kunoglôsson,* de *kuôn, kunos,* chien, et *glôssa,* langue ; XVe s., *Grant Herbier*). Plante aux fleurs pourpres et dont les feuilles sont rugueuses comme la langue d'un chien, cultivée comme ornementale : *Les cynoglosses grisâtres, ayant une goutte de rosée dans chacune des coupes minuscules de leurs fleurs* (Zola).

• SYN. : *langue-de-chien.*

cynophile [sinɔfil] adj. et n. (de *cyno-* et de *-phile,* du gr. *philein,* aimer ; milieu du XIXe s.). Qui aime les chiens.

cyon [sjɔ̃] n. m. (gr. *kuôn,* chien ; fin du XIXe s.). Chien sauvage d'Asie.

cypéracées [siperase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *cyperos,* souchet, sorte de jonc, gr. *kupeiros ;* fin du XVIIIe s.). Famille de plantes herbacées dont les tiges ont souvent trois angles.

cypho-scoliose [sifoskɔlioz] n. f. (de *cypho[se]* et de *scoliose ;* début du XXe s.). Déformation de la colonne vertébrale, comportant l'association d'une cyphose et d'une scoliose.

cyphose [sifoz] n. f. (gr. *kuphôsis,* bosse, de *kuphoûn,* courber, de *kuphos,* voûté ; 1771, Trévoux). Courbure anormale de la colonne vertébrale, qui présente une convexité postérieure.

cyphotique [sifɔtik] adj. et n. (de *cyphose ;* 1866, Larousse). Atteint de cyphose.

cyprès [siprɛ] n. m. (lat. *cypressus,* forme hellénisée de *cupressus,* du gr. *kuparissos ;* XIIe s., *Naissance du Chevalier au cygne,* écrit *cipres* [*cyprès,* XIVe s., Laborde], au sens 1 ; sens 2, début du XVIIe s., Malherbe). **1.** Conifère à feuillage persistant, d'une beauté sévère, commun dans le sud de l'Europe : *J'admirai des tombeaux turcs qu'ombrageaient de grands cyprès* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Symbole de deuil (des cyprès étant souvent plantés autrefois près des tombes) : *Quand nos chefs, entourés des armes étrangères,* | *Couvrant nos cyprès de lauriers,* | *Vers Paris lentement reportaient leurs bannières* (Hugo). || Poét. *Changer les lauriers en cyprès,* changer la victoire en deuil.

cyprière [siprijɛr] n. f. (de *cyprès ;* 1744, Brunot). Bois planté de cyprès : *Là régnait le mélange le plus touchant de la vie sociale et de la vie de la nature : au coin d'une cyprière de l'antique désert, on découvrait une culture naissante* (Chateaubriand). *Puisque le vent du nord, parmi les cyprières* | *Pleure et chante à jamais d'éternelles prières* (Heredia).

cyprin [siprɛ̃] n. m. (lat. *cyprinus,* carpe, gr. *kuprinos ;* 1783, *Encycl. méthodique*). Nom donné communément à la carpe, au poisson rouge *(cyprin doré),* et plus généralement aux poissons de la famille des *cyprinidés : Un lac en miniature, avec rives de marbre, rocailles, lotus, et monstrueux cyprins d'Extrême-Asie* (Farrère). *Sur la margelle du bassin où voguent deux cyprins dorés dans une débâcle de nuages* (Duhamel).

cyprinidés [siprinide] n. m. pl. (de *cyprin* et du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1866, Larousse [*cyprinide,* milieu du XIXe s.]). Importante famille de poissons d'eau douce, comprenant la plupart des poissons blancs de nos rivières, lacs et étangs : *Les principales espèces de cyprinidés sont la carpe, le barbeau, la tanche, le gardon, le chevaine.*

cypriote n. et adj. V. CHYPRIOTE.

cyrénaïque [sirenaik] adj. et n. (lat. *cyrenaicus,* gr. *kurênaikos,* de *Kurênê,* Cyrène ; milieu du XVIIIe s., Condillac, au sens 2 ; sens 1, 1866, Larousse). **1.** De Cyrène, ancienne ville grecque d'Afrique. || **2.** *École cyrénaïque,* nom donné à l'école philosophique d'Aristippe de Cyrène, au Ve s. av. J.-C., qui plaçait le souverain bien dans les plaisirs des sens modérés par la raison.

cyrillique [sirilik] ou **cyrillien, enne** [siriljɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de *saint Cyrille,* à qui est attribuée indirectement l'invention de cet alphabet ; 1842, Acad.). Se dit de l'alphabet et de l'écriture slaves du type de la capitale grecque, qu'une tradition attribue à saint Clément de Bulgarie († 916), disciple des saints Cyrille et Méthode, mais dont l'origine reste discutée.

cyst(o)- [sist(o)], élément tiré du gr. *kustis,* vessie, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots scientifiques.

cystectomie [sistɛktomi] n. f. (de *cyst-,* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* ablation ; 1906, Larousse). Ablation partielle ou totale de la vessie.

cysticerque [sistisɛrk] n. m. (du gr. *kustis,* vessie, et *kerkos,* queue ; 1819, Boiste). État par lequel passent les embryons de vers cestodes, tels que les ténias, et où ils ont la forme d'une vésicule, sur les parois de laquelle se développe une tête avec ses crochets.

cystique [sistik] adj. (du gr. *kustis,* vessie ; v. 1560, Paré). Relatif à la vessie ou à la vésicule biliaire : *Le canal cystique relie la vésicule au canal hépatique.*

cystite [sistit] n. f. (du gr. *kustis,* vessie ; 1785, Cullen, écrit *cystitis ; cystite,* début du XIXe s.). Inflammation de la vessie.

cystographie [sistɔgrafi] n. f. (de *cysto* et de [*radio*]*graphie ;* milieu du XXe s.). Radiographie de la vessie.

cystoscopie [sistɔskɔpi] n. f. (de *cysto-* et de *-scopie,* du gr. *skopein,* examiner ; milieu du XIXe s.). Examen endoscopique de la vessie.

cystostomie [sistɔstɔmi] n. f. (de *cysto-* et du gr. *stoma,* bouche ; milieu du XXe s.). Abouchement chirurgical de la vessie à la peau.

cystotomie [sistɔtɔmi] n. f. (de *cysto-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* section, coupe ; 1617, Habicot). Incision de la vessie.

cythéréen, enne [sitereɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Cythère,* île grecque, lat. *Cythera,* gr.

Kuthêra ; av. 1854, Nerval, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse). **1.** Relatif à Cythère ; habitant ou originaire de cette île. || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui se rapporte aux plaisirs de l'amour : *Adieu l'opéra galant et cythéréen* (Goncourt).

cytise [sitiz] n. m. (lat. *cytisus,* gr. *kutisos ;* milieu du XVI^e^ s. [*cythizon,* début du XVI^e^ s.]). Arbrisseau de la famille des papilionacées, à fleurs jaunes en grappes assez lâches, poussant dans les sous-bois clairs, souvent planté comme ornemental : *La verte sauterelle | Bruissait dans le pin, le cytise ou l'airelle* (Heredia).

cyto- [sito], élément tiré du gr. *kutos,* cellule, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

cytologie [sitɔlɔʒi] n. f. (de *cyto-* et de *-logie,* du gr. *logos,* science ; 1888, Larousse). Partie de la biologie qui étudie la cellule sous ses aspects morphologiques, biochimiques, etc.

cytologiste [sitɔlɔʒist] n. (de *cytologie ;* 1897, *Année biologique*). Savant qui s'occupe de cytologie.

cytolyse [sitɔliz] n. f. (de *cyto-* et de *-lyse,* du gr. *lusis,* destruction ; 1906, Larousse). Dissolution des éléments cellulaires sous l'influence d'un agent physique *(lysine)* qui détruit leur état colloïdal et disperse leurs micelles.

cytolytique [sitɔlitik] adj. (de *cytolyse ;* XX^e^ s.). Se dit des substances, et notamment des sérums, qui ont la propriété de déterminer la cytolyse.

cytoplasme [sitɔplasm] n. m. (de *cyto-* et de [*proto*]*plasme ;* 1878, Larousse). Constituant fondamental de la cellule vivante, qui contient le noyau, les vacuoles, le chondriome et les autres organites.

czar n. m. V. TSAR.

czardas n. f. V. CSARDAS.

d

d [de] n. m. **1.** Quatrième lettre de l'alphabet français. || **2.** Consonne occlusive dentale sonore, notée *d, D* en français. (*D* se prononce toujours [d] à l'intérieur du mot ; à la fin des mots, il ne se prononce pas [*grand, mord*], sauf à la fin de certains mots d'origine étrangère [*caïd*] ou de certains noms propres [*David*], ou se prononce avec le son [t] quand il se lie avec la voyelle initiale du mot suivant [*comprend-il ; un grand homme*].) || **3.** Fam. *Système D* (initiale de débrouille), art de se tirer d'affaire en toutes circonstances, sans s'embarrasser de scrupules.

da [da] interj. (contraction de *dea* [XVe s., *Miracles de sainte Geneviève*], issu de *diva* [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], mot comp. des deux impératifs *di* [forme anc. de *dis*] et *va* ; XVIe s.). *Fam.* et *vx.* Particule servant parfois à renforcer le mot oui : *Oui-da.*

dab ou **dabe** [dab] n. m. (abrév. de *dabo,* celui qui donne, qui paie, le maître du logis [1579, Larivey], mot lat. signif. proprem. « je donnerai », futur de *dare,* donner ; 1628, Chereau). *Arg.* Père ; maître, patron.

◆ **dabs** ou **dabes** n. m. pl. (1889, Macé). *Pop.* Les parents, père et mère.

● Rem. Est parfois employé au féminin (DABE [1883, G. Esnault], DABESSE [1872, G. Esnault]) pour désigner la mère.

da capo [dakapo] loc. adv. (mots ital. signif. « [en reprenant] depuis le commencement » [*capo* vient du lat. pop. **capum,* tête, v. CHEF] ; début du XVIIIe s.). Terme de musique indiquant, dans le cours d'un morceau, que l'exécutant doit reprendre depuis le commencement.

dace [das] adj. et n. (lat. *Dacus,* Dace, de Dacie ; 1870, Larousse). Relatif à la Dacie ; habitant ou originaire de cette contrée ancienne.

dache (à) [adaʃ] loc. adv. (origine obscure ; 1866, G. Esnault). Pop. *Envoyer quelqu'un à dache,* l'envoyer promener.

dacryo- [dakrijo], élément de composition tiré du gr. *dakruon,* larme. (V. introduction, p. XXV.)

dactyle [daktil] n. m. (lat. *dactylus,* dactyle [en métrique], sorte de graminée, gr. *daktulos,* proprem. « doigt » ; milieu du XIVe s., J. Le Fèvre, au sens I ; sens II, 1811, Wailly).

I. Dans la prosodie grecque et latine, pied formé d'une syllabe longue suivie de deux brèves (— ∪∪), à l'image des trois phalanges d'un doigt.

II. Graminée des régions tempérées.

dactylique [daktilik] adj. (lat. *dactylicus* [gr. *daktulikos*], de *dactylus* [v. DACTYLE] ; fin du XVIe s., J.-A. de Baïf). Relatif au dactyle. || Se dit d'un mètre ou d'un rythme où domine le dactyle : *Hexamètre et pentamètre dactyliques.*

1. dactylo- [daktilo], élément tiré du gr. *daktulos,* doigt, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

2. dactylo [daktilo] ou **dactylographe** [daktilɔgraf] n. (v. DACTYLOGRAPHE ; 1907, Larousse [*dactylo-graphe*]). Employé, généralement femme, capable de faire tous travaux de copie à la machine à écrire : *Les ouvriers, les ouvrières, les employés, les dactylos, tout ce monde accourait et demandait naturellement de l'ouvrage* (Duhamel). *La lettre était tapée à la machine à écrire et portait, dans le coin, les repères de la dactylographe, plus un macaron rouge où se trouvait imprimée la mention « pièces jointes »* (Duhamel) ; et par appos. : *Secrétaire dactylographe.*

dactylogramme [daktilɔgram] n. m. (de *dactylo-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* lettre ; début du XXe s.). Feuille de papier portant un texte dactylographié : *Cachant sous un manteau couleur de muraille le dactylogramme soustrait à M. Chalgrin* (Duhamel).

dactylographe [daktilɔgraf] n. (de *dactylo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; 1842, Acad., au sens de « clavier dont chaque touche correspond à une lettre, servant de communication entre les sourds-muets et les aveugles » ; 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Personne qui pratiquait la dactylographie avec les sourds-muets. || **2.** Forme initiale et vieillie de DACTYLO 2.

dactylographie [daktilɔgrafi] n. f. (de *dactylo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1833, Gattel, au sens I ; sens II [de *dactylographe*], 1907, Larousse).

I. Moyen de communiquer par le toucher avec un sourd-muet aveugle en utilisant des signes faits avec les doigts.

II. 1. Art d'écrire avec une machine. (On dit parfois DACTYLO en ce sens.) || **2.** Texte dactylographié : *Je voudrais ne le relire et ne le polir que sur la dactylographie* (Gide).

dactylographié, e [daktilɔgrafje] adj. (part. passé de *dactylographier*). Se dit d'un texte tapé à la machine à écrire : *Lettre dactylographiée.*

dactylographier [daktilɔgrafje] v. tr. (de *dactylographie ;* 1907, Larousse). Écrire à l'aide d'une machine : *Relu, avant de les donner à dactylographier, quelques cahiers de journal d'avant guerre* (Gide).

● Syn. : *taper* (à la machine).

dactylographique [daktilɔgrafik] adj. (de *dactylographie ;* début du XXe s. [milieu du XIXe s., « qui a rapport à la dactylographie » au sens I]). Relatif à la dactylographie.

dactylologie [daktilɔlɔʒi] n. f. (de *dactylo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* science ; 1797, Gattel). Procédé de communication avec les sourds-muets par le moyen de signes conventionnels faits avec les doigts.

dactyloscopie [daktilɔskɔpi] n. f. (de *dactylo-* et de *-scopie,* du gr. *skopein,* examiner ; 1907, Larousse). Procédé d'identification d'une personne par le moyen des empreintes digitales.

1. dada [dada] n. m. (onomatop. enfantine ; 1507, Amerval, au sens 1 ; sens 2 [calque de l'angl. *hobby horse*], 1776, Fr. Mackenzie). **1.** Terme désignant le cheval, dans le langage enfantin ou plaisant. || **2.** *Fig.* et *fam.* Occupation préférée d'une personne, ou sujet auquel elle revient sans cesse dans la conversation : [Lucien] *résolut de chercher si le bonhomme avait un dada que l'on pût caresser* (Balzac).

● Syn. : **2** *hobby, manie, marotte.*

2. dada [dada] n. m. (onomatop. ; 1916 [v. ci-dessous]). Dénomination adoptée par un mouvement littéraire et artistique né en 1916, qui prétendait remettre en question les fondements traditionnels de l'art et de la culture, et retrouver le réel authentique dans une création artistique libérée de toute attache avec la pensée rationnelle : *Le mouvement dada fut à l'origine du surréalisme. Dada naquit d'une exigence morale, d'une volonté implacable d'atteindre à un absolu moral* (Tzara).

◆ adj. : *Le surréalisme s'est forgé d'abord dans le mouvement « dada », dont il faut noter les origines romantiques, et le dandysme anémié* (Camus).

dadaïsme [dadaism] n. m. (de *dada* 2 ; 1916). Le mouvement dada ; les idées sur lesquelles il se fondait.

dadaïste [dadaist] n. et adj. (de *dadaïsme ;* 1916). Partisan ou adepte du dadaïsme.

◆ adj. Qui appartient au dadaïsme.

dadais [dadɛ] n. m. (de l'onomatop. *dad-,* marquant la bêtise, la niaiserie [cf., par ex., *dadées,* plaisanteries et rires bêtes, v. 1585, Cholières] ; 1642, Oudin). Garçon, jeune homme sot et gauche dans son maintien : *Le plus sot dadais que j'aie jamais vu* (Molière).

● Syn. : *ballot* (fam.), *cruche* (fam.), *godiche* (fam.), *niais, nigaud* (fam.).

dagorne [dagɔrn] n. f. (probablem. de *dague,* corne [d'un cervidé], avec un suff. *-orne* tiré de mots comme *bigorne,* etc. ; 1611, Cotgrave, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Vache qui a perdu une de ses cornes. || **2.** *Pop.* et *vx.* Femme vieille, laide et acariâtre.

dague [dag] n. f. (anc. provenç. ou ital. *daga,* poignard, d'origine obscure ; début du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, XVIe s. ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Arme de main à lame large, courte et pointue, en usage du XIVe au XVIIIe s. || *Spécialem.* Au début du XIXe s., dans la marine, nom du poignard des aspirants. || Fig. et vx. *Fin comme une dague de plomb,* se disait d'un lourdaud qui prétendait à la finesse. || **2.** Premier bois que pousse la tête du cerf ou du daim || **3.** Défense du vieux sanglier.

daguer [dage] v. tr. (de *dague ;* 1572, J. Des Moulins, au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne). **1.** En termes de vénerie, servir l'animal à la dague. || **2.** Saillir la femelle, en parlant du cerf et du daim.

daguerréotype [dagɛreɔtip] n. m. (du n. de *Daguerre,* l'inventeur, et du gr. *tupos,* empreinte ; 1839, Daguerre, aux sens 1-2). **1.** Le premier des appareils photographiques, dû à Daguerre. || **2.** Photographie obtenue au moyen de cet appareil : *Plusieurs de ses scènes populaires sont certainement agréables ; autrement il faudrait nier le charme cruel et surprenant du daguerréotype ; mais Monnier ne sait rien créer, rien idéaliser, rien arranger* (Baudelaire).

daguerréotypie [dagɛreɔtipi] n. f. (de *daguerréotype ;* 1839, Daguerre). Procédé photographique imaginé par Da-guerre, et qui consistait à fixer sur une feuille d'argent pur, plaquée sur cuivre, l'image obtenue dans la chambre noire.

daguet [dagɛ] n. m. (de *dague ;* fin du XVIe s., L'Estoile). Jeune cerf de un à deux ans, dont les bois ont la forme de tiges droites et courtes, sans ramifications.

dahabieh [daabje] n. f. (ar. *dahabiyah,* nom de la barque employée par les gouverneurs musulmans de l'Égypte ; 1870, Larousse). Barque employée sur le Nil pour le transport des voyageurs : *Il allait partir, remonter le Nil en dahabieh avec sa smala* (Daudet).

dahir [dair] n. m. (mot ar. ; XXe s.). Décret pris par le roi du Maroc.

dahlia [dalja] n. m. (mot du lat. des botanistes, du n. de *Dahl,* botaniste suédois qui apporta cette plante du Mexique en 1789 ; 1804, *Annales du Muséum,* aux sens 1-2). **1.** Plante de la famille des composées, originaire du Mexique, à racines tuberculeuses, dont on cultive les nombreuses espèces pour leurs fleurs ornementales, simples ou doubles, aux coloris riches. || **2.** La fleur elle-même : *Un bouquet de dahlias.*

dahoméen, enne [daɔmeɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Dahomey,* n. de pays ; 1870, Larousse, écrit *dahomien ;* 1878, Larousse, écrit *dahoman ; dahoméen,* fin du XIXe s.). Relatif au Dahomey ; habitant ou originaire de ce pays.

daigner [dɛɲe] v. tr. (lat. *dignare,* juger digne, trouver bon, de *dignus,* digne ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *degnier ; daigner,* XIIIe s.). Vouloir bien faire quelque chose qui ne paraît pas indigne de soi, ou en faveur de quelqu'un qui en est jugé digne (avec un infinitif sans préposition) : *C'était le premier homme supérieur qui eût daigné lui parler sans comédie* (Stendhal). || Entre, à l'impératif, dans des formules de politesse ou de respect : *Daignez agréer mes hommages. Daignez accepter mes excuses.*

• SYN. : *condescendre à, consentir à.*

• REM. À l'époque classique, l'infinitif complément était parfois introduit par la prép. *de : Il daigne de te voir* (Rotrou).

daim [dɛ̃] n. m. (lat. pop. **damus,* lat. class. *dama, damma,* probablem. d'origine libyenne ; XIIIe s. [souvent écrit *dain*], aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1493, Coquillart ; sens 4, 1835, G. Esnault). **1.** Mammifère ruminant des forêts d'Europe, voisin du cerf, mais plus petit et à robe tachetée de blanc, dont les andouillers supérieurs sont aplatis et palmés. (La femelle est la DAINE.) || **2.** Peau de cet animal chamoisée : *Une veste de daim.* || *Par extens.* Peau d'un autre animal ayant le même aspect velouté. || **3.** *Fam.* et *vx.* Homme élégant : *Je vis avec stupeur la gitane tout à coup quitter la danse, sortir un petit mouchoir de son sein et le jeter non loin de nous sur les genoux d'un vieux daim qui n'applaudissait point* (Gide). || **4.** *Pop.* Personne stupide : *Quel vieux daim !*

daine [dɛn] n. f. (de *dain,* forme anc. de *daim* [v. ce mot] ; v. 1387, G. Phébus). Femelle du daim.

• REM. Les veneurs l'appellent DINE (1863, Littré), par analogie avec des mots comme *lapin, lapine.*

dais [dɛ] n. m. (lat. *discus,* disque, plat, plateau où l'on disposait les mets, gr. *diskos ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *deis* [var. *dois,* aux XIIe et XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2-3, XVIe s., Du Cange ; sens 4, 1756, Voltaire). **1.** *Vx.* Table, estrade. || **2.** Ouvrage en bois ou en tissu, suspendu et formant plafond au-dessus d'une estrade, d'un trône, d'un autel : *La chaire a pour dais un élégant clocher terminé en pointe comme une mitre* (Chateaubriand). || Petite voûte décorée d'arcatures et de pinacles, abritant les statues des portails. || **3.** Tenture soutenue par quatre montants, sous laquelle on porte le saint sacrement dans les processions religieuses : *Porter le dais. Le saint sacrement avançait ensuite, sous son dais de velours rouge, très lent, très lourd, surmonté de grands panaches, près duquel les enfants de chœur portaient au bout de leur bâton doré de grosses lanternes vertes où brûlaient de petites flammes* (Daudet). || **4.** *Par extens.* et *poét.* Abri quelconque : *Un dais de feuillage. Au pays parfumé que le soleil caresse | J'ai connu, sous un dais d'arbres tout empourprés | Et de palmiers d'où pleut sur les yeux la paresse, | Une dame créole aux charmes ignorés* (Baudelaire). *Les palmes recourbées* [des dattiers] *se joignent et forment un dais verdoyant* (Tharaud).

dalaï-lama [dalailama] n. m. (mots tibétains ; 1699, A. Brand, écrit *dalaélama ; dalaï-lama,* 1762, Acad.). Titre donné au chef de la religion bouddhique, dont la juridiction s'étend non seulement sur le Tibet, mais aussi sur la Mongolie et sur une partie de la Chine occidentale.

dallage [dalaʒ] n. m. (de *daller,* 1833, Baudrimont, au sens 2 ; sens 1, 1838, Acad.). **1.** Action de recouvrir avec des dalles : *Le dallage d'un vestibule, d'une allée.* || **2.** Surface couverte de dalles : *Une moquette imitait le dallage blanc et noir* (Colette). *Dallage de marbre, de céramique.*

• SYN. : **2** *carrelage, pavage, pavé, pavement.*

1. dalle [dal] n. f. (anc. scand. *doela,* gouttière ; début du XIVe s., au sens de « évier » ; sens 1, 1676, Félibien [mais *daller,* paver avec des dalles, dès 1319, v. DALLER] ; sens 2, XXe s. ; sens 3, fin du XVe s., Molinet [*se rincer la dalle,* 1867, Delvau ; *avoir la dalle en pente,* 1920, Bauche]). **1.** Plaque de pierre (marbre, granite, schiste, etc.) ou de matière dure (céramique, verre, béton, fonte, etc.), de faible épaisseur et limitée par deux surfaces planes, servant à paver le sol ou à faire des revêtements. || *Dalle funéraire,* pierre recouvrant une tombe. || **2.** Plaque de béton armé de grande surface, reposant sur des appuis continus (murs) ou isolés (colonnes ou poteaux), employée comme plancher ou comme couverture : *Couler une dalle.* || **3.** *Fig.* et *pop.* Gosier, gorge. || *Se rincer la dalle,* boire. || *Avoir la dalle en pente,* aimer boire, s'adonner à la boisson.

• SYN. : **1** *carreau.*

2. dalle (que) [kədal] loc. adv. (d'un mot d'origine obscure ; 1884, G. Esnault). *Arg.* Rien (employé surtout avec les v. *comprendre, voir,* ou de même sens) : *N'y piger, n'y entraver, n'y voir que dalle.*

• REM. On écrit aussi QUE DAL.

daller [dale] v. tr. (de *dalle ;* 1319, Godefroy). Paver avec des dalles (surtout au part. passé) : *Un couloir dallé, puis un ancien escalier à balustres, spacieux, bien entretenu, mais obscur* (Martin du Gard).

• SYN. : *carreler.*

dalleur [dalœr] n. m. (de *daller ;* 11 mars 1872, *Journ. officiel*). Ouvrier spécialiste du dallage.

dalmate [dalmat] n. et adj. (lat. *Dal-mata,* habitant de la Dalmatie ; 1870, Larousse). Qui se rapporte à la Dalmatie ; habitant ou originaire de cette région : *La côte dalmate.*

◆ n. m. Langue romane, aujourd'hui éteinte, qui était parlée en Dalmatie.

dalmatique [dalmatik] n. f. (lat. ecclés. *dalmatica,* sorte de chasuble [en lat. impér., « longue blouse faite de laine blanche de Dalmatie »], fém. substantivé de l'adj. *dalmaticus,* de Dalmatie, de *Dalmatia,* Dalmatie ; v. 1170, Saint-Pair, aux sens 2-3 ; sens 1, 1863, Littré). **1.** Riche tunique bordée de pourpre, imitée d'un vêtement dalmate, adoptée par les empereurs et les dignitaires romains. || **2.** Pièce du costume d'apparat des rois de France au Moyen Âge, portée entre la cotte et le manteau. || **3.** Vêtement liturgique à manches courtes, porté par les diacres. || Ornement de soie que les évêques portent à l'autel, sous la chasuble.

dalot [dalo] n. m. (de *dalle ;* 1382, *Comptes du clos des Galées de Rouen,* au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Ouverture à section circulaire ou semicirculaire, pratiquée dans le pavois d'un bateau et permettant l'évacuation de l'eau de pluie ou de l'eau de mer embarquée sur le pont. || **2.** Petit canal dallé, et, *spécialem.,* sorte de petit aqueduc en maçonnerie, servant à l'écoulement des eaux d'une route, d'un talus.

daltonien, enne [daltɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Dalton* [v. DALTONISME] ; 1870, Larousse). Atteint de daltonisme : *Un enfant daltonien. Un daltonien.*

daltonisme [daltɔnism] n. m. (de *Dalton,* physicien angl. [1766-1844], qui étudia le premier cette affection, dont il était lui-même atteint ; 1840, Fr. Mackenzie). Anomalie de la vision qui empêche de bien discerner les couleurs, et dont la forme la plus répandue porte sur la confusion entre le rouge et le vert.

● SYN. : *achromatopsie.*

dam [dɑ̃] n. m. (lat. *damnum,* dommage, tort, préjudice, et, dans la langue ecclés., « damnation » ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *damno* [*dam,* fin du x^e^ s., *Vie de saint Léger*], au sens 1 ; sens 2, 1574, Foucqué). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e^ s.) et *littér.* Dommage, préjudice (usité seulement dans les loc. à mon dam, à mon grand dam, au grand dam de, etc. : *) Si vous vous êtes mal expliqué, ce sera à votre dam* (Malherbe). *Il y vint à son dam* (La Fontaine). *La France apprenait le gouvernement représentatif ; comme j'avais la sottise de le prendre à la lettre et d'en faire, à mon dam, une véritable passion, je soutenais ceux qui l'adoptaient, sans m'embarrasser s'il n'entrait pas dans leur opposition plus de motifs humains que d'amour pur comme celui que j'éprouvais pour la Charte* (Chateaubriand). *Les assourdissantes détonations se répétèrent* [...] *jusqu'au matin, au grand dam de nos vitres et de nos nerfs* (Gautier). || **2.** *Peine du dam,* en théologie, privation éternelle de la vue de Dieu, châtiment des damnés.

damage [damaʒ] n. m. (de *damer ;* 1870, Larousse). Action de battre la terre ou des pavés avec une dame.

daman [damɑ̃] n. m. (mot ar. ; 1808, Boiste). Petit mammifère ongulé, de la taille d'un lapin, habitant en Asie Mineure et en Afrique.

damas [damɑ] n. m. (de *Damas,* v. de Syrie, centre commercial très important au Moyen Âge ; XIV^e^ s., La Curne, au sens 1 ; sens 2, 1732, Trévoux ; sens 3, v. 1570, Sully). **1.** Tissu de soie pure ou mélangée, monochrome, présentant des dessins satinés sur un fond mat de genre taffetas, utilisé principalement en ameublement et pour les ornements sacerdotaux. || *Par extens.* Toute étoffe, et en particulier linge ouvré, présentant le même travail : *Une nappe de damas.* || **2.** Acier très fin, fabriqué jadis exclusivement en Orient, et dont la surface, polie, offre un aspect moiré. || *Par extens.* Sabre dont la lame est faite de cet acier : *Nos grands hommes sont de force à lutter avec l'inspiration, leur pensée peut être aussi affilée et tranchante qu'un damas turc* (Gautier). || **3.** Prune originaire de Damas. || Nom de divers cépages : *Damas blanc, noir.*

damascène [damasɛn] adj. et n. (lat. *Damascenus,* de *Damascus,* Damas ; 1870, Larousse). Relatif à Damas ; habitant ou originaire de cette ville.

damasquin, e [damaskɛ̃, -in] adj. et n. (ital. *damaschino,* de *Damasco,* Damas [lat. *Damascus,* v. DAMASCÈNE] ; 1546, Rabelais). *Vx.* Relatif à Damas ; habitant ou originaire de cette ville.

damasquinage [damaskinaʒ] n. m. (de *damasquiner ;* 1611, Cotgrave, aux sens 1-2). **1.** Art de damasquiner. || **2.** Syn. de DAMASQUINURE.

damasquiner [damaskine] v. tr. (de *damasquin ;* milieu du XVI^e^ s., Palissy). Incruster à froid de petits filets d'or, d'argent ou de cuivre dans une pièce d'un autre métal : *Une cuirasse damasquinée d'or.*

damasquinerie [damaskinri] n. f. (de *damasquiner ;* 1688, Miege). Art de damasquiner.

damasquineur [damaskinœr] n. m. (de *damasquiner ;* 1558, Gay). Ouvrier qui damasquine.

damasquinure [damaskinyr] n. f. (de *damasquiner ;* 1611, Cotgrave). Incrustation, par martelage, de filets d'or, d'argent ou de cuivre dans une pièce de métal.

damassé, e [damase] adj. (part. passé de *damasser*). Tissé à la façon du damas : *Je croyais déjà voir la majesté du gâteau au chocolat, entouré d'un cercle d'assiettes à petits fours et de petites serviettes damassées grises à dessins, exigées par l'étiquette et particulières aux Swann* (Proust).

◆ **damassé** n. m. (1690, Furetière). Tissu obtenu par le même procédé que le damas : *Une nappe en damassé.*

damasser [damase] v. tr. (de *damas ;* 1386, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, XVIII^e^ s.). **1.** Tisser une étoffe à la manière d'un damas. || **2.** Donner au fer, à l'acier la façon du damas.

damasserie [damasri] n. f. (de *damasser ;* 1870, Larousse). Fabrique de linge damassé.

damasseur, euse [damasœr, -øz] n. et adj. (de *damasser ;* 1870, Larousse). Ouvrier, ouvrière qui travaille à la fabrication du damas.

damassure [damasyr] n. f. (de *damasser ;* 1611, Cotgrave). Dessin, aspect du linge damassé.

1. dame [dam] n. f. (lat. *domina,* maîtresse de maison, épouse, souveraine, amie, maîtresse, fém. de *dominus* [v. DOM] ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1-2 ; sens I, 3-5, XVI^e^ s. ; sens I, 6, 1668, La Fontaine ; sens I, 7, av. 1613, M. Régnier ; sens II, 1-3, 1548, R. Estienne [aux échecs et au jeu de dames] ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, 1755, *Encyclopédie*).

I. 1. Au Moyen Âge, titre donné à la femme d'un noble, à une femme noble possédant un fief, ou à certaines religieuses ou chanoinesses : *Très haute dame. Notre dame la reine. La dame de ce bourg.* || Par anal. *Notre Dame,* la Vierge Marie. || *Spécialem.* Femme noble à laquelle un chevalier consacrait ses soins et faisait hommage de ses exploits : *Porter les couleurs de sa dame.* || **2.** Titre donné, à diverses époques, aux femmes de haut rang : *Quant à la grande dame, elle est morte avec l'entourage grandiose du dernier siècle* (Balzac). *Être grande dame, c'est jouer à la grande dame, c'est-à-dire, pour une part, jouer la simplicité* (Proust). || *Dames de France,* les filles du roi. || *Dames de la maison de la reine, dames du palais, dames de la Cour, dames d'honneur, dames d'atour,* personnes de haute naissance chargées de certaines fonctions auprès de la reine. || Fam. *Faire la dame, la grande dame,* avoir un train de vie luxueux, au-dessus de ses moyens, affecter des manières hautaines. || Auj. *La première dame de France,* la femme du président de la République. || **3.** Titre donné par courtoisie à des personnes du peuple : *Les dames de la Halle, tricotant dans les tribunes, l'entendirent, se levèrent et crièrent, toutes à la fois, leurs chausses à la main, l'écume à la bouche : « À la lanterne ! »* (Chateaubriand). *Vous voilà, bonne dame Pluche* (Musset). || *Dame de compagnie,* v. COMPAGNIE. || **4.** Toute personne adulte du sexe féminin (syn. de FEMME dans le langage courtois) : *Des messieurs* [...] *causaient avec les dames autour de la cheminée* (Flaubert). *Confection pour dames.* || *Dame de charité,* v. CHARITÉ. || *Dame patronnesse,* v. PATRONNESSE. || *Compartiment pour dames seules,* compartiment réservé au-

trefois, dans les trains, aux femmes ou aux jeunes filles. || *Dame de petite vertu,* prostituée. || **5.** *Spécialem.* Femme mariée : *Est-ce une dame ou une demoiselle ?* || *Pop.* Accompagné de l'adjectif possessif ou d'un complément, épouse : *Nous y inviterons M. Torchebeuf avec sa dame* (Maupassant). || **6.** Titre donné ironiquement à des animaux : *Dame belette, dame baleine* (La Fontaine). || **7.** Titre donné à une abstraction personnifiée dont le nom est féminin : *Dame Justice.*

II. 1. Deuxième figure du jeu de cartes, qui représente une femme. (On dit aussi REINE.) || *Courtiser la dame de pique,* jouer souvent aux cartes. || **2.** Aux échecs, deuxième grande pièce du jeu (appelée aussi REINE). || **3.** *Jeu de dames,* jeu pratiqué sur un damier, par deux joueurs disposant chacun de vingt pions (blancs pour l'un, noirs pour l'autre). || Spécialem. *Une dame,* à ce jeu, pion qui a été doublé. || *Aller à dame, mener un pion à dame,* en parlant d'un des joueurs, mener un pion jusqu'à une des cases de la première ligne adverse, où il devient dame. || **4.** Au jacquet, chacun des disques avec lesquels on joue. || **5.** Outil du paveur (ainsi appelé parce que le paveur le soulève comme on soulève une danseuse).

• SYN. : **II, 5** *demoiselle, hie.*

• REM. On dit, en s'adressant à quelqu'un : *Votre femme,* ou *Madame X...,* et non *votre dame,* qui est du langage populaire.

2. dame [dam] n. f. (moyen néerl. *dam,* digue ; 1442, *Romania,* LXVIII, 196, écrit *dam* [*dame,* 1694, Th. Corneille], au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Digue aménagée pendant le creusement d'un canal pour retenir l'eau || **2.** Éminence de terre laissée pour marquer la profondeur d'une tranchée.

3. dame ! [dam] interj. (ellipse du juron *par Notre-Dame* [XIIe s.] ; 1665, Molière). Exclamation qui renforce une affirmation ou une négation, et souligne une évidence : *Dame oui ! Dame non ! Ah ! dame, il faut souffrir pour être artiste !* (Balzac). *J'ai même pu voir, quand j'étais jeune fille, ajouta Mme de Guermantes, la duchesse de Dino. Dame, vous savez que je n'ai plus vingt-cinq ans* (Proust). *Alors, je ne crois pas au goût. L'argent, dame, c'est autre chose* (Duhamel).

• SYN. : *bien sûr, parbleu, pardi.*

dame-d'onze-heures [damdɔ̃zœr] n. f. (de *dame* 1, *de, onze* et *heure* ; milieu du XIXe s.). Nom usuel de l'ornithogale à ombelles, dont la fleur s'ouvre le matin vers onze heures.

• Pl. *des* DAMES-D'ONZE-HEURES.

dame-jeanne [damʒan] n. f. (de *dame* 1 et de *Jeanne,* loc. du langage de la plaisanterie ; 1694, Th. Corneille). Grosse bouteille de grès ou de verre, à large ventre et à col court, souvent garnie d'une clisse, servant au transport des liquides : *Une dame-jeanne de vin.*

• Pl. *des* DAMES-JEANNES.

• SYN. : *bonbonne.*

damer [dame] v. tr. (de *dame* 1 ; 1552, Rabelais, au sens I [*damer le pion à quelqu'un,* 1688, Miege] ; sens II, 1851, Landais).

I. *Damer un pion,* au jeu de dames, conduire un pion jusqu'à une case de la première ligne de l'adversaire et le couvrir d'un autre pion de même couleur pour lui donner la valeur d'une dame. || Fig. *Damer le pion à quelqu'un,* prendre l'avantage sur lui, le supplanter : *Vous prétendez donc vous habiller magnifiquement et damer le pion aux élégants de Tolède* (Lesage).

II. Battre, tasser, enfoncer avec la dame, ou hie : *Damer une allée, du béton, des pavés.*

dameret [damrɛ] n. m. (de *dame* 1 ; 1505, Gringore). *Vx.* Jeune homme d'une élégance efféminée et qui se montre très galant envers les dames : *Quelle belle famille ! Un vieillard insensé | Qui fait le dameret dans un corps tout cassé* (Molière). *Le célibataire veut rester garçon, le dameret veut se marier* (Balzac) ; et adjectiv. : *Ils sont jolis, ma foi ; je n'ai jamais rien vu de si dameret ni de si galant* (Boileau).

damerie [damri] n. f. (de *dame* 1 ; av. 1851, Balzac). *Vx.* Qualité, titre de dame : *C'est pour complaire à votre damerie, ma femme, que je fais cette sottise* (Balzac).

dame-ronde [damrɔ̃d] n. f. (de *dame* 2 et de *rond,* adj. ; 1907, Larousse). Cône de maçonnerie construit sur l'arête d'un mur ou d'un batardeau.

• Pl. *des* DAMES-RONDES.

damier [damje] n. m. (de *dame* 1 ; 1548, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, av. 1854, Nerval). **1.** Plateau de bois divisé en cent cases carrées, alternativement blanches et noires, sur lequel on pousse les pions au jeu de dames. || **2.** Toute surface divisée régulièrement en carrés de couleurs différentes : *Étoffe en damier.*

damnable [danabl] adj. (de *damner ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *dampnable* [*damnable,* XVIe s.], au sens de « qui cause du dommage » ; sens 1-2, 1690, Bossuet ; sens 3, 1638, Rotrou). **1.** *Vx.* Se dit d'une personne qui mérite la damnation : *Les faire damnables de cette sorte, c'est sans doute les faire pécheurs, et Luther l'enseigne aussi en termes formels* (Bossuet). || **2.** *Vx.* Se dit de ce qui peut attirer la damnation éternelle : *Une doctrine damnable.* || **3.** *Fig.* Qui mérite la réprobation, funeste : *Goût, passion damnable.*

damnation [danasjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *damnatio,* damnation [« condamnation judiciaire », en lat. class.], de *damnatum,* supin de *damnare* [v. DAMNER] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *dampnation ; damnation,* XIIIe s.). Châtiment divin qui condamne l'âme aux peines de l'enfer : *Vouer quelqu'un à la damnation éternelle.*

◆ **Damnation !** interj. (1831, V. Hugo). Marque la colère, le désespoir : *Le prêtre cria : « Damnation ! » et tomba* (Hugo). || *Enfer et damnation !,* juron.

damné, e [dane] n. et adj. (part. passé de *damner ;* Xe s., *Épître farcie sur saint Étienne,* au sens 1 [*âme damnée,* 1690, Furetière] ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Condamné au châtiment éternel : *Votre griffe* [...] *me fait souffrir comme un damné* (Heredia). || *Être l'âme damnée de quelqu'un,* lui être aveuglément dévoué jusqu'à se perdre pour lui ; lui inspirer de mauvaises actions. || **2.** Personne dont les actes paraissent inspirés par le démon : *Voilà qui t'apprendra à nous réveiller la nuit avec ton carillon de damné !* (Hugo). || **3.** *Fig.* Personne qui endure des souffrances ou des épreuves cruelles : *Debout ! les damnés de la terre !* (Pottier).

• SYN. : **1** *déchu, réprouvé ;* **2** *maudit.* — CONTR. : **1** *bienheureux, élu, juste, saint.*

◆ adj. (1713, Hamilton). *Fam.* Se dit d'une personne ou d'une chose qu'on estime exécrable, qui provoque l'impatience ou la colère (placé avant le nom) : *Ces damnées femelles ne savent ce qu'elles veulent* (Balzac). *Et tout le temps la damnée petite sonnette est là qui tinte à leurs oreilles, comme ces grelots qu'on met aux chevaux de poste pour les faire galoper à la grande vitesse* (Daudet). *Un damné coquin. Sa damnée avarice. Ce damné rhume.*

• SYN. : *abominable, affreux, détestable, maudit, sacré* (fam.), *sale, satané.*

damner [dane] v. tr. (lat. ecclés. *damnare,* damner [« condamner en justice, plâmer », en lat. class.], de *damnum* [v. DAM] ; Xe s., *Épître farcie sur saint Étienne,* au sens 1 ; sens 2, 1671, Molière ; sens 3-4, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence). **1.** Condamner aux peines de l'enfer : *Ils seront tous damnés, ces demi-pécheurs* (Pascal). || Vx. *Dieu me damne !,* uron renforçant une affirmation ou marquant l'étonnement, la protestation : *Dieu me damne ! voilà son portrait véritable* (Molière). *Dieu me damne ! Vous avez réussi.* || **2.** Condamner à un tourment, à une souffrance extrême : *C'est être damné dès ce monde que d'avoir à plaider* (Molière). || **3.** *Class.* Conduire quelqu'un à la damnation : *L'ignorance damne plus de princes et de grands que de personnes de la condition la plus vile* (Massillon). || **4.** *Class.* Déclarer digne des peines de l'enfer : *Et garde-toi surtout de damner ton semblable* (Voltaire).

◆ **se damner** v. pr. (fin du XIV^e s., *Chronique de Boucicaut*). Attirer sur soi la damnation éternelle : *Il y a des gens qui se damnent si sottement* (Pascal). || Fam. *Se damner pour quelqu'un,* être prêt, par amour, à se perdre pour lui : *La dame était si belle | Qu'un saint du paradis se fût damné pour elle* (Gautier). || Fam. *Faire damner quelqu'un,* le mettre dans une colère, une exaspération telle qu'il encoure le châtiment divin : *Il ferait damner un saint.*

damoiseau [damwazo] n. m. (lat. pop. **domnicellus,* dimin. de *dominus,* maître, puis seigneur [v. DOM] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *dameisel* [*damoisel,* XIII^e s. ; *damoiseau,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XVI^e s., Ronsard). **1.** Au Moyen Âge, jeune gentilhomme qui n'était pas encore chevalier : *Ce n'était que damoiselles et damoiseaux, pages et varlets, truands et soudards* (Gautier). || **2.** *Class.* Jeune élégant, très empressé auprès des femmes : *Mais je ne suis pas homme à gober le morceau | Et laisser le champ libre aux yeux d'un damoiseau* (Molière).

damoiselle [damwazɛl] n. f. (forme anc. de *demoiselle* [v. ce mot] ; fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *dameisele ; damoiselle,* XIII^e s.). Titre donné autrefois aux filles nobles avant le mariage, puis aux femmes mariées de la petite noblesse et même de la bourgeoisie.

dan [dan] n. m. (mot jap. ; v. 1946). Grade supplémentaire des judokas titulaires de la ceinture noire.

danaïde [danaid] n. f. (emploi fig. de *Danaïde,* n. mythologique ; 1870, Larousse). Papillon d'assez grande taille, habitant ordinairement les régions chaudes de l'Ancien Monde.

dancing [dɑ̃siŋ] n. m. (abrév. de l'angl. *dancing-house,* proprem. « maison [*house*] pour danser [*dancing,* de *to dance,* danser] » ; début du XX^e s.). Établissement public où l'on danse : *Aller au dancing.*

dandin [dɑ̃dɛ̃] n. m. (déverbal de *dandiner ;* 1526, Bourdigné). *Vx.* Homme de contenance niaise.

dandinant, e [dɑ̃dinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dandiner ;* fin du XVII^e s., Saint-Simon). Qui comporte un mouvement de dandinement : *Une démarche dandinante.*

dandinement [dɑ̃dinmɑ̃] n. m. (de *dandiner ;* 1725, *Mercure de France*). Balancement du corps, naturel ou affecté.

dandiner [dɑ̃dine] v. intr. (de l'anc. franç. *dandin,* grelot, clochette [XIV^e s., Gay], de l'onomatop. *dand-* exprimant le balancement d'une cloche ; 1512, Gringore). *Class.* Balancer son corps, d'un air naturel ou affecté : *C'était* [Chamillart] *un grand homme qui marchait en dandinant* (Saint-Simon).

◆ v. tr. (1791, Hébert). Imprimer à quelque chose un mouvement de va-et-vient : *Quel troupeau de mulets dandinant leurs sonnettes !* (Musset).

◆ **se dandiner** v. pr. (1680, Richelet). Donner à son corps un balancement gauche et nonchalant : *Et quand je le voyais* [Bamban], *les jours de promenade, se dandiner à la queue de la colonne avec la grâce d'un jeune canard, il me venait des envies furieuses de le chasser à grands coups de botte* (Daudet).

● SYN. : *se déhancher.*

dandinette [dɑ̃dinɛt] n. f. (de *dandiner ;* 1902, Drouin, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Pêche à la ligne qu'on pratique en remuant constamment l'ha-meçon amorcé, afin d'attirer le poisson, et en le remontant par petites saccades. || **2.** Poisson d'étain garni d'hameçons et utilisé pour cette pêche.

dandy [dɑ̃di] n. m. (mot angl., d'origine obscure, qui fut en vogue à Londres au début du XIX^e s. à propos d'élégants dont le modèle était G. B. Brummell [1778-1844] ; 1817, Fr. Mackenzie). Élégant qui affecte de suivre la mode au jour le jour et se pique du dernier raffinement en matière de goût et de manières : *Aujourd'hui, ce n'est plus cela : le dandy doit avoir un air conquérant, léger, insolent ; il doit soigner sa toilette, porter des moustaches ou une barbe taillée en rond comme la fraise de la reine Élisabeth* (Chateaubriand). [Lucien] *acheta une jolie canne chez Verdier, des gants et des boutons de chemise chez M^me Irlande ; enfin il tâcha de se mettre à la hauteur des dandies* (Balzac). *Que ces hommes se fassent nommer raffinés, incroyables, beaux, lions ou dandys, tous sont issus d'une même origine ; tous participent du même caractère d'opposition et de révolte ; tous sont des représentants de ce qu'il y a de meilleur dans l'orgueil humain, de ce besoin, trop rare chez ceux d'aujourd'hui, de combattre et de détruire la trivialité* (Baudelaire).

● REM. La forme du pluriel, dans les textes du XIX^e s., était DANDIES, forme anglaise, ou DANDYS, forme francisée ; cette dernière prévaut aujourd'hui.

dandysme [dɑ̃dism] n. m. (de *dandy ;* 1830, *Journ. des débats*). *Vx.* Manières et habitudes du dandy : *Le dandysme est une hérésie de la vie élégante* [...], *une affectation de la mode* (Balzac). *Le soin exclusif de sa personne et le dandysme qu'il affecta me choquèrent tout d'abord* (Baudelaire). || *Littér.* Prétention à l'élégance et au bon ton, qui conduit à rechercher le raffinement dans tout ce qui relève du goût et de l'esthétique : *Le dandysme est une institution vague, aussi bizarre que le duel ; très ancienne, puisque César, Catilina, Alcibiade nous en fournissent des types éclatants ; très générale, puisque Chateaubriand l'a trouvée dans les forêts et au bord des lacs du Nouveau Monde* (Baudelaire).

danger [dɑ̃ʒe] n. m. (lat. pop. **domnarium,* pouvoir, de *dominus,* maître [v. DOM] ; d'abord *dongier* [XII^e-XIII^e s.], puis *dangier, danger* [XII^e s.], sous l'influence de *dam,* dommage ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « pouvoir, domination » ; sens 1-3 [de la locution *estre en dangier de,* être au pouvoir de, d'où « être en péril »], XIII^e s.). **1.** Situation d'une personne qui se sent menacée dans sa sécurité, son existence : *Être en danger. Ne pas craindre le danger. Rien que ce mot de « danger » lui fait battre le cœur. Il s'approche, il rôde, il regarde : « C'est là... », et tout au fond de sa peur il y a quelque chose qui l'entraîne, le fascine, c'est l'attrait du danger* (Daudet). || **2.** Ce qui constitue une menace, qui compromet le bon état ou l'existence même d'une personne ou d'une chose : *Les dangers du vice. Ils virent toujours le danger du journalisme catholique* (Renan). *Mon âme s'exaltait aux dangers de la route* (France). *La reconstitution de l'Empire de Charles Quint apparut alors comme un danger* (Bainville). || *Fam.* Personne qui représente une menace pour la sécurité des autres : *Au volant d'une voiture, cet homme est un danger public.* || **3.** Conséquence fâcheuse : *Purgé de ses mauvais instincts par la solitude* [...], *il pourra sans danger reprendre auprès de nous la vie familiale* (Martin du Gard). *Les dangers de l'inflation.* || Fam. *Il n'y a pas de danger,* ou, ellipt., *pas de danger,* la chose n'est pas à craindre, cela ne se produira certainement pas : *« Est-ce qu'on te demande des explications ? — Il n'y a pas de danger. »* (La locution, suivie de *que,* peut introduire une subordonnée au subjonctif : *Pas de danger qu'elle nous eût menés chez toi d'abord !* [Maupassant].)

● SYN. : **1** *péril ;* **2** *aléa, hasard, risque ;* **3** *inconvénient.* — CONTR. : **1** *sécurité, sûreté ;* **2** *assurance, défense, garantie, refuge.*

dangereusement [dɑ̃ʒrøzmɑ̃] adv. (de *dangereux ;* 1539, R. Estienne). De façon dangereuse : *Les chauffeurs de Lima, dit-elle, mettent leur point d'honneur à conduire dangereusement* (Maurois).

dangereux, euse [dɑ̃ʒrø, -øz] adj. (de *danger ;* fin du XII^e s., Reclus de Moi-liens, au sens de « difficile » ; sens 1-2, XIII^e s.). **1.** Qui constitue ou présente un danger pour quelqu'un ou pour quelque chose : *L'ascendant pris par Frédéric devenait dangereux* (Bainville). *Un carrefour dangereux.* || **2.** Se dit d'une personne à qui on ne peut se fier, qui peut nuire, causer du tort, par ses actes, par son influence : *Nous avons en lui, Tournebroche, un voisin dangereux* (France). *L'influence d'un camarade dangereux* [...], *d'un de ces malheureux garçons pervertis* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *critique, grave, malsain, mauvais, nuisible, périlleux, pernicieux, risqué, sérieux ;* **2** *redoutable, sinistre.*

danois, e [danwa, -az] adj. et n. (germ. *danisk,* danois ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, dans *hache danesche* [*hache danoise,* XIIIe s.], espèce de hache de combat). Relatif au Danemark ; habitant ou originaire de ce pays : *Une coutume danoise.*

◆ **danois** n. m. (sens 1, XIIIe s. ; sens 2, 1753, *Encyclopédie*). **1.** Langue nordique parlée au Danemark. || **2.** Chien de grande taille, aux formes élancées et robustes, au poil court, originaire du Danemark : *Le grand danois* [...] *est le plus grand de tous les chiens* (Buffon).

dans [dɑ̃] prép. (bas lat. *deintus,* au-dedans, en dedans, par-dedans, de *de-* [préf. à valeur intensive] et de *intus,* mêmes sens ; XIIe s., *Roncevaux* [var. *denz,* du XIIe au XVe s.]).

I. MARQUE LE LIEU. **1.** Indique la présence ou la situation d'une personne ou d'une chose à l'intérieur d'un lieu, conçu comme un espace à trois dimensions : *Dans une chambre, dans la rue. Entrer dans une boutique. Monter dans le train. Ranger du linge dans l'armoire. Prendre un bonbon dans un sac. Se coucher dans l'herbe* (herbe haute), par opposition à *sur l'herbe* (herbe rase) ; ou comme un espace à deux dimensions : *Lire une nouvelle dans le journal. Inscrire un triangle dans un cercle.* || *Spécialem.* S'emploie avec le nom d'une ville (considérée dans son étendue), d'un département : *Il devient difficile de circuler en voiture dans Paris. Il a une maison dans l'Eure.* || **2.** Avec un nom d'auteur, indique la référence à l'œuvre de celui-ci (avec la valeur de *chez*) : *Cette maxime est dans Montaigne. Dans quels auteurs supposez-vous que les professeurs, les linguistes d'abord, puiseront la connaissance des principes et des grâces de la langue française ?* (Baudelaire). || **3.** *Par extens.* Indique l'intégration à un groupe, à une collectivité, l'appartenance à un ensemble : *Être dans l'administration, dans le commerce. Entrer dans les ordres, dans un complot. Être versé dans les questions juridiques. Il est dans mes intentions de voyager.* || **4.** S'emploie avec des termes abstraits indiquant une localisation : *Dans son esprit, dans le fond de son cœur.* || **5.** *Class.* S'employait, avec une valeur spatiale, devant des compléments qui sont introduits aujourd'hui par d'autres prépositions : au lieu de *à : Le nom que dans la Cour vous avez d'honnête homme* (Molière) ; au lieu de *en : L'homme a bien peu de ressources dans soi-même* (La Bruyère) ; au lieu de *contre : Un garçon apothicaire m'appuya un mousqueton dans la tête* (Retz) ; au lieu de *sur : Aujourd'hui dans un trône et demain dans la boue* (Corneille) ; au lieu de *chez : L'orgueil est égal dans tous les hommes* (La Rochefoucauld) ; au lieu de *parmi : Dans ses ennemis,* | *Peut-être songez-vous que vous avez un fils* (Racine) ; pour *jusqu'à* ou *dans les limites de : N'allez pas pousser les choses dans les dernières violences du pouvoir paternel* (Molière) *Un homme qui n'a de l'esprit que dans une certaine médiocrité* (La Bruyère).

II. MARQUE LE TEMPS. **1.** Indique l'inclusion dans une durée, dans une époque passée, présente ou future : *Dans l'Antiquité, dans les siècles passés. Dans son enfance. Il est dans sa seizième année. Dans les années qui viennent, les transports aériens connaîtront un développement considérable.* || *Dans le temps,* autrefois : *Dans le temps, la vie était moins trépidante.* || **2.** Indique une date envisagée comme le terme d'un délai dans l'avenir : *Dans dix ans, on ne parlera plus de cet ouvrage. Je reviendrai dans huit jours.* || **3.** *Class.* S'employait, avec une valeur temporelle, là où l'on emploie auj. d'autres prépositions : au lieu de *à : Sachez le perdre dans l'occasion* (La Bruyère) ; au lieu de *en : Je fus régent dans l'absence du jeune prince* (Fénelon) ; au lieu de *lors de, pendant : Vaumorin et Ganseville, auxquels j'en ai parlé cent fois dans la Fronde* (Retz).

III. MARQUE LA MANIÈRE D'ÊTRE, L'ÉTAT. **1.** Indique une disposition d'esprit, un état d'âme : *Être dans l'embarras. Être plongé dans le doute. Vivre dans l'angoisse, dans la joie. Être blessé dans son orgueil.* || *Spécialem.* Forme des locutions : *Dans l'espoir de, dans l'attente de, dans l'intention de, dans le but de.* || *Littér.* S'emploie avec la valeur de *avec : Finalement, elle s'évanouit dans un dernier hoquet et ses parents la crurent morte* (Huysmans). || **2.** Indique la conformité d'une chose avec une autre : *Un édifice dans le style du XVIIIe s. Un contrat rédigé dans les formes légales. Prendre un mot dans son sens plein.*

IV. MARQUE L'APPROXIMATION. *Fam.* Avec l'art. *les* et un numéral, signifie « environ » : *Le billet d'entrée coûte dans les cinq francs. « Combien de temps dure la visite ? — Dans les deux heures. »*

● REM. *Dans* s'est imposé dans l'usage de la langue postclassique, en éliminant totalement *dedans* et en se substituant à en dans de nombreux emplois. *Dedans* était encore employé comme préposition au XVIIe s. ; il est aujourd'hui exclusivement adverbe. Au XVIIe s., *en* et *dans* pouvaient s'employer en concurrence : *Le jeune homme* [...] | *Est vain dans ses discours, volage en ses desseins* (Boileau). La répartition des emplois de *en* et *dans* s'est établie en fonction de certaines servitudes grammaticales et de certaines nuances de sens. Il est impossible d'employer *en le, en les : Dans le jardin, dans les maisons. Dans* ne peut s'employer devant des noms sans déterminatifs : *En Angleterre. Croire en Dieu. J'ai confiance en lui.* Toutefois, *dans* peut se trouver devant un nom de ville : *Dans Paris ;* devant un nom d'auteur : *Dans Racine.* Au point de vue sémantique, *une idée en l'air* s'oppose à *une idée dans l'air ;* de même, *dans trois jours* indique la date, le troisième jour à partir d'aujourd'hui ; *en trois jours,* la durée.

dansant, e [dɑ̃sɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *danser ;* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIIIe s. ; sens 3, 1838, Acad.). **1.** Qui danse : *Un chœur dansant de jeunes filles* (Hugo). || *Fig.* Qui est animé de mouvements vifs : *Une lueur dansante.* || **2.** Qui invite à la danse : *Une musique dansante.* || *Par extens.* Qui évoque la danse : *Une petite voix* [...] *nette, mélodieuse, dansante* (Duhamel). || **3.** Se dit d'une réunion où l'on danse : *Une soirée dansante.*

danse [dɑ̃s] n. f. (déverbal de *danser ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *dance* [*danse,* XIIIe s.], aux sens 1-2 ; sens 3, début du XIIIe s. ; sens 4, 1754, *Encyclopédie ;* sens 5, 1640, Oudin [*mener la danse*] ; sens 6, 1845, Bescherelle). **1.** Suite de pas, de mouvements et d'attitudes rythmés, exécutés généralement au son de la musique, par une ou par plusieurs personnes : *La danse est* [...] *le quatrième des beaux-arts* (Rousseau). *La danse, c'est la poésie avec des bras et des jambes, c'est la matière, gracieuse et terrible, animée, embellie par le mouvement* (Baudelaire). *En effet, tandis que la marche est en somme une activité assez monotone et peu perfectible, cette nouvelle forme d'action, la Danse, permet une infinité de créations et de variations ou de figures* (Valéry). || Vx. *Avoir le cœur à la danse,* être d'humeur gaie, entreprenante. || **2.** Technique qui règle cette exécution ; manière précise de danser : *Danse paysanne, populaire. Pour distraire son seigneur, elle mimait la danse du ventre* (Daudet). || *Danse classique,* ou *danse académique,* ensemble de mouvements de danse, codifiés et classés, utilisés dans l'enseignement chorégraphique. || *Danse de caractère,* danse expressive, ou caractéristique d'un pays, d'un folklore : *Après le Refresco, on pria Blanca d'exécuter une de ces danses de caractère où elle surpassait les plus habiles Guitanas* (Chateaubriand). || **3.** Air sur lequel on danse : *Cet orchestre joue toutes sortes de danses.* || Composition musicale écrite sur des mouvements de danse : *La « Danse macabre » de Saint-Saëns.* || **4.** *Danse de Saint-Guy,* syn. de CHORÉE. || **5.** *Fig.* Action collective assimilée familièrement à la danse (dans quelques loc.). || *Entrer dans la danse,* commencer à agir, à participer à une action : *Dans le fond, il sait aussi bien que moi que les jeux sont faits ! que tout est perdu ! que*

demain la Russie et l'Allemagne vont entrer dans la danse ! (Martin du Gard). || Péjor. *Mener la danse,* diriger une action violente. || **6.** *Pop.* Correction : *Flanquer une danse à quelqu'un.*

danser [dɑ̃se] v. intr. (francique **dintjan,* se mouvoir de-ci, de-là ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *dancer* [*danser,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1640, Oudin [*faire danser quelqu'un*] ; sens 3, 1870, Larousse [*faire danser les écus, l'anse du panier,* 1863, Littré]). **1.** Mouvoir son corps en cadence selon les règles de la danse : [Mme Loisel] *dansait avec ivresse, avec emportement, grisée par le plaisir* (Maupassant). || Class. *Maître à danser,* professeur de danse. || *Danser sur la corde raide,* être engagé dans une entreprise difficile ou périlleuse. || *Ne savoir sur quel pied danser,* être dans l'incertitude sur ce qu'on doit faire. || **2.** Faire des mouvements assimilés à une danse : *Danser de joie.* || Fam. *Du vin à faire danser les chèvres,* v. CHÈVRE. || Fam. *Danser devant le buffet,* avoir faim et ne pouvoir acheter de nourriture. || *Faire danser quelqu'un,* le traiter brutalement. || **3.** *Fig.* En parlant des choses, être animé de mouvements vifs et qui paraissent rythmés : *L'ombre joyeuse danse autour du noir foyer* (Hugo). *La lumière dansait et menait à l'horizon sa ronde ardente* (France). || Vx. *Faire danser les écus,* dilapider son argent. || *Faire danser l'anse du panier,* v. ANSE.

◆ v. tr. (1549, R. Estienne). Exécuter telle danse : *Les Provençaux dansent la farandole, les Catalans la sardane.*

danseur, euse [dɑ̃sœr, -øz] n. (de *danser ;* 1440, Ch. d'Orléans, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1660, Oudin ; sens 4, XXe s.). **1.** Personne qui danse, et en particulier chacun des deux partenaires d'un couple qui danse : *Elle a eu beaucoup de danseurs dans la soirée.* || *Danseur mondain,* homme qui fait partie du personnel d'un cabaret ou d'un établissement où l'on danse, et qui a pour fonction de faire danser les dames dépourvues de cavalier. || **2.** Personne dont le métier est de danser : *Il but son thé, se releva avec une souplesse de danseur* (Martin du Gard). *Une danseuse de l'Opéra. Danseur, danseuse étoile. Premier danseur, première danseuse.* || **3.** *Danseur de corde,* acrobate qui exécute un numéro d'équilibriste sur une corde tendue. || **4.** *Monter en danseuse,* en parlant d'un cycliste, pédaler debout, sans s'asseoir sur la selle, pour appuyer de tout son poids sur les pédales.

● SYN. : **1** *cavalier, partenaire ;* **2** *ballerine, choriste ;* **3** *funambule.*

◆ adj. (1829, Boiste ; *danseur,* n. m., 1763, Le Verrier). *Chien danseur,* chien qui court çà et là, au lieu de suivre la voie.

dansotter [dɑ̃sɔte] v. intr. (de *danser ;* av. 1660, Scarron). Danser médiocrement.

dantesque [dɑ̃tɛsk] adj. (du n. de *Dante,* poète italien ; 1834, Boiste, aux sens 1-2). **1.** Propre à Dante, à sa poésie : *Tout ceci menait à la mort et touchait à la pensée pure. (Le vers choisi de dix syllabes a quelque rapport avec le vers dantesque.)* [Valéry.] || **2.** *Fig.* Qui a le caractère sublime et vertigineux de l'œuvre de Dante : *Une vision dantesque. En plein enfer dantesque de la passion* (Zola).

danubien, enne [danybjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Danube,* n. pr. ; 1878, Larousse). Relatif au Danube, aux régions drainées par ce fleuve : *Les principautés danubiennes.*

daphné [dafne] n. m. (gr. *daphnê,* laurier ; 1552, Rabelais). Arbrisseau à fleurs rouges ou blanches, odorantes, à baies rouges toxiques : *Le daphné des Alpes. Émotion de découvrir dans la montagne le daphné buissonneux de Cuverville, tout en fleurs* (Gide).

daphnie [dafni] n. f. (lat. scientif. moderne *daphnia,* du gr. *daphnê,* laurier, par comparaison de la forme de l'animal avec celle du laurier ; 1808, Boiste). Petit crustacé d'eau douce, appelé aussi *puce d'eau,* en raison de sa nage saccadée, et qu'on utilise, vivant ou séché, pour nourrir les poissons d'aquarium.

daraise [darɛz] n. f. (du gaulois **doraton,* porte ; 1808, Boiste [dès le XIVe s., dans des textes franco-provençaux, au sens de « espèce de grille fermant une rivière »]). Déversoir ou déchargeoir d'un étang.

darbouka [darbuka] n. m. (ar. *darbūka ;* 1859, A. Daudet). Tambourin arabe en poterie, ayant la forme d'un cylindre largement renflé à l'une des extrémités, laquelle est recouverte d'une peau : *Le caouadji était venu s'asseoir près de lui et l'accompagna sur une sorte de darbouka* (Gide).

● REM. On trouve aussi la graphie DERBOUKA (1870, Larousse).

darce n. f. V. DARSE.

1. dard [dar] n. m. (francique **daroth,* javelot ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *dart* [*dard,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1694, Th. Corneille ; sens 4, 1694, La Fontaine [« piquant d'un animal, en général » ; pour une guêpe, une abeille, 1811, Wailly ; pour un scorpion, 1845, Bescherelle] ; sens 5, 1811, Wailly ; sens 6, 1870, Larousse ; sens 7, 1836, Acad. ; sens 8, 1721, Trévoux). **1.** Ancienne arme de jet, formée d'une hampe garnie d'une pointe de fer triangulaire : *D'un dard lancé d'une main sûre, | Il lui fait dans le flanc une large blessure* (Racine). || Vx. *Filer comme un dard,* fuir, s'en aller très rapidement. || **2.** *Fig.* et *littér.* Trait acéré : *Le dard de l'envie, de la calomnie, de la satire.* || **3.** *Dard à feu,* ou simplem. *dard,* engin incendiaire qu'on lançait sur les navires ou sur les ouvrages de l'ennemi. || **4.** Aiguillon à l'aide duquel certaines espèces animales (arthropodes) inoculent leur venin : *Le dard de l'abeille, de la guêpe, du scorpion.* || **5.** *Poét.* Langue du serpent, inoffensive, mais d'aspect menaçant. || **6.** Rameau à fruits, court, grêle et pointu, du pommier et du poirier. || **7.** Garniture de métal qui renforce la pointe d'un fourreau de sabre. || **8.** Ornement architectural en forme de fer de lance, qui sépare les oves.

● SYN. : **1** *javeline, javelot, trait.*

2. dard [dar] n. m. (altér., d'après *dard* 1, de *dars* [v. 1193, Hélinant], bas lat. *darsus,* d'origine gauloise ; 1554, Rondelet). Nom usuel de la vandoise.

darder [darde] v. tr. (de *dard* 1 ; XVe s., *Perceforest,* au sens 1 ; sens 2, 1553, *Bible Gérard* [pour des rayons ; pour des regards, av. 1660, Scarron ; pour des paroles mordantes, 1549, R. Estienne] ; sens 3, 1767, Schabol). **1.** *Littér.* Lancer un dard, ou une arme analogue, de manière à percer, à blesser : *Je suis le trait qu'on darde ou le clairon qu'on sonne* (Leconte de Lisle). *Julien darda contre eux ses flèches* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Lancer vivement des rayons, des regards, etc. : *Le soleil darde ses rayons sur le Colisée où pendent des herbes immobiles, où rien ne remue que les lézards* (Chateaubriand). *Et le soleil dardait un rayon monotone, | Sur le bois jaunissant* (Verlaine). *Puis, dardant sur Jacques son regard aigu, interrogatif, il posa les deux enveloppes sur la table* (Martin du Gard) ; et par extens. : *Le tigre, attentif à sa proie, a moins de lumière dans les yeux et de frémissements impatients dans les muscles que n'en laissait voir notre grand peintre, quand toute son âme était dardée sur une idée ou voulait s'emparer d'un rêve* (Baudelaire). || *Fig.* Décocher vivement des paroles mordantes : *Darder des traits acérés, des sarcasmes.* || **3.** Porter à la manière d'un dard : *L'acacia darde ses épines. Être ardent, émettre des rayons chauds :Un rayon de soleil darde comme une flèche* (Samain). *Le soleil dardait* (Martin du Gard).

◆ **darder** v. intr. (1863, Littré). Être ardent, émettre des rayons chauds : *Un rayon de soleil darde comme une flèche* (Samain). *Le soleil dardait* (Martin du Gard).

dardillon [dardijɔ̃] n. m. (de *dardille,* petit dard [1454, Du Cange], dér. de dard 1 ; 1501, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1783, *Encycl. méthodique*). **1.** Petit dard. || **2.** *Spécialem.* Pointe de l'hameçon.

dare-dare [dardar] loc. adv. (peut-être réduplication de *dard* 1 [cf. la loc. pop. *courir comme un dard,* filer à toute vitesse] ; 1642, Oudin). *Fam.* En toute hâte : *Les manœuvres annuelles ont été interrompues ; les troupes ont rejoint daredare leurs garnisons* (Martin du Gard).

● SYN. : *brusquement, hâtivement, précipitamment, prestement, promptement, rapidement, rondement, vite.* — CONTR. : *calmement, doucement, lentement, piano* (fam.), *tranquillement.*

dariole [darjɔl] n. f. (anc. provenç. *dariola,* issu de **dauriola,* dér. de *daurar,* franç. *dorer,* enduire une pâtisserie avec des jaunes d'œufs et du beurre ; 1385, Du Cange). Gâteau léger, analogue au flan, qui consiste en un feuilletage creux rempli d'une crème cuite aromatisée.

darique [darik] n. f. (du n. de *Darios,* roi perse ; 1752, Trévoux). Monnaie d'or des Perses Achéménides, frappée à partir du règne de Darios Ier.

1. darne [darn] adj. (mot dialect., surtout champenois et lorrain, d'un radical germ. **darn-,* signif. « ahuri » ; 1873, Rimbaud). *Dialect.* Étourdi par le vertige, ébloui : *.. Le soleil, clair comme un chaudron récuré, | Lui darde une migraine et fait son regard darne* (Rimbaud).

2. darne [darn] n. f. (bret. *darn,* morceau ; 1528, Godefroy). Tranche d'un gros poisson : *Une darne de thon.*

daron [darɔ̃] n. m. (mot dialect. de l'Ouest, d'origine obscure ; 1726, Granval, au sens 1 [*daron de la rousse, de la raille,* 1837, Vidocq] ; sens 2, 1928, G. Esnault). **1.** *Arg. anc.* Maître. || *Daron de la rousse* (ou *de la raille*), le préfet de Police. || **2.** *Arg.* Père.
◆ **darons** n. m. pl. (1928, Esnault). *Pop.* Les père et mère.

daronne [darɔn] n. f. (fém. de *daron ;* 1726, Granval, aux sens 1-2). **1.** *Arg. anc.* Maîtresse, patronne. || **2.** *Arg.* Mère.

darse ou **darce** [dars] n. f. (anc. génois *darsena,* ar. *dār aṣ-ṣinā'a,* chantier de construction navale ; 1415, *Chronique de Boucicaut,* à propos d'un bassin du port de Gênes). Bassin non fermé, dans les ports de la Méditerranée : *La vieille darse de Toulon.*
• REM. On trouve aussi DARSINE (1690, Furetière), au XVIIe s.

darsonvalisation [darsɔ̃valizasjɔ̃] n. f. (du nom de l'inventeur du traitement, Arsène d'Arsonval [1851-1940] ; début du XXe s., sous la forme *d'Arsonvalisation*). Emploi thérapeutique de courants de haute fréquence afin de produire de la chaleur à l'intérieur du corps.

dartre [dartr] n. f. (bas lat. de la Gaule *derbita,* d'origine celtique ; 1314, Monde-ville, écrit *dertre ; dartre,* v. 1560, Paré). Plaque rouge, accompagnée de desquamation, qui apparaît dans certaines affections cutanées (acné, eczéma, impétigo, urticaire, etc.) [souvent au plur.] : *Aux changements de saison, sa figure, son cou, ses bras s'éraflaient de dartres sanglantes comme si elle eût traversé un buisson d'épines* (Daudet).

dartreux, euse [dartrø, -øz] adj. (de *dartre* [v. ce mot] ; XVe s., *Dict. général,* écrit *dertreux* [*dartreux,* XVIe s.], aux sens 1-2). **1.** Qui est de la nature des dartres : *Affection dartreuse.* || **2.** Couvert de dartres : *Une peau dartreuse.*

dartrose [dartroz] n. f. (de *dartre ;* XXe s.). Maladie cryptogamique de la pomme de terre, caractérisée par une altération des fanes et par des lésions sur les tubercules.

darwinien, enne [darwinjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Darwin* [v. DARWINISME] ; 1870, Larousse). Qui est relatif à Darwin, à sa doctrine : *Théories darwiniennes. La doctrine darwinienne.*

darwinisme [darwinism] n. m. (du n. de *Darwin,* naturaliste anglais [1809-1882] ; 1867, Fr. Mackenzie). Doctrine biologique et philosophique de Darwin, selon laquelle la lutte pour la vie et la sélection naturelle sont les deux facteurs essentiels de l'évolution des espèces vivantes.

darwiniste [darwinist] n. (de *darwinisme ;* 1870, Larousse). Partisan des théories de Darwin.

dasyure [dazjyr] n. m. (nom créé par Geoffroy Saint-Hilaire, avec les mots gr. *dasus,* velu, et *oura,* queue, in *Magasin encyclopédique,* 1796 [IX, 469]). Mammifère d'Australie et de Nouvelle-Guinée, ressemblant à une genette et chassant les oiseaux.

datable [databl] adj. (de *dater ;* début du XIXe s.). Qui peut être daté : *Un manuscrit assez facilement datable.*

datage [dataʒ] n. m. (de *dater ;* XXe s.). Action de porter une date sur un document.

dataire [datɛr] n. m. (lat. ecclés. *datarius,* de *data* [v. DATE] ; 1611, Cotgrave). Officier de la chancellerie romaine qui préside à la daterie : *Boniface et son dataire ne songeaient pas que la puissance papale était fort inutile* (Voltaire).

datation [datasjɔ̃] n. f. (de *dater ;* fin du XIXe s., aux sens 1-3). **1.** Action d'apposer une date sur un document : *Datation d'un acte.* || **2.** Action de déterminer la date d'un événement, d'un document, d'une œuvre, etc. || **3.** Indication de date sur un écrit : *Une erreur de datation.*

datcha [datʃa] n. f. (mot russe ; milieu du XXe s.). En U. R. S. S., maison de campagne aux abords d'une ville.

date [dat] n. f. (lat. médiév. *data* [*littera*], proprem. « [lettre] donnée » [part. passé fém. de *dare,* donner], premier mot de la formule indiquant la date à laquelle un acte avait été rédigé ; v. 1283, Beau-manoir, aux sens 1-5). **1.** Indication précise du jour, du mois, de l'année sur un écrit : *La date d'une lettre, d'une facture.* || *Spécialem.* Indication du temps et du lieu où un acte a été dressé : *La date d'un contrat.* || *Traite payable à vingt jours de date,* vingt jours après la date qui y figure. || **2.** Nombre, formule qui indique la date : *Inscrire la date. Date illisible.* || **3.** Époque où se situe un événement : *À la date dont vous parlez, j'étais encore enfant.* || *Le premier en date,* le premier qui se soit présenté pour faire quelque chose. || *De vieille date,* ancien. || *De fraîche date,* récent. || *De longue date,* depuis longtemps. || *Faire date,* marquer un moment important dans l'histoire, ou dans la vie d'une personne. || Littér. *Sans date,* sans âge, très vieux : *Et ces arbres sans date et ces rocs immortels* (Lamartine). || **4.** *Par extens.* L'événement lui-même : *Telle est la chaîne d'airain où s'attachent les grandes dates de notre histoire* (Bainville). || **5.** Moment précis où un fait peut ou doit avoir lieu : *Fixer la date d'une conférence, d'une visite officielle.* || *Prendre date,* convenir d'un jour pour se rencontrer.
• SYN. : **3** *époque, moment, période.*

dater [date] v. tr. (de *date ;* milieu du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1769, Voltaire). **1.** Inscrire la date sur un écrit : *J'ai daté ma lettre du 2 janvier. Une carte de Vienne écrite à la gare et datée de lundi* (Martin du Gard). || **2.** Déterminer la date de : *Dater une œuvre d'art, un fossile, un manuscrit. La méthode du carbone 14 permet de dater les vestiges d'origine animale ou végétale.*
◆ v. intr. (sens 1-2, 1870, Larousse ; sens 3-4, début du XVIIIe s.). **1.** Faire époque, faire date : *Cette aventure datera dans sa vie.* || **2.** Être désuet, démodé : *Ce chapeau date.* || **3.** *Dater de,* exister depuis telle date : *Cette tour ruinée et roussie, là-haut, datait de l'invasion barbare sarrasine* (Daudet). || **4.** Compter le temps à partir de : *Les musulmans datent de l'hégire.*
• SYN. : **1** *compter, marquer ;* **3** *commencer à, provenir de, remonter à, venir de.*
◆ **À dater de** loc. prép. À partir de : *Les allocations familiales seront relevées à dater du 1er octobre.*

daterie [datri] n. f. (de *dataire* [v. ce mot], d'après *date ;* 1680, Richelet). Tribunal de la chancellerie de la cour de Rome chargé à l'origine d'expédier les actes pontificaux, puis d'octroyer les grâces et les dispenses et de conférer les bénéfices.

dateur [datœr] n. m. (de *dater ;* XXe s.). Appareil permettant d'imprimer une date.
◆ adj. m. : *Timbre dateur.*

1. datif [datif] n. m. (lat. *dativus* [*casus*], « [*cas*] *attributif* », de *datum,* supin de *dare,* donner ; XIIIe s.). Dans les langues à déclinaison (latin, allemand, russe, etc.), cas marquant l'attribution, la destination.

2. datif, ive [datif, -iv] adj. (bas lat. jurid. *dativus* [v. DATIF 1] *tutor,* tuteur qui est donné, institué par testament ; 1437, *Coutumes d'Anjou*). Attribué par testament ou par voie judiciaire : *Tuteur datif. Tutelle dative.*

dation [dasjɔ̃] n. f. (lat. *datio,* action de donner, droit de faire abandon de ses biens, de *datum,* supin de *dare,* donner ; 1272, Godefroy). En termes de droit, action de donner par voie judiciaire ou par dispo-

sition testamentaire : *Dation d'un conseil judiciaire.*

datte [dat] n. f. (de l'anc. provenç. *datil,* lat. *dactylus,* datte, gr. *daktulos,* proprem. « doigt » [à cause de la forme allongée du fruit] ; v. 1180, *Roman d'Alexandre,* écrit *dade ; dat[t]e,* XIII[e] s., *Assises de Jérusalem*). Fruit sucré, de forme ovale, produit par le dattier. || Pop. *Ne pas en fiche une datte,* ne rien faire. || Vx et pop. *Des dattes !,* formule d'incrédulité ou de dénégation.

dattier [datje] n. m. (de *datte* [v. ce mot] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *dadier ; dat[t]ier,* v. 1298, *Livre de Marco Polo*). Palmier cultivé dans le nord de l'Afrique et au Moyen-Orient, dont les fruits (dattes) sont groupés en régimes.

datura [datyra] n. m. (hindī *dhatūra* [sanskrit *dhattūra*], peut-être par l'intermédiaire du portug. ; 1598, Lodewijcksz). Plante de la famille des solanacées, à fleurs blanches ou violettes, très commune en France et dont toutes les espèces sont toxiques : *J'ai invité tous mes oiseaux à chanter sur son passage, et toutes mes fleurs, dahlias et daturas, à la saluer en inclinant la tête* (Gautier). *Anna s'émerveillait aux plantes nouvelles* [...], *comme ces triomphants daturas qu'on nomme des « trompettes de Jéricho »* (Gide).

daube [dob] n. f. (probablem. d'un esp. **doba,* déverbal de *dobar,* cuire à l'étouffée, du francique **dubban,* proprem. « frapper » ; 1640, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Manière de faire cuire à l'étouffée, avec une garniture, des viandes, des volailles : *Bœuf en daube.* || **2.** Viande, volaille cuite de cette façon : *Voilà ce qu'on ne peut obtenir au cabaret, je dis dans les meilleurs : une daube de bœuf où la gelée ne sente pas la colle, et où le bœuf ait pris parfum des carottes, c'est admirable !* (Proust).

1. dauber [dobe] v. tr. et intr. (probablem. forme régionale de *adouber* [v. ce mot], qui pouvait signifier « malmener » au Moyen Âge [v. 1220, G. de Coincy] ; 1662, Molière). Littér. *Dauber quelqu'un* (vx) ou *sur quelqu'un,* le dénigrer, en dire du mal quand il est absent : *On m'a dit qu'on va le dauber, lui et toutes ses comédies, de la plus belle manière* (Molière). *Il daube sans arrêt sur les bénédictins qu'il adore* (Huysmans). *Il a nommé tout le monde, daubé sur tout le monde* (M. Prévost). *Il a commencé par dauber sur Sternovitch* (Duhamel).

• SYN. : *débiner* (pop.), *déblatérer sur* (fam.), *dénigrer, éreinter* (très fam.), *esquinter* (très fam.), *gloser sur, jaser sur* (fam.).

2. dauber [dobe] v. tr. (de *daube ;* 1743, Trévoux). Accommoder en daube.

daubeur, euse [dobœr, -øz] n. et adj. (de *dauber* 1 ; av. 1678, Montfleury). Personne qui daube sur une autre, qui a l'habitude de se moquer d'autrui : *Les daubeurs ont leur tour d'une ou d'autre manière* (La Fontaine).

daubière [dobjɛr] n. f. (de *dauber ;* 1829, Boiste). Braisière pour faire cuire les viandes en daube.

daumont (à la) [aladomɔ̃] loc. adv. et adj. (du n. du duc *d'Aumont,* sous la Restauration ; 1837, Th. Gautier). Se disait d'un attelage composé de quatre chevaux attelés en volée, et conduit par deux postillons. || *Calèche à la daumont,* ou, substantiv., *une daumont,* calèche attelée de cette façon.

• REM. On écrivait anciennement À LA D'AUMONT : *J'irai donc à Longchamp dans une calèche attelée à la d'Aumont* (Gautier).

1. dauphin [dofɛ̃] n. m. (anc. provenç. *dalfin,* bas lat. *dalfinus,* altér. du lat. class. *delphinus,* dauphin, du gr. *delphis ;* XII[e] s., écrit *daufin*). Mammifère de l'ordre des cétacés, vivant en troupes dans les mers tempérées et chaudes, et se nourrissant de poissons.

2. dauphin [dofɛ̃] n. m. (lat. *Delphinus,* lat. pop. **Dalfinus,* surnom qui devint le n. pr. des comtes d'Albon, puis un nom de dignité en Auvergne et en Dauphiné, d'où le n. pr. *Dauphiné ;* début du XIII[e] s., au sens 1 ; sens 2 [de *Dauphiné*], 1349, date de la cession du Dauphiné à la maison de France ; sens 3, XX[e] s.). **1.** Titre des seigneurs du Dauphiné. || **2.** Titre donné au fils aîné des rois de France, héritier présomptif de la Couronne, après l'acquisition du Dauphiné (1349) : *La Mort du Dauphin* (conte d'A. Daudet). [Prend généralement une majuscule en ces deux sens.] || *Édition du Dauphin,* édition des classiques latins publiés à l'usage du Grand Dauphin, fils de Louis XIV *(ad usum Delphini).* || **3.** *Fam.* Successeur présumé de quelqu'un.

1. dauphine [dofin] n. f. (de *Dauphiné,* n. pr. de province ; 8 avr. 1718, *Arrêt du Conseil,* aux sens 1-2). **1.** Belle étoffe de soie à fleurs, fabriquée au XVIII[e] s. à Lyon. || **2.** Droguet de laine ou de soie et de laine, jaspé de diverses couleurs, fabriqué au XVIII[e] s. à Amiens et à Reims.

2. dauphine [dofin] n. f. (fém. de *dauphin* 2 ; 1680, M[me] de Sévigné). **1.** Femme du Dauphin viennois ; dame possédant par héritage la seigneurie du Dauphiné. || **2.** Femme du Dauphin de France. (Prend souvent une majuscule en ces sens.)

dauphinelle [dofinɛl] n. f. (du gr. *delphinion,* dauphinelle, avec influence phonétique de *dauphin ;* 1786, *Encycl. méthodique*). Plante herbacée annuelle ou vivace, à fleurs bleues, roses ou blanches, appelée encore *delphinette* et *delphinium,* dont on cultive plusieurs espèces comme ornementales.

dauphinois, e [dofinwa, -az] adj. et n. (de *Dauphiné,* n. pr. ; 1870, Larousse). Relatif au Dauphiné ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **A la dauphinoise** loc. adj. ou adv. Se dit d'une préparation de pommes de terre gratinées, avec lait, œufs et fromage râpé.

◆ **dauphinois** n. m. (1870, Larousse). Ensemble des parlers romans du Dauphiné.

daurade [dɔrad] n. f. (anc. provenç. *daurada,* part. passé substantivé de *daurar,* dorer, de même étym. que le franç. *dorer ;* 1539, R. Estienne, écrit *dorade*). Nom donné à plusieurs poissons marins à reflets dorés ou argentés, dont une espèce, commune en Méditerranée, a une chair très estimée.

• REM. On trouve également la graphie DORADE.

davantage [davɑ̃taʒ] adv. (soudure de *d'avantage* [encore fréquent au XVI[e] s.], de *de* et *avantage ;* v. 1360, Froissart). **1.** Plus ; en plus grande quantité ou à un degré supérieur : *Je sentais, d'autre part, le flot rongeur m'en séparer davantage* (Sainte-Beuve). *Je n'en dis pas davantage et je sortis* (France). || **2.** Plus longtemps : *Ne vous attardez pas davantage.* || **3.** *Class.* Le plus : *Vous rayez les endroits* [...] *où* [l'auteur] *se complaît davantage* (La Bruyère). *Ils s'empressaient à qui lui plairait davantage* (Acad., 1694). || **4.** *Class.* De plus, en outre : *Les langues sont la clef des sciences et rien davantage* (La Bruyère). *Davantage, peut-on nier que la messe ne fût le service public de l'Église ?* (Bossuet).

• REM. **1.** *Davantage* ne peut modifier qu'un verbe : *Rien ne me plaît davantage.* Il peut être renforcé lui-même soit par *bien* antéposé, soit par *encore* postposé. Mais il ne s'emploie pas normalement au lieu de *plus* devant un adjectif, sauf quand cet adjectif est repris par le pronom neutre *le : Vous êtes content, mais je le suis davantage encore.*

2. *Davantage* peut être suivi de la prép. *de* et d'un nom complément. Ce tour s'est employé dès le XVII[e] s. : *Je ne vous ferai pas davantage de reproches* (Racine), et il s'emploie encore couramment aujourd'hui : *Je n'aime plus au monde que quelques églises, deux ou trois livres, à peine davantage de tableaux* (Proust).

3. *Davantage* suivi de *que* comparatif et d'un second terme s'est employé jusqu'à la fin du XVIII[e] s. : *Il n'y a rien assurément qui chatouille davantage que les applaudissements que vous dites* (Molière). *Ceux qui admirent davantage le protecteur que le persécuteur du roi Jacques* (Voltaire). Cette construction, ignorée par l'Académie, est considérée comme vieillie par le *Dictionnaire général,* mais défendue par Littré. Elle a été employée par les meilleurs écrivains du XIX[e] s. et l'est encore par les auteurs contemporains : *La fille d'Agamemnon étouffant sa passion* [...] *intéresse bien davantage qu'Iphigénie pleurant son trépas* (Chateaubriand). *Je*

commence à croire, du reste, qu'on souffre davantage des accusations justifiées que de celles qu'on ne mérite point (Gide).

davier [davje] n. m. (issu, par substitution de suff., de *daviet* [1532, Rabelais], dimin. de *davi[d]*, outil de menuisier [XIV[e] s.], de *David,* employé, comme plusieurs autres n. pr., dans le langage pop. pour désigner un instrument [cf. *robinet*] ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1552, R. Estienne). **1.** Outil de menuisier et de forgeron, qui sert à maintenir des pièces de bois. || **2.** Pince ayant de longs bras de levier et des mors très courts, utilisée pour l'extraction des dents ou des fragments osseux : *D'autres flacons* [...] *étaient rangés auprès d'un bâton de cosmétique, d'une houppe à poudre de riz, d'un davier, d'un peigne, d'une lancette, d'un pot de pommade* (Gide).

dawamesk [dawamɛsk] n. m. (mot turc signif. « hachisch » ; 1860, Baudelaire). Préparation de hachisch utilisée comme stupéfiant : *La plus utilisée de ces confitures, le dawamesk, est un mélange d'extraits gras, de sucre et de divers aromates, tels que vanille, cannelle, pistaches, amandes, musc* (Baudelaire).

D. C. A. [desea] n. f. (XX[e] s.). Sigle représentant les mots *défense contre aéronefs : Les tirs de la D. C. A.*

de [də] prép. (lat. *de,* prép. marquant la séparation, l'éloignement, l'union, l'association, la partition, la conséquence, etc. ; 842, *Serments de Strasbourg*).

● HISTORIQUE. Attesté dès les premiers textes (842), *de* continue la préposition latine *dē*, qui régissait un nom ou un pronom à l'ablatif. Celle-ci, après un verbe, tendait à prendre en latin vulgaire les valeurs de *ab* et de *ex,* et celles de l'ablatif sans préposition ; c'est pourquoi elle exprime en français ancien et moderne le lieu d'où l'on vient, l'origine, la matière, la cause, le moment d'une durée, la manière, la direction, le moyen, le complément du comparatif (*plus fort de Sansom*). De la valeur de cause dérive sans doute l'emploi devant le sujet : *De sa mort est granz damages,* principalement postposé : *Dure chose est de mariage* (E. Deschamps). *C'estoit un desordre incomparable de ce qu'ilz faisoient* (Rabelais), et par suite devant l'infinitif sujet : *Il me desplait par trop de lever guerre* (Rabelais), ou l'infinitif attribut : *La plus vraye perte du temps qu'il sceust estoit de compter les heures* (Rabelais). Après un nom, dès le vieux latin, *de* avait concurrencé le morphème casuel de « génitif » dans plusieurs fonctions essentielles. Il avait marqué la « partie du tout » : *unus de multis,* « un parmi beaucoup » ; *dimidium de praeda,* « la moitié du butin » (Plaute) ; de là, la matière : *nebula de pulvere,* « un nuage de poussière » (Sidoine Apollinaire, V[e] s.) ; par suite, les relations les plus diverses : *conscientia de culpa,* « la conscience d'une faute » (Salluste) ; *parietes de cellola,* « les parois de la cellule » (Grégoire de Tours). L'emploi partitif devant un nom complément du verbe, qui en découle dès cette époque : *De sancta cera super eam posui,* « Je mis de la sainte cire sur elle » (Grégoire de Tours), est à l'origine des articles partitif et indéfini pluriel. (V. ARTICLE.)

« De » introduit un complément circonstanciel d'un verbe.

●*De* INDIQUE : **1.** Le point de départ d'un mouvement : *Eulalie* [...] *avait pris à côté de l'église une chambre d'où elle descendait tout le temps, soit aux offices, soit, en dehors des offices, dire une petite prière* (Proust). *Il sort à tout propos de la pièce* (Duhamel). *Sitôt sorti de table, Alban s'éloigna des groupes* (Montherlant). || **2.** L'origine, la provenance : *Une jeune femme dont le visage pensif et les voiles élégants n'étaient pas de ce pays* (Proust). *La vérité est de Dieu ; l'idée est de l'homme* (Gide). *Pour un amateur, une course vue d'une loge, c'est le supplice de Tantale* (Montherlant). *Le monde de l'art est né avec nous, de la multiplicité des civilisations que nous avons découvertes* (Malraux). *Être né de parents illustres. Tenir de ses aïeux.* || Dans la langue classique, cet emploi de de était plus large : *Une goutte d'eau que vous puisez du Tibre* (La Bruyère). || *C'est d'un* (suivi d'un nom de personne), c'est le propre de, le fait de : *Aimer le luxe, c'est d'un malhonnête homme* (Baudelaire). || En corrélation avec *à, jusqu'à,* marque l'étendue, la distance entre deux points : *Et, du Nord au Midi, la trompette guerrière | A sonné l'heure des combats* (le Chant du départ). *Être trempé de la tête aux pieds ;* les limites d'une approximation : *Ce mur mesure de vingt-cinq à trente mètres de long. Il y a de quatre à cinq cents femmes dans la manufacture* (Mérimée). || **3.** L'origine dans le temps : *Sa vocation date de cette époque. La location part de lundi prochain.* || **4.** Le moment où a lieu une action : *Se lever de bon matin. Travailler de nuit.* || *De ce temps, du temps de,* à cette époque, à l'époque de : *Du temps de Molière, les comédiens avaient mauvaise réputation.* || *De mon temps,* à l'époque où j'étais jeune. || **5.** La durée d'une action : *Je ne dormis pas de deux nuits* (Daudet). *Je ne vous verrai de deux jours* (Duhamel). || *De tout temps, de toute éternité,* depuis toujours. || *De longtemps,* pendant longtemps. || *De ma vie,* durant ma vie. || En corrélation avec *à, jusqu'à, en,* marque un laps de temps entre deux moments considérés : *De janvier à mars. Du trois jusqu'au vingt de ce mois. Il est probable que d'aujourd'hui en quinze j'arriverai à Paris* (Flaubert). || **6.** L'état initial d'un processus d'évolution, de transformation : *Faire quelque chose de rien. Faire une guirlande de quelques fleurs des champs. D'ouvrier, il devint contremaître. Ô vent, que feras-tu de ces tourbillons d'êtres ?* (Hugo). || *De... en...,* marque la progression dans le temps ou dans l'espace, ou la répétition : *Il est de plus en plus paresseux. Il s'affaiblit de jour en jour. Tout va de mal en pis. Il vient de temps en temps. Vingt fois dans la suite des temps, le baromètre a voyagé de gîte en gîte* (Duhamel). *Ce qui transmigre, transmigre d'âme en âme autant que de corps en corps* (Malraux). || *D'un jour (d'une heure, d'une minute, d'un instant) à l'autre,* rapidement, incessamment : *Il a vieilli d'un jour à l'autre. Il va arriver d'une minute à l'autre.* || **7.** La différence dans le temps, dans l'espace, dans la quantité : *Vous avancez d'une minute. Il s'en faut de peu. Dépasser quelqu'un de la tête. Ce paquet est trop lourd de cinq cents grammes.* || *De* s'emploie spécialement devant le second terme d'une comparaison exprimée par *plus* ou par *moins,* lorsque ce second terme est déterminé par un mot numéral : *Il a plus de vingt ans. La ville est à moins d'un kilomètre.* || **8.** Le propos, le sujet d'un discours : *Plus tard, Baldi m'instruisit de ses tours* (Gide). *D'ailleurs, le notaire ne parle pas de moi. Tu es convoquée seule* (Duhamel). *Discuter de politique.* || *De* s'emploie spécialement dans un titre d'ouvrage, de chapitre, pour indiquer le sujet traité : *De l'esprit des lois* (Montesquieu). *De l'oisiveté* (chapitre VIII des *Essais* de Montaigne). || *Class. De* s'employait plus largement là où nous utilisons auj. *sur, au sujet de, à propos de : On sème de sa mort d'incroyables discours* (Racine). || **9.** Le moyen, l'instrument : *Contre ce feu vivant, contre ce feu divin, | De larges toits de marbre ils s'abritaient en vain* (Hugo). *Se faire une arme d'un bâton.* || *Spécialem.* Avec des noms de parties du corps : *Il m'a fait signe de la main. Votre aïeul s'est mis à trembler du menton, tant il était bouleversé* (Duhamel). || **10.** La manière : *De la vigueur dont ils frappent, ils vont défoncer la porte* (France). *Le corps glissa d'un léger mouvement vers la droite* (Malraux). *Manger de bon appétit. Mentir de propos délibéré. Croire quelqu'un de confiance.* || *Class. De* s'employait plus largement là où nous utilisons auj. *avec, par :* [Il] *traitait de mépris les dieux qu'on invoquait* (Corneille). *Ce qu'il ne peut de force, il l'entreprend de ruse* (Corneille). || **11.** La caractérisation, la qualité, la matière (les termes introduits par *de* étant assimilables à des attributs) : *Ce lieu est d'accès difficile. Cet ouvrage semble d'une grande utilité. L'affaire est d'importance. La statue est toute d'or massif. La vie me paraissait de si peu de prix* (Gide). || **12.** La cause : *Mourir de faim. Trembler de froid.*

Rougir de confusion. || *Spécialem.* et *littér. De* introduit un infinitif causal : *M. Eyssette, de le voir éternellement la larme à l'œil, avait fini par le prendre en grippe et l'abreuvait de taloches* (Daudet). *Aujourd'hui, de découvrir ces haillons dans le fossé, j'ai le sentiment d'une négligence impie* (Duhamel). || **13.** L'agent du verbe passif, surtout lorsque le verbe marque un sentiment, ou qu'on envisage l'état plutôt que l'action subie : *Je fus reçu tendrement de ma mère et de ma famille, qui cependant déploraient l'inopportunité de mon retour* (Chateaubriand). *Être accablé de remords. Il est estimé de tous.*

« De » introduit un complément d'objet d'un verbe.

1. *De* introduit un substantif objet indirect après certains verbes comme *bénéficier, jouir, disconvenir, regorger, s'affubler, s'enquérir, s'éprendre, se repentir,* etc. : *Je jouissais solitairement de mes épaulettes et de la dragonne de mon sabre, brillant au soleil* (Barbey d'Aurevilly). *Je me souviens, lui dis-je, de l'écureuil qui venait s'asseoir sur vos genoux* (Malraux). || **2.** Une proposition complément peut être introduite par *de ce que : La vieille femme s'excusa de ce que le dîner n'était pas prêt* (Flaubert). || **3.** *De* introduit un infinitif complément de certains verbes comme *essayer, cesser, regretter,* etc. : *Elle avait imaginé de faire partir avant elle* [...] *Françoise* (Proust). *Trois fois il tenta de renverser une bête, et trois fois il échoua* (Montherlant). || **4.** Certains verbes peuvent avoir un complément introduit par *de* ou par une autre préposition, le sens étant différent selon la construction : *Rêver de quelque chose* (y songer, l'évoquer en pensée) ; *rêver à quelque chose* (le voir en rêve, dans son sommeil).

« De » introduit un terme qui détermine ou qui qualifie un nom ou un pronom.

• **I.** Après un nom en rapport avec un verbe. Le complément introduit par *de* peut désigner l'agent, le patient ou le siège de l'action : *Le départ du bateau* (le bateau part). *Les cris de l'enfant* (l'enfant crie). *La souffrance de Pierre* (Pierre souffre). *La chute des feuilles* (les feuilles tombent). *La découverte du trésor* (découvrir le trésor). *Un désir de paix* (désirer la paix). || Le sens de certains compléments peut être ambigu : *La recherche de Pierre* (Pierre cherche, ou on cherche Pierre). *La crainte du gendarme* (le gendarme craint, ou on craint le gendarme). || Le complément introduit par de peut aussi exprimer les mêmes rapports circonstanciels qu'avec le verbe correspondant : *Au départ de Paris* (partir de Paris). *Un travail de nuit* (travailler de nuit). *Un débat de politique* (débattre de politique). *Un tremblement de peur* (trembler de peur). Etc.

• **II.** Après un nom quelconque. Le complément introduit par *de* peut exprimer : **1.** L'appartenance, la dépendance : *La maison du jardinier. Le pouce de la main droite.* || **2.** La relation familiale ou sociale : *Le cousin de Jacques. Le voisin de l'instituteur.* || **3.** Le tout dont on considère une partie, un élément : *La porte de la maison. Un livre de ma bibliothèque. Lequel des deux choisissez-vous ?* || *De* peut s'employer devant chacun des termes d'un choix : *Qui, de lui ou de moi, vous paraît le plus sincère ?* || Pour marquer l'excellence, *de* peut s'employer entre un nom et le même nom répété, généralement au pluriel, sur le modèle d'une tournure biblique : *Vanité des vanités. L'as des as. Le fin du fin. C'est pourquoi je constate l'impuissance de cette science à s'accorder avec la vérité des vérités* (France). || **4.** Le contenant : *L'eau de la citerne.* || **5.** Le contenu : *Un verre de vin.* || **6.** La matière : *Il vivait dans la crainte que la vieille dame ne fît flamber la maison de bois, et la sienne avec* (France). *Une frange de cuir lui retombait sur le front* (Montherlant). [V. REM.] || **7.** L'évaluation : *Une pièce de cinquante centimes. Un homme d'un mètre quatre-vingts.* || **8.** La distribution : *Les Gourds donnaient quatre sous de l'heure pour les gros travaux de la maison* (Zola). || **9.** Le genre, l'espèce : *Un livre de mathématiques. Je m'en allai chasser le gibier d'eau dans les marais de l'Ouest* (Barbey d'Aurevilly). || **10.** L'auteur : *« Les Fleurs du mal », de Baudelaire. L' « Iphigénie » de Racine.* || **11.** La qualification, la caractérisation : *Un livre d'un grand intérêt. Un regard de pitié. Il avait un vêtement de coupe élégante, mais qu'il jugeait fané* (Duhamel). || **12.** La dénomination : *Le titre de comte. Le mois de décembre. La ville de Paris.* || **13.** *De* s'emploie comme particule onomastique (sous les formes *de, du, de la, des*) : *Alfred de Musset. « Monsieur de Pourceaugnac. » La comtesse du Barry. Le chevalier des Grieux.* || **14.** *De* marque divers rapports de détermination (lieu, temps, destination, etc.) : *La bataille d'Austerlitz. Le train de 9 h 32. Une salle de spectacle.* || **15.** *De* introduit un adjectif, un participe, un adverbe se rapportant à un nom précédé d'une indication de nombre, de quantité : *Avoir quelques instants de libres. C'est au moins une heure de perdue* (Gide). *Il y a eu deux femmes de tuées* (Flaubert). *Cette barre a dix centimètres de trop. Rester une semaine de plus.* || **16.** *De* introduit un adjectif ou un participe se rapportant à un des pronoms : *quelqu'un, quelque chose, autre chose, grand-chose, personne, pas un, aucun, rien, qui, quoi, ceci, cela, tout : Il n'y a rien de nouveau. Quoi de plus vrai ? Il y a ceci de changé que... Sur qui d'autre jetteriez-vous les yeux ?* (Cesbron).

« De » introduit le complément d'un adjectif.

1. *De* peut marquer, notamment, un rapport d'origine, d'éloignement, de séparation, comme après *absent, distant, distinct, exempt, natif, veuf,* etc., ou un rapport de cause, comme après *content, envieux, fier, heureux, honteux, soucieux, triste,* etc. : *Être originaire de Lyon. Il est furieux de cet échec.* || **2.** *De* introduit le complément d'un superlatif relatif : *C'est l'élève le plus jeune de la classe.* || **3.** *De* peut introduire un nom après un adjectif précédé d'un déterminant ou un nom qualifiant ce nom : *Ce paresseux de Pierre. Un drôle de bonhomme. On trimait toute sa chienne de vie* (Moselly). *Il travaillait avec ses deux vieilles filles de sœurs* (Duhamel).

« De » introduit le complément d'un adverbe.

1. Après des adverbes de manière : *Une règle qui joue indépendamment des circonstances.* || **2.** Après des adverbes de quantité : *Beaucoup de travail. Peu d'argent. Trop de soucis.*

« De » introduit un attribut.

1. Avec les verbes *traiter, qualifier* (attribut du complément d'objet ou, au passif, attribut du sujet) : *Il m'a traité de menteur. Cette réponse a été qualifiée d'inconvenante.* || **2.** *Comme de juste, comme de bien entendu* (pop.), comme il est juste, comme il est naturel : *Après deux heures de faction, il serait relevé, comme de juste* (Renard). || **3.** Fam. *Si j'étais de vous, si j'étais que de vous,* si j'étais à votre place. || **4.** *C'est d'un* (suivi d'un adjectif) insiste sur la qualité exprimée par l'adjectif : *La tente-abri était d'un lourd !* (Daudet).

« De » et l'article partitif ou l'article indéfini.

1. L'association de *de* et de l'article défini (*du, de la, des*) constitue, dans certains emplois, ce qu'on appelle ordinairement l' « article partitif » : *Certains jours, il me semble que si j'avais sous la main une bonne plume, de la bonne encre et du bon papier, j'écrirais sans peine un chef-d'œuvre* (Gide). *Manger du poulet. Lire du Montaigne.* || **2.** Devant un déterminant autre que l'article défini, *de* apparaît seul, avec la valeur partitive : *J'ai bu de ce vin. Envoyez-moi de votre prose.* || **3.** Devant un nom pluriel précédé d'un adjectif, *de* sans article équivaut à l'article indéfini *des : Faire de grands gestes. Cela soulève de grosses difficultés.* || **4.** Devant un nom singulier précédé d'un adjectif, *de*

employé seul avec une valeur partitive est vieilli et littéraire : *C'est de bien mauvais latin* (Hermant). ‖ **5.** *De* s'emploie seul après une négation : *Le parc avait des fleurs et n'avait pas de marbre* (Hugo). *Il ne boit jamais de vin. On ne voit nulle part de ratures.*

« De » introduit un infinitif.

1. *De* s'emploie devant un infinitif sujet réel dans des tours impersonnels commençant par *il, ce, ceci, cela, ça : Il est facile de se tromper. Cela ne me plaît guère de partir là-bas.* ‖ *Class.* et *littér.* Devant un infinitif sujet placé en tête de proposition, qu'il soit repris ou non par *c'est, cela : Car de dire des sottises par hasard et par faiblesse, c'est un mal ordinaire* (Pascal). *De le voir à table, en face de moi, se jeter sur les plats, cela m'enlève tout appétit* (Gide). *Ah ! de t'avoir parlé m'a fait du bien* (Gide). ‖ **2.** *De* s'emploie devant l'infinitif de narration : *Le géant de s'effrayer et de doubler le pas* (Hugo). *Salavin, d'ordinaire, s'annonçait par un léger battement des ongles sur le panneau de la porte et, tout aussitôt, Marguerite de s'élancer* (Duhamel).

Locutions diverses.

De plus, en plus, en outre. ‖ *De nouveau,* encore une fois, une nouvelle fois : *De nouveau, le silence, la nuit plus trouble* (Duhamel). ‖ *D'autant,* dans la même proportion : *Le haut peigne, fiché dans le chignon, soulevait la mantille à vingt centimètres de la tête, bouchait d'autant la vue* (Montherlant). ‖ *N'être (plus) de rien à quelqu'un,* être sans intérêt, ne (plus) représenter aucun lien de quelque nature : *Si le Christ ne m'est plus de rien, s'il n'est plus central, s'il n'est tout* (Gide). ‖ Fam. *De rien,* formule par laquelle on répond à une personne qui s'excuse ou qui remercie : « *Pardon Madame. — De rien, Monsieur.* » ‖ *De par,* au nom de (vx) : *De par le roi ;* s'emploie aussi comme renforcement de *par : De par le monde, à travers le monde.* ‖ *C'est à moi de* (ou *à*), c'est à mon tour de, il m'appartient de (le choix de la préposition étant indifférent) : *À vous de jouer, capitaine* (Dumas). ‖ *Venir de, sortir de* (fam.), s'emploie pour marquer l'antériorité immédiate : *Il vient d'arriver.*

Remarques.

1. Lorsqu'un mot est suivi de plusieurs compléments devant être introduits par *de,* la préposition se répète devant chaque membre du régime, à moins qu'il ne s'agisse d'une locution toute faite : *Une longue suite de malheurs et de souffrances. Je lui conseille d'écouter et de travailler* ;mais : *L'École des arts et métiers.* On peut ne l'exprimer qu'une fois devant plusieurs noms de nombre : *Faire un emprunt de deux ou trois mille francs.* On ne l'emploie qu'une seule fois lorsqu'il s'agit d'un groupe considéré globalement, d'une suite de noms représentant la même chose : *Il importe de bien broyer et mâcher les aliments ;* ou quand les divers substantifs forment une sorte de locution : *Occupons-nous des tenants et aboutissants.* ‖ **2.** Dans les expressions marquant une évaluation approximative (*De huit à dix jours*), l'emploi de *de* devant le premier nombre est facultatif. ‖ **3.** Certains verbes peuvent se construire soit directement, soit avec *de,* le sens variant avec la construction : *Accoucher une femme. Accoucher d'un garçon. User d'une périphrase.* Dans certains cas, cette différence de construction correspond tout au plus à une nuance de sens : *Émilie n'a pas hérité de votre prudence* (Mauriac). *Cet enfièvrement que Pascal hérita* (Barrès). *Traiter un sujet. Traiter de telle matière.* ‖ **4.** L'infinitif objet peut, avec certains verbes, s'employer indifféremment avec *de* ou *à : Commencer à* (ou *de*) *marcher. Continuer à* (ou *de*) *faire quelque chose.* Pour d'autres verbes, la différence de construction correspond à une différence de sens : *Il a manqué de* [= failli] *tomber. Aux étrennes ou aux jours de fête, ses amis ne manquaient jamais à* [= n'omettaient jamais de] *lui offrir quelques raretés* (Balzac) [emploi littéraire].

dé- [de], **dés-** [dez], élément tiré du lat. *dis-* et qui, comme le préfixe latin, marque parfois la séparation, la privation d'un état ou d'une action, ou, plus souvent, le contraire d'une action.

1. dé [de] n. m. (peut-être lat. **datum,* pion de jeu, part. passé neutre substantivé de *dare,* donner, et parfois « jouer [un pion] » ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIII^e^ s. ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, XX^e^ s.). **1.** Petit cube d'os, d'ivoire, de bois, etc., dont les faces sont marquées de points de un à six ou de figures, utilisé à différents jeux : *Jeter les dés. Mais, pardessus tout, il avait l'indécision en horreur, et gardait depuis nombre d'années, comme un fétiche, le dé d'un jeu de trictrac que dans le temps lui avait donné Baldi* (Gide). ‖ *Dé pipé ou chargé,* dé chargé d'un poids destiné à le faire retomber généralement sur la même face ; au *fig.,* tricherie, tromperie : *L'amour et la fortune, ailleurs comme en Espagne, | Sont jeux de dés pipés. C'est le voleur qui gagne* (Hugo). ‖ Fig. *Coup de dés* ou *de dé,* opération dont la réussite est laissée au hasard : *La France jouait là* [à Eylau] | *Son plus grand coup de dé* (Hugo). *Jouer sa fortune sur un coup de dés.* ‖ *Les dés sont jetés,* la décision est prise, on ne peut plus rien changer. ‖ Class. *Tenir le dé,* diriger la conversation : *Car Madame à jaser tient le dé tout le jour* (Molière). ‖ Class. *À vous le dé,* à votre tour de parler ou d'agir : *À vous le dé, Monsieur* (Molière). ‖ **2.** Chacune des pièces rectangulaires du jeu de dominos. ‖ **3.** Pierre de forme cubique placée entre la base et la corniche d'un piédestal. ‖ Pierre supportant la partie inférieure d'un poteau. ‖ **4.** Petit cube d'une matière quelconque : *Des dés de lard.*

2. dé [de] n. m. (bas lat. *digitale,* neutre substantivé de *digitalis,* de la grosseur du doigt, de *digitus,* doigt de la main ; d'abord *deel* [XIV^e^ s., Du Cange], puis *dei* [1348, Du Cange] et *dé* [v. 1460, Villon], sous l'influence de *dé* 1, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** Petit étui métallique de forme tronconique, à surface piquetée, qu'on met au bout du doigt pour pousser la tête de l'aiguille à coudre. ‖ **2.** Fam. *Dé à coudre,* petit verre : *Pour finir, un dé à coudre de moka très fort, très noir, très chaud* (Duhamel).

dead-heat [dɛdit] n. m. (loc. angl. signif. proprem. « épreuve, course [*heat*] morte, nulle [*dead*] » ; 1841, Fr. Mackenzie). Dans une course, arrivée ensemble sur la même ligne de deux ou plusieurs concurrents.

◆ adj. (début du XX^e^ s.). Se dit de deux ou plusieurs concurrents qui, dans une épreuve sportive, arrivent à égalité : *Alors l'Angleterre et l'Amérique du Sud, victorieuses dead-heat dans ce match, allèrent-elles aussi chercher leurs couvre-chefs* (Montherlant).

• Syn. : *ex aequo.*

déambulation [deɑ̃bylasjɔ̃] n. f. (lat. *deambulatio,* promenade, de *deambulatum,* supin de *deambulare* [v. DÉAMBULER] ; fin du XV^e^ s. [rare avant le XIX^e^ s.]). Longue marche au hasard, sans but : *Il va et vient* [...]. *Enfin, les jambes rompues par cette déambulation, il se laisse glisser à terre* (Martin du Gard).

déambulatoire [deɑ̃bylatwar] n. m. (bas lat. *deambulatorium,* galerie, de *deambulatum,* supin de *deambulare* v. DÉAMBULER] ; XVI^e^ s. [rare avant le XIX^e^ s.]). Dans une église, galerie qui relie les bas-côtés en tournant autour du chœur, et où l'on peut circuler.

◆ adj. (1870, Larousse). *Vx.* Relatif à la marche, à la promenade : *Les fatigues de ces nuits déambulatoires* (Gautier).

déambuler [deɑ̃byle] v. intr. (lat. *deambulare,* se promener, du préf. *de-,* marquant l'éloignement, et de *ambulare,* aller et venir ; fin du XV^e^ s. [rare avant le XIX^e^ s.]). Marcher çà et là, sans but précis : *Après le déjeuner, Durtal déambula avec M^me^ Bavoil, dans le jardin* (Huysmans). *Des grappes animées d'étudiants déambulaient dans les allées rectilignes, où les hauts ombrages entretenaient un peu de fraîcheur* (Martin du Gard). *Ils déambulèrent encore quelques minutes en palabrant d'un ton plus calme* (Duhamel). *Nous déambulions toutes*

les nuits à travers de lointains quartiers (Carco).

• SYN. : *errer, flâner, se promener.*

de auditu [deodity] loc. adv. (mots lat. signif. « d'après ce qu'on entend dire », de *de*, prép. [V. DE], et de *auditus*, sens de l'ouïe, action d'entendre, de *auditum*, supin de *audire*, entendre ; 1870, Larousse). Par ouï-dire (employé par opposition à *de visu*) : *Ne savoir une chose que « de auditu ».*

débâcher [debaʃe] v. tr. (de *dé-* et de *bâcher* ; 1741, Savary des Bruslons). Enlever la bâche de : *Débâcher une voiture.*

débâclage [debaklaʒ] n. m. (de *débâcler* ; 1415, *Ordonnance royale*). *Vx.* Action de débâcler un port. (On a dit aussi DÉBÂCLEMENT.)

débâcle [debakl] n. f. (déverbal de *débâcler* ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Rupture, au moment du dégel, de la couche de glace d'un cours d'eau, dont les morceaux sont emportés par le courant. || **2.** *Fig.* et *fam.* Changement brutal et subit qui entraîne l'effondrement et la ruine d'une affaire, d'une entreprise, des institutions, etc. || *Spécialem.* Débandade, déroute d'une armée : *Ah ! mon pauvre monsieur, il faut voir cette débâcle sur les routes. D'ici Paris, c'est un encombrement de troupeaux, de voitures. Tout le monde fuit, déménage* (Daudet).

• SYN. : **1** *dégel ;* **2** *banqueroute, déconfiture* (fam.), *écroulement, faillite, krach.* — CONTR. : **1** *embâcle ;* **2** *prospérité, réussite, succès, triomphe, victoire.*

débâclement [debakləmɑ̃] n. m. (de *débâcler* ; 1694, Acad.). **1.** *Vx.* Syn. de DÉBÂCLAGE. || **2.** En hydrologie, mouvement de débâcle. || Moment de la débâcle des glaces.

débâcler [debakle] v. tr. (de *dé-* et de *bâcler* ; 1415, *Ordonnance royale*). **1.** *Vx.* Ôter la bâcle qui ferme une porte. || **2.** Vx. *Débâcler un port,* faire sortir les bateaux déchargés pour faire place aux bateaux qui arrivent.

◆ v. intr. (1690, Furetière). En parlant d'un cours d'eau, rompre sa couche de glace sous l'effet du dégel et en charrier les morceaux.

débâcleur [debaklœr] n. m. (de *débâcler* ; 1415, *Ordonnance royale*). *Autref.,* officier préposé au débâclage d'un port.

débagoulage [debagulaʒ] n. m. (de *débagouler* ; 1869, Flaubert). *Pop.* et *péjor.* Suite ininterrompue de paroles (vieilli) : *Sous ce perpétuel débagoulage de phrases creuses, ils* [les Méridionaux] *ont du bon sens, du scepticisme* (Romains).

débagouler [debagule] v. tr. (de *dé-* et de *bagouler*, railler grossièrement [milieu du XV^e s.], du préf. péjor. *ba-* et de *goule*, forme dialect. de l'Ouest correspondant au franç. *gueule* ; 1547, Calvin). *Fig.* et *pop.* Proférer une suite de paroles (vieilli) : *On va recommencer à faire les mêmes sottises* [...], *à débagouler les mêmes inepties* (Flaubert).

• SYN. : *déballer* (fam.), *débiter, déblatérer, raconter.*

débagouleur [debagulœr] n. m. (de *débagouler* ; 1636, Monet). *Pop.* Celui qui débagoule. (Vieilli.)

débâillonner [debɑjɔne] v. tr. (de *dé-* et de *bâillonner* ; 1852, Lachâtre). **1.** Débarrasser quelqu'un d'un bâillon : *Débâillonner un prisonnier.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Rendre la liberté d'expression à ; libérer de la contrainte : *Débâillonner la presse.*

déballage [debalaʒ] n. m. (de *déballer* ; 1670, Huet, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Action de déballer ; ce qu'on déballe. || *Spécialem.* Étalage de marchandises : *L'attention du public prouvait assez que ces déballages* [des lainages, des brodequins] *répondaient à une préoccupation générale* (Martin du Gard). || **2.** Commerce de marchandises vendues à bas prix dans une installation de fortune ou par un marchand ambulant ; cette installation : *Une maison de déballage du faubourg du Temple* (T. Bernard). || **3.** *Fig.* et *fam.* Action d'avouer un secret, une faute, ou de dire sans réserve ce qu'on devrait garder pour soi : *Voyons, qu'as-tu, gros chéri ? Faisons notre petit déballage* (Balzac). *J'ai continué mon déballage, je lui ai expliqué* [...] *tout, enfin !* (Martin du Gard). *Je t'en prie, tout ce déballage est odieux* (Romains).

déballer [debale] v. tr. (de *dé-* et de *balle* 2 ; 1480, G. Alexis, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Tirer, sortir d'une caisse, d'un ballot, les marchandises ou les objets qui y sont enfermés. || *Par extens.* Ouvrir une caisse, un paquet pour en extraire le contenu : *Déballer une caisse de livres.* || *Absol.* Exposer des produits à vendre, en parlant d'un marchand ambulant. || **2.** *Fig.* et *fam.* Dire ce qu'on a sur le cœur, ce qu'on a gardé longtemps pour soi : *Je sais trop ce qui serait arrivé si je vous avais déballé ma vie, comme je le fais maintenant* (Bataille).

• SYN. : **1** *dépaqueter ;* **2** *avouer, se confier, se débonder* (fam.), *se déboutonner* (fam.), *s'épancher, s'ouvrir.* — CONTR. : **1** *emballer, empaqueter ;* **2** *cacher, celer* (littér.), *taire.*

déballeur [debalœr] n. m. (de *déballer* ; 1842, Mozin, au sens de « marchand de passage, qui fait des déballages de marchandises » ; sens actuel, 1929, Larousse). Ouvrier chargé de déballer des marchandises.

déballonner (se) [sədebalɔne] v. pr. (de *dé-* et de *ballon* 1, sur le modèle de *se dégonfler* ; 1927, G. Esnault). *Pop.* Manquer de courage face au danger ou dans une situation qui réclame fermeté et décision.

débalourder [debalurde] v. tr. (de *dé-* et de *balourd*, n. m. ; milieu du XX^e s.). **1.** En mécanique, mesurer le balourd d'une pièce tournante. || **2.** Annuler ce balourd au moyen de masselottes.

débanaliser [debanalize] v. tr. (de *dé-* et de *banaliser* ; milieu du XX^e s.). Enlever le caractère banal, commun : *Débanaliser et humaniser les personnages du mélodrame classique.*

débandade [debɑ̃dad] n. f. (de *débander* 2 ; 1604, Pallet). Action d'une troupe, d'un groupe quelconque qui se disperse dans le désordre.

• SYN. : *débâcle, déroute, dispersion, fuite, ruée.*

◆ **À la débandade** loc. adv. En désordre, dans la confusion : *Et toutes deux profitaient de cette descente matinale pour voir si rien, la veille, n'était resté à la débandade* (Zola).

1. débander [debɑ̃de] v. tr. (de *dé-* et de *bander* ; fin du XII^e s., *Aliscans*, au sens I ; sens II, 1460, Du Cange).

I. Débarrasser d'une bande ou d'un bandeau : *Débander une plaie. Débander les yeux.* || Fig. *Débander les yeux à quelqu'un*, lui faire découvrir la vérité, lui faire perdre ses illusions.

II. Détendre ce qui est bandé : *Débander un arc, un ressort.*

◆ **se débander** v. pr. (1601, P. Charron). Se détendre, se relâcher, en parlant de ce qui est tendu : *Un ressort, se débandant, attrapait un loup par le pied* (Flaubert).

2. débander [debɑ̃de] v. tr. (de *dé-* et de *bande* 2 ; milieu du XVI^e s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1834, Ségur). **1.** *Class.* Détacher d'une troupe une partie de ses effectifs pour les lancer contre une autre : *Le maréchal de Joyeuse débanda sur lui* [Schwartz] *Gobert, excellent brigadier de dragons, avec son régiment* (Saint-Simon). || **2.** Disperser une troupe, la mettre en débandade.

◆ **se débander** v. pr. (milieu du XVI^e s., Amyot). Rompre les rangs, s'enfuir en désordre en parlant d'une troupe : *De partout des mineurs débouchaient* [...], *tous débandés, sans chefs, sans armes* (Zola) ; et par extens. : *La fanfare s'était débandée après avoir exhalé ses derniers accents* (Toulet).

• SYN. : *se disperser, s'éparpiller.* — CONTR. : *s'aligner, se grouper, se rassembler, se regrouper.*

1. débanquer [debɑ̃ke] v. tr. (de *dé-* et de *banque* 1 ; 1701, Furetière). En termes de jeux, gagner toute la banque, l'argent que le banquier a devant lui pour tenir le jeu. (On dit aussi FAIRE SAUTER LA BANQUE.)

2. débanquer [debɑ̃ke] v. intr. (de *dé-* et de *banc* ; 1702, Aubin). En termes de marine, quitter un banc de pêche.

◆ v. tr. (1771, Schmidlin). Enlever les bancs d'une embarcation.

débaptiser [debatize] v. tr. (de *dé-* et de *baptiser* ; 1564, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Ôter à quelqu'un son nom (de baptême) pour lui en donner un autre. ‖ **2.** Changer la dénomination d'une chose : *Débaptiser une place, une rue.*

• CONTR. : *baptiser.*

débarbouillage [debarbujaʒ] n. m. (de *débarbouiller ;* 1588, Montaigne, puis 1870, Larousse). Action de débarbouiller ou de se débarbouiller : *Le débarbouillage des enfants.*

débarbouiller [debarbuje] v. tr. (de *dé-* et de *barbouiller ;* 1549, R. Estienne). *Fam.* Nettoyer, laver, en particulier le visage : *Débarbouiller un enfant.*

◆ **se débarbouiller** v. pr. (sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Faire sa toilette. ‖ **2.** *Fam.* et *vx.* Se tirer d'une mauvaise affaire : *Laissez-le se débarbouiller tout seul.*

• SYN. : **1** *se décrasser, se laver, se nettoyer ;* **2** *se débrouiller, se sortir de.*

débarcadère [debarkadɛr] n. m. (de *débarquer,* d'après *embarcadère ;* 1783, *Encycl. méthodique* [*débarcadour,* 1687, Desroches], au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Emplacement aménagé dans un port, sur une côte, la rive d'un cours d'eau ou d'un lac pour le débarquement ou l'embarquement des voyageurs ou des marchandises. ‖ **2.** *Vx.* Quai de départ ou d'arrivée pour les trains de marchandises dans les gares.

• SYN. : **1** *appontement, embarcadère, quai.*

débardage [debardaʒ] n. m. (de *débarder ;* 1690, Furetière, aux sens 1-2 ; sens 3, 1863, Littré). **1.** Action de débarquer à quai et de transporter dans un endroit approprié les bois amenés par bateau ou par flottage. ‖ **2.** *Par extens.* Action de décharger à quai des marchandises. ‖ **3.** *Spécialem.* Action d'acheminer de la pierre, des arbres abattus jusqu'aux lieux où ils peuvent être chargés sur des camions, des chalands.

• SYN. : **2** *déchargement.* — CONTR. : **2** *chargement.*

débarder [debarde] v. tr. (de *dé-* et de *bard,* proprem. « décharger à l'aide d'un bard » ; 1549, R. Estienne, aux sens 1-2 ; sens 3, 1863, Littré). **1.** Décharger, mettre à quai les bois amenés par bateau ou par flottage. ‖ **2.** *Par extens.* Décharger toutes sortes de marchandises. ‖ **3.** *Spécialem.* Transporter des lieux d'abattage jusqu'aux véhicules qui doivent les emporter les arbres coupés et façonnés en forêt.

débardeur [debardœr] n. m. (de *débarder ;* début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Homme qui charge ou décharge les bateaux ou d'autres véhicules : *Il y avait une équipe de débardeurs qui chargeaient une péniche* (Duhamel). ‖ **2.** Entrepreneur ou ouvrier qui travaille au débardage des bois en forêt.

• SYN. : **1** *coltineur* (vx), *déchargeur. docker.*

débarquant [debarkɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *débarquer ;* 1872, A. Daudet). Celui qui débarque, arrive en quelque endroit : *Une bande de sauvages* [...] *se rua sur le débarquant* (Daudet).

débarqué, e [debarke] n. et adj. (part. passé de *débarquer ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Personne qui débarque : *Les débarqués d'Europe sont seuls à s'étonner* (Dorgelès). ‖ Fam. *Un nouveau débarqué,* un homme qui a l'air naïf et gauche, comme un nouveau venu qui n'est au courant de rien : *Ici, ma mère Jacques commence à me faire une foule de recommandations très importantes pour un nouveau débarqué comme moi* (Daudet).

◆ **débarqué** n. m. (1890, *Dict. général*). Moment où une personne débarque : *Gertrude suivit le commissaire dans ce tumulte du débarqué dont on dirait une déroute* (Gide). [On écrit aussi DÉBARQUER.]

débarquement [debarkəmɑ̃] n. m. (de *débarquer ;* fin du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Action de débarquer quelqu'un ou quelque chose : *Débarquement de marchandises, de voyageurs. Quai de débarquement.* ‖ Pour une personne, action de quitter un navire et de descendre à terre : *Il fut interpellé lors de son débarquement.* ‖ **2.** *Spécialem.* Opération militaire qui consiste à débarquer des troupes et du matériel en pays ennemi, pour y établir une tête de pont : *Le débarquement du 6 juin 1944 ouvrit un second front en Europe.*

• SYN. : **1** *débardage, déchargement.* — CONTR. : **1** *chargement, embarquement ;* **2** *rembarquement.*

débarquer [debarke] v. tr. (de *dé-* et de *barque ;* 1564, J. Thierry, au sens 1 ; sens 2, 1918, G. Esnault). **1.** Déposer, faire descendre à terre les marchandises, les passagers d'un bateau : *Débarquer une cargaison de coton. Débarquer des émigrants.* ‖ **2.** Fig. et fam. *Débarquer quelqu'un,* écarter de son poste une personne devenue indésirable ou encombrante : *Sans le président Poincaré, avec qui je suis resté en excellents termes, et surtout sans la protection de M. Berthelot, dont je connais toutes les manies et qui a besoin de moi, j'étais débarqué* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *débarder, décharger ;* **2** *balancer* (pop.), *dégommer* (très fam.), *limoger* (fam.), *liquider* (fam.), *remercier, saquer* (pop.). — CONTR. : **1** *charger, embarquer.*

◆ v. intr. (sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2, 1713, Hamilton). **1.** Quitter un navire, descendre à terre : *Un homme, débarqué comme moi aux États-Unis, plein d'enthousiasme pour les peuples classiques, un Caton qui cherchait partout la rigidité des premières mœurs romaines, dut être fort scandalisé de trouver partout le luxe des équipages, la frivolité des conversations, l'inégalité des fortunes, l'immoralité des maisons de banque et de jeu, le bruit des salles de bal et de spectacle* (Chateaubriand). ‖ *Spécialem.* Prendre pied sur une côte ennemie : *Le 6 juin 1944, les Alliés ont débarqué en Normandie.* ‖ **2.** *Par anal.* Descendre d'un autre moyen de transport, et, plus généralement, arriver en un lieu : *Débarquer d'un train. Les nouveaux arrivants débarquent avec cet air ouvert, étonné et bête qui est la joie de l'aubergiste* (Hugo). ‖ Fam. *Débarquer chez quelqu'un,* arriver chez lui à l'improviste. ‖ **3.** *Fam.* Ignorer des faits connus de tous : *Il débarque, il ne sait pas que la ligne d'autobus a été supprimée.*

• CONTR. : **1** *embarquer.*

débarrage [debaraʒ] n. m. (de *débarrer ;* 1870, Larousse). Action de débarrer une étoffe.

débarras [debara] n. m. (déverbal de *débarrasser ;* 1798, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** *Fam.* Le fait d'être débarrassé d'une personne ou d'une chose gênante : *Il est parti ; bon débarras !* ‖ **2.** Lieu où l'on met les objets hors d'usage ou encombrants : *C'est un débarras petit, mais commode. Meublé d'un vieux fauteuil en tapisserie, d'une ancienne table à jeu et d'un cartonnier, ce débarras s'éclairait sur la cour par le cintre de la grande fenêtre du dessous* (Daudet).

débarrasser [debarase] v. tr. (employé par simplification pour *désembarrasser,* de *dés-* et de *embarrasser ;* fin du VIe s., aux sens 1-3). **1.** *Débarrasser quelqu'un de quelque chose,* le décharger ou le soulager d'une chose encombrante ou gênante : *Débarrasser quelqu'un d'un fardeau. Débarrasser un visiteur de son manteau, de son chapeau. Un vieux piano, dont un de ses clients l'avait prié de le débarrasser* (Rolland) ; et au fig. : *Le lecteur désire peut-être qu'un bon vent me porte en Grèce et le débarrasse de mes digressions* (Chateaubriand). *Débarrasser un enfant d'une mauvaise habitude. Cette lettre m'a débarrassé d'une grande préoccupation.* ‖ **2.** *Spécialem.* Délivrer quelqu'un d'une personne importune : *Débarrasser un ami d'un bavard.* ‖ **3.** *Débarrasser une chose,* la dégager de ce qui l'encombre, l'obstrue : *Débarrasser une cave, une armoire, une table.* ‖ *Débarrasser la table,* ou absol. *débarrasser,* ôter le couvert de la table après un repas.

• SYN. : **1** *décharger, défaire, dégager, délester* (fam.), *délivrer, libérer, soulager ;* **3** *déblayer, désencombrer, nettoyer, vider ; desservir.* — CONTR. : **1** *charger, empêtrer, entraver, gêner ;* **3** *embarrasser, encombrer, remplir.*

◆ **se débarrasser** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1661, Molière). **1.** *Se*

débarrasser de quelque chose, se défaire d'un objet encombrant ou inutile : *Aussitôt, la vigoureuse fille se débarrassa de ses gants* (Balzac). || **2.** *Se débarrasser de quelqu'un,* éloigner, renvoyer sans ménagements une personne indésirable, et, par euphémisme, la faire mourir : *Il le prit en grippe et ne songea plus qu'à s'en débarrasser* (Daudet).
• SYN. : **1** *enlever, ôter, quitter ; balancer* (fam.), *bazarder* (fam.), *liquider* (fam.).

débarrer [debare] v. tr. (de *dé-* et de *barrer ;* v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** *Vx* et *dialect.* Enlever la barre de : *Débarrer une porte.* || **2.** Dans l'industrie textile, faire disparaître d'une étoffe finie ou teinte les défauts qui apparaissent sous forme de barres longitudinales ou transversales.

débarreur, euse [debarœr, -øz] n. et adj. (de *débarrer ;* 1870, Larousse). Ouvrier, ouvrière qui débarre les étoffes.

débat [deba] n. m. (déverbal de *débattre ;* XIII[e] s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XV[e] s. ; sens 3, fin du XIX[e] s.). **1.** *Class.* Contestation, dispute plus ou moins violente : *Petits princes, videz vos débats entre vous* (La Fontaine). *Il veut sur nos débats conférer avec moi* (Corneille). || **2.** Examen contradictoire, discussion d'une question, de manière suivie, par deux ou plusieurs interlocuteurs : *Le vieil ordre européen expire ; nos débats actuels paraîtront des luttes puériles aux yeux de la postérité* (Chateaubriand). *C'était indiqué, en quelques mots, tout le grand débat sur la ligne de conduite de la France* (Bainville). *Ouvrir, soulever, trancher un débat.* || **3.** *Fig.* État psychologique d'une personne qui a un problème grave à résoudre et délibère sur la conduite à tenir : *Un débat de conscience. Sans qu'elle pût deviner ses pensées, elle le sentait la proie d'un débat intérieur* (Martin du Gard).
• SYN. : **2** *controverse, démêlé, dispute* (vx), *palabre, polémique, querelle ;* **3** *conflit, lutte.*

◆ **débats** n. m. pl. (sens 1, début du XIX[e] s. ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir). **1.** Discussions organisées des assemblées politiques : *Ouvrir, reprendre, diriger les débats.* || **2.** Procès se déroulant devant un tribunal.
• SYN. : **1** *séance.*

debater [debatœr] n. m. (mot angl. signif. « controversiste », de *to debate,* débattre, discuter [franç. *débattre*] ; 1830, *Revue britannique*). Orateur qui défend une thèse avec habileté : *Un brillant debater.*

débâter [debɑte] v. tr. (de *dé-* et de *bât ;* 1474, *Mystère de l'Incarnation*). Débarrasser une bête de son bât : *Débâter un âne.*

débâtir [debɑtir] v. tr. (de *dé-* et de *bâtir ;* XIII[e] s., aux sens 1-2). **1.** Démolir, défaire ce qu'on avait bâti ou monté : *Quelle rage est la sienne de bâtir et de débâtir* (Sévigné). || **2.** En couture, enlever d'un travail achevé les coutures provisoires en points de bâti : *Débâtir un corsage.*

débâtissage [debɑtisaʒ] n. m. (de *débâtir ;* 1929, Larousse). Action qui consiste soit à démonter une pièce ou un vêtement montés au point de bâti, soit à enlever les bâtis d'un ouvrage cousu et fini.

débattement [debatmɑ̃] n. m. (de *dé-* et de *battement ;* milieu du XX[e] s., aux sens 1-2). **1.** Mouvement d'un essieu de part et d'autre de sa position moyenne par rapport au châssis, dû à la flexibilité de la suspension. || **2.** Valeur maximale du déplacement correspondant.

débattre [debatr] v. tr. (de *dé-* et de *battre ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « battre fortement » ; sens actuels, fin du XII[e] s.). [Conj. **48.**] **1.** *Class.* Contester vivement : *Ce titre par aucun ne leur est débattu* (Molière). || **2.** Discuter une question, de façon contradictoire, entre deux ou plusieurs interlocuteurs : *Débattre les conditions d'un contrat, d'une vente. Il débat longtemps son prix et finit par le payer six écus* (Nerval).
• SYN. : **2** *délibérer, marchander, négocier.*

◆ v. tr. ind. **[de, sur]** (XIII[e] s.). *Débattre de quelque chose, sur quelque chose,* en faire l'objet d'une discussion, l'examiner contradictoirement.

◆ **se débattre** v. pr. (sens 1-2, XIII[e] s.). **1.** Lutter, faire des efforts violents pour se dégager, se défendre contre quelqu'un ou contre quelque chose : *Ce fut un cheval tout sanglant qui se débattait sur la terre labourée* (Stendhal). || **2.** *Fig.* Être en proie à des difficultés matérielles ou morales et chercher à y échapper : *Se débattre contre la maladie, la misère. Je me débats, lié par cette impuissance atroce qui nous paralyse dans les songes* (Maupassant).
• SYN. : **1** *s'agiter, se démener ;* **2** *batailler, se battre, combattre, lutter.*

débauchage [deboʃaʒ] n. m. (de *débaucher ;* 1900, Larousse). **1.** Action de faire abandonner à un salarié son poste de travail : *Se plaindre du débauchage de son personnel par une entreprise concurrente.* || **2.** Mise à pied ou licenciement de travailleurs par la direction d'une entreprise.
• SYN. : **2** *renvoi.* — CONTR. : **2** *embauchage, embauche.*

débauche [deboʃ] n. f. (déverbal de *débaucher ;* 1499, Gringore, au sens 1 ; sens 2, 1656, Racan ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Dérèglement des mœurs, usage immoral des plaisirs sensuels : *La débauche est un abus réfléchi et volontaire du plaisir* (Joubert). *Elle s'arrangeait pour lui rendre toute folie, toute débauche impossible* (Balzac). || **2.** *Class.* Petite réjouissance que l'on s'offre, repos, promenade, etc. (sans nuance défavorable) : *Le petit Coulanges m'a mandé je ne sais quoi d'un très bon dîner qu'il a fait chez vous [...] : il faut toujours me dire ces sortes de débauches* (Sévigné). || **3.** *Fig.* Usage déréglé et excessif de quelque chose : *Débauche d'esprit, d'imagination. La prière a ses débauches, la mortification son délire* (Flaubert). || Fig. *Une débauche de,* une profusion, une abondance excessive de : *Des débauches de blancheur* (Gautier). *Une véritable débauche de balcons, de vérandas, de minarets* (Baudelaire).
• SYN. : **1** *débordement, dépravation, dérèglement, dévergondage, dissolution, libertinage, licence, luxure, stupre ;* **3** *délire, luxe, orgie, prodigalité, profusion.*

◆ **débauches** n. f. pl. (1666, Molière). Actes de débauche : *Il avait mené une vie bruyante de débauches* (Flaubert).

débauché, e [deboʃe] n. et adj. (part. passé de *débaucher ;* 1549, R. Estienne). Qui se livre à la débauche ; qui vit dans l'inconduite : *Débauché jusqu'à la folie | Et dans les cabarets vivant au jour le jour* (Musset).
• SYN. : *bambocheur* (fam.), *cavaleur* (fam.), *coureur, dévergondé, dissolu, libertin, noceur* (fam.), *paillard, roué, sauteur* (fam.), *viveur.*

débaucher [deboʃe] v. tr. (de *dé-* et de *bauch,* forme anc. de *bau,* poutre, proprem. « dégrossir du bois pour en faire des poutres, fendre, séparer » ; fin du XII[e] s., au sens fig. de « disperser [des gens] » ; sens I, 1, 1469, Bartzsch ; sens I, 2, v. 1460, Villon ; sens I, 3, 1812, Boiste ; sens II, 1, XV[e] s., puis 1538, R. Estienne ; sens II, 2, 1687, Racine).

I. 1. *Class.* Provoquer la défection de quelqu'un, le détourner de ses engagements : *Il débauchait par promesses et par argent les troupes mêmes de l'empire* (Fléchier). || **2.** Détourner des ouvriers de leur travail, les inciter à abandonner leur emploi : *Chaval était arrivé le premier, débauchant les camarades, les convainquant [...] qu'il fallait demander une augmentation* (Zola). || **3.** Mettre à pied, licencier du personnel, généralement par manque de travail.

II. 1. *Class.* et *littér.* Corrompre quelqu'un, l'entraîner à l'inconduite, à la débauche : *On doit punir sévèrement ceux qui font métier de débaucher des filles et femmes* (Furetière). *Elle avait vu Jérôme débaucher ses bonnes une à une, enjôler ses amies* (Martin du Gard). || **2.** *Fam.* et *ironiq.* Détourner quelqu'un de ses occupations, de ses obligations, en l'invitant à un divertissement : *Je me suis laissé débaucher par M. Félix pour aller demain avec le roi à Maintenon* (Racine).
• SYN. : **I, 3** *congédier, remercier, renvoyer.*

◆ **se débaucher** v. pr. (1541, Calvin). *Class.* Se jeter dans la débauche : *Les esprits se débauchent aussi bien que les corps, ils se jettent dans le libertinage* (Furetière).

débaucheur, euse [deboʃœr, -øz] n. (de *débaucher ;* v. 1534, Bonaventure Des Périers). *Vx.* Personne qui débauche.

débecqueter [debɛkte] v. tr. (de *dé-* et de *bec,* au sens de « gueule » ; 1883, au sens de « vomir », et 1892, au sens actuel, G. Esnault). [Conj. **4 a.**] *Pop.* Dégoûter. (On écrit aussi DÉBECTER.)

débellatoire [debɛlatwar] adj. (bas lat. *debellatorius,* propre à dompter, de *debellatum,* supin de *debellare,* soumettre par les armes, de *de-,* préf. marquant l'achèvement, et de *bellare,* faire la guerre, dér. de *bellum,* guerre ; 1870, Larousse). *Vx.* Propre à un triomphateur ; de victoire : *Il écoutait, extasié, ces cris de triomphe* [...] *et ces apostrophes débellatoires* (Huysmans).

débeller [debɛle] v. tr. (lat. *debellare* [v. DÉBELLATOIRE] ; v. 1361, Oresme). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Vaincre complètement : *Il me semble qu'il y a bien des créanciers à débeller avant que vous puissiez profiter de la succession* (Sévigné).

débenzolage [debɛ̃zɔlaʒ] n. m. (de *débenzoler ;* 1922, Larousse). Opération qui consiste à ôter le benzol du gaz, soit par lavage à l'huile, soit par adsorption au charbon actif.

débenzoler [debɛ̃zɔle] v. tr. (de *dé-* et de *benzol ;* 1922, Larousse). Enlever le benzène du gaz de houille.

débet [debɛ] n. m. (mot lat. signif. « il doit », 3e pers. du sing. de l'indic. prés. du v. *debere,* devoir ; 1441, *Dict. général*). **1.** Somme qui reste due au fisc au moment où un compte est arrêté. || **2.** Somme dont un comptable public est déclaré débiteur.

débiffer [debife] v. tr. (de *dé-* et de *biffer,* détruire, anéantir [en anc. franç.] ; XIV^e s., Godefroy). *Vx* et *fam.* Mettre en mauvais état : *L'île de Tariffe, | Que l'océan ronge et débiffe* (Saint-Amant). *De cela, elle n'a cure ; elle s'est présentée amaigrie, débiffée par les docteurs qui la médicamentaient* (Chateaubriand).

débile [debil] adj. (lat. *debilis,* faible ; XIII^e s., aux sens 1-3). **1.** Qui est faible de constitution ; qui manque de force physique : *Un enfant débile. Les armes modernes mettent la mort à la disposition de la main la plus débile* (Chateaubriand). || *Spécialem.* En botanique, se dit d'une plante dont la tige est trop grêle pour se soutenir sans appui : *Un arbrisseau débile.* || **2.** *Fig.* Qui manque de vigueur intellectuelle ou morale : *Prends en pitié surtout ma débile raison | Et ce désespoir qui la gagne* (Apollinaire). || **3.** *Fig.* et *littér.* Se dit de ce qui manque de puissance, d'intensité, d'efficacité, etc. : *Je demeurai en dehors, tremblant à tous les bruits que j'entendais : quand on entrouvait la porte, j'apercevais la clarté débile d'une veilleuse qui s'éteignait* (Chateaubriand). *La presse est trop débile encore* (Hugo).

● SYN. : **1** *affaibli, asthénique, chétif, déficient, délicat, fragile, frêle, lymphatique, maladif, malingre, rachitique, souffreteux ;* **2** *défaillant, faible.* — CONTR. : **1** *fort, musclé, robuste, solide, vigoureux ;* **2** *énergique, ferme, résolu.*

◆ n. (XX^e s.). *Débile mental,* arriéré mental.

débilement [debilmɑ̃] adv. (de *débile ;* fin du XV^e s., Godefroy). De façon débile.

débilitant, e [debilitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *débiliter ;* XVI^e s., Godefroy, aux sens 1-2). **1.** Qui débilite : *Un climat débilitant.* || **2.** *Fig.* Décourageant, démoralisant : *Une débilitante succession d'échecs.*

● SYN. : **1** *affaiblissant, anémiant, épuisant ;* **2** *déprimant, désespérant.*

débilitation [debilitasjɔ̃] n. f. (lat. *debilitatio,* affaiblissement, de *debilitatum,* supin de *debilitare* [v. DÉBILITER] ; 1304, Godefroy). Diminution de la vigueur physique et mentale, en principe passagère : *La comtesse, dont la santé ne s'améliorait pas et présentait de plus en plus les symptômes de cette débilitation si commune maintenant* (Barbey d'Aurevilly).

débilité [debilite] n. f. (lat. *debilitas,* faiblesse, de *debilis,* débile ; fin du XIII^e s., A. du Mont-Cassin, aux sens 1-2). **1.** État d'une personne débile, ou de ce qui, en elle, est débile : *La débilité d'un vieillard, du corps, de la raison. J'attribuais, à présent que mes poumons étaient guéris, cette hyperesthésie à ma débilité nerveuse, reliquat de la maladie* (Gide). || *Débilité mentale,* en termes de psychiatrie, trouble congénital constitué par un développement tardif et incomplet de l'intelligence. || **2.** *Fig.* et *littér.* Extrême faiblesse de quelque chose : *La débilité du pouvoir* (Littré).

● SYN. : **1** *adynamie, affaiblissement, asthénie, atonie, déficience, faiblesse ;* **2** *fragilité.* — CONTR. : **1** *énergie, force, puissance, robustesse, verdeur, vigueur ;* **2** *fermeté, solidité.*

débiliter [debilite] v. tr. (lat. *debilitar,* affaiblir, de *debilis,* débile ; fin du XIII^e s., A. du Mont-Cassin, aux sens 1-2). **1.** Diminuer les forces physiques, déprimer : *Un régime, un climat qui débilite.* || **2.** *Class.* et *fig.* Affaiblir : *Crois-tu qu'aimant Daphnis, le titre de son père | Débilite ma force, ou rompe ma colère ?* (Corneille).

● SYN. : **1** *affaiblir, anémier, épuiser.* — CONTR. : **1** *fortifier, réconforter, reconstituer, revigorer, tonifier, vivifier.*

débillarder [debijarde] v. tr. (de *dé-* et de *billard,* au sens de « pièce de bois » ; 1752, Trévoux). Tailler une pièce de bois ou une pierre pour lui donner une forme courbe : *Débillarder un limon d'escalier.*

débinage [debinaʒ] n. m. (de *débiner ;* 1837, Vidocq, aux sens 1-2). **1.** *Pop.* Action de débiner, de dénigrer quelqu'un ou quelque chose : *Ils se sont mis à deux, Danjou et lui, pour cette partie de débinage très reçue dans la société. Et ils en savent, et ils en racontent* (Daudet). *André voulut le contredire par un débinage systématique des promenades qu'il vantait* (Huysmans). || **2.** *Pop.* Propos malveillant : *On commence à en avoir plein le dos de tes débinages* (Benoit).

● SYN. : **1** *calomnie, clabauderie, critique, dénigrement ;* **2** *cancan* (fam.), *potin* (fam.), *ragot* (fam.).

débine [debin] n. f. (déverbal de *biner ;* 1808, d'Hautel). *Pop.* État misérable auquel est réduite une personne démunie d'argent : *Ce brave commandant, une victime des Bourbons, qui était fait pour être général, et qu'est dans la débine* (Balzac). *Il parvenait à trouver dans sa « débine » une sombre jubilation* (Carco).

● SYN. : *dèche* (pop.), *mouise* (pop.), *purée* (pop.). — CONTR. : *aisance, opulence, richesse.*

1. débiner [debine] v. tr. (origine incertaine, peut-être de *dé-* et de *biner,* sarcler ; fin du XVIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau). **1.** *Pop.* Chercher à discréditer quelqu'un ou quelque chose par des propos malveillants ou calomnieux : *Elle vous injurie du matin au soir* [...], *débine son mari chez les fournisseurs* (Maupassant). *Je ne veux pas, grondait Hubert, que l'on débine devant moi l'admirable bonhomme qu'est le président Wilson* (Duhamel). || **2.** Pop. *Débiner le truc,* dévoiler le secret de quelque chose.

● SYN. : **1** *calomnier, clabauder, déblatérer sur* (fam.), *dénigrer, éreinter* (très fam.), *esquinter* (très fam.), *médire.*

2. débiner (se) [sədebine] v. pr. (origine obscure, mot probablem. différent de *débiner* 1 ; 1852, G. Esnault). *Pop.* Prendre la fuite : *Ce soir, c'est le dernier délai pour les étrangers qui se débinent* (Martin du Gard).

débineur, euse [debinœr, -øz] n. (de *débiner* 1 ; 1875, G. Esnault). *Pop.* Personne qui se livre habituellement à des critiques malveillantes : *Débineurs, combineurs, comme dans la plus sale garnison du temps de paix* (Romains).

débirentier [debirɑ̃tje] n. m. (de *débit* et de *rentier ;* XVI^e s.). Celui qui doit une rente. (S'oppose à *crédirentier.*)

1. débit [debi] n. m. (déverbal de *débiter* 1 ; 1565, *Coutumier général,* aux sens II, 1-2 ; sens I, 1771, Trévoux ; sens II, 3, 1829, Boiste ; sens III, 1, 1838, Acad. ; sens III, 2-3, 1669, Widerhold).

I. Action de débiter, de découper les bois en grumes selon certaines normes conformes aux usages du commerce et de l'industrie : *Le débit d'un chêne.* (En ce sens, on dit aussi DÉBITAGE.)

II. 1. *Class.* Vente : *Afin qu'il* [l'âne] *fût plus frais et de meilleur débit, | On lui lia les pieds, on vous le suspendit* (La Fontaine). || **2.** Écoulement de certaines marchandises, vendues au détail, de façon continue et généralement rapide ; ce qui est ainsi vendu : *Une boutique qui a un gros débit.* || **3.** Magasin où se fait cette vente : *Débit de tabac, de boissons.* || Vx. *Débit de prunes,* lieu où l'on vendait des fruits à l'eau-de-vie, des liqueurs : *Les brasseries à femmes, les garnis d'étudiants, tous les débits de prunes de la rue Racine et du « Boul Mich' »* (Daudet).

III. 1. Quantité de liquide, de gaz, d'électricité fournie par une source quelconque pendant l'unité de temps : *Débit d'un robinet, d'une canalisation.* || *Débit d'un cours d'eau,* volume d'eau qui s'écoule en une seconde en un point donné de son cours. || Par extens. *Débit d'une arme,* nombre de coups qu'elle tire par minute. || **2.** *Class.* et *fig.* Action d'exposer, de raconter quelque chose : *Le récit des fausses nouvelles, les vagues réflexions sur le gouvernement présent, le débit des beaux sentiments* (La Bruyère). || **3.** *Fig.* Manière de parler, de lire, de réciter : *L'organe sonore, le débit majestueux prêtaient une apparence de force à ses moindres paroles* (Martin du Gard).

• SYN. : **II, 2** *vente.* || **III, 3** *diction, élocution, parole, verbe.*

2. débit [debi] n. m. (lat. *debitum,* dette, part. passé neutre substantivé de *debere,* devoir ; 1723, Savary des Bruslons). Compte des sommes qu'une personne doit à une autre : *Porter un achat au débit d'un client.* || *Spécialem.* En comptabilité, partie d'un compte où sont inscrites les sommes remises au titulaire du compte.

• CONTR. : *avoir, crédit.*

débitable [debitabl] adj. (de *débiter* ; 1863, Littré). Qui peut être débité, découpé selon certaines normes.

débitage [debitaʒ] n. m. (de *débiter* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens de « vente au détail » ; sens actuel, 1794, Lallement). Action de débiter des bois, des pierres.

débitant, e [debitɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *débiter* 1 ; 1730, Savary des Bruslons). *Vx.* Commerçant qui tient un commerce de détail. || *Spécialem.* Personne qui tient un débit de tabac ou de boissons.

1. débiter [debite] v. tr. (de *dé-* et de *bitte,* billot : proprem. « faire des bittes » ; v. 1340, Tobler-Lommatzsch, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1694, Th. Corneille [pour de la pierre], et 1863, Littré [pour de la viande] ; sens II, 1-2, milieu du XV^e s. ; sens III, 1-2, 1838, Acad. ; sens III, 3-4, 1608, M. Régnier).

I. 1. Découper le bois en pièces (planches, madriers, etc.) propres à être utilisées : *Aussi, sûr d'y trouver toujours son compte, se pressait-il fort peu de débiter un bois qu'il avait payé si peu cher* (Gide). || **2.** *Par extens.* Découper, détailler une autre matière en vue de sa vente ou de son emploi : *Débiter la pierre. Débiter un bœuf. C'est comme si l'on disait : « Voici la Vénus de Milo, je vais la débiter en pavés »* (Claudel).

II. 1. *Class.* Vendre : *Quand il* [ce livre] *se débitera, priez M*[me] *de La Fayette* [...] *d'en demander un pour vous* (Sévigné). || **2.** Vendre une marchandise au détail : *Débiter du vin. Une buvette qui débite des rafraîchissements.* || *Spécialem.* Vendre facilement et rapidement. || Fam. et vx. *Il débite bien sa marchandise,* il sait mettre en valeur ce qu'il dit.

III. 1. Laisser s'écouler, fournir une certaine quantité d'un fluide (liquide, gaz, électricité) en un temps donné : *À son embouchure, le Mississippi débite environ 20 000 mètres cubes par seconde.* || **2.** *Par anal.* En parlant d'une machine, d'une usine, fournir une certaine production en un temps donné. || **3.** *Class.* et *fig.* Exposer, raconter : *Tous ces blondins sont agréables et débitent fort bien leur fait* (Molière). || *Auj. et péjor.* Dire, réciter en public, d'une façon mécanique ou monotone : *Débiter des vers.* || **4.** *Péjor.* Raconter sans réflexion, de façon souvent prétentieuse, des choses fausses ou déplacées : *Il débitait des galanteries superlatives, moitié vraies, moitié moqueuses* (Gautier). [M. Bovary père] *débitait des galanteries d'estaminet à une jeune paysanne blonde* (Flaubert). *Ton frère a pu te débiter tous les mensonges qu'il a voulu ; avec toi, il avait beau jeu ! Mais, avec moi, ce sera une autre affaire* (Martin du Gard). *Pendant qu'il me débitait ces fadaises, j'ai entendu du bruit dans le salon voisin* (Duhamel).

• SYN. : **I, 2** *dépecer, équarrir.* || **III, 4** *conter, déballer* (pop.), *dégoiser* (pop.), *proférer, servir* (fam.), *sortir* (très fam.).

2. débiter [debite] v. tr. (de *débit* 2 ; 1723, Savary des Bruslons, aux sens 1-2). **1.** Inscrire, porter au débit d'un compte : *Débiter un article.* || **2.** Rendre quelqu'un débiteur d'une somme que l'on inscrit au débit de son compte : *Débiter un client d'un achat.*

• CONTR. : **1** et **2** *créditer.*

1. débiteur, euse [debitœr, -øz] n. (de *débiter* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens de « celui qui vend au détail » ; sens I, 1-2, 1690, Larousse ; sens II, 1690, Furetière).

I. 1. Ouvrier qui procède au débitage des bois, sur le chantier ou en atelier. || **2.** Ouvrier qui débite les blocs d'ardoise ou la roche abattue en carrière.

II. *Péjor.* Personne qui tient des propos incroyables ou surprenants : *Lorsque le débiteur de ces imperturbables assertions descend de la tribune et va s'asseoir impassible à sa place, vous le suivez du regard* (Chateaubriand). *Un débiteur de fausses nouvelles.*

◆ **débiteuse** n. f. (1960, Larousse). Engin destiné au sciage du marbre ou du granite : *Débiteuse à lames.*

2. débiteur, trice [debitœr, -tris] n. (lat. *debitor,* débiteur, de *debitum,* supin de *debere,* devoir ; début du XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Personne qui a une dette envers une autre : *Un débiteur insolvable.* || **2.** *Fig.* Personne qui a une obligation morale, une dette de reconnaissance envers une autre : *Après ce que vous avez fait pour moi, je me sentirai toujours votre débiteur.*

• CONTR. : **1** *créancier, créditeur ; prêteur.*

◆ adj. (1863, Littré). *Compte débiteur,* compte où le total des débits excède celui des crédits. || *Solde débiteur,* solde d'un compte débiteur.

débitmètre [debimɛtr] n. m. (de *débit* et de *-mètre,* du gr. *metron,* mesure ; 1948, Larousse). Appareil de contrôle, de mesure ou de réglage du débit d'un fluide, liquide ou gaz, qui s'écoule dans une tuyauterie.

déblai [deblɛ] n. m. (déverbal de *déblayer ;* 1694, Th. Corneille [au sens fig. de « débarras », 1642, Oudin]). Action de déblayer ; ouvrage fait en déblayant. || *Spécialem.* Action d'enlever des terres pour niveler, ou pour abaisser le niveau du sol : *Travaux de déblai. Talus en déblai.* || Fig. et vx. *C'est un bon déblai,* c'est un bon débarras.

◆ **déblais** n. m. pl. (milieu du XVIII^e s., Buffon). Matériaux extraits en déblayant.

déblaiement [deblɛmɑ̃] n. m. (de *déblayer ;* 1301, Godefroy, écrit *desblafviement ; déblaiement,* 1775, Grignon). Action de déblayer, surtout un lieu encombré accidentellement : *Le déblaiement d'une voie ferrée, d'une route.*

déblatérer [deblatere] v. intr. [**contre**] (lat. *deblatere,* dire en bavardant, à tort et à travers, de *de-,* préf. marquant l'intensité, et de *blaterare,* babiller, d'origine onomatopéique ; 1798, Acad.). [Conj. **5 b.**] Parler longtemps et avec violence contre quelqu'un ou contre quelque chose : *Elle* [M[me] de Coislin] *donnait cependant à dîner par hasard ; mais elle déblatérait contre le café, que personne n'aimait, suivant elle, et dont on n'usait que pour allonger le repas* (Chateaubriand). *Sur ce, le petit homme se mit à déblatérer contre son gendre, ce Suisse au sang lourd qui passait sa vie dans son bureau à chercher des mécaniques, refusait d'accompagner sa jeune femme dans le monde* (Daudet).

• SYN. : *dénigrer, éreinter* (très fam.), *esquinter* (très fam.), *fulminer contre, invectiver contre, pester contre* (fam.), *tempêter contre* (fam.), *vitupérer contre.*

déblayage [deblɛjaʒ] n. m. (de *déblayer ;* av. 1869, Sainte-Beuve). Action de déblayer, d'enlever des objets inutiles ou gênants (surtout au fig.) : *Ah ! quand on a vu de ces déblayages et les balances symboliques fonctionner avec cette dextérité, on garde une forte idée de la Justice* (Daudet).

déblayer [debleje] v. tr. (de *dé-* et de *blé,* proprem. « récolter du blé », d'où « enlever des matériaux » ; v. 1265, *Livre de jostice,* écrit *desbleer,* au sens de « moissonner » ; sens 1, 1311, Godefroy, écrit *desblaver* [*desbloyer,* 1388, Godefroy ; *déblayer,* 1573, Du Puys] ; sens 2, 1611, Cotgrave [*le terrain,* 1845, Bescherelle] ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 4, 1870, Larousse). [Conj. **2b.**] **1.** Dégager un lieu en ôtant ce qui l'encombre ou l'obstrue (gravats, décombres, déblais, etc.) : *Déblayer une cave. Déblayer une route après un éboulement. C'est lord Elgin qui a fait ouvrir ce monument et déblayer les terres* (Chateaubriand). ‖ *Spécialem.* Enlever des terres pour abaisser le niveau du sol (par opposition à *remblayer*). ‖ **2.** *Fam.* Faire évacuer un lieu des personnes qui l'occupent : *Déblayer une place en repoussant les manifestants.* ‖ Fig. *Déblayer le terrain,* écarter les premiers obstacles avant de s'engager dans une entreprise ou d'aborder l'essentiel d'une question : *Les écrivains qui ont un but doivent toujours déblayer le terrain* (Balzac). ‖ **3.** *Fam.* Faire un premier travail de classement, de mise en ordre, avant une étude plus approfondie : *Méjean fait à lui tout seul toute la besogne du cabinet, déblaie les dossiers* (Daudet). ‖ **4.** *Fig.* Au théâtre, dire rapidement les parties ternes de son rôle pour faire valoir les meilleurs passages.

• Syn. : **1** *débarrasser, nettoyer ;* **2** *dégager, libérer.* — Contr. : **1** *embarrasser, encombrer.*

déblocage [deblɔkaʒ] n. m. (de *débloquer ;* 1819, Boiste). Action de débloquer (au pr. et au fig.) : *Le déblocage d'un écrou, d'un frein. Le déblocage des crédits.*

• Rem. On dit aussi DÉBLOQUEMENT (1838, Acad.).

débloquer [deblɔke] v. tr. (de *dé-* et de *bloquer ;* 1588, Vaultier, comme v. intr., au sens de « se dégager d'un blocus » ; comme v. tr., au sens I, 1, 1611, Cotgrave ; sens I, 2-3, 1929, Larousse ; sens I, 4, 1900, Larousse ; sens I, 5, av. 1850, Balzac [pour un compte en banque, 1948, Larousse] ; sens II, 1754, *Encyclopédie*).

I. 1. *Vx.* Dégager du blocus une place ou des troupes assiégées par l'ennemi. ‖ **2.** Dégager, desserrer ce qui est bloqué : *Débloquer un écrou.* ‖ **3.** *Spécialem.* Remettre en marche un mécanisme, un mouvement accidentellement bloqué : *Débloquer une serrure.* ‖ **4.** Dégager, remettre en service une voie de communication où la circulation a été interrompue : *Il a fallu une heure pour débloquer l'autoroute à la suite d'un accident.* ‖ **5.** *Fig.* Lever l'interdiction de transporter ou de vendre des denrées, de disposer de crédits, de faire des opérations bancaires, etc. ‖ *Débloquer un compte en banque,* permettre à son titulaire d'en disposer de nouveau librement. ‖ *Débloquer des crédits,* permettre d'employer des sommes prévues à un budget et dont l'usage était provisoirement bloqué.

II. En termes d'imprimerie, enlever une lettre bloquée et la remplacer par le caractère convenable.

• Syn. : **I, 4** *libérer, rouvrir.*

◆ v. intr. (1915, G. Esnault). *Pop.* Dire des choses stupides ou ineptes.

• Syn. : *dérailler* (fam.), *divaguer, radoter* (fam.).

débobiner [debɔbine] v. tr. (de *dé-* et de *bobine ;* 1928, Larousse). Dérouler ce qui était en bobine. ‖ *Spécialem.* Démonter les enroulements d'une machine ou d'un moteur électrique.

déboire [debwar] n. m. (de *dé-* et de *boire ;* 1468, Chastellain, au sens 1 ; sens 2, XVIe s., Littré). **1.** *Class.* Arrière-goût désagréable que laisse une boisson : *Un auvernat fumeux, qui* [...] | *N'avait rien qu'un goût plat et qu'un déboire affreux* (Boileau). ‖ **2.** *Fig.* Déception amère et, *par extens.,* échec, revers, malheur (le plus souvent au plur.) : *Ils dénigrèrent* [...] *tout le genre humain, comme des gens qui ont subi de grands déboires* (Flaubert). *Il racontait les difficultés, les déboires qu'il avait rencontrés dans l'affaire du Michoacan* (Duhamel).

• Syn. : **2** *amertume, chagrin, déconvenue, déplaisir, désagrément, désappointement, désillusion, ennui, épreuve, mécompte.* — Contr. : **2** *bonheur, chance, contentement, joie, plaisir, réussite, satisfaction, succès.*

déboisage [debwazaʒ] n. m. Action d'enlever les poteaux de soutènement d'une taille ou d'une galerie de mine.

déboisement [debwazmɑ̃] n. m. (de *déboiser ;* 1842, Mozin). Action de déboiser ; résultat de cette action : *Le déboisement est une cause d'érosion.*

déboiser [debwaze] v. tr. (de *dé-* et de *boiser ;* 1842, Mozin [au part. passé dès le début du XIXe s.]).

I. Dégarnir un terrain de ses arbres, une contrée de ses bois, de ses forêts.

II. Opérer le déboisage d'une mine.

• Contr. : *boiser, reboiser.*

◆ **se déboiser** v. pr. (1870, Larousse). Perdre sa couverture boisée : *La montagne se déboise.*

déboîtement [debwatmɑ̃] n. m. (de *déboîter ;* 1530, Palsgrave, au sens 1 ; sens 2, 1826, Mozin ; sens 3, 1948, Larousse). **1.** Déplacement d'un os hors de son articulation. ‖ **2.** En termes militaires, sortie d'une fraction de troupe de l'alignement d'une colonne. ‖ **3.** Pour une voiture, un automobiliste, le fait de sortir d'une file de circulation.

• Syn. : **1** *luxation.*

déboîter [debwate] v. tr. (de *dé-* et de *boîte ;* milieu du XVIe s., aux sens 1-2). **1.** Faire sortir de sa place un objet encastré dans un autre : *Déboîter une porte de ses gonds.* ‖ **2.** Faire sortir un os de son articulation : *Le choc lui a déboîté l'épaule.*

• Syn. : **2** *démettre, désarticuler, disloquer, luxer.*

◆ v. intr. (1870, Larousse). Sortir d'un alignement, en parlant de troupes. ‖ Sortir d'une file de circulation, en parlant d'un véhicule.

◆ **se déboîter** v. pr. (1730, Rollin). Sortir de l'articulation, en parlant d'un os : *Depuis son accident, son genou se déboîte fréquemment.* ‖ *Se déboîter une articulation,* se donner une luxation : *Il s'est déboîté l'épaule.*

débonder [debɔ̃de] v. tr. (de *dé-* et de *bonde ;* XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Ouvrir en retirant la bonde : *Débonder un tonneau.* ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Épancher : *Il faut, comme dit l'autre, que je débonde mon cœur* (Molière).

◆ v. intr. (av. 1665, *Muse normande*). *Vx.* Se répandre en abondance et avec rapidité (au pr. et au fig.) : *Le lac a débondé. Toute l'histoire intime de Paris débonderait au dessert* (Goncourt).

◆ **se débonder** v. pr. (milieu du XVIe s., Amyot). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Laisser s'épancher brusquement et sans réserve des sentiments que l'on contenait : *Elle se débonda d'abord par ses sanglots* (Quinault). *Et il se débonda, vida son cœur gros de rancunes contre l'ingratitude de ses compatriotes* (Daudet).

débondoir [debɔ̃dwar] n. m. (de *débonder ;* XXe s.). Outil de tonnelier.

débonnaire [debɔnɛr] adj. (contraction *de de bon[ne] aire* [*aire* étant souvent masc. au Moyen Âge] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *de bon aire* [*débonnaire,* XIIe s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** *Class.* De bonne nature, généreux : [César], *tout débonnaire, au milieu du sénat,* | *A vu trancher ses jours par un assassinat* (Corneille). ‖ **2.** D'une bonté qui dégénère en faiblesse : *Des parents débonnaires.*

• Syn. : **2** *accommodant, bienveillant, bonasse, bonhomme, brave, coulant* (fam.), *indulgent.*

débonnairement [debɔnɛrmɑ̃] adv. (de *débonnaire ;* v. 1175, Chr. de Troyes). D'une manière débonnaire.

débonnaireté [debɔnɛrte] n. f. (de *débonnaire ;* v. 1265, *Livre de jostice,* au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** *Class.*

et *littér.* Noblesse de nature, générosité d'âme : *Cet homme est plein de débonnaireté* (Acad., 1694). *La débonnaireté est vertu de lion et de roi* (Hugo). *Je lui conseille d'être aussi réservé que possible et de n'édicter de règles qu'avec débonnaireté* (Duhamel). || **2.** Bonté poussée jusqu'à la faiblesse : *Marneffe témoignait néanmoins une confiance en son directeur qui dégénérait en une débonnaireté presque ridicule* (Balzac).

débord [debɔr] n. m. (déverbal de *déborder ;* 1558, J. du Bellay, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, v. 1570, Carloix). **1.** *Vx* et *dialect.* Élévation du niveau des eaux d'un cours d'eau due à une crue subite. || **2.** Partie d'une médaille ou d'une pièce de monnaie qui va de la légende à la circonférence. || **3.** *Fig.* et *littér.* Profusion subite : *Elle pleura longtemps sur son épaule* [...], *avec un débord de plaintes, de paroles entrecoupées* (Daudet).

débordant, e [debɔrdɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *déborder ;* av. 1848, Chateaubriand, au sens 1 ; sens 2, 1955, Robert). **1.** Qui déborde ; qui ne peut être contenu : *Mais nous ne sommes que des gens d'imagination et de paroles débordantes, des trouveurs, des brodeurs, des improvisateurs féconds* (Daudet). *Un enthousiasme débordant. Être débordant de vie.* || **2.** Dans la langue militaire, qui vise à contourner un obstacle : *Manœuvre débordante.*

• SYN. : **1** *délirant, exubérant, fougueux, frénétique, impétueux, pétulant, véhément.* — CONTR. : **1** *calme, contenu, paisible, placide.*

débordement [debɔrdəmɑ̃] n. m. (de *déborder ;* XV^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 4, 1955, Robert [en sport, 1960, Larousse]). **1.** Le fait de déborder, de se déverser par-dessus ses bords, en parlant d'un cours d'eau : *Les débordements de la Loire sont fréquents.* || **2.** Écoulement, évacuation soudaine et abondante d'un liquide organique : *Un débordement de bile.* || **3.** *Fig.* Se dit de ce qui se répand en abondance, de façon subite et parfois avec violence : *Or çà, gentil capitaine, d'où vient ce débordement de belles paroles ?* (Hugo). *J'aime ces excès de santé, ces débordements de volonté qui s'inscrivent dans les œuvres comme le bitume enflammé dans le sol d'un volcan* (Baudelaire). *Elles se hâtent, un panier au bras, par la rue encombrée où les omnibus circulent avec peine dans ce débordement de peuple* (Daudet). *Un débordement de joie, d'injures.* || **4.** En termes militaires, action de déborder les forces adverses, de les contourner pour les attaquer sur les flancs et sur les arrières. || En termes de sport, franchir la défense adverse en la contournant.

• SYN. : **1** *crue, inondation ;* **3** *afflux, avalanche, débauche, déluge, exubérance, flot, profusion, surabondance, torrent.*

◆ **débordements** n. m. pl. (1538, R. Estienne). Désordres, excès dus au dérèglement des mœurs : *Puisque vous voulez à toute force ruiner votre santé et votre bourse, il est du devoir de vos supérieurs de mettre ordre à vos débordements* (Sue).

déborder [debɔrde] v. intr. (de *dé-* et de *bord ;* XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens 3, 1625, Stœr ; sens 4, 1870, Larousse ; sens 5, 1680, Richelet ; sens 6, 1694, Th. Corneille [« partir », en général, 1458, *Mystère du Vieil Testament*]). **1.** Se répandre par-dessus ses bords, en parlant d'un cours d'eau en crue : *Un fleuve qui déborde. Déjà l'eau jaillissait du plancher, débordait sur les dalles de fonte* (Zola). || Passer par-dessus les bords d'un récipient, en parlant d'un liquide : *La tasse était si pleine que le café débordait.* || **2.** Laisser échapper le trop-plein de son contenu, en parlant d'un récipient : *Verre, tasse qui déborde.* || Fig. *Faire déborder le vase,* abuser de la patience d'autrui, exagérer. || Fig. *La coupe déborde,* la mesure est comble. || Fig. *Cœur qui déborde,* qui ne peut plus contenir ses sentiments, qui s'épanche : *Mon cœur est trop plein, il déborde !* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* et *vx.* Se répandre subitement et avec violence : *Déborder en injures.* || **4.** *Déborder de* (avec un complément désignant des personnes ou des choses), être rempli en abondance de : *La ville déborde de touristes ;* au *fig.*, en parlant d'une personne, avoir en surabondance, ne pas pouvoir contenir : *Déborder d'ardeur, d'enthousiasme.* || **5.** Dépasser le bord de quelque chose, s'étendre au-delà d'une limite : *Des balcons qui débordent de la façade. Une buée montait de la rivière, débordait sur la campagne* (Martin du Gard). || **6.** S'éloigner du bord, pousser au large, en parlant d'un bateau : *Le canot a débordé du quai à deux heures.* || *Spécialem.* S'écarter du bord, en parlant des bois de flottage.

• SYN. : **4** *abonder, foisonner* (fam.), *fourmiller, grouiller* (pop.), *pulluler, regorger, surabonder ;* **5** *saillir ;* **6** *appareiller.* — CONTR. : **3** *se contenir ;* **4** *manquer ;* **5** *rentrer ;* **6** *aborder, accoster, amarrer.*

◆ v. tr. (sens I, 1, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens I, 2, 1636, Monet ; sens I, 3, 1643, Rotrou ; sens I, 4, 1769, Gohin ; sens I, 5, 1845, Bescherelle ; sens II, 1, 1680, Richelet [pour une jupe, un chapeau ; dès 1160, Benoît de Sainte-Maure, pour un bouclier] ; sens II, 2, 1863, Littré).

I. 1. *Class.* Faire passer par-dessus ses bords : *C'est la Seine en fureur qui déborde son onde | Sur les quais de Paris* (Malherbe). || **2.** Dépasser les bords, les limites de (au pr. et au fig.) : *De grands toits* [...] *qui débordent le mur de deux ou trois pieds* (Hugo). *Un grand fleuve de pleurs débordait son œil terne* (Banville). *Des vagues monstrueuses* [...] *débordent les rivages* (J. Gautier). || Fig. *Déborder une question, le cadre d'une question,* sortir du sujet, des limites prévues. || **3.** Contourner le dispositif ennemi pour l'attaquer sur ses flancs ou par-derrière. || **4.** *Fig.* Accabler, dépasser, en parlant d'une chose surabondante, envahissante : *La politique nous déborde, on la trouve partout* (Balzac). || *Fig.* Submerger, recouvrir : *Les flots de la Révolution le débordèrent, et sa mort a fait sa gloire* (Chateaubriand). || Fam. *Être débordé de travail,* ou, absol., *être débordé,* être accablé de travail, ne plus savoir où donner de la tête. || **5.** *Déborder une embarcation,* la pousser au large.

II. 1. Dégarnir de sa bordure : *Déborder une robe, un chapeau.* || **2.** *Déborder un lit,* et, par extens., *déborder un drap, une couverture,* tirer drap et couverture dont les bords sont glissés sous le matelas : *Alors, débordant les draps, et rejetant les couvertures, il se laissa glisser jusqu'à reposer la pointe des pieds nus sur ses pantoufles* (Gide). [On dit aussi, pronom. *se déborder en dormant.*]

• SYN. : **I, 2** *mordre sur, saillir, sortir, surplomber ;* **4** *écraser, envahir, inonder.*

◆ **se déborder** v. pr. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1553, *Bible Gérard*). **1.** *Class.* Se répandre par-dessus ses bords : *Nous allons voguer sur la belle Loire : elle est un peu sujette à se déborder, mais elle en est plus douce* (Sévigné) ; et au fig. : *Leur éloquence s'est débordée en invectives sanglantes* (Bossuet). || **2.** *Class.* et *fig.* Faire des excès : *Il n'est pas impossible de passer son temps sans se déborder* (Malherbe).

débosseler [debɔsle] v. tr. (de *dé-* et de *bosseler ;* 1838, Acad.). [Conj. **3 a.**] Rendre uni en faisant disparaître les bosses : *Débosseler une casserole.*

• SYN. : *aplanir.* — CONTR. : *bosseler.*

débotté [debɔte] n. m. (part. passé substantivé de *débotter ;* 1701, Furetière [*au débotté,* 1890, *Dict. général*]). L'instant où l'on ôte ses bottes, où l'on arrive : *Tu fais toujours quatre cents kilomètres et c'est pour prononcer, avant même le débotté, ce mot* [« politique »] *dont j'ai la plus grande horreur* (Duhamel). || *Au débotté,* à l'improviste : *Surprendre quelqu'un au débotté.*

• REM. On écrit aussi DÉBOTTER (1718, Acad.).

débotter [debɔte] v. tr. (de *dé-* et de *botter ;* 1596, Hulsius). Ôter les bottes de quelqu'un.

◆ **se débotter** v. pr. (fin du XII^e s., Reclus de Moiliens). Retirer ses bottes.

débouchage [debuʃaʒ] n. m. (de *déboucher* 1 ; 1870, Larousse). Action de déboucher une bouteille.

débouché [debuʃe] n. m. (part. passé substantivé de *déboucher* 2 ; 1723, Savary des Bruslons, aux sens 1-4 ; sens 5, début du

XVIII[e] s., Saint-Simon). **1.** Endroit où un lieu étroit (rue, défilé, canalisation, etc.) aboutit à un lieu plus vaste : *Le débouché d'une vallée.* || **2.** *Par anal.* Issue, voie qui assure l'exportation d'une marchandise : *Un pays industriel ne peut se passer d'un débouché sur la mer.* || **3.** *Par extens.* Possibilité de vendre un produit, d'exporter : *Les pays en voie d'industrialisation offrent des débouchés à l'industrie des pays développés.* || **4.** Lieu où une industrie, une nation a la possibilité d'écouler ses produits : *Créer des débouchés.* || **5.** *Fig.* Perspectives d'avenir offertes par une profession : *Les carrières scientifiques offrent de larges débouchés.*

• SYN. : **2** *ouverture, sortie ;* 4 *marché.*

débouchement [debuʃmɑ̃] n. m. (de *déboucher* 1 ; 1611, Cotgrave). Action de déboucher une canalisation, un orifice accidentellement bouchés.

1. déboucher [debuʃe] v. tr. (de *dé-* et de *boucher ;* fin du XIII[e] s., Joinville, au sens 1 ; sens 2, 1596, Hulsius ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Dégager ce qui est obstrué : *Déboucher un évier, un lavabo.* || **2.** Ouvrir en ôtant ce qui bouche ; enlever le bouchon de : *Déboucher une bouteille.* || **3.** Fig. et fam. *Déboucher quelqu'un,* lui ouvrir l'esprit.

• SYN. : **1** *désengorger, désobstruer.* — CONTR. : **1** *boucher, engorger, obstruer ;* **2** *boucher, reboucher.*

2. déboucher [debuʃe] v. intr. (de *dé-* et de *bouche ;* 1640, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, XX[e] s.). **1.** Sortir d'un lieu resserré, apparaître soudainement, en parlant d'une personne ou d'une chose en mouvement : *Tous les yeux sont fixés sur l'angle du quai d'Orsay par où doit déboucher le cortège* (Hugo). *Deux jeunes cavaliers débouchent d'une rue étroite* (France). || **2.** *Par extens.* Aboutir en un lieu plus large, y avoir son issue : *La rue débouche sur la place.* || *Spécialem.* En parlant d'une rivière, d'un fleuve, déverser ses eaux dans un cours d'eau plus important, dans un lac, dans la mer. || **3.** Fig. *Déboucher sur,* conduire à une conséquence nécessaire, en parlant d'une théorie, d'une doctrine : *Cette étude débouche sur des conclusions intéressantes.*

• SYN. : **1** *surgir ;* **2** *donner dans, sur, tomber dans ; se jeter ;* **3** *aboutir, mener.*

débouchoir [debuʃwar] n. m. (de *déboucher* 1 ; 1754, *Encyclopédie,* au sens 2 ; sens 1, 1870, Larousse). **1.** Instrument qui sert à déboucher ou à nettoyer. || **2.** Outil de lapidaire.

déboucler [debukle] v. tr. (de *dé-* et de *boucle ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « enlever la bosse [d'un bouclier] » ; 1594, *Satire Ménippée,* au sens de « libérer l'accès de » ; sens I, 1, 1842, E. Sue ; sens I, 2, 1841, G. Esnault ; sens II, 1732, Trévoux).

I. 1. Libérer la patte d'une ceinture en dégageant l'ardillon de la boucle : *Déboucler un ceinturon.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Libérer : *Déboucler un prisonnier.*

II. Défaire, dérouler des boucles de cheveux : *La pluie l'a débouclée.*

débouillir [debujir] v. tr. (de *dé-* et de *bouillir ;* août 1669, *Instruction aux jurés drapiers,* dans Littré, 1863). [Conj. **24.**] Faire bouillir, avec certains ingrédients, une étoffe teinte pour en ôter la couleur ou pour éprouver la solidité de la teinture.

débouillissage [debujisaʒ] n. m. (de *débouillir ;* 1870, Larousse). Immersion d'une étoffe dans l'eau bouillante pour en éprouver la teinture.

• REM. On a dit aussi DÉBOUILLI (août 1669, *Règlement sur les manufactures,* dans Littré, 1863).

déboulé [debule] n. m. (part. passé substantivé de *débouler ;* 1870, Larousse). *Au déboulé,* au moment où l'animal sort de son terrier, de son gîte.

• REM. On écrit aussi DÉBOULER.

débouler [debule] v. intr. (de *dé-* et de *bouler ;* 1793, Hébert, au sens de « déguerpir » [d'une personne] ; sens 1-2, 1870, Larousse ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Partir à l'improviste devant un chasseur, en parlant d'un lièvre ou d'un lapin. || **2.** Tomber, ou descendre de haut en bas d'une pente, en roulant : *Elle a déboulé dans l'escalier.* || **3.** *Fam.* Arriver précipitamment ; faire irruption : *Il déboula jusqu'aux quais* (Hermant). *On vit débouler d'une ruelle en pente un gros court, guêtres blanches, cravate blanche, chapeau de soie et grâces frétillantes de médecin de ville d'eaux, qui, de loin, faisait des signes avec son ombrelle* (Daudet).

• SYN. : **2** *dégringoler* (fam.), *dévaler ;* **3** *surgir.*

◆ v. tr. (XX[e] s.). Descendre précipitamment : *Il s'est tordu le pied et a déboulé la moitié d'un étage.*

déboulonnage [debulɔnaʒ] n. m. (de *déboulonner ;* 1873, Daudet). Action de déboulonner ; résultat de cette action : *Chauvin, devenu suspect, ne put plus sortir de chez lui. Pourtant, le fameux jour du déboulonnage* [de la colonne], *il devait être dans un coin de la place Vendôme* (Daudet).

• REM. On dit aussi DÉBOULONNEMENT (1898, Larousse).

déboulonner [debulɔne] v. tr. (de *dé-* et de *boulonner ;* 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, fin du XIX[e] s.). **1.** Démonter ce qui est boulonné : *Déboulonner un rail.* || *Déboulonner une statue,* la mettre à bas. || **2.** *Fig.* et *fam.* Déposséder quelqu'un de sa place : *Déboulonner quelqu'un de son poste de maire.* || **3.** Détruire, démolir la réputation, le prestige d'une personne.

• SYN. : **2** *blackbouler* (fam.), *débarquer* (fam.), *dégommer* (très fam.), *limoger* (fam.), *vider* (pop.).

débouquement [debukmɑ̃] n. m. (de *débouquer ;* 1694, Th. Corneille, aux sens 1-2). **1.** Action de débouquer, de sortir d'une passe. || **2.** Extrémité d'un chenal, débouché d'une passe : *Le calme nous arrêta avec la nuit au débouquement de la rade ; les feux de la ville et les phares s'allumèrent : ces lumières qui tremblaient sous mon toit paternel semblaient à la fois me sourire et me dire adieu, en m'éclairant parmi les rochers, les ténèbres de la nuit et l'obscurité des flots* (Chateaubriand).

• REM. On trouve aussi la forme DÉBOUQUER n. m. (av. 1848, Chateaubriand) : *Un coup de vent d'ouest nous prit au débouquer de la Delaware, et nous chassa en dix-sept jours à l'autre bord de l'Atlantique* (Chateaubriand).

débouquer [debuke] v. intr. (de *dé-* et de *bouque,* entrée dans un golfe [XIV[e] s.], provenç. *bouco,* forme correspondant au franç. *bouche ;* 1678, Guillet). En termes de marine, sortir de l'embouchure (bouque) d'un canal, vers la haute mer.

débourber [deburbe] v. tr. (de *dé-* et de *bourbe ;* 1564, J. Thierry, aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XVII[e] s., Saint-Simon). **1.** Enlever la bourbe de : *Débourber un fossé, un étang.* || **2.** Retirer d'un endroit bourbeux : *Débourber une voiture.* || *Débourber le poisson,* le transporter dans une eau claire pour lui ôter le goût de vase. || **3.** *Fig.* et *vx.* Tirer quelqu'un d'un mauvais pas : *Il s'est débourbé tout seul.*

• SYN. : **1** *curer, désenvaser, draguer, nettoyer ;* **2** *désembourber.*

débourbeur [deburbœr] n. m. (de *débourber ;* 1870, Larousse). Appareil qui enlève la boue d'un minerai, d'une racine. || *Spécialem.* Appareil destiné à séparer la lie du moût.

débourrage [deburaʒ] n. m. (de *débourrer ;* 1870, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Dans l'industrie textile, nettoyage des garnitures de carde encrassées par la bourre. || **2.** Enlèvement de la bourre de la laine. || **3.** Action de débourrer un cheval.

débourrement [deburmɑ̃] n. m. (de *débourrer ;* fin du XIX[e] s.). Éclatement et épanouissement des bourres (bourgeons) des arbres au printemps.

débourrer [debure] v. tr. (de *dé-* et de *bourrer ;* milieu du XIV[e] s., puis 1611, Cotgrave, aux sens 1-2). **1.** Débarrasser de sa bourre. || *Spécialem.* Dans l'industrie textile, enlever la bourre qui se dépose sur les garnitures de carde. || **2.** Débarrasser de ce qui bourre, en particulier vider une pipe de son tabac. || **3.** Donner à un jeune cheval le premier dressage à la selle et aux aides : *Débourrer un poulain.*

◆ v. intr. (12 avril 1876, *Journal des débats*). Sortir de la bourre, en parlant des bourgeons.

débours [debur] n. m. pl. (déverbal de *débourser ;* fin du XVI^e s.). Argent déboursé ou avancé par quelqu'un ; frais qui s'ajoutent au principal : *Rentrer dans ses débours.*

déboursement [debursəmɑ̃] n. m. (de *débourser ;* début du XVI^e s.). Action de débourser.

• Contr. : *encaissement ; remboursement.*

débourser [deburse] v. tr. (de *dé-* et de *bourse ;* XIII^e s., *Dict. général*). Tirer de sa bourse, de sa caisse, de son avoir, pour payer : *Voyager sans rien débourser.*

• Syn. : *casquer* (pop.), *décaisser, payer, verser.* — Contr. : *empocher* (fam.), *encaisser, percevoir, ramasser* (fam.), *recevoir, toucher.*

déboussoler [debusɔle] v. tr. (de *dé-* et de *boussole,* au sens de « tête » ; début du XX^e s.). *Fam.* Désorienter, déconcerter quelqu'un, lui faire perdre la tête (surtout au part. passé) : *Un petit garçon déboussolé, laissé à l'abandon de ses chimères* (Henriot).

• Syn. : *désarçonner* (fam.), *désemparer.*

debout [dəbu] adv. (agglutination de *de* et de *bout,* proprem. « bout à bout » ; v. 1155, Wace, écrit *de bot* [*debout,* XIII^e s.], au sens de « tout de suite » ; sens I, 1, 1617, Crespin ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens II, 1 et III, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, 1530, Palsgrave ; sens II, 3, av. 1695, La Fontaine).

I. En parlant des choses. **1.** Sur un des bouts, dans le sens de la hauteur : *Mettre une échelle debout.* || Fig. et fam. *Mettre debout,* organiser, mener à bien : *Il faut du temps pour mettre debout une affaire comme celle-là.* || Fig. et fam. *Ne pas tenir debout,* être insoutenable, illogique, en parlant d'une affirmation, d'un raisonnement, etc. || **2.** Qui existe encore ; qui a résisté : *La maison est encore debout. Un tremblement de terre qui n'a rien laissé debout ; et au fig. : Une entreprise centenaire, et qui est toujours debout.*

II. En parlant des personnes. **1.** Sur les pieds, dans la position verticale : *Le roi Othon et la reine, debout sur une estrade, sont revêtus du costume traditionnel* (Baudelaire). *Ma mère, selon sa coutume, se tenait debout derrière le maître du logis* (France). || Fig. *Mourir debout,* mourir en pleine activité. || **2.** Hors du lit, levé : *Dès l'aurore, il fut debout* (Maupassant). *Passer la nuit debout.* || *Spécialem.* Se dit à propos d'un convalescent qui commence à se lever : *Il est debout.* || **3.** *Fig.* En vie : *Je suis, heureusement, encore debout.* || **4.** *Fig. et littér.* En gardant une attitude digne, sans courber la tête : *Je resterai proscrit, voulant rester debout* (Hugo).

III. En parlant des animaux. Dressé sur les pattes de derrière : *La marmotte mange debout comme l'écureuil* (Buffon).

◆ adj. invar. (sens 1, 1840, Acad. ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** *Magistrature debout,* les membres du parquet, du ministère public, qui parlent debout (par opposition à *magistrature assise*). || **2.** *Vent debout,* vent qui souffle dans la direction opposée à celle de la marche du bateau.

◆ **Debout !** interj. Ordre par lequel on invite quelqu'un à se lever.

débouté [debute] n. m. (part. passé substantivé de *débouter ;* 1690, Furetière, *débouté de défenses,* « jugement par lequel on déboute quelqu'un de sa défense » ; *débouté,* au sens actuel, 1812, Mozin). Jugement rejetant une demande faite en justice : *Un débouté d'opposition.*

déboutement [debutmɑ̃] n. m. (de *débouter ;* fin du XII^e s., au sens de « expulsion » ; sens actuel, 1790, Brunot). Action de débouter quelqu'un : *Le déboutement d'un plaignant.*

débouter [debute] v. tr. (de *dé-* et de *bouter ;* X^e s., Godefroy, au sens de « repousser [dans un combat] » ; v. 1283, Beaumanoir, au sens de « priver de, destituer » ; sens actuel, 1549, R. Estienne). Déclarer, par arrêt, quelqu'un non fondé en la demande qu'il a introduite en justice : *Le tribunal l'a débouté de sa plainte.*

déboutonnage [debutɔnaʒ] n. m. (de *déboutonner ;* XX^e s.). Action de déboutonner.

déboutonné, e [debutɔne] adj. (part. passé de *déboutonner ;* v. 1360, Froissart [*rire à ventre déboutonné,* 1690, Furetière]). Se dit d'un vêtement dont les boutons sont dégagés des boutonnières, et, *par extens.,* de la personne qui le porte : *Les vieilles grosses tours, bombées par l'âge comme des futailles s'affaissant sur elles-mêmes* [...], *ressemblaient à de gros ventres déboutonnés* (Hugo). || Fam. *Rire à ventre déboutonné,* rire sans aucune retenue.

déboutonner [debutɔne] v. tr. (de *dé-* et de *boutonner ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Détacher en dégageant les boutons de leur boutonnière : *Déboutonner son pardessus.* || **2.** *Déboutonner un fleuret,* en ôter le bouton pour s'en servir comme d'une épée.

◆ **se déboutonner** v. pr. (sens 1, début du XV^e s. ; sens 2, av. 1611, Sully). **1.** Déboutonner son vêtement : *Voulez-vous vous déboutonner, Poum, s'il vous plaît !* (P. et V. Margueritte). || Pop. *Il n'y a pas de quoi se déboutonner,* le repas est ger. || **2.** *Fam.* Parler sans contrainte, dire ce que jusqu'alors on gardait pour soi.

débraillé, e [debrɑje] adj. (part. passé de *débrailler,* proprem. « dont la ceinture qui retient les braies est dénouée » [v. débrailler] ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Se dit d'une personne dont les vêtements sont en désordre, dont la mise est très négligée : *Des femmes honnêtes ne pouvant se mêler au monde débraillé du dimanche* (Maupassant). *Ils étaient tous trois pieds nus, débraillés superbement, au verbe sonore* (Gide) ; et par extens. : *Une tenue débraillée.* || **2.** *Fig.* D'une liberté excessive, choquante : *Des manières débraillées. Un style débraillé.*

• Syn. : **2** *cru, hardi, leste, polisson.* — Contr. : **2** *convenable, correct, décent, réservé.*

◆ **débraillé** n. m. (1863, Littré). Mise, tenue négligée : *Le débraillé des défroqués et des poètes entassés dans le salon et la bibliothèque de Chantelouve* (Huysmans).

• Syn. : *laisser-aller.*

débrailler (se) [sədebrɑje] v. pr. (de *dé-* et de *brail* [v. 1360, Froissart], issu de l'anc. franç. *braiel,* ceinture [début du XII^e s.], dér. de *braie* [v. débraillé] ; 1549, R. Estienne, au part. passé, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** *Fam.* Se découvrir la poitrine de façon indécente, laisser ses vêtements ouverts et en désordre. || **2.** *Fig.* Perdre toute retenue, toute décence : *La conversation se débraille.*

débranchement [debrɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *débrancher ;* 1890, Zola, pour des wagons de chemin de fer). Action de débrancher : *Le débranchement d'un moteur électrique.*

débrancher [debrɑ̃ʃe] v. tr. (de *dé-* et de *brancher ;* 1890, Zola, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Séparer les wagons ou les voitures d'une rame de chemin de fer, dans une gare de triage, pour les diriger sur des voies de classement. || **2.** Supprimer la liaison d'un appareil électrique avec le circuit d'alimentation : *Débrancher un radiateur électrique.*

débrayage [debrɛjaʒ] n. m. (de *débrayer ;* 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Action de débrayer. || **2.** *Fig. et fam.* Cessation volontaire, généralement brève, du travail par les ouvriers, dans une usine : *Une production ralentie par une série de débrayages.*

• Syn. : **2** *grève.*

débrayer [debreje] v. tr. et intr. (simplification de *désembrayer* [milieu du XIX^e s.], de *dés-* et de *embrayer* [v. ce mot] ; 1870, Larousse). [Conj. **2 b.**] En mécanique, supprimer la liaison entre un arbre moteur et un arbre entraîné. || *Spécialem.* Sur un véhicule automobile, manœuvrer la pédale de débrayage pour changer de vitesse : *Il débraye en pleine marche, et il rembraye au hasard* (Duhamel).

◆ v. intr. (XX^e s.). *Fig.* et *fam.* Cesser le travail dans une usine, pour appuyer une revendication : *Les ouvriers ont débrayé à cinq heures.*

débridé, e [debride] adj. (part. passé de *débrider ;* 1466, P. Michault). *Fig.* Qui n'est retenu par aucune entrave : *Une imagination débridée. Des appétits débridés. Jugé librement, à des années de distance, Tartarin, avec ses allures débridées et folles, me semble avoir des qualités de jeunesse, de vie et de vérité ; une vérité d'outre-Loire qui enfle, exagère, ne ment jamais et tarasconne tout le temps* (Daudet).

• SYN. : *déchaîné, effréné, exalté, fougueux, frénétique, impétueux.* — CONTR. : *contenu, discipliné, modéré, raisonnable, retenu.*

débridement [debridmɑ̃] n. m. (de *débrider ;* 1604, Pallet, au sens de « action de débrider un cheval » ; sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, 1659, Duez [pour la nourriture]). **1.** Action de débrider. ‖ *Spécialem.* Opération qui consiste à sectionner une bride pour libérer un organe comprimé : *Le débridement des hernies.* ‖ Incision pratiquée dans un foyer purulent pour permettre l'évacuation du pus : *Le débridement d'un abcès.* ‖ **2.** *Fig.* Absence de retenue, licence : *Je dirais volontiers, généralisant un peu ma pensée, que tous les exemples de débridement sont funestes* (Gide).

• SYN. : **2** *débordement, déchaînement, dérèglement, dévergondage, écart, égarement, laisser-aller.* — CONTR. : **2** *ascétisme, austérité, retenue.*

débrider [debride] v. tr. (de *dé-* et de *brider ;* v. 1460, Chastellain, comme v. pr., au sens de « se laisser aller » ; sens 1, 1549, R. Estienne [*sans débrider,* début du XVI^e^ s.] ; sens 2-3, 1707, d'après Trévoux, 1721 [*débrider les yeux,* au fig., 1870, Larousse]). **1.** Débarrasser de la bride une bête de somme : *Débrider un cheval.* ‖ *Absol.* et *vx.* Ôter la bride pour faire reposer sa monture : *Courir dix lieues sans débrider.* ‖ Fig. *Sans débrider,* sans interruption : *Depuis dix jours, je cours les routes... Cinq cents lieues sans respirer, sans débrider* (Daudet). *Travailler huit heures sans débrider.* ‖ **2.** Dégager un organe en sectionnant les brides, les filaments qui le compriment. ‖ Fig. et vx. *Débrider les yeux à quelqu'un,* les lui dessiller, lui faire voir la vérité. ‖ **3.** Inciser largement une partie malade pour permettre au pus de s'écouler : *Débrider un abcès.* ‖ Fig. *Débrider une plaie,* en finir avec une situation trouble, douloureuse : *Antoine, désieux de débrider cette plaie, reprit résolument...* (Martin du Gard).

débris [debri] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *débriser,* mettre en pièces [XII^e^-XVII^e^ s.], de *dé-,* et de *briser ;* 1549, R. Estienne, au sens I, 1 ; sens I, 2-3, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné ; sens II, 1-3, début du XVII^e^ s. ; sens II, 4-6, 1804, Delille).

I. 1. *Class.* Action de briser, de détruire, de ravager : *Ajax* [...] | *De moutons et de boucs fit un vaste débris* (La Fontaine). ‖ **2.** *Class.* et *fig.* Écroulement, anéantissement : *Seul reste du débris d'une illustre famille* (Racine). ‖ **3.** *Class.* et *fig.* Ruine morale, confusion : *Bientôt de notre fourbe* | *On verra le débris* (Molière).

II. 1. *Class.* et *littér.* Amas de choses brisées ; ce qui reste d'un édifice en ruine (au sing.) : *Sous leurs pieds les tables renversées* | *Font voir un long débris de bouteilles cassées* (Boileau). *Je m'approchai d'un débris de guérite en pierre au bord de la falaise* (Sainte-Beuve). *Une ruine, ce moulin ; un débris croulant de pierre, de fer et de vieilles planches, qu'on n'avait pas mis au vent depuis des années* (Daudet). ‖ **2.** Fragment d'une chose brisée, détruite (le plus souvent au plur.) : *On distingue des débris d'un naufrage, un banc fait de morceaux de navires, une caisse de bois avec des lettres de roulage, une tête de sirène en bois peint arrachée à quelque proue, toute lavée d'eau de mer* (Daudet). ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Ce qui a échappé à la destruction, à la ruine : *Les débris d'un empire, d'une armée. Sa foi demeurait entière sur les débris de ses plus chères illusions* (France). ‖ *Class.* S'employait au singulier : *Le grand débris de cette nombreuse armée n'eût pas échappé à sa valeur si la nuit ne fût survenue* (M^lle^ de Scudéry). ‖ **4.** Ce qui reste du corps d'une personne ou d'un animal après la mort (au plur.) : *L'histoire des monstres dont ils retrouvent encore les débris* (Nerval). *Ces débris humains que les conquérants sèment sur leur passage* (Gautier). ‖ **5.** *Par extens.* Homme infirme ou gravement diminué : *Le mari, parti fort et beau, revenu avec les pieds fauchés, affreux débris voué à l'immobilité* (Maupassant). ‖ Pop. *Vieux débris,* vieillard épuisé par l'âge. ‖ **6.** *Fig.* et *littér.* Vestige d'un temps disparu : *La princesse de Blamont-Chauvry était, dans le monde féminin, le plus poétique débris du règne de Louis XV* (Balzac).

• SYN. : **II, 2** *éclat, gravats, lambeau, morceau, plâtras, tesson ;* **5** *épave, loque, résidu, ruine.*

débrochage [debrɔʃaʒ] n. m. (de *débrocher ;* 1842, Acad.). Action de débrocher un livre.

1. débrocher [debrɔʃe] v. tr. (de *dé-* et de *broche ;* fin du XIV^e^ s.). Retirer de la broche une pièce de viande, une volaille, un gibier, etc.

2. débrocher [debrɔʃe] v. tr. (de *dé-* et de *brocher ;* 1827, *Manuel du relieur*). Défaire la brochure d'un livre, généralement pour procéder à sa reliure : *Skada avait posé contre sa chope de bière quelques volumes débrochés* (Martin du Gard).

débronzé [debrɔ̃ze] adj. (de *dé-* et de *bronzé ;* début du XX^e^ s. au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e^ s.). **1.** Se dit d'un objet qui a perdu son revêtement ou sa couleur de bronze. ‖ **2.** Se dit de quelqu'un qui a perdu son hâle.

débrouillage [debrujaʒ] n. m. (de [*se*] *débrouiller ;* 1855, G. Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1872, Goncourt). **1.** *Fam.* Le fait de se débrouiller (vieilli) : *Recourir au débrouillage individuel.* ‖ **2.** Syn. de DÉBROUILLEMENT.

débrouillard, e [debrujar, -ard] adj. et n. (de [*se*] *débrouiller ;* 1872, Larchey). *Fam.* Qui sait se tirer d'affaire facilement ; qui parvient toujours à ses fins : *Voilà une débrouillarde qui a su retirer son épingle du jeu* (Theuriet).

• SYN. : *astucieux, futé, ingénieux, madré* (fam.), *malin.*

débrouillardise [debrujardiz] n. f. (de *débrouillard ;* XX^e^ s.). *Fam.* Habileté de celui qui sait toujours se tirer d'embarras : *Mais M^me^ Sammécaud attribuait à de Champcenais cent qualités de débrouillardise dont son mari lui semblait dépourvu* (Romains).

• SYN. : *astuce* (fam.), *ingéniosité.*

débrouille [debruj] n. f. (déverbal de [*se*] *débrouiller ;* 1872, G. Esnault). *Fam.* Art de se tirer d'affaire sans s'embarrasser de scrupules : *Dans le terrible engrenage de la débrouille* (Henriot).

• SYN. : *système D.*

débrouillement [debrujmɑ̃] n. m. (de *débrouiller ;* 1611, Cotgrave). Action de débrouiller une chose emmêlée, confuse ou obscure : *Le débrouillement d'un écheveau. Le débrouillement d'une affaire, d'une énigme.* (On dit aussi DÉBROUILLAGE.)

débrouiller [debruje] v. tr. (de *dé-* et de *brouiller ;* 1549, R. Estienne, au sens 2 ; sens 1, 1636, Monet ; sens 3, XX^e^ s.). **1.** Démêler, remettre en ordre ce qui est embrouillé : *Débrouiller du fil, un écheveau.* ‖ **2.** *Fig.* Rendre intelligible, clair à l'esprit ce qui était obscur ou confus : *Débrouiller un sujet, une question. L'art de lire dans l'esprit des gens et de débrouiller leurs sentiments secrets* (Marivaux). *Ce sont des affaires de famille que débrouilleront plus facilement vos pasteurs* (Daudet). ‖ **3.** Fam. *Débrouiller quelqu'un,* lui apprendre à se tirer d'affaire tout seul.

• SYN. : **2** *clarifier, débroussailler, défricher, dégrossir, démêler, éclaircir, élucider.*

◆ **se débrouiller** v. pr. (sens 1, av. 1648, Voiture ; sens 2, 1863, Littré). **1.** *Vx.* S'éclaircir, en parlant de ce qui était brouillé : *Le ciel se débrouilla, laissa voir quelques morceaux de bleu* (Daudet). ‖ *Par extens.* Apparaître distinctement : *Le sang commençait à courir sous les chairs, les contours se dessinaient, les formes se modelaient, la lumière se débrouillait de l'ombre, une moitié de la toile vivait déjà* (Gautier). ‖ **2.** *Fam.* Se tirer habilement d'une difficulté : *Il a su se débrouiller, lui.*

Il a trouvé la fine embuscade (Benoit). || *Spécialem.* Avoir des moyens d'existence plus ou moins réguliers.

débrouilleur, euse [debrujœr, -øz] n. (de *débrouiller ;* 1648, Scarron). *Vx.* Personne qui débrouille ; chose qui aide à débrouiller : *Les événements, grands débrouilleurs de la politique* (Chateaubriand).

débroussaillant [debrusajɑ̃] n. m. et adj. (de *débroussailler,* XX[e] s.). Produit chimique utilisé pour le débroussaillement.

débroussaillement [debrusajmɑ̃] n. m. (de *débroussailler ;* 1877, Littré). Action de débroussailler : *Le débroussaillement d'une colline.*

débroussailler [debrusaje] v. tr. (de *dé-* et de *broussaille ;* 18 mars 1876, *Journ. officiel,* au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré). **1.** Débarrasser des broussailles : *Débroussailler un bois.* || **2.** *Fig.* Rendre plus clair, faire disparaître les plus grosses difficultés : *Débroussailler un problème.*

• SYN. : **2** *déblayer, débrouiller, défricher, dégrossir.*

débrousser [debruse] v. tr. (de *dé-* et de *brousse ;* milieu du XX[e] s.). Dans les pays tropicaux, débarrasser le terrain de sa végétation d'arbustes.

débrutir [debrytir] v. tr. (de *dé-* et de *brut ;* 1701, Furetière). Enlever la partie la plus rugueuse d'une chose qui doit être polie : *Débrutir une glace.*

débuché [debyʃe] n. m. (part. passé substantivé de *débucher ;* 1740, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1763, Le Verrier). **1.** Moment où la bête chassée sort du bois : *Le débuché leur présentait toute une frise de galopeurs quittant le bois pour foncer en plaine* (La Varende). || **2.** Sonnerie de trompe annonçant la sortie de la bête.

• REM. On écrit aussi DÉBUCHER (1845, Bescherelle, au sens 1, et 1803, Boiste, au sens 2).

débucher [debyʃe] v. intr. (de *dé-* et de *bûche,* au sens anc. de « bois, forêt » ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens de « sortir d'une cachette » [pour une personne] ; sens actuel, v. 1210, *Perlesvaus*). Sortir du bois, en parlant du gros gibier.

◆ v. tr. (fin du XII[e] s., au sens de « faire sortir [une personne] de sa cachette » ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Faire sortir le gibier du bois : *D'autres fois, pour débucher les lièvres on battait du tambour* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Chasser d'un lieu, d'une position : *Pensait-on que la mort de son père pouvait l'atteindre dans cette vie toute neuve qu'il s'était faite, le débucher de son refuge ?* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *débusquer ;* **2** *déloger, renvoyer.*

débudgétisation [debydʒetizasjɔ̃] n. f. (de *débudgétiser ;* milieu du XX[e] s.). Action de débudgétiser ; son résultat.

débudgétiser [debydʒetize] v. tr. (de *dé-* et de *budget ;* milieu du XX[e] s.). Supprimer une dépense d'un chapitre du budget : *Débudgétiser des investissements.*

débusquement [debyskəmɑ̃] n. m. (de *débusquer ;* 1636, Monet). Action de débusquer.

1. débusquer [debyske] v. tr. (doublet de *débucher,* refait d'après *embusquer ;* milieu du XVI[e] s., au sens de « mettre [quelqu'un] en fuite » ; sens 1-2, 1636, Monet ; sens 3, 1640, Oudin). **1.** Forcer le gibier à sortir du bois, et plus généralement du lieu (gîte, terrier, etc.) où il s'est réfugié. || **2.** Obliger une personne à sortir d'un refuge, d'un abri, l'ennemi à quitter une position : *Dans tous les cafés où ils le débusquent* (Miomandre). || **3.** *Fig.* Déloger, chasser : *Débusque-t-on la vanité d'une position ? Elle s'installe dans une autre* (Balzac).

• SYN. : **1** *débucher ;* **2** *déloger.*

◆ v. intr. (av. 1540, M. du Bellay, au sens de « sortir d'un endroit » [pour une personne] ; sens actuel, 1636, Monet). Sortir brusquement du bois, en parlant d'une bête chassée.

2. débusquer [debyske] v. tr. (de *dé-* et de *busquer,* garnir d'un busc ; 1863, Littré). Ôter le busc de : *Débusquer une ceinture.*

début [deby] n. m. (déverbal de *débuter ;* 1642, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1669, Widerhold). **1.** À certains jeux (boules, billard), premier coup exécuté pour décider qui jouera le premier. || **2.** Commencement d'une chose qui a une certaine durée, un développement : *Le début de l'année, d'un livre. Le début d'un rhume.*

• SYN. : **2** *amorce, attaque, aube, départ, enfance, entrée, exorde, naissance, origine, ouverture, prémices.* — CONTR. : **2** *aboutissement, achèvement, bout, clôture, conclusion, dénouement, extrémité, fin, terme.*

◆ **débuts** n. m. pl. (1690, Furetière [au théâtre, 1771, Trévoux]). Premiers pas dans une carrière ou dans une activité quelconque : *Faire ses débuts dans les lettres, dans le monde. Peintre qui a eu des débuts difficiles.* || *Spécialem.* Première apparition d'un artiste en public ou sur une scène particulière : *Faire ses débuts au music-hall, au Français.*

débutant, e [debytɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (part. prés. de *débuter ;* 1782, Gohin [en général] ; au théâtre, 1767, Proschwitz). Personne qui débute dans une activité, une carrière, en particulier à la scène : *Voici une bonne méthode pour les débutants.*

• SYN. : *apprenti, bleu* (pop.), *néophyte, novice.* — CONTR. : *ancien, vétéran.*

◆ **débutante** n. f. (milieu du XX[e] s.). Jeune fille qui fait son entrée dans le monde : *Le bal des débutantes.*

débuter [debyte] v. intr. (de *dé-* et de *but ;* 1549, R. Estienne, au sens de « écarter du but la boule d'un autre joueur » ; sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, 1690, Furetière [au théâtre, 1754, *Encyclopédie ;* dans les lettres, 1863, Littré] ; sens 3, 1656, et sens 4, 1659, Molière). **1.** À certains jeux (boules, billard), jouer un premier coup pour savoir qui commencera la partie. || **2.** Faire ses débuts dans une activité, une carrière, en particulier paraître pour la première fois au théâtre ou dans le monde : *Lui proposer d'être mannequin, c'était lui offrir de débuter sur les planches* (Cocteau). || **3.** *Spécialem.* Commencer à parler : *Il débuta par une citation.* || **4.** En parlant d'une chose, d'une action, avoir son commencement : *Son entreprise débute mal. La volupté, qui produit vite l'humiliation, débute par l'orgueil* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **4** *commencer, démarrer, s'engager, se mettre à.* — CONTR. : **3** *conclure, terminer ;* **4** *s'achever, expirer, finir, se terminer.*

• REM. **1.** L'emploi de *débuter* comme verbe transitif (*Débuter un élève en latin*), assez largement répandu (1960, Larousse), est condamné par un certain nombre de grammairiens.

2. La construction *débuter par* (et l'infinitif) est actuellement peu usitée : *Il débuta ce jour-là par buûler la patente de comte dressée en faveur de Rassi* (Stendhal). *Il débuta par me dire sa souffrance* (Barrès).

déca- [deka], élément tiré du gr. *deka,* dix, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

deçà [dəsa] adv. (de *de* et de *çà ;* v. 1131, *Couronnement de Louis*). *Class.* De ce côté-ci : *Monsieur, passons deçà et buvons un coup en attendant* (Scarron).

◆ **De deçà** loc. adv. *Class.* D'ici : *Toute l'Allemagne ne vaut pas un faubourg de deçà* (Voiture).

◆ **Par deçà** loc. adv. *Class.* Par ici : *Je vous prie, quand vous désirerez quelque chose de par deçà, vous remettre à moi de le fournir* (Malherbe).

◆ **En deçà** loc. adv. **1.** En arrière, en retrait par rapport à un point ou un lieu donné : *C'est une personne d'ordre qui tient à ne pas aller au-delà, non plus qu'à rester en deçà* (Gide). || **2.** *Fig.* En retrait par rapport à une situation donnée : *Qui de vous, sous le coup même des mortelles délices, n'a pas désiré au-delà ou en deçà ?* (Sainte-Beuve).

◆ **Deçà delà** loc. adv. **1.** D'un côté et de l'autre. || *Jambe deçà, jambe delà,* une jambe de chaque côté, à califourchon. || **2.** De divers côtés : *Et je m'en vais | Au vent mauvais | Qui m'emporte | Deçà, delà | Pareil à la | Feuille morte* (Verlaine).

◆ prép. (XII[e] s., *Roncevaux*). *Class.* De ce côté-ci de : *Si quelque objet pareil chez moi deçà les monts, | Pour m'épouser entrait avec tous ces grands noms* (Boileau).

◆ **Au deçà de** loc. prép. *Class.* De ce côté-ci de : *Vérité au deçà des Pyrénées, erreur au delà* (Pascal).

◆ **En deçà de** loc. prép. **1.** En arrière de, avant : *La maison se trouve en deçà du hameau.* || **2.** *Fig.* Sans aller jusqu'à ; au-dessous de : *un film très en deçà de ce qu'on espérait.*

décabosser [dekabɔse] v. tr. (de *dé-* et de *cabosser ;* XXe s.). Rendre sa forme à ce qui est cabossé : *Décabosser une casserole.*

décabristes [dekabrist] n. m. pl. (du russe *dekabr,* décembre ; début du XXe s.). Nom donné aux membres de la conspiration organisée à Saint-Pétersbourg au début du règne de Nicolas 1er (déc. 1825), pour écarter celui-ci du trône.

● REM. On dit aussi DÉCEMBRISTES (de *décembre ;* début du XXe s.) : *Dans les années 1820, chez les premiers révolutionnaires russes, les décembristes, la vertu existe encore* (Camus).

décachetage [dekaʃtaʒ] n. m. (de *décacheter ;* 1863, Littré). Action de décacheter : *Le décachetage d'une lettre.*

● CONTR. : *cachetage.*

décacheter [dekaʃte] v. tr. (de *dé-* et de *cacheter ;* 1544, Mathée, aux sens 1-2). [Conj. **4 a.**] **1.** Ouvrir en rompant le cachet : *Il décachetait déjà l'enveloppe armoriée* (Martin du Gard). || **2.** Ouvrir une lettre, un paquet clos d'une manière quelconque.

● CONTR. : **1** et **2** *cacheter, fermer, sceller.*

décadaire [dekadɛr] adj. (de *décade ;* 1808, Boiste, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Relatif aux décades du calendrier républicain : *Culte décadaire. Fêtes décadaires.* || **2.** Relatif à une période de dix jours : *Un relevé décadaire.*

décade [dekad] n. f. (bas lat. *decas, -adis,* série de dix, gr. *dekas, -ados,* de *deka,* dix ; 1352, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1793, Fabre d'Églantine ; sens 3, XXe s.). **1.** Série de dix : *Lancelot distribue les racines grecques par décades.* || *Spécialem.* Partie d'un ouvrage composée de dix chapitres ou dix livres : *Les décades de Tite-Live.* || **2.** Période de dix jours : *Décade à Pontigny — du 14 août au 24* (Gide). || *Spécialem.* Période de dix jours adoptée par la République française, en 1793, pour remplacer la semaine : *Le mois, dans le calendrier républicain, était divisé en trois décades.* || **3.** *Par extens.* Période de dix ans : *Et puis il y a des femmes qu'à chaque décade on retrouve en une nouvelle incarnation, ayant de nouvelles amours, parfois alors qu'on les croyait mortes, faisant le désespoir d'une jeune femme que pour elle abandonne son mari* (Proust). *Un moment passa, peut-être un an, un lustre, une décade ; vraiment je ne saurais dire* (Duhamel).

● REM. Par extension de sens et sous l'influence de l'angl. *decade,* ce mot a pris le sens réservé généralement à *décennie,* période de dix années. Cette extension est condamnée par certains.

décadenasser [dekadnase] v. tr. (de *dé-* et de *cadenasser ;* av. 1600, Cholières, au sens de « relâcher » ; sens actuel, 1870, Larousse). Enlever le cadenas de : *Décadenasser une porte.*

décadence [dekadɑ̃s] n. f. (lat. médiév. *decadentia,* de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *cadens, -entis,* part. prés. de *cadere,* tomber ; 1413, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** *Class.* État d'une construction qui se dégrade matériellement et commence à tomber en ruine : *Les plus fermes bâtiments tombent enfin en décadence* (Descartes). || **2.** État de ce qui s'avilit, perd progressivement de sa qualité, de sa valeur et évolue vers la ruine (surtout en parlant de civilisations, de sociétés, de familles, etc.) : *Les Carolingiens s'étaient affaiblis beaucoup plus vite, leur décadence avait été beaucoup plus profonde en France qu'en Allemagne* (Bainville). *On nous a assez dit que nous étions un peuple en décadence, qui ne fait plus d'enfants, qui n'a plus de foi en soi-même, qui se décompose assez voluptueusement sur le territoire admirable dont il jouit depuis trop de siècles* (Valéry). || **3.** Période historique qui correspond à un déclin politique d'une société ; en particulier, les derniers siècles de l'Empire romain : *Les sophistes de la décadence.*

● SYN. : **2** *abâtardissement, affaiblissement, avilissement, déchéance, déclin, décrépitude, dégénérescence, dégradation, déliquescence, dépérissement, relâchement.* — CONTR. : **2** *ascension, développement, élévation, épanouissement, essor, montée, progrès, renaissance.*

décadent, e [dekadɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *décadence ;* 1516, G. Michel de Tours, dans *saison décadente,* vieillesse [pour un homme] ; 1546, Rabelais, au sens de « affaibli, décrépit » ; sens 1, 25 août 1874, *Journ. officiel ;* sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Qui est en décadence : *Société décadente.* || **2.** Se dit d'une forme d'art qui est le signe d'un déclin de la civilisation : *Poésie décadente.*

◆ **décadent** n. m. (1890, *Dict. général*). Membre d'une école littéraire et philosophique de la fin du XIXe s.

décadentisme [dekadɑ̃tism] n. m. (de *décadent,* fin du XIXe s.). *Littér.* Manifestation de l'esprit décadent.

décadi [dekadi] n. m. (de *déca-* et du lat. *dies,* jour ; 1793, Fabre d'Églantine). Dans le calendrier républicain, le dixième et dernier jour de la décade, qui était chômé : *Le Directoire défendit que l'on travaillât le décadi et que l'on se reposât le dimanche* (Napoléon Ier).

décaèdre [dekaɛdr] adj. (de *déca-* et du gr. *êdra,* face ; 1801, Haüy, comme adj. et n. m.). En termes de mathématiques, qui a dix faces : *Un solide décaèdre.*

◆ n. m. Solide qui a dix faces.

décaféiner [dekafeine] v. tr. (de *dé-* et de *caféine ;* 1911, Larousse). Débarrasser le café de son principal alcaloïde, la caféine (surtout au part. passé) : *Boire du café décaféiné.*

décagonal, e, aux [dekagɔnal, -o] adj. (de *décagone ;* début du XIXe s.). Qui a dix angles : *Figure décagonale.*

décagone [dekagɔn] n. m. (de *déca-* et de *-gone,* du gr. *gônia,* angle ; 1652, *Dict. général*). Polygone qui a dix angles et dix côtés.

◆ adj. Qui a dix angles. (On dit plutôt DÉCAGONAL.)

décagramme [dekagram] n. m. (de *déca-* et de *gramme ;* 1795, *Bulletin des lois*). Mesure de masse qui vaut 10 grammes (symb. : dag). [Peu usité.]

décaissage [dekɛsaʒ] n. m. (de *décaisser ;* 1870, Larousse). Action de tirer d'une caisse, notamment un arbre, un arbuste.

décaissement [dekɛsmɑ̃] n. m. (de *décaisser ;* 1877, Littré). **1.** Action de décaisser. || **2.** Action de décaisser de l'argent : *Faire d'importants décaissements.*

● CONTR. : **2** *encaissement.*

décaisser [dekɛse] v. tr. (de *dé-* et de *caisse ;* 1701, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** Retirer d'une caisse ce qui y est contenu : *Décaisser des marchandises. Décaisser des orangers.* || **2.** Retirer d'une caisse une somme d'argent, pour effectuer un paiement, et plus généralement payer : *À ce moment-là, c'est-à-dire janvier 1924, j'avais déjà décaissé deux redevances semestrielles* (Duhamel).

● SYN. : **1** *déballer ;* **2** *financer, régler, verser.* — CONTR. : **1** *emballer ;* **2** *encaisser, palper* (pop.), *ramasser* (fam.), *recevoir, toucher.*

décalage [dekalaʒ] n. m. (de *décaler ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Action d'enlever une cale ou des cales ; résultat de cette action : *Décalage d'une armoire.* || **2.** Action de décaler dans le temps ou dans l'espace ; écart dans le temps ou dans l'espace : *L'horaire des chemins de fer subira un léger décalage à partir du 12 septembre. Le décalage horaire entre Paris et New York. Décalage entre deux pièces mécaniques.* || **3.** *Fig.* Manque de correspondance entre deux choses, deux faits : *Il y a un décalage de ton entre les deux versions de l'événement.*

● SYN. : **3** *désaccord, discordance, dissonance.*

décalaminage [dekalaminaʒ] n. m. (de *décalaminer ;* 1949, Larousse). Action de décalaminer ; résultat de cette action.

décalaminer [dekalamine] v. tr. (de *dé-* et de *calamine ;* XXe s.). Enlever la calamine qui s'est déposée sur les parois des cylindres et des pistons d'un moteur.

décalcifiant, e [dekalsifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *décalcifier ;* 1949, Larousse).

Qui produit la décalcification : *Régime décalcifiant.*

● CONTR. : *calcifiant.*

décalcification [dekalsifikasjɔ̃] n. f. (de *décalcifier* ; 1911, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Diminution de la quantité de calcium contenue dans l'organisme et nécessaire à son fonctionnement : *Une décalcification des vertèbres. Vous mesurez à quel point un organisme peut être atteint pour donner tous ces signes : amaigrissement, furonculose, décalcification ?* (Montherlant). || **2.** Élimination du calcaire de certains minéraux ou de certaines roches.

décalcifier [dekalsifje] v. tr. (de *dé-* et de *calcifier* ; 1911, Larousse). Faire perdre à un organisme, à un corps, tout ou partie du calcium qu'il contient.

◆ **se décalcifier** v. pr. Être atteint de décalcification : *Cet enfant se décalcifie.*

décalcomanie [dekalkɔmani] n. f. (de *décalquer* et de *manie* ; 1840, M^me de Girardin). **1.** Procédé permettant de reporter des images coloriées sur un support (porcelaine, verre, papier, etc.). || **2.** Image ainsi obtenue.

décaler [dekale] v. tr. (de *dé-* et de *caler* ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1929, Larousse). **1.** Ôter les cales de : *Décaler un meuble.* || **2.** Déplacer quelque chose dans l'espace ou dans le temps : *Décaler les bancs d'un mètre. Décaler les départs de trente minutes.*

décalitre [dekalitr] n. m. (de *déca-* et de *litre* ; 1795, *Bulletin des lois*). Unité de mesure de capacité qui vaut 10 litres (symb. : dal).

décalogue [dekalɔg] n. m. (bas lat. ecclés. *decalogus*, gr. *dekalogos*, de *deka*, dix, et *logos*, discours ; 1455, Godefroy). Les dix commandements, gravés sur des tables, que, selon la Bible, Dieu donna à Moïse sur le mont Sinaï : *Les préceptes du décalogue.*

décalotter [dekalɔte] v. tr. (de *dé-* et de *calotte* ; 1791, *Encycl. méthodique*). Ôter la calotte, le dessus d'une chose.

◆ v. intr. (XX^e s.). En termes de médecine, dégager le gland de la verge en tirant le prépuce vers la base.

décalquage [dekalkaʒ] (de *décalquer* ; 1845, Bescherelle) ou **décalque** [dekalk] (déverbal de *décalquer* ; début du XIX^e s.) n. m. **1.** Action de décalquer : *Faire un décalque d'un dessin.* || **2.** Image obtenue par cette opération.

décalquer [dekalke] v. tr. (de *dé-* et de *calquer* ; 1691, Aviler). Reporter le calque d'un tableau, d'un dessin sur une surface (toile, planche de cuivre, papier).

décalvant, e [dekalvɑ̃, -ɑ̃t] adj. (du bas lat. *decalvare*, tondre, de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *calvus*, chauve ; 1878, Larousse). Qui rend chauve.

● REM. Il n'y a pas de verbe correspondant à cet adjectif.

décamètre [dekamɛtr] n. m. (de *déca-* et de *mètre* ; 1795, *Bulletin des lois*). **1.** Mesure de longueur valant 10 mètres (symb. : dam). || **2.** Chaîne ou ruban d'acier d'une longueur de 10 mètres, servant à la mesure des distances sur le terrain.

décamétrique [dekametrik] adj. (de *décamètre*, milieu du XX^e s.). Relatif au décamètre ; mesuré au décamètre : *Coordonnées décamétriques. Ondes décamétriques.*

décampement [dekɑ̃pmɑ̃] n. m. (de *décamper* ; 1611, Cotgrave). *Vx.* Action de lever le camp.

décamper [dekɑ̃pe] v. intr. (de *dé-* et de *camper* ; milieu du XVI^e s., au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine). **1.** *Class.* Lever le camp : *Le Parthe a décampé, pressé par d'autres guerres* (Corneille). || **2.** *Fam.* S'en aller précipitamment, quitter la place : *Quand il avait attesté sa présence, il décampait* (Balzac).

● SYN. : 2 *décaniller* (pop.), *déguerpir* (fam.), *détaler, s'esquiver, filer* (fam.), *se sauver, se tailler* (pop.), *se tirer* (pop.).

décan [dekɑ̃] n. m. (bas lat. *decanus*, génie qui préside à dix degrés du zodiaque, de *decem*, dix ; 1839, Boiste). Région du ciel faisant partie d'un des signes du zodiaque, utilisée en astrologie comme point de repère.

décanal, e, aux [dekanal, -o] adj. (dér. savant du lat. ecclés. *decanus* [v. *décanat*] ; 1719, *Dict. général*). Relatif à la fonction de doyen.

décanat [dekana] n. m. (lat. ecclés. *decanatus*, du bas lat. *decanus*, dizenier, de *decem*, dix ; 1650, G. Patin). **1.** Dignité, fonction de doyen. || **2.** Exercice, durée de cette fonction.

décaniller [dekanije] v. intr. (probablem. de *dé-* et du lyonnais *canille*, jambe, dimin. métaphorique de *canne* ; 1792, Marat). *Pop.* Déguerpir, partir à toutes jambes : *Vos pensionnaires avaient bien le diable au corps ; ils ont tous décanillé* (Balzac). *Procure-moi le plaisir de décaniller, tu le vois, je ne suis pas seul* (Huysmans).

● SYN. : *se carapater* (pop.), *se débiner* (pop.), *détaler, filer* (fam.).

décantation [dekɑ̃tasjɔ̃] n. f. (lat. des alchimistes *decanthatio*, de *decanthatum*, supin de *decanthare* [v. DÉCANTER] ; 1690, Furetière). Action de décanter, ou le fait de se décanter : *La décantation des vins.*

● REM. On dit aussi DÉCANTAGE.

décanter [dekɑ̃te] v. tr. (lat. des alchimistes *decanthare*, de *de-*, préf. marquant l'éloignement, et de *canthus*, bec de cruche [en lat. class., « cercle de fer qui entoure une roue », d'où « bord »] ; 1701, Furetière, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Transvaser un liquide, de façon à laisser dans le premier vase le dépôt des matières en suspension. || **2.** *Fig.* Mettre au net, éclaircir : *Décanter ses idées.*

● SYN. : 2 *clarifier, épurer.*

◆ v. intr. (sens 1-2, XX^e s.). et **se décanter** v. pr. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, fin du XIX^e s.). **1.** Devenir plus limpide en laissant se déposer les impuretés : *Le vin de cette année n'a pas eu le temps de décanter.* || **2.** *Fig.* Gagner en netteté, en précision, s'épurer : *La vision se décantait, s'idéalisait* (Huysmans).

décanteur [dekɑ̃tœr] n. m. (de *décanter* ; 1877, Littré). Appareil servant à la décantation de produits non miscibles, et spécialement à débarrasser de ses impuretés une eau destinée à resservir en circuit fermé.

décapage [dekapaʒ] n. m. (de *décaper* ; 1768, *Encyclopédie*). Action de décaper. || *Spécialem.* Opération ayant pour objet de débarrasser une surface métallique des oxydes et autres impuretés qui la recouvrent. || Action de traiter une surface avec un décapant pour en enlever la couche de vernis ou de peinture qui la recouvre.

décapant [dekapɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *décaper* ; XX^e s.). Produit utilisé, en raison de son action physique ou chimique, pour décaper.

décapeler [dekaple] v. tr. (de *dé-* et de *capeler* ; 1783, *Encycl. méthodique*). [Conj. **3 a.**] Ôter le capelage de : *Décapeler les haubans.*

décapement [dekapmɑ̃] n. m. (de *décaper* ; 1888, Larousse). Action de décaper une chaussée.

décaper [dekape] v. tr. (de *dé-* et de *cape*, par comparaison des dépôts avec une cape ; 1742, *Mém. de l'Acad. des sciences*). **1.** Nettoyer la surface d'un métal, en enlevant les oxydes et autres impuretés qui la recouvrent. || **2.** *Par extens.* Enlever ce qui recouvre ou altère une surface (vieille peinture, vernis, enduit, crasse, etc.) : *Décaper des boiseries, une vieille table.* || **3.** *Spécialem.* Enlever la partie superficielle d'une chaussée afin de faciliter la prise du macadam de rechargement.

décapeur [dekapœr] n. m. (de *décaper* ; 1845, Bescherelle). Ouvrier qui effectue le décapage de pièces métalliques.

décapeuse [dekapøz] n. f. (de *décaper* ; 1956, Larousse). Engin de terrassement utilisé pour l'excavation, le transport et le déversement des matériaux. (On dit aussi SCRAPER.)

décapitation [dekapitasjɔ̃] n. f. (de *décapiter* ; 1392, E. Deschamps). Action de décapiter : *La chute de Charles X est la conséquence de la décapitation de Louis XVI, comme le détrônement de Jacques II*

est la conséquence de l'assassinat de Charles 1er (Chateaubriand).

décapité, e [dekapite] adj. et n. (part. passé de *décapiter ;* XIVe s.). Qui a subi la décapitation.

décapiter [dekapite] v. tr. (lat. médiév. *decapitare,* de *de-,* préf. marquant la séparation, et de *caput, capitis,* tête ; v. 1320, *Ovide moralisé, poème,* au sens 1 ; sens 2, 1861, *Presse scientif. des Deux Mondes ;* sens 3, 1851, Poitevin). **1.** Trancher la tête de quelqu'un : *Comme noble, il prétendait avoir le droit d'être décapité* (Gautier). || **2.** Enlever la partie supérieure, le sommet de quelque chose : *Décapiter un arbre.* || **3.** *Fig.* Priver quelque chose d'un ou de plusieurs éléments essentiels à son fonctionnement : *Il a réussi à décapiter en lui les deux meilleures facultés humaines : le sens commun et le sens moral* (Taine).

• SYN. : **1** *exécuter, guillotiner, raccourcir* (pop.) ; **2** *découronner, écimer, étêter.*

décapode [dekapɔd] adj. (du gr. *deka,* dix, et *pous, podos,* pied, patte ; 1804, Latreille, comme adj. et n.). Qui a cinq paires de pattes marcheuses : *Un crustacé décapode.*

◆ **décapodes** n. m. pl. **1.** Ordre de crustacés supérieurs, pourvus de cinq paires de pattes ambulatoires, dont certaines sont armées de pinces (crabe, crevette, langouste, homard, etc.). || **2.** Sous-ordre de mollusques céphalopodes possédant dix bras (seiche, calmar).

décapotable [dekapɔtabl] adj. (de *décapoter ;* 1929, Larousse). Se dit d'un véhicule dont la capote peut être enlevée ou repliée : *Le cabriolet est une voiture décapotable.*

décapoter [dekapɔte] v. tr. (de *dé-* et de *capote ;* début du XXe s.). Enlever, replier la capote d'une automobile.

décapsulage [dekapsylaʒ] n. m. (de *décapsuler,* XXe s.). Action d'enlever la capsule d'une bouteille.

décapsuler [dekapsyle] v. tr. (de *dé-* et de *capsuler ;* fin du XIXe s., Huysmans). Retirer la capsule de : *Un cabas en tapisserie entre les deux pattes duquel passait le goulot décapsulé d'un litre* (Huysmans).

décapsuleur [dekapsylœr] n. m. (de *décapsuler ;* 1929, Larousse). Petit instrument pour enlever la capsule des bouteilles.

décapuchonner [dekapyʃɔne] v. tr. (de *dé-* et de *capuchon ;* 1611, Cotgrave). Enlever le capuchon de quelque chose : *Décapuchonner un stylo.*

décarburant, e [dekarbyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *décarburer ;* 1870, Larousse). Se dit d'un corps qui a la propriété d'enlever le carbone uni dans un corps à d'autres substances.

décarburation [dekarbyrasjɔ̃] n. f. (de *décarburer ;* milieu du XIXe s.). Traitement d'élimination du carbone dans un produit métallurgique.

décarburer [dekarbyre] v. tr. (de *dé-* et de *carbure ;* 1839, Boiste). Éliminer le carbone contenu dans un produit métallurgique.

décarcasser [dekarkase] v. tr. (de *dé-* et de *carcasse ;* fin du XIXe s., A. Daudet). Ôter, briser la carcasse de : *Décarcasser un poulet. Des vieilles* [...] *décarcassant de vieux parapluies* (Daudet).

◆ **se décarcasser** v. pr. (1821, Des-granges). *Fam.* Se donner beaucoup de mal pour arriver à quelque chose : *Il s'est décarcassé pour tenir ses engagements* (Theuriet). *Plus de reconnaissance ! À quoi bon se décarcasser. Toujours l'ingratitude* (Duhamel). *Votre neveu va me faire pitié, et je vais me décarcasser pour lui* (Montherlant).

• SYN. : *se débattre, se démener, se multiplier.*

décarreler [dekarle] v. tr. (de *dé-* et de *carreler ;* 1642, Oudin). [Conj. **3 a.**] Dégarnir de ses carreaux le sol d'une pièce.

décartellisation [dekartɛlizasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *cartel ;* v. 1945). Dissolution légale des cartels de production.

décartonner [dekartɔne] v. tr. (de *dé-* et de *cartonner ;* 1870, Larousse). Ôter le carton de : *Décartonner un livre.*

décastère [dekastɛr] n. m. (de *déca-* et de *stère ;* 1870, Larousse). Mesure de volume valant 10 stères (symb. : dast).

décasyllabe [dekasilab] adj. (lat. *decasyllabus,* gr. *dekasullabos,* de *deka,* dix, et *sullabê,* syllabe ; 1555, J. Peletier du Mans, comme adj. et n. m.). Se dit d'un vers de dix syllabes.

• REM. On dit aussi DÉCASYLLABIQUE (1762, Acad.) : *J'observai que cette figure était décasyllabique, et je me fis quelques réflexions sur ce type fort peu employé dans la poésie moderne ; il me semblait pauvre et monotone* (Valéry).

◆ n. m. Vers composé de dix syllabes.

décathlon [dekatlɔ̃] n. m. (de *déca-,* sur le modèle de *pentathlon ;* 1912, date de l'institution de cette épreuve aux jeux Olympiques de Stockholm). Épreuve d'athlétisme combinée, comprenant dix compétitions.

décathlonien [dekatlɔnjɛ̃] n. m. (de *décathlon ;* 1912 [V. DÉCATHLON]). Athlète qui participe à un décathlon.

décati, e [dekati] adj. (part. passé de *décatir*). **1.** Se dit d'un tissu dont on a enlevé l'apprêt. || **2.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne qui a perdu sa vigueur, sa beauté, sa fraîcheur, qui est marquée par l'âge : *Une dame très décatie, mais qui possédait de beaux restes* (Zola). *Il est tout décati, tout déplumé* (Duhamel).

• SYN. : 2 *fané, flétri, vieilli.* — CONTR. : **2** *frais, jeune, juvénile.*

décatir [dekatir] v. tr. (de *dé-* et de *catir ;* 1753, *Encyclopédie,* au sens de « démêler le poil d'une peau destinée à a fabrication de chapeaux » ; sens actuel, 1829, Boiste). Soumettre un tissu à l'acion de la vapeur pour lui enlever son brillant et son apprêt.

◆ **se décatir** v. pr. (1870, Larousse). *Fam.* Perdre son éclat, sa fraîcheur, accuser son âge, en parlant d'une personne.

décatissage [dekatisaʒ] n. m. (de *décatir ;* 1815, *Encycl. méthodique*). Action de décatir ; résultat de cette action.

décatisseur, euse [dekatisœr, -øz] n. et adj. (de *décatir ;* 1832, Raymond). Personne qui effectue le décatissage.

decauville [dəkovil] n. m. (du nom de l'inventeur Paul Decauville [1846-1922] ; fin du XIXe s.). Chemin de fer à voie étroite à usage industriel.

décavaillonneuse [dekavajɔnøz] n. f. (de *décavaillonner,* déchausser, en parlant de la vigne [1878, Larousse], de *dé-* et de *cavaillon* 1 ; 1888, Larousse). Charrue utilisée pour travailler la terre entre les ceps de vigne.

1. décavé, e [dekave] adj. (part. passé de *décaver ;* 1819, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Qui a tout perdu au jeu. || **2.** *Fam.* Qui a perdu sa fortune.

◆ **décavé** n. m. (1870, Larousse). Homme ruiné, à l'aspect misérable : *Mais tous des décavés, des faméliques aux yeux de fièvre, aux coudes râpés, sentant le pauvre ou même pis* (Daudet). *Les trois quarts des hommes du faubourg Saint-Germain passent aux yeux d'une bonne partie de la bourgeoisie pour des décavés crapuleux* (Proust).

2. décavé, e [dekave] adj. (de *dé-* et de *cave* 3, adj., creux, enfoncé ; XXe s.). Amaigri, épuisé par la maladie, la faim, etc. : *Visage décavé.* || *Yeux décavés, yeux* caves, enfoncés dans leur orbite.

décaver [dekave] v. tr. (de *dé-* et de *cave* 4 ; 1819, Boiste). Gagner toute la cave d'un joueur, tout l'argent qu'il a devant lui : *Décaver son adversaire en deux coups.*

◆ **se décaver** v. pr. (1834, Landais). Perdre sa cave, au jeu.

decca [deka] n. m. (du nom d'une firme angl. ; milieu du XXe s.). Système de radionavigation maritime ou aérienne permettant de faire le point sur une carte spéciale.

décédé, e [desede] adj. et n. (part. passé de *décéder*). Qui est mort : *L'expression sévère ou sereine, qui parfois demeure un instant au visage du décédé, n'est que le reflet d'une lumière lointaine, qu'une trace du passage de l'âme* (Chateaubriand).

• SYN. : *défunt, disparu, trépassé.*

décéder [desede] v. intr. (lat. *decedere,* s'en aller, mourir, de *de-,* préf. marquant l'éloignement, et de *cedere,* marcher,

s'avancer ; v. 1460, Villon [*decedir,* XIV^e s., Godefroy]). [Conj. **5 b ;** prend toujours l'auxiliaire *être.*] Mourir, en parlant des personnes : *Je reposerai donc au bord de la mer que j'ai tant aimée. Si je décède hors de France, je souhaite que mon corps ne soit rapporté dans ma patrie qu'après cinquante ans révolus d'une première inhumation* (Chateaubriand). *Il est décédé la semaine dernière.*

décelable [deslabl] adj. (de *déceler ;* 1922, Larousse). Qui peut être décelé : *Un poison décelable. On constatait parfois, sans cause décelable, de légères poussées de fièvre, qui heureusement n'étaient pas régulières* (Romains).

• SYN. : *détectable, repérable.*

décèlement [desɛlmɑ̃] n. m. (de *déceler ;* 1549, R. Estienne). Action de déceler.

déceler [desle] v. tr. (de *dé-* et de *celer ;* début du XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1684, La Bruyère ; sens 3, 1535, Olivétan ; sens 4, XX^e s. ; sens 5, 1564, *Indice de la Bible*). [Conj. **3 b.**] **1.** *Class.* Dénoncer : *Si quelque infidèle, | Écoutant nos discours, nous allait déceler* (Racine). || **2.** *Class.* et *littér.* Révéler involontairement, trahir la nature intime de quelqu'un : *Il n'y a rien de si délié, de si simple et de si imperceptible où il n'entre des manières qui nous décèlent* (La Bruyère). *Il y a toujours dans nos manières, dans notre maintien, quelque chose qui nous décèle* (Balzac). || **3.** Découvrir ce qui était caché : *Déceler un secret, un crime.* || **4.** Arriver à distinguer, à percevoir d'après certains indices : *Déceler la présence d'oxyde de carbone dans l'atmosphère.* || **5.** Faire connaître, révéler l'existence d'une personne ou d'une chose : *Les croupes fauves disparurent dans les genêts* [...] *et rien ne décela plus leur présence* (Pesquidoux).

• SYN. : **3** *deviner, pénétrer, percer, percevoir, remarquer ;* **4** *détecter, repérer ;* **5** *annoncer, dénoter, dévoiler, indiquer, montrer, prouver, révéler, signaler, trahir.*

décélération [deselerasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de [*ac*]*célération ;* XX^e s.). Accélération négative d'un mouvement retardé : *Le cosmonaute est entraîné aux effets de la décélération.*

décélérer [deselere] v. intr. (de *dé-* et de [*ac*]*célérer ;* XX^e s.). **1.** En parlant d'une voiture, ralentir. || **2.** En parlant du conducteur, cesser d'accélérer.

décéléromètre [deselerɔmɛtr] n. m. (de *décélération* et de *mètre ;* XX^e s.). Appareil indiquant sur un cadran la décélération d'un mobile.

décembre [desɑ̃br] n. m. (lat. *december,* de *decem,* dix [l'année romaine commençant en mars, décembre était le dixième mois] ; milieu du XII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1693, Boileau). **1.** Douzième et dernier mois de l'année moderne ou grégorienne. || **2.** *Poét.* La saison froide, l'hiver.

décembristes n. m. pl. V. DÉCABRISTES.

décemment [desamɑ̃] adv. (de *décent ;* 1541, Calvin, écrit *décentement* [*décemment,* 1580, Montaigne], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** D'une manière décente, convenable : *Des employés de bureau décemment vêtus, silencieux* (Martin du Gard). || **2.** D'une manière raisonnable : *Décemment, il ne pouvait pas refuser.*

• SYN. : **1** *convenablement, correctement, dignement ;* **2** *honnêtement, logiquement, raisonnablement.* — CONTR. : **1** *indécemment.*

décemvir [desɛmvir] n. m. (mot lat., de *decem,* dix, et *vir,* homme ; v. 1355, Bersuire, aux sens 1-2). **1.** Dans l'Antiquité romaine, membre d'une commission composée de dix personnes. || *Spécialem.* Chacun des magistrats de la commission qui rédigea la loi des *Douze Tables.* || **2.** Membre d'un tribunal permanent chargé d'intervenir dans les procès relatifs à la liberté.

décemviral, e, aux [desɛmviral, -o] adj. (lat. *decemviralis,* de *decemvir ;* 1732, Trévoux). Qui appartient aux décemvirs ou qui en émane.

décemvirat [desɛmvira] n. m. (lat. *decemviratus,* de *décemvir ;* v. 1355, Bersuire, aux sens 1-2). **1.** Dignité de décemvir. || **2.** Temps pendant lequel s'exerçait le pouvoir des décemvirs.

décence [desɑ̃s] n. f. (lat. *decentia,* convenance, de *decens* [v. DÉCENT] ; v. 1282, Gauchi, aux sens 1-2 ; sens 3, XX^e s.). **1.** Respect des bonnes mœurs, dans les actes et dans les paroles : *Ne pas choquer la décence. On le sentait* [...] *habitué à cette réserve, à ce repliement plein de décence qu'impose à certaines natures de choix une situation gênée* (Martin du Gard). || **2.** Respect des convenances sociales ; réserve ou retenue dans le maintien, la conduite : *Être vêtu avec beaucoup de décence.* || **3.** Discrétion, tact : *Ayez la décence de vous taire !*

• SYN. : **1** *bienséance, dignité, pudeur ;* **2** *convenance, correction, modestie, tenue ;* **3** *éducation, savoir-vivre.* — CONTR. : **1** *inconvenance, incorrection, indécence, malséance ;* **2** *immodestie, licence ;* **3** *cynisme, effronterie, impertinence, impudence, irrévérence.*

décennal, e, aux [desenal, -o] adj. (bas lat. *decennalis,* du lat. class. *decennis,* qui dure dix ans, qui revient tous les dix ans, de *decem,* dix, et *annus,* année ; 1540, Rabelais, aux sens 1-2). **1.** Qui dure dix ans : *Magistrature décennale.* || **2.** Qui revient tous les dix ans : *Fête décennale.*

décennie [deseni] n. f. (de *décennal ;* 1888, Larousse). Période de dix années. (V. DÉCADE.)

décent, e [desɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *decens, -entis,* convenable, bienséant, part. prés. de *decere,* être convenable [v. impers.] ; XV^e s., Wavrin, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Conforme à la décence, aux bonnes mœurs, aux convenances : *Tant de belles dames, roides, épinglées et décentes* (Hugo). *La chapelle ne me semblait guère un endroit décent pour m'y enfermer seul avec elle* (Gide). || **2.** Convenable, suffisant, honorable : *Une rémunération décente.*

• SYN. : **1** *bienséant, convenable, digne, modeste, pudique, sage, vertueux ;* **2** *acceptable, correct, honnête.* — CONTR. : **1** *inconvenant, incorrect, indécent, malséant, obscène ;* **2** *faible, insignifiant, insuffisant, médiocre, minable.*

décentrage [desɑ̃traʒ] n. m. (de *décentrer ;* 1876, Ch. Robin, au sens 2 ; sens 1, XX^e s.). **1.** Action de décentrer. || **2.** Non-coïncidence des axes optiques d'un instrument. (En ce sens, on dit aussi DÉCENTREMENT.)

décentralisateur, trice [desɑ̃tralizatœr, -tris] adj. (de *décentraliser ;* 1845, Bescherelle). Qui concerne, favorise la décentralisation.

décentralisation [desɑ̃tralizasjɔ̃] n. f. (de *décentraliser ;* 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Action de décentraliser ; résultat de cette action. || **2.** *Spécialem.* Action qui tend à développer l'activité d'un pays en dehors de la capitale et des grands centres urbains.

décentraliser [desɑ̃tralize] v. tr. (de *dé-* et de *centraliser ;* 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Rendre les autorités locales plus indépendantes de l'autorité centrale en leur donnant plus de droits, plus de pouvoirs. || **2.** *Par extens.* Disséminer dans tout un pays des organismes administratifs, industriels, etc., qui se trouvaient groupés en un même lieu : *Décentraliser l'industrie automobile.*

décentrement [desɑ̃trəmɑ̃] n. m. (de *décentrer ;* 1907, Larousse). Syn. de DÉCENTRAGE (au sens 2).

décentrer [desɑ̃tre] v. tr. (de *dé-* et de *centrer ;* milieu du XIX^e s., aux sens 1-2). **1.** Déplacer le centre de. || **2.** *Spécialem.* Déplacer l'objectif d'un appareil photographique pour que son axe ne soit pas au centre de la plaque.

déceptif, ive [deseptif, -iv] adj. (bas lat. *deceptivus,* propre à tromper, de *deceptum,* supin de *decipere* [v. DÉCEVOIR] ; 1378, *Dict. général*). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Propre à décevoir : *Ce présent déceptif* [la robe empoisonnée] *a bu toute leur force* (Corneille).

déception [desɛpsjɔ̃] n. f. (bas lat. *deceptio,* tromperie, de *deceptum,* supin de *decipere* [v. DÉCEVOIR] ; XII^e s., au sens 1 [« action de tromper »] ; sens 2, début du

XIX^e^ s.). **1.** *Vx.* Action de décevoir : *M^me^ de Rénal fut trompée par une des plus cruelles déceptions de l'amour* (Stendhal). || **2.** Le fait d'être déçu ; état, sentiment d'une personne déçue : *Ce fut* [...] *la cause première d'une des plus complètes déceptions de ma vie* (Vigny). *Cet arrière-goût de déception, presque de désespoir* (Martin du Gard).
• SYN. : **2** *déboire, décompte, déconvenue, désappointement, désenchantement, désillusion, douche* (fam.), *mécompte.*

décercler [desɛrkle] v. tr. (de *dé-* et de *cercle ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « ôter le cercle [d'un heaume] » ; sens actuel, 1675, Widerhold). Dégarnir de ses cercles : *Décercler un tonneau, une cuve.*

décérébration [deserebrasjɔ̃] n. f. (de *décérébrer ;* milieu du XX^e^ s.). Section de l'axe nerveux au niveau du mésencéphale. || *Rigidité de décérébration,* rigidité produite par la section de l'axe nerveux entre les deux paires de tubercules quadrijumeaux, provoquant chez l'animal une hypertonie de tous les muscles extenseurs.

décérébrer [deserebre] v. tr. (de *dé-* et du lat. *cerebrum,* cerveau ; milieu du XX^e^ s.). Enlever la cervelle d'un animal : *Décérébrer une grenouille.*

décernement [desɛrnəmɑ̃] n. m. (de *décerner ;* 1870, Larousse). Action de décerner : *Le décernement des récompenses.*

décerner [desɛrne] v. tr. (lat. *decernere,* décider, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *cernere,* discerner, juger, décider ; 1318, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e^ s., Amyot). **1.** Ordonner par décision juridique : *Le procureur du roi de Paris décerna quarante-quatre mandats d'amener contre les signataires de la protestation des journalistes* (Chateaubriand). || **2.** Attribuer solennellement à quelqu'un une récompense, une distinction, un titre : *On lui avait pompeusement décerné le nom de gendre du prophète* (Vigny). *Décerner un prix, une décoration.*
• SYN. : **2** *accorder, conférer, donner, octroyer.*

décerveler [desɛrvəle] v. tr. (de *dé-* et de *cervel,* forme anc. de *cerveau ;* XIII^e^ s., *Grandes Chroniques de France*). [Conj. **3 a.**] *Vx.* Faire jaillir la cervelle de : *Égorgeons, étripons, décervelons les républicains* (France).

décès [desɛ] n. m. (lat. *decessus,* départ, de *decessum,* supin de *decedere* [v. DÉCÉDER] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*). Mort d'une personne (surtout dans la langue administrative et juridique) : *Faire part d'un décès.* || *Acte de décès,* acte rédigé par le maire du lieu où s'est produit le décès, après constatation de sa matérialité.
• SYN. : *trépas.*

décesser [desɛse] v. intr. (de *dé-* et de *cesser ;* 1829, Boiste). Pop. *Ne pas décesser,* ne pas s'arrêter, se produire sans interruption : *Les communions ne décessaient pas* (Huysmans). *La pluie n'avait pas décessé. Les chevaux et les hommes étaient trempés* (Aragon).

décevance [desvɑ̃s] n. f. (de *décevant,* part. prés. de *décevoir ;* fin du XII^e^ s., *Châtelain de Couci*). *Vx.* Déception (mot du XVI^e^ s., repris littér.) : *Les caresses implorées se résolvaient en d'âpres décevances et de brusques rebuts* (Huysmans).

décevant, e [desvɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *décevoir ;* v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné). **1.** *Class.* Trompeur, illusoire : *Ai-je pu résister au charme décevant* (Racine). || **2.** Qui déçoit : *Une réponse décevante. Un enfant décevant.*

décevoir [desəvwar] v. tr. (lat. pop. **decipēre,* lat. class. *decipĕre,* surprendre, tromper, abuser, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *capere,* prendre, séduire ; v. 1160, *Roman de Tristan,* au sens 1 ; sens 2, v. 1360, Froissart). [Conj. **28.**] **1.** *Class.* Tromper, induire en erreur : *Que vois-je justes dieux ! | Cette bague en son doigt déçoit-elle mes yeux ?* (Rotrou). || *Spécialem.* Tromper par une apparence séduisante ou fallacieuse : *Notre raison est toujours déçue par l'inconstance des apparences* (Pascal). || **2.** Causer à quelqu'un une déconvenue en ne répondant pas à son attente, à ses espoirs : *Il se sentait déçu et même un peu vexé d'être réduit à ce rôle passif* (Martin du Gard).
• SYN. : **2** *dépiter, désappointer, désenchanter, désillusionner.* — CONTR. : **2** *charmer, contenter, enchanter, ravir, réjouir, satisfaire, transporter.*

déchaîné, e [deʃɛne] adj. (part. passé de *déchaîner ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, av. 1704, Bourdaloue). **1.** Se dit d'une personne qui se laisse aller à la plus vive excitation, à l'emportement, à a fureur : *Des enfants déchaînés. Des spectateurs déchaînés, un auditoire déchaîné.* || **2.** Se dit de ce qui se manifeste avec une extrême violence et que rien ne baraît contenir (surtout en parlant des éléments, des sentiments) : *Une mer déchaînée. Elle était la proie d'instincts récemment déchaînés* (Martin du Gard).
• SYN. : **1** *emporté, enragé, exalté, excité, exubérant, fougueux ;* **2** *démonté, effréné, frénétique, furieux, impétueux, violent.* — CONTR. : **1** *calme, flegmatique, nonchalant, placide ;* **2** *doux, paisible, serein, tranquille.*

déchaînement [deʃɛnmɑ̃] n. m. (de *déchaîner ;* 1672, Molière). Action de déchaîner ou le fait de se déchaîner (surcout en parlant des éléments, ou de sentiments, de passions qui ne sont plus contenus) : *Le déchaînement de la tempête, d'un ouragan. Un déchaînement de haine.*
• SYN. : *débordement, débridement, déferlement, explosion.*

déchaîner [deʃɛne] v. tr. (de *dé-* et de *chaîne ;* fin du XII^e^ s., *Aliscans,* au sens 1 ; sens 2, v. 1460, Chastellain). **1.** Délivrer, détacher de sa chaîne : *Déchaîner un chien.* || **2.** *Fig.* Déclencher, amener à se manifester dans toute sa force ce qui était latent ou contenu : *La fuite des rouges* [...] *sans religion qui avait déchaîné sur le pays toutes les abominations de l'enfer* (Daudet). *N'oublions point qu'en France les mouvements révolutionnaires les plus énergiques furent déchaînés par l'indignation patriotique* (Valéry). *Je tardais une seconde à démarrer au feu vert, pendant que nos patients concitoyens déchaînaient sans délai leurs avertisseurs dans mon dos* (Camus). || *Spécialem.* Soulever, libérer des sentiments violents, des passions : *Déchaîner l'enthousiasme, l'indignation d'un auditoire. Aucune ambition ne traversait le cours de ce sentiment déchaîné comme un torrent* (Balzac).
• SYN. : **2** *allumer, attiser, enflammer, entraîner, exalter, exciter, soulever, susciter.* — CONTR. : **2** *apaiser, calmer, contenir, éteindre, étouffer, maintenir, maîtriser, modérer, museler, retenir, tempérer.*

◆ **se déchaîner** v. pr. (sens 1, 1713, Hamilton ; sens 2, 1664, Molière). **1.** Éclater, se manifester avec une grande violence, en parlant d'une chose qui cesse d'être contenue : *Sa fureur s'est déchaînée contre ses collègues.* || **2.** *Se déchaîner contre quelqu'un* ou *contre quelque chose,* les critiquer violemment, leur adresser des reproches, des menaces, des injures.
• SYN. : **1** *déborder, déferler, exploser.*

déchaler [deʃale] v. intr. (origine obscure ; 1870, Larousse). Baisser, en parlant de la marée : *La mer déchale beaucoup.*

déchant [deʃɑ̃] n. m. (de *dé-* et de *chant ;* XIII^e^ s., *Roman de Renart,* aux sens 1-2). **1.** Au Moyen Âge, dans le plain-chant, sorte de contrepoint mesuré, qui était primitivement à deux parties. || **2.** *Par extens.* Partie d'ornement improvisée, ajoutée au plain-chant par les chantres ou par les fidèles.

1. déchanter [deʃɑ̃te] v. tr. (de *déchant ;* v. 1220, G. de Coincy). Au Moyen Âge, exécuter le déchant.

2. déchanter [deʃɑ̃te] v. intr. (de *dé-* et de *chanter ;* 1655, Molière). *Fam.* Rabattre de ses espérances ou de ses prétentions : *Bernard déchante joliment, lui qui comptait sur un casino avec des opérettes* (Farrère).

déchaper [deʃape] v. tr. (de *dé-* et de *chape,* au sens techn. ; 1845, Bescherelle). Retirer la chape, ou chemise, du moule de fonderie.

déchaperonner [deʃaprɔne] v. tr. (de *dé-* et de *chaperon ;* 1564, J. Thierry, au sens de « ôter le chaperon à quelqu'un » ; sens 1, fin du XVI^e^ s. ; sens 2, 1802, Flick). **1.** Enlever le chaperon d'un oiseau de proie dressé

pour le vol : *Déchaperonner un faucon.* || **2.** Enlever le chaperon d'un mur.

décharge [deʃarʒ] n. f. (déverbal de *décharger ;* av. 1315, Guiart, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1680, Richelet ; sens I, 3-4, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1677, Miege ; sens II, 2, 1651, Scarron ; sens II, 3 et III, 1, 1870, Larousse ; sens II, 4, XXe s. ; sens II, 5, 1675, Widerhold ; sens II, 6, 1694, Th. Corneille ; sens II, 7, 1890, *Dict. général ;* sens II, 8, 1803, Boiste ; sens III, 2, milieu du XIVe s. ; sens III, 3, 1548, Du Fail ; sens III, 4, milieu du XVIe s., Amyot).

I. 1. *Vx.* Action de décharger, de débarrasser d'une charge ou d'enlever une charge : *La décharge d'un navire, d'une cargaison.* || **2.** Mode de construction consistant à soulager certaines parties d'un édifice en reportant la charge des maçonneries sur des points d'appui solides : *Voûte de décharge.* || Spécialem. *Arc de décharge,* arc bandé au-dessus d'un linteau, et qui reporte le poids des superstructures sur les piédroits du portail. || **3.** *Décharge publique,* ou simplem. *décharge,* lieu prévu pour recevoir les immondices, les décombres, les gravats : *Dans Paris, des péniches sont utilisées comme décharges publiques.* || **4.** *Class.* Débarras, endroit où l'on met les choses dont on ne se sert pas : *Rien ne convenait mieux à M. le Duc que d'avoir la maison de Touraine pour en faire une décharge à son château de Saint-Maur* (Saint-Simon).

II. 1. Action de tirer avec une arme ou simultanément avec plusieurs armes à feu : *La décharge d'un fusil. Une décharge de mousqueterie.* || Projectile ou ensemble de projectiles tirés par une ou plusieurs armes : *Recevoir une décharge en pleine poitrine.* || **2.** *Class.* Brusque volée de coups, bastonnade : [Il] *joignit Ragotin et, à grands coups de fouet, se vengea* [...]. *Ragotin n'attendit pas une seconde décharge* (Scarron). || **3.** Passage d'une charge électrique d'un conducteur à un autre, ou annulation de cette charge électrique : *Décharge d'une batterie, d'un condensateur.* || **4.** *Fig.* Mouvement brusque, d'origine nerveuse : *Décharge nerveuse.* || **5.** Appareil servant à faire écouler les eaux qui se sont accumulées dans un étang, un bassin. || *Tuyau de décharge,* conduit par lequel s'écoule le trop-plein des eaux. || **6.** *Par extens.* Ce qui sert à recevoir le trop-plein : *La décharge d'un lac.* || **7.** *Par anal.* Excédent de teinture qui marque par simple contact : *La décharge d'une étoffe fraîchement teinte.* || **8.** Feuille de papier qu'on applique sur une forme typographique pour enlever l'excès d'encre.

III. 1. Allégement d'une charge financière : *Obtenir une décharge sur ses contributions.* || *Porter une somme en décharge,* indiquer sur les livres, sur un compte que cette somme a été acquittée. || **2.** En termes de droit, libération d'un engagement, d'une dette ou d'une gestion. || Acte constatant cette libération : *Délivrer une décharge de mandat.* || **3.** Allégement d'un poids moral : *Je fais cet aveu pour la décharge de ma conscience.* || *Class.* Soulagement : *Sachez qu'en le déchargeant* [le pauvre] *vous travaillez à votre décharge* (Bossuet). || **4.** Action de justifier un accusé des charges qui pèsent sur lui, en témoignant en sa faveur : *Témoin à décharge.* || *À la décharge de quelqu'un,* pour lui servir d'excuse.

● SYN. : **I, 1** *déchargement.* || **II, 1** *rafale, salve, volée ;* **5** *déchargeoir.* || **III, 1** *abattement, dégrèvement, exemption, exonération, réduction ;* **2** *quittance, quitus, récépissé, reçu ;* **3** *apaisement, libération, soulagement.*

déchargement [deʃarʒəmɑ̃] n. m. (de *décharger ;* 1272, Godefroy, au sens de « action de s'acquitter [d'une dette] » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Action de décharger un véhicule et, *par extens.,* de décharger ce qu'il contient : *Le déchargement d'une péniche, d'un wagon, d'un camion. Déchargement de matériaux.* || **2.** Action de retirer la charge d'une arme à feu, d'un projectile creux ou d'une mine.

déchargeoir [deʃarʒwar] n. m. (de *décharger ;* v. 1587, Du Vair, au sens 1 [« vase pour les issues de table ou de cuisine », 1574, Gay] ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Ouverture, conduit par où s'écoule le trop-plein d'un bassin. || **2.** Rouleau du métier à tisser sur lequel s'enroule l'étoffe à mesure qu'elle est fabriquée.

décharger [deʃarʒe] v. tr. (de *dé-* et de *charger ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1611, Cotgrave ; sens II, 1, milieu du XVIe s. ; sens II, 2, 1890, *Dict. général ;* sens II, 3, 1832, Raymond ; sens II, 4, XIIIe s., Godefroy ; sens III, 1-2, fin du XIIIe s. ; sens III, 3, v. 1283, Beaumanoir ; sens III, 4, 1538, R. Estienne). [Conj. **1 b.**]

I. 1. Débarrasser de sa charge ou de son chargement (une personne, un animal, un véhicule, etc.) : *Décharger une charrette de son foin. Le fracas des navires déchargés* (Maupassant). || **2.** Enlever ce qui forme la charge ou le chargement : *Décharger des marchandises.* || **3.** Débarrasser d'un poids qui surcharge : *Décharger une poutre vermoulue.*

II. 1. *Décharger une arme, un projectile* ou *une mine,*en retirer la cartouche ou la charge d'explosif. || *Spécialem.* Faire partir le coup d'une arme à feu, tirer : *Décharger son fusil sur l'assaillant.* || **2.** *Décharger un condensateur, une batterie d'accumulateurs,* annuler ou diminuer la charge électrique de ces appareils, en libérant ou en consommant l'électricité qui y est accumulée : *Vous déchargez votre batterie en actionnant si longuement le démarreur.* || **3.** *Décharger une forme typographique, un rouleau,* en faire disparaître l'excès d'encre à l'aide d'une feuille de papier dite *décharge.* || **4.** *Class.* Assener un coup : *Mercure, au lieu de donner celle-là* [cette cognée] | *Leur en décharge un grand coup sur la tête* (La Fontaine).

III. 1. Soulager quelqu'un d'une charge financière : *Décharger d'une dette.* || Spécialem. *Décharger un registre, un contrat, une minute,* y inscrire la quittance de ce qu'on a reçu. || *Décharger la feuille d'un livreur,* y inscrire le récépissé des marchandises ou autres objets qu'on a reçus. || **2.** Libérer quelqu'un d'une tâche, d'une obligation, d'une responsabilité : *Décharger quelqu'un d'un travail. Décharger de la tutelle d'un mineur.* || **3.** Témoigner en faveur de quelqu'un pour le justifier : *Témoins qui déchargent un inculpé.* || *Décharger quelqu'un d'accusation, d'une accusation,* reconnaître qu'il est innocent des faits qu'on lui avait imputés. || **4.** Fig. *Décharger sa conscience,* faire des aveux, se libérer d'une responsabilité morale. || Fig. *Décharger son cœur,* se soulager en faisant des confidences. || Fam. *Décharger sa rate, sa bile,* se laisser aller à la mauvaise humeur. || *Décharger sa colère sur quelqu'un,* laisser libre cours à sa colère.

● SYN. : **III, 1** *acquitter, dégrever, exempter, exonérer, libérer ;* **2** *débarrasser, délivrer ;* **3** *blanchir* (fam.), *disculper, innocenter, justifier, laver ;* **4** *alléger, soulager.*

◆ v. intr. (sens 1-2, 1829, Boiste). **1.** En parlant d'une matière colorée, faire des taches : *Encre, couleur qui décharge beaucoup.* || **2.** En parlant d'une étoffe, déteindre, déposer une partie de sa couleur sur ce qui est en contact : *Ce tissu décharge au lavage.*

◆ **se décharger** v. pr. (sens I, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 1538, R. Estienne).

I. *Class.* Se déverser : *Une rivière* [...] *qui se décharge dans la Sègre* (Racine).

II. *Se décharger de quelque chose sur quelqu'un,* s'en remettre à lui pour l'exécution d'une tâche, d'une mission, lui laisser la responsabilité de quelque chose.

déchargeur [deʃarʒœr] n. m. (de *décharger ;* XIIIe s., Tailliar, au sens 1 ; sens 2, 1929, Larousse ; sens 3, 1890, *Dict. général*). **1.** *Vx.* Homme dont le métier est de décharger des marchandises. || **2.** Machine servant à décharger des véhicules. || **3.** Appareil jouant un rôle régulateur dans la marche des turbines hydro-électriques.

décharné, e [deʃarne] adj. (part. passé de *décharner ;* v. 1200, *Chanson d'Antioche,* au sens 1 ; sens 2, 1673, Boileau). **1.** Se dit d'un être très amaigri, ou d'une partie de son corps : *Visage décharné.* || **2.** *Class.* et *fig.* Sans développement suffisant, sans ornement, sans ampleur : *Il y a des ouvrages*

que la nature doit produire toute seule : la contrainte de préceptes ne fait que les affaiblir et leur donner une certaine sécheresse qui les rend maigres et décharnés (Boileau).
• SYN. : **1** *émacié, étique, squelettique.* — CONTR. : **1** *charnu, corpulent, dodu, gras, gros, joufflu, obèse, replet, ventru.*

décharnement [deʃarnəmɑ̃] n. m. (de *décharner ;* 1845, Bescherelle). État de ce qui est décharné. (Peu usité.)

décharner [deʃarne] v. tr. (de *dé-* et de *charn,* forme anc. de *chair ;* v. 1200, *Chanson d'Antioche,* aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Ôter la chair de : *Décharner un cadavre.* || *Décharner le leurre d'un faucon,* enlever le morceau de chair dont il est garni. || **2.** Réduire quelqu'un à une maigreur extrême : *Cette longue maladie l'a décharné.*
• REM. *Décharner* s'emploie surtout à la forme passive.

déchaumage [deʃomaʒ] n. m. (de *déchaumer ;* 1835, *Maison rustique du* XIX*e s.*). Action de déchaumer.

déchaumer [deʃome] v. tr. (de *dé-* et de *chaume ;* 1732, Trévoux). Débarrasser le sol, par un labour en surface, du chaume resté après la moisson.

déchaumeuse [deʃomøz] n. f. (de *déchaumer ;* 1929, Larousse [*déchaumeur,* 1870, Larousse]). Charrue légère utilisée pour déchaumer.

déchaussage [deʃosaʒ] n. m. (de *déchausser ;* 1845, Bescherelle, au sens de « déchaussement » ; sens actuel, 1907, Larousse). Mise à nu du collet des plantes par l'action combinée du gel et du dégel sur la couche superficielle d'un sol cultivé.

déchaussé, e [deʃose] adj. (part. passé de *déchausser*). **1.** Dont les chaussures ont été ôtées : *Il se tenait debout, les pieds déchaussés.* || Spécialem. *Moines, carmes déchaussés* ou *déchaux,* religieux qui ne portent pas de bas et ont les pieds nus dans des sandales. || **2.** Mis nu à la base : *Dents déchaussées. Mur déchaussé.*

déchaussement [deʃosmɑ̃] n. m. (de *déchausser ;* 1538, R. Estienne, aux sens 1-3 [pour une dent, 1832, Raymond ; pour une construction, 1845, Bescherelle]). **1.** Action d'enlever les chaussures de quelqu'un. || **2.** Action de déchausser quelque chose, ou le fait de se déchausser, en parlant d'une chose ; état de ce qui est déchaussé : *Le déchaussement d'une dent, d'un arbre, d'un mur.* || **3.** *Spécialem.* Labour exécuté à la bêche ou à la charrue déchausseuse, qui dégage le pied des arbres fruitiers ou les souches des vignes.

déchausser [deʃose] v. tr. (bas lat. *discalceare,* enlever les chaussures, de *dis-,* préf. marquant la séparation, et de *calceare* [v. CHAUSSER] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *desjalcier* [*deschalcier,* XIIe s. ; *deschaucier,* XIIIe s. ; *déchausser,* XVIe s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 3, XIIIe s.). **1.** Ôter à quelqu'un ses chaussures : *Déchausser un blessé.* || Fig. et vx. *N'être pas digne de déchausser quelqu'un,* lui être de beaucoup inférieur. || **2.** Dénuder à la base. || *Déchausser une dent,* la détacher de la gencive. || *Déchausser une plante,* en mettre à découvert le pied et les racines. || *Déchausser un mur,* ôter la terre qui est autour des fondations. || **3.** *Spécialem.* Effectuer un labour superficiel au pied d'une plante.

◆ **se déchausser** v. pr. (sens 1, 1676, Mme de Sévigné ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XVIe s.). **1.** Enlever ses chaussures : *Il prit juste le temps de se déchausser* (Martin du Gard). || **2.** Se dégarnir à l'endroit du collet, sortir de son alvéole, en parlant d'une dent. || **3.** Se dégrader à la base, en parlant d'une construction.

déchausseuse [deʃosøz] n. et adj. f. (de *déchausser ;* 1888, Larousse). Charrue spéciale pour déchausser la vigne.

déchaussoir [deʃoswar] n. m. (de *déchausser ;* 1471, *Comptes et mémoriaux du roi René,* au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** Instrument pour déchausser les arbres. || **2.** Outil de chirurgie qui servait autrefois à déchausser les dents pour les arracher plus facilement.

déchaux [deʃo] adj. m. (lat. pop. **discalceus,* pour *discalceatus,* part. passé de *discalceare* [v. DÉCHAUSSER] ; fin du XIIe s., *Aliscans*). Déchaussé (mot du XVIe s., repris par archaïsme) : *Un ermite déchaux* (Apollinaire). || *Carme déchaux,* V. DÉCHAUSSÉ.

dèche [dɛʃ] n. f. (origine incertaine, probablem. provinciale, soit du provenç. *deco, decho,* tare, anc. provenç. *deca,* déverbal de *decazer, decaire,* déchoir [v. DÉCHOIR], soit de l'angevin *dèche,* tare congénitale, lui-même empr. au provenç. ; 1835, Raspail, au sens de « perte au jeu, déficit » ; sens actuel, 1846, G. Esnault). *Pop.* Manque d'argent, dénuement, misère : *Huit sous, mais c'est la débine, c'est la dèche en plein* (Huysmans). *La maison est miteuse, tout à fait mal choisie... Tout cela sent la dèche. Comment veux-tu monter une affaire dans des conditions pareilles ?* (Duhamel).

déchéance [deʃeɑ̃s] n. f. (de *déchoir ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1636, Monet). **1.** Le fait de déchoir, de tomber à un degré inférieur, socialement ou moralement ; état d'une personne déchue : *Quand tu sauras dans quel état de déchéance je l'ai trouvé* (Martin du Gard). *J'ai vécu dans une déchéance voisine de l'abjection* (Duhamel). || *Déchéance physique,* affaiblissement physique extrême, dû à la maladie, à l'âge, etc. || **2.** Privation d'une fonction, d'une dignité : *La déchéance d'un souverain. La déchéance d'un parlementaire peut être prononcée par l'assemblée dont il est membre.* || **3.** Perte légale d'un droit, faute d'avoir rempli une condition en temps voulu, d'avoir accompli une formalité ou une obligation : *La déchéance de la puissance paternelle.*
• SYN. : **1** *abaissement, avilissement, chute, décadence, déclin, décrépitude, dégradation, dépravation, misère.*

déchet [deʃɛ] n. m. (de *déchoir,* par confusion avec la 3e pers. du sing. de l'indic. prés. *il dechiet ;* XIIIe s., Tarbé, écrit *dechiet* [*déchet,* XVIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 3, 1808, d'Hautel ; sens 4, 1611, Cotgrave ; sens 5, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Diminution en volume, en quantité, en valeur, subie par une chose pendant sa fabrication, son emploi : *Le déchet que la cuisson fait subir au pain.* || Fam. *Il y a du déchet,* il y a de la perte, du mécompte (au pr. et au fig.). || **2.** Ce qui tombe d'une matière qu'on travaille : *Des déchets de laine, de cuir.* || *Spécialem.* (au plur.). Débris, restes d'une chose découpée, apprêtée, qui sont impropres à la consommation, à l'usage : *Des déchets de viande.* || **3.** *Fig.* Ce que l'on considère comme un rebut. || *Spécialem.* Être dégénéré ou dépravé : *C'est un déchet d'humanité.* || **4.** *Class.* Déchéance, amoindrissement : *Je viens faire cette visite pour réparer tout ce qu'il y aurait de déchet en la perfection religieuse* (Bossuet). || **5.** *Class.* Discrédit : *Remédier au déchet où étaient tombés ses appas* (La Fontaine).
• SYN. : **1** *déperdition, perte ;* **2** *chute, débris, éclat, résidu, rognure.*

décheveler [deʃəvle] v. tr. (de *dé-* et de *chevel,* forme anc. de *cheveu ;* v. 1155, Wace). [Conj. **3 a.**] *Class.* et *littér.* Décoiffer quelqu'un, mettre sa chevelure en désordre (surtout au part. passé) : *Les Nymphes des lieux en hurlèrent, | Et leurs têtes déchevelèrent* (Scarron). *Tragique et déchevelée comme une lady Macbeth* (Banville). *Leurs corps* [les cadavres des Amazones] *déchevelés et blêmes* (Heredia).

décheviller [deʃəvije] v. tr. (de *dé-* et de *cheviller ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Enlever les chevilles d'un meuble, d'un assemblage.

déchiffrable [deʃifrabl] adj. (de *déchiffrer ;* début du XVIIe s.). Qui peut être déchiffré : *Écriture, message déchiffrable.*
• SYN. : *lisible.* — CONTR. : *illisible, indéchiffrable.*

déchiffrage [deʃifraʒ] n. m. (de *déchiffrer ;* 1922, Larousse). Action de déchiffrer un morceau de musique.

déchiffrement [deʃifrəmɑ̃] n. m. (de *déchiffrer ;* 1553, Godefroy). Action de déchiffrer un texte en code, une écriture

inconnue ou illisible : *Le déchiffrement d'un message, d'un manuscrit.*

déchiffrer [deʃifre] v. tr. (de *dé-* et de *chiffre ;* v. 1460, Chastellain, au sens 1 ; sens 2 et 4, 1680, Richelet ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 5, 1671, Pomey). **1.** Rétablir en clair un texte écrit en langage chiffré : *Déchiffrer une correspondance secrète.* || **2.** Réussir à comprendre, découvrir le sens d'une écriture inconnue : *Déchiffrer des hiéroglyphes.* || *Par anal.* Lire un texte dont l'écriture est peu distincte ou peu lisible : *Déchiffrer un manuscrit.* || **3.** Lire ou exécuter à première vue un morceau de musique qu'on ne connaît pas. || **4.** *Fig.* Comprendre ou deviner ce qui est obscur ou secret : *Déchiffrer une énigme.* [Il] *sortit sans avoir pu déchiffrer ce cœur de femme altière* (Balzac). || **5.** *Class.* Dévoiler ce qui est secret ou ce qui n'est pas connu : *Comment pourra-t-il* [un nouvel anobli] *soutenir ces odieuses pancartes qui déchiffrent les conditions et qui souvent font rougir la veuve et les héritiers* (La Bruyère).

• SYN. : **1** *décrypter ;* **4** *débrouiller, démêler, éclaircir, élucider, pénétrer, percer.* — CONTR. : **4** *brouiller, emmêler, obscurcir.*

déchiffreur, euse [deʃifrœr, -øz] n. (de *déchiffrer ;* début du XVIe s.). Personne qui déchiffre, dont la tâche est de déchiffrer.

déchiquetage [deʃiktaʒ] n. m. (de *déchiqueter ;* fin du XIVe s.). Action de déchiqueter ; état, aspect de ce qui est déchiqueté : *Le déchiquetage d'une côte.*

• REM. On a dit aussi DÉCHIQUETTEMENT (ou DÉCHIQUÈTEMENT) [1538, R. Estienne] : *Des maisons du quai on n'apercevait que la crête, un déchiquètement de toits, de cheminées, de clochers d'un noir mat sur la clarté toujours remontante* (Daudet).

déchiqueté, e [deʃikte] adj. (part. passé de *déchiqueter ;* v. 1450, Ch. d'Orléans, au sens 1 ; sens 2, 1809, Wailly ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Mis en pièces, en lambeaux : *Un rideau déchiqueté* (Baudelaire). || **2.** En botanique, se dit d'une feuille dont le bord présente des découpures inégales. || **3.** En géographie, se dit d'une forme de relief aux découpures nombreuses et irrégulières : *Une côte déchiquetée.*

déchiqueter [deʃikte] v. tr. (de *dé-* et de l'anc. franç. *eschiqueté,* orné de carreaux de diverses couleurs [v. ÉCHIQUETÉ] ; 1338, *Actes normands,* au part. passé, au sens de « fait d'une étoffe bariolée » [d'un manteau] ; sens 1, v. 1450, Ch. d'Orléans [au part. passé ; à l'infin., 1530, Palsgrave] ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3-4, 1530, Palsgrave ; sens 5, 1775, Beaumarchais). [Conj. **4 a.**] **1.** Mettre en pièces, en lambeaux, en arrachant, déchirant, découpant : *Déchiqueter une étoffe.* || **2.** Découper maladroitement, taillader : *Déchiqueter un poulet.* || **3.** Découper irrégulièrement les bords d'une feuille de papier en vue d'un effet artistique : *Déchiqueter une photographie.* || **4.** *Par exagér.* et *littér.* Marquer de déchirures, d'écorchures, érailler : *Une paupière rouge* [...], *déchiquetée comme une tête de chardon* (Hugo). || **5.** *Fig.* et *littér.* Maltraiter violemment en paroles : *Ils* [Voltaire et Rousseau] *ont été déchiquetés vivants* (Hugo).

• SYN. : **1** *dilacérer, lacérer.*

déchiqueteur [deʃiktœr] n. m. (de *déchiqueter ;* 1953, Larousse). Appareil de fragmentation utilisé dans l'industrie pour les matières hétérogènes.

déchiqueture [deʃiktyr] n. f. (de *déchiqueter ;* 1534, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Découpure en forme de languette. || **2.** *Par anal.* et *littér.* Découpure naturelle : *Quelques losanges d'azur se montraient par les déchiquetures des nuages* (Gautier). *Avez-vous vu les déchiquetures du rocher rayonner comme des saphirs* (Sand). || **3.** Entaille maladroite, faite avec des ciseaux dans une étoffe.

déchirant, e [deʃirɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *déchirer ;* 1611, Cotgrave). Qui émeut fortement, cause une douleur poignante : *Ce fut une plainte courte, répétée, déchirante* (Maupassant). *Des remords déchirants.* || *Révision déchirante,* remise en question de tout ce qui était décidé, arrêté, et à laquelle on se résout sous la pression des événements.

• SYN. : *cruel, cuisant, douloureux, navrant, perçant.* — CONTR. : *agréable, doux, joyeux, plaisant.*

déchirement [deʃirmɑ̃] n. m. (de *déchirer ;* v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « anéantissement d'une qualité » ; sens 1, XIIIe s. ; sens 2, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 3, v. 1460, Chastellain). **1.** Action de déchirer ; résultat de cette action : *Le déchirement d'une étoffe, d'un vêtement.* || *Déchirement d'un muscle,* lésion causée à un muscle par un effort violent, un traumatisme. || **2.** Grande douleur physique, plus souvent vive souffrance morale : *Des déchirements d'entrailles. Cette apparition l'avait fait se soulever et se tordre avec un déchirement affreux* (Loti). *Un surcroît de souffrances vives, supportées non sans larmes ni déchirements* (Balzac). || **3.** *Fig.* Désunion, division profonde qui affecte un ensemble social en provoquant des troubles : *Un pays en proie à des déchirements religieux.*

déchirer [deʃire] v. tr. (de l'anc. franç. *escirer,* déchirer [XIIe s., francique **skerian,* partager], par substitution du préf. *dé-* à la syllabe initiale ; v. 1120, *Psautier d'Oxford, écrit descirer* [*deschirer,* v. 1155, Wace ; *déchirer,* 1530, Pals-grave], aux sens 1-2 ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, v. 1165, Marie de France ; sens 5, 1541, Calvin ; sens 6, 1640, Corneille ; sens 7, v. 1170, *Livre des Rois*). **1.** Mettre en pièces, en morceaux, en tirant violemment, sans se servir d'un instrument tranchant : *Il allait déchirer son brouillon* (Daudet). *Il prit les lettres et les déchira en petits morceaux* (Martin du Gard). *Déchirer du vieux linge pour faire des chiffons.* || Fig. *Déchirer un contrat,* le tenir pour nul et le violer ouvertement. || Fig. *Déchirer le voile,* révéler la vérité, dissiper brusquement une illusion. || **2.** Faire accidentellement un ou des accrocs à un vêtement : *Déchirer sa robe.* || Faire une déchirure à un tissu vivant — écorchure ou rupture musculaire : *Se déchirer les jambes dans les ronces. Se déchirer un muscle.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Rompre brusquement : *Le chant du coq au loin déchirant l'air brumeux* (Baudelaire). || **4.** Causer une vive douleur physique : *Une toux qui déchire la poitrine. Un hurlement de sirène qui déchire les oreilles.* || **5.** *Fig.* Causer une vive douleur morale, émouvoir profondément : *Mille soupçons affreux viennent me déchirer* (Racine) ; et pronom. : *À l'idée que c'était fini, son cœur se déchirait d'une manière affreuse* (Loti). || **6.** *Fig.* Troubler un groupe social par des querelles, le diviser en factions, en partis adverses : *Le désordre et le péché* [...] *déchirent ce monde* (Gide). || **7.** *Fig.* Attaquer quelqu'un par de violentes critiques : *Déchirer un adversaire dans la presse.*

• SYN. : **1** *déchiqueter, dilacérer, lacérer ;* **2** *accrocher ; écorcher, égratigner, érafler, griffer, labourer ;* **5** *arracher, briser, fendre, meurtrir, percer, torturer ;* **6** *désunir ;* **7** *dénigrer, dépecer, éreinter* (fam.), *esquinter* (fam.).

◆ **se déchirer** v. pr. (sens 1, 1672, Sacy ; sens 2, 1663, Molière). **1.** Se rompre, se partager sous l'effet d'une cause physique, en parlant d'une feuille de papier, d'un tissu, etc. : *Une étoffe qui se déchire facilement.* || **2.** *Fig.* S'attaquer mutuellement et avec malveillance, par des écrits ou par des paroles : *Deux politiciens qui se déchirent à belles dents.*

déchirure [deʃiryr] n. f. (de *déchirer ;* XIIIe s., *Aubery le Bourgoing,* au sens 1 ; sens 2, av. 1890, Maupassant). **1.** Rupture faite en déchirant : *Faire une déchirure à un vêtement.* || *Spécialem.* Blessure due à une rupture des tissus vivants : *Déchirure d'un muscle.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Trouble violent, vive émotion : [Une avare obligée de donner de l'argent] *c'était comme une déchirure pour son cœur* (Maupassant).

• SYN. : **1** *accroc, déchiqueture.*

déchloruration [deklɔryrasjɔ̃] n. f. (de *déchlorurer ;* 1922, Larousse). Procédé thérapeutique utilisé pour débarrasser l'organisme du sodium qu'il contient en excès et qui produit l'œdème.

déchlorurer [deklɔryre] v. tr. (de *dé-* et de *chlorure ;* 1929, Larousse). Débarrasser

du chlorure de sodium : *Déchlorurer l'organisme.*

déchocage [deʃɔkaʒ] n. m. (de *dé-* et de *choc ;* milieu du XXᵉ s.). Action de faire sortir un malade ou un blessé de son état de choc.

déchoir [deʃwar] v. intr. (bas lat. *decadere,* de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *cadere,* tomber [v. CHOIR] ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1-2). [Conj. **43 ;** se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* ou *être,* selon que l'on veut exprimer l'action ou l'état.] **1.** *Class.* et *littér.* Tomber dans un état inférieur à celui où l'on était : *L'âge la fit déchoir ; adieu tous les amants* (La Fontaine). *Je vous parlerai peut-être quelque jour, mes pères, de ce mélange confus d'opinions ; et on sera surpris de voir combien vous êtes déchus du premier esprit de votre institut* (Pascal). *Elles étaient bien déchues depuis la mort du ménétrier* (Hugo). || *Spécialem.* En termes de théologie, perdre l'état de grâce : *La question est non pas de savoir si on aura un jour cette grâce, mais si on peut déchoir un seul moment après l'avoir eue* (Bossuet). || **2.** *Class.* et *littér.* Baisser dans l'échelle des valeurs, s'affaiblir (en parlant des choses) : *Les écoliers ne tardèrent pas à sentir que ses leçons étaient fort déchues* (Bayle). *Grâce à vous, mon ami, mon rêve était monté si haut que tout contentement humain l'eût fait déchoir* (Gide). *Autorité, crédit, réputation qui commence à déchoir.*

• REM. *Déchoir* n'est plus guère usité qu'à l'infinitif et au participe passé, et son emploi est limité à la situation sociale ou morale des personnes.

déchristianisation [dekristjanizasjɔ̃] n. f. (de *déchristianiser ;* 1877, Littré). Action de déchristianiser ou le fait de se déchristianiser ; état qui en résulte.

déchristianiser [dekristjanize] v. tr. (de *dé-* et de *christianiser ;* 1792, Brunot). Faire renoncer à la foi chrétienne : *Déchristianiser un peuple.*

◆ **se déchristianiser** v. pr. (1870, Larousse). Abandonner la foi chrétienne, la pratique de la religion chrétienne.

déchu, e [deʃy] adj. (part. passé de *déchoir*). **1.** Qui est tombé dans une situation inférieure ; qui s'est abaissé moralement : *Un prince déchu. Un homme déchu.* || *Spécialem.* Qui a perdu, par le péché, la grâce divine : *Les anges déchus ;* et substantiv. : *L'ange du blasphème | Est de tous les déchus le plus audacieux* (Musset). || **2.** *Déchu de,* qui a été dépossédé d'un droit, d'un privilège : *Un père déchu de la puissance paternelle.*

• SYN. : **1** *avili, déclassé.*

déci- [desi-], élément tiré du lat. *decimus,* dixième (de *decem,* dix), et qui, employé en préfixe dans la dénomination des unités de mesure du système métrique, indique la division par dix.

décibel [desibɛl] n. m. (de *déci-* et de *bel* 2 ; 1933, Larousse). Unité d'intensité sonore égale à un dixième de bel (symb. : dB) : *La voix moyenne a pour intensité 55 décibels, le bruit du tonnerre 70.*

décidé, e [deside] adj. (part. passé de *décider ;* 1724, Mongin, au sens 1 ; sens 2-3, av. 1755, Montesquieu ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** Se dit d'une personne pleine d'assurance et qui n'hésite pas pour prendre une décision. || **2.** *Par extens.* Qui manifeste une volonté de décision : *Une allure décidée.* || **3.** Se dit de ce qui ne fait aucun doute : *Un goût décidé pour le théâtre. Je ne puis m'empêcher de voir que les personnes qui manifestent le plus de répulsion pour les ouvrages de Wagner montrent aussi une antipathie décidée à l'égard de son précurseur* (Baudelaire). || **4.** Que l'on ne peut remettre en question : *C'est une affaire décidée.*

• SYN. : **1** *audacieux, déterminé, entreprenant ;* **2** *assuré, ferme, hardi, résolu ;* **3** *affirmé, certain, déclaré, évident ;* **4** *entendu, fixé, réglé, terminé, vu.*

décidément [desidemɑ̃] adv. (de *décidé ;* 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** D'une façon certaine, évidente : *Alors il se sentit décidément prisonnier, comme un pauvre oiseau en cage, prisonnier pour toujours* (Rolland). || **2.** En définitive, tout bien considéré (le plus souvent en tête de phrase) : *Il pensait : « Décidément, il y a toujours un mort dans mes affaires »* (Daudet). *Décidément, nous ne pouvions plus nous entendre, plus nous souffrir* (Gide).

• SYN. : **1** *effectivement, réellement ;* **2** *finalement.*

décider [deside] v. tr. (lat. *decidere,* détacher, trancher, régler, de *de-,* préf. marquant la séparation, et de *caedere,* frapper, briser, fendre ; 1546, Rabelais, aux sens 1-2 ; sens 3, 1834, Ségur). **1.** Class. et littér. *Décider quelque chose,* régler un différend, un point litigieux par un jugement, une conclusion qui tranche définitivement le débat : *Les deux rivaux décidèrent leur querelle à Pharsale* (Bossuet). *La grande préoccupation de toutes les personnes présentes fut de décider cette importante question* (Stendhal). || **2.** *Décider quelque chose, décider de* (et l'infinitif), *décider que* (et l'indicatif ou le subjonctif), déterminer ce qui doit être fait, prendre la résolution de : *Décider un plan d'action. Il fut convenu que les parents verraient cette fille avant de rien décider* (Maupassant). *La diète gibeline* [...] *décida de détruire Florence* (France). *On a décidé que Camille allait revoir son cousin* (Musset). *L'assemblée décidait que l'échafaud serait dressé de nouveau sur la place de la Révolution* (France). || **3.** *Décider quelqu'un à faire quelque chose,* ou *à quelque chose,* l'amener à agir, à prendre un parti : *Il avait décidé la duchesse à venir à Parme* (Stendhal). *Un conseil un peu ferme eût suffi pour décider François-Joseph à se contenter d'un succès diplomatique* (Martin du Gard). *Décider quelqu'un au repos. Elle est décidée au divorce.*

• SYN. : **2** *arrêter, choisir, convenir de, décréter, fixer, résoudre ;* **3** *convaincre, déterminer, entraîner, inciter, persuader, pousser.*

◆ v. tr. ind. (sens 1, 1403, N. de Baye ; sens 2, 1679, Bossuet). **1.** *Décider de* ou *sur quelque chose,* se prononcer sur cette chose, soit par une décision, soit par un jugement : *C'est la commission du plan qui décidera de l'orientation économique des cinq prochaines années. Décider de la valeur d'un raisonnement. Décider sur le bien-fondé d'une demande.* || *En décider,* apporter une décision, une solution à tel problème : *Le sort en a décidé ainsi.* || **2.** *Décider de,* en parlant d'une chose, être la cause déterminante d'une autre : *Ces grands événements qui décident tout à coup de la fortune des empires* (Bossuet). *L'intervention de l'aviation a décidé de l'issue de la bataille.*

◆ v. intr. (1580, Montaigne). Prendre une décision : *À vous de décider. Chacun connaît trop bien en lui-même cette fausse sagesse qui toujours raisonne et jamais ne décide* (Alain). || Emploi fréquent dans la langue classique : *Je pourrais décider, car ce droit m'appartient* (La Fontaine).

• SYN. : *statuer, trancher.*

◆ **se décider** v. pr. (sens 1-2, fin du XVIIIᵉ s. ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** (avec un sujet désignant une personne)*Se décider à* (et l'infinitif), se déterminer à, après réflexion ou hésitation : *Le gouvernement royal se décidait à adopter un nouveau système* (Bainville). *Antoine ne bougeait pas, ne se décidait pas à partir* (Martin du Gard). || *Se décider pour* (et un nom), fixer son choix sur, opter pour : *Il ne savait où passer ses vacances ; finalement, il s'est décidé pour un voyage organisé.* || **2.** *Absol.* Prendre un parti, une décision : *Rien de plus précieux que de savoir se décider* (Napoléon Iᵉʳ). || **3.** (avec un sujet désignant une chose) Être décidé, arrêté d'une manière définitive : *Il était occupé* [...] *de travaux champêtres* [...] *qui se décidaient entre sa femme et lui* (Balzac).

• SYN. : **1** *choisir, opter pour, se prononcer pour, se résoudre à ;* **3** *se régler.* — CONTR. : **1** *hésiter ;* **2** *balancer, barguigner* (fam.), *hésiter, tergiverser.*

décigrade [desigrad] n. m. (de *déci-* et de *grade ;* 1922, Larousse). Mesure d'angle valant la dixième partie du grade (symb. : dgr).

décigramme [desigram] n. m. (de *déci-* et de *gramme ;* 1795, *Bulletin des lois*). Mesure de masse valant la dixième partie du gramme (symb. : dg).

décilage [desilaʒ] n. m. (de *décile ;* milieu du XXe s.). Division d'un ensemble statistique en déciles : *Le décilage d'un test.*

décile [desil] n. m. (de *déci- ;* milieu du XXe s.). En statistique, dixième partie d'un ensemble de données classées dans un ordre déterminé.

décilitre [desilitr] n. m. (de *déci-* et de *litre ;* 1795, *Bulletin des lois*). Mesure de capacité valant la dixième partie du litre (symb. : dl).

décimal, e, aux [desimal, -o] adj. (dér. savant du lat. *decimus,* dixième, de *decem,* dix ; 1752, Trévoux [au sens de « qui a rapport à la dîme », de *décime,* XVIe s., Loisel]). Qui procède par dix ou par puissance de dix : *Calcul décimal.* || *Numération décimale,* numération dans laquelle les unités des différents ordres sont de dix en dix fois plus grandes ou plus petites. || *Système décimal,* système de poids et mesures fondé sur la numération décimale. || *Fraction décimale,* fraction dont le dénominateur est dix ou une puissance de dix. || *Nombre décimal,* nombre formé d'une partie entière, exprimant des unités, et d'une seconde partie, ou *partie décimale,* exprimant des sous-multiples décimaux de l'unité, séparée de la première par une virgule.

◆ **décimale** n. f. (1863, Littré). Chacun des chiffres qui forment la partie décimale d'un nombre décimal : *Calculer le rapport du diamètre à la circonférence jusqu'à la trentième décimale.*

décimalisation [desimalizasjɔ̃] n. f. (de *décimaliser ;* milieu du XXe s.). Réduction de toutes les mesures au système décimal.

décimaliser [desimalize] v. tr. (de *décimal ;* milieu du XXe s.). Réduire au système décimal.

décimalité [desimalite] n. f. (de *décimal ;* déc. 1869, *Revue des Deux Mondes*). Caractère de ce qui est décimal.

décimation [desimasjɔ̃] n. f. (bas lat. *decimatio,* action de décimer, dîme, de *decimatum,* supin de *decimare* [v. DÉCIMER] ; 1209, Godefroy, au sens de « dîme » ; sens actuel, milieu du XVIe s., Amyot). Action de décimer, châtiment qui consistait à faire périr un homme sur dix : *La décimation des prisonniers.*

1. décime [desim] n. f. (lat. *decima* [*pars*], dîme, proprem. « dixième [partie] de », fém. de l'adj. *decimus,* dixième, de *decem,* dix ; av. 1486, G. Alexis). Sous l'Ancien Régime, taxe que le roi percevait sur les revenus du clergé.

2. décime [desim] n. m. (lat. *decimus,* dixième, de *decem,* dix ; 1795, *Bulletin des lois,* au sens 1 ; sens 2, début du XIXe s.). **1.** Dixième partie du franc. || **2.** Majoration d'un décime par franc sur un impôt, une amende : *Un décime de guerre. Les décimes communaux.*

décimer [desime] v. tr. (lat. *decimare,* punir de mort un soldat sur dix, de *decimus,* dixième, de *decem,* dix ; XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1820, Lamartine). **1.** Chez les Romains et jusqu'au XVIIe s., mettre à mort une personne sur dix après tirage au sort : *Le maréchal de Créqui fit décimer la garnison de Trèves.* || **2.** *Par extens.* Faire mourir un grand nombre de personnes : *Si du moins au hasard, il* [le Sort] *décimait les hommes !* (Lamartine). *La mitrailleuse, au premier rang, quoique peu rustique et dévorante, a transformé toutes les possibilités et décimé les prévisions comme les êtres* (Valéry). *De quoi étaient composés ces régiments qui, dans les rues de Moscou, ont sauvagement décimé, par leurs fusillades, le prolétariat révolutionnaire ?* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *anéantir, exterminer, faucher, massacrer.*

décimètre [desimɛtr] n. m. (de *déci-* et de *mètre ;* 1795, *Bulletin des lois,* au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Mesure de longueur valant la dixième partie du mètre (symb. : dm). || *Décimètre carré,* mesure de superficie équivalant à un carré ayant 1 dm de côté (symb. : dm^2). || *Décimètre cube,* mesure de volume équivalant à un cube ayant 1 dm d'arête (symb. : dm^3). || **2.** Règle graduée en centimètres et millimètres, et dont la longueur est de un décimètre. || *Double décimètre,* instrument analogue dont la longueur est de 20 cm.

décimétrique [desimetrik] adj. (de *décimètre ;* milieu du XIXe s., au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Relatif au décimètre. || **2.** Dont la longueur est de l'ordre du décimètre : *Ondes décimétriques.*

décimo [desimo] adv. (bas lat. *decimo,* en dixième lieu, de *decimus,* dixième, de *decem,* dix ; 1863, Littré). Dixièmement.

décintrage [desɛ̃traʒ] n. m. (de *décintrer ;* 1863, Littré). Action de décintrer : *Le décintrage d'une voûte.*

● REM. On dit aussi DÉCINTREMENT (1798, Acad.).

décintrer [desɛ̃tre] v. tr. (de *dé-* et de *cintrer ;* 1690, Furetière). Ôter les cintres qui ont servi à construire une voûte, une arcade.

décisif, ive [desizif, -iv] adj. (lat. médiév. *decisivus,* de *decisum,* supin de *decidere* [v. DÉCIDER] ; 1413, Godefroy, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1679, Retz ; sens 4, 1689, Mme de Sévigné). **1.** Qui tranche une question, résout une difficulté : *Argument décisif. Cambeferre vous a dit des choses décisives* (Hugo). *On lui demandait une réponse décisive* (Stendhal). || **2.** Qui est propre à amener une solution définitive : *C'est à Bouvines que se joua la partie décisive* (Bainville). *Comme si le pas décisif eût été franchi* (Martin du Gard). || *Le moment décisif,* celui où des événements importants se décident : *Le moment le plus décisif de ma vie* (Renan). || **3.** *Class.* Se disait d'une personne prompte à décider, à trancher : *M. de Turenne* [...] *n'était pas* [...] *si décisif dans les affaires que dans la guerre* (Retz). *Les Pamphiles sont* [...] *embarrassés avec les savants ; vifs, hardis et décisifs avec ceux qui ne savent rien* (La Bruyère). || **4.** *Vx.* Qui dénote de l'autorité, péremptoire : *Si j'étais plus sûr de moi-même, j'aurais pris avec vous un ton dogmatique et décisif ; mais je suis homme ignorant, sujet à l'erreur : que pouvais-je faire ?* (Rousseau).

● SYN. : **1** *concluant, convaincant, formel, incontestable, indiscutable, irréfutable, péremptoire, probant ;* **2** *critique, crucial, déterminant.* — CONTR. : **1** *contestable, discutable, douteux, faible ;* **2** *accessoire, négligeable, secondaire.*

décision [desizjɔ̃] n. f. (lat. *decisio,* arrangement, décision juridique, de *decisum,* supin de *decidere* [v. DÉCIDER] ; 1314, Godefroy, aux sens 1-3 ; sens 4, 1834, Ségur ; sens 5, milieu du XVIIe s.). **1.** Action de décider quelque chose ou de se décider, après délibération ; résultat de cette action : *Certains des problèmes qui nous agitent sont* [...] *parfaitement insolubles et suspendre notre décision à leur solution est folie* (Gide). *S'en remettre à la décision de quelqu'un.* || **2.** *Spécialem.* Acte par lequel une autorité compétente prend parti après examen : *Décision administrative. Décision ministérielle.* || *Décision judiciaire,* résultat du délibéré d'un tribunal sur un procès. || **3.** *Spécialem.* Document transmettant les ordres d'une autorité militaire. || **4.** En psychologie, dans la description classique de l'acte volontaire, choix par lequel s'achève la délibération consciente et réfléchie : *Quand je me relevai, ma décision était prise d'emmener l'enfant* (Gide). || **5.** Qualité d'une personne qui n'hésite pas à prendre une résolution et qui s'y tient : *Je possède l'imagination fertile, la prompte décision d'un chef de bande* (Martin du Gard). || *Par extens.* Fermeté du caractère : *Il se répétait : « Du sang-froid, de la décision »* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *détermination ;* **2** *arrêt, arrêté, décret, ordonnance, règlement, sentence ;* **4** *choix, conclusion, résolution ;* **5** *audace, caractère, cran* (fam.), *énergie, fermeté, hardiesse, volonté.*

décisionnaire [desizjɔnɛr] n. et adj. (de *décision ;* début du XVIIe s.). *Class.* et *littér.* Qui décide rapidement et avec assurance : *Dans un quart d'heure, il décida trois questions de morale, quatre problèmes historiques et cinq points de physique : je n'ai jamais vu un décisionnaire si universel* (Montesquieu). *Rien que ses scrupules d'exactitude et de références montrent ce qui lui manquait d'esprit décisionnaire et*

de volonté de composition pour la conduite de la fabrication d'une machine littéraire à grande puissance (Valéry).

décisionnel, elle [desizjɔnɛl] adj. (de *décision,* 2e moitié du XXe s.). Qui est du domaine de la décision : *La logique décisionnelle.*

décisivement [desizivmɑ̃] adv. (de *décisif;* fin du XVIe s., *Dict. général*). *Class.* D'une manière décisive : *Les Calixtins l'excusaient en répondant que ce qu'il avait dit contre ce dogme, il ne l'avait pas dit décisivement* (Bossuet).

décisoire [decizwar] adj. (lat. médiév. *decisorius,* de *decisum,* supin de *decidere* [v. DÉCIDER] ; XIVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** En termes de droit, qui a vertu de décider dans un procès. || *Serment décisoire,* serment déféré par une partie à son adversaire, en vue de résoudre un litige porté devant le juge. || **2.** En termes de logique, qui résulte d'une libre décision de l'esprit : *On appelle compréhension décisoire d'un concept l'ensemble des caractères compris dans sa définition.*

déclamateur, trice [deklamatœr, -tris] n. (lat. *declamator,* celui qui s'exerce à la parole, de *declamatum,* supin de *declamare* [v. DÉCLAMER] ; début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 3, 1768, Voltaire). **1.** Dans l'Antiquité romaine, rhéteur qui composait ou récitait des exercices oratoires appelés *déclamations.* || **2.** *Péjor.* Personne qui débite ou écrit des choses banales sous une forme emphatique : *Je ne pense pas que personne m'accuse de vouloir faire le déclamateur et de vouloir agrandir de petites choses* (Guez de Balzac). || **3.** *Vx.* Personne qui récite en déclamant : *Un bon déclamateur est aussi rare qu'un bon poète* (Voltaire).

● SYN. : **2** *discoureur, phraseur, rhéteur.*

◆ adj. (1688, La Bruyère). Plein d'emphase, ampoulé : *Juvénal est souvent déclamateur. Ton déclamateur.*

déclamation [deklamasjɔ̃] n. f. (lat. *declamatio,* exercice de la parole, discours banal, de *declamatu,* supin de *declamare* [v. DÉCLAMER] ; fin du XVe s., G. Tardif, au sens 1 [déjà au XIVe s., dans la traduction du titre d'un ouvrage de Sénèque le Rhéteur] ; sens 2, 1669, Racine ; sens 3, 1738, Ch. Rollin). **1.** À Rome, exercice oratoire sur des lieux communs, par-tiqué dans les écoles d'éloquence. || **2.** *Péjor.* Emploi d'un style emphatique, pompeux, pour traiter un sujet sans intérêt. || *Par extens.* Le discours lui-même, emphatique ou violent, mais banal : *Prenons, par exemple, le thème de la révolte et du blasphème, qui de Byron à Leconte de Lisle a fourni tant d'éloquentes déclamations* (Claudel). || **3.** Art de la diction expressive d'un texte parlé ou chanté.

déclamatoire [deklamatwar] adj. (lat. *declamatorius,* qui a rapport à l'exercice de la parole, de *declamatum,* supin de *declamare* [v. DÉCLAMER] ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1690, Bossuet). **1.** Qui concerne la déclamation : *Art déclamatoire.* || **2.** *Péjor.* Qui a les défauts d'une déclamation emphatique, pompeuse : *Ton déclamatoire. Style déclamatoire.*

● SYN. : **2** *ampoulé, boursouflé, grandiloquent, ronflant.*

déclamer [deklame] v. tr. (lat. *declamare,* exposer dans une déclamation, s'exercer à la parole, parler avec violence, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *clamare,* crier ; milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1688, La Bruyère). **1.** Réciter à haute voix, en marquant bien le sens par les intonations et les gestes : *Les dames Delobelle frissonnaient en entendant résonner derrière la cloison des tirades* [...] *déclamées par une voix ronflante* (Daudet) ; et absol. : *Apprendre à déclamer.* || **2.** *Péjor.* Prononcer, dire avec emphase : *Déclamer pompeusement des banalités.*

◆ v. intr. (milieu du XVIe s., Amyot, au sens [non péjor.] de « faire une déclamation » ; sens 1, v. 1630, Patru ; sens 2, début du XXe s.). **1.** *Déclamer contre quelqu'un* ou *contre quelque chose,* les critiquer, en parler en termes violents : *Il s'était mis à déclamer follement contre les libéraux* (Stendhal). || **2.** *Péjor.* S'exprimer avec emphase : *De nombreux poètes ont déclamé sur l'insensibilité de la nature qui ne se soucie ni de vos joies ni de vos peines* (Claudel).

déclarable [deklarabl] adj. (de *déclarer ;* 1870, Larousse). Se dit de ce qui peut ou doit être déclaré : *Une marchandise déclarable.*

déclarant, e [deklarɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *déclarer ;* XXe s.). Personne qui fait une déclaration, notamment à un officier de l'état civil.

déclaratif, ive [deklaratif, -iv] adj. (lat. *declarativus,* qui fait voir clairement, de *declaratum,* supin de declarare [v. DÉCLARER] ; v. 1380, Conty). Se dit d'un acte juridique par lequel on constate l'existence d'un droit préexistant : *Un jugement déclaratif.*

◆ **déclaratif** adj. et n. m. (fin du XIXe s.). En grammaire, se dit d'un verbe qui exprime l'idée de *dire,* de *raconter,* par opposition aux verbes de croyance (*croire*) ou d'opinion (*penser*).

déclaration [deklarasjɔ̃] n. f. (lat. *declaratio,* action de montrer, manifescation, de *declaratum,* supin de *declarare* [v. DÉCLARER] ; début du XIIIe s., aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1659, Molière ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Action de déclarer ; discours, écrit par lequel on fait publiquement une communication : *Faire une déclaration à la presse. La déclaration de politique générale du gouvernement a été bien accueillie. Revenir sur ses déclarations antérieures. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.* || **2.** *Spécialem.* Aveu qu'une personne fait à une autre des sentiments qu'elle éprouve à son égard : *Déclaration d'amour. Une conversation vive, galante finissait par une déclaration* (Maupassant). || **3.** Action de faire connaître officiellement l'existence d'un fait ou d'une situation juridique : *La déclaration des maladies contagieuses est obligatoire.* || *Déclaration de* (ou *en*) *douane,* dépôt, auprès de l'administration des Douanes, des documents relatifs à une marchandise importée ou exportée. || *Déclarations de l'état civil,* déclarations par lesquelles on fait connaître à l'officier de l'état civil une naissance ou un décès. || *Déclaration de guerre,* acte par lequel une puissance déclare la guerre à une autre, et qui entraîne la rupture des relations diplomatiques. || **4.** État détaillé, énumération de ce qu'on déclare : *Envoyer sa déclaration de revenus dans les délais prescrits.*

● SYN. : **1** *affirmation, avis, communication, communiqué, manifeste, proclamation, révélation.*

déclaratoire [deklaratwar] adj. (dér. savant de *déclarer ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné). En termes de droit, se dit de ce qui se rapporte à une déclaration juridique : *Acte déclaratoire. Sentence déclaratoire.*

déclaré, e [deklare] adj. (part. passé de *déclarer ;* fin du XIIIe s., Joinville, aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** *Class.* Exposé au grand jour : *Les voies tout à fait déclarées seraient inutiles ;* [...] *les moyens sourds* [...] *sont bien plus propres et plus assurés* (Retz). || **2.** Qui est manifeste, évident : *En opposition à ma volonté bien évidemment déclarée, vous prétendez me parler* (Stendhal). || **3.** En parlant d'une personne, qui est considéré comme tel : *Être l'ennemi déclaré de quelqu'un.*

● SYN. : **2** *certain, formel, notoire, patent ;* **3** *juré.*

déclarer [deklare] v. tr. (lat. *declarare,* faire voir clairement, proclamer, signifier, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *clarare,* rendre clair, élucider, de *clarus,* brillant, net, manifeste ; milieu du XIIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1540, M. du Bellay). **1.** Faire connaître ouvertement ce qu'on pense ou ce qu'on sent : *Déclarer ses intentions, ses sentiments. Ma nièce m'a déclaré ce matin même qu'elle refusait son cousin Perdican* (Musset). *Elle se fit longtemps prier, déclarant qu'elle ne voulait pas* (Maupassant). || **2.** Signifier oralement ou par écrit l'existence d'une situation, d'un fait, d'un état : *Déclarer la guerre. Déclarer quelqu'un coupable. Déclarer la séance ouverte.* || *Spécialem.* Communiquer à l'Administration, sous forme de déclaration, certains renseignements : *Déclarer ses revenus. Déclarer un employé à la Sécurité sociale.* || *Déclarer des marchandises,* en faire connaître la quantité et la nature, en vue de l'acquittement des droits auxquels

elles peuvent être soumises. || **3.** *Class.* Révéler : *Aussitôt, assemblant nos lévites, nos prêtres, | Je leur déclarerai l'héritier de leurs maîtres* (Racine). || *Class.* Dénoncer quelqu'un : *On lui fit déclarer ses complices* (Acad., 1694).

• SYN. : **1** *affirmer, annoncer, dévoiler, dire, prétendre, révéler ;* **2** *proclamer, publier.* — CONTR. : **1** *cacher, dissimuler, nier, taire.*

◆ **se déclarer** v. pr. (sens 1-4, début du XVIIe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Apparaître clairement dans sa véritable nature : *Touchée d'un si digne objet, sa grande âme se déclara tout entière* (Bossuet). *Si cet homme se méfie de sa nièce* [...], *il doit la tuer raide avant qu'elle se déclare* (Giraudoux). || **2.** Donner son opinion, son sentiment, s'expliquer : *Elle s'est déclarée déjà à plusieurs reprises à ce sujet.* || *Spécialem.* Déclarer son amour : *Enfin il s'est déclaré.* || *Se déclarer pour ou contre quelqu'un ou quelque chose,* prendre parti ouvertement pour ou contre cette personne ou cette chose : *Se déclarer pour un candidat. Le docteur se déclara pour le progrès* (Flaubert). *Se déclarer contre la peine de mort.* || **3.** Se montrer, se reconnaître ouvertement en tant que tel : *Cette dame* [...] *s'était déclarée d'avance l'ennemie de la duchesse* (Stendhal). || **4.** En parlant des choses, commencer à se manifester sans ambiguïté : *Puis la phlébite se déclara : et quand elle commença de décliner, une embolie, soudain, mit Marcelle entre la vie et la mort* (Gide). *La tuberculose, cette fois, s'était déclarée* (Martin du Gard).

• SYN. : **4** *apparaître, se déclencher, éclater.*

déclassé, e [deklase] adj. et n. (part. passé de *déclasser ;* comme n., 1856, F. Béchard). Qui est déchu de sa position sociale ; qui est tombé à un rang inférieur ou à une condition plus médiocre : *Avant tout, le rêve, le désir de cette déclassée, désir qui lui était venu sans doute avec la fortune, était de passer pour une femme comme il faut, distinguée, noble, irréprochable* (Daudet). [Il] *se jugeait déclassé, estimant son physique et ses manières au-dessus de sa position* (Maupassant). *Rester « une dame », ce rêve des déclassées* (M. Prévost).

déclassement [deklasmɑ̃] n. m. (de *déclasser ;* 1836, Acad.). Action de déclasser ou de se déclasser ; résultat de cette action : *Le déclassement d'un monument historique.*

déclasser [deklase] v. tr. (de *dé-* et de *classer ;* 1813, Romme, au sens I, 1 [pour un marin ; du point de vue social, 1826, Mozin] ; sens I, 2, 1890, *Dict. général ;* sens II, 1863, Littré).

I. 1. Faire sortir quelqu'un de sa classe sociale ou de la catégorie où il était placé, généralement pour le faire passer à un rang inférieur : *Ses fréquentations l'ont déclassé.* || Spécialem. *Déclasser un marin,* le rayer du rôle de l'inscription maritime. || *Déclasser un voyageur,* le faire passer dans une classe supérieure à celle à laquelle son billet lui donne droit. || **2.** Faire passer quelque chose dans une catégorie inférieure : *Déclasser du matériel militaire.* || Spécialem. *Déclasser un navire,* le supprimer de la flotte de combat. || *Déclasser un monument,* le rayer de la liste des monuments historiques.

II. Déranger ce qui était classé ; faire sortir un objet d'un classement : *Déclasser des fiches. Déclasser les livres d'une bibliothèque.*

◆ **se déclasser** v. pr. (1843, Reybaud). Tomber dans un rang social inférieur, en raison de sa conduite, de ses fréquentations, de son mode de vie.

• SYN. : *déchoir.* — CONTR. : *s'élever.*

déclaveter [deklavte] v. tr. (de *dé-* et de *clavette ;* 1611, Cotgrave). [Conj. **4 a.**] Libérer une pièce en enlevant la clavette qui la fixe à une autre.

déclenche [deklɑ̃ʃ] n. f. (déverbal de *déclencher ;* 1870, Larousse [sous la forme normande *desclinque,* 1382, *Compte du Clos des galées de Rouen*]). Appareil destiné à séparer deux pièces d'une machine pour permettre le libre mouvement de l'une d'elles.

déclenchement [deklɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *déclencher ;* 1863, Littré, au sens 1 ; sens 2, v. 1916). **1.** Action de déclencher ; résultat de cette action : *Le déclenchement d'une porte, d'un ressort.* || *Spécialem.* Opération par laquelle on sépare deux pièces enclenchées. || **2.** *Fig.* Action de déterminer brusquement un mouvement, de provoquer une action, une réaction : *Déclenchement d'une attaque. Ce n'était pas la première occasion qui lui était donnée d'assister à un de ces déclenchements passionnels qui lançaient Daniel vers son plaisir sans qu'il fût possible de lui faire obstacle* (Martin du Gard).

déclencher [deklɑ̃ʃe] v. tr. (de *dé-* et de *clenche ;* 1732, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, v. 1916). **1.** *Vx.* Ouvrir une porte en faisant sortir la clenche du mentonnet. || **2.** Provoquer le déclic, la détente, la mise en marche d'un mécanisme en libérant la pièce qui a pour rôle d'en empêcher le fonctionnement : *Déclencher un ressort ;* et par anal. : *Les grands lièvres déclenchaient leurs jarrets* (Genevoix). || *Spécialem.* Manœuvrer la déclenche pour séparer deux pièces d'une machine qui sont normalement liées. || **3.** *Fig.* Mettre en mouvement brusquement, provoquer une action ou une réaction soudaine : *Ce qui revient à dire qu'une guerre austro-serbe aurait chance de déclencher un conflit général* (Martin du Gard). *Il se propose de déclencher ou de faire déclencher contre son rival une campagne de presse* (Duhamel). *Déclencher une crise de larmes, une quinte de toux.*

• SYN. : **3** *déterminer, entraîner, lancer, occasionner, provoquer, soulever, susciter.* — CONTR. : **3** *arrêter, empêcher, entraver.*

déclencheur [deklɑ̃ʃœr] n. m. (de *déclencher ;* début du XXe s.). Organe destiné à séparer deux pièces enclenchées, à mettre un mécanisme en mouvement. || *Spécialem.* Mécanisme libérant l'obturateur d'un appareil photographique.

déclic [deklik] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *descliquer, décliquer,* assener [un coup], lancer, décharger [v. 1310, Godefroy], de *dé-* et de *cliquer,* faire un bruit métallique [début du XIVe s.], d'origine onomatop. ; 1510, *Dict. général,* au sens de « attaque [verbale] » ; sens 1, 1694, Th. Corneille ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Dispositif destiné à couper instantanément la liaison entre deux organes d'un même mécanisme. || **2.** Bruit sec provoqué par son fonctionnement : *Aussitôt l'ordre de servir donné, dans un vaste déclic giratoire, multiple et simultané, les portes de la salle à manger s'ouvrirent à deux battants* (Proust).

• REM. Au premier sens, on dit aussi DÉCLIQUETIS (de *décliqueter ;* 1877, Littré).

déclimater v. tr. V. DÉSACCLIMATER.

déclin [deklɛ̃] n. m. (déverbal de *décliner ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 3 ; sens 1-2, XIIe s., *Roncevaux*). **1.** Action de redescendre, après avoir atteint le point culminant de sa course : *Le déclin d'un astre. Le soleil au déclin flambait sur la ligne violette des Alpilles* (Daudet). || *Déclin de la Lune,* période pendant laquelle décroît le disque éclairé, depuis la pleine lune jusqu'à la nouvelle lune. || **2.** *Fig.* État de ce qui touche au terme de son évolution : *J'écoutais cette nuit au déclin de l'été | Un oiseau* (Apollinaire). *Le déclin de la vie.* || **3.** *Fig.* État de ce qui décline, diminue de valeur, d'éclat ; période où une chose régresse : *Le déclin d'une civilisation. Un auteur à son déclin.*

• SYN. : **2** *crépuscule, fin, soir ;* **3** *abaissement, affaiblissement, baisse, décadence, déchéance, décrépitude, ruine.* — CONTR. : **2** *aube, aurore, commencement, début, matin ;* **3** *élévation, épanouissement, essor, force, gloire, progrès, renaissance.*

déclinable [deklinabl] adj. (bas lat. grammat. *declinabilis,* de *declinare* [v. DÉCLINER] ; v. 1378, J. Le Fèvre). Se dit d'une forme grammaticale qui peut être déclinée.

• CONTR. : *indéclinable.*

déclinaison [deklinɛzɔ̃] n. f. (de *décliner ;* v. 1220, H. d'Andeli, aux sens II, 1-2 ; sens I, 1, 1863, Littré ; sens I, 2, 1583, Jal ; sens I, 3, 1690, Furetière).

I. 1. Selon Épicure et Lucrèce, déviation spontanée par laquelle les atomes, tombant dans le vide, s'écartent de la verticale, et qui leur permet de se rencontrer et de s'agréger pour former les corps.

(Syn. CLINAMEN.) || **2.** Distance d'un astre ou d'un point quelconque du ciel à l'équateur céleste, mesurée par un arc de grand cercle perpendiculaire à l'équateur. || **3.** *Déclinaison magnétique,* angle formé par le méridien magnétique (indiqué par l'aiguille aimantée) et le méridien géographique, en un point de la surface du globe.

II. 1. Suite de formes que prennent les noms, les adjectifs et les pronoms dans une langue à flexions, selon les genres, les nombres et les cas : *Le russe compte six déclinaisons.* || **2.** Chacune des classes de mots qui se déclinent sur le même type.

déclinant, e [deklinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *décliner ;* 1690, Furetière [*déclinant,* n. m., « déclin », v. 1112, *Voyage de saint Brendan*]). Qui décline, s'affaiblit : *Des forces déclinantes.*

déclination [deklinasjɔ̃] n. f. (lat. *declinatio,* inflexion, inclinaison, déclinaison grammaticale, de *declinatum,* supin de *declinare* [v. DÉCLINER] ; XIII^e s., au sens 2 ; sens 1, 1870, Larousse [au sens de « déclinaison grammaticale », 1549, J. du Bellay]). **1.** *Vx.* Pente. || **2.** *Fig.* et *vx.* Déclin.

déclinatoire [deklinatwar] adj. (dér. savant de *décliner ;* début du XIV^e s.). Qui tend à décliner une juridiction : *Exceptions déclinatoires.*

◆ n. m. (sens I, 1-2, XIV^e s. ; sens II, 1701, Furetière).

I. 1. Contestation sur la compétence d'un tribunal. || **2.** Acte de procédure par lequel un plaideur conteste cette compétence.

II. Boussole utilisée en topographie pour déterminer l'orientation d'un plan.

déclinement [deklinmɑ̃] n. m. (de *décliner ;* milieu du XVI^e s., Amyot). Action de décliner, de s'acheminer vers sa fin.

décliner [dekline] v. intr. (lat. *declinare,* détourner, incliner, infléchir, décliner grammaticalement, s'écarter, s'éloigner, de *de-,* préf. marquant la séparation, et de *clinare,* incliner, faire pencher ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens II, 1 ; sens I, 1, début du XV^e s., Gerson ; sens I, 2, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 3, milieu du XIII^e s., Rutebeuf).

I. 1. S'écarter d'une direction donnée. || *Spécialem.* et *vx.* Dans la philosophie d'Épicure, de Lucrèce, s'écarter de la verticale, en parlant des atomes ou de leur mouvement : *C'est un mouvement qui décline un peu de la ligne droite, et qui donne moyen aux atomes de se rencontrer* (Fénelon). || **2.** En parlant d'un astre, s'éloigner de l'équateur céleste par des variations de déclinaison : *Le soleil décline, entre les tropiques, tantôt au nord, tantôt au sud.* || **3.** En parlant de l'aiguille aimantée, s'écarter du nord géographique, c'est-à-dire faire un angle déterminé avec le méridien terrestre d'un lieu.

II. 1. Redescendre après avoir atteint le point culminant de sa course, de son évolution : *Vers cinq heures du soir, à l'heure où le soleil décline* (Daudet). || **2.** S'acheminer vers sa fin, perdre de sa vitalité : *Un vieillard qui décline de jour en jour.* || *Par extens.* S'affaiblir, diminuer : *Un malade dont les forces déclinent.* || **3.** *Fig.* Perdre de sa qualité, de son prestige : *Un pays qui décline.*

● SYN. : **II, 1** *descendre ;* **2** *baisser* (fam.), *dépérir, faiblir ;* **3** *s'abâtardir, dégénérer, péricliter, tomber.* — CONTR. : **II, 1** *monter ;* **2** *augmenter, se fortifier, rajeunir, remonter, revenir ;* **3** *s'accroître, se développer, s'élever, s'épanouir, progresser.*

◆ v. tr. (sens I, 1-2, v. 1361, Oresme ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II, 1, v. 1220, H. d'Andeli ; sens II, 2, v. 1360, Froissart [« réciter », 1080, *Chanson de Roland*]).

I. 1. En droit, ne pas vouloir reconnaître la compétence d'un tribunal : *Décliner une juridiction.* || **2.** Rejeter comme non acceptable : *Décliner toute responsabilité dans un accident.* || **3.** Refuser avec courtoisie : *Jacques, d'un geste aimable, déclina l'offre d'un cigare, et, renonçant par prudence à toute discussion, parut se plonger dans la lecture de ses journaux* (Martin du Gard). *Décliner une invitation.*

II. 1. Énoncer la série des désinences que prend un nom, un pronom, un adjectif, dans une langue à flexions, selon sa fonction dans une phrase. || **2.** Énoncer une suite de renseignements : *Là, Papa s'est refusé formellement à décliner son identité* (Duhamel). *Décliner ses nom, prénoms, titres et qualités.*

● SYN. : **I, 1** *récuser, refuser ;* **3** *écarter, remercier de.*

déclinquer [deklɛ̃ke] v. tr. (de *dé-* et de *clinquer,* pourvoir de clins [fin du XIV^e s.], de *clin,* disposition du bordage, néerlandais *klink ;* 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Dépouiller de son bordage une embarcation à clins : *Déclinquer un canot.* || **2.** *Par extens.* et *pop.* Disloquer un objet. (Dans ce sens, on emploie plutôt DÉGLINGUER, altération du précédent.)

● SYN. : **2** *démancher* (fam.), *démantibuler* (fam.). — CONTR. : **2** *arranger, réparer.*

décliquer [deklike] v. intr. (de *déclic ;* 1845, Bescherelle). Faire partir subitement le déclic d'un mouton destiné au battage des pieux.

décliquetage [dekliktaʒ] n. m. (de *décliqueter ;* 1878, Larousse). Action de décliqueter ; résultat de cette action.

décliqueter [deklikte] v. tr. (de *dé-* et de *cliquet ;* 1754, *Encyclopédie*). [Conj. **4 a.**] Dégager le cliquet des dents d'une roue à rochet, dans une montre, une pendule, un treuil.

déclive [dekliv] adj. (lat. *declivis,* qui est en pente, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *clivus,* pente ; v. 1560, Paré). Qui est en pente : *Nous venions de nous engager dans la partie la plus déclive de la côte* (Duhamel). *Ils* [...] *grimpèrent sur un nouveau talus, plus déclive* (Camus).

◆ n. f. (1809, Wailly). *En déclive,* en pente, en déclivité : *Chaussée en déclive.*

déclivité [deklivite] n. f. (lat. *declivitas,* pente, de *declivis* [v. DÉCLIVE] ; 1487, Garbin, puis v. 1700, Fontenelle, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** État de ce qui est en pente : *La déclivité d'un toit.* || **2.** Terrain en pente : *Il ne put remonter la déclivité.*

● SYN. : **1** *inclinaison ;* **2** *pente, rampe.*

déclocher [deklɔʃe] v. tr. (de *dé-* et de *cloche ;* 1870, Larousse). Enlever les cloches qui protégeaient des plantes : *Déclocher des melons.*

décloisonnement [deklwazɔnmɑ̃] n. m. (de *dé-* et de *cloisonnement ;* XX^e s.). Action de décloisonner.

décloisonner [deklwazɔne] v. tr. (de *dé-* et de *cloisonner ;* XX^e s.). Enlever les cloisons qui maintiennent séparées des sciences, des administrations, etc.

décloîtrer [deklwatre] v. tr. (de *dé-* et de *cloître ;* XVI^e s., Godefroy). Retirer du cloître.

déclore [deklɔr] v. tr. (de *dé-* et de *clore ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « ouvrir en rompant [un haubert] » ; sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, XII^e s., *Vie d'Édouard le Confesseur*). [Conj. **76.**] **1.** Ôter la clôture de. || *Droit de déclore,* droit d'ouvrir la clôture qui ferme un terrain lorsqu'il n'y a pas de chemin praticable. || **2.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.) et *littér.* Ouvrir, entrouvrir : *Un bouton de roses | Ressemble à vos lèvres décloses* (La Mesnardière). *Et vers le même canapé M^me Eviza filtre entre ses paupières à peine décloses un regard qui promet tout, quand Monseigneur voudra, où et comment il voudra, pourvu que Monseigneur vienne chez elle, qu'on le voie à son prochain lundi* (Daudet) ; et au fig. : *Peut-être n'avais-je plus cette innocence qui nous fait un charme de tout : ma jeunesse n'était plus enveloppée dans sa fleur, le temps commençait à la déclore* (Chateaubriand). *Ils ne déclosent pas entièrement ces âmes divines* (Barbey d'Aurevilly).

déclouer [deklue] v. tr. (de *dé-* et de *clouer ;* v. 1170, Chr. de Troyes). Défaire ce qui est fixé par des clous : *Déclouer une caisse.*

décoaguler [dekɔagyle] v. tr. (de *dé-* et de *coaguler ;* 1870, Larousse). Ramener à l'état liquide une substance coagulée.

décochage [dekɔʃaʒ] n. m. (de *décocher ;* XXe s.). Opération qui consiste à sortir une pièce de fonderie du moule où elle a été coulée.

décochement [dekɔʃmɑ̃] n. m. (de *décocher ;* XVIe s., Godefroy). Action de décocher, de lancer un trait (au pr. et au fig.) : *Le décochement d'une flèche. Le décochement d'un trait satirique.*

décocher [dekɔʃe] v. tr. (de *dé-* et de *coche,* entaille ; XIIe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1668, La Fontaine ; sens I, 3, av. 1660, Scarron ; sens II, XXe s.).

I. 1. Lancer un projectile avec un arc ou avec une arme analogue : *Décocher une flèche.* || **2.** *Par extens.* Lancer avec force et d'une façon soudaine : *Décocher une ruade.* || **3.** *Fig.* Lancer à la façon d'une flèche : *M. Thibault entrouvrit les cils, et décocha vers l'abbé, puis vers son fils un regard aigu* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Lancer un trait satirique, un propos mordant à l'adresse de quelqu'un : *Il répondit médiocrement aux pointes* [...], *compliments et gaillardises, que l'on se fit un devoir de lui décocher dès le potage* (Flaubert).

II. Sortir une pièce de fonderie du moule où elle a été coulée.

décocheur [dekɔʃœr] n. m. (de *décocher ;* milieu du XVIe s., au sens de « archer » ; sens actuel, XXe s.). Ouvrier chargé du décochage dans une fonderie.

décoconner [dekɔkɔne] v. intr. (de *dé-* et de *cocon ;* 1845, Bescherelle). Détacher les cocons du support sur lequel les vers à soie les ont fabriqués.

décocté [dekɔkte] n. m. (de *décoction ;* 1863, Littré). Produit pharmaceutique obtenu par décoction.

décoction [dekɔksjɔ̃] n. f. (lat. impér. *decoctio,* de *decoctum,* supin de *decoquere,* de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *coquere,* cuire, faire cuire ; 1256, Ald. de Sienne au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Action de faire bouillir un corps (plante, drogue, etc.) dans un liquide, pendant un certain temps, pour en extraire les principes actifs. || Produit obtenu de cette façon : *Boire une décoction de queues de cerise.* || **2.** *Vx* et *pop.* Correction, volée de coups : *Recevoir une décoction de coups de bâton.*

décodage [dekɔdaʒ] n. m. (de *décoder ;* milieu du XXe s.). **1.** Rétablissement en langage clair ou interprétation d'un texte codé. || **2.** En linguistique, interprétation du message verbal.

• SYN. : *déchiffrement, décryptement.*

décoder [dekɔde] v. tr. (de *dé-* et de *coder ;* milieu du XXe s., aux sens 1-2). **1.** Rétablir en clair un texte écrit en code. || **2.** Interpréter un message formulé selon un code linguistique.

• SYN. : **1** *déchiffrer, décrypter.*

décodeur [dekɔdœr] n. m. (de *décoder ;* milieu du XXe s., aux sens 1-2). **1.** Dispositif, sur un calculateur électronique, permettant de décoder les informations en machine. || **2.** Personne qui décode un message.

décoffrage [dekɔfraʒ] n. m. (de *décoffrer ;* milieu du XXe s.). Opération consistant à décoffrer un ouvrage de ciment, de béton.

décoffrer [dekɔfre] v. tr. (de *dé-* et de *coffrer ;* XIIIe s., au sens de « sortir d'un coffre » ; sens actuel, milieu du XXe s.). Enlever le coffrage d'un ouvrage en béton lorsque celui-ci a fait prise.

décoiffage [dekwafaʒ] n. m. (de *décoiffer ;* fin du XIXe s.). Opération par laquelle on enlève la coiffe qui couvre la fusée d'un projectile.

décoiffement [dekwafmɑ̃] n. m. (de *décoiffer ;* 1671, Pomey). Action de décoiffer.

décoiffer [dekwafe] v. tr. (de *dé-* et de *coiffer ;* XIIIe s., Littré, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Enlever sa coiffure, son chapeau à quelqu'un (rare) : *Décoiffer une mariée.* || **2.** Déranger l'ordonnance de la chevelure de quelqu'un : *Elle était déchaussée, elle était décoiffée* (Hugo). || **3.** Enlever la coiffe d'un projectile, l'enveloppe du bouchon ou la capsule d'une bouteille : *Décoiffer une fusée. On décoiffe une bouteille* [de champagne] *près de lui. Le bouchon vient le frapper à la tempe* (Mérimée).

• SYN. : **2** *dépeigner ;* **3** *déboucher.*

◆ **se décoiffer** v. pr. (sens 1, XIIIe s., Littré ; sens 2, v. 1530, C. Marot). **1.** *Vx.* Enlever sa coiffure : *Se décoiffer avant d'entrer.* || **2.** *Vx* et *fam.* Se libérer de ce dont on était coiffé, épris : *Se décoiffer d'une idée.*

• SYN. : **1** *se découvrir.* — CONTR. : **1** *se coiffer, se couvrir.*

décoincement [dekwɛ̃smɑ̃] n. m. (de *décoincer ;* 1870, Larousse). Action de décoincer. (On dit aussi DÉCOINÇAGE.)

décoincer [dekwɛ̃se] v. tr. (de *dé-* et de *coincer ;* 1861, *Presse scientif. des Deux Mondes,* au sens 1 ; sens 2, 1930, Larousse). [Conj. **1 a.**] **1.** Dégager ce qui est calé avec des coins : *Décoincer des rails.* || **2.** Dégager une pièce mobile, un mécanisme qui se sont bloqués accidentellement : *Décoincer une serrure.*

• SYN. : **2** *débloquer.*

décolérer [dekɔlere] v. intr. (de *dé-* et de *colère ;* 1835, Stendhal [*decholeré,* qui n'est plus en colère, 1578, R. Estienne]). [Conj. **5 b.**] Cesser d'être en colère (ne s'emploie que dans des propositions négatives) : *Il prétendait être au-dessus de cet échec, assurant d'ailleurs que c'était à sa vieille amitié pour Swann qu'il le devait. En réalité, il ne décolérait pas* (Proust). *Mais les prisonniers ramenés à Tunis ne décolèrent pas contre les Américains* (Gide). *Sénac, affamé, ne décolérait plus* (Duhamel) ; et au fig. : *Le vent d'est s'était acharné après nous, et la mer ne décolérait pas* (Daudet).

décollage [dekɔlaʒ] n. m. (de *décoller ;* 1870, Larousse, au sens I ; sens II, début du XXe s.).

I. Action de décoller, de détacher ce qui est collé : *Le décollage d'un timbre.*

II. Pour un avion, action de quitter le sol : *Le décollage d'un hélicoptère. Appareil à décollage vertical.*

décollation [dekɔlasjɔ̃] n. f. (lat. jurid. *decollatio,* de *decollatum,* supin de *decollare* [v. DÉCOLLER 1] ; début du XIIIe s.). *Vx.* Action de trancher le cou, de couper la tête : *La décollation de saint Jean-Baptiste.*

décollé, e [dekɔle] adj. (part. passé de *décoller* 2 ; XXe s.). Se dit des oreilles quand elles s'écartent exagérément du crâne.

décollement [dekɔlmɑ̃] n. m. (de *décoller* 2 ; 1635, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1832, Raymond). **1.** Action de décoller ou le fait de se décoller ; état qui en résulte : *Le décollement d'un papier peint. Ses cheveux roux, tondus de près, accusaient le volume anormal du crâne, et rendaient plus visible le décollement des oreilles* (Martin du Gard). || **2.** *Spécialem.* Séparation anormale de tissus organiques naturellement adhérents : *Décollement de la rétine.*

1. décoller [dekɔle] v. tr. (lat. *decollare,* de *de-,* préf. marquant la séparation, et de *collum,* cou ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens 1 ; sens 2, 1732, Richelet). **1.** *Vx* et *littér.* Décapiter : *Alors, d'un revers de lame, l'Empereur décolla le vieillard ; et la tête vola et rebondit sur les dalles* (Huysmans). || **2.** Trancher la tête des morues après la pêche.

2. décoller [dekɔle] v. tr. (de *dé-* et de *coller ;* 1382, Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1732, Trévoux). **1.** Détacher ce qui est collé : *Décoller un timbre, une affiche.* || **2.** *Par extens.* Séparer ce qui adhère à un autre corps ou se trouve à son contact : *Elle approcha une chaise, s'assit près de lui, passa les mains sous la pèlerine pour qu'il ne se refroidît pas, et, délicatement, elle décolla les ventouses* (Martin du Gard). || Spécialem. *Décoller une bille,* au billard, écarter de la bande une bille qui la touche.

◆ v. intr. (sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1927, et sens 4, 1867, G. Esnault). **1.** Quitter le sol pour s'élever, en parlant d'un avion : *Il ne s'est même pas aperçu que l'avion, après une succes-*

sion de cahots sur le sol du plateau, avait brusquement décollé (Martin du Gard). *La « Caravelle » a décollé à 8 h 17.* || **2.** Fam. *Ne pas décoller d'un lieu,* en parlant d'une personne, ne pas quitter un endroit, s'y incruster de façon importune : *Il ne décolle pas d'ici.* || **3.** En parlant d'un coureur (surtout d'un coureur cycliste), se laisser distancer par ses concurrents, ou, plus souvent, se détacher du peloton, prendre de l'avance. || **4.** *Pop.* Maigrir considérablement, dépérir : *Mais auparavant je me sentais, certains jours, déjà tout décollé* (Gide). *Tu as maigri, tu es décollé* (Romains). *Depuis sa dernière maladie, il a bien décollé.*

◆ **se décoller** v. pr. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Se détacher, cesser d'adhérer, en parlant de choses collées : *Meubles qui se décollent.* || **2.** En parlant d'un tissu, d'un organe, se séparer d'un autre auquel il adhère normalement.

décolletage [dekɔltaʒ] n. m. (de *décolleter ;* 1835, *Maison rustique du* XIX^e^ *s.,* au sens II, 1 ; sens I, 1, 10 janv. 1877, *le Temps ;* sens I, 2, 9 juin 1876, *le Figaro ;* sens II, 2, 1907, Larousse).

I. 1. Action de se décolleter, de se découvrir le cou, la gorge : *Plus encore que l'ardente couleur des écharpes que ma tante jetait sur ses épaules nues, ce décolletage scandalisait ma mère* (Gide). || **2.** Action de décolleter un corsage, une robe. || Partie échancrée d'une toilette, décolleté (vieilli) : *L'étroit carré de son décolletage* (Goncourt). *C'est vrai que Maria-Antonia n'avait pas été plus belle ; son entrée dans la salle à manger, l'éclat mat de son teint, de ses épaules en clair décolletage d'été, illuminaient la table autour d'elle* (Daudet).

II. 1. En termes d'agriculture, action de couper le collet et les feuilles de certaines plantes (betterave, carotte, etc.). || **2.** Fabrication de pièces diverses (vis, boulons, axes, etc.), usinées sur un tour, les unes à la suite des autres, dans une barre de métal.

décolleté, e [dekɔlte] adj. (part. passé de *décolleter ;* fin du XVII^e^ s., Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Se dit d'une personne dont les épaules et le cou sont découverts : *Une femme décolletée ;* et par extens. : *On ne peut plus résister à embrasser une épaule décolletée qu'on regarde depuis trop longtemps et sur laquelle les lèvres tombent comme l'oiseau sur le serpent* (Proust). || **2.** Se dit d'un vêtement féminin qui est échancré et découvre le cou, les épaules : *Une robe du soir très décolletée.*

◆ **décolleté** n. m. (sens 1, 1922, Larousse ; sens 2, 1898, Larousse). **1.** Partie de la gorge et des épaules mise à nu. || **2.** Échancrure d'un corsage, d'une robe : *Un décolleté carré, bateau.*

décolleter [dekɔlte] v. tr. (de *dé-* et de *collet ;* 1700, Regnard, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1798, Acad. ; sens II, 1, 1835, *Maison rustique du* XIX^e^ *s. ;* sens II, 2, 1907, Larousse). [Conj. **4 a.**]

I. 1. Découvrir le cou, la gorge, les épaules : *Votre corsage vous décollette un peu trop.* || **2.** Échancrer un corsage, une robe, de façon à dégager le cou.

II. 1. Couper la partie supérieure de certaines racines cultivées : *Décolleter des betteraves.* || **2.** Usiner des pièces selon le procédé du décolletage.

◆ **se décolleter** v. pr. (av. 1850, Balzac). Porter une toilette ou porter habituellement des toilettes qui laissent à découvert le cou, les épaules : *Quarante ans après le portrait, au moment où nous parlons, M^me^ Ancelot se décolletait encore ; seulement, il faut bien le dire, ce n'étaient plus les blanches et rondes épaules peintes jadis par le baron Gérard* (Daudet).

décolleteur, euse [dekɔltœr, -øz] n. (de *décolleter ;* 1907, Larousse). Ouvrier, ouvrière qui travaille au décolletage.

◆ **décolleteuse** n. f. (sens 1-2, 1907, Larousse). **1.** Machine agricole servant à séparer de la racine le collet et les feuilles des betteraves. || **2.** Machine-outil employée pour le décolletage.

décolleur [dekɔlœr] n. m. (de *décoller* 1 ; 1732, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Pêcheur chargé de couper la tête et la langue des morues. || **2.** Couteau à décoller les morues.

décolonisation [dekɔlɔnizasjɔ̃] n. f. (de *décoloniser ;* milieu du XX^e^ s.). Processus par lequel un pays passe du statut de colonie à celui de nation indépendante.

décoloniser [dekɔlɔnize] v. tr. (de *dé-* et de *coloniser ;* milieu du XX^e^ s.). Reconnaître à un pays soumis au régime colonial le statut de pays indépendant.

décolorant, e [dekɔlɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *décolorer ;* 1792, *Annales de chimie*). Qui a la propriété de décolorer : *Un mélange décolorant.*

◆ **décolorant** n. m. (1890, *Dict. général*). Substance chimique utilisée dans l'industrie et en coiffure pour faire disparaître la coloration de certains corps : *L'anhydride sulfureux est un décolorant utilisé dans l'industrie textile.*

décoloration [dekɔlɔrasjɔ̃] n. f. (de *décolorer ;* fin du XV^e^ s., au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Destruction, perte ou affaiblissement de la couleur naturelle : *Le maintien des végétaux dans l'obscurité amène leur décoloration ;* et par extens. : *On sentait le soir proche, au froid plus vif et surtout à la décoloration singulière de toutes ces neiges, ces glaces amoncelées, surplombantes* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Traitement appliqué aux cheveux pour les rendre plus clairs.

décoloré, e [dekɔlɔre] adj. (part. passé de *décolorer*). **1.** Qui a perdu sa couleur : *Des rideaux décolorés.* || *Cheveux décolorés,* cheveux d'un blond plus ou moins clair, obtenu artificiellement. || **2.** *Fig.* Qui manque d'éclat, de vigueur : *Un style décoloré.*

● SYN. : **1** *déteint, fané, passé ;* **2** *fade, gris, morne, plat, terne.*

décolorer [dekɔlɔre] v. tr. (de *dé-* et de *colorer* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1801, Mercier). **1.** Altérer, effacer la couleur de : *Cette longue rue aux maisons de briques rouges si décolorées qu'elles prenaient une teinte gris de France* (Supervielle). || **2.** *Fig.* Atténuer la vigueur, le pittoresque ; rendre terne : *Des retouches qui décolorent le style.*

● SYN. : **1** *déteindre ;* **2** *affadir.* — CONTR. : **1** *colorer, teindre, teinter.*

◆ **se décolorer** v. pr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, XX^e^ s.). **1.** Perdre sa couleur : *Une étoffe qui se décolore.* || **2.** Changer la couleur de ses cheveux.

décombant, e [dekɔ̃bɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *decumbens, -entis,* part. prés. de *decumbere,* se laisser tomber, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et du radical du v. *cubare,* être étendu ; 1863, Littré). Se dit parfois des parties des végétaux qui se dirigent vers le bas.

décombrer [dekɔ̃bre] v. tr. (de *dé-* et de l'anc. franç. *combre,* barrage pratiqué dans une rivière [attesté seulement au XV^e^ s., Godefroy], bas lat. *combrus,* abattis d'arbres, gaulois **comboros ;* v. 1150, *Charroi de Nîmes*). *Vx.* Débarrasser de ce qui gêne. (On dit auj. DÉSENCOMBRER.)

décombres [dekɔ̃br] n. m. pl. (déverbal de *décombrer ;* 1404, Godefroy, au sing., au sens de « action de décombrer » ; au plur., au sens 1, XVI^e^ s. ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** Matériaux provenant d'un édifice démoli ou écroulé : *Elle voyait le vieux castel monter de ses décombres* (Daudet). *Tes murs désemparés croulent en noirs décombres* (Heredia). || **2.** *Fig.* Ruines (le plus souvent péjor.) : *Le christianisme s'en va recherchant dans les décombres de la civilisation antérieure tous les étages de la société* (Hugo).

● SYN. : **1** *déblais, débris, gravats, restes ;* **2** *vestiges.*

● REM. *Décombres,* aujourd'hui, ne s'emploie qu'au pluriel, sauf parfois en poésie : *Si par une nuit lourde et sombre | Un bon chrétien, par charité, | Derrière quelque vieux décombre | Enterre votre corps vanté* (Baudelaire).

décommander [dekɔmɑ̃de] v. tr. (de *dé-* et de *commander ;* milieu du XIV^e^ s., au sens de « révoquer un ordre donné » ; sens 1, 1832, Raymond ; sens 2-3, 1870, Larousse). **1.** Annuler la commande de : *Nous ne décommandions l'automobile que les jours où il y avait un dîner chez*

les Verdurin (Proust). || **2.** Annuler ou remettre une réunion mondaine, et, *par extens.*, avertir quelqu'un de l'annulation d'une invitation : *Édouard céda sur tous les points. Il écrivit à Lanoue, pour décommander le dîner* (Duhamel). *Ses invitations faites pour la saison, elle ne les décommanda pas* (Daudet). *Décommander ses invités.* || **3.** Annuler un rendez-vous accordé ou accepté : *Prenant toujours des rendez-vous d'affaires ou d'amitié auxquels elle ne pouvait pas se rendre, elle avait dans toutes les rues des chasseurs qui couraient la décommander* (Proust).

• SYN. : **1-3** *contremander.*

◆ **se décommander** v. pr. (début du XX^e s.). Faire savoir qu'on ne pourra pas se rendre à une invitation qu'on avait d'abord acceptée : *Elles répondirent que non, à cause de l'état d'Amanien qui était à toute extrémité, et même elles s'étaient décommandées du dîner où allait le duc* (Proust).

décommettre [dekɔmɛtr] v. tr. (de *dé-* et de *commettre ;* 1863, Littré). [Conj. **49.**] Détordre un cordage en séparant les torons.

décompensation [dekɔ̃pɑ̃sasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *compensation ;* XX^e s., aux sens 1-2). **1.** État pathologique au cours duquel les anomalies de fonctionnement d'un organe ne sont plus compensées par un organe de fonction analogue. (Contr. COMPENSATION.) || **2.** En mécanique, action qui détruit celle de la compensation dans la régulation des groupes électrogènes.

décompléter [dekɔ̃plete] v. tr. (de *dé-* et de *compléter ;* 1779, Gohin). [Conj. **5 b.**] Rendre incomplet (peu usité) : *Décompléter une collection.*

décomplexer [dekɔ̃plɛkse] v. tr. (de *dé-* et de *complexe ;* XX^e s.). *Fam.* Débarrasser quelqu'un de ses complexes, lui supprimer l'anxiété, le doute sur sa propre valeur.

décompliquer [dekɔ̃plike] v. tr. (de *dé-* et de *compliquer ;* 1845, Bescherelle). Supprimer les difficultés, les obstacles qui entravent quelque chose : *Décompliquer une affaire, une situation.*

◆ **se décompliquer** v. pr. (fin du XIX^e s.). Devenir plus simple : *Il s'est décompliqué avec une application constante* (Gide).

décomposable [dekɔ̃pozabl] adj. (de *décomposer ;* 1790, *Dict. général* [mais déjà *indécomposable* en 1738, Voltaire]). Qui peut être décomposé : *Les alchimistes croyaient l'or décomposable.*

décomposé, e [dekɔ̃poze] adj. (part. passé de *décomposer*). **1.** Qui a subi une putréfaction : *Des aliments décomposés.* || **2.** *Fig.* Qui est altéré profondément : *Un visage décomposé.*

• SYN. : **1** *corrompu, faisandé, pourri, putréfié.*

décomposer [dekɔ̃poze] v. tr. (de *dé-* et de *composer ;* 1541, Calvin, comme v. pr., au sens de « perdre la tête » [comme v. tr., au sens de « consterner », 1694, Acad.] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1754, *Encyclopédie ;* sens 3, 1863, Littré ; sens 4, 1829, Boiste). **1.** Diviser ou séparer en ses éléments constituants : *Le prisme décompose la lumière en radiations simples. Les gens incapables de décomposer dans leur perception ce qui, au premier abord, paraît indivisible* (Proust). || **2.** Ramener une chose complexe à des éléments simples, pour la comprendre, l'étudier : *Décomposer une phrase en ses propositions. Décomposer un mouvement.* || **3.** Altérer dans sa composition chimique une substance organique : *Les fermentations décomposent les viandes.* || **4.** *Fig.* Modifier brusquement les traits du visage.

• SYN. : **2** *analyser ;* **3** *corrompre, gâter, putréfier ;* **4** *altérer, défaire.*

◆ **se décomposer** v. pr. (sens 1-2, 1680, Richelet ; sens 3, 1863, Littré). **1.** Être atteint par la putréfaction, en parlant d'une substance organique. || **2.** *Fig.* Se désorganiser, perdre ses cadres, ses structures, en parlant d'un groupe social. || **3.** *Fig.* S'altérer subitement sous l'effet d'une émotion intense, de la douleur physique, etc., en parlant du visage : *C'était, paraît-il, un spectacle admirable de voir les traits du grand comédien se décomposer un peu plus à chaque nouvelle lecture* (Daudet).

• SYN. : **1** *pourrir ;* **2** *se désagréger, se dissoudre ;* **3** *se défaire.*

décomposition [dekɔ̃pozisjɔ̃] n. f. (de *décomposer,* d'après *composition ;* 1694, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3-4, 1835, Acad. ; sens 5, 1845, Bescherelle). **1.** Résolution d'un corps en ses éléments constituants : *La décomposition de l'eau en hydrogène et oxygène peut être obtenue par l'électrolyse.* || **2.** Action de ramener une chose complexe à des éléments simples : *Décomposition d'un raisonnement. Décomposition d'une figure de ballet.* || **3.** Altération d'une substance organique atteinte par la putréfaction. || **4.** *Fig.* Profonde désorganisation : *Décomposition d'une société. La peur, c'est quelque chose d'effroyable* [...], *comme une décomposition de l'âme* (Maupassant). || **5.** Altération du visage sous l'effet d'une émotion, d'un malaise, etc.

• SYN. : **1** *dissociation ;* **2** *analyse ;* **3** *corruption, pourriture, putréfaction.*

décompresseur [dekɔ̃prɛsœr] n. m. (de *dé-* et de *compresseur ;* 1907, Larousse). **1.** Appareil servant à réduire la pression d'un fluide contenu dans un réservoir. || **2.** Soupape d'un moteur à explosion facilitant le départ ou le freinage du moteur.

décompression [dekɔ̃prɛsjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *compression ;* 22 avr. 1875, *Journ. officiel*). Action de décomprimer ; diminution de la pression d'un gaz. || *Accidents de décompression,* troubles qui surviennent chez les plongeurs, les scaphandriers, les ouvriers des caissons, quand le retour à la pression atmosphérique se fait trop vite.

décomprimer [dekɔ̃prime] v. tr. (de *dé-* et de *comprimer ;* 1877, Littré). Faire cesser ou diminuer la compression de : *Décomprimer un gaz.*

décompte [dekɔ̃t] n. m. (déverbal de *décompter ;* fin du XIII^e s., Joinville, au sens 1 [*trouver du décompte,* 1740, Acad.] ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, XX^e s.). **1.** Déduction à faire sur un compte que l'on solde. || *Faire le décompte,* déduire une somme sur un compte ; au *fig.,* tenir compte des inconvénients quand on calcule les avantages : *Il faut savoir toujours faire à tout propos le décompte de chaque événement, quelque fortuné qu'il puisse être* (Balzac). || Fig. et vx. *Trouver du décompte,* éprouver une désillusion, une déception. || **2.** Ce qui est à payer par le débiteur, à recevoir par le créancier, toutes déductions faites. || **3.** Décomposition d'une somme payée, ou à payer, en ses éléments de détail : *Le décompte des prestations d'assurance versées à un assuré social.*

décompter [dekɔ̃te] v. tr. (de *dé-* et de *compter ;* XII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Soustraire une certaine somme d'un compte. || **2.** *Class.* et *fig.* Rabattre, déchanter : *On trouverait beaucoup à décompter des espérances qu'on aurait conçues* (Bourdaloue).

• SYN. : **1** *déduire, défalquer, rabattre, retenir, retrancher.* — CONTR. : **1** *ajouter.*

◆ v. intr. (1890, *Dict. général*). *Vx.* En parlant d'une horloge, sonner en désaccord avec l'heure indiquée sur le cadran.

déconcentration [dekɔ̃sɑ̃trasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *concentration ;* milieu du XX^e s.). **1.** Action de déconcentrer ; résultat de cette action. || **2.** Action de déléguer à des représentants locaux du pouvoir central le pouvoir de décision réservé auparavant aux administrations centrales.

déconcentrer [dekɔ̃sɑ̃tre] v. tr. (de *dé-* et de *concentrer ;* XX^e s.). Répartir sur une plus grande étendue : *Déconcentrer une université.*

déconcertant, e [dekɔ̃sɛrtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *déconcerter ;* av. 1850, Balzac). Qui déconcerte, surprend : *Une série de pierres réelles et factices dont le mélange devait produire une harmonie fascinatrice et déconcertante* (Huysmans). *Ses progrès furent d'une rapidité déconcertante* (Gide). *Il s'était imposé avec une si déconcertante désinvolture !* (Martin du Gard).

• SYN. : *bizarre, curieux, déroutant, étonnant, étrange, incompréhensible, inquiétant, stupéfiant, surprenant, troublant.*

déconcertement [dekɔ̃sɛrtəmɑ̃] n. m. (de *déconcerter ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Class.* Le fait d'être déconcerté ; perte de contenance : *Je remarquai une espèce de déconcertement d'où je compris que c'était l'instant favorable de profiter de son trouble* (Saint-Simon).

déconcerter [dekɔ̃sɛrte] v. tr. (de *dé-* et de *concerter ;* XVIe s., *Dict. général,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1664, Corneille). **1.** *Class.* Troubler un organisme, un mécanisme, en dérangeant l'accord des parties : *La transpiration diminuée ou facilitée déconcerte ou rétablit toute la machine du corps* (Fénelon). || **2.** *Class.* et *littér.* Déranger les mesures, les résolutions prises par une ou plusieurs personnes ; empêcher la réalisation d'un projet : *Cette âme sérieuse* [...], *occupée tantôt* [...] *à déconcerter une ligue et tantôt à méditer une conquête, a trouvé le loisir d'être savante* (La Bruyère). *L'histoire est pleine de ces événements mémorables qui déconcertent les plus belles spéculations* (Maistre). [Le] *complot dit des « Chevaliers du poignard », déconcerté dans les journées du 10 et du 12 août* (Nerval). *Nos esprits sont pénétrés d'habitudes que les bouleversements rapides des dernières années ont déconcertées sans les détruire* (Valéry). || **3.** Faire perdre à quelqu'un son assurance par une action inattendue ; le plonger dans l'incertitude touchant sa conduite immédiate : *Est-ce que vous n'éprouvez pas quelquefois le besoin de... déconcerter les gens ?* (Martin du Gard). *L'attitude nouvelle de sa sœur l'avait déconcerté tout d'abord* (Cocteau).

• SYN. : 3 *confondre, décontenancer, démonter, démoraliser, dérouter, désarçonner, désorienter, interloquer, surprendre.*

◆ **se déconcerter** v. pr. (1671, Pomey). *Class.* Se détraquer, se dérégler : *Des ressorts qui se démontent et qui se déconcertent* (Bossuet).

déconfès, esse [dekɔ̃fɛ, -ɛs] adj. et n. (de *dé-* et de l'anc. franç. *confès,* qui s'est confessé [1080, *Chanson de Roland*], lat. *confessus,* part. passé de *confiteri* [v. CONFESSER] ; XIIe s., Du Cange, au sens 1 ; sens 2, 1748, Montesquieu). **1.** *Vx.* Qui ne s'est point confessé : *Mourir déconfès.* || **2.** *Vx.* Se disait aussi de ceux qui mouraient sans avoir fait de legs charitables pour le repos de leur âme : *Les déconfès ou intestats avaient leurs biens envahis par le seigneur* (Chateaubriand).

déconfire [dekɔ̃fir] v. tr. (de *dé-* et de *confire ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « briser, détruire » ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). [Conj. **67,** sauf au part. passé : *déconfit, e.*] **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Mettre en déroute ou en piteux état : *ils savent déconfire,* | *Brûler, raser, exterminer, détruire* (La Fontaine). || **2.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *fig.* Accabler, plonger dans l'affliction ou l'embarras : *Mon cœur est déconfit et je me tiens pour morte* (Corneille).

déconfit, e [dekɔ̃fi, -it] adj. (part. passé de *déconfire ;* XIIe s., aux sens de « mis en déroute, désespéré, découragé » ; sens actuel, v. 1530, C. Marot). *Fig.* et *fam.* Qui est à la fois déconcerté et confus, à la suite d'une déconvenue, d'un échec : *Installés dans un petit coin du long wagon suisse, deux banquettes se faisant face, les alpinistes ont la mine défaite et déconfite* (Daudet). *Dix-huit mois plus tard, malade et déconfit* [...], *Andagoya revint* (Heredia).

• SYN. : *confondu, décontenancé, démonté, interdit, pantois, penaud* (fam.). — CONTR. : *arrogant, assuré, audacieux, hardi, rassuré.*

déconfiture [dekɔ̃fityr] n. f. (de *déconfire ;* XIIe s., aux sens 1-2 [non péjor.] ; sens 3, XVIe s., Loisel). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Déroute complète, massacre (dans le style burlesque) : *Un chat, nommé Rodilardus,* | *Faisait des rats telle déconfiture* | *Que l'on n'en voyait presque plus* | *Tant il en avait mis dedans la sépulture* (La Fontaine). || **2.** *Fig.* Ruine morale ou échec important : *La déconfiture d'un parti aux élections. Il a tout de suite vu les enchaînements d'échecs et de déconfitures* (Duhamel). || **3.** Ruine financière. || *Spécialem.* En droit, situation d'un débiteur non commerçant qui n'est plus en état de satisfaire des créanciers.

• SYN. : **2** *débâcle, déroute, écroulement, effondrement, fiasco* (fam.), *naufrage ;* **3** *banqueroute, faillite, krach.*

déconfort [dekɔ̃fɔr] n. m. (déverbal de *déconforter ;* fin du XIIe s., *Châtelain de Coucy*). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Désolation, désespoir : *Il n'épousa point Elvire de Charmois, qui resta longtemps fille, au grand déconfort de sa mère* (Sand).

déconforter [dekɔ̃fɔrte] v. tr. (de *dé-* et de l'anc. franç. *conforter,* consoler [v. CONFORT] ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne*). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Décourager, désoler : *La veuve dit, toute déconfortée* (La Fontaine).

décongélation [dekɔ̃ʒelasjɔ̃] n. f. (de *décongeler :* 1907, Larousse). Action de décongeler.

décongeler [dekɔ̃ʒle] v. tr. (de *dé-* et de *congeler ;* 1907, Larousse). [Conj. **1 b.**] Réchauffer un corps congelé pour le ramener à son état ordinaire.

décongestionner [dekɔ̃ʒɛstjɔne] v. tr. (de dé- et de *congestionner ;* 1874, Flaubert, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Faire cesser la congestion de : *L'eau fraîche pourra vous soulager un instant en décongestionnant votre œil ; mais elle n'enlèvera pas le mal* (Gide). *Décongestionner les poumons.* || **2.** *Fig.* Dégager de ce qui encombre : *Décongestionner une rue.*

◆ v. intr. (début du XXe s.). Devenir moins congestionné : :*Bientôt, il fut manifeste que la face décongestionnait : la circulation retrouvait son cours* (Martin du Gard).

déconnecter [dekɔnɛkte] v. tr. (de *dé-* et de *connecter ;* XXe s.). Démonter un raccord fixe ou flexible branché sur un appareil, une tuyauterie.

déconner [dekɔne] v. intr. (de *dé-* et de *con ;* fin du XIXe s.). *Pop.* Dire des absurdités, parler inconsidérément.

déconnexion [dekɔnɛksjɔ̃] n. f. (de *déconnecter,* milieu du XXe s.). Action de déconnecter ; fin de la connexion.

déconseiller [dekɔ̃sɛje] v. tr. (de *dé-* et de *conseiller ;* XIe s., Godefroy, au part. passé, au sens de « privé de support moral ou physique » ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* comme v., au sens de « rendre perplexe » ; sens actuel, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). *Déconseiller quelque chose à quelqu'un, lui déconseiller de faire quelque chose,* lui conseiller de ne pas le faire : *M. de Talleyrand se vantait d'avoir déconseillé à Napoléon la fatale invasion de l'Espagne* (Lamartine).

• SYN. : *détourner, dissuader.* — CONTR. : *conseiller, engager, exhorter, inviter, préconiser, recommander.*

déconsidération [dekɔ̃siderasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *considération ;* 1798, *Dict. général*). Perte de la considération ; opinion défavorable qui s'attache à une personne ou à une chose : *Tâchez de ne donner prise ni au ridicule ni à la déconsidération* (Balzac). *Et c'était le commencement pour lui de la déconsidération, son ridicule connu, raillé de Paris tout entier* (Daudet).

• SYN. : *défaveur, discrédit, mésestime.* — CONTR. : *considération, crédit, estime, faveur.*

déconsidérer [dekɔ̃sidere] v. tr. (de *dé-* et de *considérer ;* 1790, Brunot). [Conj. **5 b.**] Faire perdre à quelqu'un la bonne opinion, l'estime qu'on a de lui : *Son inconduite l'a déconsidéré.*

◆ **se déconsidérer** v. pr. (1863, Littré). Agir de manière à perdre l'estime d'autrui : *Il s'est déconsidéré par ses agissements indélicats.*

déconsigner [dekɔ̃siɲe] v. tr. (de *dé-* et de *consigner ;* 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Affranchir de la consigne : *Déconsigner des troupes.* || **2.** Retirer un objet de la consigne : *Déconsigner une valise.* || **3.** *Déconsigner un levier, un appareil,* annuler l'interdiction de l'utiliser.

déconstiper [dekɔ̃stipe] v. tr. (de *dé-* et de *constiper ;* av. 1700, Gherardi). Faire cesser la constipation de : *Donner un laxatif à un malade pour le déconstiper.*

déconstitutionnaliser [dekɔ̃stitysjɔnalize] v. tr. (de *dé-* et de *constitutionnaliser ;* 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XXe s.).

1. Soustraire au régime constitutionnel. || **2.** Retirer son caractère constitutionnel à une disposition légale ou à une institution créée par le pouvoir constituant : *La Caisse autonome d'amortissement, créée en 1926 par le Parlement réuni en Congrès, a été déconstitutionnalisée en 1958.*

décontamination [dekɔ̃taminasjɔ̃] n. f. (de *décontaminer ;* 1952, Larousse). Suppression de l'activité nocive des corps qui se sont trouvés irradiés par des éléments radio-actifs.

décontaminer [dekɔ̃tamine] v. tr. (de *dé-* et de *contaminer ;* 1952, Larousse). Soumettre à la décontamination.

décontenancé, e [dekɔ̃tnɑ̃se] adj. (de *décontenance,* état de celui qui a perdu contenance [v. 1398, *le Ménagier de Paris*], de *dé-* et de *contenance ;* 1549, R. Estienne). Qui a perdu contenance : *Julius, uniquement armé pour affronter l'inconnu Lafcadio, restait décontenancé* (Gide).

décontenancer [dekɔ̃tnɑ̃se] v. tr. (de *décontenance* [v. DÉCONTENANCÉ] ; av. 1654, Guez de Balzac). [Conj. **1 a.**] Faire perdre contenance à quelqu'un, le mettre dans un grand embarras : *Il y eut un rire éclatant des écoliers, qui décontenança le pauvre garçon* (Flaubert).

• SYN. : *confondre, déconcerter, démonter, dépayser, dérouter, désarçonner, désorienter, interloquer, intimider.*

◆ **se décontenancer** v. pr. (1651, Scarron). Perdre son assurance, se troubler : *Il regarda tranquillement son contradicteur et poursuivit sans se décontenancer.*

décontracté, e [dekɔ̃trakte] adj. (part. passé de *décontracter ;* fin du XIX^e s., au sens 1 ; sens 2-3, 1955, Robert). **1.** Qui a cessé d'être contracté. || **2.** *Fig.* Détendu moralement, à l'aise. || **3.** *Fam.* Qui ne se fait pas de soucis, nonchalant : *C'est un élève décontracté.*

• SYN. : **1** *détendu, relâché, souple.* — CONTR. : **1** *contracté, raide ;* **2** *crispé, tendu.*

décontracter [dekɔ̃trakte] v. tr. (de *dé-* et de *contracter ;* fin du XIX^e s.). Faire cesser la contraction musculaire : *Décontracter ses muscles.*

• SYN. : *détendre, relâcher.* — CONTR. : *contracter, raidir, tendre.*

◆ **se décontracter** v. pr. (sens 1-2, 1955, Robert). **1.** Détendre ses muscles. || **2.** Se détendre, se reposer.

• SYN. : **1-2** *se relaxer.* — CONTR. : **1-2** *se contracter.*

décontraction [dekɔ̃traksjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *contraction ;* 1955, Robert). Relâchement d'un muscle après la contraction.

déconvenue [dekɔ̃vny] n. f. (de *dé-* et du part. passé fém. substantivé de *convenir,* proprem. « chose qui ne convient pas » ; XII^e s., Godefroy, aux sens de « malheur, accident, insuccès, tristesse, mécontentement » ; sens actuel, 1874, A. Daudet). Désappointement causé par un insuccès inattendu ou humiliant, ou par une mésaventure : *Sa femme, qu'il avait d'abord éblouie, s'était vite aperçue de sa nullité et avait fini par supporter patiemment et du même air ses rêves de fortune continuels et les déconvenues qui suivaient immédiatement* (Daudet). *La déconvenue de la dernière offensive, en vain dissimulée par la presse, pèse d'un poids affreux sur le pays* (Gide).

• SYN. : *déception, dépit, désenchantement, désillusion, douche* (fam.), *mécompte.* — CONTR. : *contentement, joie, satisfaction.*

décor [dekɔr] n. m. (déverbal de *décorer ;* 1790, Linguet, aux sens 1 et 3 [*aller dans les décors,* 1918, G. Esnault] ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 4, milieu du XIX^e s., Baudelaire ; sens 5, 1870, Larousse ; sens 6, fin du XIX^e s., A. Daudet [*decore,* « honneur, gloire », employé en 1536 par C. Marot, était une francisation du lat. *decus, decoris,* ornement, honneur]). **1.** Ce qui sert à orner un lieu, en particulier l'habitation, l'intérieur où l'on vit : *Une salle de restaurant installée dans un décor moyenâgeux. Une exposition consacrée au décor de la table.* || **2.** Ensemble des arts et des techniques qui servent à la décoration des intérieurs : *Une histoire du décor en France.* || **3.** Ce qui, sur la scène d'un théâtre ou sur le plateau d'un studio de cinéma ou de télévision, figure les lieux où se déroule l'action. || *Au plur.* Éléments (toiles, portants, praticables, etc.) qui servent à composer ce décor. || Fig. *Changement de décor,* changement brusque de circonstances, évolution rapide d'une situation. || Fam. *Aller, entrer dans les décors,* quitter accidentellement la route et heurter un obstacle, en parlant d'un véhicule. || **4.** *Fig.* Apparence trompeuse, illusion : *Ce n'est qu'un masque, un décor suborneur* (Baudelaire). || **5.** Ensemble naturel qui offre une disposition particulièrement heureuse ou caractéristique : *Un décor de montagnes. Un château édifié dans un décor sauvage.* || **6.** Milieu dans lequel vit, agit un être, où se situent certaines circonstances de son existence : *Tout ce décor lumineux des vacances, comme il est loin* (Daudet). *À peine s'il aperçoit le misérable décor qui l'entoure. Il vit parmi ses visions* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *cadre ;* **2** *décoration, ornementation.*

décorable [dekɔrabl] adj. (de *décorer ;* 1870, Larousse, aux sens I et II).

I. Qui peut être décoré : *Une salle facilement décorable.*

II. À qui l'on peut décerner une décoration.

décorateur, trice [dekɔratœr, -tris] n. et adj. (dér. savant de *décorer ;* fin du XVI^e s., Godefroy, aux sens 1-2). **1.** Personne spécialisée dans la décoration des appartements ou de locaux destinés à d'autres usages. || **2.** Artiste qui conçoit les décors d'un spectacle, en exécute les maquettes et en surveille la réalisation.

décoratif, ive [dekɔratif, -iv] adj. (dér. savant de *décorer ;* v. 1460, Chastellain, aux sens 1-2 ; sens 3, 1890, *Dict. général*). **1.** Qui est relatif ou qui est propre à la décoration : *Un motif décoratif.* || *Arts décoratifs,* branches de l'industrie dont les productions sont inspirées par un souci artistique. || **2.** Qui décore bien : *Un vase décoratif.* || **3.** *Fam.* Se dit d'une personne qui, par sa prestance, ses mérites, ses titres, fait honneur à ses hôtes.

• SYN. : **1** *ornemental ;* **3** *flatteur.* — CONTR. : **2** *enlaidissant, laid ;* **3** *insignifiant.*

décoration [dekɔrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *decoratio,* ornement, de *decoratum,* supin de *decorare* [v. DÉCORER] ; 1393, Godefroy, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, av. 1842, Stendhal ; sens II, 1740, Acad.).

I. 1. Action de décorer : *La décoration d'une rue, d'une salle en vue d'une fête.* || Art de décorer, d'embellir les choses utiles ; en particulier, art de décorer les appartements ou divers autres locaux : *Apprendre la décoration.* || **2.** Ensemble de ce qui décore : *La décoration en pierre d'une église.* || *Spécialem.* et *class.* Décor de théâtre : *La décoration représente un lieu champêtre fort agréable* (Molière). || **3.** *Fig.* et *littér.* Milieu dans lequel on vit, décor extérieur : *Mon divin séjour aux Échelles est donc de 1790, ou 1791. Ce fut un bonheur subit* [...], *amené en un instant par un changement de décoration* (Stendhal).

II. Insigne d'une distinction honorifique ou d'un ordre de chevalerie : *Une poitrine couverte de décorations. Il avait ouvert une armoire, au fond du vestiaire, et changeait contre une blouse blanche sa tenue de toile kaki, toute effilochée et pâlie par les lessives, mais chamarrée de décorations* (Martin du Gard). *Il ne porte aucune décoration, bien qu'il soit, m'a-t-on dit, officier de la Légion d'honneur* (Duhamel).

• SYN. : **I, 1** *embellissement, ornementation.*

décorativement [dekɔrativmɑ̃] adv. (de *décoratif ;* 1^er sept. 1874, *Revue des Deux Mondes*). De manière décorative : *Jeune homme élégant et long* [...], *très décorativement drapé* (Huysmans).

décorder [dekɔrde] v. tr. (de *dé-* et de *corder ;* XII^e s., aux sens de « ôter la corde d'un arc, faire partir la flèche » ; sens 1,

v. 1550, *Ancien Théâtre françois ;* sens 2, v. 1433, J. Régnier). **1.** Défaire une corde en désunissant les brins tordus ensemble. || **2.** Débarrasser un animal ou une chose de la corde qui l'attache : *Décorder une caisse.*

décoré, e [dekɔre] adj. et n. (part. passé de *décorer*). Qui a reçu, qui porte une décoration : *Trois messieurs, debout, décorés, solennels, causaient* (Maupassant).

◆ adj. Orné, garni d'éléments décoratifs : *Un plateau décoré.*

décorer [dekɔre] v. tr. (lat. *decorare,* parer, rehausser, de *decus, decoris,* ornement, beauté, honneur, terme formé sur le radical de *decet,* il convient [v. DÉCENT] ; v. 1361, Oresme, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1764, Voltaire ; sens II, 1863, Littré).

I. 1. Garnir d'accessoires, d'éléments destinés à embellir, à rendre plus agréable : *Décorer un appartement.* || **2.** En parlant de ces accessoires, rendre plus agréable, orner : *Des minarets décorés de faïence vive* (Tharaud). *Un motif inconnu décorait la chambre* (Cocteau). || **3.** *Fig.* Revêtir d'une apparence séduisante, parer abusivement : *Il décore son avarice du nom de prévoyance.*

II. Conférer à quelqu'un une décoration, une distinction honorifique, lui en remettre l'insigne : *Décorer quelqu'un de la médaille de la Résistance. M. Lavigne fut décoré pour avoir capturé une avant-garde prussienne* (Maupassant).

● SYN. : **I, 1** *enjoliver, orner ;* **2** *agrémenter, égayer, enrichir.*

décorner [dekɔrne] v. tr. (de *dé-* et de *corne ;* XVI[e] s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Priver un animal de ses cornes. || Fam. *Un vent à décorner les bœufs,* un vent très violent. || **2.** Redresser ce qui a été corné : *Décorner une carte.*

● SYN. : **1** *écorner.*

décorticage [dekɔrtikaʒ] n. m. (de *décortiquer ;* 1870, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action de séparer l'amande des fruits ou des graines de la coque qui l'enveloppe : *Le décorticage des arachides.* || **2.** Syn. de ÉCORÇAGE.

décortication [dekɔrtikasjɔ̃] n. f. (lat. *decorticatio,* action d'enlever l'écorce, de *decorticatum,* supin de *decorticare* [v. DÉCORTIQUER] ; 1747, James, aux sens 1-2 ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Action de gratter superficiellement l'écorce des branches des arbres ou des arbustes pour détruire les végétations ou les insectes parasites. || **2.** Chute ou ablation de l'écorce d'un arbre. || **3.** Intervention chirurgicale ayant pour but de libérer un organe de son enveloppe fibreuse : *La décortication d'un rein.*

décortiquer [dekɔrtike] v. tr. (lat. *decorticare,* enlever l'écorce, de *de-,* préf. marquant la séparation, et de *cortex, corticis,* enveloppe, écorce ; 1826, Mozin, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s. ; sens 3, fin du XIX[e] s., Huysmans). **1.** Dépouiller une tige, une racine, de son écorce, l'amande des fruits ou des graines de son enveloppe. || **2.** Enlever toute enveloppe dure et résistante : *Décortiquer un crabe.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Analyser complètement : *On lui soumettait des textes qu'il décortiquait en se jouant* (Huysmans).

● SYN. : **1** *écorcer ;* **2** et **3** *éplucher.*

décortiqueur [dekɔrtikœr] n. m. et **décortiqueuse** [dekɔrtikøz] n. f. (de *décortiquer ;* 1870, Larousse). Noms donnés à différents appareils à l'aide desquels on effectue le décorticage ou l'écorcement.

décorum [dekɔrɔm] n. m. (mot lat. signif. « convenance, bienséance », neutre substantivé de l'adj. *decorus,* convenable, de *decor, decoris,* ce qui convient, terme formé sur le radical de *decet,* il convient [v. DÉCENT] ; 1594, *Satire Ménippée,* au sens 1 ; sens 2, XX[e] s. ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Ensemble des règles de bienséance en usage dans une société soucieuse de tenir son rang, ou propres à certaines circonstances : *Le malheur* [...] *dépouille les condamnés, arrache au roi son sceptre, au militaire son épée ; il ôte le décorum au noble, le cœur au soldat, et les renvoie dégradés dans la foule* (Chateaubriand). *Le père et le gendre s'entendaient à merveille pour garder le décorum au sein de la famille* (Balzac). *Aucune considération de décorum ou de respect humain* (Theuriet). *Malgré sa liberté d'allures, il était soucieux du décorum* (Gide). || **2.** *Spécialem.* Étiquette officielle, protocole. || **3.** *Fam.* Aspect extérieur pompeux, brillant : *Il n'a d'autre décorum à garder que celui dont se charge son tailleur* (Balzac).

● SYN. : **1** *cérémonial, rite.*

● REM. *Décorum* n'a pas de pluriel et s'emploie aujourd'hui presque toujours avec une nuance ironique.

décote [dekɔt] n. f. (de *dé-* et de *cote ;* 1952, Larousse). Exonération fiscale totale ou partielle.

découchage [dekuʃaʒ] n. m. (de *découcher ;* XX[e] s.). Action de découcher.

découcher [dekuʃe] v. intr. (de *dé-* et de *coucher ;* 1564, J. Thierry). Coucher hors de chez soi. || *Spécialem.* Passer une nuit entière hors de sa maison : *Puis il revenait dans sa prison, dont il fermait avec soin la porte au-dedans. Il ne découcha pas une seule fois* (Maupassant). *Il n'a pas encore compris que Bernard est parti « pour de bon » ; il croit qu'il n'a l'intention de découcher que ce seul soir et ne s'explique pas bien le motif de cette équipée* (Gide). *J'avais l'air d'un collégien qui demande à découcher* (Duhamel).

◆ **se découcher** v. pr. (v. 1196, J. Bodel). *Class.* Se lever, sortir de son lit : *Et, dès le point du jour, je m'étais découché* (Molière).

découdre [dekudr] v. tr. (de *dé-* et de *coudre ;* fin du XII[e] s., *Aliscans,* au sens 1 ; sens 2, 1678, La Fontaine). [Conj. **52.**] **1.** Défaire ce qui est cousu : *Découdre une robe.* || Fig. et vx. *Ne pas oser découdre les lèvres,* ne pas oser desserrer les dents. || **2.** En parlant du cerf, du sanglier, déchirer, éventrer par une blessure en long.

● SYN. : **1** *débâtir, défaufiler, dépiquer.*

◆ v. intr. (1675, Widerhold [*en découdre ; découdre,* « se battre », fin du XVI[e] s.]). Fam. *En découdre,* autref., se battre l'épée au poing ; auj., en venir aux mains, et, au *fig.,* entrer en contestation, se quereller.

découler [dekule] v. intr. (de *dé-* et de *couler ;* fin du XII[e] s., au sens de « dépérir, déchoir » ; sens 1, v. 1280, Bibbesworth ; sens 2, 1664, Racine ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Class.* et *littér.* Couler peu à peu en s'échappant de quelque chose (au pr. et au fig.) : *L'injure, l'insulte leur découlent des lèvres comme leur salive* (La Bruyère). *De grosses larmes lui découlèrent des yeux* (Flaubert). || **2.** *Class.* Être issu de, descendre : *Un sang digne des rois dont il est découlé* (Racine). || **3.** *Fig.* Venir à la suite comme une conséquence naturelle : *Il n'y a de souveraineté absolue nulle part ; la liberté ne découle pas du droit politique, comme on le supposait au XVIII[e] siècle* (Chateaubriand). *De ces lois, comme d'autant d'axiomes, découlent une prodigieuse quantité de lois partielles* (Taine).

● SYN. : **3** *dériver, émaner, s'ensuivre, procéder, provenir, ressortir, résulter, venir.*

découpage [dekupaʒ] n. m. (de *découper ;* 1497, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, milieu du XX[e] s. ; sens 4, 1917, Giraud). **1.** Action de découper : *Le découpage d'un poulet, d'un gâteau, d'une étoffe.* || *Spécialem.* Opération qui consiste à diviser une pièce de tôle en plusieurs parties, ou à découper dans cette pièce des morceaux de forme déterminée, destinés à différentes fabrications : *Découpage à la cisaille, au chalumeau, à la presse.* || **2.** Image de papier destinée à être découpée par des enfants : *Faire des découpages.* || **3.** *Découpage électoral,* établissement des circonscriptions électorales avant une consultation. || **4.** Au cinéma, division d'un scénario en un nombre déterminé de séquences, ou plans, correspondant chacune à une prise de vues. || Texte donnant la description détaillée de tous les plans d'un film, avec les indications techniques nécessaires à la mise en scène.

découpe [dekup] n. f. (déverbal de *découper ;* 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré ; sens 3, XX[e] s.). **1.** En couture, incrustation de tissu ou d'une partie de vêtement sur une autre, faite dans une intention décorative. || **2.** En termes de sylviculture,

opération qui vise à séparer le bois d'œuvre du bois de chauffage. || **3.** En termes de boucherie et de papeterie, syn. de COUPE.

découpé, e [dekupe] adj. (part. passé de *découper*). **1.** Dont le contour présente des entailles nombreuses : *Une côte découpée. Des sommets découpés.* || *Spécialem.* Se dit des feuilles dont les bords du limbe sont délimités par une ligne brisée. || **2.** En peinture, qui tranche nettement sur le fond : *Figures découpées.*

• SYN. : **1** *crénelé, déchiqueté, dentelé, festonné.*

découper [dekupe] v. tr. (de *dé-* et de *couper ;* v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1501, Cohen ; sens 3, v. 1240, G. de Lorris ; sens 4, fin du XIX[e] s. ; sens 5, 1829, V. Hugo). **1.** Couper, diviser en morceaux, selon certaines règles : *Découper une volaille. Découper un gâteau.* || *Absol.* Couper, partager une pièce de viande cuite : *Savoir découper. Une fourchette et un couteau à découper.* || **2.** Détacher en coupant : *Découper une aile de poulet, un article dans le journal.* || **3.** Couper régulièrement en suivant le contour d'un dessin : *Découper des fleurs en papier, des images.* || **4.** *Spécialem.* Effectuer le découpage d'une pièce métallique. || **5.** *Fig.* Détacher, profiler sur le fond : *Un château découpant son profil sur la nue* (Gautier). *Un beau muezzin apparaissait, découpant son ombre blanche dans le bleu profond de la nuit* (Daudet). *Je la vois, cette crête découpée sur le ciel d'incendie, hérissée de pieux barbelés, tous penchés dans le même sens, comme bousculés par un cyclone* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *débiter, partager.*

◆ **se découper** v. pr. (1802, Chateaubriand). Se détacher, trancher sur un fond avec des contours nets : *Les escaliers, les terrasses, les remparts, peu à peu, se découpaient sur la pâleur de l'aube* (Flaubert).

découpeur, euse [dekupœr, -øz] n. (de *découper ;* XII[e] s.). Personne qui découpe.

◆ **découpeur** n. m. (1863, Littré). Ouvrier ébéniste dont la spécialité est de chantourner les profils.

◆ **découpeuse** n. f. (1870, Larousse). Machine à découper le bois, les métaux, les tissus.

découplage [dekuplaʒ] n. m. (de *dé-* et de *couplage ;* XX[e] s.). En termes d'électricité, suppression du couplage de deux circuits.

découplé, e [dekuple] adj. (part. passé de *découpler ;* 1690, Furetière [par extension du sens de « débarrassé de ses liens », en parlant d'un chien de chasse]). *Bien découplé,* se dit de quelqu'un qui est d'une belle taille, bien proportionné : *Garçons et filles venant derrière, muets et graves, tous grands, bien découplés, la jambe longue et les yeux noirs* (Daudet). *C'est un homme de bel aspect, bien découplé et d'une indéniable prestance* (Gide). *L'abbé Mionnet était un garçon robuste, d'assez haute taille, bien découplé* (Romains).

• SYN. : *bâti, charpenté, taillé.*

découpler [dekuple] v. tr. (de *dé-* et de *coupler ;* v. 1138, *Vie de saint Gilles,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1929, Larousse). **1.** En termes de vénerie, détacher les chiens couplés pour qu'ils courent après la bête. || **2.** *Fig.* et *vx.* Lancer à la poursuite de quelqu'un, de quelque chose. || **3.** Séparer des éléments assemblés par couplage : *Découpler deux essieux, deux circuits électriques.*

découpoir [dekupwar] n. m. (de *découper ;* 1754, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Instrument qui sert à faire des découpures dans le métal, le bois, le papier. || **2.** Taillant d'une machine à découper.

découpure [dekupyr] n. f. (de *découper ;* XIII[e] s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2-3, 1421, Douet d'Arcq ; sens 4, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Action ou manière de découper. || **2.** Objet découpé : *En elle, plutôt que des détails médiocres, c'est sa silhouette qui m'agrée. Et comme elle est couturière et doit savoir jouer des ciseaux, il faut qu'elle me donne une jolie découpure d'elle-même en papier* (Proust). *J'avais pu parler d'autre chose, et emporter en m'en allant un paquet de découpures que j'avais aperçues sur la table* (Gide). || **3.** Entaille faite à un objet découpé : *Les découpures d'une guirlande.* || **4.** Accident dans le contour d'une côte : *L'île entière, avec ses découpures de baies, de caps, de criques, de promontoires, répétait son paysage inverti dans les flots* (Chateaubriand).

• SYN. : **2** *découpage ;* **3** *crénelure, dentelure, feston.*

décourageant, e [dekuraʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *décourager ;* 1762, Cerutti, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Qui est de nature à décourager : *Nouvelle décourageante.* || **2.** Se dit d'une personne qui déçoit constamment les espoirs qu'on fonde sur elle : *Un enfant décourageant.*

• SYN. : **1** *accablant, démoralisant ;* **2** *décevant, désespérant, lassant.* — CONTR. : **1** *réconfortant ;* **2** *encourageant.*

découragement [dekuraʒmɑ̃] n. m. (de *décourager ;* XII[e] s., *Dict. général*). Perte du courage, de l'énergie ; état moral qui en résulte : *Julien tomba dans des moments de dégoût et même de découragement* (Stendhal). *Il laissait parfois tomber les bras et les épaules, dans un geste bien calculé de découragement et de désillusion* (Duhamel).

• SYN. : *abattement, accablement, anéantissement, démoralisation, dépression, désespoir, écœurement, lassitude.* — CONTR. : *courage, énergie, espérance, espoir, fermeté, joie, jubilation ; encouragement, réconfort.*

décourager [dekuraʒe] v. tr. (de *dé-* et de *courage ;* XIII[e] s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1870, Larousse). [Conj. **1 b.**] **1.** Abattre le courage, l'énergie de quelqu'un : *Ne pas se laisser décourager par les difficultés.* || **2.** *Décourager quelqu'un de,* lui ôter l'envie de faire ou de continuer quelque chose : *Décourager quelqu'un d'écrire.* || **3.** Arrêter ou entraver l'essor de : *Huchemin [...] répondait à ses parents d'une voix dolente qui décourageait les questions* (Aymé). *L'incompréhension décourage la bonne volonté.*

• SYN. : **1** *accabler, dégoûter, démoraliser, désespérer* (fam.), *écœurer, fatiguer, lasser, rebuter ;* **2** *déconseiller, détourner, dissuader, retenir.* — CONTR. : **1** *exalter, raffermir, réconforter, stimuler ;* **2** *encourager, engager, exhorter, pousser.*

◆ **se décourager** v. pr. (v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Perdre courage : *Au moindre échec, il se décourage.*

décourageur [dekuraʒœr] adj. et n. m. (de *décourager ;* 1874, A. Daudet, comme n. m. ; comme adj., 1922, Larousse). Qui décourage (rare) : *Seul, un portrait de femme, légèrement penché en avant comme pour écouter, sortait à moitié de l'ombre, jeune, les yeux intelligents, la bouche grave et bonne, avec un sourire spirituel qui semblait défendre le chevalet du mari contre les sots et les décourageurs* (Daudet).

découronnement [dekurɔnmɑ̃] n. m. (de *découronner ;* XVI[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1899, Larousse). **1.** Action de découronner (rare) : *Le découronnement d'un roi.* || **2.** État d'un édifice, d'un arbre découronné.

découronner [dekurɔne] v. tr. (de *dé-* et de *couronner ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1822, V. Hugo). **1.** Priver un souverain de sa couronne : *Découronner un roi.* || **2.** Dépouiller de ce qui couronne ; enlever la partie supérieure de quelque chose : *Découronner un édifice.* || *Découronner un arbre,* lui enlever ses branches supérieures. || **3.** *Fig.* Dépouiller quelqu'un de ce qui fait sa gloire, son prestige, sa grandeur : *Le front découronné de sa splendeur suprême* (Leconte de Lisle).

décours [dekur] n. m. (francisation, d'après *cours,* du lat. *decursus,* descente rapide, de *decursum,* supin de *decurrere,* descendre en courant, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *currere,* courir ; XII[e] s., au sens 1 [aussi « déclin, écoulement, en général », fin du XII[e] s.] ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Période de décroissance de la Lune. || **2.** Période de déclin d'une maladie : *La fièvre est à son décours.*

• SYN. : **1** et **2** *déclin.*

décousu, e [dekuzy] adj. (part. passé de *découdre ;* fin du XII[e] s., *Aliscans,* au sens

1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Dont la couture est défaite : *Une poche décousue.* || **2.** *Fig.* Qui souffre d'une absence de liaison logique entre ses parties : *Autour des propos décousus que celui-ci laissait échapper, l'esprit actif d'Antoine se livrait à une incessante gymnastique intellectuelle* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *confus, désordonné, disloqué, incohérent.* — CONTR. : **2** *clair, cohérent, lié, logique, ordonné, suivi.*

◆ **décousu** n. m. (1835, Acad.). Manque de liaison logique : *Ce qui déconcertait surtout son examen, c'était le décousu de la conversation* (Daudet). *Le décousu d'un discours.*

décousure [dekuzyr] n. f. (de *découdre,* d'après le part. passé *décousu* ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1665, Salnove). **1.** *Vx.* Partie décousue d'un vêtement. || **2.** En termes de vénerie, plaie faite aux chiens par les défenses du sanglier, les andouillers du cerf.

découvert [dekuvɛr] n. m. (part. passé substantivé de *découvrir ;* 1387, J. d'Arras, au sens 1 [*à découvert,* sans protection, 1213, *Fet des Romains*] ; sens 2, 1929, Larousse [*découvert du Trésor,* 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1863, Littré). **1.** Terrain dépourvu de couverture boisée : *Et sur ces découverts, le grand air court toujours vif et brillant* (Pourrat). || *Spécialem.* Terrain qui offre peu ou qui n'offre pas d'abris contre les vues de l'ennemi. || **2.** Avance de fonds, prêt à court terme accordé par une banque au titulaire d'un compte courant : *Nous n'avions présentement pas de découvert en banque* (Duhamel). || *Découverts du Trésor,* avances de la Trésorerie destinées à solder les déficits budgétaires de l'État. || **3.** Excédent de la valeur réelle d'une chose assurée sur la valeur couverte par l'assurance.

◆ **À découvert** loc. adv. **1.** En terrain découvert : *Un peu avant se dresse une statue colossale, sommet d'un de ces grands escaliers si tristes qui montent à découvert dans la verdure des jardins publics* (Daudet). || **2.** Sans être protégé : *Combattre à découvert.* || **3.** *Fig.* Sans rien dissimuler, en toute franchise : *Parler à découvert.* || **4.** Sans être couvert par une garantie financière : *Entreprise qui est à découvert.* || *Vendre à découvert,* vendre à terme des valeurs mobilières qu'on ne possède pas, mais qu'on espère pouvoir acheter si la livraison est exigée par l'acquéreur.

• SYN. : **3** *carrément, franchement, ouverement, sincèrement.* — CONTR. : **3** *hypocritement.*

découverte [dekuvɛrt] n. f. (part. passé fém. substantivé de *découvrir ;* fin du XII^e^ s., Reclus de Moiliens). Action de trouver ce qui était inconnu, ignoré ou caché ; la chose découverte : *Les plus importantes découvertes ne sont dues le plus souvent qu'à la prise en considération de tout petits phénomènes* (Gide). *Les plus grandes et les plus précieuses découvertes sont en général toutes inattendues* (Valéry). *Il y a dans la découverte, en art comme dans les autres domaines, une sorte de signature du génie* (Malraux). *La découverte d'un trésor, d'un complot.* || *À la découverte,* afin de découvrir, d'explorer : *Partir à la découverte du pôle Sud.*

• SYN. : *invention, trouvaille.*

découvrable [dekuvrabl] adj. (de *découvrir ;* 1922, Larousse). Qu'on peut découvrir.

découvreur, euse [dekuvrœr, -øz] n. (de *découvrir ;* début du XIII^e^ s., Ernoul, au sens de « éclaireur, espion » ; sens actuel, milieu du XVI^e^ s.). Personne qui découvre (peu usité) : *Christophe Colomb, le découvreur du Nouveau Monde. C'était un grand découvreur d'hommes* [Bonaparte] ; *mais il voulait qu'ils n'eussent de talent que pour lui, à condition encore qu'on parlât peu de ce talent* (Chateaubriand).

découvrir [dekuvrir] v. tr. (bas lat. *discooperire,* mettre à découvert, de *dis-,* préf. marquant la séparation, et de *cooperire,* couvrir entièrement [v. COUVRIR] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 4 ; sens I, 1-2, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens I, 3, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné [aux échecs, 1762, Acad.] ; sens II, 1, 1564, J. Thierry ; sens II, 2, XVI^e^ s. [*découvrir un pays ;* « faire une découverte scientifique », 1614, Hulsius] ; sens II, 3, 1614, Hulsius [*le pot aux roses,* 1625, Stœr]). [Conj. **10.**]

I. 1. Dégarnir de ce qui couvre : *Découvrir un bocal, une casserole.* || *Découvrir une maison,* en ôter la toiture. || **2.** Mettre à découvert, laisser voir : *Ses lèvres pâles tremblaient en lui découvrant les gencives* (Flaubert). *Un pays où la neige ne découvre jamais la terre* (Colette). || *Découvrir son jeu,* cesser de dissimuler ses cartes, les laisser voir à l'adversaire ; au *fig.,* laisser voir ses desseins. || Absol. *La mer découvre,* se retire du rivage. || **3.** Dégarnir de ce qui protège : *La prise de cette ville découvrait la frontière.* || *Spécialem.* Au jeu d'échecs, déplacer les pièces qui protégeaient une pièce plus importante : *Découvrir son roi.* || **4.** *Fig.* Produire au jour, révéler ce qui était caché : *Elle parlait* [...], *me découvrait d'un coup ses plans* (Mauriac).

II. 1. Apercevoir d'un lieu ce qui se présente à la vue ; embrasser du regard : *Du haut du mont Marius et des collines environnantes, je découvre l'horizon de la mer vers Ostie ; je me repose sous les légers et croulants portiques de la villa Madama* (Chateaubriand). *Par la fenêtre ouverte, on découvrait un beau paysage d'automne, des routes de campagne bordées d'arbres défeuillés, et, au-delà, vieux et fermé depuis quinze ans, l'ancien cimetière du pays* (Daudet). || Apercevoir, trouver soudain ce qu'on n'avait pas vu jusqu'alors : *Il découvrit aux clartés roses du matin une ville assise sur un haut promontoire* (France). *Tu seras étonné de découvrir cette lettre dans mon coffre* (Mauriac). || **2.** Être le premier à faire connaître une chose jusqu'alors ignorée (terre, astre, phénomène ou loi scientifique, etc.) : *Christophe Colomb a découvert l'Amérique en 1492. La planète Neptune fut découverte en 1846 par Le Verrier. Newton découvrit les lois de la gravitation. Nous sommes sur le point de découvrir un des plus importants secrets de la nature* (Maupassant). || **3.** *Fig.* Parvenir à trouver, à connaître ce qui était caché, ignoré, volontairement dissimulé : *Dans mon exil, j'ai découvert que je ne sais rien* (Stendhal). *L'habitude professionnelle de découvrir des secrets la disposait à la médisance et à la calomnie* (France). *Il se penchait sur son existence et n'y découvrait pas un acte qui fût pur* (Martin du Gard). || Fam. *Découvrir le pot aux roses,* découvrir le secret, le mystère d'une affaire.

• SYN. : **I, 4** *dévoiler, étaler, révéler.* || **II, 1** *discerner, distinguer, remarquer ;* **2** *concevoir, imaginer, inventer ;* **3** *déchiffrer, détecter, deviner, éventer, pénétrer, percer, repérer.*

◆ v. intr. (fin du XVII^e^ s.). Cesser d'être couvert par la mer ; apparaître à marée basse : *Les parcs* [à huîtres] *plantés le long de la côte, qui découvrent dès que le flot se retire* (Vercel).

◆ **se découvrir** v. pr. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, XIII^e^ s., *Chastelaine de Vergi ;* sens 5, milieu du XVI^e^ s., Amyot). **1.** Ôter ce dont on est couvert, en particulier un vêtement : *Veiller à ce qu'un enfant ne se découvre pas la nuit. Se découvrir imprudemment au premier soleil.* || *Spécialem.* Enlever sa coiffure en signe de politesse : *Louis XIV se découvrait même pour une femme de chambre* (Taine). *M. de Charlus se découvrit, s'inclina, et salua M^me^ de Sainte-Euverte avec le même respect que si elle avait été la reine de France* (Proust). *Au passage des chefs de bataillon montés, la foule se découvrait* (Martin du Gard). || **2.** En parlant du temps, devenir plus clair : *Le ciel s'est découvert en fin de journée.* || **3.** S'exposer aux coups, aux attaques : *Le général s'est découvert sur son aile droite. Un escrimeur qui se découvre constamment.* || **4.** *Fig.* Se montrer sous son vrai jour, dans sa vraie nature ; dévoiler sa pensée : *Je ne risque rien à me découvrir à vous* (France). || **5.** *Fig.* Se manifester clairement : *La vérité se découvre à nous brusquement.*

• SYN. : **1** *se déshabiller, se dévêtir ; se décoiffer ;* **2** *se dégager, s'éclaircir ;* **5** *se révéler.* — CONTR. : **1** *se couvrir, s'habiller, se vêtir ;* **2** *s'assombrir ;* **5** *se dérober.*

décramponner [dekrɑ̃pɔne] v. tr. (de *dé-* et de *cramponner ;* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Enlever les crampons de. || **2.** *Fam.* Faire lâcher prise à.

● CONTR. : *cramponner.*

décrassage [dekrasaʒ] ou **décrassement** [dekrasmɑ̃] n. m. (de *décrasser ; décrassement,* fin du XVII[e] s., Saint-Simon, au sens de « action de tirer d'une basse condition » ; sens actuel, 1863, Littré ; *décrassage,* 1907, Larousse). Action de décrasser.

décrasser [dekrase] v. tr. (de *dé-* et de *crasse ;* fin du XV[e] s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1690, Dancourt). **1.** Débarrasser de la crasse quelqu'un ou quelque chose : *Décrasser les mains d'un enfant. Décrasser un peigne.* || Spécialem. *Décrasser le linge,* le soumettre à un premier lavage qui fait disparaître les saletés les plus apparentes. || **2.** *Par anal.* Nettoyer soigneusement ce qui est encrassé : *Décrasser l'argenterie, un moteur, un fusil.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Débarrasser quelqu'un de sa grossièreté ou de son ignorance : *La fréquentation du monde le décrassera. Un élève qui se décrasse quelque peu.* || **4.** *Class.* et *littér.* Tirer quelqu'un de sa roture en le faisant entrer dans la noblesse : *César Alexandre Patin est un financier fort bon à décrasser, Madame* (Dancourt). *Il n'est vilain qui pour se faire un peu décrasser n'aille du roi à l'usurpateur et de l'usurpateur au roi* (Courier).

● SYN. : **1** *débarbouiller, laver, nettoyer ;* **2** *frotter ;* **3** *décrotter* (fam.), *dégourdir, dégrossir, former.*

décrassoir [dekraswar] n. m. (de *décrasser ;* 1861, Goncourt, au sens de « objet avec lequel on décrasse » ; sens actuels, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Peigne à dents fines et serrées, destiné à nettoyer la tête. || **2.** Petite brosse pour décrasser les peignes.

décréditement [dekreditmɑ̃] n. m. (de *décréditer ;* 1638, Richelieu). *Class.* Perte de considération, de prestige, d'autorité : *La façon dont on se récrie sur quelques-uns* [...] *n'est pas tant leur éloge que le décréditement du genre humain* (La Bruyère).

décréditer [dekredite] v. tr. (de *dé-* et de *crédit ;* 1572, Barbier, au sens I ; sens II, 1636, Monet).

I. *Class.* et *littér.* Faire perdre à quelqu'un ou à quelque chose le crédit, la considération, l'estime dont il jouissait : *Il fallait commencer par le* [Socrate] *décréditer dans le public ; c'est ce qu'on opéra par la comédie des « Nuées »* (Fénelon). *La calomnie par laquelle on a tenté de décréditer un livre commode, exact, spirituel et consciencieux* (Renan). [On dit auj. DISCRÉDITER.]

II. *Class.* Priver quelqu'un de crédit financier ou commercial : *Comme un débiteur décrédité* (Montesquieu).

décrément [dekremɑ̃] n. m. (angl. *decrement,* du lat. *decrementum,* amoindrissement, diminution, dér. de *decrescere* [v. DÉCROÎTRE] ; milieu du XX[e] s.). Diminution de la valeur d'une quantité variable.

décrêper [dekrɛpe] v. tr. (de *dé-* et de *crêper ;* début du XX[e] s.). Défaire le crêpage des cheveux : *Daniel aperçut son crâne un peu fuyant, sur lequel collaient ses cheveux noirs savamment décrêpés* (Martin du Gard).

● CONTR. : *crêper.*

décrépi, e [dekrepi] adj. (part. passé de *décrépir*). Qui a perdu son crépi : *Mur décrépi.*

● REM. Ne pas confondre avec DÉCRÉPIT, E.

décrépir [dekrepir] v. tr. (de *dé-* et de *crépir ;* 1857, *Ordonnance de police*). Enlever le crépi ou enduit superficiel d'un mur.

◆ **se décrépir** v. pr. (1870, Larousse). Perdre son crépi : *Cette façade se décrépit.*

décrépissage [dekrepisaʒ] n. m. (de *décrépir ;* 1857, *Ordonnance de police*). Action de décrépir : *Le décrépissage d'un bâtiment.*

décrépit, e [dekrepi, -it] adj. (lat. *decrepitus,* décrépit, peut-être de *de-,* préf. marquant la cessation, et de *crepitus,* part. passé de *crepare,* pétiller, retentir ; XIV[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; souvent écrit *décrépite* aux deux genres, aux XVI[e] et XVII[e] s.). **1.** Qui est au dernier point de la déchéance physique : *Un pauvre saltimbanque, voûté, caduc, décrépit, une ruine d'homme* (Baudelaire). || **2.** *Par extens.* Qui a pris avec l'âge une apparence misérable : *Un vieillard avec ses souvenirs ressemble au chêne décrépit de nos bois : ce chêne ne se décore plus de son propre feuillage, mais il couvre quelquefois sa nudité des plantes étrangères qui ont végété sur ses antiques rameaux* (Chateaubriand). *Une sombre masure apparaît, décrépite* (Hugo). *C'était une de ces bâtisses décrépites comme il en subsistait encore quelques-unes dans ce quartier décent* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *sénile, usé ;* **2** *croulant, ruiné, vétuste.* — CONTR. : **1** *fort, gaillard, jeune, robuste, vert, vigoureux ;* **2** *moderne, nouveau, solide.*

● REM. Ne pas confondre avec DÉCRÉPI, E ; seul *décrépit* implique une idée de vieillesse, de ruine.

décrépitation [dekrepitasjɔ̃] n. f. (de *décrépiter ;* 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux). **1.** Opération qui consiste à faire décrépiter des sels. || **2.** Pétillement que font entendre certains sels lorsqu'ils sont chauffés vivement.

décrépiter [dekrepite] v. tr. (de *dé-* et de *crépiter ;* 1690, Furetière [*faire décrépiter quelqu'un,* l'animer de dépit, 1675, Widerhold]). *Vx.* Calciner le sel jusqu'à ce qu'il ne crépite plus.

◆ v. intr. (1742, *Histoire de l'Acad. des sciences*). Faire entendre un bruit sec sous l'action de la chaleur.

décrépitude [dekrepityd] n. f. (de *décrépit ;* v. 1387, G. Phébus, au sens 1 ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand). **1.** État de délabrement physique d'une personne parvenue à une extrême vieillesse : *M[me] de Staël dans la force de la vie aimait M[me] Récamier ; M[me] de Genlis dans sa décrépitude retrouvait pour elle les accents de sa jeunesse* (Chateaubriand). *Didier, lui, dans nos entretiens, donnait des signes de décrépitude et même d'un peu d'égarement* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Extrême décadence : *Si l'Europe est à l'âge de la décrépitude, c'est une autre affaire : elle ne produira rien et s'éteindra dans une impuissante anarchie de passions, de mœurs et de doctrines* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *déchéance, sénilité ;* **2** *agonie, déclin, dégénérescence, déliquescence.* — CONTR. : **1** *jeunesse, maturité, robustesse, verdeur, vigueur ;* **2** *essor, progrès, prospérité.*

decrescendo [dekreʃɛndo] adv. (mot ital., du lat. *decrescendo,* gérondif de *decrescere* [v. DÉCROÎTRE] ; 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** En diminuant progressivement l'intensité des sons (terme de musique). [Syn. DIMINUENDO.] || **2.** *Fig.* En décroissant : *Leur amitié va decrescendo.*

◆ n. m. (sens 1-2, 1845, Bescherelle). **1.** Diminution de l'intensité des sons. || **2.** Suite de notes ainsi exécutée.

décret [dekrɛ] n. m. (lat. *decretum,* décision, principe, précepte, part. passé neutre substantivé de *decernere,* décider [v. DÉCERNER] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, aux sens 1 et 4 ; sens 2, XVI[e] s., Loisel ; sens 3, XIII[e] s., *Assises de Jérusalem* [par oppos. à *loi,* fin du XVIII[e] s.]). **1.** Décision de l'autorité ecclésiastique : *Les décrets des conciles.* (Syn. CANON.) || *Spécialem.* Autref., décision rendue par les théologiens de la Sorbonne. || **2.** *Class.* Décision judiciaire, en particulier sentence portant saisie de la personne ou des biens : *J'aurai un décret contre toi* (Molière). || *En décret,* saisi, mis en vente par un décret forcé : *Une triste famille* [...] | *Voit ses biens en décret sur tous les murs écrits* (Boileau). || **3.** Décision du pouvoir exécutif, dont les effets sont semblables à ceux de la loi : *L'état-major français assiégeait le gouvernement pour obtenir* [...] *le décret de mobilisation* (Martin du Gard). *L'année des fameux décrets* [1880] *et de l'expulsion des Jésuites* (Mauriac). || **4.** *Fig.* et *littér.* Ce qui nous est imposé par une volonté supérieure et à quoi nous ne pouvons nous soustraire : *Les décrets de la Providence.*

décrétale [dekretal] n. f. (bas lat. *decretalis,* ordonné par décret, de *decretum* [v.

DÉCRET] ; XIII^e s., *Assises de Jérusalem*). Décision des anciens papes donnée sous forme de lettre, en réponse à une consultation, et qui faisait jurisprudence.

décréter [dekrete] v. tr. et intr. (de *décret ;* fin du XIV^e s., aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1857, Musset). [Conj. **5 b.**] **1.** *Class.* Lancer un décret contre quelqu'un : *On pourrait bien punir ces paroles infâmes, | Ma mie ; et l'on décrète aussi contre les femmes* (Molière). || *Décréter quelqu'un de prise de corps,* décréter son arrestation et sa mise en prison. || **2.** Ordonner, régler par voie de décret : *Le 20 février, l'Empereur décrète la restauration de l'église de Saint-Denis* (Chateaubriand). *Décréter l'état d'urgence.* || **3.** Décider, déclarer avec autorité : *Elle a résolu et décrété qu'elle me laisserait au désespoir* (Musset). *Clotilde décréta qu'il fallait veiller* (Martin du Gard).

décret-loi [dekrɛlwa] n. m. (de *décret* et de *loi ;* 1926, date de l'institution de cette forme de décret). Décret pris par le gouvernement et qui a la force juridique d'une loi.

• Pl. *des* DÉCRETS-LOIS.

décreusage [dekrøzaʒ] n. m. (de *décreuser ;* 1791, *Journal des savants*). Action de décreuser.

• REM. On dit aussi DÉCREUSEMENT (1700, Liger), DÉCRUSAGE (1845, Bescherelle), DÉCRUAGE (1793, *Annales de chimie*).

décreuser [dekrøze] v. tr. (provenç. *descrusa,* de même étym. que *décruer,* de *dé-* et de *cru,* non préparé ; 1690, Furetière). Éliminer le grès des fils et des tissus de soie grège, en les soumettant à l'action d'une solution savonneuse chaude.

• REM. On dit aussi DÉCRUSER (1723, Savary des Bruslons), DÉCRUER (1614, Hulsius).

décri [dekri] n. m. (déverbal de *décrier ;* fin du XV^e s., Commynes, au sens 2 ; sens 1, XVI^e s. [pour une monnaie ; pour une marchandise, 1636, Monet]). **1.** *Class.* Cri public, proclamation interdisant l'usage d'une monnaie ou la vente d'une marchandise : *Hier on fit le décri des pièces d'argent étrangères* (Malherbe). *Oh ! trois et quatre fois béni soit cet édit | Par qui des vêtements le luxe est interdit* [...]. *| Oh ! que je sais au roi bon gré de ces décris !* (Molière). || **2.** *Class.* et *littér.* Action de décrier quelqu'un ou quelque chose ; perte de réputation, de crédit : *Il est dans le décri* (Acad., 1694). *Le décri de la dévotion vient des faux dévots* (Racine). *Au décri de son dernier livre, pour la première fois il ressentait de la piqûre* (Gide).

décrier [dekrije] v. tr. (comp. de *dé-* et de *crier ;* XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, v. 1460, Chastellain). **1.** *Vx.* Proclamer officiellement qu'une monnaie a cessé d'avoir cours, que l'usage d'une chose est interdit : [Lycurgue] *décria toutes sortes de monnaies d'or et d'argent* (Rollin). || **2.** *Class.* et *littér.* Dénoncer une chose comme mauvaise, une personne comme méprisable ; discréditer (auj. s'emploie surtout au part. passé) : *Il fit piller Tirlemont pour décrier les armes du roi* (La Rochefoucauld). *Il m'ôtait même* [...] *la ressource du métier que je m'étais choisi en me décriant comme un mauvais copiste* (Rousseau). *La politique dans le sens le plus décrié du mot* (Bainville). *Ils semblent s'étonner aujourd'hui qu'un homme de mœurs décriées puisse pourtant avoir encore quelques vertus* (Gide).

décriquage [dekrikaʒ] n. m. (de *décriquer ;* XX^e s.). En métallurgie, action d'enlever les fentes ouvertes dans le métal par séparation des grains (ou criques).

décriquer [dekrike] v. tr. (de *dé-* et de *crique* 2 ; XX^e s.). Procéder au décriquage.

décrire [dekrir] v. tr. (francisation, d'après *écrire,* du lat. *describere,* dessiner, racer, exposer, de *de-,* préf. marquant l'achèvement, et de *scribere,* tracer, écrire ; v. 1130, *Eneas,* au sens I ; sens II, 1-2, milieu du XVI^e s., Amyot). [Conj. **65.**]

I. Représenter, dépeindre, par écrit ou oralement, une personne, une chose : *Je lui décrivis la bigarrure des papillons* (Gide). *Un article* [...] *où l'on décrivait par le menu la misère matérielle et norale des pupilles* (Martin du Gard).

II. 1. Tracer une ligne courbe : *Décrire une circonférence.* || **2.** Se déplacer selon une ligne courbe, en parlant d'une peronne ou d'un corps en mouvement : *Lui prenait sa course légère de matelot, décrivait une courbe d'oiseau qui s'envole afin de faire le tour* (Loti). *Les planètes décrivent des orbites elliptiques autour du Soleil.*

• SYN. : **I** *brosser, camper, exposer, peindre, raconter, retracer.*

décrochage [dekrɔʃaʒ] n. m. (de *décrocher ;* 1884, A. Daudet, au sens 2 ; sens 1 et 3, XX^e s.). **1.** Action de décrocher : *Le décrochage d'un lustre.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Rupture d'une liaison sentimentale : *Pour le décrochage, il fallait ruser, manœuvrer* (Daudet). || **3.** Opération consistant, pour une armée ou un détachement qui se replie, à rompre le contact avec l'ennemi. (On dit aussi DÉCROCHEMENT.)

décrochement [dekrɔʃmɑ̃] n. m. (de *décrocher ;* 1635, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, XX^e s.). **1.** Action de décrocher ; résultat de cette action. || **2.** Partie en retrait d'une ligne, d'une surface, en particulier d'une façade, par rapport au profil général : *Il fit quelques pas, mais, en passant devant un décrochement de la muraille, il s'y colla des deux épaules et regarda son ennemie d'un air de défi* (Vercel). || **3.** *Spécialem.* En termes de géologie, cassure le long de laquelle le terrain a été déplacé horizontalement d'un côté par rapport à l'autre.

décrocher [dekrɔʃe] v. tr. (de *dé-* et de *croc ;* fin du XII^e s., *Aymeri de Narbonne,* au sens 1 ; sens 2, 1869, A. Daudet). **1.** Détacher ce qui est accroché : *Décrocher un tableau. Vingt fois, elle avait failli décrocher le récepteur* (Martin du Gard). || Pop. *Décrocher la timbale,* celle qui est accrochée en haut du mât de cocagne ; au *fig.,* atteindre un but difficile, et, *ironiq.,* avoir un désagrément qu'on n'a rien fait pour éviter. || Pop. et vx. *Décrocher sa montre,* la retirer du mont-de-piété (où elle était engagée, « mise au clou »). || **2.** *Fig.* et *fam.* Obtenir après un effort, ou obtenir par chance : *Décrocher un prix littéraire. Décrocher son bachot. Elle travaille à lui décrocher une ambassade* (Daudet).

• SYN. : **1** *dépendre, détacher.* — CONTR. : **1** *accrocher, pendre, suspendre.*

◆ v. intr. (XX^e s.). **1.** En parlant d'une unité militaire engagée au combat, abandonner une position en rompant le contact à l'insu de l'ennemi : *La compagnie décrocha pendant la nuit.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Abandonner une activité, une position où l'on était depuis longtemps engagé.

décrocheter [dekrɔʃte] v. tr. (de *dé-* et de *crochet ;* 1611, Cotgrave). [Conj. **4 a** ou **4 b.**] Ouvrir avec un crochet : *La mère Archambauld qui est toujours aux écoutes et décrochète les serrures avec ses yeux de furet* (Daudet).

décrochez-moi-ça [dekrɔʃemwasa] n. m. invar. (de l'impér. du v. *décrocher,* de *moi,* et de *ça ;* 1870, Larousse, aux sens 1-2). **1.** *Pop.* Vêtement d'occasion : *L'on dirait* [...] *de ce fatras de babioles clouées au mur, d'un magasin de décrochez-moi-ça, d'une boutique de bricà-brac* (Huysmans). || **2.** *Pop.* Boutique de fripier : *S'habiller au décrochez-moi-ça.*

décroisement [dekrwazmɑ̃] n. m. (de *décroiser ;* 1836, Landais). Action de décroiser ; résultat de cette action : *Le décroisement des fils d'un métier.*

décroiser [dekrwaze] v. tr. (de *dé-* et de *croiser ;* milieu du XVI^e s.). Changer de place ou de position des choses croisées, de manière à les séparer : *Décroiser les bras. Décroiser les fils d'un métier à tisser.*

• CONTR. : *croiser.*

◆ **se décroiser** v. pr. (1637, Descartes). Cesser d'être croisé : *Humble loquet de sa cabane, lève-toi ; rameaux des bois, ronces des chemins, décroisez-vous* (Gautier).

décroissance [dekrwasɑ̃s] n. f. (de *décroître,* d'après croissance ; v. 1265, Br. Latini). Action de décroître ; état de ce qui décroît : *La décroissance de la population, de la fièvre.*

• SYN. : *baisse, déclin, diminution, réduction.* — CONTR. : *accroissement, augmentation, croissance, montée.*

décroissant, e [dekrwasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *décroître* ; 1764, Ch. Bonnet [comme n. m., au sens de « état de la Lune qui décroît », XIIIe s., Godefroy]). Qui diminue : *Une intensité décroissante.*

décroissement [dekrwasmɑ̃] n. m. (de *décroître* ; v. 1207, Villehardouin). Mouvement continu de ce qui décroît : *Il se tournait, se retournait dans son lit d'auberge, guettait le jour sur la vitre aux décroissements lents du noir au gris, puis au blanc d'aube* (Daudet). *Le décroissement des jours.*

décroît [dekrwa] n. m. (déverbal de *décroître* ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *decreis,* au sens de « décadence » ; sens 1 [*décroît*], 1583, Liébault ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Période de décroissance apparente de la partie éclairée de la Lune. || **2.** Diminution du bétail dans le bail à cheptel.

décroître [dekrwatr] v. intr. (de *dé-* et de *croître* ; XIIe s.). [Conj. **60** ; v. Rem.] Diminuer progressivement (au pr. et au fig.) : *La Seine commençait à décroître* (France). *Minute à minute, heure par heure, les bruits décrurent, le silence gagna de proche en proche le monde engourdi* (Duhamel). *La réputation, comme l'amour, décroît dès qu'elle cesse de croître* (Chateaubriand). *La maison d'Autriche venait de prouver encore que sa vitalité décroissait* (Bainville). || *Class.* Était d'un emploi plus étendu qu'auj. : *Le pain bis, renfermé, d'une moitié dé-crut* (Boileau).

• SYN. : *s'affaiblir, s'amoindrir, baisser, diminuer, s'estomper, s'éteindre, tomber.* — CONTR. : *s'accroître, augmenter, croître, s'élever, gonfler, grandir, grossir, s'intensifier, monter.*

• REM. Le participe passé *décru* ne prend pas l'accent circonflexe. *Décroître* se conjugue le plus souvent avec l'auxiliaire *avoir* aux temps composés.

décrottage [dekrɔtaʒ] n. m. (de *décrotter* ; 1845, Bescherelle). Action de décrotter : *Le décrottage des souliers.*

décrotter [dekrɔte] v. tr. (de *dé-* et de *crotte* ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Ôter la crotte, la boue de : *Quoi ! il y a des hommes qui décrottent les souliers des autres pour de l'argent !* (X. de Maistre). || **2.** *Fig.* et *fam.* Débarrasser quelqu'un de ses manières grossières, de son ignorance : *Il faudra quelques années pour le décrotter.*

• SYN. : **2** *décrasser, dégourdir, dégrossir, former.*

décrotteur, euse [dekrɔtœr, -øz] n. (de *décrotter* ; 1534, Rabelais, au sens de « celui qui dit ou fait rapidement » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Personne dont le métier est de décrotter et de cirer les chaussures : *Et il* [Frédéric] *aimait jusqu'au seuil des marchands de vin garni de paille, jusqu'aux décrotteurs avec leurs boîtes, jusqu'aux garçons épiciers secouant leur brûloir à café* (Flaubert). *Des décrotteurs ronflaient, la tête sur leur boîte à cirer, les membres répandus comme des noyés, épaves de la tempête qui secouait la ville* (Daudet).

◆ **décrotteur** n. m. (XXe s.). Machine agricole servant à nettoyer les racines et les tubercules.

◆ **décrotteuse** n. f. (1844, Darmesteter). Syn. de DÉCROTTOIRE.

décrottoir [dekrɔtwar] n. m. (de *décrotter* ; 1480, Gay, au sens de « sorte de brosse » ; sens actuel, 1829, Boiste). Lame de fer horizontale ou paillasson métallique placés sur le seuil d'une maison pour ôter la boue des semelles.

décrottoire [dekrɔtwar] n. f. (de *décrotter* ; 1483, Godefroy). Brosse pour décrotter les chaussures. (On dit aussi DÉCROTTEUSE.)

décroûtage [dekrutaʒ] n. m. (de *décroûter* ; 1877, Littré). Action de décroûter le diamant.

décroûter [dekrute] v. tr. (de *dé-* et de *croûte* ; 1530, Palsgrave, au sens de « enlever la croûte du pain » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** *Décroûter sa tête,* en parlant d'un cerf, frotter ses bois nouveaux contre les arbres pour en détacher la peau velue qui les recouvre. || **2.** Ôter la gangue minérale du diamant brut.

décruage n. m. V. DÉCREUSAGE.

décrue [dekry] n. f. (part. passé fém. substantivé de *décroître* ; 1542, Du Pinet, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Action de décroître, de baisser de niveau, en parlant des eaux : *La décrue du fleuve.* || **2.** Quantité dont le niveau des eaux a décru : *Une décrue d'un mètre.*

• SYN. : *baisse.* — CONTR. : *crue.*

décruer v. tr. V. DÉCREUSER.

décrusage n. m. V. DÉCREUSAGE.

décruser v. tr. V. DÉCREUSER.

décryptement [dekriptəmɑ̃] n. m. (de *décrypter* ; XXe s.). Action de décrypter.

décrypter [dekripte] v. tr. (de *dé-* et du gr. *kruptos,* caché ; XXe s.). Déchiffrer un texte transcrit à l'aide d'un chiffre dont on ne connaît pas la clef.

décrypteur [dekriptœr] n. m. (de *décrypter* ; XXe s.). Personne qui décrypte un texte.

déçu, e [desy] adj. (part. passé de *décevoir*). **1.** Qui ne s'est pas réalisé, contrairement à ce qu'on attendait : *Un espoir déçu.* || **2.** Qui a éprouvé une déception : *Les Siennois, déçus et dépités, parlaient de rejeter ce secours dérisoire* (France).

• SYN. : **1** *frustré, trahi, trompé* ; **2** *dépité, désappointé, insatisfait.*

décubitus [dekybitys] n. m. (du lat. médic. *decubitus,* de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *cubitus,* action d'être couché, de *cubitum,* supin de *cubare,* être étendu ; 1747, R. James). Attitude du corps lorsqu'il repose sur un plan horizontal : *Décubitus dorsal, ventral, latéral.*

décuirasser [dekɥirase] v. tr. (de *dé-* et de *cuirasser* ; av. 1778, Voltaire). Débarrasser quelqu'un ou quelque chose de la cuirasse qui le protège (au pr. et au fig.) : *Malheur à l'apostat ! Son cœur décuirassé | Ouvre aux poignards vengeurs un chemin plus aisé* (Hugo).

décuire [dekɥir] v. tr. (de *dé-* et de *cuire* ; XIIIe s., *Roman de Renart,* au part. passé, au sens de « cru » ; à l'infin., au sens actuel, 1694, Acad.). [Conj. **64.**] Corriger l'excès de cuisson d'un sirop en l'étendant d'eau.

décuivrage [dekɥivraʒ] n. m. (de *décuivrer* ; milieu du XXe s.). Action de décuivrer ; résultat de cette action.

décuivrer [dekɥivre] v. tr. (de *dé-* et de *cuivrer* ; milieu du XXe s.). Ôter le cuivrage d'une pièce métallique à l'aide d'une solution chimique ou électrolytique.

de cujus [dekyʒys] n. m. (abrév. de la formule jurid. *de cujus successione agitur,* de la succession de qui il est question ; 1877, Littré). Se dit pour désigner la personne dont la succession est ouverte : *Les biens du « de cujus ».*

déculasser [dekylase] v. tr. (de *dé-* et de *culasse* ; 1842, Acad.). Démonter une arme à feu en ôtant ou en dégageant la culasse.

déculottée [dekylɔte] n. f. (part. passé fém. substantivé de *déculotter* ; XXe s.). *Pop.* Défaite cuisante, particulièrement au jeu ou dans une rencontre sportive.

1. déculotter [dekylɔte] v. tr. (de *dé-* et de *culotte* ; 1739, De Brosses). Ôter la culotte ou le pantalon de : *Déculotter un enfant.*

• CONTR. : *culotter.*

◆ **se déculotter** v. pr. (sens 1, 1863, Littré ; sens 2, milieu du XXe s. ; sens 3, 1919, G. Esnault). **1.** Enlever sa culotte. || **2.** *Fig.* et *pop.* Dire, révéler ce que l'on voulait tenir caché. || **3.** *Pop.* Perdre son assurance, sa résolution, au moment d'agir.

2. déculotter [dekylɔte] v. tr. (de *dé-* et de *culotter* 2 ; XXe s.). Retirer du foyer d'une pipe le dépôt qu'y a formé le tabac.

déculpabiliser [dekylpabilize] v. tr. (de *dé-* et de *culpabilité* ; XXe s.). Supprimer tout sentiment de culpabilité.

décuple [dekypl] adj. et n. m. (bas lat. *decuplus,* de *decem,* dix ; XIVe s., *Dict. géné-*

ral, au sens de « centenaire » ; sens actuel, 1484, Chuquet). Qui a une valeur dix fois aussi grande : *Cent est le décuple de dix.*

décuplement [dekypləmɑ̃] n. m. (de *décupler ;* 1870, Larousse). Action de décupler ; résultat de cette action : *Le décuplement des forces.*

décupler [dekyple] v. tr. (de *décuple ;* 1584, Thevet, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Porter au décuple une quantité ou une valeur déterminée : *Il a décuplé son avoir.* || **2.** *Fig.* Augmenter dans des proportions considérables : *Aussi, du jour où il s'était senti riche, sa vitalité, déjà puissante, s'était trouvée soudain décuplée* (Martin du Gard). *Ils rapporteraient des forces qui décupleraient leurs aptitudes* (Cocteau).

◆ v. intr. (sens 1-2, av. 1850, Balzac). **1.** Devenir dix fois plus grand : *En quelques années, les exportations de cette entreprise ont décuplé.* || **2.** *Fig.* S'accroître considérablement : *Sa fortune décupla en quelques mois.*

décurie [dekyri] n. f. (lat. *decuria,* de *decem,* dix ; XVI^e s., Godefroy, aux sens 1-2). **1.** Groupe de dix soldats, division de la centurie romaine. || **2.** *Par extens.* Tout groupement, civil ou politique, de dix personnes, chez les Romains.

décurion [dekyrjɔ̃] n. m. (lat. *decurio,* de *decuria* [v. DÉCURIE] ; XVI^e s., Godefroy, aux sens 1-2). **1.** À Rome, chef d'une décurie civile ou militaire. || **2.** Dans les provinces romaines, magistrat municipal.

décurrent, e [dekyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *decurrens, -entis,* part. prés. de *decurrere,* descendre en courant, courir le long de, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *currere,* courir ; 1786, *Encycl. méthodique*). En botanique, se dit d'un organe (feuille, pétiole, lamelle de champignon) qui semble se prolonger au-dessous de son point d'insertion.

décussation [dekysasjɔ̃] n. f. (lat. *decussatio,* action de croiser en forme de K, de *decussatum,* supin de *decussare* v. DÉCUSSÉ], de *decussis,* figure d'un X, dér, de *decem,* dix [X étant l'abrév. de *decem* en chiffres romains] ; 1690, Furetière). Croisement de fibres anatomiques en forme de X : *La décussation des nerfs optiques.*

décussé, e [dekyse] adj. (lat. *decussaus,* part. passé de *decussare,* croiser en orme de X [v. DÉCUSSATION] ; 1839, Boiste). En botanique, se dit des feuilles opposées dont les paires successives se roisent à angle droit.

décuvage [dekyvaʒ] n. m. ou **décuvaison** [dekyvɛzɔ̃] n. f. (de *décuver ;* 1785, Brunot [*décuvage*], et 1845, Bescherelle [*décuvaison*]). Action de retirer le vin de la cuve après la fermentation.

décuver [dekyve] v. tr. (de *dé-* et de *cuve ;* 1611, Cotgrave). Opérer le décuvage : *Décuver le vin.*

dédaignable [dedɛɲabl] adj. (de *dédaigner ;* milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* au sens de « hautain » ; sens actuel, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). Se dit de ce qui mérite le dédain ; qui est susceptible d'être dédaigné (le plus souvent dans des phrases négatives) : *Une proposition qui n'est pas dédaignable.*

● SYN. : *méprisable, négligeable.* — CONTR. : *appréciable, désirable, estimable.*

dédaigner [dedɛɲe] v. tr. (de *dé-* et le *daigner ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s., Amyot). **1.** Considérer ou traiter avec dédain quelqu'un ou quelque chose : *Il ne faut dédaigner personne. On dédaigne le langage d'un homme qui cherche à outrer ce qu'il sent* (Vigny). *Ce beau pays que tu traverses, vas-tu le dédaigner ?* (Gide). || **2.** Refuser avec mépris ce qu'on considère comme indigne de soi : *Il a dédaigné toutes les offres qui lui ont été faites.* || *Dédaigner de* (et l'infinitif), ne pas consentir à faire quelque chose : *Ce misérable métier était alors une sorte d'art que les jeunes gens de famille ne dédaignaient pas d'exercer* (Nerval).

● SYN. : **1** *faire fi de, mépriser ;* **2** *décliner, rejeter, repousser.* — CONTR. : **1** *admirer, adorer, aimer, apprécier, chérir, s'engouer de, estimer, goûter, respecter, vénérer ; accepter, convoiter, désirer.*

dédaigneusement [dedɛɲøzmɑ̃] adv. (de *dédaigneux ;* v. 1220, G. de Coincy). Avec dédain : *Melchior, dédaigneusement, ferma le piano, disant qu'il ne valait rien* (Rolland).

dédaigneux, euse [dedɛɲø, -øz] adj. et n. (de *dédaigner ;* v. 1175, Chr. de Troyes). Qui éprouve ou montre du dédain : *Notre amour-propre veut nous faire passer pour habiles en nous rendant dédaigneux* (Chateaubriand). *La vertu dédaigneuse et la pudeur farouche | Se changent pour toi seul en désirs embrasés* (Banville). || *Faire le dédaigneux,* affecter du dédain, ne rien trouver digne de soi : *Les précieuses | Font dessus tout les dédaigneuses* (La Fontaine). || *Dédaigneux de,* qui dédaigne, ne fait aucun cas de : *Mais il reste immobile et les deux bras pendants, | Dédaigneux du pardon ou de la peine atroce* (Leconte de Lisle). *Dédaigneux des honneurs, des distinctions officielles ;* (avec un infinitif) qui ne daigne pas faire quelque chose : *Dédaigneux de plaire.*

● SYN. : *arrogant, fier, hautain, méprisant.*

◆ adj. (1580, Montaigne). Qui marque le dédain : *Quand nous avons vécu avec les grandes âmes créées par l'art, ce n'est pas d'un regard morne et dédaigneux que nous nous retournons vers la vie* (Jaurès). *Je me tus : dans ses traits indignés je crus lire | Tantôt l'horreur, tantôt un dédaigneux sourire* (Lamartine).

dédain [dedɛ̃] n. m. (déverbal de *dédaigner ;* v. 1155, Wace). Sentiment de mépris orgueilleux, qui s'exprime par l'attitude, le ton, les manières : *Le mépris du monde venait à saint Paul ermite de sa foi religieuse ; le dédain de la société me vient de mon incrédulité politique* (Chateaubriand). *Elle insistait avec délices sur la description de ce bonheur vulgaire qu'elle voyait Fabrice repousser avec dédain* (Stendhal). *Vers dix heures et demie, dans une toilette éclatante, paraissant* [...] *mépriser toutes ses cousines, entrait Oriane, qui s'arrêtait sur le seuil avec une sorte de majestueux dédain* (Proust).

● SYN. : *arrogance, fierté, hauteur.* — CONTR. : *admiration, amour, considération, déférence, engouement, enthousiasme, estime, respect, vénération.*

◆ **dédains** n. m. pl. (1669, Racine). *Vx* ou *littér.* Manifestations évidentes de dédain : *Les petits dédains que j'essuie quelquefois des grands et de mes égaux* (La Bruyère). *S'attirer les dédains d'une dame.*

dédale [dedal] n. m. (de *Dédale* [XIII^e s.], lat. *Daedalus,* gr. *Daidalos,* n. du légendaire architecte et statuaire d'Athènes qui aurait construit le Labyrinthe de Crète ; 1555, Pasquier, au sens 1 ; sens 2, début du XVII^e s., Malherbe). **1.** Lieu où l'on s'égare facilement, labyrinthe : *Un dédale de rues.* || *Par extens.* Circuit compliqué : *L'hirondelle en vol fait cent cercles, un dédale de figures incertaines, un labyrinthe de courbes variées* (Michelet). || **2.** *Fig.* Chose complexe, embrouillée, où l'esprit se perd : *Le dédale des lois. C'est par de tels dédales de pensée que m'égarait l'inconstance perfide* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **2** *embrouillamini, enchevêtrement.*

dédaléen, enne [dedaleɛ̃, -ɛn] adj. (de *Dédale* [v. l'art. précéd.] ; 1862, V. Hugo, aux sens 2-3 ; sens 1, 1870, Larousse). **1.** Construit par Dédale. || **2.** Qui présente l'aspect compliqué du Labyrinthe : *Le réseau dédaléen des rues de Paris* (Hugo). || **3.** *Fig.* Qui est compliqué et déroutant.

● SYN. : **3** *embrouillé, enchevêtré, entortillé, inextricable.* — CONTR. : **3** *clair, limpide, simple.*

● REM. On trouve aussi, aux sens 2-3, les formes DÉDALIEN (1835, Th. Gautier) et DÉDALIQUE (1870, Larousse) : *Le quiproquo peut le jeter dans une complication d'aventures tout à fait dédalienne et réjouissante* (Gautier). *De combien de dédaliques problèmes la plus modeste fleur n'est-elle point la solution naturelle ?* (Gide).

dédaller [dedale] v. tr. (de *dé-* et de *daller ;* 1829, Boiste). Enlever les dalles d'un trottoir, du sol d'un édifice, etc.

1. dedans [dədɑ̃] prép. (de *de* et de *dans ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *dedenz ; dedans,* XII^e s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). À l'intérieur de, dans : *Va dedans les enfers plaindre ton Curiace* (Corneille) ; et au fig. : *Il est vrai, c'est tomber d'un mal dedans un*

pire (Molière). || *Par-dedans,* par l'intérieur de : *Un feu* [de volcan] *qui ne procède pas de soi-même, mais conçu dans quelque caverne profonde, jette ses flammes par dedans cette montagne* (Malherbe). [V. Rem.] || **2.** *Auj.* N'est plus usité dans cet emploi que précédé d'une autre préposition. || *De dedans,* de l'intérieur de : *Retirer un drap de dedans l'armoire.*

● REM. Vaugelas n'admettait l'emploi de *dedans* (de même pour *dehors, dessus, dessous*) comme préposition, en prose, que lorsqu'il était précédé d'une autre préposition (*par dedans la ville*), ou dans des locutions comme *dedans et dehors, ni dessous ni dedans : À parler dignement de Dieu, il n'est ni dedans ni dehors le monde* (Fénelon).

◆ adv. (v. 1050, *Vie de saint Alexis ; mettre dedans,* « tromper », 1690, Furetière [« mettre en prison », 1829, Boiste ; « atteindre la cible », 1890, *Dict. général*] ; *se mettre dedans,* 1890, *Dict. général ; rentrer dedans, et être dedans* [à la belote], XX^e^ s.). À l'intérieur : *Tous les maux sont depuis longtemps hors de la boîte de Pandore, mais l'espérance est encore dedans* (Marmontel). || Fig. et fam. *Mettre quelqu'un dedans,* l'induire en erreur : *Eh bien, tout le temps il me trompe* [...], *il me met dedans* (Goncourt). *Les paysans tâtaient les vaches, s'en allaient, revenaient, toujours dans la crainte d'être mis dedans* (Maupassant). || Fam. *Se mettre dedans,* se tromper. || Pop. *Mettre* ou *foutre dedans,* mettre en prison, ou punir de prison ou de consigne (en argot milit.). || *Mettre en plein dedans,* atteindre le centre de la cible ; *fig.* et *fam.,* réussir un coup aux cartes par un jeu sans défaut, et, *par extens.,* découvrir rapidement la solution d'une énigme. || Fam. *Rentrer, entrer dedans,* se heurter contre : *Attention à la porte vitrée, ne rentrez pas dedans !* || Pop. *Lui* (*leur, me,* etc.)*rentrer dedans,* se précipiter violemment sur lui (eux, moi, etc.) pour le frapper : *Qu'il s'en aille ou je lui rentre dedans.* || Pop. *Être dedans,* à la belote, en parlant du joueur qui a choisi l'atout, ne pas totaliser le nombre de points nécessaire.

◆ **De dedans** loc. adv. De l'intérieur : *Le froid paraît plus vif, quand on vient de dedans.*

◆ **En dedans** loc. adv. **1.** À l'intérieur : *La maison est plus jolie en dedans.* || **2.** Vers l'intérieur ; vers le côté intérieur : *Marcher les pieds en dedans.* || **3.** *Fig.* Dans l'âme : *Les gens flegmatiques et froids, si doux, si patients, si modérés à l'extérieur, en dedans sont haineux, vindicatifs, implacables* (Rousseau).

◆ **En dedans de** loc. prép. En deçà de : *Rester en dedans de la limite.*

◆ **Là-dedans** loc. adv. **1.** À l'intérieur de cet endroit précis : *Que fais-tu là-dedans ?* || **2.** *Fig.* En cela : *Il y a là-dedans quelque chose que je ne comprends pas* (Marivaux).

◆ **Par-dedans** loc. adv. Par l'intérieur : *Passe par-dedans ;* dans la partie interne : *Un coffre capitonné par-dedans.*

2. dedans [dədɑ̃] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1530, Palsgrave, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e^ s., Amyot ; sens 3, 1668, La Fontaine ; sens 4, 1641, Corneille). **1.** La partie intérieure d'une chose : *Le dedans d'une boîte.* || **2.** Partie du corps ou d'un objet située vers l'intérieur : *Le dedans du pied.* || *Spécialem.* En termes de sport, côté sur lequel un patineur, un cavalier et sa monture tournent. || **3.** *Class.* (au sing. et au plur.). L'intérieur d'une maison : *Socrate un jour faisant bâtir, | Chacun censurait son ouvrage : | L'un trouvait les dedans* [...] *| Indignes d'un tel personnage* (La Fontaine). || **4.** *Class.* (au sing.). L'intérieur d'un État ; les affaires intérieures d'une nation : *Des citoyens s'instruisant du dedans et du dehors d'un royaume* (La Bruyère). *Il s'applique* [...] *à régler le dedans de son royaume* (Racine).

● CONTR. : *dehors.*

◆ **Au-dedans** loc. adv. **1.** À l'intérieur : *Une boîte verte au-dedans, rouge au-dehors.* || *Spécialem.* Dans l'État : *On est bien près de former des vœux pour l'ennemi du dehors, quand on désire que les choses aillent très mal au-dedans* (Sainte-Beuve). || **2.** *Fig.* Dans l'âme, en soi-même : *C'est là ce qui fait peur aux esprits de ce temps, | Qui tout blancs au-dehors sont tout noirs au-dedans* (Boileau). *Garder sa douleur au-dedans.*

◆ **Au-dedans de** loc. prép. À l'intérieur de : *Au-dedans du corps.*

dédicace [dedikas] n. f. (lat. *dedicatio,* consécration, dédicace, inauguration [d'un temple, d'un théâtre, etc.], de *dedicatum,* supin de *dedicare* [v. DÉDIER] ; XIV^e^ s., Du Cange, au sens 2 ; sens 1, 1549, R. Estienne [*dicaze,* forme plus francisée, fin du XII^e^ s., *Dialogues de saint Grégoire*] ; sens 3, 1613, Pasquier ; sens 4, fin du XVII^e^ s., Saint-Simon). **1.** Consécration d'un édifice destiné au culte : *Le jour où les cloches et les carillons sonneront la dédicace de l'église* (Hugo). || *Spécialem.* Action de placer une église, une chapelle sous l'invocation d'un saint. || **2.** Fête annuelle qui commémore la consécration d'une église. || *Spécialem.* Fête instituée chez les Juifs en mémoire de la troisième dédicace du Temple par Judas Maccabée, en 165 av. J.-C. || **3.** *Fig.* Hommage qu'un auteur fait de son œuvre à une personne, en la lui dédiant par une mention imprimée en tête de l'ouvrage. || Le texte de la formule qui exprime la dédicace. || **4.** *Par extens.* Toute formule manuscrite portée sur un livre, une photo, une gravure, un disque, etc., offerts ou adressés à quelqu'un.

dédicacer [dedikase] v. tr. (de *dédicace ;* 1836, Landais, aux sens 1-2). [Conj. **1 a.**] **1.** Pourvoir d'une dédicace manuscrite : *J'ai dédicacé un de mes exemplaires à l'aimable Picheral* (Daudet). *Une fois, elle m'a demandé un livre dédicacé* (Colette). || **2.** Adresser, offrir avec une dédicace manuscrite : *Dédicacer un livre à un critique.*

dédicataire [dedikatɛr] n. (dér. savant du lat. *dedicare* [v. DÉDIER] ; début du XX^e^ s.). Personne à qui un ouvrage est dédié.

dédicatoire [dedikatwar] adj. (dér. savant du lat. *dedicare* [v. DÉDIER] ; milieu du XVI^e^ s.). Qui sert à dédier ; qui contient la dédicace : *Je ne vois rien de plus ennuyeux que les épîtres dédicatoires* (Molière). *L'inscription dédicatoire étalait d'un bout à l'autre du fronton ses grandes lettres lapidaires* (Bertrand).

dédier [dedje] v. tr. (lat. *dedicare,* déclarer, révéler, dédier, consacrer [spécialisé au sens religieux dans la langue ecclés.], de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *dicare,* proclamer solennellement, dédier, dér. de *dicere,* dire, prononcer ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 1 ; sens 2, av. 1660, Scarron ; sens 3, 1462, Villon). **1.** Consacrer au culte en plaçant sous l'invocation d'un saint ou d'une divinité : *Saint Eustache, à qui l'on eut bien tort de dédier une église de Paris* (France). *Dédier un autel à la Vierge.* || **2.** *Fig.* Mettre un ouvrage, une œuvre d'art sous le patronage de quelqu'un par une inscription imprimée ou gravée : *Voltaire dédiant sa « Mérope » au père Porée et l'appelant son cher maître est l'une des choses aimables que l'éducation moderne ne présente plus* (Chateaubriand). || **3.** *Class.* et *littér.* Consacrer, réserver : *Dans ces jours solennels à l'orgueil dédiés* (Racine). *Le peuple a été amené à penser qu'un rite pieux ne dédiait personne au trône* (Chateaubriand). *J'aime ces amants de la poésie qui vénèrent trop lucidement la Déesse pour lui dédier la mollesse de leur pensée* (Valéry).

dédire [dedir] v. tr. (de *dé-* et de *dire ;* v. 1155, Wace, aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence). [Conj. **68,** sauf à la 2^e^ pers. du plur. du prés. de l'indic. et de l'impér. : *dédisez.*] **1.** *Class.* Désavouer quelqu'un ; contredire les paroles de quelqu'un : *Les rois impunément dédisent leurs sujets* (Corneille). || **2.** *Class.* Ne pas reconnaître pour valable un engagement pris par un autre : *Puisque je l'ai promis, ne m'en dédites pas* (Molière). *Je crains de ne pouvoir l'enhardir à dédire sa mère* (Marivaux). || **3.** *Class.* Être infidèle aux exigences de quelque chose : *Le religieux qui hait la discipline, | Qu'importune la règle, à qui pèse l'habit, | Qui par ses actions chaque jour les dédit* (Corneille).

◆ **se dédire** v. pr. (sens 1, 1636, Corneille ; sens 2, 1686, Fénelon ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Dire le contraire de ce qu'on avait affirmé auparavant : *Un témoin qui se dédit.* || **2.** *Class.* Rétracter ses erreurs :

Mettons tout l'honneur à nous dédire dès que nous nous apercevrons que nous nous serons trompés (Fénelon). || **3.** Ne pas tenir sa parole, revenir sur ce qu'on avait promis.
• SYN. : **1** *se désavouer, se raviser, se rétracter.*

dédit [dedi] n. m. (part. passé substantivé de *dédire ;* fin du XIIe s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2 et 4, 1690, Furetière ; sens 3, 1719, Dufresny). **1.** Le fait de se dédire, de revenir sur ce qu'on avait affirmé antérieurement. || **2.** En termes de droit, refus d'exécuter les clauses d'une convention. || **3.** Clause d'un contrat, acte dans lesquels le dédit est stipulé : *Signer un dédit.* || **4.** Somme à payer ou peine encourue par la personne qui refusera d'exécuter les clauses d'un contrat : *Les cirques qu'elle quittait sans le moindre souci des dédits* (Goncourt). *Soyez raisonnable : songez que nous avons un dédit. Les engagements sont là* (Duhamel).

dédiviniser [dedivinize] v. tr. (de *dé-* et de *diviniser ;* début du XXe s.). Enlever son caractère divin à : *Pour ne voir dans la crucifixion qu'un accident, ainsi que je tâchais de le faire, il faut d'abord dédiviniser le Christ* (Gide).
• CONTR. : *diviniser.*

dédommagement [dedɔmaʒmɑ̃] n. m. (de *dédommager ;* 1367, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1688, La Bruyère). **1.** Réparation d'un dommage. || Avantage matériel accordé à quelqu'un pour le dédommager : *Faisant le sacrifice d'une place de huit cents francs, il pouvait sans honte accepter un dédommagement* (Stendhal). *Le tutélaire immeuble était voué à la démolition, et un honnête dédommagement serait versé [...] à tous ses occupants* (Colette). || **2.** *Fig.* Ce qui compense un préjudice moral, console d'une peine : *L'homme de bien trouve dans sa conscience un ineffable dédommagement* (Lacordaire).
• SYN. : **1** *dommages-intérêts, indemnité ;* **2** *compensation, consolation.*

dédommager [dedɔmaʒe] v. tr. (de *dé-* et de *dommage ;* fin du XIIIe s., Joinville, au sens 1 ; sens 2, av. 1678, La Rochefoucauld). [Conj. **1 b.**] **1.** Accorder à quelqu'un une indemnité, un avantage matériel, en réparation d'une perte ou d'un dommage subis : *Dédommager les victimes d'un cyclone.* || **2.** *Fig.* Donner à quelqu'un une compensation morale, une récompense : *On est dédommagé de la peine qu'on a prise de monter à ce donjon par la vue dont on jouit* (Chateaubriand).
• SYN. : **1** *indemniser ;* **2** *compenser, payer.*

dédorage [dedɔraʒ] n. m. ou **dédorure** [dedɔryr] n. f. (de *dédorer ;* 1863, Littré [*dédorure*] ; 1870, Larousse [*dédorage*]). Action de dédorer ; résultat de cette action : *Le dédorage d'un cadre.*

dédoré, e [dedɔre] adj. (part. passé de *dédorer ;* fin du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1558, J. du Bellay). **1.** Qui a perdu sa dorure : *Un monument très vieux [...] s'intitulait « Académie » en lettres dédorées* (Daudet). || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui a perdu sa richesse matérielle (vieilli) : *Une famille dédorée.*

dédorer [dedɔre] v. tr. (de *dé-* et de *dorer ;* fin du XIIIe s.). Ôter la dorure de : *Sa casquette dont l'eau et le soleil avaient dédoré les galons* (Daudet).

dédorure n. f. V. DÉDORAGE.

dédotaliser [dedɔtalize] v. tr. (de *dé-* et de *dotal ;* 1870, Larousse). Enlever à un bien son caractère de dot : *Dédotaliser un bien.*

dédouanage [dedwanaʒ] ou **dédouanement** [dedwanmɑ̃] n. m. (de *dédouaner ;* 1900, Larousse). Action de dédouaner ; résultat de cette action : *Le dédouanage de marchandises.*

dédouaner [dedwane] v. tr. (de *dé-* et de *douane ;* 1900, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1948, Larousse). **1.** Faire sortir une marchandise de l'entrepôt des douanes en payant les droits d'entrée ou de sortie. || **2.** *Fig.* et *fam.* Relever quelqu'un du discrédit où il était tombé en lui confiant de nouvelles responsabilités, en l'élevant à une nouvelle dignité : *Dédouaner un homme politique en l'appelant dans un ministère.*
◆ **se dédouaner** v. pr. (1961, Larousse). *Fig.* et *fam.* Agir de manière à faire oublier un passé répréhensible.

dédoublage [dedublaʒ] n. m. (de *dédoubler ;* 1849, Bescherelle, au sens de « action de dégarnir un navire du doublage » ; sens I, 1870, Larousse ; sens II, 1890, *Dict. général*).

I. *Dédoublage de l'alcool,* action de couper l'alcool, d'en abaisser le degré en l'additionnant d'eau.

II. Action de dégarnir un vêtement de sa doublure.

dédoublement [dedubləmɑ̃] n. m. (de *dédoubler ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2-3, XXe s.). **1.** Action de diviser en deux, de former deux unités à partir d'une seule : *Le dédoublement d'une classe.* || **2.** *Dédoublement d'un train,* mise en service d'un train supplémentaire dont l'horaire est voisin de celui du train régulier. || **3.** *Dédoublement de la personnalité,* trouble psychique où deux personnalités différentes, l'une normale et l'autre pathologique, alternent dans le même individu.

dédoubler [deduble] v. tr. (de *dé-* et de *doubler ;* 1429, *Dict. général,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1870, Larousse ; sens I, 3, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné [pour un train, XXe s. ; pour de l'alcool, 2 août 1872, *Journal officiel*] ; sens II, 1611, Cotgrave).

I. 1. Défaire ce qui est double, en formant un tout des deux moitiés. (Rare.) || *Dédoubler les rangs d'une colonne,* diminuer de moitié le nombre de ses rangs en les groupant deux à deux. || **2.** Déplier ce qui est plié en double : *Dédoubler une feuille de papier.* || **3.** Partager en deux, former deux touts à partir d'une unité : *Dédoubler une classe trop nombreuse. Mais sans doute n'était-il pas impossible de dédoubler ou de détripler ce ministère* (Gide). || Spécialem. *Dédoubler un train,* mettre en service un train supplémentaire qui circule à quelques minutes d'intervalle par rapport au train régulier. || *Dédoubler de l'alcool,* le couper avec de l'eau.

II. Dégarnir un vêtement de sa doublure : *Dédoubler un manteau.*

• REM. Le sens le plus courant de *dédoubler* est « partager en deux », tandis que celui de *doubler* est « porter au double », « mettre en double ».

◆ **se dédoubler** v. pr. (1870, Larousse). Être atteint de dédoublement de la personnalité, perdre son unité psychique : *Jack se voit agir, il se dédouble. Il y a en lui un Jack qui est comme fou, qui crie, qui gesticule, marche de travers, dit et fait mille sottises, et un être raisonnable, mais muet, bâillonné, impuissant, qui est condamné à assister à la dégradation de l'autre sans pouvoir rien que regarder et se souvenir* (Daudet).

déductibilité [dedyktibilite] n. f. (de *déductible ;* milieu du XXe s.). Qualité de ce qui peut être déduit : *La déductibilité des primes d'assurance vie.*

déductible [dedyktibl] adj. (dér. savant du lat. *deductum,* supin de *deducere* [v. DÉDUIRE] ; milieu du XXe s.). Qui peut se déduire : *Des frais professionnels déductibles.*

déductif [dedyktif] adj. (dér. savant du lat. *deductum,* supin de *deducere* [v. DÉDUIRE] ; milieu du XIXe s.). Qui déduit ou qui procède par déduction : *Raisonnement déductif. Méthode déductive. Esprit déductif.*
• SYN. : *discursif.*

déduction [dedyksjɔ̃] n. f. (lat. *deductio,* action d'emmener, de détourner, de retrancher, de *deductum,* supin de *deducere* [v. DÉDUIRE] ; v. 1361, Oresme, au sens II, 1 ; sens I, XVe s., Littré ; sens II, 2, 1580, Montaigne).

I. Action de soustraire une somme d'une autre : *Faire la déduction des sommes déjà payées.*

II. 1. Démarche par laquelle la pensée tire d'une ou de plusieurs propositions données une autre proposition qui en est la conséquence logiquement nécessaire : *Le syllogisme, la démonstration mathématique sont des formes de la déduction.* || *Par extens.* Action de déduire de certaines données (fait, idée) la ou les conséquences qu'elles impliquent ; conséquence ainsi déduite : *De la même idée ils tiraient des déductions parallèles*

(Flaubert). *Des déductions rigoureuses, imprudentes.* || **2.** *Class.* Récit détaillé et minutieux : *Je vous ai envoyé par le dernier ordinaire une très longue déduction de ma maladie* (Boileau).

• SYN. : **I** *décompte, défalcation, remise.*

déduire [deduir] v. tr. (adaptation, d'après *conduire,* du lat. *deducere,* faire descendre, emmener, soustraire, dériver de, de *de-*, préf. marquant le mouvement de haut en bas et l'éloignement, et de *ducere,* tirer, conduire ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* comme v. pr., au sens de « passer » ; XII^e s., au sens de « divertir » ; sens I, XIV^e s. ; sens II, 1 [d'après *déduction*], XV^e s. ; sens II, 2, milieu du XVI^e s., Amyot). [Conj. **64.**]

I. Soustraire une quantité d'une autre ; retrancher une somme d'un total à payer, à rembourser : *Déduire les acomptes provisionnels du montant total de ses impôts.*

II. 1. Tirer d'une ou de plusieurs propositions la ou les conséquences logiques qui en résultent nécessairement : *Je me souviens d'un jour où elles* [mes pensées] *se déduisaient comme des tuyaux de lorgnette* (Gide). *Ne pouvant la tenir des choses ni de soi, car le plus parfait ne peut procéder du moins parfait, il* [Descartes] *déduit l'existence de Dieu de la présence dans son esprit de cette idée de la perfection* (Valéry). || *Par extens.* Conclure en raisonnant avec plus ou moins de rigueur : *De votre propos, on peut déduire que.* || **2.** *Class.* Énoncer successivement et en détail, développer : *Les raisons en seraient trop longues à déduire* (La Fontaine).

• SYN. : **I** *décompter, défalquer, retenir, retirer, retrancher.* — CONTR. : **I** *adjoindre, ajouter.*

déduit [dedui] n. m. (part. passé substantivé de *déduire ;* v. 1130, *Eneas*). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.) et *littér.* Plaisir, divertissement que l'on se donne : *Il avait dans la terre une somme enfouie, | Son cœur avec, n'ayant autre déduit | Que d'y ruminer jour et nuit* (La Fontaine). *À défaut du déduit d'une chasse savante, on eût attendu, de ce futur animateur de la gent à poils et à plumes, je ne sais quelle sylvestre fantaisie* (Valéry). || *Spécialem.* Plaisir de l'amour : *Maint page épris du hasard, | Maint seigneur et maint Ronsard | Épieraient pour le déduit | Ton frais réduit !* (Baudelaire).

déduper [dedype] v. tr. (de *dé-* et de *duper ;* 1623, Chapelain). *Class.* Détromper, faire cesser d'être dupe : *Mais je vois l'artifice et j'en suis dédupé* (Th. Corneille).

déesse [deɛs] n. f. (du lat. *dea,* déesse [fém. de *deus,* dieu], avec le suff. fém. *-esse ;* v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, 1671, Boileau ; sens 3, v. 1330, *Baudoin de Sebourg*). **1.** Divinité féminine : *Est-ce un jeune homme ? Est-ce une femme, | Une déesse, ou bien un dieu ?* (Gautier). || **2.** Personnification d'un être abstrait féminin (qualité, faculté ou puissance) : *La déesse Raison.* || **3.** *Fig.* Femme d'une grande beauté et d'une allure majestueuse.

• SYN. : **1** *déité, divinité.*

défâcher [defɑʃe] v. tr. (de *dé-* et de *fâcher ;* 1539, R. Estienne). *Fam.* Apaiser une personne qui est fâchée (s'emploie surtout comme pronominal) : *Hé bien, elle se défâchera* (Proust).

de facto [defakto] loc. adv. (mots lat. signif. « selon le fait » [v. FAIT] ; 1870, Larousse). En diplomatie, formule employée, par opposition à *de jure* (de droit), pour exprimer que la reconnaissance d'un fait politique résulte de l'existence même du fait : *Ce gouvernement a été reconnu « de facto ».*

défaillance [defajɑ̃s] n. f. (de *défaillir ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 ; sens 2-3, 1549, R. Estienne ; sens 4, v. 1361, Oresme). **1.** *Vx.* Le fait de faire défaut : *La défaillance de la ligne masculine dans une famille.* || *Spécialem.* En termes de droit, non-exécution, au terme fixé, d'une clause, d'une condition. || **2.** Diminution importante ou perte momentanée des forces physiques : *Avoir une défaillance. Tomber en défaillance.* || **3.** Affaiblissement des forces morales, perte brusque et passagère du contrôle de soi, de l'usage d'une faculté : *Une défaillance l'envahit. Malgré ses efforts, ses yeux s'emplirent de larmes* (Maupassant). *Ces hommes, que l'on voit très grands, entourés d'une foule d'amis et d'admirateurs, ont parfois des minutes de solitude et de défaillance* (Duhamel). *Défaillance de la volonté, de la mémoire.* || **4.** *Fig.* Relâchement d'ordre moral, faiblesse qui fait commettre quelque acte blâmable : *Il y a comme cela dans la vie des saints et des héros* [...] *des heures* [...] *de défaillance* (Daudet).

• SYN. : **2** *affaiblissement, évanouissement, malaise, pâmoison* (fam.), *syncope ;* **3** *faiblesse.*

• REM. On trouve aussi, aux sens 2-3, la forme DÉFAILLEMENT (v. 1534, Bonaventure Des Périers) : *Je me souviens du défaillement que j'eus le premier jour* (Gide).

◆ **Sans défaillance** loc. adv. Sans aucune faiblesse ou imperfection : *Un mémoire d'un sérieux et d'une profondeur de vues sans défaillance* (Bainville).

défaillant, e [defajɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *défaillir ;* v. 1283, Beaumanoir). En termes de droit, qui fait défaut, qui ne répond pas à une assignation : *Partie défaillante. Témoin défaillant ;* et substantiv. : *Le défaillant.* || *Candidat défaillant,* candidat qui ne répond pas à la convocation le jour de l'examen.

• CONTR. : *comparant.*

◆ adj. (sens 1 et 3, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 2, XVI^e s.). **1.** *Vx.* Qui fait défaut ; qui vient à manquer : *La branche cadette occupa le trône à la place de la branche aînée défaillante.* || **2.** Qui est atteint d'une défaillance physique ou sous le coup d'une vive émotion : *Il était étendu* [...], *défaillant d'angoisse* (Maupassant). *Une voix défaillante d'émotion.* || **3.** *Fig.* Qui s'affaiblit, qui décline (surtout en parlant des facultés) : *Mémoire défaillante.*

• SYN. : **2** *chancelant, faible, tremblant ;* **3** *affaibli, débile, déficient.*

défaillement n. m. V. DÉFAILLANCE.

défaillir [defajir] v. intr. et tr. ind. [**à**] (de *dé-* et de *faillir ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, XII^e s., Tailliar ; sens 3, 1549, R. Estienne ; sens 4, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 5, 1541, Calvin ; sens 6, XIII^e s., *Assises de Jérusalem*). [Conj. **11** ; v. aussi Rem.] **1.** *Class.* et *littér.* Faire défaut, manquer (à) : *La postérité masculine défaillit* (Saint-Simon). *Toutes choses commençaient à leur défaillir* (Acad., 1694). *Mais ceux dont le bon vouloir défaille sitôt qu'il ne prend plus appui sur des mensonges et des chimères, ce n'est pas pour ceux-là que j'écris* (Gide). || **2.** *Vx* ou *littér.* Mourir, disparaître, s'éteindre : *Certaines espèces de poissons ont défailli pour toujours* (Michelet). || **3.** S'affaiblir, diminuer, venir à manquer (surtout en parlant des forces physiques ou morales) : *J'ai senti défaillir ma force et mes esprits* (Racine). || **4.** En parlant d'une personne, avoir une défaillance, perdre subitement ses forces physiques, au risque de s'évanouir : *Défaillir de faim. Le petit, devenu blanc, défaillait à demi dans les bras raidis de son frère* (Martin du Gard) ; et par extens. : *La bête saignant, le sang sur les plumes me crispent le cœur à le faire défaillir* (Maupassant). || **5.** Être en proie à une violente émotion, perdre momentanément ses forces morales : *Défaillant de tendresse et d'anxiété, la petite s'empara de cette main* (Martin du Gard) ; et littér. : *Le cœur défaille en présence du nombre des œuvres, que dis-je ? du nombre même des chefs-d'œuvre* (Valéry). *Juliette s'est* [...] *avancée avec le courage, la témérité, jusqu'à un point où il est bien légitime que le cœur lui défaille un peu* (Romains). || **6.** *Fig.* et *littér.* Manquer à son devoir, se dérober : *Errez, défaillez, péchez, mais soyez des justes* (Hugo). *Lorsqu'il s'agit de défendre les enseignements du Christ, aucun pape, si vil qu'il soit, ne défaille* (Huysmans). || *Sans défaillir,* avec fermeté, sans éluder aucune obligation.

• SYN. : **3** *baisser, décliner, décroître, diminuer, fléchir ;* **4** *s'évanouir ;* **5** *faiblir, manquer.* — CONTR. : **3** *augmenter, redoubler, revenir ;* **4** *se remettre, revenir à soi ;* **5** *s'affermir.*

• REM. Jusqu'au XIX^e s., on disait : *je défaus,* etc., *je défaudrai,* etc., formes aujourd'hui archaïques, reprises parfois dans la langue littéraire : *Quelle brute je fais, se dit-il au moment où la brute, la brute joviale et gloutonne, défaut en lui*

(Colette). *Le courage ne défaut point, ni l'élan, ni la certitude* (Duhamel).

défaire [defɛr] v. tr. (de *dé-* et de *faire ;* 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 2 et II, 1 ; sens I, 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens I, 3, av. 1872, Th. Gautier ; sens II, 2, v. 1196, J. Bodel ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1651, Scarron ; sens II, 5, 1644, Corneille). [Conj. **72.**]

I. 1. Ramener ce qui était fait à son état antérieur : *Défaire un colis. Défaire le bâti d'une robe, les plis d'une jupe. Une ficelle dont le nœud à boucle est facile à défaire d'une seule main* (Martin du Gard). || **2.** Modifier l'ordre, l'arrangement des parties d'une chose : *Défaire sa coiffure. Défaire le lit. Défaire ses valises.* || **3.** Détacher, dénouer les pièces d'un vêtement : *La comédienne le défit* [le collier] *et le passa au cou de la petite voleuse* (Gautier). *Les femmes* [...] *défaisaient leurs châles* (Maupassant).

II. 1. *Vx* ou *littér.* Mettre en déroute, vaincre par les armes : *Il y a moins de grandeur et de véritable gloire à défaire cent mille hommes qu'à en mettre vingt nillions à leur aise et en sûreté* (Voltaire). || **2.** *Class.* Faire mourir : *On a défait aujourd'hui trois hommes à la Grève* (Acad., 1694). || **3.** *Class.* et *fig.* Surpasser en éclat, en mérite : *Le rebut de la Cour est reçu à la ville dans une ruelle, où il défait le magistrat même en cravate et en habit gris* (La Bruyère). || **4.** *Class.* et *fig.* Décontenancer : [Cette réponse] *acheva de le défaire. Il ne put jamais dire celle à qui il en voulait* (Scarron). || **5.** *Défaire quelqu'un d'une personne, d'une chose,* le délivrer, le débartasser d'une personne ou d'une chose gênante : *Défaites-moi de cet importun ! On a mis longtemps à le défaire de cette habitude.*

• SYN. : **I, 1** *débâtir, découdre, démolir, démonter, dénouer, déplisser, détortiller ;* **2** *déballer, décoiffer, déranger ;* **3** *dégrafer, enlever, ôter.* || **II, 5** *dépêtrer* (fam.), *libérer.* — CONTR. : **I, 1** *assembler, faire ;* **2** *arranger, ordonner ;* **3** *agrafer, attacher, mettre.*

◆ **se défaire** v. pr. (sens I, v. 1360, Froissart ; sens II, 1, 1573, Du Puys ; sens II, 2, 1544, M. Scève ; sens II, 3-4, 1532, Rabelais ; sens II, 5, 1484, *Ordonnance royale*).

I. Cesser d'être disposé, ordonné, construit d'une certaine façon : *Ce nœud est si serré qu'il ne se défera pas. Un emballage qui se défait. Les cercles de badauds qui se font et se défont autour de quelque bateleur* (Tharaud).

II. 1. *Class.* Se donner la mort : *Je crains qu'elle ne se défasse ; elle se veut jeter dans le puits* (Dancourt). || **2.** *Class.* Demeurer interdit, perdre contenance : *Courage, Seigneur !* [...] *Ne vous défaites pas* (Molière). || **3.** Se débarrasser de ses vêtements, se mettre à l'aise : *Défaites-vous dans la pièce voisine.* || **4.** *Se défaire de quelque chose,* se débarrasser de ce qui devient une charge, en le donnant, en le vendant, ou autrement : *Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse, et votre conseil sent son homme qui a envie de se défaire de sa marchandise* (Molière). *Si vous pouviez, sans trop de chagrin et par amitié pour moi, vous défaire de ce bijou* (Duhamel). *Se défaire d'un vieux meuble ;* et au fig. : *Se défaire de ses façons de province* (Stendhal). *Défaites-vous de cette détestable habitude* (Balzac). || **5.** *Se défaire de quelqu'un,* se séparer de lui en l'éloignant, en le congédiant : *Se défaire d'un gêneur en prétextant un rendez-vous. Elle confiait à Eulalie ses doutes sur la probité de Françoise, son intention de se défaire d'elle* (Proust).

• SYN. : **II, 4** *se séparer de ;* **5** *chasser, éconduire, renvoyer.* — CONTR. : **II, 3** *se couvrir, s'habiller ;* **4** *acquérir, se procurer ; conserver, garder ;* **5** *accueillir, engager, inviter, recevoir.*

défait, e [defɛ, -ɛt] adj. (part. passé de *défaire ;* XIIe s., *Roman de Renart,* aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1690, Furetière [« malade, impotent », v. 1160, *Roman de Tris-tan*]). **1.** Qui n'est plus fait, arrangé, ajusté : *Lit défait. Il n'avait pas plus tôt dépassé le second étage qu'une femme en peignoir béant, aux cheveux défaits, accourue du fond du couloir, le héla* (Gide). || **2.** Se dit d'un visage altéré par la fatigue ou par la maladie, décomposé par l'émotion : *L'œil morne, le visage suant et défait* (Martin du Gard). || **3.** Vaincu : *Une armée défaite.*

défaite [defɛt] n. f. (part. passé fém. substantivé de *défaire ;* 1273, Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1544, M. Scève ; sens II, 1, 1475, *Dict. général ;* sens II, 2, 1669, Racine).

I. 1. *Class.* ou *dialect.* Action de se défaire de quelque chose, surtout de marchandises à vendre, dans les loc. *de défaite, de bonne défaite,* de vente aisée : *La bonne marchandise est de bonne défaite en ce pays-ci* (Dancourt). *Cela ne valait plus rien pour un Français de se promener sur ces catalans de chemins* [...] *parce que ses pierres d'Auvergne n'y étaient plus de défaite* (Pourrat). || Class. et fam. *Une fille de défaite,* une fille facile à marier. || **2.** *Class.* Échappatoire, moyen de se tirer d'embarras : *Va, mon pauvre Figaro, n'use pas ton éloquence en défaite ; nous avons tout dit* (Beaumarchais).

II. 1. Revers subi par une armée, des forces militaires ; perte totale d'une bataille, d'une guerre : *La victoire mérite l'applaudissement des peuples, mais une défaite héroïque mérite leur attendrissement* (Hugo). || **2.** *Fig.* Grave échec subi dans la vie sociale ou politique, ou dans une entreprise, un travail difficile : *La défaite électorale d'un parti. La défaite momentanée de l'idéal pacifiste ne pouvait en altérer la grandeur ni en compromettre le triomphe* (Martin du Gard). *Ce que l'on appelle une belle œuvre peut paraître une terrible défaite de l'auteur* (Valéry).

• SYN. : **II, 1** *débâcle, débandade, déconfiture, déroute.*

défaitisme [defɛtism] n. m. (de *défaite ;* 1918, Larousse, au sens 1 ; sens 2, v. 1930). **1.** État d'esprit de ceux qui, lors d'un conflit, estiment la défaite inévitable et préconisent l'abandon du combat : *Défaitisme surprenant chez un membre du gouvernement* (É. Fabre). *Un huitième péché capital, celui de défaitisme* (Bernanos). || **2.** *Par extens.* Manque de confiance en soi ; pessimisme systématique quant à l'issue d'une entreprise : *Faire preuve de défaitisme.*

défaitiste [defɛtist] n. et adj. (de *défaitisme ;* 1918, Larousse, au sens 1 ; sens 2, v. 1930). **1.** Personne qui, lors d'un conflit, ne croit pas à la victoire de son pays et qui affaiblit le moral d'autrui par ses déclarations, son attitude. || **2.** *Par extens.* Personne qui se montre très pessimiste quant au succès d'une entreprise.

◆ adj. (1918, Larousse). Qui manifeste la crainte de la défaite ou de l'échec, et qui est propre à démoraliser : *Des propos défaitistes. Mais, après trois mois de vaine stratégie, il avait publié un communiqué défaitiste* (Maurois).

défalcation [defalkasjɔ̃] n. f. (de *défalquer ;* 1307, Godefroy). Action de défalquer ; résultat de cette action : *La défalcation des frais.*

• SYN. : *décompte, déduction, remise, retranchement, soustraction.* — CONTR. : *addition, adjonction.*

défalquer [defalke] v. tr. (ital. *defalcare,* retrancher, proprem. « trancher avec la faux », du lat. *de-,* préf. marquant la séparation, et *falx, falcis,* faux ; 1384, Varin). Retrancher, déduire d'une somme, d'une quantité : *Défalquer les acomptes.*

• SYN. : *décompter, ôter, soustraire.* — CONTR. : *adjoindre, ajouter.*

défarder [defarde] v. tr. (de *dé-* et de *farder ;* v. 1555, Vauquelin de La Fresnaye, au sens de « ôter [à quelqu'un] son lustre, sa renommée » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Ôter le fard de : *Défarder son visage.*

• SYN. : *démaquiller.*

défaufiler [defofile] v. tr. (de *dé-* et de *faufiler ;* 1863, Littré). Défaire la couture provisoire d'un ouvrage faufilé : *Défaufiler une robe.*

défausse [defos] n. f. (déverbal de [*se*] *défausser ;* XXe s.). Aux cartes, action de se séparer des cartes que l'on juge inutiles.

1. défausser [defose] v. tr. (de *dé-* et de *fausser ;* 1849, Bescherelle). Redresser ce qui a été légèrement tordu ou faussé : *Défausser une tringle.*

• SYN. : *détordre.* — CONTR. : *fausser.*

2. défausser (se) [sədefose] v. pr. (de *dé-* et de *fausse* [*carte*], carte inutile ; 1792, *Encycl. méthodique*). Au jeu de cartes, se débarrasser des cartes qu'on estime inutiles ou dangereuses à garder : *Il fallait faire l'impasse puisque je m'étais défaussé de mes carreaux* (Donnay).

défaut [defo] n. m. (de *défaute* [v. ce mot] ; XIII[e] s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1501, Cohen ; sens I, 3, v. 1540, Yver ; sens I, 4, 1647, Vaugelas ; sens I, 5, 1573, Du Puys ; sens II, 1-4, 1636, Monet).

I. 1. Absence, manque de ce qui serait nécessaire : *Le défaut de secret et le manque de suite rendent toute entreprise impossible à la République démocratique* (France). *Je croyais alors que le mal était fait du défaut du bien, comme l'ombre du défaut de la lumière* (Gide). *Une contravention pour défaut d'éclairage.* || *Faire défaut,* manquer : *Bien des choses allaient lui faire défaut pour accomplir efficacement sa besogne de médecin militaire* (Martin du Gard). *Ce n'était point l'ambition qui me faisait défaut* (Mauriac). || **2.** *Spécialem.* Insuffisance en quantité : *Pécher par excès ou par défaut.* || **3.** Le fait de ne pas se présenter en justice : *Le défaut d'un témoin.* || *Faire défaut,* ne pas comparaître en justice. || *Être condamné par défaut,* être condamné quoique n'ayant pas comparu. || **4.** Endroit où quelque chose se termine : *Le défaut de l'épaule.* || *Le défaut de la cuirasse, de l'armure,* endroit où il y a une solution de continuité entre deux pièces contiguës ; au *fig,* point faible de l'adversaire : *Si j'avais voulu t'attaquer au défaut de l'armure* (Baudelaire). [À l'époque classique, s'employait absolument en ce dernier sens : *Fuyez un ennemi qui sait votre défaut* (Corneille).] || **5.** En termes de vénerie, perte de la voie par les chiens : *Le cerf a mis la meute en défaut.* || *Relever le défaut,* remettre les chiens dans la voie. || Fig. *Être, se mettre en défaut,* commettre une infraction à un règlement. || *Mettre quelqu'un en défaut,* lui faire commettre une faute, une erreur, pour le confondre. || *Prendre quelqu'un en défaut,* le prendre sur le fait quand il commet une faute, une erreur.

II. 1. Chez une personne, imperfection physique : *Les défauts d'un visage.* || **2.** Imperfection morale : *Trop de pudeur est sans doute un défaut* (Musset). *Elle lui découvrait* [...] *ses défauts de caractère, ses possibilités, ses limites* (Martin du Gard). || **3.** Partie imparfaite, irrégularité dans un objet, une matière fabriquée : *Diamant, pierre sans défaut. Les défauts d'une pièce métallique. Laissant son mari occupé avec sa servante à visiter une pièce de drap et en marquer les défauts* (Nerval). || *Par extens.* Vice de fonctionnement ou partie défectueuse dans une construction, un mécanisme : *Les défauts d'une installation de chauffage central.* || *Spécialem.* En droit, vice que présente une chose, qui en diminue la valeur et peut même, parfois, la rendre impropre à l'usage auquel elle est destinée. || **4.** Ce qui, dans une œuvre de l'esprit, est contraire aux règles de l'art, du goût, etc. : *Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème* (Boileau). || Imperfection, point faible d'un système : *Hélas, votre théologie à vous n'a qu'un défaut, c'est qu'elle est morte* (Renan).

• SYN. : **I, 1** *carence, manque ;* **2** *déficience, pénurie ;* **3** *contumace, défaillance.* || **II, 1** *anomalie, défectuosité, difformité, malformation ;* **2** *travers, vice ;* **3** *crapaud, malfaçon, paille, tache, tare ;* **4** *faute, maladresse ; ennui, inconvénient.*

◆ **À défaut de** loc. prép. (XVIII[e] s. ; *au défaut de,* 1640, Corneille). Faute de, par manque de : *Et sentir, à défaut de mots cherchés en vain, | Tout son cœur me parler d'un serrement de main* (Lamartine). || Class. et littér. *Au défaut de,* à la place de : *Au défaut de ton bras, prête-moi ton épée* (Racine). *Sévère, à mon défaut, fera ta récompense* (Corneille). *Au défaut des miracles du ciel, ceux de l'amitié le suivaient* (Chateaubriand).

défaute [defot] n. f. (de *dé-* et de *faute ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « manque, perte » ; sens féodal, v. 1283, Beaumanoir). Dans le droit féodal, non-exécution d'une obligation.

défaux [defo] n. m. (var. orthogr. de *défaut ;* 1583, Ragueau). Amende due au seigneur lorsqu'on avait refusé de lui payer le cens.

défaveur [defavœr] n. f. (de *dé-* et de *faveur ;* XV[e] s., *Dict. général,* aux sens 1-2). **1.** Perte de la faveur ou de l'estime dont on jouissait auprès d'autrui : *Sait-on combien une défaveur imméritée accable les gens timides ?* (Balzac). || **2.** Disposition défavorable envers quelqu'un ou quelque chose : *Ainsi, de tant d'abus et de la profanation politique, naquirent pour la vertu la défaveur et le dédain* (Valéry).

• SYN. : **1** *discrédit, disgrâce ;* **2** *déconsidération, mésestime.*

défavorable [defavɔrabl] adj. (de *dé-* et de *favorable ;* v. 1460, Chastellain, aux sens 1-2). **1.** Qui est mal disposé à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : *Un jury défavorable à l'accusé. Être défavorable à un projet de loi.* || **2.** Qui n'est pas favorable ; qui risque d'avoir des effets fâcheux ou nuisibles : *Le voisinage de la mer était défavorable à l'enfant* (Martin du Gard). *Le subterfuge du sommeil plaçait Paul dans une position si défavorable qu'il préféra la mêlée* (Cocteau).

• SYN. : **1** *ennemi, hostile, opposé ;* **2** *désavantageux, dommageable, funeste, maléfique, malsain, mauvais, néfaste, pernicieux.* — CONTR. : **1** *favorable, propice ;* **2** *bénéfique, bon, excellent, heureux.*

défavorablement [defavɔrabləmɑ̃] adv. (de *défavorable ;* 1752, Trévoux). D'une manière défavorable : *Une proposition défavorablement accueillie par l'assemblée.*

défavoriser [defavɔrize] v. tr. (de *dé-* et de *favoriser ;* v. 1460, Chastellain). Priver quelqu'un de ce qui aurait pu l'avantager ; le mettre dans une position défavorable : *Défavoriser quelqu'un dans un partage.*

• SYN. : *désavantager, desservir, frustrer, handicaper.* — CONTR. : *avantager, favoriser, privilégier.*

défécateur [defekatœr] n. m. (dér. savant du lat. *defaecatum,* supin de *defaecare* [v. DÉFÉQUER] ; 1877, Littré). En chimie, appareil pour opérer la défécation.

défécation [defekasjɔ̃] n. f. (bas lat. *defaecatio,* action de purifier, de *defaecatum,* supin de *defaecare* [v. DÉFÉQUER] ; 1754, *Encyclopédie,* aux sens 1-2). **1.** Opération par laquelle on épure un liquide en faisant se déposer les parties qui le troublent. || *Spécialem.* En sucrerie, opération qui consiste à laisser se déposer le précipité qui se forme lors du chauffage et de la carbonatation des jus sucrés. || **2.** Action d'évacuer les matières fécales.

défectif, ive [defɛktif, -iv] adj. (bas lat. *defectivus,* défectueux, imparfait, intermittent, défectif [en gramm.], de *defectum,* supin de *deficere* [v. DÉFICIENT] ; 1341, Godefroy, au sens de « défectueux » ; sens actuel, début du XVII[e] s.). En grammaire, se dit d'un verbe dont certaines formes de conjugaison sont inusitées (modes, temps, personnes) : *En français, « absoudre », « gésir », « faillir » sont des verbes défectifs.*

défection [defɛksjɔ̃] n. f. (lat. *defectio,* désertion, défaillance, éclipse, de *defectum,* supin de *deficere* [v. DÉFICIENT] ; fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre,* au sens de « éclipse » ; v. 1464, Commynes, au sens de « défaillance, défaite » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Action d'abandonner une cause, un parti, un chef que l'on soutenait jusqu'alors : *Au milieu de la défection générale, l'armée seule tenait bon pour Tartarin* (Daudet). *La vraie défection, celle dont il eut le plus à souffrir (mais de celle-ci, il lui était malaisé de parler), ce fut celle des auteurs* (Gide). *Rien dans la politique française de ces dernières semaines ne justifierait une défection du prolétariat* (Martin du Gard). || **2.** *Par extens.* Le fait de ne pas se rendre à une invitation : *De nombreux invités firent défection.*

• SYN. : **1** *abandon, désertion, lâchage* (fam.). — CONTR. : **1** *constance, fidélité, soutien.*

défectueusement [defɛktɥøzmɑ̃] adv. (de *défectueux ;* v. 1380, Conty). D'une manière défectueuse : *Un paquet défectueusement emballé.*

défectueux, euse [defɛktɥø, -øz] adj. (lat. médiév. *defectuosus,* de *defectum,* supin de *deficere* [v. DÉFICIENT] ; 1336, R. de Louhans, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Se dit des choses qui présentent certaines imperfections, certains défauts : *Du reste, sous le rapport des arts, je sais ce qui manque au « Génie du christianisme » ; cette partie de ma composition est défectueuse parce qu'en 1800 je ne connaissais pas les arts ; je n'avais vu ni l'Italie, ni la Grèce, ni l'Égypte* (Chateaubriand). *La maison était pleine de parties défectueuses* (Renan). || **2.** En termes de droit, qui manque des formalités requises : *Acte défectueux.*

• SYN. : **1** *déficient, fautif, imparfait, incorrect, insuffisant, manqué* (fam.), *mauvais, raté* (fam.). — CONTR. : **1** *convenable, correct, exact, excellent, impeccable, irréprochable, juste, parfait.*

défectuosité [defɛktɥozite] n. f. (lat. médiév. *defectuositas,* de *defectuosus* [v. DÉFECTUEUX] ; milieu du XVIᵉ s., Amyot [*deffectueusité,* de *défectueux,* XVᵉ s., Littré]). État défectueux : *La défectuosité d'un plan.* || Ce par quoi une chose est défectueuse, défaut : *Les défectuosités d'une étoffe.*

• SYN. : *faiblesse, imperfection, insuffisance, lacune, malfaçon, manque.* — CONTR. : *mérite, qualité.*

déféminiser [defeminize] v. tr. (de *dé-* et de *féminiser ;* av. 1801, Demoustier). Dépouiller de la nature, des allures, des habitudes, des manières de penser féminines : *Une mode qui déféminise les jeunes filles.*

défend n. m. V. DÉFENS.

défendable [defɑ̃dabl] adj. (de *défendre ;* v. 1240, G. de Lorris). Qui peut être défendu (au pr. et au fig.) : *Une position qui n'est pas défendable.*

• SYN. : *justifiable, soutenable.* — CONTR. : *indéfendable, injustifiable, insoutenable.*

défendeur, eresse [defɑ̃dœr, -drɛs] n. (de *défendre ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens général [encore usuel au XVIᵉ s.] de « celui qui défend [quelqu'un] » ; sens actuel, v. 1283, Beaumanoir). Personne contre laquelle est intentée une action en justice : *Le défendeur a été condamné aux dépens.*

• SYN. : *intimé.* — CONTR. : *appelant, demandeur.*

défendre [defɑ̃dr] v. tr. (lat. *defendere,* repousser, protéger, faire opposition, mettre obstacle, soutenir [une cause, etc.] ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1-3 et II, 1 et 3 [*à son corps défendant,* XIIIᵉ s., Tailliar] ; sens I, 4, XIIᵉ s., *Roncevaux ;* sens I, 5-6, milieu du XVIᵉ s., Amyot ; sens II, 2, v. 1265, J. de Meung). [Conj. **46.**]

I. 1. Aider, soutenir contre une attaque, en combattant ou autrement : *Défendre son pays contre l'envahisseur. Défendre chèrement sa vie.* || Vx. *À son corps défendant,* en combattant pour sauver sa vie. || Fig. *Faire quelque chose à son corps défendant,* le faire à contrecœur, en rechignant, parce qu'on n'a pas le choix d'agir autrement : *Et l'on sait qu'elle est prude à son corps défendant* (Molière). *Le peuple le plus spirituel du monde ne progresse qu'à son corps défendant* (About). || **2.** *Spécialem.* Interdire à l'ennemi, par des moyens militaires, l'accès ou l'approche d'un lieu : *Défendre une position, une place, une frontière. Le groupe d'insurgés qui défendait le centre recula pêlemêle* (Hugo). || **3.** En parlant des moyens utilisés pour la défense, assurer la protection de : *Une escadre défend l'entrée de la rade.* || **4.** *Par extens.* Préserver, garantir contre des effets nuisibles : *Les lainages nous défendent du froid. Un rideau d'arbres défend les cultures contre le vent.* || **5.** *Fig.* Soutenir par la parole ou par l'écrit ; prendre le parti de : *Défendre une cause, une théorie. Défendre un projet de loi devant une commission parlementaire.* || **6.** *Fig.* Soutenir quelqu'un ou quelque chose contre des accusations : *Ce titre de secrétaire de Sagnier* [...] *lui valut de défendre un petit journal légitimiste* (Daudet). *Défendre son honneur, sa réputation.* || *Spécialem.* Plaider en faveur de : *Défendre un criminel devant les assises.*

II. 1. Enjoindre à quelqu'un de ne pas faire quelque chose, par une consigne expresse ou par voie d'autorité : *Surtout, point d'aveux, je le défends* (Stendhal). *Je défends qu'on marche dans les fleurs* (Hugo). *Je défends à toute guitare de bourdonner aux alentours* (Gautier). *Défendre les rassemblements sur la voie publique.* || *Défendre sa porte,* interdire l'accès de son domicile aux visiteurs. || **2.** Interdire à quelqu'un ce qui peut lui être nuisible : *Défendre le sel, le tabac à un malade.* || **3.** Interdire pour des raisons morales : *Embrasseront-elles des métiers que les préjugés sociaux et leur délicatesse naturelle leur défendent* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 1** *assister, garantir, protéger, sauvegarder, sauver, soutenir ;* **2** *garder ;* **3** *couvrir, interdire ;* **4** *abriter ;* **5** *intercéder, intervenir, plaider ;* **6** *appuyer, disculper, justifier.* || **II, 1** *interdire, prohiber ;* **2** *proscrire ;* **3** *condamner, réprouver.* — CONTR. : **I, 1** *assaillir, attaquer ; abandonner, livrer, trahir ;* **2** *assiéger, investir ;* **4** *exposer ;* **5** *attaquer ;* **6** *accuser, incriminer, inculper.* || **II, 1** *autoriser, consentir, permettre ; commander, enjoindre, sommer ;* **2** *conseiller, ordonner, prescrire ;* **3** *admettre, souffrir, supporter, tolérer.*

• REM. Après *défendre de* (suivi d'un infinitif) et *défendre que* (suivi d'un verbe au subjonctif), on n'emploie pas la négation : *Il lui défendit de s'éloigner.Il défendit qu'aucun étranger entrât dans la ville* (Voltaire).

◆ **se défendre** v. pr. (sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 2, av. 1203, *Châtelain de Couci ;* sens I, 3, XIIᵉ s., *Lois de Guillaume ;* sens I, 4, 1920, G. Esnault ; sens I, 5-6, XXᵉ s. ; sens II, fin du XIIᵉ s., Gace Brulé).

I. 1. Résister à une agression, repousser une attaque : *Se défendre avec un bâton, à coups de pied et à coups de poing. Mais, dans le cas d'une guerre défensive* [...], *ils soutenaient qu'un peuple attaqué a le droit, et le devoir, de se défendre par les armes* (Martin du Gard). || **2.** Se protéger contre les effets nuisibles de quelque chose : *Se défendre du froid. Il avait fort à faire pour se défendre de son fusil qui lui cabriolait dans les jambes* (Flaubert). || **3.** Nier ce dont on est accusé, chercher à se disculper : *Se défendre d'avoir trahi.* || **4.** *Fam.* Montrer une certaine habileté en quelque chose : *Se défendre en anglais, en peinture.* || *Absol.* Se tirer d'affaire : *Oh ! lui, il se défend.* || **5.** *Fam.* Résister aux effets de l'âge, aux épreuves du temps : *Une actrice qui se défend.* || **6.** *Fig.* En parlant des choses, pouvoir être soutenu par une argumentation : *Cette opinion se défend.*

II. S'interdire quelque chose à soi-même : *Se défendre tout plaisir. Se défendre d'affirmer quelque chose.* || Ne pas pouvoir se défendre de, ne pas pouvoir s'empêcher de : *Je ne pus me défendre d'un mouvement de dégoût* (Gide). *Il ne pouvait se défendre d'une sorte de panique devant sa propre incertitude* (Martin du Gard).

défends n. m. V. DÉFENS.

défendu, e [defɑ̃dy] adj. (part. passé de *défendre*). Qui fait l'objet d'une interdiction. || *Fruit défendu,* fruit que Dieu avait interdit à Adam et Ève de manger, dans le paradis terrestre ; au *fig.,* chose que l'on désire, mais dont il n'est pas permis d'user : *Faim ou dégoût, il avait fini par mordre au fruit défendu* (Hugo).

• SYN. : *illégal, illicite, interdit, prohibé.* — CONTR. : *autorisé, légal, licite, permis.*

défenestration [defənɛstrasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et du lat. *fenestra,* fenêtre ; 1863, Littré). Action de jeter quelqu'un par la fenêtre : *L'affaire de la défenestration de Prague, qui ouvrit la guerre de Trente Ans* (Bainville).

défens, défend ou **défends** [defɑ̃] n. m. (bas lat. *defensum,* chose défendue, part. passé neutre substantivé de *defendere* [v. DÉFENDRE] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « défense » ; sens actuels, XVIᵉ s., Du Cange). **1.** Interdiction de laisser paître le bétail dans un bois. || **2.** Interdiction faite au propriétaire d'un bois d'y pratiquer des coupes.

défensable [defɑ̃sabl] adj. (de l'anc. v. *défenser,* interdire, défendre [XIIe s.], de *défense ;* v. 1130, *Eneas,* au sens de « qu'on peut défendre » ; XVIe s., Loisel, au sens de « interdit au libre parcours et à la vaine pâture » ; sens actuel [sous l'influence de *défens*], 1829, Boiste). Se dit des bois assez forts pour résister aux ravages du bétail et où le pâturage peut être autorisé : *Un bois est toujours en défens tant qu'on ne l'a pas déclaré défensable.*

défense [defɑ̃s] n. f. (bas lat. *defensa,* part. passé fém. substantivé de *defendere* [v. DÉFENDRE] ; XIIe s., aux sens I, 1-4, 6-8 et II ; sens I, 5 et 10, 1863, Littré ; sens I, 9, 1580, Montaigne ; sens III, v. 1560, Paré).

I. 1. Action de défendre quelqu'un ou de se défendre contre une attaque : *Il voulait* [...] *lui demander l'autorisation de porter des armes pour sa défense* (Nerval). || *Légitime défense,* cas où la loi considère qu'on ne commet pas de délit en usant de violence pour se défendre ou défendre autrui contre une agression. || *Se mettre en défense,* se préparer à repousser une attaque : *Orso fut prompt à se mettre en défense* (Mérimée). || **2.** Action de défendre un lieu contre une attaque ennemie : *La défense d'une ville, du territoire national. Quand les pavés destinés à la défense suprême furent en place* (Hugo). [Ils] *s'étaient hâtés de la mettre* [la ville] *en état de défense* (France). || **3.** Ensemble des moyens dont un pays dispose pour se défendre contre les entreprises de l'étranger. || *Défense nationale,* ensemble des moyens et des mesures de tous ordres qu'un pays peut mettre en œuvre pour assurer, en toute circonstance, l'intégrité du territoire national et la sécurité de sa population. || *Défense passive,* ensemble des mesures destinées à assurer la protection de la population civile contre les attaques aériennes en temps de guerre. (Auj., on dit plutôt PROTECTION CIVILE.) || **4.** Action de se protéger contre quelque chose, de résister à quelqu'un : *Après une molle défense, elle se faisait moins méchante ; deux amants seuls pouvaient être ainsi* (Balzac). || Moyens dont on dispose pour se défendre, se protéger : *Une femme apparut* [...], *faible et sans défense* (Hugo). *Ma sœur, ma sœur, n'est-il pas de défense | Contre l'affront du temps ?* (Banville). *Pendant une minute* [...], *il fut sans défense contre un découragement total* (Martin du Gard). || Fam. *Avoir de la défense,* savoir résister aux attaques, aux railleries, aux tentations : *Vous savez que j'ai de la défense. Je tolère la mendicité* [...], *mais le chantage, jamais* (M. Prévost). || *Procédés naturels de défense,* procédés dont les organismes disposent pour se protéger contre les agressions physico-chimiques ou biologiques. || **5.** *Spécialem.* Résistance qu'un cheval oppose au cavalier qui le monte. || **6.** *Fig.* Action de combattre pour quelque chose, de le défendre par la parole ou par l'écrit : *La défense d'un idéal, d'une idée. La défense des libertés.* || **7.** *Fig.* Action de défendre quelqu'un ou de se défendre contre une accusation : *Un jeune homme en état d'imposer silence à la persécution avait pris sa défense* (Balzac). || *Prendre la défense de,* prendre parti pour : *Prendre la défense des faibles, des opprimés.* || **8.** *Spécialem.* Action de défendre quelqu'un ou de se défendre soi-même devant la justice : *Assurer la défense d'un accusé.* || **9.** Moyens de justification de la personne qui est citée en justice. || **10.** La partie qui se défend et les auxiliaires de justice qui interviennent en son nom : *Le dernier mot doit toujours appartenir à la défense.* || *Droits de la défense,* droits reconnus aux avocats pour la défense de leurs clients.

II. Injonction de ne pas faire quelque chose : *Je ne trouve pas précisément de défenses et de prohibitions dans la lettre de l'Évangile* (Gide). *Il a eu une rechute : il est sorti malgré la défense qui lui en avait été faite par le médecin.* || *Spécialem.* Action d'interdire par voie d'autorité : *Défense d'afficher. Défense d'entrer.*

III. Dent d'un mammifère qui prend une extension très grande, comme les incisives de l'éléphant, ou moyenne, comme les canines du sanglier : *Qu'elle* [la nature] *produise un tronc d'arbre, un fémur, une dent ou une défense* [...], *son détour est identique* (Valéry).

● SYN. : **I, 4** *réaction, résistance, riposte ;* 10 *avocat, défenseur.* || **II,** *interdiction, prohibition.* — CONTR. : **I, 1** *agression ;* **2** *assaut, attaque, offensive ; abandon ; capitulation, reddition ;* **4** *provocation ;* **6** *anéantissement, écrasement ;* **8** *accusation, incrimination, inculpation, plainte, poursuite ;* **9** *charge, grief ;* **10** *accusateur, accusation.* || **II,** *autorisation, consentement, permission.*

◆ **défenses** n. f. pl. (fin du XIIIe s., Joinville). Ensemble du dispositif militaire destiné à protéger une place.

● SYN. : *fortifications.*

défenseur [defɑ̃sœr] n. m. (lat. *defensor,* défenseur, protecteur, de *defensum,* supin de *defendere* [v. DÉFENDRE] ; 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1863, Littré [jusqu'au XVIe s., *défenseur* est beaucoup plus rarement employé que *défendeur,* v. ce mot]). **1.** Celui qui défend quelqu'un ou quelque chose contre des agresseurs : *Les Indiens regardent encore les ecclésiastiques* [...] *comme leurs défenseurs naturels* (Chateaubriand). *Les défenseurs d'une ville.* || **2.** Celui qui soutient une idée, une cause, une doctrine : [Jaurès] *avait aussitôt pris la décision d'offrir aux défenseurs de la paix une éclatante revanche* (Martin du Gard). || **3.** *Spécialem.* Avocat qui assure la défense d'un accusé devant la justice.

● SYN. : **1** *protecteur, soutien ;* **2** *apôtre, avocat, intercesseur, partisan, tenant.* — CONTR. : **1** *agresseur, assaillant, attaquant ;* **2** *adversaire, antagoniste, détracteur, ennemi, opposant.*

● REM. *Défenseur* n'a pas de féminin et se dit d'une femme comme d'un homme : *Elle fut pour lui un remarquable défenseur.*

défensif, ive [defɑ̃sif, -iv] adj. (lat. médiév. *defensivus,* de *defensum,* supin de *defendere* [v. DÉFENDRE] ; XIVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Destiné, propre à la défense (par opposition à *offensif*) : *Mais, dans le cas d'une guerre défensive — un pays paralysé par la grève étant voué fatalement à l'invasion de l'agresseur —, ils soutenaient qu'un peuple attaqué a le droit, et le devoir, de se défendre par les armes* (Martin du Gard). *Une grenade défensive. Organisation défensive.* || **2.** Qui manifeste un certain manque d'ardeur à soutenir une cause : *Une attitude défensive.*

◆ **défensive** n. f. (1587, F. de La Noue). Position dans laquelle on se tient prêt à se défendre, mais en se bornant à riposter aux attaques éventuelles (au pr. et au fig.) : *On a dit que Foch se réservait, à son heure, de passer de la défensive à l'offensive* (Martin du Gard). *Elle restait, tout le long du jour, auprès du feu, sur la défensive* (Gide).

● CONTR. : *offensive.*

défensivement [defɑ̃sivmɑ̃] adv. (de *défensif ;* 1863, Littré). Dans une attitude ou selon un plan défensifs : *Organiser défensivement une position.*

● CONTR. : *offensivement.*

déféquer [defeke] v. tr. (lat. *defaecare,* séparer de la lie, clarifier, purifier, de *de-,* préf. marquant la séparation, et de *faex, faecis,* lie, rebut, impureté ; 1583, Liébault). [Conj. **5 b.**] Clarifier un liquide en le filtrant après dépôt des impuretés qu'il contient. || *Spécialem.* En sucrerie, opérer la clarification des jus sucrés.

◆ v. intr. (fin du XIXe s.). Expulser les matières fécales.

déférence [deferɑ̃s] n. f. (de *déférer ;* 1392, E. Deschamps). Considération respectueuse qu'on témoigne à quelqu'un, et qui porte à se conformer à ses ordres, à ses désirs : *Le cardinal Fesch lui-même donna à Mme de Beaumont jusqu'à sa mort des marques de déférence et de respect que je n'aurais pas attendues de lui, et qui m'ont fait oublier les misérables divisions des premiers temps de mon séjour à Rome* (Chateaubriand). *La déférence ne doit pas devenir servilité* (Maurois).

● SYN. : *égard, respect.* — CONTR. : *dédain, mépris, mésestime ; impertinence, impolitesse, insolence.*

1. déférent, e [deferɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *deferens, -entis,* part. prés. de *deferre,* porter de haut en bas [v. DÉFÉRER] ; v. 1560, Paré). En anatomie, qui porte au-dehors. || *Canal déférent,* canal qui conduit le sperme hors des testicules.

2. déférent, e [deferɑ̃, -ɑ̃t] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd., avec influence sémantique de *déférence ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Qui a, qui témoigne de la déférence à quelqu'un : *Se montrer déférent envers les personnes âgées.* || **2.** Qui marque la déférence, le respect : *Adopter un ton déférent. Après un signe de tête net et déférent, le jeune homme passait la porte* (Duhamel).

• SYN. : **1** et **2** *courtois, poli, respectueux.* — CONTR. : **1** et **2** *dédaigneux, hautain, impérieux, méprisant ; impertinent, insolent, irrespectueux, irrévérent ;* **2** *irrévérencieux.*

déférer [defere] v. tr. (lat. *deferre,* porter de haut en bas, accorder, décerner, dénoncer, et, en bas lat., « faire honneur », de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *ferre,* porter ; 1541, Calvin, au sens 1 ; sens 2-4, milieu du XVI^e s., Amyot). [Conj. **5 b.**] **1.** Attribuer une cause à une juridiction ou traduire un accusé devant la juridiction compétente : *Déférer une cause à la cour suprême. Déférer un criminel à telle cour d'assises.* || **2.** *Spécialem.* et *class.* Accuser secrètement, dénoncer à une autorité : *Vous êtes obligé de déférer cet impie au roi et au parlement* (Pascal). || **3.** *Class.* Décerner, conférer un titre, une dignité, un grade : *Quelques titres nouveaux que Rome lui défère* (Racine). || **4.** *Class.* Accorder quelque chose à quelqu'un par égard pour lui : *Après tant de bontés et de marques d'estime | À vous moins déférer je croirais faire un crime* (Corneille).

• SYN. : **1** *citer, porter, traduire.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (v. 1355, Bersuire, au sens de « se soumettre à » ; sens actuel, milieu du XVI^e s., Amyot). Céder aux désirs, se conformer à la volonté de quelqu'un par respect pour lui : *Déférer au vœu d'un vieil ami. Déférer au jugement, à l'avis, aux ordres de quelqu'un.*

déferlage [defɛrlaʒ] n. m. (de *déferler ;* 1870, Larousse). Action de déferler, de déployer une voile, un pavillon.

déferlant, e [defɛrlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *déferler ;* 1877, Littré). Qui déferle (au pr. et au fig.) : *La mer qui heurte aux récifs de corail ses vagues déferlantes, approfondit, ne trouble pas la paix du soir* (Gauguin).

déferlement [defɛrləmɑ̃] n. m. (de *déferler ;* XX^e s.). Le fait de déferler, de se répandre en abondance et avec force (au pr. et au fig.) : *Le déferlement de l'enthousiasme populaire.*

déferler [defɛrle] v. tr. (de *dé-* et de *ferler,* plier une voile le long des vergues [v. FERLER] ; fin du XVI^e s., A. d'Aubigné, écrit *défreler ; déferler,* 1690, Furetière). En termes de marine, déployer les voiles, le pavillon, que l'on avait enroulés.

◆ v. intr. (sens 1, 1787, Bernardin de Saint-Pierre, comme v. pr. [comme v. intr., début du XIX^e s.] ; sens 2, fin du XIX^e s.). **1.** En parlant des vagues, se répandre en roulant sur le rivage, se briser en écumant sur un obstacle : *Chaque lame, en déferlant sur le rivage, laisse sa trace en une ligne ondulée de végétations marines, goémon ou varech* (Daudet). *La houle s'enfle, court, se dresse comme un mur | Et déferle* (Heredia). || **2.** Se déployer avec une force irrésistible (en parlant d'une foule, d'une multitude) : *Sur la ville noircie, où le peuple déferle* [...] *| Le ciel semble, ce soir d'automne, défaillir* (Samain). || *Fig.* Arriver, se répandre en grande quantité et brutalement : *Le porche ouvert par où déferlent la chaleur et l'éblouissement* (Arnoux). *Les applaudissements ont déferlé.*

• SYN. : **2** *se répandre, se ruer.*

déferrage [defɛraʒ] n. m. (de *déferrer ;* 1870, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action d'enlever les ferrures d'un objet : *Déferrer une porte, un coffre.* || **2.** Action de déferrer une bête de somme ; résultat de cette action : *Le déferrage d'un cheval.*

• REM. On dit aussi DÉFERREMENT (XIV^e s., Godefroy).

déferrer [defɛre] v. tr. (de *dé-* et de *ferrer ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* aux sens 1-2 [pour un prisonnier, 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1628, Sorel [comme v. pr., 1611, Cotgrave]). **1.** Ôter le fer qui garnit ou consolide quelque chose : *Déferrer une roue.* || *Déferrer une voie de chemin de fer,* ôter les rails et toutes les pièces métalliques d'une voie désaffectée. || **2.** Enlever un ou plusieurs fers à une bête de somme : *Déferrer un cheval.* || Vx. *Déferrer un prisonnier,* le délivrer de ses chaînes : *Libre comme un prisonnier déferré* (Morand). || **3.** *Class.* et *littér.* Déconcerter quelqu'un, lui faire perdre contenance : *Cette réponse bourgeoise déferra fort ce galant* (Furetière). *Le procureur du roi fut tellement déferré par l'effet de cette plaidoirie* (Le Roy) ; et pronom. : *« L'Égypte, c'est tout sable », répondit Georges sans se déferrer* (Balzac).

défervescence [defɛrvɛsɑ̃s] n. f. (du lat. *defervescens, -entis,* part. prés. de *defervescere,* cesser de bouillonner, se calmer, de *de-,* préf. marquant la cessation, et de *fervescere,* se mettre à bouillonner, dér. de *fervere,* être bouillonnant, agité, animé ; 1870, Larousse, au sens I ; sens II, 15 janv. 1872, *Revue des Deux Mondes*).

I. Diminution de l'effervescence dans une réaction chimique.

II. Chute progressive de la fièvre, qui annonce la convalescence des maladies aiguës.

défet [defɛ] n. m. (lat. *defectus,* disparition, défaillance, défection, de *defectum,* supin de *deficere* [v. DÉFICIENT] ; v. 1265, J. de Meung [écrit *defect*], au sens de « défaut, manque » ; sens actuel [*défet*], 1752, Trévoux). Feuille superflue ou dépareillée d'un livre, que l'on conserve pour remplacer des feuilles abîmées ou égarées : *Il avait cédé à un libraire brocanteur planches et textes comme défets* (Hugo).

défeuillage [defœjaʒ] n. m. (de *défeuiller ;* 1870, Larousse). Action de défeuiller un arbre pour faciliter la maturation des fruits.

défeuillaison [defœjɛzɔ̃] n. f. (de *défeuiller ;* 1803, Wailly). Chute des feuilles ; époque où elle a lieu. (On dit aussi DÉFOLIATION.)

défeuillé, e [defœje] adj. (part. passé de *défeuiller*). Se dit d'un arbre qui a perdu ses feuilles : *Jamais mon jardin ne m'avait paru si beau. Les espaliers, un peu défeuillés, étaient lourds de pêches mûres et de grappes dorées* (Daudet). *Sous des noisetiers défeuillés* (Colette). *De grands platanes défeuillés les déchiraient de leurs branches au passage* (Genevoix).

• CONTR. : *feuillu.*

défeuiller [defœje] v. tr. (de *dé-* et de *feuille ;* fin du XIII^e s., Rutebeuf). *Littér.* Dégarnir un arbre de ses feuilles : *Sur les coteaux descendant la Seine, une nuée de travailleurs s'était abattue, cueillant, défeuillant avec ce bruit de grêle que font les vers à soie dans leurs branches de mûriers* (Daudet).

• REM. Auj., ce verbe n'est guère usité qu'au participe passé et à la forme pronominale. C'est EFFEUILLER qui sert de forme active.

défeutrage [deføtraʒ] n. m. (de *défeutrer ;* 1870, Larousse). Opération industrielle qui consiste à redresser les fils de la laine pour la rendre propre à l'étirage.

défeutrer [deføtre] v. tr. (de *dé-* et de *feutrer ;* 1870, Larousse). Procéder au défeutrage.

défi [defi] n. m. (déverbal de *défier ;* fin du XV^e s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1665, Boileau). **1.** *Vx.* Action de provoquer quelqu'un à un combat singulier : *François I^er porta un défi à Charles Quint.* || *Relever le défi,* accepter le combat singulier. || **2.** Provocation en général : *Le monde du bonheur n'ose entrevoir l'aurore, | Quoique Dieu des méchants ait puni les défis* (Hugo). || *Spécialem.* Déclaration par laquelle on provoque quelqu'un en prétendant qu'il est incapable de faire une chose : *Acceptant son défi, ils allèrent jusqu'à Bayeux pour y acheter des livres* (Flaubert). || *Mettre quelqu'un au défi de* (et l'infinitif), déclarer qu'il ne peut faire ce dont il est question. || **3.** Refus de s'incliner, de se soumettre, et qui se manifeste dans l'attitude : *« Des droits ? » s'écria*

Mme Hulot, qui devint sublime de mépris, de défi, d'indignation (Balzac). *Il y avait une expression de défi sur son front levé* (Martin du Gard).

• SYN. : 3 *bravade, fanfaronnade, provocation.* — CONTR. : 3 *déférence, obéissance, respect, soumission.*

défiance [defjɑ̃s] n. f. (de *défier ;* v. 1130, *Eneas,* au sens de « défi » ; sens actuels, 1538, R. Estienne). **1.** Sentiment d'une personne qui craint d'être trompée : *Pour une âme naturellement crédule comme était la mienne, la défiance n'est pas facile* (Gide). *Son attitude obséquieuse aurait suffi à me mettre en défiance, si je n'avais rien su* (Mauriac). || **2.** Désapprobation de l'action de quelqu'un : *Un vote de défiance.*

• SYN. : 1 *méfiance.* — CONTR. : 1 *assurance, confiance, sécurité, tranquillité.*

défiant, e [defjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *défier ;* milieu du XVIe s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1638, Rotrou). **1.** Qui est porté, par nature, à se défier des autres : *Un caractère défiant.* || **2.** Qui exprime un manque de confiance : *Des regards défiants.*

• SYN. : *méfiant, soupçonneux.* — CONTR. : *assuré, confiant.*

défibrage [defibraʒ] n. m. (de *défibrer ;* 1877, Littré). Action de défibrer. || *Spécialem.* Action de briser l'écorce de la canne à sucre pour faciliter la sortie du jus. || Opération qui a pour objet d'obtenir des fibres de bois destinées à l'emballage, ou de réduire en fibres élémentaires le bois ou les matériaux destinés à la fabrication du papier.

défibrer [defibre] v. tr. (de *dé-* et de *fibre ;* 1877, Littré, aux sens 1-2). **1.** Ôter les fibres de : *Défibrer la canne à sucre.* || **2.** Réduire en fibres élémentaires un matériau fibreux (bois, pâte à papier).

défibreur [defibrœr] n. m. (de *défibrer ;* 1877, Littré, aux sens 1-3). **1.** En papeterie, machine utilisée pour défibrer les matériaux fibreux. || **2.** Machine à bois permettant d'obtenir la fibre d'emballage à partir de rondins. || **3.** Ouvrier conduisant une machine à défibrer.

déficeler [defisle] v. tr. (de *dé-* et de *ficeler ;* 1756, *Encyclopédie*). [Conj. **3 a.**] Enlever la ou les ficelles liant un paquet ou un objet.

• SYN. : *déballer, défaire, délier.* — CONTR. : *attacher, ficeler, lier.*

déficience [defisjɑ̃s] n. f. (de *déficient ;* 1907, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Insuffisance physique ou mentale : *Comparer les supériorités et les déficiences* (Bourget). || **2.** *Par extens.* Faiblesse ou absence momentanée : *Une déficience du vouloir* (Bergson).

• SYN. : 1 *faiblesse, imperfection, tare ;* 2 *carence, défaillance, lacune.*

déficient, e [defisjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *deficiens, -entis,* part. prés. de *deficere,* se séparer de, cesser, manquer, de *de-,* préf. marquant l'éloignement et la cessation, et de *facere,* faire ; 1586, Crespet, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui présente un manque : *Une production encore déficiente.* || **2.** Qui présente une insuffisance sensible dans le développement physique ou mental : *Un enfant déficient.*

• SYN. : 1 *faible, insuffisant, médiocre ;* 2 *anormal, arriéré, débile, chétif, malingre, souffreteux.* — CONTR. : 1 *considérable, fort, important, suffisant ;* 2 *robuste, solide, vigoureux ; normal.*

déficit [defisit] n. m. (lat. *deficit,* il manque, 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *deficere* [v. DÉFICIENT], mot employé dans les inventaires en regard des articles manquants ; 1589, L'Estoile, au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux ; sens 3, av. 1865, Proudhon). **1.** *Vx.* Article qui manque dans un inventaire. || *Spécialem.* Manquant constaté par l'administration des Douanes, dans le nombre des objets déclarés. || **2.** Dans un budget, somme qui manque pour que les recettes soient en balance avec les dépenses. || *Être en déficit,* ne pas disposer des ressources qu'on avait prévues pour faire face à ses dépenses. || **3.** *Par extens.* Quantité qui manque par rapport aux prévisions, au total prévu normalement : *La récolte du blé présente un déficit de mille quintaux.*

• SYN. : 3 *insuffisance, manque.* — CONTR. : 2 *bénéfice, excédent ;* 3 *excédent, excès, supplément, surplus.*

déficitaire [defisitɛr] adj. (de *déficit ;* 1932, Acad., aux sens 1-2). **1.** Qui se solde par un déficit : *Un budget déficitaire.* || **2.** Qui est inférieur aux prévisions ou aux quantités normales : *Récolte déficitaire.*

• CONTR. : 1 *bénéficiaire ;* 2 *excédentaire.*

1. défier [defje] v. tr. (de *dé-* et de *fier ;* 1080, *Chanson de Roland,* aux sens de « renoncer à la foi jurée », de « enlever la confiance », et au sens 1 ; sens 2, 1661, Molière ; sens 3-4, 1580, Montaigne). **1.** *Vx.* Provoquer quelqu'un à un combat singulier : *Superbe Orbassan, c'est toi que je défie* (Voltaire). || *Par extens.* Provoquer à une lutte, à une compétition quelconque : *Je te défie en vers, prose, grec et latin* (Molière). || **2.** Inciter quelqu'un à agir ou à entreprendre une chose en prétendant qu'il en est incapable : *Je la défie de fournir un signalement qui tienne debout* (Romains). || **3.** *Fig.* En parlant des choses, soutenir l'épreuve de : *Une autre façade élue possède un couvert de treilles serrées, opaque et froid, qui défie les pluies drues* (Colette). || **4.** Refuser de se laisser intimider par, braver : *Défier l'autorité.* || *Défier la mort,* s'exposer volontairement au danger.

• SYN. : 4 *narguer, s'opposer à, résister à.* — CONTR. : 4 *céder à, s'incliner devant, se soumettre à.*

2. défier (se) [sədefje] v. pr. [**de**] (même étym. qu'à l'art. précéd., avec influence sémantique du lat. *diffidere,* se défier de [qui avait donné *difier,* ne pas avoir confiance, au XIIe s., *Dict. général*], de *dis-,* préf. marquant la négation, et de *fidere,* se fier ; 1538, R. Estienne, aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Avoir peu de confiance en quelqu'un ou en quelque chose : *Elle se défie des princes et des militaires* (France). *M. Thibault pensait connaître les hommes, et se défiait de tous* (Martin du Gard). || **2.** Être en garde contre : *Comme je ne crois à rien, excepté en religion, je me défie de tout : la malveillance et le dénigrement sont les deux caractères de l'esprit français ; la moquerie et la calomnie, le résultat certain d'une confidence* (Chateaubriand). *Il y a dans ces parages des coups de théâtre de l'Océan desquels il faut se défier* (Hugo). || **3.** *Class.* Se douter de, soupçonner : *Je commençais à me défier que vous agissiez avec passion* (Pascal).

• SYN. : 1 *se méfier de ;* 2 *appréhender, redouter.* — CONTR. : 1 *compter sur, se fier à.*

• REM. La nuance entre *se défier* et *se méfier* est imperceptible. *Se méfier* semble appartenir davantage à la langue commune et *se défier* à la langue littéraire.

défiguration [defigyrasjɔ̃] n. f. (de *défigurer ;* milieu du XIIIe s.). Action de défigurer ; état de ce qui est défiguré. (Rare.)

défigurer [defigyre] v. tr. (de *dé-* et de *figure ;* v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 ; sens 2-3, 1663, Molière). **1.** Rendre une personne méconnaissable en altérant son aspect extérieur, notamment les traits de son visage : *Une balle entrée à côté du nez était sortie par la tempe opposée et défigurait ce cadavre* (Stendhal). *Longtemps, je l'avais cru très beau ; mais un jour, en le regardant de plus près, je m'aperçus que cette noble face de lion avait été horriblement défigurée par la petite vérole* (Daudet). *J'en ai vu certaines* [des victimes], *portées sur des brancards, au sortir de la voiture d'ambulance, défigurées par de hideuses blessures* (Gide). *Monique était assise dans un fauteuil, et défigurée par les larmes* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* Dénaturer une chose en altérant ses traits essentiels : *Après avoir redressé quelques lettres défigurées par le tremblement convulsif de sa main* (Balzac). || **3.** *Fig.* Donner d'une chose une idée, une image, une traduction qui la déforme complètement : *Monsieur Victor Hugo et ses amis défigurent, dilatent le vrai à chaque mot* (Valéry). *Son article, altéré, défiguré, mutilé, paraissait, à son regard, à peu près méconnaissable* (Duhamel).

• SYN. : 1 *abîmer* (fam.), *défaire, enlaidir ;* 2 *déformer, estropier* (fam.), *massacrer* (fam.) ; 3 *altérer, caricaturer, travestir.* — CONTR. : 1 *embellir ;* 2 *arranger, façonner, former, redresser ;* 3 *reproduire, respecter, restituer.*

défilade [defilad] n. f. (de *défiler* 2 ; 1863, Littré, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Dans la marine militaire,

action de défiler. || *Feu de défilade,* tir successif de navires défilant devant l'objectif. || **2.** *Par extens.* et *vx.* Action de défiler en général : *Qui donc, en entendant ces accents si riches et si fiers, ce rythme pompeux élégamment cadencé, ces fanfares royales, pourrait se figurer autre chose qu'une pompe féodale, une défilade d'hommes héroïques, dans des vêtements éclatants ?* (Baudelaire).

défilage [defilaʒ] n. m. (de *défiler* 1 ; 1784, *Encycl. méthodique,* aux sens 1-2). **1.** Action d'ôter les fils d'un tissu pour faire un jour ou une frange. || **2.** Mise en charpie des chiffons destinés à la fabrication du papier. (Syn. EFFILOCHAGE.)

défilé [defile] n. m. (part. passé substantivé de *défiler* 2 ; 1643, Rotrou, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1677, Miege ; sens II, 1, 1845, Bescherelle [« action, pour des gens de guerre, de marcher un par un dans un passage étroit », 1669, Widerhold] ; sens II, 2, 1830, G. Esnault ; sens II, 3, av. 1850, Balzac).

I. 1. Passage naturel, étroit et encaissé, entre deux hauteurs : *Nous nous enfonçâmes dans les défilés du mont Oncius* (Chateaubriand). || **2.** Tout passage étroit : *La rue se faisait défilé pour aider l'armée à prendre la barricade* (Hugo).

II. 1. Manœuvre militaire par laquelle des troupes défilent en colonne : *Le défilé du 14-Juillet.* || **2.** *Par extens.* Déplacement régulier de personnes ou de véhicules disposés en file : *Un défilé sans fin d'ouvriers allant au travail* (Zola). *Ce fut pendant une heure un interminable défilé de pénitents en cagoule, pénitents blancs, pénitents bleus, pénitents gris, confréries de filles voilées* (Daudet). *Sur la chaussée, c'était un défilé de voitures, de camions* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Succession de choses dans le temps, d'idées dans la conscience, etc. : *Son esprit* [...] *s'abandonnait à un défilé incohérent d'images et d'idées* (Martin du Gard).

• SYN. : **I, 1** *cañon, gorge.* || **II, 2** *cavalcade, cortège, procession, théorie ;* **3** *cascade, chapelet, file.*

défilement [defilmɑ̃] n. m. (de *défiler* 1 ; 1785, *Encycl. méthodique*). En termes militaires, art d'utiliser les accidents du terrain ou les masques artificiels (fumées, etc.) pour se soustraire aux vues et aux coups de l'ennemi.

1. défiler [defile] v. tr. (de *dé-* et de *fil ;* v. 1268, É. Boileau, au sens I ; sens II, 1 [d'après *enfiler*], XIVe s., Delboulle [*défiler son chapelet,* parler sans s'arrêter, 1808, d'Hautel] ; sens II, 2 [de formation obscure], 1829, Boiste).

I. Défaire un tissu fil à fil. || *Spécialem.* Diviser les chiffons destinés à la préparation de la pâte à papier.

II. 1. Défaire, séparer des choses enfilées en ôtant le fil qui les unit : *Défiler des perles.* || *Défiler son chapelet,* en faire glisser les grains entre ses doigts pendant qu'on récite ses prières ; et *fig.* et *fam.,* parler sans s'arrêter, dire tout à la suite. || **2.** Dans un combat, placer des troupes ou un ouvrage de manière à les soustraire à l'enfilade du feu de l'ennemi.

• SYN. : **I** *effiler, effilocher.* || **II, 1** *désenfiler.*

◆ **se défiler** v. pr. (v. 1540, Yver, au sens de « se sortir d'un filet » [pour un oiseau] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, v. 1860, G. Esnault). **1.** Se défaire, en parlant de choses enfilées. || **2.** Se mettre à l'abri du feu ennemi. || **3.** *Par extens.* et *pop.* S'esquiver pour ne pas avoir à prendre ses responsabilités : *Puis, effarés de leur audace, les conspirateurs se défilaient un par un, rasant les murs de la rue de Varenne* (Daudet). *Chacun se défile et se déclare, même à raison, irresponsable* (T. Bernard).

• SYN. : **3** *se carapater* (pop.), *se débiner* (pop.), *se dérober, filer* (fam.).

2. défiler [defile] v. intr. (de *dé-* et de *filer ;* XIIIe s., au sens de « couler en filet » ; sens I, 1-2, 1648, *Dict. général ;* sens I, 3, 1802, Chateaubriand ; sens I, 4, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens II, 1679, Bossuet [comme v. tr., au sens de « faire sortir d'une file », 1611, Cotgrave]).

I. 1. *Class.* Marcher en file, l'un derrière l'autre : *Il jeta cinquante chevaux dans un bois* [...], *par lequel l'on ne pouvait passer sans défiler* (Retz). || **2.** En parlant d'une troupe, marcher en colonne, par files, et, *par extens.,* se présenter en formation de parade : *Sa garnison* [de Namur], *qui était encore de deux mille hommes, défila devant M. le Prince* (Saint-Simon). *Les troupes ont défilé sur les Champs-Élysées.* || Dans la marine, passer en ligne de file à proximité du bâtiment amiral ou de l'autorité à laquelle on rend honneur. || **3.** En parlant de personnes ou de véhicules, avancer à la suite, de façon lente et régulière : *Le remorqueur* [...] *défila lentement, suivi de son train de bateaux* (Daudet). *Sur toutes les voies ferrées de l'Est défilaient d'interminables rames de wagons vides* (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* Se présenter à la suite dans la pensée (en parlant d'idées, d'images, etc.) : *Tous les princes auxquels l'Almanach de Gotha accorde quelques lignes défilèrent pendant quelques jours dans la cervelle de M. de Charlus* (Proust). *Des souvenirs qui défilent dans la mémoire.*

II. *Class.* Rompre ses files : *On l'unit et on la sépare* [l'armée romaine] *comme on veut ; elle défile aisément, et se rassemble sans peine* (Bossuet).

défileuse [defiløz] n. f. (de *défiler* 1 ; 1845, Bescherelle). Machine à défiler les chiffons, en vue de la préparation de la pâte à papier.

défilochage [defilɔʃaʒ] n. m. (de *dé-* et de *filoche* [v. EFFILOCHER] ; 19 sept. 1865, *Journ. des débats*). Syn. de EFFILOCHAGE.

défilocher [defilɔʃe] v. tr. (de *dé-* et de *filoche* [v. EFFILOCHER] ; 1890, *Dict. général*). Syn. de EFFILOCHER.

défini, e [defini] adj. (part. passé de *définir ;* milieu du XVIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1863, Littré ; sens 4, 1690, Furetière [pour un espace]). **1.** Qui a fait l'objet d'une définition précise : *Un terme bien, mal défini.* || **2.** Qui est déterminé avec précision, ou que l'on peut déterminer aisément : *Ce n'était ni une femme, ni un homme, ni un être vivant, ni une forme définie ; c'était une figure, une sorte de vision* (Hugo). *Des attributions bien définies. Un malaise, un trouble mal défini.* || **3.** *Article défini,* en grammaire, article employé devant un nom désignant un objet individuellement déterminé (*le, la, les ; au, aux ; du, des*). [V. le mot ARTICLE.] || *Passé défini,* se dit parfois pour PASSÉ SIMPLE. || *Vx. Mode défini,* s'est dit pour MODE PERSONNEL. || **4.** *Fonction définie,* en mathématiques, fonction dont on peut calculer les valeurs dans un intervalle donné.

• SYN. : **2** *fixé, net, précis.* — CONTR. : **2** *indécis, indéfini, indéterminé, vague.*

◆ **défini** n. m. (sens 1, 1656, Pascal ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** En logique, concept qui fait l'objet d'une définition : *Prouver tout, en substituant mentalement les définitions à la place des définis* (Pascal). || **2.** Ce qui est défini, déterminé : *Le défini et l'indéfini.*

définir [definir] v. tr. (lat. *definire,* délimiter, déterminer, fixer, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *finire,* limiter, borner, de *finis,* limite ; 1425, A. Chartier, aux sens 1-3 ; sens 4, 1541, Calvin ; la forme *diffinir* [v. 1460, Villon], encore usuelle au XVIIe s., vient du lat. *diffinire,* doublet de *definire*). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Donner la définition d'un concept, d'un terme ou d'une chose : *On définit le triangle comme un polygone qui a trois côtés. Définir un mot, c'est en préciser la ou les différentes significations. Je ne sais pas imaginer ou définir une matière avec une telle précision* (Valéry). || **2.** Par extens. *Définir quelqu'un,* analyser, déterminer son caractère exact : *Il est impossible de définir cette jeune femme.* || **3.** Fixer, indiquer avec précision la nature ou les conditions d'une chose : *Définir une politique, les orientations économiques d'un plan. Les modalités de la campagne électorale seront définies ultérieurement.* || **4.** *Spécialem.* Dans la théologie catholique, proposer comme vérité de foi : *Le dogme de l'Assomption a été défini par Pie XII en 1950.*

• SYN. : **3** *déterminer, préciser, spécifier.*

définissable [definisabl] adj. (de *définir ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon). Qui peut être défini.

• CONTR. : *indéfinissable.*

définissant [definisɑ̃] n. m. (de *définir* ; seconde moitié du XX^e s.). Terme d'une définition.

définiteur [definitœr] n. m. (bas lat. *definitor,* celui qui prescrit, qui définit, de *definitum,* supin de *definire* [v. DÉFINIR] ; 1646, *Dict. général*). Religieux délégué au chapitre de son ordre pour y traiter des questions relatives à la discipline, à l'administration, etc.

définitif, ive [definitif, -iv] adj. (lat. *definitivus,* relatif à la définition, et, à basse époque, « limité, défini », de *definitum,* supin de *definire* [v. DÉFINIR] ; XIII^e s., *Chronique de Rains* [var. *diffinitif,* XIII^e s., *Isopet de Lyon*], au sens 2 ; sens 1, v. 1360, Froissart). **1.** Qui est fixé une fois pour toutes ; qui ne saurait être modifié : *Rien n'est définitif sur la terre* (Constant). *C'est le complet et définitif changement de peau de ce serpent symbolique qui, depuis Adam, représente l'intelligence* (Hugo). *Donner les résultats définitifs d'une consultation électorale. Décision, résolution définitive.* || **2.** Qui met fin à quelque chose : *Parvenir à la solution définitive d'un problème, d'une question.* || *Jugement définitif,* jugement qui statue sur le fond ; jugement qui n'est pas susceptible d'appel.

● SYN. : **1** *fixe, immuable, irrévocable ;* **2** *décisif, final, ultime.* — CONTR. : **1** *momentané, précaire, provisoire, temporaire ;* **2** *initial.*

◆ **En définitive** loc. adv. (par ellipse de *sentence ;* 1690, Furetière). Après avoir tout bien considéré, examiné ; pour conclure : *Le sens du succès lui paraissait dépendre en définitive de l'adresse et de la décision de trois ou quatre individus notables* (Sainte-Beuve).

◆ **définitif** n. m. (av. 1869, Lamartine). *Fam.* Ce qui est définitif : *Abandonner le provisoire et faire du définitif.*

définition [definisjɔ̃] n. f. (lat. *definitio,* indication précise, détermination, de *definitum,* supin de *definire* [v. DÉFINIR] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1936). **1.** En logique, opération de l'esprit qui consiste à déterminer l'ensemble des caractères entrant dans la compréhension d'un concept. || Résultat de cette opération, exprimé par une proposition énonçant une équivalence entre un terme, le défini, et l'ensemble des termes connus, ou attributs, qui le définissent. || *Définitions mathématiques,* définitions construites *a priori* et qui sont les principes sur lesquels reposent les mathématiques. || *Par définition,* selon la définition même, c'est-à-dire de façon évidente, logique : *Ce que peut répondre cette profane personne ne doit, par définition, avoir aucune importance* (Valéry). || **2.** Indication précise et complète des qualités d'un objet : *Ma cohabitation passionnée avec les mathématiques m'a laissé un amour fou pour les bonnes définitions, sans lesquelles il n'y a que des à-peu-près* (Stendhal). || *Spécialem.* Explication de la signification d'un mot par l'énonciation de la nature et des caractères essentiels de l'être ou de la chose qu'il désigne : *Je suis bien loin de penser qu'il faille s'en tenir aux définitions et aux exemples ; mais je maintiens qu'il en faut partout, et que c'est l'essence de tout dictionnaire utile* (Voltaire). *Vous avez certainement observé ce fait curieux que tel mot, qui est parfaitement clair quand vous l'entendez ou l'employez dans le langage courant, et qui ne donne lieu à aucune difficulté quand il est engagé dans le train rapide d'une phrase ordinaire, devient magiquement embarrassant, introduit une résistance étrange, déjoue tous les efforts de définition aussitôt que vous le retirez de la circulation pour l'examiner à part* (Valéry). || **3.** *Spécialem.* Acte solennel par lequel l'Église propose une vérité de foi comme étant une vérité révélée ; la vérité elle-même proposée comme objet de foi. || **4.** En télévision, nombre de lignes subdivisant l'image à transmettre.

définitivement [definitivmɑ̃] adv. (de *définitif ;* milieu du XVI^e s., Amyot). De façon définitive, irrévocable : *Jamais encore* [...], *lui, le solitaire, il ne s'est senti aussi définitivement seul* (Martin du Gard). *Il a quitté Paris définitivement.*

● SYN. : *irrémédiablement, irrévocablement.*

définitoire [definitwar] n. m. (lat. ecclés. moderne *definitorium,* de *definitor* [v. DÉFINITEUR] ; 1680, Richelet, aux sens 1-2). **1.** Lieu où s'assemblent les définiteurs. || **2.** Assemblée qu'ils tiennent.

déflagrant, e [deflagrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *déflagrer ;* 1870, Larousse). Qui a la propriété de déflagrer : *Matière déflagrante.*

déflagrateur [deflagratœr] n. m. (dér. savant du lat. *deflagratum,* supin de *deflagrare* [v. DÉFLAGRER] ; 1845, Bescherelle). Appareil ou mécanisme destiné à mettre le feu à des matières explosibles.

déflagration [deflagrasjɔ̃] n. f. (lat. *deflagratio,* combustion, incendie, de *deflagratum,* supin de *deflagrare* [v. DÉFLAGRER] ; 1691, M. Chastelain, au sens 1 ; sens 2, 1732, Trévoux ; sens 3, av. 1791, G. de Mirabeau). **1.** Réaction chimique rapide et très active, accompagnée de flammes ou d'étincelles et d'explosion : *La déflagration du salpêtre.* || **2.** Explosion très violente : *Des torrents d'épaisse fumée noire, succédant à l'immense champignon de vapeurs jaunes projeté d'abord par la déflagration* (Gide). || **3.** *Fig.* Conflit généralisé : *Cet incident peut provoquer une déflagration mondiale.*

déflagrer [deflagre] v. intr. (lat. *deflagrare,* se consumer entièrement [avec influence sémantique de *déflagration*], de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *flagrare,* être en feu ; 1870, Larousse). Se décomposer vivement, avec accompagnement de flammes et d'explosion : *Une étincelle suffit à faire déflagrer une poudrière.*

déflation [deflasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de [*in*] *flation ;* 1922, Larousse, aux sens I-II).

I. Politique économique qui vise à réduire de façon sensible et rapide la masse de monnaie en circulation, afin d'enrayer la hausse ou de provoquer la baisse des prix.

II. En termes de géographie, balayage par le vent qui, dans les déserts, opère le tri des débris de roches.

déflationniste [deflasjɔnist] adj. (de *déflation ;* 1959, Larousse). Qui est relatif à la déflation ou qui est propre à y conduire : *Une mesure déflationniste.*

● CONTR. : *inflationniste.*

défléchir [defleʃir] v. tr. (de *dé-* et de *fléchir ;* XIII^e s., Godefroy, comme v. pr., au sens de « se détourner » ; comme v. tr., au sens actuel, av. 1778, J.-J. Rousseau). Détourner de sa direction : *Tous les premiers mouvements de la nature sont bons et droits ; mais bientôt* [...] *ils se laissent défléchir par mille obstacles qui les détournent de leur vrai but* (Rousseau).

● SYN. : *dévier, infléchir.*

1. déflecteur [deflɛktœr] n. m. (dér. savant du lat. *deflectere,* fléchir, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *flectere,* ployer ; 1888, Larousse, au sens 3 ; sens 1, début du XX^e s. ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Appareil qui sert à modifier la direction d'un écoulement : *Le déflecteur d'une turbine hydraulique.* || **2.** Petit volet mobile fixé à l'encadrement de la glace des portières avant d'une automobile, servant à régler et à orienter l'aération. || **3.** Appareil servant à déterminer la déviation des compas des navires pour régler leur compensation.

2. déflecteur, trice [deflɛktœr, -tris] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; milieu du XX^e s.). Qui sert à produire une déflexion, en physique.

défleuraison n. f. V. DÉFLORAISON.

défleuri, e [deflœri] adj. (part. passé de *défleurir ;* XIV^e s., *Dict. général*). Qui a perdu ses fleurs : *Un arbre, un jardin défleuri.*

défleurir [deflœrir] v. tr. (de *dé-* et de *fleurir ;* XIV^e s., *Dict. général,* au sens 1 [écrit *desflourir ; défleurir,* XVI^e s.] ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Enlever les fleurs de : *L'hiver a défleuri la lande et le courtil* (Heredia). || **2.** Ôter le velouté, la fraîcheur d'un fruit : *On défleurit les prunes en les touchant trop.* || **3.** *Fig.* Enlever le charme, la candeur, l'innocence de : *Ce funeste positif qui défleurit l'imagination et*

tue le génie (Nodier). *Il défleurit, il effeuille toutes les innocences* (France).

◆ v. intr. (milieu du XVIe s., Ronsard). et **se défleurir** v. pr. (av. 1855, Mme de Girardin). Perdre ses fleurs.

• SYN. : *se défleurir.*

déflexion [deflɛksjɔ̃] n. f. (bas lat. *deflexio,* déclinaison, écart, de *deflexum,* supin de *deflectere* [v. DÉFLECTEUR 1] ; XVIe s., Godefroy, au sens de « égarement, erreur » ; sens I, fin du XIXe s. ; sens II, 1, 1878, Larousse [en chirurgie] ; sens II, 2, 1762, Acad. [pour la lumière] ; sens II, 3, XXe s.).

I. Syn. anc. de APOPHONIE.

II. 1. État d'un membre ou d'une partie du corps qui ne sont pas fléchis. || 2. En physique, changement de direction d'un faisceau lumineux ou corpusculaire. || 3. En aéronautique, modification de la direction de l'écoulement des filets d'air derrière une aile ou un empennage.

défloraison [deflɔrɛzɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *floraison ;* 1863, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). 1. Chute ou flétrissure naturelle des fleurs. || 2. Époque où cette chute se produit.

• REM. La forme DÉFLEURAISON (de *défleurir ;* 1802, Flick) existe aussi, mais elle est moins employée.

défloration [deflɔrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *defloratio,* action de déflorer, de *defloratum,* supin de *deflorare* [v. DÉFLORER] ; v. 1355, Bersuire). Chez la femme, rupture plus ou moins complète de l'hymen lors du premier rapprochement sexuel.

• REM. On trouve aussi le terme de DÉFLOREMENT (de *déflorer ;* 1863, Littré), employé en particulier dans la locution *droit de déflorement,* synonyme de *droit de cuissage.*

déflorer [deflɔre] v. tr. (bas lat. *deflorare,* déflorer, flétrir, de *de-,* préf. marquant la cessation, et de *flos, floris,* fleur ; 1437, Ch. d'Orléans, au sens 1 [*desflourer,* XIIIe s., *Dict. général,* de *des-* et de *flour,* forme anc. de *fleur*] ; sens 2, v. 1530, C. Marot). 1. Faire perdre sa virginité à : *Déflorer une fille.* || 2. Enlever la fraîcheur, le charme primitif de quelque chose : *La publicité déflore les choses du cœur* (Lamartine). *Ce mécontentement inné qui déflorait la vie* (Balzac). *Cette exposition française est à la fois si vaste et généralement composée de morceaux si connus, déjà suffisamment déflorés par la curiosité parisienne* (Baudelaire). || *Déflorer un sujet,* lui faire perdre sa nouveauté, son caractère inédit, en le traitant mal ou d'une façon incomplète : *Il lui semblait qu'en racontant son aventure il l'aurait déflorée* (Musset).

• SYN. : 1 *dépuceler* (pop.) ; 2 *défleurer, défraîchir, flétrir, gâcher, gâter, ternir.*

◆ **se déflorer** v. pr. (1870, Larousse). Perdre sa fleur : *L'anthère se déflore en émettant son pollen.*

défluent [deflyɑ̃] n. m. (de *dé-* et de [*con*] *fluent ;* milieu du XXe s.). Bras formé par la division des eaux d'un cours d'eau.

défluviation [deflyvjasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et du lat. *fluvius,* cours d'eau [v. FLEUVE] ; milieu du XXe s.). Changement total de lit d'un cours d'eau.

défoliant [defɔljɑ̃] n. m. (de *défolier ;* milieu du XXe s.). Produit chimique qui provoque la défoliation.

défoliation [defɔljasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *foliation ;* 1801, Fourcroy). 1. Syn. de DÉFEUILLAISON. || 2. Destruction systématique de la végétation, et en particulier des feuilles des arbres, entreprise dans le cadre d'opérations militaires et destinée à permettre une meilleure observation du terrain.

défolier [defɔlje] v. tr. (de *dé-* et du lat. *folium,* feuille ; milieu du XXe s.). Provoquer la disparition de la végétation en l'arrosant de produits chimiques.

défonçage [defɔ̃saʒ] ou **défoncement** [defɔ̃smɑ̃] n. m. (de *défoncer ; défonçage,* 1845, Bescherelle, au sens 2 ; sens 1, 1955, Robert ; *défoncement,* 1653, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). 1. Action de défoncer ; état de ce qui est défoncé : *Le défoncement d'un tonneau.* || 2. Labour profond donné à un terrain.

défoncé, e [defɔ̃se] adj. (part. passé de *défoncer*). 1. Qui a perdu son fond : *Barrique défoncée.* || 2. Qui a perdu sa forme primitive par suite de l'effondrement d'une de ses parties : *Il se montrait dans la ville avec un chapeau de paille défoncé* (France). *À l'extrémité d'une rue défoncée, l'espace s'ouvre* (Gide). || 3. Se dit d'un sol qui a été labouré profondément : *Une jachère bien défoncée.*

défoncer [defɔ̃se] v. tr. (de *dé-* et de *foncer ;* XIVe s., Cuvelier, au sens 1 ; sens 2-3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1754, *Encyclopédie*). [Conj. **1 a.**] 1. Faire sauter le fond de : *Défoncer une caisse.* || 2. Briser en enfonçant, en faisant une brèche : *La voiture a dérapé et a défoncé la vitrine du magasin.* || 3. Détériorer, dégrader par effondrement : *Des chars qui défoncent les rues. D'abondantes pluies ont défoncé la route* (Gide). || 4. En agriculture, labourer profondément.

défonceuse [defɔ̃søz] n. f. (de *défoncer ;* 1870, Larousse). Charrue puissante utilisée pour les labours profonds.

déformable [defɔrmabl] adj. (de *déformer ;* 1877, Littré). Qui peut être déformé aisément : *Une masse de pâte déformable en tous sens.*

déformant, e [defɔrmɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *déformer ;* XXe s.). Qui déforme, qui altère l'image : *Un miroir déformant.*

déformation [defɔrmasjɔ̃] n. f. (lat. *deformatio,* action de défigurer, dégradation, de *deformatum,* supin de *deformare* [v. DÉFORMER] ; XIVe s., Godefroy, puis 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). 1. Action de déformer, ou le fait de se déformer ; état de ce qui est déformé : *La déformation d'une chaussée, d'une pièce métallique. Une déformation de la colonne vertébrale. La déformation d'un mot.* || 2. Modification dans la façon de juger ou de sentir, qui est due à une cause extérieure et permanente : *L'infiuence du milieu peut produire une déformation du caractère.* || *Déformation professionnelle,* habitude particulière, appréciation erronée ou partiale de certains faits, provoquée par la pratique de telle ou telle profession.

déformer [defɔrme] v. tr. (lat. *deformare,* défigurer, enlaidir, altérer, de *de-,* préf. marquant le manque ou la cessation, et de *formare,* arranger, organiser, de *forma,* conformation, beauté ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, XXe s.). 1. Modifier, en l'altérant, la forme de quelque chose : *Ainsi font tous ses élèves, dont chacun, en se mettant à l'ouvrage, se prépare toujours, selon son goût dominant, à déformer son modèle* (Baudelaire). *Leurs longues jambes torses, déformées [...] par toutes les besognes lentes et pénibles de la campagne* (Maupassant). || 2. *Fig.* Changer la nature d'une chose en la corrompant : *Déformer le goût.* || 3. *Fig.* Donner d'une chose une idée fausse : *Déformer une nouvelle, la pensée de quelqu'un.*

• SYN. : 1 *contourner, défigurer, distordre, gauchir ;* 2 *altérer, dégrader, dépraver, gâter, vicier ;* 3 *déguiser, dénaturer, falsifier, fausser, maquiller* (fam.), *trahir, travestir.*

défoulement [defulmɑ̃] n. m. (de *défouler ;* XVe s., au sens de « oppression, reflux » ; sens actuels, milieu du XXe s.). 1. En psychanalyse, processus qui tend à ramener à la conscience des sentiments et des tendances refoulés dans l'inconscient, afin d'en libérer le malade. || 2. *Fam.* Action de se défouler, de donner libre cours à ses impulsions.

• CONTR. : 1 *refoulement.*

défouler [defule] v. tr. (de *dé-* et de *fouler ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « maltraiter, opprimer » ; sens actuels, d'après *refouler,* milieu du XXe s., comme v. tr. et v. pr.). Ramener à la conscience des idées ou des tendances refoulées.

◆ **se défouler** v. pr. 1. Se libérer de tendances habituellement inconscientes en les intégrant à la conscience. || 2. *Fam.* Se laisser aller à des débordements affectifs.

défournage [defurnaʒ] ou **défournement** [defurnəmɑ̃] n. m. (de *défourner ;* 6 mars 1876, *Gazette des tribunaux,* et 1845, Bescherelle). Action de défourner : *Le défournage du pain.*

défourner [defurne] v. tr. (de *dé-* et de *forn,* forme anc. de *four* [v. ce mot] ; début du XIV^e s., Guiart). Tirer du four après la cuisson : *Défourner des porcelaines.*

défourrer [defure] v. tr. (de *dé-* et de *fourrer* [v. ce mot] ; XII^e-XVI^e s., La Curne, puis 1845, Bescherelle). Enlever la fourrure de : *Défourrer un manteau.*

défrai [defrɛ] n. m. (déverbal de *défrayer ;* 1403, Godefroy). Action de défrayer.

défraîchir [defrɛʃir] v. tr. (de *dé-* et de *frais, fraîche,* adj. ; 1856, Lachâtre). Enlever sa fraîcheur, son éclat à : *Ces hommes* [...] *au casque colonial défraîchi* (Romains).

◆ **se défraîchir** v. pr. (1863, Littré). Perdre sa fraîcheur : *Ce costume s'est vite défraîchi.*

défrayer [defreje] v. tr. (de *dé-* et de l'anc. v. *fraier,* faire les frais, dépenser, fournir aux frais de [1260, Godefroy], de *frais,* n. m. pl. [v. ce mot] ; 1373, Delisle, *Mandements de Charles V,* au sens 1 ; sens 2, 1678, La Fontaine ; sens 3, 1832, Raymond ; sens 4, 1663, Molière). [Conj. **2 b.**] **1.** Couvrir quelqu'un de ses frais, prendre en charge ses dépenses : *Chacun d'eux fut nourri, logé et défrayé entièrement pendant trois jours* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* Servir de nourriture, être une ressource pour : *Je veux qu'à mon retour celle-ci* [la tortue] *me défraie* (La Fontaine). || **3.** *Fig.* Alimenter quelque chose, en fournir la matière : *La plus simple vie peut quelquefois défrayer six romans* (Daudet). || *Défrayer la conversation,* l'entretenir par la part prépondérante qu'on y prend, ou en être l'unique sujet : *Quelques phrases mélangées d'italien, de grec et d'arabe défrayaient assez péniblement la conversation* (Nerval). || *Défrayer la chronique,* être le sujet de toutes les conversations, faire parler de soi. || **4.** *Class.* et *fig.* Distraire, amuser : *Ils pensaient tous qu'il était là pour défrayer la compagnie de bons mots* (Molière).

défrichable [defriʃabl] adj. (de *défricher ;* 1870, Larousse). Qui peut être défriché.

défriche [defriʃ] n. f. (déverbal de *défricher ;* 1790, Brunot, au sens de « défrichement » ; sens actuel, 1870, Larousse). Terrain défriché et propre à la culture ou à la construction.

défrichement [defriʃmɑ̃] ou **défrichage** [defriʃaʒ] n. m. (de *défricher ; défrichement,* 1486, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1870, Larousse ; *défrichage,* début du XVI^e s., au sens 1 ; sens 2, 1955, Robert ; sens 3, non attesté). **1.** Action de défricher ; résultat de cette action : *Les Hohenzollern ont surveillé* [...] *l'exploitation et le défrichement du pays* (Bainville). || **2.** Terrain défriché. || **3.** *Fig.* Premier examen, première mise en ordre d'une question, d'une étude : *Sa recherche en est encore à l'étape du défrichement.*

● SYN. : **3** *déblayage, débroussaillement.*

défricher [defriʃe] v. tr. (de *dé-* et de *friche ;* 1356, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1615, Pasquier ; sens 3, 1700, Pomey). **1.** Mettre en culture un terrain en friche. || Rendre propre à la culture un terrain inculte. || **2.** *Fig.* Éclaircir une question, une étude, par un premier examen limité aux points essentiels : *Défricher un sujet de thèse.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Cultiver l'esprit, développer ses connaissances : *Des notions qui devraient être acquises aux esprits un peu défrichés* (Barrès).

● SYN. : **1** *débroussailler, essarter ;* **2** *déblayer, débrouiller, démêler ;* **3** *dégrossir, former, polir.*

défricheur, euse [defriʃœr, -øz] n. (de *défricher ;* milieu du XVI^e s., au sens pr. ; sens fig., 1870, Larousse). Personne qui défriche (au pr. et au fig.) : *Les défricheurs de la brousse. Les premiers défricheurs dans le domaine de la physique nucléaire.*

◆ **défricheuse** n. f. (1870, Larousse). Charrue à soc très tranchant, pour effectuer les défrichements.

défripement [defripmɑ̃] n. m. (de *défriper ;* XX^e s.). Action de défriper : *Le défripement d'un vêtement.*

défriper [defripe] v. tr. (de *dé-* et de *friper ;* 1771, Schmidlin). Remettre en état une chose fripée : *Mais, ajouta-t-elle en défripant sa robe, je me sauve* (Huysmans). *Sa mère l'a embrassée, à la diable, en défripant la collerette de la petite robe* (Martin du Gard). *Le vieil homme fit un sourire inattendu qui défripa son visage* (Duhamel). *Il remonta le drap, lissa l'oreiller, défripa le couvre-pieds* (Arnoux).

● SYN. : *défroisser, lisser.*

défriser [defrize] v. tr. (de *dé-* et de *défriser ;* 1836, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Action de défriser ; état de ce qui est défrisé. (Peu usité.) || **2.** *Fig.* et *fam.* Désappointement ou ennui passager.

● SYN. : **2** *déception, déconvenue.*

défriser [defrize] v. tr. (de *dé-* et de *friser ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** Défaire la frisure de : *La pluie défrise les cheveux.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Contrarier quelqu'un, lui causer une déception, un désappointement : *C'était uniquement là ce qui défrisait Gervaise* (Zola).

● SYN. : **2** *décevoir, désappointer, embêter* (fam.), *ennuyer.* — CONTR. : **2** *contenter, satisfaire.*

défroisser [defrwase] v. tr. (de *dé-* et de *froisser* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, au sens de « briser, rompre » ; sens actuel, XX^e s.). Remettre en état ce qui est froissé : *Défroisser un papier.*

● SYN. : *défriper, lisser, repasser.* — CONTR. : *friper, froisser.*

défroncer [defrɔ̃se] v. tr. (de *dé-* et de *froncer ;* XIII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1732, Trévoux). [Conj. **1 a.**] **1.** Ôter, défaire les plis d'une étoffe froncée : *Défroncer une jupe.* || **2.** *Défroncer les sourcils,* cesser de les tenir froncés (en parlant d'une personne), ou faire qu'ils ne soient plus froncés (en parlant de la cause) : *Cette attention gentille ne défronça pas les sourcils de Paul* (Daudet).

défroque [defrɔk] n. f. (déverbal de *défroquer ;* 1540, C. Marot, écrit *défroc* [*défroque,* 1611, Cotgrave], aux sens de « action de dépouiller, de piller, désastre » ; sens 1-2, 1690, Furetière ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Habits et objets laissés par un moine après sa mort. (Peu usité.) || **2.** Meubles, vêtements de peu de valeur qu'on laisse en mourant : *On ne donne pas la défroque de sa défunte à une étrangère* (Sand). || **3.** Vêtements qu'une personne ne porte plus et qu'elle abandonne : *Vêtue de ses achats de pauvre sur d'anciennes défroques de ses maîtresses, opulentes et fanées, avec des fourrures en été, couvrant des robes de couleurs claires* (Daudet). || Vêtement démodé ou ridicule : *Des épaules de danseurs le bousculaient brusquement, des rires de rapins blaguaient la cornemuse qu'il portait tout de travers et sa défroque de montagne, lourde et gênante dans cette nuit d'été* (Daudet).

défroqué, e [defrɔke] adj. et n. (part. passé de *défroquer ;* 1690, Furetière, comme adj. ; comme n., v. 1700, Saint-Simon). *Péjor.* Qui a quitté le froc, c'est-à-dire qui a abandonné l'état monastique ou ecclésiastique : *Je vais lâcher sur lui un vieil oratorien défroqué* (Vigny).

défroquer [defrɔke] v. tr. (de *dé-* et de *froc ;* XV^e s., *Perceforest*). *Class.* Faire quitter le froc monastique, ou l'habit ecclésiastique : *Il semble que la réforme aboutisse à défroquer quelques moines* (Bossuet).

◆ v. intr. (XX^e s.). et **se défroquer** v. pr. (1587, F. de La Noue). Abandonner l'état monastique ou ecclésiastique : *Cet homme qui, étant entré dans les ordres, défroqua parce que sa cellule* [...] *donnait sur un mur* (Camus).

défruiter [defrɥite] v. tr. (de *dé-* et de *fruit ;* v. 1265, J. de Meung, comme v. pr., au sens de « perdre ses fruits » [pour un arbre] ; comme v. tr., au sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Dégarnir de ses fruits. (Rare.) || **2.** Enlever le goût, le parfum de fruit : *Défruiter l'huile d'olive.*

défubler [defyble] v. tr. (de *dé-* et de [*af*]*fubler ;* XII^e s., *Partenopeus de Blois*). Débarrasser de ce qui affuble : *Paul, remonté chez lui, défublé de l'habit, du plastron* (Daudet).

● REM. On dit aussi DÉSAFFUBLER.

défunt, e [defœ̃, -œ̃t] adj. et n. (lat. *defunctus,* mort [ellipse de *defunctus vita,* proprem. « qui a achevé sa vie »], part. passé de *defungi,* s'acquitter de, accomplir, de *de-,*

préf. marquant la plénitude, et de *fungi*, accomplir, remplir ; XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1857, Baudelaire). **1.** *Littér.* Qui est mort : *Les chefs croisés sont tous ou partis, ou défunts* (Leconte de Lisle). *De la Mélanésie à Madagascar, de la Nigeria à la Colombie, chaque peuplade redoute, évoque, nourrit, utilise ses défunts ; entretient un commerce avec eux ; leur donne dans la vie un rôle positif* (Valéry). || S'emploie devant un nom de personne pour indiquer, dans le discours, que la personne est décédée : *Ma défunte mère ;* et, *vx,* sans accord au fém. : *Il n'en a pas dit le secret à défunt sa femme* (Balzac). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui a disparu, qui est révolu ou qui est tombé dans un oubli total : *Tout un monde lointain, absent, presque défunt, | Vit dans tes profondeurs, forêt aromatique* (Baudelaire).

dégagé, e [degaʒe] adj. (part. passé de *dégager ;* 1668, Molière, au sens 1 ; sens 2, 1722, Marivaux). **1.** Qui a de l'aisance, du naturel (en parlant de l'allure, des mouvements) : *Quelque chose de souple et de dégagé dans les gestes et dans toute l'attitude du corps témoignait un drôle adroit de ses membres* (Nerval). || **2.** *Fig.* Qui dénote de l'assurance : *Ne voyez-vous pas, Monsieur, à la manière leste et dégagée dont je parle d'amant* [...], *que je suis parfaitement sûre de rester vertueuse* (Balzac). *Il faisait un visible effort pour avoir l'air dégagé, désinvolte et même sceptique* (Duhamel).

• SYN. : **1** *aisé, décontracté* (fam.), *détendu, libre, naturel, souple ;* **2** *assuré, cavalier, délibéré, désinvolte, léger, leste.* — CONTR. : **1** *contracté, crispé, emprunté, gourd, tendu ;* **2** *contraint, embarrassé, emprunté, gêné, troublé.*

dégagement [degaʒmɑ̃] n. m. (de *dégager ;* début du XV^e s., au sens de « saisie » ; sens I, 1, 1465, Bartzsch ; sens I, 2, 1694, Acad. ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2, 1694, Acad. [pour un organe du corps ; pour une voie, 1835, Acad. ; en sport, début du XX^e s.] ; sens II, 3, 1835, Acad. ; sens II, 4, 1752, Trévoux ; sens II, 5 et III, 1, 1680, Richelet ; sens III, 2-3, XX^e s. ; sens III, 4, 1662, Bossuet).

I. 1. Action de dégager, de retirer ce qui a été mis en gage : *Le dégagement d'une montre au mont-de-piété.* || **2.** *Fig.* Action de se dégager d'une promesse, d'une parole donnée. || *Spécialem.* Le fait d'abandonner une position prise auparavant, de faire cesser un engagement politique.

II. 1. Action de retirer ce qui est engagé dans ou sous quelque chose : *Le dégagement des victimes enfouies sous les éboulis était une entreprise difficile.* || *Spécialem.* En escrime, mouvement par lequel on fait passer la pointe de son arme du côté opposé à celui où elle était engagée. || **2.** Action de débarrasser un passage, une voie de ce qui l'obstrue : *Un accident a ralenti le dégagement de la rue.* || *Spécialem.* Au football, au rugby, action d'un joueur qui envoie le ballon loin de son camp. || **3.** Le fait de se produire et de se dégager (en parlant d'un gaz, de la chaleur, etc.) : *Un dégagement de vapeur. Une réaction chimique qui produit un grand dégagement de chaleur.* || **4.** *Dégagement des cadres,* réduction de l'effectif des cadres d'une armée, d'une administration, par le licenciement du personnel en excédent. || **5.** *Class.* et *fig.* Détachement à l'égard des contraintes matérielles : *Pour former de grands desseins, il faut avoir l'esprit libre* [...], *dans un entier dégagement de toutes les expéditions d'affaires épineuses* (Fénelon).

III. 1. Partie d'une construction, surtout d'un appartement, qui permet le passage d'une pièce à une autre : *Une porte de dégagement.* || *Class.* Escalier dérobé, issue secrète : *Chaque chambre a son dégagement* (Acad., 1694). || **2.** *Par extens.* Petite pièce, placard qui permet le rangement et dégage de la place : *Appartement avec de nombreux dégagements.* || **3.** Espace libre ménagé pour faciliter la circulation ou le stationnement. || *Voie de dégagement,* voie qui facilite la circulation et libère le passage. || **4.** *Class.* et *fig.* Ce qui permet de débrouiller une question compliquée ou de sortir d'une difficulté : *Voilà le mot de l'énigme, voilà le dégagement de tout l'embarras* (Bossuet).

• SYN. : **II, 2** *déblaiement ;* **3** *échappement, effluve, émanation, exhalaison.* || **III, 2** *débarras.*

dégager [degaʒe] v. tr. (de *dé-* et de *gager ;* v. 1170, Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1650, Corneille ; sens I, 3 et II, 7, 1580, Montaigne ; sens II, 1-2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens II, 3, 1704, Trévoux [« ôter la confusion des ornements décoratifs »] ; sens II, 4, av. 1848, Chateaubriand ; sens II, 5, XX^e s. ; sens II, 6 et 8, 1835, Acad.). [Conj. **1 b.**]

I. 1. Retirer, reprendre une chose mise en gage, en satisfaisant aux conditions exigées : *Elle m'appartient cependant, parce que vous ne l'avez pas dégagée au jour convenu* (Nerval). || **2.** Class. *Dégager sa parole, sa promesse, sa foi,* tenir ses engagements : *Saül donne sa fille* [...] *à David : il l'a promise à celui qui tuerait le géant Goliath ; il faut* [...] *dégager sa parole ; mais il saura bien dans l'occasion* [...] *la lui ôter* (Bossuet) ; et pronominalem. : *À des soins plus pressants la Grèce vous engage :* [...] *| Dégagez-vous des soins dont vous êtes chargé* (Racine). || **3.** *Fig.* Soustraire à une obligation : *Dégager sa parole.* || *Dégager sa responsabilité,* déclarer qu'on ne se reconnaît pas responsable de quelque chose.

II. 1. Libérer quelqu'un ou quelque chose qui se trouve engagé, pris ou retenu dans ou par quelque autre chose : *Dégager les corps ensevelis sous un éboulement. Ils se jetèrent sur la corde, s'efforçant de dégager le membre* (Maupassant). || *Spécialem.* En escrime, détacher son arme de celle de l'adversaire. || **2.** Tirer une troupe d'une situation périlleuse : *Dégager une unité encerclée.* || **3.** En parlant d'un vêtement, découvrir, laisser libre une partie du corps : *La chemise légèrement échancrée dégageait la naissance du cou* (Martin du Gard). || *Par extens.* Faire ressortir, donner de l'aisance à : *Dans une robe à reflets violets qui dégageait bien sa taille* [...], *elle accueillait chacun avec un sourire égal* (Daudet). || **4.** *Fig.* Mettre en évidence en faisant sortir d'un ensemble : *Dégager les idées maîtresses d'un ouvrage. Dégager de cet important discours quelques principes d'action pour la période présente.* || **5.** *Dégager une somme, des crédits,* les rendre disponibles pour les affecter à un usage déterminé. || **6.** Débarrasser un lieu de ce qui l'encombre : *La porte fut dégagée, Julien put entrer* (Stendhal). || *Dégager les buts,* au football, en éloigner l'équipe adverse. || Par extens. *Dégager le ballon,* ou simplem. *dégager,* au football, au rugby, envoyer le ballon loin de son camp. || **7.** *Class.* et *fig.* Libérer de ce qui contraint ou de ce qui captive : *On a bien de la peine à dégager ses esprits des affections mondaines* (Furetière). || **8.** Produire une émanation, un dégagement de quelque chose : *Est-il vrai que la surface de notre corps dégage perpétuellement une vapeur subtile ?* (Flaubert) ; et au fig. : *La poésie dégage de l'héroïsme* (Hugo). *Un homme dont le masque volontaire dégageait une impression de droiture et de force* (Martin du Gard).

• SYN. : **II, 1** *retirer, sortir ;* **3** *décolleter, dénuder ;* **4** *extraire, isoler, puiser, tirer ;* **5** *débloquer ;* **6** *déblayer, désencombrer ;* **8** *émettre, exhaler, libérer, répandre.*

◆ **se dégager** v. pr. (sens I, fin du XII^e s., Conon de Béthune ; sens II, 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens II, 2, 1701, Massillon ; sens II, 3, 1835, Acad. ; sens II, 4, 1870, Larousse).

I. *Fig.* Se soustraire à une obligation, se libérer d'une contrainte morale.

II. 1. Libérer sa personne d'une contrainte physique : *Il se dégagea de la tenaille* [= la main] *qui l'avait saisi* (Hugo). || **2.** Devenir libre, ne plus être obstrué : *La route se dégage ;* et au fig. : *Ô larmes bénies ! Depuis longtemps votre douceur m'était refusée !* [...] *Ma tête se dégageait et un rayon d'espoir me guidait encore* (Nerval). || Spécialem. *Le ciel, le temps se dégage,* ils s'éclaircissent, les nuages, la brume se dissipent. || **3.** Émaner d'un corps, sortir de quelque chose : *Une fumée épaisse se dégageait de l'incendie ;* et au fig. : *L'air d'innocence et de mystère qui se dégageait de ce décor charmant* (Carco). || **4.** *Fig.* Devenir manifeste ou

sensible : *L'impression qui se dégage de toute cette affaire est plutôt rassurante.*

• SYN. : **I** *s'affranchir, se délivrer, rompre ;* **II, 1** *se débarrasser, se défaire, se dépêtrer* (fam.) ; **3** *s'échapper, s'exhaler, jaillir, sourdre ;* **4** *apparaître, éclater, émerger, se manifester, se montrer, sortir.*

dégaine [degɛn] n. f. (déverbal de *dégainer ;* 1611, Cotgrave [le sens du mot est sans doute issu de la signification, également donnée par Cotgrave : « action, manière de dégainer »]). *Fam.* et *péjor.* Allure, façon de marcher, de se tenir : *À ce moment, un homme d'une trentaine d'années, élégant, à dégaine de noceur, entra sans frapper dans le bureau* (Montherlant).

• SYN. : *attitude, contenance, démarche, port, touche* (fam.).

dégainement [degɛnmɑ̃] n. m. (de *dégainer ;* 1611, Cotgrave). Action de dégainer : *Le dégainement d'une épée.*

dégainer [degɛne] v. tr. (de *dé-* et de *gaine ;* début du XIII[e] s., comme v. tr. et intr.). Tirer une arme blanche de sa gaine ou de son fourreau : *Le héros se réveilla et dégainant son couteau de chasse...* (Daudet).

◆ v. intr. Tirer l'épée, la mettre à la main pour se battre : *Le baron* [...] *avait tranquillement dégainé* (Gautier).

dégalonner [degalɔne] v. tr. (de *dé-* et de *galonner ;* XIII[e] s., Godefroy, au sens de « ôter [à quelqu'un] les rubans des cheveux » ; sens moderne, av. 1834, Béranger). Enlever les galons de : *M. Bachois, forcé de dégalonner ses domestiques* (Goncourt).

déganter [degɑ̃te] v. tr. (de *dé-* et de *gant ;* v. 1335, Digulleville, comme v. tr. ; comme v. pr., 1690, Furetière). Ôter les gants de (employé surtout à la forme pronominale) : *Se déganter pour serrer la main d'un ami.*

dégarnir [degarnir] v. tr. (de *dé-* et de *garnir ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 2 ; sens 1, 1530, Palsgrave). **1.** Dépouiller, priver de ce qui garnit, de ce qui orne, de ce qui protège : *Dégarnir un salon. Sa grosse tête crépue, un peu dégarnie dans le haut* (Daudet). *Antoine reconnut la haute stature, le front dégarni de l'abbé Vécard* (Martin du Gard). || **2.** *Spécialem.* Enlever d'une position une partie des troupes qui la défendent : *Dégarnir le front de l'Ouest.*

• SYN. : **1** *débarrasser, déménager, démeubler, dénuder ;* **2** *découvrir.* — CONTR. : **1** *couvrir, garnir, meubler.*

◆ **se dégarnir** v. pr. (sens 1, 1703, *Dict. général des termes propres à l'agriculture* [« perdre ses cheveux », 1754, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Devenir moins touffu, surtout en parlant des arbres, des bois. || *Spécialem.* Perdre ses cheveux, en parlant du crâne ou de la personne : *Son front se dégarnit. Il se dégarnit depuis quelques années.* || **2.** Se vider, en parlant d'une salle, d'une pièce où sont réunies des personnes : *Les derniers rangs commençaient à se dégarnir.*

dégasconner [degaskɔne] v. tr. (de *dé-* et de *gascon ;* 1652, Guez de Balzac). *Littér.* Faire perdre à quelqu'un les manières, le parler ou l'accent gascons : *Malherbe voulait dégasconner la Cour.*

dégasolinage ou **dégazolinage** [degazɔlinaʒ] n. m. (de *dégasoliner, dégazoliner ;* XX[e] s.). Récupération des hydrocarbures liquides contenus dans un gaz naturel.

dégasoliner ou **dégazoliner** [degazɔline] v. tr. (de *dé-* et de *gasoline, gazoline ;* XX[e] s.). Traiter un gaz naturel pour en séparer les hydrocarbures liquides.

dégât [degɑ] n. m. (déverbal de l'anc. v. *dégaster,* dévaster [1080, *Chanson de Roland*], de *dé-* et de *gâter* [v. ce mot] ; début du XIV[e] s., au sens de « partie de la forêt où le bois a été abattu » ; sens actuels, v. 1360, Froissart). **1.** Dommage important dû à une cause violente (éléments naturels, invasion, etc.) : *Dégâts causés par la tempête, par le passage d'une armée.* || **2.** Détérioration, dommage quelconque : *Les compagnies* [d'assurances] *paient les objets brûlés pourvu que le dégât ait eu lieu dans votre domicile* (Maupassant). || **3.** *Fig.* et fam. *Faire des dégâts,* avoir des répercussions importantes : *Des corrections qui font des dégâts dans la mise en pages.* || *Limiter les dégâts,* s'arranger pour qu'une situation fâcheuse ne tourne pas en désastre.

• SYN. : **1** *destruction, dévastation, ravage, ruine ;* **2** *avarie, perte, sinistre.*

dégauchir [degoʃir] v. tr. (de *dé-* et de *gauchir ;* 1582, Tabourot, au sens de « redresser [une erreur] » ; sens I, 1, 1676, Félibien ; sens I, 2, 1870, Larousse ; sens II [de *dé-* et de *gauche,* adj.], 1801, Mercier).

I. 1. Dresser, aplanir une face d'une pièce de bois ou d'une pierre : *Dégauchir une poutre.* || **2.** Redresser une pièce déformée, gauchie : *Dégauchir une bielle.*

II. *Fig.* et *fam.* Corriger la gaucherie, la timidité ou la maladresse de quelqu'un.

dégauchissage [degoʃisaʒ] n. m. (de *dégauchir ;* 1829, Boiste). Action de dégauchir.

dégauchisseuse [degoʃisøz] n. f. (de *dégauchir ;* 1888, Larousse). Raboteuse mécanique utilisée pour dégauchir les pièces de bois.

dégazage [degɑzaʒ] n. m. (de *dégazer ;* milieu du XX[e] s., aux sens 1-3). **1.** Extraction des gaz dissous dans un liquide ou absorbés par un solide. || **2.** Extraction d'hydrocarbures gazeux ou volatils contenus dans le pétrole brut, l'essence, etc. || **3.** Opération ayant pour but de débarrasser les citernes d'un pétrolier (qui vient de terminer le déchargement de sa cargaison) de tous les gaz et dépôts qui y subsistent.

dégazéification [degazeifikasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *gazéifier,* seconde moitié du XX[e] s.). Syn. de DÉGAZAGE.

dégazer [degɑze] v. tr. (de *dé-* et de *gaz ;* 1870, Larousse). Débarrasser de certains gaz ou hydrocarbures : *Dégazer un liquide.*

◆ v. intr. (milieu du XX[e] s.). Nettoyer ses citernes des dépôts qui y subsistent après un déchargement (en parlant d'un pétrolier).

dégazolinage n. m. V. DÉGASOLINAGE.

dégazoliner v. tr. V. DÉGASOLINER.

dégazonnage [degazɔnaʒ] ou **dégazonnement** [degazɔnmɑ̃] n. m. (de *dégazonner ;* 1845, Bescherelle [*dégazonnement*] et 1907, Larousse [*dégazonnage*]). Action de dégazonner.

dégazonner [degazɔne] v. tr. (de *dé-* et de *gazon ;* XVIII[e] s., Brunot). Ôter le gazon d'une pelouse, afin de remodeler le sol.

dégel [deʒɛl] n. m. (déverbal de *dégeler ;* v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX[e] s.). **1.** Fonte naturelle des neiges et des glaces due à l'élévation de la température : *Les pluies d'orage et les dégels avaient chassé dans ces gorges une partie des terrains supérieurs* (Flaubert). || *Barrière de dégel,* v. BARRIÈRE. || **2.** *Fig.* Disparition d'une tension et reprise de relations normales entre des personnes ou des pays : *Le dégel entre l'Est et l'Ouest.*

dégelée [deʒle] n. f. (part. passé fém. substantivé de *dégeler ;* 1809, G. Esnault [le sens du mot est sans doute un emploi fig. de la signification, attestée dans certaines régions : « débâcle des glaces, avalanche »]). *Pop.* Volée de coups : *Ce n'était pas aussi fourni comme dégelée qu'on l'aurait voulu* (Romains).

dégeler [deʒle] v. tr. (de *dé-* et de *geler ;* 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, début du XVII[e] s., Malherbe ; sens 3, 1696, M[me] de Sévigné ; sens 4, 1955, Robert). [Conj. **3 b.**] **1.** Faire cesser la congélation de, ramener à l'état liquide : *Dégeler de l'huile en l'approchant du feu.* || **2.** Réchauffer une partie du corps engourdie par le froid : *Dégeler ses pieds.* || **3.** *Fig.* Faire perdre à quelqu'un sa réserve ou sa timidité, à une assemblée sa froideur ou son indifférence : *Enfin le conférencier réussit à dégeler l'auditoire.* || **4.** *Fig.* Libérer des crédits ou un compte qui étaient bloqués.

• SYN. : **1** *déglacer, liquéfier ;* **3** *animer, dérider, réchauffer, réveiller ;* **4** *débloquer.* — CONTR. : **1** *congeler, geler ;* **2** *refroidir ;* **3** *glacer ;* **4** *bloquer, geler.*

◆ v. intr. (1213, *Fet des Romains*). Cesser d'être gelé : *La rivière dégèle.*

• SYN. : *fondre.* — CONTR. : *geler.*

◆ v. impers. (1530, Palsgrave). *Il dégèle,* les glaces et les neiges fondent.

◆ **se dégeler** v. pr. (1538, R. Estienne, au sens pr. de « cesser d'être gelé » ; sens fig. actuel, 1690, Furetière). *Fig.* Perdre sa froideur, son indifférence ou son flegme : *La classe ne s'est dégelée qu'après la récréation.*

dégénération [deʒenerasjɔ̃] n. f. (bas lat. *degeneratio,* dégénération, dégénérescence, de *degeneratum,* supin de *degenerare* [v. DÉGÉNÉRER] ; XV^e s., Godefroy [rare jusqu'au début du XVIII^e s.]). *Vx.* Le fait de perdre les qualités de sa race ; état qui en résulte : *Une renommée littéraire aurait blessé sa gentilhommerie ; il n'aurait vu dans les aptitudes de son fils qu'une dégénération* (Chateaubriand).

dégénéré, e [deʒenere] adj. et n. (part. passé de *dégénérer*). Se dit d'une personne chez qui l'on constate une dégénérescence physique, intellectuelle ou morale : *Le savoir n'est pas de nos jours honoré* [...] *comme il l'était chez le peuple romain, pourtant dégénéré* (France).

● SYN. : *abâtardi, arriéré, débile, décadent, déficient, déliquescent, taré.* — CONTR. : *doué, florissant, fort, intelligent, robuste, sain, vigoureux.*

dégénérer [deʒenere] v. intr. (lat. *degenerare,* dégénérer, s'abâtardir, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *genus, generis,* race ; v. 1361, Oresme, aux sens 1-3 ; sens 4, 1492, G. Tardif ; sens 5, v. 1560, Paré). [Conj. **5 b.**] **1.** Perdre les qualités propres à sa race : *Des animaux qui dégénèrent.* ‖ **2.** Passer à un état inférieur : *Le blé dégénère dans un mauvais terrain.* ‖ **3.** *Fig.* Perdre de son mérite, de sa valeur : *Tout dégénère, tout se dégrade chez une nation dont la pensée est esclave* (Constant). ‖ **4.** Class. et littér. *Dégénérer de,* déchoir, s'éloigner des qualités, des vertus de ses ancêtres : *Ces hommes qui paraissent avoir dégénéré de l'espèce humaine* (Buffon). *Dans la guerre contre les Morisques révoltés, il avait prouvé qu'il n'avait pas dégénéré du courage de ses aïeux* (Mérimée). *Je tiens ceux qui ne jeûnent pas en ces vigiles pour dégénérés de la piété antique* (France). ‖ **5.** Péjor. *Dégénérer en,* se changer en quelque chose de plus mauvais : *Tout est bien, pourvu que l'éclipse ne dégénère pas en nuit* (Hugo). *La dispute dégénérait en bataille* (Cocteau).

● SYN. : **1** *s'abâtardir ;* **3** *s'avilir, baisser, se corrompre, déchoir, décliner, se dégrader, se dévaluer, tomber ;* **5** *tourner en.* — CONTR. : **1** *s'améliorer ;* **3** *s'élever, s'ennoblir, fleurir, progresser, se régénérer.*

dégénérescence [deʒeneresɑ̃s] n. f. (de *dégénérer,* d'après des mots savants tels que *efflorescence ;* av. 1794, Condor-cet). Processus morbide par lequel les qualités, les facultés physiques ou intellectuelles dégénèrent : *D'une part* [...], *on trouve que l'aristocratie semble proportionnellement, dans ce livre, plus accusée de dégénérescence que les autres classes sociales* (Proust).

● SYN. : *abâtardissement, avilissement, décadence, déchéance, décomposition, dégradation, déliquescence, dépérissement, désagrégation.* — CONTR. : *amélioration, élévation, progrès, redressement, relèvement.*

dégénérescent, e [deʒeneresɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *dégénérescence ;* 1839, Boiste). Qui dégénère.

dégermer [deʒɛrme] v. tr. (de *dé-* et de *germe ;* 4 nov. 1874, *Journ. officiel*). Enlever le germe de : *Dégermer des pommes de terre.*

dégingandage n. m. V. DÉGINGANDEMENT.

dégingandé, e [deʒɛ̃gɑ̃de] adj. et n. (part. passé de *dégingander ;* 1546, Rabelais, écrit *déhingandé* [*dégingandé,* fin du XVI^e s.], au sens de « disloqué » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1670, M^{me} de Sévigné). **1.** Se dit d'une personne dont la démarche, les mouvements manquent de cohésion et semblent disloqués, et, *par extens.,* de la démarche, des mouvements eux-mêmes : *C'était un grand garçon grandissant, tout pâle et dégingandé* (Vigny). *Qu'on se figure une petite fille maigre, trop grande pour son âge, bras dégingandés, air timide, parlant avec difficulté et ne pouvant rien apprendre* (Chateaubriand). *Une fille* [...] *qui poussait une bicyclette avec un dandinement de hanches si dégingandé* (Proust). ‖ **2.** *Class.* et *fig.* Décousu, désorganisé : *J'ai bien peur que notre commerce ne soit bien dégingandé pendant ce voyage* (Sévigné).

dégingandement [deʒɛ̃gɑ̃dmɑ̃] n. m. (de *dégingander ;* v. 1665, Retz, au sens de « désaccord » ; sens actuel, 1811, Wailly). Allure, manière d'être dégingandée : *Ce dégingandement, ce tricotement déconcertaient les deux jeunes filles* (Le Goffic).

● REM. On dit aussi DÉGINGANDAGE (1739, R. L. d'Argenson).

dégingander [deʒɛ̃gɑ̃de] v. tr. (altér. de *deshinganders,* sortir des gonds, mettre en désordre [1552, Rabelais, de *des-* et du moyen néerlandais *henge,* gond de porte], sous l'influence du v. *ginguer,* sauter, usuel en picard, de même origine que *gigue* et *guinguette* [v. ces mots] ; fin du XVI^e s., Vigenère, au part. passé, au sens de « disloqué » [à l'infin., 1660, Oudin] ; sens actuel, 1690, Hauteroche [*se dégingander,* 1845, Bescherelle]). Donner un air disloqué à l'attitude, à la démarche (employé surtout à la forme pronominale) : *Les couples se tordaient à peine, se dégingandaient mollement, se défendaient de suer* (Huysmans).

dégîter [deʒite] v. tr. (de *dé-* et de *gîte ;* 1611, Cotgrave). Faire sortir une bête de son gîte : *Dégîter un lièvre.*

dégivrage [deʒivraʒ] n. m. (de *dégivrer ;* milieu du XX^e s.). Action de dégivrer.

dégivrer [deʒivre] v. tr. (de *dé-* et de *givre ;* milieu du XX^e s.). Ôter le givre de. ‖ *Spécialem.* Faire fondre, par divers procédés, le givre qui, dans certaines conditions d'humidité et de température, se dépose sur le pare-brise des automobiles, des locomotives électriques, etc., ou sur les ailes des avions.

dégivreur [deʒivrœr] n. m. (de *dégivrer ;* milieu du XX^e s.). Appareil, dispositif utilisé pour le dégivrage.

déglabration [deglabrasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *glabre ;* XX^e s.). Chute des poils, des cheveux.

déglaçage [deglasaʒ] n. m. (de *déglacer ;* 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, 1907, Larousse). **1.** Action de faire fondre la glace. ‖ **2.** En cuisine, action de déglacer le fond d'un récipient. ‖ **3.** Action d'enlever le lustre du papier.

● REM. On dit aussi DÉGLACEMENT (1870, Larousse), au sens **1.**

déglacer [deglase] v. tr. (de *dé-* et de *glace ;* milieu du XV^e s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens 3-4, 1907, Larousse). [Conj. **1 a.**] **1.** Faire fondre la glace : *Déglacer un bassin.* ‖ **2.** *Fam.* Réchauffer quelqu'un physiquement. ‖ **3.** En cuisine, dissoudre le jus caramélisé au fond du récipient où a été effectuée une cuisson. ‖ **4.** Dans l'industrie, ôter son lustre au papier.

● SYN. : **1** *dégeler.* — CONTR. : **1** *congeler, geler ;* **3** *glacer.*

déglaciation [deglasjasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *glaciation ;* v. 1930). Recul des glaciers.

déglinguer [deglɛ̃ge] v. tr. (altér. de *déclinquer* [v. ce mot] ; 1889, Barrère). *Fam.* Détériorer, endommager par désarticulation des éléments : *Le choc a déglingué la voiture.*

● SYN. : *désarticuler, disloquer.*

dégluer [deglye] v. tr. (de *dé-* et de *gluer,* coller [XII^e s., Godefroy], dér. de *glu* [v. ce mot] ; 1213, *Fet des Romains*). Débarrasser de la glu ou d'une substance poisseuse : *Se dégluer les doigts.*

déglutination [deglytinasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de [*ag*]*glutination ;* 1950, Larousse). En linguistique, phénomène qui consiste dans la séparation des éléments d'un mot unique : M'AMIE *est devenue* MA MIE *par déglutination.*

déglutir [deglytir] v. tr. (bas lat. *deglutire* ou *degluttire,* avaler, engloutir, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *glut[t]ire,* avaler, de *glut[t]us,* gosier ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « engloutir » ; sens actuel, 1839, Boiste). Faire passer de la bouche dans l'œsophage : *Il faisait de nombreux efforts pour déglutir la salive qui lui remplissait la bouche* (Duhamel). *Déglutir les aliments.*

● SYN. : *absorber, avaler, ingérer, ingurgiter.*

déglutition [deglytisjɔ̃] n. f. (dér. savant du bas lat. *deglutire* [v. DÉGLUTIR] ; v. 1560, Paré). Opération par laquelle les aliments passent de la bouche dans l'estomac : *M. Larminat eut un mouvement de déglutition qui fit paraître une pomme d'Adam rocheuse et tout de suite dissimulée* (Duhamel).

dégobillage [degɔbijaʒ] n. m. (de *dégobiller ;* 1821, Desgranges). *Pop.* Action de dégobiller, de vomir : *Dans 72 heures, je t'écrirai de Malte, mais quel dégobillage d'ici-là, peuh !* (Flaubert). || Ensemble des matières vomies : *Le dégobillage d'un ivrogne.*

dégobiller [degɔbije] v. tr. et intr. (de *dé-* et de *gober ;* 1611, Cotgrave). *Pop.* Vomir : *On roulait, on dégobillait, c'était superbe !* (Flaubert).

dégoisement [degwazmɑ̃] n. m. (de *dégoiser ;* v. 1400, Gerson, au sens de « gazouillement » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). *Pop.* Action de dégoiser.

• REM. On a dit aussi DÉGOISADE, n. f. (av. 1867, Baudelaire) : *Les braves bourgeois eux-mêmes auront oublié le brillat-savarin, espèce de brioche insipide dont le moindre défaut est de servir de prétexte à une dégoisade de maximes niaisement pédantesques* (Baudelaire).

dégoiser [degwaze] v. tr. (de *dé-* et du radical de *gosier* [v. ce mot] ; XIIIe s., Godefroy, comme v. pr., au sens de « chanter, gazouiller » ; comme v. tr., au sens actuel, 1666, Molière). *Pop. et péjor.* Débiter des paroles ou des chansons avec une volubilité déplaisante : *Pendant trois heures et demie, | Ce bavard, venu de Tournai, | M'a dégoisé toute sa vie* (Baudelaire). *Dites-moi, Suzon, vous n'allez pas me faire dégoiser toute cette tartine-là ?* (Duhamel).

◆ v. intr. (début du XVIe s.). *Pop.* et *péjor.* Parler sans retenue, le plus souvent à tort et à travers : *Les viriles cités où dégoisent et chantent | Les métalliques saints de nos saintes usines* (Apollinaire). *À propos de n'importe quoi [...], il pouvait dégoiser pendant des heures* (Proust).

1. dégommage [degɔmaʒ] n. m. (de *dégommer* 1 ; 1771, Schmidlin). Action d'enlever la colle incorporée à la chaîne d'un tissu pour en faciliter le tissage.

2. dégommage [degɔmaʒ] n. m. (de *dégommer* 2 ; 1920, Bauche). *Fam.* Action de priver quelqu'un de l'emploi, du poste ou de la situation qu'il occupait, en le mettant en congé, en le renvoyant ou en le destituant.

1. dégommer [degɔme] v. tr. (de *dé-* et de *gommer ;* 1653, Oudin). Débarrasser une chose de la gomme qui l'enduit : *Dégommer une vignette.*

2. dégommer [degɔme] v. tr. (emploi fig. de *dégommer* 1 ; 1834, G. Esnault). *Fam.* Faire perdre à quelqu'un une place ou une situation avantageuse : *Le chef d'escadron dégommé, comme disent les gens qui déshonorent tout avec leur vocabulaire* (Barbey d'Aurevilly). *Quand un fonctionnaire s'est vu infliger de tels reproches par son chef, il est invariablement dégommé le lendemain* (Proust). *Il ne ferait pas plus de potin s'il était question de dégommer le président de la République* (Duhamel).

dégonder [degɔ̃de] v. tr. (de *dé-* et de *gond ;* 1611, Cotgrave). Tirer de ses gonds : *Dégonder une porte.*

dégonflage [degɔ̃flaʒ] n. m. (de *dégonfler ;* début du XXe s., au sens 1 ; sens 2, 1929, G. Esnault). **1.** Action de dégonfler, ou le fait de se dégonfler : *Le dégonflage d'une chambre à air.* || **2.** *Fig.* et *pop.* Manque de courage, lâcheté, qui fait renoncer au moment de l'action.

dégonflé, e [degɔ̃fle] n. et adj. (part. passé de *dégonfler ;* début du XXe s.). *Pop.* Se dit d'une personne qui, par lâcheté, recule au moment d'agir : *Comment que j'avais envie de me débiner [...] ; j'étais bien dégonflé* (Dorgelès).

• REM. On dit aussi DÉGONFLEUR, EUSE.

dégonflement [degɔ̃fləmɑ̃] n. m. (de *dégonfler ;* fin du XVIIIe s., aux sens 1-2). **1.** Action de dégonfler, ou le fait de se dégonfler ; état qui en résulte : *Le dégonflement d'un pneu.* || **2.** *Spécialem.* Cessation ou diminution d'une enflure.

dégonfler [degɔ̃fle] v. tr. (de *dé-* et de *gonfler* [v. ce mot] ; 1802, Flick, au sens 1 ; sens 2, 1835, V. Hugo ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Faire cesser le gonflement de ; vider une chose gonflée du gaz qu'elle contient : *Dégonfler une chambre à air, un ballon.* || **2.** *Spécialem.* Supprimer ou diminuer l'enflure d'une partie du corps : *Dégonfler une ecchymose par l'application de compresses.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Dénoncer la réputation illusoire de quelqu'un ou de quelque chose en le montrant sous son aspect véritable : *Ces réputations de salle d'armes qu'une piqûre dégonfle à la première rencontre* (Daudet). *Dégonfler un bluff publicitaire.*

◆ **se dégonfler** v. pr. (sens 1, milieu du XVIe s., écrit *se desconfler* [*se dégonfler,* 1829, Boiste] ; sens 2, 1913, G. Esnault). **1.** Cesser d'être gonflé ; perdre l'air, le gaz qui produisait le gonflement : *Un ballon qui se dégonfle.* || **2.** *Fig.* et *pop.* Perdre sa résolution, manquer de courage au moment d'agir : *Qu'on me mette en face des Fritz, on verra si je me dégonfle* (Benoit).

dégorgement [degɔrʒəmɑ̃] n. m. (de *dégorger ;* 1547, Mizauld, au sens de « fait de sortir en jaillissant » [pour des feux] ; sens 1-2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Écoulement d'eaux ou d'immondices par un orifice : *Elles regardaient [...] les dégorgements des robinets de vidange et de purge* (Huysmans). || **2.** Le lieu où se produit cet écoulement : *Agrippa bâtit un fort devant le dégorgement du Mein* (Hugo). || **3.** En médecine, épanchement de matières accumulées dans un conduit, un organe : *Dégorgement de bile.* || **4.** Action de débarrasser la laine, la soie, etc., des matières étrangères qu'elles contiennent.

• SYN. : **3** *écoulement, évacuation.*

dégorgeoir [degɔrʒwar] n. m. (de *dégorger ;* début du XVIIe s., au sens 2 ; sens 1, 1784, Bernardin de Saint-Pierre). **1.** Extrémité du conduit par lequel se déverse le trop-plein d'un réservoir, d'un étang, etc. : *Le dégorgeoir d'un bassin.* || **2.** Nom donné à différents outils : outil de forgeron servant à couper le fer à chaud ; sorte de ciseau à bois pour extraire les copeaux des mortaises ; petit instrument pour retirer l'hameçon de la gorge des poissons ; etc.

dégorger [degɔrʒe] v. tr. (de *dé-* et de *gorge ;* 1501, G. Cohen, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3-5, 1611, Cotgrave). [Conj. **1 b.**] **1.** *Vx.* Rendre par la gorge, vomir : *Il dégorge le vin dont il s'est enivré.* || **2.** Déverser le trop-plein d'un liquide ou d'autre chose : *Un coffret de vieil ivoire, un peu jaune, dégorgeant des sequins d'or* (Flaubert). *Les rues dégorgeaient bêtes et gens qui dévalaient confondus* (Cladel) ; et pronominalem. : *Au fond, dans une rue qui descendait à pente abrupte vers l'église, la foule de la place se dégorgeait* (Hermant). || **3.** Déboucher un conduit obstrué par des matières étrangères : *Dégorger un canal, un évier.* || **4.** Déboucher, travailler à l'aide d'un dégorgeoir : *Dégorger une mortaise. Dégorger le fer.* || **5.** *Dégorger la laine, la soie,* les débarrasser de leurs impuretés par un lavage.

• SYN. : **2** *épancher, épandre* (littér.), *rejeter, répandre, vomir.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1540, C. Marot ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, v. 1560, Paré). **1.** Se déverser, écouler son trop-plein : *Un bassin qui dégorge dans la rivière.* || **2.** Rendre au lavage des matières absorbées, des impuretés, un excès de teinture : *Un tissu qui dégorge dans la lessive.* || **3.** *Faire dégorger,* en cuisine, faire tremper une viande, des abats, dans l'eau froide, pour les débarrasser du sang ou de certaines impuretés : *Faire dégorger des ris de veau ;* tenir un poisson dans l'eau courante pour lui enlever le goût de vase : *Faire dégorger une tanche ;* enlever l'excès d'eau d'un légume : *Faire dégorger des concombres.*

◆ **se dégorger** v. pr. (1299, Godefroy, au sens de « se déverser » [pour un cours d'eau] ; sens 1, av. 1696, La Bruyère ; sens 2, début du XIVe s., N. Bozon). **1.** *Class.* Se vider : *La foule innombrable de clients ou de courtisans dont la maison d'un ministre se dégorge plusieurs fois le jour* (La Bruyère). || **2.** *Fig.* S'épancher : *Elle se dégorgea en*

sanglots comme si son cœur venait de crever (Hugo).

dégosiller [degozije] v. tr. (de *dé-* et de *gosiller,* jacasser, vomir [XIIIe s.], du radical de *gosier ;* fin du XIVe s., E. Des-champs, au sens de « vomir » ; sens actuel, 1876, Huysmans). Dire ou chanter quelque chose avec force et volubilité, comme en le faisant sortir de sa gorge (rare) : *Allons, dégosille ton couplet* (Huysmans).

dégoter ou **dégotter** [degɔte] v. tr. (origine obscure ; XVIIe s., Ménage, au sens 1 ; sens 2, av. 1757, R. L. d'Argenson ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** *Vx* et *fam.* À certains jeux, écarter avec sa bille, son palet, la bille, le palet de l'adversaire, ou ce qui sert de but. || **2.** *Fig.* et *fam.* Supplanter quelqu'un, le surpasser par un prestige plus grand : *Voilà Musset passant poète national et dégotant Béranger* (Flaubert). *Quel style ! Ça dégote Mme de Sévigné* (Labiche). || **3.** *Fam.* Dénicher, trouver ou découvrir par chance : *Nous allons dégoter quelque lapin dans les berges* (Maupassant). *Un grand type mou* [...] *a dégoté derrière un portant le chaudron des répétitions, le piano exténué* (Colette). *Dites donc* [...], *si vous avez des copains qui veuillent bien nous dégoter des bouquins pour notre bibliothèque, vous savez que j'accepte tout* (Duhamel).

◆ v. intr. (début du XXe s.). *Fam.* et *vx.* Avoir une certaine allure : *Dégoter bien, mal. Le petit vieux teint, qui a des gants jaunes, il en a une touche, hein, il dégotte bien, c'est le dentiste de Balbec, c'est un brave type* (Proust). || *Absol.* Avoir de l'allure, un air qui charme : *Ce que vous dégotez, à cheval, en grande tenue !* (Hermant).

dégoudronner [degudrɔne] v. tr. (de *dé-* et de *goudronner ;* 1870, Larousse). Débarrasser un corps du goudron qu'il contient.

dégoulinade [degulinad] n. f. (de *dégouliner ;* XXe s.). *Fam.* Coulée d'un liquide ou d'un corps visqueux le long d'une surface ; trace laissée par cet écoulement : *Une dégoulinade de peinture.*

• SYN. : *trace, traînée.*

dégoulinage [degulinaʒ] ou **dégoulinement** [degulinmɑ̃] n. m. (de *dégouliner ;* 1880, Huysmans [*dégoulinage*], et 1884, A. Daudet [*dégoulinement*]). *Fam.* Action de dégouliner : [On entend] *le dégoulinage des litres qui tombent en cascade dans la faïence* (Huysmans). *Bercé par le dégoulinement de l'eau tout autour de la petite maison, il fermait les yeux* (Daudet).

• SYN. : *ruissellement.*

dégouliner [deguline] v. intr. (de *dégouler,* « se laisser glisser en bas » [XIIIe s.], de *dé-* et de *goule,* forme dialect. de *gueule* [v. ce mot] ; av. 1757, Vadé). *Fam.* En parlant d'un liquide ou d'un corps visqueux, couler lentement, goutte à goutte, ou en traînée le long d'une surface. : *Une grosse goutte lui dégoulina des cils* (Huysmans). *De grosses larmes lui dégoulinaient sur la barbe* (La Varende).

• SYN. : *découler, dégoutter, ruisseler.*

dégoupiller [degupije] v. tr. (de *dé-* et de *goupiller ;* 1863, Littré). Mettre en état de fonctionner en tirant la goupille. || Spécialem. *Dégoupiller une grenade,* en retirer la goupille qui libère le mécanisme d'amorçage : *Il soupesa sa première grenade, dégoupillée* [...]. *Il la lança* (Malraux).

dégourdi, e [degurdi] adj. et n. (part. passé de *dégourdir ;* 1740, Acad.). *Fam.* Qui fait preuve d'adresse et d'initiative : *Pas plus bête qu'un autre ; pas plus dégourdi non plus, un peu simple pourtant* (Maupassant).

• SYN. : *adroit, astucieux, avisé, débrouillard, déluré, éveillé, futé, malin, roué, rusé.* — CONTR. : *empoté* (fam.), *engourdi, gauche, gourd, lourdaud, niais, simple.*

dégourdir [degurdir] v. tr. (de *dé-* et de *gourd ;* v. 1196, Ambroise, au part. passé, au sens de « amaigri » ; à l'infin., au sens 1, XVe s. ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3-4, 1580, Montaigne). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Tirer de l'engourdissement un membre, une partie du corps : *Il dépose sur sa table de menus objets tout trempés d'eau et revient frileusement vers le poêle dégourdir ses mains rouges de froid* (Daudet). || **2.** *Dégourdir un liquide,* le réchauffer légèrement, le faire tiédir. || **3.** *Fig.* Redonner de l'activité à : *Dégourdir dans son intelligence des pensées jusqu'alors inertes* (Balzac). || **4.** *Fig.* Faire perdre à quelqu'un la timidité ou la gaucherie qui le paralyse.

• SYN. : **2** *tiédir ;* **3** *animer, ranimer, raviver, réveiller ;* **4** *décrasser, dégauchir, dégrossir, délurer, former.*

◆ **se dégourdir** v. pr. (sens 1, 1668, Racine ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Se donner de l'exercice ; faire mouvoir une partie de son corps pour la tirer de l'engourdissement : *Isabelle se plaignit d'être mal assise et voulut descendre pour se dégourdir un peu les jambes* (Gautier). || **2.** *Fig.* Se défaire de ses maladresses, prendre de l'assurance : *Avec de l'argent et de l'esprit, un parvenu se dégourdit vite* (Taine).

dégourdissage [degurdisaʒ] n. m. (de *dégourdir ;* XXe s.). Opération qui consiste à réchauffer un combustible avant son emploi.

dégourdissement [degurdismɑ̃] n. m. (de *dégourdir ;* 1552, Rabelais). Action par laquelle un engourdissement se dissipe : *Le dégourdissement des doigts. Il y a des gens chez qui le dégourdissement du vin est si puissant que leurs jambes deviennent plus fermes et l'oreille excessivement fine* (Baudelaire).

dégout [degu] n. m. (déverbal de *dégoutter ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). *Class.* et *littér.* Eau qui dégoutte : *Regarde à l'abri de ces saules | Un pèlerin qui se tapit : | Le dégout perce ses épaules* (Saint-Amant). *Plusieurs tours de chaîne mouillaient le pont de leur dégout* (Gautier).

dégoût [degu] n. m. (déverbal de *dégoûter ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2-3, 5-6, 1636, Monet ; sens 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** *Class.* Manque de goût ou d'appétit : *Le soir, elle eut un grand dégoût | Et ne put au souper toucher à rien du tout* (Molière). || **2.** Répugnance pour certains aliments : *Avoir du dégoût pour les escargots.* || **3.** *Class.* et *fig.* Manque d'attrait, de sympathie ; éloignement à l'égard des personnes ou des choses : *Les amours meurent par le dégoût, et l'oubli les enterre* (La Bruyère). *Je m'étonne* [...] *que les modernes aient témoigné* [...] *tant de dégoût pour ce grand poète* [Euripide] (Racine). || **4.** *Class.* Marque d'antipathie, de dédain : *Vos dégoûts pour lui n'ont été que trop marqués* (Marivaux). || Déplaisir, déboire, affront : *Il a eu bien des dégoûts à la Cour* (Acad., 1694). || **5.** *Fig.* Répugnance très vive pour une chose, ou répulsion pour une personne : *C'étaient des hommes robustes* [...] *qui, loin de nous admirer* [...], *n'avaient pour nos usages que du dégoût et du mépris* (Chateaubriand). *Elle voyait l'avenir non pas avec terreur, mais avec un dégoût bien rare à son âge* (Stendhal). *Un être vil qui n'inspire que du dégoût.* || *Prendre en dégoût quelque chose,* ne plus pouvoir le supporter. || **6.** Amertume ou écœurement venant de quelque chose qu'on connaît trop et dont on a assez : *Ce dégoût de la vie que j'avais ressenti dès mon enfance revenait avec une force nouvelle* (Chateaubriand). *Mais, dit Eugène avec un air de dégoût, votre Paris est donc un bourbier ?* (Balzac). || Par extens. *Dégoût de soi,* écœurement que l'on éprouve touchant ses propres actes, sa nature profonde : *Il connaissait enfin ce suprême dégoût de soi* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *écœurement, haut-le-cœur, répulsion ;* **5** *antipathie, aversion, exécration, haine, horreur ;* **6** *démoralisation, ennui, lassitude, nausée.* — CONTR. : **2** *goût ;* **5** *attraction, attrait, engouement, inclination, penchant, sympathie ;* **6** *contentement, délectation, exaltation, joie, plaisir, satisfaction, volupté.*

dégoûtamment [degutamɑ̃] adv. (de *dégoûtant ;* 1790, Brunot). *Fam.* De manière dégoûtante (rare) : *Manger dégoûtamment.*

dégoûtant, e [degutɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dégoûter ;* 1642, Oudin, aux sens 1-3 ; sens 4, 1863, Littré). **1.** *Class.* Qui provoque du déplaisir : *Il y a des gens dégoûtants avec du mérite, et d'autres qui plaisent avec des défauts* (La Rochefoucauld). || **2.** Qui inspire le dégoût, la répugnance par son aspect, et surtout par sa malpropreté : *Un pauvre enfant* [...] *nous vint apporter du lait de brebis dans un vase dégoûtant par sa mal-*

propreté (Chateaubriand). *La mère ne le regardait que pour constater qu'il était « dégoûtant » et regretter de ne l'avoir pas mis en nourrice* (Daudet). *Un local dégoûtant. Une nourriture dégoûtante.* || **3.** *Fig.* Qui provoque l'aversion, la répulsion, pour des raisons morales : *Un dégoûtant personnage. Une conduite dégoûtante. La préoccupation de soi-même, de son confort, de ses aises, de son salut marque une absence de charité qui me devient toujours plus dégoûtante* (Gide). || *Spécialem.* Grossier, qui choque la pudeur, les convenances : *Un ouvrage dégoûtant.* || **4.** *Fam.* Qui décourage, démoralise : *C'est dégoûtant de travailler dans ces conditions.*

● SYN. : **2** *écœurant, immonde, infect, rebutant, repoussant, répugnant ;* **3** *abject, affreux, fastidieux, ignoble, innommable, inqualifiable, odieux, sordide ;* **4** *décourageant, démoralisant, révoltant.* — CONTR. : **2** *appétissant, attirant, net, propre ;* **3** *digne, honorable, louable, noble ;* **4** *encourageant.*

◆ n. Personne dégoûtante, physiquement ou moralement.

dégoûtation [degutasjɔ̃] n. f. (de *dégoûter ;* 1861, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, 1879, Huysmans). **1.** *Pop.* Action de dégoûter ; impression, sentiment de dégoût. || **2.** *Pop.* Objet, personne qui provoque le dégoût : *Eugène, cette dégoûtation d'homme, comme l'appelaient les ouvrières* (Huysmans).

dégoûté, e [degute] adj. et n. (de *dé-* et de *goût ;* v. 1360, Froissart). *Fam.* Qui fait preuve d'une délicatesse ou d'une prétention excessive : *Les dégoûtées n'ont qu'à rester filles* (Bernanos). || *Faire le dégoûté,* être trop difficile, trop exigeant : *Qui fait le dégoûté montre qu'il se croit beau* (Baudelaire). || Fam. et ironiq. *N'être pas dégoûté,* ne faire preuve d'aucune recherche, accepter ce qui se présente, même le plus douteux.

● SYN. : *blasé, délicat, désenchanté, difficile, fatigué, lassé, rassasié.* — CONTR. : *content, heureux, satisfait.*

dégoûter [degute] v. tr. (de *dé-* et de *goût ;* 1538, R. Estienne, aux sens 1-2 ; sens 3-7, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* Ôter le goût pour la nourriture ; priver d'appétit : *Vous n'êtes point accablée, épuisée et dégoûtée comme ces derniers jours* (Sévigné). || **2.** Ôter le goût, l'envie d'un aliment à quelqu'un : *L'usage quotidien du pain ne vous en dégoûte pas.* || **3.** Provoquer du dégoût, de la répugnance, par son aspect, ses manières, etc. : *Les crapauds la dégoûtent. Il mange si malproprement qu'il dégoûte tout le monde.* || **4.** Inspirer du dégoût, de l'aversion par son caractère, son comportement : *Cet hypocrite me dégoûte. Les moyens qu'il emploie pour réussir ont dégoûté tous ses confrères.* || **5.** Class. et littér. *Dégoûter de quelqu'un, de quelque chose,* inspirer de l'éloignement, du détachement pour une personne ou pour une chose : *Peu à peu, les artifices de Protésilas [...] me dégoûtèrent de Philoclès* (Fénelon). *La ville dégoûte de la province ; la cour détrompe de la ville, et guérit de la cour* (La Bruyère). *J'ai fait tout au monde pour le dégoûter de moi* (Musset). *Dégoûter de la vie, ce n'est pas fortifier le courage* (Staël). || **6.** Inspirer de l'ennui, de la lassitude à : *La prolixité dégoûte le lecteur* (Voltaire). *Tels les cœurs des hommes : plus ils sont tendres et délicats, plus ils sont vite émoussés, dégoûtés et à bout* (Sainte-Beuve). || **7.** *Dégoûter de* (et l'infinitif), ôter l'envie de, détourner, décourager de : *Le mauvais temps persistant l'a dégoûté de poursuivre son voyage.*

● SYN. : **2** *écœurer ;* **3** *répugner ;* **4** *révolter ;* **6** *décourager, démoraliser, fatiguer, lasser, rebuter.* — CONTR. : **2** *allécher, tenter ;* **3** *attirer, plaire ;* **4** *attacher, captiver, charmer ;* **6** *délasser, distraire, divertir, ravir, séduire, transporter ;* **7** *encourager, inciter, pousser, stimuler.*

◆ **se dégoûter** v. pr. **[de]** (XVᵉ s., Basselin). Prendre en dégoût ou en aversion : *Se dégoûter d'une ville.*

dégouttant, e [degutɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dégoutter ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Qui dégoutte : *Un feuillage dégouttant de pluie.*

● SYN. : *dégoulinant, ruisselant, suintant.*

dégoutteler [degutle] v. intr. (de *dégoutter ;* XIIIᵉ s.). [Conj. **3 a.**] *Littér.* Laisser tomber un liquide gouttelette par gouttelette : *Les pointes des herbes dégoutte-laient de rosée* (Flaubert).

dégouttement n. m. (de *dégoutter ;* XIIᵉ s. [rare av. le XIVᵉ s.]). Action de dégoutter.

dégoutter [degute] v. intr. (de *dé-* et de *goutte ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* aux sens 1-2). **1.** Couler, tomber goutte à goutte, en parlant d'un liquide : *La sueur lui dégoutte du front. Assis dans le petit salon, où j'attendais l'heure du dîner en lisant, j'entendais l'eau dégoutter de nos marronniers, mais je savais que l'averse ne faisait que vernir leurs feuilles* (Proust). || **2.** Laisser tomber un liquide goutte à goutte : *Les toits dégouttent de pluie. De grandes nuées noires et grises, qui dégouttaient encore, restaient immobiles, amoncelées sur les montagnes* (Gautier).

● SYN. : **1** *découler, dégouliner* (fam.), *suinter ;* **2** *ruisseler.*

◆ v. tr. (sens 1, fin du XIIᵉ s., *Aliscans ;* sens 2, av. 1696, La Bruyère). **1.** *Vx.* Laisser tomber, filtrer goutte à goutte : *Voûte qui dégoutte de l'eau salpêtrée.* || **2.** *Class.* et *fig.* Laisser apparaître la présence de : *Prenez-les, tordez-les, ils dégouttent l'orgueil, l'arrogance, la présomption* (La Bruyère).

dégradant, e [degradɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dégrader ;* 1792, Lallement). Qui dégrade, avilit : *Cet homme avait eu une vie passablement dégradante et était plus ou moins renié par son monde* (Lacretelle). *Action, conduite dégradante.*

● SYN. : *avilissant, déshonorant, honteux, ignominieux, infamant, infâme.* — CONTR. : *digne, héroïque, noble, sublime.*

1. dégradation [degradasjɔ̃] n. f. (bas lat. *degradatio,* de *degradatum,* supin de *degradare* [v. DÉGRADER 1] ; 1495, J. de Vignay, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, XVIᵉ s. ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1765, Diderot ; sens II, 3, début du XXᵉ s.).

I. 1. *Class.* Destitution d'un personnage haut placé : *Cette sacrilège dégradation d'un archevêque par un tribunal laïque* (Retz). || **2.** Privation d'un grade, d'une dignité, de certains droits. || *Dégradation civique,* peine infamante qui comporte la privation des droits civiques et politiques, ainsi que de certains droits civils. || *Dégradation militaire,* peine accessoire à une peine criminelle prononcée contre un militaire, et qui entraînait la privation du grade et du droit d'en porter les insignes, l'exclusion de l'armée, etc. || **3.** *Fig.* Avilissement graduel, déchéance d'une personne : *Ils furent touchés en voyant cette dégradation de l'homme* (Chateaubriand). *Les lentes dégradations de l'indigence avaient changé ses mœurs* (Balzac).

II. 1. Détérioration, dégâts causés à un édifice, à une propriété : *Sigognac, malgré ses lézardes, ses dégradations, ses misères, lui paraissait encore un des plus beaux châteaux du monde* (Gautier). || *Dégradation de monuments,* délit qui consiste à détériorer ou à détruire les édifices élevés par l'autorité publique. || **2.** *Fig.* Passage progressif à un état plus mauvais : *La dégradation de la situation sociale, de la conjoncture économique.* || **3.** *Dégradation de l'énergie,* transformation de l'énergie mécanique ou électrique en énergie calorifique, équivalente en principe, mais qui ne possède pas la même aptitude à fournir du travail mécanique.

● SYN. : **I, 3** *abaissement, corruption, décadence, déclin, dégénérescence, déliquescence, dépravation, perversion ;* **II, 1** *délabrement, endommagement, mutilation, ravage, sabotage* (fam.) ; **2** *désagrégation, détérioration.* — CONTR. : **I, 3** *élévation, ennoblissement, relèvement ;* **II, 1** *conservation, embellissement, réfection, réparation ;* **2** *amélioration, épanouissement, prospérité.*

2. dégradation [degradasjɔ̃] n. f. (de *dégrader* 2 ; 1660, Molière, au sens 1 ; sens 2, av. 1797, Beaumarchais). **1.** En peinture, affaiblissement graduel de la couleur ou de la lumière : *Le coucher du soleil, magnifique par la pureté et la dégradation parfaite de la belle couleur aurore rouge qu'il prit* (Stendhal). || **2.** Passage continu et insensible d'une situation à une autre : *On arrive*

par des dégradations à un monsieur qui s'amuse avec une dame (Flaubert).

dégradé [degrade] n. m. (part. passé substantivé de *dégrader* 2 ; XXᵉ s., aux sens 1-2). **1.** Affaiblissement insensible et méthodique d'une couleur, d'une lumière. || **2.** Procédé par lequel on donne une intensité lumineuse différente aux diverses parties d'une image cinématographique.

1. dégrader [degrade] v. tr. (bas lat. *degradare,* priver de son rang, de *de-*, préf. marquant la séparation et la cessation, et de *gradus,* position, degré, rang [v. GRADE] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens de « ôter son ordination à [un prêtre] » ; sens I, 1, v. 1360, Froissart ; sens I, 2, 1580, Montaigne ; sens I, 3, av. 1648, Voiture ; sens II, 1, av. 1596, Du Vair ; sens II, 2, 1694, Acad. ; sens II, 3, 1538, R. Estienne).

I. 1. *Class.* Destituer d'une charge, priver d'un titre, d'une dignité : [Rome] *vous dégraderait peut-être dès demain | Du titre glorieux de citoyen romain* (Corneille). || **2.** Destituer un militaire de son grade : *Dégrader un officier.* || **3.** *Fig.* Faire tomber quelqu'un dans un état de déchéance morale ou intellectuelle : *L'ivrognerie dégrade l'homme.*

II. 1. Faire subir un dommage à un édifice, à un monument : *Un de ces bas-reliefs comme il en court au fronton dégradé des temples* (Daudet). || Détériorer, mettre en mauvais état (surtout en parlant d'agents naturels ou atmosphériques) : *La route était fort dégradée, avec des ornières pleines d'eau* (Nerval). || **2.** *Class.* et *fig.* Ruiner, dilapider : *Dégrader un héritage* (Acad., 1694). || **3.** *Fig.* Faire perdre de sa valeur à une chose, la déprécier : *Mais vous savez aussi, Messieurs — nous savons trop et par une expérience constante —, comme l'usage politique que l'on fait des plus beaux noms, des plus nobles intentions du langage, les dégrade ; et, bientôt, les exténue et les épuise* (Valéry).

● SYN. : **I, 3** *abaisser, avilir, corrompre, dépraver, déshonorer, perdre, pervertir, pourrir, rabaisser, ravaler ;* **II, 1** *abîmer* (fam.), *délabrer, endommager, esquinter* (fam.), *mutiler, ravager, saboter ;* **II, 3** *déconsidérer, défigurer, déformer, dénaturer, dévaloriser, dévaluer, discréditer, gâter, vicier.*

◆ **se dégrader** v. pr. (sens I, av. 1648, Voiture ; sens II, 1, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens II, 2, 1870, Larousse ; sens II, 3, XXᵉ s.).

I. *Fig.* S'avilir, perdre ses qualités intellectuelles ou s'abaisser moralement : *En décrivant ce qui est, le poète se dégrade et descend au rang de professeur ; en racontant le possible, il reste fidèle à sa fonction ; il est une âme collective qui interroge, qui pleure, qui espère et qui devine quelquefois* (Baudelaire). *Je ne peux pas croire que tu te plaises à croupir là-dedans. Tu te dégrades, tu t'abêtis* (Martin du Gard).

II. 1. Se détériorer progressivement : *Maison, édifice qui se dégrade par manque d'entretien.* || **2.** *Fig.* S'aggraver, évoluer dans un sens défavorable (en parlant d'une situation politique, économique, militaire, ou de rapports entre États) : *Depuis le dernier incident diplomatique, les relations entre les deux pays n'ont pas cessé de se dégrader.* || **3.** Subir une déperdition : *L'énergie se dégrade selon le principe de Carnot.*

2. dégrader [degrade] v. tr. (ital. *digradare,* de *di-*, préf. marquant le mouvement de haut en bas [lat. *de-*], et de *grado,* degré [lat. *gradus,* v. GRADE] ; 1651, Brunot, aux sens 1-2). **1.** Affaiblir insensiblement et méthodiquement la couleur, la lumière dans une œuvre peinte : *Le beau coloris vénitien, les tons fondus et doucement dégradés* (Taine). || **2.** Donner une intensité plus faible à une lumière.

dégrafer [degrafe] v. tr. (de *dé-* et de l'anc. v. *grafer,* fixer avec un crampon [XIVᵉ s.], de *grafe,* agrafe, crochet [XIIIᵉ s., *Anticlaudian*], anc. haut allem. *krâpfo,* crochet ; milieu du XVIᵉ s., au sens de « désancrer » ; sens actuel, fin du XVIᵉ s.). *Dégrafer un vêtement,* détacher l'agrafe ou les agrafes qui le tiennent fermé ou attaché : *Puisque la pauvre Françoise m'a attendue, je vais lui demander de dégrafer mon corsage pendant que tu vas te déshabiller* (Proust). *Elle avait dégrafé son manteau, dégagé le buste* (Martin du Gard). *La poitrine de Mᵐᵉ Pasquier senior était contenue dans une chemisette de soie blanche qui semblait à demi dégrafée* (Duhamel).

● SYN. : *défaire, détacher.*

◆ **se dégrafer** v. pr. (1845, Bescherelle, au sens de « cesser d'être fermé par des agrafes » [d'un vêtement] ; sens actuel, 1863, Littré). En parlant d'une personne, défaire les agrafes de son vêtement.

dégraissage [degrɛsaʒ] n. m. (de *dégraisser ;* 1754, *Encyclopédie,* au sens 2 ; sens 1, XXᵉ s.). **1.** Action de dégraisser : *Le dégraissage de la viande.* || **2.** Action de nettoyer, de détacher un vêtement, un tissu : *Le dégraissage d'un manteau.* || *Spécialem.* Action d'enlever la graisse de la laine brute par le lavage.

● SYN. : **2** *détachage, nettoyage.*

dégraissant, e [degrɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dégraisser ;* 1870, Larousse, comme adj. et n. m.). Qui a la propriété de dégraisser : *Substances dégraissantes.*

◆ **dégraissant** n. m. Substance qui a la propriété de dégraisser : *Les alcalis sont des dégraissants.*

dégraisser [degrɛse] v. tr. (de *dé-* et de *graisse,* sur le modèle de *engraisser* [v. ce mot] ; XIIIᵉ s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné ; sens 5, 1870, Larousse). **1.** Enlever la graisse ou l'excédent de graisse de : *Dégraisser une viande. Dégraisser un bouillon, une sauce.* || **2.** Nettoyer, détacher un vêtement, un tissu : *Faire dégraisser un costume.* || **3.** *Fig.* Dépouiller une terre de ses principes fertilisants, en parlant des eaux : *Le torrent a dégraissé les terres.* || **4.** *Vx* et *fam.* Appauvrir par des impôts ou des exactions : *Vous savez que le parlement aime un peu à dégraisser tout fermier du roi* (Voltaire). || **5.** *Dégraisser une pièce de bois,* en amener les faces aux dimensions voulues.

dégraisseur, euse [degrɛsœr, -øz] n. (de *dégraisser ;* 1552, Rabelais). *Vx.* Spécialiste du dégraissage, de la teinture et du repassage des vêtements ou des étoffes : *Porter un vêtement chez le dégraisseur.*

● REM. On dit auj. TEINTURIER, ÈRE.

◆ **dégraisseuse** n. f. (1929, Larousse). Machine au moyen de laquelle on effectue le dégraissage de la laine en suint.

dégras [degrɑ] n. m. (déverbal de *dégraisser,* refait sur *gras ;* 1723, Savary des Bruslons). Composition de matières grasses utilisée par le corroyeur pour la préparation des cuirs.

dégrat [degra] n. m. (mot provenç. signif. proprem. « point d'où on part », de même étym. que le franç. *degré* [v. ce mot] ; 1870, Larousse). Départ d'un bateau pour la pêche à la morue. || *Être en dégrat,* se dit d'un bateau qui a quitté le port pour aller à la pêche de la morue.

dégravoiement [degravwamɑ̃] n. m. (de *dégravoyer ;* 1694, Th. Corneille). Effet de l'eau courante qui dégrade, déchausse un mur, ou enlève le gravier de son propre lit.

dégravoyer [degravwaje] v. tr. (de *dé-* et de l'anc. franç. *gravoi,* gros sable [XIIᵉ s., Godefroy], dér. de *grève* [v. ce mot et GRAVATS] ; 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). [Conj. **2 a.**] **1.** Attaquer les fondations d'un mur ou d'une construction, en parlant d'une eau courante. || **2.** Enlever le gravier de : *L'eau avait dégravoyé la cour* (Chateaubriand).

degré [dəgre] n. m. (lat. pop. **degradus,* de *de-*, préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *gradus,* pas, marche, degré, échelle, rang, de *gradi,* marcher, s'avancer ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 2 ; sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 1, début du XIIᵉ s. ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, fin du XVᵉ s., Molinet ; sens II, 4, début du XXᵉ s. ; sens II, 5, 1549, R. Estienne ; sens II, 6, début du XIIIᵉ s. ; sens III, 1, 1580, Montaigne ; sens III, 2-3, 1863, Littré ; sens IV, 1, 1685, Furetière ; sens IV, 2, 1890, *Dict. général ;* sens IV, 3, v. 1265, Br. Latini ; sens IV, 4, 1694, Th. Corneille).

I. 1. *Class.* et *littér.* Marche d'un escalier : *De l'auguste chapelle ils montent les de-*

grés (Boileau). *Nous montâmes, à la suite du vieux valet, les degrés disjoints du perron* (France). *Le colonel* [...] *s'engagea sur les larges degrés recouverts de tapis rouge. Au bas des marches, il se retourna* (Martin du Gard). *Parvenu sur le palier, il respira profondément, fit, pour se redresser, un effort furtif, et commença de descendre les degrés* (Duhamel). || *Spécialem.* Gradin : *Tous les regards se tournèrent vers elle ; elle se hâta de descendre les degrés de l'amphithéâtre pour arriver à la place qui lui était destinée* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* Escalier : *Il monte quatre à quatre un petit degré* (Saint-Simon).

II. 1. Chacun des intermédiaires qui peuvent conduire d'un état à un autre : *Avant de devenir Électeurs, ducs, rois en Prusse, empereur en Allemagne, ils ont gravi les premiers degrés de la fortune* (Bainville). || *Spécialem.* et *class.* Situation sous le rapport de la dignité : *Le degré éminent où sont les papes ne les exempte pas de la surprise* (Pascal). || **2.** *Class.* Grade militaire : [Maupertuis] *était arrivé par les degrés, de maréchal des logis des mousquetaires, jusqu'à les commander en chef* (Saint-Simon). || **3.** *Class.* Grade universitaire : *Ayant été nourri dans la Sorbonne dès mon enfance, et y ayant pris tous les degrés* (Retz). || **4.** Division administrative dans l'enseignement : *Enseignement du premier degré* (ou *primaire*), *du second degré* (ou *secondaire*). || **5.** *Degré de juridiction,* chacun des tribunaux devant lesquels une affaire peut être successivement appelée. || **6.** *Degré de parenté,* chiffre qui établit le rapport existant entre les membres d'une même famille appartenant à différentes générations.

III. 1. Intensité relative d'un état affectif, moral ou pathologique : *Chez un Espagnol, des jurons annoncent le dernier degré de la colère* (Balzac). *Il le sait si bien qu'il note chaque jour le degré exact de son ivresse* (Maupassant). *Il se demande jusqu'à quel degré de perversion tu es descendu* (Martin du Gard). || **2.** *Degré d'une brûlure,* gravité relative de cette brûlure : *Brûlure du premier degré* (la plus légère), *du troisième degré* (la plus grave). || **3.** *Degré de signification,* en grammaire, intensité de la notion exprimée par un adjectif ou un adverbe, ou par le syntagme qu'ils forment avec un adverbe de quantité. (V. art. spécial.)

IV. 1. Chacune des divisions graduées du thermomètre : *Une élévation de température de cinq degrés.* || *Spécialem.* Unité de mesure de la température : *Il faisait une chaleur de trente-trois degrés* (Flaubert). || **2.** Unité de mesure de la concentration d'une solution : *Un vin à onze degrés.* || **3.** Unité de mesure des angles ou des arcs de cercle, la 90e partie d'un quadrant : *Un angle de quinze degrés.* || *Degrés de longitude, de latitude,* degrés permettant de situer un point sur un méridien et sur un parallèle. || **4.** Chacun des sons de l'échelle musicale : *Le ton est la distance la plus grande qui sépare deux degrés.*

◆ **Par degrés** loc. adv. D'une façon progressive et lente : *Et puis la rumeur mauvaise* [...] *s'éteint par degrés dans l'arbre, si bien | Qu'au bout d'un instant on n'entend plus rien* (Verlaine).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE DEGRÉ

QU'EST-CE QU'UNE VARIATION EN « DEGRÉ » ?

La conception traditionnelle du *degré* en morphologie a été battue en brèche par F. Brunot dans *la Pensée et la langue* (1922) : « Les grammaires distinguent ordinairement trois degrés dans la qualité : le positif, le comparatif, le superlatif. Mais pareille classification, pour traditionnelle qu'elle soit, est à abandonner. » Il justifie cette condamnation par des arguments tirés de la matière à exprimer : « De l'eau passe par une série de degrés quand de froide elle devient tiède, puis brûlante. Le thermomètre les marque. Le langage les exprime à sa façon et avec ses moyens. » Il y a des degrés dans la qualité et la manière, comme dans la mesure et le prix, et « l'on passe d'une classe à l'autre par une série d'intermédiaires insensibles ».

Il est vrai que la nature ne connaît pas de paliers dans les changements de température : la variation est continue, en principe sans structure. La structuration intervient quand l'homme veut exprimer par le langage les différences de qualité par lesquelles il prend conscience, comme l'a montré Bergson, des différences d'intensité. Les degrés même du thermomètre sont des unités conventionnelles créées pour donner prise à la langue du calcul sur les variations de la température.

Une structuration plus large, une expérience plus subjective sont traduites par les adjectifs *froide, tiède, brûlante,* notant diverses sensations dont le seul point commun est à chercher dans le monde matériel : toutes les trois sont fonction de la température. Mais pour pouvoir affirmer que la langue connaît ici une variation en « degré » (et non en « qualité »), il faudrait qu'on pût identifier dans cette série de trois adjectifs des marques linguistiques de variation reconnaissables dans une série homologue, ce qui n'est pas le cas.

L'invariant « température » que l'intuition devine dans ces trois adjectifs n'existe pourtant pas seulement sur le plan matériel : il se manifeste dans la langue si l'on admet la pertinence de transformations par lesquelles on peut les réduire à l'adjectif chaud modifié par divers éléments préposés :

froide = non chaude,
tiède = un peu chaude,
brûlante = très chaude.

Reste à savoir si l'on peut dire au moins que les groupes *non chaude, un peu chaude, très chaude* représentent une variation grammaticale en « degré » de l'adjectif *chaude.*

MARQUES POSTPOSÉES ET MARQUES PRÉPOSÉES

Pour situer nettement le problème, il faut évoquer les classes grammaticales du latin appelées « positif » (*doct-us,* « savant »), comparatif » (*doct-ior,* « plus savant », « assez savant » ou « trop savant »), « superlatif » (*doct-issimus,* « le plus savant » ou « très savant »). La permanence du radical *doct-* et les nuances de « degré » qu'apporte la variation suffixale montrent clairement que l'adjectif latin connaissait, en plus des variations en genre, en nombre et en cas, une variation en « degré ». Cette variation existait aussi en grec :

σόφος (« savant »), σοφώτερος, σοφώτατος,

en sanskrit :

krūra (« méchant »), *krūratara, krūratama.*

Elle se retrouve de nos jours en allemand :

jung (« jeune »), *jünger, jüngste,*

en anglais :

young (« jeune »), *younger, youngest.*

Dans toutes ces langues, la classe morphologique du degré omporte donc trois physes, et non plus ni moins, quoique la variation continue de la température soit un fait universellement vérifié.

En français, sauf de rares survivances dont on reparlera, aucun système de variation suffixale n'est observable : les nuances de degré sont liées à l'emploi d'éléments préposés dont le nombre ne se limite pas à trois. J. Dubois et L. Guilbert ont dressé (*Journal de psychologie,* n° 1, 1961) un inventaire de ces éléments, où voisinent :

— des « adverbes » comme *assez, aussi, bien, extrêmement, fort, modérément, moins, non, peu, un peu, plus, terriblement, tout à fait, très, trop,* etc. ;

— des « préfixes » comme *a-, archi-, dé- (des-), extra-, in-, infra-, hyper-, hypo-, quasi-, semi-, sous-, sub-, super-, supra-, sur-, ultra-,* etc.

Un tel inventaire ne doit retenir que les éléments dont le contenu sémantique est une indication de degré. Or, s'il est facile d'éliminer un préfixe local comme *cis-* (*cisalpin*), un adverbe temporel comme *déjà* (*déjà grand*), il est souvent très difficile de juger si la quantité l'emporte sur la qualité dans l'apport sémantique de l'élément préposé : *maladroit, dissymétrique, joliment élégant, divinement beau.*

L'inventaire des marques préposées du degré, auquel on aboutit par l'analyse intuitive des effets sémantiques, n'est pas un ensemble harmonieusement structuré. Entre le degré zéro et le degré maximum s'échelonnent des intermédiaires chevauchants, perpétuellement dévalués par l'hyperbole (*petits pois* ***ultra****-fins*) ou renforcés par la litote (*C'est* ***un peu*** *bon !*).

Il convient de dire que toutes les langues connaissent de telles marques, même celles qui disposent des suffixes de comparatif et de superlatif. En latin, les adverbes *non multum,* « peu », *parum,* « trop peu », *minime,* « très peu », *minus,* « moins », *tam,* « aussi », *satis,* « assez », *nimis,* « trop », *magis,* « plus », *sane, valde, bene, multum, admodum, maxime,* « très », exprimaient, suivis du positif de l'adjectif ou de l'adverbe, différents degrés ; le positif avait déjà la fonction de forme « non marquée », apte à l'expression de tous les degrés, mais il s'effaçait devant les formes synthétiques de comparatif et de superlatif comme il se produit en français dans le cas unique de **plus bon, *plus bien,* obligatoirement remplacés par *meilleur* et *mieux.* L'indication du degré par des préfixes existait également : *per-, prae-* marquaient un haut degré (*perabsurdus,* « très absurde » ; *praeclarus,* « très clair »), *sub-* un bas degré (*sublustris,* « à peine éclairé »), etc.

LES MARQUES PRÉPOSÉES SONT-ELLES GRAMMATICALES ?

Si les suffixes de « comparatif » et de « superlatif » sont inséparables des radicaux auxquels ils s'unissent indifféremment pour constituer des adjectifs et des adverbes à l'exclusion des autres classes de mots, les éléments préposés ont un statut bien différent. Ils se laissent ranger en deux classes, les adverbes et les préfixes, sans qu'une discrimination absolue puisse toujours être faite.

L'autonomie de l'adverbe apparaît dans des constructions comme :

> *Il est* ***assez*** *et même* ***trop*** *sévère.*
> *C'est* ***plus*** *ou* ***moins*** *vrai.*

Une telle opposition s'observe quelquefois, mais rarement, entre deux préfixes :

> *Elle n'est ni* ***hyper-*** *ni* ***hypo****-sensible.*

L'adverbe peut modifier un représentant, non le préfixe :

> *Il est serviable, sa sœur l'est* ***moins.***

C'est que le préfixe est enclitique, inapte à recevoir l'accent tonique ; mais les adverbes *aussi* et *très* le sont également, et doivent être remplacés en position tonique par *autant* et *beaucoup.*

La spécificité morphologique des éléments préposés est variable. *Aussi* et *très* s'emploient exclusivement devant l'adjectif et l'adverbe (*très travailleur, très souvent*), mais sont remplacés après le verbe, parce qu'ils sont en position tonique, par *autant* et *beaucoup :*

> *Il travaille* ***autant.***
> *Il peine* ***beaucoup.***

Aux temps composés, où l'adverbe se retrouve en position enclitique, *autant* et *beaucoup* restent seuls corrects, mais la langue populaire tend à employer *aussi* et *très :*

> *J'ai* ***très*** *peiné.*

La même spécificité morphologique caractérise *si* et *tant,* qui remplacent *aussi* et *autant* quand l'expression du degré annonce celle d'une conséquence :

> *Il est* ***si*** travailleur (Il travaille **tant**) qu'il se ruine la santé.

Des adverbes comme *plus, moins, fort* (équivalent de *très*) conviennent indifféremment au verbe et à l'adjectif :

> *Cela me plaît* ***fort ;*** *c'est* ***fort*** *agréable.*

L'adverbe *bien* exprime le degré auprès d'un adjectif :

> *Il est* ***bien*** *malade,*

mais la « manière » (qualité du procès) auprès d'un verbe :

> *Il travaille* ***bien.***

Les préfixes présentent aussi certaines affinités morphologiques : *archi-* s'associera avec un adjectif ou un nom, jamais avec un verbe. Mais à cette spécificité s'en ajoute une autre, sémantique, par laquelle ils ressortissent au lexique plutôt qu'à la grammaire : alors qu'un adverbe comme *très* peut précéder n'importe quel adjectif exprimant une qualité variable en degré, le préfixe *extra-* n'est licite qu'avec un certain nombre de bases (*extra-fort, extra-fin, extra-léger,* mais non **extra-savant*), et de même *sur-* (*surfin, surabondant,* mais non **surclair*).

En somme, d'un adverbe comme *fort* à un préfixe comme *extra-,* toutes les modalités de l'autonomie et de la spécificité se rencontrent. Quand l'autonomie est entière et la spécificité nulle, comme dans le cas de *fort, plus,* ou *moins,* l'adverbe constitue avec le mot support un syntagme libre, comparable à celui que forment l'épithète et le nom (*forte émotion*) : l'expression du degré est alors lexicale, non grammaticale. Dans le cas des préfixes, l'expression du degré est encore lexicale, d'une autre manière. Des adverbes comme *aussi* et *très,* dont l'emploi est spécifiquement lié à la classe grammaticale du support et non à son sémantisme, se rapprochent plus de la conception traditionnelle des morphèmes. Mais la grammaticalisation est certaine dans le cas des groupes superlatifs *le* (*la, les*) *plus* (*moins*), où l'article peut être postposé au nom, assumant un rôle indépendant de sa fonction propre : *les petits pois* ***les plus fins.***

CLASSEMENT DISTRIBUTIONNEL

Quelque classement qu'on atteigne par le choix des uns ou des autres de ces critères, on ne rejoint jamais la tripartition traditionnelle *positif/comparatif/superlatif,* dont les grandes langues indo-européennes donnent le modèle.

On la rejoint au contraire, et l'on en comprend la motivation psychologique, si l'on observe l'entourage syntaxique, la « distribution ».

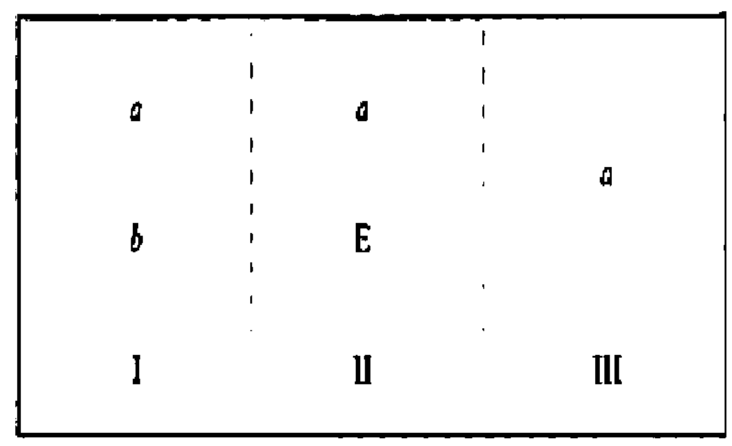

À la base de tout jugement d'intensité, il y a la comparaison de deux sensations différentes rapportées à deux manifestations d'une même qualité, par exemple dans deux éléments *a* et *b :*

> **a** *est aussi/plus/moins fort que* **b** (schéma I de la figure).

Avec Damourette et Pichon, on peut appeler cette opération mentale l'**accommensuration,** en précisant qu'elle implique l'indication d'un « étalon » de comparaison (l'élément *b* introduit par *que* dans cet exemple) ; cet étalon, diversement construit, accompagne ordinairement la forme de « comparatif » dans les langues qui le comportent.

La même opération, étendue à tous les éléments d'un ensemble, peut aboutir à distinguer un élément parmi tous,

comme présentant au plus haut ou au plus bas degré la qualité en question :

> **a** *est le plus/le moins fort (des éléments) de* **e**

(schéma II de la figure).

Cette opération est la **décommensuration,** qui implique l'indication de l'ensemble référentiel (ici introduit par *de,* ailleurs défini par une proposition relative) ; ce référentiel accompagne toujours le superlatif « relatif » dans les langues qui possèdent cette forme.

Par l'effet de la décommensuration, le sens de l'élément *a* se voit parfaitement *déterminé,* ce dont témoigne l'article défini (ou un équivalent), qui accompagne le décommensuratif dans toutes les langues où il existe (à moins que cet article, comme en latin, ne manque à la langue) : gr. ὁ σοφώτατος, allem. *der jüngste,* angl. *the youngest.*

Accommensuration et décommensuration sont à la base de tout jugement de degré. Dire qu'une eau est *brûlante* n'est qu'un jugement de qualité si cette eau n'est pas, consciemment ou non, comparée, du point de vue de la température, soit à une autre eau moins chaude présente dans la réalité immédiate, soit à toutes les eaux froides ou tièdes dont on a l'expérience. Lorsque l'étalon *b* ou l'ensemble E sont absents de la conscience ou, du moins, de l'énoncé, l'expression du degré est dite « absolue », et l'opération mentale exprimée, omettant tout appel à la comparaison, peut être appelée **mensuration :**

> **a** *est assez fort* / **a** *est très fort*

(schéma III de la figure).

Dans le système latin, une différence de mensuration peut répondre à l'opposition des formes de positif, de comparatif et de superlatif en l'absence de toute indication d'étalon ou de référentiel :

> *Paulus doctus est :* « Paul est savant »,
> *Paulus doctior est :* « Paul est assez savant »,
> *Paulus doctissimus est :* « Paul est très savant ».

Dans le système français, les groupes *assez savant* et *très savant,* à la différence de *doctior* et *doctissimus,* sont exclusivement affectés à l'indication du degré absolu (impossible de dire : **assez savant qu'un autre, *très savant de tous*). La différence est plus tranchée qu'en latin entre l'accommensuratif (exclusivement exprimé par *plus, moins, aussi*), le décommensuratif (*le plus, le moins,* ou *mon plus,* etc.) et le mensuratif, dont le nombre des marques lexicales n'est pas limité. Les cloisons sont étanches, et seul les transgresse le décommensuratif qui, par une métaphore hyperbolique grammaticalisée, est usité en langue littéraire pour suggérer un très haut degré :

> *Il avait le jugement assez droit, avec l'esprit* ***le plus simple*** (Voltaire).

Le lecteur devine un référentiel très vaste, celui qu'on exprime souvent par le complément *du monde :*

> *Il jurait qu'il m'aimait d'une amour sans seconde*
> *Et me disait des mots* ***les plus gentils du monde*** (Molière).

L'adjectif *possible,* invariable, joue le même rôle, résidu elliptique d'une proposition relative définissant le référentiel (*qu'il est possible*) :

> *Il lui adressait les compliments* ***les plus justes possible*** (Flaubert).

La même extension hyperbolique s'est produite en anglais et en allemand, où l'expression normale du haut degré par l'adverbe (angl. *very,* allem. *sehr*) est assumée dans certains groupes phraséologiques par le décommensuratif : *Everybody has been* ***most kind*** (« Tout le monde a été très aimable »). *Wir bitten um* ***schnellste*** Erledigung (« Nous demandons le règlement le plus rapide »).

Un autre procédé permet au français d'exprimer par la forme superlative un très haut degré : c'est de remplacer l'article *le (la, les)* par *des ;* exemple :

> *La nuit est* ***des plus obscures*** (Gide).

En ce cas, l'adjectif reste quelquefois au singulier :

> *Bien que ma cuisine soit des plus* ***simple*** (Thérive).

L'invariabilité s'impose si l'adjectif se rapporte à un sujet neutre :

> ***Il*** *lui était des plus* ***pénible*** *de recevoir leurs adieux*
> (A. de Châteaubriant).

DOMAINE DU DEGRÉ

Tous les adjectifs ne se prêtent pas également à la complémentation en degré. Sont exclus d'une façon générale les adjectifs comme *aveugle, double, équestre, éternel, perpendiculaire, unique,* exprimant une propriété qui n'existe que si elle est parfaitement réalisée. D'autres, dont le sémantisme contient par lui-même une idée de mensuration ou de commensuration, offrent plus ou moins de résistance ; on ne dit pas normalement : **très excellent, *assez ultime, *plus supérieur, *moins suprême ;* mais des emplois comme les suivants se rencontrent et se comprennent aisément :

> *La voyelle* [i] *est* ***plus antérieure*** *que* [y].
> *Il n'est pas possible d'imaginer une catastrophe* ***plus absolue***
> (Montherlant).

L'adverbe, qui transpose la qualité sous la forme, incidente au verbe, de la « manière », n'a de variation commune avec l'adjectif que la variation en degré : *très savamment, aussi savamment ;* l'article *le* (invariable) y marque le décommensuratif :

> *Elle a répondu* ***le plus vite*** *de toutes.*

Le nom reçoit les compléments de degré dans la mesure où l'élément qualitatif variable inclus dans son sémantisme n'y est pas attaché à des caractères invariants. Si l'on peut parler d'une femme *très enfant,* c'est en prêtant au nom *enfant* une définition qui retient un ensemble de qualités à l'exclusion des conditions d'âge ; de même, un surveillant de collège peut être dit *très gendarme* si l'on fait abstraction des conditions administratives définissant l'appartenance au corps militaire de la gendarmerie.

L'adjonction au nom d'un suffixe comparatif ou superlatif est un fait exceptionnel dans les langues qui connaissent la flexion en degré. Elle est totalement impossible pour le verbe. Pourtant, il existe des états, des sentiments d'intensité variable que le verbe est seul à exprimer :

> *Horace aime beaucoup Agnès.*
> *Horace plaît à Agnès plus qu'Arnolphe.*

Dans ces deux exemples, un sentiment fait l'objet d'une mensuration et d'une accommensuration ; la construction décommensurative existe aussi bien, marquée par la forme invariable (adverbialisée) de l'article :

> *C'est Horace qu'elle aime* ***le plus*** *des deux.*

Il paraît à première vue légitime d'étendre au verbe la notion de degré. Pourtant, F. Brunot ne l'a suggéré qu'à propos des locutions verbales :

> *J'ai très peur. J'ai très soif.*
> *On lui a rendu pleinement justice.*
> *Il m'a donné absolument tort.*

En fait, l'emploi de *très* devant les noms *peur* et *soif* s'explique par les constructions originelles *j'ai très grand peur, très grand soif* (où *très* se rapporte à l'adjectif). Quant à *pleinement* et *absolument,* ils se rencontrent aussi bien avec un verbe simple (*Cela me satisfait pleinement. Il a refusé absolument*) : le problème se pose donc pour toute la catégorie du verbe.

Si l'on étudie les emplois des marques adverbiales du degré, on constate que certaines, comme les adverbes *plus* et *moins,* conviennent également à l'expression du nombre : *J'ai plus/ moins de cartes que vous.* Si tous les adverbes avaient cette polyvalence, la catégorie du **degré** serait totalement confondue avec celle du **nombre,** sous le chef intégrant de la **quantité.** On ne peut parler de « degré » en grammaire que dans la mesure où cette catégorie a des marques propres. C'est le cas, par exemple, des adverbes *aussi* et *très,* qu'il faut remplacer par *autant* et *beaucoup* quand le nombre, et non le degré, est en jeu :

> *Je joue avec* ***autant de cartes*** *que vous.*
> ***Beaucoup de cartes*** *sont déchirées.*

Les adverbes de quantité sont capables d'exprimer nombre ou degré selon la nature du support ou selon l'entourage syntaxique.

Parce que le verbe refuse les marques notoires du degré que sont l'adverbe équatif *aussi* et l'adverbe intensif *très,* on l'exclut ordinairement du ressort de la catégorie « degré ». Il est vrai qu'il admet en commun avec l'adjectif quelques adverbes d'intensité qui n'expriment jamais le nombre : *fort, pleinement, tout à fait, absolument,* etc. Mais ces adverbes, dont l'autonomie morphologique reste entière dans le syntagme, ne sont pas de ceux que la tradition scolaire a consacrés comme les continuateurs des suffixes latins du degré.

Un dernier problème se pose à propos des limites du degré : faut-il y inclure la « négation » marquée par des adverbes (*ne ... pas, non*) et des préfixes (*a-, in-, dé-,* etc.) ? La locution *ne ... pas* ressortit à la quantité, confondant le degré (*Il ne souffre pas*) et le nombre (*Il n'a pas d'amis*). L'adverbe *non* fait porter l'idée négative sur n'importe quelle qualité, variable en degré (*non sensible, non loyal*) ou réfractaire à cette variation (*non perpendiculaire, non éternel*). Quant aux préfixes, ils expriment la notion de *contraire* (v. ce mot) plutôt que celle d'un degré zéro de la qualité, puisqu'ils s'associent librement avec les marques ordinaires du degré : *un peu déloyal, très insensible, assez adynamique ;* l'adjectif préfixé dénote la qualité inverse du simple, tout aussi variable en degré.

VESTIGES DE FORMES SUFFIXÉES

Le français moderne a conservé de l'héritage latin seulement trois formes de comparatif synthétique : les adjectifs *meilleur, pire, moindre,* et l'adverbe *mieux.* Cette survivance est certainement pour beaucoup dans la conservation d'une catégorie « degré » et dans sa limitation traditionnelle.

Meilleur est très vivant, excluant **plus bon,* sauf dans les cas où s'impose l'expression analytique de l'élément *plus* (*C'est* ***plus*** *ou* ***moins*** *bon.* ***Plus*** *je suis bon,* ***plus*** *tu en profites*) ou de l'élément *bon* (*Il est plus* ***bon*** *que* ***juste.*** *Il est plus* ***bon vivant*** *que son frère*).

L'adverbe *mieux* a la même vitalité, excluant **plus bien* dans des conditions semblables.

Pire est supplanté dans l'usage normal par *plus mauvais ;* il ajoute une connotation de nocivité, de réprobation : *Le remède est pire que le mal.* Il comportait autrefois une forme neutre *pis* (*Cela est pis*) ; remplacé par *pire* dans tous ses emplois adjectivaux (*Cela est pire*), *pis* n'est conservé que comme adverbe dans des locutions comme *de mal en pis.*

Moindre est supplanté dans l'usage normal par *plus petit,* sauf dans quelques groupes phraséologiques comme « zone *de moindre population* » ; il survit surtout au superlatif, avec la nuance de « le plus petit imaginable » : *Le moindre bruit effraie un lièvre* (mais : *De ces trois voitures, la nôtre est la plus petite*).

Un certain nombre de comparatifs latins ont été empruntés à diverses époques : *supérieur* (XIIe s.) ; *inférieur, antérieur, postérieur, extérieur, intérieur* (XVe s.) ; *ultérieur* (XVIe s.), mais ils n'ont pas été assimilés aux comparatifs français, et leur complément ne peut être construit qu'avec *à : supérieur à la moyenne.*

Du superlatif latin, les vestiges sont encore plus rares, à part quelques adjectifs empruntés tardivement, et qui fonctionnent comme des positifs : *extrême* (XIIIe s.) ; *suprême* (XVe s.) ; *minime, intime* (XIVe s.) ; *infime, ultime* (XVe s.). Quelques adjectifs en *-issime* ont été empruntés à l'italien autant qu'au latin. (V. § *Historique.*)

AUTRES MODES DE RENFORCEMENT

Le français, comme bien d'autres langues, peut renforcer la valeur d'un mot par la **répétition :**

> *Mon cœur était* ***léger, léger*** (R. Boylesve).
>
> *Et ces femmes* ***vite vite*** *se dépêchent, pinçant des plis et décousant des ourlets* (G. d'Houville).

La **comparaison** offre des ressources plus riches : *blanc comme neige, beau comme un astre, joli comme un cœur, gentil comme tout,* etc. La langue populaire les exploite abondamment et la langue littéraire les renouvelle à l'infini.

HISTORIQUE

I. COMPARATIFS

Les comparatifs héréditaires avaient en ancien français une déclinaison issue du type latin imparisyllabique, ne distinguant pas le masculin et le féminin. Voici celle qui continuait *meliŏr* (cas régime *meliōrem,* neutre *melius*) :

	MASCULIN et FÉMININ		NEUTRE
	SINGULIER	PLURIEL	SINGULIER
CAS SUJET	*mieldre*	*meillour*	*mielz*
CAS RÉGIME	*meillour*	*meillours*	

Et voici l'inventaire des principaux vestiges du système des comparatifs latins en ancien français :

LATIN	ANCIEN FRANÇAIS		
CAS SUJET SINGULIER MASCULIN-FÉMININ	CAS SUJET et CAS RÉGIME SINGULIER MASCULIN-FÉMININ		CAS SUJET et CAS RÉGIME NEUTRE
melior, « meilleur »	*mieldre*	*meillour*	*mielz*
pejor, « plus mauvais »	*pire*	*peiour*	*pis*
major, « plus grand »	*maire*	*maiour*	
grandior, « plus grand »	*graindre*	*graignour*	
minor, « plus petit »	*mendre*	*menour*	*meins*
senior, « plus vieux »	*seindre* (*sire*)	*seignour* (*sieur*)	
junior, « plus jeune »	*joindre*	*juignour*	
bellatior, « plus beau »		*bellezour*	*belais*
sordidior, « plus vil »		*sordeiour*	*sordeis*
altior, « plus haut »		*halzour*	
fortior, « plus fort »		*forzour*	
gentior, « plus noble »		*genzour*	

Des formes féminines furent créées par l'addition d'un *e* (*meilleure,* etc.) dès la seconde moitié du XIIe s. *Maiour* (*maieur*) et *menour* (*meneur*) furent refaits d'après le latin en *majeur* et *mineur* (XIVe s.).

Pour beaucoup de ces mots, le sens comparatif était obscurci dès cette époque, et l'on exprimait le degré par redondance (*plus hauçor,* « plus haut ») d'une manière semblable à celle qui avait amené dès le latin la transformation de *plures,* « plus nombreux », en *pluriores,* ancêtres de *plusieurs.*

Quelques-uns, après avoir été des titres, sont devenus des noms : *maire, seigneur, sire, sieur.*

Des neutres se sont maintenus comme adverbes : *mieux, moins* (adverbialisé dès le latin), *mais* (confondant à la source *majus* et *magis*), *pis* (concurrencé par *pire* dès le Moyen Âge : *de mal en pire* [Jean de Meung]).

L'usage ne conserva la valeur de comparatif qu'aux formes les plus employées : *meilleur, mieux, pire, graigneur, moindre*

(de *mendre,* refait d'après *meins, moins*). Rabelais emploie encore *greigneur* dans un passage en vers de Pantagruel ; Ronsard, l'ayant écrit dans *les Amours* de 1552 :

> *Sourci, mais ciel des autres le greigneur,*

corrigea ce vers en 1578 :

> *Sourcil, mais ciel de mon cœur gouverneur.*

Majeur et *mineur,* à la même époque, se voyaient limités à leur sens moderne (surtout majorité et minorité d'âge). *Pire* et *moindre* cédaient la place à *plus mauvais* et *plus petit.*

Dès l'époque latine, le comparatif suffixal avait été concurrencé par la forme périphrastique où le positif était précédé ordinairement de *magis* (Plaute : *magis mirabiles*), moins souvent de *plus* (Ennius : *plus miser*), quelquefois de *melius* (Plaute : *melius sanus*). Alors que les régions périphériques de la Romania (Roumanie, Espagne, Portugal, Catalogne) ont conservé *magis* (*mai, más, mais, mes*), les aires centrales (Italie, France) ont généralisé *plus* (ital. *più*).

Melius n'a pas complètement disparu :

> *Donc prist muilier vailant et honorede*
> *des* ***mielz gentils*** *de tote la contrede*
> (*Vie de saint Alexis*).

II. SUPERLATIFS

Les superlatifs suffixaux du latin n'ont pas d'héritiers en français noderne ; mais l'ancien français en présente quelques vestiges, dont voici la liste (au cas sujet masculin singulier) :

LATIN	ANCIEN FRANÇAIS
maximus	*maisme* (cf. *Saint-Maisme*)
minimus	*menmes, mermes*
pessimus	*pesmes*
proximus	*pruismes*
altissimus	*altismes*
grandissimus	*grandismes*
fortissimus	*fortismes*
sanctissimus	*saintismes*
bonissimus	*bonismes*

Seuls les quatre premiers sont directement issus du latin : le suffixe *-ismes* (lat. *-ĭssĭmus*) des cinq autres dénote un emprunt fait par les clercs au latin médiéval.

De bonne heure, le sens originel de ces formes fut oublié, au point qu'on put les renforcer d'un adverbe comme *mult* (au XIIIe s. : *très*) :

> *Vostre curages est mult pesmes e fiers*
> [Votre cœur est très farouche et orgueilleux] (*la Chanson de Roland*).

Il n'en restait aucun souvenir quand l'humanisme et la mode italienne remirent en honneur des formes superlatives en *-issime,* comme *grandissime, bellissime* (ital. *grandissimo, bellissimo*), que Peletier du Mans prônait dans son *Art poétique* (1555) en souhaitant qu'on les complétât par des formes comme « *grandieur* et *belieur* [...] afin que nous ussions positiz, comparatiz, et superlatiz ». C'est pour se conformer plaisamment à son conseil que du Bellay commença une lettre par cette apostrophe :

> *Docte, doctieur et doctime Baïf...*

En fait, les poètes de la Pléiade, qui se déclaraient en faveur des superlatifs à l'antique, n'en usèrent que très peu, et sans plus de sérieux que Rabelais lorsqu'il écrit *verissime* ou *perfectissime,* ou Larivey : « Je suis un homme *bestialissime* et terrible. » Tous les grammairiens réprouvèrent ces formations hyperboliques, mieux accordées au tempérament italien qu'au goût français : « L'uzaje de la lange Françoeze ne le peut goutter : e encores moins dijerer » (Meigret, 1550). Elles resteront limitées au cercle des courtisans, et ne feront désormais en littérature que de sporadiques apparitions, d'autant plus expressives que plus rares :

> *Mascarille est un fourbe, et fourbe* ***fourbissime*** (Molière).

> *... épouser un duc* ***richissime***
> (Proust).

Richissime et *rarissime* ont passé dans l'usage courant.

Il est cependant un registre où ces formes ont connu un succès moins contesté, celui des épithètes honorifiques, où la sobriété ne prime pas : *Altesse sérénissime, Révérendissime Seigneur, Illustrissime Cardinal.* Le titre de *généralissime,* emprunté au XVIe s. à l'italien, apportait une nuance qui n'est pas hyperbolique, désignant un général chef de généraux.

On a vu plus haut que, dès l'époque latine, la langue familière avait développé l'emploi des adverbes intensifs concurrents des suffixes superlatifs. Ces derniers furent finalement éliminés (l'italien, l'espagnol et le portugais les réintroduiront).

L'ancien français *molt* (de *multum*), confondant nombre et degré, constituait avec l'adjectif un syntagme superlatif :

> *et ce sachiez que li chastiax*
> *estoit* ***molt riches*** *et* ***molt biax***
> (Chrétien de Troyes).

Il disparaîtra en moyen français, remplacé par *très* dans sa valeur intensive et par *beaucoup* (XIVe s.) dans ses deux valeurs (on lit encore au XVe s. : *La nuyt fut* ***beaucoup*** longue [*Cent Nouvelles nouvelles*]).

Trans, ancêtre de *très,* avait été en latin préposition (*trans montes,* « au-delà des monts »), puis adverbe de lieu (« au-delà »). Mais l'emploi prépositionnel, pris au sens figuré, explique les constructions du type *tra(n)s bonum,* « au-delà du bon », qui ont exprimé en français le haut degré (l'italien a aussi quelques adjectifs composés du type *trafreddo,* « très froid »). Devant les adjectifs comme devant les verbes, où alternaient la valeur locale (*tresaler,* « trépasser », *tresnoer,* « traverser à la nage ») et la valeur intensive (*tresfremir, tresbatre*), *tres* se comportait comme un préfixe détachable : le latin vulgaire disait déjà *trans est passatus* pour *transgressus est,* et *trans* pouvait ainsi recevoir une accentuation propre, qui — étendue à tous ses emplois — explique le vocalisme de la forme française (*tres* et non *tras*). La séparabilité s'observe encore au XIIIe s. :

> *la grant clarté de son cler vis*
> *m'a si tres les iauz esbloëz*
> (Gautier de Coincy).

Pourtant, la coalescence de *tres* avec l'adjectif fut sentie de plus en plus étroite, au point qu'ils n'étaient pas séparés dans l'écriture, et que Sylvius pouvait, en 1531, donner *tresdocte* pour un « superlatif » équivalent de *doctissimus.* Montflory introduisit le trait d'union en français dans sa réédition de la *Briefve Doctrine* (1538), et la graphie *tres-docte,* répandue par Plantin, resta en usage jusqu'au XIXe s. ; en 1810, Girault-Duvivier signalait que le trait d'union après *très* était en train de disparaître, mais le Dictionnaire de l'Académie, qui introduisit nombre de traits d'union dans l'édition de 1835, ne le supprimera après *très* qu'en 1878.

Le latin familier avait développé l'emploi du préfixe *per-,* de sens local, devenu intensif par la même évolution que celui de *trans* (idée d'un seuil que l'on dépasse) : *permagnus,* « très grand », *perpauci,* « très peu nombreux » ; la tmèse était permise comme pour *trans* : *per mihi gratum est* (Cicéron), au lieu de *pergratum mihi est,* « il m'est très agréable ». C'est l'origine de l'adverbe intensif *par :*

> *Las ! com chi* ***par*** *a povre cange !*
> [Hélas ! comme voilà un bien triste échange !]
> (*Courtois d'Arras*).

Le français moderne conserve *par* devant *trop :*

> *Le hasard est* ***par trop*** *moqueur ce soir* (Barbey d'Aurevilly).

Sujets par nature à une dévaluation rapide, les mots de renforcement ont constitué à toute époque en français — comme dans toutes les langues — un ensemble dont on cerne difficilement les limites. Chacun des adverbes que nous

conservons a vaincu plusieurs concurrents : *tout à fait* alternait au XVIe s. avec *tout* et *du tout ; grandement,* avec *extrêmement, infiniment, divinement, furieusement, horriblement* (dont Agrippa d'Aubigné s'étonnait que l'on pût faire suivre le verbe *aimer !*). Le recours aux préfixes n'était pas pour autant négligé :

> *Pourveu que* [...] *vous vous soubmetiez aux* ***archicatholiques*** *Princes Lorrains et* ***supercatholiques*** *Espagnols* (*Satire Ménippée*).

Beaucoup plus dépouillée, et plus propre à la langue française, est l'histoire du superlatif relatif.

En cherchant, plus haut, à définir les oppositions traditionnelles de « degré », on a constaté qu'une définition distributionnelle pouvait suffire à distinguer le « comparatif » (accommensuratif) et le « superlatif » (décommensuratif), dont les différences formelles sont par conséquent des marques redondantes. Ainsi s'explique que le latin populaire ait employé le comparatif (*meliores*) pour le superlatif (*optimos*) ; un superlatif suffixal comme *carissimus* ne conserva que la valeur intensive, remplacé dans sa valeur relative par *magis* (ou *plus*) *carus.* Les langues romanes présentent donc des syntagmes tels que :

> anc. franç. *rien plus chiere,*
> ital. *cosa più cara,*
> espagn. *cosa más cara,*

qui pouvaient prendre, selon l'entourage, valeur comparative (*Jo n'ai rien plus chiere que vous*) ou superlative (*ma rien plus chiere el mont,* « mon bien le plus cher au monde »).

On peut dire que la variation en « degré » de l'ancien français comportait seulement deux physes, le degré **absolu** (*moult, tres, fortment, assez, trop,* etc.) et le degré **relatif** (*plus, moins, aussi, tant*). Le contexte éclairait le sens ; dans cette phrase du *Vair Palefroi :*

> *manda les ancïens chenuz,*
> *cels que il savoit* ***plus senez***
> *de la terre,*

le complément final oblige à voir dans *plus senez* un superlatif : « ceux qu'il savait les plus sensés de la terre » ; on y verrait un comparatif s'il était suivi d'un complément comme : *que les autres.*

En l'absence de complément, l'interprétation peut être ambiguë :

> *Perilz avez suffert* ***plus granz***
> [des périls plus grands ? les plus grands périls ?] (*Saint Brandan*).

L'indistinction se perpétuera jusqu'au XVIe s. :

> *C'est, comme dit Platon* [...], *la beste du monde* ***plus philosophe***
> (Rabelais).

Mais déjà Palsgrave, qui le premier (1530) donna le groupe *le plus savant* pour le superlatif du français, exigeait l'emploi de l'article, suivi par Ramus en 1562 ; Malherbe en fit une « règle infaillible » :

> « Ne dites pas *le cœur plus dévot,*
> dites *le cœur le plus dévot qui fut oncq en servage.* »

Vaugelas donnera de la règle un énoncé aussi catégorique, qui, repris par tous les grammairiens du siècle, imposera dans l'usage (alors très flottant) cette heureuse distinction qu'ignorent l'italien, l'espagnol et le portugais.

Rien d'étonnant que la distinction formelle de l'accommensuratif et du décommensuratif ait reposé sur l'emploi de *le* (*la, les*) à l'époque où l'article, d'une manière générale, s'est imposé devant le nom. Que l'article défini ait été choisi dans le second cas, c'est également normal puisque le superlatif détermine un élément dans un ensemble ; comparer :

> *Je connais* ***un*** *plus beau roman.*
> *Je connais* ***le*** *plus beau roman.*

L'article n'est d'ailleurs pas né au XVIe s., et l'on relève à toute époque des exemples de décommensuratif où l'article est employé avec sa valeur générale d'actualisateur défini :

> *Mahumet levent en la plus halte tur*
> [Ils dressent Mahomet sur la plus haute tour] (*la Chanson de Roland*).
>
> *As portes fu li assauz maire*
> [C'est aux portes que fut donné le plus grand assaut] (*Roman de Troie*).

De nos jours même, il n'y a pas lieu de considérer l'article défini comme la marque du superlatif dans les cas où l'adjectif précède le nom, puisque l'article y joue son rôle normal :

> *La plus belle fête est Noël.*

La seule question est de savoir quand et comment les Français en sont venus à dire : *la fête la plus belle.*

Les anciens textes contiennent des exemples de répétition de l'article dans des cas d'apposition :

> *Floires a un duc esguardé,*
> ***le plus fort*** *et* ***le plus vaillant***
> (*Floire et Blancheflor,* seconde moitié du XIIe s.).
>
> *Li cuens,* ***li plus corteis*** *dou mont,*
> *les herberja la nuit si bien*
> (*Méraugis,* fin du XIIe s.).

Dans ces textes, l'article devant *plus* exprime une détermination indépendante de celle qu'a pu recevoir la personne précédemment désignée.

Il en est autrement dans des emplois comme le suivant, qui se répandront au XIIIe s. :

> *Levez de ci, si vos vestez*
> *De vostre robe* ***la plus bele***
> (Chrétien de Troyes, seconde moitié du XIIe s.).

On explique ce tour par une construction ancienne de l'épithète (déterminative ou explicative) :

> *Li empereres li tent sun gant* ***le destre.***
> ...
> *Cruisiedes ad ses blanches mains* ***les beles***
> (*la Chanson de Roland*),

construction conservée dans des noms de personne (*Charles le Téméraire*) et de lieu (*Mantes-la-Jolie*), et remontant au latin, où l'ordre *porcus ille silvaticus* (Pétrone) pouvait remplacer *ille silvaticus porcus,* « ce porc sauvage ».

Quelle qu'en soit l'origine, le superlatif marqué exista au XVIIe s. dans la conscience grammaticale des Français au point de pouvoir compléter un nom indéterminé :

> *Une mélancolie la plus sombre du monde* (Molière).

Un problème supplémentaire est posé par l'extension de l'article aux formes adverbiales du décommensuratif. On lit couramment dans les anciens textes des phrases comme la suivante, où nous devons traduire *plus près* par « le plus près » :

> *einz monta tantost sor celui*
> *que il trova* ***plus pres*** *de lui*
> (Chrétien de Troyes).

Or l'article se rencontre en pareil cas dès le XIe s. :

> *Brochent ad ait pur* ***le plus tost*** *aler*
> [Ils piquent avec énergie pour aller au plus vite].

Les écrivains du XIIe s. disent sans nuance de sens :

> *vint* ***plus tost*** *qu'il pot*

et :

> *vint* ***au plus tost*** *qu'il pot.*

L'emploi de l'article devant l'adverbe procède vraisemblablement de son emploi devant l'adjectif, où l'article s'explique mieux ; on aurait passé de :

> *Il est rapide,*
> *Il est* ***le*** *plus rapide de tous*

à :

Il va vite,
Il va **le** *plus vite de tous.*

Comme pour l'adjectif, les deux constructions se rencontreront jusqu'au XVI^e s.

Une dernière et subtile conséquence du système superlatif de création française devait être tirée en 1693 par Andry de Bois-Regard dans ses *Réflexions sur l'usage présent de la langue françoise :*

« On dit : *celle qui est la plus affligée, celle qui est affligée le plus.* Il y a pourtant une occasion où l'on peut dire le quoyque l'adjectif soit après, c'est lors que *plus* ou *moins* n'emportent pas proprement de comparaison. *Nous ne pleurons pas toûjours quand nous sommes le plus affligez. Les femmes pleurent souvent, mais ce n'est pas quand elles sont le plus tristes.* »

Comme : L'idée du célèbre doyen de la faculté de médecine est que les deux dernières phrases ne comparent pas entre eux plusieurs éléments d'un ensemble : c'est sur les variations de l'intensité dans un même élément que porte la décommensuration. Il est parfaitement logique de soustraire alors l'article aux variations en genre et en nombre qui concernent les éléments nommés.

L'usage du XVII^e s. était rarement conforme à cette règle :

Vous me retrouverez tout entière comme dans le temps où vous avez été ***la plus persuadée*** *de mon amitié* (Sévigné).

dégréement [degremɑ̃] n. m. (de *dégréer ;* 1783, *Encycl. méthodique*). Opération qui consiste à dégarnir un navire à voiles de son gréement.

dégréer [degree] v. tr. (de *dé-* et de *gréer ;* 1672, Colbert). Dégarnir un navire voiles de son gréement, de l'ensemble de ses agrès.

dégressif, ive [degrɛsif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *degressum,* supin de *degredi,* descendre, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *gradi,* marcher, s'avancer ; 1907, Larousse). Qui va en diminuant de valeur. || *Tarif dégressif,* tarif qui diminue au-delà d'une certaine quantité consommée. || *Impôt dégressif,* impôt dont le taux diminue en même temps que les facultés imposables des contribuables.

dégression [degrɛsjɔ̃] n. f. (de *dégressif ;* milieu du XX^e s.). Diminution graduelle.

dégressivité [degrɛsivite] n. f. (de *dégressif ;* milieu du XX^e s.). Caractère de ce qui est dégressif : *La dégressivité de l'impôt sur le revenu.*

dégrèvement [degrɛvmɑ̃] n. m. (de *dégrever ;* fin du XVIII^e s.). Diminution d'impôt ou de taxe.

● SYN. : *abattement, décharge, exemption, exonération, réduction, remise.*

dégrever [degrəve] v. tr. (de *dé-* et de *grever* [v. ce mot] ; 1319, Godefroy, écrit *dégraver* [*dégrever,* 1641, Richelieu], au sens de « décharger [d'une mission, de préoccupations] » ; sens 1, 1792, Brunot ; sens 2, 1870, Larousse). [Conj. **5 b.**] **1.** Alléger d'une partie des taxes ou des impôts : *Dégrever une industrie, un contribuable.* || **2.** Décharger une propriété d'une hypothèque : *Dégrever un immeuble.*

● SYN. : **1** *décharger, dispenser, exempter, exonérer.* — CONTR. : **1** *assujettir, charger, écraser, grever, imposer, surcharger.*

dégringolade [degrɛ̃gɔlad] n. f. (de *dégringoler ;* 1827, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** *Fam.* Action de dégringoler : *La dégringolade d'une pile de livres.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Déchéance ou chute rapide : *La dégringolade des mœurs conjugales* (Bordeaux). *La dégringolade d'une valeur en Bourse.*

dégringolée [degrɛ̃gɔle] n. f. (part. passé fém. substantivé de *dégringoler ;* 1870, Larousse). *Fam.* Ensemble d'êtres ou de choses qui dégringolent (rare) : *Une dégringolée de chèvres* (Taine).

dégringoler [degrɛ̃gɔle] v. intr. (de *dé-* et du moyen néerlandais *cringhelen,* entourer, de *crinc,* courbure [celui qui dégringole tournant plusieurs fois autour de lui-même] ; fin du XVI^e s., écrit *desgringueler* [*dégringoler,* 1677, Dassoucy], aux sens 1-2 ; sens 3, 1759, Voltaire). **1.** *Fam.* Être précipité de haut en bas, ou tomber soudainement et de façon désordonnée : *Dégringoler d'une échelle, d'un arbre. Il se ressaisit juste à temps pour voir dégringoler carreaux et croisées, dans un vacarme cristallin* (Malraux). || **2.** *Fam.* Descendre, rouler rapidement le long d'une pente : *Des milliers de joyeuses sources vives qui dégringolaient de roche en roche en chantant* (Daudet). || **3.** *Fig.* et *fam.* Déchoir rapidement ; aller à la ruine : *Une maison de commerce qui dégringole.*

● SYN. : **1** *débouler* (fam.), *rouler ;* **2** *cascader, dévaler ;* **3** *baisser, décliner, descendre, s'écrouler, tomber.*

◆ v. tr. (1660, Brunot). *Fam.* Descendre précipitamment : [Il] *eut dégringolé l'escalier étroit de son entresol avant que Javotte songeât à l'arrêter* (Nerval). *Et on courait ainsi par les champs ensoleillés, dans les sites ombrageux, dégringolant les pentes* (Proust). *Daniel s'échappait, lui aussi ! Jacques le vit* [...] *dégringoler les échelles, sauter sur le quai et tourner à droite* (Martin du Gard).

dégrisement [degrizmɑ̃] n. m. (de *dégriser ;* 1823, Boiste). Action de dégriser, ou le fait de se dégriser ; état qui en résulte (au pr. et au fig.) : *Quand Charles vit les murs jaunâtres et enfumés, son dégrisement alla rinforzando* (Balzac).

dégriser [degrize] v. tr. (de *dé-* et de *griser ;* 1771, Schmidlin, aux sens 1-2). **1.** Sortir quelqu'un de l'état d'ivresse : *Une bonne nuit le dégrisera.* || **2.** *Fig.* Dissiper l'euphorie, l'enthousiasme, les illusions, ramener à la réalité : *Le jeune marchand drapier, en se réveillant, se trouva tout dégrisé de son courage de la veille* (Nerval). *La nuit l'a dégrisé, et c'est l'aurore qui lui apporte un cauchemar* (Montherlant).

● SYN. : **1** *désenivrer, dessoûler* (pop.) ; **2** *désappointer, désenchanter, désillusionner, détromper, refroidir.* — CONTR. : **1** *enivrer, soûler* (pop.) ; **2** *enthousiasmer, exalter, griser, soulever.*

◆ **se dégriser** v. pr. (1580, Montaigne [au fig.], puis 1823, Boiste [au pr. et au fig.]). Sortir de l'ivresse, revenir à l'état normal.

dégrosser [degrose] v. tr. (de *dé-* et de *gros ;* XIV^e s., *Dict. général,* au sens de « débrouiller le sens de, interpréter » ; 1611, Cotgrave, au sens de « affiner, dégrossir » ; sens actuel, 1680, Richelet). Amincir des lingots pour les faire passer à la filière.

dégrossir [degrosir] v. tr. (de *dé-* et de *gros,* d'après *grossir ;* 1611, Cotgrave, aux sens 1 et 4 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1675, Widerhold). **1.** Commencer à façonner une matière brute pour la préparer à recevoir la forme définitive : *Dégrossir un bloc de marbre.* || **2.** *Par extens.* Faire une première ébauche de : *Dégrossir le bras d'une statue.* || *Spécialem.* Donner une forme approchée à une pièce en cours d'usinage. || **3.** *Fig.* Commencer à débrouiller, à éclaircir un travail, une question, par un premier examen qui facilite la tâche ultérieure : *Je vais précisément lire les minutes que Xandrot a dû me dégrossir pendant cette nuit* (Balzac). *Dégrossir une affaire compliquée.* || **4.** Fig. et fam. *Dégrossir quelqu'un,* commencer à l'éduquer, à lui apprendre les bonnes manières, le savoir-vivre : *Un garçon mal dégrossi ;* ou lui apprendre les rudiments d'une matière d'enseignement : *Dégrossir un élève en mathématiques.*

● SYN. : **2** *ébaucher ;* **3** *débrouiller, démêler ;* **4** *décrasser, façonner, faire, former, polir.*

dégrossissage [degrosisaʒ] n. m. (de *dégrossir ;* 1799, *Annales des arts et manufactures,* IV, 182). Action de dégrossir ; résultat de cette action.

dégrouiller (se) [sədegruje] v. pr. (de *dé-* et de *grouiller* [v. ce mot] ; 1920, Bauche). *Pop.* Se hâter, faire vite : *Dégrouillez-vous donc, pour l'amour de Dieu* (Romains).

● SYN. : *se dépêcher, se hâter, se précipiter, se presser.*

dégroupement [degrupmɑ̃] n. m. (de *dé-* et de *groupement ;* milieu du XX^e s.).

Action de dégrouper ; résultat de cette action.

dégrouper [degrupe] v. tr. (de *dé-* et de *grouper ;* milieu du XX^e s.). Disperser, répartir différemment des personnes ou des choses groupées : *Dégrouper une population urbaine excessive.*

• SYN. : *décentraliser.* — CONTR. : *concentrer, grouper.*

déguenillé, e [degnije] adj. et n. (de *dé-* et de *guenille ;* 1694, Acad.). Qui est vêtu de guenilles, de vêtements en haillons : *Un groupe de déguenillés arrive par un des bouts de la rue ; du milieu de ce groupe s'élevaient deux étendards que nous ne voyions pas bien de loin* (Chateaubriand). *Comment me présenter aux portes des villes avec une mère si truculente et une toilette si sauvagement déguenillée !* (Gautier). *Devant moi se tenait un petit être déguenillé, noir, ébouriffé, dont les yeux creux, farouches et comme suppliants dévoraient le morceau de pain* (Baudelaire). *Je veux qu'on soit nu ou vêtu : je n'aime pas les déguenillés* (Taine).

• SYN. : *dépenaillé* (fam.), *haillonneux, loqueteux, miteux, va-nu-pieds.*

déguerpir [degɛrpir] v. tr. (de *dé-* et de l'anc. v. *guerpir,* abandonner [v. 980, *Passion du Christ*], francique **werpjan,* jeter ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 ; sens 2, 1648, Scarron). **1.** En droit ancien, abandonner la propriété ou la possession d'un bien pour éviter une charge ou une obligation dont il était grevé : *Quand vous aurez déguerpi votre problématique héritage* (Maindron). ‖ **2.** *Class.* Faire partir, faire sortir : *Avec un grand instrument croche | Le déguerpirent de sa roche* (Scarron).

◆ v. intr. (sens 1, XVI^e s., Loisel ; sens 2, 1653, Livet [*se déguerpir,* 1599, Hornkens]). **1.** Abandonner par force la propriété, la jouissance d'un bien : *Faire déguerpir un locataire.* ‖ **2.** *Par extens.* Partir vivement d'un lieu : *Mieux vaut déguerpir de la vie quand on est jeune que d'en être chassé par le temps* (Chateaubriand). *À cet arrêt du train, un Italien entre deux âges était monté dans le wagon, s'était assis non loin de lui et avait commencé à le dévisager d'un air sombre qui promptement invita Fleurissoire à déguerpir* (Gide). *Daniel fut sur le point de répondre non et de déguerpir* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *se barrer* (pop.), *se carapater* (pop.), *se débiner* (pop.), *décamper* (fam.), *décaniller* (pop.), *déloger* (fam.), *détaler, s'esquiver, filer* (fam.), *se sauver, se tailler* (pop.), *se tirer* (pop.).

déguerpissement [degɛrpismɑ̃] n. m. (de *déguerpir ;* XIII^e s., *Médicinaire liégeois,* au sens de « abandon » ; sens jurid., 1583, Ragueau). En termes de droit ancien, abandon d'une propriété, d'un immeuble dont les charges foncières paraissent trop élevées.

dégueulasse [degœlas] adj. et n. (de *dégueuler ;* 1867, Delvau, aux sens 1-2). **1.** *Pop.* Qui est d'une malpropreté dégoûtante : *On les apercevait, barbus, dégueulasses* (Vercel). ‖ **2.** *Fig.* et *pop.* Qui inspire, pour des raisons morales, une vive répugnance, une forte contrariété : *Dire que c'est ces salauds de Russes qui nous ont entraînés dans ce fourbi-là ! C'est dégueulasse, tout de même* (Benoit).

• SYN. : **1** *dégoûtant, malpropre, repoussant, répugnant, sale ;* **2** *abject, écœurant, ignoble, odieux, révoltant.*

dégueulée [degœle] n. f. (part. passé fém. substantivé de *dégueuler ;* 1870, Larousse). *Pop.* Ce qui est rendu à chaque effort pour vomir.

dégueulement [degœlmɑ̃] n. m. (de *dégueuler ;* 1863, Littré). *Pop.* Action de dégueuler.

dégueuler [degœle] v. tr. (de *dé-* et de *gueule ;* av. 1493, G. Coquillart, au sens de « parler » ; sens 1 et 2, 1690, Furetière). **1.** *Pop.* Vomir : *Tout cela était vautré sur des matelas, dégueulait, pleurait* (Flaubert). ‖ **2.** *Pop.* Dire avec véhémence : *Si c'est de ce ton-là qu'on doit pour ainsi dire dégueuler la sublime poésie del Signor Calzabigi* (Goncourt).

• SYN. : **1** *dégobiller* (pop.), *rendre, restituer* (fam.).

◆ v. intr. (av. 1896, Goncourt). Vx et pop. *Dégueuler sur,* manifester sa répugnance, son hostilité à : *On peut dégueuler sur tout* (Goncourt).

dégueulis [degœli] n. m. (de *dégueuler ;* 1863, Littré). *Pop.* Ce qui est vomi.

déguisé, e [degize] adj. et n. (part. passé de *déguiser ;* XIII^e s. [comme n., 1845, Bescherelle]). Revêtu d'un déguisement.

◆ adj. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, début du XX^e s.). **1.** Class. *Habit déguisé,* déguisement : *Il était sorti de Paris en habit déguisé* (Retz). ‖ **2.** Où l'on se déguise : *Bal déguisé.* ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Que l'on masque, que l'on cache sous une apparence trompeuse : *Des sentiments déguisés. Ce qui paraît générosité n'est souvent qu'une ambition déguisée* (La Rochefoucauld). ‖ **4.** *Fruits déguisés,* petits fruits enrobés de sucre fondant, ou imitation de fruits en pâte d'amande : *En opposant leurs noix glacées aux marrons déguisés* (Hermant).

• SYN. : **2** *costumé, masqué, travesti ;* **3** *caché, dissimulé, feint, hypocrite.*

déguisement [degizmɑ̃] n. m. (de *déguiser ;* XIII^e s., *Isopet de Lyon,* au sens 1 ; sens 2, 1672, Hauteroche ; sens 3, 1549, R. Estienne). **1.** Action de déguiser, de se déguiser. ‖ **2.** Ce qui sert à déguiser : *Masques et bergamasques | Jouant du luth et dansant et quasi | Tristes sous leurs déguisements fantasques* (Verlaine). ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Dissimulation, tromperie : *Agir sans déguisement.*

• SYN. : **1** *travestissement ;* **2** *masque, travesti.*

déguiser [degize] v. tr. (de *dé-* et de *guise,* proprem. « changer sa *guise,* sa manière d'être » ; 1611, Cotgrave, au sens 1 [comme v. pr., v. 1155, Wace] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1671, Molière [pour la voix, etc.] ; sens 4, 1641, Corneille ; sens 5, 1559, Amyot ; sens 6, 1549, R. Estienne). **1.** Habiller une personne de manière à la rendre méconnaissable : *Déguiser un enfant en Pierrot.* ‖ **2.** *Class.* Défigurer : *Cette blessure qu'il a reçue au visage l'a tout déguisé* (Furetière). ‖ **3.** *Par extens.* Modifier quelque chose dans sa personne, dans son comportement, pour donner le change : *Il parvient à déguiser sa laideur naturelle* (France). *Déguiser sa voix, son écriture.* ‖ **4.** *Class.* et *littér.* Cacher, feindre : *Je ne puis déguiser que j'ai peine à vous suivre* (Corneille). *Parle sans déguiser* (La Fontaine). *Soyez franc ! Ne me déguisez rien* (Rostand). ‖ **5.** *Fig.* Dissimuler sous un aspect trompeur : *Ils auront passé leur vie à déguiser sous de beaux noms les sentiments les plus vils* (Mauriac). ‖ *Déguiser son jeu,* donner le change sur ses intentions. ‖ **6.** *Fig.* Altérer, dénaturer : *Ils ne pensaient pas que le dogme dût être mitigé, déguisé* (Renan).

• SYN. : **1** *accoutrer, affubler, travestir ;* **3** *camoufler, changer, contrefaire, dissimuler, maquiller, masquer ;* **6** *défigurer, déformer, farder, fausser, truquer* (fam.).

◆ **se déguiser** v. pr. Se vêtir de manière insolite : *Mandrin mal lavé se déguise en César* (Hugo).

dégurgiter [degyrʒite] v. tr. (de *dé-* et de *[in]gurgiter ;* milieu du XX^e s.). Rendre un aliment qu'on avait ingurgité.

dégustateur, trice [degystatœr, -tris] n. (dér. savant de *déguster ;* 1793, Frey). Personne dont le métier est de goûter les vins, les alcools, ou toute nourriture liquide ou solide dont la saveur est délicate : *Badardine était le doyen des dégustateurs d'huile* (Duhamel).

dégustation [degystasjɔ̃] n. f. (bas lat. *degustatio,* de *degustatum,* supin de *degustare* [v. DÉGUSTER] ; 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). Action de déguster ou d'essayer en goûtant : *Une dégustation gratuite de vin. Verre à dégustation.*

déguster [degyste] v. tr. (lat. *degustare,* déguster, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *gustare,* goûter, de *gustus,* goût ; 1802, Laveaux, au sens 1 ; sens 2-3, av. 1850, Balzac ; sens 4, début du XX^e s.). **1.** Goûter avec soin une boisson ou un aliment pour en apprécier les qualités : *Il levait chaque fois son verre à la hauteur de la lampe et dégustait son vin* (Daudet). ‖ **2.** Manger ou boire en savourant pleinement : *Déguster*

son café. || **3.** *Fig.* Apprécier avec intensité : *Le jeune homme qui fait mouvoir dans son gousset quelques pièces d'or déguste ses jouissances* (Balzac). || **4.** *Pop.* Recevoir en abondance des projectiles, des coups, des injures : *Si seulement on ne risquait rien* [...] ; *mais c'est qu'on déguste autant que vous* (Dorgelès).

• SYN. : **1** *savourer ;* **2** *se régaler ;* **4** *dérouiller* (pop.), *endurer, prendre* (fam.), *subir, supporter.*

déhaler [deale] v. tr. (de *dé-* et de *haler ;* 1529, Parmentier). Déplacer un bateau le long d'un quai en halant sur ses amarres.

◆ **se déhaler** v. pr. (1838, Acad.). En parlant d'un bateau, s'éloigner d'un endroit dangereux, en se faisant remorquer ou en se halant sur une ancre mouillée au large.

déhâler [deɑle] v. tr. (de *dé-* et de *hâler ;* 1690, Furetière). Ôter le hâle.

déhanché, e [deɑ̃ʃe] adj. (part. passé de *déhancher*). **1.** *Vx.* Qui a une luxation de la hanche ; qui a eu la hanche démise. || *Cheval déhanché, vache déhanchée,* animal chez lequel la saillie de la hanche est effacée, par suite de la fracture de l'angle externe de l'os iliaque. || **2.** Qui n'est pas d'aplomb sur les hanches : *Une position déhanchée est une cause de scoliose.* || **3.** Qui s'accompagne d'un déhanchement : *Allure déhanchée.*

déhanchement [deɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *déhancher ;* 1771, Schmidlin, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1863, Littré). **1.** État d'un animal déhanché. || **2.** Position d'une personne dont les hanches sont à des hauteurs différentes. || **3.** Mouvement d'une personne qui marche, se déplace en se déhanchant : *Le déhanchement des danseuses orientales.*

déhancher [deɑ̃ʃe] v. tr. (de *dé-* et de *hanche ;* 1564, J. Thierry, écrit *deshancher*). Démettre ou disloquer une hanche ou les hanches. (Peu usité.)

◆ **se déhancher** v. pr. (sens 1-2, av. 1673, Molière ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Faire reposer le poids du corps sur une jambe en fléchissant légèrement l'autre jambe, ce qui place les hanches à deux hauteurs différentes. || **2.** Marcher en se dandinant et en remuant les hanches avec affectation : *Elles regardaient toutes un large bonhomme lippu* [...] *qui se déhanchait, entraînant à travers les tas ses sabots cerclés de fil de fer* (Vercel). || **3.** *Fig.* et *fam.* Se donner du mal pour faire quelque chose, ou affecter une grande activité.

déharnacher [dearnaʃe] v. tr. (de *dé-* et de *harnacher ;* v. 1155, Wace, écrit *deshernechier,* au sens de « ôter les cordes qui tenaient les voiles serrées sur les vergues » ; sens actuel, fin du XIVe s., écrit *desharnaquier* [*desharnacher,* 1564, J. Thierry ; *déharnacher,* 1704, Trévoux]). Ôter le harnais de : *Déharnacher un cheval.*

◆ **se déharnacher** v. pr. (1845, Bescherelle). *Fig.* et *fam.* Se débarrasser d'un vêtement lourd ou encombrant, d'un accessoire gênant ou compliqué.

déhiscence [deisɑ̃s] n. f. (de *déhiscent ;* 1798, L.-C.-M. Richard). Chez les végétaux, ouverture naturelle d'un organe clos (anthère, fruit, sporange, etc.), qui se fait d'une manière déterminée par la structure : *Déhiscence longitudinale. C'est l'époque de la déhiscence, comme dirait M. Bonnier : le fruit s'ouvre et les graines sautent* (Duhamel).

déhiscent, e [deisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *dehiscens, -entis,* part. prés. de *dehiscere,* s'ouvrir, s'entrouvrir, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *hiscere,* même sens, dér. de *hiare,* se fendre ; 1798, L.-C.-M. Richard). En botanique, se dit des organes clos qui s'ouvrent naturellement à leur maturité : *Les gousses des légumineuses sont des fruits déhiscents.*

1. dehors [dəɔr] prép. (de *defors,* dehors, préf. et adv. [Xe s., *Vie de saint Léger*], bas lat. *deforis,* au-dehors, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *foris,* dehors ; v. 1360, Froissart). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). À l'extérieur de : *J'en voyais et dehors et dedans nos murailles* (Racine). || *Être dehors de,* être sorti de : *Ma grande santé* [...] *fut attaquée d'un cruel rhumatisme dont je ne suis pas encore dehors* (Sévigné). || *Par dehors,* par l'extérieur de : *Il passa par dehors la ville* (Acad., 1694). [V. DEDANS, Rem.]

◆ adv. (XIIe s. [*mettre dehors,* début du XVe s., Juvénal des Ursins ; *toutes voiles dehors,* 1835, Acad., au pr., et av. 1850, Balzac, au fig.]). À l'extérieur, hors du lieu dont il s'agit : :*Va te secouer dehors* (Gide). || *Mettre, jeter quelqu'un dehors,* le faire sortir brutalement : *Il était si grossier que j'ai été obligé de le mettre dehors ;* et *fam.,* congédier brutalement : *Il tenait si mal son emploi que son patron l'a mis dehors.* || *Toutes voiles dehors,* toutes voiles déployées, en parlant d'un bateau ; *fig.* et *fam.,* avec tous les moyens, toutes les ressources dont on dispose pour plaire, séduire, se faire valoir.

◆ **De dehors** loc. adv. De l'extérieur : *Une odeur qui vient de dehors.*

◆ **En dehors** loc. adv. À l'extérieur, par l'extérieur : *Porte qui s'ouvre en dehors.* || *Marcher les pieds en dehors,* marcher de telle sorte que l'angle formé par les deux pieds soit fortement ouvert.

◆ **En dehors de** loc. prép. **1.** À l'extérieur de (au pr. et au fig.) : *Des femmes qui se penchaient en dehors de la portière* (Flaubert). *J'étais tellement en dehors de tes préoccupations* (Mauriac). || **2.** *Fig.* À l'exception de : *Elle commençait à prendre de l'empire sur lui, en dehors de la sphère des sentiments* (Balzac). || **3.** *Fig.* Sans la participation de : *Cette décision a été prise en dehors de moi.*

◆ **Par-dehors** loc. adv. **1.** Par l'extérieur : *Passer par-dehors.* || **2.** Extérieurement : *Une maison belle par-dehors.*

2. dehors [dəɔr] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; sens 1 et 4, XIIIe s. ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 5-6, av. 1662, Pascal ; sens 7, 1538, R. Estienne ; sens 8, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** La partie extérieure d'une chose : *Le dedans et le dehors d'un coffret.* || **2.** *Class.* Façade, jardins, communs et toutes dépendances extérieures d'une maison : *C'est une fort belle maison, un peu trop grande pour le train que j'y destine ; elle a de fort beaux dehors* (Maintenon). || **3.** *Class.* Fortifications avancées d'une place : *Valenciennes* [...] *était défendue par un grand nombre de dehors* (Racine). || **4.** L'extérieur, par rapport à un espace clos : *La porte, comme celle des granges, se fermait avec un crochet qu'on mettait du dehors* (Flaubert). || **5.** *Par anal.* L'extérieur, par opposition à ce qui se passe dans l'esprit, dans l'âme d'une personne : *Rien ne pouvait venir la troubler du dehors* (Lamartine). || **6.** Ce qui ne fait pas partie de l'entourage habituel d'une personne ou d'un groupe de personnes : *Aussi les résistances qui vinrent du dehors au projet impérial posèrent-elles un principe* (Bainville). || **7.** *Class.* L'étranger, par rapport à un pays ; les affaires extérieures d'un État : *Des étrangers s'instruisent du dedans et du dehors d'un royaume* (La Bruyère). || **8.** *Fig.* Apparence extérieure d'une personne (souvent au plur.) : *Sous une humble apparence et des dehors négligés, il est dépensier* (France). || *Class.* et *littér.* Qualités extérieures de politesse : *Quelques dehors civils que l'usage demande* (Molière). *Les dehors, les propos, les manières ont une certaine mesure de dignité froide qui est commune à tous* (Vigny). || *Garder les dehors,* sauvegarder les apparences, observer les convenances : *La fidélité de votre état consiste à garder les dehors* (Bossuet). || **9.** En termes d'équitation, côté opposé à celui sur lequel un cavalier et sa monture tournent.

• SYN. : **6** *extérieur ;* **8** *air, allure, aspect, attitude, façade, façons, maintien, manières, mine.*

◆ **Au-dehors** loc. adv. À l'extérieur : *Au-dehors, on entendait le bruit des voitures.*

◆ **Au-dehors de** loc. prép. À l'extérieur de : *La scène a eu lieu au-dehors de la maison.*

déhouiller [deuje] v. tr. (de *dé-* et de *houille ;* 1870, Larousse). Enlever le charbon d'une couche de houille.

déicide [deisid] n. m. (du lat. *deus,* dieu, sur le modèle de *homicide* [v. ce mot] ; 1585, Feu-Ardent). Meurtre de Dieu ; *spécialem.,* crucifixion du Christ : *Le déicide ne saurait désormais s'inscrire à la rubrique des crimes crapuleux* (Bernanos).

◆ n. et adj. (av. 1704, Bourdaloue). Meurtrier de Dieu, en la personne du Christ : *Serions-nous donc pareils au peuple déicide, | Qui, dans l'aveuglement de son orgueil stupide, | Du sang de son Sauveur teignit Jérusalem* (Lamartine). *Aux régicides du XIXe siècle succèdent les déicides du XXe siècle qui vont jusqu'au bout de la logique révoltée et veulent faire de la terre le royaume où l'homme sera dieu* (Camus).

déicole [deikɔl] adj. et n. (bas lat. *deicola*, adorateur de Dieu, de *deus, dei*, dieu, et de *colere*, honorer ; XVe s., Littré). Qui rend un culte à une divinité.

déictique [deiktik] adj. (gr. *deiktikos*, démonstratif ; milieu du XXe s.). En termes de linguistique, se dit de ce qui sert à désigner avec précision ou insistance : *« Ci », dans « celui-ci », est une particule déictique.*

déification [deifikasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *deificatio*, de *deificatum*, supin de *deificare* [v. DÉIFIER] ; 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*, au sens 1 ; sens 2, av. 1695, La Fontaine). **1.** Action d'élever au rang des dieux : *La déification des empereurs romains.* || **2.** *Fig.* Exaltation abusive : *La déification de l'argent.*

• SYN. : **1** *apothéose, divinisation ;* **2** *adoration, culte, idolâtrie, vénération.*

déifier [deifje] v. tr. (bas lat. ecclés. *deificare*, de *deus, dei*, dieu, et de *facere*, faire ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Placer au nombre des dieux, diviniser : *La Convention déifia la Raison.* || **2.** *Fig.* Donner une valeur quasi sacrée à quelque chose ou à quelqu'un : *Loin des sots préjugés que l'erreur déifie* (Lamartine). *Les héroïques folies que le passé a déifiées ne réussiront plus* (Renan).

déifique [deifik] adj. (bas lat. ecclés. *deificus*, qui fait des dieux, qui est l'ouvrage de Dieu, de *deus, dei*, dieu, et de *facere*, faire ; 1372, J. Corbichon). Qui produit quelque chose de divin.

déisme [deism] n. m. (de *déiste ;* v. 1657, Pascal). Doctrine philosophique qui, sans admettre la révélation, reconnaît l'existence d'un Dieu et la religion naturelle : *Tous ceux qui cherchent Dieu hors de Jésus-Christ* [...] *tombent ou dans l'athéisme ou dans le déisme, qui sont deux choses que la religion chrétienne abhorre presque également* (Pascal). *Son horreur connue pour la prêtraille et son déisme aimaient peu les manifestations* (Balzac).

déiste [deist] adj. et n. (dér. savant du latin *deus*, dieu ; av. 1564, Viret). Adepte du déisme : *C'était un athée de profession et d'effet, s'il peut y en avoir, au moins un franc déiste* (Saint-Simon). *Elle lui lança un regard inspiré, qui remua dans la partie rocheuse de son cœur le coin fermé à Dieu. Mais le déiste tint bon* (Balzac).

déité [deite] n. f. (bas lat. ecclés. *deitas*, divinité, nature divine, de *deus*, dieu ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *deitet ; déité*, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence). Divinité — dieu ou déesse — de la mythologie : *Comme les déités dans les apothéoses* (Hugo). *Les déités des eaux vives | Laissent couler leurs cheveux* (Apollinaire). *Certainement, rien ne m'a plus formé, plus imprégné, mieux instruit — ou construit — que ces heures dérobées à l'étude, distraites en apparence, mais vouées dans le fond au culte inconscient de trois ou quatre déités incontestables : la Mer, le Ciel, le Soleil* (Valéry) ; par extens. et littér. : *Bizarre déité, brune comme les nuits, | Au parfum mélangé de musc et de havane, | Œuvre de quelque obi, le Faust de la savane, | Sorcière au flanc d'ébène, enfant des noirs minuits* (Baudelaire).

déjà [deʒa] adv. (de *dès* et de l'anc. franç. *jà* [XIe s.], déjà, tout de suite, lat. *jam*, maintenant, déjà, dès lors ; v. 1265, J. de Meung, écrit *desja* [*déjà*, XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1464, Commynes ; sens 3, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens 4-5, av. 1850, Balzac). **1.** Dès le moment présent, dès maintenant : *Puisque déjà l'épreuve aux luttes vous convie* (Hugo). *À quel point elle a déjà rétréci ma vie* (Gide). || **2.** Dès ce temps-là, en parlant du passé ou de l'avenir : *Un de leurs quatre colons* [...] *offrait déjà de la prendre à bail* (Balzac). *Quand le train arrivera à destination, la nuit sera déjà tombée.* || *D'ores et déjà*, v. ORES. || **3.** À un moment antérieur, précédemment : *Je vous ai déjà dit que je la répudie* (Racine). *Je vous ai déjà raconté cette histoire.* || **4.** Marque un degré relatif : *Si on diminue le nombre des accidents, ce sera déjà beaucoup.* || **5.** *Fam.* Accompagne une question visant à se faire rappeler ce qu'on a ou qu'on feint d'avoir oublié : *Il ne sait pas versifier, cet homme-là ! Comment s'appelle-t-il déjà ?* (Hugo).

déjanter [deʒɑ̃te] v. tr. (de *dé-* et de *jante ;* 1611, Cotgrave, au sens de « ôter les jantes [d'une roue] » ; sens actuel, v. 1945). Faire sortir un pneumatique de la jante d'une roue.

déjauger [deʒoʒe] v. intr. (de *dé-* et de *jauge ;* 1834, Landais). [Conj. **1 b.**] En parlant d'un navire, s'élever sur l'eau au-dessus de la ligne de flottaison.

déjaunir [deʒonir] v. tr. (de *dé-* et de *jauni*, seconde moitié du XXe s.). Enlever la couleur jaune, spécialement du linge sale.

déjection [deʒɛksjɔ̃] n. f. (lat. *dejectio*, action de renverser, abaissement, évacuation des excréments, de *dejectum*, supin de *dejicere*, jeter à bas, abaisser, évacuer, de *de-*, préf. marquant le mouvement de haut en bas et l'éloignement, et de *jacere*, jeter ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*, au sens de « abaissement, abjection » ; sens actuel, 1538, J. Canappe). Évacuation des excréments.

◆ **déjections** n. f. pl. (sens 1, 1863, Littré ; sens 2 et 4, 1870, Larousse ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Matières fécales rejetées. || **2.** Matières rejetées par un volcan en eruption : *Les déjections du Stromboli.* || **3.** *Cône de déjections*, amas de pierres, de terre, de sable, déposé par un torrent dans la partie inférieure de son cours. || **4.** *Fig.* Le rebut, la partie la plus vile de quelque chose : *Ces individus sont des déjections de l'humanité.*

déjeté, e [deʒte] adj. (part. passé de *déjeter ;* 1660, Oudin, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, XXe s.). **1.** Qui a subi un gauchissement, qui est dévié de sa position normale : *Quelques instruments aratoires déjetés et souillés de boue* (Gautier). || **2.** Se dit d'une personne contrefaite ou déformée, enlaidie par la vieillesse, par les travaux pénibles : *Sans être précisément bossue, elle avait la taille déjetée* (Gobineau). || **3.** Spécialem. *Pli déjeté*, pli montagneux dont les flancs n'ont pas le même pendage.

• SYN. : **1** *gauche ;* **2** *cassé, courbé, tordu, voûté.*

déjeter [deʒte] v. tr. (de *dé-* et de *jeter ;* 1080, *Chanson de Roland*, au sens de « repousser » ; XIIe s., Godefroy, comme v. pr., au sens de « se débattre, se contorsionner » ; comme v. tr., au sens actuel [« désaxer »], 1530, Palsgrave). [Conj. **4 a.**] Déformer une chose en la faisant porter plus d'un côté que de l'autre : *La sécheresse et la chaleur du climat qui déjette les grandes pièces de bois* (Nerval).

• SYN. : *contourner, dévier, fausser, gauchir.*

◆ **se déjeter** v. pr. (1660, Oudin). Subir une déformation (surtout en parlant des personnes, des parties du corps) : *Sa taille s'est déjetée.*

1. déjeuner [deʒœne] v. intr. (lat. pop. **disjunare*, contraction de **disjejunare*, de *dis-*, préf. marquant la séparation et la cessation, et du bas lat. *jejunare*, jeûner, dér. du lat. class. *jejunus*, qui est à jeun [v. aussi DÎNER] ; v. 1155, Wace, au sens 1 et au sens de « rompre le jeûne, se nourrir » [le plus souvent comme v. pr. jusqu'au XVIe s.] ; sens 2, milieu du XIXe s.). **1.** *Autref.* Prendre le repas du matin : *Jeanne conférait avec Anne de Beuil tout en déjeunant d'un grand bol de lait froid* (Daudet). || **2.** *Auj.* Prendre le repas de midi : *Il le recevra demain matin et se tiendra prêt à nous accueillir vers midi ; même, sans doute, pourrons-nous déjeuner avec lui* (Gide).

2. déjeuner [deʒœne] n. m. (emploi substantivé de *déjeuner* 1 ; v. 1540, Yver, au sens 1 ; sens 2-3, av. 1861, Scribe [*déjeûner-dîner*, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens 4, 1834, Balzac ; sens 5, XXe s.). **1.** Repas du matin (auj., on dit plutôt PETIT DÉJEUNER) : *Prendre son déjeuner au lit.* || **2.** Repas de

midi (appelé autref. et encore auj. dans certaines régions DÎNER) : *Faire un copieux déjeuner.* || *Déjeuner-dîner, ou déjeuner dînatoire,* grand déjeuner qui se fait assez tard dans la journée, et qui dispense de dîner. || **3.** Les mets pris au repas de midi : *Un déjeuner froid.* || Fig. et littér. *Un déjeuner de soleil,* une chose de très courte durée. || **4.** *Vx.* Service pour le petit déjeuner et comportant plateau, tasses, sucrier, etc. : *Le père Goriot aurait fondu son déjeuner de vermeil* (Balzac). || **5.** Tasse munie de sa soucoupe, pour le déjeuner du matin : *Un déjeuner en porcelaine.*

déjeuneur [deʒœnœr] n. m. (de *déjeuner ;* 1826, Brillat-Savarin). *Vx.* Personne qui est en train de déjeuner : *À part cet ingrat enragé et les déjeuneurs de ce matin, les autres font leur devoir* (Vallès).

déjoindre [deʒwɛ̃dr] v. tr. (de *dé-* et de *joindre ;* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne*). [Conj. **55.**] *Vx.* Séparer ce qui était joint.

déjouer [deʒwe] v. tr. (de *dé-* et de *jouer ;* v. 1119, Ph. de Thaon, comme v. pr., au sens de « se réjouir » ; XIIIe s., Godefroy, comme v. tr. au sens de « déconcerter » ; sens 1, 1796, Mme de Staël ; sens 2, XXe s.). **1.** Faire échec à quelque chose : *Déjouer un complot, une intrigue.* || **2.** *Par extens.* Éluder, tourner avec habileté : *Déjouer la surveillance.*

• SYN. : **1** *contrecarrer, enrayer, entraver, juguler ;* **2** *esquiver, se jouer de, tromper.*

déjuc [deʒy] n. m. (déverbal de *déjuquer,* forme dialect. de *déjucher ;* v. 1530, C. Marot). *Vx.* Heure matinale où les poules quittent les juchoirs.

déjucher [deʒyʃe] v. intr. (de *dé-* et de *jucher ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *desjouchier* [*desjuchier,* XVe s., Godefroy ; *déjucher,* 1662, Brunot]). Quitter le juchoir, en parlant d'un oiseau de basse-cour.

◆ v. tr. (sens 1, XIIIe s., Godefroy ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Faire quitter le juchoir à : *Déjucher des volailles.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Faire quitter une retraite, située généralement dans un lieu élevé.

déjuger [deʒyʒe] v. tr. (de *dé-* et de *juger ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). [Conj. **1 b.**] **1.** *Vx.* Annuler un jugement par un autre qui lui est opposé. || **2.** Désavouer : *La postérité nous déjuge* (Flaubert).

• SYN. : **2** *condamner, désapprouver, réprouver.* — CONTR. : **2** *approuver.*

◆ **se déjuger** v. pr. (1845, Bescherelle [fait sur le modèle de *se dédire*]). Revenir sur une opinion, une décision, pour en adopter une différente : *Et vous pensez, continua Laurent, que je vais me déjuger en signant un texte dont je ne suis pas l'auteur ?* (Duhamel).

de jure [deʒyre] loc. adv. (mots lat. signif. « selon le droit », de *de,* selon, et de *jure,* ablatif de *jus, juris,* droit ; fin du XIXe s.). En diplomatie, formule employée, par opposition à *de facto* (de fait), pour indiquer le caractère juridique de la reconnaissance d'un fait politique : *Reconnaître « de jure » un État.*

del., abrév. de DELINEAVIT (v. ce mot).

delà [dəla] prép. (de *de* et de *là ;* v. 1175, Chr. de Troyes [*de delà,* XIIIe s., *Chronique de Rains*]). *Class.* De l'autre côté de : *Porter delà les mers ses hautes destinées* (Corneille). || *De delà,* d'un lieu qui est situé de l'autre côté de : *Aussi a-t-il fallu les quérir bien loin et les faire venir de delà la mer* (Voiture).

◆ adv. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** *Class.* Là-bas (rare) : *Les provinces de delà* (Retz). || **2.** *Auj.* N'est plus employé qu'en opposition avec *deçà* ou dans des locutions adverbiales ou prépositives. || *Deçà delà,* V. DEÇÀ. || *Jambe deçà, jambe delà,* V. DEÇÀ.

◆ **Au-delà** loc. adv. Plus loin : *Vérité audeçà des Pyrénées, erreur au-delà* (Pascal). *Toute limite imposée n'inspire-t-elle pas le désir d'aller au-delà ?* (Balzac).

◆ **Au-delà de** loc. prép. **1.** De l'autre côté de : *Au-delà de la frontière.* || **2.** *Fig.* Plus loin que : *Nous ne devons aller ni au-delà ni en deçà de la vérité* (Voltaire). || **3.** *Fig.* En dehors de : *Au-delà de sa compétence.*

◆ **En delà** loc. adv. *Class.* Plus loin : *Tel est toujours trop en delà, | Et tel toujours trop en deçà* (Voltaire).

◆ **Par-delà** loc. prép. Plus loin que : *Par-delà le soleil, par-delà les éthers* (Baudelaire).

◆ **au-delà** n. m. (1929, Larousse). *L'au-delà,* la vie future, ce qui existe après la mort : *La peur de l'au-delà.*

délabré, e [delabre] adj. (part. passé de *délabrer*). **1.** Qui est en mauvais état ; qui s'en va en lambeaux, menace ruine : *Mes vêtements étaient délabrés* (Chateaubriand). *Une soutane délabrée* (Stendhal). *Je n'aurais jamais cru qu'un château aussi délabré à l'extérieur* [...] *fût aussi habitable dans quelques-unes de ses parties* (France). || **2.** *Fig.* Qui est en mauvaise condition, a subi de graves atteintes : *En 1814, fatigué de travaux constants, M. de Sérisy, dont la santé délabrée exigeait du repos, résigna tous ses emplois* (Balzac). *Ils partageaient les restes d'une autorité délabrée et précaire* (Bainville). *Ce visage délabré par la douleur, par le remords, ne put, cette fois, lui faire horreur* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *dégradé, déguenillé, dépenaillé, haillonneux, loqueteux ;* **2** *branlant, chancelant, faible, instable.* — CONTR. : **1** *coquet, neuf, pimpant ;* **2** *ferme, florissant, fort, robuste, solide.*

délabrement [delabrəmɑ̃] n. m. (de *délabrer ;* 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** État de ce qui est délabré, tombe en ruine ou en haillons : *Je regrette* [...] *que l'état de délabrement de cette demeure* [...] *ne m'ait pas permis de vous recevoir d'une façon plus convenable* (Gautier). *Le délabrement d'une tapisserie ancienne.* || **2.** *Fig.* État d'une personne ou d'une chose qui a subi de graves atteintes ; dépérissement, affaiblissement : *Tout mon amour pour la France ne pouvait faire que je ne fusse sensible à l'état de délabrement de notre pays* (Gide). *L'état de délabrement physique, et surtout moral, dans lequel a pu tomber ce pauvre petit, sans qu'il y paraisse à vos yeux, mais c'est à faire frémir !* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *dégradation, désagrégation, ruine ;* **2** *déchéance, déclin, décrépitude, déliquescence.*

délabrer [delabre] v. tr. (de *dé-* et de l'anc. franç. *label,* ruban pendant en manière de frange [XIIe s.], du francique **labba,* chiffon ; 1561, Maumont, au part. passé [à l'infin., 1611, Cotgrave], au sens **1** ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Mettre une chose en lambeaux ou la faire tomber en ruine : *Délabrer des vêtements, un édifice.* || **2.** *Fig.* Causer l'affaiblissement grave de, amener à un état de détérioration : *En quelques jours de cette existence, d'Argenton acheva de se délabrer l'estomac* (Daudet). *Et d'autant plus que la maladie et la longue agonie de sa mère l'avaient délabré* (Montherlant).

• SYN. : **1** *dégrader, démolir, détériorer, endommager, esquinter* (fam.) ; **2** *affaiblir, épuiser, ravager.*

◆ **se délabrer** v. pr. (sens 1, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1857, Baudelaire). **1.** Se dégrader, se détériorer par manque d'entretien : *Une propriété qui se délabre.* || **2.** *Fig.* et *littér.* S'abandonner, sombrer dans le découragement, le désespoir : *À l'heure où le cœur se délabre, | Où l'estomac est mal rempli, | Le gaz meurt dans le candélabre ; | Paris d'ombre est enseveli* (Baudelaire).

délacer [delase] v. tr. (de *dé-* et de *lacer ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1663, Molière). [Conj. **1 a.**] **1.** Desserrer ou ôter le lacet de : *Le capitaine* [...] *se mit à délacer le corsage de la pauvre enfant* (Hugo). *Magnus, sans s'abriter du heaume délacé, | Saisit sa masse, crie et frappe* (Leconte de Lisle). || **2.** Par extens. et vx. *Délacer une femme,* délacer ses vêtements.

délai [delɛ] n. m. (déverbal de *délayer* 2 ; v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens 1, 2, 4 ; sens 3, v. 1283, Beaumanoir). **1.** Temps laissé pour faire quelque chose : *Écrire un article dans le délai prescrit.* || **2.** Prolongation accordée pour l'exécution d'une tâche, l'accomplissement de quelque chose : *Le soldat est persuadé qu'un certain délai indéfiniment prolongeable lui sera accordé avant qu'il soit tué, le voleur avant qu'il soit pris, les hommes en général avant qu'ils aient à mourir* (Proust). *Mme Fondaudège*

obtint le délai qu'elle demandait (Mauriac). || *Sans délai,* tout de suite, sans attendre : *Le mieux serait peut-être de partir sans délai* (Stendhal). || **3.** En termes de droit, temps reconnu nécessaire et accordé soit par la loi, soit par le juge, soit par les cocontractants pour accomplir une obligation, produire un acte, comparaître en justice. || *Délai de préavis,* V. DÉLAI-CONGÉ. || **4.** *Class.* Retard : *Le délai* [...], *dans le commencement des grandes affaires, est toujours dangereux* (Retz).

délai-congé [delɛkɔ̃ʒe] n. m. (de *délai et de congé ;* XX^e s.). Délai de préavis qu'il convient d'observer en matière de résolution d'un contrat de location ou de travail. (On dit aussi DÉLAI DE CONGÉ et DÉLAI DE PRÉAVIS.)

• Pl. *des* DÉLAIS-CONGÉS.

délainage [delɛnaʒ] n. m. (de *délainer ;* 1907, Larousse). Opération par laquelle on enlève la laine des peaux de mouton.

délainer [delɛne] v. tr. (de *dé-* et de *laine ;* 1863, Littré, au sens de « défaire le lien de laine avec lequel on a fixé une greffe en écusson » ; sens actuel, 1907, Larousse [*deslané,* « privé de sa laine », début du XIII^e s.]). Retirer la laine des peaux de mouton après écorchage de l'animal tué.

délaissé, e [delɛse] adj. (part. passé de *délaisser*). **1.** Se dit d'une personne laissée sans secours, sans appui : *Des enfants délaissés.* || **2.** *Spécialem.* Se dit d'une personne abandonnée par celui ou celle qui l'a aimée : *L'amère jalousie d'un amant délaissé* (Stendhal). || **3.** Se dit d'une chose laissée à l'abandon : *Terres délaissées.*

délaissement [delɛsmɑ̃] n. m. (de *délaisser ;* 1274, Godefroy, au sens 3 [en droit marit., 1681, Kuhn] ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1825, A. Comte). **1.** État d'une personne laissée sans secours, sans appui : *Jésus au milieu de ce délaissement universel* (Pascal). *Pauvre, ignoré, proscrit, sans séduction, sans beauté, je trouve un avenir assuré, une patrie, une épouse charmante pour me retirer de mon délaissement, une mère presque aussi belle que sa fille pour me tenir lieu de ma vieille mère, un père instruit, aimant et cultivant les lettres pour remplacer le père dont le ciel m'avait privé* (Chateaubriand). || **2.** État d'une chose laissée à l'abandon. (Rare.) || **3.** En termes de droit, abandon que l'on fait d'un bien ou d'un droit. || *Spécialem.* Acte par lequel un armateur abandonne à l'assureur la chose assurée, en échange du paiement de l'assurance.

• SYN. : **1** *abandon, isolement, lâchage* (fam.), *trahison ;* **3** *cession, renonciation.* — CONTR. : **1** *aide, appui, assistance, soutien, secours.*

délaisser [delɛse] v. tr. (de *dé-* et de *laisser ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1360, Froissart ; sens 4, v. 1268, É. Boileau [« renoncer à un procès », 1549, R. Estienne ; en droit maritime, 1690, Furetière]). **1.** Laisser quelqu'un sans secours, sans appui moral : *Voyez si vous voulez délaisser à votre tour ces petits innocents* (Chateaubriand). || **2.** *Spécialem.* Abandonner une personne à laquelle on a témoigné de l'affection, de l'amour : *Un mari qui délaisse sa femme.* || **3.** Laisser quelque chose à l'abandon, cesser momentanément de s'adonner à une activité : *Le bosquet de Vertumne est délaissé des Grâces* (Samain). *Délaisser sa maison de campagne. Délaisser un travail, son piano.* || **4.** En termes de droit, abandonner un bien, un droit, une action engagée : *Délaisser un héritage, des poursuites.* || *Spécialem.* En droit maritime, faire abandon à l'assureur de la chose assurée contre paiement de l'assurance, par un acte de délaissement.

• SYN. : **1** *abandonner, négliger ;* **2** *se détourner de, s'éloigner de, lâcher* (très fam.), *plaquer* (pop.), *quitter.* — CONTR. : **1** *aider, assister, secourir, soutenir ;* **2** *choyer, entourer, gâter.*

délaitage [delɛtaʒ] n. m. (de *délaiter ;* 1836, *Maison rustique du* XIX^e *s.*). Action de délaiter : *Le délaitage du beurre.*

• REM. On dit aussi DÉLAITEMENT (1842, Mozin).

délaiter [delɛte] v. tr. (de *dé-* et de *lait ;* 1826, Mozin [« traire une vache », fin du XVI^e s.]). Enlever le petit-lait de : *Délaiter le beurre.*

délaiteuse [delɛtøz] n. f. (de *délaiter ;* 1888, Larousse). Machine pour enlever le petit-lait dans la fabrication du beurre.

délardement [delardəmɑ̃] n. m. (de *délarder ;* 1676, Félibien, aux sens I, 1-3 ; sens II, 1907, Larousse).

I. 1. Enlèvement d'une des arêtes vives d'une pièce équarrie. || **2.** Coupe oblique au-dessous d'une marche d'escalier de pierre. || **3.** Diminution de l'épaisseur d'une pièce, notamment d'une pierre.

II. Enlèvement du lard qui recouvre la viande de porc.

délarder [delarde] v. tr. (de *dé-* et de *lard ;* 1676, Félibien, aux sens I, 1-3 [*lard du bois,* désignant l' « aubier »] ; sens II, 1829, Boiste).

I. 1. Abattre l'arête vive d'une pièce équarrie. || **2.** Couper obliquement, par-dessous, une marche d'escalier. || **3.** Diminuer l'épaisseur d'une pierre.

II. Dépouiller le porc de son lard, de sa graisse.

délassant, e [delasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *délasser ;* 1863, Littré). Qui délasse physiquement ou intellectuellement : *Une sieste délassante. Une lecture délassante.*

délassement [delasmɑ̃] n. m. (de *délasser ;* 1475, *Dict. général,* aux sens 1-2). **1.** Action de délasser ; le fait de se délasser : *Avoir besoin de délassement.* || **2.** Occupation qui délasse, qui procure le repos du corps et de l'esprit : *Virgile se plaît à rapprocher les délassements du laboureur des travaux du marinier* (Chateaubriand). *La lecture est un délassement.*

• SYN. : **1** *détente, loisir, relaxation, répit, repos ;* **2** *distraction, divertissement, récréation.*

délasser [delase] v. tr. (de *dé-* et de *lasser ;* XIV^e s.). Faire cesser la fatigue physique, la lassitude morale d'une personne : *On me dit qu'il faut délasser le lecteur en décrivant le paysage, les habits* (Stendhal). *Se délasser l'esprit par une promenade.*

• SYN. : *changer, détendre, distraire, reposer.* — CONTR. : *épuiser, fatiguer, harasser, lasser, surmener.*

◆ **se délasser** v. pr. (XIV^e s.). Se défaire de sa fatigue physique ou intellectuelle ; se détendre en se distrayant : *Aller voir un film comique pour se délasser.*

délateur, trice [delatœr, -tris] n. (lat. *delator,* dénonciateur, de *delatum,* supin de *deferre,* abaisser, présenter, accorder, révéler, dénoncer en justice [v. DÉFÉRER] ; 1538, R. Estienne [déjà au XV^e s., au sens général et non péjor. de « qui rapporte, raconte »]). Personne qui fait une dénonciation pour des motifs méprisables : *Le doigt du délateur au bourreau fait un signe* (Lamartine).

• SYN. : *cafard* (fam.), *dénonciateur, donneur* (pop.), *indicateur, mouchard* (fam.), *rapporteur, sycophante.*

délation [delasjɔ̃] n. f. (lat. *delatio,* dénonciation, rapport, accusation, de *delatum,* supin de *deferre* [v. DÉLATEUR] ; 1549, R. Estienne, au sens I ; sens II, 1863, Littré).

I. Dénonciation intéressée, méprisable, et le plus souvent secrète : *La délation était une pratique judiciaire courante chez les Romains.*

II. En termes de droit, action de déférer : *La délation de serment.*

délatter [delate] v. tr. (de *dé-* et de *latter ;* v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles*). Enlever les lattes de : *Délatter un plafond.*

délavage [delavaʒ] n. m. (de *délaver ;* 1845, Bescherelle). Action de délaver : *Le délavage d'une aquarelle.*

délavé, e [delave] adj. (part. passé de *délaver ;* v. 1585, Cholières, au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey). **1.** Qui a été détrempé ; qui est imbibé d'eau : *Une terre délavée après l'inondation.* || **2.** D'une couleur fade et pâle, ou qui a déteint : *Sa robe de cotonnade bleue, délavée, avait pris le ton délicat des fleurs du lin* (Martin du Gard). || Fig. *Un regard délavé,* un regard aux yeux peu colorés.

délaver [delave] v. tr. (de *dé-* et de *laver ;* XII^e s., au sens de « salir » [au part.

passé ; à l'infin., milieu du XIII[e] s.] ; fin du XIV[e] s., E. Deschamps, au sens de « purifier » ; sens 1, v. 1585, Cholières, puis 1824, Ségur ; sens 2, 1671, Pomey). **1.** Détremper ; imbiber d'eau : *La pluie délave le chemin.* || **2.** Enlever ou atténuer avec de l'eau une couleur étendue sur du papier : *Délaver une aquarelle.*

délayable [delejabl] adj. (de *délayer* 1 ; 1870, Larousse). Qui peut être délayé.

délayage [delejaʒ] n. m. (de *délayer* 1 ; 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Action de délayer ; substance délayée : *Le délayage de la farine.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Expression qui manque de concision ; développement complaisant, mais superflu : *Marie a fait du délayage, comme toujours* (Colette).

• SYN. : **2** *bavardages* (fam.), *longueurs, prolixité, remplissage, verbiage, verbosité.* — CONTR. : **2** *brièveté, concision, laconisme.*

• REM. Au sens 1, on dit aussi DÉLAYEMENT ou DÉLAIEMENT (1549, R. Estienne).

1. délayer [deleje] v. tr. (peut-être du lat. *delicare* [doublet de *deliquare*, décanter, transvaser, de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *liquare*, liquéfier, filtrer, clarifier], après une évolution phonétique anormale ; XIII[e] s., Pannier, au sens 1 ; sens 2, 1766, Voltaire). [Conj. **2 b.**] **1.** Mélanger avec un liquide : *Délayer de la couleur dans de l'huile de lin.* || **2.** *Fig.* Exposer trop longuement et de manière diffuse : *Délayer sa pensée.*

• SYN. : **2** *amplifier, étaler, étirer, paraphraser.*

2. délayer [deleje] v. tr. (de *dé-* et de l'anc. v. *laier*, laisser [début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne*], issu de *laisser*, par croisement avec la conjugaison de *faire* [les formes anc. du prés. et du futur de *laisser* étant *lais* et *lairrai*] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *delaier, deslaier ; délayer*, 1367, Runkewitz). *Class.* Différer, remettre à plus tard : *Ces pensées qui m'ont occupée m'ont* [...] *éloigné et délayé celles que j'avais apportées de Provence* (Sévigné).

Delco [dɛlko] n. m. (nom déposé : mot anglo-amér. formé des initiales de la *D*ayton *E*ingineering *L*aboratories *CO*mpany, maison qui commercialisa ce dispositif d'allumage ; v. 1948). Nom d'une marque d'un dispositif d'allumage, étendu à tous les allumeurs de moteurs à explosion.

deleatur [deleatyr] n. m. invar. (mot lat. signif. « qu'il soit effacé », subj. prés. passif, 3[e] pers. du sing., de *delere*, effacer, biffer ; 1797, Gattel). Signe (𝒮) à l'aide duquel on indique, sur une épreuve typographique, une suppression à effectuer dans le texte composé.

déléaturer [deleatyre] v. tr. (de *deleatur* ; 12 juill. 1914, Gide). Supprimer un ou plusieurs mots, ou une partie du texte, sur une épreuve typographique, en utilisant le signe appelé *deleatur* : *La préface que j'avais écrite pour « les Caves », et que j'ai déléaturée sur épreuves* (Gide).

délébile [delebil] adj. (tiré de *indélébile* [v. ce mot] ; 1823, Boiste). Qui peut être effacé : *Encre délébile.*

• SYN. : *effaçable, lavable.*

délectable [delɛktabl] adj. (doublet savant de l'anc. franç. *délitable* [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; encore au XV[e] s.], lat. *delectabilis*, de *delectare* [v. DÉLECTER] ; v. 1361, Oresme). Qui procure un plaisir délicat : *Viens à ma table | Et je t'y bénirai d'un repas délectable* (Verlaine). *Une délectable odeur de viande rôtie* (Maupassant). *Nous avions souffert tout le jour du soleil, et la fraîcheur du soir nous était délectable* (Gide).

• SYN. : *agréable, délicieux, exquis, ineffable, savoureux, suave, succulent.* — CONTR. : *dégoûtant, détestable, écœurant, exécrable, mauvais, repoussant.*

délectation [delɛktasjɔ̃] n. f. (lat. *delectatio*, de *delectatum*, supin de *delectare* [v. DÉLECTER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford*). Plaisir, intellectuel ou sensible, que l'on savoure pleinement : *Puis vient après lui* [l'entraînement] *une sorte de délectation* (Colette). || *Délectation morose*, en théologie, pensée à laquelle l'esprit s'attarde alors qu'il devrait la repousser.

• SYN. : *bonheur, délice, jouissance, ravissement, volupté.*

délecter [delɛkte] v. tr. (doublet savant de l'anc. v. *delitier, deliter* [v. 1120, *Psautier d'Oxford* ; encore au XV[e] s.], lat. *delectare*, charmer, fréquentatif de *delicere*, attirer, de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *lacere*, attirer, faire tomber dans un piège ; début du XIV[e] s., aux sens 1-2). **1.** *Class.* et *littér.* Charmer : [Les prédicateurs] *doivent rechercher, mes sœurs, non des brillants qui égaient, ni une harmonie qui délecte...* (Bossuet). *Ce qui délectait mon jeune précepteur, c'était le spectacle même du jeu de la vie* (Fromentin). || **2.** *Littér.* Procurer un plaisir très vif : *La crème, les noix, tout les délecta* (Flaubert).

◆ **se délecter** v. pr. **[à, de]** (v. 1361, Oresme). Prendre un vif plaisir : *Élisabeth se délectait de détruire des points de vue essentiels* (Cocteau).

• SYN. : *déguster* (fam.), *goûter, jouir de, se repaître de, savourer.* — CONTR. : *dédaigner, détester, mépriser, négliger.*

• REM. On dit *se délecter à une lecture* ou *d'une lecture.* De même, quand le complément est un infinitif, on peut dire *se délecter de* et *se délecter à*, cette seconde construction étant plus usuelle.

délégant, e [delegɑ̃, -ɑ̃t] n. (lat. *delegans, -antis*, part. prés. de *delegare* [v. DÉLÉGUER] ; 1845, Bescherelle). Personne qui désigne un délégué.

délégataire [delegatɛr] n. (de *déléguer*, d'après *légataire* ; 1839, Boiste). Personne à qui est faite une délégation.

délégateur, trice [delegatœr, -tris] n. (bas lat. *delegator*, celui qui délègue, de *delegatum*, supin de *delegare* [v. DÉLÉGUER] ; XIV[e] s., Godefroy). Personne qui fait une délégation.

délégation [delegasjɔ̃] n. f. (lat. *delegatio*, procuration, de *delegatum*, supin de *delegare* [v. DÉLÉGUER] ; v. 1300, *Coutumes d'Artois*, aux sens I, 1-4 ; sens II, 1, 1878, Larousse ; sens II, 2, XX[e] s.).

I. 1. Action par laquelle le dépositaire d'un pouvoir délègue un tiers pour agir à sa place. || Commission en vertu de laquelle on agit pour un autre : *Il agit en vertu d'une délégation.* || Spécialem. *Délégation rectorale*, délégation que l'on obtient du recteur pour enseigner dans un lycée ou dans un collège sans avoir tous les titres requis pour être professeur. || **2.** Action de déléguer quelque chose : *Une délégation de pouvoirs, de fonctions. Les magistrats rendent la justice en vertu d'une délégation de la puissance publique.* || **3.** *Spécialem.* Opération par laquelle une personne ordonne à une autre de faire une prestation à une troisième : *La délégation de solde d'un militaire. Samanon* [...] *demande en garantie une délégation sur tes appointements* (Balzac). || *Par extens.* La créance qui est ainsi transmise, et en particulier montant de la partie de la solde d'un militaire qui peut être déléguée : *Toucher une délégation.* || **4.** Acte écrit par lequel se fait une délégation, une transmission de pouvoirs ou un transfert de créance : *Montrer sa délégation.*

II. 1. Groupe de personnes mandatées par une collectivité pour la représenter dans une circonstance donnée : *Seule la délégation des parlementaires fut autorisée à s'approcher du convoi* (Martin du Gard). || **2.** *Délégation spéciale*, commission chargée d'administrer provisoirement une commune lorsque le conseil municipal est démissionnaire ou a été dissous.

délégué, e [delege] n. et adj. (part. passé de *déléguer* ; XIV[e] s., comme adj. ; comme n., v. 1534, Bonaventure Des Périers). **1.** Qui est chargé de représenter les intérêts de quelqu'un et d'agir, éventuellement, en son nom : *Les délégués du peuple.* || *Délégué du personnel*, travailleur élu par le personnel d'un établissement pour le représenter auprès de la direction. || **2.** Personne qui est chargée d'exercer une fonction administrative à la place d'un titulaire en vertu d'une délégation : *Délégué militaire départemental. Délégué rectoral.*

• SYN. : *émissaire, envoyé, mandataire, représentant.*

déléguer [delege] v. tr. (lat. *delegare,* déléguer, confier, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *legare,* députer, léguer [v. LÉGUER] ; début du XIVe s., aux sens 1-2). [Conj. **5 a.**] **1.** Charger quelqu'un d'une fonction, d'une mission, en lui transmettant une part des pouvoirs que l'on détient : *Le tribunal a délégué un juge pour effectuer l'enquête.* ‖ *Spécialem.* Envoyer comme représentant dans une assemblée : *Déléguer quelqu'un à un congrès.* ‖ **2.** Transmettre à quelqu'un dans un dessein déterminé : *Il a délégué aux prêtres et aux rois une partie de son autorité* (France).

• SYN. : **1** *dépêcher, députer, mandater ;* **2** *confier, léguer, transférer.*

délestage [delɛstaʒ] n. m. (de *délester ;* milieu du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Action de décharger de son lest un bâtiment, un aéronef. ‖ **2.** Suppression momentanée de la fourniture de courant électrique à un secteur du réseau.

délester [delɛste] v. tr. (de *dé-* et de *lester ;* 1593, *Dict. général,* écrit *délaster* [*délester,* août 1681, *Ordonnance royale*], au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3-4, 1870, Larousse). **1.** Décharger de son lest un bâtiment, un aéronef : *Délester un cargo.* ‖ **2.** *Spécialem.* Opérer un délestage dans la distribution du courant électrique. ‖ **3.** *Fig.* Alléger d'une charge morale, d'un souci. ‖ **4.** Fam. et ironiq. *Délester quelqu'un de son argent, de son portefeuille,* etc., le lui dérober, le dévaliser.

◆ **se délester** v. pr. (sens 1-2, fin du XIXe s.). **1.** *Fam.* Se débarrasser d'un fardeau : *Se délester de ses paquets.* ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Se soulager en dévoilant l'objet de ses peines, de ses préoccupations : *Déleste-toi. Ne laisse plus le poids du plus léger passé t'asservir* (Gide).

délétère [deletɛr] adj. (grec *dêlêtêrios,* nuisible, de *dêlein,* détruire ; XVIe s., L. Joubert, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Qui est de nature à mettre la santé ou la vie en danger (se dit surtout de gaz toxiques et de leur action) : *Des miasmes délétères.* ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Qui corrompt l'esprit, qui a une influence dangereuse : *Une doctrine délétère.*

• SYN. : **1** *malsain, nocif, nuisible ;* **2** *corrupteur, diabolique, maléfique, néfaste, pernicieux.*

délétion [delesjɔ̃] n. f. (lat. *deletio,* destruction, XXe s.). En biologie, rupture d'un chromosome et perte d'un élément détaché.

déliage [deljaʒ] n. m. (de *délier ;* 1870, Larousse). Action de délier : *Le déliage des paquets.*

déliaison [deljɛzɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *liaison ;* v. 1572, Ronsard, au sens de « action d'analyser [un poème] » ; 1596, Hulsius, au sens de « action de délier ce qui est lié » ; sens actuel, 1842, Mozin). Jeu qui se produit entre les pièces d'un navire : *La déliaison des bordages.*

délibérant, e [deliberɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *délibérer ;* 1690, Furetière). Qui a le pouvoir de délibérer. (Se dit surtout des assemblées politiques, et par opposition à *consultatif.*)

délibératif, ive [deliberatif, -iv] adj. (lat. *deliberativus,* délibératif [en rhétorique], de *deliberatum,* supin de *deliberare* [v. DÉLIBÉRER] ; 1372, J. Corbichon, aux sens 1-2). **1.** Appelé à délibérer. ‖ *Voix délibérative,* droit de suffrage dans les délibérations d'une assemblée, d'un tribunal ; *par extens.,* droit d'exprimer et de défendre son opinion : *Les connaisseurs, ou ceux qui se croient tels, se donnent voix délibérative et décisive sur le spectacle* (La Bruyère). ‖ **2.** Qui a la délibération pour objet. ‖ *Genre délibératif,* genre oratoire qui consiste à exposer le pour et le contre.

◆ adj. et n. m. (début du XXe s.). En linguistique, se dit d'une forme verbale ou d'une construction exprimant l'indécision du sujet qui s'interroge. (Ex. : *que faire ?*)

délibération [deliberasjɔ̃] n. f. (lat. *deliberatio,* délibération, consultation, de *deliberatum,* supin de *deliberare* [v. DÉLIBÉRER] ; XIIIe s., Godefroy, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Action d'examiner, de discuter une affaire à plusieurs : *Mettre une affaire en délibération. La délibération du jury.* ‖ *Salle des délibérations,* salle où les juges se retirent pour délibérer. ‖ **2.** Résultat de cette action ; décision prise après cet examen : *Les délibérations d'une assemblée. Par délibération du conseil.* ‖ **3.** Action de délibérer avec soi-même, de réfléchir avant de prendre une décision : *Il ne se décide à agir qu'après mûre délibération.* ‖ *Spécialem.* Dans la description classique de l'acte volontaire, phase au cours de laquelle le sujet s'interroge sur les mobiles de l'action envisagée et pèse le pour et le contre.

• SYN. : **1** *débat, délibéré, discussion, examen ;* **2** *résolution ;* **3** *méditation, réflexion.*

délibératoire [deliberatwar] adj. (dér. savant de *délibérer ;* 1863, Littré). Qui a rapport à la délibération : *Donner une forme délibératoire à un examen.*

délibéré, e [delibere] adj. et n. (part. passé de *délibérer ;* 1534, Rabelais). *Class.* Se disait d'une personne agissant avec hardiesse, résolution, aisance : *Certains esprits vains, légers, familiers, délibérés* (La Bruyère) ; et substantiv. : *Je sais des officiers de justice altérés | Qui sont pour de tels coups de vrais délibérés* (Molière).

◆ adj. *De propos délibéré,* en connaissance de cause et intentionnellement : *Déformer la vérité de propos délibéré.*

◆ **délibéré** n. m. (sens 1, 1655, Molière ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** En justice, délibération des juges d'un tribunal au sujet de la sentence à rendre. ‖ *Affaire en délibéré,* affaire en cours de discussion. ‖ **2.** Le jugement ainsi rendu.

délibérément [deliberemɑ̃] adv. (de *délibéré,* adj. ; XIVe s., Godefroy). Sans hésitation, avec résolution : *Répliquer délibérément à une attaque.* ‖ Volontairement : *Le président le dévisagea une seconde [...], puis, délibérément, détourna les yeux* (Martin du Gard).

• SYN. : *fermement, résolument ; intentionnellement.* — CONTR. : *involontairement.*

délibérer [delibere] v. intr. (lat. *deliberare,* réfléchir mûrement, délibérer, décider, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *libra,* livre [poids], balance ; XIIIe s., aux sens 1-2). [Conj. **5 b.**] **1.** Examiner, discuter à plusieurs une question donnée en vue de prendre une décision : *Les résultats seront proclamés dès que le jury aura délibéré.* ‖ **2.** Réfléchir soi-même sur les raisons et les conséquences d'une action à entreprendre : *C'est son habitude de délibérer pendant une semaine avant de se décider.*

• SYN. : **1** *se concerter, se consulter, débattre, discuter ;* **2** *calculer, cogiter* (iron.), *étudier, examiner, méditer.*

◆ v. tr. ind. (XIIIe s.). **1.** Class. *Délibérer de,* examiner en soi-même ou avec d'autres : *Je ne puis dire enfin que jamais potentat | N'eût à délibérer d'un si grand coup d'État* (Corneille) ; décider, arrêter : *Quand saint Pierre et les Apôtres délibérèrent d'abolir la circoncision* (Pascal). ‖ **2.** *Délibérer sur quelque chose,* en discuter : *Délibérer sur un projet.*

◆ v. tr. (v. 1464, Commynes). *Class.* Décider après un examen approfondi : *Le hasard fait ce que la prudence des pères avait délibéré* (Molière).

délicat, e [delika, -at] adj. (doublet savant de l'anc. franç. *delgié, dougié,* délicat, fin, mince, svelte [XIe-XVIe s.], lat. *delicatus,* attrayant, doux, fin, voluptueux, de *deliciae* [v. DÉLICES] ; 1492, G. Tardif, au sens I, 1 ; sens I, 3 et II, 1, 2, 5, milieu du XVIe s., Amyot ; sens I, 2, 4-7 et II, 4, 1580, Montaigne ; sens II, 3, v. 1650, Pascal).

I. EN PARLANT DES CHOSES ET DES ÊTRES ANIMÉS : QUI EST D'UNE GRANDE FINESSE. **1.** Qui est d'une finesse, d'une qualité, d'un raffinement propres à satisfaire un esprit, un goût exigeant : *Mets délicats. Parfum délicat. Choisir les morceaux les plus délicats.* ‖ *Par extens.* Se dit du plaisir éprouvé : *Jouissances délicates. Je goûte l'agrément délicat d'être malade* (Colette). ‖ **2.** Qui est d'une grande finesse d'exécution : *Ciselure délicate. Dentelle délicate.* ‖ *Par extens.* En parlant de la personne ou de l'instrument qui exécute, d'une grande habileté alliée à beaucoup de légèreté : *Pinceau délicat.* ‖ **3.** Que

sa finesse, sa nature rend sensible aux moindres impressions physiques : *Une peau délicate. Un tissu délicat. Couleurs délicates.* || *Spécialem.* Se dit d'un être fragile et qui demande des ménagements : *Ma mère vieillit et devient délicate* (Flaubert). *Comme ces malades auxquels on ordonne l'air de la mer, mais qui, trop délicats pour le supporter, viennent le respirer à quelques lieues de distance* (Daudet). *Une foule de fleurs délicates commenceraient de souffrir et de réclamer des soins* (Duhamel) ; et par extens. : *Une santé délicate.* || **4.** Dont la finesse, la légèreté évoquent l'idée de grâce, de pureté : *Des mains délicates. C'était un enfant d'aspect plutôt frêle, aux traits délicats, fins, presque jolis* (Gide). || **5.** *Class.* Qui est si ténu, de dimensions si réduites qu'on le perçoit difficilement : *Ce vaste tour* [décrit par le Soleil] *n'est lui-même qu'un point très délicat à l'égard de celui que les astres qui roulent dans le firmament embrassent* (Pascal). || **6.** *Fig.* Que sa finesse, sa subtilité rend difficilement perceptible à l'esprit : *J'aime ce pays parce que j'y ai mes racines, ces profondes et délicates racines qui attachent un homme à la terre où sont nés et morts ses aïeux* (Maupassant). || **7.** *Fig.* Qui présente des nuances subtiles, complexes, et qui est difficile à comprendre, à apprécier, à exécuter : *Il arriva au point délicat* (Maupassant). *Certes la situation est délicate ! Mais elle n'est pas désespérée...* (Martin du Gard). *Des négociations délicates. Une intervention chirurgicale délicate.*

II. EN PARLANT DES PERSONNES : QUI EST DOUÉ D'UNE GRANDE SENSIBILITÉ. **1.** Doué d'une finesse de jugement, d'une sensibilité qui permet d'apprécier les moindres nuances : *Un poète délicat. L'esprit le plus délié, le plus délicat* (Saint-Simon). *C'est un mélomane, une oreille délicate.* || **2.** *Class.* et *péjor.* D'une sensibilité excessive en matière de goût, de plaisir : *Il est tout à fait délicat, il ne saurait souffrir la moindre petite incommodité* (Richelet, 1680). || *Auj.* Difficile à contenter, exigeant : *Être délicat sur la nourriture. Fort peu délicat sur les plaisirs.* || **3.** Qui agit avec tact, discrétion : *Un ami délicat.* || *Par extens.* Qui est dit, qui est fait avec le désir d'être agréable, qui manifeste la finesse des sentiments : *Une attention délicate. Le dévouement irréfléchi, l'amour ombrageux et délicat que portait Goriot à ses filles* (Balzac). || **4.** Qui est très scrupuleux en matière de conduite, de morale : *Être délicat sur le point d'honneur, la probité. Une conscience délicate.* || **5.** *Class.* et *péjor.* D'une susceptibilité ombrageuse : *Ils deviennent si délicats que tout ce qui n'est point flatteur les blesse et les irrite* (Fénelon).

• SYN. : **I, 1** *délectable, délicieux, exquis, raffiné, recherché, savoureux, suave, subtil, succulent* ; **3** *fragile, sensible, tendre ; chétif, débile, frêle* ; **4** *fin, gracieux* ; **7** *ardu, embarrassant, épineux, malaisé, risqué.* || **II, 1** *distingué, fin, pénétrant, subtil* ; **3** *affable, amène, courtois, discret, prévenant* ; **4** *chatouilleux* (fam.), *consciencieux, pointilleux.* — CONTR. : **I, 1** *banal, commun, exécrable, infect, mauvais, quelconque* ; **3** *dur, solide, vif ; fort, résistant, robuste, vigoureux* ; **4** *épais, gros, lourd, massif* ; **7** *aisé, commode, facile, simple.* || **II, 1** *fruste, grossier.*

◆ n. (1601, P. Charron). *Class.* et *littér.* Personne difficile à contenter : *Va chez ces délicats qui n'ont soin que d'unir | Le choix des voluptés aux moyens d'y fournir* (Corneille). *Ce ne sont point des délicats de salon, comme nos marquis du XVIIIe siècle* (Taine). || Auj. *Faire le délicat,* se montrer difficile à l'excès ou mal à propos.

délicatement [delikatmɑ̃] adv. (de *délicat* ; 1492, G. Tardif, au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 3-4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** *Class.* D'une manière agréable : *On y mangeait délicatement* (Hamilton). || **2.** Avec finesse : *Un bibelot délicatement travaillé. Son vers, libre et mobile entre les extrêmes du langage, ose descendre du ton le plus délicatement musical jusqu'à la prose* (Valéry). || **3.** Avec précaution : *Manier délicatement un vase de cristal.* || **4.** *Fig.* Avec tact : *Traiter délicatement de sujets intimes.*

• SYN. : **2** *artistement, finement* ; **3** *prudemment, soigneusement* ; **4** *discrètement.* — CONTR. : **2** *grossièrement* ; **3** *brutalement* ; **4** *cavalièrement.*

délicatesse [delikatɛs] n. f. (de *délicat,* peut-être d'après l'ital. *delicatezza* ; 1539, R. Estienne, aux sens I, 1-2 et II, 2 ; sens I, 3, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens I, 4, 1675, Bossuet ; sens II, 1 et 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 5, 1678, La Fontaine ; sens II, 6, 1659, Molière).

I. EN PARLANT DES CHOSES ET DES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Qualité de ce qui est délicat, agréable aux sens : *La délicatesse des mets, d'un parfum.* || **2.** Qualité de ce qui est exécuté, rendu avec finesse, précision, souci du détail : *La délicatesse du dessin, du coloris d'un tableau. Ce n'est que légèreté, qu'élégance, que beau naturel et que délicatesse dans ses ouvrages* (La Bruyère). *Un sourire lui montait aux lèvres à certaines délicatesses du violon* (Flaubert). || **3.** Caractère de ce qui est délicat, fragile, sensible aux moindres impressions extérieures : *L'ombre était presque fraîche et des joncs y croissaient avec délicatesse* (Gide). *La délicatesse de l'épiderme.* || *Par extens.* Chose délicate ou partie délicate, sensible d'une chose : *Le reste de cet admirable organe élabore les délicatesses de la paroi interne* (Valéry). || **4.** *Fig.* Beauté fine et sensible : *Le monocle* [...] *donnait au visage du marquis une délicatesse mélancolique et le faisait juger par les femmes comme capable de grands chagrins d'amour* (Proust).

II. EN PARLANT DES PERSONNES. **1.** Disposition à faire quelque chose avec habileté, dextérité, légèreté : *Le marteau* [du serrurier] *manié avec force et délicatesse* (Duhamel). *L'antiquaire montrait à nouveau la boucle de ceinture en jade, avec une délicatesse de manieur de momies* (Malraux). || **2.** Disposition à sentir, à juger avec sensibilité, et à percevoir les nuances les plus fines : *Il ne faut pas que la délicatesse de notre goût nous mène à l'ingratitude* (Chateaubriand). || **3.** *Class.* Raffinement excessif, goût des plaisirs rares, du luxe : *Si chacun, idolâtre de sa santé, ne veut avoir égard qu'à sa délicatesse, ou, pour mieux dire, qu'à sa mollesse* (Bourdaloue). || *Class.* et *péjor.* Défaut, affectation d'une personne difficile à contenter : *J'ai une délicatesse furieuse pour tout ce que je porte, et jusqu'à mes chaussettes, je ne puis rien souffrir qui ne soit de la bonne ouvrière* (Molière). || **4.** Qualité d'une personne qui agit avec tact, discrétion, une grande noblesse de sentiment : *Cette pensée* [qu'on pût soupçonner chez lui un calcul] *le froissa dans sa délicatesse* (Martin du Gard). *Tu n'obéissais pas à un sentiment de délicatesse envers moi* (Mauriac). || *Par extens.* Caractère des pensées, des sentiments, des actes d'une telle personne : *La délicatesse des manières, d'un procédé.* || Acte accompli dans cet esprit : *Elle charmait par quantité de délicatesses* (Flaubert). || *Avoir des délicatesses pour ou envers quelqu'un,* agir envers lui avec tact et empressement. || **5.** Qualité de celui qui est très scrupuleux en matière de conduite, de morale : *Il intéressa leur délicatesse en attaquant les cordes de l'honneur* (Balzac). || **6.** *Class.* et *péjor.* Susceptibilité ombrageuse : *L'amour de la liberté poussé jusqu'à un excès et une délicatesse insupportable* (Bossuet).

• SYN. : **I, 1** *agrément, douceur, suavité, succulence* ; **2** *élégance, finesse* ; **4** *charme, grâce, joliesse.* || **II, 1** *adresse, précaution, soin* ; **2** *acuité, finesse, pénétration* ; **4** *courtoisie, discrétion, gentillesse, prévenance* ; **5** *conscience, honnêteté, probité, scrupule.* — CONTR. : **I, 1** *grossièreté* ; **2** *banalité, lourdeur* ; **3** *dureté, rudesse* ; **4** *vulgarité.* || **II, 1** *gaucherie, maladresse* ; **4** *brutalité, impolitesse, indiscrétion* ; **5** *bassesse, corruption, malhonnêteté.*

◆ **délicatesses** n. f. pl. (1668, Molière). *Class.* et *littér.* Mets délicats : *Il ne lui faudra ni table bien servie, ni consommés exquis, ni orges mondés perpétuels, ni les autres délicatesses qu'il faudrait pour une autre femme* (Molière). *Il se nourrit ensuite de quelques délicatesses* (Hermant).

délice [delis] n. m. (lat. *delicium*, neutre sing., de même sens que *deliciae* [v. DÉLICES] ; XII^e s., aux sens 1-2). **1.** *Littér.* Plaisir vif et délicat : *Grand délice que celui de noyer son regard dans l'immensité du ciel et de la mer !* (Baudelaire). *Doux et puissant retour du délice de naître* (Valéry). || **2.** *Par extens.* Source de ce plaisir : [Pour l'aveugle opéré] *chaque nouvel objet était un délice nouveau* (Buffon). *Je ne suis pas du tout gourmand, mais ce verre de vin puissant me fut un délice* (Duhamel).

• SYN. : **1** et **2** *bonheur, délectation, enchantement, félicité, joie, ravissement, régal.*

◆ **délices** n. f. pl. (lat. *deliciae*, n. f. pl., jouissances, voluptés, douceurs, agréments ; v. 1120, *Psautier d'Oxford*, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1668, La Fontaine). **1.** *Littér.* Plaisir, bonheur extrême : *Dans le fond, de l'autre côté de la rivière, un bourgeois contemplatif, au ventre rondelet, se livre aux délices innocentes de la pêche* (Baudelaire). *Il est une certaine intensité de délices que l'homme peut à peine dépasser* (Gide). *Je parle pour les foules des enfants à venir qui n'auront plus à connaître les délices amollissantes* (Duhamel). || *Faire ses délices de quelque chose*, en tirer un plaisir extrême. || *Faire les délices de quelqu'un*, en être aimé. || *Lieu de délices*, lieu où l'on se plaît beaucoup. || **2.** *Class.* et *péjor.* Vie de mollesse voluptueuse : *Il était sous Néron de toutes ses délices* (Corneille). || **3.** *Class.* Personne ou animal tendrement aimé : *Une petite chienne qui était les délices de son maître* (La Fontaine).

• REM. **1.** Au XVII^e s., Vaugelas condamnait l'emploi de *délice* au singulier, comme nom masculin.

2. Quand le pluriel *délices* suit des expressions comme *un des, le plus grand des*, le terme est traité comme un masculin : *Le plus grand des délices.*

délicieusement [delisjøzmɑ̃] adv. (de *délicieux* ; v. 1265, J. de Meung, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1674, M^me de Sévigné). **1.** Avec un plaisir extrême : *Il s'abandonna délicieusement au sommeil* (Martin du Gard) ; et ironiq. : *Je lis Stendhal, assis devant un café (place Médicis) où je constate qu'on est délicieusement mal pour travailler* (Gide). || **2.** D'une manière agréable : *Il récite délicieusement les vers.* || **3.** *Class.* et *péjor.* De façon trop raffinée, mollement, voluptueusement : *Les Lydiens vivaient trop délicieusement pour ne craindre point la mort* (Fénelon).

délicieux, euse [delisjø, -øz] adj. (bas lat. *deliciosus*, délicieux, voluptueux, de *deliciae* [v. DÉLICES] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard*, aux sens 1-3 ; sens 4, 1695, M^me de Sévigné ; sens 5, v. 1265, J. de Meung). **1.** Très agréable ; qui procure un plaisir vif et de qualité : *La vallée de Grenade est délicieuse et ressemble beaucoup à celle de Sparte : on conçoit que les Maures regrettent un pareil pays* (Chateaubriand). *Elle aimait trop le bal, c'est ce qui l'a tuée, le bal éblouissant, le bal délicieux* (Hugo). *Rien de délicieux comme ces dîners d'amis, où l'on cause sans gêne, l'esprit éveillé, les coudes sur la nappe* (Daudet). || **2.** Qui excite agréablement les sens, et spécialement le goût et l'odorat : *J'ai senti sur votre seuil une odeur délicieuse* (France). *Fais-moi frire tout de suite ces petits animaux-là* [des goujons]... *Ce sera délicieux* (Maupassant). || **3.** Qui flatte l'esprit ou le cœur : *L'amour et l'amour-propre de la duchesse eurent un moment délicieux* (Stendhal). *Une joie délicieuse les pénétrait, cette joie qui vous saisit quand on retrouve un plaisir aimé dont on est privé depuis longtemps* (Maupassant). *Un souvenir délicieux* (Mauriac). || **4.** Se dit d'une personne qui plaît beaucoup et retient par sa grâce, son charme, ses manières : *En bas* [...], *on se montre la princesse Colette de Rosen, la femme du lauréat, délicieuse en toilette bleu verdâtre, cachemire de l'Inde et moire antique, l'air triomphant, épanouie sous les effilochures de ses cheveux de lin fou* (Daudet). *D'ailleurs, la jeune fille était délicieuse, et M. de Charlus, en qui elle satisfaisait tout le goût esthétique qu'il pouvait avoir pour les femmes, aurait voulu avoir d'elle des centaines de photographies* (Proust). || *Spécialem.* Qui retient par ses qualités de cœur et d'esprit : *C'est un homme délicieux. Quelle femme délicieuse !* || **5.** *Class.* et *péjor.* Voluptueux, livré au luxe et au plaisir : [Il] *n'est point attaché aux douceurs d'une vie lâche et délicieuse* (Fénelon).

• SYN. : **1** *attachant, attirant, attrayant, captivant, enchanteur, merveilleux, prenant ;* **2** *délectable, délicat, exquis, savoureux, suave, succulent ;* **3** *enchanteur, enivrant, grisant ;* **4** *charmant, fascinant, ravissant.* — CONTR. : **1** *abominable, hideux, horrible ;* **2** *âcre, aigre, amer, fade, insipide, nauséabond, puant ;* **3** *cruel, désagréable, détestable, pénible ;* **4** *affreux, déplaisant, laid, rebutant, repoussant.*

délicoter [delikɔte] v. tr. (de *dé-* et de *licot*, var. dialect. de *licol, licou* [v. ce mot] ; 1678, Guillet). Enlever le licou de : *Délicoter un cheval.*

délictueux, euse [deliktɥø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *delictum*, délit [v. DÉLIT], d'après les adj. en *-ueux*, comme *difficultueux*, etc. ; 1863, Littré). Qui tient du délit ; qui a le caractère d'un délit : *Faits délictueux. Intention délictueuse.*

• REM. On dit aussi parfois DÉLICTUEL, ELLE (milieu du XX^e s.).

délié, e [delje] adj. (du lat. *delicatus* [v. DÉLICAT], avec influence du part. passé du v. *délier* ; fin du XIII^e s., Beaumanoir, au sens 1 ; sens 2, 1656, Pascal ; sens 3, v. 1560, Paré ; sens 4-6, 1580, Monaigne). **1.** *Class.* et *littér.* Qui est très fin, mince, ténu : [Onuphre] *porte des chemises très déliées, qu'il a un très grand soin de bien cacher* (La Bruyère). *Un fil délié. Trait de plume fort délié* (Littré). || *Spécialem.* Se disait d'un liquide très duide : *Le canal destiné à conduire dans l'estomac du fourmi-lion les sucs plus ou moins déliés dont il se nourrit* (Bonnet). || **2.** *Class.* et *fig.* Léger, faible, presque mperceptible : *Cette erreur est si déliée que, pour peu qu'on s'en éloigne, on se trouve dans la vérité* (Pascal). || **3.** *Littér.* Mince, svelte, élancé : *Les joueurs étaient de jeunes enfants* [...], *déliés de tournure* (Fromentin). *C'était une personne petite : mains nerveuses, pieds fluets, traits déliés, mais non grêle* (Duhamel). || Fin et agile : *Elle était si jolie, animée par la musique* [...], *les doigts finement déliés et papillonnant sur les touches* (Daudet). || **4.** *Class.* et *littér.* Qui agit avec habileté et finesse, ou qui dénote habileté et souplesse dans le comportement : *Ragon, délié courtisan* (Saint-Simon). *Ces prêtres et leur patriarche* [...] *avaient parfaitement les manières déliées et avilies des courtisans grecs sous le Bas-Empire* (Chateaubriand). || **5.** *Class.* et *littér.* D'une grande finesse, d'une grande subtilité : *La politique la plus profonde, la plus déliée et la plus artificieuse* (Retz). *Vient ensuite une analyse des plus déliées, que j'ai été bien étonné de trouver parfaitement claire ou de croire comprendre* (Valéry). || **6.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'un esprit vif et pénétrant : *Il* [Montesquieu] *aime l'ellipse, et, dans nombre de ses maximes, il calcule sa phrase, la renoue finement à elle-même, il prévoit des esprits un peu plus déliés que les nôtres ; il leur offre les plaisirs de l'intelligence élégante et leur prête ce qu'il leur faut pour en jouir* (Valéry).

◆ **délié** n. m. (abrév. de *trait de plume délié* ; 1706, Richelet). La partie fine et déliée d'une lettre (par opposition au *plein*).

déliement [delimɑ̃] n. m. (de *délier* ; XII^e s., Herman de Valenciennes). *Littér.* Action de délier (au pr. et au fig.) : *Regards longs qu'accompagnent les déliements de mains* (Goncourt). *Elle continuait à prêcher le déliement des affections et des biens terrestres* (Daudet).

délier [delje] v. tr. (de *dé-* et de *lier* ; v. 1160, *Roman de Tristan*, au sens 1 [*sans bourse délier*, 1690, Furetière ; *délier la langue*, au fig., 1656, Molière ; *avoir la langue bien déliée*, 1688, Miege] ; sens 2, 1470, Bartzsch ; sens 3, début du XII^e s.). **1.** Dégager quelque chose ou quelqu'un de ce qui le lie matériellement : *Délier une gerbe, un bouquet. Quel Hercule ainsi lié ne se délierait pas ?* (Richepin). || *Sans bourse délier*, v. BOURSE || **2.** Fig. et littér. *N'être pas digne de délier la chaussure de quelqu'un*, lui être très inférieur. || Fig. *Délier la langue de quelqu'un*, lui donner la faculté de parler ; le faire parler : *Je l'ai cuisiné adroitement, après lui avoir délié la*

langue avec une bouteille d'arbois (Aymé). || Fam. *Avoir la langue bien déliée,* avoir la parole facile. || **3.** *Fig.* Libérer quelqu'un de ce qui le lie moralement à une autre personne : *Un détachement intérieur se faisait qui la déliait de lui* (Flaubert). || *Spécialem.* Dégager quelqu'un d'une obligation : *Au nom des serments de tendresse, | Dont rien ne peut nous délier* (Baudelaire). || **4.** Dégager des liens du péché par l'absolution. || *Absol.* Absoudre : *Il appartient aux évêques de lier et de délier.*

• SYN. : **1** *défaire, dénouer, détacher ;* **2** *affranchir, décharger, dégager, délivrer, émanciper, libérer, relever.* — CONTR. : **1** *attacher, enchaîner, lier ;* **2** *ligoter* (fam.), *river.*

délimitation [delimitasjɔ̃] n. f. (bas lat. *delimitatio,* de *delimitatum,* supin de *delimitare* [v. DÉLIMITER] ; 1773, *Lettre* [citée par Littré, au mot *délimitation*] *de dom Fr. Clément à dom A. Berthod* [qui avait emprunté le mot, ainsi que le suivant, au lat.]). Action de délimiter ; résultat de cette action (au pr. et au fig.) : *Délimitation d'une région. La délimitation d'un sujet de thèse.*

délimiter [delimite] v. tr. (bas lat. *delimitare,* de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *limitare,* entourer de frontières, fixer, déterminer [v. LIMITER] ; 1773, *Lettre de dom Fr. Clément à dom A. Berthod* [v. l'art. précéd.], au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré). **1.** Fixer, tracer d'une manière précise les limites qui circonscrivent une étendue : *Les clôtures qui délimitent une propriété.* || **2.** *Fig.* Fixer des limites à l'étendue d'un pouvoir : *Délimiter les attributions d'une commission.* || Déterminer un domaine d'activité : *Délimiter l'objet d'une étude.*

• SYN. : **1** *borner, limiter, marquer ;* **2** *cerner, circonscrire, définir, fixer, restreindre.*

délinéament [delineamɑ̃] n. m. (de *délinéer ;* d'après *linéament ;* v. 1560, Paré, puis 1860, Sainte-Beuve). Trait qui indique le contour, la forme d'un objet.

délinéamenter [delineamɑ̃te] v. tr. (de *délinéament,* 1re moitié du XXe s.). Tracer les contours de : *Délinéamenter une silhouette.*

délinéation [delineasjɔ̃] n. f. (bas lat. *delineatio,* dessin, esquisse, de *delineatum,* supin de *delineare* [v. DÉLINÉER] ; milieu du XVIe s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [pour un plan, 1754, *Encyclopédie*]). **1.** Action de tracer le contour d'un objet avec un trait simple (peu usité) : *Améric Vespuce fit la délinéation des côtes de la Guyane, de la Terre-Ferme et du Brésil* (Chateaubriand). *L'ombre découpée de l'appui ouvragé de la balustrade se découpait en noir comme une végétation capricieuse, avec une ténuité dans la délinéation des moindres détails qui semblait trahir une conscience appliquée, une satisfaction d'artiste* (Proust). || **2.** Figure obtenue par ce tracé : *La délinéation d'un plan.*

delineavit [delineavit], mot lat. signif. « a dessiné » (3e pers. sing. de l'indic. parfait de *delineare* [v. DÉLINÉER] ; XXe s.) qu'on place sous une gravure, après le nom de l'auteur du dessin. (S'emploie surtout sous la forme abrégée DEL.)

délinéer [delinee] v. tr. (lat. impér. *delineare,* esquisser, tracer, dessiner, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *linea,* ligne, trait [v. LIGNE] ; 1845, Bescherelle). Tracer d'un trait le contour de : *La frontière à ne point dépasser demeure donc mal délinéée et obscure* (Huysmans).

délinquance [delɛ̃kɑ̃s] n. f. (de *délinquant ;* XXe s.). Ensemble des infractions criminelles et délictueuses considérées sur le plan social : *La recrudescence de la délinquance après une guerre.*

• SYN. : *criminalité.*

délinquant, e [delɛ̃kɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé du v. *délinquer,* commettre une faute, un délit [XIVe s. ; auj. archaïque], lat. *delinquere,* faillir, être en faute, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *linquere,* laisser, abandonner ; milieu du XIVe s.). Personne qui a commis un délit : *Le délinquant primaire qui commet un second délit devient récidiviste.*

◆ adj. : *Enfance délinquante.*

déliquescence [delikesɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *deliquescens* [v. DÉLIQUESCENT] ; 1757, Macquer et Baumé, au sens 1 ; sens 2-3, fin du XIXe s.). **1.** Propriété qu'ont certains corps de se liquéfier en absorbant l'humidité de l'air. || État d'un corps qui se dissout de cette manière. || **2.** *Fig.* et *fam.* Décadence avancée d'une société, ou affaiblissement grave d'un régime politique : *La déliquescence de l'Empire romain.* || **3.** *Fig.* et *fam.* État d'une personne dont les facultés sont très affaiblies : *J'avoue — et sans doute est-ce un grave symptôme de déliquescence sénile — que j'ai de plus en plus de peine à me faire une opinion* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *chute, corruption, débâcle, décomposition, dégénérescence, dégradation, désagrégation, effondrement, ruine ;* **3** *déchéance, décrépitude, gâtisme, sénilité.*

déliquescent, e [delikesɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *deliquescens, -entis,* part. prés. de *deliquescere,* se fondre, se liquéfier, et au fig., s'amollir, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *liquescere,* se liquéfier, dér. de *liquere,* être liquide ; milieu du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2-3, fin du XIXe s.). **1.** Se dit d'un corps qui a la propriété de se résoudre en liquide en absorbant l'humidité de l'air. || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui a atteint un degré avancé de décadence : *La déliquescente Autriche* [en 1914] (Martin du Gard). *Même dans les livres de Bergotte, toutes ces chinoiseries de forme, toutes ces subtilités de mandarin déliquescent me paraissaient bien vaines* (Proust). || **3.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne ou d'un esprit très diminués.

• SYN. : **2** *corrompu, décadent, dégénéré, dépravé ;* **3** *décrépit, gâteux, ramolli, sénile.* — CONTR. : **2** *prospère, puissant ;* **3** *gaillard* (fam.), *jeune, juvénile, vert.*

délirant, e [delirɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *délirer ;* 1789, G. de Mirabeau aux sens 2 et 4 ; sens 1, av. 1816, Millevoye ; sens 3, XXe s.). **1.** Qui présente le caractère du délire : *Les propos délirants d'un moribond.* || *Par extens.* Qui délire : *Un malade délirant.* || **2.** *Fig.* Qui est excessif et déréglé dans son expression : *Une joie délirante. Une imagination délirante.* || **3.** *Fam.* Se dit d'une foule, d'un ensemble de personnes qui manifestent bruyamment leurs sentiments : *Une salle délirante. Un public, un auditoire délirant d'enthousiasme.* || **4.** Fam. *C'est délirant,* ce n'est pas raisonnable, cela sort des limites du bon sens.

• SYN. : **2** *débridé, désordonné, effréné, insensé ;* **3** *fou, frénétique, passionné.* — CONTR. : **2** *mesuré, modéré, raisonnable ;* **3** *calme, froid, impassible, imperturbable, sage, tranquille.*

délire [delir] n. m. (lat. *delirium,* délire, de l'adj. *delirus,* fou, extravagant, dér. de *delirare* [v. DÉLIRER] ; 1538, J. Canappe, au sens 1 ; sens 2, av. 1709, Regnard ; sens 3, XXe s.). **1.** Trouble momentané des facultés mentales, provoqué par une cause accidentelle (ivresse, fièvre) : *Je sentis que mes idées se brouillaient et que je tombais dans le délire* (Chateaubriand). || *Spécialem.* En psychiatrie, trouble mental caractérisé par la confusion des idées, par des images hallucinatoires, et centré sur un thème (grandeur, persécution, culpabilité, jalousie, etc.). || **2.** *Fig.* État d'agitation extrême, d'exaltation causé par un sentiment violent, et surtout par la joie, l'enthousiasme : *S'accordant, s'excitant, s'unissant pour répandre* [...] *le délire ou l'ivresse à nos cœurs bondissants* (Lamartine). || **3.** Fam. *C'est du délire !,* c'est de la démence, ce n'est pas sérieux.

• SYN. : **1** *divagation, hallucination ;* **2** *exultation, fièvre, frénésie, griserie, ivresse, transport.*

délirer [delire] v. intr. (lat. *delirare,* sortir du sillon, et, au fig., déraisonner, de *de-,* préf. marquant un mouvement d'éloignement, et de *lirare,* labourer en sillons, dér. de *lira,* sillon ; début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1772, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Avoir le délire : *Le malade commence à délirer.* || **2.** *Fig.* Être en proie à un sentiment très vif, qu'on ne peut contenir ni dissimuler : *Délirer de plaisir.* || **3.** *Fam.* Tenir des propos tout à fait irréfléchis : *Ne l'écoutez pas, il délire.*

• SYN. : **1** *dérailler* (fam.), *déraisonner, divaguer ;* **2** *déborder, exulter, jubiler* (fam.).

delirium tremens [delirjɔmtremɛ̃s] n. m. (mots lat. signif. proprem. « délire

tremblant », expression créée par le médecin anglais Sutton en 1813 ; 1819, *Dict. des sciences naturelles*). Délire aigu, accompagné d'agitation, de tremblement des membres et de divers troubles, qui est une complication de l'alcoolisme chronique.

délissage [delisaʒ] n. m. (de *délisser ;* 1765, *Encyclopédie*). *Vx.* Action de délisser.

délisser [delise] v. tr. (de *dé-* et de *lisser ;* 1767, *Dict. des arts et métiers*). *Vx.* Découper à une dimension déterminée les chiffons destinés à la fabrication de la pâte à papier.

1. délit [deli] n. m. (lat. *delictum,* délit, faute, part. passé neutre substantivé de *delinquere* [v. DÉLINQUANT] ; début du XIVe s., écrit *delict* [*délit,* XVIe s., Loisel], aux sens 1-2). **1.** Toute violation de la loi. || *Délit civil,* faute intentionnelle portant préjudice à autrui et donnant naissance à une action civile en dommages et intérêts. || **2.** En droit pénal, infraction, et en particulier infraction passible de peines correctionnelles (par opposition à *contravention* et à *crime*). || *Le corps du délit,* l'élément matériel, l'objet de l'infraction. || *Flagrant délit,* délit ou crime constaté à l'instant même où il est commis. || Fam. *Prendre quelqu'un en flagrant délit,* le prendre sur le fait, le surprendre au moment où il commet quelque faute.

2. délit [deli] n. m. (déverbal de *déliter ;* 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1754, *Encyclopédie*). **1.** Côté d'une pierre opposé au lit qu'elle avait dans la carrière. || **2.** Fente, cassure qui se produit dans une pierre selon le sens de son lit. || *En délit,* se dit d'une dalle ou d'un bloc de pierre sciés parallèlement aux lits de carrière.

délitage [delitaʒ] n. m. (de *déliter ;* 1845, Bescherelle). Action de déliter les vers à soie.

délité, e [delite] adj. (de *dé-* et de *lit,* sur le modèle de *alité ;* av. 1841, Chateaubriand). Sorti du lit : *Délité le 22 à sept heures ; un bain emporta le reste de ma fatigue, et je ne fus plus occupé que de ma bourgade, comme le capitaine Cook d'un îlot découvert par lui dans l'océan Pacifique* (Chateaubriand).

délitement [delitmɑ̃] n. m. (de *déliter* [une pierre] ; 1907, Larousse). Opération qui consiste à diviser les pierres selon les couches qui les constituent. (On a dit aussi DÉLITATION [1863, Littré].)

déliter [delite] v. tr. (de *dé-* et de *lit ;* 1676, Félibien, au sens I ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, début du XIXe s.).

I. Couper une pierre parallèlement au sens de son lit de carrière.

II. 1. Poser une pierre de taille dans un sens qui n'est pas celui de son lit de carrière. || **2.** Mettre les vers à soie sur une nouvelle litière de feuilles de mûrier.

◆ **se déliter** v. pr. (1567, Ph. Delorme). En parlant d'une roche, se fragmenter peu à peu, par enlèvement de plaques successives ou de petits fragments : *L'ardoise se délite facilement.*

1. délitescence [delitɛsɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *delitescens, -entis,* part. prés. de *delitescere,* se cacher, de *de-* [préf. à valeur intensive] et de *latescere,* même sens, dér. de *latere,* être caché, se cacher ; v. 1560, Paré). Disparition d'un phénomène morbide (tumeur, éruption, etc.), sans qu'il se manifeste en une autre région du corps.

2. délitescence [delitɛsɑ̃s] n. f. (dér. savant de *déliter ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-2). **1.** Phénomène par lequel un cristal perd son eau de cristallisation et se détache en parcelles. || **2.** Désagrégation d'un corps qui absorbe l'eau.

• SYN. : **1** *efflorescence.*

délitescent, e [delitɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *délitescence* 2 ; 1890, *Dict. général*). Soumis à la délitescence.

délivrance [delivrɑ̃s] n. f. (de *délivrer ;* XIIe s., Marbode, au sens I, 3 [« accouchement »] ; sens I, 1, fin du XIIe s., Conon de Béthune ; sens I, 2, av. 1203, Châtelain de Coucy ; sens II, v. 1360, Froissart).

I. 1. Action de délivrer, de rendre libre ; résultat de cette action : *Toute guerre de délivrance est sacrée ; toute guerre d'oppression est maudite* (Lacordaire). *La délivrance d'un prisonnier, d'une ville.* || **2.** *Fig.* Action de soulager quelqu'un d'une gêne, d'une contrainte, d'une préoccupation, d'une souffrance : *Il eût recherché comme une délivrance l'occasion d'un dévouement* (Martin du Gard). || **3.** *Spécialem.* Expulsion de l'arrière-faix, qui termine l'accouchement. || *Par extens.* L'accouchement lui-même : *Elle a eu une heureuse délivrance.*

II. Action par laquelle on remet quelque chose à quelqu'un : *La délivrance d'une carte d'identité, des billets d'avion.*

• SYN. : **I, 1** *émancipation, libération ;* **2** *affranchissement, allégement, débarras, soulagement.* || **II** *livraison, remise.* — CONTR. : **I, 1** *asservissement, captivité, détention, emprisonnement, esclavage, servitude ;* **2** *accablement, charge, oppression.*

délivre [delivr] n. m. (déverbal de *délivrer ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Arrière-faix (placenta et enveloppe du fœtus), expulsé peu de temps après l'accouchement. || **2.** *Fig.* et *littér.* Matière dont il faut dégager une chose précieuse, gangue : *S'il parvient à les dégager* [ces idées] *de leur délivre, elles sont quelquefois belles* (Chateaubriand).

délivrer [delivre] v. tr. (bas lat. *deliberare,* délivrer, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *liberare,* rendre libre, dér. de l'adj. *liber,* libre ; XIIe s., *Ronce-vaux,* aux sens I, 1-2 et II, 1 ; sens I, 3, XIIe s., *Lois de Guillaume ;* sens II, 2, 1863, Littré).

I. 1. Rendre la liberté à : *Quoi ! disaient les captifs, déjà l'on nous délivre* (Hugo). || **2.** *Fig.* Débarrasser quelqu'un d'une gêne, d'une contrainte, d'une souffrance : *Te voilà délivrée de ce souci* (Colette). *Un sursaut de révolte et vous pouvez encore être délivrés* (Martin du Gard). || **3.** Accoucher une femme : *Le médecin l'a délivrée.* || *Spécialem.* Débarrasser du délivre.

II. 1. Remettre quelque chose à quelqu'un : *La préfecture lui a délivré un passeport.* || **2.** *Fam.* Donner : *Délivrer des coups de bâton.*

• SYN. : **I, 1** *affranchir, émanciper, libérer ;* **2** *décharger, dégager, soulager.* — CONTR. : **I, 1** *asservir, écrouer, emprisonner, incarcérer, soumettre ;* **2** *accabler, écraser, oppresser, surcharger.*

◆ v. intr. (XXe s.). En parlant des femelles, expulser normalement les enveloppes fœtales après l'accouchement : *Cette vache a bien délivré.*

délogement [delɔʒmɑ̃] n. m. (de *déloger ;* XIVe s., Godefroy). *Class.* et *littér.* Action de déloger, déménagement : *Ces jours de loisir nous ôtent tout l'embarras et tout le désordre du délogement* (Sévigné). *Le château n'était pas achevé de meubler que le signal du délogement fut donné* (Chateaubriand).

déloger [delɔʒe] v. intr. (de *dé-* et de *loger ;* fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai,* écrit *deslogier* [*déloger,* XIIIe s.], au sens 3 ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, v. 1207, Villehardouin). [Conj. **1 b.**] **1.** *Class.* Sortir de son logement : *Mon père, si matin qui vous fait déloger ?* (Racine). || **2.** Quitter le lieu où l'on réside pour un autre. || *Spécialem.* Partir rapidement d'un lieu. || **3.** *Vx.* En parlant de troupes, lever le camp ou quitter un casernement. || *Déloger sans tambour ni trompette,* autref., se disait d'une troupe qui se retirait secrètement et sans bruit ; auj. et fam., en parlant d'une personne, partir sans éveiller l'attention.

• SYN. : **2** *déménager* (fam.) ; *décamper* (fam.), *déguerpir, filer* (fam.), *se sauver.*

◆ v. tr. (sens 1, 1657, Pascal ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 4, av. 1778, Diderot). **1.** Faire partir quelqu'un du logement qu'il occupe : *Déloger un locataire.* || **2.** Obliger l'adversaire à abandonner une position, une ville : *Déloger l'ennemi d'un retranchement.* || **3.** *Fam.* Chasser quelqu'un d'une place, d'un poste. || **4.** Déplacer un objet qui, par sa position, constitue une gêne ou un obstacle : *Déloger une bille.*

• SYN. : **1** *chasser, expulser ;* **2** *débusquer.*

délot [delo] n. m. (de *dé* [à coudre] ; 1530, Palsgrave). Doigtier de cuir du calfat, de la dentellière, de certaines couturières.

délover [delɔve] v. tr. (de *dé-* et de *lover ;* 1845, Bescherelle). Dérouler ce qui est lové, enroulé en cercle (câble, cordage, etc.).

◆ **se délover** v. pr. (1870, Larousse). Se dérouler, en parlant d'un serpent.

déloyal, e, aux [delwaja, -o] adj. (de *dé-* et de *loyal ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *desleal, desloial* [*déloyal,* XV^e^ s.], aux sens 1-2). **1.** Qui n'a pas de loyauté, ou qui a manqué à la loyauté : *Ami, confrère, adversaire déloyal. Mais lui, bien qu'à son roi déloyal et rebelle,* | *Étant bon hidalgo, fit une mort très belle* (Heredia). || **2.** Qui marque la déloyauté : *Des armes trop déloyales* (Daudet). *Concurrence déloyale.*

• SYN. : **1** *faux, fourbe, hypocrite, parjure, perfide, sournois, traître ;* **2** *indélicat, malhonnête.* — CONTR. : **1** *fidèle, franc, loyal ;* **2** *droit, honnête, sincère, scrupuleux.*

déloyalement [delwajalmɑ̃] adv. (de *déloyal ;* fin du XII^e^ s., Gace Brulé, écrit *desloiaument ; déloyalement,* 1487, Garbin). Avec déloyauté : *Agir déloyalement envers quelqu'un.*

déloyauté [delwajote] n. f. (de *dé-* et de *loyauté ;* XII^e^ s., écrit *desleauté, deleauté, desloiauté* [*déloyauté,* XIV^e^ s.], aux sens 1-2). **1.** Absence de loyauté ; manque de bonne foi : *Ganelon fit preuve de déloyauté envers son suzerain Charlemagne.* || **2.** Acte par lequel on trahit la confiance reçue : *Commettre une déloyauté.*

• SYN. : **1** *duplicité, félonie, fourberie, hypocrisie, perfidie, traîtrise ;* **2** *forfaiture, trahison.* — CONTR. : **1** *droiture, fidélité, franchise, honnêteté, loyauté, probité, sincérité.*

delphax [dɛlfaks] n. m. (mot du lat. de l'entomologiste danois J. Chr. Fabricius [1783], empr. au gr. *delphax,* cochon de lait ; 1819, *Dict. des sciences naturelles,* sous la forme francisée *delphace ; delphax,* 1870, Larousse). Groupe de petits homoptères sauteurs, ayant, dans la même espèce, les ailes courtes ou longues.

delphinidés [dɛlfinide] n. m. pl. (du lat. *delphinus,* dauphin [v. DAUPHIN], et du gr. *eidos,* apparence ; 1845, Bescherelle). Famille de cétacés carnivores, comprenant les dauphins, les marsouins, les narvals, etc.

• REM. On a dit aussi DELPHINIENS (dér. savant du lat. *delphinus ;* 1870, Larousse).

delphinium [dɛlfinjɔm] n. m. (mot du lat. des botanistes, du gr. *delphinion,* dauphinelle ; 1694, Th. Corneille). Plante herbacée vivace de la famille des renonculacées, appelée aussi *pied-d'alouette,* et dont certaines espèces sont cultivées pour leurs qualités ornementales.

delta [dɛlta] n. m. (mot gr. désignant la 4^e^ lettre de l'alphabet, et aussi les bouches du Nil, à cause de leur ressemblance avec la forme du delta majuscule [Δ] ; XIII^e^ s., aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Quatrième lettre de l'alphabet grec. || **2.** Zone d'accumulation alluviale de forme triangulaire, édifiée par un cours d'eau à son arrivée dans une mer à faible marée ou dans un lac : *Le delta du Pô, de la Volga. À gauche, la Crau, une plaine aride, pétrée ; en face, la Camargue, prolongeant jusqu'à la mer son immense delta de moissons, d'herbe courte et de marécages* (Daudet). || **3.** *En delta,* se dit d'un objet quelconque ayant la forme d'un triangle isocèle ou équilatéral : *Une aile* [d'avion] *en delta.*

deltacisme [dɛltasism] n. m. (de *delta,* lettre gr., 1933, Lar.). Défaut de prononciation des lettres *t* et *d.*

deltaïque [dɛltaik] adj. (de *delta ;* av. 1854, Nerval). Relatif à un delta : *C'est de la branche de Damiette* [du Nil] *que partent les principaux canaux deltaïques* (Nerval).

deltoïde [dɛltɔid] adj. et n. m. (gr. *deltoeidês,* en forme de delta, de *delta* et de *eidos,* apparence, forme ; v. 1560, Paré). *Muscle deltoïde,* ou *deltoïde* n. m., muscle volumineux de l'épaule, de forme triangulaire, élévateur du bras.

déluge [delyʒ] n. m. (lat. *diluvium,* inondation, et dans la langue chrétienne, « le Déluge », dér. de *diluere,* détremper, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *luere,* laver, baigner ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [var. *deloive, delouve, deluve, diluvie,* du XII^e^ au XIV^e^ s.] ; sens 2, 1538, R. Estienne [*déluge d'eau*] ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1640, Corneille). **1.** Le débordement universel des eaux, d'après la Bible (Genèse, VI-IX) et les diverses traditions de l'Orient classique. (Prend une majuscule en ce sens.) || Fam. *Remonter au Déluge,* dater d'une époque trop reculée (en parlant d'un fait) ; reprendre de trop loin le récit d'un événement (en parlant d'une personne). || **2.** Grande inondation : *Les Américains indigènes parlent d'un déluge arrivé autrefois dans leur pays* (Chateaubriand). || **3.** Pluie torrentielle : *Nous n'eûmes pas plus tôt atteint la porte de la vallée qu'un orage éclate ; un déluge se précipite, et des torrents troublés détalent en rugissant de toutes les ravines* (Chateaubriand). *Le Parlement vient de s'ouvrir à Versailles sous un déluge de novembre* (Daudet). || Grande quantité d'eau déversée : [Dans la mine inondée*] Pierron* [...] *voyait augmenter le déluge qui tombait du puits* (Zola). || **4.** *Fig.* Grande quantité, grande abondance de quelque chose : *Déluge de larmes, de fleurs, de feu.* || *Class.* Grande affluence de personnes : *Ce déluge d'Allemands se répandit de tous côtés* (Racine).

• SYN. : **3** *cataracte, orage, trombe ;* **4** *avalanche, flot, pluie.*

déluré, e [delyre] adj. (part. passé de *délurer ;* fin du XVIII^e^ s., aux sens 1-2). **1.** Qui a l'esprit vif et des manières dégourdies : *Un petit gars déluré.* || **2.** *Péjor.* Qui est trop hardi, trop libre dans ses propos ou son comportement : *Une fille très délurée.*

• SYN. : **1** *astucieux, débrouillard, espiègle, éveillé, malin ;* **2** *dessalé* (fam.), *effronté, fripon, roué.* — CONTR. : **1** *empoté* (fam.), *engourdi, gauche, godiche* (fam.), *gourde* (très fam.) ; **2** *candide, ingénu, naïf, prude.*

◆ **déluré** n. m. (fin du XIX^e^ s., Huysmans). Allure vive et très dégagée (rare) : *Il n'avait pas l'aplomb, le déluré qui plaît aux filles* (Huysmans).

délurer [delyre] v. tr. (forme dialect. de *déleurrer,* détromper [1787, Féraud], de *dé-* et de *leurrer,* proprem. « ne pas laisser se prendre au leurre » ; fin du XVIII^e^ s., au part. passé ; à l'infin., aux sens 1-2, 1870, Larousse). **1.** Rendre malin, débrouillard : *Ce garçon, il faudra le délurer.* || **2.** *Péjor.* Rendre effronté : *Les mauvaises fréquentations l'ont déluré.*

délustrage [delystraʒ] n. m. (de *délustrer ;* XX^e^ s.). Action de délustrer : *Le délustrage d'une étoffe.*

délustrer [delystre] v. tr. (de *dé-* et de *lustrer ;* av. 1689, M^me^ de Motteville, au sens 2 ; sens 1, 1835, Acad.). **1.** Enlever le lustre, le brillant d'une étoffe, d'un vêtement. || **2.** *Fig.* Faire perdre à quelqu'un son brio, ternir son intelligence. (Rare.)

délutage [delytaʒ] n. m. (de *déluter ;* 1839, Acad., au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e^ s.). **1.** Action de retirer le lut d'un tampon, d'un joint. || **2.** Opération qui a pour objet de retirer le coke des cornues à gaz.

déluter [delyte] v. tr. (de *dé-* et de *luter ;* 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e^ s.). **1.** Ôter le lut d'un joint. || **2.** Extraire le coke des cornues à gaz.

déluteur [delytœr] n. m. (de *déluter ;* 1877, Littré). Ouvrier chargé du délutage.

démaclage [demaklaʒ] n. m. (de *démacler ;* 1870, Larousse). Action de dé-macler.

démacler [demakle] v. tr. (de *dé-* et de *macler ;* 1791, *Encycl. méthodique*). Remuer avec une barre de fer le verre fondu dans le creuset.

démaçonner [demasɔne] v. tr. (de *dé-* et de *maçonner ;* XIV^e^ s.). Défaire la maçonnerie de : *Démaçonner un soubassement.*

démagnétisation [demaɲetizasjɔ̃] n. f. (de *démagnétiser ;* 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, v. 1945). **1.** Action de démagnétiser ; résultat de cette action. || **2.** Dispositif de protection individuelle des navires contre les mines magnétiques.

démagnétiser [demaɲetize] v. tr. (de *dé-* et de *magnétiser ;* 1870, Larousse). Détruire l'aimantation de : *Démagnétiser une montre, un navire.*

démagogie [demagɔʒi] n. f. (gr. *dêmagôgia*, de *dêmagôgos* [v. DÉMAGOGUE] ; 1791, Brissot, aux sens 1-2). **1.** État politique dans lequel le pouvoir est abandonné à la multitude ; abus résultant de l'exercice du pouvoir par la multitude (s'oppose à *démocratie*, qui implique une éducation civique et politique) : *La démagogie est l'hypocrisie du progrès* (Proudhon). ‖ **2.** *Péjor.* Politique qui flatte et excite les passions populaires : *Tomber dans la démagogie. Sa pensée était simple ; son vocabulaire assez restreint ; ses effets, souvent, de la plus courante démagogie* (Martin du Gard).

démagogique [demagɔʒik] adj. (de *démagogie* ; 1791, Frey, aux sens 1-2). **1.** Qui appartient à la démagogie. ‖ **2.** *Péjor.* Qui présente un caractère de démagogie : *Un discours démagogique.*

démagogue [demagɔg] n. m. (gr. *dêmagôgos*, qui conduit le peuple, démagogue, de *dêmos*, peuple, et de *agôgos*, qui guide, qui attire, dér. de *agein*, conduire ; v. 1361, Oresme, puis 1688, Bossuet). Homme politique qui flatte les passions et les préjugés populaires pour s'attirer la faveur du plus grand nombre : *En 1832, le mot « bousingot » faisait l'intérim entre le mot « jacobin », qui était éculé, et le mot « démagogue », alors presque inusité et qui a fait depuis un si excellent service* (Hugo).

◆ adj. : *Politicien, journaliste démagogue.*

démaigrir [demegrir] v. tr. (de *dé-* et de *maigrir* ; 1680, Richelet). Diminuer l'épaisseur d'une chose : *Démaigrir une pièce de bois.*

démaigrissement [demegrismɑ̃] n. m. (de *démaigrir* ; 1676, Félibien). Action de démaigrir ; résultat de cette action.

démaillage [demɑjaʒ] n. m. (de *démailler* ; 1907, Larousse). Action de démailler ; résultat de cette action.

démailler [demɑje] v. tr. (de *dé-* et de *maille* ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [« rompre les mailles de »] ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Défaire une maille de : *Démailler un bas.* ‖ Rompre les mailles de : *Démailler un filet.* ‖ **2.** *Démailler une chaîne,* la séparer de l'ancre à laquelle elle était fixée ; en séparer les bouts.

démailloter [demajɔte] v. tr. (de *dé-* et de *maillot* ; 1276, Adenet, au sens 1 ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** Ôter le maillot d'un enfant. ‖ **2.** Découvrir, mettre à nu quelque chose en ôtant ce qui l'enveloppe : *Des martyrs démaillotant leurs membres pour montrer leurs blessures* (Flaubert).

demain [dəmɛ̃] adv. (lat. pop. *de mane*, renforcement de *mane,* matin, proprem. « à partir du matin », d'où « le matin » et « à partir du matin du jour suivant » ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1273, Adenet). **1.** Dans le jour qui suit immédiatement celui où l'on est ou celui où l'on parle : *Qui prendra soin de lui ce soir et demain pour le coucher, le laver et le rhabiller ?* (Sand). *Il s'en allait vers Quiberon, d'où il reviendra tantôt pour s'en retourner demain* (Flaubert). ‖ **2.** Dans un avenir proche, bientôt : *Si tu ne penses pas comme lui ce soir, tu penseras comme lui demain* (Martin du Gard). ‖ Fam. *Ce n'est pas pour demain, ce n'est pas demain la veille,* cela n'arrivera pas avant longtemps.

◆ n. m. (sens 1, v. 1131, le *Couronnement de Louis* ; sens 2, XIII^e s., Rutebeuf). **1.** Le jour qui suit celui où l'on est : *Demain est un jour de repos.* ‖ *À demain,* formule de salutation entre deux personnes qui se quittent. ‖ *D'ici à demain,* ou, ellipt., *d'ici demain,* du jour où l'on est jusqu'au lendemain : *D'ici demain, il aura le temps de réfléchir.* ‖ Fam. *Jusqu'à demain,* longtemps : *Il bavarderait jusqu'à demain.* ‖ *De demain en huit,* ou *demain en huit* (fam.), dans huit jours en comptant demain. ‖ **2.** La période qui suit celle où l'on est, l'avenir : *Si ces hiers allaient manger nos beaux demains ?* (Verlaine). *Près du passé luisant demain est incolore* (Apollinaire). *Ce qui lui reste d'avenir n'est plus qu'un demain fulgurant...* (Martin du Gard).

démanché [demɑ̃ʃe] n. m. (part. passé substantivé de *démancher,* v. intr. ; 1835, Acad.). Changement de position de la main gauche sur les instruments à cordes : *Un petit vieillard [...], faisant des démanchés extravagants, exécutait sur un violon [...] un air populaire* (Gautier).

● REM. On dit aussi DÉMANCHEMENT.

démanchement [demɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *démancher,* v. tr. et intr. ; 1611, Cotgrave, aux sens I, 1-2 ; sens II, 1798, Acad.).

I. 1. Action de démancher ; état qui en résulte : *Ce démanchement surprenant des membres* (Zola). ‖ **2.** *Class.* et *fig.* Désorganisation : *Le gros du peuple, qui est ferme, fait que l'on ne s'aperçoit pas encore de ce démanchement* (Retz).

II. Syn. de DÉMANCHÉ.

démancher [demɑ̃ʃe] v. tr. (de *dé-* et de *manche,* n. m. ; XIII^e s., *Isopet de Lyon,* au part. passé, écrit *desmangié,* « privé de son manche » [*desmanchié,* v. 1307, Guiart ; *démanché,* 1636, Monet] ; à l'in-fin., au sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, av. 1559, J. du Bellay ; sens 3, 1718, Acad.). **1.** Ôter le manche de : *Démancher un couteau.* ‖ **2.** *Vx* et *fam.* Disloquer, désunir une chose faite de plusieurs parties qui sont normalement jointes : *Démancher un meuble. Démancher le bras à quelqu'un.* ‖ **3.** Fam. *Être tout démanché,* en parlant d'une personne, être comme disloqué dans ses mouvements, sa démarche.

◆ v. intr. (sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Porter subitement la main gauche vers le corps du violon ou d'un autre instrument à cordes, pour obtenir des sons plus aigus. ‖ **2.** *Fig.* et *vx.* Appuyer, insister sur quelque chose : *Jeunes filles, mamans et grand-mères sont toutes hypocrites en démanchant sur le sentiment quand il s'agit de mariage* (Balzac).

◆ **se démancher** v. pr. (1808, d'Hautel). *Fig.* et *pop.* Se démener beaucoup, se donner du mal pour obtenir un résultat : *Vous ne vous rendez pas encore compte qu'en me cachant quoi que ce soit vous rendez inutile tout ce que je me démanche à faire pour vous* (Romains).

demandable [dəmɑ̃dabl] adj. (de *demander* ; 1870, Larousse). Qui peut être demandé.

demande [dəmɑ̃d] n. f. (déverbal de *demander* ; v. 1160, *Roman de Tristan,* au sens I, 2 ; sens I, 1, v. 1190, *Sermons de saint Bernard* ; sens I, 3, 1835, Acad. ; sens I, 4, v. 1283, Beaumanoir ; sens I, 5, av. 1832, J.-B. Say ; sens II, 1673, Molière).

I. 1. Action de faire connaître à quelqu'un ce qu'on désire obtenir de lui : *La demande d'une telle autorisation constituait une basse concession au pouvoir civil* (Renan). ‖ *À la demande générale,* en raison du désir exprimé par le public. ‖ Spécialem. *Demande en mariage,* ou simplem. *demande,* démarche par laquelle on demande une jeune fille en mariage à ses parents : *Vous me voyez, ma sœur, chargé par lui | D'en faire la demande à son père aujourd'hui* (Molière). *Ce garçon tarde trop à faire sa demande.* ‖ **2.** Objet de la demande : [Le colonel] *sourit de leur demande et consentit à leur fantaisie* (Maupassant). ‖ **3.** Écrit contenant la formulation d'une demande : *Les demandes d'emploi doivent être adressées au chef du personnel.* ‖ **4.** Action qu'on intente en justice pour faire connaître un droit ; acte par lequel on introduit cette action : *Former une demande en divorce, en dommages-intérêts. La demande s'introduit généralement par exploit d'huissier, quelquefois par requête d'avoué à avoué.* ‖ **5.** Quantité d'un bien ou d'un service que les consommateurs sont disposés à acquérir en un temps et à un prix donnés : *Cet article est l'objet d'une forte demande sur le marché. La loi de l'offre et de la demande.*

II. Action de demander à quelqu'un ce qu'on désire savoir : *Voilà une demande bien embarrassante. Catéchisme par demandes et par réponses.*

● SYN. : **I, 1** *adjuration, prière, réclamation, sollicitation* ; **4** *requête* ; **5** *commande, consommation.* ‖ **II** *interrogation, question.*

demander [dəmɑ̃de] v. tr. (lat. *demandare,* confier [quelque chose à quelqu'un], d'où, à basse époque, « attendre [quelque chose de quelqu'un], solliciter », de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *mandare,* donner

en mission ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1, 3, 4 et II ; sens I, 2 et 5, XII[e] s., *Roncevaux ;* sens I, 6, v. 1283, Beaumanoir ; sens III, 1660, Corneille).

I. 1. Faire connaître à quelqu'un ce qu'on souhaite obtenir de lui : *Comment, coquin, demander de l'argent à une personne de ma qualité !* (Molière). *Gary demanda une diminution de fermage* (Flaubert). *Demander une augmentation, un congé, une faveur. Demander un article à un auteur.* || *Demander son pain,* et, absol., *demander* (vx), mendier. || *Demander merci,* demander grâce. || *Demander raison,* v. RAISON. || *Ne pas demander son reste,* v. RESTE. || *Demander à* ou *de* (suivi de l'infinitif), *demander que* (et le subjonctif), exprimer le désir de ou que : *Il demande à parler. Demander à la maîtresse de maison de se retirer avant la fin de la réception. Demander à un ami de s'occuper d'une affaire. Nous y entrâmes fort affamés et demandant surtout qu'on ne nous fît pas languir* (Flaubert). || *Ne demander qu'à,* ne rien souhaiter de mieux que, souhaiter uniquement : *Il était d'un naturel affable et sentait que nous ne demandions qu'à causer* (Gide). || *Ne pas demander mieux* (*que de*), consentir volontiers (à), être ravi (de) : *Il ne demandait pas mieux que de bavarder.* || **2.** *Spécialem.* Réclamer pour prix de ses services ou en paiement de ce qu'on propose : *Demander dix francs de l'heure. Demander cinq cents francs d'un fauteuil.* || **3.** Prier quelqu'un de donner, d'apporter quelque chose : *Demander l'addition au restaurant. Demander son manteau, son chapeau au vestiaire.* || **4.** Prier de faire venir, d'aller chercher, de procurer une personne : *Demander le médecin, un prêtre. On demande une bonne à tout faire.* || *Spécialem.* Exprimer le désir de voir quelqu'un, de lui parler : *Qui demandez-vous ?* || Par extens. *Demander une jeune fille en mariage,* ou simplem. *demander une jeune fille,* la demander pour femme. || **5.** Exiger quelque chose de quelqu'un ; attendre quelque chose de quelqu'un ou de quelque chose : *Le professeur demande une grande attention à ses élèves. Demander un effort accru de chacun. Que demandez-vous à la médecine ?* || Fam. *Il ne faut pas lui en demander trop,* on ne peut pas exiger grand-chose d'important de sa part. || **6.** Tenter d'obtenir par une action en justice : *Demander le divorce. Demander une enquête.*

II. Chercher à apprendre, à connaître quelque chose en interrogeant quelqu'un : *Demander un renseignement. Demander conseil. Demander quelle heure il est. Il demandait timidement quelques explications* (Daudet). *Elle me demanda alors si les oiseaux étaient les seuls animaux qui volaient* (Gide). || *Demandez-moi pourquoi,* se dit plaisamment en parlant d'une chose qu'on ne saurait expliquer. || Fam. *Je vous demande un peu, je vous le demande, je vous demande !,* se dit pour exprimer la surprise, la réprobation.

III. En parlant de choses, faire apparaître la nécessité, le besoin de : *Cette explication ne demandait pas des volumes* (Balzac). *Les petits semis, les plantes qui demandent un arrosage quotidien se hâteraient de dépérir et ne tarderaient pas à succomber* (Duhamel). *La conduite d'une voiture demande beaucoup d'attention. Sa santé demande des ménagements. Un vin qui demande à être consommé frais.*

• SYN. : **I, 1** *adjurer, conjurer, implorer, mendier, prier, quémander, quêter ;* **2** *vouloir ;* **4** *appeler, mander ;* **5** *réclamer, solliciter ;* **6** *requérir.* || **III** *appeler, commander, exiger, imposer, nécessiter.*

• REM. À l'époque classique, *demander* pouvait se construire indifféremment avec la prép. *à* ou la prép. *de* devant un infinitif ; aujourd'hui, on emploie *à* si l'action exprimée par les deux verbes est faite par la même personne : *Je demande à voir ;* dans le cas où les sujets sont différents, on emploie de : *Je vous demande de m'écouter.*

◆ v. tr. ind. (1863, Littré). Très fam. *Demander après quelqu'un,* exprimer le désir de lui parler, ou s'informer de lui, prendre de ses nouvelles : *Il n'a pas demandé après moi ?* (Dumas fils). *D'ici là, certainement personne ne demanderait après lui* (Tr. Bernard).

◆ **se demander** v. pr. (sens 1-2, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** Se poser à soi-même une question à laquelle on hésite à répondre : *Je me demande si je suis fou* (Maupassant). || **2.** S'interroger sur la conduite à tenir : *Il se demande s'il doit accepter ou refuser.*

1. demandeur, euse [dəmɑ̃dœr, -øz] n. (de *demander ;* v. 1283, Beaumanoir, au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon). **1.** Personne qui demande quelque chose, qui aime à demander. || **2.** Personne qui demande un produit pour l'acheter (par opposition à *vendeur*).

• SYN. : **2** *acheteur, client.*

2. demandeur, eresse [dəmɑ̃dœr, -drɛs] n. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1283, Beaumanoir). Partie qui introduit une demande en justice (par opposition à *défendeur,* partie contre laquelle la demande est formulée).

démangeaison [demɑ̃ʒɛzɔ̃] n. f. (de *démanger ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1622, Livet [signalé comme fam. seulement dans Acad., 1762]). **1.** Sensation de picotement sur la peau et qui provoque le besoin de se gratter : *Les démangeaisons étaient devenues intolérables ces derniers temps* (Gide). || **2.** *Class.* et *fig.* Envie, désir violent (sans nuance de familiarité) : *Vaine démangeaison de la guerre civile | Qui partagiez naguère et la Cour et la ville* (Corneille). || *Auj.,* s'emploie fam. au sens de « désir pressant, difficile à réprimer » : *Pris d'une de ces démangeaisons de confidences qui font parfois causer les vieilles gens tout seuls* (Zola). *Pourtant, j'avais une telle démangeaison de lire mes vers, qu'après avoir un brin rechigné, j'acceptai la proposition de Jacques* (Daudet).

• SYN. : **1** *chatouillement, prurigo, prurit.*

démanger [demɑ̃ʒe] v. tr. et tr. ind. (de *dé-* et de *manger ;* fin du XIII[e] s., au sens 1 [*les mains lui démangent,* fin du XIV[e] s. ; *la langue lui démange,* 1798, Acad.] ; sens 2, 1870, Larousse). [Conj. **1 b.**] **1.** *Démanger quelqu'un* ou (plus rarement) *à quelqu'un,* lui causer une démangeaison : *Il se gratte sans cesse ; son eczéma le démange. Sa cicatrice lui démange.* || Fam. *La main, le poing lui démange,* il a envie de se battre, de frapper quelqu'un. || Fam. *La langue lui démange,* il a envie de parler. || **2.** Impers. et fam. *Cela* (ou *ça*) *le démange de,* il éprouve le vif et incoercible désir de : *Ça le démangeait de parler.*

• SYN. : **1** *irriter, picoter, piquer.*

démantèlement [demɑ̃tɛlmɑ̃] n. m. (de *démanteler ;* 1587, F. de La Noue). Action de démanteler ; résultat de cette action (au pr. et au fig.) : *Le démantèlement d'une forteresse.*

démanteler [demɑ̃tle] v. tr. (de *dé-* et de l'anc. v. *manteler,* abriter [XIII[e] s., *Isopet de Lyon*], d'où « fortifier » [sens ancien, mais attesté seulement au XVII[e] s.], dér. de *mantel,* forme anc. de *manteau ;* 1563, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1851, Poitevin). [Conj. **3 b.**] **1.** Démolir les murailles qui protègent une ville, les fortifications qui défendent une place, et, *par extens.,* détruire une construction : *Un chaos de masures et de murs démantelés, tout l'arrachement d'une ville déserte* (Hugo). || **2.** *Fig.* Détruire l'organisation de : *Démanteler un réseau d'espionnage.*

• SYN. : **1** *abattre, raser ;* **2** *anéantir, disloquer.* — CONTR. : **1** *consolider, construire, reconstruire, réparer, restaurer ;* **2** *constituer, créer, organiser.*

démantibuler [demɑ̃tibyle] v. tr. (altér., peut-être d'après *démanteler,* de *démandibuler,* rompre la mâchoire [1611, Cotgrave, déjà au part. passé en 1552, Rabelais], de *dé-* et de *mandibule,* mâchoire ; 1611, Cotgrave, au part. passé [à l'infin., 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1640, Oudin). **1.** *Vx* et *fam.* Rompre ou démettre la mâchoire. || **2.** Démonter maladroitement, mettre hors d'usage un objet : *Démantibuler une pendule. Il ramassa ses mannequins démantibulés* (Gautier).

• SYN. : **2** *déglinguer* (pop.), *détraquer, disloquer.*

démaquillage [demakijaʒ] n. m. (de *démaquiller,* XX^{e} s.). Action de démaquiller, de se démaquiller.

démaquillant [demakijɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *démaquiller ;* milieu du XX^{e} s.). Préparation cosmétique destinée à enlever l'enduit laissé sur le visage par les fards.

démaquiller [demakije] v. tr. (de *dé-* et de *maquiller ;* 1837, Vidocq, au sens de « défaire » ; sens actuel, fin du XIX^{e} s.). Enlever le maquillage de.

démarcatif, ive [demarkatif, -iv] adj. (de *démarcation ;* 1863, Littré). Qui trace ou qui indique une démarcation : *Une ligne démarcative.*

démarcation [demarkasjɔ̃] n. f. (esp. *demarcación,* de *demarcar,* marquer les limites, de même étym. que le franç. *démarquer* [v. ce mot] ; 1700 [d'après Trévoux, 1721], au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Action de marquer la limite qui sépare deux territoires, deux zones ; cette limite elle-même : *Dans le premier plan de la page, le peintre avait su habituer les yeux à ne pas reconnaître de frontière fixe, de démarcation absolue, entre la terre et l'océan* (Proust). || *Ligne de démarcation,* ligne naturelle ou conventionnelle qui sert de limite commune à deux territoires ; *spécialem.,* en France, de 1940 à 1942, la ligne dont le tracé séparait la zone libre de la zone occupée, administrée par les Allemands : *Il avait passé la ligne de démarcation avec un papier en règle* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Ce qui marque la séparation, la distinction entre deux choses : *La démarcation des pouvoirs.*

● SYN. : **1** *délimitation, frontière, limitation, séparation.*

démarchage [demarʃaʒ] n. m. (de *démarche ;* 1948, Larousse). Mode de vente qui consiste à solliciter la clientèle à domicile.

● SYN. : *porte-à-porte* (fam.).

démarche [demarʃ] n. f. (déverbal de l'anc. v. *demarchier, demarcher,* fouler aux pieds [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], d'où « marcher » [XV^{e} s.], de *dé-* et de *marcher ;* milieu du XV^{e} s., au sens de « action de marcher » ; sens I, 1, 1532, Rabelais ; sens I, 2 et 5, av. 1662, Pascal ; sens I, 3, 1546, Rabelais ; sens I, 4, 1580, Montaigne ; sens II, 1671, Pomey).

I. 1. *Class.* Pas fait dans une voie, une direction ; marche, parcours : *Il a fait une chute dès sa première démarche* (Furetière). || **2.** *Class.* et *fig.* Progrès accompli dans une voie : *La dernière démarche de la raison, c'est de connaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent* (Pascal). || **3.** Allure, manière de marcher propre à une personne : [Dans les écoles de l'Empire], *la démarche et l'aspect sont uniformes comme l'habit* (Vigny). *À la femme de Paris, le génie de la démarche !* (Balzac). || **4.** *Class.* et *littér.* Manière d'agir, de se comporter : *Jamais un mouvement de colère ne lui a fait faire une fausse démarche* (Racine). *Toutes les premières démarches de notre héros, qui se croyait si prudent, furent* [...] *des étourderies* (Stendhal). || **5.** *Fig.* Manière de penser, de progresser dans la connaissance : *Entre l'esprit oriental et l'esprit occidental s'appliquant à penser, je crois saisir d'abord une différence de direction, je dirais presque de démarche* (Malraux).

II. Tentative ou intervention faite auprès de quelqu'un pour obtenir quelque chose : *Une démarche inutile. La démarche faite par lui auprès du gouvernement, pour rappeler* [...] *que l'alliance germanoautrichienne était strictement défensive* (Martin du Gard).

● SYN. : **I, 3** *contenance, dégaine* (fam.), *maintien, touche* (pop.). || **II** *approche, avances.*

démarcheur, euse [demarʃœr, -øz] n. (de *démarche ;* 1922, Larousse). Personne dont la profession consiste dans le démarchage auprès des particuliers.

démariage [demarjaʒ] n. m. (de *démarier,* d'après *mariage ;* 1599, Barbier). *Class.* Divorce : *Pour le satisfaire, il ne sera pas besoin d'en venir au démariage* (Chapelain).

démarier [demarje] v. tr. (de *dé-* et de *marier ;* début du XIII^{e} s., *Joufrois,* au sens I ; sens II, 17 mars 1873, *Journ. officiel*).

I. Séparer juridiquement deux époux.

II. En termes d'agriculture, arracher un certain nombre de pieds dans un semis pour éclaircir les plants et assurer le développement des sujets les plus beaux : *Démarier des betteraves, des carottes.*

◆ **se démarier** v. pr. (v. 1220, G. de Coincy). *Class.* et *littér.* Divorcer : *Le roi* [...] *parut quasi résolu de se démarier pour épouser la reine ma mère* (M^{me} de La Fayette). *Quant à Madeleine Brohan, la belle et majestueuse sœur d'Augustine, elle ne se mariait pas, elle ! mais était en train de se démarier* (Daudet).

démarieuse [demarjøz] n. f. (de *démarier* II, XX^{e} s.). Machine agricole utilisée pour démarier les betteraves.

démarquage [demarkaʒ] n. m. (de *démarquer ;* 1870, Larousse, écrit *démarcage* [*démarquage,* 1888, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1881, Rigaud ; sens 3, milieu du XX^{e} s.). **1.** Action de démarquer, d'ôter la marque ; résultat de cette action : *Le démarquage du linge.* || **2.** *Fig.* Modification légère et formelle apportée à un texte que l'on a copié, afin de le faire passer pour un écrit original : *Cet article n'est que le démarquage d'un chapitre d'une thèse parue il y a cinquante ans.* || **3.** Dans les sports d'équipe, action d'un joueur qui se soustrait à la surveillance d'un ou de plusieurs adversaires.

● SYN. : **2** *décalque, plagiat.* — CONTR. : **1** *marquage.*

démarque [demark] n. f. (déverbal de *démarquer ;* 1687, Kuhn, au sens de « action de démarquer les tonneaux qui ont payé les droits » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Partie dans laquelle un joueur diminue le nombre de ses points pris par l'autre joueur. || **2.** Action de modifier le prix indiqué sur les étiquettes d'objets ou de produits destinés à être vendus en solde.

démarquer [demarke] v. tr. (de *dé-* et de *marquer ;* milieu du XVI^{e} s., Ronsard, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larchey). **1.** Ôter, effacer la marque de : *Démarquer de l'argenterie.* || **2.** *Fig.* Copier une œuvre en y apportant des changements superficiels pour masquer l'emprunt : *Déjà, il rédigeait in petto, en démarquant Goncourt, la note qu'il comptait d'insérer* (Hermant). *Démarquer un texte.*

● SYN. : **2** *piller, plagier.*

◆ **se démarquer** v. pr. (1948, Larousse). Dans les sports d'équipe, échapper au contrôle direct d'un ou de plusieurs joueurs adverses : *L'ailier droit réussit à se démarquer et à faire une passe.*

démarrage [demaraʒ] n. m. (de *démarrer ;* 1721, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1900, Larousse ; sens 3, milieu du XX^{e} s.). **1.** Action de démarrer, de rentrer ses amarres pour appareiller, en parlant d'un bateau. || **2.** Action de démarrer un moteur, ou le fait de démarrer, en parlant d'un moteur ou d'un véhicule : *Le démarrage de cette voiture est difficile.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Action de mettre en route, ou le fait de commencer à fonctionner : *Le démarrage d'une campagne de publicité. Le démarrage d'une entreprise.*

démarrer [demare] v. tr. (de *dé-* et de *[a]marrer ;* 1491, Godefroy, comme v. pr., au sens de « rompre ses amarres par accident » [d'un navire] ; comme v. tr., au sens 1, 1573, Du Puys ; sens 2, 1948, Larousse). **1.** Détacher les amarres d'un bateau : *Ayant démarré la barque, Eucher s'éloigne sur l'étang* (Maurras). || **2.** *Fig.* et *fam.* Mettre en train, commencer à exécuter ou à faire fonctionner : *Démarrer une affaire.*

● SYN. : **2** *amorcer, entreprendre.* — CONTR. : **1** *amarrer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, début du XIX^{e} s. ; sens 3, 1948, Larousse ; sens 4, 1622, Sorel). **1.** Quitter le port ou son amarrage, en parlant d'un navire : *L'ancre était levée ; les oscillations s'amplifièrent, il y eut partout un brusque silence : le paquebot venait de démarrer, le paquebot s'élançait dans la nuit !* (Martin du Gard). || **2.** Commencer à rouler (en parlant d'un véhicule), à tourner (en parlant d'un moteur) : *Sautant, brimbalant, sonnant de*

toutes les pièces de son moteur poussif, le taxi rouge démarra (M. Prévost). || **3.** *Fig.* et *fam.* Commencer à fonctionner, à prendre son essor (en parlant d'une affaire, d'une entreprise, etc.) : *Son commerce démarre bien.* || **4.** Fam. *Démarrer de,* quitter l'endroit où l'on se trouve (le plus souvent dans des phrases négatives) : *Je ne démarrerai pas d'ici avant d'avoir obtenu satisfaction.*

• SYN. : **1** *appareiller ;* **3** *s'amorcer, s'engager ;* **4** *décamper* (fam.), *partir.* — CONTR. : **1** *mouiller ;* **2** *s'arrêter, caler, stopper ;* **4** *demeurer, rester.*

démarreur [demarœr] n. m. (de *démarrer ;* 1908, Larousse). Dispositif qui permet de mettre en marche un moteur à explosion, un moteur à réaction ou un appareil électrique.

démasclage [demasklaʒ] n. m. (de *démascler ;* 1870, Larousse). Action de démascler.

démascler [demaskle] v. tr. (provenç. *desmascla,* de *des-* [franç. *dé-*] et de *mascle* [franç. *mâle*], la première écorce du liège qui s'appelle « liège mâle » ; 23 nov. 1876, *Journ. officiel*). Enlever la première écorce, ou liège mâle, du chêne-liège.

démasquer [demaske] v. tr. (de *dé-* et de *masque ;* 1554, Wind, au sens 1 ; sens 2 et 4, v. 1670 [d'après Trévoux, 1721] ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Enlever son masque à quelqu'un : *Démasquer sa cavalière dans un bal costumé.* || **2.** Rendre visible ce qui était dissimulé : *Démasquer une porte secrète.* || **3.** *Fig.* Faire connaître une personne sous sa vraie nature : *Démasquer un simulateur. Prévoyant à chaque personne qui entre que la nouvelle va se répandre et le démasquer* (Sainte-Beuve). || **4.** *Fig.* Faire connaître la réalité d'une chose en dissipant les apparences : *Démasquer l'hypocrisie.* || *Démasquer ses batteries,* révéler ses intentions.

• SYN. : **2** *découvrir ;* **3** *confondre, trahir ;* **4** *dévoiler, révéler.* — CONTR. : **1** *masquer ;* **2** *cacher, dérober, dissimuler, masquer, voiler ;* **3** *camoufler* (fam.), *travestir ;* **4** *couvrir, déguiser, envelopper, farder, masquer.*

◆ **se démasquer** v. pr. (1701, Massillon). Révéler sa véritable nature ou ses véritables intentions.

démastiquage ou **démasticage** [demastikaʒ] n. m. (de *démastiquer ;* 1863, Littré). Action de démastiquer.

démastiquer [demastike] v. tr. (de *dé-* et de *mastiquer ;* 1699, *Mém. de l'Acad. des sciences*). Enlever le mastic de : *Démastiquer un carreau.*

démâtage [demɑtaʒ] n. m. (de *démâter ;* 1783, *Encycl. méthodique*). Action de démâter un bateau, ou le fait de perdre sa mâture.

• REM. On a dit aussi DÉMÂTEMENT (1680, Jal).

démâter [demɑte] v. tr. (de *dé-* et de *mâter ;* fin du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Enlever le mât ou la mâture de : *Démâter un voilier.* || **2.** *Vx.* Abattre par des moyens violents la mâture de : *Démâter un bateau à coups de canon.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Faire perdre à quelqu'un son assurance : *Durtal baissa le nez, car cet argument le démâtait* (Huysmans). *C'est l'énervement surtout qui démâte les femmes* (Montherlant).

• SYN. : **3** *déconcerter, décontenancer, démonter, dérouter, désarçonner* (fam.).

◆ v. intr. (1736, Aubin). Perdre ses mâts : *Le voilier où il était démâta* (Bonnard).

dématérialisation [dematerjalizasjɔ̃] n. f. (de *dématérialiser ;* milieu du XXe s.). En physique nucléaire, annihilation de particules matérielles et apparition concomitante d'une énergie nouvelle.

dématérialiser [dematerjalize] v. tr. (de *dé-* et de *matérialiser ;* 1803, Boiste, au sens de « séparer une essence des matières grossières » ; sens actuel, 1838, Acad.). Rendre comme immatériel : *La nuit venue, ses colonnes* [d'un palais], *dématérialisées par le clair de lune, avaient l'air découpées dans du carton* (Proust).

dème [dɛm] n. m. (gr. *dêmos,* peuple ; 1808, Boiste). Division administrative de la Grèce ancienne.

déméchage [demeʃaʒ] n. m. (de *dé-* et de *mèche ;* XXe s.). En médecine, action de retirer la mèche d'une plaie.

démêlage [demɛlaʒ] n. m. (de *démêler ;* 1838, Acad., aux sens 1-2). **1.** Action de démêler, de séparer ce qui est mêlé : *Le démêlage d'un écheveau.* || **2.** Opération qui consiste à orienter les fibres et filaments textiles en les redressant et en les rendant sensiblement parallèles.

démêlé [demɛle] n. m. (part. passé substantivé de *démêler ;* 1474, Bartzsch). Contestation, différend compliqué, qui met aux prises deux parties quelconques (souvent au plur.) : *Il eut, un jour, un bref démêlé avec un cousin, au sujet d'un petit héritage* (Duhamel). *Avoir des démêlés avec son propriétaire.* || Fam. *Avoir des démêlés avec la justice,* avoir à répondre de quelque accusation devant la justice : *Elle a gardé une méfiance maladive de la justice, avec qui elle a eu, autrefois, des démêlés* (Mauriac).

• SYN. : *discussion, dispute, litige, querelle.*

démêlement [demɛlmɑ̃] n. m. (de *démêler ;* XVIe s., Godefroy, au sens 3 ; sens 1-2, 1611, Cotgrave). **1.** Action de démêler, de séparer ce qui est mêlé : *Le démêlement des cheveux.* || **2.** *Class.* et *littér.* Action de débrouiller ce qui est confus : *Enfin nous verrons la suite, et le beau démêlement de toute cette intrigue* (Sévigné). || **3.** *Class.* Dénouement d'une intrigue : *Tant y a qu'il se fait avec surprise et qu'ainsi l'intrigue ni le démêlement ne manquent point à cette pièce* (Sentiments de l'Acad. sur « le Cid »).

démêler [demɛle] v. tr. (de *dé-* et de *mêler ;* v. 1155, Wace, écrit *desmedler* [*desmeler,* fin du XIIe s. ; *démêler,* 1694, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1463, Bartzsch ; sens 3, 1549, R. Estienne ; sens 4-5, 1644, Corneille). **1.** Séparer et mettre en ordre ce qui est emmêlé : *Démêler un écheveau de fil.* || **2.** *Class.* et *littér.* Rendre claire, intelligible une affaire ou une situation compliquée : *Ne vous emportez pas, | Et courez démêler un pareil embarras* (Molière). *Quelque obscure fourberie que je saurai bien démêler* (Nerval). || **3.** Class. *Avoir à démêler avec quelqu'un,* être en contestation avec lui : *Je ne veux rien avoir à démêler avec ceux qui vous appartiennent* (Voiture). || *Spécialem.* Régler une querelle entre personnes : *Pour démêler entre eux tout ce différend-là* (La Fontaine). || **4.** *Class.* et *littér.* Distinguer quelqu'un ou quelque chose dans un ensemble confus : *Je démêlai mon fils dans le tourbillon, nous nous embrassâmes de bon cœur* (Sévigné). *L'aspect du lieu, autant qu'on pouvait le démêler à la lueur livide d'une lune à moitié masquée* [...], *était particulièrement désolé et lugubre* (Gautier). || **5.** *Fig.* et *littér.* Distinguer, discerner des choses confondues : *Nous devenons d'autant plus maîtres de notre destinée que nous démêlons plus exactement les attaches des choses* (Taine). *Il ne se gênait pas pour plaisanter mes défauts qu'il avait démêlés avec une finesse...* (Proust). || Spécialem. et class. *Démêler une chose d'une autre* ou *d'avec une autre,* distinguer l'une de l'autre : *C'est mal démêler le cœur d'avec le front | Que prendre pour sincère un changement si prompt* (Corneille).

• SYN. : **1** *débrouiller, désentortiller.* — CONTR. : **1** *embrouiller, emmêler, enchevêtrer.*

◆ **se démêler** v. pr. (v. 1464, Commynes). *Class.* Se débrouiller, se tirer adroitement d'affaire ou d'embarras : *Près du sexe, je sais me démêler d'intrigue* (Regnard). « *Et qui fait* [joue] *les rois parmi vous ? — Voilà un acteur qui s'en démêle parfois* » (Molière).

démêleur, euse [demɛlœr, -øz] n. (de *démêler ;* 1838, Acad.). Personne chargée du démêlage d'une matière textile.

démêloir [demɛlwar] n. m. (de *démêler ;* 1771, *Encyclopédie* [« peigne à grosses dents » ; « instrument pour démêler », 1802, Laveaux]). Instrument pour démêler. || *Spécialem.* et *vx.* Peigne à grosses dents très écartées pour démêler les cheveux. || Fig. et pop. *Apportez un démêloir, il vous faut un démêloir,* se dit à celui qui ne parvient pas à exprimer clairement ce qu'il veut dire.

démêlures [demɛlyr] n. f. pl. (de *démêler ;* 1877, Littré). Cheveux qui tombent

pendant qu'on démêle ou qu'on peigne sa chevelure.

démembrement [demɑ̃brəmɑ̃] n. m. (de *démembrer ;* v. 1265, *Livre de jostice,* au sens 2 ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, 1863, Littré). **1.** *Vx.* Action de détacher, de séparer les membres du corps : *Le démembrement d'un sanglier tué à la chasse* (Littré). || **2.** Action de démembrer, de partager en plusieurs parties ce qui formait une unité : *Le démembrement d'une propriété, d'une province. Le démembrement de l'empire de Charlemagne.* || **3.** *Par extens.* Partie provenant d'un démembrement (peu usité) : *Le royaume des Ptolémées, démembrement de l'empire d'Alexandre.* || **4.** En termes de droit, action de transférer à un autre qu'au propriétaire des droits habituellement attachés à la propriété : *L'usufruit et la servitude constituent des démembrements de la propriété.*

• SYN. : **2** *division, lotissement, morcellement, partage.* — CONTR. : **2** *remembrement, unification.*

démembrer [demɑ̃bre] v. tr. (de *dé-* et de *membre ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIIe s., *Geste des Loherains*). **1.** *Vx.* Priver de ses membres un animal : *On écorche, on taille, on démembre Messire loup* (La Fontaine). || **2.** *Fig.* Faire disparaître une chose en tant qu'unité, en séparant les parties qui la constituent : *Démembrer un État. Il sentait ses forces s'affaiblir, et craignait qu'après lui cet empire français, ce grand trophée de tant de travaux et de victoires ne fût démembré* (Ségur).

• SYN. : **2** *découper, morceler, partager.* — CONTR. : **2** *remembrer, unifier.*

déménagement [demenaʒmɑ̃] n. m. (de *déménager ;* 1611, Cotgrave). Action de changer de domicile, de transporter ses meubles d'un lieu dans un autre : *Durant les longues heures du déménagement, Riquet errait tristement dans l'appartement dévasté* (France). *Une entreprise de déménagement.*

déménager [demenaʒe] v. tr. (de *dé-* et de *ménage* [v. ce mot] ; milieu du XIIIe s. Rutebeuf, écrit *desmanagier,* au sens de « porter hors de la maison » ; 1611, Cotgrave, écrit *déménager,* au sens 1 ; sens 2, 1764, Voltaire). [Conj. **1 b.**] **1.** Transporter (des meubles et des objets mobiliers) d'une maison ou d'une pièce dans une autre : *Il faudra faire attention en déménageant les tableaux.* || **2.** *Par extens.* et *fam.* Débarrasser un local des meubles, des objets qu'il contient : *Déménager un grenier.*

◆ v. intr. (sens 1, 1668, La Fontaine ; sens 2, 1835, Acad. [*déménager la tête,* perdre la raison, fin du XVIIIe s.]). **1.** Changer de local d'habitation : *Nous attendons le printemps pour déménager.* || Fam. *Déménager à la cloche de bois,*v. CLOCHE 1. || *Par extens.* et *fam.* Quitter rapidement un lieu : *Allez, ouste, déménage, et plus vite que ça !* || **2.** *Fig.* et *fam.* Perdre la raison, divaguer : *Il commence à déménager.*

• SYN. : **2** *dérailler* (fam.), *déraisonner, extravaguer, radoter* (fam.). — CONTR. : **1** *emménager, s'installer.*

• REM. Se conjugue avec l'auxiliaire *être* quand on veut exprimer l'état : *Il y a longtemps qu'il est déménagé ;* et avec l'auxiliaire avoir quand on veut exprimer l'action : *Il a déménagé en vitesse.*

déménageur [demenaʒœr] n. m. (de *déménager ;* 1863, Littré). Celui dont la profession est de faire le déménagement des autres.

démence [demɑ̃s] n. f. (lat. *dementia,* folie, extravagance, de *demens* [v. DÉMENT] ; fin du XIVe s., aux sens 1-2). **1.** Trouble mental grave, caractérisé par un affaiblissement profond et progressif des fonctions intellectuelles. || Dans un sens courant, aliénation mentale, folie. || **2.** *Par exagér.* Conduite bizarre, extravagante, insensée : *Un Pharaon cruel, superbe en sa démence* (Hugo). *Vingt-six francs pour un parapluie* [vers 1880], *mais c'est de la folie ! c'est de la démence !* (Maupassant).

• SYN. : **2** *aberration, aveuglement, délire, déraison, divagation, égarement, extravagance.*

démener (se) [sədemne] v. pr. (de *dé-* et de *mener ;* XIe s., comme v. tr., aux sens de « manifester un sentiment » [v. 1050, *Vie de saint Alexis*] et de « remuer, agiter » [1080, *Chanson de Roland*], sens encore vivants au XVIIe s. ; comme v. pr., au sens 1, v. 1130, *Eneas ;* sens 2, v. 1530, C. Marot). [Conj. **5 a.**] **1.** S'agiter beaucoup : *La partie la plus brillante de la fête se passait dans la cour, où les danses se démenaient à grand bruit* (Nerval). || **2.** *Fig.* Se donner beaucoup de peine pour parvenir à un résultat : *Il court ; il se démène ; il n'est presque jamais à la maison* (Gide).

• SYN. : **1** *se débattre, se trémousser ;* **2** *se dépenser, lutter, se multiplier.*

dément, e [demɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *demens, -entis,* insensé, de *de-,* préf. marquant le manque, et de *mens, mentis,* esprit, raison ; fin du XVe s., G. Tardif, au sens 2 [rare jusqu'au début du XIXe s.] ; sens 1, 1863, Littré). **1.** Atteint de démence pathologique. || **2.** *Par exagér.* Qui fait preuve d'extravagance dans ses propos ou dans sa conduite.

• SYN. : **1** *aliéné, fou ;* **2** *absurde, déraisonnable, extravagant, inconscient, saugrenu* (fam.). — CONTR. : **1** *équilibré, sensé ;* **2** *posé, raisonnable, réfléchi, sage.*

démenti [demɑ̃ti] n. m. (part. passé substantivé de *démentir ;* 1580, Montaigne, au sens de « injure, reproche » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1863, Littré ; sens 3, av. 1660, Scarron). **1.** Action de démentir ; déclaration par laquelle on dément : *Infliger un démenti. Publier un démenti.* || **2.** Ce qui contredit une chose admise ou attendue : *Il espérait se tromper, et que la fantaisie donnerait un démenti au sens commun* (Martin du Gard). || **3.** Class. *Avoir* ou *en avoir le démenti (de quelque chose),* subir l'affront d'un échec dans une entreprise : *Il y allait de son honneur de n'avoir pas le démenti* (Racine). *J'y suis trop engagé pour en avoir le démenti* (Molière).

• SYN. : **1** *dénégation.* — CONTR. : **1** *affirmation, assurance, attestation, confirmation.*

démentiel, elle [demɑ̃sjɛl] adj. (de *démence ;* 1883, A. Daudet). Qui présente les caractères de la démence : *Tout le monde, en effet, paraissait pressé de fuir, d'échapper à cette atmosphère étouffante et démentielle* (Daudet). *Quelles nuits j'y aurai subies, pensa-t-il, une première horrible, d'autres démentielles, une dernière atroce* (Huysmans). *Il y avait, dans tout cela, quelque chose de démentiel, si bien que, par crainte d'un éclat, j'ai fait signe de la tête, pour lui donner à entendre que j'étais d'accord avec lui* (Duhamel). *Si l'on réduit l'homme à l'histoire, il n'a pas d'autre choix que de sombrer dans le bruit et la fureur d'une histoire démentielle ou de donner à cette histoire la forme de la raison humaine* (Camus).

• SYN. : *délirant, infernal.*

démentir [demɑ̃tir] v. tr. (de *dé-* et de *mentir ;* 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1-3 ; sens 4 et 6, 1611, Cotgrave ; sens 5, 1580, Montaigne). [Conj. **15.**] **1.** *Démentir quelqu'un,* affirmer qu'il n'a pas dit la vérité : *Démentir un témoin.* || **2.** *Class.* Contredire quelqu'un en agissant de façon à désavouer sa conduite : *Il courut démentir une mère infidèle* (Racine). || **3.** *Démentir quelque chose,* affirmer qu'une chose est contraire à la vérité : *Démentir un témoignage, une information.* || *Absol.* Nier l'exactitude d'un fait ou d'un propos : *Enfin, l'ambassade d'Allemagne avait démenti : et en termes si formels qu'il semblait bien, en effet, que la nouvelle de la mobilisation allemande fût fausse* (Martin du Gard). || **4.** *Class.* Désavouer, renier quelque chose : *Pourquoi le démentir* [ce billet], *puisqu'il est de ma main ?* (Molière). || **5.** *Class.* Agir de façon contraire à quelque chose : *Un homme qui sait la Cour* [...] *déguise ses passions, dément son cœur, parle, agit contre ses sentiments* (La Bruyère) ; et par extens. : *Mon cœur démentait ma bouche à tous moments* (Racine). || **6.** En parlant d'une chose, être en contradiction avec une autre : *Ces diverses vérités, que cependant toutes les paroles prononcées dans un séminaire tendent à démentir* (Stendhal). || *Spécialem.* En parlant des événements, ne pas être conformes à ce qui était attendu : *Mais tout sembla d'abord démentir son espoir* (Heredia).

• SYN. : **1** *contredire, dédire, désavouer ;* **3** *contester, infirmer, nier, réfuter.*

◆ **se démentir** v. pr. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, XIIIe s., *Chronique de Rains ;* sens 3, 1642, Corneille). **1.** *Class.* et *littér.* En parlant d'une personne, changer de dispositions, cesser de montrer les qualités dont elle a fait preuve jusqu'alors : *Tu te démens bien tôt de tes bons sentiments* (Molière). *Mais un futur homme public doit apprendre à se découvrir et à se démentir le moins possible* (Romains). || **2.** *Class.* En parlant d'une chose concrète, perdre de sa solidité, se dégrader : *Ce qui en reste, qui est une tour fort haute, ne se dément point, bien qu'on en ait ruiné un côté* (La Fontaine). || **3.** *Ne pas se démentir,* en parlant d'une chose abstraite (sentiment, qualité morale, etc.), conserver toute sa force, ne pas cesser de se manifester : *Ma sagesse ne se dément pas, même dans la prospérité* (France).

démerdard [demɛrdar] n. m. (de [*se*] *démerder ;* début du XXe s.). *Triv.* Celui qui sait se tirer d'embarras : *Nous sommes démerdards, et même ceux qui se dégonflent sauraient à l'occasion faire preuve de l'esprit de sacrifice* (Apollinaire).

• SYN. : *débrouillard* (fam.), *dégourdi, futé, malin,* — CONTR. : *engourdi, empoté* (fam.), *maladroit.*

démerder (se) [sədemɛrde] v. pr. (de *dé-* et de *merde ;* début du XXe s., aux sens 1-2). **1.** *Triv.* Se débrouiller. || **2.** *Triv.* Faire vite ; s'en aller ou venir très rapidement.

démérite [demerit] n. m. (de *dé-* et de *mérite ;* XIVe s., *Songe du Verger,* au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 3, 1689, Mme de Sévigné). **1.** *Littér.* Ce qui fait que l'on mérite la désapprobation ou le blâme : *Êtes-vous si sûr de votre propre mérite pour souligner ainsi le démérite des autres ?* || *Spécialem.* En théologie, caractère d'un acte qui mérite des châtiments dans l'autre vie. || **2.** *Littér.* Le fait de démériter de quelqu'un, de ne plus pouvoir prétendre à sa bienveillance : *Faire un démérite à quelqu'un de quelque chose.* || **3.** *Class.* Perte de dignité : *Quand on le verra* [le duc de Rohan] *sans saint-esprit, ce sera un rabaissement ; car du moins il ne faut pas ne l'avoir point, c'est un démérite à un duc et pair* (Sévigné).

démériter [demerite] v. tr. (de *dé-* et de *mériter ;* début du XVIe s., J. Bouchet). *Class.* Mériter la perte de : *Il* [Paulin, évêque de Nole] *mérita et démérita l'amitié et l'estime de saint Augustin* (Sévigné).

◆ v. tr. ind. [**de**] (1636, Monet). Agir de manière à se rendre indigne de quelque chose, ou à perdre l'estime, la confiance de quelqu'un : *Démériter de son pays. Démériter du sport.*

◆ v. intr. (1636, Monet [dans la langue religieuse, 1694, Acad.]). Encourir la réprobation, le blâme : *Ai-je mal agi ? Ai-je démérité ?* || *Spécialem.* Se priver de la grâce divine.

déméritoire [demeritwar] adj. (de *démériter,* d'après *méritoire ;* v. 1460, Chastellain). *Vx.* Qui suscite la réprobation : *Ces erreurs ne me font rien faire de méritoire ni de déméritoire* (Fénelon).

démesure [deməzyr] n. f. (de *dé-* et de *mesure ;* v. 1131, *Couronnement de Louis ;* rare entre le XVIIe s. [1660, Oudin] et le début du XIXe s. [1826, Mozin]). Manque de mesure qui se traduit par l'exagération ou l'outrance dans les propos, les sentiments ou l'attitude ; orgueil qui en est la cause : *Zeus lui-même a dépassé son droit : Quoi d'étonnant si Prométhée dépasse aussi le sien et si son langage respire la même démesure ?* (Mazon).

démesuré, e [deməzyre] adj. (de *dé-* et de *mesuré,* part. passé de *mesurer ;* v. 1130, *Eneas* [mais v. aussi l'art. suiv.], au sens 1 ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Qui dépasse la mesure ordinaire : *J'ai eu l'idée de quelque ville épouvantable et démesurée* (Flaubert). *Une baie démesurée s'étendait devant moi, à perte de vue* (Maupassant). *Que le jour est lent à mourir par ces soirs démesurés de l'été !* (Proust). || **2.** *Fig.* Qui passe les bornes du bon sens ; qui est déraisonnable : *Un appétit démesuré. Ses souvenirs d'enfance qui, dans une vie si peu accidentée que la sienne, prenaient une importance démesurée* (Nerval).

• SYN. : **1** *colossal, énorme, gigantesque, illimité, immense, infini, monstrueux ;* **2** *débridé, effréné, exagéré, excessif, exorbitant, insensé, outré.*

démesurément [deməzyremɑ̃] adv. (de *démesuré ;* 1080, *Chanson de Roland*). De façon démesurée, excessivement (au pr. et au fig.) : *Une allée étroite, entre deux armées d'arbres démesurément hauts* (Maupassant).

déméthanisation [demetanizasjɔ̃] n. f. (de *déméthaniser,* XXe s.). Dans les usines de raffinage du pétrole et de traitement du gaz naturel, opération d'extraction du méthane.

déméthaniser [demetanize] v. tr. (de *dé-* et de *méthane,* milieu du XXe s.). Extraire le méthane.

1. démettre [demɛtr] v. tr. (de *dé-* et de *mettre ;* XIIIe s., *Dict. général,* aux sens de « ôter, enlever, emporter » ; sens actuel, 1538, R. Estienne). [Conj. **49.**] Déplacer, mettre hors de sa position naturelle un os, une articulation, un membre : *Démettre la mâchoire, une épaule.*

• SYN. : *déboîter, désarticuler, disloquer, luxer.*

◆ **se démettre** v. pr. (v. 1560, Paré). Subir la dislocation de : *Se démettre un bras, le poignet.*

2. démettre [demɛtr] v. tr. (lat. *dimittere,* congédier, renvoyer, de *dis-,* préf. marquant la séparation, et de *mittere,* envoyer ; av. 1407, E. Deschamps, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). [Conj. **49.**] **1.** Vx. *Démettre quelqu'un d'une charge, d'un emploi,* le retirer de cette charge, de cet emploi. || Class. *Être démis,* être révoqué, destitué (sans complément indiquant l'emploi ou la fonction) : *Il fut démis, et l'on tomba d'accord | Qu'à peu de gens convient le diadème* (La Fontaine). || **2.** En termes de droit, débouter : *Démettre quelqu'un de son appel.*

◆ **se démettre** v. pr. (v. 1155, Wace, aux sens de « renoncer à, se libérer de » ; sens actuel, v. 1283, Beaumanoir). *Se démettre de sa charge, de ses fonctions,* cesser volontairement de les assumer : *Il s'est démis du poste qu'il occupait au ministère.*

• SYN. : *démissionner, quitter, résigner.* — CONTR. : *demeurer, rester.*

démeublé, e [demœble] adj. (part. passé de *démeubler ;* 1549, R. Estienne [*bouche démeublée,* 1721, Trévoux]). Qui est dégarni de ses meubles : *Il couchait dans un logement presque démeublé* (Duhamel). || Fam. *Bouche démeublée,* bouche dégarnie de sa denture.

démeublement [demœbləmɑ̃] n. m. (de *démeubler ;* 1636, Monet). *Vx.* Action de démeubler ; état de ce qui est démeublé.

démeubler [demœble] v. tr. (de *dé-* et de *meuble ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *desmobler,* au sens de « dépouiller de ses biens » ; 1549, R. Estienne, écrit *démeubler,* au sens 1). Dégarnir de ses meubles : *Démeubler une pièce. Quand toutes les pièces furent démeublées et vides, Risler les parcourut une dernière fois, puis il prit la clef et descendit chez Planus pour la remettre à Mme Georges* (Daudet).

• SYN. : **1** *déménager, vider.*

demeurant [dəmœrɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *demeurer ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *demorant, demourant* [*demeurant,* XIVe s.], comme adj., au sens de « qui reste » ; comme n. m., v. 1361, Oresme). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Ce qui reste, subsiste : *Le demeurant des rats tint chapitre en un coin* (La Fontaine).

◆ **Au demeurant** loc. adv. (v. 1464, Commynes). Au reste, somme toute, tout bien considéré : *Mme Clot, bonne femme au demeurant, était bien la vieille la plus grognon que je connus de ma vie* (Rousseau). *Au demeurant, cet enfant si désobéissant, si insupportable avec ses parents, est ici la sagesse même* (Gide).

demeure [dəmœr] n. f. (déverbal de *demeurer ;* XIIe s., Herman de Valenciennes, au sens I, 1 [var. *demore, demoure,* du XIIe au XVIe s.] ; sens I, 2, XIIIe s., *Assises de Jérusalem ;* sens I, 3, fin du XIIe s., Châtelain

de Coucy ; sens II, XIIIe s., Rutebeuf ; sens III, milieu du XVIe s., Amyot).

I. 1. *Class.* Le fait de tarder à faire quelque chose : *Oui, sans plus de demeure, | Pour l'intérêt des dieux, je consens qu'elle meure* (Corneille). || *Être, se trouver en demeure,* être en retard : *Nous ne pouvons dire encore qu'elle* [la bulle] *soit en demeure* (Retz). || Auj. *Il n'y a pas péril en la demeure,* il n'y a pas d'inconvénient à tarder plus longtemps ; on ne risque rien à attendre. || **2.** *Auj.* En termes de droit, état d'un débiteur qui n'exécute pas son obligation, bien qu'il ait reçu sommation de son créancier. || *Mise en demeure,* sommation faite à quelqu'un de remplir une obligation ; *par extens.*, ordre impératif d'avoir à faire quelque chose. || *Mettre quelqu'un en demeure de,* lui ordonner impérativement de remplir un engagement. || *Se mettre en demeure de,* se préparer à, s'obliger soi-même à : *S'accoutumer à écrire comme on parle et comme on pense, n'est-ce pas déjà se mettre en demeure de bien penser ?* (Sainte-Beuve). || **3.** *Littér.* État de celui qui s'attarde à quelque chose : *Je n'ai jamais aimé la demeure, fût-ce au sein des délices, et ne songe qu'à passer outre dès que ternit la nouveauté* (Gide).

II. *Class.* Le fait de séjourner en un lieu ou d'y avoir son habitation : *C'est à Lyon qu'il* [le marquis de Villeroi] *est exilé ; cette demeure n'est pas odieuse pour lui, pourvu qu'elle ne soit pas longue* (Sévigné). || *Faire demeure,* rester : *Il n'a jamais aux champs fait si longue demeure* (La Fontaine).

III. *Vx* ou *littér.* Habitation dans laquelle on demeure, et, en particulier, maison d'une certaine importance ou d'un certain caractère : *Nous avons fui nos belles demeures* (Banville). *C'est une petite demeure de pêcheur* (Maupassant). || *La dernière demeure,* le tombeau. || *Demeure céleste,* le paradis. || *Demeure mortelle,* la terre. || *Demeure de l'âme,* le corps.

• SYN. : **III** *foyer, logis, maison, résidence.*

◆ **À demeure** loc. adv. (av. 1799, Marmontel). De façon permanente ; d'une manière fixe : *S'installer à demeure dans une ville.*

demeuré, e [dəmœre] adj. et n. (part. passé de *demeurer ;* début du XXe s.). Qui est resté à un stade inférieur du développement mental : *Mais voyons, vous me prenez pour un crétin du Valais, pour un demeuré* (Proust). *C'est un âne, un demeuré* (Cocteau).

• SYN. : *attardé, crétin, idiot, imbécile, innocent.*

demeurer [dəmœre] v. intr. (lat. pop. **demorare,* lat. class. *demorari,* demeurer, rester, s'arrêter, de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *morari,* s'attarder, retarder, dér. de *mora,* délai, retard ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *demurer* [*demeurer,* XIIIe s. ; var. *demorer, demourer,* du XIe au XVIe s.], aux sens I, 1-2 et II, 1 ; sens II, 2, XIIe s., *Roncevaux ;* sens II, 3 et 5, 1273, Adenet ; sens II, 4, av. 1309, Joinville ; sens II, 6, v. 1360, Froissart ; sens III, fin du XIIIe s.).

I. 1. *Class.* Tarder en chemin : *Il demeura longtemps à venir* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* et *fig.* Mettre du temps à faire quelque chose : *Vous saurez | Que je n'ai demeuré qu'un quart d'heure à le faire* [le sonnet] (Molière). || *Demeurer à* (et l'infinitif), attendre de : *Ceux-là demeureront à être pour vous une autre fois* (Sévigné).

II. 1. *Class.* et *littér.* S'arrêter en un lieu, rester un certain temps là où l'on est : *N'allons point plus avant ; demeurons, chère Œnone* (Racine). *Le soleil, moins chaud que pendant la moisson, permet de demeurer aux champs* (Balzac). *Les enfants demeurés en bas après le dîner ne la troublaient en rien* (Sainte-Beuve). *Il ne doit pas demeurer un jour de plus là où il est* (Martin du Gard). || *Demeurer chez soi,* ne pas sortir de chez soi ou ne pas sortir de son pays : *Un homme qui a assez de bien pour vivre, s'il savait demeurer chez soi avec plaisir, n'en sortirait pas pour aller sur mer ou au siège d'une place* (Pascal). || *En demeurer là,* en parlant d'une personne, ne pas poursuivre plus avant quelque chose ; en parlant d'une affaire, ne pas avoir de conséquences. || **2.** *Class.* S'arrêter en chemin, ne pas pouvoir continuer (au pr. et au fig.) : *Un de mes beaux chevaux demeura dès Palaiseau* (Sévigné). *Il est demeuré au milieu de sa harangue* (Acad., 1694). || **3.** *Class.* et *fig.* En parlant des choses, être interrompu, négligé : *Les soins publics seraient abandonnés, les affaires demeureraient* (Massillon). || **4.** *Class.* et *littér.* Continuer d'être, subsister : *Les critiques se sont évanouies ; la pièce est demeurée* (Racine). *Et dans l'âme un écho d'automne qui demeure | Comme un sanglot de cor perdu sur les étangs* (Samain). *Je meurs et Elsa demeure* (Aragon). || **5.** Continuer d'être en la possession ou sous le pouvoir de : *C'est tout ce qui lui est demeuré de sa fortune. Force demeure à la loi.* || **6.** Persister dans un certain état (suivi d'un attribut) : *Les linges étaient demeurés immaculés* (Maupassant). *Je demeurai un instant perplexe* (Gide). *Il voulait, le plus longtemps possible, demeurer maître de soi* (Duhamel). || *Demeurer court,* s'arrêter brusquement par manque de mémoire, d'idées ou de ressources. || Class. *Demeurer d'accord de,* admettre, accepter : *Elle est fort heureuse du parti qu'on lui offre, et dont elle est demeurée d'accord : c'est de se taire très religieusement* (Sévigné) ; *auj.*, rester du même avis : *J'en demeure bien d'accord.* || *Demeurer dans,* rester, persister dans une situation, une disposition : *Ils demeurèrent dans cette posture, n'osant se permettre un seul mouvement* (Flaubert). *Demeurer dans l'erreur.*

III. Être établi, avoir sa demeure, son domicile en un lieu : *Demeurer à Paris, en banlieue. Demeurer à l'hôtel. Il demeure dans une rue tranquille.*

• SYN. : **II, 5** *rester ;* **6** *se tenir.* || **III** *habiter, loger, nicher* (fam.), *résider, séjourner.*

• REM. **1.** *Demeurer* est aujourd'hui d'un usage assez restreint ; on emploie plutôt soit *rester,* soit *habiter.*

2. Il se conjugue avec l'auxiliaire *être* au sens de « rester en un endroit, s'arrêter » : *Je reprends mon discours où j'en étais demeuré,* et au sens de « rester dans un état » : *Il est demeuré stupide.* Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* aux autres sens : *J'ai demeuré longtemps dans cette maison.* La langue classique le conjuguait avec *avoir* aux sens qui veulent aujourd'hui l'auxiliaire *être : Pour moi, j'ai demeuré dans le silence* (Boileau).

1. demi- [dəmi] élément préfixé à un mot au moyen d'un trait d'union (lat. pop. *dimedius, demi, réfection [d'après medius, central, intermédiaire, participant à deux choses], du lat. class. dimidius, demi, de dis-, préf. marquant la séparation, la distinction, et de medius ; 1080, Chanson de Roland, au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1530, C. Marot ; sens II, 1, 1273, Adenet ; sens II, 2, XXe s.).

I. DEVANT UN NOM. *Demi-* indique : **1.** La moitié d'un tout : *Un demi-litre. Une demi-journée.* || **2.** Un état incomplet, imparfait : *On se contente de demi-bonheurs et de demi-moyens* (Fromentin) ; et, en particulier, un manque d'intensité : *Demi-jour. Demi-obscurité.* (V. Rem.)

II. DEVANT UN ADJECTIF OU UN PARTICIPE. **1.** *Class.* et *littér.* Indique un état proche de celui qu'indique l'adjectif ou le participe : *Ses ais demi-pourris* (Boileau). *La volatile malheureuse* [...], *| Demi-morte et demi-boiteuse* (La Fontaine). *Et les crocodiles rapaces* [...] *| Demi-cuits dans leurs carapaces* (Gautier). || **2.** Dans certaines classifications, *demi-* indique un degré inférieur dans la notion exprimée par l'adjectif : *Des petits pois demi-fins. Du champagne demi-sec.*

• REM. **1.** À l'époque classique, *demi,* devant un nom, s'employait comme adjectif variable : *Le roi arriva demie heure après que le sermon fut commencé* (Malherbe). Toutefois, Vaugelas demande qu'on écrive *demi-heure.*

2. *Demi-* pouvant entrer en composition avec presque tous les noms et tous les adjectifs, on ne donnera à leur place alphabétique que les composés dont le sens s'est séparé

sensiblement de celui du terme de base, ou qui exigent une explication spéciale.

◆ **À demi** loc. adv. (sens 1, 1534, Rabelais ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** À moitié : *Une bouteille à demi pleine.* || **2.** En partie : *Il existe une classe à demi vertueuse, à demi vicieuse, à demi savante, ignorante à demi, qui sera toujours le désespoir des gouvernements* (Balzac).

◆ **Sans... ni demi** loc. adv. (1501, G. Cohen). *Class.* Sans aucune espèce de..., sans le moindre... : *Je ne suis point de moi si mortel ennemi | Que je m'aille affliger sans sujet ni demi* (Molière).

2. demi [dəmi] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2-3, début du XXe s.). **1.** Moitié d'une unité (lorsque le nom de la chose qu'elle désigne est du masculin) : *Un pain entier c'est trop. Donnez-m'en seulement un demi. Deux demis valent un entier.* || **2.** Grand verre à bière, qui équivalait, à l'origine, à un demi-litre. || Le contenu de ce verre : *Boubouroche venait quotidiennement s'enfiler des demis* (Courteline). || **3.** Dans certains sports d'équipe (rugby, football), joueur chargé d'assurer la liaison entre les avants et les arrières. || *Demi de mêlée,* au rugby, joueur chargé de lancer le ballon dans la mêlée, et de passer au *demi d'ouverture,* joueur chargé de lancer l'offensive.

◆ **demie** n. f. (sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 2, av. 1450, Ch. d'Orléans). **1.** La moitié d'une unité (lorsque le nom de la chose qu'elle désigne est du genre féminin) : *« Prendrez-vous une bouteille de vin ? — Une demie suffira. »* || **2.** *Spécialem.* La moitié d'une heure : *La demie de cinq heures venait de sonner à l'horloge du Sénat* (Martin du Gard).

◆ **Et demi, e** loc. adj. (1273, Adenet). Et la moitié (d'une des unités exprimées par le nom qui précède) : *Un centimètre et demi. Deux heures et demie.* || *À malin, malin et demi* (proverbe), un homme retors risque d'être la victime d'un autre plus retors que lui.

● REM. **1.** *Demi* s'accorde uniquement en genre avec le nom qui précède.

2. On écrit ordinairement *midi et demi, minuit et demi.* Cependant, certains auteurs emploient dans ce cas le féminin : *Midi et demie, rue de l'Université* (Martin du Gard). *À minuit et demie, comme nous rentrions enfin, j'ai laissé Jean courir encore* (Gide).

demi-aile [dəmiɛl] n. f. (de *demi-* et de *aile ;* XXe s.). Portion d'aile d'avion comprise entre le fuselage et l'extrémité de l'aile dite « bord marginal ».

● Pl. *des* DEMI-AILES.

1. demi-bande [dəmibɑ̃d] n. f. (de *demi-* et de *bande* 3 ; 1773, Bourdé de Villehuet). Inclinaison donnée à un bâtiment sur chacun de ses côtés pour réparer sa carène.

● Pl. *des* DEMI-BANDES.

2. demi-bande [dəmibɑ̃d] n. f. (de *demi-* et de *bande,* quantité dont un ressort est bandé [1838, Acad.], déverbal de *bander ;* XXe s.). *Ressort à demi-bande,* en mécanique, ressort dont la tension équivaut à la moitié de l'effort auquel il est susceptible de résister.

● Pl. *des* DEMI-BANDES.

demi-bas [dəmibɑ] n. m. invar. (de *demi-* et de *bas* 3 ; fin du XVIe s., Brantôme, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Bas court qui s'arrête au-dessous du genou. || **2.** Chaussette montante.

demi-bastion [dəmibastjɔ̃] n. m. (de *demi-* et de *bastion ;* 1690, Furetière). Ouvrage de fortification qui se compose d'un seul flanc et d'une seule face.

● Pl. *des* DEMI-BASTIONS.

demi-bosse [dəmibɔs] n. f. (de *demi-* et de *bosse ;* 1611, Cotgrave). Sculpture qui tient le milieu entre la ronde-bosse et le bas-relief.

● Pl. *des* DEMI-BOSSES.

1. demi-botte [dəmibɔt] n. f. (de *demi-* et de *botte* 2 ; 1890, *Dict. général*). Botte qui s'arrête au-dessous du genou, le plus souvent à mi-mollet.

● Pl. *des* DEMI-BOTTES.

2. demi-botte [dəmibɔt] n. f. (de *demi-* et de *botte* 3 ; 1690, Furetière). En escrime, botte non poussée à fond.

● Pl. *des* DEMI-BOTTES.

demi-bouteille [dəmibutɛj] n. f. (de *demi-* et de *bouteille ;* 1826, Brillat-Savarin). Bouteille d'une capacité égale à la moitié de celle d'une bouteille de 75 cl : *Une demi-bouteille de bordeaux.* || *Par extens.* Contenu d'une demi-bouteille.

● Pl. *des* DEMI-BOUTEILLES.

demi-brigade [dəmibrigad] n. f. (de *demi-* et de *brigade ;* 1793, Brunot, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Nom donné aux régiments français formés par la Convention, et où les nouvelles recrues républicaines étaient amalgamées aux soldats de l'ancienne armée de métier. || **2.** Unité militaire formée par la réunion de deux ou trois bataillons sous les ordres d'un colonel : *Une demi-brigade de chasseurs.*

● Pl. *des* DEMI-BRIGADES.

demi-canon [dəmikanɔ̃] n. m. (de *demi-* et de *canon ;* av. 1577, Monluc). Pièce d'artillerie longue de onze pieds, en usage jusqu'au XVIIIe s.

● Pl. *des* DEMI-CANONS.

demi-castor [dəmikastɔr] n. m. (de *demi-* et de *castor ;* 1690, Furetière [art. *castor*], au sens 1 ; sens 2, 1695, Regnard). **1.** *Vx.* Feutre dans la fabrication duquel le poil de castor n'était employé qu'en dorure. || **2.** *Arg.* et *vx.* Fille galante qui exerçait au Palais-Royal, d'un train de vie plus modeste que le « castor » ou le « castor fin » : *Les demoiselles de plaisir qu'on nommait, en raison de leur affût et de leur fenêtre cintrée, « castors » ou « demi-castors » selon que leurs moyens* [...] *les rendaient locataires d'une fenêtre entière ou d'une moitié de fenêtre* (Colette).

● Pl. *des* DEMI-CASTORS.

demi-ceint [dəmisɛ̃] n. m. (de *demi-* et de *ceint,* part. passé substantivé de *ceindre ;* 1360, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Ceinture d'argent commune aux deux sexes au Moyen Âge, et qui n'est plus portée que par les femmes du peuple au XVIIe s. : *La belle mit son corset des bons jours, | Son demi-ceint, ses pendants de velours* (La Fontaine). || **2.** En architecture, colonne à moitié encastrée dans un mur.

● Pl. *des* DEMI-CEINTS.

demi-cercle [dəmisɛrkl] n. m. (de *demi-* et de *cercle ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 [un premier exemple à la fin du XIVe s.] ; sens 2, 1708, Furetière ; sens 3, 1863, Littré). **1.** Portion de cercle limitée par une demi-circonférence et un diamètre : *Le demi-cercle que formait le convoi* (Vigny). || **2.** Nom donné parfois au GRAPHOMÈTRE. || **3.** En termes d'escrime, sorte de parade, appelée aussi CERCLE. || Fig. et vx. *Rattraper quelqu'un au demi-cercle,* reprendre l'avantage sur lui quand il croit avoir le dessus.

● Pl. *des* DEMI-CERCLES.

demi-chaîne [dəmiʃɛn] n. f. (de *demi-* et de *chaîne ;* 1870, Larousse). Degré de torsion intermédiaire entre la torsion courante des fils de trame et celle des fils de chaîne.

● Pl. *des* DEMI-CHAÎNES.

demi-circulaire [dəmisirkylɛr] adj. (de *demi-* et de *circulaire ;* 1690, Dionis, à propos des trois conduits de l'oreille intérieure ; au sens général de « qui a la forme d'un demi-cercle », 1832, Raymond). Syn. de SEMI-CIRCULAIRE.

demi-clef [dəmikle] n. f. (de *demi-* et de *clef ;* 1694, Th. Corneille). Nœud, en usage surtout dans la marine, fait avec le bout du cordage replié sur lui-même.

● Pl. *des* DEMI-CLEFS.

demi-clos, e adj. V. MI-CLOS, E.

demi-colonne [dəmikɔlɔn] n. f. (de *demi-* et de *colonne ;* 1690, Furetière). Colonne de façade, souvent ornementale, apparente dans la moitié de son diamètre, l'autre moitié étant engagée, ou supposée engagée, dans le mur ou dans un pilier.

● Pl. *des* DEMI-COLONNES.

demi-contre [dəmikɔ̃tr] n. m. (de *demi-* et de *contre,* n. m. ; 1890, *Dict. général*). Parade d'escrime qui consiste à décrire avec l'épée un demi-cercle au-dessous ou au-dessus de l'épée de l'adversaire.

• Pl. *des* DEMI-CONTRES.

demi-coupé [dəmikupe] n. m. (de *demi-* et de *coupé,* n. m. ; 1752, Trévoux). Dans les danses anciennes, notamment le menuet, pas consistant à ramener en avant le pied qui est derrière, ou *vice versa.*
• Pl. *des* DEMI-COUPÉS.

demi-couronne [dəmikurɔn] n. f. (de *demi-* et de *couronne* [trad. de l'angl. *half-crown*] ; 1866, Larousse [art. *couronne*]). Pièce de monnaie anglaise en argent, valant la moitié d'une couronne, soit 2 shillings 6 pence.
• Pl. des DEMI-COURONNES.

demi-deuil [dəmidœj] n. m. (de *demi-* et de *deuil ;* 1762, É.-L. Geoffroy, au sens 2 ; sens 1, 1829, Boiste). **1.** Vêtement de couleur sombre ou noir et blanc, que l'on porte dans la dernière moitié du deuil. || **2.** Nom donné à un papillon noir et blanc, commun en France.
• Pl. *des* DEMI-DEUILS.

demi-dieu [dəmidjø] n. m. (de *demi-* et de *dieu* [calque du lat. *semideus,* gr. *hêmitheos*] ; XIIIe s., puis fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1640, Corneille). **1.** Dans la mythologie, nom donné aux héros fils d'un dieu et d'une mortelle, ou d'un mortel et d'une déesse. || **2.** Homme exceptionnel par son génie, sa gloire, les honneurs qu'on lui rend : *Les grands hommes, héros ou penseurs — demi-dieux !* (Hugo). *La hiérarchie des esprits devient une difficulté de notre temps, où il y a comme un crépuscule des demi-dieux, c'est-à-dire de ces hommes disséminés dans la durée et sur la terre, auxquels nous devons l'essentiel de ce que nous appelons culture, connaissance et civilisation* (Valéry).
• Pl. *des* DEMI-DIEUX.

demi-double [dəmidubl] adj. (de *demi-* et de *double ;* XXe s.). Se dit d'un verre à vitre un peu plus épais que le verre simple.

demi-douzaine [dəmiduzɛn] n. f. (de *demi-* et de *douzaine ;* 1534, Rabelais). Moitié d'une douzaine, ou six unités.
• Pl. *des* DEMI-DOUZAINES.

demi-droite [dəmidrwat] n. f. (de *demi-* et de *droite,* n. f. ; 1922, Larousse). Portion de droite limitée par un point origine, illimitée à son autre extrémité.
• Pl. *des* DEMI-DROITES.

demie n. f. V. DEMI 2.

démieller [demjɛle] v. tr. (de *dé-* et de *miel ;* 1776, *Encyclopédie*). Enlever le miel de la cire.

demi-entier, ère [dəmiɑ̃tje, -ɛr] adj. (de *demi-* et *entier,* XXe s.). En physique, *valeur demi-entière* ou *nombre demi-entier,* valeur numérique égale à la somme de la fraction un demi et d'un nombre entier positif, nul ou négatif.

demi-espace [dəmiɛspɑs] n. m. (de *demi-* et de *espace,* XXe s.). En géométrie, chacune des régions déterminées dans l'espace par un plan.

demi-feutre [dəmiføtr] n. m. (de *demi-* et de *feutre ;* XXe s.). Nom donné, en chapellerie, au feutre composé de poils d'animaux et de laine.
• Pl. *des* DEMI-FEUTRES.

demi-fin, e [dəmifɛ̃, -in] adj. (de *demi-* et de *fin,* adj. ; 1834, Landais, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle [à propos d'une écriture]). **1.** Dont la taille ou la qualité est intermédiaire entre le fin et le gros : *Des aiguilles demi-fines.* || **2.** Se dit de bijoux formés d'un alliage où la quantité de métal fin est réduite de moitié environ : *Des colliers demi-fins.*
◆ **demi-fin** n. m. (1870, Larousse). Alliage d'or : *Une broche en demi-fin.*

demi-finale [dəmifinal] n. f. (de *demi-* et de *finale,* n. f. ; XXe s.). Épreuve sportive qui oppose deux ou plusieurs adversaires pour désigner ceux qui participeront à la dernière épreuve, ou finale.
• Pl. *des* DEMI-FINALES.

demi-finaliste [dəmifinalist] n. (de *demi-finale ;* XXe s.). Personne, équipe qui participe à une demi-finale.
• Pl. *des* DEMI-FINALISTES.

demi-fond [dəmifɔ̃] n. m. invar. (de *demi-* et de *fond ;* 1907, Larousse). Course de distance moyenne : *En athlétisme, les épreuves de demi-fond comprennent les courses de 800 à 3 000 mètres.*

demi-frère [dəmifrɛr] n. m. (de *demi-* et de *frère ;* v. 1468, O. de La Marche). Frère de père ou de mère seulement.
• Pl. *des* DEMI-FRÈRES.
• REM. On dit, pour plus de précision, *frère* ou *sœur consanguins* dans le premier cas, *utérins* dans le second.

demi-gros [dəmigro] n. m. invar. (de *demi-* et de *gros,* n. m. ; 1866, Littré [art. gros]). Commerce intermédiaire entre la vente en gros et la vente au détail.

demi-heure [dəmiœr] n. f. (de *demi-* et de *heure ;* av. 1654, Guez de Balzac). Moitié d'une heure, ou trente minutes.
• Pl. *des* DEMI-HEURES.

demi-jour [dəmjʒur] n. m. invar. (de *demi-* et de *jour ;* av. 1704, Bourdaloue). Lumière faible ou atténuée du début ou de la fin du jour : *Dans le calme et le demi-jour d'une petite chambre* (Daudet).

demi-journée [dəmiʒurne] n. f. (de *demi-* et de *journée ;* 1690, Furetière [art. *journée*]). Moitié d'une journée, notamment moitié d'une journée de travail, soit matinée, soit après-midi.
• Pl. *des* DEMI-JOURNÉES.

démilitarisation [demilitarizasjɔ̃] n. f. (de *démilitariser ;* fin du XIXe s.). Mesure de sûreté, incluse dans un accord international ou dans un traité, qui interdit tous travaux et activités militaires dans une zone déterminée.
• SYN. : *désarmement.* — CONTR. : *armement, militarisation, réarmement.*

démilitariser [demilitarize] v. tr. (de *dé-* et de *militariser ;* 7 déc. 1871, *Journ. officiel,* au sens 1 ; sens 2, 1948, Larousse). **1.** Ôter le caractère militaire à quelque chose : *Les services météorologiques ont été démilitarisés.* || **2.** Interdire toute installation ou toute activité de caractère militaire dans une région donnée.
• SYN. : **2** *désarmer.* — CONTR. : **1** *militariser ;* **2** *armer.*

demi-longueur [dəmilɔ̃gœr] n. f. (de *demi-* et de *longueur ;* début du XXe s.). Moitié de la longueur d'un cheval, d'un bateau, etc., dans une compétition sportive : *Gagner d'une demi-longueur.*
• Pl. *des* DEMI-LONGUEURS.

demi-lune [dəmilyn] n. f. (de *demi-* et de *lune ;* milieu du XVIe s., au sens de « chaîne de montagnes en amphithéâtre » ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2-3, 1704, Trévoux ; sens 4, XXe s.). **1.** Ouvrage de fortification, autrefois en forme de demi-cercle, destiné à couvrir la courtine et les bastions qui l'encadrent : *Te souvient-il, vicomte, de cette demi-lune que nous emportâmes sur les ennemis au siège d'Arras ?* (Molière). || **2.** Dans un jardin, ouvrage de forme semi-circulaire, orné de pilastres, de jets d'eau, de statues. || **3.** Espace en forme de demi-cercle devant un bâtiment, une entrée, au carrefour de plusieurs voies. || *Spécialem.* Espace architectural en forme de demi-cercle : *Les demi-lunes du Pont-Neuf* (France). || **4.** *En demi-lune,* de forme semi-circulaire : *Une table, une commode en demi-lune.*
• Pl. *des* DEMI-LUNES.

demi-mal [dəmimal] n. m. (de *demi-* et de *mal ;* 1866, Littré [art. *mal*]). *Fam.* Inconvénient moins grave, désagrément plus supportable que le mal qu'on redoutait.
• Pl. *des* DEMI-MAUX.

demi-membraneux [dəmimɑ̃branø] adj. et n. m. invar. (de *demi-* et de *membraneux ;* 1611, Cotgrave, comme adj., au sens de « à moitié membraneux » ; au sens actuel, comme adj., 1690 [d'après Trévoux, 1721] ; comme n. m., 1721, Trévoux). Se dit d'un muscle de la face postérieure de la cuisse.

demi-mesure [dəmimzyr] n. f. (de *demi-* et de *mesure ;* 1580, Montaigne, puis 1812, Boiste, au sens II ; sens I [en musique], 1767, J.-J. Rousseau).

I. Moitié d'une mesure : *Une demi-mesure de lait.*

II. Disposition prise avec une prudence excessive et qui, par son insuffisance, n'apporte pas de solution définitive : *Se contenter de demi-mesures. Il n'y a pas de demi-mesures en face de la révolution !* (Malraux). || *Par extens.* Ce qui est insuffisant : *C'est tout ou rien, pas de demi-mesures.*

• Pl. *des* DEMI-MESURES.

demi-mondain, e [dəmimɔ̃dɛ̃, -in] adj. (de *demi-monde,* d'après *mondain ;* 1867, Delvau). Qui appartient au demi-monde : *Séphora, plus tenue qu'une reine espagnole, attendant le roi à toute heure, cérémonieuse et harnachée, mène la haute vie demi-mondaine, si remplie et si amusante que ces dames presque toujours se mettent à deux pour en supporter les longues promenades vides ou les loisirs écœurants* (Daudet).

◆ **demi-mondaine** n. f. Femme de mœurs légères qui appartient au demi-monde.

• Pl. *des* DEMI-MONDAINES.

• SYN. : *cocotte* (fam.), *courtisane, hétaïre.*

demi-monde [dəmimɔ̃d] n. m. (de *demi-* et de *monde ;* 1804, B. Constant, au sens 2 ; sens 1, 1855, A. Dumas fils). **1.** *Vx.* Milieu des femmes de mœurs vénales, des courtisanes. || **2.** *Vx* et *littér.* Milieu social des femmes déclassées et que le scandale écarte de la bonne compagnie : *Le demi-monde ne représente pas, comme on le croit, comme on l'imprime, la cohue des courtisanes, mais la classe des déclassées. Il est séparé des honnêtes femmes par le scandale public, des courtisanes par l'argent* (Dumas fils).

demi-mort, e [dəmimɔr, -ɔrt] adj. (de *demi-* et de *mort,* adj. ; 1549, R. Estienne [*à demi mort,* 1538, R. Estienne]). Presque mort : *Des hommes demi-morts de faim.*

demi-mot [dəmimo] n. m. (de *demi-* et de *mot ;* 1654, La Fontaine). *Littér.* Mot employé pour atténuer ou dissimuler en partie sa pensée : *Grâce à l'hypocrisie charmante de sa pensée et à la puissante tactique des demi-mots, il ose tout* (Baudelaire). *Il subtilisa les finesses de l'amabilité jusqu'aux clignements de la connivence, aux demi-mots, aux sous-entendus, aux mystères de la complicité* (Proust).

• Pl. *des* DEMI-MOTS.

• SYN. : *euphémisme.*

◆ **À demi-mot** loc. adv. (1538, R. Estienne). Sans qu'il soit nécessaire de tout dire explicitement : *Je n'écris que pour ceux qui comprennent à demi-mot* (Gide).

déminage [deminaʒ] n. m. (de *déminer ;* v. 1945). Opération qui vise à débarrasser le sol ou les eaux des mines, des engins explosifs qui y sont cachés.

déminer [demine] v. tr. (de *dé-* et de *miner ;* XXᵉ s.). Effectuer le déminage.

déminéralisation [demineralizasjɔ̃] n. f. (de *déminéraliser ;* 1907, Larousse). État pathologique qui consiste dans une élimination de matières minérales constitutives des tissus, supérieure à la quantité apportée par l'alimentation : *Analyses de la semaine marquent déphosphatisation et déminéralisation régulièrement progressives, malgré tous les efforts* (Martin du Gard).

déminéraliser [demineralize] v. tr. (de *dé-* et de *minéral,* d'après *minéraliser ;* fin du XIXᵉ s.). Faire perdre à l'organisme les sels minéraux qui lui sont nécessaires : *Certaines affections déminéralisent ;* et pronominalem. : *Cet enfant se déminéralise.*

démineur [deminœr] n. m. (de *déminer ;* v. 1945). Ouvrier ou soldat qui procède au déminage.

demi-pause [dəmipoz] n. f. (de *demi-* et de *pause ;* 1866, Littré [art. *pause*], aux sens 1-2). **1.** En musique, silence d'une durée égale à la blanche. || **2.** Signe qui l'indique, et qui se place sur la troisième ligne de la portée.

• Pl. *des* DEMI-PAUSES.

demi-pension [dəmipɑ̃sjɔ̃] n. f. (de *demi-* et de *pension ;* 1690, Furetière, aux sens 1-2). **1.** Dans un établissement hôtelier, pension réduite, où le client ne prend qu'un des deux principaux repas. || *Spécialem.* Dans un établissement scolaire, régime des élèves qui prennent le repas de midi et assistent à l'étude l'après-midi, mais qui ne sont pas logés. || **2.** *Par extens.* Ce que paie un demi-pensionnaire.

• Pl. *des* DEMI-PENSIONS.

demi-pensionnaire [dəmipɑ̃sjɔnɛr] n. (de *demi-pension,* d'après *pensionnaire ;* 1798, Acad.). Élève qui suit le régime de la demi-pension.

• Pl. *des* DEMI-PENSIONNAIRES.

demi-pièce [dəmipjɛs] n. f. (de *demi-* et de *pièce ;* 1866, Littré [art. *pièce*], aux sens 1-2). **1.** Moitié d'une pièce d'étoffe sortant de la fabrique. || **2.** Moitié d'une pièce de vin (fût de 110 litres environ).

• Pl. *des* DEMI-PIÈCES.

demi-pique [dəmipik] n. f. (de *demi-* et de *pique,* n. f. ; 1606, Crespin). Pique à manche raccourci, que portaient les officiers d'infanterie au XVIIᵉ s.

• Pl. *des* DEMI-PIQUES.

demi-place [dəmiplas] n. f. (de *demi-* et de *place ;* 1890, *Dict. général*). Place que l'on paie à moitié prix, généralement en vertu d'un titre de réduction, dans les transports publics, les salles de spectacle.

• Pl. *des* DEMI-PLACES.

demi-plan [dəmiplɑ̃] n. m. (de *demi-* et de *plan ;* 1922, Larousse). Portion de plan située d'un même côté d'une droite de ce plan.

• Pl. *des* DEMI-PLANS.

demi-pointe [dəmipwɛ̃t] n. f. (de *demi-* et de *pointe ;* 1ʳᵉ moitié du XXᵉ s.). En chorégraphie, position du pied soulevé reposant sur les phalanges à plat.

demi-portion [dəmipɔrsjɔ̃] n. f. (de *demi-* et de *portion ;* XXᵉ s.). *Fam.* et *péjor.* Personne physiquement mal développée.

demi-produit [dəmiprɔdɥi] n. m. (de *demi-* et de *produit,* n. m. ; milieu du XXᵉ s.). Produit industriel qui n'est pas complètement élaboré et qui doit subir une nouvelle transformation avant d'être livré à la consommation.

• Pl. *des* DEMI-PRODUITS.

demi-quart [dəmikar] n. m. (de *demi-* et de *quart,* n. m. ; 1678, La Fontaine [au sens général de « moitié d'un quart »]). Quantité pesant la moitié d'un quart, soit 62,5 g : *Un demi-quart de beurre.*

• Pl. *des* DEMI-QUARTS.

demi-queue [dəmikø] adj. et n. m. (de *demi-* et de *queue ;* XXᵉ s.). *Piano demi-queue,* ou *demi-queue* n. m., piano de grandeur intermédiaire entre le piano quart-de-queue et le piano à queue.

• Pl. *des* DEMI-QUEUES.

demi-reliure [dəmirəljyr] n. f. (de *demi-* et de *reliure ;* 1835, Acad.). Reliure dans laquelle le dos seul du volume est en peau ou en toile, les plats étant recouverts de papier. (S'oppose à la *reliure pleine,* qui est faite d'une seule matière.)

• Pl. *des* DEMI-RELIURES.

demi-ronde [dəmirɔ̃d] n. f. (de *demi-* et de *rond,* adj. ; 1890, Havard). Lime plate sur une face, arrondie sur l'autre.

• Pl. *des* DEMI-RONDES.

demi-saison [dəmisɛzɔ̃] n. f. (de *demi-* et de *saison ;* 1870, Littré [art. *saison*]). Période tempérée, entre les rigueurs de l'hiver et les chaleurs de l'été, et correspondant, en gros, à l'automne et au printemps. || *Vêtement de demi-saison,* vêtement ni trop chaud ni trop léger, que l'on peut porter pendant cette période : *En l'honneur d'un mois de mars clément et déjà fleuri, le docteur avait sorti de l'armoire un pantalon à petits carreaux, une lavallière de couleur tendre et un pardessus de demi-saison* (Duhamel).

• Pl. *des* DEMI-SAISONS.

demi-sang [dəmisɑ̃] n. m. invar. (de *demi-* et de *sang ;* 1870, Littré [art. *sang*]). Cheval issu du croisement du pur-sang anglais ou du trotteur du Norfolk avec une jument française.

demi-savant [dəmisavɑ̃] n. m. (de *demi-* et de *savant,* n. m. ; 1671, Pomey). Homme qui se prétend savant, mais qui n'a qu'une culture intellectuelle insuffisante.

• Pl. *des* DEMI-SAVANTS.

demi-sel [dəmisɛl] adj. invar. (de *demi-* et de *sel ;* 1878, Acad.). Qui est légèrement salé : *Du beurre demi-sel. Un fromage demi-sel.*

◆ n. m. invar. (sens 1, 1929, Larousse ; sens 2, 1894, G. Esnault [de *beurre demi-sel*]). **1.** Fromage frais salé à 2 p. 100. || **2.** *Pop.* Homme qui exerce une profession régulière, mais qui vit aussi de proxénétisme.

demi-setier [dəmisətje] n. m. (de *demi-* et de *setier ;* 1530, Palsgrave, écrit *demy sestier ; demi-setier,* 1636, Monet). Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui équivalait, à Paris, à la demi-chopine, soit 0,233 litre environ.

● Pl. *des* DEMI-SETIERS.

● REM. On a longtemps dit, au XIXe s., *un semi-setier* pour « un quart de litre ».

demi-siècle [dəmisjɛkl] n. m. (de *demi-* et de *siècle ;* 1830, Béranger). Période de cinquante ans.

● Pl. *des* DEMI-SIÈCLES.

demi-siège [dəmisjɛʒ] n. m. (de *demi-* et de *siège ;* 1890, A. Daudet). Siège très réduit, ne permettant pas de s'asseoir réellement : *Tous les pères blancs écoutaient, silencieux, droits sur leurs miséricordes, demi-sièges à forme hypocrite qui permettent d'être assis en paraissant debout* (Daudet).

● Pl. *des* DEMI-SIÈGES.

● SYN. : *miséricorde.*

demi-sœur [dəmisœr] n. f. (de *demi-* et de *sœur ;* 1424, Godefroy). Sœur de père ou de mère seulement. (V. DEMI-FRÈRE.)

● Pl. *des* DEMI-SŒURS.

demi-solde [dəmisɔld] n. f. (de *demi-* et de *solde ;* 1835, Acad.). Moitié de la solde régulière, traitement versé à un militaire en non-activité.

● Pl. *des* DEMI-SOLDES.

◆ n. m. invar. (début du XIXe s.). Officier en position de non-activité. || *Spécialem.* (et presque exclusivement). Officier de l'armée napoléonienne mis en non-activité par la Restauration et réduit à la demi-solde : *Il portait un chapeau melon au feutre impeccable, un gros pardessus de ratine, pincé à la taille, comme ceux des demi-solde* (Duhamel).

demi-sommeil [dəmisɔmɛj] n. m. (de *demi-* et de *sommeil ;* 1697, Bossuet). État intermédiaire entre la veille et le sommeil : *J'ai passé de longues matinées en un demi-sommeil* (Renan).

● Pl. *des* DEMI-SOMMEILS.

demi-soupir [dəmisupir] n. m. (de *demi-* et de *soupir ;* 1611, Cotgrave, aux sens 1-2). **1.** En musique, silence équivalant à la moitié d'un soupir, c'est-à-dire d'une durée égale à la croche. || **2.** Signe qui l'indique sur la portée.

● Pl. *des* DEMI-SOUPIRS.

démission [demisjɔ̃] n. f. (lat. *demissio,* abaissement [de *demissum,* supin de *demittere,* laisser tomber, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *mittere,* envoyer], pour servir de substantif à *démettre* [v. ce mot] ; 1338, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Action de se démettre de ses fonctions, d'une charge ou d'une dignité : *Obtenir la démission d'un ministre.* || Acte par lequel on signifie sa volonté de se démettre : *Une lettre de démission.* || **2.** *Fig.* Attitude d'une personne ou d'une collectivité qui se montre incapable d'exercer son autorité ou de remplir sa mission : *Se plaindre de la démission des parents.*

● SYN. : **1** *départ, renonciation, résignation ;* **2** *abandon, abdication, renoncement.*

démissionnaire [demisjɔnɛr] adj. et n. (de *démission ;* XVIIIe s., *Dict. général*). Qui a donné ou qui va donner sa démission : *Le gouvernement sera démissionnaire si la motion de censure est adoptée. Ministre démissionnaire.*

démissionner [demisjɔne] v. intr. (de *démission ;* fin du XVIIIe s., aux sens 1-2). **1.** Cesser volontairement d'exercer ses fonctions : *Le gouvernement démissionne.* || **2.** *Fam.* Renoncer volontairement à une action entreprise : *Si l'affaire ne marche pas, je démissionne.*

● SYN. : **1** *se démettre, se retirer ;* **2** *abandonner, abdiquer, renoncer.*

◆ v. tr. (1842, Mozin). *Fam.* Obliger quelqu'un à donner sa démission, à abandonner ses fonctions : *Démissionner quelqu'un du bureau d'une assemblée.*

● SYN. : *débarquer* (fam.), *dégommer* (fam.), *démettre, déposer, destituer, limoger* (fam.).

demi-tarif [dəmitarif] n. m. (de *demi-* et de *tarif ;* XXe s.). Réduction de 50 p. 100 sur le prix d'un titre de transport : *Voyager à demi-tarif.*

● Pl. *des* DEMI-TARIFS.

demi-tasse [dəmitas] n. f. (de *demi-* et de *tasse ;* 1845, Bescherelle). Tasse à café de très faible capacité. || Le contenu de cette tasse.

● Pl. *des* DEMI-TASSES.

demi-teinte [dəmitɛ̃t] n. f. (de *demi-* et de *teinte,* probablem. trad. de l'ital. *mezza tinta* [proprem. « mi-teinte »] ; 1676, Félibien). En peinture et en gravure, zone qui n'est ni pleinement dans l'ombre ni dans une vive lumière, intermédiaire entre le clair et le foncé. || *Une fresque en demi-teinte,* dont les couleurs sont pâles et peu contrastées.

● Pl. *des* DEMI-TEINTES.

demi-tige [dəmitiʒ] n. f. (de *demi-* et de *tige ;* 1732, Liger). Arbre fruitier dont on a arrêté la croissance et qui mesure de 1,20 m à 1,40 m.

● Pl. *des* DEMI-TIGES.

demi-ton [dəmitɔ̃] n. m. (de *demi-* et de *ton,* n. m. ; 1671, Pomey). Valeur de la moitié d'un ton, le plus petit intervalle employé en musique occidentale. || *Demi-ton diatonique,* intervalle entre deux notes de noms différents, c'est-à-dire entre deux degrés conjoints. || *Demi-ton chromatique,* intervalle entre deux notes de même nom, mais dont l'une est altérée.

● Pl. *des* DEMI-TONS.

demi-tonneau [dəmitɔno] n. m. (de *demi-* et de *tonneau,* action de pivoter autour d'un axe longitudinal ; milieu du XXe s.). Figure de voltige aérienne dans laquelle l'avion passe sur le dos en tournant autour de l'axe du fuselage.

● Pl. *des* DEMI-TONNEAUX.

demi-tour [dəmitur] n. m. (de *demi-* et de *tour ;* début du XVIe s., au sens de « action de faire tourner un objet de la moitié de son pourtour » ; sens actuel, 1608, Barbier). Mouvement exécuté par une troupe, soit de pied ferme, soit en marchant, pour se placer dans la direction opposée à la direction initiale. || *Faire demi-tour,* en parlant d'une personne, revenir sur ses pas.

● Pl. *des* DEMI-TOURS.

démiurge [demjyrʒ] n. m. (lat. *demiurgus,* gr. *dêmiourgos,* celui qui crée, d'où « créateur du monde », de *dêmios,* commun, général, public [dér. de *dêmos,* peuple], et de *ergon,* travail, création ; 1823, Boiste [*demiourgon,* 1546, Rabelais]). Dans la tradition platonicienne, nom du dieu créateur de l'univers : *Moïse tenait Jéhovah pour ce qu'il est en réalité, pour le démiurge* (France). *Il se borne à développer une théorie gnostique du méchant démiurge et à en tirer les conséquences qui conviennent* (Camus).

démiurgie [demjyrʒi] n. f. (de *démiurge ;* XXe s.). Activité propre au démiurge : *La démiurgie du « Timée ».*

démiurgique [demjyrʒik] adj. (de *démiurge ;* 1870, Larousse). Relatif au démiurge.

demi-vierge [dəmivjɛrʒ] n. f. (de *demi-* et de *vierge,* n. f. ; 1894, M. Prévost). *Littér.* Jeune fille de mœurs très libres et moralement dépravée, mais qui est demeurée physiquement intacte.

● Pl. *des* DEMI-VIERGES.

demi-voix (à) [adəmivwa] loc. adv. (de *à, demi-,* et *voix ;* 1809, Chateaubriand). À voix basse : *On prend le thé ; on parle à demi-voix par petits groupes* (Gide).

demi-volte [dəmivɔlt] n. f. (de *demi-* et de *volte ;* 1690, Furetière). En équitation, demi-tour suivi d'une oblique, accompli par le cheval.

demi-watt [dəmiwat] n. m. (de *demi-* et de *watt ;* XXe s.). La moitié d'un watt.

◆ n. f. Lampe électrique ne consommant que la moitié d'un watt par bougie.

démo- [demo], élément tiré du gr. *dêmos,* peuple, servant à former les mots de la série de *démocratie* et de *démographie.*

démobilisable [demɔbilizabl] adj. (de *démobiliser,* XX^e s.). Qui est sur le point d'être démobilisé.

démobilisateur, trice [demɔbilizatœr, -tris] adj. (de *démobiliser,* XX^e s.). **1.** Où l'on procède à la démobilisation : *Un centre démobilisateur.* || **2.** *Fig.* Qui provoque le relâchement de l'énergie et de l'enthousiasme : *Un discours démobilisateur.*

démobilisation [demɔbilizasjɔ̃] n. f. (de *démobiliser ;* 1870, Larousse). **1.** Acte par lequel l'autorité militaire libère du service et renvoie dans leurs foyers les réservistes mobilisés. || **2.** *Fig.* En politique, relâchement de l'activité : *La démobilisation des militants.*

● CONTR. : *mobilisation.*

démobiliser [demɔbilize] v. tr. (de *dé-* et de *mobiliser ;* 1826, Mozin, au sens de « convertir des biens meubles en immeubles » ; sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, XX^e s.). **1.** Procéder à la démobilisation de : *Démobiliser une classe.* || **2.** *Fig.* En politique, provoquer la chute de l'énergie : *Démobiliser des grévistes.*

démocrate [demɔkrat] n. et adj. (de *démocratie,* d'après *aristocrate ;* 1785, Proschwitz [un premier ex. v. 1550, Bonivard], au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Partisan de la démocratie ; défenseur des idées démocratiques : *Qu'est-ce donc qu'un démocrate, je vous prie ? C'est là un mot vague, banal, sans acception précise, un mot en caoutchouc* [...]. *Tout le monde se prétend démocrate, surtout les aristocrates* (Blanqui). || **2.** Aux États-Unis, membre du parti démocrate.

◆ adj. (1870, Larousse). *Parti démocrate,* l'un des deux grands partis qui dominent la vie politique aux États-Unis.

démocrate-chrétien, enne [demɔkratkretjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *démocrate* et de *chrétien ;* milieu du XX^e s.). Qui se réclame à la fois de l'idéal démocratique et des principes du christianisme.

démocratie [demɔkrasi] n. f. (gr. *dêmokratia,* de *dêmos,* peuple, et *kratos,* puissance, autorité ; v. 1361, Oresme, aux sens 1 et 3 ; sens 2, XX^e s. ; sens 4, début du XIX^e s. [d'après Larousse, 1870]). **1.** Système politique selon lequel la souveraineté appartient au peuple, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens. || Régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par l'ensemble des citoyens. || **2.** *Par extens.* Ensemble de principes qui s'inspirent des règles en vigueur dans un régime démocratique : *Faire régner la démocratie dans une organisation syndicale.* || **3.** État gouverné selon les principes de la démocratie, pourvu d'un régime démocratique : *Les démocraties et les États totalitaires. Les démocraties populaires.* || **4.** Parti politique, mouvement qui se réclame des principes démocratiques : *La démocratie chrétienne.*

démocratique [demɔkratik] adj. (gr. *dêmokratikos,* de *dêmokratia* [v. DÉMOCRATIE] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIII^e s.). **1.** Qui appartient à la démocratie : *Principes, idées démocratiques. Constitution démocratique. Un gouvernement démocratique comme est le nôtre — quand bien même sa politique serait contestée par une minorité d'opposition — n'est au pouvoir que parce qu'il représente légalement la volonté du plus grand nombre* (Martin du Gard). || **2.** Qui est conforme à la démocratie : *Une loi démocratique.*

démocratiquement [demɔkratikmɑ̃] adv. (de *démocratique ;* 1579, Lostal). D'une façon démocratique : *Élire démocratiquement des représentants.*

démocratisation [demɔkratizasjɔ̃] n. f. (de *démocratiser ;* fin du XVIII^e s.). Action de démocratiser : *La démocratisation du crédit.*

démocratiser [demɔkratize] v. tr. (de *démocratique ;* v. 1361, Oresme, au sens de « être en démocratie » ; sens 1, 1792, Brunot ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Organiser conformément aux principes démocratiques : *Démocratiser un pays, un régime politique, des institutions.* || **2.** Mettre à la portée de toutes les classes de la société : *Démocratiser les beaux-arts, l'enseignement. Démocratisez la propriété non en l'abolissant, mais en l'universalisant* (Hugo).

● SYN. : 2 *généraliser, populariser, vulgariser.*

démodé, e [demɔde] adj. (de *dé-* et de *mode,* n. f. ; début du XIX^e s., au sens 1 ; sens 2, av. 1892, Renan). **1.** Qui est passé de mode : *Une robe démodée. Le clavecin démodé servait à amuser les Parisiens du dimanche* (Daudet). || **2.** *Fig.* Qui est vieilli, tombé en désuétude : *Une théorie démodée.*

● SYN. : **1** *antédiluvien, antique, vieillot, vieux ;* **2** *archaïque, dépassé, désuet, périmé, suranné.*

démoder [demɔde] v. tr. (de *dé-* et de *mode,* n. f. ; 1856, Lachâtre, comme v. tr. et v. pr.). Faire cesser d'être à la mode. (Peu usité.)

◆ **se démoder** v. pr. Cesser d'être à la mode : *Ce chapeau se démodera très vite.*

démographe [demɔgraf] n. (de *démographie ;* 1861, *Presse scientif. des Deux Mondes*). Spécialiste de démographie.

démographie [demɔgrafi] n. f. (du gr. *dêmos,* peuple, et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1855, Guillard). Étude de l'évolution et des mouvements des populations humaines, principalement sous l'aspect quantitatif et statistique.

démographique [demɔgrafik] adj. (de *démographie ;* 1861, *Presse scientif. des Deux Mondes,* aux sens 1-2). **1.** Qui est relatif à la démographie : *Une courbe démographique.* || **2.** Qui a rapport à l'évolution quantitative des populations : *Une poussée démographique.*

demoiselle [demwazɛl] n. f. (lat. pop. **dom[i]nicella,* dimin. de *domina,* maîtresse [v. DAME] ; fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie, écrit domnizelle* [*damisele,* 1080, *Chanson de Roland ; dameisele, damoiselle,* XII^e-XIII^e s. ; *demoiselle,* v. 1283, Beaumanoir], au sens I, 1 ; sens I, 2-3 et II, 1, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1870, Larousse ; sens II, 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 3, début du XVII^e s. ; sens II, 4, XX^e s.).

I. 1. *Class.* Fille ou femme de naissance noble : *Quoique leurs âmes soient également précieuses à Dieu, il faut pourtant que l'instruction soit plus étendue pour une demoiselle que pour une fille de vigneron* (Maintenon). *Ah ! qu'une femme demoiselle est une étrange affaire* (Molière). || *Demoiselle d'honneur,* jeune fille noble qui était attachée à la personne d'une souveraine ou d'une princesse. || **2.** *Par extens.* et *vx.* Jeune fille ou femme de la bourgeoisie qui affectait une certaine distinction. || **3.** Fille ou femme qui n'est pas mariée : *Rester demoiselle. Je sais que les demoiselles sont bien plus à craindre encore que les dames, étant nécessairement plus spontanées, et donc plus moqueuses* (Valéry). || *Demoiselle d'honneur,* jeune fille qui accompagne la mariée pendant la cérémonie nuptiale. || *Demoiselle de compagnie,* v. COMPAGNIE. || **4.** *Vx.* Femme, mariée ou non, attachée à un établissement : *Demoiselle de magasin, de comptoir, du téléphone.*

II. 1. Nom donné à la libellule : *Et puis des demoiselles bleues, des bourdons, des papillons, pauvres bestioles s'effarant de tous côtés* (Daudet). || **2.** Massette en bois utilisée par l'ouvrier gantier pour dresser le gant terminé. || **3.** Syn. de DAME, ou HIE. || **4.** Syn. de CHEMINÉE DES FÉES.

● REM. *Votre demoiselle, sa demoiselle,* pour *votre fille, sa fille,* appartient au langage populaire.

démolir [demɔlir] v. tr. (lat. *demoliri,* mettre à bas, détruire, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, la cessation, et de *moliri,* bâtir, construire, dér. de *moles,* masse, construction, appareil ; 1383, Varin, aux sens 1-2 ; sens 3-5, 1863, Littré ; sens 6, av. 1850, Balzac). **1.** Détruire une construction en abattant successivement les éléments qui la composent : *Les remises et les écuries, restes conservés de l'ancien château démoli* (Flaubert). || **2.** Mettre en pièces un objet, un appareil, et, *par extens.,* le détériorer, le rendre inutilisable : *L'on apercevait les glaces brisées, les tables et les banquettes démolies* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Saper, ruiner une doctrine, une idée par une critique vigoureuse : *Démolir l'argumentation de l'adversaire ;* et littér. : *J'ai pris et démoli la bastille des rimes* (Hugo). || **4.** *Fam.* Causer la ruine phy-

sique de quelqu'un, détruire sa santé : *Les excès l'ont démoli.* || *Fam.* Jeter dans un grand abattement physique ou moral : *Les épreuves et les émotions de ces derniers jours l'ont démoli.* || **5.** *Fig.* Ruiner l'influence morale, le crédit, la position sociale d'une personne : *Démolir un homme politique.* || **6.** *Pop.* Frapper violemment quelqu'un, ou le tuer : *On aurait pu s'embusquer à la lisière de cette forêt qu'il connaît si bien, démolir quelques Prussiens au passage* (Daudet).

• SYN. : **1** *abattre, démanteler, raser, renverser ;* **2** *bousiller* (pop.), *déglinguer* (pop.), *démantibuler* (fam.), *détraquer, disloquer ;* **3** *anéantir, éreinter* (très fam.) ; **5** *discréditer, perdre.*

démolissage [demɔlisaʒ] n. m. (de *démolir ;* 1882, Goncourt). Action de démolir. || *Spécialem.* Critique systématique et vigoureuse (peu usité) : *Les yeux dans son assiette, profitant de sa place d'honneur, il commença à voix basse un démolissage du joli jeune homme si malheureusement déparé par le nez de sa mère* (Daudet).

• REM. *Démolissage* ne s'emploie qu'au sens figuré, alors que DÉMOLITION s'emploie au propre et au figuré.

démolisseur, euse [demɔlisœr, -øz] adj. et n. (de *démolir ;* 1547, J. Martin [rare av. le XVIIIe s.]). Qui démolit (au pr. et au fig.) : *Cet esprit qui vient après le grand mouvement satirique et démolisseur du XVIIIe siècle* (Baudelaire).

◆ **démolisseur** n. m. (1870, Larousse). Ouvrier chargé de démolir une construction : *Être chassé de chez soi par l'armée des démolisseurs, c'était pour une foule de gens le comble du succès* (Duhamel).

démolition [demɔlisjɔ̃] n. f. (lat. *demolitio,* démolition, destruction, ruine, de *demolitum,* supin de *demoliri* [v. DÉMOLIR] ; XIVe s., La Curne, aux sens 1-2). **1.** Action de démolir une construction : *Une dizaine de maisons* [...], *résidu d'un ancien quartier en démolition* (Balzac). *Une bicoque branlante, vouée à la démolition* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Action de détruire, de ruiner : *La démolition d'un empire.*

◆ **démolitions** n. f. pl. (1637, Descartes). Matériaux provenant de bâtiments démolis : *Ces maisons bâties de démolitions volées* (Goncourt).

démon [demɔ̃] n. m. (lat. *daemon,* gr. *daimôn,* esprit, génie, puis, dans la langue ecclés., le mauvais ange ; XVIe s., aux sens I, 1-2 et II, 1 [*demoygne,* XIIIe s., Godefroy, vient du lat. ecclés. *daemonium,* un petit génie, le Démon, dér. de *daemon*] ; sens II, 2, 1652, Guez de Balzac ; sens II, 3-4, 1680, Richelet).

I. 1. Chez les Anciens, génie, bon ou mauvais, que l'on pensait attaché à la destinée d'un homme, d'une ville, d'un État : *Un plus puissant démon veille sur vos années* (Corneille). *Furie | Que le démon de Rome a formée et nourrie* (Racine). || *Le démon de Socrate,* génie qui, selon Socrate, lui inspirait ses pensées et ses résolutions. || **2.** Génie familier qui semble nous protéger et nous guider : *Le sacrifice est doux au Démon familier* (Heredia). || Génie familier qui inspire un comportement quelconque : *Un démon intérieur lui suggérait toujours cent sottises à faire* (Martin du Gard).

II. 1. Dans la tradition chrétienne, ange déchu et condamné au feu éternel, qui induit les hommes à mal faire : *Combattre les démons.* || Absol. *Le démon,* le Diable, Satan, prince des démons : *Je servais le démon, mon âme toute noire croupissait dans l'iniquité* (Daudet). || *Avoir de l'esprit comme un démon,* être fort spirituel, avoir de vives reparties. || **2.** *Fig.* Personnification d'une tentation, d'un vice : *Le démon de la curiosité, de l'envie. Un jour, le démon de l'alcool vint passer sur leur route* (Loti). || *Le démon de midi,* tentation d'ordre sentimental et sexuel qui s'empare des êtres humains vers le milieu de leur vie. || **3.** Personne d'une méchanceté diabolique ou dont les séductions ont quelque chose d'infernal : *Elle vous perdra, c'est un démon !* || **4.** Enfant turbulent qui cause soucis et désagréments, ou simplement espiègle : *Oh ! Le démon ! Le petit démon !*

• REM. *Démon* n'a pas de féminin : *Cette fille est un vrai démon.* La forme féminine *démone* (v. 1809, Chateaubriand) est littéraire et peu usitée : *Ma démone comme un mauvais génie se replongea dans l'abîme* (Chateaubriand). *Les pièges fleuris de cette abominable démone* (Fort). *Il y aura sûrement en enfer des démones qui vous désireront, sans qu'on les désire* (Montherlant). La répartition des emplois de *démon* et *diable,* qui ont été synonymes au XIIIe s., se fait selon un critère de niveau de langue. *Démon* est réservé aux emplois philosophiques et théologiques. *Diable* appartient davantage à la langue commune et familière.

démonétisation [demɔnetizasjɔ̃] n. f. (de *démonétiser ;* 1793, Brunot). Opération consistant à retirer une monnaie de la circulation.

démonétiser [demɔnetize] v. tr. (de *dé-* et du lat. *moneta,* monnaie [v. MONNAIE] ; 1793, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** Dépouiller une monnaie de sa valeur légale. || **2.** *Fig.* Détruire le crédit de quelqu'un, la valeur de quelque chose : *Le gentilhomme qui se livrait au commerce était, de ce fait, discrédité, disqualifié, déchu, démonétisé, déshonoré* (Bloy). *Toutes les idées que j'ai amassées sont démonétisées* (Romains).

• SYN. : **2** *déprécier, discréditer, perdre, ruiner.*

démonialité [demɔnjalite] n. f. (dér. savant de *démon ;* 1877, Littré). Commerce avec le démon ; état d'une personne possédée par le démon : *Dans la province de la Luxure, on relève, si je ne me trompe, le péché ordinaire, le péché contre nature, la bestialité, ajoutons-y, n'est-ce pas, la démonialité et le sacrilège* (Huysmans).

démoniaque [demɔnjak] adj. (bas lat. ecclés. *daemoniacus,* qui a rapport au démon, du démon [gr. ecclés. *daimoniakos*], de *daemon* [v. DÉMON] ; XIIIe s., Godefroy, aux sens 1-2 [var. *démoniacle* jusqu'au début du XVIIe s.] ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Qui a rapport au démon, puissance du mal dans la tradition chrétienne : *Une tendance essentiellement démoniaque* (Baudelaire). *L'enfant, que les atroces propos et l'aspect démoniaque de son oncle épouvantent, s'enfuit* (Gide). || **2.** Qui est sous l'influence du démon : *Une sorcière démoniaque.* || **3.** *Fig.* D'une malice qui semble inspirée par le démon : *Une ruse démoniaque.*

• SYN. : **1** *satanique ;* **3** *diabolique, infernal.*

◆ n. (sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Personne possédée du démon : *Exorciser un démoniaque.* || **2.** *Fig.* Personne d'une perversité diabolique.

démonisme [demɔnism] n. m. (de *démon ;* XVIIIe s.). Croyance aux démons.

démonographe [demɔnɔgraf] n. m. (de *démon* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; 1625, Naudé). Auteur de traités sur les démons.

démonographie [demɔnɔgrafi] n. f. (de *démonographe ;* 1833, Th. Gautier). Syn. de DÉMONOLOGIE : *Il ne lisait que des légendes merveilleuses* [...], *des livres de sorcellerie et de démonographie* (Gautier).

démonologie [demɔnɔlɔʒi] n. f. (de *démon* et de *-logie,* du gr. *logos,* science ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Science qui traite de l'existence, de la nature et de l'influence des démons.

démonologique [demɔnɔlɔʒik] adj. (de *démonologie ;* XXe s.). Relatif à la démonologie.

démonologue [demɔnɔlɔg] n. m. (de *démonologie ;* 1870, Larousse). Celui qui s'occupe de démonologie : *Tous les exorcistes et les démonologues sont d'accord sur ce point* (Huysmans).

démonomanie [demɔnɔmani] n. f. (de *démon* et de *manie ;* 1580, J. Bodin, au sens de « recherche enragée du Diable » ; sens actuel, 1625, Naudé). Délire pathologique, de caractère religieux, où le malade se croit possédé du démon et, par conséquent, voué à l'enfer.

démonstrateur, trice [demɔ̃stratœr, -tris] n. (lat. *demonstrator,* celui qui montre, qui démontre, qui décrit, de *demonstratum,* supin de *demonstrare* [v. DÉMON-

TRER] ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** *Vx.* Celui qui démontre une vérité, enseigne une science. || *Spécialem.* Titre porté autrefois par les professeurs au Muséum : *Démonstrateur en chimie au Jardin royal.* || **2.** Personne qui présente et vend, sur la voie publique ou dans un grand magasin, des objets ou des produits dont elle explique l'usage et montre l'utilité.
● SYN. : **2** *camelot, présentateur.*

	ADJECTIFS	PRONOMS	
		MASCULINS et FÉMININS	NEUTRES
FORMES SIMPLES	ce (cet), cette, ces	celui, celle ceux, celles	ce
FORMES COMPOSÉES	ce ...-ci (cet ...-ci), cette ...-ci, ces ...-ci	celui-ci, celle-ci, ceux-ci, celles-ci	ceci
	ce ...-là (cet ...-là), cette ...-là, ces ...-là	celui-là, celle-là, ceux-là, celles-là	cela

démonstratif, ive [demɔ̃stratif, -iv] adj. et n. m. (lat. *demonstrativus,* qui sert à montrer, à démontrer, de *demonstratum,* supin de *demonstrare* [V. DÉMONTRER] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris [doit démonstratif,* « index » ; en rhétorique, 1690, Furetière ; en gramm., 1541, Calvin] ; sens 3, 1863, Littré). **1.** Qui démontre, sert à démontrer ; qui est de nature à convaincre : *L'érudition me paraît dans beaucoup de cas puérile et peu démonstrative de sa nature* (Baudelaire). *Les journalistes allemands ont même reproduit quelques documents photographiques assez démonstratifs* (Duhamel). || **2.** Qui montre, qui sert à montrer. || *Genre démonstratif, ou démonstratif* n. m., en rhétorique, genre d'éloquence qui a pour objet la louange ou le blâme de quelqu'un. || *Adjectif, pronom démonstratif,* ou *démonstratif* n. m., en grammaire, adjectif, pronom qui sert à désigner l'être ou la chose dont il est question. (V. art. spécial.) || **3.** Se dit d'une personne qui manifeste ouvertement ses sentiments, de l'attitude de celui qui cherche à convaincre : *Le caractère français est le plus franc, le plus ouvert et le plus démonstratif des caractères* (Dumas père). *Il tenait Mithoerg pour un camarade éprouvé, peu démonstratif, mais d'un exceptionnel loyalisme dans l'amitié* (Martin du Gard) ; et en parlant des sentiments eux-mêmes : *Nous n'aurions à déplorer rien de ce qui arriva par la suite, si seulement la joie qu'Édouard et Olivier eurent à se retrouver eût été plus démonstrative* (Gide).
● SYN. : **1** *apodictique, concluant, convaincant ; décisif, probant ;* **3** *communicatif, expansif, exubérant, franc, ouvert.* — CONTR. : **3** *fermé, froid, glacial, impassible, renfermé.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES MOTS DÉMONSTRATIFS

Depuis les grammairiens Jacques Dubois (1531) et Louis Meigret (1550), le nom de *démonstratifs* est donné à une classe de mots caractérisés par un élément écrit *c,* et dont voici l'inventaire en français moderne (voir tableau ci-contre).

FORMES

Du point de vue de la forme, on remarque une ressemblance entre l'adjectif démonstratif et l'article : les formes simples sont au nombre de trois, variant en genre au singulier seulement. Mais :
— le masculin singulier *ce,* au lieu de s'élider comme *le* devant un nom ou un adjectif commençant par une voyelle ou un *h* muet, se transforme en *cet :*

cet enfant, cet homme, cet étrange garçon ;

— la marque de féminin est la terminaison *-ette* au lieu du vocalisme *-a* de *la.*

Les formes simples du pronom au masculin et au féminin ajoutent à l'élément *c-* des marques identiques aux formes *lui, elle, eux, elles* du pronom personnel. Le « neutre » *ce* évoque le pronom neutre *le.*

Les particules *-ci* et *-là* des formes composées sont reliées au nom intercalé entre elles et l'adjectif, ou au pronom *celui,* etc., par un trait d'union ; exceptionnellement, au neutre, *ci* et *là* sont soudés à *ce,* et l'accent grave sur *a* disparaît ; la forme raccourcie *ça* se distingue par là dans l'écriture de l'adverbe de lieu homonyme (*çà et là*).

À la différence de l'adjectif masculin, le pronom neutre *ce* s'élide : *c'est vrai, ç'a été vrai.*

FONCTION DÉICTIQUE

Au phonème écrit *c* est associée dans tous ces mots la fonction *déictique,* qui consiste à désigner un objet dans le monde réel immédiat :

J'habite ***cette*** *maison,*

ou dans le monde défini par le contexte :

J'habite 20, rue du Louvre ; écrivez-moi à ***cette*** *adresse.*

La *deixis* est un mode d'actualisation (v. ce mot), c'est-à-dire d'ancrage du sens général des mots dans l'univers particulier perçu ou conçu. Des trois points d'ancrage possibles (*moi, ici, maintenant*), elle utilise le deuxième, aussi précis que le premier.

Un nom commun tel que *fauteuil* désigne un ensemble d'objets dont les éléments sont en nombre illimité ; *ce fauteuil-là* désigne un seul de ces éléments. Le pronom *celui-là* peut remplacer *ce fauteuil-là* si le nom *fauteuil* a été exprimé : dans ce cas comme dans le précédent, le démonstratif opère la détermination déictique sur un élément dont la structure notionnelle (l'ensemble des caractères spécifiques) est donnée par le nom. Mais la deixis peut ne s'appliquer à aucune structure préalablement donnée ; comparer :

1. *Réparez-moi* ***ce*** *fauteuil-****là*** *;*
2. *Réparez-moi* ***cela*** (ou ***ça***).

En 2, c'est le pronom même qui opère, avec ou sans l'aide des structures mentales extra-linguistiques, en même temps que la deixis, la structuration de l'objet suffisante pour l'intégrer à la phrase en fonction de complément. Cette structuration minimale ne va pas jusqu'au choix d'un genre, ni jusqu'à la conception unitaire donnant prise au nombre. C'est le « neutre » pur, l'ensemble à l'état naissant.

EMPLOI DE « -CI » ET DE « -LÀ »

Le choix des formes en *-ci* ou des formes en *-là* est déterminé en principe par le besoin de marquer la proximité ou l'éloignement, dans l'espace ou dans le temps :

*ce pays-****ci****/ces pays-****là****,*
*en ce temps-****ci****/à cette époque-****là****.*

Quand on représente deux objets précédemment nommés, *celui-ci* désigne l'objet nommé en dernier lieu, *celui-là* le premier nommé :

Il composait des ***poèmes*** *exquis et des* ***impromptus*** *badins et il tenait davantage à* ***ceux-ci*** *qu'à* ***ceux-là*** (Fabre).

Celui-ci, employé seul, signifie *ce dernier :*

Il tendit à l'officier une enveloppe dont le seul aspect prouvait à ***celui-ci*** *qu'elle n'émanait pas du général* (P. Bourget).

L'opposition peut prendre par métaphore une valeur indéfinie (« l'un..., l'autre ») :

Ceux-ci *partent,* ***ceux-là*** *demeurent* (Hugo).

Quand aucune opposition n'est recherchée, les formes en *-là* sont de beaucoup les plus employées : d'après les dénombrements effectués sur la langue parlée pour l'inventaire du « français fondamental », *ceci* apparaît 51 fois pour 65 *cela* et 3 972 *ça.* Selon H. Bauche, *ceci* est inconnu du français populaire, où il n'apparaît, avec une nuance de style distingué, que dans les boniments des camelots.

L'ADJECTIF DÉMONSTRATIF EST-IL UN ARTICLE ?

Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* I. IV, ch. VI) font de l'adjectif démonstratif un « article » complémentaire des articles défini et indéfini, et qu'ils appellent « présentatoire », convenant « chaque fois qu'il s'agit de repérer un quantum de substance dans un nouvel ensemble où on veut le déterminer ».

Du point de vue formel, on a vu que cette assimilation est facile, mais elle le serait autant pour l'adjectif possessif (*son, sa, ses*), que ces auteurs ne donnent pas pour un article.

Du point de vue statistique, on constate un grand déséquilibre : les dénombrements du français fondamental donnent 4 957 fois *le* (article) et 4 188 fois *un* (article) pour 705 emplois seulement de l'adjectif *ce.* Cette différence implique un sens plus abstrait des articles *le* et *un.*

Du point de vue sémantique, on observe que, si le plus souvent les articles *un* et *le* s'excluent mutuellement (on ne dit pas facultativement *Ouvre **une** porte et Ouvre **la** porte*), l'adjectif *ce* est souvent substituable à *le* sans différence de sens : *Ouvre **la** porte*ou *Ouvre **cette** porte.*

En fait, *ce* a un contenu plus riche que l'article : *cette porte,* c'est « la porte que je montre » ; *ce* ne peut remplacer *le* dans tous les contextes ; ils ne sont pas « complémentaires » l'un de l'autre : on ne peut les placer au même niveau dans l'analyse sémantique. Les exemples suivants feront ressortir quelques aspects de cette différence :

> *Ah ! que **ce** dernier jour de septembre est donc beau !* (Rostand).

(L'article *le* ne marquerait pas que le jour est présent ; d'où la formule épistolaire : *ce mardi 4 avril.*)

> *Il faisait **ce** soir-**là** un brouillard assez épais* (Henri de Régnier).

(L'indice *-là* marque un temps reculé.)

> *J'embrasserai Roger pour vous, si **ce** petit ne dort pas déjà* (P. Bourget).

(Le démonstratif implique que le nom *petit* représente un nom de la proposition précédente, donc *Roger ;* l'article *le* serait ambigu.)

> *La sonnerie s'arrête, et on attend..., **cette** attente est encore un supplice* (Duhamel).

(*Ce* marque encore la représentation, mais avec transformation d'un verbe en un nom.)

Des connotations variées apparaissent quand ce précède un nom parfaitement déterminé par ailleurs :

> *Tu te rappelles **cette** rivière de diamants que tu m'as prêtée ?* (Maupassant).

(Le souvenir est si présent pour la femme qui parle, qu'elle croit pouvoir montrer le collier.)

> *Ah ! derrière tes yeux, **cette** nuit, **ce** mystère !* (P. Géraldy).

(Soulignant le caractère unique de la notion évoquée, le démonstratif suggère des qualités uniques.)

> *J'ai une de **ces** faims !* (Gyp).

(Construction intensive issue de l'emploi précédent.)

> ***Ce** cher Pellegrin ! **Cette** pauvre Josette ! **Ce** sacripant de Victor...*

(Ici, le démonstratif rappelle la réalité antérieurement constatée de la qualité qu'expriment les adjectifs *cher* et *pauvre,* ou le nom *sacripant.*)

> *Encore une visite ! Et **cette** Zoé qui ouvrait toujours !* (Zola).

(Le démonstratif fait imaginer une qualification, favorable ou défavorable selon les cas.)

EMPLOI DES PRONOMS COMPOSÉS

Les pronoms composés masculins et féminins représentent en principe un nom (de personne ou de chose) :

> *Votre chaise est trop basse, prenez **celle-ci.***

(*Celle-ci* équivaut à *cette chaise-ci.*)

Dans cet exemple, le pronom représente le nom *chaise,* avec une identité autre que celle de l'antécédent : l'extension du pronom démonstratif composé n'est conditionnée par celle de l'antécédent que si la deixis s'exerce non sur un objet réel, mais sur l'objet même désigné par l'antécédent :

> *Il a pris un fauteuil au lieu de sa chaise, parce que **celle-ci** était trop basse.*

Ces pronoms sont substitués, parfois apposés, aux pronoms *il, elle,* etc., dans les mêmes conditions que l'adjectif *ce* à l'article *le,* c'est-à-dire à des fins déterminatives ou expressives :

> ***Celui-là,** encore en retard !*
> *On **les** connaît, **ceux-là !***

Sans antécédent, ils désignent des personnes dans l'emploi indéfini signalé plus haut, à propos de l'opposition *-ci/-là.*

Les pronoms neutres *ceci, cela, ça* peuvent fonctionner comme « nominaux », c'est-à-dire désigner directement des choses, exceptionnellement des personnes avec la connotation affective qu'implique l'assimilation aux choses :

> *Il y a trente-cinq ans que j'ai épousé **ça !*** (Gyp).

La désignation neutre peut être justifiée par la difficulté ou l'inutilité de nommer la chose désignée :

> ***Ça** me brûle dans la poitrine* (Richepin).

> *Comme **ça** glisse !* (P. Reboux).

> *Allons ! Estelle... ma petite... du courage ! essuie-moi **ça*** [= tes yeux] (A. de Châteaubriant) ;

par l'euphémisme :

> *Entre voler et faire **ça,** elle aimait mieux faire **ça*** (Zola).

Kr. Sandfeld (*Syntaxe du français contemporain,* 1928) a passé en revue un certain nombre de locutions où *cela* (*ça*) se charge de connotations diverses : *Ça y est ! C'est ça ! C'est toujours (comme) ça ! Ce n'est pas ça ! Ce n'est plus ça... Avec ça ! Avec tout ça. Comme ça.*

Ceci, cela (*ça*) peuvent, comme les autres démonstratifs, représenter un antécédent, d'une nature excluant l'attribution du genre masculin ou féminin, que ce soit un pronom neutre :

> ***Quelque chose** de noir et de gigantesque s'abattit...**Cela** se baissait, flairait la terre, bondissait* (A. Daudet),

ou l'idée exprimée par un adjectif, un verbe, une phrase :

> *Dans toutes les langues, on a proclamé l'Anglais **hypocrite, égoïste, perfide !** Il n'est pas **cela*** (Coulevain).

> *Le Tzigane **bat le fer** quand **ça** lui chante* (J. et J. Tharaud).

> *Si **ça** t'ennuie, pourquoi **vas-tu là-bas ?*** (Gyp).

De là découle l'emploi de *ceci, cela* (*ça*) :

— dans des locutions adverbiales de valeur coordinative : *avec cela, avec tout cela, sans cela, après cela, malgré cela,* etc.

— pour résumer un groupe verbal auquel on veut rapporter prédicativement un complément adverbial ou prépositionnel :

> *J'ai passé hier une délicieuse soirée, Mademoiselle !... et **cela** grâce à vous* (Gyp) ;

— dans ces constructions interrogatives familières :

> *« Je l'ai vu. — Où **ça ?** »*
> *« Il est venu. — Qui **ça ?** »*

— pour résumer dans l'enchaînement de la phrase un groupe de valence nominale qui précède ou, plus souvent, qui suit ;

le pronom peut être alors sujet dans une sorte de construction impersonnelle :

Ça fait du bien d'être bon (Cl. Vautel).

De manger un morceau, ***ça*** *occupe toujours* (Zola).

Ça *ne vous gêne pas que je reste là ?* (Gyp).

Deux jurys qui condamnent un homme, ***ça*** *vous impressionne* (Zola).

Ça *la tuera, si on la met dans ce logement* (Zola).

Il peut être régime direct ou complément prépositionnel :

Elle avait toujours rêvé ***cela,*** *être la femme d'un poète* (Daudet).

« *Où veux-tu en venir ? — À* ***ceci*** *que je te demande de mettre en viager nos deux fortunes* » (Estaunié).

Le nom n'est pas exclu comme antécédent de *ceci, cela* (*ça*) ; il peut s'agir d'une notion à structure non unitaire :

J'aime pas le lait ! ***Ça*** *me donne la colique* (H. Lavedan),

mais aussi bien d'une notion nombrable, voire au pluriel :

Les serpents, ***ça*** *rampe.*

Le pronom neutre abolit la structure de la substance qu'il représente, avant de la soumettre à cette analyse qu'est la prédication :

Un médecin, ***ça*** *se connaît en plantes, sapristi !* (Martin du Gard).

« CE » EMPLOYÉ POUR « CELA »

Quand le pronom *ceci, cela* (*ça*) doit être employé comme sujet du verbe *être,* il est généralement remplacé par la forme simple *ce,* que l'antécédent soit nominal :

Les serpents, c'est répugnant,

ou non nominal :

C*'est agréable d'être bon.*
C*'est inutile que je reste là.*

Le remplacement a lieu dans la langue littéraire même si le verbe *être* est précédé d'un auxiliaire :

Ç*'a été vrai.*
Ce *ne peut être vrai.*
Ce *devait être vrai.*

Mais il est impossible si le verbe *être* signifie « être vrai » :

Je le dis, parce que ***cela*** *est* (Daudet).

À part cette construction (étudiée à l'article ATTRIBUT sous le titre « Le relais neutre »), *ce* ne remplace *cela* que dans quelques formules propres à la langue écrite : *sur ce, ce faisant, ce disant, pour ce faire ;* et devant un complément à fonction prédicative :

N'avait-il pas inventé de se laver les pieds ? et ***ce*** *dans la cuvette commune ?* (Courteline).

EMPLOIS PROPRES AUX PRONOMS SIMPLES

Les pronoms démonstratifs simples, auxquels manque la particule *-ci* ou *-là,* fonctionnent comme des syntagmes incomplets, **supports** d'une détermination qu'ils appellent, et qui peut être pour tous une **proposition relative.**

Celui (ou *celle*), antécédent du relatif, a généralement lui-même un antécédent :

Ah ! s'écria Marie, voilà le plus beau ***jour*** *de ma vie depuis* ***celui*** *où j'ai été reçue bachelière* (M. Bedel).

Sans antécédent, il désigne obligatoirement des personnes :

Ceux *qui vivent, ce sont* ***ceux*** *qui luttent* (Hugo).

Si le pronom démonstratif est renforcé par *seul* ou *même,* ou éloigné du pronom relatif, on emploie la forme composée :

Cette maison est ***celle-là même*** *où je suis né.*
Celui-là (seul) *touchera les droits qui a signé le contrat.*

Le pronom neutre *ce* n'a jamais d'antécédent :

Prends ***ce*** *que tu veux.*

Les pronoms masculins et féminins peuvent encore être déterminés :

• 1° par un **complément indirect** (nom, pronom, infinitif, adverbe) ; la préposition la plus fréquente est *de :*

Les amis de ce pays-là
Valent bien, dit-on, ***ceux du nôtre*** (La Fontaine).

Il n'a qu'un défaut, ***celui d'arriver*** *en retard.*

Mais cette limitation est souvent enfreinte dans la langue parlée, et même chez certains écrivains :

Tauzin compta les piles de blé, ***celles pour*** *la vente* (J. de Pesquidoux).

Elle avait pris ***ceux*** [= les cahiers] ***à*** *dix sous* (Jean Sarment).

D'autres plumes respectées ont signé des phrases où sont ainsi employés *avec, en, entre, sur ;*

• 2° par un **participe** (usage blâmé par Littré, et encore par l'Académie en 1965, mais abondamment attesté) :

Tant pis pour ***ceux culbutés*** *dans le fossé ou* ***écrasés*** *en route* (Chateaubriand).

Tous ***ceux ayant*** *la même maladie* (P. Valéry) ;

• 3° beaucoup plus rarement, par un **adjectif :**

Celui capable de devenir tant d'êtres devient à jamais incapable d'une réelle sincérité (Gide).

Il n'est recouru à ce dernier emploi que dans les cas où la pronominalisation par l'article défini est impossible ; on dira :

Prenez le maillet rouge et donnez-moi ***le bleu*** (non : **celui bleu*).

Le parallélisme de deux constructions comme

la littérature romaine et ***la grecque,***
la littérature de Rome et ***celle de la Grèce***

a entraîné plusieurs grammairiens à appeler « articles » les formes simples du pronom démonstratif. C'est le terme de Damourette et Pichon, qui attribuent à *celui* « une force substantivante plus énergique encore que l'article *le* » (*op. cit.,* § 569). Cette manière de voir oblige à tenir *la* et *celle* pour des variantes complémentaires de l'article, seulement dans ce type de syntagme, puisque, ailleurs, c'est la forme *cette* qu'on doit substituer à *la* (*la littérature/cette littérature*). Qui cherche la raison d'une telle différence ne peut manquer d'ouvrir les yeux sur une différence de sens dont l'analyse traditionnelle rend mieux compte :

— Dans *cette littérature,* l'adjectif *cette* détermine le nom *littérature,* qui est le mot chef du syntagme

— Dans *celle de Grèce,* le pronom *celle* représente le nom *littérature* et est déterminé par le complément *de Grèce ;* il est le mot chef du syntagme.

Le démonstratif *celle* apporte, **comme l'article défini,** la garantie d'une détermination qu'il **n'opère pas lui-même :** ils ont en commun cette fonction d'estampille. Mais le démonstratif apporte en plus le support substantif de cette détermination : il n'a pas plus de « force substantivante » que le substantif lui-même ; il dénote une substance, et ne substantive pas son complément. Certains grammairiens, tel H. Yvon, ont voulu voir également dans l'article *la* le support du complément *grecque* dans la première construction : l'article y serait un « pronom », homologue de *celle* dans *celle de Grèce ;* il est plus indiqué de voir un pronom dans l'ensemble *la grecque,*

comparable à *la mienne, l'autre* : l'article a la même nature devant un adjectif (*la grecque*) que devant un nom (*la littérature*).

HISTORIQUE

Le latin classique connaissait quatre démonstratifs proprement dits : *is, hic, iste, ille.*

Comme les mots *certain* ou *aucun* en français moderne, ces mots latins pouvaient fonctionner aussi bien comme pronoms que comme adjectifs :

Hic adest : « Celui-ci est là. »
Hic puer adest : « Cet enfant est là. »

Is était employé exclusivement comme « anaphorique », c'est-à-dire pour représenter un être ou une chose déjà nommés :

Petrus venit ; ***eum*** *novisti* : « Pierre est venu ; **tu le** connais. »

De là dérive son emploi comme antécédent du relatif :

Eum *novisti, qui venit* : « Tu connais **celui** qui est venu. »

Les trois autres démonstratifs pouvaient désigner un être ou une chose présents dans la réalité, ou déjà nommés ; à chacun des trois s'attachaient diverses nuances, que résume le tableau suivant :

	PERSONNE CONCERNÉE	DISTANCE (spatiale ou temporelle)	CONNOTATION SENTIMENTALE
[illegible]	1re	proche	
[illegible]	2e	proche	péjoratif
[illegible]	3e	lointain	laudatif

Un Romain disait *haec domus* pour désigner sa propre maison, ou la maison la plus proche de lui au moment de la parole ; *ille imperator* pouvait signifier « ce fameux général ».

Ce système se simplifia en latin parlé de la manière figurée ci-dessous :

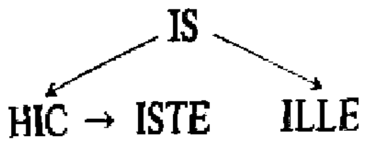

Is, par sa brièveté, était le plus faible des quatre : il céda ses fonctions à *hic* (Cicéron même écrit *hoc est* pour *id est,* « c'est-à-dire ») et à *ille. Hic* céda à son tour devant *iste,* qui cumula donc les nuances de première et de deuxième personne, et exprima seul la proximité ; seul le neutre *hoc* laissera quelque trace en roman.

L'histoire des démonstratifs en français, comme dans tout le domaine roman, demande que l'on parle d'un mot latin « présentatif », *ecce,* à peu près équivalent de *voici* (*voilà*) :

Ecce me (Plaute) : « Me voici. »

Ce mot s'est conservé en ancien français sous la forme *ez* ou *es,* souvent associée à un complément d'intérêt (*vos*) :

A ces paroles es un roi [voici un roi] *d'Outregales* (Chrétien de Troyes).
Es vos *le roi Artus* (*Tristan,* de Béroul).

Employé comme préfixe devant les démonstratifs dès le plus ancien latin, *ecce* a constitué avec *iste* et *ille* des démonstratifs renforcés où son *e* final est élidé ; on lit chez Plaute :

eccistam video (*Curculio,* 615),
eccillum video (*Mercator,* 434).

I. SURVIVANTS FRANÇAIS DES DÉMONSTRATIFS SIMPLES LATINS

Hoc apparaît dans les *Serments de Strasbourg* comme élément d'une locution conjonctive que le français ne conservera pas : *in o quid,* « à cette condition que » (v. CONDITION). Une locution adverbiale *por o,* « pour cette raison », se lit aussi dans la *Cantilène de sainte Eulalie,* l'*Homélie sur Jonas* et la *Vie de saint Alexis* :

Pur hoc *vus di, d'un son filz voil parler.*

Le pronom *o,* maintenu dialectalement (*li sires* ***o*** *voloit* [*Vie de saint Thibaut,* texte bourguignon du XIIIe s.]), n'apparaît en français que dans des mots composés dont les plus notoires sont *avec* (anc. franç. *avuec,* de *apud *hoque*) et *oui* (anc. franç. *oïl,* de *hoc ille* [*facit*]).

Iste se reconnaît dans quelques vieux textes : encore les *Serments de Strasbourg* (*d'* ***ist*** di in avant), la *Vie de saint Alexis* (*mi parent d'* ***este*** terre), le *Roman de Troie* (*la guarison d'* ***este*** cité).

Ille dans sa fonction d'anaphorique est devenu devant un nom l'article *le* (*la, les*) et devant un verbe le pronom personnel *il* (*elle,* etc.) ; mais il a perdu la faculté de désigner directement les êtres et les choses.

II. ÉVOLUTION DU SYSTÈME DES FORMES RENFORCÉES LATINES

Présentes dès les plus anciens textes français :

Cist meon fradre Karlo (*Serments de Strasbourg*),

La domnizelle ***celle*** kose non contredist (*Cantilène de sainte Eulalie*),

les formes renforcées du latin ont fourni tout le jeu de nos démonstratifs modernes. Elles apparaissent amputées de leur première syllabe (*ec-*) par l'effet d'une prononciation rapide, où le mot s'appuyait sur le nom qu'il précédait en le déterminant ; ce phénomène d'« aphérèse », qui s'observe dans presque toutes les langues romanes, est manifestement latin. Les démonstratifs ont d'ailleurs subi un nouveau renforcement initial, facultatif, sous la forme d'un *i* (***i****cist,* **i***celle*), dont on a longtemps cru qu'il continuait la première syllabe d'*ecce.* Cette hypothèse soulevant de grosses difficultés phonétiques, on penche aujourd'hui à voir dans cet *i-* une extension analogique à partir de l'adverbe *ici* (*hic ecce hic*), doublet redondant de *ci* (*ecce hic*). Cet *i-*, qui gagnera même d'autres adjectifs (*itel*) ou adverbes (*itant*), restera toujours facultatif et largement minoritaire au total des formes employées (ainsi, le rapport des *icil* aux *cil* est de 11 à 78 dans *la Chanson de Roland,* de 1 à 23 dans *Aucassin et Nicolette*).

L'*i-* initial n'apporte aucune information qui ne soit contenue dans la forme simple ; son emploi est expressif, marquant un goût permanent ou un besoin occasionnel de précision ; dans les vers, il peut n'être qu'une commodité métrique. Dans certaines proses, il a un caractère traditionnel ; Vaugelas donnera pour ornements indispensables du style des notaires le pronom *iceluy,* la locution *pour et à icelle fin* ; ce sera les proscrire sans appel de la langue des « honnêtes gens ».

Ecce hoc n'a donné que *ço,* pronom neutre, affaibli en *ce,* comme l'article *lo* en *le,* et dont le français moderne fait le plus grand usage. Ses emplois étaient plus divers en ancien français qu'aujourd'hui, puisqu'il pouvait être sujet de n'importe quel verbe :

Ço *peiset mei que ma fin tant demouret*
[Cela m'est pénible que ma fin tarde tant] (*Vie de saint Alexis*).

Il pouvait être attribut :

Ce *suis je* [C'est moi],

complément d'objet :

Ço *dist li pedres : Chers filz cum t'ai perdut !* (*Vie de saint Alexis*),

complément prépositionnel :

Aprés ***iço*** *i est Neimes venud* (*la Chanson de Roland*).

Il est entré dans la composition d'une quantité de locutions conjonctives (v. CONJONCTION) :

Philippes vei ***ce que*** *perdre li convenoit Calais* (Froissart).

Sunent mil grailles ***por ço que*** *plus bel seit* (*la Chanson de Roland*).

Deux autres pronoms neutres se rencontrent jusqu'au XIIe s. : *cest* et *cel* ; ils doublaient inutilement *ce,* avec lequel ils

tendirent peut-être à se confondre dans la prononciation devant les mots à initiale consonantique (v. plus loin). Leur disparition fut totale.

Pendant que *ce* s'adjugeait à titre exclusif la fonction de pronom démonstratif neutre, les autres fonctions « démonstratives » étaient réparties entre *cist* et *cil,* dont les formes anciennes peuvent être présentées en deux tableaux de structure identique :

	MASCULIN		FÉMININ	
	SINGULIER	PLURIEL	SINGULIER	PLURIEL
CAS SUJET	*cist*	*cist*	*ceste*	*cestes*
CAS RÉGIME 1	*cest*	*cez*		
CAS RÉGIME 2	*cestui*	*(cestor)*	*cesti*	

	MASCULIN		FÉMININ	
	SINGULIER	PLURIEL	SINGULIER	PLURIEL
CAS SUJET	*cil*	*cil*	*cele*	*celes*
CAS RÉGIME 1	*cel*	*cels*		
CAS RÉGIME 2	*celui*	*(celor)*	*celi*	

L'*i* des formes de sujet *cist* et *cil* s'explique par l'influence fer-mante exercée à distance sur l'*e* roman de l'initiale (après l'aphérèse) par un *i* final de nominatif pluriel étendu au singulier sur le modèle du relatif *qui :*

*(*ec*)*cesti* (lat. class. sing. *ecciste,* plur. *eccisti*) > *cist.*

Le cas régime 1 continue régulièrement l'accusatif latin *eccistum, eccistos* (*eccillu, eccillos*).

Les cas sujet et régime du féminin continuent normalement *eccista, eccistam, eccistas,* etc. (v. la déclinaison de *bone* à l'article ADJECTIF).

Le cas régime 2 singulier suppose au masculin une forme de datif bas-latin analogique du datif *cui,* au féminin une forme en *-aei* (d'où *-ei, -iei, -i*) contaminant le datif classique *isti* et un **istae* analogique de *rosae. Cestor* et *celor,* qui sont à peine attestés, si ce n'est dialectalement, remontent comme *lor* (*leur*) aux génitifs pluriels en *-orum.*

On peut retrouver dans les emplois de ces formes les valeurs latines :

• Comme les démonstratifs latins, *cist* et *cil* peuvent être adjectifs ou pronoms :

> *Por coi* ***cist liz*** *est en deffense*
> (*le Chevalier de la charrete*).
>
> *Ne fu pas fez* ***cist*** *a voz cors*

(*ibid.*).

> *Por ce qu'a* ***cel tens*** *furent tex*
> (*ibid.*).
>
> *Tot maintenant li respont* ***cil***
> (*ibid.*).

• L'opposition personnelle de *iste* (1^re^ et 2^e^ pers.)/*ille* (3^e^ pers.) est très sensible dans les textes des XI^e^-XII^e^ s. *Cist* désigne ce qui concerne la première personne ou la deuxième :

> *Par* ***ceste*** *barbe et par* ***cest*** *mon gernum*
> [Par ma barbe et par ma moustache]
> (*la Chanson de Roland*).
>
> ***ceste*** *vostre charrue*
> (*le Pèlerinage de Charlemagne*).

Cil désigne ce qui concerne une troisième personne. Il en résulte que *cist* domine de beaucoup dans le dialogue, *cil* dans le récit :

> *« Nains, qu'a* ***cist*** *chevaliers meffet*
> *que tu mainnes come contret ? »*
> ***Cil*** ne lor en vialt reison rendre
> (*le Chevalier de la charrete*).

• L'opposition proche/lointain est fréquemment observée :

> *« A oés voz cors*
> *sont fet* ***cil*** *dui lit ça defors ;*
> *mes an* ***cest*** *li qui est deça*
> *ne gist qui desservi ne l'a »*
> [« Pour votre usage
> sont faits ces deux lits là-bas,
> mais dans celui qui est ici devant,
> on ne couche pas sans l'avoir
> mérité »] (*ibid.*).

L'opposition spatiale se transpose, comme en latin, sur le plan temporel.

Mais on se tromperait bien si l'on s'imaginait, au vu de ces tableaux et d'exemples ainsi choisis, que le français restait fidèle aux grandes lignes du système démonstratif latin. Il faut tenir compte des fréquences et de leur évolution, comme l'a fait principalement H. Yvon dans deux articles de la revue *Romania* (1951 et 1952).

La différence est manifeste dans la valeur des cas. Certes, les formes *cist* et *cil* remplissent régulièrement la fonction sujet, comme dans les exemples précédemment donnés, mais elles y sont concurrencées par les cas régimes 1 et 2 :

> *Alde respont :* ***Cest*** *mot mei est estrange* (*la Chanson de Roland*).
>
> ***Cel*** *corn a lunge aleine* (*ibid.*).
>
> ***Celoi*** *levat le rei Marsilium*
> [Celui-ci avait armé chevalier le roi Marsile] (*ibid.*).

Pratiquement, aucune distinction fonctionnelle n'est faite entre les continuateurs de l'accusatif et du datif ; les uns et les autres peuvent être cas régime direct ou indirect :

> *Mais non i ab un plus valent*
> *de* ***chest*** *dun faz l'alevament*
> [Mais il n'y a pas plus vaillant
> que celui dont je fais l'éloge]
> (Albéric de Besançon, début XII^e^ s.).
>
> ***Celui*** *tien ad espus*
> *qui nus raenst de sun sanc precius*
> [Tiens pour époux celui
> qui nous racheta de son sang
> précieux]
> (*Vie de saint Alexis*).

La clé de toute l'évolution des emplois et des formes est donnée si l'on considère que le système moderne connaît un adjectif démonstratif dont la structure morphologique est celle de l'article (*le, la, les*), et un pronom dont la structure est celle des formes toniques du pronom personnel, comme il a été dit au début de cet article. Dès l'origine, les formes du pronom de la troisième personne *lui, els, ele, eles* étaient senties homologues des formes du démonstratif *celui, cels, cele, celes ;* ainsi s'explique que *celui* (cas régime 2) ait éliminé *cel* (cas régime 1), alors qu'au féminin *cele* (cas régime 1) éliminait *celi* (cas régime 2) :

> *qu'il ne s'antre amassent andui*
> *cil* ***cele,*** *et cele* ***celui*** (Chrétien de Troyes).

Ainsi s'explique surtout que les formes de *cil* aient été, dès l'origine, préférées à celles de *cist* dans l'emploi pronominal. Nos textes du IX^e^ s. contiennent au total 16 emplois de *cil* comme pronom, sans aucun emploi de *cist* (si ce n'est comme adjectif). Les chiffres ci-dessous montrent que la victoire de *cil* était acquise bien avant la Renaissance :

	PRONOM		ADJECTIF	
	cist	*cil*	*cist*	*cil*
Chanson de Roland (1080)	9	124	136	53
Roman d'Énéas (1150)	30	269	105	117
Queste del Saint-Graal (1220) ..	29	646	558	282
Joinville (début XIV^e^ s.)	3	177	376	87

Avec des fluctuations qui tiennent souvent à la nature narrative ou dialoguée du

récit, les pourcentages qu'on peut déduire de ces colonnes montrent que, si le rôle de pronom était, dès l'origine, accordé préférentiellement à *cil*, le rôle d'adjectif revenait plutôt à *cist*.

Là aussi jouèrent des ressemblances. Le pluriel *cez* dut subir très tôt l'attraction de l'article *les* ; dès *la Chanson de Roland*, il élimine au féminin le pluriel *cestes* et apparaît dans des contextes où l'usage appelle des formes de *cil*, telles les descriptions où le style épique substitue le démonstratif à l'article :

> *Luisent **cil** elme as perres d'or girunees* [serties]
> *e **cez** escuz e **cez** bronies* [brognes] *safrees*
> *e **cez** espiez, **cez** enseignes fermees* [fixées aux fers] (*la Chanson de Roland*).

> *Trenchent **les** quirs et **cez** fuz qui sunt dubles* (*ibid.*)

On a vu dans l'étude du français moderne que le pronom démonstratif simple a une fonction comparable à celle de l'article défini dans la mesure où il n'opère pas lui-même la détermination, mais garantit qu'elle est faite, en l'occurrence par le complément déterminatif dont il est toujours suivi. Or, de tels compléments déterminatifs ont favorisé à partir du XIIᵉ s. le remplacement du pronom *cels* par *cez*.

Cil tenait de *ille*, qui la tenait de *is* (v. plus haut), la fonction d'antécédent d'un pronom relatif ; dans *la Chanson de Roland*, c'est encore *cels* qui remplit ce rôle :

> *Vengez **cels que** li fels fist occire.*

Il y est concurrencé par *cez* (*ces*) au XIIᵉ s. :

> *... de **ces** qu'il an porent tenir* (*Roman d'Énéas*).

L'opposition du lointain au proche n'impose même plus l'emploi de *cels :*

> *Mes or parlons de **cez** qui furent,*
> *si leissons **cez** qui ancor durent*
> (Chrétien de Troyes).

Dans *la Chanson de Roland*, *cil* pronom pouvait être déterminé par un complément prépositionnel ou un adverbe : *cil d'Espaigne, cels de Jericho, icels d'Alverne, cil (cels) devant ;* au XIIIᵉ s., *ces* est construit de la même façon :

> *Si s'enfuirent **ces** d'Irlande* (*Gormont et Isembart*).

Il semble donc bien que *cels* ait été remplacé par *cez* (prononcé *ces* [se] dans le cours du XIIᵉ s.) dans les positions où il pouvait subir l'influence analogique de l'article *les*. Il n'apparaîtra presque plus par la suite en fonction d'adjectif, mais il faut noter qu'il reprendra peu à peu l'avantage (s'alignant sur le pronom *eux*) dans la fonction de support d'un complément déterminatif.

On relève dans le *Tristan* de Béroul les deux premiers emplois d'une forme *ce* qui n'est pas le pronom neutre, mais un adjectif masculin (*ce gravier, ce piler*), équivalant une fois à *cest*, une fois à *cel*. On conçoit bien une convergence phonétique de *cest* et de *cel* en *ce* ; [tsest] devient normalement [tset], comme *prest* devient *pret*, au XIᵉ s. ; l'*e* a pu devenir central comme il l'est dans les patois et le français populaire, où l'on prononce *c't* (Commynes écrit *ste lettre*, graphie que blâmera au XVIᵉ s. Jacques Peletier, tout en lui reconnaissant un certain fondement ; Th. Corneille donnera comme seule prononciation usuelle celle qu'il transcrit *st'homme, ste femme*) ; enfin, l'amuïssement de *t* devant un mot commençant par une consonne (*cet chien*) n'a rien non plus qui puisse surprendre ; d'autre part, la vocalisation de *l* antéconsonantique au XIᵉ s. a normalement transformé [tsel] en [tseu], d'où [tsø], qui pouvait s'altérer en [sy] (cf., en français populaire, *su-là* pour « celui-là ») ou en [sə], *ce*. L'analogie de l'article *le*, où H. Yvon voulait voir la seule cause de la création de *ce*, a tout au moins favorisé l'évolution de *cest* et *cel* vers ce but unique, et l'on peut accorder un certain poids dans cette analogie au rapport *le* (article masculin) / *le* (pronom neutre), homologue du rapport *cest* (adjectif masculin) / *ce* (pronom neutre). On peut dire qu'au XIIIᵉ s. il existe un adjectif démonstratif *ce, cette, ces*, la forme *ce(s) t* se maintenant devant une voyelle (où elle existe encore aujourd'hui) et dans tous les cas où les valeurs propres à *cist* doivent être exprimées : Joinville dira *en cest païs* pour désigner la Champagne, où il réside quand il écrit son livre, tandis que *en ce païs* désigne la terre d'Égypte.

Donner à l'opposition *ce/celui* la valeur d'une opposition morphologique adjectif/pronom impliquait l'oblitération de son ancienne valeur d'opposition proche/lointain. Cette distinction dut être demandée à une nouvelle marque : l'opposition des adverbes *ci* (ou *ici*) et *là* associés à l'adjectif aussi bien qu'au pronom. Les premiers exemples qu'on en cite concernent (*i*)*ci*, mais on fait état de trois passages de *la Chanson de Roland* où l'adverbe *ci* suit l'adjectif *cest* à quelques mots d'intervalle :

> *de **cez** paroles que vos avez **ci** dit.*

On relève chez Chrétien de Troyes *cil de la*, mais aussi bien *cil dedanz, cil defors, cels d'amont, cil desus*. L'association est plus étroite dans quelques textes du XIIIᵉ s. :

> *Dont* (= donc) *ferés vous **cestui chi** delivrer ?* (*Huon de Bordeaux*).

> ***Ces** deus voies **ci*** (*Courtois d'Arras*).

L'auteur de *la Queste del Saint-Graal* accole l'adverbe *la* directement au nom :

> *en **cele** nef **la**, alez a **cele** tombe **la.***

Ces emplois proliféreront au XVᵉ s., sans que l'un ou l'autre des deux adverbes soit spécifiquement lié à *cist* ou à *cil*.

III. ÉTAT DU SYSTÈME AU XVIᵉ SIÈCLE

On ne peut dire que le système moderne soit réalisé au XVIᵉ s. : il se dessine, plus ou moins nettement selon les auteurs, et s'affirme au cours du siècle, mais les infractions sont nombreuses.

Le pronom neutre *ce* peut encore être sujet d'un verbe autre que *être :*

> *Tout **ce** feu faict en grande silence* (Rabelais).

Il est sujet dans les propositions participes dont l'usage se répand : *ce faict ;* plusieurs locutions adverbiales sont ainsi nées dans la langue de la procédure, sur des modèles latins : *cependant* (1309), *ce nonobstant*.

Il est objet dans des syntagmes en voie de lexicalisation, comme *ce dit-il, ce crois-je, ce voyant, ce faisant, pour ce faire*.

Il est régime de toute préposition :

> *Et à **ce** estoit commis un jeune paige* (Rabelais).

> *Pour-**ce** aimés moi, ce pendant qu'estes belle* (Ronsard).

Déjà Palsgrave limitait l'emploi du sujet *ce* au verbe *être* (exigeant ailleurs *ceci* ou *cela*). Vaugelas condamnera *pour ce* et les incises comme *ce dit-il ;* Th. Corneille et l'Académie réserveront à la langue de la pratique les locutions *à ce faire, en ce faire*, déclareront *pour ce* vieilli et condamneront *outre ce*.

La forme simple est concurrencée par la forme plus audible *cela*, même dans les emplois où le français moderne conserve *ce :*

> *Le logis est beau, Monsieur, pour **cela qu'**il contient*
> (Bonaventure Des Périers).

La prononciation *ç'la*, qui était vraisemblablement celle du XVIᵉ s., apparaîtra sous la graphie *sla* dans les mazarinades, où l'on rencontre aussi la forme *sa* (raccourcie comme *pu* pour *plus* en français populaire), laquelle sera écrite *ça* par La Fontaine dans une lettre datée de 1661, ne sera acceptée qu'au XIXᵉ s. dans le « style tout à fait familier » (Girault-Duvivier),

et ne sera jamais reconnue dans la langue correcte.

Dans l'emploi adjectival, le renforcement par *-ci* ou *-là* est facultatif comme aujourd'hui ; on trouve souvent *icy :*

> ***Ce*** cheval **icy** sera vendu (Rabelais).

Au temps de Vaugelas, la Cour dira *cet homme ici, cette année ici,* et tout Paris, *cet homme-ci, ce temps-ci ;* Vaugelas, préférant dans la conversation l'usage de la Cour, conseille de n'écrire ni l'un ni l'autre, car cette particule alourdit inutilement l'adjectif. Pourtant, la langue moderne a conservé *cet homme-ci,* et le français qu'imite Henri Monnier dans les *Scènes populaires* dit : *c'te heure ici, c'te route ilà.*

Cestuy, celuy et *celle* gardent une certaine vitalité comme adjectifs à côté des formes modernes :

> *En* ***cestuy*** *temps* (Rabelais).
>
> *En* ***celuy*** *mesmes Desert* (Du Bellay).

Ronsard emploie dans *les Amours* (1552) la locution *à celle fin,* que Vaugelas jugera « un fort mauvais mot », mais qui se conservera jusqu'à nous en langue populaire distinguée sous la forme *à seule fin.*

Le pluriel *cestes,* si anciennement concurrencé par *ces,* se rencontre encore chez Rabelais (*cestes nouvelles*), où il est peut-être dialectal.

Dans l'emploi pronominal, les formes simples conservent des emplois réservés aujourd'hui aux formes composées :

> ***Celuy*** *se doit d'une docte parole*
> *Hors du tombeau tout vif se deterrer*
> (Ronsard).

Cestuy (*ceste*), écrit *cétui* par Ronsard, maintenu à côté de *celuy* sans nuance, est le plus souvent suivi de *ci* ou *là :*

> ***Cestuy-cy*** *pense à trop de choses* (Larivey).

Vaugelas constatera en 1647 qu'il est sorti de l'usage ; il se maintiendra dans la langue populaire ou les parlers régionaux sous la forme *stici, stilà.*

Pour *celuy* a tendu à s'instaurer un système qui n'est ni l'ancien ni le moderne ; les formes à *i-* initial semblaient préférées aux formes composées :

> ***Iceulx*** *je suis d'avis que nous poursuyvons* (Rabelais).
>
> *Peu d'* ***iceulx*** *estoient peryz en la bataille* (*id.*).

On sait dans quel discrédit tomberont ces formes par l'abus qu'en fera la langue des notaires. Cependant, *celuy-ci* (*-là*) se rencontrait, apportant une utile détermination :

> ***Ceulx-cy*** *ne sont que prebstres* (Rabelais). [Il s'agit d'opposer les prêtres aux moines.]

Il n'était pas exclu devant un complément déterminatif :

> *Conforme ton vouloir à* ***celui-là*** *des Dieux* (Montchrestien).

Un cas étrange de conservation littéraire est présenté par le vieux cas sujet *cil,* employé pour *celuy* sans nuance casuelle, et qui ne se recommande que par d'éventuelles commodités métriques :

> *Ce rusé Calabrois* [...] *Se joue autour du cœur de* ***cil*** *qui le reçoit* (Du Bellay).

Desportes sera blâmé par Malherbe pour en avoir usé : « Mauvais mot, hors d'usage, qui ne vaut rien du tout. » Et La Bruyère pourra tresser cette couronne (mortuaire) : « *Cil* a été dans ses beaux jours le plus joli mot de la langue française ; il est douloureux pour les poètes qu'il ait vieilli. »

Toutes les observations des grammairiens du XVII^e^ s. concourront en somme à définir et à fixer le système de démonstratifs que nous avons reçu d'eux sans changement. Ce système, propre au français, se caractérise lexicalement par la consonne *c,* étrangère aux démonstratifs du latin classique. Morphologiquement, il adhère à la distinction des classes adjectif et pronom, que le latin ignorait presque. L'opposition latine du proche et du lointain, conservée tant bien que mal tout au long du Moyen Âge, avait reçu au XV^e^ s. des marques nouvelles, *-ci* et *-là,* dont la présence ou l'absence prit secondairement au XVII^e^ s., dans le domaine des pronoms masculins et féminins, une signification syntaxique : formes incluant ou appelant la détermination. Du latin au français moderne, le système s'était totalement transformé, dans le sens d'une formalisation de plus en plus étroite des fonctions grammaticales.

démonstration [demɔ̃strasjɔ̃] n. f. (doublet savant de l'anc. franç. *demostroison, demostraison,* action de montrer, indication, preuve [v. 1155, Wace ; encore au XIV^e^ s.], lat. *demonstratio,* démonstration, description, de *demonstratum,* supin de *demonstrare* [v. DÉMONTRER] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens 4, milieu du XVI^e^ s., Amyot). **1.** Raisonnement par lequel on établit la vérité d'une proposition : *On doit à Newton la démonstration de la loi de la gravitation universelle.* ‖ *Spécialem.* En logique, forme du raisonnement déductif qui prouve la vérité d'une proposition en établissant qu'elle est la conséquence nécessaire d'autres propositions admises comme vraies ou antérieurement démontrées : *La démonstration d'un théorème. La vérité n'a point d'autre preuve de son existence que l'évidence, et la démonstration n'est autre chose que l'évidence obtenue par le raisonnement* (Vauvenargues). ‖ **2.** Action de montrer, de rendre évidente par des expériences la vérité d'une donnée scientifique : *Démonstration de l'action d'un médicament.* ‖ *Spécialem.* Action de montrer à la clientèle le fonctionnement d'un appareil, l'usage d'un produit, en vue de la vente : *Démonstration d'un appareil ménager.* ‖ **3.** Marque extérieure des sentiments qu'on éprouve, ou qu'on feint d'éprouver : *Soyez mon amie, dit-il, avec une de ces démonstrations caressantes si familières aux Polonais* (Balzac). ‖ **4.** Déploiement de forces armées en vue d'intimider ou d'abuser l'ennemi : *Malgré ces apparentes démonstrations militaires, rien ne prouve, à l'heure présente, qu'il y ait, entre l'Autriche et la Serbie, autre chose qu'un simulacre* (Martin du Gard).

● SYN. : **3** *manifestation, protestation, signe, témoignage.*

démonstrativement [demɔ̃strativmɑ̃] adv. (de *démonstratif ;* XIII^e^ s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** *Vx.* D'une façon démonstrative, convaincante : *Les lunettes font voir démonstrativement que celui qui les porte est consommé dans les sciences* (Montesquieu). ‖ **2.** D'une façon démonstrative, voyante : *Se lamenter démonstrativement.*

démontable [demɔ̃tabl] adj. (de *démonter ;* 30 août 1870, *Gazette des tribunaux*). Qui peut être démonté : [La nature] *n'a donc pas créé* [...] *d'animal démontable* (Valéry).

démontage [demɔ̃taʒ] n. m. (de *démonter ;* 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1929, Larousse). **1.** Action de démonter, de séparer les diverses pièces d'un appareil, d'un ensemble mécanique ou autre : *Le démontage d'un moteur, d'une serrure, d'une tente.* ‖ **2.** Action de retirer d'un ensemble un organe, un élément : *Le démontage d'une roue, d'une porte.*

démonté, e [demɔ̃te] adj. (part. passé de *démonter ;* 1624, Livet, au sens 2 ; sens 1, 1863, Littré). **1.** *Mer démontée,* mer très agitée, rendue houleuse par le mauvais temps : *Une mer démontée nous avait valu huit heures de retard* (Gide). ‖ **2.** Class. et fig. *Esprit, cerveau démonté,* esprit troublé, dérangé : *Marque d'un cerveau démonté, et d'une raison dépravée que de ne vouloir pas guérir* (Molière).

démonte-pneu [demɔ̃tpnø] n. m. (de *démonte,* forme du v. *démonter,* et de *pneu ;* 1929, Larousse). Levier spécial permettant de retirer de la jante l'enveloppe d'un pneumatique.

• Pl. *des* DÉMONTE-PNEUS.

démonter [demɔ̃te] v. tr. (de *dé-* et de *monter ;* XIII^e s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1794, *Encycl. méthodique ;* sens I, 3, 1611, Cotgrave ; sens I, 4, v. 1501, Destrees ; sens II, 1, v. 1560, Paré ; sens II, 2, 1564, J. Thierry).

I. 1. Jeter quelqu'un à bas de sa monture : *Le cheval blessé s'abattit, et don Carlos, démonté par ce coup heureux, marcha sur Aben-Hamet l'épée haute* (Chateaubriand). *S'il* [le cheval] *entreprend de me démonter, je galoperai* (Stendhal). || *Par extens.* Priver un cavalier de sa monture : *Démonter un escadron de cavalerie.* || **2.** *Démonter un oiseau,* lui casser une aile avec un projectile : *Il prenait un intime plaisir à démonter les faisans* (France). || **3.** *Class.* Désorganiser, mettre hors de combat : *Les nouvelles batteries démontèrent* [...] *le canon* [= l'artillerie] *des assiégés* (Racine). || **4.** *Fig.* Déconcerter fortement quelqu'un, lui faire perdre ses moyens : *Jacques, totalement démonté par cet accueil, poursuivait au hasard...* (Martin du Gard). *Il s'obligeait donc à garder de la distance.Mais cette attitude achevait de démonter la jeune fille* (Romains).

II. 1. Défaire pièce à pièce un appareil, un objet composé d'éléments assemblés méthodiquement : *Un soldat doit apprendre à démonter son fusil pour pouvoir le nettoyer.* || **2.** Enlever un élément d'un ensemble, une chose de l'endroit où elle est montée : *Démonter une roue, une porte.*

• SYN. : **I, 1** *désarçonner ;* **4** *confondre, décontenancer, dérouter, désorienter, interloquer, méduser* (fam.), *troubler.* — CONTR. : **I, 4** *encourager, enhardir, raffermir, rassurer.* || **II, 1** *agencer, assembler, monter ;* **2** *remettre, remonter.*

◆ **se démonter** v. pr. (1735, Marivaux). Se troubler soudain ; perdre son assurance, ses moyens : *Ce candidat se démonte facilement à l'oral.*

• SYN. : *s'affoler, se troubler.* — CONTR. : *se reprendre.*

démonteur, euse [demɔ̃tœr, -øz] n. (de *démonter ;* 1907, Larousse). Personne qui démonte quelque chose : *À cet âge (douze ou treize ans), j'étais grand démonteur de pendules* (Gide).

◆ **démonteuse** n. f. (1877, Littré). Ouvrière employée aux filières dans les tréfileries.

démontrabilité [demɔ̃trabilite] n. f. (de *démontrable ;* 1863, Littré). Qualité de ce qui est démontrable : *La démontrabilité d'un théorème.*

démontrable [demɔ̃trabl] adj. (de *démontrer ;* v. 1265, J. de Meung, écrit *démonstrable ; démontrable,* XVII^e s.). Qui peut être démontré : *Une vérité démontrable.*

démontrer [demɔ̃tre] v. tr. (lat. *demonstrare,* faire voir, exposer, décrire, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *monstrare,* montrer, indiquer ; fin du X^e s., *Vie de saint Léger,* écrit *demonstrer* [var. *demostrer, demustrer, demoustrer,* XI^e-XIII^e s. ; *démontrer,* XVI^e s.], au sens 3 ; sens 1, XV^e s. ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Établir par un raisonnement rigoureux la vérité d'une proposition : *Il lui était démontré que le vol organisé sur une grande échelle favorisait* [...] *la division des grandes fortunes* (Nerval). || *Spécialem.* Prouver par une démonstration : *Démontrer un théorème. Démontrer la similitude de deux triangles.* || **2.** *Vx.* Enseigner en mettant sous les yeux l'objet dont il est question, ou par des expériences : *Démontrer l'anatomie sur un cadavre.* || **3.** Témoigner par des marques extérieures visibles : *Son trouble démontre son mensonge.*

• SYN. : **1** *prouver ;* **3** *attester, déceler, démasquer, dévoiler, indiquer, révéler, trahir.*

démontreur [demɔ̃trœr] n. m. (de *démontrer ;* 1764, Voltaire). *Vx.* Personne qui démontre : *Huet le démontreur vous démontre que Minos est visiblement Moïse, puisqu'un de ces noms est visiblement l'anagramme de l'autre en retranchant les lettres « n » et « e »* (Voltaire).

démoralisant, e [demɔralizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *démoraliser ;* 1863, Littré). Qui démoralise, fait perdre la confiance en soi : *Un échec démoralisant.*

• SYN. : *décourageant, désespérant.* — CONTR. : *encourageant, réconfortant.*

démoralisateur, trice [demɔralizatœr, -tris] adj. et n. (de *démoraliser ;* v. 1795, Frey, comme adj. ; comme n. m., 1845, Bescherelle). Qui tend ou qui vise à démoraliser ; qui porte atteinte au moral : *Des propos démoralisateurs.*

démoralisation [demɔralizasjɔ̃] n. f. (de *démoraliser ;* fin du XVIII^e s., au sens 1 [« action de démoraliser » ; « état d'immoralité, de corruption », 1845, Bescherelle] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Vx.* Action de démoraliser, de faire perdre le sens moral ; état d'immoralité, de corruption : *L'avocat général tonnait conre la démoralisation du siècle* (Nerval). || **2.** Action de démoraliser, de décourager ; état d'une personne démoralisée, découragée : *Aussi les paysans étaient-ils arrivés* [...] *à un état effrayant de démoralisation* (Balzac). *L'heure qu'il prévoyait, c'était celle où, fatalement, la démoralisation commencerait à travailler les masses mobilisées* (Martin du Gard).

démoraliser [demɔralize] v. tr. (de *dé-* et de *moral,* adj., d'après *moraliser ;* 1795, Frey, au sens 1 ; sens 2, 1800, Frey). **1.** *Vx.* Priver du sens moral ; corrompre, plonger dans l'immoralité : *Les races démoralisées par le lucre* (Hugo). *La femme ôtée, il me reste du moins un joli compagnon, plein d'esprit, et très agréablement démoralisé* (Gautier). || **2.** Priver de l'énergie morale, de la détermination et de la confiance en soi : *Pendant plusieurs semaines, je me suis trouvé si recru, si démoralisé que je faisais semblant de ne pas vivre* (Duhamel).

• SYN. : **2** *abattre, accabler, anéantir, décourager, démonter.* — CONTR. : **2** *encourager, réconforter.*

◆ **se démoraliser** v. pr. Perdre confiance, douter du succès : *Une armée qui se démoralise.*

démordre [demɔrdr] v. intr. (de *dé-* et de *mordre ;* 1559, Amyot [*démordre,* « mordre », avec un *dé-* intensif, s'est employé v. 1220, G. de Coincy]). [Conj. **46.**] *Vx.* Lâcher ce que l'on tient avec les dents : *Au lieu de démordre, elle* [la belette] *suce le sang de l'endroit entamé* (Buffon).

◆ v. tr. ind. [**de**] (XIV^e s., Littré). *Fig.* Abandonner une attitude ; renoncer à une opinion, à un avis auquel on tient particulièrement (presque toujours dans des phrases négatives) : *C'est un homme qui ne démordrait pas d'un iota des règles des Anciens* (Molière). *Vous aurez beau discuter des heures avec lui, il ne démordra pas de sa conviction.* || Fam. *Il n'en démord pas,* il ne veut pas changer d'avis.

• SYN. : *abdiquer, se dédire de, se départir de, renier.*

démotique [demɔtik] adj. et n. m. (gr. *dêmotikos,* populaire, de *dêmos,* peuple ; v. 1361, Oresme, au sens de « démocratique » ; sens actuel, 1835, Acad.). Se dit de l'état populaire d'une langue, par opposition à un état savant. || *Spécialem.* Se dit de la langue parlée et du système d'écriture cursif des Égyptiens de la basse époque.

démotivé, e [demɔtive] adj. (de *dé-* et de *motivé,* milieu du XX^e s.). Se dit, en linguistique, d'un dérivé qui a perdu la motivation de sa construction.

démouchetage [demuʃtaʒ] n. m. (de *démoucheter ;* 1905, Larousse). Action de démoucheter un fleuret, une épée.

démoucheter [demuʃte] v. tr. (de *dé-* et de *moucheter ;* 1838, Acad.). [Conj. **4 a.**] Ôter le bouton, ou mouche, qui garnit la pointe d'un fleuret, d'une épée.

démoulage [demulaʒ] n. m. (de *démouler ;* 1838, Acad.). Action de démouler : *Le démoulage d'une statue.*

démouler [demule] v. tr. (de *dé-* et de *mouler ;* 1534, Rabelais, au sens de « disloquer » ; 1611, Cotgrave, au sens de « casser le moule de [quelque chose] » ; 1642, Oudin, au sens de « déformer » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Retirer de son moule : *Démouler un gâteau.*

démoustication [demustikasjɔ̃] n. f. (de *démoustiquer ;* milieu du XX^e s.). Opération de destruction des moustiques.

démoustiquer [demustike] v. tr. (de *dé-* et de *moustique* ; milieu du XX^e s.). Détruire les moustiques dans une région.

démultiplicateur, trice [demyltiplikatœr, -tris] adj. et n. m. (de *démultiplier,* d'après *multiplicateur ;* 1929, Larousse). Se dit d'un système de transmission qui assure une réduction de vitesse : *Un engrenage démultiplicateur. Un démultiplicateur.*

démultiplication [demyltiplikasjɔ̃] n. f. (de *démultiplier,* d'après *multiplication ;* 1929, Larousse). Rapport de réduction de vitesse dans la transmission d'un mouvement.

démultiplier [demyltiplije] v. tr. et intr. (de *dé-* et de *multiplier ;* 1929, Larousse). Assurer une démultiplication : *Le pignon démultiplie le mouvement transmis.*

démunir [demynir] v. tr. (de *dé-* et de *munir ;* 1564, J. Thierry, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Dépouiller, priver quelqu'un de quelque chose : *Être démuni de papiers d'identité.* || Absol. *Être démuni,* ne plus avoir d'argent. || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Enlever les munitions de : *Démunir une place forte.*

◆ **se démunir** v. pr. (1835, Acad.). Se dessaisir de quelque chose : *Il est prudent de ne jamais se démunir de l'original de cette attestation.*

● SYN. : *se dépouiller de, se séparer de.*

démurer [demyre] v. tr. (de *dé-* et de *murer ;* fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, comme v. pr., au sens de « sortir des murs » ; comme v. tr., au sens actuel, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch). Enlever la maçonnerie qui bouche une ouverture : *Démurer une porte.*

démuseler [demyzle] v. tr. (de *dé-* et de *museler ;* 1832, Boiste). [Conj. **3 a.**] Ôter sa muselière à : *Démuseler un chien.*

démutisation [demytizasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et du lat. *mutus,* muet ; milieu du XX^e s.). Première phase de la pédagogie des sourds-muets consistant à rendre le sourd conscient de ses émissions vocales.

démystifiant, e [demistifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *démystifier ;* v. 1960). Qui démystifie : *Une analyse démystifiante.*

démystificateur, trice [demistifikatœr, -tris] n. et adj. (de *démystifier,* d'après *mystificateur ;* v. 1960). Celui, celle qui démystifie.

démystification [demistifikasjɔ̃] n. f. (de *démystifier ;* 1957, *Mercure de France*). Action de démystifier, de détromper ; résultat de cette action.

démystifier [demistifje] v. tr. (de *dé-* et de *mystifier ;* 1957, *Mercure de France,* aux sens 1-2). **1.** Détromper les personnes qui sont le jouet d'une mystification : *Un livre qui a démystifié un public trop crédule.* || **2.** Faire cesser le caractère mystérieux, ésotérique de quelque chose par des explications claires : *Démystifier la croyance à des phénomènes occultes.*

● SYN. : **1** *éclairer, édifier ;* **2** *éclaircir, expliquer.* — CONTR. : **1** *mystifier.*

démythification [demitifikasjɔ̃] n. f. (de *démythifier ;* 1963, Larousse). Action de démythifier.

démythifier [demitifje] v. tr. (de *dé-* et de *mythe,* d'après *démystifier ;* 1963, Larousse). Faire cesser le caractère mythique qui s'attache à quelqu'un ou à quelque chose : *Démythifier le personnage de Vercingétorix.*

dénaire [denɛr] adj. (lat. *denarius,* qui contient le nombre dix, de *deni,* dix par dix ; 1579, La Boderie). Qui a le nombre dix pour base. (Mot employé par les cabalistes.)

● SYN. : *décimal.*

dénantir [denɑ̃tir] v. tr. (de *dé-* et de *nantir ;* XV^e s., *Perceforest*). [Conj. : v. *finir.*] Ôter à quelqu'un son nantissement : *Dénantir un créancier.*

◆ **se dénantir** v. pr. (1863, Littré). Abandonner le gage dont on était nanti.

dénasalisation [denazalizasjɔ̃] n. f. (de *dénasaliser ;* 1906, Meyer-Lübke). Disparition du caractère nasal d'un phonème.

dénasaliser [denazalize] v. tr. (de *dé-* et de *nasal ;* 1838, Acad.). Faire perdre sa sonorité nasale à une voyelle : *Le son « an »* [ɑ̃] *dénasalisé devient « a ».*

dénatalité [denatalite] n. f. (de *dé-* et de *natalité ;* v. 1939). Phénomène démographique consistant dans la diminution du nombre des naissances.

dénationalisation [denasjɔnalizasjɔ̃] n. f. (de *dénationaliser ;* 1863, Littré, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** *Vx.* Action de dénationaliser, ou le fait de se dénationaliser ; perte de la nationalité ou du caractère national : *La conquête commande la guerre ; la guerre, les détrônements et les dénationalisations* (Lamartine). || **2.** Action de confier à des propriétaires privés la gestion d'entreprises qui avaient fait l'objet d'une nationalisation.

dénationaliser [denasjɔnalize] v. tr. (de dé- et de *nationaliser ;* 1808, Boiste, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** *Vx.* Faire perdre sa nationalité, le titre de citoyen à quelqu'un : *Je demande comment un consul pourrait dénationaliser les Français* (Thiers). || *Par extens.* Faire perdre fictivement son caractère national à quelque chose : *Dénationaliser une marchandise.* || **2.** Restituer aux intérêts privés une entreprise ou les entreprises appartenant à un secteur de l'économie qui avaient fait l'objet d'une nationalisation.

dénatter [denate] v. tr. (de *dé-* et de *natter ;* 1680, Richelet). Défaire ce qui est tressé en natte : *Dénatter ses cheveux.*

dénaturalisation [denatyralizasjɔ̃] n. f. (de *dénaturaliser ;* 1834, Landais). Action de dénaturaliser ; perte de la naturalisation.

dénaturaliser [denatyralize] v. tr. (de *dé-* et de *naturaliser ;* 1743, Trévoux [début du XVII^e s., au sens de « faire changer de nature »]). Ôter à quelqu'un la qualité de citoyen et les droits acquis par naturalisation.

dénaturant, e [denatyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dénaturer ;* 4 janv. 1873, *Gazette des tribunaux*). Qui dénature : *Un produit dénaturant.*

dénaturateur [denatyratœr] n. m. (de *dénaturer ;* 1907, Larousse). Employé de la Régie des contributions indirectes qui dénature les alcools ou d'autres produits.

dénaturation [denatyrasjɔ̃] n. f. (de *dénaturer ;* 1859, Mozin, au sens de « action de changer la nature de [quelque chose] » ; sens actuel, 1863, Littré). Opération consistant à rendre impropres à la consommation humaine certains produits ou certaines denrées devant être employés à des usages industriels : *La dénaturation de l'alcool, du blé.*

dénaturé, e [denatyre] adj. (part. passé de *dénaturer ;* XIII^e s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1863, Littré). **1.** Se dit d'une personne qui manque aux sentiments naturels : *Il faut être dénaturé pour vendre son enfant* (Maupassant). || **2.** Qui témoigne d'une nature morale dépravée : *Des mœurs, des goûts dénaturés.* || **3.** Se dit d'un produit, d'un corps dont la nature physique a été profondément altérée : *Un vin dénaturé.* || *Spécialem.* Qui a subi la dénaturation : *Alcool dénaturé.*

● SYN. : **1** *indigne, monstrueux ;* **2** *corrompu, pervers.*

dénaturer [denatyre] v. tr. (de *dé-* et de *nature ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* comme v. intr., au sens de « s'altérer de manière à changer de nature » ; comme v. tr., au sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Altérer profondément la nature de quelque chose. || *Spécialem.* Traiter un produit comestible par l'addition d'une substance qui le rend impropre à sa destination ordinaire : *Dénaturer de l'alcool. Vous brûlez, vous jetez, vous dénaturez quantité d'excellents produits de la terre, cependant que des millions d'êtres, çà et là, sont en peine de leur nécessaire* (Valéry). || **2.** *Fig.* Altérer intentionnellement la nature, l'apparence ou la présentation de quelque chose : *Pas une de ses démarches, même la plus indifférente, ne passait sans être critiquée, ou dénaturée* (Balzac). *Des fautes d'impression qui avaient dénaturé le nom de son cheval* (Flaubert). || **3.** Altérer la nature morale, dépraver : *Les meilleurs auteurs de romans et de drames dénaturaient à la longue la fameuse idée du bien* (Lautréamont).

• SYN. : **1** *adultérer, falsifier, frelater ;* **2** *défigurer, déformer, fausser ;* **3** *avilir, corrompre, dégrader, gâter, pervertir, ruiner, vicier.*

dénazification [denazifikasjɔ̃] n. f. (de *dénazifier ;* 1945). Ensemble des mesures appliquées en Allemagne, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, pour faire disparaître toute trace et tout germe de mentalité nationale-socialiste.

dénazifier [denazifje] v. tr. (de *dé-*, de *nazi,* et de *fier* [du lat. *facere,* faire] ; 1945). Faire disparaître de l'Allemagne l'empreinte laissée par la doctrine nationale-socialiste (après la Seconde Guerre mondiale).

denché, e [dɑ̃ʃe] adj. (lat. pop. **denticatus,* qui a des dents, dér. de *dens, dentis,* dent ; XIII[e] s.). En héraldique, se dit des pièces, mais surtout des traits de partition qui se présentent découpés en dents de scie.

dendri- [dɑ̃dri], **dendr(o)-** [dɑ̃dro], élément tiré du gr. *dendron,* arbre, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de termes scientifiques.

dendriforme [dɑ̃drifɔrm] adj. (de *dendri-* et de *forme ;* 1870, Larousse). Qui est en forme d'arbre.

• REM. On dit plus souvent DENDROÏDE (de *dendro-* et de *-ide,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1870, Larousse).

dendrite [dɑ̃drit] n. f. (dér. savant du gr. *dendron,* arbre ; 1732, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s.). **1.** Dessin en forme de branches, de feuillages ou de mousse, que l'on voit à la surface de certaines pierres. || **2.** Prolongement arborisé du cytoplasme de la cellule nerveuse.

dendrochronologie [dɑ̃drɔkrɔnɔlɔʒi] n. f. (de *dendro-* et de *chronologie ;* XX[e] s.). Méthode chronologique fondée sur l'observation des couches concentriques annuelles visibles dans la coupe transversale d'un tronc d'arbre.

dendrographe [dɑ̃drɔgraf] n. m. (de *dendrographie ;* 1870, Larousse). Auteur de traités sur les arbres. (Peu usité.)

dendrographie [dɑ̃drɔgrafi] n. f. (de *dendro-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1863, Littré). Traité, étude sur les arbres.

dendrographique [dɑ̃drɔgrafik] adj. (de *dendrographie ;* 1870, Larousse). Relatif à la dendrographie : *Études dendrographiques.*

dendrologie [dɑ̃drɔlɔʒi] n. f. (de *dendro-* et de *-logie,* du gr. *logos,* science ; 1863, Littré). Partie de la botanique qui a pour objet l'étude des arbres.

dendrologique [dɑ̃drɔlɔʒik] adj. (de *dendrologie ;* 1870, Larousse). Relatif à la dendrologie.

dendromètre [dɑ̃drɔmɛtr] n. m. (de *dendro-* et de *-mètre,* du gr. *metron,* mesure ; 1864, Littré). Appareil servant à mesurer les dimensions des arbres, et spécialement leur hauteur.

dendrométrie [dɑ̃drɔmetri] n. f. (de *dendro-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1868, d'après Littré, 1877). Mesure des arbres.

dendrométrique [dɑ̃drɔmetrik] adj. (de *dendrométrie ;* 1877, Littré). Relatif à la dendrométrie.

dendrophage [dɑ̃drɔfaʒ] n. et adj. (de *dendro-* et de *-phage,* du gr. *phagein,* manger ; 1823, Boiste). Se dit des insectes qui mangent, qui rongent les arbres.

dénébulation [denebylasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et du lat. *nebula,* brouillard, vapeur, brume ; milieu du XX[e] s.). Ensemble des procédés utilisés pour dissiper le brouillard, en particulier sur les aérodromes.

dénégateur, trice [denegatœr, -tris] n. (bas lat. *denegator,* celui qui nie, renie, dénie, de *denegatum,* supin de *denegare* [v. DÉNIER] ; 1787, Féraud). Personne qui fait une dénégation.

dénégation [denegasjɔ̃] n. f. (bas lat. *denegatio,* dénégation, de *denegatum,* supin de *denegare* [v. DÉNIER] ; XIV[e] s., Godefroy). Action de dénier, de nier un fait, une affirmation : *Hélène écoutait cette longue lamentation menaçante en secouant parfois la tête en signe de dénégation* (Duhamel). *Paroles de dénégation.* || *Spécialem.* En termes de droit, refus de reconnaître l'exactitude d'une déclaration faite par la partie adverse à l'instance. || *Dénégation d'écriture,* refus de reconnaître l'authenticité d'une pièce produite par l'adversaire.

• SYN. : *démenti, déni, désaveu, négation.* — CONTR. : *affirmation, assertion, assurance, attestation, aveu, confirmation.*

déneigement [denɛʒmɑ̃] n. m. (de *déneiger ;* milieu du XX[e] s.). Déblaiement de la neige qui obstrue les voies de communication.

déneiger [deneʒe] v. tr. (de *dé-* et de *neige ;* 1558, *Journ. du sire de Gouberville,* au sens de « fondre » [en parlant de la neige] ; sens actuel, début du XX[e] s.). [Conj. **1 b.**] Débarrasser une surface de la neige qui la recouvre, soit par déblaiement, soit naturellement par la fonte : *Fin juin, dès que ce sera déneigé* (Frison-Roche).

dénerver [denɛrve] v. tr. (de *dé-* et de *nerf ;* XV[e] s., aux sens de « ôter les tendons à, affaiblir » ; sens actuel, XX[e] s.). Enlever les parties tendineuses d'une pièce de boucherie.

dengue [dɛ̃g] n. f. (mot angl. des États-Unis, repris au parler des esclaves noirs originaires de Zanzibar, où *dinga/denga* signifie « accès [fébrile] soudain » ; 1855, Nysten). Maladie épidémique tropicale, d'allure grippale, due à un virus filtrant.

déni [deni] n. m. (déverbal de *dénier ;* XIII[e] s., au sens de « refus, action de nier » ; sens 1, 1606, Crespin ; sens 2, XVI[e] s., Laurière ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Action de dénier, de refuser de reconnaître quelque chose : *Du reste, il exprime ses plus injustifiables dénis avec une telle modestie, une telle conviction, qu'il les rend presque supportables et obtient crédit* (Gide). || **2.** Action de dénier un droit, de refuser une chose légalement due. || *Déni de justice,* refus illégal de rendre la justice : *Il y a déni de justice quand le magistrat néglige de juger une affaire en état et en tour d'être jugée.* || **3.** *Littér.* Refus de rendre justice à quelqu'un ; attitude injuste envers lui : *Si je l'estimais moins, je ne souffrirais point tant de ses dénis* (Gide).

déniaisé, e [denjɛze] adj. (part. passé de *déniaiser*). *Class.* Fin, subtil : *Trois gentilshommes déniaisés étaient avec moi qui le testonnaient* [= frappaient] *bravement* (Sorel).

déniaisement [denjɛzmɑ̃] n. m. (de *déniaiser ;* 1636, Monet). Action de déniaiser ou le fait de se déniaiser.

déniaiser [denjɛze] v. tr. (de *dé-* et de l'anc. v. *niaiser,* agir de façon inconsidérée [1549, R. Estienne ; encore au XVIII[e] s.], dér. de *niais ;* milieu du XVI[e] s., au sens de « tromper » [en général] ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, 1674, La Fontaine [au part. passé ; à l'infin., av. 1872, Th. Gautier]). **1.** Débarrasser quelqu'un de sa niaiserie, de sa naïveté, de sa gaucherie : *Son séjour à Paris l'a bien déniaisé.* || **2.** *Fam.* Faire perdre son innocence à un jeune homme ou à une jeune fille : *Quant à Vénus, elle fait de l'œil à quelque jeune dieu encore imberbe qu'elle veut déniaiser* (Gautier). *Le régiment ne put le déniaiser : rachitique, il ne fit pas de service* (Montherlant).

• SYN. : **1** *débrouiller, dégauchir, dégourdir, délurer ;* **2** *débaucher, dessaler, dévergonder, séduire.*

déniaiseur, euse [denjɛzœr, -øz] n. (de *déniaiser ;* v. 1560, Paré, au sens de « celui qui trompe » ; sens actuel, 1660, Oudin). *Fam.* Celui, celle qui déniaise quelqu'un : *Or, jamais je n'avais repensé à ce neveu qui avait peut-être été le déniaiseur grâce auquel j'avais été embrassé la première fois par elle* (Proust).

dénichement [deniʃmɑ̃] n. m. (de *dénicher ;* XIV[e] s. [rare av. le XVII[e] s., 1636, Monet] ; au XVI[e] s., on trouve la forme *dénigement,* 1552, Rabelais). Action de dénicher.

dénicher [deniʃe] v. tr. (de *dé-* et de *nicher,* faire son nid ; fin du XII[e] s., écrit *desnichier* [*dénicher,* 1552, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, XIV[e] s., Cuvelier ; sens 3, fin du XVII[e] s., Saint-Simon). **1.** Enlever de son nid : *C'était Quasimodo dénichant des cor-*

beaux (Hugo). || **2.** *Vx.* Chasser quelqu'un d'une position où il s'est établi : *Dénicher l'ennemi d'une hauteur.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Trouver à force de recherches, ou découvrir par chance, quelqu'un ou quelque chose, en un endroit caché, ignoré ou écarté : *M. Guitrel alla dénicher, dans les sacristies rurales, des vieilleries somptueuses* (France). *Léon dénicha une gargote à six francs* (Montherlant).

◆ v. intr. (sens 1, 1704, Trévoux ; sens 2, v. 1131, *Couronnement de Louis*). **1.** Quitter son nid : *Les hirondelles ont déniché.* || **2.** *Class.* et *littér.* Abandonner son logis, partir : *Je suivrai mon dessein, bête trop indocile, | Et vous dénicherez à l'instant de la ville* (Molière). *Je le priai de me laisser dans mon trou* [...] ; *il me fallut dénicher* (Chateaubriand).

dénicheur, euse [deniʃœr, -øz] n. (de *dénicher* ; début du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré [*dénicheur de merles,* 1759, Richelet]). **1.** Personne qui déniche les oiseaux. || **2.** *Fig.* Personne habile à découvrir des choses rares ou intéressantes : *Un dénicheur d'antiquités.* || *Vx. Dénicheur de merles,* homme qui excelle à trouver de bonnes occasions.

dénickelage [denikla ʒ] n. m. (de *dénickeler ;* XXe s.). Action de dénickeler ; résultat de cette action.

dénickeler [denikle] v. tr. (de *dé-* et de *nickeler ;* début du XXe s.). [Conj. **3 a.**] Enlever le revêtement de nickel sur une pièce de métal.

• CONTR. : *nickeler.*

dénicotinisation [denikɔtinizasjɔ̃] n. f. (de *dénicotiniser ;* 1922, Larousse). Procédé destiné à diminuer la teneur d'un tabac en nicotine, ou même à éliminer complètement celle-ci.

dénicotiniser [denikɔtinize] v. tr. (de *dé-* et de *nicotine ;* fin du XIXe s.). Retirer, partiellement ou complètement, la nicotine du tabac (surtout au participe adjectif) : *Une cigarette dénicotinisée.*

denier [dənje] n. m. (lat. *denarius,* pièce d'argent valant 10 as, de *deni,* dix par dix ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *dener* [*denier,* XIIe s.], au sens 2 [*n'avoir pas un denier,* v. 1180, *Raoul de Cambrai ; denier de saint Pierre,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *denier du culte,* 1906, Larousse ; *denier à Dieu,* v. 1283, Beaumanoir, au sens de « légère contribution qui se payait sur tous les marchés pour des œuvres de charité », et 1648, Scarron, au sens actuel] ; sens 1 et 5, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1370, Machaut ; sens 4, v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin ;* sens 6, 1870, Larousse). **1.** Monnaie romaine d'argent qui, primitivement, valait dix as : *Judas vendit le Christ pour trente deniers.* || **2.** Ancienne monnaie française de bronze, qui valait le douzième du sou. || Vx. *N'avoir pas un denier,* être sans argent. || *Denier de saint Pierre,* à l'origine, contribution prélevée sur leurs sujets par les princes chrétiens pour subvenir aux besoins de la papauté ; *auj.,* offrande volontaire faite au pape par les fidèles. || *Denier du culte,* offrande des fidèles catholiques pour l'entretien de leur clergé. || *Denier à Dieu,* gratification donnée au concierge d'un immeuble par un nouveau locataire lorsqu'il prend possession des lieux. || **3.** *Class.* Taux de l'intérêt d'une somme d'argent, d'un capital ; taux de l'impôt : *L'argent à tout denier se prêta sans usure* (Boileau). || *Au denier dix,* un denier prélevé pour dix prêtés (c'est-à-dire 10 p. 100) : *Il y a des âmes sales* [...], *curieuses et avides du denier dix* (La Bruyère). || **4.** *Class.* Argent en général ; somme d'argent indéterminée (au sing. ou au plur.) : *Quatre ou cinq mille écus est un denier considérable* (Molière). || **5.** Ancienne mesure de masse valant la vingt-quatrième partie de l'once, soit 1,273 g. || *Denier de fin,* ou simplem. *denier,* titre d'un métal précieux. || **6.** Unité servant à estimer la finesse des fils et des fibres textiles, et représentée par le poids, évalué en grammes, d'une longueur de 9 000 m de fils ou de fibres.

◆ **deniers** n. m. pl. (sens 1, 1273, Adenet ; sens 2, XXe s.). **1.** Ressources financières, argent personnel : *Payer de ses propres deniers.* || *Les deniers publics, les deniers de l'État,* les revenus du budget national. || **2.** Dans le langage administratif, syn. de NUMÉRAIRE : *Allocations, prestations en deniers* (par opposition à EN NATURE).

dénier [denje] v. tr. (de *dé-* et de *nier,* ou lat. *denegare,* nier fortement, dénier, refuser [de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *negare,* dire non, nier, refuser] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *deneier* [*dénier,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XIIe s.). **1.** *Class.* Refuser de reconnaître comme vrai quelque chose, le nier avec force : *Je ne puis dénier que la règle des vingt et quatre heures presse trop les incidents de cette pièce* (Corneille). || *Auj.* En ce sens, n'est plus usité que dans quelques expressions : *Dénier toute responsabilité.* || **2.** *Class.* Refuser d'accorder ce que quelqu'un réclame : *Pour obtenir des vents que le ciel vous dénie, | Sacrifiez Iphigénie* (Racine). || *Auj.* Refuser de faire, de donner ce qu'exige le bon droit, la justice : *Dénier aux journalistes le droit de s'exprimer.*

dénigrant, e [denigrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dénigrer ;* 1808, Boiste). Qui narque le dénigrement. (Peu usité.)

dénigrement [denigrəmɑ̃] n. m. (de *dénigrer ;* 1527, Dassy). Action de dénigrer : *Tant de dénigrement provenait de la plus pure jalousie* (Flaubert).

• SYN. : *attaque, calomnie, charge, critique, éreintement* (fam.), *médisance.* — CONTR. : *apologie, approbation, éloge, glorification, louange, panégyrique.*

dénigrer [denigre] v. tr. (lat. *denigrare,* noircir [au pr. et au fig.], de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *nigrare,* rendre noir, dér. de *niger,* noir ; 1358, Godefroy). Critiquer avec malveillance, chercher à rabaisser systématiquement la réputation de quelqu'un ou la signification de quelque chose : *Les uns annoncèrent des merveilles, et les autres se mirent à dénigrer à outrance des œuvres qu'ils n'avaient pas encore entendues* (Baudelaire).

• SYN. : *attaquer, calomnier, dauber sur* (fam.), *déblatérer contre, déchirer, décrier, déprécier, discréditer, éreinter* (fam.), *esquinter* (fam.), *gloser sur, médire, noircir.*

dénigreur, euse [denigrœr, -øz] adj. et n. (de *dénigrer ;* fin du XVIIIe s.). Qui dénigre ; qui se plaît à dénigrer : *Esprit dénigreur. Prend trop de plaisir à critiquer pour rester juste* (Martin du Gard).

• SYN. : *contempteur* (littér.), *critique, dépréciateur, détracteur.*

dénitrification [denitrifikasjɔ̃] n. f. (de *dénitrifier ;* 1922, Larousse). Action de dénitrifier ; résultat de cette action.

dénitrifier [denitrifje] v. tr. (de *dé-* et de *nitrifier ;* début du XXe s.). Enlever l'azote du sol ou d'une substance quelconque.

dénivelée [denivle] n. f. (part. passé fém. substantivé de *déniveler ;* 1959, Larousse). Différence d'altitude, positive ou négative, entre une arme à feu et son objectif.

déniveler [denivle] v. tr. (de *dé-* et de *niveler ;* 1847, Bescherelle). [Conj. **3 a.**] Détruire le nivellement de : *Déniveler une chaussée.*

dénivellation [denivɛlasjɔ̃] n. f. (de *déniveler ;* 1847, Bescherelle, au sens de « inégalité de terrain » ; sens actuel, 1864, Littré). Action de déniveler ; différence de niveau entre deux points : *Une dénivellation de terrain.*

• REM. On dit aussi DÉNIVELLEMENT (1858, Legoarant).

dénombrable [denɔ̃brabl] adj. (de *dénombrer ;* XXe s.). Qui peut être dénombré et représenté par un nombre entier : *Une quantité dénombrable.*

• SYN. : *chiffrable, nombrable.*

dénombrement [denɔ̃brəmɑ̃] n. m. (de *dénombrer ;* 1329, Godefroy, au sens de « déclaration qu'on fait au seigneur de tous les fiefs et droits qu'on reconnaît tenir de lui » ; sens actuel, 1538, R. Estienne). Action de dénombrer les éléments dont se compose un ensemble ; résultat de cette action : *Le dénombrement des familles sans enfants dans une ville, dans un pays.*

• SYN. : *compte, état, inventaire, recensement, statistique.*

dénombrer [denɔ̃bre] v. tr. (adaptation, d'après *nombre,* du lat. *denumerare,* comp-

ter [de l'argent], de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *numerare,* compter, nombrer, dér. de *numerus,* nombre ; 1530, Palsgrave). Faire le compte des unités dont se compose un ensemble : *Dénombrer les véhicules disponibles dans un garage.*

• Syn. : *compter, inventorier, recenser.*

dénominateur [denɔminatœr] n. m. (bas lat. *denominator,* celui qui désigne [n. m. qui a pris le sens mathématique actuel en lat. médiév.], de *denominatum,* supin de *denominare* [v. DÉNOMMER] ; 1484, Chuquet). Celui des deux termes d'une fraction qui indique en combien de parties égales l'unité est supposée divisée. || *Dénominateur commun,* dénominateur qui est le même pour plusieurs fractions ; au *fig.,* point où l'accord peut se faire entre plusieurs personnes, terrain d'entente : *Les positions paraissent inconciliables ; il faudra pourtant bien trouver un dénominateur commun.*

dénominatif, ive [denɔminatif, -iv] adj. et n. m. (bas lat. *denominativus,* dér. [en gramm.] de *denominatum,* supin de *denominare* [v. DÉNOMMER] ; milieu du XVe s., Godefroy, au sens de « [mot] formé par dérivation » ; sens actuel, 1838, Acad.). En linguistique, se dit d'un mot formé avec le radical d'un nom : *« Cercler », dérivé de « cercle », est un dénominatif.*

dénomination [denɔminasjɔ̃] n. f. (bas lat. *denominatio,* désignation, de *denominatum,* supin de *denominare* [v. DÉNOMMER] ; XIIIe s., Godefroy, au sens de « propos, proposition » ; sens actuel, 1377, Oresme). Désignation d'un être ou d'une chose, d'une catégorie d'êtres ou de choses, par un nom qui en marque l'état, la qualité ou la fonction : *Le vocabulaire utilisé pour la dénomination des parties du corps.* || Terme employé à cette fin : *Une plante qui a de nombreuses dénominations.*

• Syn. : *appellation, nom.*

dénommer [denɔme] v. tr. (adaptation, d'après *nommer,* du lat. *denominare,* dénommer, nommer, de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *nominare,* désigner par un nom, dér. de *nomen, nominis,* nom ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « décrire, détailler » ; sens 1, XVe s., Littré ; sens 2, fin du XIIIe s.). **1.** Désigner, citer quelqu'un par son nom : *Dénommer un témoin dans un acte.* || *Le dénommé* (et un nom propre), la personne appelée... (en style administratif, ou avec une nuance d'ironie). || **2.** Attribuer un nom à un être ou à une chose, à un groupe ou à une classe d'êtres ou de choses : *Il a fallu dénommer les particules de l'atome que les savants découvraient.*

• Syn. : **1** *nommer ;* **2** *appeler, baptiser* (fam.), *qualifier.*

dénoncer [denɔ̃se] v. tr. (lat. *denuntiare,* notifier, annoncer, déclarer, de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *nuntiare,* faire savoir ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *denuntier* [*dénoncer,* XIIIe s.], aux sens I, 1-2 et II, 3 ; sens I, 3, v. 1823, Beaumanoir ; sens I, 4, v. 1809, Chateaubriand ; sens II, 1, v. 1265, *Livre de justice ;* sens II, 2, XIVe s., Cuvelier).

I. 1. *Class.* Faire savoir officiellement, publier : *Dénoncer la guerre* (Acad., 1694). *Crésus, roi des Lydiens, fit dénoncer à ceux de Samos qu'ils eussent à se rendre ses tributaires* (La Fontaine). || **2.** *Class.* Annoncer quelque chose (le plus souvent un événement fâcheux, un malheur) à quelqu'un (d'une manière quelconque) : *Il leur dénonce de rigoureux châtiments* (Bossuet). || **3.** En termes de droit, signifier par voie légale : *Dénoncer une saisie.* || **4.** Annoncer la rupture d'un contrat, la fin d'un engagement, etc. : *Cependant, l'armistice entre l'Allemagne et l'Italie, conclu après la bataille de Marengo, était dénoncé le 20 octobre 1800* (Chateaubriand). *Dénoncer une trêve, un traité.*

II. 1. Signaler à la justice ou à l'autorité un coupable ou un acte coupable en vue de le faire condamner : *Interrogée, pressée, menacée, elle me dénonça* (France). *Dénoncer un criminel, un complot.* || **2.** Signaler à l'opinion publique un fait condamnable : *Jaurès* [...] *dénonçait, une fois de plus, le danger des politiques de conquête et de prestige* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* et *littér.* Faire connaître, dévoiler quelque chose : *Je revoyais encore le salut impersonnel qu'il m'avait adressé en levant la main à son képi, sans un regard dénonçant qu'il me connût* (Proust).

• Syn. : **I, 4** *annuler, casser, invalider, rompre.* || **II, 1** *cafarder* (fam.), *donner* (pop.), *livrer, trahir, vendre.*

dénonciateur, trice [denɔ̃sjatœr, -tris] n. (doublet savant de l'anc. franç. *denonceor* [XIIIe-XVe s.], bas lat. *denuntiator,* annonceur, de *denuntiatum,* supin de *denuntiare* [v. DÉNONCER] ; début du XIVe s.). Personne qui dénonce quelqu'un à l'autorité, à la justice : *Souvent le dénonciateur égare la justice* (Guizot).

• Syn. : *cafard* (arg. scol.), *délateur, indicateur, mouchard* (fam.), *mouton* (pop.), *sycophante.*

◆ adj. : *Lettre dénonciatrice.*

dénonciation [denɔ̃sjasjɔ̃] n. f. (lat. *denuntiatio,* notification, déclaration, de *denuntiatum,* supin de *denuntiare* [v. DÉNONCER] ; v. 1283, Beaumanoir, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1690, Furetière [en droit privé ; en droit international, 1888, Larousse] ; sens II, 1680, Richelet).

I. 1. *Vx.* Action de proclamer officiellement. || **2.** En droit, signification extrajudiciaire d'un acte à des personnes qu'il intéresse : *Dénonciation d'un protêt, d'un procès-verbal de saisie.* || **3.** En droit international, action d'annoncer la fin d'un accord : *Dénonciation d'un pacte.*

II. Action de signaler à la justice ou à l'autorité une infraction ou une personne qu'on estime coupable d'une infraction : *Criminel arrêté sur dénonciation d'un complice.* || *Dénonciation calomnieuse,* fausse accusation, portée de mauvaise foi devant un magistrat.

dénotatif, ive [denɔtatif, -iv] adj. (de *dénotation ;* XXe s.). En linguistique, relatif à la dénotation : *Le terme technique, le plus souvent, a un emploi dénotatif.*

dénotation [denɔtasjɔ̃] n. f. (lat. *denotatio,* indication, de *denotatum,* supin de *denotare* [v. DÉNOTER] ; v. 1460, Chastellain, au sens de « action de désigner quelqu'un » ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, v. 1960). **1.** Action de désigner une chose par certains signes. || **2.** En logique, propriété que possède un terme de pouvoir être appliqué aux êtres ou aux choses qui composent l'extension du concept auquel il correspond. || **3.** En linguistique, éléments permanents du sens d'un mot, par opposition aux valeurs subjectives variables qui constituent sa *connotation.* (V. ce mot.)

• Syn. : **1** *appellation, désignation.*

denotatum [denɔtatɔm] n. m. (partic. passé du v. latin *denotare,* indiquer par un signe ; XXe s.). En linguistique, objet signifié.

dénoter [denɔte] v. tr. (lat. *denotare,* désigner, faire connaître, flétrir, de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *notare,* marquer, désigner, blâmer, dér. de *nota,* signe, marque ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « noter, remarquer » ; sens 1-2, v. 1361, Oresme). **1.** Indiquer par des signes extérieurs : *Un visage qui dénote la franchise. Les égards pour les femmes dénotent toujours l'homme de bonne compagnie* (Mme Campan). || **2.** En logique, en parlant d'un terme, désigner en extension, en renvoyant à l'ensemble des êtres ou des choses auxquels se rapporte le terme.

• Syn. : **1** *annoncer, indiquer, marquer, montrer, révéler, signaler, témoigner, trahir.* — Contr. : **1** *cacher, dissimuler, masquer, voiler.*

◆ v. tr. et intr. En linguistique, en parlant d'un terme, signifier par le renvoi à l'existence objective d'une chose ou d'un être défini (par opposition à *connoter*) : *Le nom patronymique dénote une seule personne. Le terme scientifique dénote.*

dénouement [denumɑ̃] n. m. (de *dénouer ;* 1580, Montaigne, dans la loc. *dénouement de la langue,* moment où la langue est déliée ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2-3, 1636, Monet). **1.** *Vx.* Action de dénouer ou le fait de se dénouer (rare) : *Des déliements de mains, des dénouements de corps d'êtres distraitement et songeuse-*

ment pensifs (Goncourt). || **2.** *Fig.* Partie finale d'une œuvre littéraire, en particulier d'une œuvre dramatique, où l'intrigue se résout, soit grâce à un événement imprévu, soit par le jeu naturel des sentiments et des passions : *Le dénouement d'une tragédie. Voilà justement ce qu'il faut pour le dénouement que nous cherchions* (Molière). || **3.** Solution d'une affaire compliquée ou difficile : *Le dénouement heureux d'une crise politique. Il commença à narrer son histoire, complétée du dénouement* (Maupassant).

dénouer [denwe] v. tr. (de *dé-* et de *nouer ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *desnoer* [*desnouer,* XIII^e^ s. ; *dénouer,* XVI^e^ s.], au sens 4 ; sens 1-2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, av. 1613, M. Régnier ; sens 5-6, 1549, R. Estienne). **1.** Défaire ce qui était noué ou attaché : *Dénouer sa ceinture, les lacets de ses chaussures.* || *Cheveux dénoués,* cheveux longs, laissés flottants : *On distinguait dans le tas des morts une face livide, une chevelure dénouée* (Hugo). *Lafcadio, se redressant à demi, la regarda. Ses cheveux dénoués retombaient autour d'elle* (Gide). || Fig. et vx. *Dénouer la langue de quelqu'un,* le faire parler. || **2.** Séparer deux choses étroitement jointes : *J'ai dénoué ses bras du corps froid de son père* (Lamartine). *Il parlait, de sa voix rêche et nasillarde, comme s'il était seul, les coudes sur les bras de son siège, son long nez rougeaud baissé vers ses mains jointes, regardant ses doigts qu'il nouait et dénouait par saccades* (Martin du Gard). || **3.** Vx. *Dénouer le corps,* l'assouplir par un exercice physique approprié : *Il me restait un juste intervalle pour faire de l'exercice qui dénouât le corps sans le travailler* (Guez de Balzac). || Fig. *Dénouer le style, la versification,* les rendre plus aisés, plus souples : *Ronsard n'avait pas tort de tenter quelque nouvelle route pour dénouer notre versification naissante* (Fénelon). || **4.** *Fig.* et *littér.* Rompre ce qui unit, lie : *Saint Louis regardait ce vœu comme un lien qu'il n'était pas permis aux hommes de dénouer* (Voltaire). *Dénouer une liaison.* || **5.** Mettre un point final, donner une conclusion à une action dramatique ou à un récit : *Molière ne s'est pas toujours soucié de dénouer ses comédies de façon vraisemblable.* || **6.** *Fig.* Résoudre une affaire compliquée, la mener à sa conclusion : *J'admirais l'impuissance de l'esprit, du raisonnement et du cœur* [...] *à résoudre une seule de ces difficultés qu'ensuite la vie* [...] *dénoue si aisément* (Proust).

• SYN. : **1** *délacer, délier, détacher ;* **2** *disjoindre, dissocier ;* **5** *conclure ;* **6** *débrouiller, démêler, éclaircir, résoudre.* — CONTR. : **1** *attacher, lacer, lier, nouer, renouer ;* **2** *joindre, souder, unir.*

dénoyage [denwajaʒ] n. m. (de *dénoyer ;* XX^e^ s.). Action de dénoyer.

dénoyautage [denwajotaʒ] n. m. (de *dénoyauter ;* 1929, Larousse). Action de dénoyauter. (On dit aussi ÉNOYAUTAGE.)

dénoyauter [denwajote] v. tr. (de *dé-* et de *noyau ;* 1922, Larousse). Enlever les noyaux de : *Dénoyauter des olives.*

dénoyauteur [denwajotœr] n. m. (de *dénoyauter ;* 1929, Larousse). Appareil à dénoyauter.

• REM. On dit aussi DÉNOYAUTEUSE, n. f. (milieu du XX^e^ s.).

dénoyer [denwaje] v. tr. (de *dé-* et du v. *noyer ;* XX^e^ s.). [Conj. **2 a.**] Assécher des travaux miniers envahis par l'eau.

denrée [dɑ̃re] n. f. (contraction de l'anc. franç. *deneree,* la valeur d'un denier [v. 1160, *Charroi de Nîmes*], dér. de *denier ;* XIII^e^ s., Littré, au sens 1 ; sens 2-3, v. 1283, Beaumanoir). **1.** *Vx.* Toute espèce de marchandise : *Entre autres denrées, ce marchand trafiquait d'esclaves* (La Fontaine). || **2.** *Class.* Toute production de la terre réservée à la consommation et destinée à la vente : *Tu ne vends pas | Comme tu veux tes herbes, ta denrée* (La Fontaine). || **3.** Marchandise, produit destinés à la consommation de l'homme ou des animaux (souvent au plur.) : *Le fromage est une denrée périssable.* || *Denrées alimentaires,* celles qui sont réservées à la consommation de l'homme. || *Denrées coloniales,* produits, alimentaires ou autres, tirés des pays d'outre-mer. || Fig. *Une denrée rare,* une chose difficile à se procurer, ou une qualité qu'on rencontre rarement.

• SYN. : **3** *aliment, comestible, provision, vivres.*

dense [dɑ̃s] adj. (lat. *densus,* épais, serré, compact, condensé ; XIII^e^ s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, début du XVII^e^ s. ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, XX^e^ s.). **1.** Se dit d'une matière épaisse, compacte, composée d'éléments serrés : *Une fumée dense.* || **2.** Se dit d'une matière lourde relativement à son volume : *Le plomb est plus dense que l'aluminium.* || **3.** *Fig.* Se dit d'un groupe de personnes ou d'un ensemble de choses nombreux relativement à la surface occupée : *Une population dense.* || **4.** Fig. *Un style, un texte dense,* un style, un texte où une pensée riche s'exprime en peu de mots.

• SYN. : **2** *pesant ;* **3** *abondant, compact, dru, fourni, serré, tassé ;* **4** *concis, condensé, lapidaire, ramassé.* — CONTR. : **1** *clair, fluide, léger ;* **2** *léger ;* **3** *clairsemé, dispersé, disséminé, éparpillé, épars, sporadique ;* **4** *délayé* (fam.), *diffus, filandreux, longuet* (fam.), *verbeux.*

densi- [dɑ̃si], élément tiré du lat. *densus,* épais, et qui entre comme préfixe dans la composition de quelques mots.

densification [dɑ̃sifikasjɔ̃] n. f. (de *densi-* et de *fication,* du lat. *facere,* faire ; milieu du XX^e^ s.). Procédé d'amélioration des bois par compression.

densifié, e [dɑ̃sifje] adj. (de *densi-* et de *-fié,* du lat. *facere,* faire ; milieu du XX^e^ s.). Qui a subi une opération de densification : *Bois densifié.*

densimètre [dɑ̃simɛtr] n. m. (de *densi-* et de *-mètre,* du gr. *metron,* mesure ; 1870, Larousse). Aréomètre servant à mesurer directement la densité d'un liquide.

densimétrie [dɑ̃simetri] n. f. (de *densi-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1877, Littré). Mesure des densités.

densimétrique [dɑ̃simetrik] adj. (de *densimétrie ;* 1877, Littré). Qui est relatif à la densimétrie : *Balance densimétrique.*

densité [dɑ̃site] n. f. (lat. *densitas,* épaisseur, consistance, grand nombre, de *densus* [v. DENSE] ; XIII^e^ s., Godefroy, au sens 1 [« épaisseur »] ; sens 2 et 4, XX^e^ s. ; sens 3, début du XVII^e^ s.). **1.** Qualité de ce qui est dense, épais, compact : *La densité du brouillard. Toute odeur portée à son maximum de force et, pour ainsi dire, de densité* (Baudelaire). || **2.** *Densité de population,* nombre moyen d'habitants par unité de surface, en général le kilomètre carré. || **3.** Rapport de la masse d'un corps solide ou liquide à la masse d'eau occupant le même volume à la température de 4°C : *La densité du fer est de 7,88, celle de l'alcool éthylique 0,79.* || Rapport de la masse d'un gaz ou d'une vapeur à la masse d'air qui occupe le même volume à une même température et sous une même pression : *La densité de l'hydrogène est 0,007.* || **4.** *Densité de courant,* quotient de l'intensité du courant circulant dans un conducteur par la surface de la section droite de ce conducteur.

• SYN. : **1** *compacité, concentration, consistance, épaisseur.* — CONTR. : **1** *fluidité, légèreté.*

dent [dɑ̃] n. f. (lat. *dens, dentis,* dent, n. m. ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 [le mot est masc. jusqu'au XIV^e^ s.] ; sens I, 2, v. 1560, Paré ; sens II, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 2, 1646, Rotrou ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1870, Larousse).

I. • **1.** Chez les mammifères, chacun des petits organes durs, et de couleur blanchâtre, implantés sur le bord des maxillaires et servant à broyer les aliments : *L'homme adulte a trente-deux dents. On distingue chez l'homme, d'après la situation et la forme, quatre sortes de dents : les incisives, les canines, les prémolaires et les molaires.* || *Dents de lait,* dents de la première dentition des mammifères. || *Dents de sagesse,* les quatre dernières molaires de l'homme, qui, normalement, poussent à partir de dix-huit ans. || *Dent carnassière,* v. CARNASSIER, ÈRE, adj. et n. f. || *Faire ses dents,* se dit des jeunes enfants au moment où s'opère le travail de

la dentition. || **2.** Nom donné à des éléments qui garnissent la bouche d'autres animaux : serpents venimeux (crochets), poissons osseux, requins, etc. || *Spécialem.* Chacune des cinq tiges calcaires portées par les mâchoires de l'oursin.

●LOCUTIONS DIVERSES. Fig. et fam. *Mal de dents,* amour violent. || *Mentir comme un arracheur de dents,* v. ARRACHEUR. || Fam. *Quand les poules auront des dents,* jamais. || *Prendre le mors aux dents,* se dit d'un cheval qui s'emballe et ne sent plus le mors dans sa bouche ; au *fig.*, en parlant d'une personne, s'emporter brusquement, ou se jeter impétueusement dans l'action. || *Grincer des dents,* les faire crisser en les frottant les unes contre les autres ; *par extens.*, révéler, par son attitude, une violente colère. || Fig. *Serrer les dents,* montrer de la fermeté dans la souffrance, une attitude résolue et obstinée devant la difficulté. || *Ne pas desserrer les dents,* ne pas dire un mot. || *Se faire les dents sur,* aiguiser le tranchant de ses dents, en parlant des rongeurs : *Les souris recommencèrent à se faire les dents sur le bois* (Chérau). || *Montrer les dents,* être menaçant, prêt à mordre, en parlant d'un animal. || Fig. *Montrer les dents à quelqu'un,* lui montrer qu'on est prêt à se défendre, à résister à sa volonté. || *Avoir, conserver, garder une dent contre quelqu'un,* lui en vouloir, lui garder une vieille rancune ;et ellipt. *Tu lui en veux. Une vieille rancune. Une dent. Ne dis pas le contraire* (Duhamel). || *Mordre à belles dents, à pleines dents,* manger de bon appétit. || Fig. *Déchirer à belles dents,* critiquer violemment quelqu'un, le dénigrer. || *Manger du bout des dents,* manquer d'appétit et manger fort peu. || *Rire du bout des dents,* esquisser un sourire contraint. || *Rire à pleines dents,* avoir un rire large qui découvre toutes les dents. || *Ne pas perdre un coup de dent,* manger sans perdre une minute, sans se laisser distraire. || Fig. *Donner un coup de dent à quelqu'un,* lui décocher un trait acéré, une critique acerbe. || *N'avoir rien à se mettre sous la dent,* n'avoir rien à manger. || Pop. *Il n'y en a pas pour une dent creuse,* il n'y a presque rien à manger. || Pop. *Avoir la dent,* avoir faim : *J'ai la dent, dit tout à coup Cocon. Comme l'heure de la soupe est passée, on la réclame* (Barbusse). || Fig. *Avoir la dent dure,* être acerbe, caustique dans ses critiques ou ses reparties. || Class. *Avoir les dents longues,* avoir grand-faim et jeûner par force : *On a le temps d'avoir les dents longues lorsqu'on attend, pour vivre, le trépas de quelqu'un* (Molière) ; *auj.*, être très avide d'argent ou très ambitieux : *Sa jeune puissance grandissait, montrait qu'elle avait les dents longues* (Bainville). || Class. et fig. *Malgré ses dents, en dépit de ses dents,* malgré son désir, contre son gré : *Ils m'ont fait médecin, malgré mes dents* (Molière). || Class. et fig. *Être sur les dents,* être harassé, épuisé : *Sa fureur extrême* [du lion] | *Le fatigue, l'abat ; le voilà sur les dents* (La Fontaine) ; *auj.*, être dans le feu de l'action, ou sur le qui-vive : *Depuis plusieurs jours, particulièrement depuis le retour du ministre, le diplomate, sur les dents jour et nuit, avait dû renoncer à venir rue de l'Université* (Martin du Gard). || *Parler entre ses dents,* en ouvrant à peine la bouche, à voix basse ou indistinctement : *Garce ! marmottait Paul entre ses dents* (Cocteau). || Fig. et fam. *Prendre la lune avec les dents,* tenter une chose impossible. || Fig. *Jusqu'aux dents,* marque le superlatif : *Être armé jusqu'aux dents.* || Vx. *Être savant jusqu'aux dents,* être fort instruit. || Class. et fig. *N'en tâter, n'en croquer, n'en casser que d'une dent,* ne pas obtenir ce que l'on désirait : *Faites moins la sucrée, et changez de langage, | Où vous n'en casserez, ma foi, que d'une dent* (Corneille). || *Quand on lui demande quelque chose, il semble qu'on lui arrache une dent,* se dit d'une personne très chiche.

[Sens analogiques.]

1. Pointe en forme de dent : *On voyait la chair de ses petits mollets fermes entre son pantalon à dents et son petit bas* (Goncourt). || **2.** Chacune des pointes, des aspérités de forme variée qui, sur certains outils, portent l'arête tranchante : *Les dents d'une scie, d'une fraise.* || **3.** Chacune des saillies d'une roue d'engrenage. || **4.** Sommet montagneux pointu et déchiqueté, limité par des versants abrupts : *La dent du Géant dans le massif du Mont-Blanc.*

dentaire [dɑ̃tɛr] adj. (lat. *dentarius,* qui concerne les dents, de *dens, dentis,* dent ; 1700, Andry, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Qui a rapport aux dents ou à la dentition : *L'odeur de son haleine, qui sentait la carie dentaire et le clou de girofle, parvint, par-dessus la table, jusqu'aux narines de Laurent* (Duhamel). *Un abcès dentaire.* || **2.** Qui a rapport à la profession de chirurgien-dentiste : *Une école dentaire.*

dental, e, aux [dɑ̃tal, -o] adj. (de *dent* ; 1503, G. de Chauliac). *Vx.* Qui a rapport aux dents : *Un point d'appui dental. Nerfs dentaux.*

◆ **dentale** adj. et n. f. (1690, Furetière). *Consonne dentale,* ou *dentale* n. f., en phonétique, consonne qu'on prononce en appuyant la pointe de la langue contre les dents du haut : *Le « d » et le « t » sont des dentales.*

dent-de-cheval [dɑ̃dʃəval] n. f. (de *dent, de,* et *cheval* ; 1864, Littré). Variété de topaze bleu verdâtre.

● Pl. *des* DENTS-DE-CHEVAL.

dent-de-chien [dɑ̃dʃjɛ̃] n. f. (de *dent, de,* et *chien* ; 1547, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Nom donné à une plante de la famille des liliacées : *Une dent-de-chien qui fait une excellente salade* (Goncourt). || **2.** Ciseau de sculpteur à deux pointes.

● Pl. *des* DENTS-DE-CHIEN.

dent-de-lion [dɑ̃dəljɔ̃] n. f. (de *dent, de,* et *lion* ; 1596, Hulsius). Nom donné au pissenlit.

● Pl. *des* DENTS-DE-LION.

dent-de-loup [dɑ̃dlu] n. f. (de *dent, de,* et *loup* ; 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XX^e s.). **1.** Pièce mécanique terminée par des dents et qui permet d'accoupler ou de désaccoupler deux axes en bout. || **2.** Petit instrument servant à plier le parchemin, à lisser le papier, etc. : *Tandis que de jeunes enfants agenouillés lui* [...] *brillantaient les ongles en les frottant à la dent-de-loup* (Gautier). || **3.** Motif ornemental de l'art roman et gothique. (Syn. DENT-DE-SCIE.)

● Pl. *des* DENTS-DE-LOUP.

dent-de-rat [dɑ̃dra] n. f. (de *dent, de,* et *rat* ; 1754, *Encyclopédie*). Galon de passementerie employé pour les garnitures de sièges, dont le dessin forme de petites dents très rapprochées.

● Pl. *des* DENTS-DE-RAT.

dent-de-scie [dɑ̃dsi] n. f. (de *dent, de,* et *scie* ; 1870, Larousse). Ornement architectural imitant les dents d'une scie. (Syn. DENT-DE-LOUP.)

● Pl. *des* DENTS-DE-SCIE.

denté, e [dɑ̃te] adj. (de *dent* ; XV^e s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1870, Larousse ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Pourvu de dents : *Une mâchoire mal dentée.* || **2.** Qui présente, de façon régulière, des pointes en forme de dent : *Une roue dentée.* || **3.** Bordé de petites échancrures triangulaires : *Feuilles dentées.* (En ce sens, on dit plus souvent DENTELÉ, E.)

dentée [dɑ̃te] n. f. (de *dent* ; XII^e s., Godefroy, au sens de « coup sur les dents » ; sens actuel, av. 1559, J. Du Bellay). En termes de chasse, coup de dent que les chiens donnent à la bête, coup que le sanglier donne aux chiens avec ses défenses : *Le monstre, qui est un sanglier très redoutable ; un de ces solitaires qui ne se fient qu'à leurs défenses, et dont la dure dentée découd les chevaux et blesse les mâtins « au coffre du corps »* (Valéry).

dentelaire [dɑ̃tlɛr] n. f. (lat. scientif. mod. *dentelaria,* du lat. *dens, dentis,* dent ; 1572, Trévoux). Nom donné à une plante d'un vert sombre, très ramifiée, poussant dans les rocailles, et dont la racine, mâchée, passait pour guérir les maux de dents.

dentelé, e [dɑ̃tle] adj. (de *dentele,* petite dent [XIVe s., v. DENTELLE] ; v. 1560, Paré, aux sens 1-3). **1.** Garni de pointes irrégulières, semblables à des dents : *Le ciel vaste où le mont dentelé se profile* (Leconte de Lisle). *Les arêtes* [des montagnes] *sont tranchantes et dentelées comme les crêtes des flots soulevés* (Taine). || **2.** Bordé de petites échancrures triangulaires, égales ou inégales : *Les feuilles dentelées du châtaignier. Une belle salamandre noir et jaune qui s'avançait de ses pattes dentelées* (Flaubert). || **3.** Se dit de certains organes aux contours déchiquetés : *Ligament dentelé.*

● SYN. : **1** *déchiqueté, découpé ;* **3** *denté, denticulé.*

◆ adj. et n. m. (v. 1560, Paré). *Spécialem.* Se dit de divers muscles du tronc en raison de la forme de leur insertion sur les côtes. || *Grand dentelé,* muscle abaisseur de l'omoplate.

denteler [dɑ̃tle] v. tr. (de *dentele,* petite dent [v. DENTELLE] ; 1554, Thevet, au sens de « déchirer avec les dents » ; sens 1-2, 1555, Belon). [Conj. **3 a.**] **1.** Découper, entailler le bord d'une surface en formant des dents. || **2.** *Littér.* Donner l'apparence d'une succession de parties saillantes et d'échancrures : *Les coupoles et les dômes d'une grande cité dentelaient vaguement l'horizon* (Baudelaire). *Quelques cimes dentellent l'horizon brumeux* (Frison-Roche).

dentelet [dɑ̃tlɛ] n. m. (de *dentele,* petite dent [v. DENTELLE] ; 1611, Cotgrave, au sens de « petite dent » ; sens actuel, 1690, Furetière). Petit cube de pierre dans lequel on taille les ornements appelés *denticules.*

dentelle [dɑ̃tɛl] n. f. (emploi fig. de l'anc. franç. *dentele,* petite dent [XIVe s.], dér. de *dent ;* 1549, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1831, V. Hugo). **1.** Tissu ajouré, à mailles très fines constituant un réseau orné de dessins plus opaques et de formes variées, destiné à la parure du vêtement ou de la maison : *La dentelle s'exécute en lin, en coton, en laine, en soie, etc. Un mouchoir de dentelle.* || **2.** *Par anal.* Toute surface dont le dessin présente des jours, des découpures analogues à celles de la dentelle : *Partout sur sa surface* [de la cathédrale] *l'art fait luxurier à l'œil ses arabesques, ses rosaces et ses dentelles* (Hugo). *Ah ! fine barbe de dentelle | Que fait voler un souffle pur* (Gautier). || *Dentelle de papier,* papier utilisé pour l'emballage de la confiserie.

◆ adj. *Crêpes dentelle,* crêpes fines comme la dentelle. || *Bas dentelle,* bas dont le tissage rappelle la dentelle.

◆ **dentelles** n. f. pl. (1690, Furetière). Objets de parure, garnitures en dentelle : *Le vent agitait les longues dentelles de sa coiffure cauchoise* (Flaubert).

dentellerie [dɑ̃tɛlri] n. f. (de *dentelle ;* 1870, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Fabrication, commerce de la dentelle. (Peu usité.) || **2.** *Vx.* Ouvrages de dentelle : *Vendre de la dentellerie.*

dentellier, ère [dɑ̃təlje, -ɛr] n. (de *dentelle ;* milieu du XVIIe s.). Personne qui fabrique de la dentelle.

◆ adj. (1864, Littré). Qui a rapport à la dentelle : *Industrie dentellière.*

◆ **dentellière** n. f. (milieu du XVIIe s.). Ouvrière qui exécute la dentelle à la main.

dentelure [dɑ̃tlyr] n. f. (de *denteler ;* 1547, J. Martin, aux sens 1-3). **1.** Découpure en forme de dent : *Faire des dentelures à un morceau de cuir, d'étoffe.* || *Par anal.* Ce qui présente la forme d'une dent pointue, ou bord, ligne présentant une suite de dents : *Les Augustins, dont la gracieuse aiguille faisait, après la tour de Nesle, la deuxième dentelure de ce côté de Paris* (Hugo). *L'air devint transparent à la crête des monts ; leur dentelure se traçait avec une netteté extraordinaire, tandis qu'une grande nuit sortant de leur pied s'élevait vers leur cime* (Chateaubriand). *La blanche dentelure des Alpes brille toujours à l'horizon* (Nerval). || **2.** En botanique, nom donné aux découpures fines et régulières du bord de certaines feuilles. || **3.** Ouvrage d'architecture dentelé.

● SYN. : **1** *créneau, feston ; déchiqueture ;* **3** *crénelure.*

denter [dɑ̃te] v. tr. (de *dent ;* 1877, Littré, aux sens 1-2 ; l'adj. *denté,* muni de dents, existe depuis le XVe s. [v. DENTÉ]). **1.** Garnir de dents. || **2.** En mécanique, tailler les dents d'une roue d'engrenage.

denti- [dɑ̃ti] ou **dento-** [dɑ̃to], élément tiré du lat. *dens, dentis,* dent, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

denticule [dɑ̃tikyl] n. m. (lat. *denticulus,* petite dent, dentelure de frise, dimin. de *dens, dentis,* dent ; 1864, Littré). Dent très petite.

◆ **denticules** n. m. pl. (1545, *Dict. général*). En architecture, ornements plats, rectangulaires, alternant avec des creux de même forme.

denticulé, e [dɑ̃tikyle] adj. (de *denticule ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** En architecture, qui est garni de denticules : *Sur les tablettes denticulées des dressoirs rayonnaient d'immenses plats du Japon* (Gautier). || **2.** En botanique, qui est découpé de fines dents.

dentier [dɑ̃tje] n. m. (de *dent ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens de « rang de dents » ; 1611, Cotgrave, au sens de « partie du heaume qui couvre les dents » ; sens actuel, 1829, Boiste ; sens 2, XXe s.). **1.** Appareil de prothèse formé de dents artificielles montées sur un support plastique ou métallique, et servant à remplacer les dents naturelles. || **2.** Ensemble des dents d'une machine.

● SYN. : *râtelier* (fam.).

dentifrice [dɑ̃tifris] n. m. (lat. *dentifricium,* de *dens, dentis,* dent, et *fricare,* frotter ; v. 1560, Paré). Substance destinée au nettoyage des dents et à l'entretien de la bouche.

◆ adj. (1864, Littré). Se dit d'un produit qui permet de nettoyer les dents : *Une pâte dentifrice.*

dentine [dɑ̃tin] n. f. (de *dent ;* milieu du XIXe s.). Ivoire des dents, en termes d'anatomie.

dentirostres [dɑ̃tirɔstr] n. m. pl. (de *denti-* et de *rostre ;* 1808, Boiste). Ancien sous-ordre de passereaux, comprenant notamment les merles, les corbeaux, caractérisés par leur bec à mandibule supérieure échancrée.

dentiste [dɑ̃tist] n. (de *dent ;* 1735, *Mercure de France*). Praticien diplômé qui soigne les dents, qui exerce la chirurgie dentaire. (On dit aussi CHIRURGIEN-DENTISTE.)

dentisterie [dɑ̃tistəri] n. f. (de *dentiste ;* 1898, Larousse). Partie de la chirurgie dentaire qui concerne les soins donnés aux dents. || *Dentisterie opératoire,* ensemble des soins préventifs ou thérapeutiques donnés par le chirurgien-dentiste.

dentition [dɑ̃tisjɔ̃] n. f. (lat. *dentitio,* de *dens, dentis,* dent ; XVIIIe s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Formation et poussée naturelle des dents : *C'est entre le sixième et le trente-sixième mois que l'enfant fait sa dentition de lait.* || **2.** Dans l'usage courant, syn. de DENTURE, ensemble des dents d'une personne ou d'un animal.

dento-cutané, e [dɑ̃tɔkytane] adj. (de *dento-* et de *cutané ;* XXe s.). Relatif aux dents et à la peau : *Une réaction dento-cutanée.*

dento-facial, e, aux [dɑ̃tɔfasjal, -o] adj. (de *dento-* et de *facial ;* XXe s.). Relatif aux dents et à la face : *Orthopédie dento-faciale.*

dentu, e [dɑ̃ty] adj. (de *dent ;* v. 1180, *Horn*). *Vx.* Qui est pourvu de dents : *L'horrible Thémis, dentue et vorace* (Hugo).

denture [dɑ̃tyr] n. f. (de *dent ;* v. 1398, E. Deschamps, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, XXe s.). **1.** *Littér.* Ensemble des dents ayant normalement évolué et constituant l'arcade dentaire de l'homme ou de l'animal : *Avoir une denture saine. Pour sourire encore, le petit découvrit une denture d'un blanc bleuté* (Gide). *Mais, petit à petit, la bouche de Suzanne s'entrouvrait, montrant sa denture magnifique* (Duhamel). || **2.** Ensemble des dents d'une roue dentée, d'une crémaillère, d'une scie : *Le mouvement de l'assistance, comme la denture d'un engrenage, venait de nous saisir* (Hervieu). || **3.** En chirurgie dentaire, appareillage dentaire.

dénucléarisation [denyklearizasjɔ̃] n. f. (de *dénucléariser* ; v. 1965). Action de supprimer l'armement nucléaire dans une zone ou d'y interdire sa constitution : *La dénucléarisation de l'Afrique.*

dénucléariser [denyklearize] v. tr. (de *dé-* et du lat. *nucleus,* noyau [de l'atome] ; v. 1965). Opérer la dénucléarisation.

dénudation [denydasjɔ̃] n. f. (bas lat. *denudatio,* action de mettre à nu, de *denudatum,* supin de *denudare* [v. DÉNUDER] ; 1374, Godefroy). Action de dénuder ; état de ce qui est dénudé, mis à nu : *La dénudation des os spongieux est souvent suivie de carie* (Focillon) ; et au fig. : *Les années mettent les fibres de l'histoire à nu. Pour qui considère cette dénudation...* (Hugo). || *Spécialem.* État d'un arbre dépouillé de tout ou partie de son écorce, ou de son feuillage.

dénudé, e [denyde] adj. (part. passé de *dénuder*). Dépouillé de la couverture ou de la protection naturelle : *Le bras dénudé montrait l'os* (Flaubert). || *Crâne dénudé,* crâne chauve. || *Sol, paysage dénudé,* lieu sans végétation : *Ils avançaient avec lenteur dans ce paysage dénudé* (Daudet).

• SYN. : *aride, nu, pelé.*

dénuder [denyde] v. tr. (lat. *denudare,* mettre à nu, découvrir, priver de, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *nudare,* mettre à nu, de *nudus,* nu ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* puis 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1790, *Encycl. méthodique* [pour un os ; pour un arbre, 1838, Acad. ; pour un terrain, 1878, Acad.]). **1.** Mettre à nu, découvrir le corps ou une partie du corps : *Elle retira ses bas* [...] *d'un geste long et brusque qui dénudait d'un coup sa chair* (Martin du Gard). || **2.** Dépouiller quelque chose de ce qui normalement le recouvre ou le protège : *La tempête a dénudé les arbres de l'avenue.* || *Dénuder un conducteur électrique,* enlever la gaine isolante qui le recouvre.

◆ **se dénuder** v. pr. (sens 1, début du XXe s. ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Ôter ses vêtements : *Il se dénuda, examina tout ce qu'il put de son corps* (Montherlant). || **2.** *Fam.* Perdre ses cheveux.

• SYN. : **1** *se déshabiller, se dévêtir.* — CONTR. : **1** *s'habiller, se vêtir.*

dénué, e [denɥe] adj. (part. passé de *dénuer* ; 1370, Oresme). *Dénué de,* dépourvu, privé de : *Un vieillard dénué de ressources. Fontenelle était une intelligence de premier ordre, mais il était absolument dénué de sensibilité* (Sainte-Beuve) ; et en parlant des choses : *Une situation gênée, une vie ingrate, dénuée de récompense* (Martin du Gard). *Une information dénuée de tout fondement.*

• SYN. : *démuni, dépouillé, manquant de, pauvre en, privé de.* — CONTR. : *garni, muni, nanti, regorgeant, riche.*

dénuement [denymɑ̃] n. m. (de *dénuer* ; XIVe s., Godefroy, dans la locution *desnuement du chief,* action de se découvrir la tête ; XVe s., *Perceforest,* au sens de « privation » [écrit *dénuement* depuis 1718, Acad.] ; sens 1, 1787, Féraud ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** État d'une personne qui manque des choses les plus nécessaires à une vie normale : *Il aurait voulu* [...] *les émouvoir en leur faisant comprendre et sentir l'étrangeté d'un dénuement si complet* (Gide). || **2.** *Littér.* État misérable de quelque chose, notamment d'un local, d'une habitation : *Éline descendit très vite avec sa mère, et toutes deux restèrent saisies du dénuement lugubre des trois pièces sans feu, sans rideaux ni meubles* (Daudet).

• SYN. : **1** *besoin, détresse, disette, gêne, indigence, misère, pauvreté, pénurie.* — CONTR. : **1** *aisance, opulence, prospérité, richesse.*

dénuer [denɥe] v. tr. (doublet pop. de *dénuder* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens de « dépouiller [quelqu'un, une partie du corps] de ses vêtements ou de son armure » ; sens actuel, 1636, Monet [v. aussi DÉNUÉ]). *Vx.* Priver, dépouiller totalement de quelque chose de nécessaire.

◆ **se dénuer** v. pr. (1694, Acad.). *Vx.* Se priver : *Mon garçon, faut pas te dénuer comme ça* (Balzac).

• REM. Le verbe actif est à peu près inusité ; on n'emploie plus guère que le verbe réfléchi et le participe comme adjectif (v. DÉNUÉ, E).

dénutrition [denytrisjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *nutrition* ; 1870, Larousse, au sens de « absence de nutrition » ; sens actuel, 15 août 1873, *Journ. officiel*). État pathologique d'un tissu ou d'un organisme vivant chez lequel la désassimilation l'emporte sur l'assimilation.

déodorant n. m. V. DÉSODORISANT.

Deo gratias [deograsjas], formule liturgique lat. signif. « grâces [soient rendues] à Dieu » (1870, Larousse), et qu'on emploie familièrement pour exprimer la satisfaction ou le soulagement quand prend fin une situation préoccupante : *Il a enfin réussi son examen, Deo gratias !*

déontologie [deɔ̃tɔlɔʒi] n. f. (du gr. *deon, deontos,* devoir, et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science, doctrine ; 1839, Boiste, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Nom donné par J. Bentham à sa morale. || **2.** Étude des devoirs particuliers à une situation sociale déterminée, à une profession : *Je comprends que la profession d'avocat* [...] *ait un statut méticuleux* [...] *et même ses lois intérieures, sa déontologie intime* (Duhamel). || Spécialem. *La déontologie médicale,* l'ensemble des règles qui régissent les rapports professionnels entre médecins et les rapports entre médecins et malades.

déontologique [deɔ̃tɔlɔʒik] adj. (de *déontologie* ; 1845, Bescherelle). Relatif à la déontologie.

dépaillage [depajaʒ] n. m. (de *dépailler* ; 1864, Littré). Action de dépailler.

• CONTR. : *rempaillage.*

dépailler [depaje] v. tr. (de *dé-* et de *pailler,* garnir de paille tressée ; 1864, Littré). Dégarnir de sa paille, totalement ou partiellement (surtout au part. passé) : *Il s'assit sur une chaise dépaillée de la cuisine* (Zola). *Au jour, elle* [la maison] *lui parut encore plus minable et plus basse, avec son toit dépaillé* (Huysmans).

dépalissage [depalisaʒ] n. m. (de *dépalisser* ; 1837, *Maison rustique du* XIXe *s.*). Action de dépalisser.

dépalisser [depalise] v. tr. (de *dé-* et de *palisser* ; fin du XVIe s., au sens de « effeuiller une haie vive » ; sens actuel, 1690, La Quintinie). Détacher ou dégager les branches d'un arbre des supports, ou palis, auxquels elles sont fixées.

dépannage [depanaʒ] n. m. (de *dépanner* ; 1922, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Action de dépanner un appareil, un véhicule tombé en panne : *Une entreprise de dépannage.* || **2.** *Fam.* Aide apportée à une personne en difficulté.

dépanneauter [depanɔte] v. tr. (de *dé-* et de *panneauter,* mettre des panneaux sur une couche [1845, Bescherelle], dér. de *panneau* ; 1864, Littré). En horticulture, dégarnir les couches des panneaux qui les recouvrent.

dépanner [depane] v. tr. (de *dé-* et de *panne* ; 1922, Larousse, aux sens 1-2 ; sens 3, 1948, Larousse). **1.** Remettre en bon état de fonctionnement un véhicule, un moteur, un appareil arrêté à la suite d'une avarie : *Dépanner un poste de télévision.* || **2.** Remorquer une voiture tombée en panne ou accidentée jusqu'à l'atelier où elle sera réparée. || **3.** *Fig.* et *fam.* Aider quelqu'un à sortir d'une difficulté, le tirer d'embarras : *Les syndicats d'initiative dépannent les touristes qui n'ont pas préparé leur voyage.*

dépanneur [depanœr] n. m. (de *dépanner* ; 1916, Larousse). Professionnel chargé d'assurer le dépannage d'une catégorie déterminée d'appareils : *Un dépanneur de radio.*

dépanneuse [depanøz] n. f. (abrév. de *voiture dépanneuse* [de *dépanner*] ; 1929, Larousse). Voiture équipée d'un matériel permettant de remorquer ou de réparer sur place les véhicules en panne.

dépapilloter [depapijɔte] v. tr. (de *dé-* et de *papilloter,* v. tr. ; 1868, Goncourt). Développer ce qui est entouré d'une papillote : *Elle dépapillota une croquette de chocolat, la mit entre ses dents, et l'offrit*

ainsi à Antoine, qui, souriant, se prêta au jeu (Martin du Gard).

dépaquetage [depaktaʒ] n. m. (de *dépaqueter ;* début du XIX^e s.). Action de dépaqueter.

• CONTR. : *emballage, empaquetage.*

dépaqueter [depakte] v. tr. (de *dé-* et de *paquet ;* 1487, Godefroy, écrit des*pacqueter ; dépaqueter,* 1636, Monet). [Conj. **4 b.**] Défaire un paquet ou ce qui était empaqueté.

• SYN. : *déballer, défaire.* — CONTR. : *emballer, empaqueter.*

déparaffinage [deparafinaʒ] n. m. (de *déparaffiner ;* milieu du XX^e s.). Séparation de la paraffine contenue dans une huile de pétrole.

déparaffiner [deparafine] v. tr. (de *dé-* et de *paraffine ;* milieu du XX^e s.). Séparer la paraffine contenue dans une huile de pétrole.

dépareillé, e [depareje] adj. (part. passé de *dépareiller ;* milieu du XIV^e s., aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** Se dit d'un objet qui se trouve séparé d'un ou de plusieurs autres objets semblables avec lesquels il constituait une paire ou une série : *Une chaussette dépareillée. Un tome dépareillé du « Grand Larousse ».* ‖ **2.** Se dit d'un ensemble d'objets qui n'est plus complet, auquel il manque un ou plusieurs éléments : *Un service à liqueurs dépareillé.* ‖ **3.** Se dit d'objets destinés au même usage, mais appartenant à des séries différentes, et qui forment un ensemble disparate : *Il était vêtu d'une vieille redingote et chaussé de brodequins dépareillés* (Duhamel).

• SYN. : **2** *incomplet ;* **3** *désassorti.*

dépareiller [depareje] v. tr. (de *dé-* et de *pareil ;* fin du XII^e s., *Escoufle,* écrit *despareillier,* au sens de « séparer [des personnes, des choses qui étaient unies] » ; au sens actuel, écrit *dépareiller,* 1690, Furetière). Détruire l'ordonnance d'un ensemble d'objets assortis en supprimant ou en remplaçant un ou plusieurs de ses éléments : *Dépareiller un service à café.*

déparer [depare] v. tr. (de *dé-* et de *parer,* orner, embellir ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *desparer* [*déparer,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1660, Retz). **1.** *Vx.* Dégarnir de ce qui orne ; enlever la parure de : *Déparer une estrade.* ‖ **2.** Rendre un ensemble moins agréable, nuire au bon effet qu'il devrait produire : *Ce tableau ne dépare pas la collection. Il semblait avoir des principes assez élevés, et avec une magnifique écriture, déparée par les plus grossières fautes d'orthographe, passait des heures à écrire à son frère* (Proust).

• SYN. : **2** *gâcher, gâter, ternir.* — CONTR. : **2** *agrémenter, embellir, enjoliver.*

déparier [deparje] v. tr. (de *dé-* et de *parier,* accoupler, apparier ; fin du XIV^e s., au sens de « enlever l'épouse [à un mari] » ; sens 1, 1609, M. Régnier ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Ôter l'un des deux objets qui font la paire : *Déparier des souliers.* ‖ **2.** Séparer deux animaux qui forment un couple : *Tourterelle dépariée et condamnée à pousser éternellement des roucoulements élégiaques* (Gautier).

• REM. On dit aussi DÉSAPPARIER.

déparler [deparle] v. intr. (de *dé-* et de *parler ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme v. tr., au sens de « blâmer » ; v. 1180, *Raoul de Cambrai,* comme v. pr., au sens de « se dédire » ; comme v. intr., au sens 1, début du XIII^e s. ; sens 2, 1867, Delvau). **1.** *Class.* Cesser de parler (ne s'employait que dans des phrases négatives) : *Ma joie est extrême | D'y voir certaines gens, tout fiers de leur maintien, | Qui ne déparlent pas et qui ne disent rien* (Regnard). ‖ **2.** *Dialect.* Parler à tort et à travers : *Il y eut échange de violentes paroles, de locutions tarasconnaises telles que : « Vous manquez de sens* [...], *vous déparlez »* (Daudet). *Allons, tu déparles, tu dis des bêtises* (Pagnol).

1. départ [depar] n. m. (déverbal de *départir,* s'en aller [v. ce mot] ; 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2-4, fin du XIX^e s.). **1.** Action de partir, de quitter un lieu : *Préparer son départ en vacances. Le départ d'un train, d'un avion. Horaire des départs. Donner le départ d'une épreuve sportive, d'une course de chevaux.* ‖ Moment où l'on part, où une action prend effet : *Retarder son départ. Dès le départ, ils se sont trouvés en désaccord. Le départ d'un compte est la date d'ouverture de ce compte au grand livre.* ‖ *Point de départ,* lieu d'où l'on part pour accomplir un parcours ; date à partir de laquelle on commence à compter quelque chose ; au *fig.,* origine d'une chose : *C'était, à tout le moins, un point de départ pour commencer des négociations* (Martin du Gard). ‖ *Au départ,* au début, au commencement : *Au départ il y a eu des oppositions au projet.* ‖ *Être sur le départ,* être sur le point de partir. ‖ **2.** Dans une gare, ensemble des installations affectées au service des voyageurs et des bagages en instance de départ (par opposition à *arrivée*). ‖ **3.** Action de quitter un emploi, une fonction : *Exiger le départ d'un employé. Ne pas accepter le départ d'un ministre.* ‖ **4.** *Fig.* Commencement d'une entreprise, d'une réalisation : *On lui fit entendre que c'était un beau départ* (France).

2. départ [depar] n. m. (déverbal de *départir,* partager [v. ce mot] ; XIII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, début du XIX^e s.). **1.** *Vx.* Action de mettre à part, de séparer une chose d'une autre (terme de l'anc. chimie) : *Faire le départ de l'or et de l'argent d'un alliage.* ‖ **2.** Fig. *Faire le départ de, entre deux choses,* bien séparer, distinguer nettement deux choses abstraites : *La famille était bien incapable de faire le départ entre l'instruction et l'intelligence* (Montherlant).

départage [departaʒ] n. m. (de *dé-* et de *partage ;* XX^e s.). Dans la fabrication des merrains destinés à la tonnellerie, opération qui consiste à débiter par fendage au départoir les quartiers obtenus par un premier fendage au coin.

départager [departaʒe] v. tr. (de *dé-* et de *partager ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). [Conj. **1 b.**] **1.** Faire cesser le partage des voix en nombre égal, par un vote qui permet de dégager une majorité : *La voix du président a départagé le conseil.* ‖ **2.** *Par extens.* Choisir entre deux opinions, deux personnes : *J'ai eu beaucoup de mal à les départager.* ‖ *Départager des concurrents,* trouver un moyen de classer des concurrents qui arrivent à égalité : *Poser une question supplémentaire pour départager les « ex aequo ».*

département [departəmɑ̃] n. m. (de *départir* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « groupe de personnes détaché de son peuple » ; sens I, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch [encore au XVI^e s.] ; sens II, 1, début du XVII^e s. ; sens II, 2-3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1765, Brunot [spécialisé par un décret du 22 déc. 1789]).

I. *Class.* Action de partager, de faire des parts : *Des riches* [...] *crièrent hautement qu'on innovait un département d'héritages qui allait mettre la république en combustion* (Saint-Réal).

II. 1. *Class.* Partie d'une habitation ; appartement ou logement assigné à quelqu'un : *Ce régiment a obtenu cette année un bon département pour passer son quartier d'hiver* (Furetière, 1690). ‖ **2.** Chacune des administrations entre lesquelles se partage le gouvernement de l'État : *Je ne voulus point accepter le département de la Marine, et je le fis donner à mon ami M. Hyde de Neuville ; je refusai également deux fois l'Instruction publique ; jamais je ne serais rentré au Conseil sans être le maître* (Chateaubriand). ‖ Division d'une administration placée sous l'autorité d'un haut fonctionnaire : *Le département des Antiquités égyptiennes du musée du Louvre.* ‖ **3.** *Par extens.* Attributions de quelqu'un : *Cette affaire n'est pas de mon département.* ‖ **4.** Circonscription administrative du territoire français, administrée par un préfet assisté d'un conseil général : *C'est l'Assemblée constituante qui a institué la division de la France en départements.*

• SYN. : **2** *ministère, portefeuille* (fam.) ; **3** *domaine, partie, ressort, secteur.*

départemental, e, aux [departəmɑ̃tal, -o] adj. (de *département ;* 1792, *Dict. général*). Qui relève de l'administration du département : *Une route départementale.*

départementalement [departəmɑ̃talmɑ̃] adv. (de *départemental ;* 1859, Mozin). Par département.

départementalisation [departəmɑ̃talizasjɔ̃] n. f. (de *département ;* milieu du XXe s.). Transformation en département d'un territoire, d'une ancienne colonie : *La départementalisation de la Martinique.*

départie [departi] n. f. (part. passé fém. substantivé de *départir* [v. ce mot] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « partage, distribution [de biens] » ; sens class., 1080, *Chanson de Roland*). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Départ, séparation : *Touchés de regret de ma départie* (Chapelain). *La baronne avait fait à sa fille quelque signe de furtive départie et elle avait disparu* (Barbey d'Aurevilly).

départir [departir] v. tr. (de *dé-* et de *partir,* partager [d'où, comme v. pr., « se séparer de »] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* aux sens 1-2, et aux sens de « partager, disperser » [encore au XVIIe s.] ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens de « séparer » et, comme v. intr., de « s'en aller »). [Conj. **22.**] **1.** *Class.* Partager, distribuer : *Ce que chacun d'eux devait porter pour la commodité du voyage fut départi* [aux esclaves] *selon leur emploi et selon leurs forces* (La Fontaine). || **2.** *Littér.* Attribuer en partage ; assigner (une tâche, une mission, etc.) : *Tels furent les auteurs de mes jours. De tous les dons que le ciel leur avait départis, un cœur sensible est le seul qu'ils me laissèrent* (Rousseau). *Ce don de la foi qui vous est départi* (Bernanos).

◆ **se départir** v. pr. (XIIIe s., Godefroy). *Se départir de* (et un nom ayant trait à l'attitude, au comportement), se défaire de, abandonner (ordinairement à la forme négative) : *Ses traits avaient perdu cette assurance satisfaite qui avait peu à peu modelé son visage, et dont il ne se départait jamais, fût-ce dans la solitude, fût-ce dans la prière* (Martin du Gard). || Class. *Se départir de* (et un infinitif), renoncer à : *Tu ne t'es pas départi d'y prétendre* (Molière).

● SYN. : *abdiquer, renoncer à.* — CONTR. : *conserver, garder.*

départiteur [departitœr] n. m. (de *départir* [v. ce mot] ; 11 juin 1870, *Gazette des tribunaux*). Personne appelée à compléter un tribunal lorsqu'il est impossible d'y dégager une majorité.

départoir [departwar] n. m. (de *départir* [v. ce mot] ; XXe s.). Outil utilisé par le fendeur de merrains pour opérer le départage.

dépassant [depasɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *dépasser ;* 1922, Larousse). Garniture d'étoffe qui dépasse le col du vêtement, le décolleté de la robe, le bas de la manche, etc. : *Le dépassant en dents de scie de sa chemisette* (Proust).

dépassé, e [depase] adj. (part. passé de *dépasser*). Qui n'est plus actuel ; qui est devenu caduc : *Une théorie scientifique dépassée.*

● SYN. : *démodé, désuet, périmé, suranné.*

dépassement [depasmɑ̃] n. m. (de *dépasser ;* 1856, Lachâtre, au sens 2 ; sens 1 et 3, XXe s.). **1.** Action de dépasser un véhicule sur la route : *Le dépassement est interdit à un croisement.* || **2.** *Spécialem.* Action de dépasser le chiffre prévu, dans le domaine financier : *Un dépassement de crédit.* || **3.** En parlant d'une personne, action de se dépasser, d'aller au-delà de ce qui paraissait raisonnablement possible : *Une pédagogie de l'effort, qui vise à un dépassement continuel.*

dépasser [depase] v. tr. (de *dé-* et de *passer ;* v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1691, Ozanam ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1798, Acad. ; sens 5, 1803, Mme de Staël ; sens 6, XIIIe s., Godefroy ; sens 7, 1870, Larousse ; sens 8, av. 1869, Lamartine). **1.** Passer devant, laisser derrière soi une personne, un animal ou un véhicule qui avance dans la même direction : *Comme un cheval de course en dépasse un autre de la tête, du col, du poitrail, la foule « remontait » l'auto, lentement, constamment* (Malraux). *Dépasser un cycliste, un camion sur la route.* || **2.** Aller au-delà de quelque chose qui reste fixe, d'un point de repère : *Quand l'aigle a dépassé les neiges éternelles* (Heredia). *Dépasser la ligne d'arrivée. Le train a déjà dépassé Lyon.* || **3.** S'étendre au-delà de quelque chose en hauteur, en largeur ; avoir des dimensions supérieures : *Il la dépassait d'une bonne demi-tête* (Cocteau). || *Spécialem.* Sortir d'un alignement : *Balcon qui dépasse la façade de près d'un mètre.* || **4.** Excéder en quantité (durée, âge, prix, vitesse, etc.) ou en importance : *Un trajet qui ne dépasse pas vingt minutes. La facture des réparations dépasse sensiblement la somme prévue au devis. Beaucoup de voitures dépassent aujourd'hui 150 kilomètres à l'heure. Elle a au moins six ans de plus que Rose Nax, qui a certainement dépassé la quarantaine* (France). || **5.** *Fig.* Faire mieux ou plus que quelqu'un, prendre avantage sur lui : *Il aura bien vite dépassé tous ses rivaux.* || **6.** *Fig.* Aller au-delà de ce qui est normal, attendu ou imaginable : *Ce qui dépasse la mesure le fatigue et le grise* (Flaubert). *Le succès de cet ouvrage a dépassé les prévisions les plus optimistes de l'éditeur.* || *Dépasser les bornes, la mesure,* franchir les limites de ce qui est tolérable, exagérer : *Une insolence qui dépasse les bornes. J'ai longtemps patienté, mais, cette fois, il dépasse la mesure.* || **7.** Fam. *Dépasser quelqu'un,* le déconcerter, être pour lui la cause d'un étonnement constant : *Son inconscience me dépasse.* || **8.** Fam. *Être dépassé par les événements,* ou simplem. *être dépassé,* en parlant d'une personne, ne plus être en mesure de faire face à la situation.

● SYN. : **1** *doubler, gratter* (fam.), *lâcher* (fam.), *semer* (fam.) ; **2** *franchir, passer ;* **3** *déborder, saillir, surplomber ;* **5** *devancer, distancer, l'emporter sur, surclasser, surpasser ;* **6** *excéder, outrepasser ;* **7** *confondre, interloquer.*

◆ v. intr. (1845, Bescherelle). Aller au-delà d'une certaine limite, sortir de : *Un collier qui dépassait de sa robe* (Proust). *Une mèche de cheveux qui dépasse.*

● SYN. : *passer.*

◆ **se dépasser** v. pr. (début du XXe s.). S'efforcer d'atteindre à un état supérieur dans l'ordre spirituel, ou réussir ce qu'on n'avait jamais fait jusqu'alors et qui paraissait inaccessible : *La volonté de se dépasser pour un idéal difficile* (Martin du Gard).

● SYN. : *se surpasser.*

dépassionner [depasjɔne] v. tr. (de *dé-* et de *passionner ;* XVIe s., Huguet, au sens de « éteindre la passion de » ; sens actuel, 1838, Acad.). Ôter tout caractère passionnel à une discussion, à une controverse, etc. : *Une intervention modératrice du président en vue de dépassionner le débat.*

dépatouiller (se) [sədepatuje] v. pr. (de *dé-* et de *patouiller,* milieu du XVIIe s.). *Fam.* Se tirer d'une situation embarrassante : *Il a eu du mal à se dépatouiller.*

dépavage [depavaʒ] n. m. (de *dépaver ;* 1845, Bescherelle). Action de dépaver.

dépaver [depave] v. tr. (de *dé-* et de *paver ;* XIIIe s., écrit *despaver ; dépaver,* v. 1560, Paré). Dégarnir de son pavage : *Dans la nuit du 28 au 29, le peuple dépava les rues de vingt pas en vingt pas, et le lendemain, au lever du jour, il y avait quatre mille barricades élevées dans Paris* (Chateaubriand).

dépaysé, e [depeize] adj. (part. passé de *dépayser ;* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). Qui est désorienté pour avoir changé de milieu ou d'habitudes : *J'étais tellement dépaysée par Marseille* (Sévigné). *Elle se sentait dépaysée, dans ses vêtements de deuil, parmi ces hommes dont la plupart étaient en tenue de travail* (Martin du Gard).

● SYN. : *décontenancé, dérouté, égaré, perdu.*

dépaysement [depeizmɑ̃] n. m. (de *dépayser ;* 1560, Pasquier, au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad. ; sens 3, 1869, A. Daudet). **1.** *Vx.* Action de transporter ailleurs, ou le fait de changer de pays. || **2.** Sentiment, impression agréable d'une personne qui a changé volontairement de milieu, d'habitudes : *Fuir ! ah ! fuir plus au sud et vers un dépaysement plus total* (Gide). || **3.** État d'une personne que le changement de pays, de milieu, d'occupations, etc., déconcerte : *Imaginez l'homme de CroMagnon pensionnaire à la tour de Babel ! Il y souffrirait de dépaysement, au moins* (Camus).

dépayser [depeize] v. tr. (de *dé-* et de *pays ;* début du XIII^e s., *Galeran,* écrit *despaysier* [*dépayser,* 1611, Cotgrave], au sens 1 [« faire perdre les manières gauches... », 1660, Oudin] ; sens 2, 1642, Corneille ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Faire passer quelqu'un dans un pays, un milieu autre que le sien : *Les troupes au service de Carthage étaient dépaysées avec soin* (Michelet). || **2.** *Class.* et *spécialem.* Transporter le sujet d'une œuvre dramatique d'un pays dans un autre : *J'ai entièrement dépaysé les sujets pour les habiller à la française* (Corneille). || **3.** *Fig.* Troubler, désorienter quelqu'un en le changeant dans ses habitudes : *Le public a été dépaysé par l'originalité du spectacle.*

• SYN. : **3** *déconcerter, décontenancer, dérouter, interloquer.*

dépeçage [depəsaʒ] n. m. (de *dépecer ;* 1842, Mozin). **1.** Action de dépecer, de découper un animal de boucherie, une volaille : *Le dépeçage d'un bœuf.* || **2.** Action de mettre en pièces : *Le dépeçage des vieux bateaux.*

dépècement [depɛsmɑ̃] n. m. (de *dépecer ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « rupture d'un lien de mariage » ; sens 1, 1538, R. Estienne [en boucherie, 1636, Monet] ; sens 2, 1834, Ségur [« démembrement d'un fief », XIV^e s.]). **1.** Action de dépecer, de mettre en pièces. || **2.** *Fig.* Action de démembrer un État, un territoire : *Quoique Napoléon parût tenir encore à ce dépècement de la Turquie d'Europe...* (Ségur).

• SYN. : **2** *démembrement, partage.*

dépecer [depəse] v. tr. (de *dé-* et de *pièce* [v. aussi DÉPIÉCER] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [pour une lance, etc. ; pour une volaille, 1580, Montaigne] ; sens 2, 1606, Nicot [pour un fief] ; sens 3, milieu du XVIII^e s., Voltaire ; sens 4, 1845, Bescherelle). [Conj. **1 a** et **5 a.**] **1.** Couper en morceaux, diviser en quartiers un animal destiné à la consommation : *Dépecer une volaille.* || Mettre en pièces, découper : *Dépecer une vieille voiture.* || **2.** Détruire une unité en la morcelant, en particulier démembrer un territoire : *Si la Turquie d'Europe doit être dépecée, nous devons avoir un lot dans ce morcellement* (Chateaubriand). *Je n'ai pas réuni quatre jolis domaines pour les dépecer* (Sand). || **3.** *Fig.* et *vx.* Étudier en procédant à une analyse minutieuse : *Et puissiez-vous trouver, quand vous en voudrez rire, | À dépecer mes vers, le plaisir qu'il nous font* (Musset). || **4.** Ouvrir, détirer dans tous les sens les peaux destinées à faire les gants.

• SYN. : **1** *débiter, découper ;* **2** *diviser, fractionner, lotir, morceler.* — CONTR. : **2** *grouper, joindre, rassembler, remembrer, réunir.*

dépeceur, euse [depəsœr, -øz] n. (de *dépecer ;* XIII^e s., Godefroy, écrit *despeceor,* aux sens de « celui qui fend [des bûches] », « celui qui démolit » ; 1752, Trévoux, au sens de « celui qui achète de vieux bateaux pour les dépecer » ; sens actuel, 1836, Acad.). Personne qui dépèce.

dépêche [depɛʃ] n. f. (déverbal de *dépêcher ;* 1464, Bartzsch, au sens de « lettre patente » ; sens 1, fin du XV^e s., Commynes ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, 1690, Furetière [*dépêche télégraphique,* 1800, Brunot]). **1.** *Class.* Lettre privée, missive expédiée normalement : *Les dernières dépêches que j'ai eu l'honneur de vous envoyer et que j'ai écrites du style le plus sérieux* (La Bruyère). || **2.** Lettre concernant les affaires publiques : *Une dépêche diplomatique.* || **3.** Communication, message transmis par une voie rapide, notamment par le télégraphe : *Ce courrier porte une lettre que j'écris à M. le préfet du Rhône, avec une dépêche télégraphique qu'il vous transmettra et une autre lettre que je le prie de vous envoyer par estafette* (Chateaubriand). || *Dépêche de presse,* information de presse communiquée très rapidement.

• SYN. : **3** *câble, câblogramme, télégramme.*

dépêcher [depeʃe] v. tr. (de *dé-* et de [*em*]*pêcher ;* 1225, Godefroy, écrit *despeechier* [*despescher,* fin du XIII^e s. ; *dépêcher,* XVI^e s.], aux sens de « débarrasser, délivrer, mettre en liberté » [encore au XVII^e s.] ; sens 1, v. 1490, *Recueil de farces françaises ;* sens 2, v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles ;* sens 3, av. 1498, Commynes). **1.** *Class.* En finir rapidement avec quelque chose ou avec quelqu'un : *Après la matière principale, dépêchons ce qui en approche* (Malherbe). *C'est un homme expéditif qui aime à dépêcher ses malades* (Molière). || **2.** *Class.* et *littér.* Se débarrasser de quelqu'un en le tuant : *Oui, j'ai juré sa mort ; rien ne peut m'empêcher ; | Où je le trouverai je le veux dépêcher* (Molière). *Quand elle avait dit adieu au galant, ses estafiers se tenaient dans l'escalier* [...] *Ils vous le dépêchaient* (Mérimée). || **3.** Envoyer quelqu'un ou quelque chose en toute diligence : *Dépêcher un messager. Berchtold avait eu alors l'idée audacieuse de dépêcher aussitôt à Berlin son propre chef de cabinet* (Martin du Gard).

• SYN. : **3** *expédier.*

◆ v. intr. (sens 1, 1653, Vaugelas ; sens 2, 1530, Palsgrave). **1.** *Class.* Envoyer des lettres, des messagers : *M. le prince de Conti nous assura même que M. de Longueville, à qui l'on dépêcha à l'instant, l'agréerait au dernier point* (Retz). || **2.** *Class.* Se hâter : *Dépêchons seulement d'aller vers ces amants* (Corneille).

◆ **se dépêcher** v. pr. (v. 1490, *Recueil de farces françaises*). Faire vite : *Dépêchons-nous* [...]. *J'ai grand-peur que nous n'arrivions trop tard* (Hugo).

• SYN. : *s'empresser, se grouiller* (pop.), *se hâter, se précipiter, se presser.* — CONTR. : *lambiner, lanterner* (fam.), *tarder, temporiser, traîner.*

dépeçoir [depəswar] n. m. (de *dépecer ;* 1753, *Encyclopédie,* au sens de « couteau du fabricant de chandelles » ; sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, 1898, Larousse). **1.** Couteau à dépecer. || **2.** Instrument de gantier pour étirer les peaux.

dépeigner [depeɲe] v. tr. (de *dé-* et de *peigner ;* XIII^e et XIV^e s., écrit *despignier,* puis 1883, A. Daudet, au part. passé [*dépeigné*] ; à l'infin., 1907, Larousse). Défaire ce qui était peigné ; déranger la coiffure de : *La vieille femme* [...] *menait une existence de frotteur toujours soufflant, dépeignée* (Daudet). *Une petite servante dépeignée* (Maupassant).

• SYN. : *décoiffer, ébouriffer.*

dépeindre [depɛ̃dr] v. tr. (adaptation, d'après *peindre,* du lat. *depingere,* représenter en peinture, décrire, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *pingere,* peindre, représenter ; v. 1212, Anger, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s., Amyot). [Conj. **55.**] **1.** *Littér.* Peindre : *Une lanterne magique* [...] *où des légendes étaient dépeintes comme dans un vitrail vacillant et momentané* (Proust). || **2.** Représenter quelqu'un ou quelque chose en le décrivant avec exactitude : *La comtesse avait été noblement charitable en me dépeignant ses luttes quotidiennes* (Balzac).

• SYN. : **2** *brosser, décrire, exposer, peindre, raconter, retracer.*

dépeint, e [depɛ̃, -ɛ̃t] adj. (part. passé de *dépeindre,* effacer ce qui est peint [XIII^e-XVIII^e s.], de *dé-* et de *peindre ;* début du XIII^e s.). *Vx.* Qui a perdu sa peinture : *Le pavillon dépeint et fendillé par le soleil* (Pourrat).

dépelotonner [depələtɔne] v. tr. (de *dé-* et de *pelotonner ;* 1864, Littré). Dévider ce qui est en peloton.

dépenaillé, e [depənɑje] adj. (de *dé-* et de l'anc. franç. *penaille,* hardes, tas de loques [XIII^e-XVII^e s.], dér. de *pan,* avec influence de *despener,* déplumer, de *dé-, des-,* et de *penne,* plume [v. ce mot] ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, av. 1611, Sully). **1.** Qui est vêtu de lambeaux : *Un vagabond dépenaillé.* || **2.** *Par extens.* Dont la mise est en désordre et très négligée : *Un jeune homme dépenaillé.* || **3.** Qui a été mis en lambeaux : *Une espèce de plumet, plumail ou plumeau miteux et dépenaillé* (France).

• SYN. : **1** *déguenillé, haillonneux, loqueteux ;* **2** *débraillé.*

dépendamment [depɑ̃damɑ̃] adv. (de *dépendant ;* av. 1679, Retz). Class. *Dépendamment de,* d'une manière subordonnée à : *Penser dépendamment du corps* (Retz).

dépendance [depɑ̃dɑ̃s] n. f. (de *dépendre* 2 ; v. 1361, Oresme, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1474, Bartzsch ; sens II, 1636, Monet).

I. 1. Rapport de liaison étroite entre deux choses, entre une chose et une autre qui la conditionne : *La clarté résulte de l'ordre*

des pensées et de la chaîne continue de leur dépendance (Flourens). *Je ne vois point de dépendance qui s'impose entre la forme et la grandeur* (Valéry). || **2.** *Par extens.* Ce qui fait partie, comme élément accessoire, d'une chose principale (souvent au plur.) : *Notre demeure, à nous, est ancienne et grande. Elle devait faire partie, à l'origine, des dépendances de ce château* (Duhamel). || **3.** *Spécialem.* Lieu, territoire rattaché administrativement à une division administrative plus importante : *La paroisse de Saint-Sulpice était alors une dépendance de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (Renan). *Les îles Loyauté sont une dépendance de la Nouvelle-Calédonie.*

II. État de subordination d'une personne qui dépend de quelqu'un d'autre ou de quelque chose : *Rien ne m'a mieux appris la différence qu'il y a de la dépendance filiale à l'esclavage servile que le souvenir des changements que produisit en moi cette époque* (Rousseau). *Quand on n'a point d'argent, on est dans la dépendance de toutes choses et de tout le monde* (Chateaubriand). *Les artistes ont horreur de la dépendance* (Balzac). *Une jeune fille élevée dans la plus rigide dépendance* (Martin du Gard). || *Être sous* ou (vx) *dans la dépendance de,* être soumis à l'autorité de : *C'était pour* [...] *l'avoir dans sa dépendance que le comte Mosca s'était fait ministre des Finances* (Stendhal).

• SYN. : **I, 1** *connexité, corrélation, correspondance, interdépendance, relation ;* **2** *annexes, communs.* || **II** *asservissement, assujettissement, obédience, servitude, soumission, sujétion ; coupe, domination, joug.*

◆ **dépendances** n. f. pl. (fin du XVII^e s., M^{me} de Sévigné). En termes de droit, accessoires d'un immeuble : *Cette maison est vendue avec ses circonstances et dépendances.* (V. aussi CIRCONSTANCES.)

dépendant, e [depɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dépendre* 2 ; v. 1355, Bersuire, au sens de « qui tient à, qui a de la connexité avec » ; sens I, 1907, Larousse ; sens II, 1, 1510, *Coutumier général* [en parlant d'un fief] ; sens II, 2, 1677, Racine).

I. *Proposition dépendante d'une proposition principale,* en grammaire, syn. vieilli de PROPOSITION SUBORDONNÉE.

II. 1. *Vx.* Qui est dans la dépendance matérielle ou morale de quelqu'un : *L'homme est faible quand il est dépendant, et il est émancipé avant d'être robuste* (Rousseau). || **2.** *Class.* Qui fait preuve de soumission, d'humilité : *Cette âme si superbe est enfin dépendante* (Racine).

◆ **dépendant** n. m. (milieu du XVI^e s., Amyot). *Class.* Sujet d'un prince, vassal d'un suzerain : *Notre prince a des dépendants | Qui de leur chef sont si puissants | Que chacun d'eux pourrait soudoyer une armée* (La Fontaine).

dépendeur [depɑ̃dœr] n. m. (de *dépendre* 1 ; v. 1260, B. de Condé, au sens de « celui qui dépend quelque chose » ; *dépendeur d'andouilles,* 1864, Littré). Fam. *Grand dépendeur d'andouilles,* homme à qui sa haute taille permettait de détacher les andouilles suspendues chez les charcutiers ; *ironiq.,* se dit d'un homme de haute taille, mais paresseux ou incapable : *Fainéants, sucepots, grands dépendeurs d'andouilles* (Richepin).

1. dépendre [depɑ̃dr] v. tr. (de *dé-* et de *pendre ;* v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens 1-2). [Conj. **46.**] **1.** *Vx.* Détacher une personne pendue. || **2.** Détacher quelque chose qui est suspendu : *Dépendre des guirlandes après une fête.*

• SYN. : **2** *décrocher.*

2. dépendre [depɑ̃dr] v. tr. ind. [**de**] (lat. *dependere,* être suspendu à, dépendre de, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *pendere,* être suspendu à [au pr. et au fig.] ; v. 1130, *Eneas,* au sens pr. de « pendre de [quelque chose] » ; sens I, 1, v. 1283, Beaumanoir [comme impers., 1690, Furetière] ; sens I, 2, v. 1464, Commynes ; sens I, 3, 1459, *Coutumier général ;* sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2, v. 1534, Bonaventure Des Périers). [Conj. **46.**]

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Être lié à une personne ou à une chose comme à une cause nécessaire, ne pouvoir se réaliser sans son intervention : *Cette décision ne dépend plus que du directeur. Votre réussite dépend de votre travail. Les relations entre femmes dépendent des premières impressions* (Balzac). *Tout dépendait encore de l'issue des pourparlers avec le délégué allemand* (Martin du Gard). || Ellipt. et fam. *Cela* (ou *ça*) *dépend,* cela est lié à diverses conditions. || Impers. *Il dépend de telle personne de* (suivi de l'infinitif), *il dépend de telle personne* (ou *de telle chose*) *que* (suivi du subjonctif), il appartient à ... de, que : *Il dépend de la société de se sauver elle-même* (Hugo). *Il dépend du président de la République qu'il soit gracié.* || **2.** *Par anal.* Procéder, découler d'une autre chose : *Une situation honorable avec les avantages qui en dépendent.* || **3.** Faire partie, comme élément accessoire, d'une chose plus importante : *Terres qui dépendent d'une propriété.* || *Spécialem.* Relever administrativement de ; être du ressort, de la juridiction de : *Notre hameau dépend de la commune de N... Tribunal qui dépend de la cour de Bordeaux.*

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE OU UNE CHOSE. **1.** Être sous l'autorité ou la domination de quelqu'un ou de quelque chose : *Ma mère, qui était la seule dont je dépendais alors, car mon père était mort* (Marivaux). || **2.** *Par extens.* Être à la merci de quelqu'un ou de quelque chose : *Ma liberté ne dépendait plus que d'une décision de la chambre du conseil* (Nerval).

• SYN. : **I, 1** *reposer sur, tenir à, venir de ;* **2** *s'ensuivre, résulter ;* **3** *appartenir, relever de, ressortir à.*

dépens [depɑ̃] n. m. pl. (lat. *dispensum,* part. passé neutre substantivé de *dispendere,* peser en distribuant, partager, de *dis-,* préf. marquant la division, et de *pendere,* peser ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *despans* [*despens,* XIII^e s. ; *dépens,* XVII^e s.], au sens de « ce qu'on dépense » ; sens actuel, v. 1265, *Livre de justice*). Frais occasionnés par un procès : *Être condamné aux dépens.*

◆ **Aux dépens de** loc. prép. (sens 1, fin du XIII^e s., Joinville ; sens 2, milieu du XVI^e s., Amyot [*rire aux dépens de,* 1660, Molière ; *à ses (propres).*) **1.** dépens, 1609, M. Régnier] ; sens 3, 1673, M^{me} de Sévigné). || **2.** *Class.* et *littér.* Aux frais de : *Apprenez que tout flatteur | Vit aux dépens de celui qui l'écoute* (La Fontaine). *Non seulement il ne pouvait songer à rendre l'argent que Thérèse lui avait apporté à Amsterdam, mais il se voyait dans la nécessité de vivre aux dépens de sa femme* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Au détriment de : *Tout bonheur me paraît haïssable qui ne s'obtient qu'aux dépens d'autrui* (Gide). || *Rire aux dépens de quelqu'un,* se moquer de lui. || *À ses (propres) dépens,* au prix d'une pénible expérience personnelle : *Devenir sage à ses propres dépens.* || **4.** *Class.* S'employait avec un infinitif complément (« en supportant le dommage de ») : *Vous savez la part qu'il prend à tous vos intérêts, aux dépens d'être haï* (Sévigné).

dépense [depɑ̃s] n. f. (lat. *dispensa,* part. passé fém. substantivé de *dispendere,* peser [v. DÉPENS] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *despanse* [*despense,* XIII^e s. ; *dépense,* XVII^e s.], au sens II ; sens I, 1-2, v. 1207, Villehardouin ; sens I, 3, 1688, La Bruyère ; sens I, 4, 1890, *Dict. général*).

I. 1. Action de dépenser, de donner de l'argent en paiement de quelque chose : *Ne pas faire de dépenses inconsidérées.* || *Ne pas regarder à la dépense,* dépenser sans compter, avec prodigalité. || *Forcer la dépense,* l'exagérer à dessein. || *Couvrir une dépense,* fournir l'argent nécessaire. || Vx. *Se mettre en dépense,* faire des frais inaccoutumés ; au *fig.,* montrer de l'empressement, prodiguer sa peine, ses efforts en faveur de quelqu'un ou de quelque chose : *Un couard qui s'est monté la tête ressemble à un vilain qui se met en dépense* (Nerval). || **2.** Somme dépensée : *Voici un mot pour la caisse, qui remboursera votre dépense* (Maupassant). *Faire le compte de ses dépenses de la journée.* || *Spécialem.* Sortie de caisse, et, *par extens.,* compte sur lequel on fait figurer cette sortie d'argent : *Les recettes et les dépenses.* || **3.** Action d'utiliser, d'employer quelque chose : *Toute cette dépense*

de force industrielle n'est pas perdue (Renan). *Votre profession [...] exige l'existence et la dépense de l'Homme complet* (Valéry). *Une dépense de temps, d'énergie.* || **4.** Quantité d'une matière utilisée : *La dépense en mazout d'une chaudière.*

II. *Vx.* Dans une communauté, un établissement public, une maison particulière, lieu où l'on conserve les provisions de bouche et où se font les opérations qui dépendent du dépensier : *Le bonhomme allait se diriger vers son fruitier, en fermant néanmoins les armoires de sa dépense* (Balzac). *Dans tout le Comtat, dans tout le pays d'Arles, pas un mas, pas une grange qui n'eût au fond de sa dépense, entre les bouteilles de vin cuit et les jarres d'olives à la picholine, un petit flacon de terre brune cacheté aux armes de Provence* (Daudet). *Vous allez descendre à la dépense et voir le cuisinier* (Duhamel). || *Avoir soin de la dépense,* surveiller la quantité de provisions dont on dispose.

• SYN. : **I, 1** *débours, frais ;* **4** *consommation.* || **II** *office, réserve.*

dépenser [depɑ̃se] v. tr. (de *dépense ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, av. 1613, M. Régnier ; sens 3, XXe s.). **1.** Employer de l'argent pour l'achat de quelque chose : *Dépenser tout ce que l'on gagne.* || *Absol.* Débourser, employer une certaine somme d'argent : [À la foire] *les uns dépensaient, les autres gagnaient, les uns et les autres également joyeux* (Baudelaire). *Il m'apprit à dépenser sans tenir de comptes* (Gide). || **2.** *Fig.* Donner, employer avec générosité ou avec prodigalité : *Ce capital de force que la pensée humaine dépensait en édifices, elle le dépense désormais en livres* (Hugo). || Fam. *Dépenser sa salive,* parler beaucoup. || **3.** En parlant d'un appareil, d'un véhicule, etc., utiliser pour son fonctionnement une certaine quantité d'énergie : *Un radiateur qui dépense beaucoup d'électricité. Une voiture qui dépense peu d'essence.* || *Par extens.* En parlant d'une personne, faire usage de : *Il dépense deux tonnes de charbon par hiver.*

• SYN. : **1** *croquer* (fam.), *engloutir, manger* (fam.) ; *payer.* — CONTR. : **1** *amasser, entasser, gagner ; économiser, épargner.*

◆ **se dépenser** v. pr. (av. 1850, Balzac). Prodiguer ses forces ; déployer une grande activité : *J'ai dit tout à l'heure, que, dans cette époque lointaine, je me dépensais volontiers en imaginations théoriques* (Valéry). || *Se dépenser en vains efforts,* prodiguer son temps et ses forces en pure perte.

• SYN. : *s'affairer, se démener, se multiplier.*

dépensier, ère [depɑ̃sje, -ɛr] adj. et n. (de *dépense ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens II ; sens I, XVe s.).

I. Qui aime la dépense ; qui dépense au-delà du nécessaire : *Quel beau dépensier que Napoléon !... Il traitait l'or comme les hommes* (Balzac). *Elle est riche, belle, dépensière, vivante* (Amiel). *Un grand dépensier.*

II. Qui tient la dépense, le lieu où sont déposées les provisions d'une communauté : *La sœur dépensière d'un couvent.*

• SYN. : **I** *dissipateur, gaspilleur, large, prodigue.* — CONTR. : **I** *avare, chiche, économe, ladre, parcimonieux, pingre* (pop.), *regardant, serré.*

◆ adj. (1580, Montaigne). Qui caractérise un dépensier : *Des habitudes dépensières.*

déperdition [depɛrdisjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *deperdere,* perdre complètement [de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *perdere,* perdre], d'après *perdition* [v. ce mot] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1823, Boiste). **1.** Destruction graduelle d'une partie des molécules d'un corps ; et *spécialem.,* destruction de tissus, perte de substance dans un organisme affaibli ou malade : *Une déperdition de calcium.* || **2.** Perte, dissipation d'une quantité mesurable d'énergie : *Déperdition de chaleur, de lumière.*

dépérir [deperir] v. intr. (lat. *deperire,* s'abîmer, se perdre, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *perire,* disparaître, périr ; 1235, Godefroy, au sens 3 ; sens 1, 1687, Fénelon ; sens 2, 1675, Boileau). **1.** En parlant d'un être vivant, s'affaiblir progressivement, perdre ses forces vitales : *Il se sait très malade et se voit dépérir avec une résignation qui tient de la joie chrétienne* (Chateaubriand). *Elle le voyait dépérissant, s'étiolant dans sa mansarde* (Balzac). *Il se rongeait les sangs [...]. Il dépérissait à vue d'œil* (Maupassant). *Des animaux qui dépérissent faute de soin.* || *Spécialem.* Se dit en parlant des végétaux : *Un sophora japonica qui demeurait immuable, sans dépérir ni pousser* (Flaubert). || **2.** S'altérer progressivement : *Sa santé dépérit.* || **3.** *Class.* et *littér.* S'acheminer vers la ruine par détérioration graduelle : *Ma machine n'est point encore entamée ni dépérie* (Sévigné). *Un domaine qui dépérit.*

• SYN. : **1** *baisser* (fam.), *décliner, s'étioler ;* **2** *se dégrader, se délabrer, se démolir* (fam.), *péricliter.* — CONTR. : **1** *se fortifier, se remettre, se remonter ; s'épanouir, pousser ;* **2** *s'accroître, augmenter, revenir.*

dépérissement [deperismɑ̃] n. m. (de *dépérir ;* début du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, 1651, Pascal). **1.** État d'un être vivant qui dépérit : *Le dépérissement d'un vieux chien.* || *Spécialem.* Affaiblissement progressif d'une plante, aboutissant à la mort à plus ou moins brève échéance. || **2.** *Class.* et *littér.* Détérioration graduelle de quelque chose : *Il ordonne, pour éviter ce désordre ou dépérissement, que l'aîné aura seul la maison* (Patru). *Le dépérissement d'une industrie.*

• SYN. : **1** *déclin, délabrement ; étiolement.*

dépersonnalisation [depɛrsɔnalizasjɔ̃] n. f. (de *dépersonnaliser ;* 1898, A. Lalande, aux sens 1-3). **1.** Action de dépersonnaliser, ou le fait de se dépersonnaliser ; état qui en résulte : *Dans cette dépersonnalisation forcée, la méditation, c'est le dernier refuge de la personne* (Martin du Gard). || **2.** *Spécialem.* Trouble mental dans lequel le malade a le sentiment de n'être plus lui-même, et qui comporte diverses modalités : impression d'étrangeté, disparition de la personnalité physique ou psychique, modification globale de la personnalité, etc. : *Souffrir de dépersonnalisation.* || **3.** Action d'enlever à un fait le caractère personnel qui lui est attaché : *L'expérience, telle que la science la connaît, c'est la dépersonnalisation des phénomènes* (Boutroux).

dépersonnaliser [depɛrsɔnalize] v. tr. (de *dé-* et de *personnel ;* 1948, Larousse, au sens 1 ; sens 2, v. 1960). **1.** Faire perdre à quelqu'un sa personnalité, ses caractères personnels. || **2.** Faire perdre à quelque chose un caractère personnel trop apparent : *Dépersonnaliser un compte rendu critique.*

◆ **se dépersonnaliser** v. pr. (1891, Faguet). Perdre sa personnalité, ou se défaire des caractères individuels qui composent la personnalité : *Ce long effort du poète* [Victor Hugo] *pour se « dépersonnaliser »* (Brunetière).

dépêtrer [depetre] v. tr. (de *dé-* et de *[em]pêtrer ;* début du XIVe s., *Ovide moralisé, poème,* au sens 1 ; sens 2-3, 1538, R. Estienne). **1.** *Vx.* Débarrasser de son entrave un animal au pâturage : *Dépêtrer un cheval.* || **2.** Dégager quelqu'un de ce qui gêne sa marche, ses mouvements : *Dépêtrer un scaphandrier de son équipement.* || **3.** *Fig.* Tirer quelqu'un d'embarras, de difficulté : *Dépêtrer un ami d'une mauvaise affaire.*

• SYN. : **2** *débarrasser, délivrer ;* **3** *sortir.*

◆ **se dépêtrer** v. pr. **[de]** (1538, R. Estienne). Se dégager d'une situation fâcheuse ou embarrassante, ou se libérer d'une personne importune : *Mais cela a encombré ma vie de pseudo-amitiés dont aujourd'hui je ne peux me dépêtrer sans peine* (Gide). *Tu ne te dépêtreras jamais de cette femme* (Barbey d'Aurevilly).

dépeuplement [depœpləmɑ̃] n. m. (de *dépeupler ;* milieu du XVe s., au sens de « dévastation » ; sens actuels, 1584, Godefroy). **1.** Action de dépeupler, ou le fait de se dépeupler ; état qui en résulte : *Le dépeuplement des départements sans industrie.* || *Spécialem.* Diminution de la population d'une région où l'émigration est plus forte que l'accroissement naturel du nombre des habitants. || **2.** Diminution de la faune d'un milieu naturel : *Le dépeuplement d'un étang.* || **3.** Coupe des arbres : *Dépeuplement d'une forêt.*

• SYN. : **1** *dépopulation.* — CONTR. : **1** *repeuplement.*

dépeupler [depœple] v. tr. (de *dé-* et de *peupler ;* XIII^e s., au sens de « faire perdre [à quelqu'un] l'estime que les gens ont pour lui » ; 1364, *Ordonnance royale,* au sens général de « ravager » ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, fin du XIV^e s. ; sens 3, 1771, Trévoux [au part. passé, 1690, Furetière]). **1.** Faire perdre à un pays, à une région, en partie ou en totalité, les habitants qui les peuplent : *La guerre a dépeuplé le pays.* || **2.** Faire disparaître d'un milieu naturel les animaux qui y vivent : *Dépeupler une rivière, une garenne.* || **3.** Dégarnir un lieu de ses arbres : *Dépeupler une forêt, une pépinière.*

◆ **se dépeupler** v. pr. (sens 1-2, 1580, Montaigne). **1.** Perdre progressivement sa population : *Des campagnes qui se dépeuplent.* || **2.** *Littér.* Se dégarnir, se vider de ses occupants, en parlant d'un lieu : *Peu à peu, la place* [du Marché] *se dépeupla* (Maupassant).

• SYN. : **1** *vider ;* **3** *déboiser, éclaircir.* — CONTR. : **1** *peupler, repeupler, surpeupler ;* **3** *boiser.*

déphasage [defɑzaʒ] n. m. (de *dé-* et de *phase ;* 1929, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** En physique, différence de phase entre deux phénomènes alternatifs de même fréquence. || **2.** *Fig.* et *fam.* État d'une personne qui a perdu contact avec la réalité, la situation présente.

déphasé, e [defɑze] adj. (de *dé-* et de *phase ;* 1948, Larousse, au sens 1 [à l'infin.] ; sens 2, v. 1950). **1.** En physique, se dit d'une grandeur alternative qui n'est pas en phase avec une autre grandeur de même fréquence. || **2.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne qui ne comprend pas, ou qui réagit mal, faute d'avoir su s'informer en même temps que les autres.

• SYN. : **2** *dépassé, désorienté.*

déphaser [defaze] v. tr. (de *dé-* et de *phase,* XX^e s.). **1.** Produire un déphasage. || **2.** *Fig.* Faire perdre contact avec la réalité actuelle : *Sa longue absence l'a un peu déphasé.*

déphlogistiquer [deflɔʒistike] v. tr. (de *dé-* et de *phlogistique ;* 1780, Brunot, au part. passé ; à l'infin., 1870, Larousse). En chimie ancienne, dépouiller du phlogistique, ou principe inflammable : *Déphlogistiquer de l'air.*

déphosphoration [defɔsfɔrasjɔ̃] n. f. (de *déphosphorer ;* fin du XIX^e s.). Opération métallurgique qui consiste à éliminer le phosphore de la fonte et de l'acier.

déphosphorer [defɔsfɔre] v. tr. (de *dé-* et de *phosphore ;* fin du XIX^e s.). Faire perdre son phosphore à : *Déphosphorer la fonte.*

dépiautage [depjotaʒ] ou **dépiautement** [depjotmɑ̃] n. m. (de *dépiauter ;* 2^e moitié du XX^e s.). *Fam.* Action de dépiauter : *Le dépiautage d'un lapin.*

dépiauter [depjote] v. tr. (de *dé-* et de *piau,* forme dialect. de *peau ;* 1862, Larchey, écrit *dépioter,* et 1864, écrit *dépiauter,* au sens 1 [terme attesté en wallon-picard dès le début du XIX^e s.] ; sens 2, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** *Fam.* Dépouiller de sa peau un animal : *Dépiauter un lièvre.* || **2.** *Fam.* Détériorer, déchirer ce qui recouvre : [Ces livres] *étaient moins dépiautés et moins souillés, attendu que personne ne les ouvrait* (Huysmans).

dépicage n. m. V. DÉPIQUAGE.

dépicatoire [depikatwar] adj. (dér. savant de *dépiquer* 2 ; 1838, Acad.). Qui concerne le dépiquage des céréales.

dépiècement [depjɛsmɑ̃] n. m. (de *dépiécer ;* 1877, Littré [début du XIV^e s., au sens de « action de démembrer un fief »]). *Vx.* Action de mettre en morceaux.

• REM. On a dit aussi DÉPIÉÇAGE (1845, Bescherelle).

dépiécer [depjese] v. tr. (réfect. de *dépecer* [v. ce mot], d'après *pièce ;* v. 1265, J. de Meung). *Vx.* Enlever les pièces ; démembrer : *Dépiécer un tonneau.*

dépiéter [depjete] v. tr. (de *dé-* et de *pied,* au sens de « première teinture qu'on donne à une étoffe » [XVII^e s.] ; 1771, Schmidlin). *Vx.* Rendre le drap égal, uni.

dépigeonnage [depiʒɔnaʒ] n. m. (de *dé-* et de *pigeon ;* 2^e moitié du XX^e s.). Action de faire disparaître les pigeons qui vivent dans les lieux publics d'une ville.

dépigmentation [depigmɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *pigmentation ;* XX^e s.). Décoloration de la peau provoquée par une maladie : *Des plaques de dépigmentation.*

1. dépilage [depilaʒ] n. m. (de *dé-* et de *pile ;* 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Action d'exploiter les piliers de minerai ou de charbon ménagés lors d'une première phase de l'exploitation. || **2.** Démontage d'une pile de bois.

• REM. On trouve aussi les formes DÉPILEMENT (1864, Littré), pour le premier emploi, et DÉSEMPILAGE (XX^e s.), pour le second.

2. dépilage [depilaʒ] n. m. (de *dépiler* 2 ; 1842, Mozin). Action d'enlever les poils des peaux avant leur utilisation en tannerie.

• SYN. : *ébourrage.*

dépilation [depilasjɔ̃] n. f. (de *dépiler* 2 ; XIII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** Chute naturelle des poils chez les mammifères. || **2.** Action de dépiler, de faire tomber poils et cheveux.

• SYN. : **1** *alopécie.*

dépilatoire [depilatwar] adj. et n. m. (dér. savant de *dépiler* 2 ; fin du XIV^e s.). Se dit d'un produit dont l'application entraîne la chute des poils : *Une lotion dépilatoire. Un dépilatoire.*

• REM. On trouve aussi les syn. DÉPILATIF, IVE (1721, Trévoux) et DÉPILANT, E (part. prés. de DÉPILER 2 ; 1870, Larousse) pour l'adjectif, et ÉPILATOIRE (v. ce mot), pour le nom masculin.

1. dépiler [depile] v. tr. (de *dé-* et de *pile ;* début du XIV^e s., Gilles li Muisis, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Défaire, démonter une pile de bois. || **2.** Récupérer les piliers de charbon ou de minerai ménagés dans la première phase d'exploitation d'une couche minière. || *Par extens.* Exploiter une mine.

• REM. Au sens 1, on dit aussi DÉSEMPILER (XX^e s.).

2. dépiler [depile] v. tr. (bas lat. *depilare,* épiler [« plumer, piller, dépouiller » en lat. class.], de *de-,* préf. marquant la séparation, et de *pilus,* poil ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1802, Flick). **1.** Faire tomber le poil, les cheveux de : *Sa maladie le dépilera.* || **2.** Arracher les poils d'une peau avant de la tanner.

• SYN. : **2** *débourrer.*

• REM. Lorsqu'on ôte volontairement les poils à quelqu'un ou à soi-même, on emploie le verbe ÉPILER (v. ce mot).

dépingler [depɛ̃gle] v. tr. (de *dé-* et de [*é*]*pingler ;* 1763, *Encyclopédie*). Ôter les épingles qui maintiennent quelque chose : *M^lle Dax dépingla son chapeau* (Farrère).

dépiquage ou **dépicage** [depikaʒ] n. m. (de *dépiquer* 2 ; 1791, *Encycl. méthodique,* aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Action de dépiquer une céréale dont les gerbes étaient disposées sur l'aire, par le piétinement des animaux, combiné ou non avec le passage de rouleaux : *Le battage est la forme moderne du dépiquage.* || **2.** Action de faire sortir le grain de l'épi par le battage.

1. dépiquer [depike] v. tr. (de *dé-* et de *piquer ;* av. 1648, Voiture, au sens II ; sens I, 1-2, 1835, Acad. ; sens I, 3, 1864, Littré [*dépiquer,* « piquer », « railler quelqu'un », XIII^e s., comporte le préf. *dé-* à valeur intensive]).

I. 1. Défaire les piqûres d'une étoffe, d'un vêtement : *Dépiquer une couture.* || **2.** Enlever ce qui était piqué : *La haute coiffure reste intacte, sauf les épingles qui sont dépiquées* (Loti). || **3.** Enlever un plant d'une couche pour le repiquer en terre : *Dépiquer des oignons.*

II. *Class.* et *fig.* Faire cesser le mécontentement de quelqu'un : *Ce gain-là me dépique de toutes mes pertes* (Voiture).

◆ **se dépiquer** v. pr. (sens 1, 1690, Brunot ; sens 2, 1696, M^me de Sévigné). **1.** *Class.* et *fig.* Cesser d'être fâché : *Je me suis dépiqué avec le roi de Prusse* (Voltaire). || **2.** *Class.* et *fig.* Se venger, se dédommager : *Il n'y aura point de bal, mais pour s'en dépiquer le roi en aura un petit, ce soir, après souper* (Saint-Simon).

2. dépiquer [depike] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. : proprem. « enlever les parties piquantes » ; 1791, *Encycl. méthodique,* aux sens 1-2). **1.** Faire sortir le grain de l'épi. || **2.** Dans certaines régions, battre le blé, le seigle, etc.

dépistage [depistaʒ] n. m. (de *dépister ;* v. 1945, au sens 2 ; sens 1, 1955, Robert). **1.** Action de dépister quelqu'un ou quelque chose : *Le dépistage d'un criminel.* || **2.** *Spécialem.* Recherche systématique, parmi la population ou dans une communauté, des signes de certaines maladies : *Centre de dépistage antituberculeux.*

dépister [depiste] v. tr. (de *dé-* et de *piste ;* 1737, *Mémoires de Trévoux,* au sens I, 3 ; sens I, 1, 1787, Féraud ; sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens I, 4, v. 1945 ; sens II, 1, 1842, E. Sue ; sens II, 2, 1834, Sainte-Beuve).

I. 1. Trouver ou retrouver le gibier en suivant sa piste : *Dépister un lièvre.* || **2.** Découvrir la trace de quelqu'un : *Dépister un voleur.* || **3.** *Fig.* Déceler ce qui est peu visible ou dissimulé : *Ah ! le flair des hommes qui ne sont pas aimés pour dépister la passion chez autrui !* (Mauriac). || **4.** *Spécialem.* Découvrir, par une recherche systématique, des cas de maladie : *Dépister la tuberculose.*

II. 1. En parlant d'un gibier, faire perdre sa trace, sa piste, aux chiens qui le poursuivent, les mettre en défaut. || **2.** *Par extens.* En parlant d'une personne, détourner quelqu'un sur une fausse piste pour échapper à sa poursuite : *Pour être sûr de dépister les espions, si j'en avais encore quelqu'un sur ma trace* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **I, 3** *découvrir, deviner, discerner, percer, surprendre ;* **4** *détecter.* || **II, 2** *déjouer, dérouter, égarer, fourvoyer, semer* (fam.).

dépit [depi] n. m. (lat. *despectus,* vue de haut en bas, d'où, en bas lat., « mépris », de *despectum,* supin de *despicere,* regarder d'en haut, mépriser, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *specere, spicere,* regarder ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *despit* [*dépit,* XVIIe s.], au sens I ; sens II, 1-2, début du XVIIe s., Voiture).

I. *Vx.* Mépris. (Dans la langue moderne, ce sens ne se retrouve que dans la loc. prép. *en dépit de* [v. ci-après].)

II. 1. *Class.* Irritation violente, vif ressentiment causés par un affront, une marque de mépris : *Lorsque le roi, contre elle enflammé de dépit, | La chassa de son trône ainsi que de son lit* (Racine). || *Faire dépit,* irriter : *Je tiens mon affaire bonne, à moins que, pour me faire dépit, elle* [la présidente Baillet] *eût la malice de mourir demain* (Sévigné). || **2.** Mécontentement causé par une déception, une légère blessure d'amour-propre : *Un ton de reproche où se mêlait un peu de dépit* (Balzac).

• SYN. : **II, 2** *aigreur, amertume, désappointement, irritation, rancœur, ressentiment.*

◆ **En dépit de** loc. prép. (v. 1530, C. Marot [*en dépit qu'on en ait,* 1541, Calvin]). *Littér.* Sans tenir compte de : *Pour s'instruire d'exemple en dépit de l'envie | Il lira seulement l'histoire de ma vie* (Corneille). *En dépit des sots et des méchants | Qui ne manqueront pas d'envier notre joie, | Nous serons fiers parfois et toujours indulgents* (Verlaine). || *En dépit du bon sens,* d'une façon déplorable, sans aucun soin : *Faire son travail en dépit du bon sens.* || Class. *En dépit que j'en aie, qu'on en ait,* malgré soi : *Tu me forces à rire en dépit que j'en aie* (Corneille). *Épouser une belle en dépit qu'on en ait* (Molière).

dépité, e [depite] adj. (part. passé de *dépiter ;* début du XVIIe s., Malherbe, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Qui ressent du dépit : *Jacques s'écria, dépité : « Il n'est pas là ! »* (Martin du Gard). || **2.** Qui dénote du dépit : *Avoir un air dépité.*

• SYN. : **1** *contrarié, déçu, désappointé ;* **2** *désabusé.* — CONTR. : **1** *content, heureux, satisfait.*

dépiter [depite] v. tr. (lat. *despectare,* regarder d'en haut, mépriser, fréquentatif de *despicere* [v. DÉPIT] ; fin du XIIIe s., Joinville, écrit *despiter* [*dépiter,* XVIIe s.], au sens I ; sens II, 1-2, v. 1530, C. Marot).

I. *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Traiter avec supériorité, mépriser, et, *par extens.,* défier quelqu'un : *Cloris te dépite | De les ravoir jamais* (Corneille).

II. 1. *Class.* Irriter violemment quelqu'un, le blesser vivement dans son amour-propre : *Cette gêne dépita les généraux d'armée* (Saint-Simon). || **2.** *Littér.* Causer du dépit, du désappointement à quelqu'un : *Ce qui le dépitait plutôt, c'est qu'Édouard ne fît point appel à certains dons qu'il sentait en lui* (Gide).

◆ **se dépiter** v. pr. (v. 1550, La Boétie). *Class.* S'irriter, se révolter : *Contre sa fureur ma raison se dépite* (M. Régnier).

dépiteux, euse [depitø, -øz] adj. (de *dépit ;* v. 1212, Anger, au sens de « insolent, orgueilleux » ; sens class., 1690, Furetière). *Class.* Porté au dépit, plein de dépit, irrité : *On a vu les élans de sa résistance et de ses dépiteux regrets* (Saint-Simon).

déplacé, e [deplase] adj. (part. passé de *déplacer ;* 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, v. 1944). **1.** Qui ne se trouve pas à la place qui lui convient, ou qui ne convient pas à la situation présente : *Sa figure avait un tel air de distinction qu'il ne pouvait paraître déplacé nulle part* (Nerval). *Une remarque déplacée.* || *Spécialem.* Qui choque par son caractère inconvenant, indécent : *Un propos déplacé.* || **2.** *Personne déplacée,* personne qui a dû quitter son pays d'origine à la suite d'un conflit ou d'un changement de régime.

• SYN. : **1** *inopportun, intempestif, malvenu ; impertinent, incongru, irrespectueux, irrévérencieux, malséant, malsonnant.* — CONTR. : **1** *adéquat, approprié, convenable, correct, juste, opportun ; déférent, respectueux.*

déplacement [deplasmɑ̃] n. m. (de *déplacer ;* XVIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1731, Voltaire ; sens 3, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1811, Mozin ; sens 5, 1773, Bourdé de Villehuet). **1.** Action de déplacer quelque chose ; mouvement qui fait passer une chose d'une place ou d'une position à une autre : *Le déplacement d'un meuble, d'un tableau. Aucun déplacement de ces courbes jumelles dans leur plan ne les amènera à se superposer* (Valéry). *La bague, à chaque déplacement de la main, glissait d'un bout à l'autre de la phalange* (Martin du Gard). || Le fait de se déplacer (en parlant d'une chose) : *Le déplacement de l'aiguille d'un manomètre indique une différence de pression. Déplacement d'un organe. Déplacement d'une vertèbre.* || **2.** Action de déplacer quelqu'un ou de transférer un groupe humain dans un autre lieu : *Un déplacement de personnel. Le déplacement d'une population.* || *Déplacement d'office,* sanction disciplinaire susceptible d'être infligée à un fonctionnaire, et consistant à le changer d'affectation par voie d'autorité. || **3.** Action de se déplacer (en parlant d'une personne) : *Son infirmité lui interdit tout déplacement.* || Fam. *Cela vaut le déplacement,* cela mérite qu'on voyage pour le voir. || **4.** *Spécialem.* Voyage effectué dans l'accomplissement d'une mission ou dans l'exercice d'une profession : *Percevoir des frais de déplacement.* || **5.** Volume d'eau dont un navire tient la place quand il flotte, et dont le poids est égal au poids total du bâtiment : *En France, le déplacement s'exprime en tonnes de 1 000 kg.*

• SYN. : **1** *mouvement, translation ;* **2** *changement, déportation, mutation, transfert.*

déplacer [deplase] v. tr. (de *dé-* et de *place ;* début du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1890, *Dict. général*). [Conj. **1 a.**] **1.** Changer quelque chose de place, ou faire changer quelqu'un de place : *Déplacer une armoire, son bureau. Déplacer un invité à un banquet, un élève dans une classe. Je hais le mouvement qui déplace les lignes* (Baudelaire). *La première* [une ouvrière modiste] *plaçait et déplaçait un paquet de pavots rouges sous une forme à bords relevés, et ne parvenait pas à le poser élégamment* (R. Bazin). || Spécialem. *Déplacer une population, un groupe humain,* lui faire quitter son pays, sa région, pour des motifs militaires, politiques. || **2.** *Déplacer un fonctionnaire,* le changer d'affectation, généralement par mesure disciplinaire : *Déplacer un sous-préfet.* || **3.** *Fig.* Donner à quelque chose une orientation qui ne

convient pas : *Vous déplacez la question.* || *Déplacer une difficulté, un problème,* les faire porter sur un autre point, pour ne pas avoir à les résoudre. || **4.** En parlant d'un bateau, avoir tel déplacement : *Navire qui déplace 2 000 tonnes.*

• SYN. : **1** *bouger* (fam.), *déménager, déranger, pousser, remuer ; déporter, transférer, transplanter ;* **2** *muter ;* **3** *détourner.*

◆ **se déplacer** v. pr. (fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Changer de place, aller d'un lieu à un autre, en parlant des êtres animés : *Un infirme qui se déplace difficilement. Faire du bruit en se déplaçant.* || *Spécialem.* Voyager : [L'homme d'affaires] *ne se déplace qu'en voiture* (Romains). || **2.** Se mouvoir, en parlant des choses : *L'aiguille du compteur se déplace sur un cadran.*

• SYN. : **1** *circuler, marcher, remuer, se mouvoir.*

déplafonnement [deplafɔnmɑ̃] n. m. (de *déplafonner ;* milieu du XXe s.). Action de supprimer le plafond de cotisation à la Sécurité sociale.

déplafonner [deplafɔne] v. tr. (de *dé-* et de *plafond ;* milieu du XXe s.). Opérer le déplafonnement des cotisations.

déplaire [deplɛr] v. tr. ind. [**à**] (de *dé-* et de *plaire ;* v. 1130, *Eneas,* au sens 3 ; sens 1, XIIIe s., *Isopet de Lyon ;* sens 2, v. 1140, Wace). [Conj. **71** ; v. aussi Rem.] **1.** Ne pas plaire à quelqu'un, lui être désagréable, en parlant d'une personne ou d'une chose : *Le seul plaisir que je puisse faire à Amélie, c'est de m'abstenir de faire les choses qui lui déplaisent* (Gide) ; et absol. : *Je sais que je puis être, et souvent que je veux être un écrivain qui déplaît* (Péguy). || **2.** Causer de la peine, une irritation passagère, une offense : *Cette réponse m'a déplu* (Musset). || **3.** *Impers.* et littér. *Il me déplaît de, que, il ne me déplaît pas de, que,* il m'est désagréable, il m'est assez agréable de, que : *« Oui... Je deviens sot ! — Et cela me déplaît ! Comme il me déplairait que vous devinssiez laid »* (E. Rostand). || *Ne vous en déplaise, ne vous déplaise,* je souhaite que cela ne vous déplaise pas ; même si cela vous déplaît, quoi que vous en pensiez (souvent ironiq.) : *N'en déplaise aux gens qui prononcent ce nom de Quimper-Corentin comme le nom même du ridicule, c'est un charmant petit endroit* (Flaubert).

• SYN. : **1** *contrarier, dégoûter, rebuter, répugner ;* **2** *chagriner, choquer, fâcher, irriter, offenser, offusquer, peiner.* — CONTR. : **1** *agréer, plaire ;* **2** *charmer, enchanter, ravir, séduire.*

◆ **se déplaire** v. pr. (sens 1, v. 1550, Godefroy ; sens 2, 1646, Rotrou). **1.** Class. *Se déplaire de,* se dégoûter de : *C'est la crainte que nous en avons* [de la mort] *qui nous fait déplaire de la vie* (Malherbe). || *Absol.* Être mécontent de soi : *Ce n'est pas parce qu'on est ennemi de Dieu qu'on se déplaît, c'est parce qu'on est à charge à soi-même* (Massillon). || **2.** Ne pas se trouver bien dans le lieu où l'on est ; ne pas être dans son milieu : *Mme Levasseur parut s'y déplaire et trouver l'habitation trop seule* (Rousseau).

• REM. Le participe passé *déplu* est toujours invariable.

déplaisamment [deplɛzamɑ̃] adv. (de *déplaisant ;* XVe s., La Curne, puis 1838, Acad.). *Littér.* D'une façon déplaisante : *Alissa était déplaisamment colorée* (Gide). *Cette verve sonnait déplaisamment* (Lacretelle).

déplaisance [deplɛzɑ̃s] n. f. (de *déplaisant ;* v. 1265, J. de Meung, au sens 2 ; sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 3, 1864, Littré). **1.** *Class.* et *littér.* État dans lequel on se déplaît ; mécontentement de soi-même : *Un état d'abattement, de malaise et de déplaisance porte sa mère à chercher la solitude* (Laclos). *Je sens parfaitement la déplaisance* [...] *qu'inspire la jouissance des passions qu'on ne partage point* (Stendhal). || **2.** *Vx* et *littér.* Caractère de ce qui déplaît : *Elle s'arrêtait, disait quelques mots en italien ou en français, pas trop justes, mais rondement, franchement, gentiment, et qui, dans leur déplaisance, ne déplaisaient pas* (Chateaubriand). || **3.** *Littér.* Ce qui a un caractère déplaisant, dans une personne ou dans une chose : *L'un et l'autre attribuent à « l'âge ingrat » toutes les déplaisances de leur fils* (Gide).

déplaisant, e [deplɛzɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *déplaire ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). Qui déplaît, choque, fâche : *Une femme déplaisante. Des manières déplaisantes. Un discours déplaisant.*

• SYN. : *agaçant, antipathique, contrariant, désagréable, désobligeant, ennuyeux, fâcheux, rebutant.*

déplaisir [deplɛzir] n. m. (de *déplaire,* d'après *plaisir* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Sept Sages de Rome,* au sens 1 ; sens 2, début du XVe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Profond désespoir, vive douleur : *Ce père a eu le déplaisir de voir mourir tous ses enfants avec lui* (Furetière, 1690). *Parmi les déplaisirs où mon âme se noie* (Racine). *Sa prétendue trépassa bientôt par grand déplaisir* (Chateaubriand). || **2.** *Littér.* Impression désagréable, mécontentement : *Il se détourna d'elle, tant il avait de déplaisir à la rencontrer* (Sand). *Je me dis qu'elle m'écoutera sans déplaisir* (Verlaine).

déplanification [deplanifikasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *plan ;* milieu du XXe s.). Action de mettre fin à la planification : *Une politique de déplanification.*

déplantation [deplɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *déplanter ;* 1731, Brunot). Action de déplanter.

• REM. On dit aussi DÉPLANTAGE, n. m. (1842, Mozin).

déplanter [deplɑ̃te] v. tr. (de *dé-* et de *planter ;* début du XIVe s., au sens de « arracher [des plantes] » ; sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2, 1754, *Encyclopédie ;* sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, av. 1850, Balzac). **1.** Retirer d'un sol ce qui est planté pour le replanter ailleurs : *Déplanter des salades.* || **2.** Dégarnir un terrain de ses arbres, de ses plantes : *Déplanter un jardin.* || **3.** *Par anal.* Retirer ce qui est fixé en terre : *Déplanter un piquet, une tente.* || **4.** *Fig.* Dépayser quelqu'un en le retirant de son milieu, de son pays, de sa région : *Une cousine de ma mère me prit avec elle à Damblin, mais j'étais toute déplantée là* (Goncourt).

déplantoir [deplɑ̃twar] n. m. (de *déplanter ;* 1640, Oudin). Outil pour déplanter les végétaux de petite taille.

déplâtrage [deplɑtraʒ] n. m. (de *déplâtrer ;* 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1899, Larousse). **1.** Action d'enlever le plâtre d'une construction : *Le déplâtrage d'un plafond.* || **2.** Action d'enlever le plâtre d'un membre : *Le déplâtrage d'une jambe.*

déplâtrer [deplɑtre] v. tr. (de *dé-* et de *plâtrer ;* début du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1899, Larousse). **1.** Enlever le plâtre qui recouvre une surface : *Déplâtrer un plafond pour le refaire.* || **2.** Enlever le plâtre qui immobilise un membre : *Déplâtrer un poignet.*

déplétion [deplesjɔ̃] n. f. (bas lat. médic. *depletio,* de *depletum,* supin de *deplere,* vider, de *de-,* préf. marquant la cessation, et de *plere,* emplir ; 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** En médecine, diminution ou suppression de la réplétion, de l'engorgement. || **2.** Dépréciation de la valeur d'un gisement de pétrole, qui résulte de son exploitation.

dépli [depli] n. m. (déverbal de *déplier ;* 1864, Littré). État de ce qui est déplié.

dépliage [deplijaʒ] n. m. (de *déplier ;* XXe s.). Action de déplier.

• REM. On dit aussi DÉPLIEMENT (1549, R. Estienne) : *Et c'est déjà dans sa poitrine une sorte de dépliement frais* (Genevoix).

dépliant [deplijɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *déplier ;* 10 janv. 1876, *Journ. officiel,* au sens 1 ; sens 2-3, milieu du XXe s.). **1.** *Vx.* Album d'images qui se plie et se déplie : *Dans l'obscurité de sa chambre d'hôtel* [...] *se développaient devant lui, comme sur un de ces dépliants qu'on lui donnait aux jours de l'an de son enfance, les supplices variés et formidables auxquels il était exposé* (Daudet). || **2.** Prospectus, carte ou tract constitués de plusieurs volets, que l'on déplie pour en prendre connaissance : *Les offices de tourisme distribuent des dépliants.* || **3.** Dans l'édition, annexe d'un format plus grand que celui de l'ouvrage où elle est insérée, et qu'il faut déplier.

déplié [deplije] n. m. (part. passé substantivé de *déplier ;* 1890, *Dict. général*). Dans les magasins de nouveautés, ensemble des étoffes dépliées dans la journée et que l'on range le soir.

dépliement n. m. V. DÉPLIAGE.

déplier [deplije] v. tr. (de *dé-* et de *plier ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1675, Widerhold). **1.** Étendre une chose pliée : *Déplier un foulard, un journal.* || **2.** *Par extens.* Ouvrir ce qui est fermé, enveloppé par un papier (vieilli) : *Déplier un paquet.* || **3.** Sortir quelque chose d'un emballage pour l'exposer : *Déplier sa marchandise.*

● SYN. : **1** *déployer, développer, ouvrir ;* **3** *dépaqueter, étaler.*

◆ **se déplier** v. pr. (av. 1742, Massillon). Perdre ses plis, cesser d'être plié ; s'ouvrir : *Une pièce de tissu qui se déplie. Au printemps, les jeunes feuilles des arbres se déplient.*

déplissage [deplisaʒ] n. m. (de *déplisser ;* 1842, Mozin). Action de déplisser : *Le déplissage d'une jupe.*

déplisser [deplise] v. tr. (de *dé-* et de *plisser ;* 1611, Cotgrave). Défaire les plis ou les faux plis de : *Déplisser une robe.*

● SYN. : *déchiffonner, défroisser, lisser, repasser.*

◆ **se déplisser** v. pr. (1694, Acad.). Cesser d'être plissé, perdre ses plis : *Et, soudain, ce front hargneux se déplissa, comme par magie, pour se replisser d'autre manière* (Duhamel).

déploiement [deplwamɑ̃] n. m. (de *déployer ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2-3, 1798, Acad. ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** Action de déployer, le fait de se déployer ; état qui en résulte : *Le déploiement d'une banderole. Le déploiement des ailes engourdies* (Carco). || **2.** *Spécialem.* Mouvement effectué par une troupe pour passer de l'ordre de marche à une formation de combat, d'occupation d'un terrain : *Le déploiement des forces de police.* || **3.** Suite développée, étendue : *Une ville remarquable par le déploiement de ses boulevards.* || **4.** *Fig.* Étalage, ample manifestation : *Un grand déploiement d'érudition* (Martin du Gard). *Un déploiement exceptionnel de faste.*

● SYN. : **1** *déroulement, développement, étirement, ouverture ;* **3** *extension ;* **4** *déballage* (fam.), *exhibition, ostentation, parade.*

déplombage [deplɔ̃baʒ] n. m. (de *déplomber ;* 1842, Mozin). Action de déplomber : *Le déplombage d'un compteur à gaz.*

déplomber [deplɔ̃be] v. tr. (de *dé-* et de *plomber ;* 1838, Acad.). Ôter le plomb qui scelle la fermeture : *Déplomber un wagon.*

déplorable [deplɔrabl] adj. (de *déplorer ;* fin du XVᵉ s., aux sens 1-2 ; sens 3, début du XVIIᵉ s., Malherbe ; sens 4, av. 1841, Chateaubriand). **1.** *Class.* et *littér.* Digne d'inspirer la pitié, la compassion : *De ce sang déplorable | Je péris la dernière et la plus misérable* (Racine). *Déplorable Vendée a-t-on séché tes larmes ?* (Hugo). || **2.** Se dit d'un fait qui afflige, qu'on ne peut que regretter : *Ce qu'il y a vraiment de déplorable ici, ce qui jure avec la nature des lieux, c'est cette multitude d'insipides Anglaises et de frivoles dandys qui, se tenant enchaînés par les bras comme des chauves-souris par leurs ailes, promènent leur bizarrerie, leur ennui, leur insolence, dans vos fêtes, et s'établissent chez vous comme à l'auberge* (Chateaubriand). *Cette mort, à jamais déplorable* (France). || **3.** Qui suscite la réprobation : *Une conduite déplorable. Je préfère qu'Olivier ne fréquente pas trop ce garçon. J'ai sur lui des renseignements déplorables ; qui du reste ne m'ont pas beaucoup étonné* (Gide). || **4.** *Fam.* Très médiocre : *Un déplorable académicien s'est avisé d'introduire, il y a quelques années, dans son discours de réception, une appréciation du génie de Shakespeare, qu'il appelait familièrement « le vieux Williams », ou « le bon Williams »* (Baudelaire). *Un élève déplorable. Un temps déplorable.*

● SYN. : **2** *affligeant, attristant, malheureux, navrant, pénible, regrettable, triste ;* **3** *blâmable, détestable, répréhensible, scandaleux ;* **4** *désastreux, exécrable, lamentable, pitoyable.*

déplorablement [deplɔrabləmɑ̃] adv. (de *déplorable ;* 1690, Furetière). D'une manière déplorable : *Être déplorablement maigre. M. Cladel, à qui la drôlerie, non plus que la tristesse, ne manque pas, raconte avec une solennité artistique des faits déplorablement comiques* (Baudelaire).

déploration [deplɔrasjɔ̃] n. f. (lat. *deploratio,* plainte, lamentation, de *deploratum,* supin de *deplorare* [v. DÉPLORER] ; 1522, C. Marot). *Class.* Manifestation de douleur ; poème de lamentation : *Déploration du sort du roi, de celui de tout le royaume* (Saint-Simon).

déploré, e [deplɔre] adj. (part. passé de *déplorer ;* v. 1560, Paré). *Class.* Dans un état désespéré : *La santé du roi était déplorée* (La Rochefoucauld). *Sa fortune ne paraît pas déplorée* (Sévigné).

déplorer [deplɔre] v. tr. (lat. *deplorare,* pleurer, déplorer, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *plorare,* se lamenter, pleurer ; fin du XIIᵉ s., aux sens 1-3). **1.** *Class.* Manifester par des pleurs ou des paroles la douleur inspirée par la perte de quelqu'un : *Alors qu'on les déplore* [les chrétiens qui vont au martyre], *ils s'estiment heureux* (Corneille). || **2.** Ressentir de la douleur à l'occasion d'une situation pénible : *Mais ce qu'elle déplore | Surtout, ce qui la fait frémir jusqu'aux genoux | C'est que demain hélas ! il faudra vivre encore !* (Baudelaire). || **3.** Trouver fâcheux quelque chose, regretter vivement : *Aussi, tout en déplorant l'âpre cupidité de la vieille fille, sa raison lui disait-elle de préférer ce bras de fer* (Balzac). *Déplorer un contretemps. Je déplore de ne pas l'avoir su à temps. Je déplore qu'il ne soit pas venu.*

déployer [deplwaje] v. tr. (de *dé-* et de *ployer ;* v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1552, R. Estienne). [Conj. **2 a.**] **1.** Étendre ce qui est plié ou roulé ; développer : *Aussitôt déployées, ces voiles se gonflèrent au vent* (France). *D'autres portaient le matériel des tentes et on déployait cela pour le soir* (Gide). *Lucien venait de déployer, avec des gestes délicats, la feuille qu'il tenait depuis un moment entre le pouce et l'index* (Duhamel). || *À gorge déployée,* sans retenue, de toutes ses forces : *Ces messieurs montaient l'escalier en chantant la Marseillaise à gorge déployée* (Nerval). *Et Cécile finit par rire, gaiement, à gorge déployée* (Duhamel). || **2.** *Spécialem.* Dans l'armée, faire passer de l'ordre de marche à l'ordre de bataille : *Déployer ses troupes.* || **3.** *Fig.* Mettre en évidence dans toute son ampleur, dans toute son intensité : *Elle déploya le même esprit d'ironie que j'avais observé chez ma mère* (Balzac). *Ces messieurs* [...] *déployaient une activité fébrile, enfoncés dans des affaires dont personne autour d'eux ne soufflait mot* (Zola). *Il réfléchissait qu'après tout, ces hommes dont il admirait le courage déployaient en ces heures la totalité de leur valeur* (Gide).

● SYN. : **1** *déplier, dérouler, ouvrir ;* **3** *afficher, étaler, exhiber, manifester, montrer, révéler.*

◆ **se déployer** v. pr. (sens 1, 1674, Racine ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1640, Corneille). **1.** Se développer : *Drapeau qui se déploie au vent.* || **2.** Se répandre sur le terrain en formation de combat ou d'occupation : *Les troupes se déploient.* || *Par extens.* Aller de l'avant, de façon conquérante : *Tout un peuple* [...] *| S'ordonne et se déploie et marche dans la nuit* (Heredia). || **3.** S'étendre ou apparaître dans toute son étendue : *Le château* [...] *se déployait au bas d'une immense pelouse* (Flaubert).

● SYN. : **3** *s'allonger, se dérouler, se développer.*

déplumer [deplyme] v. tr. (de *dé-* et de *plume ;* v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, fin du XVᵉ s.). **1.** *Vx.* Enlever les plumes à un oiseau : *Déplumer un poulet.* || **2.** *Pop.* Dépouiller quelqu'un de son argent : *Ses copains l'ont déplumé au poker.*

◆ **se déplumer** v. pr. (sens 1, v. 1265, Br. Latini ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Perdre ses plumes. || **2.** *Fam.* Perdre ses cheveux : *Son grand front encore agrandi parce qu'il se déplumait* (Daudet).

dépocher [depɔʃe] v. tr. (de *dé-* et de *poche ;* 1534, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** *Vx* et *fam.* Sortir de

sa poche : *Quand elle fut sortie, l'artiste dépocha vivement son calepin* (Hamp). || **2.** *Fam.* Tirer de sa bourse (rare) : *Il se soignait à doses homéopathiques ; il ne dépochait que des piécettes* (Morand).

• SYN. : **2** *débourser.*

dépoétisation [depɔetizasjɔ̃] n. f. (de *dépoétiser ;* 1909, Gide). Action de dépoétiser ; son résultat : *« Alissa », m'écriai-je le premier soir, presque épouvanté par la dépoétisation de ce visage* (Gide).

dépoétiser [depɔetize] v. tr. (de *dé-* et de *poétiser ;* 1870, Larousse). Priver de son caractère poétique : *Dépoétiser un sujet mythologique.*

dépointer [depwɛ̃te] v. tr. (de *dé-* et de *pointer* [une bouche à feu] ; 1877, Littré). Déplacer une arme de sa position de pointage.

dépoitraillé, e [depwatrɑje] adj. (part. passé de *dépoitrailler).*) **1.** *Fam.* Dont la chemise très ouverte laisse apparaître la poitrine : *Elle dormait jusqu'à midi, dépoitraillée* (Zola). || **2.** *Fam.* Dont la mise est négligée, voire indécente : *Le rire hébété de cette coquine, droite devant lui, dépoitraillée, toute sa chair hérissée et frissonnante du baiser interrompu* (Daudet). *Les femmes sont dépoitraillées ; leurs affûtiaux, leurs rubans sont au pillage* (Huysmans).

• SYN. : **2** *débraillé.* — CONTR. : **2** *convenable, correct, raffiné.*

dépoitrailler [depwatrɑje] v. tr. (de *dé-* et de *poitrail ;* 1876, Huysmans, au part. passé). Découvrir la poitrine de (peu usité) : *Il y a les engueulades qui rougissent les yeux, dépoitraillent les matrones et me remplissent d'une joie pure* (Vallès).

dépolarisant, e [depɔlarizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *dépolariser ;* 1877, Littré). Se dit d'une substance qui s'oppose à la polarisation d'une pile électrique.

dépolarisation [depɔlarizasjɔ̃] n. f. (de *dépolariser ;* 1842, Acad., en optique ; en électricité, 1888, Larousse). En électricité, opération consistant à faire disparaître l'hydrogène qui se forme sur l'électrode positive d'une pile au cours de son fonctionnement.

dépolariser [depɔlarize] v. tr. (de *dé-* et de *polariser ;* 1842, Acad., en optique ; en électricité, 1888, Larousse). En électricité, faire disparaître la polarisation : *Dépolariser une pile.*

dépoli, e [depɔli] adj. (part. passé de *dépolir ;* 1706, Richelet). *Verre dépoli,* verre soumis à l'action d'un abrasif, qui lui enlève sa transparence et le rend diaphane.

dépolir [depɔlir] v. tr. (de *dé-* et de *polir ;* début du XVIIe s.). Enlever l'aspect poli, l'éclat d'une surface : *Les vitres dépolies par la buée* (Daudet).

dépolissage [depɔlisaʒ] n. m. (de *dépolir ;* 1836, Acad.). Action de dépolir : *Le dépolissage du verre, du cristal.*

• REM. On dit aussi DÉPOLISSEMENT (1838, Acad.).

dépolitisation [depɔlitizasjɔ̃] n. f. (de *dépolitiser ;* v. 1955). Action de dépolitiser.

dépolitiser [depɔlitize] v. tr. (de *dé-* et de *politiser ;* v. 1955). Retirer son caractère politique à : *Dépolitiser un débat, une discussion.*

dépondéré, e [depɔ̃dere] adj. (de *dé-* et de *pondéré ;* 1916, Gide). Dont l'équilibre a été compromis, rompu : *Aujourd'hui que notre pays dépondéré se laisse mener par ses provinces méridionales* [...], *il est malaisé sans doute de faire reconnaître tout ce que cette poésie* [de Moréas] *comporte d'étrange pour un cerveau parfaitement français* (Gide).

• SYN. : *déséquilibré.* — CONTR. : *équilibré, pondéré.*

déponent, e [depɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (bas lat. grammatical *deponens, -entis,* emploi spécialisé du part. présent de *deponere,* déposer, mettre de côté, de *de-,* préf. marquant l'éloignement, et de *ponere,* poser ; 1521, P. Fabri). Se dit de certains verbes latins qui ont la forme du passif et un sens actif.

dépopulation [depɔpylasjɔ̃] n. f. (de *dépeupler,* d'après *population ;* v. 1361, Oresme ; rare av. 1721, Montesquieu). Diminution de la population d'un pays ; état d'un pays dépeuplé : *La dégradation des mœurs indiennes a marché de pair avec la dépopulation des tribus* (Chateaubriand).

• REM. On désigne plutôt par *dépeuplement* une diminution de population qui résulte d'un déplacement de personnes, et par *dépopulation* celle qui est due à un excédent des décès sur les naissances.

1. déport [depɔr] n. m. (déverbal de [*se*] *déporter ;* v. 1360, Froissart, au sens I ; sens II, 1765, *Encyclopédie.*

I. *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Sans déport, sans délai, sans retard : *Une bonne amende que je vous ferais payer sans déport* (Furetière).

II. Acte par lequel un juge, un arbitre se récuse, se démet de ses fonctions.

2. déport [depɔr] n. m. (de *dé-* et de [*re*] *port ;* 1864, Littré). Dans une opération boursière, somme payée par le spéculateur à celui qui lui vend un titre au comptant.

déportation [depɔrtasjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *deportatio,* déportation [« charroi, transport », en lat. class.], de *deportatum,* supin de *deportare* [v. DÉPORTER] ; XVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, v. 1942). **1.** Peine judiciaire consistant en l'exil du condamné dans un lieu déterminé : *On distingue la déportation dans une enceinte fortifiée et la déportation simple.* || **2.** Internement dans un camp de concentration : *Les nazis ont procédé à des déportations massives.*

• SYN. : **1** *bannissement, relégation, transportation* (vx).

déporté, e [depɔrte] n. (part. passé substantivé de *déporter ;* 1835, Vigny, au sens 1 ; sens 2, v. 1942). **1.** Personne condamnée à la peine de la déportation : *Je devais y conduire soixante soldats et un déporté* (Vigny). || **2.** Personne internée dans un camp de concentration.

déportement [depɔrtəmɑ̃] n. m. (de [*se*] *déporter ;* XIIIe s., au sens I ; sens II, XXe s.).

I. *Class.* et *littér.* Manière de se comporter ; conduite bonne ou mauvaise : *Les mauvais déportements des jeunes gens viennent le plus souvent de la mauvaise éducation que leurs pères leur donnent* (Molière). *On doit faire la part du caractère dans les actions des hommes : les coupables à imagination comme Danton semblent, en raison même de l'exagération de leurs dits et déportements, plus pervers que les coupables de sang-froid, et dans le fait, ils le sont moins* (Chateaubriand).

II. Pour un véhicule, le fait de se déporter, de s'écarter de sa route : *Le choc a entraîné un déportement de la voiture sur la gauche.*

• SYN. : **II** *embardée.*

◆ **déportements** n. m. pl. (1636, Monet). *Littér.* Écarts de conduite, mœurs dissolues : *Si vous êtes las de me voir, je suis bien las aussi de vos déportements* (Molière).

déporter [depɔrte] v. tr. (lat. *deportare,* emporter, transporter, exiler, et, à basse époque, « supporter, amuser », de *de-,* préf. marquant l'éloignement, et de *portare,* porter ; fin du XVe s., puis 1791, Brunot, au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1942 ; sens II, début du XXe s.).

I. 1. *Vx.* Emmener quelqu'un hors de son pays, par décision pénale : *De nombreux communards furent déportés en Nouvelle-Calédonie.* || **2.** Envoyer quelqu'un dans un camp de concentration : *Les autorités nazies déportèrent des juifs par millions.*

II. Faire dévier un véhicule, un corps en mouvement de sa ligne normale de marche : *Déporté vers la droite, il se trouva bloqué contre les maisons* (Martin du Gard).

◆ **se déporter** v. pr. (v. 1130, *Eneas,* au sens de « s'acquitter de » ; v. 1155, Wace, au sens de « se divertir » ; sens I, 1, v. 1160, *Roman de Tristan ;* sens I, 2, fin du XIIIe s. ; sens II, XXe s.).

I. 1. Class. *Se déporter de,* renoncer à quelque chose : *Quant au cardinalat, le prince de Conti s'en déporterait, ou la Cour demanderait deux chapeaux* (La Rochefoucauld). || **2.** En droit, se démettre de certaines fonctions, se récu-

ser : *Les arbitres ne pourront se déporter si les opérations sont commencées* (Code de procédure civile).

II. En parlant d'un véhicule, d'un corps en mouvement, dévier de sa route, de sa trajectoire.

déposable [depozabl] adj. (de *déposer ;* 1845, Bescherelle). Qui peut être déposé : *Un évêque n'est déposable que par le pape.*

déposant, e [depozɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *déposer ;* 1392, Barbier, au sens I ; sens II, 1636, Monet).

I. Qui fait une déposition en justice : *Un témoin déposant.*

II. Qui fait un dépôt d'argent dans une banque ou à une caisse : *La Caisse d'épargne délivre un livret à ses déposants.*

dépose [depoz] n. f. (déverbal de *déposer ;* 1856, Lachâtre). Action d'enlever, dans une installation, ce qui est posé, afin de le nettoyer ou de le réparer : *La dépose d'un chauffe-eau.*

• CONTR. : *pose, repose.*

déposé, e [depoze] adj. (part. passé de *déposer ;* 1870, Larousse). Se dit d'une marque, d'un modèle qui a fait l'objet de la formalité du dépôt afin d'éviter les contrefaçons.

déposer [depoze] v. tr. (de *dé-* et de *poser ;* v. 1138, Gaimar, au sens III ; sens I, 1-2, 1689, Racine ; sens I, 3, 1890, *Dict. général ;* sens I, 4, 1534, *Coutumier général ;* sens I, 5 et II, 1798, Acad. ; sens IV, 1864, Littré).

I. 1. Poser à terre ou sur un support une chose que l'on porte ou que l'on tient : *Déposer un fardeau, un sac de ciment. Déposer ses valises devant sa porte. Un soldat dépose aux pieds de l'officier le filet plein de poissons* (Maupassant) ; et au fig. : *Déposer ses hommages aux pieds de quelqu'un.* ‖ Fig. *Déposer le masque,* se montrer tel que l'on est. ‖ Fig. *Déposer les armes,* renoncer à poursuivre le combat. ‖ **2.** *Par extens.* et *littér.* Poser délicatement : *Il me sembla que j'offrais à Dieu le baiser que je déposai sur ce beau front* (Gide). ‖ **3.** Laisser une chose en un endroit pour qu'elle soit remise à quelqu'un : *Déposer un paquet, une lettre chez la concierge.* ‖ Conduire quelqu'un en un lieu et l'y laisser : *Déposer un ami à la gare. L'esquif aborde et me dépose* (Gautier). ‖ **4.** Mettre quelque chose en dépôt ou en lieu sûr pour un certain temps : *On est prié de déposer les appareils photographiques au vestiaire. Déposons vite ce bagage encombrant à la consigne* (Gide). *Déposer de l'argent à la banque, des fonds chez un banquier. Déposer un testament chez un notaire.* ‖ *Déposer un cautionnement,* le remettre en garantie. ‖ **5.** Spécialem. *Déposer son bilan,* en parlant d'un commerçant, se déclarer en faillite. ‖ *Déposer une plainte,* porter plainte devant l'autorité judiciaire. ‖ *Déposer une marque de fabrique, un modèle,* les soumettre à la formalité du dépôt pour les protéger des contrefaçons.

II. En parlant d'un liquide, abandonner les matières solides qu'il tient en suspension et former un dépôt : *La berge était toute grasse du limon déposé par les eaux* (France). *Un vin qui dépose beaucoup de lie,* ou, absol., : *un vin qui dépose.*

III. Priver quelqu'un d'une haute fonction, d'une dignité élevée, de son autorité : *Déposer un souverain, un évêque. Ils déposèrent l'homme extraordinaire auquel ils devaient tout, ils allaient déposer le roi qui les avait confirmés dans les biens et dans les honneurs dont les avait comblés leur premier maître* (Chateaubriand). *Ils s'enhardirent jusqu'à déposer leur chef consacré* (Bainville).

IV. Enlever, démonter un objet, un appareil fixé à demeure : *Déposer un tableau, un compteur à gaz. Déposer un moteur.*

• SYN. : **I, 4** *confier, laisser, remettre.* ‖ **III** *démettre, destituer, détrôner.*

◆ v. intr. (1373, Gace de la Buigne). Faire une déposition en justice : *Les témoins ayant déposé dans le même sens, le prévenu fut acquitté* (Maupassant).

• SYN. : *témoigner.*

dépositaire [depozitɛr] n. (bas lat. jurid. *depositarius,* celui qui fait un dépôt, celui à qui on fait un dépôt, de *depositum,* supin de *deponere,* déposer, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *ponere,* poser ; fin du XIVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Personne à qui une chose est remise en dépôt, et qui s'oblige à la garder jusqu'au jour où il lui sera demandé de la restituer à qui de droit : *Le dépositaire d'une lettre.* ‖ **2.** *Spécialem.* Intermédiaire commercial qui reçoit des marchandises en dépôt, afin de les vendre au nom et pour le compte de leur propriétaire, à qui il restitue éventuellement la partie non vendue : *Vous trouverez ce nouvel hebdomadaire chez votre dépositaire habituel.* ‖ **3.** *Fig.* Personne à qui l'on a confié une chose qu'elle ne doit pas divulguer : *Il devient le dépositaire de mille secrets* (Chateaubriand).

déposition [depozisjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *depositio,* dépôt, témoignage, destitution, de *depositum,* supin de *deponere* [v. DÉPOSITAIRE] ; XIIe s., Godefroy, au sens I ; sens II, 1467, Bartzsch ; sens III, 1870, Larousse).

I. Action de faire une déclaration en justice : *La déposition d'un témoin à charge.* ‖ Le contenu de cette déclaration : *Des dépositions contradictoires.*

II. Acte par lequel on retire à quelqu'un, en particulier à un souverain, sa dignité : *De quel œil il* [Louis XVI] *verrait progressivement son interdiction, sa déposition, l'élection de son fils à la couronne* (Laclos). ‖ *Spécialem.* Acte qui interdit pour toujours à un ecclésiastique les dignités et fonctions attachées à son ordre.

III. Action de déposer ; usité seulement dans l'expression *déposition de Croix,* scène représentant le Christ étendu après avoir été décloué de la Croix.

déposséder [depɔsede] v. tr. (de *dé-* et de *posséder ;* 1461, Bartzsch, aux sens 1-2). [Conj. **5 b.**] **1.** Enlever à quelqu'un la possession d'une chose : *Ce jugement l'a dépossédé de son héritage.* ‖ **2.** *Littér.* Priver de la qualité de possesseur : *On pourra le déposséder entièrement sans obtenir quoi que ce soit qui ressemble à l'abandon de lui-même* (Fromentin). *Nous avons tous l'impression d'être débordés, d'être dépossédés, d'être désarmés, d'être joués* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *dépouiller, dessaisir, exproprier, frustrer, léser, priver, spolier.*

dépossession [depɔsɛsjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *possession ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Action de priver quelqu'un de la possession de quelque chose ; état d'une personne dépossédée : *Ce froissement de dépossession qu'elle avait eu* (Maupassant). ‖ **2.** Trouble mental dans lequel le malade perd le contrôle de lui-même et a l'impression de ne plus s'appartenir.

• SYN. : **1** *dépouillement, frustration, privation, spoliation.*

déposter [depɔste] v. tr. (de *dé-* et de *poster ;* 1662, Brunot). *Class.* Chasser l'ennemi d'une position : *Le prince d'Orange avait mis toute sa science pour déposter M. de Luxembourg* (Saint-Simon).

dépôt [depo] n. m. (lat. *depositum,* dépôt, consignation, part. passé neutre substantivé de *deponere* [v. DÉPOSITAIRE] ; XIVe s., écrit *dépost* [*dépôt,* XVIIe s.], aux sens I, 1-3, II et III, 1 ; sens III, 2, 1870, Larousse ; sens III, 3, 1864, Littré ; sens III, 4, 1690, Furetière ; sens III, 5 et IV, 1-2, 1829, Boiste [« sédiment de l'urine », 1694, Th. Corneille] ; sens III, 6, av. 1825, P.-L. Courier ; sens IV, 3, 1706, Richelet).

I. 1. Action de déposer quelque chose en un lieu : *Le dépôt d'un corps dans un caveau.* ‖ **2.** Action de déposer quelque chose en lieu sûr, de confier quelque chose à quelqu'un : *Le dépôt d'un manuscrit à l'Institut. Le dépôt d'un testament chez le notaire.* ‖ *Dépôt légal,* remise obligatoire et définitive par l'éditeur, à l'Administration, d'un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage ou d'une publication imprimés, photographiés ou enregistrés. ‖ **3.** En droit, contrat par lequel on confie un objet à quelqu'un, à charge pour lui de le rendre fidèlement.

II. La chose qui est confiée pour être conservée et restituée éventuellement :

Je laisse en dépôt toute la partie de ma fortune dont la loi me permet de disposer à mon amant (Maupassant). || *Dépôt bancaire,* somme confiée à une banque : *On distingue les « dépôts à vue », remboursables immédiatement ou dans un délai très court, et les « dépôts à terme », remboursables seulement à l'arrivée du terme.* || *Banque de dépôt,* v. BANQUE. || *La Caisse des dépôts et consignations,* établissement public qui reçoit des dépôts d'argent spontanés ou ordonnés par justice.

III. 1. Lieu où l'on dépose quelque chose : *Et voir si le berger ne serait pas venu | Apporter quelque chose au dépôt convenu* (Lamartine). *Un dépôt d'armes dans lequel ils puisaient selon les besoins du moment* (Duhamel). || **2.** *Spécialem.* Garage et installations annexes où des véhicules sont remisés après leur service et entretenus : *Un dépôt d'autobus.* || Ensemble des voies, des bâtiments et des aménagements nécessaires pour garer, réparer, ravitailler des locomotives. || **3.** Magasin, succursale, entrepôt où un commerçant dépose ou stocke des marchandises. || **4.** Nom donné à des organismes ou à des établissements militaires chargés de fonctions diverses : *Dépôt de prisonniers. Dépôt des équipages de la flotte. Dépôt de munitions.* || **5.** *Dépôt d'un régiment,*lieu de garnison d'un régiment où sont instruites les recrues et où une partie des troupes séjourne en attendant de partir en renfort aux armées. || *Par extens.* Les soldats qui restent au dépôt. || **6.** Lieu où l'on détient les prévenus à la Préfecture de police de Paris : *J'eus le sentiment très net qu'on me conduisait à la mensuration et de là au dépôt* (Hermant). || *Mandat de dépôt,* ordre du juge d'instruction pour faire incarcérer un prévenu.

IV. 1. Accumulation de matières solides abandonnées par un liquide au repos : *Un dépôt calcaire.* || **2.** Matériau déposé par les eaux courantes ou stagnantes : *Les terrains sédimentaires sont d'anciens dépôts.* || *Dépôts marins,* sédiments recouvrant le fond des océans et des mers. || **3.** Accumulation de pus ou d'excrétions morbides dans un tissu organique : *Un dépôt sanguin.*

dépotage [depɔtaʒ] n. m. (de *dépoter ;* 1842, Mozin, aux sens 1-2). **1.** Action de dépoter une plante. || **2.** Action de dépoter un liquide, de le changer de vase.

• REM. On dit aussi DÉPOTEMENT (1842, Mozin).

dépoter [depɔte] v. tr. (de *dé-* et de *pot ;* début du XVII^e s., au sens 1 ; sens 2, 17 sept. 1765, *Arrêt du Conseil d'État*). **1.** Retirer une plante de son pot : *Plus loin, deux jardiniers dépotaient des géraniums, pour en composer une corbeille* (Duhamel). || **2.** Transférer le contenu d'un récipient, d'un réservoir dans un autre.

• SYN. : **1** *transplanter ;* **2** *transvaser.* — CONTR. : **1** *empoter, rempoter.*

dépotoir [depɔtwar] n. m. (de *dépoter ;* 1842, Mozin, au sens de « vaisseau destiné au mesurage des liquides » ; sens 1, 1er août 1849, d'après Larousse, 1870 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3-4, 1929, Larousse). **1.** Lieu où l'on déverse les produits de vidange. || **2.** Usine spéciale où ces produits sont traités. || **3.** *Par extens.* Endroit où l'on jette des objets de toute sorte, des ordures, des immondices. || **4.** *Fam.* Endroit, pièce où l'on dépose les objets de rebut, les choses qui ne servent plus : *Après ce dépotoir, les cuisines émerveillent par le bon ordre et leur propreté* (Dorgelès).

• SYN. : **1** *vidoir ;* **3** *décharge ;* **4** *débarras, remise.*

dépoudrer [depudre] v. tr. (de *dé-* et de *poudrer ;* 1740, Acad. [au sens de « enlever la poussière de », fin du XIV^e s., puis 1838, Acad.]). Enlever la poudre de : *Ses cheveux dépoudrés, coupés et frisés comme ceux d'une tête antique* (Goncourt).

• CONTR. : *poudrer.*

dépouillage [depujaʒ] n. m. (de *dépouiller ;* XX^e s.). Action de retirer la peau d'une bête morte.

• REM. On dit aussi DÉPOUILLEMENT (1870, Larousse).

dépouille [depuj] n. f. (déverbal de *dépouiller ;* XII^e s., au sens I, 3 ; sens I, 1, 1573, Chesneau ; sens I, 2, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens I, 4, fin du XVI^e s. ; sens I, 5, v. 1265, J. de Meung ; sens II, v. 1283, Beaumanoir).

I. 1. Peau enlevée à une bête morte : *La dépouille d'une panthère.* || *Spécialem.* Peau ou enveloppe abandonnée par les serpents, les insectes, à l'époque de la mue : *La dépouille d'une couleuvre.* || **2.** Fig. *Dépouille mortelle,* ou simplem. *dépouille,* le corps d'une personne morte : *J'accompagna mon père à son dernier asile ; la terre se referma sur sa dépouille* (Chateaubriand). *Aller s'incliner devant la dépouille mortelle de quelqu'un.* || **3.** *Littér.* Vêtement retiré et abandonné par quelqu'un : *Un vêtement de soie traînait sur l'une des chaises, et l'on aurait dit la dépouille fanée de telle héroïne de rêve* (Duhamel). || **4.** *Class.* Succession, biens que laisse un défunt : *La dépouille des chevaliers de Malte appartient à l'ordre* (Acad., 1694). *Frontin, neveu d'Aurèle* [...], *ne tire de sa dépouille qu'une légère pension, que Fauste, unique légataire, lui doit payer* (La Bruyère). || **5.** *Littér.* Objets arrachés à un lieu et dont on s'empare : *Je croyais voir les vaisseaux d'Alaric s'éloigner de la Grèce en cendres, en emportant la dépouille des temples* (Chateaubriand).

II. *Class.* Action de récolter les produits des champs, des arbres ; ce qui est récolté : *La dépouille de cette année est bonne* (Acad., 1694).

• SYN. : **I, 2** *cadavre, restes.*

◆ **dépouilles** n. f. pl. (sens 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge ;* sens 2, 1667, Boileau). **1.** Ce qu'on prend à l'ennemi sur le champ de bataille, et, *par extens.,* butin fait sur l'ennemi : *Ils revenaient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus* (Montesquieu). || *Dépouilles opimes,* v. OPIME. || **2.** Tout ce qu'on extorque à quelqu'un pour se l'approprier (au pr. et au fig.) : *S'enrichir des dépouilles d'autrui. Mais lui qui fait ici le régent du Parnasse | N'est qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace* (Boileau).

• SYN. : **1** *prises, trophée ;* **2** *butin.*

dépouillé, e [depuje] adj. (de *dépouiller*). Qui n'a pas d'ornements superflus : *Un style dépouillé. Un art dépouillé.*

dépouillement [depujmɑ̃] n. m. (de *dépouiller ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens de « action de se dévêtir » ; sens I, 1, 1870, Larousse ; sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens I, 3, 1690, Racine ; sens I, 4, début du XX^e s. ; sens II, 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 2, 1792, Frey).

I. 1. Action de dépouiller un animal, de lui enlever sa peau : *Le dépouillement d'un lièvre, d'un mouton.* (En ce sens, on dit aussi DÉPOUILLAGE.) || **2.** *Fig.* Action de dépouiller quelqu'un de quelque chose, en particulier de ses biens. (Rare.) || **3.** *Littér.* État d'une personne qui renonce à l'usage de ses biens et avantages matériels et vit dans la pauvreté : *Elle* [la loi de Dieu] *condamnerait aux larmes, aux jeûnes, à la pénitence, au dépouillement* (Massillon). || **4.** *Fig.* État, caractère d'une chose, d'un lieu qui sont dépourvus de tout ornement, de tout superflu : *Une salle de musée, laquelle symbolise bien mieux, par sa nudité et son dépouillement de toutes les particularités, les espaces intérieurs où l'artiste s'est abstrait pour créer* (Proust). || *Spécialem.* Qualité d'une œuvre littéraire, d'un style dont on a retranché tout élément superflu, qui sont réduits à l'essentiel : *J'entends par là que l'on sent l'auteur nourri de la Bible ; d'où cette sorte d'austérité, de dépouillement du récit* (Gide).

II. 1. Étude et analyse d'un dossier, d'une documentation, pour en recenser le contenu, en extraire les pièces importantes. || **2.** *Dépouillement d'un scrutin,* décompte des suffrages exprimés dans un vote.

• SYN. : **I, 2** *dépossession, frustration, spoliation ;* **4** *austérité, nudité, rigueur, sévérité, simplicité, sobriété.* — CONTR. : **I, 4** *luxe, magnificence, richesse, somptuosité ; emphase, enflure, grandiloquence, pompe.*

dépouiller [depuje] v. tr. (lat. *despoliare,* dépouiller, spolier, de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *spoliare,* déshabiller, déposséder, de *spolium,* dépouille, butin ; XIIe s., Godefroy, écrit *despoillier* [*despouiller, dépouiller,* XVe s.], aux sens I, 4 et II, 1-2 ; sens I, 1, 1611, Cotgrave ; sens I, 2, 1656, Oudin ; sens I, 3, v. 1250, Tobler-Lommatzch ; sens I, 5, 1487, Garbin ; sens I, 6-7, début du XIIIe s. ; sens I, 8, 1538, R. Estienne ; sens III, 1, 1690, Furetière ; sens III, 2, 1829, Boiste).

I. 1. Écorcher un animal, lui enlever sa peau : *Dépouiller un lapin, une anguille.* || *Par extens.* et *vx.* Dégarnir une partie du corps des tissus qui l'enveloppent : *La gangrène a dépouillé l'os* (Littré). || **2.** Mettre à nu, dégarnir les végétaux de leurs feuilles, de leurs fruits, les arbres de leur écorce : *Le petit jardin au nord, tout dépouillé par l'hiver* (Sainte-Beuve). *Les peupliers déjà dépouillés dressent leurs cimes pointues* (E. Le Roy). || **3.** *Class.* Moissonner, récolter : *Si des gens fussent venus pour dépouiller vos vignes, ne vous auraient-ils pas laissé quelques raisins ?* (Saci) ; et absol. : *Ce fermier a dépouillé l'an passé pour mille écus de blé* (Acad., 1694). || **4.** Ôter à quelqu'un ses vêtements : *On les dépouillait de leur veste de ratine pour leur faire endosser la robe noire* (Stendhal). || **5.** Ôter de force à quelqu'un ses vêtements et ce qu'il porte (bijoux, argent, etc.), pour se les approprier : *Le scélérat qui* [...] *dépouille brutalement un voyageur désarmé lui était aussi en horreur* (Nerval). || **6.** Déposséder quelqu'un de ses biens : *Les histoires de paysans qui laissent mourir leurs vieux de faim après qu'ils les ont dépouillés* (Mauriac). || **7.** Priver quelqu'un d'un bien matériel, moral, spirituel : *Dépouiller quelqu'un de ses titres, de ses droits. L'illusion de la renommée nous dépouille du bon sens* (Chateaubriand). || **8.** Dégarnir quelque chose, notamment un édifice, de ses richesses pour s'en emparer : *Ce fut alors qu'il* [Napoléon] *fit dépouiller les églises du Kremlin de tout ce qui pouvait servir de trophée à la Grande Armée* (Ségur).

II. 1. Enlever, faire tomber soi-même ce qui enveloppe, recouvre : *Le serpent dépouille sa peau ;* et au fig. : *C'est la pensée humaine qui dépouille une forme et qui en revêt une autre* (Hugo). || Littér. *Dépouiller ses vêtements,* les retirer, se dévêtir : *« Mais, voyons, voyons, ma chérie... », reprenait Amédée en dépouillant le pardessus sans lequel il ne sortait pas volontiers, par crainte des changements brusques de température* (Gide). || *Dépouiller le vieil homme,* dans le langage religieux, se défaire des inclinations de la nature corrompue, et, *par extens.*, renoncer à ses mauvaises habitudes. || **2.** *Class.* et *littér.* Se défaire de, abandonner volontairement : *Dépouillez devant eux l'arrogance d'auteur* (Boileau). *Dépouille devant tous l'orgueil qui te dévore | Cœur gonflé d'amertume* (Musset). *Antoine voulut parler, mais il ne parvint pas à dépouiller tout respect humain* (Martin du Gard).

III. 1. Soumettre à une analyse minutieuse un document ou un ensemble de documents : *Ce travail consistait à dépouiller les journaux, à en extraire le moindre article, le mot où l'on parlait de son ministre, avec le nom de la feuille consigné en marge* (Daudet). || *Dépouiller un ouvrage, un auteur,* les lire avec attention en prenant des notes. || **2.** *Dépouiller un scrutin,* faire le décompte des suffrages dans un vote.

● SYN. : **I, 1** *dépiauter ; dénuder ;* **2** *défeuiller, écorcer, effeuiller ;* **4** *défaire, enlever, retirer ;* **5** *détrousser, dévaliser ;* **6** *plumer* (fam.), *tondre* (fam.) ; **7** *dessaisir, enlever, frustrer ;* **8** *piller.*

◆ **se dépouiller** v. pr. (sens 1, XIIe s., Godefroy ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1877, Littré). **1.** *Littér.* Enlever ses vêtements : *Quoi ! Seigneur, dit-elle, vous voulez détruire cette parure ? Pour prévenir votre colère, je commencerai moi-même à m'en dépouiller* (Bossuet). || **2.** Se dessaisir de ce qu'on possède : *Se dépouiller de ses biens en faveur de quelqu'un.* || **3.** En parlant du vin, perdre, par le vieillissement, sa couleur et sa force : *Le vin en se dépouillant était devenu rose* (France).

dépourvu, e [depurvy] adj. (de *dé-* et de *pourvu,* part. passé de *pourvoir ;* fin du XIIe s., écrit *desporveü* [*despourveü,* XIIIe s. ; *dépourvu,* fin du XVIe s.], au sens actuel et aux sens de « qui ne s'attend pas à, imprévu »). Qui ne possède pas ; qui est privé de : *Un homme dépourvu de toutes ressources. Un élève dépourvu de connaissances. Un livre dépourvu d'intérêt.*

● SYN. : *démuni, dénué, dépouillé, exempt.* — CONTR. : *plein, pourvu, rempli, riche.*

◆ **Au dépourvu** loc. adv. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1544, M. Scève). **1.** Au moment où l'on est privé des ressources nécessaires : *Cette offre intéressante m'a pris au dépourvu.* || **2.** De façon inattendue, à l'improviste : *Ma question l'a pris au dépourvu. Fleurs trop légères qui pleuvent au dépourvu sur ma tête peu sage* (Sainte-Beuve).

dépoussiérage [depusjeraʒ] n. m. (de *dépoussiérer ;* 1908, Larousse). Action d'enlever la poussière, surtout par des moyens mécaniques : *Le dépoussiérage de l'intérieur d'une voiture.*

dépoussiérer [depusjere] v. tr. (de *dé-* et de *poussière ;* 1908, Larousse, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). [Conj. **5 a.**] **1.** Enlever la poussière, généralement par des moyens mécaniques : *Dépoussiérer un tapis, un fauteuil. Comptez une heure de plus pour les dépoussiérer* (Montherlant). || **2.** *Fig.* Débarrasser de la poussière de l'oubli : *Un rédacteur de thèse dépoussiérera un jour notre œuvre* (Hamp).

dépoussiéreur [depusjerœr] n. m. (de *dépoussiérer ;* 1929, Larousse). Appareil au moyen duquel on effectue le dépoussiérage.

dépravant, e [depravɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *dépraver ;* 1re moitié du XIXe s., Littré). Qui déprave : *Un milieu dépravant.*

dépravateur, trice [depravatœr, -tris] adj. et n. (bas lat. *depravator,* corrupteur, de *depravatum,* supin de *depravare* [V. DÉPRAVER] ; 1551, B. Aneau). Qui déprave (peu usité) : *Cette bohémienne, la dépravatrice de sa vie* (Barbey d'Aurevilly). *Un milieu dépravateur.*

● SYN. : *corrupteur.*

dépravation [depravasjɔ̃] n. f. (lat. *depravatio,* corruption, altération, de *depravatum,* supin de *depravare* [V. DÉPRAVER] ; 1559, Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Atteinte grave portée à la nature d'une chose : *La dépravation du goût.* || **2.** État de corruption : *J'irai plus loin, déesse orthodoxe, je te dirai la dépravation de mon cœur* (Renan). *La dépravation des mœurs.*

● SYN. : **1** *altération, corruption, dégradation ;* **2** *déchéance, déliquescence, dérèglement, perversion.*

dépravé, e [deprave] adj. et n. (part. passé de *dépraver*). Se dit d'une personne dont la nature morale est gravement altérée : *Il fut assez dépravé pour la* [la Salamandre] *tromper ignominieusement avec une femme* (France).

◆ adj. Se dit des manières de sentir, de juger, d'agir d'une personne moralement corrompue : *Il s'en trouve* [...] *qui supposent chez les femmes des goûts assez dépravés pour imaginer qu'elles seront favorablement impressionnées à l'aspect d'un bonnet à poil* (Balzac).

● SYN. : *avili, corrompu, débauché, dissolu, immoral, vicieux.*

dépraver [deprave] v. tr. (lat. *depravare,* rendre difforme, gâter, corrompre, de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *pravus,* difforme, mauvais ; début du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Porter gravement atteinte à la nature de : *Dépraver le goût, le jugement.* || **2.** Détruire le sens moral de quelqu'un en l'induisant à mal faire : *Socrate fut accusé de dépraver la jeunesse.*

● SYN. : **1** *altérer, avilir, frelater, gâter, vicier ;* **2** *corrompre, débaucher, dégrader, gangrener, perdre, pervertir.*

◆ **se dépraver** v. pr. (av. 1778, J.-J. Rousseau). S'avilir, se pervertir : *La rapidité avec laquelle un honnête homme se déprave* (France).

déprécatif, ive [deprekatif, -iv] adj. (bas lat. *deprecativus,* de *deprecatum,* supin de

deprecari, chercher à détourner par des prières, de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *precari,* prier, supplier, dér. de *prex, precis,* prière ; v. 1361, Oresme). En forme de déprécation : *Une formule déprécative.*

● REM. On dit aussi DÉPRÉCATOIRE (bas lat. *deprecatorius,* suppliant ; 1458, *Mystère du Vieil Testament*) : *Puis, quand est venu le moment de la prière déprécatoire...* (Huysmans).

déprécation [deprekasjɔ̃] n. f. (lat. *deprecatio,* prière pour détourner un malheur, de *deprecatum,* supin de *deprecari* [v. DÉPRÉCATIF] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford*). Prière instante adressée à une divinité ou à une personne pour obtenir une faveur spéciale, une protection, l'éloignement d'un danger.

dépréciateur, trice [depresjatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *déprécier ;* 1795, Frey). Qui déprécie ; qui est porté à déprécier.

● SYN. : *contempteur, dénigreur, détracteur.* — CONTR. : *complimenteur, flatteur, laudateur, louangeur.*

dépréciatif, ive [depresjatif, -iv] adj. (dér. savant de *déprécier ;* début du XX^e s.). Qui tend à déprécier : *La valeur dépréciative d'un suffixe.*

● CONTR. : *laudatif, mélioratif.*

dépréciation [depresjasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *déprécier ;* 1784, Linguet). Action de déprécier ; diminution de valeur d'une personne ou d'une chose dépréciée (au pr. et au fig.) : *La dépréciation d'une marchandise, d'une propriété. Je fis valoir la dépréciation inévitable que subirait la jeune personne* (Maupassant). || *Spécialem.* Perte de valeur d'une monnaie nationale sous l'effet de différents facteurs (inflation, déséquilibre de la balance des comptes, etc.) : *On tient compte de la dépréciation régulière de l'argent* (Romains).

● SYN. : *baisse, chute, dégradation, dévalorisation, dévaluation.* — CONTR. : *augmentation, élévation, hausse, relèvement, revalorisation, valorisation.*

déprécier [depresje] v. tr. (bas lat. *depretiare,* déprécier, de *de-*, préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *pretiare,* estimer, dér. de *pretium,* valeur, prix ; 1762, Acad., aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1778, Diderot). **1.** Abaisser le prix, diminuer la valeur d'une chose : *Un défaut qui déprécie un bijou.* || **2.** Estimer volontairement au-dessous de son prix : *Il venait pour reprendre la ferme. Il la déprécia* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Rabaisser la valeur morale de quelqu'un, la signification d'une action ou d'une œuvre : *Les enfants ont toujours une tendance soit à déprécier, soit à exalter leurs parents, et pour un bon fils, son père est toujours le meilleur des pères, en dehors même de toutes raisons objectives de l'admirer* (Proust). *C'est une impatience assez respectable qui pousse les gens à déprécier, à interdire, à désigner aux railleries ce qu'ils ne comprennent pas* (Valéry).

● SYN. : **1** *dévaloriser, dévaluer ;* **2** *rabaisser, sous-estimer ;* **3** *déconsidérer, décrier, dénigrer, diminuer, discréditer, minimiser, ravaler, vilipender.*

◆ **se déprécier** v. pr. (1864, Littré). Perdre de sa valeur : *Une monnaie qui ne cesse pas de se déprécier.*

déprédateur, trice [depredatœr, -tris] n. et adj. (bas lat. *depraedator,* celui qui ravage, qui pille, de *depraedatum,* supin de *depraedari* [v. DÉPRÉDER] ; fin du XIII^e s., puis 1768, Voltaire). Qui commet des déprédations : *Un site touristique victime des déprédateurs.*

● SYN. : *destructeur, dévastateur, vandale.*

déprédation [depredasjɔ̃] n. f. (bas lat. *depraedatio,* pillage, de *depraedatum,* supin de *depraedari* [v. DÉPRÉDER] ; 1372, Oresme, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s. ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Acte de pillage accompagné de dégâts : *Mettre fin aux déprédations des pirates.* || **2.** Dommage matériel causé à la propriété d'autrui : *Des touristes responsables de déprédations.* || **3.** Gaspillage, acte malhonnête commis dans une administration, dans une gestion publique ou privée : *Verrès se rendit tristement célèbre par ses déprédations en Sicile.*

● SYN. : **1** *brigandage, dévastation, sac, saccage ;* **2** *dégradation, détérioration ;* **3** *concussion, détournement, dilapidation, exaction, malversation, prévarication.*

dépréder [deprede] v. tr. (lat. *depraedari,* piller, dépouiller, de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *praedari,* faire du butin, dér. de *praeda,* vol, rapine, proie ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). [Conj. **5 b.**] **1.** *Vx.* Piller en commettant des dégâts : *Dépréder des récoltes.* || **2.** Commettre à son profit des abus dans une gestion financière : *Dépréder les fonds d'une organisation.*

● SYN. : **2** *détourner.*

déprendre (se) [sədeprɑ̃dr] v. pr. (de *dé-* et de *prendre ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au part. passé, au sens de « dénué, dépourvu de, misérable » ; 1395, Chr. de Pisan, à l'infin., comme v. pr., au sens de « s'écarter [de la route] » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1580, Montaigne). [Conj. **50.**] **1.** *Littér.* Se détacher, se dégager de quelque chose qui retient : *La gêne de sentir accrochées l'une à l'autre nos mains moites nous les fit laisser se déprendre* (Gide). || **2.** *Fig.* Se libérer de ce qui retient, attache : *L'imagination déprise de tout ce qui l'avait charmée* (Barbey d'Aurevilly). *Ce style Henri II qui avait été si longtemps l'idéal d'Odette et dont elle devait bientôt se déprendre* (Proust).

● SYN. : **2** *se défaire de, se détacher de.*

◆ **déprendre** v. tr. (1540, Yver). *Class.* Détacher, dégager : *Ils y tiennent et s'y attachent si fort qu'il n'y a point moyen de les en déprendre* (Guez de Balzac).

dépresser [deprɛse] v. tr. (de *dé-* et de *presser ;* XIII^e s., comme v. pr., au sens de « se tirer de la presse, s'esquiver » ; XV^e s., comme v. tr., au sens de « rompre la presse » ; sens actuel, 1878, Larousse). Rendre moins serré : *Dépresser une futaie.*

dépressif, ive [depresif, -iv] adj. (de *dépression ;* 1856, Lachâtre, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Qui affaiblit gravement, et, au *fig.,* qui abat : *L'influence dépressive de la peur qui agit sur la volonté* (Huysmans). || **2.** Qui est marqué par de la dépression : *Un malade en période dépressive.*

● SYN. : **1** *amollissant, anémiant, débilitant, déprimant.*

dépression [deprɛsjɔ̃] n. f. (lat. *depressio,* abaissement, enfoncement, de *depressum,* supin de *deprimere* [v. DÉPRIMER] ; 1314, Mondeville, au sens I, 1 [en anatomie ; en géologie, 1864, Littré] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1870, Larousse ; sens II, v. 1460, G. Chastellain).

I. 1. Abaissement du niveau d'une surface produit par une pression exercée de haut en bas ; affaissement, creux dans la partie supérieure de quelque chose : *Une dépression de terrain. Dans les régions imperméables, les dépressions fermées se transforment généralement en lacs. La dépression du crâne chez certains types humains.* || **2.** Diminution de la pression. || *Spécialem.* Baisse de la pression atmosphérique, et, *par extens.,* système nuageux en déplacement, pouvant s'accompagner de pluie : *Une dépression au large des Açores.* || **3.** État d'un organisme caractérisé par une diminution des forces physiques et morales, une baisse de l'activité, de l'abattement : *La comtesse de Saint-Prix avait laissé Arnica dans un état de dépression très voisin de la défaillance* (Gide). || *Dépression nerveuse, mentale,* trouble mental caractérisé par un abaissement considérable du dynamisme vital et de l'activité, et par un fond de tristesse avec angoisse et anxiété : *Quelle était l'action du chagrin, du remords, à l'origine de cette dépression nerveuse qui avait tant favorisé le début de ses troubles, et sans laquelle, peut-être, le mal actuel ne se serait pas si vite développé ?* (Martin du Gard). || **4.** *Dépression économique,* période de baisse des prix et de ralentissement de la production imputables à une insuffisance de la demande. || **5.** Abaissement du niveau intellectuel ou moral : *La perfection des arts mécaniques peut s'allier à une grande dépression morale et intellectuelle* (Renan).

II. *Class.* Action de rabaisser sciemment la valeur de quelqu'un, de quelque chose :

Parler d'une personne sans louange et sans dépression (Rousseau).

• SYN. : **I, 1** *affaissement, affouillement, bassin, creux, cuvette, enfoncement, excavation ;* **3** *abattement, accablement, anéantissement, découragement, mélancolie, neurasthénie, spleen ;* **4** *crise, récession.*

dépressionnaire [depresjɔnɛr] adj. (de *dépression ;* 1[re] moitié du xx[e] s.). Relatif à une dépression atmosphérique : *Une zone dépressionnaire.*

déprier [deprije] v. tr. (de *dé-* et de *prier ;* 1538, R. Estienne, au sens de « révoquer une requête » ; sens classique, 1611, Cotgrave). *Class.* Décommander quelqu'un ; retirer une invitation : *M. de Pomponne ne vint point la semaine dernière ; il m'envoya déprier de dîner : ce sera pour samedi* (Sévigné).

déprimant, e [deprimɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *déprimer ;* 1870, Larousse). Qui déprime, affaiblit physiquement ou moralement : *Un climat déprimant. Un livre déprimant.*

• SYN. : *affaiblissant, amollissant, anémiant, débilitant, démoralisant, dépressif.* — CONTR. : *exaltant, fortifiant, réconfortant, revigorant, stimulant, tonique, vivifiant.*

déprimé, e [deprime] adj. (part. passé de *déprimer ;* 1907, Larousse). Se dit d'une personne atteinte de dépression physique ou psychique.

déprimer [deprime] v. tr. (lat. *deprimere,* enfoncer, rabaisser, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *premere,* presser ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens II ; sens I, 1, v. 1501, Destrees [en général ; en anatomie, v. 1560, Paré] ; sens I, 2, v. 1355, Bersuire, puis fin du XIX[e] s. ; sens I, 3, 1907, Larousse).

I. 1. Abaisser ou enfoncer légèrement une surface par une pression physique, un choc : *Le coup a déprimé les os du crâne. L'homme en longue redingote marron, avec un collet de velours verdâtre, qui semblait fait de vieille mousse des bois, maigre, petit, rougeaud, le front déprimé, les yeux ronds, le nez en bec de chouette* (Daudet). || **2.** *Fig.* Faire perdre à quelqu'un ses forces physiques, l'affaiblir gravement : *Une grippe qui déprime beaucoup de malades.* || **3.** Abattre moralement : *Un candidat déprimé par un échec.*

II. *Class.* Rabaisser, humilier : *Si l'homme s'estime trop, tu sais déprimer son orgueil* (Bossuet).

• SYN. : **I, 2** *abattre, anémier, épuiser, vider* (pop.) ; **3** *accabler, décourager, démoraliser.* — CONTR. : **I, 2** *fortifier, réconforter, remonter* (fam.), *revigorer, tonifier, vivifier.*

dépriser [deprize] v. tr. (de *dé-* et de *priser ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *desprisier* [*despriser,* XIII[e] s. ; *dépriser,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.). Témoigner du mépris pour : *Je vous le dis en ami, ce n'est pas pour vous dépriser, je sais bien que vous avez d'autres rares vertus* (Ch. Sorel). || **2.** *Vx* et *littér.* Estimer au-dessous de sa valeur : *Je suis sûr qu'il* [ce livre] *est plein de raison et de vérité. Je n'en veux pas d'autre preuve que l'acharnement des huguenots à le dépriser* (Mérimée). *Une époque à mes yeux est bien définie quand je sais ce qu'elle prise et ce qu'elle déprise, ou méprise...* (Valéry). *Il était fréquent de l'entendre dépriser une œuvre* (Lacretelle).

déprisonner [deprizɔne] v. tr. (de *dé-* et de *prison ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *desprisoner ; déprisonner,* 1462, (Bartzsch). *Vx.* Faire sortir de prison, libérer (au pr. et au fig.) : *L'homme qui vit tout au-dedans de nous et qu'on ne voit presque jamais, le danger le fait sortir, le déprisonne* (Daudet).

de profundis [deprɔfɔ̃dis] n. m. mots lat. signif. « des profondeurs [de l'abîme] » ; XVI[e] s., *Dict. général*). Le sixième des sept psaumes de la pénitence, qui commence par ces mots et que l'on dit ordinairement dans les prières pour les norts.

déprolétarisation [deprɔletarizasjɔ̃] n. f. (de *déprolétariser ;* XX[e] s.). Action de déprolétariser.

déprolétariser [deprɔletarize] v. tr. de *dé-* et de *prolétariser ;* XX[e] s.). Faire perdre à un groupe social les caractères de la condition prolétarienne.

dépromettre [deprɔmɛtr] v. tr. (de *dé-* et de *promettre ;* milieu du XVI[e] s., Amyot). [Conj. **49.**] *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.). Retirer ce qu'on avait promis : *Si je te l'ai promis, je te le dépromets* (Molière).

dépucelage [depyslaʒ] n. m. (de *dépuceler ;* 1580, Montaigne). *Triv.* Action de dépuceler ; perte du pucelage : *Le dépucelage de notre héroïne dans un endroit luxueux* (Flaubert). *C'est donc sincèrement* [...] *qu'il* [Morel] *tenait à la nièce de Jupien des discours aussi sentimentaux* [...] *qu'étaient d'une bassesse sans fard les théories qu'il avait exposées à M. de Charlus au sujet de la séduction, du dépucelage* (Proust).

• SYN. : *défloration.*

dépuceler [depysle] v. tr. (de *dé-* et de *pucelle* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1920, Bauche). [Conj. **3 a.**] **1.** *Triv.* Faire perdre sa virginité à une personne. || **2.** *Fig.* Se dit, par plaisanterie, pour « ouvrir une bouteille ».

• SYN. : **1** *déflorer.*

dépuceleur [depyslœr] n. m. (de *dépuceler ;* XVI[e] s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1880, Huysmans). **1.** *Triv.* Celui qui dépucelle. || Triv. *Dépuceleur de nourrices,* naïf, nigaud : *Elle le prenait peut-être pour un dépuceleur de nourrices à venir l'intimider avec ses histoires* (Zola). || **2.** Pop. *Dépuceleur de bouteilles,* grand buveur : *Ce folâtre et rusé compère, grand brasseur de filles et dépuceleur de bouteilles, l'éternel rival d'Arlequin : Pierrot* (Huysmans).

depuis [dəpɥi] prép. (de *de* et de *puis ;* XII[e] s., aux sens I, 1-3 ; sens II, 1-2, v. 1360, *Berinus ;* sens II, 3, XX[e] s.).

I. MARQUE LE POINT DE DÉPART DANS LE TEMPS. **1.** Indique le moment où a commencé une période actuellement en cours : *Il est absent depuis le début du mois. Ma nièce est depuis hier, à sept heures de nuit, parvenue à l'âge de dix-huit ans* (Musset). || *Par extens.* À partir de tel événement pris comme date : *Depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, c'est la société avec l'égalité des hommes entre eux, l'égalité sociale de l'homme et de la femme, c'est la société sans esclaves, ou du moins sans le principe de l'esclavage* (Chateaubriand). *Depuis les guerres et les pillages qui désolent le royaume, j'ai tout perdu* (France). || *Depuis peu,* il y a peu de temps. || *Depuis quand ?,* à partir de quel moment dans le passé ? : *Depuis quand est-il absent ? ;* exprime parfois la réprobation ou la contradiction, sur le mode ironique : *Depuis quand un simple soldat parle-t-il sur ce ton à un officier ?* || *Depuis toujours,* toujours dans le passé. || *Depuis le temps que,* il y a si longtemps que. || *Depuis lors,* depuis ce temps-là. || **2.** Indique le début d'une période écoulée ou à venir : *Depuis bien des années, trente ans peut-être, il n'était pas venu là* (Daudet). *Je vous attendrai depuis dix heures jusqu'à midi.* || **3.** *Class.* Il y a (indiquant un moment passé, non la durée) : *J'ai passé par ici depuis cinq ou six jours* (La Fontaine).

II. MARQUE LE POINT DE DÉPART DANS L'ESPACE. En corrélation avec *jusqu'à,* « de cet endroit à tel autre » : *Remonter le cours d'un fleuve depuis son embouchure jusqu'à sa source. Et depuis tes pieds frais jusqu'à tes noires tresses* (Baudelaire). || S'emploie parfois seul, pour marquer le point pris comme origine dans l'expression d'un rapport de lieu (v. Rem.) : *Depuis l'étang, le terrain, s'élevant par degrés, formait un amphithéâtre d'arbres, d'où sortaient des campaniles de villages et des tourelles de gentilhommières* (Chateaubriand). *Autrefois, depuis cette chambre, je pouvais suivre vos conversations* (Mauriac).

III. MARQUE LE POINT DE DÉPART D'UNE SÉRIE (GÉNÉRALEMENT EN CORRÉLATION AVEC « JUSQU'À », QUI EN MARQUE LE TERME). **1.** Par rapport au rang, à l'ordre : *Depuis le premier jusqu'au dernier ;* et, au *fig.,* dans l'ordre des valeurs : *Depuis la plus grande misère jusqu'à l'extrême opulence.* || **2.** Par rapport au prix, à la mesure : *Manteaux depuis 100 F. Ba-*

lance qui pèse depuis 5 grammes jusqu'à 5 kilogrammes.

◆ adv. (v. 1131, *Couronnement de Louis* [*du depuis,* v. 1410, Godefroy]). À partir de ce moment-là, de cet événement-là, et jusqu'à maintenant : *Il est parti le mois dernier et nous sommes sans nouvelles de lui depuis. Il a quitté la ville après la mort de son père et nous ne l'avons pas revu depuis.* || Class. *Du depuis,* depuis ce temps-là : *Votre âme du depuis ailleurs s'est engagée* (Corneille).

◆ **Depuis que** loc. conj. (sens 1, fin du XII^e^ s. ; sens 2, 1389, Varin ; sens 3, 1373, Gace de la Bigne). **1.** À partir du moment où : *Depuis qu'il a cessé de fumer, il se porte mieux.* || **2.** *Class.* Après que : *Je me souviens que vous m'aviez parlé d'un voyage que vous fîtes dans la Bétique depuis que nous fûmes partis d'Égypte* (Fénelon). || **3.** *Class.* Dès l'instant que, dès lors que (exprimant un rapport de cause à conséquence) : *Depuis qu'un vrai mérite a pu nous enflammer, | Sa présence toujours a droit de nous charmer* (Corneille).

• REM. **1.** L'emploi de *depuis* seul pour marquer un rapport de lieu est condamné par certains puristes, qui lui préfèrent *de* ou *dès* : *Il cria du perron ou Dès le perron, il cria, plutôt que depuis le perron.*

2. *Depuis... jusqu'à* insiste davantage que *de... à...* sur la durée de l'attente.

3. La langue classique pouvait employer *depuis* suivi de l'infinitif passé, là où nous employons aujourd'hui *depuis que* et le passé de l'indicatif : *Depuis avoir connu feu Monsieur votre père, j'ai voyagé par tout le monde* (Molière).

dépuratif, ive [depyratif, -iv] adj. et n. m. (dér. savant de *dépurer ;* 1792, *Encycl. méthodique*). Propre à dépurer le sang ou les humeurs : *Cependant, l'épiderme plus susceptible d'Amédée se rebiffait, s'enflammait, boutonnait, comme si le poil eût fait des façons pour sortir. Blafaphas père conseilla des dépuratifs* (Gide).

dépuration [depyrasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *dépurer ;* v. 1265, J. de Meung). Action de dépurer ; état qui en résulte : *La dépuration du sang.*

dépuratoire [depyratwar] adj. (dér. savant de *dépurer ;* 1731, *Journ. des savants*). *Vx.* Qui sert à dépurer : *Un remède dépuratoire.*

dépurer [depyre] v. tr. (lat. médiéval *depurare,* de *de-,* préf. à valeur intensive, et du bas lat. *purare,* purifier, dér. de *purus,* propre, pur ; XIII^e^ s., Godefroy). Débarrasser un corps des éléments étrangers, des impuretés qui en corrompent la nature : *Dépurer une liqueur. Il n'y a rien qui dépure le sang comme un accouchement* (Colette).

• SYN. : *épurer, purifier.*

députation [depytasjɔ̃] n. f. (de *députer,* d'après le bas lat. *deputatio,* imputation, assignation, délégation, de *deputatum,* supin de *deputare* [v. DÉPUTER] ; début du XV^e^ s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1789, Brunot). **1.** Envoi d'un groupe de personnes chargé d'une mission (vieilli) : *On décida la députation de représentants auprès de la commission centrale.* || **2.** Ce groupe de personnes lui-même : *On attendait ce jour-là une députation royaliste des membres de la Diète, l'élite et la fleur du parti, venant faire au roi hommage de fidélité, de dévouement* (Daudet). *Les diverses députations se rangent tout le long du quai de la gare* (Gide). || **3.** Mandat de député : *C'est ce qui m'empêche d'aspirer à la députation* (Balzac).

député [depyte] n. m. (bas lat. *deputatus,* représentant de l'autorité, part. passé substantivé de *deputare* [v. DÉPUTER] ; début du XIV^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1748, Montesquieu [vulgarisé depuis la Révolution]). **1.** *Class.* Personnage envoyé en mission par un État, un souverain, un corps, une assemblée, et qui a mandat de parler en son nom : *Il manda donc par députés | Ses vassaux de toute nature* (La Fontaine). || **2.** Personne désignée par élection pour faire partie d'une assemblée constituante ou législative et participer à ses délibérations : *Numa Roumestan eut à choisir entre trois départements du Midi qui l'avaient élu député* (Daudet). || *Chambre des députés,* nom donné à l'une des assemblées du Parlement français à diverses époques, notamment sous la III^e^ République : *Une chambre des députés se défie de ce que ces gens-là appellent le ministère* (Stendhal).

• REM. Le féminin DÉPUTÉE est peu usité et familier. On dit : *Une femme député ; M^me^ N..., député.*

députer [depyte] v. tr. (lat. *deputare,* proprem. « tailler », puis « estimer », « assigner », de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *putare,* élaguer, apurer, dér. de *putus,* pur, propre ; 1328, Godefroy, au sens de « assigner » ; sens actuel, milieu du XVI^e^ s., Amyot). Envoyer en délégation (vieilli) : *Ils députent vingt des leurs pour aller rendre visite au journal* (Goncourt).

• SYN. : *déléguer, dépêcher.*

◆ v. intr. (1678, La Fontaine). *Class.* et *littér.* Envoyer une députation : *L'erreur alla si loin qu'Abdère députa | Vers Hippocrate* (La Fontaine). *Dans les diverses provinces, souvent le tiers, tout convoqué qu'il était, ne députait pas, et cela par une raison inaperçue, mais fort naturelle. Le tiers s'était emparé de la magistrature* (Chateaubriand).

der [dɛr] n. invar. (abrév. de *dernier, ère ;* 1835, au sens 1, et 1920, au sens 2, G. Esnault). **1.** *Arg. scol.* Celui qui est le dernier dans un classement : *C'est le der en math.* || **2.** Pop. *La der des der,* expression très répandue, à l'issue de la Première Guerre mondiale (1914-1918), pour désigner la guerre qui venait de s'achever. || *Dix de der,* se dit, à la belote, des dix points que l'on compte pour la dernière levée d'une partie.

déracinable [derasinabl] adj. (de *déraciner ;* 1845, Bescherelle). Qui peut être déraciné.

déraciné, e [derasine] n. (part. passé de *déraciner ;* fin du XIX^e^ s.). Personne qui, à l'image des personnages du roman de Barrès *les Déracinés* (1897), a rompu les liens qui la rattachaient à son pays natal : *Si Larbaud est un homme qui se déplace, il n'en est pas moins le contraire d'un déraciné* (Crémieux).

déracinement [derasinmɑ̃] n. m. (de *déraciner ;* XV^e^ s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, XX^e^ s.). **1.** Action de déraciner (une plante, un arbre) ; état de ce qui est déraciné : *Dans les sapinières de la plaine, des déracinements laissaient des places vides* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Action de faire disparaître totalement et définitivement ce qu'on estime erroné, nuisible : *Le déracinement des préjugés a été l'objectif des philosophes du XVIII^e^ siècle.* || **3.** *Fig.* Situation d'une personne arrachée à son pays d'origine, à son milieu : *Les émigrés souffrent de leur déracinement.*

• SYN. : **1** *arrachage, éradication ;* **2** *extirpation ;* **3** *dépaysement, exil, expatriation.*

déraciner [derasine] v. tr. (de *dé-* et de *racine ;* XIII^e^ s., Godefroy, aux sens 1-3 ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** Arracher ce qui tient au sol par des racines : *Je le voyais déraciner sans peine d'une main les hauts sapins* (Fénelon). *Le vent, qui déracine les arbres* (Maupassant). || **2.** *Par extens.* Arracher violemment de sa base : *Comme un cap que la mer déracine* (Lamartine). || **3.** *Fig.* Faire sortir des habitudes ; supprimer radicalement : *Déraciner un abus.* || **4.** *Fig.* Retirer quelqu'un de son milieu d'origine, lui faire perdre le contact avec sa terre natale ; et pronominalem. : *Qu'un homme change de contrée et, selon l'expression de Maurice Barrès, qu'il se déracine...* (Maurras).

• SYN. : **1** *déplanter, enlever, essoucher ;* **3** *extirper ;* **4** *dépayser, exiler, expatrier.*

dérade [derad] n. f. (déverbal de *dérader ;* 1871, Rimbaud). Action, pour un bateau, de quitter sa rade : *J'aurais voulu montrer aux enfants ces dorades | Du flot bleu, ces poissons d'or, ces poissons chantants. | — Des écumes de fleurs ont bercé mes dérades | Et d'ineffables vents m'ont ailé par instants* (Rimbaud).

dérader [derade] v. intr. (de *dé-* et de *rade ;* 1529, Parmentier). Quitter une rade, un mouillage, en parlant d'un bateau qui, à cause de la tempête, ne peut plus se maintenir à l'ancre sans risquer de casser ses amarres.

dérager [deraʒe] v. intr. (de *dé-* et de *rager ;* 1870, Larousse). [Conj. **1 b.**] Cesser d'être en rage, en colère : *Depuis ce matin, il ne dérage pas* (Huysmans).

déraidir [derɛdir] v. tr. (de *dé-* et de *raidir, roidir* [v. ces mots] ; début du XVII^e s., écrit *déroidir* [*déraidir,* XIX^e s.], au sens 1 [comme v. pr., milieu du XVI^e s.] ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Faire cesser la raideur physique de : *Déraidir un membre.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Assouplir, rendre plus malléable : *Vaincre le dur des âmes du Nord et les livrer, déliées et déraidies, au catholicisme* (Goncourt).

• SYN. : **1** *assouplir, dégourdir.*

déraillable [derɑjabl] adj. (de *dérailler ;* 1872, Littré). Dans les chemins de fer, se dit d'un véhicule qu'il est facile de retirer des voies.

déraillement [derɑjmɑ̃] n. m. (de *dérailler ;* 1839, Wexler, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Le fait de dérailler ; accident de chemin de fer qui se produit quand une ou plusieurs voitures d'un train sortent de la voie. || **2.** *Fig.* Action de quitter la bonne voie : *Ne demandons pas trop aux hommes, en ce moment de déraillement intellectuel* (Sand).

dérailler [derɑje] v. intr. (de *dé-* et de *rail ;* 1838, Wexler, aux sens 1-3). **1.** Quitter les rails par accident, en parlant d'un véhicule de chemin de fer. || **2.** *Fig.* Sortir de la voie juste, commettre une maladresse apparente : *Personne ne pourrait, sans dérailler, parfaire une semblable tâche* (Huysmans). *Ils* [des musiciens] *ne jouaient ni très juste ni très en mesure, mais ils ne déraillaient jamais* (Rolland). || **3.** *Fam.* Se conduire, parler de façon déraisonnable : *Il déraille complètement* (Salacrou).

• SYN. : **3** *déraisonner, divaguer, radoter* (fam.).

dérailleur [derɑjœr] n. m. (de *dérailler ;* 1922, Larousse, au sens 1 ; sens 2, v. 1930). **1.** Dispositif permettant de faire passer un wagon d'une voie sur une autre. || **2.** Mécanisme qui, sur une bicyclette, permet de changer de vitesse en faisant passer la chaîne d'un pignon sur un autre.

déraison [derɛzɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *raison ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *desraison ; déraison,* fin du XVII^e s., M^{me} de Sévigné). *Littér.* Manque, absence de raison chez une personne : *Moi, l'homme de toutes les chimères, j'ai la haine de la déraison, l'abomination du nébuleux et le dédain des jongleries ; on n'est pas parfait* (Chateaubriand). *Le sentiment de la paternité se développa chez Goriot jusqu'à la déraison* (Balzac). *Par une ultime contradiction, ils ont voulu tirer raison de la déraison et faire de l'irrationnel une méthode* (Camus).

déraisonnable [derɛzɔnabl] adj. (de *dé-* et de *raisonnable* [v. ce mot] ; XIII^e s., Godefroy, écrit *desraisnable* [*desraisonnable,* XIV^e s. ; *déraisonnable,* 1671, Pomey], aux sens 1-2). **1.** Qui manque de raison : *Un enfant déraisonnable.* || **2.** Qui n'est pas conforme à la raison ; qui est contraire au bon sens : *Amélie n'admet pas qu'il puisse y avoir quoi que ce soit de déraisonnable* [...] *dans l'enseignement de l'Évangile* (Gide).

• SYN. : **1** *fantasque, farfelu* (fam.), *inconséquent, loufoque* (fam.) ; **2** *absurde, extravagant, fou, illogique, incohérent, insensé, irrationnel, saugrenu* (fam.). — CONTR. : **1** *équilibré, posé, réfléchi, sage, sensé ;* **2** *judicieux, logique, rationnel.*

déraisonnablement [derɛzɔnabləmɑ̃] adv. (de *déraisonnable ;* fin du XIII^e s., Godefroy, écrit *desraisonnablement ; déraisonnablement,* 1690, Furetière). De façon déraisonnable : *Agir déraisonnablement.*

déraisonnement [derɛzɔnmɑ̃] n. m. (de *déraisonner ;* fin du XVII^e s., Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, 1856, Lachâtre). **1.** *Vx.* Action de déraisonner : *La fureur et le déraisonnement le plus inepte était leur réplique* (Saint-Simon). || **2.** Faux raisonnement (rare).

déraisonner [derɛzɔne] v. intr. (de *dé-* et de *raisonner* [v. ce mot] ; XIII^e s., comme v. tr., écrit *desresonner,* au sens de « priver de raison » ; comme v. intr., au sens actuel, XVI^e s. [*desraisonner*], puis 1740, Acad. [*déraisonner*]). Tenir des propos dénués de raison, contraires au bon sens : *Le jour où l'Hélicon m'entendra sermonner, | Mon premier point sera qu'il faut déraisonner* (Musset).

• SYN. : *débloquer* (pop.), *délirer, déménager* (fam.), *dérailler* (fam.), *divaguer, radoter* (fam.).

déralinguer [deralɛ̃ge] v. tr. (de *dé-* et de *ralinguer ;* 1771, Trévoux). Dépouiller de ses ralingues : *Déralinguer une voile.*

dérangement [derɑ̃ʒmɑ̃] n. m. (de *déranger ;* 1636, Monet, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1740, Acad. [pour la santé ; pour un appareil, 1835, Acad.] ; sens I, 3, fin du XVII^e s., M^{me} de Sévigné ; sens II, 1835, Acad.).

I. 1. Action de déranger, de mettre en désordre quelque chose ; état de ce qui a été dérangé : *Trouver du dérangement dans ses papiers.* || **2.** État de ce qui est dérangé, d'un appareil, d'une installation, d'un organisme qui sont troublés dans leur fonctionnement normal : *Une cabine téléphonique en dérangement.* || *Dérangement intestinal,* diarrhée. || *Dérangement d'esprit,* déséquilibre, trouble mental. (Vieilli.) || **3.** Action d'importuner quelqu'un, de le gêner dans ses habitudes ou dans son travail ; résultat de cette action : *Causer du dérangement à une personne.* || *Class.* Gêne pécuniaire, charge : *Je me tais, et voudrais au moins que pour prix de tout le dérangement qu'il me fait, il fût content* (Sévigné). || **4.** *Class.* Conduite déréglée, désordre moral : *Son dérangement lui attire tôt ou tard des remontrances de la part de celles qui sont établies pour veiller sur sa conduite* (Massillon).

II. Action de se déranger, de se déplacer : *Un spectacle qui vaut le dérangement.*

déranger [derɑ̃ʒe] v. tr. (de *dé-* et de *ranger ;* 1080, *Chanson de Roland,* comme v. intr., écrit *desrengier,* au sens de « sortir des rangs » ; 1596, Hulsius, comme v. tr., écrit *déranger,* au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1671, M^{me} de Sévigné ; sens 4, 1684, La Bruyère ; sens 5, 1740, Acad.). [Conj. **1 b.**] **1.** Déplacer ce qui était rangé : *Nous sommes prêts à gronder le visiteur qui dérange nos curiosités sur la cheminée* (Balzac). || *Par extens.* Causer du désordre dans un endroit où les choses étaient en ordre : *Déranger une bibliothèque, une chambre.* || **2.** Troubler le fonctionnement d'un mécanisme, d'une installation : *Déranger le système de transmission d'une automobile.* || Troubler le bon fonctionnement d'un organe ou de l'organisme : *Ce repas lui a dérangé l'estomac.* || *Avoir le cerveau* (ou *l'esprit*) *dérangé,* être un peu fou. || Fam. *Être dérangé,* avoir la diarrhée. || **3.** *Fig.* Troubler un ordre établi, le cours ou le déroulement normal de quelque chose : *Orage qui dérange le temps. Cet accident stupide a dérangé notre programme de vacances. Elle m'ennuyait et dérangeait les romanesques idées que je m'étais faites à son sujet* (Mauriac). || **4.** Obliger quelqu'un à quitter sa place : *Et pour la déranger du rocher de cristal | Où calme et solitaire elle s'était assise* (Baudelaire). || **5.** *Fig.* Importuner quelqu'un en l'obligeant à interrompre ses occupations : *Elle se représentait Antoine dérangé pendant son repas* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *chambarder* (fam.), *chambouler* (pop.), *déclasser ;* **2** *déglinguer* (fam.), *dérégler, détraquer ;* **3** *bouleverser, bousculer, contrecarrer, détraquer, gâter, perturber ;* **4** *déplacer ;* **5** *gêner, interrompre, troubler.* — CONTR. : **1** *arranger, classer, disposer, ordonner, ranger.*

◆ **se déranger** v. pr. (sens 1, fin du XVII^e s., M^{me} de Sévigné ; sens 2, 1700, Bourdaloue ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Quitter sa place, ses occupations, son travail : *Se déranger pour répondre au téléphone.* || *Spécialem.* Interrompre ses occupations et se déplacer pour rendre service à quelqu'un : *Tante Portal, suffoquée, ne comprenait pas qu'un homme comme son neveu, un député, se dérangeât pour des paysans* (Daudet). || **2.** *Class.* et *littér.* Se détourner du droit chemin, tomber dans la dissipation : *Une fille qui se dérange et qui ne vit pas selon la règle* (Bourdaloue). *À l'entendre, le désœuvrement de Phili compromettait l'avenir du ménage. Phili commençait à se*

déranger (Mauriac). || **3.** En parlant d'un mécanisme, ne plus fonctionner normalement : *Un appareil fragile et qui se dérange facilement.*

● SYN. : **1** *se déplacer, s'interrompre.*

dérangeur, euse [derɑ̃ʒœr, -øz] n. (de *déranger* ; 1er mai 1870, *Revue des Deux Mondes*). Personne qui dérange.

dérapage [derapaʒ] n. m. (de *déraper* ; 1907, Larousse, aux sens 1-2 ; sens 3, 1re moitié du XXe s. ; sens 4, 2e moitié du XXe s.). **1.** Action de détacher une ancre du fond ; le fait de se détacher du fond (en parlant de l'ancre). || **2.** Glissement sur le sol des roues d'un véhicule en marche, dans une direction différente de celle de la marche. || **3.** En termes de ski, glissement volontaire de côté. || **4.** *Fig.* Écart par rapport à la prévision : *Le dérapage des prix.*

déraper [derape] v. intr. (provenç. moderne *derapá,* quitter prise sur le fond [en parlant de l'ancre] et laisser dériver le navire, de *de-* [franç. *dé-*] et de l'anc. provenç. *rapar,* saisir, germ. *rapôn,* même sens ; 1739, Aubin, au sens 1 ; sens 2-3, début du XXe s.). **1.** Lever l'ancre, appareiller : *Des centaines d'yeux se tournaient vers le capitaine, debout sur la dunette, prêt à donner l'ordre de déraper* (Daudet). || *Transitiv.* Déraper une ancre, l'arracher du fond. || **2.** En parlant d'une roue d'un véhicule, ou du véhicule lui-même, glisser dans une direction oblique par rapport à celle de la marche : *Les voitures légères et trop rapides dérapent facilement.* || *Par extens.* Se dit des personnes utilisant un véhicule : *Nous avons dérapé et notre voiture est dans le fossé* (T. Bernard). || **3.** Exécuter un virage en faisant volontairement déraper son véhicule, en particulier dans l'aviation.

● SYN. : **2** *chasser.*

dérasement [derɑzmɑ̃] n. m. (de *déraser* ; 1870, Larousse). Action de déraser ; résultat de cette action.

déraser [derɑze] v. tr. (de *dé-* et de *raser* ; 1870, Larousse). Abaisser le niveau d'une construction : *Déraser un mur.*

dératé, e [derate] n. (part. passé substantivé de *dérater* ; 1743, Trévoux, au sens de « personne alerte » ; *courir comme un dératé,* 1835, Acad.). Fam. *Courir, marcher comme un dératé,* comme un chien à qui l'on a enlevé la rate, c'est-à-dire très vite : *Durant cette heure, il marcha comme un dératé* (Montherlant).

dérater [derate] v. tr. (de *dé-* et de *rate* ; v. 1530, Colin-Bucher). Enlever la rate de : *Dérater un chien.*

dératisation [deratizasjɔ̃] n. f. (de *dératiser* ; 1907, Larousse). Destruction systématique des rats dans un local, dans une ville ou dans un pays : *Une campagne de dératisation.* || *Spécialem.* Destruction des rats à bord des navires en provenance de pays contaminés par la peste.

dératiser [deratize] v. tr. (de *dé-* et de *rat* ; 1907, Larousse). Débarrasser des rats par une destruction méthodique : *Dératiser un entrepôt.*

dérayer [derɛje] v. tr. (de *dé-* et de *rayer,* au sens anc. de « tracer un sillon » [XIIIe s.] ; 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). [Conj. **2 b.**] **1.** Tracer le dernier sillon d'un champ pour le séparer du champ contigu. || **2.** Tracer un sillon pour l'écoulement des eaux.

dérayure [derɛjyr] n. f. (de *dé-* et de *rayer* [v. DÉRAYER] ; 1680, Richelet). Sillon ou raie qui sépare deux billons ou deux planches de labour.

derbouka n. m. V. DARBOUKA.

derby [dɛrbi] n. m. (mot angl., du nom de lord *Derby,* qui créa cette course en 1780 ; 1829, Bonnafé, au sens 1 [pour le *derby* d'Epsom ; pour celui de Chantilly, 1870, Larousse] ; sens 2-3, 1900, Larousse ; sens 4, 1927, G. Esnault). **1.** Grande course hippique qui a lieu chaque année à Epsom, en Grande-Bretagne. || *Derby français,* course analogue qui a lieu à Chantilly. || *Un cheval de Derby,* se dit d'un très bon cheval de course. || **2.** *Vx.* Voiture hippomobile très légère, à quatre roues et à quatre places, dont la caisse était à claire-voie. || **3.** Chaussure basse ou montante dont les oreilles des quartiers se lacent sur le cou-de-pied. || **4.** Dans les sports d'équipe, match qui oppose deux grands clubs depuis longtemps rivaux.

● Pl. *des* DERBYS.

déréalisation [derealizasjɔ̃] n. f. (de *déréel,* d'après *réaliser* ; début du XXe s.). En psychopathologie, perte de la familiarité du monde extérieur.

déréaliser [derealize] v. tr. (de *déréel,* d'après *réaliser* ; début du XXe s.). Faire perdre le caractère de réel.

derechef [dərəʃɛf] adv. (de *de, re-* et *chef,* au sens anc. de « bout, fin » ; v. 1130, *Eneas*). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* De nouveau, une fois de plus : *Me voilà saisi derechef | D'étonnement et d'épouvante* (La Fontaine). *Il flamba la lame à nouveau, puis, très vite, par deux fois, l'enfonça derechef dans sa chair* (Gide).

déréel, elle [dereɛl] adj. (de *dé-* et de *réel* ; début du XXe s.). En psychopathologie, qui n'est plus en accord avec le réel. || *Pensée déréelle,* pensée qui se situe en dehors des nécessités logiques.

déréglé, e [deregle] adj. (part. passé de *dérégler* ; 1538, R. Estienne, aux sens 2-3 [« effréné »] ; sens 1, 1694, Acad.). **1.** Qui ne fonctionne plus régulièrement : *Une balance déréglée. Une pendule déréglée.* || **2.** Qui se caractérise par une conduite contraire à la morale : *Une vie déréglée. Des mœurs déréglées.* || **3.** Qui donne dans l'outrance, l'extravagance : *Une imagination déréglée.*

● SYN. : **1** *détraqué* ; **2** *débauché, dépravé, désordonné, dévergondé, dissolu, immoral* ; **3** *débridé, démesuré, effréné, fou, immodéré, insensé, outré.*

dérèglement [derɛgləmɑ̃] n. m. (de *dérégler* ; v. 1450, Gréban, écrit *desriglement* [*desreglement,* v. 1460, Chastellain ; *dérèglement,* fin du XVIe s.], au sens de « action de se révolter » ; sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1656, Corneille). **1.** État de ce qui est déréglé, de ce qui est perturbé dans son fonctionnement ou dans son cours normal : *Le dérèglement d'une pendule. Dérèglement du pouls. Dérèglement des saisons.* || **2.** *Fig.* Grave désordre moral : [Ils] *me dirent que si ces vieilles dames n'étaient pas reçues, c'était à cause du dérèglement extraordinaire de leur conduite* (Proust). || **3.** *Class.* Infraction aux règles : *Cet horrible dérèglement qui mettait Paris, Rome et Constantinople sur le même théâtre* (Corneille).

● SYN. : **1** *dérangement, détraquement, perturbation* ; **2** *dépravation, désordre, dévergondage, dissolution, libertinage, licence.*

◆ **dérèglements** n. m. pl. (1642, Corneille). Écarts de conduite : *Scipion n'avait pris aucune part aux dérèglements et aux débauches qui régnaient alors presque généralement parmi la jeunesse romaine* (Rollin).

● SYN. : *déportements, désordres, égarements, excès, orgies.*

dérégler [deregle] v. tr. (de *dé-* et de *régler* ; v. 1280, Végèce, écrit *desreigler* [*dérégler,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). [Conj. **5 b.**] **1.** Troubler le fonctionnement normal, le cours de quelque chose : *Un tremblement de terre qui dérègle les sismographes. Incident qui dérègle des habitudes.* || **2.** *Fig.* Troubler, altérer moralement : *Une débauche qui dérègle les mœurs.*

● SYN. : **1** *bouleverser, déranger, déglinguer* (fam.), *détraquer, perturber* ; **2** *corrompre, dégrader, dépraver, pervertir.*

◆ **se dérégler** v. pr. (XIVe s.). Cesser de fonctionner normalement, de suivre un cours normal : *Un appareil qui se dérègle. Imagination qui se dérègle.*

derelict [derilikt] n. m. (mot angl., du lat. *derelicta,* choses abandonnées, part. passé neutre plur. substantivé de *derelinquere* [v. DÉRÉLICTION] ; 1929, Larousse). En droit maritime, épave flottant à la surface de la mer.

déréliction [dereliksjɔ̃] n. f. (lat. *derelictio,* abandon, de *derelictum,* supin de *derelinquere,* abandonner complètement, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *relinquere,* laisser en arrière ; v. 1512, Huguet ; inusité

du début du XVII[e] s. à la fin du XIX[e]). État d'abandon, sentiment douloureux de solitude morale (surtout dans la langue religieuse ou philosophique) : *Il y a, en outre, des sécheresses, des aridités, du chagrin issu des déréliction et du délaissement intérieur, une sorte de peine du dam* (Huysmans). *Solitude et chevalerie, déréliction et espoir ne seront surmontés que dans la libre acceptation de la mort* (Camus).

dérider [deride] v. tr. (de *dé-* et de *rider ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1674, Boileau). **1.** Faire disparaître les rides de : *Une crème pour dérider le visage.* || **2.** Fig. *Dérider quelqu'un,* ou (vx) *dérider le front de, à quelqu'un,* le rendre moins soucieux, lui faire perdre sa gravité : *Le riant Épicurien | Y déridait l'âpre Stoïcien* (Delille). *Grave, pour dérider un peu son front blêmi, | Il regardait ses fleurs et caressait ses bêtes* (Samain).

• SYN. : **2** *amuser, distraire, égayer, réjouir.*

◆ **se dérider** v. pr. (1695, Boileau). Sourire, retrouver sa bonne humeur : *Amélie elle-même* [...] *se déride enfin et paraît toute rajeunie* (Gide).

dérideur, euse [deridœr, -øz] adj. (de *dérider ;* 1860, Goncourt). Qui déride : *Ce charme dérideur de fronts* (Goncourt).

dérision [derizjɔ̃] n. f. (lat. impér. *derisio,* moquerie, de *derisum,* supin de *deridere,* bafouer, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *ridere,* rire, se moquer de ; XIII[e] s., Godefroy, aux sens 1-2 ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Moquerie dédaigneuse, voire injurieuse : *Un objet de dérision. Quel profit revenait-il à ces moines de tant de sacrifices, sinon la dérision du monde ?* (Chateaubriand). *Ses avances furent accueillies par un mépris qui alla jusqu'à la dérision* (Stendhal). || *Tourner en dérision,* traiter avec un mépris railleur, tourner en ridicule. || **2.** Parole, action qui vise à railler : *Cette longue statue* [...] *que le peuple appelait, dans ses dérisions, « Monsieur Legris »* (Hugo). || **3.** Chose qui, par son insignifiance, ne peut qu'attirer le mépris moqueur : *Les sanctions prises contre les coupables ne sont qu'une dérision.*

• SYN. : **1** *dédain, ironie, mépris, réprobation, risée ;* **2** *charge, moquerie, persiflage, plaisanterie, raillerie, sarcasme.*

dérisoire [derizwar] adj. (bas lat. *derisorius,* dérisoire, illusoire, de *derisum,* supin de *deridere* [V. DÉRISION] ; fin du XIV[e] s., Juvenal des Ursins, au sens 1 ; sens 2, 1862, Fromentin). **1.** *Vx.* Qui est dit ou fait par dérision, pour se moquer : *Des propos dérisoires.* || **2.** Qui est trop insignifiant pour être pris en considération : *Il lâcha tout pour une somme tellement dérisoire que Goury, d'abord, écarquilla les yeux* (Flaubert). *Auprès de la torture, de tout ce à quoi il avait pensé, être roué de coups était dérisoire* (Malraux).

• SYN. : **2** *infime, minime, négligeable, piètre, ridicule, vain.*

dérisoirement [derizwarmɑ̃] adv. (de *dérisoire ;* v. 1460, Chastellain). D'une manière dérisoire ; par dérision : *Des crédits dérisoirement insuffisants.*

dérivatif, ive [derivatif, -iv] adj. **1.** bas lat. grammatical *derivativus,* qui dérive, dérivé, part. passé de *derivare,* détourner [un cours d'eau], détourner [en général], dériver [un mot], de *de-,* préf. marquant l'éloignement, et de *rivus,* ruisseau ; XV[e] s., au sens 2 ; sens 1, 1527, Dassi). || **2.** *Vx.* En termes de médecine, qui permet d'opérer une dérivation : *Remède dérivatif.* || **3.** *Vx.* En grammaire, qui est formé par dérivation : *Verbes dérivatifs.*

◆ **dérivatif** n. m. (1879, Loti). Activité qui détourne l'esprit de ses préoccupations et l'oriente vers des pensées plus agréables : *On cherche dehors des dérivatifs* (Descaves). *Mais les besoins religieux de l'homme nouveau trouveront un dérivatif : un dérivatif social* (Martin du Gard).

• SYN. : *diversion, exutoire.*

1. dérivation [derivasjɔ̃] n. f. (lat. *derivatio,* action de détourner les eaux, emprunt [d'un mot], de *derivatum,* supin de *derivare* [V. DÉRIVATIF] ; 1377, Lanfranc, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1888, Larousse ; sens 4, 1756, Voltaire ; sens 5, milieu du XVI[e] s., Amyot ; sens 6, 1870, Larousse). **1.** Action de détourner les eaux d'une source, d'un cours d'eau ; canal, lit artificiel par où les eaux sont dérivées : *La dérivation du Rhône à Donzère-Mondragon.* || **2.** En médecine, action de déplacer une irritation morbide. || **3.** En électricité, communication conductrice, établie au moyen d'un second conducteur entre deux points d'un circuit fermé. || **4.** *Fig.* Objet qui a son origine dans un autre : *L'hôtel d'Albret et l'hôtel de Richelieu furent les deux grandes dérivations de cette première source, l'hôtel de Rambouillet* (Chateaubriand). || **5.** En grammaire, création d'un mot nouveau à partir d'un mot ancien. (V. Introduction.) || *Dérivation propre,* formation de dérivés par addition ou suppression de suffixes. || *Dérivation impropre,* changement de catégorie grammaticale d'un mot sans modification de sa forme. || **6.** En mathématiques, calcul de la dérivée d'une fonction.

2. dérivation [derivasjɔ̃] n. f. (de *dériver* 2 ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Pour un avion ou un bateau, action de dériver, de s'écarter de sa direction sous l'effet du vent ou d'un courant. || **2.** En balistique, écart entre le point de chute d'un projectile, donné par les tables de tir, et le plan de tir.

dérive [deriv] n. f. (déverbal de *dériver* 2 ; 1671, Jal, au sens I, 1 [*aller à la dérive,* 1688, Miege, au sens pr., et 1870, Larousse, au sens fig. ; *à la drive,* 1628, Richelieu, V. DÉRIVER 2] ; sens I, 2, fin du XIX[e] s. ; sens I, 3, 1872, Littré ; sens II, 1, 1687, Desroches ; sens II, 2, 1948, Larousse).

I. 1. Déviation d'un bateau ou d'un avion par rapport à la direction assignée, sous l'effet des vents ou des courants : *Le bateau n'obéit qu'à peine, entraîné* [...] *par la force de la dérive et du vent* (Maupassant). || *Être, aller à la dérive,* en parlant d'un bateau, ne plus être gouverné ; en parlant d'une entreprise, ne plus être dirigée ; en parlant d'une personne, être sans volonté, sans énergie, et se laisser aller au gré des événements. || *Dérive des continents,* théorie due à Wegener, et selon laquelle les continents flotteraient sur le sima à la suite de la scission d'un continent unique. || **2.** *Fig.* et *littér.* Écart du chemin normal : *Le doux port viendra-t-il, après ces décourageantes dérives ?* (Gide). || **3.** En balistique, déplacement latéral qu'il faut faire subir à un appareil de pointage pour corriger la dérivation. (*Dérivation* s'applique au projectile, *dérive* à l'appareil de tir.)

II. 1. Plaque mobile fixée sur la coque d'un yacht, pour empêcher ou réduire la dérivation. || **2.** Gouvernail de direction d'un avion, placé sur le plan fixe vertical de l'empennage.

1. dérivé, e [derive] adj. (part. passé de *dériver* 2 ; 1900, Larousse). *Courant dérivé,* courant électrique qui circule dans une dérivation.

2. dérivé [derive] n. m. (part. passé substantivé de *dériver* 1 ; fin du XVIII[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Mot qui dérive, qui provient d'un autre mot : *« Raisonnable » est un dérivé de « raison ».* || **2.** Corps provenant d'un autre après transformation du premier : *Les dérivés de la houille.*

dérivée [derive] n. f. (part. passé fém. substantivé de *dériver* 1 ; 1870, Larousse). En mathématiques, limite vers laquelle tend le rapport de l'accroissement donné à la variable, lorsque ce dernier tend vers zéro.

dérivement [derivmɑ̃] n. m. (de *dériver* 1 ; XVI[e] s., Mantellier). Pour une eau courante, le fait de se répandre hors de ses rives : *La crue provoque le dérivement des eaux du fleuve.*

• SYN. : *débordement.*

1. dériver [derive] v. tr. (lat. *derivare,* détourner [un cours d'eau], dériver [un mot], de *de-,* préf. marquant l'éloignement, et de *rivus,* ruisseau ; XII[e] s., aux sens 1 et 3 ; sens 2, fin du XVI[e] s., Amyot ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** Détourner de son cours naturel : *Il faudra dériver la rivière.* || **2.** *Fig.* Détourner de la voie choisie : *Il fallait bien, alors, se contenter de tristes regards sur le large, ne jouir que des yeux et de l'imagina-*

tion, et dériver cette passion marine malheureuse vers les lettres ou vers la peinture (Valéry). || **3.** En grammaire, former un mot à partir d'un autre par le procédé de la dérivation. || **4.** *Dériver une fonction,* en chercher, par calcul, la dérivée.

• SYN. : **1** *dévier ;* **2** *incliner, infléchir, orienter, tourner.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1250, Godefroy ; sens 2, v. 1361, Oresme ; sens 3, v. 1265, J. de Meung). **1.** Être détourné de son cours : *Depuis les inondations, le fleuve a tendance à dériver.* || **2.** En grammaire, provenir par dérivation de : *« Ânesse » dérive de « âne ».* || **3.** *Fig.* Tirer son origine : *Aujourd'hui tout dérive de là : le principe de la Constitution, la source du pouvoir* (Thierry). *Tous les coquillages dont la forme dérive de l'enroulement d'un tube manifestent nécessairement cette dissymétrie* (Valéry).

• SYN. : **3** *découler, émaner, procéder, provenir, venir.*

2. dériver [derive] v. tr. (altér., d'après *dériver* 1, de l'angl. [*to*] *drive,* pousser, être poussé ; 1586, *Coutumier général,* comme v. intr., écrit *driver ;* comme v. tr., écrit *dériver,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Détourner de la route, de la direction assignée : *Dériver un bateau.*

◆ v. intr. (sens 1, 1678, Jal [pour un bateau ; pour un avion, 1955, Robert] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** En parlant d'un bateau, d'un avion, s'écarter de sa direction, sous l'effet d'un vent ou d'un courant transversal : *Et le bateau, dérivant sous le vent et le courant, tire avec lui cet appareil* (Maupassant). *L'avion dérivait dangereusement.* || **2.** En parlant d'un projectile, s'écarter du plan de tir.

3. dériver [derive] v. tr. (de *dé-* et de *rive ;* XIIIe s., puis fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens général de « éloigner de la rive » ; sens actuel, 1864, Littré). Écarter de la rive le bois qui flotte sur la rivière, pour éviter qu'il n'en heurte les bords.

4. dériver [derive] v. tr. (de *dé-* et de *river ;* XIIIe s.). Défaire ce qui est rivé ; enlever les rivets ou la rivure de.

• SYN. : *dériveter.*

dériveter [derivte] v. tr. (de *dé-* et de *riveter ;* 1923, Larousse). [Conj. **4 a.**] Enlever les rivets de.

• SYN. : *dériver.*

dériveur [derivœr] n. m. (de *dériver* 2 ; 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1896, Bonnafé). **1.** Voile de mauvais temps. || **2.** Petit voilier utilisant une dérive.

dérivomètre [derivɔmɛtr] n. m. (de *dérivo-*, élément tiré de *dérive,* et de *-mètre,* du gr. *metron,* mesure ; 1864, Littré [a remplacé *dérivamètre,* 1836, Acad.]). Instrument qui mesure la dérive d'un aéronef par rapport au sol.

derma- [dɛrma], **dermato-** [dɛrmato], **derm(o)-** [dɛrm(o)], élément issu du grec *derma, -atos,* peau, et entrant comme préfixe dans la composition de mots savants.

dermalgie [dɛrmalʒi] n. f. (de *derm-* et de *-algie,* du gr. *algos,* douleur ; 1870, Larousse). Douleur ressentie dans la peau, sans qu'il y ait lésion.

dermaptères [dɛrmaptɛr] n. m. pl. (de *derma-* et de *-ptère,* du gr. *pteron,* aile ; 1864, Littré). Ordre d'insectes broyeurs, aux ailes antérieures transformées en élytres, comprenant en particulier les forficules ou perce-oreilles.

dermatite n. f. V. DERMITE.

dermato- préf. V. DERMA-.

dermatologie [dɛrmatɔlɔʒi] n. f. (de *dermato-* et de *logie,* du gr. *logos,* science ; 1836, Raymond). Partie de la médecine consacrée à l'étude des maladies de la peau.

dermatologiste [dɛrmatɔlɔʒist] n. (de *dermatologie ;* 1845, Bescherelle). Médecin spécialisé dans le traitement des maladies de la peau.

• REM. On dit aussi DERMATOLOGUE (1870, Larousse).

dermatose [dɛrmatoz] n. f. (dér. savant du gr. *derma, -atos,* peau ; début du XIXe s.). Toute maladie de peau : *Il décelait avec indifférence les dermatoses, les traces d'albumine* (Chevallier).

derme [dɛrm] n. m. (gr. *derma,* peau ; 1611, Cotgrave). Couche profonde de la peau, située sous l'épiderme, couche superficielle.

dermeste [dɛrmɛst] n. m. (gr. *dermêstês,* ver qui ronge la peau ou le cuir, de *derma,* peau, et de *edein,* manger [par l'intermédiaire du lat. scientif. moderne] ; 1827, Acad.). Petit insecte coléoptère qui se nourrit de matières animales desséchées, de fourrures.

dermique [dɛrmik] adj. (de *derme ;* 1845, Bescherelle). Qui est relatif au derme.

dermite [dɛrmit] n. f. (de *derme ;* milieu du XIXe s.). Inflammation de la peau : *L'érysipèle est une dermite.*

• REM. On dit aussi DERMATITE (1836, Landais).

dermographie [dɛrmɔgrafi] n. f. (de *dermo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1907, Larousse). Réaction de la peau de certains sujets, qui rougit aux endroits où elle est grattée par une pointe mousse, un crayon, etc.

dernier, ère [dɛrnje, -ɛr] adj. et n. (contraction de *derrenier* [XIIIe s.], formé d'après *premier* sur *derrain* [Xe-XVIe s.], lui-même contracté de *dererain* [XIe-XIIe s.], lat. pop. **deretranus,* dér. de *deretro,* derrière [v. DERRIÈRE] ; v. 1360, Froissart, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1640, Corneille ; sens I, 4-5, II, 1-3 et III, 1-3, XVIe s.).

I. NOTION DE TEMPS **1.** Qui vient après tous les autres : *Le dernier enfant d'une famille. La dernière édition d'un journal. Il est arrivé le dernier. La lune est à son dernier quartier. Les dernières années de l'Empire romain.* || **2.** Après lequel il n'y en a plus d'autre ou il n'y a plus rien : *Les derniers beaux jours. Faire une dernière recommandation à quelqu'un. C'est peut-être la dernière représentation que nous donnons en cette ville* (Stendhal). *Le long, dernier et décisif entretien qu'il avait voulu avoir avec l'émissaire officieux de l'état-major autrichien* (Martin du Gard). || *Pour la dernière fois,* sans que cela puisse jamais se reproduire. || *Dernier mot,* décision, proposition définitive, et sur laquelle on n'a pas à revenir ; ultime concession : *C'est mon dernier mot !* (V. aussi § III, 2.) || **3.** *Avoir le dernier mot,* et, vx ou littér., *avoir le dernier,* être le dernier à répliquer de façon péremptoire dans un débat, l'emporter : *Elle sait très bien qu'elle aura toujours le dernier* (Hermant). || *Mettre la dernière main à un travail,* le terminer, y apporter les retouches finales. || *En dernier ressort,* se dit d'un jugement rendu souverainement et dont on ne peut faire appel ; *par extens.,* de façon définitive. || *Dernières volontés,* celles qu'on exprime avant de mourir. || *Rendre le dernier soupir,* mourir. || *Rendre les derniers devoirs,* ceux de la sépulture. || *Brûler sa dernière cartouche,* utiliser ses dernières réserves ; tenter sa dernière chance. || *En dernière analyse,* après avoir examiné tous les aspects de la question, en définitive. || **4.** *Fig.* Après lequel on ne trouve personne qui puisse lui être comparé : *Napoléon a été le dernier conquérant.* || **5.** Le plus récent, le plus proche du moment où l'on parle : *La semaine dernière. La dernière guerre. Au cours du dernier exercice, la société a enregistré un fort accroissement de ses exportations. Acheter le dernier prix Goncourt.* || **6.** *Ce dernier, cette dernière,* etc., sert à reprendre le nom de la chose ou de la personne qui figure dans l'énoncé immédiatement précédent : *J'ai revu mes enfants et les vôtres ; ces derniers se portent bien.*

II. NOTION D'ESPACE. **1.** Qui se situe après tous les autres : *Les élèves du dernier rang. Les derniers mètres de l'ascension ont été les plus pénibles. Lire un livre jusqu'à la dernière ligne.* || **2.** Qui occupe une position extrême dans l'espace : *La dernière limite d'un pays. Poursuivre l'ennemi dans ses derniers retranchements.* || Fig. *Être à la dernière limite de la patience,* être sur le point de perdre patience. || *Être réduit à la dernière extrémité,* être dans la situation la plus critique. || *Être à la dernière extrémité,* être sur le point

de mourir. || **3.** *Class.* Le plus reculé : *J'en ai vu quelques-unes* [des beautés] *sur les derniers bords de l'Océan, et en des lieux où la Nature ne saurait produire un brin d'herbe* (Voiture).

III. NOTION D'ORDRE, DE HIÉRARCHIE, DE MÉRITE, ETC. (SOUVENT AVEC VALEUR INTENSIVE). **1.** Qui vient après les autres dans une série, un classement : *Le dernier tome du « Grand Larousse encyclopédique ». « Z » est la dernière lettre de l'alphabet français. C'est un mauvais élève, mais il n'a jamais été le dernier de sa classe.* || *En dernier lieu,* à la fin (se dit pour terminer une énumération). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui occupe une position extrême ; le plus haut, le plus grand, le plus fort : *Nous vous serons obligés de la dernière obligation* (Molière). *Péril* [...] *qui jeta dans le dernier désespoir ce maître de la paix et de la guerre* (Saint-Simon). *Ses lettres ont été répondues avec la dernière exactitude* (Rousseau). *Cela est du dernier indispensable, et je m'en vais t'en expliquer les raisons* (Gautier). || *Auj.* Ce sens reste employé dans certaines expressions de la langue courante : *Au dernier degré. Accoutrement du dernier ridicule. Se livrer aux derniers excès. C'est de la dernière importance.* || *Le dernier mot de,* le point suprême de : *La morale était pour lui* [Marc Aurèle] *le dernier mot de l'existence* (Renan) ; ce qu'on fait de mieux dans le genre : *Le dernier mot de l'élégance.* || *Le dernier cri de,* V. CRI. || *Être du dernier bien avec quelqu'un,* être dans les meilleurs termes avec lui. || **3.** Le plus bas dans l'échelle des valeurs, le pire : *C'est notre dernier prix. Dernière qualité. Marchandise de dernier ordre.* || *Le dernier des...,* le plus abject, le plus vil : *Le dernier des hommes. La dernière des poissardes.* || Fam. *Le dernier des derniers, la dernière des dernières,* individu tombé dans la plus vile abjection : *Il n'a pas pour moi la moindre affection, il a laissé son neveu me traiter comme la dernière des dernières* (Balzac). *Je me tiens devant l'humanité entière, récapitulant mes hontes, sans perdre de vue l'effet que je produis, et disant : « J'étais le dernier des derniers »* (Camus). || *C'est le dernier de mes soucis,* je ne m'en soucie absolument pas. || *C'est bien le dernier à qui je m'adresserais,* c'est à lui moins qu'à tout autre...

• SYN. : **I, 1** *final ;* **2** *définitif, suprême, ultime ;* **4** *passé, précédent.* || **II, 1** *final ;* **2** *extrême.* || **III, 3** *inférieur, infime, moindre.* — CONTR. : **I, 1** *premier ;* **2** *initial ;* **4** *courant ; futur, prochain.* || **III, 1** *premier ;* **3** *excellent, supérieur.*

◆ **En dernier** loc. adv. (XX^e s.). Après tout le reste, pour terminer : *Cette attaque est venue en dernier. Mentionner quelqu'un en dernier sur une liste.*

◆ **dernier** n. m. (1870, Larousse). Dans une charade, la dernière syllabe ou la dernière partie du mot qu'il faut deviner : *Mon tout sur mon premier fait ouïr mon dernier* (charade sur le mot *pinson*).

dernièrement [dɛrnjɛrmɑ̃] adv. (de *dernier ;* v. 1360, Froissart [*darreniere-ment,* 1294, *Dict. général,* est formé sur *lerrenier, darrenier,* V. DERNIER]). Depuis peu de temps, récemment : *On a appris dernièrement son départ.*

dernier-né [dɛrnjene], **dernière-née** [dɛrnjɛrne] n. (de *dernier* et de *né,* part. passé de *naître ;* 1691, Racine). Enfant qui, dans une famille, est né après tous les autres : *Diego Laynez marcha vers Ruy, le dernier-né* (Heredia).

• Pl. *des* DERNIERS-NÉS, *des* DERNIÈRES-NÉES.

• SYN. : *benjamin, cadet.* — CONTR. : aîné.

dérobade [derɔbad] n. f. (de *dérober ;* in du XVI^e s., Brantôme, dans la loc. adv. *à la dérobade,* en cachette ; comme n. f., au sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, 1911, Gide). **1.** Action de se dérober, en parlant d'un cheval (terme d'équitation). || **2.** *Fig.* Action d'esquiver une obligation, une difficulté : *Non sans quelque dérobade de l'esprit* (Romains).

• SYN. : **2** *échappatoire, esquive, faux-fuyant, pirouette* (fam.), *reculade.*

dérobé, e [derɔbe] adj. (part. passé de *dérober ;* 1549, R. Estienne, au sens de « [enfant] adultérin » ; sens 1, 1603, Havard ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Soustrait à l'observation, à la vue : *On y accédait directement par la terrasse, qu'un escalier dérobé reliait à la cour* (Gide). || **2.** *Culture dérobée,* culture secondaire, occupant le sol une courte partie de l'année, après la culture principale.

• SYN. : **1** *secret.*

◆ **À la dérobée** loc. adv. (1549, R. Estienne). De façon rapide et sans se faire voir, furtivement : *Un soir, nous vîmes dans notre retraite quelqu'un entrer à la dérobée par une fenêtre et sortir par une autre : c'était M. Laborie ; il se sauvait des serres de Bonaparte* (Chateaubriand). *En se promenant à côté d'elle, il regardait à la dérobée ses mains, ses bras, son port de reine* (Stendhal).

• SYN. : *en cachette, en catimini* (fam.), *subrepticement, en tapinois* (fam.). — CONTR. : *franchement, ouvertement.*

dérobement [derɔbmɑ̃] n. m. (de *dérober ;* fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens de « larcin, pillage » ; sens actuel, milieu du XVII^e s.). En termes de construction, tracé fait à l'aide de l'épure, qu'on rapporte directement sur la pierre équarrie.

dérober [derɔbe] v. tr. (de *dé-* et de l'anc. v. *rober,* voler, enlever [v. 1131, *Couronnement de Louis*], germ. **raubôn,* dépouiller ; v. 1155, Wace, au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1330, *Baudoin de Sebourg ;* sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 1, 1636, Corneille ; sens II, 1677, Racine).

I. 1. Class. *Dérober quelqu'un,* lui prendre ce qui lui appartient, le voler : *Pour aller ainsi vêtu, il faut bien que vous me dérobiez* (Molière). || **2.** *Littér.* S'emparer furtivement de quelque chose, généralement de peu de valeur, appartenant à autrui : *Insidieux pillard, tu voudrais* [...] | *Dérober les raisins, l'olive ou l'aubergine* (Heredia). || **3.** *Fig.* Extorquer, s'approprier quelque chose par des moyens blâmables : *Dérober un secret.* || Prendre par surprise et de façon adroite : *Dérober un baiser. Chaque fois que je suis tenté de vous dérober la moindre caresse...* (Rousseau).

II. 1. Soustraire habilement quelqu'un ou quelque chose pour le préserver de ce qui le menace : *Dérober un coupable à la justice. La baisant aux cheveux, car elle dérobait son front* (Sainte-Beuve). *Il cherchait à lui prendre les mains, mais elle les dérobait avec adresse et les cachait derrière son dos* (Duhamel). || **2.** Dissimuler aux regards, cacher, et, *par extens.,* empêcher de voir par un moyen quelconque : *Un bouquet d'arbres dérobait la maison à la vue. Ses yeux étaient peut-être bleus, peut-être noirs. La lumière dérobait leur couleur* (Audiberti).

• SYN. : **I, 3** *prendre, ravir, surprendre, voler.* || **II, 1** *enlever, retirer ;* **2** *masquer, voiler.*

◆ v. intr. (1671, M^{me} de Sévigné). *Class.* Faire la course sur mer : *Je suis effrayée de l'apoplexie du chevalier de B ***. N'est-ce pas celui qui dérobe sur la mer ?* (Sévigné).

◆ **se dérober** v. pr. (sens 1 et 3, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1653, Corneille ; sens 4, 1534, Rabelais ; sens 5, 1677, Racine). **1.** *Se dérober à,* se soustraire à quelque chose : *Jésus-Christ se dérobait souvent au monde pour aller prier sur les montagnes* (Chateaubriand). *Antoine se dérobait obstinément à toute visite, à tout rendez-vous, à tout téléphonage* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Manquer à une obligation : *Se dérober à ses devoirs.* || *Absol.* Éviter plus ou moins habilement de répondre à une question, à une attente : *Elle semblait fuir une explication, se dérober adroitement* (Daudet). || **3.** Class. *Se dérober de,* s'évader, s'échapper d'un lieu : *Cette Clélie qui passa le Tibre à la nage, pour se dérober du camp de Porsenna* (Boileau) ; quitter furtivement quelqu'un : *Je me dérobai de mes camarades qui ne s'y attendaient pas* (Scarron). || **4.** En parlant d'un cheval, échapper à la main de son cavalier par un mouvement brusque, en particulier pour éviter de franchir un obstacle ou pour quitter la piste : [La vachette] *se jeta de côté avec horreur, semblable au cheval qui se dérobe* (Montherlant). || **5.** *Se dérober sous,* faire défaut, manquer, en parlant de ce qui soutenait quelqu'un ou quelque chose : *La mer agitée semblait se dérober sous le navire* (Fénelon). *Il approcha len-*

tement ; ses jambes semblaient se dérober sous lui (Stendhal).

• SYN. : **1** *échapper à, esquiver, éviter, fuir.*

dérobeur, euse [derɔbœr, -øz] adj. (de *dérober,* XIIIe s., comme n., au sens de « celui, celle qui dérobe » ; comme adj., au sens actuel, XXe s.). Qui se dérobe : *Un cheval dérobeur.*

dérochage [derɔʃaʒ] n. m. (de *dérocher ;* 1838, Acad.). Action de dérocher une surface métallique.

dérochement [derɔʃmɑ̃] n. m. (de *dérocher ;* 1888, Larousse). Action d'ôter les roches d'un chenal ou d'une rivière pour les approfondir, d'un terrain pour le cultiver : *Il s'agissait du dérochement d'une digue* (Cladel).

dérocher [derɔʃe] v. tr. (de *dé-* et de *roche ;* 1671, Pomey, au sens 2 ; sens 1, 1907, Larousse). **1.** Opérer le dérochement d'un chenal, d'un cours d'eau, d'un terrain. ‖ **2.** Décaper une surface métallique par immersion dans un bain acide.

◆ v. intr. (début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne, écrit desrochier* [*dérocher,* 1636, Monet] ; rare entre le XVIIe s. et la fin du XIXe). Faire une chute au cours d'une escalade en montagne.

• SYN. : *dévisser* (fam.).

déroder [derɔde] v. tr. (de *dé-* et du lat. *rodere,* ronger ; 1870, Larousse). Dans une forêt, abattre le bois qui dépérit, en enlevant aussi les souches.

dérogation [derɔgasjɔ̃] n. f. (lat. *derogatio,* de *derogatum,* supin de *derogare* [v. DÉROGER] ; 1408, Godefroy). Action de déroger à une loi, à un contrat ; résultat de cette action : *Les dérogations aux règles, dès qu'elles ne sont plus des cas isolés mais deviennent populaires, sont des plus intéressantes à observer* (Gide).

• SYN. : *entorse* (fam.), *infraction, manquement, violation.*

dérogatoire [derɔgatwar] adj. (bas lat. *derogatorius,* de *derogatum,* supin de *derogare* [v. DÉROGER] ; 1341, Godefroy). En droit, qui contient une dérogation ou qui a le caractère d'une dérogation : *Un acte dérogatoire.* ‖ *Clause dérogatoire,* clause d'un testament qui déclare nuls tous les testaments susceptibles d'être faits ultérieurement. (Clause prohibée en droit français.)

• CONTR. : *conforme.*

dérogeance [derɔʒɑ̃s] n. f. (de *déroger ;* 14 oct. 1666, *Arrêt du Conseil*). *Vx.* Travail, occupation qui, sous l'Ancien Régime, faisait perdre la qualité de noble.

déroger [derɔʒe] v. tr. ind. [**à**] (lat. *derogare,* déroger à [une loi, l'honneur] ; v. 1361, Oresme, écrit *desroguer* [*déro- ger,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2-4, fin du XIVe s.). [Conj. **1 b.**] **1.** Manquer à l'observation d'une loi, à l'application d'une convention : *Déroger aux clauses d'un traité.* ‖ En parlant d'une disposition légale, constituer une exception : *Les privilèges dérogent au droit commun.* ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Manquer à quelque chose ; lui porter atteinte : *Maxime qui, bien loin de déroger à la grandeur des souverains de la terre, ne sert qu'à la relever et à lui donner plus d'éclat* (Bourdaloue). [Guez de Balzac] *est un gentilhomme de l'éloquence* [...] *; il est plein de la majesté du genre et n'y voudrait pour rien déroger* (Sainte-Beuve). ‖ **3.** Vx. *Déroger à noblesse,* et, intransitiv., *déroger,* exercer une activité incompatible avec la qualité de noble, ce qui entraînait la perte des droits et privilèges de la noblesse. ‖ **4.** *Littér.* Faire une chose qui porte atteinte à la dignité de son rang, à sa réputation, etc. : *Déroger à sa naissance.*

• SYN. : **1** *contrevenir à, enfreindre, transgresser, violer.* — CONTR. : **1** *se conformer à, obéir à, observer, respecter, suivre.*

◆ v. intr. (1668, La Fontaine). Manquer à sa dignité, s'abaisser (parfois ironiq.) : *Il était, lui, un garçon du haut ; moi, chétif apprenti, je n'étais plus qu'un enfant de Saint-Gervais* [quartier populaire de Genève]. *Il n'y avait plus entre nous d'égalité malgré la naissance ; c'était déroger que de me fréquenter* (Rousseau). *Ce n'était pas déroger que de suivre une comédienne par amour* (Gautier). *Julius, qui depuis son mariage vivait complètement rangé, avait eu quelques passions dans sa jeunesse.Mais, du moins, pouvait-il se rendre cette justice que son cœur n'avait jamais dérogé* (Gide).

• SYN. : *déchoir, descendre.*

déroidir v. tr. V. DÉRAIDIR.

dérôlement [derolmɑ̃] n. m. (de *dé-* et de *rôle ;* 1877, Littré). Action de retrancher du rôle.

• REM. On dit plus souvent DÉSENRÔLEMENT (de *des-* et de *enrôler ;* 1752, Trévoux).

dérompre [derɔ̃pr] v. tr. (de *dé-* et de *rompre ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « arracher, déchirer » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1907, Larousse). [Conj. **46,** sauf *il dérompt,* ind. prés.] **1.** En parlant d'un oiseau de fauconnerie, fondre sur sa proie et la précipiter à terre par un coup violent. ‖ **2.** En agriculture, défoncer le sol : *Dérompre un pré.* ‖ **3.** Enlever l'excès d'apprêt d'une étoffe.

dérougi, e [deruʒi] adj. (part. passé de *dérougir*). Qui a perdu sa couleur rouge : *Leurs couleurs voyantes contrastaient étrangement avec le carreau dé-rougi* (Daudet).

dérougir [deruʒir] v. tr. (de *dé-* et de *rougir ;* 1718, Acad.). *Class.* Enlever la couleur rouge de quelqu'un ou de quelque chose : *Quelque drogue qu'on m'eût fait employer pour me dérougir* (Saint-Simon).

◆ v. intr. (début du XIIIe s., *Dict. général, écrit desrougir ; dérougir,* 1636, Monet). Perdre sa rougeur.

dérouillage [derujaʒ] n. m. (de *dérouiller ;* 1932, Acad.). **1.** Action d'enlever la rouille. ‖ **2.** *Fam.* Exercice physique de mise en train : *Un dérouillage matinal.*

dérouillée [deruje] n. f. (part. passé fém. substantivé de *dérouiller ;* 1926, G. Esnault). *Pop.* Volée de coups : *Je te flanquerai une dérouillée.*

• REM. On dit aussi DÉROUILLE (déverbal de *dérouiller ;* 1934, G. Esnault).

dérouillement [derujmɑ̃] n. m. (de *dérouiller ;* XVIe s., écrit *derouillement ; dérouillement,* 1636, Monet). Action d'enlever la rouille.

dérouiller [deruje] v. tr. (de *dé-* et de *rouille ;* fin du XIIe s., comme v. intr., écrit *desroillier* [*dérouiller,* XVIIe s.], au sens de « perdre sa rouille » ; comme v. tr., au sens 1, fin du XIVe s., Ph. de Maizières ; sens 2, 1924, G. Esnault). **1.** Enlever la rouille de : *Dérouiller une chaîne.* ‖ **2.** Pop. *Dérouiller quelqu'un,* lui donner une volée de coups, une correction.

• SYN. : **2** *corriger, rosser.*

◆ v. intr. (sens 1, 1926 ; sens 2, 1935 ; sens 3, début du XXe s., G. Esnault). **1.** *Pop.* Recevoir une volée de coups. ‖ **2.** *Pop.* Subir une violente algarade : *Le directeur m'a convoqué ; qu'est-ce que je vais dérouiller !* ‖ **3.** *Arg.* Faire sa première vente ; avoir son premier client : *À dix heures, il n'avait pas encore dérouillé.*

◆ **se dérouiller** v. pr. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1694, Acad. [comme v. tr., fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). **1.** Perdre sa rouille. ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Lutter contre l'engourdissement physique : *Je suis sorti à cheval pour me dérouiller un peu* (Zola). ‖ **3.** *Fig.* et *fam.* Sortir d'un état d'engourdissement intellectuel, s'éveiller, en parlant de l'esprit : *Dinah, dont l'esprit se dérouilla promptement et dont l'intelligence avait de la portée* (Balzac). ‖ *Se dérouiller la mémoire,* la rendre active, l'éveiller.

• SYN. : **2** *se dégourdir.* — CONTR. : **2** *se rouiller ;* **3** *s'endormir, s'engourdir.*

déroulage [derulaʒ] n. m. (de *dérouler ;* 1870, Larousse). Action de dérouler ; résultat de cette action. ‖ *Spécialem.* Mode de débit d'une bille de bois en une feuille mince et continue, à l'aide d'une dérouleuse.

déroulant, e [derulɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dérouler ;* av. 1848, Chateaubriand). Qui se déroule : *La lame déroulante enchaînait ses festons blancs à la rive abandonnée* (Chateaubriand).

déroulement [derulmɑ̃] n. m. (de *dérouler ;* 1752, Trévoux, au sens de « courbe formée par l'arrangement des rayons d'une autre courbe » ; sens 1, 1834, boiste ; sens

2, 1859, Mozin). **1.** Action de dérouler, ou le fait de se dérouler : *Le déroulement d'un tapis. La mer est ton miroir ; tu contemples ton âme | Dans le déroulement infini de sa lame* (Baudelaire). || **2.** *Fig.* Développement progressif, dans le temps, d'une action : *Suivre le déroulement d'un match à la télévision.*

• SYN. : **1** *dépliage, déploiement ;* **2** *cours, enchaînement, évolution, marche, succession, suite.*

dérouler [derule] v. tr. (de *dé-* et de *rouler ;* 1538, R. Estienne, écrit *desrouler* [*dérouler,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2-3, 1823, Boiste). **1.** Défaire, étendre ce qui était roulé ou enroulé : *Vous ouvrirez des yeux grands comme la porte que voilà de le voir dérouler un des parchemins qu'il a coloriés* (Musset). *Le vent tordait ses cheveux déroulés* (Apollinaire). || *Spécialem.* Transformer une bille de bois en une feuille mince et continue. || **2.** Mettre progressivement sous les yeux : *Le monde à nos regards déroule ses merveilles* (Delille). || **3.** *Fig.* Révéler peu à peu à l'esprit : *L'histoire me déroulait une autre page des révolutions de l'espèce humaine* (Chateaubriand). *Déroulerai-je à vos yeux la tradition de l'Église ?* (France).

• SYN. : **1** *débobiner, déplier, déployer, développer, dévider, étendre ;* **2** *étaler, exposer, offrir.*

◆ **se dérouler** v. pr. (sens 1, début du XIX^e s. ; sens 2, 1820, Lamartine). **1.** S'étaler peu à peu dans toute sa longueur, en parlant de quelque chose qui était primitivement roulé : *Toute sa chevelure se déroula comme une cascade* (Flaubert). || **2.** *Par anal.* S'exposer aux regards, s'étendre de façon progressive et continue dans l'espace : *La chaîne des Alpes se déroulait nord et sud à une grande distance devant nous* (Chateaubriand). *Je vois se dérouler des rivages heureux* (Baudelaire). *À perte de vue, la grande route se déroulait blanche, ouatée d'une poussière fine et légère qui ternissait de teintes grises le feuillage épais des gros ormes et toute la lisière du bois* (Daudet). || **3.** *Fig.* Se passer progressivement dans le temps : *Matois, coupeurs de bourse et bohèmes, dont la vie généreuse et les tours singuliers se déroulaient tous les jours devant lui* (Nerval). *Et alors dans le bien-être du repas, par un effet de contraste, il voyait se dérouler sa propre existence* (Daudet).

• SYN. : **1** *se déployer, se dévider ; s'étaler, se développer ;* 3 *s'enchaîner, se succéder ; couler, défiler, passer.*

dérouleuse [deruløz] n. f. (de *déouler ;* 1929, Larousse). Machine qui permet de débiter une bille de bois en une feuille mince et continue.

déroutage [derutaʒ] n. m. (de *dérouer ;* XX^e s.). Action de dérouter un convoi, un véhicule, un colis : *Le déroutage d'un train.*

déroutant, e [derutɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dérouter ;* 1845, Bescherelle). Qui met l'esprit dans l'embarras ; qui léconcerte : *Tous ses actes sont plus ou noins déroutants* (Martin du Gard).

• SYN. : *déconcertant, imprévisible, inatendu.*

déroute [derut] n. f. (déverbal de *dérouter* [v. ce mot] ; 1541, Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1643, Corneille ; sens 3, 1667, Kuhn). **1.** Repli en désordre d'une roupe battue ou prise de panique : *Mettre une armée en déroute.* || Class. et fig. *En déroute,* penaud, confus, emparrassé : *Le cavalier* [le jeune Sévigné] *en désordre sortit en déroute, croyant être ensorcelé* (Sévigné). || **2.** *Fig.* Échec complet : *Une déroute électorale.* || **3.** *Class.* et *fig.* Ruine financière, faillite sociale : *Poussé par le jeu jusque à une déroute universelle, il faut même que l'on se passe d'habits et de nourriture* (La Bruyère).

• SYN. : **1** *débâcle, débandade, fuite ;* 2 *déconfiture, désastre.*

dérouté, e [derute] adj. (part. passé de *dérouter*). **1.** *Vx.* Qui a été détourné de sa route, en parlant d'une personne. || **2.** *Fig.* Qui a lieu, s'achemine hors de la voie normale : *Tu t'es écarté de nous, lu as laissé là tes études, renoncé à ton avenir pour te lancer dans je ne sais quelle vie déroutée, entreprendre un métier ridicule, le refuge et le prétexte de tous les déclassés* (Daudet). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui est déconcertée et ne sait plus quelle voie suivre : *À vrai dire, je ne vous ai jamais senti absolument dérouté et sans remède qu'à ces minutes-là* (Huysmans).

• SYN. : **3** *décontenancé, démonté, désarçonné* (fam.), *désemparé, désorienté.*

déroutement [derutmɑ̃] n. m. (de *dérouter ;* 1636, Monet). Action de dérouter un train, un avion, un navire ; le fait de se dérouter, en parlant de ces mêmes véhicules.

• REM. *Déroutage* désigne uniquement un changement d'itinéraire qu'on fait subir à un véhicule. *Déroutement* a le même sens, mais désigne en outre le changement d'itinéraire opéré par le véhicule.

dérouter [derute] v. tr. (de *dé-* et de *route,* chemin ; 1573, Du Puys, aux sens 1-2 [XIII^e s., Rutebeuf, comme v. pr., au sens de « changer de chemin », en parlant d'un lièvre poursuivi par des chiens] ; sens 3-5, 1718, Acad. ; *de*[s]router, mettre en fuite [v. 1155, Wace ; encore usité au XVIII^e s.], d'où *déroute* [v. ce mot], dérivait d'un autre sens de *route :* « troupe militaire en marche » [début du XII^e-fin du XVII^e s.]). **1.** *Vx.* Détourner de la route normale, de la bonne voie : *Dérouter un promeneur.* || *Spécialem.* En parlant du gibier, faire perdre sa trace à : *Le lièvre a dérouté les chiens.* || **2.** Modifier, en cours de route, l'itinéraire prévu d'un bateau, d'un train, d'un avion, etc. : *Dérouter un convoi, un colis postal.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Faire changer le cours normal de : *Des circonstances extérieures auraient pu dérouter ma vie* (Renan). || **4.** *Par anal.* Détourner quelqu'un de la bonne voie pour l'empêcher d'aboutir : *Le criminel continue toujours à dérouter la police.* || **5.** *Fig.* Mettre dans l'embarras, déconcerter : *Bien qu'il eût horreur de l'inattendu et que Jacques le déroutât sans cesse, il faisait toujours effort pour comprendre son frère* (Martin du Gard).

• SYN. : **4** *dépister, égarer, fourvoyer ;* 5 *confondre, décontenancer, désarçonner* (fam.), *désorienter, interloquer.*

derrick [derik] n. m. (mot angl. qui a d'abord signifié « potence, gibet » [XVII^e s.], de *Derrick,* n. d'un bourreau ; 1888, Larousse). Charpente métallique, en forme de pylône, supportant le système de forage d'un puits de pétrole.

1. derrière [dɛrjɛr] prép. (bas lat. *de retro,* de *de,* prép. à valeur intensive, et du lat. class. *retro,* derrière [avec ou sans mouvement] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *der[i]ere* [*derrière,* XII^e s., sous l'influence de *derrain,* v. DERNIER], aux sens 1 et 3 ; sens 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 4, av. 1848, Chateaubriand). **1.** En arrière de quelqu'un ou de quelque chose ; au dos de, du côté opposé à la face de : *Marcher derrière quelqu'un. Regarder derrière soi. Derrière la maison s'étendaient un verger et des étables* (France). || *Fig.* Au-delà de : *Il y avait là, derrière ce luxe et ce calme, une grande douleur de femme* (Daudet). || **2.** *Fig.* À l'abri de : *Se retrancher derrière le secret professionnel.* || **3.** À la suite de : *Et derrière eux* [...] *| Douze nègres, chacun menant un cheval barbe* (Heredia). || *Laisser quelqu'un derrière soi,* le devancer, et, au *fig.,* le surpasser. || Fig. *Avoir quelqu'un derrière soi,* l'avoir comme aide, comme soutien en cas de besoin. || **4.** *Par anal.* À la suite de, après (dans le temps) : *Derrière nous viendront les enfants d'aujourd'hui.*

• CONTR. : *devant.*

• REM. L'expression *derrière le dos,* malgré son allure de pléonasme, est admise par l'Académie : *Avoir les mains liées derrière le dos.*

◆ **De derrière, par-derrière** loc. prép. (1273, Adenet [*par derrière ; de derrière,* 1870, Larousse]). D'un lieu ou par un lieu situé en arrière de : *Il vient de derrière la maison. Passer par-derrière la maison.* || Fam. *Vin, bouteille de derrière les fagots,* qui ont été mis de côté depuis longtemps, d'une qualité supérieure. || Fig. *Pensée, idée de derrière la tête,* arrière-pensée non exprimée, mais qui transparaît dans le comportement.

◆ **derrière** adv. (sens 1-2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, v. 1360, Froissart). **1.** Du côté opposé à la face, à l'avant : *Tu regar-*

deras derrière pour voir si nous ne sommes pas suivis. || **2.** En arrière, à une certaine distance : *Quelques coureurs s'étaient détachés, mais le gros du peloton demeurait derrière.* || **3.** *Être derrière,* mener une affaire en secret.

◆ **Par-derrière** loc. adv. (v. 1265, J. de Meung, aux sens 1-2). **1.** Par l'arrière, par le côté postérieur : *Il fut attaqué par-derrière.* || **2.** *Fig.* De façon sournoise : *Pourquoi dites-vous du mal de moi par-derrière ?*

◆ **Sens devant derrière** loc. adv. V. SENS.

◆ **Derrière !** interj. (1655, Salnove). Commandement qu'on adresse à un chien de chasse pour l'arrêter et le faire passer derrière soi.

2. derrière [dɛrjɛr] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1360, Froissart, au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 3, v. 1534, Bonaventure des Périers). **1.** La partie postérieure de quelque chose, opposée à la partie antérieure ou frontale : *Le derrière de la maison. Le derrière de la tête.* || *Absol.* Partie de la maison opposée à la façade : *Il habitait une chambre de bonne, au septième, sur le derrière.* || **2.** Partie de l'homme ou d'un mammifère comprenant les fesses et le fondement : *Sidi Tart'ri en resta tout interloqué, le derrière sur ses pastèques* (Daudet). *Il avait une façon bien à lui de leur prendre la tête sous le bras, ou de leur tirer les cheveux, ou de leur donner de gracieux coups de pied au derrière* (Duhamel). || Fam. *En tomber sur le derrière,* en être saisi de surprise. || Pop. *Se taper le derrière par terre,* se moquer ouvertement ou bruyamment : *Il fut un temps où, tous, nous nous tapions le derrière par terre, parce qu'il n'avait pas l'air de trouver que l'amour est une chose négligeable* (D. Amiel). || Pop. *Montrer le derrière,* fuir, dans une bataille, ou reculer honteusement devant l'exécution d'une tâche. || **3.** *Spécialem.* et *fam.* L'orifice inférieur du tube digestif : *Ils avaient pris la mode nouvelle d'introduire des thermomètres dans les derrières* (Flaubert).

• SYN. : **2** *arrière-train* (fam.), *croupe, croupion* (fam.), *cul* (pop.), *popotin* (fam.), *postérieur, séant, siège ;* 3 *anus.*

◆ **De derrière** loc. adj. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, av. 1679, Retz). **1.** Qui est dans la partie postérieure, opposée à la tête : *Les pattes de derrière, chez le lapin, sont plus développées que les pattes de devant.* || **2.** Qui est situé sur le côté opposé à la façade : *L'escalier de derrière ;* ou dans la partie opposée à la partie antérieure : *Les roues, les sièges de derrière d'une voiture.*

◆ **derrières** n. m. pl. (sens 1, 1864, Littré ; sens 2, av. 1714, Fénelon). **1.** *Vx.* Zone de terrain située en arrière du front de combat. (On dit auj. LES ARRIÈRES.) || **2.** Partie privée, opposée à la façade ou à l'entrée officielle, dans une habitation, une résidence : *Nous entrâmes par les derrières dans le cabinet de M. le Duc* (Saint-Simon).

derviche [dɛrviʃ] n. m. (persan *darvich,* pauvre ; 1546, A. Geoffroy, écrit *dervitz ; dervis[s],* 1560, Postel ; *dervische,* 1653, La Boullaye ; *derviche,* 1701, Furetière). Religieux musulman qui a fait vœu de pauvreté : *Les grands animaux bossus y passent de longues heures dans des méditations de derviches* (Fromentin).

des [de] **1.** Article défini contracté pluriel (pour *de les*) : *Il arrive aujourd'hui des Antilles.* || **2.** Article partitif pluriel : *Manger des confitures.* || **3.** Article indéfini, pluriel de *un, une : Je voudrais vous envoyer des fleurs.* (V. LE [LA, LES], UN [UNE], ainsi que l'art. spécial ARTICLE.)

dès [dɛ] prép. (bas lat. *de ex,* de *de,* préf. à valeur intensive, et de *ex,* prép. marquant le point de départ dans le lieu ou dans le temps ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1-2 ; sens 3, XX^e s.). **1.** Indique le point de départ, en insistant sur le caractère immédiat de la postériorité : || **2.** Dans le temps : *Elle comprit ce malheur dès les premiers jours* (Stendhal). || Class. *Dès l'heure, dès à cette heure,* tout de suite : *Je le chasse dès à cette heure* (La Bruyère). || **3.** Dans l'espace : *Dès le seuil, on entendait battre l'horloge* (Arland). || **4.** Dans l'ordre, le rang : *Dès le troisième échelon, la rémunération devient intéressante.*

• SYN. : **1** *à dater de ;* **2** *depuis ;* **3** *à partir de.*

◆ **Dès avant** loc. prép. (v. 1283, Beaumanoir). Déjà avant, avant même : *Dès avant notre ère. Ils savent, dès avant d'ouvrir un livre, ce qu'il importe d'en penser* (Gide).

◆ **Dès longtemps** loc. adv. (v. 1464, Commynes). *Class.* Depuis longtemps : *Dès longtemps, je connais sa rigueur infinie* (Voiture).

◆ **Dès là** loc. adv. (sens 1, fin du XIII^e s., Joinville ; sens 2, 1679, Bossuet). **1.** *Class.* À partir de ce moment : *Dès là ce n'est plus à vous que je parle* (Bossuet). || **2.** *Class.* Par conséquent : *Cette vie n'est pas une vie chrétienne, et dès là c'est une vie de réprobation et d'infidélité* (Massillon).

◆ **Dès là que** loc. conj. **1.** *Class.* Aussitôt que : *L'Empire était proscrit dès là qu'il était connu* (Massillon). || **2.** *Class.* Du moment que, puisque : *Dès là qu'il* [Dieu] *existe, il est nécessaire que son existence emplisse tout l'espace et tous ses ouvrages* (Voltaire).

◆ **Dès lors** loc. adv. (sens 1-2, 1273, Adenet). **1.** À partir de ce moment : *Dès lors sa ruine fut irréparable.* || **2.** En conséquence : *On ne peut prouver sa participation à l'attentat ; dès lors, son inculpation doit être levée.*

◆ **Dès lors que** loc. conj. (v. 1265, J. de Meung). Du moment que (indiquant une relation de cause à effet ; langue soutenue).

◆ **Dès que** loc. conj. (sens 1, XII^e s., Roncevaux ; sens 2-3, 1677, Bossuet). **1.** Aussitôt que : *Dès qu'elle entendait nos voix [...], ses traits semblaient durcir* (Gide). || **2.** À partir du moment où (avec un lien de cause à effet) : *Dès qu'on parle ou qu'on écrit, on cherche fatalement le succès* (Renan). || **3.** *Class.* Puisque (soulignant un rapport de cause à effet) : *Dès que l'homme est l'ouvrage de Dieu, l'homme ne peut vivre que conformément à la volonté de son auteur* (Massillon).

◆ **Dès aussitôt que** loc. conj. (1647, Descartes). *Class.* Dès que, aussitôt que : *Dès aussitôt que je comprends quelque chose fort clairement et fort distinctement, je ne puis m'empêcher de la croire vraie* (Descartes).

dés- [dez] ou **des-** [des], autres formes du préf. DÉ-, qui indiquent la privation.

désabonnement [dezabɔnmɑ̃] n. m. (de *désabonner ;* 1856, Murger). Action de désabonner, de se désabonner : *Vous avez notifié votre désabonnement à ce journal* (France).

désabonner [dezabɔne] v. tr. (de *dés-* et de *abonner ;* 1840, Balzac, comme v. tr. et v. pr.). Faire cesser d'être abonné.

◆ **se désabonner** v. pr. Ne pas renouveler son abonnement à un périodique.

désabusé, e [dezabyze] adj. et n. (part. passé de *désabuser ;* 1641, Corneille, au sens de « détrompé » ; sens 1, 1800, Chateaubriand ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Qui a perdu toute illusion, qui est privé de tout enthousiasme ou optimisme : *On habite, avec un cœur plein, un monde vide ; et sans avoir usé de rien, on est désabusé de tout* (Chateaubriand). *Une de ces vies [...] que les arlequins de la vie politique finissent par envier quand ils sont désabusés sur les grandeurs* (Balzac). || **2.** Qui dénote du désabusement : *Il avait cette expression grave, désabusée et sincère qu'elle connaissait bien, qu'elle redoutait tant* (Martin du Gard). *Il se prit à sourire d'un air modeste, désabusé* (Duhamel).

• SYN. : **1** *déçu, dégoûté, désillusionné ;* **2** *blasé, désenchanté.* — CONTR. : **1** *emballé* (fam.), *exalté, fervent, passionné ;* **2** *enthousiaste, optimiste.*

désabusement [dezabyzmɑ̃] n. m. (de *désabuser ;* 1674, Bouhours). *Littér.* Action de désabuser ; état d'une personne qui est désabusée : *Un sourire de désabusement anticipé* (Romains).

désabuser [dezabyze] v. tr. (de *dés-* et de *abuser,* tromper ; XVI^e s.). *Class.* et *littér.* Tirer quelqu'un de son erreur : *Je me tiens obligé en conscience de vous désabuser* (Pascal).

◆ **se désabuser** v. pr. (sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, 1683, M^me de Maintenon). **1.** *Class.* Reconnaître son erreur, abandonner une opinion fausse : *Qu'elle se désabuse de toutes les vues qu'on peut lui avoir données de vous commander* (Louis XIV). || **2.** *Par extens.* Perdre tout espoir, toute conviction, tout enthousiasme : *Il se désabusa [...] par fatigue et satiété* (Lemaitre).

désacclimater [dezaklimate] v. tr. (de *dés-* et de *acclimater ;* 1870, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Changer de climat, et, *par extens.*, faire perdre l'accoutumance à un climat : *Désacclimater une plante, un oiseau.* || **2.** *Fig.* Faire perdre à quelqu'un les habitudes de son milieu social, familial : *Ce travail à la campagne le désacclimatera.*

• SYN. : **2** *changer, dépayser.* — CONTR. : **1** *acclimater.*

• REM. On a dit aussi DÉCLIMATER (de *dé-* et de *climat ;* 1839, Boiste).

désaccord [dezakɔr] n. m. (de *dés-* et de *accord ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2-3, 1580, Montaigne). **1.** Manque d'intelligence, d'entente entre des personnes : *Le désaccord qu'on observait depuis longtemps a été à l'origine de leur rupture.* || *En désaccord,* dans un état d'opposition mutuelle sur un point particulier : *La Papauté* [...] *s'était trouvée en désaccord avec la France* (Bainville). || **2.** Manque d'harmonie, contradiction entre des choses : *Désaccord entre ce que l'on dit et ce que l'on fait.* || **3.** Absence d'accord dans les sons musicaux émis par des instruments ou par des voix.

• SYN. : **1** *brouille, désunion, différend, discorde, dispute, dissension, dissentiment, mésentente, mésintelligence, tension, zizanie ;* **2** *contraste, différence, discordance, disparate, divergence, opposition.* — CONTR. : **1** *accord, communion, entente, [bonne] intelligence ;* **2** *harmonie, unisson.*

désaccorder [dezakɔrde] v. tr. (de *dés-* et de *accorder ;* début du XIVe s., au sens 2 ; sens 1, 1611, Cotgrave comme v. intr., v. 1330, Tobler-Lommatzsch, et XVe s., Godefroy, comme v. pr., au sens de « être en mésintelligence »] ; sens 3, fin du XVe s.). **1.** Introduire le désaccord, la mésentente entre des personnes (rare) : *Désaccorder des époux, une famille.* || **2.** Détruire l'harmonie, l'équilibre d'un ensemble : *Le contraste de cette jovialité avec l'anxiété du regard lui faisait un masque désaccordé* (Martin du Gard). || **3.** Faire perdre son accord à un instrument de musique : *L'humidité désaccorde un piano.*

◆ **se désaccorder** v. pr. (début du XVIe s.). Perdre son accord, en parlant d'un instrument de musique.

désaccorer [dezakɔre] v. tr. (de *dés-* et de *accorer,* maintenir [un navire] par des accores [1690, Furetière] ; XXe s.). Enlever les accores de : *Désaccorer un havire.*

désaccouplement [dezakupləmɑ̃] n. m. (de *désaccoupler ;* 1636, Monet). Action de désaccoupler ; résultat de cette action : *Le désaccouplement de deux pigeons. Des hardiesses déconcertantes, le perpétuel désaccouplement des mots accoutumés à marcher ensemble comme des bœufs au labour* (Daudet).

désaccoupler [dezakuple] v. tr. (de *dés-* et de *accoupler ;* XIIIe s., Godefroy, au sens de « détacher [des chiens] unis par une couple » ; sens 1, 1637, Crespin ; sens 2, 1864, Littré). **1.** *Vx.* Séparer des objets qui forment une paire : *Désaccoupler les draps d'un lit.* || *Spécialem.* Supprimer une liaison mécanique ou électrique. || **2.** Séparer des animaux qui forment un couple : *Désaccoupler des tourterelles.*

désaccoutumance [dezakutymɑ̃s] n. f. (de *dés-* et de *accoutumance ;* v. 1265, J. de Meung). Action de se désaccoutumer de quelque chose ; état d'une personne désaccoutumée : *Ne plus supporter la fumée de tabac par l'effet de la désaccoutumance.*

désaccoutumer [dezakutyme] v. tr. (de *dés-* et de *accoutumer ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*). Faire perdre à quelqu'un une habitude : *La vie à la campagne l'a désaccoutumé du cinéma.* || Class. *Être désaccoutumé de,* avoir perdu l'habitude de : *Le bruit de la rue, dont vous êtes désaccoutumée, et qui vous empêche de dormir* (Sévigné).

◆ **se désaccoutumer** v. pr. (fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). Perdre l'habitude de : *Ni leur chair ni leur esprit ne se désaccoutument de cette voluptueuse excitation* (Theuriet). *Les deux enfants avaient, l'un et l'autre, disparu pendant des mois de la vie familiale : Mademoiselle s'était désaccoutumée de songer à eux* (Martin du Gard).

désacidifier [dezasidifje] v. tr. (de *dés-* et de *acidifier ;* 1870, Larousse). Enlever l'acidité de : *Désacidifier un liquide.*

désaciérer [dezasjere] v. tr. (de *dés-* et de *aciérer ;* 1870, Larousse). Enlever l'aciération sur un produit métallique par chauffage ou recuit décarburant.

désacralisation [desakralizasjɔ̃] n. f. (de *désacraliser ;* milieu du XXe s.). Action de désacraliser : *Il symbolise la désacralisation de cette histoire et la désincarnation du dieu chrétien* (Camus).

désacraliser [desakralize] v. tr. (de *dé-* et de *sacraliser ;* milieu du XXe s.). Retirer à quelque chose son caractère sacré, ne plus le considérer comme sacré : *Une interprétation qui désacralise les récits bibliques.*

désactiver [dezaktive] v. tr. (de *dés-* et de *activer ;* milieu du XXe s.). Débarrasser un corps, un lieu des éléments radio-actifs qu'il contient.

désadaptation [dezadaptasjɔ̃] n. f. (de *dés-* et de *adaptation ;* 1907, Larousse). Perte de l'adaptation à quelque chose.

• SYN. : *désaccoutumance.* — CONTR. : *adaptation.*

désadapter [dezadapte] v. tr. (de *dés-* et de *adapter ;* 1929, Larousse). Faire cesser l'adaptation de : *De nouvelles conditions d'existence ont désadapté cet organe de sa fonction.*

◆ **se désadapter** v. pr. Perdre son adaptation à quelque chose : *Se désadapter d'un climat.*

désaérer [dezaere] v. tr. (de *dés-* et de *aérer ;* milieu du XXe s.). Éliminer l'air d'une substance : *Du béton désaéré.*

désaffectation [dezafɛktasjɔ̃] n. f. (de *désaffecter ;* 1877, Littré). Action de désaffecter ; le fait d'être désaffecté : *La désaffectation de bâtiments militaires.*

désaffecter [dezafɛkte] v. tr. (de *dés-* et de *affecter ;* 21 juin 1876, *Journ. officiel*). Retirer sa destination normale à un lieu, à un édifice : *Tant de solennité, tant de silence et d'abandon, faisaient penser à quelque évêché de province, à jamais désaffecté* (Martin du Gard).

désaffection [dezafɛksjɔ̃] n. f. (de *dés-* et de *affection ;* 1787, Féraud). Perte de l'affection, de l'intérêt que l'on portait à quelqu'un ou à quelque chose : *La désaffection du public pour le cinéma.*

• SYN. : *désintéressement, détachement.* — CONTR. : *affection, amitié, amour, attirance, goût, intérêt.*

désaffectionner [dezafɛksjɔne] v. tr. (de *désaffection ;* av. 1850, Balzac [*désaffectionné,* de *dés-* et de *affection,* milieu du XVIIIe s.]). *Vx.* Faire perdre à quelqu'un l'affection, l'intérêt qu'il portait à quelqu'un ou à quelque chose : *La morgue de la noblesse de cour désaffectionna du trône la noblesse de province* (Balzac). *Le jésuite la désaffectionnait de l'amitié la plus dévouée qui lui restât* (Goncourt).

• SYN. : *dégoûter, détacher, détourner, éloigner.* — CONTR. : *attacher, enchaîner, river.*

◆ **se désaffectionner** v. pr. (1870, Larousse). Se détacher peu à peu de quelqu'un ou de quelque chose ; cesser d'éprouver pour eux des sentiments d'affection ou de l'intérêt : *Ceux des grandes villes peu à peu se désaffectionnaient du roi* (Lemaitre). *Oh ! ne croyez pas qu'il soit amer de se désaffectionner. Au contraire, vous ne savez pas comme c'est bon de sentir qu'on n'aime plus* (Montherlant).

désaffiliation [dezafiljasjɔ̃] n. f. (de *désaffilier,* XXe s.). Cessation de l'affiliation à un groupement : *La désaffiliation d'un syndicat à une confédération.*

désaffilier [dezafilje] v. tr. (de *dés-* et de *affilier ;* 1877, Littré). Faire cesser l'affiliation de quelqu'un : *L'évolution de sa pensée l'a finalement désaffilié de ce parti.*

◆ **se désaffilier** v. pr. (8 mars 1872, *Journ. officiel*). Faire cesser son affiliation.

• CONTR. : *s'affilier.*

désaffleurer [dezaflœre] v. tr. (de *dés-* et de *affleurer ;* 1732, Trévoux). Faire cesser l'affleurement de deux choses.

désagencer [dezaʒɑ̃se] v. tr. (de *dés-* et de *agencer ;* v. 1307, Guiart, comme v. pr. ; comme v. tr., 1596, Hulsius). Détruire l'agencement, modifier profondément l'organisation de : *Désagencer le programme d'une fête.*

● SYN. : *désorganiser, troubler.* — CONTR. : *agencer, organiser.*

désagrafer [dezagrafe] v. tr. (de *dés-* et de *agrafer ;* 1611, Cotgrave). Syn. anc. de DÉGRAFER.

désagréable [dezagreabl] adj. (de *dés-* et de *agréable ;* v. 1265, J. de Meung, aux sens 1-2). **1.** Qui cause une impression pénible ; qui provoque du déplaisir : *La visite de la douane leur fit passer quelques minutes désagréables* (Martin du Gard). ‖ Class. *Avoir désagréable,* ne pas approuver : *Sa Majesté n'a pas désagréable que je pense aux soulagements qui peuvent...* (Retz). ‖ **2.** Se dit d'une personne de caractère difficile et qui ne montre aucune bienveillance dans ses relations avec les autres : *Vous aurez en lui un frère qui ne sera nullement désagréable* (Stendhal).

● SYN. : **1** *contrariant, déplaisant, ennuyeux, fâcheux, gênant, incommodant, mauvais, pénible, vexant ;* **2** *acariâtre, antipathique, désobligeant, détestable, odieux.* — CONTR. : **1** *agréable, attrayant, plaisant, ravissant ;* **2** *affable, aimable, charmant, gentil, sympathique.*

désagréablement [dezagreabləmɑ̃] adv. (de *désagréable ;* v. 1370, E. Deschamps). D'une façon désagréable : *Un siège qui grince désagréablement. Être désagréablement surpris d'une nouvelle.*

désagréer [dezagree] v. tr. (de *dés-* et de *agréer ;* début du XVII^e s.). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Ne pas agréer, désapprouver : *M. l'Ambassadeur ne désagréait pas que lui et moi accommodassions cette affaire* (Retz).

◆ v. tr. ind. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Class. et littér. *Désagréer à quelqu'un,* lui causer du déplaisir, le fâcher : *Retenez la plus petite parole qui puisse désagréer à Jésus-Christ* (Bossuet). *Choisissez de faire les choses qui vous coûtent et vous désagréent* (Hamp).

désagrégation [dezagregasjɔ̃] n. f. (de *désagréger ;* 1798, Guyton de Morveau, au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon). **1.** Séparation des parties qui composent un corps : *La désagrégation fait sur la roche les mêmes effets que sur la nuée* (Hugo). ‖ **2.** *Fig.* Destruction des liens, des principes qui assurent l'unité d'un ensemble organisé : *La désagrégation d'une société. Elle m'annonçait le début du travail de désagrégation qui allait s'accomplir en moi* (L. Daudet). ‖ Spécialem. *Désagrégation mentale, psychique ou psychologique,* état pathologique caractérisé par la dissolution plus ou moins complète des liens entre les éléments de la vie psychique.

● SYN. : **1** *désintégration ;* **2** *déliquescence, détérioration.*

désagrègement [dezagrɛʒmɑ̃] n. m. (de *désagréger ;* av. 1865, Proudhon). Action de désagréger, ou le fait de se désagréger ; état qui en résulte (au pr. et au fig.) : *Ce désagrègement de forces gagnait la Dalmatie elle-même* (Daudet).

désagréger [dezagreʒe] v. tr. (de *dés-* et de *agréger ;* 1798, Guyton de Morveau, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). [Conj. **1 b** et 5 b.] **1.** Décomposer un corps solide en ses parties constituantes : *Le chauffage à haute température désagrège la craie.* ‖ **2.** *Fig.* Faire perdre son unité à un ensemble organisé : *Désagréger un groupe de travail. Pour que l'hégémonie de la Triple-Entente fût assurée, il lui restait encore à désagréger ce bloc* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *désintégrer, dissocier, dissoudre, pulvériser ;* **2** *décomposer, démembrer, détruire, disloquer, miner, saper.*

◆ **se désagréger** v. pr. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** S'effriter : *Du mortier qui se désagrège.* ‖ **2.** *Fig.* Se désunir : *L'équipe s'est désagrégée.*

désagrément [dezagremɑ̃] n. m. (de *dés-* et de *agrément ;* 1642, Oudin, aux sens 1-2 ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Sentiment désagréable causé par une chose, un événement fâcheux : *Il a eu le désagrément de s'entendre critiquer.* ‖ **2.** Sujet de déplaisir, de contrariété : *Outre le désagrément de tout raconter aux curés, les Milanais de 1790 ne savaient rien désirer avec force* (Stendhal). ‖ **3.** *Class.* Laideur, défaut qui ôte l'agrément : *Que le désagrément de la physionomie* [de M. de Saint-Ruth] *donne de grandes idées des qualités que l'on ne connaît pas !* (Sévigné).

● SYN. : **1** *contrariété, déplaisir, mécontentement, peine ;* **2** *difficulté, embêtement* (fam.), *empoisonnement* (pop.), *ennui, souci, tracas* (fam.).

désailer [dezɛle] v. tr. (de *dés-* et de *aile ;* 1877, Littré, aux sens 1-2). **1.** Rogner ou blesser les ailes d'un oiseau : *Les mensonges churent de ses lèvres comme des oiseaux désailés* (Chérau). ‖ **2.** Dépouiller des semences de leurs appendices en forme d'ailes.

désaimantation [dezɛmɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *désaimanter ;* 3 juin 1875, *Journ. officiel*). Action de désaimanter un corps ; état d'un corps désaimanté.

● CONTR. : *aimantation.*

désaimanter [dezɛmɑ̃te] v. tr. (de *dés-* et de *aimanter ;* 1864, Littré). Faire cesser l'aimantation ; ramener à l'état neutre un corps préalablement aimanté : *Désaimanter un barreau, un outil.*

● CONTR. : *aimanter.*

désaimer [dezɛme] v. tr. (de *dés-* et de *aimer ;* XIII^e s., La Curne). *Vx* ou *littér.* Cesser d'aimer : *On n'est pas plus libre d'aimer que de désaimer* (Theuriet).

désajustement [dezaʒystəmɑ̃] n. m. (de *désajuster ;* 1671, Pomey, au sens de « confusion » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Action de désajuster ; état de ce qui est désajusté : *Le désajustement d'une roue.*

désajuster [dezaʒyste] v. tr. (de *dés-* et de *ajuster ;* 1611, Cotgrave). Défaire, déranger l'ajustement de : *Désajuster un mécanisme, un vêtement.*

désaliénation [dezaljenasjɔ̃] n. f. (de *dés-* et de *aliénation ;* XX^e s.). Fin de l'aliénation mentale ou sociale.

désalignement [dezaliɲmɑ̃] n. m. (de *désaligner ;* 1845, Bescherelle). Action de désaligner : *Le désalignement d'une rue.*

désaligner [dezaliɲe] v. tr. (de *dés-* et de *aligner ;* 1842, Mozin). Détruire l'alignement de : *Désaligner une rangée d'arbres.*

désallier [dezalje] v. tr. (de *dés-* et de *allier ;* v. 1540, Yver). Séparer, désunir ce qui était allié, accordé : *Littérature et peinture se sont heureusement désalliées* (Gide).

désaltérant, e [dezalterɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *désaltérer ;* 1762, J.-J. Rousseau). Propre à étancher la soif : *Ni une goutte désaltérante ni un brin d'herbe fraîche* (Sainte-Beuve).

désaltérer [dezaltere] v. tr. (de *dés-* et de *altérer ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2-3, début du XVII^e s.). [Conj. **5 b.**] **1.** Apaiser la soif de : *Désaltérer un malade ;* et absol. : *Une boisson qui désaltère.* ‖ **2.** Apporter de l'eau à ce qui en manque : *L'odeur adorable* [...] *de feuillages mouillés et de terre désaltérée* (Colette). ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Satisfaire : *Mais pour désaltérer cette amour curieuse* (Valéry).

◆ **se désaltérer** v. pr. (1668, La Fontaine). Faire cesser sa soif en buvant : *De loin en loin, un pâtre errant s'y désaltère* (Heredia). *L'eau qui passe peut* [...] *arroser* [...] *bien des champs, et beaucoup de lèvres s'y désaltèrent* (Gide).

désamarrer [dezamare] v. tr. (de *dés-* et de *amarrer ;* XIV^e s., La Curne). Larguer les amarres qui retiennent un bateau à quai.

● CONTR. : *amarrer.*

désambiguïser [dezɑ̃bigɥize] v. tr. (de *dés-* et de *ambigu ;* XX^e s.). En linguistique, faire disparaître l'ambiguïté d'un mot ou d'une phrase.

désâmé, e [dezɑme] adj. (de *dés-* et de *âme ;* XX^e s.). *Littér.* Privé d'âme : *Le froid était venu. Frissonnant et désâmé, il entrevit que l'aube le trouverait dehors* (Montherlant).

désamidonnage [dezamidɔnaʒ] n. m. (de *désamidonner ;* XX^e s.). Opération destinée à éliminer des tissus de coton et des articles de lingerie l'amidon ou les produits amylacés qui s'y trouvent, généralement sous forme de colle. (On dit aussi DÉGOMMAGE.)

désamidonner [dezamidɔne] v. tr. (de *dés-* et de *amidonner ;* XX^e s.). Enlever son amidon à : *Désamidonner un col de chemise en le lavant.*

désamorçage [dezamɔrsaʒ] n. m. (de *désamorcer ;* 1864, Littré). Action de désamorcer ; résultat de cette action.

désamorcer [dezamɔrse] v. tr. (de *dés-* et de *amorcer ;* 1864, Littré, aux sens 1-2 ; sens 3, XX^e s.). [Conj. **1 a.**] **1.** Enlever l'amorce d'une munition ou d'un dispositif de mise de feu. || **2.** Interrompre le fonctionnement d'un appareil ou d'une machine. || *Désamorcer une pompe,* faire écouler au-dehors, par un robinet placé au bas du corps de pompe, l'eau qui s'y trouve. || **3.** *Fig.* Prévenir le développement dangereux de l'action d'un adversaire : *L'attribution d'une prime a désamorcé la grève.*

désancrer [dezɑ̃kre] v. intr. (de *dés-* et de *ancrer ;* v. 1170, *Floire et Blancheflor*). *Vx.* Lever l'ancre : *On désancra pour gagner la rade et le port de Baltimore : en approchant, les eaux se rétrécirent ; elles étaient lisses et immobiles ; nous avions l'air de remonter un fleuve indolent bordé d'avenues* (Chateaubriand).

● SYN. : *appareiller.* — CONTR. : *ancrer, mouiller.*

désannexer [dezanɛkse] v. tr. (de *dés-* et de *annexer ;* milieu du XX^e s.). En droit international, restituer un territoire annexé à l'État auquel il était rattaché avant l'annexion.

désannexion [dezanɛksjɔ̃] n. f. (de *désannexer,* d'après *annexion :* milieu du XX^e s.). En droit international, restitution à un État d'un territoire dont il avait été dépouillé par annexion.

désapeurer [dezapœre] v. tr. (de *dés-* et de *apeurer ;* 1879, Huysmans). Délivrer de la peur : *Malgré leur dessein de le désapeurer, ils avaient juré de lui enlever toute consolation* (Huysmans).

désappareiller v. tr. V. DÉPAREILLER.

désapparier v. tr. V. DÉPARIER.

désappointé, e [dezapwɛ̃te] adj. (part. passé de *désappointer*). **1.** Se dit d'une personne déçue dans ses espérances : *Il est rentré tout désappointé de sa démarche.* || **2.** Qui dénote la déception : *Elle sait donc le français ?* [...] *fit d'un air désappointé le naïf Tartarin* (Daudet).

désappointement [dezapwɛ̃tmɑ̃] n. m. (de *désappointer ;* v. 1430, Godefroy, au sens I ; sens II, 1783, *Courrier de l'Europe*).

I. *Vx.* Action de désappointer quelqu'un, de le destituer.

II. État d'une personne dont l'attente a été trompée : *Le désappointement marche en souriant derrière l'enthousiasme* (Staël).

● SYN. : **II** *déboire, déception, déconvenue, dépit, désabusement, désenchantement.*

désappointer [dezapwɛ̃te] v. tr. (de *dés-* et de *appointer ;* 1395, Godefroy, au sens I ; sens II, 1530, Palsgrave [disparu au milieu du XVII^e s. ; repris en 1761 par Voltaire à l'angl. *to disappoint,* décevoir, lui-même emprunt anc. du franç.]).

I. *Vx.* Destituer : *Regnault des Dormans désappointait Pierre Puy de la charge de maître des requêtes* (Hugo).

II. Tromper quelqu'un dans son attente ou dans son espoir (surtout au passif).

● SYN. : **II** *décevoir, déconcerter, dépiter.*

désapprendre [dezaprɑ̃dr] v. tr. (de *dés-* et de *apprendre ;* v. 1280, Végèce, aux sens 1-2). [Conj. **50.**] **1.** Oublier ce qu'on a appris : *Six à sept mois passèrent, les doigts du sculpteur désapprirent à tenir l'ébauchoir* (Balzac). *Il a reçu le jour dans une de ces îles volcaniques et parfumées, où l'âme humaine, mollement bercée par toutes les voluptés de l'atmosphère, désapprend chaque jour l'exercice de la pensée* (Baudelaire). *Wilde ne m'a fait, je crois, que du mal. Avec lui, j'avais désappris de penser* (Gide). || **2.** *Par extens.* Oublier ce que l'on savait (rare) : *Norbert avait complètement désappris l'existence de sa maîtresse* (Bourget).

désapprobateur, trice [dezaprɔbatœr, -tris] adj. et n. (de *désapprouver,* d'après *approbateur ;* 1748, Montesquieu, comme adj.). Qui désapprouve : *Un perpétuel désapprobateur.*

◆ adj. (1870, Larousse). Qui marque la désapprobation : *Il y eut dans les groupes un murmure désapprobateur, qui encouragea le ministre à cingler son adversaire d'une petite phrase sèche* (Daudet). *Cependant, elle ne peut retenir une moue incrédule, et presque désapprobatrice, en entendant Jacques affirmer que cette société capitaliste où elle vivait sans penser à mal était la consécration d'une inacceptable injustice* (Martin du Gard). *Joseph, au passage, les saluait d'un grognement désapprobateur* (Duhamel).

désapprobation [dezaprɔbasjɔ̃] n. f. (de *désapprouver,* d'après *approbation ;* 1783, *Courrier de l'Europe*). Action de désapprouver : *Je n'ai pas été assez sot pour signer, comme Louis XIV, la désapprobation des libertés gallicanes* (Vigny). *La désapprobation et même la souffrance de sa mère, loin de toucher Jenny, l'aiguillonnaient* (Martin du Gard).

désapprouver [dezapruve] v. tr. (de *dés-* et de *approuver ;* v. 1530, ColinBucher, aux sens 1-2). **1.** Ne pas approuver ; faire connaître ouvertement son opposition : *Elle désapprouvait l'emploi de ma journée* (Gide). || **2.** *Class.* Détester, avoir en horreur : *Un visage ou un son de voix qu'il désapprouve* (La Bruyère).

désapprovisionnement [dezaprɔvizjɔnmɑ̃] n. m. (de *désapprovisionner ;* 14 juin 1873, *Ordonnance de police*). Action de désapprovisionner : *Le désapprovisionnement d'une ville en charbon, en denrées alimentaires.*

désapprovisionner [dezaprɔvizjɔne] v. tr. (de *dés-* et de *approvisionner ;* 1798, Frey, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Priver de son approvisionnement. || **2.** Enlever le chargeur du magasin d'une arme à feu.

désarçonnant, e [dezarsɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *désarçonner ;* 1870, Larousse). Qui confond, déconcerte : *Enfin la plus désarçonnante des énigmes n'était-elle pas encore celle de l'argent ?* (Huysmans).

désarçonnement [dezarsɔnmɑ̃] n. m. (de *désarçonner ;* av. 1850, Balzac). Action de désarçonner ; état d'une personne désarçonnée : *Le désarçonnement d'un cavalier.*

désarçonner [dezarsɔne] v. tr. (de *dés-* et de *arçon ;* fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s., Amyot). **1.** Faire vider les arçons à un cavalier, le jeter à bas de son cheval. || **2.** *Fig.* Faire perdre son assurance à quelqu'un, le confondre par un argument péremptoire : *Le romancier, que ces propos désarçonnaient, fit effort pour se remettre en selle* (Gide). *Sa dialectique, tantôt abrupte, tantôt insidieuse, ne manquait jamais de désarçonner l'adversaire et de convaincre l'auditoire* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *déconcerter, décontenancer, démonter, interloquer.*

désargentage [dezarʒɑ̃taʒ] n. m. (de *désargenter ;* 27 mai 1838, *Ordonnance royale* [citée dans Littré]). Action de désargenter, d'enlever l'argent qui recouvre un objet. (On dit aussi DÉSARGENTATION.)

désargentation [dezarʒɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *désargenter ;* 1877, Littré). Action de retirer l'argent d'un minerai. (On dit aussi DÉSARGENTURE.)

désargenté, e [dezarʒɑ̃te] adj. (part. passé de *désargenter ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1839, Boiste). **1.** Se dit d'un objet qui a perdu son argenture : *Un crucifix de cuivre désargenté, fixé sur un velours noir râpé dans un cadre de bois dédoré* (Hugo). || **2.** *Fam.* Qui se trouve démuni d'argent : *Il s'agissait, en effet, d'une somme importante : cent mille francs à payer en deux traites, et dans un moment où, pour la*

première fois depuis trente ans, la caisse de la maison Fromont se trouvait absolument désargentée (Daudet). *Il était trois semaines sur quatre désargenté* (Hermant).

• SYN. : 2 *fauché* (pop.), *gêné, impécunieux, raide* (pop.).

désargentement [dezarʒɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *désargenter* ; av. 1896, Goncourt). État de celui qui n'a pas d'argent (rare) : *Les moments de désargentement et de panne* (Goncourt).

désargenter [dezarʒɑ̃te] v. tr. (de *dés-* et de *argenter* ; 1611, Cotgrave, au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1718, Acad.] ; sens 2, 1877, Littré ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Enlever d'un objet la couche d'argent, ou argenture, qui le recouvre. || **2.** Séparer, extraire d'un minerai l'argent qu'il renferme. || **3.** Démunir quelqu'un d'argent liquide.

désargenteur [dezarʒɑ̃tœr] n. m. (de *désargenter* ; 10 mars 1875, *Journ. officiel*). Ouvrier fondeur en métaux précieux qui sépare l'argent des minerais ou des métaux auxquels il est mélangé.

désargenture [dezarʒɑ̃tyr] n. f. (de *désargenter* ; 1870, Larousse). Syn. de DÉSARGENTATION.

désarmant, e [dezarmɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *désarmer* ; début du XXe s.). Qui désarme, rend toute réplique impossible, par sa candeur, sa simplicité ou sa sottise : *Quelques paroles d'une humilité désarmante* (Duhamel).

désarmement [dezarməmɑ̃] n. m. (de *désarmer* ; 1594, Godefroy, au sens 1 ; sens 2-4, 1690, Furetière). **1.** Action d'enlever ses armes à quelqu'un : *Le désarmement de prisonniers, de rebelles.* || **2.** Action d'enlever l'armement, le matériel de guerre d'une place forte. || **3.** Action de réduire ou de supprimer les forces armées dans un ou dans plusieurs pays : *Une conférence du désarmement.* || **4.** Action de dégarnir un navire de guerre de son artillerie, de ses munitions, de son équipage et de ses approvisionnements. || *Désarmement d'un navire de commerce,* licenciement de son équipage.

désarmer [dezarme] v. tr. (de *dés-* et de *armer* ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2 et 6, XIIe s. ; sens 3-4, 1890, *Dict. général* ; sens 5, 1674, Jal ; sens 7, v. 1570, Carloix). **1.** *Autref.* Dépouiller quelqu'un de son armure : *Désarmer un chevalier après un tournoi.* || **2.** Enlever par la force ses armes à quelqu'un ou l'obliger à s'en dessaisir : *Désarmer un malfaiteur.* || **3.** Dégarnir une place forte de son armement. || **4.** Réduire ou supprimer les armements, les effectifs militaires d'une nation : *Désarmer un pays vaincu.* || **5.** Dégarnir un navire de commerce de son équipage, de ses agrès, un navire de guerre de ses armes de combat, de son matériel, de ses approvisionnements, etc. || **6.** Priver quelqu'un de ses moyens de défense (au pr. et au fig.) : *Ils avaient peur des tanks, ils se croyaient désarmés contre eux* (Malraux). *Nous sommes si infirmes, si désarmés* [...] *sur ce grain de boue* [le globe terrestre] *qui tourne délayé dans une goutte d'eau* (Maupassant). *Elle était, on le sait, assez désarmée devant sa fille* (Montherlant). || **7.** *Fig.* Enlever sa force, sa raison d'être à un sentiment ou à une attitude hostile : *Peu à peu, le vin qu'il buvait et la gaieté des convives désarmèrent sa prudence* (Mérimée). *Désarmer la colère de quelqu'un.*

• SYN. : 7 *apaiser, calmer, ébranler, fléchir, toucher.*

◆ v. intr. (sens 1, 1647, Vaugelas ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, XXe s.). **1.** Réduire ou supprimer ses forces militaires ; pratiquer une politique de désarmement. || **2.** *Fig.* Renoncer à une attitude d'hostilité : *C'est un rancunier, il n'est pas près de désarmer. Sa méfiance naturelle, qui était grande et toujours éveillée, ne désarmait qu'à l'endroit des sinistres sornettes dont les uns avec conviction, les autres pour se jouer de lui, l'entretenaient* (Valéry). || **3.** Fam. *Ne pas désarmer,* ne pas renoncer à son activité, en dépit de l'âge, de la maladie, etc.

désaromatiser [dezarɔmatize] v. tr. (de *dés-* et de *aromate* ; milieu du XXe s.). Extraire les hydrocarbures aromatiques d'un produit pétrolier : *Désaromatiser du pétrole lampant.*

désarrimage [dezarimaʒ] n. m. (de *désarrimer* ; 1836, Acad.). Déplacement volontaire ou dérangement accidentel du dispositif d'arrimage des marchandises sur un bateau, un véhicule de transport.

désarrimer [dezarime] v. tr. (de *dés-* et de *arrimer* ; 1736, Aubin). Déranger le dispositif d'arrimage des marchandises ou des objets chargés sur un bateau ou sur un véhicule.

désarroi [dezarwa] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *desareier, desarroyer,* mettre en désordre [XIIIe-XVIIe s.], de *dés-* et de *aréer, arroyer,* arranger [XIIe-XVIIe s.], lat. pop. **arredare* [v. ARROI] ; XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* État de désordre, de désorganisation complète : *Peu délicat sur les moyens de restaurer ses finances toujours en désarroi* (Stendhal). || **2.** *Fig.* État de trouble et d'incertitude d'une personne ou d'un groupe de personnes qui ne savent quelle attitude, quelle décision prendre : *Le désarroi d'une formation politique, des consciences. Nous espérons vaguement, nous redoutons précisément ; nos craintes sont infiniment plus précises que nos espérances ; nous confessons que la douceur de vivre est derrière nous, que l'abondance est derrière nous, mais le désarroi et le doute sont en nous et avec nous* (Valéry). *Je m'adresse à votre intelligence, comtesse, et vous invite à considérer le désarroi où, chrétiens, la disparition de notre chef spirituel nous a plongés* (Gide). *Ces dernières années de guerre, les réflexions qu'il avait été amené à faire pendant les longues insomnies de la clinique avaient mis un grand désarroi dans la plupart de ses jugements antérieurs* (Martin du Gard).

• SYN. : 2 *angoisse, déroute, détresse, égarement, perturbation.*

désarticulation [dezartikylasjɔ̃] n. f. (de *désarticuler* ; 1813, *Encycl. méthodique*). Action de désarticuler ; résultat de cette action : *Cette fois, il s'agissait de la désarticulation d'une épaule* (Zola).

désarticuler [dezartikyle] v. tr. (de *dés-* et de *articuler* ; av. 1788, Ch. Bonnet, au sens 2 ; sens 1, 1813, *Encycl. méthodique* ; sens 3, av. 1890, Maupassant). **1.** Faire sortir un os de son articulation : *Désarticuler le tibia, le talon.* || **2.** Amputer un membre dans l'articulation : *Désarticuler la cuisse.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Démonter un assemblage, une construction artificielle : *Il était* [...] *habile surtout à désarticuler d'un mot les hypocrisies mondaines* (Maupassant).

• SYN. : 1 *déboîter, démettre, disloquer.*

◆ **se désarticuler** v. pr. (XXe s.). En parlant d'une personne, assouplir de façon excessive et anormale les articulations du corps : *Un clown qui se désarticule à l'étonnement général.*

désaspiration [dezaspirasjɔ̃] n. f. (de *désaspirer,* détruire l'aspiration de [1870, Larousse], de *dés-* et de *aspirer* ; fin du XIXe s.). Perte de l'aspiration ou de la valeur aspirée d'une consonne initiale.

désassemblage [dezasɑ̃blaʒ] n. m. (de *désassembler* ; 1845, Bescherelle). Action de désassembler, ou le fait de se désassembler.

désassembler [dezasɑ̃ble] v. tr. (de *dés-* et de *assembler* ; fin du XIIe s., Châtelain de Coucy). Défaire ce qui était assemblé, et en particulier disjoindre un assemblage de pièces de bois : *Désassembler les planches d'une cloison.*

◆ **se désassembler** v. pr. Se disjoindre, se séparer, en parlant des pièces d'un assemblage.

désassimilation [dezasimilasjɔ̃] n. f. (de *désassimiler* ; 1836, Acad.). Ensemble des phénomènes par lesquels la matière vivante se transforme en déchets, en libérant de l'énergie mécanique, chimique ou thermique. (Syn. CATABOLISME.)

désassimiler [dezasimile] v. tr. (de *dés-* et de *assimiler* ; 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Produire la désassimilation de. || **2.** Priver de ses éléments assimilables.

désassombrir [dezasɔ̃brir] v. tr. (de *dés-* et de *assombrir* ; 1870, Larousse). Dissiper les motifs d'inquiétude, de tristesse : *Tout le rayonnement de l'azur ne désassombrit pas ces journées* (Gide).

désassorti, e [dezasɔrti] adj. (part. passé de *désassortir ;* 1677, Mme de Sévigné). *Class.* Qui choque pour n'être pas à sa place : *Il me semble que c'est une chose toute désassortie que de porter dans cette diligence* [...] *une langueur amoureuse* (Sévigné).

désassortiment [dezasɔrtimɑ̃] n. m. (de *désassortir ;* 1689, Mme de Sévigné, au sens I ; sens II, 1828, Mozin).

I. *Class.* Assemblage, ensemble qui choque le bon sens par son caractère disparate : *La barbe faite, avec de grosses bottes crottées* [...] *est un désassortiment tout à fait ridicule* (Sévigné).

II. État de marchandises qui ne sont plus assorties. || État d'une boutique désassortie des articles qu'elle devrait avoir.

désassortir [dezasɔrtir] v. tr. (de *dés-* et de *assortir ;* 1629, Peiresc, au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** Détruire l'assortiment de : *Désassortir un service de table.* || **2.** Dégarnir une boutique, un commerce de son assortiment de marchandises.

désastre [dezastr] n. m. (ital. *disastro,* de *disastrato,* né sous une mauvaise étoile, de *dis-* [lat. *dis-*, v. DÉS-] et de *astro,* astre, étoile [lat. *astrum*] ; 1544, M. Scève, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Événement funeste qui cause des dommages d'une grande ampleur : *Mais il a vu vers l'Est éclaboussé d'or, l'astre, | Glorieux d'éclairer ce matin de désastre* (Heredia). *Un désastre financier.* || *Par extens.* Ruines et malheurs qui en résultent : *Hélène aux beaux cheveux | Qui déchaîna l'effroyable désastre | Des guerriers et des rois* (Banville). *Elle demeura suffoquée devant un désastre irréparable* (Maupassant). || **2.** *Fam.* Chose déplorable, échec complet : *Une pièce de théâtre qui est un vrai désastre.*

● SYN. : **1** *calamité, cataclysme, catastrophe, fléau ; débâcle, déroute ; banqueroute, krach, faillite, ruine.*

désastreusement [dezastrøzmɑ̃] adv. (de *désastreux ;* 1787, Féraud). De façon désastreuse : *Le baron était si désastreusement râpé qu'il ne pouvait fournir ni la monture ni même l'écrin* (Gautier).

désastreux, euse [dezastrø, -øz] adj. (ital. *disastroso,* de *disastro* [v. DÉSASTRE] ; v. 1570, Carloix, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1651, Scarron). **1.** Qui est la cause d'une catastrophe ou d'un malheur grave : *La désastreuse campagne de Russie.* || **2.** *Par exagér.* Se dit de ce qui cause des ennuis ou des désagréments : *Une couche de poussière et de boue qui se répandit sur le parquet avec une prodigalité désastreuse* (Flaubert). || **3.** *Class.* Se dit de quelqu'un qui est l'auteur ou la victime d'un désastre : *Tout le monde fut satisfait, à la réserve du désastreux Ragotin* (Scarron).

● SYN. : **1** *catastrophique, fatal, funeste ;* **2** *déplorable, désagréable, fâcheux, malheureux.*

désattrister [dezatriste] v. tr. (de *dés-* et de *attrister ;* 1655, Molière). *Class.* et *littér.* Faire cesser la tristesse de quelqu'un (surtout à la forme pronom.) : *Donnez-lui le loisir de se désattrister* (Molière). *Il faut se dire, pour se désattrister, qu'en raison de notre déchéance il est impossible de rester indemne* (Huysmans).

désavantage [dezavɑ̃taʒ] n. m. (de *dés-* et de *avantage ;* v. 1280, Végèce, aux sens 1-2 ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Infériorité par rapport à quelqu'un dans une situation quelconque : *Le désavantage d'un mauvais armement.* || *Se montrer à son désavantage,* donner de soi-même une impression défavorable. || **2.** Perte d'un avantage possible qui met en infériorité : *L'affaire tourne à son désavantage.* || **3.** Inconvénient pouvant entraîner un état d'infériorité pour celui qui le supporte : *Tout métier a ses désavantages.*

● SYN. : **1** *inconvénient, handicap ;* **2** *détriment, préjudice ;* **3** *désagrément, ennui.* — CONTR. : **1** *avantage, bénéfice ;* **3** *agrément.*

désavantager [dezavɑ̃taʒe] v. tr. (de *désavantage ;* 1507, Cretin). [Conj. **1 b.**] Faire subir un désavantage à quelqu'un : *Son inexpérience le désavantageait dans la compétition.* || *Spécialem.* Frustrer d'une partie d'un héritage : *Désavantager ses neveux au profit d'un cousin éloigné.*

● SYN. : *défavoriser, desservir, frustrer, handicaper, léser.* — CONTR. : *avantager, favoriser, privilégier.*

désavantageusement [dezavɑ̃taʒøzmɑ̃] adv. (de *désavantageux ;* 1611, Cotgrave). De façon désavantageuse : *Être traité désavantageusement dans un partage.*

désavantageux, euse [dezavɑ̃taʒø, -øz] adj. (de *dés-* et de *avantageux ;* av. 1498, Commynes). Qui cause un désavantage : *Un traité désavantageux.* || Qui n'est pas à l'avantage de quelqu'un : *C'était une tendance perpétuelle* [...] *à lui donner en toute occasion* [...] *une couleur ridicule, fort désavantageuse* (Nerval).

● SYN. : *défavorable, nuisible, préjudiciable.* — CONTR. : *avantageux, favorable, profitable, propice.*

désaveu [dezavø] n. m. (déverbal de *désavouer ;* v. 1383, Beaumanoir, au sens 3 [dans la langue de la féodalité] ; sens 1-2, 1690, Furetière ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** Acte ou déclaration par quoi on refuse de reconnaître comme sien ce qui a été dit ou fait : *Je vous exhorte là-dessus au désaveu le plus authentique* (d'Alembert). *Le désaveu d'un acte, d'un ouvrage.* || *Désaveu de paternité,* action intentée par un mari contre sa femme et dans laquelle il dénie la paternité de l'enfant né de cette dernière. || **2.** Rétractation d'un aveu : *Un aveu obtenu par la force est souvent suivi d'un désaveu.* || **3.** Déclaration par laquelle on affirme qu'un mandataire ne s'est pas conformé aux instructions qu'il avait reçues : *Gouvernement contraint au désaveu de son représentant.* || **4.** *Fig.* Parole, action ou attitude qui en contredit une autre : *Son attitude est un désaveu de ses opinions.*

● SYN. : **1** *démenti, dénégation.*

désaveugler [dezavœgle] v. tr. (de *dés-* et de *aveugler ;* 1676, Bouhours). *Vx.* Tirer quelqu'un de son aveuglement.

désavouable [dezavwabl] adj. (de *désavouer ;* v. 1530, C. Marot). Qui peut ou qui doit être désavoué.

désavouer [dezavwe] v. tr. (de *dés-* et de *avouer ;* v. 1230, *Merlin,* au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, v. 1283, Beaumanoir ; sens 4, fin du XVIIe s.). **1.** Refuser de reconnaître comme sien : *Désavouer un écrit. Les sentiments religieux offraient un avenir à cet enfant désavoué* (Balzac). || *Ne pas désavouer,* juger digne de soi : *Une œuvre que vous ne désavoueriez pas.* || **2.** Revenir sur ce qu'on a fait ou dit : *Ne comptez pas sur moi, dit-il, pour désavouer un texte que le monde scientifique tout entier approuve sans la moindre réserve* (Duhamel). || Class. *Désavouer que, de,* cesser de reconnaître : *Nous ne pouvons désavouer que Votre Majesté n'ait eu raison de...* (Retz). *Monsieur le Prince désavoue de lui avoir jamais donné cette parole* (La Rochefoucauld). || **3.** Déclarer qu'on n'a pas autorisé quelqu'un à agir ou à parler comme il le fait : *Désavouer un ministre. Je feignais de m'indigner de ses exigences et la désavouais — secrètement heureux de savoir mes intérêts en bonnes mains* (Mauriac). || Class. *Désavouer quelqu'un de quelque chose,* désapprouver quelqu'un d'avoir fait quelque chose : *Et vous aurez eu peur de le désavouer | Du trait qu'à ce pauvre homme il a voulu jouer* (Molière). || **4.** Être en contradiction avec : *Sa conduite désavoue ses principes.*

● SYN. : **1** *renier ;* **2** *se défendre de, dénier.*

désaxage [dezaksaʒ] n. m. (de *désaxer,* milieu du XXe s.). Action de désaxer ; son résultat : *Le désaxage d'un mécanisme.*

désaxé, e [dezakse] adj. et n. (part. passé de *désaxer ;* fin du XIXe s.). Qui souffre de déséquilibre mental : *Tous ces êtres semblaient avoir été pris tellement à l'improviste par les événements, qu'ils se sentaient surtout désaxés, abrutis* (Martin du Gard).

● SYN. : *déphasé* (fam.), *désemparé, déséquilibré, désorienté, égaré.*

désaxer [dezakse] v. tr. (de *dés-* et de *axe ;* fin du XIXe s., aux sens 1-3). **1.** Mettre hors de son axe : *Le choc a désaxé la roue.* || **2.** *Par anal.* Rompre la symétrie de : *Le sourire qui désaxait les traits vers la gauche* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Compromettre l'équilibre mental d'une personne :

Déshabitués de l'âpre travail des champs, désaxés par la vue du front (Pesquidoux).
● SYN. : 2 *déjeter, dévier, infléchir ;* 3 *déphaser* (fam.), *désemparer, déséquilibrer, désorienter, égarer, perdre.*

descellement [desɛlmɑ̃] n. m. (de *desceller ;* 1768, *Dict. général*). Action de desceller ou le fait de se desceller ; état de ce qui est descellé : *Le descellement d'une marche rend l'escalier dangereux.*

desceller [desɛle] v. tr. (de *dé-* et de *sceller* [v. ce mot] ; v. 1180, *Roman d'Alexandre,* écrit *dessaieler* [*desceller,* 1473, Bartzsch], au sens I ; sens II, 1660, Oudin).

I. Rompre le sceau, le cachet de : *Desceller un acte.*

II. Défaire le scellement de quelque chose : *Desceller une grille, une porte ;* et au fig. : *Béni soit le Seigneur qui descelle ma chaîne* (Leconte de Lisle).

◆ **se desceller** v. pr. (1864, Littré). Cesser d'être scellé.

descendance [desɑ̃dɑ̃s] n. f. (de *descendre ;* v. 1283, Beaumanoir, aux sens 1-2). **1.** Le fait d'être issu de, de tirer son origine familiale de : *Les preuves de ma descendance furent faites entre les mains de Chérin, pour l'admission de ma sœur Lucile comme chanoinesse au chapitre de l'Argentière, d'où elle devait passer à celui de Remiremont* (Chateaubriand). || *En descendance directe,* de père en fils. || **2.** L'ensemble de ceux qui sont issus de quelqu'un : *Avoir une nombreuse descendance.*
● SYN. : **1** *extraction, filiation, généalogie, lignage, maison, parenté ;* **2** *lignée, postérité, progéniture, rejetons* (fam.).

descendant, e [desɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *descendre ;* 1690, Furetière aux sens 1-2). **1.** Qui descend (dans des expressions). || *Marée descendante,* reflux, mouvement de la mer qui se retire (par opposition à *marée montante*). || *Garde descendante,* garde qui quitte le poste au moment de la relève par la garde montante. || **2.** *Ligne descendante,* postérité, suite des personnes issues d'un même auteur. || *Train descendant,* train qui se rapproche de la tête de ligne. || *Voie descendante,* voie où les trains circulent dans le sens inverse du kilométrage de la ligne. (On dit aussi VOIE PAIRE ou VOIE DROITE.) || *Gamme descendante,* suite de sons de la gamme parcourus du son le plus aigu au son le plus grave. || *Progression descendante,* en mathématiques, progression dont les termes vont en décroissant.

◆ n. (v. 1265, *Livre de jostice,* au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Personne considérée par rapport à celui ou à ceux dont elle est issue : *C'est un descendant des croisés.* || **2.** *Fig.* Personne considérée par rapport à celui, à ceux dont elle perpétue l'esprit, auxquels elle se rattache par une filiation spirituelle : *Ces improvisations ingénieuses* [...] *qui faisaient bien de lui le descendant des légers trouvères provençaux* (Daudet).
● SYN. : **1** *enfant, fille, fils, rejeton* (fam.). — CONTR. : **1** *aïeul, ancêtre, ascendant.*

descenderie [desɑ̃dri] n. f. (de *descendre ;* 1771, Schmidlin). Dans une mine, galerie en pente. || Plan incliné servant à remonter des matériaux.

descendeur, euse [desɑ̃dœr, -øz] n. (de *descendre ;* 1913, au sens 1 en cyclisme, et 1938, en ski, G. Esnault ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Sportif qui a des qualités particulières pour descendre une pente (en ski) ou une côte (en cyclisme). || **2.** En alpinisme, dispositif qui empêche le frottement de la corde sur le corps dans les descentes en rappel.

descendre [desɑ̃dr] v. intr. (lat. *descendere,* descendre, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *scandere,* monter ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1-2 et II, 1 ; sens I, 3 et II, 5, XX^e^ s. ; sens I, 4, v. 1207, Villehardouin ; sens I, 5, XIII^e^ s., *Macchabées ;* sens I, 6, milieu du XVI^e^ s., Amyot ; sens I, 7 et II, 6, 1870, Larousse ; sens I, 8, 1299, Littré ; sens I, 9, v. 1265, *Livre de jostice ;* sens II, 2, 1671, Boileau ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1796, Laplace). [Conj. **46.**]

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Aller de haut en bas : *Descendre d'un arbre. Descendre à la cave. Descendre par l'escalier, par l'ascenseur. Tout ce monde qui vous heurtait à monter et à descendre* (Daudet). *Quand, descendu de son estrade, frère Socande traversa le cloître, le peuple s'agenouilla sur son passage* (France). || *Descendre dans la rue,* participer à une manifestation, à une émeute. || Fig. et littér. *Descendre au tombeau, au cercueil,* mourir. || Fig. *Descendre en soi-même,* s'examiner. || **2.** Quitter un endroit élevé où l'on a sa résidence, où l'on séjourne : *Descendre en ville. Jamais, au grand jamais, il ne descendait dans la ville européenne* (Daudet). *Troupeaux qui, à l'automne, descendent dans la vallée.* || **3.** Aller, se diriger vers le sud : *Descendre de Paris à Marseille. Descendre dans le midi de la France.* || **4.** Mettre pied à terre, et, *par extens.,* sortir d'un véhicule : *Descendre de cheval, de bicyclette, d'un taxi. À quelle station de métro descendez-vous ?* || *Descendre à terre,* quitter un navire pour aller à terre, débarquer. || Vx. *Au descendu de,* au moment où l'on descend de : *Au descendu des carrosses, je présentai mon billet aux piqueurs* (Chateaubriand). || **5.** S'arrêter pour se loger au cours d'un voyage ; s'installer pour un séjour : *Elle était descendue dans un petit hôtel* (Daudet). *Descendre chez des amis.* || **6.** Pénétrer en force et rapidement en un lieu, y faire irruption : *On s'attend à ce que la police descende un jour ou l'autre dans ce bar.* || **7.** En musique, passer de l'aigu au grave : *Descendre d'un ton.* || **8.** *Fig.* Passer à un rang inférieur dans la hiérarchie : *Grâce, sans doute, à cette bonne volonté dont il fit preuve, il dut de ne pas descendre dans la classe inférieure* (Flaubert). || S'abaisser à faire une chose indigne de son rang ou contraire aux règles de l'honneur, de la morale : *Descendre jusqu'à la familiarité, jusqu'au mensonge.* || **9.** Tirer son origine, être issu de : [L'honneur] *des rois dont je descends* (Heredia).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ. **1.** Être emporté par un mouvement de haut en bas : *Torrents qui descendent de la montagne.* || **2.** S'étendre de haut en bas : *Manteau qui descend jusqu'à la cheville. Un puits de mine qui descend à 1 000 mètres.* || **3.** Être en pente, en déclivité : *Un de ces sentiers qui montent, descendent, tournent et reviennent* (Flaubert). || **4.** Baisser de niveau : *Dans nos ports, la marée emploie un peu plus de temps à descendre qu'à monter ; et, à Brest, la différence de ces deux temps est d'environ dix minutes et demie* (Laplace). *La mer descend. L'eau descend dans le réservoir. La colonne du thermomètre descend.* || **5.** *Par anal.* Diminuer de valeur, baisser : *Les prix descendent.* || **6.** *Spécialem.* En parlant du vent, changer de direction, tourner du nord vers le sud.
● SYN. : **I, 5** *loger, résider, séjourner ;* **8** *s'abaisser, s'avilir, déchoir, se ravaler.* || **II, 1** *débouler* (fam.), *dévaler ;* **4** *se retirer.* — CONTR. : **I, 1** *grimper, monter ;* 8 *s'élever.*
● REM. S'emploie parfois, mais plus rarement que dans la langue classique, avec l'auxiliaire avoir pour exprimer l'action : *Le thermomètre a descendu de quatre degrés depuis hier* (Acad.).

◆ v. tr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, fin du XII^e^ s., *Aliscans ;* sens 3, 1735, Marivaux ; sens 4, 1864, Littré ; sens 5-6, 1830, G. Esnault). **1.** Se déplacer de haut en bas, sur ou le long de : *Descendre un escalier.* || *Descendre une rivière,* la suivre de l'amont vers l'aval. || **2.** Déplacer quelque chose de haut en bas, le porter à un niveau inférieur : *Descendre des bouteilles à la cave. Descendre un cadre, une glace.* || **3.** Mettre, déposer quelqu'un à un endroit : *Je vous descendrai devant chez vous. L'autobus me descend à mon bureau.* || **4.** *Descendre la gamme,* passer des notes les plus aiguës aux notes les plus graves. || **5.** *Fam.* Faire tomber par un choc très violent, abattre avec un projectile : *Mais nombre des avions qui les transportent sont descendus en cours de route* (Gide). *C'était la fête des enfants.* || **6.** *Pop.* Tuer : *J'avais envie de chercher querelle à cette grande canaille-là, et de le descendre* (Balzac).
● SYN. : **1** *dégringoler* (fam.), *dévaler ;* **3** *amener, conduire.*

descenseur [desɑ̃sœr] n. m. (de *descendre,* d'après *ascenseur ;* 7 oct. 1876, *l'Illustration*). Appareil permettant de descendre d'un étage à l'autre.

descente [desɑ̃t] n. f. (de *descendre,* sur le modèle des paires *pendre-pente, rendre-rente, vendre-vente,* etc. ; 1304, Godefroy, au sens jurid. de « succession » [à propos d'un héritage] ; sens I, 1 et III, 1, v. 1480, J. Marot ; sens I, 2, v. 1560, Paré ; sens I, 3 et II, 1690, Furetière ; sens I, 4, milieu du XVIe s., Amyot ; sens III, 2, 1676, Félibien ; sens III, 3, 1870, Larousse).

I. 1. Action de se déplacer de haut en bas ou du nord vers le sud : *La descente des spéléologues dans le gouffre. Projeter une descente sur la Côte d'Azur.* || *Spécialem.* Épreuve de ski disputée sur une distance qui varie avec les pistes, et où les concurrents, qui partent à intervalles réguliers, sont classés d'après le temps mis à couvrir la distance. || **2.** Mouvement, déplacement d'une chose de haut en bas : *Descente d'un téléphérique.* || *Descente d'organe,* terme désignant familièrement soit une ptôse de l'estomac, du rein, soit un prolapsus de l'utérus, du rectum. || **3.** Action de quitter une monture, un moyen de transport : *On l'attendait à sa descente du train.* || **4.** Action de faire irruption dans un lieu, attaque brusque : *L'attaque fut repoussée malgré la descente qu'opérèrent les Anglais* (Nerval). || *Descente de police,* opération de vérification, dans les lieux publics. || *Descente de ustice,* moyen officiel, pour un magistrat ou même pour un tribunal, d'aller sur place recueillir des éléments d'information. || Fam. *Faire une descente,* aller lans un lieu, généralement à l'improviste.

II. Action de porter de haut en bas : *Les hommes chargés de la descente du matériel.* || *Descente de Croix,* scène représentant le Christ alors qu'on le descend de la Croix.

III. 1. Chemin en pente, partie inclinée de la route que l'on parcourt de haut en pas : *Il aimait se lancer, freins relâchés, dans la descente.* || **2.** Tuyau d'écoulement pour les eaux. || Pop. *Avoir une bonne descente* [de gosier], boire volontiers, en grande quantité. || **3.** *Descente de lit,* petit tapis disposé le long d'un lit.

déschisteur [deʃistœr] n. m. (de *dé-* et de *schiste ;* XXe s.). Appareil qui débarrasse le charbon du schiste et des impusetés, soit par lavage, soit par soufflerie.

descripteur [dɛskriptœr] n. m. (bas bat. *descriptor,* celui qui décrit, qui dépeint, de *descriptum,* supin de *describere* [v. DÉCRIRE] ; XVe s. ; rare av. 1836, Acad.). Personne qui a du talent pour décrire.

descriptible [dɛskriptibl] adj. (dér. savant du lat. *descriptus,* part. passé de *describere,* décrire [v. DÉCRIRE] ; 1870, Larousse). Qui peut être décrit : *Un désordre qui n'est pas descriptible.*

descriptif, ive [dɛskriptif, -iv] adj. (bas lat. *descriptivus,* qui sert à la description, de *descriptum,* supin de *describere* [v. DÉCRIRE] ; 1464, Godefroy, puis v. 1770, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Qui a pour objet de décrire : *L'épître, dans la poésie classique, est un genre descriptif.* || *Anatomie descriptive,* science qui décrit les formes et la disposition des organes. || **2.** *Vx.* Qui est doué pour la description : *Mon père, homme* [...] *peu sensible aux impressions de la hature, et conséquemment médiocrement descriptif* (Gobineau). *Un poète descriptif.*

◆ n. m. Document qui donne une description par schémas, plans et légendes.

description [dɛskripsjɔ̃] n. f. (lat. *descriptio,* copie, dessin, description, de *descriptum,* supin de *describere* [v. DÉCRIRE] ; v. 1165, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Action de décrire, de représenter quelqu'un ou quelque chose, oralement ou par écrit : *Le prince* [...] *s'est mis à faire la description de chacun de vos salons* (Stendhal). || *Spécialem.* Développement littéraire par lequel on représente l'aspect extérieur des êtres et des choses : *Depuis ma description de la Campagne romaine, on a passé du dénigrement à l'enthousiasme* (Chateaubriand). *Elle étudia, dans Eugène Sue, des descriptions d'ameublement* (Flaubert). || **2.** En droit, état sommaire de biens saisis ou inventoriés : *Le procès-verbal contient la description des meubles.* || État détaillé d'un bien meuble ou immeuble qui doit être vendu.

● SYN. : **1** *croquis, exposé, fresque, peinture, portrait, récit, tableau.*

desçu [desy] n. m. (de *dé-* et de *su,* part. passé substantivé de *savoir* [écrit autrefois *sçavoir*] ; 1411, *Dict. général,* écrit *[au] desceu [de] ; [au] desçu* [de], av. 1642, Richelieu). *Class.* Employé dans la loc. prép. *au desçu de,* à l'insu de : *Faire quelque chose au desçu des dieux* (Racine).

déséchafauder [dezeʃafode] v. tr. (de *dés-* et de *échafauder ;* 1870, Larousse). Enlever les échafaudages de : *Déséchafauder un monument.*

déséchouage [dezeʃwaʒ] n. m. (de *déséchouer ;* 1870, d'après Littré, 1877). Action de remettre à flot un bateau échoué.

● SYN. : *renflouement.*

● REM. On dit aussi DÉSÉCHOUEMENT (XXe s.).

déséchouer [dezeʃwe] v. tr. (de *dés-* et de *échouer ;* 1835, Acad.). Remettre à flot un bateau échoué : *Déséchouer une barque.*

● SYN. : *renflouer.* — CONTR. : *échouer.*

déségrégation [desegregasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *ségrégation ;* 2e moitié du XXe s.). Politique qui supprime la ségrégation ; application de cette politique : *La déségrégation des Noirs aux États-Unis s'est heurtée à de violentes résistances.*

désélectriser [dezelɛktrize] v. tr. (de *dés-* et de *électriser ;* XXe s.). Faire disparaître l'électricité d'un corps.

désemballage [dezɑ̃balaʒ] n. m. (de *désemballer ;* 1752, Trévoux). Action de désemballer : *Le désemballage de la vaisselle.*

● SYN. : *déballage, dépaquetage.*

désemballer [dezɑ̃bale] v. tr. (de *dés-* et de *emballer ;* début du XVIIe s.). Enlever des marchandises du colis d'expédition.

● SYN. : *déballer, dépaqueter.*

désembattre [dezɑ̃batr] v. tr. (de *dés-* et de *embattre ;* 1870, Larousse). [Conj. **48.**] Enlever le bandage métallique d'une roue : *Désembattre des roues de wagon.*

désembourber [dezɑ̃burbe] v. tr. (de *dés-* et de *embourber ;* 1740, Acad.). Faire sortir de la bourbe, de la boue : *Désembourber un chariot.*

désembourgeoisement [dezɑ̃burʒwazmɑ̃] n. m. (de *désembourgeoiser ;* milieu du XXe s.). Le fait de se désembourgeoiser.

désembourgeoiser [dezɑ̃burʒwaze] v. tr. (de *dés-* et de *embourgeoiser ;* milieu du XXe s.). Faire perdre à quelqu'un les conceptions, les habitudes traditionnelles de la bourgeoisie : *L'exemple d'un grand nombre de bourgeois désembourgeoisés* (Cocteau).

désembrayer [dezɑ̃brɛje] v. tr. (de *dés-* et de *embrayer ;* milieu du XIXe s.). [Conj. **2 b.**] Syn. anc. de DÉBRAYER.

désembrouiller [dezɑ̃bruje] v. tr. (de *dés-* et de *embrouiller ;* milieu du XVIe s.). Démêler, rendre clair ce qui était embrouillé, confus : *Tout au plus m'ont-ils aidé à désembrouiller ma pensée* (Gide).

● SYN. : *clarifier, débrouiller, éclaircir, élucider.*

désembrunir (se) [sədezɑ̃brynir] v. pr. (de *dés-* et de *embrunir,* rendre sombre [XIIe s.], de *en-* et de *brun,* au sens de « mélancolique » [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; fin du XIXe s.). Perdre son humeur sombre, retrouver la gaieté (rare) : *Après trois verres de mousseux, son front se désembrunit* (M. Prévost).

● SYN. : *s'éclairer.* — CONTR. : *s'assombrir.*

désemmailloter [dezɑ̃majɔte] v. tr. (de *dés-* et de *emmailloter,* début du XXe s.). Syn. de DÉMAILLOTER.

désemmancher [dezɑ̃mɑ̃ʃe] v. tr. (de *dés-* et de *emmancher ;* 1752, Trévoux). Enlever le manche d'un outil : *Désemmancher une fourche.*

désemmêler [dezɑ̃mɛle] v. tr. (de *dés-* et de *emmêler ;* fin du XIXe s.). Dégager, séparer des choses emmêlées (au pr. et au fig.) : *Les mauvais jours, elles* [les idées] *se pressent ensemble, s'enchevêtrent, et j'ai le plus grand mal à les désemmêler* (Gide).
• SYN. : *débrouiller, démêler.* — CONTR. : *embrouiller, emmêler.*

désemparé, e [dezɑ̃pare] adj. (part. passé de *désemparer ;* XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1694, Jal ; sens 3, 1929, Larousse). **1.** *Vx* et *littér.* Que l'on a démantelé : *Tes murs désemparés croulent en noirs décombres* (Heredia). || **2.** Se dit d'un navire, d'un avion qui, par suite d'une avarie grave, ne peut plus être manœuvré : *L'appareil* [un avion en panne] *flotte une minute, désemparé* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui éprouve un sentiment d'abandon, de détresse et ne sait plus quel parti prendre : *À mesure qu'il m'enlevait toute raison de m'indigner, je me sentais plus désemparé* (Gide). *Pendant quelques minutes, Suzanne demeura debout, l'air hésitant, presque désemparé* (Duhamel).
• SYN. : **3** *déconcerté, démonté, dérouté, désorienté, interdit, médusé, perdu.*

désemparer [dezɑ̃pare] v. tr. (de *dés-* et de *emparer,* au sens anc. de « fortifier » [1323, Godefroy] ; 1364, Du Cange, au sens 1 ; sens 2, début du XVIe s. ; sens 3, v. 1464, Commynes). **1.** Vx. *Désemparer une forteresse,* la démanteler. || **2.** *Désemparer un navire,* le mettre hors d'état de servir. || **3.** *Class.* Quitter le lieu où l'on est (au pr. et au fig.) : *Depuis les charmantes conversations de Poitiers, vous n'avez point désemparé mon cœur* (Regnard).
◆ v. intr. (sens 1, v. 1464, Commynes ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Class.* Abandonner un lieu, s'éloigner : *L'oncle eut ordre de désemparer de Fréjus et de laisser les lieux libres* (Saint-Simon). || **2.** Auj. et fig. *Sans désemparer,* sans quitter la place, sans discontinuer : *Je ne veux pas, Messieurs, faire ici une sorte de contre-épreuve, et rechercher sans désemparer si des termes jadis fort mal notés* [...] *ne sont pas aujourd'hui articulés fort nettement ou imprimés avec une liberté généralisée* (Valéry).

désempeser [dezɑ̃pəze] v. tr. (de *dés-* et de *empeser ;* 1690, Furetière). Ôter l'empois du linge.

désempilage n. m. V. DÉPILAGE.

désempiler v. tr. V. DÉPILER.

désemplir [dezɑ̃plir] v. tr. (de *dés-* et de *emplir ;* début du XIIIe s.). Vider en partie (rare) : *Des modifications d'horaire visant à désemplir le métro aux heures de pointe.*
◆ v. intr. (XIIe s., Roncevaux). Cesser d'être plein (ne s'emploie guère qu'avec la négation) : *Les jours de marché, il nous vient beaucoup de monde ; le mardi et le vendredi, la pharmacie ne désemplit pas* (Daudet). *Cette église n'a pas désempli depuis lors* (Huysmans).
◆ **se désemplir** v. pr. (1690, Furetière). Se vider incomplètement : *L'appartement de la place Vendôme se désemplissait sous le jour douteux de quatre heures, cette fin de journée de novembre si longuement prolongée ensuite aux lumières* (Daudet).

désempoissonner [dezɑ̃pwasɔne] v. tr. (de *dés-* et de *empoissonner ;* 1836, Acad.). Détruire, enlever le poisson de : *Désempoissonner un étang.*

désemprisonner [dezɑ̃prizɔne] v. tr. (de *dés-* et de *emprisonner ;* v. 1360, Froissart). Libérer, faire sortir de prison (au pr. ou au fig.) : *Nos âmes libres, désemprisonnées, se hissaient au-dehors et frissonnaient* (Renard).

désenamourer [dezɑ̃namure] v. tr. (de *dés-* et de *enamourer ;* 1656, Molière). *Vx.* Faire cesser l'amour de quelqu'un : *Mais est-ce un coup bien sûr que votre seigneurie | Soit désenamourée, ou si c'est raillerie ?* (Molière).

désencadré, e [dezɑ̃kadre] adj. (part. passé de *désencadrer ;* 1926, Gide). Qui est privé de cadres, de principes directeurs : *Et c'est ainsi que commença pour moi cette vie irrégulière et désencadrée, cette éducation rompue à laquelle je ne devais que trop prendre goût* (Gide).

désencadrer [dezɑ̃kadre] v. tr. (de *dés-* et de *encadrer ;* 1870, Goncourt). Enlever une gravure de son cadre.
• REM. On dit aussi DÉCADRER (de *dé-* et de *cadre ;* 1809, Gohin).

désencanailler [dezɑ̃kanaje] v. tr. (de *dés-* et de *encanailler ;* 1867, E. About, comme v. pr. ; comme v. tr., 1870, Larousse). Faire perdre ses manières canailles à quelqu'un, son caractère canaille à quelque chose : *Une façon de dire qui désencanaille l'argot* (Hermant).

désencarter [dezɑ̃karte] v. tr. (de *dés-* et de *encarter ;* 1870, Larousse). Enlever ce qui est encarté : *Désencarter un feuillet.*

désenchaîner [dezɑ̃ʃɛne] v. tr. (de *dés-* et de *enchaîner ;* av. 1559, J. du Bellay). Délivrer de ses chaînes : *Désenchaîner un chien. Prométhée désenchaîné.*
• SYN. : *détacher.* — CONTR. : *attacher, enchaîner.*

désenchanté, e [dezɑ̃ʃɑ̃te] adj. (part. passé de *désenchanter ;* début du XIXe s.). Qui éprouve ou qui exprime du désenchantement, de la déception : *Il est revenu bien désenchanté de ce voyage. Un regard désenchanté.*
• SYN. : *déçu, dégoûté, dépité, désabusé, désappointé, désillusionné.* — CONTR. : *enchanté, enthousiaste, satisfait.*

désenchantement [dezɑ̃ʃɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *désenchanter ;* milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** *Vx.* Action de faire cesser l'effet d'un charme ; fin d'un enchantement. || **2.** *Fig.* Le fait de revenir d'une illusion ; sentiment de déception d'une personne qui a perdu ses illusions et retrouve la réalité : *Il se préparait chez Mme de Bargeton et chez Lucien un désenchantement sur eux-mêmes dont la cause était Paris* (Balzac). *Il est si doux, parmi les désenchantements de la vie, de pouvoir se reporter en idée sur de nobles caractères* (Flaubert).
• SYN. : **2** *déconvenue, désabusement, désappointement, désillusion.* — CONTR. : **2** *enivrement, extase, griserie, ivresse, transport.*

désenchanter [dezɑ̃ʃɑ̃te] v. tr. (de *dés-* et de *enchanter ;* v. 1260, Rutebeuf, au sens 1 ; sens 2, av. 1648, Voiture ; sens 3, 1802, Chateaubriand). **1.** *Vx.* Soustraire à l'effet d'un charme ; rompre l'enchantement de. || **2.** Ôter son caractère enchanteur, son attrait à : *Ainsi que notre correspondance naguère gâta notre revoir de l'automne, le souvenir de ta présence d'hier désenchante ma lettre aujourd'hui* (Gide). *Il y avait des tas de choses que j'aurais pu regretter, le goût du manzanille ou bien les bains que je prenais en été... ; mais la mort avait tout désenchanté* (Sartre). || **3.** Faire perdre à quelqu'un ses illusions, son enthousiasme : *Cet échec l'a désenchanté.*

désenchanteur, eresse [dezɑ̃ʃɑ̃tœr, -trɛs] adj. et n. (de *désenchanter ;* 1842, Mozin). Qui désenchante : *Même la redoutable épreuve du déjeuner ne donnait aucun résultat désenchanteur* (Bloy).

désenclaver [dezɑ̃klave] v. tr. (de *dés-* et de *enclaver ;* 1870, d'après Littré, 1877). Supprimer une enclave : *Désenclaver une propriété.* || *Spécialem.* Libérer chirurgicalement un organe ou une tumeur anormalement enclavés.

désenclouer [dezɑ̃klue] v. tr. (de *dés-* et de *enclouer ;* v. 1580, A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Vx. *Désenclouer une pièce,* ôter le clou qui avait été enfoncé dans la lumière d'un canon pour le rendre inutilisable. || **2.** Enlever un clou du sabot d'un cheval.

désencombrement [dezɑ̃kɔ̃brəmɑ̃] n. m. (de *désencombrer ;* 1845, Bescherelle). Action de désencombrer ; résultat de cette action : *Le désencombrement d'une pièce.*

désencombrer [dezɑ̃kɔ̃bre] v. tr. (de *dés-* et de *encombrer ;* 1170, Maurice de Sully). Débarrasser un lieu de ce qui l'encombre (au pr. et au fig.) : *Je vous écris sur ma table désencombrée de ses livres* (Flaubert). *Mais le reportage est loin d'avoir purgé la littérature autant que la photographie put désencombrer la peinture de certaines valeurs adventices* (Gide).
• SYN. : *déblayer, dégager, dépouiller, libérer.*

désencrasser [dezɑ̃krase] v. tr. (de *dés-* et de *encrasser ;* XX^e s.). Enlever la crasse de : *Désencrasser un carburateur.*

• SYN. : *décrasser, nettoyer.*

désencroûter [dezɑ̃krute] v. tr. (de *dés-* et de *encroûter ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-2). **1.** Débarrasser une conduite, un récipient, un réservoir, etc., de ses incrustations : *Désencroûter une chaudière.* || **2.** *Fig.* Débarrasser une personne de sa gaucherie, de ses préjugés.

• SYN. : **1** *détartrer ;* **2** *dégourdir, dégrossir, former.*

désendettement [dezɑ̃dɛtmɑ̃] n. m. (de [*se*] *désendetter ;* XX^e s.). Action de se désendetter.

désendetter (se) [sədezɑ̃dɛte] v. pr. (de *dés-* et de *endetter ;* XX^e s.). Se débarrasser de la charge que constituent les dettes.

désénervant, e [dezenɛrvɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *désénerver ;* début du XX^e s.). Qui met fin à l'énervement : *Petit geste simplement distrayant ou désénervant* (Romains).

désénerver [dezenɛrve] v. tr. (de *dés-* et de *énerver ;* 1907, Larousse, comme v. tr. et comme v. pr.). Mettre fin à l'énervement : *Cette promenade m'a désénervé.*

• SYN. : *apaiser, calmer, détendre.*

◆ **se désénerver** v. pr. Cesser d'être énervé : *Désénervons-nous, pensons à autre chose* (Bataille).

désenfiler [dezɑ̃file] v. tr. (de *dés-* et de *enfiler ;* 1694, Acad.). Retirer le fil qui est passé dans : *Désenfiler une aiguille.*

désenflammer [dezɑ̃flame] v. tr. (de *dés-* et de *enflammer ;* fin du XVI^e s., La Curne, au sens 3 ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** Éteindre la flamme de : *Désenflammer un tison.* || **2.** Faire cesser l'inflammation de : *Désenflammée par le repos, sa blessure au pied le faisait moins souffrir* (Huysmans). || **3.** *Fig.* Faire cesser l'amour, la passion de.

désenfler [dezɑ̃fle] v. tr. (de *dés-* et de *enfler ;* 1256, Ald. de Sienne, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s., Ronsard). **1.** Faire disparaître ou faire diminuer l'enflure de : *Les bains chauds ont désenflé l'abcès.* || **2.** Vider de son contenu une chose gonflée (vieilli) : *Pour ces peuples ingénieux, le voyageur n'est qu'un sac d'écus qu'il s'agit de désenfler le plus vite possible* (Hugo).

◆ v. intr. (v. 1138, *Vie de saint Gilles*). Cesser d'être enflé, perdre son enflure : *Le père Bonnemort, dont les jambes désenflaient, écoutait* (Zola).

• REM. Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* ou *être* suivant qu'on veut exprimer l'action ou l'état.

désenfumer [dezɑ̃fyme] v. tr. (de *dés-* et de *enfumer ;* 1845, Bescherelle). Chasser la fumée de : *Ouvrir la fenêtre pour désenfumer la pièce ;* et au fig. : *Au physique, cet air vierge et balsamique qui doit ranimer mes forces, purifier mon sang, désenfumer ma tête fatiguée, me donner une faim insatiable, un repos sans rêves, ne produit point sur moi ses effets* (Chateaubriand).

désengagement [dezɑ̃gaʒmɑ̃] n. m. (de *désengager ;* 1465, Bartzsch). Action de désengager ou de se désengager : *Un mouvement d'opinion favorable à un désengagement de l'Amérique en Asie.*

désengager [dezɑ̃gaʒe] v. tr. (de *dés-* et de *engager ;* 1462, Godefroy). [Conj. **1 b.**] Libérer d'un engagement.

◆ **se désengager** v. pr. (début du XVII^e s., Malherbe). Réduire ou faire cesser ses engagements politiques, économiques, militaires : *Un ministre qui cherche à se désengager à l'égard d'un parti.*

désengorger [dezɑ̃gɔrʒe] v. tr. (de *dés-* et de *engorger ;* 1870, Larousse). [Conj. **1 b.**] Déboucher ce qui est engorgé, obstrué : *Désengorger un tuyau.*

désengouer (se) [sədezɑ̃gue] v. pr. (de *dés-* et de *engouer ;* 1877, Littré). Perdre l'engouement que l'on a pour quelqu'un ou pour quelque chose : *Bref, les gens du monde s'étaient désengoués de M. de Charlus, non pas pour avoir trop pénétré, mais sans avoir pénétré jamais sa rare valeur intellectuelle* (Proust).

désengourdir [dezɑ̃gurdir] v. tr. (de *dés-* et de *engourdir ;* milieu du XVI^e s., Ronsard). Tirer de l'engourdissement (au pr. et au fig.) : *Désengourdir un membre en le frictionnant. Le baiser de M. Jérôme désengourdissait la maison* (Mauriac).

• SYN. : *dégourdir, dérouiller* (fam.), *réveiller.*

désengrener [dezɑ̃grəne] v. tr. (de *dés-* et de *engrener ;* 1699, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* comme v. pr., au sens de « se disloquer, sortir des jointures » ; comme v. tr., au sens 1, 1802, Flick ; sens 2, 1752, Trévoux). [Conj. **5 a.**] **1.** Faire sortir de l'engrenage ; faire cesser l'engrenage de : *Désengrener deux roues dentées.* || **2.** *Fig.* Séparer des choses qui, jusqu'alors, fonctionnaient dans une étroite union (rare) : *Ces républiques d'outre-mer, désengrenées, ne formeraient plus que des unités débiles, de nul poids dans la balance sociale, où elles seraient successivement subjuguées par l'une d'entre elles* (Chateaubriand).

désenivrer [dezɑ̃nivre] v. tr. (de *dés-* et de *enivrer ;* v. 1170, *Livre des Rois*). Tirer de l'ivresse.

• SYN. : *dégriser.*

désenlacer [dezɑ̃lase] v. tr. (de *dés-* et de *enlacer ;* fin du XVI^e s., au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s.). [Conj. **1 a.**] **1.** *Vx.* Débarrasser des lacs, des liens : *Désenlacer un oiseau. Désenlacer un prisonnier.* || **2.** *Littér.* Désunir des êtres, des membres enlacés : *Ils désenlacèrent leurs bras ;* et pronominalem. : *Les doigts de Berthe Lorande et ceux de Trévoux se désenlacèrent dans l'ombre* (M. Prévost).

désenlaidir [dezɑ̃lɛdir] v. tr. (de *dés-* et de *enlaidir ;* 1826, Mozin, comme v. pr. et comme v. intr.). Rendre moins laid : *Faire des travaux de ravalement pour désenlaidir un quartier.*

◆ v. intr. Devenir moins laid : *Elle ne désenlaidissait pas.*

désennui [dezɑ̃nɥi] n. m. (déverbal de *désennuyer ;* v. 1500, La Curne, puis 1829, Boiste). *Littér.* Distraction, divertissement : *Notre principal désennui consistait à nous promener côte à côte dans le grand Mail* (Chateaubriand).

désennuyer [dezɑ̃nɥije] v. tr. (de *dés-* et de *ennuyer ;* 1538, R. Estienne). [Conj. **2 a.**] Faire cesser l'ennui de.

• SYN. : *amuser, distraire, divertir, récréer.*

◆ **se désennuyer** v. pr. (début du XV^e s., Ch. d'Orléans). Dissiper son ennui, se divertir : *[Le travail] est un moyen de se distraire et de se désennuyer du repos* (Fromentin). *Elle avait la rue sous les yeux et y lisait du matin au soir, pour se désennuyer, à la façon des princes persans, la chronique quotidienne mais immémoriale de Combray* (Proust).

désenrayage [dezɑ̃rɛjaʒ] n. m. (de *désenrayer ;* début du XX^e s.). Action, manière de désenrayer une arme, un mécanisme : *En même temps qu'on enseignait aux mitrailleurs de terre le tir d'avion, on enseignait à des miliciens choisis le tir à la mitrailleuse de terre et le désenrayage* (Malraux).

désenrayer [dezɑ̃rɛje] v. tr. (de *dés-* et de *enrayer ;* 1694, Acad., au sens de « ôter la chaîne qui empêche la roue de tourner » ; sens actuel, début du XX^e s.). [Conj. **2 b.**] Remettre en bon état de fonctionnement un mécanisme enrayé : *Désenrayer un pistolet.*

désenrhumer [dezɑ̃ryme] v. tr. (de *dés-* et de *enrhumer ;* 1659, Duez). Faire cesser le rhume de.

◆ v. intr. (av. 1896, Goncourt). Cesser d'être enrhumé : *Depuis ça, je ne désenrhume jamais* (Goncourt).

désenrouer [dezɑ̃rwe] v. tr. (de *dés-* et de *enrouer ;* 1580, Chapuis). Faire cesser l'enrouement ; et pronominalem. : *Se désenrouer avec une boisson chaude.*

désensablement [dezɑ̃sabləmɑ̃] n. m. (de *désensabler ;* 1870, Larousse). Action de désensabler : *Le désensablement d'un canal.*

désensabler [dezɑ̃sable] v. tr. (de *dés-* et de *ensabler ;* 1694, Acad., aux sens 1-2). **1.** *Désengager ce qui est pris* dans le sable : *Désensabler une barque.* || **2.** Enlever le sable qui obstrue un chenal, un bassin : *Désensabler l'entrée d'un port.*

désensevelir [dezɑ̃səvlir] v. tr. (de *dés-* et de *ensevelir ;* milieu du XV^e s.). *Littér.* Tirer

de la sépulture : *Les squelettes de ceux que l'on désensevelit* (Flaubert).

désensibilisant [desɑ̃sibilizɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *désensibiliser ;* milieu du XXe s.). Médicament employé pour faire disparaître l'intolérance de l'organisme à l'égard de certaines substances.

désensibilisateur [desɑ̃sibilizatœr] n. m. (de *désensibiliser ;* 1960, Larousse). Produit qui diminue la sensibilité d'une émulsion photographique.

désensibilisation [desɑ̃sibilizasjɔ̃] n. f. (de *désensibiliser ;* 1929, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1960, Larousse). **1.** Diminution de la sensibilité d'une émulsion photographique. || **2.** Procédé thérapeutique destiné à supprimer la sensibilisation, ou allergie, de l'organisme à l'égard de certaines substances, comme les pollens, les poussières, etc., responsables des accidents anaphylactiques (asthme, urticaire, etc.).

désensibiliser [desɑ̃sibilize] v. tr. (de *dé-* et de *sensibiliser ;* 1929, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, 1948, Larousse). **1.** En photographie, supprimer ou diminuer la sensibilité d'une émulsion photographique. || **2.** Enlever sa sensibilité à une dent. || **3.** *Fig.* Amener quelqu'un à devenir moins sensible, à s'intéresser moins à quelque chose : *Il sera difficile de désensibiliser les électeurs sur ce problème.*

désensorceler [dezɑ̃sɔrsəle] v. tr. (de *dés-* et de *ensorceler ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). [Conj. **3 a.**] **1.** Délivrer de l'ensorcellement : *Les incantations secrètes par quoi on les désensorcelle* (Pourrat). || **2.** *Fig.* Faire cesser la malchance de : *Rien ne pourra donc le désensorceler ?*

désentêter [dezɑ̃tɛte] v. tr. (de *dés-* et de *entêter ;* 1671, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Faire cesser l'entêtement, la prévention de quelqu'un : *Il sera difficile | De le désentêter du traître Procinville* (Dufresny). || **2.** *Class.* Faire cesser le mal de tête (surtout à la forme pronominale) : *Il faut prendre l'air pour se désentêter* (Furetière, 1690).

désentoilage [dezɑ̃twalaʒ] n. m. (de *désentoiler ;* 1870, Larousse [pour les ailes d'un moulin ; pour un tableau, 1900, Larousse]). Opération consistant à ôter la toile d'un tableau.

désentoiler [dezɑ̃twale] v. tr. (de *dés-* et de *entoiler ;* 1864, Littré). Enlever la toile de : *Désentoiler un tableau.*

désentortiller [dezɑ̃tɔrtije] v. tr. (de *dés-* et de *entortiller ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Démêler ce qui est entortillé. || **2.** *Fig.* Débrouiller, rendre claire une question ou une situation confuse.

désentraver [dezɑ̃trave] v. tr. (de *dés-* et de *entraver ;* 1615, Huguet). Libérer de ses entraves : *Désentraver un taureau.*

désenvaser [dezɑ̃vaze] v. tr. (de *dés-* et de *envaser ;* 1870, Larousse). Syn. de DÉVASER.

désenvelopper [dezɑ̃vlɔpe] v. tr. (de *dés-* et de *envelopper ;* 1870, Larousse). Défaire de ce qui enveloppe ou protège : *Désenvelopper un doigt malade.*

désenvenimer [dezɑ̃vnime] v. tr. (de *dés-* et de *envenimer ;* 1553, Jodelle). **1.** Faire disparaître le venin de : *Désenvenimer une morsure.* || **2.** *Fig.* Rendre moins violent, moins virulent : *Désenvenimer une querelle, une discussion. Quel homme ulcéré vous faites ! Il est l'heure de vous désenvenimer* (Renard).

désépaissir [dezepɛsir] v. tr. (de *dés-* et de *épaissir ;* 1572, Chesneau). Rendre moins épais, moins consistant : *Désépaissir une sauce.*

● SYN. : *éclaircir.* — CONTR. : *épaissir.*

désépingler [dezepɛ̃gle] v. tr. (de *dés-* et de *épingler ;* 1907, Larousse). Ôter l'épingle, les épingles qui retiennent quelque chose : *Désépingler des billets.*

déséquilibrant, e [dezekilibrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *déséquilibrer,* XXe s.). Qui provoque le déséquilibre physique ou moral : *Un facteur déséquilibrant de l'économie.*

déséquilibre [dezekilibr] n. m. (de *dés-* et de *équilibre ;* 1907, Larousse, aux sens 1-3). **1.** Absence d'équilibre ou perte de l'équilibre : *Une armoire en déséquilibre.* || **2.** Manque de proportion, d'harmonie : *Le déséquilibre entre les prix et les salaires.* || **3.** Manque d'équilibre mental : *Cela tenait simplement à son état d'énervement et de fatigue, à son déséquilibre* (Huysmans).

● SYN. : **1** *instabilité ;* **2** *disparité.*

déséquilibré, e [dezekilibre] adj. et n. (part. passé de *déséquilibrer ;* fin du XIXe s.). Qui a perdu son équilibre mental : *Une foule de vieilles dames déséquilibrées* (Maeterlinck). *L'incendie a été causé par un déséquilibré.*

● SYN. : *cinglé* (fam.), *désaxé, détraqué* (fam.), *fou, névrosé, piqué* (fam.), *timbré* (fam.), *toqué* (fam.).

déséquilibrer [dezekilibre] v. tr. (de *dés-* et de *équilibrer ;* 1877, Littré, aux sens 1-2). **1.** Rompre l'équilibre de : *Prends garde à ne pas déséquilibrer la table ! Elle fait ce qu'elle peut* [...] *et me déséquilibre à coups de talon dans les jambes* (Renard). || **2.** *Fig.* Causer une perturbation mentale, profonde et durable : *Ces muettes souffrances le déséquilibrèrent complètement* (Theuriet).

déséquiper [dezekipe] v. tr. (de *dés-* et de *équiper ;* 1669, Widerhold, au sens de « désarmer [un bateau] » ; sens actuel, 1877, Littré). Enlever ses équipements militaires à un soldat : *Trois ou quatre poilus qui étaient déséquipés* (Barbusse).

1. désert, e [dezɛr, -ɛrt] adj. (lat. *desertus,* désert, inculte, sauvage, part. passé de *deserere,* abandonner, de *de-,* préf. marquant la cessation, et de *serere,* joindre, unir ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I et II, 1 ; sens II, 2, XIIe s., *Roncevaux*).

I. *Class.* Laissé seul, abandonné (en parlant des personnes) : *Il se voit déjà désert* [...] *et cela le fâche, car il ne hait pas de voir le monde chez lui* (Racine).

II. 1. Qui est sans habitants, ou qui paraît tel : *Tantôt sur les sommets de ces roches antiques | Tantôt aux bords déserts des lacs mélancoliques* (Lamartine). *Sur un point désert de la côte* (France). || *Class.* Pouvait s'employer avec un complément : *Cette île* [...] *est déserte d'hommes* (Racine). || **2.** *Par extens.* Très peu fréquenté, où l'on ne voit personne : *Les boulevards étaient déserts* (Vigny). *L'immense couloir, éclairé et désert* (Martin du Gard).

● SYN. : **II, 1** *inhabité, sauvage ;* **2** *abandonné, dépeuplé, déserté, vide.* — CONTR. : **II, 2** *fréquenté, passant, populeux.*

2. désert [dezɛr] n. m. (lat. *desertum,* désert, solitude [employé surtout au plur.], part. passé neutre substantivé de *deserere* [V. DÉSERT 1] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1617, Racan ; sens 3, av. 1699, Racine ; sens 4, milieu du XVIIIe s., Buffon). **1.** Vaste région où le peuplement est nul ou très faible et la végétation extrêmement pauvre, en raison de la rigueur du climat (aride ou froid) : *Déserts froids, déserts chauds. Le désert du Sahara.* || Fig. *Prêcher dans le désert,* discourir sans être écouté. || **2.** Lieu dépourvu de toute vie humaine : *Des chiens affamés dans les déserts de neige* (Banville). || *Class.* Lieu peu habité ; retraite solitaire à la campagne : *Agréables déserts, séjours de l'innocence, | Où loin des vanités, de la magnificence, | Commence mon repos* (Racan). || **3.** *Fig.* et *littér.* État de grande solitude morale : *Le désert que sa protectrice faisait en son âme* (Balzac). || **4.** *Littér.* Manque total de quelque chose : *Que d'écrivains prodiguent un déluge de mots dans un désert d'idées* (Buffon).

déserter [dezɛrte] v. tr. (de *désert* 1 ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I ; sens II, 1-2, XIIe s., *Roncevaux ;* sens II, 3, av. 1885, V. Hugo).

I. *Class.* Rendre un lieu désert, faire périr ou chasser ses habitants : *C'est en quelque sorte vouloir déserter la Cour que de combattre l'ambition, qui est l'âme de ceux qui la suivent* (Bossuet).

II. 1. Abandonner le lieu où l'on devrait demeurer : *Les habitants éperdus quittent leurs maisons, désertent leurs villages* (Maupassant). *Il n'entendait rien que le bruissement des insectes dans l'herbe et*

l'envol brusque des passereaux qui, un à un, désertaient l'arbre au-dessus de lui (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Abandonner un parti ; renier une conviction : *Je comprends qu'on déserte une cause pour savoir ce qu'on éprouvera à en servir une autre* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* et *littér.* (avec un terme abstrait pour sujet). Quitter : *La révolte et la haine ont déserté mes murs* (Hugo).

• SYN. : **II, 1** *délaisser, s'éloigner de, quitter.*

◆ v. intr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1669, Molière). **1.** Se rendre coupable de désertion : *Je n'aurais pu être soldat ; j'aurais déserté ou je me serais suicidé* (Renan). || *Spécialem.* Passer à l'ennemi. || **2.** *Fig.* Trahir sa cause, ou abandonner son poste, ses fonctions, par lâcheté.

déserteur [dezɛrtœr] n. m. (lat. *desertor,* celui qui abandonne, déserteur, de *desertum,* supin de *deserere* [v. DÉSERT 1] ; 1253, P. de Fontaines, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Militaire coupable de désertion. || **2.** *Fig.* Celui qui abandonne son parti, sa fonction, trahit sa cause. || **3.** *Fam.* Celui qui, sans raison apparente, délaisse longuement ses amis.

• REM. Le féminin DÉSERTEUSE (XX^e s.) est pratiquement inusité : *Je sens naître des remords de déserteuse* (Frapié).

désertion [dezɛrsjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *desertio,* abandon, manquement, de *desertum,* supin de *deserere* [v. DÉSERT 1] ; v. 1361, Oresme, au sens du lat. [v. sens 2, élargi au XIX^e s.] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1857, Flaubert). **1.** Infraction commise par le militaire qui, sans droit, rompt le lien qui l'attache à l'armée. || **2.** *Fig.* Action de renier la cause qu'on a accepté de servir, ou d'abandonner la fonction que l'on doit assumer : *Le congé que le maire prit pendant cette période si difficile apparut aux yeux de tous comme une désertion.* || **3.** *Fig.* et *vx.* Abandon : *L'amour de Charles pour Emma lui semblait une désertion de sa tendresse* (Flaubert).

• SYN. : **2** *abandon, défection, reniement, renoncement.*

désertique [dezɛrtik] adj. (de *désert* 2 ; 1877, Littré, aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XIX^e s.). **1.** Qui est propre au désert : *La faune désertique.* || **2.** Qui a les caractères du désert : *Les régions désertiques.* || **3.** *Par extens.* Qui est vide comme le désert : *Cette salle désertique invitait au silence* (M. Prévost).

• SYN. : **2** *aride ;* **3** *dépeuplé, inhabité.*

désescalade [dezɛskalad] n. f. (de *dés-* et de *escalade ;* v. 1960). Ensemble d'opérations qui consistent à diminuer progressivement l'importance d'un engagement militaire.

désespérade [dezɛsperad] n. f. (de *désespérer,* sur le modèle de la loc. esp. *a la desesperada,* par un coup d'audace dans une situation désespérée ; milieu du XVI^e s., dans *à la désesperade,* au sens de l'esp. ; comme n. f., fin du XVI^e s., Brantôme). *Class.* Acte de désespoir : *Ceux qui surent cette désespérade de Feuillade ne doutèrent pas qu'elle fût un jeu* (Saint-Simon). || *À la désespérade,* à la manière d'un désespéré : *Il s'en va à la désespérade* (Acad., 1694).

désespérance [dezɛsperɑ̃s] n. f. (de *dés-* et de *espérance ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [le mot, déclaré vieilli par Oudin en 1660, a été repris par Mercier en 1801]). *Littér.* État d'une personne qui a perdu toute espérance : *Et, même après le réveil, persistait une tristesse, une désespérance voisine de l'anéantissement* (Baudelaire). *Elle le regarda avec une pénétrante expression de découragement et de désespérance* (France). *Une fois dehors, il sentit à certains signes qu'il allait être envahi par une forme insidieuse de désespérance, dont il savait la puissance d'amertume* (Romains). *C'était devenu pour M^me de Bricoule une véritable désespérance qu'il ne l'embrassât jamais spontanément* (Montherlant).

désespérant, e [dezɛsperɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *désespérer ;* fin du XVII^e s., Bourdaloue, au sens 1 ; sens 2, 1701, Lesage ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** *Littér.* Qui plonge dans le désespoir, le découragement : *La vue de ces messagères enfiévrantes ou désespérantes* (Maupassant). || **2.** *Par exagér.* Qui provoque un sentiment désagréable d'impatience et de contrariété : *Il est désespérant qu'on refuse ma demande* (Musset). *Un enfant désespérant par sa paresse.* || **3.** Qui est de nature à décourager l'émulation, la concurrence : *Il finissait par céder son trésor* [...] *à des prix désespérants* (Duhamel). *Une perfection désespérante.*

• SYN. : **2** *décourageant, désolant, navrant ;* **3** *imbattable.*

désespéré, e [dezɛspere] adj. et n. (part. passé de *désespérer ;* v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, v. 1206, Guiot ; sens 3, 1662, Molière). **1.** Qui est plongé dans le désespoir : *C'est un de ces désespérés de la vie comme les dames les aiment, toujours vêtus à la dernière mode, un lyrique refroidi chez qui le désordre de l'inspiration se devine seulement au nœud de cravate un peu lâche, négligemment attaché* (Daudet). [Elle] *avait jusque-là repoussé toutes les supplications de son admirateur désespéré* (Maupassant). || *Comme un désespéré,* de toutes ses forces, avec l'énergie de celui qui n'a plus rien à perdre : *Se défendre, lutter comme un désespéré.* || **2.** Qui succombe ou qui a succombé au désespoir : *On chercha en vain dans la rivière le corps du désespéré.* || **3.** *Par exagér.* Très contrarié, désolé : *Je suis désespéré d'être le responsable de cet incident.*

• SYN. : **3** *affligé, attristé, chagriné, navré, peiné.*

◆ adj. (sens 1, v. 1206, Guiot ; sens 2-4, 1580, Montaigne). **1.** Qui ne laisse aucun espoir : *Certes, la situation est délicate, citoyens ! Mais elle n'est pas désespérée* (Martin du Gard). || **2.** Provoqué par le désespoir : *Oh ! cette nuit du départ, cette dernière veille* [...], *le cramponnement désespéré à ces petites mains* (Daudet). || **3.** Qui a le caractère extrême de ce qui n'offre plus d'espoir : *Une tentative désespérée pour repousser l'ennemi.* || **4.** Qui exprime le désespoir : *Les plus désespérés sont les chants les plus beaux* (Musset).

• SYN. : **3** *acharné, farouche, forcené, fou, héroïque, suprême.*

désespérément [dezɛsperemɑ̃] adv. (de *désespéré ;* fin du XII^e s., écrit *desesperee-ment* [*désespérément,* av. 1549, Marguerite de Navarre], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** De façon désespérée : *Je me faisais l'effet de quelqu'un* [...] *qui, penché sur la margelle d'un puits profond et noir, agiterait désespérément une corde dans l'espoir qu'enfin une main la saisisse* (Gide). || **2.** Avec l'énergie du désespoir : *Mais est-il une seule nation, de celles qui ont désespérément combattu, qui ne consentirait que la grande mêlée n'eût été qu'un horrible rêve ?* (Valéry). || **3.** *Par exagér.* et *ironiq.* Invariablement, sans la moindre défaillance : *Un ciel désespérément bleu.*

désespérer [dezɛspere] v. intr. (de *dés-* et de *espérer ;* v. 1155, Wace). [Conj. 5 b.] Perdre tout espoir, toute foi en l'avenir : *J'avais tort de désespérer* (Gide).

◆ v. tr. ind. [**de**] (v. 1155, Wace, aux sens 1-2 ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Ne plus avoir l'espoir de : *Son désir de retrouver ses camarades devenait de plus en plus impérieux à mesure qu'il désespérait d'y parvenir* (Martin du Gard). || **2.** *Par exagér.* Se sentir incapable de : *Je désespère d'exprimer la grâce tourbillonnaire de celles-ci* [des fleurs] (Valéry). || **3.** Ne plus rien attendre de quelqu'un ou de quelque chose : *Et l'homme* [...] | *Désespéra du monde, et désira mourir* (Leconte de Lisle).

◆ v. tr. (sens 1-2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, av. 1778, Diderot). **1.** Plonger dans le désespoir : *Cette cruelle épreuve l'a désespéré.* || *Désespérer que, ne pas désespérer que* (et le subjonctif), ne plus espérer que, avoir un certain espoir que : *Le rêve de ma race est mal employé et je désespère qu'à moi seul je puisse l'amener à la vie* (Barrès). *Je ne désespère pas que nous ayons du beau temps.* (V. Rem.) || **2.** Contrarier vivement, chagriner : *Avec la migraine seule, une femme peut désespérer un mari* (Balzac). || **3.** Provoquer le découragement de : *Son élégance désespère toutes ses amies.*

• SYN. : **1** *abattre, accabler, affliger, consterner ;* **2** *attrister, désoler, navrer, peiner.*

• REM. Avec *ne pas désespérer que,* la particule *ne* est facultative dans la subordon-

née : *Je ne désespère pas qu'il réussisse* ou *qu'il ne réussisse.*

◆ **se désespérer** v. pr. (v. 1175, Chr. de Troyes). S'abandonner au désespoir ou se tourmenter vivement : *C'est donc moi, malade un peu guéri, qui parle uniquement à vous, malade qui vous désespérez* (Sainte-Beuve).

désespoir [dezɛspwar] n. m. (de *dés-* et de *espoir* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *desespeir* [*désespoir,* av. 1203, Châtelain de Coucy], au sens 1 [*en désespoir de cause,* 1835, Acad.] ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, av. 1648, Voiture ; sens 4, 1694, Acad.). **1.** Perte de toute espérance ; état d'une personne qui n'espère plus rien : *Si je n'avais pas cet argent, je serais en proie à un désespoir qui me conduirait à me brûler la cervelle* (Balzac). *Prends en pitié surtout ma débile raison | Et ce désespoir qui la gagne* (Apollinaire). || *Énergie du désespoir,* résolution extrême qu'inspire une situation désespérée. || *En désespoir de cause,* comme moyen ultime, après avoir tout essayé, et sans espoir de réussir autrement : *Quelquefois, en désespoir de cause, j'appelais M. Viot à mon secours* (Daudet). || **2.** Grand chagrin, affliction : *Délivrer à tout prix le malheureux d'un si vain désespoir !* (Martin du Gard). *Un enfant qui fait le désespoir de ses parents.* || **3.** *Par exagér.* Vif regret, contrariété : *Être au désespoir de ne pouvoir faire quelque chose.* || **4.** Chose qui, par sa difficulté ou sa trop grande perfection, provoque le découragement : *Ce coucher de soleil est le désespoir des peintres.*

• SYN. : **1** *abattement, accablement, angoisse, découragement, désespérance, détresse ;* **2** *désolation, tourment.* — CONTR. : **1** *confiance, espérance, espoir, foi ;* **2** *contentement, joie, satisfaction ; consolation, réconfort.*

◆ **désespoirs** n. m. pl. (1634, Corneille). *Littér.* Crises morales, moments de désespoir : *Et, dans ses désespoirs dont Dieu seul est témoin, | S'appuyer sur l'obstacle et s'élancer plus loin* (Lamartine).

désespoir-des-peintres [dezɛspwardepɛ̃tr] n. m. (de *désespoir, de* et *peintre* ; 1870, Larousse). Nom donné à la saxifrage ombreuse, plante très frêle des régions montagneuses, dont la fleur est difficile à reproduire en peinture.

• Pl. *des* DÉSESPOIRS-DES-PEINTRES.

désétamer [dezetame] v. tr. (de *dés-* et de *étamer* ; 1899, Larousse [le dér. *désétamage* est déjà dans Larousse, 1888]). Enlever le revêtement d'étain déposé sur un objet métallique.

déshabiliter [dezabilite] v. tr. (de *dés-* et de *habiliter* ; 1870, Larousse). En termes de droit, déclarer quelqu'un inhabile à, incapable de.

déshabillage [dezabijaʒ] n. m. (de *déshabiller* ; 1877, A. Daudet). Action de déshabiller, de se déshabiller : *Montrer de beaux bras, des jambes bien tournées dans le facile déshabillage de l'opérette* (Daudet). *Et ils se rappelaient, tous les deux, le grelottement du déshabillage* (Huysmans). *Le décor strictement nécessaire au drame de mon déshabillage* (Proust).

• REM. On a dit aussi DÉSHABILLEMENT (av. 1896, Goncourt) : *Au milieu de son déshabillement, elle sonna Guénegaud* (Goncourt).

déshabillé [dezabije] n. m. (part. passé substantivé de *déshabiller* ; 1627, Brunot). Vêtement léger et élégant, que les femmes portent dans leur intérieur : *Le grand portrait de Mme Deshoulières, en grand déshabillé blanc* (Flaubert). *Elle n'avait jamais su ce qu'était un déshabillé, un peignoir, une robe de chambre* (Mauriac). *Il fut donc très surpris quand, les ablutions accomplies, il la vit apparaître non en vêtement de ville, mais en déshabillé* (Montherlant). || *En déshabillé,* incomplètement ou négligemment habillé ; au *fig.* et *vx,* sans aucun protocole.

déshabillement n. m. V. DÉSHABILLAGE.

déshabiller [dezabije] v. tr. (de *dés-* et de *habiller* ; fin du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1864, Littré). **1.** Enlever ses vêtements à quelqu'un : *Déshabiller un enfant. Bien que Claudine fût plus spécialement « fille de chambre », comme on dit au pays, ce n'était pas elle qui déshabillait le soir Mlle de Boussac* (Sand). || **2.** *Spécialem.* En parlant des vêtements, laisser à découvert certaines parties du corps pour les mettre en valeur : *Que tu me plais dans cette robe | Qui te déshabille si bien* (Gautier). || **3.** Enlever les ornements, les accessoires, le revêtement de : *Déshabiller un fauteuil, un salon.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Mettre à nu, faire apparaître dans sa vérité en dissipant les fausses apparences : *Je fis en sorte que bientôt il comprit ce qu'avec moi l'on pouvait dire ; dès lors il ne se gêna guère et déshabilla le pays* (Gide).

• SYN. : **1** *dévêtir ;* **2** *dénuder ;* **3** *dégarnir.* — CONTR. : **1** *habiller, vêtir ;* **2** *cacher, couvrir, dissimuler ;* **3** *garnir, recouvrir.*

◆ **se déshabiller** v. pr. (XVe s., Godefroy). Enlever ses vêtements : *Elle se déshabilla et se blottit entre les draps* (Flaubert). || *Spécialem.* et *fam.* Ôter les vêtements que l'on porte seulement à l'extérieur (manteau, chapeau, etc.) : *Se déshabiller dans l'entrée avant de passer au salon.*

• SYN. : *se dévêtir ; se découvrir, se défaire.* — CONTR. : *s'habiller, se vêtir ; se couvrir.*

déshabité, e [dezabite] adj. (de *dés-* et de *habité,* part. passé de *habiter* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). *Class.* et *littér.* Qui n'est plus habité : *Ce sera peut-être un palais déshabité* (Guez de Balzac). *Elle était désespérée de le laisser seul, malade, dans cette maison déshabitée* (Martin du Gard).

déshabitude [dezabityd] n. f. (de *dés-* et de *habitude* ; 1845, Bescherelle). État de celui qui a perdu une habitude : *La grossièreté des conversations entre hommes, les amusements encore plus grossiers où ce désheurement, cette déshabitude du foyer entretenaient ces messieurs* (Daudet). *La déshabitude séculaire de la pensée désintéressée* (Rolland).

• SYN. : *désaccoutumance.*

déshabituer [dezabitɥe] v. tr. (de *dés-* et de *habituer* ; v. 1460, Chastellain, au part. passé ; à l'infin., 1530, Palsgrave). Faire perdre une habitude à : *Je crains, en l'emmenant là-bas, de lui rendre un mauvais service et de le déshabituer définitivement du travail* (Gide).

• SYN. : *désaccoutumer.*

◆ **se déshabituer** v. pr. [**de**] (1530, Palsgrave). Se défaire d'une habitude : *Il s'est déshabitué du tabac.*

désherbage [dezɛrbaʒ] n. m. (de *désherber* ; 1907, Larousse). Action de désherber : *Le désherbage d'une allée.*

désherbant [dezɛrbɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *désherber* ; XXe s.). Produit chimique destiné à supprimer l'herbe.

désherber [dezɛrbe] v. tr. (de *dés-* et de *herbe* ; 15 mars 1874, *Revue des Deux Mondes*). Enlever les mauvaises herbes de : *Désherber une plate-bande.*

• SYN. : *sarcler.*

déshérence [dezerɑ̃s] n. f. (de *dés-* et de l'anc. franç. *heir,* héritier [v. HOIR] ; 1285, Godefroy). Absence d'héritiers naturels pour recueillir une succession : *Un domaine en déshérence, qui tombe en déshérence.*

déshérité, e [dezerite] adj. et n. (part. passé de *déshériter* ; XIIe s., *Roncevaux,* au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré [comme adj. et n.]). **1.** Qui a été frustré de sa part d'héritage. || **2.** Qui est privé des dons, des avantages naturels ou des biens matériels normalement impartis à la plupart des hommes : *Ces mots constatent, hélas ! plutôt la faute des privilégiés que la faute des déshérités* (Hugo).

• SYN. : **1** *exhérédé ;* **2** *défavorisé, handicapé.* — CONTR. : **2** *favorisé, privilégié.*

◆ adj. (1890, *Dict. général*). Dépourvu de ressources naturelles : *Une région déshéritée.*

• SYN. : *aride, stérile.* — CONTR. : *fertile, riche.*

déshéritement [dezeritmɑ̃] n. m. (de *déshériter* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Action de priver quelqu'un de sa part d'héritage ; résultat de cette action.

déshériter [dezerite] v. tr. (de *dés-* et de *hériter* ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, av. 1203, Châtelain de Coucy [sous la forme *desireter*]). **1.** Priver quelqu'un de sa part

d'héritage : *Harpagon menace de déshériter son fils.* || **2.** Priver des dons ou des avantages que la plupart des hommes ont en partage : *Le peuple, chez nous, est déshérité de la vie intellectuelle* (Renan).

• SYN. : **1** *exhéréder ;* **2** *défavoriser, désavantager, frustrer.* — CONTR. : **2** *avantager, combler, favoriser, privilégier.*

désheuré, e [dezœre] adj. (part. passé de *désheurer ;* 1870, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1890, *Dict. général*). **1.** Se dit d'une horloge qui sonne une autre heure que celle qu'indiquent les aiguilles. || **2.** *Fig.* Déréglé : *Une existence désheurée, sans boussole ni gouvernail, des idées subversives, à l'envers de toute convention sociale* (Daudet).

désheurement [dezœrmɑ̃] n. m. (de *désheurer ;* 1879, A. Daudet). **1.** État d'une personne qui est dérangée dans son horaire habituel, ou qui vit sans se préoccuper de l'heure : *Sans gilets ni cravates, les pieds dans des pantoufles, les deux petits avaient bien cette mine de flemme et de désheurement commune à tous les réfractaires de l'école ou de la caserne* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Retard d'ensemble apporté à la marche d'un train.

désheurer (se) [sədezœre] v. pr. (de *dés-* et de *heure ;* 1648, Retz). *Class.* Changer ses heures habituelles : *J'ai observé qu'à Paris, dans les émotions populaires, les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer* (Retz).

◆ **désheurer** v. tr. (sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** *Vx.* Déranger quelqu'un de ses heures régulières : *Entre les amis, les uns vont attendre le cercueil à l'église, en grommelant d'être désheurés et dérangés...* (Chateaubriand). || **2.** *Spécialem.* Retarder un train par rapport à son horaire normal : *Les triages bouchés désheuraient les trains* (Hamp).

◆ v. intr. (1864, Littré). En parlant d'une horloge, sonner une heure différente de celle qui est indiquée par les aiguilles.

déshonnête [dezɔnɛt] adj. (de *dés-* et de *honnête ;* v. 1283, Beaumanoir). Contraire aux bienséances en ce qui touche les mœurs, la pudeur : *Une action déshonnête.*

• SYN. : *graveleux, grivois, inconvenant, indécent, leste, libre, licencieux, polisson, osé.*

déshonnêtement [dezɔnɛtmɑ̃] adv. (de *déshonnête ;* v. 1230, *Antéchrist*). D'une manière déshonnête.

déshonnêteté [dezɔnɛtte] n. f. (de *déshonnête ;* v. 1361, Oresme). Caractère de ce qui est contraire à la bienséance ; action, parole qui choque la pudeur : *Il ne faut rien dire devant les dames qui sente la déshonnêteté* (Furetière).

déshonneur [dezɔnœr] n. m. (de *dés-* et de *honneur ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1587, F. de La Noue [*se faire déshonneur,* 1671, Molière]). **1.** Perte de l'honneur ; état d'une personne déshonorée : *Faire quelque chose à son déshonneur. Tomber dans le déshonneur.* || **2.** Class. *Faire déshonneur à,* être indigne de : *Un noble qui se mésallie [...] fait déshonneur à sa race* (Furetière, 1690). || *Se faire déshonneur,* se rendre indigne : *On pourrait rechercher leur tendresse sans se faire déshonneur* (Molière).

• SYN. : **1** *flétrissure, honte, ignominie, infamie, opprobre, turpitude.*

déshonorant, e [dezɔnɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *déshonorer ;* av. 1757, d'Argenson). Qui cause le déshonneur : *Une complaisance qui l'eût conduit à quelque route bourbeuse et déshonorante* (Balzac).

• SYN. : *avilissant, dégradant, honteux, ignoble, ignominieux, infamant, infâme.*

déshonorer [dezɔnɔre] v. tr. (de *dés-* et de *honorer ;* XII^e s., aux sens 1-2). **1.** Porter atteinte à l'honneur d'une personne : *Ils résolurent de se défaire d'une fille qui déshonorait le village* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Séduire une femme, une jeune fille. || **2.** *Littér.* Causer du tort à quelque chose, en compromettre la réputation : *Qui vous force à déshonorer l'« Encyclopédie » par cet entassement de fadeurs et de fadaises ?* (Voltaire). || *Spécialem.* Gâter, dégrader : *Cette nouvelle construction déshonore le paysage.*

• SYN. : **1** *avilir, dégrader, déprécier, discréditer, perdre, salir, souiller.*

◆ **se déshonorer** v. pr. (av. 1648, Voiture). Commettre une action honteuse qui entache l'honneur, qui avilit : *On ne lui cache pas qu'il se déshonore* (France).

déshuiler [dezɥile] v. tr. (de *dés-* et de *huiler ;* 1838, Acad.). Enlever d'une matière l'huile qui s'y trouve.

déshumanisant, e [dezymanizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *déshumaniser ;* XX^e s.). Qui enlève le caractère humain : *Une politique déshumanisante.*

déshumanisation [dezymanizasjɔ̃] n. f. (de *déshumaniser ;* début du XX^e s.). Action de faire perdre le caractère humain à quelqu'un, à quelque chose ; résultat de cette action.

déshumaniser [dezymanize] v. tr. (de *dés-* et de *humaniser ;* 1647, Vaugelas). Enlever le caractère humain à : *La guerre nous a déshumanisés.*

déshydratation [dezidratasjɔ̃] n. f. (de *déshydrater ;* 1870, Larousse). Action de déshydrater, ou le fait de se déshydrater. || *Spécialem.* État d'un organisme qui a perdu une partie de l'eau qui lui est nécessaire.

déshydraté, e [dezidrate] adj. (part. passé de *déshydrater ;* 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Qui a perdu son eau ou une partie de son eau. || *Spécialem.* Se dit de produits végétaux dont on a diminué la teneur en eau pour assurer leur conservation : *Des légumes déshydratés.* || **2.** Fam. *Être déshydraté,* avoir grand-soif.

déshydrater [dezidrate] v. tr. (de *dés-* et de *hydrater ;* 1864, Littré, comme v. tr. et comme v. pr.). Priver un corps de tout ou partie de l'eau qu'il renferme.

• SYN. : *dessécher.*

◆ **se déshydrater** v. pr. Perdre son eau organique.

déshydrogénation [dezidrɔʒenasjɔ̃] n. f. (de *déshydrogéner ;* 1839, Boiste). Action de déshydrogéner ; résultat de cette action.

déshydrogéner [dezidrɔʒene] v. tr. (de *dés-* et de *hydrogène ;* 1845, Bescherelle). Enlever l'hydrogène d'une substance.

désidérabilité [deziderabilite] n. f. (dér. savant du lat. *desiderabilis,* désirable, souhaitable, dont on regrette la privation, de *desiderare* [V. DÉSIRER] ; fin du XIX^e s.). Utilité d'un bien ou d'un service au sens économique, c'est-à-dire sans préjuger du caractère moral ou raisonnable du désir.

desiderata [deziderata] n. m. pl. (mot lat., part. passé neutre substantivé de *desiderare,* regretter le manque de [V. DÉSIRER] ; 1783, *Courrier de l'Europe*). Ce qui manque et qu'on souhaiterait obtenir ; revendications : *Exprimer ses desiderata. Nous avons somme toute le droit et même le devoir de formuler des vœux ou, comme on dit en bon langage, des desiderata* (Duhamel).

• SYN. : *prétentions, souhaits.*

• REM. Le singulier DESIDERATUM, employé dans le même sens, est rare.

désidératif [deziderratif] adj. et n. m. (bas lat. *desiderativus,* qui exprime le désir, de *desideratum,* supin de *desiderare* [V. DÉSIRER] ; 1842, Acad.). En linguistique, qui exprime l'idée de désir : *Un suffixe désidératif.*

design [dizajn *ou* desajn] n. m. (mot angl. signif. « plan, modèle » ; seconde moitié du XX^e s.). Discipline visant à une harmonisation esthétique de l'environnement humain, depuis la conception des objets usuels et des meubles jusqu'à celle de l'urbanisme.

désignatif, ive [deziɲatif, -iv] adj. (bas lat. *designativus,* qui sert à désigner, à préciser, de *designatum,* supin de *designare* [V. DÉSIGNER] ; 1611, Cotgrave). Qui a pour objet de désigner ou de spécifier : *Un insigne désignatif. D'ailleurs, le numéro désignatif du corps, qui lui est opposé, n'a pas moins de signification* (Proust).

désignation [deziɲasjɔ̃] n. f. (lat. *designatio,* indication, désignation, de *designatum,* supin de *designare* [V. DÉSIGNER] ; XIV^e s., Godefroy, aux sens 1-2 [mot rare avant le XVIII^e s.]). **1.** Action de désigner ; ce

qui sert à désigner : *Désignation d'un lieu par des renseignements précis.* || *Spécialem.* Dénomination qui permet d'identifier un être ou une chose : *Une personne connue sous telle désignation. Les plantes ont généralement deux désignations, l'une courante et l'autre scientifique.* || **2.** Action de choisir une personne pour une mission, une activité : *La désignation du chef à la majorité des voix* (Bainville). *Désignation d'un arbitre, d'un négociateur.*

• SYN. : **1** *appellation, dénomination, nom ;* **2** *choix, élection, nomination.*

désigner [deziɲe] v. tr. (lat. *designare,* indiquer, désigner, élire, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *signare,* marquer, caractériser, dér. de *signum,* marque, signe ; XIVᵉ s., *Grandes Chroniques de France,* écrit *désinner* [*désigner,* XVIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1678, La Fontaine ; sens 3, 1534, Rabelais ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Faire connaître exactement au moyen d'une indication, d'une marque quelconque : *La Prusse était désignée par le pape et le roi de France* [...] *comme un péril public pour l'Europe* (Bainville). *Les pronoms démonstratifs servent à désigner des personnes, des objets.* || *Spécialem.* Indiquer par un geste : *Un domestique, derrière sa chaise, lui nommait tout haut, dans l'oreille, les plats qu'il désignait* (Flaubert). *Il saisit la feuille qu'elle désignait* (Martin du Gard). || **2.** Signaler quelqu'un à l'attention pour dénoncer sa conduite : *Désigner quelqu'un à la vindicte publique.* || **3.** Être la représentation, le symbole de ; signifier : *Le nom d'Hébreux désigna d'abord toute la branche de l'émigration de Tharé qui traversa l'Euphrate* (Renan). *Le mot « air » désigne trois choses bien différentes.* || **4.** Choisir quelqu'un pour exercer une activité, assumer une responsabilité : *Il avait reçu du Directoire l'autorisation de quitter l'armée d'Égypte et d'y désigner lui-même son successeur* (France).

• SYN. : **1** *indiquer, marquer, signaler ; montrer ;* **3** *qualifier, représenter, symboliser, traduire ;* **4** *affecter, élire, introniser, nommer.*

désillusion [dezilyzjɔ̃] n. f. (de *dés-* et de *illusion ;* 1834, M. Masson). Perte d'une illusion : *Éprouver une désillusion.*

• SYN. : *déboire, déception, déconvenue, désappointement, désenchantement.* — CONTR. : *enchantement, enivrement, griserie, ravissement.*

désillusionnement [dezilyzjɔnmɑ̃] n. m. (de *désillusionner ;* 1828, H. Raisson). Action de faire perdre ses illusions à quelqu'un ; état de celui qui a perdu ses illusions : *La haine, suite nécessaire de la duperie et du désillusionnement* (Baudelaire).

désillusionner [dezilyzjɔne] v. tr. (de *dés-* et de *illusionner ;* 1828, H. Raisson, au part. passé ; à l'infin., 1838, Acad.). Faire perdre ses illusions à : *Si j'avais pu descendre, parler à la fille que nous croisions, peut-être eussé-je été désillusionné par quelque défaut de sa peau que de la voiture je n'avais pas distingué* (Proust).

• SYN. : *décevoir, désappointer, désenchanter, refroidir* (fam.).

désincarnation [dezɛ̃karnasjɔ̃] n. f. (de *désincarner ;* début du XXᵉ s.). État de ce qui est désincarné.

désincarné, e [dezɛ̃karne] adj. (part. passé de *désincarner ;* 1891, Huysmans, au sens 1 ; sens 2-3, XXᵉ s.). **1.** Qui n'est plus uni à un corps, qui a été séparé de son enveloppe charnelle : *Ces âmes désincarnées vagabondent jusqu'à ce qu'elles se réincarnent* (Huysmans). || **2.** *Fig.* Qui ne tient pas assez compte du corps, des réalités, des faiblesses humaines : *Une théorie désincarnée.* || **3.** *Fam.* Se dit d'une personne qui semble immatérielle : *Une créature désincarnée.*

désincarner [dezɛ̃karne] v. tr. (de *dés-* et de *incarner ;* av. 1922, Proust). Séparer de l'être de chair : *La princesse fut obligée de désincarner Mᵐᵉ Swann et de la réincarner en une femme élégante* (Proust).

◆ **se désincarner** v. pr. *Fig.* S'éloigner de la réalité vivante : *Tout son effort tend à se désincarner* (Vailland).

désincrustant [dezɛ̃krystɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *désincruster ;* 1877, Littré). Substance qui, ajoutée à l'eau d'une chaudière, dissout les incrustations ou empêche les dépôts de se former et d'adhérer aux parois.

désincrustation [dezɛ̃krystasjɔ̃] n. f. (de *désincruster ;* 1871, *Almanach Didot-Bottin,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XXᵉ s.). **1.** Action de désincruster une chaudière, un radiateur, etc. || **2.** Méthode de nettoyage de la peau du visage au moyen d'un courant galvanique de faible intensité, et en présence d'une solution légèrement alcaline appliquée préalablement.

désincruster [dezɛ̃kryste] v. tr. (de *dés-* et de *incruster ;* 1877, Darmesteter). Enlever les incrustations de : *Désincruster une chaudière, un radiateur.*

• SYN. : *détartrer.* — CONTR. : *entartrer.*

désinculper [dezɛ̃kylpe] v. tr. (de *dés-* et de *inculper ;* 1864, Littré). Dégager d'une inculpation : *Désinculper un accusé.*

• SYN. : *blanchir* (fam.), *disculper, innocenter.*

désindividualisation [dezɛ̃dividɥalizasjɔ̃] n. f. (de *dés-* et de *individualisation ;* 1939, Gide). Action de lutter contre les tendances individualistes et de sacrifier l'individu au groupe social ; état qui en résulte : *Tout effort de désindividualisation au profit de la masse est, en dernier ressort, funeste à la masse elle-même* (Gide).

désindividualiser [dezɛ̃dividɥalize] v. tr. (de *dés-* et de *individuel,* d'après *individualiser ;* 1936, Gide). *Littér.* Faire disparaître l'importance de l'individu au profit de la collectivité : *Le bonheur de tous* [en U. R. S. S.] *ne s'obtient qu'en désindividualisant chacun* (Gide).

désinence [dezinɑ̃s] n. f. (lat. médiév. *desinentia,* de *desinens, -entis,* part. prés. du lat. class. *desinere,* cesser, se terminer, de *de-,* préf. à valeur négative, et de *sinere,* permettre, laisser libre de ; XIVᵉ s.). Élément grammatical variable qui s'ajoute à la fin du radical des mots pour constituer chacune des formes verbales ou nominales.

désinfatuer [dezɛ̃fatɥe] v. tr. (de *dés-* et de *infatuer ;* 1690, Furetière). *Vx.* Faire perdre à quelqu'un son infatuation.

désinfectant, e [dezɛ̃fɛktɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *désinfecter ;* 1812, Capuron). Qui a la propriété de désinfecter : *L'eau de Javel est un produit désinfectant et décolorant. Les désinfectants liquides, gazeux.*

désinfecter [dezɛ̃fɛkte] v. tr. (de *dés-* et de *infecter ;* 1556, *Dict. général*). Détruire les germes microbiens de l'air, d'un local, d'une plaie : *Sa blessure, un copain infirmier l'avait désinfectée et bandée* (Malraux). *Désinfecter un local.*

désinfecteur [dezɛ̃fɛktœr] adj. et n. m. (de *désinfecter ;* 1842, Mozin). Propre à désinfecter.

désinfection [dezɛ̃fɛksjɔ̃] n. f. (de *dés-* et de *infection ;* 1630, *Dict. général*). Action de désinfecter ; résultat de cette action.

• SYN. : *antisepsie, asepsie, stérilisation.*

désinsectisation [dezɛ̃sɛktizasjɔ̃] n. f. (de *désinsectiser,* milieu du XXᵉ s.). Destruction des insectes susceptibles de véhiculer des germes pathogènes.

désinsectiser [dezɛ̃sɛktize] v. tr. (de *dés-* et de *insecte ;* XXᵉ s.). Soumettre à la désinsectisation.

désintégration [dezɛ̃tegrasjɔ̃] n. f. (de *désintégrer ;* 4 déc. 1871, *Journ. officiel,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XXᵉ s.). **1.** Action de désintégrer ou le fait de se désintégrer. || **2.** *Spécialem.* Transformation spontanée du noyau d'un atome radio-actif, donnant naissance à un rayonnement et à un noyau d'une structure différente du premier.

• SYN. : **1** *désagrégation.*

désintégrer [dezɛ̃tegre] v. tr. (de *dés-* et de *intégrer ;* 1878, Larousse, aux sens 1 et 3 ; sens 2, milieu du XXᵉ s.). [Conj. **5 b.**] **1.** Faire perdre son intégrité à un corps : *L'eau désintègre les roches.* || **2.** *Spécialem.* En physique nucléaire, produire la désintégration : *Désintégrer l'atome.* || **3.** *Fig.* Causer la destruction ou la désorganisation irrémédiable de : *Désintégrer un parti.*

• SYN. : **1** *décomposer, désagréger ;* **3** *anéantir, désorganiser, détruire, ruiner.*

◆ **se désintégrer** v. pr. (XXe s.). Se désagréger complètement.

désintéressé, e [dezɛ̃terɛse] adj. (part. passé de *désintéresser ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1688, Miege ; sens 3, 1665, La Rochefoucauld). **1.** *Class.* et *littér.* Qui n'éprouve pas d'intérêt, de curiosité pour quelque chose : *Ce détail* [= récit] *fut un peu long, et aurait pu ennuyer des auditeurs désintéressés ; mais un fils qui s'épanche ne saurait lasser l'attention d'un père et d'une mère* (Lesage). *Respectueux du pouvoir civil, désintéressé des luttes politiques* (Renan). || **2.** Qui n'est pas mû par l'intérêt personnel : *Arbitre désintéressé.* || **3.** *Par extens.* Qui n'est pas inspiré par l'intérêt personnel : *Une démarche, une attitude désintéressée. Une pensée désintéressée a, je crois, plus d'utilité réelle que celle qu'on pressent et qu'on sait dictée d'avance par un parti* (Gide). || Qui n'est inspiré par aucune partialité : *Un examen désintéressé.*

• SYN. : **2** *impartial, intègre.* — CONTR. : **2** *égoïste, intéressé, partial.*

désintéressement [dezɛ̃terɛsmɑ̃] n. m. (de *désintéresser ;* 1657, Pascal, au sens I ; sens II, 1956, Larousse).

I. Attitude d'une personne qui agit sans considération de son intérêt personnel : *Le vrai nom du dévouement, c'est désintéressement* (Hugo).

II. Action de désintéresser un créancier, de lui payer ce qu'on lui doit.

• SYN. : **1** *abnégation, altruisme, charité, détachement, générosité, humanité, philanthropie, renoncement.*

désintéresser [dezɛ̃terɛse] v. tr. (de *dés-* de *intéresser ;* 1552, Rabelais). Satisfaire les intérêts de quelqu'un, en le dédommageant ou en lui payant ce qui lui est dû : *Bienheureux s'il y tirait* [à la vente du puits] *de quoi désintéresser ses créanciers* (Zola).

• SYN. : *contenter, indemniser.*

◆ **se désintéresser** v. pr. (1688, La Bruyère). *Se désintéresser de,* ne plus porter d'intérêt à quelqu'un ou à quelque chose : *J'en étais venu à désespérer et même à me désintéresser d'elle* (Gide). || Class. *Se désintéresser sur,* ne porter aucune attention à : *L'honnête homme* [...] *se désintéresse sur les éloges, l'estime et la reconnaissance qui lui manquent parfois* (La Bruyère).

• SYN. : *dédaigner, mépriser, négliger.*

désintérêt [dezɛ̃terɛ] n. m. (de *désintéresser,* d'après *intérêt ;* 1831, Stendhal). Absence d'intérêt, indifférence : *Ah, fit-elle avec le désintérêt de ce qu'elle disait* (Barbey d'Aurevilly). *Le premier résultat de cet abandon de sa personne est le désintérêt absolu de ce qui se passe dans le reste de l'univers* (Huysmans).

• SYN. : *désaffection, détachement.* — CONTR. : *intérêt, sympathie.*

désintoxication [dezɛ̃tɔksikasjɔ̃] n. f. (de *désintoxiquer ;* 1922, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Suppression de la cause d'une intoxication. || *Spécialem.* Traitement médical destiné à éliminer de l'organisme les produits toxiques et à réparer les désordres qu'ils ont engendrés : *La désintoxication des alcooliques.* || **2.** *Fig.* Lutte contre les effets d'une influence nocive ou de la propagande : *La désintoxication de l'opinion publique.*

désintoxiquant [dezɛ̃tɔksikɑ̃] adj. (part. prés. de *désintoxiquer ;* 1re moitié du XXe s.). Qui désintoxique : *Un médicament désintoxiquant.*

désintoxiquer [dezɛ̃tɔksike] v. tr. (de *dés-* et de *intoxiquer ;* 1922, Larousse). Débarrasser d'une intoxication (au pr. et au fig.).

désinvestir [dezɛ̃vɛstir] v. tr. (de *dés-* et de *investir ;* fin du XVIe s., Brantôme, comme v. pr., au sens de « se débarrasser » ; comme v. tr., au sens actuel, 1864, Littré). Cesser d'investir.

désinviter [dezɛ̃vite] v. tr. (de *dés-* et de *inviter ;* 1688, Miege). Annuler une invitation : *Il faudrait trouver un moyen de le désinviter en douceur* (Labiche). *Je fis la supposition que M. de Charlus lui avait demandé de me désinviter, comme il m'avait fait prier par Robert de ne pas aller chez elle* (Proust).

• SYN. : *contremander, décommander.*

désinvolte [dezɛ̃vɔlt] adj. (esp. *desenvuelto,* dégagé dans ses manières, de *desenvolver,* proprem. « développer », du lat. *dis-* [franç. *dés-*] et *involvere,* enrouler, envelopper ; fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui a une allure dégagée, libre, naturelle : *Le duc avait le goût des femmes grandes, à la fois majestueuses et désinvoltes, d'un genre intermédiaire entre la Vénus de Milo et la Victoire de Samothrace* (Proust). *D'un mouvement désinvolte, il saisit son képi et s'en coiffa* (Martin du Gard). || **2.** Qui fait preuve d'une liberté excessive, parfois d'impertinence, dans ses rapports avec les autres. || *Par extens.* Se dit de ce comportement, de cet état d'esprit : *Un propos désinvolte. C'est le propre d'un écrivain-né, de plier à soi la langue ; mais nul ne le fit avec une hardiesse aussi désinvolte, ni pour un résultat aussi heureux* (Gide).

• SYN. : **1** *aisé, dégagé ;* **2** *cavalier, familier, impertinent, léger, sans-gêne.*

désinvolture [dezɛ̃vɔltyr] n. f. (ital. *disinvoltura,* de *disinvolto,* de même origine et de même sens que l'esp. *desenvuelto* [v. DÉSINVOLTE] ; 1813, Mme de Staël, au sens 1 [1761, J.-J. Rousseau, sous la forme ital.] ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** *Vx* ou *littér.* Manière d'être dégagée et élégante : *Elle a la nonchalance et la désinvolture | D'une coquette maigre aux airs extravagants* (Baudelaire). || **2.** Manière trop libre et familière de se comporter à l'égard d'autrui : *Mon ami Théodore, accoudé sur sa table avec une désinvolture toute bachique, fumait une pipe courte et noire noblement culottée* (Gautier). *Il soulevait à demi son corps redressé, un sourire à ses yeux bleus, avec un mélange de respect et de désinvolture* (Proust). || Fig. *La désinvolture du langage,* son ton trop libre.

• SYN. : **2** *aplomb, familiarité, hardiesse, impertinence, sans-gêne, toupet* (fam.). — CONTR. : **2** *déférence, modestie, respect, vénération.*

désir [dezir] n. m. (déverbal de *désirer ;* fin du XIIe s., Conon de Béthune, aux sens 1 et 3 ; sens 2, av. 1204, Vidame de Chartres). **1.** Action de désirer, d'aspirer à la possession de quelque chose : *La pensée des trente écus par mois* [...] *la ravageait de désir* (Maupassant). *Aucun pauvre désir ne gonfle ma poitrine* (Apollinaire). || *Spécialem.* Dans la langue philosophique, tendance vers un objet dont la représentation est présente à la conscience : *C'est un grand mal pour l'homme d'arriver trop tôt au bout de ses désirs et de parcourir en quelques années les illusions d'une longue vie* (Chateaubriand). || **2.** Appétit sensuel : *Son miroir lui disait : prenez vite un mari ; | Je ne sais quel désir le lui disait aussi* (La Fontaine). *Le désir serpenta dans mes veines* (Balzac). || **3.** Ce que l'on désire : *Son désir est de réussir à cet examen.* || *Class.* Personne ou chose désirée : *Léon seul est ma joie, il est mon seul désir* (Corneille).

• SYN. : **1** *aspiration, besoin, convoitise, envie ;* **2** *concupiscence, passion, sensualité ;* **3** *espoir objectif, souhait.*

désirable [dezirabl] adj. (de *désirer ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « désireux » ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, début du XVIe s., Saint-Gelais). **1.** Qui mérite d'être désiré : *Celle dont la douleur plus exquise m'assure | D'une mort désirable en un jour consolé* (Verlaine). || **2.** *Spécialem.* Qui éveille l'appétit sensuel : *Une femme désirable.*

• SYN. : **1** *attirant, attrayant, convoitable, engageant, enviable, séduisant, souhaitable, tentant.*

désiré, e [dezire] adj. (part. passé de *désirer*). Que l'on désire : *Un enfant désiré.*

• SYN. : *attendu, espéré, souhaité.*

désirer [dezire] v. tr. (lat. *desiderare,* désirer, aspirer à, déplorer la perte de ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2, 1273, Adenet ; sens 3, fin du XIIe s., Vidame de Chartres ; sens 4, av. 1549, Marguerite de Navarre). **1.** Souhaiter. pour soi ou pour autrui, la possession ou la réalisation de quelque chose : *Désirer la fortune, la santé, la tranquillité. Vous dési-*

rez une explication de cet oracle sibyllin ? (Nerval). *J'aime tout cela, je désire vivre, laissez-moi tranquille* (Hugo). || *Désirer que* (et le subjonctif), souhaiter que : *Je désire qu'il réussisse.* || Class. et littér. *Désirer de* (et l'infinitif), souhaiter, vouloir faire, etc. : *Elle avait désiré avec une extrême ardeur d'entrer à Port-Royal* (Racine). *Il articulait avec force des mots sur lesquels il désirait d'attirer l'attention de l'auditoire* (Duhamel). || **2.** *Absol.* Vouloir impatiemment obtenir quelque chose : *C'est fatigant de désirer toujours sans jamais se satisfaire* (Balzac). || *Se faire désirer,* en parlant d'une personne, tarder à arriver. || *Laisser* ou *ne pas laisser à désirer,* en parlant d'une chose, être défectueux, médiocre, ou être irréprochable : *Un hôtel dont la cuisine laisse à désirer.* || **3.** *Spécialem.* Éprouver des désirs amoureux, un attrait sensuel pour : *S'il la désirait, c'était par amour du pays* (Flaubert). || **4.** *Class.* Souhaiter quelque chose à quelqu'un (avec la prép. à) : *C'est le bien qu'à tous deux Polyeucte désire* (Corneille).

• SYN. : **1** *ambitionner, aspirer à, avoir envie de, brûler de, espérer, guigner* (fam.), *lorgner* (fam.), *prétendre à, rechercher, soupirer après, vouloir ;* **3** *convoiter.*

désireux, euse [dezirø, -øz] adj. (de *désirer,* ou du bas lat. *desiderosus,* désireux, dér. de *desiderare* [v. DÉSIRER] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis, écrit desidros ; désireux,* fin du XV^e s.). Qui éprouve le désir de : *Le marquis, désireux de pousser une aventure qui se présentait si bien...* (Gautier).

• SYN. : *avide, curieux, envieux, impatient, jaloux.*

désistement [dezistəmɑ̃] n. m. (de *désister ;* 1564, J. Thierry, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** En termes de droit, action d'abandonner volontairement un droit, une prétention. || **2.** Pour un candidat à un mandat électif, action de se retirer avant le scrutin, soit purement et simplement, soit en faveur d'un autre candidat.

• SYN. : **1** *abandon, renoncement.* — CONTR. : **1** *continuation, poursuite ;* **2** *maintien.*

désister (se) [sədeziste] v. pr. (lat. *desistere,* s'abstenir, renoncer à, de *de-,* préf. marquant la cessation, et de *sistere,* se tenir, résister, dér. de *stare,* se tenir debout ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 [comme v. intr., 1358, *HLF,* XXIV, 428] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XX^e s.). **1.** Class. et littér. *Se désister* (ou simplem. *désister*) *de quelque chose,* y renoncer : *N'en pouvant venir à bout, il s'en désista* (Racine). *Je ne désistais point de mes visites ordinaires* (Scarron). *Cette chute le désola ; et il pleura amèrement sa mauvaise destinée sans se désister de son premier dessein* (Nerval). || **2.** En termes de droit, renoncer volontairement à une action en justice ou à une poursuite : *Se désister de son appel.* || **3.** Renoncer à maintenir sa candidature à une élection : *Il s'est désisté en faveur du candidat le mieux placé.*

• SYN. : **2** *abandonner, renoncer à ;* **3** *se retirer.*

desman [dɛsmɑ̃] n. m. (mot suédois signif. « rat musqué » ; 1763, Buffon). Petit mammifère insectivore, vivant près des cours d'eau des Pyrénées et de Russie et se nourrissant d'œufs de poissons.

désobéir [dezɔbeir] v. tr. ind. [à] (de *dés-* et de *obéir ;* v. 1265, J. de Meung, au sens 2 ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Ne pas obéir à quelqu'un, agir à l'encontre de ses ordres : *On ne doit pas désobéir à ses parents.* || **2.** Ne pas se soumettre à un règlement ; enfreindre : *Désobéir à la loi.*

• SYN. : **1** *se rebeller contre, résister à, se révolter contre ;* **2** *contrevenir à, transgresser, violer.* — CONTR. : **1** *écouter, obéir, suivre ;* **2** *se conformer à, exécuter, observer, obtempérer à, se plier à, respecter, se soumettre à.*

• REM. **1.** À l'époque classique, *obéir* pouvait s'employer comme transitif direct : *Le roi n'aime pas qu'on le désobéisse* (Sévigné).

2. Il peut encore s'employer au passif sans complément : *Je ne veux pas être désobéi* (Acad.). *L'orgueil paternel était chez lui si aveugle que, peut-être bien, l'idée ne lui était jamais venue qu'il pût être si constamment désobéi* (Martin du Gard).

désobéissance [dezɔbeisɑ̃s] n. f. (de *désobéir ;* XIII^e s., Godefroy, aux sens de « refus de service ou d'hommage, rébellion » ; sens 1, début du XIV^e s. ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Action de désobéir ; acte d'indiscipline : *Toute désobéissance sera punie.* || **2.** Habitude de désobéir ; tendance constante à enfreindre la discipline : *Il ne faut pas tolérer la désobéissance chez l'enfant.*

• SYN. : **1** *insoumission, insubordination, non-observation, rébellion, résistance, révolte, transgression, violation ;* **2** *indocilité, indiscipline.* — CONTR. : **1** *soumission, subordination ;* **2** *discipline, docilité, obéissance.*

désobéissant, e [dezɔbeisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *désobéir ;* v. 1283, Beaumanoir). Qui désobéit, qui a l'habitude de désobéir : *Un élève désobéissant.*

• SYN. : *indiscipliné, indocile, insoumis, rebelle, récalcitrant.* — CONTR. : *discipliné, docile, obéissant, sage, soumis.*

désobligeamment [dezɔbliʒamɑ̃] adv. (de *désobligeant ;* 1688, Miege). D'une manière désobligeante : *Il m'a désobligeamment coupé la parole.*

désobligeance [dezɔbliʒɑ̃s] n. f. (de *désobliger ;* 1798, Acad.). Action de désobliger ; acte désobligeant : *Il s'est obstiné dans son refus par pure désobligeance.*

désobligeant, e [dezɔbliʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *désobliger ;* 1658, Pascal). Qui désoblige, et, *par extens.,* qui cause à quelqu'un une peine non méritée : *Il ne se réveillait que pour lui dire des choses désobligeantes* (Flaubert).

• SYN. : *blessant, déplaisant, désagréable, injurieux, malveillant, vexant.* — CONTR. : *affable, agréable, aimable, amène, bienveillant, gentil, obligeant.*

désobliger [dezɔbliʒe] v. tr. (de *dés-* et de *obliger ;* 1307, Godefroy, au sens de « délier d'une obligation » [encore au XVII^e s.] ; sens actuel, 1636, Monet). [Conj. **1 b.**] Heurter quelqu'un dans sa délicatesse, lui causer du déplaisir, de la contrariété : *Vous me désobligeriez en n'acceptant pas mon invitation.*

• SYN. : *blesser, choquer, ennuyer, fâcher, froisser, indisposer, offenser, peiner, piquer, vexer.*

désobstruction [dezɔpstryksjɔ̃] n. f. (de *désobstruer,* d'après *obstruction ;* 1845, Bescherelle). Action de désobstruer ; résultat de cette action : *La désobstruction d'une route coupée par un glissement de terrain.*

désobstruer [dezɔpstrye] v. tr. (de *dés-* et de *obstruer ;* 1798, Acad.). Débarrasser de ce qui obstrue, encombre la circulation : *Les abords* [du pavillon], *désobstrués et sablés, étaient soignés par l'homme chargé d'entretenir les allées* (Balzac). *Les édifices* [les monuments gothiques] *perdent souvent plus qu'ils ne gagnent à être désobstrués* (Gautier).

• SYN. : *déblayer, déboucher, dégager, désencombrer, désengorger.*

désocclusion [dezɔklyzjɔ̃] n. f. (de *dés-* et de *occlusive,* d'après *occlusion ;* XX^e s.). En phonétique, phénomène d'articulation inverse de l'occlusion.

désoccupation [dezɔkypasjɔ̃] n. f. (de *dés-* et de *occupation ;* 1660, Oudin, au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** *Class.* et *littér.* Absence d'activité, d'occupation ; désœuvrement : *Je ne sais si c'est le bon air, la vie réglée, la désoccupation ; enfin* [...] *je jouis d'une santé parfaite* (Sévigné). *Je n'ai plus de projets en tête, plus aucun ; et cette désoccupation de la pensée m'est pénible* (Gide). || **2.** *Class.* et *littér.* Absence d'attachement pour une personne : *Je me hâtai de me servir de sa désoccupation* [du duc d'Orléans] *pour l'attacher à M^me la duchesse d'Orléans* (Saint-Simon). *Je restais tout désemparé par ce silence et cette désoccupation de mon cœur* (Gide).

désoccupé, e [dezɔkype] adj. (de *dés-* et de *occupé,* part. passé de *occuper ;* 1579, Mayerne). *Class.* et *littér.* Qui n'est plus occupé par un travail, désœuvré : *Il y a à la ville comme ailleurs* [...] *des gens fades, oisifs, désoccupés* (La Bruyère). *Que ferez-vous du genre humain désoccupé ?* (Chateaubriand).

désodorisant, e [dezɔdɔrizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *désodoriser ;* 1929, Larousse, comme n. m.). Qui a la propriété d'enlever les mauvaises odeurs.

● REM. On emploie aussi DÉODORANT (de *dé-* et du lat. *odor,* odeur ; milieu du XXe s.) pour désigner les produits destinés à l'hygiène corporelle.

désodorisation [dezɔdɔrizasjɔ̃] n. f. (de *désodoriser ;* 1922, Larousse). Action de désodoriser.

désodoriser [dezɔdɔrize] v. tr. (de *dés-* et du lat. *odor,* odeur ; 1922, Larousse). Enlever son odeur à : *Désodoriser une huile.* || *Spécialem.* Débarrasser des mauvaises odeurs : *Vaporiser un produit à la chlorophylle pour désodoriser une pièce.*

désodoriseur [dezɔdɔrizœr] n. m. (de *désodoriser ;* milieu du XXe s.). Appareil qui sert à désodoriser, à dissiper les mauvaises odeurs.

désœuvré, e [dezœvre] adj. et n. (de *dés-* et de *œuvre ;* 1692, Caillières). Qui n'a rien à faire, qui vit dans l'inaction : *Chaque matin, je vais au Louvre, et suis tout désœuvré le lundi* (Gide). *On cède trop aisément à la tentation d'amuser quelques désœuvrés* (Vigny).

● SYN. : *inactif, inoccupé, oisif.* — CONTR. : *actif, occupé.*

désœuvrement [dezœvrəmɑ̃] n. m. de *désœuvré ;* 1748, Crébillon). État d'une personne désœuvrée, sans travail ou sans objet d'occupation : *Les désœuvrements de son veuvage* (Flaubert). *Vivre dans le désœuvrement.*

● SYN. : *désoccupation* (littér.), *flânerie, inaction, inactivité, oisiveté.* — CONTR. : *activité, occupation, travail.*

désolant, e [dezɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *désoler ;* 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1767, J.-J. Rousseau). **1.** Qui cause une vive affliction : *Une perte désolante.* || **2.** *Par exagér.* Qui cause un ennui, une contrariété : *Un temps désolant.*

● SYN. : **1** *affligeant, consternant, douloureux, lamentable, navrant ;* **2** *contrariant, déplorable, embêtant* (fam.), *empoisonnant* (très fam.), *ennuyeux, fâcheux.*

désolateur [dezɔlatœr] n. m. (bas lat. *desolator,* qui sème la désolation, de *desolatum,* supin de *desolare* [v. DÉSOLER] ; 1516, J. Lemaire de Belges). *Class.* Celui qui ravage, cause la désolation : *Les désolateurs de provinces* (Scarron).

désolation [dezɔlasjɔ̃] n. f. (bas lat. *desolatio,* désolation, destruction, ravage, de *desolatum,* supin de *desolare* [v. DÉSOLER] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens I ; sens II, 1, XIVe s., *Girart de Roussillon ;* sens II, 2, 1864, Littré).

I. *Class.* et *littér.* Action de ravager un pays, ruine qui amène la solitude ; état d'un lieu ravagé, vidé de ses habitants : *Ils pleuraient la mort de leurs proches et la désolation de leur pays* (Fléchier). *Avec quelle fermeté elle soutint la désolation de sa maison* (Racine). *À la désolation qui régnait [...], on eût dit que les féroces Lacédémoniens venaient encore de ravager la patrie d'Aristomène* (Chateaubriand). || *L'abomination de la désolation,* v. ABOMINATION.

II. 1. *Littér.* Douloureuse affliction, peine extrême provoquée par un événement malheureux : *Être plongé dans la désolation.* || **2.** *Par exagér.* Ennui, désagrément, contrariété, et, *par extens.,* ce qui en est la cause : *Les semis furent une désolation* (Flaubert).

désolé, e [dezɔle] adj. (part. passé de *désoler ;* XIIe s., aux sens I, 1-3 ; sens II, 1, v. 1355, Bersuire ; sens II, 2, 1864, Littré).

I. 1. *Class.* Qu'on a laissé seul, à l'abandon : *Sans parents, sans amis, désolée et craintive* (Racine). *Une Église désolée, sans chef, sans Père et sans Pasteur* (Retz). || **2.** *Class.* Ravagé, en ruine : *Préparez-vous à voir vos pays désolés* (Corneille). || **3.** *Littér.* Se dit d'un lieu vidé de ses habitants, désert : *La place est déserte et brûlante, plus désolée qu'une place populeuse dont l'émeute a fait une solitude* (Baudelaire). *Nous vîmes, au milieu d'une plaine désolée, la croix des Sablons* (France).

II. 1. *Littér.* Qui est sous le coup d'une profonde douleur, le plus souvent causée par la ruine ou la mort : *Porte au ciel tes clameurs, ô peuple désolé* (Hugo). || **2.** *Par exagér.* Qui éprouve un ennui, un désagrément passager : *J'étais honteux et désolé de m'être laissé aller à ma faiblesse* (Gide). *Je suis désolé de vous quitter, mais je dois partir.*

● SYN. : **II, 2** *contrarié, embêté* (fam.), *empoisonné* (très fam.), *ennuyé, fâché, navré.* — CONTR. : **II, 2** *charmé, content, heureux, ravi, réjoui, satisfait.*

désoler [dezɔle] v. tr. (lat. *desolare,* dépeupler, ravager, désoler, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *solare,* dépeupler, dér. de *solus,* seul, solitaire, désert ; v. 1330, *Baudoin de Sebourg,* au sens II, 1 ; sens I, v. 1355, Bersuire ; sens II, 2, 1748, Montesquieu).

I. *Class.* Ravager un pays, le rendre désert par la ruine, la destruction : *Les Huns* [...] *désolèrent tout l'univers avec une armée immense* (Bossuet).

II. 1. Affliger profondément : *Elle avait des façons vraiment | De désoler un pauvre amant* (Verlaine). || **2.** *Par exagér.* Causer de la contrariété : *L'insouciance de mon fils me désole.*

● SYN. : **II, 1** *abattre, accabler, affliger, attrister, chagriner, peiner, tourmenter ;* 2 *chiffonner* (fam.), *contrarier, embêter* (fam.), *ennuyer, fâcher, irriter, mécontenter, navrer.*

◆ **se désoler** v. pr. (1692, Boileau). Se laisser aller à l'affliction. || Être vivement contrarié : *Le garçon de la cantine se désolait* (Nerval).

désolidariser [desɔlidarize] v. tr. (de *dé-* et de *solidariser ;* début du XXe s., aux sens 1-2). **1.** Dégager d'un lien de solidarité : *C'est en vain qu'ils ont essayé de nous désolidariser.* || **2.** Séparer deux organes mécaniques solidaires : *Le débrayage désolidarise l'arbre du moteur.*

● SYN. : **1** *désunir, diviser ;* **2** *disjoindre, dissocier.*

◆ **se désolidariser** v. pr. **[de]** (début du XXe s.). Cesser d'être solidaire de quelqu'un ou de quelque chose : *Il s'est désolidarisé de ses collègues. Je ne me désolidariserai pas d'une défaite qui souvent m'humiliera. Je suis de France* (Saint-Exupéry).

● REM. On peut dire *se désolidariser de ou d'avec quelqu'un : Le ministre s'est désolidarisé d'avec ses collègues.*

désoperculer [dezɔpɛrkyle] v. tr. (de *dés-* et de *opercule ;* 1878, M. Girard). Enlever les opercules qui ferment les alvéoles des rayons de miel.

désophistiquer [desɔfistike] v. tr. (de *dé-* et de *sophistiquer ;* XXe s.). Faire perdre son caractère sophistiqué.

désopilant, e [dezɔpilɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *désopiler ;* 1814, Nysten, au sens de « qui débouche les organes » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Qui provoque une vive gaieté : *Une plaisanterie désopilante.*

● SYN. : *comique, hilarant, impayable, inénarrable, marrant* (pop.).

désopilatif, ive [dezɔpilatif, -iv] adj. (de *désopiler ;* milieu du XVIe s.). *Vx.* Se disait d'un remède propre à déboucher des conduits.

désopiler [dezɔpile] v. tr. (de *dés-* et de l'anc. v. *opiler,* obstruer, boucher [XVe-XIXe s.], lat. *oppilare,* mêmes sens ; 1546, Rabelais, au sens de « déboucher [un organe] » ; *désopiler la rate,* faire rire, 1690, Mme de Sévigné [*désopiler,* même sens, 1870, Larousse]). *Class.* Faire cesser l'engorgement de (terme de l'anc. médecine) : *Le purger, désopiler, et évacuer par purgatifs* (Molière). || *Désopiler la rate à quelqu'un,* ou simplem. *désopiler quelqu'un,* lui causer une vive gaieté : *Écrivez-moi encore une fois ou deux, et puis venez m'aider à désopiler la rate de madame votre mère* (Sévigné) ; et par extens. et littér. : *Je veux que les pendards, pendus à ma ceinture, | Dénués de tout fiel comme de tout rancœur, | En rires éclatants désopilent leur cœur* (Baudelaire).

◆ **se désopiler** v. pr. (1845, Bescherelle [*la rate*] ; *se désopiler,* même sens, 1864, Littré). *Se désopiler la rate,* ou simplem. *se désopiler,* s'abandonner à une vive gaieté :

J'aurais voulu voir cela, ne fût-ce que pour me désopiler la rate (Sand).

désorbitation [dezɔrbitasjɔ̃] n. f. (de *désorbiter ;* XXᵉ s.). Phénomène selon lequel un corps céleste sort de son orbite.

désorbiter [dezɔrbite] v. tr. (de *dés-* et de *orbite ;* 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXᵉ s., A. Daudet ; sens 3, 1881, Huysmans). **1.** Faire sortir de son orbite : *On le croirait né de quelque comète désorbitée* (Maeterlinck) ; et au fig. : *Dans un univers désorbité, il n'existe plus d'autre vie que celle des abîmes* (Camus). || **2.** Faire sortir les yeux de leurs orbites : *Et le Turc Mourad-Bey, qui n'a pas dit un mot de la soirée, affalé sur un fauteuil, maintenant gesticule au premier rang, gonfle ses narines, désorbite ses yeux* (Daudet). || **3.** *Fig.* Faire sortir de la voie normale : *Il repart, vague, désorbité, dans les villes, échoue dans un autre couvent* (Huysmans). *Une de ces rencontres de palace qui désorbitent si souvent ces destinées* (Bourget).

désordonné, e [dezɔrdɔne] adj. (de *dés-* et de *ordonné ;* v. 1265, J. de Meung, au sens 4 ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, av. 1813, Delille ; sens 3, XIVᵉ s.). **1.** Qui est en désordre ; où règne le désordre : *Une maison, une administration désordonnée.* || **2.** *Par anal.* Qui se fait sans ordre, qui n'obéit à aucune règle : *Des mouvements désordonnés. La foule avait repris sa course désordonnée* (Martin du Gard). || **3.** Qui dépasse la mesure, excessif : *Des dépenses désordonnées. Degas, que le seul nom de beaux-arts jetait aux extrêmes de la fureur, entre dans une colère désordonnée* (Valéry). || **4.** *Littér.* Qui n'est pas conforme aux règles morales : *Une vie désordonnée.*

• SYN. : **1** *dérangé, désorganisé ;* **2** *anarchique, chaotique, confus, décousu, incohérent.* — CONTR. : **1** *ordonné, rangé ;* **2** *cohérent, harmonieux, régulier.*

◆ adj. et n. (sens 1, XIVᵉ s., *Nature à l'alchimie ;* sens 2, milieu du XVIᵉ s., Amyot). **1.** Qui manque d'ordre : *Un élève désordonné.* || **2.** *Class.* Qui ne se conforme pas aux règles de la morale : *Femme désordonnée, | Sans mesure et sans règle au vice abandonnée* (Boileau).

• SYN. : **1** *brouillon.* — CONTR. : **1** *méthodique, méticuleux, minutieux, soigneux, systématique.*

désordonnement [dezɔrdɔnmɑ̃] n. m. (de *désordonner ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Action de désordonner ; résultat de cette action (rare) : *Du désordonnement, de la fantaisie* (Goncourt).

désordonnément [dezɔrdɔnemɑ̃] adv. (de *désordonné ;* début du XIVᵉ s., écrit *desordonneement ; désordonnément,* v. 1360, Froissart). De façon désordonnée (rare) : *Des Juives aussi ont dansé. Elles ont bondi désordonnément comme des totons en délire* (Gide).

désordonner (se) [sədezɔrdɔne] v. pr. (de *dés-* et de *ordonner* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* comme v. tr., écrit *desordener,* au sens de « détrôner [un roi] » ; v. 1265, J. de Meung, écrit *désordonner,* au sens de « mettre en désordre » ; comme v. pr., au sens 1, milieu du XVᵉ s. ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Rompre l'ordre de marche : *Le bataillon s'est désordonné.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Se troubler : *Mon cœur, qui, au plus fort des batailles, n'a jamais perdu son rythme royal, se désordonne et palpite* (Montherlant).

désordre [dezɔrdr] n. m. (de *dés-* et de *ordre ;* 1377, Varin, au sens 7 ; sens 1-2, 1530, Palsgrave ; sens 3, 1682, La Fontaine ; sens 4, début du XVIIᵉ s., Malherbe ; sens 5, 1535, Olivétan ; sens 6, milieu du XVIᵉ s.). **1.** *Class.* Action de se disperser, de rompre l'ordre imposé (en parlant de troupes) : *La honte de mourir sans avoir combattu | Arrête leur désordre* (Corneille). || **2.** Absence d'ordre, de rangement : *Chambre en désordre. Le désordre des vêtements, de la tenue. Qu'il est doux* [...] *| De la voir devant vous accourir au passage, | Ses cheveux en désordre épars sur son visage !* (Chénier). *Allez, dame Pluche, réparer le désordre où vous voilà* (Musset). || *Spécialem.* Absence heureuse ou voulue de symétrie, d'harmonie : *La ville est étagée sur un charmant désordre de vallées et de collines* (Hugo). || **3.** *Vx.* Dérangement dans les fonctions de l'organisme : *Désordre intestinal.* || **4.** Trouble apporté dans le domaine spirituel ou affectif : *Jeter le désordre dans les cœurs, dans les idées.* || *Class.* Trouble de l'esprit, confusion, embarras : *Je ne suis pas en état de lui parler : mon désordre paraîtrait à sa vue* (La Fontaine). || **5.** *Fig.* et *littér.* Dérèglement de la conduite, des mœurs : *De malheureuses filles exposées à périr dans la misère après avoir vécu dans le désordre* (Chateaubriand). || **6.** Dérangement dans le fonctionnement régulier d'un ensemble organisé : *Le désordre de l'administration.* || *Par extens.* Manque d'organisation : *Le désordre des finances.* || **7.** Grave bouleversement dans la vie d'une collectivité, d'un pays : *De telles complaisances favorisaient le désordre* (Flaubert).

• SYN. : **2** *bouleversement, chaos, fatras, fouillis* (fam.), *pagaille* (fam.) ; **3** *altération, perturbation, trouble ;* **4** *affolement, confusion, désarroi, égarement ;* **6** *désagrégation, désintégration, désorganisation ; anarchie, gabegie* (fam.), *gâchis* (fam.) ; **7** *agitation, effervescence.* — CONTR. : **2** *ordre, rangement ; équilibre, harmonie ;* **4** *calme, quiétude, sérénité ;* **6** *ordonnance, organisation ;* **7** *calme, paix, tranquillité.*

◆ **désordres** n. m. pl. (1377, Varin). Actions de nature à troubler l'ordre public ; manifestations violentes, troubles d'ordre politique : *Fomenter des désordres ;* parfois au sing. : *Réprimer le moindre désordre.*

• SYN. : *mouvements, remous, révolution, soulèvements, troubles.*

désorganisateur, trice [dezɔrganizatœr, -tris] adj. et n. (de *désorganiser ;* 1792, Brunot, au sens 2 ; sens 1, 1864, Littré). **1.** Qui désorganise : *Substance désorganisatrice du système nerveux.* || **2.** Qui tend à remettre en cause l'ordre établi (la société, les institutions, les idées reçues, les principes généralement admis, etc.) : *La philosophie est une puissance essentiellement désorganisatrice* (J. de Maistre).

désorganisation [dezɔrganizasjɔ̃] n. f. (de *désorganiser ;* 1764, *Dict. général,* aux sens 1-2). **1.** Action de désorganiser, ou le fait de ce désorganiser ; état qui en résulte : *La désorganisation des tissus.* || **2.** Action de détruire l'ordre qui règne dans un ensemble organisé : *La désorganisation de l'État, de l'armée.*

• SYN. : **2** *décomposition, désagrégation, désintégration, perturbation.*

désorganiser [dezɔrganize] v. tr. (de *dés-* et de *organiser ;* fin du XVIᵉ s., au part. passé, au sens de « désordonné » ; à l'infin., au sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1764, *Dict. général*). **1.** Altérer profondément, détruire l'organisation de : *Sa maladie lui a désorganisé le système nerveux.* || **2.** Introduire le désordre dans un ensemble organisé : *Dans quelques semaines, le service du ravitaillement de l'ennemi et toute son administration seront désorganisés* (Malraux).

• SYN. : **1** *perturber, troubler ;* **2** *bouleverser, chambarder* (fam.), *déranger.*

◆ **se désorganiser** v. pr. (1798, Acad.). Cesser de fonctionner, se désagréger sous l'effet de troubles, de désordres : *Un pouvoir, des institutions qui se désorganisent.*

désorientation [dezɔrjɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *désorienter ;* 1877, Littré). Action de désorienter ; le fait d'être désorienté : *La désorientation des esprits.*

désorienté, e [dezɔrjɑ̃te] adj. (part. passé de *désorienter*). Qui est déconcerté et ne sait plus quelle conduite adopter.

• SYN. : *décontenancé, démonté, déphasé* (fam.), *dérouté, désarçonné* (fam.), *désemparé, égaré, perdu.*

désorienter [dezɔrjɑ̃te] v. tr. (de *dés-* et de *orienter ;* 1617, Brunot, au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1811, Mozin). **1.** Faire cesser d'être orienté : *Désorienter une boussole.* || *Spécialem.* Déranger l'orientation d'un appareil topographique. || **2.** *Par extens.* Faire perdre la bonne direction à quelqu'un : *Le brouillard aura désorienté notre voyageur.* [Elle] *continua sa route par les rues, les places, les ruelles, les passages, les ponts à escaliers, de manière à nous désorienter complètement* (Gautier). || **3.** *Fig.* Faire perdre son assurance à quelqu'un, le rendre hésitant sur la conduite à adopter : *M. ... fut tellement*

désorienté que jamais il ne put inventer un mot à dire à cette belle dame (Stendhal).

• SYN. : 2 *dépister, dévoyer, égarer, fourvoyer ;* 3 *déconcerter, décontenancer, dérouter, interloquer, troubler.*

désormais [dezɔrmɛ] adv. (de *dès, or,* « maintenant », et *mais,* « plus » [v. OR ET MAIS] ; v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens 1-2). **1.** À partir du moment présent : *Ne songez désormais qu'à vos erreurs passées* (La Fontaine). *Qui vexera le père Goriot s'attaquera désormais à moi* (Balzac). || **2.** À partir d'un moment donné dans le passé et pour toujours : *Ma vie double s'organisa désormais* (Sainte-Beuve).

• SYN. : 1 *dorénavant.*

désossé, e [dezɔse] adj. (part. passé de *désosser ;* XIVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Dont on a retiré les os, les arêtes : *Une épaule de mouton désossée. Un poisson désossé.* || **2.** *Fig.* Qui semble privé d'ossature ou de structure ferme : *Un christianisme désossé en quelque sorte, sans charpente, privé de ce qui est son essence* (Renan).

◆ adj. et n. (1870, Larousse). *Fig.* Se dit de ceux qui, par l'exercice, acquièrent une grande souplesse et des articulations remarquablement flexibles : *Les désossés du cirque.*

désossement [dezɔsmɑ̃] n. m. (de *désosser ;* 1798, Acad.). Action de désosser : *Le désossement d'un poulet.*

désosser [dezɔse] v. tr. (de *dés-* et de *os ;* XIVᵉ s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon). **1.** Enlever les os, les arêtes de : *Désosser une volaille, un poisson.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Décomposer en ses parties et analyser : *Désosser une phrase.*

désoxydant, e [dezɔksidɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *désoxyder ;* 1864, Littré). Qui désoxyde.

◆ **désoxydant** n. m. (1870, Larousse). Corps propre à désoxyder. || *Spécialem.* Produit absorbant l'oxygène contenu dans un bain métallique fondu.

désoxydation [dezɔksidasjɔ̃] n. f. (de *dés-* et de *oxydation ;* 1794, *Journ. des mines,* écrit *désoxidation ; désoxydation,* 1805, Lunier). Action de désoxyder. || *Spécialem.* En métallurgie, opération qui a pour objet la réduction des oxydes existant dans un bain métallique liquide.

désoxyder [dezɔkside] v. tr. (de *dés-* et de *oxyder ;* 1797, *Bulletin des sciences de la Soc. philomatique de Paris*). Priver une substance de son oxygène. || *Spécialem.* Éliminer l'oxygène contenu dans un métal ou dans un alliage, à l'état de dissolution ou de combinaison.

• REM. On dit aussi DÉSOXYGÉNER (de *dés-* et de *oxygéner ;* 1789, *Annales de chimie*).

désoxyribonucléique [dezɔksiribonykleik] adj. (de *dés-, oxy-* [gr. *oxus,* pointu, acide], et *ribonucléique ;* 1960). Se dit d'un groupe d'acides nucléiques qui sont les constituants du noyau cellulaire, de la chromatine et des chromosomes.

desperado [desperado] n. m. (mot anglo-américain empr. à l'espagnol et signif. « désespéré » ; début du XXᵉ s.). Homme qui n'attend plus rien de la société et se trouve disponible pour toutes les entreprises violentes.

despotat [dɛspɔta] n. m. (de *despote ;* 1864, Littré). Nom donné jadis à un État byzantin gouverné par un despote.

despote [dɛspɔt] n. m. (gr. *despotês,* maître ; XIVᵉ s., *Chronique de Morée,* au sens I ; sens II, 1-2, v. 1361, Oresme).

I. Titre porté par certains princes de l'Empire byzantin, à partir du XIIᵉ s., et qui conférait prestige et pouvoir politique.

II. 1. Souverain, chef d'État qui gouverne arbitrairement : *Le despote n'a de force que parce qu'il peut ôter la vie* (Montesquieu). || **2.** *Fig.* Personne qui impose aux autres sa volonté comme une loi, en particulier à son entourage : *Il avait épousé [...] une jeune femme aimée tendrement, qui le traitait à présent avec une rudesse et une autorité de despote tout-puissant* (Maupassant).

• SYN. : **II, 1** *dictateur, tyran.*

• REM. N'a pas de correspondant féminin : *Sa femme est un vrai despote.*

◆ adj. (1773, *Dict. général*) : *Un monarque despote. Un mari despote.*

despotique [dɛspɔtik] adj. (gr. *despotikos,* de *despotês* [v. DESPOTE] ; v. 1361, Oresme, aux sens 1-3 ; sens 4, 1674, Boileau). **1.** Qui est propre au despote : *Gouvernement despotique.* || **2.** Qui exerce une autorité de despote : *Souverain despotique.* || **3.** *Vx.* Qui est gouverné par un despote : *Dans les États despotiques, l'éducation est tout employée à briser les courages* (Turgot). || **4.** *Fig.* Qui manifeste de l'autoritarisme : *Il sentait ce qu'il y avait de prodigieux dans les exigences de ce caractère despotique* (Vigny).

• SYN. : 1 et 2 *absolu, arbitraire, autocratique, dictatorial, totalitaire ;* 4 *autoritaire, impérieux, tyrannique.* — CONTR. : 2 *libéral ;* 4 *accommodant, conciliant, coulant* (fam.), *facile.*

despotiquement [dɛspɔtikmɑ̃] adv. (de *despotique ;* v. 1361, Oresme). De façon despotique : *Gouverner despotiquement. Il était si convaincu de son infériorité et trouvait si naturel que le souvenir d'un pareil homme se fût installé despotiquement dans un cœur !* (Daudet).

despotisme [dɛspɔtism] n. m. (de *despote ;* v. 1678, Fénelon, aux sens 1-2 ; sens 3, 1698, Baudelot). **1.** Pouvoir absolu et oppressif du despote : *Le monarque qui nous initia à la liberté, Louis XVI, a été forcé d'expier dans sa personne le despotisme de Louis XIV et la corruption de Louis XV* (Chateaubriand). *Par la continuation du despotisme jaloux de Charles Quint et de Philippe II, les Lombards étaient plongés dans une nuit profonde* (Stendhal). || *Despotisme éclairé,* nom donné, au XVIIIᵉ s., au gouvernement autoritaire d'un État dont le souverain entendait concilier l'absolutisme avec les théories politiques et les idées de progrès des philosophes français. || **2.** Forme de gouvernement dans lequel un seul détient tous les pouvoirs : *Les Natchez, à la Louisiane, offraient le despotisme dans l'état de nature* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Autorité qui s'exerce de façon tyrannique : *Mᵐᵉ Fromont était une femme douce, inintelligente, que le despotisme brutal de son père avait pliée de bonne heure à l'obéissance passive et perpétuelle* (Daudet).

• SYN. : 2 *absolutisme, autocratie, césarisme, dictature, tyrannie ;* 3 *autoritarisme.*

desquamation [dɛskwamasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *desquamatum,* supin de *desquamare* [v. DESQUAMER] ; 1752, Trévoux, aux sens 1-2). **1.** Enlèvement, chute des écailles des végétaux. || **2.** Exfoliation de l'épiderme sous forme de lamelles cornées ou de larges lambeaux (squames).

desquamer [dɛskwame] v. tr. (lat. *desquamare,* écailler, de *de-,* préf. marquant la séparation, et de *squama,* écaille ; 1836, Landais, comme v. tr. et comme v. pr.). Détacher des parties qui forment des squames, ou écailles.

◆ v. intr. et **se desquamer** v. pr. Se détacher par lambeaux : *La peau desquame ou se desquame après certaines maladies.*

desquels, desquelles pron. rel. V. LEQUEL.

dessablement [desabləmɑ̃] n. m. (de *dessabler ;* XXᵉ s., aux sens 1-2). **1.** Action de dessabler ; résultat de cette action. || **2.** Traitement des eaux usées pour en éliminer les matières lourdes (sables et graviers en suspension).

dessabler [desable] v. tr. (de *dé-* et de *sable ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens de « sortir du sable [un poisson] » ; sens actuel, 1838, Acad.). Ôter le sable de : *La pluie dessable les allées.*

dessaisir [desɛzir] v. tr. (de *dé-* et de *saisir ;* v. 1155, Wace). Enlever à quelqu'un ce dont il est saisi. || *Spécialem.* Retirer à un tribunal la connaissance d'une affaire dont il a été saisi.

◆ **se dessaisir** v. pr. [**de**] (v. 1155, Wace). Renoncer volontairement à la possession de ce qu'on détient : *Pour les livres, nous nous serions fait tuer plutôt que de nous en dessaisir* (Duhamel).

● Syn. : *abandonner, céder, se débarrasser de, se défaire de, se démunir de, se déposséder de, se dépouiller de, donner, se priver de, renoncer à, se séparer de.*

dessaisissement [desɛzismɑ̃] n. m. (de *dessaisir ;* début du xviie s., au sens 2 ; sens 1, 1636, Monet). **1.** Action de dessaisir quelqu'un de quelque chose. || *Spécialem.* Action de retirer à un tribunal la connaissance d'une affaire dont il a été saisi : *Ordonnance de dessaisissement.* || **2.** Action de se dessaisir : *Le dessaisissement d'une créance.*

dessalage [desalaʒ] n. m. (de *dessaler ;* 1877, Littré). Opération qui a pour but de diminuer la proportion de sels solubles contenus dans un terrain afin de le rendre propre à la culture.

dessalé, e [desale] adj. et n. (part. passé de *dessaler ;* 1585, G. Esnault, aux sens 1-2). **1.** *Class.* et *fam.* Fin, rusé : *Elle ne l'avouerait jamais, elle est trop dessalée* (La Fontaine). *Vous faites la sournoise ; mais je vous connais il y a longtemps et vous êtes une dessalée* (Molière). || **2.** *Fam.* Très hardi, déluré : *Le type de ce qu'on appelle « une môme dessalée »* (Philippe).

● Syn. : **2** *averti, dégourdi, déniaisé.*

dessalement [desalmɑ̃] n. m. (de *dessaler ;* 1764, d'après Trévoux, 1771). Action de dessaler ; résultat de cette action : *Le dessalement d'un poisson. Le dessalement de l'eau de mer.*

● Rem. On dit aussi dessalaison (1845, Bescherelle).

dessaler [desale] v. tr. (de *dé-* et de *saler ;* xiiie s., *Chanson d'Antioche,* au part. passé, au sens de « non salé » ; à l'infin., au sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 2, 1880, G. Esnault). **1.** Rendre moins salé ; débarrasser de son sel : *Dessaler de la viande, du poisson.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Faire perdre à quelqu'un sa timidité, sa gaucherie, son innocence : *À votre âge, j'étais plus dessalé que cela, ajouta-t-il, car il aimait employer les expressions du monde apache* (Proust). *Le régiment le dessalera.*

◆ v. intr. (1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, début du xxe s.). **1.** Abandonner son sel : *Mettre la morue à dessaler en la faisant tremper.* || **2.** *Fam.* Faire chavirer un bateau.

dessangler [desɑ̃gle] v. tr. (de *dé-* et de *sangler ;* v. 1165, Marie de France, écrit *descengler ; dessangler,* 1530, Pals-grave). Défaire, détacher la sangle de : *Dessangler une selle, un bât.* || *Par extens.* Débarrasser un animal de sa sangle ou de ses sangles : *L'étalon dessanglé, dont le ventre bat d'aise, | Libre du lourd chanfrein broute le gazon frais* (Leconte de Lisle).

desséchant, e [deseʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dessécher ;* xvie s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Qui dessèche : *Un vent desséchant.* || **2.** *Fig.* Qui dessèche le cœur, l'esprit, diminue la sensibilité : *La vie politique si desséchante* (Daudet).

dessèchement [desɛʃmɑ̃] n. m. (de *dessécher ;* 1503, G. de Chauliac, au sens 2 ; sens 1, première moitié du xvie s. ; sens 3, xviiie s.). **1.** Action de dessécher quelque chose, d'en éliminer l'eau ou l'humidité ; état de ce qui est desséché : *Veiller aux routes, aux dessèchements, tenir les levées en état* (Fromentin). *Le dessèchement de la végétation, du sol.* || **2.** *Vx.* Amaigrissement extrême : *Le pauvre Saint-Aubin est dans un dessèchement qui le menace d'une fin prochaine* (Sévigné). || *Spécialem.* En médecine, état d'un organisme ou d'un organe qui se déshydrate. || **3.** *Fig.* Diminution ou perte de la sensibilité, de la spontanéité des réactions, ou des facultés de création : *Le dessèchement de l'esprit, du cœur.*

● Syn. : **1** *assèchement, déshydratation, dessiccation, drainage, lyophilisation ;* **3** *endurcissement.*

dessécher [deseʃe] v. tr. (de *dé-* et de *sécher ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *desechier* [*dessécher,* xvie s.], comme v. intr., au sens de « devenir à sec » [d'un cours d'eau] ; comme v. tr., aux sens 1-2, début du xvie s. ; sens 3, 1256, Ald. de Sienne ; sens 4, 1553, *Bible Gérard*). **1.** *Vx.* Mettre à sec, en faisant écouler ou évaporer l'eau : *Ce pauvre prêtre qui dessèche les marais Pontins* (d'Alembert). [Auj., en ce sens, on dit assécher.] || **2.** Rendre sec, priver de toute humidité : *La chaleur et le vent dessèchent les plantes. Desséchées par les cigarettes et la fièvre, ses lèvres étaient brûlantes* (Martin du Gard). || **3.** Réduire à un état d'extrême maigreur : *Un homme si vieux et desséché par les ans* (France). || **4.** *Fig.* Tarir la fécondité de l'esprit ; affaiblir la sensibilité : *Dessécher l'imagination. Un homme que la culture n'a point desséché ni racorni* (Taine).

● Syn. : **2** *déshydrater ;* **4** *appauvrir, endurcir, racornir, scléroser.* — Contr. : **1** *inonder ;* **2** *arroser, baigner, humecter, humidifier, imbiber, mouiller, tremper ;* **3** *empâter, engraisser ;* **4** *éveiller, raviver.*

◆ **se dessécher** v. pr. (sens 1, xive s., Moamin ; sens 2, 1672, Sacy ; sens 3, 1829, Boiste). **1.** Devenir sec : *Une plante qui se dessèche.* || **2.** Devenir maigre, se décharner : *Un vieillard qui se dessèche à vue d'œil ;* et fig. et fam. : *Se dessécher d'ennui, de langueur.* || **3.** *Fig.* Devenir insensible, incapable d'émotion : *Il y a des cœurs qui, au milieu des prospérités humaines, se dessèchent* (Hugo).

dessein [desɛ̃] n. m. (déverbal de l'anc. v. *desseigner* [v. dessiner], avec influence de l'ital. *disegno,* dessein, dessin [v. dessin] ; xve s., *Chroniques des chanoines de Neuchâtel*). **1.** *Littér.* Idée précise que l'on se fait d'une chose à exécuter : *Dieu fait les hommes puissants conformes à ses desseins secrets* (Chateaubriand). *Je poursuis un dessein que j'ai tout entier dans l'esprit* (Valéry). *Les desseins de la Providence sont impénétrables.* || *Avoir dessein de,* avoir l'intention de : *Je n'ai pas dessein aujourd'hui de soulever à vos yeux les voiles de la nature* (France). || Class. *Faire dessein de,* former le projet de, être résolu à : *Je te promets, Marquis, qu'il fait dessein d'aller sur le théâtre, rire avec tous les autres* (Molière). || *Sans dessein,* sans intention précise, par hasard. || *À dessein,* avec une intention précise : *Tu suis à dessein | La guerrière au sein | De neige* (Banville). || Class. et littér. *À dessein de, dans le dessein de,* dans l'intention de : *C'est peut-être à dessein de vous entretenir* (Racine). *C'était dans le dessein de mieux s'assurer de son cœur* (Stendhal). || Class. *À dessein que* (suivi du subjonctif), afin que : *À dessein que ta gloire en prenne plus d'éclat* (Corneille). || **2.** *Spécialem.* Intention de gagner le cœur de quelqu'un : *Avoir des desseins sur une jeune fille.*

desseller [desele] v. tr. (de *dé-* et de *selle ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « renverser de la selle, désarçonner » ; sens actuel [de *dé-* et de *seller*], fin du xiiie s., *Doon de Mayence*). Enlever la selle à un animal : *Desseller un cheval.*

desserrage [desɛraʒ] n. m. (de *desserrer ;* 1794, Brunot, au sens de « action de dissoudre un texte composé et d'en ranger les lettres » ; sens actuel, 23 nov. 1874, *Journ. officiel*). Action de desserrer : *Le desserrage des freins.*

● Rem. On dit aussi desserrement (début du xxe s.) : *Le desserrement d'une étreinte.*

desserre [desɛr] n. f. (déverbal de *desserrer ;* fin du xve s., J. Marot, au sens de « détente [d'une arbalète] » ; *être dur à la desserre,* 1665, La Fontaine [*être de dure desserre,* xvie s., Littré]). Class. et fam. *Être dur à la desserre,* donner, payer de mauvaise grâce : *Je sais qu'à la desserre | Vous êtes dur, j'en suis fâché pour vous* (La Fontaine).

desserrement n. m. V. desserrage.

desserrer [desere] v. tr. (de *dé-* et de *serrer ;* v. 1164, Chr. de Troyes, au sens I, 1 ; sens I, 2, xiiie s., puis 1656, Molière ; sens II, 1, v. 1560, Paré ; sens II, 2, 1310, Godefroy).

I. 1. Relâcher ce qui est serré : *Desserrer sa ceinture, sa cravate. Desserrer un étau, un écrou.* || Fig. *Desserrer les cordons de sa bourse,* donner le l'argent, débourser, en parlant de quelqu'un qui dépense avec parcimonie. || **2.** Fig. *Desserrer les dents,* ouvrir la bouche, parler (généralem. dans des phrases négatives) : *Il n'a pas desserré les dents de la soirée ;* et par extens. : *Il faut se méfier de l'homme à qui le vin ne desserre jamais les dents* (Sand).

II. 1. *Vx.* Détendre la corde de l'arc, et, *par extens.,* décocher un trait. || **2.** *Class.*

et *fig.* Appliquer brusquement et violemment : *Le cheval lui desserre* [au loup] | *Un coup* (La Fontaine).

• SYN. : **I, 1** *défaire, délacer, dénouer, dévisser.*

◆ **se desserrer** v. pr. (sens 1, 1834, Landais ; sens 2, 1859, Mozin). **1.** Devenir moins serré : *Un nœud, une étreinte qui se desserre.* ‖ **2.** Relâcher sa ceinture.

dessert [desɛr] n. m. (de *desservir* 2 ; 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1692, Caillières ; sens 3, av. 1615, Pasquier). **1.** *Vx.* Le dernier service d'un repas, composé de fromages, de fruits, de gâteaux, etc. ‖ *Auj.* Fruits, pâtisserie, plat sucré servis à la fin du repas : *Priver un enfant de dessert.* ‖ **2.** *Par extens.* Le moment où l'on mange le dessert : *Faites-le parler latin, non pas précisément pendant le dîner, mais au dessert* (Musset). ‖ **3.** *Fig.* Complément agréable qui arrive à la fin : *C'est un bon dessert qu'une telle nouvelle.*

1. desserte [desɛrt] n. f. (de *desservir* 1 ; v. 1155, Wace, aux sens de « action de mériter, mérite [bon ou mauvais] » ; XV^e s., Ch. d'Orléans, au sens de « service » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** Pour un prêtre, action de desservir une cure, une chapelle, etc. ‖ **2.** En parlant de voies de communication, de moyens de transport, action de desservir une localité : *Un service d'autocar assure la desserte de la plage.*

2. desserte [desɛrt] n. f. (de *desservir* 2 ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** *Class.* et *littér.* Mets desservis, restes de repas : *On abandonna la desserte aux valets* (Acad., 1694). *Sur la nappe, parmi la desserte toujours très fournie à la table du Méridional, il y avait sa boîte à cigares, la tasse de verveine, qui est le thé des Provençaux* (Daudet). ‖ **2.** Petit meuble où l'on met les plats que l'on dessert : *Elle regarda le vase de faïence ancienne qui décorait la desserte, le prit d'une main légère et le lança dans l'angle du plancher, où il se brisa en mille fragments* (Duhamel).

• SYN. : **2** *crédence, dressoir.*

dessertir [desɛrtir] v. tr. (de *dé-* et de *sertir* [v. ce mot] ; v. 1188, *Chanson d'Aspremont,* écrit *desartir,* au sens de « mettre en pièces » ; *dessertir,* au sens actuel, 1751, *Encyclopédie*). Enlever une pierre précieuse de la monture où elle est sertie.

dessertissage [desɛrtisaʒ] n. m. (de *dessertir* ; 3 mai 1870, *Journ. officiel*). Action de dessertir : *Le dessertissage d'un rubis.*

desservant [desɛrvɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *desservir* 1 ; 1752, Trévoux [un premier ex. au début du XIV^e s.]). Prêtre qui assure le service religieux d'une cure, d'une paroisse, d'une chapelle.

desservice [desɛrvis] n. m. (de *desservir* 2, d'après *service* ; 1534, Huguet). *Class.* Action de desservir, acte nuisible : *Comme un démon auquel il* [M. du Maine] *ressemblait si fort en malignité, en noirceur, en desservices à tous, en services à personne...* (Saint-Simon).

1. desservir [desɛrvir] v. tr. (lat. *deservire,* servir avec zèle, de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *servire,* servir, dér. de *servus,* esclave, serviteur ; v. 1050, *Vie de saint Alexis, écrit deservir* [*desservir,* XIII^e s.], au sens de « honorer [Dieu], célébrer son culte » ; sens 1, XIII^e s., Tailliar ; sens 2, 1859, Mozin ; sens 3, 1890, *Dict. général*). [Conj. **14.**] **1.** Assurer le service religieux de : *Desservir une cure, une chapelle, une paroisse.* ‖ **2.** Assurer un service de communication, en parlant d'une ligne de chemin de fer, d'un moyen de transport, etc. : *Les lignes d'autobus qui desservent la banlieue parisienne.* ‖ **3.** *Par extens.* Fournir aux besoins, à la consommation de : *Le puits commun était là, desservant quatre ménages* (Zola).

2. desservir [desɛrvir] v. tr. (de *dé-* et de *servir* ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens I ; sens II, fin du XV^e s.). [Conj. **14.**]

I. Enlever ce qui a été servi sur la table : *Elle me descendait mon repas, que je desservais moi-même* (H. de Régnier) ; et par extens. : *Desservir la table.* ‖ *Absol.* Débarrasser la table à la fin du repas.

II. Nuire à quelqu'un en lui rendant un mauvais service : *Desservir quelqu'un par un zèle indiscret.* ‖ *Par extens.* Rendre difficile l'exécution d'une chose, y faire obstacle : *Et il se demanda s'il ne se trompait pas, si ce qui avait favorisé sa liaison et en avait empêché la rupture n'avait pas desservi sa destinée* (Proust). *Desservir les projets de quelqu'un.*

• SYN. : **I** *débarrasser.* ‖ **II** *léser, préjudicier, contrarier, contrecarrer, entraver.* — CONTR. : **I, 1** *servir.* ‖ **II** *aider, appuyer, assister, obliger, secourir, soutenir ; favoriser.*

dessiccateur [desikatœr] n. m. (de *dessiccation* ; 1838, Acad., au sens de « bâtiment où on fait sécher les draps » ; sens actuel, 1907, Larousse). Appareil servant à éliminer l'humidité d'une matière première ou d'un produit fini.

dessiccatif, ive [desikatif, -iv] adj. (bas lat. *desiccativus,* de *desiccatum,* supin de *desiccare,* dessécher, de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *siccare,* faire sécher, dér. de *siccus,* sec ; XIV^e s., B. de Gordon, écrit *dissicatif ; dessicatif,* 1534, Rabelais). Qui a la propriété de dessécher (vieilli) : *Un vernis dessiccatif.* (Auj., on dit plutôt SICCATIF, IVE.)

◆ **dessiccatif** n. m. (1754, Ch. Bonnet). Produit qui a la propriété de dessécher. (Vieilli.)

dessiccation [desikasjɔ̃] n. f. (bas lat. *desiccatio,* action de sécher, de *desiccatum,* supin de *desiccare* [v. DESSICCATIF] ; XIV^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Action de dessécher certains corps ou certaines matières : *La dessiccation du lait, des fruits.* ‖ **2.** Le fait de se dessécher : *La dessiccation d'un sol argileux, sous l'action du soleil.*

• SYN. : **1** *déshydratation, lyophilisation ;* **2** *dessèchement.*

dessillement [desijmɑ̃] n. m. (de *dessiller* ; 1636, Monet [au pr. ; au fig., 1739, Brunot]). Action de dessiller les yeux à quelqu'un ou le fait de se dessiller, en parlant des yeux ; état qui en résulte (au pr. et au fig.) : [Il] *appelait à son aide, une fois de plus, le souvenir des bienfaits reçus, ce dessillement des yeux, cette marche insensible vers la foi* (Huysmans).

dessiller [desije] v. tr. (de *dé-* et de *ciller,* au sens anc. de « coudre les paupières [du faucon qu'on dresse] » ; fin du XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s., Ronsard). **1.** *Vx.* Découdre les paupières d'un oiseau de proie après dressage. ‖ **2.** *Par extens.* et *vx.* Ouvrir les yeux, séparer les paupières jointes : *Ce malade est si assoupi qu'à peine a-t-il pu dessiller les yeux* (Richelet). ‖ Fig. *Dessiller les yeux de ou à quelqu'un,* dissiper son erreur, lui faire prendre conscience de la vérité : *Elle suppliait Dieu de dessiller les yeux de son père* (Balzac).

◆ **se dessiller** v. pr. (av. 1559, J. du Bellay). En parlant des yeux, s'ouvrir, voir clair (au pr. ou au fig.).

dessin [desɛ̃] n. m. (déverbal de *dessiner* [v. ce mot], sur le modèle de l'ital. *disegno,* dessin, dessein [v. aussi DESSEIN] ; début du XV^e s., écrit *dessin* ou *dessein,* aux sens 1 et 5 [Richelet, en 1680, blâme encore l'orthogr. *dessin*] ; sens 2, av. 1778, Diderot ; sens 3, 4 et 8, 1690, Furetière ; sens 6, 1685, Bossuet ; sens 7, 1870, Larousse). **1.** Représentation graphique des êtres, des choses, de la nature sur une surface, exécutée au crayon, à la plume, au pinceau, etc. ‖ **2.** *Absol.* Art qui utilise cette technique de représentation : *Apprendre, enseigner le dessin. Cours de dessin.* ‖ **3.** Œuvre d'art où est utilisé ce mode de représentation : *Je ne pouvais m'arracher aux dessins originaux de Léonard de Vinci, de Michel-Ange et de Raphaël. Rien n'est plus attachant que ces ébauches du génie livré seul à ses études et à ses caprices ; il vous admet à son intimité ; il vous initie à ses secrets ; il vous apprend par quels degrés et par quels efforts il est parvenu à la perfection* (Chateaubriand). ‖ *Dessins animés* ou *dessin animé,* film réalisé à l'aide de dessins représentant les phases successives des mouvements ; partie de l'industrie cinématographique relative à ce genre de films. ‖ **4.** Ensemble des éléments graphiques d'un tableau, d'une œuvre d'art quelconque (par opposition à la couleur) : *Chez les romantiques, le dessin est parfois sacrifié à la couleur.* ‖ **5.** Spécialem. *Dessin linéaire,* dessin technique qui a pour objet la représen-

tation exacte des ornements, des objets, des machines, à des fins scientifiques ou industrielles. || *Dessin géométrique,* dessin qui reproduit les proportions géométriques d'un objet. || *Dessin industriel,* dessin au trait ou lavé, destiné à représenter des machines, des pièces mécaniques, etc. || **6.** Disposition des ornements dans certains objets façon-nés, en particulier dans un tissu : *Une robe, une broderie d'un riche dessin.* || **7.** Ensemble des lignes qui délimitent une forme, un contour : *Le visage allongé se terminait par un menton d'un dessin ferme, à la fois volontaire et calme, sans rien de brutal* (Martin du Gard). || **8.** *Fig.* Plan d'une œuvre littéraire, musicale, etc., disposition générale de ses parties ou indication de ses grandes lignes : *Le dessin est la loi première de tout art* (Hugo).

• SYN. : **3** *crayon, croquis, ébauche, étude, fusain ;* **7** *galbe, ligne.*

dessinable [desinabl] adj. (de *dessiner ;* av. 1922, Proust). Qui peut être dessiné : *Immobile, dessinable, parce que la mer est tellement calme* (Proust).

dessinandier [desinɑ̃dje] n. m. (de *dessiner ;* fin du XIXe s., A. Daudet). *Dialect.* Ouvrier dessinateur sur toile : *Pourtant, il gagne de belles journées à l'atelier de dessin. Il n'y a pas un dessinandier pareil dans Indret* (Daudet).

dessinateur, trice [desinatœr, -tris] n. (de *dessiner,* sous l'influence de l'ital. *disegnatore* [V. DESSINER] ; 1664, Pomey, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Diderot ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Personne qui pratique l'art du dessin : *La qualité d'un dessinateur consiste surtout dans la finesse, et cette finesse exclut la touche* (Baudelaire). || **2.** *Spécialem.* Peintre qui subordonne la couleur à l'indication de la forme par des lignes : *Ingres fut un dessinateur.* || **3.** Artiste qui fournit des dessins de modèles à l'industrie ou à l'artisanat : *Dessinateur en broderie, en tissus, en bijouterie.* || Personne qui exécute des dessins techniques destinés à l'architecture, à la construction, à l'industrie. || *Dessinateur d'études,* dessinateur capable de présenter une étude d'organe ou d'appareil faisant partie d'un projet d'ensemble, ou une étude complète d'installation. || *Dessinateur industriel,* technicien intermédiaire entre le créateur, ingénieur ou architecte, et le réalisateur.

dessinateur-cartographe [desinatœr-kartɔgraf] n. m. (de *dessinateur* et de *cartographe* [v. ce mot] ; XXe s.). Spécialiste du dessin des cartes et des plans. (On dit aussi au fém. DESSINATRICE-CARTOGRAPHE.)

• Pl. *des* DESSINATEURS, TRICES-CARTOGRAPHES.

dessiné, e [desine] adj. (part. passé de *dessiner ;* XXe s. au sens 2). **1.** Aux lignes apparentes : *Une taille bien dessinée.* || **2.** *Bande dessinée,* récit constitué par une suite d'images dessinées accompagnées d'un court texte.

dessiner [desine] v. tr. (autre forme de *dessigner* [XVIe-XVIIIe s.], lui-même altéré, d'après le lat. *designare* [v. plus bas], de *desseigner* [XVIe-XVIIIe s.], ital. *disegnare,* dessiner, former un plan, issu du lat. *designare,* indiquer, représenter, dessiner, désigner [V. DÉSIGNER] ; 1664, Pomey, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 1823, Lamartine ; sens 5, av. 1803, Laharpe ; sens 6, 1870, Larousse). **1.** Représenter par le dessin, sur une surface, les êtres, les choses, la nature : *Dessiner un chien, un bateau, une fleur. Dessiner un paysage.* || **2.** *Absol.* Exécuter un dessin : *Dessiner au crayon, à la plume, au fusain. Elle dessinait quelquefois* (Flaubert). *En fait, tous les bons et vrais dessinateurs dessinent d'après l'image écrite dans leur cerveau, et non d'après la nature* (Baudelaire). || *Spécialem.* Reproduire la forme des objets, abstraction faite de leur couleur : *Ingres dessine admirablement bien* (Baudelaire). || **3.** Tracer des figures, exécuter des schémas, des plans, etc. : *Dessiner un cercle au tableau. Dessiner un modèle de carrosserie.* || **4.** Rendre apparents les contours, les formes des choses : *L'édifice dessinait sa masse noire sur le ciel ; aucune lumière ne sortait de ses fenêtres. L'aube commençait à dessiner vivement les contours des sapins sur la montagne* (Stendhal). *Une étroite bande de lumière pâle s'allongeait au bord de la plaine, dessinant en noir d'une manière distincte* [...] *les bruyères* (Gautier). *Vêtement qui dessine les formes du corps.* || **5.** *Fig.* Représenter nettement les traits essentiels d'une composition littéraire : *Cette intrigue est très habilement dessinée.* || **6.** *Fig.* Révéler tel ou tel aspect de la nature, de la personnalité : *Hélas ! dans la fleur la plus fraîche on peut distinguer les points imperceptibles qui, pour l'esprit averti, dessinent déjà ce qui sera, par la dessiccation ou la fructification des chairs aujourd'hui en fleur, la forme immuable et déjà prédestinée de la graine* (Proust). *Réponse qui dessine bien son caractère.*

• SYN. : **1** *croquer, ébaucher, esquisser ;* **4** *accentuer, accuser, souligner, offrir.*

◆ **se dessiner** v. pr. (sens 1, 1809, Chateaubriand ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Laisser apparaître ses contours : *Sur l'horizon encore flamboyant se dessinait le profil de ce fantastique rocher* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Apparaître de plus en plus nettement, prendre forme ou tournure : *Certains tours, certaines formes de langage se dessinaient parfois d'eux-mêmes sur les frontières de l'âme et de la voix et semblaient demander à vivre* (Valéry).

• SYN. : **1** *se détacher, se profiler, ressortir ;* **2** *s'ébaucher, s'esquisser.*

dessolement [desɔlmɑ̃] n. m. (de *dessoler* 1 ; 1700, Liger). Action de modifier l'ordre des cultures pratiquées dans un champ.

1. dessoler [desɔle] v. tr. (de *dé-* et de *sole,* terre qu'on assole ; milieu du XIVe s.). Soumettre une terre labourable à un nouvel assolement, y changer l'ordre des cultures.

2. dessoler [desɔle] v. tr. (de *dé-* et de *sole,* dessous du sabot d'un cheval, etc. ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens). Ôter la sole du sabot d'un animal : *Dessoler un cheval.*

dessolure [desɔlyr] n. f. (de *dessoler* 2 ; 1373, *Traduction de P. Crescens, écrit dessoleüre ; dessolure,* 1793, *Cours complet d'agriculture*). Action d'enlever la sole, ou plaque cornée du sabot d'un animal.

dessouchement [desuʃmɑ̃] n. m. (de *dessoucher ;* 1795, *Journ. des mines*). Syn. de ESSOUCHEMENT.

dessoucher [desuʃe] v. tr. (de *dé-* et de *souche ;* 1700, Liger). Syn. de ESSOUCHER.

dessouder [desude] v. tr. (de *dé-* et de *souder ;* fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* au sens de « briser » ; sens actuel, 1538, R. Estienne). Détruire la soudure de quelque chose.

dessoûler ou , selon l'Acad., **dessouler** [desule] v. tr. (de *dé-* et de *soûler ;* 1557, J. de Rochemore, écrit *dessaouler,* comme v. intr., au sens de « donner à l'estomac le temps de digérer ce qu'on a bu ou mangé avec excès » ; comme v. tr., 1690, Furetière, écrit *dessaoûler* [*dessoûler,* 1701, Furetière]). *Fam.* Tirer quelqu'un de l'ivresse, le dégriser : *Faites-lui boire un verre d'eau pour le dessoûler.*

• SYN : désenivrer.

◆ v. intr. (1694, Acad.). Sortir de l'ivresse (le plus souvent dans des tournures négatives) : *:Le père avait laissé là son taxi et ne dessoûlait plus* (Chauviré).

1. dessous [dəsu] prép. (de *de* et de *sous ;* v. 980, *Passion du Christ,* écrit *desoz ;* dessous, fin du XIIe s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Marque la position inférieure d'une chose par rapport à une autre : *Le lièvre était gîté dessous un maître chou* (La Fontaine). || *Fig.* Marque la soumission à une autorité supérieure : *Rome est dessous vos lois par le droit de la guerre* (Corneille). [V. DEDANS, Rem.] || **2.** *Auj.* N'est plus usité dans cette fonction que précédé d'une autre préposition : *de dessous, par-dessous* (v. ci-après).

◆ **De dessous** loc. prép. (1080, *Chanson de Roland*). D'un endroit qui occupe une position inférieure par rapport à quelque chose : *Vous ne trouverez pas bon qu'une magicienne fasse sortir une armée de dessous terre* (Montesquieu). *Tirer une feuille de dessous une pile de livres.*

◆ **Par-dessous** loc. prép. (1144, Godefroy). Par un endroit qui se trouve placé sous quelque chose : *Passer par-dessous la table.* || Fig. et fam. *Par-dessous la jambe,* rapide-

ment et sans se donner la moindre peine : *Faire un travail par-dessous la jambe.*

◆ **dessous** adv. (1080, *Chanson de Roland*). Dans une position inférieure à celle d'un autre objet : *Le balcon fait saillie, mettez-vous dessous.* || *Mettre la barre dessous,* mettre la barre sous le vent (dans un bateau à voiles) : *Il courut au gouvernail, mettant toute la barre dessous* (Maupassant). || Ellipt. *Dessous !,* commandement pour l'exécution de cette manœuvre. || Class. *Mettre dessous,* renverser quelqu'un, le jeter à terre en luttant : *Il tâcha donc de me mettre dessous* (Fénelon). || *Bras dessus, bras dessous,* v. BRAS. || *Sens dessus dessous,* v. SENS.

• CONTR. : *dedans, dessus.*

◆ **En dessous** loc. adv. (sens 1-2, 1835, Acad.). **1.** Sur la face inférieure ; dans la partie située dessous : *Ce coffret est lisse dessus, mais rugueux en dessous.* || *Rire en dessous,* sans lever les yeux, et, au *fig.*, sournoisement. || Fam. *Par en dessous,* sur la face inférieure : *On dirait que le manteau s'use par en dessous* (Gide). || **2.** *Adjectiv.* Qui cache sa pensée, ses sentiments, par ruse, duplicité ou méfiance : *Les gens qui n'étaient pas francs du collier, qui avaient l'air sournois, en dessous* (Vallès).

◆ **Ci-dessous** loc. adv. (sens 1-2, 1343, Varin). **1.** Sous l'endroit où l'on se trouve : *Ci-dessous gît une antique cité.* || Class. *Ici-dessous,* sous cet endroit-ci ; au *fig.*, sous cette apparence : *J'ai crainte ici-dessous de quelque manigance* (Molière). || **2.** Après ce passage-ci, plus loin (dans une page ou dans un livre) : *Reportez-vous ci-dessous.* || Même sens en fonction adjectivale : *Les indications ci-dessous.*

◆ **Là-dessous** loc. adv. (début du XIIIe s., *Huon de Bordeaux*). Sous cela : *Là-dessous vous serez à l'abri.* || Fig. *Il y a quelque chose là-dessous,* cela dissimule quelque chose (généralement quelque chose de surprenant ou de fâcheux).

◆ **Par-dessous** loc. adv. (v. 1130, *Eneas*). Par un endroit qui est situé sous quelque chose ou par la face inférieure : *Il y a une barrière, passez par-dessous. Prendre quelque chose par-dessous.*

2. dessous [dəsu] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* aux sens 1-2 [*avoir le dessous,* 1640, Corneille ; *avoir du dessous,* av. 1662, Pascal ; *le dessous des cartes,* 1675, Mme de Sévigné] ; sens 3, 1835, Acad. [*dans le troisième dessous,* 1864, Littré] ; sens 4, depuis 1898, Larousse). **1.** La partie ou la face inférieure d'une chose : *Le dessous de la table. Le dessous de l'armoire.* || Fig. *Avoir le dessous,* se trouver en position d'infériorité dans un combat, une compétition, une discussion : *Dans ces grandes batailles blanches, | Satins et fleurs ont le dessous* (Gautier). || Class. *Avoir du dessous,* être dans un état d'infériorité, avoir quelque désavantage : *Est-il possible que toujours j'aurai du dessous avec elle ?* (Molière). || **2.** L'envers, par opposition au dessus, ou endroit : *Le dessous d'une étoffe.* || *Le dessous des cartes, du jeu,* la face des cartes que le joueur dissimule à son adversaire ; au *fig.*, motifs, agissements secrets ou supposés secrets, dans une intrigue, une affaire : *On a beau connaître le dessous des cartes, mon cher, on ne comprend rien à ce qui se passe* (Martin du Gard). || **3.** L'étage immédiatement inférieur : *Les locataires du dessous.* || *Spécialem.* Chacun des étages situés sous la scène d'un théâtre. || Fig. et fam. *Le troisième, le trente-sixième dessous,* le point le plus bas ou le plus secret ; la situation la plus désespérée, la plus angoissante : *Dans les troisièmes dessous de son subconscient* (Hermant). *Je suis très déprimée, je suis dans le trente-sixième dessous* (Bernstein). || **4.** Entre dans la désignation de certains objets qui se placent sous d'autres : *dessous-de-bouteille, dessous-de-plat, etc.* (V. ces mots à l'ordre alphab.)

◆ **Au-dessous** loc. adv. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Plus bas, à un niveau inférieur (au pr. et au fig.) : *Les cheveux blonds de la jeune femme étaient collés sur son front et ses yeux brillaient doucement au-dessous* (France). *La basilique de Fourvière a été érigée sur une colline ; Lyon s'étend au-dessous. C'est un homme éminent, mais son frère est resté bien au-dessous.*

◆ **Au-dessous de** loc. prép. (sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, 1643, Corneille). **1.** Plus bas que, à un niveau inférieur à : *Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro.* || *Spécialem.* Plus au sud, ou en aval : *Valence est au-dessous de Lyon. Aiguillon, petite ville de Guyenne sur le confluent du Lot et de la Garonne, à quatre lieues au-dessous d'Agen* (Bayle). || **2.** Marque l'infériorité par rapport à un terme donné : *Les enfants au-dessous de dix ans. Des livres au-dessous de cinq francs.* || **3.** *Fig.* Dans un rang inférieur à : *Être au-dessous de sa tâche.* || Fam. *Être au-dessous de tout,* être d'une nullité ou d'une indignité inconcevable.

◆ n. m. pl. (sens 1-2, 1889, Larchey). **1.** Vêtements de dessous féminins ; lingerie qui se porte sous la robe : *Avoir des dessous élégants.* || **2.** *Fig.* Ce que l'on tient soigneusement dissimulé, côté secret d'une affaire : *Un de ces hommes qui passent dans la vie sans jamais en comprendre les dessous, les nuances et les subtilités* (Maupassant). *Les dessous de la finance, de la politique.*

dessous-de-bouteille [dəsudbutɛj] n. m. invar. (de *dessous, de* et *bouteille ;* début du XXe s.). Petit disque de bois, de verre, de plastique, etc., que l'on met sous une bouteille pour protéger la nappe.

dessous-de-bras [dəsudbra] n. m. invar. (de *dessous, de* et *bras ;* 1929, Larousse). Morceau de tissu imperméable ou de flanelle, que l'on place aux entournures des corsages afin de protéger le tissu à l'endroit de l'aisselle.

dessous-de-plat [dəsudpla] n. m. invar. (de *dessous, de* et *plat ;* 1898, Larousse). Support sur lequel on pose les plats pour qu'ils ne salissent pas ou ne brûlent pas la nappe.

dessous-de-table [dəsudtabl] n. m. invar. (de *dessous, de* et *table ;* 1948, Larousse). Somme que l'acheteur donne secrètement au vendeur, dans une transaction, en plus du prix officiellement convenu.

dessuintage [desɥɛ̃taʒ] n. m. (de *dessuinter ;* 1803, Boiste). Opération qui a pour but d'éliminer de la laine brute la partie du suint soluble en eau chaude.

dessuinter [desɥɛ̃te] v. tr. (de *dé-* et de *suint ;* 1826, Mozin). Débarrasser la laine brute du suint.

1. dessus [dəsy] prép. (de *de* et de *sus,* sur ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *desus ; dessus,* XIIe s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Sur la face supérieure ou extérieure de quelque chose ; sur : *Vous avez donc été bien étonnée de cette pièce d'argent* [...] *: je la place dessus ou dessous la table de votre cabinet* (Sévigné). || *Fig.* À propos de : *Les précieuses font dessus tout les dédaigneuses* (La Fontaine). [V. DEDANS, Rem.] || **2.** *Auj.* N'est plus usité dans cette fonction que précédé d'une autre préposition : *de dessus, par-dessus* (v. ci-après).

◆ **De dessus** loc. prép. (sens 1-2, XIIe s., *Roncevaux*). **1.** De la face supérieure de, de la surface de : *Enlever un objet de dessus la table.* || **2.** De la direction de (en parlant du regard) : *Ne pas pouvoir détacher les yeux de dessus quelqu'un ou quelque chose.*

◆ **Par-dessus** loc. prép. (sens 1-2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 3, v. 1150, *Charroi de Nîmes*). **1.** Par un endroit situé plus haut que quelque chose : *Je viens de l'y voir par-dessus la haie* (Balzac). *Passer par-dessus le mur.* || *Par-dessus bord* ou *le bord,* du navire dans la mer : *Jeter des marchandises avariées par-dessus bord.* || Fig. et fam. *En avoir par-dessus la tête,* plus qu'on ne veut ou ne peut supporter, être accablé, excédé. || Class. et fig. *Pardessus les maisons,* au-delà des bornes permises, excessif : *« Et qu'a-t-il demandé ? — Oh ! d'abord des choses pardessus les maisons »* (Molière). || Pop. *Jeter son bonnet par-dessus les moulins,* v. BONNET. || *Par-dessus tout,* avant toute chose, principalement : *Ce qu'il désire par-dessus tout, c'est retrouver la santé.* || Fig. et fam. *Par-dessus le marché,* en plus : *Il est désagréable, stupide et, par-dessus le marché, il est laid.* || **2.** Sur la face extérieure de : *Porter une cape par-dessus son habit.* || **3.** *Class.* Au-dessus de, sur (marquant la supériorité) : *Vous n'avez rien par-dessus nous que le soulagement de soupirer tout haut* (Sévigné).

◆ **dessus** adv. (sens 1-2, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Dans une position supérieure à celle d'un autre objet ; sur la face supérieure ou extérieure : *Mahomet coupa sa manche plutôt que de réveiller son chat endormi dessus* (Gautier). *Prenez ce tabouret et montez dessus. Rabattre un revers et épingler une fleur dessus.* || Pop. *Il m'a marché dessus,* sur les pieds. || *Bras dessus, bras dessous,* v. BRAS. || *Sens dessus dessous,* v. SENS. || Class. *Mettre dessus,* mettre son chapeau, se couvrir : *Mettez donc dessus s'il vous plaît* (Molière). || Fig. *Mettre le doigt dessus,* deviner juste. || *Mettre la main dessus,* saisir vivement, et, *par extens.*, trouver : *Mon stylo a disparu, impossible de mettre la main dessus.* || Fam. *Avoir le nez dessus,* être tout à côté, tout contre une chose qu'on cherche et qu'on ne voit pas. || **2.** *Fig.* Sur cette chose-là, sur cela : *Il sera difficile d'obtenir cette autorisation, ne comptez pas trop dessus.* || Fam. *Être dessus,* s'occuper de quelque chose, suivre une affaire : *Ne comptez pas sur cet appartement, quelqu'un est déjà dessus.*

◆ **De dessus** loc. adv. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). De la partie supérieure ou extérieure, de la surface : *Je ne veux rien voir sur la table, enlevez ce vase de dessus.*

◆ **En dessus** loc. adv. (1660, Oudin). Dans la partie supérieure ou extérieure : *Oiseau blanc en dessous et noir en dessus.*

◆ **Ci-dessus** loc. adv. (v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Avant ce qui vient d'être lu ou écrit : *Se reporter ci-dessus.* || Même sens en fonction adjectivale : *Les indications ci-dessus.*

◆ **Là-dessus** loc. adv. (sens 1, XII^e s., *Roncevaux* ; sens 2-3, milieu du XVI^e s.). **1.** Sur cela : *Monte là-dessus.* || **2.** *Fig.* A ce propos, sur ce sujet : *Il n'y a rien à ajouter là-dessus.* || **3.** Aussitôt après, sur ce : *Là-dessus, il arriva et nos craintes s'évanouirent.*

◆ **Par-dessus** loc. adv. (sens 1-2, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Par un endroit situé plus haut : *Il y a un ravin ; prenez le sentier par-dessus.* || *Passer pardessus* (au pr. et au fig.), enjamber : *La barrière ne l'a pas arrêté : il est passé par-dessus. Les difficultés ne l'arrêtent pas ; il passe par-dessus.* || **2.** Sur la face supérieure ou extérieure : *Elle porte une robe de soie et une étole de fourrure par-dessus.*

2. dessus [dəsy] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* aux sens 1-2 [*prendre, reprendre le dessus,* 1718, Acad. ; *le dessus du panier,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1694, Acad. [au théâtre, 1835, Acad.] ; sens 4, 1643, Corneille ; sens 5, depuis 1653, Havard ; sens 6, milieu du XV^e s.). **1.** La partie ou la face supérieure d'une chose : *Le dessus de la table, le dessus du pied.* || Fig. *Avoir, prendre le dessus,* avoir ou prendre l'avantage, la première place, l'emporter : *Avoir le dessus dans un combat. La conférence intérieure prit tout à fait le dessus sur la leçon officielle* (Renan). *Je lutte désespérément, mais parfois la tristesse prend le dessus, me submerge* (Gide). || Fig. *Prendre, reprendre le dessus,* surmonter sa défaillance, son découragement. || *Le dessus du panier,* les denrées les plus belles, exposées pour attirer le client : *Le dessus du panier est irréprochable* (Duhamel) ; *au fig.*, ce qu'il y a de mieux : *C'est la société la plus choisie, le dessus du panier, qui fréquente ce salon.* || **2.** L'endroit, par opposition au dessous, ou envers : *Le dessus d'un tapis.* || **3.** L'étage immédiatement supérieur : *L'appartement du dessus. Les locataires du dessus.* || *Spécialem.* (au plur.). Espace situé au-dessus de la scène d'un théâtre et où se logent les décors. (On dit aussi les CINTRES.) || **4.** *Class.* Adresse, suscription d'une lettre, d'un paquet : *En fermant le paquet, j'écrirai le dessus* (Corneille). || **5.** Entre dans la désignation de divers objets qui se placent sur d'autres : *dessus-de-lit, dessus-de-porte,* etc. (V. ces mots à l'ordre alphab.) || **6.** En musique, partie la plus haute, et, *par extens.*, celui qui, dans la musique vocale, chante cette partie.

◆ **Au-dessus** loc. adv. (v. 1155, Wace). Plus haut, à un niveau supérieur : *Ce village est traversé par un ruisseau qui prend sa source bien au-dessus.*

◆ **Au-dessus de** loc. prép. (sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2-4, 1385, Varin). **1.** Plus haut que ; à un niveau supérieur à : *Elle s'avança pour voir si les croisées de la mansarde au-dessus de son appartement étaient éclairées* (Balzac). *Elle avait des bas noirs attachés au-dessus du genou par des jarretières à boucles de diamant* (France). || **2.** *Class.* Avant : *Les temps au-dessus de la guerre de Troie sont appelés par les historiens les temps fabuleux* (Régnier-Desmarais). || **3.** Marque le degré supérieur par rapport à un terme donné : *Les hommes au-dessus de vingt-cinq ans. Au-dessus de cinq mille francs.* || **4.** *Fig.* Dans un rang ou un mérite supérieur : *Chacun s'imagine être au-dessus de son voisin* (Lesage).

dessus-de-lit [dəsydli] n. m. invar. (de *dessus, de* et *lit* ; 1870, Larousse). Grande couverture de tissu d'ameublement ou de fourrure servant à recouvrir un lit pendant la journée.

dessus-de-plat [dəsydpla] n. m. invar. (de *dessus, de* et *plat* ; XX^e s.). Couvercle servant à recouvrir un plat.

dessus-de-porte [dəsydpɔrt] n. m. invar. (de *dessus, de* et *porte* ; 1653, Havard). Décoration sculptée ou peinte, placée au-dessus du chambranle d'une porte, dans un cadre rectangulaire ou chantourné.

déstalinisation [destalinizasjɔ̃] n. f. (de *déstaliniser* ; v. 1956). En U. R. S. S. et dans les pays socialistes, ensemble des mesures visant à supprimer les aspects autoritaires du régime établi par Staline.

déstaliniser [destalinize] v. tr. (de *dé-* et de *Staline,* n. pr.). Opérer la déstalinisation.

destin [dɛstɛ̃] n. m. (déverbal de *destiner* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens I, 1-5 ; sens II, XIII^e s., La Curne).

I. 1. Loi suprême et irrévocable qui présiderait à l'enchaînement des événements selon une nécessité absolue : *Des arrêts du destin l'ordre est invariable* (Corneille). *Le seul maître est le destin* (D. Stern). || S'emploie parfois au pluriel : *Bah ! malgré les destins jaloux, | Mourons ensemble, voulez-vous ?* (Verlaine). || **2.** Personnification mythologique de cette loi (dans ce cas, peut s'écrire avec une majuscule) : *Nous sommes un pays désemparé qui flotte | Sans boussole, sans mâts, sans ancre, sans pilote, | Sans guide, à la dérive, au gré du vent hautain, | Dans l'ondulation obscure du destin* (Hugo). || **3.** Succession des événements qui composent la vie d'un être, considérés comme dictés par une loi supérieure à laquelle chacun doit se soumettre : *C'était le destin, je t'aimais !* (Leconte de Lisle). || *Class.* Condition heureuse ou malheureuse où se trouve quelqu'un : *J'ignore le destin d'une tête si chère* (Racine). || *Par extens.* et *class.* L'existence en général, la vie : *Ce soir, par votre ordre, on tranche son destin* (Corneille). || **4.** La suite des événements constituant la vie d'un homme, considérés comme pouvant être provoqués ou modifiés par lui : *Être maître de son destin* ; et par extens. : *L'humanité* [...] *allait pouvoir de nouveau travailler à se faire un destin meilleur* (Martin du Gard). || **5.** Avenir, sort qui est réservé à quelque chose : *Le destin d'une société, d'une nation. Le destin d'un roman.* || *Spécialem.* et *vx.* Issue bonne ou mauvaise : *J'ignore du combat quel sera le destin* (Voltaire).

II. *Class.* Ce à quoi on se détermine, projet, résolution (rare) : *Comme à mon ennemi je t'ai donné la vie, | Et, malgré la fureur de ton lâche destin, | Je te la donne encore comme à mon assassin* (Corneille).

● SYN. : **I, 1** *destinée, fatum* (littér.) ; **3** *fatalité* ; **4** *existence, vie* ; **5** *fortune, sort.*

destinataire [dɛstinatɛr] n. (dér. savant de *destiner* ; 1829, Boiste). Personne à qui est adressé un envoi : *Remettre un paquet à son destinataire.*

destinateur [dɛstinatœr] n. m. (dér. savant de *destiner* ; 1829, Boiste). *Vx.* Celui qui destine une chose à quelqu'un.

destination [dɛstinasjɔ̃] n. f. (lat. *destinatio,* fixation, détermination, résolution, de *destinatum,* supin de *destinare* [v. DESTINER] ; v. 1190, *Dialogues de saint Grégoire,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1864, Littré ; sens II, 1770, Raynal).

I. 1. *Class.* et *littér.* Fin à laquelle une personne est appelée (surtout en parlant de l'homme en général ou de l'espèce

humaine ; s'emploie encore en ce sens dans la langue philosophique ou théologique) : *Une doctrine qui ne lui donne* [à l'homme] *ni fin ni destination* (Massillon). *Avec des ressources si nombreuses pour accomplir votre destination* (Sainte-Beuve). || **2.** *Auj.* Emploi auquel une chose est destinée : *Bâtiment détourné de sa destination primitive.* || **3.** *Spécialem.* Rapport réglé par la loi entre une chose et l'emploi que lui a affecté son propriétaire : *Le preneur est tenu d'user de la chose suivant la destination qui lui a été donnée* (Code civil). || *Immeuble par destination,* objet mobilier par nature, mais réputé immeuble par la loi parce que le propriétaire l'a fixé irrévocablement au service d'un fonds.

II. Lieu vers lequel doit se diriger une personne, ou vers lequel on doit acheminer un objet : *Régiments silencieux qui se déplaçaient vers des destinations secrètes* (Martin du Gard). *Lettre arrivée à sa destination.*

• Syn. : **I, 2** *affectation, usage, utilisation.* || **II** *but, direction.*

destinatoire [dɛstinatwar] adj. (dér. savant de *destiner ;* 1870, Larousse). En termes de droit, qui assigne un usage à quelque chose : *Clause destinatoire.*

destinée [dɛstine] n. f. (part. passé fém. substantivé de *destiner ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* aux sens 2-3 ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 4, 1640, Corneille). **1.** Puissance souveraine considérée comme réglant d'avance tout ce qui doit être ; destin : *Accuser la destinée.* || **2.** Ensemble des événements composant la vie d'un être, considérés comme déterminés d'une façon irrévocable et indépendante de sa volonté : *Revenu à Londres, je n'y trouvai pas le repos : j'avais fui devant ma destinée comme un malfaiteur devant son crime* (Chateaubriand). *La destinée unique du peuple juif, aboutissant à Jésus et au christianisme, m'apparaissait comme quelque chose de tout à fait à part* (Renan). *Et il se demanda s'il ne se trompait pas, si ce qui avait favorisé sa liaison et en avait empêché la rupture n'avait pas desservi sa destinée* (Proust). || **3.** Condition, carrière heureuse ou malheureuse réservée par le sort à quelqu'un ou à quelque chose : *Vous êtes promis à de plus hautes destinées* (Stendhal). *Fidèle à sa double destinée, l'île des Phéaciens continua d'être sous les Romains le théâtre de la gloire et du malheur* (Chateaubriand). || **4.** La vie en général, l'existence. || *Unir sa destinée à celle de quelqu'un,* l'épouser. || Class. *Trancher la destinée de quelqu'un,* lui ôter la vie : *Vous pouvez, d'un seul mot, trancher ma destinée* (Corneille).

• Syn. : **1** *fatalité, fatum* (littér.) ; **2** *étoile, fortune, lot, partage, sort ; mission, vocation.*

destiner [dɛstine] v. tr. (lat. *destinare,* fixer, décider, affecter à ; v. 1130, *Eneas,* aux sens I, 1 et II, 1 ; sens I, 2 et II, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 2, milieu du XVIe s., Amyot).

I. 1. *Class.* Déterminer d'avance et d'une manière irrévocable : *Dieu ne destine jamais la fin sans préparer les moyens* (Massillon). || **2.** *Class.* Projeter quelque chose ; se proposer de faire quelque chose : *Mais dans un entretien qu'avec vous je destine* (Molière). *J'ai destiné de faire cela* (Acad., 1694).

II. 1. Attribuer d'avance à quelqu'un ce qui doit être son lot : *Sans nous préoccuper de ce que nous destine | Le Sort, nous marcherons pourtant du même pas* (Verlaine). || **2.** Fixer d'avance l'emploi, la destination d'une chose : *Le grand séminaire, destiné à l'enseignement plus spécialement ecclésiastique* (Renan). *La mobilisation générale autrichienne était destinée à jouer le rôle d'un hameçon bien amorcé* (Martin du Gard). || **3.** Déterminer d'avance l'emploi, la condition, l'état d'une personne, et orienter sa vie en conséquence : *Sa famille le destinait au barreau.*

• Syn. : **II, 1** *prédestiner, promettre ;* **2** *affecter, assigner, attribuer, consacrer, réserver ;* **3** *orienter, vouer.*

◆ **se destiner** v. pr. [**à**] (1667, Racine). Choisir une carrière : *Se destiner à la magistrature.*

destituable [dɛstitɥabl] adj. (de *destituer ;* 1561, *Dict. général*). Qui peut être destitué : *Le procureur du roi, le sous-préfet étant amovibles ou destituables* (Balzac).

destituer [dɛstitɥe] v. tr. (lat. *destituere,* placer à part, abandonner, supprimer, de *de-,* préf. marquant l'éloignement, et de *statuere,* placer, établir ; 1322, *Ordonnance royale,* au sens de « écarter, supprimer [quelque chose] » ; sens 1, 1534, Rabelais ; sens 2, 1482, Littré). **1.** *Class.* Priver quelqu'un de la jouissance d'un bien : *L'Empereur destitué du secours des Hollandais* (Racine). *Ces personnes destituées de foi et de grâce* [...] *ne trouvent qu'obscurité et ténèbres* (Pascal). || **2.** Déposséder quelqu'un de sa charge, de sa fonction, de son grade : *Les fonctionnaires ne peuvent être destitués que pour des fautes graves.*

• Syn. : **2** *casser, débarquer* (fam.), *dégommer* (fam.), *dégrader, démettre de, déposer, détrôner, licencier, limoger* (fam.), *révoquer.*

destitution [dɛstitysjɔ̃] n. f. (lat. *destitutio,* abandon, de *destitutum,* supin de *destituere* [v. destituer] ; 1316, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Action de destituer ; privation du droit d'exercer une fonction publique : *Il est probable que ma destitution fera grand plaisir à M. de Metternich pendant une quinzaine de jours* (Chateaubriand). *Être menacé de destitution.* || *Spécialem.* Révocation disciplinaire d'un officier ministériel. || Peine délictuelle accessoire, applicable aux officiers et sous-officiers de carrière, qui entraîne la privation du grade et du rang. || **2.** *Destitution de la tutelle,* décision du conseil de famille qui enlève ses fonctions à un tuteur.

• Syn. : **1** *dégradation, déposition, limogeage* (fam.), *révocation.*

destrier [dɛstrije] n. m. (de l'anc. franç. *destre,* main droite [v. dextre], parce que ce cheval [que le chevalier montait seulement en cas de danger] était mené de la main droite par l'écuyer ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *destrer ; destrier,* XIIe s., *Roncevaux*). Au Moyen Âge, cheval de bataille, par opposition au *palefroi,* cheval de parade. || *Auj.* S'emploie comme archaïsme : *Le noble destrier, qui de loin les évente, | Élargit ses naseaux, gonfle son col dressé* (Leconte de Lisle).

destroyer [dɛstrwaje *ou* dɛstrɔjœr] n. m. (mot angl., signif. proprem. « destructeur », dér. de *to destroy,* détruire ; 1893, *Revue générale des sciences*). Croiseur de moyen tonnage, rapide, armé d'artillerie et de tubes lance-torpilles, et destiné surtout à des missions d'escorte.

• Rem. On tend à remplacer ce mot par celui de contre-torpilleur.

destructeur, trice [dɛstryktœr, -tris] adj. et n. (bas lat. *destructor,* destructeur, de *destructum,* supin de *destruere* [v. détruire] ; 1420, *Dict. général,* aux sens 1-2). **1.** Qui détruit : *Je découvrais cette action destructrice du temps au moment même où je voulais entreprendre de rendre claires, d'intellectualiser dans une œuvre d'art, des réalités extratemporelles* (Proust). *Agent destructeur.* || **2.** *Fig.* Qui ruine une théorie, une doctrine : *Descartes* [...], *destructeur du dogmatisme scolastique* (Chateaubriand).

• Syn. : **1** *déprédateur, destructif, dévastateur, exterminateur, subversif ;* **2** *briseur, démolisseur.* — Contr. : **1** *constructif ;* **2** *bâtisseur, créateur, producteur ; gardien, protecteur.*

destructibilité [dɛstryktibilite] n. f. (lat. scientif. moderne *destructibilitas,* de *destructibilis* [v. destructible] ; 1739, Desfontaines). Propriété de ce qui peut être détruit. (Rare.)

destructible [dɛstryktibl] adj. (lat. scientif. moderne *destructibilis,* de *destructum,* supin de *destruere* [v. détruire] ; 1764, Ch. Bonnet). Qui peut être détruit : *Quant aux coutumes elles-mêmes, il les estimait fort destructibles en un laps de temps assez court, à moins qu'elles ne trouvassent leur vengeur* (Sainte-Beuve).

• Syn. : *caduc, fragile, périssable, précaire.* — Contr. : *impérissable, indestructible, solide.*

destructif, ive [dɛstryktif, -iv] adj. (bas lat. *destructivus,* propre à détruire, de *destructum,* supin de *destruere* [v. DÉTRUIRE] ; 1372, Godefroy [rare avant la fin du XVIIe s.]). Qui a le pouvoir de détruire (au pr. et au fig.) : *L'action destructive des agents atmosphériques. Philosophie destructive de toutes les croyances* (Staël).

• SYN. : *destructeur, dévastateur.* — CONTR. : *constructif.*

destruction [dɛstryksjɔ̃] n. f. (lat. *destructio,* destruction, ruine, de *destructum,* supin de *destruere* [v. DÉTRUIRE] ; v. 1119, Ph. de Thaon, aux sens 1-2). **1.** Action de détruire ; résultat de cette action : *Il appela l'amiral Gantheaume qui, depuis la destruction de la flotte, se tenait au quartier général* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Suppression totale : *La destruction du système féodal.*

• SYN. : **1** *anéantissement, démolition, dévastation, extermination, massacre, ruine ;* **2** *abolition, écroulement, effondrement, renversement.* — CONTR. : **1** *conservation, construction, édification, érection, fabrication, production, réfection, restauration ;* **2** *création, établissement, fondation.*

destructivisme [dɛstryktivism] n. m. (de *destructif ;* seconde moitié du XXe s.). Théorie d'art moderne recherchant des effets esthétiques par la destruction.

destructivité [dɛstryktivite] n. f. (de *destructif ;* 1858, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Propriété de ce qui a le pouvoir de détruire : *La destructivité d'une doctrine.* || **2.** En psychopathologie, propension maladive à détruire.

déstructuration [destryktyrasjɔ̃] n. f. (de *déstructurer ;* v. 1960). Action de déstructurer ; le fait de se déstructurer ; état qui en résulte : *La déstructuration, en langue romane, du système des démonstratifs latins.*

déstructurer [destryktyre] v. tr. (de *dé-* et de *structurer ;* v. 1960, comme v. tr. et comme v. pr.). Altérer, faire disparaître la structure de quelque chose.

◆ **se déstructurer** v. pr. Perdre sa structure.

désuet, ète [desɥɛ *ou* dezɥɛ, -ɛt] adj. (lat. *desuetus,* part. passé de *desuescere,* se déshabituer de, de *de-,* préf. marquant la cessation, et de *suescere,* s'accoutumer ; fin du XIXe s.). Tombé en désuétude ; qui n'est plus en usage : *Il aurait une plus jolie « tunique » et un meilleur « traitement » ; les mots « livrée » et « gages » lui paraissaient désuets et inconvenants* (Proust). *Une mise désuète.*

• SYN. : *abandonné, antique, archaïque, arriéré, attardé, caduc, démodé, dépassé, obsolète, périmé, retardataire, suranné, vétuste, vieillot.* — CONTR. : *actuel, jeune, moderne, nouveau, récent, ultramoderne* (fam.), *usité, usuel.*

désuétude [desɥetyd *ou* dezɥetyd] n. f. (lat. *desuetudo,* perte d'une habitude, et, à basse époque, « désuétude » [au sens jurid.], de *desuetum,* supin de *desuescere* [v. DÉSUET] ; 1596, *Dict. général,* puis 1762, Acad.). Abandon où tombe une chose, une pratique, par défaut d'usage : *La désuétude des canons profite aux paysans* (Hugo). *Or, justement les romans champêtres de George Sand, qu'elle me donnait pour ma fête, étaient pleins, ainsi qu'un mobilier ancien, d'expressions tombées en désuétude et redevenues imagées, comme on n'en trouve plus qu'à la campagne* (Proust). || *Spécialem.* Extinction de la force obligatoire d'une règle juridique par non-application prolongée.

désulfitage [desylfitaʒ] n. m., ou **désulfitation** [desylfitasjɔ̃] n. f. (de *désulfiter ;* 1922, Larousse, et milieu du XXe s.). Action de débarrasser les moûts ou les vins d'une partie de l'anhydride sulfureux dont on les avait enrichis d'abord par sulfitage.

désulfiter [desylfite] v. tr. (de *dé-* et de *sulfite ;* 1922, Larousse). Pratiquer le désulfitage.

désulfurer [desylfyre] v. tr. (de *dé-* et de *sulfure ;* 1836, Acad.). Enlever le soufre d'un corps : *Désulfurer la fonte.*

désultoire [desyltwar] adj. (lat. *desultorius,* [cheval] qui sert à la voltige, écuyer de cirque ; 1534, Rabelais, au sens du lat. ; sens actuel, av. 1830, B. Constant). Qui saute d'un sujet à un autre (rare) : *Style désultoire.*

désuni, e [dezyni] adj. (part. passé de *désunir*). Séparé par un désaccord, une mésentente : *Un ménage désuni.*

• SYN. : *brouillé, désaccordé.*

désunion [dezynjɔ̃] n. f. (de *désunir,* d'après *union ;* 1479, Bartzsch, au sens 1 ; sens 2, 1596, Hulsius). **1.** *Vx.* Action de désunir, ou le fait de se désunir ; état de ce qui est désuni : *La désunion des douves d'un tonneau.* || **2.** *Fig.* Cessation de l'union dans la vie morale, affective : *Mettre la désunion dans une famille.*

• SYN. : **1** *disjonction, dislocation, écartement ;* **2** *désaccord, discorde, dissension, dissentiment, division, mésentente, mésintelligence, zizanie.* — CONTR. : **1** *assemblage, raccordement ;* **2** *accord, entente, harmonie, union ; réconciliation.*

désunir [dezynir] v. tr. (de *dés-* et de *unir ;* 1418, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XVIIIe s., Voltaire ; sens 3, av. 1563, La Boétie). **1.** Séparer ce qui était uni, joint : *Désunir des planches.* || **2.** Cesser d'envisager conjointement : *On ne peut désunir ces deux questions.* || **3.** *Fig.* Rompre l'union morale, affective, entre des personnes, les mettre en désaccord : *Désunir une famille, des amis. Désunir un parti.* || Class. *Désunir de,* séparer, détacher de : *Tous deux s'accordaient, en ce temps-là, pour le désunir de la Fronde* (Retz).

• SYN. : **1** *désassembler, disjoindre, disloquer, écarter ;* **2** *dissocier, scinder, séparer ;* **3** *brouiller, désagréger, désolidariser, diviser.*

◆ **se désunir** v. pr. (sens 1, 1678, Guillet ; sens 2, 1918, G. Esnault). **1.** Se dit d'un cheval dont le mouvement des pattes antérieures, dans le trot ou le galop, cesse d'être parfaitement coordonné avec le mouvement des pattes postérieures. || **2.** Se dit d'un athlète dont les mouvements cessent d'être efficacement et harmonieusement coordonnés.

désynchroniser [desɛ̃krɔnize] v. tr. (de *dé-* et de *synchroniser ;* milieu du XXe s.). Faire cesser le synchronisme de : *Désynchroniser deux mécanismes.*

détachable [detaʃabl] adj. (de *détacher* 1 ; milieu du XIXe s.). Qu'on peut détacher, séparer : *Un carnet à feuillets détachables.*

détachage [detaʃaʒ] n. m. (de *détacher* 2 ; 1870, Larousse). Action d'enlever les taches : *Le détachage d'un vêtement.*

• SYN. : *dégraissage, nettoyage.*

détachant, e [detaʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *détacher* 2 ; 11 déc. 1876, *Journ. officiel*). Qui ôte les taches : *Un produit détachant. Une pâte détachante.*

◆ **détachant** n. m. (milieu du XXe s.). Produit qui fait disparaître les taches : *Le trichloréthylène est un détachant.*

détaché, e [detaʃe] adj. (part. passé de *détacher* 1 ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1877, Littré [pour un cheval de course] ; sens 5, XXe s. ; sens 6, 1640, Corneille). **1.** Qui n'est plus lié, attaché : *Un cheval détaché. Une barque détachée qui part à la dérive.* || *Pièces détachées,* pièces vendues séparément en vue de la réparation ou de la modification d'un mécanisme, d'un assemblage. || **2.** En grammaire, se dit d'un terme de place assez libre, séparé par l'intonation (ou la ponctuation) du noyau propositionnel où figure son support. || **3.** *Note détachée,* en musique, note séparée des autres avec netteté. || **4.** Se dit d'un coureur qui termine seul, ayant distancé les autres concurrents : *Gagner détaché.* || **5.** *Fonctionnaire détaché,* affecté temporairement hors de son cadre d'origine. || **6.** *Fig.* Qui ne manifeste plus aucun attachement, aucun intérêt ; indifférent : *Elle reprit sa mine détachée et sereine* (Gautier).

détachement [detaʃmɑ̃] n. m. (de *détacher* 1 ; 1617, Oudin, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1660, Retz ; sens I, 3, XXe s. ; sens I, 4, 1656, Corneille ; sens II, 1671, Pomey).

I. 1. Action de séparer un être, un objet d'un autre. (Rare.) || *Spécialem.* En grammaire, mode d'attache très lâche de certains termes à leur support. (V. art. spécial.) || **2.** Action de détacher

un militaire : *Prononcer le détachement d'un sous-officier.* || **3.** Position d'un fonctionnaire affecté temporairement hors de son cadre d'origine. || **4.** *Fig.* État d'une personne détachée d'une passion, d'un sentiment, d'un intérêt : *Nul couvent n'était d'ailleurs plus favorable au détachement complet des choses d'ici-bas* (Balzac). *Mme Roumestan s'ennuyait. Cela se voyait à une expression de détachement, d'indifférence sur son visage aux belles lignes d'une froideur un peu hautaine* (Daudet). || *Spécialem.* État d'une personne qui n'éprouve aucun attachement ; indifférence ostensible : *Elle parlait de Simon avec un détachement dédaigneux* (Martin du Gard).

II. Formation militaire constituée par une fraction d'un corps de troupes ou d'une flotte : *On avait remarqué la joie avec laquelle ils partaient quand les détachements étaient commandés par la Canne de Jonc* (Vigny).

• SYN. : **I, 4** *ataraxie, dépouillement, désaffection, désintéressement, indifférence, renoncement.* || **II** *commando, patrouille.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE DÉTACHEMENT

Les deux phrases suivantes ne diffèrent formellement que par une virgule :

(1) *Mon oncle a deux filles, blondes.*

(2) *Mon oncle a deux filles blondes.*

Du point de vue du sens, elles n'apportent pas la même information.

La première dit que mon oncle a deux filles (ni plus ni moins) et que ces filles sont blondes ; elle contient deux « prédications » (v. PRÉDICAT), qu'expriment essentiellement le groupe *a deux filles* et l'adjectif *blondes.* Le sens est le même que si l'on pro-nonçait deux phrases coordonnées (v. COORDINATION) :

> *Mon oncle a deux filles ;*
> *ces deux filles sont blondes.*

La phrase (2) est ambiguë. Il est possible qu'elle apporte simultanément les mêmes informations que la première, le groupe *a deux filles blondes* devant être compris comme un prédicat global. Mais il se peut aussi que, mon oncle ayant plus de deux filles, il soit dit seulement ici que deux de ses filles sont blondes ; dans ce dernier cas, l'ensemble *mon oncle a deux filles* exprime le « thème » de la prédication, et l'adjectif *blondes* est le « prédicat », unique, de la phrase.

Voici une phrase de structure identique aux phrases (1) et (2) :

(3) *Un triangle isocèle a deux côtés égaux.*

Ici, on ne pourrait séparer l'adjectif *égaux* du nom *côtés* par une virgule : ce serait donner au groupe *a deux côtés* une valeur prédicative, que son sens exclut (**Un triangle isocèle a deux côtés !*).

Le fait de détacher un adjectif épithète, par une virgule, du nom auquel il se rapporte exclut cet adjectif de la partie prédicative principale de la phrase. Dans la phrase (1), l'adjectif **détaché** exprime une prédication propre, indépendante : on pourrait le supprimer sans infirmer la logique du reste de la phrase. Dans la phrase (3), l'adjectif **lié** est au contraire le prédicat principal : sa suppression obligerait à faire du groupe *a deux côtés* un prédicat, ce qui donnerait une proposition fausse. La phrase (2) est ambiguë, l'adjectif lié peut y être compris ou comme un prédicat unique, ou comme un élément partiel du prédicat unique ; ambiguïté que peuvent seules résoudre des données étrangères à cette phrase.

L'adjectif détaché n'a pas forcément une valeur prédicative comme dans la phrase (1). Si l'on compare les deux phrases suivantes :

(4) *Les enfants âgés de six ans paient place entière,*

(5) *Pierre et Paul, âgés de six ans, paient place entière,*

on y voit l'adjectif épithète *âgés* en construction liée avec le support *enfants,* puis en construction détachée avec le support *Pierre et Paul.* Dans le premier cas, la prédication porte sur l'ensemble désigné par le groupe sujet complet *les enfants âgés de six ans* : l'épithète est déterminative (v. DÉTERMINATION). Dans le second cas, la prédication porte sur l'ensemble que désignent les noms *Pierre et Paul,* dont l'épithète n'a pas à limiter l'extension ; le membre de phrase détaché vaut une proposition subordonnée de cause : *parce que* (ou *puisque*) *ils ont six ans.* Le noyau prédicatif se suffirait sans l'épithète détachée : *Pierre et Paul paient place entière.*

En somme, dans les deux exemples examinés ci-dessus (phrases 1 et 5), le détachement a pour effet de rendre un adjectif ou un participe épithète étranger à la prédication qu'exprime le noyau propositionnel.

Cela n'empêche pas que la fonction épithète (v. cet art.), liée ou détachée, recèle une prédication en puissance, indépendante de celle qu'exprime la phrase :

(1 et 2) *Ces deux filles sont blondes.*

(4 et 5) *Ces enfants* (ou *Pierre et Paul*) *sont âgés de six ans.*

QUELS TERMES DE LA PROPOSITION PEUVENT ÊTRE DÉTACHÉS ?

L'aptitude au détachement n'est pas l'apanage de l'épithète. Charles Bally, dans *Linguistique générale et linguistique française* (2e éd., 1944), comparait les deux phrases suivantes :

(6) *Venez chez moi demain à cinq heures.*

(7) *Venez chez moi demain, à cinq heures.*

Dans la seconde, le complément circonstanciel *à cinq heures* se rapporte grammaticalement au verbe, mais en est détaché par la virgule. Bally voyait dans la phrase (7) l'équivalent de deux phrases coordonnées :

> *Venez chez moi demain ;*
> *venez à cinq heures.*

Dans la phrase (6), au contraire, les deux compléments de temps sont associés dans la prédication, au point que le second prend le sens d'un complément du premier, l'ensemble constituant un prédicat unique.

Mais si le complément détaché présente en (7) la valeur prédicative, il ne l'a pas dans telle autre phrase, comme :

(8) *Demain, les postiers vont se mettre en grève.*

QUELLES FONCTIONS ADMETTENT LE DÉTACHEMENT ?

Il est improbable, *a priori,* pour les fonctions « régies », c'est-à-dire exercées par un terme qu'appelle, qu'implique un autre terme de la phrase. On ne détache pas, par exemple, de la préposition le mot qu'elle régit :

> **Venez à, cinq heures,*

ni un complément d'objet du verbe transitif auquel il se rapporte :

> **Il a cassé, ses lunettes.*

Le détachement du complément d'objet est cependant possible dans la mesure où certains verbes transitifs peuvent être employés absolument :

> *Il faut arrêter, condamner, fusiller, tout le monde* (Cl. Jamet).

> *Garinati a tiré, un seul coup, au jugé, sur un morceau de corps en fuite* (Robbe-Grillet).

Le sujet constitue avec le verbe un groupe solidaire : une pause entre l'un et l'autre est donc exceptionnelle. Dans le texte suivant, il n'y a pas à proprement parler séparation du sujet et du verbe ; la phrase est inorganisée, et le pronom jeté en tête n'est pensé comme sujet qu'après coup, à l'énoncé du verbe (la narratrice évoque les propos d'un malade, exalté par la fièvre, à qui elle a rendu visite) :

> *« Lui, parle, parle, trop, trop vite »* (Jeanne Galzy).

L'attribut constitue également avec le verbe un syntagme si étroitement soli-

daire que son détachement est impossible : certains verbes attributifs, comme *sembler, devenir,* ne se conçoivent pas sans un attribut ; d'autres, comme *être, rester,* ont un sens différent selon qu'ils sont suivis ou non d'un attribut :

Dieu est bon.
Dieu est.

Le détachement n'est donc normal que pour les termes qui ont la fonction complément, à l'exception du complément d'objet. Encore faut-il exclure certains compléments du nom dont la valeur relationnelle a, par nature, un effet déterminatif : *l'ami de mon père, un ami à mon père* (v. DÉTERMINATION). Les compléments détachés peuvent avoir la forme de mots : adjectifs (épithètes), noms (le plus souvent « appositions » [v. cet art.]), adverbes, verbes ; à ces mots se rapportent éventuellement d'autres mots qui font partie du groupe détaché. Ils peuvent être, et sont souvent, des propositions subordonnées :

a) Soit relatives ; comparer :

Les hommes qui n'étaient pas armés ont pris la fuite.
Les hommes, qui n'étaient pas armés, ont pris la fuite.

(La seconde phrase implique que tous les hommes ont pris la fuite ; la première, une partie seulement.)

*b)*Soit circonstancielles ; comparer :

Je ne l'ai pas invité pour qu'il jeûne.
Je ne l'ai pas invité, pour qu'il jeûne.

(Dans la première phrase, la négation peut porter sur l'idée de but qu'exprime la subordonnée ; dans la seconde, elle porte obligatoirement sur le verbe principal.)

PLACE DES COMPLÉMENTS DÉTACHÉS

Le complément détaché n'est pas astreint, comme le complément lié, à certaines places fixes dans la chaîne de la proposition. Il peut être éloigné du mot auquel il se rapporte grammaticalement :

Vagues, *le seuil béant, somnolent les boutiques* (A. Samain).

Et je rêve, parmi le grand silence, ***heureux*** (F. Gregh).

Le complément détaché peut être inséré comme une proposition intercalée (v. INTERCALÉE [*proposition*]) dans le cours de la chaîne propositionnelle, dont le séparent alors deux pauses :

Ma grand-mère, ***s'inquiétant*** *toujours de mon isolement, me chercha une compagne de mon âge* (G. Sand).

Une règle, informulée, est appliquée ordinairement par les écrivains pour éviter toute confusion sur le support grammatical d'un complément détaché :

UNE ÉPITHÈTE DÉTACHÉE PLACÉE EN TÊTE DE LA PHRASE DOIT SE RAPPORTER AU SUJET DU VERBE PRINCIPAL.

La phrase suivante (écrite par un enfant) est donc maladroite :

Ayant ouvert *toute grande la fenêtre, les moustiques étaient entrés et commencèrent à me piquer.*

L'ancienne langue observait moins scrupuleusement cette précaution :

S'étant pris, *dis-je, aux branches de ce saule,*
Par cet endroit passe un Maître d'école (La Fontaine, *Fables,* I, XIX).

Aujourd'hui encore, la langue des vers s'affranchit volontiers de cette contrainte pour se plier aux lois du mètre :

Comme il atteignait l'orée du village,
Filant *sa quenouille, il vit Cendrillon* (Georges Brassens).

Cette règle de clarté ne se limite pas au domaine de l'épithète ; elle fait condamner des phrases comme la suivante :

À soixante ans, *les jeunes gens la demandaient encore en mariage.*

MARQUES DU DÉTACHEMENT

Le détachement est essentiellement marqué par une pause si le complément est en fin ou en début de phrase, ou par deux pauses s'il est inséré dans le cours de la phrase. Si le complément termine la phrase, l'intonation devant la pause peut être celle d'une fin de phrase. S'il commence la phrase, son émission s'achève par une montée, signe d'attente. S'il se présente en incise, les deux pauses sont normalement précédées d'une montée.

La pause étant plus généralement la marque de toute coordination, l'analyse seule permet de distinguer un complément détaché d'un terme quelconque coordonné au terme précédent :

Il a une fille blonde, aux yeux noirs.

Souvent, un membre de phrase est intercalé entre deux termes de la proposition sans qu'on doive tenir le second de ces termes pour « détaché » :

Il avait, je crois, dix-huit ans.

Dans l'écriture, le détachement est presque toujours marqué par une virgule (ou deux), mais rien n'empêche, en principe, d'user dans cette fonction du tiret (simple ou double) ou de la parenthèse (double).

Les normes classiques de la ponctuation interdisent le point et le point-virgule, parce qu'ils marquent la fin d'un enchaînement syntaxique. Cependant, si l'on considère que le complément détaché relève de la coordination par le sens en même temps que de la subordination par l'enchaînement, on peut comprendre qu'une ponctuation plus forte, comme en admet la coordination des propositions, puisse remplacer la virgule dans l'usage de certains écrivains soucieux de noter avec pertinence les mouvements de leur pensée :

Le gosse était maigre, comme brûlant.
Dissimulé. Le visage asymétrique.
Il ne regardait pas en face. Et ça valait mieux. Parce que, quand par hasard on surprenait ses yeux clairs, ce n'était pas lui qui était gêné (Aragon).

Dans ce texte, les premiers points séparent des attributs coordonnés ; l'avant-dernier détache une proposition de cause.

On peut encore tenir pour une marque du détachement la place d'un complément dans la phrase. Il y a de fortes chances pour qu'une épithète éloignée du nom, un complément circonstanciel précédant le verbe soient détachés de leur support :

Le long d'un clair ruisseau, une colombe buvait.

Mais l'anticipation d'un élément circonstanciel peut avoir lieu sans rupture de l'enchaînement propositionnel : en ce cas, le sujet est inversé ; il n'y a pas de complément détaché dans le vers :

Le long d'un clair ruisseau buvait une Colombe
(La Fontaine, *Fables,* II, XII).

LES THÉORIES DU DÉTACHEMENT

Les auteurs de la *Grammaire* (1660) et de la *Logique* (1662) de Port-Royal, qui ont établi une distinction, dans l'ensemble des subordonnées relatives, entre les « déterminatives » et les « explicatives », semblent n'avoir attaché aucune importance au rôle de la pause.

La fréquence de la virgule devant certains compléments n'a été remarquée qu'au XX^{e} s. Sa prise en considération, indûment limitée au groupe du nom, a entraîné un emploi du terme « apposition » contraire à l'usage observé depuis Port-Royal, et que la nomenclature a consacré en 1949 (v. APPOSITION). Entre autres défauts, cet usage a celui de masquer la généralité d'un fait de langue dont les propriétés sont transcendantes à l'ensemble des compléments du nom.

Damourette et Pichon ont vu de plus haut, dès le premier tome de leur *Essai de grammaire* (*Des mots à la pensée,* 1930, § 107 sq.), en posant, dans le cadre de la **complémentation,** le « répartitoire » d'adjacence, dont les trois « **physes** » sont :

1° La **circonjacence,** « mode naturel d'union du terme dans la phrase ordinaire » ; dans les phrases suivantes, le complément de manière et les compléments d'attribution et d'objet, imprimés en gras, sont circonjacents à leur support :

> *Le langage s'est formé* ***naturellement*** (A. France).
> *Des Lupeaulx montra donc* ***à l'espion un visage*** *calme et grave* (Balzac) ;

2° La **coalescence,** « sorte de pénétration mutuelle du régime et du régent » ; le participe passé dans les formes verbales composées (*j'ai pris, je suis tombé*), le nom ou l'adjectif dans les locutions verbales (*avoir faim, avoir froid*) sont coalescents à leur support ;

3° **L'ambiance,** « caractérisée au contraire par l'attache très lâche du régime au régent » ; « le régime y figure comme une circonstance accessoire, dont l'omission ne modifierait ni le rôle du régent de la phrase ni le sens général de celle-ci ». Ils en donnent des exemples semblables à tous nos exemples de « compléments détachés » : adverbes, adjectifs épithètes, noms appositions, propositions relatives ; à quoi ils ajoutent les mots en apostrophe :

> *Tremble, m'a-t-elle dit,* ***fille*** *digne de moi* (Racine).

Damourette et Pichon remarquent (§ 110) qu'il faut le plus souvent « un effort spécial d'analyse pour indiquer quel est le support de ce complément flottant, qui ne fait pas partie de l'édifice logique de la phrase, mais qui s'y présente comme un organisme indépendant dans un milieu qui l'enveloppe et le soutient ».

Cette remarque avait été faite dès 1926 par un élève de Saussure, Albert Séchehaye : un paragraphe de son *Essai sur la structure logique de la phrase* était consacré aux « compléments et adverbes de proposition ». Il y rangeait sous ce titre, proposé « faute de mieux », les compléments de toute sorte « apportant une idée qui peut s'agencer avec celle qu'exprime le reste de la phrase », lequel représentait en général « l'équivalent d'une proposition complète et se suffisant à elle-même ». Entre la proposition et ce complément était intuitivement reconnaissable un rapport de « sujet (psychologique) » à « prédicat (psychologique) », où chacun des deux termes jouait, selon les cas, le rôle de prédicat ; exemple :

> *Ce livre* (sujet), *je ne le lirai pas* (prédicat).

La classe des « adverbes de proposition » comprenait :

*a)*Des adverbes « subjectifs » : *heureusement, naturellement, certes,* etc. ;

b) Des adverbes « logiques » : *surtout, en outre, au contraire, alors ;* ceux-ci, « s'abaissant au rôle de particules », donnaient la classe des « conjonctions de coordination ».

Des vues voisines ont été exposées au IVe Congrès international des linguistes (1936) par Marcel Cohen, qui, après les observations de confrères tels que Brøndal, Marouzeau, Jakobson, conclut en dénommant les compléments détachés « adverbes de phrase ». Ce n'était encore désigner proprement qu'un sous-ensemble des compléments détachés, complémentaire du sous-ensemble appelé « apposition ».

En 1963, le même linguiste (*Nouveaux Regards sur la langue française*), constatant que « de plus en plus les grammairiens s'habituent à parler d'adjectifs détachés, d'adverbes détachés », adoptait le qualificatif « détaché » pour désigner un fait intéressant toutes les sortes de compléments. Trois des exemples qu'il donnait, ainsi que ses commentaires, suffisent à prouver que l'essence du « détachement » ne peut être cherchée dans la portée de la complémentation :

A. *Je souffle sur ma soupe parce que j'ai peur de me brûler.*

B. *Ma voisine d'en dessous fait pousser des fleurs sur son balcon.*

C. *Croyez-vous, sur son balcon, ma voisine a fait pousser des pois de senteur.*

Dans la phrase A, le complément de lieu, selon M. Cohen, se rapporte à l'ensemble *je souffle ;* dans la phrase B, à *ma voisine fait pousser des fleurs.* Le support de la complémentation n'est donc pas plus étroit en B, où l'enchaînement est sans rupture, qu'en C, où le complément de lieu est placé, par les virgules, « *en annexe de phrase, ou en supplément de proposition* ».

L'analyse de Séchehaye peut éclairer la différence entre les exemples B et C : en B, le complément de lieu, placé en fin de phrase, a valeur de prédicat par rapport à tout ce qui précède ; en C, placé devant le sujet grammatical, il a valeur de thème ou « sujet psychologique » par rapport à tout ce qui suit.

Les linguistes d'Amérique et d'ailleurs qui se sont appliqués à décrire la structure formelle de la langue ont été embarrassés par les compléments détachés, dont les marques sont peu « discrètes » puisqu'elles relèvent de l'intonation, et dont la justification implique la considération du sens. Beaucoup se sont pratiquement désintéressés du problème, parce qu'il ne touche pas au noyau même de la proposition, objet principal de leurs recherches. Ainsi, la *tagmémique* (Kenneth L. Pike, 1954 ; Velma B. Pickett, 1960) analyse une phrase comme :

> *Les enfants mangent un sandwich à dix heures,*

en quatre membres :

*a)*Deux tagmèmes nucléaires obligatoires (*les enfants et mangent*) ;

*b)*Un tagmème nucléaire facultatif (*un sandwich*) ;

*c)*Un tagmème périphérique facultatif (*à dix heures*).

Aucune distinction n'est ainsi faite, parmi les compléments périphériques, entre une catégorie liée et une catégorie détachée, laquelle est facultative sous deux rapports : pour la grammaire et pour le sens.

VALEURS DIVERSES DU DÉTACHEMENT

Sur le plan du sens, le seul point commun à tous les compléments détachés est qu'ils restent en dehors de la prédication principale. Ils n'y sont jamais déterminatifs, ce qui n'implique pas que les compléments liés le soient toujours. Au chapitre du relatif de la *Grammaire générale et raisonnée,* Arnauld et Lancelot donnent pour équivalente à la phrase complexe :

> *Dieu, qui est invisible, a créé le monde, qui est visible,*

la phrase simple :

> *Dieu invisible a créé le monde visible.*

Ces épithètes liées ne sont évidemment pas déterminatives ; des pauses pourraient les détacher du reste de la proposition, mais ces pauses n'ont pas été figurées par le logicien Arnauld lui-même.

Le terme « explicatif », longtemps usité, après Port-Royal, pour dénommer tout ce qui n'est pas déterminatif, est malheureusement très insuffisant.

Un complément détaché est « explicatif » au sens propre lorsqu'il équivaut à une proposition de cause :

> ***Mourant*** *sans déshonneur, je mourrai sans regret* (Corneille),

ou quand il donne le sens d'un nom propre supposé mal connu :

> *Charles XII,* ***roi de Suède,*** *mourut en combattant.*

Mais en d'autres cas, il peut être temporel :

> *Elle se souvient que,* ***petite fille fiévreuse,*** *cela l'amusait de claquer des dents* (Mauriac),

ou concessif :

> ***Externe,*** *je suis puni comme un interne* (J. Vallès).

Ces nuances, le plus souvent implicites, peuvent être marquées par des conjonctions de subordination :

> *J'en cache les deux tiers,* ***aussitôt qu'****arrivés,*
> *Dans le fond des vaisseaux qui lors furent trouvés* (Corneille).

> *Je descendis l'escalier,* ***bien que*** *n'ayant pas de chaussures*
> (G. de Nerval).

Des adverbes (*pourtant, même,* etc.) et des conjonctions de coordination (*car, donc,* etc.) peuvent jouer le même rôle.

La construction suivante souligne, dans le style familier, une valeur causale ou concessive :

> *Il se passait de manteau,* ***fier qu'il était*** *de sa poitrine large*
> (H. Duvernois).

D'une manière générale, l'emploi des compléments détachés caractérise la langue écrite, où il permet à l'écrivain :

*a)*De développer une description par retouches prédicatives selon le rythme de son observation ou de son imagination ;

*b)*D'organiser sa phrase avec une élégante ampleur, évitant à la fois la monotonie du style coupé, la répétition de verbes incolores comme *être* ou *il y a,* et la lourdeur des subordinations propositionnelles.

Toutes ces raisons ont pu jouer conjointement dans la rédaction de ce texte, où l'auteur décrit le halage de la senne au Portugal :

> *Trois ou quatre hommes, à chacun des deux halins séparés par deux cents mètres de plage, commencent à tirer, en remontant la pente de sable où leurs pieds nus s'incrustent puissamment* [...]. *Après avoir essuyé de la main l'eau qui ruisselle sur le cordage, ils le posent sur l'épaule, à même un châle plié et, courbés en avant, le bras droit pendant, le gauche ramené en arrière et tirant sur le halin, ils gravissent l'arène, d'un pas lent et régulier, dans un mouvement d'ensemble d'une telle beauté qu'on en vient à s'atteler avec eux pour participer au rythme*
> (A. t'Serstevens).

1. détacher [detaʃe] v. tr. (de *dé-* et de l'anc. franç. *estache,* pieu, poteau [XIe-XVIIe s.], francique **stakka,* pieu ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand ; sens 4, 1754, *Encyclopédie ;* sens 5, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 6, 1837, Balzac ; sens 7, 1676, Félibien ; sens 8, 1640, Corneille). **1.** Dégager un être, un objet de l'attache qui le retient : *Détacher un chien. Détacher un bateau du quai où il est amarré.* || *Par extens.* Défaire, délier ce qui attache : *Détacher un cordon, une ceinture.* || **2.** Séparer une chose de ce à quoi elle adhère : *Un vent sacré venu des espaces profonds | Détache le fruit mûr qui pèse aux flancs des femmes* (Samain). *Détacher un feuillet d'un carnet, d'un bloc.* || **3.** Éloigner, écarter une chose (ou un être) de ce avec quoi elle était en contact : *Détacher les bras du corps.* || Fig. *Détacher les yeux, le regard de,* cesser de regarder : *Lorsque je me voulais livrer au travail, une figure venait se placer devant moi, et je ne pouvais plus en détacher mes yeux* (Chateaubriand). *Elle ne pouvait détacher ses yeux de ces rangées de persiennes closes* (Daudet). || **4.** *Vx* et *fam.* Lancer vigoureusement : *Détacher un coup de pied, un coup de poing.* || **5.** Séparer un élément d'un groupe dans lequel il est intégré : *Détacher une patrouille pour une reconnaissance.* || **6.** *Spécialem.* Affecter un fonctionnaire à un poste hors de son cadre d'origine. || Placer provisoirement un militaire à la disposition d'une unité autre que la sienne : *Détacher un officier dans un état-major.* || **7.** *Fig.* Rendre distinct, donner du relief, faire ressortir : *Peintre qui sait détacher les figures. Parler en détachant les syllabes.* || **8.** *Fig.* Rompre un lien, une attache morale, sociale ou intellectuelle : *Détacher un pays d'une alliance. Sa fortune subite l'a détaché de son milieu. Détacher quelqu'un d'un parti.* || *Spécialem.* Rompre des liens d'affection ; rendre indifférent : *Être détaché des biens matériels.*

● SYN. : **1** *déboucler, déboutonner, déficeler, dégrafer, dénouer, désamarrer, désenchaîner, dételer, libérer ;* **2** *arracher, cueillir, décrocher, enlever ;* **3** *disjoindre, séparer ; détourner ;* **5** *déléguer, dépêcher ;* **8** *dégager, délier, éloigner.*

◆ **se détacher** v. pr. **[de]** (sens 1, XIIIe s. ; sens 2, 1635, Corneille ; sens 3, 1741, Marivaux ; sens 4, 1864, Littré ; sens 5, 1651, Pascal). **1.** Se débarrasser d'une attache, d'un lien. || **2.** Se séparer de quelque chose avec lequel on est en contact ou avec lequel on forme un tout : *Branches qui se détachent du tronc.* || **3.** Se séparer, s'écarter d'un ensemble, d'un groupe : *Se détacher d'une file.* || **4.** *Fig.* Devenir distinct, prendre du relief, ressortir : *Les troncs, pareils à des arbres plantés en ligne droite, semblaient une colonnade brune se détachant sur un fond d'or* (Flaubert). || **5.** *Fig.* Rompre une attache morale, sociale ou intellectuelle : *Je ne sais par quelle reprise mystérieuse, par quel retour vers ma jeunesse, je revins à m'intéresser à la poésie, après plus de vingt ans que je m'en étais détaché* (Valéry). || *Spécialem.* Rompre des liens affectifs, et particulièrement des liens amoureux : *Quand on a été passionnément épris de la vie, on ne s'en détache pas facilement, il faut croire ; et moins encore si l'on sent qu'elle échappe* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *s'écarter de, s'éloigner de ;* **4** *se découper, se dessiner, se profiler, trancher ;* **5** *abandonner, délaisser, se déprendre de, se désaffectionner de, se désintéresser de, négliger.*

2. détacher [detaʃe] v. tr. (de *dé-* et de *tache ;* 1501, Destrees). Faire disparaître les taches de : *Détacher un complet.*

● SYN. : *dégraisser, nettoyer.*

détacheur, euse [detaʃœr, -øz] n. (de *détacher* 2 ; 1680, Richelet). Personne qui détache, nettoie les vêtements.

● REM. On dit aussi DÉGRAISSEUR, EUSE.

◆ adj. (milieu du XXe s.). *Flacon détacheur,* flacon muni d'un tampon spécial permettant d'appliquer directement le produit détachant.

détail [detaj] n. m. (déverbal de *détailler ;* v. 1170, *Floire et Blancheflore,* au sens 2 ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 3-4, av. 1662, Pascal ; sens 5, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens 6, 1670, Boileau). **1.** Action de détailler, de diviser en morceaux : *Faire le détail d'une pièce d'étoffe.* || **2.** *Spécialem.* Vente par petites quantités de marchandises achetées en gros ou demi-gros : *Commerce de détail. Marchand qui fait le détail. Le malheureux tueur de lions fut donc réduit à vendre la caisse d'armes au détail* (Daudet). || **3.** *Fig.* Action de considérer un ensemble dans ses moindres parties, d'en faire une énumération complète ; résultat de cette action : *C'est elle qui m'a prié de vous faire le détail de la façon dont elle a arrangé ce vieux palais* (Stendhal). *Faire le détail d'un compte. Raconter une histoire dans le détail.* || **4.** *Class.* Exposé circonstancié d'un événement, d'une affaire : *Il lui fait un long détail d'un repas où il s'est trouvé* (La Bruyère). || **5.** *Class.* Minutie : [Le duc de Noailles] *avait la prévoyance de Turenne* [...] *et le détail de Jacquier* (Maintenon). || *Esprit de détail,* esprit d'analyse : [Louis XIII] *avait un esprit de détail appliqué uniquement à de petites choses* (La Rochefoucauld). || **6.** Élément particulier ou caractéristique d'un ensemble : *Son goût prodigieux du détail, qui tient à une ambition immodérée de tout voir, de tout faire voir, de tout deviner, de tout faire deviner, l'obligeait d'ailleurs à marquer avec plus de force les lignes principales, pour sauver la perspective de l'ensemble* (Baudelaire). *Il n'y a de curieux comme détail, dans cette petite chapelle, qu'un grand bénitier posé comme un pilier sur le sol* (Flaubert). *Il ne tarissait pas en détails sur la vie de la petite malade* (Martin du Gard). || Fam. *C'est un détail,* cela n'a pas d'importance, ce n'est rien. || *De détail,* sans importance, secondaire : *En négligeant mille preuves et aussi mille objections de détail, on est amené à ceci...* (Hugo). || **7.** *Officier de détails,* officier subalterne chargé de la solde, de l'habillement et de l'alimentation d'un corps de troupes. || *Service de détail,* service destiné à assurer la vie matérielle d'un corps de troupes. || *Revue de détail,* inspection qui porte sur tous les effets constituant

le paquetage et sur l'armement confiés à un soldat.

• SYN. : **3** *exposé, exposition, relevé ;* **6** *particularité.* — CONTR. : **2** *demi-gros, gros.*

◆ **En détail** loc. adv. (1580, Montaigne). Dans toutes ses particularités ; d'une façon circonstanciée : *Raconter une affaire en détail.*

détaillant, e [detajɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *détailler ;* 1649, Kuhn, comme adj. ; comme n., 1791, Ranft). Qui vend au détail : *Un commerçant détaillant. Un détaillant, une détaillante.*

• CONTR. : *grossiste.*

détaillé, e [detaje] adj. (part. passé de *détailler*). Qui contient de nombreux détails : *Le récit détaillé d'un événement.*

• SYN. : *circonstancié, minutieux, précis.*

détailler [detaje] v. tr. (de *dé-* et de *tailler ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, v. 1268, É. Boileau ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Couper en morceaux, diviser en parties : *Détailler une pièce d'étoffe.* || **2.** *Par extens.* Vendre une marchandise par petites quantités : *Détailler du vin.* || **3.** Dire un texte en faisant ressortir, par les pauses et l'intonation, les moindres nuances de la pensée : *Le général* [Trochu] *s'accoude, et lentement, détaillant ses phrases, soignant ses intonations...* (Céard). || **4.** *Fig.* Examiner une personne, une chose dans les plus petits détails ; exposer un sujet dans toutes ses particularités : *Les femmes, debout, les mains en abat-jour au-dessus des yeux, détaillaient tout haut les deux Parisiennes* (Daudet). *Détailler les beautés d'un texte.* || *Spécialem.* Peindre en détail : *Je ne m'attache pas à détailler tous les traits du visage, à les rendre un à un dans leur exactitude anatomique* (Matisse).

• SYN. : **1** *débiter ;* **2** *articuler, déclamer, marteler ;* **4** *décrire, dépeindre, dévisager, exposer.*

détaler [detale] v. tr. (de *dé-* et de *étaler ;* milieu du XVIe s.). *Vx.* Retirer de l'étalage : *Détaler sa marchandise.*

◆ **détaler** v. intr. (fin du XVIe s.) *Fam.* Se retirer au plus vite, se sauver à toutes jambes : *Un lapin détala au travers du chemin en arrachant des touffes d'herbe avec ses griffes tendues* (Daudet).

• SYN. : *décamper* (fam.), *déguerpir, filer* (fam.), *se sauver, se tirer* (pop.).

détalinguer [detalɛ̃ge] v. intr. (de *dé-* et de [*é*]*talinguer ;* 1678, Guillet). Ôter le câble d'une ancre.

détapisser [detapise] v. tr. (de *dé-* et de *tapisser ;* v. 1460, Chastellain). Enlever les tapisseries de : *Détapisser un salon.*

détartrage [detartraʒ] n. m. (de *détartrer ;* 1870, Larousse). Action de détartrer : *Le détartrage d'une chaudière. Le détartrage des dents.*

détartrant, e [detartrɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *détartrer ;* 1929, Larousse). Se dit d'une substance qui dissout ou détache le tartre déposé sur les parois des chaudières, des chemises d'eau des moteurs thermiques, etc., de manière à en permettre l'extraction.

détartrer [detartre] v. tr. (de *dé-* et de *tartre ;* 1870, Larousse). Débarrasser une chaudière, un conduit, etc., du tartre qui s'est formé sur ses parois : *Détartrer un radiateur d'automobile.* || *Spécialem.* Enlever le tartre des dents.

détartreur [detartrœr] adj. et n. m. (de *détartrer ;* 1908, Larousse). Se dit d'un appareil servant à détartrer.

détaxation [detaksasjɔ̃] n. f. (de *détaxer ;* 1961, Larousse). Action de diminuer ou de supprimer une taxe ; résultat de cette action : *Demander une détaxation.*

détaxe [detaks] n. f. (déverbal de *détaxer ;* 1864, Littré, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Syn. de DÉTAXATION. || *Spécialem.* Procédé d'aménagement des tarifs des impôts indirects. || **2.** Réduction ou suppression effectuée sur un état de frais par le magistrat chargé d'en opérer la taxe.

détaxer [detakse] v. tr. (de *dé-* et de *taxer ;* 1845, Bescherelle). Diminuer ou supprimer la taxe qui frappe quelqu'un ou quelque chose : *Détaxer un produit alimentaire.*

détecter [detɛkte] v. tr. (de *détecteur,* ou de l'angl. *to detect,* déceler, découvrir [v. DÉTECTEUR] ; 1948, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Déceler l'existence d'ondes radio-électriques. || *Par extens.* Déceler la présence d'un corps ou l'existence d'un phénomène caché : *Détecter une fuite de gaz. Un appareil à détecter les mines.* || **2.** Découvrir l'existence d'une chose clandestine : *Détecter un réseau de trafiquants.*

• SYN. : **1** *localiser, repérer ;* **2** *dépister, éventer.*

détecteur, trice [detɛktœr, -tris] adj. (angl. *detector,* appareil de détection, de *to detect,* déceler, découvrir, du lat. *detectum,* supin de *detegere,* mettre à nu, dévoiler, de *de-,* préf. marquant la cessation, et de *tegere,* couvrir, protéger ; 1948, Larousse). Qui sert à détecter : *Un appareil détecteur.*

◆ **détecteur** n. m. (1870, Larousse, au sens de « pièce d'une serrure de sûreté » ; sens 1, 1888, Larousse ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Tout appareil utilisé pour déceler la présence d'un corps ou d'un phénomène caché (ondes radio-électriques, minerais radio-actifs, gaz, mines explosives, etc.) : *Détecteur de grisou. Détecteur d'incendie.* || **2.** Celui qui s'attache à découvrir quelque chose de caché.

détection [detɛksjɔ̃] n. f. (de *détecteur,* ou de l'angl. *detection,* dér. de *to detect* [v. DÉTECTEUR] ; 1933, Larousse). Action de détecter : *La détection des mines. Un radar de détection et de poursuite.*

• SYN. : *localisation, repérage.*

détective [detɛktiv] n. m. (mot angl., dér. de *to detect,* découvrir [v. DÉTECTEUR] ; 1872, J. Verne, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** Policier anglais chargé de faire des enquêtes, des investigations. || **2.** *Détective privé,* ou simplem. *détective,* personne chargée d'enquêtes privées.

déteindre [detɛ̃dr] v. tr. (de *dé-* et de *teindre ;* début du XIIIe s.). [Conj. **55.**] Faire perdre sa couleur à : *Le soleil a déteint cette tapisserie.*

◆ v. intr. (sens 1, 1636, Monet [comme v. pr., v. 1265, J. de Meung] ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Perdre sa couleur : *Tissu qui déteint au lavage.* || *Déteindre sur quelque chose,* communiquer à cette chose une partie de sa couleur. || **2.** Fig. *Déteindre sur quelque chose,* laisser des traces sur cette chose, la marquer durablement : *Les vocations manquées déteignent sur toute l'existence* (Balzac). || *Déteindre sur quelqu'un,* exercer sur lui une influence qui tend à lui faire adopter vos idées, votre comportement.

• SYN. : **1** *se décolorer, passer ; décharger ;* **2** *influencer, influer sur, marquer.*

dételage [detlaʒ] n. m. (de *dételer ;* 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Action de dételer un animal. || **2.** *Spécialem.* Séparation accidentelle de deux voitures ou de deux wagons d'un train.

dételer [detle] v. tr. (de *dé-* et de [*at*]*teler ;* v. 1175, Chr. de Troyes, comme v. intr., au sens de « se détacher et tomber » [d'un fruit] ; comme v. tr., aux sens 1-2, fin du XIIe s., *Aiol*). [Conj. **3 a.**] **1.** Détacher une bête de trait qui était attelée : *Le laboureur s'arrête, et, dételant les bœufs, | Un instant immobile et reprenant haleine, | Respire le vent fort qui souffle sur la plaine* (Samain). || *Absol.* Détacher d'une voiture les animaux de trait destinés à la tirer : *On dételа, on attela, la diligence partit* (Daudet). || **2.** Séparer de son attelage : *Dételer une voiture, une charrue.* || *Spécialem.* Séparer la locomotive du train ou deux wagons l'un de l'autre.

◆ v. intr. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, v. 1780, d'après Bescherelle, 1845). **1.** *Fam.* Interrompre son travail : *Il a travaillé dix heures sans dételer.* || **2.** *Fam.* Renoncer à des occupations trop fatigantes ; adopter une vie plus réglée : *« Vous dételez ? — Oui, Monsieur le curé. Je renonce aux femmes »* (de Flers).

détendeur [detɑ̃dœr] n. m. (de *détendre ;* 1888, Larousse [pour un réfrigérateur, 1922, Larousse]). Appareil servant à abaisser la pression d'un fluide à un point de son parcours. || *Spécialem.* Vanne d'un appareil frigorifique à travers laquelle le fluide frigorigène se détend.

détendre [detɑ̃dr] v. tr. (de *dé-* et de *tendre ;* v. 1150, *Roman de Thèbes,* au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XV[e] s. ; sens I, 3, 1907, Larousse ; sens II, 1-2, 1501, Cohen). [Conj. **46.**]

I. 1. Relâcher ce qui était tendu : *Détendre une corde, un ressort, une courroie.* || **2.** *Fig.* Faire cesser un état de tension nerveuse, intellectuelle, morale : *Détendre l'atmosphère. Les pleurs que je versai détendirent mon âme* (Nerval). || **3.** Diminuer la pression d'un fluide : *Détendre un gaz.*

II. 1. *Vx.* Détacher, défaire ce qui est tendu sur une surface ou forme tenture : *Détendre des rideaux.* || **2.** *Vx.* Enlever les tentures de : *Détendre une chambre, un mur.*

• SYN. : **I, 2** *décontracter, égayer, relâcher, relaxer, reposer.*

◆ **se détendre** v. pr. (sens 1, milieu du XIV[e] s., *Modus ;* sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1673, Boileau ; sens 4, 1864, Littré). **1.** Perdre sa tension, devenir moins tendu, se relâcher : *La courroie s'est détendue et n'entraîne plus la roue.* || **2.** Relâcher les muscles contractés par la fatigue, la tension nerveuse, ou engourdis par l'immobilité : *Ils s'éveillèrent au bruit et au froid, se détendirent, regardèrent vaguement* (Alain-Fournier). *Le visage de Joseph se détendit d'un seul coup* (Duhamel). || **3.** *Fig.* En parlant de l'esprit, perdre sa tension nerveuse, devenir plus calme. || *Spécialem.* Interrompre son travail ou changer d'activité pour se délasser, se distraire : *Les enfants ont besoin de se détendre.* || **4.** *Fig.* En parlant des relations entre États ou entre groupes de personnes, évoluer vers l'apaisement, s'améliorer : *La situation internationale s'est détendue.*

• SYN. : **1** *se distendre, se ramollir ;* **2** *se décontracter, se dégourdir ;* **3** *s'apaiser, se calmer ; se relaxer* (fam.).

détendu, e [detɑ̃dy] adj. (part. passé de *détendre*). Qui n'est plus tendu, physiquement ou moralement : *Un ressort détendu. Un visage détendu. S'entretenir dans un climat détendu.*

• SYN. : *lâche, relâché ; apaisé, calme, euphorique,*

détenir [detnir] v. tr. (francisation, d'après *tenir,* du lat. *detinere,* retenir, arrêter, empêcher, de *de-,* préf. marquant l'éloignement, et de *tenere,* tenir ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* comme v. pr., au sens de « se retenir [de] » ; sens 1, v. 1207, Villehardouin ; sens 2, v. 1155, Wace ; sens 3, fin du XIII[e] s., Joinville). [Conj. **16.**] **1.** Tenir entre ses mains, garder en sa possession (au pr. et au fig.) : *Fourreau [...] lui demanda s'ils avaient le droit, n'étant pas médecins, de détenir un objet pareil ?* (Flaubert). *Si la pauvre Olympe savait ce que j'ai sacrifié à l'argent lorsque je détenais encore un peu de jeunesse* (Mauriac). || **2.** *Vx.* Retenir quelqu'un contre sa volonté : *Le roi a été détenu en mer par des tempêtes* (Chateaubriand). || **3.** *Spécialem.* Tenir en prison : *Il fut détenu plusieurs jours sans être inculpé.*

• SYN. : **1** *avoir, posséder, receler ;* **3** *emprisonner, enfermer, incarcérer.*

détente [detɑ̃t] n. f. (de *détendre ;* 1386, Froissart, au sens II, 1 ; sens I, 1, 1718, Acad. ; sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens I, 3-4, 1824, Lamartine ; sens II, 2, 1734, d'après Trévoux, 1752).

I. 1. Action de détendre, de relâcher ce qui était tendu : *La détente d'un ressort.* || *Spécialem.* Mouvement du corps, d'un membre qu'on détend ou qu'on projette brusquement : *La brusque détente d'un lanceur de poids. Un athlète qui a une belle détente.* || **2.** Évolution d'un fluide auquel on offre un plus grand volume ou que l'on soumet à une pression moindre. || **3.** *Fig.* Diminution de la tension d'esprit ; état de repos qui en résulte : *La détente résultant d'une promenade à la campagne.* || *Spécialem.* Action d'interrompre ses occupations pour prendre du repos, se délasser, se distraire : *N'aspirant plus, après tant de fatigues et de risques, qu'à la détente et au plaisir promis par la ville* (Pesquidoux). || *Permission de détente,* V. PERMISSION. || **4.** *Fig.* Diminution de la tension entre États, amélioration des relations internationales : *Un discours politique qui contribue à la détente.*

II. 1. Pièce qui déclenche la sonnerie d'une horloge. || **2.** Pièce du mécanisme d'une arme à feu qui, en agissant sur la gâchette, permet de faire partir le coup : *Il était au contraire très ému, et, dans ces ruelles trop sombres où son gros ventre tenait toute la place, le brave homme n'avançait qu'avec la plus grande précaution, l'œil aux aguets, le doigt sur la détente d'un revolver* (Daudet). *Presser la détente.* || Fam. *Être dur à la détente,* payer en rechignant, être enclin à l'avarice : *Un vieillard riche et avare, dur à la détente* (Barbey d'Aurevilly).

• SYN. : **I, 1** *décontraction, extension ;* **2** *décompression ;* **3** *délassement, relaxation, repos ;* **4** *apaisement.*

détenteur, trice [detɑ̃tœr, -tris] n. et adj. (bas lat. jurid. *detentor,* détenteur, de *detentum,* supin de *detinere* [V. DÉTENIR] ; 1320, Godefroy, écrit *detemptor ; détenteur,* 1344, Varin). Personne qui détient quelque chose (au pr. et au fig.) : *Le détenteur d'un secret, d'un record. L'auteur, dans l'immense majorité des cas, est détenteur d'un pouvoir dont il ignore les ressorts* (Valéry). || Spécialem. *Tiers détenteur,* en termes de droit, personne qui détient, à titre non précaire, tout ou partie d'un fonds grevé d'une hypothèque ou d'un privilège, sans être tenue elle-même au paiement de la dette.

• SYN. : *possesseur, propriétaire, titulaire.*

détention [detɑ̃sjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *detentio,* action de détenir, de *detentum,* supin de *detinere* [V. DÉTENIR] ; 1287, Godefroy, au sens 2 ; sens 1, fin du XIV[e] s.). **1.** Action de détenir quelque chose, de l'avoir en sa possession : *La détention des armes de guerre est interdite.* || *Spécialem.* En termes de droit, le fait d'avoir la disposition matérielle d'une chose dont on n'est pas propriétaire. || **2.** Action de détenir quelqu'un, de le garder en prison ; état d'une personne détenue. || *Détention criminelle,* peine afflictive et infamante, privative de liberté, qui comporte l'internement dans le quartier spécial d'une maison centrale. || *Détention préventive,* incarcération antérieure au jugement.

• SYN. : **1** *possession ;* **2** *emprisonnement ; incarcération, réclusion.*

détentionnaire [detɑ̃sjɔnɛr] n. (de *détention ;* XX[e] s.). Personne qui effectue une peine de détention.

• SYN. : *condamné, prisonnier.*

détenu, e [detny] n. et adj. (part. passé substantivé de *détenir ;* XVIII[e] s., Voltaire, comme n. m.). Personne qui est incarcérée par ordre de l'autorité : *Je viens de citer l'aristocratie de la prison : les détenus non journalistes, mais payant la pistole* (Nerval). *Un prévenu arbitrairement détenu.*

• SYN. : *prisonnier.*

détergence [detɛrʒɑ̃s] n. f. (de *déterger ;* XX[e] s.). Phénomène dans lequel les souillures, les salissures adhérentes à une surface sont dissoutes.

détergent, e [detɛrʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *detergens, -entis,* part. prés. de *detergere* [V. DÉTERGER] ; 1611, Cotgrave, comme adj. et n. m., au sens médical ; sens actuels, XX[e] s.). **1.** Qui sert à nettoyer. (On dit aussi DÉTERSIF, IVE.) || **2.** Se dit de certains lubrifiants pour moteurs qui possèdent la propriété de disperser et de retenir les dépôts solides et les résidus de combustion acides : *Une huile détergente.*

◆ **détergent** n. m. Produit détergent (au sens 1).

déterger [detɛrʒe] v. tr. (lat. *detergere,* nettoyer, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *tergere,* essuyer ; 1538, J. Canappe, aux sens 1-2). [Conj. **1 a.**] **1.** *Vx.* En médecine, nettoyer en provoquant l'évacuation de ce qui encombre : *Déterger l'intestin* (Littré) ; et absol. : *Prenez, Monsieur : c'est pour déterger* (Molière). || **2.** Nettoyer une plaie.

détérioration [deterjɔrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *deterioratio,* action de détériorer, de *deterioratum,* supin de *deteriorare* [V. DÉTÉRIORER] ; XV[e] s., Godefroy, aux sens 1-2). **1.** Action de détériorer, ou le fait de se détériorer ; état qui en résulte : *La détérioration d'un meuble, d'un mécanisme délicat.* || **2.** *Fig.* Le fait de se détériorer, d'évoluer vers un état plus mauvais : *La*

détérioration de l'art (Chateaubriand). *La détérioration de la situation militaire, politique.* || **3.** *Détérioration mentale,* affaiblissement mental à ses débuts, à un degré plus léger que l'état de démence, qui en est le stade final.

• SYN. : **1** *avarie, casse* (fam.), *dégât, dégradation, dommage, ravage ;* **2** *déchéance, déclin, délabrement, déliquescence, désagrégation.*

détériorer [deterjɔre] v. tr. (bas lat. *deteriorare,* mettre en mauvais état, gâter, du lat. class. *deterior,* pire, plus mauvais, inférieur ; 1411, *Coutumes d'Anjou,* aux sens 1-2). **1.** Mettre une chose en mauvais état, jusqu'à la rendre inutilisable : *Détériorer le mobilier d'un appartement, un appareil.* || **2.** *Fig.* Rendre moins bon, compromettre : *Ce climat humide et froid a fini de détériorer sa santé.*

• SYN. : **1** *abîmer* (fam.), *déglinguer* (fam.), *dégrader, détraquer, endommager, esquinter* (fam.), *saboter ;* **2** *altérer, délabrer.* — CONTR. : **1** *arranger, entretenir, raccommoder, réparer, restaurer, retaper* (fam.) ; **2** *améliorer, amender, régénérer, revigorer.*

◆ **se détériorer** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1796, M[me] de Staël). **1.** S'abîmer, subir des dégradations : *Une fresque, une œuvre d'art qui se détériore, faute d'entretien.* || **2.** *Fig.* Devenir plus mauvais ; perdre son harmonie, son équilibre : *Ses grandes qualités restèrent les mêmes, mais ses bonnes inclinations s'altérèrent et ne soutinrent plus ses grandes qualités ; par la corruption de cette tache originelle, sa nature se détériora* (Chateaubriand). *Depuis le dernier incident de frontière, les relations entre les deux États se sont détériorées.*

déterminabilité [determinabilite] n. f. (dér. savant de *déterminable ;* av. 1865, Proudhon). Propriété de ce qui peut être déterminé : *La variabilité est indice et condition de déterminabilité* (Proudhon).

déterminable [determinabl] adj. (de *déterminer ;* fin du XII[e] s., au sens de « déterminé, fixe, précis » ; sens actuel, XVIII[e] s.). Qui peut être déterminé : *Un degré aussi peu déterminable que la force extrême possible du vent dans un ouragan* (Baudelaire).

déterminant, e [determinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *déterminer ;* av. 1662, Pascal). Qui détermine, agit comme cause qui motive, entraîne la décision : *Il est au fond de toutes les actions humaines un labyrinthe de raisons déterminantes* (Balzac).

◆ **déterminant** n. m. (sens 1, 1877, Littré ; sens 2 et 3, XX[e] s.). **1.** En grammaire, terme qui en complète un autre : *En français, le déterminant suit le plus souvent le déterminé.* || **2.** Mot qui, placé devant un substantif, sert de marque de genre et de nombre, en indiquant une valeur particulière : *Les déterminants sont : les articles, les adjectifs possessifs, démonstratifs, numéraux, indéfinis, interrogatifs et exclamatifs.* (Syn. ADJECTIF DÉTERMINATIF.) || **3.** En logique, fait qui en détermine un autre.

déterminatif, ive [determinatif, -iv] adj. et n. m. (dér. savant de *déterminer ;* v. 1460, Chastellain, au sens général de « qui détermine » ; en grammaire, depuis la fin du XVII[e] s.). Se dit, en grammaire, d'un terme qui détermine le sens d'un autre en le précisant. (Syn. DÉTERMINANT.) || *Adjectifs déterminatifs,* nom parfois donné aux DÉTERMINANTS (par opposition aux *adjectifs qualificatifs*). || *Complément déterminatif,* complément du nom, ou de l'adjectif, permettant d'en limiter l'extension. (Ex. : *Le livre* D'HISTOIRE. *Capable* D'UN EXPLOIT.) || *Proposition relative déterminative,* proposition qui précise et restreint le sens de l'antécédent en ajoutant un élément essentiel. (Ex. : *La foi* QUI N'AGIT POINT, *est-ce une foi sincère ?* [Racine].)

détermination [determinasjɔ̃] n. f. (lat. *determinatio,* fixation d'une limite, fin, extrémité, de *determinatum,* supin de *determinare* [v. DÉTERMINER] ; v. 1361, Oresme, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1864, Littré ; sens II, 1-3, 1541, Calvin ; sens II, 4, 1677, Bossuet).

I. 1. Action de déterminer quelque chose, d'en établir avec précision la nature, le contenu, les limites : *La détermination d'une date, de la position d'un mobile. La détermination des causes d'un accident. Notre vie est de plus en plus ordonnée selon des déterminations numériques, et tout ce qui échappe à la représentation par les nombres, toute connaissance non mesurable est frappée d'un jugement de dépréciation* (Valéry). || Etat de ce qui est ainsi déterminé, précisé : *De même que l'or et l'argent, toute valeur commerciale doit arriver à une exacte et rigoureuse détermination* (Proudhon). || **2.** En logique et en philosophie, tout élément ou caractère qui contribue à déterminer ou à identifier un objet, à spécifier un concept. || **3.** *Spécialem.* En grammaire, procédé par lequel un élément de la phrase est déterminé par un autre. (V. art. spécial.)

II. 1. Action de se déterminer, de se décider pour tel ou tel parti : *Liberté, c'est choix, détermination volontaire au bien ou au mal* (La Bruyère). *Toute détermination humaine est le résultat d'une lutte* (J. Simon). || **2.** Résolution prise après réflexion : *Ton père a pris à ton sujet une grave détermination* (Martin du Gard). || **3.** Caractère d'une personne qui agit avec fermeté une fois sa décision prise : *Faire preuve de détermination.* || **4.** Action de déterminer, de causer, de produire, en parlant de faits physiques : *Rechercher les conditions de la détermination d'un phénomène.* || *Spécialem.* Le fait d'être déterminé, d'être sous la dépendance nécessaire de quelque chose : *Nulle créature n'est déterminée par elle-même au bien ou au mal, car une telle détermination détruirait la notion de liberté* (Bossuet).

• SYN. : **I, 1** *calcul, caractérisation, délimitation, fixation, indication, localisation.* || **II, 1** *choix, option ;* **2** *décision, initiative, parti, résolution ;* **3** *caractère, cran* (fam.), *énergie, fermeté, opiniâtreté, ténacité, volonté.* — CONTR. : **I, 1** *ignorance, méconnaissance ; imprécision.* || **II, 3** *hésitation, indécision, irrésolution, perplexité, velléité.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA DÉTERMINATION

Le mot *détermination* est appliqué aujourd'hui à l'étude de la langue dans plusieurs sens radicalement différents, principalement deux, un sens *logique* et un sens *syntagmatique,* qui sont incompatibles.

ACCEPTION LOGIQUE

Les logiciens distinguent des propositions « particulières » :

(1) *Ma table est boiteuse ;*

des propositions « généralisées » :

(2) *Le chien est carnivore ;*

des propositions « existentielles » :

(3) *Dans cette pièce, une table était boiteuse.*

Dans la phrase (1), le jugement exprimé par le prédicat *est boiteuse* porte sur un élément particulier de l'ensemble défini par le mot *table :* celui qui parle indique l'identité de la table ainsi jugée (*Quelle table ? Ma table*). On dit que le nom sujet *table* y a un sens « déterminé ».

Dans la phrase (2), le jugement porte sur l'ensemble de tous les *chiens,* réels ou imaginables ; l'identité des chiens faisant l'objet du jugement est encore parfaitement indiquée (*Quels chiens ? Tous*). Le nom *chiens* y a un sens « déterminé ».

La phrase (3) affirme que, dans l'ensemble des tables que contenait la pièce désignée, il en existait au moins une vérifiant le jugement. Laquelle ? Le locuteur ne l'indique pas. Le nom *table* y a un sens « indéterminé ».

Dans les trois phrases, le nom (*table* ou *chien*) a un sens « actuel » (v. ACTUALISATION), c'est-à-dire est donné expressément (par *ma, le, une*) comme désignant un objet ou un ensemble réels, mais non forcément déterminés ; détermination implique actualisation, mais l'inverse n'est pas vrai.

L'adjectif *quel* ou le pronom *lequel,* questionnant sur l'identité, sont des détecteurs de la détermination. Un nom

comme *table* est déterminé dans une phrase s'il répond à la question *quelle table ?* S'il s'agit d'un nom de personne, comme *père,* le pronom *qui* peut jouer le même rôle (*Qui vois-tu ? Mon père*). Il n'en est pas de même du pronom *que* ou *quoi* pour les noms de choses : il questionne sur la nature, et non sur l'identité, des choses (*Que vois-tu ? Une table*).

Le caractère déterminé ou indéterminé du nom dans une phrase peut être mis en évidence par sa transformation en pronom (épreuve d'Henri Frei). Un nom déterminé est représenté par *le, la ou les :*

> *Je vois* ***la table :*** *je* ***la*** *vois.*
> *Je vois* ***cette table :*** *je* ***la*** *vois.*
> *Je vois* ***mes chaussures :*** *je* ***les*** *vois.*

Mais un nom indéterminé impose l'emploi du pronom adverbial *en :*

> *Je vois* ***des tables :*** *j'****en*** *vois.*
> *Je vois* ***une*** (***deux, trois,*** etc.)
> ***table***(*s*) :
> *j'* ***en*** *vois une* (*deux, trois, etc.*).
> *Je vois* ***du beurre :*** *j'****en*** *vois.*
> *Je vois* ***certaines difficultés :*** *j'****en*** *vois.*

● QUELS MOTS PEUVENT ÊTER DÉTERMINÉS ? La détermination ainsi conçue n'est pertinente, en principe, que dans le domaine des êtres et des choses que la mathématique réunit sous le terme d'**ensembles** (lesquels ensembles peuvent se réduire à un seul élément) ; la langue affecte le nom et le pronom à la désignation de ces ensembles (v. NOM).

Le **nom propre** est, en principe, un nom d'identité fixe, déterminé au niveau de la « langue », c'est-à-dire en dehors même de tout emploi : *Napoléon I*[er]*, Grenoble.*

Le **nom commun,** dès qu'il est actualisé, est forcément déterminé ou indéterminé ; la langue française affecte à cette distinction une marque minimale, qui est l'opposition des articles *défini* et *indéfini* (ou *partitif*) : ***la*** *table/****une*** *table.*

Ferdinand Brunot, qui, dans *la Pensée et la langue* (1922), fait une place importante (un chapitre de 35 pages) à l'étude de la détermination, montre comment, au siècle où l'on peut tenir que l'emploi moderne de l'article fut définitivement établi, les solitaires de Port-Royal, dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) et la *Logique* (1662), ont pu faire en fonction de l'article la théorie de la détermination. Selon eux, un nom commun comme *roy,* avec l'article *le,* signifie :

— ou bien l'espèce dans toute son étendue (ce sont les propositions « généralisées » mentionnées ci-dessus) ;

— ou bien un ou plusieurs singuliers déterminés par les circonstances (ce sont les propositions « particulières »).

Avec l'article *un* ou son pluriel *des,* il signifie un ou plusieurs individus vagues (ce sont les propositions « existentielles »).

L'article « assez mal appelé *défini* » (Brunot) exerce-t-il **lui-même** la détermination ? C'était le rôle de l'adjectif démonstratif *ille,* auquel il remonte : en latin classique, *illum* était déterminatif dans *illum librum,* « ce livre », autant que *Petri* dans *Petri librum,* « le livre de Pierre » ; mais en bas latin, dans l'association *illum Petri librum,* la fonction déterminative était assumée par *Petri* seul, *illum* ne figurant que comme garantie de la détermination.

En l'absence de tout complément, comme lorsqu'une personne dit, au cours d'un repas :

> *Passez-moi* ***la salière,***

la détermination est implicite, la situation imposant un champ de conscience où n'existe qu'une salière ; l'article défini, dans ce cas, reste purement la marque d'une détermination qui est le fait des circonstances ; son choix n'est pas libre : le locuteur ne pourrait employer l'article indéfini s'il n'y a qu'une salière.

Dans la dénomination des **pronoms,** on use très improprement du terme « indéfinis » pour désigner une classe dont tous les éléments n'ont pas le sens « indéterminé » : tels pronoms dits « indéfinis », comme *le même, l'autre, tous,* répondent parfaitement à la question *qui ?* ou *lequel ?*

Il est une autre espèce de mots qui peuvent passer pour donner prise à la détermination : ce sont les **adverbes,** dont certains sont légitimement transformables en compléments prépositionnels de sens déterminé : *ici* (= *dans ce lieu-ci*), *maintenant* (= *en ce moment*), *demain* (= *dans la journée qui va venir*), *la veille* (= *le jour précédant celui dont nous parlons*).

Le **verbe** pose un problème plus ardu. Dira-t-on que, dans la phrase

> *On peut pêcher en rivière,*

le complément de lieu *en rivière* « détermine » le verbe *pêcher ?* Le sens du verbe n'offre rien en soi qui donne prise à une opposition comparable à celle qu'exprime l'opposition des articles dans *la table/une table.* Mais, si l'on admet en linguistique la pertinence de transformations qui altèrent la forme de la phrase sans altérer son sens, on peut — tout comme les mathématiciens jouent avec les deux termes d'une équation — réduire la phrase précédente en une phrase qui distingue plus nettement sujet logique (supportant toute la détermination) et prédicat logique (réduit aux propriétés ou relations affirmées de ce sujet) :

> *La pêche en rivière | est interdite.*

Or, dans cette proposition synonyme de la précédente, le nom qui assume l'expression de l'idée de « pêche » est bien déterminé par le nom *rivière.* Dans une conception transformationnelle de la grammaire, il n'est donc pas exclu que les compléments du verbe soient « déterminatifs ».

● QUELS COMPLÉMENTS DÉTERMINENT ? À la question « Qu'est-ce qui est déterminatif ? », Brunot répond : « Tout et rien » ; c'est-à-dire : tout peut l'être et tout peut ne pas l'être. « Impossible d'indiquer *a priori* les précisions qui suffisent, une seule parfois, dans d'autres cas toute une série. » On détermine le nom *nez* quand on dit

> ***mon*** *nez ;*

on détermine le nom *groupe* quand on dit :

> *Le groupe de la statuaire du Moyen Âge qui m'a le plus frappé au Louvre, c'est* ***le groupe qui se trouve dans une petite salle du rez-de-chaussée, et qui représente des pleureuses portant une dalle funéraire*** (le tombeau de Philippe Pot).

Dans la majorité des cas, nous avons à désigner des objets particuliers ou des ensembles finis : le repérage implique la donnée d'un champ, ou « référentiel » (soit R) où se limitera la recherche, et l'indication de propriétés (soit *p*). L'adjectif *mon,* dans *mon nez,* donne pour R la personne même du locuteur, après quoi le contenu notionnel du nom *nez* donne les propriétés *p* définissant dans R l'élément désigné. Dans le second exemple, R est limité par le nom *Louvre,* et les deux propositions relatives définissent *p.*

Le référentiel est souvent implicite, qu'il soit donné par la situation (*Passez-moi* ***la salière***) ou librement élargi ; R est le globe terrestre quand on dit : *Le chien est carnivore ;* c'est le monde entier quand on dit : *La matière se conserve.* Dans tous ces cas, le nom est déterminé, répondant à la question *quel ?* La considération de R et de *p* conduit à distinguer deux sortes de compléments déterminatifs :

— ceux qui circonscrivent le référentiel ; ce sont les mots qui ancrent l'objet dans un monde donné, généralement le monde « réel » : tous les actualisateurs, adjectifs possessifs (*mon nez*) ou démonstratifs (*cette table*), compléments nominaux (*le nez de Paul*) ; ces compléments suffisent à déterminer, pourvu que le nom support ait un contenu notionnel assez riche ;

— ceux qui, ajoutant au nom leur contenu notionnel, contribuent à définir *p ;* ce

sont surtout les adjectifs qualificatifs (*la table haute*), mais, d'une manière générale, tous les caractérisants (*la table à thé, la table à trois pieds, le vase de Chine*) ; ces compléments ne peuvent en aucun cas suffire à déterminer sans le secours d'un référentiel : *table à thé* n'est pas plus déterminé que *table ;* il le devient si l'on considère la totalité des tables existantes, ou celles d'un appartement.

Comme il se trouve que les compléments caractérisants sont le plus souvent des adjectifs qualificatifs compléments d'« inhérence » (v. CARACTÉRISATION), et que les actualisateurs sont souvent des compléments nominaux exprimant une « relation » (*le chien du berger*), une confusion s'est très anciennement établie entre *relation* et *détermination.* Vers 1910, l'usage était général dans les écoles d'appeler « compléments déterminatifs » les compléments indirects du nom par opposition à l'épithète, et les compléments circonstanciels du verbe par opposition au complément d'objet. La nomenclature imposée à l'enseignement le 25 juillet 1910 par un arrêté ministériel rejeta ce terme, et F. Brunot justifia cette décision de la commission en observant :

1° Que l'épithète, aussi bien, est déterminative quand on dit :

> *Monte du vin* ***rouge ;***

2° Que le complément d'objet peut déterminer aussi bien qu'un complément circonstanciel :

« Supposons qu'un chasseur se voie menacé d'un procès-verbal parce que le garde forestier le rencontre au moment où *il chasse.* « Pardon, observe le chasseur, *je chasse la bécasse.* » En ajoutant le complément d'objet direct : *la bécasse,* le chasseur *détermine* à ce point son action que, grâce à cette détermination, le délit n'existe plus, cette chasse spéciale étant à ce moment permise. »

En d'autres termes, le complément d'objet dans la phrase

> *On peut chasser* **la bécasse**

est déterminatif, puisque cette phrase équivaut à

> *La chasse* ***à la bécasse*** *est permise.*

Observer que tous les compléments peuvent être déterminatifs suffisait pour réfuter la pertinence du terme en cause ; F. Brunot s'est abstenu de développer l'autre point de sa thèse, selon laquelle tous peuvent ne pas l'être.

• COMPLÉMENTS NON DÉTERMINATIFS. On observera d'abord qu'un même complément peut opérer une détermination complète ou incomplète :

> *l'ami* ***de mon père****/un ami* ***de mon père.***

Dans le second cas, le français familier remplace ordinairement *de* possessif par *à :*

> *un ami* ***à mon père.***

Le complément n'en est pas moins déterminatif.

Aussi bien que le nom, l'adjectif peut être déterminatif même si l'article est indéfini :

> *Je veux une table* ***haute.***
> *Apporte du vin* ***rouge.***

Mais on peut dire à coup sûr qu'un complément n'est pas déterminatif lorsqu'il se rapporte à un nom parfaitement déterminé par ailleurs :

> *Le Corbeau,* ***honteux et confus,***
> *Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.*

Il existe une catégorie de compléments non déterminatifs aisément reconnaissables à ce qu'ils sont isolés par une pause (que marque une virgule, un tiret ou une parenthèse) du mot auquel ils se rapportent ; ils peuvent même en être éloignés, séparés par un autre membre de phrase :

> ***Ledur*** *demeura au centre de la passerelle,* ***immobile*** (Éd. Peisson).

Dans les deux phrases suivantes, de structure identique, la même épithète, liée, est déterminative (1) et, détachée, explicative (2) :

> (1) *Les pêches* ***trop mûres*** *ont été jetées* (on a jeté une partie des pêches) ;
>
> (2) *Les pêches,* ***trop mûres,*** *ont été jetées* (on a jeté toutes les pêches).

Si le « détachement » peut être tenu pour une marque d'emploi non déterminatif, on doit reconnaître que beaucoup de compléments non détachés apportent aussi leur contenu notionnel à un nom déjà déterminé. Seul le contexte permet alors de juger quel effet de sens a pu viser l'auteur. Dans les phrases ci-dessous, l'épithète, se rapportant à un nom pleinement déterminé par *ce,* prend une valeur :

— explicative :

> *Ce garçon* ***timide*** *n'a pas osé chanter ;*

— concessive :

> *Ce garçon* ***timide*** *n'a pas craint de chanter ;*

— simplement appréciative :

> *Connais-tu ce* ***timide*** *garçon ?*

Placé, comme dans ce dernier exemple, entre l'article ou l'adjectif démonstratif et le nom, l'épithète est rarement déterminative, sauf pour certains adjectifs courts dont la place normale est avant :

> *Je veux le* ***gros*** *cahier, non le petit.*

Dans les récits, le nombre des épithètes purement descriptives est très grand ; on peut reconnaître cette valeur même dans les cas où le nom n'est pas déterminé :

> *Un* ***noir*** *corbeau s'envola à notre passage* (tous les corbeaux sont noirs).

Le conteur n'énonce pas en logicien des vérités contrôlables, il rédige une scène (réelle ou fictive) en multipliant à son gré les détails qui peignent ou qui jugent.

Tous les compléments du nom sont susceptibles d'emplois non déterminatifs. Même les mots qui semblent organiquement destinés à identifier, comme les adjectifs démonstratifs et possessifs, prennent des valeurs affectives quand ils se rapportent à des noms déterminés par ailleurs, comme les noms propres :

> *Ah !* ***cette*** *Martine !*
>
> ***Mon*** *Polyeucte touche à son heure dernière.*

C'est surtout à propos des propositions relatives que les grammairiens ont fait état de la valeur déterminative ou non des compléments. La *Logique* de Port-Royal est responsable de la tradition qui distingue :

— des relatives **déterminatives :**

> *Les hommes* ***qui sont pieux*** *sont charitables ;*

— des relatives **explicatives :**

> *Dieu,* ***qui est tout-puissant,*** *a créé le monde.*

Mais, outre que le terme « explicatives » était loin de convenir à toutes les valeurs non déterminatives, il n'y avait aucune raison pour limiter aux propositions relatives la définition d'un fait qui intéresse tous les compléments.

Parce que tous les compléments peuvent être déterminatifs ou ne pas l'être, et parce que cette différence se manifeste par des marques assez facultatives et mal codifiées (intonation, place), la tentation est forte de rejeter le premier emploi du mot *détermination* comme mettant en jeu des considérations pour la plupart extra-grammaticales. On s'en gardera pourtant, si l'on observe que la langue française impose à chaque emploi du nom le choix d'un mot accessoire tel que l'article défini ou indéfini, témoignant que la détermination des logiciens n'est pas un rêve.

ACCEPTION SYNTAGMATIQUE

Une vieille tradition grammaticale autorise un emploi beaucoup plus large du mot *détermination.* Deux siècles avant

l'introduction en grammaire du terme de *complément* par l'encyclopédiste Beauzée, Despautère écrivait dans ses *Commentarii grammatici : Omnis dictio recta determinat regentem* (Tout mot régi détermine son régent) [J.-Cl. Chevalier, *la Notion de complément chez les grammairiens,* 1968].

C'est le sens qu'il faut donner au mot dans l'article des *Mélanges Bally* (1939), où N. Trubetzkoy étudie « le rapport entre le déterminé, le déterminant et le défini ». Le « syntagme » *l'homme bestial* y est donné pour illustrer le rapport *déterminatif,* et *défini* prend la valeur de *déterminé* dans la première acception ci-dessus exposée.

Le rapport *déterminé/déterminant* selon sa conception est exactement parallèle au rapport *head/attribute* dans la doctrine de Bloomfield (*Language,* 1933). Ch. Bally adopte cet emploi des mots *déterminé/déterminant* dans *Linguistique générale et linguistique française* (2ᵉ éd., 1944). Henri Frei, l'ayant suivi dans un article de 1956 (*For Roman Jakobson*), usa plus tard au même sens de l'opposition *noyau/satellite,* préférant des termes nouveaux aux termes anciens détournés de leur valeur traditionnelle. Ce qui n'empêche que des vocables comme *détermination, prédétermination, postdétermination* sont monnaie courante dans les études de linguistique générale ou de grammaire comparative.

Du fait que tout complément peut être « déterminatif » au sens où l'entendait Brunot, ou ne pas l'être, alors que la fonction déterminative est exclue dans les syntagmes prédicatifs ou coordinatifs, on peut justifier, dans une certaine mesure, l'affectation et la limitation des termes *déterminé/déterminant* au syntagme de subordination (rapport *principal/complément*) ; mais on ne doit pas se cacher que la détermination proprement dite n'est qu'un effet contextuel étranger à l'essence de la fonction qui fait l'unité de cette catégorie de syntagmes : le « complément » peut déterminer, ou actualiser, quantifier, caractériser... Les termes *noyau/satellite* préjugent moins de la fonction particulière exercée, et ils expriment excellemment le rapport de subordination en donnant au *noyau* cette primauté sur les *satellites* que la forme passive *déterminé* dissimule.

« DÉTERMINANTS » DU NOM

On relève, dans plusieurs manuels de grammaire française d'une valeur indiscutée, un emploi du mot *déterminatif* ou *déterminant* dont on ne saurait dire s'il se rattache à l'une ou à l'autre acception, car, débordant la première, il se montre en retrait sur la seconde.

La nomenclature scolaire officielle ne fournit aucun terme pour désigner la classe des mots employés devant le nom commun, tels que *le, mon, ce, quelques, deux, tous, autre, même, aucun,* etc. Classe assez hétéroclite, où la plupart des mots cumulent plusieurs fonctions, sans qu'il se trouve une même fonction assumée par tous. La plupart suffisent à actualiser le nom, condition préalable à son emploi comme sujet (*la table*) ; certains ne le peuvent pas (*autre table*) ; beaucoup marquent un sens « déterminé » (*cette table*), mais non tous (*certaines tables, diverses tables*) ; certains quantifient exactement (*quatre tables*), d'autres opposent seulement le pluriel au singulier, ce qui ne les distingue pas des adjectifs qualificatifs.

Le fait qu'ils sont presque tous placés devant le nom sans avoir, comme tout adjectif qualificatif, la possibilité de passer après, les a fait nommer « prénoms » au XVIIIᵉ s. par Du Marsais, et « prédéterminants du nom » par des grammairiens modernes. Mais il en est un que la norme place après le nom : c'est *quelconque* (*Prenez une carte **quelconque***). Cet adjectif indéfini a le statut d'un adjectif qualificatif, et peut d'ailleurs en présenter le sens (*un garçon très **quelconque***). Si pourtant on range le mot *quelconque,* dans le premier de ces emplois, avec les prédéterminants du nom comme *quelque, certain,* c'est pour une raison sémantique : comme tous les mots précédemment cités, il ne caractérise pas, il est non qualificatif. L'ensemble des articles et des adjectifs dont nous parlons se définit, en somme, négativement mieux que par des caractères positifs.

Le nom de *déterminants* a peut-être sa source dans la terminologie de Bloomfield, qui appelle cette large classe *limiting adjectives,* par opposition aux *descriptive adjectives* que sont les qualificatifs ; les « limiting adjectives » se divisent à leur tour en *determiners* et *numeratives ;* les « determiners » peuvent être *definite* et *indefinite.* Mais, dans les « determiners », Bloomfield comprenait le cas possessif (*John's book*), que le français ne possède pas.

Quelle qu'en soit l'origine, c'est comme un pis-aller que la dénomination d' « adjectifs déterminatifs » a été usitée, à l'initiative d'une sous-commission de grammairiens que présidait E. Benveniste, dans la brochure *le Français élémentaire,* éditée en 1954 par le ministère de l'Éducation nationale. Le terme a disparu dans la version ultérieurement publiée sous le nom de *Français fondamental.* Sans le regretter, on doit constater que la nomenclature manque d'un terme adéquat à la désignation d'une classe de mots qui a de grandes chances d'être une classe universelle, et à laquelle le nom de *déterminants* conviendrait si les mots qu'elle renferme étaient tous, et seuls, aptes à déterminer.

déterminé, e [detɛrmine] adj. (part. passé de *déterminer ;* XIIᵉ s., au sens I ; sens II, 1-2, v. 1265, J. de Meung).

I. Indiqué, fixé, évalué avec précision : *Un lieu déterminé. Une heure déterminée. Le rire n'est pas un langage assez déterminé pour que je pusse être assuré de bien comprendre celui-là* (Proust).

II. 1. Qui est soumis au déterminisme ; qui résulte nécessairement d'une série de phénomènes antécédents : *J'ai insisté quelque peu sur ce modèle imaginaire d'un acte à demi fortuit, à demi déterminé, afin de suggérer toute la fragilité des distinctions et des oppositions* (Valéry). || **2.** *Class.* Décidé, arrêté (en parlant des choses) : *Il faut* [...] *que les bons désirs se tournent en résolutions déterminées* (Bossuet).

● SYN. : **I, 1** *arrêté, certain, défini, précis, précisé, réglé.* — CONTR. : **I, 1** *douteux, imprécis, incertain, indéfini, indéterminé, vague.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1587, F. de La Noue ; sens 2-3, 1657, Gombauld). **1.** *Class.* Qui fait preuve de hardiesse, d'audace : *Hé ! Horatius Coclès, vous qui étiez autrefois si déterminé soldat* (Boileau). || *Auj.* Qui est résolu et ne se laisse pas écarter de la voie choisie : *Un homme déterminé.* || **2.** *Class.* et *littér.* Enragé, capable de tout : *Il ne faut pas le fâcher, c'est un déterminé* (Acad., 1694). *Il se dirigea vers la grotte en tête de quelques déterminés munis de torches* (Gautier). || **3.** *Class.* Débauché : *Ce jeune homme vit en déterminé, on ne le saurait corriger* (Furetière).

◆ **déterminé** n. m. (XXᵉ s.). En grammaire, le terme déterminé (par opposition au *déterminant*).

déterminément [detɛrminemɑ̃] adv. (de *déterminé ;* v. 1361, Oresme, écrit *déterminéement* [*déterminément,* XVIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1587, F. de La Noue). **1.** *Class.* Expressément, exactement : *Un empêchement qu'on ne peut encore déterminément prévoir* (Corneille). || **2.** *Class.* Avec résolution : *Il y a de certaines gens qui veulent si ardemment et si déterminément une certaine chose, que...* (La Bruyère).

déterminer [detɛrmine] v. tr. (lat. *determinare,* borner, fixer, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *terminare,* limiter, dér. de *terminus,* borne ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « terminer » ; sens I, 1 et II, 3, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 2, v. 1361, Oresme ; sens I, 3, 1864, Littré ; sens II, 1, fin du XVIᵉ s., Pasquier ; sens II, 2, 1160, Benoît de Sainte-Maure).

I. 1. Indiquer, fixer quelque chose avec précision, au terme d'une réflexion, d'une analyse, d'un calcul : *Déterminer la distance de la Lune à la Terre. Déterminer la période la plus favorable pour un voyage. Déterminer les racines d'une équation. Déterminer les phases d'une expérience, les causes d'un accident.* || **2.** Spécialem. *Déterminer un concept,* en logique, indiquer les caractères qui entrent dans sa compréhension. || **3.** En grammaire, en parlant d'un élément de la phrase, s'associer à un autre pour le caractériser ou pour en préciser la valeur ou le sens : *L'adjectif démonstratif détermine le nom auquel il se rapporte.*

II. 1. Pousser quelqu'un à mettre fin à ses hésitations, l'entraîner à prendre une résolution : *Je ne sais pas imaginer ou définir une matière avec une telle précision que je puisse, en général, être entièrement déterminé dans mon choix par la considération de la forme* (Valéry). *Déterminer quelqu'un à agir d'une certaine manière, à entreprendre quelque chose.* || En parlant d'une chose, être le motif de la décision volontaire : *Encore que notre âme soit libre, elle n'agit jamais sans raison dans les choses un peu importantes : elle en a toujours une qui la détermine* (Bossuet). || **2.** *Class.* Décider, fixer, arrêter quelque chose : *Il faut croire tout ce que l'Église a déterminé* (Furetière, 1690). *Il a déterminé de rebâtir sa maison* (Acad., 1694). || **3.** Être la cause immédiate, la raison déterminante de ; provoquer, déclencher : *Déterminer un mouvement royaliste et religieux* (France). *Médicament qui a déterminé une allergie. C'est le brusque adoucissement de la température qui a déterminé les avalanches.*

• SYN. : **I, 1** *arrêter, calculer, définir, délimiter, établir, évaluer, localiser, mesurer, préciser, spécifier.* || **II, 1** *amener, décider, engager, inciter, porter, pousser ;* 3 *causer, créer, engendrer, motiver, produire, susciter.*

◆ **se déterminer** v. pr. (sens 1, v. 1460, Villon ; sens 2, fin du XVIIe s.). **1.** Prendre la résolution de ; se décider à : *Se déterminer à partir.* || **2.** Class. *Se déterminer à,* aboutir à : *Enfin tout s'est déterminé à un gros rhume appelé coqueluche, qui a son cours* (Mme de Simiane).

• SYN. : **1** *se promettre de, se résoudre à.* — CONTR. : **1** *balancer, hésiter, lanterner, se tâter* (fam.), *tergiverser* (fam.).

déterminisme [detɛrminism] n. m. (de *déterminer,* sous l'influence de l'allem. *Determinismus ;* 1836, Acad., aux sens 1-3). **1.** Ensemble des conditions nécessaires à la production d'un phénomène : *Le déterminisme d'un phénomène est l'ensemble de ses conditions matérielles, c'est-à-dire des circonstances qui entraînent son apparition* (C. Bernard). || **2.** Principe scientifique d'après lequel tout fait a une cause, et les mêmes causes produisent les mêmes effets, d'où il résulte que les faits sont régis par des lois nécessaires et universelles : *La critique expérimentale met tout en doute, excepté le principe du déterminisme scientifique* (C. Bernard). || **3.** Doctrine philosophique suivant laquelle tous les événements de l'univers, et en particulier les actions de l'homme, sont déterminés par la chaîne des événements antérieurs : *Cet élément que mon déterminisme de scientiste considérait comme illusoire* (Bourget).

• CONTR. : **3** *indéterminisme, liberté.*

déterministe [detɛrminist] adj. (de *déterminisme ;* 1836, Acad., comme adj. et n. m.). Qui concerne le déterminisme : *Une explication déterministe.*

◆ adj. et n. Partisan du déterminisme.

déterrage [deteraʒ] n. m. (de *déterrer ;* 16 oct. 1874, *Journ. officiel,* au sens de « action de retirer [une plante] de terre » ; sens 1, 1888, Larousse ; sens 2, 1911, Larousse). **1.** Action de soulever hors de terre un soc de charrue. || **2.** Moyens utilisés pour atteindre dans leur terrier certaines bêtes puantes.

déterré, e [detere] adj. et n. (part. passé de *déterrer*). Qui a été retiré de terre : *Un cadavre déterré. Un déterré.* || Fig. et fam. *Avoir l'air d'un déterré,* être pâle, défait, avoir une mine cadavérique.

déterrement [detɛrmɑ̃] n. m. (de *déterrer ;* 1596, Hulsius). Action de déterrer (dans tous les sens de ce verbe).

déterrer [detere] v. tr. (de *dé-* et de *terre ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, XVIe s.). **1.** Retirer de terre ce qui s'y trouve : *Déterrer des pommes de terre.* || Retirer de terre ce qui y est enfoui : *Déterrer un trésor.* || *Spécialem.* Exhumer un cadavre : *Les ossements qu'un fossoyeur déterre* (Lamartine). || **2.** *Fig.* Découvrir ce qui était caché, ignoré ou simplement difficile à trouver : *Déterrer un manuscrit. L'avocat déterra un article du Code qui lui permit de faire reviser le procès.*

• SYN. : **1** *arracher ;* **2** *dénicher* (fam.), *exhumer.*

déterreur [detɛrœr] n. m. (de *déterrer ;* 1672, Ménage, au sens 1 ; sens 2, 1911, Larousse). **1.** Personne qui déterre (au pr. et au fig.) : *Un déterreur de livres rares.* || **2.** Chasseur qui pratique le déterrage.

détersif, ive [detɛrsif, -iv] adj. et n. m. (dér. savant du lat. *detersus,* part. passé de *detergere,* nettoyer [v. DÉTERGER] ; 1538, J. Canappe, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** *Vx.* En médecine, qui sert à déterger, à désinfecter. || **2.** Qui sert à nettoyer : *Un produit détersif. Un détersif actif.*

détersion [detɛrsjɔ̃] n. f. (bas lat. *detersio,* nettoyage, de *detersum,* supin de *detergere* [v. DÉTERGER] ; v. 1560, Paré, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Action de déterger, de nettoyer en purifiant : *La détersion d'une plaie.* || **2.** Effet produit par un détersif.

détestable [detɛstabl] adj. (lat. *detestabilis,* abominable, de *detestari* [v. *détester*] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1663, Molière). **1.** *Class.* et *littér.* Qui mérite d'être pris en horreur, haï, maudit : *Voilà de ton amour le détestable fruit* (Racine). || Qu'on doit réprouver : *Je ne t'aurais jamais cru capable de m'en parler avec ce détestable sang-froid* (Gide). || **2.** Très mauvais en son genre : *Temps détestable. Livre détestable.*

• SYN. : **2** *abominable, affreux, épouvantable, exécrable, infect* (fam.).

détestablement [detɛstabləmɑ̃] adv. (de *détestable ;* 1383, E. Deschamps). D'une façon détestable, très mal.

détestation [detɛstasjɔ̃] n. f. (lat. *detestatio,* malédiction, exécration, de *detestatum,* supin de *detestari* [v. DÉTESTER] ; XIVe s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* et *littér.* Action de détester ; réprobation, condamnation d'une chose abominable : *Cette invention* [...] *fut rejetée avec détestation par tout le concile* (Racine). *Il m'avouait alors tout bas sa détestation de Rossini et son amour pour Gluck* (Chateaubriand). *Le plaisir de rire se change en détestation et en horreur* (Balzac). || **2.** *Spécialem.* En termes de dévotion, horreur religieuse pour le péché : *Une détestation sincère de vos crimes* (Massillon).

détester [detɛste] v. tr. (lat. *detestari,* écarter avec des imprécations en prenant les dieux à témoin, maudire, de *de-,* préf. marquant l'éloignement, et de *tes-tari,* prendre à témoin, dér. de *testis,* témoin ; 1462, Villon, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* Maudire, réprouver avec un vif sentiment d'horreur : *Tous accusent leurs chefs, tous détestent leur choix* (Corneille). || **2.** Avoir de l'aversion, de l'antipathie, pour quelqu'un ou pour quelque chose : *Un fait remarquable, c'est que le catholicisme déteste Voltaire et que le protestantisme l'exècre* (Hugo). || **3.** *Par exagér.* Ne pas pouvoir supporter : *Détester le bruit, les commérages.* || *Ne pas détester quelque chose,* le trouver assez agréable.

• SYN. : **2** *abhorrer, abominer, exécrer, haïr.* — CONTR. : **2** *adorer, affectionner, chérir.*

◆ v. intr. (milieu du XVIe s., Amyot). *Class.* Lancer des imprécations : *Le voilà qui déteste et jure de son mieux* (La Fontaine).

• REM. Devant un infinitif, *de* est facultatif, mais se rencontre souvent : *Il ne détestait pas la voir en colère* (Martin du Gard). *Je ne déteste pas de généraliser la notion de moderne* (Valéry).

détiré [detire] n. m. (de *détirer,* première moitié du XXe s.). En chorégraphie, mouvement d'assouplissement de la jambe effectué avec l'aide de la main ou de la barre.

détirement [detirmɑ̃] n. m. (de *détirer* ; début du XVIe s., au sens de « action de tirer [des chevaux] » ; sens actuel, 1881, A. Daudet). Action de tirer, d'étirer ou de s'étirer ; résultat de cette action : *Mme Béchut, ancienne belle personne gardant encore de grands yeux spirituels, un visage aux traits fins, dont la bouche seule, par une sorte de détirement douloureux, racontait les combats contre la vie* (Daudet).
• SYN. : *étirement, extension.*

détirer [detire] v. tr. (de *dé-* et de *tirer* ; v. 1155, Wace). Tirer pour étendre en tous sens (au pr. et au fig.) : *Détirer du linge. Ces obscurs replis de l'âme humaine que tous les penseurs déroulent et détirent* (Barbey d'Aurevilly).
• SYN. : *étirer.*
◆ **se détirer** v. pr. (1808, d'Hautel). Étendre ses membres : *Se détirer en bâillant.*

détisser [detise] v. tr. (de *dé-* et de *tisser* ; XVIe s., Godefroy). Défaire un objet tissé.

détonant, e [detɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *détoner* ; 1729, Bourguet). Qui est susceptible de détoner. || *Mélange détonant,* mélange de deux gaz qui peuvent exploser en se combinant : *L'hydrogène forme avec l'air un mélange détonant.*

détonateur [detɔnatœr] n. m. (de *détoner* ; 22 oct. 1874, *Journ. officiel*). Dispositif destiné à provoquer la détonation d'un explosif.

détonation [detɔnasjɔ̃] n. f. (de *détoner* ; 1690, Furetière, aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Décomposition extrêmement rapide d'un explosif. || **2.** Le fait de détoner avec un bruit soudain et violent. || *Spécialem.* Bruit d'un coup de feu : *À la détonation de l'arquebuse, il s'était bravement enfui* (Gautier). || **3.** *Par extens.* Bruit violent semblable à une détonation : *On entend les détonations de la mer sur les brisants* (Daudet).
• SYN. : **1** *déflagration, éclatement, explosion, fulmination.*

détoner [detɔne] v. intr. (lat. *detonare,* tonner fortement, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *tonare,* tonner ; 1680, Richelet, aux sens 1-2). **1.** Exploser avec une vitesse de décomposition considérable : *S'il se produit une étincelle, le mélange risque de détoner.* || **2.** Exploser avec bruit.

détonner [detɔne] v. intr. (de *dé-* et de *ton,* n. m. ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad.). **1.** En musique, sortir du ton juste : *Les trois vieux chantres* [...] *détonnaient à pleine gueule* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Produire un contraste désagréable avec autre chose ; ne pas être en harmonie avec le milieu : *Ces livres modernes détonnaient souvent avec les vieilles routines des cahiers* (Renan).
• SYN. : **2** *contraster, jurer, trancher.* — CONTR. : **2** *s'accorder, s'harmoniser.*

détordre [detɔrdr] v. tr. (de *dé-* et de *tordre* ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « tordre [ses mains, sa barbe, etc.] » ; sens actuel, v. 1130, *Eneas*). [Conj. **46.**] Remettre dans son état premier ce qui est tordu : *Détordre du linge. Des spirales de cheveux noirs à moitié détordues* (Gautier).

détors, e [detɔr, -ɔrs] adj. (anc. part. passé de *détordre* ; v. 1560, Paré). *Vx.* Qui n'est plus tordu : *Du fil détors. De la soie détorse.*

détorsion [detɔrsjɔ̃] n. f. (de *détordre,* d'après *torsion* ; v. 1460, Chastellain, au sens de « action de tordre » ; sens actuel, 1877, Littré). Action de détordre : *La détorsion d'une corde.*

détortiller [detɔrtije] v. tr. (de *dé-* et de *tortiller* ; fin du XIIe s., *Aliscans,* écrit *destorteillier* [*destortiller,* XIVe s. ; *détortiller,* XVIIe s.], au sens de « débarrasser [un coffre] des cordes qui l'entourent » ; sens actuel, milieu du XIVe s.). Remettre dans son état premier ce qui est tortillé, entortillé.

détour [detur] n. m. (déverbal de *détourner* ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *destor* [*destour,* XIIIe s. ; *détour,* XVIe s.], au sens de « lieu écarté, caché » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1552, R. Estienne ; sens 3, 1552, Rabelais ; sens 4, 1553, *Bible Gérard* ; sens 5, début du XIIIe s. ; sens 6, 1690, Furetière). **1.** Tracé d'une voie qui n'est pas direct : *J'aimais le manoir dont la route | Cache dans les bois ses détours* (Hugo). || **2.** *Par extens.* Endroit d'une route qui forme une courbe, un angle : *Je le suivais de loin, m'arrêtant au détour des bosquets* (Maupassant). || **3.** Itinéraire qui s'écarte du chemin direct : *Nous fîmes un détour pour aller visiter la chapelle de la Mère-Dieu* (Flaubert). || **4.** *Fig.* Moyen indirect de faire ou de dire quelque chose, manœuvre, circonlocution : *Ne cherchez pas de détours, avouez-moi franchement la vérité.* || *Parler sans détours,* d'une manière franche et directe. || *Être sans détour,* d'un caractère franc : *Ma mère est une femme admirable* [...], *c'est une âme sans détour* (Duhamel). || **5.** *Class.* Ruse, subterfuge, destinés à prévenir un danger ou à tromper : *Ah ! le détour est bon, et la ruse admirable* (Molière). || **6.** *Fig.* Replis secrets : *Il n'est pas de caractère si simple qu'il ne présente de compliqués détours* (Gide). *Les détours du cœur humain.*
• SYN. : **1** *lacet, méandre, sinuosité ;* **2** *coude, tournant, virage ;* **3** *crochet ;* **4** *ambages, biais, faux-fuyant, périphrase.*

détourage [deturaʒ] n. m. (de *détourer* ; v. 1940). Opération qui consiste à délimiter exactement le contour d'un sujet sur un cliché photographique et à rendre opaque la partie inutile.

détourer [deture] v. tr. (de *dé-* et de *tour,* n. m. ; v. 1940). Isoler un sujet sur un cliché photographique par l'opération du détourage.

détourné, e [deturne] adj. (part. passé de *détourner* ; XIIIe s., au sens de « écarté [d'un lieu, d'un chemin] » ; sens 1, 1890, *Dict. général* ; sens 2, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné [*voie détournée ; sens détourné,* 1835, Acad.]). **1.** Qui n'est pas direct : *Les voyageurs* [...] *passent en hâte par les chemins détournés* (Leconte de Lisle). || **2.** Fig. *Voie détournée,* moyens d'agir secrets, indirects. || *Parler en termes détournés, d'une façon détournée,* s'exprimer d'une façon qui n'est pas directe, en évitant d'aborder de front le problème. || *Sens détourné,* sens inhabituel d'un mot, qui résulte indirectement du sens ordinaire.

détourné [deturne] n. m. (de *détourner,* milieu du XXe s.). En chorégraphie, changement d'orientation réalisé par un pivotement du côté de la jambe qui se trouve en arrière.

détournement [deturnəmɑ̃] n. m. (de *détourner* ; XIIIe s., au sens de « endroit écarté » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2-3, 1549, R. Estienne ; sens 4, 1836, Acad.). **1.** Action de détourner, d'écarter quelque chose de la direction suivie : *Le détournement d'un cours d'eau.* || **2.** Action de soustraire frauduleusement des sommes à son profit : *Se rendre coupable de détournements de fonds.* || *Spécialem.* En droit, fait de se comporter en propriétaire lorsqu'on est seulement détenteur d'une chose à titre précaire. || *Détournement d'actif,* pour un commerçant en état de cessation de paiements, action de soustraire une partie de ses biens aux poursuites de ses créanciers. || **3.** *Détournement de pouvoir,* attitude d'un administrateur utilisant ses pouvoirs dans un dessein qui n'était pas prévu. || **4.** *Détournement de mineur,* action de soustraire un mineur à l'autorité de ceux qui en ont la garde et, *spécialem.,* le fait de séduire un mineur, une mineure.
• SYN. : **1** *dérivation, déviation ;* **2** *concussion, exaction, malversation, vol.*

détourner [deturne] v. tr. (de *dé-* et de *tourner* ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *destorner* [*destourner,* XIIe s. ; *détourner,* 1636, Monet], au sens de « empêcher » ; sens I, 1, XIVe s. ; sens I, 2, 1671, Pomey [pour un texte, milieu du XVIe s., Amyot] ; sens I, 3, av. 1407, E. Des-champs ; sens I, 4, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 5, 1538, R. Estienne ; sens I, 6, v. 1380, *Aalma* ; sens I, 7, 1864, Littré ; sens II, milieu du XIVe s., *Modus*).

I. 1. Changer la direction de quelque chose : *Détourner un fleuve de son cours.* || **2.** *Fig.* Diriger vers un autre centre d'intérêt, un autre but : *Monsieur Jérôme Coignard, la voyant toute rouge de colère, détourna la conversation* (France). *Détourner les soupçons. Créer un incident pour détourner l'attention du surveillant.* || Spécialem. *Détourner un texte, le sens d'un texte,* en donner une interprétation qui s'écarte du sens véritable. || **3.** Éloi-

gner quelqu'un de sa route directe : *Je passerai vous voir en allant dans le Midi ; cela ne me détournera pas beaucoup.* || **4.** *Fig.* Écarter quelqu'un de la voie qu'il est en train de suivre, de ses préoccupations, éloigner, dissuader : *Dès que notre regard s'arrête à elle, chaque créature nous détourne de Dieu* (Gide). *Le bonheur me détournait d'y attacher* [à des ragots] *aucune importance* (Mauriac). *Détourner quelqu'un de son travail.* || **5.** Tourner dans une autre direction pour éviter quelque chose : *Et détournant les yeux de ce vide avenir | En moi-même je vois tout le passé grandir* (Apollinaire). *Détourner la tête en croisant quelqu'un.* || **6.** Soustraire frauduleusement quelque chose à son profit : *Détourner de l'argent.* || **7.** *Détourner un mineur,* l'enlever, le séduire.

II. *Détourner un cerf, un sanglier,* reconnaître et marquer l'enceinte où se trouve l'animal, de façon à le mettre à part pour le chasser.

● SYN. : **I, 1** *dériver, dévier ;* **6** *escroquer, extorquer, filouter* (fam.), *voler.*

◆ **se détourner** v. pr. (sens 1, v. 1290, *Livre Roisin ;* sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Changer de direction, d'orientation : *Je ne me détournai point de mon chemin pour voir Aquilée* (Chateaubriand). || **2.** Regarder dans une autre direction ou se tourner d'un autre côté : *Se détourner pour dissimuler son émotion.* || **3.** *Fig.* Marquer de l'aversion : *La face du Seigneur se détourne de vous* (Hugo).

● SYN. : **1** *bifurquer, dévier, obliquer.*

détoxication [detɔksikasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *[in]toxication ;* milieu du XX^e s.). Ensemble des processus biologiques par lesquels l'organisme neutralise et élimine les toxiques d'origine interne ou externe.

détracter [detrakte] v. tr. (de *détracteur ;* fin du XIV^e s.). *Class.* Chercher à rabaisser la valeur de quelque chose ou de quelqu'un : *Moi qui n'ai point de part dans tout ce beau commerce, | Je crois qu'à détracter votre langue s'exerce* (Hauteroche).

détracteur, trice [detraktœr, -tris] n. (lat. impér. *detractor,* celui qui déprécie, qui rabaisse, de *detractum,* supin de *detrahere,* tirer à bas, abaisser, diminuer, de *de-,* préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *trahere,* tirer, traîner ; XIV^e s., *Chronique de Flandre*). Qui cherche à déprécier quelque chose ou quelqu'un : *Les plus acharnés détracteurs du régime impérial* (Martin du Gard) ; et adjectiv. (vieilli) : *Les lâches clameurs de l'envie | Te suivent jusque dans les cieux ; | Crois-moi, dédaigne d'en descendre, | Ne t'abaisse pas pour entendre | Les bourdonnements détracteurs* (Lamartine).

● SYN. : *contempteur* (littér.), *dépréciateur.* — CONTR. : *admirateur, adulateur, flatteur ; admirateur, laudatif, obséquieux.*

détraction [detraksjɔ̃] n. f. (lat. *detractio,* retranchement, suppression, et, à basse époque, « médisance, diffamation », de *detractum,* supin de *detrahere* [V. DÉTRACTEUR] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens I ; sens II, 1771, Trévoux).

I. *Class.* Action de déprécier injustement le mérite d'autrui ; dénigrement : *Penses-tu, m'amusant avecque des sottises, | Par tes détractions rompre mes entreprises ?* (Corneille).

II. *Droit de détraction,* en droit ancien, droit en vertu duquel le roi distrayait à son profit une certaine quotité des successions des étrangers établis dans le pays : *La détraction était une forme atténuée du droit d'aubaine.*

détrapper ou **détraper** [detrape] v. tr. (de *dé-* et de *trappe ;* v. 1320, *Ovide moralisé, poème*). *Class.* Tirer d'affaire, débarrasser : *La fortune me détrapera de bien des gens que je n'aime point* (Bussy-Rabutin).

détraqué, e [detrake] adj. (part. passé de *détraquer ;* 1580, Montaigne). Qui est dérangé dans sa marche, son fonctionnement : *Un mécanisme détraqué.* || *Spécialem.* Se dit de l'organisme et de ses fonctions, des facultés mentales : *Une santé détraquée. Depuis longtemps, elle ne suivait plus que les feux follets de son imagination détraquée* (Renan).

● SYN. : *déréglé, troublé.*

◆ adj. et n. (1829, Boiste, comme adj. ; comme n., 1884, A. Daudet). Se dit d'une personne dont les facultés mentales sont dérangées : *Ce sont, dit-elle, des détraqués, des compliqués, qui racontent toujours plus de choses qu'il n'y en a* (Daudet). *Il classait M^me de Brune parmi les détraquées contemporaines* (Maupassant).

● SYN. : *cinglé* (fam.), *désaxé, déséquilibré, fou, instable, névrosé, piqué* (fam.), *timbré* (fam.), *toqué* (fam.). — CONTR. : *équilibré, normal, sensé.*

détraquement [detrakmɑ̃] n. m. (de *détraquer ;* 1600, O. de Serres, aux sens 1-2). **1.** Action de détraquer, ou le fait de se détraquer ; état de ce qui est détraqué : *Le détraquement d'une montre.* || **2.** *Fig.* État de ce qui est troublé dans son fonctionnement ou son déroulement normal : *Car je vous ferai remarquer, mon cher maître, que nous sommes aujourd'hui le 12 avril, et qu'il neige, ce qui du reste fait partie du détraquement général* (Daudet). *La solitude agit encore sur le détraquement de ses nerfs* (Huysmans). *On sentait le détraquement cérébral* (Zola).

● SYN. : **1** *dérèglement ;* **2** *dérangement, déséquilibre, désordre, désorganisation, perturbation.*

détraquer [detrake] v. tr. (de *dé-* et du moyen franç. *trac,* trace, piste, allure [v. 1460, Chastellain], d'origine obscure ; 1464, Barbier, comme v. pr., au sens de « se séparer en suivant chacun un chemin différent » ; comme v. tr., au sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1625, Stoer ; sens 4, 1829, Boiste). **1.** *Class.* Déranger dans sa marche, faire sortir de sa voie : *Je vous ai dit plusieurs fois qu'il se peut bien rencontrer des occasions qui ne plaisent pas à la reine, mais que rien ne peut détraquer du bon chemin* (Richelieu). || **2.** Déranger un cheval de ses allures normales. || **3.** Déranger un mécanisme dans son fonctionnement : *Détraquer une montre, une serrure.* || *Par anal.* Déranger un organe, l'organisme dans ses fonctions : *Une nourriture qui détraque l'estomac. Se détraquer les nerfs.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Troubler les facultés mentales : *La joie détraquant toutes les têtes, les cris continuaient, s'étranglaient* (Zola).

● SYN. : **3** *abîmer* (fam.), *déglinguer* (très fam.), *détériorer, esquinter* (fam.), *fausser, forcer.*

◆ **se détraquer** v. pr. (1674, M^me de Sévigné). Class. *Se détraquer avec quelqu'un,* se brouiller avec lui : *On dit que la Rosée* [M^me de Louvigny] *a commencé à se détraquer avec le Torrent* [la princesse de Monaco] (Sévigné).

1. détrempe [detrɑ̃p] n. f. (déverbal de *détremper* 1 ; v. 1220, G. de Coincy, au sens de « action de délayer dans un liquide » ; sens 1, 1308, Gay ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Peinture composée de couleur délayée dans de l'eau additionnée de colle liquide : *Les détrempes sont utilisées en application sur les plafonds ou sur les murs de pièces à l'abri de l'humidité.* || Fam. *Œuvre en détrempe,* œuvre banale, peu colorée. || Vx et fam. *Peindre en détrempe,* manquer de vigueur. || Vx et fam. *Mariage en détrempe,* relations hors mariage : *Ah ! votre mariage ne sera pas un mariage en détrempe, mais un mariage à la barigoule* (Balzac). || **2.** Ouvrage exécuté avec une peinture de ce genre.

2. détrempe [detrɑ̃p] n. f. (déverbal de *détremper* 2 ; 1722, Réaumur). Opération industrielle par laquelle on enlève la trempe de l'acier en le chauffant.

1. détremper [detrɑ̃pe] v. tr. (lat. impér. *distemperare,* mélanger, délayer, de *dis-,* préf. marquant la plénitude, et de *temperare,* allier, mélanger, unir dans de justes proportions [V. TEMPÉRER ET TREMPER] ; v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, v. 1540, Yver). **1.** Imprégner avec un liquide ; délayer dans un liquide : *Détremper de la farine avec du lait ;* et par extens. : : *La pluie a détrempé les chemins.* || *Spécialem.* Opérer en peinture le mélange appelé *détrempe.* || **2.** *Class.* et *fig.* Dissoudre, délayer, faire disparaître : *Et ces remèdes si plaisants | Qui des soucis les plus cuisants | Détrempent toute l'amertume* (Th. de Viau).

2. détremper [detrɑ̃pe] v. tr. (de *dé-* et de *tremper ;* milieu du XVI^e s., Amyot, au

sens 2 ; sens 1, 1692, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). **1.** Faire perdre, entièrement ou partiellement, sa trempe à l'acier. || **2.** *Fig.* Rendre plus faible : *Détremper le caractère.*

détresse [detrɛs] n. f. (lat. pop. **districtia,* chose étroite, étroitesse, de *districtus,* serré [v. DÉTROIT] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « passage étroit » ; sens 1-2, début du XIII^e s., Moniot d'Arras). **1.** Sentiment d'angoisse, d'abandon, d'impuissance éprouvé par celui qui se trouve dans une situation désespérée : *Des intonations d'une détresse profonde* (Flaubert). *Deux sentiments opposés — joie et détresse — la déchirèrent* (Martin du Gard). *Cri de détresse.* || **2.** Situation critique, état misérable exigeant un prompt secours : *Il y a sur terre de telles immensités de misère, de détresse* (Gide). || Spécialem. *Navire en détresse,* navire en situation périlleuse. || *Train en détresse,* train immobilisé en un point quelconque de la voie, par suite d'une avarie ou d'une puissance insuffisante de la locomotive.

• SYN. : **1** *désarroi, désespérance, désespoir, désolation ;* **2** *dénuement, indigence, infortune, misère, nécessité.* — CONTR. : **1** *allégresse, bonheur, confiance, félicité, joie, quiétude, sérénité ;* **2** *aisance, bien-être, fortune, prospérité, richesse.*

détresser [detrɛse] v. tr. (de *dé-* et de *tresser ;* v. 1240, G. de Lorris). Défaire ce qui est tressé : *Détresser des cheveux.*

détricoter [detrikɔte] v. tr. (de *dé-* et de *tricoter ;* XX^e s.). Défaire un ouvrage de tricot : *Détricoter un pull-over.*

détriment [detrimɑ̃] n. m. (lat. *detrimentum,* action d'enlever en frottant, dommage, préjudice, de *deterere,* user par le frottement, affaiblir [v. DÉTRITUS] ; 1236, Godefroy). *Vx.* Dommage résultant d'une perte matérielle ou morale : *Subir, causer un détriment.*

◆ **Au détriment de** loc. prép. (XV^e s., Littré). Au préjudice de : *S'enrichir au détriment d'autrui.*

◆ **détriments** n. m. pl. (milieu du XVIII^e s., Buffon). *Vx.* Menus fragments d'une chose désagrégée : *Des détriments de coquilles ont formé nos montagnes calcaires* (Buffon).

détritage [detritaʒ] n. m. (de *détriter ;* 1870, Larousse). Action de passer les olives sous la meule.

détriter [detrite] v. tr. (dér. savant du lat. *detritum,* supin de *deterere,* user par le frottement [v. DÉTRITUS] ; 1785, *Encycl. méthodique*). Écraser sous la meule des graines ou des olives.

détrition [detrisjɔ̃] n. f. (de *détriter ;* début du XIX^e s., Cuvier). Usure par frottement.

détritique [detritik] adj. (de *détritus ;* milieu du XIX^e s.). En géologie, se dit d'une formation sédimentaire composée de débris de roches ou de minéraux préexistants : *Terrains détritiques.*

détritus [detritys] n. m. (lat. *detritus,* usé, broyé, part. passé de *deterere,* user par le frottement, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *terere,* frotter ; milieu du XVIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** *Vx.* Amas de débris provenant de la désagrégation de roches ou de la décomposition de substances animales ou végétales : *Il fabriquerait des composts qui feraient pousser un tas de choses, dont les détritus amèneraient d'autres récoltes* (Flaubert). || **2.** *Par extens.* Résidu inutilisable d'une fabrication, d'un nettoyage : *Des détritus de laine.* || *Spécialem.* Ordures, immondices.

1. détroit [detrwa] n. m. (emploi substantivé de l'anc. adj. *destroit,* serré, pressé, étroit [XI^e s.], lat. *districtus,* part. passé de *distringere,* lier d'un côté et d'un autre, retenir, arrêter, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *stringere,* étreindre, serrer, resserrer ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1 et 3 ; sens 2, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 4, 1864, Littré). **1.** *Class.* Passage resserré entre deux montagnes, défilé : *L'armée de Darius fut défaite dans les détroits de Cilicie* (Vaugelas). *Dans les Alpes, il y a des détroits* (Acad., 1694). || **2.** Bras de mer resserré entre les deux côtes qui le bordent, et qui fait communiquer deux mers : *Je m'arrêtai à contempler le détroit de Salamine* (Chateaubriand). *Le détroit de Gibraltar.* || **3.** *Fig.* et *vx.* Passage difficile, situation dont on a peine à sortir : *Un Dieu existant et une âme immortelle le jetaient* [le duc d'Orléans] *en un fâcheux détroit* (Saint-Simon). *La sagesse des vieilles femmes qui ont expérimenté les détroits orageux de la vie* (Balzac). || **4.** En anatomie, nom donné à deux rétrécissements que présente le bassin, le *détroit supérieur* et le *détroit inférieur.*

2. détroit [detrwa] n. m. (bas lat. *districtus,* n. m., territoire, district, dér. de *distringere* [v. DÉTROIT 1] ; milieu du XVI^e s., Amyot). *Class.* Étendue de pays, circonscription soumise à une juridiction : *Cette paroisse est dans le détroit de ce parlement* (Furetière, 1690).

détrompement [detrɔ̃pmɑ̃] n. m. (de *détromper ;* av. 1689, M^me de Motteville). *Vx.* Action de détromper ; résultat de cette action.

détromper [detrɔ̃pe] v. tr. (de *dé-* et de *tromper ;* 1611, Cotgrave). Tirer quelqu'un de son erreur : *Si les femmes vous trouvent de l'esprit, du talent, les hommes le croiront si vous ne les détrompez pas* (Balzac).

• SYN. : *désabuser, désillusionner.*

détroncation [detrɔ̃kasjɔ̃] n. f. (lat. *detruncatio,* taille, élagage, et, à basse époque, « amputation », de *detruncatum,* supin de *detruncare,* retrancher du tronc, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *truncare,* amputer [v. TRONQUER] ; 1829, Boiste). Séparation de la tête du fœtus mort d'avec le tronc, au cours de l'accouchement.

détroncher (se) [sədetrɔ̃ʃe] v. pr. (de *dé-* et de *tronche,* 1901, Esnault, au sens de « baisser la tête pour cacher son visage » ; sens 1, 1926, Esnault ; sens 2, 1935, Esnault). **1.** *Arg.* Tourner la tête pour regarder quelqu'un ou quelque chose. || **2.** *Arg.* Quitter la tête d'un peloton.

détrônement [detronmɑ̃] n. m. (de *détrôner ;* 1731, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Action de détrôner ; état d'un souverain détrôné : *C'est un brevet* [...] *délivré le 30 août 1792 à Napoléon par Louis XVI, vingt jours après le détrônement* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Renversement, élimination : *Le détrônement de l'ébonite par les matières plastiques.*

• SYN. : **1** *déchéance, déposition, destitution.*

détrôner [detrone] v. tr. (de *dé-* et de *trône ;* fin du XVI^e s., au sens 1 ; sens 2, 1775, Gilbert). **1.** Déposer un souverain, le déposséder de son trône, de son pouvoir : *Louis a été détrôné par ses crimes* (Robespierre). || **2.** *Fig.* Mettre fin à la prééminence de quelqu'un ou de quelque chose : *L'architecture est détrônée* (Hugo). *Le pétrole a détrôné la houille.*

• SYN. : **1** *démettre, destituer ;* **2** *éclipser, effacer, enterrer, évincer, supplanter.*

détroquage [detrɔkaʒ] n. m. (de *détroquer ;* 1877, Littré). Opération par laquelle on détache l'huître de son support pour la mettre dans le parc d'engraissement.

détroquer [detrɔke] v. tr. (mot dialect. de Saintonge, correspondant à l'anc. franç. *destrochier,* rompre, séparer [début du XIV^e s.], de *dé-* et de *troche,* faisceau, bouquet, troupe [v. 1220, G. de Coincy], lat. pop. **traduca,* lat. class. *tradux, -ucis,* sarment, dér. de *traducere,* faire passer, de *trans,* au-delà, et *ducere,* conduire ; 19 avril 1875, *Journ. officiel*). Faire le détroquage.

détroussement [detrusmɑ̃] n. m. (de *détrousser ;* 1538, R. Estienne). Action de détrousser : *Le détroussement d'un voyageur.*

détrousser [detruse] v. tr. (de *dé-* et de *trousser ;* v. 1119, Ph. de Thaon, aux sens 1-2 [v. 1131, *Couronnement de Louis,* aux sens pr. de « défaire ce qui est troussé, déballer, décharger »]). **1.** Ravir à quelqu'un, par la violence, ses bagages, son argent (vieilli) : *Les seigneurs du Moyen Age détroussaient les voyageurs sur la grande route* (Proudhon). *En arrivant à Paris, Armand s'était fait détrousser de ses papiers* (Aragon). || **2.** *Littér.* Dépouiller quelqu'un de ses biens, l'escroquer : *Bon gentilhomme* [...], *détroussant les bourgeois d'une façon grandiose et royale* (Gautier).

• SYN. : **1** *dépouiller, dévaliser, voler.*

détrousseur [detrusœr] n. m. (de *détrousser* ; fin du XVe s.). *Vx.* Voleur qui détroussait les voyageurs sur les routes, les passants sur la voie publique : *Leurs manteaux* [...] *avaient la forme de macfarlanes tels qu'en devaient porter* [...] *les détrousseurs de grands chemins* (Carco).

détruire [detrɥir] v. tr. (lat. pop. **destrugere,* réfection, d'après le parfait *destruxi* et le supin *destructum,* du lat. class. *destruere,* détruire, renverser, abattre, de *de-,* préf. marquant la cessation, et de *struere,* arranger, disposer, bâtir ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1-5 ; sens 6, XIIIe s., *Chronique de Rains*). [Conj. **64.**] **1.** Jeter bas, démolir une construction : *Les rois de Perse avaient détruit les temples des Grecs* (Montesquieu). *Ce coin de ville détruite, au sortir de la rue du Temple, leur semblait tout à fait drôle* (Zola). || **2.** *Par extens.* Réduire à néant ; dévaster, ravager : *Dans la Brie et le Beauvaisis surtout, il n'y avait plus de ressources. Tout était gâté, détruit* (Michelet). *L'incendie a détruit la récolte.* || Altérer, ronger : *La rouille détruit le fer.* || **3.** *Class.* Faire périr quelqu'un : *J'attendrai du hasard qu'il ose le détruire* [Auguste] (Corneille). || **4.** *Auj.* Mettre à mort, tuer des êtres vivants : *Détruire les insectes nuisibles. Un antiseptique puissant qui détruit tous les germes.* || **5.** *Fig.* et *littér.* Ruiner, faire disparaître entièrement ce qui est établi, organisé : *Ce n'est pas à nous de détruire le prestige du pouvoir* (Stendhal). *Détruire la religion, les institutions.* || **6.** *Class.* et *fig.* Ruiner quelqu'un ou quelque chose dans l'esprit d'autrui, lui faire perdre son crédit ou sa réputation : [Richelieu] *n'oublia rien pour la fléchir* [la reine], *ne se voyant pas encore en état de la détruire* (La Rochefoucauld). *Il s'éleva quantité de critiques qui semblaient la devoir détruire* [la tragédie de *Britannicus*] (Racine).

• SYN. : **1** *abattre, démanteler, raser, renverser ;* **2** *anéantir, annihiler, ruiner, saccager ;* **4** *exterminer, supprimer.* — CONTR. : **1** *bâtir, construire, édifier, ériger ; entretenir, réparer, restaurer ;* **2** *créer, produire ;* **4** *protéger.*

◆ **se détruire** v. pr. (sens 1, 1784, Bernardin de Saint-Pierre ; sens 2, milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage*). **1.** Se suicider (vieilli) : *L'homme est le seul être sensible qui se détruise lui-même dans un état de liberté* (Bernardin de Saint-Pierre). || **2.** *Class.* et *fig.* Se nuire à soi-même : *M. de Grignan se soutiendra toujours très bien, pourvu qu'il ne se détruise pas lui-même* (Sévigné).

• SYN. : **1** *se supprimer, se tuer.*

dette [dɛt] n. f. (bas lat. *debita,* plur. neutre [pris pour un fém. sing.] du lat. class. *debitum,* dette, part. passé neutre substantivé de *debere,* devoir ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1-2). **1.** Ce qu'une personne doit à une autre, particulièrement une somme d'argent : *Roi étrange ! il payait et ne faisait point de dettes !* (Michelet). || *Être perdu de dettes,* avoir beaucoup de dettes et ne plus pouvoir s'en libérer. || *Dettes criardes,* V. CRIARD, E. || *Dette publique,* ou simplem. *dette,* ensemble des engagements à la charge de l'Etat, contractés à l'occasion des émissions d'emprunt. || *Dette d'honneur,* dette que l'on est tenu, sur l'honneur, de rembourser, le créancier ne pouvant la faire valoir en justice. || Class. *Nier, avouer, confesser la dette,* se défendre ou convenir d'une chose à son désavantage : *C'est dénier ensemble et confesser la dette* (Corneille). || Vx. *Prisonnier de la dette,* personne emprisonnée pour dettes : *Deux petites lucarnes suffisaient au service des prisonniers de la dette* (Nerval). || **2.** *Fig.* Devoir qui résulte d'une obligation morale contractée envers quelqu'un : *S'acquitter d'une dette de reconnaissance.* || *Payer sa dette à la société,* accomplir sa peine, et, *spécialem.,* être exécuté. || *Payer sa dette à la nature,* mourir.

• SYN. : **2** *devoir, obligation.* — CONTR. : **1** *créance, crédit ; actif, avoir.*

détumescence [detymesɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *detumescere,* cesser de s'enfler, de *de-,* préf. marquant la cessation, et de *tumescere,* se gonfler, dér. de *tumere,* être enflé ; 1792, *Encycl. méthodique*). Diminution de volume d'une tumeur, d'une inflammation ou d'un organe érectile.

deuil [dœj] n. m. (lat. impér. *dolus,* douleur, de *dolere,* souffrir ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *dol* [*duel* et, au plur., *dueus,* XIIe s., d'où, au XVe s., *dueil,* sur le modèle de l'alternance *œil/yeux*], au sens 2 ; sens 1, 3-4, XVe s. ; sens 5 et 8, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 7, 1670, Racine). **1.** Douleur que cause la mort d'une personne aimée, d'un être cher : *On venait d'apprendre la mort d'Alfieri ; c'était un deuil général pour tous les Italiens* (Staël). *Être frappé d'un deuil cruel.* || *Être en deuil de quelqu'un,* avoir perdu un être cher, un parent. || **2.** Profonde tristesse causée par un malheur : *Tant de joie auprès du grand deuil de la Grèce* (Chateaubriand). *Avoir le cœur en deuil.* || Poét. *Le deuil de la nature,* son aspect triste, désolé pendant l'hiver : *Salut, derniers beaux jours ! Le deuil de la nature / Convient à la douleur et plaît à mes regards* (Lamartine). || Fam. *Faire son deuil de,* accepter avec résignation la perte d'un espoir, en prendre son parti. || **3.** Perte d'un parent ou d'une proche personne : *Sa vieillesse a été marquée par de nombreux deuils.* || **4.** Situation consécutive à la perte d'un parent, d'un être cher : *Ils ignoraient que, dans peu, ils auraient tous disparu* [...] *et que toutes ces filles charmantes, dans un an, seraient en deuil* (Michelet). || **5.** Signes extérieurs du deuil, réglés par l'usage : *Une femme apparut, pâle, en habits de deuil* (Heredia). *Se conformant aux volontés du comte, il n'avait donc pas pris le deuil* (Gide). *Leurs vêtements de deuil lui causaient une horreur profonde* (Carco). || *Grand deuil,* costume de deuil complet, que l'on porte pendant les premiers temps qui suivent la mort d'un proche parent : *La veuve aux chers soucis, | Le front pâli comme par un long jeûne, | Triste et douce, en grand deuil* (Banville). || *Demi-deuil, petit deuil,* costume de deuil moins sévère, que l'on porte après le grand deuil ou à l'occasion de la mort d'un parent moins proche. || Fam. *Avoir les ongles en deuil,* avoir les ongles malpropres, avoir le bout des ongles noir. || **6.** Couleur des vêtements portés pendant le deuil : *Le violet est le deuil des rois* (Michelet). || **7.** Temps pendant lequel se porte le deuil : *Le mariage ne pouvait décemment avoir lieu avant la fin du deuil de Charles* (Flaubert). || **8.** Cortège funèbre : *Jeunes morts qui seriez aujourd'hui des vieillards, | Nous envions, hélas ! nous vos fils, nous la France, | Jusqu'au deuil qui suivit vos humbles corbillards* (Verlaine). || *Mener, conduire le deuil,* marcher en tête du cortège funèbre.

• SYN. : **1** *affliction, chagrin, déchirement, épreuve, malheur ;* **2** *désolation ;* 8 *convoi.*

deus ex machina [deysɛksmakina] n. m. (mots lat. sign. *un dieu* [descendu] *au moyen d'une machine*). **1.** Dans l'Antiquité, intervention sur une scène de théâtre d'un être surnaturel, réalisée au moyen d'une machinerie. || **2.** *Fig.* Intervention inattendue dénouant opportunément une situation difficile.

deusio [døzjo] adv. (de *deux*[*ièmement*], sur le modèle de *primo ;* XXe s.). *Fam.* Abrév. de DEUXIÈMEMENT : *Primo : je tue un taureau* [...]. *Deusio : Ayant peur, je pourrais choisir Vinarès, qui est la sécurité* (Montherlant).

deutér(o)- [døter], élément tiré du gr. *deuteros,* deuxième, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

deutéragoniste [døteragɔnist] n. m. (gr. *deuteragônistês,* de *deuteros,* deuxième, et *agônistês,* orateur ; 1870, Larousse). Dans la Grèce antique, acteur qui jouait les seconds rôles.

deutéranope [døteranɔp] adj. (de *deutéranopie ;* milieu du XXe s.). Se dit de l'œil atteint de deutéranopie.

deutéranopie [døteranɔpi] n. f. (de *deutér-,* du gr. *ana,* particule à valeur privative, et *ôps, ôpos,* œil ; milieu du XXe s.). Incapacité de voir le vert.

deutérium [døterjɔm] n. m. (dér. savant du gr. *deuteros,* deuxième ; XXe s.). Isotope de l'hydrogène (symb. : D), de masse atomique 2, appelé aussi *hydrogène lourd,* et entrant dans la composition de l'eau lourde.

deutéro- préf. V. DEUTÉR(O)-.

deutérocanonique [døterokanɔnik] adj. (de *deutéro-* et de *canonique ;* 1732, Trévoux). Se dit des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament qui n'ont été admis que tardivement dans le canon de l'Écriture, à savoir par la version des Septante et le concile de Trente.

deutéron n. m. V. DEUTON.

deutéropathie [døteropati] n. f. (de *deutéro-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* souffrance, maladie ; 1792, *Encycl. méthodique*). Affection qui se développe comme la conséquence d'une autre maladie.

deutéroscopie [døteroskɔpi] n. f. (de *deutéro-* et de *-scopie,* du gr. *skopein,* regarder ; 1856, Lachâtre). Hallucination qui présente au sujet l'image de son « double » et s'accompagne de l'impression de dédoublement de la personnalité.

deuton [døtɔ̃] ou **deutéron** [døterɔ̃] n. m. (de *deutérium,* d'après *neutron ;* 1949, Larousse). Noyau de l'atome de deutérium, formé d'un proton et d'un neutron.

deux [dø] adj. num. cardin. (lat. *duos,* accus. de *duo,* deux ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *dos, dous, deus* [*deux,* XIII^e^ s.], au sens 1 ; sens 2-3, XV^e^ s.). **1.** Un plus un : *Deux précautions valent mieux qu'une. Les deux moitiés d'un tout.* || *Eux deux,* v. Rem. 2. || *Nous deux,* v. Rem. 1. || **2.** Petit nombre indéterminé, quelques : *Il habite à deux pas d'ici. J'ai deux mots à vous dire. Écrivez-moi deux lignes de temps en temps.* || **3.** *Ellipt.* Indique la différence, la distance entre deux choses, deux idées : *Entreprendre et persévérer sont deux.*

◆ adj. num. ordin. (1665, La Fontaine). Qui occupe la deuxième place, le deuxième rang : *Page deux. Article deux. Le deux mars.* (À la suite d'un nom propre, *deux* s'écrit ordinairement en chiffres romains : *François II, roi de France.*)

◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1, XII^e^ s., *Roncevaux ;* sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, v. 1570, Carloix ; sens 4, av. 1699, Racine ; sens 5 et 7, fin du XIX^e^ s. ; sens 6, 1864, Littré). **1.** Le nombre deux : *Multiplier, diviser par deux.* || *Cela est clair comme deux et deux font quatre,* cela est tout à fait évident. || **2.** *Ellipt.* Deux personnes, deux objets : *Nous sommes deux. Sur quatre colis, deux sont arrivés.* || *Tous les deux, toutes les deux,* l'un et l'autre, l'une et l'autre, ensemble ou séparément : *M^me^ de Maintenon, qui avait aimé Fénelon comme elle aima Racine, les abandonna tous les deux* (Laharpe). || *Tous deux, toutes deux,* l'un et l'autre, l'une et l'autre ensemble. || *À deux,* deux ensemble : *Travailler à deux.* || *Deux à deux, deux par deux,* deux ensemble seulement, par couples : *Marcher deux par deux.* || *En deux,* en deux parties : *Couper une poire en deux.* || *Pas de deux,* pas exécuté par deux danseurs, dans la danse classique. || *Piquer des deux,* piquer des deux éperons à la fois les flancs de son cheval ; au *fig.,* presser l'allure. || *Être à deux de jeu,* se dit, au jeu, de deux adversaires dont aucun n'a l'avantage sur l'autre. || Fam. *En moins de deux* (= *en moins de deux temps et trois mouvements*), rapidement, avec prestesse. || Fam. *Ça fait deux,* ce sont deux choses bien différentes. || Fam. *Ne faire ni une ni deux,* exécuter aussitôt la décision prise. || Fam. *Entre les deux,* moyennement : *Quel temps fait-il ? chaud ou froid ? — Entre les deux* (Dumas fils). || **3.** Le chiffre (2) qui représente le nombre deux : *Ce deux est à demi effacé.* || **4.** Le deuxième jour du mois : *Le deux du mois prochain. Le deux de janvier.* || **5.** *Fam.* Immeuble d'une rue, chambre d'un hôtel qui porte le numéro deux : *Habiter au deux. Le monsieur du deux est sorti.* || **6.** La plus basse carte, marquée de deux points : *Le deux de pique, de cœur.* || Face d'un dé marquée de deux points : *Amener un deux.* || *Double-deux,* v. à son ordre alphab. || **7.** Chez les gens de théâtre, le deuxième acte : *Je vais dire à M^me^ Bron de monter du champagne après le deux* (Zola).

● REM. **1.** NOUS DEUX... L'expression *nous deux mon frère* est à éviter. C'est un tour populaire ou dialectal. On dit normalement : *Mon frère et moi.*

2. EUX DEUX, EUX TROIS, etc. Cette expression doit être séparée du verbe par une préposition : *Ils l'ont fait à eux deux.*

3. TOUS DEUX, TOUS LES DEUX peuvent s'employer indifféremment. Ce n'est qu'à partir de *cinq* qu'on emploie toujours l'article.

deux-chevaux [døʃvo] n. f. (de *deux* et de *cheval ;* milieu du XX^e^ s.). Automobile dont le moteur a une puissance de deux chevaux fiscaux. (On écrit parfois 2 CV.)

deux-huit [døɥit] n. m. invar. (de *deux* et de *huit ;* fin du XIX^e^ s.). En musique, mesure peu usitée, à deux temps, ayant la noire pour unité.

deuxième [døzjɛm] adj. num. ordin. (de *deux ;* XIV^e^ s., Cuvelier). Qui vient immédiatement après le premier, dans une série ordonnée d'êtres ou d'objets : *Occuper la deuxième place. Le deuxième jour du mois.* || *Un deuxième classe,* v. CLASSE.

● SYN. : *second.*

◆ n. (1665, La Fontaine). Personne ou chose qui occupe le deuxième rang : *Le deuxième de la classe. Voici votre place : c'est la deuxième à partir de la gauche.*

◆ n. m. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Étage d'une maison situé immédiatement au-dessus du premier étage : *Habiter au deuxième.* || **2.** Le deuxième régiment : *Le deuxième hussards.*

deuxièmement [døzjɛmmɑ̃] adv. (de *deuxième ;* 1740, Acad.). En deuxième lieu, dans une énumération.

● SYN. : *secondement, secundo.*

deux-mâts [dømɑ] n. m. invar. (de *deux* et de *mât ;* 1864, Littré). Bâtiment à voiles, à deux mâts.

deux-pièces [døpjɛs] n. m. invar. (de *deux* et de *pièce ;* milieu du XX^e^ s.). Vêtement féminin composé d'une jupe et d'une veste de même tissu.

deux-places [døplas] adj. et n. invar. (de *deux* et de *place ;* XX^e^ s.). Voiture à deux places : *Un cabriolet deux-places.*

deux-points [døpwɛ̃] n. m. invar. (de *deux* et de *point,* n. m. ; fin du XVI^e^ s.). Signe de ponctuation figuré par deux points superposés (:), marquant une pause semi-forte, et qui sert à introduire une citation, une explication, l'énoncé d'une conséquence, une énumération.

deux-ponts [døpɔ̃] n. m. invar. (de *deux* et de *pont ;* 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e^ s.). **1.** *Vx.* Vaisseau à deux ponts ou à deux batteries couvertes. || **2.** Avion-cargo dont le fuselage comprend deux étages superposés.

deux-quatre [døkatr] n. m. invar. (de *deux* et de *quatre ;* 1736, Monteclair). En musique, mesure à deux temps, ayant la blanche pour unité.

deux-roues [døru] n. m. invar. (de *deux* et de *roue ;* XX^e^ s., aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Voiture à cheval à deux roues : *Sur le « deux-roues » où nous l'emportions, le voisin à qui appartenait le véhicule, et moi, il se remit !* (Pesquidoux). || **2.** Catégorie de véhicules à deux roues (bicyclettes, motocyclettes, scooters, etc.).

deux-seize [døsɛz] n. m. invar. (de *deux* et de *seize ;* fin du XIX^e^ s.). En musique, mesure à deux temps, ayant la croche pour unité.

deux-temps [døtɑ̃] n. m. (de *deux* et de *temps ;* 1872, Littré [art. *temps*], au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e^ s.). **1.** Mesure écrite comme une mesure à quatre temps, mais qui se bat à deux, et s'indique soit par un C barré verticalement, soit par la fraction $\frac{2}{2}$, soit par le chiffre 2. || **2.** *Ellipt.* Moteur à deux temps.

dévalaison [devalɛzɔ̃] n. f. (de *dévaler ;* XX^e^ s.). Action de dévaler ou son résultat (en parlant des poissons) : *Anguille de dévalaison.*

dévalement [devalmɑ̃] n. m. (de *dévaler ;* XIII^e^ s.). *Vx.* Action de dévaler ; état de ce qui dévale, va en descendant : *Les dévalements jaunes de terrains* (Goncourt). *Il fallait s'approcher du mur pour pouvoir suivre le dévalement cultivé qui, par des escaliers plus que par des sentiers, joignait Ravello au rivage* (Gide).

dévaler [devale] v. intr. (de *dé-* et de *val ;* v. 1155, Wace, aux sens 1-2 ; sens 3, XX[e] s. ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.) et *littér.* Aller vers le bas, effectuer un déplacement du haut vers le bas : *On ne montera point au rang dont je dévale* (Corneille). *Rodrigue et le Chinois dévalent de leur rocher* (Claudel). || **2.** *Auj.* Descendre une pente à vive allure : *De temps en temps, une escouade dévalait en torrent d'un escalier* (France). *Des taxis découverts dévalaient en trombe vers l'Opéra* (Martin du Gard). || **3.** *Spécialem.* En parlant du poisson, descendre le cours d'une rivière : *La truite dévale.* (On dit aussi AVALISER.) || **4.** En parlant d'un terrain, d'un chemin, aller en pente, s'abaisser : *Le long des prés déserts, où le sentier dévale, | La pénétrante odeur des foins coupés s'exhale* (Samain). *Le sol dévalait vers un hameau dont on apercevait les maisons et les vergers* (Duhamel). *Un sentier dévale en biais, jusqu'à la berge* (Martin du Gard).

◆ v. tr. (sens 1-2, XII[e] s.). **1.** Parcourir rapidement en descendant : *On a souvent représenté la vie comme une montagne que l'on gravit d'un côté et que l'on dévale de l'autre* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* Descendre, porter quelque chose en bas : *Un sac que je dévalais à terre avec une corde* (Rousseau).

• SYN. : **1** *débouler* (fam.), *dégringoler* (fam.), *descendre.* — CONTR. : **1** *escalader, gravir, grimper, monter.*

dévaliser [devalize] v. tr. (de *dé-* et de *valise ;* 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1877, A. Daudet). **1.** Dépouiller quelqu'un de ses vêtements, de son argent, etc. : *Ils accostaient au coin des rues hommes et femmes, les dévalisaient en vitesse* (Carco). || **2.** *Par extens.* Cambrioler, piller de fond en comble : *Dévaliser une maison.* || **3.** Fig. et fam. *Dévaliser une boutique, un magasin,* etc., y faire des achats très importants : *Le Nabab, en course dans Paris, dévalisait pour eux toute une devanture de confiseur, qu'il faisait porter au collège avec cet élan de cœur mêlé d'une ostentation de nègre, qui caractérisait tous ses actes* (Daudet).

• SYN. : **1** *détrousser, voler.*

dévaliseur, euse [devalizœr, -øz] n. (de *dévaliser ;* 1636, Monet). Celui, celle qui dévalise. (Peu usité.)

• SYN. : *cambrioleur, détrousseur, pillard, voleur.*

dévalorisation [devalɔrizasjɔ̃] n. f. (de *dévaloriser ;* 1929, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1955, Robert). **1.** Diminution de la valeur d'une monnaie fiduciaire par rapport à l'or, ou de la valeur d'échange d'un produit, d'une matière première. || **2.** *Fig.* Diminution de valeur, de crédit, d'efficacité : *La dévalorisation d'une politique.*

• SYN. : **1** *dévaluation ;* **2** *déconsidération, dépréciation, discrédit.*

dévaloriser [devalɔrize] v. tr. (de *dé-* et de *valoriser ;* 1929, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, 1955, Robert). **1.** Diminuer la valeur d'une monnaie fiduciaire par rapport à l'or. || **2.** *Par extens.* Faire perdre de sa valeur marchande à un objet, à un produit : *Une histoire qui risque de dévaloriser ma voiture quand je voudrai la revendre* (Pagnol). || **3.** *Fig.* Enlever de sa valeur, de son efficacité, de sa réputation à quelque chose, de son crédit à quelqu'un : *Dévaloriser une doctrine. Un homme politique dévalorisé.*

• SYN. : **1** *dévaluer ;* **2** *déprécier ;* **3** *couler* (fam.), *discréditer, perdre, ruiner.*

◆ **se dévaloriser** v. pr. (1955, Robert). Perdre de sa valeur, de son crédit.

dévaluation [devalɥasjɔ̃] n. f. (de *dé-* et de *[é]valuation ;* 1929, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1948, Larousse). **1.** Opération technique qui consiste à modifier le taux de change d'une monnaie, soit en vue d'enregistrer légalement une dépréciation monétaire antérieure, soit à la suite d'une hausse des prix intérieurs. || **2.** *Fig.* Perte de valeur, de faveur : *Nous aurons peine à comprendre l'espèce de dévaluation dont se trouve aujourd'hui frappé notre sentiment de la durée* (Duhamel).

• SYN. : **2** *dépréciation, dévalorisation.*

dévaluer [devalɥe] v. tr. (de *dévaluation,* d'après *évaluer ;* 1948, Larousse, aux sens 1-2 et comme v. pr.). **1.** Effectuer la dévaluation d'une monnaie : *Dévaluer le franc, la livre, le dollar.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Faire perdre de sa valeur à : *Dévaluer une doctrine.*

• SYN. : **2** *déprécier, dévaloriser, discréditer.*

◆ **se dévaluer** v. pr. Perdre de sa valeur (au pr. et au fig.).

dévanagari [devanɑgari] n. f. et adj. (mot sanskrit signif. « citadine des dieux » ; 1845, Bescherelle). Écriture employée pour la langue sanskrite et quelques langues indiennes modernes.

devancement [dəvɑ̃smɑ̃] n. m. (de *devancer ;* début du XIV[e] s., au sens de « fait d'être devancé » ; milieu du XVI[e] s., au sens de « action de gagner le devant » ; sens actuel, 1870, Larousse [*devancement d'appel,* 27 juin 1876, *le Temps*]). Action de devancer, d'accomplir un acte avant l'époque prévue ou fixée. || Spécialem. *Devancement d'appel,* possibilité donnée par la loi d'accomplir son service militaire avant l'âge fixé pour l'appel de sa classe.

devancer [dəvɑ̃se] v. tr. (de *devant,* d'après *avancer ;* v. 1155 Wace, au sens II, 1 ; sens I, 1 et II, 2, XIII[e] s. ; sens I, 2-3, v. 1265, Br. Latini ; sens II, 3, XII[e] s., *Roncevaux ;* sens II, 4-5, 1580, Montaigne). [Conj. **1 a.**]

I. Précéder dans l'espace. **1.** Être, passer, arriver devant quelqu'un : *Un coureur qui devance le peloton. Mes chevaux, mieux ménagés que les siens, étaient en état de le devancer* (Fénelon). *Je l'ai devancée de quelques pas* (Musset). || **2.** *Spécialem.* Prendre rang avant, avoir le pas sur, dans l'ordre des préséances : *Dans les cérémonies publiques, la Cour de cassation devance toutes les autres juridictions.* || **3.** *Fig.* L'emporter sur quelqu'un par la valeur, le mérite, le talent, etc., le surpasser : *Il devance ses rivaux dans tous les domaines.*

II. Précéder dans le temps. **1.** Exister, agir, arriver avant quelqu'un : *Il croyait être le premier levé, mais nous l'avions devancé d'une demi-heure. Un télégramme enthousiaste l'avait devancé de deux heures* (Daudet). || **2.** Précéder quelqu'un dans l'exécution de quelque chose : *Les États-Unis ont devancé l'U.R.S.S. et ont atterri les premiers sur la Lune.* || *Par extens.* Aller au-devant de quelque chose, le prévenir : *Vous devancez de bien peu l'aveu que je m'apprêtais à vous faire* (Gide). *Devancer les objections de quelqu'un.* || **3.** Faire quelque chose avant le moment prévu ou fixé : *Devancer l'échéance d'un paiement ;* et littér. : *Il m'aime avec une impatience qui devance l'heure des rendez-vous* (France). || Spécialem. *Devancer l'appel,* contracter un engagement dans l'armée avant l'appel régulier de sa classe. || **4.** *Fig.* Être en avance sur : *Et déjà son esprit a devancé son âge* (Racine). *Stendhal avait la conviction qu'il devançait son siècle.* || **5.** *Class.* En parlant d'une chose, se produire, avoir eu lieu avant une autre : *Voici une partie des événements qui devancèrent cette grande action* (Racine).

• SYN. : **I, 1** *distancer, gratter* (fam.) ; 3 *enfoncer* (fam.), *surclasser.* || **II, 3** *anticiper.*

devancier, ère [dəvɑ̃sje, -ɛr] n. (de *devancer ;* v. 1268, É. Boileau, aux sens 1-2). **1.** Celui, celle qui a précédé une autre personne, ou d'autres personnes, dans le temps : *Ma devancière dans ce monde et dans l'autre prie pour moi le Rédempteur* (Chateaubriand). || **2.** Celui, celle qui a précédé une autre personne, ou d'autres personnes, dans une activité : *Régnier, | De l'immortel Molière immortel devancier* (Musset). *Se montrer digne de ses devanciers.*

• SYN. : **1** *aïeux, aîné, ancêtre, ancien, prédécesseur ;* **2** *maître, précurseur.*

1. devant [dəvɑ̃] prép. (de *de* et de *avant ;* fin du X[e] s., *Vie de saint Léger,* écrit *davant* [*devant,* XI[e] s.], au sens I, 1 ; sens I, 2 et 5, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, début du XVII[e] s., Malherbe ; sens I, 6, 1679, Bossuet ; sens II, v. 1170, Godefroy).

I. VALEUR SPATIALE. **1.** Vis-à-vis de, face à quelqu'un : *Regarder devant soi. À table, il était placé devant un inconnu. L'on voyait devant soi un second fossé large et plein d'eau* (France). || À l'opposite, en avant de quelque chose : *Nous étions assis devant la maison de notre hôte* (Flaubert).

|| **2.** En présence de, aux yeux de : *Dans ce siècle, on ne tient point devant l'opinion* (Chateaubriand). *J'ai toujours tremblé devant les hommes* (Maupassant). *Devant toute la ville en promenade, il imita le geste familier de M. Worms-Clavelin* (France). *Porter une affaire devant la justice.* || *Spécialem.* Du fait de, par suite de : *Et mon amour qui s'exacerbe | Devant ton silence superbe | Cherche en vain, sans trouver la paix* (Samain). *Se troubler devant des insinuations malveillantes.* || **3.** *Fig.* Au regard de, par rapport à : *L'homme et la femme ne sont pas vraiment égaux devant la loi.* || **4.** *Fig.* En comparaison de, en regard de : *Que sont les buildings modernes devant les Pyramides ?* || **5.** Dans la direction d'un lieu situé en face d'un être animé ou d'une chose : *Le cerceau que l'enfant fait rouler devant lui se tient droit* (Gide). || *Aller devant soi, droit devant soi,* suivre sa route sans se laisser détourner ; au *fig.,* aller tranquillement, poursuivre sa tâche sans se soucier des difficultés ou des obstacles : *Allez devant vous, Dieu ne vous manquera pas* (Bossuet). || Fig. *Avoir du temps, de l'argent devant soi,* disposer d'un temps suffisant pour faire quelque chose, avoir des réserves, ne pas avoir épuisé toutes ses ressources. || **6.** *Par anal.* Dans l'avenir, par rapport à une date : *Nos aïeux ont traversé l'âge de fer, l'âge d'or est devant nous* (Bernardin de Saint-Pierre).

II. Valeur temporelle. *Class.* (déjà vx au xviie s.). Marque l'antériorité, « avant » : *L'âne d'un jardinier se plaignait au destin | De ce qu'on le faisait lever devant l'aurore* (La Fontaine). || Suivi d'un infinitif, « avant de » : *Il n'avait pas voulu s'expliquer si ouvertement* [...] *devant s'être mis en état de les pouvoir assurer de succès* (Retz).

◆ **De devant** loc. prép. (1080, *Chanson de Roland*). D'en face de : *Retirez-vous de devant la porte.*

◆ **Par-devant** loc. prép. (sens 1, v. 1207, Villehardouin ; sens 2, milieu du xiiie s.). **1.** Du côté de la partie antérieure de : *Passer par-devant la maison.* || **2.** En présence de : *Acte passé par-devant notaire.*

◆ **Devant que, devant que de** loc. prép. (v. 1460, G. Chastellain [*devant que ; devant que de,* 1580, Montaigne]). *Class.* Avant de (suivi d'un infinitif) : *Si devant que mourir, la triste Bérénice | Vous veut de son trépas laisser quelque vengeur* (Racine). *Il lui demanda, devant que de l'acheter, à quoi il lui serait propre* (La Fontaine).

◆ **Devant que** loc. conj. (v. 1210, *Folque de Candie*). *Class.* Avant que (suivi du subjonctif) : *Je crie toujours : « Voilà qui est beau ! » devant que les chandelles soient allumées* (Molière).

● Rem. **1.** Vaugelas n'admettait pas *devant que* sans la prép. *de.* **2.** *Devant que, devant que de,* avant de, est aujourd'hui archaïque, et ne se rencontre que dans le style affecté : *Ceux qui, devant que de mourir, peuvent avoir accompli ce qu'ils s'étaient proposé d'accomplir, je demande qu'on me les nomme* (Gide).

◆ **devant** adv. (1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1-2 ; sens II, xiie s., *Roncevaux*).

I. Valeur spatiale. **1.** Du côté qui fait vis-à-vis à un être animé, à la face antérieure d'une chose ; en avant : *Être devant. Marcher devant.* || **2.** Sur le devant : *Vêtement déchiré devant.* || Pop. *Partir, s'en aller les pieds devant,* mourir.

II. Valeur temporelle. *Class.* et *littér.* Dans un temps antérieur, auparavant, avant : *Que si, comme devant, il vous faut encore suivre, j'y consens* (Molière). *On continua donc la route à pied comme devant* (Daudet). || Auj. Ce sens subsiste dans la loc. *Être Gros-Jean comme devant,* ne pas être plus avancé après qu'avant, avoir été dupé.

◆ **Par-devant** loc. adv. (v. 1175, Chr. de Troyes). Par la partie ou dans la partie antérieure : *Passer par-devant. Attraper quelque chose par-devant. Être attaqué par-devant.*

◆ **Ci-devant** loc. adv., loc. adj., n. invar. V. à son ordre alphab.

◆ **Sens devant derrière** loc. adv. v. sens.

2. devant [dəvɑ̃] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; fin du xie s., *Gloses de Raschi,* au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1660, Oudin ; sens 4, xve s., Brézé [à la chasse ; pour une personne, 1640, Oudin]). **1.** Partie antérieure d'un animal ou d'une chose : *Le devant d'une maison. Le devant d'un corsage. Le devant d'un véhicule.* || **2.** Façade d'une maison, d'un immeuble donnant sur la voie publique : *Avoir un appartement sur le devant.* || **3.** Objet destiné à être placé devant un autre : *Devant de cheminée.* || **4.** Spécialem. *Prendre le devant, les devants,* en termes de chasse, rechercher la voie du gibier en avant de l'endroit où elle a été perdue : *Il assura les grands devants, comme parlent les chasseurs* (Hugo) ; *par extens.,* partir avant quelqu'un, le devancer ; agir avant quelqu'un pour s'assurer des avantages ou l'empêcher d'agir : *Il avait pris tous les devants qu'il fallait auprès des gens qui auraient pu lui faire de la peine* (Racine).

◆ **Au-devant de** loc. prép. (v. 1200, Studer-Waters). À la rencontre de : *Le peuple de Trinqueballe se porta tout entier au-devant de son pasteur* (France). || Fig. *Aller au-devant des difficultés,* ne rien faire pour les éviter. || *Aller au-devant des désirs de quelqu'un,* les prévenir, les satisfaire avant qu'ils soient exprimés.

◆ **De devant** loc. adj. (xiie s., aux sens 1-2). **1.** Qui est situé à la partie antérieure d'une chose : *Les roues de devant d'une voiture.* || **2.** Qui est situé du côté de la tête d'un être animé : *Les jambes de devant d'un cheval.*

devantier [dəvɑ̃tje] n. m. (de *devant ;* v. 1380, *Aalma*). *Vx* ou *dialect.* Tablier de femme.

● Rem. On trouve aussi les formes devanteau (xve s.) et devantot (1864, Littré).

devantière [dəvɑ̃tjɛr] n. f. (de *devant ;* 1580, Montaigne, au sens de « tablier » ; début du xviie s.). *Vx.* Jupe fendue, portée par les femmes pour monter à cheval à califourchon : *Elle tira de sa devantière une courte pipe* (Vercel).

devanture [dəvɑ̃tyr] n. f. (de *devant ;* xiiie s., au sens de « façade [d'un édifice] » ; sens I, 1-2, 1811, Mozin ; sens I, 3, 1877, A. Daudet ; sens II, 1694, Th. Corneille).

I. 1. Revêtement spécial de boiserie et de vitrage qui décore, garnit la partie d'une boutique donnant sur la rue : *Joseph marchait sans hâte, s'arrêtant d'un air distrait à la devanture des boutiques et regardant à tout instant derrière soi* (Duhamel). || **2.** La partie antérieure de la boutique elle-même : *La plupart des magasins avaient clos leur devanture* (Martin du Gard). || **3.** L'étalage des marchandises exposées, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la vitrine : *Le Nabab, en course dans Paris, dévalisait pour eux toute une devanture de confiseur, qu'il faisait porter au collège* (Daudet). *Regarder les devantures.*

II. Raccord de plâtre qui unit le pied d'une cheminée, sur un toit, aux tuiles ou aux ardoises.

● Syn. : **I, 1, 2** et **3** *vitrine.*

dévasement [devɑzmɑ̃] n. m. (de *dévaser ;* 1870, Larousse). Action de dévaser : *Le dévasement d'un bassin.*

● Syn. : *dragage.*

dévaser [devɑze] v. tr. (de *dé-* et de *vase,* n. f. ; 1870, Larousse). Retirer les vases qui obstruent un bassin ou l'entrée d'un port, le lit d'un cours d'eau.

● Syn. : *curer, draguer.*

◆ **se dévaser** v. pr. (1961, Larousse). En parlant des poissons, sortir de la vase.

dévastateur, trice [devastatœr, -tris] adj. et n. (bas lat. *devastator,* de *devastatum,* supin de *devastare* [v. dévaster] ; 1502, J. d'Auton, puis 1781, Gohin, aux sens 1-2). **1.** Qui dévaste : *Un orage dévastateur.* || **2.** *Fig.* Qui porte le désordre dans : *Et le dévastateur du vieil A.B.C.D.* (Hugo).

● Syn. : **1** *déprédateur, destructeur ; pillard, vandale.*

dévastation [devastasjɔ̃] n. f. (bas lat. *devastatio,* de *devastatum,* supin de *devastare* [v. dévaster] ; 1502, J. d'Au-ton, puis 1690, Furetière). Action de dévaster ; résultat de cette action : *Sénart, secrétaire du Comité de salut public, était bailli de Saché avant 1781, ce qui explique ces dévastations* (Balzac).

• SYN. : *dégât, déprédation, destruction, pillage, ravage, ruine.*

dévaster [devaste] v. tr. (lat. *devastare,* ravager, piller, détruire, faire périr, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *vastare,* rendre désert, ruiner, dér. de *vastus,* vide, ravagé ; début du XIVe s., comme v. pr., au sens de « se déverser » ; comme v. tr., au sens 1, 1499, J. d'Auton, puis 1718, Acad. ; sens 2, 1796, Mme de staël). **1.** Ravager un pays, un lieu, y apporter la ruine et la désolation : *L'Allemagne fut dévastée par la guerre de Trente Ans. Une violente tempête a dévasté les côtes du Pacifique. Puis, quand le flot des brigands fut passé, la famille revint et retrouva le village saccagé, la maison dévastée, l'église incendiée* (Michelet). || **2.** *Fig.* En parlant des passions, des sentiments violents, apporter le désordre, le désespoir : *La passion de l'amour peut dévaster à jamais l'esprit comme le cœur* (Staël).

• SYN. : **1** *démolir, détruire, piller, raser, saccager ;* **2** *miner, ravager, ronger, ruiner.*

déveinard, e [devɛnar, -ard] n. (de *déveine ;* 1874, A. Daudet). *Fam.* Celui, celle qui a une malchance persistante (rare) : *Sous des semblants de réussite, le garçon est un déveinard* (Daudet).

• SYN. : *malchanceux.*

déveine [devɛn] n. f. (de *dé-* et de *veine,* au sens de « chance » ; milieu du XIXe s., aux sens 1-2). **1.** Manque de chance au jeu. || **2.** *Fam.* Malchance durable : *Avec ma déveine coutumière, j'aurais épousé une pimbêche* (Huysmans).

• SYN. : **2** *guigne* (fam.), *guignon* (fam.), *malchance, malheur, poisse* (pop.). — CONTR. : **1** et **2** *chance, veine* (fam.).

développable [devlɔpabl] adj. (de *développer ;* 1811, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). Qui peut être développé. || Spécialem. *Surface développable,* en géométrie, surface qui peut être appliquée sur un plan : *Le cône est une surface développable.*

développante [devlɔpɑ̃t] n. f. (part. prés. fém. substantivé de *développer ;* 1717, *Histoire de l'Acad. des sciences*). Courbe pouvant être considérée comme décrite par l'une des extrémités d'un fil d'abord enroulé sur une courbe à laquelle il est fixé par son autre extrémité, puis déroulé de manière qu'il soit toujours tendu.

développateur [devlɔpatœr] n. m. (de *développer,* XXe s.). Produit utilisé pour le développement, en photographie.

développé [devlɔpe] n. m. (part. passé substantivé de *développer ;* fin du XIXe s., Huysmans, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Mouvement de danse dans lequel une jambe repliée se développe en différentes directions et élévations : *Elles sont là, telles quelles* [...], *faisant les pointes, les petits battements à terre, le développé à la quatrième devant, et le grand développé à la barre, la révérence et le baiser final* (Huysmans). || **2.** Mouvement exécuté avec un haltère qu'on amène à l'épaule et qu'on développe en étendant le ou les bras verticalement.

développée [devlɔpe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *développer ;* 1701, *Histoire de l'Acad. des sciences*). En géométrie, courbe tangente à toutes les normales à une courbe plane.

développement [devlɔpmɑ̃] n. m. (de *développer ;* XVe s., Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1694, Th. Corneille ; sens I, 3, 1907, Larousse ; sens II, 1-2, 1755, Ch. Bonnet ; sens II, 3, 1807, Mme de Staël ; sens III, 1, av. 1842, Stendhal ; sens III, 2, 1890, *Dict. général*).

I. 1. Action de déployer ce qui était roulé sur soi-même ; résultat de cette action : *Développement d'une pièce d'étoffe.* || **2.** En géométrie et en architecture, extension sur un plan de la surface qui enveloppe un corps solide : *Développement d'un cône.* || **3.** Distance que parcourt une bicyclette chaque fois que le pédalier fait un tour complet.

II. 1. Action de se développer, de croître ; résultat de cette action : *Le développement de l'herbe la plus modeste obéit à de constantes lois* (Gide). || **2.** *Fig.* Action d'évoluer, de progresser ; résultat de cette action : *C'est l'histoire du développement intellectuel et moral de Gertrude que j'ai entrepris de tracer ici* (Gide). || **3.** Extension progressive de ce qui a commencé ; ampleur prise par une chose qui évolue en s'accroissant : *Le développement d'une entreprise. Le développement des sciences.* || (Au plur.) Suites, conséquences : *Les développements d'un incident diplomatique.*

III. 1. Exposition détaillée d'un sujet, sous forme orale ou écrite : *M. d'Antin* [...] *lui parut un conteur infini dans ces développements* (Stendhal). *Entrer dans des développements inutiles.* || *Spécialem.* En musique, partie centrale d'une forme sonate ou d'une fugue, qui fait suite à l'exposition, et dans laquelle le ou les thèmes sont transformés. || **2.** En photographie, action de développer une pellicule sensible.

• SYN. : **I, 1** *dépliage, dépliement.* || **II, 1** *croissance, pousse ;* **2** *enrichissement, épanouissement, évolution, formation, progrès ;* **3** *accroissement, agrandissement, augmentation, essor, expansion, marche, montée, mouvement ; prolongements, répercussions, ricochets.* || **III, 1** *discours, exposé, narration, paraphrase, récit, tartine* (fam.), *tirade.* — CONTR. : **II, 2** *régression, stagnation ;* **3** *baisse, chute, décadence, déclin, ralentissement, récession, sclérose.* || **III, 1** *abrégé, résumé, sommaire.*

développer [devlɔpe] v. tr. (de *dé-* et de [*en*]*velopper* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., aux sens I, 1 et 3 ; sens I, 2 et III, 1, 1580, Montaigne ; sens I, 4, 1694, Th. Corneille ; sens I, 5, 1907, Larousse ; sens II, 1-2, 1807, Mme de Staël ; sens III, 2, XVIIIe s. ; sens III, 3, 1890, *Dict. général*).

I. 1. Ôter de son enveloppe : *De la poche intérieure de sa veste, il tirait un petit paquet qu'il développa lentement de ses belles mains attentives* (Duhamel). || **2.** *Class.* et *fig.* Dégager de ce qui cache, débrouiller, révéler : *Mon âme en toute occasion | Développe le vrai caché sous l'apparence* (La Fontaine). || **3.** Étendre ce qui était roulé sur soi-même : *Développer une pièce d'étoffe.* || **4.** *Développer une surface sur un plan,* en géométrie, appliquer cette surface sur un plan. || **5.** En parlant d'une bicyclette, parcourir une certaine distance à chaque tour complet du pédalier : *Une bicyclette qui développe six mètres.*

II. 1. Faire prendre toute sa croissance, donner toute son extension à quelque chose (au pr. et au fig.) : *La chaleur développe les germes des plantes. La transition était trop brusque pour ne pas développer outre mesure chez lui le sentiment de l'ambition* (Balzac). || **2.** *Par extens.* Mettre en œuvre progressivement ; faire passer de la puissance à l'acte : *Un homme* [...] *qui, si jeune, développe une telle maturité de talent* (Stendhal).

III. 1. Exposer dans le détail et complètement, soit oralement, soit par écrit : *Pour n'énoncer ici que sommairement une loi qui demanderait à être développée en des volumes* (Hugo). *Développer un thème, une idée.* || **2.** *Développer une fonction,* en algèbre faire sortir les différents termes qui y sont renfermés. || **3.** En photographie, faire apparaître, au moyen de procédés chimiques, les images fixées sur la pellicule : *Il avait, le matin, promis à Jenny et à sa cousine de leur apprendre à développer, et elles avaient déjà préparé le nécessaire dans une penderie* [...] *dont Daniel se servait naguère comme de chambre noire* (Martin du Gard).

• SYN. : **I, 1** *déballer, défaire, déplier, désenvelopper ;* **3** *déployer, dérouler, étaler.* || **II, 1** *accroître, amplifier, augmenter, étendre, exalter, exciter, stimuler.* || **III, 1** *détailler, expliquer, paraphraser.* — CONTR. : **I, 1** *emballer, empaqueter, enrouler, envelopper ;* **3** *plier, replier, rouler.* || **II, 1** *étouffer, freiner, neutraliser, supprimer.* || **III, 1** *abréger, écourter, résumer, schématiser.*

◆ **se développer** v. pr. (sens 1-2, 1679, Bossuet ; sens 3, milieu du XVIIIe s., Buffon [au fig., av. 1696, La Bruyère]).

I. 1. Se dérouler : *Ses phrases se développent, se balancent, deviennent des périodes harmonieuses* (Aragon). || **2.** Prendre toute

son extension horizontale : *La plaine se développe à l'infini. Comme les longs réseaux de la houle des mers | Elle se développe avec indifférence* (Baudelaire).

II. 1. Assurer la croissance de son organisme : *Un enfant qui s'est beaucoup développé depuis quelques mois.* || **2.** *Fig.* Prendre de l'extension : *Ces deux grands peuples doivent* [...] *se développer à l'envi* (Michelet). *L'amour de la domination* [...] *se développa rapidement* (Balzac).

• SYN. : **I, 2** *se déployer, se dérouler, s'étaler.* || **II, 1** *se former, grandir ;* **2** *croître, s'étendre, progresser, prospérer, se propager, rayonner.*

déveloute, e [devlute] adj. (de *dé-* et de *velouté ;* 1877, Littré). Qui a perdu son velouté (rare) : *De profil, elle lui semblait pâlie, les traits déveloutés de leur candeur enfantine, avec quelque chose de dur, de résolu, qui, jusqu'ici, n'avait existé que dans sa voix, sa volonté impérieuse...* (Daudet). *Vous viendrez, petite, sans talons, vos cils déveloutés* (Colette) ; et au fig. : *Maintenant, avec ma pauvre âme déveloutée de cinquante ans, cette impression dure encore* (Renan).

1. devenir [dəvnir] v. intr. (lat. *devenire,* venir de, arriver à, et, à basse époque, « devenir », de *de-,* préf. marquant la provenance, et de *venire,* venir ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1 et 4 ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3 et 6, début du XXe s. ; sens 5, 1677, Mme de Sévigné). [Conj. **16.**] **1.** Commencer à être ce qu'on n'était pas encore ; subir une modification de son état : *Il sentait qu'il* [...] *devenait sombre quand il croyait voir que d'autres s'amusaient* (Stendhal). *Sa voix devenait grave et émue* (Zola). || *Spécialem.* Passer d'une situation à une autre : *Devenir parlementaire, professeur. Il faut n'être plus femme de marchand, et devenir une Montmorency* (Stendhal). *C'est ainsi que je devins latiniste* (France). || **2.** Changer complètement d'état ; se transformer, se changer en : *Je deviendrai fantôme à mon tour aussi, moi* (Verlaine). *Entre les mains de fer de Dargelos, une boule de neige pouvait devenir un bloc plus criminel que son canif à neuf lames* (Cocteau). || **3.** *Absol.* Ne pas rester immuable, être soumis à la loi du changement, de l'évolution (surtout dans la langue philosophique) : *Et s'il n'a pas toujours été tel qu'il est, comment penser qu'il le demeurera toujours ? L'homme devient* (Gide). || **4.** Avoir tel sort, telle issue (dans des phrases interrogatives introduites par *que, qu'est-ce que, ce que*) : *Que sont devenus ces Césars qui faisaient mouvoir l'univers à leur gré ?* (Massillon). *Que devient votre projet de départ en province ?* || *Que devenez-vous ?,* que faites-vous ? || *Que voulez-vous devenir ?,* quelle carrière voulez-vous choisir ? || *Ne pas savoir ce qu'est devenue une personne, une chose,* ne pas savoir où elles sont, les chercher en vain. || *Ne savoir que devenir,* être dans une situation pénible ou critique. || **5.** Class. *Devenir à rien,* se réduire à rien : *Ce grand voyage de M. le Prince et de M. de Turenne pour aller dégager Luxembourg est devenu à rien ; on dit que l'on ne part plus* (Sévigné). || **6.** *Impers.* Indique un changement dans les conditions ou les circonstances d'une action : *Dès quatre heures dix, l'affaire était engagée de telle sorte qu'il devenait hasardeux de dépasser le porche* (Cocteau).

• SYN. : **1** *se rendre ;* **2** *se faire ;* **3** *changer, évoluer, se transformer ;* **4** *advenir.*

2. devenir [dəvnir] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; 1864, Littré). Changement, passage d'un état à un autre ; mouvement progressif par lequel les choses se transforment : *Il incarne un moment de l'esprit humain dans son devenir* (Romains).

• SYN. : *évolution, mutation, transformation.*

déventer [devɑ̃te] v. tr. (de *dé-* et de *vent ;* 1694, Th. Corneille). En parlant d'un bateau à voiles, empêcher un concurrent de recevoir le vent. || Placer un objet derrière un autre qui intercepte le vent. || *Déventer les voiles,* brasser au vent, pour empêcher que les voiles ne portent.

déverbal, e, aux [devɛrbal, -o] adj. et n. m. (de *dé-* et de *verbal ;* XXe s.). Se dit d'un mot formé avec le radical du verbe : *« Demande » est le déverbal de « demander ».*

• REM. On dit aussi DÉVERBATIF, IVE (dér. savant de *dé-* et de *verbe ;* XXe s.).

déverdir [devɛrdir] v. intr. (de *dé-* et de *verdir ;* XVe s., comme v. pr., au sens de « perdre sa verdure » [d'un bois] ; comme v. intr., au sens actuel, 1842, Acad.). Perdre sa couleur verte.

dévergondage [devɛrgɔ̃daʒ] n. m. (de *dévergonder ;* 1792, Linguet, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Conduite très relâchée, dérèglement des mœurs (vieilli) : *Elles étaient lasses d'histoires à dormir debout sur le dévergondage de Lisa avec le cousin* (Zola). || **2.** *Fig.* et *littér.* Écarts extrêmes par rapport à la normale, dans quelque domaine que ce soit ; fantaisie débridée : *Dévergondage de l'imagination.*

• SYN. : **1** *débauche, dépravation, égarement, excès, inconduite, libertinage, licence.*

dévergondé, e [devɛrgɔ̃de] adj. et n. (de *dé-* et de *vergonde,* doublet de *vergogne* [v. ce mot] du XIIe au XIVe s. ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Qui mène publiquement une vie déréglée, licencieuse et n'en éprouve pas de honte.

• SYN. : *débauché, dépravé, noceur* (fam.), *viveur.*

◆ adj. (sens 1, XVIe s. ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Qui marque le dévergondage : *Une allure dévergondée. J'entendis le cliquetis des clefs et des chaînes, le bruit des sergents de ville et des espions, le pas des soldats, le mouvement des armes, les cris, les rires, les chansons dévergondées des prisonniers, mes voisins* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Qui fait preuve d'une fantaisie débridée : *Une imagination dévergondée.*

• SYN. : **2** *déchaîné, effréné, fou* (fam.), *frénétique, outré.* — CONTR. : **2** *contenu, mesuré, modéré, raisonnable.*

dévergondement [devɛrgɔ̃dmɑ̃] n. m. (de *dévergonder ;* 1677, Mme de Sévigné [un ex. unique en anc. franç.]). *Class.* Conduite dévergondée : *Quand la débauche et le dévergondement est à un certain point de scandale, cet excès fait plus de tort aux hommes qu'aux femmes* (Sévigné).

dévergonder [devɛrgɔ̃de] v. tr. (de *dévergondé ;* v. 1360, Froissart, au sens de « violer [une femme] » ; sens 1, v. 1460, Chastellain ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** *Vx.* Pousser quelqu'un dans la voie du libertinage. || **2.** *Fig.* et *littér.* Pousser au dérèglement, à la fantaisie : *Une énorme réserve d'amour me gonflait et dévergondait mes pensées* (Gide).

◆ **se dévergonder** v. pr. (1680, Richelet). Se jeter dans le libertinage, l'inconduite.

• SYN. : *se dépraver, se perdre, se pervertir.*

déverguer [devɛrge] v. tr. (de *dé-* et de *vergue ;* 1771, Trévoux). Retirer une voile de sa vergue.

• REM. On dit aussi DÉSENVERGUER (de *dés-* et de *enverguer ;* 1783, *Encycl. méthodique.*)

déverni, e [devɛrni] adj. (part. passé de *dévernir*). Qui a perdu son vernis : *Un meuble déverni.*

dévernir [devɛrnir] v. tr. (de *dé-* et de *vernir ;* 1653, Oudin, au sens 1 ; sens 2, av. 1890, Maupassant). **1.** Ôter le vernis de. || **2.** *Fig.* et *fam.* Faire disparaître l'attrait, la fraîcheur de quelque chose : *Toutes les besognes nécessaires, vues de trop près dans un ménage pauvre, lui dévernissaient le mariage* (Maupassant).

dévernissage [devɛrnisaʒ] n. m. (de *dévernir ;* fin du XIXe s.). Action de dévernir, particulièrement un tableau.

déverrouillage [devɛrujaʒ] n. m. (de *déverrouiller ;* 1929, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action de déverrouiller. || **2.** Spécialem. *Déverrouillage d'une arme,* opération qui, pour permettre l'ouverture d'une arme à feu, supprime le lien mécanique établi avant le départ du coup entre la culasse et l'arrière du canon.

déverrouiller [devɛruje] v. tr. (de *dé-* et de *verrouiller ;* v. 1160, *Moniage Guillaume,* écrit *desvero[u]illier* [*déverrouiller,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1948, Larousse). **1.** Ouvrir en tirant le verrou : *Il avait trouvé la porte d'entrée déverrouillée* (Bourget). || **2.** *Spécialem.* Procéder au déverrouillage d'une arme.

devers [dəvɛr] prép. (de *de* et de *vers ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s.). **1.** *Class.* Vers, en direction de : *Tourne un peu ton visage devers moi* (Molière). || **2.** *Class.* Aux environs de (approximation dans le temps) : *Il a poussé sa chance / Et s'est devers la fin levé longtemps d'avance* (Molière).

◆ **Par-devers** loc. prép. (XIIe s., Godefroy, au sens de « du côté de » ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir ; sens 2, 1606, Nicot). **1.** Par-devant : *Se pourvoir par-devers le juge.* || **2.** En la possession de : *Garder quelque chose par-devers soi.* || Fig. *Par-devers soi,* dans le secret de son cœur.

dévers, e [devɛr, -ɛrs] adj. (lat. *deversus,* part. passé de *devertere,* détourner, de *de-,* préf. marquant un mouvement d'éloignement, et de *vertere,* tourner ; 1676, Félibien). *Vx.* Qui n'est pas d'aplomb ; qui penche d'un côté : *Un mur dévers.*

◆ **dévers** n. m. (sens 1, 1676, Félibien ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** État de ce qui est incliné ; défaut d'aplomb. || **2.** *Spécialem.* Différence de niveau entre les deux rails d'une voie en courbe. || Relèvement du bord extérieur d'une route dans les virages. || Inclinaison des parois de l'étrave d'un navire.

1. déversement [devɛrsəmɑ̃] n. m. (de *déverser* 1 ; 1801, *Bulletin des sciences*). Action de déverser les eaux d'un canal, d'un cours d'eau ; le fait de se déverser, en parlant des eaux.

2. déversement [devɛrsəmɑ̃] n. m. (de *déverser* 2 ; 1842, Mozin). Le fait de pencher d'un côté, de gauchir : *Le déversement d'un mur.* || *Spécialem.* En architecture, inclinaison des supports d'un édifice (murs ou piliers), qui s'écartent de la verticale sous la poussée des voûtes.

1. déverser [devɛrse] v. tr. (de *dé-* et de *verser ;* 1755, abbé Prévost, au sens 1 ; sens 2, 1797, Lallement ; sens 3, 1794, Frey). **1.** Faire couler un liquide d'un lieu dans un autre : *L'étang déversait le trop-plein de ses eaux dans un canal en contrebas.* || **2.** *Par extens.* Amener en grand nombre, en grande quantité : *Chaque train déverse dans la ville des milliers de voyageurs. Déverser des tonnes de marchandises sur le marché.* || **3.** *Fig.* Répandre abondamment : *Le sous-lieutenant Leuwen gardera les arrêts vingt-quatre heures, pour avoir déversé le ridicule sur un ordre du colonel* (Stendhal).

● SYN. : **1** *épandre, répandre ;* **2** *débarquer, décharger.*

◆ **se déverser** v. pr. (1864, Littré). Couler d'un lieu dans un autre : *Le bassin se déverse dans une canalisation.*

● SYN. : *s'écouler, se jeter, se vider.*

2. déverser [devɛrse] v. intr. (de *dévers ;* 1676, Félibien, au part. passé, au sens de « gauchi » ; comme v. tr., au sens de « faire devenir dévers », 1690, Furetière ; comme v. intr., au sens actuel, 1755, Aviler). Perdre son aplomb, se gauchir : *Ce pilier déverse à gauche.*

déversoir [devɛrswar] n. m. (de *déverser* 1 ; 1754, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2 et 4, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Orifice ménagé dans un bassin, une cuve, un canal, etc., pour permettre l'écoulement du trop-plein des eaux. || **2.** *Par extens.* Réservoir destiné à recevoir ce trop-plein : *Entre cette construction et le déversoir, on aperçoit une vaste prairie* (Balzac). || **3.** Pavage en pente, disposé diagonalement sur l'accotement d'une chaussée pour conduire les eaux dans le fossé. || **4.** *Fig.* et *péjor.* Point d'aboutissement, débouché.

● SYN. : **1** *débouché, évacuateur, vanne ;* 4 *dérivatif, exutoire.*

dévertébré, e [devɛrtebre] adj. (de *dé-* et de *vertèbre ;* début du XXe s.). Qui a perdu son ossature, qui n'a pas les éléments de soutien, la structure habituelle et nécessaire : *C'était une lente ribambelle de phrases dévertébrées, sans liaison apparente* (Duhamel).

dévêtir [devɛtir] v. tr. (de *dé-* et de *vêtir ;* v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot). [Conj. **20.**] **1.** Dépouiller quelqu'un de ses vêtements : *Jean-Paul Sénac, à moitié dévêtu, debout devant un comptoir, frissonna* (Duhamel). || **2.** *Class.* Ôter son vêtement : *Étant parti de la ville homme de paix, il arriva grand capitaine à l'armée et dévêtit sa robe longue pour gagner d'abord une bataille* (Guez de Balzac).

● SYN. : **1** *déshabiller.* — CONTR. : **1** *habiller, vêtir.*

◆ **se dévêtir** v. pr. (fin du XIIe s.). Enlever une partie ou la totalité de ses vêtements : *Paul se dévêtait, Gérard retrouvait sa robe de chambre* (Cocteau).

déviance [devjɑ̃s] n. f. (de *déviant ;* seconde moitié du XXe s.). Caractère de ce qui s'écarte de la norme.

déviant, e [devjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dévier*). Qui dévie ; qui s'écarte de la règle.

déviation [devjasjɔ̃] n. f. (bas lat. *deviatio,* déviation, de *deviatum,* supin du lat. impér. *deviare,* s'écarter du droit chemin [v. DÉVIER] ; début du XIVe s., au sens de « époque de l'histoire de l'homme qui va de la chute d'Adam à Moïse » ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 19 déc. 1874, *Journ. officiel ;* sens 4, 1461, Godefroy). **1.** Le fait de dévier, de s'écarter d'une direction déterminée théoriquement à l'avance ; écart qui en résulte : *La déviation des projectiles est due surtout à la résistance de l'air et à la pesanteur.* || *Spécialem.* Effet produit par la masse métallique du navire sur l'aiguille aimantée du compas (boussole). || En optique, angle que fait le rayon incident avec le rayon réfracté ou le rayon émergent correspondant. || **2.** En médecine, direction vicieuse prise par certains organes, certaines parties du corps : *Une déviation de la colonne vertébrale.* || **3.** Action de détourner la circulation de la voie normale et de lui faire emprunter une autre voie, généralement pour cause de travaux ou pour éviter la traversée d'une ville. || Itinéraire détourné qu'on emprunte alors. || **4.** *Fig.* Action de s'écarter de certains principes, moraux, philosophiques ou politiques ; résultat de cette action : *En 1663, il y avait une diminution et, si j'ose dire plus* [...], *une déviation de l'esprit du premier Port-Royal* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **1** *dérive ;* **2** *déformation ;* **3** *crochet, détour ;* **4** *dissidence, écart, incartade.*

déviationnisme [devjasjɔnism] n. m. (de *déviation ;* 1956, Larousse). Attitude qui consiste à s'écarter systématiquement de la ligne politique définie par l'organisation à laquelle on appartient : *Être accusé de déviationnisme.*

déviationniste [devjasjɔnist] adj. et n. (de *déviationnisme ;* v. 1956). Qui s'écarte sciemment de la ligne politique de l'organisation à laquelle il appartient.

dévidage [devidaʒ] n. m. (de *dévider ;* 1700, Liger, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1837, Vidocq). **1.** Action de dévider : *Attentif à maintenir l'écheveau bien tendu entre ses poignets crispés, et à guider le dévidage en se penchant avec régularité de droite et de gauche, il n'osait pas quitter des yeux le brin de laine ensorcelé* (Martin du Gard). || **2.** Atelier où l'on dévide. || **3.** *Pop.* et *vx.* Discours long et filandreux.

dévider [devide] v. tr. (de *dé-* et de *vider,* proprem. « vider le fuseau de sa laine » ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *desvuider* [*desvider,* XIIIe s. ; *dévider,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, milieu du XIIIe s., Rutebeuf ; sens 3, 1830, Lamartine ; sens 4, milieu du XVIe s. ; sens 5, v. 1585, Cholières). **1.** Mettre en écheveau ou en peloton le fil qui est sur les bobines d'un métier à filer, ou le fil de soie qui est en masse dans le cocon : *La soie que l'on dévide du cocon* (Gautier). || **2.** *Par extens.* Défaire ce qui est enroulé, dérouler : *Dévider une pelote de laine. Le battement de la machine et le grincement de la chaîne de touage dévidée sur le pont du remorqueur ne s'entendaient que de très loin* (Daudet). || **3.** Faire passer entre ses doigts : *Dévider son rosaire* (Lamartine). || Fig. et fam. *Dévider son chapelet, son écheveau,* dire tout ce que l'on a à dire : *Lorsque Clémence lui dévidait son chapelet, il demeurait tendre et souriant* (Zola). || **4.** *Fam.* Débiter ce que l'on a à dire, soit très vite, soit avec prolixité : *Quand elle commença à dévider ses histoires extravagantes, Jack sentit revenir toutes ses appréhensions* (Daudet). || **5.** *Class.* et *fig.* Expliquer, débrouiller : *Votre monsieur* [...] *l'a très bien dévidé* [mon esprit] (Sévigné).

dévideur, euse [devidœr, -øz] n. (de *dévider ;* v. 1380, *Aalma,* écrit *desvoideur ; desvuideur,* XVe s., Godefroy ; *dévideur,* XVIIe s.). Ouvrier, ouvrière qui procède au dévidage dans les usines textiles.

dévidoir [devidwar] n. m. (de *dévider ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *desvuidoir ; dévidoir,* 1549, R. Estienne). Appareil sur lequel on enroule des fils, des cordes, des tuyaux, etc., afin de pouvoir les dérouler rapidement le moment venu.

dévié, e [devje] adj. (part. passé de *dévier ;* 1845, Bescherelle). Qui s'écarte de la direction normale : *Une tare légère, à peine visible, le nez fin, un peu dévié, donnant l'expression narquoise, quelque chose de pas sûr* (Daudet).

dévier [devje] v. intr. (lat. impér. *deviare,* s'écarter du droit chemin, du lat. class. *devius,* hors de la route, écarté, détourné, de *de-,* préf. marquant l'éloignement, et de *via,* chemin, voie ; v. 1361, Oresme, puis 1792, C. Desmoulins, au sens 2 ; sens 1, 1798, Acad.). **1.** S'écarter de la voie, de la direction : *Dévier de son chemin.* || **2.** *Fig.* S'écarter de son objet, de son but : *Le personnage s'accuse souvent lui-même de dévier de la sévérité du but* (Sainte-Beuve). *La conversation déviait* (Duhamel). || *Spécialem.* S'écarter d'une ligne morale, philosophique ou politique donnée.

• SYN. : **1** *bifurquer, dériver, se détourner, obliquer ;* **2** *s'éloigner, sortir de.*

◆ v. tr. (sens 1, 1787, Féraud ; sens 2, XXe s.). **1.** Écarter quelque chose de sa direction : *Dévier un coup. Le prisme dévie les rayons lumineux.* || **2.** *Spécialem.* Détourner de son itinéraire normal (un train, un convoi routier).

• SYN. : **1** *déformer, détourner.*

devin, devineresse [dəvɛ̃, -in] n. (lat. pop. **devinus,* lat. class. *divinus,* divin [adj.], devin [n. m.], de *divus,* dieu, divinité ; v. 1119, Ph. de Thaon). Personne qui prétend découvrir, par des moyens surnaturels, ce qui ne peut être appréhendé par les moyens d'investigation rationnels dont on dispose à un moment donné. || *Spécialem.* Personne qui se pique de prédire l'avenir : *La maison voisine où un devin illustre vivait avec ses enfants* (France). || Fig. et fam. *Je ne suis pas devin,* je ne puis pas deviner, savoir ce qu'on ne m'a pas appris, comprendre l'inintelligible. || *Il ne faut pas être devin pour comprendre,* c'est très facile à comprendre.

• SYN. : *augure, haruspice, mage, magicien, prophète* (fam.), *pythie, pythonisse, sibylle, sorcier, vaticinateur, visionnaire, voyant.*

• REM. **1.** Le fém. DEVINE (av. 1660, Scarron) s'employait au XVIIe s. : *Moi, devine ! On se moque* (La Fontaine).

2. Au sens courant de « personne qui devine, qui trouve le mot d'une charade », on dit DEVINEUR, DEVINEUSE.

3. DEVINERESSE (v. 1119, Ph. de Thaon), originairement féminin de DEVINEUR, sert de féminin à DEVIN.

◆ **devin** n. m. (1864, Littré). Un des noms usuels donnés au boa constrictor (à cause du culte que lui vouaient certaines tribus).

devinable [dəvinabl] adj. (de *deviner ;* 1845, Bescherelle). Qui peut être aisément deviné.

deviner [dəvine] v. tr. (lat. pop. **devinare,* lat. class. *divinare,* prévoir, prédire, conjecturer, de *divinus* [v. DEVIN] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, v. 1155, Wace ; sens 3, av. 1842, Stendhal ; sens 4, av. 1678, La Rochefoucauld). **1.** Découvrir par des moyens surnaturels : *Les sorciers prétendent deviner l'avenir. On peut bien deviner par l'art du diable* (Pascal). || **2.** Découvrir par intuition, conjecture, sans que la conviction à laquelle on arrive soit fondée sur des raisons démonstratives : *Tout le monde devinera que votre neveu doit être évêque* (Stendhal). *Je ne dois compte de mes affaires à personne, attendu que je ne cherche pas à deviner celles que les autres font la nuit* (Balzac). || *Spécialem.* Trouver le mot, la solution d'une énigme. || **3.** Reconnaître, identifier quelque chose ou quelqu'un, malgré ce qui le dissimule (au pr. et au fig.) ; apercevoir confusément : *Le salon de sa mère lui avait appris à persifler l'hypocrisie et à la deviner assez bien* (Stendhal). *La dame était si jolie* [...] *sous les ramages de sa robe à fleurs laissant deviner une aimable personne un peu boulotte* (Daudet). *À vrai dire, je l'ai plutôt devinée que vue* (France). || **4.** *Fig.* Pénétrer la pensée, les intentions, la personnalité de quelqu'un : *On aime bien à deviner les autres, mais on n'aime pas à être deviné* (La Rochefoucauld).

• SYN. : **1** *prédire, prévoir, prophétiser ;* 2 *déceler, détecter, se douter de, flairer* (fam.), *subodorer.*

◆ **se deviner** v. pr. (1684, La Bruyère). Être distingué confusément : *Une grille se devinait parmi de molles vapeurs* (Carco).

devineresse n. f. V. DEVIN.

devinette [dəvinɛt] n. f. (de *deviner ;* 1870, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Ce que l'on donne à deviner. || **2.** Jeu où l'on donne quelque chose à deviner : *Jouer aux devinettes.*

• SYN. : **1** *charade, énigme, logogriphe, rébus.*

devineur, euse [dəvinœr, -øz] n. (de *deviner* [v. aussi DEVIN] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2-3, fin du XIIe s., *Floire et Blancheflor*). **1.** *Class.* Devin, personne qui fait profession de deviner l'avenir : *Chez la devineuse on courait* (La Fontaine). || **2.** Personne qui sait déchiffrer les énigmes. || **3.** Celui, celle qui découvre par intuition, conjecture, qui est habile à deviner : *Belle était un devineur de pensée* (Hermant).

dévirage [deviraʒ] n. m. (de *dévirer ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Action de dévirer : *Le dévirage du cabestan.* || **2.** Courbure que l'on fait prendre à une pièce de construction.

dévirer [devire] v. tr. (de *dé-* et de *virer ;* 1690, Furetière, comme v. intr., au sens de « reculer au lieu d'avancer » [d'un cabestan] ; comme v. tr., au sens actuel, 1834, Landais). Tourner en sens contraire : *Dévirer le cabestan.*

dévirginiser [devirʒinize] v. tr. (dér. savant de *dé-* et du lat. *virgo, virginis,* vierge ; 1829, Boiste). *Littér.* Faire perdre sa virginité à, déflorer : *Après avoir longtemps courtisé la Muse, vous avez essayé de la dévirginiser* (Gautier).

dévirilisation [devirilizasjɔ̃] n. f. (de *déviriliser ;* XXe s.). Action de déviriliser.

déviriliser [devirilize] v. tr. (de *dé-* et de *viril ;* fin du XVIe s.). Faire perdre les caractères de la virilité à ; rendre efféminé, amollir : *Un caractère dévirilisé.*

• SYN. : *abâtardir, efféminer, émasculer, féminiser.* — CONTR. : *viriliser.*

déviroler [devirɔle] v. tr. (de *dé-* et de *virole ;* 1845, Bescherelle). Extraire la pièce ou la médaille de la virole où elle a reçu l'empreinte du coin.

devis [dəvi] n. m. (déverbal de *deviser ;* XIIe s., aux sens de « division, partage, disposition, souhait, désir, intention » ; sens 1, v. 1464, Commynes ; sens 2, XVIe s., Littré [« description, en général », XIIIe s., *Roman de Renart*]). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Action de bavarder, conversation familière : *Les femmes même, à l'envi des maris, | S'entre-disaient en leurs menus devis : | Bon fait troquer, commère, à ton avis ? | Si nous troquions de valet ? que t'en semble ?* (La Fontaine). || **2.** Description détaillée d'un projet de construction, comportant notamment l'indication des matériaux et des opérations nécessaires, ainsi que l'estimation des dépenses. || *Par extens.* Description détaillée d'un projet de travaux à exécuter, quelle que soit leur nature : *Établir le devis d'une réparation.*

dévisager [devizaʒe] v. tr. (de *dé-* et de *visage ;* 1538, R. Estienne, au sens I ; sens II, 1800, Boiste). [Conj. **1 b.**]

I. *Class.* Déchirer le visage de quelqu'un ; défigurer : *Ces prudes sauvages | Dont l'honneur est armé de griffes et de dents, | Et veut, au moindre mot, dévisager les gens* (Molière).

II. Regarder quelqu'un dans les yeux avec insistance ou indiscrétion : *Sitôt entrée, elle me dévisage à travers son binocle* (Gide). *Daniel le dévisageait avec un regard pensif et timide, chargé d'interrogation* (Martin du Gard). *Elle dévisagea son maître, habile à épier sur cette face les signes de la tempête* (Mauriac).

• SYN. : **II** *examiner, fixer, observer, reluquer* (fam.), *toiser* (fam.).

devise [dəviz] n. f. (déverbal de *deviser ;* v. 1130, *Eneas,* au sens de « signe distinctif » [aussi « séparation, partage, ornement, testament, plan, dessein, désir, opinion, conversation, plaidoirie, manière, genre, qualité », aux XII^e^-XIII^e^ s.] ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1552, Rabelais [« pièce de vers », fin du XV^e^ s., H. Baude] ; sens I, 3, 1668, La Fontaine ; sens II, 1842, Mozin).

I. 1. En héraldique, courte sentence inscrite sur un listel placé au-dessous de l'écu. || **2.** *Par extens.* Figure emblématique expliquée par une formule (tels la salamandre de François I^er^, le soleil de Louis XIV) : *Ces fêtes ranimèrent plus que jamais le goût des devises et des emblèmes que les tournois avaient mis autrefois à la mode* (Voltaire). || **3.** Brève formule qui caractérise le sens symbolique d'une chose : « *Honneur et Patrie* », *c'est la devise du drapeau.* || *Par extens.* Toute formule indiquant, de façon concrète et caractéristique, la règle de vie, de conduite à laquelle une personne prétend obéir : *Et sur ce point, tant qu'il vécut, | Diversité fut sa devise* (La Fontaine). *Pas le moindre contact avec les politiques. Voilà ma devise* (Duhamel).

II. Titre permettant d'effectuer des règlements avec l'étranger par voie de compensation : *Il était lesté de valables devises* (Hermant). || La monnaie étrangère elle-même : *Les devises se négocient sur le marché des changes.* || *Devise forte,* monnaie bénéficiant d'un taux de change élevé : *Le franc suisse est une devise forte.*
• SYN. : **I, 1** *légende ;* **3** *maxime.*

deviser [dəvize] v. intr. (lat. pop. **devisare,* d'abord **divisare,* fréquentatif de *dividere,* diviser, partager, répartir ; XII^e^ s., aux sens de « diviser, distinguer, énumérer, tracer un plan, ranger, ordonner, méditer, désirer, décrire, raconter » ; sens actuel, v. 1464, Commynes). *Littér.* S'entretenir familièrement, converser : *Il m'est encore indifférent de deviser des choses les plus communes, ou de causer des sujets les plus relevés* (Chateaubriand). *Le repas fini, Octave allumait sa petite pipe et nous devisions en humant une tasse de café* (Duhamel).

dévissable [devisabl] adj. (de *dévisser ;* XX^e^ s.). Qu'on peut dévisser.

dévissage [devisaʒ] n. m. (de *dévisser ;* 1870, Larousse). Action de dévisser : *Le dévissage d'une serrure.*

dévissé [devise] n. m. (part. passé substantivé de *dévisser ;* XX^e^ s.). En haltérophilie, mouvement qui consiste à développer un haltère en penchant légèrement le corps du côté opposé au poids.

dévisser [devise] v. tr. (de *dé-* et de *visser ;* 1768, *Encyclopédie,* aux sens 1-3 [*dévisser son billard,* 1865, Larchey ; *dévisser le coco, la tête,* 1846, G. Esnault]). **1.** Défaire ce qui est vissé ; retirer une vis servant à fixer un objet : *Dévisser un boulon, un écrou.* || **2.** Détacher un objet fixé par une ou des vis : *Dévisser la poignée d'une porte.* || **3.** Séparer d'un autre un objet qui était adapté par vissage : *Dévisser le guidon d'une bicyclette, le bouchon métallique d'un bidon.* || Pop. et vx. *Dévisser son billard,* mourir. || Arg. et vx. *Dévisser le coco,* ou (pop.) *la tête,* étrangler quelqu'un, lui tordre le cou : *Aucun idiome n'est plus métaphorique que l'argot : dévisser le coco, tordre le cou ; tortiller, manger* (Hugo). *J'irai plutôt lui dévisser la tête à ce scélérat de bandit* (Daudet).
◆ v. intr. (1950, G. Esnault). *Fam.* Lâcher prise et tomber, au cours d'une escalade en montagne : *Un beau jour que son client a dévissé en pleine paroi* (Frison-Roche).
• SYN. : *dérocher.*

de visu [devizy] loc. adv. (mots lat. signif. « d'après ce qu'on a vu » ; 1721, Trévoux). En témoin oculaire : *Constater de visu la violence d'une bagarre.*

dévitalisation [devitalizasjɔ̃] n. f. (de *dévitaliser ;* 1922, Larousse). Action d'enlever la pulpe d'une dent.

dévitaliser [devitalize] v. tr. (de *dé-* et de *vital ;* 1922, Larousse). En chirurgie dentaire, enlever le tissu vivant, la pulpe, le nerf d'une dent.

dévitaminé, e [devitamine] adj. (de *dé-* et de *vitaminé ;* XX^e^ s.). Qui a perdu ses vitamines : *Aliments dévitaminés.*

dévitrification [devitrifikasjɔ̃] n. f. (de *dévitrifier ;* 1803, *Annales de chimie,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e^ s.). **1.** Perte de transparence que subit le verre sous l'action prolongée de la chaleur. || **2.** Action d'enlever la vitrification d'un parquet.

dévitrifier [devitrifje] v. tr. (de *dé-* et de *vitrifier ;* 1803, *Annales de chimie,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e^ s.). **1.** Faire perdre au verre sa transparence par l'action prolongée de la chaleur. || **2.** Enlever le revêtement d'un parquet vitrifié.

dévoiement [devwamɑ̃] n. m. (de *dévoyer ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens de « chemin impraticable » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1802, Flick). **1.** *Class.* Diarrhée, dérangement intestinal : *L'occasion de leur dévoiement était qu'ils avaient mangé beaucoup de chair* (Ch. Sorel). || **2.** Inclinaison, écart par rapport à la verticale, d'un tuyau de cheminée ou de descente.

dévoilement [devwalmɑ̃] n. m. (de *dévoiler ;* 1606, Nicot, au sens 1 ; sens 2, 1660, Oudin). **1.** Action d'ôter le voile qui recouvrait quelque chose. || **2.** *Fig.* Action de révéler ce qui était caché : *Le dévoilement d'émotions délicates* (Goncourt). *On attendait de ce discours le dévoilement de ses intentions.*
• SYN. : **2** *révélation.* — CONTR. : **2** *dissimulation.*

dévoiler [devwale] v. tr. (de *dé-* et de *voiler ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens 2 ; sens 1, milieu du XVI^e^ s., Ronsard). **1.** Découvrir ce qui est recouvert d'un voile : *Dévoiler une statue.* || *Par extens.* Laisser voir : *Quelque Chanaan splendide dévoilant tout à coup son horizon* (Hugo). *L'aube me dévoilait tout le jour ennemi* (Valéry). || **2.** *Fig.* Montrer, révéler ce qui était caché : *Je fais dire à ce gros Bardoux que nous ne dévoilerons que quelques-unes des moindres bourdes de son budget* (Stendhal). *L'art sera dévoilé | Comme un ciel étoilé* (Banville). *Au surplus, j'hésite parfois à te dévoiler toute ma pensée* (Duhamel). *Dévoiler ses intentions.*
• SYN. : **1** *dénuder, montrer ;* **2** *découvrir, démasquer, divulguer.* — CONTR. : **1** *voiler ; cacher, couvrir, dérober, masquer, recouvrir ;* **2** *celer, dissimuler, taire.*
◆ **se dévoiler** v. pr. (sens 1, fin du XVI^e^ s., Brantôme ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Ôter le voile qui recouvre son visage : *Les femmes musulmanes se sont dévoilées.* || **2.** *Fig.* Devenir manifeste, apparaître au grand jour : *L'abbé, ta noirceur se dévoile* (Verlaine).
• SYN. : **2** *éclater, s'étaler, percer, poindre.*

1. devoir [dəvwar] v. tr. (lat. *debere,* tenir quelque chose de quelqu'un, lui en être redevable ; 842, *Serments de Stras-bourg,* au sens II, 1 [sous la forme *dift,* indic. prés., 3^e^ pers. du sing. ; *deveir,* infin., X^e^ s. ; *devoir,* XII^e^ s.] ; sens I, 1, v. 1196, J. Bodel ; sens I, 2, fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy ; sens I, 3, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens II, 2-8 et 11, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 9, 1792, Beaumarchais ; sens II, 10, 1644, Corneille). [Conj. **30 ;** v. aussi Rem.]

I. AVEC UN NOM OU UN PRONOM POUR COMPLÉMENT D'OBJET. 1. Être dans l'obligation de donner à quelqu'un quelque chose qui lui revient de droit, et en particulier de lui payer une somme d'argent : *Nous devons quatre termes* (Balzac). || Class. et fig. *Ne pas en devoir à, n'en devoir guère, n'en devoir rien,* ne pas être inférieur à quelqu'un, ne le céder en rien à quelque chose : *Aux plus charmants il n'en doit guère* (La Fontaine). *J'ai vu les beautés de la Seine, ses bords n'en doivent rien à ceux de la Loire* (Sévigné). || Class. et fig. *Devoir tribut,* ne pouvoir échapper à : *Une femme surtout doit tribut à la mode* (Boileau). || **2.** Être obligé à quelque chose à l'égard de quelqu'un, par la loi, par un code moral non écrit, par les convenances : *On doit assistance aux personnes en danger. Je vous dois une explication. Nous te devons dédommagement*

(Gautier). || Class. *Devoir à quelqu'un* (sans complément direct), lui avoir des obligations morales : *Je dois à ma maîtresse ausi bien qu'à mon père* (Corneille). || **3.** Être redevable à quelqu'un ou à quelque chose d'une certaine chose ; avoir pour origine, tenir de : *Si Menzikoff fit cette manœuvre de lui-même, la Russie lui dut son salut* (Voltaire). *L'humanité ne doit aux femmes aucune idée morale, politique, philosophique* (Proudhon). *Le café des Arts devait son nom à des peintures qui représentaient Venise, Versailles, Alger* (Aragon).

II. AVEC UN INFINITIF POUR COMPLÉMENT. *Devoir* suivi d'un infinitif joue le rôle d'auxiliaire de mode ou de temps. **1.** Marque l'obligation (morale, sociale, etc.) : *Il n'avait pas cru devoir m'en parler* (Gide). *Je dois me garder du rôle de père, si ennuyeux pour le fils quand le père s'ennuie* (Stendhal). *Le militaire doit obéir sans discuter les ordres.* || **2.** Marque la nécessité, et en particulier le caractère inéluctable d'un événement : *Si je veux être à Lyon pour le déjeuner, je dois partir avant sept heures. Tous les hommes doivent mourir. Devoir renoncer, se disait-il, à tout ce qu'il y a de plus beau* (Stendhal). *C'était une croyance universelle au Moyen Âge que le monde devait finir avec l'an 1000 de l'Incarnation* (Michelet). || **3.** Marque la probabilité, la vraisemblance, la supposition : *La Conciergerie primitive devait être située là où se trouvait, avant 1825, la Conciergerie judiciaire du parlement* (Balzac). *Sous cette pluie, ils doivent être mignons...* (Aragon). || **4.** Marque une simple possibilité, portant sur le futur ou déjà démentie par l'événement (irréel du présent ou du passé) : *Il doit venir demain. Il devait venir, mais il n'est pas là.* || **5.** Marque la convenance, la destination : *Lucien prolongea longtemps l'examen qui devait amener la réponse à cette question* (Stendhal). || **6.** Marque l'intention : *Il doit vous téléphoner ce soir.* || **7.** Marque un événement prochain par rapport à un moment du présent ou à un moment du passé : *Il doit partir au service militaire dans trois mois. Les plus ardents de tous devaient précipiter la catastrophe* (Balzac). *Devriez-vous perdre pour moi toute estime, je vous dois la vérité* (Bordeaux). *La température semble devoir s'adoucir les prochains jours.* || **8.** Marque une chose souhaitable ou une simple suggestion (avec le conditionnel) : *M*[me] *d'Hocquincourt devrait bien se décider à quitter ce d'Antin* (Stendhal). || **9.** *Devoir à quelqu'un* ou *à quelque chose de* (et l'infinitif), avoir obtenu ou réussi cela grâce à cette personne ou à cette chose : *Nous servirons dans le même régiment dont je vous dois d'être major* (Beaumarchais). *Il doit à sa connaissance des lieux d'avoir pu échapper à ses poursuivants.* || **10.** Littér. *Dussé-je, dusses-tu, dût-il, dussions-nous, dussiez-vous, dussent-ils* (ou *dût, dussent* et un nom, singulier ou pluriel), s'emploient pour marquer une supposition, « quand bien même », « même si » : *Dussé-je m'y ruiner, je ne renoncerai pas. L'homme aime mieux ce qui est grand, dût cette grandeur l'écraser, que ce qui est bon, dût cette bonté le secourir* (Janin). || **11.** *Class. Je devais, j'ai dû* (suivis d'un infinitif) avaient le sens d'un conditionnel passé (*j'aurais dû*), comme le lat. *debebam, debui* : *À de moindres fureurs je n'ai pas dû m'attendre* (Racine). || *Je dusse* (*il dût*, etc.), subjonctif imparfait, pouvait avoir, dans les subordonnées, le sens d'un conditionnel (irréel du passé ou du présent).

● SYN. : **II, 1** *être tenu de ;* **2** *être obligé de.*

● REM. *Dû*, participe passé masculin singulier, s'écrit avec un accent circonflexe, mais *due* (fém. sing.) et *dus* (masc. plur.), *dues* (fém. plur.) s'écrivent sans accent.

◆ **se devoir** v. pr. (sens 1, 1650, Corneille ; sens 2, v. 1196, J. Bodel). **1.** *Se devoir à* (suivi d'un nom), être dans l'obligation de se consacrer à : *Un roi se doit à tous les hommes qu'il gouverne* (Fénelon). *Ma tante Claire avait essayé de la retenir, disant qu'avant de se devoir à ses fermiers, elle se devait à son fils* (Gide). || **2.** *Se devoir de* (suivi d'un infinitif), être moralement tenu de, se faire un point d'honneur de : *Nous nous devons de donner le bon exemple.* || **3.** Impers. *Comme il se doit*, comme il est convenable, moral, naturel.

2. devoir [devwar] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; XIII[e] s., *Isopet de Lyon*, aux sens 1-2 ; sens 3, 1636, Corneille ; sens 4, 1671, M[me] de Sévigné ; sens 5, 1765, J.-J. Rousseau ; sens 6, 1864, Littré). **1.** L'obligation morale, considérée sous sa forme la plus générale et indépendamment de son objet : *Cette grande loi et cette grande légitimité sont la jouissance des droits naturels de l'homme, réglés par les devoirs ; car c'est le devoir qui crée le droit et non le droit qui crée le devoir ; les passions et les vices nous relèguent dans la classe des esclaves* (Chateaubriand). *Elle a fait son devoir. Elle n'a rien à se reprocher* (Mauriac). *Selon Kant, le devoir est un impératif catégorique.* || **2.** Obligation particulière, imposée par la conscience, la loi, un règlement, les conventions sociales, la religion, etc. : *Est-ce que mon fermier sera dégagé du devoir de me payer le prix de sa ferme ?* (Stendhal). *Il avait trouvé chez sa femme une stricte obéissance aux devoirs conjugaux* (Zola). *Ramener quelqu'un à son devoir. Devoirs envers son prochain. Accomplir les devoirs de sa charge. Le devoir pascal.* || *Se mettre en devoir de*, se préparer à, se mettre à (sorte d'auxiliaire modal marquant l'entrée dans l'action) : *On se mit en devoir de déménager les meubles* (Rousseau). || **3.** *Class.* Hommage, marque de déférence (au sing. ou au plur.) : *Il peut aller, s'il veut, dessus son monument | Recevoir ses devoirs et son remerciement* (Corneille). [V. aussi, ci-après, DEVOIRS plur.] || *Faire son devoir*, présenter ses hommages : *J'ai fait votre devoir à l'abbé Arnauld* (Sévigné). || **4.** Class. *Aller, être, retourner à son devoir*, aller, être, retourner à son poste de combat, à son affectation : *Le Chevalier est à son devoir* (Sévigné). || **5.** Tâche écrite imposée à un écolier, à un étudiant : *À la lueur de la veilleuse, il corrigeait des devoirs* (Mauriac). || **6.** *Vx.* Association d'ouvriers, dans le système du compagnonnage : *Des compagnons appartenant à des devoirs différents.*

● SYN. : **2** *charge, responsabilité, tâche.*

◆ **devoirs** n. m. pl. (1636, Corneille). Marques de civilité, de respect, hommages : *Après avoir présenté tes respects, tes devoirs et tes hommages à madame et mademoiselle Mignon* (Balzac). || *Les derniers devoirs*, honneurs dus à une personne qui vient de mourir, et, *par extens.*, la cérémonie des funérailles.

dévoisé, e [devwaze] adj. (de *dé-* et de *voisé ;* milieu du XX[e] s.). Se dit d'un phonème qui a perdu son caractère sonore.

dévoisement [devwazmɑ̃] n. m. (de *dévoisé ;* milieu du XX[e] s.). Disparition de la sonorité d'un phonème.

dévoltage [devɔltaʒ] n. m. (de *dévolter ;* début du XX[e] s.). Action de dévolter.

dévolter [devɔlte] v. tr. (de *dé-* et de *volt ;* début du XX[e] s.). Produire une baisse de tension dans un circuit électrique.

dévolteur [devɔltœr] n. m. (de *dévolter ;* début du XX[e] s.). Appareil destiné à produire une baisse de tension dans un circuit électrique.

dévolu, e [devɔly] adj. (lat. médiév. *devolutus*, part. passé du lat. class. *devolvere*, entraîner en roulant [d'où, au Moyen Âge, « faire passer à »], de *de-*, préf. marquant le mouvement de haut en bas, et de *volvere*, faire rouler ; 1354, Bersuire, aux sens 1-2). **1.** Qui a passé d'une personne à une autre en vertu d'un droit ; qui est échu par droit : *Pour comble de malheur, ma grand-mère fut contrariée dans ses desseins par le caractère de ses fils : l'aîné, François-Henri, à qui le magnifique héritage de la seigneurie de la Villeneuve était dévolu, refusa de se marier et se fit prêtre* (Chateaubriand). *Une succession dévolue à l'État.* || **2.** *Par extens.* Qui est destiné, réservé à quelqu'un ou à quelque chose : *Fernand s'irrite de la petite part de sa vie dévolue à l'épouse* (Mauriac).

◆ **dévolu** n. m. (sens 1, 1549, R. Estienne [aussi « provision obtenue en Cour de Rome pour un bénéfice vacant »] ; sens 2, 1697, Regnard [de *jeter un dévolu sur un bénéfice*, y former des prétentions juridiques en vertu de quelque faute commise par le possesseur du bénéfice, 1636, Monet]). **1.** *Vx.* Vacance d'un bénéfice par incapacité du titulaire.

|| **2.** Fig. *Jeter son dévolu sur,* fixer son choix sur quelqu'un ou sur quelque chose : *N'était-ce pas elle qui, dès sa première rencontre avec Antoine, avait jeté son dévolu sur lui, vaincu ses résistances, fait patiemment sa conquête* (Martin du Gard). *Jeter son dévolu sur un modèle d'automobile.*

dévolutaire [devɔlytɛr] n. m. (dér. savant de *dévolu ;* 1564, J. Thierry). Personne qui avait obtenu par dévolu un bénéfice ecclésiastique vacant.

dévolutif, ive [devɔlytif, -iv] adj. (dér. savant de *dévolu ;* XVI^e s., Loisel). En termes de droit, qui fait qu'une chose passe d'une personne à une autre.

dévolution [devɔlysjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *devolutio,* attribution d'un bénéfice par voie de *dévolu* [en bas lat., « descente, décadence »], de *devolutum,* supin de *devolvere* [v. DÉVOLU] ; fin du XIV^e s., au sens du lat. médiév. ; sens 1, 1754, *Encyclopédie ;* sens 2, 1690, Furetière). **1.** Transfert d'un bien, d'un droit d'une personne à une autre, soit par voie de succession, soit en vertu d'une attribution exceptionnelle (notamment dans les cas de confiscation) : *Dévolution des biens de presse.* || **2.** Droit qui, dans certains pays, donnait la succession aux filles nées d'un premier mariage, de préférence aux fils nés d'un second lit.

devon [dəvɔ̃] n. m. (de *Devon,* n. du comté anglais où se pratiquait cette pêche, dite « au roulant » ; 1907, Larousse). Leurre métallique rotatif, ayant l'aspect d'un poisson, armé d'un ou de plusieurs hameçons triples, qui est utilisé pour certaines pêches.

dévonien, enne [devɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (angl. *devonian,* de *Devon,* n. du comté de Grande-Bretagne où ces terrains furent d'abord étudiés ; 1870, Larousse). Se dit de la troisième période de l'ère primaire, comprise entre le silurien et le carbonifère, et de ce qui s'y rapporte : *Terrains dévoniens. La faune du dévonien.*

dévorant, e [devɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dévorer ;* v. 1340, J. Le Fèvre, au sens 1 ; sens 2, v. 1765, Delille ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1685, La Fontaine). **1.** *Vx.* Qui dévore, qui mange avec avidité : *Que son corps* [...] | *Des vautours dévorants devienne la pâture* (Voltaire). || **2.** Qui pousse à dévorer : *Faim dévorante.* || **3.** *Par extens.* Qui consume, détruit avec rapidité : *Sous les flammes dévorantes, la paille se tordait* (Flaubert). || **4.** *Fig.* Qui est envahissant, excessif, insatiable : *On se sent au cœur une jalousie dévorante* (Balzac). *Ce cousin, dont la tête bouillonne de projets d'éducation, de bonheur universel, dont le sang toujours jeune est allumé par un enthousiasme dévorant pour les Hellènes* (Baudelaire). *Car ce sont toujours les meilleurs qui font le sacrifice d'eux-mêmes, qui acceptent l'exigence dévorante du travail professionnel* (Martin du Gard).

● Syn. : **4** *ardent, brûlant, déchaîné, effréné, enragé, frénétique.*

dévorateur, trice [devɔratœr, -tris] adj. (bas lat. *devorator, devoratrix,* celui, celle qui dévore, de *devoratum,* supin de *devorare* [v. DÉVORER] ; fin du XV^e s., Gringore, comme n. ; comme adj., 1582, Tabourot). Qui dévore (peu usité) : *Ce grand garçon au profil dur appartient à la race ennemie, dévoratrice* (Bernanos). *Le feu dévorateur des pignadas, dieu rapide et qui court, insaisissable, allumant derrière soi une foule immense de torches* (Mauriac).

dévorer [devɔre] v. tr. (lat. *devorare,* dévorer [au pr. et au fig.], de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *vorare,* manger avidement ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* aux sens 3, 7-9 ; sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 2 et 6, 1870, Larousse ; sens 4, début du XVII^e s., Malherbe ; sens 5, 1662, Molière). **1.** En parlant des bêtes féroces, manger une proie en la déchirant avec les dents : [L'homme] *anéantit plus d'animaux vivants que tous les animaux carnassiers n'en dévorent* (Buffon). || *Par extens.* Détruire entièrement en mangeant, en rongeant : *Les chenilles dévorent les feuilles des arbres.* || **2.** *Fam.* Mordre, piquer de façon intolérable (en parlant d'insectes, de parasites, de démangeai-sons) : *De gros poux le dévoraient* (Zola). || **3.** *Par anal.* Manger avec avidité, gloutonnement : *Ma protégée* [...] *dévora goulûment l'assiette de soupe* (Gide). || Fig. *Dévorer des yeux, du regard,* regarder avec un intérêt passionné ou avec convoitise. || **4.** *Class.* et *littér.* Enfouir au fond de soi-même, ravaler : *Toujours verser des pleurs qu'il faut que je dévore* (Racine). *Dévorer son chagrin, un affront.* || **5.** *Fig.* Lire rapidement, avidement : *Elle dévorait, sans en rien passer, tous les comptes rendus des premières représentations* (Flaubert). [Il] *a déjà dévoré, dans mon bureau, en moins de six jours, les livres que j'avais mis en réserve pour trois mois* (Gide). || **6.** *Fig.* Parcourir avec une extrême rapidité : *Nous dévorions l'espace* (Flaubert). || **7.** *Fig.* Faire disparaître complètement, consumer, dissiper : *La flamme vole et dévore le vaisseau* (Fénelon). *Le sommeil dévore l'existence, c'est ce qu'il y a de bon : « Les heures sont longues, et la vie courte », dit Fénelon* (Chateaubriand). *Il avait* [...] *dévoré sa fortune et effrayé toute sa famille* (Flaubert). || *Dévorer quelqu'un,* dissiper tout son bien, le ruiner : *Ta famille m'a coûté assez cher, et si je me laissais dévorer, ton fils, ta fille* [...] *auraient bientôt fait d'anéantir ma fortune* (Mauriac). || **8.** *Fig.* Causer une sensation violente, insupportable : *Fièvre, faim qui dévore. Le soleil nous dévorait* (Chateaubriand). *Ne sentant même plus le froid qui le dévore* (Banville). || **9.** *Fig.* Tourmenter de façon violente ou obsédante, en parlant des sentiments, des passions : *Dévoré par un amour violent* (Stendhal). *Vous êtes un homme dévoré de scrupules* (Duhamel).

● Syn. : **3** *avaler* (fam.), *engloutir ;* **7** *anéantir, annihiler, dilapider, manger ;* **9** *bourreler, hanter, miner, obséder, poursuivre, ronger.*

dévoreur, euse [devɔrœr, -øz] n. (de *dévorer ;* fin du XII^e s., Godefroy). Celui, celle qui dévore (au pr. et au fig.) : *On peut juger quels terribles dévoreurs de viande étaient les hommes de ce temps-là* (Rousseau). *Des dévoreurs qui me mangent tout le grain de mes pigeons* (Géraldy). *Un dévoreur de livres.*

dévot, e [devo, -ɔt] adj. et n. (lat. ecclés. *devotus,* dévoué à Dieu [« zélé, dévoué », en lat. class.], part. passé de *devovere,* vouer, dédier, consacrer, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *vovere,* faire un vœu, vouer ; XII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1669, Molière). **1.** Plein de zèle pour la religion et les pratiques religieuses : *On la disait fort dévote et fort amie de la solitude* (Stendhal). *Un encyclopédiste, l'ami et l'allié de Diderot et de d'Alembert, poursuivi à la fois par les rois et par les dévots, leur livra en un an cent combats* (Michelet). *Ce sont de pauvres gens, rustiques et dévots* (Heredia). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui fait preuve d'un zèle outré pour la religion ou affecte un tel zèle ; bigot, hypocrite : *À force de voir* [...] *les bêtises des politiques, la fausseté des dévots, je suis parvenue à ne les pas plus estimer que les femmes* (Maintenon). *Tous étaient partisans fous des Français et se moquaient ouvertement des valets de chambre dévots* (Stendhal).

● Syn. : **1** *pieux, pratiquant.* — Contr. : **1** *athée, impie, incroyant, libertin, mécréant, païen.*

◆ adj. (sens 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 2-3, fin du XII^e s., *Sermons de saint Bernard*). **1.** Qui présente les caractères de la dévotion ; qui marque la dévotion : *Un air dévot. Il salua une dernière fois le corps d'une génuflexion dévote* (Zola). || **2.** *Vx.* Qui prédispose à la dévotion : *Rien n'est plus agréable et plus dévot que cette église souterraine* (Chateaubriand). || **3.** Class. et littér. *Être dévot à,* avoir une dévotion particulière pour : *Vous n'êtes point dévote à la Vierge* (Sévigné). *Nous sommes toutes dévotes à saint Antoine* (France).

dévotement [devɔtmɑ̃] adv. (de *dévot,* adj. ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* aux sens 1-2). **1.** Avec dévotion : *Devant quatre autels dévotement parés, des femmes récitaient avec le prêtre le chapelet et les litanies* (Chateaubriand). *Un Anglais lui passa* [à Jeanne d'Arc] *une croix de bois, qu'il fit d'un bâton ; elle ne la reçut pas moins dévotement* (Michelet). || **2.** *Par extens.* Avec une ferveur quasi religieuse : *Or, un jour, un dimanche, j'ai aperçu Delacroix au Louvre, en compagnie de sa vieille ser-*

vante, celle qui l'a si dévotement soigné et servi pendant trente ans (Baudelaire). *Et je baisais sa main blanche, dévotement* (Verlaine).

• SYN. : 1 *pieusement ;* 2 *dévotieusement.*

dévotieusement [devɔsjøzmɑ̃] adv. (de *dévotieux ;* fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut*). *Vx* ou *littér.* Avec une grande dévotion, une grande ferveur : *La sacro-sainte démocratie peut bien fabriquer un catéchisme* [...]. *Ces gens-là sont tout prêts à le gober dévotieusement* (Goncourt). *L'art et la religion en moi dévotieusement s'épousaient, et je goûtais ma plus parfaite extase au plus fondu de leur accord* (Gide). *Il a tiré de sa poche une vieille enveloppe de lettre, il y a glissé le bout de charbon et il est parti, emportant sa trouvaille, dévotieusement* (Duhamel).

dévotieux, euse [devɔsjø, -øz] adj. (de *dévot ;* 1470, Godefroy, aux sens 1-2). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Qui est d'une dévotion particulièrement fervente et minutieuse : *Quand j'aurai, dans les cieux, | Poussé le zèle saint d'un cœur dévotieux* (Rotrou). *On la savait dévotieuse dans le seul but d'être portée au tableau des grâces* (Goncourt). || **2.** *Par extens.* et *littér.* Empreint d'un respect, d'une ferveur proches de la dévotion : *Vingt ans de suite, elle avait vécu, avec une dévotieuse terreur, sous la tyrannie de M. Thibault* (Martin du Gard).

dévotion [devɔsjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *devotio,* zèle religieux [« action de se dévouer », en lat. class.], de *devotum,* supin de *devovere* [v. DÉVOT] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1696, La Bruyère ; sens 3, XIVe s., *Ordonnance royale ;* sens 4, 1649, Descartes). **1.** Zèle pour la religion et les pratiques religieuses : *On les vit sur les places, dans les accès de dévotion monacale, faire des rondes en chantant des hymnes* (Michelet). || *Spécialem.* Culte particulier que l'on rend à un saint : *La dévotion à la Sainte Vierge.* || **2.** *Class.* et *littér.* Zèle affecté ou outré pour la religion et les pratiques religieuses, bigoterie : *Celui qui a pénétré la Cour connaît ce que c'est que vertu et ce que c'est que dévotion : il ne peut plus s'y tromper* (La Bruyère). || **3.** *Class.* et *littér.* Attachement fervent, fidélité à quelqu'un, à quelque chose ; attitude qui témoigne de cet attachement : *Eh ! je vous en conjure de toute la dévotion de mon cœur* (Molière). *Saccard montrait, dans toute cette affaire, un amour d'artiste ; il regardait mûrir son plan avec dévotion* (Zola). || *Être à la dévotion de quelqu'un,* lui être tout dévoué, être prêt à satisfaire ses moindres désirs (souvent péjor.) : *On voit souvent de patients jeunes gens, à la dévotion des avoués, faisant le pied de grue à propos d'une seule cause retenue en dernier* (Balzac). || **4.** Adoration presque religieuse : *Baiser les mains de quelqu'un avec dévotion.*

• SYN. : 1 *piété, mysticisme.*

◆ **dévotions** n. f. pl. (XVe s., Du Cange). Pratiques dévotes : *M. Marescot, ayant achevé ses dévotions, passa dans la boutique* (Zola). || *Faire ses dévotions,* accomplir ses devoirs religieux.

• SYN. : *adoration, prière.*

dévoué, e [devwe] adj. (part. passé de *dévouer ;* 1656, Pascal, au sens 1 ; sens 2-3, 1803, Boiste). **1.** Qui est prêt à tout pour satisfaire quelqu'un ; qui est plein de zèle pour quelque chose : *Les autres* [esclaves], *entassés dans la ville, dévoués aux vices d'un maître, étaient souvent affranchis par lui* (Michelet). || **2.** *Absol.* Qui manifeste par des actes son attachement à une personne, à une cause : *Un ami dévoué. Le préfet est un brave homme* [...], *très dévoué* (Stendhal). || **3.** *Spécialem.* S'emploie dans les formules de politesse : *Votre dévoué. Votre tout dévoué.*

• SYN. : 1 *attaché, complaisant, vigilant ;* 2 *empressé, fervent, fidèle, loyal, sûr, zélé.*

dévouement [devumɑ̃] n. m. (de *dévouer ;* début du XIVe s., au sens de « vœu » ; sens 1, début du XVIe s. ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** *Class.* Action de se vouer, ou le fait d'être voué aux dieux, et spécialement aux dieux infernaux, comme victime expiatoire : *L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents | On fait de pareils dévouements* (La Fontaine). || **2.** Le fait de se sacrifier volontairement pour les autres, dans sa personne ou dans ses intérêts : *Il aura le chagrin de se voir primer par tous les dévouements plébéiens* (Stendhal). *Tel fut le touchant esprit de dévouement, de sacrifice, qui anima ces hommes au départ* (Michelet). || *Par extens.* Aptitude morale au sacrifice de soi ; disposition à servir : *Ces messieurs, qui n'avaient ni zèle, ni fanatisme, ni dévouement, étaient bien aises de laisser se compromettre ce bourgeois hardi et grossier* (Stendhal). || **3.** Action de se dévouer, de se mettre tout entier au service de quelqu'un ou de quelque chose : *Il serait bien malheureux que mon dévouement à la cause royale me devînt funeste* (Balzac). || **4.** *Vx.* Personne dévouée : *Un jeune homme* [...] *dont je me suis fait un dévouement avec quelques bons coups de cravache* (Daudet).

• SYN. : 2 *abnégation, sacrifice ;* 3 *empressement, zèle.* — CONTR. : 2 *égoïsme, indifférence ;* 3 *abandon, désertion, trahison.*

dévouer [devue] v. tr. (de *dé-* et de *vouer ;* 1559, Amyot, au sens 2 ; sens 1, 1678, La Fontaine ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1750, Voltaire). **1.** *Class.* Vouer aux dieux, et spécialement aux dieux infernaux, comme victime expiatoire : *Un loup quelque peu clerc prouva par sa harangue | Qu'il fallait dévouer ce maudit animal* (La Fontaine). || **2.** *Class.* et *littér.* Dédier entièrement, consacrer par un vœu : *Il a dévoué ses enfants au service de la patrie, au service du prince* (Acad., 1694). *Ma promesse au seigneur me dévouait à lui* (Lamartine). || *Class. Dévouer sa tête,* s'exposer volontairement aux périls, aux menaces : *Pendant cinq ans, il dévoua sa tête aux fureurs civiles* (Bossuet). || **3.** *Class.* Attacher au service, aux intérêts de quelqu'un : *Il crut pouvoir se dévouer ce valet de chambre en lui faisant confidence de ce qui allait se déclarer* (Saint-Simon). || **4.** *Fig.* et *littér.* Livrer en proie à quelqu'un ou à quelque chose : *Lorsqu'un infortuné est dévoué à la mort* (Musset). *Les temps difficiles approchaient, et son père n'ignorait pas qu'il le* [son fils] *dévouait à un danger* (Nerval).

◆ **se dévouer** v. pr. (sens 1, 1669, Widerhold ; sens 2, 1649, La Rochefoucauld ; sens 3, 1559, Amyot). **1.** *Class.* Se vouer, se consacrer par un vœu à la divinité : *Je vis de tous côtés des femmes et des jeunes filles qui allaient, en chantant les louanges de Vénus, se dévouer à son temple* (Fénelon). || **2.** Se sacrifier, dans sa personne ou dans ses intérêts, pour quelqu'un ou pour quelque chose : *Caton se dévouant à la liberté est-il plus héroïque que Sosistrate ?* (Chateaubriand). *Dans un tel désespoir, le fanatisme de la patrie mourante poussa un homme à se dévouer pour tuer Richelieu* (Michelet). || *Absol.* Se charger, par abnégation, d'une mission périlleuse ou simplement difficile : *Sans doute, elle se dévouerait, elle garderait quand même l'enfant et attendrait des temps meilleurs* (Zola). || **3.** *Littér.* Se consacrer tout entier à quelqu'un ou à quelque chose : *Se dévouer à la science.*

• SYN. : 2 *servir, se vouer ; se sacrifier.*

dévoyé, e [devwaje] adj. et n. (part. passé de *dévoyer ;* XIIe s., au sens de « fou » ; sens actuel, 1273, Adenet). Sorti du droit chemin ; moralement perverti : *Un jeune dévoyé.*

• SYN. : *chenapan* (fam.), *débauché, dévergondé, dissolu, libertin, vaurien.*

dévoyer [devwaje] v. tr. (de *dé-* et de *voie ;* v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2-3, XIIIe s. ; sens 4, 1538, R. Estienne). [Conj. **2 a.**] **1.** *Vx.* Faire sortir de la voie, du bon chemin : *Ce guide l'a dévoyé* (Littré). || **2.** *Vx* et *littér.* Faire sortir du droit chemin ; égarer, entraîner dans l'erreur : *Tu pleures sur les enfants du Prophète que le détestable Omar a dévoyés* (Montesquieu). *Spinoza avait donné l'exemple d'un grand esprit dévoyé par l'absolu* (Proudhon). *Pour dévoyer les maîtres les plus forts dans cet art saugrenu* (Baudelaire). || **3.** *Spécialem.* Détourner de la voie du bien et de la morale. || **4.** Class. *Être dévoyé,* avoir un dérangement intestinal : *Mlle de la Rappinière* [soupa] *en femme qui veut profiter de l'occasion, c'est-à-dire tant qu'elle en fut dévoyée* (Scarron).

• SYN. : 3 *dépraver, perdre, pervertir.*

◆ **se dévoyer** v. pr. (v. 1460, Chastellain [« s'égarer », au sens pr., v. 1155, Wace]). *Class.* et *fig.* Quitter le droit chemin, s'égarer : *Monseigneur, employez toutes vos forces à rappeler dans cette unité* [de l'Église] *tout ce qui s'en est dévoyé* (Bossuet).

dévriller [devrije] v. tr. (de *dé-* et de *vriller ;* 1864, Littré). Détordre ce qui est vrillé (fil, corde, ligne de pêche, etc.).

dextérité [dɛksterite] n. f. (lat. *dexteritas,* adresse, habileté, de *dexter,* qui est à droite, adroit ; 1504, J. Lemaire de Belges, aux sens 1-2). **1.** Habileté de la main dans l'exécution d'un travail. || **2.** *Fig.* Adresse d'esprit, habileté à dénouer les situations délicates : *On voit la dextérité* [...] *avec laquelle notre diplomatie disposa les rouages de la Diète* (Bainville).

• SYN. : **1** *adresse, doigté, savoir-faire, talent, virtuosité ;* **2** *art, astuce* (fam.), *diplomatie, entregent, ingéniosité, maestria.* — CONTR. : **1** *gaucherie, inhabileté, maladresse ;* **2** *balourdise, incapacité, lourdeur.*

◆ **dextérités** n. f. pl. (1661, Molière). *Class.* Ruses, habiletés : *Oui, vos dextérités veulent me détourner | D'un éclaircissement qui vous doit condamner* (Molière).

dextralité [dɛkstralite] n. f. (dér. savant du lat. *dextra,* main droite [v. DEXTRE] ; milieu du XX^e s.). Caractère d'une personne qui se sert habituellement de sa main droite.

dextre [dɛkstr] adj. (lat. *dexter,* qui est à droite, droit, adroit ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** *Vx.* Qui est à droite, du côté droit. || *Spécialem.* En héraldique, se dit du côté droit de l'écu. || **2.** En zoologie, se dit des coquilles univalves dont l'enroulement se fait de gauche à droite : *Tous les coquillages, au premier abord, sont dextres, c'est-à-dire qu'ils s'enroulent dans le sens des aiguilles d'une montre* (Duhamel).

◆ n. f. (réfection, d'après l'étym., de l'anc. franç. *destre* [1080, *Chanson de Roland ;* encore usité au XVI^e s.], lat. *dextra* ou *dextera,* main droite, fém. substantivé de l'adj. *dexter,* qui est à droite ; v. 1361, Oresme [*à dextre*]). *Class.* et *littér.* La main droite : *Il tira du manteau sa dextre vengeresse* (Boileau). *Il constate enfin que la statistique des dextres et des senestres accuse une forte préférence pour les premières* (Valéry). || *À la dextre,* à la droite.

• REM. Rare déjà au XVII^e s., ce mot appartient à la langue héroï-comique.

dextrement [dɛkstrəmɑ̃] adv. (de *dextre,* adj., au sens anc. de « adroit » [XV^e s.] ; 1549, R. Estienne). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.) et *littér.* Avec habileté : *Que tu sais dextrement adoucir mon martyre* (Corneille). *Narquois et rusé, Louis XI de l'âge philosophique, le monarque de notre choix conduit dextrement sa barque sur une boue liquide* (Chateaubriand).

dextrine [dɛkstrin] n. f. (dér. savant du lat. *dextra* [v. DEXTRE, n. f.], la dextrine déviant à droite le plan de polarisation ; 1839, Boiste). Substance gommeuse que l'on extrait de l'amidon et qui sert d'apprêt en teinturerie.

dextrogyre [dɛkstrɔʒir] adj. (de *dextro-,* élément tiré du lat. *dextra,* main droite, côté droit [v. DEXTRE, n. f.], et de *-gyre,* du bas lat. *gyrare,* faire tourner, dér. du lat. class. *gyrus,* volte, cercle, rond, gr. *guros ;* 1864, Littré). Qui dévie vers la droite le plan de polarisation de la lumière : *Un cristal dextrogyre.*

dey [dɛ] n. m. (turc *dāi,* souverain, proprem. « oncle maternel » ; 1628, Brèves, écrit *day ; dey,* 1693, Boulan). Titre donné à un officier de janissaires dans les régences barbaresques. || *Spécialem.* Chef du gouvernement d'Alger avant la colonisation française : *Il aborde le dey d'Alger, il lui parle au nom de ce roi Céleste dont il est l'ambassadeur* (Chateaubriand).

di- [di], élément tiré du gr. *di-,* « deux fois », et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

dia- [dja], élément tiré du gr. *dia,* indiquant la séparation ou le passage à travers.

dia ! [dja] interj. (onomatop. ; 1548, N. Du Fail, écrit *diai ; dia,* 1656, Molière). Cri des charretiers pour faire aller leurs chevaux à gauche (par opposition à *hue !,* qui les fait aller à droite) : *Toute la semaine, c'était plaisir d'entendre sur la hauteur le bruit des fouets, le craquement de la toile et le dia hue ! des aides-meuniers* (Daudet). || *Tirer à hue et à dia,* en parlant de deux personnes, agir en sens contraires, ou à contretemps. || Vx. *N'entendre ni à hue ni à dia,* n'entendre aucune raison.

diabète [djabɛt] n. m. (lat. médiév. *diabetes,* gr. médic. *diabêtês,* diabète, de *diabainein,* traverser, franchir [à cause de la fuite urinaire caractérisant cette maladie] ; XV^e s., écrit *dyabète ; diabète,* 1539, J. Canappe). Terme sous lequel on désigne des maladies se manifestant par une abondante élimination d'urine : *On distingue essentiellement le « diabète sucré » et le « diabète insipide », caractérisé par une augmentation considérable du volume urinaire.* || Spécialem. *Diabète sucré,* ou simplem. *diabète,* maladie de la nutrition due à la mauvaise assimilation de certains aliments, du glucose en particulier.

diabétique [djabetik] adj. (de *diabète ;* XIV^e s., B. de Gordon). Qui se rapporte au diabète : *Le coma diabétique.*

◆ adj. et n. (1798, Acad.). Atteint de diabète : *Il est diabétique. Un diabétique.*

diabétogène [djabetɔʒɛn] adj. (de *diabète,* et de *-gène ;* XX^e s.). Se dit d'une substance ou d'une affection qui provoque le diabète.

diabétologue [djabetɔlɔg] n. (de *diabète,* et de *-logue ;* XX^e s.). Spécialiste du traitement du diabète.

diable [djɑbl] n. m. (lat. ecclés. *diabolus,* l'esprit du mal, gr. ecclés. *diabolos* [« calomniateur », en gr. class., de *diaballein,* attaquer, accuser] ; fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *diavle* [*diable,* XI^e s.], au sens I, 2 ; sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, 1273, Adenet ; sens II, 1, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens II, 2, 1579, H. Estienne ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1668, La Fontaine ; sens II, 5 et III, 2, 1864, Littré ; sens II, 6, v. 1915 ; sens II, 7, v. 1360, Froissart ; sens III, 1, début du XIX^e s. ; sens III, 3, 1764, *Encyclopédie ;* sens III, 4, 1890, *Dict. général ;* sens III, 5, milieu du XX^e s. ; sens III, 6, 1870, Larousse ; sens IV, 1552, R. Estienne).

I. 1. Selon les croyances judaïque et chrétienne et dans la tradition populaire, l'esprit du mal. || Dans la théologie chrétienne, nom donné aux anges déchus, révoltés contre Dieu et précipités en enfer. || **2.** *Le diable,* Satan, prince des démons, incarnation suprême du mal : *On dit que je me crois le diable* (Balzac). *Je lui ai dit que ce qui me retenait de croire au diable, c'est que je n'étais pas bien sûr de le détester* (Gide). || *Être possédé du diable,* être livré au pouvoir du démon (en théologie) ; au *fig.,* être livré à des passions violentes ou mauvaises. || *Donner, vendre son âme au diable,* v. ÂME. || *Ne croire ni à Dieu ni à diable,* n'avoir aucune croyance religieuse, et, *par extens.,* n'avoir foi en rien. || *Ne craindre ni Dieu ni diable,* ne se laisser intimider par rien. || **3.** Entre dans des locutions d'où la notion religieuse contenue dans le mot a disparu. || *Avocat du diable,* v. AVOCAT || **4.** *Avoir la beauté du diable,* v. BEAUTÉ. || *Avoir le diable au corps,* faire le mal sciemment et volontairement ; au *fig.,* être fougueux, passionné, toujours en mouvement. || *Faire le diable à quatre,* causer un grand désordre par son agitation ou par ses cris ; au *fig.,* se démener en vue de quelque chose. || *Le diable et son train,* toutes sortes de choses diverses : *Il mitonnait une affaire de contrebande : cigares, étoffes, liquides, le diable et son train* (Sue). || *Comme un diable, comme un beau diable,* avec emportement, avec fureur : *Se démener comme un beau diable.* || *Comme un diable dans un bénitier,* v. BÉNITIER. || *Tirer le diable par la queue,* avoir grand-peine à vivre, par manque de ressources : *Nous allons, en attendant, continuer à tirer le diable par la queue, et nous aurons, dès la fin du mois, le plus grand mal à joindre les deux bouts* (Duhamel). || *Loger le diable dans sa bourse,* être sans un sou : *Le jeune clerc, qui se vit comme elle l'objet de l'attention de toute la table, n'osa pas se retirer en disant que sa bourse logeait le*

diable (Balzac). || *C'est le diable à confesser,* v. confesser. || *C'est le diable, c'est là le diable,* exprime l'idée de quelque chose de fâcheux, ou de difficile. || *Ce n'est pas le diable,* se dit d'une quantité ou d'un degré modeste. || *C'est bien le diable si,* ce serait bien extraordinaire si : *Ah, c'était bien le diable si, à la revue, on ne trouvait pas son adresse* (Martin du Gard). || *Du diable si,* marque le doute : *Du diable si je devine son moyen infaillible* (Stendhal). || *Le diable bat sa femme et marie sa fille,* se dit lorsqu'il pleut et fait soleil en même temps. || *Le diable s'en mêle,* se dit d'une affaire qui, malgré toutes les précautions prises, tourne mal. || *Quand le diable y serait,* quels que puissent être les moyens employés ou les difficultés rencontrées. || *Courir comme si le diable vous emportait,* courir éperdument. || *Aller au diable, au diable vauvert,* et, par corrupt., *au diable vert* (allusion au château de Vauvert, près de Paris, qui passait pour être hanté par le diable), aller très loin. || *Être, demeurer au diable,* habiter très loin, on ne sait où. || *Envoyer au diable, à tous les diables, aux cinq cents diables,* envoyer promener, repousser brutalement. || *Au diable soit, le diable soit de,* ou simplem. *au diable,* imprécation exprimant une sorte de malédiction : *Le diable soit des préfectures pittoresques* (Daudet) ; *spécialem.,* se dit lorsqu'on renonce à faire quelque chose : *Au diable le conte et le conteur historique !* (Diderot). || *Le diable m'emporte si...,* sorte de serment venant renforcer une affirmation. || *Que le diable l'emporte,* se dit de quelqu'un ou de quelque chose dont on veut se débarrasser. || Vx. *Les diables bleus,* nom que les Anglais ont donné à une sorte de mélancolie : *Elle était cela tour à tour, et tout ce que l'ennui, les vapeurs et les diables bleus peuvent faire naître de fantaisie désordonnée* (Gautier).

II. 1. Personne qui a l'esprit mauvais et subtil d'un diable : *Une femme d'esprit est un diable en intrigue* (Molière). || **2.** Personne vive, turbulente (se dit notamment d'un enfant) : *En effet, au lieu des diables qu'il redoutait, l'oncle s'émerveilla de natures si sages* (Cocteau). || **3.** *Bon diable,* personne qui se montre sympathique : *Les officiers étaient les meilleurs gens du monde, tous de bons diables, s'aimant comme des frères* (Mérimée). *C'est un bon diable.* || **4.** *Pauvre diable,* personne dont la situation inspire la pitié : *Nous nous faisons avocat pour devenir président d'une cour d'assises, envoyer les pauvres diables qui valent mieux que nous avec T. F. sur l'épaule* (Balzac). || **5.** *Grand diable,* homme d'une très haute taille, dégingandé : *Au Gros-Caillou, un grand diable, qui ferait un chef de section superbe, lui avait demandé le bras* (Zola). || **6.** *Diables bleus,* nom donné par les Allemands, pendant la Première Guerre mondiale, aux chasseurs alpins, en raison de leur vivacité et de la couleur bleu marine de leur uniforme. || **7.** (*Un, une*) *diable de...,* se dit d'un être bizarre ou d'une chose singulière, ou sert simplement à donner une coloration affective au nom qualifié : *Ce diable de Provençal ! Il ne peut se tenir en place* (Zola). *Henri Beyle, capable d'un bon préfet du type 1810, n'en était pas moins un diable d'homme, toujours déchaîné contre ce qu'il y a de plus respectable* (Valéry). *Une diable de tragédie* (Voltaire). *Une diable d'affaire* (Acad.). [V. Rem.]

III. Nom donné à certains objets. **1.** *Vx.* Jouet fait de deux boules creuses réunies par une tige et percées de plusieurs trous, qui produisait un ronflement sonore en tournant sur une corde. || **2.** Jouet formé d'une boîte dont un ressort fait surgir un petit diable lorsqu'on libère le couvercle. || **3.** Petit chariot à deux roues basses, dont on se sert dans les entrepôts pour déplacer les caisses, les sacs, les colis. || **4.** Tuyau de tôle servant à activer le feu d'un fourneau. || **5.** Double casserole en terre, servant à faire cuire des pommes de terre, des marrons, etc., sans ajouter de liquide. || **6.** Carcasse en bois fixée sur un cheval pour l'habituer à se laisser monter.

IV. Nom donné à diverses espèces animales ou végétales. *Diable des bois,* espèce de singe du genre atèle. || *Diable de Java,* espèce d'iguane. || *Diable de mer,* nom donné à plusieurs poissons d'une forme hideuse, tels que les grandes raies, la baudroie, etc.

• Syn. : **I, 1** *démon, le malin, le maudit.* || **II, 1** *démon, furie, harpie ;* **2** *diablotin ;* **4** *bougre* (fam.) ; **5** *gaillard ;* **7** *drôle de.*

• Rem. *Diable* a pour féminin *diablesse ;* toutefois, *diable,* dans (*un*) *diable de,* peut demeurer invariable en genre quand la locution est appliquée à un nom féminin : *Cette diable de femme* (Acad.). *Voilà une jolie fille, mais quelles grandes diables de mains rouges* (Hugo). [V. aussi diablesse.]

◆ **En diable** loc. adv. (1665, Molière). Énormément, excessivement : *Être têtu en diable.*

◆ **À la diable** loc. adv. (1764, Voltaire, aux sens 1-2). **1.** Sans soin, de façon négligée : *En causant, elle jetait à la diable les effets de Mme Ebsen dans un tiroir de commode* (Daudet). || **2.** Très rapidement, hâtivement : *Sa mère l'a embrassée, à la diable, en défripant la collerette de la petite robe* (Martin du Gard).

◆ **Du diable, des cinq cents diables, de tous les diables** loc. adj. (1834, Musset). Intensif qui sert à renforcer une idée, une affirmation : *Des incidents qui font un bruit du diable* (Valéry).

◆ **Diable !** interj. (v. 1360, Froissart). Marque la surprise, l'admiration, l'inquiétude, etc. : *Diable ! Ce n'est pas de l'ivresse, se dit-il, c'est un bon coup d'épée* (Stendhal). || *Que diable,* marque la surprise, mais surtout l'exaspération, l'impatience : *Il ne faut pas détruire la pratique, que diable !* (Gautier). *Tu sais que nous ne te renvoyons pas, que diable !* (Zola). || *Diable* est souvent un mot explétif, servant à donner une couleur affective à la phrase interrogative : *Que diable allait-il faire dans cette galère* (Molière). *Pourquoi, diable, n'ai-je jamais entendu parler de Morin sans qu'on le traitât de « cochon » ?* (Maupassant).

• Syn. : *diantre* (fam.).

◆ **diable** adj. (av. 1825, P.-L. Courier). Très turbulent, infernal : *Il surveillera les enfants qui commencent à devenir trop diables pour vous* (Stendhal).

• Syn. : *infernal, polisson, terrible.* — Contr. : *discipliné, sage, tranquille.*

diablement [djɑbləmɑ̃] adv. (de *diable ;* xvie s.). *Fam.* En diable, d'une manière considérable, excessive : *Les ombres des colonnes prenaient des formes diablement suspectes* (Gautier). *Et ces beaux raisins muscats gonflés de sucre, qui s'échelonnent au bord du Rhône, sont diablement appétissants aussi* (Daudet). *Est-ce que c'est pour te confesser que tu m'as emmené ? interrompit le jeune homme. Ce serait diablement long* (Zola).

• Syn. : *bigrement* (fam.), *bougrement* (fam.), *diantrement, drôlement, fameusement, terriblement.*

diablerie [djɑbləri] n. f. (de *diable,* xiiie s., Godefroy, aux sens I, 1-3 ; sens I, 4, fin du xviie s., Mme de Sévigné ; sens I, 5, av. 1854, Nerval ; sens II, 1, 1552, Rabelais ; sens II, 2, 1864, Littré).

I. 1. *Class.* et *littér.* Magie, sorcellerie, sortilège où intervient le diable : *Quoi ? te mêlerais-tu d'un peu de diablerie ?* (Molière). *Une bénédiction, cette drogue-là. Ça me ferait trop peur ! C'est des diableries* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Machination diabolique : *Tout ce qui se passe ici a une odeur de diablerie* (Croisset). || **3.** *Class.* et *littér.* Méchanceté extrême, qui semble inspirée par l'esprit du mal : *Et cependant, avec toute sa diablerie | Il faut que je l'appelle et « mon cœur » et « ma mie »,* (Molière). *Vous êtes trop convaincu de la diablerie de ce monde pour croire à sa justice* (Proudhon). || **4.** *Class.* Inconduite : *Il a une comédienne, il paye les soupers ; enfin c'est une vraie diablerie* (Sévigné). || **5.** Extravagance, caractère espiègle et turbulent : *Il y avait toujours en elle cette sorte de diablerie irlandaise* (Nerval).

II. 1. Intermède, le plus souvent comique, intercalé dans les « Passions » du xve s., où l'on voit des diables s'agiter frénétiquement et venir tourmenter des humains : *Diablerie à quatre personnages.* || **2.** Dessin, peinture représentant des scènes où figurent des diables : *Dans*

cette diablerie lorraine, il ne reconnaissait pas encore un des Callot qu'il examinait chaque jour (Barrès).

◆ **diableries** n. f. pl. (1532, Rabelais). Espiègleries, fantaisies extravagantes : *Les diableries de Cuvelier sur les planches* (Goncourt).

diablesse [djɑblɛs] n. f. (de *diable ;* v. 1320, *Ovide moralisé, poème,* aux sens 1-2 ; sens 3, XXe s.). **1.** Diable femelle : *Nous ne voyons pas ici un libertin ordinaire* [...], *mais l'homme général, universel, vivant morganatiquement avec l'idéal absolu de la volupté, avec la reine de toutes les diablesses, de toutes les faunesses et de toutes les satyresses, reléguées sous terre depuis la mort du grand Pan, c'est-à-dire avec l'indestructible et irrésistible Vénus* (Baudelaire). ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Femme méchante et acariâtre : *Ces dragons de vertu, ces honnêtes diablesses | Se retranchent toujours sur leurs sages promesses* (Molière). *Ne te laisse pas monter la tête par cette diablesse* (M. Prévost). ‖ *Une bonne diablesse,* par plaisanterie, une femme sans méchanceté. ‖ *Une pauvre diablesse,* une femme dont la situation inspire la pitié : *Vous allez lui donner le coup de grâce à la pauvre diablesse* (Barbey d'Aurevilly). ‖ *Une grande diablesse,* une femme grande et dégingandée. ‖ **3.** Femme ou jeune fille extrêmement vive et turbulente. ‖ Fam. *(Une) diablesse de,* se dit d'un être singulier ou d'une chose bizarre, inquiétante, ou sert simplement à donner une coloration affective au nom qualifié. : *Quatre ou cinq grandes diablesses de tours* (Hugo). *Cette diablesse de soupe aux choux avait une odeur terrible* (Zola). *Cette diablesse de fille m'avait reluqué* (P. Hervieu). [V. Rem., à DIABLE.]

• SYN. : **1** *démone.*

diableteau [djɑbləto] ou **diabloteau** [djɑblɔto] n. m. (de *diable ;* 1552, Rabelais [*diabloteau,* 1474, *Mystère de l'Incarnation*]). *Vx.* Petit diable.

• SYN. : *diablotin.*

diablotin, e [djɑblɔtɛ̃, -in] n. (de *diable ;* v. 1534, B. Des Périers, aux sens 1-2). **1.** Petit diable, petite diablesse : *À peu près comme ces diablotins qu'un ressort fait jaillir d'une boîte à surprise* (Balzac). ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Enfant vif, espiègle et turbulent.

• SYN. : **2** *démon, diable.*

◆ **diablotin** n. m. (sens 1, 1877, Littré ; sens 2, 1743, Trévoux ; sens 3-5, 1864, Littré). **1.** Petit pétard enroulé dans une papillote, accompagné d'un bonbon et d'une devise. ‖ **2.** Dragée de chocolat couverte de nonpareille. ‖ **3.** Entremets consistant en petits beignets de forme ronde ou carrée. ‖ **4.** *Vx.* Nom donné à des pastilles réputées aphrodisiaques, qui venaient d'Italie. ‖ **5.** Voile d'étai du perroquet de fougue, qui se hisse au-dessus du foc d'artimon.

diabolique [djabɔlik] adj. (bas lat. ecclés. *diabolicus,* de *diabolus* [v. DIABLE] ; v. 1180, *Enfances Vivien,* au sens 1 ; sens 2-3, v. 1360, Froissart ; sens 4, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). **1.** Qui est inspiré par le diable : *Tentation diabolique. Ce mot que je repoussai longtemps comme une obsession diabolique : Cela n'est pas vrai !* (Renan). ‖ **2.** *Fig.* Qui semble doué d'un pouvoir maléfique et mystérieux inspiré par le diable : *Pourquoi toucher à cette machine diabolique ?* (Stendhal). ‖ **3.** Qui fait penser au diable, par son caractère néfaste, inquiétant ou pervers, ou par son aspect physique : *Heureusement, Voltaire n'en a pas moins fait « Candide », et n'en est pas moins* [...] *celui qui a le mieux eu le rire diabolique* (Hugo). *Un petit homme très laid, d'une difformité bizarre et diabolique* (France). ‖ **4.** *Class.* Extrêmement difficile : *Le chemin est plus diabolique mille fois que celui des diables à Nevers* (Racine).

• SYN. : **1** *démoniaque ;* **2** *ensorcelé, infernal ;* **3** *méphistophélique, satanique.* — CONTR. : **3** *angélique, céleste, séraphique.*

diaboliquement [djabɔlikmɑ̃] adv. (de *diabolique ;* XVe s., *Dict. général*). Avec une perversité diabolique.

diabolisme [djabɔlism] n. m. (dér. savant du lat. *diabolus* [V. DIABLE] ; fin du XIXe s., Huysmans). Culte du diable : *Le seul maître moderne qui fût, en dépit de son exaspérant diabolisme de dandy et de romantique, attirant et curieux* (Huysmans).

diabolo [djabɔlo] n. m. (de *diable,* n. d'un jeu [début du XIXe s.], sous l'influence de *diabolique* et avec la finale de mots comme *vélo, chromo,* etc. ; 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, milieu du XXe s.). **1.** Jeu d'adresse comprenant une sorte de bobine formée de deux cônes opposés par les sommets, que le joueur lance en l'air et rattrape au moyen d'une cordelette tendue entre deux baguettes : *Je faisais quelques pas avec Albertine, que j'avais aperçue, élevant au bout d'un cordonnet un attribut bizarre qui la faisait ressembler à l'« Idolâtrie » de Giotto ; il s'appelle d'ailleurs un « diabolo »* (Proust). ‖ **2.** En aéronautique, jambe de train d'atterrissage comportant deux roues jumelées. ‖ **3.** Boisson faite de limonade additionnée d'un sirop : *Diabolo menthe.*

diacétémie [diasetemi] n. f. (de *di-,* de *acét*[*ique*], et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; milieu du XXe s.). Présence dans le sang de l'acide diacétique ou acétylacétique.

diachronie [djakrɔni] n. f. (du gr. *dia,* à travers, et *khronos,* temps ; début du XXe s.). Ensemble des phénomènes d'évolution dans le temps, concernant des faits linguistiques.

• CONTR. : *synchronie.*

diachronique [djakrɔnik] adj. (de *diachronie ;* début du XXe s.). Qui est relatif à la diachronie : *Une étude diachronique de l'article.*

diachroniquement [djakrɔnikmɑ̃] adv. (de *diachronique ;* début du XXe s.). Du point de vue diachronique.

diachylon [djakilɔ̃] ou **diachylum** [djakilɔm] n. m. (bas lat. médic. *diachylon,* sorte d'emplâtre, de la loc. gr. *dia khulôn,* proprem. « [fait] à l'aide de sucs » ; XIVe s., Godefroy, écrit *diaculon ; diachylon,* v. 1560, Paré ; *diachylum,* 1835, Acad.). Emplâtre dont la composition comporte diverses résines : *Du diachylum et des bandes traînaient sur la cheminée* (Flaubert).

diacide [diasid] n. m. (de *di-* et de *acide ;* XXe s.). Corps possédant deux fonctions acide.

• REM. On dit aussi *biacide.*

diaclase [djaklaz] n. f. (gr. *diaklasis,* cassure, de *diaklân,* briser en deux ; 1870, Larousse, comme n. d'une substance minérale ; sens actuel, 1879, d'après Larousse, 1888). Cassure de terrain sans déplacement relatif.

diaconal, e, aux [djakɔnal, -o] adj. (lat. ecclés. médiév. *diaconalis,* de *diaconus* [v. DIACRE] ; 1495, J. de Vignay). Qui concerne le diacre ou le diaconat.

◆ **diaconales** n. f. pl. (début du XXe s.). Leçons faites aux diacres, dans les grands séminaires, sur la partie de la théologie morale concernant les péchés de la chair.

diaconat [djakɔna] n. m. (bas lat. ecclés. *diaconatus,* de *diaconus* [v. DIACRE] ; 1495, J. de Vignay, aux sens 1-2). **1.** Ordre des diacres, le second des ordres majeurs dans la liturgie catholique, après la prêtrise, et le premier dans la liturgie orthodoxe : *Recevoir le diaconat.* ‖ **2.** Office exercé par ceux qui ont reçu cet ordre.

diaconesse [djakɔnɛs] n. f. (bas lat. ecclés. *diaconissa,* de *diaconus* [v. DIACRE] ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Fille ou veuve qui, dans l'Église primitive, était chargée de certaines fonctions (entretien des temples, soin des pauvres, etc.) : *Sainte Radegonde, vêtue du voile des diaconesses, fonda le monastère de Sainte-Croix à Poitiers* (France). ‖ **2.** Dans certaines Églises protestantes, femme qui se consacre à des œuvres pieuses : *La pensée lui vint d'entrer aux diaconesses de la rue de Reuilly ; mais elle savait la règle et l'esprit de la maison et que ces religieuses à demi civiles s'occupent surtout de visiter, de soigner les maux et les misères* (Daudet).

diaconie [djakɔni] n. f. (bas lat. ecclés. *diaconia,* charge de diacre, de *diaconus* [v. DIACRE] ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2-3, 1870, Larousse). **1.** Dans l'Église primitive, charge de diacre ; puis bâtiment servant à la distribution des aumônes. ‖ **2.** Aumônerie d'un monastère ortho-

doxe. || **3.** Bureau de charité, dans chaque consistoire protestant.

diacoustique [diakustik] n. f. (du gr. *dia,* à travers, et de *acoustique,* n. f. ; 1732, Trévoux). Partie de l'acoustique qui étudie la réfraction des sons.

diacre [djakr] n. m. (bas lat. ecclés. *diaconus,* diacre, gr. *diakonos,* proprem. « serviteur » ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *diacne* [*diacre,* v. 1283, Beaumanoir], au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Chez les catholiques, clerc qui a reçu le diaconat, ordre immédiatement inférieur à la prêtrise : *Un diacre* [...] *monta la grande nef et entra dans le chœur* (France). || **2.** Chez les protestants, laïc qui se consacre à des œuvres de charité ou à l'administration des biens de l'Église.

diacritique [djakritik] adj. (gr. *diakritikos,* apte à distinguer, de *diakrinein,* diviser, discerner, distinguer ; 1842, Acad.). En linguistique, se dit d'un signe adjoint à un caractère usuel de l'alphabet pour en modifier la prononciation.

diadelphe [djadɛlf] adj. (de *di-* et du gr. *adelphos,* frère ; 1816, *Dict. des sciences naturelles*). En botanique, se dit des étamines réunies par leurs filets en deux faisceaux égaux.

diadelphie [djadɛlfi] n. f. (de *diadelphe ;* 1816, *Dict. des sciences naturelles*). En botanique, réunion des filets des étamines en deux faisceaux.

diadème [djadɛm] n. m. (lat. *diadema,* bandeau royal, gr. *diadêma ;* fin du XIIe s., aux sens I, 1-3 ; sens I, 4 et II, 1864, Littré).

I. 1. Bandeau richement orné, dont les souverains se ceignent le front : *C'était, en vieil or fin, un magnifique diadème fermé, dont les cercles, rehaussés d'ornements, venaient se rejoindre au-dessus de la calotte en velours incarnat* (Daudet). || **2.** *Fig.* et *littér.* Symbole du pouvoir royal : *Ton front du moins n'est pas meurtri du diadème* (Hugo). || *Par extens.* La dignité royale ou impériale elle-même : *C'est périr en effet que perdre un diadème* (Corneille). || **3.** *Fig.* et *littér.* Signe distinctif de la supériorité : *Et ton propre Idéal sera ton diadème* (Samain). || **4.** *Par extens.* Ornement de tête féminin, en forme de couronne.

II. Nom donné à divers insectes, notamment à une espèce commune d'araignée.

• SYN. : **I, 2** *couronne.*

diadoque [djadɔk] n. m. (gr. *diadokhos,* successeur, de *diadekhesthai,* recevoir par succession ; fin du XIXe s., aux sens 1-2). **1.** Titre donné aux généraux d'Alexandre le Grand qui se disputèrent et se partagèrent son empire après sa mort. || **2.** Dans la Grèce moderne, titre porté par le prince héritier : *J'ai beaucoup connu, quand il était diadoque, Constantin de Grèce* (Proust).

diagenèse [djaʒənɛz] n. f. (du gr. *dia,* à travers, et *genesis,* naissance, formation, production ; milieu du XXe s.). Ensemble des phénomènes assurant la transformation d'une roche meuble en une roche cohérente.

diaglyphe [djaglif] n. m. (gr. *diagluphê,* incision, de *diagluphein,* tailler en creux ; 1870, Larousse). Ouvrage taillé en creux, en archéologie.

• REM. On dit aussi DIAGLYPTE (gr. *diagluptos,* taillé par le ciseau, de *diagluphein* [v. ci-dessus] ; 1890, *Dict. général*).

diagnose [djagnoz] n. f. (gr. *diagnôsis,* action, pouvoir, moyen de discerner, de *diagignôskein,* discerner ; 1669, Molière, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** En médecine, art de définir les maladies par la description de leurs symptômes caractéristiques. || **2.** En botanique, définition d'une espèce par l'énoncé de ses caractères distinctifs.

diagnostic [djagnɔstik] n. m. (de l'adj. *diagnostique* [v. ce mot] ; milieu du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** En médecine, art de déterminer la nature d'une maladie et de la classer, d'après ses symptômes, parmi les maladies connues et décrites : *J'ai pu porter sur mon cas un jugement objectif, lucide, un diagnostic de médecin* (Martin du Gard). *C'est donc dans l'élaboration du diagnostic que le médecin se rapproche le plus de l'artiste* [...], *qu'il fait œuvre de découvreur et d'inventeur* (Duhamel). || **2.** Jugement porté sur une situation, sur un état, au sens le plus large, après en avoir dégagé les traits essentiels : *Selon le diagnostic des économistes, on pouvait craindre un mouvement d'inflation.*

diagnosticien [djagnɔstisjɛ̃] n. m. (de *diagnostic ;* XXe s.). Médecin considéré dans la qualité de ses diagnostics : *Un excellent diagnosticien.*

• REM. On dit moins couramment DIAGNOSTIQUEUR (1870, Larousse) : *À ce grand savant, à ce diagnostiqueur infaillible parlant de sa mort avec cette assurance tranquille, il n'y avait rien à répondre que d'inutiles banalités* (Daudet).

diagnostique [djagnɔstik] adj. (gr. *diagnôstikos,* apte à reconnaître, à diagnostiquer, de *diagignôskein,* discerner ; fin du XVIe s., écrit *diagnostic* ou *diagnostique*). En médecine, se dit des signes qui permettent de déterminer la nature d'une maladie et de la classer parmi les maladies connues.

• SYN. : *clinique, symptomatique.*

diagnostiquer [djagnɔstike] v. tr. (de *diagnostic ;* 1836, Raymond, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Déterminer la nature d'une maladie par l'observation de ses symptômes : *Pratiquement, la consigne était de ne jamais diagnostiquer une typhoïde* (Martin du Gard). || **2.** Porter un jugement sur une situation, un état, après en avoir observé les traits caractéristiques.

diagonal, e, aux [djagɔnal, -o] adj. (lat. *diagonalis,* diagonal, du gr. *diagônios,* même sens, de *dia,* à travers, et *gônia,* angle ; XIIIe s., Littré). Se dit, en géométrie, d'un segment de droite qui joint deux sommets non consécutifs d'un polygone, ou deux sommets d'un polyèdre n'appartenant pas à une même face.

◆ **diagonale** n. f. (1690, Furetière ; *en diagonale,* 1870, Larousse, aux sens pr. [au sens fig., XXe s.]). Ce segment de droite : *Tracer la diagonale d'un carré, d'un rectangle.* || *En diagonale,* en allant d'un angle à un angle opposé : *Traverser un champ en diagonale ; par extens.,* obliquement : *De longues traînées noires montent encore en diagonale le long des murs* (Flaubert). || Fig. et fam. *Lire en diagonale,* lire rapidement, sans s'astreindre à une lecture attentive.

diagonalement [djagɔnalmɑ̃] adv. (de *diagonal ;* 1561, P. Franco, écrit *diagonellement ; diagonalement,* 1611, Cotgrave). Dans le sens d'une diagonale.

diagramme [djagram] n. m. (lat. *diagramma,* échelle des tons, tracé, dessin, gr. *diagramma,* toute chose décrite par le dessin ou par l'écriture, de *diagraphein,* dessiner, tirer une ligne, écrire en détail ; 1584, Du Monin, en astronomie ; 1767, J.-J. Rousseau, en musique ; sens actuels, 1888, Larousse).

I. Expression numérique ou graphique des variations d'un phénomène déterminé **1.** En mécanique, représentation des variations de pression et de volume du fluide moteur dans le cylindre d'un moteur. || **2.** En chimie, représentation de la variation d'une propriété d'un système, quand on fait varier tel ou tel élément. || **3.** Dans les chemins de fer, représentation de la marche des trains par une courbe.

II. Représentation graphique sommaire d'un ensemble, avec la disposition relative de ses diverses parties *Diagramme d'une fleur,* croquis où sont représentés le nombre et la disposition relative des pièces de ses verticilles.

• SYN. : **I** *courbe, graphique.* || **II** *croquis, schéma.*

diagraphe [djagraf] n. m. (du gr. *dia,* à travers, et *graphein,* écrire, dessiner ; 1836, Landais). Instrument qui permet de reproduire, sans connaître l'art du dessin et d'après le principe de la chambre claire, l'image d'un objet qu'on a devant les yeux.

diagraphie [djagrafi] n. f. (de *diagraphe ;* 1864, Littré). Technique de dessin qui consiste en l'utilisation d'un diagraphe.

dialcool [dialkɔl] n. m. (de *di-* et de *alcool ;* XXe s.). En chimie, corps ayant deux fois

la fonction alcool. (On dit aussi DIOL OU GLYCOL.)

dialectal, e, aux [djalɛktal, -o] adj. (de *dialecte ;* 1870, Larousse). Qui appartient à un dialecte : *Terme dialectal. Tournure dialectale.*

dialecte [djalɛkt] n. m. (lat. *dialectus,* dialecte, gr. *dialektos,* entretien, langage, dialecte, de *dialegein,* parler, expliquer ; 1550, Ronsard). Forme particulière prise par une langue dans une région d'étendue variable : *Rien n'est plus saisissant que de se trouver* [...] *devant ce pasteur en long mantelet noir, prêchant dans un dialecte dur* (Daudet). *Un fabliau en dialecte picard. Les dialectes grecs.* (V. art. spécial.)

• REM. Au XVII^e et au XVIII^e s., *dialecte* était aussi du féminin, comme en grec : *Les dialectes du langage celtique étaient affreuses* (Voltaire).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES DIALECTES

DIALECTE, PATOIS, LANGUE

La notion de **dialecte** est de celles qu'on cerne difficilement. Comme le mot *pays,* qui s'applique à des régions d'étendue aussi différente que le « village » ou la « nation », le mot *dialecte* (venu, par le latin, du grec *dialektos,* « conversation ») désigne un ensemble aussi petit que l'on voudra de parlers d'origine commune, sous-ensemble d'une langue qui comporte autant de dialectes que l'on voudra.

Le **patois** est une unité concrète, attachée au lieu où on le parle. Le paysan qui use d'un patois n'y connaît pas de variantes ; il prend conscience de son individualité par comparaison avec les patois, un peu différents, des villages voisins. Il comprend pourtant ces patois parce qu'il y retrouve assez de caractères familiers : il a ainsi le sens d'une famille de patois, qui est un dialecte, unité abstraite définie par l'élimination de toutes les différences locales.

Au mot *patois* s'attache, peut-être par étymologie, une nuance péjorative : rattaché au mot *patte,* il évoque un locuteur à *pattes,* animal ou assimilé, et c'est pourquoi Guillaume de Lorris l'emploie pour désigner le chant des oiseaux, La Fontaine le cri de l'âne et le langage des courtisans rampants. Auguste Brun appelle *patois* « un dialecte qui s'est dégradé », signifiant par là qu'un idiome réduit aux communications orales dans les limites d'une commune tend à s'altérer en perdant ses richesses originelles. Ce jugement de valeur est discutable. Certains linguistes préfèrent à *patois* le mot *vernaculaire,* sans nuance défavorable ; il est emprunté à l'anglais (*vernacular*) et remonte au mot latin *verna,* désignant l'esclave né dans la maison.

Au mot **langue** est associée plus ou moins consciemment l'idée d'une nation dont cette langue est le parler officiel ; ainsi l'anglais parlé à New York, à Toronto ou à Melbourne est conçu comme la langue de l'Angleterre ; le français parlé à Genève, à Bruxelles, à Montréal ou à Dakar est la langue de la France. Il faut qu'ait existé une forte unité politique pour qu'un dialecte ait acquis l'extension et le prestige qui lui donnent droit au nom de *langue.* Bien entendu, l'évolution politique peut amener tous les décalages entre l'aire d'emploi d'une langue et les frontières de l'État qui lui a donné son nom. La « francophonie » dépasse considérablement le territoire français. Inversement, certaines régions de France conservent l'usage de « langues » qui ne sont pas « du français » : le *breton* se rattache aux langues celtiques, l'*alsacien* aux langues germaniques ; le *basque* perpétue une langue non indo-européenne ; le breton, l'alsacien, le basque ne doivent pas être appelés des « dialectes français ». Le *catalan,* idiome d'origine provençale, dont l'extension couvre aujourd'hui, avec le département français des Pyrénées-Orientales, plusieurs provinces espagnoles, a acquis une dignité historique et des caractères ibéro-romans qui lui font accorder l'appellation de « langue », quoiqu'il diffère moins de l'occitan commun que le gascon des Landes, tenu pour un dialecte d'oc. Les résonances politiques du terme de « langue » mentionnées plus haut donnent à son emploi dans les régions intéressées une importance que rien ne justifie sur le plan scientifique pur.

Le dialecte reste donc, entre le patois oral, très localisé, et la langue, qui tend à remplir — et à déborder — les limites d'un État, un ensemble de parlers que fixe et

rapproche une tradition écrite commune, littéraire ou seulement administrative. Il cède le pas dans la vie publique à la langue nationale, diffusée aujourd'hui dans une norme phonétique assez pure par les émissions radiophoniques d'État.

Le français même présente, selon les régions, selon les villes, voire selon les familles, des variétés infinies qui ne méritent pas le nom de « dialectes » et ne peuvent constituer un obstacle à la compréhension d'un groupe à l'autre. Les « français régionaux » se caractérisent ainsi :

— par l' « accent », c'est-à-dire les particularités d'articulation phonétique (prononciation de tous les [ə] caducs, nasalisation incomplète, confusion des timbres [o] et [ɔ], [e] et [ɛ], [a] et [ɑ] dans le Midi, « roulement » de [r] en Bourgogne, fermeture de [ɛ] dans les mots comme *tête, père,* attaque aspirée de *honte, haut* en Normandie, confusion des occlusives sourdes et sonores en Alsace, etc.)

— par la grammaire (pronominalisation expressive dans le Midi : *On s'est mangé la bouillabaisse ;* proposition infinitive prépositionnelle dans le Nord et l'Est : *Je lui ai donné du fromage pour lui manger dans le train ;* etc.)

— par le vocabulaire (*dénaître* pour « mourir » au Béarn, *matefaim* pour « crêpe » à Lyon, *carte* pour « cartable » en Normandie, *chambre de bains* pour « salle de bains » en Suisse romande, etc.).

Beaucoup de ces particularités tirent leur source des dialectes en usage dans les régions où elles ont pris naissance.

On peut compter parmi les français régionaux le *canadien* parlé à Québec ou à Montréal, qui n'est qu'un français exporté aux XVII^e-XVIII^e s., mais non les différents *créoles,* langues artificielles adaptées aux rapports entre Noirs et colons français, où le français n'a pas été un point de départ, mais un but.

INVENTAIRE DES DIALECTES FRANÇAIS

On a figuré sur la première des cartes ci-dessous les limites des provinces de France à la fin de l'Ancien Régime, sur la seconde la répartition géographique approximative des dialectes français. Les traits doubles sur la carte de droite marquent, d'une part, les limites des dialectes français du côté breton, basque, ibéroroman (où l'on comprend le catalan) et germanique ; d'autre part, la division du domaine français proprement dit en trois groupes de dialectes (voir cartes pages précédente) :

— le *gallo-roman septentrional,* ou *langue d'oui* (ancien français *oïl*)

— le *gallo-roman méridional,* ou *langue d'oc,* séparé du précédent par une zone de transition appelée le « croissant »

— le *franco-provençal* (incluant le Val d'Aoste et la Suisse romande).

Le terme de « langue d'oc » apparaît dans des actes de 1291, et bientôt après chez Dante ; il désigne la langue par la manière de dire « oui », soit *oc,* en l'opposant au gallo-roman septentrional (*oïl*) et à l'italien (*lingua del si*). D'autres noms ont été donnés jadis à la langue du Midi français, dont le renom littéraire n'avait pas d'égal parmi les langues romanes : *langue romane* par excellence, *limousin,* enfin *provençal* parce que le nom latin de *Provinciales* (habitants de la *Provincia*) distinguait les Méridionaux des *Francigenae,* habitants du Nord. De nos jours, le terme de *provençal,* qui tend à évoquer plus particulièrement les dialectes du Sud-Est, a été remplacé dans les études de dialectologie par *occitan,* mot repris au latin médiéval, lequel désignait par *Occitania* (d'après *Aquitania*) les pays de langue d'oc ; mais le terme est rejeté par les félibres attachés à la mémoire de Mistral, le poète de Maillane, qui fut le principal artisan de la renaissance littéraire du Midi au XIX^e s.

La notion de franco-provençal est relativement récente ; aucune tradition littéraire, aucune unité politique notoire n'a légitimé le groupement de ces parlers, lequel s'appuie surtout sur une communauté de traits linguistiques reconnue à l'analyse.

On définit sommairement la spécificité linguistique des trois groupes dialectaux qui continuent le gallo-roman en se fondant sur l'évolution différente de la voyelle *a* accentuée et libre, comme dans les mots latins *pratum* et *capra :*

— En langue d'oui, cet *a,* probablement diphtongué, puis simplifié à date prélittéraire, apparaît normalement comme [e] dès les premiers textes : *pré ;* mais après une consonne palatale, cet *a,* après s'être vraisemblablement fermé en [ɛ], a donné [ie], puis [je], comme l'*e* de *pĕdem* (franç. *pied*) : *chievre* (franç. moderne *chèvre*) ;

— En langue d'oc, cet *a* s'est maintenu, quelle que soit la consonne précédente : *prat, cabra/chabra ;*

— En franço-provençal, cet *a* s'est maintenu, sauf après une consonne palatale : *pra, chievre.*

Voici, à titre d'exemple, quelques lignes d'un texte de languedocien central, traduisant la parabole de l'Enfant prodigue :

> *ün ome abyo pas ke duy drolles. lu pü tsube dièt a sum payre : « ez uro per yew de me guberna sul e d abe d artsen ; me kal pude parti e beze de pais. despartisès lu bostre be e dunay-me so ke dibi abe ».* [Un homme n'avait que deux fils. Le plus jeune dit à son père : « Il est temps que je sois mon maître et que j'aie de l'argent ; il faut que je puisse m'en aller et que je voie du pays. Partagez votre bien et donnez-moi ce que je dois avoir ».]

LA DIALECTOLOGIE, HISTOIRE ET MÉTHODES

La première tentative de description d'un dialecte français est attribuée au moine anglais Roger Bacon, qui, en 1260, à l'occasion d'un voyage en France, nota les « variations » de notre langue. Son exemple ne fut pas suivi, et les seuls documents que nous ayons sur les dialectes jusqu'au XIX^e s. sont les textes des littératures régionales, principalement occitanes, les emprunts délibérés de mots dialectaux chez certains écrivains comme Rabelais, Ronsard, La Fontaine, les pastiches de langues paysannes chez Molière.

Le souci principal était, au Moyen Age — et resta jusqu'au XVIII^e s. —, d'épurer la langue littéraire ou la langue écrite officielle des barbarismes ou des apparentes maladresses qui marquaient les « langues vulgaires » ou les patois. Malherbe se flattait d'avoir « dégasconné » la Cour — le mot *gasconisme* désignant alors toutes les « fautes de langue » des provinciaux. Vaugelas eut la pensée de faire une liste des fautes spéciales à chaque province ; il est dommage qu'il ne l'ait pas mise à exécution. Gilles Ménage, auteur des *Origines de la langue françoise* (1650), affirmait que, « pour réussir en la recherche des origines de nostre langue [...], il faudroit sçavoir [...] tous les divers idiomes de nos provinces et le langage des paysans », mais il n'entreprit pas de les décrire.

Comme lui, les grands philologues et comparatistes du XIX^e s. — Friedrich Diez, Gaston Paris, Paul Meyer, Antoine Thomas — comprirent que la connaissance des dialectes pouvait éclairer l'étymologie et l'histoire de la langue, objet principal de leurs recherches. Tous les dialectes conservent des traits anciens d'ordre phonétique (maintien de l'*a* tonique en occitan, maintien de l'*u* vélaire prononcé *ou* en catalan, etc.), d'ordre morphologique (désinence *-iens* d'imparfait de l'indicatif dans de nombreux patois), d'ordre lexical (*cap,* du latin *caput,* pour « tête » en gascon et en languedocien), d'ordre syntaxique (expression du rapport de possession par simple juxtaposition en picard).

Quelques dictionnaires ou glossaires dialectaux avaient paru depuis le milieu du XIX^e s. : *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* (1845-1880), de Grandgagnage ; *Dictionnaire du patois normand* (1849), d'E. et A. Duméril ; *Vo-*

cabulaire du Berry et *Glossaire du centre de la France* (1856-1858), de Jaubert ; etc. (v. la *Bibliographie des dictionnaires patois,* publiée par W. von Wartburg en 1934). La plupart étaient dus à des érudits du terroir, animés d'une ferveur régionaliste. La science pure vint jouer son rôle avec le phonéticien fameux que fut l'abbé Rousselot (1846-1924), et avec J. Gilliéron, qui enseigna la dialectologie à l'École des hautes études de 1883 à sa mort (1926). Tous deux fondèrent en 1887 la *Revue des patois gallo-romans,* en même temps que Léon Clédat fondait la *Revue des patois,* devenue, deux ans plus tard, la *Revue de philologie française et provençale.*

La dialectologie fit un grand pas quand l'étude parcellaire, linéaire, sélective, subordonnée à l'histoire du français, fit place à une étude synchronique, embrassant de larges régions dans la vue à la fois globale et intégrale que donnent les cartes. La première réalisation de ce genre, celle de l'Allemand Georg Wenker (*Cartes des dialectes rhénans,* 1881), fut une révélation pour son auteur même ; ayant escompté une confirmation du principe néo-grammairien selon lequel des lois phonétiques aveugles et infaillibles déterminaient en chaque région l'évolution des mots, il dut reconnaître qu'il n'en était rien, et que les mots d'un même patois n'obéissaient pas en tout point aux mêmes règles.

Du côté français, une enquête considérable, conçue par Gilliéron et menée à travers tout le territoire gallo-roman par E. Edmont en 1897-1901, aboutit à la publication, de 1903 à 1910, de l'*Atlas linguistique de la France* (*A. L. F.*). Gilliéron en avait préparé le questionnaire, qui comportait : des mots appartenant au vocabulaire des paysans, un groupe de mots isolés nettement limité à une région, et cent phrases propres à révéler les particularités morphologiques et syntaxiques. Chaque carte concernait un seul fait, mot ou phrase, et le notait en graphie phonétique sur 638 points couvrant toute la France ; l'ensemble occupa 1 423 cartes générales, auxquelles s'ajoutaient 600 cartes réduites à la moitié méridionale du territoire. Edmont fut le seul enquêteur, choisi par Gilliéron parce qu'il était exempt d'opinions linguistiques préconçues et doté d'une oreille excellente. En fait, on a pu relever dans ses notations un certain nombre d'inexactitudes phonétiques, dont la cause est son ignorance d'une partie des dialectes qu'il prospectait — à l'exception du picard ; et les phrases qu'il recueillait n'étaient souvent que le calque en patois des tournures du questionnaire (A. Lerond).

Pourtant, l'exemple était donné, et cet atlas monumental devait être complété et corrigé par un grand nombre d'atlas particuliers : *Atlas linguistique des Vosges méridionales* (Oscar Bloch, 1917), *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais* (P. Gardette, 1950), *Atlas linguistique de la Wallonie* (J. Haust et L. Remacle, 1953), *de la Gascogne* (J. Séguy, 1954), *du Massif central* (P. Nauton, 1957), *de la basse Bretagne, de l'armoricain roman, de la Lozère, de la Catalogne, de la Corse,* etc. À titre d'exemple : l'*A. L. W.* note 136 points sur un territoire où l'*A. L. F.* n'en note que 23.

Éclairés par les erreurs des premiers pionniers, les dialectologues ont amélioré leurs méthodes d'enquête. On lira avec fruit les recommandations de G. Straka dans *Étendues et limites de l'enquête phonétique* (*Bulletin de la faculté des lettres de Stras-bourg,* févr. 1957), contenant des prescriptions très utiles sur la transcription phonétique, avec un tableau des signes du système Gilliéron-Rousselot usités dans l'*A. L. F.*, et des signes qu'il convient d'y ajouter.

Les cartes de l'*A.L.F.* sont établies sur des bases **onomasiologiques,** c'est-à-dire partant des concepts ; en chaque point d'une carte est écrit le mot patois qui répond à un concept donné ; ainsi, la « fête patronale » est appelée *fête* ou *assemblée* en langue d'oui centrale, *ducasse* en picardo-wallon, *vogue* en franco-provençal, *voto* dans la plupart des villages d'oc, ailleurs *préveil, ballade, frairie, apport, riotée...*

Il n'est pas moins intéressant de connaître les variantes **sémasiologiques** d'un mot, c'est-à-dire les diverses significations qu'il assume selon les dialectes : ici *dorade* désigne un poisson, là un oiseau, là un gâteau (Pierre Guiraud, *Patois et dialectes français,* 1968). Ces renseignements sont donnés de la façon la plus complète dans le *Französisches etymologisches Wörterbuch,* où le romaniste suisse Walther von Wartburg, depuis 1922, a consigné pendant quarante ans toutes les formes et tous les sens des mots du vocabulaire français mentionnés par les glossaires, dictionnaires et atlas exhaustivement dépouillés.

La publication des atlas suscita de nouvelles hypothèses sur la formation des dialectes, au nom d'une méthode nouvelle, la **géographie linguistique.** Le premier manifeste en fut la conclusion d'une étude signée par Gilliéron avec J. Mongin, « *Scier* » *dans la Gaule romane du Sud et de l'Est* (1905) : « La réflexion et les faits s'accordent pour détruire cette fausse unité linguistique dénommée patois. » Les « lois phonétiques » comme base de l'étymologie devaient être complètement abandonnées (Gilliéron : *Mirages phonétiques,* 1906 ; *la Faillite de l'étymologie phonétique,* 1919 ; *Thaumaturgie linguistique,* 1923). G. Milardet, dans *Linguistique et dialectologie romanes* (*Revue des angues romanes,* 1921-1923), combattit brillamment les excès de la nouvelle école tout en reconnaissant et en exploitant luinême l'apport des cartes dans le domaine de la lexicologie dialectale. Albert Dauzat adoptait en 1922 la même attitude dans *a Géographie linguistique.* On verra plus loin quelques applicaions heureuses de l'étude des cartes.

Les progrès de la dialectologie au XX[e] s. ne sont pas exclusivement liés à la publication d'atlas. Des études de morphologie et de syntaxe, qui ne trouveraient pas place sur des cartes, ont été parallèlement conduites ; citons tout particulièrement la *Syntaxe du parler wallon de la Gleize* (L. Remacle, 3 tomes de 1952 a 1960), l'*Étude syntaxique des parlers gévaudanais* (Ch. Camproux, 1958).

Des monographies très nombreuses ont été consacrées à des dialectes souvent en voie d'extinction et dont il fallait recueillir les derniers vestiges, comme le monégasque (R. Arveiller, *Étude sur le parler de Monaco,* 1967).

Une autre méthode, sans prétention révolutionnaire, associe avec bonheur l'étude des mots dialectaux à celle des coutumes, de l'outillage, des méthodes de travail : *le Paysan dombiste* (W. Egloff, 1937), *le Joug et la charrue en Ardenne liégeoise* (E. Legros, 1939), *la Vie rurale sur le plateau de Millevaches* (J. Mazaleyrat, 1959), *Un village comtois, Lantenne, ses coutumes, son patois* (J. Garneret, 1959), *l'Habitation en Wallonie malmédienne* (A. Lerond, 1963).

FACTEURS D'UNITÉ ET DE CONFUSION

On a distingué plus haut les groupes dialectaux français, provençal et franco-provençal par le traitement qu'y a reçu un *a* latin tonique et libre. N'aurait-on pu considérer d'autres critères, par exemple le maintien du *t* de *pratum* à la finale de *prat,* le maintien de l'occlusion labiale dans *cabra ?* En fait, les aires géographiques recouvertes par les patois qui présentent en commun d'un de ces traits ne coïncident jamais exactement avec les aires déterminées à partir d'un autre. Le cas le plus décevant est peut-être celui du [k] initial devant *a,* qui, dans nos exemples, paraît ne s'être maintenu que dans une partie du domaine d'oc (*cabra*), ayant donné ailleurs un son fricatif écrit *ch* (*chievre, chabra*) ; or le maintien du [k] devant *a* est aussi un trait caractéristique d'un dialecte du Nord, le picard (*kievre*), à propos duquel Paul Meyer écrivait d'ailleurs :

« Je suppose, par exemple, que l'on prenne pour caractéristique du dialecte picard le traitement du *c* devant *a.* Voilà un caractère qui fournira une limite pas-

sable du côté du sud et de l'est, mais, du côté du nord, il sera médiocre, à moins de pousser le picard jusqu'au flamand, et, du côté de l'ouest, il ne vaudra rien, puisque, ainsi que l'a montré M. Joret, il s'étend à la Normandie et qu'on n'entend point comprendre le langage de la Normandie dans le picard » (*Romania,* IV).

On n'entend pas non plus y comprendre les patois d'oc où ce traitement se retrouve. La répartition des parlers gallo-romans entre oïl et oc serait toute à revoir si l'on choisissait quelque autre critère que le traitement de l'*a.* Et Paul Meyer concluait que « le dialecte est une espèce bien plutôt artificielle que naturelle ». Il n'y aurait qu'un langage infiniment diversifié d'une frontière à l'autre, nommé en chaque lieu du nom de la province où il fleurit (« picard », « normand », « bourguignon », « limousin », « auvergnat », etc.), sans qu'il soit possible d'identifier un ensemble de caractères réunis sur une aire précise, encore moins sur l'aire de l'ancienne province. Gaston Paris exprimait ainsi la même idée : « Nos parlers populaires étendent une vaste tapisserie dont les couleurs variées se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées. »

C'était aboutir — longtemps d'avance — aux mêmes conclusions que Gilliéron quant aux patois, et l'on voit qu'il importe peu, pour y parvenir, que l'on croie ou non à l'infaillibilité des lois phonétiques. Le mystère est égal, que les lois existent ou non, qu'elles soient partout les mêmes ou diffèrent d'un point à l'autre, car il faut alors expliquer leurs différences.

En tout état de cause, on peut admettre pour facteur de conservation et d'unité l'isolement géographique d'une région. Nulle part le latin ne s'est mieux conservé qu'en Sardaigne (*logoudorien*), où il était le mieux préservé de toute influence externe. Semblablement, les Vosges ont préservé l'Alsace de l'influence romane. Toute barrière naturelle (montagne, désert, forêt impénétrable) tend à imposer une frontière politique, économique et, par suite, linguistique. Il est donc *a priori* compréhensible que les dialectes aient épousé, dans une certaine mesure, la division ancienne de la Gaule en provinces. L'unité des provinces, avant celle des dialectes, repose sur le « substrat géographique ».

Hors de là, tout facteur d'unité est plus ou moins facteur de différenciation, car unification implique substitution, et substitution entraîne altération.

Une domination politique ou administrative peut être plus forte que les barrières naturelles. Le meilleur exemple en est celui du monde latinisé qu'on désigne par le terme de *Romania,* où l'unité linguistique fut imposée par une civilisation de qualité supérieure, alors que le germanique, en Gaule romaine, fut éliminé par la langue du peuple vaincu.

Un cas typique est celui du *catalan,* qui s'imposa par-dessus les montagnes et les mers. Idiome d'oc porté en Espagne au VIII^e^ s., il maria la Catalogne au Roussillon ; la réunion, en 1137, du comté de Barcelone à l'Aragon en fit la langue officielle de la monarchie aragonaise, langue occitane teintée d'aragonais et de castillan, qui fut diffusée non seulement aux îles Baléares, mais à Naples, en Sicile et en Sardaigne.

C'est par l'administration — civile et militaire — qu'un groupe dominateur peut répandre sa langue, parce que l'administration s'exerce par le biais de l'écriture. Il a existé dans toute région une langue de la chancellerie (que certains désignent du nom de *scripta*), plus ou moins conventionnelle, plus ou moins mêlée de dialectismes, mais dont la base est généralement la langue de prestige. Parfois, l'usage s'en est limité aux chartes, qui en conservent seules le souvenir ; parfois, le rayonnement culturel de la langue écrite en a généralisé l'emploi, et l'a étendu à l'usage oral. C'est ainsi que la Grèce antique, partagée entre quatre principaux dialectes, l'éolien, le dorien, l'ionien et l'attique, adopta au IV^e^ s. av. J.-C. une langue commune (*koinê dialexis*), qui n'est autre qu'un attique un peu altéré, et qui servit de véhicule à la civilisation et à la pensée grecques jusqu'au IX^e^ s.

Plutôt que de circonscriptions dialectales, il faut parler de centres d'expansion, centres politiques ou culturels, ou, très souvent au Moyen Âge, centres religieux : H. Morf a montré l'importance du siège des évêchés en France dans la propagation des langues communes. Entre les centres s'étendent des zones d'influences mêlées.

Une langue qui se répand et recouvre une autre langue a été comparée à une coulée de lave ou à une couche de sédiments, et l'on appelle *strats,* comme en géologie, les différentes couches superposées. La géographie linguistique permet une étude **stratigraphique** des dialectes.

Le mot latin désignant le « cheval femelle » était *equa,* qui a donné l'ancien français *ive,* et survit seulement en France méridionale sous la forme *ega,* attestée largement dans le Massif central et sur plusieurs aires étroites dans le bas Languedoc : il s'agit évidemment d'îlots anciens que n'a pas touchés l'expansion du mot bas-latin *caballa* (dont l'origine est celtique ou grecque), ancêtre d'un grand nombre de formes du type *cavale.* Des mots issus de *caballa* se rencontrent dans tout le reste du Midi, et à la périphérie du domaine d'oïl, des côtés nord et est ; cette dissémination n'est explicable, à son tour, que par l'expansion, à partir du centre de la France d'oïl, du mot *jument,* désignant d'abord toute bête de somme, comme le mot latin *jumentum,* puis les chevaux femelles, que les paysans utilisaient aux travaux des champs. Seul ce dernier mot présente une aire homogène, et l'analyse stratigraphique y voit la preuve qu'il est apparu le dernier.

Les voies de communication que sont les cols, les vallées, les fleuves, les routes et, plus récemment, les chemins de fer ont souvent injecté au cœur d'une aire dialectale les particularités d'une région voisine. La preuve en a été faite par Fr. Falc'hun (*la Dialectologie bretonne, problèmes, méthodes et résultats,* 1956) à partir des cartes de son *Atlas linguistique de la basse Bretagne.* Mis en éveil par le nombre considérable de mots français qui avaient pénétré au pays de Vannes, il comprit bientôt « que le meilleur instrument pour l'interprétation de l'*A. L. B. B.* était le réseau routier de la fin du XVIII^e^ s., complété par quelques tronçons de voies romaines » ; il eut l'idée de le dessiner sur papier transparent à l'échelle des cartes de l'atlas, puis d'examiner désormais les cartes à travers ce transparent, et il lui sembla « voir les mots courir le long des routes, spécialement de Carhaix sur tout le Trégor ».

Une langue peut influer sur une autre comme **substrat,** comme **adstrat** ou comme **superstrat.**

Le gascon présente, dans le domaine d'oc, des caractères très particuliers, qui l'ont fait considérer comme un *lengatge estranh* (une « langue étrangère »), au même titre que le français ou l'espagnol, par le code grammatical occitan des *Leys d'Amor* au XIV^e^ s. Ces caractères, dont plusieurs lui sont communs avec le basque, le catalan et le castillan, ne semblent explicables que par le transfert, au vocabulaire latin, des habitudes de prononciation d'une langue précédemment parlée au sud de la Garonne, celle des Aquitains, très distincts des Celtes (*Gallos ab Aquitanis Garumna flumen dividit,* César), mais parents des Basques. Le « substrat » aquitain expliquerait la différenciation de l'occitan dans le domaine gascon.

Un pays limitrophe peut jouer le rôle d'« adstrat » par les contacts humains qu'il favorise : travailleurs franchissant journellement la frontière, trafic commercial, mariages.

On parle de « superstrat » quand une population s'installe sur les lieux occupés par une autre et en adopte la langue, non sans y introduire certaines particularités de son propre idiome, touchant surtout la prononciation et le vocabulaire. L'exemple du superstrat germanique en Gaule sera donné et commenté plus loin.

On vient de lire un inventaire des facteurs externes d'ordre et de confusion. La géographie linguistique, au moment où le structuralisme était en gestation, a donné l'exemple d'une étude des facteurs internes, c'est-à-dire systématiques.

Dans un article célèbre (*Généalogie des mots qui désignent l'abeille d'après l'A. L. F.*, 1918), Gilliéron a montré que les descendants gallo-romans du latin *apem*, « abeille », n'ont été conservés que dans quatre aires très distantes : à Guernesey, dans l'Artois, dans la Suisse, dans le Médoc ; on reconnaît là les « points d'affleurement » d'une couche ancienne, recouverte par des formations nouvelles. Or, la diversité de ces formations (*avette, essette, apier, mouche à miel, mouche de ruche, mouchette, oiselet,* etc.) prouve que tous les parlers situés entre ces aires ont subvenu par des moyens propres au même besoin, celui de suppléer un mot que son évolution phonétique normale avait raccourci jusqu'à la forme *ef* ou *é*, trop brève pour assurer efficacement un rôle distinctif ; quant au français commun, il emprunta *abeille* à la France du Sud, où il continuait le diminutif latin *apicula*.

La bonne économie du vocabulaire veut que soit évitée l'homonymie quand elle peut entraîner de fréquentes confusions. Un exemple fameux en a été donné par J. Gilliéron et Mario Roques (*Études de géographie linguistique,* 1912) à propos des noms du « coq » dans le sud-ouest de la France. Dans une aire délimitée par la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, tous les *-ll-* finaux du latin sont en principe passés à *-t-*, comme le prouve la carte du mot « cou », lat. *collum,* passé dans cette aire à *kot.* Selon cette loi, le nom latin *gallus,* « coq », aurait abouti à **gat.* Or, le mot **gat* a été remplacé sur toute cette aire par des substituts comme *hazan* (lat. *phasianum,* « faisan »), *bégèy* (« juge de village », « viguier », lat. *vicarium*), *pout* (lat. *pullum,* « jeune coq »). C'est qu'il s'y confondait avec le nom du « chat », *gat,* du bas latin *cattus* (probablement emprunté à une langue africaine).

HISTOIRE DES DIALECTES GALLO-ROMANS

Les considérations qui précèdent aideront à comprendre la division dialectale du domaine gallo-roman.

Dans son ensemble, l'hexagone devenu la France a sur cinq côtés de bonnes frontières naturelles, mais les plaines du Nord-Est sont une voie ouverte aux invasions, lesquelles ne se brisent alors qu'aux contreforts du Massif central. Le pays d'oc constitue dans cet ensemble un domaine particulièrement protégé par les chaînes inexpugnables des Pyrénées, des Alpes et du Massif central. Cette ossature montagneuse peut expliquer l'unité et la stabilité de l'occitan, ou, du moins, des races qui ont maintenu ses caractères.

Selon le Méridional Auguste Brun (*Linguistique et peuplement,* dans la *Revue de linguistique romane,* 12), c'est par le substrat des peuples qui ont précédé les vainqueurs romains que s'expliquent les traits particuliers de l'occitan. A l'âge du bronze, une civilisation néolithique, dont les Basques seraient aujourd'hui les derniers représentants, était installée des deux côtés des Pyrénées et tenait le domaine de la France actuelle jusqu'au Massif central et aux Alpes. Divers envahisseurs venus d'Afrique et d'Asie se mélangèrent au cours des siècles à ce fond racial, sans le modifier profondément : les Ligures au sud-est, les Ibères au sud-ouest. Vers le VIe s. av. J.-C., les Celtes, venus d'Europe centrale, envahirent par le nord-est le territoire de la France actuelle, où ils furent appelés plus tard les Gaulois ; ils colonisèrent en profondeur le nord et le centre, n'étendant au sud du Massif central qu'un réseau lâche et superficiel de troupes d'occupation. Au IIe s. av. J.-C., les Romains occupèrent l'Espagne, où ils fondèrent deux provinces. Pour s'en rendre l'accès plus sûr, ils s'installèrent en Gaule à Aix et à Narbonne, construisirent une route du Rhône aux Pyrénées et fondèrent la province de Narbonnaise (*Provincia*), qui fut fortement romanisée, et à partir de laquelle un lieutenant de César devait, au siècle suivant, soumettre l'Aquitaine (56). Ces couches successives d'influences, où les Gaulois auraient joué le plus faible rôle, et les Romains le plus fort, expliqueraient l'originalité ethnolinguistique du Midi. Le nord de la Gaule, exempt de toutes les influences anciennes qu'avait connues le Midi, subit une celtisation beaucoup plus profonde, selon A. Brun, et une romanisation plus tardive.

Pour W. von Wartburg, romaniste de Suisse allemande, la division de la Gaule en trois groupes de dialectes ne tiendrait pas au substrat ethnique, mais au superstrat, essentiellement germanique (*la Fragmentation linguistique de la Romania,* 1970). Les vestiges du gaulois (quelque 200 mots) sont répartis de façon très homogène sur toute la Gaule, ainsi que son influence phonétique. L'événement capital a été la conquête franque, et les trois grandes aires dialectales, française, francoprovençale et provençale, correspondent aux aires de peuplement des Francs, des Burgondes et des Goths. En Gaule du Nord, l'influence du francique, qui marquait très nettement les différences de durée vocalique, expliquerait l'allongement particulier des voyelles [e] et [o] fermées libres sous l'accent, et la diphtongaison qui en est résultée ; d'autres indices, syntaxiques et surtout lexicologiques, corroboreraient celui de l'allongement phonétique. Pour les aires provençale et francoprovençale, la thèse du superstrat goth et burgonde repose seulement sur des vestiges lexicaux.

La thèse du substrat celtique en Gaule du Nord a néanmoins de forts tenants ; vulgarisée par Albert Dauzat, elle a reçu en 1970 l'appui de Pierre Delattre (*la Théorie celtique et les substrats, Romance Philology*), lequel démontre de façon très convaincante l'origine celtique des traits de relâchement articulatoire observés en langue d'oïl jusqu'au Xe s., et qu'on retrouve en anglais moderne. Les Celtes qui, partis du nord-est du Rhin, ont envahi au VIe s. av. J.-C. les plaines du nord de la France et du sud de l'Angleterre ont adopté en France au Ier s. av. J.-C. le vocabulaire latin, et en Angleterre au Ve s. apr. J.-C. le vocabulaire anglo-saxon, en y imprimant leur prononciation relâchée, qui s'est marquée des deux côtés de la Manche par des traits identiques : diphtongaison des [e] et [o] fermés, nasalisation de voyelles, réduction de timbre des voyelles inaccentuées (*quadrifurcu* donnant en anc. franç.[karrəfur], et *photography* étant prononcé [fətagrəfi]), affrication (*cattu* donnant en anc. franç. [tʃat], et *cirice* en angl. *church* [tʃərtʃ]), assombrissement de *l* proconsonantique (dans l'anc. franç. *colpe,* d'où *coupe,* et dans l'angl. *cold*). Ces caractères se sont maintenus en anglais, mais le français a subi l'influence contraire de la prononciation germanique importée par les Francs à partir du Ve s. apr. J.-C., et dont l'effet sur le vocalisme gallo-roman, devenu le français, n'a été sensible qu'à partir du Xe s. La forte tension articulatoire du francique entraîna la perte de la diphtongaison, la dénasalisation en syllabe libre, la perte de l'affrication, le maintien des *l* antéconsonantiques dans les mots empruntés. Dans le cas du substrat celtique comme du superstrat germanique, l'action n'aurait donc été qu'à « retardement » : pendant au moins cinq siècles, deux langues en contact auraient coexisté, jusqu'à ce que le vocabulaire de l'une subsistât avec les habitudes phonétiques de l'autre.

Quelles qu'aient été les causes — probablement multiples — de la tripartition dialectale en Gaule, le sens d'une division entre les langues d'oïl et d'oc dut exister dès avant la date des premiers textes littéraires connus ; l'appartenance de ces textes ne fait aucun doute, et aucun mélange d'oïl et d'oc ne s'observe. Pourtant, il faut attendre le XIIIe s. pour que le terme de *lenga romana,* ou *roman,* qui opposait au latin toute langue romane vulgaire, vînt à désigner l'occitan par opposition à la *langue du roi* (ou *frances*). Au même siècle, *lemosi* (limousin) et *proensal* (pro-

vençal), enfin *langue d'oc* ont désigné la langue commune du Midi.

La langue d'oïl est, de tous les idiomes romans, celui dont on a conservé les plus anciens textes : *Serments de Strasbourg* (842), *Cantilène de sainte Eulalie* (vers l'an 900), *Passion du Christ* et *Vie de saint Léger* (Xe s.). Beaucoup de textes littéraires qui abondent à partir du XIIe s. sont teintés de traits dialectaux qui les ont fait prendre pour des textes normands, picards, champenois, etc., alors qu'ils sont écrits dans un français commun d'oïl, une *koinê* (v. plus haut), dont les clercs, souvent itinérants, avaient acquis la notion à l'époque où les divergences dialectales étaient peu marquées. Cette *koinê* était appelée *françois*. Le poète Conon de Béthune nous a donné, à la fin du XIIe s., un témoignage célèbre de la conscience que pouvait avoir tout poète d'une langue commune aux « Français », lorsqu'il se plaint d'avoir été repris à la Cour par la reine et le roi, devant la comtesse Marie de Champagne, pour son accent ou son vocabulaire picard :

> *Encoir ne soit ma parole franchoise,*
> *Si la puet on bien entendre en franchois.*

Le français étalon n'était pas exactement le *francien* de l'Ilede-France, tel qu'il pouvait se parler aux champs, c'était, depuis les Capétiens, la langue du royaume de France, celle que parlaient le roi et son entourage, et que répandaient les textes officiels quand ils étaient écrits en langue vulgaire (à partir du XIIIe s., mais d'abord rarement). Au prestige politique s'ajouta la précellence littéraire, qui fit pourchasser dès le XIVe s. tous les dialectalismes dans les œuvres de caractère artistique.

La même épuration frappa les *scriptae* qui s'étaient constituées dans chaque région sur la base d'un français commun, assez teinté de traits locaux dans les régions normande, picarde, wallonne et lorraine. Au XVe s., une *scripta* française généralisée était prête à devenir la langue des tribunaux et de l'administration.

Pratiquement ravalés au rang de patois, les dialectes d'oïl devinrent un fonds lexical où les écrivains puiseront consciemment dans une intention stylistique. Les grammaires qui naîtront à partir du XVIe s. ne connaîtront, dans le domaine d'oïl, que le français.

Du côté d'oc, les premiers textes littéraires connus sont deux poèmes du Xe s., l'un de 258 décasyllabes, l'autre de 593 octosyllabes. Aux environs de 1100 apparaissent les premières œuvres lyriques des *troubadours*, avec Guillaume IX, comte de Poitiers :

> *La nostr'amor vai enaissi*
> *Com la branca de l'albespi*
> [Il en va de notre amour
> Comme de la branche de l'aubépine].

Du XIe au XIIIe s., plus de quatre cents poètes de provenances diverses (il en est de gascons, de catalans et d'italiens) chantent leur passion dans la langue commune créée ou, plutôt, illustrée par Guilhem, langue classique dont nous ne connaissons pas de stade polymorphe initial, langue d'ailleurs mêlée, mais où les flottements relèvent de la fantaisie du poète ou du copiste plus que de la région d'origine.

Peindre la splendeur et la variété de la poésie occitane médiévale dépasserait les limites imposées à un article de dictionnaire. Citons seulement les noms de Jaufré Rudel, Marcabrun, Bernard de Ventadour, Peire Vidal et Bertrand de Born, poète de la guerre ; évoquons la cour d'Aliénor d'Aquitaine.

Au XIIIe s., la passion prend une orientation mystique :

> *Etre amoureux, c'est tendre au ciel*
> *par une femme* (Uc de Saint-Circ).

La persécution des cathares éveille l'âpre verve satirique chez Peire Cardenal :

> *Maintenant est venue de France la*
> *fausseté, la vénalité, l'arrivisme...*

Ce sont aussi les chansons de croisade où Raymond VII, le comte de Toulouse, est le héros de la vraie religion. Puis fleurit et foisonne une littérature romanesque, encyclopédique, historique, où brille entre tous le franciscain de Majorque Ramon Llull, qui réunit en lui tous les genres.

La langue juridique et administrative présentait la même unité que la *koinê* littéraire. Au XIIe s., l'occitan n'apparaissait dans les chartes que lorsque les mots latins faisaient défaut ; une *scripta* occitane se dégagea du latin pour atteindre, au XIIe s., sa pleine pureté. Au XIIIe s. se dessinèrent des différences dialectales, qui s'accusèrent au XIVe s. ; mais, alors, la langue française se mêla à l'occitan, qu'elle supplantera au XVIe s.

Une codification de la *koinê* littéraire caractérise dès le XIIe s. la volonté des troubadours d'unifier, d'enseigner et de fixer leur langue : *Razos de trobar,* écrites par Vidal de Besalú pour ses compatriotes catalans ; *Donat proensal,* de Hugues Faidit pour deux seigneurs italiens ; en 1356, *Leys d'Amor,* réglant pour tous les Occitans l'orthographe, la phonétique, la grammaire, la stylistique, la métrique de la *langue romane*. En 1323, sept bourgeois de Toulouse, successeurs des « bons et anciens troubadours », avaient créé le *Consistori del Gai Saber,* pour instituer des concours poétiques (jeux Floraux) et soutenir, régenter au besoin la production poétique, toujours luxuriante.

La décadence vint de la soumission au roi de France, achevée en 1481 par l'annexion de la Provence. Les poètes comprirent que la langue d'oc ne payait plus. Le meilleur poète du début du XVIe s., né à Cahors, Clément Marot, écrivit en français. Le Consistoire toulousain ne couronnait plus que des œuvres françaises.

Une renaissance eut lieu dès la fin du siècle, mais le français était, dès lors, tenu pour la langue officielle (sauf dans le Roussillon catalan et au royaume de Navarre). Une situation nouvelle allait naître : le bilinguisme (Pierre Bec, *la Langue occitane*). La défense de la langue d'oc devint un des thèmes familiers des poètes ; mais l'occitan parlé, différencié selon les régions, ne ressemblait plus à la *koinê* des troubadours ; il fallut écrire dans un occitan rajeuni, presque semblable à celui qu'on parle aujourd'hui, avec les divergences dialectales que cela implique. Des dictionnaires ou vocabulaires provençauxfrançais parurent au XVIIIe et au XIXe s.

Divers « mouvements », comme le « mouvement ouvrier » (Reboul, Jasmin, Gelu), préparaient pendant cette période de didactisme la deuxième renaissance, qui devait être celle du *félibrige*. En 1854, sept jeunes poètes provençaux (Frédéric Mistral, Joseph Roumanille, Théodore Aubanel, Anselme Mathieu, Alphonse Tavan, Paul Giéra et Jean Brunet) posèrent les fondements d'une restauration de la langue et de la littérature provençales. Ils se nommèrent *félibres,* publièrent l'*Almanach provençal,* fixèrent l'orthographe. Malgré son attachement à l'ancienne langue (le docteur Honnorat en avait publié, de 1840 à 1848, un *Dictionnaire* de plus de cent mille mots, anciens et modernes, dans un système graphique conciliant la tradition avec les usages modernes), Mistral dut admettre l'orthographe de Roumanille, qui, au nom de l'exactitude phonétique, supprimait les lettres disparues dans les parlers d'Arles et d'Avignon, l'*-s* des pluriels, le *-t* des participes passés (*castigat*), l'*-r* des infinitifs (*tombar*). La langue choisie fut celle de tous les créateurs du félibrige, le provençal rhodanien, celui de Maillane, heureusement épuré par Mistral, et enrichi d'une quantité de mots dont la quête inlassable le conduira à publier en 1885, après « vingt années de travail de nègre », *le Trésor du félibrige,* lexique et encyclopédie de l'occitan.

L'orthographe que Mistral avait souhaité rétablir, celle des *trobadors,* fut adoptée sous le nom de « néo-romane » par l'*Escola occitana,* fondée en 1919 en marge du félibrige. Mais une solution peut-être meilleure est due au philologue Louis Alibert, qui publia en 1935 la première grammaire vraiment scientifique

de la langue d'oc : *Grammatica occitana segon los parlars lengadocians.* Grâce à son système, fondé sur une graphie étymologique compatible avec toutes les variantes dialectales modernes, il devient aisé pour un Gascon de lire le provençal, pour un Catalan de lire le limousin. La langue elle-même, purifiée et unifiée, est prête pour des chefs-d'œuvre, qu'il reste à écrire.

De nombreuses sociétés, de nombreuses revues ont été créées au XXe s. pour recueillir les documents ethnographiques et dialectologiques, particulièrement en Occitanie. Une mesure politique importante a encouragé en 1951 les activités de cet ordre. Alors que la Ire République avait (d'ailleurs vainement) entrepris d'anéantir les patois, la IVe, par la « loi Deixonne », autorisa l'usage et l'enseignement des parlers locaux dans les écoles primaires et maternelles, dans les lycées et collèges, et créa à l'échelon supérieur des Instituts d'études basques, catalanes, occitanes, ainsi que d'études celtiques (à Rennes). Dans certaines régions, les tendances particularistes assurent à cette politique une application enthousiaste.

EMPRUNTS LITTÉRAIRES AUX DIALECTES

En France d'oïl, la littérature n'a jamais été « dialectale » à proprement parler. Tous les écrivains dont les œuvres comptent ont pensé écrire en français, et les dialectalismes de phonétique (ou de graphie), de grammaire et de vocabulaire qu'on rencontre chez eux, quand ils ne sont pas le fait des copistes, sont en principe inconscients, soit qu'ils émanent de leur usage local, soit qu'ils les empruntent aux grandes œuvres, plus ou moins excentriques, dont la lecture les a inspirés.

De plus grands écarts s'observent quand le réalisme de l'œuvre entraîne des dialectalismes parodiques, comme dans le *Jeu de la feuillée*, du trouvère arrageois Adam le Bossu. Mais la langue reste française.

C'est encore ce qu'on peut dire de l'œuvre de Rabelais, « le plus riche recueil de mots que jamais écrivain ait présenté » (G. Lote). Né en Anjou, moine en Poitou, médecin à Montpellier, à Lyon, il a parcouru toutes les provinces, et les érudits s'évertuent, s'ingénient, et souvent renoncent, à distinguer chez lui les mots angevins et tourangeaux (*accresté, bicane, bouzine, deniger, escharbotter, grafiner, halleboter, nettir*, etc.), poitevins (*baufrer, beliner, chevreter, fouillouse, poysar, tabuster*), gascons et béarnais (*cabre, cap de bious, espropiat, maulubec, vedeau*), languedociens (*barbotine, companage, decollaz, farfadet*), provençaux (*a Dieu seas, esperruquet, mas, vietdaze*), lyonnais et dauphinois (*bisouard, chapoter, matafaim*). Nulle part Rabelais ne professe l'intention de parler un dialecte : il reste dans la ligne des grands ouvriers du français en incorporant à la langue commune des mots de partout chaque fois qu'ils lui paraissent bons. Chez lui, comme chez Bonaventure Des Périers, quelques passages particulièrement denses en mots du terroir donnent volontairement une couleur provinciale réaliste, sans viser un enrichissement durable du vocabulaire.

Cette intention est proclamée, au contraire, par Ronsard (*Art poétique*), Peletier du Mans, Henri Estienne, lequel disait que notre langue, comme un homme riche,

> *n'ha pas seulement une belle maison et bien meublee en la ville, mais en a aussi es champs, desquelles il fait cas.*

L'apport de la Pléiade fut maigre, et la langue ne retiendra pas des mots comme *arner* pour *esreiner, nuaux* pour *nuées, fouteau* pour *hêtre, neufards* pour *nénuphars* (Ronsard), qui ne sont que variantes dialectales sans saveur propre. Le goût du temps n'appréciait pas ces libertés. On cite souvent le mot de Montaigne :

> *Que le gascon y aille, si le français n'y peut aller* (I, 25).

Pourtant, les gasconismes sont rares chez lui, et il s'est appliqué à les effacer en corrigeant son texte. Monluc n'a pas eu ce scrupule, mais son gascon n'est pas délibéré.

Aux XVIIe et XVIIIe s., la langue française s'affirme et s'affine ; le patois n'y paraît que dans des pastiches quelquefois très fidèles (Molière), plus souvent conventionnels (*j'avions, je prenons, not' maître, not' amiquié, c'ti-ci, c'ti-là*), ou dans des traits nconscients comme, chez Rousseau, ces mots suisses romands que Rivarol appelait sa « rouille genevoise ».

Les véritables richesses dialectales ne seront exploitées qu'au XIXe s. quand le **roman régionaliste** trouvera une ressource le style dans les connotations du vocabulaire. Très discret chez G. Sand, qui exprime l'âme paysanne par une forme plus naïve du français, le recours aux mots évocateurs s'est fait spécifique, crupuleux ; il est devenu un procédé obligatoire du genre, et l'on a pu dresser toute une géographie littéraire de la France par régions, où les réussites les plus notoires sont dues pour le Poitou à René Bazin, pour le Bocage vendéen à Alphonse le Châteaubriant, pour le Périgord à Eugène Le Roy, pour le Pays basque à Pierre Loti, pour la Franche-Comté à Louis Pergaud, pour la Provence à Alphonse Daudet.

Ces emprunts sont souvent nécessités par la désignation de choses et d'usages propres à la région ; des commentaires accompagnent alors le mot :

> *On apercevait les remparts de la ville, assez voisins de nous avec leurs arbres centenaires, et, au-delà, un peu de ces grandes plaines de notre pays, qu'on appelle des « prées », qui, l'été, se couvrent de hauts herbages, et qui sont unies, monotones comme la mer voisine* (Pierre Loti ; il s'agit de l'île d'Oléron).

Ils peuvent aussi n'être recherchés que pour le « parfum du cru » qu'ils exhalent :

> *« Quand nous étions à Mistassini, dit la mère Chapdelaine, voilà de ça n'était encore qu'une jeunesse, mais fort et adroit pas mal, déjà aussi grand comme il est là..., je veux dire comme il était... l'été dernier, quand il est venu icitte »* (Louis Hémon).

Quelquefois, l'auteur intervient pour souligner la valeur expressive du dialectalisme recueilli :

> L' *« espère » ! quel joli mot pour désigner l'affût, l'attente du chasseur embusqué, et ces heures indécises où tout attend, « espère », hésite entre le jour et la nuit* (Daudet, *Lettres de mon moulin*).

Au XXe s., ces ressources stylistiques n'ont d'autre avenir que celui qui attend les patois eux-mêmes : une extinction à bref ou à long terme.

dialecticien, enne [djalɛktisjɛ̃, -ɛn] n. (de *dialectique*, n. f. ; fin du XIIe s., puis fin du XVe s.). Personne qui emploie les procédés de la dialectique : *La trame oiseuse et subtile, toile de Pénélope des dialecticiens et des philosophes* (Sainte-Beuve). *Il y a là une remarquable équipe de dialecticiens, qui construisent des raisonnements assez souvent impeccables* (Martin du Gard).
◆ adj. Qui use des procédés de la dialectique : *L'éloquence de Robespierre, d'abord sèche, verbeuse et dialecticienne, s'éleva et s'éclaircit* (Lamartine).

1. dialectique [djalɛktik] n. f. (lat. *dialectica*, gr. *dialektikê*, art de la discussion, fém. substantivé de l'adj. *dialektikos* [V. DIALECTIQUE 2] ; v. 1130, *Eneas*, au sens 1 ; sens 2, depuis 1864, Littré). **1.** Art de discuter, de présenter les arguments et les raisonnements propres à faire triompher un point de vue, à éclairer une question : *Toute saine dialectique se fonde sur la définition* (Cousin). *Je me refuse à lui donner les épîtres de Paul* [...] *et toute la dialectique qui suit, si admirable soit-elle* (Gide). || *Péjor.* Manière subtile et spécieuse d'argumenter, de raisonner. || **2.** *Spécialem.* Dans la langue philosophique, a reçu des acceptions diverses selon les époques et les écoles. || Art de discuter par questions et réponses (socratiques), de dégager et de

classer les concepts pour s'élever de la connaissance sensible à la connaissance intelligible (Platon). || Déduction qui porte sur des opinions simplement probables (Aristote). || « Logique de l'apparence » et « théorie des erreurs naturelles de l'esprit humain » (Kant). || Démarche de la pensée qui procède par affirmation (thèse), négation (antithèse) et union des contradictoires dans un moment supérieur (synthèse), et qui s'identifie au devenir de la nature et à celui de l'esprit dans l'histoire (Hegel). || Évolution des choses, dans la nature et dans la société, selon un processus analogue à celui dont Hegel avait fait la loi de la pensée, c'est-à-dire par opposition et dépassement de ces oppositions (matérialisme dialectique).

2. dialectique [djalɛktik] adj. (lat. *dialecticus,* qui concerne la discussion, la dialectique, gr. *dialektikos,* même sens, de *dialegesthai,* discourir, raisonner ; av. 1865, Proudhon, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e^ s.). **1.** Qui appartient à l'art de la discussion, du raisonnement : *Les procédés dialectiques.* || **2.** Qui présente les caractères d'une évolution due à l'affrontement de termes contradictoires : *Mouvement dialectique.* || *Moment dialectique,* chez Hegel, passage d'un terme au terme antithétique, et impulsion que donne à l'esprit le besoin de surmonter cette contradiction.

dialectiquement [djalɛktikmɑ̃] adv. (de *dialectique ;* 1549, R. Estienne). Conformément aux règles de la dialectique.

dialectologie [djalɛktɔlɔʒi] n. f. (de *dialecte,* et de *-logie,* du gr. *logos,* science ; 1881, date de la création de la chaire de *dialectologie* de « l'École pratique des hautes études », à Paris). Étude des dialectes.

dialectologue [djalɛktɔlɔg] n. (de *dialectologie ;* fin du XIX^e^ s.). Linguiste spécialisé dans l'étude des dialectes et des patois.

diallèle [djalɛl] n. m. (gr. *diallêlos,* réciproque [*logos*], XVIII^e^ s.). En logique, cercle vicieux par lequel on cherche à prouver une thèse en prenant appui sur cette thèse même.

dialogique [djalɔʒik] adj. (gr. *dialogikos,* en forme de dialogue, de *dialogos* [V. DIALOGUE] ; 1798, Acad.). Qui est en forme de dialogue (rare) : *Les traités dialogiques de Platon.*

dialogisme [djalɔʒism] n. m. (gr. *dialogismos,* conversation, discussion, de *dialogizesthai,* discuter ; 1577, Vigenère, au sens 2 ; sens 1, 1864, Littré). **1.** L'art du dialogue (rare). || **2.** Figure de style qui consiste à mettre sous forme de dialogue les idées prêtées à des personnages.

dialogue [djalɔg] n. m. (lat. *dialogus,* entretien, dialogue, gr. *dialogos,* mêmes sens, de *dialegein,* parler, expliquer ; XII^e^ s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1578, H. Estienne ; sens 4, XX^e^ s.). **1.** Conversation entre deux ou plusieurs personnes (généralement deux) : *Pourquoi une fatale curiosité m'a-t-elle poussé à écouter le dialogue de dame Pluche et de la nièce ?* (Musset). || Contenu d'une conversation entre deux personnes : *M. Leuwen lui répéta le dialogue de son aparté avec le général* (Stendhal). || **2.** Dans une œuvre littéraire, ensemble des paroles qu'échangent les personnages, rapportées au style direct, par opposition aux passages d'analyse, de récit ou de description : *Dans certains romans, la part du dialogue est très importante.* || *Spécialem.* Ensemble des répliques échangées entre les personnages d'une pièce de théâtre ; dans un scénario de film, la partie du texte destinée à être parlée. || **3.** Ouvrage littéraire en forme de conversation, dans lequel l'auteur exprime son point de vue par l'exposé d'idées contradictoires : *Les « Dialogues » de Platon. Les « Dialogues philosophiques » de Renan.* || **4.** Conversations, pourparlers engagés par les représentants de deux tendances idéologiques ou de deux groupes d'intérêts, en vue d'aboutir à un rapprochement de leurs points de vue ou à un accord : *Le dialogue n'est pas rompu entre les représentants des syndicats et le ministre.*

● SYN. : **1** *entretien, entrevue, interview, tête-à-tête ;* **4** *débat, discussion, échange.*

dialoguer [djalɔge] v. intr. (de *dialogue ;* 1767, Voltaire, au sens 1 [a remplacé *dialogiser,* usuel du XVI^e^ au XVIII^e^ s.] ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Converser avec un interlocuteur : *Elle resta là* [...], *entendant au loin les voix de Saccard et de M^me^ Sidonie dialoguer* (Zola). || **2.** Participer à la confrontation de deux points de vue sur un problème.

● SYN. : **2** *conférer, discuter, s'entretenir.*

◆ v. tr. (1717, *Mercure de France*). Mettre en dialogue ; écrire le dialogue d'une action dramatique : *Cela est si complet, si dialogué, que l'on en tressaille intérieurement* (Flaubert). *Il me lisait la pièce acte par acte, à mesure qu'ils étaient bâtis ; je trouvais l'œuvre éloquente, d'une prose large, spirituelle, bien dialoguée* (Daudet).

dialogueur [djalɔgœr] n. m. (de *dialogue ;* 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** *Vx.* Celui qui écrit le dialogue d'une pièce de théâtre. || **2.** Interlocuteur dans un dialogue : *Les dialogueurs furibonds s'appellent Pangloss* (Goncourt).

dialoguiste [djalɔgist] n. (de *dialogue ;* 1955, Robert). Auteur des dialogues d'un film.

dialypétale [djalipetal] adj. (dér. savant du gr. *dialuein,* disjoindre, séparer, et de *pétale ;* milieu du XIX^e^ s.). Se dit des fleurs à pétales distincts.

● REM. On dit aussi POLYPÉTALE (de *poly-* et de *pétale ;* 1721, Trévoux).

dialyse [djaliz] n. f. (gr. *dialusis,* dissolution, de *dialuein,* disjoindre, séparer ; 1842, Acad.). Purification ou analyse chimique d'un mélange, reposant sur le fait que certains corps traversent plus facilement que d'autres des membranes poreuses.

dialyser [djalize] v. tr. (de *dialyse ;* 1864, Littré). Opérer la dialyse d'une substance.

dialyseur [djalizœr] n. m. (de *dialyser ;* 1864, Littré). Instrument à l'aide duquel on effectue la dialyse.

diamagnétique [djamaɲetik] adj. (du gr. *dia,* à travers, et de *magnétique ;* 1864, Littré). Se dit de corps dont l'aimantation induite est de sens contraire à celle du champ inducteur.

diamagnétisme [djamaɲetism] n. m. (du gr. *dia,* à travers, et de *magnétisme ;* 1864, Littré). Propriété de certaines substances dont la perméabilité magnétique est inférieure à celle du vide et dont la susceptibilité magnétique est négative.

diamant [djamɑ̃] n. m. (bas lat. *dia-mas,* altération, d'après les mots gr. commençant par *dia-* [« à travers »], du gr. *adamas, -antos,* acier, fer très dur, puis « diamant » ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, fin du XV^e^ s., Saint-Gelais [pour l'éclat ; pour la dureté, 1625, Racan ; pour la pureté, av. 1850, Balzac ; pour le prix, 1870, Larousse ; *c'est un diamant,* 1747, Voltaire] ; sens 5, 1853, Laborde). **1.** Carbone pur cristallisé, le plus dur des minéraux naturels, en général incolore et transparent, utilisé soit en joaillerie, comme pierre précieuse, soit dans l'industrie, pour le percement des roches, l'usinage des métaux, etc. || **2.** Pierre précieuse taillée, formée de cette matière : *Je vis un homme d'environ quarante ans, d'une belle figure* [...], *un poignard orné de diamants à la ceinture* (Chateaubriand). *Les diamants partout jetés résumaient dans leurs facettes ces mille feux nuancés* (Daudet). || **3.** Outil constitué par un éclat de diamant enchâssé à l'extrémité d'une pièce d'acier, servant à la mise en forme de certaines meules. || Outil utilisé par le vitrier pour couper le verre, constitué initialement d'un éclat de diamant fixé à un manche, et aujourd'hui d'une molette métallique. || **4.** *Fig.* et *littér.* S'emploie dans des locutions où il symbolise certaines qualités. || Ce qui a la dureté du diamant (surtout dans la langue classique) : *Ô cœur de diamant, hélas, est-il possible | Qu'à la fin la pitié vous ait rendu sensible ?* (Racan). *Amazone invincible au cœur de diamant* (Banville). || Ce qui a l'éclat du diamant : *Versailles abrite son peuple de statues sous des ombrages qui leur servent de fond, ou sous les bosquets d'eaux vives qui déversent sur elles les mille diamants de la lumière* (Baudelaire). || Ce qui a la pureté du diamant : *Le cœur d'une sœur est un diamant de pureté* (Balzac). || Ce qui est d'un grand prix, d'une grande valeur : *Sérafine se disait que la beauté était un diamant qui devait*

être enchâssé dans l'or (Gautier). || **5.** *En pointes de diamant,* façon de tailler les pierres, le cristal, de sculpter les meubles, etc., en réservant des bossages à facettes.

● SYN. : **2** *brillant, rose, solitaire.*

◆ adj. (1864, Littré). *Édition diamant,* livre de très petit format, aux caractères très fins, dont le nom viendrait d'une édition anglaise de la Bible appelée la « Bible perle » : *Avec l'aide de mon dictionnaire diamant, je parviens à soutenir une conversation* (Gautier).

diamantaire [djamɑ̃tɛr] n. (de *diamant ;* 1680, Richelet, aux sens 1-2). **1.** Celui qui travaille le diamant. || **2.** Celui qui est spécialisé dans le commerce des diamants : *Un vieil hébreu, diamantaire, cabaliste et talmudiste* (Arnoux).

● SYN. : **1** *lapidaire ;* **2** *joaillier.*

◆ adj. (1864, Littré). Dont l'éclat fait penser à celui du diamant : *Pierres diamantaires.*

diamanté, e [djamɑ̃te] adj. (de *diamant ;* fin du XVIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1871, *Almanach Didot-Bottin ;* sens 3, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Garni de diamants : *En grand costume d'apparat, au hennin diamanté* (Fort). || **2.** Muni d'une pointe de diamant (ou, *par extens.*, d'une pointe d'iridium) : *Plume de stylo à pointe diamantée.* || **3.** *Fig.* Dont l'éclat rappelle celui du diamant : *Une petite source dont l'eau diamantée scintillait sous une herbe d'émeraude* (Gautier).

diamanter [djamɑ̃te] v. tr. (de *diamant ;* 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Parsemer quelque chose de points brillants, dont l'éclat très vif fait penser à celui de diamants : *La rosée diamantait les grands genêts* (Guillaumin). || **2.** Dans l'industrie, rectifier le profil d'une meule avec un diamant.

diamantifère [djamɑ̃tifɛr] adj. (de *diamant* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter, contenir ; 1856, Lachâtre). Qui contient du diamant : *Terrain diamantifère. Gîte diamantifère.*

diamantin, e [djamɑ̃tɛ̃, -in] adj. (de *diamant ;* v. 1540, Yver). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.) et *littér.* Qui possède l'éclat ou la dureté du diamant : *Je l'ai par élection toujours préféré à cette fermeté diamantine* (Chapelain). *L'éclat diamantin d'un œil de scarabée* (Sand).

diamétral, e, aux [djametral, -o] adj. (bas lat. *diametralis,* diamétral, de *diametrus* [v. DIAMÈTRE] ; v. 1282, Gauchi, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1865, Proudhon). **1.** Relatif au diamètre ; qui suit le diamètre : *Ligne diamétrale.* || **2.** Qui partage une surface en deux portions équivalentes : *Plans diamétraux d'un ellipsoïde.* || *Par extens.* Qui partage une surface en deux parties à peu près égales : *Indépendamment de ces deux rues principales diamétrales* [...], *la ville et l'université avaient chacune leur grande rue particulière* (Hugo). || **3.** Fig. *Opposition diamétrale,* opposition absolue, portant sur tous les points : *Cette déclaration est en opposition diamétrale avec la précédente.*

diamétralement [djametralmɑ̃] adv. (de *diamétral ;* v. 1380, Conty, au sens 1 ; sens 2, 1588, Montaigne). **1.** En géométrie, dans la direction du diamètre. || **2.** Fig. *Diamétralement opposé,* en opposition totale, sur tous les points : *Mais tu verras des généraux imiter scolastiquement telle manœuvre de Napoléon et arriver au résultat diamétralement opposé* (Proust). *J'ai vu des esprits de même valeur, de même sagacité, animés de la même passion du vrai, aboutir, par l'étude des mêmes phénomènes, et en faisant exactement les mêmes observations cliniques, à des conclusions très différentes, quelquefois diamétralement opposées* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *absolument, complètement, entièrement, radicalement, totalement, tout à fait.*

diamètre [djamɛtr] n. m. (lat. *diametrus,* diamètre, gr. *diametron,* de *dia,* à travers, et *metron,* mesure ; XIII^e s., Littré, au sens 1 ; sens 2, 1752, Voltaire ; sens 3-4, 1864, Littré). **1.** Segment de droite passant par le centre d'un cercle, d'une conique, d'une sphère ou d'un sphéroïde, et dont les extrémités sont situées sur la courbe limitant le plan ou sur la surface limitant le volume. || Longueur de ce segment : *La surface de la sphère est égale à son diamètre multiplié par la circonférence d'un grand cercle.* || **2.** Segment représentant la plus grande largeur d'un objet cylindrique arrondi : *Le diamètre d'un tronc d'arbre.* || **3.** *Par anal.* Ligne droite qui partage symétriquement une surface ou un volume de forme plus ou moins arrondie : *Le diamètre du visage.* || **4.** *Diamètre apparent d'un astre,* angle sous lequel, d'un lieu d'observation, on perçoit l'image d'un astre qui ne se présente pas de façon punctiforme.

diamine [djamin] n. f. (de *di-* et de *amine ;* fin du XIX^e s.). En chimie, corps possédant deux fonctions amines.

diandre [diɑ̃dr] adj. (de *diandrie ;* 1870, Larousse). Se dit des végétaux qui possèdent deux étamines.

diandrie [diɑ̃dri] n. f. (lat. moderne des botanistes *diandria,* du gr. *dis,* deux fois, et *anêr, andros,* mâle ; 1798, L.-C.-M. Richard). Caractère des végétaux dont les fleurs présentent deux étamines libres.

diane [djan] n. f. (esp. *diana,* dér. de *día,* jour, lat. *dies ;* 1555, Ronsard, aux sens 1-2). **1.** Batterie de tambour, sonnerie de trompette ou de clairon par laquelle les soldats et les marins sont éveillés à la pointe du jour : *Le lendemain, cette aubade de trompettes qu'on appelle la diane dans les régiments réveilla Lucien à cinq heures* (Stendhal). *La diane chantait dans les cours des casernes, | Et le vent du matin soufflait sur les lanternes* (Baudelaire). || **2.** Moment où l'on sonne la diane : *Le lendemain, il se réveilla comme toujours, à la diane sonnant dans les forts ; car la petite maison, entourée de casernes, réglait toute sa vie sur les sonneries militaires* (Daudet).

diantre [djɑ̃tr] n. m. (déformation voulue de *diable,* par euphémisme ; début du XVI^e s., au sens pr. de « diable » ; sens actuel, 1668, Molière). *Fam.* Sert à caractériser une personne ou une chose bizarre, extraordinaire, dans l'expression *un diantre de : Eh bien ! même en s'acquittant d'une commission pareille, ce diantre d'homme avait tant de noblesse, de dignité naturelle...* (Daudet).

◆ **Diantre !** interj. (1662, Molière). Juron : *Hola ! hé ! Diantre soit des parents* (Nerval). || Sert à souligner une interrogation : *Comment diantre se trouvait-il que Tartarin de Tarascon n'eût jamais quitté Tarascon ?* (Daudet).

● SYN. : *diable.*

diantrement [djɑ̃trəmɑ̃] adv. (de *diantre ;* 1700, Gherardi). *Vx.* Forme euphémique de DIABLEMENT, qui sert à marquer l'intensité d'une action ou d'un état : *Nous comptons sur votre livre, et nous avons diantrement besoin d'un succès* (Balzac).

diapason [djapazɔ̃] n. m. (lat. *diapason,* octave, gr. *diapasôn,* abrév. de la locution *dia pasôn khordôn,* proprem. « à travers toutes les notes [de l'octave] » ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* au sens 1 [rare avant le XVII^e s.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, début du XVII^e s. ; sens 4, 1691, Regnard). **1.** Étendue des sons qu'une voix ou un instrument peut parcourir, depuis la note la plus grave jusqu'à la plus aiguë. || **2.** Hauteur relative d'un son déterminé dans une échelle sonore. || **3.** Instrument de métal à deux branches, en forme d'U, dont la vibration donne le *la* normal (la_3) comme son fondamental, et qui sert à prendre le ton. || *Diapason à bouche,* petit instrument à anche battante, destiné au même usage. || **4.** *Fig.* Niveau, degré où se trouve quelqu'un, accidentellement ou habituellement, dans sa manière de parler, de se comporter ou de penser, par comparaison avec un état considéré comme normal ou avec le milieu : *C'étaient des croyants absolus ; le monde, qui n'était plus à leur diapason, leur semblait vide et enfantin* (Renan). *Sa voix fut tout de suite à un diapason de fureur* (Daudet). *Il scande les mots, les syllabes ; il a haussé la voix au diapason de sa colère ; il est affreux* (Gide). || *Hausser, baisser le diapason,* hausser, baisser le ton ; au *fig.*, augmenter, diminuer ses prétentions. || *Se mettre au diapason,* se mettre au même pas que, conformer ses propres réactions à celles de son entourage.

● SYN. : **4** *ton.*

diapasonner [djapazɔne] v. tr. (de *diapason ;* 1858, Legoarant). Mettre au diapason voulu : *Diapasonner un instrument de musique.*

diapause [djapoz] n. f. (du gr. *dia,* à travers, et de *pause ;* XXe s.). Arrêt dans l'activité ou le développement des insectes.

diapédèse [djapedɛz] n. f. (gr. *diapêdêsis,* de *diapêdân,* jaillir à travers ; v. 1560, Paré). Migration des globules blancs à travers la paroi des capillaires.

diaphane [djafan] adj. (gr. *diaphanês,* transparent, limpide, de *diaphainein,* laisser entrevoir ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, av. 1709, Regnard). **1.** Se dit d'un corps qui se laisse traverser par les rayons lumineux, sans pourtant être transparent : *Le verre dépoli est diaphane. Cet ivoire souple et presque diaphane* (Heredia). *Par la croisée ouverte, une clarté laiteuse — était-ce la lune ? était-ce déjà l'aube ? — noyait la chambre d'une vapeur irréelle où les murs, les meubles, toutes les choses dures et opaques semblaient tout à coup devenues diaphanes* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit des chairs auxquelles une extrême maigreur ou une constitution délicate donne comme une demi-transparence : *Et mes regards fermés pour les choses profanes | Voyaient le sang courir dans ses bras diaphanes !* (Banville). *Il semblait que l'on aperçût, à travers la peau diaphane, la substance élémentaire, minérale, de l'armature* (Duhamel).

• SYN. : **1** *translucide.* — CONTR. : **1** *opaque.*

diaphanéité [djafaneite] n. f. (dér. savant de *diaphane ;* v. 1335, Digulleville, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Propriété des corps diaphanes. || **2.** *Fig.* et *littér.* Demi-transparence ; se dit surtout des chairs d'une texture délicate : *Ce qui avait été maigreur était devenu transparence, et cette diaphanéité laissait voir l'ange* (Hugo). *Elster avait fait plusieurs études de ces mains. Et dans l'une où on voyait Andrée les chauffer devant le feu, elles avaient sous l'éclairage la diaphanéité dorée de deux feuilles d'automne* (Proust).

diaphanoscope [djafanɔskɔp] n. m. (de *diaphanoscopie ;* 1908, Larousse). Appareil utilisé pour la diaphanoscopie.

diaphanoscopie [djafanɔskɔpi] n. f. (de *diaphano-,* élément tiré de *diaphane,* et de *-scopie,* du gr. *skopein,* examiner ; 1908, Larousse). Procédé qui consiste à éclairer certains organes ou certaines parties du corps, afin de les examiner par transparence.

diaphorèse [djafɔrɛz] n. f. (bas lat. *diaphoresis,* transpiration, gr. médic. *diaphorêsis,* sécrétion d'humeur, de *diaphorein,* faire évacuer par transpiration ; 1741, Col de Vilars). Transpiration, fonction de la peau qui consiste en l'excrétion de la sueur.

diaphorétique [djafɔretik] adj. (bas lat. *diaphoreticus,* gr. médic. *diaphorêtikos,* qui facilite la transpiration, de *diaphorein* [V. DIAPHORÈSE] ; 1372, Corbichon). Qui accroît la transpiration.

◆ n. m. (v. 1560, Paré). Médicament destiné à activer la transpiration.

• SYN. : *sudorifique.*

diaphragmatique [djafragmatik] adj. (de *diaphragme ;* v. 1560, Paré). Relatif au diaphragme : *Veine, artère diaphragmatique.*

diaphragme [djafragm] n. m. (bas lat. *diaphragma,* le diaphragme, gr. médic. *diaphragma,* diaphragme, cartilage, proprem. « cloison », de *diaphrattein,* séparer par une cloison ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 1870, Larousse [en optique, 1690, Furetière]). **1.** Muscle large et mince qui sépare, chez les mammifères, le thorax de l'abdomen, et dont la contraction provoque l'augmentation de volume de la cage thoracique et, par suite, l'inspiration : *Le rire est dû aux contractions spasmodiques du diaphragme* (Fargue). *Il venait sans doute de prendre le déjeuner du matin et, de minute en minute, une grande secousse du diaphragme l'ébranlait tout entier* (Duhamel). || **2.** Désigne parfois ou a désigné certaines cloisons anatomiques. || *Diaphragme du cerveau,* tente du cervelet, repli de la dure-mère séparant le cerveau du cervelet. || **3.** En botanique, chacune des cloisons qui séparent un fruit capsulaire en plusieurs loges. || **4.** Ouverture circulaire, de diamètre réglable, placée dans l'objectif photographique pour faire varier la quantité de lumière entrant dans l'appareil.

◆ adj. *Mur diaphragme,* en architecture, mur transversal séparant les travées de certaines églises romanes.

diaphragmer [djafragme] v. tr. (de *diaphragme ;* 1877, Littré). Munir d'un diaphragme un appareil d'optique.

◆ v. intr. (XXe s.). Diminuer l'ouverture de l'objectif d'un appareil photographique en agissant sur le diaphragme.

diaphyse [djafiz] n. f. (gr. *diaphusis,* fente, interstice, de *diaphuein,* pousser en séparant ; 1864, Littré). En anatomie, partie moyenne des os longs (par opposition aux extrémités, ou *épiphyses*).

diapositive [djapozitiv] n. f. (du gr. *dia,* à travers, et de *positif ;* 1907, Larousse). Dans la photographie en couleurs, image positive sur verre ou sur pellicule transparente, destinée à être projetée sur un écran.

diapré, e [djapre] adj. (part. passé de *diaprer ;* XIVe s., Du Cange, au sens 1 ; sens 2-3, 1534, Rabelais). **1.** Qui est de couleurs vives, variées et scintillantes : *De sombres basiliques aux vitraux diaprés* (Gautier). || **2.** *Vx.* Se disait de toute surface ornée de figures, d'animaux, de rinceaux, aux couleurs variées. || **3.** En héraldique, se dit du champ ou des pièces d'un écu dont les émaux sont couverts d'arabesques décoratives.

• SYN. : **1** *chatoyant, émaillé.* — CONTR. : **1** *sombre, uni.*

diaprer [djapre] v. tr. (de l'anc. franç. *diaspre,* drap à fleurs, à ramages, à arabesques [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; encore au XVe s.], lat. médiév. *diasprum,* altér. du lat. class. *iaspis,* agate, jaspe [V. JASPE ET JASPER] ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1587, F. de La Noue). **1.** *Littér.* Semer de couleurs vives et variées : *L'écorce variée des pastèques diaprait agréablement la campagne* (Chateaubriand). *Anémones, étoiles, oursins diapraient les parois jusqu'à des profondeurs où ne les distinguait plus distinctement le regard* (Gide). || **2.** *Fig.* et *littér.* Émailler d'ornements variés : *Diaprer ses discours de citations.*

diaprure [djapryr] n. f. (de *diaprer ;* 1360, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** État de ce qui est diapré ; disposition, éclat des couleurs : *La diaprure des ailes de papillons.* || **2.** Partie diaprée d'une chose : *Les diaprures des prairies.*

diarrhée [djare] n. f. (bas lat. médic. *diarrhoea,* diarrhée, gr. *diarrhoia,* flux de ventre, de *diarrhein,* s'écouler de côté et d'autre ; 1372, Corbichon, écrit *diarrie ; diarrhée,* v. 1560, Paré). État des selles plus liquides, plus abondantes et plus fréquentes qu'à l'ordinaire : *Avoir la diarrhée.*

diarrhéique [djareik] adj. (de *diarrhée ;* 1827, Acad., écrit *diarrhoïque ; diarrhéique,* 1864, Littré, comme adj. et comme n.). Qui est relatif à la diarrhée, ou qui présente les caractères de la diarrhée : *Selles diarrhéiques.*

◆ adj. et n. Atteint de diarrhée : *Guérir un diarrhéique.*

diarthrose [djartroz] n. f. (gr. *diarthrôsis,* articulation mobile, de *diarthroûn,* ajuster les articulations ; v. 1560, Paré). Type d'articulation (comme le genou, le coude) permettant des mouvements étendus.

diascope [djaskɔp] n. m. (du gr. *dia,* à travers, et de *-scope,* du gr. *skopein,* examiner ; 1961, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Appareil permettant la projection, par transparence, de diapositives, de coupes, etc. || **2.** Instrument d'optique utilisé dans les engins blindés et permettant d'observer tout en ayant les yeux protégés.

diaspore [djaspɔr] n. f. (gr. *diaspora,* dispersion, de *diaspeirein,* disséminer ; 1801, Haüy, au sens de « hydrate d'alumine » [parce que ce corps, exposé au feu, se disperse en parcelles] ; sens actuel, XXe s.). Partie d'un végétal qui, entraînée loin de la plante mère, reprend son développement et assure la dispersion de l'espèce.

diastase [djastaz] n. f. (gr. *diastasis,* distance, différence, séparation, de *diistanai,* séparer ; 1752, Trévoux, au sens de « luxation » ; sens scientif., début du XIX^e^ s.). Nom donné naguère aux ferments solubles présents en très petite quantité dans les organismes vivants, désignés actuellement sous le terme générique de *enzymes,* et qui provoquent les réactions chimiques qui président à la vie de la cellule.

diastasique [djastazik] adj. (de *diastase ;* 1877, Littré). Relatif aux diastases.

diastème [djastɛm] n. f. (gr. *diastêma,* intervalle ; XVI^e^ s., au sens de « intervalle simple » en musique ; sens actuel, XIX^e^ s.). Intervalle normal entre des séries de dents de certains mammifères.

diastole [djastɔl] n. f. (gr. *diastolê,* séparation, intervalle, dilatation [en bas lat. grammatical, *diastolē* a signifié aussi « signe d'écriture pour empêcher de réunir deux mots qui doivent être divisés »], de *diastellein,* séparer en deux ; v. 1340, J. Le Fèvre, au sens I ; sens II, début du XVI^e^ s.).

I. Nom ancien de la décomposition d'une diphtongue en deux voyelles, et du changement d'une syllabe brève en longue par le redoublement d'une consonne.

II. Mouvement de dilatation du cœur et des artères, pendant lequel les cavités ventriculaires se remplissent du sang venu des oreillettes, et qui alterne avec le mouvement de contraction, ou *systole.*

diastolique [djastɔlik] adj. (de *diastole ;* milieu du XVI^e^ s.). Relatif à la diastole.

diathermane [djatɛrman] adj. (du gr. *dia,* à travers, et *thermos,* chaleur, avec un suff. tiré de *diaphane ;* 1838, Acad.). Se dit d'un corps, d'une substance qui laisse passer la chaleur.

• REM. On dit aussi DIATHERME (1929, Larousse) et DIATHERMIQUE (1855, Nysten).

diathermie [djatɛrmi] n. f. (du gr. *dia,* à travers, et *thermos,* chaleur ; 1922, Larousse). Méthode thérapeutique utilisant les courants de haute fréquence pour produire des effets thermiques dans l'organisme.

diathermique adj. V. DIATHERMANE.

diathèse [djatɛz] n. f. (gr. *diathesis,* disposition ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** Disposition générale d'une personne à être souvent affectée de telle ou telle maladie : *D'ailleurs, l'amour est un mal inguérissable, comme ces diathèses où le rhumatisme ne laisse quelque répit que pour faire place à des migraines épileptiformes* (Proust). *La diathèse arthritique.* || **2.** En linguistique, syn. anc. de VOIX.

diathésique [djatezik] adj. (de *dia-thèse ;* milieu du XIX^e^ s.). Qui est relatif à une diathèse ou qui en découle : *Une maladie diathésique.*

diatomées [djatɔme] n. f. pl. (dér. savant du gr. *diatomos,* coupé en deux, séparé par le milieu, de *diatemnein,* partager en deux ; 1845, Bescherelle). Groupe d'algues unicellulaires mobiles, à pigment brun, dont chaque cellule est entourée d'une coquille siliceuse : *Les diatomées forment au fond de l'eau une couche brune ou rougeâtre, de consistance gélatineuse.*

diatomique [diatɔmik] adj. (de *di-* et de *atomique ;* 1870, Larousse). Se dit de la molécule d'un corps simple ou composé lorsqu'elle est constituée de deux atomes.

diatonique [djatɔnik] adj. (bas lat. *diatonicus,* gr. *diatonikos,* de *diatonos,* qui appartient à l'échelle diatonique, de *dia,* à travers, et *tonos,* ton ; v. 1361, Oresme). En musique, qui procède par tons et demi-tons naturels et par degrés conjoints : *Gamme diatonique.*

• CONTR. : *chromatique.*

diatoniquement [djatɔnikmɑ̃] adv. (de *diatonique ;* 1732, Trévoux). Suivant l'ordre diatonique.

diatribe [djatrib] n. f. (lat. *diatriba,* entretien, discussion, gr. *diatribê,* passe-temps, étude, entretien philosophique, de *diatribein,* passer le temps ; 1558, S. Fontaine, au sens 1 ; sens 2, 1734, Voltaire). **1.** *Class.* Étude, dissertation d'école : *On verra de ce dernier des diatribes sur les principales matières controversées de la primitive Église* (Chapelain). || **2.** Critique acerbe, violente (écrit ou discours) : *César fit plus de mal à Caton par la bataille de Pharsale et par celle de Thapsa que par ses diatribes* (Voltaire).

• SYN. : **2** *éreintement* (fam.), *libelle, pamphlet, satire.* — CONTR. : **2** *apologie, dithyrambe, éloge, panégyrique.*

1. diaule [diol] n. m. (gr. *diaulos,* double course, de *dis,* deux fois, et *aulos,* espace allongé, stade ; 1864, Littré). Dans la Grèce antique, course double qui consistait à parcourir le stade à l'aller et au retour.

2. diaule [diol] n. f. (de *di-* et du gr. *aulos,* flûte ; fin du XVIII^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1899, Larousse). **1.** Chez les anciens Grecs, flûte double. || **2.** Air joué avec cet instrument.

◆ adj. : *Flûte diaule.*

diazoïque [diazɔik] adj. (de *di-* et de *azo[te]* ; 1870, Larousse [art. *diazobenzoïque*]). Se dit de certains corps organiques dont la molécule contient un groupement de deux atomes d'azote, et qui servent à préparer de nombreux colorants.

dicéphale [disefal] adj. (gr. *dikephalos,* à deux têtes, de *dis,* deux fois, et *kephalê,* tête ; 1870, Larousse). Qui a deux têtes, en termes de sciences naturelles et de tératologie.

dicéphalie [disefali] n. f. (de *dicéphale ;* XX^e^ s.). Existence de deux têtes chez le même sujet.

dichotome [dikɔtɔm] adj. (gr. *dikhotomos,* coupé en deux, de *dikha,* en deux, et *temnein,* couper ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1787, Schwan). **1.** En astronomie, se dit de la Lune quand la moitié seulement de son disque est visible (au premier et au dernier quartier). || **2.** En botanique, se dit d'un organe d'une plante qui se divise en deux par bifurcation : *Tige dichotome.*

dichotomie [dikɔtɔmi] n. f. (gr. *dikhotomia,* division en deux parties égales, de *dikhotomos* [v. DICHOTOME] ; 1754, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, 1907, Larousse ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** En astronomie, phase de la Lune correspondant à son premier et à son dernier quartier. || **2.** En botanique, mode de division d'un organe en deux parties égales. || **3.** Partage illicite d'honoraires entre un médecin appelé en consultation, ou un chirurgien, et le confrère qui l'a appelé. || **4.** En logique, division d'un concept en deux autres qui recouvrent toute son extension.

dichotomique [dikɔtɔmik] adj. (de *dichotomie ;* 1838, Acad., aux sens 1-2). **1.** Qui se divise en deux par bifurcation. || **2.** Qui procède par division et subdivision binaires : *Classification dichotomique des sciences. Méthode dichotomique.*

dichotomiquement [dikɔtɔmikmɑ̃] adv. (de *dichotomique ;* 1878, Larousse). En procédant par des subdivisions à deux termes.

dichroïque [dikrɔik] adj. (dér. savant du gr. *dikhroos* [v. l'art. suiv.] ; 1870, Larousse). Se dit de plantes dont les fleurs sont de deux couleurs.

dichroïsme [dikrɔism] n. m. (dér. savant du gr. *dikhroos,* de deux couleurs, de *dis,* deux fois, et *khroa,* couleur ; 1842, Acad.). Propriété que possèdent certaines substances d'offrir des colorations différentes selon les circonstances de l'observation.

dichromatique [dikrɔmatik] adj. (de *di* et de *chromatique ;* milieu du XIX^e^ s.). Qui offre deux couleurs à l'œil.

dicotylédone [dikɔtiledɔn] adj. (de *di-* et de *cotylédon* [v. ce mot] ; 1783, Bulliard). En botanique, qui a deux lobes, ou cotylédons.

◆ **dicotylédones** n. f. pl. (1870, Larousse). Classe d'angiospermes comprenant les plantes dont les graines possèdent une plantule à deux cotylédons.

dicrote [dikrɔt] adj. (gr. *dikrotos,* qui heurte deux fois, de *dis,* deux fois, et *krotos,* bruit qu'on fait en frappant sur quelque chose ; 1754, *Encyclopédie*). En termes de médecine, se dit du pouls quand il est marqué de deux impulsions à chaque battement du cœur.

dictame [diktam] n. m. (lat. *dictamnum,* gr. *diktamnon ;* 1552, Rabelais, au sens 1 [*ditan,* forme francisée, v. 1130, *Eneas ; dictamnum,* forme latine, 1544, M. Scève] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1629, Corneille). **1.** Plante aromatique de la famille des labiacées, originaire de Crète, et à laquelle les Anciens attribuaient la vertu de guérir les blessures. || **2.** Autre nom de la FRAXINELLE. || **3.** *Class.* et *littér.* Baume puissant, qui adoucit ou guérit la souffrance morale ; apaisement : *Ma raison par ta bouche a reçu son dictame* (Corneille). *Tous les dictames saints qui calment la souffrance* (Hugo). *De ces baisers puissants comme un dictame, | De ces transports plus vifs que des rayons, | Que reste-t-il ? C'est affreux, ô mon âme !* (Baudelaire).

dictamen [diktamɛn] n. m. (mot du bas lat. signif. « action de dicter », dér. de *dictare* [v. DICTER] ; v. 1282, Gauchi). *Vx.* Ce que dicte à l'homme sa conscience ou sa raison : *Je choisis alors, et je ne suis pas le dictamen de mon entendement qui me représente le meilleur* (Voltaire).

Dictaphone [diktafɔn] n. m. (de *dicta-,* élément tiré de *dicter,* et de *-phone,* du gr. *phônê,* voix ; v. 1935). Nom déposé d'un magnétophone, servant notamment à la dictée du courrier : *Ce genre littéraire exigeait, à son avis, l'usage du Dictaphone* (Chevallier).

dictateur [diktatœr] n. m. (lat. *dictator,* magistrat extraordinaire, de *dictatum,* supin de *dictare* [v. DICTER] ; 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** À Rome, sous la République, magistrat extraordinaire, investi, en raison de circonstances critiques et pour une durée limitée, d'un pouvoir absolu dans tous les domaines : *Le sénat avait le pouvoir d'ôter, pour ainsi dire, la république des mains du peuple, par la création d'un dictateur* (Montesquieu). || **2.** *Par extens.* Chef d'État qui réunit entre ses mains tous les pouvoirs et les exerce sans contrôle, après s'en être emparé de façon plus ou moins légale : *Les dictateurs sont les domestiques du peuple* [...], *et la gloire est le résultat de l'adaptation d'un esprit avec la sottise nationale* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* Personnage qui exerce une autorité tyrannique dans un domaine particulier : *Monsieur de Meaux, le dictateur alors de l'épiscopat et de la doctrine* (Saint-Simon).
• SYN. : **2** *autocrate, despote, tyran.*

dictatorial, e, aux [diktatɔrjal, -o] adj. (de *dictateur,* sur le modèle de la paire *sénateur-sénatorial ;* 1777, *Courrier de l'Europe,* au sens 1 ; sens 2-3, 1870, Larousse). **1.** Qui appartient à la dictature, au dictateur : *Pouvoir dictatorial.* || **2.** *Par extens.* Absolu et sans contrôle : *Exercer des pouvoirs dictatoriaux.* || **3.** *Fig.* Très autoritaire, tranchant : *Ton dictatorial.*
• SYN. : **1** *autocratique ;* **2** *arbitraire, discrétionnaire, totalitaire ;* **3** *cassant, despotique, impératif, impérieux, tyrannique.* — CONTR. : **1** *démocratique, républicain ;* **2** *libéral ;* **3** *bienveillant, cordial, humble, indulgent.*

dictature [diktatyr] n. f. (lat. *dictatura,* magistrature exceptionnelle, de *dic- tator* [v. DICTATEUR] ; 1422, A. Chartier, au sens 1 [var. *dictaturie,* v. 1355, Bersuire] ; sens 2-3, 1847, Michelet ; sens 4, av. 1741, J.-B. Rousseau). **1.** À Rome, sous la République, magistrature exceptionnelle, conférant des pouvoirs absolus pour une durée limitée. || **2.** Dans les Temps modernes, régime politique caractérisé par la concentration du pouvoir politique entre les mains d'un homme, d'une collectivité ou d'une classe, qui l'exerce sans aucun contrôle. || *Dictature du prolétariat,* dans la terminologie marxiste, étape de l'évolution historique pendant laquelle le prolétariat a seul le droit de diriger l'État. || **3.** *Par extens.* Pouvoir absolu exercé dans un domaine quelconque : *Le parti violent gouverne et la mairie devient une dictature* (Michelet). || **4.** *Fig.* Attitude autoritaire, impérieuse (vieilli) : *Tout cela fut dit avec netteté, mais sans dictature, sans pédanterie* (Baudelaire).
• SYN. : **2** *absolutisme, autocratie, fascisme, nazisme, totalitarisme ;* **3** *despotisme, tyrannie ;* **4** *autoritarisme.*

dictée [dikte] n. f. (part. passé fém. substantivé de *dicter ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, av. 1842, Stendhal). **1.** Action de dicter : *Mme de Saint-Ernest, danseuse de l'Opéra, qui, connaissant mes talents, me chargea d'écrire, sous sa dictée, un libelle contre Mlle Davilliers* (France). || *Spécialem.* Exercice scolaire consistant à faire écrire par les élèves un texte dicté, et dont le but est l'enseignement de l'orthographe et la vérification des connaissances acquises dans ce domaine ; le texte qui fait l'objet de cet exercice : *Ce furent d'abord les porte-plume « à vue » qu'il tira pour écrire sa dictée* (Alain-Fournier). *Il ne s'agit pas de supprimer complètement les dictées, qui peuvent d'abord habituer l'enfant à sonoriser l'écriture* (Gide). || **2.** *Fig.* Impulsion, suggestion qui s'impose à l'esprit : *Agir sous la dictée de sentiments généreux.*

dicter [dikte] v. tr. (lat. *dictare,* répéter, dicter, ordonner, fréquentatif de *dicere,* dire ; XVe s., au sens 1 [sous la forme plus francisée *diter, ditier,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence] ; sens 2-3, 1580, Montaigne [*diter,* v. 1361, Oresme]). **1.** Lire ou prononcer à haute voix et lentement un texte ou des phrases, pour permettre à quelqu'un de les prendre par écrit : *Le petit capitaine Ménière* [...] *passa dans une chambre voisine pour dicter à Coffe un mot sur chacun de ces messieurs* (Stendhal). *Je me recommandai à un seigneur huguenot, qui me prit pour secrétaire et me dicta des libelles sur la religion* (France). || **2.** *Fig.* Prescrire à l'avance, imposer à quelqu'un ce qu'on veut lui faire dire ou faire : *Son discours et ses marques de soumission étaient dictés par Seignelay* (Voltaire). *Dicter ses dernières volontés.* || **3.** *Fig.* Inspirer, suggérer : *Brusquement, il pensa qu'il venait d'accuser Dargelos, que la rancune lui avait dicté sa phrase* (Cocteau).

diction [diksjɔ̃] n. f. (lat. *dictio,* parole, discours, mode d'expression, de *dictum,* supin de *dicere,* dire ; v. 1165, Gautier d'Arras, au sens 1 ; sens 2, 1653, Pellisson ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** *Class.* Mot, expression : *Les synonymes sont plusieurs dictions ou plusieurs phrases différentes qui signifient une même chose* (La Bruyère). || **2.** *Class.* et *littér.* Style ; correction et justesse de l'expression : *Le reste du discours n'était ni moins poli ni moins brillant ; la diction était pure, les pensées nouvelles, les périodes nombreuses* (Fénelon). *Horace porte dans les descriptions cette curiosité, cette ciselure de diction qui ne l'abandonne jamais dans ses odes* (Sainte-Beuve). || **3.** Manière de parler, d'articuler les mots et les phrases : *Malgré l'habileté de sa diction interrogative, Camusot n'arracha pas un mouvement à cette physionomie placide* (Balzac). *Sa diction mordante, accentuée, poussée par une emphase nécessaire, ou brisée par une trivialité inévitable, enchaîne irrésistiblement l'attention* (Baudelaire). *Il avait une voix nette et une diction soigneuse* (Duhamel). *Diction embarrassée.* || *Spécialem.* Art de bien dire, avec une prononciation, un débit, une intonation appropriés au sens du texte prononcé : *Prendre des leçons de diction. Épreuve de diction.*
• SYN. : **3** *débit, élocution, parole.*

dictionnaire [diksjɔnɛr] n. m. (lat. médiév. *dictionarium,* dér. de *dictio,* mot [v. DICTION] ; 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2-3, fin du XVIe s. ; sens 4, 1762, J.-J. Rousseau). **1.** Recueil des mots et des expressions d'une langue, ou d'une catégorie d'entre eux, généralement rangés par ordre alphabétique (ou selon un ordre différent, mais permettant de les retrouver aisément) et suivis de leur définition dans cette langue, ou de leur traduction dans une langue étrangère : *Recueillir, définir les mots d'une langue et en fournir des exemples tirés du bon usage, c'est le propre d'un dictionnaire* (Racine). *On y cherche le sens des mots, la génération des mots, l'étymologie des mots ; enfin on en extrait tous les éléments qui composent une phrase et un récit ; mais personne n'a jamais considéré le dictionnaire comme une composition dans le sens poétique du mot* (Baudelaire). *Mon cher, avec le dictionnaire Larousse en sept volumes, celui qui a des images, tu as connu Stanley, Timour, Gustave-Adolphe et pas mal d'autres* (Duhamel). *Le Dictionnaire de l'Académie.* || *Dictionnaire de la langue,* ouvrage qui donne et définit les mots de la

langue commune. || *Dictionnaire bilingue,* ouvrage qui donne la traduction des mots d'une langue dans une autre, avec des locutions et des expressions où ils sont employés : *Dictionnaire latin-français. Dictionnaire français-anglais et anglais-français.* || Fig. et fam. *C'est un dictionnaire vivant,* se dit d'une personne qui est d'une érudition fort étendue. || **2.** Ouvrage analogue relatif à un aspect particulier d'une langue : *Dictionnaire des synonymes. Dictionnaire de l'argot. Dictionnaire de la langue philosophique.* || *Dictionnaire étymologique,* celui qui donne l'origine des mots d'une langue, généralement avec la date de l'apparition des sens. || **3.** Ouvrage relatif à une matière, une science, un art, et dont les articles sont disposés par ordre alphabétique : *Dictionnaire historique, géographique. Dictionnaire des œuvres.* || Spécialem. *Dictionnaire encyclopédique,* ouvrage qui, outre les définitions de mots, contient des développements d'ordre scientifique ou technique, historique, géographique, littéraire, etc., ainsi que des notices biographiques, et donne une somme des connaissances à une époque. || **4.** *Vx.* L'ensemble du vocabulaire employé par quelqu'un : *Le dictionnaire de Bossuet.*

dicton [diktɔ̃] n. m. (lat. *dictum,* mot, sentence [part. passé neutre substantivé de *dicere,* dire], orthographié d'après la prononciation du latin qui a eu cours jusqu'au XVIIIe s. [aux XVIe et XVIIe s., on trouve aussi la forme lat. *dictum*] ; fin du XVe s.). Parole sentencieuse qui est devenue populaire et a passé en proverbe dans une région donnée : *C'était un dicton entre les nobles : « Oignez vilain, il vous poindra ; poignez vilain, il vous oindra »* (Michelet). *Le tout assaisonné de plaisanteries berrichonnes, de mots de terroir, de ces dictons justes en général, trouvés par des esprits courts mais logiques* (Daudet).
● Syn. : *adage, maxime, sentence.*

didactique [didaktik] adj. (gr. *didaktikos,* propre à instruire, de *didaskein,* enseigner ; 1554, Maumont, aux sens 1-2). **1.** Qui a rapport à l'enseignement : *Terme didactique.* || **2.** Qui a pour but d'enseigner les préceptes d'une science, d'un art : *Tout ouvrage de génie, épique ou didactique, est trop long s'il ne peut être lu dans un jour* (Joubert).

didactiquement [didaktikmɑ̃] adv. (de *didactique ;* 1754, *Encyclopédie*). D'une manière didactique : *Il* [Hoffmann] *a cherché souvent à résoudre en œuvres artistiques les théories savantes qu'il avait émises didactiquement, ou jetées sous la forme de conversations inspirées et de dialogues critiques* (Baudelaire).

didactisme [didaktism] n. m. (de *didactique ;* milieu du XIXe s.). Caractère de ce qui est didactique : *Le poète qui suppose ces conditions remplies, et le poète qui tente de les inscrire dans son poème s'exposent aux redoutables jugements qui frappent, d'une part, l'obscurité, d'autre part, le didactisme* (Valéry).

didactyle [didaktil] adj. (de *di-* et de *-dactyle,* gr. *daktulos,* doigt ; 1808, Boiste, aux sens 1-2). **1.** En zoologie, se dit d'un animal qui possède deux doigts : *Le fourmilier est didactyle.* || **2.** *Par extens.* Qui se termine par deux appendices comparables à des doigts : *L'écrevisse a deux pinces didactyles.*

didascalie [didaskali] n. f. (gr. *didaskalia,* enseignement, instructions pour le chant, la déclamation, etc., catalogue commenté des pièces de théâtre, de *didaskalos,* celui qui enseigne, dirige, dér. de *didaskein,* instruire ; av. 1825, P.-L. Courier, aux sens 1-3). **1.** Dans le théâtre grec, indication donnée à l'acteur par le poète dramatique et inscrite sur le manuscrit. || **2.** Comptes rendus des concours dramatiques de l'ancienne Grèce ; recueil chronologique et abrégé de ces documents. || **3.** Dans l'Antiquité romaine, courte notice placée en tête d'une pièce et donnant tous les renseignements relatifs à sa représentation.

didrachme [didrakm] n. f. (bas lat. *didrachma,* gr. *didrakmon ;* 1864, Littré). Chez les anciens Grecs, poids et monnaie de la valeur de deux drachmes.

diducteur [didyktœr] adj. (d'après *diduction ;* XIXe s.). Qui produit la diduction : *Muscles diducteurs.*

diduction [didyksjɔ̃] n. f. (lat. *diductio,* séparation, de *diductum,* supin de *diducere,* conduire en différentes directions, de *dis-,* préf. marquant la division, la séparation, et de *ducere,* conduire ; 1870, Larousse). Mouvement latéral de la mâchoire inférieure, qui s'écarte à droite et à gauche de la mâchoire supérieure.

dièdre [djɛdr] adj. (de *di-* et de *-èdre,* gr. *hedra,* siège, base, plan ; 1783, Romé de Lisle). Qui est déterminé par l'intersection de deux plans : *Angle dièdre.*
◆ n. m. (sens 1, 1864, Littré ; sens 2, XXe s.). **1.** Figure formée par deux demi-plans (faces) issus d'une même droite (arête). || *Angle plan ou rectiligne d'un dièdre,* angle formé par la section de ce dièdre par un plan perpendiculaire à l'arête. || **2.** *Spécialem.* En aéronautique, angle formé par le plan horizontal et le plan des ailes.

diélectrique [djelɛktrik] adj. et n. m. (du gr. *dia,* à travers, et de *électrique ;* 1888, Larousse). Se dit d'un corps à l'intérieur duquel peut s'établir un champ électrique sans déperdition d'énergie.

diencéphale [diɑ̃sefal] n. m. (de *di-* et de *encéphale ;* XXe s.). Zone du cerveau située à la base de celui-ci, à proximité du troisième ventricule, siège de nombreux centres de la vie végétative et du psychisme, lieu de passage des voies nerveuses allant du cortex cérébral vers le cerveau postérieur, et *vice versa.*

diérèse [djerɛz] n. f. (bas lat. gram-mat. *diaeresis,* gr. *diairesis,* séparation, division, diérèse [en phonétique], de *diaireîn,* séparer ; 1529, *Traité de l'art d'orthographe gallicane,* au sens I ; sens II, 1864, Littré).

I. Prononciation en deux syllabes de deux phonèmes vocaliques successifs d'un même mot. (V. art. spécial.)

II. En chirurgie, opération par laquelle on sépare deux parties dont la continuité, ou le rapprochement, est pathologique.
● Contr. : **I** *contraction, crase, synérèse.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA DIÉRÈSE

Le mot *diérèse* et son contraire *synérèse* ont été empruntés au XVIe s. à la grammaire latine, où *diaeresis* et *synaeresis* étaient eux-mêmes empruntés au grec, qui opposait *dihairesis,* « action de séparer », à *sunhairesis,* « action de réunir ». En français comme en latin, les deux mots désignaient des faits de prononciation dont la connaissance intéressait les versificateurs.

DÉFINITION PHONÉTIQUE

Les définitions données depuis le XVIe s. font souvent intervenir à tort le terme de « diphtongue », dont la pertinence est contestable pour le français moderne et l'était déjà dans la plupart des cas au temps de Ronsard (v. DIPHTONGUE).

Une séquence phonétique écrite *i* + voyelle, comme la terminaison *-ier,* est prononcée :

— avec « diérèse », c'est-à-dire en deux syllabes, si l'on fait entendre, comme dans *sanglier,* un [i] suivi d'un [e] avec ou sans l'intermédiaire d'un yod : [sɑ̃glije] ou [sɑ̃glie] ;

— avec « synérèse », c'est-à-dire en une seule syllabe, si l'on fait entendre, comme dans *sentier,* une seule voyelle, [e], précédée d'une semi-consonne, [j] : [sɑ̃tje] ; les mots *synizèse* et *synalèphe* ont été usités dans le même sens.

En aucun de ces deux cas, le français moderne, au moins dans une articulation soignée, ne fait entendre une diphtongue, c'est-à-dire deux voyelles prononcées en une seule syllabe comme il en existe dans les mots allemands *Leib, Baum, heute,* ou dans les mots anglais *write, say, down.*

L'ambiguïté graphique qui tient pour les mots *sanglier* et *sentier* à la double valeur de la lettre *i* (notant une voyelle ou une semi-consonne) se retrouve :

1° Pour la lettre *u,* qui peut noter :

la voyelle [y] après consonne + *l/r* devant une voyelle autre que *i* (*affluent, fluet, gruau, truand*) ;

la semi-consonne [ɥ] après consonne + *l/r* devant *i* (*fruit, pluie*) ; et dans les autres cas devant toute voyelle (*cuir, désuet, dissuader, éternuons, juin*) ;

2° Pour le digraphe *ou,* qui peut noter devant une voyelle :

la voyelle [u] après consonne + *l/r* comme dans *brouet, flouer ;*

la semi-consonne [w] dans *oui, fouet, babouin,* etc.

Des différences de prononciation, dont il est traité à l'article CONSONNES, existent sur ces points entre les régions de France ; le Midi pratique beaucoup plus largement la diérèse. La rapidité d'élocution est un facteur de différence encore plus important.

INCIDENCE EN PROSODIE

Dans le système prosodique du vers français, essentiellement fondé sur le compte des syllabes, il importe de savoir si telle séquence graphique de voyelles doit être prononcée avec diérèse ou avec synérèse. Tout Français, aujourd'hui, reconnaît sans hésiter trois syllabes dans le mot *sanglier* et seulement deux dans *sentier.* Sur ce point, la diction des vers est conforme à la prononciation normale ; mais, sur bien des points, elle en diffère, parce qu'elle perpétue des usages anciens.

L'ancien français prononçait en une syllabe, donc avec synérèse, toutes les séquences vocaliques formées par diphtongaison, spontanée ou conditionnée. Ainsi, le pronom issu du latin *me* se prononçait au XIIe s. [mei], [moi] ou [moe] ; une diphtongue [ie] s'entendait dans *pié* (lat. *pĕdem,* franç. moderne *pied*), une diphtongue [ue] dans *cuer* (lat. *cŏr,* franç. moderne *cœur*), une diphtongue [yi] dans *nuit* (lat. *noctem*), une diphtongue [ou] dans *vo* (lat. *votum,* franç. moderne *vœu*). Des triphtongues s'étaient formées, comme [eau] dans *beaus* (lat. *bellus,* franç. moderne *beau*).

Diphtongues et triphtongues se sont simplifiées du XIIe au XVIIe s., un des éléments s'effaçant ou se transformant en semi-consonne ([j], [ɥ] ou [w]) sans que pût être diminuée la durée de l'ensemble, d'une syllabe au départ. Au XVIe s., *moi, pied, cœur, nuit, vœu* se prononçaient respectivement [mwɛ], [pje], [kør], [nɥi], [vø] ; *beau* se prononça [bo] au XVIIe s., et dans la langue vulgaire dès le XVIe s.

En face des diphtongues et des séquences monosyllabiques semi-consonne + voyelle, ainsi justifiées phonétiquement, existaient en ancien et moyen français des séquences dissyllabiques voyelle [i]/[y]/[u] + voyelle, nées de deux syllabes latines, comme dans ***se fier*** (lat. **fīdare, fīdus,* « fidèle »), *vous **riez*** (lat. **rīdatis*), ***viande*** (lat. *vīvenda*), ***suer*** (lat. *sūdare*), ***fui*** (lat.*fūgītum*), *es**cuelle*** (lat. **scūtella*), ***louer*** (lat. *laudare*), ***oïl*** (lat.*hoc *illī,* franç. moderne *oui*). Pour certains mots, la formation — latine ou française — légitimait clairement la diérèse :***liaison*** (nom d'action de *lier,* lat. *ligare*), ***ruelle*** (diminutif de *rue,* lat. *ruga*), ***fouet*** (diminutif de *fou,* lat. *fagum*). Les groupes latins de deux voyelles étaient prononcés avec *diérèse* au Moyen Âge dans les mots et suffixes empruntés au latin (où les vers conservaient la syllabation ancienne) comme ***diable*** (lat. *diabolus*), ***science*** (lat. *scientia*), ***viole*** et ***violette*** (lat. *viola*), ***lion*** (lat. *leo*), suffixe ***-ien*** de chrétien, ancien (lat. *-ianus*), ***-ion*** de *passion, nation* (lat. *passio, natio*) ; les terminaisons latines en *-ationem, -itionem,* qui avaient donné par voie d'héritage des mots français en *-aison* (*oraison, inclinaison*), *-ison* (*trahison*), *-oison* (*pâmoison*), donnèrent par voie d'emprunt, surtout à partir du moyen français, des mots à diérèse finale en *-**ation*** (*adoration, inclination*), *-**ition*** (*audition, sédition*) ; ainsi proliféra une terminaison nominale *-ion* dissyllabique, phoniquement différente de la désinence verbale *-ions* des imparfaits ou des subjonctifs, où la synérèse est originelle.

Les copistes du Moyen Âge cherchèrent à marquer la diérèse dans les cas d'ambiguïté graphique. Ils usèrent souvent d'un *h* de séparation : *ahé* (= *aé,* « âge », lat. *aetatem*), *trahitre* (= *traître,* lat. *traditorem*). Guiot, le scribe des romans de Chrétien de Troyes, note la diérèse du *i* par un accent oblique (*reíne :* 3 syllabes) ou par un *e* muet précédant l'*i* (*direiez* = *dirïez,* en 3 syllabes) ; le tréma n'apparaîtra qu'au XVIe s.

La plupart des groupes de voyelles en hiatus se sont réduits à une syllabe de l'ancien français à nos jours. En particulier, partout où [i], [y], [u] en hiatus ont été conservés, ils ont tendu, par accélération du débit, à se consonifier en [j], [ɥ] et [w]. Cette transformation s'est opérée à des dates diverses, et plus difficilement dans la partie méridionale de la France. Des facteurs lexicologiques ou morphologiques ont pu la retarder : alors que la synérèse est attestée en poésie pour *écuelle* dès le début du XVIe s., elle ne l'a jamais été dans les vers réguliers pour *ruelle,* dont la composition est claire ; *fouet* était monosyllabique au XVIIe s., mais *jouet* gardait deux syllabes au XIXe s., comme les formes verbales parentes *jouait, jouons, jouer.* La langue des vers conserve en principe le caractère vocalique au radical des verbes : *nous lions, nous rions* gardent l'*i* voyelle de *je lie, je ris ;* il en est de même pour tous les verbes en *-uer* et en *-ouer.*

La fréquence d'un mot accélère la consonification : la synérèse est apparue dans *diable* au XIVe s., mais n'a guère affecté en poésie l'adjectif savant *diaphane.*

A l'inverse de cette réduction des hiatus qui peut être donnée pour une loi du français, on observe dans certaines conditions la vocalisation d'un [j], d'un [ɥ] ou d'un [w].

Le cas le plus général est celui où la semi-consonne, suivie d'une voyelle autre qu'un *e* muet, était précédée d'une séquence consonne + *l/r ;* ainsi, le suffixe *-ier* était monosyllabique dans ces vers du XIe et du XIIe s. :

> *En Tachebrun son destr**ier** est muntez* (*la Chanson de Roland*).

> *Un dois* [= dais] *d'un tabl**ier** grant et lé* (Chrétien de Troyes).

Au XVIIe s., ce suffixe, placé dans les mêmes conditions, devient dissyllabique :

> *Il est juste, grand roi, qu'un meurtr**i-er** périsse* (Corneille, *le Cid*).

> *Je lui fis si longtemps boucl**i-er** de mon corps* (Corneille, *Don Sanche*).

Cet usage, on l'a vu, s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Dans des conditions différentes, un passage de la synérèse étymologique à la diérèse s'observe dans le mot *hier* (lat. *hĕri*), monosyllabique par étymologie, ainsi compté jusqu'au XVe s., mais oscillant depuis le XVIe s. entre synérèse et diérèse :

> ***Hier** j'étais chez des gens de vertu singulière* (Molière).

> ***Hi-er**, dit-on, de vous on parla chez le roi* (Boileau).

La diérèse est devenue l'usage normal, au moins en France méridionale, sauf dans le composé *avant-hier :*

> *Le bruit court qu'**avant-hier** on vous assassina* (Boileau).

L'exception que constitue *hier* s'explique sans doute par l'importance des indications de date ; un mot trop court demande à être soutenu : la diérèse a joué ce rôle, comme la redondance dans la transformation de *hui* (lat. *hodie*) en *aujourd'hui ;* l'influence de l'antonyme dissyllabique *demain* a pu aider ; enfin, Léon Clédat a suggéré l'influence de la locution *l'autre hier* (= avant-hier, l'autre jour), très courante encore au XVIe s., où la vocalisation du [j] est conditionnée par le groupe [tr].

ARTIFICES POÉTIQUES

On a souvent déploré, à propos de la diérèse, les libertés que prend la langue des

vers avec l'usage de la parole courante, et l'incohérence même de son propre usage. En fait, nous avons vu que la prononciation varie selon les régions et selon le tempo du débit. Il faut cependant reconnaître que la tradition du vers telle qu'elle était observée au XIXe s. et au début du XXe a maintenu artificiellement des diérèses que l'usage familier ignore depuis le XVIe ou le XVIIe s.

Trois raisons peuvent expliquer ce maintien.

• **Il contribue à différencier la diction poétique de la diction prosaïque.** J. Vendryes a montré que, dans la plupart des pays, la langue des vers est en retard sur la prononciation ; comme il est fréquent que les vers survivent à leurs auteurs, l'archaïsme des chefs-d'œuvre du passé est interprété par les générations postérieures comme un écart artistique, et exploité par les nouveaux poètes comme une marque de poésie, riche de résonances littéraires.

• Dans le cadre métrique très contraignant du code poétique français, **un certain flottement dans l'usage de la diérèse est une commodité appréciable.**

La terminaison *-ien* est particulièrement sujette aux variations, de par ses origines diverses : diphtongue, donc syllabe unique, pour les mots comme *chien, bien, mien ;* groupe dissyllabique dans les mots formés avec le suffixe nominal emprunté du latin *-ianus.* Dès le XVIe s. pour certains de ces derniers mots, dès le XVIIe pour d'autres, la synérèse était réalisée, et Boileau pouvait faire voisiner diérèse et synérèse à la rime des vers 719 et 720 de la satire X :

> *Car, grâce au droit reçu chez les Paris**i-ens***
> *Gens de douce nature, et maris bons chrest**iens...***

Victor Hugo, à cinq vers d'intervalle, emploie *hier* comme un dissyllabe, puis comme un monosyllabe :

> ***Hi-er** j'étais puissant ; **hi-er** trois officiers [...]*
> ***Hier** j'avais cent tambours tonnant à mon passage.*

Il prend ailleurs la même liberté avec *miasmes ;* Gautier avec *opium.* Des mots où la diérèse s'est maintenue en vers jusqu'au XXe s. sont cependant comptés avec synérèse dès le XIXe s. : *violette* chez Jean Richepin, *fiole* chez Edmond Rostand, *duel* chez Fr. Coppée ; réajustement à l'usage courant.

Inversement, des mots où l'usage impose la diérèse depuis le XVIIe s. sont comptés avec synérèse pour la commodité du vers :

> *Nous **semblions** entre les maisons*
> *Onde ouverte de la mer Rouge*
> *Lui les Hébreux moi Pharaon*
> (G. Apollinaire).

• **Diérèse et synérèse ont par elles-mêmes une valeur expressive,** qu'on peut distinguer de l'effet d'écart proprement dit. La diérèse contribue, avec la prononciation des *e* muets (v. art. « E » MUET), à ralentir l'énoncé, donnant un débit solennel ou seulement méditatif. Le groupe nominal *le **pieux** roi **Louis*** est plus majestueux prononcé avec deux diérèses, en six syllabes, qu'avec synérèse, en quatre. Le respect qui s'attache au *poète,* au *poème,* à la *poésie* est peut-être la raison qui a fait échouer la prononciation de ces mots avec synérèse, essayée au temps de la Pléiade, et dont La Fontaine, intentionnellement archaïsant, présente sans doute le dernier exemple :

> *Même précaution nuisit au **poète***
> *Eschyle* (*Fables,* VIII, 16).

Dans ce tableau symboliste de Verlaine :

> *Les petits ifs du cimetière*
> *Frémissent au vent **hi-émal***
> *Dans la **glaci-ale** lumière,*

les diérèses accentuent l'effet de recueillement, là où des synérèses accuseraient la morsure du froid. Un effet de charivari importun est produit au contraire par ces synérèses du *Sonnet boiteux* (13 syllabes) :

> *Tout l'affreux passé saute, **piaule, miaule** et glapit.*

Paul Valéry ayant écrit dans *la Jeune Parque :*

> *Délicieux linceuls, mon désordre **ti-ède,***

le philologue et phonéticien Léon Clédat justifia par « une impression de ralenti, d'alanguissement » la diérèse de *tiède,* contraire à l'origine diphtongale du groupe *ie.*

Tout écart n'a pas forcément sa justification, et la diérèse devient simplement ridicule quand elle survient, dans un texte prosaïque, sans raison particulière de sens :

> *Le nommé Marc Lefort*
> *Est mécani **ci-en** sur la ligne du Nord*
> (Fr. Coppée).

En reniant les règles métriques de la versification, les poètes modernes ont abandonné une palette de procédés expressifs où la diérèse et la synérèse avaient une place non négligeable.

dièse [djɛz] n. m. (lat. *diesis,* quart de ton, demi-ton, gr. *diesis,* action de séparer, demi-ton ; 1556, R. Le Blanc, aux sens 1-2 [fém. jusqu'au XVIIe s., puis masc. sous l'influence de *bémol* et de *bécarre*]). **1.** Intervalle d'un demi-ton dont on hausse une note jusqu'à la fin de la mesure. || **2.** Signe d'altération qui hausse d'un demi-ton la note qu'il précède, ou qui, placé à la clef, indique que toutes les notes situées sur la même ligne sont haussées d'un demi-ton.

◆ adj. (1864, Littré). Se dit de la note qui est affectée de cette altération : *« Fa » dièse.*

diesel [djezɛl] n. m. (réduction de *moteur Diesel,* du n. de son inventeur, l'ingénieur allemand Diesel [1858-1913] ; 1929, Larousse, au sens 1 ; sens 2, v. 1940). **1.** Moteur à combustion interne, consommant des huiles lourdes, ou gasoil, et fonctionnant par auto-allumage du combustible injecté dans de l'air fortement comprimé : *Le gros bac s'en fut, sous l'effort de son robuste diesel* (Van der Meersch). || *Semi-diesel,* moteur du même type fonctionnant avec un taux de compression moins élevé, ce qui nécessite un allumage électrique. || **2.** Véhicule (surtout véhicule lourd) équipé d'un moteur Diesel.

diesel-électrique [djezɛlelɛktrik] adj. et n. m. (de *diesel* et de *électrique ;* milieu du XXe s.). Se dit d'une locomotive électrique dont la puissance est donnée par un moteur Diesel entraînant une génératrice électrique qui fournit du courant aux moteurs entraînant les essieux.

diéser [djeze] v. tr. (de *dièse ;* 1732, Trévoux). Marquer une note d'un dièse.

1. diète [djɛt] n. f. (lat. *diaeta,* gr. *diaita,* genre de vie, régime médical ; 1256, Ald. de Sienne, au sens 1 ; sens 2, 1512, Seysell ; sens 3, milieu du XVIIIe s., Buffon). **1.** *Class.* « Régime de vivre qui règle le boire et le manger : *On lui a ordonné une diète exacte* » (Acad. 1694). || **2.** En termes de médecine, emploi raisonné des aliments en vue d'un résultat hygiénique ou thérapeutique : *Diète lactée. Diète végétale.* || Couramment, régime consistant en l'abstention momentanée, totale ou partielle, d'aliments : *Mettre un malade à la diète.* || *Diète hydrique,* diète dont l'eau seule est exceptée. || *Diète sèche,* abstention totale ou partielle de boisson. || **3.** *Vx.* Toute privation de nourriture : *Les loups supportent aisément la diète* (Buffon).

2. diète [djɛt] n. f. (lat. médiév. *dieta,* jour assigné [du lat. class. *dies,* jour], employé pour traduire l'allem. *Tag,* jour [d'assemblée], session, assemblée ; début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Assemblée politique où l'on discutait des affaires d'un pays, ou des divers pays qui étaient représentés : *Dans le Saint Empire, la diète eut longtemps un rôle considérable.* || **2.** Assemblée de certains ordres religieux. || *Spécialem.* Petit chapitre, chez les Bénédictins.

• REM. Ne s'emploie que pour désigner les assemblées politiques de certains pays d'Europe (Pologne, Hongrie, Confédération helvétique, Suède, Danemark, Croatie). Le terme ne s'est pas généralisé.

diététicien, enne [djetetisjɛ̃, -ɛn] n. (de *diététique* 1 ; XX^e s.). Spécialiste de l'étude rationnelle de l'alimentation. || *Spécialem.* Personne chargée d'adapter le régime alimentaire aux besoins particuliers d'un sujet bien portant (suivant son activité et son âge) ou d'un malade (suivant son état).

1. diététique [djetetik] n. f. (lat. *diaetetica,* gr. *diaitêtikê,* la diététique, fém. substantivé de l'adj. *diaeteticus, diaitêtikos* [v. l'art. suiv.] ; v. 1560, Paré). Partie de la médecine et de l'hygiène qui étudie la valeur énergétique des aliments et qui cherche à déterminer le régime alimentaire approprié aux besoins de chacun, en fonction de son état de santé, de son activité, de son âge, etc.

2. diététique [djetetik] adj. (bas lat. *diaeteticus,* gr. *diaitêtikos,* qui concerne le genre de vie, le régime alimentaire, de *diaitân,* soumettre à un régime, dér. de *diaita* [v. DIÈTE 1] ; 1752, Trévoux). Qui concerne la diète, le régime alimentaire rationnel de l'homme : *Elle reprenait ma mère sur un grain de sel, une goutte de vinaigre, un atome de saindoux, un soupçon de farine. Ma mère souffrait en silence et supportait avec résignation les conférences diététiques de cette personne impassible* (Duhamel). || *Restaurant diététique,* restaurant où l'on sert des repas de régime.

dieu [djø] n. m. (lat. *deus,* dieu, divinité, personnage extraordinaire ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *deo, deus* [*dieu,* XII^e s.], au sens I, 2 ; sens I, 1 et 3, v. 1361, Oresme ; sens II, 1-2, XII^e s., *Roncevaux ;* sens II, 3, 1690, Furetière ; sens III, 1, 1651, Corneille ; sens III, 2, 1679, Bossuet ; sens III, 3, 1456, La Sale).

Dans les conceptions monothéistes

• **I. 1.** En philosophie, principe d'explication de l'univers, à la fois principe d'existence, d'intelligibilité et de perfection morale : *Par le nom de Dieu, j'entends une substance infinie, éternelle, immuable, indépendante, toute connaissante, toute puissante, et par laquelle moi-même et toutes les autres choses qui sont* [...] *ont été créées et produites* (Descartes). *L'existence de Dieu serait très fortifiée si on pouvait donner à Dieu d'autres emplois et lui trouver d'autres aspects que ceux attenant à la Création* (Valéry). || **2.** Dans les religions monothéistes, surtout dans la religion chrétienne, Être suprême, créateur de l'univers : *Je ne sais si ceux qui osent nier Dieu méritent qu'on s'efforce de le leur prouver* (La Bruyère). *Il était à genoux avec sa femme, ses cinq fils et ses cinq filles* [...], *et tous chantaient les louanges de Dieu* (Voltaire). *La justice, c'est vous, humanité ; mais Dieu | Est la bonté. Dieu, branche où tout oiseau se pose ! | Dieu, c'est la flamme aimante au fond de toute chose* (Hugo). *On ne s'inquiète que loin de Dieu et ce n'est qu'en Lui qu'on se repose ; car Il est ce qui ne change pas* (Gide). *Dieu me voit et me juge* (Bernanos). || **3.** S'emploie parfois avec l'article et un déterminatif : *Le Dieu des chrétiens ne consiste pas en un Dieu simplement auteur des vérités géométriques et de l'ordre des éléments* [...] ; *le Dieu des chrétiens est un Dieu d'amour et de consolation, c'est un Dieu qui remplit l'âme et le cœur de ceux qu'il possède, c'est un Dieu qui leur fait sentir intérieurement leur misère, et sa miséricorde est infinie* (Pascal). *Le vrai Dieu, le Dieu fort est le Dieu des idées* (Vigny). [En ces différents sens, s'écrit avec une majuscule.]

• **II.** LOCUTIONS DIVERSES (SENS 1, 1678, LA FONTAINE ; SENS 2, 4-5, 1690, FURETIÈRE ; SENS 3 ET 8, 1864, LITTRÉ ; SENS 6, V. 1657, PASCAL ; SENS 7, 1665, LA FONTAINE). **1.** *Le doigt de Dieu,* l'intervention de Dieu dans les événements du monde. || *La main de Dieu, le bras de Dieu,* la puissance divine ; aide ou colère divine. || *La voix de Dieu,* la volonté divine. || **2.** *Par la grâce de Dieu,* formule employée par les souverains et par les hauts dignitaires de l'Église pour marquer qu'ils tiennent leur pouvoir de Dieu : *Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français.* || *Pour l'amour de Dieu,* pour plaire à Dieu : *Faire l'aumône pour l'amour de Dieu ; fig.* et *fam.,* se dit de ce qui est fait sans qu'on en retire aucun profit ; s'emploie aussi comme formule de supplication ou de prière. || **3.** *Homme de Dieu,* celui dont la vie entière est vouée au service de Dieu, prêtre ou saint homme. || **4.** *Dieu sait tout,* se dit pour exprimer que l'avenir nous est inconnu et qu'il dépend de la volonté divine. || *Être devant Dieu, paraître devant Dieu,* être mort, mourir. || **5.** *En Dieu,* aux yeux de Dieu (dans le langage de la vie spirituelle) : *Notre révérende mère en Dieu ;* dans la contemplation divine, en extase devant Dieu (dans le langage du mysticisme) : *Ne vivre qu'en Dieu.* || **6.** *Sans Dieu,* qui ne reconnaît aucune foi, aucune autorité religieuse : *Il se forma des armées sans patrie, sans loi, sans Dieu, qui se vendaient au premier venu* (Michelet). || Substantiv. *Un sans-Dieu,* un athée. || **7.** Fam. *De Dieu,* précieux, très aimé (vieilli) : *Ceci est du bon bien de Dieu* (Stendhal). || Pop. *Du tonnerre de Dieu,* énorme, extraordinaire : *Une chaleur du tonnerre de Dieu* (Aragon). || **8.** *Ne craindre ni Dieu ni diable,* n'avoir peur de rien, être prêt à tout braver. || *C'est une affaire entre Dieu et moi,* c'est une affaire qui ne regarde que moi. || *Aller comme il plaît à Dieu* ou *Dieu sait comme,* en parlant d'une affaire, d'une entreprise, être laissée à l'abandon, ou gérée d'une façon incohérente.

• **III.** LE BON DIEU (AV. 1673, MOLIÈRE [COMME EXCLAMATION NON PÉJOR., 1656, PASCAL]). Expression familière pour désigner Dieu, la bonté étant, de tous les attributs de Dieu, celui sur lequel l'Église met plus particulièrement l'accent : *Un enfant répète après sa mère une prière au bon Dieu* (Chateaubriand). *Je cherche le bon Dieu où j'ai le plus de chance de le trouver, parmi ses pauvres* (Bernanos) ; *par extens.,* l'eucharistie : *Recevoir le bon Dieu. Porter le bon Dieu à un malade.* || *On lui donnerait le bon Dieu sans confession,* se dit d'une personne qui cache une nature perverse sous un air de pureté et d'innocence. || *Chaque jour du bon Dieu, tous les jours que le bon Dieu fait,* tous les jours sans exception : *Elles n'avaient pas lavé la terre, fait la vaisselle chaque jour du bon Dieu* (Aragon). || Class. *Bon Dieu !,* exclamation qui n'avait rien de malséant : *Ô bon Dieu, s'écria le Père, vous me faites souvenir de ces jansénistes* (Pascal). || Pop. *Il n'y a pas de bon Dieu,* se dit pour renforcer une affirmation.

• **IV.** EXPRESSIONS EXCLAMATIVES, FORMULES DE SOUHAIT, DE PRIÈRE, ETC. (SENS 1, 2, 8, 1080, CHANSON DE ROLAND ; SENS 3-4, FIN DU XII^e S., CHÂTELAIN DE COUCY ; SENS 5-6, 1690, FURETIÈRE ; SENS 7, 1690, HAUTEROCHE). **1.** Expressions exclamatives pour rendre une prière ou une demande plus pressante : *Pour Dieu ! Au nom de Dieu !* ; pour exprimer le désir ou le regret, parfois la crainte de quelque chose : *Dieu le veuille ! Plaise à Dieu ! Dieu vous entende ! Plût à Dieu ;* pour marquer la surprise ou l'indignation, ou pour s'excuser d'une chose qu'on a faite ou qu'on allait faire : *Dieu me pardonne !* || **2.** Formules de remerciement pour reconnaître que l'on tient une chose de la bonté de Dieu, ou pour exprimer simplement la satisfaction, le soulagement : *Dieu merci. Dieu soit loué. Dieu en soit loué. Dieu soit béni. Grâce ou Grâces à Dieu.* || **3.** Formules de souhait à l'adresse d'une personne : *Dieu vous soit en aide ! Dieu vous bénisse ! Dieu vous assiste !* ; en particulier pour prendre congé : *Dieu vous garde ! Dieu vous conserve ! ?,* ou pour remercier d'un bienfait, d'un présent : *Dieu vous le rende !* || **4.** Formules exprimant l'espoir qu'une chose s'accomplisse : *S'il plaît à Dieu. Si Dieu le veut. Avec l'aide de Dieu. Dieu aidant ;* indiquant que l'on s'en remet à la bienveillance divine, ou simplement que l'on compte sur la chance pour la réussite de quelque chose : *À la grâce de Dieu. À Dieu vat* || **5.** Formules destinées à renforcer une affirmation, une négation ou un doute : *Dieu le sait. Dieu sait que... Dieu m'est témoin que... Dieu sait si...* ; ou

à marquer l'incertitude : *Dieu sait ce qui arrivera.* || **6.** Formules pour repousser l'idée ou l'éventualité d'une chose que l'on désapprouve ou que l'on redoute : *Dieu m'en préserve. À Dieu ne plaise.* || **7.** Formules imprécatoires : *Dieu me damne !* || **8.** Exclamations à l'origine blasphématoires, devenues de simples jurons (souvent vieillis) : *Dieu ! Grand Dieu ! Mon Dieu ! Dieu de Dieu ! Nom de Dieu ! Tonnerre de Dieu ! Feu de Dieu ! Jour de Dieu !*

Dans les conceptions polythéistes

• **I. 1.** Dans les religions primitives, nom donné à des forces occultes, à des esprits plus ou moins personnalisés, dont il faut se concilier les faveurs : *Le primitif n'a pas vu dans ses dieux des étrangers, des ennemis, des êtres foncièrement et nécessairement malfaisants dont il était obligé de se concilier à tous prix les faveurs ; tout au contraire, ils sont pour lui des amis, des parents, des protecteurs naturels* (Durkheim). || *Spécialem.* Idole fabriquée de la main de l'homme et à laquelle le primitif attribue certains pouvoirs précis et rend un culte. || **2.** Dans les grandes religions polythéistes, et en particulier dans les religions antiques, nom donné à des divinités de nature supérieure à celle de l'homme, qui leur rend un culte et dont chacune est généralement chargée de quelque attribution particulière dans le gouvernement de l'univers (en ce sens, il lui correspond un féminin *déesse*) : *Les sacrifices accomplis, les prières dites, les formules récitées, quand les Romains sont sûrs que les dieux sont pour eux et qu'aucun dieu ne défend plus l'ennemi, l'assaut est donné et la ville prise* (Fustel de Coulanges). *J'espère moins vous voir jamais considérer les dieux de l'Olympe autrement que comme des « faux dieux »* (Gide). *Dionysos était le dieu grec de la Vigne et du Vin ; Mercure, le dieu romain du Commerce, des Voleurs et des Voyageurs.* || **3.** Représentation figurée d'une divinité : *Une intrigue de tragédie de Racine se substituait aux machines que ce poète employa pour apporter et emporter les dieux des fêtes de Versailles* (Cocteau).

• **II.** LOCUTIONS DIVERSES (SENS 1, 1718, VOLTAIRE ; SENS 2, 1742, VOLTAIRE ; SENS 3, 1678, LA FONTAINE ; SENS 4, 1645, CORNEILLE). **1.** *Des dieux,* qualification figurée exprimant un haut degré d'excellence : *Le plaisir des dieux.* || **2.** *En dieu, comme un dieu,* d'une manière admirable : *Chanter comme un dieu. Agir en dieu.* || *Beau comme un dieu,* d'une grande beauté. || **3.** Fam. *Promettre, jurer ses grands dieux,* affirmer avec de grandes protestations qu'on tiendra sa parole, qu'on dit la vérité. || *Être dans les secrets des dieux,* être dans la confidence de personnages haut placés, avoir connaissance d'affaires importantes : *Nous autres, fonctionnaires, nous ne sommes pas dans les secrets des dieux* (Aragon). || *Bénir les dieux,* s'estimer très heureux de, se féliciter de : *Il bénissait les dieux d'en être quitte ainsi.* || *Être en proie au dieu,* être dans un état de délire prophétique ; *par extens.*, être sous la dictée de l'inspiration : *Suivaient des oracles. Élisabeth ne les rendait que les soirs où elle se sentait en forme, en proie au dieu, sur un trépied* (Cocteau). || **4.** Exclamations : *Grands dieux ! Dieux ! Que dira le roi ?* (Racine). *Mais je ne fais que ça, vingt dieux !* (Carco).

Personne ou chose à laquelle on voue un culte.

1. Personne à laquelle on voue une sorte de vénération ou un attachement passionnés : *Il est le dieu du peuple et celui des soldats* (Corneille). *Le dieu du salon, dieu entouré, admiré, choyé, était Alfred de Vigny, grand poète, mais poète d'une autre époque* (Daudet). || *Spécialem.* Celui qui est l'objet de la faveur populaire : *Desmoulins, qui ne respectait pas plus les dieux que les rois, riait parfois du dieu Marat* (Michelet). || *Les dieux du stade,* les champions d'athlétisme. || **2.** Personne d'une autorité respectée et dont on suit scrupuleusement les avis : *Cela m'est égal que Littré, qui est pourtant un de mes dieux, ne fasse aucune différence entre « à nouveau » et « de nouveau »* (Duhamel). || **3.** Objet, chose, idée que l'on place très haut dans la hiérarchie des valeurs et à quoi l'on sacrifie tout (souvent en mauvaise part) : *L'art est son dieu. Elle lui expliqua le culte du dieu dollar* (Stendhal). *Le dieu du monde est la loterie* (Michelet). || *Spécialem.* Passion à laquelle on est complètement asservi : *L'avarice, la débauche, l'ambition étaient ses dieux* (Saint-Simon).

diffa [difa] n. f. (ar. maghrébin *dāfa*, festin, banquet ; 1857, Fromentin). Nom donné par les Arabes d'Algérie à la réception d'un hôte, marquée par un repas : *Nous avions reçu du caïd un billet qui nous invitait à la diffa du soir* (Daudet).

diffamant, e [difamɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *diffamer ;* 1690, Furetière). Qui diffame.

diffamateur, trice [difamatœr, -tris] n. (dér. savant de *diffamer ;* v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans,* comme adj. ; comme n., 1495, J. de Vignay). Personne qui a diffamé quelqu'un par ses paroles ou par ses écrits : *C'est un vil diffamateur.*

• SYN. : *calomniateur.*

diffamation [difamasjɔ̃] n. f. (bas lat. *diffamatio,* action de divulguer, de répandre, de *diffamatum,* supin de *diffa-mare* [V. DIFFAMER] ; XIIIe s.). Action de diffamer ; parole ou écrit diffamatoire. || En droit, toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auxquels le fait est imputé : *Intenter à quelqu'un un procès en diffamation.*

• SYN. : *accusation, calomnie, clabauderie, dénigrement, éreintement* (très fam.), *médisance.* — CONTR. : *apologie, éloge, louange.*

diffamatoire [difamatwar] adj. (dér. savant de *diffamer ;* 1400, N. de Baye). Se dit de tout ce qui est fait ou dit en vue de diffamer : *Paroles diffamatoires. Article diffamatoire.*

diffamé, e [difame] adj. (part. passé de *diffamer ;* XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Qui a mauvaise réputation, malfamé : *L'endroit était plus connu et plus diffamé que le voisinage de Scylle et de Charybde* (La Fontaine). || **2.** En héraldique, se dit des armes ou d'un animal dont on a enlevé quelque pièce, et, *spécialem.*, du lion représenté sans queue.

diffamer [difame] v. tr. (lat. *diffa-mare,* divulguer, décrier, de *dis-*, préf. marquant la dispersion, la séparation, et de *fama,* bruit colporté, renommée ; v. 1265, J. de Meung, aux sens 1-3 ; sens 4, v. 1540, Yver ; sens 5, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Porter atteinte à la réputation d'une personne ou d'une collectivité, par des paroles ou par des écrits. || **2.** *Class.* Discréditer, déshonorer (sans idée de critique malveillante) : *Écouter ton amour, obéir à sa voix, | C'était m'en rendre indigne et diffamer ton choix* (Corneille). || **3.** *Class.* Critiquer : *L'ignorance et l'erreur à ses naissantes pièces* [...] *| Venaient pour diffamer son chef-d'œuvre nouveau* (Boileau). || **4.** *Class.* Salir : *Il a renversé cette sauce sur mon habit, il l'a tout diffamé* (Furetière). || **5.** *Class.* Défigurer : *La bête | Dont à me diffamer j'ai vu la gueule prête* (Molière).

• SYN. : **1** *calomnier, déchirer, décrier, dénigrer, discréditer, éreinter* (très fam.), *médire, noircir, vilipender.* — CONTR. : **1** *célébrer, encenser, exalter, glorifier, louer, vanter.*

différé, e [difere] adj. (part. passé de *différer ;* XIVe s.). Se dit d'une chose dont l'accomplissement est remis à plus tard. || Spécialem. *Arrêt différé,* dans les chemins de fer, arrêt qui doit s'effectuer non à la hauteur du signal qui l'indique, mais plus loin, à une distance convenue. || *Capital différé,* somme qu'une compagnie d'assurances s'engage à verser à l'assuré à une certaine date, s'il est vivant, mais qui lui reste acquise si cet assuré est décédé.

◆ **différé** n. m. (v. 1945). *En différé,* se dit d'une émission radiophonique ou télévisée transmise un certain temps après son enregistrement, à la différence de l'émission *en direct.*

différemment [diferamɑ̃] adv. (de *différent ;* v. 1361, Oresme). De façon diffé-

rente, autrement : *Il lui semblait malséant que je consacrasse à cette œuvre un temps qu'elle prétendait toujours qui serait mieux employé différemment* (Gide).

• REM. *Différemment* peut être suivi d'un complément qui se construit avec *de* ou que :*Il a agi différemment des autres. Jamais il ne put la voir en sa pensée différemment qu'il ne l'avait vue la première fois* (Flaubert).

différence [diferɑ̃s] n. f. (lat. *differentia,* différence, de *differens, -entis* [v. DIFFÉRENT] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1 et 3 ; sens 2 et 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1864, Littré). **1.** Caractère ou ensemble de caractères par lesquels un être, une chose se distingue d'un autre être, d'une autre chose : *Mais si j'arrivais* [...] *dans les salons de cette opinion à Paris, j'y trouverais pour toute différence que les trois ou quatre chevaliers de Saint-Louis* [...] *seraient remplacés par trois ou quatre ducs et pairs* (Stendhal). *En ceci peut-être consiste toute la différence qui sépare l'homme naturel de l'homme civilisé* (Balzac). || *Faire, sentir, voir la différence,* remarquer en quoi et combien une personne ou une chose diffère d'une autre. || *Faire, mettre de la différence entre deux personnes, entre deux choses,* reconnaître qu'elles diffèrent l'une de l'autre, établir entre elles une distinction : *Vendeuse ? Mannequin ? Élisabeth ne faisait aucune différence* (Cocteau). || *Faire des différences,* ne pas agir de la même façon avec telle et telle personne. || Fam. *Faire une différence, de la différence,* en parlant d'une chose, être différent : *Être reçu avec la mention bien ou sans mention, cela fait une différence.* || **2.** *Différence spécifique,* en logique, caractère qui distingue une espèce de toute autre espèce du même genre. || **3.** Écart qui sépare deux grandeurs, deux quantités : *Le marchand compte les deux sommes qu'il a reçues, prend dans sa main et fait sonner avec satisfaction les deux écus qui sont la différence de la seconde à la première* (Nerval). *La différence de température fait éclater les bocaux* (Flaubert). || *Spécialem.* Écart d'âge : *Il y a deux ans de différence entre les deux frères.* || **4.** En mathématiques, résultat de la soustraction de deux nombres ou de deux expressions algébriques. || **5.** En termes de Bourse, écart entre le cours au moment de la négociation d'un marché à terme et le cours au moment de l'exécution du marché : *Payer la différence.*

• SYN. : **1** *contraste, discordance, disparité, dissemblance, écart, hétérogénéité, opposition.* — CONTR. : **1** *affinité, analogie, conformité, ressemblance, similitude.*

◆ **A la différence de** loc. prép. (1721, Montesquieu). Contrairement à : *C'est un garçon travailleur, à la différence de son frère.*

différenciateur, trice [diferɑ̃sjatœr, -tris] adj. (dér. savant de *différencier ;* début du XXᵉ s.). Qui produit une différence : *Une influence différenciatrice.*

différenciatif, ive [diferɑ̃sjatif, -iv] adj. (dér. savant de *différencier ;* milieu du XXᵉ s.). En linguistique, se dit de ce qui sert à différencier deux formes, deux mots : *Caractère différenciatif.* || *Spécialem.* En phonétique, qui tend à la dissimilation de deux phonèmes.

différenciation [diferɑ̃sjasjɔ̃] n. f. (de *différencier ;* 1827, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Action de différencier, de faire les distinctions qui s'imposent ; résultat de cette action : *Olivier n'avait rien dans sa culture qui pût l'aider à cette différenciation* (Benoit). || **2.** Le fait de se différencier, d'acquérir des caractères distinctifs ou de renforcer ces caractères : *L'inégalité des fonctions entraîne une différenciation des organes* (Maurras). || *Différenciation cellulaire,* acquisition, par les nombreuses cellules semblables issues de la segmentation de l'œuf, de particularités morphologiques, structurales, fonctionnelles qui donnent naissance à des groupes cellulaires distincts.

• SYN. : **1** *discrimination, distinction, séparation.*

• REM. Une certaine hésitation sur l'orthographe de ce mot s'est manifestée. Vendryes a écrit : *C'est le procès de la différentiation, qui s'oppose à l'accommodation.* Aujourd'hui s'est établie l'opposition *différenciation/différentiation,* le second terme étant réservé aux mathématiques.

différencié, e [diferɑ̃sje] adj. (part. passé de *différencier ;* 1611, Cotgrave). Qui a acquis ou renforcé certains caractères distinctifs, à la fois naturels et essentiels : *Aucune province de France n'est différenciée comme celle-ci* (Daudet). *Des vibrations qui agissent sur des parties différenciées de votre derme* (Giraudoux).

différencier [diferɑ̃sje] v. tr. (lat. scolast. *differentiare,* de *differens, -entis* [v. DIFFÉRENT] ; 1395, Chr. de Pisan, au sens 1 ; sens 2, 1764, Ch. Bonnet). **1.** Constituer, entre plusieurs êtres ou plusieurs choses, une différence permettant de les distinguer : *La couleur de leurs yeux les différencie quelque peu.* || **2.** Distinguer plusieurs êtres ou plusieurs choses en établissant les différences qui les séparent : *Différencier deux plantes voisines.*

• SYN. : **2** *discriminer, distinguer.* — CONTR. : **1** *identifier, rapprocher ;* **2** *assimiler, confondre.*

◆ **se différencier** v. pr. (sens 1, 1851, Sainte-Beuve ; sens 2, fin du XIXᵉ s.). **1.** Être rendu différent par tel ou tel caractère : *Il se différencie de ses camarades par sa grande modestie.* || **2.** Acquérir des caractères différents, ou les renforcer : *Les cellules se différencient.*

• SYN. : **1** *différer, s'opposer.*

différend [diferɑ̃] n. m. (var. orthogr. de *différent ;* v. 1360, Froissart). Désaccord explicite, contestation résultant d'un conflit d'opinions, d'intérêts : *Je fis un signe à Jacques et à Sarah qui, habitués à nos petits différends conjugaux* [...], *emmenèrent les deux petits* (Gide). *Apaiser un différend. Vider un différend.* || *Partager le différend,* accorder les adversaires en leur faisant adopter un moyen terme.

• SYN. : *conflit, démêlé, dispute, litige, querelle, scène.* — CONTR. : *accord, entente, harmonie.*

différent, e [diferɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *differens, -entis,* part. prés. de *differre* [v. DIFFÉRER] ; v. 1360, Froissart, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1662, Pascal). **1.** Qui présente, par rapport à un autre être ou à une autre chose du même ordre, un ou plusieurs caractères distinctifs : *Tous les hommes sont semblables par les paroles ; ce n'est que les actions qui les montrent différents* (Molière). *C'était aussi dans une forêt, mais combien différente ! que douze ans auparavant il avait fait rencontre du cerf merveilleux* (Michelet). *Dans ces temps-là, si différents de ceux où nous sommes* (Hugo). || **2.** Autre que ce qui existe ou que ce qui a existé ; opposé : *Elle cherchait à imaginer quels eussent été ces événements non survenus, cette vie différente* (Flaubert). || *C'est différent,* formule que l'on emploie pour soustraire un cas particulier à une règle générale précédemment énoncée, ou pour opposer fortement deux choses, deux faits, qui risquent d'être confondus : *Il n'est pas sot, il est timide : c'est différent.* || **3.** Devant un nom au pluriel accompagné de l'article ou d'un adjectif déterminatif, a la valeur d'un simple adjectif indéfini indiquant la pluralité : *L'adjudant* [...] *offrit de laisser par écrit le signalement des accidents de terrain qui, sur les différentes routes...* (Stendhal). || Devant un nom au pluriel, mais sans article, peut marquer à la fois la pluralité et la diversité : *Prud'hon a reproduit cent fois ce motif charmant sous différents noms* (Michelet).

• SYN. : **1** *autre, dissemblable, distinct ;* **2** *changé, modifié, neuf, nouveau, transformé ;* **3** *divers.* — CONTR. : **1** *analogue, ressemblant, semblable, similaire, voisin ;* **2** *identique, même, pareil.*

différentiation [diferɑ̃sjasjɔ̃] n. f. (de *différentier ;* 1839, Boiste). En mathématiques, opération par laquelle on trouve la différentielle d'une fonction ou d'une équation.

différentiel, elle [diferɑ̃sjɛl] adj. et n. (de *différence ;* XVIᵉ s., au sens de « qui concerne des différences [techniques] » ; sens 1, début du XVIIIᵉ s. ; sens 2-3, 1864, Littré ; sens 4, XXᵉ s. ; sens 5, 1890, *Dict. général*). **1.** En mathématiques, qui procède par différences infiniment petites. || *Calcul*

différentiel, calcul qui s'occupe des quantités variables dans leur mode d'accroissement par quantités infiniment petites. || *Quantité différentielle,* ou *différentielle* n. f., accroissement infiniment petit d'une fonction correspondant à l'accroissement infiniment petit de la variable. || **2.** *Tarif différentiel,* dans les transports, tarif qui varie en fonction inverse du poids de la marchandise et de la distance du transport. || **3.** *Droit différentiel,* en droit fiscal, taxe variable suivant la provenance de la marchandise taxée. || **4.** *Seuil différentiel,* en physiologie et en psychologie, variation minimale dans l'intensité de l'excitation nécessaire pour que soit perçue une sensation qualitativement nouvelle. || **5.** *Engrenage différentiel,* ou *différentiel* n. m., en mécanique, combinaison cinématique donnant des démultiplications de mouvement par différence entre deux mouvements ; *spécialem.,* dans un véhicule automobile, mécanisme de transmission de l'effort moteur aux roues motrices permettant à la roue extérieure de tourner plus vite que la roue intérieure dans les virages. : *« Qu'est-ce que tu fais, Lucas ? » cria Larroque à un ouvrier. — « Un arbre de différentiel, Monsieur Albert »* (Maurois).

différentier [diferɑ̃sje] v. tr. (var. orthogr. de *différencier ;* milieu du XVIIIe s.). Prendre la différentielle de : *Différentier une fonction.*

• Rem. On écrit parfois DIFFÉRENCIER.

1. différer [difere] v. tr. (lat. *differre,* disséminer, retarder, de *dis-,* préf. marquant la séparation, et de *ferre,* porter ; v. 1355, Bersuire [*différer à,* v. 1361, Oresme ; *différer de,* 1541, Calvin], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1666, *Roman bourgeois*). [Conj. **5 b.**] **1.** Remettre à une date ultérieure l'accomplissement de quelque chose : *Une demi-heure après, je lui envoyais une seconde dépêche, disant que je différais mon départ* (Gide). *Différer sa réponse.* || Class. *Différer à, de* (avec un infinitif pour complément), tarder à : *Je diffère à parler de cette cérémonie* (Saint-Simon). *Qui pourra différer de venger la querelle ?* (Voltaire). || **2.** *Absol.* Temporiser, se dérober, tarder : *Lucien avait toujours trouvé des prétextes pour différer* (Stendhal). || **3.** *Class.* Retarder : *Je suis fâchée, ma très chère, que la poste vous diffère mes lettres de quelques jours* (Sévigné).

• Syn. : **1** *ajourner, reculer, renvoyer, reporter, repousser, retarder, surseoir à, suspendre ;* **2** *atermoyer, lanterner* (fam.), *traîner* (fam.). — Contr. : **1** *avancer, hâter ;* **2** *se décider.*

2. différer [difere] v. intr. (lat. *differre,* être différent [v. DIFFÉRER 1] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Présenter des caractères distinctifs ; ne pas être semblable : *À tous les étages de la société, les usages se ressemblent et ne diffèrent que par les manières, les façons, les nuances* (Balzac). *Son regard avait pris une expression un peu farouche et presque dure, qui la faisait différer encore plus qu'auparavant de sa sœur* (Gide). || *Différer du tout au tout,* être absolument différent. || **2.** Avoir des avis opposés : *Nous différons sur cette question.*

• Syn. : **1** *se différencier, se distinguer ;* **2** *diverger, s'opposer.* — Contr. : **1** *se confondre, se ressembler ;* **2** *se rapprocher.*

difficile [difisil] adj. (lat. *difficilis,* malaisé, morose, peu traitable, de *dis-,* préf. à valeur négative, et de *facilis,* facile ; début du XIVe s., aux sens I, 1, 3-4 ; sens I, 2, 1662, Corneille ; sens II, 1-2, 1587, F. de La Noue).

I. En parlant des actions ou des choses **1.** Qui n'est pas facile, dont l'exécution exige une habileté, une attention, un effort particuliers : *Ah ! Plût à Dieu qu'elle réclamât de moi quelque action difficile* (Gide). *Une partition difficile, d'une exécution difficile.* || *Difficile à faire, à voir,* etc., qu'on peut malaisément faire, voir, etc. : *Rien n'est plus difficile à dire aux hommes que la vérité* (Voltaire). *Cette prière, ajouta-t-elle, est difficile à lire* (France). || **2.** Qui exige une attention soutenue, un effort particulier pour être compris, interprété : *Un problème difficile. Un texte, un auteur difficile.* || *Par extens.* Qu'on a du mal à admettre : *M. Leuwen réservait toutes les forces de l'esprit de ses députés pour cette idée difficile qu'il leur faisait conclure de mille faits différents* (Stendhal). || **3.** Qui est hérissé d'obstacles, de difficultés graves, de dangers : *Une route de montagne, un parcours difficile ;* et au fig., : *Ce n'est point une tête capable de suivre le chemin difficile par lequel seulement il peut se sauver* (Stendhal). || **4.** Pénible, qui cause du tourment : *Pour moi, qui traverse en ce moment une période difficile, il m'est nécessaire de rassembler toutes mes forces* (Duhamel).

II. En parlant des êtres animés, des personnes **1.** Exigeant, malaisé à satisfaire : *À mesure qu'on se forme le goût, on devient plus difficile* (Sainte-Beuve). *Cela m'a rendu difficile pour ce que j'ai trouvé ailleurs* (Renan). *C'est difficile pour la nourriture, et ça prend toujours des maladies de foie* (Gide). *L'œuvre romantique, en général, supporte assez mal une lecture ralentie et hérissée des résistances d'un lecteur difficile et raffiné* (Valéry). || **2.** Peu accommodant : *Caractère difficile.* || *Personne difficile à vivre,* personne d'un caractère peu sociable. || Spécialem. *Cheval difficile,* cheval ombrageux.

• Syn. : **I, 1** *ardu, délicat, dur, épineux, ingrat, laborieux, malaisé, pénible, rude, scabreux ;* **2** *calé* (fam.), *complexe, compliqué, confus, énigmatique, hermétique, obscur, subtil ;* **3** *difficultueux* (fam.), *périlleux, risqué ;* **4** *inquiétant, préoccupant, tragique.* || **II, 1** *délicat ;* **2** *acariâtre, impossible* (fam.), *insupportable, intraitable, invivable* (fam.), *irascible, ombrageux, revêche.* — Contr. : **I, 1** *aisé, commode, facile ;* **2** *accessible, clair, compréhensible, intelligible, limpide, simple ;* **3** *aisé, sûr ;* **4** *agréable, doux, faste, heureux, propice.* || **II, 2** *accommodant, affable, aimable, chic* (fam.), *complaisant, conciliant, gentil.*

• Rem. *Difficile* se construit avec la prép. *à* quand le complément est un infinitif : *Un livre difficile à vendre. Une personne difficile à comprendre.* Cette construction se rencontre même avec un verbe intransitif : *Une personne difficile à vivre.* Quand le complément est un nom, il peut être introduit par *sur* ou *dans : Il est difficile sur la nourriture, dans le choix des mots.*

◆ n. (1587, F. de La Noue). *Faire le* (ou *la*) *difficile,* faire le dégoûté, ne se montrer content de rien : *Au lieu de profiter de mes petits succès et de marcher en avant* [...], *je fais le difficile* (Stendhal).

◆ n. m. (av. 1781, Turgot). Ce qui, dans une chose, est difficile : *Le difficile, dans cette affaire, est de ne vexer personne.*

difficilement [difisilmɑ̃] adv. (de *difficile ;* 1539, R. Estienne, aux sens 1-2). **1.** Avec difficulté, avec peine : *Tel était Sénac. Il s'endormait tard et difficilement* (Duhamel). || **2.** Exprime parfois une négation ou une restriction : *Pas plus qu'Armand, il n'avait de sympathie pour Adrien Arnaud, auquel il était difficilement pardonnable d'être le compagnon de jeux d'Edmond* (Aragon).

• Syn. : **1** *laborieusement, malaisément, péniblement.* — Contr. : **1** *aisément, facilement.*

difficulté [difikylte] n. f. (lat. *difficultas,* obstacle, embarras, humeur difficile, de *difficilis* [v. DIFFICILE] ; XIIIe s., aux sens 1-4 et 7-8 ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, XXe s.). **1.** Caractère de ce qui est difficile en général : *Il gémissait* [...] *sur la difficulté des temps* (Duhamel). *La difficulté d'un problème.* || **2.** Ce qui fait qu'une chose est difficile : *À soixante-cinq ans, la vie est un problème* [...] *et il ne faut pas l'embrouiller par des difficultés imaginaires* (Stendhal). || **3.** Embarras dans lequel on se trouve pour exécuter une action ; impuissance momentanée : *Ce qui augmentait cette difficulté à trouver quelque chose de passable dont Lucien était affligé en ce moment* (Stendhal). || *Avoir, trouver de la difficulté à,* avoir du mal à : *J'admire le peu de difficulté qu'elle trouvait à formuler ses pensées* (Gide). || *Sans difficulté,* sans peine : *Réussir sans difficulté.* || *Être, se trouver en difficulté,* être dans une situation difficile ou critique. || *Chercher, rechercher la difficulté,* chercher à réussir en empruntant la voie qui exige le maximum d'effort ou d'adresse, pour se prouver et prouver aux autres sa propre force. || **4.** Ce qui, dans

une chose, est difficile ; opposition, obstacle qui rend une action difficile et exige un effort particulier : *Parmi ses qualités se trouvait cette vivacité méridionale qui fait marcher droit à la difficulté pour la résoudre* (Balzac). *Les Capétiens étaient déjà de taille à opposer des difficultés sérieuses au dessein de leurs rivaux allemands* (Bainville). || **5.** *Spécialem.* Passage difficile à comprendre dans un texte, à interpréter dans un morceau de musique. || **6.** Insuffisance, manque, notamment en ce qui concerne l'argent : *Difficultés financières.* || **7.** *Par extens.* Obstacle suscité par quelqu'un concernant quelque chose ; objection : *Pour les conditions, il n'y aura point de difficulté* (Gautier). || *Trancher la difficulté,* décider, sans tenir compte des avis contraires. || **8.** Opposition, divergence de vues entre des personnes : *Dans les difficultés religieuses du temps, ces messieurs de Saint-Sulpice gardèrent la même attitude sage et neutre* (Renan). || *Avoir des difficultés avec quelqu'un,* être en désaccord avec lui. || *Faire des difficultés, soulever des difficultés,* hésiter, chercher des raisons pour ne pas faire quelque chose : *Faire des difficultés pour accepter un cadeau.*

• SYN. : **1** *complexité, obscurité ;* **2** *complication, subtilité ;* **3** *gêne, mal, peine ;* **4** *anicroche* (fam.), *empêchement, ennui, entrave, opposition, tracas, traverse ;* **6** *embarras, gêne ;* **7** *accroc* (fam.), *chicane, contestation, discussion ;* **8** *antagonisme, conflit, guerre, querelle.* — CONTR. : **1** *commodité, facilité, simplicité ;* **3** *aisance, bonheur ;* **8** *accord, entente, harmonie.*

• REM. *Faire difficulté de* est vieux ou littéraire : *Il ne fit point difficulté de s'avouer qu'il avait été ridicule* (Nerval). La locution courante est *faire des difficultés,* construite avec *pour.*

difficultueusement [difikyltɥøzmɑ̃] adv. (de *difficultueux ;* 1864, Littré). Avec beaucoup de difficulté ; en faisant beaucoup de difficultés (peu usité) : *En se tenant difficultueusement en équilibre* (Barbusse).

difficultueux, euse [difikyltɥø, -øz] adj. (de *difficulté,* sur le modèle de paires comme *majesté-majestueux, volupté-voluptueux,* etc. ; 1584, Guevarre, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne qui a l'habitude de soulever des difficultés à propos de tout : *Dans les affaires, vous êtes difficultueuse* (Maintenon). *Dans tous ses litiges, il* [M. de La Baudraye] *fit pressentir l'autorité du procureur du roi de manière à ne plus se rien voir contester, et il était difficultueux et processif en affaires comme tous les nains, mais toujours avec douceur* (Balzac). || **2.** *Fam.* Qui présente de nombreuses et sérieuses difficultés : *Ce règlement était difficultueux* (France). *Il se redressait maintenant, comme un chirurgien qui vient d'achever une opération non certes difficultueuse, mais qui, tout de même, exige des doigts et du coup d'œil* (Duhamel).

• SYN. : **2** *complexe, compliqué, délicat, difficile, épineux, risqué, scabreux.* — CONTR. : **2** *aisé, clair, commode, facile, simple.*

• REM. Le sens 1 était considéré comme familier au XVIIe s. : « *C'est un mot de conversation qui passera dans les livres si je ne me trompe* » (Bouhours).

diffluence [diflyɑ̃s] n. f. (de *diffluent ;* 1845, Bescherelle). Division d'un cours d'eau ou d'un glacier en bras qui ne se rejoignent pas.

diffluent, e [diflyɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *diffluens, -entis,* part. prés. de *diffluere,* s'écouler en sens divers, se liquéfier, s'amollir, de *dis-,* préf. marquant la séparation, et de *fluere,* s'écouler ; milieu du XVIe s., Amyot, aux sens 1-2). **1.** Qui s'épanche, se répand dans tous les sens. || **2.** En médecine, se dit d'un tissu ramolli jusqu'à une consistance presque liquide.

◆ **diffluent** n. m. (XXe s.). Bras d'un cours d'eau, d'un glacier qui se sépare du bras principal.

diffluer [diflye] v. intr. (lat. *diffluere* [V. DIFFLUENT] ; milieu du XVIe s., Amyot, au sens de « s'écouler en tous sens » ; sens actuel, XXe s.). Se répandre, s'épancher dans les tissus, en parlant d'une infection, etc. : *Une masse de pus qui difflue.*

difforme [difɔrm] adj. (lat. médiév. *difformis,* issu, par changement de préfixe, du lat. class. *deformis,* défiguré, difforme, hideux, de *de-,* préf. à valeur négative, et de *forma,* forme, beauté ; XIIIe s.). Qui n'a pas une forme et des proportions normales ; qui est contrefait : *Séparé à tout jamais du monde par la double fatalité de sa naissance inconnue et de sa nature difforme* [...], *le pauvre malheureux s'était accoutumé à ne rien voir dans ce monde* (Hugo).

• SYN. : *déformé, disproportionné, monstrueux, tordu.* — CONTR. : *beau, harmonieux, normal, parfait.*

difformer [difɔrme] v. tr. (lat. médiév. *difformare,* du lat. class. *deformare,* déformer, défigurer, enlaidir, dér. de *difformis, deformis* [V. DIFFORME] ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Déformer, défigurer : *Maintenant ma peine n'est pas comment je lui lèverai les taches qui la difforment* (Chapelain). || **2.** *Auj.* et *spécialem.* Dénaturer la forme d'une médaille, d'une monnaie.

difformité [difɔrmite] n. f. (lat. médiév. *difformitas,* du lat. class. *deformitas,* difformité, laideur, indignité, dér. de *difformis, deformis* [V. DIFFORME] ; XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Défaut physique ; anomalie dans la forme, les proportions : *Ces racines magiques ont l'aspect d'un petit homme très laid, d'une difformité bizarre et diabolique* (France). || **2.** *Class.* et *littér.* Désordre choquant ; anomalie morale, intellectuelle : *C'est une grande difformité dans la nature qu'un vieillard amoureux* (La Bruyère). *Un moyen perfide de m'amener plus vite à l'attrait sensuel en m'opposant la difformité en perspective* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *déformation, infirmité.* — CONTR. : **1** *beauté, harmonie, perfection.*

diffracter [difrakte] v. tr. (de *diffraction ;* 1842, Acad.). En physique, produire la diffraction de : *Diffracter les rayons lumineux.*

diffractif, ive [difraktif, -iv] adj. (de *diffraction ;* 1864, Littré). Qui produit la diffraction.

diffraction [difraksjɔ̃] n. f. (de *diffractum,* supin de *diffringere* [V. DIFFRINGENT] ; 1666, *Journ. des savants*). Phénomène observable en optique, en acoustique, en radio-électricité, suivant lequel les ondes lumineuses, acoustiques, radio-électriques peuvent quelquefois contourner les obstacles : *La diffraction des rayons lumineux provoque des franges dans le contour de l'ombre.*

diffringent, e [difrɛ̃ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *diffringens, -entis,* part. prés. de *diffringere,* briser, mettre en pièces, de *dis-,* préf. marquant la séparation, et de *frangere,* rompre ; 1738, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). En physique, qui opère la diffraction : *Contour diffringent.*

diffus, e [dify, -yz] adj. (lat. *diffusus,* part. passé de *diffundere,* étendre en versant, éparpiller, de *dis-,* préf. marquant la division, et de *fundere,* verser, répandre ; v. 1361, Oresme, au sens I, 1 ; sens I, 2, depuis 1560, Paré ; sens I, 3, av. 1885, V. Hugo ; sens I, 4, 1864, Littré ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens II, début du XVIe s., Saint-Gelais).

I. 1. *Class.* et *littér.* Qui est répandu en tous sens, disséminé dans toutes les parties d'un être, d'un milieu (en parlant de choses abstraites ou immatérielles) : *Et plus cette faveur sur la terre est diffuse, | Plus elle y fait briller ta grâce et ton amour* (Corneille). *La force par laquelle nous agissons, nous pensons, nous sentons, est diffuse dans toute la matière* (Diderot). || **2.** *Spécialem.* S'emploie avec une valeur concrète dans la langue scientifique. || En botanique, se dit des parties d'une plante (tiges, branches, inflorescences) ramifiées sans direction fixe : *Les tiges diffuses de la fumeterre, aux fleurs rose et noir* (Balzac). || En pathologie, se dit de ce qui n'est pas circonscrit dans des limites déterminées : *Tumeur diffuse. Phlegmon diffus.* || En géographie, se dit d'un ruissellement caractérisé par l'écoulement de filets d'eau qui s'entrecroisent sans former de réseau élémentaire. || **3.** *Littér.* Qui s'étale, se répand de façon plus ou moins ordonnée : *De longs rideaux diffus pendaient aux croisées et y faisaient de grands plis*

cassés très magnifiques (Hugo). *Ils avaient des cheveux longs et diffus* (Huysmans). || **4.** Qui a perdu sa force et son éclat en se répandant, atténué : *Les lointains globes électriques de la place des Thermes, dont le séparaient les jardins, emplissaient sa chambre d'une bleuâtre et diffuse clarté qu'on eût cru venir de la lune* (Gide). *Le plafond s'illumina. Sa blancheur suffisait à répandre dans la pièce une clarté agréablement diffuse* (Martin du Gard). || **5.** *Fig.* Qui délaie la pensée dans des développements trop abondants et qui s'écartent du sujet : *Une œuvre diffuse. Un style diffus. Combien de pensées couvre une diffuse conversation* (Balzac). || *Par extens.* Se dit de la personne qui s'exprime de cette façon : *Diffus dans ma création, tout à la fois je m'y dissimule et je m'y perds* (Gide).

II. *Class.* Qui a de l'étendue, de l'ampleur : *Plus l'esprit se fait simple* [...] | *Plus lors sa connaissance est diffuse et certaine* (Corneille).

● SYN. : **I, 4** *tamisé ;* **5** *abondant, délayé* (fam.), *filandreux* (fam.), *long, longuet* (fam.), *prolixe, redondant, verbeux.* — CONTR. : **I, 4** *brillant, éclatant, vif, violent ;* **5** *bref, concis, condensé, court, elliptique, laconique, lapidaire, précis, télégraphique.*

diffusément [difyzemɑ̃] adv. (de *diffus ;* 1611, Cotgrave [*diffusement,* v. 1361, Oresme]). *Littér.* De manière diffuse : *Mon amour enveloppait si diffusément et si tout à la fois tout son corps* (Gide).

diffuser [difyze] v. tr. (de *diffus ;* XV^e s., *Dict. général,* au sens 1 [rare avant le XIX^e s.] ; sens 2-4, début du XX^e s.). **1.** Répandre de façon uniforme dans toutes les directions, dans toutes les parties d'un milieu, d'un corps : *Diffuser la chaleur.* || **2.** Transmettre par le moyen des ondes radio-électriques : *Une conférence de presse diffusée en direct.* || **3.** *Fig.* Propager, porter à la connaissance d'un large public par les moyens d'information : *Diffuser une nouvelle.* || **4.** Distribuer, répandre dans le public un ouvrage imprimé, un journal.

◆ **se diffuser** v. pr. (début du XX^e s.). Se répandre dans le public : *Je ne crois pas que ce vocabulaire, comme on dit, se diffuse* (Hermant).

◆ v. intr. (XX^e s.). En chimie, se répandre dans le milieu ambiant.

diffuseur [difyzœr] n. m. (de *diffuser ;* 1899, Larousse, au sens 3 ; sens 1-2 et 4-6, début du XX^e s.). **1.** Accessoire d'éclairage permettant de répartir de façon égale et sur une grande étendue la lumière d'une lampe d'éclairage. || **2.** Partie du carburateur d'un moteur à explosion dans laquelle s'effectue le mélange carburé. || **3.** Appareil servant à extraire le jus sucré de la betterave. || **4.** Appareil qui, dans les récepteurs de radio, transforme en vibrations sonores l'énergie électrique reçue. (Syn. HAUT-PARLEUR.) || **5.** Personne ou entreprise chargée de la diffusion de livres, de journaux. || **6.** *Fig.* Moyen propre à répandre dans un large public des nouvelles, des idées, etc. : *La radio, la télévision, diffuseurs des connaissances.*

● SYN. : **6** *propagateur.*

diffusibilité [difyzibilite] n. f. (dér. savant de *diffuser ;* 1787, Linguet). Caractère de ce qui peut être diffusé : *La diffusibilité de la lumière.*

diffusible [difyzibl] adj. (de *diffuser ;* milieu du XIX^e s., au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Qui peut se répandre également en tous sens. || *Spécialem.* En médecine, se dit d'un corps, d'une substance qui se répand rapidement dans l'économie animale : *L'alcool est un médicament diffusible.* || En physique, se dit des fluides dont le mélange s'opère spontanément par leur surface de contact. || **2.** *Fig.* Propre à être diffusé, propagé dans le public : *L'esprit européen — ou du moins ce qu'il contient de plus précieux — est-il totalement diffusible ?* (Valéry).

diffusion [difyzjɔ̃] n. f. (lat. impér. *diffusio,* action de répandre, épanouissement, de *diffusum,* supin de *diffundere* [v. DIFFUS] ; 1586, Crespet, aux sens 1-2 ; sens 3 et 5, 1864, Littré ; sens 4 et 7, XX^e s. ; sens 6, 1870, Larousse ; sens 8 [sous l'influence de *diffus*], 1772, J.-J. Rousseau). **1.** Action par laquelle un fluide se répand dans l'espace : *La diffusion de la vapeur d'eau dans l'air.* || *Spécialem.* Phénomène par lequel différents fluides en contact prennent une répartition et des propriétés homogènes. || **2.** Distribution d'une substance toxique ou médicamenteuse dans les différentes parties du corps par la circulation. || **3.** Propagation des ondes sonores, lumineuses ou calorifiques dans diverses directions, par réflexion ou diffraction irrégulière. || **4.** Action de transmettre par le moyen de la radio : *Diffusion d'un programme musical. La diffusion du bulletin d'informations.* || **5.** *Fig.* Action de propager des connaissances, une idée, une doctrine dans un très large public : *Ces nouveaux locaux* [...] *témoignaient de la sollicitude du gouvernement de la République pour la diffusion des lumières* (France). *Il n'y a pas de commune mesure entre la renommée d'un auteur et la diffusion de ses idées* (Bainville). *La diffusion de la culture. La diffusion du français à l'étranger.* || **6.** *Spécialem.* Action de répandre, de distribuer un ouvrage imprimé, un journal, un tract, dans le public. || **7.** *Diffusion de l'impôt,* phénomène d'incidence fiscale qui a lieu quand un producteur ou un intermédiaire prend en charge une partie de l'impôt qu'il peut répercuter sur les consommateurs. || **8.** *Vx.* Verbosité de l'expression, défaut de concision du style : *Il n'y avait pas jusqu'à Néaulme qui, dans la diffusion de son bavardage, ne me montrât du regret de s'être mêlé de cet ouvrage* (Rousseau).

● SYN. : **4** *émission, transmission ;* **5** *déferlement, expansion, propagation.*

digamma [digama] n. m. (mot gr. signif. « double gamma », de *dis-,* deux fois, et de *gamma ;* 1771, Trévoux). Sixième lettre de l'alphabet grec archaïque, disparue à date historique et correspondant au son [w].

digérable [diʒerabl] adj. (de *digérer ;* XIX^e s.). Qu'on peut digérer (rare).

digérer [diʒere] v. tr. (lat. *digerere,* porter de différents côtés, distribuer, répartir, dissoudre, digérer, de *dis-,* préf. marquant la séparation, et de *gerere,* porter ; v. 1361, Oresme, au sens de « calmer [la colère] » et au sens I ; sens II, 1, XV^e s., Basselin ; sens II, 2, 1580, Montaigne ; sens II, 3, v. 1460, Chastellain ; sens II, 4, 1663, Molière). [Conj. **5 b.**]

I. *Class.* Mettre en ordre, disposer, répartir : *Le Sénat devait digérer et proposer toutes les affaires* (Bossuet).

II. 1. Élaborer les aliments par la digestion, de manière à les rendre assimilables par l'organisme : *Il s'en allait ruminant son bonheur, comme ceux qui mâchent encore, après dîner, le goût des truffes qu'ils digèrent* (Flaubert). || Fam. *Il digérerait des cailloux, du fer,* il digérerait n'importe quoi. || **2.** *Fig.* Assimiler par la pensée, comprendre clairement pour intégrer à ses propres connaissances : *Pour bien lire, il faut digérer sa lecture et la convertir en sa propre substance* (Fénelon). *Un peu étourdi par le nombre des spectacles trop rapidement digérés, quand on lui demandait s'il avait vu une certaine pièce, il lui arrivait de n'en être plus bien sûr* (Proust). || **3.** *Fig.* et *fam.* Accepter sans broncher, endurer : *Les tas d'ordures, les sentines* | *N'ont rien qui nous puisse écœurer,* | *Mais nous ne saurions digérer,* | *Ô Veuillot, tes tartines* (Verlaine). || **4.** *Fig.* et *fam.* Admettre pour vrai, croire : *Ce que vous me dites est dur à digérer.*

● SYN. : **II, 3** *souffrir, subir, supporter ;* **4** *avaler* (fam.), *passer.*

◆ v. intr. (sens 1-2, 1600, O. de Serres). **1.** *Vx.* Être cuit à petit feu : *Faire digérer un aliment à feu doux.* || **2.** *Vx.* Être peu à peu pénétré de liquide : *Faire digérer des herbes dans l'eau.*

◆ **se digérer** v. pr. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Être digéré, en parlant d'un aliment. || **2.** *Fig.* Être assimilé par l'esprit : *Une lecture qui se digère aisément.*

digest [dajdʒɛst *ou* diʒɛst] n. m. (mot angl. signif. « sommaire, abrégé », du lat. *digesta* [v. DIGESTE 1] ; v. 1948, aux sens 1-2). **1.** Présentation d'un livre, d'un article sous une forme résumée. || **2.** Petit volume, en

général publication périodique, renfermant de tels résumés.

1. digeste [diʒɛst] n. m. (lat. *digesta,* toute espèce d'œuvre distribuée en chapitres, plur. neutre substantivé du part. passé de *digerere* [v. DIGÉRER] ; XIIIe s., *Ordonnance royale*). En droit romain, recueil méthodique des décisions des plus célèbres jurisconsultes romains. || Absol. *Le Digeste,* le plus important d'entre ces recueils, celui de Justinien.

2. digeste [diʒɛst] adj. (de *digérer,* d'après *indigeste ;* av. 1880, Flaubert [*digest,* « qui a digéré », v. 1200, *Règle de saint Benoît,* est un empr. du lat. *digestus,* part. passé de *digerere,* v. DIGÉRER]). *Fam.* Qui est facile à digérer (aux divers sens du verbe) : *Un aliment digeste. On en vint aux mots digestes* (Flaubert).

• SYN. : *digestible, léger.* — CONTR. : *indigeste, lourd.*

digesteur [diʒɛstœr] n. m. (du lat. *digestum,* supin de *digerere* [v. DIGÉRER] ; 1752, Trévoux). En termes de chimie, appareil servant à extraire les parties solubles de certains corps. || *Spécialem.* Autoclave utilisé pour cuire rapidement les viandes sous pression de vapeur d'eau, et pour dissoudre la gélatine des os.

digestibilité [diʒɛstibilite] n. f. (de *digestible ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Propriété de ce qui peut être digéré. || **2.** *Spécialem.* Rapport entre le poids total d'un aliment et le poids de la partie assimilée par l'organisme au cours de la digestion : *La valeur nutritive des aliments dépend de leur coefficient de digestibilité.*

digestible [diʒɛstibl] adj. (bas lat. *digestibilis,* de *digestum,* supin de *digerere* [v. DIGÉRER] ; 1373, Gace de la Bigne, au sens 1 [rare av. la fin du XVIIIe s.] ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Qui peut être digéré : *Aliment digestible.* || **2.** *Fig.* Qui peut être assimilé par l'esprit : *Je crois vraiment — pardonnez-moi, vrais amants de la Muse ! — que j'ai manqué de courage au commencement de cette étude, en disant que, pour la France, le Beau n'était facilement digestible que relevé par le condiment politique* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *digeste* (fam.), *léger ;* **2** *assimilable.* — CONTR. : **1** *indigeste, lourd ;* **2** *inassimilable.*

digestif, ive [diʒɛstif, -iv] adj. (lat. médic. *digestivus,* digestif, de *digestum,* supin de *digerere* [v. DIGÉRER] ; XIIIe s., aux sens 2-3 ; sens 1, XXe s.). **1.** Relatif à la digestion : *Souffrir de troubles digestifs.* || **2.** Qui sert à la digestion : *Sucs digestifs.* || *Appareil digestif,* ensemble des organes qui concourent à la digestion. || *Tube digestif,* partie tubulaire de l'appareil digestif, parcourue par les aliments. || **3.** *Par extens.* Qui favorise la digestion : *Une infusion digestive.*

◆ **digestif** n. m. (v. 1560, Paré, au sens de « espèce d'onguent » ; sens actuel, 1835, Acad.). Liqueur prise après le repas, dans le dessein de faciliter la digestion.

digestion [diʒɛstjɔ̃] n. f. (lat. *digestio,* distribution, répartition, et, spécialem., « répartition de la nourriture dans le corps, digestion », de *digestum,* supin de *digerere* [v. DIGÉRER] ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « répartition » ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Ensemble des transformations mécaniques et chimiques que subissent les aliments dans les diverses parties du tube digestif, afin d'être rendus assimilables par l'organisme : *Tandis que je buvais* [...] *pour hâter la digestion tardive, imaginez que j'ai vu passer sous la fenêtre dame Pluche* (Musset). || Fam. et vx. *Visite de digestion,* visite qu'il était d'usage de faire à quelqu'un qui vous avait reçu à sa table. || **2.** *Fig.* En parlant de l'activité de l'esprit, travail consistant à assimiler des idées, à les faire siennes. || **3.** *Vx.* Opération consistant à faire macérer une substance dans un liquide à haute température.

digital, e, aux [diʒital, -o] adj. (dér. savant du lat. *digitus,* doigt ; 1776, *Encyclopédie*). Qui appartient aux doigts : *Veines digitales. Nerfs digitaux.* || *Empreintes digitales,* empreintes laissées par la face interne des doigts, caractéristiques d'un individu, et qui peuvent servir à l'identifier : *Faire relever les empreintes digitales.* || *Impressions digitales,* légères dépressions de la face interne des os du crâne.

digitale [diʒital] n. f. (lat. médiév. *digitalis,* digitale, du lat. class. *digitus,* doigt ; 1545, Guéroult [en lat. class., la digitale s'appelait *digitellum,* dimin. de *digitus*]). Plante très toxique, de la famille des scrofulariacées, ainsi nommée à cause de la forme en doigt de gant de ses fleurs jaune pâle ou pourpre clair : *Elle retrouvait aux mêmes places les digitales et les ravenelles* (Flaubert).

digitaline [diʒitalin] n. f. (de *digitale,* n. f. ; 1831, Balzac). Alcaloïde extrait des feuilles de la digitale pourprée, qui est un poison violent : *La digitaline est utilisée pour le traitement de certaines maladies de cœur.*

digitation [diʒitasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *digitus,* doigt ; 1754, *Encyclopédie*). Nom donné à certains faisceaux musculaires, en raison de leur forme ou de leur disposition qui les fait ressembler à des doigts : *Les digitations du grand dentelé.*

digité, e [diʒite] adj. (dér. savant du lat. *digitus,* doigt ; 1771, Trévoux). Se dit de certaines parties des animaux ou des végétaux dont les prolongements divergents rappellent la forme des doigts de la main : *La découpure digitée des feuilles* (Goncourt).

digiti- [diʒiti], élément tiré du lat. *digitus,* doigt, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

digitiforme [diʒitifɔrm] adj. (de *digiti-* et de *forme ;* 1842, Acad.). En histoire naturelle, qui a la forme d'un doigt.

digitigrade [diʒitigrad] adj. (de *digiti-* et de *grade,* du lat. *gradi,* marcher ; début du XIXe s., comme adj. et n.). Se dit des animaux qui marchent en appuyant seulement la surface de leurs doigts sur le sol, la plante du pied étant relevée.) (Ex. : *la martre, le chien, la civette, l'hyène.*

◆ n. m. Animal digitigrade.

digne [diɲ] adj. (lat. *dignus,* digne de, qui mérite [en bonne ou mauvaise part], estimable ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens II, 2 ; sens I, 1-2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens I, 3, 1807, Mme de Staël ; sens I, 4, 1870, Larousse ; sens II, 1, milieu du XVe s., J. de Bueil ; sens II, 3, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens II, 4-5, 1636, Corneille).

I. SANS COMPLÉMENT. **1.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne honorable, méritante, qui a droit à l'estime (toujours avant le nom) : *Et demandons aux dieux, nos dignes souverains, | Pour comble de bonheur, l'amitié des Romains* (Corneille). *Jacquot, ta mère est une sainte et digne femme* (France). || *Spécialem.* Qui est jugé particulièrement apte à remplir certaines responsabilités, à assumer une charge, une fonction : *Le roi choisit de dignes sujets pour mettre dans les charges, dans les prélatures* (Furetière, 1690). *M. de Granville, digne successeur des grands magistrats du vieux parlement* (Balzac). || **2.** *Class.* Se dit d'une chose convenable, méritée (avant le nom) : *Faites donc qu'il vous aime, afin qu'on le haïsse ; | Qu'on regarde sa mort comme un digne supplice* (Corneille). || **3.** Se dit d'une personne qui a de l'élévation, de la noblesse dans les sentiments, qui montre le respect de soi-même dans sa conduite et dans sa tenue : *C'était une personne froide, digne, silencieuse* (Staël). *De tout irréprochable amant | Comme de toute digne aimée* (Verlaine). *Un vieux monsieur tout blanc, très digne et fort aimable* (Carco) ; parfois ironiq. : *Ce n'était pas précisément avarice, chez notre digne colonel* (Stendhal). || **4.** Qui affecte la gravité dans son attitude, sa tenue, son ton (souvent ironiq.) : *Les infirmières passaient, très dignes, et n'en pensaient pas moins* (Aragon).

II. AVEC UN COMPLÉMENT INTRODUIT PAR « DE ». **1.** *Class.* Se dit d'une personne qui, par sa nature, sa conduite, apparaît comme capable de : *Je vous crois digne, ingrat, de m'arracher la vie* (Racine). || **2.** Se dit d'une personne qui, par ses qualités, ses aptitudes, son rang, mérite d'obtenir quelque chose : *Quel autre fut plus digne de vous commander ?* (Bos-

suet). *Il n'était pas lieutenant-colonel et, comme tel, digne de l'attention de Chasteller* (Stendhal). *Heureux homme ! homme digne d'envie ! il n'a aimé que le beau* (Baudelaire) ; et en mauvaise part : *Un bandit digne de l'échafaud.* || *Une personne* (ou *une chose*) *digne de foi,* une personne (une chose) qui mérite d'être crue : *Il est tant de saints reconnus par des écrivains dignes de foi* (France). *Un témoignage digne de foi.* || **3.** Se dit d'une chose qui, par ses qualités, mérite un traitement particulier : *C'est une liqueur digne d'être chantée à Téos et au Temple* (France). *Un projet digne d'intérêt. Un ouvrage digne d'attention ;* et en mauvaise part : *Une conduite, des agissements dignes de mépris.* || **4.** Se dit d'une personne qui, sous un certain rapport, n'est pas inférieure à une autre personne ou est appropriée à une chose (en bonne ou en mauvaise part) : *Tu t'es en m'offensant montré digne de moi, | Je me dois par ta mort montrer digne de toi* (Corneille). *Qui s'aime plus que son frère n'est pas digne du Christ* (Lamennais). *Voilà des ennemis dignes de leur vaillance* (Hugo). || **5.** Se dit d'une chose qui, par sa nature, sa valeur, est appropriée à une personne ou convient à une autre chose (en bonne ou en mauvaise part) : *Ces fabuleuses prouesses, dignes d'Amadis des Gaules* (Gautier). *Il semblait* [...] *que sa propre force trouvât enfin un rôle digne d'elle* (Cocteau). *L'abolition des spectacles serait une idée plus digne du siècle d'Attila que du siècle de Louis XIV* (Voltaire).

• SYN. : **I, 3** *honorable, respectable ;* **4** *affecté, compassé, fier, gourmé, grave, guindé, majestueux.* — CONTR. : **I, 3** *abject, bas, ignoble, infâme, vil.* || **II, 2** et **4** *indigne.*

• REM. *Digne* s'emploie également en bonne et en mauvaise part : *Digne d'estime. Digne de mépris ;* toutefois, dans une phrase négative, *digne* (de même qu'*indigne*) ne s'emploie qu'en bonne part : *Je ne suis pas digne de cet honneur* (mais : *Je ne mérite pas ce mépris*).

dignement [diɲmɑ̃] adv. (de *digne ;* v. 1196, J. Bodel, au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme ; sens 3, fin du XIX^e s.). **1.** *Class.* De la façon qui convient : *Toute philosophie ne parle pas dignement de Dieu, de sa puissance* (La Bruyère). || **2.** Avec élévation, d'une façon qui montre le respect de soi-même : *Se conduire dignement.* || **3.** En prenant une attitude empreinte de sérieux, de gravité : *Marcher dignement.* || *Ironiq.* En affectant la gravité, en cherchant, par son attitude, son ton, à inspirer le respect : *« Du blanc bouché ? — Non, du mousseux », exigea dignement Filoche* (Carco).

• SYN. : **2** *bien, honorablement, respectablement ;* **3** *fièrement, gravement, majestueusement.* — CONTR. : **2** *bassement, honteusement, indignement, mal.*

dignifier [diɲifje] v. tr. (de *digne* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1606, Nicot [art. *révérence*]). Donner de la dignité à (rare) : *Dignifier, dans l'exercice du même pouvoir souverain, le bourgeois et le prolétaire* (Hugo).

dignitaire [diɲitɛr] n. m. (de *dignité ;* 1752, Trévoux). Personnage revêtu d'une dignité : *Ces fournitures, assez habituellement faites aux tailleurs, gens riches et solides, ou directement aux grands dignitaires, constituaient un commerce sûr* (Balzac).

◆ n. f. (1864, Littré). Dans les communautés, nom donné aux religieuses qui remplissent les principaux offices.

dignité [diɲite] n. f. (lat. *dignitas,* mérite, prestige, honorabilité, beauté majestueuse, de *dignus* [v. DIGNE] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, aux sens I, 1 et II, 1 [*deintié,* forme plus francisée, 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 2-3, v. 1361, Oresme ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens II, 2, v. 1587, Du Vair).

I. 1. *Littér.* Grandeur, qualité éminente d'une personne qui mérite le respect : *Toute la dignité de l'homme est en la pensée* (Pascal). *Car c'est vraiment, Seigneur, le meilleur témoignage | Que nous puissions donner de notre dignité* (Baudelaire). || *Dignité de la personne humaine,* valeur particulière qui s'attache à tout homme en tant qu'être raisonnable et libre. || *Principe de la dignité humaine,* principe de la morale kantienne selon lequel la personne humaine ne doit jamais être traitée comme un moyen, mais toujours comme une fin. || **2.** Valeur intrinsèque, caractère d'une chose qui occupe un rang élevé : *Pour donner plus de dignité à l'action* (Corneille). *Un esprit capable de sentir la dignité de l'histoire eût peint nos aïeux tels qu'ils furent* (Thierry). *La dignité d'une fonction.* || *Class.* Importance : *Il avait une autre chapelle* [...] *de moindre dignité que la première* (Bossuet). || **3.** Sentiment du respect que l'on se doit à soi-même : *Il n'y a pas de dignité possible, pas de vie réelle, pour un homme qui travaille douze heures par jour sans savoir pour quoi il travaille* (Malraux). || *Par extens.* Droit au respect des hommes : *Compromettre sa dignité.* || **4.** Attitude, manières empreintes de gravité, de noblesse, et témoignant du respect qu'on se doit à soi-même : *Lucien quitta la Préfecture avec beaucoup de froideur et de dignité* (Stendhal). *Son habillement était un vieux costume de bouffon qu'il portait avec dignité* (Nerval).

II. 1. Haute fonction, charge ou privilège qui donne à quelqu'un un rang éminent : *Dans la déroute des dignités et de la noblesse d'origine, l'argent est resté la seule chose* (Stendhal). || **2.** *Spécialem.* Haute fonction exercée par un membre d'un chapitre ecclésiastique. || Titulaire d'une de ces fonctions. (N'est plus usité qu'au plur. en ce sens.)

• SYN. : **I, 2** *élévation, grandeur, noblesse ;* **3** *honorabilité, respectabilité ;* **4** *gravité, majesté, tenue.* — CONTR. : **I, 2** *abjection, bassesse, indignité ;* **3** *abaissement, avilissement, déchéance ;* **4** *laisser-aller, négligence, vulgarité.*

digon [digɔ̃] n. m. (de *diguer* 2 ; 1678, Guillet, au sens 2 ; sens 1, 1679, G. Fournier ; sens 3, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Pièce de bois posée entre la gorgère et l'étrave d'un bateau. || **2.** Petit mât de pavillon qu'on fixe au bout d'une vergue. || **3.** Fer barbelé ajusté à une perche pour harponner les poissons plats, entre les rochers, à marée basse.

digramme [digram] n. m. (de *di-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* lettre ; 1870, Larousse). Groupe de deux lettres pour représenter un son unique. (Ex. :le groupe *ch,* en français, prononcé [ʃ].)

digraphe [digraf] n. m. (de *di-* et de *graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; milieu du XX^e s.). Groupe de deux lettres notant un phonème unique.

digraphie [digrafi] n. f. (de *di-* et de *graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; début du XX^e s.). En termes de comptabilité, tenue des livres en partie double.

digressif, ive [digrɛsif, -iv] adj. (de *digression ;* 1870, Larousse). Qui consiste en une suite de digressions.

digression [digrɛsjɔ̃] n. f. (lat. *digressio,* départ, action de s'éloigner de son sujet, de *digressum,* supin de *digredi,* s'éloigner, s'en aller, faire une digression, de *dis-,* préf. marquant la séparation, et de *gradi,* marcher, s'avancer ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, aux sens I, 1-2 ; sens II, 1808, Laplace).

I. 1. Action de s'éloigner de son sujet, dans une conversation, un discours, une œuvre écrite : *Là où le sujet n'est pas perdu de vue, il n'y a point de digression* (Hugo). || **2.** Développement étranger au sujet traité : *Le lecteur désire peut-être qu'un bon vent me porte en Grèce et le débarrasse de mes digressions* (Chateaubriand). *Malgré l'immense intérêt de cette digression historique, elle sera tout aussi rapide* (Balzac).

II. En astronomie, éloignement apparent d'une planète par rapport au Soleil.

• SYN. : **I, 1** *détour, écart ;* **2** *à-côté* (fam.), *hors-d'œuvre, parenthèse.*

digue [dig] n. f. (moyen néerl. *dijc,* digue ; 1303, Du Cange, écrit *diic* [*digue,* v. 1360, Froissart], aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1662, Pascal). **1.** Ouvrage de maçonnerie, de charpente, de terre, de fascines ou d'autres matières, dont le rôle est de s'opposer à la propagation de la houle et d'assurer, dans

un port, le calme nécessaire. || **2.** Tout obstacle artificiel ayant pour rôle de s'opposer à l'écoulement des eaux : *Digue construite le long des rives d'un fleuve pour l'empêcher de déborder. Digue de retenue.* || **3.** *Fig.* Ce qui retient ; obstacle destiné à contenir l'action d'une force quelconque : *Les ennemis du dehors trouvèrent une digue à leurs ravages* (Chateaubriand).

• SYN. : **3** *barrage, barrière, entrave, frein, mur.*

1. diguer [dige] v. tr. (de *digue ;* XIII^e s., écrit *dikier, dicquier ; diguer,* v. 1468, O. de La Marche). *Vx.* Munir d'une digue : *Diguer une rivière.*

• SYN. : *endiguer.*

2. diguer [dige] v. tr. (de l'onomatop. **dig-*, exprimant l'idée de « piquer » ; av. 1665, *Muse normande,* au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** *Vx* et *dialect.* Piquer : *Vous êtes toujours à me diguer avec vos questions* (Flaubert). || **2.** Donner de l'éperon à un cheval.

digyne [diʒin] adj. (de *di-* et de *-gyne,* gr. *gunê,* femme, femelle ; 1798, L.-M.-C. Richard). En botanique, se dit d'un organe femelle composé de deux carpelles non soudés entre eux.

dijonnais, e [diʒɔnɛ, -iz] adj. et n. (de *Dijon,* n. de ville ; 1870, Larousse). Qui appartient à Dijon ; habitant ou originaire de cette ville.

diktat [diktat] n. m. (mot allem. signif. « ce qui est ordonné », du lat. *dictare* [v. DICTER] ; XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Traité imposé par un pays à un autre et n'ayant d'autre justification que la force. || **2.** *Par extens.* Toute chose que seule la force a pu imposer.

dilacération [dilaserasjɔ̃] n. f. (bas lat. *dilaceratio,* déchirement, de *dilaceratum,* supin de *dilacerare* [v. DILACÉRER] ; 1419, Godefroy, au sens de « fait de retrancher quelque chose à un texte » ; sens 1-2, v. 1560, Paré). **1.** Action de dilacérer : *La dilacération d'un testament.* || **2.** Plaie par déchirure des tissus.

dilacérer [dilasere] v. tr. (lat. *dilacerare,* déchirer, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *lacerare,* mettre en morceaux, dér. de l'adj. *lacer,* mutilé, déchiré ; v. 1155, Wace, écrit *dilazerer ; dilacérer,* v. 1560, Paré). [Conj. **5 b.**] Déchirer, mettre en pièces : *Dilacérer un contrat.*

dilapidateur, trice [dilapidatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *dilapider ;* 1433, Lannoy ; rare av. la fin du XVIII^e s.). Qui dépense sans mesure et sans règle : *Un ministre dilapidateur.*

• SYN. : *dépensier, dissipateur, gaspilleur, prodigue.* — CONTR. : *avare, chiche, économe, serré, thésauriseur.*

dilapidation [dilapidasjɔ̃] n. f. (bas lat. *dilapidatio,* dissipation, de *dilapidatum,* supin de *dilapidare* [v. DILAPIDER] ; milieu du XV^e s., puis 1762, Acad.). Action de dilapider, de dépenser sans règle ni mesure, et jusqu'à épuisement, la fortune dont on dispose : *La dilapidation d'un héritage.* || *Dilapidation des deniers publics,* le fait de les détourner frauduleusement à son profit.

• SYN. : *dissipation, gaspillage.* — CONTR. : *conservation, économie, épargne.*

dilapider [dilapide] v. tr. (lat. *dilapidare,* cribler de pierres, disperser, gaspiller, de *dis-,* préf. marquant la division, et de *lapidare,* lapider, dér. de *lapis, -idis,* pierre ; v. 1220, G. de Coincy, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** Dissiper, par des dépenses inconsidérées, ses propres biens ou les fonds dont on a la gestion. || *Spécialem.* Dépenser à son profit les deniers publics ou l'argent d'autrui : *Dilapider les biens d'un pupille. Ce successeur du bienheureux Martin affecta un tel luxe et dilapida de telle façon les trésors de la basilique...* (France). *Il éprouvait un sentiment de honte à avoir dilapidé, en moins d'un an, un patrimoine que plusieurs générations avaient sagement constitué* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Gaspiller, dépenser inutilement : *Il avait, à Chartres, le soir, l'impression qu'il n'avait pas prié, qu'il avait dilapidé son temps* (Huysmans).

• SYN. : **1** *croquer* (fam.), *dissiper, gaspiller, manger* (fam.) ; **2** *gâcher, perdre, prodiguer.* — CONTR. : **1** *accumuler, amasser, conserver, économiser, entasser, épargner, lésiner, thésauriser ;* **2** *ménager.*

dilatabilité [dilatabilite] n. f. (de *dilatable ;* 1731, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). Propriété qu'ont certains corps d'augmenter de volume sous l'influence de la chaleur : *La dilatabilité d'un métal.*

dilatable [dilatabl] adj. (de *dilater ;* XVI^e s., Huguet, aux sens 1-2). **1.** Qui a la propriété d'augmenter de volume sous l'influence de la chaleur. || **2.** *Par extens.* Susceptible de s'agrandir pour une raison quelconque : *La pupille est dilatable.*

dilatant, e [dilatɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dilater ;* 1754, *Encyclopédie,* comme adj. et n. m.). Qui dilate, produit la dilatation.

◆ **dilatant** n. m. En chirurgie, corps, instrument servant à dilater une cavité, un orifice.

dilatateur, trice [dilatatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *dilater ;* 1611, Cotgrave). En anatomie, se dit de muscles servant à dilater les parois des cavités auxquelles ils adhèrent.

• CONTR. : *constricteur, constrictif.*

◆ n. m. Syn. de DILATANT.

dilatation [dilatasjɔ̃] n. f. (bas lat. *dilatatio,* extension, de *dilatatum,* supin de *dilatare* [v. DILATER] ; 1314, Monde-ville, aux sens 2-3 ; sens 1, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens 4, 1864, Littré ; sens 5, av. 1628, Malherbe ; sens 6, fin du XVII^e s., Bossuet). **1.** En physique, augmentation du volume, de la longueur d'un corps, sans changement de nature ni de constitution, sous l'influence de la chaleur : *La dilatation du fer. La dilatation des liquides est plus grande que celle des solides.* || **2.** En physiologie, accroissement des dimensions d'une ouverture : *Dilatation de la pupille.* || **3.** Augmentation du calibre d'un conduit naturel, le plus souvent pathologique : *Dilatation des bronches.* || **4.** En chirurgie, intervention ayant pour but d'élargir une cavité, un conduit, un orifice. || **5.** *Class.* Action d'agrandir, ou le fait de s'agrandir : *Les conquêtes prodigieuses de Charlemagne furent la dilatation du règne de Dieu* (Bossuet). || **6.** *Fig.* Épanouissement, expansion : *La joie est une dilatation de l'âme.*

• CONTR. : **3** *constriction, contraction, rétrécissement.*

dilatement [dilatmɑ̃] n. m. (de *dilater ;* fin du XIX^e s., Huysmans). Épanouissement (rare) : *Il eut cette sensation de dilatement, de joie presque enfantine du malade qui opère sa première sortie* (Huysmans).

dilater [dilate] v. tr. (lat. *dilatare,* élargir, étendre, allonger, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *latus,* large ; 1541, Calvin, au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière [comme v. pr. ; comme v. tr., XVIII^e s.] ; sens 2, v. 1560, Paré [comme v. pr. ; comme v. tr., 1580, Montaigne]). **1.** Augmenter le volume d'un corps, sans qu'il change de nature ni de constitution, par élévation de sa température : *La chaleur dilate les métaux.* || **2.** Augmenter le calibre d'un conduit naturel ; agrandir l'ouverture, le diamètre d'un organe : *Comme certaines odeurs de roses circulant dans l'air humide du soir ont la propriété de dilater nos narines* (Proust). *Dispensé de toute retenue par les ténèbres, il s'était tourné vers Nicole et dilatait les narines pour aspirer l'air qui enveloppait ce jeune corps* (Martin du Gard). *Dilater le canal de l'urètre. La peur dilatait sa pupille.* || **3.** *Fig.* Dans la langue mystique, donner de l'expansion à : *Que notre âme soit dilatée par l'inspiration de la charité* (Bossuet). || *Fig.* Dans la langue des sentiments, épanouir, emplir de joie : *Ce n'est pas un concert à dilater le cœur* (Musset).

• SYN. : **2** *agrandir, distendre, élargir, ouvrir.* — CONTR. : **2** *contracter, resserrer, rétrécir.*

◆ **se dilater** v. pr. (v. 1361, Oresme). *Class.* S'étendre, se répandre : *Ces divisions qui ne devaient point sortir de l'Italie où elles avaient leur origine ne laissèrent pas de se dilater par tout le monde* (Scarron).

dilation [dilasjɔ̃] n. f. (lat. *dilatio,* délai, ajournement, sursis, de *dilatum,* supin de *differre* [v. DIFFÉRER] ; 1294, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Action de différer, de retarder ; retard : *La dilation du baptême laissait un grand nombre d'enfants dans la malédic-*

tion (Pascal). || **2.** En phonétique, transfert des qualités d'un phonème à un autre phonème, articulé avant ou après.

dilatoire [dilatwar] adj. (bas lat. jurid. *dilatorius,* dilatoire, de *dilatum,* supin de *differre* [v. DIFFÉRER] ; v. 1283, Beaumanoir, au sens 1 ; sens 2, 1851, Poitevin). **1.** En droit, se dit de toute mesure ou démarche judiciaire qui tend à retarder l'instruction ou la conclusion d'un procès. || **2.** Se dit de tout moyen destiné à retarder quelque chose, à gagner du temps : *Une réponse dilatoire.*

dilatoirement [dilatwarmɑ̃] adv. (de *dilatoire ;* 1363, *Ordonnance royale*). D'une manière dilatoire : *Juger dilatoirement.*

dilatomètre [dilatɔmɛtr] n. m. (de *dilato-,* élément tiré de *dilater,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 24 oct. 1876, *le Temps*). Instrument pour mesurer la dilatation.

dilection [dilɛksjɔ̃] n. f. (lat. *dilectio,* amour, de *dilectum,* supin de *diligere,* prendre de côté et d'autre, choisir, aimer par choix, de *dis-,* préf. marquant la séparation, et de *legere,* ramasser, recueillir ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1653, Corneille). **1.** *Littér.* Amour pénétré de piété, de tendresse spirituelle : *L'esprit de dilection et de charité anime toutes vos congrégations* (Guez de Balzac). *Monseigneur Charlet témoignait à cette dame une dilection spéciale* (France). *Bremond, qui ressentait et manifestait si vivement une profonde dilection pour la poésie, n'eût pas manqué de distinguer et d'aimer celle dont je m'occupe ; si elle n'eût inexplicablement échappé à son regard d'amateur passionné de belles-lettres* (Valéry). *Il éprouvait pour cette brebis souvent égarée une dilection particulière, mêlée de curiosité, d'estime* (Martin du Gard). *Sa dilection particulière allait aux pièces qui ne comportent que très peu de texte obligatoire* (Duhamel). || **2.** *Dilection spirituelle,* lien entre les âmes, ayant pour principe l'amour divin, et absolument pur de tout sentiment terrestre.

dilemme [dilɛm] n. m. (bas lat. *dilemma,* gr. *dilêmma,* dilemme, de *dis-,* deux fois, et *lêmma,* une des prémisses d'un syllogisme ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** En logique, raisonnement qui ramène tous les cas envisagés à deux propositions contraires, dont l'une est nécessairement vraie si l'autre est fausse, mais qui conduisent toutes les deux à la même conclusion, à laquelle on ne peut pas se soustraire. (Ainsi, dans *Athalie,* Mathan cherche à convaincre la reine de la nécessité de faire mettre à mort Joas : *À d'illustres parents s'il doit son origine, | La splendeur de son sort doit hâter sa ruine. | Dans le vulgaire obscur si le sort l'a placé, | Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé ?*) || *Se laisser enfermer dans un dilemme,* accepter pour vraies les deux propositions initiales, qui conduisent inévitablement à la conclusion qu'on voudrait éviter. || *Refuser un dilemme,* ne pas tenir pour démontrée cette alternative initiale. || **2.** *Par extens.* Obligation de choisir entre deux partis également possibles, et qui comportent l'un et l'autre des inconvénients : *Je m'agite dans ce dilemme : être moral ; être sincère* (Gide). *Pendant quelques minutes, il imagina le Kaiser et le Chancelier placés devant ce dilemme : ou bien procéder à l'arrestation de tous les chefs socialistes, ou bien capituler devant la menace des socialistes* (Martin du Gard). *Il accepte sciemment son dilemme : être vertueux et illogique, ou logique et criminel* (Camus).

• SYN. : **2** *alternative.*

dilettante [dilɛtɑ̃t] n. (mot ital. signif. « celui qui s'adonne à un art par plaisir », part. prés. de *dilettare* [de même étym. que le franç. *délecter,* v. ce mot] ; 1740, Ch. De Brosses, aux sens 2-3 ; sens 1, 1821, Castil-Blaze ; sens 4, av. 1885, V. Hugo). **1.** Au XVIIIe s., amateur passionné de musique italienne. || **2.** Amateur d'un art particulier ou amateur d'art en général : *Le sculpteur était suivi de dilettantes dramatiques, d'appréciateurs* (Goncourt). *Mais vous, une dilettante, un maître en la matière, à qui l'attribuez-vous* [ce tableau] ? (Proust). || **3.** Personne qui s'adonne en amateur à un art, à une occupation : *Elle goûtait la peinture en mondaine et en dilettante* (Theuriet). *Nous, médecins de laboratoire, il nous considère un peu comme des dilettantes* (Duhamel). || **4.** Personne qui, ne se soumettant à aucune contrainte, vit au gré de sa fantaisie et de ses goûts : *Il ne faut être ni dilettante, ni virtuose* (Hugo) ; et adjectiv. : *Je ne suis pas assez dilettante pour accepter de gâcher mon temps* (Romains).

• SYN. : **2** *connaisseur, curieux.* — CONTR. : **3** *professionnel, spécialiste, technicien.*

dilettantisme [dilɛtɑ̃tism] n. m. (de *dilettante ;* 1821, Castil-Blaze, aux sens 1-2 ; sens 3-4, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** *Vx.* Amour très vif de la musique. || **2.** *Par extens.* Goût très vif pour un art ou pour les arts en général. || **3.** Attitude d'esprit d'une personne qui s'intéresse à une chose en amateur et non en professionnel. || **4.** Attitude d'une personne qui vit au gré de sa fantaisie et de ses goûts, sans s'imposer aucune contrainte : *Une vie de dilettantisme agréable* (Fromentin). *Avec « Mademoiselle de Maupin » apparaissait dans la littérature le dilettantisme, qui, par son caractère exquis et superlatif, est toujours la meilleure preuve des facultés indispensables en art* (Baudelaire).

• SYN. : **3** *amateurisme.*

dilettantiste [dilɛtɑ̃tist] n. (de *dilettantisme ;* milieu du XIXe s., Baudelaire, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Personne qui manifeste un amour très vif pour la musique, et, *par extens.,* pour un autre art ou pour les arts en général. || **2.** *Vx.* Personne qui vit au gré de sa fantaisie : *Je vais parler, tout à l'heure, d'une substance mise à la mode depuis quelques années, espèce de drogue délicieuse pour une certaine catégorie de dilettantistes, dont les effets sont bien autrement foudroyants et puissants que ceux du vin* (Baudelaire).

diligemment [diliʒamɑ̃] adv. (de *diligent ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *diligentement* [*diligemment,* v. 1283, Beaumanoir], au sens 1 ; sens 2, v. 1360, Froissart). **1.** *Littér.* Avec zèle, avec soin. || **2.** Avec promptitude.

• SYN. : **2** *prestement, promptement, rapidement, vivement.*

1. diligence [diliʒɑ̃s] n. f. (lat. *diligentia,* attention, exactitude, de *diligens, -entis* [v. DILIGENT] ; fin du XIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1464, Commynes ; sens 4, 1864, Littré ; sens 5, 1690, Furetière [*à la diligence de,* XIXe s.]). **1.** *Class.* et *littér.* Soin attentif, minutie : *Ah ! quittez d'un censeur la triste diligence* (Racine). *Il* [...] *montrait à critiquer les hommes, les choses et les événements, une verbeuse diligence et une joviale balourdise* (Duhamel). || Class. *Faire ses diligences,* apporter beaucoup de soin, se montrer zélé : *J'ai fait les diligences qu'il fallait pour vous procurer les tableaux* (Bossuet). || **2.** *Class.* Rapidité : *La diligence du temps est infinie ; le moyen de s'en apercevoir, c'est de regarder derrière nous* (Malherbe). || *En diligence,* en toute hâte : *Prince, que tardez-vous ? Partez en diligence* (Racine). || **3.** *Littér.* Empressement que l'on met à exécuter quelque chose ; promptitude dans l'exécution : *Le temps presse : je compte sur votre diligence.* || *Faire diligence,* se dépêcher. || **4.** *Vx.* Dans la langue religieuse, application aux leçons d'éducation religieuse ; devoir écrit, sur cette matière, fait par zèle : *Ses diligences et ses récitations l'avaient haussé au premier rang* (Ajalbert). || **5.** *Faire ses diligences contre quelqu'un,* exercer contre lui des poursuites judiciaires. || *À la diligence de,* en procédure, sur la demande, sur la requête de.

2. diligence [diliʒɑ̃s] n. f. (abrév. de *carrosse de diligence* [début du XVIIe s.] ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Ancienne voiture publique pour le transport des voyageurs, plus rapide que le coche (d'où son nom), divisée en deux ou trois compartiments, et qui assurait un service régulier : *J'avais pris la diligence de Beaucaire, une bonne vieille patache qui n'a pas grand chemin à faire avant d'être rendue chez elle, mais qui flâne tout le long de la route, pour avoir l'air, le soir, d'arriver de très loin* (Daudet). || **2.** *Vx.* Voiture de voyageurs, sur les chemins de fer : *La cloche sonna, la porte de la salle d'attente s'ouvrit, et la jeune femme* [...] *s'élança dans une diligence* (Mérimée).

diligent, e [diliʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *diligens, -entis,* attentif, scrupuleux, exact, part. prés. de *diligere* [v. DILECTION] ; fin du XIIe s., aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1678, La Fontaine). **1.** *Class.* Soigneux : *Il est diligent en ses affaires* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* Qui révèle le zèle, l'application : *Le berger plut au roi par ces soins diligents* (La Fontaine). || **3.** *Littér.* Qui agit avec promptitude et avec zèle : *Un commissionnaire diligent.* || *Partie la plus diligente,* en procédure, celle qui agit la première dans une poursuite.

diligenter [diliʒɑ̃te] v. tr. (de *diligent ;* v. 1464, Commynes). *Class.* Presser, exhorter au zèle : *Le maréchal de Joyeuse se tint au pont pour maintenir l'ordre et diligenter tout* (Saint-Simon).

◆ **se diligenter** v. pr. (av. 1549, Marguerite de Navarre). *Class.* Se montrer soigneux, précautionneux : *Notre galant, s'étant diligenté, | Se retira sans bruit et sans clarté* (La Fontaine).

dilobé, e [dilɔbe] adj. (de *di-* et de *lobe ;* 1864, Littré). Qui a deux lobes.

● REM. On dit plus souvent BILOBÉ, E.

diluant [dilɥɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *diluer ;* XXe s.). Liquide ajouté à la peinture au moment de sa mise en œuvre.

diluer [dilɥe] v. tr. (lat. *diluere,* détremper, délayer, atténuer, de *dis-,* préf. marquant la division, et de *luere,* laver, baigner ; XVe s., Godefroy, au sens 1 [rare avant le XIXe s.] ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Délayer une substance dans un liquide : *Diluer un médicament dans de l'eau.* || **2.** Ajouter de l'eau, ou un autre liquide, à un liquide quelconque, de façon à diminuer la concentration de son principe actif : *Diluer de l'alcool avec de l'eau.* || **3.** *Fig.* Atténuer, rendre moins vif, moins nocif : *Il sentait à la même place la même douleur dont la veille, pendant la journée, il avait comme dilué la sensation dans le torrent des impressions différentes* (Proust).

● SYN. : **1** *dissoudre ;* **2** *allonger, baptiser* (fam.), *couper, étendre, mouiller ;* 3 *adoucir, affaiblir, noyer.*

dilueur [dilɥœr] n. m. (de *diluer ;* milieu du XXe s.). Appareil dans lequel on effectue une dilution.

dilution [dilysjɔ̃] n. f. (bas lat. *dilutio,* action de laver, de *dilutum,* supin de *diluere* [v. DILUER] ; 1836, Landais, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Action de diluer ; substance diluée. || **2.** En médecine homéopathique, procédé de dynamisation assurant la dispersion croissante d'une substance au sein d'un solvant (alcool) ; résultat de cette opération : *Dilution décimale, centésimale.*

diluvié, e [dilyvje] adj. (dér. savant du lat. *diluvium,* déluge [v. DÉLUGE] ; av. 1848, Chateaubriand, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Submergé par un déluge, en termes de géologie. || **2.** *Par extens.* et *vx.* Qui a reçu une pluie abondante, qui est trempé : *Il me semble encore le voir en chemise, en pantalon de toile, les pieds nus, les cheveux épars et diluviés, tenant le timon dans ses fortes serres* (Chateaubriand).

diluvien, enne [dilyvjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *diluvium,* déluge [v. DÉLUGE] ; XVIIIe s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2-3, 1870, Larousse). **1.** Qui a rapport au déluge universel : *Noé, pendant sa navigation diluvienne* (Murger). || **2.** Qui évoque le déluge : *Une nuit diluvienne où semble se préparer quelque cataclysme* (Van der Meersch). || **3.** Par exagér. *Pluie diluvienne,* pluie très abondante.

● SYN. : **3** *torrentiel.*

● REM. La forme DILUVIAL, E, AUX (1864, Littré) est rare : *Un cataclysme diluvial, comme celui de Noé ou d'Oxygès* (Gautier).

diluvium [dilyvjɔm] n. m. (mot lat. signif. « déluge » [v. DÉLUGE] ; 1856, Lachâtre). Ensemble des dépôts dus aux alluvions anciennes ou quaternaires des fleuves : *Le diluvium de la Seine.*

dimanche [dimɑ̃ʃ] n. m. (lat. ecclés. *dies dominicus,* jour du Seigneur [*dies,* jour, et *dominicus,* dér. de *dominus,* maître, seigneur], devenu **didominicus,* puis, par dissimilation consonantique, **diominicus ;* v. 1131, *Couronnement de Louis, écrit diemenche ; dimanche,* fin du XIIIe s., Joinville). Premier jour de la semaine, consacré au repos et à la célébration du culte par les fidèles de la religion chrétienne : *C'est le dimanche, le jour si long aux mondains, aux Parisiens du Boulevard dont il dérange les manies, si triste aux dépatriés sans famille, et qui constitue pour une foule d'êtres la seule récompense, le seul but aux efforts désespérés de six jours de peine* (Daudet). *Un peu de viande au pot-au-feu, le dimanche, était une fête pour tous* (Maupassant). || *Toilette, habits du dimanche ou des dimanches,* vêtements plus soignés et d'une coupe plus élégante que les vêtements habituels, réservés aux dimanches et aux circonstances solennelles : *Le bon Jules* [...] *revêtit son habit des dimanches, prit son gros parapluie et se rendit chez l'humoriste* (Carco). || Péjor. *Du dimanche,* se dit de ceux qui pratiquent certaines activités en amateurs et ne font pas preuve de toute l'habileté désirable : *Un peintre du dimanche. Les conducteurs du dimanche.*

● REM. L'Académie, dans la huitième édition de son dictionnaire, définit le *dimanche* comme « le septième jour de la semaine ». Dans la société moderne, en effet, le dimanche apparaît comme le jour de repos couronnant une semaine de travail, donc le septième jour de la semaine.

dîme [dim] n. f. (lat. *decima* [*pars*], dîme offerte aux dieux, tribut, proprem. « dixième [partie] », fém. de *decimus,* dixième, dér. de *decem,* dix ; XIIe s., Godefroy, écrit *disme* [*dîme,* XVIIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1672, Sacy ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Chez les Juifs, dixième partie de la récolte, prélevée pour être offerte au Seigneur ou donnée aux lévites. || **2.** Sous l'Ancien Régime, dixième partie ou fraction variable des récoltes versée par les paysans à l'Église ou aux seigneurs : *En payant bien exactement la dîme à son curé* [...], *on était à peu près sûr d'avoir une belle place en Paradis* (Stendhal). || **3.** *Péjor.* Prélèvement abusif ou redevance arbitraire.

dîmée [dime] n. f. (part. passé fém. substantivé de *dîmer ;* 1864, Littré [*dismé,* n. m., 1266, Godefroy]). Droit de lever la dîme.

dimension [dimɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *dimensio,* mesurage, dimension, de *dimensum,* supin de *dimetiri,* mesurer en tous sens, de *dis-,* préf. marquant la division, et de *metiri,* mesurer ; 1425, O. de La Haye, aux sens 1-3 [*prendre les dimensions de quelqu'un,* au fig., XVIIIe s., Voltaire] ; sens 4, début du XXe s.). **1.** En mathématiques, chacune des grandeurs (longueur, largeur, hauteur ou profondeur) nécessaires à l'évaluation des figures mesurables (lignes, aires, volumes). || *Spécialem.* Étendue mesurable d'un corps dans tel ou tel sens : *Les dimensions d'une fenêtre, d'un local.* || Fig. et fam. *Prendre les dimensions de quelqu'un,* le juger d'après les éléments qu'on possède à son sujet : caractère, comportement, œuvres, etc. || **2.** En géométrie, chacune des directions nécessaires à considérer pour définir un espace : *Espace à deux dimensions, à trois dimensions, à n dimensions.* || *La quatrième dimension,* le temps, dans la théorie de la relativité. || **3.** *Par extens.* Portion relative de l'espace occupée par un corps ou par un objet : *Un rocher, un colis de grande dimension. Des gravures de toutes les dimensions.* || **4.** *Fig.* Importance, ampleur : *Je puis hésiter sur la matière, je puis aussi hésiter sur les dimensions que je donnerai à mon ouvrage* (Valéry). *Une sottise de belle dimension.*

● SYN. : **3** *calibre, format, gabarit, mesure, module ;* **4** *taille.*

dimensionnel, elle [dimɑ̃sjɔnɛl] adj. (de *dimension ;* 1877, Littré). Relatif aux dimensions.

dîmer [dime] v. tr. (de *dîme ;* v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1772, J.-J. Rousseau). **1.** *Vx* Soumettre au prélèvement de la dîme. || **2.** *Péjor.* Soumettre à un prélèvement plus ou moins abusif : *Il s'était attribué* [...] *un certain nombre* [de billets] *qui lui permettait de dîmer les recettes* (Balzac).

● SYN. : **2** *taxer.*

◆ v. intr. (sens 2, 1667, La Fontaine ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Lever la dîme. || **2.** *Class.* et *fig.* Faire un prélèvement : *Nous laissant dîmer sur un bien | Qui ne vous coûte presque rien* (La Fontaine).

dimère [dimɛr] adj. (gr. *dimerês,* composé de deux parties, de *dis,* deux fois, et *meros,* part, partie ; 1817, Cuvier). En histoire naturelle, se dit de ce qui est composé de deux articles ou de deux parties : *Tarse dimère.*

dimètre [dimɛtr] adj. et n. m. (bas lat. gramm. *dimetrus,* d'orig. gr. ; 1771, Trévoux). Se dit, en métrique ancienne, d'un vers qui a deux mètres, c'est-à-dire deux ou quatre pieds.

dîmeur [dimœr] n. m. (de *dîmer ;* 1241, Godefroy). Personne qui était préposée au prélèvement de la dîme : *On rencontre en se promenant les magasins des dîmeurs* (Hugo).

dimidié, e [dimidje] adj. (dér. sav. du lat. *dimidius* [v. DEMI] ; 1864, Littré). *Feuille dimidiée,* en botanique, feuille ne possédant qu'un côté du limbe.

diminuant, e [diminɥɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *diminuer ;* début du XVII^e^ s., d'après Sainte-Beuve, 1840 [qui cite, dans le t. I^er^ de *Port-Royal,* un texte de l'abbé de Saint-Cyran, mort en févr. 1643], au sens 2 ; sens 1, début du XX^e^ s.). **1.** Qui décroît : *Le paysan s'arrêta donc et suivit du regard la silhouette diminuante du garde* (R. Bazin). || **2.** *Fig.* Qui rabaisse quelqu'un : *Ces choses, diminuantes pour celui qui les a écrites, sont signées Goethe* (Hugo).

diminué, e [diminɥe] adj. et n. (part. passé de *diminuer ;* 1677, M^me^ de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Se dit d'une personne dont les facultés physiques ou intellectuelles sont amoindries : *Je ne suis pas fini, mais diminué* (Hermant). *La disparition de ma souffrance, et de tout ce qu'elle emmenait avec elle, me laissait diminué, comme souvent la guérison d'une maladie qui tenait dans notre vie une grande place* (Proust). *Je ne me soucie pas à l'avenir de mener l'existence d'un homme diminué* (Martin du Gard). || **2.** *Rang diminué, ou un diminué* n. m., rang de tricot qui a moins de mailles que le précédent : *J'ai commencé mes diminués trop haut* (Colette).

● SYN. : **1** *affaibli, déficient.*

diminuendo [diminɥɛndo] adv. (mot ital. signif. « en diminuant », gérondif de *diminuire,* de même origine que le franç. *diminuer* [v. ce mot] ; 1838, Acad.). En musique, en diminuant progressivement l'intensité du son : *L'aspect non d'une progression, mais d'un diminuendo* (Proust).

● SYN. : *decrescendo.* — CONTR. : *crescendo.*

diminuer [diminɥe] v. tr. (lat. *deminuere, diminuere,* retrancher, amoindrir, affaiblir, de *de-* ou *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *minuere,* rendre plus petit, diminuer, dér. de *minus,* moins ; 1308, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré ; sens 3, v. 1464, Commynes ; sens 4, 1647, Rotrou ; sens 5, 1870, Larousse). **1.** Rendre moins grand, réduire en quantité (dimension, valeur, intensité, etc.) ce qui est mesurable : *Diminuer la longueur d'une poutre. Diminuer les prix. Diminuer la pression exercée. Diminuer la vitesse d'un mobile. Il ne faut pas charger ceux qui sont payés par le produit des impôts de diminuer la masse des impôts* (Constant). || Par extens. et fam. *Diminuer quelqu'un,* réduire son salaire. || **2.** *Spécialem.* Réduire le nombre de mailles d'un tricot ; faire des diminutions. || **3.** Rendre moins intense, moins violent, tempérer : *Diminuer la souffrance, l'enthousiasme. L'absence diminue les médiocres passions et augmente les grandes* (La Rochefoucauld). || **4.** Rendre ou faire paraître moins important, restreindre : *Cela diminue l'intérêt que présente pour moi cette affaire. Chaque mot diminuait sensiblement aux yeux de Lucien la beauté de M^me^ Grandet* (Stendhal). *En ce moment où philosophes, philanthropes et publicistes sont incessamment occupés à diminuer tous les pouvoirs sociaux* (Balzac). || **5.** *Fig.* Rabaisser moralement quelqu'un, porter atteinte à sa dignité : *Babylone violée diminue Alexandre ; Rome enchaînée diminue César ; Jérusalem tuée diminue Titus* (Hugo).

● SYN. : **1** *abréger, alléger, amincir, amoindrir, assourdir, atténuer, baisser, comprimer, écourter, étriquer, rabattre, raccourcir, rapetisser, raréfier, réduire, resserrer, restreindre, rétrécir, rogner* (fam.) ; **3** *adoucir, amortir, apaiser, atténuer, cal-mer, émousser, endormir, estomper, étouffer, freiner, modérer, pallier ;* **4** *limiter, minimiser, sous-estimer ;* **5** *avilir, déconsidérer, dégrader, déshonorer, diffamer, discréditer, ravaler, vilipender.* — CONTR. : **1** *accentuer, accroître, agrandir, allonger, augmenter, élargir, grossir, intensifier, majorer, multiplier ;* **2** *augmenter ;* **3** *aggraver, allumer, attiser, aviver, déchaîner, exalter, fouetter, réveiller, stimuler ;* **4** *amplifier, développer, enfler, étendre, exagérer ;* **5** *glorifier, magnifier, rehausser, relever.*

◆ v. intr. (sens 1-2, v. 1361, Oresme ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Devenir moins grand, moins nombreux, moins intense, en parlant d'une chose mesurable : *Ce tricot ne diminue pas au lavage. La population des campagnes diminue. Bruit qui va en diminuant. Quand la pression atmosphérique diminue, le baromètre descend.* || *Spécialem.* Devenir moins cher, en parlant d'une marchandise : *La viande va diminuer.* || **2.** *Fam.* Perdre du poids, maigrir : *Malade qui diminue à vue d'œil.* || **3.** *Fig.* Devenir moins important, faiblir : *Quand la volupté diminue en moi et que je viens à bout de la repousser* [...], *la satisfaction joyeuse et fière monte d'autant* (Sainte-Beuve). *Le mépris que lui inspirait l'équipement du pauvre Baron diminua de beaucoup* (Gautier). *À mesure que les heures s'écoulaient, mon assurance diminuait* (Carco). *Au reste, le prestige de Dargelos commençait à changer de registre. Non qu'il diminuât. Au contraire* (Cocteau).

● SYN. : **1** *s'amenuiser, s'atténuer, baisser, décroître, descendre, s'estomper, faiblir, raccourcir, rapetisser, se raréfier, rétrécir ;* **2** *s'amaigrir, dépérir ;* **3** *décliner, fléchir, mollir, tomber.* — CONTR. : **1** *s'accroître, s'agrandir, s'allonger, augmenter, croître, s'élargir, enfler, gonfler, grossir, s'intensifier, monter ;* **2** *s'alourdir, engraisser, épaissir, grossir ;* **3** *empirer, s'épanouir, s'exalter, redoubler.*

● REM. Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* ou *être* selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.

◆ **se diminuer** v. pr. (1587, F. de La Noue). *Class.* Se réduire, devenir moindre (en ce sens, on emploie auj. *diminuer* v. intr.) : *Pendant que Télémaque était avec Mentor, ces défauts ne paraissaient point, et ils se diminuaient tous les jours* (Fénelon).

diminutif, ive [diminytif, -iv] adj. (bas lat. grammat. *diminutivus,* de *diminutum,* supin de *diminuere* [v. DIMINUER] ; v. 1380, Conty, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** En linguistique, qui donne à un mot une valeur affaiblie, adoucie : *Les suffixes* -ET, -ETTE, -ELET, -ELETTE, -IN, -INE *sont des suffixes diminutifs.* || **2.** *Fig.* Qui est la reproduction en plus petit ou la reproduction affaiblie d'une personne ou d'une chose : *Le bercement des nourrices, les câlineries maternelles, les chatteries des sœurs, surtout des sœurs aînées, espèce de mères diminutives, transforment, pour ainsi dire en la pétrissant, la pâte masculine* (Baudelaire).

◆ **diminutif** n. m. (sens 1, v. 1380, Conty ; sens 2, 1637, Descartes). **1.** Mot qui a un sens affaibli ou adouci par rapport au mot sur lequel il est formé : FOURCHETTE *est le diminutif de* FOURCHE. || **2.** Ce qui offre l'image réduite d'une chose : *On défendait avec un enthousiasme lacédémonien la boutique, cet immense diminutif de la patrie* (Hugo).

diminution [diminysjɔ̃] n. f. (lat. *diminutio,* retranchement, amoindrissement, de *diminutum,* supin de *diminuere* [v. DIMINUER] ; XIII^e^ s., aux sens 1-2 et 5 ; sens 3, 1877, Littré ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Action de rendre moindre, en dimension, en valeur, en intensité, etc., ou le fait de devenir moindre, en parlant d'une chose mesurable : *La diminution de la longueur d'une robe. Diminution de vitesse. Consentir une diminution de prix.* || *Diminution d'une colonne,* en architecture, rétrécissement graduel du fût d'une colonne, depuis la base ou depuis le premier tiers jusqu'au chapiteau. || **2.** Quantité réduite : *L'installation d'un feu automatique à ce carrefour a permis d'obtenir une diminution du nombre des accidents.* || **3.** *Spécialem.* Opération de tricotage qui consiste à réduire le nombre des mailles d'un rang au suivant. || **4.** Réduction de prix : *Gouy demanda une*

diminution de fermage (Flaubert). || *Absol.* Rabais : *Obtenir une diminution.* || **5.** *Fig.* Affaiblissement, amoindrissement, baisse : *Je place l'absence des folies bien avant la diminution de la force physique* (Stendhal). *Mon christianisme subit de grandes diminutions* (Renan).

• SYN. : **1** *amenuisement, amincissement, amoindrissement, atténuation, compression, contraction, décroissement, raccourcissement, réduction, rétrécissement ;* **4** *baisse, rabais, remise, ristourne ;* **5** *décadence, déclin, délabrement, déliquescence, dépérissement, désagrégation, détérioration.* — CONTR. : **1** *accroissement, agrandissement, amplification, croissance, élévation, montée ;* **3** *augmentation ;* **4** *enchérissement, hausse, majoration, relèvement, renchérissement ;* **5** *épanouissement, exaltation, raffermissement, réveil.*

dimissoire [dimiswar] n. m. (lat. ecclés. *dimissorius,* proprem. « qui renvoie », de *dimissum,* supin du lat. class. *dimittere,* envoyer dans tous les sens, renvoyer, de *dis-,* préf. marquant la séparation, et de *mittere,* envoyer ; 1680, Richelet [*lettre dimissoire,* XVIe s., *Dict. général*]). Lettre par laquelle un évêque renvoie un de ses diocésains à un autre évêque et l'autorise à se faire ordonner par cet autre prélat : *Canaples* [...] *prétendait aussi donner les dimissoires et se mêler de la discipline intérieure du clergé* (Saint-Simon).

dimissorial, e, aux [dimisɔrjal, -o] adj. (dér. savant de *dimissoire ;* 1960, Furetière). Qui contient un dimissoire, ou qui a force de dimissoire.

dimorphe [dimɔrf] adj. (de *di-* et de *-morphe,* gr. *morphê,* forme ; milieu du XIXe s.). Qui peut revêtir deux formes différentes. || *Spécialem.* Qui peut cristalliser sous deux formes différentes : *Le soufre est dimorphe.*

dimorphisme [dimɔrfism] n. m. (de *dimorphe ;* milieu du XIXe s., aux sens 1-2). **1.** En biologie, existence de deux formes spécifiquement distinctes pour une même espèce animale ou végétale. || **2.** Caractère d'une substance dimorphe.

• REM. En biologie, on dit aussi DIMORPHIE (1877, Littré).

dinanderie [dinɑ̃dri] n. f. (de *dinandier ;* 1387, Godefroy). *Vx.* Ustensile ou ensemble d'ustensiles de cuisine en cuivre jaune.

dinandier [dinɑ̃dje] n. m. (de *Dinant,* ville de Belgique célèbre par ses cuivres ; fin du XIIIe s., La Curne). *Vx.* Ouvrier, fabricant ou marchand de dinanderie.

dinar [dinar] n. m. (mot ar., du gr. *dênarion,* denier, lat. *denarius* [v. DENIER] ; 1870, Larousse, aux sens 1-2 [le sens 2 est signalé seulement à propos de la Perse]). **1.** Ancienne unité de poids arabe (valant une drachme et demie). || **2.** Unité monétaire principale de l'Algérie, de l'Iraq, de la Jordanie, de la Tunisie et de la Yougoslavie.

dînatoire [dinatwar] adj. (dér. savant du v. *dîner ;* fin du XVIe s., Béroalde de Verville, dans l'expression *mystère dînatoire ;* sens actuel, 1811, Wailly). *Fam.* Qui tient lieu de dîner : *Quand il y a un feu d'artifice, le rentier fait à neuf heures un déjeuner dînatoire, met ses plus mauvais vêtements* (Balzac).

◆ n. m. (fin du XIXe s., A. Daudet). Fam. : *Le repas, espèce de dînatoire, devait avoir lieu à Saint-Mandé, sur l'avenue de Bel-Air, dans un restaurant dont Bélisaire avait encore l'adresse chiffonnée au fond de sa poche* (Daudet).

dinde [dɛ̃d] n. f. (abrév. de *poule d'Inde* [1542, Rabelais] ; 1600, O. de Serres, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux [au XIVe s., *poule d'Inde* désignait la pintade, originaire d'Abyssinie ; le dindon fut découvert v. 1520 par les Espagnols au Mexique, aux « *Indes occidentales* », d'où la nouvelle acception de *poule d'Inde*]). **1.** Femelle du dindon : *Le père Rouault vint apporter à Charles le paiement de sa jambe remise : soixante et quinze francs en pièces de quarante sous, et une dinde* (Flaubert). || **2.** *Fig.* et *fam.* Femme ou fille sotte, dont le comportement indique un niais contentement de soi : *C'est à mourir de rire, quelle dinde !* (D. Amiel). || *Plumer la dinde,* extorquer de l'argent ou d'autres valeurs à quelqu'un qui se laisse facilement et sottement dépouiller.

• REM. Le masc. *un dinde* (1721, Trévoux), pour un dindon, est vieux ou dialectal : *C'était l'époque où le père Rouault envoyait son dinde, en souvenir de sa jambe remise* (Flaubert).

dindon [dɛ̃dɔ̃] n. m. (de *dinde ;* 1600, O. de Serres, au sens de « dindonneau » ; sens 1, 1678, La Fontaine ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** Oiseau gallinacé au plumage bronzé ou doré, originaire de l'Amérique du Nord, introduit en Europe et domestiqué depuis le XVIe s. : *Il fait la cour aux filles du village, à des gardeuses de dindons* (Musset). [Le terme *dindon* désigne plus spécialement le mâle.] || **2.** *Fig.* et *fam.* Homme vaniteux et stupide, et par là facile à berner. || *Être le dindon de la farce,* jouer le rôle de dupe dans une affaire.

dindonneau [dɛ̃dɔno] n. m. (de *dindon ;* 1680, Richelet). Jeune dindon, jeune dinde.

dindonner [dɛ̃dɔne] v. tr. (de *dindon ;* 1841, Balzac). *Fam.* Mener quelqu'un comme un dindon, un sot ; lui faire jouer le rôle de dupe : *Je voyagerai sans commission ni frais, vos concurrents paieront, je les dindonnerai* (Balzac). *Se laisser dindonner de cette façon par les femmes* (Zola).

dindonnier, ère [dɛ̃dɔnje, -ɛr] n. (de *dindon ;* v. 1650, Scarron). Personne qui garde les dindons : *Mon idée était de me louer comme dindonnier* (Le Roy).

dînée [dine] n. f. (part. passé fém. substantivé du v. *dîner ;* XIIe s., aux sens de « dîner [n. m.], temps du dîner, durée du dîner, distance qu'on parcourt pendant le temps qu'il faut pour dîner » ; sens 1, 1668, La Fontaine ; sens 2, 1689, Mme de Sévigné). **1.** *Class.* Dépense occasionnée par la nourriture des personnes et des chevaux en voyage : *Il nous en a coûté tant pour la dînée* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* Auberge où l'on s'arrête pour le repas : *M. de Chaulnes était venu à la dînée, il me fit bien de sincères amitiés* (Sévigné).

1. dîner [dine] v. intr. (lat. pop. **disjejunare,* puis **disjunare,* proprem. « rompre le jeûne » [v. DÉJEUNER] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *disner* [*dîner,* XVIIe s.], aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1747, Lesage [usuel seulement depuis le milieu du XIXe s.]). **1.** *Vx.* À l'origine, prendre le premier repas de la journée : *Ils dîneront devant le jour* (O. de Serres). || **2.** *Class.* et *dialect.* Prendre le repas de la mi-journée (le déjeuner) : *Les maçons dînent à dix heures, les moines à onze, le peuple à midi, les gens de pratique à deux heures* (Furetière). *Elle dînait à onze heures du matin, faisait la sieste ; à une heure, elle se réveillait* (Chateaubriand). *Comme le temps était fort beau, les gens de la ferme avaient dîné plus vite que de coutume et s'en étaient allés dans les champs* (Maupassant). || *À dîner,* au moment du dîner : *Le prince ne voyait sa femme qu'à dîner* (Stendhal). || **3.** *Auj.* Prendre le repas du soir : *Si vous ne m'aidez pas, je ne sais trop comment je dînerai ce soir* (Gide). *À huit heures, elle s'éloigna pour dîner avec Gisèle* (Carco). *Il se coucherait tôt, il dînerait d'abord* (Aragon). || **4.** Dans nombre de locutions, *dîner* perd tout sens précis et signifie simplement « manger ». || *Dîner de,* manger pour son repas : *Ils firent un grand feu de bois, dînèrent de pain et de fromage* (Duhamel). || Fam. *Dîner avec les chevaux de bois,* se passer de dîner. || Class. et fig. *Il me semble que j'ai dîné quand je le vois,* sa présence me cause du dégoût, m'est désagréable : *Il vient peut-être encore vous faire quelque emprunt, et il me semble que j'ai dîné quand je le vois* (Molière).

2. dîner [dine] n. m. (emploi substantivé de *dîner* 1 ; début du XIIe s., *Pèleri- nage de Charlemagne,* aux sens 1-2 ; sens 3-4, av. 1850, Balzac ; sens 5, v. 1170, *Livre des Rois*). **1.** A l'origine, repas du matin. || **2.** *Class.* et *dialect.* Repas de la mi-journée, qui se prend ordinairement vers midi : *Quand on fait le dîner à midi, on soupe le soir* (Littré). *À onze heures et demie, on sonnait le dîner, que l'on servait à midi* (Chateaubriand). *Je vous donne votre liberté jusqu'au dîner de midi* (France). || **3.** *Auj.* Repas du soir : *Le dîner fini, les cahiers rangés, nos parents nous envoyèrent au lit* (Duhamel). || *Spécialem.* Repas de gala ou repas fin ayant lieu le soir : *Nous*

[...] *aimons les beaux dîners du faubourg Saint-Germain* (Balzac). *Elle se rappela, jeune mariée, ces dîners d'affaires, imprévus et urgents, dont il revenait au petit jour, pour s'enfermer dans sa chambre et dormir jusqu'au soir* (Martin du Gard). *Aussi m'offrit-il ce soir un de ces petits dîners, je ne te dis que çà !* (Aragon). || *Partager le dîner de quelqu'un,* dîner à sa table : *Il refusa, cette fois encore, de partager notre dîner* (Duhamel). || *Dîner fin,* dîner où l'on ne sert que des mets choisis : *Il commit cette impardonnable erreur de lui offrir un dîner fin pour le séduire* (Aragon). || *Dîner de garçons,* dîner où il n'y a que des hommes. || **4.** Moment où l'on dîne : *Le dîner est à huit heures.* || **5.** Mets constituant le dîner : *Du goujon ! c'est bien là le dîner d'un héron !* (La Fontaine). *Pendant que nous étions assis sur la porte à attendre notre dîner, une petite fille en guenilles est entrée dans l'auberge* (Flaubert). *Servir le dîner.*

• REM. Dans la langue classique, les formes DÎNÉ, DISNÉ et DISNER ont existé : *Votre dîné pourtant serait prêt tout à l'heure* (Molière).

dînette [dinɛt] n. f. (dimin. de *dîner* 2 ; XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier). **1.** *Vx* ou *littér.* Petit repas intime : *Faire dînette dans les guinguettes* (Coppée). *« Notre première dînette », remarqua-t-elle, sur un ton presque grave, lorsqu'elle déposa sur la table le plat d'œufs* (Martin du Gard). || **2.** Simulacre de repas que les enfants font ensemble ou avec leur poupée : *Jouer à la dînette.* || **3.** *Par extens.* Petit service de vaisselle servant de jouet aux enfants : *Une dînette abandonnée mêle ses plats de bois verni* (Gautier).

dîneur, euse [dinœr, -øz] n. (de *dîner* 1 ; 1642, Oudin). Personne qui prend part à un dîner, en particulier dans un restaurant ou un cabaret : *Chaque fois qu'un dîneur en habit pousse le tambour de la porte* (Frison-Roche).

dinghy [dingi] n. m. (mot angl., de l'hindī *dingi* ; 1870, Larousse, écrit *dinghi*). Nom de diverses embarcations légères, à voile ou à moteur. || *Spécialem.* Petit canot pneumatique de sauvetage équipant les avions, et qui peut être gonflé instantanément à l'aide d'une bouteille d'air comprimé.

1. dingo [dɛ̃go] n. m. (mot angl., empr. d'un parler australien ; 1870, Larousse). Chien sauvage d'Australie, sans doute issu d'ancêtres domestiques venus d'Asie ou de Malaisie.

2. dingo [dɛ̃go] n. et adj. (de *dinguer* ; 1907, G. Esnault). *Pop.* Personne dont le comportement bizarre, incohérent, semble indiquer un dérangement mental : *On est déjà assez dingo comme ça* (Barbusse).

• REM. On écrit aussi DINGOT.

dingue [dɛ̃g] adj. et n. (de *dingo* 2 ; 1915, G. Esnault). *Pop.* Syn. de DINGO : *Ballot ! s'écrie le chœur. T'es pas dingue, non ?* (Barbusse). *Si tu n'es pas complètement dingue, explique-moi ça, veux-tu ?* (Duhamel).

dinguer [dɛ̃ge] v. intr. (de l'onomatop. *ding-*, var. de *dind-* et de *dand-*, exprimant le balancement d'une cloche, etc. [v. DANDINER] ; 1833, G. Esnault). *Pop.* Être projeté, lancé au loin avec violence : *J'eus un éblouissement et m'en allai dinguer au pied d'un marronnier* (Gide). *Bientôt les livres dinguaient, et l'élève et la répétitrice passaient à d'autres études* (Aragon). || *Envoyer dinguer,* repousser brutalement, se débarrasser sans ménagement de quelqu'un ou de quelque chose.

dinornis [dinɔrnis] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, du gr. *deinos,* qui inspire la crainte, l'étonnement, et *ornis,* oiseau ; 1870, Larousse). Genre d'oiseaux fossiles de l'ordre des coureurs, qui vivaient en Nouvelle-Zélande à la fin du Tertiaire et dont la taille pouvait atteindre 3,50 m.

dinosauriens [dinɔsɔrjɛ̃] n. m. pl. (angl. *dinosaurian,* de *dinosaurus* [v. Rem.] ; 1845, Bescherelle). Ordre de reptiles terrestres ayant vécu à l'ère secondaire et dont toutes les formes sont éteintes, qui comprend des animaux de tailles très diverses.

• REM. On dit aussi DINOSAURES [dinozɔr] (lat. scientif. moderne *dinosaurus,* du gr. *deinos,* qui inspire la crainte, l'étonnement, et *saura,* lézard ; milieu du XIXe s.).

diocésain, e [djɔsezɛ̃, -in] adj. (bas lat. *dioecesanus,* de *dioecesis* [v. DIOCÈSE], ou dér. de *diocèse ;* milieu du XIIIe s., aux sens 1-2). **1.** Qui appartient en propre au diocèse : *Prêtre diocésain.* || **2.** Qui concerne le diocèse : *Administration diocésaine.* || *Association diocésaine,* association ayant pour objet de subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice du culte catholique.

◆ n. (v. 1534, Bonaventure Des Périers). Fidèle d'un diocèse : *La raison* [de les quitter] *qu'il* [Fleury, évêque de Fréjus] *allégua à ses diocésains était l'état de sa santé* (Voltaire).

◆ **diocésain** n. m. (v. 1570, Carloix). *Class.* L'évêque du diocèse : *L'on va quelquefois à la cour pour en revenir, et se faire par là respecter du noble de sa province ou de son diocésain* (La Bruyère).

diocèse [djɔsɛz] n. m. (bas lat. ecclés. *dioecesis,* diocèse [« étendue d'un gouvernement, d'une juridiction », en lat. class.], gr. *dioikêsis,* gouvernement d'une maison, administration, de *dioikeîn,* administrer [une maison, etc.] ; fin du XIIe s., au sens 2 [fém. jusqu'au XVIe s.] ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Circonscription administrative de l'Empire romain qui groupait plusieurs provinces. || **2.** Circonscription religieuse placée sous la juridiction d'un évêque ou d'un archevêque.

diode [djɔd] n. f. (de *di-* et de *-ode,* gr. *hodos,* route, chemin [v. CATHODE, ÉLECTRODE, etc.] ; XXe s.). Tube à deux électrodes (cathode et anode). utilisé comme redresseur de courant.

diodon [djɔdɔ̃] n. m. (de *di-* et du gr. *odous, odontos,* dent, excroissance ; 1787, *Encycl. méthodique,* aux sens 1-2). **1.** Sorte de cétacé dit aussi *deux-dents.* || **2.** Poisson osseux dont le corps est armé d'épines érectiles : *Les diodons se nourrissent de mollusques et de coraux ; leur chair est souvent vénéneuse.*

diogot [djɔgo] n. m. (russe *djogot',* goudron de bouleau ; 1796, *Encycl. méthodique,* écrit *dioggot ; diogot,* 1890, *Dict. général*). Huile extraite de l'écorce du bouleau et qui donne au cuir de Russie son odeur caractéristique.

dioïque [diɔik] adj. (du gr. *dis,* deux fois, et *oikos,* maison ; 1768, Valmont de Bomare, écrit *dioïke ; dioïque,* 1778, Lamarck). Se dit des plantes dont les fleurs mâles et les fleurs femelles sont sur des pieds séparés : *Le chanvre, le houblon sont des plantes dioïques.*

dionée [djɔne] ou **dionæa** [djɔnea] n. f. (lat. scientif. moderne *dionaea,* proprem. « [plante] de Dioné » [mère de Vénus], du gr. *Diônaios,* de Dioné, dér. de *Diônê, Dioné ;* 1786, *Encycl. méthodique,* écrit *dionée ; dionaea,* XXe s.). Plante carnivore de l'Amérique du Nord, dont les feuilles, tapissées de cils, emprisonnent et digèrent les insectes qui s'y posent : *Un ruisseau s'enguirlandait de dionées ; une multitude d'éphémères bourdonnaient à l'entour* (Chateaubriand).

• REM. On l'appelle communément ATTRAPE-MOUCHES.

dionysiaque [djɔnizjak] adj. (bas lat. *dionysiacus,* gr. *dionusiakos,* qui concerne Dionysos-Bacchus, qui concerne les Dionysies ; 1762, Acad., aux sens 1-2). **1.** Relatif à Dionysos : *Culte dionysiaque. Fêtes dionysiaques.* || **2.** Qui présente les caractères attribués à Dionysos, les caractères du culte rendu à Dionysos.

1. dionysien, enne [djɔnizjɛ̃, -ɛn] adj. (du gr. *Dionusos,* Dionysos ; 1870, Larousse). Syn. de DIONYSIAQUE.

2. dionysien, enne [djɔnizjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du lat. *Dionysius,* gr. *Dionusios,* Denys, n. pr. ; 1870, Larousse, au sens de « qui appartient à quelque personnage nommé Denis » ; sens actuel, XXe s.). Relatif à Saint-Denis, ville de la banlieue parisienne ; habitant ou originaire de cette ville.

dionysies [djɔnizi] n. f. pl. (lat. *Dionysia,* gr. *Dionusia,* fêtes de Dionysos, neutre plur. de l'adj. *dionusios,* de Dionysos, dér. de *Dionusos,* Dionysos ; 1878, Acad.). Dans la Grèce antique, fêtes en l'honneur de Dionysos.

dioptre [djɔptr] n. m. (du gr. *dioptron,* miroir, de *dia,* à travers, et du rad. de *opsesthai,* infin. futur de *orân,* voir ; 1547, J. Martin, au sens de « niveau » [instrument de maçon] ; sens actuel, XX[e] s.). Surface optique séparant deux milieux transparents inégalement réfringents.

dioptrie [djɔptri] n. f. (de *dioptrique ;* 1888, Larousse). Unité de vergence des systèmes optiques (symb. : δ), équivalant à la vergence d'un système optique dont la distance focale est de 1 mètre, dans un milieu dont l'indice de réfraction est 1.

dioptrique [djɔptrik] n. f. (gr. *dioptrikê,* la dioptrique, fém. substantivé de l'adj. *dioptrikos,* qui concerne la mesure des distances, de *dioptra,* quart de cercle pour mesurer les distances, de même origine que *dioptron* [v. DIOPTRE] ; 1637, Descartes). Partie de la physique qui étudie l'action des milieux sur la lumière qui les traverse.
◆ adj. (1864, Littré). Relatif à la dioptrique : *Un instrument dioptrique.*

diorama [djɔrama] n. m. (du gr. *dia,* à travers, et de [*pan*]*orama ;* 1822, date de l'installation du premier diorama, à Paris, par Daguerre et Bouton, inventeurs de la chose et de son nom [v. P. Larousse, 1870, art. *diorama*]). Tableau peint sur une toile de grandes dimensions, sans bords visibles, que l'on soumet à des jeux d'éclairage dans une salle obscure pour donner au spectateur l'illusion du réel en mouvement : *Je désire être ramené vers les dioramas dont la magie brutale et énorme doit m'imposer une utile illusion* (Baudelaire).

diorite [djɔrit] n. f. (du gr. *diorizein,* séparer par des limites, distinguer, cette roche étant formée de parties distinctes ; 1817, *Dict. des sciences naturelles*). Roche éruptive formée de cristaux blancs (feldspath) et sombres, souvent verts (amphibole) : *Lopez sculptait en diorite, et le modèle, après l'avoir entendu pendant des heures taper comme un maréchal-ferrant, voyait son buste « avancer » de sept millimètres* (Malraux).

dioscoréacées [djɔskɔrease] n. f. pl. (du lat. scientif. moderne *dioscorea,* peut-être tiré du n. du botaniste grec *Dioscoride ;* 1858, Legoarant, écrit *dioscorée ; dioscoréacée,* XX[e] s.). Famille de plantes monocotylédones de l'ordre des liliales, à fleurs unisexuées, et qui forment souvent un gros tubercule souterrain (igname).

diphasé, e [difaze] adj. (de *di-* et de *phase ;* 1907, Larousse). Se dit de deux tensions ou de deux courants alternatifs de même fréquence et de même amplitude, déphasés d'un quart de période l'un par rapport à l'autre.

diphtérie [difteri] n. f. (dér. savant du gr. *diphthera,* membrane ; milieu du XIX[e] s. [*diphthérite,* 1826, *Dict. général*]). Maladie contagieuse causée par une bactérie spécifique, et caractérisée par la production de fausses membranes sur les muqueuses, notamment sur celles de la gorge, ainsi que par des phénomènes d'intoxication dus à la diffusion dans le sang d'une toxine paralysante.
● SYN. : *croup.*

diphtérique [difterik] adj. (de *diphtérie ;* 1870, Larousse). Relatif à la diphtérie ; qui présente les caractères de la diphtérie : *Une angine diphtérique.*
◆ adj. et n. (fin du XIX[e] s.). Qui est atteint de diphtérie : *Un pauvre diphtérique qui disait doucement que ça l'ennuyait de mourir* (Daudet).

diphtongaison [diftɔ̃gɛzɔ̃] n. f. (de *diphtonguer ;* 1864, Littré). En phonétique, phénomène de fusion en un seul élément vocalique de deux voyelles qui se suivent, ou de dédoublement d'une voyelle qui change de timbre au cours de son émission sans cesser de constituer un seul élément vocalique.

diphtongue [diftɔ̃g] n. f. (bas lat. grammatical *diphtongus,* diphtongue, gr. *diphtongos,* de *dis,* deux fois, et *phtongos,* son ; v. 1220, G. de Coincy, écrit *ditongue ; dyptongue,* 1497, *Dict. général ; diphtongue,* 1690, Furetière). Réunion de deux éléments vocaliques différant par l'aperture ou le point d'articulation à l'intérieur d'une même syllabe.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES DIPHTONGUES

G. Straka appelle diphtongue la « réunion de deux voyelles prononcées avec une seule tension musculaire à l'intérieur d'une même syllabe ».

L'allemand a trois diphtongues, que l'on entend par exemple dans les mots : *der* ***Leib*** [laip], « le corps », *der* ***Baum*** [baum], « l'arbre », ***heute*** [hɔytə], « aujourd'hui ». L'anglais en a plus du double, par exemple dans les mots : *to* ***write*** [rait], « écrire », ***down*** [daun], « vers le bas », *to* ***say*** [sei], « dire », ***no*** [nou], « non », ***boy*** [bɔi], « garçon », ***poor*** [puə], « pauvre ».

Il existe même des triphtongues, associant dans les limites d'une syllabe trois éléments vocaliques de timbre différent, comme dans les mots anglais *fire* [faiə], « feu », *hour* [auə], « heure ».

La plupart des phonéticiens estiment que le français moderne n'a pas de diphtongues. Si l'on peut entendre des mots comme ***bien, travail,*** prononcés avec les diphtongues [iɛ̃] et [ai] dans le midi de la France, en français pur l'élément [i] s'est fermé dans ces mots, devenant la semi-consonne [j]. Si la diphtongue [ei] s'entend à la finale d'un mot comme *pâté* dans la bouche d'un paysan d'Alsace ou des Vosges, ce mot se termine normalement par un simple [e] sur le reste du territoire.

Là même où l'on n'observe aucun « accent » régional, une diction rapide peut faire entendre des diphtongues dans des mots comme ***pays*** (différent de *paye*), ***caoutchouc, réuni ;*** mais une prononciation plus appliquée ne manquera pas de rétablir dans ces groupes vocaliques le double sommet qui fait distinguer deux syllabes.

C'est très improprement que l'usage s'est parfois maintenu, dans des traités d'orthographe ou de versification, d'appeler diphtongues les digraphes ou trigraphes comme *eu, oi, ai, eau,* qui ne représentent depuis longtemps qu'un son de voyelle.

CLASSEMENT PHONÉTIQUE

La partie audible de l'articulation d'une voyelle est appelée la *tenue.* Il peut se produire pendant la tenue une modification de la tension musculaire et de la position des organes, entraînant un changement de timbre ; la tenue est ainsi partagée en deux segments, soit AB et BC. C'est la « diphtongaison ».

On classe les diphtongues d'après les qualités respectives des segments AB et BC.

Deux phonèmes vocaliques peuvent différer entre eux (v. art. VOYELLES) :

1° par le **point d'articulation :** [i]/[y], [ø]/[o], [ɛ]/[ɔ], etc. ;

2° par l'**aperture** (degré d'ouverture) : [e]/[i], [a]/[ɛ], [ɔ]/[o], etc. ;

3° par la **durée ;**

4° par l'**intensité.**

Les phonéticiens distinguent ordinairement des diphtongues **croissantes** (ou ascendantes) et **décroissantes** (ou descendantes). Dans ce classement, le point d'articulation n'est pas considéré : tous les mariages, en principe, sont possibles, même si, dans chaque langue, bien peu se réalisent. Le classement est fondé sur les trois autres qualités, et l'on donne généralement priorité à l'aperture, comme dans ce tableau de G. Straka (qui n'est pas l'inventaire complet d'une langue, mais un choix d'exemples théoriques) :

[illegible]	[illegible]	[illegible]					
		[illegible]		[illegible]		[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Une loi physiologique veut qu'une voyelle prononcée avec nergie tende à être à la fois plus ouverte et plus longue que la nême voyelle prononcée moins fortement (G. Straka ; v. art. VOYELLES) ; par suite, la durée et l'intensité des segments de liphtongue croissent et décroissent normalement de pair avec eur aperture. Certains phonéticiens écrivent donc en lettres gales les diphtongues dont l'aperture, la durée et l'intensité ont à la fois croissantes (*ie, ea*) ou décroissantes (*ei, ae*), et éservent l'usage des lettres inégales pour les diphtongues qu'ils appellent *anormales,* parce qu'elles contreviennent à cette loi.

HISTORIQUE

Le français n'a rien conservé des diphtongues du latin classique, qui étaient au nombre de trois :

[ae] : *caelum*

oe] : *poena*

[au] : *aurum.*

Les deux premières s'étaient simplifiées en bas latin, donnant espectivement un *e* ouvert [ɛ] et un e fermé [e] ; la troisième devint *o* ouvert [ɔ] en gallo-roman.

Mais de nouvelles diphtongues prirent naissance à partir de l'époque romane, soit par **coalescence** de deux éléments vocaliques appartenant à la même syllabe, soit par **segmentation** d'une syllabe unique.

Une voyelle sommet de syllabe a pu se trouver en contact avec un élément vocalique [i] ou [u], voisin des semi-consonnes [j] ou [w], né par vocalisation d'une consonne de la même syllabe suivie d'une autre consonne. Ainsi le [k] de *factum* et le [g] de *flagrat* se sont relâchés vers l'an 300 en un élément [i] qui constitua avec [a] la diphtongue [ai], devenue [ɛ] au XII^e^ s., mais écrite encore *ai* de nos jours dans *fait* et *flaire.* Le mot latin *illos,* conservé sous la forme [els] au VIII^e^ s., a subi la vocalisation du [l] devant consonne, aboutissant au XI^e^ s.à la diphtongue [eu], devenue [ø] au XII^e^ s., mais écrite encore *eu* dans *eux.*

La segmentation a créé, au contraire, des diphtongues à partir d'une seule voyelle, sous l'accent.

La diphtongaison est dite **spontanée** quand la voyelle finale de syllabe se segmente par le seul effet de l'allongement accentuel. Plus une voyelle est ouverte, plus facilement se modifie, pendant la tenue, la tension des muscles abaisseurs de la langue, dont la contraction est plus forte.

Les voyelles ouvertes [ɛ] et [ɔ] furent les premières à se diphtonguer, dès l'époque romane (V^e^ s.) : [pɛde] (lat. class. *pĕdem*) devint [piede] et [mɔla] (lat. class. *mŏla*) devint [muola]. Voici, à titre d'exemple, les étapes qui, vraisemblablement, ont pu conduire du bas latin [ɛ] au français moderne [je] :

[ɛ̇] > [ɛ̇ɛ] (1) > [éɛ] (2) > [ie] (V^e^ s.) (3) > [ié] (4) > [jé] (XII^e^ s.) (5)

(1) On note ainsi la prononciation de l'*e* ouvert long en deux segments, dont le premier (le segment d'attaque) porte l'accent.

(2) La durée longue de l'articulation a pour effet, selon G. Straka, d'accentuer l'aperture des voyelles ouvertes ; cette altération affecte le second segment, mais le premier, pour combattre ce relâchement, tend à se fermer ; l'écart créé entre les deux segments détermine une diphtongue.

(3) L'écart institué à la seconde étape entre les deux segments est conservé avec un décalage dans le sens de la fermeture : [e] se ferme en [i] et [ɛ] en [e].

(4) L'accent passe sur le segment le plus ouvert, pour donner une diphtongue « normale », croissant en intensité comme en aperture.

(5) Le premier segment se ferme au point de devenir semi-consonne ; il n'y a plus de diphtongue.

Une évolution parallèle a conduit l'*o* ouvert à la diphtongue [uo] (V^e^ s.) ; une différenciation exercée ensuite sur le point d'articulation aboutit, au XII^e^ s., à la voyelle simple [ø], que présente encore *meule* en français moderne.

Les voyelles fermées [e] et [o] se diphtonguèrent seulement en France à partir du VII^e^ s., et la segmentation se fit, à l'inverse, par fermeture du second segment, conduisant avant l'époque littéraire aux diphtongues décroissantes [ei] et [ou]. Tandis que cette dernière aboutissait dès le XII^e^ s. au même résultat [ø] que la diphtongue croissante correspondante (lat. *votum* > *vœu*), la première, différenciée en *oi,* suivait, selon les mots, trois routes différentes, conduisant, au XIII^e^ s., à [wɛ]/ pop. [wa] (ex. *moi,* lat. *mē*) et à [ɛ] (ex. *craie,* lat. *crēta*).

La diphtongaison est **conditionnée** quand elle résulte de l'action d'un phonème contigu à la voyelle. Ainsi l'*e* ouvert continuant à l'époque romane l'*e* du mot latin *lĕctum* s'est diphtongué devant l'élément [i] de la diphtongue créée par coalescence au III^e^ s. dans ce mot, comme dans *fait* (v. plus haut) ; il en est résulté une triphtongue [iei], réduite à [i] avant l'époque littéraire (franç. moderne *lit*). L'*e* ouvert continuant l'*e* bref du mot latin *bellus* s'est diphtongué devant l'élément [u] de la diphtongue créée par coalescence au XI^e^ s. dans ce mot comme dans *eux* (v. plus haut) ; il en est résulté au XII^e^ s. une triphtongue [eau], réduite à [jo] dans une partie de la France au même siècle, mais conservée ailleurs et réduite à [o] au XVI^e^ ou au XVII^e^ s.

Toutes les diphtongues de l'ancien français ont été originellement décroissantes en intensité. La plupart sont devenues croissantes avant de se réduire à de pures voyelles, précédées ou non d'une semi-consonne. À la fin du XVII^e^ s., toutes les anciennes diphtongues étaient éliminées, le français achevant par là d'affirmer cette tendance à la pureté dont on a fait état à l'article CONSONNES, et qui l'oppose si nettement à l'anglais.

diphtonguer [diftɔ̃ge] v. tr. (de *diphtongue ;* 1550, Meigret). Transformer en diphtongue.

diplégie [dipleʒi] n. f. (de *di-* et de *-plégie,* du gr. *plessein,* frapper ; 1870, Larousse). Hémiplégie double, due en général à une lésion cérébrale.

diplocéphale [diplɔsefal] adj. et n. m. (du gr. *diplous,* double, et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1870, Larousse). Monstre possédant deux têtes pour un seul corps.

diplocoque [diplɔkɔk] n. m. (du gr. *diplous,* double, et *kokkos,* graine ; 1907, Larousse). Bactérie dont les éléments sont groupés deux à deux : *Le pneumocoque, le méningocoque sont des diplocoques.*

diplodocus [diplɔdɔkys] n. m. (du gr. *diplous,* double, et *dokos,* solive, poutre, à cause des os doubles de la queue de l'animal ; 1888, Larousse). Reptile dinosaurien de très grande taille (25 m environ), herbivore, qui vivait en Amérique au crétacé et devait mener une existence semi-aquatique.

diplomate [diplɔmat] n. (de *diplomatique,* sur le modèle de la paire *aristocratique-aristocrate ;* 17 mai 1792, *le Défenseur de la Constitution,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1839, Boiste ; sens II, XX^e^ s.).

I. 1. Toute personne (quelles que soient ses attributions particulières) officiellement chargée de représenter son pays dans les affaires internationales : *Il paraissait dans beaucoup de salons, mais passait sa vie avec les diplomates, gens d'esprit* (Stendhal). || **2.** *Par anal.* Personne habile à mener des négociations quelconques : *On peut lui faire confiance : c'est un diplomate.*

II. Gâteau fait de biscuits imbibés de liqueur, ou d'une pâte de pudding, et garni de fruits confits.

◆ adj. (1839, Boiste). Qui est habile à négocier, à mener une affaire avec prudence et finesse : *Il sait se montrer diplomate.*

● SYN. : *astucieux, avisé, circonspect, souple.*

diplomatie [diplɔmasi] n. f. (de *diplomatique,* sur le modèle de la paire *aristocratique-aristocratie ;* 1791, Linguet, aux sens 1-3 ; sens 4, début du XX^e s. ; sens 5, 1845, Bescherelle). **1.** Science et pratique des relations internationales, et des rapports entre gouvernements : *J'avais conçu la diplomatie sur un nouveau plan : n'ayant rien à cacher, je parlais tout haut ; j'aurais montré mes dépêches au premier venu, parce que je n'avais aucun projet pour la gloire de la France que je ne fusse déterminé à accomplir en dépit de tout opposant* (Chateaubriand). *Durant les armistices* [...], *la politique et la diplomatie poursuivaient l'effort des armées au repos* (Bainville). || **2.** Carrière, fonction, activité de celui qui représente son pays auprès d'une nation étrangère ou dans les négociations internationales : *Elle* [...] *me demanda si le Vandenesse occupé déjà dans la diplomatie était mon parent* (Balzac). *Je crois que, soucieuse avant tout qu'une règle d'existence disciplinât les caprices de mes nerfs, ce qu'elle regrettait, c'était moins de me voir renoncer à la diplomatie que m'adonner à la littérature* (Proust). || **3.** Corps constitué de ces fonctionnaires ; ensemble des diplomates : *La diplomatie française.* || **4.** *Par extens.* Politique extérieure d'un pays : *Les bonnes relations qui étaient la règle de notre diplomatie à l'égard des princes allemands* (Bainville). || **5.** *Par anal.* Habileté à négocier, à mener avec tact et prudence une affaire délicate, un entretien difficile : *Houten sentait une espèce de distraction dans les paroles et même une façon un peu plus directe que de coutume à exprimer des choses assez délicates, qui eussent nécessité plus de diplomatie* (Aragon).

• SYN. : **2** *la Carrière ;* **5** *adresse, circonspection, doigté, finesse, souplesse, tact.* — CONTR. : **5** *brusquerie, maladresse.*

1. diplomatique [diplɔmatik] n. f. (du lat. scientif. moderne *diplomaticus,* relatif aux documents officiels, dér. du lat. class. *diploma* [v. DIPLÔME] ; 1708, *Dict. général*). Connaissance raisonnée des règles formelles présidant à l'établissement des actes instrumentaires et documents assimilés, et étude de leurs variations au cours des âges.

◆ adj. (1732, Trévoux). Qui concerne les actes et documents officiels (chartes, diplômes) : *Écriture diplomatique.* || *Critique diplomatique,* critique formelle d'un document et de son authenticité. || *Édition diplomatique,* édition où le texte est très exactement reproduit selon les règles de la diplomatique : *Les principes et conventions de l'édition diplomatique des textes latins ont été naguère formulés par F. Masai.*

2. diplomatique [diplɔmatik] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1726, J. Dumont, aux sens 1-2 ; sens 3, 1791, Linguet ; sens 4, av. 1850, Balzac). **1.** Qui appartient à la diplomatie : *Langue diplomatique. Valise diplomatique. Un incident diplomatique.* || *Agent diplomatique,* V. AGENT. || *Corps diplomatique,* ensemble des diplomates représentant des nations étrangères auprès d'un gouvernement. || **2.** Relatif aux négociations entre États : *L'étude de l'action diplomatique, toujours en perpétuel état d'action ou de réaction sur l'action militaire, ne doit pas être négligée non plus* (Proust). *Vous savez bien qu'une bonne entente commerciale facilite les rapports diplomatiques de deux pays* (Aragon). *Poursuivre des conversations par la voie diplomatique.* || **3.** Qui concerne les diplomates, les activités des diplomates : *M^me d'Escarbès s'était ralliée à l'Empire, avait ouvert un salon diplomatique* (Balzac). || *Dîner diplomatique,* dîner où se rencontrent des diplomates de pays différents pour y discuter d'affaires internationales. || *Privilèges diplomatiques,* privilèges propres aux diplomates : *Se réclamant de son ambassadeur, alléguant les privilèges diplomatiques* (Balzac). || **4.** *Par anal.* Plein de tact, de prudence et d'habileté : *Une circonspection diplomatique* (Romains). || Fam. *Maladie diplomatique,* maladie alléguée mensongèrement pour justifier une absence, pour échapper à une obligation.

• SYN. : **4** *adroit, astucieux, habile, ingénieux.* — CONTR. : **4** *maladroit.*

diplomatiquement [diplɔmatikmɑ̃] adv. (de *diplomatique* 2 ; 1788, *Courrier de l'Europe,* au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Par la voie diplomatique : *Nous allons éclaircir diplomatiquement sa conduite en Espagne* (Balzac). || **2.** Avec la circonspection, la souplesse qui caractérisent les démarches des diplomates : *Agir diplomatiquement.*

• SYN. : **2** *adroitement, habilement.* — CONTR. : **2** *gauchement, maladroitement.*

diplôme [diplom] n. m. (lat. *diploma,* pièce officielle authentique, brevet, gr. *diplôma,* tablette ou papier pliés en deux, de *diploûn,* mettre en double ; 1732, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* Acte officiel émanant d'une autorité souveraine, et destiné à établir un droit, un privilège : *Un diplôme sur parchemin.* || **2.** Pièce officielle destinée à conférer ou confirmer une distinction honorifique, un titre, un grade : *Diplôme d'infirmier, de secouriste.* || *Spécialem.* Acte délivré par une faculté, un établissement d'enseignement, et conférant un titre : *Plus les diplômes ont pris d'importance dans la vie (et cette importance n'a fait que croître à cause des circonstances économiques), plus le rendement de l'enseignement a été faible* (Valéry). *Il avait, trois ans plus tôt, obtenu de manière brillante un diplôme de licencié ès lettres* (Duhamel). *Diplôme de bachelier.* || *Diplôme d'études supérieures,* certificat délivré naguère par les facultés pour attester l'aptitude aux travaux d'érudition et de recherche dans les disciplines littéraires, scientifiques ou juridiques.

• SYN. : **2** *brevet, certificat, parchemin* (fam.).

diplômé, e [diplome] adj. et n. (de *diplôme ;* 1841, *Les Français peints par eux-mêmes*). Pourvu d'un diplôme, spécialement d'un diplôme délivré par une école, une université : *Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris. Infirmière diplômée. Le diplômé passe officiellement pour savoir : il garde toute sa vie ce brevet d'une science momentanée et purement expédiente* (Valéry).

diplômer [diplome] v. tr. (de *diplôme ;* 1878, Larousse). Décerner un diplôme à quelqu'un : *Diplômer un candidat.*

diplopie [diplɔpi] n. f. (du gr. *diplous,* double, et *ops, opos,* œil ; 1792, *Encycl. méthodique*). Trouble de la vision dans lequel le sujet perçoit deux images du même objet.

dipneustes [dipnøst] n. m. pl. (lat. scientif. moderne *dipneusta,* du gr. *dis,* deux fois, et *pneîn,* respirer [d'après des dér. comme *pneustikos,* qui concerne la respiration] ; 1888, Larousse). Ordre de poissons d'eau douce très anciens, pouvant respirer par des branchies ou par des poumons selon le milieu où ils se trouvent.

dipode [dipɔd] adj. (de *di-* et de *-pode,* du gr. *pous, podos,* pied ; 1839, Boiste). Qui a deux membres ou deux organes analogues à des pieds.

dipôle [dipol] n. m. (de *di-* et de *pôle ;* milieu du XX^e s.). Ensemble de deux pôles magnétiques infiniment voisins, de masses magnétiques opposées. || Ensemble de deux points porteurs de quantités d'électricité opposées, infiniment rapprochés.

dipsomane [dipsɔman] adj. et n. (de *dipsomanie ;* 1870, Larousse). Qui est atteint de dipsomanie.

• REM. On dit aussi DIPSOMANIAQUE (milieu du XX^e s.).

dipsomanie [dipsɔmani] n. f. (de *dipso-,* du gr. *dipsa,* soif, et de *-manie,* gr. *mania,* folie ; 1864, Littré). Tendance morbide, consciente, mais impossible à maîtriser, qui pousse à boire des boissons alcoolisées.

1. diptère [diptɛr] adj. (lat. *dipteros,* qui a deux rangs de colonnes, gr. *dipteros,* à deux ailes, de *dis,* deux fois, et *pteron,* aile ; 1694, Th. Corneille). En architecture, se dit d'un édifice antique possédant un portique qui se développe sur le pourtour avec une double rangée de colonnes : *Temple diptère.*

2. diptère [diptɛr] adj. (lat. scientif. moderne *diptera,* du gr. *dis,* deux fois, et *pteron,* aile ; 1791, *Encycl. méthodique,* comme adj. et comme n. m.). En zoologie, qui a deux ailes, et, *par extens.,* deux

expansions membraneuses : *Insecte diptère. Nageoire diptère.*

◆ **diptères** n. m. pl. Ordre d'insectes à métamorphoses complètes, comprenant les mouches et les moustiques, et caractérisés par la présence de deux ailes membraneuses et de pièces buccales piqueuses ou suceuses.

diptyque [diptik] n. m. (bas lat. *diptycha,* n. neutre plur., « tablettes doubles qui se pliaient », de l'adj. gr. *diptukhos,* plié en deux, de *dis,* deux fois, et *ptussein,* replier ; fin du XVIIe s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad. ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** Dans l'Antiquité romaine, tablette à deux volets, garnis sur une de leurs faces de cire pour écrire au stylet, et se repliant l'un sur l'autre. || **2.** En peinture et en sculpture, ouvrage comprenant deux panneaux, fixes ou mobiles. || **3.** *Fig.* Se dit de ce qui est composé de deux parties, en particulier de deux parties qui s'opposent ou se mettent en valeur l'une l'autre par contraste : *Comment vouliez-vous qu'une société qui se reformait, disparate* [...], *pût supporter ce terrible diptyque de la gloire et du désastre ?* (Aragon).

1. dire [dir] v. tr. (lat. *dicere,* dire, prononcer, exprimer, déclarer, célébrer, plaider, fixer, nommer ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* aux sens I, 1, II, 1 et III, 1-3 ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, 1273, Adenet ; sens I, 4, 1666, Molière ; sens II, 2, v. 1196, J. Bodel ; sens III, 4, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens III, 5, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens III, 6, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens IV, 1, 1870, Larousse ; sens IV, 2, XVe s., Littré ; sens IV, 3, 1580, Montaigne ; sens IV, 4, v. 1530, C. Marot ; sens V, 1, 1664, Boileau ; sens V, 2, 1636, Corneille). [Conj. **68.**]

I. Exprimer par le langage oral **1.** Faire connaître à autrui quelque chose (pensée, sentiment, volonté) par le langage parlé : *Lucien ne dit rien à Coffe qui travaillait dans une pièce voisine* (Stendhal). *Vous ne savez pas la raison pour laquelle je pars et je vais vous la dire* (Musset). *Les passants que j'interrogeai me dirent qu'une petite fille était tombée à l'eau* (Gide). || *Il, cela va sans dire,* cela va de soi, il n'est pas nécessaire d'en parler : *Rien de plus, il va sans dire* (Duhamel). *Il va sans dire qu'ils font le calcul de la stabilisation prochaine des événements* (Aragon). || *J'ai dit,* marque la fin d'une argumentation, d'un discours. || *Vous l'avez dit,* voilà qui est vrai, qui est juste (formule servant à manifester un accord total sur ce qui vient d'être dit). || *Dire son mot,* placer une observation au cours d'une discussion. || *Ne dire mot,* garder le silence : *Qui ne dit mot consent.* || *Sans mot dire,* sans prononcer une parole. || *Dire un mot, un petit mot,* converser un moment, notamment pour mettre son interlocuteur au courant d'une affaire particulière, ou pour lui exprimer son mécontentement : *Venez ici, j'ai un mot à vous dire.* || *Dire son fait, ses vérités, ses quatre vérités à quelqu'un,* le malmener en paroles, lui faire savoir sans ménagement ce qu'on pense de lui, de ses actes, de sa conduite. || *En dire, en dire de belles, en dire de toutes les couleurs,* dire beaucoup de choses étranges ou choquantes. || *Ne pas l'envoyer dire à quelqu'un,* lui dire une chose en face, sans aucune crainte et avec brusquerie : *Ils trouvent que notre genre risque de gâcher leur existence. Gérard ne me l'a pas envoyé dire* (Cocteau). || *Je ne vous le fais pas dire,* vous le dites de vous-même, vous l'avouez sans y avoir été poussé. || *Je ne vous dis que cela,* formule d'insistance qu'on emploie pour annoncer une chose sortant de l'ordinaire. || *Ce n'est pas pour dire,* formule de restriction, d'atténuation, presque d'excuse, par laquelle on fait précéder une chose pénible, mais indispensable à dire. || *À qui le dites-vous !,* indique, dans un dialogue, que l'on ne sait que trop ce qui vient d'être dit. || *Mettez, prenez que je n'ai rien dit,* ne tenez aucun compte de mes paroles. || Vx. *Cela vous plaît à dire,* vous ne dites pas cela sérieusement. || *Ne pas savoir ce qu'on dit,* parler à tort et à travers. || Pop. *C'est rien de le dire !,* il ne suffit pas d'en parler, il faut l'avoir éprouvé soi-même, il faut s'en rendre compte par soi-même. || Pop. *Que tu dis !,* c'est ce que tu affirmes, mais on peut le contester (formule servant à interrompre un interlocuteur). || *Je ne dis pas, mais...,* on peut l'admettre à la rigueur (formule concessive, destinée à mettre en relief une protestation en introduisant un parallèle) : *Dix jours d'alerte, cela faisait dix jours qu'ils ne retiraient pas leurs bottes. En campagne, je ne dis pas, mais au quartier Grenelle !* (Aragon). || **2.** *Absol.* et *class.* Parler : *Vous êtes l'homme de France qui dites et faites le mieux* (Retz) ; et littér. : *Ayant dit, le profond philosophe rejoignit la Pouraille* (Balzac). || Class. *Dire d'or,* parler avec beaucoup d'éloquence : *Je viens d'entendre tout ; sur mon âme, il dit d'or* (Th. Corneille) ; *ironiq.,* être seulement éloquent et s'en tenir là : *Ils disaient d'or et ne concluaient rien* (Voltaire). || **3.** Réciter, débiter un texte, de mémoire ou en le lisant : *Dire sa leçon. Dire des vers. Dire des poèmes et des chansons dans un cabaret. Je vous dirai, si vous voulez* [...], *le conte de Peau d'Âne* (Molière). || *Absol.* Interpréter d'une certaine manière, en récitant ou en lisant : *Acteur qui dit juste.* || Spécialem. *Dire la messe,* la célébrer : *Le curé* [...] *allait chaque année dire une messe à la fontaine* (Michelet). || **4.** *Dites, dis,* formes de l'impératif qui s'emploient pour interpeller, pour renforcer une question (« n'est-ce pas ? ») : *Dites ! vous, là-bas ! Dites, qu'en pensez-vous ? Tu m'emmèneras avec toi, dis ?* || Fam. *Dites donc, dis donc,* servent à apostropher : *Dites donc ! Vous ne pourriez pas faire attention ! Non, mais, dis donc !*

II. Exprimer par le langage écrit **1.** Faire connaître quelque chose dans un écrit : *Je ne vous écris qu'un mot, pour vous dire que...* (Racine). *Il me dit dans son télégramme qu'il revient demain ;* et par extens. : *Les journaux, observai-je, ont dit là-dessus bien des sottises* (Carco). || *Spécialem.* En parlant d'un auteur, formuler telle opinion, énoncer tel avis, tel conseil, dans un de ses ouvrages : *Quoi que puisse dire Aristote et toute la philosophie* (Molière). *Saint-Simon dit dans ses « Mémoires »... ;* et en parlant de l'œuvre elle-même, contenir tel jugement, telle opinion, etc. : *Voyons ce que dit le « Dictionnaire général ». La loi dit que les héritiers...* || **2.** *Poét.* ou *littér.* Exposer ou célébrer, généralement en vers et avec une ampleur, une tonalité épique : *Je vais dire les douleurs de l'Église persécutée* (Chateaubriand). *Il dit alors sa joue insolemment frappée* (Heredia). *Juifs errants de Norvège, | Dites-moi la neige* (Rimbaud).

III. Exprimer par le langage oral ou écrit **1.** Rendre sa pensée d'une certaine manière, avec plus ou moins de facilité et d'exactitude : *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement | Et les mots pour le dire arrivent aisément* (Boileau). || *Spécialem.* Employer, pour s'exprimer, tel mot ou telle forme de la langue : *Comment dit-on « garçon » en anglais ?* || *C'est-à-dire,* v. à son ordre alphab. || *À vrai dire* ou *à dire vrai,* pour exprimer toute la vérité, pour ne rien cacher (formule de concession). || *Pour ainsi dire, autant dire,* en quelque façon (exprime une approximation). || Fam. *Comme qui dirait,* à peu près, équivalent à (exprime une ressemblance) : *Des visages rougis par les chancres du cœur | Et comme qui dirait des beautés de langueur* (Baudelaire). || *Pour tout dire,* en somme, en résumé. || *C'est tout dire, cela dit tout,* il n'y a rien à ajouter, cela est suffisamment explicite : *Il n'a même pas daigné me recevoir, c'est tout dire.* || *Pour mieux dire,* ou *disons mieux,* ou *que dis-je ?,* formules qui s'emploient comme correctifs, pour reprendre ce que l'on vient de dire et l'exprimer avec plus de force, de justesse. || *Comme on dit,* ou, fam., *comme dit l'autre, comme dit la chanson, comme dit le proverbe,* formules dont on accompagne une pensée, une citation, une expression bien connue. || *Si j'ose dire,* s'il m'est permis de parler ainsi. || *Disons-le, disons le mot,* avouons-le, pour parler net (formules pour s'excuser de l'audace, de la force, etc., du mot employé). || *Pour ne pas dire,* sert à introduire une expression plus forte, dont on paraît vouloir s'excuser : *Il y a des positions où le silence est*

une défection, pour ne pas dire une complicité (Augier). || *Ce n'est pas à dire pour cela que, ce n'est pas à dire que,* il ne faut pas en déduire, en inférer que. || *Qui dit... dit,* formule servant à marquer qu'une chose, une expression, une notion en implique une autre : *Qui dit Anglais dit flegmatique.* || **2.** Formuler sa pensée ou sa volonté en donnant à son expression l'une des multiples nuances que permet le langage parlé ou écrit ; indiquer, préciser : *Pouvez-vous me dire à la suite de quoi vous vous êtes évanoui ?* (Cocteau) ; affirmer, assurer : *Je vous dis que oui. Il n'ose pas dire que l'esthétique est l'étude d'un système de négations, quoiqu'il y ait quelque grain de vérité dans ce dire* (Valéry) ; prédire : *Cette fois, tout sera gelé. Vous verrez ce que je vous dis. Nous n'aurons pas une prune* (Duhamel). Dire l'avenir ; conseiller, recommander : *Vous me dites d'oublier* [...]. *Je n'ai rien à oublier* (Aragon) ; commander, ordonner : *Un membre du service d'ordre nous a dit de circuler* ; répondre, objecter : *On dira que cette éducation est trop riche, trop pleine, trop savante* (Michelet) ; blâmer, critiquer, reprendre : *Il n'y a rien à dire de sa conduite. Bien faire et laisser dire.* || *Vouloir dire,* avoir l'intention de dire, d'exprimer : *Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.* (V. aussi § IV, 3.) || **3.** *Pouvoir dire,* pouvoir affirmer, avancer : *Il peut dire qu'il a eu beaucoup de chance.* || *Je vous l'avais bien dit,* reproche à l'adresse de quelqu'un sous forme de rappel d'un avertissement antérieur. || *Vous n'avez qu'à dire,* il suffit que vous en exprimiez le désir. || *Ne pas se le faire dire deux fois,* accepter avec empressement une offre, obéir sur-le-champ à un ordre : *Ces messieurs ne se le firent pas dire deux fois* (Carco). || Spécialem. *Avoir quelque chose à dire,* en parlant d'un écrivain, et, *par extens.*, d'un artiste, exprimer dans ses œuvres une pensée originale. || **4.** Raconter, rapporter, oralement ou par écrit, un fait, un événement, une nouvelle : *Vrai ou faux, ce qu'on dit des hommes tient souvent autant de place dans leur vie* [...] *que ce qu'ils font* (Hugo). *Je vais vous dire l'affaire en quelques lignes.* || *On dit que,* le bruit court que. || *Dit-on,* si l'on en croit la rumeur, l'opinion générale (en proposition incise) : *C'est lui, dit-on, qui a été pressenti pour diriger les travaux.* || *Un on-dit* n. m., v. à son ordre alphab. || *Dire pis que pendre de quelqu'un,* dire beaucoup de mal de lui (en dire plus qu'il ne faudrait pour le faire pendre). || Fig. *Mon petit doigt me l'a dit,* v. DOIGT. || **5.** Révéler, divulguer une chose qu'on a quelque raison de tenir secrète : *Aucun des prisonniers ne savait cet événement, car le voisin de Lucien* [...] *n'en avait rien dit* (Balzac). *La presse n'a pas dit grand-chose des projets financiers du gouvernement.* || **6.** Class. *Trouver à dire,* trouver matière à critiquer, trouver à reprendre : *L'empereur ne trouve rien à dire à ces censures* (Bossuet). [On dit auj. TROUVER À REDIRE.] || Auj. *Il n'y a pas à dire,* il n'y a pas à discuter, c'est ainsi, c'est inéluctable, c'est certain : *Il n'y a pas à dire, il est vraiment le meilleur !* || **7.** *Class.* et *dialect.* Trouver à dire, constater le manque de, ne pas avoir son compte de : *On trouvait dix ou douze voix à dire* (Patru) ; regretter le manque de quelque chose, l'absence de quelqu'un : *Je vous trouve à dire plus que je ne voudrais dans toutes les parties où l'on m'entraîne* (Molière). *Mon pauvre Joset, qui va trouver sa mère et votre maison bien à dire* (Sand). || Class. *Il y a (bien) à dire,* il s'en faut (de beaucoup) que : *Je crois qu'il y a bien à dire que mes sentiments ne soient les vôtres* (Racine). || Class. *À dire,* manquant : *Il n'y eut pas un cheval de perdu ni un homme à dire* (Saint-Simon).

IV. Exprimer par un signe, une attitude, une manifestation quelconque **1.** En parlant d'une personne, exprimer quelque chose par un signe, un geste, une marque extérieure : *Le leader, tout en causant, disait bonjour de la main aux nouveaux venus* (Daudet). || **2.** *Par extens.* En parlant des êtres et des choses, de leur aspect, avoir telle signification : *Le premier aspect d'un homme dit tout à un physionomiste exercé* (Lamennais). || *Qu'est-ce à dire ?,* qu'est-ce que cela signifie ? || *Dire quelque chose,* présenter une signification plus ou moins nette, éveiller un souvenir : *Ce visage me dit quelque chose.* || *Ne rien dire,* n'éveiller aucun souvenir, aucun écho, ne présenter aucun sens : *Ce nom ne me dit rien.* || *Ne rien dire qui vaille,* laisser prévoir des ennuis : *Son attitude ne me dit rien qui vaille.* || *En dire long,* être révélateur de : *Son père avait surpris des petits dessins qu'il faisait en cachette et qui en disaient long sur les conversations qu'Étienne pouvait avoir* (Aragon). || **3.** *Vouloir dire,* en parlant d'une chose, avoir telle signification : *Je ne sais ce que sa mauvaise humeur veut dire ;* en parlant d'un terme, d'une expression, avoir tel sens : *« Aube » vient d'un mot latin qui veut dire « la blanche ».* || *Savoir ce que parler veut dire,* comprendre à demi-mot, sans explication superflue. || **4.** Spécialem. *Cela ne me dit rien, cela ne me dit pas,* cela me laisse indifférent, cela ne me plaît pas. || Fam. *Si le cœur vous en dit,* si vous le désirez, si vous en avez envie.

V. Penser, croire, estimer (dans quelques expressions) **1.** Avoir telle opinion, juger : *Qu'est-ce que vous dites de ça ?* (Duhamel). || *On dirait, tu dirais, vous diriez, on aurait dit, on eût dit que,* etc., il semble, il semblait que : *On dirait que le tumulte augmente* (Cocteau). *On eût dit qu'il s'agissait de son propre corps* (Valéry). || Class. et littér. *On dirait de, vous diriez de, on aurait dit de, on eût dit de,* on dirait qu'il s'agit de, on aurait (eût) dit qu'il sagissait de : *Quand Santeul récitait ses vers, on aurait dit d'un démoniaque* (Boileau). *Vous eussiez dit d'une petite bohémienne souffrant la faim* (Balzac). *Et elle s'avance, à mesure plus près. L'on dirait d'un oiseau que fascine un bon serpent* (Huysmans). *On dirait d'une église de bourgade introduite là, par force, entre les hautes murailles aveugles des bâtisses parisiennes* (Duhamel). || **2.** Faire croire, donner à penser, suggérer. || *Qui dirait ?, qui aurait dit ?, qui eût dit ?,* comment peut-on, pouvait-on, aurait-on pu croire ? || *Qui vous dit que ?, qu'est-ce qui vous dit que ?, qui vous a dit que ?,* sur quoi vous fondez-vous pour croire que ? || *Quelque chose me dit que, mon cœur me dit que,* je suis intuitivement porté à croire que. || *Dire que !,* quand on pense que ! (exprime l'étonnement, l'indignation) : *Dire que cela avait été page de l'Empereur !* (Aragon).

● SYN. : **I, 1** *chanter* (fam.), *débiter, lancer* (fam.), *proférer, prononcer ;* **3** *déclamer.* || **II, 1** *annoncer, apprendre, communiquer, déclarer, informer, révéler, signaler.* || **III, 1** *énoncer, exprimer ;* **2** *expliquer, spécifier ; certifier, confirmer ; pressentir, prévoir ; préconiser ; enjoindre, sommer ; prétendre, répliquer ;* **3** *conter, exposer, narrer ;* **4** *avouer, dévoiler, ébruiter.* || **IV, 2** *dénoter, indiquer, marquer, révéler, trahir ;* **3** *signifier.*

● REM. **1.** Au début du XVII[e] s., on hésite, pour le subjonctif présent, entre *que je dise* et l'ancienne forme *que je die ;* Vaugelas conseille même *qu'ils dient : Mais encore une fois, souffrez que je vous die* (Corneille). À la fin du siècle, *die* n'est plus en usage ; Racine, qui a employé cette forme en 1674 dans *Iphigénie,* la corrige en 1697. — *Quoi qu'on die,* expression qui se trouve dans le « Sonnet sur la fièvre de la princesse Uranie », que Trissotin lit à la scène II de l'acte III des *Femmes savantes : Faites-la sortir, quoi qu'on die,* | *De votre riche appartement,* est souvent repris par une affectation ironique de préciosité : *La France est ivre d'autorité, quoi qu'on die* (Flaubert).

2. On dit : *Tout s'est bien passé comme j'ai dit,* ou *comme je l'ai dit.* Après *comme, le* est facultatif. Toutefois, lorsque *comme* est dans une incise, *comme vous dites, comme on dit* ont le sens de « pour parler comme vous, comme on s'exprime généralement », alors que *comme vous le dites, comme on le dit* signifient « comme vous m'affirmez », « comme on l'affirme » : *Il est un peu fatigué, comme vous dites. S'il est un peu fatigué, comme vous le dites, qu'il aille se reposer.*

3. Les locutions et expressions formées avec le participe sont traitées à DIT, E adj. (v. plus loin). — *Soi-disant,* v. ce mot à l'ordre alphab.

◆ **se dire** v. pr. (sens 1, milieu du XVI[e] s., Amyot ; sens 2, av. 1650, Descartes). **1.** Dire en soi-même, penser : *C'est trop fort, se disait-elle, il agit en cachette* (Cocteau). || **2.** En parlant d'un terme, d'une expression, être d'un emploi usuel : *Ce mot ne se dit que dans le langage familier.*

2. dire [dir] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; XIII[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Ce que quelqu'un dit, déclare, raconte : *D'après les dires du docteur, ces gens-ci m'ont l'air à la fois trop fous et trop bêtes pour comprendre la raison* (Stendhal). *La recherche de ces raisons l'a conduite jadis, comme il arriva d'abord aux Anciens, à distinguer très soigneusement l'art de dire du dire même* (Valéry). || *Au dire de, selon leur dire,* d'après l'affirmation de : *Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtins, | Au dire de chacun, étaient de petits saints* (La Fontaine). || **2.** *Spécialem.* En droit, témoignage, déclaration juridique. || Toute observation formulée dans un cahier des charges ou dans un procès-verbal. || Toute note remise à un expert judiciaire ou à un arbitre pour l'éclairer sur les opérations dont il a été chargé. || *À dire d'experts,* selon l'estimation faite par des experts.

● SYN. : **1** *affirmation, allégation, assertion, déclaration, parole, propos.*

direct [dirɛkt] adj. (lat. *directus,* qui est en ligne droite, direct, sans détour, part. passé de *dirigere* [v. DIRIGER] ; XIII[e] s., Godefroy, aux sens 1-3 [rare avant le XVI[e] s.] ; sens 4, début du XX[e] s. ; sens 5, 7-8, 1690, Furetière ; sens 6, milieu du XVIII[e] s.). **1.** Qui est droit, ne présente aucun détour ; qui se fait en ligne droite : *Se rendre dans le Midi par l'itinéraire le plus direct. Le dévorant soleil du sud verse sa flamme implacable et directe* (Maupassant). || **2.** *Par extens.* Qui conduit au but par le chemin le plus court : *À l'intérieur de Paris [...], de larges îlots de calme subsistent entre les quelques voies directes par où se fait le ruissellement matinal des piétons vers le centre* (Romains). || **3.** *Fig.* Qui va droit au but, sans déguisement et sans hésitation : *Attaque, accusation directe. Houten sentait [...] une façon un peu plus directe que de coutume d'exprimer des choses assez délicates qui eussent demandé plus de diplomatie* (Aragon). || Spécialem. *Action directe,* méthode d'activité syndicale qui s'exerce en dehors des cadres juridiques établis. || **4.** *Fig.* Se dit du style d'une œuvre d'art ou d'un mode d'expression qui est immédiatement compréhensible parce qu'il met en valeur ce qui est essentiel : *Il n'est pas d'artiste [...] comparable* [à Utrillo] *par l'âpreté tragique de la vision [...], l'atmosphère et ce langage direct et tourmenté* (Carco). || **5.** Qui se fait sans intermédiaire : *Vente directe au consommateur. Installer une ligne téléphonique directe entre deux ministères.* || *Impôts directs, contributions directes,* impositions perçues par voie de rôle nominatif et acquittées par le contribuable au percepteur (par opposition aux *contributions* et *impôts indirects*). || *Ligne directe,* celle qui comprend les personnes issues directement les unes des autres par filiation, c'est-à-dire les ascendants et les descendants : *Succession en ligne directe.* || *Train direct,* ou *un direct* n. m., train qui, entre deux stations principales, ne s'arrête à aucune station secondaire : *Des employés couraient, agitant des falots. « Le direct ! Reculez ! »* (Martin du Gard). || *Construction directe,* en linguistique, se dit d'une proposition où le verbe est construit avec un complément direct. || *Complément direct,* complément introduit sans l'intermédiaire d'une préposition, et qui peut être soit un *complément d'objet direct* (« *Il mordille son crayon* »), soit un *complément circonstanciel direct* (« *Il parla plusieurs heures* »). || *Discours, style direct,* mode d'expression où l'on rapporte textuellement les paroles prononcées par une personne. || **6.** *Fig.* Qui est lié immédiatement à quelque chose : *La cause directe d'un événement. Ils ne pesaient pas les conséquences directes ou indirectes de leurs actes* (Cocteau). || **7.** En astronomie, se dit du mouvement des astres qui s'effectue dans le sens inverse du mouvement diurne apparent. || **8.** En logique, se dit d'une proposition quand on la considère par rapport à la *proposition inverse,* c'est-à-dire celle qui résulte du renversement des termes de la première.

● SYN. : **1** *rectiligne ;* **3** *carré* (fam.), *catégorique, franc, net, rond* (fam.) ; **6** *immédiat.* — CONTR. : **1** *contourné, courbe, sinueux, tordu, tors, tortueux ;* **2** *détourné ;* **3** *déguisé, feint, hypocrite, simulé ;* 5 *indirect ;* **6** *lointain, médiat.*

◆ **direct** n. m. (sens 1-2, début du XX[e] s.). **1.** En boxe, coup porté droit devant soi, en détendant brusquement le bras : *Il reçut en pleine mâchoire un direct* (Prévost). || **2.** *En direct,* se dit d'une émission de radiodiffusion ou de télévision qui est transmise sans enregistrement ni films intermédiaires. (Par opposition à *en différé.*)

directement [dirɛktəmɑ̃] adv. (de *direct ;* XIV[e] s., Godefroy, aux sens 1 et 5 ; sens 2-4, 1870, Larousse ; sens 6, 1580, Montaigne). **1.** En ligne droite : *Marcher directement sur quelqu'un.* || **2.** *Par extens.* Par le plus court chemin : *Rentrer directement chez soi.* || **3.** *Fig.* Tout droit, d'une manière inéluctable : *L'abus de l'alcool mène directement à la folie.* || **4.** *Fig.* Sans hésiter, sans détour et sans déguiser : *Répondre directement. Un homme qui parle directement.* || **5.** Sans personne intermédiaire : *Négocier directement. Tous ceux qui sont mêlés directement ou indirectement à ce procès* (Balzac). *Il me parla d'un conte de Dickens qu'il croit avoir été directement inspiré par l'exemple de Laura Bridgeman* (Gide). || Sans espace intermédiaire : *Elle fit mine d'aller jusqu'à la porte qui donnait sur le palier directement et de l'ouvrir* (Carco). || **6.** D'une manière absolue, diamétralement : *Directement contraire est la tendance de Rabelais* (Michelet).

● SYN. : **1** *droit ;* **3** *fatalement, inéluctablement ;* **4** *carrément, franchement, nettement, rondement* (fam.) ; **6** *absolument, entièrement, radicalement.*

directeur, trice [dirɛktœr, -tris] n. (bas lat. *director,* guide, directeur, de *directum,* supin de *dirigere* [v. DIRIGER] ; fin du XV[e] s., aux sens 1-3 et 5 ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 6, 1795, date de la création du Directoire). **1.** Personne qui dirige un établissement, une entreprise, une société, qui est responsable de son administration et de sa gestion : *Directeur d'usine. Directrice d'école. Les directeurs de théâtre ou de n'importe quoi — futurs — avaient mis ce pauvre Saint-Cricq en interdit* (Nerval). || **2.** Dans une administration centrale ou locale, fonctionnaire occupant le poste le plus élevé dans la hiérarchie : *Le directeur des Contributions directes. Le directeur des P. T. T.* || **3.** Dans une entreprise ou un établissement quelconque, personne responsable de la coordination d'ensemble, de l'administration ou de la direction d'un service important : *Directeur général. Directeur administratif. Directeur commercial. Directeur du personnel. Le Directeur littéraire d'une maison d'édition.* || **4.** *Directeur de l'Académie française,* membre du bureau de la compagnie élu pour trois mois par ses collègues, et qui préside les séances. || **5.** *Directeur de conscience, directeur spirituel,* ou simplem. *directeur,* ecclésiastique choisi par une personne pour diriger sa conduite, ou désigné pour assumer la direction des consciences dans une communauté religieuse : *Ces directeurs spirituels inépuisables en doux conseils* (Sainte-Beuve). || **6.** Chacun des cinq membres qui, en France, composaient le Directoire, de 1795 à 1799. (En ce sens, s'écrit généralement avec une majuscule.)

◆ adj. (1870, Larousse). Qui dirige, conduit (au pr. et au fig.) : *Comité directeur. Principe directeur. L'unité, l'intégrité de la forme d'une coquille m'imposent l'idée d'une idée directrice de l'exécution ; idée préexistante, bien séparée de l'œuvre même, et qui se conserve, qui veille et domine, pendant qu'elle s'exécute, d'autre part, par mes forces successivement appliquées* (Valéry). || Spécialem. *Roue directrice,* roue orientable dont le mouvement permet à un véhicule de suivre le tracé de la route.

◆ **directrice** n. f. (sens 1, 1864, Littré ; sens 2, XX[e] s.). **1.** En mathématiques, courbe sur laquelle s'appuie constamment une courbe mobile, ou génératrice, engendrant une surface. || **2.** Dans une turbine, chacune des aubes qui ont pour fonction de diriger le fluide moteur vers les aubes « réceptrices » d'une roue mobile.

directif, ive [dirɛktif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *directum,* supin de *dirigere* [v. DIRIGER] ; v. 1282, Gauchi, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui donne, indique une direction sans l'imposer : *Pédagogie directive.* || **2.** *Spécialem.* Se dit d'un suffixe verbal qui, dans certaines langues négroafricaines, marque que l'action est faite dans l'intérêt de quelqu'un ou dans un dessein déterminé.

direction [dirɛksjɔ̃] n. f. (lat. *directio,* alignement, ligne droite, direction, de *directum,* supin de *dirigere* [v. DIRIGER] ; 1372, Oresme, aux sens I, 2 et 8 ; sens I, 1, 5-6, 1870, Larousse ; sens I, 3, 1709, Lesage ; sens I, 4, 1890, *Dict. général ;* sens I, 7, 1752, Trévoux ; sens II, 1, 1834, Ségur ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1770, Raynal ; sens III, début du XXe s.).

I. 1. Action de diriger, de guider la marche d'un véhicule : *Perdre la direction de sa voiture à la suite d'un dérapage. La commande de direction d'un avion.* || **2.** Action de diriger, de conduire, d'administrer : *Prendre la direction des opérations, d'une expédition. L'orchestre était placé sous la direction du compositeur. Assurer la direction d'une affaire, d'une entreprise.* || **3.** Fonction, poste de directeur, dans une administration, un service public, une entreprise, etc. : *Solliciter une direction. Elle eut aussi la direction de l'hôpital du Nom de Jésus* (Chateaubriand). || **4.** Ensemble de ceux qui dirigent une entreprise (le ou les directeurs et leurs collaborateurs directs) : *Consulter la direction. La direction d'un théâtre.* || **5.** Service d'une administration placé sous l'autorité d'un directeur : *La direction des Contributions directes, de l'Enseignement secondaire.* || **6.** Circonscription qui relève d'un directeur ; étendue de la compétence de celui-ci : *Cette affaire ne dépend pas de ma direction.* || **7.** Locaux, bureaux occupés par un directeur et son service : *On vous demande à la direction, montez-y immédiatement.* || **8.** Action de guider une personne, de diriger, surveiller sa conduite ; avis, conseil donné dans cette intention : *N'était-il pas étrange déjà qu'elle acceptât de lui des observations et une direction dont elle m'avait dit précédemment qu'elle préférait se passer ?* (Gide). || Spécialem. *Direction de conscience, direction spirituelle,* ou, absol., *direction,* action de diriger, du point de vue spirituel, une personne, les membres d'une communauté : *Je sortais ainsi de la direction de M. Dupanloup* (Renan).

II. 1. Côté vers lequel on va, d'où l'on vient : *Il se mit à marcher dans la direction des Halles* (Hugo). || *Prendre la direction de,* se diriger vers : *Michel prit la direction du bois* (Triolet). || **2.** Ligne suivant laquelle s'oriente un corps mobile ou se meut un corps qui se déplace : *La direction de l'aiguille aimantée. La direction d'un courant marin, du vent.* || Spécialem. *Direction d'une force,* en mécanique, sens du mouvement que cette force tend à imprimer au point sur lequel elle agit. || **3.** *Fig.* Orientation imprimée à quelque chose : *La direction* [...] *qu'il convenait de donner à la politique de la France* (Bainville). || Ligne de conduite morale : *S'engager dans une mauvaise direction.*

III. Dans un véhicule, ensemble des organes qui permettent d'orienter les roues directrices, ou la roue directrice : *La direction d'une automobile, d'une bicyclette. Une rupture de la direction.*

• SYN. : **I, 1** *conduite, pilotage ;* **2** *administration, gestion, gouvernement, organisation ;* **3** *directorat ;* **8** *directive, instruction, ordre.* || **II, 1** *destination, sens ;* **2** *orientation ;* **3** *ligne, voie.*

directionnel, elle [dirɛksjɔnɛl] adj. (de *direction ;* 1953, Larousse). En radiotechnie, qui émet suivant un faisceau dirigé étroit.

directive [dirɛktiv] n. f. (fém. substantivé de *directif ;* 1888, Larousse). Dans l'armée, instruction générale émanant du haut commandement et exprimant sa pensée d'ensemble à propos d'un problème quelconque.

◆ **directives** n. f. pl. (1922, Larousse). Indications d'ensemble données par une autorité politique, religieuse, administrative, etc., à ses subordonnés, et qui déterminent une ligne de conduite : *Recevoir des directives.*

• SYN. : *consigne(s), instructions, ordre.*

directivisme [dirɛktivism] n. m. (de *directif ;* XXe s.). *Péjor.* Action exagérément autoritaire d'un organisme de direction.

directivité [dirɛktivite] n. f. (de *directif ;* XXe s.). **1.** Propriété qu'ont les antennes d'émettre ou de capter préférentiellement les ondes électromagnétiques dans une direction déterminée. || **2.** Caractère d'une pédagogie qui guide, oriente l'activité de l'enfant.

directo [dirɛkto] adv. (altér. pop. de *directement ;* XXe s.). *Pop.* Directement, tout droit ; sans intermédiaire.

directoire [dirɛktwar] n. m. (dér. savant du lat. *directum,* supin de *dirigere* [v. DIRIGER] ; XVe s., Godefroy, au sens de « ce qui est destiné à diriger » ; sens I, fin du XVIIe s. ; sens II, 1, 1791, date de la Constitution qui institua ces conseils d'administration ; sens II, 2, 1798, Acad.).

I. En liturgie, livre donnant l'indication des offices à célébrer durant l'année. (En ce sens, on dit plus souvent *un* ORDO.)

II. 1. *Vx.* Conseil d'administration créé par la Constituante au chef-lieu de chaque département et de chaque district. || **2.** *Le Directoire,* régime qui gouverna la France de 1795 à 1799, caractérisé par l'existence d'un *directoire exécutif* de cinq membres.

directorat [dirɛktɔra] n. m. (de *directeur,* d'après la forme lat. *director* [v. DIRECTEUR] ; 1672, Ménage, aux sens 1-3). **1.** Titre, fonction de directeur, en particulier de directeur de l'Académie française. || **2.** Exercice de cette fonction. || **3.** Durée pendant laquelle cette fonction est exercée.

• SYN. : **1, 2** et **3** *direction.*

directorial, e, aux [dirɛktɔrjal, -o] adj. (de *directeur,* d'après la forme lat. *director* [v. DIRECTEUR] ; 13 mars 1796, Lallement, au sens I ; sens II, 1829, Boiste).

I. Qui concerne le Directoire exécutif et la période pendant laquelle ce régime a été en vigueur (1795-1799) : *Pouvoirs directoriaux. Elle fut une des reines du Paris directorial* (Balzac).

II. Relatif au directeur ou à la direction d'un établissement quelconque : *M. Larminat ne souffrait pas l'ombre d'un empiétement sur ses prérogatives directoriales* (Duhamel). *Adrien ne voulait pas être vu à la fabrique, entrant dans le cabinet directorial* (Aragon).

directrice n. f. V. DIRECTEUR, TRICE.

dirigé, e [diriʒe] adj. (part. passé de *diriger ;* 1690, Furetière). Dont le fonctionnement n'est pas entièrement libre, mais orienté selon une direction ou un plan donnés : *Économie dirigée. Activités dirigées.*

dirigeabilité [diriʒabilite] n. f. (de *dirigeable ;* 1873, Spiess). En parlant d'un aérostat, aptitude à être dirigé à l'aide d'un moteur.

dirigeable [diriʒabl] adj. (de *diriger ;* 1787, Féraud). Qui peut être dirigé.

◆ **dirigeable** n. m. (ellipse de *ballon dirigeable ;* juin 1885, *l'Aéronaute*). Aérostat muni d'hélices propulsives et d'un système de direction.

dirigeant, e [diriʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *diriger ;* 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Qui exerce une direction : *Pouvoir dirigeant.* || Spécialem. *Classes dirigeantes,* classes qui, par suite de la situation qu'elles occupent dans l'économie d'un pays, exercent une influence prépondérante dans les affaires publiques. || **2.** Qui sert de règle principale : *Principes dirigeants. La dirigeante d'un mouvement.*

◆ n. (fin du XIXe s.). Celui, celle qui est à la tête d'un organisme quelconque : *Il avait annoncé qu'il ne reprendrait pas à la fabrique les dirigeants du syndicat* (Aragon).

• SYN. : *animateur, directeur, leader, meneur, responsable.*

diriger [diriʒe] v. tr. (lat. *dirigere,* mettre en ligne droite, aligner, donner une direc-

tion déterminée, disposer, ordonner, régler, de *dis-*, préf. à valeur intensive, et de *regere*, diriger, guider, mener ; 1495, J. de Vignay, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1751, Voltaire ; sens I, 3, xx^e s. ; sens I, 4, av. 1696, La Bruyère ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1864, Littré ; sens II, 3 et 5, 1870, Larousse ; sens II, 4, 1772, J.-J. Rousseau). [Conj. **1 b.**]

I. 1. Être le principal responsable de la bonne marche, du fonctionnement, de l'administration, de la gestion de : *Diriger l'État. Diriger une entreprise, une école, un syndicat, un mouvement. Diriger une revue, une collection chez un éditeur. Il connaissait déjà l'héritage et que Gérard dirigeait les usines de son oncle* (Cocteau). || **2.** Régler l'exécution d'une opération, d'une action qui requiert la participation d'un certain nombre de personnes : *Diriger des travaux, des recherches, des fouilles archéologiques. Diriger une discussion, les débats d'une assemblée. Diriger d'importantes manœuvres. Louis XIV passa sur un pont de bateaux avec l'infanterie, après avoir dirigé lui-même toute la marche* (Voltaire). || Régler le déroulement, la marche de : *Un magistrat instructeur dirige un interrogatoire à son gré* (Balzac). || **3.** Avoir autorité sur un groupe de personnes, commander : *Diriger des hommes, le peuple.* || *Spécialem.* En musique, conduire un nombre plus ou moins grand d'instrumentistes ou de chanteurs : *Diriger un orchestre de chambre, une chorale.* || **4.** Exercer sur quelqu'un une certaine influence ; surveiller ses activités ou inspirer ses actions : *Il finira par me prendre en guignon, disait-il à M^me Leuwen, si je le dirige trop et lui parle sans cesse de ses affaires* (Stendhal). *Diriger un élève. Diriger les études, le travail de quelqu'un.* || *Spécialem.* Guider quelqu'un dans sa vie morale ou religieuse : *N'avait-elle pas une créature à elle à gronder, à diriger ?* (Balzac). *Diriger une pénitente.*

II. 1. Déterminer le sens du déplacement d'un être ou d'une chose en mouvement ; veiller à maintenir la direction dans laquelle doit se faire un mouvement : *Diriger une voiture, une embarcation, un cheval. Javel cadet, qui se trouvait à l'avant et dirigeait la descente du filet, chancela* (Maupassant). *Les Allemands coupaient dans cette longue chaîne d'hommes pour en diriger les tronçons vers des baraques ou des destinations différentes* (Ambrière). || Fig. *Bien diriger sa barque,* savoir bien mener ses affaires, réussir. || **2.** Conduire, guider soi-même quelqu'un vers un point déterminé : *Il me dirigea doucement vers la sortie* (Carco). || Littér. *Diriger ses pas vers,* aller vers, prendre la direction de. || **3.** Envoyer vers une certaine destination (un colis, une lettre, un convoi, etc.) : *Paquet à diriger sur Paris.* || **4.** *Fig.* Guider, orienter vers un but déterminé : *C'étaient les jésuites du Canada qui avaient dirigé les colons vers la culture* (Chateaubriand). || **5.** Donner telle ou telle orientation à : *Diriger ses jumelles du côté de la mer. Diriger un projecteur sur un avion.*

• Syn. : **I, 1** *administrer, gérer ;* **2** *conduire, guider, mener ;* **3** *animer, gouverner ;* **4** *conseiller, manœuvrer.*|| **II, 1** *conduire, piloter ;* **2** *emmener, guider, mener, pousser ;* **3** *acheminer, expédier ;* **4** *aiguiller, orienter ;* **5** *braquer, pointer, tourner.*

◆ **se diriger** v. pr. [**vers, sur**] (sens 1, av. 1848, Chateaubriand ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, xx^e s.). **1.** En parlant d'un être animé ou d'un véhicule, avancer, progresser dans une direction : *Il se dirigea vers un mur, gratta, enleva une grosse pierre* (Carco). *Le canot automobile se dirige vers l'entrée du port.* || **2.** En parlant d'un corps ou d'un objet mobile, prendre une orientation déterminée : *Une aiguille aimantée se dirige toujours vers le nord.* || **3.** En parlant d'une personne, s'orienter vers tel genre d'activité : *Se diriger vers l'enseignement.*

• Syn. : **1** *s'acheminer, aller, cingler, gagner, piquer sur, se porter vers, tendre vers, voguer vers.*

dirigisme [diriʒism] n. m. (de *dirigiste ;* 1948, Larousse). Système dans lequel l'État oriente l'activité économique du pays par une intervention tantôt directe, tantôt indirecte, mais sans que les principaux moyens de production cessent d'être propriété privée.

• Syn. : *étatisme.* — Contr. : *libéralisme.*

dirigiste [diriʒist] n. et adj. (de *diriger ;* 1930, Larousse). Partisan du dirigisme économique.

dirimant, e [dirimɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dirimer ;* 1701, Furetière, aux sens 1-2). **1.** En droit, se dit d'un empêchement qui rend nul un mariage contracté nonobstant cet empêchement. || **2.** *Par extens.* Se dit d'un empêchement formel absolu.

dirimer [dirime] v. tr. (lat. *dirimere,* rompre, partager, séparer, de *dis-*, préf. marquant la division, et de *emere,* prendre, recevoir, acheter ; début du xvii^e s.). En droit, annuler un acte : *Dirimer un contrat.*

discal, e, aux [diskal, -o] adj. (de *disque ;* xx^e s.). Qui concerne les disques de la colonne vertébrale : *Hernie discale.*

discernable [disɛrnabl] adj. (de *discerner ;* milieu du xvi^e s., Tagault). Qui peut être discerné : *Les lignes allemandes n'étaient discernables qu'avec de l'attention* (Romains).

• Syn. : *percevable.* — Contr. : *indiscernable.*

discernement [disɛrnəmɑ̃] n. m. (de *discerner ;* début du xvi^e s., au sens I ; sens II, 1, 1835, Acad. ; sens II, 2-3, 1640, Corneille).

I. *Class.* Action de séparer, de faire le départ, le partage entre : *Il enverra les anges exécuteurs de ses volontés* [...] *pour faire le discernement des justes et des pécheurs* (Bourdaloue).

II. 1. Action de distinguer par la vue : *Le daltonisme altère le discernement des couleurs.* || **2.** *Fig.* Action de distinguer par l'esprit : *Un discernement très vif des obstacles matériels* (Sainte-Beuve). || **3.** *Absol.* Faculté d'apprécier les choses avec justesse et bon sens : *S'il la croit, tant pis pour lui, il manque d'esprit et de discernement* (Stendhal). *J'ai fait ma religion de la qualité et du fin discernement, tels qu'on les trouve en France surtout* (Chardonne).

• Syn. : **II, 1** *perception, vision ;* **2** *discrimination, distinction ;* **3** *clairvoyance, intelligence, jugement, jugeote* (fam.), *perspicacité.* — Contr. : **3** *aveuglement, confusion.*

discerner [disɛrne] v. tr. (lat. *discernere,* séparer, discerner, distinguer, de *dis-*, préf. marquant la division, et de *cernere,* reconnaître nettement ; 1226, *Courtois d'Arras,* au sens I ; sens II, 1, v. 1355, Bersuire ; sens II, 2, xv^e s., Basselin ; sens II, 3, v. 1361, Oresme).

I. *Class.* Séparer, mettre à part ; faire une discrimination entre des personnes ou des choses confondues : *S'ils disent que la grâce de Jésus-Christ nous discerne* (Pascal). *On verra l'innocent discerné du coupable* (Racine).

II. 1. Distinguer par la vue une chose ou un être au milieu d'autres choses ou d'autres êtres : *Au-dessus du buffet, un panneau décoratif* [...] *fait d'une tapisserie où l'on discernait des vignes et des grappes, avec un lointain de parc versaillais* (Aragon). || **2.** Percevoir plus ou moins distinctement par un autre sens que la vue : *Discerner un roulement de tonnerre dans le lointain.* || **3.** *Fig.* Distinguer par l'esprit, reconnaître, découvrir dans un ensemble : *Discerner une menace dans les paroles de quelqu'un. Il y avait très peu de personnes en France, du temps du cardinal de Richelieu, capables de discerner les défauts du « Cid »* (Voltaire).

• Syn. : **II, 1** *apercevoir, percevoir, repérer ;* **3** *remarquer, sentir.*

disciple [disipl] n. m. (lat. ecclés. *discipulus,* disciple de Jésus-Christ, apôtre [« élève » en lat. class.] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *deciple* [*disciple,* xiv^e s.], au sens 3 ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, xiii^e s., Littré). **1.** *Vx.* Celui qui reçoit l'enseignement d'un maître : *La sculpture commence en France même avec le fameux disciple de Michel-Ange, Jean de Boulogne* (Michelet). *Pythagore et ses disciples, avec qui les puissances de l'air conversaient familièrement* (France). || **2.** Personne qui adhère aux idées, aux doctrines d'un maître, dans les domaines philosophique, religieux, littéraire, etc. : *Les disciples des Anciens, de Descartes.* || Spécialem. *Les*

disciples de Jésus-Christ, les douze apôtres, et plus généralement ceux qui le suivaient et écoutaient sa parole ; *auj.,* les chrétiens fervents. || *Le disciple bien-aimé,* saint Jean l'Évangéliste, celui des Apôtres que Jésus préféra. || **3.** Personne dont on suit l'exemple, dont on se montre le partisan zélé : *Il se manifestait en tout comme un disciple de Sénac* (Duhamel). || Poét. *Disciple d'Apollon,* poète. || *Disciple de Bacchus,* amateur de bon vin ; ivrogne. || *Disciple d'Esculape,* médecin.

● SYN. : **1** *élève ;* **2** *adepte, continuateur, fidèle, partisan, tenant.*

disciplinable [disiplinabl] adj. (de *discipliner ;* fin du XIVe s.). Que l'on peut discipliner, soumettre à des règles : *Tel peuple est disciplinable, tel autre ne l'est pas au bout de dix siècles* (Rousseau).

disciplinaire [disiplinɛr] adj. (de *discipline ;* 1611, Cotgrave, puis 1835, Acad.). Relatif à la discipline d'un corps, d'un groupement quelconque : *Règlement disciplinaire.* || *Peines, sanctions disciplinaires,* celles qui sont appliquées à la suite de manquements à la discipline.

◆ n. m. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, XXe s.). **1.** Militaire des compagnies de discipline ou des sections spéciales. || **2.** Militaire en train de purger une sanction disciplinaire : *La salle de police où l'on enfermait les disciplinaires* (Moselly).

disciplinairement [disiplinɛrmɑ̃] adv. (de *disciplinaire ;* 1845, Bescherelle). En vertu des règles de la discipline : *Ces prêtres [...] longs dans leurs robes longues, le cou disciplinairement serré par leur collet noir* (Goncourt).

discipline [disiplin] n. f. (lat. *disciplina,* action de s'instruire, enseignement, formation, règles de vie, de *discipulus* [v. DISCIPLE] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « massacre » ; sens I, 1, II, 3 et III, 1-2, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens I, 2-3, XIVe s. ; sens II, 1-2, v. 1355, Bersuire ; sens III, 3, v. 1361, Oresme).

I. 1. *Vx.* Châtiment qui servait à faire respecter la règle dans une communauté religieuse. || **2.** Sorte de fouet, composé de chaînettes ou de cordelettes à nœuds, servant d'instrument de pénitence : *Laurent, serrez ma haire avec ma discipline* (Molière). || **3.** Coups appliqués avec cet instrument. || Pratique de la flagellation volontaire.

II. 1. Ensemble des règles de conduite, généralement assorties de sanctions, en usage dans un corps, une collectivité, et destinées à y assurer le bon ordre : *La discipline militaire. Elle s'irritait davantage contre la discipline* (Flaubert). *On ne peut songer à obtenir d'une race vive et critique cette discipline formelle, cette tenue rigoureuse, cette perfection des cadences et des rythmes qui font si grand effet dans les parades* (Valéry). *À vrai dire, je supportai fort allègrement la discipline assez dure à laquelle on nous soumettait* (Gide). || *Conseil de discipline,* v. CONSEIL. || *Compagnies de discipline,* v. COMPAGNIE. || **2.** *Par extens.* Aptitude à se soumettre à ces règles : *Ils sont tous très épatants, c'est entendu, mais ils ne ferment pas les portes, ils ne ferment pas les placards. Ils n'ont aucune discipline* (Duhamel). || Fam. *Avoir de la discipline,* avoir assez d'autorité pour faire respecter les règles de la discipline : *Ce professeur est peu écouté, il n'a aucune discipline.* || **3.** *Fig.* Ensemble de règles auxquelles on s'astreint dans le domaine intellectuel ou moral : *Descendre en soi demande une discipline dont ils étaient incapables* (Cocteau). *Il éprouvait [...] le besoin de se reconnaître et s'offrait à la foi comme à n'importe quelle discipline de la pensée* (Saint-Exupéry).

III. 1. *Class.* Règle, d'ordre intellectuel ou moral, imposée par un maître à ceux qu'il veut former, d'où direction, éducation : « *Quelle peine il faut prendre pour instruire ces animaux-là ! — Je les trouve bien heureux, Madame, d'être toujours sous votre discipline » (Molière)* || **2.** *Class.* Domaine où s'étend l'autorité de quelqu'un ; juridiction : [Philippe] *eut la joie de voir Alexandre, à l'âge de dix-huit ans, enfoncer les troupes thébaines de la discipline d'Épaminondas* (Bossuet). *On a vu les plus sublimes esprits [...] apprendre à bégayer humblement dans l'école de Jésus-Christ sous la discipline de Paul* (Bossuet). || **3.** Branche des connaissances, matière d'enseignement : *Les disciplines scientifiques ont été très longtemps tenues pour secondaires. Les disciplines littéraires.*

● SYN. : **II, 1** *organisation, règlement ;* **2** *docilité, obéissance, soumission, subordination.* || **III, 3** *études, matières, science.* — CONTR. : **II, 1** *anarchie, chaos, désordre, désorganisation, pagaille* (fam.) ; **2** *désobéissance, dissipation, indiscipline.*

discipliné, e [disipline] adj. (part. passé de *discipliner*). **1.** Qui se conforme à la discipline, qui est accoutumé à obéir : *Un élève discipliné. Le plus discipliné, le plus régulier, le plus instruit des clergés* (Renan). *Les communistes sont disciplinés Ils obéissaient aux secrétaires de cellule, ils obéissent aux délégués militaires ; ce sont souvent les mêmes* (Malraux). || **2.** Où règne la discipline : *Une Allemagne armée jusqu'aux dents, disciplinée, elle, avec un empereur, et pas tous ces bavardages parlementaires* (Aragon). || **3.** Qui a une vie réglée, qui s'astreint à une discipline intellectuelle, morale : *C'est un homme discipliné.*

● SYN. : **1** *docile, obéissant, soumis.* — CONTR. : **1** *désobéissant, dissipé, indiscipliné, rebelle, rétif.*

discipliner [disipline] v. tr. (de *discipline ;* v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, au sens de « châtier » ; sens 1-3, v. 1361, Oresme ; sens 4-5, 1870, Larousse ; sens 6, av. 1922, Proust). **1.** Accoutumer à la discipline, à l'obéissance, au respect de l'ordre : *Le czar poursuivant toujours le dessein de discipliner ses troupes, pendant qu'il civilisait ses sujets* (Voltaire). *Discipliner une armée.* || **2.** *Par extens.* Rendre docile, soumis : *Il faudra discipliner ces enfants.* || **3.** *Fig.* Soumettre à des règles intellectuelles, morales : *Discipliner les cœurs, les esprits.* || **4.** Assujettir à une méthode : *Discipliner son travail.* || **5.** *Par anal.* Maîtriser quelque chose, devenir capable d'en régler l'activité et en particulier de le faire servir à une fin utile : *Discipliner un cours d'eau. On est parvenu à discipliner la vapeur.* || **6.** *Littér.* Imposer un contrôle permanent à : *Le portrait était antérieur au moment où Odette, disciplinant ses traits, avait fait de son visage et de sa taille cette création* (Proust).

● SYN. : **2** *dompter, soumettre ;* **4** *ordonner, organiser, régler ;* **5** *maîtriser.*

discobole [diskɔbɔl] n. m. (lat. *discobolos,* gr. *diskobolos,* lanceur de disque, de *diskos,* disque, et *ballein,* jeter ; 1555, Du Choul, au sens I ; sens II, 1817, Cuvier).

I. Dans l'ancienne Grèce, athlète qui lançait le disque ou le palet. || *Auj.* et *littér.* Lanceur de disque.

II. Poisson dont les nageoires ventrales se réunissent sous la gorge en forme de disque.

discoïde [diskɔid] adj. (de *disco-,* élément tiré de *disque,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1808, Boiste). Qui a la forme d'un disque.

● REM. On dit aussi DISCOÏDAL, E, AUX (de *discoïde ;* 1864, Littré).

discontinu, e [diskɔ̃tiny] adj. (lat. scolast. *discontinuus,* de *dis-,* préf. à valeur négative, et de *continuus* [v. CONTINU] ; v. 1361, Oresme, aux sens 1-2 [rare av. le XIXe s.] ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Qui n'est pas continu dans l'espace ; qui présente des interruptions : *Une ligne discontinue.* || **2.** Qui cesse par moments de se produire ; qui présente des interruptions dans son mouvement, dans son développement : *Une progression discontinue. Un effort discontinu.* || *Spécialem.* Dont le développement n'est pas uniforme : *Un débit discontinu.* || **3.** *Quantité discontinue,* en arithmétique, quantité formée d'une collection d'êtres ou d'objets distincts et nombrables. || *Fonction discontinue,* en algèbre, fonction qui ne varie pas pour des variations infiniment petites de sa variable.

● SYN. : **1** *interrompu ;* **2** *intermittent, irrégulier, temporaire, variable.* — CONTR. : **1** *continu ;* **2** *assidu, continuel, incessant, ininterrompu.*

◆ adj. et n. m. (XX^e s.). En philosophie, qui est constitué d'éléments originairement extérieurs les uns aux autres.

discontinuation [diskɔ̃tinɥasjɔ̃] n. f. (lat. scolast. *discontinuatio,* de *dis-,* préf. à valeur négative, et de *continuatio* [v. CONTINUATION] ; v. 1355, Bersuire). *Class.* Interruption, cessation : *Afin que nous puissions avoir votre dernière intention sur mes remarques, et faire imprimer ensuite sans discontinuation* (Chapelain).

discontinuer [diskɔ̃tinɥe] v. tr. (lat. scolast. *discontinuare,* de *dis-,* préf. à valeur négative, et de *continuare* [v. CONTINUER] ; 1314, Mondeville, écrit *descontinuer ; discontinuer,* v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*discontinuer de,* début du XVII^e s., Malherbe]). *Class.* et *littér.* Ne pas continuer une chose commencée : *Le procureur général commença des poursuites ; mais il les discontinua à la prière de nos proches* (Retz). *Depuis longtemps, il avait discontinué son travail* (Hugo). || *Discontinuer de* (suivi d'un infinitif), cesser de : *Il est de certaines choses* [...] *qui s'oublient aussitôt qu'on discontinue d'y étudier* (Malherbe).

◆ v. intr. (1549, R. Estienne). Usité seulement dans la locution *sans discontinuer, sans interruption : Charles* [...] *prépara sans discontinuer les matières de ses examens, dont il apprit d'avance toutes les questions par cœur* (Flaubert).

discontinuité [diskɔ̃tinɥite] n. f. (de *discontinu,* d'après *continuité ;* 1775, Grignon, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Absence de continuité matérielle d'une chose : *La discontinuité d'une ligne, d'un tracé. La discontinuité des couches de terrain.* || **2.** Manque de continuité dans le temps (d'un mouvement, d'un travail, d'une activité) : *Elle est la dispersion, elle est la discontinuité* (France). || *Sans discontinuité,* sans interruption : *Il y a pour chacun de nous de certains parallélismes* [...] *qui se développent sans discontinuité* (Hugo).

disconvenance [diskɔ̃vnɑ̃s] n. f. (de *disconvenir,* d'après *convenance ;* 1488, *Mer des histoires*). *Class.* Défaut de convenance, d'adaptation entre deux ou plusieurs choses ou êtres : *Je ne me serais jamais avisé de proposer à l'éloquence un dieu comme Hercule, et encore moins un Gaulois : ce sont des disconvenances* (La Fontaine). *La captivité abrège moins leur vie que la disconvenance du climat* (Buffon).

disconvenir [diskɔ̃vnir] v. intr. (lat. *disconvenire,* ne pas s'accorder, de *dis-,* préf. à valeur négative, et de *convenire,* être l'objet d'un accord [v. CONVENIR] ; 1521, Fabri). [Conj. **16.**] *Class.* Être en désaccord : *Je vous mandai que j'étais bien assuré que nous ne pouvions disconvenir en rien d'important* (Fénelon).

◆ v. tr. ind. (1680, Richelet). *Ne pas disconvenir de quelque chose,* ou *que* (suivi généralement du subjonctif, parfois de l'indicatif), ne pas nier quelque chose, admettre, concéder que : *Son père était chevalier, banquier, usurier ; il n'en disconvenait pas* (Michelet). *On ne peut disconvenir que les plantes ne soient des corps organisés et vivants* (Rousseau). *Nous ne pouvons pas disconvenir que ma première petite jeunesse a été folle* (Sand).

● REM. L'emploi de *ne* après *ne pas disconvenir que,* dans la proposition subordonnée, est facultatif.

discophile [diskɔfil] n. (de *disco-,* élément tiré de *disque,* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1932, Larousse). Amateur de disques, d'enregistrements musicaux.

discophilie [diskɔfili] n. f. (de *discophile ;* milieu du XX^e s.). Intérêt porté aux disques, tendance à les collectionner.

1. discord [diskɔr] adj. m. (lat. *dis-cors, -ordis,* qui est en désaccord, en mésintelligence, de *dis-,* préf. marquant la division, et de *cor, cordis,* cœur, esprit, bon sens ; 1304, Godefroy, au sens I ; sens II, 1823, Lamartine).

I. *Vx* et *littér.* Se dit de personnes qui sont en désaccord : *Les citoyens discords dans d'honnêtes combats* (Verlaine).

II. *Littér.* Se dit d'un ensemble de sons qui ne sont pas en harmonie, qui forment un assemblage discordant ou désagréable à l'oreille : *Il distinguait les voix, les reconnaissait toutes ; mais elles entraient les unes dans les autres, unies par leur résonance, et cela faisait un tapage discord sur lequel les lambeaux de phrases seuls surnageaient* (Daudet). || Ne se dit plus guère que d'un instrument de musique qui n'est pas accordé : *Un piano discord. Je ne pouvais me résoudre à quitter une sorte de clavecin aigre et discord* (Vigny).

2. discord [diskɔr] n. m. (réfection de l'anc. franç. *descort,* discorde [v. 1160, *Roman de Tristan*], déverbal de *des-corder,* lat. *discordare* [v. DISCORDER] ; v. 1361, Oresme). *Class.* Désaccord, discorde : *Pourrez-vous quelque chose, après qu'un père mort | N'a pu dans leurs esprits allumer de discord ?* (Corneille).

● REM. Dès le milieu du XVII^e s., ce mot semble vieilli en prose. Il se maintient en poésie, et est parfois repris aujourd'hui dans la langue littéraire : *Mais, quand je suis malheureux, je hais l'été perfide, ses moiteurs, ses orages, ses délices vénéneuses et tout ce cruel discord entre le ciel et mon âme* (Duhamel).

discordance [diskɔrdɑ̃s] n. f. (réfection, d'après le lat. *discordare,* de l'anc. franç. *descordance,* dispute, querelle [XII^e s.], dér. du v. *descorder,* lat. *discordare* [v. DISCORDER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « dissension » ; sens 1, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 2, 1704, Regnard ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Défaut d'accord, de convenance entre des choses : *Discordance d'opinions, de sentiments. La discordance des couleurs d'un tableau.* || *Par extens.* Défaut d'accord, de proportion entre les parties d'un tout, d'un ensemble : *Songez à la discordance affreuse qu'une pareille combinaison produirait* (Musset). || **2.** En musique, ensemble de sons, successifs ou simultanés, dont le rapport est musicalement faux, incompréhensible. || Défaut d'accord entre plusieurs voix ou instruments dans l'exécution d'un morceau. || **3.** En géologie, disposition d'une série de couches reposant sur des couches plus anciennes qui ne leur sont pas parallèles.

● SYN. : **1** *désaccord, divergence ; dissymétrie ;* **2** *cacophonie, dissonance.* — CONTR. : **1** *accord, concordance, entente, harmonie ;* **2** *euphonie, harmonie, symphonie.*

discordant, e [diskɔrdɑ̃, -ɑ̃t] adj. (réfection, d'après le lat. *discordare,* de l'anc. franç. *descordant,* qui est en désaccord, en dispute [début du XII^e s.], part. prés. de *descorder,* lat. *discordare* [v. DISCORDER] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1847, Michelet ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 5, 1870, Larousse). **1.** Qui présente un désaccord, qui manque de convenance avec autre chose : *Opinions discordantes. Deux caractères discordants.* || **2.** Qui manque d'accord entre ses diverses parties, de justesse dans les proportions, d'harmonie, d'unité (vieilli) : *L'armée de Jemmapes était* [...] *discordante surtout, présentant je ne sais combien de bandes de volontaires ou encore sans uniforme, ou sous l'uniforme varié des Fédérations de 90* (Michelet). || **3.** En musique, qui sonne faux, dont les sons manquent d'accord : *Notes discordantes. Instruments discordants.* || *Par extens.* Qui manque d'harmonie, désagréable à entendre : *Cris discordants. Les deux voix se répondaient, discordantes, dans l'appartement trop étroit* (Duhamel). || **4.** *Fig.* Qui ne s'accorde pas avec les autres dans ses actions, ses idées : *Une seule voix discordante, et le monde me déplaît, me dégoûte, me fait horreur* (Duhamel). || **5.** En géologie, se dit de couches qui sont en discordance par rapport aux couches situées en dessous.

● SYN. : **1** *contradictoire, contraire, divergent, incompatible, opposé ;* **3** *cacophonique, criard, désaccordé, dissonant, faux.* — CONTR. : **1** *concordant, unanime ;* **3** *accordé, harmonieux, mélodieux.*

discorde [diskɔrd] n. f. (lat. *discordia,* désaccord, mésintelligence, de *discors, -ordis* [v. DISCORD 1] ; v. 1130, *Eneas,* aux sens 1-2). **1.** Dissension violente qui oppose deux ou plusieurs personnes et les dresse les unes contre les autres : *Les leçons d'équitation devinrent bientôt un sujet de discorde*

(Balzac). || Littér. *Pomme de discorde,* sujet de division, de querelle. || **2.** *Spécialem.* (au plur.). Dissensions d'ordre politique, social ; divergences d'idées qui opposent les hommes, les partis, dans un même pays : *Telle devait être (telle eût été, sans nos affreuses discordes) l'œuvre de la Convention : fonder la propriété pour tous* (Michelet).

● SYN. : *conflit, démêlé, désaccord, désunion, différend, dissentiment, division, querelle, zizanie.* — CONTR. : *accord, concorde, entente, harmonie, paix, unanimité, union.*

discorder [diskɔrde] v. intr. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *descorder,* désunir, contester [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], lat. *discordare,* être en désaccord, de *discors, -ordis* [v. DISCORD 1] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, 1695, Regnard). **1.** *Vx.* Ne pas s'accorder, s'opposer de façon choquante ; rompre l'harmonie d'un ensemble : *Rien n'avait discordé dans la journée* (M. Prévost). || **2.** En musique, être en discordance, présenter une suite ou un ensemble de sons dont le rapport est musicalement faux : *Ces instruments discordent* (Littré).

discothèque [diskɔtɛk] n. f. (de *disque,* d'après *bibliothèque ;* 1932, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Collection de disques de phonographe classés. || **2.** Meuble destiné à contenir une collection de disques.

discoureur, euse [diskurœr, -øz] n. (de *discourir ;* v. 1542, Marguerite de Navarre). *Péjor.* Personne qui a l'habitude de parler longuement à tout propos : *Paix ! discoureuse* (Molière). *Candide écouta ce propos avec attention et conçut une grande idée du discoureur* (Voltaire). *Bernard n'écoutait plus le discoureur ; il jugeait malséant de s'écarter trop vite* (Gide). || Employé parfois en bonne part : *Et aussitôt des qualités inconnues au duc de Guermantes, et souvent liées à ce déséquilibre, avaient fait de M. de Charlus un pianiste délicieux, un peintre amateur qui n'était pas sans goût, un éloquent discoureur* (Proust).

● SYN. : *bavard, déclamateur, parleur, péroreur, phraseur.*

discourir [diskurir] v. intr. et tr. ind. [**de, sur**] (réfection, d'après *courir,* de l'anc. franç. *discurre, discourre* [fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire*], lat. *discurrere,* courir çà et là, et, à basse époque, « discourir », de *dis-,* préf. marquant la séparation, et de *currere,* courir ; 1539, R. Estienne, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1613, M. Régnier). [Conj. **21.**] **1.** *Vx.* Parler, converser, s'entretenir de choses et d'autres : *Marchons sans discourir* (Corneille). *Ne parlons plus de querelle : c'est fait ; | Discourons d'autre affaire* (Molière). || **2.** Traiter oralement d'un sujet, avec méthode et en donnant une certaine étendue à l'exposé : *Qu'il nous serait plus doux de gravir les coteaux enchanteurs de Tusculum, avec l'espoir d'entendre Cicéron discourir de la vertu* (France). *Il me faut à présent discourir quelque peu de l'objet même qui nous assemble, et traiter, comme je pourrai, de Descartes et de la philosophie* (Valéry). || **3.** *Péjor.* Parler trop longuement, avec une certaine recherche : *Coquelin passait en discourant au milieu d'amis qui l'écoutaient et faisait avec la main, à des personnes en voiture, un large bonjour de théâtre* (Proust).

● SYN. : **2** *disserter, haranguer, laïusser* (arg. scol.) ; **3** *baratiner* (pop.), *palabrer, pérorer.*

discours [diskur] n. m. (francisation, d'après *cours,* du lat. *discursus,* action de courir çà et là, et, à basse époque, « conversation, entretien, discours », de *discursum,* supin de *discurrere* [v. DISCOURIR] ; début du XVI^e s., aux sens I, 1-3 ; sens I, 4, 1580, Montaigne ; sens II, 1, v. 1534, Bonaventure Des Périers ; sens II, 2, XX^e s. ; sens II, 3, 1637, Descartes ; sens III, 1-2, av. 1613, M. Régnier).

I. 1. *Class.* Conversation, entretien : *Un de mes amis me mena un jour chez une demoiselle appelée Luce, me disant que c'était une femme du meilleur discours qui se pût voir* (Ch. Sorel). || *Class.* et *littér.* Propos que l'on tient en conversant : *Oui, vos moindres discours ont des grâces secrètes* (Racine). *La pauvre jeune fille ne sait pas quel danger elle court en écoutant les discours d'un jeune et galant seigneur* (Musset). || Class. *Mauvais discours,* médisances : *Des humeurs, des colères, des partialités, des rapports et ce qu'on appelle de mauvais discours* (La Bruyère). || *C'est un autre discours,* ce n'est pas de cela qu'il s'agit. || *Reprendre le fil de son discours,* revenir à son sujet, après une interruption ou une digression. || **2.** *Class.* Exposé narratif, récit sans caractère oratoire : *On sème de sa mort d'incroyables discours* (Racine). || **3.** Développement oral d'une certaine longueur, sur un sujet déterminé, fait devant un auditoire, à des fins didactiques ou de persuasion : *De son discours, absolument perdu dans un tel espace, rien n'arriva à la foule, sinon : « Périssent les tyrans !... »* (Michelet). *Un modèle de discours académique, écrit en style académique, avec des « un peu », des « pour ainsi dire », qui font à tout moment revenir la pensée sur ses pas comme une dévote qui a oublié des péchés à confesse* (Daudet). *Armand avait découvert* [...] *tout un paquet de journaux locaux que conservait son frère, parce qu'il y avait dedans des articles, des adresses, des discours écrits par lui* (Aragon). || *Discours d'ouverture,* discours prononcé par un professeur à l'ouverture d'un cours public. || *Discours de réception,* discours prononcé par un membre nouvellement élu lors de sa réception dans une académie. || **4.** *Péjor.* Développement lassant, par sa longueur, par son inutilité, ou par la complaisance de la personne qui parle : *Point de bavardage superflu... Mac Orlan ne se perdait jamais en discours* (Carco). || *Assez de discours !,* assez parlé.

II. 1. *Class.* Action de parcourir par la pensée, d'examiner en soi-même, de raisonner ; réflexion : *L'âme exercée dans la méditation* [...] *en vient à n'avoir plus besoin de discours, de réflexion, de raisonnement ;* [...] *elle est conduite par une simple foi* (Bossuet). || *Spécialem.* et *class.* Objet d'un raisonnement, thèse, opinion : *Il ne faut point juger des gens sur l'apparence.* [...] | *Jadis l'erreur du Souriceau | Me servit à prouver le discours que j'avance* (La Fontaine). || **2.** *Spécialem.* En philosophie et en logique, la pensée discursive, le raisonnement, par opposition à l'intuition. || **3.** *Class.* Développement écrit, à caractère didactique, sur un sujet déterminé ; dissertation, essai (en particulier dans des titres d'ouvrages) : *Un aveu dont je vous parlerai dans la seconde partie de ce discours* [les Mémoires] (Retz). *Le « Discours de la méthode », de Descartes. « Discours sur l'universalité de la langue française », de Rivarol.* || *Vx.* Composition d'élève : *Discours français. Discours latin.* || Vx. *Discours en vers,* dissertation poétique sur un sujet moral.

III. 1. En linguistique, suite des mots et des phrases dans lesquels s'actualise, sous forme écrite ou parlée, une langue donnée : *Tournure propre au discours familier. Mot du discours soutenu.* || *Parties du discours,* les neuf catégories grammaticales dans lesquelles sont répartis les divers éléments du vocabulaire (nom, article, pronom, adjectif, verbe, adverbe, préposition, conjonction, interjection). || *Discours direct,* paroles de quelqu'un rapportées directement à la première personne, telles qu'elles ont été prononcées. (Ex. : *Il a dit : « Je viendrai ».*) || *Discours indirect,* paroles de quelqu'un rapportées dans une proposition subordonnée complétive, avec une transposition de la personne et du temps. (Ex. : *Il a dit qu'il viendrait.*) [V. art. spécial.] || **2.** *Class.* Façon dont on utilise le langage, style : *Il avait un discours pur et serré* (Richelet, 1680). *Olivier Patru* [...] *contribua beaucoup à régler, à épurer le langage ;* [...] *on lui dut l'ordre, la clarté, la bienséance, l'élégance du discours* (Voltaire).

● SYN. : **I, 3** *allocution, causerie, conférence, exposé, harangue, laïus* (arg. scol.), *topo* (fam.) ; **4** *bavardage, palabre, parlote* (fam.), *tartine* (fam.).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE DISCOURS

Le mot *discours* présente en linguistique divers sens plus ou moins larges.

Le plus abstrait est celui qui en fait l'équivalent du mot « parole », employé, depuis Saussure, en opposition à « langue ». Jugeant le mot *parole* ambigu du fait que, dans l'usage courant, il désigne spécifiquement le langage oral, alors qu'opposé à *langue* il désigne tout « message », tout « texte » particulier, oral ou écrit, certains linguistes ont préféré user dans ce second sens (« suite significative de mots ») du terme *discours,* soit pour évoquer par son étymologie latine le cours capricieux d'une troupe ou d'un fleuve (*discursus*), soit pour reproduire dans le terme français la bisémie que présentait le latin *oratio* : « discours » d'un orateur, et « phrase ». Ce premier sens du mot *discours* appelle les commentaires qu'on lira à l'article PAROLE.

Divers emplois de définition plus étroite peuvent être relevés chez tel ou tel linguiste. Émile Benveniste croyait pouvoir distinguer en français deux plans d'énonciation : celui de l'*histoire* et celui du *discours,* discriminés par la présence possible ou impossible du passé simple ; il entendait *discours* « dans sa plus large extension : toute énonciation supposant un locuteur en un auditeur, et, chez le premier, l'intention d'influencer l'autre en quelque manière » (*Bulletin de la Société de linguistique,* 1959). Une telle distinction ressortit plutôt à la sémiotique littéraire qu'à la linguistique proprement dite ; les domaines de l'histoire et du discours ne sont d'ailleurs pas complémentaires : ils ont une large intersection (histoires écrites ou racontées pour convaincre ou pour amuser) et sont loin de couvrir à eux deux tout le référentiel de l'énonciation linguistique (un théorème de mathématiques, par exemple, n'appartient ni à l'« histoire » ni au « discours » ainsi défini).

On s'arrêtera seulement, ici, sur un emploi que consacre un usage ancien, et dont la définition, apparemment claire, appelle une délicate analyse : c'est celui qu'on observe dans les formules « discours direct » et « discours indirect », où le mot *discours* — qui signifiait « propos », « conversation » en français classique — est souvent remplacé par *style* sans modification de sens.

DISCOURS DIRECT ET INDIRECT

I. DÉFINITION

On veut souvent distinguer le discours direct du discours indirect par des traits formels, tels que l'emploi des pronoms, des temps, des modes, des subordonnants. Ces tentatives — on le verra — sont vouées à l'échec parce qu'elles prennent pour essentiels des faits qui sont les conséquences possibles — mais non infaillibles — du phénomène primaire, et qui se rencontrent indépendamment de ce phénomène.

Le phénomène de base consiste en une différence d'expression de la « modalité » (v. ce mot). Comparons les phrases suivantes :

(1) *Il viendra. J'**affirme** qu'il viendra.*

(2) *Viendra-t-il ? Je **demande** s'il viendra.*

(3) *Qu'il vienne. J'* ***ordonne*** *qu'il vienne.*

(4) *Lui, venir ! Je* ***me réjouis (me désole, m'étonne)*** *qu'il vienne.*

Dans les phrases de droite, le « modus », c'est-à-dire l'attitude du locuteur (affirmation, interrogation, volonté, exclamation) à l'égard du fait énoncé, ou « dictum », est exprimé par le radical du verbe principal (en gras) ; le dictum est exprimé dans une proposition subordonnée conjonctive, complément du verbe modal.

Dans les phrases de gauche, l'expression du modus se superpose à celle du dictum — contrairement au principe de « linéarité », où plusieurs linguistes ont voulu voir une servitude du langage oral. Le modus reçoit des marques diverses :

— **mode** du verbe (indicatif, subjonctif, infinitif)

— **ordre** des mots (anticipation du verbe dans la phrase 2)

— emploi du **morphème** *que* en proposition indépendante dans la phrase 3.

En même temps qu'il marque l'attitude psychique par son mode, par sa place, par le morphème préposé, le verbe contribue à énoncer la représentation dictale par son sémantisme lexical, son temps, et les liages qu'il établit entre les éléments propositionnels.

Le dictum est exprimé dans les phrases de gauche au **discours** (ou **style**) **direct,** dans les phrases de droite au **discours** (ou **style**) **indirect.** Le discours est *direct* quand **le modus et le dictum sont superposés** dans la chaîne orale ; il est *indirect* quand ils sont linéairement **juxtaposés, l'énoncé du dictum étant syntaxiquement subordonné au verbe modal.**

Spécifions, pour éviter tout malentendu, que le segment au « discours indirect » dans les phrases de droite se limite à la proposition subordonnée ; le modus, qu'exprime lexicalement le verbe principal (*j'affirme, je demande, j'ordonne,* etc.), est lui-même, dans le cadre de la phrase totale, un dictum auquel se superpose le modus affirmatif, qu'exprime grammaticalement l'indicatif.

Voici plusieurs phrases extraites des exemples d'« énonciation historique » que donne É. Benveniste dans l'article cité plus haut :

> *Quand Solon eut accompli sa mission, il fit jurer aux neuf archontes et à tous les citoyens de se conformer à ses lois*
> (Glotz, *Histoire grecque*).

Cette phrase est au « discours direct », exprimant à la fois une représentation objective (le dictum) et la position (affirmative) de l'historien à son sujet (le modus).

> *... il comptait qu'en sortant de la neutralité les hommes exempts de passion formeraient une majorité suffisante pour arrêter les perturbateurs de la paix publique* (*ibid.*).

Le verbe *comptait* est modal par rapport à la proposition conjonctive qui suit, et dont le contenu est donné comme affirmé par Solon (que représente *il*), non par Glotz ; cette affirmation est formulée au « discours indirect ».

> *Solon n'avait satisfait ni les riches ni la masse pauvre, et disait tristement : « Quand on fait de grandes choses, il est difficile de plaire à tous »* (*ibid.*).

On relève ici un verbe de sens modal : *disait ;* le dictum est exprimé par la phrase entre guillemets, donc linéairement dissocié du modus, mais il ne dépend pas syntaxiquement du verbe *disait :* il exprime directement la pensée de Solon, et le mode indicatif du verbe *est* non précédé de *que* y marque le modus, l'affirmation de la vérité générale énoncée dans la phrase dont il constitue le nœud.

On ne parle de « discours indirect » que lorsqu'un verbe modal a pour complément une proposition, laquelle peut être comparée à une proposition équivalente au discours direct, comme on l'a fait dans les quatre exemples de départ. Il y a donc discours indirect dans :

> *Il annonce* ***qu'il viendra,***

parce qu'on pourrait dire aussi :

> *Il annonce :* ***Je viendrai.***

Mais il n'y a pas discours indirect dans :

> *Il annonce* ***sa venue,***

où le complément est un nom, étranger aux oppositions de discours direct et indirect. On ne parle pas habituellement non plus de discours indirect quand le complément est un verbe à l'infinitif, comme *se conformer,* complément de *jurer,* dans le premier exemple tiré de Glotz.

II. VERBES MODAUX ET VERBES INSERTIFS

Nous avons appelé « verbe modal » le verbe qui, dans le discours indirect, as-

sume la fonction d'exprimer la modalité ; c'est un verbe transitif, puisqu'il régit une proposition complément d'objet, laquelle peut être une interrogative « indirecte » ou une conjonctive commençant par *que, de ce que, à ce que* (*prétendre que, se réjouir de ce que, s'opposer à ce que*).

Par définition, le discours direct n'est généralement pas annoncé par un verbe modal, puisque la modalité est exprimée en même temps que le dictum. Mais quand un discours direct est inséré au cours d'un récit, ou quand un dialogue est reproduit, il est souvent nécessaire d'indiquer la nature du propos, l'identité de la personne qui parle ; un nom suffit dans l'édition des pièces de théâtre :

> LA NOURRICE
> *Mais dites, je vous pry, qui vous cause ces pleurs ?*
>
> CALPURNIE
> *Tant seulement un songe enaigrit mes douleurs*
> (Jacques Grévin, 1562).

Pour l'insertion dans un récit, on peut toujours se contenter du verbe *dire :*

> *Ço dist Marsilie : Seignurs, venez avant !*
> (*la Chanson de Roland,* v. 943).

L'indication peut figurer en incise :

> *Bel sire Guenes, ço li ad dit Marsilie,*
> *Jo vos ai fait alques de legerie*
> (*ibid.,* v. 512-513).

Le verbe *dire* n'est pas un « verbe modal », puisqu'il convient quelle que soit la modalité (volonté et affirmation dans les exemples ci-dessus). Il remplit la fonction d'« insertion », c'est-à-dire annonce et justifie l'insertion d'un discours direct.

Le propos que nous avons appelé « dictum » peut être aussi bien un « scriptum », lettre ou document cité :

> « *Si vous saviez à quel degré de crétinerie je suis tombé ici* », *écrit-il à un ami de Pétersbourg* (Guy de Pourtalès, *Hector Berlioz*).

Il peut être, plus souvent, un « cogitatum », une pensée que l'écrivain prête à un des personnages de son récit ou qu'il se prête à lui-même. L'ancienne langue ne marquait pas la différence entre la parole proprement dite et le « discours intérieur » ; le XVII^e^ s. employait encore le verbe *dire* dans les deux cas ; voici comment Fénelon exprimait les plaintes de Philoctète abandonné à une mort solitaire :

> « *Quoi, **disois-je,*** tirer un homme de sa patrie, comme le seul homme qui puisse venger la Grèce, et puis l'abandonner dans cette île déserte pendant son sommeil ! » (*Télémaque*).

Ce procédé se rencontre jusqu'au XIX^e^ s., mais on voit apparaître au XVIII^e^ s. l'expression *dire en soi-même* (Montesquieu), *dire entre ses dents, dire à part soi, se dire* (Voltaire). Le verbe *penser* se rencontre au XIX^e^ s. :

> *Voilà qui est fort ! pensa notre héros* (Stendhal).

D'autres verbes insertifs se rencontrent anciennement en alternance avec *dire : faire, (soi) escrier, demander, respondre.* Répertoire assez peu nuancé, entraînant des répétitions d'autant plus monotones que, jusqu'au XVII^e^ s., la règle fut d'employer un verbe insertif à chaque réplique ; Voltaire observe encore le plus souvent cet usage :

> « *Et de quel pays d'Allemagne êtes-vous ? dit le jésuite. — De la sale province de Vestphalie, dit Candide : je suis né dans le château de Thunder-ten-tronckh. — Ô ciel ! est-il possible ! s'écria le commandant. — Quel miracle ! s'écria Candide. — Serait-ce vous ? dit le commandant. — Cela n'est pas possible* », *dit Candide.*

Au XIX^e^ s. se répand un modèle de présentation allégé, où le récit fait totalement place au dialogue du théâtre :

> « *Iras-tu prendre des nouvelles de Julie ? lui demandai-je. — Oui, dans l'antichambre. — La reverras-tu ? — Le moins possible. — As-tu prévu ce qui t'attend ? — J'ai prévu qu'elle se mariera avec un autre ou qu'elle restera fille. — Adieu, lui dis-je* [...] *— Adieu* », *me dit-il* (Fromentin, *Dominique*).

Le répertoire des verbes insertifs offre d'ailleurs une possibilité d'enrichissement bien plus grande que celui des verbes modaux ; ils peuvent être intransitifs, ou avoir un nom pour complément d'objet :

> *Si se prent a **dementer*** [se désoler]
> *et Jhesum a **reclamer*** [invoquer]
> « *Peres, rois de maïsté, Or ne sai quel part aler...* »
> (*Aucassin et Nicolette*).

Ils peuvent impliquer d'assez loin l'idée de parole :

> *Et il hurte le ceval des eperons, si **vint** as pastoriaux.*
> « *Bel enfant, Dix vos aït !* »
> [Il pique le cheval des éperons, et s'approcha des pastoureaux « Chers enfants, Dieu vous aide ! »]
> (*ibid.*)

Les écrivains modernes ont encore élargi ces possibilités :

> *Ma foi non, ma petite, **ment**-il* (A. Gide).
> *Je ne vous crois pas, **s'emporta** enfin la femme* (R. Dorgelès).
> *Monsieur, m'**aborda**-t-il cérémonieusement* (H. Bordeaux).

III. DISTINCTION FORMELLE DES DEUX DISCOURS

1° Ponctuation.

Des signes de ponctuation ont été affectés depuis le XVII^e^ s. à l'insertion d'un propos au discours direct :

> *La marquise mena Candide dans son cabinet et le fit asseoir sur un canapé.* « *Eh bien, lui dit-elle, vous aimez donc toujours éperdument mademoiselle Cunégonde de Thunder-ten-tronckh ! — Oui, Madame* », *répondit Candide. La marquise lui repliqua avec un souris tendre :* « *Vous me répondez comme un jeune homme de Vestphalie* » (Voltaire, *Candide*).

Les *guillemets,* empruntés à l'Italie au XVI^e^ s. par G. Tory principalement pour signaler à l'attention des passages cités, marquent le début et la fin du discours rapporté. Le *tiret* suffit quand on change d'interlocuteur. Les *deux points* précèdent les guillemets quand le verbe insertif est avant.

Cet usage, qu'observe encore la typographie moderne, peut-il être tenu pour une marque nécessaire et suffisante du discours direct ?

Il s'en faut de beaucoup.

- D'abord, il faut remarquer que l'auteur d'un texte, ou son typographe, « mettent la ponctuation » en fonction du texte donné, pour souligner une organisation dont les marques primaires sont grammaticales ; la ponctuation, comme l'intonation, est une indication marginale dont on s'est passé pendant de nombreux siècles, et dont l'emploi correct exige une reconnaissance préalable de la structure syntaxique, qui est du domaine du sens.
- Il faut noter, d'autre part, que l'usage typographique varie, et que les guillemets, par exemple, sont souvent remplacés par le tiret conjugué à l'alinéa :

> *Aussitôt le prêtre salua :*
> *— Monsieur le docteur est sans doute pressé* (Estaunié).

Certains écrivains d'aujourd'hui suppriment volontairement toute marque du discours direct, sans que le lecteur en soit désorienté :

> *Crachotant sifflotant Toupin disait eh bien comme plaisantin vous alors ah ce monsieur Pommard. Et Pommard*

voulait lui offrir une cigarette, il cherchait dans sa poche tout tremblotant, ma fille me les aura encore enlevées disait-il elle ne veut pas que je fume de quoi je me mêle (Robert Pinget).

• Enfin, on sait que les deux points et le tiret ont des emplois divers, dont certains sont sans rapport avec le discours direct ; les guillemets eux-mêmes se rencontrent dans le discours indirect, voire dans un contexte quelconque, si l'auteur veut signaler qu'un mot est étranger à son parler ou à sa pensée propres :

Glasdale et ceux de sa rote répondirent à cette sommation « qu'ils feroient ardoir la vachière sitôt qu'ils la pourroient tenir » (Marie Gasquet, *Sainte Jeanne d'Arc*).

Informé de cette grave rechute, Warwick s'affole à l'idée que la « mort naturelle » rôde encore une fois autour de l' « effrontée »dont le procès coûte si cher ! (Ibid.).

2° Mots subordonnants.

Du fait qu'en discours indirect le dictum est énoncé dans une proposition subordonnée, le critère le plus sûr de ce discours est le morphème introducteur de subordination ; comparer :

Je dis : « Je viendrai ». /
Je dis **que** *je viendrai.*

On peut imaginer — assez artificiellement — des cas d'ambiguïté :

J'ordonne : « Qu'il vienne ! » /
J'ordonne qu'il vienne.

L'ambiguïté est moins exceptionnelle dans l'interrogation quand la proposition commence par *qui* ou *quel :*

Je demande : « Qui est là ? » /
Je demande qui est là.

En fait, l'intonation, dans l'usage parlé, élimine tout risque de confusion, et l'on doit reconnaître que ces cas sont rares, la langue ayant tendu de tout temps à distinguer l'interrogation directe et l'interrogation indirecte par l'ordre des mots (inversion/ordre normal) et par la forme des mots introducteurs (*est-ce que/si ; que/ce que*).

Le mot subordonnant est donc un bon révélateur de la distinction entre les deux discours, mais il ne faut pas y voir la marque infaillible d'un discours rapporté : ce n'est pas le cas des pronoms interrogatifs-relatifs ni, bien souvent, de la conjonction *que ;* ex. :

À peine était-il sorti **qu'***elle éclata de rire.*

Marque distinctive du discours indirect, la conjonction en est aussi du point de vue stylistique, par sa lourdeur et son uniformité, la première tare ; sa répétition en tête de chaque proposition d'un long discours est vite insupportable :

Il alla trouver Mme de Clèves et lui dit **qu'***il ne s'agissait pas de démêler entre eux qui avait manqué au secret, mais* **qu'***il s'agissait de faire voir que l'histoire que l'on avait contée était une fable où elle n'avait aucune part,* **qu'***il dépendrait d'elle de le persuader à M. de Nemours et aux autres ;* **qu'***elle n'avait qu'à agir avec lui avec la sévérité et la froideur qu'elle devait avoir pour un homme qui lui témoignait de l'amour ;* **que,** etc.
(Mme de La Fayette).

3° Repérage personnel et spatial.

L'actualisation (v. ce mot) des éléments nominaux et verbaux change souvent de point de repère quand un texte au discours direct est inséré dans un récit :

Paul est à Paris, ***il m'****a écrit : «* ***Je*** *viendrai* ***te*** *voir. »*

Le pronom de la troisième personne *il* désigne « Paul » ; le pronom de la première personne *me* désigne le locuteur L ; après les deux points, le pronom de la première personne *je* désigne « Paul », et le pronom de la deuxième personne *te* désigne L. À gauche et à droite des deux points, le repère de l'actualisation nominale est un « moi » différent : celui de L, puis celui de Paul.

Ce changement de repère n'a pas lieu dans le discours indirect :

Paul est à Paris, ***il m'****a écrit qu'****il*** *viendrait* ***me*** *voir.*

À gauche et à droite de la conjonction *que,* les pronoms *il* et *me* désignent identiquement « Paul » et le locuteur L. On peut dire que le repérage est **externe** dans le discours indirect, puisque les repères sont à chercher dans le texte précédent ; au contraire, il est **interne** (autonome) dans le discours direct.

Les mêmes transpositions affectent, bien entendu, les adjectifs possessifs.

Le changement de repère spatial affecte également certains adverbes de lieu ; comparer :

Il m'a dit : « Viens ***ici*** *». /*
Il m'a dit de venir ***là.***

L'emploi des pronoms et adjectifs personnels et des adverbes de lieu peut donc devenir un critère du discours direct ou indirect. Pourtant, les cas sont très nombreux où la situation ne comporte, d'un discours à l'autre, aucune différence dans les repères ; comparer :

Je pensais : « ***Il*** *viendra* ***me*** *voir ».*
*Je pensais qu'****il*** *viendrait* ***me*** *voir.*

Dans un récit à la troisième personne, le discours indirect est souvent source d'ambiguïtés de représentation :

Robert dit à Paul qu' ***il*** *a imité* ***sa*** *signature.*

Le discours direct aurait en pareil cas :

soit : « ***J'****ai imité* ***ta*** *signature* »,

soit : « ***Tu*** *as imité* ***ma*** *signature* ».

4° Repérage temporel.

Le repérage temporel également peut changer quand un discours direct intervient dans un récit au passé ou au futur. On observe alors une différence de temps entre le discours direct, où le repérage est *interne,* et le discours indirect, où le repérage est *externe,* c'est-à-dire conserve les repères de la proposition rectrice :

Il a dit : « ***J'ai*** *froid ». /*
Il a dit qu'il ***avait*** *froid.*

Le jeu des « règles de concordance » et de leurs exceptions a été étudié à l'article CONCORDANCE, auquel on se reportera.

Quelques-uns ont voulu caractériser le discours direct par l'absence du passé simple. C'est vrai quand il s'agit d'un propos en français parlé moderne, puisque le passé simple a disparu de l'usage oral. Mais, d'une part, il ne faut pas oublier qu'un récit historique ou narratif est aussi du « discours direct » et que le passé simple y figure normalement. D'autre part, le passé simple est exclu du discours indirect par les règles de concordance, sauf si le verbe modal est au présent :

Tout le monde sait qu'Henri IV ***mourut*** *en 1610.*

Le changement de repère temporel affecte également certains adverbes ou locutions adverbiales de temps ; comparer :

Il promit : « Je viendrai ***demain*** *».*
Il promit qu'il viendrait ***le lendemain.***

L'emploi des temps verbaux et des adverbes de temps est donc un critère à retenir du discours direct ou indirect. Mais, bien entendu, ce critère s'évanouit si le verbe insertif est au présent :

Elle se plaint : « Il ***fait*** *froid* ***aujourd'hui*** *».*
Elle se plaint qu'il ***fait*** *froid* ***aujourd'hui.***

5° Expression des modalités.

Par définition, les procédés d'expression des modalités distinguent le discours direct (où ils sont grammaticaux et se superposent à l'expression du dictum) du discours indirect (où le modus in-

combe au seul verbe modal qui l'exprime lexicalement).

La différence apparaît le plus nettement dans l'expression des modalités interrogative, volitive et exclamative. Elles ont au discours direct une force pathétique, qu'illustre, par exemple, le fameux duel oral du *Cid* :

> DON RODRIGUE
> *À moi, Comte, deux mots*
>
> LE COMTE
> *Parle.*
>
> DON RODRIGUE
> *Ôte-moi d'un doute :*
> *Connais-tu bien don Diègue ?*

Quelle lourdeur et quelle platitude dans la transposition qu'on devrait en faire si l'on racontait la scène au discours indirect !

> *Rodrigue* ***interpelle*** *le Comte et lui* ***dit*** *qu'il a deux mots à lui dire. Le Comte l'****autorise*** *à parler. Rodrigue le* ***prie*** *alors de lui enlever un doute : il se* ***demande*** *si le Comte connaît bien don Diègue,* etc.

La différence n'apparaît guère quand la modalité est affirmative, parce que le verbe dictal y est, dans les deux cas, à l'indicatif (v. ce mot) : l'affirmation y est exprimée au discours direct par l'absence de toute marque d'une autre modalité ; une conjonction, marque de dépendance, apparaît cependant au discours indirect, qu'elle suffit à caractériser.

DISCOURS « INDIRECT LIBRE »

Voici un texte de Zola, où sont rapportés au discours indirect les propos d'un personnage :

> *Elle dut consoler Denise, qui était retombée la tête sur le traversin, répétant* ***qu'****elle finirait par s'en aller, puisqu'on lui prêtait sans cesse toutes sortes d'histoires... Sans doute, quand un homme aimait une femme, il devait l'épouser. Mais elle ne demandait rien, elle ne calculait rien... Elle s'en irait*
> (*Au bonheur des dames,* XII).

Le passage qui va de *qu'elle finirait* à *toutes sortes d'histoires* est une phrase complexe transposée au discours indirect ; Denise a dit : « *Je finirai par m'en aller, puisqu'on me prête sans cesse toutes sortes d'histoires.* » Les marques du discours indirect y sont :

1° l'emploi de la conjonction *que ;*

2° le repérage externe : *Denise* est représentée par les pronoms de la troisième personne *elle* et *lui ; finirait* et *prêtait* prennent appui sur le moment passé posé par le passé simple *dut.*

Les phrases suivantes conservent encore le repérage personnel et temporel du récit antécédent, mais ne sont plus subordonnées : la conjonction a disparu.

Ce discours semi-indirect a été étudié pour la première fois par Charles Bally en 1912 (*le Style indirect libre en français moderne,* dans *Germanisch-Romanische Monatsschrift*). Le nom de « style indirect libre » lui est resté, consacré par l'usage qu'en a fait Albert Thibaudet dans son étude sur Gustave Flaubert (1922) et par une thèse de Marguerite Lips, *le Style indirect libre* (Genève, 1926).

Ce nom paraît justifié si l'on explique l'absence de *que* par l'économie d'une marque de subordination dans une série de complétives coordonnées, comme il serait admissible dans l'exemple ci-dessus. Mais d'autres exemples obligent à réviser cette conception :

> *Lorsque le facteur eut franchi la porte, Ferdinand se mit à gémir.* ***Pourquoi Valtier ne l'avait-il pas prévenu ? Qu'est-ce qui se tramait contre lui ?*** (Marcel Aymé).

> *Les deux hommes affectaient une gaîté mâle, un ton détaché. Pierre promettait d'écrire.* ***Que sa mère fût raisonnable ; qu'on ne s'inquiétât point*** [...]. ***Ils ne se quittaient pas pour longtemps.***
> (P. et V. Margueritte).

> *La mère Monpoix et Emma ont protesté :* ***ne plus nous entendre rire, chanter, nous chamailler, ah non !***
> (R. Dorgelès).

La suppression d'une conjonction ne suffit plus ici pour expliquer l'emploi, dans les propositions indiquées en gras, des marques modales propres au discours direct : interrogation par inversion et par *qu'est-ce qui,* ordre au subjonctif étayé de sa « béquille » (comparer : « ***Que*** *ma mère* ***soit*** *raisonnable ; qu'on ne* ***s'inquiète*** *point* »), exclamation à l'infinitif sans sujet. Que l'on définisse le style (ou discours) direct par l'expression simultanée du modus et du dictum, ou par l'autonomie de la proposition, les deux marques (en fait solidaires) se retrouvent ici, et tout porte à penser que le « style indirect libre » n'est en fait qu'un style direct différant du type normal par la seule conservation des repérages contextuels : le « moi-ici-maintenant » du personnage cité n'est pas substitué au « moi-ici-maintenant » de l'auteur. Ainsi s'explique la présence fréquente d'une incise insertive dans ce prétendu style indirect :

> *Il protesta avec une soudaine fermeté et plaida contre lui-même. Je ne pouvais,* ***disait-il,*** *mesurer l'étendue de sa faute* (F. Mauriac).

Il s'agit non pas d'une création littéraire, comme plusieurs l'ont supposé, mais d'un tour très spontané, très vivant dans la langue familière dès qu'on y rapporte les propos d'un tiers. Stylistiquement, il conserve toute la fraîcheur et la force du discours direct, dont il n'est qu'une variante à peine altérée.

On userait d'une dénomination plus adéquate si l'on remplaçait « style indirect libre » par « style direct à repérage externe » ; mais nous n'en prendrons pas ici la liberté, et nous conserverons pour cet exposé la dénomination reçue.

Comme on l'a vu plus haut, le repérage temporel interne d'un discours direct coïncide avec celui du texte antécédent si celui-ci se réfère à l'instant présent. C'est le cas dans ces lignes du portrait de Ménalque :

> *Il cherche, il brouille, il crie, il s'échauffe, il appelle ses valets l'un après l'autre :* ***on lui perd tout, on lui égare tout ;*** *il demande ses gants qu'il a dans ses mains* (La Bruyère, XI, 7).

Ménalque a dit : « *On me* ***perd*** *tout, on m'****égare*** *tout.* »

Il se peut aussi que le repérage personnel n'ait pas à jouer dans le propos inséré. C'est le cas dans ces lignes extraites des *Chroniques du petit monstre,* de Françoise des Ligneris :

> *M*me *Marouzet est une femme ni jeune ni vieille, assez plaisante en son genre* [...]. *Elle reçoit ma mère avec une cordialité étudiée, en se tenant soigneusement sur son quant-à-soi* [...]. *Elle parle de « M. Marouzet » que sa situation retient à Paris. Il vient passer le week-end en famille et loge à l'hôtel le reste du temps. Quelle malédiction de ne pouvoir trouver d'appartement à Paris ! Avec ce gouvernement bien sûr, rien n'étonne.*

À partir des guillemets qui entourent le nom *M. Marouzet,* le lecteur sent que le texte n'est plus assumé par F. des Ligneris comme les phrases qui précèdent : il faut l'imputer à Mme Marouzet, et des guillemets pourraient s'ouvrir devant *Il vient passer* pour se fermer à la fin de la citation. Deux auteurs assument directement le discours l'un après l'autre, F. des Ligneris et Mme Marouzet, sans qu'aucun indice grammatical signale cette substitution. Si l'on veut encore parler de « discours indirect libre » dans de tels cas, il faut donc donner de ce phénomène une définition de style ou de sens.

À côté des repères de personne, de lieu et de temps qui conditionnent l'expression grammaticale de notre pensée, il existe un réseau illimité de repères affectifs et

mémoriels qui commandent la pensée même et le choix des mots.

Que M^me^ Marouzet appelle son mari « M. Marouzet » est un fait de style, donc encore du ressort de la linguistique : cette formule ajoute à la dénotation « mon mari » une connotation (v. ce mot) de sotte dignité. Le repérage stylistique dénonce ici, comme locutrice, M^me^ Marouzet.

Les informations données ensuite ne peuvent venir que d'elle, et les connotations d'emphase ridicule (*sa situation, le week-end, loge à l'hôtel, avec ce gouvernement*) sont à interpréter en fonction de son caractère, « substance » particulière dont la connaissance dépasse largement le domaine de la linguistique.

Ce qui reste à dire au linguiste dans les cas où le « style indirect libre » se présente en fait comme un discours direct formellement indissociable du discours direct contextuel, c'est que cette confusion formelle, dans la mesure où elle n'est pas normale, vise un effet littéraire : l'effacement de l'auteur confondu avec ses personnages. On ne s'étonne donc pas que l'emploi en ait été développé au XIX^e^ s. par l'écrivain « réaliste » que fut Flaubert, dont le plus grand souci était de s'identifier avec ses personnages : c'est ce qu'a su montrer Albert Thibaudet dans une étude de critique littéraire où les traits de langue ont trouvé leur juste place.

HISTORIQUE

Le discours direct et le discours indirect apparaissent dès les premiers textes, et traversent sans évolution très notable dix siècles de littérature.

L'histoire de l' « indirect libre » est moins connue, parce qu'il n'a été défini qu'au XX^e^ s., et n'est souvent détectable qu'à des marques extra-grammaticales.

On peut en voir le premier emploi (au conditionnel) dans ces vers qui expriment le ferme propos de sainte Eulalie (IX^e^ s.) :

> *Melz sostendreiet les empedementz*
> *Qu'elle perdesse sa virginitet*
> [Elle supporterait les tortures plus volontiers
> Qu'elle ne perdrait sa virginité].

Marguerite Lips l'a relevé dans *la Chanson de Roland.* Ces phrases au futur que Blancandrin adresse à son roi, Marsile, ne sont évidemment pas des conseils qu'il lui donne, ce sont les fausses promesses qu'il lui suggère de faire porter à Charlemagne pour le déterminer à quitter l'Espagne :

> *En ceste tere ad asez osteiet :*
> *En France, ad Ais, s'en deit ben repairer.*
> *Vous le* ***sivrez*** *a la feste seint Michel,*
> *Si* ***recevrez*** *la lei de chrestiens,*
> ***Serez*** *ses hom par honur e par ben* (v. 35-39)
> [... Vous le suivrez à la fête de saint Michel,
> Vous y recevrez la loi des chrétiens,
> Vous deviendrez son vassal en tout bien, tout honneur].

Beaucoup d'exemples qu'on relève au Moyen Âge ne représentent pas le véritable « discours indirect libre », celui qui naît spontanément d'un discours direct adapté aux repères du contexte, comme dans les paroles de Blancandrin, mais résultent d'une ellipse de la conjonction *que,* ellipse très commune en ancien français comme elle l'est aujourd'hui en allemand (*Ich glaube du träumst,* « Je crois que tu rêves ») et en anglais (*I think you are ill,* « Je pense que tu es malade »).

Quelques emplois non douteux ont été cependant relevés, notamment dans un ysopet de Marie de France (XII^e^ s.) — et l'on peut penser que le genre familier des fables se prête bien à l'éclosion de cette fleur de style. Mais ni chez elle ni chez aucun des écrivains étudiés par M. Lips jusqu'au XVII^e^ s. ne semblent avoir été exprimées à l' « indirect libre » d'autres modalités que l'affirmation.

Au XVII^e^ s., les subordinations passaient pour avoir bonne grâce, jusque dans les dialogues de Molière. Corneille, Racine, Bossuet, Pascal, Descartes ignorent l'indirect libre. C'est une des grandes originalités de La Fontaine d'en avoir compris et exploité les avantages stylistiques, avec un talent qui ne sera pas dépassé :

> *Tout le jour il avait l'œil au guet, et la nuit,*
> *Si quelque chat faisait du bruit,*
> ***Le chat prenait l'argent***
> (*Fables,* VIII, II).

> *Il met bas son fagot, il songe à son malheur.*
> ***Quel plaisir a-t-il eu depuis qu'il est au monde ?***
> ***En est-il un plus pauvre en la machine ronde ?***
> (*Ibid.,* I, XVI).

> *Sa peccadille fut jugée un cas pendable.*
> ***Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abominable !***
> (*Ibid.,* VII, I).

Après lui, quelques maigres récoltes au XVIII^e^ s. (Marivaux, Diderot, Rousseau, Marmontel), et c'est seulement après 1850 que mûrirent les moissons qui firent de l'indirect libre le pain quotidien de la prose française, bien avant sa découverte par les grammairiens. Auxiliaire du réalisme chez Flaubert, il revient comme un tic chez Zola, et contribue à augmenter considérablement la fréquence des imparfaits de la seconde moitié du siècle. Daudet en use, modérément, combiné avec d'autres traits de la langue affective :

> *M'ami ! le même nom, la même caresse que pour lui... Quelle honte ! Ah ! il allait joliment te balayer ces saletés-là... Et toujours cette odeur d'héliotrope qui le poursuivait... Tout à coup il s'aperçut qu'il était encore à arpenter le marché ...Écrire ? ...oui, c'est cela, il valait mieux écrire*
> (*Sapho,* 1884).

Peu d'innovations restaient à attendre après ces virtuosités, où l'« écriture artiste » paraît bien se guider sur les mouvements les plus naturels de la pensée. On a pourtant relevé au milieu du XX^e^ s. un nouvel affranchissement de l'indirect « libre » ; Roger Vailland conjugue le repérage externe des personnes à un repérage interne des temps :

> *Elle déclara le projet parfaitement raisonnable, sauf le choix du métier. Il* ***a*** *deux certificats de droit, il en* ***aura*** *bientôt trois, il lui* ***sera*** *facile, pour commencer, de gagner un peu d'argent comme clerc d'avoué ou de notaire, tout en poursuivant ses études* (*la Loi*).

L'accent de vérité gagne à cette violation des habitudes de concordance, où l'on doit voir non pas une négligence, mais un progrès.

discourtois, e [diskurtwa, -az] adj. (réfection, sous l'influence de l'ital. *discortese* [de même étym. que le mot franç.], de *descourtois* [1418, Caumont], de *des-* et de *courtois ;* fin du XVI^e^ s., aux sens 1-2). **1.** Qui manque de courtoisie : *Réponse discourtoise.* || **2.** Qui témoigne d'un manque de courtoisie : *Ils reprirent d'emblée le ton discourtois de leur camaraderie passée* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *grossier, impoli, malappris, rustre ;* **2** *incorrect, inélégant.*

discourtoisement [diskurtwazmɑ̃] adv. (de *discourtois ;* fin du XVI^e^ s., Brantôme). De façon discourtoise : *Repousser discourtoisement une invitation.*

discourtoisie [diskurtwazi] n. f. (réfection, sous l'influence de l'ital. *discortesia* [de même étym. que le mot franç.], de *descourtoisie* [1414, Premier-fait], de *des-* et de *courtoisie ;* 1580, Montaigne, aux sens 1-2). **1.** *Class.* et *littér.* Manque de courtoisie, de civilité : *La discourtoisie et la sauvage humeur des habitants du bourg* (Ch. Sorel). *Somme toute, c'est l'encourager à redoubler d'effronterie, de discourtoisie, d'orgueil* (Duhamel). *Il me cacha son obstination. Et c'est à vous qu'il la jette, avec une discourtoisie qui m'atterre* (Montherlant). || **2.** *Class.* Acte discourtois : *Cestui-ci, aux faveurs reçues de Laonice, rend des discourtoisies* (d'Urfé).

discrédit [diskredi] n. m. (de *crédit,* probablem. sous l'influence de l'ital. *discredito,* de *dis-,* préf. à valeur négative [lat. *dis-*], et de *credito* [v. CRÉDIT] ; 1719, *Arrêt du Conseil d'État,* aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Diminution du crédit dont jouit une valeur : *Le discrédit des assignats.* ‖ *Par extens.* Diminution de valeur d'une chose quelconque : *Craignant sans doute quelque discrédit pour son commerce* (Maupassant). ‖ **2.** *Fig.* Diminution ou perte de la considération, de la confiance, de l'influence dont jouit quelqu'un ou quelque chose : *En quelque discrédit que soit tombé le mot « drame »* [...], *il est nécessaire de l'employer ici* (Balzac). *Les dieux qu'on cesse de craindre tombent en discrédit* (Renan).

● Syn. : **2** *déconsidération, décri, défaveur, disgrâce, oubli.* — Contr. : **2** *considération, cote, crédit, faveur, influence, renommée, réputation, vogue.*

discréditer [diskredite] v. tr. (de *dis-,* préf. à valeur négative [lat. *dis-*], et de *crédit* [v. ce mot] ; 1572, Barbier, au sens 2 ; sens 1, 1798, Acad.). **1.** *Vx.* Faire tomber une valeur dans le discrédit, ruiner la confiance dont elle jouissait jusqu'alors : *Les assignats furent rapidement discrédités.* ‖ **2.** *Fig.* Faire perdre à quelqu'un ou à quelque chose la considération, le prestige, l'influence dont il jouissait : *Il y a d'assez bonnes raisons pour persuader un chacun, sans discréditer Sa Majesté* (Bainville). *Une théorie scientifique discréditée.*

● Syn. : **2** *compromettre, déconsidérer, décrier, déshonorer, diffamer, perdre, rabaisser.* — Contr. : **2** *exalter, honorer, louer, prôner, rehausser, vanter.*

◆ **se discréditer** v. pr. (1748, Montesquieu). Se comporter de façon à perdre l'estime, la confiance, l'autorité dont on jouissait auprès d'autrui : *Un homme politique qui s'est discrédité par son imprévoyance.*

discret, ète [diskrɛ, -ɛt] adj. (lat. *discretus,* séparé [« capable de discerner », en lat. médiév.], part. passé de *discernere* [v. DISCERNER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1640, Corneille ; sens I, 3, 1669, Racine ; sens I, 4, 1660, Brébeuf ; sens I, 5, av. 1648, Voiture ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1864, Littré ; sens II, 3, XX^e s.).

I. 1. *Class.* Qui a du discernement, du jugement ; qui est avisé : *En sage et discrète personne, | Maître Chat excusait ces jeux* (La Fontaine). ‖ Spécialem. *Vénérable et discrète personne,* titre honorifique donné parfois aux ecclésiastiques. ‖ *Père discret, mère discrète,* religieux, religieuse faisant partie du conseil du supérieur ou de la supérieure. ‖ **2.** Qui se conduit avec réserve et retenue, en particulier dans ses rapports avec autrui : *C'est un homme effacé et discret. Il était de ces gens naïfs qui se désespèrent* [...] *de paraître hardis quand ils sont timides, curieux quand ils sont discrets* (Balzac). ‖ **3.** Se dit de ce qui témoigne de la réserve, de la retenue : *Le patriotisme* [...] *ne demande pas seulement des cœurs sincères et des mains pieuses, mais aussi une expression délicate et discrète et une constante justesse de ton* (Aragon). ‖ **4.** *Par extens.* Qui se manifeste de manière à ne pas attirer l'attention : *Un sourire discret. Une toilette, une mise discrète.* ‖ *Spécialem.* Qui cherche à passer inaperçu : *Faire une entrée discrète.* ‖ *Poét.* Qui favorise l'isolement et le mystère : *Un coin discret.* ‖ **5.** Qui est capable de garder un secret : *J'ai besoin d'une femme discrète pour porter une lettre, se charger d'une commission* (Balzac).

II. 1. *Grandeur discrète,* en mathématiques, grandeur composée d'unités physiquement distinctes (ex. :des pièces d'or, des grains de blé) par opposition aux grandeurs continues (ex. : le temps, la vitesse, les forces). ‖ **2.** *Variole discrète,* variole dans laquelle les pustules sont séparées les unes des autres, distinctes. ‖ **3.** En linguistique, *élément discret,* discontinu, qu'on peut délimiter.

● Syn. : **I, 2** *réservé, retenu ;* **3** *délicat, léger ;* **4** *effacé, modeste, pudique, sobre ;* **5** *muet, secret.* — Contr. : **I, 2** *curieux, indiscret, sans-gêne ;* **3** *brutal, débridé* (fam.), *forcé, outré, violent ;* **4** *clinquant, criard, tapageur, voyant ;* **5** *bavard, cancanier, jaseur, rapporteur.*

discrètement [diskrɛtmɑ̃] adv. (de *discret ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XX^e s.). **1.** Avec discrétion, avec prudence et réserve : *Je serais bien aise de vous voir entreprendre ce garçon — discrètement s'entend — devant sa cousine* (Musset). ‖ **2.** Sans se faire remarquer, sans insister : *Regarder discrètement quelqu'un. Il frappa deux coups à la poterne et se retira discrètement* (Daudet). ‖ **3.** Avec modération : *Le clair de lune faisait discrètement pétiller la chaux bleue, rose ou blanche qui recouvrait ces tombes* (Carco).

● Syn. : **1** *précautionneusement, prudemment ;* **2** *furtivement, secrètement, en tapinois* (fam.) ; **3** *délicatement, légèrement, modestement, sobrement.*

discrétion [diskresjɔ̃] n. f. (bas lat. *discretio,* séparation, discernement, triage, de *discretum,* supin de *discernere* [v. DISCERNER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1666, Molière ; sens 3, XX^e s. ; sens 4, 1665, La Fontaine ; sens 5-6, XVI^e s.). **1.** *Class.* Faculté de discerner le vrai du faux, de juger : *Un innocent qui n'a pas encore l'âge de discrétion* [= âge de raison] (Voltaire). ‖ **2.** Qualité d'une personne qui agit avec réserve et tact, en particulier dans ses rapports avec autrui : *Redescendue à Parme, et n'ayant pas encore la discrétion nécessaire dans une cour absolue, elle parla de cet homme* (Stendhal). ‖ Le fait d'agir avec tact et réserve, pour ne pas gêner : *Se retirer avec discrétion.* ‖ **3.** Caractère de ce qui n'attire pas l'attention, de ce qui vise à n'être pas remarqué : *La discrétion d'une toilette, d'un décor. La discrétion d'une démarche.* ‖ **4.** Aptitude à garder un secret : *Asie pouvait compter sur l'inviolable discrétion d'une marchande à la toilette appelée M^me Nourrisson* (Balzac). ‖ Action de garder un secret, de ne pas divulguer quelque chose : *Je vous demande une discrétion absolue jusqu'à demain.* ‖ **5.** *Class.* Faculté d'user à volonté d'une chose : *Guillaume* [le cabaretier] *qui, de son côté, par reconnaissance, lui donnait la discrétion. Ce qui plaisait si fort au soldat qu'il menait non seulement à ce cabaret tous ses amis, il y faisait même ses enrôlements* (Lesage). ‖ **6.** *Spécialem.* Enjeu indéterminé, laissé au choix de celui qui a perdu ou de celui qui a gagné : *« Qu'est-ce que j'ai gagné ? — Ce que vous voudrez ! Une discrétion ! »* (Bourdet).

● Syn. : **2** *bienséance, circonspection, délicatesse, prudence, réserve, retenue, savoir-vivre, tact ;* **3** *effacement, mesure, modération, modestie, sobriété ;* **4** *silence.* — Contr. : **2** *impudence, sans-gêne, toupet* (fam.) ; **3** *outrance, tape-à-l'œil* (fam.) ; **4** *indiscrétion ; bavardage, cancan* (fam.), *commérage* (fam.).

◆ **À discrétion** loc. adv. (1546, Rabelais). À volonté : *Quinze cents francs et des habits à discrétion !* (Balzac). ‖ Vx. *Vivre à discrétion,* se disait de ceux, et particulièrement des militaires, qui vivaient sur l'habitant, en le rançonnant à leur gré : *En paix ou en guerre, une troupe armée vivait toujours à discrétion partout où elle se trouvait* (Mérimée).

◆ **À la discrétion de** loc. prép. (sens 1-2, milieu du XVI^e s., Amyot). **1.** *Vx.* À la sagesse, à la compétence de quelqu'un : *Remettre une affaire à la discrétion d'un homme prudent.* ‖ **2.** *Par extens.* À la volonté, à la merci de : *Une diplomatie de boudoir avait* [...] *livré à la discrétion de l'Autriche nos vieux alliés* (Bainville).

discrétionnaire [diskresjɔnɛr] adj. (de *discrétion ;* 1794, Frey). *Pouvoir discrétionnaire,* liberté laissée à un juge, à un administrateur, au président d'une assemblée délibérante de prendre l'initiative de certaines mesures, en dehors de toute règle de droit établie à l'avance ; *par extens.,* pouvoir absolu laissé à la discrétion de celui qui en est investi, pour qu'il en use selon son bon plaisir, sans aucun contrôle.

discrétionnairement [diskresjɔnɛrmɑ̃] adv. (de *discrétionnaire ;* 7 févr. 1875, *Journ. officiel*). D'une manière discrétionnaire.

discrétoire [diskretwar] n. m. (de *discret ;* 1620, Favyn, aux sens 1-2). **1.** Assemblée de religieux ou de religieuses formant le

conseil du supérieur ou de la supérieure. || **2.** Salle où se réunit cette assemblée.

discriminant, e [diskriminɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *discriminans, -antis,* part. prés. de *discriminare* [v. DISCRIMINER] ; 1877, Littré, comme adj. et n. m.). **1.** En mathématiques, qui établit une séparation entre deux termes. || **2.** En psychologie, qui introduit une différenciation entre des individus : *La fonction discriminante des tests.*

◆ **discriminant** n. m. *Discriminant d'une équation du second degré,* relation entre les coefficients de cette équation, qui indique si celle-ci possède deux racines distinctes, une racine double, ou n'admet pas de racine.

discrimination [diskriminasjɔ̃] n. f. (bas lat. *discriminatio,* séparation, de *discriminatum,* supin de *discriminare* [v. DISCRIMINER] ; 1870, Ribot). Action de séparer, de distinguer deux ou plusieurs êtres ou choses, à partir d'un ou de plusieurs caractères distinctifs : *Faire une discrimination entre les accusés d'un complot selon le caractère de leur participation.* || *Discrimination raciale,* discrimination fondée sur des critères raciaux, et qui implique une inégalité de traitement pour les personnes ainsi discriminées.

• SYN. : *distinction.* — CONTR. : *assimilation, confusion.*

discriminatoire [diskriminatwar] adj. (de *discrimination ;* milieu du XXe s.). Se dit de ce qui tend à distinguer un groupe humain des autres : *Des mesures discriminatoires.*

discriminer [diskrimine] v. tr. (lat. *discriminare,* mettre à part, séparer, distinguer, de *discrimen,* ligne de démarcation, différence, distinction, détermination, dér. de *discernere* [v. DISCERNER] ; fin du XIXe s.). Établir une différence, une distinction entre deux ou plusieurs êtres ou choses, en se fondant sur un ou plusieurs caractères distinctifs (rare) : *Ces noms n'étaient pas discriminés par le sens à l'origine* (Dauzat).

• SYN. : *discerner, distinguer, séparer.* — CONTR. : *assimiler, confondre, fondre, réunir, unir.*

disculpation [diskylpasjɔ̃] n. f. (de *disculper ;* fin du XVIIe s., Boileau). Action de disculper, de mettre hors de cause quelqu'un ; résultat de cette action : *Je suis ravi que ce soit à M. Puget que je doive ma disculpation* (Boileau).

disculper [diskylpe] v. tr. (réfection d'après le lat. médiév. *disculpare* [de *dis-,* préf. à valeur négative, et de *culpa,* faute], de l'anc. v. *descolper, descoulper,* justifier [XIIe s., Godefroy ; encore en 1642, Oudin], de *dés-* et de *coulpe,* faute [v. ce mot] ; 1674, Bouhours, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Prouver qu'une personne accusée n'est pas coupable, la mettre hors de cause : *Il revit* [...] *son effort surhumain pour dire : « Tu es fou ! » et pour disculper le coupable* (Cocteau). || **2.** *Class.* Justifier quelque chose ou justifier quelqu'un de quelque chose, en montrant que la faute commise était nécessaire, légitime, ou qu'elle a été commise innocemment : *Eût-il pu disculper son injuste manie ?* (Boileau).

• SYN. : **1** *acquitter, blanchir* (fam.), *décharger, innocenter, réhabiliter.* — CONTR. : **1** *accuser, charger, dénoncer, incriminer, inculper, poursuivre.*

discursif, ive [diskyrsif, -iv] adj. (lat. scolast. *discursivus,* de *discursus,* discours [v. DISCOURS] ; XVIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, XXe s.). **1.** Qui passe d'une idée à une autre, d'une proposition à une autre, en s'appuyant sur les règles de la pensée logique, du raisonnement : *Connaissance discursive.* || **2.** Qui a recours au raisonnement, plutôt qu'à l'intuition : *Esprit discursif. Intelligence discursive.* || *Spécialem.* Qui cherche à se rapprocher de Dieu par actions et efforts successifs (par opposition à *contemplatif*) : *Passage de l'état discursif à l'état contemplatif* (Bossuet). || **3.** En linguistique, qui se rapporte au discours.

• CONTR. : 2 *intuitif.*

discursivité [diskyrsivite] n. f. (de *discursif,* XXe s.). En logique et en linguistique, caractère de ce qui est discursif.

discussion [diskysjɔ̃] n. f. (lat. *discussio,* secousse, ébranlement, et, à basse époque, « examen attentif, vérification, discussion », de *discussum,* supin de *discutere* [v. DISCUTER] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Conversation, débat au cours desquels deux ou plusieurs interlocuteurs examinent contradictoirement une question : *Après une longue discussion, qui ne fut pas sans charmes pour Mme Leuwen, elle finit par convenir de cette vérité* (Stendhal). *Un flâneur* [...] *se met à ouvrir une discussion touchant un point de philosophie* (Nerval). || *Entrer en discussion,* venir à être discuté : *La loi doit entrer en discussion lors de la prochaine session parlementaire.* || *Sujet à discussion,* qui est contestable, qu'on ne peut accepter sans examen. || **2.** Conversation animée, parfois altercation, entre personnes défendant des points de vue opposés : *Les criailleries et les discussions revinrent* (Balzac). || **3.** *Spécialem.* Examen théorique des termes d'une équation algébrique et des diverses solutions auxquelles donnent lieu les diverses hypothèses qu'on peut faire sur les données.

• SYN. : **1** *controverse, délibération, dispute* (vx), *palabre, polémique ;* **2** *chamaillerie, différend, dispute* (fam.), *querelle, scène* (fam.).

discutable [diskytabl] adj. (de *discuter ;* 1791, Frey, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Qui offre matière à discussion ; qu'on ne peut accepter tel quel sans examen critique : *Un point de vue discutable. Une justification discutable.* || **2.** Dont on peut mettre en doute non plus le bien-fondé, mais la réalité : *Justin, dans les querelles, faisait état de ce dévouement que nul ne jugeait discutable* (Duhamel).

• SYN. : **1** *attaquable, critiquable ;* **2** *contestable, douteux, hypothétique, incertain.* — CONTR. : **1** *inattaquable, incontestable, indiscutable ;* **2** *authentique, certain, évident, réel, tangible.*

discutailler [diskytaje] v. intr. (de *discuter ;* av. 1922, Proust [probablem. bien antérieur, v. DISCUTAILLEUR]). Perdre son temps à discuter sur des choses qui n'en valent pas la peine : *Ce sont des gens qui n'ont rien à faire, qui passent leur journée à se promener, à discutailler* (Proust).

• SYN. : *palabrer.*

discutaillerie [diskytajri] n. f. (de *discutailler ;* début du XXe s.). Action de discutailler ; échange de propos oiseux, futiles : *Je ne voulais pas les laisser se ressaisir, se perdre en discutailleries* (Duhamel).

• SYN. : *bavardage, chamaillerie, palabre.*

discutailleur, euse [diskytajœr, -øz] adj. et n. (de *discutailler ;* av. 1850, Balzac). Qui se plaît à discutailler ; qui discute sans cesse et à propos de tout : *Il y avait plus de passion dans le petit doigt de M. de Jaucourt que dans toute votre race de discutailleurs qui laissent les femmes pour les amendements* (Balzac). *Je m'attendais à trouver un Didier réticent, inquiet, discutailleur* (Duhamel).

• SYN. : *chicaneur, ergoteur.*

discuter [diskyte] v. tr. (lat. *discutere,* fendre en frappant, écarter, dissiper, et, à basse époque, « discuter », de *dis-,* préf. marquant la division, et de *quatere,* ébranler, frapper ; XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 3, av. 1842, Stendhal). **1.** Débattre, examiner contradictoirement une question pour l'approfondir et la régler : *Discuter une affaire. Le problème, après tout, n'est ni plus vain, ni plus naïf que celui de discuter ce qui a fait un bel ouvrage de musique ou de poésie* (Valéry). || Fam. *Discuter le coup,* avoir une conversation animée avec un ou plusieurs interlocuteurs. || **2.** Contester, mettre en doute le bien-fondé, la justesse, l'intérêt, l'opportunité de quelque chose ; se refuser à admettre, à accepter quelque chose : *Les nouvelles étaient mauvaises ; et déjà des régiments entiers se permettaient de discuter les ordres* (Aragon). || **3.** *Discuter quelqu'un,* le soumettre à un examen critique, mettre en doute sa valeur, son talent, sa compétence dans un domaine quelconque : *Enfin, depuis dix ans, on ne me discute plus, on m'accepte* (Stendhal).

• SYN. : **1** *agiter, délibérer de, parler, traiter ;* **2** *critiquer, fronder.* — CONTR. : **2** *admettre, obéir, obtempérer, suivre ;* **3** *accepter, admirer, considérer, estimer.*

◆ v. tr. ind. (1829, Boiste). *Discuter de quelque chose,* s'entretenir de : *Discuter d'une affaire. Quand le moment avait été venu d'en parler sérieusement* [du choix d'une carrière], *cela avait été plus simple de ne pas s'opposer que d'en discuter avec un père autoritaire* (Aragon). ‖ Ellipt. *Discuter politique, métaphysique, affaires,* etc., échanger avec un ou plusieurs interlocuteurs des idées, des arguments sur tel ou tel sujet : *Je ne discuterai pas politique avec vous, Froberville, dit M. de Guermantes* (Proust).

◆ v. intr. (sens 1-2, 1829, Boiste). **1.** Soutenir une opinion différente, contester, protester : *Je n'admets pas qu'on discute. Obéir sans discuter. Nous donnâmes sans discuter beaucoup de notre cœur à ce métier tout nouveau* (Duhamel). ‖ **2.** Participer à une conversation animée : *Le jockey discutait toujours* (Carco). ‖ *Discuter avec quelqu'un,* avoir un entretien contradictoire avec lui, en vue d'approfondir quelque chose, de décider de quelque chose. ‖ *Discuter sur,* examiner contradictoirement en pesant le pour et le contre : *Discuter sur la valeur d'un candidat.*

• SYN. : **1** *chicaner, ergoter, grogner, râler* (pop.) ; **2** *palabrer, parler, pérorer.*

discuteur, euse [diskytœr, -øz] adj. et n. (de *discuter ;* v. 1450, Gréban [rare av. le XIX^e s.]). *Péjor.* Qui aime à discuter ; qui n'admet, n'accepte rien sans discussion : *Un esprit discuteur. Il semblait chercher n'importe quel prétexte pour arrêter le débat, et disperser le groupe des discuteurs* (Martin du Gard).

• SYN. : *chicaneur, discutailleur, ergoteur.*

disépale [disepal] adj. (de *di-* et de *sépale ;* 1864, Littré). Qui est formé de deux sépales.

disert, e [dizɛr, -ɛrt] adj. (lat. *disertus,* habilement disposé, habile à parler, de *dissertum,* supin de *disserere,* enchaîner à la file des idées, des raisonnements, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *serere,* joindre, unir, enchaîner ; 1321, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, av. 1801, Demoustier). **1.** *Littér.* Qui parle avec une aisance agréable : *Des gens diserts, c'est-à-dire qui parlaient avec agrément et d'une manière élégante* (Fénelon). *Il sait bien que la vraie séance n'est pas ce rapport sur les prix Montyon qu'un des plus diserts de l'Assemblée détaille et module en fine cantilène* (Daudet). *Homme adroit et disert, incapable aussi bien de musique que de silence* (Gide). ‖ **2.** *Littér.* Qui est dit avec facilité et agrément : *Propos diserts.*

disertement [dizɛrtəmɑ̃] adv. (de *disert ;* v. 1282, Gauchi). De façon diserte. (Rare.)

disette [dizɛt] n. f. (origine incertaine ; peut-être dér. du v. *dire* [dans des loc. comme *trouver à dire,* regretter l'absence de], ou empr. du moyen gr. *disekhtos,* année bissextile, année de malheur ; XIII^e s., *Chanson d'Antioche,* écrit *disiete* [*disette,* fin du XIII^e s., Tailliar], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Rare*té ou manque total de choses nécessaires : *Dans l'espérance que les Parisiens seraient forcés, par la disette des vivres, à se rendre* (Voltaire). ‖ *Absol.* Pénurie de vivres, de denrées alimentaires : *Cette sagesse avait été l'origine de sa fortune, qui commença dans la disette, fausse ou vraie, par suite de laquelle les grains acquirent un prix énorme à Paris* (Balzac). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Manque, privation d'une chose quelconque : *Disette de distractions. Nous sommes dans une grande disette de prêtres* (Bossuet). *Celui qui écrit tous les jours dans les journaux est en danger parfois de souffrir de la disette d'idées ou de sujets* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *absence, carence, défaut, pénurie, privation ; famine.* — CONTR. : **1** *abondance, pléthore, profusion, surabondance.*

disetteux, euse [dizɛtø, -øz] adj. et n. (de *disette ;* av. 1213, Villehardouin). *Vx.* Qui manque des choses nécessaires à la vie, en particulier d'aliments : *Les rôdeurs, disetteux et batteurs de route vinrent, chassés du Beauvaisis par leurs propres calamités* (Béraud).

• SYN. : *gueux (fam.), misérable, nécessiteux.* — CONTR. : *nanti* (fam.), *opulent, riche.*

diseur, euse [dizœr, -øz] n. (de *dire ;* 1233, Godefroy, au sens de « juge, arbitre, héraut » ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, 1648, Scarron ; sens 3, 1530, C. Marot). **1.** *Class.* Phraseur, hâbleur : *M. de Turenne avait dit à M. le cardinal de Retz en lui disant adieu* [...] : *« Monsieur, je ne suis pas un diseur ; mais je vous prie de croire sérieusement que sans ces affaires-ci, où peut-être on a besoin de moi, je me retirerais comme vous »* (Sévigné). ‖ **2.** Avec un complément déterminatif, personne qui dit habituellement des choses d'un genre particulier, qui a sa manière propre de les dire : *Un diseur de bons mots, un diseur de riens. Nous avons vu d'ennuyeux diseurs de banalités écrire des chefs-d'œuvre, et des rois de la causerie être inférieurs au plus médiocre dès qu'ils s'essayaient à écrire* (Proust). ‖ *Diseur, diseuse de bonne aventure,* personne qui fait profession de prédire l'avenir. ‖ **3.** *Absol.* Personne qui cherche à bien parler, et, *spécialem.,* celui qui récite, déclame : *La voix humaine me semble si belle intérieurement, et prise au plus près de sa source, que les diseurs de profession presque toujours me sont insupportables* (Valéry). ‖ *Un beau diseur,* celui qui se pique de bien parler, même s'il ne tient que des propos futiles. ‖ *Un fin diseur, une fine diseuse,* une personne qui dit bien, qui récite, déclame avec art et esprit.

disgrâce [disgrɑs] n. f. (ital. *disgrazia,* malheur, méchanceté, de *dis-,* préf. à valeur négative [lat. *dis-*], et de *grazia,* grâce, bonheur, lat. *gratia* [v. GRÂCE] ; 1539, Huguet, au sens I, 1 ; sens I, 2-3, et II, 1564, J. Thierry).

I. 1. *Class.* Infortune, malheur : *La mort n'est point pour moi le comble des disgrâces* (Racine). ‖ *Spécialem.* et *class.* Échec d'une pièce à la scène, d'une œuvre auprès du public : *J'ajoute ici, malgré sa disgrâce* [celle de *Pertharite*], *que les sentiments en sont assez vifs et nobles* (Corneille). ‖ **2.** Perte de la faveur d'un personnage important : *Un Persan qui s'est attiré la disgrâce du prince est sûr de mourir* (Montesquieu). *Enfin, après des intervalles de disgrâce* [...], *Mosca l'emporta* (Stendhal). ‖ **3.** Perte de la faveur, du crédit, de l'estime dont on jouissait auprès d'une autre personne, en particulier perte des bonnes grâces, de l'affection d'une femme : *Je ne puis plus me présenter chez M^{me} de Chasteller, tout est fini entre nous* [...]. *Les comtes Roller, mes ennemis* [...], *tout cela va bientôt s'apercevoir de ma disgrâce* (Stendhal). ‖ *Mettre en disgrâce,* priver de la faveur qu'on accordait jusque-là.

II. *Littér.* Manque de grâce, d'aisance, de charme dans les manières, chez une personne ; absence de grâce, d'agrément dans une chose : *Le ventre commençait, chez ce tout jeune homme, à soulever le gilet* [...]. *Tel, et malgré la disgrâce de proportions malheureuses, Justin Weill respirait l'intelligence* (Duhamel). *La disgrâce d'un monument.*

• SYN. : **I, 2** *décri* (vx), *défaveur, discrédit.* — CONTR. : **I, 2** *crédit, faveur, grâce.*

disgracié, e [disgrasje] adj. et n. (ital. *disgraziato,* malheureux, mauvais, méchant, de *disgrazia* [v. DISGRÂCE] ; 1546, Rabelais, aux sens de l'ital. ; sens I, 1, 1552, Guéroult ; sens I, 2, 1688, M^{me} de Sévigné ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1601, Charron).

I. 1. Se dit d'une personne touchée par la disgrâce, qui a perdu la faveur dont elle jouissait : *Un favori, un ministre disgracié.* ‖ **2.** *Class.* Se disait des choses tombées en défaveur : *Le café est disgracié ici et par conséquent je n'en prends plus* (Sévigné).

II. 1. Peu favorisé sous le rapport des qualités physiques, laid, difforme : *Ce fut une fortune pour M^{lle} d'Aubigné d'épouser cet homme disgracié de la nature* (Voltaire). ‖ **2.** *Par extens.* Peu favorisé, mal partagé dans un domaine quelconque ; malchanceux : *Je me sens au cœur l'amour de Dickens pour les disgraciés et les pauvres, les enfances mêlées aux misères des grandes villes* (Daudet).

• SYN. : **I, 1** *destitué, discrédité.* ‖ **II, 1** *contrefait, infirme ;* **2** *défavorisé, déshérité.* — CONTR. : **II, 1** *comblé, favorisé ; beau ;* **2** *chanceux, nanti, pourvu, privilégié.*

disgracier [disgrasje] v. tr. (de *disgracié ;* 1552, Guéroult). Retirer sa faveur, ses

bonnes grâces à une personne : *J'avais disgracié, depuis quelques jours, mon ministre et mon favori Coreb* (Voltaire). *Si Conti use d'indulgence envers ses prisonniers, disait Mosca à son amie, on le disgracie* (Stendhal).

● SYN. : *discréditer.*

disgracieusement [disgrasjøzmɑ̃] adv. (de *disgracieux ;* 1752, Trévoux, au sens de « d'une manière défavorable » ; sens actuel, 1798, Acad. [un premier ex. au début du XVIe s.]). De façon disgracieuse : *L'affaire de la succession d'Es-pagne, appelée fort disgracieusement par Mignet, qui voyait bien, mais qui écrivait mal, « le pivot de son règne »* (Bainville).

disgracieux, euse [disgrasjø, -øz] adj. (de *dis-*, préf. à valeur négative [lat. *dis-*], et de *gracieux ;* 1578, Boyssières, puis 1743, Trévoux, aux sens 1-2 [*desgracieux,* avec le préf. *des-*, apparaît dès 1518, *Dict. général*]). **1.** Sans grâce, sans rien d'aimable, d'attachant : *Visage disgracieux. Sa grosse figure écrasée* [...], *ses bras courts* [...], *tout son pauvre corps pesant et disgracieux* (Carco). || **2.** Qui manque d'amabilité, de courtoisie : *Refus disgracieux. Réponse disgracieuse.*

● SYN. : **1** *difforme, ingrat, laid ;* **2** *déplaisant, désagréable, discourtois, rébarbatif, renfrogné, revêche, rogue.* — CONTR. : **1** *agréable, avenant, charmant, gracieux, joli, plaisant, ravissant ;* **2** *affable, aimable, amène, courtois, gentil, poli.*

disharmonie [dizarmɔni] n. f. (de *dis-*, préf. à valeur négative [lat. *dis-*], et de *harmonie ;* XXe s.). Manque, absence d'harmonie, d'accord (rare) : *Sur la route que j'entrevoyais, je craignais de ne trouver que désordre et disharmonie* (Gide).

● SYN. : *discordance.* — CONTR. : *harmonie.*

disjoindre [disʒwɛ̃dr] v. tr. (réfection, d'après le lat., de l'anc. v. *desjoindre,* désunir, séparer [début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne*], lat. *disjungere,* disjoindre, distinguer, de *dis-*, préf. marquant la division et la négation, et de *jungere,* lier, unir, assembler ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). [Conj. **55.**] **1.** Écarter, séparer des choses, des objets joints : *Les ronces disjoignaient les dalles* (Daudet). || **2.** *Fig.* Considérer, étudier, traiter séparément : *Disjoindre deux problèmes, deux questions.* || Spécialem. *Disjoindre deux causes,* en termes de droit, séparer deux causes pour que chacune soit l'objet d'une procédure spéciale et soit jugée indépendamment de l'autre.

● SYN. : **1** *déboîter, désassembler, désunir, disloquer, écarter, scinder, séparer ;* **2** *dissocier, isoler.* — CONTR. : **1** *assembler, emboîter, joindre, réunir, sceller, souder ;* **2** *associer, combiner, lier, marier, unir.*

◆ **se disjoindre** v. pr. (v. 1560, Paré). Se disloquer : *La maison* [...] *a été secouée par un grand vent comme si elle allait se disjoindre et tomber en pièces* (Aragon).

disjoint, e [disʒwɛ̃, -ɛ̃t] adj. (part. passé de *disjoindre ;* XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1960, Larousse). **1.** Qui n'est plus joint : *Une palissade aux planches disjointes.* || **2.** *Degré disjoint,* degré, intervalle séparant deux notes qui ne se suivent pas dans la gamme, par exemple intervalle de *do* à *fa.* (S'oppose à *degré conjoint* ou *diatonique,* intervalle séparant deux notes qui se suivent dans la gamme, par exemple de *do* à *ré.*) || **3.** *Ensembles disjoints,* en mathématiques, ensembles qui n'ont aucun élément commun.

disjoncteur [disʒɔ̃ktœr] n. m. (de *disjoindre,* d'après le lat. *disjunctum,* supin de *disjungere* [v. DISJOINDRE] ; 1888, Larousse). Interrupteur automatique de courant électrique, fonctionnant lors d'une variation anormale de l'intensité ou de la tension.

disjonctif, ive [disʒɔ̃ktif, -iv] adj. et n. m. (lat. *disjunctivus,* disjonctif [en logique, et, à basse époque, en grammaire], de *disjunctum,* supin de *disjungere* [v. DISJOINDRE] ; v. 1536, M. Du Bellay, au sens 2 [*desjointif,* forme plus francisée, XIIIe s., *Assises de Jérusalem*] ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** En linguistique, se dit d'une particule qui marque une séparation, une distinction entre les idées exprimées par les termes qu'elle relie : *« Ou », « ni », « soit » sont des particules disjonctives.* || **2.** En logique, se dit d'un jugement ou d'une proposition qui exprime une alternative. || *Syllogisme disjonctif,* syllogisme dont la majeure est une proposition disjonctive.

● CONTR. : **1** *conjonctif, copulatif.*

disjonction [disʒɔ̃ksjɔ̃] n. f. (lat. *disjunctio,* séparation, disjonction, de *disjunctum,* supin de *disjungere* [v. DISJOINDRE] ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, XXe s. ; sens 5, 1864, Littré). **1.** Action de disjoindre ; résultat de cette action : *Une attache qui empêche la disjonction de deux pièces.* || **2.** *Spécialem.* En pathologie, désunion de parties qui doivent normalement se toucher. || **3.** En termes de droit, séparation de deux ou plusieurs causes qui étaient réunies, pour que chacune soit l'objet d'une procédure propre. || *Spécialem.* Décision prise par une assemblée délibérante de retirer une partie d'un texte législatif soumis à ses suffrages en vue de la réexaminer séparément : *Voter la disjonction.* || **4.** *Disjonction des caractères,* séparation des caractères paternels et maternels dans les gamètes des hybrides. || **5.** Relation logique exprimée par une proposition disjonctive.

● SYN. : **1** *déboîtement, désarticulation, désunion, dislocation, écartement, séparation.* — CONTR. : **1** *assemblage, emboîtement, jonction, réunion.*

dislocation [dislɔkasjɔ̃] n. f. (lat. médic. médiév. *dislocatio,* de *dislocatum,* supin de *dislocare* [v. DISLOQUER] ; 1314, Mondeville, aux sens 1-2 ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, 1580, Montaigne). **1.** Action de disloquer, ou le fait de se disloquer ; état qui en résulte : *La dislocation d'un meuble.* || **2.** En termes de chirurgie, luxation simultanée de plusieurs articulations : *La dislocation d'un bras.* || **3.** En géologie, rupture des couches de stratification par faille, décrochement ou autre effet tectonique. || **4.** Démembrement, séparation des diverses parties d'un tout : *La dislocation d'un cortège ;* et au fig. : *La dislocation de l'Empire carolingien.*

● SYN. : **2** *déboîtement, désarticulation ;* **4** *démantèlement, dispersion.* — CONTR. : **1** *assemblage, montage ;* **2** *remboîtage, remboîtement ;* **4** *constitution, formation.*

disloqué, e [dislɔke] adj. (part. passé de *disloquer*). **1.** Dont les diverses parties sont déplacées et ne tiennent plus normalement ensemble : *Un meuble disloqué.* || **2.** Qui impose à son corps une attitude anormale et semble désarticulé : *Une des petites filles, disloquée sur sa chaise, tendait son regard vers la table* (Cocteau).

disloquer [dislɔke] v. tr. (doublet savant de l'anc. v. *desloer, deslouer,* décrocher, luxer [XIIe s., Godefroy ; encore en 1611, Cotgrave], lat. médic. médiév. *dislocare,* luxer, de *dis-*, préf. marquant la division, et du lat. class. *locare,* placer, établir, dér. de *locus,* lieu, endroit, place ; 1549, R. Estienne, au sens 2 ; sens 1, 1864, Littré ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Désunir, séparer de façon plus ou moins violente les parties jointes ou contiguës d'un ensemble : *Disloquer les maillons d'une chaîne.* || *Par extens.* Fractionner un ensemble cohérent en disjoignant brutalement ses parties constituantes : *Disloquer un meuble ;* et littér. : *J'ai disloqué ce grand niais d'alexandrin* (Hugo). || **2.** Démettre, déboîter les os d'un membre, une articulation : *Se disloquer le bras, un genou.* || *Spécialem.* et *vx.* Rompre les articulations des membres par un supplice : *En l'y étendant* [le Christ sur la croix], *on lui disloque tous les membres* (Bourdaloue). || **3.** *Par anal.* Rompre l'unité d'un ensemble en dispersant ses parties (au pr. et au fig.) : *Disloquer un cortège. L'Allemagne était hachée en menus morceaux, disloquée* (Bainville).

● SYN. : **1** *disjoindre, désassembler ; déglinguer* (pop.), *démantibuler* (fam.) ; **2** *désarticuler, luxer ;* **3** *démanteler, démembrer, disperser, morceler.* — CONTR. : **1** *assembler, emboîter, monter ;* **2** *remboîter, remettre ;* **3** *constituer, former.*

◆ **se disloquer** v. pr. (XXe s.). Exécuter des contorsions, remuer son corps et ses membres en tous sens comme si on les désarticulait : *Une démente qui se disloque, s'approche de la glace, grimaçant,*

s'arrachant les cheveux, louchant, tirant la langue (Cocteau).

• SYN. : *se contorsionner, se désarticuler, se désosser.*

disparaître [disparɛtr] v. intr. (de *dis-*, préf. à valeur négative [lat. *dis-*], et de *paraître* ; 1606, Crespin, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1650, Corneille ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II, 1, av. 1696, La Bruyère ; sens II, 2, 1673, Racine ; sens II, 3, 1676, Mme de Sévigné). [Conj. **58** ; v. aussi Rem.]

I. 1. Cesser de paraître à la vue, d'être visible : *Un petit objet qui flottait disparaissait dans un remous* (Gide). || *Spécialem.* Être masqué, dissimulé par autre chose : *La façade de la maison disparaissait sous la vigne vierge.* || **2.** Se soustraire ou être soustrait précipitamment ou furtivement à la vue d'autrui ; s'absenter brusquement et sans prévenir : *Cependant cette jeune fille disparaît, et vous êtes convaincu de l'avoir emmenée* (Diderot). *Le vicomte, l'entraînant, disparut avec elle* (Flaubert). *Frère Ange, qui, une première fois, avait disparu pendant six mois* [...], *était demeuré cette fois deux ans entiers sans donner de ses nouvelles* (France). *Gérard souhaita disparaître dans une trappe* (Cocteau). || **3.** *Par extens.* En parlant d'une chose, ne plus être là, venir à manquer subitement : *Livre, clefs qui ont disparu.* || Spécialem. *Avoir disparu,* être égaré ou avoir été subtilisé : *Mon crayon a disparu, qui me l'a pris ?* || *Faire disparaître,* ôter de la vue, enlever, escamoter : *Il vérifiait qu'Angélique avait fait disparaître de la boutique la paillasse sur laquelle elle dormait* (Aragon). *Le prestidigitateur a fait disparaître le mouchoir.* || *Par extens.*, voler.

II. 1. En parlant d'êtres vivants, cesser d'exister, mourir : *Ils ignoraient que, dans peu, ils auraient disparu, l'aimable Dietrich entre autres* (Michelet). *Quand de deux hommes vivants l'un doit disparaître, il faut être imbécile pour s'en remettre au hasard* (Balzac). *Certaines populations, certaines espèces animales ont disparu de la surface du globe.* || *Faire disparaître quelqu'un,* le supprimer, le tuer. || **2.** En parlant des choses, cesser d'être, être perdu, anéanti : *Plusieurs bateaux de pêche ont disparu lors de la tempête.* || *Faire disparaître quelque chose,* le détruire, l'anéantir : *Elle alla dans le cabinet de toilette du vestiaire, déchira le pneumatique et fit disparaître les traces* (Cocteau). || **3.** *Fig.* Ne plus exister, se dissiper : *Bientôt l'émotion disparut* (Flaubert). *Un usage qui a disparu.*

• SYN. : **I, 1** *s'évanouir, s'évaporer, se volatiliser* (fam.) ; *se cacher, se dissimuler, se perdre* ; **2** *décamper* (fam.), *défiler* (fam.), *se dérober, s'éclipser, s'esquiver, filer* (fam.), *se sauver* ; **3** *s'envoler.* || **II, 1** *s'éteindre, expirer, succomber* ; **3** *s'effacer, s'estomper, passer, tomber.* — CONTR. : **I, 1** *apparaître, se montrer, sourdre, surgir* ; **2** *arriver, paraître* ; **3** *réapparaître.* || **II, 3** *éclore, jaillir, poindre.*

• REM. Se conjuge avec l'auxiliaire *avoir* ou, plus rarement, avec l'auxiliaire *être* : *Le soleil a disparu derrière les nuages* (Acad.). *Bientôt des yeux de tous votre ombre est disparue* (Hugo).

1. disparate [disparat] adj. (lat. *disparatus,* inégal et, à basse époque, « disparate », part. passé de *disparare,* séparer, diviser, diversifier, de *dis-*, préf. marquant la division, et de *parare,* apprêter, arranger, ou de *par, paris,* égal, pareil, semblable ; début du XVIIe s., aux sens 1-2 [l'orthogr. *disparate,* au lieu de *disparat,* est due à l'influence de *disparate* 2]). **1.** Se dit de choses ou d'êtres qui ne s'accordent pas entre eux, qui produisent un contraste choquant, un effet désagréable ou bizarre : *Les objets les plus disparates me présentent des affinités et des harmonies étranges* (Hugo). *Nos accoutrements étaient fort disparates : blouses de peintres ou de paysans, cottes bleues, vestes de treillis* (Duhamel). || **2.** Qui est formé d'éléments très dissemblables : *Jamais ménage plus disparate ne s'entendit mieux* (Zola). *Puis, un jour, Richardley, un jeune militant genevois, avait réussi à l'amener au Local, où se réunissait chaque soir un groupe assez disparate de révolutionnaires suisses et étrangers* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *discordant* ; **2** *hétéroclite, hétérogène, mélangé.* — CONTR. : **1** *analogue, pareil, semblable, similaire* ; **2** *harmonieux, homogène, uniforme.*

◆ n. f. (1811, Chateaubriand). *Littér.* Contraste choquant ; manque d'accord, d'harmonie : *Tout ce que les empereurs ont touché à Athènes forme une disparate sensible avec les chefs-d'œuvre du siècle de Périclès* (Chateaubriand). *La disparate de cette pièce me navre* (Triolet). *Ces cortèges dont la disparate et l'air misérable préfiguraient les exodes prochains de la défaite* (Suarez).

• REM. On rencontre aussi le mot au masculin chez de bons auteurs.

2. disparate [disparat] n. f. (esp. *disparate,* n. m., déverbal de *disparatar,* faire des actes extravagants, du lat. *disparatum,* proposition contradictoire, opposée, part. passé neutre substantivé de *disparare* [v. DISPARATE 1] ; av. 1674, Chapelain). *Class.* Acte extravagant, incartade : *Ce sont ces disparates-là qui font que je vous crains près de moi* (Maintenon).

• REM. On écrivait aussi DISPARADE au XVIIe s. : *Ce qu'il fallut essuyer de disparades de sa part* [du duc de Rohan] *ne se peut imaginer* (Saint-Simon).

disparité [disparite] n. f. (du lat. *dis-par,* différent, inégal [de *dis-*, préf. à valeur négative, et de *par, paris,* semblable, pareil], d'après *parité* ; début du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Absence de parité, d'égalité, de proportion entre deux choses que l'on compare : *Disparité d'âge.* || *Spécialem.* Divergence entre deux éléments de l'économie qui crée une situation de déséquilibre : *Disparité entre les prix industriels et les prix agricoles.* || **2.** Manque de convenance, d'harmonie : *La disparité des caractères, des opinions.*

• SYN. : **1** *différence, dissemblance, inégalité* ; **2** *contraste, discordance, disparate* (littér.), *dissonance, opposition.* — CONTR. : **1** *conformité, égalité, parité* ; **2** *accord, concordance, harmonie, similitude.*

disparition [disparisjɔ̃] n. f. (de *disparaître,* sur le modèle de *apparition* ; 1559, Amyot, aux sens I, 1-2 ; sens II, 1, 1890, *Dict. général* ; sens II, 2-3, XXe s.).

I. 1. Action de disparaître, le fait de cesser d'être visible en un lieu donné : *La disparition d'un navire à l'horizon, de la lune derrière les nuages.* || **2.** Absence subite d'une personne, à laquelle on ne peut donner aucune explication : *La disparition de Malot au moment du combat* (Stendhal). || *Spécialem.* En parlant d'une chose, le fait de ne plus être à l'endroit où on savait la trouver, d'être égarée ou d'avoir été subtilisée : *À son retour, il en avait constaté la disparition, de cette enveloppe* (Aragon). *La disparition d'un bijou, d'une somme d'argent.*

II. 1. En parlant des êtres vivants, le fait de ne plus exister, d'être mort ou considéré comme tel : *Qu'on ne m'accuse pas d'écrire, hélas ! après la douloureuse disparition de Du Fresnois, ces lignes* (Carco). *Les bisons sont une espèce animale menacée de disparition.* || **2.** En parlant des choses, le fait de cesser d'être, anéantissement : *La disparition d'un avion.* || **3.** *Fig.* Dissipation : *La disparition d'un malaise.*

• SYN. : **I, 1** *éclipse, occultation* ; **2** *évasion, fugue, fuite* ; *volatilisation.* || **II, 1** *décès, fin, mort, trépas* ; **2** *perte* ; **3** *effacement, évanouissement.* — CONTR. : **I, 1** *apparition, lever.* || **II, 3** *déclenchement, naissance.*

disparu, e [dispary] adj. et n. (part. passé de *disparaître* ; 1907, Larousse). Mort ou considéré comme tel : *Militaire porté disparu. Honorer la mémoire des disparus.*

dispatcher [dispatʃər] n. m. (mot angl., de *to dispatch* [v. DISPATCHING] ; 1948, Larousse). Agent d'un dispatching.

dispatching [dispatʃiŋ] n. m. (mot angl., part. prés. substantivé de *to dis-patch,* répartir ; 1948, Larousse). Organisme assurant, à partir d'un bureau unique, la régulation du trafic sur une section de ligne de chemin de fer, la répartition de l'énergie électrique dans les secteurs d'utilisation, la diffusion aux avions en vol des instructions relatives aux routes favorables à la pour-

suite de leur vol, la distribution du pétrole dans un pipe-line, etc.

dispendieusement [dispɑ̃djøzmɑ̃] adv. (de *dispendieux ;* 1843, Landais). D'une manière dispendieuse : *Vivre dispendieusement.*

dispendieux, euse [dispɑ̃djø, -øz] adj. (lat. *dispendiosus,* dommageable, nuisible, de *dispendium,* dépense, frais, dér. de *dispendere,* distribuer, partager [v. DISPENSER] ; 1737, *Mémoires de Trévoux* [le mot a été empr. pour servir d'adj. à *dépense*]). Qui occasionne une dépense importante, de grands frais : *Les charrois étaient dispendieux* (Flaubert). *L'idée de la fête prit corps. Pourvu d'ailleurs qu'elle fût modeste, raisonnable, peu dispendieuse* (Duhamel).

● SYN. : *cher, coûteux, exorbitant, onéreux, ruineux.* — CONTR. : *économique, gratuit.*

dispensable [dispɑ̃sabl] adj. (de *dispenser ;* v. 1536, M. du Bellay). Pour lequel on peut accorder une dispense : *Cas dispensable.*

dispensaire [dispɑ̃sɛr] n. m. (angl. *dispensary,* de *to dispense,* distribuer [de même étym. que le franç. *dispenser*] ; fin du XVIII[e] s., pour désigner un dispensaire anglais ; pour un établissement français, 1827, Acad. ; le mot *dispensaire,* aux sens de « recueil de formules pharmaceutiques, laboratoire où on dose les médicaments » [1573, Liébault], est un dér. de *dispenser*). Établissement, public ou privé, de soins médicaux ou de petite chirurgie, où l'hospitalisation ne dépasse pas la journée, et dont les services sont gratuits ou peu coûteux.

dispensateur, trice [dispɑ̃satœr, -tris] n. (lat. *dispensator,* administrateur, intendant, de *dispensatum,* supin de *dispensare* [v. DISPENSER] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Personne qui dispense, distribue quelque chose : *Je suppliai le dispensateur de toutes grâces d'accorder à l'orphelin le bonheur, et de lui donner le dédain de la puissance* (Chateaubriand). *Ces dispensatrices de caresses* (Mauriac) ; et adjectiv. : *« Soyez les bienvenus, milords », dit le Tarasconnais avec un geste large et dispensateur dont les milords n'avaient nul besoin pour prendre leurs aises* (Daudet).

● SYN. : *distributeur, répartiteur.*

dispensation [dispɑ̃sasjɔ̃] n. f. (lat. *dispensatio,* distribution, répartition, administration, gestion, de *dispensatum,* supin de *dispensare* [v. DISPENSER] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 2 ; sens 1, v. 1650, Patru). **1.** *Class.* Action de distribuer, de répartir : *Cette inégale dispensation des biens et des maux du monde* (Bossuet). || **2.** *Class.* Administration, réglementation : *Je sais qu'une sage dispensation a obligé l'Église de se relâcher des épreuves publiques de la pénitence* (Massillon).

dispense [dispɑ̃s] n. f. (déverbal de *dispenser ;* XV[e] s., Basselin, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Droit de contrevenir à une règle établie ; autorisation spéciale de ne pas faire une chose obligatoire, notamment en matière de prescriptions religieuses : *Dispense d'éducation physique accordée à un élève. Dispense de jeûne.* || *Dispense d'âge,* autorisation spéciale de faire une chose avant l'âge fixé par la loi. || **2.** *Par extens.* Pièce constatant la dispense accordée à quelqu'un.

● SYN. : **1** *exemption, permission.*

dispenser [dispɑ̃se] v. tr. (lat. *dispensare,* partager, répartir, régler, administrer, de *dispensum,* supin de *dispendere,* distribuer, de *dis-,* préf. marquant la division, et de *pendere,* peser ; v. 1283, Beau-manoir, au sens I, 3 ; sens I, 1, v. 1530, Marot [*dispenser de ; dispenser à,* 1643, Corneille] ; sens I, 2 et 4, milieu du XVI[e] s., Amyot ; sens I, 5, 1643, Corneille ; sens II, 1, 1534, Rabelais ; sens II, 2, 1541, Calvin).

I. 1. Class. *Dispenser à,* autoriser quelqu'un à faire une chose normalement interdite : *S'il m'est permis et si la vérité | Dispense les enfants à quelque liberté* (Rotrou). *Quoi ! s'il aimait ailleurs, serais-je dispensée | À suivre, à son exemple, une ardeur insensée ?* (Corneille). || **2.** *Dispenser de,* autoriser quelqu'un, par faveur spéciale, à ne pas faire une chose obligatoire : *Dispenser du jeûne. Dispenser un élève d'éducation physique.* || **3.** *Absol.* Absoudre un fidèle, lui faire remise de ses manquements aux règles de l'Église : *Le pape seul peut dispenser en cas de simonie.* || **4.** *Par extens.* En parlant d'une chose, décharger quelqu'un d'une obligation ou lui épargner de faire quelque chose : *Toute une jolie collection de sourires qui le dispensaient presque de jamais se servir de la parole* (Zola). *On a créé des symboles, il existe des machines qui dispensent de l'attention, qui dispensent du travail patient et difficile de l'esprit* (Valéry). || **5.** Spécialem. *Je vous dispense de..., Dispensez-moi de...* expriment parfois un rappel à l'ordre : *Je vous dispense de vos réflexions. Dispensez-moi de vos élucubrations.*

II. 1. *Class.* Organiser, répartir, régler l'emploi d'une chose : *Quant à son temps, bien sut le dispenser : | Deux parts en fit...* (La Fontaine). || **2.** *Class.* et *littér.* Départir, distribuer, accorder quelque chose d'important ou de noble (surtout en parlant de personnages éminents) : *Dieu a dispensé l'esprit aux hommes d'une manière si admirable que chacun est content du sien* (Furetière, 1690). *L'instruction que l'on dispensait vers 1850 dans les lycées devait être aussi absurde [...] que celle qui se donne aujourd'hui* (Valéry). *Dispenser les faveurs, les récompenses ;* et poét. : *La lune à l'écrivain public | Dispense sa lumière obscure* (Verlaine). || S'emploie aussi en termes d'administration : *Dispenser des soins, des prestations.*

● SYN. : **I, 2** *décharger, dégager, exempter ;* **4** *délivrer, éviter, libérer, permettre ;* **5** *épargner.* — CONTR. : **I, 2** *assujettir, astreindre, soumettre ;* **4** *contraindre, forcer, obliger.*

◆ **se dispenser** v. pr. (sens 1, 1541, Calvin [*se dispenser de ; se dispenser à,* 1580, Montaigne] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class. Se dispenser à,* se permettre de faire, se laisser aller à : *Et c'est aussi pourquoi ma bouche se dispense | À vous ouvrir mon cœur avec plus d'assurance* (Molière). || **2.** *Se dispenser de,* se soustraire à l'obligation de : *Quand Lucien rencontrait un de ses nouveaux amis, il ne pouvait guère se dispenser de s'arrêter avec lui dans la rue* (Stendhal). *La vertu se croit assez belle par elle-même pour se dispenser de faire des frais* (Balzac) ; se permettre de ne pas faire, s'exempter de : *Se dispenser de travailler.*

● SYN. : **2** *s'abstenir de, couper à* (fam.), *échapper à, éviter, se soustraire à.* — CONTR. : **2** *s'astreindre à, s'engager à, s'obliger à.*

dispersal [dispərsəl] n. m. (mot angl., de *to disperse,* disséminer [de même étym. que le franç. *disperser*] ; v. 1960). Aire cimentée où sont stationnés les avions dans une base aérienne.

dispersement [dispɛrsəmɑ̃] n. m. (de *disperser ;* 4 octobre 1877, *le Temps*). Action de disperser, ou le fait de se disperser ; état de ce qui est dispersé : *Trois arbres, dont un énorme, sur cette vague place autour de laquelle se groupe le dispersement des huttes* (Gide).

● SYN. : *dispersion, éparpillement.*

disperser [dispɛrse] v. tr. (dér. savant du lat. *dispersum,* supin de *dispergere,* répandre çà et là, parsemer de, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *spargere,* éparpiller, disséminer ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* aux sens 2-3 ; sens 1, 1635, Corneille ; sens 4, 1653, Corneille). **1.** Jeter çà et là, répandre au hasard : *Nous ramassâmes à la lueur des bougies les poignées de caractères que Justin avait dispersées* (Duhamel) ; et littér. : : *Le zéphir souffle, moqueur, | Dispersant l'aphrodisiaque | Effluve* (Verlaine). || **2.** Séparer et envoyer en divers lieux les personnes ou les choses qui constituent un groupe ou un ensemble : *La grande affaire d'Octave n'était pas de poursuivre son rival, mais de licencier, de disperser, de contenir cette prodigieuse armée* (Michelet). *À la Révocation, la population calviniste fut dispersée, le temple rasé* (Daudet). || *Disperser une collection,* la vendre, le plus souvent aux enchères, à des acheteurs différents. || *En ordre dispersé,* en marchant à une certaine distance les uns des autres ; *péjor.,* de façon désordonnée ; *fig.* et *fam.,* en laissant à chacun son initiative personnelle. || **3.** Mettre en fuite une troupe, un groupe de personnes, en rom-

pant son unité, en séparant ses éléments par la force : *Les fidèles du roi se jetèrent sur la petite troupe romaine, la dispersèrent* (France). *Disperser une armée, une manifestation.* || **4.** Fig. *Disperser son esprit, ses forces,* les appliquer à plusieurs objets, et, par suite, manquer d'efficacité.

• SYN. : **1** *disséminer, éparpiller, semer ;* **2** *diviser, fragmenter, morceler, répartir ;* **3** *débander, disloquer ;* **4** *éparpiller, gaspiller.* — CONTR. : **1** *accumuler, agglomérer, amasser, amonceler, entasser ;* **2** *assembler, attrouper, grouper, rassembler, réunir ;* **3** *ameuter, masser, rallier, reformer ;* **4** *concentrer.*

◆ **se disperser** v. pr. (sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, début du XXe s.). **1.** En parlant d'une troupe, d'un groupe, rompre son unité, s'en aller de divers côtés : *L'assemblée se dispersa* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Se consacrer à des activités trop nombreuses et ne s'appliquer efficacement à aucune.

• SYN. : **1** *se débander, s'égailler, s'égrener, s'éparpiller.* — CONTR. : **1** *s'attrouper, se grouper, se rassembler, se réunir ;* **2** *se concentrer.*

dispersif, ive [dispɛrsif, -iv] adj. (dér. savant de *dispersum,* supin de *dispergere* [v. DISPERSER] ; milieu du XIXe s. au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui provoque la dispersion de la lumière : *L'effet dispersif du prisme.* || **2.** *Huile dispersive,* lubrifiant pour moteurs d'automobile possédant la propriété de disperser les particules corrosives.

dispersion [dispɛrsjɔ̃] n. f. (bas lat. *dispersio,* dispersion [« destruction », en lat. class.], de *dispersum,* supin de *dispergere* [v. DISPERSER] ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1 [rare av. le XVIIe s.] ; sens 2, 1731, Voltaire ; sens 3-4, 1870, Larousse ; sens 5, XXe s.). **1.** Action de disperser, ou le fait de se disperser ; état de ce qui est dispersé : *La dispersion de la population d'une province conquise.* || *Dispersion du tir,* phénomène qui fait qu'en tirant plusieurs fois des projectiles identiques, avec la même arme et dans les mêmes conditions, on obtient des trajectoires qui ne se confondent pas. || **2.** Action de rompre l'unité d'un groupe de personnes et de le mettre en fuite : *La dispersion d'une troupe, d'une colonne de manifestants.* || **3.** *Fig.* Le fait de s'appliquer à un trop grand nombre d'objets, sans se consacrer complètement à aucun ; manque de concentration : *Nous autres, gens cultivés, nous nous énervons par la dispersion de l'esprit* (Michelet). || **4.** *Dispersion de la lumière,* décomposition d'un faisceau de lumière blanche en radiations de diverses couleurs. || **5.** En physique nucléaire, phénomène dans lequel les particules en mouvement changent de direction et de vitesse.

• SYN. : **1** *dissémination, distribution, éparpillement ;* **2** *débandade, déroute ;* **3** *dissipation, émiettement.* — CONTR. : **1** *centralisation, groupement, rassemblement, réunion ;* **2** *formation, ralliement, regroupement ;* **3** *concentration.*

dispersivité [dispɛrsivite] n. f. (de *dispersif ;* XXe s.). Qualité d'une huile qui permet de disperser les particules corrosives.

disponibilité [dispɔnibilite] n. f. (de *disponible ;* 1492, Godefroy, aux sens 1-2 [rares jusqu'à la fin du XVIIIe s.] ; sens 3-4, 1864, Littré ; sens 5, début du XXe s. ; sens 6, milieu du XXe s.). **1.** État d'une chose disponible : *La disponibilité d'un capital.* || *Spécialem.* En droit, condition des biens que le propriétaire peut librement aliéner. || **2.** En droit, faculté de disposer de ses biens. || **3.** Position d'un fonctionnaire qui, placé hors de son service, cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite. || Position d'un officier d'active qui, tout en restant dans les cadres, est temporairement sans emploi. || **4.** Période des obligations militaires faisant suite au service militaire actif, et pendant laquelle les militaires des contingents libérés restent à la disposition du gouvernement, qui peut les rappeler par décret. || **5.** *Fig.* État d'une personne que rien ne contraint en quelque domaine que ce soit : *Le désœuvrement, cette disponibilité totale* (Mauriac). || **6.** En linguistique, le fait, pour un mot, d'être toujours à la disposition du locuteur (voir t. Ier, p. LXXXII).

◆ **disponibilités** n. f. pl. (1864, Littré). Fonds dont on peut disposer : *J'ai entrepris, vous le savez, par amitié pour certaines de nos relations communes, bien des choses qui ont engagé fort avant mes disponibilités* (Aragon).

• SYN. : *économies, réserves.*

disponible [dispɔnibl] adj. (lat. médiév. *disponibilis,* de *disponere,* disposer [v. DISPOSER] ; XIVe s., Littré, au sens 1 [rare av. le milieu du XVIIIe s.] ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1897, Gide). **1.** Dont on peut disposer ; qui peut être utilisé librement : *La tante Châtelus découvrit pourtant au fond d'un jardin d'hôtel un chalet disponible* (Daudet). *Capital disponible. Il ne reste plus aucune place disponible pour le concert de ce soir.* || *Quotité disponible,* fraction de ses biens dont une personne peut disposer par donation ou par testament. || **2.** Se dit d'une personne qui n'est pas occupée, qui est libre de se consacrer à une activité quelconque : *Cette soif d'errer « à la rencontre » de tout, dont je m'assure qu'elle me maintient une communication mystérieuse avec les autres êtres disponibles, comme si nous étions appelés à nous réunir soudain* (Breton). *Il nous restait une heure avant le couvre-feu pour nous retrouver un peu disponibles et bavarder si nous en avions envie* (Ambrière). || Spécialem. *Fonctionnaire, officier disponible,* actuellement sans emploi, mais qui reste à la disposition de l'administration, de l'armée. || **3.** *Fig.* Dont l'esprit, libre de tout engagement, reste ouvert à toutes les sollicitations : *Je disais que chaque nouveauté doit nous trouver toujours tout entiers disponibles* (Gide).

• SYN. : **1** *inoccupé, libre, vacant, vide ;* **2** *désœuvré, inactif, libre, oisif.* — CONTR. : **1** *indisponible, occupé ;* **2** *accablé, débordé, écrasé, pris ;* **3** *absorbé, accaparé, engagé.*

◆ **disponible** n. m. (sens 1 et 3, XXe s. ; sens 2, 1864, Littré ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** Militaire appartenant aux classes de la disponibilité. || Fonctionnaire en disponibilité. || **2.** Dans la langue commerciale, ensemble des marchandises ou des titres qui peuvent être livrés immédiatement. || **3.** Valeurs disponibles. || **4.** Se dit d'un mot du lexique qui est à la disposition du locuteur dans une certaine situation de communication.

dispos, e [dispo, -oz] adj. (ital. *disposto* [lat. *dispositus,* part. passé de *disponere,* v. DISPOSER], francisé en *dispos* d'après *poser ;* 1465, *Dict. général*). Qui est en bonne santé, dans de bonnes dispositions physiques et morales : *Se sentir frais et dispos au réveil ;* par extens. : *Avoir l'esprit dispos.* || Vx. *Dispos à,* dans de bonnes dispositions pour : *Ce petit, profondément bouleversé par la mort de son camarade, semble dispos à s'amender* (Gide).

• SYN. : *allègre, dynamique* (fam.), *frais, gaillard, léger, reposé, vigoureux.*

• REM. Le fém. *dispose,* employé au XVIe s., est peu usité.

disposant, e [dispozɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *disposer ;* 1459, *Coutumier général*). Personne qui fait une donation entre vifs ou par testament.

disposé, e [dispoze] adj. (part. passé de *disposer ;* v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Class. *Bien, mal disposé,* bien, mal portant : *Donner à un homme mal disposé des médicaments* (Malherbe). || **2.** *Être bien, mal disposé pour, envers quelqu'un, à l'égard de quelqu'un,* avoir le désir de lui être utile, agréable, ou, au contraire, ne pas lui être favorable. || Absol. *Être bien, mal disposé,* être dans une bonne, une mauvaise disposition d'esprit : *Si elle était bien disposée, il comptait même lui annoncer son mariage* (Zola).

disposer [dispoze] v. tr. (francisation, d'après *poser,* du lat. *disponere,* distribuer, régler, établir, de *dis-,* préf. marquant la division, et de *ponere,* poser ; v. 1180, *Enfances Vivien,* au part. passé, à propos de l'état du corps ; comme v. tr., au sens 4, fin du XIIIe s. ; sens 1-3, milieu du XVe s. ; sens 5, 1546, *Bible Girard ;* sens 6, 1690, Furetière). **1.** Arranger, placer des choses d'une certaine manière, dans un certain ordre : *Courpeyrac disposait et rangeait tout un arsenal, sa canne à épée, son fusil, deux pistolets et un coup-de-poing* (Hugo). *Disposer des fleurs dans un vase, des livres sur une étagère.* || **2.** Mettre en place des personnes, établir des choses en vue d'une

certaine fin : *Disposer des troupes sur le champ de bataille. Faites ce que je vous dis et disposez tout pour notre départ* (Musset). || **3.** *Class.* et *littér.* Organiser d'une certaine manière, ordonner, régler : *Nous ne pensons presque point au présent ; et, si nous y pensons, ce n'est que pour en prendre des lumières pour disposer l'avenir* (Pascal). *Il s'ingéniait pour disposer son temps de façon à suivre les cours de la Faculté* (Zola). || **4.** *Class.* et *littér.* Préparer quelqu'un à quelque chose, le mettre dans un état d'esprit favorable à : *Je dispose M. le duc de Bourbon à pouvoir vous rendre compte* [...] *de toute la vie de Louis XIII* (La Bruyère). *L'habitude professionnelle de découvrir des secrets le disposait à la médisance et à la calomnie* (France). *Le rôle joué la veille par Jeanne ne la disposait guère en faveur de cette femme secouée d'hystérie* (Aragon). || **5.** *Littér.* Engager, pousser quelqu'un à prendre une décision, à faire quelque chose : *Cette princesse chrétienne qui passa la mer avec un évêque de Soissons disposa son mari à recevoir le baptême, comme Clotilde avait soumis Clovis* (Voltaire). || **6.** *Disposer que,* en parlant d'un texte légal ou réglementaire, prescrire, décréter que (en style administratif) : *L'article 4 du règlement intérieur dispose que...*

● SYN. : **1** *dresser, installer, ordonner, ranger ;* **2** *aménager, apprêter, organiser, répartir.* — CONTR. : **1** *bouleverser, brouiller, culbuter, déclasser, déplacer, déranger, renverser.*

◆ v. tr. ind. [**de**] (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2-3, 1298, Varin ; sens 4-6, XV[e] s., Basselin). **1.** Avoir à sa disposition, en sa possession : *Disposer d'un appartement de deux pièces. Une entreprise qui dispose de gros moyens techniques, d'une organisation commerciale éprouvée. Je disposerai, moi aussi, de deux mille francs, à peu près* (Duhamel). || **2.** Faire l'usage qu'on veut de quelque chose : *Le poète dispose des mots tout autrement que ne fait l'usage et le besoin. Ce sont les mêmes mots sans doute, mais point du tout les mêmes valeurs* (Valéry). || Spécialem. *Disposer d'un bien,* le transmettre à quelqu'un d'autre, l'aliéner : *Disposer de ses biens par testament. Il dispose de ce qu'il a en votre faveur* (Sévigné). *Je laisse en dépôt toute la partie de ma fortune dont la loi me permet de disposer, à mon amant* (Maupassant). || **3.** Prévoir pour quelque chose une utilisation déterminée : *La plupart avaient disposé de leur soirée et comptaient la passer de façon plus profitable et plus gaie* (Stendhal). || **4.** *Disposer de quelqu'un,* l'avoir à son service : *M. de Beauséant dispose de vingt, de trente, peut-être de quarante espions diplomatiques* (Stendhal). || **5.** Faire ce qu'on veut de quelqu'un, en vertu d'un pouvoir qu'on s'arroge sur sa personne : *Le 21 janvier avait appris qu'on pouvait disposer de la tête d'un roi ; le 29 juillet a montré qu'on peut disposer d'une couronne* (Chateaubriand). *Armand supportait de moins en moins la pensée que les siens disposaient de sa vie* (Aragon). || Fig. *Dieu a disposé de lui,* il est mort. || Absol. *Vous pouvez disposer,* vous êtes libre, je ne vous retiens pas. || **6.** *Spécialem.* User de l'aide de quelqu'un : *Disposez de moi comme il vous plaira.*

● SYN. : **1** *jouir de ;* **2** *employer, manier, se servir de, user de, utiliser ;* **4** *occuper.*

◆ v. intr. (fin du XII[e] s.). Prendre des dispositions ; décider, commander à sa guise : *Dispose. Il est à toi. Parle, la hache est prête* (Heredia). *Dieu moissonne, et vendange, et dispose à ses fins* (Verlaine).

● SYN. : *décréter, ordonner, régir.*

◆ **se disposer** v. pr. (v. 1398, *le Ménagier de Paris*). *Se disposer à,* se préparer à : *Il répondit : « Il y a longtemps que je me suis disposé à mourir »* (Michelet) ; avoir l'intention de : *L'étudiant se disposait à s'en aller* (Balzac). || *Class.* Pouvait se construire avec la prép. *de* : *Pour en revenir au généreux Alphonse, il se disposa de combattre sur la capitane* (M[lle] de Scudéry).

● SYN. : *s'apprêter à, envisager de, songer à.*

dispositif [dispozitif] n. m. (dér. savant du lat. *dispositum,* supin de *disponere* [v. DISPOSER] ; 1314, Mondeville, comme adj., au sens médical de « qui prédispose le corps à certaines affections » ; comme n. m., au sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 6 oct. 1873, *Gazette des tribunaux ;* sens 3, 1888, Larousse ; sens 4, début du XX[e] s.). **1.** Partie d'un jugement dans laquelle est exprimée la décision du tribunal, précédée des motifs qui justifient la décision prise. || Partie d'un acte législatif ou d'un traité qui statue et dispose impérativement. || Partie des conclusions d'un plaideur qui détermine la décision sollicitée par lui. || **2.** Manière particulière dont sont agencés les divers éléments d'un mécanisme, d'une machine : *Il s'est introduit dans nos machines bien des dispositifs comparables à ceux que suggère la production des réflexes des êtres vivants* (Valéry). || *Par extens.* Mécanisme, appareil : *Siège muni d'un dispositif permettant de régler l'inclinaison du dossier.* || **3.** Ensemble des moyens d'une formation militaire (terrestre, navale, aérienne) articulés en vue d'une mission de combat et en fonction d'un plan de manœuvre. || Ensemble de forces de police mises en place en prévision d'une intervention : *Dispositif de sécurité.* || **4.** Arrangement d'éléments quelconques en vue d'une certaine fin : *Nous avions beau nous serrer tous ensemble sous nos capotes* [...], *le froid pénétrait de partout nos dispositifs les plus ingénieux et nous faisait claquer des dents* (Ambrière).

● SYN. : **4** *agencement, mécanisme, procédé, truc* (fam.).

disposition [dispozisjɔ̃] n. f. (lat. *dispositio,* disposition, arrangement, et, à basse époque, « règlement, administration, clause d'un testament », de *dispositum,* supin de *disponere* [v. DISPOSER] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens I, 4 ; sens I, 1, début du XV[e] s., Juvénal des Ursins ; sens I, 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens I, 3, v. 1570, Carloix ; sens II, 1, 1541, Calvin ; sens II, 2 et 4, 1690, Furetière ; sens II, 3, XVI[e] s., Littré).

I. 1. Action de disposer quelque chose : *La disposition des tableaux de cette exposition a été très délicate.* || Manière dont les divers éléments d'un ensemble ou cet ensemble lui-même sont disposés, arrangés, distribués : *La disposition des meubles dans une pièce. La disposition d'un appartement. La disposition des coureurs sur la ligne de départ.* || *Spécialem.* En termes de rhétorique, ordonnance d'une œuvre littéraire ; manière dont on dispose les idées dans le discours. (Vieilli.) || **2.** Manière d'être d'une personne ; état physique dans lequel elle se trouve : *Être dans de mauvaises dispositions.* || *Spécialem.* et *vx.* État physique habituel, durable, qui prédispose à telle ou telle chose : *Disposition à contracter des bronchites.* || **3.** *Class.* État de celui qui est dispos ; agilité, souplesse : *Tout mon déplaisir, c'est que vous ne voyez point danser les bourrées de ce pays* [...] : *des paysans, des paysannes, une oreille plus juste que vous, une légèreté, une disposition, enfin j'en suis folle* (Sévigné). || **4.** *Fig.* État d'esprit, sentiments d'une personne à un moment donné : *J'allais arriver dans les dispositions les plus pacifiques et ces gens s'avisent de me chercher querelle* (Chateaubriand). *J'espère bien me trouver en cette disposition à l'article de la mort* (France). || *Être dans de bonnes, de mauvaises dispositions,* être de bonne, de mauvaise humeur.

II. 1. Pouvoir, faculté de disposer de quelque chose : *À sa majorité, il aura la libre disposition de ses biens.* || *Spécialem.* Faculté d'user à son gré de : *Au premier, ces dames avaient à leur disposition plusieurs pièces* (Zola). || *À la disposition de,* à l'usage, au service, à la discrétion de : *Mettre une somme d'argent à la disposition d'un ami. Je tiens toutes les pièces justificatives à votre disposition. Mettre une secrétaire à la disposition de quelqu'un.* || *Être, se mettre, se tenir à la disposition de quelqu'un,* se tenir à ses ordres et être prêt à le servir ou à l'obliger : *Que ces deux voleurs soient à ma disposition et prêts à jouer le rôle que je leur indiquerai* (Balzac). || *À votre disposition,* j'attends vos ordres et suis prêt à faire ce que vous voudrez : *Il se releva, en disant : « Eh bien, à votre disposition... Je vous trouverai la somme quand le moment sera venu »* (Zola). || **2.** Action de disposer de ses biens ; aliénation : *Disposition à titre gratuit, à titre onéreux.* || *Acte de disposition,* acte qui fait sortir un bien

d'un patrimoine (vente, donation, etc.) ou qui crée un droit réel sur un bien restant dans un patrimoine (hypothèque, etc.). || **3.** Stipulation, clause d'un acte juridique (testament, contrat, etc.) : *Des dispositions testamentaires.* || **4.** Chacun des points réglés par une loi, un jugement, un arrêté : *La loi des Douze Tables est pleine de dispositions très cruelles* (Montesquieu).

● SYN. : **I, 1** *agencement, arrangement, classement, distribution, ordonnance, ordre, position, rangement.* || **II, 1** *disponibilité, service, usage ;* **3** *condition, convention, modalité ;* **4** *prescription.* — CONTR. : **I, 1** *bouleversement, chaos, déclassement, dérangement, désordre, désorganisation.*

◆ **dispositions** n. f. pl. (sens I, 1, av. 1742, Massillon [au sing., 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1738, Piron [au sing., 1699, Fénelon] ; sens II, 1688, Mme de Maintenon).

I. 1. Aptitudes, inclinations d'une personne (en bonne ou en mauvaise part) : *En tout j'étais né avec des dispositions faciles : sensible aux choses sérieuses comme aux choses agréables, j'ai commencé par la poésie, avant d'en venir à la prose ; les arts me transportaient ; j'ai passionnément aimé la musique et l'architecture* (Chateaubriand). *Il s'était toujours senti des dispositions pour la sculpture* (Balzac). *Je veux bien reconnaître que Florence a de remarquables dispositions pour la musique vocale* (Duhamel) ; quelquefois au sing. : *Il n'a aucune disposition pour les mathématiques.* || *Absol.* Aptitudes particulières à réussir : *C'est un garçon qui a des dispositions.* || **2.** État d'esprit favorable ou défavorable à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose ; intentions : *Ses dispositions sur notre projet d'association n'ont pas varié.*

II. Mesures, décisions arrêtées à l'avance en vue d'une certaine fin : *Ces dispositions prises, trois chambres restaient libres sur la façade ensoleillée* (Duhamel). *J'imagine qu'il suffirait d'une assurance sur la date des versements pour que le ministère prît des dispositions immédiates, que je considère, moi, comme salvatrices* (Aragon). || *Spécialem.* Préparatifs en vue de quelque chose : *Prendre ses dispositions pour partir à l'étranger.* || *Spécialem.* Mesures de réglementation : *Prendre toutes dispositions pour qu'un ordre soit exécuté.*

● SYN. : **I, 1** *dons, goût, penchant, prédisposition, propension, vocation.* || **II** *arrangements.*

disproportion [disprɔpɔrsjɔ̃] n. f. (de *dis-*, préf. à valeur négative [lat. *dis-*], et de *proportion ;* 1549, R. Estienne). Défaut de proportion, de rapport, de convenance que présentent deux ou plusieurs êtres, deux ou plusieurs choses ; différence excessive, inégalité : *Disproportion d'âge, de taille. C'est dans la disproportion de nos désirs et de nos facultés que consiste notre misère* (Rousseau). *La trop grande disproportion des conditions et des fortunes a pu se supporter tant qu'elle a été cachée, mais aussitôt que cette disproportion a été généralement aperçue, le coup mortel a été porté* (Chateaubriand). *On a déjà dû remarquer l'excessive disproportion des armes dans cette lutte entre les prévenus et les juges d'instruction* (Balzac).

● SYN. : *désaccord, déséquilibre, différence, discordance, disparité, distance, inégalité.* — CONTR. : *accord, analogie, conformité, convenance, égalité, équilibre, harmonie, identité, similitude.*

disproportionné, e [disprɔpɔrsjɔne] adj. **[avec, à]** (part. passé de *dis-proportionner ;* 1534, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Qui n'est pas proportionné à ; qui manque de convenance avec : *Godefroi trouvait son état présent si disproportionné avec le reste de ses parents et des siens, qu'il éprouva du découragement* (Balzac). *L'événement se déroule dans un monde si disproportionné à l'échelle humaine* (Vailland). || *Absol.* Dont les éléments présentent entre eux un manque de convenance : *C'est un mariage disproportionné* (Musset). || **2.** *Absol.* Anormal dans sa taille ou ses proportions : *L'effet n'est jamais en rapport avec la cause, grossi des visions, des perceptions disproportionnées* (Daudet). *Des bras énormes, des poings disproportionnés, où, bleu pâle, grimpaient des tatouages* (Aragon).

● SYN. : **1** *différent, discordant ;* **2** *difforme, monstrueux.* — CONTR. : **1** *analogue, conforme, identique, pareil, semblable, similaire ;* **2** *naturel, normal.*

disproportionner [disprɔpɔrsjɔne] v. tr. (de *disproportion ;* 1534, Rabelais, au part. passé [v. l'art. précéd.] ; à l'infin., 1640, Oudin). Priver de proportions ; rendre disproportionné (rare) : *La perspective mal observée dans un tableau disproportionne les objets qui y sont représentés.*

disputable [dispytabl] adj. (de *disputer ;* milieu du XVIe s., Amyot). *Class.* Qui peut être discuté : *Tout ce qui n'est point de la foi ni des principes est disputable* (Corneille).

disputailler [dispytaje] v. intr. (de *disputer ;* av. 1596, Vigenère). *Fam.* et *péjor.* Discuter à perte de vue ou sur des bagatelles : *La liberté, dans ces singuliers pays, consiste à disputailler sur la chose publique* (Balzac).

● SYN. : *chicaner, discutailler, ergoter.*

disputaillerie [dispytajri] n. f. (de *disputailler ;* début du XVIIIe s.). *Fam.* et *péjor.* Discussion longue et vaine : *À quoi bon ces disputailleries ?* (Fort).

disputailleur, euse [dispytajœr, -øz] n. (de *disputailler ;* 1829, Boiste). *Fam.* et *péjor.* Personne qui perd son temps à des discussions longues et futiles : *Quelque grand que soit un homme d'État, il a besoin d'une femme de ménage avec qui il puisse être faible, indécis, disputailleur* (Balzac).

● SYN. : *discutailleur, ergoteur.*

disputation [dispytasjɔ̃] n. f. (lat. *disputatio*, examen, discussion, dissertation, de *disputatum*, supin de *disputare* [v. DISPUTER] ; v. 1464, Commynes, au sens de « discussion » ; sens 1-2, 1541, Calvin). **1.** Au Moyen Âge, exercice de discussion entre étudiants en théologie, qui faisait souvent partie des épreuves d'examen. || **2.** Au XVIe s., joute oratoire publique sur un sujet théologique.

dispute [dispyt] n. f. (déverbal de *disputer ;* fin du XVe s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1665, Molière). **1.** *Class.* et *littér.* Lutte d'opinion au cours d'une discussion, d'un débat public ou privé sur une thèse donnée : *Il n'y a point de candidat qui ait fait plus de bruit que lui dans toutes les disputes de notre école* (Molière). *Et l'on voit s'élever, une fois de plus, la dispute que vous savez entre les morts et les vivants, où les vivants n'ont pas toujours l'avantage* (Valéry). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Discussion théorique, contestation : *Cent choses sont restées, une surtout qui* [...] *est au-dessus de toute dispute :* [...] *c'est la famille* (Michelet). || **3.** Discussion violente entre des personnes qui échangent des idées, des arguments opposés ; querelle : *Jamais une dispute, jamais une parole hostile ou railleuse* (Nerval). *De loin, la discussion avait l'allure d'une dispute* (Duhamel).

● SYN. : **3** *altercation, chamaille* (fam.), *chicane, escarmouche, grabuge* (fam.), *scène* (fam.), *sérénade* (fam.). — CONTR. : **3** *accord, concorde, entente, harmonie, paix, réconciliation.*

disputer [dispyte] v. tr. (lat. *disputare*, régler, discuter, disserter, raisonner, de *dis-*, préf. à valeur intensive, et de *putare*, mettre au net, estimer, penser, croire ; 1637, Descartes, au sens 1 ; sens 2, 1671, Mme de Sévigné ; sens 3-4, 1679, Bossuet ; sens 5, 1651, Corneille ; sens 6, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** *Class.* Soutenir une discussion à propos d'une opinion, débattre : *Ne disputez pas une vérité si constante* (Bossuet). *On a disputé chez les Anciens si la fortune n'avait point eu plus de part que la vertu dans les conquêtes d'Alexandre* (Racine). || **2.** *Class.* Soutenir, affirmer : *Ceux qui disputent qu'il n'y en a pas* [d'ingratitude dans le monde] *voudraient être juges et parties* (Sévigné). || **3.** *Class.* Contester, mettre en doute : *On ne dispute pas du moins que l'Ancien Testament ne soit écrit devant* [= avant] *le Nouveau* (Bossuet). || **4.** *Class.* et littér. *Le disputer avec* ou *à*, entrer en rivalité avec, et, *par extens.*, soutenir la comparaison avec : *Thèbes le pouvait disputer aux plus belles villes de l'univers* (Bossuet). || *Le*

disputer à quelqu'un en, rivaliser avec quelqu'un sur le plan de : *Le prince ne voit à sa cour aucune femme qui puisse vous le disputer en beauté* (Stendhal). || **5.** Engager avec quelqu'un une lutte pour s'attribuer une personne ou une chose : *Elle eut un instant l'idée [...] de disputer Sigognac à son amie* (Gautier). *Ne disputons à personne ses souffrances ; il en est des douleurs comme des patries, chacun a la sienne* (Chateaubriand). *Personne ne lui disputerait une part de son abominable festin* (Carco). || *Disputer le terrain,* se défendre pied à pied. || *Disputer un combat, un match, une course,* participer à une épreuve sportive où il faut lutter pour obtenir la victoire. || **6.** Fam. *Disputer quelqu'un,* le réprimander vivement : *Je te promets de ne plus te disputer* (Duhamel).

● SYN. : **3** *disconvenir, nier ;* **5** *briguer ;* **6** *admonester, attraper* (fam.), *chapitrer, gronder, morigéner, quereller.*

◆ v. intr. et tr. ind. [**de**] (sens 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 2, 1637, Descartes ; sens 3, 1699, Fénelon). **1.** *Class.* et *littér.* Soutenir une discussion, échanger des arguments opposés à propos de quelque chose : *Une autre fois, je mettrai mes raisonnements par écrit pour disputer avec vous* (Molière). *La fureur de disputer des choses divines* (Bossuet). *Au XVII^e siècle, le nom de Descartes fait songer bien des gens à « l'animal-machine ». On proteste, on s'en moque, on dispute de ceci, dont plus d'un est séduit, cependant que certains ne se privent pas ni ne tardent de passer de la bête à l'homme* (Valéry). || *Spécialem.* Avoir une vive altercation, se quereller : *Ne suis-je à l'Opéra que pour y disputer ?* (Voltaire). || **2.** *Class.* Rivaliser, entrer en conflit avec quelqu'un : *Le peuple disputait avec la noblesse à qui agirait le plus par ces maximes* (Bossuet). || **3.** *Class.* Lutter : *Nous étions contraints de disputer contre les flots pour rattraper le dessus de ce mât* (Fénelon).

◆ **se disputer** v. pr. (1870, Larousse). *Fam.* Se quereller, échanger des arguments violents : *Les femmes s'étaient disputées, et le maître de la maison avait voulu les assommer pour les faire taire* (Flaubert).

disquaire [diskɛr] n. (de *disque ;* 1949, Larousse). Commerçant, commerçante spécialisés dans la vente au détail de disques d'enregistrement.

disqualification [diskalifikasjɔ̃] n. f. (angl. *disqualification,* de *to disqualify* [v. DISQUALIFIER] ; 1784, *Courrier de l'Europe*). Action de disqualifier ; résultat de cette action.

disqualifier [diskalifje] v. tr. (francisation de l'angl. [*to*] *disqualify,* de *dis-,* préf. à valeur négative [lat. *dis-*], et de [*to*] *qualify,* empr. du franç. *qualifier ;* 1784, *Courrier* de *l'Europe,* au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Exclure un concurrent d'une course de chevaux, un sportif d'une compétition quelconque, pour infraction au règlement : *Disqualifier un boxeur.* || **2.** *Fig.* Rendre indigne d'une responsabilité, d'une fonction, d'un état : *Tant pis pour vous, vous êtes un amant disqualifié* (Porto-Riche).

● SYN. : **2** *déshonorer, discréditer, perdre.*

◆ **se disqualifier** v. pr. (1870, Larousse). Agir de façon à perdre tout crédit, toute réputation.

disque [disk] n. m. (lat. *discus,* disque, palet, plateau, gr. *diskos ;* 1555, Du Choul, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 1864, Littré ; sens 5-7, début du XX^e s.). **1.** Palet rond et pesant que les Anciens s'exerçaient à lancer. || *Auj.* Palet de bois cerclé de fer (2 kg pour les hommes, 1 kg pour les femmes), de forme lenticulaire, que lancent les athlètes. || **2.** Objet plat, de forme circulaire : *Le disque d'une horloge.* || **3.** Surface visible d'un astre : *Le disque rougi de l'astre qui se voyait à demi* (Sainte-Beuve). || **4.** Plaque circulaire mobile, indiquant, par sa position ou par sa couleur, si une voie ferroviaire est libre. || **5.** *Disque d'embrayage,* pièce maîtresse d'un embrayage, réalisée en tôles minces, serrées entre des plateaux. || *Frein à disque,* v. FREIN. || **6.** Plaque circulaire en matière plastique, utilisée pour l'enregistrement et la reproduction phonographiques : *Il disposa sur deux phonos les deux disques examinés* (Malraux). || Fam. *Changer de disque,* cesser de répéter la même chose, changer de sujet. || **7.** Chacun des éléments alternativement clairs et sombres constituant les fibrilles des muscles striés. || *Disque intervertébral,* cartilage élastique, en forme de lentille biconvexe, qui sépare deux vertèbres.

disquisition [diskizisjɔ̃] n. f. (lat. *disquisitio,* recherche, enquête, de *disquisitum,* supin de *disquirere,* s'enquérir avec soin, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *quaerere,* chercher ; v. 1361, Oresme). *Class.* Investigation, recherche minutieuse : *Tout ce que vous avez fait depuis dix ans, vos disquisitions, vos dissertations, vos réflexions* (Racine).

disrupteur [disryptœr] n. m. (dér. savant du lat. *disruptum* [v. DISRUPTION] ; XX^e s.). Appareil qui provoque la disruption.

● REM. On dit aussi DISJONCTEUR, ÉCLATEUR.

disruptif, ive [disryptif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *disruptum* [v. DISRUPTION] ; 10 nov. 1877, *Journ. officiel*). Qui éclate (en parlant de la décharge électrique avec étincelle).

disruption [disrypsjɔ̃] n. f. (lat. *disruptio,* fracture, brisement, de *disruptum,* supin de *disrumpere,* briser en morceaux, de *dis-,* préf. marquant la division, et de *rumpere,* rompre, briser, casser ; 1864, Littré, au sens de « fracture » ; sens actuel, fin du XIX^e s.). Ouverture brusque d'un circuit électrique.

dissécable [disekabl] adj. (de *disséquer ;* 1877, Littré). Qui peut être disséqué.

dissecteur, trice [disɛktœr, -tris] n. (dér. savant de *dissectum,* supin de *dissecare* [v. DISSÉQUER] ; 1680, Richelet). Personne qui dissèque les cadavres.

dissection [disɛksjɔ̃] n. f. (lat. *dissectio,* taille, coupe, de *dissectum,* supin de *dissecare* [v. DISSÉQUER] ; 1538, J. Canappe). Action de disséquer : *La dissection d'une grenouille.*

dissemblable [disɑ̃blabl] adj. (réfection, sous l'influence du lat. *dissimilis,* différent [de *dis-,* préf. à valeur négative, et de *similis,* pareil], de l'anc. franç. *des-semblable* [v. 1130, *Eneas*], de *des-* et de *semblable ;* v. 1330, Tobler-Lommatzsch). Qui n'est pas semblable : *Deux êtres aussi dissemblables que Claude et Quasimodo* (Hugo). *La Seine qui s'ouvre en deux bras dissemblables : l'un d'eau courante et mouvementée, l'autre tout uni* (Carco).

● SYN. : *différent, disparate, divers, étranger, hétérogène, opposé.* — CONTR. : *analogue, comparable, identique, pareil, semblable, similaire.*

dissemblablement [disɑ̃blabləmɑ̃] adv. (de *dissemblable ;* fin du XVI^e s. ; *des-semblablement* [XIII^e s., *Grandes Chroniques de France*] est dér. de l'anc. franç. *dessemblable* [v. l'art. précéd.]). De façon dissemblable. (Rare.)

dissemblance [disɑ̃blɑ̃s] n. f. (de *dis-,* préf. à valeur négative [lat. *dis-*], et de [*res*] *semblance ;* 1520, La Roche ; *des-semblance* [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] est un dér. de l'anc. v. *dessembler* [v. l'art. suiv.]). Manque de ressemblance entre deux êtres ou entre deux choses ; caractère de ce qui est dissemblable : *Elle devait à son heureux caractère, à son génie naturel, ce point de dissemblance marqué avec la province* (Stendhal).

● SYN. : *contraste, différence, discordance, disparité, divergence, hétérogénéité, nuance, opposition.* — CONTR. : *analogie, identité, ressemblance, similitude.*

dissembler [disɑ̃ble] v. intr. (de *dis-,* préf. à valeur négative [lat. *dis-*], et de [*res*]*sembler ;* fin du XVI^e s., puis 1760, Diderot ; *dessembler,* être différent [XIII^e s.], comportait le préf. franç. *des-*). Ne pas être semblable, différer (rare) : *Rien ne dissemble plus de lui que lui-même* (Diderot).

dissémination [diseminasjɔ̃] n. f. (lat. *disseminatio,* action de répandre, de disséminer, de *disseminatum,* supin de *disseminare* [v. DISSÉMINER] ; 1764, Ch. Bonnet, au sens 1 ; sens 2, 1791, Brunot). **1.** Dispersion naturelle des semences des végétaux (graines, spores, pollen), à l'époque de leur maturité. || **2.** Dispersion

sur un grand espace : *Dissémination de soldats dans une forêt. La dissémination des poussières dans l'atmosphère.*

• SYN. : 2 *éparpillement.* — CONTR. : 2 *accumulation, agglomération, groupement, regroupement.*

disséminement [diseminmɑ̃] n. m. (de *disséminer* ; fin du XVIII[e] s.). État de ce qui est disséminé : *Le disséminement des troupes autrichiennes depuis Bâle jusqu'à Mannheim* (Thiers).

• SYN. : *dispersion, éparpillement.* — CONTR. : *amas, groupement, regroupement.*

disséminer [disemine] v. tr. (lat. *disseminare,* disséminer, propager, répandre, de *dis-,* préf. marquant la division, et de *seminare,* semer, produire, dér. de *semen, seminis,* semence ; 1503, Chauliac, aux sens 1-2 [rare av. le XVIII[e] s.]). **1.** Répandre la semence des végétaux sur un espace étendu, en parlant des agents naturels : *Le vent dissémine le pollen.* ‖ **2.** Répandre çà et là, disperser : *Sur un village aux uniformes toits rouges disséminés sur les pentes* (Daudet). *Disséminer des observateurs dans une foule.*

• SYN. : **2** *éparpiller, joncher, parsemer, répartir, semer.* — CONTR. : **2** *accumuler, agglomérer, amasser, assembler, entasser, grouper, rassembler, regrouper, réunir.*

◆ **se disséminer** v. pr. (1864, Littré). Se répandre de divers côtés : *Des parachutistes qui se disséminent dans la campagne.*

dissension [disɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *dissensio,* divergence de sentiments ou d'opinions, désaccord, de *dissensum,* supin de *dissentire* [v. DISSENTIMENT] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Division profonde, désaccord, parfois état d'hostilité, entre des personnes qui sont d'avis, de sentiments ou d'intérêts opposés (généralem. au plur.) : *Personne ne gagne aux dissensions politiques* (Grimm). *Des dissensions familiales.*

• SYN. : *conflit, démêlé, différend, discorde, dissentiment, divergence, mésentente, mésintelligence, querelle, tension, trouble.* — CONTR. : *accord, concorde, entente, harmonie, paix, union.*

dissentiment [disɑ̃timɑ̃] n. m. (de l'anc. v. *dissentir,* être en dissentiment [v. 1450, Gréban ; vieilli depuis le XVIII[e] s.], lat. *dissentire,* être d'un avis différent, de *dis-,* préf. marquant la division, et de *sen-tire,* sentir, se rendre compte, penser ; 1580, Montaigne, qui écrit aussi *dissentement* [forme apparue au XIV[e] s.] ; mot rare av. la fin du XVIII[e] s.). Divergence dans la manière de penser, de juger : *Cette explication a fait cesser tout dissentiment* (Acad.).

• SYN. : *conflit, désaccord, discordance, dissidence* (littér.), *mésentente, opposition.* — CONTR. : *accord, communion, concert, concorde, harmonie, unisson.*

disséquer [diseke] v. tr. (lat. *dissecare,* couper, trancher, de *dis-,* préf. marquant la division, et de *secare,* fendre, mettre en morceaux ; 1581, Nancel, au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux). [Conj. **5.**] **1.** Couper, ouvrir un corps organisé, ou une de ses parties, pour en faire l'analyse anatomique : *Disséquer un cadavre, un bras, une fleur.* ‖ **2.** *Fig.* Soumettre à une analyse minutieuse : *Disséquer un texte. Il pourrait aisément disséquer les sophismes à l'aide desquels on l'a condamné tacitement* (Proust).

• SYN. : **2** *démonter, dépecer, désosser, éplucher* (fam.).

disséqueur, euse [disekœr, -øz] n. (de *disséquer* ; 1655, Fernel). Personne qui dissèque (peu usité) : *Certain frater, grand disséqueur de corps* (J.-B. Rousseau).

• REM. DISSECTEUR s'emploie au sens propre dans le domaine de l'anatomie ; DISSÉQUEUR correspond à l'emploi figuré de *disséquer.*

dissertation [disɛrtasjɔ̃] n. f. (lat. *dissertatio,* dissertation, traité, de *dissertatum,* supin de *dissertare* [v. DISSERTER] ; 1645, G. Patin, aux sens 1-2 ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, av. 1854, Nerval). **1.** *Vx.* Discussion sur un sujet quelconque : *Ces spectacles faisaient redoubler les dissertations ; et quand on ne disputait pas, l'ennui était si excessif...* (Voltaire). ‖ **2.** *Vx.* Étude critique, argumentée et ordonnée, d'une question : *Combien de dissertations esthétiques n'ont servi qu'à ennuyer les gens du monde ou à faire briller la souplesse de quelques rhéteurs !* (Gautier). ‖ **3.** Exercice scolaire de composition écrite, consistant dans la discussion d'un sujet de littérature, de philosophie ou d'histoire. ‖ **4.** *Fam.* et *péjor.* Développement excessif, ennuyeux, pédant : *L'abordez-vous, le voilà charmé d'obtenir un auditeur à son bavardage, à ses systèmes, à ses interminables dissertations* (Nerval).

• SYN. : **4** *bavardage, discours, laïus* (arg. scol.), *palabre, tartine* (fam.).

disserter [disɛrte] v. intr. et tr. ind. **[de, sur]** (lat. *dissertare,* discuter [sur], exposer, fréquentatif de *disserere,* enchaîner à la file des idées, des raisonnements, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *serere,* enchaîner, unir ; fin du XVII[e] s., Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, 1723, Marivaux). **1.** Discuter de façon méthodique, par écrit ou oralement, un point ou une question : *C'était un merveilleux spectacle de voir mon maître [...] relevant la tête pour disserter* (France). *Il me serait trop facile de disserter subtilement sur la composition symétrique ou équilibrée, sur la pondération des tons, sur le ton chaud et le ton froid, etc.* (Baudelaire). ‖ **2.** Bavarder longuement ou de façon ennuyeuse, pédante, sur un sujet (souvent péjor.) : *Ils dissertaient sur le meilleur système de chauffage* (Flaubert).

• SYN. : **1** *discourir, parler, traiter* ; **2** *causer, converser, palabrer, pérorer.*

dissidence [disidɑ̃s] n. f. (lat. *dissidentia,* opposition, désaccord, de *dissidens, -entis* [v. DISSIDENT] ; XV[e] s., au sens 1 [rare av. la fin du XVIII[e] s.] ; sens 2, début du XX[e] s. ; sens 3, av. 1885, V. Hugo ; sens 4, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Action ou état d'une personne ou d'un groupe de personnes qui, en raison de divergences doctrinales (religieuses, philosophiques, politiques), se séparent d'une communauté déterminée. ‖ **2.** Action ou état d'une personne ou d'un groupe de personnes qui ne reconnaissent plus l'autorité politique à laquelle ils se soumettaient jusqu'alors : *La dissidence matée s'assoupissait* (Mac Orlan). *Une tribu passée en dissidence.* ‖ **3.** Groupe de personnes dissidentes : *Quand il s'agit de Voltaire, toutes les dissidences se rallient* (Hugo). ‖ **4.** *Littér.* Divergence d'opinion : *Serrons nos rangs, oublions nos petites dissidences* (Chateaubriand). *Voilà ce qui cause souvent des dissidences entre moi et quelques-uns de mes amis* (Renan).

• SYN. : **1** *division, hétérodoxie, schisme, scission, sécession, séparation* ; **2** *insurrection, rébellion, révolte, sédition* ; **3** *faction.*

dissident, e [disidɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *dissidens, -entis,* part. prés. de *dissidere,* être séparé, éloigné, désuni, de *dis-,* préf. marquant la division, et de *sedere,* être assis, fixé ; 1539, J. Canappe, au sens de « séparé » [en anatomie] ; sens 1, 1767, Diderot ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Qui s'est séparé, par suite de divergences doctrinales, de la communauté à laquelle il appartenait (communion religieuse, école philosophique, parti politique) : *Votre Sainteté ne penserait-elle pas que le moment est favorable à la réconciliation des sectes dissidentes, par de légères concessions sur la discipline ?* (Chateaubriand). *Réfléchissez à ceci, Scali : dans tous les pays — dans tous les partis —, les intellectuels ont le goût des dissidents. Adler contre Freud, Sorel contre Marx* (Malraux). ‖ *Spécialem.* Dans l'Église catholique, se dit des Églises séparées par suite d'un lointain schisme ou d'une hérésie. ‖ **2.** Qui n'obéit plus à l'autorité politique à laquelle il était soumis jusqu'alors : *Une tribu dissidente.*

• SYN. : **1** *déviationniste, hérétique, hétérodoxe, schismatique, scissionniste* ; **2** *partisan, rebelle, résistant, révolté, séparatiste.* — CONTR. : **1** *conformiste, orthodoxe* ; **2** *fidèle, soumis.*

dissimilaire [disimilɛr] adj. (de *dis-,* préf. à valeur négative [lat. *dis-*], et de *similaire* ; v. 1560, Paré). Qui diffère de genre, d'espèce : *Les os et les muscles sont des parties dissimilaires.*

dissimilation [disimilasjɔ̃] n. f. (de *dis-,* préf. à valeur négative [lat. *dis-*], et de [*as*] *similation* ; 1877, Littré). En linguistique, changement apporté à un phonème par le voisinage d'un phonème présentant des caractéristiques proches : *Le « l » de*

« crible » résulte d'une dissimilation du deuxième « r » par le premier dans le mot du latin classique « cribrum ». (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA DISSIMILATION

Le terme **dissimilation** désigne, en phonétique, le phénomène inverse de l'« assimilation » (v. ce mot), c'est-à-dire l'altération que l'on fait (inconsciemment) subir à un phonème pour le différencier d'un phonème d'articulation identique ou similaire, voisin dans la chaîne orale.

En toute rigueur, l'assimilation proprement dite a pour contraire la **différenciation.** Ce terme est, en effet, réservé au cas où les deux phonèmes semblables sont en contact. Il peut s'agir de deux consonnes : le mot latin *anĭma* a donné normalement **anma,* qui devait évoluer par assimilation en **amma,*ama,ame* ;à côté de cette dernière forme, qui alterne avec la forme savante *aneme,* se rencontrent, dans les anciens textes, *anme,* qui n'est peut-être qu'une graphie, et aussi *alme* et *arme,* qui résultent d'une différenciation de l' *n,* en réaction (savante) contre la tendance assimilatrice.

La différenciation s'est exercée entre deux éléments vocaliques à l'intérieur des diphtongues (v. ce mot) du plus ancien français. L'*e* et l' *o* ouverts, issus de *ĕ* et *ŏ* latins en syllabe ouverte tonique, se sont diphtongués au Vᵉ s. en [ɛɛ] et [ɔ́ɔ], dont le premier élément s'est différencié par fermeture, d'où [íe] et [úo] (ex. : *muole,*du lat. *mola*) ; une nouvelle différenciation a été obtenue par déplacement du point d'articulation dans l'évolution de la diphtongue [úo], devenue [úe] au XIᵉ s. (avant d'aboutir à [ø] par la voie de [uø] : *meule*). C'est probablement par l'effet d'une différenciation de voyelle à consonne que l'on prononce le [j] de *piller,* plus consonantique que celui de *travailler :* la contiguïté d'un *i* entraîne une fermeture plus accusée du yod homorgane.

La dissimilation proprement dite, contraire de la « dilation », tend à distinguer des phonèmes similaires non contigus : le mot latin *peregrīnu,*« étranger », « voyageur », devient *pelegrinu* (attesté à basse époque), d'où le français*pèlerin* ;à date ancienne, la forme *onor* (lat. *honorem*), que continue le français moderne *honneur,* avait donné *enor,* d'où [ẽnor] et [ãnor], attestés dans de nombreux textes.

La dissimilation peut aller jusqu'à la suppression de l'un des deux phonèmes : le mot latin *flēbīle,*« déplorable », « attristant », a donné en ancien français *foible, faible,* et non **floible ; augustu* est passé par **agustu* pour donner l'italien et l'espagnol *agosto,* l'ancien français *aost,* le français moderne *août.*

La dissimilation peut s'exercer même si deux phonèmes, sans être identiques, ont un point commun : le latin *mappa* a donné *nappe,* le trait « labialité » étant commun à *m* et à *pp.*

Comme l'assimilation, la dissimilation peut être **régressive,** si l'influence est exercée par le second phonème (cas de *pèlerin*), ou, plus rarement, **progressive,** si elle est exercée par le premier (*contrarier* devenant en anc. franç. *contralier,*« contredire » ; *habebam* devenant **habeam,* d'où le franç. *aveie, avais*).

On a dit, à propos de l'assimilation à distance (ou *dilation*), que les facteurs en sont psychiques plutôt que phonétiques ; c'est encore plus vrai de la dissimilation : s'il est évident que l'articulation de deux phonèmes similaires contigus est facilitée par l'assimilation, on ne voit pas comment elle le serait à distance, et encore moins par la dissimilation. Il existe, certes, une difficulté à refaire à bref intervalle des mouvements similaires (*Chasseurs, sachez chasser sans chien*), mais la tendance est alors à confondre plutôt qu'à différencier les sons.

On a voulu voir dans la dissimilation une réaction de défense contre la tendance à assimiler, réaction dont l'excès conduirait jusqu'à différencier deux sons identiques. La répétition d'un phonème caractérise le bégaiement ainsi que la prononciation enfantine, ou « lallation », qui transforme *cheveux* en *veveux, chapeau* en *papeau,* qui a transformé *ante* (lat. *amita,* cf. angl. *aunt*) en *tante.* La dissimilation s'expliquerait donc par la crainte de tomber dans le bégaiement naturel : réflexe d'inhibition de caractère psychique. Cette conception s'accorde avec l'observation de Jespersen (*Efficiency in Linguistic Change,* 1941) selon laquelle la tendance à faire des fautes augmente proportionnellement avec le nombre de sons identiques ou similaires.

Dans quel sens s'exercera la dissimilation ? Selon Grammont, elle suit la « loi du plus fort ». Dans sa thèse *la Dissimilation consonantique dans les langues indoeuropéennes et dans les langues romanes* (1895), le célèbre phonéticien énonçait vingt lois de la dissimilation, telles que :

— Le groupe combiné dissimile la consonne intervocalique : *peregrinu* > *pelegrinu ;*

— L'implosive dissimile l'intervocalique : *corridor* > franç. pop. *colidor.*

Dès le début du XIXᵉ s., Gilliéron, hostile aux « lois phonétiques », et H. Schuchardt (1910) enseignaient, à l'inverse, que chaque cas de dissimilation demande une explication particulière. Le problème a été repris en 1961 dans la thèse de Rebecca Posner, *Consonantal Dissimilation in the Romance Languages,* et en 1964 par Knud Togeby dans un article de la revue *Romance Philology :*« Qu'est-ce que la dissimilation ? » Knud Togeby remarque que la moitié des « lois » de Grammont reposent sur peu ou point d'exemples. Il réduit ces lois au nombre de huit, et montre que ces huit comportent elles-mêmes des exceptions plus nombreuses que les cas prétendus normaux. Les mêmes conditions phonétiques conduisent quelquefois soit à la dissimilation, soit à l'assimilation : à l'exemple de *mappa > nappe,* on peut opposer *matta > natte,* où l' *m* initial s'est accommodé à la dentale *t.*

Une « loi du plus fort » joue nécessairement, mais la force, en ce domaine, n'est pas toujours celle qui s'appuie sur les règles de position commandant l'évolution des phonèmes. Grammont lui-même s'est vu contraint d'expliquer de nombreuses exceptions : ainsi, la règle donnée pour *pelegrinu* est contredite par l'évolution de *flebile* en *faible* (et non **flaibe),* exception qu'il faut attribuer au besoin de conserver le suffixe *-bile.* La valeur significative des phonèmes, non pertinente en phonétique, intervient donc dans la dissimilation.

Beaucoup d'altérations mises au compte de la dissimilation peuvent s'expliquer par d'autres voies. C'est le cas pour *dīvīnu,* donnant *devin,* longtemps expliqué par **dēvīnu ;* une loi phonétique reconnue depuis Grammont veut que l' *ī* et l' *ū* inaccentués de certains mots aient subi un abrègement en latin même, quelles que fussent les voyelles voisines : *dīvīnu* a donc donné **dĭvīnu,* comme *prīmariu,*prĭmariu* (d'où *premier*), *nūtrīre,*nŭtrīre* (d'où *nourrir*). On croyait autrefois que *chausser* venait de l'ancien français *chauchier* (lat. **calcare*) par dissimilation ; on trouve aujourd'hui plus simple de l'expliquer directement par **calceare.* On a expliqué par une assimilation le changement de *pruneraie* en *prunelaie,* mais une influence de *prunelle, prunellier* est plus probable (*ceriseraie* s'est conservé).

K. Togeby reconnaît qu'un certain nombre de mots ne s'expliquent que par une dissimilation : il y compte l'ancien français *contralier,* le français moderne *héberger* (anc. franç. *herbergier*) ; nous y classerons aussi beaucoup de mots où la dissimilation touche les voyelles, comme l'ancien français *enor,* venu d' *onor,* ou le français moderne *séjourner,* venu de *sojourner* (lat. **subdiurnare*).

Tout en posant le principe d'écarter autant que possible l'explication par un *horror aequi,* aussi suspect que l'« horreur du vide » des physiciens du Moyen Age, K. Togeby admet que ce sentiment a pu jouer un rôle dans la répartition de certains suffixes :

— En latin, l'emploi des suffixes *-alis* ou *-aris* dépend des phonèmes composant le radical auquel on les ajoute : *-alis* apparaît après *r (naturalis, regalis, ministralis), -aris* après *l (consularis, salutaris, singularis,* mais une exception : *pluvialis*) ;

— En français, le suffixe *-eul* (lat. *-iolu*) a été remplacé par *-euil* (lat. *-oliu* ou *-oculu*) : *chevreul, écureul* sont ainsi devenus *chevreuil, écureuil ;* mais cette substitution a été évitée, ou a échoué, après un yod ou une consonne mouillée : *aïeul, glaïeul, tilleul, épagneul ; linceul,*qui n'a pas d'yod au radical, est souvent prononcé *linceuil* (comme *sarqueu* est devenu *cercueil*) ;

— Les suffixes diminutifs sont choisis en fonction d'une certaine harmonie consonantique ; *-oter* convient quand le radical n'a pas de *t : clignoter, grignoter, vivoter ;* après *t,* on rencontre *-onner, -iner : chantonner, trottiner ;* les exceptions *tapoter, toussoter* sont onomatopéiques.

Il n'est pas déplacé d'évoquer à ce propos le remplacement de la préposition *de* par *à* après un article contenant *de ;* comparer :

> *J'ai la joie* **de** *vous annoncer cela.*
> *J'ai* **de** *la joie* **à** *vous annoncer cela.*

Le champ de la dissimilation déborde largement le domaine phonétique.

dissimiler [disimile] v. tr. (de *dissimilation ;* 1890, *Dict. général*). En linguistique, modifier un phonème, en parlant d'un autre phonème.

dissimilitude [disimilityd] n. f. (lat. *dissimilitudo,* différence, de *dissimilis* [v. DISSEMBLABLE] ; XIII^e s., Godefroy). Manque de similitude, de conformité entre deux personnes ou deux choses.

• SYN. : *contraste, différence, dissemblance, hétérogénéité, opposition.* — CONTR. : *ressemblance, similitude.*

dissimulateur, trice [disimylatœr, -tris] adj. et n. (lat. *dissimulator,* celui qui cache, qui dissimule, de *dissimulatum,* supin de *dissimulare* [v. DISSIMULER] ; av. 1493, G. Coquillart). Qui recourt à la dissimulation.

• SYN. : *fourbe, hypocrite, sournois.* — CONTR. : *direct, franc, loyal, sincère.*

dissimulation [disimylasjɔ̃] n. f. (lat. *dissimulatio,* déguisement, feinte, action de cacher, de *dissimulatum,* supin de *dissimulare* [v. DISSIMULER] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 ; sens 2, v. 1731, Marivaux ; sens 3, XX^e s.). **1.** Action de dissimuler, de cacher ce qui existe ; attitude de la personne qui déguise ses pensées, ses sentiments : *La dissimulation n'est pas aisée à bien définir* [...] ; *c'est un certain art de composer ses paroles et ses actions pour une mauvaise fin* (La Bruyère). *La dissimulation est une imposture réfléchie* (Vauvenargues). || Caractère d'une personne dissimulée. || **2.** *Class.* Acte de celui qui feint de ne pas voir, de ne pas remarquer quelque chose : *Je ne pouvais, avec mes petites dissimulations, parer l'évidence de son amour* (Marivaux). || **3.** *Dissimulation d'actif,* action frauduleuse d'un commerçant en état de cessation de paiements qui omet volontairement d'indiquer une partie de son actif dans son bilan.

• SYN. : **1** *cachotterie* (fam.), *duplicité, fourberie, hypocrisie, sournoiserie, tartuferie.* — CONTR. : **1** *candeur, franchise, loyauté, sincérité.*

dissimulé, e [disimyle] adj. (part. passé de *dissimuler ;* XIV^e s.). Qui demeure caché ; qu'on ne montre pas : *Ces gamins errants, d'une existence secrète, dissimulée* (Carco).

• SYN. : *caché, clandestin, secret.* — CONTR. : *connu, évident, public, manifeste.*

◆ adj. et n. (1580, Montaigne). Se dit d'une personne accoutumée à dissimuler ses pensées, ses sentiments véritables : *Nous riions des ennemis de M. de Fontanes qui le voulaient faire passer pour un politique profond et dissimulé* (Chateaubriand). *Quelque dissimulée que soit une vieille fille, il est un sentiment qui lui fera toujours rompre le jeûne de la parole, c'est la vanité* (Balzac).

• SYN. : *cachottier, fourbe, hypocrite, machiavélique, sournois.* — CONTR. : *direct, franc, loyal, ouvert, sincère.*

dissimuler [disimyle] v. tr. (lat. *dissimulare,* cacher, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *simulare,* rendre semblable, feindre, dér. de *similis,* ressemblant, pareil ; v. 1355, Bersuire, aux sens 1, 4-5 ; sens 2, v. 1360, Froissart ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Soustraire aux regards ce qui existe dans la réalité : *Le damas était un peu passé, mais ce défaut était dissimulé par des portraits de famille qui avaient fort bonne mine* (Stendhal). *Elle s'était tellement serrée pour dissimuler sa grossesse* (Zola). *Dissimuler un prisonnier évadé.* || **2.** Ne pas laisser paraître ses sentiments ; ne pas révéler ce qu'on pense ou ce qu'on sait : *Dissimuler sa déconvenue. Ne pas dissimuler la gravité de la situation économique. Ce pamphlet* [...] *circule depuis avant-hier et je ne puis vous le dissimuler, Messieurs, il produit l'effet le plus déplorable* (Stendhal). || *Absol.* Cacher, taire ses pensées, ses intentions véritables : *Beauvau présentait Frédéric tel qu'il devait se révéler, ambitieux, profond calculateur, habile à dissimuler* (Bainville). || *Se dissimuler quelque chose,* se refuser à voir une chose telle qu'elle est : *Se dissimuler l'importance d'une question.* || **3.** Rendre moins visible, moins apparent : *Ses fautes, qu'il n'essayait ni de dissimuler ni de colorer, n'avaient point ébranlé sa confiance en la bonté divine* (France). || **4.** *Dissimuler que* (avec l'indicatif ou le subjonctif), cacher, taire que : *Il faudra dissimuler que nous en ayons* (ou *avons*) *été informés.* || *Ne pas dissimuler que,* avouer, déclarer nettement que : *Je ne dissimule pas que je l'aurais bien accepté. Je ne dissimule pas qu'il n'en soit ainsi* (Littré). || **5.** *Class.* Feindre de ne pas remarquer : *Ceux qui voient le mieux nos défauts sont ceux qui les dissimulent le plus volontiers* (Racine).

• SYN. : **1** *cacher, camoufler, dérober, escamoter* (fam.), *voiler ;* **2** *cacher, celer, refouler, taire ;* **3** *déguiser, estomper, farder, maquiller* (fam.), *masquer.* — CONTR. : **1** *arborer, étaler, exhiber, montrer, offrir ;* **2** *afficher, exposer, révéler ;* **3** *accentuer, avouer, reconnaître ;* **4** *confesser, déclarer, publier.*

◆ **se dissimuler** v. pr. (1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Se dérober aux regards : *Se dissimuler dans l'ombre.* || **2.** *Fig.* Demeurer inaperçu : *Une véritable cour oblongue où de petits hôtels particuliers se dissimulent au bas des hautes murailles plates du pâté de maisons* (Cocteau).

dissipateur, trice [disipatœr, -tris] n. (bas lat. *dissipator,* destructeur, de *dissipatum,* supin de *dissipare* [v. DISSIPER] ; v. 1400, E. Deschamps ; a remplacé *dissipeur, eresse,* dér. de *dissiper* [XIV^e-XV^e s.]). *Littér.* Personne qui dissipe, dépense follement le bien dont elle dispose : *Diderot dépensait ses idées avec l'insouciance d'un riche dissipateur* (L. Blanc).

◆ adj. (1770, Raynal) : *Une administration dissipatrice* (Mirabeau). *Le luxe d'une existence dissipatrice* (Balzac).

dissipation [disipasjɔ̃] n. f. (lat. *dissipatio,* dispersion, destruction, dépense, gaspillage, de *dissipatum,* supin de *dissipare* [v. DISSIPER] ; début du XV^e s., aux sens I, 1 et 3 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 4, av. 1654, Guez de Balzac ; sens I, 5, av. 1696, La Bruyère ; sens II, 1, 1680, M^me de Sévigné ; sens II, 2, 1675, M^me de Maintenon).

I. 1. *Class.* Action de dissiper, de disperser des choses matérielles : *La dissipation des biens de Port-Royal par une garnison* (Maintenon). || **2.** *Auj.* Le fait de se disperser, de disparaître peu à peu (surtout en parlant de certaines manifestations atmosphériques) : *La dissipation de la brume, des brouillards.* || *Par extens.* Action de faire cesser progressivement (une chose immatérielle) : *Remède pour la dissipation de la migraine.* || **3.** *Class.* Perte, ruine, anéantissement : *Vous représenterez l'esprit de la république après la dissipation de son corps* (Guez de Balzac). *La dissipation d'une armée* (Acad., 1694). || **4.** Action de dépenser follement, d'employer avec prodigalité quelque chose dont on dispose : *Ce qui est dans les grands splendeur, somptuosité, est dissipation, folie, ineptie chez les particuliers* (La Bruyère). || **5.** Vie livrée au désordre, aux plaisirs, au libertinage (vieilli) : *La dissipation conduit au vice.* || *Spécialem.,* en termes militaires, délit d'un soldat qui détourne les armes, munitions ou effets qui lui sont remis pour le service.

II. 1. *Class.* et *fig.* Amusement, distraction raisonnables : *La compagnie de Grignan est si bonne et si grande, qu'elle doit vous donner plus de dissipation que le milieu de Paris* (Sévigné). || **2.** *Auj.* Distraction inopportune de l'esprit, manque d'attention : *La dissipation est fréquente chez les jeunes écoliers.* || *Spécialem.* Absence de sérieux, indiscipline conduisant à l'agitation, au désordre : *Classe agitée, particulièrement encline à la dissipation.*

• SYN. : **I, 2** *disparition, dispersion* ; **4** *dilapidation, gaspillage* ; **5** *débauche, licence.* || **II, 2** *dispersion, distraction, inattention, indiscipline, turbulence.* — CONTR. : **I, 2** *accumulation, amoncellement* ; **4** *économie, épargne, parcimonie.* || **II, 2** *application, attention, concentration, discipline, sagesse, sérieux.*

dissipé, e [disipe] adj. et n. (part. passé de *dissiper* ; 1653, Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1770, Raynal). **1.** Qui manque d'attention dans son travail, de discipline dans sa conduite : *Un enfant dissipé.* || **2.** Qui aime à l'excès les plaisirs ; qui mène une vie frivole, déréglée (vieilli) : *Un jeune homme dissipé. Ce caractère, qui était près de la consistance, restera dissipé et volage* (Sainte-Beuve).

◆ adj. (1702, Dufresny). Qui se passe dans les plaisirs, les dérèglements : *Une vie dissipée.*

• SYN. : **1** *agité, désobéissant, distrait, inattentif, indiscipliné, turbulent* ; **2** *débauché, évaporé, libertin, noceur* (fam.), *viveur.* — CONTR. : **1** *appliqué, travailleur.*

dissiper [disipe] v. tr. (lat. *dissipare,* disperser, anéantir, gaspiller ; XIII^e s., Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2-4, 1580, Montaigne ; sens I, 5, 1668, Racine ; sens II, 1-2, 1671, M^me de Sévigné).

I. 1. *Class.* Disperser, séparer, anéantir : *Il ne faut pas s'étonner qu'ils soient tombés dans de tels égarements, ni que la tempête les ait dissipés après qu'ils ont eu quitté leur route* (Bossuet). || **2.** Faire disparaître en dispersant : *Il y vient aussi nos ombres | Que la nuit dissipera* (Apollinaire). || **3.** Chasser de son esprit ; mettre fin à un état de conscience : *Un sage a dit que pour dissiper ses craintes, il suffisait presque toujours d'en approfondir la cause* (Laclos). *Rien ne peut dissiper leurs songes absolus* (Valéry). || **4.** Dépenser follement, consumer en prodigalités : *Les économies [...] furent entièrement dissipées* (Balzac). || **5.** *Fig.* Perdre, gaspiller : *Dissiper sa jeunesse.*

II. 1. *Class.* et *littér.* Distraire, récréer : *Il me jette à corps perdu dans les bagatelles pour me dissiper* (Sévigné). *Nous vous ferons tirer un lapin de garenne pour vous dissiper un peu* (Flaubert). || **2.** Distraire, détourner de l'application, de la réflexion : *Elle montrait plus de sagesse déjà que n'en ont la plupart des jeunes filles que le monde extérieur dissipe* (Gide). *Dissiper un camarade.*

• SYN. : **I, 2** *chasser* ; **3** *écarter, éliminer, éloigner, repousser* ; **4** *croquer* (fam.), *dévorer, dilapider, engloutir, gaspiller* ; **5** *gâcher, ruiner.* — CONTR. : **I, 4** *conserver, économiser, épargner, ménager.*

◆ **se dissiper** v. pr. (sens I, fin du XIV^e s., Gerson ; sens II, 1-2, 1713, Hamilton).

I. Disparaître progressivement, s'évanouir : *La beauté de ce coin de Turquie où l'illusion du passé ne s'est point encore tout à fait dissipée* (Carco).

II. 1. Devenir inattentif, indiscipliné : *Un élève qui commence à se dissiper.* || **2.** Se détourner de sa réserve habituelle ; se tourner vers les plaisirs (vieilli) : *Les femmes du monde aiment assez à se dissiper une fois par hasard chez les garçons, à y déjeuner* (Balzac).

• SYN. : **I** *s'enfuir, s'évaporer, se volatiliser* (fam.). || **II, 2** *se dévergonder.* — CONTR. : **II, 1** *s'absorber, s'appliquer, se concentrer* ; **2** *s'assagir.*

dissociabilité [disɔsjabilite] n. f. (de *dissociable* ; 1793, Brunot, au sens de « état de corruption des liens sociaux » ; sens actuel, 1870, Larousse). Caractère de ce qui est dissociable.

dissociable [disɔsjabl] adj. (de *dissocier* ; 1580, Montaigne, au sens de « insociable » ; sens actuel, 1864, Littré). Qui peut être dissocié : *Deux questions dissociables.*

dissociateur, trice [disɔsjatœr, -tris] adj. (de *dissocier,* XX^e s.). Qui dissocie : *L'effet dissociateur des rivalités d'intérêt sur l'unité des familles.*

dissociatif, ive [disɔsjatif, -iv] adj. Relatif à la dissociation des éléments formant un ensemble cohérent : *Processus dissociatif.*

• CONTR. : *associatif.*

dissociation [disɔsjasjɔ̃] n. f. (de *dissocier* ; XV^e s., La Curne, au sens de « rupture [d'un engagement] » ; sens 1, 1864, Littré ; sens 2, fin du XVI^e s. ; sens 3, XX^e s.). **1.** En chimie, décomposition temporaire et réversible d'une combinaison : *La dissociation électrolytique.* || **2.** Séparation, disjonction : *La dissociation de deux questions, de deux problèmes.* || **3.** *Spécialem.* Rupture de l'unité psychique, considérée par certains psychiatres comme le processus primaire de la schizophrénie.

dissocier [disɔsje] v. tr. (lat. *dissociare,* désunir, diviser, de *dis-,* préf. à valeur négative, et de *sociare,* mettre en commun, unir, dér. de *socius,* associé, allié ; 1495, J. de Vignay, au sens 3 ; sens 1, 1864, Littré ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** Décomposer partiellement un corps composé par une réaction chimique réversible : *Une simple augmentation de température suffit à dissocier le carbonate de calcium en gaz carbonique et en chaux.* || **2.** Séparer en les éloignant ou en les opposant des personnes qui formaient un groupe uni : *Une famille dissociée par la misère.* || **3.** *Fig.* Distinguer, considérer séparément des choses qui se présentent comme liées : *Le cardinal conçut l'idée de dissocier la cause de l'Empereur et la cause catholique* (Bainville).

• SYN. : **2** *désunir, diviser* ; **3** *disjoindre.* — CONTR. : **2** *raccommoder, rapprocher, réunir, unir* ; **3** *associer, combiner, mêler.*

dissolu, e [disɔly] adj. (lat. *dissolutus,* détaché, indolent, dépravé, part. passé de *dissolvere* [v. DISSOUDRE] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Se dit d'une personne dont la conduite, les mœurs sont relâchées : [César] *n'avait encore d'autre réputation que celle d'un jeune homme singulièrement éloquent, dissolu et audacieux* (Michelet). || **2.** Qui est marqué par l'inconduite, les dérèglements : *Vie dissolue. Mœurs dissolues.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Sans netteté ni éclat : *En fixant des yeux la couleur délavée, liquide, mauve et dissolue des violettes de Parme* (Proust).

• SYN. : **1** *débauché, dévergondé, libertin* ; **2** *corrompu, dépravé, déréglé, relâché.* — CONTR. : **1** *chaste, honnête, pur, sage, vertueux* ; **2** *ascétique, austère, puritain, rangé, rigide, rigoriste.*

dissolubilité [disɔlybilite] n. f. (de *dissoluble* ; 1797, *Annales de chimie,* au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Qualité de ce qui est dissoluble : *La dissolubilité du sucre dans l'eau.* || **2.** Caractère de ce qui peut être dissous, annulé : *La dissolubilité d'une association.*

dissoluble [disɔlybl] adj. (lat. *dissolubilis,* séparable, divisible, de *dissolvere* [v. DISSOUDRE] ; XIII^e s., puis 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad. [au fig., à propos de l'amitié, v. 1361, Oresme]). **1.** *Vx.* Qui peut être dissous. (En ce sens, on dit auj. SOLUBLE.) || **2.** En termes de droit, qui peut être rompu, annulé : *Union dissoluble.*

• CONTR. : 2 *indissoluble.*

dissolutif, ive [disɔlytif, -iv] adj. et n. m. (bas lat. *dissolutivus,* qui réduit à néant, de *dissolutum,* supin de *dissolvere* [v. DISSOUDRE] ; fin du XIV^e s.). *Vx.* Qui a la propriété de dissoudre : *Remède dissolutif.*

dissolution [disɔlysjɔ̃] n. f. (lat. *dissolutio,* séparation des parties, destruction, manque d'énergie, de *dissolutum,* supin de *dissolvere* [v. DISSOUDRE] ; XII^e s., *Dict. général,* dans l'expression *dissolucion de vie,* « mort » ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1907, Larousse ; sens 4, av. 1370, J. Le Bel ; sens 5, av. 1577, R. Belleau ; sens 6, v. 1240, G. de Lorris). **1.** *Vx.* Action de désagréger, de détruire par dislocation des éléments constituants : *Dissolution des végétaux, des matières animales. La corruption du corps s'opère par la dissolution des parties* (Acad.).

|| **2.** Absorption d'un solide, d'un liquide ou d'un gaz par un liquide ; mélange homogène, ou solution, qui en résulte : *La dissolution du sel dans l'eau.* || *Dissolution fractionnée,* séparation des constituants d'un mélange par action d'un solvant dans lequel ces constituants sont inégalement solubles. || **3.** *Spécialem.* Solution visqueuse de caoutchouc, utilisée en particulier pour coller les pièces sur les déchirures des chambres à air de pneumatiques. || **4.** *Fig.* Anéantissement, ruine, décomposition : *Napoléon a connu cette dissolution de toutes les forces humaines sur le champ de bataille de Waterloo* (Balzac). *L'Empire romain avait en lui, dès le temps d'Auguste, le germe de sa dissolution* (Renan). || **5.** Action légale par laquelle on rompt un contrat d'association : *Dissolution d'un mariage, d'une société.* || Procédure au moyen de laquelle le pouvoir gouvernemental met fin, avant le terme légal, aux pouvoirs d'une assemblée délibérante : *Dissolution d'un conseil municipal.* || **6.** Licence des mœurs, dérèglement moral : *Corinthe fut fameuse par son luxe et par ses dissolutions* (Fénelon).

• SYN. : **4** *débâcle, déroute, écroulement, effondrement ;* **6** *corruption, débauche, dépravation.*

dissolvant, e [disɔlvɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dissoudre ;* 1580, L. Joubert, au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, 1955, Robert ; sens 4, 1829, Boiste [comme n. m. ; comme adj., 1845, Bescherelle]). **1.** Qui possède la propriété physique de dissoudre : *L'action dissolvante de l'eau.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui possède la propriété de détruire, de réduire à rien : *Elle avait, du reste, un tel besoin de destruction que, lorsqu'elle eut à peu près renoncé au monde, les plaisirs qu'elle rechercha alors subirent l'un après l'autre son terrible pouvoir dissolvant* (Proust). || **3.** *Fig.* Qui affaiblit physiquement, abat l'énergie : *Une température dissolvante. Un climat dissolvant.* || **4.** *Fig.* Qui attaque les principes reçus, les valeurs morales ; qui a une influence déprimante, pernicieuse : *Une philosophie dissolvante.*

• SYN. : **3** *amollissant, anémiant, débilitant, dépressif, déprimant ;* **4** *démoralisant, destructeur, malsain, nocif, subversif.* — CONTR. : **3** *réconfortant, stimulant, tonique, vivifiant ;* **4** *constructif.*

◆ **dissolvant** n. m. (1680, Richelet [pour le vernis à ongles, 1961, Larousse]). Liquide qui a la propriété de dissoudre un corps ou un ensemble de corps : *L'eau régale est le dissolvant de l'or.* || *Spécialem.* Liquide, de composition variable, utilisé pour dissoudre le vernis à ongles.

dissonance [disɔnɑ̃s] n. f. (bas lat. *dissonantia,* dissonance [en musique], discordance, désaccord, de *dissonans, -antis* part. prés. de *dissonare* [v. DISSONER] ; v. 1380, Conty, au sens 1 [rare av. le début du XVII^e^ s.] ; sens 2, milieu du XVIII^e^ s., Buffon ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, 1775, Beaumarchais). **1.** Absence de correspondance, d'accord dans la perception de deux sons musicaux successifs ou simultanés : *De nombreux musiciens modernes recherchent les dissonances. Et que l'oreille prenne goût à ces dissonances, de même que, dans un autre domaine, l'œil a des disharmonies picturales plus subtiles, il va sans dire* (Gide). *L'oreille exige toutes les puissances de l'orchestre, tolère les dissonances les plus féroces, s'accoutume au tonnerre des camions, aux sifflements, aux grincements, aux ronflements des machines, et parfois les veut retrouver dans la musique des concerts* (Valéry). || **2.** Syn. de CACOPHONIE. || **3.** Manque d'harmonie dans l'assemblage des couleurs. || **4.** *Fig.* Manque d'harmonie dans le rapprochement de choses quelconques, en particulier dans les idées : *J'entrevoyais bien des sujets qui n'auraient pu se développer entre nous sans dissonance* (Valéry).

• SYN. : **3** *contraste, disharmonie, disparate, disparité ;* **4** *antagonisme, conflit, désaccord, discordance, heurt.* — CONTR. : **1** *consonance ;* **2** *euphonie, mélodie ;* **3** *harmonie ;* **4** *accord, concert, concorde, entente, unisson.*

dissonant, e [disɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dissoner ;* 1542, Changy, au sens fig. de « qui est en désaccord [avec] » ; sens 1-2, av. 1778, Diderot ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Se dit, en musique, d'un accord qui n'est pas réductible à une perception harmonique homogène, et qui provoque le sentiment d'une absence de cohérence. || **2.** Qui choque l'oreille par son défaut d'harmonie : *Des cris dissonants.* || **3.** *Fig.* Se dit de choses dont le rapprochement produit une impression désagréable : *Il a tenu des propos dissonants dans cette assemblée.*

• SYN. : **2** *criard, discordant ;* **3** *choquant, déplacé, incompatible, incongru.* — CONTR. : **1** *consonant ;* **2** *harmonieux, mélodieux ;* **3** *adéquat, approprié, concordant, convenable.*

dissoner [disɔne] v. intr. (lat. *dissonare,* rendre des sons discordants, différer, de *dis-,* préf. marquant la séparation, et de *sonare,* rendre un son, résonner, dér. de *sonus,* son, bruit ; v. 1355, Bersuire [rare av. le XVIII^e^ s.]). Former dissonance (peu usité) : *C'est qu'un accent qui lui est propre dissone à votre oreille* (Diderot).

dissoudre [disudr] v. tr. (francisation, d'après *absoudre,* du lat. *dissolvere,* dissoudre, séparer, désunir, désagréger, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *solvere,* délier, rompre, dissiper, relâcher, dissoudre ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens de « miner l'énergie de [quelqu'un] » ; sens 1, 3-4, 1541, Calvin ; sens 2, XIV^e^ s., *Nature à l'alchimie ;* sens 5, v. 1265, J. de Meung). [Conj. **53 ;** v. aussi Rem.] **1.** *Class.* Détruire, anéantir un corps, un ensemble organisé en séparant, en désagrégeant ses éléments constituants : *Tantôt c'est un feu qui va dissoudre les montagnes* (Massillon) ; et pronominalem. : *Une machine qui se dissout et qui se met en pièces* (Bossuet). || **2.** Amener un corps solide, liquide ou gazeux à former un mélange homogène, ou solution, avec un liquide : *L'eau dissout le sel, le sucre. L'eau régale dissout l'or.* || **3.** *Class.* Défaire en dénouant : *Ce réseau me retient ; ma vie est en tes mains ; | Viens dissoudre ces nœuds* (La Fontaine). || **4.** *Class.* et *fig.* Faire disparaître, anéantir, ruiner : *Rien d'étranger n'en eût pu jamais dissoudre ni altérer même l'harmonie* [de la Création] (Massillon). *Law dissolvait la monarchie par ses chimériques remboursements* (Montesquieu). || **5.** En termes de droit, mettre fin légalement à un contrat d'association : *Dissoudre un mariage, une société.* || Mettre fin légalement à l'existence d'une association, au mandat d'une assemblée élue : *Dissoudre un parti politique. La Constitution de 1958 accorde au président de la République le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale.*

• SYN. : **5** *annuler, casser, invalider, résilier, rompre.*

◆ **se dissoudre** v. pr. (sens 1, fin du XVI^e^ s., Palissy ; sens 2, 1530, Palsgrave ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Être dissous : *Comprimé qui se dissout dans un verre d'eau.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Perdre son organisation, disparaître en tant qu'unité : *La France se faisait, s'achevait à proportion que se défaisait et que se dissolvait l'Allemagne* (Bainville). || **3.** *Fig.* Perdre sa fermeté, s'amollir : *Les énergies se dissolvent dans l'inaction.*

• SYN. : **1** *fondre.* — CONTR. : **1** *cristalliser, précipiter.*

• REM. **1.** Le participe passé *dissous* fait au féminin DISSOUTE.

2. On trouve à l'époque classique les formes anciennes : *ils dissoudent, que je dissoude.*

3. Le passé simple de *dissoudre* est inusité.

dissuader [disɥade] v. tr. (lat. *dissuadere,* parler pour détourner de, de *dis-,* préf. marquant la séparation et la négation, et de *suadere,* conseiller, persuader ; v. 1355, Bersuire). *Dissuader quelqu'un de quelque chose, de faire quelque chose,* l'amener à renoncer à une résolution, le détourner de faire telle action, d'entreprendre tel projet : *Il voulait intenter un procès, mais son avocat l'en a dissuadé.*

• SYN. : *déconseiller, décourager.* — CONTR. : *conseiller, convaincre, encourager, engager, inciter, persuader, pousser.*

dissuasif, ive [disɥazif, -iv] adj. (de *dissuader,* XX^e^ s.). Qui dissuade un ennemi d'attaquer : *La menace dissuasive des armes atomiques.*

dissuasion [disɥazjɔ̃] n. f. (lat. *dissuasio,* action de dissuader, de *dissuasum,*

supin de *dissuadere* [v. DISSUADER] ; v. 1355, Bersuire). Action de dissuader, de détourner quelqu'un d'une intention. (Rare.) || *Force de dissuasion,* force de frappe atomique, dont l'existence doit amener l'adversaire éventuel à renoncer à toute agression par crainte de représailles.

• CONTR. : *persuasion.*

dissyllabe [disilab] adj. et n. m. (lat. *dis[s] yllabus,* de deux syllabes, gr. *dissullabos,* de *dis,* deux fois, et *sullabê,* syllabe ; 1529, *Traité de l'art d'orthographe gallicane*). Qui se compose de deux syllabes : *Un mot, un vers dissyllabe. C'est une chose douloureuse de voir un poète aussi bien doué supprimer des articles et des adjectifs possessifs, quand ces monosyllabes ou ces dissyllabes le gênent, et employer un mot dans un sens contraire à l'usage parce que ce mot a le nombre de syllabes qui lui convient* (Baudelaire).

dissyllabique [disilabik] adj. (de *dissyllabe ;* 1550, Meigret [rare aux XVII^e et XVIII^e s.]). Qui a deux syllabes : DEMO *est une racine dissyllabique.* || *Vers dissyllabique,* vers qui n'a que deux syllabes, ou dont les éléments rythmiques sont composés chacun de deux syllabes. (Ex. : *Mer grise* | *Où brise* | *La bise* [Hugo].)

dissymétrie [disimetri] n. f. (de *dis-,* préf. à valeur négative [lat. *dis-*], ou de *dys-,* même sens [gr. *dus-*], et de *symétrie ;* 1845, Bescherelle, écrit *dyssymétrie ; dissymétrie,* 1861, d'après Larousse, 1870). Absence ou défaut de symétrie : *Tous les coquillages dont la forme dérive de l'enroulement d'un tube manifestent nécessairement cette dissymétrie* (Valéry).

• SYN. : *asymétrie.* — CONTR. : *symétrie.*

dissymétrique [disimetrik] adj. (de *dissymétrie ;* 1845, Bescherelle [écrit *dyssymétrique*]). Qui présente une dissymétrie : *Un visage dissymétrique.*

• SYN. : *asymétrique, irrégulier.* — CONTR. : *symétrique.*

distance [distɑ̃s] n. f. (lat. *distantia,* éloignement, différence, de *distans, -antis* [v. DISTANT] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4-5, début du XVI^e s., Saint-Gelais). **1.** Intervalle qui sépare deux points (deux choses, deux lieux, deux personnes) dans l'espace ; la longueur de cet intervalle : *La distance entre cette avenue et Tours n'étant que de cinq lieues...* (Balzac). *Des fumées montaient dans l'air tranquille, révélant à de grandes distances la reprise de l'activité humaine* (Gautier). *Il voulut marcher devant lui, à cinq pas de distance* (Zola). *Il n'y avait pourtant pas une grande distance entre le vieux collège et le domicile de mes parents* (Carco). || *Distance d'un point à une droite, à un plan,* distance du point au pied de la perpendiculaire abaissée du point sur la droite ou sur le plan considéré. || *Distance angulaire de deux points,* angle formé par les demi-droites qui joignent l'observateur aux deux points considérés. || *De distance en distance,* de place en place, de loin en loin : *De distance en distance, on traversait un village.* || **2.** *Spécialem.* Longueur d'une course, d'une épreuve sportive : *Pour les courses de demi-fond, les distances sont de 800 mètres et de 1 500 mètres. Un cheval imbattable sur une longue distance.* || **3.** Intervalle de temps entre deux instants, deux époques : *Lui, N...., voit l'intention du roi huit jours à l'avance, le pauvre de Vaize ne sait pas la voir à une heure de distance* (Stendhal). *Qui donc écartait à tant de distance le matin d'avant-hier et le soir d'aujourd'hui ?* (Flaubert). || **4.** *Fig.* Écart, degré de distinction entre deux faits, deux idées : *En politique, la distance est souvent petite entre l'habileté et la malhonnêteté.* || **5.** *Fig.* Différence de valeur entre deux choses ou deux personnes, résultant d'une inégalité d'évolution, de rang, d'âge ou de condition : *Ne m'y trouvant entourée que de gens dont la distance avec moi me mettait à l'abri de tout soupçon* (Laclos). || *Rapprocher les distances,* réduire les inégalités : *Le malheur rapproche les distances.* || *Garder ses distances,* demeurer sur la réserve pour éviter toute familiarité.

• SYN. : **1** *écartement, espacement, étendue, interstice ;* **2** *parcours, trajet ;* **3** *écart, éloignement, recul ;* **4** *différence, discrimination, distinction, marge, nuance ;* **5** *disparité.* — CONTR. : **1** *contact, contiguïté ;* **3** *simultanéité ;* **4** *analogie, identité, similitude ;* **5** *égalité, proximité.*

◆ **À distance** loc. adv. (sens 1, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1770, Raynal). **1.** À une certaine distance dans l'espace : *Rester, se tenir à distance.* || *Tenir quelqu'un à distance,* ne pas le laisser approcher ; au *fig.,* lui ôter tout prétexte de familiarité : *Thérèse* [...] *savait les tenir* [les hommes] *à distance* (Aragon). || **2.** En prenant un certain recul dans le temps : *On juge mieux d'un événement à distance.*

distancer [distɑ̃se] v. tr. (de *distance ;* v. 1361, Oresme, comme v. intr., au sens de « être éloigné de » ; comme v. tr., au sens 1 [d'après l'angl. *to distance,* dér. du n. *distance,* de même étym. que le franç. *distance*], 1838, Acad. ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1870, Larousse). [Conj. **1 a.**] **1.** Dans une course de chevaux, et plus généralement dans toute épreuve de course, laisser derrière soi, à une distance appréciable, un ou plusieurs concurrents : *Il distance le peloton de cent mètres.* || *Par extens.* Rattraper, devancer : *Il faisait de très petits pas, se laissait distancer* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Laisser derrière soi dans l'ordre de la valeur, surpasser : *Cet élève distance ses camarades.* || **3.** En termes de turf, disqualifier un concurrent et l'exclure du classement à la suite d'une infraction aux conditions de la course.

• SYN. : **1** *dépasser, devancer, gratter* (fam.), *lâcher, semer* (fam.) ; **2** *enfoncer* (fam.), *primer, surclasser.*

distanciation [distɑ̃sjasjɔ̃] n. f. (de *distance,* milieu du XX^e s.). **1.** Distance qui s'est créée entre deux phénomènes. || **2.** *Effet de distanciation,* au théâtre, effet par lequel l'acteur se dissocie de son personnage. || *Par extens.* Action de prendre du recul par rapport à un événement : *Une distanciation qui permet une plus grande objectivité.*

distant, e [distɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *dis-tans, -antis,* part. prés. de *distare,* être éloigné, être différent, de *dis-,* préf. marquant la séparation, et de *stare,* se tenir debout ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3 [d'après l'angl. *distant,* de même étym. que l'adj. franç.], 1829, Stendhal). **1.** Qui est à une certaine distance dans l'espace ou dans le temps : *Une localité distante de dix kilomètres. Une époque distante de la nôtre de plus de deux siècles.* || **2.** *Fig.* Qui se trouve à une certaine distance de quelqu'un dans l'échelle des valeurs, et en particulier dans la hiérarchie sociale : *Le brillant mariage de Marguerite (au demeurant, ces demoiselles Péterat n'étaient pas absolument sans fortune) faisait, aux yeux éblouis d'Arnica, sa sœur encore plus distante* (Gide). || **3.** Qui se tient sur la réserve et se refuse à toute familiarité : *À la fois peu aimé, mais estimé par ses confrères, alors qu'il n'était que distant, il acceptait de passer pour fier* (Gide) ; et par extens. : *Manières distantes. Air distant.*

• SYN. : **1** *écarté, éloigné, séparé ;* **2** *lointain, supérieur ;* **3** *altier, fier, froid, hautain, réservé.* — CONTR. : **3** *accueillant, affable, aimable, avenant, cordial, engageant, familier.*

distendre [distɑ̃dr] v. tr. (lat. *distendere,* étendre, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de tendere, *tendre,* étendre, déployer ; v. 1560, Paré, puis 1721, Trévoux, aux sens 1-2 ; sens 3, 1870, Larousse). [Conj. **46.**] **1.** Soumettre à une forte tension une chose (corps, objet, organe, etc.) de manière à en augmenter la longueur sans produire de rupture : *Le corps de la dent distend la gencive au point de la déchirer pour passer au travers* (Buffon). *Distendre un ressort, un câble. Se distendre un muscle.* || **2.** Soumettre à une forte tension, dans tous les sens, un objet ou un organe clos, de manière à en augmenter le volume : *L'aérophagie distend l'estomac.* || **3.** *Fig.* Affaiblir par un relâchement les liens unissant deux choses, deux personnes : *Distendre les attaches politiques d'un groupe.*

• SYN. : **1** *allonger, étirer, tendre, tirer ;* **2** *ballonner, dilater, gonfler ;* **3** *relâcher.*

◆ **se distendre** v. pr. (sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** Devenir moins tendu : *Une corde qui se distend à la suite d'une tension trop forte.* || **2.** *Fig.* S'affaiblir, se relâcher : *Les liens d'amitié se sont distendus entre eux.*

distension [distɑ̃sjɔ̃] n. f. (bas lat. *distensio,* tension, de *distensum,* supin de *distendere* [v. DISTENDRE] ; XIV^e^ s., B. de Gordon). Augmentation excessive de longueur, de surface ou de volume sous l'effet d'une tension en divers sens : *Une distension de l'intestin. La distension d'un ressort, d'un muscle.* || *Spécialem.* Tiraillement en sens opposé des tissus d'une articulation : *Une distension du genou.*

• SYN. : *dilatation, élargissement, élongation, extension, gonflement.* — CONTR. : *compression, contraction.*

disthène [distɛn] n. m. (de *di-* et du gr. *sthenos,* force, puissance [à cause de la double vertu électrique de ce corps] ; 1801, Haüy). Silicate naturel d'aluminium, qu'on appelait autrefois TALC BLEU.

distillat [distila] n. m. (de *distiller ;* début du XX^e^ s.). Ce qui a été obtenu par distillation, par opposition au liquide qui est resté dans l'alambic.

distillateur [distilatœr] n. m. (de *distiller ;* milieu du XVI^e^ s., Palissy, aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XIX^e^ s.). **1.** Personne qui fabrique des eaux-de-vie, des liqueurs : *Ils achetèrent le matériel d'un distillateur en faillite* (Flaubert). || **2.** Personne qui distille des produits dont on tire des essences. || **3.** *Fig.* Qui se complaît aux plus fines analyses intellectuelles : *Les distillateurs d'idées* (France).

distillation [distilasjɔ̃] n. f. (lat. *distillatio,* écoulement, de *distillatum,* supin de *distillare* [v. DISTILLER] ; fin du XIV^e^ s., au sens 1 ; sens 2, début du XX^e^ s. ; sens 3, 1677, M^me^ de Sévigné). **1.** Opération consistant à séparer, par évaporation, puis condensation, les éléments contenus dans un liquide ou un mélange liquide : *L'eau la plus pure est l'eau distillée.* || *Spécialem.* Opération analogue appliquée aux vins ou aux moûts fermentés pour en extraire l'alcool : *La distillation du cidre, du vin.* || **2.** Opération consistant à séparer, par la chaleur, les principes contenus dans un corps, en vue de recueillir notamment les produits gazeux : *La distillation du bois, de la houille.* || **3.** *Class.* et *fig.* Analyse intellectuelle subtile : *Des distillations et des distinctions de métaphysique* (Sévigné).

distillatoire [distilatwar] adj. (dér. savant de *distiller ;* v. 1560, Paré). Qui sert à la distillation : *L'alambic est un appareil distillatoire.*

distiller [distile] v. tr. (lat. *distillare,* tomber goutte à goutte, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *stillare,* même sens, dér. de *stilla,* goutte ; XIV^e^ s., *Nature à l'alchimie,* au sens 1 ; sens 2 et 4, 1660, Boileau ; sens 3, 1672, Sacy). **1.** Opérer une distillation : *Distiller du vin. Distiller des betteraves, du blé. Distiller du pétrole.* || **2.** Élaborer une substance à partir d'une autre : *Les abeilles vont butiner les fleurs et reviennent à la ruche distiller leur miel.* || **3.** Produire ou sécréter goutte à goutte : *Ils frémirent en songeant que tous ces feuillages distillaient des poisons* (Flaubert). || **4.** *Fig.* et *littér.* Tirer l'essence d'une chose : *Distiller sa pensée.* || Exprimer sous une forme raffinée : *Distiller un bon mot.* || Répandre, dégager peu à peu et lentement : *Oh ! l'entends-tu distiller goutte à goutte | Ses lents soupirs après ses vifs transports* (Lamartine). *Son enseignement distillait l'ennui le plus pur* (Gide). *Plus tard, Éric Vidame avait passé toute la guerre dans d'obscures fonctions civiles, à ronger son frein et à distiller sa rage* (Duhamel).

◆ v. intr. (sens 1, XIII^e^ s., Godefroy ; sens 2, 1685, Fénelon). **1.** *Class.* Couler goutte à goutte : *Un soldat coupant du pain, on aperçut des gouttes de sang qui en distillaient* (Vaugelas). *La houille est formée d'un suc bitumeux qui distille du roc* (Buffon). || **2.** *Class.* et *fig.* Tomber, se répandre peu à peu : *La vengeance divine qui distille sur lui goutte à goutte* (Fénelon).

distillerie [distilri] n. f. (de *distiller ;* fin du XVIII^e^ s.). Local, manufacture ou usine où l'on distille des produits.

distinct, e [distɛ̃ *ou* -tɛ̃kt ; *au fém.* distɛ̃kt] adj. (lat. *distinctus,* varié, distinct, séparé, part. passé de *distinguere* [v. DISTINGUER] ; 1314, Mondeville, au sens de « séparé » ; sens 1, 3-4, 1690, Furetière ; sens 2, 1864, Littré ; sens 5, 1644, Descartes). **1.** Marqué de caractères ou de signes qui empêchent toute confusion avec une chose ou une personne analogue : *Des articles de lois qui visent des infractions bien distinctes. Chacun de ces deux cents élèves existait distinct dans sa pensée* (Renan). || **2.** Se dit, en botanique, d'un élément qui n'adhère pas aux organes voisins : *Étamines distinctes. Lobes distincts.* || **3.** Qui se laisse nettement percevoir par la vue : *Les traces, bien distinctes, des larmes de mon admirable dévote* (Laclos). *Des empreintes distinctes de sangliers.* || **4.** Qui se laisse nettement entendre : *La voix s'approchait et devenait par moment distincte* (Sainte-Beuve). *Puis elle saisit un murmure à peine distinct, un chuchotement affectueux et triste* (Zola). || **5.** *Fig.* Qui est nettement perçu par l'entendement : *Je n'avais nulle notion distincte de mon individu* (Rousseau).

• SYN. : **1** *différent, dissemblable, individuel, particulier, propre, séparé, singulier, spécial ;* **3** *apparent, manifeste, ostensible, perceptible, tranché, visible ;* **4** *audible, compréhensible ;* **5** *clair, explicite, net, sensible.* — CONTR. : **1** *analogue, identique, même, pareil, ressemblant, semblable, similaire ;* **3** *brouillé, confus, indécis, invisible ;* **4** *imperceptible, indistinct ;* **5** *ambigu, équivoque, obscur, vague.*

distinctement [distɛ̃ktəmɑ̃] adv. (de *distinct ;* XIII^e^ s., Godefroy, aux sens 1-2). **1.** De façon distincte, sans risque de confusion : *Ils possédaient le don au plus haut degré, mais non plus distinctement que moi* (Sainte-Beuve). || **2.** De façon aisément perceptible : *Je l'ai vu distinctement passer dans la bruyère* (Musset).

distinctif, ive [distɛ̃ktif, -iv] adj. (de *distinct ;* 1314, Mondeville). Qui permet d'être distingué ou de distinguer : *Les galons sont un signe distinctif du grade.*

• SYN. : *caractéristique, particulier, spécifique, typique.* — CONTR. : *commun.*

distinction [distɛ̃ksjɔ̃] n. f. (lat. *distinctio,* action de faire la différence, parure, honneur, de *distinctum,* supin de *distinguere* [v. DISTINGUER] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens I, 5 ; sens I, 1, v. 1361, Oresme ; sens I, 2-3, av. 1410, Chr. de Pisan ; sens I, 4, 1662, Arnauld et Nicole ; sens I, 6-8, 1670, Bossuet ; sens II, av. 1850, Balzac).

I. 1. Action de distinguer, de ne pas confondre : *Son imagination ne parvenait à faire aucune distinction entre la qualité de la nuance et ce que les peintres appellent* [...] *« la valeur »* (Gide). || *Sans distinction,* sans faire de différence : *Les grands et les nobles se déclarèrent tous contre eux, sans distinction de parti* (Michelet). || **2.** Action de saisir et de spécifier d'une manière précise les divers sens que peut recevoir une proposition, un terme : *Vous n'avez pu désavouer cela, mais vous y faites une distinction* (Pascal). *Faire des distinctions subtiles.* || **3.** État de ce qui est distingué, séparé : *La distinction des genres est essentielle à l'art classique. La distinction des rangs ne s'efface pas* (Flaubert). || **4.** En logique, qualité d'une idée dont on saisit nettement les différents éléments. || **5.** *Class.* Signe permettant de distinguer des personnes ou des choses : *Il y avait entre eux des distinctions extérieures qui empêchaient qu'on ne prît* [...] *le simple valet pour le gentilhomme* (La Bruyère). || **6.** Marque d'honneur qui distingue quelqu'un en le désignant à l'attention respectueuse d'autrui : *Nous n'attachons et ne devons attacher aucune ombre d'importance aux distinctions officielles* (Duhamel). || **7.** Estime, prédilection (vieilli) : *On peut attribuer à ce moment la naissance d'un sentiment de distinction et de faveur pour Lucien* (Stendhal). || **8.** État, qualité de ce qui distingue quelqu'un en le plaçant au-dessus des autres (vieilli) : *La distinction de sa naissance.*

II. Manières élégantes dans le langage ou la tenue, qui sont la marque d'une éducation très soignée : *Une distinction de duchesse dans les gestes* (Balzac). *Car pour elle, la distinction était quelque chose*

d'absolument indispensable, indépendant du rang social (Proust).

● SYN. : **I, 1** *départ, différence, discrimination, séparation ;* **2** *distinguo ;* **3** *démarcation, différenciation ;* **8** *éclat, lustre, prestige.* || **II** *élégance, tenue.*

distinctivement [distɛ̃ktivmɑ̃] adv. (de *distinctif ;* 1864, Littré). De façon distinctive. (Rare.)

distingué, e [distɛ̃ge] adj. (part. passé de *distinguer ;* 1670, Bossuet, au sens 1 ; sens 2, 1671, Fléchier ; sens 3, av. 1696, Mme de Sévigné). **1.** Que l'on remarque à cause de sa valeur peu commune : *Un économiste distingué, un esprit distingué.* || **2.** Qui donne ou marque la distinction par son rang ou une qualité naturelle : *Mme Récamier réunissait chez elle, à Paris, ce qu'il y avait de plus distingué dans les partis opprimés et dans les opinions qui n'avaient pas tout cédé à la victoire* (Chateaubriand). *C'était une beauté élancée et blonde, comme les jeunes Vénitiennes de Paul Véronèse. Les traits étaient jolis, mais pas très distingués* (Stendhal). *Sa jolie petite figure, sa propreté raffinée formaient un ensemble très distingué* (Renan). || Qui est jugé de bon ton, élégant : *Il est distingué d'être | Toujours en deuil* (Banville). *Un ameublement distingué.* || **3.** S'emploie dans les formules de politesse, à la fin des lettres, avec le sens de « particulier » : *Veuillez croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.*

● SYN. : **1** *brillant, émérite, éminent, remarquable, supérieur ;* **2** *bien, chic* (fam.), *choisi, élégant, noble, sélect.* — CONTR. : **1** *banal, médiocre, minable, modeste, piètre, pitoyable ;* **2** *commun, grossier, ordinaire, quelconque, vulgaire.*

distinguer [distɛ̃ge] v. tr. (lat. *distinguere,* séparer, diviser, différencier ; milieu du XIVe s., aux sens 1-3 et 6-7 ; sens 4, 1670, Bossuet ; sens 5, 1666, Molière). **1.** Reconnaître une personne ou une chose, ne pas la confondre avec une autre, grâce à un trait, un signe qui la différencie : *Être incapable de distinguer des jumeaux. Il s'en allait sans rien voir, à travers | Les champs, sans distinguer les étés des hivers* (Baudelaire). *Dès le début, Monmerqué nous donna l'amour de l'elzévir, et, d'abord, la façon de le distinguer* (Duhamel). *Distinguer sa main droite de sa main gauche.* || **2.** Saisir ou exprimer ce qui sépare des notions, des faits : *Mais il faut d'abord bien distinguer la joie d'avec le rire* (Baudelaire). *Distinguer le vrai du faux.* || **3.** Permettre de reconnaître un être, une chose d'une autre, en parlant d'un trait, d'un signe qui marque une différence caractéristique : [Le rire] *distingue l'homme de la bête (Gautier).* || **4.** Rendre remarquable, mettre au-dessus des autres, en parlant de quelque trait de supériorité : *C'est la vertu qui le distingua principalement du reste des mortels* (Chateaubriand). || **5.** *Vx* et *littér.* Honorer quelqu'un d'une marque d'estime particulière : *On l'a distingué entre tous dans cet emploi. Quoi ! je désire être aimé d'elle et je suis triste parce qu'il me semble qu'elle me distingue !* (Stendhal). || **6.** Percevoir par les sens de manière différenciée, sans confondre l'objet avec ce qui l'entoure ou ce qui lui ressemble : *Lorsqu'ils s'avancèrent, nous distinguâmes deux têtes échevelées et défigurées* (Chateaubriand). *Je distingue de nouveau tes bras enlacés dans les miens* (Musset). *Je pus distinguer, accroupi dans l'âtre, un être incertain* (Gide). || **7.** *Fig.* Percevoir nettement et envisager séparément les diverses parties d'un tout : *Dans un ouvrage littéraire, il y a deux choses à distinguer : le fond et la forme.*

● SYN. : **1** *différencier, discriminer ;* **2** *démêler, discerner, isoler ;* **3** *séparer ;* **6** *apercevoir, découvrir, reconnaître, voir ;* **7** *disjoindre, dissocier.* — CONTR. : **1** *confondre ;* **2** *assimiler, identifier.*

◆ v. intr. (1426, *Coutumes d'Anjou*). Faire un choix entre des personnes ou entre des choses : *Naturellement, elle prit un jour, elle distingua parmi les célébrités, elle ne voulut voir que des gens sérieux et d'un âge mûr* (Balzac).

◆ **se distinguer** v. pr. (sens 1, 1677, Bossuet ; sens 2, av. 1673, Molière ; sens 3, 1679, Bossuet). **1.** Être différencié par un trait caractéristique : *Quelques hommes* [...] *se distinguaient de la foule par un air de famille* (Flaubert). || **2.** Être différent, distinct : *Les allées ne se distinguaient plus des anciennes pelouses* (Duhamel). || **3.** S'élever au-dessus des autres par quelque mérite : *Se distinguer par son savoir. Dans les domaines de la création, qui sont aussi les domaines de l'orgueil, la nécessité de se distinguer est indivisible de l'existence même* (Valéry).

● SYN. : **1** *se caractériser, se particulariser, se singulariser ;* **2** *se différencier, différer ;* **3** *émerger, s'illustrer, percer, se signaler.*

● REM. On peut construire le deuxième complément avec *de* ou *d'avec ;* on préférera la préposition *de,* moins lourde, chaque fois que le sens de la phrase sera suffisamment clair : *Il faut savoir distinguer l'ami du flatteur* ou *Il faut savoir distinguer l'ami d'avec le flatteur.*

distinguo [distɛ̃go] n. m. invar. (mot du lat. des écoles signif. « je distingue », 1re pers. du sing. de l'indic. prés. de *distinguere* [v. DISTINGUER] ; 1578, H. Estienne, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** *Vx.* Action d'énoncer une distinction : *J'appréhende furieusement le distinguo* (Pascal). || **2.** Distinction subtile : *Il n'insista pas, peu fait pour les distinguo psychiques* (Rosny aîné).

● REM. Aujourd'hui, *distinguo* prend normalement un s au pluriel : *Puis il se lança dans un long développement, avec toutes sortes de distinguos et de détours, et une grande abondance des gestes* (Romains).

distique [distik] n. m. et adj. (lat. *distichon,* gr. *distikhon,* de *dis,* deux fois, et *stikhos,* vers ; 1510, *Dict. général,* écrit *distichon* [*distique,* 1549, R. Estienne], aux sens 1-2). **1.** Dans la prosodie grecque ou latine, groupe de deux vers, le plus souvent formé d'un hexamètre et d'un pentamètre. || **2.** Dans la prosodie française, groupe de deux vers, isométriques ou hétérométriques, à rimes plates, et formant un sens complet. (Ex. : *Le bonheur entourait cette maison tranquille | Comme une eau bleue entoure exactement une île* [Jammes].)

distordre [distɔrdr] v. tr. (lat. *distorquere,* tourner de côté et d'autre, tordre, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *torquere,* tordre, tourner ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). [Conj. **46.**] **1.** Déformer par une torsion : *Se distordre la bouche en bâillant.* || **2.** Donner une entorse.

distors, e [distɔr, -ɔrs] adj. (bas lat. *distorsus,* lat. class. *distortus,* contrefait, difforme, part. passé de *distorquere* [v. DISTORDRE] ; 1838, Acad.). *Vx.* Qui est déformé par une torsion, tordu : *Un membre distors. Le premier mort que j'ai vu était un chanoine de Saint-Malo ; il gisait expiré sur son lit, le visage distors par les dernières convulsions* (Chateaubriand).

distorsion [distɔrsjɔ̃] n. f. (bas lat. *distorsio,* distorsion [lat. class. *distortio*], de *distorsum* [lat. class. *distortum*], supin de *distorquere* [v. DISTORDRE ET DISTORS] ; 1538, J. Canappe, au sens 1 ; sens 2-3, 1948, Larousse ; sens 4-5, v. 1960). **1.** Action de distordre ; état de ce qui est distordu : *Distorsion de la face.* || **2.** Aberration des lentilles ou des miroirs, caractérisée par une déformation de l'image. || **3.** En électro-acoustique, déformation d'une onde au cours de sa propagation. || **4.** En termes de statistique, effet qui prive un résultat de son caractère représentatif en le faussant systématiquement. || **5.** *Fig.* Déséquilibre, manque d'harmonie affectant une évolution : *La distorsion entre la ville et la campagne.*

distraction [distraksjɔ̃] n. f. (lat. *distractio,* action de tirer en sens divers, séparation, de *distractum,* supin de *distrahere* [v. DISTRAIRE] ; 1335, Godefroy, au sens 2 ; sens 1, fin du XVIe s., Malherbe ; sens 3, 1686, Mme de Sévigné ; sens 4, 1651, Corneille). **1.** *Class.* Action de séparer ; résultat de cette action : *Nous faisons une distraction violente de ces deux parties* (Bossuet). || **2.** *Class.* Action de retrancher, de détourner : *Le Roi ordonna qu'on fît la distraction des revenus qu'elles* [les deux maisons] *avaient possédés en commun* (Racine). || Auj. *Demande en distraction,* en termes de droit, revendication par un tiers d'un objet indûment compris dans une saisie. || *Distraction d'une somme d'argent,* action de la détourner de l'emploi qui lui était assigné. || **3.** *Fig.* Action de détour-

ner l'esprit d'une occupation : *Nous retournâmes [...] à notre lent travail d'apprentis, mais les courses de distraction étaient fréquentes* (Duhamel). || État d'inattention qui en résulte : *Quelquefois, par distraction, il mêlait le chocolat avec la salade* (Nerval). *Ses distractions étaient inconcevables : je la rencontrai un matin dans la rue, portant une de ses pantoufles sous son bras, en guise de livre de prières* (Chateaubriand). || **4.** *Fig.* Action de détourner l'esprit d'une occupation sérieuse ou d'une préoccupation : *J'espérais que l'absence, les distractions détruiraient bientôt un amour que je regardais plutôt comme une erreur* (Laclos). *Les artistes ont besoin de distractions* (Balzac). || L'occupation même qui délasse, amuse : *La lecture est la plus saine des distractions.*

• SYN. : **2** *détournement, prélèvement, retranchement* ; **3** *absence, étourderie, inadvertance, inapplication* ; **4** *amusement, divertissement, passe-temps.* — CONTR. : **3** *application, attention, concentration, contention, tension.*

distraire [distrɛr] v. tr. (francisation, d'après *traire,* du lat. *distrahere,* tirer en divers sens, partager, séparer, de *dis-,* préf. marquant la division, et de *trahere,* tirer, traîner ; 1377, Oresme, au sens de « tirer en divers sens » ; sens 1, 4-5, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, v. 1400, E. Deschamps ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 6, 1727, Marivaux). [Conj. **73.**] **1.** *Class.* et *littér.* Séparer une partie d'un tout, d'un ensemble : *La nature divine ne peut être séparée ni distraite* (Bossuet). *Ces barons, ces républiques bourgeoises [...] faciles à distraire du faisceau des forces germaniques* (Bainville). || Auj. *Distraire une somme d'argent de son capital,* en termes de finances, la prélever. || **2.** *Class.* Détourner quelqu'un d'une action, d'un projet : *Les Dieux de ce dessein puissent-ils le distraire* (Racine). || **3.** *Vx* et *littér.* Détourner quelque chose à son profit ou à celui d'un autre : *Je distrayais pour celle-ci* [Gertrude] *un temps que j'eusse dû donner à d'autres* (Gide). || **4.** Détourner l'esprit de ce qui l'occupe ou le préoccupe : *Les hommes trouvent dans les occupations de leur vie des ressources contre les chagrins, le mouvement des affaires les distrait* (Balzac). *Nous avons un impérieux besoin de nous distraire de la vie réelle par les mensonges de l'art* (Sand). *Il arrive parfois qu'une personne particulièrement consciente soit obligée de distraire son esprit pour obtenir de soi l'accomplissement d'un acte qui doit être réflexe ou ne peut être* (Valéry). || **5.** *Péjor.* Détourner quelqu'un de l'attention qu'il doit porter à son travail : *Cet élève distrait ses camarades.* || **6.** Divertir, faire passer le temps agréablement : *Elle promit [...] de chercher quelque jeu innocent qui pût le distraire, comme aux jours heureux du pensionnat* (Zola). *Pour distraire son seigneur, elle mimait la danse du ventre* (Daudet).

• SYN. : **5** *dissiper* ; **6** *amuser, délasser, désennuyer, égayer, récréer.* — CONTR. : **6** *embêter* (fam.), *ennuyer, importuner, lasser, raser* (pop.).

◆ **se distraire** v. pr. (sens 1, v. 1400, E. Deschamps ; sens 2, 1687, Fénelon). **1.** *Se distraire de quelque chose,* se détourner d'une chose pénible ou ennuyeuse : *Se distraire de ses malheurs.* || **2.** Se livrer à un amusement : *C'était une idée de Sylvanire [...] de l'envoyer se distraire au bon air de la campagne* (Daudet). || **3.** *Péjor.* Se laisser gagner par l'inattention ; se laisser aller à la rêverie : *Il faut savoir travailler sans se distraire.*

• SYN. : **2** *s'amuser, se délasser, se détendre.*

distrait, e [distrɛ, -ɛt] adj. (part. passé de *distraire* ; 1662, Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1670, Racine). **1.** Qui ne porte pas une attention suffisante à ce qu'il dit ou fait : *Je fus un lycéen distrait* (Vigny). *Un homme rangé, chétif [...] et toujours si distrait qu'il semblait vivre dans un perpétuel quiproquo* (Carco). || **2.** *Par extens.* Qui ne témoigne aucune attention à ce que l'on dit ou fait, qui est absorbé par autre chose : *Antoine, un vague sourire aux lèvres, laissait là son courrier, écoutait d'une oreille distraite et suivait machinalement des yeux les gestes du bonhomme* (Martin du Gard). *Assister à un spectacle d'un œil distrait.*

• SYN. : **1** *dissipé, étourdi, inattentif, rêveur* ; **2** *absent, superficiel, vague.* — CONTR. : **1** *appliqué, réfléchi, studieux, zélé* ; **2** *attentif, sérieux.*

◆ n. (1697, Regnard). Personne incapable de prêter attention aux circonstances de la vie quotidienne : *Cet ami à peine visible, qui parlait d'une voix de distrait* (Malraux).

• SYN. : *étourdi, rêveur.*

distraitement [distrɛtmɑ̃] adv. (de *distrait* ; 1870, Larousse). Sans fixer son attention : *Sur des wagons de marchandises garés là, il lisait distraitement, et sans y reconnaître un présage horrible, l'inscription : Hommes 38-40* (Mauriac).

distrayant, e [distrɛjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *distraire* ; 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1697, Bossuet). **1.** Qui est propre à détourner l'esprit d'une occupation sérieuse : *Evitez d'étudier dans un jardin public : c'est trop distrayant.* || **2.** Susceptible de divertir agréablement : *Profiter de la compagnie d'un homme distrayant.*

• SYN. : **2** *amusant, délassant, divertissant, récréatif.* — CONTR. : **2** *embêtant* (fam.), *ennuyeux, fastidieux, rasoir* (pop.).

distribuable [distribɥabl] adj. (de *distribuer* ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Qui peut être distribué.

distribuer [distribɥe] v. tr. (lat. *distribuere,* distribuer, partager, répartir, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *tribuere,* répartir entre les tribus, distribuer, accorder, dér. de *tribus,* tribu ; 1248, Godefroy, écrit *destribuer* [*distribuer,* v. 1355, Bersuire], au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général* ; sens 3, 1769, Voltaire ; sens 4, 1687, Mme de Sévigné ; sens 5, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 6, 1693, Racine). **1.** Attribuer et remettre à chacun des membres d'un groupe, d'une collectivité une partie d'un tout : *Une des fondatrices [...] distribua son bien aux malheureux* (Chateaubriand). *Picquenart allait de l'un à l'autre et distribuait le travail* (Duhamel). *Distribuer les cartes. Distribuer le courrier.* || *Par extens.* Donner à diverses personnes un certain nombre de choses de même nature faisant partie d'un ensemble : *Un homme distribuait des petits livres* (Daudet). *Distribuer des prospectus. Distribuer des secours, des subsides. Distribuer des prix, des récompenses.* || **2.** Spécialem. *Distribuer une pièce, un film,* en attribuer les rôles aux acteurs en fonction de leur emploi théâtral, de leurs qualités, etc. || **3.** *Fam.* Donner de tous côtés, à profusion et un peu au hasard : *Distribuer des poignées de main, des sourires, des compliments. C'était* [le pape Jules II] *un vieux soldat turbulent qui aimait la guerre comme un fou, toujours à cheval, toujours le casque en tête, distribuant des bénédictions et des coups de sabre* (Voltaire). || **4.** Amener et répartir en divers lieux : *L'eau distribuée dans la maison provenait d'un réservoir cimenté* (Duhamel). || Spécialem. *Distribuer les caractères,* ou, absol., *distribuer,* remettre dans leurs casses et cassetins respectifs les caractères d'une composition typographique dont on n'a plus l'emploi. || **5.** Répartir, disposer selon une certaine ordonnance, dans un ensemble : *Des groupes d'anges [...] si heureusement distribués aux retombées des voûtes qu'ils ont l'air descendus du ciel à l'instant même et prêts à s'envoler* (Carco). || *Spécialem.* Répartir des êtres et des choses selon une classification (vieilli) : *Servius Tullius avait distribué tous les citoyens en six classes* (Montesquieu). || **6.** Diviser et agencer un ensemble (surtout un local) en fonction de la destination, de l'usage de ses diverses parties : *Le logis était distribué de telle sorte que, pour passer dans l'oratoire [...], il fallait traverser la chambre à coucher de l'évêque* (Hugo).

• SYN. : **1** *allouer, décerner, donner, octroyer, partager, répartir* ; **3** *dispenser, prodiguer, répandre* ; **4** *amener, canaliser, conduire* ; **5** *disséminer, éparpiller* ; *classer, diviser, ranger* ; **6** *aménager, conditionner, disposer.*

distributaire [distribytɛr] adj. et n. (de *distribuer,* d'après *donataire* ; 1858, Legoarant). Qui a reçu une part dans une distribution.

distributeur, trice [distribytœr, -tris] n. et adj. (lat. *distributor,* distributeur, dispensateur, de *distributum,* supin de *distribuere* [v. DISTRIBUER] ; v. 1361, Oresme).

Personne qui distribue quelque chose : *Un distributeur de tracts. Les distributeurs d'essence, de journaux, de films.*

◆ **distributeur** n. m. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Appareil qui sert à distribuer : *Un distributeur d'engrais ;* et adjectiv. : *Je ne suis rien à tes yeux qu'un appareil distributeur de billets de mille francs* (Mauriac). || *Distributeur automatique,* appareil qui distribue automatiquement de petits objets après introduction d'une pièce de monnaie : *Un distributeur automatique de tickets, de timbres-poste, de boissons rafraîchissantes.* || **2.** *Spécialem.* Dans un moteur à explosion, organe de l'allumeur distribuant le courant secondaire aux bougies.

distributif, ive [distribytif, -iv] adj. (lat. médiév. *distributivus,* qui distribue équitablement [le mot s'employait déjà en bas lat. comme terme de gramm.], de *distributum,* supin de *distribuere* [v. DISTRIBUER] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Qui distribue équitablement : *Des mesures distributives seront prises par les ministères intéressés.* || *Justice distributive,* celle qui répartit les biens et les charges en fonction des mérites des attributaires, et repose sur l'inégalité. (V. COMMUTATIF.) || **2.** *Spécialem.* En grammaire, se dit des formes (noms de nombres, adjectifs ou pronoms indéfinis, etc.) qui expriment une idée de répartition, comme *deux fois, chaque, chacun.* || En logique, se dit d'un terme général dans la mesure où il s'applique à chacun des individus compris dans son extension.

distribution [distribysjɔ̃] n. f. (lat. *distributio,* division, distribution, arrangement, de *distributum,* supin de *distribuere* [v. DISTRIBUER] ; v. 1307, Guiart, au sens de « contribution, tribut » ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, 1690, Furetière [en imprimerie] ; sens 4, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 5, 1864, Littré ; sens 6, 1877, Littré ; sens 7, v. 1960). **1.** Action de distribuer, de répartir entre des personnes les diverses parties d'une chose ou des choses de même nature : *La distribution du courrier a lieu deux fois par jour. Une distribution gratuite de combustible aux économiquement faibles. Distribution des effets à des militaires. La distribution du travail dans un service. Il faisait, l'hiver, de nombreuses distributions de fagots* (Flaubert). || *Distribution des prix,* dans les établissements scolaires, cérémonie de fin d'année au cours de laquelle on distribue les prix décernés aux meilleurs élèves. || **2.** *Spécialem.* Au théâtre, au cinéma, etc., répartition des rôles d'une pièce, d'un film, etc., entre les acteurs : *Je vous conseille d'être très raides pour la distribution de votre comédie* (Zola). || *Par extens.* Ensemble des interprètes d'un film, d'une pièce : *Un film qui bénéficie d'une brillante distribution.* || **3.** Action d'amener quelque chose en divers lieux en vue de son utilisation : *La distribution de l'eau, du gaz aux abonnés. Le réseau de distribution d'électricité. Une société de distribution de films.* || *Spécialem.* En économie politique, ensemble des opérations par lesquelles les produits et les services sont répartis entre les divers consommateurs à l'intérieur d'un pays. (Syn. de COMMERCE INTÉRIEUR.) || Dans l'imprimerie, répartition des caractères d'une composition dans les casses et cassetins respectifs, après tirage ou clichage. || **4.** Action de répartir en fonction d'une certaine ordonnance, d'un ordre ou d'une classification donnés : *La distribution des chapitres d'un ouvrage. La distribution des plantes en familles est la première démarche du botaniste.* || **5.** Disposition, agencement des diverses parties d'un ensemble (surtout des pièces d'un appartement, d'une maison) en vue d'une certaine utilisation : *Un appartement où la distribution est conçue d'une manière fonctionnelle.* || **6.** *Spécialem.* Manière dont le fluide moteur se répartit et agit dans le cylindre d'une machine à piston. || *Par extens.* Ensemble des organes mécaniques qui règlent l'admission et l'échappement du fluide moteur. || **7.** Somme des environnements possibles dans la chaîne de l'énoncé d'un élément linguistique pertinent. (V. art. spécial.)

• SYN. : **1** *attribution, diffusion, remise, répartition ;* **4** *classement, ordonnance ;* **5** *aménagement, arrangement.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA DISTRIBUTION

Le mot *trouble* peut être employé comme adjectif, comme verbe ou comme nom :

1. *Ce liquide est* ***trouble.***
2. *Une goutte d'eau* ***trouble*** *cet apéritif.*
3. *Le chanteur a manifesté son* ***trouble.***

Pour qui veut connaître la nature grammaticale de *trouble* dans chacune de ces phrases, considérer le sens est décevant. Si l'on a décidé d'appeler « nom » tout mot désignant une « chose », on reconnaît mal à première vue lequel de ces trois emplois fait penser à une chose ; l'adjectif exprime en principe une « qualité », mais des indications qualitatives sont données dans les trois phrases.

On détermine plus vite et plus sûrement la nature grammaticale de *trouble* si l'on observe sa fonction dans la phrase, la place qu'il y occupe, les rapports qui le lient au contexte. Dans la première phrase, *trouble* est placé immédiatement après le verbe *être,* dont le sujet est un nom de chose : ces conditions impliquent une valeur d'adjectif. Dans la seconde, il est précédé et suivi de groupes nominaux avec lesquels il constitue une phrase complète : seul un verbe peut occuper cette place. Dans la troisième, il est précédé d'un adjectif possessif : c'est donc un nom.

Les conditions contextuelles d'emploi d'un mot constituent sa **distribution ;** pour découvrir la nature du segment graphique ou phonique *trouble* dans ces phrases, on a pratiqué l'*analyse distributionnelle.*

La méthode distributionnelle a été formulée et exploitée en Amérique — en réaction contre les théories « mentalistes » (ou « psychologistes »), comme celle d'Edward Sapir — par Leonard Bloomfield (*Language,* 1933) et toute une école épousant sa conception « mécaniste » de description et d'explication des faits de langue. Rejetant le sens comme critère de définition des classes d'unités linguistiques, Bloomfield et ses disciples, dont le plus célèbre est Zellig S. Harris (*Methods in Structural Linguistics,* 1951), ont fondé cette définition sur la seule analyse distributionnelle des textes. Cette théorie s'inscrit dans l'ensemble de la doctrine philosophique américaine appelée *behaviorisme :* il n'est fait état du sens que dans la mesure où il est révélé par le « comportement » du sujet récepteur d'un message. Ce comportement suffit à indiquer si un texte est licite ou non, pourvu de sens ou non, si deux textes sont de même sens (entraînant la même réaction) ou de sens différents (entraînant des réactions différentes). Le contenu même du sens n'est pas analysé. Le linguiste peut aussi travailler sur une collection de textes écrits ou enregistrés, pourvu que ces textes soient reconnus comme licites et significatifs.

Une défiance de principe à l'égard des critères de « substance », c'est-à-dire des données ressortissant non à la linguistique, mais aux diverses autres sciences (anatomie, physiologie, acoustique, sociologie, logique, etc.), caractérise la *glossématique* du Danois Louis Hjelmslev (*Prolégomènes à une théorie du langage,* 1943). Pour celui-ci, comme pour son élève Knud Togeby (*Structure immanente de la langue française,* 1951), les propriétés « combinatoires » sont primordiales dans la définition des classes et catégories, les significations sont secondaires :

> « Il se peut que les significations soient la nature profonde des éléments linguistiques, mais elles ne sont pas objectivement accessibles ; on ne peut que spéculer là-dessus, tandis qu'on peut décrire objectivement le comportement syntaxique des éléments grammaticaux. Et une telle description est indispensable

pour donner à la sémantique des bases solides » (K. Togeby, 1963).

La linguistique « combinatoire » rejoint la linguistique « distributionnelle ».

Cet objectivisme des écoles américaine et danoise entraîne, au moins en principe, une **délimitation rigoureuse du corpus** — ou ensemble de textes — analysé. Puisque la connaissance des unités linguistiques repose entièrement sur un inventaire des propriétés associatives, et non sur une valeur essentielle intuitivement reconnue, les définitions *a priori* de la grammaire ancienne feront place à des définitions *a posteriori,* que devrait remettre en cause toute addition d'un nouveau texte au corpus. Dans la pratique, pour les langues comme le français ou l'anglais, où l'on dispose d'un corpus illimité, les distributionalistes se permettent, avec raison, d'extrapoler, donnant à leur inventaire une portée générale, comme font les grammairiens de toutes les écoles.

LA GRAMMAIRE DISTRIBUTIONNELLE

La méthode distributionnelle a pour autre corollaire un processus d'analyse du texte par **segmentation en unités de plus en plus petites.** Cette procédure est en effet adoptée à la fois par les Danois glossématiciens et par la majorité des Américains mécanistes, lesquels l'ont appelée « méthode des constituants immédiats » (*immediate constituents*).

Soit une unité U composée de deux sous-unités A et B, dont la première est elle-même composée de *a* et *b.* A se définit **en tant qu'unité** comme le complément de B dans U, et non pas comme la somme de *a* et *b ; a* se définira à son tour en tant qu'unité comme le complément de *b* dans A (chaque unité se définit par rapport aux unités de même rang). Plusieurs linguistes américains, en particulier Harris (*From Morpheme to Utterance,* dans *Language,* 1946) ont proposé, à l'inverse de cette analyse, une méthode synthétique construisant les unités à partir de leurs éléments ; mais le groupement de deux termes comme *a* et *b* présuppose la conception de A comme unité, conception qui repose obligatoirement sur les relations externes, celles de A avec les unités de même rang, non sur les relations internes, celles de *a* avec *b.*

La plus haute unité reconnue est la phrase, que l'on décompose en deux termes. Selon Bloomfield, « toute personne de langue anglaise dira avec certitude que la phrase *Poor John ran away* (« Le pauvre John s'en alla en courant ») se compose de deux termes, *poor John* et *ran away* ». Cette intuition peut s'appuyer sur le critère de **réduction** (v. COMMUTATION) : le segment *poor John* peut être réduit à *John ;* le segment *ran away* à *ran ;* mais ni *John* ni *ran* ne peuvent être supprimés sans porter atteinte à l'unité « phrase ».

La même démonstration peut être faite sur une phrase de français comme :

> *Le cheval exténué halait la péniche sous la pluie.*

Le groupe *le cheval exténué* pourrait être remplacé par un mot simple, pronom (*il*) ou nom propre (*Pompon*) ; le groupe *halait la péniche sous la pluie* pourrait être remplacé par le seul verbe *peinait.* Peu importe que le sens soit altéré par ces substitutions : il suffit que l'intégrité de l'unité supérieure n'en souffre pas.

À son tour, le groupe *le cheval exténué* peut être décomposé en deux termes : *le* et *cheval exténué,* ces deux derniers mots pouvant être réduits à *cheval ;* le groupe *cheval exténué* est encore décomposable en deux éléments *cheval* et *exténué,* dans chacun desquels on reconnaît enfin deux éléments (radical et terminaison) isolables non par réduction, mais par substitution (*cheval/chevaux ; exténué/exténuée*).

Ce découpage a délimité des unités qui ne sont pas pour autant « définies », si l'on entend par ce mot « rangées dans une classe caractérisée par une propriété commune ». La conception de telles classes peut être fondée :

• 1° **Sur la distribution en discours.**

Dans un texte donné, comme la phrase de notre dernier exemple, chaque mot peut ordinairement être remplacé, sans atteinte au modèle grammatical, par un certain nombre de mots :

le peut être remplacé par *un, mon* (*ton,* etc.), *ce, certain, quelque, tel, chaque ;*

cheval peut être remplacé par différents noms d'animaux (*bœuf, chameau,* etc.) ou de véhicules moteurs (*tracteur, camion,* etc.).

L'ensemble des mots pouvant figurer à une certaine place de cette phrase constitue une « classe » distributionnelle, caractérisée par les rapports grammaticaux qui unissent ces mots à l'entourage. Ces classes seront plus ou moins larges, certaines « fermées », c'est-à-dire limitées à un nombre assez restreint d'éléments (c'est le cas des mots commutant avec *le*), d'autres « ouvertes », c'est-à-dire susceptibles d'être indéfiniment accrues (c'est le cas des mots commutant avec *cheval,* étant admis qu'on peut modifier l'entourage sémantique pourvu qu'on n'altère pas le patron grammatical) ;

• 2° **Sur la distribution en langue.**

Si l'on confronte les classes déterminées à partir de plusieurs phrases de modèle différent, on s'aperçoit que certains ensembles se retrouvent identiques à plusieurs places : un nom (*cheval, livre, courage,* etc.) peut être sujet, complément d'objet, complément de nom, etc. ; la définition du nom tiendra compte de *toutes les places* que la langue lui assigne ou lui interdit. La grammaire distributionnelle fait état de la distribution « en langue », et cette méthode la conduit à une définition des « parties du discours », que C. C. Fries énonçait en ces termes à propos de l'anglais :

> « Tous les mots qui pourraient occuper le même ensemble de positions dans les formules d'énoncés libres minimaux doivent appartenir à la même partie du discours »
> (*The Structure of English,* 1952).

Une telle définition suppose résolu le problème des limites du « mot », dont nous ne dirons rien ici. (V. MOT.) Elle implique également une prise de position sur le problème des rapports de la morphologie et de la syntaxe, que le distributionalisme pose en termes nouveaux.

Du fait que *trouble,* dans les trois exemples donnés au début de cet article, peut être, selon le contexte, un adjectif, un verbe ou un nom, il ne faut pas conclure que les mots reçoivent leur nature grammaticale seulement au moment où ils sont employés dans la phrase. On ne dira pas non plus que « le mot *porte* » peut devenir un nom ou un verbe selon qu'il est employé après *la* ou après *je ;* comparer :

> 1. ***La porte*** *est ouverte.*
> 2. ***Je porte*** *un manteau.*

S'il en était ainsi, la morphologie serait un « fait de discours », et les « parties du discours » ne seraient autre chose que des « fonctions syntaxiques » comme sujet, complément, etc. En fait, l'identité phonique et graphique de *porte* dans les deux exemples donnés est une coïncidence du ressort de l'homonymie : il y a là deux mots, et non pas un seul ; l'homonymie disparaîtrait si l'on voulait mettre ces phrases au pluriel :

> *Les* ***portes*** *sont ouvertes.*
> *Nous* ***portons*** *un manteau.*

Porte peut être remplacé par le nom *fenêtre* dans la première phrase, non dans la seconde ; il peut être remplacé par *mets* dans la seconde, non dans la première. La même méthode de substitution prouve que le segment phonique et graphique *trouble,* dans les trois exemples donnés, est l'expression homonymique de trois mots, aussi éloignés par les emplois (et par le sens) que *clair, éclaire* et *clarté.*

Il existe en français des mots « chauves-souris » pouvant exercer les fonctions de plusieurs parties du discours, par exemple les prépositions-adverbes *devant, avant,* les pronoms-adjectifs *cer-*

tains, tous. Cette hybridité est propre à quelques mots, et l'histoire montre que la langue française, principalement aux XVI^e^ et XVII^e^ s., a tendu à l'éliminer. Parmi ces mots, il ne faut pas ranger *porte* ni *trouble ;* l'analyse distributionnelle ne vérifie pas l'existence d'une classe de mots noms-verbes ni d'une classe de mots noms-adjectifs-verbes. Elle établit l'aptitude de chaque mot à occuper telle ou telles position(s), à refuser telle ou telles autre(s), ce qui constitue une essence grammaticale en langue, un **statut morphologique.**

Tous les grands théoriciens américains et danois ont admis cette vérité banale, appliquée dans les dictionnaires depuis qu'il en existe. Chaque mot français (ou anglais, ou danois) est rangé mémoriellement dans une des classes qu'on appelle « parties du discours » : le sujet parlant sait (même s'il n'en a pas conscience) que *par* est « préposition », *maison* « nom », *agir* « verbe », etc.

Ce rattachement peut être marqué ou ne pas l'être. Il existe des marques du « verbe », qui sont les morphèmes flexionnels de temps, de mode, de personne, de nombre (*trouble* est verbe quand il peut être remplacé par *troublait, troublera,* etc.), des marques du « nom » et de l' « adjectif », qui sont les flexions en genre et en nombre ; la plupart des suffixes sont des marques, non flexionnelles, de classe : *-age* marque le nom (*nettoyage*), *-able* l'adjectif (*admirable*), *-ment* l'adverbe (*posément*) ou le nom (*abaissement*) selon qu'il a pour base un adjectif ou un verbe. Mais à côté des classes de mots marquées, qui se trouvent être des classes « ouvertes », il existe des classes de mots invariables, qui sont « fermées ». On remarquera que les variations aident la conservation mémorielle du classement des mots variables, tandis que, pour le nombre limité de mots invariables, ce classement est retenu comme un indice attaché à chaque mot en particulier, à la séquence de phonèmes qui le compose. Il est des langues que l'on a dites « sans morphologie » parce que les mots n'y connaissent pas de variation ni de suffixation de caractère grammatical : ce serait le cas du chinois ; mais chaque mot dans ces langues n'en est pas moins assujetti à certaines permissions et certaines interdictions d'emploi qui en font une « partie du discours » ; les mots de ces langues ont encore un « statut morphologique », si l'on entend par là une nature grammaticale préexistant à tout emploi.

Ces parties du discours sont-elles suffisamment définies par les relations externes que chacune peut entretenir avec les unités contextuelles de même rang ? Tel semble être l'enseignement de Harris :

> « L'appartenance d'un élément à une classe particulière dépend toujours de l'appartenance de son environnement. Les éléments ne se définissent qu'en fonction de leur environnement » (*Discourse Analysis,* dans *Language,* 1952).

Mais il faut éviter l'écueil de définitions circulaires, revenant en fin de compte à quelque chose comme : « A est le complément de B dans U » et « B est le complément de A dans U ». Il faut bien en arriver à identifier une partie au moins des unités par des qualités propres. Une série, quelle qu'elle soit, d'équations ne peut être résolue s'il n'y figure que des inconnues.

La prise en compte du sens dans les limites tracées plus haut (constatation du caractère licite ou non d'un énoncé, du sens identique ou non de deux énoncés) a permis d'asseoir sur des bases vraiment formelles une distinction fonctionnelle fondamentale, celle des trois rapports syntaxiques ainsi définis par Bloomfield (*Language,* 1933) :

a) La construction **exocentrique :** *John ran ;* l'unité résultante n'appartient à la classe d'aucun des deux constituants (ni *John* ni *ran* n'a la fonction de *John ran*) ;

b) La construction **endocentrique subordinative :** *poor John ;* l'un des deux constituants (et non l'autre) a la même distribution que l'ensemble (*John* peut remplacer *poor John*) ;

c) La construction **endocentrique coordinative :** *Bill and John ;* chacun des constituants a la même distribution que l'ensemble (*Bill* ou *John* peut remplacer *Bill and John*).

Sur un critère différemment formulé, mais encore distributionnel, Hjelmslev distinguait trois fonctions recouvrant les mêmes faits :

a) La **solidarité** (présupposition réciproque des termes) ;

b) La **sélection** (présupposition unilatérale) ;

c) La **combinaison** (non-présupposition réciproque).

Ces trois fonctions, très indépendantes des substances auxquelles on les applique, sont cependant insuffisantes pour caractériser toutes les unités du système complexe constituant la langue. Dès qu'il veut pousser plus loin sa description, Bloomfield emploie des termes qui rejoignent la nomenclature psychologisante de la tradition : *descriptive adjectives, quality-substance construction, limiting adjectives* répartis en *determiners* (*definite* et *indefinite*) et *numeratives.*

La **variation combinatoire** a joué un rôle important dans les doctrines distributionalistes. On estime que deux signes linguistiques ont un sens différent s'ils peuvent figurer dans le même entourage en donnant un sens différent :

> *Paul* ***vient*** *tous les jeudis,*
> soit : X A Y.
> *Paul* ***venait*** *tous les jeudis,* soit :
> X B Y.

Mais, dans les phrases suivantes, le remplacement d'un signe D (indicatif) par un signe F (subjonctif) n'est pas libre :

> *Je l'admire* ***parce*** *qu'il* ***est*** *très jeune,*
> soit : X C Y D Z.
> *Je l'admire* ***bien*** *qu'il* ***soit*** *très jeune,*
> soit : X E Y F Z.

La commutation est impossible : l'emploi de l'indicatif est imposé par la conjonction *parce que* (C), celui du subjonctif par la conjonction *bien que* (E). Beaucoup de théoriciens déclarent en pareil cas que l'indicatif et le subjonctif sont des variantes combinatoires (les Américains emploient aussi en ce sens le terme de « allomorphes »), c'est-à-dire des formes de même sens en distribution complémentaire. On ne voit pas que l'intuition d'une identité de sens puisse être établie ici par l'identité de réaction, puisque les contextes diffèrent (*parce que/bien que*). Cette affirmation ne peut émaner que d'une intuition directe, que le distributionalisme récuse par principe. Or, toutes les « variantes combinatoires » posent le même problème (v. COMPLÉMENTARITÉ), et dans bien des cas les couples C...D et E...F constituent des « signifiants discontinus » d'un même signifié (par exemple, l'opposition singulier/pluriel est exprimée avec redondance dans ***le*** *cheval/****les*** *chev****aux***). Il n'y a pas de critère distributionnel pour distinguer les signifiants discontinus des variantes combinatoires, l'un excluant l'autre.

Comme toute méthode d'analyse, l'analyse distributionnelle conduit à des groupements différents selon qu'on donne **priorité à tel ou tel critère.** Par exemple, on peut grouper, parmi les « prédéterminants du nom », les pluriels *les, ces, mes* (*tes, ses,* etc.) qui présentent en commun les traits suivants :

A. Ils précèdent *quelques* (*ces quelques livres*) ;

B. Ils précèdent *divers, différents* et les nombres cardinaux (*mes divers livres, ces quatre livres*) ;

C. Ils précèdent *autres* et *mêmes* (*les autres livres*) ;

D. Ils suivent *tous* (*tous les livres*).

Or, au singulier, les deux premiers traits (A et B) n'apparaissent pas (impossible de dire : **ce quelque livre, *mon un*

livre) ; les deux autres traits (C et D) subsistent (*l'autre livre, tout le livre*), mais ils conviennent également au mot *un* (*un autre livre, tout un livre*). Groupera-t-on *le, ce, mon* avec *les, ces, mes,* ou avec *un ?* Et quels critères distributionnels distingueront entre eux *les, ces, mes ?*

Si l'on admet au contraire certains critères de sens et de transposition, le groupement de *les* avec *le* et *la* s'impose, et, parallèlement, le groupement de *des* avec *un* et *une,* malgré de notables différences de distribution. S'impose aussi le rattachement de *ces* non seulement à *ce* et *cette,* mais à *celui, celle, ceux, celles,* et le rattachement de *mon* à *moi* (de *ton* à *toi,* etc.). Il s'avère à l'usage que ces groupements sont plus exploitables pour une explication fonctionnelle du système.

De tels exemples font ressortir certaines difficultés, certaines insuffisances d'une grammaire purement distributionnelle.

La doctrine distributionaliste a eu peu de retentissement en France, où les théoriciens les plus marquants entre 1920 et 1950, tout en respectant la conception saussurienne du signe associant obligatoirement un signifiant à un signifié, continuèrent — parce qu'ils étudiaient des langues de structure bien connue, français ou langues anciennes — à donner au signifié la première importance. Ferdinand Brunot inventoria les procédés français d'expression de la pensée universelle. A l'inverse, le grammairien Damourette et le psychiatre Pichon menèrent leur enquête « des mots à la pensée ». Gustave Guillaume affirma l'antériorité du système psychique des signifiés (« rapport ») sur les formes de son expression (« apport »), dont il modèle souverainement la structure : seul le rapport est susceptible de justifier l'apport, lequel reste cependant l'unique indice pouvant suggérer ou vérifier l'hypothèse sémantique. Quant à A. Martinet, fidèle à l'esprit de l'école de Prague, il n'écarte pas d'emblée la substance, c'est-à-dire, d'une part, les réalités phoniques et, d'autre part, les éléments de l'expérience externe et interne qu'organisent respectivement la seconde et la première « articulation » de la langue ; il voit dans la « fonction » le principe de sélection et de hiérarchie des unités linguistiques, et oppose ce « réalisme » au « formalisme » d'une chimérique description totale.

Jean Dubois, dans sa *Grammaire structurale du français* (tome I^er^, 1965), a adopté les méthodes du distributionalisme en en développant les applications de façon originale. Il a montré que l'intérêt ne s'en limitait pas à la définition des classes, mais que des observations nouvelles pouvaient être faites sur la répartition des marques redondantes (signifiants discontinus du genre et du nombre), sur la distribution complémentaire (v. COMPLÉMENTARITÉ) des formes de pronom personnel (la variation casuelle *je/me/moi* marque par redondance des fonctions que la position suffit à exprimer). Etendant la notion de variante combinatoire jusqu'à faire de l'adverbe en *-ment* une variante de l'adjectif, il entrait dans la voie qui l'a conduit, à l'exemple de Noam Chomsky, du distributionalisme au transformationalisme.

LA PHONOLOGIE DISTRIBUTIONNELLE

La phonologie (v. cet art.) de l'école de Prague pourrait passer pour l'inspiratrice des méthodes distributionalistes, car elle s'affirma dès 1928, au I^er^ Congrès des linguistes (La Haye), par le principe de n'attribuer aux faits physiques objectifs qu'un rapport indirect avec la linguistique : leurs relations réciproques au sein du système structurel comptaient plus que leur « contenu sensoriel ».

On sait ce que la théorie des oppositions doit à des hommes comme N. S. Troubetzkoy. Les phonologues ont soumis la chaîne orale des langues qu'ils étudiaient à une analyse fonctionnelle où la détermination des unités — que définissent les fonctions culminative, délimitative et distinctive — a pour critère la commutation. C'est dans le domaine de la phonologie que trouve sa meilleure application la notion de « variante combinatoire » (ainsi, le [k] de *qui* et celui de *cou,* respectivement palatal et vélaire, sont des variantes « non pertinentes », c'est-à-dire « non distinctives », en français).

Pourtant, toute la systématique de Troubetzkoy est fondée sur des observations phonétiques, c'est-à-dire physiques. Pour appeler « variantes » le [k] palatal et le [k] vélaire, il faut y avoir reconnu un « trait distinctif » commun qu'on pourrait appeler la « palato-vélarité ». La désignation des traits distinctifs dont le faisceau compose les phonèmes est fondée, chez Troubetzkoy et ses héritiers, comme A. Martinet, sur des caractères articulatoires (ex. : « bilabialité » dans [p] et [b], « latéralité » dans [l]) ou acoustiques (ex. : « sifflement » dans [s] et [z], « chuintement » dans [ʃ] et [ʒ]).

La distinction des consonnes (lat. *consonae* ou *consonantes*) et des voyelles (lat. *vocales*) repose depuis la plus haute antiquité sur un critère distributionnel : les premières n'ont de son qu'en association avec les secondes, lesquelles peuvent à elles seules constituer des mots. Ce critère reste valable en français moderne. (V. CONSONNES.)

Un classement complet des phonèmes récusant tout autre critère que les latitudes combinatoires a été proposé par la glossématique. En 1951, K. Togeby (*Structure immanente de la langue française*) reconnaissait en français dix-huit consonnes « qu'on rencontre toutes en position initiale » (cf. *haine, gêne, chaîne, Saône, zone, main, nain, gnon, lin, rein, vain, fin, dé, thé, gai, quai, bas, pas*) ; il les groupait en deux classes :

— les consonnes seulement initiales de syllabe : [h] (*haine*), [ʒ] (*gêne*), [ɲ] (*gnon*), [v] (*vain*)

— les consonnes initiales-finales : le reste.

Parmi les premières, il isolait [v] qui seul peut être séparé de la voyelle (*vrai*). D'autres critères étaient invoqués jusqu'à isolement de chaque consonne : possibilité de précéder deux consonnes (*splendide*), comportement en liaison (*neuf ans*), etc. Sans pouvoir ici les examiner tous, disons que l'auteur semble bien retomber dans les critères de pure phonétique quand il définit [h] « la consonne la plus voisine des voyelles par le fait de pouvoir se confondre avec elles : *hêtre-être* ».

Il est évident que les glossématiciens n'échappent pas à la nécessité de fonder la reconnaissance d'une unité deux fois prononcée sur une ressemblance perçue, c'est-à-dire, en dernier ressort, sur des qualités extra-linguistiques internes. Si, d'ailleurs, ils y parvenaient, on ne voit pas de quelle utilité pourrait être leur description pour un étranger voulant apprendre la langue. Aussi n'est-ce pas le but qu'ils visent. Ils ne prétendent qu'asseoir sur des bases structurales purement fonctionnelles un inventaire des phonèmes dont ils laissent à d'autres le soin d'observer et de décrire au plus juste les propriétés physiques.

LA LEXICOLOGIE DISTRIBUTIONNELLE

Il peut sembler paradoxal d'appliquer la méthode distributionnelle à l'étude du lexique, domaine par excellence des définitions de sens. Mais il est connu que le choix d'un mot dépend souvent de l'entourage lexical, et non pas seulement de l'idée qu'on veut exprimer. Ch. Bally intitulait un chapitre de son *Traité de stylistique française* (1909) : « L'entourage des faits d'expression ». Il distinguait :

• 1° « Les **groupes phraséologiques,** où les mots, par leur ensemble, offrent un sens global » : *de véhéments reproches, une colère bleue, un attachement indéfectible, attendre de pied ferme, regretter amèrement, procéder à un large tour d'horizon,* etc.

Entre les deux formules :

> *gravement malade, / grièvement blessé,*

il existe une différence de sens que l'on doit rapporter à l'opposition *malade/blessé ;* le choix de l'adverbe n'est pas libre :

**gravement blessé* se dit peu, **grièvement malade* encore moins ; ces deux adverbes sont en distribution complémentaire, ce sont des variantes combinatoires sans opposition sémantique ;

• 2° « Les **contextes,** où plusieurs unités lexicologiques se trouvent déterminées les unes par les autres » : le mot *opération* doit être interprété différemment selon qu'il intervient dans un contexte médical, mathématique, militaire ou financier. Bally avait soin d'ajouter qu'il n'existe « aucune limite définie entre les deux ordres de faits ».

L'exemple d'une application rigoureuse du distributionalisme à l'étude du lexique a été donné en 1963 par Jean Dubois dans une communication à la Société d'étude de la langue française (cf. *Cahiers de lexicologie,* 1964-1). Il compare, entre autres, les emplois des adjectifs *aigu* et *pointu.* Tous les deux ont la même distribution grammaticale. Seules des incompatibilités sémantiques empêchent de les substituer toujours l'un à l'autre :

• 1° Les noms comme *ongle, pic, chapeau, feuille,* pouvant être suivis des adjectifs *effilé* ou *arrondi,* admettent tous l'adjectif *pointu,* mais une partie seulement admettent *aigu* (on ne dit guère **chapeau aigu, *feuille aiguë*). Il en résulte qu'*aigu,* employé contrairement à cette répartition, peut prendre une valeur de style : *les feuilles aiguës d'un sanseviera ;*

• 2° Les noms comme *voix, cri, timbre, son,* pouvant être suivis des adjectifs *sourd, perçant,* admettent tous l'adjectif *aigu,* mais très peu admettent *pointu* (on ne dit guère **un cri pointu, *un timbre pointu*). Il en résulte que *pointu,* employé contrairement à cette répartition, prend une valeur de style : **les cris pointus de la fillette ;*

• 3° Les noms comme *maladie, douleur, néphrite,* pouvant être suivis des adjectifs *chronique* et *grave,* et les noms comme *intelligence* pouvant être suivis de *vif* admettent l'adjectif *aigu* et refusent *pointu.* Une suite de mots comme *intelligence pointue* ne peut apparaître qu'en littérature.

Dans le domaine lexical comme dans les autres, l'étude des distributions donne une assise objective à la distinction et au classement des emplois d'un mot. Elle n'exclut nullement l'analyse ultérieure du sens contenu, en fonction de critères extra-linguistiques, et n'interdit même pas de penser que ce sens sous-jacent commande le système des emplois. Le seul fait de choisir, pour les comparer, deux adjectifs comme *aigu* et *pointu* implique l'intuition d'un élément sémantique commun.

AU-DELÀ DE LA PHRASE

Le domaine d'application de la méthode distributionnelle n'est pas limité aux systèmes grammatical, phonologique et lexical ; Z. S. Harris l'a étendu au-delà des limites de la phrase, à l'analyse du « discours » au sens le plus large, entreprise que d'autres, comme E. Benveniste, jugeaient chimérique, parce que les limites de la phrase sont aussi les limites de l'objet linguistique, le seuil de la subjectivité. La mise en œuvre de cette nouvelle technique d'explication de textes (v., par ex., *Langages,* mars 1969) a montré qu'elle rendait possible une typologie des discours que l'on devra imputer, si la linguistique la rejette, au domaine plus large de la *sémiotique.*

LE SENS RÉVÉLÉ PAR LA DISTRIBUTION

Il ne serait pas équitable de passer sous silence, quand on parle de la distribution, le rôle qu'elle a joué et peut jouer comme révélateur du sens. C'est un fait bien connu, que rappelleront quelques exemples.

Gustave Guillaume, distinguant la vue « décadente » (ou « sécante ») de l'action donnée par l'indicatif imparfait, de la vue « incidente » qu'en donne le passé défini, appuyait son exposé du critère de compatibilité avec l'adverbe *déjà :* « On dira aisément : *Pierre marchait déjà.* On ne dira pas : *Pierre marcha déjà* » (*Temps et verbe*). C'est par un inventaire très poussé des entourages possibles de chaque forme d'indicatif que le Suédois Arne Klum a fait progresser la connaissance des valeurs du système temporel français dans une thèse dont le titre résume le principe : *Verbe et adverbe* (1961).

Les indications de sens qu'on peut tirer de l'entourage sont à interpréter prudemment. Du fait qu'une forme verbale est employée avec des adverbes exprimant l'avenir, faut-il conclure qu'elle exprime elle-même l'avenir ? Ce serait prendre le contexte pour le texte ; ce n'est pas le présent de l'indicatif qui marque l'avenir dans *Je pars demain.* Mais il y a de fortes chances pour qu'une forme qui refuse les adverbes de sens passé exprime autre chose que le passé ; on ne dit pas : **Il viendra hier.* Les compatibilités renseignent moins que les incompatibilités.

Pour l'étude du vocabulaire, le recours au contexte n'est pas une découverte du XX^e^ s. L'homme parlant connaît le sens de beaucoup de mots par le souvenir des choses qu'ils désignent :
cheval, iris, château... ; mais d'autres mots n'ont de sens pour certains d'entre nous que par les contextes où nous les avons rencontrés : *lucioles, palétuviers, brick...* (et nous ne doutons pas, pour autant, que ces mots possèdent un sens plus précis, que le contexte nous a seulement permis de soupçonner). Il n'est pas exclu que certains mots présentent, selon les cas, des sens différents, attachés aux différents entourages : *vin* ***blanc,*** *linge* ***blanc,*** *race* ***blanche.***

Un bon exemple d'analyse des sens par l'environnement peut être emprunté à une étude de G. Gougenheim sur *orgueil* et *fierté* dans *la Chanson de Roland* (*Mélanges Frappier,* 1970). L'*orgueil* est toujours attribué à des ennemis, tels que les Sarrasins, à Roland par Ganelon, à Ganelon par Roland ; la *fierté* est attribuée aux amis comme aux ennemis. *Orgueilleux* est employé en parallèle avec *glouton,* terme d'injure, et *orgueil* est coordonné à *folage* (« folie ») ; *fier* est coordonné à *fort,* et employé en parallèle avec *vaillant.* L'*orgueil* est souvent invoqué pour qualifier ou expliquer des comportements que l'on réprouve ; la *fierté* est plus une attitude qu'un sentiment : elle convient au héros en toutes circonstances.

En fait, l'inventaire systématique des contextes d'un mot, que pratique ainsi le lexicologue, n'est pas essentiellement différent du travail inconscient d'enregistrement des situations, qui se fait dans la mémoire de tout *homo loquens* à mesure qu'il apprend l'usage des mots. Les relations ainsi analysées sont de nature extra-linguistique, et il serait faux de rattacher l'étude des sens par le contexte à la doctrine linguistique du distributionalisme, qui veut exclure le sens de son domaine.

Pour en revenir à cette doctrine et conclure, on citera d'abord ces mots de Z. S. Harris faisant le bilan de ses acquisitions :

> « On aurait sans doute pu arriver à beaucoup de ces conclusions intuitivement et sans cette analyse formelle, mais l'intuition donne des résultats qui ne sont ni explicites ni rigoureux » (*Discourse analysis*).

Le distributionalisme n'a pourtant pas réussi à écarter tout recours à l'intuition : celle-ci garantit seule le caractère licite ou illicite d'un segment de discours, l'identité ou la différence sémantique de deux segments. Rien ne dit que le sentiment qui fait reconnaître ces qualités n'est pas fondé sur la connaissance préalable des unités, et sur l'interprétation (inconsciente) de leur sens. Voilà peut-être ce qui faisait écrire à E. Benveniste :

> « Plutôt que de biaiser avec le « sens » et d'imaginer des procédés compliqués — et inopérants — pour le laisser hors de jeu en retenant seulement les traits formels, mieux vaut reconnaître franchement qu'il est une condition indispensable de

l'analyse linguistique » (*Rapport du* IX^e *Congrès des linguistes,* 1962).

distributionalisme [distribysjɔnalism] n. m. (de *distribution ;* milieu du XX^e s.). Méthode d'analyse linguistique groupant les unités en classes dans leur capacité de commutation et définissant les classes par l'ensemble des conditions contextuelles de leur emploi.

distributionaliste [distribysjɔnalist] adj. (de *distributionalisme ;* milieu du XX^e s.). Relatif au distributionalisme.

◆ adj. et n. Partisan du distributionalisme.

distributionnel, elle [distribysjɔnɛl] adj. (de *distribution ;* v. 1960). En linguistique, qui est relatif à la distribution des éléments d'un énoncé. || *Linguistique distributionnelle,* branche de la linguistique qui étudie la distribution des éléments linguistiques.

distributivement [distribytivmɑ̃] adv. (de *distributif ;* 1568, L. Le Roy). En logique, dans un sens distributif.

distributivité [distribytivite] n. f. de *distributif ;* milieu du XX^e s.). En termes de logique, caractère d'un terme distributif.

district [distrikt] n. m. (bas lat. *districtus,* banlieue, territoire, district [v. DÉTROIT] ; début du XV^e s., au sens 1 ; sens 2, 22 déc. 1789, date de la loi instituant cette subdivision territoriale [Littré, 1864] ; sens 3, milieu du XX^e s. ; sens 4, 1611, Cotgrave). **1.** *Vx.* Étendue d'une juridiction : *Un juge ne peut juger hors de son district.* || **2.** Subdivision du département établie par la loi du 22 décembre 1789, qui correspondait à peu près aux arrondissements actuels et qui disparut en 1795. || **3.** *District urbain,* groupement administratif de communes ayant des intérêts économiques communs et qui forment une même agglomération : *Le district de Paris.* || **4.** Subdivision territoriale, d'étendue variable selon les États où elle est adoptée (Allemagne, Autriche, Suède, etc.).

1. dit, e [di, -it] adj. (part. passé de *dire ;* v. 1530, C. Marot, au sens 1 ; sens 2, av. 1830, B. Constant ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Convenu, fixé : *Arriver à l'heure dite.* || **2.** Que l'on dit être ; que l'on prétend : *Que de choses, dites l'œuvre du génie, qui furent l'œuvre du hasard !* (Chateaubriand). || **3.** Surnommé ou appelé communément : *Louis X, dit le Hutin.* || *Ledit, audit, dudit,* v. LEDIT. || **4.** LOCUTIONS DIVERSES. *Dit, e* entre dans diverses expressions où l'on retrouve les sens du verbe. || *C'est dit, voilà qui est dit,* c'est bien entendu, bien compris. || *Bien dit, c'est bien dit,* on a eu raison de parler ainsi. || *Proprement dit,* dans l'acception la plus rigoureuse du terme. || *Autrement dit,* en d'autres termes. || *C'est bientôt dit,* c'est plus facile à dire qu'à faire. || *C'est vite dit,* c'est une affirmation hâtive. || *Cela dit,* ou (fam.) *ceci dit,* après ces paroles. || *Tout est dit,* tout est terminé, l'affaire est réglée. || *Tout n'est pas dit,* la situation peut encore se modifier, se retourner. || *Entre nous soit dit,* pour parler confidentiellement. || *Cela soit dit en passant,* ou (fam.) *soit dit en passant,* formule pour introduire une affirmation incidente sur laquelle on ne souhaite pas s'appesantir. || *Il est dit que,* il semble décidé par la fatalité que. || *Il ne sera pas dit que,* je ne souffrirai pas que. || *Ce qui fut dit fut fait,* on a exécuté la chose telle qu'elle a été décidée. || *Aussitôt dit, aussitôt fait,* l'exécution, la réalisation a suivi immédiatement la décision. || *Se le tenir pour dit, se tenir pour dit que,* se tenir pour informé de telle chose, être bien assuré que.

2. dit [di] n. m. (part. passé substantivé de *dire ;* v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XIII^e s., *Aucassin et Nicolette ;* sens 4, 1668, Racine). **1.** Mot, propos remarquable ; maxime : *On ne conte que ses dits, pleins d'esprit et de raison* (Sévigné). || **2.** *Vx.* Parole donnée : *Il faut tenir son dit.* || *Avoir son dit et son dédit,* avoir la possibilité de revenir sur sa promesse. || **3.** Au Moyen Âge, pièce de vers sur un sujet familier : *Le dit du Bon Vin.* || **4.** En termes de procédure, pièce affirmant certains faits relatifs à la cause.

dithyrambe [ditirɑ̃b] n. m. (lat. *dithyrambus,* gr. *dithurambos,* chant en l'honneur de Dionysos-Bacchus, propos ampoulés ou emphatiques ; 1540, Rabelais, aux sens 1-2 ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Dans la Grèce antique, chant religieux en l'honneur de Dionysos. || **2.** Poème strophique qui exprime l'enthousiasme : *Delille a écrit un dithyrambe sur l'immortalité de l'âme.* || **3.** *Par extens.* Éloge enthousiaste, le plus souvent exagéré : *Et toujours, dans son dithyrambe en faveur de l'existence, le bonhomme terminait l'exposé de ses doctrines par une sorte de démonstration au tableau, un geste adulateur vers le corsage en demi-peau de la duchesse* (Daudet).

● SYN. : **3** *panégyrique.*

dithyrambique [ditirɑ̃bik] adj. (lat. *dithyrambicus,* gr. *dithurambikos,* dithyrambique, de *dithurambos* [v. DITHYRAMBE] ; 1568, L. Le Roy, aux sens 1-2 ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** De la nature du dithyrambe : *Poésie dithyrambique.* || **2.** *Poète dithyrambique,* poète qui compose des dithyrambes. || **3.** *Péjor.* Qui loue avec excès ; qui contient trop d'éloges : *Goethe, à maintes reprises, parle de Béranger en des termes dithyrambiques, qui nous amènent à douter si nous ne sommes pas injustes à notre tour et si vraiment il ne reste plus rien d'une œuvre qui paraissait alors si admirable* (Gide).

dito [dito] mot invar. (ital. commercial *ditto,* ce qui vient d'être dit, anc. var. toscane de l'ital. littér. *detto,* part. passé du v. *dire,* dire [lat. *dicere,* même sens] ; 1723, Savary des Bruslons). Dans la langue commerciale ou administrative, comme ci-dessus, de même (évitant de répéter un terme dans une énumération ; par abrév. *d°*) : *Quatre livres reliés et douze dito brochés.*

● SYN. : *idem, susdit.*

dittographie [ditɔgrafi] n. f. (dér. savant du gr. *dittos,* double, et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; XX^e s.). Répétition fautive, dans un manuscrit ancien, d'une lettre, d'un mot ou d'un passage : *Les dittographies sont fréquentes dans les manuscrits grecs et latins.*

diurèse [djyrɛz] n. f. (lat. scientif. moderne *diuresis,* du gr. *dioureîn,* rendre par les urines, de *dia,* à travers, et *oureîn,* uriner, dér. de *ouron,* urine ; 1792, *Encycl. méthodique*). Sécrétion de l'urine par le rein.

diurétique [djyretik] adj. et n. m. (bas lat. scientif. *diureticus,* gr. *diourêtikos,* de *dioureîn* [v. DIURÈSE] : XIV^e s., Godefroy). Se dit d'un médicament, d'une substance qui a la propriété d'accroître, de faciliter la sécrétion urinaire : *Le thé est diurétique. Prendre un diurétique.*

1. diurnal [djyrnal] n. m. (lat. ecclés. *diurnale,* office pour le jour, neutre substantivé de l'adj. bas lat. *diurnalis,* de jour, qui a lieu pendant le jour, dér. de *diurnus* [v. DIURNE] ; 1690, Furetière). Partie du bréviaire ou livre de prières qui contient seulement l'office du jour : *Le petit diurnal qu'il utilisait d'habitude avait été fabriqué par la Congrégation d'Angleterre, à son usage* (Huysmans).

2. diurnal, e, aux [djyrnal, -o] adj. (bas lat. *diurnalis* [v. DIURNAL 1] ; 1864, Littré). *Actes diurnaux,* comptes rendus des événements de la vie romaine.

diurne [djyrn] adj. (lat. *diurnus,* de jour, de chaque jour, de *dius,* forme archaïque de *dies,* jour ; 1425, O. de La Haye, au sens I, 1 [rare jusqu'en 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1870, Larousse ; sens II, 1, av. 1850, Balzac ; sens II, 2, 1864, Littré).

I. 1. Qui s'accomplit en un jour ; qui dure un jour. || *Mouvement diurne,* mouvement quotidien apparent de rotation du ciel autour de la Terre, dû au mouvement réel de rotation de la Terre. || **2.** Se dit des animaux qui ne vivent qu'un jour, comme les éphémères.

II. 1. Qui se fait pendant le jour : *Des travaux diurnes.* || **2.** Se dit des fleurs qui, comme la belle-de-jour, s'épanouissent pendant le jour et se ferment la nuit. || Se dit des animaux, en particulier de certains papillons, qui ne se montrent qu'au grand jour. || *Rapaces diurnes,* le faucon, le vautour, l'aigle, etc., par opposition aux *rapaces nocturnes* (hibou, chouette, etc.).

● CONTR. : **II** *nocturne.*

diva [diva] n. f. (mot ital. signif. proprem. « déesse », lat. *diva,* fém. de l'adj. *divus,* divin ; 1835, Th. Gautier). *Vx.* Cantatrice de grand talent, de grande réputation : *L'histoire des faits et gestes, des amours multiples de la diva Madeleine de Maupin courrait grand risque d'être éconduite* (Gautier). *Une de ces divas comme le boulevard en consomme à la demi-douzaine chaque saison* (Daudet).

divagant, e [divagɑ̃, -ɑ̃t] adj. (du part. prés. de *divaguer ;* 1845, Bescherelle). Qui erre à l'aventure, se perd en divagations (rare) : *L'âme oisive et diva-gante* (Baudelaire).

divagateur, trice [divagatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *divaguer ;* 1838, Acad.). Qui divague (rare) : *Une imagination divagatrice.*

divagation [divagasjɔ̃] n. f. (de *divaguer ;* fin du XVIe s., François de Sales, au sens de « action de s'écarter de l'objet auquel on devrait s'attacher » [terme de dévotion] ; sens actuel, début du XIXe s.). Action d'errer çà et là, hors du lieu où l'on doit se tenir. || *Spécialem.* Contravention consistant à laisser des animaux domestiques errer sans surveillance sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

◆ **divagations** n. f. pl. (sens 1, 1877, Littré ; sens 2, 1826, Mozin ; sens 3-4, 1845, Bescherelle). **1.** Déplacement total ou partiel du lit d'un cours d'eau. || **2.** *Fig.* Action d'un esprit qui s'égare ou s'abandonne aux rêveries de l'imagination : *Raudot ne répondait pas* [au professeur], *aimant mieux se laisser punir que renoncer à ses divagations* (Carco). || **3.** Paroles ou écrits déraisonnables ou chimériques : *En connaissant mieux le marquis, mes premières divagations sur son compte se précisèrent* (Sainte-Beuve). *Vous devinez, mon cher, que les divagations romantiques sur la nature m'inspirent une certaine horreur* (Duhamel). || **4.** Délire, paroles incohérentes : *Les divagations d'un ivrogne.*

● SYN. : **2** *rêverie, songerie ;* **3** *élucubration ;* **4** *extravagance, incohérence, radotage.*

divaguer [divage] v. intr. (bas lat. *divagari,* errer çà et là, de *dis-* [préf. à valeur intensive] et du lat. class. *vagari,* même sens, dér. de *vagus,* qui va à l'aventure ; 1560, G. Postel, au sens 1 ; sens 2, 1er juin 1827, *Revue des Deux Mondes ;* sens 3-4, 1864, Littré [*divaguer du vrai,* « s'écarter de la vérité », début du XVIe s. ; *se divaguer,* « se laisser aller à la rêverie », début du XVIIe s., Malherbe]). **1.** *Class.* et *littér.* Aller sans but, à l'aventure : *Qu'il est dur au contraire et scandaleux d'en voir* [des religieux] | *S'égarer chaque jour du cloître et du devoir,* | *Divaguer en désordre et s'empresser d'affaires* (Corneille). *Je n'étais qu'une âme errante qui divaguait çà et là dans la campagne pour user les jours* (Lamartine). || *Spécialem.* En droit, errer sans surveillance, en parlant des animaux. || **2.** En parlant d'un cours d'eau, sortir de son lit pour couler ailleurs. || **3.** *Fig.* Délirer, prononcer des paroles sans suite, sans cohérence : *L'abbé divague — Et toi, marquis* | *Tu mets de travers ta perruque* (Verlaine). || **4.** *Par exagér.* Dire ou écrire des choses déraisonnables, chimériques : *Tu prétends faire ce travail en deux jours ? Tu divagues.*

● SYN. : **3** *débloquer* (pop.), *déménager* (fam.), *dérailler* (fam.), *déraisonner, extravaguer, radoter.*

divan [divɑ̃] n. m. (turc d'origine persane *dīwān,* registre de comptabilité, bureau administratif, salle du conseil ; 1560, G. Postel, au sens de « cour » ou « conseil » ; 1653, La Boullaye, au sens de « estrade à coussins » ; sens I, 1-2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1764, Voltaire ; sens I, 4, 1721, Trévoux ; sens I, 5 [repris à l'ar. d'Égypte], 1742, Havard ; sens I, 6, 1832, Matoré ; sens II, 1829, Boiste).

I. 1. Dans l'Empire ottoman, salle garnie de coussins où se tenait le conseil du Sultan. || **2.** Le conseil du Sultan : *Le général en chef avait invité à dîner* [...] *les membres du Divan* (Vigny). || **3.** Le gouvernement de la Sublime Porte, à Constantinople : *Il régit le conclave, il commande au Divan* (Hugo). || **4.** Dans les maisons orientales, salle de réception garnie tout autour de coussins pour s'asseoir. || **5.** Canapé sans bras ni dossier, généralement étroit et garni de coussins : *Je me couchai sur un divan dans l'angle de la salle* (Chateaubriand). *Hospitalité turque, pipes et café ; tous les visiteurs sont rangés sur des divans, ajustant à leurs lèvres des pipes, longues comme des sarbacanes, dont le foyer repose à leurs pieds* (Baudelaire). *Le patron du café, très fier de son pensionnaire, venait s'asseoir près de lui sur le divan rouge* (Daudet). || *Divan-lit,* divan qui peut se transformer en lit. || **6.** *Vx.* Nom donné, à l'époque romantique, à certains cafés dont la salle était meublée de divans, de sièges disposés à l'orientale : *Le divan n'en diffère* [de l'estaminet] *que par la disposition de son mobilier, qui est plus confortable ; son nom oriental et d'importation récente indique seulement qu'il est l'estaminet des élégants* (Gautier).

II. Dans les littératures orientales, recueil des poèmes d'un auteur, rassemblés de son vivant ou après sa mort.

● REM. Aux sens I, 2 et 3, s'écrit généralement avec une majuscule.

1. dive [div] adj. f. (lat. *diva,* fém. de l'adj. *divus,* divin ; 1564, Rabelais). Divine, dans l'expression *la dive bouteille* (Rabelais), la divine bouteille, le vin.

2. dive, div [div] ou **dev** [dɛv] n. m. (mot persan ; 1762, Acad.). Nom donné, dans le mazdéisme, aux génies du mal : *Baal pour le construire a donné ses solives* | *Où flottaient des anneaux que secouaient les dives* (Hugo).

divergence [divɛrʒɑ̃s] n. f. (lat. scientif. moderne *divergentia,* de *divergens, -entis* [v. DIVERGENT] ; début du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, av. 1865, Proudhon ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** Situation de deux lignes, de deux rayons qui vont en s'écartant. || **2.** *Fig.* Différence de point de vue, d'opinion entre personnes ou groupes de personnes : *Hérétique entre les hérétiques, toujours m'attirèrent les opinions écartées, les extrêmes détours des pensées, les divergences* (Gide). || **3.** *Fig.* Opposition : *Divergences d'intérêts.* || **4.** *Spécialem.* Établissement de la réaction en chaîne dans un réacteur atomique : *Réacteur qui entre en divergence.*

● SYN. : **2** *désaccord, discordance, disparité, dissidence, dissonance ;* **3** *antagonisme, conflit, heurt.* — CONTR. : **1** *convergence ;* **2** *concordance, harmonie, unisson ;* **3** *accord, analogie, concert.*

divergent, e [divɛrʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. scientif. moderne *divergens, -entis,* part. prés. de *divergere* [v. DIVERGER] ; début du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1792, Lallement). **1.** Qui diverge : *Rayons divergents. Il avait* [...] *les pieds trop longs et non point parallèles pendant la marche et le repos, mais divergents* (Duhamel). || **2.** *Lentille divergente,* lentille qui fait diverger des rayons primitivement parallèles : *Les lentilles de verre divergentes sont plus épaisses sur le bord qu'au centre.* || **3.** *Fig.* Qui est opposé : *Le frère et la sœur manifestaient des goûts divergents.*

● CONTR. : **1** et **2** *convergent.*

diverger [divɛrʒe] v. intr. (lat. scientif. moderne *divergere,* de *dis-,* préf. marquant la séparation, et du lat. class. *vergere,* être tourné vers, incliner, pencher ; début du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1798, Lallement ; sens 3, milieu du XXe s.). [Conj. **1 b.**] **1.** S'écarter de plus en plus l'un de l'autre, en parlant d'éléments qui ont été un moment unis ou rapprochés : *Des routes qui divergent.* || **2.** *Fig.* Être en désaccord, en opposition : *Nos idées divergent tout à fait. Nos intérêts divergent.* || **3.** *Spécialem.* En parlant d'un réacteur nucléaire, entrer en divergence.

● SYN. : **1** *s'éloigner ;* **2** *différer, s'opposer.* — CONTR. : **1** *converger ;* **2** *se confondre, fusionner, se rapprocher, s'unir.*

divers, e [divɛr, -ɛrs] adj. (lat. *diversus,* allant dans des directions opposées ou contraires [à basse époque, « varié » et, au plur., « quelques »], part. passé de *divertere* [v. DIVERTIR] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 2 ; sens 1, fin du XIIIe s., Joinville ; sens 3, v. 1265, J. de Meung). **1.** *Class.* Opposé, contraire : *Dans ces divers transports, je ne sais que répondre* (Molière). || **2.** Qui présente des différences caractéristiques

notables : *Telle fut l'influence commune des deux ordres. Toutefois, ils eurent, dans cette ressemblance, un caractère divers* (Michelet). *Il faut que je joue tout seul ma pièce sur le théâtre du grand chemin, affectant des voix diverses* (Gautier). *Il* [...] *avait une réponse prête à toutes les demandes, si diverses et si compliquées qu'elles fussent* (Zola). || **3.** *Littér.* D'un caractère variable, changeant, inégal : *Ô combien l'homme est inconstant, divers* (La Fontaine).

• SYN. : **2** *différent, dissemblable, distinct, inégal, varié.* — CONTR. : **2** *analogue, identique, même, pareil, semblable, similaire.*

◆ adj. indéf. pl. (sens 1, 1552, Rabelais ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1713, Fénelon). **1.** [Devant le nom, sans article.] Plusieurs, quelques : *J'exécutai ce projet lentement et à diverses reprises* (Rousseau). *La nuit* [...], *Mme de Beaumont remarquait diverses constellations* (Chateaubriand). *Divers membres de l'Assemblée sont intervenus dans le débat.* || **2.** [Devant le nom, sans article.] De plusieurs sortes : *Déjà divers excès avaient lieu le jour et la nuit* (Michelet). *Je fis ensuite divers métiers* (France). || **3.** Devant un nom au pluriel et précédé de l'article défini, divers prend une valeur de distributif, « chacun des » : *J'admirais en passant dans la rue l'excellente tenue des soldats des divers régiments de S. M. le roi* (Stendhal).

• SYN. : **1** *différents, maints, multiples.* — CONTR. : **1** *un, unique.*

diversement [divɛrsəmɑ̃] adv. (de *divers* ; v. 1119, Ph. de Thaon, aux sens 1-2). **1.** De plusieurs façons : *Des paroles diversement rapportées.* || **2.** De manière différente : *Chacun parlait diversement de la terre* (Chateaubriand). *Ces trois existences, si diversement et si réellement misérables* (Balzac).

diversification [divɛrsifikasjɔ̃] n. f. (de *diversifier* ; fin du XIIIe s., Végèce). Action de diversifier ; son résultat : *La diversification des carrières féminines.*

diversifier [divɛrsifje] v. tr. (lat. médiév. *diversificare*, de *diversus* [v. DIVERS], et *facere*, faire ; XIIIe s., La Curne, au sens de « tourmenter » ; sens actuel, XVe s., Littré). Rendre divers : *De là, ces bizarres contrastes qui font de l'Allemagne un pays monstrueusement diversifié* (Michelet).

• SYN. : *varier.* — CONTR. : *unifier.*

◆ **se diversifier** v. pr. (milieu du XIIIe s., *Image du Monde*). Prendre des caractères, des aspects divers : *Les riches possessions dont se diversifie et se pare notre domaine intérieur* (Proust).

diversion [divɛrsjɔ̃] n. f. (bas lat. *diversio*, diversion, digression, de *diversum*, supin de *divertere* [v. DIVERTIR] ; 1314, Mondeville, au sens médic. de « action de faire s'écouler [les humeurs] » ; sens 1, 1587, F. de La Noue ; sens 2-3, 1580, Montaigne). **1.** Opération militaire qui vise à détourner l'adversaire du lieu où l'on veut déclencher une attaque, en attirant ses forces à un autre endroit : *Réussir une diversion.* || **2.** *Littér.* Action de détourner l'esprit de l'objet auquel il s'applique ; ce qui détourne de la réflexion est une cause de distraction : *Mais tout véritable poète est nécessairement un critique de premier ordre. Pour en douter, il faut ne pas concevoir du tout ce que c'est que le travail de l'esprit, cette lutte contre l'inégalité des moments, le hasard des associations, les défaillances de l'attention, les diversions extérieures* (Valéry). || **3.** *Fig.* Action de détourner quelqu'un de ce qui le préoccupe ou l'ennuie ; ce qui procure cette distraction, dérivatif : *Je souhaite une diversion qui m'arrache à moi-même pour un temps, à ma table de travail, à mon piano, où ma mémoire est également excédée par l'effort que je lui demande* (Gide). || *Faire diversion à quelque chose,* faire oublier momentanément : *Les explications de l'éclusier, l'appétit gagné par la course sur l'eau firent diversion à cette sinistre légende locale* (Daudet). || Absol. *Faire diversion,* amener une détente opportune dans une conversation, une situation : *Mais ma boutade ne fait pas diversion suffisante* (Gide). *Jousselin, dont la sensibilité enregistrait toutes les nuances, crut opportun de faire diversion* (Martin du Gard).

• SYN. : **3** *distraction, divertissement, exutoire.*

diversité [divɛrsite] n. f. (lat. *diversitas*, diversité, variété, contradiction, de *diversus* [v. DIVERS] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « singularité » ; sens 1, v. 1190, Marie de France ; sens 2, v. 1360, Froissart). **1.** Caractère de ce qui est varié : *La diversité des races.* || **2.** *Class.* Caractère de ce qui est opposé, contradictoire : *Leur retardement* [des ordres] *et leur diversité causèrent des irrésolutions continuelles* (La Rochefoucauld).

• SYN. : **1** *hétérogénéité, multiplicité, pluralité, variété.* — CONTR. : **1** *uniformité, unité.*

◆ **diversités** n. f. pl. (début du XVIIe s., Malherbe). *Littér.* Choses diverses : *Je n'ai jamais connu d'homme* [...] *qui mêle en discours tant de diversités* (Corneille).

diverticule [divɛrtikyl] n. m. (bas lat. *diverticulum*, endroit écarté, de *divertere* [v. DIVERTIR] ; XVe s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1870, Larousse). **1.** En anatomie, cavité anormale, terminée en cul-de-sac et communiquant avec un organe creux. || **2.** Endroit situé à l'écart, recoin : *Joseph avait fait retenir une petite table dans une encoignure paisible, sorte de diverticule, de fiord où l'on pourrait deviser à l'aise, loin des oreilles indiscrètes* (Duhamel).

divertir [divɛrtir] v. tr. (lat. *divertere*, divorcer, se séparer de, être différent, de *dis-*, préf. marquant la séparation, et de *vertere*, tourner, se tourner ; XVe s., *Perceforest*, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 5, 1634, Corneille). [Conj. : v. *finir.*] **1.** *Class.* Détourner quelque chose d'un lieu vers un autre : *Nous eûmes encore* [à Royat] *le plaisir de divertir toutes les eaux, et de faire cesser pour un moment toutes les fontaines* (Fléchier). || *Class.* et *fig.* Détourner, écarter du but : *Mon esprit épuisé | Pour divertir ce coup n'est point assez rusé* (Corneille). || **2.** *Spécialem.* En termes de droit, détourner à son profit : *Celui des deux époux qui aurait diverti et recelé quelques effets de la communauté* (Code civil). || **3.** *Class.* et *fig.* Détourner quelqu'un ou son esprit d'une occupation ou d'une préoccupation : *Il avait un tel dessein, je l'en ai diverti* (Acad., 1694). *C'est rendre un homme heureux de le divertir de la vue de ses misères domestiques* (Pascal). *Les autres ne feraient que divertir votre attention* (Descartes). || **4.** *Class.* et *fig.* Éloigner une préoccupation, chasser un état moral pénible (sans nuance d'amusement ou de gaieté) : *Et, cherchant à divertir cette tristesse, nous sommes allés nous promener sur le port* (Molière). || **5.** Procurer une distraction à quelqu'un, l'amuser : *Les jeux de mes contemporains ne m'ont jamais beaucoup diverti* (Gide). *Ses aventures avaient quelque chose de stupéfiant, dont il tirait parti pour nous mieux divertir* (Carco).

• SYN. : **5** *dérider, désennuyer, distraire, égayer, récréer, réjouir.* — CONTR. : **5** *assombrir, ennuyer, importuner, lasser.*

◆ **se divertir** v. pr. (sens 1, 1638, Rotrou ; sens 2, 1668, Racine). **1.** S'amuser, prendre de la distraction : *Vous m'avez fait la cour pour vous divertir tous deux* (Musset). || **2.** Vx. *Se divertir de,* se moquer de quelqu'un, s'amuser à ses dépens : *Cela sera plus sûr que de se divertir de lui ; car, à la fin, il pourrait bien se divertir de vous* (Marivaux).

divertissant, e [divɛrtisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *divertir* ; 1637, Tristan l'Hermite). Propre à distraire, à amuser : *Il leur dicterait les pièces les plus divertissantes pour Arlequin* (France). *Lecture divertissante.*

• SYN. : *amusant, distrayant, plaisant, récréatif.* — CONTR. : *embêtant* (fam.), *ennuyeux, fastidieux, insipide, pénible.*

divertissement [divɛrtismɑ̃] n. m. (de *divertir* ; 1494, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1652, Guez de Balzac ; sens 5-6, 1668, Molière). **1.** *Class.* et *littér.* Action de détourner de l'argent à son profit ou au profit de quelqu'un : *On se plaignait du divertissement des fonds destinés pour la rente* (Retz). *Mais Combourg était riche en droits féodaux ; les uns déterminaient certaines redevances pour certaines concessions, ou fixaient des usages nés de l'ancien ordre politique ; les autres ne semblaient avoir été dans l'origine que des divertisse-*

ments (Chateaubriand). || **2.** *Auj.* En termes de droit, détournement par un copartageant des effets de la succession ou de la communauté. || **3.** *Class.* et *fig.* Tout ce qui détourne quelqu'un de ses occupations ou de ses réflexions : *Les continuels divertissements que les offices de la vie civile et les soins domestiques me donnent* (Chapelain). || *Spécialem.* Chez Pascal, toute activité qui empêche l'homme de réfléchir aux problèmes posés par sa condition : *La seule chose qui nous console est le divertissement, et cependant c'est la plus grande de nos misères* (Pascal). || **4.** Récréation amusante qui délasse l'esprit ; manière, moyen de se divertir, de se distraire : *Foureau se tut* [...], *jaloux de ce qu'ils avaient un divertissement au-dessus de sa compétence* (Flaubert). *Rien que ce divertissement du découpage, comme lorsqu'il était enfant, le secourait* (Mauriac). || **5.** Au théâtre, intermède de chants et de danses destiné à occuper le public pendant un entracte. || Petite pièce légère et agréable, écrite pour un théâtre de société : *Je songeais vainement que Racine avait écrit deux chefs-d'œuvre pour demoiselles, et que ces divertissements de Saint-Cyr faisaient encore l'admiration de tous ceux qui savent lire* (Valéry). || **6.** En musique, à la fin du XVIIIe s., composition en forme de suite. || Aux XVIIe et XVIIIe s., sorte d'intermède de danses et de chants intercalé dans les comédies-ballets, les opéras, les opéras-ballets. || Intermède dans la fugue.

● SYN. : **4** *amusement, attraction, délassement, distraction, jeu, passe-temps, plaisir, récréation, réjouissance.*

divette [divɛt] n. f. (dimin. de *diva* ; 1888, Larousse). *Vx.* Chanteuse d'opérette ou de café-concert : *Je distinguais, par-dessus la grouillante et sombre masse des spectateurs, l'émerveillement de la scène, sur laquelle une divette venait débiter des fadeurs* (Gide).

dividende [dividɑ̃d] n. m. (bas lat. *dividendus,* dividende, proprem. « qui doit être divisé », adj. verbal de *dividere* [v. DIVISER] ; 1151, J. Peletier du Mans, au sens 1 ; sens 2, 1770, Raynal ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Nombre que l'on se propose de diviser, dans une opération arithmétique. || **2.** Part du bénéfice social qui revient à chaque actionnaire : *Le dividende est un des plus beaux que vous ayez eus* (Balzac). *Les dividendes sont nuls, du moins en ce moment* (Duhamel). || **3.** Part proportionnelle de chaque créancier dans le partage du fonds d'un failli.

divin, e [divɛ̃, -in divin devant une voyelle, comme dans *divin enfant*] adj. (lat. *divinus,* de Dieu, divin, extraordinaire, de *divus,* dieu, divinité ; v. 1361, Oresme, aux sens 1-3 [*devin,* forme plus francisée, XIIe s.] ; sens 4, av. 1613, M. Régnier). **1.** Qui appartient à Dieu ; qui est propre à Dieu : *La souveraine félicité de l'autre vie ne consiste que dans cette contemplation de la majesté divine* (Descartes). *Si du rivage de ce monde nous ne découvrons pas distinctement les choses divines, ne nous étonnons pas* (Chateaubriand). *La volonté divine. La sagesse, la justice divine.* || Qui vient de Dieu : *Grâce divine.* || Qui est inspiré par Dieu : *Un prophète divin.* || Qui a Dieu pour objet : *Pour savoir si je puis* [dans] *un cœur qui m'admire | Usurper en riant les hommages divins* (Baudelaire). *Culte divin. Office divin.* || *Personne divine,* dans la religion catholique, chacune des trois personnes de la Trinité. || *Verbe divin,* deuxième personne de la Trinité. || *Droit divin,* fondement surnaturel attribué à la souveraineté des princes par certains écrivains politiques. || **2.** Qui est propre aux dieux, à une divinité : *Oracles divins. Honneurs divins.* || *Spécialem.* Mis au nombre des dieux, divinisé : *Le divin Auguste.* || **3.** Comparable à Dieu ou à un dieu : *Le poète divin | Qui peut créer un monde avec une parole* (Hugo). || Digne d'un dieu : *La pureté de son profil divin* (Heredia). || **4.** *Par exagér.* D'une qualité exceptionnelle, d'une beauté merveilleuse : *Elle nous semblait divine cette fin de jour d'une pâleur ardente, un jour mat, épuisé, fiévreux, passionné comme un beau visage de femme de là-bas* (Daudet). *Quand Renée entra, il y eut un murmure d'admiration. Elle était vraiment divine* (Zola). || Vx. *Il fait divin,* il fait un temps délicieux.

● SYN. : **1** *céleste ;* **3** *sublime ;* 4 *admirable, adorable, féerique, merveilleux, radieux, séraphique, splendide.*

◆ **divin** n. m. (1870, Larousse). Ce qui est propre à Dieu ; ce qui offre un caractère surnaturel : *Quand je vis l'Acropole, j'eus la révélation du divin* (Renan).

divinateur, trice [divinatœr, -tris] n. (bas lat. *divinator,* devin, de *divinatum,* supin de *divinare,* deviner, présager [v. DEVINER] ; XVe s.). *Vx.* Qui pratique la divination : [Ils] *interrogent les divinateurs de Chaldée ou tentent les sorts babyloniens* (France).

◆ adj. (1532, Rabelais). Qui a le pouvoir de deviner ; qui pressent ce qui doit arriver : *« On dirait que vous avez peur de me devoir quelque chose ! » s'écria Vautrin en plongeant un regard divinateur dans l'âme du jeune homme* (Balzac). *En quelques phrases précises et rapides, avec cette intuition divinatrice que la passion donne à la femme, elle lui expliqua toute la combinaison de Wilkie pour empêcher son mariage* (Daudet). *Science divinatrice.*

● SYN. : *clairvoyant, pénétrant, perspicace, sagace.*

divination [divinasjɔ̃] n. f. (lat. *divinatio,* action de prédire, pressentiment, de *divinatum,* supin de *divinare,* deviner, présager [v. DEVINER] ; XIVe s., Godefroy, au sens 1 [*devination,* forme plus francisée, v. 1212, Anger] ; sens 2, 1796, Mme de Staël). **1.** Art de deviner, de prévoir l'avenir, par des moyens occultes. || **2.** Sorte de prévision instinctive de ce qui va se produire, intuition de la vérité : *La divination du désespoir* (Hugo). *Il craignait le jugement de Cécile, cette lumière imprévue, ces divinations si rapides, et si sévères, qui se font dans les jeunes esprits, même sur les choses qu'ils ignorent* (Daudet). *Mais je crois bien ! Tu verras Napoléon ne pas attaquer quand toutes les règles voulaient qu'il attaquât, mais une obscure divination le lui déconseillait* (Proust).

● SYN. : **1** *magie, occultisme, sorcellerie ;* **2** *clairvoyance, inspiration, intuition, prémonition, prescience.*

divinatoire [divinatwar] adj. (dér. savant de *divinatum,* supin de *divinare* [v. les deux art. précéd.] ; v. 1380, Conty, au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Lamartine). **1.** Relatif à la divination, à sa pratique : *Art divinatoire. Baguette divinatoire. Une formule divinatoire.* || **2.** Qui semble doué du pouvoir de deviner ce qui reste caché à la raison, de prévoir les événements futurs : *Un instinct divinatoire.*

● SYN. : **1** *augural, magique ;* **2** *visionnaire, voyant.*

divinement [divinmɑ̃] adv. (de *divin ;* 1418, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1670, Mme de Sévigné). **1.** Par l'action, la grâce de Dieu : *Noé, ayant été divinement averti de ce qui devait arriver...* (Massillon). *Les paroles du Christ sont divinement lumineuses* (Gide). || **2.** Merveilleusement : *Cette femme, morceau vraiment miraculeux ; | Divinement robuste, adorablement mince, | Est faite pour trôner sur des lits somptueux* (Baudelaire).

● SYN. : **2** *magnifiquement, radieusement, splendidement.*

divinisation [divinizasjɔ̃] n. f. (de *diviniser ;* av. 1850, Balzac). Action de diviniser ; son résultat : *La divinisation d'Auguste. L'absolue divinisation du poète* (Baudelaire). *L'ascèse nietzschéenne, partie de la reconnaissance de la fatalité, aboutit à une divinisation de la fatalité* (Camus).

● SYN. : *apothéose, déification.*

diviniser [divinize] v. tr. (de *divin ;* fin du XVIe s., François de Sales, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1704, Bourdaloue). **1.** Mettre au rang des dieux : *Jésus en compagnie des dieux et des sages divinisés de l'Asie* (Renan). || **2.** Donner un caractère divin à : *Les païens ont divinisé la vie, et les chrétiens ont divinisé la mort* (Staël). || **3.** *Par exagér.* Exalter sans mesure ni discernement : *L'amour divinise ce qu'il aime* (Ségur).

● SYN. : **1** *déifier ;* **2** *glorifier, sanctifier ;* **3** *idéaliser, idolâtrer, magnifier.*

divinité [divinite] n. f. (lat. *divinitas,* divinité, nature divine, de *divinus* [v. DIVIN] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « théologie » ; sens 1-2, 1647, Descartes ; sens 3,

av. 1648, Voiture). **1.** Nature, essence de Dieu ou d'un dieu : *Les Sarrasins tous également ennemis de la divinité de Jésus-Christ* (Michelet). *C'est en renonçant à la divinité que le Christ vraiment devient Dieu* (Gide). || **2.** Être divin, objet d'un culte : *En chassant les divinités païennes des bois, notre culte élargi a rendu la nature à sa solitude* (Chateaubriand). || Absol. *La Divinité,* Dieu : *Le juste opposera le dédain à l'absence, | Et ne répondra plus que par un froid silence | Au silence éternel de la Divinité* (Vigny). || **3.** *Fig.* Objet de ferveur ou d'adoration : *L'espérance est une divinité qui n'a ni temple ni autels que dans nos cœurs* (Fénelon). || *Spécialem.* Femme d'une beauté exceptionnelle ; femme aimée : *Buckingham mit la flotte en mer. Mais lentement ; car on assure que sa divinité, Anne d'Autriche, lui avait écrit de trahir* (Michelet).

• SYN. : **2** *dieu (déesse), déité.*

divis, e [divi, -iz] adj. (lat. *divisus,* part. passé de *dividere* [v. DIVISER] ; 1870, Larousse). En termes de droit, divisé, partagé. (Usité seulement par opposition à *indivis.*)

◆ **Par divis** loc. adv. (1374, Godefroy). Après partage : *Posséder un domaine par divis.*

diviser [divize] v. tr. (réfection de l'anc. franç. *deviser* [v. ce mot], d'après le lat. *dividere,* diviser, partager, répartir, séparer ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 [rare av. le XVIe s.] ; sens 2 et 4, 1690, Furetière ; sens 3, 1637, Descartes ; sens 5, 1640, Corneille ; sens 6, 1662, Corneille). **1.** Séparer en plusieurs parties une chose ou un ensemble de choses : *Devrons-nous voir leur fortune divisée, morcelée entre tous ces enfants ?* (Stendhal). *Diviser une propriété. Diviser une pièce en deux par une cloison.* || *Diviser un mot,* le séparer en deux parties, dont on place l'une à la fin d'une ligne et l'autre au commencement de la ligne suivante. || *Diviser le travail,* fractionner un processus de production en une série d'opérations successives, dont chacune est confiée à un ouvrier spécialisé. || **2.** *Spécialem.* Partager une quantité ou une chose mesurable en quantités égales plus petites : *Le mètre est divisé en cent centimètres. Le calendrier républicain divisait le mois en trois décades de dix jours.* || En mathématiques, effectuer la division de, calculer combien de fois un nombre est contenu dans un autre. || **3.** Séparer un ensemble en plusieurs groupes, selon un critère logique, une idée directrice : *Le peuple romain était divisé de trois manières : par centuries, par curies et par tribus* (Montesquieu). || *Spécialem.* Décomposer une question, un objet d'étude ou de réflexion en parties qui seront considérées séparément : *Diviser chacune des difficultés que j'examinerais en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre* (Descartes). || **4.** *Class.* Constituer une séparation entre des personnes ou des choses : *L'inquiétude n'a-t-elle pas toujours divisé deux contentements ?* (Bossuet). || *Diviser de* ou *d'avec,* séparer, mettre à part de : *Vous diriez qu'il* [Jésus-Christ] *ne saurait se passer d'eux* [...] *; il ne veut pas même que son père les divise de lui dans son affection* (Bossuet). *Ces mers qui divisent la Grèce d'avec l'Italie* (Fénelon). || **5.** *Fig.* Détruire l'unité, la cohésion d'un groupe pour l'affaiblir : *La coutume de Troyes, qui consacrait l'égalité des partages, a de bonne heure divisé et anéanti les forces de la noblesse* (Michelet). *Diviser les forces de l'ennemi.* || **6.** *Fig.* Être une cause de désaccord, d'opposition entre personnes (en parlant d'intérêts, d'opinions, de sentiments) : *Le Corps législatif, qu'une loi de dotation avait divisé, discutait maintenant un projet d'impôt très impopulaire* (Zola) ; et *littér.,* en parlant d'une personne : *Ni le doute ne me divise, | Ni la raison ne me travaille* (Valéry). || *Par extens.* Provoquer la désunion, la discorde entre groupes de personnes : *La politique des Romains fut de diviser toutes les puissances qui leur faisaient ombrage* (Montesquieu) ; et absol. : *Diviser pour régner.*

• SYN. : **1** *débiter, découper, démembrer, dépecer, fractionner, fragmenter, morceler, partager, scinder, sectionner, tronçonner ;* **2** *graduer ;* **3** *classer, distribuer, répartir ; sérier ;* **5** *désagréger, dissocier, émietter ;* **6** *déchirer, désunir, partager, séparer.*

◆ **se diviser** v. pr. (sens 1, 1541, Calvin ; sens 2, 1826, Chateaubriand). **1.** Se séparer, ou être séparé en plusieurs parties : *Le groupe des alpinistes se divisa en deux cordées. Le Rhône se divise en deux bras qui limitent la Camargue : le Petit Rhône et le Grand Rhône.* || **2.** *Fig.* Être d'opinions différentes (en parlant de personnes) : *Les juges se divisèrent sur la question de droit* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *bifurquer, se ramifier, se scinder ;* **2** *se heurter, s'opposer.*

diviseur [divizœr] n. m. et adj. (lat. *divisor,* celui qui sépare, divise, partage, de *divisum,* supin de *dividere* [v. DIVISER] ; 1213, *Fet des Romains,* au sens de « agent chargé, dans les comices, de partager le peuple en curies, centuries ou tribus » ; sens 1, 1484, Chuquet ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Nombre qui, dans l'opération arithmétique de la division, en divise un autre, appelé *dividende.* || *Commun diviseur,* nombre qui en divise exactement plusieurs autres. || *Plus grand commun diviseur,* le plus grand de tous les diviseurs communs à plusieurs nombres : *15 est le plus grand commun diviseur de 30 et de 45.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Personne ou chose qui, dans un groupe ou dans un mouvement, est une cause de désunion : *La démocratie occupe l'État législateur par son gouvernement divisé et diviseur* (Maurras).

divisibilité [divizibilite] n. f. (de *divisible ;* XVe s., Godefroy). Propriété de ce qui peut être divisé. || *Caractères de divisibilité,* caractères permettant de reconnaître *a priori,* au moyen d'opérations simples, si un nombre est exactement divisible par un autre.

divisible [divizibl] adj. (bas lat. *divisibilis,* de *divisum,* supin de *dividere* [v. DIVISER] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Qui peut être divisé, partagé : *Une propriété facilement divisible.* || *Spécialem.* En mathématiques, se dit d'un nombre qui peut être divisé exactement par un autre : *Un nombre divisible par un autre est un multiple de cet autre.* || **2.** Qui peut être réparti entre différents groupes : *Les individus divisibles en familles, en genres, en espèces* (Taine).

division [divizjɔ̃] n. f. (lat. *divisio,* partage, répartition, distribution, division, de *divisum,* supin de *dividere* [v. DIVISER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 1 ; sens I, 2, XIIIe s., Littré ; sens I, 3, XXe s. ; sens I, 4-5 et II, 2, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1580, Montaigne ; sens II, 1, XIIe s., *Roncevaux ;* sens II, 3-4, 1864, Littré).

I. 1. Action de diviser, de séparer en parties distinctes ; état qui en résulte : *La division du territoire français en départements est due à l'Assemblée nationale constituante. L'extrême division de la propriété oblige parfois à des remembrements. Les parjures auxquels il avait exposé le peuple par de nouvelles divisions de l'Empire* (Michelet). *Vous êtes dans un chef-lieu de département, ce qui vous rappelle aussitôt les divisions par arrondissements* (Flaubert). || *Division du travail,* organisation du travail caractérisée par la décomposition des tâches en une suite d'opérations simples, confiées chacune à un exécutant ; plus généralement, organisation économique fondée sur la spécialisation de plus en plus poussée de la main-d'œuvre et des entreprises industrielles. || **2.** En mathématiques, opération par laquelle on calcule combien de fois un nombre, appelé *diviseur,* est contenu dans un autre, appelé *dividende : Le résultat de la division est le quotient. Nous devions étudier la division à un chiffre* (Duhamel). || **3.** Le fait de se diviser, de se séparer en plusieurs parties : *La division d'un fleuve en plusieurs bras à son embouchure.* || *Division cellulaire,* mode de reproduction des cellules : *On distingue la division directe et la division indirecte.* || **4.** Action d'établir, par la pensée, des parties distinctes dans un ensemble ; son résultat : *La philosophie étant, d'après la division des études, réservée pour le grand séminaire* (Renan). || *Spécialem.* Opération qui consiste à partager un discours, une

composition, un ouvrage, en parties qui se lient entre elles ; indication de la manière dont sera divisé le discours. || En logique, distinction et énumération des espèces d'un genre : *Une division dichotomique.* || **5.** Chacune des marques qui divisent une échelle graduée, un cadran : *Les divisions d'un baromètre, d'un cadran solaire.* || *Spécialem.* Dans l'imprimerie, tiret court que l'on place à la fin d'une ligne, après la première partie d'un mot coupé, pour indiquer que la seconde partie est rejetée à la ligne suivante. || **6.** *Fig.* Désunion, dissension due à la divergence des intérêts ou des opinions : *Jeter la division et la jalousie parmi leurs ennemis* (Bossuet). *Les divisions successives des trois puissances entre-elles et des généraux français entre eux l'avaient servi* (Vigny).

II. 1. Partie d'un tout divisé, soit matériellement, soit abstraitement : *Les divisions d'un damier sont des carrés. Le centimètre est une division du mètre.* || *Spécialem.* Partie distincte d'un ouvrage : *Le grand nombre de divisions, loin de rendre un ouvrage plus solide, en détruit l'assemblage* (Buffon). || **2.** Dans l'armée, groupement autonome, sous le commandement d'un seul chef, d'unités appartenant à des armes et des services différents : *Une division blindée, aéroportée. Général de division. Serviteur toujours prêt à servir, instruit de tout ce qui importe à la guerre, vous vous montrez en quelques mois capable, par la compétence, de commander une immense armée aussi clairement qu'une division* (Valéry). || Groupement d'unités navales ou aériennes. || **3.** Dans l'administration, réunion, sous un même chef, de bureaux ayant des attributions voisines : *Chef de division.* || **4.** Dans l'enseignement, groupe d'élèves soumis à la surveillance d'un maître d'étude : *Mais le plus terrible encore, ce n'était pas de surveiller les élèves à la Prairie, c'était de traverser la ville avec ma division, la division des petits* (Daudet).

• SYN. : **I, 1** *découpage, démembrement, dépeçage, fractionnement, fragmentation, morcellement, partage ;* **3** *ramification, scission, segmentation ;* **4** *distribution, organisation, plan ;* **5** *graduation ;* **6** *désaccord, discorde, dissentiment, divorce, heurt, opposition, tension, zizanie.* || **II, 1** *case, casier, compartiment, élément, morceau, part, section, tronçon.*

divisionnaire [divizjɔnɛr] adj. et n. m. (de *division,* au sens militaire ; 1797, *Encycl. méthodique,* au sens 2 ; sens 1, XX^e^ s. ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Se dit d'une troupe d'une certaine arme faisant partie d'une division, par opposition aux éléments qui ne constituent pas de division : *L'artillerie divisionnaire.* || **2.** *Général divisionnaire,* ou, substantiv., *un divisionnaire,* général de division. || **3.** Se dit, dans certaines administrations, de celui qui est chargé d'un service ou d'un commandement important : *Un décret est intervenu qui autorise le directeur à désigner les chefs divisionnaires au choix* (Duhamel). *Un inspecteur, un commissaire divisionnaire,* ou, substantiv., *un divisionnaire.*

divisionnisme [divizjɔnism] n. m. (de *division ;* XX^e s.). Technique de la peinture impressionniste, qui consiste à juxtaposer les tons sur la toile au lieu de les mélanger : *Le pointillisme de Seurat est un divisionnisme intégral.*

divorce [divɔrs] n. m. (lat. *divortium,* divorce, séparation, de *divortere,* doublet de *divertere* [v. DIVERTIR] ; XIV^e s., Godefroy, aux sens 1-2). **1.** Rupture légale d'un mariage civil, prononcée par un tribunal du vivant des deux époux : *Demander, obtenir le divorce d'avec son conjoint.* || Class. *Faire divorce, faire un divorce,* divorcer : *La femme* [...] *pour la moindre parole menaçait de faire un divorce* (La Fontaine). || **2.** *Fig.* Rupture de l'union entre deux choses, ou entre deux personnes, deux groupes : *Le divorce de la civilisation et de la liberté est le côté honteux de notre histoire* (Quinet). *Un congrès qui consacre le divorce entre deux tendances d'une formation politique.*

• SYN. : **2** *conflit, désaccord, désunion, discordance, dissension, divergence, heurt, opposition.* — CONTR. : **2** *accord, entente, harmonie, union.*

divorcé, e [divɔrse] adj. et n. (part. passé de *divorcer ;* milieu du XVIII^e s.). Qui a divorcé : *Une femme divorcée. Elle épouse un divorcé.*

divorcer [divɔrse] v. intr. (de *divorce ;* XIV^e s., La Curne, dans la loc. *mariage divorcé,* mariage rompu ; sens 1, v. 1585, Cholières [comme v. pr. ; comme v. intr., av. 1834, Béranger] ; sens 2, 1826, Chateaubriand). [Conj. **1 a.**] **1.** En parlant des époux, rompre légalement leur mariage : *Il a divorcé pour se remarier avec sa secrétaire.* || **2.** *Fig.* Rompre avec quelqu'un ou quelque chose en y renonçant : *Divorcer avec le mensonge* (Sand).

• SYN. : **2** *se séparer de.*

• REM. On introduit le plus souvent le complément par *d'avec* : *Elle a divorcé d'avec lui* (Acad.) ; mais, surtout au participe passé, on peut l'introduire par *de.*

divulgateur, trice [divylgatœr, -tris] n. et adj. (bas lat. *divulgator,* propagateur, de *divulgatum,* supin de *divulgare* [v. DIVULGUER] ; XVI^e s., Littré, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Qui divulgue, publie : *Une enquête visant à découvrir le divulgateur d'un secret d'État.* || **2.** Qui fait connaître : *Une marque divulgatrice.*

• SYN. : **2** *révélateur.*

divulgation [divylgasjɔ̃] n. f. (bas lat. *divulgatio,* action de divulguer, de publier, de *divulgatum,* supin de *divulgare* [v. DIVULGUER] ; début du XVI^e s.). Action de rendre public quelque chose par indiscrétion : *Effrayons d'abord la Suzanne sur la divulgation des offres qu'on lui fait* (Beaumarchais). *La divulgation d'une lettre personnelle.*

• SYN. : *dévoilement, ébruitage, publication, révélation.*

divulguer [divylge] v. tr. (lat. *divulgare,* rendre public, répandre le bruit que, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *vulgare,* propager, divulguer, dér. de *vulgus,* la foule ; XIV^e s., Godefroy). Faire connaître à un large public ce qui devait rester secret : *Ces grands comédiens savent d'un seul coup se hérisser de pointes comme une bête ou s'armer d'humble douceur comme une plante et ne divulguent jamais les rites obscurs de leur religion* (Cocteau). *Un journal a divulgué prématurément le nom du suspect. Divulguer un secret militaire.*

• SYN. : *colporter, dévoiler, ébruiter, propager, révéler.* — CONTR. : *cacher, celer, dissimuler, étouffer, taire.*

divulseur [divylsœr] n. m. (dér. savant du lat. *divulsum* [v. DIVULSION] ; 1878, Larousse). Instrument de chirurgie servant à dilater un canal rétréci.

divulsion [divylsjɔ̃] n. f. (lat. *divulsio,* action d'arracher, de séparer, de diviser, de *divulsum,* supin de *divellere,* tirer en sens divers, mettre en pièces, séparer, de *dis-,* préf. à valeur intensive, et de *vellere,* arracher, détacher, déchirer ; milieu du XVI^e s., Amyot, au sens de « arrachement » ; sens actuel, fin du XIX^e s.). En chirurgie, dilatation brusque d'un canal rétréci.

dix [dis devant une pause ; diz devant une voyelle ou un *h* muet ; di devant une consonne ou un *h* aspiré] adj. num. cardin. (lat. *decem,* dix, nombre indéterminé ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *dis, diz,* aux sens 1-2). **1.** Neuf plus un : *Un enfant de dix ans. Une pièce de dix centimes.* || Spécialem. *Cerf dix cors,* v. DIX-CORS. || **2.** Désigne une quantité indéterminée, minime : *Cela peut se dire en dix lignes ;* ou, au contraire, importante : *Je vous l'ai répété dix fois.*

◆ adj. num. ordin. (XVI^e s.). Dixième : *Charles dix* (écrit ordinairement *Charles X*). *La page dix. Arrivé à dix heures, il est reparti à onze. Nous arriverons le dix juin.*

◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1-2, XII^e s. ; sens 3, XVI^e s. ; sens 4, fin du XIX^e s. ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Le dixième nombre entier : *Dix et vingt font trente.* || Fam. *Cela vaut dix,* c'est très remarquable. || **2.** Chiffre qui représente dix unités simples : *Le dix romain a la forme d'un X.* || **3.** Le dixième jour du mois : *J'ai reçu votre lettre du dix courant.* || **4.** Concurrent qui porte le numéro dix dans une épreuve, une compétition. || Immeuble d'une rue, chambre d'un hôtel, bureau, etc., qui porte le numéro dix : *Habiter au dix.* || **5.** La plus forte des cartes basses, marquée de dix points : *Le dix de cœur, de pique.*

• REM. *Dix,* suivi ou précédé d'un nombre plus petit que cent, se joint à ce nombre par un trait d'union : *Dix-sept. Quatre-vingt-dix.*

dix-cors [dikɔr] n. m. (de *dix* et de *cor,* andouiller ; 1802, Flick [*cerf de dix cors,* 1690, Furetière]). *Dix-cors,* ou, adjectiv., *cerf dix cors,* cerf âgé de sept ans, dont les bois portent cinq andouillers de chaque côté : *Mais admirez surtout, entre les bois d'un dix-cors qui l'encadrent, cette hure farouche, ce cuir dur* (Daudet). || *Cerf dix cors jeunement,* cerf âgé de six ans. || *Grand dix-cors,* cerf âgé de huit ans au moins.

dix-huit [dizɥit] adj. num. cardin. (de *dix* et de *huit ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *dis e uit,* proprem. « dix et huit » ; *dix-huit,* XVIe s.). Dix et huit.

◆ adj. num. ordin. (XVIe s.). Dix-huitième : *Louis XVIII. Le coup d'État du 18 brumaire 1797.*

◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1, XIIe s. ; sens 2, XVIe s. ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** Le dix-huitième nombre entier. || **2.** Le dix-huitième jour du mois : *Partir le dix-sept au soir et arriver le dix-huit au matin.* || **3.** Concurrent qui porte le numéro dix-huit dans une compétition ou dans un classement : *Le 18 est bien placé.*

dix-huitième [dizɥitjɛm] adj. num. ordin. (de *dix* et de *huitième ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *dis e uitme,* proprem. « dix et huitième » ; *dis [et] huitiesme,* début du XIIIe s. ; *dix-huitième,* XVIe s.). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre dix-huit : *Le dix-huitième siècle a été appelé « siècle des Lumières ».* || **2.** Qui est contenu dix-huit fois dans un tout.

◆ n. (XIIe s.). Personne ou chose qui occupe la dix-huitième place : *Il est toujours le dix-huitième.*

◆ n. m. (sens 1-2, XVIe s. ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** La dix-huitième partie d'un tout : *Le dix-huitième de 36 est 2.* || **2.** *Class.* Le dix-huitième jour du mois : *Partir le dix-huitième* [de] *mars.* || **3.** *Fam.* Le dix-huitième arrondissement de Paris : *Habiter dans le dix-huitième.*

dix-huitièmement [dizɥitjɛmmɑ̃] adv. (de *dix-huitième ;* XVIe s.). En dix-huitième lieu.

dixième [dizjɛm] adj. num. ordin. (de *dix ;* v. 1196, J. Bodel, écrit *diseme ; disiesme,* fin du XIIIe s., Joinville ; *dixième,* milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre dix. || **2.** Qui est contenu dix fois dans un tout : *La dixième partie du corps électoral.*

◆ n. (fin du XIIIe s., Joinville). Personne ou chose qui occupe la dixième place.

◆ n. m. (sens 1-2, XIIIe s. ; sens 3, fin du XIXe s. ; sens 4, v. 1935 ; sens 5, XXe s.). **1.** La dixième partie d'un tout. || *Les neuf dixièmes,* presque tous : *Les neuf dixièmes des sociétaires sont venus à l'assemblée générale.* || **2.** *Class.* Le dixième jour du mois : *Le dixième* [de] *mars.* || **3.** *Fam.* Le dixième arrondissement de Paris. || **4.** Billet de la Loterie nationale qui coûte environ le dixième du prix du billet entier, et qui donne droit à un dixième du lot s'il est gagnant. || **5.** Le dixième étage d'un immeuble.

◆ n. f. (sens 1, fin du XVIIe s. ; sens 2, début du XXe s.). **1.** En musique, intervalle qui est le redoublement de la tierce à l'octave supérieure. || **2.** Dans un établissement secondaire, classe qui correspond à celle de la première année du cours élémentaire de l'enseignement du premier degré : *Entrer en dixième.* || *Par extens.* Ensemble des élèves de cette classe.

dixièmement [dizjɛmmɑ̃] adv. (de *dixième ;* début du XVIe s.). En dixième lieu.

dixit [diksit], mot lat. signif. [*Il*] *a dit,* employé entre parenthèses auprès du nom de quelqu'un pour le désigner comme l'auteur des propos rapportés.

dix-neuf [diznœf] adj. num. cardin. (de *dix* et de *neuf ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *dis e nuef,* proprem. « dix et neuf » ; *dix-neuf,* XVIe s.). Dix et neuf.

◆ adj. num. ordin. (XVIe s.). Dix-neuvième : *La page dix-neuf.*

◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1, XIIe s. ; sens 2, XVIe s. ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** Le dix-neuvième nombre entier. || **2.** Le dix-neuvième jour du mois. || **3.** Concurrent qui porte le numéro dix-neuf dans une compétition.

dix-neuvième [diznœvjɛm] adj. num. ordin. (de *dix* et de *neuvième ;* XIIe s., écrit *dis e nueme, dis e novoime* [*dis e neuviesme,* début du XIIIe s.], proprem. « dix et neuvième » ; *dixneufiefme,* 1539, R. Estienne ; *dix-neuvième,* fin du XVIe s.). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre dix-neuf : *Le dix-neuvième siècle.* || **2.** Qui est contenu dix-neuf fois dans un tout.

◆ n. (XIIIe s.). Personne ou chose qui occupe la dix-neuvième place.

◆ n. m. (sens 1-2, XVIe s. ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** La dix-neuvième partie d'un tout. || **2.** *Class.* Le dix-neuvième jour du mois. || **3.** *Fam.* Le dix-neuvième arrondissement de Paris.

dix-neuvièmement [diznœvjɛmmɑ̃] adv. (de *dix-neuvième ;* XVIe s.). En dix-neuvième lieu.

dix-sept [dissɛt ; v. la prononciation de SEPT] adj. num. cardin. (de *dix* et de *sept ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *dis e set,* proprem. « dix et sept » ; *dix-sept,* XVIe s.). Dix et sept.

◆ adj. num. ordin. (XVIe s.). Dix-septième : *Chapitre dix-sept.*

◆ n. m. (sens 1, XIIe s. ; sens 2, XVIe s. ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** Le dix-septième nombre entier. || **2.** Le dix-septième jour du mois. || **3.** Concurrent qui porte le numéro dix-sept dans une compétition.

dix-septième [dissɛtjɛm] adj. num. ordin. (de *dix* et de *septième ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *dis e setime* [*dis et setiesme,* début du XIIIe s.], proprem. « dix et septième » ; *dix-septième,* XVIe s.). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre dix-sept : *Le dix-septième siècle a été appelé « Grand Siècle ».* || **2.** Qui est contenu dix-sept fois dans un tout.

◆ n. (XIIIe s.). Personne ou chose qui occupe la dix-septième place.

◆ n. m. (sens 1-2, XVIe s. ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** La dix-septième partie d'un tout. || **2.** *Class.* Le dix-septième jour du mois : *Le dix-septième* [de] *juin.* || **3.** *Fam.* Le dix-septième arrondissement de Paris.

dix-septièmement [dissɛtjɛmmɑ̃] adv. (de *dix-septième ;* 1554, J. Peletier, écrit *dis-setiemement ; dix-septièmement,* fin du XVIe s.). En dix-septième lieu.

dizain [dizɛ̃] n. m. (de *dix ;* XVe s., *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1 et 3, XVIe s.). **1.** Assemblage de dix objets de même nature (rare) : *Son père possédait pour tout bien un dizain de petites pièces blanches* (Huysmans). || **2.** Poème composé de deux groupes de cinq vers fortement liés par le sens, construit sur quatre rimes (*a b a b b c c d c d*) : *Le dizain fut en faveur dans la poésie amoureuse du XVIe siècle.* || Strophe de dix vers composée sur cinq rimes (*a b a b c c d e e d*) : *Malherbe a mis au point la structure du dizain d'octosyllabes.* || **3.** *Vx.* Succession de dix grains d'un chapelet. (On dit auj. DIZAINE.) || Portion de chapelet que les femmes, au XVIe s., portaient en bracelet.

dizaine [dizɛn] n. f. (de *dix ;* 1515, Lortie, écrit *dizeine* [*dizaine,* av. 1563, La Boétie], aux sens 1-4 ; sens 5-6, 1690, Furetière). **1.** En arithmétique, groupe de dix unités : *Les nombres de la première dizaine.* || **2.** Chacun des multiples de dix par les neuf premiers nombres : *Décomposer un nombre selon les centaines, les dizaines et les unités.* || **3.** Total formé par dix personnes ou par dix objets analogues : *Vous répartirez les pièces de cent francs par dizaines.* || *Spécialem.* et *vx.* Suite de dix jours consécutifs. || **4.** Quantité évaluée approximativement à dix : *Une dizaine d'années.* || **5.** Succession de dix grains du chapelet, compris entre deux gros grains. || *Par extens.* Série de dix prières. || **6.** Ancienne subdivision des quartiers d'une ville.

dizeau [dizo] n. m. (de *dix ;* 1539, *Dict. général*). *Dialect.* Tas de gerbes au nombre de dix, relevées et appuyées les unes contre les autres.

dizenier [dizənje] n. m. (de *dizeine,* forme anc. de *dizaine ;* XVe s., *Dict. général*). *Autref.* Magistrat municipal, chef d'une dizaine.

● REM. On écrivait aussi DIZAINIER (de *dizaine* ; 1690, Furetière).

djaïnisme n. m. V. JAÏNISME.

djebel [dʒebɛl] n. m. (mot ar. signif. « montagne » ; 1870, Larousse). Montagne ou région montagneuse d'Afrique du Nord, surtout de l'Algérie : *Nous avancions péniblement sur les flancs desséchés du djebel Tebaga* (Duhamel).

djellaba [dʒɛlaba] n. f. (mot de l'ar. maghrébin ; 1870, Larousse, écrit *djellabia ; djellaba,* XXe s.). Blouse tombant jusqu'aux pieds, avec capuchon et manches assez larges, portée en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

djinn [dʒin] n. m. (mot ar. signif. « démon » [bon ou mauvais] ; 1674, J. de Thévenot [*djen,* 1671, F. Bernier] ; mot popularisé par V. Hugo en 1828). Dans les croyances arabes, être corporel créé de flamme, doué d'intelligence, imperceptible à nos sens, susceptible d'apparaître sous diverses formes, et qui joue un grand rôle dans la littérature populaire et le folklore : *Les djinns funèbres, | Fils du trépas, | Dans les ténèbres | Pressent leurs pas* (Hugo).

do [do] n. m. invar. (mot ital. [syllabe arbitrairement choisie à cause de sa sonorité pour remplacer *ut*] ; 1767, J.-J. Rousseau). Nom de la première note de la gamme musicale : *Les notes ont un rhume et les do sont des la* (Verlaine). *Ton de « do » majeur, de « do » mineur.*

doblon n. m. V. DOUBLON.

docile [dɔsil] adj. (lat. *docilis,* disposé à s'instruire, qui apprend aisément, docile, de *docere,* enseigner, instruire ; 1495, J. de Vignay, aux sens 1-2 ; sens 3, 1673, Boileau). **1.** *Class.* Qui se laisse facilement instruire ou persuader (souvent avec un complément introduit par *à*) : *Esprit docile* (Acad., 1694). *Plus que je n'espérais, je l'y* [à ce projet] *trouvai docile* (Corneille). || **2.** Qui obéit facilement ; qui se laisse diriger : *Elle avait roulé de patrons en patrons, docile, travailleuse* (Aragon). *Un enfant docile. Un cheval docile.* || **3.** *Fig.* Qu'on manie aisément : *Une rime docile.* || Qui atteste la docilité, la soumission : *Un sourire docile était à demeure sur sa face de serve* (Mauriac).

● SYN. : **2** *discipliné, facile, malléable, obéissant, souple ;* **3** *humble, maniable, soumis.* — CONTR. : **2** *difficile, indiscipliné, indocile, insoumis, récalcitrant, réfractaire, rétif, révolté ; entêté, obstiné, têtu.*

docilement [dɔsilmɑ̃] adv. (de *docile ;* 1642, Oudin). Avec docilité ; sans opposer de résistance ni faire d'objections : *Elle osa pourtant et se mit à traduire docilement* (Daudet). *Maxime, auquel elle donnait à voix basse des ordres sans réplique, et qui lui obéissait docilement* (Zola).

● SYN. : *fidèlement.*

docilité [dɔsilite] n. f. (lat. *docilitas,* aptitude, facilité à apprendre, de *docilis* [v. DOCILE] ; 1480, Meschinot, aux sens 1-2). **1.** *Class.* et *littér.* Disposition à se laisser instruire, à écouter les leçons : *Il n'est pas donné à tous de monter en chaire et d'y distribuer* [...] *la parole sainte ; mais qui n'a pas* [...] *un libertin* [...] *à ramener par de douces et insinuantes conversations à la docilité ?* (La Bruyère). *Les oiseaux chantent avec lui : il les prêche, ils écoutent* [...]. *Puis, satisfait de leur docilité, il les bénit et leur permet de s'envoler* (Michelet). || **2.** Disposition à se laisser commander, conduire : *Obéir avec docilité. La docilité d'une bête de somme.*

● SYN. : **2** *discipline, obéissance, sagesse, soumission.*

docimasie [dɔsimazi] n. f. (gr. *dokimasia,* épreuve, enquête, de *dokimazein,* mettre à l'épreuve, dér. de *dokimos,* dont on a fait l'essai, éprouvé ; 1754, *Encyclopédie,* au sens II ; sens I, 1900, Larousse ; sens III, 1870, Larousse).

I. Dans l'Antiquité grecque, examen que subissaient les citoyens appelés à remplir certaines fonctions (archontes, stratèges, etc.).

II. Nom donné anciennement à la partie de la chimie qui s'occupait de déterminer la proportion de métaux utilisables dans les minerais. (On dit auj. ANALYSE QUANTITATIVE OU ESSAI QUANTITATIF.)

III. En médecine légale, recherche des causes de la mort par examens spéciaux des organes.

docimologie [dɔsimɔlɔʒi] n. f. (de *docimo-,* élément tiré du gr. *dokimê,* épreuve, essai [de *dokimos,* v. l'art. précéd.], et de *-logie* [du gr. *logos,* science, discours] ; v. 1960). Étude scientifique tendant à améliorer les méthodes des examens et des concours.

dock [dɔk] n. m. (mot angl., du moyen néerl. *docke,* bassin ; 1671, Bonnafé, au sens 1 ; sens 2-3, 1864, Littré ; sens 4, 1890, *Dict. général*). **1.** Bassin entouré de quais, pour la réception et le déchargement des navires : *Nous allions le long de la Tamise, tantôt voir surgir aux docks les vaisseaux chargés des richesses du monde, tantôt admirer les maisons de campagne de Richmond* (Chateaubriand). || **2.** *Dock flottant,* ou simplem. *dock,* cale de construction ou de réparation pour les bateaux, établie sur le bord des bassins. || **3.** Ensemble des magasins et des hangars construits sur les quais pour recevoir les marchandises. || **4.** Réunion de vastes magasins pour entreposer une marchandise déterminée : *Ils avaient loué les vastes terrains que nous possédions aux docks pour entreposer des marchandises* (Mauriac).

docker [dɔkɛr] n. m. (mot angl., de *dock ;* 1899, Bonnafé). Ouvrier employé au chargement et au déchargement des navires : *L'auberge était pleine de matelots et de dockers* (Le Goffic).

● SYN. : *débardeur.*

docte [dɔkt] adj. (lat. *doctus,* instruit, savant, habile, part. passé de *docere,* enseigner, instruire ; 1532, Rabelais, au sens 1 ; sens 2-3, 1655, Molière ; sens 4, XXe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Qui montre des connaissances étendues en telle ou telle matière : *Ayons plus de soin de nous rendre intelligibles que de paraître doctes* (Saint-Évremond). *Aussi ses soirées, très suivies par les indigènes des quartiers savants, offraient-elles un agréable et original mélange de jolies femmes, de professeurs et d'avocats, de gens doctes et de poètes* (Daudet). || **2.** *Class.* Se dit d'une chose qui atteste une érudition, une science profonde : *Le docte traité que Sénèque a composé de la colère* (Molière). || **3.** *Class.* Conforme aux règles établies ; fait avec art, habileté : *De doctes vers* (Boileau). || **4.** *Péjor.* Qui est infatué de ses connaissances ; qui marque une suffisance déplaisante : *Un docte personnage. Parler d'un ton docte.*

● SYN. : **4** *pédant, pédantesque.*

◆ **doctes** n. m. pl. (1593, Béroalde de Verville). Class. *Les doctes,* les gens érudits, versés dans la connaissance d'une question : *Ce cours d'études au bout duquel on a coutume d'être reçu au rang des doctes* (Descartes). *Consultée de tous les doctes en toutes sortes de belles lettres* (Saint-Simon).

doctement [dɔktəmɑ̃] adv. (de *docte ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Avec érudition : *J'en ai beaucoup vu qui philosophaient bien plus doctement que moi* (Rousseau). || **2.** Avec pédantisme : *Dire doctement des banalités.*

docteur [dɔktœr] n. m. (lat. *doctor,* maître, celui qui enseigne, de *doctum,* supin de *docere,* enseigner, instruire ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3-5 et II, fin du XIIe s. ; sens III, 1, v. 1460, Villon [terme répandu au XIXe s., pour distinguer le médecin qui était *docteur* de l'*officier de santé,* qui n'avait pas ce grade ; sens III, 2, fin du XIXe s.).

I. 1. *Class.* Celui qui enseignait publiquement une doctrine religieuse ou philosophique : *Va, ne présume pas que, quoi que je te jure, | De tes nouveaux docteurs, je suive l'imposture* (Corneille). *Leur subtil conducteur* [Cromwell] *qui, en combattant, en dogmatisant, en mêlant mille personnages divers, et faisant le docteur et le prophète aussi bien que le soldat et le capitaine...* (Bossuet). || *Spécialem.* Prédicateur : *Ou bien montez en chaire, et là, comme un docteur, | Allez de vos sermons endormir l'auditeur* (Boileau). || **2.** *Docteur de la Loi,* celui qui enseignait la loi judaïque. || *Docteur de l'Église,* écrivain ecclésiastique d'une très grande autorité : *Saint Jean Chrysostome, saint Jérôme,*

saint Augustin, saint Thomas d'Aquin sont de célèbres docteurs de l'Église. || **3.** *Class.* et *littér.* Homme très savant, qui parle avec autorité : *Sénèque était un docteur de cour qui philosophait dans la pourpre* (Guez de Balzac). || **4.** *Vx* et *péjor.* Personne pédante, qui fait étalage de ses prétendues connaissances : *Un pauvre journalier* [...] *écoutait les deux docteurs en homologie* (Balzac). || **5.** *Class.* En parlant des choses, ce qui peut servir de guide : *Une conscience droite est le meilleur de tous les docteurs* (Massillon).

II. Celui qui a obtenu le plus haut grade d'une faculté : *Docteur ès sciences, docteur ès lettres, docteur en droit. Un bachelier est un homme qui apprend, et un docteur est un homme qui oublie* (Furetière). || Docteur « *in utroque jure* » ou simplem. « *in utroque* », docteur en l'un et l'autre droit, en droit civil et en droit canon.

III. 1. *Docteur en médecine,* ou, par abrév., *docteur,* personne qui, pourvue du doctorat, exerce la médecine. || **2.** Titre qu'on donne à un médecin en s'adressant à lui : *Ainsi, selon votre sentiment, Docteur, les envies sont des taches comme les autres* (France).

• SYN. **III, 1** *médecin, praticien, toubib* (pop.).

• REM. **1.** Le mot s'emploie pour les deux genres : *Ma fille est docteur en philosophie. Une femme docteur.*

2. Le fém. DOCTORESSE (XV^e^ s., *Dict. général,* comme terme ironique, au sens de « femme savante » ; sens actuel, 1870, Larousse) ne se dit que pour « femme médecin » et tend à vieillir ; on emploie de préférence *docteur.*

doctissime [dɔktisim] adj. (lat. *doctissimus,* superlatif de *doctus,* savant [v. DOCTE] ; 1558, J. Blondel). *Ironiq.* Très savant.

doctoral, e, aux [dɔktɔral, -o] adj. (dér. savant de *docteur ;* v. 1378, J. Le Fèvre, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Relatif au docteur : *Dignité doctorale. Les agitations d'une fortune moins doctorale que picaresque* (France). || **2.** *Péjor.* Qui affecte, avec un air de supériorité et de solennité, les manières d'un savant : *Je prenais avec les femmes* [...] *ce ton supérieur et doctoral qu'elles exècrent* (Mauriac).

• SYN. : **2** *docte, outrecuidant, pédant, pédantesque, suffisant.*

doctoralement [dɔktɔralmɑ̃] adv. (de *doctoral ;* 1603, Huguet). De façon doctorale : *Prononcer doctoralement que ces réponses ne sont pas satisfaisantes* (Diderot). *Vous ne répondez pas à ma question, reprit doctoralement le professeur, qui, trois fois par semaine, à la Faculté, était « d'examen »* (Proust).

doctorat [dɔktɔra] n. m. (lat. médiév. *doctoratus,* de *doctor* [v. DOCTEUR] ; 1575, Belleforest, aux sens 1-2). **1.** Grade universitaire de docteur : *Doctorat en droit, en médecine. Doctorat ès lettres, ès sciences.* || Spécialem. *Doctorat d'État,* le grade le plus élevé dans l'université française, et qui s'obtient dans l'un des cinq ordres d'enseignement (lettres, sciences, droit, médecine, pharmacie). || *Doctorat de troisième cyle,* grade décerné à celui qui a soutenu avec succès une thèse d'importance moindre que la thèse de doctorat d'État, et qui ne confère pas le droit à postuler une chaire de professeur dans l'enseignement supérieur. || *Doctorat d'université,* titre (et non pas grade) délivré par une faculté et selon un mode qui lui est propre. || **2.** Examen que l'on subit pour obtenir le grade de docteur : *Passer son doctorat.*

doctoresse n. f. V. DOCTEUR (REM.).

doctrinaire [dɔktrinɛr] adj. (de *doctrine ;* XIV^e^ s., Littré, au sens 1 ; sens 2, début du XIX^e^ s.). **1.** Qui a un caractère abstrait et étroit : *La réforme religieuse du XVI^e^ siècle tendait à introduire quelque chose de froid, de sec, de doctrinaire, de pointilleux dans l'esprit* (Chateaubriand). || **2.** *École doctrinaire,* nom donné, sous la Restauration, aux partisans de la doctrine politique soutenue par Royer-Collard et Guizot.

• SYN. : **2** *dogmatique, sectaire.* — CONTR. : **2** *large, libéral, tolérant.*

◆ n. m. (sens I, 1652, Guez de Balzac ; sens II, 1, début du XIX^e^ s. ; sens II, 3, 1792, Hébert).

I. Membre de la congrégation des pères de la Doctrine chrétienne.

II. 1. Sous la Restauration, nom donné aux partisans des théories politiques libérales du « juste milieu » — défendues par Royer-Collard et Guizot —, qu'ils voulaient opposer à la fois à la souveraineté du peuple et au droit divin : *Tous les jeunes doctrinaires issus de M. Guizot* (Flaubert). || **2.** Personne qui participe activement à l'élaboration d'une doctrine ; théoricien d'un système : *Si tu avais trente-six ans ou, du moins, la mine revêche d'un doctrinaire, je pourrais te donner la position que je voudrais* (Stendhal). || **3.** *Péjor.* Personne qui est attachée de manière systématique et souvent bornée à une opinion, à une doctrine, et s'efforce de la propager : *Une classification conçue par les doctrinaires politiques* (Bernanos).

doctrinairement [dɔktrinɛrmɑ̃] adv. (de *doctrinaire ;* 1864, Littré). De façon doctrinaire : *Trancher un débat doctrinairement.*

doctrinal, e, aux [dɔktrinal, -o] adj. (bas lat. *doctrinalis,* de science théorique, de *doctrina* [v. DOCTRINE] ; fin du XII^e^ s., Reclus de Moiliens, au sens 1 ; sens 2, 1688, Bossuet). **1.** Qui est l'expression d'une doctrine ; qui se rapporte à une doctrine : *Les décisions doctrinales des papes ont toujours fait loi dans l'Église* (J. de Maistre). *Et si je ne souffrais de rencontrer, dans un si jeune esprit, déjà tant de raideur doctrinale* (Gide). *Une querelle doctrinale.* || **2.** *Avis doctrinal,* opinion formulée par écrit par un docteur en théologie.

doctrinalement [dɔktrinalmɑ̃] adv. (de *doctrinal ;* 1495, J. de Vignay [rare av. le XIX^e^ s.]). De façon doctrinale.

doctrinarisme [dɔktrinarism] n. m. (dér. savant de *doctrinaire ;* 1834, Boiste, aux sens 1-2). **1.** Système des doctrinaires de la Restauration. || **2.** Attitude doctrinaire : *Le doctrinarisme de l'école romantique* (Prévost).

• SYN. : **2** *dogmatisme.*

doctrine [dɔktrin] n. f. (lat. *doctrina,* formation théorique, éducation, art, science, théorie, méthode, de *docere,* instruire, enseigner ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1-2 ; sens 3-4, 1688, La Bruyère ; sens 5, 1878, Larousse). **1.** *Class.* Ensemble de connaissances que l'on possède : *N'allez point déployer toute votre doctrine* (Molière). || **2.** Ensemble des dogmes et des notions qu'on affirme être vrais et qui constituent les fondements d'une religion, d'un système philosophique, politique, etc. : *Apollodore, évêque de Corfou, qui se distingua par sa doctrine au concile de Nicée* (Chateaubriand). *La doctrine chrétienne apaise toutes les ardeurs inquiètes de l'esprit* (Sand). *La doctrine de Platon, de saint Augustin.* || *Frères de la Doctrine chrétienne,* congrégation religieuse fondée par le chanoine Mertian, en 1845, à Hilsenheim (Alsace) et vouée uniquement à l'enseignement. || **3.** Ensemble de principes et de notions qui portent sur une matière particulière : *La doctrine de l'immortalité de l'âme. Ce que Jésus a fondé, ce qui restera éternel de lui, c'est la doctrine de la liberté des âmes* (Renan). || **4.** *Par anal.* Opinion bien arrêtée : *Se faire une doctrine sur un sujet.* || **5.** Ensemble des travaux ayant pour objet d'exposer ou d'interpréter le droit, et qui constituent l'une des sources des sciences juridiques. || Plus restrictivement, opinion d'un ou de plusieurs auteurs sur un point particulier.

• SYN. : **3** *dogme, théorie, thèse ;* **4** *jugement, position.*

document [dɔkymɑ̃] n. m. (lat. *documentum,* exemple, modèle, leçon, enseignement, démonstration, de *docere,* instruire, enseigner ; v. 1212, Anger, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière [rares av. le XIX^e^ s. ; *document humain,* 1888, Larousse]). **1.** *Class.* Enseignement reçu sous forme de leçon : *Allons, Monsieur le comte, faites voir que vous profitez des bons documents qu'on vous donne* (Molière). || **2.** Renseignement écrit servant d'information ou de preuve : *Il étudiait alors les registres, les documents qui*

lui passaient sous les yeux, avec une tendresse recueillie (Zola). || **3.** Tout objet pouvant servir de preuve, de renseignement : *Document photographique.* || *Document humain,* ou simplem. *document,* renseignement pris sur le vif et concernant les mœurs de l'humanité : *Par la recherche passionnée du document contemporain, par la curiosité de l'autographe et de l'estampe, les frères de Goncourt ont, dans l'histoire proprement dite, et dans l'histoire de l'art, inauguré une méthode nouvelle* (Daudet). *Pour un curieux qui ne veut pas courir le monde en quête de documents, Montmartre peut suffire* (Carco).

• Syn. : 2 *papier, pièce.*

◆ **documents** n. m. pl. (sens 1-2, xx^e s.). **1.** Titres permettant d'identifier les marchandises transportées par voie maritime (connaissement, police d'assurance, facture, etc.). || **2.** Ensemble des pièces officielles relatives à un bâtiment ou à son équipage (acte de francisation, permis de navigation, etc.).

documentaire [dɔkymɑ̃tɛr] adj. (de *document ;* 14 oct. 1876, *Journ. officiel,* aux sens 1-2 ; sens 3, xx^e s.). **1.** Qui a le caractère d'un document : *Ce livre a un intérêt documentaire. Le reportage, qu'on exigera le plus documentaire possible, délivrera la littérature, de même que la photographie a pu délivrer la peinture, par une sorte de « catharsis »* (Gide). || *À titre documentaire,* pour servir à une information. || **2.** *Vx.* Qui s'appuie sur des documents : *Un ouvrage documentaire.* || **3.** Relatif aux documents : *Analyse documentaire. Code documentaire.*

◆ n. m. et adj. (1924, comme adj., et 1929, comme n. m., J. Giraud). Film à caractère didactique, qui, par opposition au film de fiction, donne une représentation authentique de ce qu'il présente : *Regrets de n'avoir pu voir le début d'un documentaire (allemand) sur les oiseaux d'un lac* (Gide). [On dit aussi FILM DOCUMENTAIRE.]

documentaliste [dɔkymɑ̃talist] n. (de *document,* d'après *journaliste,* etc. ; v. 1935). Personne dont le métier consiste à rechercher, classer, diffuser et conserver des documents dans une administration publique ou privée.

documentariste [dɔkymɑ̃tarist] n. (de *documentaire,* n. m. ; 1949, Larousse). Cinéaste auteur de films documentaires.

documentation [dɔkymɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *documenter ;* 1877, Littré, aux sens 1-2). **1.** Action d'appuyer une affirmation, un récit, une explication, sur des documents : *Ne rien avancer sans s'être livré à une longue documentation.* || *Service de documentation,* service chargé de rassembler, de diffuser et de conserver les documents. || **2.** *Par extens.* Ensemble de documents relatifs à une question, un ouvrage : *Réunir une documentation.*

documenter [dɔkymɑ̃te] v. tr. (de *document ;* 15 août 1876, *Revue des Deux Mondes,* au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse [« instruire », début du xviii^e s.]). **1.** Appuyer par des documents : *Une excursion en Bretagne, entreprise pour documenter un livre* (Maupassant). || **2.** Fournir des documents, procurer une documentation à quelqu'un : *Documenter une personne sur une affaire.*

dodéc(a)- [dɔdek(a)], élément tiré du gr. *dôdeka,* douze, et entrant, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

dodécaèdre [dɔdekaɛdr] n. m. (gr. *dôdekaedros,* dodécaèdre, de *dôdeka,* douze, et *hedra,* face ; milieu du xvi^e s.). Solide à douze faces, dont on étudie les propriétés en mathématiques.

◆ adj. (1870, Larousse). Qui a la forme d'un dodécaèdre : *Un cristal dodécaèdre.*

dodécagonal, e, aux [dɔdekagɔnal, -o] adj. (de *dodécagone ;* 1787, Brunot, aux sens 1-2). **1.** Qui possède douze angles : *Une figure dodécagonale.* || **2.** Qui a un dodécagone pour base : *Une pyramide dodécagonale.*

dodécagone [dɔdekagɔn] n. m. (gr. *dôdekagônon,* dodécagone, de *dôdeka,* douze, et *gônia,* angle ; 1690, Furetière). Polygone qui possède douze angles, donc douze côtés. || *Dodécagone régulier,* celui dont tous les angles sont égaux.

dodécagyne [dɔdekaʒin] adj. (de *dodéca-* et du gr. *gunê,* femelle ; 1798, L. C. M. Richard). Qui a douze pistils ou stigmates.

dodécandre [dɔdekɑ̃dr] adj. (de *dodéc-* et du gr. *anêr, andros,* mâle ; 1798, L. C. M. Richard). Qui a entre dix et vingt étamines.

dodécaphonique [dɔdekafɔnik] adj. (de *dodécaphonisme ;* milieu du xx^e s.). Relatif au dodécaphonisme : *Musique dodécaphonique.*

dodécaphonisme [dɔdekafɔnism] n. m. (de *dodéca-* et du gr. *phônê,* voix, son ; 1948, Larousse). Système musical atonal fondé sur l'emploi exclusif des douze sons de la gamme chromatique.

dodécaphoniste [dɔdekafɔnist] n. et adj. (de *dodécaphonisme ;* milieu du xx^e s.). Qui emploie le dodécaphonisme.

dodécastyle [dɔdekastil] adj. (de *dodéca-* et du gr. *stulos,* colonne ; 1864, Littré). Qui a douze colonnes sur le fronton : *Temple dodécastyle.*

dodécasyllabe [dɔdekasilab] n. m. (gr. *dôdekasullabos,* dodécasyllabe, de *dôdeka,* douze, et *sullabê,* syllabe ; 1555, J. Peletier [rare av. xviii^e s.]). Vers qui compte douze syllabes.

• Syn. : *alexandrin.*

dodelinement [dɔdlinmɑ̃] n. m. (de *dodeliner ;* 1611, Cotgrave). Oscillation légère de la tête ou du corps : *Je me sentais alors, au petit jour, bercé par une sorte de dodelinement très doux* (Huysmans).

• Syn. : *balancement, dandinement.*

dodeliner [dɔdline] v. tr. (de l'onomatop. *dod,* exprimant le balancement ; 1532, Rabelais). Balancer doucement, comme pour bercer (vieilli) : *Des enseignes de sage-femme représentant une matrone en bonnet, dodelinant un poupon dans une courtepointe garnie de dentelles* (Flaubert). *Le petit bonhomme restait sur la route, nu-tête au soleil, les bras soulevés, riant toujours et dodelinant la tête en signe d'amitié* (Martin du Gard).

◆ v. intr. (1534, Rabelais). Imprimer à une partie du corps un balancement lent, régulier et d'assez faible amplitude : *Mouque resta un instant muet, dodelina des épaules* (Zola). *Winterberg approuvait en dodelinant de la tête* (Duhamel).

• Syn. : *se dandiner, rouler* (fam.).

dodelineur [dɔdlinœr] adj. m. (de *dodeliner ;* 1627, Crespin). Berceur (rare) : *La voix douce et claire du petit frère Blanche [...] poursuivait sur un rythme dodelineur et dolent la leçon du prophète* (Huysmans).

dodinage [dɔdinaʒ] n. m. (de *dodiner ;* 1775, Béguillet). Mouvement régulier, dans le sens de la longueur, de la chausse d'un blutoir à farine.

dodine [dɔdin] n. f. (déverbal de *dodiner* [cette sauce étant longuement battue] ; 1373, Gace de la Bigne). Sauce au blanc avec des champignons et du jus de volaille rôtie.

dodiner [dɔdine] v. tr. (de l'onomatop. *dod* [v. DODELINER] ; 1808, d'Hautel, au sens 2 [comme v. pr., 1690, Furetière] ; sens 1, 1841, Balzac). **1.** Syn. de DODELINER (vieilli) : *Il recula de nouveau jusqu'au mur, les yeux plissés, dodinant la tête et soufflant comme un chat fâché* (Martin du Gard). || **2.** *Vx.* Choyer, entourer d'un confort douillet.

◆ v. intr. (xiv^e s., La Tour-Landry). *Vx.* Se comporter avec nonchalance : *Le principal, qui ne me voyait que le bout des pieds, crut que je dodinais comme les autres, et tout à coup m'apostrophant, il me demanda ce qu'il avait lu* (Chateaubriand).

dodo [dodo] n. m. (de l'onomatop. *dod* [v. DODELINER], avec influence du verbe *dormir ;* 1440, Ch. d'Orléans, au sens 1 ; sens 2, 1858, Bescherelle ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Dans le langage des enfants, somme, sommeil : *C'est l'heure du dodo.* || *Faire dodo,* dormir. || **2.** *Fam.* Le lit où l'on dort : *Bébé s'agite dans son dodo. Il est chic, mon dodo* (Bernstein). || **3.** Invitation à dormir que l'on adresse à un petit enfant : *Dodo, l'enfant do, | L'enfant dormira bientôt* (berceuse populaire).

dodonéen, enne [dɔdɔneɛ̃, -ɛn] adj. (de *Dodone,* n. géogr., gr. *Dôdônê ;* 1870, Larousse). Qui évoque les chênes sacrés de

Dodone, célèbres dans la Grèce antique par les oracles qu'on tirait du bruit du vent dans leur ramure : *De gros oiseaux* [...], *poussant des cris aigus, se posaient l'un après l'autre sur les grands chênes qui, sous leur couronne druidique et avec une majesté dodonéenne, semblaient proclamer le vide inhumain de la forêt désaffectée* (Proust).

dodu, e [dɔdy] adj. (de l'onomatop. *dod* [v. DODELINER], proprem. « bien soigné, dorloté » ; fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1596, Hulsius). **1.** Bien en chair : *Il lui tapait sur les joues quand il la rencontrait ; elle était dodue et exquise de chair* (Zola). || **2.** Qui a un embonpoint appétissant : *Des pigeons dodus.*

• SYN. : **1** *grassouillet, gros, mafflu, plantureux* (fam.), *potelé, rebondi* (fam.), *replet, rondouillard* (fam.) ; **2** *charnu, gras.* — CONTR. : **1** *décharné, émacié, fluet, frêle, mince ;* **2** *efflanqué, étique, maigre.*

dogaresse [dɔgarɛs] n. f. (ital. de Venise *dogaressa,* fém. de *doge* [v. ce mot] ; 1819, Daru). Titre de la femme d'un doge : *Tout avait péri de ce temps, mais tout renaissait, évoqué, pour les relier entre elles, par la splendeur du paysage et le grouillement de la vie, par le surgissement parcellaire et survivant des étoffes des dogaresses* (Proust).

dog-cart [dogkart] n. m. (mot angl. signif. proprem. « charrette [*cart*] pour chien [*dog*] » ; 1860, Bonnafé). Petite voiture de chasse découverte, spécialement aménagée pour transporter des chiens de chasse : *Des dog-carts, des victorias, des four-in-hand* (Zola).

• Pl. *des* DOG-CARTS.

• REM. On trouve aussi l'orthographe DOG-CAR : *Elle rentrait d'une de ces promenades matinales qu'elle avait accoutumé de faire dans un léger dog-car conduit par elle-même* (Gide).

doge [dɔʒ] n. m. (ital. *doge,* forme vénitienne de l'ital. class. *duce,* chef, lat. *ducem,* accus. de *dux,* guide, chef ; 1606, L'Estoile). Chef élu des anciennes républiques indépendantes de Gênes ou de Venise.

dogmatique [dɔgmatik] adj. (bas lat. *dogmaticus,* dogmatique, qui concerne les systèmes de la philosophie, gr. *dogmatikos,* de *dogma* [v. DOGME] ; 1537, J. Canappe, aux sens 1-2 ; sens 3-4, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** Relatif au dogme, aux fondements de la croyance : *Les vérités dogmatiques. Si j'avais une préférence dogmatique, permettez-moi de vous dire, monsieur l'abbé, qu'elle serait en faveur de la Réforme* (France). || *La théologie dogmatique,* et substantiv., *la dogmatique,* partie de la théologie qui contient l'exposition et les preuves des dogmes. || *Par extens.* Qui est relatif aux doctrines religieuses, philosophiques (par opposition à *historique,* relatif aux faits) : *Les unes* [matières] *dépendent seulement de la mémoire et sont purement historiques ;* [...] *les autres dépendent du raisonnement et sont entièrement dogmatiques* (Pascal). || **2.** Qui, en philosophie, admet certaines choses comme vérités certaines (par opposition à *sceptique*) : *Une école dogmatique. En fait de sciences, les hommes sont nés dogmatiques et hardis* (Fontenelle). || **3.** Qui affirme une opinion de manière absolue, péremptoire : *Un homme dogmatique.* || **4.** Qui témoigne d'une telle attitude : *Un ton dogmatique.*

• SYN. : **3** *catégorique, doctrinaire, impérieux ;* **4** *doctoral, péremptoire, sentencieux.*

◆ n. m. (av. 1662, Pascal). Partisan du dogmatisme philosophique : *La nature confond les pyrrhoniens, et la raison confond les dogmatiques* (Pascal).

dogmatiquement [dɔgmatikmɑ̃] adv. (de *dogmatique ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, av. 1696, La Bruyère). **1.** Relativement au dogme, en forme de dogme : *Dis-leur de ne jamais me renier dogmatiquement* (Renan). || **2.** D'une manière péremptoire : *Trancher dogmatiquement d'un problème.*

dogmatiser [dɔgmatize] v. intr. (bas lat. *dogmatizare,* établir un dogme, une doctrine, gr. *dogmatizein,* soutenir une opinion, décréter, de *dogma* [v. DOGME] ; XIIIe s., *Miracles de saint Eloi,* écrit *domatiser* [*dogmatiser,* fin du XIVe s., Gerson], au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). **1.** *Class.* Formuler des dogmes religieux ; établir les principes d'une théorie philosophique, politique : *Les grands hommes dogmatisent, le peuple croit* (Vauvenargues). || **2.** Énoncer des affirmations d'une manière absolue, tranchante : *Il dogmatisa sur Phidias et Winckelmann* (Flaubert).

◆ v. tr. (v. 1570, Carloix). Transformer en dogme : *Les eunuques de la quasi-légitimité dogmatisent l'indépendance* (Chateaubriand).

dogmatiseur [dɔgmatizœr] n. m. et adj. (de *dogmatiser ;* fin du XVIe s.). *Vx* et *péjor.* Qui adopte un ton dogmatique.

dogmatisme [dɔgmatism] n. m. (de *dogmatiser ;* 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Doctrine philosophique affirmant, pour l'homme, la possibilité d'atteindre à la certitude (par opposition à *scepticisme*) : *Il faut que chacun prenne parti et se range nécessairement au dogmatisme ou au pyrrhonisme* (Pascal). || **2.** Attitude qui consiste à admettre un certain nombre de règles, d'idées, de principes, considérés comme certains une fois pour toutes, avec refus de toute discussion : *Ayant, comme vous le savez, la haine essentielle de tout dogmatisme, de tout parti* (Flaubert). || **3.** Système de médecine ancien qui consistait à chercher à connaître, par le raisonnement, les causes profondes de la maladie, et qui s'opposait à l'*empirisme.*

• SYN. : **2** *doctrinarisme.*

dogmatiste [dɔgmatist] n. m. (bas lat. ecclés. *dogmatistes,* celui qui établit une doctrine, gr. ecclés. *dogmatistês,* de *dogmatizein* [v. DOGMATISER] ; 1558, S. Fontaine, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Celui qui formule ou qui soutient les dogmes d'une religion : *C'était le chimérique roi des juifs, non le dogmatiste hétérodoxe que l'on punissait* (Renan). || **2.** Partisan du dogmatisme philosophique : *Vous êtes donc les plus absurdes des dogmatistes ou les plus outrés des pyrrhoniens* (Diderot).

• CONTR. : 2 *empirique, pyrrhonien, sceptique.*

dogme [dɔgm] n. m. (lat. *dogma,* principe, précepte, maxime, et, dans la langue ecclés., « dogme », gr. *dogma,* opinion, décision, arrêt, de *dokein,* croire, penser ; 1580, Montaigne, aux sens 2-3 ; sens 1, 1679, Bossuet). **1.** Point fondamental de doctrine religieuse qu'il n'est pas permis de mettre en doute : *Le christianisme, stable dans ses dogmes, est mobile dans ses lumières ; sa transformation enveloppe la transformation universelle* (Chateaubriand). *À Saint-Sulpice, nulle atténuation des dogmes de l'Écriture n'était admise* (Renan). *Le dogme de l'infaillibilité pontificale.* || *Absol.* L'ensemble des dogmes, par opposition à la morale : *Le dogme chrétien. On dispute sur le dogme, et on ne pratique point la morale. C'est qu'il est difficile de pratiquer la morale et très aisé de disputer un dogme* (Montesquieu). || **2.** *Class.* Point de doctrine d'ordre philosophique, thèse : *Épicure me plaît et ses dogmes sont forts* (Molière). || **3.** Thèse ou opinion donnée comme certaine et acceptée comme article de foi, sans possibilité de discussion : *Les gouvernements absolus, qui établissent des télégraphes, des chemins de fer, des bateaux à vapeur, et qui veulent en même temps retenir les esprits au niveau des dogmes politiques du XIVe siècle, sont inconséquents* (Chateaubriand). *L'unité de la patrie fut pour eux la seule vie réelle* [...]. *Ébranler ce dogme, de près ou de loin, ce fut à leurs yeux assassiner la patrie elle-même* (Michelet).

• SYN. : **1** *précepte, règle ;* **3** *credo, doctrine, évangile, idéologie, mystique, système.*

dogre [dɔgr] n. m. (néerl. *dogger ;* 1678, Jal). Petit bâtiment ponté qui servait à la pêche au hareng ou au maquereau en mer du Nord : *Adieu le dogre ailé | Le brick dont les amures | Rendent de sourds murmures* (Hugo).

dogue [dɔg] n. m. (angl. *dog,* chien ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens 1 ; sens 2, 1536, Collerye ; sens 3, av. 1825, P.-L. Courier). **1.** Chien de garde trapu, à museau plat, à fortes mâchoires et à lèvres pendantes : *Les dogues me sauteraient aux jambes* (Gautier). || **2.** *Class.* et *fig.* Personnage qui se lance ou qu'on lance dans une attaque violente contre quelqu'un

ou quelque chose : *Nous révérons avec les honnêtes gens de l'Europe tous les passages après lesquels ces dogues du cimetière Saint-Médard ont aboyé* (Voltaire). || **3.** Fam. *Humeur de dogue,* humeur irascible.

doguer (se) [sədɔge] v. pr. (de *dogue ;* 1680, Richelet). Se donner des coups de tête, en parlant de béliers.

doguin [dɔgɛ̃] n. m. (de *dogue ;* 1611, Cotgrave, au sens de « grand chien sale et vieux » ; sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Dogue de petite taille. || **2.** Jeune dogue.

doigt [dwa] n. m. (lat. pop. **ditus,* contraction du lat. class. *digitus,* doigt de la main ou du pied, unité de mesure [seizième partie du pied] ; XII[e] s., *Lois de Guillaume,* écrit *dei* [*doi,* fin du XII[e] s., Gace Brulé ; *doit,* XIII[e] s., Du Cange ; *doigt,* sous l'influence du lat. class., v. 1360, Froissart], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens II, 1-2, 1864, Littré ; sens III, 1, 1552, Rabelais ; sens III, 2, v. 1460, G. Chastellain ; sens III, 3, 1690, Furetière).

I. 1. Chacun des appendices articulés qui terminent les pieds de certains animaux, les mains et les pieds de l'homme et du singe. (On dit souvent *doigts de pied* pour désigner les orteils.) || *Spécialem.* Chacun des cinq prolongements distincts et mobiles, composés de phalanges, par lesquels se terminent les deux mains de l'homme : *Nous avons cinq doigts à chaque main.* || *Le petit doigt,* le plus mince des cinq doigts de la main, l'auriculaire. || **2.** Fig. et littér. *Le doigt de Dieu,* la manifestation de la volonté, de la puissance divine ; l'intervention de Dieu dans les affaires humaines : *Afin de prouver qu'ils méprisaient les gestes de quelques bourgeois mutinés, et qu'il n'y avait point de révolution, ils laissaient tout aller : le doigt de Dieu se voit dans tout cela* (Chateaubriand).

II. 1. *Doigt de gant,* partie du gant destinée à recevoir un doigt de la main. || **2.** Pièce mécanique présentant une extrémité pointue ou arrondie, et destinée à pousser une autre pièce.

III. 1. La largeur du doigt prise comme mesure et valant, chez les Anciens, de 18 à 19 mm. || **2.** L'épaisseur du doigt prise comme mesure approximative : *Un mouchoir noir, de deux grands doigts trop court* (La Fontaine). || *Un doigt, deux doigts de,* une petite quantité de : *L'on but un doigt de vin excellent récolté dans les monastères de l'Espagne* (Huysmans) ; et au fig. : *Faire un doigt de cour à une femme.* || *Être à deux doigts de sa perte,* en être très proche : *Le comte fut trois ou quatre fois à deux doigts de sa perte* (Stendhal). || **3.** En astronomie, chacune des douze zones parallèles par lesquelles on divise le disque lunaire pour indiquer l'étendue d'une éclipse de Lune.

IV. LOCUTIONS DIVERSES (DEPUIS LE XIII[e] S.). **1.** *Montrer quelqu'un du doigt,* le désigner de façon voyante, peu discrète ; au *fig.,* le désigner à l'ironie ou à la réprobation publique. || **2.** *Mettre le doigt sur,* découvrir enfin ce que l'on cherchait ; deviner juste. || *Mettre le doigt sur la plaie,* découvrir la source du mal. || Fam. *Se mettre* ou (*pop.*) *se fourrer le doigt dans l'œil,* s'abuser, se tromper grossièrement : *Mais récolter, ceux qui pensent que c'est seulement un plaisir, ils se mettent le doigt dans l'œil* (Duhamel). || *Toucher du doigt quelque chose,* le mettre en évidence, en lumière ; le voir, le comprendre très clairement : *J'ai touché du doigt les conséquences de certaines idées de Rousseau* (Lemaitre). || *Du bout du doigt, du bout des doigts,* très délicatement, avec beaucoup de précautions. || *Savoir, connaître quelque chose sur le bout du doigt,* le connaître parfaitement. || *Conduire, mener au doigt et à l'œil,* faire obéir rapidement et ponctuellement ; conduire avec autorité et énergie : *La maîtresse de poste, qui* [...] *menait la maison au doigt et à l'œil, selon l'expression populaire des voisins* (Balzac). || *Ne pas remuer le petit doigt,* ne faire aucun effort, ne se donner aucun mal. || Fam. *Mon petit doigt me l'a dit,* expression dont on se sert pour faire dire la vérité aux enfants en leur faisant croire que le petit doigt sait tout. || *S'en lécher les doigts,* trouver une chose délicieuse. || *Ne pas faire œuvre* ou *ne rien faire de ses dix doigts,* ne rien faire, rester oisif. || *Avoir des doigts de fée,* être d'une adresse manuelle admirable. || *Être comme les doigts de la main,* amis très intimes. || *Glisser, filer entre les doigts de quelqu'un,* lui échapper. || Fam. *Y mettre les quatre doigts et le pouce,* prendre quelque chose à pleine main ; agir brutalement, sans délicatesse. || *Brûler les doigts,* compromettre dans une affaire louche : *Son argent te brûlerait les doigts* (Balzac). || Vx. *Ça ne vous brûlera pas les doigts,* n'y comptez pas. || *Compter sur ses doigts,* se servir de ses doigts en tant qu'unités, pour calculer. || *On peut les compter sur ses doigts, sur les doigts d'une seule main,* ils sont très peu nombreux. || *Se mordre les doigts d'avoir fait* (ou *de n'avoir pas fait*) *quelque chose,* s'en repentir, le regretter amèrement. || *Taper sur les doigts à quelqu'un,* lui donner des coups sur les doigts ; au *fig.,* lui infliger une semonce, une réprimande. || Vx. *Avoir sur les doigts,* subir une réprimande, un châtiment, une humiliation. || *J'ai les doigts qui me démangent,* j'ai envie de battre, de corriger quelqu'un.

doigté [dwate] n. m. (part. passé substantivé de *doigter ;* 1798, Acad., au sens 1 [*doigter,* infin. substantivé, 1755, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Manière de placer les doigts sur un instrument à cordes, à clavier, à vent, dans l'exécution d'un morceau de musique. || Annotation portée sur la partition en précisant cet emploi des doigts. || **2.** Adresse, habileté des doigts : *Le doigté d'un chirurgien.* || **3.** *Fig.* Habileté et tact dans le comportement : *Conduire une affaire délicate avec doigté.*

• SYN. : **2** *dextérité, patte* (fam.), *virtuosité ;* **3** *diplomatie, entregent, politique, savoir-faire, souplesse, stratégie.* — CONTR. : **2** *gaucherie, inhabileté, maladresse ;* **3** *brutalité, intransigeance, raideur, rigidité.*

doigter [dwate] v. tr. (de *doigt ;* début du XVIII[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Exécuter un morceau de musique, sur un instrument à cordes, à clavier, à vent, en plaçant convenablement les doigts. || **2.** Indiquer par des chiffres, sur une partition de musique, le doigt dont l'exécutant doit se servir pour chaque note.

◆ v. intr. (1864, Littré). Employer les doigts comme il convient pour jouer de certains instruments de musique.

doigtier [dwatje] n. m. (de *doigt ;* XIV[e] s., *Dict. général,* écrit *doitier* [*doigtier,* XVI[e] s.], au sens de « cylindre sur lequel on enfile les bagues pour les conserver » ; sens 1, 1552, R. Estienne ; sens 2, 1573, Du Puys). **1.** Petit fourreau en forme de doigt de gant, dont on revêt un doigt blessé ou malade pour le protéger. || **2.** Dé de cuivre ouvert aux deux bouts, qu'utilisent les passementiers.

doit [dwa] n. m. (emploi substantivé de la 3[e] pers. du sing. de l'indic. prés. de *devoir ;* XVIII[e] s.). Partie d'un compte où sont inscrites les opérations à la charge de son titulaire (par opposition à l'*avoir*) : *Elle tenait un grand livre par doit et avoir* (Daudet).

• SYN. : *débit, passif.* — CONTR. : *actif, avoir, crédit.*

1. dol [dɔl] n. m. (lat. *dolus,* adresse, ruse, fourberie ; milieu du XIII[e] s.). Action frauduleuse par laquelle on pousse quelqu'un à passer un acte juridique qui lèse ses intérêts : *Tel fut Eviradnus. Dans l'horrible balance | Où les princes jetaient le dol, la violence, | L'iniquité, l'horreur, le mal, le sang, le feu, | Sa grande épée était le contrepoids de Dieu* (Hugo).

• SYN. : *fraude, tromperie.*

2. dol [dɔl] n. m. (turc *dāvoul, dhāoul ;* 1790, *Encycl. méthodique*). Gros tambour en usage dans la musique militaire.

dolage [dɔlaʒ] n. m. (de *doler ;* 1364, Godefroy). Action de doler.

dolce [dɔltʃe] adv. (mot ital. signif. « doux », lat. *dulcis* [v. DOUX] ; 1767, J.-J. Rousseau). Indication portée sur une partition musicale pour inviter un musicien à jouer avec douceur.

• CONTR. : *forte.*

dolcissimo [dɔltʃisimo] adv. (mot ital., superlatif de *dolce* [v. l'art. précéd.] ; fin du XIXe s.). Indication donnée à un musicien pour qu'il joue d'une manière très douce.
● CONTR. : *fortissimo.*

doléance [dɔleɑ̃s] n. f. (réfection, difficile à expliquer du point de vue phonétique, de *douliance,* tristesse, affliction [fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*], dér. de l'anc. franç. *douloir,* lat. *dolere,* souffrir ; début du XVe s.). *Class.* Chagrin qui s'exprime dans une plainte : *Il en faisait sa plainte une nuit ; un voleur | Interrompit la doléance* (La Fontaine).

◆ **doléances** n. f. pl. (sens 1, 1660, Molière ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Plainte répétée de celui qui réclame ou qui veut susciter la compassion : *C'étaient les doléances de la marquise, sa belle-sœur, qui produisaient ces impressions sombres sur cette âme* (Stendhal). *Tandis qu'elle poursuivait ses doléances, la porte du salon s'est doucement ouverte derrière elle, et La Pérouse, sans qu'elle l'entendît, a fait son entrée* (Gide). || **2.** Plaintes, réclamations présentées à une autorité. || Spécialem. *Cahier de doléances,* cahier où étaient consignées des requêtes ou des représentations adressées au roi au cours des états généraux.
● SYN. : **1** *jérémiade* (fam.), *lamentation, récrimination ;* **2** *desiderata, prétentions, représentation, requête, revendication.*

doleau [dɔlo] n. m. (de *doler ;* 1751, *Encyclopédie*). Hachette pour équarrir les ardoises.

dolemment [dɔlamɑ̃] adv. (de *dolent ;* 1642, Oudin [*dolentement,* v. 1175, Chr. de Troyes]). *Class.* D'une manière dolente, plaintive : *Le maréchal s'écrie dolemment qu'il a une migraine à mourir* (Saint-Simon).

dolence [dɔlɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *dolens* [v. DOLENT] ; fin du XIXe s., Huysmans). *Littér.* Expression de la douleur ou de l'inquiétude sur un ton plaintif : *Il demeura surpris par la dolence émue de son regard* (Huysmans). *Malatesta, est-ce vous ? Est-ce Malatesta qui se plaint avec une telle dolence ?* (Montherlant).

dolent, e [dɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. pop. **dolentus,* réfection du lat. class. *dolens, -entis,* part. prés. de *dolere,* éprouver de la douleur, s'affliger de ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2, 1660, Molière ; sens 3, XIIe s., *Roncevaux ;* sens 4, fin du XVe s., J. Marot). **1.** *Vx* et *littér.* Qui est affecté par une souffrance physique ou morale dont il se plaint : *Un vieillard tout dolent. On ne voit plus sa fille, et la pauvre Isabelle, | Invisible et dolente, est en prison chez elle* (Racine). *Paul, à de certaines heures, me quittait pour s'en aller peindre ; mais je n'étais pas si dolent que je ne pusse parfois le rejoindre* (Gide). || **2.** Qui se plaint ordinairement de ses moindres maux pour apitoyer autrui : *Mais la plus attentive était la femme du Commodore, une toute jeune dolente et délicate créole* (Daudet). || **3.** Qui témoigne de la souffrance par une expression plaintive : *Il maigrit, sa taille s'allongea et sa figure prit une sorte d'expression dolente qui la rendit presque intéressante* (Flaubert). *Belhomme* [...] *s'approcha* [...], *la face dolente, un mouchoir appliqué sur l'oreille comme s'il souffrait d'un fort mal de dents* (Maupassant). *La fièvre, la fatigue, ce rappel d'autrefois, lui donnaient un air un peu dolent, et cette langueur s'alliait bien avec sa position étendue, son regard caressant, son teint des pays chauds* (Martin du Gard). *Une voix dolente.* || **4.** Qui évoque une plainte : *Je plongeai mes mains dans la mer ; je portai à ma bouche son eau sacrée, sans en sentir l'amertume ; puis je me promenai au limbe des flots, écoutant leur bruit dolent, familier et doux à mon oreille* (Chateaubriand).
● SYN. : **2** *douillet, geignard, gémissant, pleurnicheur ;* **3** *chagrin, douloureux, maladif ;* **4** *plaintif.*

dolenter (se) [sədɔlɑ̃te] v. pr. (de *dolent ;* 1834, Landais). Se plaindre longuement : *Si, il y a six mois, au temps où je me dolentais de ne pas avoir de maîtresse, on m'avait fait entrevoir, même lointainement, un pareil bonheur* (Gautier).
● SYN. : *geindre, gémir, se lamenter.*

doler [dɔle] v. tr. (lat. *dolare,* dégrossir, façonner [surtout le bois] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1755, *Encyclopédie*). **1.** Amincir ou aplanir avec un instrument tranchant : *Comme un charpentier dole une poutre* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Racler, poncer à la main ou, le plus souvent, à l'aide d'une meule spéciale la surface du côté chair d'une peau.

doleuse [dɔløz] n. f. (de *doler ;* XXe s.). Meule utilisée pour doler ou poncer les peaux.

dolic ou **dolique** [dɔlik] n. m. (lat. *dolichos,* fève de mer, gr. *dolikhos,* sorte de haricot ; 1786, *Encycl. méthodique* [un 1er ex. au XVIe s., *Dict. général,* écrit *doliche*]). Plante alimentaire des pays chauds, très voisine des haricots.

dolicho- [dɔliko-], préf. emprunté au gr. *dolikhos,* long, allongé, et qui sert à former des mots savants.

dolichocéphale [dɔlikɔsefal] adj. et n. (de *dolicho-* et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; milieu du XIXe s.). Se dit, en anthropologie, d'un individu à crâne allongé (par opposition à *brachycéphale*).

dolichocéphalie [dɔlikɔsefali] n. f. (de *dolichocéphale ;* 1869, A. Maury). Forme du crâne des dolichocéphales.

dolichocrâne [dɔlikɔkrɑn] adj. et n. (de *dolicho-* et de *crâne ;* XXe s.). Qui présente de la dolichocrânie.

dolichocrânie [dɔlikɔkrɑni] n. f. (de *dolichocrâne ;* XXe s.). Syn. de DOLICHOCÉPHALIE. (S'emploie seulement à propos du crâne d'un squelette.)

doliman [dɔlimɑ̃] n. m. (turc *dolama,* manteau rouge ; 1537, J. de Véga, écrit *doloman ; duliman, doliman,* 1560, G. Postel). Robe civile turque, longue et étroite, ouverte par-devant, et qui se portait par-dessus les autres vêtements : *Un doliman, percé dans les mêlées | De plus de coups que n'a de taches étoilées | La peau du tigre impérial* (Hugo).

doline [dɔlin] n. f. (mot slave, de *dole,* bas, creux ; 1906, Larousse). Dans les pays de relief karstique, dépression plus ou moins profonde, de forme ovale ou circulaire, dont le fond est tapissé d'argile rouge et qui constitue un point d'absorption des eaux.

dolique n. m. V. DOLIC.

dollar [dɔlar] n. m. (mot anglo-amer., du bas allem. *daler,* allem. *Taler ;* 1773, Bonnafé). Unité monétaire de divers pays, spécialement des États-Unis : *Deux bas de laine bleue, remplis de bons dollars espagnols* (Nerval). *J'avais déjà décaissé deux redevances semestrielles, c'est-à-dire deux fois dix mille dollars, plus quinze mille dollars de premiers frais, plus trois fois dix mille dollars pour le creusement des trois premiers puits* (Duhamel).

dolman [dɔlmɑ̃] n. m. (allem. *Dolman,* du hongrois *dolmany,* lui-même empr. au turc *dolama* [v. DOLIMAN] ; 1763, J.-J. Rousseau, au sens de « robe de dessous des Arméniens » ; sens actuel, 1835, Acad.). Veste militaire ajustée à la taille et garnie de brandebourgs : *Ces demoiselles reconnurent, en comparant l'habit avec le dolman de Fabrice, qu'il fallait le rétrécir infiniment* (Stendhal). *Il porte coquettement son dolman noir à brandebourgs, garni d'astrakan* (Martin du Gard).

dolmen [dɔlmɛn] n. m. (mot arbitrairement créé par des archéologues celtomanes avec les mots bretons *taol, dol,* table, et *men,* pierre [en breton, l'association de ces deux termes aurait donné *taolvenn*] ; début du XIXe s. [en 1809, Chateaubriand écrit *dolmin*]). Monument mégalithique formé par un ou plusieurs blocs de pierre horizontaux reposant sur des pierres dressées.

doloir [dɔlwar] n. m. (de *doler ;* 1864, Littré). Couteau de gantier pour doler les peaux.

doloire [dɔlwar] n. f. (lat. pop. **dolatoria,* formé d'après le lat. class. *dolabra* [« outil servant à tailler, à creuser »] sur le bas lat. *dolatorium,* sorte de hache pour tailler les pierres, de *dolatum,* supin de *dolare* [v. DOLER] ; XIIIe s., Gay, écrit *doleoire,* aux sens de « grande cognée à large tranchant des charpentiers, hache d'armes » ; sens 1 [écrit *doloire*], 1596, Hulsius ; sens 2, 1811,

Wailly). **1.** Outil tranchant pour amincir le bois. || **2.** Outil de maçon pour mêler et gâcher le sable et la chaux.

dolomie [dɔlɔmi] ou **dolomite** [dɔlɔmit] n. f. (du nom du géologue *Dolomieu* [1750-1801], qui a découvert et étudié cette substance ; 1792, Saussure). Carbonate naturel double de calcium et de magnésium.

dolomitique [dɔlɔmitik] adj. (de *dolomite* ; 1864, Littré). Qui contient de la dolomite : *Calcaire dolomitique. Les Alpes dolomitiques.*

dolorisme [dɔlɔrism] n. m. (dér. savant du lat. *dolor,* souffrance [v. DOULEUR] ; P. Souday, dans *le Temps,* 6 mars 1919). « Doctrine qui attribue une haute valeur morale, esthétique et surtout intellectuelle à la douleur — principalement à la douleur physique » (J. Teppe) : *Il* [Duhamel] *donne en plein dans ce que j'appellerai le dolorisme, c'est-à-dire la théorie de l'utilité, de la nécessité, de l'excellence de la douleur* (Souday).

doloriste [dɔlɔrist] adj. et n. (de *dolorisme ;* début du XX^e^ s.). Partisan du dolorisme.

dolosif, ive [dɔlozif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *dolosus,* astucieux, fourbe, trompeur, de *dolus* [v. DOL] ; 1864, Littré). En droit, qui est entaché de dol : *Nous ne devons rien à personne, et il est inadmissible que, tous les six mois, on vienne nous réclamer, par des manœuvres dolosives et à notre corps défendant, je ne sais quel quitus, toujours mis en avant par une presse de sportulaires* (Proust). *Une clause dolosive.*

dolure [dɔlyr] n. f. (de *doler ;* v. 1155, Wace, aux sens de « doloire, coup de doloire » ; sens actuel, 1877, Littré [mot inusité entre le Moyen Âge et le XIX^e^ s.]). Partie de la peau enlevée au doloir ou avec la doleuse, en mégisserie.

dom [dɔ̃] n. m. (orthogr. latinisante de l'ital. *don,* seigneur, du lat. *dominus,* maître, chef, souverain [qui avait déjà donné *dan, dam,* seigneur, en anc. franç., 1080, *Chanson de Roland*] ; XVI^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1594, *Satire Ménippée*). **1.** Titre donné aux membres de certains ordres religieux, comme les Bénédictins, les Chartreux. || **2.** Au Portugal, titre donné aux nobles. || *Par extens.* Titre de courtoisie donné par les Portugais à une personne quelconque. || **3.** Forme ancienne de DON 2, titre de courtoisie espagnol. (V. ce mot.)

domaine [dɔmɛn] n. m. (bas lat. *dominium,* propriété, droit de propriété, de *dominus,* maître [v. DOM] ; XII^e^ s., *Lois de Guillaume,* écrit *demaine* [*domaine,* XIV^e^ s.], aux sens I, 1-3 ; sens I, 4, av. 1696, La Bruyère ; sens I, 5, milieu du XIX^e^ s., Baudelaire ; sens I, 6, av. 1799, Marmontel ; sens II, 1 et 3, XIII^e^ s., *Chanson d'Antioche,* écrit *demaine* [*domaine,* XIV^e^ s.] ; sens II, 2, 1864, Littré).

I. 1. Terre, bien foncier dont quelqu'un a la propriété : *Elle n'était pas peu fière des domaines paternels* (Aragon). || **2.** Ensemble des biens, mobiliers et immobiliers, qui appartiennent à une personne, à un groupe de personnes, à une catégorie sociale. || *Domaine royal,* au Moyen Âge, partie du territoire dont le roi avait la propriété directe : *Le domaine de la couronne, ou domaine royal, fut proclamé inaliénable dès le XVI^e^ siècle.* || *Domaine de l'État,* ou, absol., *le Domaine,* les biens appartenant à l'État, divisés en *domaine public* et *domaine privé.* || *Administration des domaines,* administration chargée de la gestion des biens de l'État. || **3.** Propriété foncière, d'une certaine importance, avec l'habitation du propriétaire et ses dépendances : *Dans le bas du domaine, séparé du parc par une haie d'arbustes, s'étendait le potager* (Duhamel). || **4.** Lieu préféré ou sur lequel on exerce une autorité particulière : *L'Océan* [...] *devait être* [...] *le domaine de ces peuples chrétiens qui se font une idée si imposante de la grandeur et de la toute-puissance de Dieu* (Chateaubriand). *L'hospice qu'il administrait, ce domaine chéri dont il avait voulu qu'un peu de terre grasse recouvrît sa tombe* (Mauriac). || **5.** *Fig.* Tout ce qu'embrasse une institution, une technique, un art, une science : *Ce que l'ignorant en quelque domaine ignore le plus, c'est nécessairement son ignorance même* (Valéry). *Cela n'est pas du domaine des tribunaux. Le domaine de la littérature, de la peinture.* || *Dans tous les domaines,* en toutes matières. || **6.** *Fig.* Secteur des connaissances d'une personne, ce qui relève de sa compétence : *Un homme peut être charitable, doux, clément, vraiment humain en tout, sauf dans le domaine dont il a fait sa carrière* (Duhamel). *Un savant qui fait autorité dans son domaine. Cette maladie est du domaine d'un spécialiste.*

II. 1. *Vx.* Droit de propriété ou de seigneurie de quelqu'un sur quelque chose : *Pépin* [...] *n'avait pas eu* [...] *le domaine direct de tous les États que posséda Charlemagne* (Voltaire). || **2.** *Tomber dans le domaine public,* se dit d'une invention, d'une œuvre d'art ou de l'esprit, dont la reproduction ou l'exploitation sont désormais permises à tous sans paiement de droits. || **3.** *Class.* Autorité, puissance souveraine : *L'alliance du domaine de Dieu avec la liberté de l'homme* (Bourdaloue).

• SYN. : **I, 1** *propriété ;* **4** *monde, orbite, univers ;* **5** *compétence, ressort, secteur ;* **6** *attributions, fief, matière, partie, spécialité.*

domanial, e, aux [dɔmanjal, -o] adj. (lat. médiév. *domanialis,* de *domanium,* terme formé au Moyen Âge sur l'anc. franç. *demaine* [v. DOMAINE] ; XVI^e^ s., Godefroy). Qui appartient à un domaine : *Un bien domanial.* || *Spécialem.* Qui relève, en France, du domaine de l'État : *Le parc domanial de Chambord. Forêt domaniale.*

domanialité [dɔmanjalite] n. f. (de *domanial ;* 1839, Boiste). Régime juridique des biens qui composent le domaine de l'État, et plus particulièrement le domaine public.

1. dôme [dom] n. m. (ital. *duomo,* du lat. *domus,* maison, employé dans les loc. ecclés. *domus Dei,* maison de Dieu, *domus ecclesiae,* maison de la chrétienté, d'où « maison des clercs, du chapitre, de l'évêque », d'où « église épiscopale » ; XV^e^ s., La Curne). Nom donné, en Italie, en Allemagne, aux églises principales, aux cathédrales de certaines villes : *Le dôme de Florence.*

2. dôme [dom] n. m. (provenç. *doma,* bas lat. *doma,* terrasse d'une maison, toiture plate, puis « toiture de forme ronde, coupole », gr. *dôma,* maison, toit plat des maisons orientales servant de terrasse ; 1600, O. de Serres, écrit *dosme,* au sens 1 [à propos de la toiture d'un pigeonnier] ; sens 2-3 [écrit *dôme*], depuis 1690, Furetière). **1.** Couverture d'un édifice de forme hémisphérique, quelquefois à base polygonale : *J'apercevais les clochers et les dômes des églises où j'avais prié avec Lucile, les murs, les remparts, les forts, les tours, les grèves où j'avais passé mon enfance avec Gesril et mes camarades de jeux* (Chateaubriand). *Les églises de Louis XIII* [...], *chargées d'un dôme comme d'une bosse* (Hugo). *Les coupoles et les dômes d'une grande cité dentelaient vaguement l'horizon* (Baudelaire). || **2.** *Par anal.* Ce qui offre l'aspect d'un dôme ou d'une coupole : *Sur votre tête, un dôme de feuilles* [...] *vous renvoie une lumière verdâtre* (Flaubert). || *Spécialem.* Sommet montagneux de forme arrondie : *Le sommet du mont Blanc est un dôme de neige. Le dôme du Goûter.* || **3.** Partie supérieure d'un four à réverbère.

domerie [dɔmri] n. f. (de *dom ;* fin du XVII^e^ s., Saint-Simon). *Anciennt.* Bénéfice ecclésiastique dont le possesseur portait le titre de *dom.*

domestication [dɔmɛstikasjɔ̃] n. f. (de *domestiquer ;* 1836, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 1869, V. Hugo ; sens 3, XX^e^ s.). **1.** Action de domestiquer un animal sauvage ; son résultat : *Les bêtes ont des instincts sauvages qui survivent à la domestication* (Sand). || **2.** *Fig.* Action de soumettre, de maîtriser : *Elle regarde avec inquiétude* [...] *tout effort de l'âme qui veut voir dans le christianisme autre chose qu'une domestication des instincts* (Gide). || **3.** Le fait de se rendre maître des forces naturelles et de les rendre utilisables : *La domestication de l'énergie atomique.*

• SYN. **1** *apprivoisement ;* **2** *contrôle, domination, maîtrise ;* **3** *asservissement, conquête.* — CONTR. : **2** *affranchissement, émancipation, libération.*

domesticité [dɔmɛstisite] n. f. (bas lat. *domesticitas,* domesticité, de *domesticus* [v. DOMESTIQUE] ; 1583, Huguet, au sens 1 ; sens 2, 1792, Beaumarchais ; sens 3, 1821, Cuvier). **1.** *Vx.* Condition, état d'une personne qui sert comme domestique : *La domesticité est beaucoup moins antipathique à la femme qu'à l'homme* (Proudhon). *Ayant tué son père de chagrin et obligé sa mère à tout vendre chez elle, à vivre d'une domesticité passagère dans les maisons aisées du pays* (Daudet). || **2.** *Vx* ou *littér.* Ensemble des domestiques d'une maison : *On était gêné pour ces grands seigneurs, quand il fallait les aller voir, de les trouver installés familièrement à jouer aux cartes ou à boire avec leur domesticité* (Proust). *Quand on sonna à la grande porte, la domesticité s'étonna* (Aragon). || **3.** *Par anal.* État de dépendance par rapport à l'homme des animaux qui ne sont pas sauvages : *La domesticité est un effet de l'instinct sociable* (Cuvier).

domestique [dɔmɛstik] adj. (lat. *domesticus,* de la maison, de la famille, de *domus,* maison [*domestici,* n. m. pl., tous ceux qui sont attachés à la maison, domestiques, esclaves] ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 5 ; sens 1-2, 1640, Corneille ; sens 3-4, av. 1407, E. Des-champs ; sens 6, 1544, M. Scève). **1.** *Class.* Qui a lieu à l'intérieur de la maison ou de la famille de quelqu'un : *Et lorsqu'on dissimule un crime domestique, | Par quelle autorité peut-on, par quelle loi, | Châtier en autrui ce qu'on souffre chez soi ?* (Corneille). || *Dieux domestiques,* les dieux lares et les dieux pénates, qui, chez les Romains, présidaient à la garde et à la prospérité de la maison : *La plupart* [des Romains] *n'avaient plus même ni terre ni abri, plus d'autres dieux domestiques que les aigles des légions* (Michelet). || **2.** *Vx* ou *littér.* Qui concerne la maison familiale : *Un usage domestique. Tous les gens de la maison se groupèrent* [...] *en partageant cette félicité domestique* (Balzac). || *Spécialem.* Qui concerne l'administration et l'entretien du ménage : *Les dépenses domestiques. Les femmes s'occupaient de la table et nous nous partagions au petit bonheur les autres corvées domestiques* (Duhamel). || **3.** *Class.* Qui concerne la vie privée : *Nos malheurs domestiques* (Corneille). || **4.** *Class.* Qui concerne l'intérieur d'un État (par opposition à *étranger*) : *Guerres domestiques* (Trévoux). || **5.** Qui est au service d'une maison : *Le personnel domestique.* || **6.** Se dit, par opposition à *sauvage,* d'un animal qui vit dans l'entourage de l'homme et qui lui obéit : *Un lapin domestique.*

◆ n. et adj. (1541, Calvin). Class. et fig. *Domestiques de la foi,* ceux qui lui sont attachés, les fidèles : *L'Église ne demande pas moins de zèle à ceux qui ont été élevés domestiques de la foi que dans ceux qui aspirent à le devenir* (Pascal).

◆ n. (sens 1, 1642, Corneille ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* Personne de toute origine (même bourgeoise ou noble) attachée au service du roi, d'un prince, etc., dans une fonction importante : *La Rochepot, mon cousin germain et mon ami intime, était domestique de feu M. le duc d'Orléans* (Retz). || **2.** Personne qui est rétribuée pour le service d'une maison : *Un agent de placement pour les domestiques agricoles* (France). || *Spécialem.* Personne employée au service personnel d'une autre : *Il a un domestique pour le servir* (Flaubert).

• REM. Le terme de domestiques (aux sens 2) a pris un caractère péjoratif et est généralement remplacé par les expressions *employés de maison, gens de maison,* et, pour l'agriculture, *ouvriers agricoles.*

◆ n. m. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Class.* et *littér.* Ensemble des personnes vivant dans une maison ; maisonnée : *Il se plaît avec son domestique* (Richelet, 1680). *Les gens du monde, dans une certaine mesure, faisaient aussi partie de sa maison, de son domestique et de sa famille* (Proust). || **2.** *Class.* et *littér.* Ensemble des serviteurs d'une maison : *Ses équipages* [de Monseigneur] *et son domestique étaient à leurs ordres* [de Mlle de Lislebonne et de Mme d'Épinay] (Saint-Simon). *Une cuisinière, une femme de chambre, deux laquais et un cocher composaient tout le domestique* (Chateaubriand). *Ma présence au château peut être commentée. Sommes-nous jamais sûrs du domestique ?* (Gide). || **3.** *Class.* L'intérieur d'une maison, d'un ménage : *Qu'il ouvre son palais à ses courtisans, qu'il les admette dans son domestique* (La Bruyère).

domestiquement [dɔmɛstikmɑ̃] adv. (de *domestique ;* v. 1536, M. du Bellay, au sens de « dans l'intimité » ; sens actuel, v. 1570, Carloix). Comme domestique (rare) : *Servir domestiquement.*

domestiquer [dɔmɛstike] v. tr. (de *domestique ;* 1492, G. Tardif, au sens 1 ; sens 2, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 3, XXe s.). **1.** Rendre domestique, apprivoiser un animal sauvage : *Le chien a été domestiqué avant le chat.* || **2.** *Fig.* et *péjor.* Réduire à une soumission servile, assujettir : *Domestiquer un peuple. Et tu vendrais tes bijoux pour me domestiquer de leur prix* (Aragon). || **3.** *Fig.* Rendre utilisables par l'homme (les forces naturelles) : *Domestiquer l'énergie atomique.*

• SYN. : **1** *apprivoiser ;* **2** *avilir, enchaîner, soumettre ;* **3** *asservir, dompter, maîtriser.* — CONTR. : **2** *affranchir, délivrer, émanciper, libérer.*

domicile [dɔmisil] n. m. (lat. *domicilium,* habitation, demeure, de *domus,* maison ; v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIIIe s., Buffon). **1.** Lieu où une personne habite ou est censée habiter en permanence ou de façon habituelle : *Fixer son domicile à Paris.* || *Domicile conjugal,* domicile des époux. || Spécialem. *Domicile légal,* ou simplem., *domicile,* lieu unique où la loi présume qu'une personne se trouve pour l'exercice de ses droits et l'accomplissement de ses devoirs : *La femme mariée n'a point d'autre domicile que celui de son mari* (Code civil). || *Certificat de domicile,* attestation par laquelle on prouve l'existence de son domicile. || *Domicile élu,* domicile fictif fixé par la loi ou arrêté par les parties pour l'exécution d'un acte de procédure. || Par extens. *Élire domicile,* se fixer dans un endroit, habiter : *Comme il eût volontiers élu domicile à jamais au cinquième étage de telle maison sordide et enviée où Odette ne l'emmenait jamais* (Proust). || **2.** *Par anal.* et *vx.* L'endroit où un animal habite ordinairement : *Le domicile de l'écureuil est propre, chaud et impénétrable à la pluie* (Buffon).

• SYN. : **1** *demeure, habitation, logis, résidence, séjour.*

◆ **À domicile** loc. adv. (1690, Furetière). Dans la maison même, chez soi : *Lorsque le malade est alité, le médecin se rend à domicile.*

domiciliaire [dɔmisiljɛr] adj. (de *domicile ;* 1540, *Coutumier général*). Qui concerne le domicile d'une personne : *Nous voici assez loin de notre description domiciliaire* (Gautier). || *Visite, perquisition domiciliaire,* visite, perquisition faite par autorité de justice au domicile de quelqu'un.

domiciliataire [dɔmisiljatɛr] n. m. (de *domiciliation ;* début du XXe s.). Tiers au domicile duquel sont payables une lettre de change ou un chèque fournis par une personne : *Le domiciliataire est généralement un banquier.*

domiciliation [dɔmisiljasjɔ̃] n. f. (de *domicilier ;* 1907, Larousse). Désignation d'un domicile où est payable une lettre de change ou un chèque. || Endroit où un effet est domicilié.

domicilier [dɔmisilje] v. tr. (de *domicile ;* début du XVIe s., comme v. intr., au sens de « habiter » ; comme v. tr., au sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 9 févr. 1874, *Journ. officiel*). **1.** Assigner un domicile à quelqu'un : *Si je me présentais pour voter à Paris, où on me dit domicilié* (Courier). || *Être domicilié à,* avoir son domicile à. || **2.** *Domicilier un chèque,* désigner le domicile du tiers où il est payable.

◆ **se domicilier** v. pr. (1870, Larousse). Établir son domicile légal.

dominance [dɔminɑ̃s] n. f. (de *dominant* ; XVI^e s., aux sens 1-2). **1.** Le fait de dominer, de l'emporter parmi d'autres choses (rare) : *La dominance des bruns dans une peinture.* || *Spécialem.* En biologie, état présenté par un caractère ou un gène dominant. || **2.** Caractère, élément dominant dans un ensemble : *Chaque langue comporte des dominances et des résistances particulières* (Vendryes).

• SYN. : **1** *prédominance.*

dominant, e [dɔminɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dominer* ; v. 1282, Gauchi, aux sens 2 et 4 ; sens 1, 1679, Bossuet ; sens 3 et 5, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Qui exerce sa domination, son autorité sur d'autres : *M. le Prince n'était plus dominant, du moins uniquement dans Paris* (Retz). || **2.** *Class.* et *fig.* Qui exerce un ascendant, une influence sur autrui, dominateur : *Ce charme dominant qui charme à votre suite* (Corneille). || **3.** Qui domine, qui l'emporte parmi d'autres, par l'influence, le nombre ou l'étendue : *L'hommage étrange que l'Autriche elle-même, pour entraîner la France, fut obligée de rendre à l'opinion dominante* (Michelet). *La religion dominante se crée d'ordinaire un privilège contre la critique* (Renan). || *Spécialem.* En biologie, se dit d'un caractère héréditaire ou d'un gène qui se manifeste seul chez un hybride, en présence du caractère opposé (dit *récessif*). || **4.** *Par extens.* Qui joue le rôle essentiel ; qui occupe une place prépondérante : *Une ruse vicieuse qui était le trait dominant de son caractère* (Zola). *La haine de la religion, qui a été si longtemps ma passion dominante* (Mauriac). || **5.** Qui surplombe ; qui occupe une position élevée par rapport à d'autres choses (au pr. et au fig.) : *Une ville fortifiée qui jouissait d'une situation dominante. Il occupe dans cette affaire une position dominante.*

• SYN. : **3** *majoritaire, prépondérant, principal* ; **4** *capital, caractéristique, déterminant, fondamental, primordial* ; **5** *culminant, éminent, supérieur, surplombant.*

◆ **dominante** n. f. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, milieu du XVIII^e s. ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Élément remarquable, trait caractéristique de quelque chose : *Le pessimisme est la dominante de son œuvre.* || **2.** En musique, dans un système modal ou tonal, son le plus important dans la structure de la gamme après la tonique, ou finale. || **3.** En versification, celle des deux syllabes formant la rime, qui est la syllabe tonique.

dominateur, trice [dɔminatœr, -tris] n. et adj. (lat. *dominator,* maître, souverain, de *dominatum,* supin de *dominari* [v. DOMINER] ; v. 1282, Gauchi, aux sens 1-2). **1.** Personne, peuple qui exerce sa domination, le pouvoir souverain sur d'autres : *Ces insulaires étaient plus robustes et plus braves que leurs dominateurs* (Voltaire). *Un peuple dominateur.* || **2.** Personne autoritaire, qui cherche à dominer autrui : *Nul ne pourra plus dire que je suis* [...] *un arriviste et un dominateur* (Duhamel). *Sa mère, majestueuse, dominatrice, plus imposante encore dans la mort* (Mauriac).

• SYN. : **1** *autocrate, despote, dictateur, maître, oppresseur, souverain, tyran* ; **2** *absolu, impérieux, volontaire.*

◆ adj. (1826, Chateaubriand). Qui révèle un caractère autoritaire : *Ernest IV avait un regard pénétrant et dominateur* (Stendhal). *Elle avait dû être fort belle ; c'était maintenant une grande femme sèche, à l'air dominateur et presque méchant* (Daudet).

• SYN. : *despotique, impératif, tyrannique.* — CONTR. : *effacé, humble, modeste.*

domination [dɔminasjɔ̃] n. f. (lat. *dominatio,* souveraineté, pouvoir absolu, de *dominatum,* supin de *dominari* [v. DOMINER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* aux sens I, 4 et II ; sens I, 1, av. 1361, Oresme ; sens 1, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1870, Larousse).

I. 1. Action de dominer, d'exercer son autorité ou une influence déterminante. || **2.** Dans l'ordre politique : *À la mort de Charles, l'Espagne passerait sous la domination de l'Empereur* (Voltaire). *La tour des Antonins, anciens vestiges de la domination romaine* (Daudet). || **3.** Dans les rapports de personne à personne, et notamment dans les rapports familiaux : *Le pauvre jeune homme* [...] *sous la domination d'une paysanne des Vosges* (Balzac). *Des histoires singulières couraient au sujet de la domination exercée dans la maison par l'ancien avoué* (Zola). *Le besoin insatiable de domination, de possession spirituelle que lui inspirait le bien-aimé* (Mauriac). || **4.** Dans la position de l'homme par rapport aux objets, aux choses de la nature : *Cette brutalité que communique la domination de choses faciles* (Flaubert). || **5.** Dans le domaine spirituel ou moral : *L'Église était alors sous la domination d'un moine, d'un simple abbé de Clairvaux, de saint Bernard* (Michelet). *La domination de la volonté sur les passions.*

II. Domaine, objet sur lequel s'exerce la domination : *À en juger par l'étendue de sa domination, il se trouvait alors le plus grand souverain du monde* (Michelet).

• SYN. : **I, 1** *autorité, dictature, empire, hégémonie, suprématie* ; **2** *ascendant, despotisme, férule* (fam.), *joug* ; **3** *asservissement, domestication* ; **4** *emprise, maîtrise.*

◆ **dominations** n. f. pl. (1690, Furetière). Premier ordre de la deuxième hiérarchie des anges.

dominer [dɔmine] v. tr. (lat. *dominari,* être maître, dominer, commander, régner [au pr. et au fig.], de *dominus,* maître [v. DOM] ; fin du X^e s., *Vie de saint Léger,* au sens 1 ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 3, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 4-5, av. 1850, Balzac ; sens 6, av. 1857, Musset). **1.** En parlant d'une personne, d'un peuple, d'un État, exercer son autorité, sa souveraineté sur : *Hitler voulut dominer l'Europe.* || **2.** Disposer à sa volonté de quelqu'un ; exercer son ascendant, son influence sur lui : *Elle* [...] *s'attacha exclusivement à plaire au souverain et à sa femme, laquelle dominait absolument le prince héréditaire* (Stendhal). *Paul le dominait et son influence avait à la longue transfiguré tout* (Cocteau). || **3.** *Fig.* Se rendre maître de quelque chose : *Puis, peu à peu, Charvet, dominant le tumulte, continuait tout seul* (Zola). *Dominer ses passions, son émotion. Se laisser dominer par ses instincts.* || *Dominer la situation,* l'avoir bien en main. || **4.** *Fig.* En parlant d'une chose, devenir plus importante, avoir plus de force, d'intensité que : *J'eus une admirative épouvante qui domina mon amour* (Balzac). *Dominant tout ce joli vacarme, une voix de femme qui chantait joyeuse et claire* (Daudet). || **5.** *Fig.* Être supérieur à quelqu'un, le surclasser : *Sportif qui domine tous ses adversaires.* || **6.** Être situé dans une position plus élevée que l'espace environnant, surplomber : *Ce parc profond et mystérieux que dominait la croix* (Daudet). *Les cubes immenses de l'hôpital qui dominaient la mer* (Carco). *En face* [de Gérard], *les lits le dominaient comme un théâtre* (Cocteau). || Fig. *Dominer un sujet, une question,* etc., l'embrasser dans son ensemble, en avoir une connaissance approfondie.

• SYN. : **1** *asservir, commander, enchaîner, soumettre, subjuguer* ; **2** *gouverner, régenter* ; **3** *contenir, contrôler, discipliner, dompter, maîtriser, surmonter* ; **4** *l'emporter sur, triompher de.*

◆ v. intr. (sens 1, 1667, Corneille ; sens 2 et 5, 1690, Furetière ; sens 3-4, milieu du XVI^e s., Amyot). **1.** *Class.* Exercer la puissance souveraine : *Les Francs n'admettent point de femme à dominer* (Corneille). || **2.** *Class.* et *littér.* Agir, commander en maître, en abusant parfois de son autorité : *Les hommes veulent être esclaves quelque part, et puiser là de quoi dominer ailleurs* (La Bruyère). *C'était Muffat qui s'imposait, qui dominait avec son éducation dévote, ses pénitences et ses jeûnes* (Zola). || **3.** *Class.* Avoir la prépondérance : *Deux sortes de gens dominent dans les cours et y dominent dans divers temps : les libertins et les hypocrites* (La Bruyère). || **4.** L'emporter par le nombre, l'importance, la valeur ; prédominer, prévaloir : *Une assistance où la jeunesse domine. Les tons chauds dominent dans la palette de ce peintre. L'équipe de France a dominé pendant la première mi-temps. Le génie narratif qui domine en Champagne* (Michelet). || **5.** *Vx.* Occuper une position plus élevée que les objets environnants : *Les fenêtres dominent sur une profonde vallée de roches* (Bourges).

• SYN. : **4** *s'imposer, primer, triompher.*

◆ **se dominer** v. pr. (1796, Mme de Staël). Être maître de soi, avoir le contrôle de ses réactions : *Mais Paul espérant une crise de larmes, elle se domina* (Cocteau).

● SYN. : *se contenir, se contrôler, se maîtriser.*

1. dominicain, e [dɔminikɛ̃, -in] n. (de [*saint*] *Dominique,* lat. *Dominicus,* n. pr. ; 1690, Furetière, comme n. et adj.). Religieux, religieuse qui appartient à l'ordre de Saint-Dominique.

◆ adj. Qui est relatif à cet ordre : *La liturgie dominicaine.*

2. dominicain, e [dɔminikɛ̃, -in] adj. et n. (de *Dominique,* trad. franç. de [*San*] *Domingo* [n. esp. de l'île de *Saint-Domingue*], lat. *Dominicus,* n. pr. ; 1870, Larousse, comme adj. et n.). Relatif à la république Dominicaine ; habitant ou originaire de cet État.

dominical, e, aux [dɔminikal, -o] adj. (bas. lat. *dominicalis,* du Seigneur, de Dieu, de *dominicus,* mêmes sens, dér. de *dominus,* maître, seigneur [v. DOM] ; 1417, Godefroy, aux sens 1-2). **1.** Qui appartient au Seigneur, à Dieu. || *Oraison dominicale,* le Pater. || *Le jour dominical,* le dimanche. || **2.** Relatif au dimanche ; qui a lieu le dimanche : *Le repos dominical. Ma mère, qui voyait là une occasion de me faire prendre de l'exercice, me permettait de me joindre à ces excursions dominicales, qui prenaient pour moi tout l'attrait d'une exploration scientifique* (Gide). || Vx. *Instruction dominicale,* ou *dominicale* n. f., instruction religieuse pour un dimanche non compris dans l'Avent ou dans le Carême : *Prêcher les dominicales. Les dominicales de Bourdaloue.*

dominion [dɔminjɔ̃] n. m. (mot angl. signif. « domination, puissance, possession », lat. *dominium* [v. DOMAINE] ; 8 sept. 1872, *Journ. officiel*). Nom donné, avant Élisabeth II, à certains États membres du Commonwealth, politiquement indépendants, mais unis à la Couronne par des liens d'allégeance.

domino [dɔmino] n. m. (origine incertaine, peut-être ellipse du lat. *benedicamus Domino,* « bénissons le Seigneur », qui aurait été une appellation ecclés. plaisante d'un manteau ; début du XVIe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1739, d'après Trévoux, 1771 ; sens I, 3, 1858, Bescherelle ; sens II, 1 [d'après l'envers noir des pièces], 1771, Trévoux ; sens II, 2 [d'origine obscure], 1690, Furetière).

I. 1. *Autref.* Camail noir avec un capuchon, que les prêtres portaient au chœur en hiver. || **2.** Vêtement flottant, avec capuchon, porté dans les bals masqués : *Quelques amis qui veulent se déguiser ont fait apporter des dominos* (Marivaux). *Et voici une robe en lin blanc ! Et un domino de taffetas. Jetez-moi ce domino sur les épaules* (Duhamel). || **3.** *Par extens.* Personne qui est revêtue d'un domino lors d'un bal masqué : *Certains endroits sont peuplés de ces dominos sombres qui se frôlent lentement* (Zola).

II. 1. Chacune des pièces (dés) *du jeu de dominos,* au nombre de vingt-huit, petits rectangles plats dont l'une des faces est d'ébène et l'autre d'ivoire ou d'os et marquée de points noirs : *Un fier drôle, capable de faire des dominos avec les os de son père* (Balzac). || *Les dominos,* le jeu de domino : *Elle dut faire sa partie de dominos* (Maupassant). || *Faire domino,* gagner la partie de dominos en se débarrassant de son dernier domino. || **2.** *Vx.* Papier grossièrement imprimé et colorié pour servir à certains jeux.

dominoterie [dɔminɔtri] n. f. (de *dominotier ;* 1690, Furetière, aux sens 1-2). **1.** Fabrication et commerce de papiers marbrés et coloriés servant à certains jeux (loto, jeu de l'oie, etc.), et, anciennement, à la garniture des tiroirs, des coffres ou à la décoration des murs. || **2.** *Par extens.* Les produits de cette industrie.

dominotier [dɔminɔtje] n. m. (de *domino ;* 1532, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Nom donné aux premiers graveurs sur bois, tailleurs de vignettes historiées. || **2.** *Vx.* Fabricant de papiers coloriés appelés *dominos : Les cartiers, les dominotiers formèrent les dynasties de petits artisans* (Pourrat). || **3.** Façonneur spécialisé dans la confection des plaques d'os et d'ivoire destinées aux dominos.

dommage [dɔmaʒ] n. m. (de *dam,* dommage, préjudice [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *damage* et *domage,* aux sens 1-2 [la forme *domage* est due à l'influence de *dongier,* forme anc. de *danger,* v. ce mot] ; sens 3, v. 1207, Villehardouin). **1.** En droit, préjudice matériel ou moral subi par une personne : *Quiconque cause un dommage à autrui doit le réparer.* || *Dommage matériel,* celui qui porte atteinte à l'intégrité physique ou au patrimoine d'une personne. || *Dommage moral,* celui qui porte atteinte à la considération, à l'honneur ou à l'affection d'une personne. || *Dommages de guerre,* dommages causés aux biens par les faits de guerre, et qui, dans certains cas, entraînent une indemnisation par l'État. || Class. *À son dommage,* à ses dépens : *Ces arrogants, à leur dommage, | Apprendront un autre langage* (Malherbe). || **2.** Dégât causé aux choses : *Dommages causés aux récoltes par la grêle. Dommages subis par un édifice à la suite d'un incendie. Le dommage était considérable* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Inconvénient, chose fâcheuse (le plus souvent dans des expressions) : *Brénugat, mélomane médiocre, affirma généreusement qu'il se passerait de concert sans grand dommage* (Duhamel). || *C'est dommage, quel dommage,* et, fam., *dommage,* expriment le regret : *Vous n'êtes pas libre, c'est dommage, car nous serions allés au théâtre.* || *C'est dommage de* (et l'infinitif), ou *que* (et le subjonctif), ou, fam., *dommage de, que,* il est regrettable de, que : *Ce serait dommage de l'interrompre en une si belle carrière* (Gautier). *C'est grand dommage qu'il soit sorcier* (France).

● SYN. : **1** *perte, tort ;* **2** *atteinte, avarie, dégradation, détérioration, ravage, sinistre ;* **3** *désavantage, ennui.*

● REM. *Il est dommage que,* quoique condamné par Ménage, s'emploie correctement.

◆ **dommages** n. m. pl. (1690, Furetière). *Dommages et intérêts,* ou *dommages-intérêts,* proprem., somme destinée à réparer un dommage, et intérêts de la même somme accumulés depuis que le dommage a été porté.

dommageable [dɔmaʒabl] adj. (de *dommage ;* 1314, Mondeville, écrit *damageable ; domageable,* v. 1361, Oresme). Qui est cause d'un dommage : *Les erreurs de la royauté n'attaquent pas la royauté seule ; elles sont dommageables à la nation entière : un roi bronche et s'en va ; mais la nation s'en va-t-elle ?* (Chateaubriand).

● SYN. : *dangereux, fâcheux, fatal, nuisible, pernicieux, préjudiciable, redoutable.* — CONTR. : *avantageux, bon, profitable, salutaire.*

domptable [dɔ̃tabl *ou* dɔ̃ptabl] adj. (de *dompter ;* XIIe s.). Que l'on peut dompter et, *par extens.,* soumettre à une discipline.

domptage [dɔ̃taʒ *ou* dɔ̃ptaʒ] n. m. (de *dompter ;* 1870, Larousse). Action de dompter un animal (rare) : *Les rois eux-mêmes ne se permettent pas de s'asseoir sur lui* [l'éléphant blanc], *et vous voulez qu'il s'abaisse à vous aider au domptage ?* (Sand).

● SYN. : *dressage.*

dompter [dɔ̃te *ou* dɔ̃pte] v. tr. (lat. *domitare,* dompter, soumettre, fréquentatif de *domare,* réduire, dresser, apprivoiser ; v. 1155, Wace, écrit *donter* [*dompter,* v. 1355, Bersuire, d'après des alternances orthogr. lat. comme *tentare/ temptare,* v. TENTER], aux sens 1-2 ; sens 3, XXe s. ; sens 4, XIIIe s., Littré). **1.** Rendre docile, accoutumer à l'obéissance un animal sauvage : *Les yeux fixés sur moi, comme un tigre dompté* (Baudelaire). || **2.** Soumettre par la force, réduire à l'obéissance des personnes, un peuple : *Ce sont les nations pauvres et barbares qui ont toujours dompté les peuples policés et riches* (Grimm). *Je me sens une force à dompter le monde* (Balzac). *L'Empereur qui dompta le Lombard révolté* (Leconte de Lisle). || **3.** *Fig.* et *littér.* Rendre inoffensives ou utilisables par l'homme les forces naturelles : *Dompter les eaux d'un fleuve.* || **4.** *Fig.* Maîtriser, discipliner : *Pour que le sang joyeux dompte l'esprit morose* (Heredia). *Il s'efforçait de dompter une mémoire indocile* (Duhamel).

• SYN. : **1** *dresser ;* **2** *asservir, assujettir, enchaîner, plier, soumettre ;* **4** *contenir, contrôler, dominer, juguler, maîtriser, surmonter.*

dompteur, euse [dɔ̃tœr *ou* dɔ̃ptœr, -øz] n. (de *dompter ;* 1213, *Fet des Romains,* au sens 2 ; sens 1, 1864, Littré). **1.** Personne dont le métier est de forcer à l'obéissance, par la contrainte, des animaux sauvages (par opposition au *dresseur,* qui, pour une fin analogue, use de persuasion et de douceur) : *Ce dompteur de bêtes sauvages avait la timidité des hommes libres* (Montherlant). || **2.** *Vx.* Personne qui soumet à son autorité, qui réduit à l'obéissance : *Théodose se voyait pour la seconde fois dompteur des tyrans et maître absolu de deux empires* (Fléchier).

1. don [dɔ̃] n. m. (lat. *donum,* don, présent ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens II, 1, XII^e s., *Roncevaux ;* sens II, 2-3, v. 1361, Oresme ; sens II, 4-5, milieu du XVI^e s., Amyot).

I. 1. Action d'abandonner à quelqu'un la propriété ou la possession d'une chose, sans rien recevoir en retour : *Faire le don de ses biens à une œuvre charitable, d'une collection de tableaux à un musée.* || *Faire don,* accorder libéralement : *Des bijoux de vingt-neuf sous | Dont je ne puis, oh ! pardon ! | Te faire don* (Baudelaire). || Fig. *Faire don de sa main,* consentir au mariage. || *Faire don de son cœur,* accorder son amitié, son amour. || *Faire don de sa personne, de son corps,* en parlant d'une femme, accorder ses faveurs. || *Don de soi,* sacrifice de soi-même ; *par extens.,* élan spontané qui porte à adhérer totalement à une cause, à se dévouer sans restriction à une personne. || **2.** *Spécialem.* En droit, syn. de DONATION. || *Don manuel,* donation faite de la main à la main. || *Don mutuel,* donation réciproque entre époux.

II. 1. La chose dont on se dépossède sans rien recevoir en échange : *Les mains pleines de dons et les cœurs pleins de vœux* (Lamartine). *Don en argent. Recevoir un don. Recueillir des dons pour une œuvre.* || Vx. *Don gratuit,* taxe volontaire que le clergé s'imposait à la demande du roi. || **2.** Avantage, qualité naturelle qu'on a reçus sans avoir rien fait pour les obtenir : *Les dons de la nature, de la fortune. La modestie a toujours été le don particulier de la compagnie de Saint-Sulpice* (Renan). || *Les dons de la Fortune,* les biens, les richesses. || *Les dons de la terre,* les productions naturelles. || Poét. *Les dons de Flore, de Pomone, de Bacchus, de Cérès,* les fleurs, les fruits, les vendanges, les moissons. || **3.** *Spécialem.* Qualité surnaturelle, grâce venant de Dieu : *Les dons du Saint-Esprit. La foi est un don de Dieu* (Pascal). || *Le don des langues,* faculté de connaître toutes les langues sans les avoir apprises, que le Saint-Esprit accorda aux Apôtres ; *par anal.,* disposition naturelle d'une personne à apprendre facilement une langue. || **4.** *Spécialem.* Dans les contes de fées, faculté extraordinaire accordée par les fées à un enfant à sa naissance. || **5.** Aptitude innée d'une personne à faire quelque chose : *Elle a le don de plaire. Avoir un don pour la musique. Notre temps n'offre plus de ces facilités de développer à loisir les dons les plus délicats de l'esprit à l'abri des misères du siècle, à l'ombre d'une immense institution* (Valéry). *Justin Weill avait le goût et le don de l'imitation* (Duhamel). || *Avoir le don des larmes,* avoir la faculté de pleurer à volonté : *Un singulier enfant que mon frère Jacques ; en voilà un qui avait le don des larmes* (Daudet). || S'emploie aussi ironiq. : *Il a le don d'indisposer tous ses amis ;* et par extens. : *Cette musique a le don de me porter sur les nerfs.*

• SYN. : **II, 1** *cadeau, gratification, libéralités, offrande, présent ;* **2** *faveur, grâce ;* **5** *bosse* (fam.), *disposition, facilité, génie, talent.*

2. don [dɔ̃] n. m. (esp. *don,* lat. *dominus,* seigneur [v. DOM] ; XV^e s., *Dict. général,* écrit *doint* [*dom,* 1594, *Satire Ménippée ; don,* 1606, Nicot], au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Titre d'honneur donné d'abord aux nobles en Espagne, puis étendu à tout le monde (ne s'emploie que devant les prénoms) : *Don Carlos.* || **2.** *Par extens.* et *vx.* Noble d'Espagne.

• REM. S'employait également devant le nom, au XVII^e s., où l'on trouve aussi la forme DOM.

3. don [dɔ̃] n. m. (mot ital. [v. DOM] ; fin du XIX^e s.). Titre de courtoisie italien.

doña [dɔɲa] n. f. (esp. *doña,* fém. de *don* 2 ; 1650, Corneille, écrit *donne* [*dona, doña,* 1864, Littré]). Titre d'honneur donné d'abord aux princesses ou aux femmes nobles, en Espagne, et appliqué aujourd'hui à tout le monde (ne s'emploie que devant les prénoms) : *Doña Inès.*

donace [dɔnas] n. f. ou **donax** [dɔnaks] n. m. (lat. *donax, -acis,* roseau, et [par analogie de forme] « sorte de poisson », gr. *donax, -akos,* mêmes sens ; 1864, Littré). Petit mollusque bivalve, comestible, très abondant dans le sable des côtes françaises, appelé communément *pignon, flion, olive, trialle,* etc.

donacie [dɔnasi] n. f. (lat. scientif. moderne *donacia,* du gr. *donax, -akos,* roseau [à cause de l'habitat de ces insectes] ; 1791, *Encycl. méthodique*). Insecte coléoptère de couleur métallique, dont l'adulte vit sur les plantes aquatiques.

donat [dɔna] n. m. (de *Donat,* n. pr., lat. *Donatus,* célèbre grammairien du IV^e s. apr. J.-C. ; v. 1260, Rutebeuf, au sens 1 ; sens 2, XV^e s.). **1.** *Vx.* Titre d'anciens traités de grammaire élémentaire, que l'on considérait comme extraits de la grammaire latine de Donat. || **2.** *Par anal.* et *vx.* Nom donné à des manuels élémentaires : *Un donat de la religion chrétienne.*

donataire [dɔnatɛr] n. (dér. savant du lat. *donatum,* supin de *donare* [v. DONNER] ; XIV^e s., *Songe du Verger*). Personne qui bénéficie d'une donation.

• CONTR. : *donateur.*

donateur, trice [dɔnatœr, -tris] n. (lat. *donator* [fém. *donatrix*], celui [celle] qui donne, de *donatum,* supin de *donare* [v. DONNER] ; 1320, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1907, Gide). **1.** Personne qui fait une donation. || **2.** Personne qui fait des dons à une œuvre : *Généreux donateur.* || *Spécialem.* Personne qui, ayant fait don d'une peinture, d'un vitrail à une église, s'y est fait représenter dans une attitude pieuse.

• CONTR. : **1** *donataire.*

donation [dɔnasjɔ̃] n. f. (lat. *donatio,* action de donner, don, et, dans la langue jurid. de basse époque, « donation », de *donatum,* supin de *donare* [v. DONNER] ; 1264, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin). **1.** En droit, contrat par lequel une personne (le *donateur*) transmet sans contrepartie un bien à une autre (le *donataire*), qui l'accepte : *La donation de biens à venir n'est pas valable.* || *Donation à titre particulier,* donation d'un ou de plusieurs biens déterminés. || *Donation à titre universel,* donation d'une fraction du patrimoine du donateur (un quart, un tiers, etc.). || **2.** Acte qui enregistre cette transmission.

donc [dɔ̃ ; dɔ̃k en liaison ou en début de phrase] conj. (lat. impér. *dunc,* terme de sens consécutif issu [peut-être sous l'influence de *tunc,* alors] de *dumque,* élargissement de la particule *dum,* qui servait à renforcer l'impératif en lat. class., puis s'était employée indépendamment au sens de « donc » à basse époque ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *dunc* [*donc,* XII^e s. ; var. *donque, donques, doncque, doncques,* jusqu'au XVII^e s.], au sens de « alors » ; sens 1, XII^e s., *Lois de Guillaume ;* sens 2, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 3-4, XII^e s., *Roncevaux*). **1.** Marque la conséquence d'une affirmation antérieure, ou la conclusion nécessaire d'un raisonnement : *Je pense, donc je suis* (Descartes). *Si l'on ne peut faire qu'une chose, et d'une seule manière, elle se fait comme d'elle-même ; et donc cette action n'est pas véritablement humaine...* (Valéry). *Vous voyez donc que nous avions raison.* || **2.** Marque, dans un exposé, un récit, le retour à une idée, à une pensée, ou la reprise de la narration après une interruption ou une digression : *Donc, Magnus, lentement, comme un spectre anxieux | [...] marche* (Leconte de Lisle). || **3.** Marque la

surprise causée par une situation, une réponse inattendue : *Mais pourquoi donc ces pleurs, ces regrets, cette fuite ?* (Voltaire). *Qu'est-ce donc qui vous inquiète ?* || *Allons donc,* exprime soit l'incrédulité : *Allons donc ! pas possible !* ; soit l'ironie : *Allons donc ! Comme si je ne le connaissais pas.* || **4.** Dans une phrase interrogative ou de sens impératif, s'emploie pour donner plus de force à la question, à l'injonction ou à l'avertissement : *Qu'y a-t-il donc ? Fermez donc la porte.*

• REM. Les formes DONCQUE, DONCQUES, DONQUE, DONQUES ont été également usitées, anciennement ou dans la langue poétique ou littéraire : *Commencez doncques à songer | Qu'il importe d'être et de vivre* (Voiture). Selon Ménage (1672), « *donc* et *doncque* sont également usités. *Doncques* n'est plus en usage ».

dondaine [dɔ̃dɛn] n. f. (de l'onomatop. *dond* [v. DONDON] ; v. 1360, Froissart, au sens de « gros et court trait d'arbalète » ; sens 1-2, 1864, Littré). **1.** Instrument à vent analogue à la cornemuse, usité au Moyen Âge. || **2.** Revient dans les refrains de chansons légères, en liaison avec *dondon : La faridondaine, la faridondon.*

dondon [dɔ̃dɔ̃] n. f. (de l'onomatop. *dond* exprimant le balancement et la grosseur, de la même famille que les onomatopées qui ont servi à former *dandiner, dodeliner,* etc. [v. ces mots] ; 1579, H. Estienne). *Fam.* Femme ou fille corpulente et de formes lourdes : *Mon cher, il pourra t'arriver encore, et de plus en plus souvent, d'être abordé, le soir, et non plus par de vieilles dondons* (Duhamel). *Une grosse dondon au corsage dégrafé* (Dorgelès).

donjon [dɔ̃ʒɔ̃] n. m. (lat. pop. **dominionem,* accus. de **dominio,* proprem. « tour maîtresse » ou « tour du seigneur », dér. de *dominus,* maître [v. DOM] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, XXe s.). **1.** Dans un château médiéval, tour principale, qui constituait, en cas de nécessité, le dernier réduit de la défense : *Et quand nous fûmes là, devant les donjons noirs, | Agitant nos clairons et nos feuilles de chêne, | Les piques à la main, nous n'eûmes pas de haine* (Rimbaud). || **2.** *Vx.* Petit belvédère élevé sur le comble d'une maison. || **3.** Nom donné quelquefois, dans la marine de guerre, à la tour métallique à étages des cuirassés.

donjonné, e [dɔ̃ʒɔne] adj. (de *donjon* ; début du XVIIe s.). Se dit, en termes de blason, de châteaux comportant des tourelles.

don Juan [dɔ̃ʒɥɑ̃] n. m. (n. pr. d'un séducteur, héros d'une comédie de Molière [1665], repris au théâtre espagnol ; v. 1840, Balzac). Homme toujours en quête d'aventures amoureuses : *Cérizet était devenu le don Juan en casquette de trois ou quatre petites ouvrières* (Balzac). *La plupart des riches d'aujourd'hui me font l'effet de dons Juans de casino ou même de souteneurs* (Romains).

• Pl. *des* DONS JUANS.

donjuanesque ou **don-juanesque** [dɔ̃ʒɥanɛsk] adj. (de *don Juan* ; 1851, Nerval). *Fam.* Qui est dans la manière d'un don Juan, d'un séducteur : *Je n'oserais te dire que ma carrière donjuanesque se soit poursuivie toujours avec le même bonheur* (Nerval).

donjuaniser ou **don-juaniser** [dɔ̃ʒɥanize] v. intr. (de *don Juan* ; v. 1840, Balzac, comme v. pr., au sens de « devenir un séducteur » ; comme v. intr., au sens actuel, 1870, Larousse). *Fam.* Faire le don Juan, courtiser les femmes pour les séduire.

donjuanisme ou **don-juanisme** [dɔ̃ʒɥanism] n. m. (de *don Juan* ; av. 1869, Sainte-Beuve). Comportement du don Juan ; manière d'être, d'agir d'un séducteur : *Son donjuanisme est de moitié dans ses gains* (L. Daudet). *Swann ayant pris à l'aristocratie cet éternel donjuanisme qui, entre deux femmes de rien, fait croire à chacune que ce n'est qu'elle qu'on aime sérieusement* (Proust). *Contre le donjuanisme, on nous dit : « Ah ! une seule femme... »* (Montherlant).

donnant, e [dɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *donner* ; fin du XVIIe s., Saint-Simon). Qui donne généreusement ; qui aime à faire des dons (vieilli) : *Quoique peu donnante, elle la pria d'accepter un chapeau de vingt francs* (Balzac).

◆ **Donnant, donnant** loc. adv. (1864, Littré). Indique que rien n'est accordé sans contrepartie : « rien sans rien » : *Donnant, donnant, n'est-ce pas ? Je réfléchirai...* (France).

donne [dɔn] n. f. (déverbal de *donner* ; 1732, Trévoux, aux sens 1-2 [le mot s'est employé en anc. franç., écrit *done,* au sens de « action de donner, don », fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*]). **1.** Action de donner, de distribuer les cartes aux joueurs : *Il est peut-être bête, mais pas au point d'engager la partie sans avoir en main l'as d'atout, quand il est sûr de le retourner à la prochaine donne* (Farrère). || *Fausse donne,* ou *maldonne,* distribution des cartes qui n'est pas faite selon les règles, et qui doit être recommencée ou qui annule la partie. || **2.** Cartes distribuées en nombre égal aux différents joueurs, en début de partie.

donné, e [dɔne] adj. (part. passé de *donner* ; av. 1778, Voltaire, au sens 1 ; sens 2-3, 1834, Ségur ; sens 4, XXe s.). **1.** En mathématiques, qui est connu, déterminé, ou énoncé comme hypothèse : *Deux des angles d'un triangle étant donnés, déterminez le troisième. En un point donné d'un cercle, mener la tangente à ce cercle.* || **2.** Pris à part, choisi comme exemple : *Il s'en faut de beaucoup que la même action soit également criminelle de la part de deux hommes donnés* (J. de Maistre). || **3.** Posé de façon incontestable, nettement défini, à l'origine d'une évolution, d'un raisonnement : *L'homme est donné, sa nature est donnée, son intelligence est donnée, sa constitution physique est donnée avec ses bornes nécessaires* (Cousin). || *Dans un temps donné, sur un point donné,* dans un temps déterminé, sur un point fixé. || *À un moment donné,* à un certain moment, soudain. || **4.** En psychologie, qui est immédiatement présent à la conscience, avant toute élaboration. (Souvent opposé à *construit.*)

◆ **Étant donné** loc. prép. (1883, Loti). Vu, attendu : *Étant donné le caractère de la comtesse et ses habitudes...* (Bourget).

• REM. *Étant donné* est invariable lorsqu'il est placé devant le nom qu'il introduit : *Étant donné sa stupidité, on ne pouvait attendre autre chose de lui* (Acad.). *Étant donné une droite.* Mais, placé après le nom, il est variable : *Une droite étant donnée...*

◆ **Étant donné que** (suivi de l'indicatif) loc. conj. (début du XXe s.). Attendu que, puisque.

◆ **donné** n. m. (v. 1250, Mousket, au sens de « homme qui se donne, avec ses biens, à un monastère » ; sens 1, v. 1570, Carloix ; sens 2, XXe s.). **1.** *Class.* Oblat, soldat invalide entretenu par une abbaye : *Un donné de la Trappe, d'un esprit fort supérieur à son état, qu'on appelait le frère Chanvier* (Saint-Simon). || **2.** En psychologie, ensemble de ce qui est immédiatement perçu par l'esprit, avant toute élaboration. (On dit aussi DONNÉE, n. f.)

donnée [dɔne] n. f. (part. passé fém. substantivé de *donner* ; 1279, Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1877, Littré ; sens II, 1, 1752, Trévoux ; sens II, 2 et 4, av. 1778, Diderot ; sens II, 3, 1864, Littré ; sens II, 5, av. 1865, Proudhon).

I. 1. *Class.* et *dialect.* Distribution aux pauvres, le plus souvent en argent : *Plus la donnée avait été nombreuse, plus la charcutière était aise* (Saint-Simon). *Il y avait de temps en temps, à Coutigny, des données de pain* (Pérochon). || **2.** Distribution aux vers à soie de la quantité de feuilles de mûrier nécessaire pour un repas.

II. 1. En mathématiques, une des quantités connues, un des éléments fournis dans l'énoncé d'un problème et qui doivent permettre de le résoudre. || **2.** Point incontestable ou admis comme tel sur lequel on fonde un raisonnement, une argumentation, une recherche : *Les données d'une expérience, d'une science.* || **3.** Idée fondamentale qui est à la base d'un art, sur laquelle repose une œuvre littéraire ou artistique : *J'appelle artistes ceux qui sont sensibles à la donnée spé-*

cifique d'un art ; les autres sont sensibles à sa donnée sentimentale (Malraux). *La donnée d'une tragédie. Les données d'un roman.* || **4.** Élément, document qui sert à étayer une recherche : *Des données chronologiques. Des données statistiques. L'homme n'a pas les données nécessaires pour répondre aux questions qu'il s'adresse* (Renan). *Nous avons donc à résoudre des problèmes dont les données et l'énoncé varient à chaque instant d'une manière imprévue* (Valéry). || **5.** (au plur.) Ensemble de circonstances, situation qui explique, conditionne tel ou tel événement : *La rivalité de la France et de l'Autriche reposait sur des données qui n'existent plus* (Proudhon). || **6.** En psychologie, syn. de DONNÉ n. m. || *Données immédiates de la conscience,* selon Bergson, les propriétés fondamentales de la vie psychique saisies par l'intuition.

• SYN. : **4** *information, précision, renseignement ;* **5** *conjoncture, contexte.*

donner [dɔne] v. tr. (lat. *donare,* faire don, gratifier de, donner, de *donum* [v. DON] ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *dunar* [*doner,* Xe s. ; *donner,* XIIIe s.], au sens II, 5 ; sens I, 1-2, 5, II, 7, III, 1, 3, 7-8, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, et II, 10, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [« livrer à la police », 1829, G. Esnault] ; sens I, 4, et II, 9, 1580, Montaigne ; sens I, 6, XIIe s., *Lois de Guillaume ;* sens I, 7, 1273, Adenet ; sens I, 9, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens I, 10, 1651, Corneille ; sens II, 1, v. 980, *Fragment de Valenciennes ;* sens II, 2, XIVe s., Cuvelier ; sens II, 3, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 4, 1659, Molière ; sens II, 6, 1657, Pascal ; sens II, 8, av. 1696, La Bruyère ; sens III, 2, 1690, Furetière ; sens III, 4, 1663, Molière ; sens III, 5, fin du XIIIe s., Joinville ; sens III, 6, v. 1361, Oresme).

I. METTRE EN LA POSSESSION DE. **1.** Abandonner à quelqu'un, sans rien recevoir en contrepartie, une chose dont on lui reconnaît la propriété : *Donner son bien aux pauvres. Donner un terrain à la commune. Donner des jouets à ses enfants, un petit chat à une amie. Mon gentilhomme, donnez, s'il vous plaît, aux garçons quelque chose pour boire* (Molière). *Tout ce que tu ne sais pas donner te possède* (Gide). || *Il donnerait sa chemise,* il abandonnerait tout ce qu'il a, tant il est généreux. || **2.** *Absol.* Faire un don, un présent, des aumônes : *La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne* (Corneille). *Qui donne aux pauvres prête à Dieu* (Hugo). *Donner à des œuvres charitables. Donner et recevoir.* || *Donner et retenir ne vaut,* adage juridique signifiant qu'une donation devient nulle quand elle contient une clause qui en annule l'effet ; *par extens.,* on ne reprend pas ce qu'on a donné. || Fam. *C'est donné,* le prix en est si bas que c'est presque un cadeau. || **3.** *Par anal.* Faire le don ou le sacrifice de : *Donner son sang, sa vie pour son pays. Donner sa confiance à un collaborateur. Donner tout son temps, tous ses loisirs à une activité. Nous donnâmes sans discuter beaucoup de notre cœur à ce métier tout nouveau* (Duhamel). || *Donner son cœur,* accorder son amour. || **4.** *Spécialem.* et *class.* Faire l'abandon de, sacrifier : *Il a donné son ressentiment à la prière d'un tel* (Furetière, 1690) ; et absol. : [Le prince de Condé] *craignait toujours de trop donner à la nature* (Bossuet). || **5.** *Class.* Accorder, octroyer : *Sire, ne donnez rien à mes débiles ans* (Corneille). || *Donner la vie à quelqu'un,* lui laisser la vie sauve, l'épargner : *Je ne m'en suis vengé qu'en te donnant la vie* (Corneille). || *Donner que,* accorder, admettre que : *Je donne, si vous voulez, à vos sentiments, que vous avez heureusement exécuté toutes vos pensées* (Retz). || **6.** Céder à quelqu'un une chose en échange d'une autre chose : *Donner des billes contre des timbres.* || *Spécialem.* Offrir un certain prix pour acquérir une marchandise, rétribuer un service : *Combien m'en donnez-vous ? Donner tant de l'heure à un ouvrier.* || *En donner à quelqu'un pour son argent,* lui donner, en échange de ce qu'il a payé, une quantité suffisante pour qu'il soit satisfait ; au *fig.,* lui donner plus qu'il n'est dû. || *Donner une chose pour une autre,* remettre volontairement à quelqu'un une chose à la place d'une autre, par ruse ou par tromperie : *Donner du cuivre pour de l'or.* || **7.** *Fig.* Abandonner de son plein gré quelque chose en échange d'autre chose : *Je donnerais n'importe quoi* (ou *dix ans de ma vie) pour en savoir davantage.* || **8.** Assigner, conférer : *Donner un nom à un enfant. Donner un titre à un ouvrage.* || **9.** *Fig.* Attribuer à quelqu'un ou à quelque chose la possession d'un état, d'un caractère, d'une qualité : *Vous donnez sottement vos qualités aux autres* (Molière). *En vous voyant, je vous avais donné treize ans* (Balzac). *Donner de l'importance à une chose insignifiante.* || *Donner du monseigneur, du cher maître,* etc., *à quelqu'un,* lui attribuer un titre par flatterie : *Il n'aurait pour rien au monde consenti à donner de l'oncle ou de la tante à cette gent détestée, à ces grippe-sous* (Duhamel). || *Donner pour, comme,* présenter quelqu'un ou quelque chose, à tort ou à raison, comme étant tel : *On le donne pour un esprit libéral. Donner une information pour certaine, comme officielle. Ce jeune homme* [...] *donna Mme de la Baudraye aux deux Parisiens* [...] *comme une femme qui produirait à Paris la plus profonde sensation* (Balzac). || **10.** *Class.* Imputer à quelqu'un la responsabilité d'un acte, d'une faute : *À qui donne-t-on cet ouvrage ?* (Acad., 1694). *J'ignore le détail du crime qu'on vous donne* (Molière).

II. METTRE À LA DISPOSITION DE. **1.** Remettre à quelqu'un ou mettre à sa portée quelque chose, pour son usage propre ou pour un usage déterminé : *Donner son parapluie, ses gants à un visiteur. Voudriez-vous me donner la salière ? Donner un magazine, un journal à un client qui attend. Donner à un animal sa nourriture quotidienne. Donner à manger aux oiseaux. Donne tes pieds, que je te déchausse* (Cocteau). || *Donner le bras, la main à quelqu'un,* lui offrir son bras, sa main, par courtoisie ou comme appui. || Fig. *Donner sa main à quelqu'un,* en parlant d'une femme, consentir à épouser quelqu'un. || *Donner le sein à un enfant,* le nourrir de son lait. || *Donner les cartes,* ou, absol., *donner,* distribuer les cartes aux joueurs : *C'est à vous de donner.* || Vx. *La donner belle,* au jeu de paume, envoyer une balle facile à rattraper. || Ironiq. et vx. *Vous me la donnez belle,* vous cherchez à me duper, à m'en faire accroire. || **2.** Remettre, confier temporairement un objet à quelqu'un, en vue d'un service : *Donner une robe au teinturier, son manteau au vestiaire. Donner une lettre à poster. On m'a donné leur linge à porter à sœur Marthe* (Carco). || Class. *En donner à garder,* ou, ellipt., *en donner,* duper, tromper quelqu'un : *Ne m'en donnes-tu point à garder ?* (Molière). *Mais le fourbe qu'il est nous en a trop donné* (Corneille). || **3.** Mettre à la disposition de quelqu'un (ou d'une collectivité) une personne nécessaire, une chose utile ou souhaitable : *Donner un tuteur à un orphelin, une gouvernante à des enfants. Donner du travail à des chômeurs. Donner de l'instruction à ses enfants. Donner l'hospitalité. Donner une Constitution, des institutions à un pays. Il donnait à la ville un nouveau pont, des murs, des portes, une bonne bastille* (Michelet). || *Donner asile à quelqu'un,* l'héberger. || **4.** Organiser une réunion mondaine à l'intention d'un certain nombre de personnes : *Donner un bal, un dîner, un vin d'honneur. La réception avait été donnée avant les grandes vacances* (Carco). || *Spécialem.* Présenter un spectacle, une manifestation artistique, littéraire, etc. : *Donner un récital, un concert. La Comédie-Française donne « Phèdre » jeudi prochain. Un cinéma qui donne de bons films.* || Fig. et vx. *Donner la comédie,* se faire remarquer, faire rire de soi. || **5.** Accepter d'accorder quelque chose à quelqu'un : *Donner une audience. Donner des délais à un débiteur. Donner une autorisation, une permission. Donner son accord à un projet, sa signature à un contrat. Donner son appui, sa protection à quelqu'un. Il est furieux de l'attention que leur donne cette Mme Beurdeley* (Aragon). || *Donner sa parole,* promettre sur l'honneur, s'engager. || Fam. *Donner le feu vert,* donner la permission, l'autorisation de faire quelque chose. || **6.** Fournir

à quelqu'un une chose exigée pour un motif quelconque : *Nous serions obligés de donner des garanties sur notre terre* (Balzac). *Donner des gages de sa bonne foi.* || **7.** Faire connaître, communiquer à quelqu'un, oralement ou par écrit, quelque chose qui le concerne ou l'intéresse : *Donner son adresse. Donner un mot d'ordre, des instructions. Donner son avis. Donner un rendez-vous. Donner un conseil à un élève. Je vous donnerai des explications de vive voix. Donner des preuves de son innocence. Donnez-moi un homme sans orgueil, je vous donnerai une femme sans vanité* (Fénelon). *Tous les matins, elle lui donna alors des nouvelles de la rue Pirouette* (Zola). || *Spécialem.* Exposer devant un auditoire : *Donner une conférence, une série de conférences. Donner un cours au Collège de France. Dès que le matériel fut en exacte ordonnance, Picquenard nous donna notre première leçon* (Duhamel). || **8.** Manifester, montrer d'une façon quelconque : *Donner des signes de fatigue. Donner libre cours à sa colère. Sénac ne donnait encore aucun signe de vie* (Duhamel). || **9.** *Fig.* Transmettre une maladie par contagion : *Il a donné son rhume à ses frères.* || *Par extens.* Communiquer, transmettre quelque chose à quelqu'un : *Donner ses goûts, ses habitudes, ses manies à ses proches.* || **10.** Livrer, remettre, accorder une personne à autrui : *Donner des otages aux autorités d'occupation. Donner sa fille en mariage à un industriel.* || *Spécialem.* et *pop.* Livrer quelqu'un à la police, le dénoncer à l'autorité : *On est entre copains, hein ? Vous ne me donnerez pas* (Dorgelès).

III. ÊTRE LA CAUSE OU L'ORIGINE DE. **1.** (avec un sujet désignant une personne) Produire, être l'auteur de : *Un écrivain qui donne un roman par an. Il a donné une édition critique de Rabelais.* || *Spécialem.* Être la cause, le responsable de (dans des expressions) : *Donner l'alarme. Donner l'élan, l'essor à quelque chose. Donner la chasse à quelqu'un.* || Class. et littér. *Donner une bataille,* la livrer : *M. le Comte donna la bataille et la gagna* (Retz). *Or, César a donné sa bataille dernière* (Leconte de Lisle). || *Donner la vie, le jour à un enfant,* le mettre au monde, devenir mère. || **2.** (avec un sujet désignant une chose ou un être animé) Produire, être la source de : *Une vigne qui donne un vin excellent. Les arbres donnent de l'ombre et de la fraîcheur. Cette lampe donne une lumière douce. Tous ses bourgeons avaient donné des ramures* (Musset). || *Absol.* Rapporter : *Une terre qui donne peu* ; et par extens. : *Le blé a bien donné cette année.* || *Fam.* Avoir comme résultat, comme conséquence : *Les recherches n'ont rien donné.* || **3.** (avec un sujet désignant une personne ou une chose) Exercer sur quelqu'un une action qui modifie son état physique ou moral : *Donner la santé, la mort à quelqu'un. Une longue promenade donne de l'appétit. Donner de la joie, de l'inquiétude. Ce malade me donne bien du souci. Ce travail lui donne beaucoup de satisfaction. C'est écorché, c'est faux, c'est horrible, c'est dur | Et donnerait la fièvre à Rossini, pour sûr* (Verlaine). || *Spécialem.* Exercer sur quelqu'un une action qu'il ressent d'une façon agréable ou pénible : *Donner un baiser, des caresses à un jeune enfant. Donner une gifle, un coup de poing, des coups de bâton.* || *Class.* Faire avoir, inspirer tels sentiments : *Et vous ai-je ordonné | D'éteindre tout l'amour que je vous ai donné ?* (Corneille). || **4.** Exercer sur une chose une action qui modifie sa manière d'être : *Donner un coup de rabot à une planche. Donner un coup de rateau dans l'allée. Donner une couche de vernis à un meuble. La lumière et le climat du Nord donnent aux objets une teinte funèbre* (Custine). || *Spécialem.* Modifier la forme, l'aspect, l'ordonnance de quelque chose : *Donner de l'ampleur à un veston. Donner un développement à une hypothèse scientifique, un tour agréable à une idée.* || **5.** *Donner,* avec un nom sans article, sert à former des locutions à valeur factitive (par opposition avec *avoir,* qui indique l'état) : *Donner faim, soif ; donner envie ; donner confiance, courage ; donner raison, tort ; donner bonne, mauvaise conscience.* || *Donner lieu à* (et un nom), provoquer, motiver : *Son dernier livre a donné lieu à de violentes controverses.* || **6.** *Donner à* (et l'infinitif), fournir l'occasion, la matière de : *Ce souvenir, du moins, ne me donne pas trop à rougir* (Sainte-Beuve). || *Donner à penser, à songer, à réfléchir,* rendre perplexe, causer un certain embarras ou une certaine inquiétude : *Une comète qui parut à son avènement donnait fort à penser* (Michelet). || *Donner à entendre,* faire comprendre, laisser supposer : *Il a donné à entendre qu'il serait candidat aux élections.* || **7.** Littér. *Donner de* (et l'infinitif), donner la possibilité de : *Le sort lui a donné de réaliser tous ses projets.* || Impers. *Il est donné de,* on a la possibilité, la permission, le loisir de : *Cependant, il me fut donné de l'emmener à Neuchâtel* (Gide).

● SYN. : **I, 1** *bailler* (vx), *distribuer, gratifier de, offrir* ; **3** *consacrer, dédier, prodiguer, sacrifier, vouer* ; **6** *échanger, troquer, payer* ; **7** *céder, renoncer, sacrifier.* || **II, 1** *fournir, passer, tendre* ; **2** *déposer, laisser* ; **3** *doter, pourvoir de* ; **4** *jouer, passer* ; **5** *concéder, consentir, octroyer* ; **6** *décerner, procurer* ; **7** *dire, exposer, exprimer, fixer, indiquer* ; **8** *présenter* ; **9** *inoculer, passer.* || **III, 1** *composer, écrire, élaborer, enfanter, publier* ; **2** *fournir, répandre* ; *rendre* ; **3** *causer, inspirer, provoquer, susciter* ; *administrer* (fam.), *appliquer, assener, ficher* (pop.) ; **6** *porter à* ; **7** *accorder, permettre.* — CONTR. : **I, 1** *recevoir* ; *conserver* ; *garder* ; *ravir, voler* ; **6** *prendre* ; *vendre.* || **II, 1** *enlever, ôter, retirer, soustraire* ; **3** *frustrer, priver* ; **5** *refuser* ; **7** *cacher, taire.*

● REM. Le participe passé *donné,* suivi d'un infinitif précédé de *à,* est logiquement invariable si le pronom complément se rapporte à l'infinitif et non au participe : *Les livres qu'on nous a donné à lire* (c'est-à-dire : *on nous a donné [quoi ?] à lire [quoi ?] des livres*) ; mais : *les objets que je vous ai donnés à vendre* (c'est-à-dire : *Je vous ai donné des objets pour que vous les vendiez*) ; cette nuance de sens explique l'accord du participe.

◆ v. intr. (sens 1, fin du xiiie s., Joinville ; sens 2, 1681, Mme de Maintenon ; sens 3, 4, 6, 1580, Montaigne ; sens 5, 1669, Molière ; sens 7, 1666, Molière ; sens 8, milieu du xvie s., Amyot ; sens 9, 1864, Littré). **1.** *Class.* Heurter, frapper : *Une balle se réfléchit quand elle donne contre la muraille* (Descartes). *Donner sur la joue. Donner de l'épée dans le ventre* (Acad., 1694). || *Donner dans les yeux, dans la vue à quelqu'un,* l'éblouir par un vif éclat (surtout en parlant du soleil) ; au *fig.,* le charmer par sa beauté, ses qualités : *Ce monsieur le Comte qui va chez elle lui donne peut-être dans la vue* (Molière). || Auj. *Donner à la côte, sur un écueil,* en parlant d'un bateau, s'échouer accidentellement ou par nécessité, toucher un rocher. || *Donner de la tête,* en parlant d'un animal, secouer la tête ou donner des coups de tête. || Fig. *Ne savoir où donner de la tête,* en parlant d'une personne, être sollicité par de nombreuses obligations et ne savoir comment y faire face : *J'ai trois dîners en ville. Je ne sais où donner de la tête* (Duhamel). || Vx. *Donner sur les doigts,* les frapper ; *fig.* et *fam.,* faire une sévère remontrance. || Vx. *Donner sur les nerfs,* agacer vivement. || **2.** *Class.* et *fig.* Se répandre en critiques, dauber sur quelqu'un : *Vous auriez bien pu vous passer de donner sur les dévotes en faisant le portrait de Mme d'Aubigné* (Maintenon). || **3.** *Class.* Atteindre, toucher : *Il était si preste à donner où il tirait qu'il tuait les oiseaux en volant* (Vaugelas). || **4.** *Class.* et *littér.* S'élancer sur l'ennemi, s'engager dans le combat : *Déjà les deux armées | N'attendaient, pour donner, que le commandement* (Corneille). *« Allons ! faites donner la garde ! » cria-t-il* (Hugo). || *Fig.* Se lancer à la conquête de : *Nous donnions chez les dames romaines, | Et tout le monde, là, parlait de nos fredaines* (Molière). || **5.** *Class.* et littér. *Donner dans le piège, dans le panneau,* etc., s'y jeter, s'y précipiter, et, au *fig.,* se laisser tromper : *Il est homme enfin à donner dans tous les panneaux qu'on lui présentera* (Molière). *La seconde campagne est commencée ; Beaulieu est déconcerté ; il calcule assez mal, et donne constamment dans les pièges qu'on lui tend* (Bonaparte, cité par Chateaubriand). || *Donner tête baissée dans*

quelque chose, s'y précipiter aveuglément. || **6.** *Class.* et *littér.* Céder à un penchant ; se laisser aller à, par une inclination vive : *J'ai cette manie de vouloir donner généralement sur tout ce qu'il y a de plus beau* (Molière). *S'il a peur de la banalité, il ne l'évitera pas* [...] *en donnant dans les bizarreries du dessin ou les excentricités de la couleur* (Matisse). || Class. *Donner dans le sens de quelqu'un,* partager son point de vue, abonder : *Il évite uniquement de donner dans le sens des autres et d'être de l'avis de quelqu'un* (La Bruyère). || **7.** *Class.* Ajouter foi, croire : *Enfin, il est constant que l'on n'a point donné | Au bruit que contre vous sa malice a tourné* (Molière). || **8.** *Donner sur,* être tourné, orienté vers : *La fenêtre ouverte et sans rideaux donne sur la cour* (Gide). *La chambre* [...] *donnait sur les escaliers de la rue du Mont-Cenis* (Carco). || **9.** Produire, faire entendre un son : *Un de nos gens qui donne du cor d'harmonie complétera l'orchestre* (Sue). *Chiens qui donnent de la voix.* || **10.** *Donner de la bande,* v. bande || **11.** ◆ **se donner** v. pr. (sens 1, fin du XIIe s., Conon de Béthune ; sens 2, 1671, La Fontaine ; sens 3, v. 1190, *Sermons de saint Bernard ;* sens 4, av. 1549, Marguerite de Navarre [« être vendu à très bas prix », 1836, G. Esnault] ; sens 5, av. 1696, La Bruyère). **1.** Faire le don de soi, offrir, sacrifier sa personne à quelqu'un ou à quelque chose : *Il ne restait plus aux gens de Calais qu'à se donner à l'ennemi, s'il voulait bien d'eux* (Michelet). *La France est bonne. Elle se donne* (Hugo). || *Se donner à une tâche, à une activité,* etc., s'y adonner, ou s'y consacrer entièrement : *On ne voit pas pourquoi Stendhal ne s'est pas donné au théâtre, auquel tout le destinait* (Valéry). || *Se donner en spectacle,* v. SPECTACLE. || **2.** En parlant d'une femme, accorder ses faveurs : *Et pourtant Mme Bovary se donne ; emportée par les sophismes de son imagination, elle se donne magnifiquement, généreusement, d'une manière toute masculine, à des drôles qui ne sont pas ses égaux* (Baudelaire). *Les femmes devinent tout cela et savent qu'elles peuvent s'offrir le luxe de ne se donner jamais à ceux dont elles sentent, s'ils ont été trop nerveux pour le leur cacher les premiers jours, l'inguérissable désir qu'ils ont d'elles* (Proust). || **3.** Se faire, se causer quelque chose à soi-même : *Il finit par se donner un coup de scie* (Duhamel). *Se donner une entorse.* || *Se donner de la peine, du mal,* s'imposer un travail, un effort : *Ces enfants qui sont toujours premiers en faisant semblant de ne se donner aucun mal* (Mauriac). || *Se donner la peine de,* s'obliger à : *Voilà ce que Tartarin aurait pu voir, s'il s'en était donné la peine* (Daudet). || *Se donner du bon temps,* mener une vie dégagée de tout souci, de tout effort. || S'attribuer faussement un état, une qualité : *Se donner tout le mérite du succès.* || *Se donner des airs, se donner pour,* se faire passer pour : *Nous sommes habitués presque tous à prendre généralement les apparences pour les réalités, et à tenir les gens pour ce qu'ils se donnent* (Maupassant). || **4.** Être donné, offert, ou, *par exagér.,* être vendu à très bas prix (sens passif) : *Cela se donne.* || *Spécialem.* En parlant d'une manifestation artistique, avoir lieu, être représentée : *Jamais il ne lui viendrait à l'idée d'aller au concert, lors même que celui-ci se donnerait à notre porte* (Gide). || **5.** Se gratifier mutuellement de quelque chose, échanger : *Se donner une poignée de main, l'accolade.* || *Se donner le mot,* s'entendre pour agir de concert.

donneur, euse [dɔnœr, -øz] n. (de *donner ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, 1901, G. Esnault). **1.** Personne qui donne quelque chose : *Il m'habillerait en donneuse d'eau avec costume régional* (Pourrat). || *Donneur, donneuse de sang,* personne qui donne son sang pour une transfusion ou une perfusion. || **2.** Personne qui a l'habitude de donner, d'offrir quelque chose : *La petite mondaine, la donneuse de dîners* (Goncourt). *Les donneurs de sérénades | Et les belles écouteuses | Échangent des propos fades | Sous les ramures chanteuses* (Verlaine) ; et adjectiv. : *Et les petits oiseaux donneurs de sérénades* (Banville). || *Donneur de saluts, de bonjours, d'embrassades,* personne obséquieuse ou qui se rend importune par des démonstrations exagérées de politesse ou d'amitié. || **3.** *Pop.* Personne qui en dénonce une autre à la police : *Je ne serai jamais une donneuse* (Vailland).

◆ **donneur** n. m. (1870, Larousse). Joueur qui distribue les cartes : *Qui est le donneur pour cette partie ?*

donque, donques conj. Formes anc. de DONC.

don Quichotte [dɔ̃kiʃɔt] n. m. (de *Don Quichotte,* n. du héros d'un roman espagnol de Cervantès, publié en 1605 et traduit en français dès 1614 ; av. 1834, Béranger, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Celui qui se pose en redresseur de torts et en défenseur des opprimés, sans tenir compte des conditions objectives qui peuvent limiter son action. || *Par extens.* Individu en proie aux chimères généreuses. || **2.** Personne très grande et très maigre. (Peu usité.)

● Pl. *des* DONS QUICHOTTES.

donquichottesque [dɔ̃kiʃɔtɛsk] adj. (de *Don Quichotte ;* XXe s.). Digne de Don Quichotte : *Une aventure donquichottesque.*

donquichottisme ou **don-quichottisme** [dɔ̃kiʃɔtism] n. m. (de *don Quichotte ;* milieu du XIXe s.). *Péjor.* Attitude de celui qui soutient envers et contre tous, et d'une façon jugée plus ou moins ridicule, des causes qui sont étrangères à ses propres intérêts : *Un don-quichottisme qui ne s'accorde pas à la sainteté de notre ministère* (Bernanos).

dont [dɔ̃] pron. rel. (lat. pop. **de unde,* renforcement du lat. class. *unde,* d'où ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie*). Pronom relatif des deux genres et des deux nombres, désignant des choses ou des personnes, et servant à introduire une proposition relative correspondant à un complément introduit par *de* et exprimant des rapports divers : *Une plante dont j'ai oublié le nom. Une voiture dont je suis content. Des touristes dont beaucoup sont étrangers. Un détail dont il se souvient. Les soucis dont nous sommes accablés.*

● REM. **1.** *Dont* ne peut pas s'employer comme complément d'un nom si celui-ci est précédé d'une préposition. On ne dit pas : *L'homme dont je m'intéresse au sort,* ni ‚*La cavalière dont j'ai marché sur les pieds,* mais : *L'homme au sort de qui* (ou *duquel) je m'intéresse ; la cavalière sur les pieds de qui* (ou *de laquelle) j'ai marché.* Cependant, l'emploi de *dont* dans ce cas reste possible s'il est en même temps complément d'un autre mot de la relative non précédé d'une préposition, par exemple le sujet : *L'autre, dont les cheveux flottent sur les épaules* (France), ou le complément d'objet : *Il y a ceux* [...] *dont on lit la pensée dans les yeux* (Dumas). On peut aussi employer *dont* comme complément d'un nom précédé d'une préposition quand ce nom fait partie d'une locution : *Une tragédie dont on vante l'unité d'action.*

2. L'emploi de *dont* concurremment avec *en* ou un possessif exprimant le même rapport de détermination est aujourd'hui jugé fautif. On ne dira pas : *Un gâteau dont il en a mangé la moitié,* ni *Un enfant dont je connais son père,* mais : *Un enfant dont je connais le père.* La langue classique ne respectait guère cette règle : *Je la lui dis comme un secret que l'on venait de me confier et dont je lui défendais d'en parler* (Mme de La Fayette).

3. La langue classique et littéraire emploie *dont :*

a) indiquant le lieu de départ, dans des constructions où il est ordinairement remplacé aujourd'hui par *d'où : Ménélas trouve sa femme en Égypte, dont elle n'était point sortie* (Racine). *Dans la chambre dont Justin se retirait* (Duhamel). Pour indiquer l'extraction, la descendance, *dont* s'emploie aujourd'hui normalement : *La famille distinguée dont elle sortait* (Proust) ;

b) indiquant l'instrument, la manière, là où on emploie aujourd'hui *avec lequel, laquelle,* etc. : *L'ardeur dont tu sais que je t'ai recherchée* (Racine). *C'est à l'un de ces bouchers que Virginius prit le couteau dont il tua sa fille* (France) ;

c) introduisant un complément d'agent, là où on emploie aujourd'hui *par lequel,*

par qui :L'ennemi dont je suis opprimé (Racine) ;

d) avec ellipse de l'antécédent *ce,* représentant une proposition ou une expression : *Oui, mais il veut avoir trop d'esprit, dont j'enrage* (Molière).

donzelle [dɔ̃zɛl] n. f. (anc. provenç. *donzela,* demoiselle, de même étym. que le franç. *demoiselle* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « demoiselle » ; sens 1, 1646, Scarron ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx* et *fam.* Jeune femme ou jeune fille prétentieuse, dont on parle avec une familiarité plus ou moins méprisante : *L'air précieux [...] s'est aussi répandu dans les provinces ; et nos donzelles en ont humé leur bonne part* (Molière). || **2.** *Vx* et *fam.* Fille ou femme de mœurs très légères : *Me voilà installé au beau milieu du balcon des Bouffes avec une donzelle* (Musset).

dopage [dɔpaʒ] n. m. (de *doper ;* début du XXᵉ s., aux sens 1-2). **1.** Action de doper. || **2.** Moyen employé pour doper : *C'était une recette à lui, un dopage comme un autre, et qui donnait de l'allant aux bêtes* (Van der Meersch).

dope [dɔp] n. m. (mot angl. ; milieu du XXᵉ s.). Substance dont l'addition en petite quantité améliore un produit pétrolier.

doper [dɔpe] v. tr. (angl. *to dope,* faire prendre un excitant, de *dope,* sorte de stimulant, peut-être du néerl. *doop,* sauce, ingrédient ; 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXᵉ s.). **1.** Administrer une drogue tonique à : *Il semble qu'on aurait eu besoin de le doper* (Proust). *Doper un cheval.* || **2.** Ajouter en petite quantité une substance renforçant certaines propriétés d'un corps.

● SYN. : **1** *stimuler.*

doping [dɔpiŋ] n. m. (mot angl., part. prés. substantivé de *to dope* [v. DOPER] ; 1903, Bonnafé, au sens 2 ; sens 1, 1907, Larousse). **1.** Emploi d'excitants capables de donner à celui qui en use un surcroît d'ardeur, plus d'efficacité musculaire ou mentale. || **2.** Produit utilisé pour doper.

dorade n. f. V. DAURADE.

dorage [dɔraʒ] n. m. (de *dorer ;* 1752, Trévoux, aux sens 1-2). **1.** En termes de bijouterie ou d'ameublement, action de dorer un objet à l'aide d'une feuille d'or ou d'une couche d'or : *Le dorage d'un bracelet.* || **2.** Action de dorer une pâtisserie avec du jaune d'œuf pour lui donner une coloration appétissante.

doré, e [dɔre] adj. (part. passé de *dorer ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, v. 1268, É. Boileau ; sens 3-4, v. 1350, Machaut ; sens 5-6, 1580, Montaigne ; sens 7, milieu du XVIᵉ s., Amyot). **1.** Que l'on a recouvert d'or : *Les deux mains sur les bras dorés de son fauteuil, l'Empereur était prêt à se lever* (France). || *Doré sur tranche,* se dit d'un livre dont on a recouvert une ou plusieurs tranches d'une couche d'or. || **2.** Recouvert d'une mince couche de métal jaune et brillant, semblable à l'or : *Une chaîne dorée au cuivre qui prend des reflets verdâtres.* || **3.** Se dit d'un mets, viande ou pâtisserie, qui a pris par la cuisson une couleur brune et brillante : *Un rôti doré à point.* || Coloré en jaune par le safran : *Une soupe dorée.* || *Pain doré,* tranche de pain trempée dans des œufs battus et frite au beurre. || **4.** D'une couleur d'or : *Le train avait disparu dans un ouragan [...] avec l'éclair doré de sa machine en cuivre* (Daudet). *Ses parents lui gardaient les sous neufs qui sont tout dorés* (Aragon). || Qui a des reflets d'or : *Sa petite figure était adorable sous la pluie de frisons dorés qui lui descendaient maintenant jusque dans les sourcils* (Zola). || Lumineux, ensoleillé : *Sous tes cieux dorés et clairs Hellas antique...* (Verlaine). || **5.** *Fig.* Qui donne l'apparence d'une grande richesse : *D'aventure en aventure, il n'avait plus que la façade dorée d'un capital absent* (Zola). || *La jeunesse dorée,* en 1794, jeunes gens de la riche bourgeoisie qui soutinrent la réaction thermidorienne ; *auj.,* les jeunes gens riches, élégants et oisifs. || **6.** *Fig.* Qui a le rayonnement du bonheur : *Laissons là l'espérance et les rêves dorés* (Hugo). || **7.** Qui a une apparence flatteuse, mais trompeuse : *Les vertus les plus sublimes | N'étaient que des vices dorés* (Lamartine).

● SYN. : **4** *cuivré, fauve, flavescent, mordoré, ocre, safran ;* **6** *merveilleux.*

◆ **doré** n. m. (1864, Littré). Mince couche d'or ou de métal analogue qui recouvre quelque chose : *Le doré d'une ferrure.*

dorée [dɔre] n. f. (part. passé fém. substantivé de *dorer ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** *Vx.* Tranche de pain très mince, sur laquelle on a étendu une mince couche de beurre ou de confiture. || **2.** Nom usuel d'un poisson osseux des mers d'Europe, nommé aussi *jean-doré, poisson de Saint-Pierre* ou *saint-pierre.* || *Dorée d'étang,* variété de la tanche vulgaire, ainsi appelée à cause de ses reflets.

dorénavant [dɔrenavɑ̃] adv. (de *de, or* [au sens anc. de « maintenant »], *en* et *avant ;* v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *d'or en avant ; doresnavant,* 1501, G. Cohen ; *dorénavant,* 1573, Chesneau). A partir du moment présent : *J'irai dorénavant promener sur les routes l'ennui vague de mon désir* (Gide).

dorer [dɔre] v. tr. (bas lat. *deaurare,* dorer, de *de-* [préf. à valeur intensive] et de *aurare,* même sens, dér. de *aurum,* or ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, v. 1268, É. Boileau ; sens 3-5, XIIIᵉ s., La Curne). **1.** Recouvrir une surface, un objet, d'une mince couche d'or ou d'une feuille d'or pour lui donner l'aspect de ce métal : *Industriellement, on dore les pièces métalliques par électrolyse, alors que pour la décoration on dore à la feuille suivant un ancien procédé.* || **2.** Recouvrir d'une mince couche de métal jaune et brillant qui donne l'apparence de l'or : *Dorer au cuivre un cadre de bois sculpté.* || **3.** Donner la couleur, l'éclat de l'or : *Sa lumière les dorait d'une moire chatoyante* (Flaubert). *Les sillons que la moisson dore* (Hugo). *Mallarmé me montra la plaine que le précoce été commençait de dorer* (Valéry). || **4.** *Dorer une pâtisserie,* en recouvrir la surface d'une couche de jaune d'œuf délayé avec un peu d'eau ou de lait, avant la cuisson. || **5.** *Fig.* Embellir, donner de l'éclat : *N'être pas né dans le Grand Siècle à son déclin | Quand le soleil couchant, si beau, dorait la vie* (Verlaine). || *Fig.* Montrer ou voir sous une apparence flatteuse, mais fausse : *Dorer sa pensée. Pourtant Julius [...] conseille à son beau-frère de ne point trop dorer son espérance : il pourrait bien rester Gros-Jean* (Gide). || *Dorer la pilule à quelqu'un,* lui faire accepter par des paroles flatteuses ou des avantages substantiels une situation désagréable.

doreur, euse [dɔrœr, -øz] n. et adj. (de *dorer ;* début du XIVᵉ s., *Taille de Paris*). Personne dont le métier est de pratiquer la dorure : *Il devenait orfèvre, doreur, horloger* (Chateaubriand). *Ouvrier doreur.*

dorien, enne [dɔrjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Doride,* n. géogr. [v. l'art. suiv.] ; av. 1699, Racine). **1.** Relatif à la Doride, aux Doriens ; habitant ou originaire de la Doride. || **2.** *Dorien ecclésiastique,* premier mode ecclésiastique, dont l'échelle a *ré* comme finale.

◆ **dorien** n. m. Un des quatre principaux dialectes de la langue grecque ancienne.

dorique [dɔrik] adj. (lat. *doricus,* dorien, gr. *dôrikos,* même sens, de *Dôris,* Doride ; 1545, *Dict. général*). Propre aux Doriens. || *Ordre dorique,* ordre le plus simple de l'architecture grecque ancienne, caractérisé par des colonnes cannelées, sans base, à chapiteau dépourvu d'astragale : *Les débris étaient composés de onze colonnes cannelées sans base et d'ordre dorique* (Chateaubriand).

1. doris [dɔris] n. m. (mot anglo-améric. ; 1ᵉʳ nov. 1874, *Revue des Deux Mondes*). Bateau de pêche à fond plat, utilisé par les pêcheurs pour aller tendre leurs lignes sur les bancs morutiers de Terre-Neuve, et comme canot dans la Manche : *Sauvart était resté le dernier, debout dans le dernier doris* (Vercel).

2. doris [dɔris] n. f. (emploi scientif. moderne du lat. *Doris,* gr. *Dôris,* n. propre d'une divinité mythologique, fille de l'Océan et de Téthys ; 1808, Boiste). Mollusque marin ressemblant à une grosse limace et vivant sur les rochers littoraux.

dorlotement [dɔrlɔtmɑ̃] n. m. (de *dorloter ;* 1675, Widerhold, puis 1884, A. Daudet). Action de dorloter ; état de celui qui est dorloté : [Un joug paternel qui] *consistait à ne pas abrutir l'élève, à discuter avec lui, à le traiter déjà en homme, tout en lui conservant le dorlotement d'un bambin gâté* (Huysmans).

dorloter [dɔrlɔte] v. tr. (de l'anc. franç. *dorelot, dorenlot,* grosse boucle de cheveux que les hommes portaient relevée sur le front, ruban, frange, mignon qui se bichonne [XIIIe-XVIe s.], peut-être emploi plaisant de l'anc. refrain *dorelo ;* XIIIe s., au sens 1 [aussi « friser », du XIVe au XVIe s.] ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Traiter une personne avec beaucoup de délicatesse et de soins : *Elles n'étaient occupées que de lui, le soignant, le dorlotant, veillant à son verre et à son assiette* (Zola). || **2.** *Spécialem.* Calmer en berçant : *Mais n'est-ce pas l'inviter à hurler* [le petit Claude] *que d'accourir aussitôt, elle ou Sarah, et de le dorloter sans cesse ?* (Gide).

• SYN. : **1** *cajoler, câliner, chouchouter* (fam.), *choyer, couver* (fam.), *gâter, mignoter, soigner.*

◆ **se dorloter** v. pr. (fin du XVIe s., Brantôme, au sens de « se parer, s'attifer » ; sens actuel, av. 1720, Chaulieu). Rechercher le maximum de confort, de bien-être et de ménagement pour soi-même : *Il se choya, se dorlota* (Flaubert).

dorlotine [dɔrlɔtin] n. f. (de *dorloter,* avec influence sémantique de *dormir ;* 1858, Bescherelle). *Vx.* Sorte de dormeuse assez longue pour s'y coucher.

dormant, e [dɔrmɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *dormir ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 3 ; sens 1, 1674, La Fontaine ; sens 2, 1822, V. Hugo ; sens 4, XVIe s., Loisel [*verre dormant ; ligne dormante,* 1690, Furetière] ; sens 5, av. 1869, Lamartine). **1.** Qui dort : *La Belle au bois dormant* (conte de Perrault). *Et je n'entends plus rien dans la cité dormante* (Samain). || En termes de blason, se dit d'un animal représenté dans l'attitude du repos. || **2.** *Littér.* Où le sommeil n'est pas troublé ; tranquille et à l'écart : *Ces Briseville toujours cachés en leur manoir dormant* (Maupassant). || **3.** Se dit de ce qui reste immobile : *Eau dormante. Ici et là, des nappes de brumes dormantes s'étirent dans le vent, se lacèrent, et laissent paraître de grands espaces nouveaux* (Martin du Gard). || **4.** Qu'on ne déplace pas : *Châssis dormant. Une longue série de fenêtres grillagées, garnies de verre dormant* (Van der Meersch). || *Ligne dormante,* ligne fixe que le pêcheur ne tient pas : *L'industrie des pêcheurs place des lignes dormantes à une grande distance des bords* (Stendhal). || *Manœuvres dormantes,* V. MANŒUVRE. || **5.** *Fig.* Caché, en parlant de facultés, de connaissances, de sentiments latents : *Tout ce qu'elle a en elle, sans le savoir, d'acquisition dormante dans l'obscurité* (Goncourt). *Il arrivera qu'un incident fasse éclater soudain quelqu'une de ces profondes contradictions qui étaient toutes préparées, mais dormantes et insensibles dans les cœurs* (Valéry).

• SYN. : **3** *immobile, mort, stagnant ;* **4** *fixe ;* **5** *latent, occulte, souterrain.*

◆ **dormant** n. m. (sens 1, 1704, Trévoux ; sens 2, 1678, Guillet). **1.** Partie fixe de la fenêtre, scellée à la maçonnerie de la baie. || Panneau vitré placé au-dessus d'une porte, d'une fenêtre pour donner plus de jour à l'intérieur de la pièce : *Il peut sauter par le dormant, dans la gouttière* (Genevoix). || **2.** En termes de marine, extrémité fixe d'un cordage. || Point où un cordage est fixé.

dormasser [dɔrmase] v. intr. (de *dormir ;* fin du XIXe s., Huysmans). *Fam.* Dormir tout en restant à moitié éveillé ; somnoler (rare) : *Désirée dormassait sur une chaise* (Huysmans).

dormeur, euse [dɔrmœr, -øz] n. (de *dormir ;* XIVe s.). Personne qui dort : *Il avait l'air ébloui d'un dormeur que l'on vient d'arracher à ses rêves* (Duhamel). *Soucieux des prévenances conjugales, il avait pris cette précaution de poser en contrebas de la dormeuse la lampe à la mèche baissée* (Gide).

◆ n. et adj. (av. 1648, Voiture). Qui aime à dormir : *Les grands dormeurs se refusent à tout ce qui leur présente jusqu'à l'ombre d'une fatigue* (Brillat-Savarin). || *Une poupée dormeuse,* qui peut fermer les yeux quand on la couche.

◆ **dormeuse** n. f. (sens 1, 1871, *Almanach Didot-Bottin ;* sens 2, 1756, Garsault ; sens 3, 1858, Bescherelle). **1.** *Vx.* Boucle d'oreille formée d'une perle ou d'un diamant : *Un bracelet de brillants, des dormeuses de brillants* (About). || **2.** *Vx.* Voiture de voyage disposée pour qu'on puisse y dormir confortablement. || **3.** Sorte de chaise longue, caractéristique du style Empire : *Elle* [...] *se vint asseoir près de moi dans une dormeuse assez étroite* (Gautier).

1. dormir [dɔrmir] v. intr. (lat. *dormire,* dormir, et, au fig., « ne rien faire » ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [d'habitude, comme v. pr.] ; sens 2, XVe s., La Curne ; sens 3, fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut ;* sens 4, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 5, 1800, Delille). [Conj. **17.**] **1.** Être dans l'état de sommeil : *Est-ce quand il veille ou quand il dort qu'on fait bien d'attaquer le lion ?* (France). *Elle était la mère qui, dans les nuits d'hiver, veillait parce que l'enfant ne pouvait dormir qu'en lui tenant la main* (Mauriac). || *Dormir comme un loir, une marmotte, une souche,* dormir très profondément. || *Dormir comme une toupie, un sabot,* dormir en ronflant bruyamment. || *Ne dormir que d'un œil, ne dormir que sur une oreille, dormir en lièvre, en gendarme,* dormir d'un sommeil léger, inquiet, être toujours prêt à se réveiller au moindre bruit ou signal. || *Dormir sur ses deux oreilles,* être ou se croire dans une profonde sécurité. || *Dormir debout,* être pris d'un besoin irrésistible de dormir. || Fig. *Histoire, conte à dormir debout,* histoire, conte absolument invraisemblable, absurde. || *Il n'en dort pas,* se dit de quelqu'un à qui un espoir ardent, une crainte vive, une profonde préoccupation ne laisse aucun repos. || *Qui dort dîne* (prov.), un bon sommeil équivaut à un bon repas. || *La fortune vient en dormant* (prov.), la fortune vient à celui qui ne fait rien pour l'obtenir. || *Ne réveillez pas le chat qui dort* (prov.), ne troublez pas une situation tranquille. || **2.** *Poét.* ou *littér.* Reposer dans la mort : *Les morts dorment en paix dans le sein de la terre* (Musset). *Dormir de son dernier sommeil.* || En parlant des choses, reposer hors de la portée ou de l'atteinte des hommes : *Comme dans l'eau bleue et profonde | Où dort plus d'un trésor coulé* (Gautier). || *Fig.* En parlant des sentiments, des souvenirs latents, être enfouis au plus profond de la conscience : *Une passion qui dort, mais n'est pas oubliée.* || **3.** *Fig.* Être, sembler inactif ou irrésolu, alors qu'on devrait agir : *Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers* (Voltaire). *La noblesse d'extraction peut dormir sans se perdre ; celle de caractère ne peut sommeiller sans périr* (Chateaubriand). || *Dormir sur son travail,* le faire nonchalamment, négligemment. || *Laisser dormir une affaire, un travail,* cesser de s'en occuper momentanément, pour les reprendre au moment propice ou après un temps de réflexion. || *Laisser dormir ses capitaux,* les laisser improductifs. || **4.** *Fig.* En parlant des choses, demeurer immobile, dans le calme, le silence, ou avoir cessé toute activité, être inemployé : *Hormis ces bêtes glapissantes* [des chiens], *tout dormait dans une sécurité profonde et sous le paisible regard des étoiles* (Fromentin). *J'avais pris mes patins qui dormaient depuis dix ans dans une caisse et, ma foi, sur la glace, je ne les ai pas trouvés trop rouillés* (Gide). || *Spécialem.* Se dit des eaux stagnantes : *Luisants comme ces trous où l'eau dort dans la nuit* (Baudelaire). || **5.** En parlant de certains végétaux, replier leurs pétales ou leurs feuilles : *La belle-de-jour dort la nuit.*

• SYN. : **1** *reposer, sommeiller, somnoler ;* **3** *lambiner, lanterner* (fam.), *rêver, traîner.* — CONTR. : **1** *veiller ;* **3** *s'activer, agir, travailler.*

◆ v. tr. (v. 1120, *Psautier d'Oxford*). *Littér.* S'emploie avec un complément d'objet interne : *L'absolu vous ignore. Ignorez-le. Vous, hommes, | Avancez, travaillez ; après, dormez vos sommes ; | Ne vous égarez pas dans les espaces fous* (Hugo). *Tartarin trouva dans l'horreur de la prison d'État, hantée d'ombres martyres, le sommeil rude et sonore, bouche ouverte et poings fermés,*

qu'il avait dormi entre les cieux et les abîmes dans la cabane du Club alpin (Daudet). *C'est le nid cotonneux où les enfants tapis, | Comme de beaux oiseaux que balancent les branches, | Dorment leur doux sommeil plein de visions blanches* (Rimbaud).

• REM. Le participe passé est invariable : *Combien d'heures avez-vous dormi ?* ; employé adjectivement dans un style littéraire, il est variable : *Fatigué d'une nuit mal dormie* (Musset).

2. dormir [dɔrmir] n. m. (v. 1265, J. de Meung). *Littér.* Le sommeil : *Le passer sur les flots, le dormir sur la mousse tireront du cœur sa plus profonde tristesse* (Chateaubriand). *Mais, au sortir de ce bain de jouvence qu'est le dormir, je ne sens pas trop mon âge et puis me croire encore vaillant* (Gide).

dormitif, ive [dɔrmitif, -iv] adj. et n. m. (dér. savant du lat. *dormitum,* supin de *dormire* [v. DORMIR] ; 1545, Guéroult). *Vx.* Qui a la propriété de faire dormir.

dormition [dɔrmisjɔ̃] n. f. (lat. *dormitio,* faculté de dormir, sommeil, de *dormitum,* supin de *dormire* [v. DORMIR] ; v. 1450, Gréban, au sens de « sommeil » ; sens actuel, 1864, Littré). Terme qui, dans l'ancienne liturgie, désigne le dernier sommeil de la Sainte Vierge, pendant lequel eut lieu son Assomption : *Et son visage fut si calme, si rayonnant, si heureux qu'on appela son trépas la Dormition* (Huysmans).

dormoir [dɔrmwar] n. m. (de *dormir ;* milieu du XIXᵉ s.). *Vx.* Endroit où les bestiaux peuvent se reposer à l'ombre : *Les vaches qui pâturaient le gazon dans le dormoir voisin* (Murger).

doroir [dɔrwar] n. m. (de *dorer ;* 1680, Richelet). Petite brosse qui sert à dorer la pâtisserie.

doronic [dɔrɔnik] n. m. (lat. médiév. *doronicum,* ar. *daraunidj ;* 1425, O. de La Haye, écrit *deronic ; doronic,* 1694, Tournefort). Plante de la famille des composées, à grandes fleurs jaunes à grands capitules.

• REM. On trouve aussi l'orthographe *doronique* (1798, Acad.) : *Des touffes de doroniques et de myosotis, mêlées à l'oseille et à la pimprenelle* (Duhamel) ; le nom scientifique est DORONICUM.

dorsal, e, aux [dɔrsal, -o] adj. (lat. médiév. *dorsalis,* lat. class. *dorsualis,* du *dos,* qui est sur le dos, dorsal, de *dorsum* [v. DOS] ; 1314, Mondeville, au sens 3 ; sens 1-2, v. 1560, Paré ; sens 4, XXᵉ s.). **1.** Qui appartient au dos : *La région dorsale.* ‖ *Épine dorsale,* la colonne vertébrale : *Notre épine dorsale, base de tout le système, dont les vertèbres, mal emboîtées, ne tiennent que par miracle* (Maeterlinck) ; au *fig.,* ce qui soutient l'ensemble d'une construction : *L'épine dorsale d'une démonstration.* ‖ *Nageoires dorsales,* nageoires qui sont insérées sur le dos des poissons. ‖ **2.** Se dit de la face antérieure du pied et de la face postérieure de la main. ‖ **3.** Qui est situé sur le revers : *Les veines dorsales de la langue.* ‖ **4.** En phonétique, se dit d'une consonne articulée avec le dos de la langue. ‖ Substantiv. : *Une dorsale.*

◆ **dorsal** adj. et n. m. (v. 1560, Paré). Nom donné à deux muscles de l'organisme, le *grand dorsal* et le *long dorsal.*

◆ n. m. (1870, Larousse). Tenture employée anciennement, dans les églises, comme dossier des stalles du chœur.

◆ **dorsale** n. f. (milieu du XXᵉ s.). **1.** En océanographie, élévation du fond des océans aux pentes raides. ‖ **2.** *Dorsale barométrique,* en météorologie, ligne continue de hautes pressions, produites en hiver par le gonflement de l'anticyclone continental qui rejoint l'anticyclone des Açores, provoquant un temps froid et sec.

dorsifère [dɔrsifɛr] adj. (de *dorsi-,* élément tiré du lat. *dorsum,* dos, et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1870, Larousse). Se dit d'une feuille au dos de laquelle sont attachés les organes de la fructification.

• REM. On dit aussi DORSIGÈRE (de *dorsi-* et de *-gère,* du lat. *gerere,* porter ; 1870, Larousse).

dorsiventral, e, aux [dɔrsivɑ̃tral, -o] adj. (de *dorsi-,* élément tiré du lat. *dorsum,* dos, et de *ventral ;* XXᵉ s.). Se dit, en biologie, de la structure d'un organe offrant une symétrie par rapport à un seul plan : *Les feuilles des plantes supérieures ont une structure dorsiventrale.*

dorso-palatal, e [dɔrsopalatal] adj. et n. f. (du lat. *dorsum,* dos, et de *palatal ;* XXᵉ s.). En phonétique, se dit d'une palatale dont l'articulation est à la jonction du dos de la langue et du palais.

dorso-vélaire [dɔrsovelɛr] adj. et n. f. (du lat. *dorsum,* dos, et de *vélaire ;* XXᵉ s.). En phonétique, se dit d'une vélaire dont l'articulation est à la jonction du dos de la langue et du voile du palais.

dortoir [dɔrtwar] n. m. (lat. *dormitorium,* chambre à coucher, de *dormitum,* supin de *dormire* [v. DORMIR] ; fin du XIIᵉ s., *Raoul de Cambrai*). Salle commune où sont disposés les lits, dans un collège, un internat, certains couvents. ‖ *Ville-dortoir,* v. à son ordre alphab.

dorure [dɔryr] n. f. (de *dorer ;* v. 1167, Gautier d'Arras, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, v. 1540, Yver ; sens 5, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). **1.** Revêtement d'or, ou d'une matière ayant l'aspect de l'or, appliqué sur certains objets : *La dorure d'une boiserie, d'une boucle, d'une reliure. Ses flèches bien aiguisées | Cachant leurs pointes d'acier pur | Sous la dorure déguisées* (Banville). ‖ **2.** Art d'appliquer l'or en feuille et l'or moulu sur diverses matières. ‖ *Spécialem.* Art de décorer les couvertures des livres reliés avec des ornements principalement d'or fin. ‖ **3.** Or utilisé pour dorer. ‖ **4.** Ornements ou objets dorés dont on garnit certains vêtements ou qui composent une décoration luxueuse (souvent au plur.) : *Des généraux de la réquisition* [...] *croisaient les officiers brillants de dorure de l'armée consulaire* (Chateaubriand). *La duchesse remarqua que l'antichambre, resplendissante de dorures* [...], *était éclairée par une seule chandelle* (Stendhal). ‖ **5.** Préparation composée d'œufs battus, dont on se sert pour dorer les pièces de pâtisserie.

doryphore [dɔrifɔr] n. m. (lat. *doryphorus,* gr. *doruphoros,* de *doru,* lance, et de *phoros,* qui porte, dér. de *pherein,* porter ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2 [à cause des lignes noires que l'insecte porte sur chaque élytre], 1827, Acad.). **1.** Soldat de la Grèce ancienne armé d'une lance ; garde du corps. ‖ **2.** Insecte coléoptère, très nuisible pour les pommes de terre.

dos [do] n. m. (lat. pop. **dossum,* lat. class. *dorsum,* dos de l'homme et des animaux, croupe, arête [d'une montagne] ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I et II ; sens III, 1, 5, 7, 1690, Furetière ; sens III, 2-3, XVᵉ s., Du Cange ; sens III, 4, XVIᵉ s., *Coutumier général ;* sens III, 6, 1864, Littré).

I. • Chez l'homme, partie postérieure du torse, qui s'étend depuis la base du cou jusqu'aux reins : *Avoir le dos large, droit, plat. Avoir le dos voûté. Porter un fardeau sur son dos. Avoir, mettre le sac au dos. Mettre les mains derrière le dos. Dormir sur le dos.* ‖ *À plat dos,* complètement allongé sur le dos : *Je me suis couché à plat dos sur le sable* (Flaubert). ‖ *N'avoir rien à se mettre sur le dos,* être complètement démuni de vêtements.

• LOCUTIONS DIVERSES. *Tourner le dos à quelqu'un,* être placé de façon à lui présenter le dos ; au *fig.,* cesser de le fréquenter, lui témoigner du dédain. ‖ *Tourner le dos à quelque chose,* regarder, marcher dans le sens opposé à l'orientation de cette chose. ‖ *Avoir le dos tourné,* être placé de manière à montrer le dos ; ne plus surveiller attentivement. ‖ *Sentir quelqu'un* ou *quelque chose dans son dos,* deviner la présence toute proche d'une personne ou d'une chose derrière soi : *Derrière eux, les hommes de la Préfecture passèrent. Armand sentit le danger dans son dos* (Aragon). ‖ *Avoir quelqu'un sur le dos,* subir la surveillance de quelqu'un. ‖ *Être sur le dos de quelqu'un,* le surveiller étroitement, le harceler. ‖ *Tomber sur le dos de quelqu'un,* se précipiter sur lui pour le battre ; au *fig.* (en parlant de choses), lui incomber, lui être attribué. ‖ *Avoir bon dos,* se dit d'une personne qui est accusée ou que l'on charge d'une responsabilité à la place d'une autre. ‖ *Mettre quelque*

chose sur le dos de quelqu'un, lui en attribuer la responsabilité, souvent d'une manière abusive. || *Agir dans le dos de quelqu'un,* agir à son insu, sans le consulter ou sans l'avertir. || *Passer la main dans le dos de quelqu'un,* lui adresser des compliments, le flatter. || *Se mettre quelqu'un à dos,* s'en faire un ennemi : *Ce compliment, en m'opposant à mes camarades, eut pour résultat le plus clair de me les mettre tous à dos* (Gide). || *Faire froid dans le dos,* produire une vive émotion, saisir. || *Dos à dos,* se dit de deux personnes placées de telle manière que le dos de l'une touche le dos de l'autre. || *Renvoyer, mettre deux personnes dos à dos,* ne donner raison ni à l'une ni à l'autre, ne pas prendre parti dans leur débat. || Pop. *En avoir plein le dos,* être excédé de quelqu'un ou de quelque chose. || Pop. *Scier le dos,* importuner, fatiguer au plus haut degré. || Pop. *L'avoir dans le dos,* échouer, éprouver une déception.

II. Partie supérieure du corps d'un animal, vertébré ou mou : *Le tigre jaune au dos rayé s'étire et pleure* (Verlaine). || *Faire le gros dos,* en parlant du chat et de quelques animaux, relever le dos en le courbant. || *À dos de,* en parlant d'une bête de somme, sur le dos de : *Voyager à dos de chameau.* || *En dos d'âne,* v. âne.

III. 1. Partie d'un vêtement qui couvre le dos : *Avoir une tache dans le dos de son imperméable.* || **2.** Partie d'un siège sur laquelle on appuie le dos : *Le dos d'un fauteuil.* || **3.** Partie supérieure d'une chose convexe : *Le dos de la main.* || **4.** La face inférieure, le revers, le verso : *Au dos de la revue, une photo du « lapin » m'avait fort étonné* (Carco). || **5.** En termes de reliure, partie du volume broché ou relié opposée à la tranche, et où se trouve la couture : *Extérieurement, le dos reçoit le titre du livre.* || *Dos long,* dos d'une reliure sur lequel il n'y a pas de nerfs apparents. || *Dos à nerfs,* dos d'une reliure sur lequel les nerfs sont en relief. || **6.** En termes de botanique, partie d'un organe opposée à l'axe. || **7.** Partie opposée au tranchant dans un objet à lame, au creux dans un objet creusé ou incurvé : *Le dos d'un couteau, le dos de la cuiller, de la fourchette.* || Pop. *Ne pas y aller avec le dos de la cuiller,* agir brutalement, sans mesure, sans ménagement.

◆ **De dos** loc. adv. (1910, Gide). Du côté du dos : *Regarder quelqu'un de dos.*

dosable [dozabl] adj. (de *doser ;* milieu du xixᵉ s.). Qui peut être dosé ; dont on peut déterminer la quantité.

dos-à-dos [dozado] n. m. (de *dos, à* et *dos ;* 1870, Larousse, comme n. d'une figure de danse ; sens actuel, av. 1889, Barbey d'Aurevilly). *Vx.* Siège double sur lequel on s'assied de part et d'autre d'un dossier médian : *Une de ces causeuses qu'on appelait des dos-à-dos* (Barbey d'Aurevilly).

● Syn. : *boudeuse.*

dosage [dozaʒ] n. m. (de *doser ;* 1812, *Encycl. méthodique,* aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1896, Goncourt ; sens 4, xxᵉ s.). **1.** Action de doser des produits dans un mélange : *Le dosage de l'oxygène.* || **2.** *Spécialem.* Dans la fabrication des vins mousseux, action d'introduire dans les bouteilles une liqueur plus ou moins sucrée. || **3.** *Fig.* Action de mêler dans une proportion équilibrée : *La perfection de l'art, c'est le dosage, dans une proportion juste, du réel et de l'imaginé* (Goncourt). || **4.** *Fig.* Action de peser les éléments d'un ensemble complexe, d'évaluer les mérites et les fautes, les avantages et les inconvénients : *Que nous voilà donc loin, pensais-je, des querelles de métier, des dosages, des aperçus de la critique !* (Carco).

● Syn. : **2** *amalgame, combinaison, mélange, panachage ;* **3** *cotation.*

dos-d'âne [dodɑn] n. m. invar. (de *dos, de* et *âne ;* xvᵉ s., Du Cange). Disposition d'une surface formée de deux plans inclinés de part et d'autre de leur ligne de jonction : *L'espèce de dos-d'âne que fait à l'entrée du faubourg du Temple le pont cintré du canal* (Hugo). || *Par extens.* Profil d'une portion de route présentant cet aspect.

● Rem. Pour la loc. *en dos d'âne,* v. l'art. âne.

dose [doz] n. f. (lat. médiév. *dosis,* gr. médic. *dosis,* portion, dose, proprem. « action de donner » ; v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles,* aux sens 1-2 ; sens 3-4, fin du xviiᵉ s., Mᵐᵉ de Sévigné). **1.** En termes de médecine et de pharmacie, quantité d'un médicament, scientifiquement ou empiriquement déterminée, que l'on absorbe en une seule fois ou en une journée : *Ne pas dépasser la dose prescrite. On verra sur le cahier de laboratoire, on verra que j'ai fait cette injection* [...]. *D'ailleurs, il manque une dose* (Duhamel). || *Dose usuelle,* celle qui est ordinairement prescrite dans un dessein thérapeutique. || **2.** Quantité bien définie de chacun des ingrédients qui entrent dans la composition d'un remède, et des éléments qui constituent un mélange quelconque : *Ajouter une bonne dose de sucre à la crème.* || **3.** *Fig.* Proportion donnée à un élément entrant dans un ensemble : *Je me mis de suite à travailler mon discours* [...]. *Je ne savais comment mesurer la dose de l'éloge académique* (Chateaubriand). || **4.** Qualité ou défaut considérés dans leur intensité : *N'avoir qu'une faible dose d'amour-propre. Une forte dose de vanité.* || Fam. *En avoir une dose,* être stupide.

● Syn. : **2** *portion, taux ;* **3** *ration ;* **4** *couche, pointe.*

doser [doze] v. tr. (de *dose ;* v. 1534, Bonaventure Des Périers, au sens 2 ; sens 1, 1870, Larousse ; sens 3, xxᵉ s.). **1.** Déterminer la quantité d'un médicament à prendre en une fois ou en une journée. || **2.** En termes de médecine et de pharmacie, régler la dose des éléments composants d'un mélange : *Doser un médicament.* || Déterminer la concentration, le titre d'une solution quelconque : *Doser de l'oxygène, de l'hydrogène.* || **3.** *Fig.* Mêler dans une proportion convenable : *Doser le blâme et la louange.*

● Syn. : **3** *combiner, proportionner.*

doseur [dozœr] n. m. (de *doser,* 1915, Larousse, au sens de « ouvrier qui met dans chaque bouteille de vin de Champagne la quantité déterminée de liqueur » ; sens actuel, 1955, Robert). Appareil utilisé pour le dosage de certains mélanges.

dosimètre [dozimɛtr] n. m. (de *dosi-,* élément tiré de *dose,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1888, Larousse, au sens de « médecin qui pratique la dosimétrie, la mesure des doses » ; sens actuel, milieu du xxᵉ s.). Appareil utilisé pour déterminer la quantité de rayons X reçue par un sujet lors d'un traitement.

dossard [dosar] n. m. (de *dos ;* 1909, Larousse). Carré d'étoffe reproduisant de façon très apparente un numéro d'ordre, que les concurrents d'une compétition sportive portent sur leur maillot.

dosse [dos] n. f. (fém. de *dos ;* xivᵉ s., Du Cange, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Pièce de bois qu'on détache d'une grume en début et en fin de sciage, et qui présente l'écorce sur une face : *Un vaste baraquement à toit de dosses* (Claudel). || **2.** Planche épaisse, grossièrement équarrie, qui soutient les terres d'une tranchée ou qui forme le plancher d'un échafaudage. || **3.** Partie bombée des osselets, opposée à la partie creuse.

dosseret [dosrɛ] n. m. (de *dossier ;* v. 1360, Froissart, au sens de « dossier d'un dais » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, xxᵉ s. ; sens 3, 1858, Bescherelle). **1.** Pilastre ou saillie qui sert de pied-droit à un arc-doubleau, ou de jambage à une ouverture. || **2.** *Par extens.* Nom donné à la première pierre sur laquelle repose l'extrémité d'un linteau. || **3.** Pièce de bois ou de métal portant une rainure avec laquelle on renforce le dos d'une scie.

dossier [dosje] n. m. (de *dos ;* xiiiᵉ s., au sens I ; sens II, 1-2 [parce que la liasse porte souvent une étiquette au dos], 1680, Richelet).

I. Partie postérieure d'un siège, contre laquelle une personne assise peut appuyer son dos : *Une jeune personne se tenait à côté, dans une chaise à dossier long* (Flaubert).

II. 1. Ensemble de documents concernant une même affaire ou une même personne : *Le ministre de l'Intérieur, le nez dans des dossiers, évitait son regard*

(France). *Constituer un dossier. Le dossier d'un détenu, d'un condamné.* || Fig. *Ouvrir un dossier,* s'occuper d'une affaire. || **2.** Enveloppe ou chemise portant une marque distinctive sur le dos et contenant des documents : *Le plafond sépulcral* [...] *couvrant dossiers, cahiers, brochures, fascicules* (Hugo).

dossière [dosjɛr] n. f. (de *dos ;* v. 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, XXᵉ s.). **1.** Bande de cuir, dans un harnais, qui sert à soutenir les brancards. || **2.** Partie de la cuirasse qui couvrait le dos. || **3.** Partie supérieure de la carapace d'une tortue.

dot [dɔt] n. f. (lat. *dos, dotis,* dot, et, au fig., « qualités, mérites », dér. de *dare,* donner ; XIIIᵉ s., Godefroy, aux sens 1, 2, 4 [mot rare jusqu'au XVIᵉ s.] ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Ensemble des biens donnés par un tiers à l'un ou l'autre des époux dans le contrat de mariage : *Le patrimoine sans cesse grossi de dots et d'héritages* (Mauriac). *Dot de la femme, dot du mari.* || **2.** *Spécialem.* Biens que la femme apporte en se mariant, en vue de subvenir aux charges du ménage, et dont le mari a la jouissance et l'administration : *Le père n'était pas assez riche pour payer la dot* (Renan). || **3.** *Fam.* La jeune fille pourvue d'une dot : *Épouser une dot. Ses regards langoureux et voraces qui guettaient les dots à la sortie* (Daudet). || **4.** Apport financier que fait à la communauté religieuse une fille qui entre en religion.

• REM. Au XVIIᵉ s., le mot a été parfois masculin, probablement d'après *douaire : C'est un prodige que cette petite ; son esprit est son dot* (Sévigné).

D. O. T. Sigle de Défense opérationnelle du territoire.

dotal, e, aux [dɔtal, -o] adj. (lat. *dotalis,* dotal, de *dos, dotis* [v. DOT] ; milieu du XVᵉ s.). Qui est relatif à la dot : *Les biens dotaux.* || *Régime dotal,* régime de séparation de biens entre époux où la femme apporte à son mari une dot pour subvenir aux frais du ménage, mais où cette dot bénéficie d'une protection particulière.

dotalité [dɔtalite] n. f. (de *dotal ;* début du XXᵉ s.). En droit, régime auquel est soumis tout bien dotal.

dotation [dɔtasjɔ̃] n. f. (de *doter ;* 1325, *Cartulaire de Notre-Dame de Voisins,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, XXᵉ s. ; sens 5, 1870, Larousse). **1.** Action de constituer un revenu en faveur d'une personne, d'une collectivité ou d'un établissement : *La carrière embrassée par mon frère Charles n'exigeait-elle pas une dotation indépendante ?* (Balzac). || **2.** Ensemble des revenus assignés à un établissement d'utilité publique, à une collectivité, etc. || **3.** *Spécialem.* Revenus attribués au chef de l'État, aux membres de la famille d'un souverain et, autrefois, à certains fonctionnaires. || **4.** *Par extens.* Action de fournir un équipement à un organisme économique ou administratif : *La dotation d'un service en matériel de bureau.* || **5.** *Fig.* et *littér.* Ce qui est attribué à l'avantage de quelqu'un ou de quelque chose : *Le génie est, avec la conscience, la plus belle dotation de l'humanité* (Lacordaire).

doter [dɔte] v. tr. (lat. *dotare,* doter, pourvoir, de *dos, dotis* [v. DOT] ; XIIIᵉ s., aux sens 1-2 ; sens 3-4, 1870, Larousse ; sens 5, 1276, Adenet [mot rare av. le XVIIᵉ s.]). **1.** Donner une dot à : *Il voulait doter richement sa fille.* || **2.** Faire une dotation à : *Il doterait des églises, il irait à pied au Saint-Sépulcre* (Flaubert). || *Spécialem.* Attribuer un revenu à quelqu'un : *Les sénateurs furent dotés par Napoléon Iᵉʳ.* || **3.** Procurer à quelqu'un ce qui lui est nécessaire, indispensable : *Son mari était doté d'un conseil judiciaire* (Maupassant). || **4.** Fournir un équipement, du matériel, à un service : *L'armée de l'air fut dotée d'appareils à réaction.* || **5.** *Fig.* et *littér.* Pourvoir de certains avantages : *Une jeune femme bien dotée par la nature. Un homme doté d'un grand talent pour la musique.*

• SYN. : 4 *équiper, munir, pourvoir.*

douaire [dwɛr] n. m. (francisation, d'après *douer,* du lat. médiév. *dotarium,* dér. de *dos, dotis* [v. DOT] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *doaire ; douaire,* milieu du XIIIᵉ s., Rutebeuf). Dans le droit ancien, biens, somme d'argent que le mari réservait à sa femme si celle-ci lui survivait : *Il y en a d'aucunes qui font du mariage un commerce de pur intérêt, qui ne se marient que pour gagner des douaires, que pour s'enrichir par la mort de ceux qu'elles épousent* (Molière). *Qu'on pille son douaire à cette pauvre vieille, | Qu'à cet enfant, qui fait un murmure d'abeille | Et qui rit en voyant entrer les assassins, | On vole sa maison et son champ, par les saints* (Hugo).

douairière [dwɛrjɛr] n. f. (fém. de l'anc. franç. *douairier,* qui a un douaire, dér. de *douaire ;* milieu du XIVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1856, V. Hugo). **1.** *Vx.* Veuve de grande famille qui jouissait d'un douaire : *Si l'héritier présomptif avait besoin de mouchoirs, il est prévenu que la douairière de Marcillac en fouillant dans ses trésors et ses malles* [...] *a découvert une belle pièce de toile de Hollande* (Balzac). || **2.** *Fam.* Femme âgée de la haute société ou d'une certaine distinction (souvent ironiq. ou péjor.) : *L'Académie, aïeule et douairière...* (Hugo).

douane [dwan] n. f. (anc. ital. *doana* [auj. *dogana*], ar. *dīwān,* bureau de douane, d'origine persane, proprem. « registre, salle de réunion » [v. aussi DIVAN] ; 1372, J. Corbichon, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1421, Lannoy, écrit *douwaine* [*douane,* début du XVIᵉ s.]). **1.** Service administratif chargé de percevoir les droits imposés sur les marchandises à l'entrée ou à la sortie d'un pays. || **2.** Le siège de ce service : *Travailler à la douane. Bureaux de la douane.* || **3.** *Par extens.* Les droits perçus : *Des marchandises qui ne paient pas de douane.*

douaner [dwane] v. tr. (de *douane ;* 1675, J. Savary). Marquer du plomb de l'administration des Douanes : *Douaner des paquets.*

• REM. : L'antonyme DÉDOUANER est plus répandu, en raison de son extension hors du langage administratif.

douanier, ère [dwanje, -ɛr] adj. (de *douane ;* 1ᵉʳ janv. 1863, *Journ. des débats*). Relatif à la douane : *Une convention douanière entre deux pays.* || *Union douanière,* ensemble de conventions commerciales entre États, pour l'importation ou l'exportation.

◆ **douanier** n. m. (milieu du XVIᵉ s.). Agent appartenant à l'administration de la Douane, chargé de surveiller et de contrôler les marchandises qui entrent dans un pays ou qui en sortent.

douar [dwar] n. m. (ar. maghrébin *duwwār,* campement de tentes disposées en cercle ; 1628, Brèves, écrit *douart* [*douar,* 1637, Davity], au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Chez les populations nomades d'Afrique du Nord, agglomération de tentes occupées par plusieurs groupes familiaux. || **2.** *Par extens.* Village musulman, unité territoriale, en Afrique du Nord : *Pendant un mois, cherchant des lions introuvables, le terrible Tartarin erra de douar en douar dans l'immense plaine du Chéliff...* (Daudet).

doublage [dublaʒ] n. m. (de *doubler ;* début du XVᵉ s., au sens I ; sens II, 1, 1870, Larousse ; sens II, 2, 1678, Guillet ; sens II, 3, v. 1930).

I. Action de doubler, de mettre en double. || *Spécialem.* Jonction et égalisation de plusieurs rubans de textile pendant l'étirage.

II. 1. Action de doubler, de garnir d'une doublure : *Le doublage d'un veston, d'une jupe.* || **2.** Revêtement métallique d'un navire. || **3.** Au cinéma, remplacement de la piste sonore originale d'un film par une autre piste, qui donne le dialogue des personnages dans une langue différente.

double [dubl] adj. (lat. *duplus,* deux fois aussi considérable [au neutre *duplum,* « le double »], de *duo,* deux ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *duble* [*doble, double,* XIIᵉ s.], aux sens 3-4 ; sens 1 et 6, fin du XIIᵉ s., Conon de Béthune ; sens 2, XIIᵉ s., *Roncevaux ;* sens 7, 1655, Molière ; sens 8, 1541, Calvin ; sens 9, 1690, Furetière). **1.** Qui égale deux fois une quantité, une grandeur donnée : *Un double mètre.* || *Mettre les bouchées doubles,* manger en toute hâte ; au *fig.,* travailler beaucoup plus vite qu'à l'habitude. || *Fermer à double tour,* fermer en donnant deux tours de clef. || **2.** Qui

est répété deux fois : *Lettre double. Taper un manuscrit en double exemplaire* ; et littér. : *Avec ce grand miroir du lac et ce brillant fleuve azuré, Genève a double ciel* (Michelet). || *Étoile double,* ensemble de deux étoiles qui gravitent l'une et l'autre autour de leur centre de gravité commun. || *Fleur double,* fleur dont les pétales sont plus nombreux que dans le type de l'espèce. || *Faire double emploi,* être rendu inutile par l'existence d'un objet ou d'une personne identique ou analogue. || *Faire coup double,* abattre deux pièces de gibier d'un seul coup de fusil ; au *fig.,* obtenir, par une action, un second effet qu'on n'attendait pas. || **3.** Formé de deux choses analogues ou identiques qui composent un tout : *Il se levait à trois heures, buvait le café, emportait la double tartine que Mme Rasseneur lui préparait dès la veille* (Zola). *Double semelle.* || *Étoffe à double face,* v. DOUBLE-FACE, n. f., à l'ordre alphab. || **4.** Formé de deux choses analogues ou identiques qui ne composent pas un tout, mais qui ne peuvent exister ou fonctionner l'une sans l'autre : *Une boîte à double fond. Une double fenêtre.* || **5.** *Consonne double,* consonne qui représente deux phonèmes unis dans une seule articulation comme *x* notant [ks] ou [gs]. || **6.** Qui est supérieur, par sa qualité ou par la force de son action, au produit ordinaire : *Une bière double.* || **7.** *Fig.* Qui possède à un degré supérieur un défaut : *Un double traître.* || **8.** *Class.* et *littér.* Qui montre de la duplicité : *Dieu qui maudit ceux qui sont doubles de cœur* (Pascal). *Petit-Claude était l'un de ces hommes profondément retors et traîtreusement doubles* (Balzac). || **9.** Qui a deux aspects opposés, dont un seul apparaît : *Un homme à double face. Numa n'y songe pas une minute, pris dans le tourbillon de sa double vie* (Daudet). || *Agent double,* agent secret au service de deux puissances rivales. || *À double sens, à double entente,* qu'on peut interpréter de deux manières différentes : *Phrase à double entente.* || *Double jeu,* comportement de celui qui sert simultanément deux camps, deux partis opposés, en faisant croire à chacun d'eux qu'il ne sert que sa politique : *Que savait-elle des intérêts mystérieux qui forçaient ce pauvre cave à jouer double jeu ?* (Gide).

● SYN. : **3** *couplé, géminé, jumelé.*

◆ adv. (XIIIe s., La Curne [*à double ; double,* 1690, Furetière]). En quantité ou en nombre double. || *Payer double,* payer une somme deux fois plus importante. || *Voir double,* voir deux choses là où il n'y en a qu'une seule.

◆ **Au double** loc. adv. (sens 1-2, v. 1170, *Floire* et *Bancheflor*). **1.** À un prix double : *Payer au double une marchandise rare.* || **2.** Largement, bien plus : *Il vous rendra cela au double.*

◆ **En double** loc. adv. (1690, Furetière). En deux parties ; en deux exemplaires : *Une feuille de papier pliée en double. Avoir un timbre en double dans sa collection.* || Pop. *Mener, mettre quelqu'un en double,* le tromper : *Dites ! sans blagues... Vous voulez nous mettre en double* (Carco).

◆ **double** n. m. (sens 1, XIIe s., *Lois de Guillaume* [... *quitte ou double,* XIVe s., Semrau] ; sens 2, milieu du XIVe s. ; sens 3, début du XXe s. ; sens 4 et 6, 1877, Littré ; sens 5, XVe s., Littré ; sens 8, 1888, Larousse). **1.** Quantité qui équivaut à deux fois une autre : *Le double de dix est vingt. Payer le double. Faire le double du chemin.* || *Jouer à quitte ou double,* jouer une dernière partie qui acquittera d'un seul coup le perdant ou doublera le gain du gagnant. || **2.** *Class.* Monnaie de cuivre qui valait deux deniers et symbolisait la plus petite somme ou quantité d'une chose : *Il vous rendra tout jusqu'au dernier double* (Molière). || **3.** Au tennis, partie entre deux équipes de deux joueurs : *Double dames. Double messieurs. Double mixte.* || **4.** Phase du saut à la corde où la corde passe deux fois sous les pieds du sauteur avant qu'il retombe sur le sol : *Ensuite, il faut sauter à la corde, exécuter des doubles, fournir du vinaigre* (Renard). || **5.** Chose semblable à une autre ; objet qui est la réplique d'un autre. || Reproduction exacte d'un document original, obtenue par l'emploi de papier carbone ou d'un procédé de photocopie. || Reproduction authentique, exécutée par l'artiste lui-même, d'une de ses œuvres. || Dans une collection, exemplaire ou échantillon identique à un autre. || **6.** Se dit d'une personne qui ressemble étrangement à une autre, ou qui est en étroite communauté de goûts, d'idées, de pensées avec elle : *Elle a été le double de cette âme, elle y a mêlé de la sienne* (Villiers de L'Isle-Adam). || *Par extens.* Être spirituel qui constituerait une deuxième manifestation de la personnalité d'un individu : *Tous ces êtres semblent contenir dans l'ombre de leur âme un somnambule assassin, un double* (Valéry). || **7.** Dans certaines croyances, corps impalpable qui reproduirait l'image d'une personne ; corps astral : *Le pouvoir de certains médiums d'émettre comme un double d'eux* (Bourget). || Dans l'Égypte ancienne, reflet impalpable du mort, qui était censé rester auprès du cadavre et auquel on apportait des offrandes pour sa subsistance.

● SYN. : **5** *copie, duplicata, fac-similé, photocopie.*

◆ n. f. (fin du XIXe s., Loti). Dans la marine, deuxième ration de vin, accordée comme récompense individuelle ou à l'occasion d'une fête : *Cette double est toujours la récompense des matelots qui ont annoncé les premiers une terre ou un danger* (Loti).

doublé, e [duble] adj. (part. passé de *doubler ;* XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Garni d'une doublure : *Une jupe doublée. Un imperméable doublé de fourrure.* || **2.** Fig. *Doublé de,* se dit d'une personne qui, à une qualité, une faculté, une activité, en joint une autre assez différente : *C'est un médecin éminent doublé d'un poète.*

◆ **doublé** n. m. (sens I, 1755, *Encyclopédie ;* sens II, 1-2, XXe s.).

I. Matière faite d'une mince couche d'or adhérant à une feuille de cuivre, que l'on utilise en bijouterie : *Une broche en doublé.*

II. 1. Action d'un chasseur qui, par deux coups de fusil successifs, abat deux pièces de gibier. || **2.** Au manège, action de faire deux à-droite ou deux à-gauche, reliés par une ligne droite conduisant perpendiculairement d'une piste à l'autre. (On écrit aussi DOUBLER en ce sens.)

double-as [dublas] n. m. (de *double,* adj., et de *as ;* XXe s.). Domino dont chaque moitié porte un point. (On dit aussi DOUBLE-UN.)

● Pl. *des* DOUBLES-AS.

doubleau [dublo] n. m. (de *double,* adj. ; v. 1268, É. Boileau, au sens de « double » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1676, Félibien). **1.** Solive qui entrait autrefois dans la construction du plancher d'un moulin à vent. || **2.** Solive épaisse sur laquelle reposent les chevêtres d'un plancher.

◆ adj. m. *Arc doubleau,* v. ARC-DOUBLEAU.

double-blanc [dubləblɑ̃] n. m. (de *double,* adj., et de *blanc,* n. m. ; 1870, Larousse [art. *domino*]). Domino dont chaque moitié est blanche.

● Pl. *des* DOUBLES-BLANCS.

double-cinq [dubləsɛ̃k] n. m. (de *double,* adj., et de *cinq,* n. m. ; 1870, Larousse [art. *domino*]). Domino dont chaque moitié porte cinq points.

● Pl. *des* DOUBLES-CINQ.

double-commande [dubləkɔmɑ̃d] n. f. (de *double,* adj., et de *commande ;* XXe s., aux sens 1-2). **1.** Dispositif permettant au moniteur de parer aux fautes de conduite de son élève, sur une automobile ou sur un avion. || **2.** Dispositif de pilotage permettant à deux pilotes d'agir sur les gouvernes d'un avion.

● Pl. *des* DOUBLES-COMMANDES.

● REM. On écrit aussi DOUBLE(s) COMMANDE(s).

double-crème [dubləkrɛm] n. m. (de *double,* adj., et de *crème ;* 1922, Larousse). Fromage frais, fabriqué avec du lait non écrémé dont le caillé est additionné de crème après l'égouttage.

● Pl. *des* DOUBLES-CRÈMES.

double-croche [dubləkrɔʃ] n. f. (de *double,* adj., et de *croche,* n. f. [v. cet art.] ; 1767, J.-J. Rousseau [*double crochue,* 1690, Furetière]). Note musicale dont la valeur représente le seizième de la ronde.

• Pl. *des* DOUBLES-CROCHES.

double-deux [dublədø] n. m. (de *double,* adj., et de *deux,* n. m. ; 1863, Littré, art. *deux* [à propos du jeu de trictrac ; 1690, Furetière]). Domino dont chaque moitié porte deux points.

• Pl. *des* DOUBLES-DEUX.

double-étoffe [dubletɔf] n. f. (de *double,* adj., et de *étoffe ;* XX^e s.). Étoffe à quatre éléments (deux chaînes et deux trames) tissée directement sur le métier à tisser, et qui présente un aspect différent sur chaque face.

• Pl. *des* DOUBLES-ÉTOFFES.

double-face [dubləfas] n. f. (abrév. de *étoffe à double face ;* 1871, Larousse [art. *face*]). Étoffe à trois éléments (deux chaînes et une trame, ou deux trames et une chaîne), laissant apparaître une armure différente sur chaque face.

• Pl. *des* DOUBLES-FACES.

double-fond [dubləfɔ̃] n. m. (de *double,* adj., et de *fond ;* XX^e s.). Partie d'un navire comprise entre les varangues, un bordé intérieur appelé « plafond de ballast », le bord tombé du ballast et le bordé de coque : *Le double-fond, divisé en compartiments indépendants, sert au transport du lest et du combustible liquide.*

• Pl. *des* DOUBLES-FONDS.

• REM. : On écrit aussi DOUBLE(s) FOND(s).

1. doublement [dubləmɑ̃] adv. (de *double,* adj., v. 1167, Gautier d'Arras). D'une double façon ; à un double titre : *Être doublement heureux. Il aurait à lui rendre raison doublement* (Nerval).

2. doublement [dubləmɑ̃] n. m. (de *doubler ;* 1298, Godefroy, au sens de « mince couche de métal pour doubler » ; sens I, 1, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens I, 2, 1870, Larousse ; sens II, XX^e s.).

I. 1. Action de porter au double : *Le doublement des impôts.* || **2.** Action de plier en deux : *Le doublement d'une feuille.*

II. Action de dépasser un véhicule en marche : *Doublement interdit sur 10 km.*

• SYN. : **II** *dépassement.*

double-mètre [dubləmɛtr] n. m. (de *double,* adj., et de *mètre ;* 1870, Larousse, au sens de « longueur égale à deux mètres » ; sens actuel, XX^e s.). *Pop.* Homme très grand, d'environ deux mètres.

• Pl. *des* DOUBLES-MÈTRES.

double-quatre [dubləkatr] n. m. (de *double,* adj., et de *quatre,* n. m. ; 1870, Larousse [art. *domino*]). Domino dont chaque moitié porte quatre points.

• Pl. *des* DOUBLES-QUATRE.

doubler [duble] v. tr. (bas lat. *duplare,* doubler, de *duplus* [v. DOUBLE] ; v. 1170, *Livre des Rois,* aux sens I, 1 et 3 ; sens I, 2, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 1, XIV^e s. ; sens II, 2, 1771, Trévoux ; sens II, 3, v. 1930 ; sens III, 1, 1552, Rabelais ; sens III, 2-3, XX^e s.).

I. 1. Rendre double, multiplier par deux : *Chaque fois, on doublait la mise* (Carco). || Vx. *Doubler les rangs,* mettre sur deux rangs des soldats en ligne. || Vx. *Doubler l'étape,* faire deux étapes au lieu d'une. || **2.** Mettre en double : *Doubler des cordages. Doubler une feuille de papier.* || *Spécialem.* Dans l'industrie textile, réunir ensemble, avant de les retordre, deux ou plusieurs fils simples. || **3.** *Fig.* Augmenter considérablement : *A-t-on jamais vu un homme né riche qui ne songe pas à doubler sa fortune ? Il mériterait d'être pauvre* (Stendhal). *Doubler l'inquiétude de quelqu'un.* || *Doubler le pas,* marcher plus vite.

II. 1. Garnir d'une doublure : *Doubler d'hermine un manteau.* || Garnir d'un revêtement : *Chaque matin, de petites voitures fermées, en forme de caisses, doublées de zinc et garnies de soupiraux, s'arrêtent aux portes des grandes cuisines* (Zola). *Il commanda* [...] *deux grandes malles doublées de cuivre* (Daudet). || **2.** Au théâtre, remplacer le titulaire d'un rôle quand il est indisponible : *Elle aurait pu doubler M^lle Mars* (Balzac). || *Par extens.* Faire un travail à la place d'un autre : *On lui faisait passer des robes modestes* [à Élisabeth] *qui la mortifiaient. Elle doublait Agathe* (Cocteau). || **3.** Au cinéma, soumettre un film à l'opération du doublage.

III. 1. En termes de marine, franchir, dépasser en contournant : *Enfin, la marée retirante nous emporta et nous doublâmes le cap de La Hougue. Je n'éprouvai aucun trouble pendant ce demi-naufrage et ne sentis point de joie d'être sauvé* (Chateaubriand). *Nous voulions tous deux à la fois | Doubler le même promontoire* (Hugo). || **2.** *Doubler un véhicule,*le dépasser sur une route. || *Absol.* Dépasser un véhicule en mouvement : *Il est interdit de doubler au haut d'une côte ou dans un virage.* || **3.** Pop. *Doubler quelqu'un,* le devancer dans une opération, une affaire, et recueillir les profits qui devaient lui revenir ; plus généralement, le tromper.

• SYN. **I, 3** *centupler, décupler, intensifier, redoubler.* || **II, 1** *capitonner, fourrer, ouatiner.*

◆ v. intr. (XII^e s., *Roncevaux*). Devenir double : *Un arbre qui a doublé en hauteur.* || *Doubler de,* s'élever au double de : *Une propriété qui a doublé de valeur en quelques années ; par extens.,* augmenter considérablement : *Si la culture doublait d'activité* [...], *la richesse allait croître énormément* (Michelet).

double-six [dubləsis] n. m. (de *double,* adj., et de *six,* n. m. ; 1870, Larousse [art. *domino*]). Domino dont chaque moitié porte six points.

• Pl. *des* DOUBLES-SIX.

doublet [dublɛ] n. m. (de *double ;* XII^e s., *Athis,* au sens de « robe de dessous, plus ample que la chemise, à laquelle elle se superpose » ; sens 1, début du XIV^e s. ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, milieu du XX^e s.). **1.** Pierre d'imitation fréquente au Moyen Âge, obtenue en fixant un corps coloré sous un morceau de cristal ou entre deux parties de cristal. || **2.** Mot qui a la même étymologie qu'un autre, mais qui, ayant subi un développement phonétique différent, présente une forme et un sens généralement différents : *ÉCOUTER et AUSCULTER sont des doublets issus du latin « auscultare ».* || Couple formé par ces mots. || **3.** En télécommunications, antenne demi-onde formée de deux conducteurs disposés en prolongement l'un de l'autre. (Syn. DIPÔLE.) || *Doublet électrique,* ensemble de deux quantités ponctuelles d'électricité égales et de signe contraire, infiniment rapprochées. (Syn. DIPÔLE.)

doubleté, e [dublǝte] adj. (de *double,* adj. ; 1765, *Encyclopédie*). *Taffetas doubleté,* taffetas dont les fleurs étaient de deux couleurs.

double-toit [dublǝtwa] n. m. (de *double,* adj., et de *toit ;* milieu du XX^e s.). Toile supplémentaire recouvrant une tente de camping pour la protéger contre les intempéries.

• Pl. *des* DOUBLES-TOITS.

double-trois [dublǝtrwa] n. m. (de *double,* adj., et de *trois,* n. m. ; 1870, Larousse [art. *domino*]). Domino dont chaque moitié porte trois points.

• Pl. *des* DOUBLES-TROIS.

doublette [dublɛt] n. f. (de *double ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1868, d'après Littré, 1877). **1.** Jeu de l'orgue qui sonne l'octave d'un des jeux principaux, dit *prestant.* || **2.** Petite planche de chêne en vente dans le commerce du bois, à Paris, vers le milieu du XIX^e s.

doubleur [dublœr] n. m. (de *doubler ;* 30 mars 1700, *Arrêt du conseil,* au sens 1 ; sens 2, 1849, Bescherelle ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** *Autref.* Celui qui doublait la laine ou la soie sur un rouet. || **2.** Ouvrier en joaillerie qui recouvre une surface de métal commun d'une couche de métal précieux. || **3.** *Doubleur de fréquence,* appareil qui produit un courant alternatif d'une fréquence double de celle du courant qui l'alimente.

doublier [dublije] n. m. (de *double ;* v. 1180, *Roman d'Alexandre,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Nappe que l'on plaçait, repliée en double, sur une table, devant les grands personnages. || **2.** Grande serviette essuie-mains dont

les extrémités sont cousues ensemble, et qui est passée sur un rouleau. || **3.** Râtelier double au milieu d'une bergerie.

• SYN. : 2 *longière.*

1. doublon [dublɔ̃] n. m. (de *double ;* XIII^e s., Godefroy, au sens de « chose double » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Dans l'imprimerie, faute de composition consistant dans la répétition d'un mot ou d'un passage entier de la copie. || **2.** Réunion de deux lames de métal passées ensemble au laminoir.

2. doublon, onne [dublɔ̃, -ɔn] n. (de *double ;* 1445, Pansier). Nom donné, dans certaines régions, aux animaux d'élevage de deux ans (génisses, brebis, mules, poulains).

3. doublon [dublɔ̃] n. m. (esp. *doblón,* de *doble,* double [d'un écu], lat. *duplus* [v. DOUBLE] ; 1594, *Satire Ménippée*). Ancienne monnaie d'or d'Espagne et des colonies espagnoles : *Parmi les femmes, deux, l'une grande aux crins blonds, | L'autre petite avec des colliers de doublons, | Toutes deux gitanas au flanc couleur de brique, | Mêlent une âpre lutte au boléro lubrique* (Hugo). *La duègne retira les doublons de ses souliers* (Gautier).

doublot [dublo] n. m. (de *double ;* 1730, Savary des Bruslons). Fil de laine double, utilisé pour faire les lisières des droguets.

doublure [dublyr] n. f. (de *doubler ;* 1376, Delisle, *Mandements,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1849, Bescherelle [*double,* même sens, 1771, Trévoux]). **1.** Étoffe dont un vêtement est doublé : *Elle flairait l'odeur de sa doublure* (Flaubert). *Les rideaux et portières étaient en guipure de Venise, posée sur une doublure de soie* (Zola). *Coudre un message dans la doublure d'une veste.* || **2.** Objet, matière servant à doubler : *Une doublure de fer-blanc.* || **3.** Au théâtre, au cinéma, acteur qui en remplace ou peut en remplacer un autre : *Les premiers sujets ne valent pas les simples doublures de l'Opéra* (Gautier). *Oui, la petite Éva Jonquière... Bonne pour une honnête doublure. Ça ne peut quand même pas jouer toutes les jeunes premières* (Duhamel).

douce-amère [dusamɛr] n. f. (des fém. de *doux* et de *amer ;* 1708, Furetière). Nom usuel d'une plante grimpante à fleurs violettes, très commune en France dans les bois humides.

• Pl. *des* DOUCES-AMÈRES.

douceâtre [dusɑtr] adj. (de *doux ;* v. 1534, Bonaventure Des Périers, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Qui est doux et fade au goût, à l'odorat : *Un fruit douceâtre. L'odeur était âcre et douceâtre* (Gide). || **2.** Qui donne une impression de fadeur par son caractère mou, son manque d'originalité : *Physionomie douceâtre. Bauchart, bourreau douceâtre et proscripteur plaintif* (Hugo).

• SYN. : **1** *écœurant, fadasse* (fam.), *insipide, plat ;* **2** *doucereux, falot, mielleux.* — CONTR. : **1** *corsé, épicé, pimenté, piquant, relevé, salé ;* **2** *autoritaire, volontaire.*

doucement [dusmɑ̃] adv. (de *doux ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *dulcement* [*doucement,* XII^e s.], au sens 4 ; sens 1, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 2-3, 1273, Adenet ; sens 5, 1661, Molière ; sens 6, 1580, Montaigne ; sens 7, 1864, Littré). **1.** D'une manière douce, dans une situation agréable aux sens ou à l'âme : *Il se reposait, doucement étendu sur des coussins. Se laisser doucement bercer par la musique.* || **2.** Avec des gestes doux, délicats ; sans brusquerie : *Poser doucement un vase sur la cheminée. Tâter doucement le front d'un malade.* || **3.** Sans faire de bruit, discrètement : *Marcher doucement. Parler, se plaindre doucement. Fermer doucement la porte. Quelquefois, le vent remue si doucement les feuilles qu'on jurerait d'un bruit de pas* (Mauriac). || **4.** Avec douceur et bienveillance : *Réprimander doucement un enfant.* || Avec patience et résignation : *Je prends tout doucement les hommes comme ils sont* (Molière). || **5.** *Fam.* À part soi, en cachette : *Il s'amusait doucement en les voyant aussi désemparés.* || **6.** De façon à peine perceptible, lentement et progressivement : *Les nuages avancent doucement dans le ciel. Le feu s'éteint doucement. Le niveau baisse doucement.* || **7.** Fam. *Aller doucement, tout doucement,* aller médiocrement, ne pas être très prospère : *« Comment allez-vous ? — Oh, tout doucement ! » Les affaires vont doucement.*

• SYN. : **1** *agréablement, mollement, paisiblement ;* **2** *délicatement ;* **3** *faiblement, légèrement, silencieusement ;* **5** *secrètement ;* **6** *graduellement, imperceptiblement, insensiblement, pianissimo* (fam.), *piano* (fam.) ; **7** *couci-couça* (fam). — CONTR. : **1** *désagréablement, fâcheusement, péniblement ;* **2** *brusquement, brutalement, durement ;* **3** *bruyamment, fort, fortement, vigoureusement, violemment ;* **6** *précipitamment, promptement, rapidement, vite ;* **7** *bien, parfaitement.*

◆ **Doucement !** interj. (1667, Boileau). Allez moins vite ; agissez avec moins de brusquerie, de précipitation : *Doucement ! allez, prenez votre temps, grand-mère* (Carco).

doucereusement [dusrøzmɑ̃] adv. (de *doucereux ;* v. 1320, *Ovide moralisé, poème*). Avec une douceur affectée, feinte : *Des fibrilles fauves [...] donnant au regard quelque chose de doucereusement cruel qui sent la courtisane et la chatte* (Gautier).

doucereux, euse [dusrø, -øz] adj. (de *douceur ;* XII^e s., au sens de « plein de douceur » [encore au XVII^e s.] ; sens 1, 1665, Boileau ; sens 2-3, 1648, Scarron). **1.** D'une douceur fade et désagréable au goût : *Une liqueur doucereuse.* || **2.** *Fig.* Qui a une douceur affectée : *Laissez là le doucereux Danceny, pour ne vous occuper que de moi* (Laclos). || **3.** *Fig.* Qui dénote une douceur affectée : *Se calmant, elle ajouta d'une voix doucereuse, comme on parle à une personne à qui la vérité ne vaudrait rien...* (Zola).

• SYN. : **1** *douceâtre ;* **2** *enjôleur, insinuant ;* **3** *mielleux, sucré.* — CONTR. : **1** *acide, âcre, aigre, épicé, pimenté, piquant, relevé, salé ;* **2** *autoritaire, brutal, caustique ;* **3** *dur, ferme, rude, violent.*

◆ n. (1666, Molière). Personne doucereuse : *Faire le doucereux.*

doucet, ette [dusɛ, -ɛt] adj. et n. (dimin. de *doux ;* fin du XII^e s., Châtelain de Coucy). *Vx.* D'une douceur apparente, feinte : *Mon Dieu, ma sœur, vous faites la discrète, | Et vous n'y touchez pas, tant vous semblez doucette* (Molière). *Mon fils, dit la souris, ce doucet est un chat | Qui, sous son minois hypocrite, | Contre toute ta parenté | D'un mauvais vouloir est porté* (La Fontaine).

◆ **doucet** n. m. (1864, Littré). Variété de raisin et de pomme à saveur douce.

◆ **doucette** n. f. (1680, Richelet, au sens I ; sens II, 1, 1864, Littré ; sens II, 2, 1752, Trévoux ; sens II, 3, 1791, *Encycl. méthodique*).

I. Autre nom de la mâche, ou valérianelle.

II. 1. Étoffe de soie légère, en usage au Moyen Âge. || **2.** Sirop de sucre appelé également *roussette,* à cause de sa couleur. || **3.** Solution de carbonate de potassium ou de carbonate de sodium.

doucettement [dusɛtmɑ̃] adv. (de *doucet ;* fin du XIII^e s., *Doon de Mayence*). *Fam.* Tout doucement : *Une mignonne petite dague [...] avec quoi je trouerai tout doucettement votre peau blanchette* (Gautier).

douceur [dusœr] n. f. (réfection, d'après *doux,* du bas lat. *dulcor,* douceur, saveur douce, dér. de *dulcis* [v. DOUX] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *dulçur* [var. *doçor. douçor,* au XII^e s. ; *douceur,* XIII^e .], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3-4, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens II, 1-2, XII^e s., *Roncevaux ;* sens II, 3, 1273, Adenet ; sens II, 4, v. 1207, Villehardouin).

I. EN PARLANT DES CHOSES ET DES IMPRESSIONS QU'ELLES PRODUISENT. **1.** Qualité de ce qui est agréable au goût : *La douceur d'un fruit, d'une liqueur.* || **2.** Qualité de ce qui produit une impression agréable sur les autres sens : *La douceur d'un parfum. La douceur de la lumière de l'Ile-de-France a souvent été célébrée par les peintres. Leurs voix étaient sans douceur* (Duhamel). *La douceur des grains de sable, la dureté du roc* (Flaubert). || **3.** Modération du climat, de la température, qui est ressentie de façon agréable : *Je songeais à la Touraine, où j'avais déjà été et qui me plaisait beaucoup, tant pour la douceur du climat*

que pour celle des habitants (Rousseau). *La douceur de la saison, la splendeur du ciel plein de soleil et de nuages* (Hugo). *Une douceur, un calme étrange* [...] *imprégnaient l'atmosphère d'une délicieuse langueur* (Carco). || **4.** *Fig.* Impression de bien-être, bonheur tranquille que procurent les situations calmes, les sentiments modérés : *La douceur de vivre.* || **5.** Caractère de ce qui n'est pas extrême, excessif, de ce qui se fait ou fonctionne sans heurts, sans à-coups : *La douceur d'une pente montagneuse. La douceur d'un démarrage.*

II. EN PARLANT DES PERSONNES, DE LEUR COMPORTEMENT, DE LEUR CARACTÈRE. **1.** Qualité d'une personne qui agit sans brusquerie, sans violence ; délicatesse des gestes, des manières : *Des mouvements d'une grande douceur. Traiter un animal avec douceur. Avec une douceur qu'on n'eût pas attendue de lui, M. le Directeur* [...] *écarta les mains de ce visage dévasté par les larmes* (Aragon). || **2.** Qualité d'une personne qui agit toujours avec pondération, avec calme et patience, et témoigne de beaucoup de bienveillance envers autrui : *Douceur de caractère. Mais elle lui est reconnaissante de ce qu'il a fait pour elle, et contrairement aux craintes éprouvées par tout le monde, elle paraît devenue d'une douceur d'ange* (Proust). || **3.** Gentillesse, empressement qui révèle un caractère indulgent, bienveillant, des sentiments tendres ou affectueux : *Il se le répétait, trouvant du réconfort à la pensée de lui avoir montré quelque douceur dans le temps de sa grossesse* (Mauriac). || **4.** *Spécialem.* Sérénité faite de résignation : *Elle eut la douceur des anciens martyrs* (Michelet).

• SYN. : **I, 2** *moelleux, suavité, velouté ;* **3** *clémence, tiédeur ;* **4** *agrément, bonheur, charme, paix, sérénité.* || **II, 2** *aménité, mansuétude ;* **3** *bonté, tendresse.* — CONTR. : **I, 1** *acidité, âcreté, aigreur, amertume ;* **2** *âpreté, dureté, sécheresse ;* **3** *inclémence, rigueur ;* **5** *brutalité.* || **II, 1** *brusquerie, rudesse ;* **2** *impétuosité, véhémence, violence ;* **3** *cruauté, indifférence, méchanceté.*

◆ **En douceur** loc. adv. (sens 1, 1642, Corneille ; sens 2, 1656, Molière). **1.** Sans brusquerie, sans à-coups : *Démarrer en douceur.* || *File en douceur !, Amène en douceur !,* dans la marine, commandements pour faire mollir sans secousse un câble tendu. || **2.** Avec beaucoup de calme, sans émotion : *Prendre les choses en douceur.* || **3.** Fam. *Filer, partir en douceur,* s'esquiver sans bruit.

◆ **douceurs** n. f. pl. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1680, M^me^ de Sévigné ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Friandises qui sont particulièrement délectables (vieilli) : *Il avait pris le goût des douceurs, des cafés au lait* (Daudet). *Sans compter les douceurs, des dragées et des biscuits* (Zola). || **2.** *Vx.* Petits agréments matériels ou moraux accordés en dédommagement : *Cette conduite lui a attiré mille petites douceurs* (Sévigné). || **3.** *Vx.* Paroles douces et aimables prodiguées dans l'intention de flatter, de séduire ou de réconforter : *Il se mit à faire des risettes au chien en proférant des douceurs* (Flaubert). || *Spécialem.* et *vx.* Propos galants tenus à une femme : *Il lui conte des douceurs* (Molière). || *Ironiq.* Paroles perfides, injures : *Ils n'ont pas arrêté d'échanger des douceurs pendant tout le voyage.*

douche [duʃ] n. f. (ital. *doccia,* conduite d'eau, probablem. de *doccione,* tuyau, lat. *ductionen,* accus. de *ductio,* action de conduire, de tirer, de *ductum,* supin de *ducere,* conduire, mener ; 1588, Montaigne, au sens de « chéneau, gargouille pour l'écoulement des eaux » ; sens 1 [souvent écrit *douge,* aux XVII^e^ et XVIII^e^ s.], 1640, Oudin ; sens 2-3, XX^e^ s. ; sens 4, 1877, Littré ; sens 5, 1870, Larousse). **1.** Jet d'eau dirigé sur le corps à des fins hygiéniques ou thérapeutiques : *L'habitude des bains, des douches et des massages* (France). *Prendre une douche froide au réveil.* || *Douche écossaise,* douche d'abord chaude, puis froide ; au *fig.,* alternance de bons et de mauvais traitements, de bonnes et de mauvaises nouvelles. || **2.** Robinetterie, appareil qui permet d'obtenir une douche : *La douche ne marche plus.* || *Douche filiforme,* appareil donnant un jet d'eau mince sous une certaine pression, servant au nettoyage et au massage de l'épiderme. || **3.** La cabine où l'on peut prendre une douche dans un établissement ou dans une salle : *Passer à la douche.* || **4.** *Fam.* Tout liquide reçu en averse par quelqu'un ; averse, pluie reçue : *J'ai pris une de ces douches en traversant la place de l'Opéra !* || **5.** *Fig.* et *fam.* Violente réprimande qu'on subit de façon inattendue : *Il a reçu une bonne douche dans le bureau du directeur.* || Événement, nouvelle qui cause une vive déception : *Quand il a appris le refus de son projet, la douche a été rude.*

◆ **douches** n. f. pl. (XX^e^ s.). Établissement où l'on peut prendre une douche : *Aller aux douches.*

doucher [duʃe] v. tr. (de *douche ;* 1642, Oudin, au sens 1 ; sens 2-3, début du XX^e^ s.). **1.** Donner une douche à : *Doucher un enfant.* || **2.** Répandre copieusement de l'eau, ou tout autre liquide, sur quelqu'un ou sur quelque chose : *Trois grands lys poudrés d'or que le vent effarouche | Arrosés seulement quand un ciel noir les douche* (Apollinaire). || Fam. *Se faire doucher,* rester exposé à la pluie. || **3.** *Fig.* et *fam.* Causer à quelqu'un une déception vive et inattendue ; refroidir soudain son ardeur ou son enthousiasme : *La perspective de la vie niçoise t'a douchée* (Bernstein). *Il y avait eu dans sa jeunesse, à ce point de vue, un petit fait qui l'avait douché pour la vie* (Montherlant).

• SYN. : **2** *arroser, asperger, rincer* (fam.), *saucer* (fam.), *tremper.*

◆ **se doucher** v. pr. (1864, Littré). Se donner une douche.

doucheur, euse [duʃœr, -øz] n. (de *doucher ;* 1836, Acad. [un premier ex. en 1687, Huet]). Spécialiste qui administre des douches : *Il changeait de médecin, de masseur, de doucheur...* (Daudet).

douci, e [dusi] adj. (part. passé de *doucir*). Se dit d'une glace dont les deux faces sont exactement dressées et parallèles.

◆ **douci** n. m. (1765, *Encyclopédie*). En verrerie, syn. de DOUCISSAGE. || État d'une glace doucie.

doucin ou **douçain** [dusɛ̃] n. m. (de *doux ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3-4, 1877, Littré). **1.** Nom dialectal de l'oursin. (En ce sens, on écrit aussi DOUSSIN.) || **2.** Variété de pommier sauvage servant de porte-greffe. || **3.** Dans certaines régions du Sud-Ouest, terres douces, par opposition aux terres pierreuses. || **4.** En Bourgogne, nom d'un défaut des vins qui leur fait perdre de leur goût.

doucine [dusin] n. f. (de *doux ;* 1547, J. Martin, au sens 1 [proprem. « moulure en pente douce »] ; sens 2, 1755, *Encyclopédie*). **1.** En termes d'architecture, moulure de corniche, convexe en bas, concave en haut. || **2.** Rabot de menuisier dont la lame a la forme de cette moulure.

doucir [dusir] v. tr. (de *doux ;* 1694, Th. Corneille). Polir par frottement la surface d'une pierre de taille, d'un métal, d'une glace.

doucissage [dusisaʒ] n. m. (de *doucir ;* 1870, Larousse). Action de doucir. (En verrerie, on dit aussi DOUCI.)

doucisseur [dusisœr] n. m. (de *doucir ;* 1765, *Encyclopédie*). Ouvrier qui doucit les glaces.

doudou [dudu] n. f. (mot du franç. régional des Antilles, redoublement de *doux,* terme d'affection ; XX^e^ s.). *Fam.* et *dialect.* Appellation de tendresse qui s'applique à une femme antillaise.

doué, e [dwe] adj. (part. passé de *douer ;* 1690, Furetière, aux sens 1-2). **1.** *Doué de,* doté par la nature d'aptitudes, de qualités particulières : *À cet être doué de tant de majesté | Voir quel charme excitant la gentillesse donne* (Baudelaire). || **2.** Qui fait preuve d'aptitudes innées, dans tel ou tel domaine : *Un élève bien doué en mathématiques. Victor Hugo était, dès le principe, l'homme le mieux doué, le plus visiblement élu pour exprimer par la poésie ce que j'appellerai le mystère de la vie* (Baudelaire). || *Absol.* Qui a beaucoup de dons naturels : *Un enfant doué.*

● SYN. : 1 *gratifié, pourvu ;* 2 *apte, capable, fort.* — CONTR. : 1 *dépourvu, exempt ;* 2 *faible, inapte, inintelligent ; défavorisé, handicapé.*

douelle [dwɛl] n. f. (de l'anc. franç. *doue* [XIIIe s.], autre forme de *douve* 1 [v. ce mot] ; 1296, Godefroy, écrit *doele* [*douelle,* XIVe s., Du Cange], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Pièce de bois rectangulaire qui sert à former le corps d'une futaille. ‖ **2.** En termes d'architecture, parement extérieur ou intérieur d'une pierre taillée entrant dans la confection d'une voûte.

douer [dwe] v. tr. (doublet pop. de *doter* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai,* écrit *doer* [*douer,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung). **1.** *Class.* Pourvoir d'un douaire : *L'ordre est que le futur doit douer la future* (Molière). ‖ **2.** *Douer de,* pourvoir quelqu'un d'un avantage (vieilli) : *Les plus excellents maîtres furent chargés de les douer des talents qui signalent une bonne éducation* (Balzac).

douil [duj] n. m. (anc. provenç. *dolh,* tonneau, lat. *dolium,* jarre, tonne, tonneau ; 1858, Bescherelle). Cuveau employé dans le sud-ouest de la France pour transporter la vendange de la vigne au cellier.

douillage [dujaʒ] n. m. (de l'anc. franç. *doille,* mou [v. DOUILLET] ; 1752, Trévoux). Défaut de fabrication d'une pièce d'étoffe qui n'a pas la même trame dans toute sa longueur.

1. douillard, e [dujar, -ard] adj. et n. (de *douillet,* par changement de suffixe ; 1890, *Dict. général*). *Vx* et *fam.* Qui est très douillet : *Le maître connaît des douillards et des rigolos* (Vallès).

2. douillard, e [dujar, -ard] adj. et n. (de *douille* 2 ; 1857, G. Esnault). *Arg.* et *vx.* Qui a de l'argent, richard : *Je suis un vieux grognard de la République, un de ces vieux bonnets à poil qui disaient leurs vérités aux maréchaux de l'Empereur, douillards et ventrus* (Daudet).

1. douille [duj] n. f. (francique **dulja,* douille [allem. *Tülle*] ; XIIIe s., écrit *doelle, doile* [*douille,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s. ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Partie creuse, souvent cylindrique, d'un instrument, d'un outil, dans laquelle est adapté le manche : *La douille d'un fer de bêche.* ‖ **2.** Tube cylindrique, en cuivre ou en laiton, où l'on fixe le culot d'une lampe électrique. ‖ **3.** Étui métallique contenant la charge explosive d'une cartouche pour arme à feu.

◆ **douilles** n. f. pl. (1821, Ansiaume). *Arg.* Les cheveux : *Et les douilles à la tondeuse !* (Barbusse).

2. douille [duj] n. f. (de l'arg. *guindouilles,* n. f. pl., d'origine inconnue ; 1827, G. Esnault). *Arg.* L'argent.

douiller [duje] v. tr. et intr. (de *douille* 2 ; 1858, G. Esnault). *Arg.* Payer, dépenser de l'argent.

douillet, ette [dujɛ, -ɛt] adj. (de l'anc. franç. *doille,* mou, tendre [v. 1220, G. de Coincy], lat. *ductilis,* malléable [v. DUCTILE] ; v. 1361, Oresme, au sens de « mou, sans énergie » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, av. 1553, Rabelais). **1.** Qui procure un confort délicat, une chaude sensation de bien-être : *Un lit douillet.* ‖ **2.** *Vx.* Dont l'aspect évoque la mollesse : *Tout en parlant, par un mouvement d'abandon qui aurait pu faire sourire dans une circonstance moins grave, elle avait pris la main du prêtre, une belle main d'évêque, douillette et blanche, que le bon père essayait de dégager doucement, non sans un peu d'embarras* (Daudet).

● SYN. : 1 *confortable, doux, élastique, moelleux, mollet.*

◆ adj. et n. (1611, Cotgrave). En parlant des personnes, d'une sensibilité excessive à la douleur physique : *Il est douillet comme un enfant.*

● SYN. : *délicat, fragile, sensible.* — CONTR. : *endurant, insensible, stoïque.*

douillette [dujɛt] n. f. (de *douillet ;* 1803, Wailly, au sens I, 2 ; sens I, 1, et II, début du XXe s.).

I. 1. Manteau d'hiver des ecclésiastiques : *Le supérieur du séminaire, qui revêtait sa douillette, lui fit signe de rester* (France). ‖ **2.** Vêtement chaud, doublé d'ouatine ou de fourrure : *Comme on m'avait fait friser pour me photographier, coiffer avec précaution un chapeau que je n'avais encore jamais mis et revêtir une douillette de velours...* (Proust). *Acheter une douillette pour un bébé.*

II. Au XIXe s., petit fauteuil bas en forme de gondole, aux joues rembourrées.

douillettement [dujɛtmɑ̃] adv. (de *douillet ;* av. 1370, Machaut). D'une manière douillette : *Une gorge* [...] *dont les globes azurés et d'une rondeur parfaite étaient douillettement couchés dans des flots de dentelles* (Balzac). *Un jour, Tartarin se reposait tranquillement chez lui, dans sa petite maison, ses babouches aux pieds, douillettement enveloppé de sa robe de chambre...* (Daudet).

douilletterie [dujɛtri] n. f. (de *douillet ;* début du XXe s.). Caractère, attitude d'une personne douillette (rare) : *C'était bien en vain que la plupart des valets de chambre qu'on avait eus, qu'ils fussent du Midi ou du Nord, avaient montré la plus incroyable douilletterie* (Montherlant).

douilleux, euse [dujø, -øz] adj. (de l'anc. franç. *doille,* mou [v. DOUILLET] ; 1752, Trévoux [art. *douillage*]). Se dit des étoffes qui ont le défaut du douillage.

douillon [dujɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *doille,* mou [v. DOUILLET] ; 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** En termes de textile, laine de mauvaise qualité. ‖ **2.** En Normandie, pomme ou poire entièrement cuite dans la pâte.

douleur [dulœr] n. f. (lat. *dolorem,* accus. de *dolor,* souffrance physique ou morale, ressentiment, dér. de *dolere* [v. DOULOIR] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *dulur, dulor, dolor* [*douleur,* XIVe s.], aux sens 1-3). **1.** Vive souffrance physique : *Il trouva Quesnel alité, se tordant de douleur* (Aragon). *Une douleur cuisante, aiguë, sourde. Un médicament qui calme la douleur.* ‖ *Spécialem.* (au plur.). Perception douloureuse des contractions utérines lors du travail de l'enfantement : *Une femme en douleurs. L'accouchement sans douleurs.* ‖ **2.** Souffrance morale, sentiment pénible : *Ma douleur fut de penser qu'ainsi j'avais montré à mes ennemis la voie de la victoire* (France). *Il a eu la douleur de perdre son fils.* ‖ Expression de la douleur : *Un chant plein de douleur.* ‖ **3.** *Class.* Sentiment d'irritation, de dépit, ressentiment : *Tournez votre douleur contre ses ennemis* (Racine).

● SYN. : 1 *mal ;* 2 *affliction, calvaire, chagrin, déchirement, désespoir, désolation, épreuve, misère, tourment.*

douloir (se) [sədulwar] v. pr. (lat. *dolere,* éprouver de la douleur, s'affliger de ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* comme v. intr. ; comme v. pr., fin du XIIe s., Châtelain de Coucy). *Vx* et *littér.* Ressentir de la douleur ; exprimer la douleur par des plaintes (employé surtout à l'infinitif) : *Elle ne pouvait plus parler, mais se doulait et s'agitait désespérément* (Le Roy).

douloureusement [dulurøzmɑ̃] adv. (de *douloureux ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1-3). **1.** Avec douleur physique : *L'aiguille s'était enfoncée douloureusement dans sa chair.* ‖ **2.** Avec un sentiment de douleur morale : *Cette question l'assiégea si douloureusement qu'il faillit s'arrêter en route* (Carco). ‖ **3.** Durement, sévèrement : *Le coup fut si douloureusement ressenti par l'Angle-terre qu'on put croire qu'elle en oublierait ses discordes* (Michelet).

douloureux, euse [dulurø, -øz] adj. (réfection, d'après *douleur,* du bas lat. *dolorosus,* dér. de *dolor* [v. DOULEUR] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *dulurus* [*dolorous, doleros, doulereus,* XIIe s. ; *douloureus,* XIIIe s. ; *douloureux,* XVIe s.], aux sens 1, 3-6 ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** Qui cause une vive souffrance physique ou s'accompagne de douleur : *J'avais* [...] *le genou gauche aussi très gonflé, et qu'une contusion forte et douloureuse empêchait totalement de plier* (Rousseau). ‖ **2.** Que la douleur a rendu très sensible : *Ces mains, forcies par le travail, rouges, aux doigts gonflés, douloureux, avec de longues lignes partout* (Aragon).

|| **3.** Qui cause une souffrance morale : *Je ne saurais te cacher l'impression douloureuse que ta lettre m'a causée* (Balzac). || **4.** Qui éprouve une douleur morale : *Une âme douloureuse. Désœuvrée, douloureuse, elle voudrait courir jusqu'à lui* (Mauriac). || **5.** Qui s'accompagne d'une souffrance morale : *Un orgueil douloureux crispait leur lèvre amère* (Verlaine). *Les Guelfes* [...] *avaient pris d'eux-mêmes le chemin douloureux de l'exil* (France). || **6.** Qui exprime la souffrance : *Un cri, un regard douloureux. Il avait cet air douloureux que l'on voit aux grands incompris* (Duhamel).

● Syn. : **1** *cuisant, lancinant ;* **2** *endolori ;* **3** *affligeant, atroce, cruel, déchirant, désolant, navrant, pénible.*

◆ **douloureuse** n. f. (1880, G. Esnault). *Fam.* Addition au restaurant, et, *par extens.*, toute note à payer.

doum [dum] n. m. (mot ar. ; 1839, Boiste, écrit *doume ; doum,* 1864, Littré). Palmier d'Égypte et d'Arabie, dont la tige, souvent ramifiée, atteint 10 m de haut et 1 m de tour à la base : *Mais un bois d'acacias du Nil, de doums et de sayals jetait à cet endroit son ombre sur la rivière* (Gautier).

douma [duma] n. f. (mot russe ; début du xx^e^ s.). Nom donné, dans la Russie tsariste, à des assemblées dont le rôle et la composition ont varié selon les époques.

douro [duro] n. m. (esp. *duro,* abrév. de *peso duro,* poids d'argent d'une once, proprem. « poids dur, solide » ; 1845, Bescherelle). Ancienne monnaie d'argent espagnole, qui valait cinq pesetas : *Pour venir gaspiller leurs douros en une nuit, à l'époque de l'Achoura* (Dorgelès). *À l'abattoir, pour quelques douros, les garçons lui cédaient les bœufs désignés* (Montherlant).

doute [dut] n. m. (déverbal de *douter ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* aux sens 1 et 7 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1541, Calvin ; sens 4, v. 1283, Beaumanoir ; sens 5, v. 1464, Commynes ; sens 6, v. 1361, Oresme [le mot est le plus souvent fém. jusqu'au xvi^e^ s.]). **1.** État de l'esprit qui hésite à prendre parti entre deux ou plusieurs opinions, qui s'interroge sur la réalité d'un fait, la vérité d'un jugement, une action à accomplir : *Demeurer dans le doute. Sauf ces furieux en petit nombre, la masse regardait avec tristesse et doute : dans plus d'une âme s'éveillait le repentir* (Michelet). || *Mettre, révoquer en doute,* contester l'authenticité, la vérité de : *Je n'ai jamais mis en doute que vous ne m'ayez écrit* (Sévigné). || *Hors de doute,* incontestable, tout à fait sûr. || **2.** Spécialem. *Doute sceptique* ou *doute métaphysique,* attitude de ceux qui estiment l'homme incapable d'atteindre à la certitude et se refusent à affirmer ou nier aucune chose. || *Doute méthodique* ou *doute philosophique,* démarche fondamentale de l'esprit, selon Descartes, qui consiste à suspendre son jugement jusqu'à l'acquisition de la certitude : *Il* [Descartes] *a connu par le doute que son être n'était pas tout parfait, et que « c'était une plus grande perfection de connaître que de douter »* (Valéry). || **3.** Défaut de croyance à une religion révélée, et, *par extens.*, d'adhésion à une conviction, à un idéal : *La mélancolie et la tristesse sont déjà le commencement du doute ; le doute est le commencement du désespoir* (Lautréamont). || **4.** Incertitude particulière sur la réalité d'un fait, l'authenticité d'une chose, la valeur d'un jugement, le bien-fondé d'une action : *Des doutes lui revenaient, sa femme ne pouvait être chez cet homme, c'était monstrueux et impossible* (Zola). || *Ne faire aucun doute,* être certain, incontestable. || **5.** Soupçon vague, méfiance à l'égard des agissements de quelqu'un : *Avoir des doutes sur la conduite de quelqu'un.* || **6.** *Class.* Question qui fait difficulté, surtout en matière religieuse ou philosophique : *Voilà mon doute bien résolu. Mais j'en ai encore un autre à vous proposer* (Pascal). || **7.** *Class.* Crainte, appréhension : *Il y a dix ou douze jours qu'il y eut doute de quelque brouillerie entre M. de Montmorency et M. de Retz* (Malherbe).

● Syn. : **1** *embarras, flottement, incertitude, indécision, indétermination, irrésolution, perplexité ;* **2** *scepticisme ;* **5** *défiance, suspicion.* — Contr. : **1** *assurance, certitude, décision, résolution ;* **5** *confiance.*

● Rem. **1.** *Doute,* au sens 7, se rencontre encore parfois au féminin au xvii^e^ s., selon l'usage de l'ancienne langue : *Son mépris paraît trop, ma doute n'est point vaine* (Rotrou). Mais, selon Vaugelas (1647), il ne doit plus s'employer qu'au masculin.

2. *Nul doute que, Pas, point de doute que, Il n'y a pas, il ne fait pas de doute que,* se construisent ordinairement avec le subjonctif et le plus souvent avec la particule *ne : Point de doute que cela ne soit* (Acad.). Mais on peut employer l'indicatif (sans *ne*) pour insister sur la réalité du fait : *Nul doute qu'il arrivera encore en retard.* On trouve le conditionnel si l'on envisage une hypothèse : *Nul doute qu'il arriverait en retard s'il prenait sa voiture.*

3. *Sans doute que* se construit avec l'indicatif : *Sans doute que vous le verrez bientôt ;* ou avec le conditionnel : *Sans doute que vous le verriez s'il venait comme il l'a promis.*

◆ **Sans doute** loc. adv. (sens 1, xiii^e^ s., Littré ; sens 2, v. 1464, Commynes ; sens 3, 1665, Racine). **1.** *Class.* En toute certitude, assurément : *« Ta vertu m'est connue. — Elle vaincra sans doute »* (Corneille). || **2.** Certes, je vous accorde que, admettons que : *Sans doute il* [Delacroix] *avait beaucoup aimé la femme aux heures agitées de sa jeunesse* (Baudelaire). *Sans doute ma présence ici vous étonne, mais il fallait absolument que je vous voie.* || **3.** Il est possible, probablement : *Si leurs mains tremblent, c'est sans doute du froid de la Bérésina* (Gautier).

◆ **Sans nul doute, sans aucun doute** loc. adv. (xx^e^ s.). De façon tout à fait certaine.

douter [dute] v. tr. et tr. ind. [**de**] (lat. *dubitare,* hésiter, douter, et, à basse époque, « craindre », de *dubius,* hésitant entre deux partis, indécis, dér. de *duo,* deux ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *duter, doter* [*douter,* xii^e^ s.], au sens de « craindre » [encore employé au début du xvii^e^ s.] ; sens 1-3, xii^e^ s., *Roncevaux ;* sens 4-5, 1580, Montaigne). **1.** *Douter de* (et un nom ou l'infinitif), *douter que* (et le subjonctif), être dans l'incertitude sur la réalité d'un fait, l'authenticité d'une chose, la valeur d'une action : *Il y a des moments où je doute de votre amitié* (Musset). *Je doute d'avoir donné ma parole. On pouvait douter que cette réalité visible fût autre chose qu'un songe* (Michelet). *Qui peut douter qu'une puissante imagination ne soit nécessaire pour remplir un si magnifique programme ?* (Baudelaire) ; et absol. : *Il ne doute jamais, puisque le doute est l'effet de la réflexion* (France). || Class. et littér. *Douter si, comment* (introduisant une proposition interrogative indirecte à l'indicatif ou au conditionnel), se demander, ne pas savoir si, comment : *Ingrat, je doute encore si je ne t'aime pas* (Racine). *Je doute moi-même si je n'ai pas rêvé* (France). || *À n'en pas douter,* de façon certaine, sans aucun doute. || **2.** *Class.* (déjà vx au xvii^e^ s.). Tenir pour douteux ou suspect : *Outre que le succès est encore à douter* (Corneille). || **3.** *Class.* Hésiter à ; ne pas savoir quelle décision prendre : *Pourriez-vous, un moment, douter de l'accepter ?* (Racine). *« Que ferez-vous ? — J'en doute »* (Corneille). || **4.** Ne pas ou ne plus avoir confiance en quelqu'un ; ne pas ou ne plus croire en quelque chose : *Il doute de sa fille et de ses sentiments* (Voltaire). *Alors, ils ne doutèrent plus de la réussite* (Flaubert) ; et absol. : *Alors, pour la première fois, le Tarasconnais douta* (Daudet). || *Ne douter de rien,* être plein de hardiesse, d'audace dans une entreprise ; montrer une excessive confiance en soi. || **5.** N'être sûr de rien, professer le scepticisme : *Non que j'imitasse pour cela les sceptiques, qui ne doutent que pour douter, et affectent d'être toujours irrésolus* (Descartes). *On trouvera peut-être assez ridicule la prétention de douter* (Valéry).

● Syn. : **4** *se défier, se méfier.*

● Rem. **1.** *Douter que* se construit le plus souvent avec le subjonctif : *Je doute que vous réussissiez.* Mais si le verbe est à la forme négative, on peut employer un indicatif pour souligner la réalité du fait : *Je ne doute pas qu'il fera tout ce qu'il pourra* (Littré) ; ou employer un conditionnel si l'action est hypothétique : *Elle ne doute pas qu'elle ferait mieux encore* (Renard).

2. En principe, selon l'usage des bons écrivains, on emploie la particule *ne :*

1° Lorsque la phrase est négative, avec le verbe au subjonctif : *Je ne doutais point que nous ne fussions très pauvres* (Mauriac) ;

2° Lorsque la phrase est interrogative : *Doutez-vous que je ne tombe malade si je fais cette imprudence ?* (Acad.).

Toutefois, même dans ces deux cas, on peut supprimer la particule négative si l'on veut insister sur le caractère réel, incontestable du fait ou de l'action : *Je ne doute pas que cela soit vrai* (Littré). *Doutez-vous que je sois malade ?* (Acad.).

◆ **se douter** v. pr. (fin du XIIe s., Châtelain de Coucy, au sens de « craindre » ; sens actuel, v. 1283, Beaumanoir). *Se douter de quelque chose, se douter que* (avec l'indicatif ou le conditionnel), avoir l'idée, le soupçon, le pressentiment de ou que : *La foule derrière lui passait sans se douter de rien* (Gide). *Je me doutais qu'il me préparait une surprise pour mon anniversaire. Je me doutais qu'il me préparerait une surprise...*

● SYN. : *deviner, flairer* (fam.), *pressentir, soupçonner, subodorer.*

douteur, euse [dutœr, -øz] n. et adj. (de *douter ;* 1273, Adenet). *Littér.* Qui est porté à douter ; qui se refuse à croire : *Goethe, le grand moqueur, le grand douteur* (Michelet). *Ni confiant, ni défiant, ni douteur, ni crédule* (Balzac). *Et puis, continua-t-il, « ce grand douteur est mû par une foi de charbonnier »* (Martin du Gard).

douteusement [dutøzmɑ̃] adv. (de *douteux ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** *Class.* et *littér.* D'une manière incertaine, peu assurée, qui fait naître le doute : *Je ne puis, Madame, vous parler sur vos défauts que douteusement et presque au hasard* (Fénelon). *Il rôdait, harcelé par une curiosité indécise et cherchant douteusement il ne savait quoi de neuf et d'absurde à tenter* (Gide). || **2.** D'une manière douteuse, suspecte (peu usité) : *Une fortune douteusement acquise.*

douteux, euse [dutø, -øz] adj. (de *doute ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *doutous* [*douteus,* début du XIIIe s. ; *douteux,* XVe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2-4, fin du XIIIe s., Joinville ; sens I, 5, 1820, Lamartine ; sens II, 1, fin du XVIe s., Brantôme ; sens II, 2, 1544, M. Scève ; sens II, 3, 1679, Bossuet).

I. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** *Class.* Qui est dangereux : *La tendresse n'est point de l'amour d'un héros ; | Il est douteux pour lui d'écouter les sanglots* (Corneille). || **2.** Qui laisse dans le doute ; qui n'est pas établi, connu avec certitude : *Date douteuse. Une victoire douteuse. Les plaintes fugitives sur l'avenir douteux* (Lamartine). *C'était un homme grand, maigre, de mine sinistre, de douteuse race* (Michelet). *La plus incertaine trace dans la plus ignorée Afrique est moins douteuse encore* (Gide). || *Fait douteux,* fait contestable, dont l'authenticité n'a pas été prouvée. || *Il est douteux que, il n'est pas douteux que,* il n'est pas assuré que, il est certain que. || **3.** D'un caractère, d'une valeur discutable, et qui laisse subsister un doute : *Argument douteux. Réponse douteuse. Jugement douteux.* || *Sens douteux,* sens qui donne lieu à plusieurs interprétations. || *Syllabe douteuse,* dans la prosodie grecque et latine, syllabe qui peut être longue ou brève selon la place qu'elle occupe dans le vers. || **4.** *Péjor.* D'un caractère, d'une qualité, d'une valeur qui, à juste titre, provoque le doute, les soupçons ; dont on peut se méfier : *Mais ce choix est trop bon pour n'être pas douteux* (France). || *Un vin douteux,* un vin d'une provenance et d'une qualité suspectes. || **5.** *Par anal.* Se dit d'une lumière trop faible : *Aux douteuses lueurs de leur lampe qui veille* (Lamartine). || *Péjor.* Se dit d'objets, de choses malpropres ou de couleur défraîchie : *Des ongles douteux.* [Il] *allait dans les rues en habit noir râpé, en cravate d'un blanc douteux* (Gobineau).

II. EN PARLANT DES PERSONNES. **1.** *Class.* Qui est enclin au doute, que ses soupçons rendent méfiant, craintif à l'excès : [Le lièvre] *était douteux, inquiet : | Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la fièvre* (La Fontaine). || **2.** *Class.* Qui a des doutes, des hésitations ; qui fait preuve d'indécision : *Ainsi toujours douteux, chancelant et volage...* (Boileau). || **3.** Dont les qualités, la moralité peuvent être mises en doute : *Un individu douteux. Dans le petit logement de la rue de la Roquette, où siégeait le pur « Étendard », il y avait toujours un va-et-vient de filles douteuses, qui paraissaient venir, en voisines, des bouges de la rue de Lappe* (Martin du Gard) ; et par extens : *Des mœurs douteuses. Une bonne foi douteuse.* || *Spécialem.* Sur qui on ne peut compter, dont il faut se défier : *Un allié douteux ;* et par extens. : *Ce qui, mourant, l'inquiétait le plus, c'était l'attitude douteuse, menaçante des Anglais* (Michelet).

● SYN. : **I, 2** *aléatoire, hasardeux, hypothétique, improbable, incertain, problématique ;* **3** *ambigu, amphibologique, équivoque ;* **4** *suspect, trouble ;* **5** *incertain, indécis, vague.* || **II, 3** *équivoque, louche, suspect.* — CONTR. : **I, 2** *assuré, authentique, avéré, certain, incontestable, évident, indubitable, manifeste, sûr ;* **3** *catégorique, décisif, indiscutable, irrécusable, net.* || **II, 3** *honnête, probe, sérieux, vertueux ; fidèle, sûr.*

douvain [duvɛ̃] n. m. (de *douve* 1 ; 1491, *Dict. général*). Bois de chêne dont on fait les douves des tonneaux.

● REM. On écrit aussi DOUVIN.

1. douve [duv] n. f. (bas lat. *doga,* sorte de vase ou de mesure de liquides, peut-être empr. du gr. *dokhê,* récipient, réservoir ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *dove* [*douve,* XIIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1864, Littré ; sens I, 3, XXe s. ; sens II, v. 1196, J. Bodel).

I. 1. Fossé large et rempli d'eau, qui entourait les châteaux forts, les remparts des anciennes fortifications : *Le faubourg se pelotonne autour d'une vieille douve croulante* (Hugo). *Les canards, sur l'eau des douves, battaient de l'aile* (Gide). || **2.** Étroit fossé qui sépare un champ d'un champ voisin et sert à l'écoulement des eaux pluviales. || **3.** Dans le steeple-chase, obstacle constitué par un fossé plein d'eau et précédé d'une claie, d'une haie ou d'une barrière.

II. Chacune des pièces de bois longitudinales et de forme courbe qui constituent le corps d'une futaille (barrique, tonneau, cuve ou foudre) : *La porte était faite de douves* [...] *toutes pourries* (Hugo).

2. douve [duv] n. f. (bas lat. *dolva,* ver parasite, probablem. d'origine gaul. ; XIe s., au sens 1 ; sens 2 [parce que la plante passait pour engendrer le ver], 1564, J. Thierry). **1.** Ver de la classe des trématodes, parasite, à l'état adulte, des canaux biliaires de certains ruminants et de l'homme. || **2.** Renoncule qui croît dans les marais.

douvelle [duvɛl] n. f. (de *douve* 1 ; 1694, Ménage [v. aussi DOUELLE]). Petite douve de tonneau.

douvin n. m. V. DOUVAIN.

doux, douce [du, -dus] adj. (lat. *dulcis,* doux, suave, agréable, chéri ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *dulz* [*douz,* XIIe s. ; *doux,* XVIe s.], aux sens I, 1-6 et II, 1-2 ; sens I, 7, 1690, Furetière ; sens II, 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; le fém. a été créé en franç. [*dulce,* 1080, *Chanson de Roland ; douce,* XIIe s.]).

I. EN PARLANT DES CHOSES ET DES IMPRESSIONS QU'ELLES PRODUISENT. **1.** Qui est agréable au goût (par opposition à *aigre, amer, salé, fort,* etc.) : *Doux comme le miel.* || *Spécialem.* Qui a la saveur du sucre : *Amandes douces, pommes douces* (par opposition à *amandes amères, pommes acides*). || *Une sauce trop douce,* une sauce qui manque d'assaisonnement ou de sel. || *Eau douce,* celle des cours d'eau, des lacs, des sources, par opposition à l'*eau de mer.* || Fig. *Marin d'eau douce,* marin qui n'a navigué que sur les fleuves, et, *ironiq.,* marin qui n'est pas très expérimenté. || *Vin doux,* jus de raisin qui n'a pas encore fermenté ; se dit aussi par opposition à *vin sec.* || **2.** *Par extens.* Qui flatte les autres sens : l'odorat, par une odeur délicate : *Les senteurs douces du jardin ;* l'oreille, par un son harmonieux et peu intense : *Il est des*

parfums frais comme des chairs d'enfants, | Doux comme les hautbois, verts comme les prairies (Baudelaire). *Son nom ? Je me souviens qu'il est doux et sonore* (Verlaine) ; l'œil, par des tonalités agréables : *Chantez le saule et sa douce verdure* (Ducis) ; le toucher, par un contact sans rugosité, sans aspérité : *Mets sur mes yeux tes mains douces comme des fleurs* (Samain). || **3.** *Spécialem.* Se dit d'une température, de conditions atmosphériques, d'un climat éloignés des extrêmes : *Un temps doux. Un hiver doux.* || *Il fait doux,* il fait un temps doux. || **4.** *Fig.* Qui procure une sensation de bien-être, d'apaisement : *Un doux sommeil. Une journée calme et douce.* || **5.** *Fig.* Qui procure un plaisir délicat ; qui satisfait le cœur, l'esprit : *Si un homme leur dit alors de douces paroles, il les dit par spéculation* (Balzac). *Le souvenir doux et triste de cette journée de santé claire* (Zola). *Mais la reconnaissance est si douce* (Gide). || **6.** Qui ne présente aucun caractère excessif ; qui est sans rudesse ou se fait sans brusquerie, sans violence : *Une pente douce. Une voiture douce. Fatigué de marcher entre les pierres et les ronces, je cherchais parfois une route plus douce* (Nerval). || *Un escalier doux,* un escalier dont les degrés ne sont pas trop hauts. || *Cuisson à feu doux,* cuisson opérée à une chaleur modérée. || *Prix doux,* prix non exagéré. || *Lime douce,* lime qui ne mord pas profondément et permet un travail fin. || *Consonnes douces,* consonnes dont l'articulation demande une tension musculaire plus faible que les consonnes fortes. || Vx et fam. *Faire quelque chose à la douce,* modérément, sans fatigue. || **7.** *Spécialem.* Se dit d'un métal malléable, ductile, peu dur et non fragile : *Fer doux.* || *Acier doux,* v. ACIER.

II. EN PARLANT DES PERSONNES, DE LEUR COMPORTEMENT, DE LEUR CARACTÈRE. **1.** Qui agit sans brusquerie ; qui a des mouvements, des gestes mesurés : *Douce comme une biche avec ses jeunes faons* (Hugo). || **2.** *Fig.* Qui est d'un caractère facile, d'une humeur égale, et montre de la modération, de la bienveillance envers autrui : *Abel, doux confident de mes jeunes années* (Hugo). || **3.** *Par extens.* Qui exprime la douceur, la bienveillance, une modération aimable du caractère : *Une très belle personne, au doux visage courageux* (Duhamel). || *Faire les doux yeux,* ou *les yeux doux,* regarder amoureusement. || Vx ou littér. *Un doux penchant,* un penchant amoureux.

• SYN. : **I, 1** *sucré ; douceâtre, fadasse, fade ;* **2** *suave ; harmonieux, léger, mélodieux ; délicat, tendre ;* **3** *clément, tempéré ;* **4** *paisible, reposant, tranquille ;* **5** *affectueux, agréable, attendrissant, caressant, plaisant, tendre ;* **6** *faible, modéré ; moelleux, souple ; facile.* || **II, 1** *calme, posé ;* **2** *bienveillant, bon, gentil, indulgent, traitable.* — CONTR. : **I, 1** *acide, âcre, aigre, amer, âpre, épicé, poivré, relevé, salé ;* **2** *capiteux, enivrant, grisant ; aigu, bruyant, perçant, strident ; criard, cru, vif ; rêche, rude, rugueux ;* **3** *brûlant, chaud, étouffant, torride ; glacial, rigoureux ;* **4** *agité, épuisant, fatigant, infernal, trépidant, troublé ;* **5** *atroce, cruel, dur, pénible ;* **6** *abrupt, escarpé, raboteux, raide.* || **II, 1** *brusque, brutal, emporté, violent ;* **2** *acariâtre, bourru, impitoyable, intraitable, irascible.*

◆ **En douce** loc. adv. (1884, G. Esnault). *Fam.* De façon discrète, dissimulée ; sans se faire remarquer : *D'autre part, nous avons eu le temps — je veux l'espérer — de préparer en douce notre mobilisation, sans avoir essuyé cette fameuse attaque brusquée qui était la terreur de notre état-major* (Martin du Gard). *Elle m'a poussé d'elle-même* [...] *sans en avoir l'air, en douce quoi ! (Bernanos).*

◆ n. (1864, Littré). Homme, femme de manières, de caractère doux. || *Faire le doux, la douce,* affecter un faux air de douceur.

◆ **doux** n. m. (sens 1-2, 1669, Boileau). **1.** Ce qui est doux : *Aimer le doux.* || **2.** Ce qui a un caractère doux : *Ces bouquets aux teintes* [...] *harmonisées dans le tendre et le doux des nuances* (Goncourt).

◆ **doux** adv. (XV^e s., *Perceforest*). Fam. *Filer doux,* obéir sans résistance à quelqu'un.

◆ **Tout doux !** loc. interj. (milieu du XVI^e s., Amyot). *Fam.* Doucement ; soyez plus modéré, n'allez pas si vite ou si brusquement (vieilli) : *Mon Dieu ! tout doux ; vous allez d'abord aux invectives ; est-ce que nous ne pouvons pas raisonner ensemble sans nous emporter ?* (Molière).

doux-amer [duzamɛr], **douce-amère** [dusamɛr] adj. (de *doux* et de *amer ;* 1574, Tahureau, aux sens 1-2). **1.** Qui est à la fois doux et amer au goût. || **2.** *Fig.* Qui présente un mélange de douceur, de bienveillance et d'amertume : *Puis il y eut l'escalier et l'accueil doux-amer du petit appartement* (Duhamel).

douzain [duzɛ̃] n. m. (*douze ;* v. 1300, Bozon, au sens de « jury composé de douze personnes » ; sens 1, 1480, Godefroy ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1849, Bescherelle ; sens 4, XVI^e s.). **1.** *Vx.* Autre nom de *sou,* monnaie française d'argent ou de billon qui valait douze deniers. || **2.** Class. et fam. *Du douzain,* de l'argent : *Ce n'était qu'un maraud, mais il a fait fortune ; | Puisqu'il a du douzain, il est démaraudé* (Th. Corneille). || **3.** *Vx.* Présent consistant en douze pièces d'or ou d'argent, que recevait la mariée : *Le douzain est un antique usage encore en vigueur et saintement conservé dans quelques pays situés au centre de la France* (Balzac). || **4.** Pièce de poésie ou strophe de douze vers.

douzaine [duzɛn] n. f. (de *douze ;* fin du XII^e s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, XIII^e s., Rutebeuf). **1.** Quantité comprenant douze unités ; réunion de douze objets de même nature : *Une douzaine d'œufs. Une douzaine de mouchoirs.* || *Treize à la douzaine,* se dit quand le vendeur donne treize objets pour le prix de douze. || Fam. *À la douzaine,* en quantité, communément (se dit d'une personne, d'un objet sans valeur). || **2.** *Par extens.* Nombre indéterminé, douze environ : *Il n'y avait plus que les hôtes du château, une douzaine de personnes* (Flaubert).

douze [duz] adj. num. cardin. (lat *duodecim,* de *duo,* deux, et *decem,* dix ; 1080, *Chanson de Roland*). Dix et deux : *Les douze apôtres. Les douze mois de l'année. Les douze coups de minuit n'étaient pas sonnés qu'Enjolras jetait du haut de la barricade cette clameur tonnante* (Hugo).

◆ adj. num. ordin. (XVI^e s.). Douzième : *Article douze. Louis douze (Louis XII). Le douze mai.*

◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1, v. 1207, Villehardouin ; sens 2, fin du XIX^e s. ; sens 3, XVI^e s. ; sens 4, XX^e s.). **1.** Nombre de douze unités : *Deux fois six font douze.* || **2.** Le numéro douze ou concurrent qui porte ce numéro dans une épreuve : *J'ai misé sur le douze.* || **3.** Le douzième jour du mois : *Je partirai le douze. Votre lettre du douze.* || **4.** Immeuble d'une rue, chambre d'un hôtel qui porte le numéro douze.

◆ n. m. (XX^e s.). Mesure typographique qui vaut douze points, soit environ 4,51 mm. (Syn. CICÉRO.)

douze-huit [duzɥit] n. m. invar. (de *douze* et de *huit ;* 1839, Boiste). En musique, mesure à quatre temps, qui a la noire pointée (ou trois croches) pour unité de temps et qui se marque à la clef par la fraction 12/8.

douzième [duzjɛm] adj. num. ordin. (de *douze ;* XII^e s., Lois de Guillaume, écrit *dudzime, dosime* [*douzième,* XIV^e s.], au sens 1 ; sens 2, XIV^e s.). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre douze : *Décembre est le douzième mois de l'année.* || **2.** Qui est contenu douze fois dans un tout.

◆ n. (1864, Littré). Personne ou chose qui occupe la douzième place : *Être le* (ou *la*) *douzième de sa promotion.*

◆ n. m. (v. 1360, Froissart [« sorte d'impôt »] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1877, d'après Larousse, 1888). **1.** La douzième partie : *Hériter pour un douzième.* || **2.** *Douzième provisoire,* loi financière reconduisant pour un mois les dispositions du budget de l'exercice écoulé, quand le budget n'a pu être voté en temps utile par le Parlement.

douzièmement [duzjɛmmɑ̃] adv. (de *douzième ;* 1690, Furetière). En douzième lieu.

doxologie [dɔksɔlɔʒi] n. f. (gr. ecclés. *doxologia,* glorification, hymne de louanges, de *doxologos,* qui glorifie, de *doxa,* opinion, réputation, gloire, et de

legein, dire ; 1610, Roulliard). Dans la liturgie catholique, formule de louange à la gloire de Dieu (comme *Gloria in excelsis, Gloria Patri*) : *Le Gloria de la doxologie courba en coup de vent toutes les têtes* (Huysmans).

doyen, enne [dwajɛ̃, -ɛn] n. (bas lat. *decanus,* sous-officier commandant à dix soldats, et, dans la langue ecclés., « dizenier » [dans un monastère] ; de *decem,* dix ; XIV[e] s., Du Cange, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Membre d'un corps, d'une compagnie qui est le plus ancien par ordre de réception. || **2.** Personne qui, dans un groupe, est la plus âgée : *Le doyen de l'Assemblée nationale. Tous connaissaient bien le père Quandieu, le doyen des porions de Montsou* (Zola). [On dit aussi DOYEN D'ÂGE.]

◆ **doyen** n. m. (sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *deien* [*doyen,* XIV[e] s.] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Dans l'Église catholique, curé de la paroisse la plus importante d'un canton. || *Doyen du chapitre,* président de ce corps. || *Doyen de la cathédrale,* dans l'Église anglicane, fonctionnaire ecclésiastique venant immédiatement après l'évêque : *Le doyen de Canterbury.* || **2.** *Doyen de faculté,* administrateur d'une faculté d'université, choisi parmi les professeurs titulaires de cette faculté et nommé par le ministre de l'Éducation nationale, sur présentation du conseil d'université.

doyenné [dwajene] n. m. (de *doyen ;* 1260, Godefroy, écrit *doienneit* [*doyenné,* 1384, Varin], aux sens 1-2 ; sens 3 [ellipse de *poire de doyenne*], milieu du XVII[e] s.). **1.** Dignité de doyen ecclésiastique. || *Par extens.* La demeure du doyen : *Aller au doyenné.* || **2.** Circonscription ecclésiastique dépendant d'un doyen. || **3.** Nom donné à plusieurs variétés de poires à chair fondante et sucrée : *Doyenné du comice.*

doyenneté [dwajɛnte] n. f. (de *doyen ;* 1839, Boiste). *Vx.* Qualité du doyen d'âge.

D. P. L. G. Sigle de *diplômé par le gouvernement.*

Dr. Abréviation de *docteur.*

dracena [drasena] n. m. (lat. scientif. moderne *dracaena,* en bas lat. « dragon femelle », gr. *drakaina,* même sens, fém. de *drakôn* [v. DRAGON] ; 1806, Wailly, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Genre de liliacées des régions chaudes, à fleurs en grappes simples ou ramifiées, et dont certaines espèces sont cultivées en serre en Europe. || **2.** Grand lézard de l'Amérique tropicale.

drachme [drakm] n. f. (lat. *drachma,* unité de monnaie et de poids [*dragma,* à basse époque], grec *drakhmê,* mêmes sens ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *drame* [*dragme,* XIV[e] s. ; *drachme,* XVI[e] s.], au sens 2 ; sens 1, 1672, Sacy). **1.** Unité de poids et de monnaie dans la Grèce ancienne, valant un centième de la mine. || **2.** *Class.* Unité de poids valant un huitième d'once, soit 3,824 g : *Vous mêlerez comme il faut avec deux drachmes de matrimonium en pilules* (Molière). || **3.** Unité monétaire de la Grèce moderne (symb. : DR).

dracocephalum [drakosefalɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *dracocephalum,* du gr. *drakôn,* dragon, et *kephalê,* tête ; 1786, *Encycl. méthodique,* écrit *dracocéphale ; dracocephalum* ne semble pas être attesté en franç.). Plante de la famille des labiacées, à grandes fleurs bleues poussant sur les pelouses.

draconien, enne [drakɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de *Dracon,* législateur athénien du VII[e] s. avant notre ère, auteur d'un code pénal très rigoureux ; 1796, *le Néologiste français,* aux sens 1-2 [a remplacé *draconique,* XVI[e] s.]). **1.** Se dit des lois attribuées à Dracon : *Code draconien.* || **2.** *Fig.* Qui est empreint d'une rigueur excessive : *Sévérité draconienne. Devant l'ennemi, les lois ne peuvent être trop draconiennes* (Vigny).

• SYN. : **2** *dur, rigoureux, sévère, strict.*

dracontium [drakɔ̃sjɔm] n. m. (mot lat. signif. « serpentaire », gr. *drakontion,* même sens, proprem. « petit dragon », de *drakôn* [v. DRAGON] ; 1747, James). Herbe à rhizome charnu et féculent de l'Amérique tropicale, souvent cultivée en serre à cause de la beauté de son feuillage.

drag [drag] n. m. (mot angl., de *to drag,* traîner, chasser ; 1859, au sens 2, et 1863, au sens 1, Bonnafé). **1.** Course simulant une chasse à courre, dans laquelle la bête est représentée par un cavalier dont le cheval traîne une peau de renard. || **2.** *Vx.* Mail-coach dans lequel les femmes suivaient ce genre de courses et, *par extens.,* tout mail-coach de maître. || *Journée des drags,* à l'hippodrome d'Auteuil, réunion sportive où il était de tradition, naguère, de se rendre en drag.

dragage [dragaʒ] n. m. (de *draguer ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1948, Larousse). **1.** En termes de travaux publics, action d'enlever à l'aide d'une drague les roches meubles et la boue au-dessous du niveau de l'eau : *Le dragage d'un chenal.* || **2.** *Spécialem.* Opération d'enlèvement ou de destruction des mines explosives d'une zone de mer, pour permettre aux navires d'y passer sans danger.

1. dragée [draʒe] n. f. (altér. mal expliquée du lat. *tragemata,* neutre plur., « dessert », du gr. *tragêma, -atos,* neutre sing., « friandise », de *tragein,* infinitif aoriste de *trôgein,* croquer, d'où « manger des friandises » ; début du XIII[e] s., écrit *dragie* [*dragée,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 [en pharmacie, 1864, Littré ; *tenir la dragée haute à,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1552, Rabelais ; sens 3, 1792, d'après Larchey, 1878). **1.** Friandise constituée par une amande, une noisette enrobée de sucre durci, qu'on offre spécialement à l'occasion d'un baptême, d'une communion ou d'un mariage. || *Dragée à la liqueur,* dragée dans laquelle l'amande est remplacée par la liqueur. || *Par extens.* En termes de pharmacie, pilule ou comprimé enrobés de sucre poli. || Fig. *Tenir la dragée haute à quelqu'un,* lui faire attendre longtemps ou lui faire payer cher ce qu'il désire : *Si je savais* [...] *faire attendre la fin d'une histoire en tenant la dragée haute aux auditeurs* [...], *je trouverais une manière nouvelle de vous dire la suite de ceci* (Vigny). || **2.** En termes de chasse, plomb qui diffère du plomb ordinaire en ce qu'il est fondu à l'eau ou au moule : *Petite dragée, grande dragée.* || **3.** *Pop.* Balle, projectile : *Recevoir une dragée.*

2. dragée [draʒe] n. f. (lat. pop. **dravocata,* de *dravoca,* ivraie, mot gaul. ; v. 1268, É. Boileau, écrit *dragie ; dragée,* XIV[e] s., La Curne). Fourrage obtenu par l'ensemencement de diverses graines mélangées, en général des céréales et des légumineuses.

dragéification [draʒeifikasjɔ̃] n. f. (de *dragéifier ;* 1870, Larousse). Action ou manière de faire des dragées.

dragéifier [draʒeifje] v. tr. (de *dragée* 1, et du lat. *facere,* faire ; 1870, Larousse). Mettre sous la forme de dragées : *Dragéifier une amande, un médicament.*

drageoir [draʒwar] n. m. (de *dragée* 1 ; v. 1360, Froissart, écrit *dragoir* [*drageoir,* fin du XIV[e] s., Laborde], au sens 1 ; sens 2, 1588, Havard). **1.** *Autref.* Coupe en cristal, en porcelaine ou en orfèvrerie, qui servait à présenter ou à contenir des dragées et des friandises : *Tasses diaphanes venues de Chine, salières antiques, drageoirs féodaux* (Balzac). || **2.** *Vx.* Boîte en forme de montre, où l'on mettait les dragées.

drageon [draʒɔ̃] n. m. (francique **draibjô,* pousse [v. l'allem. *Treib*] ; 1553, Belon, au sens de « œillet d'artichaut » ; 1572, Ronsard, au sens de « pousse qui naît sur une branche coupée » ; sens actuel, 1694, Tournefort). Rejeton, pousse qui naît de la racine d'un arbre.

• SYN. : *surgeon.*

drageonnement [draʒɔnmɑ̃] ou **drageonnage** [draʒɔnaʒ] n. m. (de *drageonner ;* 1877, Littré, et 1900, Larousse). Action de drageonner.

drageonner [draʒɔne] v. intr. (de *drageon ;* 1636, Monet [un emploi au fig., av. 1596, P. de Brach]). Pousser des drageons : *Les cerisiers drageonnent beaucoup.*

dragon [dragɔ̃] n. m. (lat. *draconem,* accus. de *draco,* serpent fabuleux, et, à basse époque, « enseigne de cohorte », gr. *drakôn,* dragon, serpent [v. aussi DRAK] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de

« étendard » et au sens I, 1 ; sens I, 2, XIIe s. ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1662, Molière ; sens I, 5, 1672, Molière ; sens I, 6, 1672, Mme de Sévigné ; sens II, 1, 1594, *Satire Ménippée ;* sens II, 2, v. 1928).

I. 1. Monstre fabuleux, représenté généralement avec des griffes de lion, des ailes, et une queue de serpent : *Le dragon du jardin des Hespérides.* || **2.** En style mystique, le serpent infernal représentant le Démon (s'écrit avec une majuscule) : *Abominations suggérées par le Dragon* (Pascal). || **3.** En termes d'héraldique, animal fantastique, représenté avec les ailes du papillon, de l'aigle ou de la chauve-souris, et avec une queue de serpent. || **4.** *Fig.* Gardien vigilant et farouche : *La Lorraine surveillait cet enfant* [...] *avec la jalousie d'une femme et l'esprit d'un dragon* (Balzac). || *Endormir le dragon,* tromper une surveillance sévère : *Nos chants ont réveillé le dragon endormi* (Hugo). || *Dragon de vertu,* femme rigide et intraitable, d'une vertu ombrageuse : *Ces dragons de vertu* [...] | *Se retranchent toujours sur leurs sages prouesses* (Molière). || **5.** Personne vive, acariâtre et brutale que l'on craint. || *Fam.* Se dit d'un enfant turbulent, difficile à discipliner. || **6.** *Class.* et *littér.* Chagrin ou souci, souvent imaginaire, qui tourmente : *Ce m'eût été un dragon perpétuel de n'avoir pas rendu les derniers devoirs à ma pauvre tante* (Sévigné). *Voilà les dragons qui me traversaient la cervelle : je songeais de plus à mon éloignement de ce qui m'était cher : j'ai trop peu de temps à vivre pour perdre ce peu* (Chateaubriand).

II. 1. Soldat de la cavalerie de ligne créé au XVIe siècle pour combattre à pied aussi bien qu'à cheval : *Une jolie demoiselle qui ne faisait que sortir du couvent et déjà « montait le cheval » comme un dragon* (Daudet). || **2.** *Dragons portés,* nom donné, de 1928 à 1940, aux unités de dragons motorisées, devenues ensuite des unités blindées.

dragonnades [dragɔnad] n. f. pl. (de [*conversion à la*] *dragonne,* fém. de *dragon* au sens II, 1 [1688, Miege] ; 1708, Furetière). Nom donné à une forme de répression, particulièrement impitoyable, utilisée par Louis XIV contre les protestants : *Calas, Sirven, tant de pages éloquentes contre les dragonnades n'y font rien* (Hugo).

dragonne [dragɔn] n. f. (de *dragon ;* 1673, Molière, au sens de « femme acariâtre » ; sens 1, 1771, Trévoux ; sens 2, début du XIXe s. [les dragons ayant été les premiers à porter cet objet] ; sens 3, XXe s.). **1.** Batterie de tambour particulière aux dragons des XVIIe et XVIIIe s. || **2.** Courroie reliant le poignet à la garde d'une épée, d'un sabre : *Mes broderies, mes dragonnes, franges, torsades, épaulettes vendues à un juif, et par lui fondues, m'ont rapporté sept cents francs* (Chateaubriand). || **3.** Anneau de passementerie ou de cuir fixé à la poignée du parapluie et aux poignées des cannes de ski.

dragonné, e [dragɔne] adj. (de *dragon ;* 1676, Pomey). En termes de blason, animal auquel on a ajouté une queue ou des ailes de dragon.

dragonneau [dragɔno] n. m. (de *dragon ;* XIIIe s., *Otinel,* écrit *dragonnel,* au sens de « petit dragon » ; sens 1 [écrit *dragonneau*], v. 1560, Paré ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Nom donné à la *filaire de Médine,* ver filiforme des régions chaudes, qui se loge dans le tissu cellulaire des membres inférieurs de l'homme. || **2.** Grain de couleur qui altère la pureté du diamant.

dragonner [dragɔne] v. tr. (de *dragon ;* 1688, Miege). *Vx.* Maltraiter les habitants d'un pays à la manière des dragonnades : *On avait dragonné la Hollande, la Westphalie, le Rhin* (Michelet).

◆ **se dragonner** v. pr. *Class.* Se tourmenter : *Vous-même qui êtes si habile à vous dragonner, vous aurez peine à trouver des sujets de désespoir* (Sévigné).

dragonnier [dragɔnje] n. m. (de [*sang de*] *dragon* [XIIIe s.], n. de la résine rouge produite par cet arbre ; XVe s., *Dict. général* [*dragonnier,* porte-étendard, v. 1190, J. Bodel, est un dér. direct de *dragon*]). Arbre de la famille des liliacées, dont le port est similaire à celui des palmiers, et qui peut atteindre la taille des baobabs.

drague [drag] n. f. (angl. *drag,* harpon, herse, drague, de *to drag,* traîner, tirer ; milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1701, Bonnafé [la forme *drègue* — 1388, Barbier — vient du moyen néerlandais *dregge,* drague] ; sens 3, 1642, Oudin ; sens 4, 1929, Larousse). **1.** Filet à manche, souvent en arc de cercle, pour pêcher à la traîne. || **2.** Gros filet destiné à racler le fond d'un bassin, d'une rivière, pour ramener à la surface les objets tombés à l'eau. || **3.** Appareil flottant portant un engin de terrassement et servant à retirer du lit d'un fleuve ou du fond de la mer le sable, les graviers, la vase qui gênent la navigation : *Drague à godets. Drague à benne preneuse. Drague suceuse ou aspiratrice.* || **4.** Dispositif permettant la destruction ou la relève des mines sous-marines. || **5.** *Drague hydrographique,* ou *drague flottante,* appareil utilisé pour le repérage des roches sous-marines.

● Syn. : **3** *dragueur, marie-salope* (pop.).

draguer [drage] v. tr. (de *drague ;* début du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s. ; sens 3, 1836, Acad.). **1.** Nettoyer avec la drague ou avec un bateau dragueur : *Draguer un canal, un bassin.* || **2.** Retirer de l'eau au moyen de la drague : *Draguer une ancre, une mine.* || **3.** Pêcher des coquillages avec le filet appelé *drague.*

● Syn. : **1** *curer.*

◆ v. intr. (v. 1960 [« chercher quelqu'un ou quelque chose », 1914, G. Esnault]). Aller par les rues, en quête d'aventures galantes.

draguette [dragɛt] n. f. (de *drague ;* 1838, Acad.). Petite drague, spécialement employée pour arracher les huîtres et les moules des rochers.

1. dragueur [dragœr] n. m. (de *draguer ;* 1664, Jal, écrit *drageur* [*dragueur,* 1771, Schmidlin], au sens 2 ; sens 1, XVIIIe s., *Dict. général ;* sens 3, 1829, Boiste [n. m. et adj.] ; sens 4, 1948, Larousse). **1.** Celui dont le métier est de draguer : *Un vieux dragueur, dans sa barque immobile, peine* (Rimbaud). || **2.** Bateau normand, destiné à la pêche du hareng, de la morue. || **3.** Bateau qui porte une drague. (On dit aussi, adjectiv., BATEAU DRAGUEUR.) || **4.** *Dragueur de mines,* petit bateau de guerre spécialisé dans le dragage des mines.

◆ **dragueuse** n. f. (1948, Larousse). Machine utilisée pour draguer : *Nous employons l'outillage le plus moderne, les dragueuses trieuses* (Romains).

2. dragueur, euse [dragœr, -øz] n. (v. 1960). *Fam.* et *fig.* Personne qui recherche les rencontres galantes.

1. draille [draj] n. f. (autre forme de *traille* [1409, Godefroy], lat. *tragula,* espèce de javelot muni d'une courroie, herse, sorte de filet ; 1808, Boiste). Câble, cordage tendu, le long duquel une voile ou une tente peuvent glisser par le moyen d'anneaux fixés sur la toile.

2. draille [draj] n. f. (franco-provenç. *drayo,* anc. dauphinois *draya,* sentier [1316, Du Cange], déverbal d'un terme correspondant au moyen franç. *treiller,* chercher la bête avec les chiens sans avoir aucune piste [v. 1354, *Modus ; trailler,* v. 1387, Phébus], lat. pop. **tragulare,* chercher à trouver la piste d'animaux qu'on chasse, peut-être dér. de *tragula* [v. DRAILLE 1] ; 1877, Littré, écrit *draye ; draille,* XXe s.). Piste suivie par les moutons transhumants, notamment dans le Languedoc.

drain [drɛ̃] n. m. (mot angl. signif. « rigole, tranchée pour assécher un terrain humide, drain [en chirurgie] », de *to drain,* filtrer, égoutter, dessécher, drainer ; 1849, Fr. Mackenzie, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s. ; sens 3, 1873, Bonnafé). **1.** Conduit souterrain, généralement en terre cuite, pour l'écoulement et l'évacuation des eaux d'un terrain trop humide. || *Par anal.* Conduit creusé : *Quand les hommes creuseraient dans le sel le premier drain pour les premières morues* (Vercel). || **2.** Tuyauterie spéciale, en poterie ou en bois, utilisée pour parer aux conséquences des fuites éventuelles des conduites de gaz ou des branchements. || **3.** Tube de métal, de caoutchouc ou de verre, percé de trous et servant, en médecine, au drainage des plaies ou des foyers d'infection.

drainage [drɛnaʒ] n. m. (de *drainer ;* 1851, au sens 1, et 1869, au sens 2, Bonnafé). **1.** Action de drainer : *Les frais de drainage pour la mise en valeur d'un terrain. Le drainage d'une plaie.* ‖ **2.** *Fig.* Action de canaliser, d'attirer vers soi : *Le drainage des capitaux.*

draine ou **drenne** [drɛn] n. f. (origine obscure ; XVIe s., *Dict. général,* écrit *drine* [*drenne,* 1755, *Encyclopédie ; draine,* milieu du XVIIIe s., Buffon]). Grive de grande taille, vivant dans les bois et les parcs d'Europe.

drainer [drɛne] v. tr. (de *drain ;* 1850, Bonnafé, au sens 1 [pour une plante, 1864, Littré] ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, 1961, Larousse ; sens 4, 1865, Bonnafé). **1.** Assécher un sol humide en évacuant son excès d'eau au moyen de drains : *Drainer un terrain argileux.* ‖ *Drainer les plantes en pot* ou *en caisse,* remplir de graviers ou de pierraille le fond de ces récipients. ‖ **2.** Appliquer un drain à une plaie, à un foyer d'infection, pour évacuer le pus. ‖ **3.** En parlant d'un cours d'eau, rassembler les eaux d'une région : *La Durance draine la haute Provence.* ‖ **4.** *Fig.* Attirer à soi en grandes quantités ; faire converger vers soi : *Drainer l'économie d'une région, des capitaux.*

draineur [drɛnœr] n. m. (de *drainer ;* 1864, Littré). Celui qui draine.

draineuse [drɛnøz] n. f. (de *drainer ;* 1878, Larousse). Charrue employée pour tracer la direction que doivent suivre les tranchées de drainage.

draisienne [drɛzjɛn] n. f. (du n. de l'inventeur, le baron *Drais von Sauerbronn* [1785-1851] ; 1816, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Sorte de bicyclette sans pédales, mue par la poussée alternative des pieds sur le sol, munie d'une direction à pivot, qui fut en vogue sous la Restauration. ‖ **2.** Gabarit destiné à vérifier l'écartement des rails d'une voie ferrée.

draisine [drɛzin] n. f. (altér. du précéd. ; 10 juin 1873, *Journ. officiel*). Wagonnet léger à moteur, utilisé pour le transport du personnel chargé de l'entretien et de la surveillance des voies de chemin de fer.

drak [drak] n. m. (mot languedocien, de l'anc. provenç. *drac,* issu du nominatif lat. *draco* [V. DRAGON] ; 1690, Furetière [art. *drague*], écrit *drac ; drak,* fin du XIXe s., A. Daudet). *Dialect.* Esprit familier, taquin et malicieux : *Nos draks, nos feux follets les auraient conduits dans des fondrières* (Daudet).

drakkar [drakar], **drake** [drak] ou **dreki** [drɛki] n. m. (mots scandin., peut-être empruntés au lat. *draco,* dragon [la proue de ces navires étant souvent ornée d'une tête de dragon] ; 1870, Larousse, écrit *drake ; drakkar,* 1906, Larousse ; *dreki,* milieu du XXe s.). Nom des bateaux scandinaves utilisés par les Vikings dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, et remarquables par la perfection de leur forme.

dramatique [dramatik] adj. (bas lat. *dramaticus,* qui concerne le drame, gr. *dramatikos,* théâtral, de *drâma* [V. DRAME] ; v. 1378, J. Le Fèvre, au sens 1 [rare jusqu'au XVIIe s.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3-4, 1835, Acad. ; sens 5-6, 1839, Boiste). **1.** Qui appartient au genre théâtral ; qui est destiné à la représentation sur une scène (par opposition à *lyrique* ou à *épique*) : *L'art dramatique. Œuvre dramatique.* ‖ *Émission dramatique,* émission théâtrale de radio ou de télévision. ‖ *Musique dramatique,* toute musique destinée à exprimer ou à accompagner la représentation scénique d'une œuvre théâtrale. ‖ **2.** Qui s'occupe de théâtre : *Auteur dramatique. Artiste dramatique. Le directeur s'était précipité pour donner une poignée de main à un critique dramatique dont le feuilleton avait une grande influence* (Zola). ‖ **3.** Qui est propre à retenir l'attention du spectateur, à l'émouvoir : *Mouvement, ressort, progression dramatique.* ‖ **4.** *Par anal.* Qui s'exprime par des moyens littéraires semblables à ceux du drame : *Michelet avait une conception dramatique de l'histoire.* ‖ **5.** *Fig.* Se dit d'une situation, d'une suite d'événements qui présente des péripéties émouvantes ou surprenantes, comme dans un drame : *Là, l'imagination des marchandes se lançait librement, rêvait les choses les plus dramatiques, une bande de contrebandiers en plein Paris, ou bien une vaste association de malfaiteurs qui centralisait les vols commis dans les Halles* (Zola). ‖ **6.** *Fig.* Qui, par sa gravité, son caractère critique, excite vivement l'émotion : *Une situation, une lutte dramatique. Un sauvetage dramatique.*

● SYN. : **1** *scénique, théâtral ;* **3** *émouvant, intéressant ; passionnant, prenant, saisissant ;* **5** *épique, mouvementé ;* **6** *angoissant, critique, déchirant, pathétique, poignant, tragique.*

◆ n. m. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, milieu du XVIIIe s.). **1.** *Vx.* Le genre dramatique. ‖ **2.** Caractère propre du drame, ce par quoi il touche le spectateur : *Ah ! s'ils pouvaient l'entendre, les jurés du concours, ainsi, avec cette éloquence sobre, et ce sens du dramatique aujourd'hui perdu* (Aragon). ‖ **3.** *Vx.* Auteur dramatique : *On me communique toute une histoire* [...] *qui semble inventée par quelque* [...] *dramatique en délire* (Maupassant).

◆ n. f. (v. 1955). Émission dramatique, à la radio ou à la télévision.

dramatiquement [dramatikmɑ̃] adv. (de *dramatique ;* fin du XVIIIe s.). De façon dramatique (au pr. et au fig.) : *Je sais le plus grand gré à M. Chifflart d'avoir traité ces poétiques sujets héroïquement et dramatiquement, et d'avoir rejeté bien loin toutes les fadaises de la mélancolie apprise* (Baudelaire). *Une expédition qui se termine dramatiquement.*

dramatisation [dramatizasjɔ̃] n. f. (de *dramatiser ;* 1889, Goncourt). Action de dramatiser : *La dramatisation d'un récit.*

dramatiser [dramatize] v. tr. (dér. savant de *drame ;* 1801, Mercier, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Donner un caractère dramatique, émouvant, pathétique à : *Les têtes exaltées éprouvent un besoin inné de dramatiser leur existence à leurs propres yeux* (Sand). *Et la journée n'était complète que lorsque toute la cavalcade se trempait en route d'un de ces orages de montagne, criblé d'éclairs et de grêle, qui effrayait les chevaux, dramatisait le paysage* (Daudet). ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Donner un tour dramatique à un événement, à une situation, en faisant systématiquement ressortir ses aspects graves et inquiétants : *Il en disait même un peu trop, un peu plus que la vérité, lui sembla-t-il à lui-même. Pour se faire entendre, il était bien obligé de dramatiser* (Aragon). ‖ Fam. *Il ne faut pas* (ou *rien*) *dramatiser,* la situation n'est pas catastrophique.

● SYN. : **2** *charger, corser, exagérer, forcer.*

dramatiseur, euse [dramatizœr, -øz] n. (de *dramatiser ;* 1870, Larousse). Personne qui a l'habitude de dramatiser, qui est habile à dramatiser. (Rare.)

dramatiste [dramatist] n. et adj. (dér. savant de *drame ;* 1787, Féraud). *Vx.* Personne qui écrit pour le théâtre en général : *Il est le premier des dramatistes* (Goncourt). *Alcippe, homme de goût, poète dramatiste* (Banville). *Quel sort l'avenir réserve-t-il au dramaturge ou au dramatiste ?* (Maeterlinck).

dramaturge [dramatyrʒ] n. (gr. *dramatourgos,* auteur dramatique, de *drâma* [V. DRAME], et *ergon,* travail, œuvre ; 1787, Féraud). Auteur de pièces de théâtre : *Corneille, Molière et Racine sont les trois grands dramaturges du classicisme.*

dramaturgie [dramatyrʒi] n. f. (gr. *dramatourgia,* composition ou représentation d'une pièce de théâtre, de *dramatourgos* [V. DRAMATURGE] ; 1668, Chapelain, au sens 1 ; sens 2, 1851, Landais ; sens 3, 1851, Poitevin). **1.** Catalogue raisonné de pièces de théâtre. ‖ **2.** Art de la composition des pièces de théâtre. ‖ **3.** *Par extens.* Traité d'esthétique sur la composition des pièces de théâtre.

drame [dram] n. m. (bas lat. *drama,* action théâtrale, gr. *drâma,* action, pièce de théâtre, drame, de *drân,* agir ; 1707, Lesage, au sens 2 ; sens 1, 1864, Littré ; sens 3, 1830, Chateaubriand ; sens 4, 1836, Lamartine). **1.** *Vx.* Le genre théâtral, par opposition aux genres *lyrique* et *épique.* ‖ **2.** Pièce de théâtre de ton moins élevé que la tragédie, représentant une action violente ou

douloureuse : *Les drames de Shakespeare, de V. Hugo.* || *Drame satyrique,* dans le théâtre grec, pièce mi-tragique, mi-bouffonne, dont le chœur était formé par des satyres. || *Drame romantique,* pièce où le comique se mêle au tragique : *Hugo a défini le drame romantique dans la « Préface de Cromwell ».* || *Drame lyrique,* opéra, drame qui s'exprime par le chant et la musique. || **3.** Série d'événements graves ou violents, pouvant mettre en jeu la vie des individus : *Il ne comprend rien du drame qui se joue, avec sa vie et celle de millions d'hommes* (Aragon). || **4.** Conflit entre personnes, souvent d'ordre sentimental ou passionnel : *Le drame de nos deux vies était en puissance dans ces événements* (Mauriac). || *Faire des drames,* provoquer des disputes ou des incidents aux conséquences fâcheuses : *Cela risquait d'être découvert par Maman, c'est-à-dire de faire des drames* (Duhamel). || Fam. *En faire tout un drame,* donner à un événement une importance ou une gravité excessive. || *Tourner au drame,* en parlant d'une scène, devenir violente, tragique. || **5.** *Spécialem.* Fait divers, querelle qui se termine d'une manière tragique : *Drame de la jalousie, de la folie.*

• SYN. : **3** *catastrophe, tragédie.*

dran [drɑ̃] n. m. (anc. nordique *drengr,* câble de bateau ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *drenc ; dran,* 1864, Littré). Dans la marine, drosse de basse vergue.

dranet [dranɛ] n. m. (angl. *drag-net,* proprem. « filet [*net*] à draguer [*drag,* v. DRAGUE] » ; 1691, Ozanam). Petite seine employée comme filet dormant, dans la Manche.

dranguel [drɑ̃gɛl] n. m., ou **dranguelle** [drɑ̃gɛl] n. f. (de *drague,* avec une altér. vocalique d'origine obscure ; 1755, *Encyclopédie,* écrit *dranguelle ; dranguel,* 1838, Acad.). Filet à large ouverture, employé par les pêcheurs flamands et picards.

drap [dra] n. m. (bas lat. *drappus,* morceau d'étoffe [probablem. d'origine gaul.] ; XII^e s., *Roncevaux,* au sens de « vêtement » et aux sens 1-2 ; sens 3, XIII^e s., *Assises de Jérusalem*). **1.** Étoffe de laine très résistante, dont les fils ont subi l'opération du foulage et une série de traitements destinés à rendre sa surface duveteuse : *Les habits, mieux faits, semblaient d'un drap plus souple* (Flaubert). *Une pièce de drap. Du drap d'Elbeuf.* || Vx et fam. *Tailler en plein drap,* être très libre dans ses agissements : *On a beau faire, il faut prendre femme à Paris. L'on y taille en plein drap* (Regnard). || **2.** Étoffe faite d'autres fibres, d'une belle qualité, d'une belle tenue : *Drap de soie, d'or, d'argent.* || **3.** *Drap de lit,* ou, absol., *drap,* pièce de toile, de lin, de coton, de chanvre, de Nylon, etc., dont on garnit les lits pour isoler le corps du matelas et de la couverture : *Une paire de draps. Elle se déshabille et se blottit entre les draps* (Flaubert). || Fam. *Se mettre entre deux draps, se fourrer dans les draps,* se coucher. || Fig. et ironiq. *Être, mettre dans de beaux draps,* être, mettre dans une situation embarrassante.

drapant [drapɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *draper ;* 1566, H. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** *Autref.* Celui qui fabriquait les draps de laine. || **2.** Planche sur laquelle, dans une fabrique de papier, on met les feuilles à mesure qu'elles sont levées de dessus les feutres.

drapé, e [drape] adj. (part. passé de *draper ;* v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin*). Se dit, dans l'industrie textile, d'un tissu épais, étoffé : *Du bon drap, bien drapé.* || *Bas drapés,* bas de laine imitant le drap.

◆ **drapé** n. m. (sens 1-2, XX^e s.). **1.** Disposition harmonieuse des plis d'un vêtement (robe, chapeau) : *Une robe remarquable par son drapé. Un drapé élégant.* || **2.** Agencement des étoffes représenté en peinture ou en sculpture : *Le drapé d'une nappe de Cézanne.*

drapeau [drapo] n. m. (de *drap ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *drapel* [*drapeau,* XIII^e s.], au sens de « vêtement » ; sens 1, XIII^e s., *Roman de Renart* [« lange », 1501, Cohen] ; sens 2 [peut-être sous l'influence de l'ital. *drappello,* de même formation que le mot franç., mais plus anc. que lui dans cette acception], XVI^e s., La Curne ; sens 3 et 5, 1870, Larousse ; sens 4, 1784, Bernardin de Saint-Pierre). **1.** *Class.* Morceau de drap, de toile : *Le papier se fait avec de vieux drapeaux de linge* (Acad., 1694). || *Spécialem.* Ce qui sert à emmailloter un enfant : *Sécher les drapeaux d'un enfant* (Acad., 1694). || **2.** Rectangle d'étoffe, ordinairement fixé à une hampe ou à un mât, qui porte les couleurs, les emblèmes d'une nation, d'une unité militaire, d'un groupement, qui en est le symbole et sert de signe de ralliement : *Bonaparte avait emmené l'Europe avec lui ; toutes les langues se parlaient dans son armée ; toutes les cocardes, tous les drapeaux s'y voyaient* (Chateaubriand). *Le drapeau national. Hisser le drapeau. Le salut au drapeau.* || *Drapeau blanc,* drapeau qui, dans une phase d'hostilités, indique le désir de parlementer ou de se rendre. || *Drapeau rouge,* emblème révolutionnaire. || *Drapeau noir,* autref., emblème des pirates ; auj., emblème de l'anarchie. || *L'honneur du drapeau,* l'honneur de l'armée. || *Être, partir sous les drapeaux,* être, partir au service militaire. || Fam. *Mettre son drapeau dans sa poche,* dissimuler ses opinions. || *Se ranger sous le drapeau de quelqu'un,* embrasser son parti. || **3.** Pièce de tissu montée sur un manche et servant de signal : *Le chef de gare agite son drapeau rouge.* || **4.** *Fig.* Signe de ralliement : *Toujours le drapeau de la liberté a servi à abriter le despotisme* (Proudhon). || **5.** *Fig.* Personne symbolisant un parti, une cause : *Être le drapeau de l'opposition.*

• SYN. : **2** *couleurs ;* **4** *bannière, enseigne, étendard, fanion, pavillon ;* **5** *emblème, symbole.*

drapelet [draplɛ] n. m. (de *drapel,* forme anc. de *drapeau* [v. ce mot] ; XVI^e s., La Curne). Petit drapeau, petit morceau de tissu (rare) : *Sauvagement, Alban lui faisait aller le drapelet rouge sous le mufle* (Montherlant).

drapement [drapmɑ̃] n. m. (de *draper ;* 7 mai 1876, *Journ. officiel*). Action, manière de draper : *Se charger du drapement d'une tenture.*

draper [drape] v. tr. (de *drap ;* début du XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, v. 1500, J. d'Auton [pour le deuil, début du XVII^e s., H. Roy] ; sens 3-4, 1677, Miege ; sens 5, 1552, Rabelais). **1.** Faire subir à une étoffe de laine les opérations destinées à la transformer en drap. || **2.** Couvrir, revêtir d'une draperie, notamment d'une draperie noire en signe de deuil : *La fenêtre entrouverte, à demi drapée d'un rideau noir* (Flaubert). *C'est là, sous le porche drapé de noir, qu'il fallait entendre l'oraison funèbre de Loisillon, la vraie, non pas celle qui serait prononcée tout à l'heure à Montparnasse* (Daudet). || **3.** Envelopper, vêtir quelqu'un d'une étoffe ample formant des plis : *Mais, drapez-moi dans les plis blancs | De ma robe de mousseline* (Gautier). || *Par extens.* En parlant d'une étoffe, recouvrir quelque chose, revêtir quelqu'un en faisant des plis harmonieux : *Le péplum qui drape un acteur.* || **4.** Disposer de façon harmonieuse les plis d'une étoffe : *Draper une robe. Un étalagiste qui drape une pièce de velours à une devanture. Les rideaux de soie rouge drapés aux fenêtres du rez-de-chaussée* (Zola). || **5.** *Class.* Critiquer systématiquement, dénigrer : *On dit qu'on l'a drapé dans certaine satire* (Boileau).

◆ v. intr. (fin du XVII^e s., Saint-Simon). *Class.* Porter le deuil : *Le roi drapa pour un an, sans regret* (Saint-Simon).

◆ **se draper** v. pr. (sens 1-2, 1864, Littré). **1.** S'envelopper dans des vêtements amples : *Se draper de sa cape. Elle s'était drapée dans un grand châle.* || **2.** Fig. *Se draper dans,* se prévaloir, avec affectation, de : *Se draper dans sa vertu, dans sa dignité. Se draper dans sa honte* (Hugo). || Absol. et vx. *Se draper,* s'enorgueillir : *Ce n'est pas devant toi, à coup sûr, que je me draperai* (Gautier).

draperie [drapri] n. f. (de *drap ;* v. 1160, *Roman de Tristan,* au sens 1 ; sens 2 [dér. de *drapier*], XIII^e s., Rutebeuf ; sens 3, XX^e s. ; sens 4, 1677, Miege). **1.** *Vx.* Étoffe de drap ou qui rappelle le drap : *Les Otaïtiens portaient pour vêtements une draperie d'écorce de figuier* (Chateaubriand). || **2.** Fabrication du drap : *La draperie flamande.* || **3.** Dans le commerce, terme général désignant les lainages : *S'adresser au rayon des draperies.*

|| **4.** Tissu disposé de manière à retomber en plis harmonieux : *Les riches draperies d'un salon.* || Représentation, en peinture et en sculpture, des étoffes et des vêtements ainsi disposés : *Les figures, par leur dessin, par leurs draperies et par leur mouvement, appartenaient à l'école de Raphaël* (Balzac).

drapier, ère [drapje, -ɛr] n. et adj. (de *drap ;* v. 1268, É. Boileau). Qui fabrique, qui vend le drap : *Le syndic des drapiers. Marchand drapier.*

◆ **drapier** n. m. (XVIe s.). Nom populaire donné au martin-pêcheur, dont le corps mort était réputé préserver les draps des teignes.

◆ **drapière** n. f. (ellipse de *épingle drapière ;* 1811, Wailly). Grosse épingle courte, destinée à maintenir les ballots fermés.

drastique [drastik] adj. et n. m. (gr. *drastikos,* actif, de *drân,* faire, agir ; 1741, Col de Vilars, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Qui purge énergiquement : *Un médicament drastique. Mais les hésitations de Cottard furent courtes et ses prescriptions impérieuses : « Purgatifs violents et drastiques, lait pendant plusieurs jours, rien que du lait »* (Proust) ; et substantiv. : *Un drastique.* || **2.** En économie politique, draconien : *Des mesures financières drastiques.*

● SYN. : 2 *rigoureux, sévère, strict.*

1. drave [drav] n. f. (esp. *draba,* gr. *drabê,* drave ; XVe s., *Dict. général*). Plante crucifère à fleurs jaunes ou bleues, généralement très petite, poussant sur les rochers des régions montagneuses.

2. drave [drav] n. f. (de *draver*). Au Canada, flottage du bois.

draver [drave] v. tr. (de l'angl. *to drive,* conduire). Faire le flottage du bois au Canada.

draveur [dravœr] n. m. (de *draver*). Ouvrier qui dirige le flottage du bois au Canada.

dravidien, enne [dravidjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du sanskrit *Dravida,* n. d'une province du sud de l'Inde ; 1888, Larousse). Relatif aux Dravidiens, ensemble de peuples qui comptent d'innombrables représentants, depuis l'Inde jusqu'en Birmanie.

◆ **dravidien** n. m. (1870, Larousse [*dravidique,* 1856, Lachâtre]). Groupe de langues parlées dans le sud de l'Inde et le nord de Ceylan par environ 95 millions de personnes, et que l'on n'a pu, jusqu'ici, rattacher à aucun autre groupe.

drawback [drobak] n. m. (mot angl., de *to draw,* tirer, et *back,* en retour ; 1755, Bonnafé). Remboursement, à l'exportation de produits manufacturés, des droits de douane acquittés sur les matières premières importées qui ont servi à fabriquer ces produits.

drawing-room [drowiŋrum] n. m. (loc. angl. signif. « boudoir, salon », d'abord *withdrawing-room,* de *to withdraw,* [se] retirer, et *room,* chambre, pièce ; 1725, Fr. Mackenzie). Salon de réception : *Je revis Georges IV le 12, le 13 et le 14, au lever, au drawing-room et au bal de Sa Majesté* (Chateaubriand). *Une vieille lady* [...] *emmenant au drawing-room de Sa Majesté une petite miss en robe blanche* (Daudet).

drayage [drɛjaʒ] n. m. (de *drayer ;* 1858, Bescherelle). Opération par laquelle on draye le cuir.

drayer [dreje] v. tr. (néerlandais *draaien,* tourner, tordre ; 1741, Savary des Bruslons). [Conj. **2 b.**] Travailler le cuir de manière à égaliser l'épaisseur de la peau.

drayeuse [drɛjøz] n. f. (de *drayer ;* XXe s.). Machine à drayer les peaux.

drayoir [drɛjwar] n. m. ou **drayoire** [drɛjwar] n. f. (de *drayer ;* 1740, Savary des Bruslons [*drayoire*] ; milieu du XXe s. [*drayoir*]). Couteau à deux manches et à fil retourné, utilisé pour drayer les peaux.

dreadnought [drɛdnɔt] n. m. (adj. angl. signif. « intrépide » [de *to dread,* redouter, et *nought,* nullement], devenu appellation d'un type de navire après le lancement d'un grand cuirassé qui portait ce nom ; 1907, Bonnafé). *Vx.* Type de grand cuirassé utilisé jusque vers 1945.

drêche [drɛʃ] n. f. (altér. de l'anc. franç. *drasche,* résidu du malt, etc. [XIIIe s.], grappe de raisin dépouillée de ses grains [XVIe s.], lat. médiév. *drasca,* mêmes sens [probablem. d'origine celtique] ; 1688, Miege). Résidu de l'orge qui a servi à la fabrication de la bière : *Les drêches, consommées fraîches, constituent un bon aliment pour le bétail.*

1. drège [drɛʒ] n. f. (allem. *Dresche,* machine à égrener, de *dreschen,* battre au fléau ; 1700, Liger). Peigne de fer servant à séparer la graine de lin des capsules avant l'extraction de l'huile.

2. drège ou **dreige** [drɛʒ] n. f. (angl. *dredge,* même sens ; 1584, *Dict. général,* écrit *drège ; dreige,* 1723, Savary des Bruslons). Grand filet pour la pêche au fond de la mer.

drégeur [drɛʒœr] ou **dreigeur** [drɛʒœr] n. m. (abrév. de *bateau dreigeur* [1681, *Dict. général*], *bateau drégeur* [1845, Bescherelle], de *drège* 2 ; 1769, Duhamel du Monceau, écrit *dreigeur ; drégeur,* 1836, Acad. [*dreigeur,* « pêcheur qui se sert de la dreige », 1579, Jal]). Bateau pour pêcher à la drège.

dreki n. m. V. DRAKKAR.

drelin [drəlɛ̃] interj. et n. m. (onomatop. ; 1673, Molière). Onomatopée imitant le bruit fait par une sonnette : *Ma sonnette ne fait pas assez de bruit. Drelin, drelin, drelin* (Molière). *Drelin ! Encore une visite !*

drenne n. f. V. DRAINE.

dressage [drɛsaʒ] n. m. (de *dresser ;* 1791, *Dict. général,* au sens III ; sens I, 1, av. 1850, Balzac ; sens I, 2, milieu du XXe s. ; sens II, 1864, Littré).

I. 1. Action de mettre droit, d'installer verticalement : *Le dressage d'un échafaud* (Balzac). || **2.** Disposition et présentation d'un mets sur un plat.

II. Action de dresser un animal : *Assister à une séance de dressage. Faire du dressage. Le dressage d'un cheval, d'un chien. Il y avait dans le dressage des félins, tel qu'il l'entendait, une œuvre de domination à base de courage, d'intelligence, de sympathie « pure » et d'émotion sexuelle* (Montherlant). || *Par extens.* et *fam.* Forme d'éducation rude : *Le dressage d'un enfant.*

III. En technologie, action de faire disparaître les irrégularités d'un fil métallique ou d'une surface plane.

● SYN. : **I, 1** *érection, montage.* || **II** *domptage.*

dresse [drɛs] n. f. (déverbal de *dresser ;* 1680, Richelet, au sens de « morceau de cuir mis entre les deux semelles d'un soulier pour le redresser quand il tourne » ; sens 1-2, XXe s.). **1.** Opération qui donne au gant une présentation parfaite. || **2.** Outil du pelletier-mégissier.

dressé, e [drɛse] adj. (part. passé de *dresser*).

I. Qui se tient verticalement. || *Spécialem.* En botanique, se dit de tout organe dont l'axe se rapproche de la verticale, la pointe dirigée vers le haut : *Tiges, rameaux, cônes dressés.*

II. Qui a été discipliné, qui a perdu son naturel sauvage : *Un cheval bien dressé.*

dressée [drɛse] n. f. (part. passé fém. substantivé de *dresser ;* 1755, *Encyclopédie*). *Vx.* Botte de fils de cuivre ou de laiton dressés pour être découpés en épingles ou en aiguilles.

dressement [drɛsmɑ̃] n. m. (de *dresser ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « direction » ; sens actuel, 29 juin 1874, *Journ. officiel*). Dans le langage administratif, action de dresser, d'établir : *Le dressement d'une liste.*

dresser [drɛse] v. tr. (lat. pop. **directiare,* mettre droit, de *directus* [v. DROIT 1] ; XIIe s., *Roncevaux,* au sens I, 1 ; sens I, 2 et 4, v. 1207, Villehardouin ; sens I, 3 et IV, 1, 1672, Sacy ; sens I, 5, v. 1361, Oresme ; sens I, 6, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 7, v. 1360, Froissart ; sens II, 1, v. 1464, Commynes ; sens II, 2, 1870, Larousse ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens III, 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens III, 2, 1580, Montaigne ; sens III, 3, XXe s. ; sens IV, 2, av. 1553, Rabelais).

I. 1. Mettre et tenir droit : *Les deux jeunes faunes qui sont à ses côtés ont dressé leurs oreilles pointues* (Diderot). *Dresser la tête.* || Fig. *Dresser l'oreille,* écouter, être attentif. || **2.** Faire tenir droit : *Dresser un mât, une échelle. Des harnais de voiture étaient dressés dans le milieu* (Flaubert). || **3.** Présenter, faire apparaître dans la position verticale : *Ces grandes pentes vertes dressées presque d'aplomb sur l'étendue de la mer* (Flaubert). *Ta cité dresse au ciel ses forts et ses couvents* (Heredia). || **4.** *Par extens.* Monter, élever, construire quelque chose de haut et droit : *Dresser l'échafaud. Dresser une tente. Dresser une statue, un mausolée.* || **5.** *Class.* Préparer, mettre une chose dans l'état où elle doit être : *Pour lequel des deux princes au moins dressez-vous cet artifice ?* (Molière). || *Auj.* Disposer selon les règles, et généralement pour un usage immédiat (surtout dans quelques locutions) : *On proposa* [...] *de dresser un lit pour Élisabeth dans la salle de bains communicante* (Cocteau). || *Dresser la table,* mettre la nappe et le couvert. || *Dresser un plat, des mets,* les présenter en leur donnant l'aspect le plus appétissant : *La table, sur laquelle était dressé un agneau entier* (France). *Nous dresserons un buffet. Rien que des mets rustiques : jambons et saucisses, viandes froides, pâtés de gibier* (Duhamel). || Vx. *Dresser une embûche, un piège,* etc., les préparer en secret : *Risquons le coup et dressons l'embuscade* (Gautier). || **6.** Établir, exécuter : *Dresser un plan, une carte de géographie.* || *Spécialem.* Rédiger dans la forme prescrite ou habituelle : *Dresser un acte, un contrat, une liste. Un agent dut intervenir et dresser procès-verbal* (Duhamel). || **7.** Fig. *Dresser une personne contre une autre,* lui donner des motifs de ressentiment, d'opposition, exciter son animosité : *On l'a dressé contre moi.*

II. 1. *Class.* Diriger dans une direction déterminée : *Elle dressa donc ses pas vers le lieu où elle avait vu cette fumée* (La Fontaine). *Si j'étais aux spectacles, je trouvais cent lorgnettes dressées contre ma figure* (Montesquieu). || **2.** *Dresser la barre du gouvernail,* en termes de marine, mettre ou ramener la barre dans une position parallèle à la quille du bâtiment. || **3.** *Dresser la voie,* en parlant des chiens, suivre sans détours la voie de l'animal attaqué.

III. 1. Amener un animal à exécuter docilement et régulièrement certaines actions : *Dresser un chien de chasse. Un cheval dressé à sauter les fossés. M. Einstein dresserait une pieuvre à capturer et à dévorer toute géométrie* (Valéry). || **2.** *Vx.* Entraîner, habituer quelqu'un à accomplir parfaitement une action : *Des soldats dressés au maniement des armes. Le vieux cocher, dressé depuis des années, répondait aux « Ave Maria »* (Mauriac). || **3.** *Fam.* Imposer à quelqu'un une contrainte sévère, lui infliger des corrections pour l'habituer à l'obéissance.

IV. 1. Dans différents corps de métiers, uniformiser une pièce en épaisseur, rendre droite, aplanir une surface : *Dresser une planche.* || **2.** Rendre droites une ou plusieurs lignes : *Dresser une allée, du fil de fer.* || *Dresser un verre de montre,* en rogner les bords. || Vx. *Dresser du linge,* l'empeser et le repasser. || *Dresser une planche,* en horticulture, ratisser et préparer une planche en vue d'un semis ou d'une plantation.

• SYN. : **I, 1** *lever, redresser, relever ;* **2** *élever, planter ;* **4** *ériger ;* **5** *apprêter, installer ;* **7** *braquer, exciter, monter.* || **III, 1** *domestiquer, dompter ;* **2** *exercer, façonner, former, plier, rompre ;* **3** *discipliner, mater.* || **IV, 1** *dégauchir, raboter ;* **2** *aligner, redresser.* — CONTR. : **I, 1** *baisser, coucher, courber, incliner, pencher.*

◆ v. intr. (XXe s.). *Dresser d'alignement,* construire un mur en faisant constamment appel au cordeau.

◆ **se dresser** v. pr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, v. 1360, Froissart ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). **1.** Se lever, se mettre droit, debout : *Ils réveillent des figures endormies qui se dressent aussitôt et me parlent* (Balzac). *Diego Laynez d'un bond sur ses pieds s'est dressé* (Heredia). *Le docteur Fornerol se dressa péniblement sur ses jambes* (France). || *Spécialem.* Se tendre dans la position verticale : *Tartarin se dressa sur ses étriers* (Daudet). || Fig. *Se dresser sur ses ergots,* prendre une attitude menaçante ou provocante. || **2.** Être droit, se présenter dans la position verticale : *Une rue se dressa devant nous* (Flaubert). *Il vit se dresser du fond de la crique les mâts des navires vénètes* (France). *Tout ce qui se dresse, tout ce qui tend à la verticale semble le signe d'un affranchissement du monde positif, de l'évasion vers le haut* (Huyghe). || *Faire dresser les cheveux sur la tête de quelqu'un* (ellipse de *faire se dresser..*), lui inspirer de l'horreur ou une peur violente. || **3.** Fig. *Se dresser contre quelqu'un* ou *contre quelque chose,* lui manifester son opposition, son hostilité, le combattre : *Se dresser contre l'ennemi. Se dresser contre l'injustice.*

dresseur, euse [dresœr, -øz] n. (de *dresser ;* 1536, Colierye, au sens de « celui qui redresse, critique » ; sens actuel, fin du XVIe s.). Personne dont le métier est de dresser les animaux : *Il en usa comme les dresseurs de chiens : Il employa la faim, la bastonnade* (Saint-Simon).

• SYN. : *dompteur.*

◆ **dresseur** n. m. (1864, Littré). Ouvrier qui ouvre les peaux destinées à faire les gants.

◆ **dresseuse** n. f. (XXe s.). Machine utilisée dans l'industrie du contre-plaqué pour dresser les rives d'une feuille de placage.

dressoir [drɛswar] n. m. (de *dresser ;* 1285, Godefroy, écrit *drechor* [*dreçoir, dressoir,* XIVe s., Laborde], au sens 1 [les assiettes, etc., étaient dressées debout contre la paroi du meuble, la tablette étant réservée à l'exposition des plus belles pièces d'orfèvrerie] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Meuble à tablettes superposées en gradins, servant à exposer la vaisselle précieuse : *J'avais un dressoir chargé de vaisselle d'étain* (France). || **2.** *Vx.* Buffet en bois sculpté où l'on disposait les plats avant de les présenter sur la table : *Il posait triomphalement le plateau sur une table longue servant de dressoir* (Daudet).

dret, drette [drɛ, -ɛt] adj. (doublet dialectal de *droit* 1 ; 1665, La Fontaine). Prononciation ancienne de *droit : Blanc, poli, bien formé, de taille haute et drette* (La Fontaine).

◆ **Au dret de** loc. prép. (av. 1850, Balzac). *Dialect.* En Touraine, en face de : *Il faudra amasser des fagots au dret de Saint-Léonard, sur les rochers de Saint-Sulpice* (Balzac).

dreyfusard, e [drɛfyzar, -ard] adj. et n. (du n. du capitaine *Dreyfus ;* fin du XIXe s.). Partisan de Dreyfus lors de la célèbre Affaire Dreyfus : *Le Swann dreyfusard et prophétique des derniers mois de son existence* (Crémieux).

• REM. On a dit parfois DREYFUSIEN et DREYFUSISTE (fin du XIXe s.) : *Un salon dreyfusien semblait aussi impossible qu'à une autre époque un salon communard* (Proust). *La sympathie des dreyfusistes* (Rolland).

dreyfusisme [drɛfyzism] n. m. (du n. du capitaine *Dreyfus ;* fin du XIXe s.). Position politique des partisans de Dreyfus : *Il remettait toutes ses admirations et tous ses dédains à l'épreuve d'un critérium nouveau, le dreyfusisme* (Proust).

dribble [dribl] n. m. (mot angl., de *to dribble* [v. DRIBBLER] ; 1961, Larousse). Action de dribbler.

dribbler [drible] v. tr. et intr. (de l'angl. *to dribble,* proprem. « tomber goutte à goutte » ; 1895, Bonnafé). Au football, au rugby, conduire le ballon par petits coups de pied successifs, en le contrôlant : *Dribbler la balle.* || Dans d'autres sports comme le basket-ball, conduire le ballon de façon analogue, à la main.

dribbleur [driblœr] n. m. (de *dribbler ;* XXe s.). Joueur habile à dribbler.

drift [drift] n. m. (mot angl., signif. proprem. « ce qui est poussé », dér. de *to drive,* entraîner ; 1870, Larousse). En géologie, dépôt argilo-sableux laissé par le recul d'un glacier.

drill [drij] n. m. (mot angl., probablem. emprunté d'une langue d'Afrique occidentale ; 1776, Valmont de Bomare). Nom usuel

d'un singe cynocéphale, le *Mandrillus leucophaeus,* remarquable par le rouge vif de ses callosités fessières.

1. drille [drij] n. m. (emploi fig. de *drille,* chiffon [v. DRILLES] ; 1628, Chereau, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Terme argotique désignant, au XVII[e] s., un soldat vagabond qui n'hésitait pas à mendier les armes à la main : *Enfin, fertile fut l'année | De drilles aimant le butin* (Scarron). || **2.** Fam. *Un bon drille, un joyeux drille,* un plaisant compagnon.

• SYN. : *2 gaillard, luron.*

2. drille [drij] n. f. (du néerl. *dril,* drille, trépan ; 1752, Trévoux). Porte-foret qui fonctionne par le mouvement d'un écrou agissant sur une tige verticale en forme de vis sans fin, ou par l'enroulement et le déroulement alternatifs d'une ficelle.

1. driller [drije] v. intr. (moyen néerl. *drillen,* s'agiter violemment ; XVI[e] s., G. Esnault). *Class.* Se diriger avec hâte : *Toute la cour vers la Guyenne drille* (Scarron).

2. driller [drije] v. tr. (de *drille* 2 ; 1870, Larousse). Percer avec une drille.

drilles [drij] n. f. pl. (moyen néerl. *drille,* trou de vrille, ou dér. de l'anc. haut allem. *durchilon,* mettre en lambeaux ; fin du XIV[e] s.). *Vx.* Vieux chiffons de lin ou de chanvre servant à la fabrication du papier.

drilleux, euse [drijø, -øz] adj. (de *drille[s]* ; 1582, Bretin). *Vx.* Couvert de haillons.

drillier [drije] n. m. (de *drille[s]* ; 1723, Savary des Bruslons). *Vx.* Ramasseur de chiffons.

dring [driŋ] interj. et n. m. (onomatop. [peut-être d'origine angl.] ; XX[e] s.). Onomatopée imitant le bruit d'une sonnette électrique : *Dring ! le téléphone sonne.*

drink [drink] n. m. (mot angl. signif. « boisson », de *to drink,* boire ; 1875, Fr. Mackenzie). Consommation, verre : *J'ai pris deux drinks chez Fouquet's* (Bernstein).

• SYN. : *godet, pot* (pop.).

drisse [dris] n. f. (ital. *drizza,* cordage servant à hisser, de *drizzare,* autre forme de *dirizzare,* dresser [de même étym. que le franç. *dresser,* v. ce mot] ; 1643, G. Fournier). Sur un bateau, cordage qui sert à dresser une vergue, à hisser une voile, un pavillon.

drive [drajv] n. m. (mot angl., de *to drive,* entraîner, pousser, conduire ; 1896, Bonnafé, au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Au tennis, coup qui renvoie une balle avec force en lui faisant raser le filet. || **2.** Au golf, coup de longue distance donné au départ d'un trou.

driver [drajvœr] n. m. (mot angl., de *to drive,* conduire ; 1900, Fr. Mackenzie, aux sens 1-2). **1.** Conducteur d'un cheval, dans une course au trot attelé. || **2.** Au golf, club avec lequel on exécute le drive.

driver [drive] v. tr. (du v. angl. *to drive ;* début du XX[e] s.). **1.** Conduire un cheval attelé à un sulky, dans une course au trot. || **2.** Au tennis, faire un drive.

drogman [drɔgmɑ̃] n. m. (ital. *drogomanno,* gr. byzantin *dragoumanos,* interprète, d'origine sémitique ; début du XIII[e] s., écrit *drogeman* [*drogueman, drogman,* milieu du XVI[e] s.] ; le même mot gr. ou sémitique a pénétré en franç. par l'ar. *tardjoumân,* d'où les formes *drugement* [fin du XII[e] s., *Prise d'Orange*], *trucheman* [XIV[e] s.], *truchement* [1530, Palsgrave, v. TRUCHEMENT]). *Vx.* Interprète officiel, en Turquie et dans les pays du Levant : *Je me rendis chez le drogman de Son Excellence* (Chateaubriand). *J'inventai de prendre mon frère pour drogman, pour interprète de son repentir* (Balzac).

1. drogue [drɔg] n. f. (origine obscure, probablem. du néerl. *droog,* sec [le 1[er] sens aurait donc été « ingrédients séchés »], ou, moins vraisemblablement, de l'ar. *durāwa,* balle de blé [devenu **drāwa, *drōwa*] ; XIV[e] s., *Nature à l'alchimie,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1668, Molière ; sens 4, 1913, G. Esnault ; sens 5, av. 1902, Zola). **1.** Ingrédient qui sert à la teinture, aux préparations chimiques et pharmaceutiques : *Vendre des drogues.* || **2.** Remède, produit pharmaceutique (souvent péjor.) : *Je cherchais quelle drogue je pouvais lui administrer* (Duhamel). || *Vx.* Remède fabriqué selon une recette d'amateur, de charlatan. || **3.** *Class.* et *fig.* Chose ou personne dont on fait peu de cas : *J'ai donné mon argent, et il ne m'a donné que de méchantes drogues* (Acad., 1694). *Voilà de belles drogues que des jeunes gens, pour les aimer* (Molière). || **4.** Stupéfiant comme la cocaïne, la morphine, etc. : *La même dissimulation que l'on remarque chez les toxicomanes à la recherche de leur drogue* (Valéry). *Valdémar a volé de la drogue, d'abord dans l'officine de mon père, qui s'en est aperçu trop tard, puis chez un pharmacien* (Duhamel). || **5.** *Fig.* Chose qui intoxique l'esprit : *La politique épouvantait, comme une drogue dangereuse* (Zola).

2. drogue [drɔg] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. [le sens de base étant ici celui de « objet sans valeur, désagréable »] ; 1829, Boiste). Petite fourche de bois que le perdant devait se mettre sur le nez, à un jeu de cartes pratiqué autrefois par les matelots et les soldats. || *Par extens.* Le jeu lui-même.

3. drogue [drɔg] n. f. (de *droguerie* 2 et de *drogueur ;* 1723, Savary des Bruslons). *Harengs de drogue,* harengs mis pêle-mêle dans des barils, après avoir été apprêtés.

drogué, e [drɔge] n. (part. passé de *droguer* 1 ; début du XX[e] s.). Personne qui est intoxiquée par l'emploi de stupéfiants.

1. droguer [drɔge] v. tr. (de *drogue* 1 ; milieu du XVI[e] s., au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Donner beaucoup de médicaments : *Le sage Locke recommande fortement de ne jamais droguer les enfants* (Rousseau). || **2.** Administrer un excitant ou un stupéfiant : *Les agresseurs avaient drogué le gardien.*

◆ **se droguer** v. pr. (1638, Richelieu, au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** *Péjor.* Prendre des médicaments. || **2.** Prendre habituellement des stupéfiants.

2. droguer [drɔge] v. intr. (de *drogue* 2 ; 1808, d'Hautel ; le sens propre était « garder la drogue sur le nez jusqu'à ce qu'on gagne » [attesté seulement en 1829, Boiste]). *Vx* et *fam.* Attendre longtemps, se morfondre : *Deux années à droguer dans Paris* (Balzac). *Le premier, entre deux âges, allure de professeur. Il est parti presque tout de suite. L'autre, un adolescent, m'a fait droguer* (Duhamel).

1. droguerie [drɔgri] n. f. (de *drogue* 1 ; 1462, Godefroy, au sens de « drogue, remède » ; 1762, Acad., au sens de « commerce des drogues » ; sens 1, 1839, Boiste ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Commerce des produits d'hygiène, de toilette, de ménage. || **2.** Magasin où l'on fait ce commerce.

2. droguerie [drɔgri] n. f. (néerl. *drogerij,* sécherie, de *droog,* sec ; 1611, Cotgrave). Préparation que les pêcheurs font subir au hareng pour le mettre en baril.

droguet [drɔgɛ] n. m. (de *drogue* 1 [parce que c'était une étoffe de bas prix] ; 1554, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Autref.* Étoffe de laine de bas prix, faite d'un drap mince et étroit. || **2.** Étoffe brochée de soie, ou de laine et coton, coton et soie, dont les fils forment des dessins brochés passant à l'envers d'un dessin à l'autre sans être tissés dans le fond : *Un petit Français, poudré et frisé, habit vert pomme, veste de droguet [...], raclait un violon de poche* (Chateaubriand).

droguetier [drɔgətje] n. m. (de *droguet ;* 21 août 1718, d'après Littré, 1864). Fabricant de droguet.

drogueur [drɔgœr] n. m. (du néerl. *drogen,* sécher ; 1525, Jal, comme adj., dans la loc. *navire drogueur ; drogueur,* n. m., 1702, Aubin). *Vx.* Bateau avec lequel on pêchait le hareng et à bord duquel on le préparait.

droguiste [drɔgist] n. (de *drogue* 1 ; 1549, Maignan, au sens de « marchand de drogues » ; sens 1, 1803, Cadet de Gassicourt ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Commerçant qui vend des matières premières aux pharmaciens et à certains industriels. || **2.** Détaillant qui tient une droguerie.

1. droit, e [drwa, -at] adj. (lat. *directus,* qui est en ligne droite, qui est à angle droit, direct, sans détour [au fig.], part. passé de *dirigere* [v. DIRIGER] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *dreit* [*droit,* XII^e^ s.], aux sens I, 1 et II, 1-2 ; sens I, 2, 1890, *Dict. général ;* sens I, 3-4, XII^e^ s., *Roncevaux ;* sens I, 6, 1864, Littré).

I. 1. Qui est ou qui s'étend sans déviation, sans courbure, d'une extrémité à l'autre ou d'un point à un autre : *Une rigole bien droite. La ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre. L'avenue de l'Impératrice s'allongeait toute droite dans le crépuscule* (Zola). || *En droite ligne, en ligne droite,* directement, sans dévier, par la voie la plus courte. || Spécialem. *En droite ligne,* en descendance directe : *Hériter en droite ligne.* || Fig. *Suivre la ligne droite,* se conduire honnêtement. || Fig. *La voie droite, le droit chemin,* le chemin de l'honneur et de la vertu : *Quand le chemin est droit, jamais il n'est mauvais* (Hugo). || Ironiq. et fam. *Droit comme mon bras quand je me mouche,* se dit d'une chose qui devrait être rectiligne, mais qui est sinueuse, contournée. || *Droit fil,* v. FIL. || **2.** *Coup droit,* en escrime, coup porté sans dégagement ; au tennis, attaque de la balle du côté où le joueur tient sa raquette et avec le bras allongé. (Contr. : REVERS.) || **3.** Qui est vertical, perpendiculaire à l'horizon : *Poteau, mât bien droit. Écriture droite. Un mur qui n'est pas droit. Il part au petit trot, puis à fond de train, et s'arrête encore, les oreilles droites* (Mauriac). || *Angle droit,* angle formé par deux droites perpendiculaires l'une à l'autre. || *Cône, cylindre, prisme droit,* v. CÔNE, CYLINDRE, PRISME. || *Section droite d'un cône, d'un cylindre, d'un prisme,* section d'un de ces solides par un plan perpendiculaire à l'axe, aux génératrices, aux arêtes. || **4.** Dont le corps est maintenu dans la position verticale : *Elle lui avait souvent répété : « Tiens-toi droit ! » ou « Mets tes mains sur la table »* (Cocteau). || *Être, se tenir droit comme un jonc, comme un peuplier, comme un cierge, comme un piquet, comme un pieu, comme une statue, comme un I,* se tenir très droit et avec raideur. || **5.** *Veste droite,* veste dont la fermeture se fait bord à bord (par opposition à *veste croisée*). || *Manteau droit,* qui n'est ni ample ni cintré. || **6.** *Muscle droit,* ou *droit* n. m., nom donné à douze muscles pairs de l'organisme, dont les principaux sont le *grand droit de l'abdomen,* le *droit antérieur* et le *droit interne* de la cuisse.

II. 1. Qui pense, raisonne avec justesse ; qui ne s'écarte pas de la voie de la raison ou de la vérité : *Esprit droit, jugement droit. Une saine et droite opinion. Cet homme, par adresse, par éducation, ou par instinct de prêtre, était ennemi juré de la logique et de tout raisonnement droit* (Stendhal). || **2.** Qui agit toujours avec honnêteté et loyauté ; qui suit sans dévier la ligne de conduite tracée par le devoir : *Une conscience, une âme droite. Il faut le dire à l'honneur des lettres, la philosophie fait un cœur droit, comme la géométrie fait l'esprit juste* (Voltaire). *Un homme qu'il aimait, Maréchal, un homme excellent, ferme et droit, eut le courage de lui dire la situation* (Michelet).

● SYN. : **I, 1** *direct, rectiligne ;* **3** *debout, dressé.* || **II, 1** *judicieux, logique, objectif, raisonnable, rationnel, sain, sensé ;* **2** *équitable, honnête, impartial, juste, loyal, net, probe, strict.* — CONTR. : **I, 1** *arqué, contourné, coudé, courbe, gauchi, sinueux, tordu, tors, tortueux ; détourné, indirect ;* **3** *horizontal, oblique, penché ;* **4** *courbé, voûté.* || **II, 1** *arbitraire, déraisonnable, illogique, insensé, insidieux, trompeur ;* **2** *déloyal, fourbe, injuste, partial.*

◆ **droit** adv. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, XIII^e^ s., *Chanson d'Antioche ;* sens 3, XIV^e^ s., Cuvelier). **1.** En ligne droite, directement, sans détour : *L'homme de Tarascon allait droit devant lui* (Daudet). *Il restait, le torse raidi, les lèvres serrées, les yeux fixés droit devant lui* (Gide). *Je pris l'éponge toute ruisselante et je l'envoyai tout droit sur le nez de Sénac* (Duhamel). || Fig. et fam. *Marcher droit,* se conduire conformément à la discipline imposée. || **2.** *Fig.* D'une manière directe ; sans moyens détournés : *Aller droit au but, droit au fait.* || **3.** *Fig.* et *vx.* Sans s'écarter de la vérité : *Juger, penser droit.*

◆ **droit** n. m. (1890, *Dict. général*). Unité d'angle égale à 90° (symb. : D) : *La somme des angles d'un triangle est égale à deux droits.*

◆ **Au droit** loc. adv. (av. 1650, Rotrou). *Class.* En face, sur le trajet direct : *D'où Vénus a vu choir sur ses riches habits, | S'étant trouvée au droit, un ruisseau de rubis* (Rotrou).

◆ **Au droit de** loc. prép. (1654, Liébault, au sens de « en face de » ; sens 1-2, 1890, Dict. général). **1.** Dans la direction de ; perpendiculairement à. || **2.** De niveau avec.

◆ **droite** n. f. (1738, Voltaire). En géométrie, ligne droite indéfinie : *L'image d'une droite est suggérée par un fil tendu. Tracer une droite, des droites parallèles.* || *Segment de droite,* portion de droite limitée par deux points.

2. droit, e [drwa, -at] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. [le mot a remplacé l'anc. franç. *destre,* v. DEXTRE] ; XV^e^ s., Littré, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e^ s., Amyot). **1.** Se dit du côté du corps qui est opposé à celui du cœur (ou *côté gauche*), ainsi que des organes qui s'y trouvent : *Le poumon droit, la jambe droite, l'œil droit, l'oreille droite.* || Fig. *Être le bras droit de quelqu'un,* être son meilleur auxiliaire, son homme de confiance. || **2.** Se dit du côté d'une chose situé à main droite d'un observateur qui tourne le dos à cette chose (bâtiment), lui fait face (illustration) ou regarde dans le sens de sa marche (navire) : *L'aile droite d'un édifice. La partie droite d'une gravure.* || *La rive droite d'un cours d'eau,* celle qu'on a à sa droite quand on se dirige vers l'aval : *La route de la rive droite porte, comme des fruits, toutes sortes de villages neufs* (Duhamel).

● CONTR. : *gauche.*

◆ **droit** n. m. (sens 1, début du XX^e^ s. ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** En termes de boxe, syn. de DROITE, n. f. || **2.** Face principale d'une monnaie ou d'une médaille, qui porte la figure.

● SYN. : **2** *avers, obvers.* — CONTR. : **2** *envers, revers.*

◆ **À droit** loc. adv. (1532, Rabelais). *Class.* Du côté droit ; vers la droite : *Théognis se tourne à droit, où il y a un grand monde, et à gauche, où il n'y a personne* (La Bruyère).

◆ **droite** n. f. (sens 1, milieu du XVI^e^ s., Amyot ; sens 2 et 4, début du XX^e^ s. ; sens 3, 1656, Pascal ; sens 5, fin du XVIII^e^ s.). **1.** Le côté droit : *Une bande de moquette d'escalier traversait son linoléum sur la droite et s'arrêtait au mur* (Cocteau). *Quand vous arriverez sur la place, vous prendrez la première rue sur la droite. Ne pas savoir distinguer sa droite de sa gauche.* || *À la droite de quelqu'un,* à la place qui est à sa droite : *Cette chaise que j'ai occupée si longtemps à la droite du baron sera la proie du gouverneur* (Musset). || **2.** *Spécialem.* La partie de la route qui est à droite par rapport à celui qui se déplace : *Tenir sa droite.* || **3.** La main droite. || *Spécialem.* Dans le style élevé, la main de Dieu : *Dieu dans sa droite aveugle avait mis le trépas* (Hugo). || **4.** En boxe, coup porté avec le poing droit. (On dit aussi DROIT, n. m.) || **5.** Dans les assemblées parlementaires, partie de la salle ou de l'hémicycle qui est à la droite du président, et où, traditionnellement, siègent les partis conservateurs. || *Par extens.* Les parlementaires, les partis qui y siègent : *Sans les voix de la droite, le projet de loi sera repoussé.* || Ensemble de ceux qui soutiennent des idées conservatrices (par opposition à *la gauche*). || *De droite,* qui se situe politiquement à droite : *Il y avait deux médecins à Sérianne, celui de gauche et celui de droite* (Aragon). *Un journal de droite, d'extrême droite.* || Fam. *À droite,* du côté des gens qui professent les opinions de la droite : *Il ne manquait d'ailleurs pas de gens, à droite et à gauche, pour me reprocher* [...] *mes vignobles* (Mauriac).

◆ **À droite** loc. adv. Du côté droit, à main droite : *Rouler, tourner à droite.*

◆ **À droite et à gauche, de droite et de gauche** loc. adv. De côté et d'autre : *Gérard regardait la pauvre tête cahotée de gauche et de droite à l'angle du véhicule* (Cocteau).

3. droit [drwa] n. m. (bas lat. *directum,* ce qui est juste, neutre substantivé de l'adj.

directus [v. DROIT 1] ; § A : sens I, 1, 842, *Serments de Strasbourg*, écrit *dreit* [*droit*, XIIe s.] ; sens I, 2-3 et II, 1-2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 3, XIIe s., *Roncevaux ;* sens III, 1, début du XIXe s., Mme de Staël ; sens III, 2 et 4, v. 1361, Oresme ; sens III, 3, 1864, Littré ; sens IV, v. 1361, Oresme ; § B : sens 1-2, XIIe s., *Roncevaux ;* sens 3, XVe s., Littré ; sens 4, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; § C : sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, 1532, Rabelais).

A. Le droit.

• **I.** NOTION DE DROIT ET DROIT SUBJECTIF. **1.** Ce qui doit être, par opposition à ce qui est, c'est-à-dire au *fait*, au réel ; ce qui est légitime du point de vue moral, juridique ou logique : *En droit comme en fait. En droit, sinon en fait. Nécessaire en droit. Déclarer les hommes égaux, c'est édicter une façon de les traiter : jugement de droit, non jugement de fait, prescription, non constatation* (Bouglé). ‖ Class. *Donner le droit,* donner raison : *Elle* [la Justice] *sait condamner son ami, et donnerait le droit à son ennemi* (Maintenon). ‖ *Avoir droit,* avoir raison : *C'est dom Robert qui a tort, et M. Descartes qui a droit* (Retz). ‖ **2.** Faculté ou pouvoir moral d'accomplir tel ou tel acte, de posséder telle ou telle chose, d'exiger telle ou telle chose d'une autre personne ou de la collectivité, et qui, considéré indépendamment de son objet, constitue le fondement des règles régissant les rapports des hommes entre eux (on dit plus précisément DROIT SUBJECTIF) : *Le droit est ce que l'on peut exiger d'autrui ; le devoir, ce qu'autrui peut exiger de nous.* ‖ *À bon droit,* d'une façon juste, légitime. ‖ *Faire droit à une demande, à une requête,* lui donner satisfaction. ‖ **3.** *Par extens.* Faculté d'agir selon les principes que l'on se donne : *Le droit du plus fort. Le droit du vainqueur. Rome est dessous vos lois par le droit de la guerre* (Corneille). *La vie momentanée a son droit et n'est pas tenue de se sacrifier sans cesse à l'avenir* (Hugo).

• **II.** DROIT OBJECTIF. **1.** Ensemble des règles qui régissent les rapports des hommes entre eux : *Droit interne ou national. Droit international.* ‖ *Droit naturel, ou droit moral, idéal, rationnel,* conception idéale du droit qui découle de la nature de l'homme et de ses aspirations, et à laquelle le législateur se réfère pour élaborer ou critiquer la loi positive. ‖ *Droit des gens,* droit fondé sur l'équité et que l'État romain appliquait aux hommes libres qui n'étaient pas citoyens romains ; ensemble des règles de droit qui se retrouvent dans tous les pays ; droit international public. ‖ *Droit divin,* doctrine élaborée au XVIIe s., et selon laquelle le roi tenait son autorité souveraine directement de Dieu : *Je ne vise ni au roman, ni à la chevalerie, ni au martyre ; je ne crois pas au droit divin de la royauté et je crois à la puissance des révolutions et des faits* (Chateaubriand). ‖ **2.** Ensemble des règles juridiques en vigueur dans une société, et que ses membres doivent appliquer ou respecter sous peine de sanctions (on dit plus précisément DROIT POSITIF ; s'oppose au *droit naturel* [v. ci-dessus no 1]) : *Le droit romain. Le droit français. Droit public, droit privé.* ‖ *Ancien droit,* ensemble des règles juridiques appliquées en France du début du Moyen Âge à la Révolution. ‖ *Droit coutumier,* ensemble des règles juridiques établies par l'usage, la tradition. ‖ *Droit écrit,* ensemble des règles juridiques rédigées et promulguées par le législateur. ‖ *Droit commun,* ensemble des règles juridiques qui s'appliquent à un rapport de droit donné, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires impératives et de stipulations particulières des parties. ‖ *Avoir le droit pour soi, être dans son droit,* ne pas être en désaccord avec la loi, agir ou avoir agi conformément au droit : *Je me défendais. J'étais dans mon droit* (Mauriac). ‖ **3.** Obligation résultant des règles juridiques en vigueur (dans des locutions). ‖ *De droit,* en vertu de la loi : *Possesseur de droit.* ‖ *De droit, de plein droit,* de façon absolument légale, sans discussion possible : *L'héritage lui revient de plein droit ; par extens.,* de façon légitime : *Ses grâces appartiennent de droit aux pauvres* (Bossuet). ‖ *En droit,* juridiquement, légalement. ‖ *Qui de droit,* la personne compétente, ou celle qui a l'autorité requise dans un cas donné : *S'adresser à qui de droit pour obtenir un renseignement.*

• **III.** BRANCHES DU DROIT. **1.** *Droit public,* ensemble des règles juridiques relatives à l'organisation de l'État. ‖ *Droit constitutionnel,* partie du droit public relative à l'organisation et aux rapports des pouvoirs publics entre eux, ainsi qu'à la façon dont les citoyens participent à l'exercice de la puissance publique. ‖ *Droit administratif,* partie du droit public relative à l'organisation et au fonctionnement des services publics, ainsi qu'à leurs rapports avec les particuliers. ‖ *Droit pénal* ou *criminel,* partie du droit (rattachée traditionnellement au droit privé, mais qui, par sa nature, appartient au droit public) ayant pour objet la prévention et la répression des faits susceptibles de porter atteinte à l'ordre social. ‖ *Droit international public,* ensemble des règles applicables aux relations des États entre eux et avec les organismes internationaux. ‖ **2.** *Droit privé,* ensemble des règles juridiques relatives aux rapports des personnes — individuelles ou collectives — non publiques. ‖ *Droit civil,* partie du droit privé relative à l'état et à la capacité des personnes, à la famille, au patrimoine et à sa transmission, aux contrats et aux obligations. ‖ *Droit commercial,* partie du droit privé relative à l'accomplissement des actes de commerce et à l'organisation des sociétés et des professions commerciales. ‖ *Droit maritime,* partie du droit commercial qui s'applique à la navigation maritime. ‖ *Droit international privé,* ensemble des règles qui servent à trancher les conflits entre personnes de nationalités différentes. ‖ **3.** *Droit social,* branche du droit qui a pour objet d'organiser l'intervention de la collectivité en vue d'assurer une certaine sécurité économique aux individus et d'établir un minimum de solidarité entre les foyers et les individus. ‖ *Droit du travail,* ensemble de la législation qui régit les rapports entre employeurs et salariés. ‖ *Droit professionnel,* ensemble des règles juridiques relatives à l'organisation des professions. ‖ **4.** *Droit canon* ou *droit canonique,* ensemble des règles juridiques édictées par l'Église catholique (réunies dans le *Codex juris canonici* de 1917).

• **IV.** LE DROIT EN TANT QUE SCIENCE JURIDIQUE. Science qui a pour objet l'étude des lois et des institutions juridiques : *Faculté de droit. Professeur de droit. Étudiant en droit. Licencié, docteur en droit.* ‖ *Faire son droit,* poursuivre en faculté des études supérieures de droit : *Ma mère souhaitait que je fisse mon droit* (Mauriac). ‖ *Droit comparé,* branche des sciences juridiques qui a pour objet la comparaison entre les institutions, les législations et les réglementations de plusieurs pays.

B. Un droit, des droits.

1. Ce qui peut être exigé, dans une société, en vertu du droit naturel ou des principes moraux que cette société reconnaît ; ce qui est permis moralement : *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits...* (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789, art. Ier). *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression* (ibid., art. II). *De quel droit viens-tu dans l'arène juger sans avoir combattu ?* (Hugo). *Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Tout homme a des droits et des devoirs. Il défend ses idées : c'est son droit.* ‖ **2.** Ce qui peut être exigé, dans une société, en vertu d'une règle précise de la législation en vigueur (loi, règlement, convention, contrat) ; ce qui est permis légalement : *Le droit de propriété, le droit de pêche. Le droit d'asile. Le droit de vote. Le droit de veto. Le droit de tester. Les droits civiques. Un condamné privé de ses droits politiques. De temps immémorial, les évêques et les métropolitains ont eu des droits assez considérables en matière civile* (Chateaubriand). ‖ *Droit*

acquis, situation acquise et consolidée au profit d'une personne ou d'une collectivité, dont une loi nouvelle ne peut attaquer les intérêts. || *Droit réel,* droit qu'une personne a d'exercer son pouvoir sur une chose (propriété, possession, usufruit, servitude). || *Droit personnel,* droit exclusivement attaché à la personne, qui a seule qualité pour l'exercer. || *Droit de préemption,* V. PRÉEMPTION. || *Droit de réponse,* droit reconnu à toute personne nommée ou désignée dans un journal ou dans un périodique d'exiger l'insertion gratuite d'une réponse rectificative. || *Droits de la défense,* ensemble des possibilités d'organiser sa défense reconnues à tout inculpé ; ensemble des dispositions légales édictées en vue d'assurer la protection des plaideurs devant les juridictions civiles. || *Droit d'auteur, de l'inventeur,* droit exclusif que possède l'auteur, l'inventeur pour l'exploitation de son œuvre, de son invention. (V. aussi § III, n° 2.) || **3.** *Par extens.* Autorité, influence morale, caractère particulier ou éminent en vertu de quoi il est permis d'exiger légitimement quelque chose : *Numance n'a pas perdu ses droits à l'admiration des hommes* (Chateaubriand). *Ils* [les anciens combattants] *ont des droits sur nous* (Clemenceau). *Les droits de l'amitié.* || **4.** *Avoir le droit de,* avoir la faculté, moralement ou légalement reconnue, de : *Avait-elle bien le droit d'être méprisante pour les autres ?* (Daudet). *Il a le droit de se pourvoir en cassation.* || *Avoir droit à,* pouvoir, moralement ou légalement, revendiquer telle chose : *Avoir droit au respect. Avoir droit à une indemnité.* || *Avoir des droits sur quelqu'un ou sur quelque chose,* avoir des titres à exercer une autorité sur telle personne, des titres à la possession de telle chose : *Madame, j'ai sur lui de véritables droits, | Que je saurais sauver du caprice des lois* (Racine). *Avoir des droits sur une succession.* || *Être en droit de,* être autorisé moralement à, avoir le pouvoir légal de : *Je suis en droit de vous demander les raisons de votre attitude. Il est en droit de vous congédier. Chaque famille se crut en droit de se faire justice* (Fénelon). || Class. *À droit de,* en vertu du droit de : *Supplante ton rival par une heureuse audace, | Viens à droit de conquête en occuper la place* (Corneille). || Class. *Prendre droit sur,* prendre argument de, s'autoriser de : *Je prends droit sur ce qu'il nous a lui-même avoué* (Bossuet). || Class. *Avoir droit de,* en parlant d'une chose, être susceptible de, être propre à : *Ces nouveautés ont droit de me confondre* (Molière).

C. Les droits.

1. Redevance, taxe qu'une personne ou une collectivité peut exiger de quelqu'un : *Acquitter, payer les droits. Droits de douane. Droits d'enregistrement. Droits de mutation. Le droit d'entrée à l'exposition a été fixé à cinq francs. Payer ses droits d'inscription à une faculté.* || **2.** *Par extens.* Somme d'argent que touche une personne pour prix de son travail, de ses services : *Droit de greffe.* || *Droits d'auteur,* sommes que la vente de ses œuvres rapporte à un auteur.

droitement [drwatmɑ̃] adv. (*de droit* 1 ; v. 1155, Wace, au sens I ; sens II, 1-2, XIIe s., *Roncevaux*).

I. *Class.* D'une manière directe : *Ce chemin va droitement à la ville* (Furetière).

II. 1. *Class.* De façon raisonnable et saine ; judicieusement : *L'homme juge droitement lorsque, sentant ses jugements variables de leur nature, il leur donne pour règle les vérités éternelles* (Bossuet). || **2.** *Vx.* De manière équitable, loyale : *Vous pouvez avoir confiance en lui : il agit droitement.*

droitier, ère [drwatje, -ɛr] adj. et n. (de *droit* 2 ; XVIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Qui se sert surtout de sa main droite (par opposition à *gaucher*). || **2.** *Vx* ou *dialect.* Qui occupe la place de droite dans un attelage : *Vous allez vite : le bœuf droitier a été malade* (Pérochon). || **3.** *Fam.* Qui se situe à droite d'une assemblée politique, ou qui anime ou soutient une tendance de droite dans un parti.

droitiste [drwatist] adj. et n. (de *droite* ; XXe s.). Qui appartient à un parti de droite, à un parti réactionnaire.

droiture [drwatyr] n. f. (de *droit* 1 ; fin du XIIe s., Châtelain de Coucy, au sens de « justice » [du XIIe au XVIe s., le mot désignait surtout le droit] ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qualité d'une personne qui ne s'écarte pas de la ligne du devoir, qui a une conscience droite : *Il découvrait dans son maître un naturel porté au bien, beaucoup de droiture et de bon sens* (Voltaire). *La droiture, l'honneur, la loyauté, la politesse sont les instruments les plus sûrs et les plus prompts de votre fortune* (Balzac). || **2.** *Vx.* Qualité de l'esprit qui ne s'écarte pas de la vérité.

● SYN. : **1** *équité, honnêteté, impartialité, incorruptibilité, justice, loyauté, probité, sincérité.* — CONTR. : **1** *déloyauté, dissimulation, duplicité, fourberie, hypocrisie, malhonnêteté.*

◆ **À droiture, à la droiture, en droiture** loc. adv. (fin du XIIe s., *Roman de Renart* [*à droiture ; à la droiture,* 1672, Mme de Sévigné ; *en droiture,* 1690, Furetière]). *Class.* Directement, par la voie la plus rapide : *Faire venir à droiture les livres que vous aviez résolu de nous envoyer* (Chapelain). *J'ai eu le bonheur de trouver pour Montpellier, en droiture, une chaise de retour* (Rousseau).

drolatique [drolatik] adj. (de *drôle ;* 1564, Rabelais ; le mot est assez rare jusqu'à la publication des *Contes drolatiques* de Balzac, en 1832). *Littér.* Qui est plaisant ; qui fait rire par son originalité, sa bizarrerie : *Un esprit drolatique dans lequel la bêtise entre comme élément* (Balzac).

◆ n. m. (1832, Balzac). *Littér.* Ce qui a un caractère drolatique : *Voici un poème de la Magdelaine au désert* [...] *qui laisse bien loin derrière lui, pour le bouffon et le drolatique, tout ce que Scalion de Virbluneau a pu faire de superlatif en ce genre* (Gautier).

drolatiquement [drɔlatikmɑ̃] adv. (de *drolatique ;* fin du XVIe s., puis 1845, Bescherelle). De façon drolatique.

drôle [drol] n. m. (moyen néerl. *drol,* petit bonhomme, lutin ; fin du XVe s., écrit *drolle* [*drole,* 1611, Cotgrave ; *drôle,* 1680, Richelet], au sens de « plaisant coquin » ; sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, 1652, Scarron [« enfant éveillé et malin », 1688, La Fontaine] ; sens 3, 1870, Larousse [dès le milieu du XVIIIe s. en languedocien]). **1.** *Class.* Individu entreprenant avec les femmes et quelque peu débauché : *Cette friponne-là n'est pas prévenue de mon mérite. Je suis pourtant un drôle avec les filles* (Regnard). || *Faire de son drôle,* mener joyeuse vie : *J'ai ouï dire* [...] *que vous faisiez de votre drôle avec les plus galantes de ce temps-là* (Molière). || **2.** Mauvais sujet *(vieilli) : Le drôle s'est laissé prendre la main dans le sac* (Daudet). || *Spécialem.* Enfant rusé et fripon : *Un petit drôle. Je trouvai là une cinquantaine de méchants drôles, montagnards joufflus de douze à quatorze ans* (Daudet). || **3.** Dans le Sud-Ouest, enfant (sans nuance péjor.) : *Il est l'heure, dit-elle ; va, mon drôle* (Le Roy). *Oui, tu auras de petits drôles que tu gâteras* (Theuriet). *Comme s'il était homme à se gêner pour un drôle ! L'enfant l'avait distrait pendant quelques jours* (Mauriac).

◆ n. (1668, La Fontaine). Fam. *C'est un drôle, c'est une drôle,* c'est une personne plutôt inquiétante, à laquelle il ne faut pas se fier.

◆ adj. (sens 1-3, 1636, Monet ; sens 4, 1664, Livet ; sens 5, av. 1858, Gavarni). **1.** Se dit de quelque chose (fait, situation, propos, etc.) qui fait rire ou divertit par son caractère plaisant ou original : *Il riait toujours, mais l'estomac si mal à l'aise, si serré, qu'il ne trouvait plus ça drôle* (Zola). *La bête tombait d'aplomb ou faisait quelque culbute inattendue et drôle* (Maupassant). || Fam. *Ça n'est pas drôle,* c'est fâcheux, désagréable, pénible. || **2.** Se dit de quelqu'un qui fait rire, amuse par ses propos, son comportement, son aspect : *Un clown, un chansonnier très drôle. La princesse était extrêmement drôle ; elle portait une robe de toile grisâtre, serrée à la taille ; sur sa tête, une espèce de petit bonnet de veuve, ou de béguin d'enfant ou de pensionnaire en pénitence* (Chateaubriand). || **3.** Qui

intrigue par son comportement ou par son aspect bizarre, singulier : *Il m'a paru drôle. Il avait l'air drôle, un peu drôle. Le plus drôle, c'est qu'elle continuait à s'activer dans sa colère* (Daudet). || Fam. *Être, se sentir tout drôle,* ne pas se sentir dans son état habituel : *Elle a avoué le lendemain avoir éprouvé quelque chose de singulier pendant plusieurs heures, avoir été toute drôle, toute je ne sais comment. Cependànt, elle n'avait pas pris de haschisch* (Baudelaire). || *Trouver drôle,* trouver anormal, surprenant : *Il trouve drôle qu'il n'ait pas été reçu à son examen.* || **4.** *Un drôle de, une drôle de,* au sens précédent, garde sa valeur adjectivale et s'accorde en genre et en nombre avec le nom apposé : *Un drôle de garçon, une drôle de fille. Un drôle d'accoutrement. Faire une drôle de tête. Elle, la petite, futée et mince, avait un drôle de museau, sous la broussaille noire de ses cheveux crépus* (Zola). || *La drôle de guerre,* s'est dit, en France, de la première partie (1939-1940) de la Seconde Guerre mondiale, à cause du calme complet et prolongé qui régnait sur le front. || **5.** Pop. *Un drôle de, une drôle de,* sert d'augmentatif : *Une drôle de force. Une drôle de patience.*

• SYN. : **1** *amusant, cocasse, comique, désopilant, inénarrable, risible* ; **2** *facétieux, impayable, rigolo* (pop.), *spirituel* ; **3** *curieux, étonnant, étrange, farfelu* (fam.), *insolite, surprenant.*

◆ adv. (1961, Larousse). Fam. *Ça me fait tout drôle,* cela me fait une impression inhabituelle, bizarre.

drôlement [drolmɑ̃] adv. (de *drôle,* adj. ; 1625, Stœr, au sens 1 ; sens 2-3, 1870, Larousse ; sens 4, 1945, G. Esnault). **1.** D'une manière plaisante, comique (rare) : *Elle serrait dans ses bras la petite chienne, dont le museau noir dépassait drôlement le bord des draps* (Martin du Gard). || **2.** D'une manière imprévue ou inattendue : *On fait toujours des projets, mais les choses tournent si drôlement* (Zola). *Des gens qui n'ont fait sa connaissance qu'après cette époque, et, pour leurs débuts auprès d'elle, l'ont entendue, cette duchesse de Guermantes, se moquer drôlement du monde qu'elle eût pu si aisément voir* (Proust). || **3.** D'une manière singulière, bizarre : *Elle m'a regardé drôlement* (Aragon). || **4.** *Pop.* Sert d'intensif à des adjectifs, des adverbes, des verbes (« beaucoup, très ») : *J'ai drôlement soif. Il allait drôlement vite.*

• SYN. : **1** *cocassement, comiquement, risiblement* ; **3** *bizarrement, curieusement, étrangement.*

drôlerie [drolri] n. f. (de *drôle* ; milieu du XVIe s., au sens de « ensemble des débauchés » et aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** *Class.* Farce, plaisanterie : *Il arriva quantité de gentilshommes français à qui Raymond avait appris la drôlerie, lesquels vinrent faire la cour à Hortensius* (Ch. Sorel). || **2.** *Vx.* Chose sans importance, bagatelle : *Ma petite drôlerie* [une traduction], *dont vous me demandez des nouvelles, est assez dégrossie* (Courier). || **3.** *Littér.* Propos, action propre à faire rire : *Elle est gaie* [...] *et a toujours à vous dire quelques charmantes drôleries auxquelles on ne s'attend pas* (Gautier). || **4.** Caractère de ce qui est drôle : *La drôlerie d'une anecdote. Une scène d'une drôlerie irrésistible. Une drôlerie gouailleuse d'ouvrier parisien* (Zola).

• SYN. : **3** *blague* (fam.), *bouffonnerie, facétie, plaisanterie* ; **4** *cocasserie.*

drôlesse [drolɛs] n. f. (de *drôle,* n. m. ; v. 1585, Cholières). *Vx* ou *littér.* Femme de mœurs déréglées : *Les trottoirs de Bordeaux étaient encombrés, le soir, de drôlesses* (Mauriac).

drôlet, drôlette [drolɛ, -ɛt] adj. de *drôle,* adj. ; 1870, Larousse). Assez amusant : *Tu verras au fond que la chose est drôlette* (Goncourt).

dromadaire [drɔmadɛr] n. m. (bas lat. *dromedarius,* du lat. class. *dromas, -adis,* gr. *dromas, -ados,* dromadaire, proprem. « [celui] qui court », dér. de *dromos,* course ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*). Espèce du genre chameau, à une seule bosse, utilisée comme monture ou comme bête de somme dans les déserts d'Afrique ou d'Arabie.

drome [drɔm] n. f. (néerl. *drom,* foule, grande quantité ; 1773, Bourdé de Villehuet, au sens de « réunion de pièces de bois, radeau » ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1769, Duhamel du Monceau). **1.** Ensemble des pièces de mâture, avirons, amarres, pièces de rechange d'un navire à voiles. || **2.** Ensemble des embarcations d'un navire de guerre. || **3.** En termes de pêche, gros cordage qui réunit les filets et tient la bouée.

dromie [dromi] n. f. ou **dromia** [dromja] n. m. (lat. scientif. moderne *dromia,* du gr. *dromias,* sorte de crabe, proprem. « coureur », dér. de *dromos,* course ; 1802, Latreille). Petit crabe des mers chaudes, globuleux, velu, à fortes pattes courtes.

dromomanie [drɔmɔmani] n. f. (de *dromo-,* élément tiré du gr. *dromos,* course, et de *manie* ; XXe s.). Impulsion morbide à marcher ou à courir.

dromon [drɔmɔ̃] n. m. (bas lat. *dromo, -onis,* gr. *dromôn, -onos,* navire de course, de *dromos,* course ; 1080, *Chanson de Roland*). Ancien navire de guerre à rames, employé en Méditerranée, surtout par les Byzantins.

droper [drɔpe] v. intr. (de l'angl. *to drop,* tomber, descendre soudainement, laisser tomber ; 1902, G. Esnault). *Pop.* Courir, s'enfuir à toute vitesse.

drop-goal [drɔpgol] n. m. (loc. angl., de *to drop* [v. DROPER], et *goal,* but ; 1895, Bonnafé). Au rugby, coup de pied en demi-volée, envoyant le ballon par-dessus la barre du but adverse et rapportant trois points à l'équipe.

• Pl. *des* DROP-GOALS.

droppage [drɔpaʒ] n. m. (de *drop,* appareil pour le chargement et le déchargement d'un navire [1870, Larousse], mot angl., de *to drop* [v. DROPER] ; 1961, Larousse). Opération qui consiste à larguer du matériel ou du personnel à partir d'un avion. || *Zone de droppage,* étendue de terrain destinée à recevoir des parachutistes ou du matériel largué par avion.

• SYN. : *parachutage.*

drosera [drɔzera] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, fém. du gr. *droseros,* humide de rosée, de *drosos,* rosée ; 1804, *Encycl. méthodique*). Plante insectivore qui habite les marécages des régions chaudes et tempérées.

drosophile [drɔzɔfil] n. f. (de *droso-,* élément tiré du gr. *drosos,* rosée, et de *-phile,* gr. *philos,* ami, qui aime ; milieu du XIXe s.). Insecte de l'ordre des diptères, communément appelé *mouche du vinaigre,* et qu'on utilise souvent dans les expériences de génétique.

drosse [drɔs] n. f. (altér., sous l'influence de *drisse,* de *trosse* [v. plus bas], ital. *trozza,* du lat. *tradux,* sarment qu'on fait passer d'un arbre à un autre, dér. de *traducere,* faire passer, de *trans,* au-delà, et *ducere,* conduire [le cordage ayant été comparé à un sarment] ; 1642, Oudin, au sens de « brague de canon » ; 1680, Jal, au sens de « cordage qui serre le racage de la vergue d'artimon » [*trosse,* 1661, Jal] ; sens actuel, 1773, Bourdé de Villehuet). Sur un bateau, organe de transmission qui fait mouvoir la barre du gouvernail à partir de la roue ou du servomoteur : *Les drosses déclouées, les pavois rasés* [...], *c'était toute la dévastation frénétique de la tempête* (Hugo).

drosser [drɔse] v. tr. (néerl. *drossen,* emmener, entraîner ; 1777, Lescallier). En parlant des vents ou des courants, détourner un navire de sa route : *Le vent drossait la péniche* (Van der Meersch). *Un navire drossé sur un écueil.*

drouillet [drujɛ] n. m. (origine obscure ; 1769, Duhamel du Monceau). Petit filet dormant, monté sur des perches, pour prendre les petits poissons.

dru, e [dry] adj. (gaulois *druto, fort, vigoureux ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, fin du XIXe s. ; sens 4, XIIe s., *Partenopeus de Blois*). **1.** Qui a des pousses ou des touffes nombreuses, vigoureuses et serrées : *Dans l'herbe humide et drue il plonge son visage* (Samain). *Il portait des cheveux drus,*

soignés, lustrés, et une courte barbe où brillaient déjà quelques fils gris (Duhamel). || **2.** Qui tombe en gouttes nombreuses et serrées : *Une nouvelle averse arriva, si drue, que, malgré les parapluies, les toilettes des dames s'abîmaient* (Zola). || **3.** *Fig.* Qui est vif, direct, aigu : *Il avait une manière à lui de se regarder dans les glaces, en carrant les épaules, en serrant les mâchoires, et toujours bien en face, avec un regard dru qu'il plongeait dans ses yeux* (Martin du Gard). *Style dru.* || **4.** *Class.* et *littér.* Plein de vigueur et de santé ; d'un tempérament ardent : *Vous êtes un enfant bien dru, Mademoiselle ; les fillettes de chez nous ne sont ni si jolies, ni si précoces* (Dancourt). *Du funambulesque professeur éméché de tout à l'heure, plus rien ne subsistait dans le grand gaillard vert et dru, en qui Lafcadio n'hésitait plus à reconnaître Protos* (Gide). *Il était parfaitement dru, prêt à foncer, prêt à mordre* (Duhamel).

• SYN. : **1** *dense, épais, fourni, touffu* ; **3** *incisif, mordant, perçant.* — CONTR. : **1** *clair, clairsemé, rare.*

◆ **dru** adv. (sens 1-2, XIVᵉ s., Cuvelier). **1.** D'une manière très serrée : *Les flèches* [...] *qui pleuvaient dru des murs* (France). *Ce matin-là, il pleuvait dru* (Gide). || **2.** *Class.* et *littér.* Avec vivacité, vigueur : *De telles gens* [...] *qui* [...] *caquetant au plus dru | Parlent de tout et n'ont rien vu* (La Fontaine). *Le malandrin décrépit se jeta sur moi, me pocha les deux yeux, me cassa quatre dents, et avec la même branche d'arbre, me battit dru comme plâtre* (Baudelaire).

drugstore [drœgstɔr] n. m. (mot anglo-améric., de *drug*, drogue [emprunt du franç. *drogue*], et *store*, boutique ; v. 1950). Magasin qui vend des produits pharmaceutiques, des articles de bazar, des produits alimentaires.

druide, druidesse [drɥid, drɥidɛs] n. (lat. *druida*, d'origine gauloise ; 1213, *Fet des Romains* [*druidesse*, dér. de *druide*, 1727, dom J. Martin]). Prêtre, prêtresse celte : *Les druides exerçaient des fonctions religieuses, pédagogiques et judiciaires. Velléda, une faible druidesse, voilà donc tout ce qui vous reste aujourd'hui pour accomplir vos sacrifices !* (Chateaubriand).

druidique [drɥidik] adj. (de *druide* ; 1773, Voltaire). Relatif aux druides ou à leur époque : *Les rites druidiques. La Gaule druidique. De sombres forêts druidiques s'enfoncent dans les lointains violets* (Hugo).

druidisme [drɥidism] n. m. (de *druide* ; 1727, dom J. Martin). Institution religieuse des Celtes, dirigée par les druides : *Le druidisme resta une forme exclusivement nationale* (Renan).

drument [drymɑ̃] adv. (de *dru* ; v. 1167, Gautier d'Arras). D'une manière vive, avec ardeur (rare) : *J'avais si drument nagé dans l'océan de l'amour que je l'avais traversé* (Balzac).

drungaire [drœ̃gɛr] n. m. (bas lat. *drungarius*, chef de dronge, de *drunga*, dronge [corps de troupes] ; 1870, Larousse). Chef de bataillon dans la milice du Bas-Empire : *L'empereur grec pâlit dans Byzance aux abois ; | Son armée est sans duc, sa flotte est sans drungaire, | Pas d'hommes, pas d'argent ; comment faire la guerre ?* (Hugo).

drupacé, e [drypase] adj. (de *drupe* ; 1798, L. C. M. Richard, aux sens 1-2). **1.** Qui ressemble à la drupe. || **2.** Qui a pour fruit une drupe.

drupe [dryp] n. f. (lat. *drupa*, olive mûre ; 1796, *Encycl. méthodique*). Fruit charnu à noyau, tel que la cerise, l'abricot, etc.

drupéole [drypeɔl] n. m. (de *drupe* ; 1842, Acad. [var. *drupole*, 1827, Acad.]). En termes de botanique, petite drupe, généralement agglomérée (comme le fruit de la ronce).

dry [draj] adj. invar. (mot angl. signif. « sec » ; 1877, Bonnafé). Sec, en parlant du champagne. || *Un champagne extra-dry*, très sec.

◆ n. m. (1961, Larousse). Cocktail composé de vermouth et de gin.

dryade [drijad] n. f. (lat. *dryas, dryadis*, gr. *druas, druados*, nymphe des forêts, de *drus*, arbre ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2 [repris au lat. scientif. moderne], 1786, *Encycl. méthodique*). **1.** Dans la mythologie gréco-latine, nymphe qui présidait aux bois et aux arbres : *L'émotion au bois profond se communique, | Et la fauve dryade agite sa tunique* (Hugo). || **2.** Arbrisseau de la famille des rosacées.

du [dy] art. et prép. contractés, masc. sing., mis pour *de le* (1080, *Chanson de Roland*, écrit *del ; dou*, XIIᵉ s. ; *du*, XIIIᵉ s.). S'emploie devant les mots commençant par une consonne ou un *h* aspiré : *Un homme du monde. Le cri du héron est discordant.*

• REM. Pour l'emploi partitif de *du*, v. la prép. DE et l'art. spécial à ARTICLE.

dû, due [dy] adj. (part. passé du v. *devoir* ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *deü ; dû*, XVIIᵉ s.). *Jusqu'à due concurrence*, en termes de droit, jusqu'à concurrence de la somme ou de la quantité dont il s'agit. || *En bonne et due forme*, selon les formes voulues par la loi ; au *fig.*, de façon parfaite, sans que nul ne trouve à redire.

◆ **dû** n. m. (sens 1, 1668, La Fontaine ; sens 2, XIVᵉ s., *Livre du bon Jehan*). **1.** Ce que l'on doit à quelqu'un : *Elle s'acharnait à réclamer encore, et encore davantage. Elle parlait de son dû !* (Aragon). || **2.** *Class.* Ce à quoi quelqu'un est obligé, devoir : *Faites le dû de votre charge* (Molière).

• SYN. : **1** *dette, droit.*

dualisme [dɥalism] n. m. (dér. savant du bas lat. *dualis*, de deux, de *duo*, deux ; 1755, *Encyclopédie*, au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon). **1.** Toute doctrine qui, dans un domaine quelconque (religieux, philosophique, scientifique), pose deux principes irréductibles : *Le dualisme manichéen du Bien et du Mal. Le dualisme de la matière et de l'énergie.* || *Spécialem.* Système philosophique qui admet ou postule comme principes de l'être deux substances distinctes et irréductibles, comme la matière et l'esprit, le corps et l'âme (s'oppose à *monisme*) : *Le dualisme cartésien.* || **2.** *Par anal.* Coexistence de deux éléments différents (s'oppose à *pluralisme*) : *Le dualisme des partis tel qu'il existe en Angleterre.* || *Spécialem.* Système politique qui, de 1867 à 1918, régla les relations de l'Autriche et de la Hongrie au sein de la monarchie austro-hongroise.

dualiste [dɥalist] adj. (de *dualisme* ; début du XVIIIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon). **1.** Qui a le caractère du dualisme : *Un système dualiste.* || **2.** *Par extens.* Qui contient deux principes ou deux termes opposés : *La guerre est un fait dualiste, qui implique à la fois revendication et dénégation* (Proudhon).

◆ n. et adj. (1864, Littré). Partisan du dualisme.

dualité [dɥalite] n. f. (bas lat. *dualitas*, dualité, de *dualis* [v. DUALISME] ; XIVᵉ s., Littré [rare av. le XIXᵉ s.]). Caractère de ce qui, par nature, est double : *Alors s'établit en moi une lutte, ou plutôt une dualité, qui a été le secret de toutes mes opinions* (Renan). *Aucune religion, que je sache, n'a insisté autant que le christianisme, ni avec une si belle gravité, sur la dualité de l'homme* (Gide).

• CONTR. : *unité.*

dubitatif, ive [dybitatif, -iv] adj. (bas lat. *dubitativus*, douteux, qui exprime le doute, de *dubitatum*, supin de *dubitare* [v. DOUTER] ; XIIIᵉ s., au sens de « douteux » ; sens 1-2, 1798, Acad.). **1.** Qui exprime, qui marque le doute : *« Dans trois mois ? » dit M. Leuwen avec un air naturellement dubitatif* (Stendhal). *Albertine employait toujours le ton dubitatif pour les résolutions irrévocables* (Proust). || **2.** *Spécialem.* Se dit d'une tournure grammaticale qui convient à l'expression du doute : *Une proposition, une forme dubitative.*

• SYN. : **1** *incertain, incrédule, méfiant, sceptique.* — CONTR. : **1** *assuré, certain, sûr* ; **2** *affirmatif.*

dubitation [dybitasjɔ̃] n. f. (lat. *dubitatio*, doute, hésitation, dubitation, de *dubitatum*, supin de *dubitare* [v. DOUTER] ; v. 1220, G. de Coincy, au sens de « doute » ; sens actuel, 1690, Furetière). Figure de rhétorique qui consiste à feindre le doute sur la proposition avancée, pour avoir l'occasion

d'exposer les arguments destinés à réfuter les objections qu'on pourrait présenter.

dubitativement [dybitativmɑ̃] adv. (de *dubitatif ;* 1839, Boiste). De façon dubitative : *Répondre dubitativement.*

duc [dyk] n. m. (lat. *dux, ducis,* conducteur, guide, chef, général, et, à basse époque, « gouverneur d'une province de l'Empire », dér. de *ducere,* conduire ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1-3 ; sens I, 4, XVIe s., Littré [art. *ducal*] ; sens II, 1877, Littré ; sens III [peut-être parce que ce hibou est souvent entouré de volées d'autres oiseaux], fin du XIIIe s.).

I. 1. *Autref.* Celui qui avait le gouvernement, la seigneurie d'un territoire embrassant plus d'un comté : *Le duc de Bourgogne.* || **2.** Dans quelques États et en France, sous l'Ancien Régime, titre de noblesse le plus élevé après celui de prince ; personne qui le porte : *Ce malheureux* [...] *va se la voir enlever par ce duc si puissamment riche* (Balzac). || *Duc et pair,* celui auquel son titre de duc conférait les privilèges de la pairie (droit de siéger au parlement, etc.). || **3.** Souverain d'un duché. || *Grand-duc,* v. à son ordre alphab. || **4.** S'est dit autrefois pour *doge.*

II. *Vx.* Voiture de luxe à quatre roues et à deux places, avec un siège pour deux domestiques à chaque extrémité. || *Petit duc,* voiture analogue, mais avec un seul siège de domestiques à l'arrière.

III. Nom donné à trois espèces de hiboux : le *grand duc,* le *moyen duc* et le *petit duc.*

ducal, e, aux [dykal, -o] adj. (bas lat. *ducalis,* de chef, d'empereur, de *dux, ducis* [v. DUC] ; v. 1150, Barbier, écrit *duchal* [*ducal,* 1477, Godefroy], au sens 1 ; sens 2, XVIe s., Littré). **1.** Qui appartient ou qui est relatif à un duc, à une duchesse : *Couronne ducale. Ce qui est surtout intéressant, c'est que ces correspondances sont des gens de divers pays, continua la comtesse d'Arpajon, qui, alliée aux principales maisons ducales et même souveraines de l'Europe, était heureuse de le rappeler* (Proust). *Quelque part, en grimpant vers les demeures ducales...* (Aragon). || **2.** *Autref.* Relatif au doge de Venise : *Le palais ducal.* || *Dignité ducale,* le dogat.

ducasse [dykas] n. f. (var. dialectale de l'anc. franç. *dicaze, dicasse* [fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*], forme pop. de *dédicace* [v. ce mot] ; XVIe s., Du Cange). Fête patronale très populaire dans le nord de la France et en Belgique.

ducat [dyka] n. m. (ital. *ducato,* de *duca,* duc ; 1395, Anglure, aux sens 1-2). **1.** Ancienne monnaie, généralement en or, introduite d'abord à Venise (par le doge, ou *duc,* Dandolo, en 1284), et qui fut aussi frappée en d'autres pays : *Le casque du marquis est en or de ducat* (Hugo). || **2.** *Par extens.* Pièce d'or ancienne.

◆ adj. (1864, Littré [*or de ducat,* 1690, Furetière]). *Or ducat,* or pur au titre du ducat d'or.

ducaton [dykatɔ̃] n. m. (de *ducat ;* fin du XVIe s.). Ancienne monnaie d'argent, frappée pour la première fois par Charles Quint en Italie.

1. duce [dys] n. m. (var. de l'interj. *tuss,* « alerte ! » [1855, G. Esnault], d'origine onomatopéique ; 1850, au sens de « avertissement », et 1877, aux sens actuels, G. Esnault). **1.** *Arg.* Code de signaux convenus, permettant à un tiers de renseigner un joueur sur le jeu de son adversaire. || **2.** *Arg.* Signal convenu.

● REM. S'écrit aussi DUSSE.

2. duce [dutʃe] n. m. (mot ital. signif. « chef », du lat. *dux, ducis* [v. DUC] ; v. 1925). Titre pris par Mussolini, chef du gouvernement italien de 1922 à 1945.

duché [dyʃe] n. m. (de *duc ;* v. 1360, Froissart, comme n. m. et f. ; au Moyen Âge, on emploie généralement le n. f. *duchée* [v. 1180, *Roman d'Alexandre*], dér. aussi de *duc*). Ensemble des terres et dépendances auxquelles était attaché le titre de duc. || *Duché-pairie,* seigneurie à laquelle était attaché le double titre de duc et pair. || *Grand-duché,* v. à son ordre alphab.

● REM. *Duché* est encore le plus souvent féminin au XVIIe s. : *M. de Chevreuse* [...] *a donné la duché de Chevreuse à son fils* (Sévigné). Vaugelas recommande le masculin ; Richelet hésite.

duchesse [dyʃɛs] n. f. (de *duc ;* XIIe s., *Roncevaux,* au sens 1 ; sens 2-3, 1870, Larousse ; sens 4, 1771, *Encyclopédie*). **1.** Femme d'un duc, ou femme qui possède un duché : *La duchesse de Langeais* (roman de Balzac). || *Grande-duchesse,* v. à son ordre alphab. || **2.** *Fam.* et *ironiq.* Femme qui affecte des airs et des manières hautaines, au-dessus de sa condition : *Faire la duchesse.* || **3.** Variété de poire d'automne, à la chair fondante et parfumée. || **4.** Sorte de chaise longue au dossier arrondi, à la mode à la fin de l'Ancien Régime : *Elle resta devant le feu, plongée dans une duchesse de velours jaune* (Balzac). *Des écrans de damas* [...], *une duchesse et un métier pour broder au tambour* [...] *complètent l'ameublement de ce côté* (Gautier).

ducroire [dykrwar] n. m. (de la loc. *demeurer du croire* [où *croire,* infin. substantivé, a le sens anc. de « crédit »], être garant de son correspondant pour les dettes qu'on contracte pour son compte, ou pour les lettres de change qu'on lui remet [1723, Savary des Bruslons] ; 1845, Bescherelle, aux sens 2-3 ; sens 1, XXe s.). **1.** Convention par laquelle un commissionnaire répond de la solvabilité des acheteurs qu'il procure à son mandant. || **2.** La prime que reçoit ce commissionnaire. || **3.** Le commissionnaire lui-même.

ductile [dyktil] adj. (lat. *ductilis,* qu'on peut conduire, malléable, de *ductum,* supin de *ducere,* conduire ; v. 1282, Gauchi, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Qui peut être tiré, allongé, sans se rompre : *Que la matière soit pénétrable et ductile* (Gide). *L'or est le plus ductile des métaux.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne qui sait habilement composer son attitude, ses sentiments, selon les circonstances : *Elle, plus souple et plus ductile, se donnait l'avantage de la faiblesse* (France).

ductilité [dyktilite] n. f. (de *ductile ;* fin du XVIIe s.). Propriété d'un métal, ou d'une substance, de se laisser étirer et étendre sans se rompre.

duègne [dɥɛɲ] n. f. (esp. *dueña,* proprem. « dame », lat. *domina,* maîtresse [v. DAME] ; 1655, Scarron, au sens 1 [var. *douegna, douègne,* jusqu'au début du XVIIIe s.] ; sens 2, 1784, Beaumarchais). **1.** En Espagne, gouvernante ou vieille femme chargée de surveiller une jeune personne : *Une duègne, affreuse compagnonne | Dont le menton fleurit et dont le nez trognonne* (Hugo). *La duègne pria les deux visiteuses d'avoir la bonté d'attendre* (Gautier). || **2.** Vieille femme revêche et gênante.

1. duel [dɥɛl] n. m. (lat. médiév. *duellum,* duel [début du XIIIe s.], repris au lat. *duellum* [forme archaïque de *bellum,* guerre], qui fut considéré à tort comme un dér. de *duo,* deux ; 1539, R. Estienne, aux sens 1-2 ; sens 3-4, av. 1869, Lamartine). **1.** Combat singulier dans lequel un seul adversaire se mesurait à un autre : *Le vainqueur offrit le duel au nouveau roi* (Bossuet). || *Duel judiciaire,* combat entre l'accusateur et l'accusé, admis autrefois comme preuve juridique. || **2.** *Auj.* Combat singulier entre deux adversaires, dont l'un exige de l'autre la réparation par les armes d'une offense, d'un affront : *Il avait mené une vie bruyante de débauches, pleine de duels* (Flaubert). *Je suis le plus pacifique des hommes, mais j'aurais beaucoup aimé me battre en duel* [...] *et embrocher une demi-douzaine d'adversaires* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Conflit entre deux forces, quelle qu'en soit la nature, militaire, politique, financière, sociale, etc. : *Duel d'artillerie. Cette inégalité dans le duel du siècle entre la France et l'Angleterre, au moment de 95, étonne peu* (Michelet). || **4.** *Fig.* Compétition serrée, lutte entre deux individus : *Un duel oratoire.*

● SYN. : **3** *bataille, compétition, rivalité ;* **4** *dispute, joute.*

2. duel [dɥɛl] n. m. (lat. *dualis,* duel [en gramm.], de *duo,* deux ; fin du XVIe s.). Dans certaines langues, catégorie du nombre distincte du singulier et du pluriel, et qui s'emploie dans la conjugaison ou la déclinaison pour marquer deux personnes ou deux choses.

D. U. E. L. [dɥɛl] n. m. Sigle de *diplôme universitaire d'études littéraires.*

duelliste [dɥelist] n. m. (de *duel* 1, probablem. d'après l'ital. *duellista ;* fin du XVI^e^ s., Brantôme). Individu qui se bat en duel : *Le ministre de la Justice ose prendre sur lui de tempérer la sévérité de la loi contre les duellistes* (Diderot).

D. U. E. S. [dɥɛs] n. m. Sigle de *diplôme universitaire d'études scientifiques.*

duettiste [dɥɛtist] n. (de *duetto ;* 1922, Larousse). Personne qui chante ou qui joue en duo avec une autre.

duetto [dɥeto], **duettino** [dɥɛtino] n. m. (mots ital., *duettino* étant le dimin. de *duetto,* lui-même dimin. de *duo* [v. ce mot] ; 1870, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Air chanté à deux voix. || **2.** Petite pièce pour deux instruments monodiques, tels que la flûte ou le violon.

duffel-coat [dœfœlkot] n. m. (mot angl., de *duffel,* molleton de laine, laine épaisse et grossière [de *Duffel,* n. de la ville flamande, proche d'Anvers, où on produisait cette laine], et de *coat,* vêtement du haut du corps [emprunté du franç. *cotte*] ; v. 1945). Manteau ample, trois quarts, muni d'un capuchon, fait en gros tissu de laine imperméabilisé.

• REM. On écrit aussi DUFFLE-COAT.

dugazon [dygazɔ̃] n. f. (du n. de Rose Lefèvre, épouse *Dugazon,* fameuse cantatrice [1755-1821] ; 1845, Bescherelle). *Vx.* Rôle d'ingénue amoureuse ou de soubrette dans les opéras-comiques : *Monsieur Poupinel m'a engagée tout de suite pour les troisièmes dugazon* (Musset).

dugon [dygɔ̃] ou **dugong** [dygɔ̃ *ou* dygɔ̃g] n. m. (malais *doûyoung ;* 1756, Brisson, écrit *dujung ; dugon,* 1765, Buffon ; *dugong,* 1832, Raymond). Mammifère marin, herbivore, voisin du lamantin, vivant sur le littoral de l'océan Indien, et communément appelé *vache marine : Figurez-vous ce dugong ou ce marsouin dont les brusques ébrouements et les jeux brutaux dans l'écume de la mer viennent effaroucher les chevaux d'Hippolyte* (Valéry).

1. duire [dɥir] v. tr. (bas lat. *dōcere,* lat. class. *docēre,* enseigner, instruire ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* au sens de « enseigner » ; sens class., v. 1155, Wace). *Class.* et *littér.* Dresser, accoutumer (un animal ou une personne) : *Le duc d'Anjou, duit à toute patience et dépendance* (Saint-Simon). *J'avais conseillé de la renvoyer à Olympe pour la duire un peu* (Flaubert).

2. duire [dɥir] v. tr. ind. [à] (lat. *ducere,* conduire, mener, régler ; fin du X^e^ s., *Vie de saint Léger,* au sens de « conduire » ; sens class., XIII^e^ s.). *Class.* Plaire, convenir : *Nous n'y trouvâmes rien qui nous duisît* (Ch. Sorel).

duit [dɥi] n. m. (part. passé substantivé de *duire* 2 ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « conduit » ; sens 1, XV^e^ s., Mantellier ; sens 2 [écrit *duis* ou *duit*], 1864, Littré). **1.** Chaussée empierrée, peu élevée, établie en travers d'un fleuve pour arrêter le poisson au reflux. || **2.** Lit que l'on crée artificiellement pour régulariser ou canaliser un cours d'eau.

duitage [dɥitaʒ] n. m. (de *duiter ;* 1877, Littré, aux sens 1-2). **1.** Disposition des duites d'un tissu. || **2.** Nombre de duites au centimètre.

duite [dɥit] n. f. (part. passé fém. substantivé de *duire* 2 ; 1531, Huguet, avec un sens peu clair ; sens 1, 1755, *Encyclopédie ;* sens 2-3, 1870, Larousse). **1.** Longueur de fil de trame insérée d'une lisière à l'autre par la navette du métier à tisser. || **2.** Double fil de chanvre utilisé dans la confection d'une tapisserie pour consolider une série horizontale de nœuds. || **3.** Fil simple entrant dans la fabrication des ficelles composées de plusieurs duites retordues ensemble.

duiter [dɥite] v. tr. (de *duite ;* 1870, Larousse). Passer le fil de trame entre les fils de chaîne pour constituer le tissu.

dulçaquicole [dylsakɥikɔl] adj. (mot savant, composé avec les termes lat. *dulcis,* doux, *aqua,* eau, et le suff. *-cole,* du lat. *colere,* habiter ; milieu du XX^e^ s.). Qui vit dans les eaux douces : *La faune, la flore dulçaquicole.*

dulcifiant, e [dylsifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *dulcifier ;* 1666, Molière). **1.** *Vx.* Se dit d'un produit, d'un remède propre à calmer : *Du régime, voilà tout ! Des sédatifs, des émollients, des dulcifiants* (Flaubert). || **2.** *Fig.* et *littér.* Propre à calmer, à adoucir : *Des conseils dulcifiants.*

dulcification [dylsifikasjɔ̃] n. f. (de *dulcifier ;* 1651, Hellot, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Action de dulcifier un liquide ; résultat de cette action. || **2.** En métallurgie, premier affinage que l'on fait subir au plomb.

dulcifier [dylsifje] v. tr. (bas lat. *dulcificare,* rendre doux, de *dulcis,* doux, et *facere,* faire ; 1620, Béguin, au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s. [mais probablem. plus ancien, v. la date du sens 2 du dér. *dulcification*] ; sens 3, 1652, Scarron). **1.** Adoucir, tempérer l'amertume ou l'acidité de : *On dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool.* || **2.** En termes de métallurgie, soumettre le plomb à un premier affinage. || **3.** *Class.* et *fig.* Apaiser, calmer : *Voilà tout mon courroux | Déjà dulcifié* (Molière).

• SYN. : **1** *édulcorer, lénifier, sucrer.*

dulcinée [dylsine] n. f. (de *Dulcinée* [*du Toboso*], n. de la dame des pensées de Don Quichotte, dans le roman de Cervantès ; 1755, Prévost d'Exiles). *Ironiq.* La femme que l'on aime, pour laquelle on soupire : *Il rêve à sa dulcinée.*

• SYN. : *bien-aimée, chérie* (fam.).

dulie [dyli] n. f. (lat. ecclés. médiév. *dulia,* gr. *douleia,* proprem. « servitude », de *douleuein,* être esclave, dér. de *doûlos,* esclave ; XIV^e^ s., Godefroy). *Culte de dulie,* culte rendu aux anges et aux saints (hommage et vénération), par opposition au *culte de latrie* (adoration), réservé à Dieu.

dum-dum [dumdum] adj. invar. (de *Dumdum,* n. du cantonnement anglais de l'Inde où cet engin fut inventé ; fin du XIX^e^ s.). *Balle dum-dum,* balle de fusil dont l'ogive, cisaillée en croix, produit des blessures dangereuses : *L'usage des balles dum-dum a été prohibé par la convention internationale de La Haye de 1899.*

dûment [dymɑ̃] adv. (de *dû,* adj. ; v. 1360, Froissart, écrit *duement* [*dûment,* XVII^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, 1665, La Fontaine). **1.** En due forme, comme la loi le prescrit : *Un vol dûment constaté.* || **2.** *Ironiq.* Comme il faut, convenablement : *Notre défunt était en carrosse porté, | Bien et dûment empaqueté* (La Fontaine). *Un buffet dûment approvisionné.*

dumper [dœmpœr] n. m. (mot anglo-améric., de *to dump,* décharger ; milieu du XX^e^ s.). Tombereau automoteur, comprenant une benne basculante montée à l'avant d'un châssis.

dumping [dœmpiŋ] n. m. (mot angl., de *to dump,* vendre à l'étranger au rabais, proprem. « décharger, jeter en tas » ; 1904, Bonnafé). Pratique commerciale consistant à écouler un produit en le vendant moins cher dans les pays étrangers que dans le pays où on le fabrique.

dundee [dœndi] n. m. (mot angl. d'origine incertaine, peut-être altér. [d'après *Dundee,* nom d'un port écossais] de *dandy,* même sens [forme également attestée en franç., 1877, *Journ. officiel*], mot d'étym. obscure ; 1904, Bonnafé). Bateau de pêche et de cabotage à deux mâts.

dune [dyn] n. f. (moyen néerl. *dûne,* dune [auj. *duin*], probablem. d'origine gauloise ; XIII^e^ s., Guillaume de Tyr). Monticule de sable plus ou moins stable, formé par le vent sur les littoraux et dans les déserts : *Les dunes de Calais. Sables mouvants comme les flots de la mer, dunes sans cesse déplacées* (Gide).

dunette [dynɛt] n. f. (de *dune ;* 1550, Jal, avec une signification peu claire, probablem. « levée de terre fortifiée » ; 1564, J. Thierry, au sens de « petite dune » ; sens actuel, début du XVII^e^ s.). Superstructure placée à l'extrémité arrière d'un navire, qui s'étend en largeur d'un bord à l'autre et qui est complètement fermée.

dunkerque n. m. V. PETIT-DUNKERQUE.

duo [dɥo] n. m. (mot ital., qui, jadis, signifiait proprem. « deux » [auj., « deux » se dit *due*], lat. *duo,* deux ; 1548, Du Fail, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Composition musicale pour deux voix ou deux instruments concertants, avec ou sans accompagnement : *Il consentait à dire le grand duo de « Robert le Diable »* (Daudet). || **2.** *Fig.* Propos que deux personnes échangent : *Un duo d'injures. De nouveau, le silence, la nuit trouble. De nouveau, des voix languissantes, mêlées dans un interminable duo où reviennent des chiffres, des chiffres, des noms familiers, des noms inconnus, des exhortations, des soupirs* (Duhamel).

duodécennal, e, aux [dɥodesenal, -o] adj. (du bas lat. *duodecennis,* de douze ans [de *duodecim,* douze, et *annus,* année], d'après *décennal ;* 1861, d'après Littré, 1877). Qui s'étend sur une période de douze années.

duodécimal, e, aux [dɥodesimal, -o] adj. (du lat. *duodecimus,* douzième [de *duodecim,* douze], d'après *décimal ;* 1801, Haüy). Que l'on compte, que l'on divise par douze : *Le système monétaire anglais est, pour une part, duodécimal.*

duodénal, e, aux [dɥodenal, -o] adj. (de *duodénum ;* 1808, Boiste). Qui appartient ou qui est relatif au duodénum : *Une tumeur duodénale.*

duodénite [dɥodenit] n. f. (de *duodénum ;* 1845, Bescherelle). Inflammation du duodénum.

duodénum [dɥodenɔm] n. m. (mot du lat. médical du Moyen Âge, tiré de la loc. *duodenum digitorum,* [portion] de douze doigts [de longueur], du lat. *duodeni,* chacun douze [de *duodecim,* douze], et *digitus,* doigt ; 1530, J. Gœurot ; les formes *dozenaire* [de *douzaine,* 1314, Monde-ville] et *douzedoigtier* [de *douze* et de *doigt,* 1611, Cotgrave] représentent des adaptations franç. du terme lat.). Portion initiale de l'intestin grêle chez l'homme.

duodi [dɥodi] n. m. (du lat. *duo,* deux, et *dies,* jour ; 1793, Fabre d'Églantine). Le deuxième jour de la décade dans le calendrier républicain.

duopole [dɥopɔl] n. m. (du lat. *duo,* deux, et du gr. *pôlein,* vendre ; milieu du XX^e^ s.). En économie politique, situation d'un marché sur lequel la concurrence ne s'exerce qu'entre deux vendeurs et un grand nombre d'acheteurs.

dupe [dyp] n. f. (emploi plaisant de *dupe,* huppe [agglutination de *de* et de *huppe,* forme attestée jusqu'au XVIII^e^ s. en franç. et encore usuelle dans certains patois], parce que l'oiseau est d'apparence stupide ; 1426, Du Cange). **1.** Personne qu'on trompe en abusant de sa confiance naïve : *Un escroc qui cherche ses dupes parmi les petits épargnants. Il a été la dupe d'un beau parleur.* || *Faire des dupes,* tromper sciemment des personnes en abusant de leur confiance, pour leur soutirer de l'argent, des avantages, etc. || *Un jeu* ou *un marché de dupes,* un marché où l'on est trompé. || *Un métier de dupe,* une activité où l'on assume les frais ou les déboires pour les autres : *Moi, je ne faisais rien que m'exposer à être tué : métier de dupe* (Stendhal). || **2.** *Par extens.* Sens, faculté qui se laisse tromper : *N'est-ce pas La Rochefoucauld qui disait que l'esprit est la dupe du cœur ?* (Gide).

● SYN. : *gobe-mouche* (fam.), *gogo* (fam.), *pigeon* (fam.).

◆ adj. (1656, Pascal). *Être dupe de,* se laisser prendre à : *Mes yeux ont été dupes d'une illusion.* || Absol. *Être dupe,* se laisser aisément, naïvement tromper : *Dans tout ce qui touche aux femmes, j'ai le bonheur d'être dupe comme à vingt-cinq ans* (Stendhal). || *Ne pas être dupe de,* ne pas se laisser tromper par : *Je ne suis pas dupe de ses protestations d'amitié.* || Absol. *Ne pas être dupe,* savoir à quoi s'en tenir sur une supercherie.

duper [dype] v. tr. (de *dupe ;* v. 1460, Villon [au part. passé ; à l'infin., début du XVII^e^ s.]). *Littér.* Abuser de la confiance de quelqu'un, en faire sa dupe : *Il était, comme tout le monde, et même beaucoup mieux que tout le monde, capable de se laisser duper, il l'a prouvé bien des fois, mais il demandait un semblant de raison valable* (Duhamel). *Il m'arrive, quand je viens de duper merveilleusement quelqu'un, de le prendre en pitié* (Montherlant).

● SYN. : *avoir* (fam.), *berner, escroquer, flouer* (fam.), *jouer, leurrer, mystifier, pigeonner* (fam.), *refaire* (pop.), *rouler* (pop.).

◆ **se duper** v. pr. Se faire illusion sur soi-même, se juger avec complaisance : *Cette habileté à se duper soi-même, qui aide à vivre la plupart des hommes, m'a toujours fait défaut* (Mauriac).

duperie [dypri] n. f. (de *duper ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1731, Marivaux). **1.** Action de duper quelqu'un : *À cette heure de la folie chaude, Paris lui-même* [...] *n'allait pas plus droit à toutes les sottises et à toutes les duperies financières* (Zola). || **2.** État d'une personne dupée : *Un sentiment, une impression de duperie.*

● SYN. : **1** *escroquerie, fourberie, leurre, mystification, piège, ruse, tromperie.*

dupeur, euse [dypœr, -øz] n. (de *duper ;* 1669, Widerhold). Personne qui en trompe facilement une autre : *Il n'y aurait que demi-mal d'être dupe, si l'on n'était, de plus, calomnié par le dupeur* (M^me^ Necker).

duplex [dyplɛks] n. m. (mot lat. signif. « double » ; 1888, Larousse, au sens 1 [en télégraphie] ; sens 2, XX^e^ s. ; sens 3, milieu du XX^e^ s.). **1.** Système permettant d'obtenir, sur une ligne télégraphique, la transmission simultanée dans les deux sens. || *Émission en duplex,* ou simplem. *duplex,* émission de radio ou de télévision qui permet de faire entendre ou de faire voir des programmes émis simultanément à partir de deux stations différentes. || **2.** En métallurgie, procédé de coulée permettant d'obtenir un lingot double, dont les deux parties n'ont pas la même composition. || **3.** Appartement construit sur deux étages, réunis par un escalier intérieur.

duplexage [dyplɛksaʒ] n. m. (de *duplexer ;* XX^e^ s.). Syn. de DUPLICATION (sens 2).

duplexer [dyplɛkse] v. tr. (de *duplex ;* XX^e^ s.). Syn. de DUPLIQUER (v. tr.).

duplicata [dyplikata] n. m. invar. (mot du lat. médiév., de *duplicata* [*littera*], proprem. « [lettre] redoublée » [part. passé de *duplicare,* V. DUPLIQUER], terme qu'on inscrivait au bas des actes faits en double ; fin du XVI^e^ s.). Double, copie exacte d'un document, d'un écrit : *Expédier une quittance en* (ou *par*) *duplicata. Fournir un duplicata d'un diplôme universitaire.*

duplicateur [dyplikatœr] n. m. (bas lat. *duplicator,* celui qui double, de *duplicatum,* supin de *duplicare* [V. DUPLIQUER] ; 1842, Acad., comme terme de physique ; sens actuel, début du XX^e^ s.). Machine permettant de reproduire rapidement un document à de nombreux exemplaires : *Duplicateur à stencil, à alcool.*

duplication [dyplikasjɔ̃] n. f. (lat. *duplicatio,* action de doubler, de *duplicatum,* supin de *duplicare* [V. DUPLIQUER] ; XIII^e^ s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Opération par laquelle on double une quantité. || **2.** En termes de télécommunications, action d'établir un duplex. (En ce sens, on dit aussi DUPLEXAGE.)

duplicité [dyplisite] n. f. (bas lat. *duplicitas,* état de ce qui est double, fourberie, de *duplex, -icis* [V. DUPLEX] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 2 ; sens 1, milieu du XVI^e^ s., Amyot). **1.** *Class.* Caractère, état de ce qui est double : *Cette duplicité de l'homme est si visible qu'il y en a qui ont pensé que nous avions deux âmes* (Pascal). *Il s'y rencontre* [dans *Cinna*] *une duplicité de lieu particulier* (Corneille). || **2.** Attitude d'une personne qui joue un double jeu, dont les propos ou les actes ne correspondent pas aux sentiments réels : *Soupçonner un homme politique de duplicité.* || *Par extens.* Caractère d'une personne qui agit avec dissimulation, qui ne montre pas ses sentiments véritables.

● SYN. : **2** *dissimulation, fausseté, fourberie, hypocrisie, tartuferie, trahison.* — CONTR. : **2** *droiture, honnêteté, franchise, loyauté, probité, sincérité.*

duplique [dyplik] n. f. (déverbal de *dupliquer ;* 1512, J. Lemaire de Belges). *Vx.* Réponse à une réplique, dans l'ancien

droit, et, *par extens.*, réponse à une réplique dans tout domaine : *On n'a omis que ce que ce premier écrit omet, qui est un fatras de répliques et de dupliques de part et d'autre* (Saint-Simon).

dupliquer [dyplike] v. intr. (lat. *duplicare*, doubler [« dupliquer », dans la langue juridique], de *duplex, -icis* [v. DUPLEX] ; XIII[e] s., Godefroy). *Vx.* Dans l'ancien droit, fournir des dupliques.

◆ v. tr. (XX[e] s.). Établir un équipement en duplex : *Dupliquer une voie de communication.* (On dit aussi DUPLEXER.)

duquel pron. rel. ou pron. interr. V. LEQUEL.

dur, e [dyr] adj. (lat. *durus*, dur au toucher, ferme, rude, âpre, résistant, sévère, cruel, pénible ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, au sens II, 4 ; sens I, 1 et 5, XII[e] s., *Roncevaux ;* sens I, 2-3, 1864, Littré ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 1, XV[e] s., *Perceforest ;* sens II, 2, XX[e] s. ; sens II, 3, milieu du XVI[e] s., Amyot ; sens II, 5, 1775, Voltaire).

I. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qui présente au toucher, à la pression, une forte résistance ; qui ne se laisse pas entamer, pénétrer facilement : *Gravés dans la matière dure, sillons, rides ou stries se poursuivent et se soulignent* (Valéry). *Une voix dit tout à coup : « La viande est joliment dure »* (Duhamel). *On lançait des boules de neige. Je lui en ai jeté une. Elle devait être très dure* (Cocteau). || *Œuf dur*, œuf cuit, dans sa coque, à l'eau bouillante, de manière à rendre également solides le blanc et le jaune. || *Pain dur*, pain très rassis. || *Dur à digérer*, se dit d'aliments dont la digestion est pénible et lente ; et *fig.* et *fam.*, en parlant d'une chose, difficile, pénible à accepter. || Par anal. *Eau dure*, eau chargée de sels calcaires qui la rendent impropre à cuire les aliments et à dissoudre le savon. || **2.** Qui manque de souplesse, de moelleux ; rigide : *Un lit dur, un siège dur. Une voiture dure. Les jupes de satin aux plis durs et vernis comme de la porcelaine* (Zola). || *Mer dure*, mer agitée, aux lames courtes. || **3.** *Par extens.* Qui offre une certaine résistance : *La détente de ce pistolet est dure.* || **4.** *Par extens.* Qui affecte les sens de façon violente et produit une impression désagréable : *Une sonnerie de clairon s'élevait pour finir sur une note dure, tragique et sèche* (Carco). *L'éclairage dur de la lampe remplaçait le crépuscule* (Cocteau). || *Vin, cidre dur*, vin, cidre très âpre. || *Visage dur*, visage aux traits nets et accusés, sans grâce. || *Des vers durs, un style dur*, sans harmonie, sans douceur. || *Dessin dur*, dessin d'un trait sec, tracé trop nettement. || *Tons durs*, tons crus, dépourvus de nuances : *Les yeux, d'un bleu dur, brillaient à fleur de tête* (Gautier). || **5.** Qui exige un effort physique pénible : *Un sentier dur à monter. Le mistral donnait à tout cela, au dur labeur* [...], *le même entrain de santé* (Daudet). || *Par extens.* Qui est difficile et impose un effort intellectuel : *Un problème dur. Un exposé dur à comprendre.* || **6.** *Fig.* Qui est difficile à supporter, physiquement ou moralement : *La vie dure de l'homme de lettres dans l'agitation de Paris* (Michelet). *La loi du destin, dure, amère, obéie* (Hugo). *Ce fut un des moments les plus durs de ma vie* (Maupassant). *Un établissement où la discipline est dure.* || Fam. *Coup dur*, événement imprévu qui a des conséquences graves. || *Faire la vie dure à quelqu'un*, le traiter avec sévérité, lui imposer des rigueurs.

II. EN PARLANT DES PERSONNES. **1.** Qui supporte stoïquement la fatigue, la souffrance, les épreuves : *Un homme dur au travail, à la peine. Être dur au mal.* || Fam. *Être dur à cuire*, être énergique et aguerri, endurci physiquement et moralement. (Vieilli.) [V. aussi DUR, E n., défin. 1.] || **2.** Par extens. et fam. *Avoir la vie dure*, offrir une résistance remarquable à la maladie, aux causes diverses de mort ; et au *fig.*, en parlant d'une chose, durer, se perpétuer envers et contre tout : *Un préjugé qui a la vie dure.* || **3.** *Absol.* Se dit d'un enfant capricieux, obstiné, rebelle à la discipline : *Il est dur, on ne peut rien obtenir de lui.* || **4.** Peu impressionnable, peu sensible (dans quelques expressions, en parlant de la personne, des organes des sens). || *Être dur d'oreille*, ou *avoir l'oreille dure*, entendre mal : *Tu m'as dit l'autre jour que je devenais dur d'oreille* (Mauriac). || *Avoir la tête dure*, avoir l'esprit peu ouvert, être fort têtu. || **5.** Qui est difficile à émouvoir ; qui manque de bonté, de bienveillance : *Un chef exigeant, dur envers ses subordonnés. Un cœur dur.* || **6.** *Par extens.* Qui dénote un manque de cœur, de sensibilité, d'indulgence : *La comtesse craignit avec raison les dures apostrophes du père pour le fils* (Balzac). || *Spécialem.* Se dit du visage, des traits, de l'expression, quand ils sont dépourvus de bienveillance : *Jamais homme ne fut plus compatissant avec une physionomie plus dure* (Voltaire). *Cette expression avide, dure, tendue d'une pauvre fille qui toujours calcule, méprise et se moque* (Mauriac).

● SYN. : **I, 1** *adamantin, coriace, ferme, rassis, résistant ;* **2** *raide ;* **4** *âpre, sec, vif ;* **5** *difficile, malaisé, pénible, rude ; ardu, délicat, épineux ;* **6** *austère, cruel, rigoureux, strict.* || **II, 1** *endurant, endurci, énergique, stoïque ;* **2** *désobéissant, diable* (fam.), *impossible, indiscipliné, indocile, infernal* (fam.), *terrible* (fam.), *turbulent ;* **4** *exigeant, froid, impitoyable, implacable, inflexible, intransigeant, sans-cœur ;* **5** *acerbe, blessant, cinglant, méchant ; rude, sec, sévère.* — CONTR. : **I, 1** *doux, flasque, mou, tendre ;* **2** *élastique, flexible, moelleux, souple ;* **4** *délicat, fondu, harmonieux, tamisé, voilé ;* **5** *aisé, facile, simple ;* **6** *agréable, clément, plaisant, propice.* || **II, 1** *délicat, douillet, geignard* (fam.) ; **2** *discipliné, docile, obéissant, sage ;* **4** *bienveillant, bon, compatissant, complaisant, compréhensif, gentil, indulgent, sensible ;* **5** *affectueux, tendre ; affable, aimable, gracieux, riant.*

◆ n. (sens 1, 1829, G. Esnault [*dur à cuire*] ; sens 2, 1933, G. Esnault ; sens 3, 1944, G. Esnault [*dur de dur*]). **1.** *Fam.* Personne énergique, résolue, qui ne redoute rien. || *Un dur à cuire*, un homme difficile à manier, une forte tête : *Ceux que les troupiers appellent soldatesquement des durs à cuire* (Balzac). || **2.** *Fam.* Personne qui fait preuve d'intransigeance dans ses opinions et ne se laisse pas aisément influencer : *Les durs et les mous d'un parti politique.* || **3.** Pop. *Un dur*, un mauvais garçon, un voyou.

◆ **dur** n. m. (sens 1, XV[e] s., *Perceforest ;* sens 2, 1886, G. Esnault). **1.** *Le dur*, ce qui est dur, résistant au toucher : *Cela avait le toucher de la soie tricotée avec du dur à l'intérieur* (Aragon). || *Construction en dur*, construction réalisée en matériaux durs (brique, pierre, etc., par opposition au bois, par exemple). || **2.** *Arg.* Le train : *Louper son dur.* || *Brûler le dur*, voyager sans billet.

◆ **dur** adv. (XII[e] s., *Roncevaux*, pour renforcer l'adj. *trempé* [appliqué à un heaume] ; sens 1 et 3, v. 1360, Froissart ; sens 2, 1273, Adenet [*dormir dur*] ; sens 4, 1877, Littré). **1.** Avec force : *Frapper dur.* || **2.** Avec intensité : *Le soleil tape dur.* || **3.** Avec énergie, ténacité : *Il travaille dur — la nuit, c'est pénible —, mais il gagne régulièrement* (Duhamel). || **4.** *Croire dur comme fer*, avoir une foi totale, inébranlable, concernant telle ou telle chose : *Nous avons cru, dur comme fer, que ces libertés-là étaient définitivement acquises ; qu'elles ne pourraient jamais plus être remises en question* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *fort, fortement, rudement, violemment ;* **3** *courageusement, énergiquement, ferme, sérieusement.*

◆ **dure** n. f. (v. 1460, Villon). *Coucher sur la dure*, dormir sur une couche dure, particulièrement sur le sol, sur la terre nue : *Les saints couchent sur la dure, portent le cilice, boivent de l'eau* (Duhamel).

◆ **À la dure** loc. adv. (av. 1850, Balzac). D'une manière rude, sévère, mais sans brutalité : *Elle éleva à la dure ses huit garçons, mais on ne vit jamais un trou à leurs souliers ni à leurs pantalons* (Daudet).

◆ **dures** n. f. pl. (1870, Larousse). Fam. *En faire voir de dures, en voir des dures*, infliger, supporter des épreuves pénibles. || *En dire de dures à quelqu'un*, lui adresser des reproches très vifs, blessants.

durabilité [dyrabilite] n. f. (de *durable*, ou du bas lat. *durabilitas*, état de ce qui est durable, de *durabilis* [v. DURABLE] ; XVI[e] s.,

au sens 1 ; sens 2, xxe s.). **1.** Qualité de ce qui est durable. || **2.** En droit, temps pendant lequel un bien reste propre à satisfaire normalement un besoin.

durable [dyrabl] adj. (de *durer,* ou du lat. *durabilis,* dér. de *durare* [v. DURER] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*). De nature à durer longtemps : *Un édifice est un livre bien autrement solide, durable et résistant* (Hugo). *Il l'aimait autant que sa légèreté lui permettait un attachement durable* (Daudet). *Des rêves que la fin du XIXe siècle a pris pour des réalités durables* (Martin du Gard).

● SYN. : *constant, continu, immuable, invariable, solide, stable, vivace.* — CONTR. : *changeant, éphémère, fugace, fugitif, instable, momentané, passager, périssable, précaire, temporaire, transitoire.*

durablement [dyrabləmɑ̃] adv. (de *durable ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). De façon durable.

duracine [dyrasin] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *duracin,* qui a la chair adhérente au noyau [1562, Du Pinet], lat. *duracinus,* qui a la peau dure, de *durus,* dur, et *acinus,* baie, grain ; 1611, Cotgrave). *Vx.* Variété de pêche dont la chair a une certaine dureté.

duraille [dyrɑj] adj. (de *dur ;* 1907, G. Esnault). *Arg.* Dur, difficile.

durain [dyrɛ̃] n. m. (de *dur ;* xxe s.). Un des principaux constituants du charbon, caractérisé par l'aspect mat de sa cassure.

Duralumin [dyralymɛ̃] n. m. (nom déposé, du radical de *Düren,* v. de Westphalie où l'alliage fut créé, et de *aluminium ;* début du xxe s.). Alliage léger d'aluminium, de cuivre, de manganèse et de magnésium, à haute résistance mécanique.

duramen [dyramɛn] n. m. (mot lat. signif. « durcissement, vieux bois de la vigne », de *durare,* durcir, dér. de *durus,* dur ; 1839, Boiste). Partie centrale d'un tronc d'arbre, constituée d'un bois plus dur et généralement plus coloré que la partie externe, ou *aubier.*

durant [dyrɑ̃] prép. (part. prés. de *durer ;* v. 1283, Beaumanoir, au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne). **1.** Pendant la durée de : *J'ai été pour eux, durant ma vie, ce que je devais être* (Maupassant). || **2.** Pendant la durée continue et complète de (dans cette acception et dans quelques expressions, il se place après le nom et il garde sa valeur de participe présent) : *Il dit rester des heures durant sans même pouvoir remuer la tête* (Gide).

◆ **Durant que** loc. conj. (xve s.). *Class.* Au moment où, tandis que : *Qu'on l'honore partout, durant qu'on t'humilie* (Corneille).

duratif, ive [dyratif, -iv] adj. et n. m. (dér. savant de *durer ;* 1910, Larousse). Se dit d'une forme verbale qui considère une action dans son développement, sa durée : *En français, l'imparfait de l'indicatif peut prendre un sens duratif.*

durcir [dyrsir] v. tr. (de *dur ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3-4, début du xxe s. ; sens 5, 1835, Vigny). **1.** Rendre dur : *Le gel durcit le sol. Ses doigts durcis par la guerre et le hâle* (Heredia). || **2.** *Class.* Rendre résistant à la fatigue ; endurcir : *On les durcissait aux travaux* (Bossuet). || **3.** *Fig.* Donner un aspect, un caractère dur à : *L'expression de leurs visages imberbes n'était point de leur âge et durcissait leurs traits* (Carco). || **4.** *Fig.* Rendre plus intransigeant : *Durcir sa position.* || **5.** *Fig.* Rendre moins sensible : *Durcir son cœur.*

● SYN. : **1** *contracter, raidir ;* **5** *cuirasser, endurcir, tremper.* — CONTR. : **1** *ameublir, amollir, assouplir, ramollir ;* **5** *attendrir.*

◆ v. intr. (v. 1180, *Roman d'Alexandre*). Devenir dur : *Le pain durcit si on le conserve trop longtemps.*

● SYN. : *rassir.*

◆ **se durcir** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, début du xxe s. ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Devenir dur : *Elle sentait ses membres brûlants se glacer et se durcir* (Zola). || **2.** *Fig.* Prendre une expression dure, concentrée : *Ses traits s'étaient durcis depuis quelque temps.* || **3.** *Fig.* Devenir insensible : *Il n'a plus de famille et son cœur se durcit* (Lamartine). *Elle oublie que toute son existence misérable l'a ainsi façonnée, qu'elle s'est durcie, qu'elle s'est armée de sécheresse* (Mauriac).

durcissement [dyrsismɑ̃] n. m. (de *durcir ;* milieu du xviiie s., Buffon, au sens 1 ; sens 2-3, xxe s.). **1.** Action de durcir ou le fait de se durcir ; état de ce qui est durci : *Le durcissement des os s'opère avec l'âge* (Buffon). *Le durcissement du pain.* || *Spécialem.* Augmentation progressive de la cohésion des mortiers et bétons de ciment. || **2.** *Fig.* Action de se renforcer : *Le durcissement de l'attaque ennemie.* || **3.** *Par anal.* Changement d'attitude qui manifeste une intransigeance accrue : *Le durcissement des partis de l'opposition.*

● SYN. : **2** *renforcement, intensification.* — CONTR. : **1** *amollissement, assouplissement, ramollissement ;* **2** *affaiblissement.*

durcisseur, euse [dyrsisœr, -øz] adj. (de *durcir ;* 1864, Littré). Qui durcit.

◆ **durcisseur** n. m. (xxe s.). Dans la technique des matières plastiques, matière employée pour favoriser la prise en masse de certains types de résines synthétiques.

durée [dyre] n. f. (part. passé fém. substantivé de *durer ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 1 ; sens 2, xiiie s., *Roman de Renart ;* sens 3, fin du xiie s., Châtelain de Coucy ; sens 4, av. 1662, Pascal ; sens 5, 1870, Larousse). **1.** Le fait de durer : *En France, les abus sont comme les rois ; ils s'y légitiment par leur durée* (Girardin). || **2.** Caractère de ce qui est durable : *L'accroissement insensible est le véritable signe de la durée* (J. de Maistre). *Comme son succès à la Chambre ne lui avait coûté aucun travail, il ne pouvait croire à sa durée, ni presque à sa réalité* (Stendhal). || **3.** Partie finie et mesurable du temps ; intervalle de temps compris entre le début et la fin d'une action ou d'un phénomène : *En s'élevant dans l'ordre universel, ce règne de Louis-Philippe, quelle que soit sa durée, ne sera qu'une anomalie* (Chateaubriand). *Une porte avait le temps de s'ouvrir et de se fermer, la durée d'un éclair suffisait pour cela* (Hugo). || *Pour la durée de,* pendant tout le temps que durera : *Contracter un engagement pour la durée des hostilités.* || **4.** *Spécialem.* et *vx.* Syn. de TEMPS, conçu comme le milieu homogène et indéfini où se déroulent les événements : *Le temps est une partie ou une mesure de la durée* (Voltaire). || Chez Bergson, succession générale des états de conscience, ressentie comme une qualité psychologique et subjective, et qui s'oppose au temps mesurable et objectif (on dit plus précisément DURÉE VÉCUE, PURE, RÉELLE, CONCRÈTE) : *La pure durée pourrait bien n'être qu'une succession de changements qualitatifs qui se fondent, qui se pénètrent, sans contours précis, sans aucune tendance à s'extérioriser les uns par rapport aux autres, sans aucune parenté avec le nombre : ce serait l'hétérogénéité pure* (Bergson). || **5.** En musique, temps pendant lequel on doit maintenir une note ou un silence.

● SYN. : **1** *continuité, persistance ;* **2** *permanence ;* **3** *période, temps.*

durement [dyrmɑ̃] adv. (de *dur ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, xiie s., *Roncevaux ;* sens 5, av. 1848, Chateaubriand ; sens 6, fin du xiie s., Châtelain de Coucy). **1.** D'une manière dure au toucher, au contact (rare) : *Être couché durement.* || **2.** D'une manière pénible ; sans ménagement ou avec violence : *Durement cahotée sur son âne essoufflé, dame Pluche gravit la colline* (Musset). *Frapper durement.* || **3.** D'une manière trop vive, qui blesse la vue, l'ouïe : *Les kiosques bariolés tachaient les ténèbres plus durement* (Zola). *Éclairer, briller durement. Résonner durement.* || **4.** *Fig.* D'une manière obstinée, énergique : *Il s'était marié tout de suite, avec une fille admirable* [...] *qui travaillait durement* (Duhamel). || **5.** *Fig.* et *littér.* D'une manière austère : *Le religieux vivait très durement* (Chateaubriand). || **6.** *Fig.* D'une manière qui heurte la sensibilité, sans bienveillance, sans indulgence : *Ceux qui l'entouraient* [...] *lui dirent durement, brusquement, qu'il fallait mourir* (Michelet). *Il m'obligea à traiter ces hérétiques plus durement qu'on ne le fit jamais en Sorbonne* (France). || *Fig.* D'une

manière qui affecte profondément : *Être durement éprouvé par un deuil.*

● SYN. : **2** *désagréablement, péniblement, rudement, violemment ;* **4** *dur, énergiquement, ferme ;* **6** *brutalement, impitoyablement, sèchement, vertement.* — CONTR. : **1** *confortablement ;* **2** *légèrement ;* **4** *mollement, peu ;* **6** *doucement, gentiment.*

dure-mère [dyrmɛr] n. f. (traduction du lat. médical du Moyen Âge *dura mater,* de *durus,* dur, et *mater,* mère [v. PIE-MÈRE] ; 1314, Mondeville). La plus externe des trois méninges, fibreuse et très résistante.

durer [dyre] v. intr. (lat. *durare,* durer, subsister, durcir, de *durus,* dur, solide ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1 et 3 ; sens I, 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens II, 1, XIIe s., *Roncevaux ;* sens II, 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens II, 3, v. 1196, J. Bodel).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Avoir un développement dans le temps ; être, exister pendant un certain temps : *Les convulsions ne durèrent que quelques minutes* (Chateaubriand). *Ce bonheur-là doit durer une éternité* (Stendhal). *Le peuple voulait en finir avec une situation qui avait trop duré* (Hugo). *La séance dure une heure.* ‖ *Absol.* Occuper un espace de temps assez long, subsister longtemps : *Je le fais évêque quelque part, puis archevêque ici, si toutefois mon influence dure* (Stendhal). *Ce n'est jamais qu'à cause d'un état d'esprit qui n'est pas destiné à durer qu'on prend des résolutions définitives* (Proust). *Et cela durait, elle se butait* (Cocteau). ‖ *Faire durer,* prolonger l'existence de : *Elle caressait le fol espoir de faire durer cette vie inconséquente* (Balzac). ‖ **2.** *Durer à quelqu'un,* en parlant du temps ou d'un état considéré sous le rapport du temps, paraître plus long qu'il n'est réellement, et, *absol.,* paraître très long : *Ce n'est qu'avec ceux que j'aime que les heures ne me durent pas* (Guez de Balzac). *Je sais que ce délai lui dure autant qu'à moi* (Rousseau). *Les trois derniers mois* [d'emprisonnement] *lui durèrent plus que tout* (Sainte-Beuve). ‖ **3.** Résister aux causes de destruction ; faire de l'usage : *Les Pyramides étaient bâties pour durer. Faire durer ses vêtements. Une paire de chaussures qui dure encore.* ‖ *Spécialem.* et *fig.* Résister aux atteintes du temps, à l'oubli : *Son œuvre, son souvenir durera.*

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE VIVANT. **1.** *Class.* et *littér.* Vivre, se maintenir en vie : *Son fils ne dura guère* (Bossuet). *Il s'est fait admirer tant qu'ont duré ses frères* (Corneille). *Est-ce que le père Coupeau durait toujours ? Mon Dieu ! oui, il durait* (Zola). ‖ **2.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Rester en place, demeurer dans une certaine situation (le plus souvent dans des phrases négatives ou interrogatives) : *Elle était assise, elle ne peut durer au lit* (Sévigné). *Quant à sa politique proprement dite, qui le sait ? Qui osera dire ce qu'il eût fait s'il eût duré ?* (Michelet). ‖ **3.** *Class.* Tenir, résister à : *Entre les animaux, l'homme est celui qui dure plus au mal* (Retz). *Quelle sécheresse de conversation ! on n'y dure point, on n'y tient pas* (Molière).

● SYN. : **I, 1** *continuer, s'étendre, se maintenir, se perpétuer, persister, se poursuivre ;* **3** *subsister, tenir ; demeurer, vivre.* — CONTR. : **I, 1** *s'arrêter, cesser, finir, s'interrompre ;* **3** *disparaître ; se dissiper, s'effacer, s'estomper, s'éteindre, s'évanouir.*

duret, ette [dyrɛ, -ɛt] adj. (de *dur ;* v. 1200, *Lai d'Ignauré*). *Class.* et *littér.* Diminutif fam. de DUR : *L'oiseau était bon, mais il était un peu duret* (Trévoux). *Alors le petit garçon lui tendit une poignée de ces fruits durets des rosiers, que les personnes sans dignité appellent des gratte-cul* (Montherlant).

dureté [dyrte] n. f. (de *dur ;* XIIIe s., Du Cange, écrit *durté* [orthogr. fréquente jusqu'au XVIe s. ; *dureté,* XIVe s.], au sens I, 5 ; sens I, 1, 1580, Montaigne ; sens I, 2, 1314, Mondeville ; sens I, 3, 1864, Littré ; sens I, 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, XIIIe s., *Queste del saint Graal ;* sens II, 3, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 4, av. 1684, Corneille).

I. **1.** Propriété des corps qui présentent une forte résistance à la pression ou ne se laissent pas entamer facilement : *La dureté du diamant, d'une roche, de l'acier. La dureté d'un morceau de viande.* ‖ Par anal. *Dureté d'une eau,* teneur plus ou moins élevée d'une eau naturelle en ions calcium et magnésium. ‖ **2.** *Class.* Cal, durillon : *On sent des duretés dans les mains des hommes de travail* (Perrot d'Ablancourt). ‖ **3.** Défaut de mollesse, de douceur, de confort : *La dureté d'un matelas, d'une paillasse.* ‖ **4.** Caractère de ce qui affecte violemment les sens et produit une impression désagréable : *Dureté d'un climat. La dureté d'une voix. La dureté d'un dessin, des tons d'une peinture.* ‖ *Class.* Défaut d'harmonie : *On dit* [...] *qu'un style a beaucoup de dureté* [...] *quand* [il n'a] *pas cette politesse ou délicatesse qui donne le prix aux ouvrages* (Furetière). ‖ **5.** Caractère de ce qui est difficile à supporter, physiquement ou moralement : *La présence d'un jeune roi, l'idole de son armée, lui rendait la dureté de ce devoir aisée et chère* (Voltaire). *Elle* [...] *s'emporta contre la dureté des temps, gémit, grogna* (Carco).

II. **1.** *Dureté d'oreille,* défaut de sensibilité de l'ouïe, début de surdité. ‖ **2.** *Fig.* Manque de sensibilité, d'humanité, d'indulgence : *C'est une fille folle et faible, avec toute sa dureté et ce caractère vainqueur* (Aragon). *Dureté de cœur.* ‖ **3.** *Par extens.* Expression qui traduit cette insensibilité, ce manque de sympathie : *Bouve* [...] *la considérait avec indifférence, puis avec dureté* (Carco). ‖ **4.** *Class.* Fermeté : *Outre que les chrétiens ont plus de dureté | Vous attendez de lui trop de légèreté* (Corneille).

● SYN. : **1, 3** *inconfort, rigidité ;* **4** *âpreté, rigueur, rudesse ;* **5** *cruauté, sévérité.* ‖ **II, 2** *endurcissement, inhumanité, insensibilité, sécheresse.* — CONTR. : **I, 3** *confort, mollesse, souplesse ;* **4** *clémence, douceur ;* **5** *agrément, facilité, plaisir.* ‖ **II, 2** *attendrissement, bienveillance, bonté, commisération, compassion, gentillesse, indulgence, pitié, tendresse.*

◆ **duretés** n. f. pl. (fin du XIIIe s., Joinville). *Class.* et *littér.* Paroles, actions d'une sévérité, d'une rudesse excessives : *Quoiqu'on lui ait reproché des petitesses, des duretés dans son zèle contre le jansénisme* (Voltaire). *Si ses duretés rencontraient une silencieuse patience, il se fâchait* (Balzac).

durillon [dyrijɔ̃] n. m. (de *dur ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *dureillon,* au sens de « partie ligneuse [du fenouil] » ; écrit *durillon,* au sens actuel, v. 1560, Paré). Durcissement de la couche cornée de la peau des pieds ou des mains.

● SYN. : *cal, callosité.*

durion [dyrjɔ̃] n. m. (malais *dourian* [par l'intermédiaire du lat. scientif. moderne et de l'esp.] ; 1588, L. de La Porte, écrit *durion* et *dorion ;* la forme *durion* s'impose à partir de 1602, A. Colin, aux sens 1-2). **1.** Grand arbre dont le fruit, comestible, de la grosseur du melon, présente une pulpe rappelant la saveur des légumes et de la crème. ‖ **2.** Le fruit lui-même.

● REM. On dit aussi DURIO.

Durit [dyrit] n. f. (nom déposé, probablem. dér. de *dur ;* milieu du XXe s.). Tuyau en caoutchouc spécial, utilisé pour faire des raccords dans les canalisations d'alimentation des moteurs à explosion.

duriuscule [dyrjyskyl] adj. (lat. *duriusculus,* un peu dur, dimin. de *durus,* dur ; 1673, Molière). *Class.* Un peu dur : *Il* [le pouls] *est duriuscule, pour ne pas dire dur* (Molière).

duse [dyz] n. f. (allem. *Düse,* tuyère ; milieu du XXe s.). Petit orifice calibré, limitant le débit dans un tuyau sous pression.

duses [dyz] n. m. pl. (bas lat. *dusius,* lutin, mauvais génie, mot d'origine gauloise ; 1961, Larousse). Selon les auteurs latins, génies malfaisants auxquels les Gaulois rendaient un culte.

duumvir [dyɔmvir] n. m. (mot lat., de *duo,* deux, et *vir,* homme ; 1586, Crespet). Magistrat romain qui exerçait sa charge conjointement avec un autre.

• Pl. des DUUMVIRS.

duumviral, e, aux [dyɔmviral, -o] adj. (bas lat. *duumviralis,* de *duumvir* [v. ce mot] ; 1732, Trévoux). Relatif aux duumvirs.

duumvirat [dyɔmvira] n. m. (lat. *duumviratus,* de *duumvir* [v. ce mot] ; 1642, Oudin). Charge d'un duumvir ; durée de cette charge.

duvet [dyvɛ] n. m. (altération inexpliquée de l'anc. franç. *dumet* [attesté seulement au XVe s.], dér. de *dum,* duvet [v. 1170, Godefroy], lui-même altéré, sous l'influence de *plume,* de *dun* [attesté au début du XIIIe s.], anc. nordique *dūnn,* duvet ; début du XIVe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1835, Acad. ; sens I, 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens I, 4, 1961, Larousse [au sens de « matelas de duvet », 1672, Boileau] ; sens II, 1, av. 1864, Littré ; sens II, 2, 1680, Richelet ; sens II, 3, 1740, Acad.).

I. 1. Ensemble des plumes courtes, légères, fines et douces, qui, en certains points, recouvrent le corps de l'oiseau sous les grandes plumes : *Le duvet de l'oie, de l'eider.* || **2.** Les premières plumes du jeune oiseau : *Le duvet d'un poussin.* || **3.** *Par extens.* Plumes légères dont on garnit un matelas, un édredon, un oreiller : *Ses cheveux* [...] *blanchis par le duvet de son oreiller* (Flaubert). || **4.** Sac de couchage fourré de duvet ou d'une matière similaire.

II. 1. Petit poil fin et court qu'ont, en naissant, la plupart des quadrupèdes ; fin pelage : *Duvet d'hermine. La biche qui reprend son long duvet d'hiver* (Lamartine). || **2.** Poil doux et fin qui pousse peu de temps avant la barbe sur le visage des adolescents, ou qui recouvre la peau du visage de certaines femmes : *Un duvet follet se mourait le long de ses joues* (Balzac). || **3.** Poils très fins, d'apparence cotonneuse, qui poussent sur certains végétaux et certains fruits : *Le duvet de la pêche.*

duveté, e [dyvte] adj. (de *duvet* [v. ce mot] ; 1611, Cotgrave, aux sens 1-2 [*dumeté,* 1534, Rabelais]). **1.** Qui a du duvet : *Elle avait la tête très petite, ce qui fait paraître les femmes toujours plus grandes, un joli visage duveté comme un fruit, mobile, souriant* (Daudet). *Entre les rides, une peau fraîche et duvetée comme celle des enfants* (Gide). || **2.** *Fig.* et *littér.* D'une douceur moelleuse : *L'hiver s'écoule ainsi dans un bonheur parfait, duveté de chaleur* (Genevoix).

• SYN. : **1** *duveteux, velouté.* — CONTR. : **1** *rêche, rugueux.*

duveter (se) [sədyvte] v. pr. (de *duvet ;* 1875, Zola). [Conj. **4 a.**] Se couvrir de duvet : *Les pans d'herbe se duvetaient* (Zola).

duveteux, euse [dyvtø, -øz] adj. (de *duvet ;* av. 1579, R. Garnier, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Qui est recouvert de duvet ; qui a beaucoup de duvet : *Toute sa peau apparut très brune, duveteuse* (Louÿs). *Une pêche duveteuse. Un coin duveteux.* || **2.** Qui est de la nature du duvet ; qui tient du duvet : *C'était un garçon silencieux, au teint fripé, sans âge précis ; des cheveux pâles, clairsemés et duveteux, couronnaient bizarrement une figure toute en hauteur* (Martin du Gard). *L'épaisseur duveteuse de la couette* (Genevoix). *Une fourrure duveteuse.*

• SYN. : **1** *duveté, velouté.* — CONTR. : **1** *rêche, rugueux.*

duvetine [dyvtin] n. f. (de *duvet ;* 1929, Larousse). Tissu d'aspect velouté, obtenu par un tissage où la chaîne domine d'un côté et la trame de l'autre.

dyade [diad] n. f. (bas lat. *dyas, -adis,* nombre de deux, gr. *duas, -ados,* nombre de deux, dualité, couple, de *duo,* deux ; 1546, Rabelais, écrit *dyas,* au sens du lat. ; écrit *dyade,* au sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, XXe s.). **1.** En termes de philosophie, réunion de deux principes qui se complètent mutuellement : *La philosophie pythagoricienne repose sur la dyade de l'unité et de l'infini.* || **2.** En versification, groupe harmonique de deux voyelles.

dyadique [diadik] adj. (de *dyade ;* 1870, Larousse). Qui concerne la dyade.

dyarchie [diarʃi] n. f. (de *dy-,* préf. tiré du gr. *duo,* deux, et du gr. *arkhê,* commandement, dér. de *arkhein,* commander ; 1864, Littré). Gouvernement simultané de deux souverains : *La dyarchie de Sparte.*

dyarque [diark] n. m. (de *dy-* et du gr. *arkhos,* chef, dér. de *arkhein* [v. l'art. précéd.] ; 1870, Larousse). Chacun des deux souverains qui gouvernaient simultanément dans une dyarchie.

dyke [dik *ou* dajk] n. m. (angl. *dicke,* veine minérale ; 1768, Bonnafé, écrit *dike ; dyke,* début du XIXe s.). Filon de roches éruptives, résistantes, inséré dans la fissure d'un cône volcanique et que l'érosion a mis en relief.

dynam(o)- [dinam(o)], élément tiré du gr. *dunamis,* puissance, force, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

dyname [dinam] n. m. (du gr. *dunamis* [v. DYNAM-] ; 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** *Vx.* Syn. de DYNAMIE. || **2.** En mécanique, ensemble de deux forces non situées dans un même plan.

dynamètre [dinamɛtr] n. m. (de *dynam-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1870, Larousse). Instrument pour mesurer le grossissement des lunettes.

dynamie [dinami] n. f. (du gr. *dunamis* [v. DYNAM-] ; 1836, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). En mécanique, ancienne unité de travail. (On disait aussi DYNAME, n. m.)

1. dynamique [dinamik] adj. (gr. *dunamikos,* puissant, efficace, de *dunamis* [v. DYNAM-] ; 1692, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3-5, XXe s.). **1.** Relatif à la force, à la mesure de la force : *Unité dynamique.* || *Géologie dynamique,* branche de la géologie qui étudie les forces qui agissent sur notre globe, et leurs effets. || **2.** *État dynamique,* en physique, état d'un corps en mouvement (par opposition à *état statique*). || *Électricité dynamique,* v. ÉLECTRICITÉ. || **3.** Qui fait appel au déroulement dans le temps, à l'évolution : *Étudier un phénomène dans une perspective dynamique.* || *Analyse dynamique,* analyse qui introduit le temps dans la théorie économique. || *Linguistique dynamique,* celle qui considère les langues dans leur évolution. (Vieilli.) || **4.** Se dit d'un art caractérisé par la puissance et le mouvement. || **5.** *Fam.* Qui agit avec énergie, allant et efficacité : *Un directeur dynamique. Un groupe politique très dynamique.*

• SYN. : **5** *actif, énergique, entreprenant.* — CONTR. : **5** *indolent, mou.*

2. dynamique [dinamik] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Partie de la mécanique qui a pour objet l'étude des relations entre les forces et les mouvements que celles-ci produisent. || **2.** En termes d'acoustique, mesure, en décibels, de la différence entre les niveaux d'intensité sonore des nuances extrêmes rencontrées au cours d'un morceau de musique.

dynamiquement [dinamikmɑ̃] adv. (de *dynamique ;* 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Au point de vue dynamique. || **2.** *Fam.* Avec dynamisme, avec une vivacité énergique : *Diriger dynamiquement une entreprise.*

dynamisation [dinamizasjɔ̃] n. f. (de *dynamiser ;* XXe s.). En homéopathie, action de dynamiser.

dynamiser [dinamize] v. tr. (dér. savant du gr. *dunamis,* force, puissance ; 1er oct. 1872, *Revue des Deux Mondes,* comme v. pr., au sens de « se concentrer » ; comme v. tr., au sens 1, fin du XIXe s., Huysmans ; sens 2, XXe s.). **1.** En homéopathie, accroître l'homogénéité et le pouvoir thérapeutique d'un médicament. || **2.** Donner du dynamisme à quelqu'un, à un groupe : *Dynamiser une équipe.*

dynamisme [dinamism] n. m. (dér. savant du gr. *dunamis,* force, puissance ; 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Doctrine philosophique selon laquelle les forces et leurs actions combinées déterminent l'étendue et les autres propriétés des corps : *Le stoïcisme est un dynamisme panthéiste.* || **2.** *Fam.* Qualité, caractère d'une personne, d'un groupe organisé, qui agit avec entrain et énergie : *Un chef d'équipe remarquable de dynamisme. Vos réformistes s'imaginent que les lois sociales,*

les conquêtes économiques augmentent nécessairement le dynamisme du prolétariat en même temps que son bien-être (Martin du Gard).

• SYN. : 2 *activité, mordant, vitalité.* — CONTR. : 2 *apathie, indolence, mollesse, nonchalance.*

dynamiste [dinamist] n. et adj. (de *dynamisme ;* milieu du XIXe s.). En philosophie, partisan du dynamisme.

dynamitage [dinamitaʒ] n. m. (de *dynamiter ;* XXe s.). Action de dynamiter.

dynamite [dinamit] n. f. (mot créé en 1866, en Suède, par le savant Nobel [inventeur de cette substance], d'après le gr. *dunamis,* force, puissance ; 1870, Larousse). Substance explosive à base de nitroglycérine.

dynamite-gomme [dinamitgɔm] n. f. (de *dynamite* et de *gomme ;* 1888, Larousse). Variété de dynamite dont la consistance rappelle celle du caoutchouc ou de la gélatine.

• Pl. *des* DYNAMITES-GOMMES.

dynamiter [dinamite] v. tr. (de *dynamite ;* 1890, A. Daudet). Faire sauter au moyen de la dynamite : *Harcelant les colonnes, coupant les voies ferrées, dynamitant les ponts* (Tharaud).

dynamiterie [dinamitri] n. f. (de *dynamite ;* 5 mars 1875, Journ. *officiel*). Fabrique de dynamite.

dynamiteur [dinamitœr] n. m. (de *dynamite ;* 31 oct. 1871, *Journ. officiel,* au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Celui qui, par métier, doit procéder à un dynamitage. || **2.** Auteur d'attentats à la dynamite : *On entendait les femmes réclamer des supplices inusités pour les dynamiteurs* (Zola). *Un milicien lança un paquet qui explosa sur un toit ; les tuiles jaillirent jusqu'au mur qui protégeait les dynamiteurs* (Malraux).

dynamitier [dinamitje] n. m. (de *dynamite ;* XXe s. [a remplacé *dynamiteur,* 5 mars 1875, *Journ. officiel*]). Fabricant de dynamite.

dynamitière [dinamitjɛr] n. f. (de *dynamite ;* 1888, Larousse). Magasin à dynamite.

dynamo [dinamo] n. f. (ellipse de *machine dynamo-électrique ;* 1888, Larousse). Machine dynamo-électrique : *Mais que feraient un Descartes, un Newton, ignorants qu'ils seraient de notre électromagnétisme, de l'induction et de tout ce qui fut découvert après eux, si l'on soumettait à leur examen, sans explication, une dynamo, leur disant seulement ses effets ?* (Valéry).

dynamo-électrique [dinamoelɛktrik] adj. (de *dynamo-* et de *électrique ;* 1888, Larousse). Se dit d'une machine qui transforme l'énergie mécanique en énergie électrique, sous forme de courant continu.

dynamogène [dinamɔʒɛn] ou **dynamogénique** [dinamɔʒenik] adj. (de *dynamo-* et de *-gène, -génique,* du gr. *gennân,* engendrer ; début du XXe s., aux sens 1-2). **1.** Qui produit de la force : *Excitation dynamogène.* || **2.** Qui accroît l'énergie, stimule : *Une substance dynamogène.*

dynamogénie [dinamɔʒeni] n. f. (de *dynamo-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer ; 1888, Larousse). Exaltation anormale d'une fonction physiologique sous l'effet d'une excitation quelconque.

dynamographe [dinamɔgraf] n. m. (de *dynamo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; 1870, Larousse). Dynamomètre enregistreur servant à mesurer la force d'un groupe de muscles.

dynamologie [dinamɔlɔʒi] n. f. (de *dynamo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* science ; 1870, Larousse). Science théorique des forces.

dynamomètre [dinamɔmɛtr] n. m. (de *dynamo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1802, Laveaux). Appareil destiné à mesurer l'intensité des forces.

dynamométrie [dynamɔmetri] n. f. (de *dynamomètre ;* 1839, Boiste). Évaluation et comparaison des forces à l'aide d'un dynamomètre.

dynamométrique [dinamɔmetrik] adj. (de *dynamomètre ;* 1870, Larousse). Relatif au dynamomètre ou à la dynamométrie.

dynamophare [dinamɔfar] n. m. (de *dynamo-* et de *phare ;* XXe s.). Petit générateur électrique alimentant les projecteurs d'une bicyclette.

• REM. Certains emploient ce mot au féminin.

dynamoteur [dinamɔtœr] n. m. (de *dyna*[*mo*] et de *moteur ;* XXe s.). Machine électrique à un seul induit, qui, dans une automobile, fonctionne comme démarreur au départ et comme dynamo en marche.

dynaste [dinast] n. m. (lat. *dynastes,* prince, seigneur, petit souverain, gr. *dunastês,* mêmes sens, de *dunasthai,* avoir de la puissance ; début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Dans la Grèce ancienne, nom donné aux membres de certaines oligarchies (Corinthe, Thèbes, Thessalie), ou aux petits souverains, en certains pays comme la Thrace et l'Illyrie. || **2.** Dans certaines sociétés féodales, petit souverain qui gouvernait en dépendant d'un autre : *Toute cette poussière de dynastes allemands du Moyen Âge redoutait, haïssait la dynastie unique* (Bainville).

dynastie [dinasti] n. f. (gr. *dunasteia,* puissance, domination, de *dunasteuein,* exercer le pouvoir, dér. de *dunastês* [v. DYNASTE] ; XVe s., Godefroy, au sens 1 [rare av. 1767, Voltaire] ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Suite de souverains issus d'une même lignée : *On compte plusieurs dynasties de pharaons. La dynastie mérovingienne.* || **2.** Succession de personnes d'une même famille également célèbres, ou de personnes qui ont exercé une influence comparable dans le même domaine : *La dynastie des Bruegel, des Bach. Galilée continue cette dynastie des grands hommes qui avait commencé par le Dante* (Quinet).

dynastique [dinastik] adj. (de *dynastie ;* 1834, Landais). Qui est relatif à une dynastie ; qui concerne la dynastie régnante : *Une querelle dynastique.*

dynatron [dinatrɔ̃] n. m. (de *dyna* [*mique*] et de [*élec*]*tron ;* milieu du XXe s.). Tube électronique dont la grille est rendue plus positive que l'anode.

dyne [din] n. f. (abrév. de *dynamie* ou de *dyname* [v. ces mots] ; 1888, Larousse). Unité de force, dans le système de mesure C.G.S., équivalant à la force qui, en une seconde, communique à une masse égale à 1 gramme un accroissement de vitesse de 1 cm par seconde.

dys- [dis], élément tiré du gr. *dus,* exprimant l'idée de privation, de difficulté, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de nombreux mots savants, surtout du langage médical.

dysantigraphie [disɑ̃tigrafi] n. f. (de *dys-* et du gr. *antigraphein,* faire une copie de [de *anti,* en face de, et *graphein,* écrire] ; XXe s.). Forme d'agraphie qui inhibe le patient dans la copie du texte qu'il a sous les yeux.

dysarthrie [disartri] n. f. (de *dys-* et du gr. *arthron,* articulation ; XXe s.). Trouble de la prononciation des mots, due à un spasme ou à la paralysie de plusieurs organes de la phonation.

dysbasie [disbazi] n. f. (de *dys-* et du gr. *basis,* action de marcher [de *bainein,* marcher] ; XXe s.). Trouble dans l'exécution des mouvements nécessaires à la marche.

dyscataposie [diskatapɔzi] n. f. (gr. *duskataposia,* difficulté pour boire, dér. de *duskatapotos,* difficile à boire, de *dus-,* préf. à valeur péjor., et de *katapinein,* avaler, absorber ; XXe s. [*discatapose,* 1870, Larousse]). Difficulté dans la déglutition, due à un obstacle mécanique ou à un spasme nerveux des voies digestives supérieures.

dyschromatope [diskrɔmatɔp] adj. et n. (de *dyschromatopsie ;* XXe s.). Qui est atteint de dyschromatopsie.

dyschromatopsie [diskrɔmatɔpsi] n. f. (de *dys-,* du gr. *khrôma, -atos,* couleur, et *opsis,* vue ; 1864, Littré). Nom générique des divers troubles de la perception des couleurs.

dyschromie [diskrɔmi] n. f. (de *dys-* et du gr. *khrôma,* couleur ; XXe s.). Anomalie de la pigmentation de la peau.

dyscinésie [dissinezi] n. f. (gr. *duskinêsia,* difficulté de se mouvoir, dér. de *duskinêtos,* difficile à mouvoir, de *dus-,* préf. à valeur péjor., et de *kineîn,* mettre en mouvement ; 1772, Gouvion). Difficulté à s'émouvoir, par suite d'une incoordination motrice provoquée par une paralysie partielle.

dyscole [diskɔl] adj. (bas lat. *dyscolus,* difficile, morose, gr. *duskolos,* d'humeur difficile ; v. 1361, Oresme). *Vx.* Difficile à vivre ; d'humeur chagrine : *Votre enfant dyscole gâte tout ce qu'il touche* (Rousseau).

dyscrasie [diskrazi] n. f. (bas lat. *dyscrasia,* gr. *duskrasia,* mauvais tempérament, de *duskratos,* mal équilibré ; 1314, Mondeville). *Vx.* Tempérament morbide.

dysendocrinie [disɑ̃dɔkrini] n. f. (de *dys-* et de *endocrine ;* milieu du XXe s.). Trouble de fonctionnement des glandes endocrines.

dysendocrinien, enne [disɑ̃dɔkrinjɛ̃, -ɛn] adj. (de *dysendocrinie ;* milieu du XXe s.). Relatif à un trouble du fonctionnement endocrinien.

dysenterie [disɑ̃tri] n. f. (lat. *dysenteria,* gr. *dusenteria,* dysenterie, de *dus-,* préf. à valeur péjor., et de *entera,* entrailles ; XIIIe s., Guillaume de Tyr, écrit *dissintere ; dissenterie,* XIVe s. ; *dysenterie,* v. 1560, Paré). Inflammation du gros intestin, provoquant une diarrhée douloureuse et sanglante. || *Par extens.* La diarrhée elle-même.

dysentérique [disɑ̃terik] adj. (lat. *dysentericus,* gr. *dusenterikos,* qui concerne la dysenterie, atteint de dysenterie, de *dusenteria* [v. DYSENTERIE] ; XIVe s., Godefroy). Relatif à la dysenterie.

◆ adj. et n. Atteint de dysenterie.

dysesthésie [disɛstezi] n. f. (gr. *dusaisthêsia,* insensibilité, dér. de *dusaisthêtos,* insensible, de *dus-,* préf. à valeur péjor., et de *aisthanesthai,* percevoir par les sens ; 1772, Gouvion). Modification de la sensibilité normale par exaspération ou affaiblissement.

dysfonctionnement [disfɔ̃ksjɔnmɑ̃] n. m. (de *dys-* et de *fonctionnement ;* milieu du XXe s.). Fonctionnement irrégulier, anormal.

dysgénète [disʒenɛt] n. (de *dys-* et du radical de *génétique,* du gr. *gennân,* engendrer ; milieu du XXe s.). Individu porteur de tares héréditaires graves, indésirable social.

dysgraphie [disgrafi] n. f. (de *dys-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* tracer, écrire ; 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Vice de conformation d'un organe. || **2.** Difficulté dans l'apprentissage de l'écriture. (On dit aussi DYSGRAPHIE D'ÉVOLUTION.)

dysharmonie [disarmɔni] n. f. (de *dys-* et de *harmonie ;* 1878, Larousse). En médecine, ensemble des troubles provoqués par une anomalie des corrélations nerveuses ou humorales entre les différents organes.

dysharmonique [disarmɔnik] adj. (de *dys-* et de *harmonique ;* XXe s.). En géologie, se dit d'un pli qui n'affecte pas de la même manière les couches successives.

dyshématose [disematoz] n. f. (de *dys-* et de *hématose ;* XXe s.). Insuffisance de la fixation d'oxygène par les globules rouges du sang. (On dit aussi CYANOSE.)

dyshépathie [disepati] n. f. (de *dys-* et du gr. *hêpar, hêpatos,* foie ; XXe s.). Insuffisance fonctionnelle du foie.

dyslalie [dislali] n. f. (de *dys-* et de *-lalie,* gr. *lalia,* bavardage, parole, de *lalos,* bavard ; 1864, Littré). Troubles dans l'émission du langage, dus en général à des malformations ou à des lésions des organes phonateurs.

dyslexie [dislɛksi] n. f. (de *dys-* et du gr. *lexis,* élocution, de *legein,* dire ; 1907, Larousse). Difficulté dans l'acquisition normale de la lecture.

dyslexique [dislɛksik] adj. et n. (de *dyslexie ;* début du XXe s.). Atteint de dyslexie : *Un écolier dyslexique. Rééduquer un dyslexique.*

dyslogie [dislɔʒi] n. f. (de *dys-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, parole ; XXe s.). Trouble du langage dû à une altération des fonctions intellectuelles.

dysménorrhée [dismenɔre] n. f. (de *dys-* et de *ménorrhée ;* 1805, Lunier). Troubles du flux menstruel, ordinairement douloureux. || Règles douloureuses.

dysménorrhéique [dismenɔreik] adj. (de *dysménorrhée ;* 1836, Acad.). Relatif à la dysménorrhée.

dysmétrie [dismetri] n. f. (de *dys-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; XXe s.). Perturbation dans le mouvement volontaire, se traduisant par le manque de mesure.

dysmimie [dismimi] n. f. (de *dys-* et du gr. *mimia,* imitation, dér. de *mimos,* même sens, de *mimeisthai,* imiter ; XXe s.). Trouble dans l'adaptation des gestes et des expressions faciales aux sentiments.

dysmnésie [dismnezi] n. f. (de *dys-* et du gr. *mnêmê,* mémoire ; 1864, Littré). Altération de la mémoire, consistant dans l'évocation difficile ou incomplète des souvenirs.

dysmorphose [dismɔrfoz] n. f. (de *dys-* et du gr. *morphê,* forme ; XXe s.). Anomalie de la forme d'une partie du corps.

dysodie [disɔdi] n. f. (gr. *dusôdia,* odeur fétide, de *dusôdês,* qui a une odeur infecte, de *dus-,* préf. à valeur péjor., et du rad. de *ôdôdein,* infin. parfait du v. *ozein,* exhaler une odeur ; 1805, Lunier). En termes de médecine, mauvaise odeur dégagée par les cavités naturelles.

dysorexie [disɔrɛksi] n. f. (gr. médical *dusorexia,* inappétence, de *dus-,* préf. à valeur péjor., et de *oregesthai,* tendre vers, aspirer à ; 1870, Larousse). Affaiblissement de l'appétit.

dysorthographie [disɔrtɔgrafi] n. f. (de *dys-* et de *orthographe ;* milieu du XXe s.). Trouble dans l'acquisition et la maîtrise de l'orthographe.

dysosmie [disɔsmi] n. f. (de *dys-* et du gr. *osmê,* odeur ; 1864, Littré). Nom générique des troubles de l'olfaction.

dyspepsie [dispɛpsi] n. f. (lat. *dyspepsia,* gr. *duspepsia,* dyspepsie, digestion difficile, de *duspeptos,* difficile à digérer, de *dus-,* préf. à valeur péjor., et de *peptos,* cuit ; milieu du XVIe s., écrit *dipepsie ; dyspepsie,* 1673, Molière). Mauvaise digestion : *J'ai une dyspepsie chronique et, sûrement, une maladie de reins* (Duhamel).

dyspeptique [dispɛptik] ou **dyspepsique** [dispɛpsik] adj. (de *dyspepsie ;* 1845, Bescherelle, écrit *dyspeptique ; dyspepsique,* 1870, Larousse). Qui a rapport à la dyspepsie.

◆ adj. et n. (1864, Littré). Atteint de dyspepsie ; sujet à la dyspepsie.

dysphagie [disfaʒi] n. f. (de *dys-* et de *-phagie,* du gr. *phagein,* manger ; 1805, Lunier). Difficulté à avaler.

dysphasie [disfazi] n. f. (de *dys-* et de *-phasie,* du gr. *phasis,* parole ; 1870, Larousse). Difficulté de la parole ou altération de la faculté du langage, due à une lésion des centres nerveux.

dysphémie [disfemi] n. f. (de *dys-* et du gr. *phêmê,* ce qui est annoncé par la parole ; XXe s.). Trouble de la prononciation des mots, dû à la paralysie des muscles phonateurs et à une lésion des centres nerveux.

dysphonie [disfɔni] n. f. (de *dys-* et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1793, Lavoisien). Trouble de la prononciation en général.

dysphorie [disfɔri] n. f. (gr. *dusphoria,* angoisse, de *dusphoros,* difficile à supporter, de *dus-,* préf. à valeur péjor., et de *pherein,* porter, supporter ; 1870, Larousse). État de malaise.

● CONTR. : *euphorie.*

dysphrénie [disfreni] n. f. (de *dys-* et du gr. *phrên, phrenos,* diaphragme ; XXe s.). Sensation d'essoufflement, sans accélération du rythme respiratoire, due à une parésie ou à un spasme du diaphragme.

dysplasie [displazi] n. f. (de *dys-* et du gr. *plasis,* action de modeler, de *plassein, plattein,* façonner ; XXe s.). Trouble du développement somatique, entraînant des difformités.

dyspnée [dispne] n. f. (lat. *dyspnœa,* gr. *duspnoia,* difficulté à respirer, de *duspnous,* qui respire avec peine, de *dus-,* préf. à valeur péjor., et de *pneîn,* respirer ; v. 1560, Paré, écrit *dispnœe ; dyspnée,* XVII^e s.). Difficulté à respirer, provenant soit de l'appareil respiratoire, soit de l'appareil circulatoire, ou de la composition du sang : *Ce qui était matériellement observable pouvait aussi bien être causé* [...] *par une dyspnée toxi-alimentaire avec insuffisance rénale* (Proust). *Il avait pu se faire une injection d'oxygène qui avait apaisé la dyspnée* (Martin du Gard).

dyspnéique [dispneik] adj. (de *dyspnée ;* 1870, Larousse). Relatif à la dyspnée.

◆ adj. et n. (XX[e] s.). Atteint de dyspnée.

dyspraxie [dispraksi] n. f. (de *dys-* et de *-praxie,* du gr. *praxis,* action, dér. de *prattein, prassein,* faire, agir ; XX[e] s.). Nom générique des diverses formes de l'apraxie.

dyssymétrie n. f., **dyssymétrique** adj. V. DISSYMÉTRIE, DISSYMÉTRIQUE.

dystasie [distazi] n. f. (de *dys-* et du gr. *stasis,* action de se tenir debout ; XX[e] s.). Difficulté qu'éprouvent certains malades neurologiques à se tenir debout.

dysthénie [disteni] n. f. (de *dys-* et de *-sthénie,* du gr. *sthenos,* vigueur ; XX[e] s.). En psychiatrie, psychoses périodiques, séparées par des périodes d'état psychique normal.

dysthymie [distimi] n. f. (gr. *dusthumia,* découragement, affliction, de *dusthumos,* triste, de *dus-,* préf. à valeur péjor., et de *thumos,* âme, cœur, désir ; 1864, Littré). En psychiatrie, anxiété, tristesse, abattement.

dystocie [distɔsi] n. f. (gr. *dustokia,* accouchement difficile, de *dustokos,* enfanté péniblement, de *dus-,* préf. à valeur péjor., et de *tokos,* enfantement ; 1864, Littré). Accouchement difficile.

dystomie [distɔmi] n. f. (de *dys-* et du gr. *stoma,* bouche ; XX[e] s.). Ensemble des troubles de la prononciation.

dystonie [distɔni] n. f. (de *dys-* et du gr. *tonos,* tension, dér. de *teinein,* tendre ; 1870, Larousse). En termes de médecine, altération de la tonicité des tissus ou du tonus nerveux.

dystrophie [distrɔfi] n. f. (de *dys-* et du gr. *trophê,* nourriture, croissance ; 1900, Larousse). Développement anormal d'un organe, dû à des troubles de la nutrition.

● SYN. : *myopathie.*

dysurie [dizyri] n. f. (bas lat. *dysuria,* gr. *dusouria,* dysurie, de *dus-,* préf. à valeur péjor., et *ouron,* urine ; XIV[e] s., Gordon, écrit *dissurie ; dysurie,* v. 1560, Paré). Difficulté de la miction.

dysurique [dizyrik] adj. (de *dysurie ;* 1864, Littré). Relatif à la dysurie.

◆ adj. et n. (1870, Larousse). Atteint de dysurie.

dytique [ditik] n. m. (gr. *dutikos,* dytique, emploi, comme substantif, de l'adj. *dutikos,* qui aime à plonger, dér. de *duein,* s'enfoncer, se plonger ; milieu du XVIII[e] s.). Gros insecte aplati, qui habite les eaux douces et dévore toutes sortes d'animaux aquatiques, même les petits poissons : *Je fournissais mon aquarium de dytiques, de notonectes, de larves de libellules, et me passionnais à observer longuement leurs combats* (Gide).

e

e [ə, e, ɛ] n. m. (nom, forme, son viennent du latin). Cinquième lettre de l'alphabet français, qui représente plusieurs sons vocaliques distincts : 1° l'*e* dit « muet » ou « caduc », qui est en réalité un [œ] moyen bref, dans *os d*E poulet, *quelqu*Efois, mais ne se prononce pas, en principe, à l'intérieur d'un groupe de deux consonnes seulement (*la fenêtre* [lafnɛtr], *une fenêtre* [ynfənɛtr]), à la fin des mots suivis d'une pause [*histoir*(*e*), *homm*(*e*), *aigr*(*e*)] ou quand il est surmonté d'un tréma (*aiguë*) ; 2° le son [e] (*é* fermé), noté ou non par un accent aigu, dans *É*l*É*gant, *cordonni*ER, *cl*EF, ou même dans *gr*E*ffé*, *pr*E*ssé*, *qu*Ê*té*, où le premier *e* tend à être prononcé fermé [e] comme le second, ainsi que dans les finales *-er, -ez, -é, -és, -ée, -ées, -ai* ; 3° le son [ɛ] (*è* ouvert), noté ou non par un accent grave ou un accent circonflexe, dans *p*È*re*, *fi*E*r*, *t*Ê*te*, ainsi que dans les finales *-ait, -ais, -aient, -et, -aid, -ère, -ette*, etc. ; 4° le son [ɛ̃] (*è* ouvert nasal), noté alors par *en*, dans *exam*EN, *chi*EN, *Saint-Ou*EN ; 5° le son [ɑ̃] (*a* nasal), noté par *en* ou *em*, dans EN, EN*fant*, *ori*EN*t*, *Rou*EN, EM*brasser* ; 6° combiné avec d'autres lettres, les sons : *œ* fermé [ø], dans *j*EU, *v*ŒU, *org*UE*ill*e*ux* ; *œ* ouvert [œ], dans *j*EU*ne*, Œ*il*, *org*UE*il* ; *œ* nasal [œ̃], dans *j*EUN.

• Rem. **1.** Dans certaines constructions de phrase, lorsque le verbe à la première personne du singulier est terminé par un *e* muet et le sujet *je* postposé, le *e* muet devient un *é* fermé : *Me trompé-je ? Puissé-je...*, etc.

2. On écrit avec un *e* « intercalé », non prononcé, quelques mots comme *gaiement, gaieté, rouerie, scierie*, etc., et les noms dérivés de verbes en *-ayer, -ier, -ouer, -oyer, -uer*, comme *bégaiement, licenciement, dévouement, atermoiement, tuerie*.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA LETTRE « E »

LES EMPLOIS DE LA LETTRE EN FRANÇAIS MODERNE

• La lettre *e* **sans accent** sert principalement à écrire la voyelle [ə], dite « *e* muet » (v. plus loin) : *je, petite.*

Combinée avec *m* devant *b, p, m*, ou avec *n* devant les autres consonnes, elle note généralement le phonème [ɑ̃] : ***e****mporter*, ***e****nnui*, *v****e****nt*. Elle note [ɛ̃] dans *exam****en*** et après *i* : ***lien.*** Les suites *em, en* sans *i* sont prononcées [ɛm], [ɛn] dans certains mots d'emprunt : *har****em****, am****en****.*

On écrit *e* sans accent le phonème [e] (« *e* fermé ») :

a) Devant *r* final dans les infinitifs du type *aim****er****,* et les noms et adjectifs en *-ier* (*épic****ier***), -cher (bou**cher**), -ger (*lé* ***ger***) ;

b) Devant *z* final dans quelques mots comme *ch* ***ez.***

Dans les monosyllabes comme *les, mes, ces*, etc., la prononciation du groupe *-es* hésite entre [e] et [ɛ] (« *e* ouvert ») selon la région natale du locuteur, selon le niveau de langue (tenue ou familière) et selon que le mot, lié au contexte ou prononcé isolément, est atone ou accentué.

On écrit *e* sans accent le phonème [ɛ] :

a) Devant une consonne redoublée : ***elle****, n****e****tte, gr****e****cque* ; mais, en position inaccentuée, le timbre passe facilement de [ɛ] à [e] : ***e****ffort, ****e****ssai, t****e****rrible* ; dans quelques mots préfixés comme ***ress****embler, ****ress****entiment*, l'*s* double n'empêche pas que l'*e* soit prononcé « muet » : le doublement de l'*s* n'y a pour fonction que d'empêcher qu'on le prononce comme *z* ;

b) Devant une suite de deux consonnes différentes dont la seconde n'est ni *r* ni *l* : *si****e****ste, f****e****rme, ann****e****xe* (*x* = [k] + [s]), ***e****xemple* (*x* = [g] + [z]) ; mais *n****è****gre, si****è****cle* (avec accent) ;

c) Devant une consonne finale articulée : ***sel****, ****fer*** ;

d) Devant un *-t* final non articulé : *gu****et****.*

Suivi d'une nasale double, l'*e* peut noter :

a) Le phonème [ɛ] : *g****e****mme, b****e****nne* ;

b) Le phonème [a] dans *f****e****mme, sol****e****nnel* et les adverbes en *-****e****mment*, comme *prud****e****mment* ;

c) Le phonème [ɑ̃] suivi d'une nasale au début de certains mots : ***e****mmitouflé, ****e****nnui*.

On écrit *e* sans accent le phonème [œ] après *u* dans les mots comme *orgu****e****il, accu****e****il*.

La lettre *e* est un constituant des digraphes :

> *ei*, notant [ɛ] (*r****ei****ne*) ;
> *eu*, notant [œ] (*h****eu****re*) et [ø] (***eu****x*) ;
> *œ*, notant [œ] dans ***œ****il*, et [e] dans des mots grecs comme ***œ****sophage, ****œ****nophile*.

Le trigraphe *œu* note [œ] (***œu****f*) ou [ø] (*v****œu****, ****œu****fs*).

L'*e* sans accent est employé à diverses places où il ne représente aucun son prononçable en français moderne :

a) Après une voyelle ou un digraphe vocalique : *je li****e****rai, dénu****e****ment, dévou****e****ment, soi****e****rie* ;

b) Devant *u* dans *eu*, participe passé du verbe *avoir* ;

c) Entre *g* et *a, o, u*, où il donne à *g* le son [ʒ] :

*mang****e****ais, mang****e****ons, gag****e****ure* (prononcé [gaʒyr]).

• **Avec l'accent aigu,** la lettre *e* note le phonème [e] : ***blé, aimé.***

On écrit cependant *é* ce qu'on prononce [ɛ] dans les tours interrogatifs littéraires comme *aimé-je*, dans les futurs et conditionnels des verbes comme *céder* : *je c****é****derai*(*s*), et dans quelques mots comme *all****é****gement, év****é****nement*.

• **Avec l'accent grave ou circonflexe,** la lettre *e* note le phonème [ɛ] : *d****è****s, apr****è****s, f****ê****te.*

HISTOIRE DES EMPLOIS DE LA LETTRE

En latin classique, les fréquences d'emploi des lettres vocaliques A, E, I, U s'équilibraient à peu près, avec prédominance de I (la lettre O était plus rare). En français moderne, E l'emporte de beaucoup (16 p. 100 du total des lettres d'un texte) : c'est qu'il a pris des valeurs — comme on l'a vu — très diverses, alors que l'E latin écrivait primitivement un seul phonème, antérieur et fermé, ne variant qu'en durée.

C'est à l'époque impériale qu'une différence de timbre a été nettement marquée entre :

un *e* ouvert, qui continuait l'ancien *e* bref de mots comme *bĕllum, pĕdem*, et la diphtongue *ae* de mots comme *caelum*, devenu **cĕlum* ;

un *e* fermé, qui continuait l'ancien *e* long de mots comme *tēla*, l'ancien *i* bref de mots comme *ĭlla*, et la diphtongue *oe* de mots comme *poena*, devenu **pēna*.

La même lettre latine continua cependant à noter ces deux timbres.

La substitution fréquente de *e* à *i* (*i* bref) entraîna dans la graphie des textes latins une confusion des valeurs de ces deux lettres, fréquente chez Grégoire de Tours (vi^e^ s.). Mais la distinction est correctement faite dans les premiers textes français, où l'*e* ancien, bref ou long, est continué par *e* (*bel, elle*), éventuellement par *ie* ou *ei* après diphtongaison en position libre : *pied, ciel, teile, peine*.

L'*a* latin tonique libre a abouti en gallo-roman à un [e] qui, jusqu'au xiv^e^ s., ne rimera qu'avec lui-même ; les *Serments de Strasbourg* (842) l'écrivent encore a par tradition : *fradre* (pour *frère*), *salvar* (pour *sauver*) ; mais la notation *e* l'emporte dès la *Cantilène de sainte Eulalie* (fin du ix^e^ s.) : *honestet, presentede*.

La ressemblance phonique fera écrire *e* à partir du xii^e^ s. le phonème simple issu de la diphtongue *ai* dans des mots comme *fait* (lat. *facit*), *serment* (lat. *sacramen-*

tum), mais cette simplification ne réussira qu'irrégulièrement.

Un phonème « *e* central » (v. plus loin : « Historique de l'*e* muet ») avait été l'aboutissement, à date prélittéraire plus ou moins ancienne, de toutes les voyelles atones en certaines positions. Les plus anciens textes conservent quelquefois les voyelles latines dans la graphie de ce phonème nouveau : *nostro* (= *nostre,* bas lat. *nostro*), *Karlus* (= *Karles,* lat. *Carolus*), *cist* (= *cest,* lat. *eccistum*), *volat* (= *vole,* lat. *volat*). Une tentative de généralisation du *a* s'observe dans les *Serments,* où *fradra* se rencontre à côté de *fradre* (lat. *fratrem*), où *sendra* représente *sendre* (lat. *senior*). On lit aussi *pedra* pour *pedre, estra* pour *estre* dans le plus vieux manuscrit de la *Vie de saint Alexis* (XII^e s.). Mais le timbre nouveau, moins ouvert que [a], trouva dans *e* une notation phoniquement plus pertinente. Celle-ci sera conservée lorsque l'*e* central, se labialisant au cours du XV^e s., aura pris un timbre voisin du phonème [œ] ou [ø].

Du fait que l'*e* central, comme plus tard l'*e* labialisé, faiblement articulé, s'était tout à fait amuï en diverses positions, les scribes l'ont introduit à des places où il n'avait jamais existé, pour résoudre certains problèmes de graphie. Sur le modèle de mots comme *vëu* (de **vidutum*), *rëonde* (de **retundam*) prononcés *vu* et *ronde* après assimilation de l'*e* central au phonème tonique en hiatus vers le XIV^e s., un *e* (muet) fut placé devant *a, o, u* quand ces lettres devaient être précédées d'un *c* prononcé [s] (v. C, *La lettre « C »*) ou d'un *g* prononcé [ʒ] (v. G, *La lettre « G »*). On relève donc dans les textes du moyen français des formes comme *lancea, commenceons, mangeai, bourgeois,* à côté de *lanca, commencons, mangai, bourgois.* En anglo-normand, où l'amuïssement de l'*e* central fut particulièrement précoce, ce procédé est attesté dès le XII^e s. : *manceunge* (*Psautier d'Oxford*). Les formes sans *e* dominèrent cependant jusqu'au début du XVI^e s., ambiguës surtout après *c,* car *g* cédait souvent la place à *j* (écrit *i*) devant *a, o, u : manjai, bourjois.* L'introduction de la cédille par Tory (1530) résolut le problème pour le *c ;* mais tous les imprimeurs ne suivirent pas son exemple, et Robert Estienne écrivait encore en 1557 dans son *Traicte de la grammaire francoise :* « Souvent pour addoulcir la prolation, de peur qu'on ne prononce le *c* comme en *Cato, condo, sicut,* on entremet ung *e, commencea, commenceons, receut.* »

Une rigoureuse différenciation graphique des divers timbres d'*e* était difficile et peu souhaitable, sauf en fin de mot, en raison des variations régionales très nombreuses (v. ALPHABET). L'environnement graphique était, dans bien des cas, un indice suffisant :

a) Un *e* suivi de *z* final (*assez*) était à peu près sûrement « fermé », remontant aux terminaisons latines *-atis, -ates* ou *-atos ;*

b) Un *e* suivi de deux consonnes (donc non touché par la diphtongaison) était vraisemblablement ouvert, car c'est le timbre qu'avait depuis le roman l'*e* issu d'un *e* bref latin (*perdre,* de *pĕrdere*), et celui qu'avait pris au cours du XII^e s. l'*e* fermé roman issu d'un *i* bref latin en position atone (*fermer,* de *fĭrmare*) ou tonique (*elle,* de *ĭlla*).

Au XVI^e s., les imprimeurs, en veine de réformes, proposèrent l'emploi de plusieurs caractères spéciaux pour noter différentes valeurs de l'*e :*

a) L'*e* surmonté d'un accent aigu fut destiné par Robert Estienne à distinguer les fins de mot « masculines » (où *e* est tonique) comme dans *trompé, il a emporté, tachés, vous devés,* des terminaisons « féminines » comme dans *trompe, il emporte, les taches, tu restes* (v. ACCENTS) ;

b) L'*e* surmonté d'un accent grave fut affecté par Jacques Dubois (1531) et Robert Estienne à la notation de l' « *e* féminin » final de mot : *gracè, bonè, aiméè ;* négation superflue de l'accent aigu, cet emploi de l'accent grave fut sans tarder, et pour toujours, abandonné ;

c) L'*e* « crochu » ou cédillé (ę) fut emprunté par Meigret à l'usage des éditions latines, où il notait primitivement les diphtongues *ae, oe,* puis, avec Tory, l'*e* long des terminaisons de parfait en *-ēre, -ērunt ;* il nota chez Meigret, chez Peletier du Mans et chez Baïf l'*e* ouvert, chez Ramus l'*e* caduc ; l'échec fut total, et le problème de différencier le timbre ouvert du timbre fermé de l'*e* (en pleine mutation au XVI^e s.) ne sera résolu qu'en 1660 (v. ACCENTS) ;

d) Un *e* barré (ɇ) nota l'*e* final élidé avec un succès plus étendu, mais qui n'atteignit pas le XVII^e s. (v. ÉLISION).

CARACTÈRES PHONIQUES DE L' « E MUET ».

Une des valeurs phoniques de la lettre *e* mérite un développement particulier pour l'originalité des traits qui la composent, et pour la complexité des facteurs qui la font prononcer ou omettre dans la parole. C'est la valeur que Peletier du Mans (1550) appelait improprement « *e* sourd », qu'on appellerait plus justement « *e* arrondi » pour évoquer son timbre, et qu'on appelle « *e* caduc » ou « instable » pour évoquer sa propension à l'amuïssement. La tradition conserve aussi la dénomination d' « *e* muet », dont usèrent en 1660 Arnauld et Lancelot.

Les phonéticiens s'accordent assez mal sur les traits phonétiques propres à définir l'*e* muet. La distinction avec les autres timbres d'*e* n'est pas en question : on ne confond jamais *je sais* [ʒəsɛ] et *j'essaie* [ʒesɛ], ni *monsieur* [məsjø] et *messieurs* [mesjø], ni *je ris* [ʒəri] et *j'ai ri* [ʒeri] ; mais c'est avec les timbres ouvert et fermé de la voyelle écrite EU que la frontière est discutée.

Une étude expérimentale de Jeanne Varney Pleasants (1956), conjuguant les indications du palais artificiel, du cylindre enregistreur et du spectrographe, conclut catégoriquement à la spécificité de l'*e* muet, comparé à [œ] et [ø]. Son point d'articulation est palatal, c'est-à-dire situé contre la partie dure de la voûte buccale, mais il reste en arrière de celui des EU ; la langue est moins élevée, les mâchoires plus rapprochées, les lèvres moins avancées. L'*e* caduc arrive pourtant à se confondre chez certains sujets avec [ø] sous l'effet de l'accent tonique (*dis-**le***), ou dans la diction poétique, par exemple en cas de coupe après *que* (*Lors**que**,* d'un vain talon, tu frappais...) ; les poètes modernes font rimer *que* avec *eux :*

> *Mais les brav's gens n'aiment pas* ***que***
> *On prenne une autre route* ***qu'eux***
> (G. Brassens).

Jespersen donne [ə] pour le son relâché correspondant à [ø] ; Grammont et Malmberg l'identifient à un [œ] inaccentué ; Fouché et Straka le jugent plus proche de [œ] que de [ø]. L'oreille perçoit bien peu de différence entre l' [ə] de *dis-le* et l' [œ] de *dis-leur.* La prononciation populaire *déj'ner* pour *déjeuner,* analogue à *am'ner* pour *amener,* suppose l'identité de [ə] et de [œ]. En fait, les flottements nombreux observés dans l'usage sont étroitement liés à la région natale des locuteurs, au registre de l'expression (tenue ou relâchée) ; et souvent la même personne prononce différemment d'un moment à l'autre. La confusion de [ə] avec [œ] ou [ø] est très rare, mais ces phonèmes ne se trouvent qu'exceptionnellement dans le même entourage morphologique (par ex. : *Écoutons les Genevois/ **jeu**nes voix*). La différence essentielle semble bien être la caducité du [ə] dans certaines positions, caducité dont [œ] ou [ø] ne donnent aucun signe (si ce n'est dans la langue populaire pour un très petit nombre de mots comme *déjeuner* ou *peut-être*) : on ne dit jamais *am'ter* pour *ameuter.*

Les conditions de la chute du [ə] vont être indiquées ci-après, mais en liaison avec une conception de ce son toute différente de la conception phonétique, celle qu'en énonce A. Martinet dans *Le français sans fard* (1969) en se référant à l'opinion du phonologue tchèque Josef Vachek (1933), l'un des fondateurs du Cercle linguis-

tique de Prague : **l'*e* caduc n'est pas un phonème.**

Cette thèse a pour précurseurs plus anciens les grammairiens de Port-Royal, Arnauld et Lancelot, qui écrivaient en 1660 : « L'*e* muet ou féminin n'est dans son origine qu'un *e* sourd, conjoint aux consonnes lorsqu'on les veut prononcer sans voyelle, comme lorsqu'elles sont suivies immédiatement d'autres consonnes [...] ; c'est ce que les Hébreux appellent *scheva.* » Il existe en effet en hébreu, comme en beaucoup de langues, une articulation vocalique « neutre », dite *schwa,* fonctionnant comme auxiliaire minimal de l'articulation des consonnes ; le timbre en varie selon les langues : ce serait en français l'*e* caduc, que M. Martinet préfère appeler « muet », comme Arnauld et Lancelot, parce qu'il n'y voit pas une véritable voyelle. Ainsi s'expliquerait le caractère moyen, et d'ailleurs flottant, de son articulation ; c'est le son qu'émet un Français qui « cherche ses mots » : *eu... eu.*

Voici deux couples de phrases où l'on voit s'opposer les formes de singulier et de pluriel de l'article défini :

1. *On va dans* ***l'*** *bois. /*
On va dans ***les*** *bois.*

2. ***Le*** *bois est loin. /*
Les *bois sont loins.*

En 1, l'article au singulier apparaît sous la forme de la consonne *l,* qui joue phoniquement le rôle de dernier élément syllabique :

On | va | dans l' | bois.

En 2, l'article au singulier apparaît sous la forme *le,* où l'*e* caduc fonctionne comme auxiliaire de l'articulation du *l,* parce qu'un groupe consonantique initial *lb* n'existe pas dans la syllabe française. La marque de l'opposition singulier/pluriel n'en reste pas moins l'opposition d'une consonne simple à une consonne suivie de voyelle ; l'absence de voyelle dans *le* s'oppose à la présence de la voyelle [e] dans *les.*

Cette conception phonologique de l'*e* muet s'accorde avec le fait qu'il ne se rencontre jamais, dans la chaîne orale, qu'après une consonne : il n'existe pas à l'initiale absolue, et ne constitue jamais à lui seul une syllabe (comme les autres voyelles dans les mots *à, et, y, au, ou, on,* etc.). Elle s'accorde aussi avec le fait qu'*e* final s'élide devant toute voyelle, la consonne précédente trouvant dans ladite voyelle le support articulatoire qu'il lui faut : *l'homme, l'animal* (v. ÉLISION).

L'*e* muet n'est jamais en hiatus avec une voyelle. Quand cette rencontre se produit dans l'écriture, il s'agit toujours :

Soit d'un digraphe comme *ei, eu, œ,* notant une voyelle simple ;

Soit d'un *e* purement graphique comme dans *asseoir, j'ai eu, gageure, déploiement, la raie, la fée, la rue ;* une différence phonique entre des mots comme *chanté, joli, vu* et *chantée, jolie, vue* ne s'entend que régionalement, et c'est une différence de durée de la voyelle précédant l'*e ;* par exception, dans toute la France, on fait entendre artificiellement un *i* long, ou même un *i* suivi d'un [œ], quand on prononce *amie* en insistant sur le genre féminin.

Le comportement de l'*e* au voisinage des consonnes est moins simple. Une description pertinente doit se fonder non sur les mots isolés, mais sur la chaîne phrastique : ainsi, l'*e* de *petit* est articulé quand on prononce le mot seul, mais il ne l'est pas quand on dit *le p'tit garçon ;* c'est que, dans le premier cas, la syllabe contenant *e* commence le groupe accentuel, et que, dans le second cas, elle est intérieure.

• **À l'initiale du groupe,** l'*e* après consonne est ordinairement articulé, et peut toujours l'être. L'explication phonologique donnée plus haut convient ici chaque fois que la suppression de l'*e* créerait un groupe inconnu en début de syllabe, comme c'est le cas pour *lp.* Grammont estime que l'amuïssement est de règle quand la consonne initiale est une constrictive (v. CONSONNES) : *J' t'ai vu. C' n'est pas ça.* Même dans ces cas, l'*e* peut être prononcé.

• **En fin de groupe,** la prononciation de l'*e* n'est pas facultative. Elle est obligatoire dans les mots *le, ce* et *que* accentués : *Prends-**le*** (v. plus haut) ; *Sur **ce** ; Pourquoi ? Parce **que** ;* il s'agit dans tous ces cas du phonème [œ] ou [ø], et non d'un [ə]. Elle est interdite dans tous les autres cas : l'*e* final n'y est pas articulé, mais souvent il permet d'articuler la consonne, qui fonctionne alors comme finale de syllabe ; comparer :
il ven(d) [vɑ̃]/*qu'il vende* [vɑ̃d].

On ne prononce pas différemment *mer* et *mère, sommeil* et *sommeille, lac* et *laque.* Même les groupes finaux consonne + *r* ou *l* sont prononcés sans *e* : l'*r* ou l'*l* y est suivi d'un petit souffle : *Prends ton livr(e).* Souvent, dans l'usage familier, l'*r* ou l'*l* final du mot s'amuït :
à quat(re) pattes [akatpat],
une tab(le) de chevet [yntabdəʃvɛ].

• **À l'intérieur du groupe,** on prononce *e* s'il est précédé de deux consonnes. C'est ainsi qu'il faut énoncer la règle dite « des trois consonnes » (Grammont, 1892), qui ne joue que si l'*e* intérieur (obligatoirement suivi d'une ou plusieurs consonnes) est précédé de deux consonnes. On prononce donc sans *e :*

lent(e)ment
(1 consonne + [ə] + 1 consonne),

un(e) prise
(1 consonne + [ə] + 2 consonnes),

un(e) splendeur
(1 consonne + [ə] + 3 consonnes),

mais avec *e :*

amplement
(2 consonnes + [ə] + 1 consonne),

temple grec
(2 consonnes + [ə] + 2 consonnes),

mercredi
(3 consonnes + [ə] + 1 consonne).

(Les consonnes doublées dans l'écriture sont prononcées simples en français : *pomm(e) de terr(e)* [pɔmdətɛr], *un(e) Parisienn(e) naïv(e)* [ynparizjɛnnaiv].)

Cette loi s'accorde avec la théorie qui dénie à [ə] la qualité de phonème, et une confirmation peut en être vue dans le fait que la prononciation familière insère souvent un *e,* que l'orthographe ignore, dans un groupe de consonnes peu articulable :

un arc-boutant [œ̃narkəbutɑ̃],
un ours blanc [œ̃nursəblɑ̃].

Une autre règle veut qu'on prononce l'*e* chaque fois qu'il est suivi d'un groupe [l]/[r]/[m]/[n] + [j] : *atelier, chanterions, nous semions, vous meniez.*

• **Quand plusieurs syllabes muettes se suivent,** on prononce un [ə] sur deux ; le choix du premier est déterminant ; on peut donc entendre les phrases suivantes se prononcer de deux manières :

Oh ! que c' melon est bon !
ou
Oh ! qu' ce m'lon est bon !

Je t' le r'command(e)
ou
J' te l' recommand(e).

La langue familière commune dit :
un verr' de vin, un as de piqu(e).

La langue populaire dit :
un verre d' vin, un asse d' piqu(e).

Une règle communément appliquée veut qu'on supprime l'*e* des monosyllabes *me, te, le* et *ne* après *que* ou après un pronom personnel à syllabe ouverte (*je, tu, nous, vous...*) :
Tu l' feras. Vous n' le savez pas ?

Ainsi se forment des groupes dits « enclitiques » :

jel = je le,
tun = tu ne,
nout = nous te,
voul = vous le.

Ne tonique entraîne l'enclise de *me, te, le :*

nem = ne me,
nel = ne le.

La plupart des règles données sous ces quatre chefs souffrent, dans l'usage, de nombreuses exceptions. D'abord, elles ne concernent pas le français méridional, où l'*e* n'est muet qu'en contact avec une voyelle (*lie, boue*) ; on y prononce donc en six syllabes : *Je me le demande.* Elles ne concernent pas la langue des vers ni la diction soutenue de la prose, où l'amuïssement des *e* passe pour négligence. Elles sont assujetties aux facteurs morphologiques et syntaxiques qui déterminent les groupes rythmiques.

Si l'on veut bien considérer ces « règles » comme des tendances du français moderne, on reconnaîtra qu'elles corroborent la théorie qui refuse à l'*e* muet la qualité de phonème. Pourtant, M. Martinet lui-même signale quelques faits qui contredisent apparemment cette conception :

a) L'*e* accentué devient [œ] ou [ø] ; mais il est alors un phonème, il n'est plus [ə] ;
b) L'*e* reste prononcé devant voyelle dans l'adverbe *dehors* (comparer : *dors*) et devant « *h* aspiré » : *le hêtre* (comparer : *l'être*) ; mais certains phonologues tiennent cet *h* pour une consonne ; l'anomalie de ces cas explique d'ailleurs que bien des personnes prononcent *dehors* avec *e* fermé et pratiquent l'élision devant *h* aspiré ;
c) L'absence d'*e* s'oppose à sa présence dans des couples comme *fondrions/fonderions, blond/belon, plais/pelais ;* mais ces oppositions ne sont pas observées dans la parole comme elles le sont dans l'écriture.

On peut considérer la théorie phonologique de l'*e* muet comme l'interprétation pertinente d'une tendance encore imparfaitement réalisée dans l'état actuel du français ; mais on observe quelques restes de l'ancien usage, qui impliquait, comme on le verra, la nature phonématique de l'*e* central. D'un point de vue purement pratique, il y a enfin intérêt, dans l'enseignement de la langue, à donner l'*e* pour une vraie voyelle : les étrangers parlant français seront mieux compris s'ils le prononcent que s'ils le suppriment indûment.

HISTOIRE DE L' « E MUET »

I. LE TIMBRE

L'*e* muet du français moderne remonte à un phonème de l'ancien français que l'on appelle « *e* central » parce que son point d'articulation semble avoir été à la limite du « palais dur » et du voile du palais. Nous écrirons ce son [ə]. On estime qu'il ressemblait acoustiquement à l'*e* des mots *Gabe, alle* en allemand moderne ; son timbre, remontant principalement à celui de l'*e* latin, le faisait ranger, dans le système phonologique de l'époque, avec l'*e* fermé et l'*e* ouvert, dont il était assez proche pour qu'on puisse voir des rimes léonines (= portant sur deux syllabes) dans des fins de vers comme :

entrepris/esté pris, sera/plaira
(Jean de Meung, XIII^e s.).

Seule voyelle centrale à ce niveau d'aperture, l'*e* tendit dès l'ancien français à avancer son point d'articulation, ce qui le rapprocha des voyelles antérieures arrondies écrites aujourd'hui EU. Cette tendance n'aboutit, du XIII^e au XV^e s., qu'au contact d'une voyelle labiale ([y], [œ], [u], [o]) suivante ou d'un [u] précédent : *deü* (lat. **debūtum*) s'est prononcé [d œ y]. Un *a* latin initial s'étant fermé en [e] devant [y], cet *e* suivit le sort commun : *meür* (lat. *maturum*) s'est prononcé [m œ y r]. Au XV^e s., la labialisation affecta tous les *e* centraux, comme l'atteste cette rime léonine :

renom/peu, non
(Guillaume Crétin, début du XVI^e s.).

Un autre témoignage de cette prononciation est apporté par les graphies *creuve, leuve, peuse,* dont Lanoue usait en 1596 pour noter la prononciation des troisièmes personnes *creve, leve, pese.* Les paradigmes de ces verbes présentaient en ancien français une alternance [ie]/[ə] (*crieve/crevons,* de *crĕpat/crĕpamus ; lieve/ levons,* de *lĕvat/lĕvamus*) ou [oi]/[ə] (*poise/pesons,* de **pēsat/ *pēsamus*), variation dont la cause est la place différente de l'accent tonique. *Crieve* est devenu [krevə], avec *e* masculin, par amuïssement de l'yod après un groupe consonantique comme *cr- ; lieve* a pu devenir [levə] par analogie avec les mots comme *creve ;* mais pour ces deux verbes peut être supposée une généralisation du radical faible, qui est probablement seule en cause dans le cas de *peser :*

Survenue avant le XV^e s., cette généralisation a donné aux places où tombe l'accent un *e* masculin (dont l'aperture fut longtemps hésitante) ;

Survenue plus tard dans certaines provinces, elle aboutit aux formes que relevait Lanoue, avec *e* arrondi.

En 1660, Lancelot constatait encore que « les provinciaux » prononçaient la première syllabe de *pèse* comme dans *peser.*

Un autre fait ne s'éclaire que si l'on sait l'histoire de l'*e* muet : c'est la prononciation des groupes verbaux à sujet inversé comme *aimé-je ?* L'ancien français disait *aim jo ?* en accentuant la fin du groupe. Mais la forme verbale devint *aime* (v. PRÉSENT), et le pronom généralisa au cas sujet la forme *je* avec *e* central atone. L'accent devant tomber, selon la loi du français, sur l'avant-dernière syllabe quand la dernière est « féminine », le groupe *aime-je* fut accentué comme les mots *abrége, esléve,* et l'*e* central de la terminaison verbale devint « masculin ». La graphie *-ai* se rencontre du XV^e au XVIII^e s., condamnée en ces termes par Vaugelas : « Qui ne voit qu'*aimay-je* fait une équivoque avec la première personne du prétérit simple ou défini, et qu'en écrivant *aimé-je* il fait le mesme effet pour la prononciation ? » Cette graphie *-ai* n'implique aucunement un timbre ouvert, car le digraphe *-ai* final de mot avait pris dès le XIII^e s. le timbre *e* fermé. Pourtant, l'évolution du système phonologique à partir du XVII^e s. conduisit à la généralisation — aujourd'hui achevée — du timbre ouvert pour tout *e* tonique pénultième (*pére* devenant *père*) ; on prononça *aimè-je* tout en écrivant *aimé-je,* comme l'avait voulu Vaugelas. Celui-ci nous fait aussi connaître que, de son temps, dans « les Provinces de delà Loire », on écrivait et prononçait *aime je :* c'est dire qu'un *e* labialisé s'y entendait, analogue à celui de *peuse* (pour *pèse*) mentionné plus haut.

Un flottement entre les prononciations [ə] et [e] dans les syllabes initiales de certains mots ressort de nombreux témoignages aux XVI^e et XVII^e s. Son origine n'est pas phonétique : on l'explique par un flottement identique qui s'est produit dans la prononciation du latin après la réforme d'Erasme. Ce dernier, dans le *Dialogus de recta latini graecique sermonis pronunciatione* (1510), avait demandé — entre autres réformes — que l'*e* des mots latins fût partout prononcé fermé comme à l'époque latine, même là où les mots français correspondants avaient un *e* muet : ainsi fut rectifié le timbre de la voyelle initiale dans les mots comme *benignus, declamare, desiderium, periculum, reparare ;* les mots français ont subi, par contrecoup, la même modification : *bénigne, déclamer, désir, péril, réparer.* La fermeture de l'*e* fut appliquée analogiquement à tous les mots français dont la syllabe initiale évoquait un préfixe latin, et l'on prononça *séjour* pour *sejour* (lat. **subdiurnu*), *débonnaire* pour *debonnaire* (franç. *de bon aire*), *prémier* pour *premier* (lat. *primariu*). Il reste de ces flottements une hésitation, encore aujourd'hui, entre *peter, teter, senestre* et *péter, téter, sénestre ;* on entendait encore *prémier* au XVII^e s., *desir* à Paris en 1900.

II. LA CADUCITÉ

L'*e* muet a toujours été la voyelle française la plus fragile.

Des origines à la fin du XII^e s.

Dans cette première période, l'effacement de l'*e* muet n'a concerné que cer-

tains mots, et l'orthographe en porte le témoignage :

• (1) « E » FINAL APRÈS VOYELLE.

De toutes les consonnes occlusives pouvant terminer le mot en ancien français, le *t* est celle dont l'articulation utilise le plus d'énergie ; ainsi s'explique l'amuïssement d'un *e* final devant *t*, à date prélittéraire, à la troisième personne du subjonctif présent du verbe *être : seit* (pour **seiet*, du lat. **siat*) à côté des première et deuxième personnes *seie, seies*. Très vite, la forme homologue d'*avoir* passa de *aiet* à *ait*. La troisième personne du singulier des imparfaits comme **voleiet* (lat. *volebat*) passa de même à *voleit* (plus tard *voloit, vouloit, voulait*).

• (2) « E » FINAL APRÈS CONSONNE.

Après une consonne, l'*e* suivi de *t* disparut pareillement dans des formes de subjonctif comme *puisset*, qui devint *puist* (à côté de *puisse, puisses*) ; aucune de ces formes syncopées n'a été maintenue.

Un *e* final non suivi de *t* disparut dans certaines formes adverbiales (v. ADVERBE), comme *sour, or, lor, mar*, pour *soure, ore, lore, mare* ; on explique cette chute par l'élision des formes originelles devant une initiale vocalique : *mar(e) es tu venu* (« tu es venu pour ton malheur »).

La loi d'enclise qui crée en français moderne devant consonne les groupes *jel, tun, nem, nel, pour je le, tu ne, ne me, ne le* (v. plus haut), a joué dès l'époque prélittéraire dans la formation des « articles contractés » *al* (devenu *au*), *als* (devenu *as*, refait en *aus, aux*), *del* (devenu *du*), *de les* (devenu *des*), *enl* (devenu *el, ou*), *en les* (devenu *es*). Le phénomène n'est pas identique, car l'amuïssement a porté soit sur un *o* ou *u* atone originel (**en lu mur, *de los murs*), soit sur un *e* qui n'avait ni le timbre ni la caducité de l'*e* moderne ; et, d'autre part, les consonnes intermédiaires ont disparu dans certaines de ces contractions (*as, des, es*), que l'écriture a notées — à la différence des enclises d'aujourd'hui — et que la morphologie a consacrées (les groupes *a le, a les*, etc., ne se rencontrent pas).

Les faits d'enclise ne se limitaient pas aux « articles contractés » ; d'autres manifestations, non obligatoires, en seront mentionnées plus loin à propos de la prosodie parce qu'elles sont attestées surtout dans les vers (où le numérisme imposait la notation de l'apocope) et que la morphologie n'en a pas été affectée.

• (3) « E » INTÉRIEUR ENTRE CONSONNES.

Dès le latin, dans certains mots, l'*e* atone a disparu entre deux consonnes dont l'une était un *r* : les langues romanes postulent **drectu* pour *directu*, « droit ».

En français, on lit dès les premiers textes *vrai* pour *verai* (radical du lat. *verus*), *frai* pour *ferai* (lat. **fare habeo*).

Aussi ancienne paraît être la chute entre *r* et *v* dans *merveille, enterver*, pour **mereveille* (lat. *mirabilia*), **enterrever* (lat. *interrogare*).

Entre *n* et *r*, l'*e* est tombé dans les futurs de *donner* et *mener*, qui apparaissent anciennement dans tous les dialectes français sous les formes *donrai* et *menrai* (XIIe s. : *dorrai, merrai*) ; les formes modernes ont été refaites au XVe s. sur le modèle de *chanter*.

Au début du XIIe s., la même chute se produisit entre deux *r* : *demorra, durra, plorra, jurra* ; ces formes syncopées, usitées jusqu'au XVIIe s., n'ont cependant jamais éliminé les formes complètes, que connaît seules le français moderne. Les noms *mairie, contrôle*, pour *mairerie, contrerole*, s'expliquent semblablement.

De la fin du XIIe au milieu du XVe s.

Il s'agit toujours d'*e* central, et la chute devient plus fréquente.

• (4) « E » FINAL APRÈS VOYELLE.

À partir du XIIIe s., l'analogie des formes *soit* (< *seit*) et *ait* et des imparfaits en *-oit* [cf. (1)] entraîna la chute de l'*e* final dans les première et deuxième personnes du singulier et dans la troisième du pluriel : *soi(e), soi(e)s, soi(e)nt — ai(e), ai(e)s, ai(e) nt — chantoi(e), chantoi(e)s, chantoi(e) nt* ; le conditionnel, dont les désinences sont celles de l'imparfait, subissait le même sort, ainsi que l'indicatif présent des verbes en *-ayer, -oyer, -uyer* [*je pai(e), tu pai(e)s*, etc.]. L'orthographe a supprimé l'*e* au singulier du subjonctif *sois* et des imparfaits et conditionnels (*-ois*).

En dehors des formes verbales, l'amuïssement se produisit plus tard, surtout aux XIVe et XVe s., sauf dans quelques mots comme *eaue*, devenu *eau* dès le XIIIe s. Au XVIe s., la langue savante maintenait une prononciation plus ou moins illusoire de l'*e* après voyelle tonique ; Sebillet écrivait en 1548 : « Prononçant *aimée, desestimée*, tu sens bien le plein son du premier *e* masculin [...] et le mol et flac son du second *e* féminin en la syllabe dernière. » Maupas, en 1625, conseillera de prononcer l'*e* final des mots comme *portée*. Mais les témoignages contraires sont plus nombreux. Le fait que les dialectes de l'Est et du Centre ont conservé une distinction phonologique entre *-é, -u* et *-ée, -ue*, faisant l'*é* ou l'*u* plus long au féminin, peut expliquer ces flottements ; à Paris même, l'abbé Rousselot entendra au XXe s. des jeunes filles de la bourgeoisie perpétuer cette prononciation.

• (5) « E » INTÉRIEUR APRÈS VOYELLE.

On recueille dès le XIIe s. la graphie *prirons*, au XIIIe s. des graphies comme *oubliroie, pairai, vraiment, aisement*, à côté de *oublieroie, paierai, vraiement, aiseement*.

Au XVIe s., un flottement subsiste entre l'amuïssement accompli dans la langue vulgaire et une prononciation savante maintenant artificiellement un *e*, dont Henri Estienne dit, en 1582, qu'il allonge seulement le son de la voyelle précédente. Les grammairiens s'accordent, sauf quelques-uns, à dire que l'*e* ne s'entend pas. Les graphies sont contradictoires : Palsgrave écrit *aisement*, mais *assureement* ; Pillot *assurement*, mais *nommeement*. Vers le milieu du siècle, l'imprimeur Groulleau usait de l' « accent adverbial » pour résoudre l'ambiguïté d'un *e* simple : *aisément, assurément*. En vers, Thomas Sebillet préconisa la syncope dans les formes verbales : *pay'ras, lou'ras* ; Ronsard, aussi, supprima quelquefois l'*e*, qu'il remplaçait — irrégulièrement — par l'apostrophe (*mani'ront*) ou par l'accent circonflexe, usage auquel resteront plus fidèles que lui ses disciples le poète Baïf (*kontinûrai, rékréront, s'etudira*) et l'imprimeur Th. de Bèze (*envoîrai, ennuîrai*).

Au XVIIe s., Vaugelas se prononcera catégoriquement contre l'*e* des adverbes, écrivant : *esperdument, ingenument*. Mais l'*e* s'imposera par l'analogie dans la graphie des futurs et conditionnels.

• (6) « E » INTÉRIEUR DEVANT VOYELLE.

Dans cette position, l'*e* s'est amuï en règle générale au cours de cette période, mais est resté écrit ; citons :

> *feis* (lat. *fecisti*) > [fi],
> *meaille* (**medialia*) > [maʎə],
> *cheance* (*cadentia*) > [ʃɑ̃sə].

Cette règle s'applique à l'*e* arrondi, qui exista dès cette période devant une voyelle labiale (v. plus haut) :

> *dëu* > [dy], *mëur* > [myr].

Mais l'*e* amuï resta écrit jusqu'au XVIIe s.

Des graphies comme *feut* pour *fut* (lat. *fuit*), imité de *deut* (lat. *debuit*), prouvent la nature purement écrite de cet *e*. Des confusions s'ensuivirent, par exemple pour *peut*, qui représentait soit le présent (lat. **potet*), prononcé [pø], soit le passé (lat. *potuit*), prononcé [py] ; l'addition d'un *l* dans le premier cas (*peult*), d'après les mots comme *veult*, où cet *l* rappelle une lettre latine (*vult*), aidait à résoudre l'ambiguïté. Le grammairien Louis Meigret lui-même, promoteur d'une orthographe réajustée à la prononciation (1542), conservait l'*e* devant *u* (*deut, veu*). Ronsard tenta d'accréditer la graphie *j'usse* au lieu de *j'eusse*. Son exemple ne

fructifia qu'aux Pays-Bas ; les éditions des Elzévirs, très appréciées en France au XVIIe s., y introduisirent l'usage de supprimer l'*e* amuï, en le rappelant toutefois par un accent circonflexe : *âge* (anc. *eage*), *dû, vû, chûte.* Les *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise* rédigés par l'Académie en 1673 maintiendront *veu* et *cheute,* mais adopteront *âge, blessûre* et *j'ai pû.* Malgré l'avis de Ménage, qui, dans son usage personnel, supprimera l'*e* même dans les formes du verbe *avoir* (*j'ai u*), l'Académie, en 1694, fera imprimer encore *receue, creu,* etc., et n'abandonnera systématiquement cet *e,* en le remplaçant par l'accent circonflexe, que dans la troisième édition du Dictionnaire (1740) : *vûe, reçû.*

● (7) « E » INTÉRIEUR ENTRE CONSONNES.

On observe la chute d'*e* central après ou avant *l* ou *r* : *alebastre* (lat. *alabastrum*) donne *albâtre ;*

> *sairement* (*sacramentum*) donne *serment ;*
> *surpeliz* (*superpellicium*) donne *surplis ;*
> *esperit* (*spiritum*) donne *esprit.*

Depuis la fin du XVe s.

Dès qu'il eut acquis par labialisation spontanée le timbre arrondi moderne en toute position, l'*e* manifesta la forte caducité qui le caractérise aujourd'hui. L'amuïssement qui avait atteint tout *e* en contact avec une voyelle gagna les positions post- et interconsonantiques.

● (8) « E » FINAL APRÈS CONSONNE.

Palsgrave (1530) prononce encore l'*e* muet final ; Th. de Bèze (1584) signale sa faiblesse ; Van den Aa (1622) dit qu'il est imperceptible, et Duez (1639) qu'on l'omet complètement. Lancelot (1660) l'appelle « muet ou obscur ». Il est reconnu dès la fin du XVIIe s. que l'*e* final ne se prononce pas.

Il est pourtant un cas où l'*e* final, atone au XVIe s., a pris au XVIIe s. un accent qui l'a maintenu dans la prononciation : c'est dans les phrases impératives du type *dis-le,* prononcées dans l'ancienne langue avec accent sur le verbe comme le prouve cette rime de Marot :

> *Ö roy François, tant qu'il te plaira perd-le,*
> *Mais si le perds, tu perdras une perle.*

L'élision atteste encore cette prononciation chez Molière :

> *Mais, mon petit Monsieur, prenez-le un peu moins haut.*

L'usage moderne d'accentuer le groupe sur l'*e* muet (sans doute pour le sauver de l'amuïssement total) s'imposa au cours du XVIIe s., et Racine, ayant écrit dans *la Thébaïde :*

> *Accordez-le à mes vœux, accordez-le à mes crimes,*

corrigea ainsi :

> *Ne le refusez pas à mes vœux, à mes crimes.*

On ne rencontre ensuite cette élision (par exemple chez Victor Hugo) que par licence.

● (9) « E » INTÉRIEUR ENTRE CONSONNES.

Limitée jusqu'alors au voisinage de *r* ou *l,* la chute de l'*e* se généralisa au point de provoquer en 1659 les protestations de Chifflet, qui trouvait cette prononciation fausse : « elle anéantit des syllabes entières, qui ont droit d'estre distinguées des autres, quoy que j'avouë qu'elles sont fort courtes, et qu'il les faut prononcer brievement » ; il déplorait non sans raison le « choc des consonnes », qui rend la langue « dure, scabreuse et fremissante », et craignait la ruine de « toute la poësie », chaque vers se trouvant « estropié » d'un certain nombre de syllabes.

L'état moderne semble avoir été atteint dans la conversation au cours du XVIIe s.

L'« E MUET » EN POÉSIE

Le compte des syllabes, qui sont l'unité de mesure du rythme dans la prosodie française (v. VERS), présente aujourd'hui deux sortes de difficultés, tenant au maintien artificiel de la diérèse (v. cet art.) et de l'*e* muet.

En ancien français, toutes les voyelles écrites, y compris l' « e » atone, étaient prononcées et formaient une syllabe qui pouvait être comptée.

Par exception, dès l'origine, à la fin du vers, l'*e* central formait une syllabe supplémentaire non comptée (rimes « féminines ») :

> *Al mostier fut Guillelmes Fierebrac***e**
> (*le Couronnement de Louis*).

La même possibilité existait à la césure (« césure épique », v. RYTHME) :

> *Vait s'en Guillelm***e***s li gentilz et li ber*
> (*Ibid.*).

On trouve encore des césures épiques dans les œuvres de jeunesse de Clément Marot, qui s'en abstiendra par la suite. Jean Lemaire de Belges, puis Pierre Fabri (1521) énoncèrent la règle du vers régulier moderne, selon laquelle un *e* muet ne peut figurer dans la syllabe qui suit la césure, à moins d'être élidé :

> *Je sens de veine en vein***e** *une chaleur nouvelle* (Ronsard).

La faculté de constituer une syllabe en surplus, que possède l'*e* à l'exclusion de toute autre voyelle, tient à ce qu'il pouvait seul occuper la position post-tonique.

Un autre signe de faiblesse est l'aptitude à s'élider (v. ÉLISION) :

> *Il et sa fille, sa fem***e** *as granz beltez*
> (*le Couronnement de Louis*).

Une dernière exception, qui doit être signalée, concerne le plus ancien français. Des mots demi-savants s'y terminaient par deux syllabes atones contenant *e* central : *angele, aneme, imagene, virgene ;* un seul de cesi *e* comptait dans le vers ; l'autre, qui n'était pas prononcé, ne tarda pas à disparaître de l'écriture : *ange, ame, image, vierge.*

Sauf dans tous ces cas, à l'intérieur du vers, l'*e* central était toujours compté ; l'évolution qui s'est produite dans les autres cas sera étudiée ci-après en référence aux indications données précédemment sur l'histoire de la voyelle *e.*

● « E » FINAL APRÈS VOYELLE [CF. (1) ET (4)].

La chute de l'*e* devant *t* final est si ancienne dans les troisièmes personnes du singulier, comme *seit* (*soit*), *ait, voleit* (*vouloit*), qu'on n'observe aucune différence sur ce point entre les premiers textes et les vers réguliers modernes.

Aux autres personnes, l'*e* muet se maintint en vers longtemps après son effacement dans l'usage oral (constaté dès le XIIIe s.). À la première personne, *-oie* put rester dissyllabique jusqu'au XVe s. ; Villon écrit quarante fois *-oi,* une fois *-ois,* quelquefois *-oie* sans compter l'*e,* et bien souvent en le comptant :

> *Mais quoi ! je fuyoi* **e** l'escolle.

Quoique la chute fût dès longtemps consommée au XVIe s. (*je fuyoi, je fuyois*), Ronsard, dans son *Art poétique,* conseillait de ne pas rejeter les formes *voudroye, aimeroye, diroye* — qu'il donne pour picardes —, à cause de leur utilité en prosodie.

À la deuxième personne, la graphie *-ois* (*-oys*) était de règle dès le XVe s.

À la troisième personne du pluriel, la chute de l'*e,* que ne refléta jamais la graphie (car des formes comme *soint, pourroint* sont des dialectalismes à prononcer comme *soin*), ne fut un fait accompli en prosodie qu'au cours du XVIe s. ; comparer :

> *Les nefs dont cy devant parloye*
> *Mont***oient,** et je descendoye
> (Charles d'Orléans).

> *Tir***oient** à eulx le peuple en mainte sorte
> (Pierre Gringore).

L'usage du vers classique est de ne jamais compter l'*e* de *soient, aient* et des termi-

naisons en *-oient* d'imparfait et de conditionnel ; ces formes figurent sans difficulté à l'intérieur du vers, où *soient, aient* font une seule syllabe ; à la fin du vers, ces terminaisons en *-oient* (tout à fait exceptionnelles) font une rime masculine dans ces vers de Boileau :

> *Qu'aux accords d'Amphion les pierres se mouvoient*
> *Et sur les murs Thébains en ordre s'élevoient.*

Les poètes romantiques ont pris la même liberté avec les autres formes verbales :

> *En second lieu nos mœurs, qui se* ***croient*** *plus sévères* (Musset).
> *Pas un qu'avec des pleurs tu n'****aies*** *balbutié* (Hugo).

Le problème était beaucoup plus ardu en dehors des formes verbales, car on a vu que l'usage hésitait beaucoup.

On a relevé au XII^e s. des emplois de *mie* et d'*espee* où l'*e* final, en cours de vers, n'est pas compté ; mais c'est surtout à partir du XIV^e s. que les poètes prennent toutes les libertés selon les besoins du mètre. Au XV^e s., Villon compte 48 fois cet *e* final pour une syllabe, et l'efface 13 fois ; par exemple :

> *La pluy(e) nous a debuez et lavés* (*Épitaphe en forme de ballade*).

Au XVI^e s., Marot le compte 110 fois et l'efface 8 fois.

Louise Labé écrit ce curieux décasyllabe :

> *Médée fut aymée de Jason.*

Mais pour Dolet (1542), en vers, les deux *e* de *pensees* « se passent pour ung, quasi comme si l'on disoit *pensés* ». Ronsard recommande sans ambages l'apocope :

> « Tu doibs oster la derniere *e* foeminine, tant de vocables singuliers que pluriers, qui se finissent en *ee* et *ees,* quand de fortune ilz se rencontrent au milieu de ton vers. Exemple de masculin plurier, *Rolland avoit deux espees en main.* Ne sens tu pas que ces espees en main offencent la delicatesse de l'oreille, pource tu doibs mettre : *Rolland avoit deux espe's en la main,* ou autre chose semblable. Autant est des vocables terminés en *ouë* et *uë,* comme *rouë, jouë, nuë, venuë* et mille autres qui doivent recevoir sincope et apocope au milieu de ton vers » (*Art poétique*).

Mais lui-même continue à pratiquer l'usage qu'il déconseille :

> ***Marie,*** *qui voudroit votre nom retourner...*

Baïf, d'Aubigné en font autant, et Hardy au XVII^e s., et jusqu'à Molière :

> *La* ***partie*** *brutale alors veut prendre empire.*

Malherbe, qui fit d'abord comme eux, édicta ensuite la règle, bien connue, du vers classique selon laquelle l'*e* post-tonique, permis à la rime, ne figure à l'intérieur du vers qu'à condition d'être élidé :

> *Dis-moi donc, je te* ***prie,*** *une seconde fois* (Corneille).

Un mot comme *prie-Dieu* est ainsi banni de la poésie, et Molière pèche encore, mais par l'apocope, lorsqu'il compte le mot *queue* pour une seule syllabe devant consonne :

> *À la* ***queue*** *de nos chiens, moi seul avec Drécar.*

La règle ne sera désormais enfreinte que par les vers-libristes :

> *Ah,* ***nuées*** *accour****ues*** *des côtes de la Manche* (Laforgue).

● « E » INTÉRIEUR APRÈS VOYELLE [CF. (5)].

La langue des vers est certainement pour beaucoup dans le maintien artificiel, au XVI^e s., de la prononciation d'un *e* à l'intérieur des adverbes comme *aiseement* et des verbes comme *prierai.* Au XVII^e s., c'est un poète, Malherbe, qui reprochera à Desportes d'avoir écrit *varira* pour *variera,* et c'est à son exemple que son disciple Deimier blâmera *mani'ront* chez Ronsard.

Les lois de la prosodie classique n'en admettront pas moins la présence à l'intérieur du mot d'un *e* après voyelle ne faisant pas syllabe :

> *Ma foi, sur l'avenir bien fou qui se fiera* (Racine).

Quelques imprimeurs adoptèrent dans ce cas des graphies comme *fîra,* qui tournent la difficulté.

● « E » INTÉRIEUR DEVANT VOYELLE [cf. (6)].

La versification a reflété, avec un retard certain, l'amuïssement de cet *e* du XII^e au XV^e s. ; comparer :

> *Mises les* ***eüst*** *a raison* (*le Roman de Renart*).

> ***J'eusse*** *maison et couche molle* (Villon).

La réduction apparaît rarement au XII^e s. ; à partir du XIII^e s., les poètes jouent sur les deux possibilités. Au XVI^e s., ce n'est plus qu'une question de graphie : cet *e* n'est jamais compté.

● « E » POST- ET INTERCONSONANTIQUE [CF. (2), (3), (7), (8), (9)].

Certains faits d'enclise s'observent jusqu'au XIII^e s. avec une fréquence particulière dans la langue des vers, où ils semblent refléter un usage en voie de disparition. L'enclise y affectait certaines formes atones du pronom personnel :

> *O* ***tum*** *laissas dolente ed esguarede* (*Vie de saint Alexis*),

voire la troisième personne du verbe *estre :*

> *Mais* ***çost*** *tel plait dunt ne volsist nïent* (*Ibid.*).

Le premier mot peut avoir plus d'une syllabe :

> *En* ***terrel*** *metent par vive podestet* (*Ibid.*).

Les formes comme *jel* (= *je le*), *nel* (= *ne le*), *sel* (= *se le*), *sil* (= *si le*), *sim* (= *si me*), *sin* (= *si en*), *quil* (= *qui le*) abondent jusqu'au XIII^e s. dans la langue des vers, où les poètes jouent sur le choix de la forme pleine ou apocopée pour satisfaire à la loi numérique : l'auteur de *la Chanson de Roland* écrit *nes* au vers 2517 ce qu'il écrit *ne se* au vers 915. Ces formes disparaîtront totalement au XIV^e s.

Une autre source de précieuses facilités fut, du XI^e au XVI^e s., le flottement d'une morphologie qui fit apparaître un *e* analogique à des places où il n'y en avait jamais eu : *chante* remplaça *chant* à la première personne de l'indicatif présent ; *chante, chantes, chante* remplacèrent *chant, chanz, chant* au subjonctif ; *tele, forte* remplacèrent *tel, fort* au féminin ; *prendrai, avrai* alternèrent avec des formes plus longues : *prenderai, averai ; serons* avec *seromes ; donc, avec* avec *doncques, avecques,* etc.

Quoique l'*e* final après consonne ou intérieur entre consonnes ait manifesté à partir du XVI^e s. une caducité qui l'a conduit dès le XVII^e s. à son statut oral moderne, la prosodie régulière n'a jamais admis sa suppression. Toutes les tentatives pour adapter la diction poétique à la diction prosaïque ont été vaines.

Il ne faut pas y compter les graphies *com* pour *comme, el'* pour *elle* recommandées par Ronsard : la première perpétue une ancienne alternance, la seconde répond à un usage ancien très répandu dans l'Ouest ; la graphie *mystiqu'* pour *mystique* résulte moins d'un amuïssement que d'une masculinisation formelle, à laquelle nous devons l'opposition *public/publique.* Ronsard lui-même élimina souvent ces audaces prosodiques dans les rééditions de ses œuvres.

C'est surtout dans la poésie populaire qu'on rencontre par la suite apocopes et syncopes, marquées graphiquement ou non, comme dans les heptasyllabes de

cette chanson de soldat sur la défaite de François Ier à Pavie (1525) :

Regardir(ent) a sa casaque,
Aviser(ent) trois fleurs de lis,
Regarder(ent) a son espee,
Françoys y virent escrit,

ou dans cette chanson sur les funérailles du duc de Guise (1563), qui servit de modèle à celle de Marlborough :

Aux quatre coins du poele,
Quat(re) gentils hom(es) y avoit...

Ces libertés foisonnent ensuite dans la versification populaire à toute époque, et ne peuvent passer pour audaces chez Vadé, Désaugiers, Béranger, non plus que chez les chansonniers d'aujourd'hui, comme G. Brassens :

Qu' je m' démène ou qu' je reste coi,
Je pass' pour un je ne sais quoi.

Il n'en a jamais été de même dans les genres plus relevés, où les audaces d'un Peletier du Mans, écrivant *Thelemaq,* et d'un Baïf, écrivant *kikkonk,* ont été sans lendemain.

Aux XIXe et XXe s., les infractions des vers-libristes sont le plus souvent à interpréter comme des « césures épiques » :

*Et, plongé dans la glai***se,** *le Titan sanglotait* (Paul Fort).

ESTHÉTIQUE DE L' « E MUET »

Le statut numérique du vers régulier, en imposant la prononciation de l'*e* muet dans les conditions précédemment définies, doit-il être jugé tyrannique et artificiel au XXe s. ?

S'il en était ainsi, ce reproche aurait pu être formulé à l'époque même où Malherbe et Boileau en ont arrêté les clauses : on a vu que l'*e* était alors caduc, tout autant qu'aujourd'hui.

L'examen d'un grand nombre de langues poétiques a permis à J. Vendryes d'affirmer que le caractère archaïque et artificiel leur est commun, qu'il est une condition même de leur existence (v. DIÉRÈSE).

L'archaïsme n'est pas une beauté en soi, ou ne peut le demeurer indéfiniment ; mais l'*e* muet se recommande au poète par des qualités propres, qu'on peut classer sous deux chefs : les propriétés rythmiques et les qualités phoniques.

I. PROPRIÉTÉS RYTHMIQUES

• Charles Bally montre dans *Linguistique générale et linguistique française* comment la prononciation de l'*e* muet systématise une tendance profonde du rythme français, la tendance à l'oxytonie qui place à la fin de la syllabe son noyau vocalique, éliminant les syllabes « fermées » (terminées par une consonne). Dans ce vers de La Fontaine, 7 syllabes sur 8 sont « ouvertes » :

Her - cu - le - veut - qu'on - se - re - mue

Prononcé comme on parle, il contient 3 syllabes fermées :

Her - cul' *- veut -* ***qu'on s'*** *- re - mue.*

Sur les 42 syllabes que contient la première strophe du *Lac* de Lamartine, Bally en compte 32 ouvertes, 7 seulement terminées par [r], 2 par [ʒ] et 1 par [l]. Il en résulte une articulation limpide, une diction mesurée en harmonie avec la mélancolie de la méditation.

Le vers bien connu de Victor Hugo :

Donne-lui tout de même à boire, dit mon père

ne contient aucune syllabe fermée ; il en contient 4 si l'on prononce, sans changer le nombre des syllabes, comme le suggérait plaisamment Vendryes :

Donn' lui tout d' même à boire un' goutt' d'eau, dit mon père.

Sous sa première forme, le vers exprime mieux la sérénité du pardon.

Seul un Méridional, prononçant l'*e* muet intérieur et final, dit expressivement la phrase : *Je me repose.* Les *e* s'accordent à l'image aperçue par Verlaine de la prison où il découvre la sagesse :

Un arbre par-dessus le toit
*Berce sa palm***e.**

Étant le plus atone des noyaux syllabiques, l'*e* muet constitue le meilleur partenaire de la voyelle tonique dans les jeux du rythme (v. cet art.) ; leurs combinaisons avec la pause syntaxique sont à la base de la distinction entre coupes « lyriques » :

*Luxe***,** *calme***,** *et volupté,*

et coupes « enjambantes » :

C'est l'extase langoureuse...

II. QUALITÉS PHONIQUES

• Indépendamment de la lenteur — sereine ou majestueuse — qu'il imprime au vers, l'*e* muet, par son articulation presque centrale, de moyenne aperture, donc sans tension, quasi silencieuse, convient à l'expression des sentiments secrets, des passions qu'on étouffe :

*Oui, prince***,** *je languis***,** *je brûle pour Thésée.*

Il n'y en a pas un dans les propos coléreux par lesquels s'ouvre le premier duel, oral, du *Cid :*

Enfin vous l'emportez, et la faveur du Roi
Vous élève en un rang qui n'était dû qu'à moi.

L'*e* muet convient aux « romances sans paroles » :

Qu'est-ce que c'est que ce berceau soudain
Qui lentement dorlote mon pauvre être ?

Pierre Guiraud a établi statistiquement que, chez certains poètes, le pourcentage de mots accentués (noms, adjectifs, verbes, adverbes) terminés par un *e* muet non élidé dépasse très largement le pourcentage moyen de la prose, très stable, qui est de 22 p. 100. Il trouve les fréquences les plus élevées chez Ronsard (35 p. 100), chez Rodenbach (40 p. 100), chez Du Bellay (43 p. 100) et chez Paul Valéry (51 p. 100). Au XVIe s. a pu jouer le maintien (artificiel) de l'*e* final après voyelle (v. plus haut) ; mais au XXe s., la haute fréquence paraît devoir être liée à la délicatesse du sentiment chez l'un, au caractère aérien de la pensée chez l'autre. Ailleurs, selon H. Morier (*Dictionnaire de poétique et de rhétorique*), l'articulation labiale de l'*e* (en harmonie avec *ch, f, m, p, b*) exprime la tendresse de l'amour :

Les chères mains qui furent miennes,
Toutes petites, toutes belles...
(Verlaine).

• En abandonnant au XIXe s. la norme rigoureuse du vers classique, les poètes se sont donné des possibilités nouvelles d'effets sonores et rythmiques.

L'apocope après consonne (figurée ou non par une apostrophe) entraîne obligatoirement une connotation populaire qui la limite à certains genres :

« Tiens, c'est l' cap'tain' Ledoux ! ...
Eh ! quel bon vent vous pousse ?
— Un bon frais, m'am' Galmiche, à fair' plier mon pouce »
(Tristan Corbière).

Elle convient à la *Loreley* d'Apollinaire, qui imite une vieille ballade :

Devant son tribunal l'évêque la fit citer
D'avance il l'absolvit à cause de sa beauté.

Ailleurs, elle rapproche des consonnes dont le heurt a une évidente valeur impressive :

*Des glaçons s'entrechoqu***ent,**
tournoient, virent et plongent
(Vielé-Griffin).

Tous les rapprochements ne sont pas des heurts : l'apocope est sans rudesse quand l'*e* est précédé d'une consonne unique dont l'articulation peut être prolongée,

comme celle des nasales, du yod et des constrictives :

*L'héroïque murmu***re** *suivait la voie d'Orphée* (Paul Fort).
*Où le passé sommei***lle,** *tressaille et se rendort* (H. de Régnier).

On sait que les vers-libristes ont répudié la loi interdisant l'*e* muet final postvocalique à l'intérieur du vers ; pourtant, quelques poètes modernes ont enfreint la règle classique d'une autre manière, en comptant cet *e* pour une syllabe comme au vieux temps :

*Nulle des nymphes, nulle am***ie** *ne m'attire* (P. Valéry, *Narcisse*),

ou peut-être en comptant double la syllabe tonique précédente :

Vers les iris ***fées*** *gardés par les grenouilles* (Apollinaire).

La poétique traditionnelle ne permettait pas qu'une syllabe muette non élidée suivît la césure ; en violant cette règle, les poètes modernes ont pu obtenir de poignants effets de « rythme suspendu » (H. Morier) :

Les pétales tombés des cerisiers de mai
*Sont les ongles de cel***le** *que j'ai tant aimée* (Apollinaire).

On conclura ce bref aperçu en remarquant que la plupart des nouveaux emplois expressifs de l'*e* muet s'insèrent dans le cadre des anciens rythmes, ou du moins requièrent l'observation ou le souvenir d'une règle numérique artificielle imposant l'articulation ou l'amuïssement d'une syllabe. La langue poétique n'a pas rejoint la langue parlée.

é- [e] (du lat. *e*[*x*], à la fois prép. et préf.). Dans les mots français construits, marque la privation (*échardonner, écrémer*) ou le changement d'état (*égayer*). — V. Introduction, pp. LIII et LIV.

eau [o] n. f. (lat. *aqua,* eau ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *ewe* [*eve, aive,* XIIe s. ; *eaue,* XIIIe s. ; *eau,* XVe s.], au sens I, 2 ; sens I, 1, XIIe s., *Lois de Guillaume ;* sens I, 3, 1273, Adenet ; sens I, 4 et II, 1-3, v. 1560, Paré ; sens I, 5, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens I, 6, XIIIe s., *Chanson d'Antioche ;* sens III, 1, XIIe s., *Roncevaux ;* sens III, 2 et IV, 1690, Furetière).

I. 1. Corps liquide (à la température ordinaire), incolore, inodore et insipide, formé par la combinaison de deux volumes d'hydrogène et d'un volume d'oxygène (H_2O). || L'un des quatre éléments de l'ancienne physique, avec l'air, le feu et la terre. || *Eau distillée,* eau pure obtenue par la distillation d'une eau naturelle. || Fig. *Être l'eau et le feu,* ou *être comme l'eau et le feu,* avoir des caractères totalement opposés. || *Se ressembler comme deux gouttes d'eau,* en parlant de deux choses ou de deux êtres, se ressembler de façon parfaite. || **2.** *Spécialem.* L'eau telle qu'on la rencontre dans la nature : *Eau de pluie. Les eaux du ciel. Les eaux d'un lac, d'une rivière.* || *Le temps est à l'eau,* il va sans doute pleuvoir. || *Eau douce,* V. DOUX. || *Eau dure,* V. DUR. || *Eau maigre,* eau peu profonde. || *Eau dormante,* eau qui ne s'écoule pas. || *Eau courante,* eau qui s'écoule librement : *J'eus à passer sur le tronc d'un chêne les canaux d'eau courante* (Giraudoux). || *Eau vive,* eau qui coule. || *Eau claire,* eau pure et transparente : *L'eau claire étant probablement le symbole le plus clair de beauté pour les gens qui ne font pas profession de méditer* (Baudelaire) ; eau qu'on boit pure, sans y ajouter de vin ou d'autre liqueur (en ce sens, on dit aussi EAU PURE). || Class. et fig. *De l'eau claire,* un résultat nul ou insignifiant : *L'esprit sans l'instruction et le jugement ne donne que de l'eau claire* (Maintenon). || Class. *Faire de l'eau claire,* échouer dans une entreprise : *Notre Hector qui gît au tombeau, | Dans une si fâcheuse affaire, | N'eût fait que de l'eau toute claire* (Scarron). || *Eau de roche,* eau très pure et très limpide, qui sourd d'une roche. || *Clair comme de l'eau de roche,* très clair (au pr. et au fig.) : *Son explication est claire comme de l'eau de roche...* || *Faire eau,* en parlant d'un bateau, se remplir d'eau par des ouvertures accidentelles. || *Faire de l'eau,* approvisionner un navire en eau potable. || *Il passera de l'eau sous le pont,* il s'écoulera un long temps. || *Il n'est pire eau que l'eau qui dort* (prov.), une personne d'apparence calme et docile peut dissimuler un caractère violent ou une passion redoutable. || *Être heureux comme un poisson dans l'eau,* être très satisfait de son sort, de sa position. || Fig. *Se jeter à l'eau,* prendre brusquement une décision importante et qui comporte des risques. || *Tomber à l'eau,* en parlant d'une chose, ne pas aboutir : *Voilà encore un excellent projet qui sera tombé à l'eau faute d'hommes compétents pour le réaliser.* || *Revenir sur l'eau,* en parlant d'une chose qu'on croyait abandonnée, reparaître, redevenir actuelle. || *Coup d'épée dans l'eau,* tentative, effort tout à fait inutile. || *Une goutte d'eau dans la mer,* une chose trop peu importante pour avoir un effet dans la situation considérée. || *Porter de l'eau à la rivière,* faire une chose superflue. || *Ne pas trouver de l'eau à la rivière* ou *à la mer,* ne pas savoir se procurer ce qui est à portée. || *L'eau va à la rivière* (prov.), l'argent ne va qu'aux riches. || *Apporter de l'eau au moulin de quelqu'un,* lui procurer un avantage, un profit ; lui fournir un argument qui vient à l'appui de ce qu'il dit. || *Aller à l'eau,* aller chercher de l'eau à une rivière, une source, une fontaine. || *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse* (prov.), à force de courir un risque, de s'adonner à une pratique fructueuse, mais dangereuse, on finit par tout perdre. || Class. *Battre l'eau,* perdre sa peine, travailler inutilement : *C'est battre l'eau de prétendre arrêter | Ce torrent effréné* (Molière). || *Pêcher en eau trouble,* V. PÊCHER. || *Rester le bec dans l'eau,* rester coi, ne savoir que répondre. || *Se noyer dans un verre d'eau,* être arrêté par des difficultés minimes, insignifiantes. || **3.** L'eau considérée en tant que boisson : *Boire un verre d'eau.* || *Eau potable,* eau qu'on peut boire. || *Eau gazeuse,* eau dans laquelle on a introduit artificiellement, en dissolution, une certaine quantité de gaz carbonique. || *Eau de Seltz,* eau gazeuse acidulée, naturelle ou artificielle. || *Eau minérale,* eau chargée de sels minéraux et qu'on emploie pour la boisson (ou pour les bains). || *Eau de table,* eau minérale qui peut être bue journellement, par opposition aux eaux minérales qui ne sont bues que sur ordre du médecin pendant les cures ou qui servent à d'autres usages thérapeutiques. || Fig. *Mettre de l'eau dans son vin,* diminuer ses exigences, se montrer plus conciliant. || Vx. *Croyez cela et buvez de l'eau,* se dit à quelqu'un d'une chose incroyable (pour faire passer cette chose). || **4.** L'eau considérée dans ses usages culinaires : *Des légumes cuits à l'eau.* || *Eau de riz, d'orge,* eau où l'on a fait bouillir du riz, de l'orge. || Fig. *S'en aller en eau de boudin,* en parlant d'une affaire ou d'une entreprise, n'avoir aucune suite, n'aboutir à aucun résultat : *J'espère que toute cette affaire va s'en aller en eau de boudin, être étouffée après quelques avertissements et sanctions sans esclandre* (Gide). || Class. *Eau de poulet,* bouillon léger : *D'autres se sont guéris avec la simple eau de poulet* (Racine). || **5.** L'eau considérée dans ses usages hygiéniques : *Eau chaude, eau froide. Se laver à grande eau.* || *Chasse d'eau,* appareil à écoulement rapide pour éliminer les déchets. || **6.** L'eau considérée dans ses usages religieux. || *Eau bénite,* eau consacrée par le prêtre pour bénir les fidèles et les objets du culte. || Vx. *Eau bénite de cour,* promesse trompeuse. || *Eau baptismale,* eau bénite dont on se sert dans l'administration du baptême. || *Eau lustrale,* chez les Anciens, eau sacrée dans laquelle on avait éteint un tison ardent extrait du bûcher allumé pour le sacrifice, et qui servait à des purifications.

II. 1. Liquide qui n'a pas la composition chimique de l'eau pure : boisson alcoolisée, produit pharmaceutique, produit chimique ou autre. || **2.** Nom donné à diverses boissons, à base d'alcool ou non : *Il me racontait sa passion en buvant de grands verres d'eau de groseille* (Chateaubriand). *Mon enfant acceptait un verre d'eau de noix* (Mauriac). *Eau de*

fleur d'oranger. || *Eau-de-vie,* v. ce mot à l'ordre alphab. || **3.** Liquide obtenu par distillation ou par infusion et servant surtout à des usages hygiéniques : *Eau de Cologne. Eau de lavande. Eau de toilette. Eau dentifrice.* || **4.** Nom donné à divers liquides résultant de combinaisons chimiques, utilisés en pharmacie ou à des usages domestiques ou industriels. || *Eau blanche,* solution d'acétate basique de plomb, employée pour soigner les entorses et les brûlures. || *Eau seconde,* acide nitrique étendu d'eau ; lessive à base de soude caustique, dite aussi *eau des savonniers,* utilisée pour nettoyer la peinture à l'huile. || *Eau régale,* mélange d'acide nitrique et d'acide chlorhydrique, employé pour dissoudre l'or et le platine. || *Eau de cuivre,* solution d'acide oxalique pour nettoyer les objets en cuivre. || *Eau-forte,* v. ce mot à l'ordre alphab. || *Eau de Javel,* solution aqueuse d'hypochlorite et de chlorure de sodium, utilisée comme décolorant et comme désinfectant. || *Eau oxygénée,* solution aqueuse de bioxyde d'hydrogène H_2O_2, employée pour le blanchiment et en pharmacie. || *Eau lourde,* composé formé de deutérium et d'hydrogène (D_2O), analogue à l'eau, employé comme ralentisseur de neutrons dans certaines piles atomiques.

III. 1. Sécrétion liquide du corps de l'homme ou des animaux (larmes, salive, sueur, sérosité, urine) : *Mais quand, à cette voix revenu de mon rêve, | Pour m'essuyer les yeux ma tête se relève, | [...] et que je voi, | Ce visage charmant, tout en eau devant moi, | Se relever aussi, s'éclairer à mesure...* (Lamartine). || *Faire venir l'eau à la bouche,* mettre en appétit ; au *fig.,* donner le vif désir de quelque chose. || *Suer sang et eau, être en eau,* suer abondamment. || **2.** Suc ou jus de certains végétaux (fruits, légumes, etc.) : *Des melons qui ont trop d'eau.*

IV. *Fig.* Limpidité, transparence des diamants, des pierres précieuses, des perles : *Ce diamant fut appelé le Régent ; il est d'une eau admirable et pèse plus de cinq cents grains* (Saint-Simon). || Fig. et ironiq. *De la plus belle eau,* ce qu'il y a de mieux dans le genre : *Un avare de la plus belle eau.*

◆ **eaux** n. f. pl. (sens 1 et 3, 1256, Ald. de Sienne ; sens 2 et 4, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 5 et 8, 1690, Furetière ; sens 6, 1587, F. de La Noue ; sens 7, 1870, Larousse ; sens 9, XX^e^ s. ; sens 10, 1864, Littré). **1.** Eaux jaillissantes naturelles ou fournies par des fontaines artificielles : *Les grandes eaux de Versailles.* || **2.** Les différentes sortes d'eaux distinguées en hydrographie : *Eaux courantes, eaux d'infiltration, eaux de ruissellement, eaux souterraines.* || *Hautes eaux, basses eaux,* niveau le plus haut ou le plus bas des eaux d'un fleuve, selon son régime. || Fig. et fam. *Les eaux sont basses,* se dit quand on traverse une période de gêne financière : *La geôlière, voyant ce mouvement, jugea que les eaux étaient basses* (Stendhal). || **3.** Eaux thermales ou minérales : *Une ville d'eaux.* || *Aller aux eaux,* aller dans une station thermale (vieilli) : *Ils allèrent à toutes les eaux du monde ; vœux, pèlerinages* [...], *rien n'y faisait* (Perrault). || **4.** *Poét.* Les eaux marines : *La couleur des eaux était pareille à celle du verre liquide* (Chateaubriand). *À midi précis, l'ancre tomba dans des eaux paisibles* (Fromentin). || En style biblique, le Déluge. || **5.** Sillage d'un navire : *Se tenir dans les eaux d'un cuirassé.* || Fig. *Être dans les eaux de quelqu'un,* être dans son voisinage, entretenir des relations avec lui. || **6.** Ensemble des eaux distribuées par canalisations, pour les usages domestiques ou industriels : *La Compagnie des eaux.* || **7.** Eaux qui sont à éliminer après l'utilisation qu'on en a faite. || *Eaux grasses,* résidus de l'alimentation humaine provenant du lavage de la vaisselle et des ustensiles de cuisine, utilisés pour l'alimentation des porcs. || *Eaux résiduaires,* eaux chargées de déchets après des usages industriels (brasserie, distillerie, féculerie, etc.). || *Eaux usées,* ensemble des eaux ménagères, des eaux-vannes, des eaux industrielles qui sont à évacuer. || *Eaux mères,* eaux restant sur les tables salantes après évaporation de la majeure partie de l'eau de mer initiale et dépôt sur le fond des tables de la plus grande partie du sel. || **8.** Ensemble des eaux (cours d'eau, étangs, etc.) du domaine public gérées par l'administration des Eaux et Forêts. || **9.** *Eaux territoriales,* zone maritime bordant les côtes d'un État, qui y exerce ses compétences, surtout en matière de pêche, de police, de contrôle douanier et sanitaire. || **10.** *Les eaux,* le liquide amniotique, qui entoure le fœtus et dont l'expulsion précède immédiatement l'accouchement : *Perdre les eaux.*

eaubénitier [obenitje] n. m. (de *eau bénite ;* 1281, *Dict. général*). Nom donné par les orfèvres aux bénitiers en argent. (Peu usité.)

eau-de-vie [odvi] n. f. (trad. du lat. des alchimistes *aqua vitae* [en distillant le vin, les alchimistes avaient trouvé l'alcool, qu'ils prirent d'abord pour l'élixir de longue vie, but de leurs recherches] ; XIV^e^ s., *Nature à l'alchimie*). Liqueur alcoolique comestible provenant de la distillation du vin, et, *par extens.,* produit de la distillation de nombreux jus fermentés ou substances alimentaires (cidre, fruits, grains, pomme de terre, etc.) : *Le cognac et l'armagnac sont les plus célèbres eaux-de-vie de vin. Une gorgée d'eau-de-vie. Eau-de-vie de pomme de terre.*

• Pl. *des* EAUX-DE-VIE.

eau-forte [ofɔrt] n. f. (de *eau* et de l'adj. *fort ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1808, Boiste). **1.** Acide nitrique (ou azotique) mélangé d'eau, dont les graveurs se servent pour attaquer la plaque de cuivre. || **2.** Estampe obtenue à l'aide d'une planche mordue par cet acide : *Une exposition d'eaux-fortes de Rembrandt.*

• Pl. *des* EAUX-FORTES.

eaux-vannes [ovan] n. f. pl. (de *eau* et de *vanne ;* 1872, Littré [art. *vanne*]). Partie liquide du contenu des fosses d'aisances.

ébahi, e [ebai] adj. (part. passé de *ébahir ;* XII^e^ s., *Roncevaux,* au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** Qui est sous le coup d'une grande surprise : *Ils restèrent tout ébahis à se regarder, ayant l'air de croire que je ne disais pas vrai* (Vigny). || **2.** Qui exprime une grande stupéfaction : *Un air ébahi.*

• SYN. : **1** et **2** *abasourdi, ahuri* (fam.), *baba* (fam.), *ébaubi* (fam.), *éberlué* (fam.), *épaté* (fam.), *estomaqué* (fam.), *interdit, interloqué* (fam.), *médusé, sidéré* (fam.), *stupéfait.*

ébahir [ebair] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de l'anc. franç. *baer,* bayer [v. BAYER], avec influence de l'anc. adj. *baïf,* qui est bouche bée, ébahi [v. 1130, *Eneas*], dér. de *baer ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *esba[h]ir* [*ébahir,* XVII^e^ s.], comme v. intr. ; comme v. tr., XII^e^ s., *Roncevaux*). Jeter dans un profond étonnement, une grande stupéfaction : *Cette nouvelle m'a ébahi.*

• SYN. : *abasourdir, épater* (fam.), *estomaquer* (fam.), *étonner, sidérer* (fam.), *stupéfier, surprendre.*

◆ **s'ébahir** v. pr. (v. 1170, *Livre des Rois*). Manifester un profond étonnement : *Je m'ébahissais des merveilles obtenues à Clochegourde par ce patient agriculteur* (Balzac).

• SYN. : *s'émerveiller.*

ébahissement [ebaismɑ̃] n. m. (de *ébahir ;* fin du XII^e^ s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *esba[h]issement ; ébahissement,* XVII^e^ s.). État d'une personne qui est ébahie ou qui s'ébahit : *Je voyais bien de l'ébahissement sur son visage quand je lui lisais des fragments des « Natchez », d'« Atala », de « René »* (Chateaubriand). *Dans les galeries du Muséum, ils passèrent avec ébahissement devant les quadrupèdes empaillés* (Flaubert).

• SYN. : *émerveillement, étonnement, saisissement, stupéfaction, surprise.*

ébarbage [ebarbaʒ] n. m. (de *ébarber ;* 1765, Nollet). Action d'ébarber.

ébarbement [ebarbəmɑ̃] n. m. (de *ébarber ;* 1611, Cotgrave). Action d'ébarber ; résultat de cette action.

ébarber [ebarbe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *barbe,* n. f. ; v. 1180, *Aiquin,* écrit *esbarber* [*ébarber,* XVII^e^ s.], au sens de « raser » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2 et 3, 1864, Littré ; sens

4, XX^e^ s.). **1.** Enlever, en les grattant, les saillies inutiles d'une surface métallique, en particulier les barbes d'une planche de cuivre attaquée par le burin ou la pointe du graveur. || **2.** Enlever, couper les bords des feuilles les plus longues dans une reliure de façon à régulariser les tranches. || **3.** Couper le chevelu des végétaux qu'on transplante. || Oter les barbes de l'orge. || **4.** Ôter les barbes ou les nageoires d'un poisson dans une préparation culinaire.

ébarbeur, euse [ebarbœr, -øz] n. (de *ébarber ;* XX^e^ s.). Ouvrier, ouvrière chargés de l'ébarbage.

◆ **ébarbeuse** n. f. (24 févr. 1876, *Journ. officiel*). Meule actionnée par un moteur et servant à ébarber : *Les ébarbeuses au volant de fonte* (Zola).

ébarboir [ebarbwar] n. m. (de *ébarber ;* 1723, Savary des Bruslons). Outil qui sert à ébarber les métaux, dont la forme est celle d'un grattoir quadrangulaire sans morfil.

ébarbure [ebarbyr] n. f. (de *ébarber ;* 1755, *Encyclopédie*). Rognure enlevée en ébarbant.

ébardoir [ebardwar] n. m. (peut-être altér. de *ébarboir ;* 1785, *Encycl. méthodique*). Grattoir à trois côtés, employé par divers corps de métiers (plombiers, zingueurs, ferblantiers, etc.).

ébat [eba] n. m. (déverbal de [*s'*]*ébattre ;* v. 1280, *Clef d'Amors,* écrit *esbat ; ébat,* XVII^e^ s.). *Class.* Passe-temps, divertissement : *Je m'y rends avec vous, l'ébat m'en sera cher* (Rotrou).

◆ **ébats** n. m. pl. (v. 1464, Commynes). Mouvements folâtres d'un être qui s'ébat : *De joyeux ébats. Les ébats des enfants dans un jardin. Les libellules de leurs queues | M'égratignent dans leurs ébats* (Gautier).

• SYN. : *cabrioles, gambades.*

ébattement [ebatmɑ̃] n. m. (de [*s'*] *ébattre ;* XIII^e^ s., Rutebeuf, écrit *esbatement* [*ébattement,* XVII^e^ s.]). *Class.* et *littér.* Divertissement que l'on prend à s'ébattre : *L'ébattement pourrait nous en être agréable, | Vous plaît-il de l'avoir ? — Eh bien, gageons nous deux (La Fontaine). Nous étalant dans la nature dans un ébattement plein de délire et de joies...* (Flaubert).

ébattre (s') [sebatr] v. pr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive] et de *battre ;* v. 1130, *Eneas,* comme v. intr. [comme v. pr., XII^e^ s., *Athis*], écrit *esbatre* [*ébattre,* XVII^e^ s.], aux sens 1-2 [aussi « battre, agiter », du XII^e^ au XVI^e^ s.]). [Conj. **48.**] **1.** Se dépenser, se détendre en se donnant du mouvement sans contrainte et avec fantaisie : *Lorsque je m'ébattais le long des grèves, la mer roulait à mes pieds les cadavres d'hommes étrangers* (Chateaubriand). *Certains flots de verdure où s'ébattent les chèvres* (Nerval). || **2.** *Fig.* Se divertir, folâtrer au gré de sa fantaisie : *Ma pensée s'ébattait dans les étranges et chimériques régions de la lune* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *batifoler, folâtrer, gambader ;* **2** *divaguer, vagabonder.*

ébaubi, e [ebobi] adj. (var., par substitution du préf. *é-, es-* [à valeur intensive, lat. *ex-*] au préf. *a-*, de l'anc. franç. *abaubi,* part. passé de *abaubir,* étonner, déconcerter, étourdir [v. 1220, G. de Coincy], proprem. « rendre bègue », dér. de l'anc. adj. *baube,* bègue [XIII^e^ s.], lat. *balbus,* même sens ; 1273, Adenet, écrit *esbaubi ; ébaubi,* XVII^e^ s.). *Fam.* Frappé de surprise : *Il ne s'attendait pas à cette révélation ; il en est resté tout ébaubi, Sous ce hangar s'offrent à mes yeux ébaubis les premiers sauvages que j'ai vus de ma vie* (Chateaubriand).

• SYN. : *ébahi, éberlué, interdit, interloqué* (fam.), *médusé, sidéré, stupéfait.*

ébaubir (s') [sebobir] v. pr. (de *ébaubi ;* v. 1530, C. Marot, puis 1870, Larousse). *Fam.* Marquer une grande surprise : *Madeleine, les deux mains sur ses hanches, s'ébaubissait de sa hargneuse effronterie* (Genevoix).

• SYN. : *s'ébahir.*

ébauchage [eboʃaʒ] n. m. (de *ébaucher ;* XVI^e^ s., Godefroy). Action d'ébaucher, de donner une première façon à un objet : *L'ébauchage d'une poutre.*

ébauche [eboʃ] n. f. (déverbal de *ébaucher ;* 1643, Rotrou, au sens fig. de « production informe et grossière » ; sens 1, 1665, Molière ; sens 2, 1838, Acad. [pour l'horlogerie] ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, 1701, Massillon). **1.** Premier jet, esquisse indiquant la forme générale ou les diverses parties d'une œuvre artistique ou littéraire : *Le vase dont ses doigts ont dû pétrir l'ébauche* (Banville). *Je traçai au crayon les premières ébauches des passions de René* (Chateaubriand). || **2.** Première forme donnée à un objet. || *Spécialem.* Premier état d'un objet en bois après le débit à la scie à chantourner : *L'ébauche d'une crosse de fusil.* || Partie du mouvement d'une montre préparée, en général par une usine, pour son achèvement par un horloger. || **3.** Chose qui est à l'état inachevé : *Des ébauches de barricades à tous les coins de rue, mais personne pour les garder* (Daudet). || **4.** Commencement d'une action : *L'ébauche d'un salut. Consterné, je lui demandai si elle me reconnaissait : l'ébauche d'un sourire parut au milieu de son égarement ; elle me fit une légère affirmation de tête : sa parole n'était déjà plus dans ce monde* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *canevas, crayon, croquis, esquisse, linéaments, maquette, plan, projet, schéma ;* **2** *amorce, embryon ;* **3** *début, naissance.* — CONTR. : **3** *achèvement, conclusion, épanouissement, exécution, réalisation.*

ébaucher [eboʃe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de l'anc. franç. *balc, bauch,* poutre [v. BAU] ; 1380, *Dict. général,* écrit *esbochier* [*esbaucher,* 1611, Cotgrave ; *ébaucher,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, XV^e^ s., *Miracles de sainte Geneviève ;* sens 3, av. 1872, Th. Gautier ; sens 4, fin du XV^e^ s. [*ébaucher un sourire,* 1826, Chateaubriand]). **1.** Tracer les grandes lignes d'un ouvrage artistique ou littéraire, en indiquer la forme générale, les parties principales : *Couvrir une toile n'est pas la charger de couleurs, c'est ébaucher en frottis* (Baudelaire). *La plupart des livres de cet ouvrage étaient ébauchés* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Exécuter à grands traits une composition, modeler sommairement un bloc de glaise, ou dégrossir un bloc de marbre. || **2.** Réaliser l'ébauche d'un objet : *Ébaucher une pièce d'horlogerie.* || *Spécialem.* Opérer une première taille d'un bloc de pierre. || En céramique, donner une première forme à la pâte. || *Ébaucher un diamant,* en tailler grossièrement les premières facettes. || **3.** *Par anal.* Faire apparaître les contours, les lignes principales de quelque chose : *Les premiers rayons du soleil levant ébauchaient vaguement les formes* (Gautier). || **4.** *Fig.* Commencer une action qui reste inachevée : *Nous avions ébauché une conversation, l'autre soir, au foyer du théâtre* (Gide). *Salavin ébaucha un geste vague de la main* (Duhamel).

• SYN. : **1** *crayonner, débroussailler, esquisser ;* **2** *dégrossir ;* **4** *amorcer, engager, entamer, entreprendre.* — CONTR. : **1** *ciseler, lécher* (fam.), *perler, polir ;* **2** *achever, fignoler ;* **4** *accomplir, réaliser ; conclure, finir, terminer.*

◆ **s'ébaucher** v. pr. (av. 1850, Balzac). **1.** Commencer à se réaliser, prendre forme : *Aussi bon nombre de mariages bourgeois se sont-ils ébauchés au son de l'orchestre qui occupe le centre de cette salle circulaire* (Balzac). || **2.** Commencer à apparaître, s'esquisser : *En face de moi se trouvaient des rocs sinistres dont la perspective s'ébauchait dans l'ombre* (Nerval).

• SYN. : **1** *naître ;* **2** *se dessiner, paraître, percer, poindre, surgir.*

ébaucheur [eboʃœr] n. m. (de *ébaucher ;* 1839, Boiste, au sens de « ouvrier qui dégrossit et commence le mouvement d'une pendule » ; sens 1, 1901, Larousse ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Ouvrier carrier qui donne une première forme au bloc brut, forme voisine d'un parallélépipède rectangle. || **2.** Dans la métallurgie, marteau qui sert à dégrossir une pièce sortant du four à réchauffer.

ébauchoir [eboʃwar] n. m. (de *ébaucher ;* 1676, Félibien, aux sens 1-3). **1.** Outil de sculpteur servant à modeler l'argile ou la cire : *Ces arts qui ont pour objet d'imiter la nature* [...] *avec l'ébauchoir et la terre molle, comme la sculpture...* (Diderot). || **2.** Sorte de ciseau à ébaucher qu'utilisent divers artisans (charrons, potiers,

etc.). || **3.** Outil en forme de tarière, avec lequel le charpentier ébauche les mortaises.

ébauchon [ebоʃɔ̃] n. m. (de *ébauche ;* 1930, Larousse). Bloc de racine de bruyère grossièrement ébauché pour être travaillé par le fabricant de pipes.

ébaudir [ebodir] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de l'anc. franç. *balt, bald,* joyeux [XIe s. ; *baud,* XIIe s. ; encore usuel au XVIe s.], francique **bald,* hardi ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *esbaldir ; esbaudir,* v. 1155, Wace ; *ébaudir,* 1646, Scarron). [Conj. : v. FINIR.] *Vx* ou *littér.* Procurer un amusement, une récréation, égayer : *J'ébaudirai Votre Excellence | Par des airs de mon flageolet* (Voltaire).

◆ **s'ébaudir** v. pr. (1080, *Chanson de Roland*). *Vx* ou *littér.* Se réjouir, s'égayer : *Partout s'étalait, s'ébaudissait le peuple en vacances* (Baudelaire).

• REM. Par affectation d'archaïsme, on emploie aussi l'orthographe S'ESBAUDIR.

ébaudissement [ebodismɑ̃] n. m. (de *ébaudir ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *esbaudissement ; ébaudissement,* 1762, Acad.). *Vx.* Action de s'ébaudir.

ébavurage [ebavyraʒ] n. m. (de *é-* et de *bavure ;* début du XXe s.). En mécanique, action d'enlever d'une pièce matricée ou estampée l'excès de métal, ou « bavures ».

ébavurer [ebavyre] v. tr. (de *é-* et de *bavure ;* première moitié du XXe s.). En mécanique, enlever les bavures d'une pièce matricée ou estampée.

ébénacées [ebenase] n. f. pl. (dér. savant de *ébène ;* 1808, Boiste). Famille de plantes à fleurs, comprenant des arbres et des arbustes des régions tropicales qui fournissent un bois très dur, souvent noir et susceptible d'un beau poli.

ébène [ebɛn] n. f. (lat. *ebenus,* ébénier, ébène, gr. *ebenos,* d'origine égyptienne ; v. 1130, *Eneas,* écrit *ebenus* [*ebaine,* v. 1180, *Roman d'Alexandre ; ébène,* XVIe s.], au sens 1 [*d'ébène,* 1820, Lamartine] ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Nom donné à des bois durs, lourds et de couleur très foncée, fournis par divers arbres exotiques. || Littér. *D'ébène,* d'un noir éclatant : *Des cheveux d'ébène. Tu contiens, mer d'ébène, un éblouissant rêve | De voiles, de rameurs, de flammes et de mâts* (Baudelaire). || **2.** Péjor. *Bois d'ébène,* ou simplem. *ébène,* nom donné aux Noirs par les trafiquants d'esclaves. || *Marchand de bois d'ébène,* négrier.

ébénier [ebenje] n. m. (de *ébène ;* 1680, Richelet [*faux ébénier,* 1771, Trévoux, art. *albour*]). Nom donné à un arbre d'Afrique équatoriale, ainsi qu'aux autres espèces du même genre qui fournissent le bois d'ébène : *L'ébénier, le gayac et les durs palissandres | Déployaient la grandeur de leur magnificence* (Heredia). || *Faux ébénier,* le cytise.

ébéniste [ebenist] n. m. (de *ébène ;* 1676, Pomey, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Menuisier qualifié qui plaque sur les meubles de luxe le bois d'ébène, et plus généralement les bois de choix. || **2.** Ouvrier qui fabrique ou répare toutes sortes de meubles. || **3.** *Vx.* Artisan ou marchand spécialisé dans le meuble de luxe.

ébénisterie [ebenistəri] n. f. (de *ébéniste ;* 1732, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Métier de l'ébéniste : *Apprendre l'ébénisterie.* || **2.** Bois ouvragé, meuble réalisé par un ébéniste : *Une table de chevet en ébénisterie.*

ébergement [ebɛrʒəmɑ̃] n. m. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. marquant l'achèvement] et de *berge* 1 ; 1864, Littré). Régularisation des talus des berges d'un cours d'eau lorsqu'on le cure.

éberlué, e [ebɛrlɥe] adj. (part. passé de *éberluer*). Frappé d'un grand étonnement : *Il demeura tout éberlué sur le trottoir* (Huysmans).

• SYN. : *abasourdi, ébahi, ébaubi* (fam.), *époustouflé* (fam.), *interdit, interloqué* (fam.), *médusé, soufflé* (fam.), *stupéfait.*

éberluer [ebɛrlɥe] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive] et de *berlue* [v. ce mot] ; XVIe s., Godefroy). *Vx.* Remplir d'étonnement (rare ; ne s'emploie guère qu'aux formes composées) : *Cette découverte l'a éberlué.*

éberner [ebɛrne] v. tr. (var. de *ébrener* [v. ce mot] ; av. 1797, Beaumarchais). *Vx.* Débarrasser un enfant de ses excréments : *Les Français sont comme les enfants qui braillent lorsqu'on les éberne* (Beaumarchais).

éblouir [ebluir] v. tr. (lat. pop. **exblaudire,* de *ex-*, préf. à valeur intensive, et du germanique **blaup,* faible [de vue ou d'esprit] ; v. 1180, *Roman d'Alexandre,* écrit *esbleuir, esbloïr* [*esblouir,* 1538, R. Estienne ; *éblouir,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2 et 5, XIIIe s. ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Troubler la vue par un éclat que les yeux ne peuvent pas soutenir : *Sur des prunelles éblouies, ses paupières commencèrent de cligner* (France). *Être ébloui par les phares d'une voiture.* || **2.** Frapper vivement le regard : *Je vis, au lever du jour, arriver devant moi un tableau qui m'éblouit pour vingt ans* (Vigny). *Des touristes éblouis par les richesses d'un musée.* || **3.** *Fig.* Impressionner vivement, en imposer par quelque chose d'éclatant, de prestigieux : *Elle les éblouissait de ses relations avec les personnalités fameuses des arts ou de la littérature* (Daudet). *Cet étalage d'érudition ne m'éblouit pas.* || **4.** *Class.* Tromper, séduire par des moyens fallacieux : *Inventez des raisons qui puissent l'éblouir* (Racine). || **5.** Rendre orgueilleux, vaniteux : *Ses succès l'ont ébloui.*

• SYN. : **1** *aveugler, offusquer ;* **2** *émerveiller, enchanter, fasciner, hypnotiser ;* **3** *épater* (fam.).

◆ **s'éblouir** v. pr. (début du XVIe s.). *Class.* Se laisser griser, s'enorgueillir : *Moi, je m'éblouis moins de la splendeur du rang* (Corneille).

éblouissant, e [ebluisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *éblouir ;* 1564, J. Thierry, écrit *esblouissant* [*éblouissant,* XVIIe s.], aux sens 1-2 ; sens 3-4, 1664, Molière). **1.** Qui trouble la vue par un trop vif éclat : *L'azur éblouissant du jour* (Baudelaire). *Une lampe éblouissante.* || **2.** D'une luminosité éclatante : *Je vois* [...], *tout au loin devant nous, les belles Alpes éblouissantes* (Gide). || **3.** Qui impressionne vivement le regard par sa beauté rayonnante : *Une grande jeune fille éblouissante de vie, de santé...* (Daudet). *Un parterre de fleurs éblouissant.* || **4.** *Fig.* Qui frappe vivement l'esprit par sa richesse, sa qualité : *Les splendeurs de l'éblouissant seizième siècle* (Hugo). *Une éloquence éblouissante.*

• SYN. : **1** *aveuglant ;* **2** *étincelant ;* **3** *éclatant, fascinant, merveilleux, splendide ;* **4** *brillant, fabuleux, fantastique, somptueux.* — CONTR. : **1** *doux, tamisé, voilé ;* **2** *mat, obscur, sombre, terne ;* **4** *banal, effacé, falot, insignifiant, quelconque.*

éblouissement [ebluismɑ̃] n. m. (de *éblouir ;* v. 1460, G. Chastellain, écrit *esblouissement* [*éblouissement,* av. 1654, Guez de Balzac], au sens 4 ; sens 1-2, 1549, R. Estienne ; sens 3, fin du XVIIe s., Bossuet). **1.** Trouble momentané de la vue causé par une lumière trop vive : *La neige provoque des éblouissements qui ne sont pas sans danger pour la vue.* || *Par extens.* et *littér.* Clarté, lumière éclatante et qui éblouit : *Il y en avait qui partaient le soir et qui se perdaient dans l'éblouissement dernier du soleil* (Gide). || **2.** Trouble analogue, souvent accompagné de vertiges, dû à une cause interne : *Bouvard et Pécuchet eurent comme un éblouissement* (Flaubert). *Les éblouissements sont parfois des prodromes de certaines maladies infectieuses.* || **3.** *Fig.* Aveuglement d'esprit : *L'éblouissement de leur foi les aveugle sur le monde qui les entoure* (Gide). || Émotion vive qui trouble l'esprit : *Ce mot « notre cousine » produisit un éblouissement à l'artiste* (Balzac). || **4.** État de l'esprit en proie à une vive admiration : *La moquerie des deux siècles* [envers Shakespeare] *s'est changée en éblouissement* (Hugo).

• SYN. : **3** *émerveillement, enchantement, fascination, ravissement.*

ébonite [ebɔnit] n. f. (mot angl., signif. proprem. « en bois d'ébène », de *ebony,* *ébène,* de même origine que le franç. *ébène* [v. ce mot] ; 1862, Bonnafé). Matière plastique obtenue en durcissant du caoutchouc

par du soufre, et utilisée pour ses propriétés isolantes.

éborgnage [ebɔrɲaʒ] n. m. (de *éborgner* ; 1835, *Maison rustique du* XIX[e] *siècle*). Action de supprimer sur les arbres, surtout sur les arbres fruitiers, les yeux (ou bourgeons) inutiles, afin de faciliter le développement de ceux que l'on conserve : *Incessamment, ils parlaient de la sève et du cambium, du palissage, du cassage, de l'éborgnage* (Flaubert).
• SYN. : *ébourgeonnement, épamprage.*

éborgnement [ebɔrɲəmɑ̃] n. m. (de *éborgner* ; 1600, O. de Serres, écrit *esborgnement* ; *éborgnement,* milieu du XVII[e] s.). Action d'éborgner une personne ; état de celui qui est éborgné (rare).

éborgner [ebɔrɲe] v. tr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *borgne* ; v. 1180, *Horn,* écrit *esbornier* [*éborgner,* XVII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1808, Boiste). **1.** Rendre borgne : *C'est un éclat d'obus qui l'a éborgné.* || **2.** *Vx.* Boucher les ouvertures par où le jour entre dans un bâtiment : *Il éborgna une des petites fenêtres de l'entresol* (Nerval). *Éborgner une maison en bâtissant devant.* || **3.** En horticulture, enlever les yeux (ou bourgeons) inutiles des arbres fruitiers.
• SYN. : **3** *ébouqueter, ébourgeonner, épamprer.*

ébossage [ebɔsaʒ] n. m. (de *ébosser* ; XX[e] s.). Opération qui consiste à débarrasser certaines graines (notamment celles du trèfle) de leurs enveloppes dures.

ébosser [ebɔse] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *bosse* : XX[e] s.). Pratiquer l'ébossage.

ébouage [ebwaʒ] n. m. (de *ébouer* ; 1870, Larousse). Action d'ébouer : *L'ébouage des rues.*

ébouer [ebwe] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *boue* ; 1864, *Presse scientifique des Deux Mondes*). Ôter la boue des rues, des routes et chemins.

éboueur [ebwœr] n. m. (de *ébouer* ; 1870, Larousse). Nom officiel désignant l'ouvrier chargé d'enlever les boues et les ordures ménagères.
• REM. On dit aussi familièrement BOUEUX (c'est le terme employé communément à Paris) et BOUEUR (v. ces mots).

ébouillantage [ebujɑ̃taʒ] n. m. (de *ébouillanter* ; 29 janv. 1876, *Journ. officiel*). Action d'ébouillanter. || Traitement par l'eau bouillante ou la vapeur : *L'ébouillantage des cocons de vers à soie fait périr la chrysalide.*

ébouillanter [ebujɑ̃te] v. tr. (de *bouillant,* d'après *ébouillir* ; 1836, Gabrielli). Tremper dans l'eau bouillante ; arroser d'eau bouillante : *Ébouillanter des légumes. En renversant le baquet, il lui a ébouillanté le pied.*
• SYN. : *blanchir, échauder.*

◆ **s'ébouillanter** v. pr. Se brûler avec de l'eau bouillante.

ébouillir [ebujir] v. intr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *bouillir* ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *esbuillir* [*ébouillir,* XVII[e] s.], au sens de « bouillir » ; 1690, Furetière, écrit *esbouillir* [*ébouillir,* XVIII[e] s.], au sens de « réduire par l'ébullition »). [Conj. **24.**] *Vx.* Cuire pendant longtemps ; diminuer de volume par l'ébullition : *Tandis que les patates de mon souper ébouillaient sous ma garde, je m'amusai à lire à la lueur du feu, en baissant la tête, un journal anglais tombé à terre entre mes jambes* (Chateaubriand).

éboulage [ebulaʒ] n. m. (de *ébouler* ; 1864, Littré). Dévidage désordonné du fil de trame au cours du tissage, qui provoque sur le tissu une boursouflure due à l'excès de fil dévidé. (On dit également ÉBOULURE.)

éboulée [ebule] n. f. (part. passé fém. substantivé de *ébouler* ; 1877, Littré). Quantité de terre qui s'éboule.

éboulement [ebulmɑ̃] n. m. (de *ébouler* ; 1547, J. Martin, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Chute de matériaux, de terres qui s'écroulent : *Un noble vénitien perdit la vie en retrouvant ses titres dans l'éboulement d'un vieux château* (Chateaubriand). || **2.** Ensemble de matériaux éboulés : *Un éboulement de rochers barrait la route.* (En ce sens, on dit plutôt ÉBOULIS.)
• SYN. : **1** *affaissement, écroulement, effondrement, glissement* ; **2** *coulée, éboulis.*

ébouler [ebule] v. tr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et *bo[u]el,* forme anc. de *boyau* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *esboeler,* au sens de « éventrer, faire sortir les boyaux du ventre » ; sens actuel [sous l'influence de *boule*], v. 1283, Beaumanoir, écrit *esboouler, esbouler* [*ébouler,* XVII[e] s.]). Provoquer l'éboulement de, faire écrouler : *Derrière ces gros murs éboulés par le temps, il se tenait autrefois des « cours d'amour » où les trouvères, les félibres d'alors, étaient aimés par des princesses et des reines qui chantaient* (Daudet).

◆ v. intr. (sens 1, milieu du XVII[e] s. ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Tomber, s'affaisser, en parlant de quelqu'un : *Le jour que vous éboulâtes corporellement jusqu'à moi, j'eus le temps de parcourir votre hémisphère* (Cyrano). || **2.** Tomber en s'écroulant : *J'ai peur que ça n'éboule* (Zola).

◆ **s'ébouler** v. pr. (milieu du XVI[e] s., Amyot). Tomber en s'écroulant : *Une galerie qui s'éboule.*

ébouleux, euse [ebulø, -øz] adj. (de *ébouler* ; 1795, *Journ. des Mines*). Qui est susceptible, qui menace de s'ébouler : *Il lui fit remarquer* [...] *la nature ébouleuse du terrain, le peu d'épaisseur et la dureté du charbon* (Zola).

éboulis [ebuli] n. m. (de *ébouler* ; 1701, Furetière). Amas de matériaux, de choses éboulés : *Il avait gravi des pentes arides, cheminé parmi des éboulis croulants, rampé le long des précipices* (Duhamel).

éboulure [ebulyr] n. f. (de *ébouler* ; XX[e] s.). Syn. de ÉBOULAGE.

ébouqueter [ebukte] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *bouquet* 1 ; 1856, Lachâtre). [Conj. **4 a.**] Couper le bout du bourgeon à feuilles de l'arbre fruitier pour donner plus de sève au fruit.

ébouquiner [ebukine] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *bouquin* 1 ; 1864, Littré). Détruire le surplus de bouquins dans une réserve de chasse.

ébourgeonnement [eburʒɔnmɑ̃] ou **ébourgeonnage** [eburʒɔnaʒ] n. m. (de *ébourgeonner* ; 1549, R. Estienne, et 1611, Cotgrave). Action d'ébourgeonner : *L'ébourgeonnement des vignes.*
• SYN. : *éborgnage, épamprage.*

ébourgeonner [eburʒɔne] v. tr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *bourgeon* ; 1373, *Traduction de P. Crescens,* écrit *esbourjonner* ; *ébourgeonner,* XVII[e] s.). Ôter les bourgeons inutiles des arbres fruitiers, principalement de ceux qui sont cultivés en espalier.
• SYN. : *éborgner.*

ébourgeonneur [eburʒɔnœr] n. m. (de *ébourgeonner* ; 1549, R. Estienne, au sens de « celui qui ébourgeonne » ; sens actuel, 1771, Trévoux). Nom communément donné à quelques oiseaux, notamment au bouvreuil, au gros-bec, parce qu'ils attaquent les bourgeons.

ébourgeonnoir [eburʒɔnwar] n. m. (de *ébourgeonner* ; 1801, *Encycl. méthodique*). Instrument formé d'une lame recourbée fixée à l'extrémité d'un long manche, qui sert à couper les bourgeons hors de la portée de la main.

ébouriffage [eburifaʒ] ou **ébouriffement** [eburifmɑ̃] n. m. (de *ébouriffer* ; fin du XIX[e] s.). Action d'ébouriffer ; état qui en résulte : *L'ébouriffage des œillets dans un vase* (Proust). *L'ébouriffement de cheveux en révolte* (Goncourt).

ébouriffant, e [eburifɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ébouriffer* ; av. 1854, Nerval). *Fam.* Qui étonne profondément ; qui a quelque chose de surprenant, d'inattendu : *Un film ébouriffant. Je vais vous faire deux ou trois rideaux pour cette réplique ébouriffante* (Duhamel).
• SYN. : *époustouflant* (fam.), *étrange, extraordinaire, incroyable, inimaginable, inouï.* — CONTR. : *banal, quelconque.*

ébouriffé, e [eburife] adj. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive] et de *bourre* 1 [avec une terminaison mal expliquée], proprem. « dont les cheveux sont rebroussés comme de la bourre » ; 1671, Mme de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui a les cheveux en désordre : *Une tête ébouriffée me plaît plus qu'une tête bien peignée* (Diderot). || **2.** Se dit d'un animal dont le poil est rebroussé : *Un chat ébouriffé.*
• SYN. : **1** *échevelé, hirsute.*

ébouriffement n. m. V. ÉBOURIFFAGE.

ébouriffer [eburife] v. tr. (de *ébouriffé ;* av. 1778, J.-J. Rousseau, au sens 2 ; sens 1, av. 1850, Balzac). **1.** Hérisser, rebrousser les cheveux sur la tête de quelqu'un ; rebrousser le poil d'un animal : *La manucure et le coiffeur ? Non, je m'ébourifferai toute seule* (Bataille). || **2.** *Fig.* et *fam.* Causer une vive surprise : *Cette lettre nous a tous ébouriffés.*
• SYN. : **1** *décoiffer, écheveler ;* **2** *abasourdir, ébahir, époustoufler* (fam.), *souffler* (fam.). — CONTR. : **1** *coiffer, peigner.*

ébouriffure [eburifyr] n. f. (de *ébouriffer ;* av. 1869, Sainte-Beuve). État d'ébouriffement (rare) : *L'ébouriffure de sa perruque.*

ébourrage [eburaʒ] n. m. (de *ébourrer ;* 1790, *Encycl. méthodique*). Opération qui consiste à enlever la bourre de la peau avant le tannage.

ébourrer [ebure] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *bourre* 1 ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *esborrer* [*ébourrer,* XVIIe s.], au sens de « enlever sa bourre à [un tissu] » ; sens actuel, 1790, *Encycl. méthodique*). Ôter la bourre, les poils qui couvrent la peau d'un animal, avant de la tanner.
• SYN. : *débourrer, dépiler.*

ébourreuse [eburøz] n. f. (de *ébourrer ;* XXe s.). Machine pour ébourrer.

ébourroir [eburwar] n. m. (de *ébourrer ;* 1900, Larousse). Outil de cordonnier servant à dresser et lisser les coutures d'une chaussure.

ébousiner [ebuzine] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *bousin* 1 ; 1694, Th. Corneille). Enlever les parties molles ou terreuses de la pierre de taille.

éboutage [ebutaʒ] n. m. (de *ébouter ;* 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1961, Larousse). **1.** Action d'ébouter les fils restés sur la dentelle. || **2.** Action de couper les bouts des haricots verts avant la mise en boîte.

ébouter [ebute] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *bout ;* 1529, Godefroy, écrit *esbouter,* au sens de « rompre le bout de [quelque chose] » ; sens 1-2 [*ébouter*], 1864, Littré). **1.** Raccourcir en coupant le bout de : *Ébouter une poutre.* || **2.** *Spécialem.* Dans la fabrication de la dentelle d'Alençon, couper et éplucher les fils adhérant à la dentelle.

ébouteuse [ebutøz] n. f. (de *ébouter ;* 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1961, Larousse). **1.** Dentellière qui éboute. || **2.** Machine à tronçonner le bout des pièces de bois.

ébouturer [ebutyre] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *bouture ;* 1796, *Encycl. méthodique*). Enlever les boutures d'une plante.

ébraiser [ebrɛze] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *braise ;* 1890, *Dict. général*). Enlever les braises d'un four.

ébraisoir [ebrɛzwar] n. m. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *braise ;* 1753, *Encyclopédie,* au sens 2 ; sens 1, 1755, *Encyclopédie*). **1.** Pelle pour enlever les braises. || **2.** Voûte ménagée sous les fours à chaux, pour mettre le bois et le charbon.

ébranchage [ebrɑ̃ʃaʒ] ou **ébranchement** [ebrɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *ébrancher ;* 1700, Liger, et milieu du XVIe s.). Action d'ébrancher : *L'ébranchage d'un arbuste.*

ébrancher [ebrɑ̃ʃe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *branche ;* v. 1193, Hélinant, écrit *esbranc[h]ier* [*ébrancher,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. [« aliéner une partie d'un fief », v. 1283, Beaumanoir]). **1.** Couper les branches à : *Il a fallu abattre les arbres, les ébrancher, les traîner hors de la forêt* (Gaxotte). || *Spécialem.* Couper les branches basses d'un arbre pour le faire pousser en hauteur. || **2.** *Fig.* et *littér.* Ôter ce qui ne paraît pas essentiel : *Chaque fois qu'ils recopient, ils élaguent et ébranchent* (Baudelaire).
• SYN. : **1** *élaguer, émonder, tailler.*

ébrancheur [ebrɑ̃ʃœr] n. m. (de *ébrancher ;* 1669, Widerhold). Ouvrier qui ébranche : *D'abord, les ébrancheurs grimpaient le long du tronc* (Maupassant).
• SYN. : *élagueur.*

ébranchoir [ebrɑ̃ʃwar] n. m. (de *ébrancher ;* 1829, Boiste). Serpe montée sur un long manche, pour tailler les arbres.

ébranlable [ebrɑ̃labl] adj. (de *ébranler ;* av. 1589, J.-A. de Baïf). Qui peut être ébranlé : *Elle comprit que sa fermeté était ébranlable* (Huysmans).
• SYN. : *faible, influençable, vulnérable.* — CONTR. : *ferme, inébranlable.*

ébranlement [ebrɑ̃lmɑ̃] n. m. (de *ébranler ;* fin du XVe s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1701, Furetière ; sens 4, av. 1525, J. Lemaire de Belges). **1.** Action d'ébranler, de mettre en branle ; mouvement, secousse, vibration qui en résulte : *J'entendais déjà l'ébranlement que cause à ma maison, tous les soirs à minuit, un locataire* (Giraudoux). *Les plus faibles ébranlements du sol sont enregistrés au sismographe.* || **2.** *Class.* Cahot, trépidation : *L'ébranlement du carrosse m'a beaucoup incommodé* (Racine). || **3.** *Fig.* Manifestation d'une faiblesse qui fait présager la ruine : *L'ébranlement d'un parti politique, d'une fortune, d'une puissance ennemie.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Bouleversement dans les idées ou les sentiments provoqué par une émotion profonde ou un événement inattendu : *La surprise est un ébranlement soudain à la vue d'une nouveauté* (Vauvenargues).
• SYN. : **1** *coup, tremblement ;* **3** *affaiblissement, crise, déclin ;* **4** *choc, commotion, trouble.* — CONTR. : **3** *fermeté, prospérité, solidité.*

ébranler [ebrɑ̃le] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *branler ;* fin du XVe s., écrit *esbranler* [*ébranler,* 1636, Monet], au sens 3 ; sens 1, 1672, Boileau ; sens 2, 1651, Scarron ; sens 4, 1559, Amyot ; sens 5, 1870, Larousse). **1.** Donner le branle, imprimer un mouvemet à : *Il me fallait escalader le mur pour ne point ébranler* [...] *la cloche de la grille* (Radiguet). || **2.** Faire trembler par une ou plusieurs secousses : *Les rafales de Noël frôlaient les vitraux de la basilique, ébranlaient les voûtes de cette nef* (Chateaubriand). *Le duc entendait des voitures qui ébranlaient le pavé* (Stendhal). || *Class.* Secouer rudement : *Disant qu'elles seraient plus à leur aise* [en croupe] *que dans le carrosse, qui ébranle beaucoup les personnes* (Scarron). || **3.** Porter atteinte à la solidité, à l'équilibre en faisant osciller ou chanceler : *Ébranler un arbre. Mais le coup, mal dirigé, raffermit le corps qu'on voulait ébranler* (France). || **4.** *Fig.* Rendre moins solide, moins ferme : *Il ne doit pas être permis* [...] *de rien faire qui tende à abolir ni à ébranler les principes posés par le traité de Westphalie* (Bainville). *Ébranler les convictions de quelqu'un. Ébranler le courage, la foi d'une personne.* || *Ébranler quelqu'un,* le fléchir dans ses convictions, ses desseins, ses sentiments, le faire chanceler : *À ces derniers mots, le marquis, ébranlé enfin, posa et laissa quelque temps sa main avec bonté sur mon épaule* (Sainte-Beuve) ; *class.,* le décider : *Monsieur arriva enfin, tard* [...], *M. de Nemours ayant eu toutes les peines du monde à l'ébranler* (Retz). || **5.** *Fig.* Émouvoir profondément, stimuler : *Quelques bouffées de musique ébranlent toutes mes puissances intellectuelles* (Barrès).
• SYN. : **1** *agiter, balancer ;* **2** *secouer ;* **4** *affaiblir, compromettre, entamer, miner, saper ;* **5** *aiguillonner, enflammer, exalter, exciter, remuer.*

◆ **s'ébranler** v. pr. (sens 1, 1864, Littré ; sens 2, 1553, *Bible Gérard ;* sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Être mis en branle : *Une cloche qui s'ébranle.* || **2.** Se mettre en marche : *Alors mes quatre chevaux s'ébranlaient au bruit des grelots* (Daudet). || **3.** *Class.* et *fig.* Être troublé, s'émouvoir : *Monsieur ne s'ébranla point quoi que je puisse dire* (Retz).

ébrasement [ebrɑzmɑ̃] n. m. (de *ébraser* ; 1694, Th. Corneille, au sens 2 ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 3, 1858, Legoarant). **1.** Action d'ébraser. || **2.** Biais donné à l'épaisseur d'un mur, à l'endroit d'une baie, pour faciliter l'ouverture des vantaux ou pour donner plus de lumière. || **3.** Quantité dont une ouverture est ébrasée.

ébraser [ebrɑze] v. tr. (var. de *embraser* [v. ce mot], par substitution de *é-*, préf. à valeur intensive [lat. *ex-*], au préf. *en-, em-* ; 1636, Monet). Élargir progressivement, de dehors en dedans, la baie d'une porte, d'une fenêtre : *Ébraser un portail.*

ébrasure [ebrɑzyr] n. f. (de *ébraser,* d'après *embrasure* [v. ce mot] ; 1878, Larousse). Ouverture d'une fenêtre ébrasée, c'est-à-dire qui s'élargit du dehors au dedans.

ébrauder [ebrode] v. tr. (origine obscure, peut-être de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et du rad. de *brouailles* [v. ce mot] ; XXe s.). Vider un ver de ses viscères pour pouvoir le conserver plusieurs jours en vue de la pêche.

● REM. On écrit aussi ÉBRODER, ÉBROUDER.

ébréché, e [ebreʃe] adj. (part. passé de *ébrécher*). Qui porte une entaille sur le bord : *Une assiette ébréchée. Un grand couteau de cuisine avec lequel on cassait le sucre et qui était tout ébréché* (Zola).

ébrèchement [ebrɛʃmɑ̃] n. m. (de *ébrécher ;* XVIe s., Godefroy). Action d'ébrécher ; état de ce qui est ébréché. (Peu usité.)

ébrécher [ebreʃe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *brèche ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *esbrechier* [*ébrécher,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, XVIe s.). [Conj. **5 b.**] **1.** Endommager en faisant une ou plusieurs brèches sur le bord : *Quelque faucheur samnite ébréchera sa faux* (Heredia). || **2.** *Fig.* Amoindrir, affaiblir par quelque atteinte : *De folles dépenses qui ont ébréché sa fortune.*

● SYN. : 2 *compromettre, diminuer, écorner, entamer.* — CONTR. : 2 *affermir, consolider, raffermir ; arrondir, augmenter, grossir.*

ébréchure [ebreʃyr] n. f. (de *ébrécher ;* 1660, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1932, Acad.). **1.** *Vx* État d'un objet ébréché. || **2.** Endroit où un objet est ébréché : *L'ébréchure qu'un des carreaux de la fenêtre portait à son faîte* (Benoit).

ébrener [ebrəne] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *bren,* forme anc. de *bran* [v. ce mot] ; XIIIe s., écrit *esbrener, esbranner ; ébrener,* XVIIe s.). *Vx* et *fam.* Nettoyer un enfant qui s'est sali.

ébriété [ebrijete] n. f. (lat. *ebrietas,* de *ebrius,* ivre ; début du XIVe s.). État d'une personne ivre : *L'agent de police a interpellé un homme en état d'ébriété.*

● SYN. : *ivresse.*

ébrieux, euse [ebrijø, -øz] adj. (lat. *ebriosus,* adonné au vin, de *ebrius,* ivre ; 1870, Larousse). *Démarche ébrieuse,* en termes de neurologie, démarche titubante provoquée par l'ivresse alcoolique ou par quelque affection de l'oreille interne.

ébrillade [ebrijad] n. f. (ital. *sbrigliata,* de *briglia,* bride, de l'anc. haut allem. *brittil,* rêne, guide [v. BRETELLE ET BRIDE] ; 1611, Cotgrave, écrit *esbrillade ; ébrillade,* 1690, Furetière). *Vx.* Secousse donnée à une des rênes pour faire tourner un cheval.

ébroïcien, enne [ebrɔisjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (dér. savant du lat. *Ebroici,* nom d'un peuple gaulois ; 1870, Larousse). Relatif à Évreux ; originaire ou habitant de cette ville.

ébroudage [ebrudaʒ] n. m. (de *ébroudir ;* 1768, Duhamel du Monceau). **1.** Action d'ébroudir. || **2.** Ce qui a été ébroudi.

ébroudeur [ebrudœr] n. m. (de *ébroudir ;* 1768, Duhamel du Monceau). Ouvrier qui ébroudit.

ébroudir [ebrudir] v. tr. (origine inconnue ; 1768, Duhamel du Monceau). Faire passer des fils métalliques dans la filière. (On dit aussi ÉBROUDER [1870, Larousse].)

ébrouement [ebrumɑ̃] n. m. (de *ébrouer* 3 ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1755, *Encyclopédie*). **1.** Sorte d'éternuement des animaux domestiques. || **2.** Expiration forte et sonore, avec vive secousse de la tête, chez certains animaux (bœuf, cheval, etc.).

1. ébrouer [ebrue] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et du moyen néerl. *broeyen,* échauder ; 1250, Poerck, écrit *esbroer ; esbrouer,* XVe s., Du Cange ; *ébrouer,* 1671, Littré). *Vx.* Passer dans l'eau une étoffe pour en enlever les fils, les pailles.

2. ébrouer [ebrue] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *brou ;* 1890, *Dict. général*). Dégarnir les noix du brou.

3. ébrouer (s') [sebrue] v. pr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. marquant l'expulsion], et de l'anc. franç. *bro[u],* bouillon [v. BROUET], d'où « écume » et spécialem. « écume qui vient à la bouche des chevaux » [quand ils s'ébrouent ou dans d'autres circonstances] ; 1564, J. Thierry, écrit *esbrouer* [*ébrouer,* XVIIe s.], comme v. intr., au sens de « éternuer pour dégager les naseaux de ce qui y cause de la gêne » [à propos d'un cheval] ; comme v. pr., au sens 1, 1688, Miege ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** En parlant du cheval, souffler bruyamment, de peur ou d'impatience. || **2.** S'agiter, s'ébattre pour se nettoyer : *Des oiseaux qui s'ébrouent.* || **3.** Se secouer, s'agiter, se détendre en se donnant du mouvement : *Nous marchions à pas légers, muets, pour n'effaroucher aucun dieu, ni le gibier [...] qui folâtre et s'ébroue, confiant en l'innocence de l'heure* (Gide). *L'agitation des autres voyageurs, qui s'ébrouaient et dévoilèrent les lampes, leur fit à tous deux ouvrir les yeux* (Martin du Gard). *Joseph n'entra pas tout de suite. Nous l'entendions, dans le vestibule, s'ébrouer, gronder, frapper de la semelle* (Duhamel).

ébrousser [ebruse] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *brosse,* au sens anc. de « broussailles » [v. BROSSE] ; 1332, Godefroy, écrit *esbroucer ; ébrousser,* XVIIIe s.). Effeuiller un arbre. (Peu usité.)

ébruitement [ebrɥitmɑ̃] n. m. (de *ébruiter ;* av. 1850, Balzac). Action d'ébruiter ; résultat de cette action : *L'ébruitement d'une nouvelle.*

ébruiter [ebrɥite] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive] et de *bruit ;* 1583, J. Baudon, au sens de « calomnier » ; sens actuel, 1690, Furetière). Divulguer, rendre publique une chose tenue cachée : *Gardez qu'on ne sache ce que j'aurai à vous faire savoir, car il m'est défendu de l'ébruiter* (Sand).

● SYN. : *colporter, éventer, répandre.* — CONTR. : *cacher, dissimuler, taire.*

ébuard [ebyar] n. m. (de *ébuer,* égoutter, essuyer le linge, casser [une pierre] à coups de marteau, etc., v. employé dans des parlers normands et angevins, comp. de *é-* [lat. *ex-*, préf. marquant l'expulsion] et de *buer,* faire la lessive [v. BUER] ; 1743, Trévoux). Coin de bois dur pour fendre des bûches.

ébulleur [ebylœr] n. m. (de *é-* et de *bulle ;* milieu du XXe s.). Appareil qui empêche la formation de bulles dans une matière.

ébullioscope [ebyljɔskɔp] n. m. (dér. savant du lat. *ebullire* [v. ÉBULLITION] et de *-scope,* du gr. *skopein,* examiner ; 1864, Littré). Appareil servant à déterminer les températures de l'ébullition des corps.

● REM. On dit aussi ÉBULLIOMÈTRE (de *ebullire* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; début du XXe s.).

ébullioscopie [ebyljɔskɔpi] n. f. (de *ébullioscope ;* début du XXe s.). Mesure des températures d'ébullition.

● REM. On dit aussi ÉBULLIOMÉTRIE (de *ébulliomètre ;* début du XXe s.).

ébullioscopique [ebyljɔskɔpik] adj. (de *ébullioscopie ;* début du XXe s.). Relatif à l'ébullioscopie : *Constante ébullioscopique.*

● REM. On dit aussi ÉBULLIOMÉTRIQUE (de *ébulliométrie ;* début du XXe s.).

ébullition [ebylisjɔ̃] n. f. (bas lat. *ebullitio,* jaillissement par ébullition, de *ebullitum,* supin de *ebullire,* bouillonner, de *e[x]-*, préf. à valeur intensive, et de *bullire,* bouillonner [v. BOUILLIR] ; XIIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1663, Molière). **1.** Phénomène physique accompagnant généralement le passage d'un corps de l'état liquide à l'état gazeux : *L'ébullition de l'eau*

se produit normalement à 100°C. || **2.** État d'un liquide qui bout : *Surveiller l'ébullition du lait.* || **3.** *Vx.* Éruption de pustules, de cloques semblables à des bulles : *Après vingt-quatre heures de vomissements, une ébullition me couvrit le corps et le visage ; une petite vérole confluente se déclara ; elle rentrait et sortait alternativement selon les impressions de l'air* (Chateaubriand). || **4.** *Fig.* et *fam.* Vive agitation, effervescence d'idées ou de sentiments : *Un cerveau, une ville en ébullition. Il bégayait à la moindre émotion, c'est-à-dire souvent, en ébullition pour un rien et calme seulement à ses moments perdus* (Gide).

• SYN. : **4** *bouillonnement, éruption, excitation, révolution, surexcitation.* — CONTR. : **4** *calme, paix, quiétude, sérénité.*

éburnation [ebyrnasjɔ̃] n. f. (de *éburné,* du lat. *eburneus,* d'ivoire ; 1846, Bescherelle). En pathologie, transformation d'un os qui durcit et prend l'aspect de l'ivoire.

• REM. On trouve aussi la forme ÉBURNIFICATION (1843, Landais).

éburné, e [ebyrne] adj. (lat. *eburneus,* d'ivoire, de *ebur,* ivoire ; av. 1530, ColinBucher, au sens 1 [rare av. le XIXe s.] ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Qui est ou qui devient de la couleur ou de la consistance de l'ivoire. || *Substance éburnée,* en termes d'anatomie, l'ivoire des dents. || **2.** En pathologie, se dit d'un os qui est devenu dur et compact comme l'ivoire.

éburnéen, enne [ebyrneɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. *eburneus* [v. ÉBURNÉ] ; 1857, Th. Gautier). *Littér.* Qui a la couleur, la consistance ou l'apparence de l'ivoire : *La transparence éburnéenne, traversée de veines bleuâtres et de blancheurs rosées, joue la chair à faire illusion* (Gautier).

• REM. On a dit aussi ÉBURNIN, E (1849, Bescherelle).

éburnification n. f. V. ÉBURNATION.

écabochage [ekabɔʃaʒ] n. m. (de *écabocher ;* 30 juin 1832, d'après Littré, 1877). Action d'écabocher.

écabocher [ekabɔʃe] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *caboche,* au sens spécial de « tête formée par les grosses côtes des feuilles de tabac qu'on lie en bottes » [v. CABOCHE] ; 30 juin 1832, d'après Littré, 1877). Enlever les parties ligneuses des feuilles de tabac.

écabochoir [ekabɔʃwar] n. m. (de *écabocher ;* XXe s.). Appareil qui sert à écabocher les feuilles de tabac.

écachement [ekaʃmɑ̃] n. m. (de *écacher ;* XVe s., Godefroy). Action d'écacher.

écacher [ekaʃe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *cacher,* au sens anc. de « presser, écraser » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *esquachier* [*escacher,* v. 1530, C. Marot ; *écacher,* 1798, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, XIXe s.). **1.** *Class.* ou *dialect.* Écraser, aplatir par un coup ou par une pression : *Elle en eut le nez écaché* (Scarron). *Une femme qui épouillait son drôle devant la porte, écachant les poux sur un soufflet* (Le Roy). || **2.** Écraser des traits de crayon sur le papier. || **3.** Aplatir un fil métallique au laminoir.

écaffe [ekaf] n. f. (déverbal de *écaffer ;* XXe s.). Brin d'osier aminci à l'extrémité, afin de faciliter l'ourdissage.

écaffer [ekafe] v. tr. (origine obscure ; 1680, Richelet). Partager l'osier en deux pour l'amincir en vue de son utilisation en vannerie.

écaillage [ekajaʒ] n. m. (de *écailler ;* 1755, *Encyclopédie,* avec un sens mal déterminé ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Action d'enlever les écailles : *L'écaillage du poisson.* || **2.** État, défaut de ce qui s'écaille : *L'écaillage d'un vieux marbre, d'un tableau.* || **3.** Action d'ouvrir les valves d'un coquillage bivalve : *L'écaillage des huîtres.*

écaille [ekaj] n. f. (forme normanno-picarde, issue du germ. **skalja,* coquille, écaille ; XIIIe s., Godefroy, écrit *escaille* [*écaille,* 1636, Monet], au sens de « armure à écailles » [v. sens 4] ; 1314, Mondeville, au sens de « coquille d'œuf » ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 2, 1716, Brunot ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, 1606, Nicot ; sens 5, 1611, Cotgrave [dans les maladies de peau, XVe s. ; au sens chrétien, XVIe s.] ; sens 6, 1490, Havard ; sens 7, 1416, Gay). **1.** Chacune des plaques dures, cornées qui recouvrent, en totalité ou en partie, le corps de certains poissons, reptiles, et de quelques oiseaux et mammifères : *Gratter les écailles d'une daurade avant de la mettre au four.* || **2.** Très petite plaquette brillante enfoncée par une pointe minuscule dans le tégument de l'aile du papillon. || **3.** En botanique, chacune des feuilles très simples qui s'imbriquent directement sur l'organe qui les porte : *Écailles des bourgeons.* || **4.** Chacune des lamelles de métal, imitant plus ou moins les écailles de poisson, et qui recouvrent certaines armures : *Sa cotte d'écailles d'or lui serrant la taille* (Daudet). || **5.** Parcelle en forme de plaque, qui se détache d'une surface qui s'exfolie : *Le plâtre des murs, jadis peint en jaune, tombait en écailles* (Flaubert). || Fig. *Les écailles lui sont tombées des yeux,* il a découvert la vérité (par allusion aux espèces d'écailles qui, selon les Actes des Apôtres, tombèrent des yeux de saint Paul quand il recouvra la vue) : *Les écailles tombèrent des yeux de Fabrice* (Stendhal). || **6.** *Vx.* Chacune des valves des coquilles bivalves : *Les écailles de l'huître.* || Vx et fam. *Laisser aux autres les écailles,* dans un partage, se réserver le meilleur. || **7.** Matière qui recouvre la carapace de certaines grandes tortues marines et que l'on utilise dans l'industrie : *Ses cheveux étaient retenus par un peigne d'écaille* (Balzac).

◆ **écailles** n. f. pl. (XXe s.). Tourteau aggloméré, encore riche en huile.

écaillé, e [ekaje] adj. (part. passé de *écailler ;* 1467, Gay, au sens 2 ; sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Dont la peau est couverte d'écailles : *Lors mille monstres écaillés | Que la tourmente a réveillés | Sortent de l'onde à sa venue* (Tr. L'Hermite). *Il y a beaucoup d'espèces d'animaux qui engendrent sans copulation, comme les poissons écaillés, les huîtres, les pucerons* (Voltaire). || **2.** Qui comporte des ardoises ou des tuiles en forme d'écailles : *Une tour en brique, au toit pointu écaillé d'ardoises* (Sainte-Beuve). || *Vx.* Dont la surface est couverte de lamelles en forme d'écailles : *Des miroirs à manche écaillé de nacre* (Fromentin). || **3.** Qui se détache en plaques : *Un vernis écaillé.* || Dont la peinture, l'enduit s'écaille : *De vieux jouets tout écaillés. Un mur écaillé par endroits.*

écaillement [ekajmɑ̃] n. m. (de *écailler ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Action d'écailler : *L'écaillement du poisson.* || **2.** Le fait de s'écailler : *L'écaillement du plafond.*

1. écailler [ekaje] v. tr. (de *écaille ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens de « ôter la coquille d'un œuf » ; sens 1, XIIIe s. ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1840, Acad.). **1.** Débarrasser de ses écailles : *Écailler du poisson.* || **2.** Faire tomber en plaques minces : *L'humidité écaille le plâtre des murs.* || **3.** *Écailler des huîtres,* les ouvrir en ôtant une des deux valves. || **4.** Couvrir d'ornements en forme d'écailles : *Écailler un clocheton.*

◆ **s'écailler** v. pr. (1496, *Ordonnance royale*). Se détacher par écailles : *Le mur dont la peinture verte s'écaillait sous le salpêtre* (Flaubert).

2. écailler, ère [ekaje, -ɛr] n. (de *écaille ;* début du XIVe s.). Personne dont le métier est d'ouvrir et de vendre des huîtres, des coquillages comestibles : *Mme Cibot, ancienne belle écaillère, avait quitté son poste au Cadran bleu* (Balzac).

◆ **écaillère** n. f. (1870, Larousse). Instrument destiné à ouvrir les huîtres.

écailleur [ekajœr] n. m. (du v. *écailler ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Syn. rare de ÉCAILLER, n. m. : *Vous avez là un vieil écailleur d'huîtres qui paraît bien intéressant* (Maupassant). || **2.** Appareil servant à solidifier et à diviser en écailles une matière à l'état fondu : *Un écailleur à tolite.*

écailleux, euse [ekajø, -øz] adj. (de *écaille ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1704,

Trévoux ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Formé ou couvert d'écailles : *Une peau écailleuse. Un poisson écailleux.* || **2.** Couvert de lamelles en forme d'écailles : *Les deux clochers écailleux, imbriqués d'alvéoles* (Proust). || **3.** Qui se détache par petites plaques : *Un schiste écailleux.*

● Syn. : **1** *squameux.*

écaillure [ekajyr] n. f. (du v. *écailler ;* 1538, R. Estienne, au sens de « fragment d'un objet détaché en écaille » ; sens 1, début du xviie s. ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Ensemble des écailles qui recouvrent le corps d'un poisson, d'un reptile. || **2.** Partie écaillée d'une surface : *Les écaillures de ma muraille* (Flaubert). || **3.** Pellicule enlevée, à l'aide du grattoir, d'un objet de plomb qui doit recevoir une soudure.

écale [ekal] n. f. (forme normannopicarde, issue du francique et du gotique **skala,* coquille, écaille ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *escale* [*écale,* xvie s.], au sens de « écaille, coquille » ; sens 1, v. 1220, G. de Coincy ; sens 2-3, 1690, Furetière). **1.** Enveloppe dure de certains fruits, comme les noix, les noisettes, les amandes. || **2.** *Vx.* Gousse de fève ou de pois. || **3.** *Vx* ou *dialect.* Coquille d'œuf.

écaler [ekale] v. tr. (de *écale ;* 1549, R. Estienne). Enlever l'écale d'un fruit : *Des figues de cactus, les unes dans leur capsule épineuse, les autres déjà écalées* (Gautier).

● Syn. : *décortiquer, écosser, éplucher, peler.*

◆ **s'écaler** v. pr. (sens 1, 1864, Littré ; sens 2, 1840, Acad.). **1.** Se détacher de l'écale, en parlant d'un fruit : *Les noix mûres s'écalent.* || **2.** En parlant d'une pièce de bois, se défaire par lamelles.

écalure [ekalyr] n. f. (de *écaler ;* 1840, Acad.). Pellicule dure qui enveloppe certaines graines : *Écalures de café.*

écang [ekɑ̃] n. m. (francique **swang,* branle, élan ; 1755, *Encyclopédie*). Instrument pour écanguer.

● Rem. On emploie aussi la forme écangue, n. f. (de *écang ;* 11 août 1873, *Journ. officiel*).

écanguer [ekɑ̃ge] v. tr. (de *écang ;* 1755, *Encyclopédie*). Dans le travail du lin ou du chanvre, séparer les parties ligneuses de la filasse en broyant les tiges.

écapsuleuse [ekapsyløz] n. f. (de *é-* et de *capsule ;* milieu du xxe s.). Machine automotrice qui soulève et transporte le lin coupé jusqu'à un système de battage qui enlève les capsules des graines.

écarbouiller [ekarbuje] v. tr. (var. de *écrabouiller* [v. ce mot] ; 1534, Rabelais, écrit *escarbouiller ; écarbouiller,* 1808, d'Hautel). *Class.* et *littér.* Autre forme de écrabouiller : *Enfin, finit la destinée | Du redoutable Alcionée, | De sa masse l'écarbouillant...* (Scarron). *Quel calibre ! Ça vous écarbouille une cervelle* (Mérimée).

écarlate [ekarlat] n. f. (persan *saqirlāt,* étoffe précieuse, anc. ar. *siquillāt,* du moyen gr. **sigillatos,* lat. *sigillatus,* orné de figurines, de *sigillum,* cachet, sceau, dér. de *signum,* marque, signe, empreinte ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *escarlate* [*écarlate,* milieu du xve s., *Quinze Joyes de mariage*], au sens de « étoffe précieuse [dont la couleur peut varier] » ; sens 1, xiiie s. ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Couleur d'un rouge vif, dont le type, appelé *écarlate de Hollande,* est obtenu en traitant la cochenille par le chlorure d'étain et la crème de tartre. || **2.** Étoffe teinte d'écarlate : *Et quand descend le soir au manteau d'écarlate...* (Baudelaire).

◆ adj. (1843, Th. Gautier). De couleur écarlate : *Les houx aux graines écarlates* (Hugo). || *Spécialem.* Qui a le visage empourpré : *Moi, écarlate, au fond de la classe...* (Radiguet).

● Syn. : *ponceau, pourpre ; cramoisi.*

écarquillé [ekarkije] adj. (part. passé de *écarquiller*). **1.** *Class.* Qui écarte les jambes de façon ridicule : [Ces canons] *par qui nous voyons ces messieurs les galants | Marcher écarquillés ainsi que des volants* (Molière). || **2.** *Yeux écarquillés,* yeux très largement ouverts : *Et la foule y tournoie et s'y heurte et s'y rue | Pêle-mêle, les yeux écarquillés* (Leconte de Lisle). *Le jeune auteur de cette prodigieuse révélation avait, en faisant son récit, les yeux écarquillés par une sorte de stupéfaction de ce qu'il éprouvait encore* (Baudelaire).

écarquillement [ekarkijmɑ̃] n. m. (de *écarquiller ;* milieu du xvie s., Amyot). Action d'écarquiller les yeux : *Un écarquillement qui traduisait sa stupéfaction.*

écarquiller [ekarkije] v. tr. (altér., par assimilation consonantique, de l'anc. v. *e[s]cartiller* [xvie s. ; encore relevé en 1858, Bescherelle], de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *quart* [v. écarteler] ; 1530, Palsgrave, écrit *escarquiller* [*écarquiller,* xviiie s.], aux sens 1-2). **1.** *Class.* Écarter de façon exagérée : *Ses deux jambes écarquillant* (Scarron). || **2.** *Écarquiller les yeux,* les ouvrir démesurément : *Il lâcha tout pour une somme tellement dérisoire que Gary, d'abord, écarquilla les yeux* (Flaubert).

1. écart [ekar] n. m. (déverbal de *écarter* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 4 et 6, xvie s. ; sens 5, 1688, Mme de Sévigné ; sens 7, mai 1688, d'après Littré, 1864 ; sens 8, 1877, Littré). **1.** Action d'écarter, d'éloigner une chose d'une autre, ou les deux parties d'une chose ; distance qui sépare deux choses qui ne sont plus en contact : *L'écart des jambes. Augmenter l'écart des branches d'un compas.* || *Faire le grand écart,* se laisser glisser sur le sol de façon à écarter complètement les jambes, qui doivent toucher le sol sur toute leur longueur : *Cette posture surnommée par l'argot des gymnastes le grand écart* (Bourget). || **2.** Entorse de l'articulation de l'épaule et du bras, chez le cheval. || **3.** *Fig.* Différence entre deux choses mesurables, deux valeurs, deux degrés : *L'écart entre le prix de vente et le prix de revient. Les écarts de température qui caractérisent un climat continental.* || *Spécialem.* Différence par laquelle un fait particulier se distingue du modèle général ou de la moyenne auxquels on le réfère : *Selon une conception de la stylistique, chaque fait de style se définit comme un écart par rapport à la norme. Des écarts qui se compensent statistiquement.* || **4.** Action de s'éloigner brusquement de la direction qu'on a prise ou qu'on doit suivre : *Il redressait un écart de ses chiens ou les ralliait* (Fromentin). *La promenade d'un sergent de ville, qu'on entend sans le voir, le monologue d'un ivrogne coupé par les écarts de sa marche, troublent le silence...* (Daudet). || *Faire un écart,* se jeter de côté : *Le cheval fit un léger écart en se précipitant vers le perron* (Balzac). || **5.** *Class.* et *fig.* Développement qui éloigne du sujet, digression (dans des locutions) : *Faire un écart dans un discours* (Acad., 1694). *Il a* [...] *une grande incertitude, de sorte qu'il se jette à l'écart à tout moment* (Sévigné). || **6.** Action de s'éloigner des règles de la morale, de la raison, de la bienséance : *Faut-il l'abandonner à lui-même au moment qu'il fait les plus grands écarts ?* (Rousseau). *Ses intentions étaient bonnes en dépit des écarts d'une imagination dévergondée* (Nerval). *Un malade qui se permet un écart de régime. Un orateur rappelé à l'ordre par le président pour ses écarts de langage.* || *Faire un écart,* s'écarter du droit chemin, de la bonne voie. || **7.** Dans la langue administrative, agglomération secondaire d'une commune, formant souvent un hameau : *Un écart qui ne figure pas sur cette carte.* || **8.** Dans diverses professions, chose mise au rebut (peau de mauvaise qualité, ensemble des cocons défectueux, etc.

● Syn. : **1** *écartement ;* **3** *décalage, marge, variation ;* **4** *déviation, embardée ;* **6** *faute, incartade, incorrection, manquement.* — Contr. : **1** *rapprochement, réunion ;* **3** *coïncidence, concordance, correspondance, égalité.*

◆ **À l'écart** loc. adv. (fin du xve s., G. Coquillart). Dans un lieu un peu éloigné : *M. Joubert se promenait à l'écart dans une allée sablée* (Chateaubriand). *C'est la compagnie qui sort, retirons-nous à l'écart* (Musset). || *Mettre, tenir quelqu'un à l'écart,* l'obliger à demeurer isolé ou en dehors de certains avantages dont les autres bénéficient.

◆ **À l'écart de** loc. prép. (milieu du xvie s., Ronsard). Loin de : *Vivre à l'écart de la politique.*

2. écart [ekar] n. m. (déverbal de *écarter* 2 ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Action de mettre de côté une partie de ses cartes pour les échanger contre d'autres. || **2.** Cartes qu'on a éliminées de son jeu.

écartant, e [ekartɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *s'écarter,* s'égarer). Au Canada, se dit d'un lieu où l'on peut s'égarer : *Un grand bois écartant.*

1. écarté, e [ekarte] adj. (part. passé de *écarter* 1 ; milieu du XVIe s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1641, Corneille). **1.** Se dit d'un lieu retiré, situé à une certaine distance des lieux habités : *Nous sortîmes de Lille avant la fermeture des portes : nous nous arrêtâmes dans une maison écartée et nous ne nous mîmes en route qu'à dix heures du soir, lorsque la nuit fut tout à fait close* (Chateaubriand). || **2.** Class. et fig. *Histoire écartée,* récit peu connu : *Quand nous traitons quelque histoire écartée dont ils ne trouvent rien dans leur souvenir, ils l'attribuent tout entier à l'effort de notre imagination* (Corneille).

• SYN. : **1** *isolé, perdu, retiré, solitaire.*

2. écarté [ekarte] n. m. (part. passé substantivé de *écarter* 2 ; 10 mars 1810, *Mercure de France*). Jeu de cartes d'origine française, qui se joue normalement à deux et où l'on écarte des cartes : *Florentine apporta cinq cents francs qu'elle alla prendre à Georges qui venait de passer huit fois à l'écarté* (Balzac).

écartelé, e [ekartəle] adj. (part. passé de *écarteler ;* 1690, Furetière). En héraldique, se dit d'un écu partagé en quatre quartiers égaux.

écartèlement [ekartɛlmɑ̃] n. m. (de *écarteler ;* 1565, Calepin). **1.** Action d'écarteler : *L'écartèlement était un supplice appliqué aux régicides.* || **2.** *Fig.* Le fait d'être écartelé, d'être sollicité dans des directions opposées : *Un écartèlement douloureux entre deux tentations.*

écarteler [ekartəle] v. tr. (forme dissimilée de l'anc. franç. **e[s]quarterer,* proprem. « partager en quatre parties », de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *quartier,* dér. de *quart,* adj. [v. ces deux mots] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *escarteler* [*écarteler,* XVIe s.], au sens de « mettre en morceaux, briser » ; sens 1, XVe s. ; sens 2, 1883, Renan ; sens 3, fin du XIIIe s., Joinville). [Conj. **3 b.**] **1.** *Autref.* Déchirer en quatre parties le corps d'un condamné, en faisant tirer chacun de ses quatre membres par un cheval : *Ravaillac et Damiens furent écartelés.* || **2.** *Fig.* Causer une intense douleur morale en divisant l'esprit, le cœur entre des sentiments, des idées, des tendances contraires : *Malgré l'intimité de la mort, malgré ce poids fraternel qui l'écartelait...* (Malraux). || **3.** En héraldique, partager l'écu en quatre quartiers égaux : *Et comme Saintrailles, ce compagnon de Jeanne d'Arc, avait, en épousant une Guermantes, fait entrer dans cette famille le comté de Combray, ses armes écartelaient celles de Guermantes au bas d'un vitrail de Saint-Hilaire* (Proust).

écartelure [ekartəlyr] n. f. (de *écarteler ;* 1352, Godefroy, au sens de « division de quelque chose par quartiers » ; 1690, Furetière, au sens de « écartèlement d'un blason » ; sens actuel, 1870, Larousse). En héraldique, chacun des quartiers d'un écu écartelé.

écartement [ekartəmɑ̃] n. m. (de *écarter ;* 1557, P. de Mesmes, aux sens 1-2 [rare jusqu'au milieu du XVIIIe s.]). **1.** Action d'écarter une chose d'une autre, d'éloigner les unes des autres des choses normalement réunies : *Sa stupeur se traduisit par l'écartement des doigts* (Hugo). || **2.** Espace, distance entre deux objets écartés l'un de l'autre : *Dans l'écartement de deux vallons, elle* [la vallée] *développait sa verte étendue* (Flaubert). || Mesure de cette distance : *L'écartement des essieux est de 1,50 m.* || *Spécialem.* Distance entre les flancs intérieurs des champignons des rails d'une voie ferrée : *La voie normale est à l'écartement de 1,435 m.*

1. écarter [ekarte] v. tr. (lat. pop. **exquartare* [de *ex-*, préf. à valeur intensive, et de *quartus,* quatrième ; v. QUART], proprem. « partager en quatre », d'où « séparer » ; 1249, Sarrasin, écrit *escarter* [*écarter,* XVIIe s.], au sens de « s'éloigner de » ; sens 1 et 3, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, av. 1613, M. Régnier ; sens 4, av. 1880, Flaubert ; sens 5, 1669, Racine ; sens 6 et 9, 1672, Racine ; sens 7-8, 1561, Du Fouilloux ; sens 10, 1690, Furetière). **1.** Mettre à une certaine distance l'une de l'autre deux ou plusieurs choses normalement unies ou assemblées : *Écarter les pavés, soulever la grille, cela dura quelques minutes à peine* (Hugo). *Écarter les bras, les jambes.* || **2.** *Class.* et *littér.* Séparer des personnes en mettant entre elles une distance importante, et, au *fig.*, en les divisant moralement, intellectuellement : *Malgré ce même exil qui va les écarter* (Racine). *Le vice écarte les hommes, comme la vertu les unit* (J. de Maistre). || **3.** Séparer un ensemble en plusieurs parties, en plusieurs groupes : *Écarter la foule pour rejoindre un ami.* || **4.** Ouvrir plus largement : *Nous en écartions les narines, nous en ouvrions les oreilles* (Flaubert). || **5.** Mettre à une certaine distance d'une chose ou d'une personne : *Écarter du feu un produit inflammable. Écarter d'un enfant un objet fragile.* || **6.** Repousser à distance des êtres nuisibles ou importuns : *On leur tirait des coups de fusil* [aux requins] *pour les écarter* (Chateaubriand). *Un portier qui écarte les solliciteurs.* || **7.** Faire dévier de la direction suivie : *Le courant a écarté le bateau de sa route.* || **8.** *Fig.* Détourner quelqu'un de la bonne voie : *La raison nous montre le but, et les passions nous en écartent* (Rousseau). || **9.** *Fig.* Se prémunir contre : *Écarter un danger, un risque.* || **10.** *Fig.* Mettre de côté, ne pas tenir compte de : *Général, vous devez écarter la seconde hypothèse* (France).

• SYN. : **1** *désassembler, désunir, disjoindre ;* **3** *fendre ;* **5** *éloigner ;* **6** *chasser, refouler ;* **7** *détourner, dévier, égarer ;* **10** *éliminer, exclure.* — CONTR. : **1** *rapprocher, réunir, serrer ;* **5** *approcher ;* **6** *accueillir, attirer ;* **9** *courir, tenter ;* **10** *conserver, garder ; adopter, suivre.*

◆ v. intr. (1900, Larousse). En parlant des joueurs dans les courses landaises, éviter la vache par un mouvement pivotant du corps.

◆ **s'écarter** v. pr. (sens 1-2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1678, La Fontaine ; sens 6, 1656, Pascal). **1.** S'éloigner d'une chose ou d'un être animé : *S'écarter au passage d'un cortège. Une barque qui s'écarte de la rive. S'écarter d'un chien méchant.* || **2.** S'éloigner de la direction suivie : *Le vaisseau spatial ne s'est pas écarté de sa trajectoire.* || **3.** En parlant d'un cheval, faire un écart. || **4.** *Fig.* Faire une digression dans un discours, un exposé : *On le suit mal : il s'écarte sans cesse du sujet.* || **5.** *Class.* et *fig.* S'égarer, divaguer : *Je m'écarte, je vais détrôner le Sofi* (La Fontaine)[encore usité au Canada, au pr. et au fig.]. || **6.** *Fig.* Être différent, moins conforme : *Un plan qui s'écarte du projet initial.*

2. écarter [ekarte] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *carte* [*à jouer*] peut-être sur le modèle de l'ital. *scartare,* de même sens et de formation identique ; 1611, Cotgrave). Rejeter une ou plusieurs cartes de son jeu pour en prendre de nouvelles : *Ma belle dame, vous avez écarté le roi de cœur, j'ai gagné* (Balzac).

écarteur [ekartœr] n. m. (de *écarter* 1 ; 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré [*leviers écarteurs*]). **1.** Celui qui, dans les courses landaises, provoque l'animal et l'évite par un écart : *Coran est aussi torero « écarteur », comme l'on dit chez nous* (Pesquidoux). || **2.** Instrument de chirurgie servant à écarter les lèvres d'une plaie : *L'autre lâcha les cotons imbibés de sang pour empoigner les écarteurs et faire béer la plaie* (Martin du Gard).

ecballium [ɛkbaljɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, dér. savant du gr. *ekballein,* jeter hors de, de *ek,* hors de, et *ballein,* jeter, lancer ; 1870, Larousse, écrit *ecbalion, ecballion ; ecballium,* XXe s.). Plante glauque, appelée aussi *momordique,* hérissée de poils raides, à fruit pendant lorsqu'il est à maturité, qui s'ouvre en lançant ses graines à distance.

ecce homo [ɛkseɔmo] n. m. invar. (mots lat. signif. « voici l'homme », attribués à Ponce Pilate lorsque celui-ci montra aux Juifs le Christ couronné d'épines ; 1690,

Furetière). Représentation, en peinture, sculpture, gravure, etc., du Christ portant la couronne d'épines et vêtu de pourpre : *Des ecce homo d'orfèvrerie.*

eccéité [ɛkseite] n. f. (lat. scolast. *ecceitas,* du lat. class. *ecce,* voici ; fin du XVI^{e} s., au sens 1 ; sens 2, 1951, Lalande). **1.** Dans la philosophie scolastique, ensemble de qualités qui donnent à une essence un caractère individuel. (En ce sens, on écrit aussi HAECCÉITÉ.) || **2.** Dans la philosophie existentialiste, caractère de ce qui se trouve ici ou là (correspondant au *Dasein* allemand).

ecchondrose [ekɔ̃droz] n. f. ou **ecchondrome** [ekɔ̃drom] n. m. (dér. savants du gr. *ek,* hors de, et *khondros,* petit corps dur, grain, cartilage ; XX^{e} s.). Saillie formée par la prolifération anormale de tissu cartilagineux sous l'influence d'irritations provenant de causes variables, et notamment dans les arthroses.

ecchymose [ekimoz] n. f. (gr. *egkhumôsis,* diffusion des sucs à travers le corps, de *en,* dans, et *khumos,* suc, liquide ; v. 1560, Paré, aux sens 1-2). **1.** Présence de sang dans le tissu cellulaire, hors des vaisseaux dont il est sorti à la suite d'un coup. || **2.** Tache de la peau qui en résulte : *Une blessure de forme étrange* [...], *cernée d'une ecchymose bleue* (Bernanos).

• SYN. : **1** *contusion, extravasation ;* **2** *bleu* (fam.), *meurtrissure.*

ecclésia [eklezja] n. f. (gr. *ekklêsia,* assemblée du peuple ; XX^{e} s.). Assemblée du peuple dans les cités grecques anciennes, et en particulier à Athènes.

ecclésial, e, aux [eklezjal, -o] adj. (lat. médiév. *ecclesialis,* du bas lat. chrét. *ecclesia,* assemblée des premiers chrétiens pour célébrer leur culte, communion chrétienne, Église [« assemblée du peuple », en lat. class.], gr. *ekklêsia* [v. l'art. précéd.] ; v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence). Qui est d'Église ; qui a rapport à l'Église en tant qu'assemblée des croyants : *La communauté ecclésiale.*

ecclésiarque [eklezjark] n. m. (du gr. *ekklêsia* [v. l'art. précéd. et ÉGLISE], et *arkhos,* chef, dér. de *arkhein,* conduire, commander ; 1870, Larousse). Celui qui remplissait, dans l'ancienne Église orthodoxe, les fonctions de bedeau et de sacristain.

ecclésiastique [eklezjastik] adj. (bas lat. chrét. *ecclesiasticus,* de l'Église, ecclésiastique, gr. chrét. *ekklêsiastikos,* mêmes sens [« de l'assemblée du peuple », en gr. class.], dér. de *ekklêsia* [v. ECCLÉSIA] ; XIII^{e} s.). Qui se rapporte à l'Église et au clergé : *Les autorités ecclésiastiques. Le jeune La Fontaine se crut du penchant pour l'état ecclésiastique, et entra au séminaire* (Sainte-Beuve).

◆ n. m. (1690, Furetière). Membre du clergé : *L'ecclésiastique descendit avec lenteur l'avenue* (Flaubert).

ecclésiastiquement [eklezjastikmɑ̃] adv. (de *ecclésiastique ;* fin du XVI^{e} s., Béroalde de Verville). De façon ecclésiastique (rare) : *Des reliures ecclésiastiquement ornées de fermoirs* (Huysmans).

ecclésiologie [eklezjɔlɔʒi] n. f. (du gr. *ekklêsia* [V. ECCLÉSIA ET ÉGLISE], et *logos,* science ; XX^{e} s.). Partie de la théologie qui traite de l'Église.

ecclésiologique [eklezjɔlɔʒik] adj. (de *ecclésiologie ;* XX^{e} s.). Relatif à l'ecclésiologie : *Des études ecclésiologiques.*

eccyclème [eksiklɛm] n. m. (gr. *ekkuklêma,* eccyclème, de *ekkukleîn,* faire tourner au moyen de l'eccyclème, de *ek,* hors de, et de *kukleîn,* faire tourner, dér. de *kuklos,* cercle, rond ; 1870, Larousse). Dans l'Antiquité grecque, machine de théâtre que l'on faisait tourner sur la scène pour montrer aux spectateurs l'intérieur d'une maison après leur en avoir montré l'extérieur.

ecdicus [ekdikys] n. m. (mot lat. signif. « avocat d'une cité », gr. *ekdikos,* même sens, de *ek-,* préf. à valeur intensive, et de *dikê,* règle, droit, justice ; 1870, Larousse, écrit *ecdique ; ecdicus,* XX^{e} s.). Dans l'Antiquité, avocat d'une cité grecque passée sous la domination romaine, chargé de la défendre auprès des magistrats romains.

ecdysies [ekdizi] n. f. pl. (gr. *ekdusia,* neutre plur., « fête à Phaïstos, quand l'enfant déposait le péplum », de *ekduein,* dépouiller, se dépouiller de, de *ek-,* préf. à valeur privative, et de *duein,* pénétrer dans, se revêtir de ; 1870, Larousse). Dans l'Antiquité, fêtes célébrées à Phaïstos (Crète), en l'honneur de Latone, par les jeunes mariés.

écente n. f. V. ESSENTE.

écéper ou **ecepper** [esepe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *cep ;* 1268, Godefroy, écrit *esceper ; écéper, écepper,* XVII^{e} s.). Arracher les ceps, soit parce qu'ils sont trop vieux ou improductifs, soit pour les replanter.

écervelé, e [esɛrvəle] adj. et n. (part. passé de *écerveler ;* fin du XII^{e} s., *Aliscans*). Qui est sans cervelle, étourdi et dépourvu de jugement : *Une jeune fille écervelée. On ne peut pas se fier à cet écervelé.*

• SYN. : *braque* (fam.), *évaporé* (fam.), *farfelu* (fam.), *hurluberlu, irréfléchi.*

écerveler [esɛrvəle] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *cervelle ;* fin du XII^{e} s., *Geste des Loherains,* écrit *escerveler,* aux sens de « faire jaillir la cervelle hors du crâne, briser la tête, rendre écervelé » ; sens actuel [*écerveler*], 1914, Gide [mot rare entre le XVI^{e} et le XX^{e} s.]). [Conj. **5 b.**] Retirer la cervelle à : *Et pour agir distinctement sur l'un ou l'autre sens de l'animal, sur l'une ou l'autre partie du cerveau, il aveuglait ceux-ci, assourdissait ceux-là, les châtrait, les décortiquait, les écervelait, les dépouillait de tel ou tel organe que vous eussiez juré indispensable* (Gide).

écervellement [esɛrvɛlmɑ̃] n. m. (de *écerveler ;* 1611, Cotgrave, au sens de « action de faire sauter la cervelle à quelqu'un » ; sens actuel, fin du XIX^{e} s., A. Daudet). Action de faire sortir, de faire jaillir la cervelle (rare) : *Un écervellement horrible, auquel nous assistâmes pendant cinq minutes* (Daudet).

échafaud [eʃafo] n. m. (élargissement, d'après *échasse, échelle,* de l'anc. franç. *cha[a]faut,* estrade, échafaudage [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], lat. pop. **catafalicum,* croisement du lat. class. *fala,* tour de bois [servant dans les sièges ou dans les jeux du cirque], et *catasta,* estrade où sont exposés les esclaves mis en vente [mot d'origine gr.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *eschaiphalt, eschafalt, eschafaut* [*échafaud,* milieu du XVI^{e} s., Amyot], au sens de « échafaudage servant dans un siège » ; sens 1, fin du XIII^{e} s., Joinville ; sens 2, v. 1360, Froissart ; sens 3, v. 1534, Bonaventure Des Périers ; sens 4, v. 1464, Commynes ; sens 5, 1870, Larousse). **1.** *Vx.* Plancher de bois que les ouvriers dressent pour travailler à un niveau élevé du sol : *MichelAnge gravit les échafauds de la Sixtine* (Murger). || **2.** *Class.* et *littér.* Estrade, gradins où se placent des spectateurs : *Les échafauds étaient déjà dressés tout autour et déjà les personnes les plus curieuses commençaient à s'y placer* (Lesage). *Des échafauds sur lesquels devaient se tenir les dames invitées* (Dumas père). || **3.** *Class.* Estrade sur laquelle jouent les comédiens ; scène d'un théâtre : *Sur cent cinquante échafauds | Tous les huit jours on fait des farces* (Scarron). || **4.** Estrade où l'on place l'instrument de la peine capitale, billot ou guillotine : *J'ai de la peine à retrouver l'espace vide de l'échafaud de Charles I^{er}* (Chateaubriand). *Je suis prête à te suivre sur l'échafaud, je n'ai pas ta lâcheté* (Zola). || **5.** *Par extens.* La peine de mort : *On n'aura plus à craindre la famine, l'exploitation, la prostitution, la misère et l'échafaud, et le glaive* (Hugo).

échafaudage [eʃafodaʒ] n. m. (de *échafauder ;* début du XVI^{e} s., au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1870, Larousse ; sens II, 3, 1752, Trévoux).

I. 1. Action d'échafauder, d'élever une construction provisoire en charpente pour travailler à un bâtiment : *L'échafaudage a été délicat et long.* || **2.** *Fig.* Action d'édifier graduellement en amassant, en entassant : *L'échafaudage d'une fortune.*

II. 1. Construction provisoire, en charpente de bois ou de métal, dressée pour l'édification, l'entretien ou la réparation

des bâtiments. || **2.** *Fam.* Amas, pile d'objets entassés sans ordre ou de façon instable : *Un échafaudage de livres et de classeurs sur un bureau.* || **3.** *Fig.* Assemblage d'idées combinées plus ou moins artificiellement : *Détruire un échafaudage idéal, même au prix d'un bonheur positif, c'est là un sacrifice impossible pour notre rêveur !* (Baudelaire).

• SYN. : **II, 2** *amoncellement, monceau, tas ;* **3** *construction, édifice.*

échafauder [eʃafode] v. intr. (de *échafaud ;* début du XIII[e] s.). Dresser une construction provisoire pour l'édification, l'entretien ou la réparation d'un bâtiment.

◆ v. tr. (sens 1, v. 1268, É. Boileau ; sens 2, v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin*). **1.** Disposer des choses les unes sur les autres en hauteur : *Échafauder des tables et des chaises pour atteindre au premier étage. Et sur tout cela flotte un petit nuage de poudre, qui monte des cheveux échafaudés, roulés en boucles, à chacune de ces jolies révérences* (Daudet). || **2.** *Fig.* Préparer sous forme de projet : *Échafauder un roman, un plan de vacances.* || *Spécialem.* Combiner d'une manière assez peu solide et logique un ensemble de faits, d'idées : *Il échafaudait volontiers en matière mondaine des théories où se retrouvaient la fertilité de son intelligence et la hauteur de son orgueil* (Proust).

• SYN. : **1** *amonceler, empiler, entasser ;* **2** *bâtir, élaborer, monter.*

échalas [eʃala] n. m. (altér., par croisement avec *échelle,* de l'anc. franç. *charas,* échalas [XII[e] s.], lat. pop. **caracium,* du gr. *kharax, -akos,* échalas, pieu ; fin du XII[e] s., *Geste des Loherains,* écrit *escalas* [*eschalaz,* v. 1268, É. Boileau ; *échalas,* 1704, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Perche de bois, ronde ou refendue, qu'on fiche en terre pour soutenir les ceps de vigne et guider leur croissance. || Tuteur autour duquel s'enroulent les plantes grimpantes : *Les échalas des haricots avaient été renversés par le vent* (Flaubert). || Fam. *Droit, raide comme un échalas,* d'une extrême raideur dans le maintien. || **2.** *Fam.* Jambe longue et maigre, et, *par extens.,* personne grande et maigre : *Il y a longtemps que je vois, dit-elle, que vous me préférez cet échalas* (Balzac).

échalassage [eʃalasaʒ] n. m. (de *échalasser ;* 1870, Larousse). Action de munir les ceps de vigne d'un échalas.

• REM. On dit aussi ÉCHALASSEMENT (1552, R. Estienne).

échalasser [eʃalase] v. tr. (de *échalas ;* 1396, Du Cange). Soutenir avec des échalas : *Échalasser une vigne.*

échalier ou **échallier** [eʃalje] n. m. (doublet régional de *escalier* [v. ce mot] ; v. 1307, Guiart, écrit *eschalier* [*échalier,* XVI[e] s.], au sens de « escalier » ; sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2, v. 1534, Bonaventure Des Périers). **1.** Sorte d'échelle permettant de franchir une haie, une clôture de treillage. || **2.** Clôture rustique, faite de branches, de pieux, pour fermer l'entrée d'un champ : *Tout ne finit pas là : si M. Livoret regardait derrière lui dans une forêt, il apercevait le fantôme ; s'il avait à franchir un échalier dans un champ, l'ombre se mettait à califourchon sur l'échalier* (Chateaubriand). *J'ai sauté tout à l'heure un échalier au bout de la sente* (Alain-Fournier).

• REM. On trouve aussi la forme ÉCHALIS (de *échalier,* par changement de suff. ; 1840, Acad.).

échalote [eʃalɔt] n. f. (mot issu, par changement de suff., de l'anc. franç. *eschaloigne, eschaluigne,* échalote [début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne*], lat. *ascalonia* [*cepa*], échalote, proprem. « [oignon] d'Ascalon », de *Ascalo, -onis,* n. d'une ville de Palestine qui produisait cette plante ; 1514, Houssemaine, écrit *eschalotte ; échalote,* XVIII[e] s. [var. *eschalette,* XV[e] s., Godefroy]). Plante potagère du genre ail, mais d'une saveur différente, dont le bulbe est un condiment apprécié en cuisine : *L'usage est d'y demander des huîtres d'Ostende avec un ragoût d'échalotes découpées dans du vinaigre* (Nerval).

échaloté, e [eʃalɔte] adj. (de *échalote ;* fin du XIX[e] s., Huysmans). Assaisonné, condimenté avec des échalotes : *Une anguille chapelurée, nageant dans une eau échalotée qui sentait le cuivre* (Huysmans).

échancré, e [eʃɑ̃kre] adj. (part. passé de *échancrer*). Qui présente une découpure, une entaille en demi-cercle ou en V : *Pétale échancré. Une robe à l'encolure très échancrée. Quand le soleil, que cache à demi la forêt, | Montrant sur l'horizon sa rondeur échancrée* (Hugo).

• SYN. : *décolleté, découpé.*

échancrer [eʃɑ̃kre] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *chancre,* proprem. « entamer comme le ferait un chancre » ; 1549, R. Estienne). Creuser, entailler le bord de. || *Spécialem.* Ouvrir un décolleté : *Échancrer un corsage.*

échancrure [eʃɑ̃kryr] n. f. (de *échancrer ;* v. 1560, Paré). Partie échancrée : *Le mystère de la vie recommença de s'ébruiter par chaque échancrure des feuilles* (Gide). *L'échancrure d'un chandail.* || *Spécialem.* Découpure d'une côte : *Un port situé au fond d'une échancrure. Le vaste horizon | Dont la mer bleue emplit toutes les échancrures* (Hugo).

• SYN. : *décolleté, entaille ; baie, découpure, golfe.*

échange [eʃɑ̃ʒ] n. m. (déverbal de *échanger ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens 3, milieu du XVI[e] s., Amyot ; sens 4, 1704, Trévoux ; sens 5, fin du XIX[e] s.). **1.** Troc d'une chose contre une autre : *Un échange de tableaux, d'objets d'art entre collectionneurs.* || *Échange standard,* dans l'industrie automobile, remplacement d'une pièce ou d'un ensemble de pièces (radiateur, bloc-moteur, etc.) par la pièce ou l'ensemble correspondants, neufs ou remis à neuf. || **2.** *Spécialem.* En droit, convention par laquelle deux propriétaires se cèdent respectivement un bien contre un autre bien : *Un échange d'appartements.* || En économie politique, troc, librement consenti, d'une valeur ou d'un service, et, *par extens.,* transaction commerciale où la monnaie sert d'intermédiaire : *Que de vues sur les échanges, les marchés et les sources de la richesse publique !* (Alain). || *Échanges extérieurs* ou *internationaux,* le commerce extérieur. || *Libre-échange,* v. ce mot à l'ordre alphab. || Par extens. *Échanges culturels,* échanges d'ordre artistique, littéraire, scientifique, que deux pays établissent entre eux en vue de développer la connaissance réciproque de leur patrimoine culturel. || **3.** Opération qui a lieu généralement entre États, et qui consiste à remettre une ou plusieurs personnes et à en recevoir une ou plusieurs autres en contrepartie : *Échange de populations. Il envoya un parlementaire [...] sous prétexte de traiter l'échange des prisonniers* (France). || **4.** *Fig.* Action de se communiquer réciproquement des documents, des renseignements, etc., ou de s'adresser mutuellement quelque chose : *Échange de correspondance. Un échange de notes diplomatiques. Avoir un échange d'idées sur une question. Il y avait entre eux un échange de phrases dévouées, de gestes serviables* (Zola) ; et, par extens. : *Un échange d'injures, de coups.* || *Échange de pouvoirs,* vérification réciproque des pouvoirs des représentants de divers pays qui participent à une conférence. || **5.** *Échanges cellulaires,* passage de différentes substances à travers les membranes cellulaires cytoplasmiques et cellulosiques, soit de l'extérieur de la cellule vers l'intérieur, soit en sens inverse. || *Échanges gazeux,* échanges de gaz entre les végétaux et l'atmosphère (respiration et fonction chlorophyllienne).

◆ **En échange** loc. adv. (1690, Furetière). Par compensation ; en revanche : *Ah ! prenez en échange une vie agitée, | Que loin du sol natal l'orage a transplantée* (Delavigne).

◆ **En échange de** loc. prép. (v. 1207, Villehardouin). Pour prix de ; à la place de : *Le prince de Mantoue a demandé ma tête en échange de sa perruque* (Musset). *Que pouvait-il lui offrir en échange de ce qu'il lui faisait perdre ?* (Daudet).

• REM. Du début à la fin du XVII[e] s., *échange* est souvent féminin : *Il aurait pensé faire une échange et non pas un plaisir* (Malherbe).

échangeable [eʃɑ̃ʒabl] adj. (de *échanger ;* 1798, Acad.). Qui peut faire l'objet d'un échange : *Un appartement échangeable.*

échanger [eʃɑ̃ʒe] v. tr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *changer ;* v. 1155, Wace, écrit *eschangier* [*eschanger,* XIII^e s. ; *échanger,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1787, Féraud ; sens 3, av. 1834, Béranger). [Conj. **1 b.**] **1.** Donner une chose et en recevoir une autre en contrepartie : *Échanger un stylo contre un canif. Échanger des timbres.* || **2.** Faire un envoi réciproque : *Échanger des lettres, des cadeaux.* || **3.** *Fig.* S'adresser mutuellement : *On échangea des mots vifs, même des gifles...* (Daudet). *Ils allèrent ainsi longtemps, sans échanger même un regard* (Maupassant). *Mais depuis qu'il m'était donné d'échanger* [...] *quelques propos avec ta mère, elle m'ennuyait* (Mauriac).

● SYN. : **1** *changer, troquer.*

échangeur, euse [eʃɑ̃ʒœr, -øz] n. (de *échanger ;* 1764, Brunot). Personne qui, dans les opérations bancaires et boursières, procède à un échange de valeurs.

◆ **échangeur** n. m. (sens 1, 1953, Larousse ; sens 2, v. 1960). **1.** Appareil destiné à réchauffer ou à refroidir un fluide, au moyen d'un autre fluide circulant à une température différente. (On dit aussi ÉCHANGEUR DE CHALEUR OU DE TEMPÉRATURE.) || **2.** Dispositif de raccordement de plusieurs voies routières (routes ou autoroutes) ne comportant aucun croisement à niveau.

échangiste [eʃɑ̃ʒist] n. (de *échange ;* 1776, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Personne qui effectue un échange de biens. || **2.** Vx. *Libre-échangiste,* v. à son ordre alphab.

échanson [eʃɑ̃sɔ̃] n. m. (francique **skankjo,* échanson ; VIII^e s., *Gloses de Reichenau, écrit scantione* [*eschanson,* fin du XII^e s., *Geste des Loherains ; échanson,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Officier qui était chargé de servir à boire à la table d'un roi ou d'un prince. || **2.** *Par extens.* et *fam.* Personne qui verse à boire.

échansonnerie [eʃɑ̃sɔnri] n. f. (de *échanson ;* 1318, *Ordonnance royale,* au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** Partie des offices de la maison du roi ou des habitations des princes, des nobles, où se faisait la distribution du vin : *Depuis le fournil jusqu'à l'échansonnerie* (Hugo). || **2.** Le corps des échansons au service d'un roi, d'un prince.

échantillon [eʃɑ̃tijɔ̃] n. m. (altér., sous l'influence de *chant* 2, *chanteau* [v. ces mots], etc., de l'anc. franç. *eschandillon,* étalon de poids et mesures [XIII^e s.], de *eschandil,* étalon, mesure [XII^e s.], lat. pop. **scandaculum,* sorte de mesure, proprem. « échelle pour monter », de *scandere,* monter ; v. 1268, É. Boileau, écrit *eschantillon,* au sens de « étalon de poids », d'où celui de « épreuve, essai » [XV^e s.] ; sens I, 1 et II, 1, début du XV^e s., écrit *eschantillon* [*échantillon,* 1636, Monet] ; sens I, 2, 1832, Raymond ; sens II, 2, 1611, Cotgrave ; sens II, 3, av. 1662, Pascal ; sens II, 4, milieu du XX^e s.).

I. 1. *Vx.* Matrice type avec laquelle on confrontait les poids, les mesures, les monnaies. || **2.** En termes de marine, syn. de ÉCHANTILLONNAGE.

II. 1. Petite quantité d'un produit quelconque qui permet d'apprécier la qualité, la valeur de celui-ci : *Un échantillon de cognac, de blé.* || *Spécialem.* Petit morceau de tissu donnant une idée de la pièce dans laquelle il a été coupé : *Choisir le tissu d'un complet sur échantillon. Une liasse d'échantillons.* || **2.** *Par anal.* Personne ou chose que l'on considère comme un exemple, un spécimen représentatif d'un groupe ou d'un ensemble : *Ah ! si nous pouvions trouver des acteurs de cet échantillon-là* (Balzac). *Saint Hélier, solitaire, demeurait dans les rochers de Césarée ; les Vandales le massacrèrent. On retrouve à Jersey un échantillon des vieux Normands ; on croit entendre parler Guillaume le Bâtard ou l'auteur du « Roman de Rou »* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Fragment significatif détaché d'un ouvrage : *Dans quelles armoires se sont enfouis ces admirables échantillons* [certains poèmes de Gautier] *de la plus pure beauté française ?* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* Aperçu de la qualité, de la valeur de : *Le triste échantillon de notre état social* (Fromentin). *Donner un échantillon de son savoir-faire.* || **4.** Fraction représentative d'une population ou d'un univers statistique qui sert de base à une enquête par sondage.

● SYN. : **II, 2** *espèce, exemplaire, genre, prototype, type ;* **3** *avant-goût, exemple, idée, image.*

échantillonnage [eʃɑ̃tijɔnaʒ] n. m. (de *échantillonner ;* 1452, Godefroy, au sens de « droit perçu au profit des seigneurs pour la visite et l'étalonnage des mesures » ; sens I et II, 2-3, XX^e s. ; sens II, 1, 1864, Littré).

I. Ensemble des dimensions des parties structurales d'un navire. || *Navire de faible, de plein échantillonnage,* navire construit légèrement ou très solidement.

II. 1. Action d'échantillonner, de préparer des échantillons de marchandises, de produits : *L'échantillonnage des vins, des étoffes.* || **2.** Ensemble, collection d'échantillons (au pr. et au fig.) : *Un échantillonnage de papiers peints, de tissus d'ameublement. La vie agitée de Copeau avait fait défiler sous ses yeux un extraordinaire échantillonnage de types humains* (Martin du Gard). *Le studio présentait, dans l'ameublement, les tentures et les œuvres d'art, un admirable et délicat échantillonnage de verts, depuis le vert jade jusqu'au vert Bosphore, en passant par le vert émeraude, le vert lumière, le vert océan et le vert bouteille* (Duhamel). || **3.** Manière de choisir les échantillons qui serviront à un sondage.

échantillonner [eʃɑ̃tijɔne] v. tr. (de *échantillon ;* 1452, Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1864, Littré ; sens II, 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 2-3, XX^e s.).

I. 1. *Vx.* Comparer, rendre conformes à la matrice type des poids, des mesures, des monnaies. || **2.** Rogner les bords d'une peau ou d'un cuir pour lui donner une forme régulière.

II. 1. Préparer des échantillons d'une marchandise, d'une étoffe : *Échantillonner des vins, des soieries.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Montrer comme des échantillons : *Le soleil échantillonne un à un ses rayons* (Giraudoux). || **3.** Choisir les personnes qui seront interrogées au cours d'une enquête par sondage, en vue d'obtenir un résultat représentatif de celui qui serait obtenu si l'ensemble de la collectivité intéressée était interrogé.

échantillonneur, euse [eʃɑ̃tijɔnœr, -øz] n. (de *échantillonner ;* 1922, Larousse, au sens de « appareil pour préparer des échantillons » ; sens actuel, 1955, Robert). Personne qui procède à des échantillonnages.

◆ **échantillonneur** n. m. (milieu du XX^e s.). Appareil qui prélève automatiquement un échantillon d'un produit pétrolier et qui est utilisé dans les raffineries pour contrôler la qualité des fabrications.

échappatoire [eʃapatwar] n. f. (de *échapper ;* XV^e s., La Curne). Moyen adroit, subterfuge par lequel on essaie de se tirer d'embarras, d'échapper à une situation difficile : *Il dit qu'il allait essayer de trouver une échappatoire, qu'il ferait remettre au surlendemain une résolution définitive* (Proust).

● SYN. : *esquive, faux-fuyant, pirouette* (fam.).

échappé, e [eʃape] adj. (part. passé de *échapper ;* XII^e s., *Roncevaux,* au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'un animal qui a rompu ses liens et a pris la fuite : *Un taureau échappé.* || **2.** *Par anal.* Se dit d'une personne qui a recouvré sa liberté à la suite d'une évasion, d'une fugue, ou qui s'est libérée d'une contrainte (vieilli) : *Une rangée* [...] *de têtes de Parisiens échappés faisant leur première partie de campagne de la saison* (Daudet).

◆ n. (1709, Lesage [*échappé des galères ; échappé,* « libertin », 1677, Miege]). *Un échappé de Charenton,* un fou, ou un homme dépourvu de bon sens. || Vx. *Un échappé des galères, de prison,* un individu de très mauvaise apparence, auquel on ne peut pas se fier : *J'avais plus l'air d'un échappé de galères que d'un enfant de famille* (Lesage).

◆ **échappé** n. m. (xxᵉ s.). Pas de danse par lequel la danseuse s'élève sur les pointes (et le danseur sur les demi-pointes) et retombe en deuxième ou en quatrième position.

échappée [eʃape] n. f. (part. passé fém. substantivé de *échapper ;* 1475, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, fin du xvᵉ s., Martial d'Auvergne ; sens 3, 1629, Corneille ; sens 4, 1667, Brunot ; sens 5, 1665, La Fontaine ; sens 6, 1704, Trévoux). **1.** *Vx.* Action de s'échapper d'un lieu ou de se libérer d'une contrainte : *À peine on commençait d'entrer dans l'échappée des libertés nouvelles et déjà, brusquement, on se voyait arrêté court* (Michelet). || *Spécialem.* Action d'un ou de plusieurs coureurs qui tentent de distancer le peloton et de maintenir leur avance. || **2.** Action d'échapper à quelqu'un ou à quelque chose : *L'échappée du gibier.* || **3.** *Class.* (déjà vx au xviiᵉ s.). Action ou parole inconsidérée : *Quel transport déréglé ! Quelle étrange échappée !* (Corneille). || **4.** *Échappée de vue* (vieilli), ou simplem. *échappée,* ouverture étroite, interruption dans un obstacle qui permet de voir plus loin : *De longues et hautes ondulations ouvraient dans leurs ravines des échappées de vue sur les déserts de l'océan* (Chateaubriand). *Un léger brouillard donnait de la profondeur à toutes les échappées de vue* (Duhamel) ; et absol. : *Je vis la vallée sous toutes ses formes, ici par une échappée, là tout entière* (Balzac). || *Échappée de lumière,* dans une peinture, lumière passant entre deux corps pour en éclairer un troisième. || *Échappée de beau temps, de soleil, de ciel bleu,* etc., bref instant pendant lequel le temps est beau, le soleil brille, le ciel est bleu, etc. : *De temps en temps, un coin bleu marine s'ouvrait à l'horizon, comme une échappée de ciel plus sombre et plus mouvant* (Daudet). || **5.** *Fig.* Court instant, bref intervalle : *Il a des échappées de génie.* || *Par échappées,* par intervalles et comme furtivement : *Il se mêlait peu, surtout depuis deux ans, à la société, qu'il entrevoyait par échappées* (Balzac). *Cette robe-tablier, dont la doublure rose paraissait par échappées sous l'ourlet de la jupe* (Colette). || **6.** *Vx.* Espace libre ménagé pour laisser un passage : *L'échappée d'un garage.* || Distance, mesurée à la verticale, comprise entre les nez de marches d'un escalier et le plafond. (En ce sens, on dit aussi ÉCHAPPEMENT.)

échappement [eʃapmɑ̃] n. m. (de *échapper ;* xiiᵉ s., Herman de Valenciennes, au sens 5 [mot rare av. le xviiiᵉ s.] ; sens 1-2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, 1864, Littré). **1.** Le fait de s'échapper (en parlant d'un fluide) : *L'échappement d'un jet de vapeur.* || **2.** *Spécialem.* Expulsion dans l'atmosphère des gaz de combustion d'un moteur thermique, ou de la vapeur qui a accompli son travail de détente dans une machine à vapeur à piston : *Le tuyau d'échappement d'une motocyclette. Dans un moteur à explosion fonctionnant suivant le cycle à quatre temps, l'échappement correspond au dernier temps.* || Dispositif qui permet l'expulsion des gaz brûlés. || *Échappement libre,* tuyau d'échappement dépourvu de silencieux. || **3.** Mécanisme servant à régulariser les oscillations du pendule d'une horloge ou du balancier d'une montre. || **4.** En architecture, syn. d'ÉCHAPPÉE (d'un escalier). || **5.** *Vx.* Action, moyen d'échapper, de se soustraire à quelque chose : *J'avais enlevé la petite dans l'idée de donner le change à mes penchants* [...] *; je l'avais prise comme une espèce d'échappement à mes facultés aimantes* (Gautier).

échapper [eʃape] v. tr. ind. [**à, de**] et intr. (lat. pop. **excappare,* de *ex-,* préf. marquant le mouvement de bas en haut, et de *cappa,* chape [v. CHAPE], proprem. « sortir de la chape où on est retenu » ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *escaper* [*eschaper,* xiiᵉ s. ; *échapper,* xviiᵉ s.], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, v. 1196, J. Bodel ; sens II, 1, xiiᵉ s., *Roncevaux ;* sens II, 2 et 5, milieu du xviᵉ s., Amyot ; sens II, 3-4, 1580, Montaigne ; sens II, 6, milieu du xixᵉ s., Baudelaire).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE OU UN ANIMAL. **1.** Vx. *Échapper de,* s'enfuir d'un lieu où l'on était retenu : *Échapper de prison* (Littré). *Échapper des mains des ennemis* (Acad.). || *Échapper à* ou *de,* se sauver, se tirer d'un danger : *Quel bonheur qu'il soit échappé au péril qu'il a couru !* (Sévigné). *Vous n'êtes pas encore échappé de sa rage* (Racine). [V. Rem.] || **2.** Se soustraire à quelqu'un ou à quelque chose, se libérer adroitement ou par la force de sa surveillance, de son emprise : *Échapper à ses gardiens. Un chien qui échappe à son maître. Je méditais d'échapper par la fuite à ce torrent d'injures* (France). || *Spécialem.* et *fig.* Se soustraire à l'influence, à l'autorité de quelqu'un : *Mᵐᵉ de Montespan s'aperçut que le roi lui échappait lorsque le mal était sans remède* (Mᵐᵉ de Caylus). *Son fils, entraîné par de mauvaises fréquentations, lui échappe.* || **3.** Se maintenir hors de l'atteinte d'une personne ou d'une chose dangereuse, menaçante, importune, ou considérée comme telle : *Échapper à la police, aux recherches de la police. Il a échappé de justesse à la prison. Échapper à une obligation. Ce peuple a pour lui un privilège unique, c'est qu'il échappe au ridicule* (Fromentin).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Cesser d'être tenu ou retenu par quelqu'un ou par quelque chose : *Sa redoutable épée échappa de sa main* (Voltaire). *Le bouton de faux col lui échappait des doigts* (Zola). || **2.** *Fig.* Cesser d'appartenir à quelqu'un, ne plus être soumis à son autorité, à son contrôle : *Le pouvoir lui échappe. Sans cesse occupés de l'avenir, le présent leur échappe* (Chateaubriand). *La cathédrale elle-même* [...] *échappe au prêtre et tombe au pouvoir de l'artiste* (Hugo). || *Spécialem.* Ne plus être présent à la mémoire, sortir de l'esprit : *J'ai retenu le chant, les vers m'ont échappé* (J.-B. Rousseau). *Son nom m'échappe.* || **3.** Être fait, émis ou prononcé involontairement, en parlant d'un acte ou d'une parole qu'on n'a pas pu retenir ou contenir : *« Presque rien », répondit cet homme en laissant échapper un mouvement de joie* (Balzac). *La vieille laissa échapper une exclamation de surprise* (Mérimée). *Parfois, un gémissement échappe à ses lèvres tordues ; ses traits se convulsent* (Gide). *Ce juron lui est* [ou *a*] *échappé.* || *Spécialem.* Être dit ou fait par maladresse ou par mégarde : *Si quelques paroles désobligeantes m'ont échappé, croyez bien, Monsieur, que j'en suis désolée* (Nerval) ; et impers. : *Je ne crois pas qu'il me soit échappé un seul trait contre la religion* (Voltaire). || **4.** Ne pas pouvoir être perçu par les sens : *Rien n'échappe aux regards de notre curieuse* (Boileau). *Cet objet aura échappé à sa vue ;* et absol. : *Le détail échappe* (Alain). || Ne pas être remarqué ou compris par l'entendement : *Mais quantité de termes d'argot et d'expressions populaires m'échappent, que je cherche en vain dans les dictionnaires* (Gide). *Il savait maintenant que rien ne m'échappait et ce qu'il lui en coûterait de me trahir encore* (Mauriac). || **5.** Ne pas être obtenu, être manqué : *La récompense, la victoire lui a échappé. Les choses qui me sont échappées sur la terre, qui m'ont fui, que je regrette, me tueraient si je ne touchais à ma tombe ; mais, si près de l'oubli éternel, vérités et songes sont également vains* (Chateaubriand). || *Laisser échapper,* laisser perdre, par négligence ou par maladresse : *Laisser échapper une occasion, le moment favorable.* || **6.** Ne pas être soumis, assujetti à : *Des revenus qui échappent à l'impôt. Un article qui échappe à la taxe de luxe.*

● SYN. : **I, 2** *se dérober à, éluder, esquiver, fuir ; se détacher de ;* **3** *couper à* (fam.), *éviter.* || **II, 1** *glisser, tomber ;* **6** *être exempt de.* — CONTR. : **I, 2** *endurer, obéir, suivre, supporter ;* **3** *se rendre, se soumettre, subir.* || **II, 3** *contenir, retenir.*

● REM. Aux temps composés, *échapper* se conjugue avec *être* ou avec *avoir* selon qu'on veut exprimer l'état ou l'action. Cependant, selon l'Académie, il se conjugue toujours avec *avoir* au sens II, 4 : *Le véritable sens avait échappé à tous les traducteurs* (Acad.), et prend souvent l'auxiliaire *être* au sens II, 3 ; mais la construction avec *avoir* se fait de plus en plus fréquente : *Il est impossible qu'une pareille bévue lui soit échappée* (Acad.). *Cela lui avait échappé ; il n'avait pas réfléchi* (Mauriac). À l'époque classique, au sens de « se sauver de » (v. I, 1), on trouve généralement l'auxiliaire *être.*

◆ v. tr. (sens 1-2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 3, 1273, Adenet). **1.** *Class.* et *littér.* Se soustraire habilement à, éviter : *Aisément du chasseur il échappe la main* (Corneille). *Ils sentirent que, s'ils demeuraient ensemble, ils n'échapperaient pas cet accident* (Hermant). [V. Rem. 1.] || **2.** *L'échapper belle,* se tirer heureusement d'un mauvais pas, d'un danger. (V. Rem. 2.) || **3.** *Littér.* Soustraire quelqu'un à quelque chose (rare) : *Elle tenait pour poétique tout ce qui l'échappait de la vie* (Gide). || **4.** *Fam.* ou *dialect.* Laisser sortir, laisser tomber : *Jamais je n'échappe un verre ou une bague* (Giraudoux).

● REM. **1.** Vaugelas trouve « plus élégante » la construction *échapper un grand danger* que la construction indirecte *échapper d'un grand danger ;* mais il ne sera pas approuvé par l'Académie en 1704.

2. Lorsque l'expression *l'échapper belle* est employée à un temps composé, le participe *échappé* reste invariable : *Wladi hoche la tête et fait entendre un petit soupir du nez, comme pour dire :« Ah ! nous l'avons échappé belle* » (Gide). Au XVIIe s., belle pouvait être modifié par un adverbe : *Je viens de l'échapper bien belle* (Molière).

◆ **s'échapper** v. pr. (sens I, 1, XVe s., Du Cange ; sens I, 2, début du XXe s. ; sens I, 3, 1641, Corneille ; sens II, 1, 1667, Racine ; sens II, 2, 1835, Acad.).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE OU UN ANIMAL. **1.** S'enfuir d'un lieu où l'on est retenu : *S'échapper d'un camp de prisonniers.* || *Absol.* et *fam.* Sortir vivement ou subrepticement d'un lieu ; s'absenter discrètement, laisser ses occupations pendant un court moment : *Je m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser* (Bossuet). *J'essaierai de m'échapper pour aller vous accueillir à la gare.* || **2.** *Absol.* En parlant d'un coureur, distancer le peloton. || **3.** *Class.* et *absol.* Céder à l'emportement, se laisser aller à une action ou à une parole irréfléchie : *Vous vous échapperez sans doute en sa présence* (Corneille). *Quand elle s'échappait en discours, c'était profond, continu, élevé* (Sainte-Beuve). || *S'échapper de* (et l'infinitif), s'oublier jusqu'au point de : *Lorsqu'un vieux fou s'échappe | D'être amoureux sur ses vieux ans* (Regnard).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Sortir brusquement d'un endroit, ou se répandre avec plus ou moins de violence : *Le fleuve, emprisonné dans des rocs tortueux, | Lutte, s'échappe et va, par des pentes fleuries, | S'étendre mollement sur l'herbe des prairies* (Chénier). *Des jets de flammes rougeâtres s'échappaient du bois* (Zola). || **2.** *Fig.* En parlant d'une idée, d'un sentiment, d'une chose abstraite, s'en aller irrémédiablement, s'évanouir : *Laisser, voir s'échapper son dernier espoir, sa dernière chance.*

● SYN. : **I, 1** *se dérober, s'éclipser, s'esquiver, s'évader, se sauver.* || **II, 1** *émerger, jaillir, monter, surgir ;* **2** *s'envoler, s'éteindre, s'évaporer, se volatiliser* (fam.).

écharde [eʃard] n. f. (francique **skarda,* éclat ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *esjarde* [*escharde,* XIIIe s. ; *écharde,* XVIe s. ; var. *escherde,* du XIIe au XIVe s.], au sens de « écaille de poisson, de serpent » ; sens actuel, v. 1560, Paré [« petit morceau de bois, en général », début du XIIIe s.]). Petit fragment de bois ou de métal, mince et aigu, qui pénètre accidentellement dans la peau.

échardonnage [eʃardɔnaʒ] n. m. (de *échardonner ;* 1835, *Maison rustique du* XIXe *siècle,* au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Action d'arracher les chardons d'un terrain, d'un champ : *En dépit des échardonnages intempestifs, Bouvard, l'année suivante, avait devant lui une belle récolte* (Flaubert). || **2.** Action d'éliminer les chardons et fragments de chardon accrochés aux filaments de laine.

échardonner [eʃardɔne] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *chardon ;* v. 1220, G. de Coincy, écrit *eschardoner* [*échardonner,* XVIIe s.], au sens de « piquer avec des chardons » ; sens 1, 1491, *Dict. général,* puis 1606, Nicot ; sens 2-3, 24 févr. 1870, *Journ. officiel*). **1.** Débarrasser un champ des chardons qui l'ont envahi. || **2.** Dans l'industrie textile, enlever les chardons mêlés à la laine. || **3.** Faire passer le drap sous des cylindres garnis de chardons pour redresser le duvet.

échardonnette [eʃardɔnɛt] n. f. (de *échardonner ;* 1835, *Maison rustique du* XIXe *siècle,* aux sens 1-2). **1.** Petite serpe montée au bout d'un long manche et qui sert à couper les chardons au ras du sol. || **2.** Couteau à long manche pour sectionner les racines de chardon en terre.

● REM. On dit aussi ÉCHARDONNOIR, n. m. (1690, Furetière).

échardonneuse [eʃardɔnøz] n. f. (de *échardonner ;* 1900, Larousse). Appareil destiné à éliminer mécaniquement les chardons de la laine lors du cardage.

échardonnoir n. m. V. ÉCHARDONNETTE.

écharnage [eʃarnaʒ] n. m. (de *écharner ;* 1790, *Encycl. méthodique*). Action d'écharner les peaux.

● REM. On dit aussi ÉCHARNEMENT (1845, Bescherelle).

écharner [eʃarne] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *charn,* forme anc. de *chair* [v. ce mot] ; 1680, Richelet [*escharné,* « maigre, décharné », XIIIe s., *Girart de Vienne*]). Préparer une peau pour le corroyage en arrachant soigneusement tous les morceaux de chair qui y adhèrent encore.

● SYN. : *drayer.*

écharneur [eʃarnœr] n. m. (de *écharner ;* XXe s.). Celui qui pratique l'écharnage des peaux.

écharneuse [eʃarnøz] n. f. (de *écharner ;* 1900, Larousse). Machine qui sert à l'écharnage des peaux.

écharnoir [eʃarnwar] n. m. (de *écharner ;* 1723, Savary des Bruslons). Couteau à deux poignées et en forme de plane, employé par les tanneurs pour écharner les peaux.

● SYN. : *drayoire.*

écharnure [eʃarnyr] n. f. (de *écharner ;* 1493, La Curne, au sens général de « débris de chair » ; sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). Débris de chair provenant de l'écharnage.

● SYN. : *drayure.*

écharpe [eʃarp] n. f. (francique **skirpja,* sacoche ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *escrepe* [*escherpe, escharpe,* XIIe s.], au sens de « sacoche, bourse » [qu'on portait en bandoulière, d'où le sens suiv.] ; sens I, 1, début du XIVe s., écrit *escherpe* [*écharpe,* XVe s.] ; sens I, 2, 1549, R. Estienne ; sens I, 3, 1675, Widerhold ; sens II, 1, 1755, *Encyclopédie ;* sens II, 2, 1611, Cotgrave ; sens II, 3, 1887, Havard).

I. 1. Large bande d'étoffe portée obliquement en travers de la poitrine, d'une épaule à la hanche opposée, ou nouée autour de la taille, et qui est l'insigne de certaines fonctions officielles (député, conseiller général, maire) : *Le maire, en écharpe tricolore* (Flaubert). || Poét. *L'écharpe d'Iris,* l'arc-en-ciel, qui traverse obliquement le ciel : *Il pleut, le soleil luit, et l'écharpe d'Iris | Rend ceux qui sortent avertis | Qu'en ces mois le manteau leur est fort nécessaire* (La Fontaine). || **2.** Bandage porté en bandoulière ou passé autour du cou, qui sert à soutenir l'avant-bras malade ou blessé : *Lorsqu'un de nos frères reparaissait en uniforme de houssard et le bras en écharpe, nous rougissions de nos livres* (Vigny). || **3.** Bande d'étoffe souple ou de fourrure que l'on passe autour de son cou ou sur les épaules : *Une écharpe de soie, de laine.*

II. 1. Pièce de bois ou de métal disposée obliquement pour assurer la solidité et l'indéformabilité d'un ouvrage de charpente ou de menuiserie. || **2.** Cordage qui sert à retenir et à guider le fardeau que l'on monte avec une grue. || Cordage dont se servent les maçons pour monter et descendre les objets de construction. || **3.** En décoration intérieure, draperie retenue à ses deux extrémités et retombant en courbe.

◆ **En écharpe** loc. adv. (milieu du XVIe s., Amyot, au sens de « en bandoulière » ; sens

actuel, 1690, Furetière). Obliquement, de côté : *Une voiture prise en écharpe par une autre.*

1. écharper [eʃarpe] v. tr. (var. de l'anc. v. *escharpir,* déchiqueter [xv^e s.], de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de l'anc. v. *charpir,* mettre en pièces [v. CHARPIE] ; 1668, Hauteroche, au sens 3 ; sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** *Vx.* Diviser les brins de la laine ou des autres matières textiles. || **2.** Mettre en pièces, massacrer quelqu'un : *Écharper l'ennemi. Écharpant, au bord de la trappe même, les derniers qui résistaient* (Hugo). *Le préfet avait fait évacuer le péristyle, et les agents avaient eu grand-peine à empêcher une foule délirante d'écharper l'Autrichien* (Martin du Gard). || **3.** Couper maladroitement : *Écharper un poulet.* || Faire une balafre à quelqu'un avec une arme tranchante : *Écharper le visage de son adversaire.*

• SYN. : **2** *lapider, lyncher ;* **3** *charcuter, déchiqueter, hacher, taillader ; balafrer, entailler.*

2. écharper [eʃarpe] v. tr. (de *écharpe ;* v. 1307, Guiart, au sens de « munir d'une écharpe » ; sens actuel, 1676, Félibien). *Écharper un fardeau,* l'entourer, pour le lever, d'un cordage qui empêche la charge de frotter le long des murs.

échars, e [eʃar, -ars] adj. (lat. pop. **excarpsus,* lat. class. *excerptus,* extrait, d'où « resserré », part. passé de *excerpere,* tirer de, extraire, séparer, mettre à part, de *ex-*, préf. marquant le mouvement de bas en haut, et de *carpere,* détacher, cueillir ; v. 1130, *Eneas,* écrit *eschars,* au sens de « chiche, insuffisant » ; en numismatique, début du XIV^e s., écrit *eschars* [*échars,* XVII^e s.]). *Vx.* Se disait d'une monnaie au-dessous du titre légal : *Pièce écharse.*

◆ **échars** n. m. (av. 1320, Bozon, au sens de « avarice » ; en numismatique, 1870, Larousse). *Vx.* Ce qui manquait à une monnaie pour être au titre légal : *Un louis qui a un dixième d'échars.*

écharser [eʃarse] v. tr. (de *échars ;* XII^e s., aux sens de « user avec épargne, traiter avec une sévère économie » ; en numismatique, XIV^e s.). *Vx.* Fabriquer des monnaies au-dessous du titre légal.

écharseté [eʃarsəte] n. f. (de *échars ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens de « avarice, mesquinerie » ; en numismatique, XVI^e s.). *Vx.* Affaiblissement du titre des monnaies par substitution d'un alliage à l'or ou à l'argent.

échasse [eʃas] n. f. (francique **skakkja,* instrument pour avancer plus vite, de **skakan,* courir vite ; fin du XII^e s., *Aliscans,* écrit *eschace,* au sens de « long bâton » [aussi « jambe de bois, béquille », aux XIII^e-XIV^e s.] ; sens 1, XIII^e s., Godefroy, écrit *eschace* [*échasse,* XVI^e s.] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1768, *Encyclopédie*). **1.** Long bâton garni d'un fourchon, ou étrier, sur lequel on pose le pied, permettant de marcher à une certaine hauteur du sol : *On apercevait, comme des taches, des moutons disséminés sous la garde d'un berger rêvant sur ses échasses* (Gautier). || Fam. *Marcher, être monté sur des échasses,* avoir de longues jambes. || **2.** *Pop.* Jambe longue et maigre. || **3.** Oiseau blanc et noir, aux pattes fines et longues, qui niche près des rivages dans le sud de la France.

échassier, ère [eʃasje, -ɛr] adj. et n. m. (de *échasse ;* XII^e s., Godefroy, au sens de « [celui] qui a une jambe de bois, qui marche avec une béquille » ; sens 1-2, 1798, *Bulletin des sciences*). **1.** Se dit d'un type d'oiseau à longues pattes et à long bec : *La bécasse est un oiseau échassier.* || **2.** Qui appartient à ce type : *Les pattes échassières d'un héron* (Gautier).

◆ n. *Fam.* Personne qui a de longues jambes.

◆ **échassiers** n. m. pl. (1798, *Bulletin des sciences*). Super-ordre d'oiseaux à longues pattes et vivant près de l'eau (bécasse, grue, héron, cigogne).

1. échaudage [eʃodaʒ] n. m. (de *échauder* 1 ; 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Action d'échauder, de passer à l'eau chaude ou de plonger dans l'eau chaude : *L'échaudage d'un tonneau.* || **2.** Malformation du grain des céréales due à un excès de chaleur solaire.

• REM. On a dit aussi ÉCHAUDEMENT (1564, Liébault, au sens de « brûlure » ; 1845, Bescherelle, au sens 2).

2. échaudage [eʃodaʒ] n. m. (de *échauder* 2 ; 1864, Littré, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Action d'échauder, de traiter avec un lait de chaux. || **2.** *Vx.* Lait de chaux servant à échauder.

échaudé, e [eʃode] adj. (part. passé de *échauder* 1 ; fin du XVIII^e s.). Se dit de grains arrêtés dans leur développement normal par un coup de chaleur, de plantes dont les bourgeons ont été grillés par le soleil.

◆ **échaudé** n. m. (v. 1268, É. Boileau). Pâtisserie légère faite avec de la pâte pochée dans l'eau bouillante, puis séchée au four : *Des messieurs sur des chaises buvant de la bière avec des échaudés* (Daudet).

échaudement n. m. V. ÉCHAUDAGE 1.

1. échauder [eʃode] v. tr. (bas lat. *excaldare,* mettre dans l'eau chaude, de *ex-*, préf. à valeur intensive, et de *cal[i]dus,* chaud [v. CHAUD] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *eschauder* [*échauder,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens 3, fin du XIII^e s., J. de Condé). **1.** Brûler avec un liquide bouillant. || *Chat* (ou *chien*) *échaudé craint l'eau froide* (prov.), on craint même l'apparence d'un mal dont on a souffert : *Mais bah ! chat échaudé craint l'eau, fût-elle froide* (Verlaine). || **2.** Passer, nettoyer à l'eau chaude : *Échauder la vaisselle.* || Tremper, plonger dans l'eau chaude : *Échauder de la pâte.* || *Spécialem.* Plonger dans l'eau chaude un animal tué, pour enlever plus facilement ses poils ou ses plumes : *Échauder un cochon de lait, un poulet.* || **3.** *Fig.* Faire pâtir ; causer du dommage à : *Les cités qui bouillonnent au-dedans sont toutes prêtes à échauder les ennemis du dehors* (France).

• SYN. : **1** *ébouillanter.*

◆ **s'échauder** v. pr. (av. 1450, Ch. d'Orléans, au sens de « prendre chaud » ; sens 1-2, 1580, Montaigne). **1.** Se brûler avec un liquide trop chaud : *Le café servi à l'orientale, avec tout son marc, dans de petites tasses filigranées d'argent, les convives se groupèrent autour, se hâtant de boire, s'échaudant, se surveillant du regard* (Daudet). || **2.** *Fig.* Éprouver quelque déception, quelque mécompte : *Il s'avance dans la vie comme un hurluberlu et risque de ne prendre quelque expérience qu'en s'échaudant cruellement* (Gide).

2. échauder [eʃode] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive] et de *chauder,* chauler — le blé — [1785, Brunot], dér. de *chaux ;* 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** *Vx.* Enduire d'un lait de chaux. || **2.** *Vx.* Faire macérer dans un lait de chaux.

échaudeur [eʃodœr] n. m. (de *échauder* 1 ; fin du XIII^e s.). *Vx.* Pâtissier qui fabriquait des échaudés.

échaudoir [eʃodwar] n. m. (de *échauder* 1 ; 1380, Godefroy, au sens de « vase dans lequel on échaude » ; sens 1, 1523, Godefroy ; sens 2, XX^e s. ; sens 3-4, 1690, Furetière). **1.** Endroit d'un abattoir où l'on échaude les animaux : *L'animal qui vient de périr bascule dans l'échaudoir* [...], *une cuve longue et puante où les cadavres sont débarrassés de leur crasse* (Duhamel). || **2.** Local dans lequel travaillent et commercent les bouchers en gros des abattoirs. || **3.** Lieu où les teinturiers échaudent et dégraissent les laines. || **4.** Cuve dans laquelle ils font ces opérations.

échauffant, e [eʃofɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *échauffer ;* fin du XIV^e s., E. Deschamps, au sens de « ardent, excitant » ; sens actuel, milieu du XVIII^e s.). *Fam.* Qui augmente la chaleur animale et produit la constipation : *Une nourriture échauffante.*

• CONTR. : *rafraîchissant.*

échauffe [eʃof] n. f. (déverbal de *échauffer ;* 1790, *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2-3, XX^e s.). **1.** Étuve où les tanneurs font fermenter les peaux en vue de l'épilage. || **2.** Mode d'épilage des peaux. || **3.** Altération des peaux brutes par un début de putréfaction.

échauffé, e [eʃofe] adj. (part. passé de *échauffer*). **1.** Qui a subi un commencement de fermentation : *Grains échauffés.*

|| *Bois échauffé,* bois altéré par des champignons, mais qui n'est pas pourri. || **2.** *Fig.* En proie à la plus vive excitation morale : *Entre un grand gaillard, capitaine de la garde nationale, à la tête d'une troupe fort échauffée* (Hugo). || **3.** Class. *Être échauffé pour, contre,* être plein d'ardeur pour, être animé contre : *J'ai ici Corbinelli ; il est échauffé pour vos affaires, comme à Grignan* (Sévigné). *La haine [...] la plus échauffée contre le nom de Jésus* (Bossuet).

● SYN. : **2** *ardent, bouillant, déchaîné, exalté, excité.* — CONTR. : **2** *calme, indifférent, refroidi, serein, tranquille.*

◆ **échauffé** n. m. (XVe s.). État, aspect ou odeur d'une matière trop chauffée ou en fermentation : *Viande qui sent l'échauffé.*

échauffement [eʃofmɑ̃] n. m. (de *échauffer ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, av. 1559, J. du Bellay). **1.** Action d'échauffer, ou le fait de s'échauffer ; état qui en résulte : *L'échauffement de la mer, du sol.* || **2.** En mécanique, élévation anormale de la température d'une pièce en mouvement (articulation, boîte d'essieu, etc.), due à un défaut de graissage ou de refroidissement. || **3.** Début de fermentation des céréales et des farines. || **4.** Inflammation, irritation légère d'une partie du corps. (Vieilli.) || **5.** *Fig.* État d'énervement, de surexcitation : *L'échauffement du public est à son comble.*

● SYN. : **1** *réchauffement ;* **5** *agitation, effervescence, exaltation, excitation, fébrilité, nervosité.* — CONTR. : **1** *refroidissement ;* **5** *calme, indifférence, quiétude, sérénité.*

échauffer [eʃofe] v. tr. (lat. pop. **excalefare,* lat. class. *excalefacere,* chauffer, échauffer, de *ex-,* préf. à valeur intensive, *calere,* être chaud, et *facere,* faire ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *eschalfer* [*eschaufer, eschauffer,* fin du XIIe s. ; *échauffer,* XVIIe s.], aux sens 4-5 ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 2, XIVe s. ; sens 3, 1666, Molière). **1.** *Class.* et *littér.* Chauffer, rendre progressivement plus chaud : *J'échauffe mes chambres autant que je puis ; mais en sortant de Rome, tout vous paraîtra à la glace* (Mme de Grignan). *Et pour l'échauffer dans sa crèche, | L'âne et le bœuf soufflent dessus* (Gautier). || **2.** Produire un commencement de fermentation d'une matière organique. || **3.** Causer un excès de chaleur animale : *Un souper qui avait beaucoup échauffé toutes les têtes* (France). || *Fam.* Produire une inflammation, une constipation légère. || Fig. *Échauffer le sang, la bile, la tête, les oreilles de quelqu'un* ou *à quelqu'un,* le mettre en colère, le pousser à bout en abusant de sa patience. || **4.** *Fig.* Causer une animation, une excitation vive : *Un journal, composé dans le but avoué de renverser l'ancienne dynastie, vint échauffer les esprits* (Chateaubriand). || **5.** *Class.* et *fig.* Stimuler quelque chose, le rendre plus vif, plus violent : *Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants, | Et de sang tout couvert échauffant le carnage* (Racine).

● SYN. : **4** *agiter, enflammer, enfiévrer, exalter, exciter.* — CONTR. : **3** *rafraîchir ;* **4** *apaiser, calmer, détendre.*

◆ **s'échauffer** v. pr. (sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, XIIIe s., Littré). **1.** Devenir plus chaud (vieilli en parlant des choses) : *Cher enfant, ne t'échauffe pas trop* (Balzac). || *Spécialem.* En parlant d'un sportif, soumettre ses muscles à des exercices appropriés avant une épreuve. || **2.** *Fig.* S'animer ; prendre un tour plus vif, plus passionné : *Sitôt qu'on dispute, on s'échauffe ; la vanité, l'obstination s'en mêlent, la bonne foi n'y est plus* (Rousseau). *À mesure que la partie s'échauffait, je suivais curieusement l'expression des visages* (Daudet). *Sa colère s'échauffa par la vue de mon bon maître* (France). *Leur point de vue n'était pas le même et la discussion s'échauffait* (Gide).

● SYN. : **2** *se déchaîner, s'enflammer, s'exalter, s'exciter.* — CONTR. : **1** *se refroidir ;* **2** *se calmer, retomber, tomber.*

échauffourée [eʃofure] n. f. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et d'un croisement du v. *fourrer* et du n. m. *chaufour* [v. ce mot], le chaufournier étant longtemps occupé à pousser la bourrée dans l'âtre brûlant du chaufour, où il l'éparpille avec sa pelle ; XIIIe s., *Dit des cris de Paris,* écrit *eschaufourée* [*échauffourée,* XVIIIe s.], au sens de « rencontre malheureuse » ; sens 1, 1740, Acad. : sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, av. 1841, Chateaubriand ; sens 4, 1694, Acad.). **1.** *Vx.* Complot mal préparé, entreprise hasardée, et qui échoue : *Si le peuple laisse tomber sa boule noire, l'idée est fruit sec, l'insurrection est échauffourée* (Hugo). || **2.** Rencontre imprévue et engagement de courte durée entre troupes ennemies (vieilli) : *Il venait de se passer, non loin de là, une échauffourée sur laquelle Murat se taisait ; notre avant-garde avait été culbutée* (Ségur). || **3.** Bagarre plus ou moins importante : *La manifestation s'acheva dans le calme, malgré une échauffourée avec la police.* || **4.** *Class.* Mouvement de colère : *Il a fait une étrange échauffourée* (Acad., 1694).

● SYN. : **2** *accrochage, escarmouche,* 3 *mêlée, rixe.*

échauffure [eʃofyr] n. f. (de *échauffer ;* v. 1265, Br. Latini, au sens de « inflammation » ; sens actuel, 1870, Larousse). Fermentation légère des grains sous l'effet de la chaleur et de l'humidité.

échauguette [eʃogɛt] n. f. (francique **skarwahta,* proprem. « guet [*wahta*] fait avec une troupe [*skâra*] » ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *escalguaite,* au sens de « action de veiller [pour garder un camp, etc.] » ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *eschargueite,* au sens de « sentinelle[s] » ; terme de fortification, XVe s., écrit *escharguette* [*eschaugette,* début du XVIe s. ; *échauguette,* 1580, Montaigne]). Dans les châteaux forts, les fortifications anciennes, guérite pour le guet, placée en encorbellement sur la muraille, près d'une porte, contre une tour, au saillant d'une courtine.

échauler [eʃole] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *chauler ;* 1700, Liger). Syn. anc. de CHAULER.

échaumer [eʃome] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *chaume ;* 1722, Brunot). *Dialect.* Syn. de DÉCHAUMER.

èche n. f. V. ESCHE.

échéance [eʃeɑ̃s] n. f. (de *échéant,* part. prés. de *échoir ;* v. 1193, Hélinant, aux sens de « ce qui échoit, succession, héritage [collatéral] » ; sens 1, début du XVIIe s. ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3-4, 1678, La Fontaine). **1.** Date à laquelle est exigible le paiement d'une dette ou l'exécution d'une obligation : *L'échéance du loyer, d'un effet de commerce, d'une pension. Respecter ses échéances.* || **2.** Ensemble des règlements à effectuer à une époque donnée : *L'échéance de fin de mois. Une échéance difficile.* || *Par extens.* Somme à payer à cette date : *Mon père me l'avait laissé pour payer une échéance* (Daudet). || **3.** Délai qui s'écoule entre la date à laquelle une obligation est prise et celle où elle sera exécutée : *Hâtez-vous, car l'échéance sera courte.* || *À brève, à longue échéance,* dans un délai court, long, en parlant de l'accomplissement d'une action : *Il réussira à plus ou moins longue échéance.* || **4.** *Fig.* Date à laquelle un événement doit se produire : *Nous avons encore deux mois avant l'échéance de l'examen.*

● SYN. : **1** *terme.*

échéancier [eʃeɑ̃sje] n. m. (de *échéance ;* 1864, Littré). Registre ou dispositif où sont inscrits ou classés, à leur date d'échéance, les effets de commerce à payer ou à recevoir.

échéant, e [eʃeɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *échoir ;* milieu du XIXe s., comme adj. et dans la loc. adv.). *Vx.* Se dit d'un effet de commerce qui arrive à échéance : *Payer les billets échéants.*

◆ **Le cas échéant** loc. adv. Si le cas se présente ; à l'occasion : *Il comprit qu'il venait de se faire un ami sur lequel, le cas échéant, il pourrait compter* (Dumas père).

échec [eʃɛk] n. m. (altér. de *eschac* [XIe-XIVe s.], empr., par l'intermédiaire de l'esp., à l'arabo-persan *shâh,* roi [dans la loc. *shâh mât,* « le roi est mort »] ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *eschec* [*échec,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1625, Stœr ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Au jeu des échecs (v. ci-après), situation du roi ou de la reine lorsque l'une de ces pièces se trouve sur une case battue par une pièce de l'adversaire : *Faire échec. Avoir son roi en échec.* || *Échec !,* interjection par laquelle

un joueur d'échecs marque que le roi de son adversaire risque d'être pris. || *Échec et mat*, coup décisif par lequel on met définitivement le roi en prise, et qui assure le gain de la partie. || **2.** Fig. *Mettre, tenir quelqu'un en échec*, s'opposer à lui, l'empêcher de poursuivre son action : *Une de ces situations où une poignée d'hommes tient en échec une légion* (Hugo). || **3.** Insuccès, revers subi par quelqu'un ; manque de réussite d'une entreprise : *Elle l'excusa, rejetant l'échec sur l'injustice des examinateurs* (Flaubert). *Un échec complet ne détruit en aucune façon la possibilité de tentatives nouvelles dans le même sens* (Baudelaire). *L'échec des pourparlers entre deux pays, d'une conférence. L'échec d'une pièce de théâtre.*

• SYN. : 3 *faillite, fiasco* (fam.), *four* (fam.), *veste* (fam.). — CONTR. : 3 *réussite, succès, victoire.*

◆ adj. (av. 1696, La Bruyère). *Être échec*, aux échecs, avoir son roi ou sa reine en échec.

◆ **échecs** n. m. pl. (sens 1-2, 1080, *Chanson de Roland*, écrit *eschecs ; échecs*, XVII[e] s.). **1.** Jeu dans lequel deux adversaires font manœuvrer l'une contre l'autre, sur un plateau divisé en soixante-quatre cases, ou échiquier, deux séries de seize pièces de valeurs diverses : *Un jeu qu'on joue selon les règles, comme les échecs ou les dames* (France). || **2.** Les pièces qui servent à ce jeu.

échelage [eʃlaʒ] ou **échellage** [eʃɛlaʒ] n. m. (de *échelle ;* 1509, *Coutumier général*). Droit qu'a le propriétaire d'un mur ou d'un bâtiment de poser sur le terrain d'autrui les échelles nécessaires à la réparation, la reconstruction, etc., de ce mur ou de ce bâtiment.

écheler [eʃəle] v. tr. (de *échelle ;* XIII[e] s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* Escalader en appliquant une échelle : *Ceux qui devaient écheler le château* (Le Roy). || *Par extens.* et *vx.* Monter, grimper sur quelque chose d'escarpé : *Pour en finir avec l'inondation, c'est une fille Alric, au service de M[lle] Tournatoire, qui a échelé le toit et cloué dessus une feuille de zinc empruntée au magasin* (Daudet). || **2.** *Vx.* En termes militaires, syn. de ÉCHELONNER, disposer une troupe par échelons.

échelette [eʃlɛt] n. f. (de *échelle ;* XIII[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1721, Trévoux). **1.** *Vx.* Petite échelle attachée au côté du bât d'une bête de somme pour y placer des gerbes, des bottes de foin. || **2.** Ridelle qu'on met sur le devant d'une charrette pour hausser ou maintenir le chargement.

échelier [eʃəlje] n. m. (de *échelle ;* 1685, Furetière). Échelle composée d'un seul montant, traversé par des chevilles servant d'échelons.

échellage n. m. V. ÉCHELAGE.

échelle [eʃɛl] n. f. (lat. *scala* [en général au plur.], échelle ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *eschiele* [*eschelle*, XIV[e] s. ; *échelle*, 1636, Monet], au sens I, 1 [*échelle double*, 1680, Richelet ; *échelle de corde*, 1636, Monet ; *échelle de meunier*, 1832, Raymond ; *tour d'échelle*, 1701, d'après *Encyclopédie*, 1765 ; *faire la courte échelle*, 1835, Acad. ; *tirer l'échelle*, au fig., 1657, Livet ; *monter à l'échelle*, au fig., 1870, Larousse ; *sentir l'échelle*, 1668, Molière] ; sens I, 2, 1736, Aubin ; sens II, 1, 1685, Furetière ; sens II, 2, 1751, *Encyclopédie ;* sens II, 3, 1761, Gohin [*à l'échelle de*, av. 1848, Chateaubriand ; *sur une grande échelle*, 1835, Acad.] ; sens III, 1690, Furetière [en teinturerie ; en musique, 1755, *Encyclopédie ; échelle sociale*, début du XIX[e] s., d'après Larousse, 1870 ; *échelle des êtres*, 1764, Ch. Bonnet ; *échelle mobile*, 1870, Larousse ; *échelle des valeurs*, début du XX[e] s.] ; sens IV, 1678, Guillet).

I. 1. Instrument en bois ou en métal, composé de deux montants parallèles ou formant un angle aigu, reliés entre eux par des barreaux transversaux régulièrement espacés, et qui permet de monter ou de descendre, à la manière d'un escalier : *Une échelle en forme de pyramide renversée nous conduisit dans un grenier poudreux* (Chateaubriand). *Échelle double. Échelle coulissante. Échelle d'incendie.* || *Échelle de corde, de soie*, échelle dont les montants, et parfois aussi les traverses, sont faits en corde, en soie : *Elle attacha à un balcon une échelle de soie que le comte lui avait donnée, et fit entrer par là ce seigneur dans l'appartement de sa maîtresse* (Lesage). || *Échelle de meunier*, escalier droit, sans contremarches, composé de planches horizontales encastrées dans le limon et le faux limon. || *Tour d'échelle*, terrain sur lequel s'exerce la servitude d'échelage. || *Faire la courte échelle à quelqu'un*, lui permettre de s'élever en lui offrant comme points d'appui les mains, le dos, les épaules : *Se faisant la courte échelle, une vingtaine d'assiégeants firent irruption dans la salle* (Hugo) ; au *fig.*, lui prêter tout son appui pour faire carrière. || Fig. et fam. *Il n'y a plus qu'à tirer l'échelle*, se dit pour reconnaître la supériorité indiscutable de quelqu'un ou de quelque chose ; et, *ironiq.*, pour exprimer qu'on renonce à poursuivre une discussion. || *Monter à l'échelle*, prendre au sérieux les plaisanteries des autres, en être dupe, ou se mettre en colère : *Ah ! non, je vous en prie, ne me faites pas monter à l'échelle* (Farrère). || Class. *Sentir l'échelle*, comporter le risque de la pendaison (allusion à l'échelle du gibet) : *Je sais tirer adroitement mon épingle du jeu et me démêler prudemment de toutes les galanteries qui sentent tant soit peu l'échelle* (Molière). || **2.** *Spécialem.* Dans la marine, tout escalier fixe ou mobile : *Échelle de coupée. Échelle de passerelle. Échelle de pilote.*

II. 1. Ligne divisée et subdivisée en parties égales, et qui indique le rapport des dimensions ou des distances marquées sur un plan ou sur une carte avec les dimensions ou les distances réelles. (On dit plus précisément ÉCHELLE GRAPHIQUE.) || *Par extens.* Rapport qui existe entre une longueur et sa représentation sur la carte. (On dit plus précisément ÉCHELLE NUMÉRIQUE.) *L'ancienne carte militaire française était à l'échelle de 1/80 000.* || **2.** Série de divisions tracées sur un instrument de mesure : *Échelle barométrique. Le thermomètre à mercure utilise les échelles centésimales, de Réaumur, de Fahrenheit.* || *Échelle d'étiage*, règle graduée servant à mesurer la hauteur des eaux au-dessus de l'étiage. || *Échelle de marée*, planche graduée en mètres et centimètres, placée dans un puisard en communication avec la mer, et qui permet de contrôler à tout moment la hauteur de la marée. (Syn. MARÉGRAPHE.) || **3.** *Fig.* Ordre de grandeur ; moyen de comparaison, d'évaluation, d'appréciation : *Nous mesurons les desseins éternels sur l'échelle de notre courte vie* (Chateaubriand). *Ainsi l'action de l'esprit, créant furieusement, et comme dans l'emportement le plus aveugle, des moyens matériels de grande puissance, a engendré d'énormes événements d'échelle mondiale* (Valéry). || *À l'échelle* (*de*), à la mesure, à la proportion (de) : *Ce qui me paraît une énormité, mesuré à la courte échelle des vieilles idées diplomatiques, n'était au fond rien du tout dans l'ordre actuel de la société* (Chateaubriand). *Cette Société des Nations devrait être l'instigatrice d'une politique et d'une économie internationale ; aboutir à une coopération générale, organisée, qui soit enfin à l'échelle de la planète* (Martin du Gard). *Tout ce qu'ont, depuis des siècles, figuré les peintres de la vieille Europe était à l'échelle de l'homme* (Duhamel). || *Sur une grande, une large, une vaste échelle*, en grand, dans des proportions importantes : *Il lui était démontré que le vol organisé sur une grande échelle favorisait plus que toute chose la division des grandes fortunes* (Nerval).

III. *Fig.* Suite de degrés, de niveaux classés dans un ordre progressif, et qui établit une hiérarchie dans un domaine donné : *L'échelle sociale. L'échelle des salaires d'une profession, des traitements de la fonction publique.* || *Échelle des êtres*, classification dans laquelle les êtres vivants formeraient une série régulière et ininterrompue, allant des organismes les plus simples aux plus perfectionnés. || *Échelle musicale*, ensemble général des sons contenus dans un système musical : *Échelle diatonique, chromatique.* || *Échelle des couleurs, échelle de nuances*, série de nuances par lesquelles on passe (en peinture, en aquarelle, en teinture) comme par degrés d'une cou-

leur à une autre. || *Échelle mobile,* clause d'un contrat d'après laquelle les prix stipulés suivront les variations d'un ou de plusieurs autres éléments de la vie économique ; *spécialem.,* système d'indexation des salaires, des retraites, des pensions, etc., sur le coût de la vie. || *Échelle des valeurs,* hiérarchie des différentes valeurs morales ou esthétiques susceptibles de varier d'un peuple ou d'un individu à un autre : *En quelques heures se trouva renversée l'échelle de valeurs que, depuis son enfance, il croyait immuable* (Martin du Gard).

IV. *Vx.* Lieu où un navire posait à terre une échelle pour y effectuer un débarquement. || Spécialem. et vx. *Les Échelles,* les comptoirs, établis généralement en pays infidèle, où l'on débarquait pour faire du commerce. || *Échelles du Levant,* les anciens ports turcs de la Méditerranée orientale, ainsi que plusieurs villes de l'intérieur, où étaient installés des comptoirs.

• SYN. : **II, 2** *graduation ;* **3** *dimension, mesure, taille.*

échellier [eʃɛlje] n. m. (de *échelle,* au sens III ; 17 avr. 1877, *Journ. des débats*). En termes de Bourse, spéculateur qui, pour diminuer ses risques, achète une valeur au comptant au moment où il la vend à terme avec prime (opération dite *prime contre ferme*).

échelon [eʃlɔ̃] n. m. (de *échelle ;* fin du XIIe s., au sens 1 ; sens 2, v. 1570, Carloix ; sens 3, 1825, Le Couturier ; sens 4, XXe s.). **1.** Chacun des barreaux fixés entre les deux montants d'une échelle. || *Par anal.* Crampon de fer scellé dans un mur ou un pilier et sur lequel on pose le pied pour monter ou descendre. || Dans la marine, marche, coche ou taquet servant au même usage. || **2.** *Fig.* Ce par quoi on s'élève ou on descend d'un rang à un autre ; chacun des degrés d'une série progressive ou régressive : *Quand l'homme atteint au plus haut degré de civilisation, il est au dernier échelon de la morale* (Chateaubriand). *Alger, descendant par échelons les degrés de sa haute colline* (Fromentin). *Je crois inutile de noter ici tous les échelons premiers de cette instruction* (Gide). || *Spécialem.* Position d'un fonctionnaire à l'intérieur d'un même grade, d'une même classe : *L'avancement d'échelon se fait à l'ancienneté. Les échelons de solde d'un militaire.* || **3.** Chacun des éléments successifs d'un dispositif militaire articulés en profondeur pour le combat : *Le premier échelon est le plus rapproché de l'ennemi. Échelon d'attaque.* || Spécialem. *Échelon de batterie, de compagnie,* ensemble des éléments (véhicules, etc.) autres que les sections de combat, qui accompagnent ces unités. || **4.** Subdivision de l'Administration considérée d'après l'étendue de sa compétence : *L'échelon communal, départemental.* || *À l'échelon de,* au niveau de : *Les grands débats politiques ont des répercussions même à l'échelon de la commune.*

• SYN. : **1** *degré ;* **2** *étape, palier, phase, point, stade ;* **4** *niveau.*

échelonnement [eʃlɔnmɑ̃] n. m. (de *échelonner ;* 1875, Verlaine, au sens 2 ; sens 1 et 3, 1907, Larousse). **1.** Action d'échelonner, de placer des personnes ou des choses de distance en distance. || *Spécialem.* Action de disposer une troupe par échelons successifs. || **2.** État de ce qui est échelonné ; disposition en échelons : *L'échelonnement des haies | Moutonne à l'infini* (Verlaine). || **3.** Action d'échelonner dans le temps, de répartir sur une certaine période : *L'échelonnement des paiements, des départs en vacances.*

• SYN. : **3** *étalement.*

échelonner [eʃlɔne] v. tr. (de *échelon ;* XVe s., *Dict. général,* au sens de « ranger » ; sens 1, 1823, Boiste ; sens 2, av. 1854, Nerval ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Disposer des troupes par échelons successifs, articulés en profondeur : *Dumouriez, à cheval dès le point du jour, visitait sa ligne, échelonnait ses troupes entre Sainte-Menehould et Gizaucourt* (Lamartine). || **2.** Disposer des personnes ou des choses en les plaçant de distance en distance : *Des sentinelles échelonnées dans ce fossé préservaient le château de toute surprise* (Nerval). || **3.** Répartir dans le temps, à des dates plus ou moins régulièrement espacées : *Échelonner des livraisons, la publication d'un ouvrage. Il faudra échelonner le remboursement de nos dettes sur cinq années.*

• SYN. : **2** *distribuer, espacer, répartir ;* **3** *étaler.*

◆ **s'échelonner** v. pr. (1831, V. Hugo). Être échelonné, réparti dans l'espace ou dans le temps : *De l'autre côté du torrent, les peupliers s'échelonnent sur la côte verdoyante* (Taine). *Les localités qui s'échelonnent le long d'un itinéraire. Un programme dont l'exécution doit s'échelonner sur dix ans.*

• SYN. : *s'étager, s'étaler.*

écheneau [eʃno] n. m. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *chenal, chéneau* [v. ces mots] ; 1287, Godefroy, écrit *eschannal,* au sens de « gouttière, chéneau du toit » ; sens actuel, 1676, Félibien, écrit *écheno* [*écheneau,* 1690, Furetière]). Dans la métallurgie, rigole qui conduit au moule le métal en fusion.

echeneis [ekeneis] n. m. (mot lat., issu du gr. *ekhenêis, -idos,* désignant un poisson auquel on attribuait le pouvoir d'arrêter les vaisseaux par-derrière, de *ekhein,* retenir, et *naûs,* navire ; 1552, Rabelais, écrit *echineis*). Nom scientifique du rémora.

• REM. On a dit aussi ÉCHÈNE et ÉCHÉNÉIDE (1864, Littré).

échenillage [eʃnijaʒ] n. m. (de *écheniller ;* 1783, *Cours complet d'agriculture*). Action d'écheniller : *L'échenillage des arbres fruitiers.*

écheniller [eʃnije] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *chenille ;* XIVe s., Godefroy, écrit *escheniller* [*écheniller,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1843, Balzac). **1.** Détruire les chenilles de : *Un maître ordonne qu'on échenille les arbres de son jardin* (Voltaire) ; et absol. : *Peut-être échenillez-vous ou pratiquez-vous le jardinage ?* (Aicard). || **2.** *Vx* et *fig.* Débarrasser de ce qui gêne ou corrompt : *Peut-être convient-il d'écheniller cette histoire, où le moral joue un grand rôle, des vils intérêts matériels* (Balzac).

échenilloir [eʃnijwar] n. m. (de *écheniller ;* 1700, Liger). Instrument formé d'une cisaille emmanchée sur une perche, et qui sert à couper les rameaux où se trouvent des chenilles.

écheveau [eʃvo] n. m. (lat. *scabellum,* petit banc [d'où peut-être, par comparaison, « dévidoir », puis « écheveau »], dimin. de *scamnum,* escabeau, banc ; v. 1200, Tobler-Lommatzsch, écrit *eschevel* [*escheviau,* 1281, *Dict. général ; esche-veau,* v. 1460, Villon ; *écheveau,* 1636, Monet], au sens 1 [« récit embrouillé », fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; « affaire compliquée », 1842, Mozin] ; sens 2, av. 1854, Nerval). **1.** Assemblage d'un certain nombre de fils textiles d'une longueur fixe, ou échevettes, réunis entre eux par un fil de liage directement sur le dévidoir : *Sur des perches, des écheveaux de coton séchaient à l'air* (Flaubert). || *Dévider un écheveau,* dérouler les fils qui le composent ; et au fig. : *Je jalouse le sort des plus vils animaux | Qui peuvent se plonger dans un sommeil stupide, | Tant l'écheveau du temps lentement se dévide !* (Baudelaire). || Fig. et fam. *Dévider son écheveau,* parler sans s'arrêter. || Fig. *Démêler l'écheveau de,* débrouiller les éléments divers, les tenants et les aboutissants d'une situation compliquée : *Démêler l'écheveau d'une intrigue.* || **2.** *Par anal.* Ensemble resserré d'éléments liés entre eux de façon complexe : *Un écheveau de rues assez embrouillé* (Nerval).

• SYN. : **2** *dédale, labyrinthe, maquis.*

échevelé, e [eʃəvle] adj. (part. passé de *écheveler ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2, 1829, V. Hugo ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Dont les cheveux, non peignés, sont en désordre : *Quand mes frères tremblants, sous le fouet des Furies, | Baissent avec horreur des fronts échevelés...* (Banville). || **2.** *Littér.* Qui offre l'apparence de cheveux en désordre : *Les blancs coursiers de la mer* [...] *secouent | Leurs crins échevelés dans l'air* (Gautier). *Des arbres échevelés.* || **3.** *Fig.* Qui manque d'ordre, de mesure : *Un discours échevelé.* || Qui manque de modération, de retenue ;

effréné : *Tout ce que ces naïves créatures ont de plus échevelé* (Balzac). *Il danse des galops frénétiques, exécute des cachuchas échevelées ; quand il a bien dansé, il a chaud et veut prendre une glace* (Gautier).

• SYN. : **1** *dépeigné, ébouriffé, hérissé, hirsute ;* **3** *déchaîné, délirant, désordonné, enragé* (fam.), *fébrile, frénétique.*

écheveler [eʃəvle] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur négative], et de *chevel,* forme anc. de *cheveu ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au part. passé fém., écrit *eschevelede ;* v. 1175, Chr. de Troyes, à l'infin., écrit *escheveler,* au sens de « tirer aux cheveux » ; sens 1, v. 1355, Bersuire, écrit *escheveler* [*écheveler,* XVII^e s.] ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). [Conj. **3 a.**] **1.** Mettre en désordre les cheveux de : *Le courant d'air les a échevelés.* || **2.** *Fig.* Donner à quelque chose l'apparence d'une chevelure dérangée : *Aux joncs échevelant leurs ombres | Dans la lumière des flots verts* (Hugo).

• SYN. : **1** *dépeigner, ébouriffer.*

◆ **s'écheveler** v. pr. (1580, Montaigne). **1.** Devenir échevelé : *Des têtes nues s'échevelaient au grand air* (Zola). || **2.** *Fig.* S'effilocher, prendre l'aspect d'une chevelure qui se dénoue : *Des nuages toujours renouvelés au même point de l'horizon, s'accumulaient, se dispersaient, s'échevelaient en pluie fine* (Daudet).

échevellement [eʃəvɛlmɑ̃] n. m. (de *écheveler ;* XVI^e s., au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s.). **1.** Désordre de la coiffure : *L'échevellement et la folie du corps d'une faunesse* (Goncourt). || **2.** Mouvement qui rappelle le désordre d'une chevelure : *Ce matin, je contemple le ciel d'orage, les feuillages que l'averse a lavés, le jeu des rayons et des ombres dans l'échevellement des nuées* (Gide).

• REM. On écrit aussi quelquefois ÉCHEVÈLEMENT.

echeveria [eʃeverja] n. m. (du n. de *Echeveria,* peintre de fleurs ; 1870, Larousse, écrit *échevérie ; echeveria,* début du XX^e s.). Genre américain de plantes charnues, dont beaucoup d'espèces sont cultivées : *Abondance de petits echeverias de trois sortes, certains d'un rose exquis* (Gide).

échevettage ou **échevetage** [eʃəvɛtaʒ] n. m. (de *échevette ;* 1877, Littré). Travail qui consiste à mettre des fils en échevette.

échevette [eʃvɛt] n. f. (dimin. de *écheveau ;* 1407, Du Cange, écrit *eschevete,* au sens de « écheveau » ; sens actuel [*échevette*], 1819, d'après Acad., 1838). Longueur fixe de fil dont les deux extrémités sont réunies, et qui est l'élément constitutif d'un écheveau.

échevin [eʃvɛ̃] n. m. (lat. mérovingien *scabinus,* francique **skapin,* juge ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *eschevin* [*échevin,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1701, Furetière). **1.** Sous l'Ancien Régime, magistrat municipal élu. || **2.** Titre officiel des magistrats adjoints au bourgmestre dans les villes de Belgique et des Pays-Bas.

échevinage [eʃvinaʒ] n. m. (de *échevin ;* début du XIII^e s., aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1290, *Livre Roisin*). **1.** Fonction d'échevin ; durée de cette fonction. || **2.** Corps des échevins d'une ville. || **3.** Territoire administré par des échevins.

échidné [ekidne] n. m. (de *échidne,* vipère [1611, Cotgrave — lat. *echidna,* vipère femelle, serpent, gr. *ekhidna,* vipère], par comparaison des crochets de la vipère avec les piquants du mammifère ; début du XIX^e s.). Mammifère ovipare d'Australie, fouisseur et insectivore, revêtu de piquants, et dont le museau est prolongé par un bec corné.

échidnisme [ekidnism] n. m. (dér. savant du lat. *echidna* [v. ÉCHIDNÉ] ; XX^e s.). Intoxication provoquée par le venin des serpents.

échif, ive [eʃif, -iv] adj. (germ. occidental **skioh,* farouche ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *escif,* au sens de « [rive] difficile à aborder » ; v. 1155, Wace, écrit *eschif,* au sens de « hostile » ; sens actuel [« ardent à manger »], 1573, Du Puys, écrit *eschif* [*échif,* XVII^e s.]). En termes de fauconnerie et de vénerie, gourmand : *Chien échif.*

échiffe [eʃif] ou **échiffre** [eʃifr] n. f. ou m. (de *échif ;* milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *eschive* [*eschiffe, eschiffre,* XIV^e s., Du Cange ; *échiffe, échiffre,* 1890, *Dict. général*], au sens 1 ; sens 2, 1676, Félibien, écrit *eschiffre* [*échiffe, échiffre,* 1743, Trévoux]). **1.** Au Moyen Âge, guérite en bois disposée sur la muraille d'une ville. || **2.** Mur dont la partie supérieure est rampante et qui sert d'appui aux marches d'un escalier. (On dit aussi MUR D'ÉCHIFFRE.) || Charpente d'escalier comprenant les limons, les patins et les rampes.

échigner (s') [seʃiɲe] v. pr. (var. de *échiner* [v. ce mot] ; 1660, Oudin). *Vx.* Forme pop. de S'ÉCHINER : *Ils se sont échignés en conscience, quand on montait l'escalier on les entendait se bûcher* (Zola).

échin(o)- [ekin(o)], élément tiré du lat. *echinus,* hérisson [gr. *ekhinos,* même sens], et entrant, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

1. échine [eʃin] n. f. (francique **skina,* mince morceau de bois [d'où : « os de la jambe », « aiguille », etc.] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *eschine* [*échine,* 1655, Bonnefons], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s., Ronsard). **1.** Nom donné communément à la colonne vertébrale, ou épine dorsale, surtout en parlant d'un animal : *L'os de l'échine usé par la boucle du bât* (Hugo). *La misérable bête se traîna le long de la gouttière, l'échine brisée, en poussant des miaulements rauques* (Zola). || Partie du dos où se trouve la colonne vertébrale : *Et le ciel amoureux leur caressant l'échine, | L'homme et la femme | Exerçaient la santé de leur noble machine* (Baudelaire). *Sa main gauche s'attardait sur la nuque d'Alfreda. Immobile, l'échine courbée, la jeune femme se prêtait à cette caresse avec la frémissante immobilité d'une chatte* (Martin du Gard). || Fam. *Frotter l'échine à quelqu'un,* lui donner des coups de bâton. || *Courber, plier l'échine, ou avoir l'échine souple, l'échine basse,* se plier avec complaisance aux volontés d'autrui, avoir une attitude servile : *Il entre, souriant, l'échine basse, frétille autour de vous, vous appelle « cher maître » et ne s'en ira pas sans emporter votre dernier livre* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Partie du bœuf de boucherie comprenant l'aloyau et les côtes. || Partie du dos d'un porc placée du côté du collet.

2. échine [eʃin] n. f. (lat. *echinus,* hérisson [animal], hérisson de la châtaigne, ornement au chapiteau des colonnes ioniques et doriques, gr. *ekhinos,* mêmes sens ; 1546, Rabelais, écrit *eschine,* au sens de « hérisson » ; sens 1 [*échine*], 1690, Furetière ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** En termes d'architecture, ornement, appelé aussi *ove,* du chapiteau de la colonne ionique. || **2.** Moulure courbe, en forme de coussinet, placée sous le tailloir du chapiteau dorique.

échiné, e [eʃine] adj. (part. passé de *échiner*). *Vx.* Très fatigué, courbatu : *L'ouvrier échiné, sans le sou, méprisé par les bourgeois* (Zola). *J'étais tellement échiné par tout ça que je n'avais sans doute pas ma tête à moi ce matin* (Martin du Gard).

échinée [eʃine] n. f. (de *échine* 1 ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens de « dos, reins [d'un cheval] » ; sens actuel, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). En cuisine, morceau du dos du porc.

échiner [eʃine] v. tr. (de *échine* 1 ; 1515, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1863, Sainte-Beuve). **1.** *Class.* Rompre l'échine, frapper vivement sur le dos : *On vous happe notre homme, | On vous l'échine, on vous l'assomme* (La Fontaine). || *Par extens.* Mettre à mal, tuer : *C'est un de ces braves de profession* [...] *qui ne parlent que d'échiner* (Molière). || **2.** *Fig.* et *vx.* Critiquer quelqu'un, mettre à mal sa réputation : *Je ne laisse jamais échiner devant moi mes amis* (Flaubert).

◆ **s'échiner** v. pr. (sens 1, 1648, Scarron ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** *Class.* Se rompre la colonne vertébrale : *Lequel de respect inclina | Si très bas qu'il s'en échina* (Scarron). || **2.** Se fatiguer beaucoup, se donner de la peine.

• SYN. : **2** *se claquer* (fam.), *se crever* (fam.), *s'épuiser, s'éreinter* (fam.), *s'esquinter* (fam.), *s'exténuer, se tuer* (fam.).

échinidés [ekinide] n. m. pl. (de *échin-* et du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1812,

Lamarck, écrit *échinide ; échinidé,* 1870, Larousse). Nom générique des animaux marins de la classe des oursins.

échino- préf. V. ÉCHIN(O)-.

échinocactus [ekinɔkaktys] n. m. (de *échino-* et de *cactus ;* 1845, Bescherelle). Plante grasse à tige globuleuse, à fleurs jaunes, abondante au Mexique, cultivée en serre en Europe.

échinocarpe [ekinɔkarp] adj. (de *échino-* et de *-carpe,* gr. *karpos,* fruit ; 1864, Littré). Qui a le fruit hérissé de pointes.

échinocoque [ekinɔkɔk] n. m. (de *échino-* et de *-coque,* gr. *kokkos,* grain, pépin ; 1839, Boiste). Larve d'une espèce de ténia, parasite du chien, qui peut s'enkyster dans certains organes de l'homme (foie, reins, poumons, peau), où elle forme les kystes hydatiques.

échinodermes [ekinɔdɛrm] n. m. pl. (de *échino-* et de *-derme,* gr. *derma,* peau ; 1792, *Encycl. méthodique*). Embranchement du règne animal comprenant des formes marines à symétrie axiale, et dont l'oursin et l'étoile de mer sont les types.

échinoïde [ekinɔid] adj. (de *échino-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1864, Littré). En zoologie, qui ressemble à un oursin.

échiqueté [eʃikte] adj. et n. m. (issu, par modification de la terminaison, de l'anc. franç. *eschequeré,* « [mur] bâti en pierres carrées alternant de couleur » [v. 1160, *Roman de Tristan*], dér. de *échiquier ;* 1285, Tobler-Lommatzsch, écrit *eschiketé* [*échiqueté,* 1636, Monet], au sens général de « [tissu, écu] orné de carreaux de diverses couleurs » ; spécialisé en héraldique depuis 1611, Cotgrave). En héraldique, qui est divisé par des lignes verticales et horizontales en cases semblables à celles d'un échiquier.

échiquier [eʃikje] n. m. (altér. de l'anc. franç. *eschequier* [XIIe s.], lui-même altéré de *eschaquier* [début du XIIe s.], dér. de *échec* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *eschaquier* [*échiquier,* XVIe s.], au sens I, 3 ; sens I, 1, XIIe s., écrit *eschequier* [*eschiquier,* XIIIe s., *Roman de Renart ; échiquier,* 1414, Du Cange] ; sens I, 2, 1581, Bara ; sens I, 4, 1704, Trévoux ; sens I, 5, 1834, Ségur ; sens II, 1 [dér. du suiv.], 1280, Godefroy, écrit *aschequier* [*eschiquier,* fin du XIIIe s. ; *échiquier,* XVIIe s.] ; sens II, 2, 1690, Furetière, repris à l'angl. *exchequer,* lui-même issu de l'anc. franç. *eschekier,* trésor royal [v. 1170, *Livre des Rois*], parce que la cour féodale des ducs de Normandie se réunissait autour d'une table recouverte d'un tapis orné de carreaux, sur lequel on faisait souvent les comptes).

I. 1. Plateau carré divisé en soixante-quatre cases, alternativement blanches et noires, sur lequel on manœuvre les pièces au jeu des échecs. || *Par extens.* Ce plateau garni de toutes les pièces du jeu : *Rompu par Heldenbruck aux calculs de tête, je pris assez vite l'habitude de jouer sans regarder l'échiquier* (Gide). || **2.** Surface divisée en carrés égaux et contigus : *Des étoffes dites « écossaises » en échiquier rouge et noir.* || *Échiquier arithmétique,* tableau carré ou rectangulaire, formé de cases contenant chacune un nombre qui satisfait à une loi déterminée : *La table de Pythagore est un échiquier arithmétique.* || *En échiquier,* selon une disposition en carrés égaux et contigus : *Des arbres plantés en échiquier.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Surface dont le dessin évoque celui d'un échiquier : *Une vue* [...] *qui permet à la fois de respirer et de se délasser l'esprit en regardant autre chose qu'un échiquier de fenêtres noires* (Nerval). || **4.** *Autref.* Dispositif tactique dans lequel les unités, formées en carré, étaient disposées en damier sur plusieurs lignes de profondeur. || *Auj.* Formation linéaire en dents de scie des bâtiments de guerre ou des navires marchands d'un convoi. || **5.** *Par extens.* Champ de bataille où l'on fait manœuvrer les troupes, et, au *fig.,* domaine où la compétition (politique, diplomatique, financière, etc.) demande que l'on manœuvre avec l'intelligence, la prudence et la patience d'un joueur d'échecs : *L'échiquier parlementaire.*

II. 1. *Autref.* Cour de justice des ducs de Normandie. || **2.** Nom de l'Administration financière, en Grande-Bretagne : *Le chancelier de l'Échiquier.* (Dans ces deux cas, s'écrit avec une majuscule.)

écho [eko] n. m. (lat. *echo,* son répercuté, gr. *êkhô,* bruit, son, écho ; XIIIe s., Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2-3, 6, 1690, Furetière ; sens I, 4-5, milieu du XXe s. ; sens II, 1, 1748, Voltaire ; sens II, 2, 1870, Larousse ; sens II, 3, 1830, Lamartine ; sens II, 4, 1661, Corneille ; sens II, 5, 1833, Balzac).

I. 1. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores par un obstacle ; le son ainsi répercuté : *L'orage recommence ; les éclairs s'entortillent aux rochers ; les échos grossissent et prolongent le bruit de la foudre ; les mugissements de la Schächenel et de la Reuss accueillent le barde de l'Armorique* (Chateaubriand). *Pour essayer l'écho, ils s'amusaient à lancer des mots plaisants* (Flaubert). || *Écho simple,* effet d'une onde acoustique qui parvient à un point donné, après réflexion, avec une intensité et un retard suffisants pour être perçue comme distincte de l'onde directe. || *Écho multiple,* succession d'échos simples provenant d'une source unique et perçus distinctement. || **2.** La surface qui répercute le son : *Notes de montagnes, jetées d'écho en écho pour retentir du bord d'un torrent au bord opposé* (Chateaubriand). || Lieu où se produit l'écho : *Et je lance aux échos les noms des dieux obscurs* (Valéry). || Fig. *À tous les échos,* dans toutes les directions, afin que tous soient informés : *Elle écouta, les premières fois, la lamentation sonore des mélancolies romantiques se répétant à tous les échos de la terre et de l'éternité* (Flaubert). || **3.** *Par anal.* En poésie, petit vers consistant dans la répétition de la dernière syllabe du vers précédent. || **4.** Onde électromagnétique émise par un poste de radar, qui revient à l'appareil après avoir été réfléchie par un obstacle. || **5.** En télévision, image perturbatrice due à une onde indirecte qui a parcouru un chemin plus long que l'onde directe. || **6.** Clavier d'un orgue qui permet de répondre aux sonorités plus franches des claviers inférieurs.

II. 1. Parole, propos rapportés par quelqu'un : *J'écoute peu ces bruits que le peuple répète, | Échos tumultueux d'une voix plus secrète* (Voltaire). || **2.** Titre sous lequel on désigne parfois la rubrique d'un journal, d'une revue où sont recueillis les nouvelles, les propos circulant dans les salons ou une localité : *Échos de la région.* || Titre donné à des journaux : « *L'Écho de Paris* ». || **3.** Reproduction fidèle, imitation : *Et « le Petit Chose », surtout dans la première partie, n'est en somme que cela, un écho de mon enfance et de ma jeunesse* (Daudet). *Comme un puissant écho des choses d'autrefois* (Verlaine). || **4.** Personne qui copie fidèlement ou servilement une autre personne, ou qui ne fait que reproduire les idées, les pensées d'autrui : *Il n'est que l'écho de quelqu'un qu'il vient de quitter* (La Bruyère). || **5.** Accueil favorable donné à quelque chose : *Sa demande n'a pas trouvé d'écho. Une proposition qui est restée sans écho.* || *Se faire l'écho d'une nouvelle, d'un bruit,* etc., les accueillir favorablement et les propager : *Pourquoi vous faites-vous l'écho de ce mensonge ?*

• SYN. : **II, 1** *on-dit, potin* (fam.), *rumeur ;* 3 *calque, image, miroir, reflet, résonance.*

• REM. Dans l'expression *se faire l'écho de,* le participe *fait* est invariable : *Ils se sont fait l'écho de ces calomnies. Elle s'en est fait l'écho.*

échocinésie [ekosinezi] n. f. (de *écho* et du gr. *kinêsis,* mouvement ; 1888, Larousse, écrit *échokinésie*). En psychiatrie, imitation immédiate et fidèle des mouvements d'autrui, observée chez les primitifs, les débiles mentaux et certains déments.

• REM. On écrit aussi ÉCHOKINÉSIE.

échographie [ekografi] n. f. (de *écho* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; XXe s.). En psychiatrie, trouble qui consiste à écrire plusieurs fois les mots ou les phrases qui ont été dictés.

échoïque [ekɔik] adj. (de *écho ;* 1864, Littré, aux sens 1-2). **1.** Dans la prosodie grecque et latine, se dit d'un vers terminé

par deux mots qui riment ensemble. || **2.** Au XVIe s., dans la poésie française, se dit d'un vers dont les deux derniers mots sont identiques.

échoir [eʃwar] v. intr. ou tr. ind. (lat. pop. **excadere,* réfection, d'après *cadere,* tomber [v. CHOIR], du lat. class. *excidere,* tomber de, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *cadere ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *escheoir* [*écheoir, échoir,* XVIIe s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1155, Wace ; sens 3, 1680, Richelet). [Conj. **45 ;** v. aussi Rem.] **1.** *Vx* et *littér.* Tomber, arriver, survenir par un effet du hasard : *Il y avait des juges du camp qui décidaient s'il échéait gage, et de quelle manière les champions mèneraient des mains* (Chateaubriand). *Si tu refuses ces conditions, mal t'écherra, car aussitôt je te tuerai* (Huysmans). || Vx. *Si le cas y échoit* (ou *échet*), *s'il y échoit* (ou *échet*), si le cas se présente, s'il y a lieu (termes de procédure). || **2.** Être dévolu par le sort, par une circonstance que la loi détermine, ou en vertu d'un partage : *C'est à ce fils qu'échoiront les cinq ou six millions qu'il possède* (Stendhal). *Les premiers alleux furent les terres qui échurent aux vainqueurs par tirage au sort ou partage* (Guizot). *Il lui est échu une propriété en héritage.* || **3.** Arriver à échéance, être payable à une date déterminée, en parlant d'une dette : *Vous savez que le premier billet échoit dans quatre jours* (Daudet). *Payer son loyer à terme échu.*

• REM. **1.** Le verbe *échoir* ne s'emploie pratiquement qu'aux troisièmes personnes des temps suivants : présent, passé simple et futur de l'indicatif, présent du conditionnel, et au participe présent et passé. On rencontre parfois un imparfait *échéait* et, au présent de l'indicatif, les formes classiques *il échet, ils échéent.*

2. Aux temps composés, *échoir* se conjugue avec l'auxiliaire *être.*

échokinésie n. f. V. ÉCHOCINÉSIE.

écholalie [ekolali] n. f. (de *écho* et de *-lalie,* gr. *lalia,* bavardage, dér. de *lalos,* bavard ; 1888, Larousse). En psychiatrie, répétition fidèle et machinale, par un sujet, des paroles qui viennent d'être prononcées par l'interlocuteur.

écholocateur, euse [ekolɔkatœr, -øz] adj. (de *écholocation ;* milieu du XXe s.). Se dit d'un animal qui utilise l'écholocation.

écholocation [ekolɔkasjɔ̃] n. f. (de *écho* et du lat. *locatio,* disposition, arrangement, de *locatum,* supin du v. *locare,* placer, dér. de *locus,* lieu ; XXe s.). Évaluation de la distance des obstacles solides par la mesure du temps nécessaire à l'écho d'un son bref pour revenir à l'oreille.

échomatisme [ekomatism] n. m. (de *écho,* sur le modèle de *automatisme ;* 1888, Larousse). En psychiatrie, trouble qui consiste à répéter les paroles, à imiter les gestes et les attitudes d'autrui : *L'échocinésie et l'écholalie sont des modalités de l'échomatisme.*

échométrie [ekometri] n. f. (de *écho* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1690, Furetière [art. *écho*]). Art de construire les bâtiments en calculant la réflexion des sons.

échométrique [ekometrik] adj. (de *échométrie ;* 1870, Larousse). Relatif à l'échométrie : *Calcul échométrique.*

échomimie [ekomimi] n. f. (de *écho* et du gr. *mimos,* imitation, dér. de *mimeîsthai,* imiter ; XXe s.). En psychiatrie, reproduction immédiate et fidèle des jeux de physionomie d'autrui, observée chez certains psychopathes.

échoppage [eʃɔpaʒ] n. m. (de *échopper ;* 1870, Larousse). Action d'échopper.

1. échoppe [eʃɔp] n. f. (moyen néerl. *schoppe,* petite baraque ; début du XIIIe s., Ernoul, écrit *escope ; eschope,* v. 1460, G. Coquillart ; *échoppe,* 1669, Widerhold). Petite boutique faite de planches : *Des arrière-boutiques, des ateliers, voire quelque échoppe de cordonnier ou de tailleur, comme celles qu'on voit accotées aux flancs des cathédrales que l'esthétique des ingénieurs n'a pas dégagées* (Proust). *On racontait, dans les cafés, dans les omnibus, sous les porches, des aventures légendaires, l'histoire d'un savetier, celle d'un marchand de frites qui n'avaient cédé leur échoppe qu'en échange d'une fortune* (Duhamel).

2. échoppe [eʃɔp] n. f. (lat. *scalprum,* burin, ciseau, de *scalpere,* gratter, creuser, graver ; XIVe s., écrit *eschaulbre* [*eschalpre, eschaupre,* milieu du XVe s.], au sens de « ciseau triangulaire du charron » ; orthogr. actuelle et sens 1-2, 1625, Stœr). **1.** Pointe d'acier employée par les aquafortistes. || **2.** Burin à lame plate ou arrondie et de largeur variable, dont se servent les graveurs, les orfèvres, les clicheurs.

échopper [eʃɔpe] v. tr. (de *échoppe* 2 ; 1621, Brunot). Travailler avec l'échoppe. || *Spécialem.* Enlever avec l'échoppe les parties qui constituent les blancs, dans la gravure sur bois ou sur métaux. || Enlever à l'échoppe, sur un cliché, un signe, une partie haute, etc.

échopraxie [ekopraksi] n. f. (de *écho* et du gr. *praxis,* action ; XXe s.). En psychiatrie, répétition immédiate et fidèle des gestes d'autrui, observée chez certains psychopathes.

écho-sondeur [ekosɔ̃dœr] n. m. (de *écho* et de *sonder ;* milieu du XXe s.). Appareil de sondage utilisant la réflexion d'un faisceau d'ultra-sons.

• Pl. *des ÉCHO-SONDEURS.*

échotier [ekɔtje] n. m. (de *écho ;* 1866, Barbey d'Aurevilly). Rédacteur chargé des échos, dans un journal : *Il* [Ginginet] *allait rejoindre dans une autre salle un ramassis de chanteurs et d'échotiers de journaux* (Huysmans).

échouage [eʃwaʒ] n. m. (de *échouer ;* 1674, J.-B. Colbert, au sens 1 ; sens 2, 1755, *Encyclopédie*). **1.** Action d'échouer volontairement un bateau, c'est-à-dire de le mettre au sec pour y effectuer des réparations : *Échouage dans un bassin de marée.* (V. Rem. à ÉCHOUEMENT.) || *Cale d'échouage,* endroit où l'on peut mettre un navire à sec pour le caréner. || *Port d'échouage,* dans un port à marée, avant-port où il ne reste pas assez d'eau à marée basse pour permettre aux navires de flotter. || **2.** Lieu où un bateau, une embarcation peuvent s'échouer sans danger : *Un bon échouage.*

échouement [eʃumɑ̃] n. m. (de *échouer ;* 1637, Crespin, aux sens 1-2). **1.** Mouvement d'un bateau qui échoue : *Pour amoindrir les périls de l'échouement* (Hugo). || **2.** Situation d'un bateau qui repose sur le fond et a cessé de flotter, par suite d'une cause accidentelle.

• REM. La distinction ordinairement faite entre *échouage* et *échouement* est que le premier résulte d'une action volontaire, alors que le second est dû à un accident.

échouer [eʃwe] v. intr. (mot [d'étym. inconnue] venu du nord de la Picardie à Paris, en passant par la Normandie et en remontant la vallée de la Seine ; 1559, Amyot, au part. passé, écrit *eschoué,* au sens 1 [à l'infin., 1573, Du Puys, écrit *eschouer ; échouer,* 1669, Widerhold] ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1675, Widerhold ; sens 4, début du XXe s.). **1.** En parlant d'un navire, d'une embarcation, venir, par une manœuvre volontaire ou par accident, en un lieu où il n'y a plus assez d'eau pour flotter, et demeurer au sec ou immobilisé : *Notre petite barque échoua faute d'eau* (Chateaubriand). || *Par extens.* Se dit des personnes se trouvant sur le navire qui échoue : *Ils ont échoué à la sortie de la rade.* || **2.** En parlant d'un objet quelconque, être porté par les flots sur un rivage ou sur un haut-fond où il cesse de flotter : *Une vieille chaussure, échouée sur la plage.* || **3.** *Fig.* En parlant d'une personne, être arrêté par un obstacle dans une entreprise, subir un échec : *Il échoua complètement à son examen d'officier de santé* (Flaubert). *Il y a des distinctions qu'elle échoue à approfondir* (Valéry). || En parlant d'une chose, ne pas aboutir : *Les projets, les espérances de l'homme échouent sans cesse contre les malheurs réels attachés à la nature humaine* (X. de Maistre). || *Absol.* Ne pas réussir : *Ces passes d'armes pour le progrès échouent souvent* (Hugo). *La vie s'organise ; je tâche de l'organiser à ma guise, et souvent j'échoue* (Colette). || **4.** *Fam.* Se trouver porté par hasard en un lieu que l'on n'a pas choisi : *Jacques finit par échouer à la*

table d'un café de la place de la Bastille (Martin du Gard).

● SYN. : **3** *manquer, rater* (fam.). — CONTR. : **3** *réussir ; marcher* (fam.), *prospérer.*

◆ v. tr. (sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, 1862, V. Hugo). **1.** Conduire volontairement un bateau à la côte ou sur un haut-fond pour le mettre au sec : *J'échouais mon bateau au rivage et retournais au château* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* et *vx.* Pousser quelqu'un en un lieu qu'il n'a pas choisi : *Le nouveau coup de vent qui venait de souffler sur lui l'avait échoué dans ce cloître* (Hugo).

◆ **s'échouer** v. pr. (sens 1, 1669, Widerhold ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** S'immobiliser involontairement en touchant un haut-fond. || **2.** Se faire échouer à la côte.

échu, e part. passé. V. ÉCHOIR.

écillé, e [esije] adj. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *cil ;* fin du XIX[e] s., Huysmans). A qui on a arraché les cils ; qui n'a pas de cils : *Des physionomies de criminels, des mufles animaux, avec des fronts bas, des maxillaires en saillie, des mentons courts, des yeux écillés et fuyants* (Huysmans).

écimable [esimabl] adj. (de *écimer ;* 1845, Bescherelle). Qu'on peut écimer : *Un arbre écimable.*

écimage [esimaʒ] n. m. (de *écimer ;* 1791, *Dict. général*). Action de couper la cime d'un végétal, pour le forcer à croître en épaisseur plutôt qu'en hauteur.

écimer [esime] v. tr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *cime ;* 1564, Liébault, écrit *escimer* [*écimer,* XVII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Couper la cime d'un arbre, d'un végétal : *Écimer un rosier.* || **2.** *Fig.* Rogner ou faire disparaître au regard le sommet de quelque chose : *Un léger brouillard* [...] *encapuchonnait la crête écimée de la montagne* (Gautier).

● SYN. : **1** *écrêter, étêter.*

écimeuse [esimøz] n. f. (de *écimer ;* 1922, Larousse). Machine utilisée pour l'écimage du blé.

éclaboussement [eklabusmɑ̃] n. m. (de *éclabousser ;* 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Action de faire rejaillir la boue ou un liquide sur quelqu'un ou sur quelque chose : *Un éclatant tourbillon d'ailes et l'éclaboussement de l'écume !* (Claudel). || **2.** Jaillissement de quelque chose dans toutes les directions : *J'ai été aveuglé par l'éclaboussement soudain de la lumière* (Camus).

éclabousser [eklabuse] v. tr. (altér. de l'anc. franç. *esclabo[u]ter,* éclabousser [XIII[e] s., *Recueil des fabliaux,* IV, 125], de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], de l'onomatop. *klapp-* [v. CLAPPER ET CLABAUD], et de *bouter* [v. ce mot] ; 1564, J. Thierry, écrit *esclabocher* [forme picarde ; *éclabousser,* 1669, Widerhold], au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s. ; sens 3, milieu du XVIII[e] s.). **1.** Faire jaillir de la boue ou un liquide quelconque sur quelqu'un ou quelque chose : *Une voiture qui éclabousse les piétons.* || **2.** *Fig.* Rejaillir sur, atteindre en salissant moralement : *Le scandale a éclaboussé tout le ministère.* || **3.** *Fig.* En imposer à quelqu'un par un étalage outré de son luxe ou de ses avantages : *Chercher à éclabousser ses amis.*

● SYN. : **1** *arroser, asperger, salir, tacher ;* **3** *écraser* (fam.), *enfoncer* (fam.).

éclaboussure [eklabusyr] n. f. (de *éclabousser ;* XV[e] s., *Perceforest,* au sens 1 ; sens 2, av. 1854, Nerval ; sens 3, 1829, Boiste). **1.** Boue, liquide, matière quelconque qui rejaillit en tachant : *Elle tourna la tête, comme pour éviter les éclaboussures du sang* (Zola). *Un tablier maculé d'éclaboussures.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Coup qu'on reçoit quand on se tient à proximité de gens qui se battent : *Je reçus quelques éclaboussures de la bataille* (Nerval). || **3.** *Fig.* Contrecoup d'un acte ou d'un événement fâcheux qui atteint quelqu'un et entache sa réputation : *Les éclaboussures d'un scandale.*

éclair [eklɛr] n. m. (déverbal de *éclairer ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « clarté » ; sens I, 1, XIII[e] s., Godefroy ; sens I, 2, milieu du XIV[e] s., Amyot ; sens I, 3, av. 1778, Voltaire ; sens II [parce qu'on avale cette pâtisserie très rapidement], 1864, Littré).

I. 1. Phénomène lumineux, vif et soudain, produit au cours d'un orage par une décharge électrique : *La nue se déchire, et l'éclair trace un rapide losange de feu* (Chateaubriand). *Alors un éclair fourchu déchira le ciel et l'eau commença de tomber* (Duhamel). || *Comme l'éclair, comme un éclair,* de la façon la plus rapide, instantanément : *Le soupçon ne fit que traverser le cerveau de Tartarin comme un éclair* (Daudet). || *Plus prompt, vif, rapide,* etc., *que l'éclair,* extrêmement prompt, vif, rapide, etc. || **2.** Lumière étincelante ne durant qu'un bref instant : *Les éclairs d'un flash de photographe.* || Vive lumière scintillante réfléchie par un objet : *Dans l'éclair des armes, dans le mouvement des chevaux, il y a je ne sais quoi de martial* (Fromentin). *L'éclair d'une boule de cristal, d'un diamant.* || **3.** *Fig.* Manifestation brève et fugitive : *Ce garçon a parfois des éclairs d'intelligence.* || Moment très court : *Vous saisirez par éclairs une conversation qui est quelque chose de plus que spirituelle* (Nerval).

II. Pâtisserie de forme allongée, contenant de la crème, et dont le dessus est glacé : *Un éclair au chocolat. Cette Courvoisier avait avalé presque tous les lundis des éclairs chargés de crème à quelques pas de la comtesse G***, mais sans résultat* (Proust).

◆ adj. invar. (1890, *Dict. général*). Très rapide : *Une manœuvre, une guerre éclair.*

éclairage [eklɛraʒ] n. m. (de *éclairer ;* 1798, Acad., aux sens 1-2 ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, XX[e] s.). **1.** Action d'éclairer par une lumière artificielle : *L'éclairage est assuré par une seule ampoule électrique.* || **2.** Dispositif, installation qui permet d'éclairer artificiellement : *Faire poser l'éclairage. L'éclairage de ce théâtre était l'origine d'un prologue qui situait tout de suite le drame* (Cocteau). || **3.** Manière dont un lieu est éclairé ; quantité de lumière distribuée : *Un éclairage discret. L'éclairage violent d'un projecteur. L'éclairage est insuffisant dans cette salle de classe.* || *Éclairage indirect,* mode d'éclairage d'une pièce dans lequel les rayons lumineux sont dirigés vers le plafond, qui les diffuse par réflexion. || *Éclairage d'un tableau,* manière dont il est éclairé par la lumière extérieure ; et, aussi, manière dont est éclairée la scène qu'il représente. || **4.** *Fig.* Manière particulière de présenter, d'envisager ou de comprendre quelque chose : *Sous cet éclairage sinistre, ce crime est sans excuse. Situer un événement dans son éclairage historique.*

● SYN. : **3** *lumière ;* **4** *climat, côté, jour.*

éclairagisme [eklɛraʒism] n. m. (de *éclairagiste ;* milieu du XX[e] s.). Technique de l'éclairage rationnel.

éclairagiste [eklɛraʒist] n. m. (de *éclairage ;* 1948, Larousse). Technicien spécialisé dans l'étude ou la réalisation des éclairages rationnels.

éclairant, e [eklɛrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *éclairer ;* 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui éclaire : *Des lueurs de fusées éclairantes venaient parfois de très loin* (Romains). || **2.** *Fig.* Qui fait comprendre : *Attraper la nature dans sa puissance éclairante* (Goncourt). *Un commentaire très éclairant.*

éclaircie [eklɛrsi] n. f. (part. passé fém. substantivé de *éclaircir ;* v. 1500, Auton, écrit *esclarcye* [*éclaircie,* fin du XVI[e] s.], au sens de « moment où il commence à faire clair » ; sens 1-3, 1694, Th. Corneille ; sens 4, 1771, Trévoux). **1.** Espace clair, dégagé, dans un ciel de nuages et de brume : *Une éclaircie s'est formée à l'ouest dans les nuages* (Chateaubriand). || **2.** Moment de beau temps dans une journée sombre et pluvieuse : *Nous irons au village à la première éclaircie.* || **3.** *Fig.* Changement favorable momentané : *Il s'est produit une éclaircie dans la situation internationale.* || **4.** Espace dégagé dans un ensemble boisé ou touffu : *Un sentier creux bordé de buissons, ombragé de sapins et de mélèzes, et d'où, par éclaircies, vous apercevez la mer* (Nerval). || *Spécialem.* Coupe effectuée dans un massif d'arbres trop serrés.

éclaircir [eklɛrsir] v. tr. (réfection, d'après l'adj. *clair,* de l'anc. franç. *esclar-*

cir, briller [début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne*], lat. pop. **exclaricire,* issu, par changement de conjugaison, de **exclaricare,* de *ex-,* préf. à valeur intensive, et du lat. impér. *claricare,* scintiller, dér. de *clarus,* clair ; v. 1170, *Floire* et *Blancheflor,* écrit *esclaircir* [*éclaircir,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, 1864, Littré ; sens 6, v. 1283, Beaumanoir ; sens 7, 1601, P. Charron). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Rendre plus clair, moins sombre : *Un rayon de soleil a éclairci la campagne. Ce joli visage* [...] *éclairci par l'étroite coiffe blanche* (Daudet). || *Spécialem.* Rendre une teinte moins foncée : *Ce jaune fera bien sur le mur, à condition de l'éclaircir.* || **2.** Rendre plus net, plus propre : *Elle éclaircit ses lunettes en soufflant dessus et en les frottant d'un vigoureux coup de mouchoir* (Huysmans). || **3.** Rendre moins épais ou plus limpide : *Éclaircir une sauce.* || **4.** Rendre moins serré, moins touffu : *Éclaircir un bois.* || **5.** *Éclaircir la voix,* la rendre plus distincte, mieux timbrée : *Des pastilles qui éclaircissent la voix.* || **6.** *Fig.* Rendre plus intelligible : *L'objet de la psychologie est d'éclaircir ce que la conscience sait de nous-même* (Jouffroy). || *Éclaircir un mystère,* le percer, en faire disparaître l'obscurité. || **7.** Class. *Éclaircir quelqu'un,* le mettre au courant, l'informer : *Je tremble, hâtez-vous d'éclaircir votre mère* (Racine).

• SYN. : **1** *éclairer, illuminer ;* **3** *allonger ;* **4** *désépaissir ;* **6** *clarifier, démêler, élucider, expliquer.* — CONTR. : **1** *assombrir, foncer, noircir, ternir ;* **3** *épaissir ;* **6** *embrouiller, emmêler, enchevêtrer, obscurcir.*

◆ **s'éclaircir** v. pr. (sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, 1647, Vaugelas ; sens 3, v. 1560, Paré ; sens 4, 1601, P. Charron). **1.** Devenir plus clair, moins épais, moins foncé : *Des couches de couleurs successives* [...], *plus épaisses dans le fond, allaient en s'éclaircissant vers la surface de l'émail* (Flaubert). *L'après-dînée, le temps s'est éclairci* (Nerval). || **2.** Devenir moins dense, moins nombreux : *Le public s'éclaircissait peu à peu, et finissait par se réduire aux simples habitués* (Nerval). *Ses cheveux commencent à s'éclaircir au sommet du crâne.* || **3.** *Fig.* Devenir plus intelligible, plus clair à l'esprit : *Cette affaire ne s'est toujours pas éclaircie.* || **4.** *Class.* et *littér.* En parlant d'une personne, être mis au courant, obtenir des précisions : *Quoi ! de vos sentiments je ne puis m'éclaircir* (Racine). *Il voulut s'éclaircir de cette fameuse pudeur anglaise* (Hermant).

• SYN. : **2** *se raréfier ;* **3** *se clarifier.* — CONTR. : **1** *s'assombrir ;* **2** *affluer, se masser, se presser, se tasser ;* **3** *s'embrouiller, s'obscurcir.*

éclaircissage [eklɛrsisaʒ] n. m. (de *éclaircir ;* 1835, *Maison rustique du XIXe siècle*). Action par laquelle on arrache des plantes ou des arbres pour laisser plus d'espace aux autres : *Des pins* [...] *distribués à distance égale, presque, par les coupes d'éclaircissage* (Pesquidoux).

éclaircissement [eklɛrsismɑ̃] n. m. (de *éclaircir* [v. ce mot] ; v. 1300, *Coutumes d'Artois,* écrit *esclarcissement* [*éclaircissement,* v. 1560, Paré], aux sens 2-3 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 4, 1669, Racine). **1.** Action d'éclaircir : *L'éclaircissement d'une peinture.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Action d'expliquer ce qui est obscur ou peu connu : *L'école française appliqua les travaux dans les langues orientales à l'éclaircissement de l'hébreu* (Renan). || **3.** *Fig.* Information, renseignement nécessaire à une plus complète compréhension de quelque chose : *M'étant efforcé une fois encore de tirer de mon bon maître quelque éclaircissement* (France). || *Demander, exiger des éclaircissements,* demander les raisons justifiant une conduite, un comportement moral. || **4.** *Class.* Explication demandée à quelqu'un sur une attitude ou des paroles jugées offensantes : *Un éclaircissement fort aigre qu'il eut avec M. le Prince* (La Rochefoucauld). || *Un homme d'éclaircissement* ou *à éclaircissements,* un homme qui est toujours prêt à chercher querelle, un bretteur : *Je ne suis point homme d'éclaircissement ; vous êtes en sûreté de ce côté-là* (Corneille).

• SYN. : **3** *élucidation, explication, justification, lumière.*

éclaire [eklɛr] n. f. (déverbal de *éclairer ;* XIIe s., au sens I [parce qu'on tirait de cette plante un collyre] ; sens II, 1864, Littré [« soupirail de cave », 1325, Godefroy]).

I. Nom usuel de la chélidoine des botanistes.

II. Ouverture pratiquée dans le pont d'un bateau de pêche, par laquelle on lance le poisson dans la cale.

éclairé, e [eklere] adj. (part. passé de *éclairer ;* 1663, Molière, au sens 1 ; sens 2, 1667, Molière). **1.** Se dit de quelqu'un qui a suffisamment de connaissances pour faire preuve de discernement, d'esprit critique : *Un public éclairé. Eugène Delacroix apparaissait simplement comme un homme éclairé, dans le sens honorable du mot* (Baudelaire). || **2.** Se dit du comportement de quelqu'un qui ne tombe pas dans l'excès, qui se laisse guider par la raison : *Cette admiration éclairée qui voit les hautes facultés sans s'en étonner outre mesure* (Vigny).

• SYN. : **1** *averti, cultivé, initié, instruit, lettré, savant ;* **2** *judicieux, lucide, sage, sensé.* — CONTR. : **1** *béotien, ignorant, illettré, profane ;* **2** *débridé, effréné, outré.*

éclairement [eklɛrmɑ̃] n. m. (de *éclairer ;* XIIe s., aux sens de « clarté, lumière, éclair, explication » ; sens 1, 1861, Goncourt ; sens 2, fin du XIXe s. ; sens 3, XXe s.). **1.** *Littér.* État de ce qui est éclairé : *Que ne s'attarde-t-il sur la terrasse qu'inonde une occidentale lueur ? Le séraphique éclairement du soir, apaisant son âme rebelle, l'inclinerait peut-être...* (Gide). *Le jour brumeux et frissonnant de la rue, l'éclairement grisâtre et moutonné du ciel* (Romains). || **2.** *Éclairement d'une surface,* en physique, quotient du flux lumineux qu'elle reçoit par la valeur de cette surface. || **3.** En botanique, quantité de lumière conditionnant le développement des plantes.

éclairer [eklere] v. tr. (lat. pop. **exclariare,* lat. class. *exclarare,* éclairer, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *clarare,* rendre lumineux, dér. de *clarus,* clair ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *esclair[i]er* [*éclairer,* XVIIe s.], comme v. intr. [v. plus loin] ; comme v. tr., aux sens 1 et 3, fin du XIIe s., Gace Brulé ; sens 2 et 7, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 4, XIIIe s., La Curne ; sens 5, v. 1283, Beaumanoir ; sens 6, fin du XVIIe s., Bossuet ; sens 8-9, 1580, Montaigne). **1.** Répandre la lumière naturelle ou artificielle sur des choses ou des êtres : *Une futaie éclairée par le soleil couchant* (Chateaubriand). *Les deux bonnes, inquiètes, se tenaient l'une près de l'autre, formant un groupe obscur qu'éclairaient par à-coups les flammes du feu* (Martin du Gard). *Dans la petite salle à manger du chalet, sous la suspension qui éclairait nos repas* (Mauriac). || **2.** Procurer de la lumière à quelqu'un pour lui permettre de voir : *Il fait nuit, je vais vous éclairer.* || **3.** *Fig.* Rendre rayonnant : *Le visage éclairé d'un sourire* (France). *Joie qui éclaire un regard.* || **4.** *Class.* et *fig.* Rendre plus visible ; mettre en évidence : *La même parure qui a autrefois embelli sa jeunesse éclaire les défauts de sa vieillesse* (La Bruyère). || **5.** *Fig.* Rendre clair, compréhensible : *Quant à l'abstention de Jacques, elle était due à de tout autres motifs, et qu'une conversation que j'eus avec lui peu de temps après vint éclairer* (Gide). || **6.** En termes militaires, reconnaître le terrain en avant d'une troupe en marche, pour assurer sa sûreté : *Envoyer un détachement pour éclairer sa marche.* || **7.** *Class.* et *fig.* Espionner, surveiller les agissements de quelqu'un : *J'ai voulu vous parler en secret d'une affaire | Et suis bien aise ici qu'aucun ne nous éclaire* (Molière). || **8.** *Fig.* Donner un renseignement, une explication qui permet de voir clair, de comprendre : *Cette pensée folle m'éclaire sur votre caractère* (Balzac). || **9.** *Fig.* Cultiver l'intelligence de, instruire : *Éclairer le peuple, c'est le moraliser* (Hugo).

• SYN. : **3** *illuminer ;* **5** *clarifier, éclaircir, élucider, expliquer ;* **8** *informer, renseigner ;* **9** *éduquer, endoctriner, former.* — CONTR. : **1** *obscurcir ;* **3** *assombrir, ternir ;* **5** *embrouiller, emmêler, obscurcir ;* **8** *égarer, leurrer.*

◆ v. tr. ind. (milieu du XVIe s., Amyot). Class. (déjà vx au XVIIe s.). *Éclairer à quelqu'un,* lui permettre de voir à l'aide d'une lumière : *Comme le flambeau du roi*

éclaire par accident au crocheteur qui passe dans la rue (Cyrano).

◆ v. intr. (sens 1, 1080, Chanson de Roland ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Répandre une lumière : *Cette ampoule n'éclaire pas.* || **2.** *Class.* Lancer des éclairs : *Dieu a les orages en sa main* [...] *il lui appartient beaucoup plus d'éclairer et de tonner dans les consciences* (Bossuet).

● SYN. : **1** *briller, étinceler, flamboyer, luire.*

◆ v. impers. (v. 1138, *Vie de saint Gilles*). Class. *Il éclaire,* il fait des éclairs : *Il a éclairé toute la nuit* (Richelet).

◆ **s'éclairer** v. pr. (sens 1, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3-4, XXe s.). **1.** Devenir lumineux : *Au cinquième étage, les fenêtres s'éclairent.* || **2.** Assurer son éclairage ; utiliser tel ou tel moyen d'éclairage : *S'éclairer au gaz, à l'électricité.* || **3.** *Fig.* Devenir moins sombre, s'animer, en parlant d'un visage ou d'un regard : *À cette nouvelle, son visage s'éclaira.* || **4.** *Fig.* Devenir compréhensible, en parlant d'une question, d'une affaire : *Enfin, tout s'éclaire !*

1. éclaireur [eklɛrœr] n. m. (de *éclairer ;* 1579, H. Estienne, au sens de « celui qui est capable d'éclairer les autres » ; sens actuel, 1792, Frey [pour un soldat ; pour un navire, 1834, Landais ; pour un avion, XXe s.]). Soldat, navire ou avion qui facilite la progression d'une troupe ou d'une flotte navale ou aérienne en l'éclairant sur la présence de l'ennemi, la nature des obstacles à rencontrer, etc. || *Envoyer quelqu'un en éclaireur,* le charger de démarches exploratoires.

2. éclaireur, euse [eklɛrœr, -øz] n. (même étym. qu'à l'art. précéd. [pour traduire l'angl. *scout*] ; début du XXe s.). Membre d'une association de scoutisme, soit laïque (*Éclaireurs de France*), soit protestante (*Éclaireurs unionistes*), ou israélite (*Éclaireurs israélites de France*).

éclamé, e [eklame] adj. (de l'anc. franç. *esclame,* en mauvais état [fin du XIIe s.], francique **slimb,* défectueux ; 1709, Hervieux). Se dit d'un oiseau qui a une aile ou une patte cassée, ou du membre cassé lui-même : *L'aisselle éclamée craquait* (Huysmans).

éclampsie [eklɑ̃psi] n. f. (lat. médic. moderne *eclampsis,* du gr. *eklampsis,* lumière éclatante [d'où « accès subit »], de *eklampein,* briller tout à coup ; 1792, *Encycl. méthodique*). Crises convulsives avec coma, accompagnées d'albuminurie, et atteignant parfois les femmes enceintes.

éclamptique [eklɑ̃ptik] adj. (de *éclampsie ;* 1864, Littré). Relatif à l'éclampsie : *Spasmes éclamptiques.*

◆ n. f. et adj. (1870, Larousse [*femme éclamptique*]). Femme atteinte d'éclampsie.

éclanche [eklɑ̃ʃ] n. f. (emploi spécialisé de l'anc. franç. *esclence,* bras ou épaule gauche [fin du XIIe s.], fém. substantivé de l'adj. *esclenc,* gauche [XIIe s., Godefroy], francique **slink,* gauche ; 1548, Rabelais, écrit *esclange ; esclanche, éclanche,* v. 1560, Paré). *Vx.* Épaule de mouton.

éclat [ekla] n. m. (déverbal de *éclater ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1870, Larousse ; sens I, 3, 1864, Littré ; sens II, 1, XVe s., La Curne ; sens II, 2 et III, 8, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 3, 1661, Molière ; sens II, 4, 1647, Corneille ; sens III, 1, 1564, J. Thierry ; sens III, 2, 3, 5, 1690, Furetière ; sens III, 4, 1643, Corneille ; sens III, 6, 1655, La Rochefoucauld ; sens III, 7, 1674, Mme de Sévigné).

I. 1. Fragment brusquement détaché d'un corps dur ou projeté par un corps qui éclate ou se brise : *Un éclat de verre. Des éclats de bois, de sapin, plantés dans des fiches de fer, jetaient sur tout cela une lumière rouge et fumeuse* (Gautier). *N'arrive-t-il pas quelquefois qu'un éclat de silex fasse hésiter la préhistoire entre l'homme et le hasard ?* (Valéry). *Un obus, crevé à six pouces de terre, m'envoya un éclat à la cuisse droite. Réveillé du coup, mais ne sentant point la douleur, je ne m'aperçus de ma blessure qu'à mon sang* (Chateaubriand). *Sous le choc, la vitre vola en éclats* (Acad.). || **2.** Portion de la tige enracinée d'une plante, que l'on a détachée pour la replanter et obtenir un nouveau sujet. || **3.** *Vx.* Rupture se produisant dans un corps, sans une séparation complète des parties : *L'éclat est fréquent dans les bois employés verts.*

II. 1. Bruit soudain et violent produit par ce qui éclate, ou son analogue à un éclatement : *L'éclat du tonnerre. Un éclat de rire. Un soudain éclat de trompe retentit à droite de la route* (Gautier). *Des éclats de voix, des menaces m'eussent permis la révolte* (Radiguet). || **2.** *Class.* et *littér.* Manifestation bruyante d'un sentiment ; accès soudain et violent : *On a fait de grands éclats d'admiration* (Furetière). *Là, votre pruderie et vos éclats de zèle | Ne furent pas cités comme un fort bon modèle* (Molière). *Ces éclats d'un courroux peut-être légitime* (Constant). || **3.** *Class.* et *littér.* Grand bruit fait autour d'une chose ; manifestation, rumeur qui fait scandale : *Ce n'est point mon humeur de faire des éclats* (Molière). *Lucien et Louise avaient dans du Châtelet un espion intime qui guettait* [...] *l'occasion d'amener un éclat* (Balzac). || Auj. *Faire un éclat,* se signaler à l'attention par un acte qui scandalise, choque les habitudes, les convenances. || **4.** *Class.* Action de révéler, de divulguer : *L'éclat de son secret devenu nécessaire, | Nous en avons* [...] *votre père informé* (Molière). || *Faire éclat de,* révéler ce qui devrait rester caché : *Le secret est à vous, et je serais ingrat | Si sans votre congé, j'osais en faire éclat* (Corneille).

III. 1. Action de briller vivement ; lumière intense qui frappe les yeux : *Ne pouvoir soutenir l'éclat d'un projecteur.* || *Spécialem.* Lueur vive, de courte durée, émise par une source de lumière : *Phare à éclats blancs.* || *Éclat d'une étoile,* quantité qui caractérise l'impression plus ou moins intense qu'une étoile produit sur l'œil. || **2.** Vive lueur projetée par un corps qui réfléchit la lumière : *L'éclat d'un diamant, d'une surface métallique.* || **3.** *Par extens.* Qualité particulière d'une lumière : *Leur lumière était dorée et d'un éclat si doux que je ne peux en donner une idée* (Chateaubriand). || **4.** Qualité de ce qui brille ou d'une couleur qui frappe vivement le regard : *L'éclat des yeux, du regard. Ses bandeaux, doucement bombés vers les oreilles, luisaient d'un éclat bleu* (Flaubert). *L'éclat du rouge dans un tableau.* || **5.** Qualité de ce qui frappe ou charme par sa fraîcheur, sa pureté, sa vivacité : *Et son talon* [d'Aphrodite] *| A la blancheur d'un astre et l'éclat d'une rose !* (Banville). *Il prenait à deux mains cette tête raisonneuse, mais d'un si charmant éclat de jeunesse* (Daudet). *L'éclat d'un teint de jeune fille.* || **6.** *Fig.* Caractère de ce qui est brillant, éclatant, fastueux : *L'éclat d'une toilette. L'éclat d'une réception, d'une cérémonie, des fêtes. L'éclat du règne de Louis XIV.* || **7.** *Fig.* Qualité d'un esprit vif, rapide, d'une expression brillante : *C'était, par l'éclat de son intelligence, le plus brillant élève de la maison* (France). *L'éclat du style.* || **8.** *Class.* Gloire, situation brillante, éminente : *La guerre en tel éclat a mis votre valeur...* (Corneille). || *Une action d'éclat,* un exploit qui attire vivement l'attention. || Class. et littér. *Faire de l'éclat, faire éclat,* attirer l'attention par des mérites, un comportement qui vous distinguent des autres : *Cette vertueuse fille avait fait beaucoup d'éclat dans le monde par la beauté de son esprit* (Racine). *Retz, encore abbé, s'avisa de vouloir réussir dans les sermons et y fit éclat* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **I, 1** *brisure, éclisse, esquille, morceau.* || **II, 1** *coup, fracas, hurlement.* || **III, 2** *chatoiement, feu, lustre, miroitement, scintillement ;* **4** *brillant, éclair, flamme, pétillement ;* **6** *apparat, faste, luxe, magnificence, majesté, pompe, somptuosité, splendeur.*

éclatage [eklataʒ] n. m. (de *éclater ;* 1922, Larousse). Sectionnement de la tige d'une plante pour obtenir des éclats.

éclatant, e [eklatɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *éclater ;* 1436, Godefroy, au sens de « qui se brise facilement » ; sens I, 1538, R. Estienne ; sens II, 1 et 4, 1580, Montaigne ; sens II, 2, 1666, Molière ; sens II, 3, 1549, R. Estienne ; sens II, 5, 1655, Molière).

I. Se dit d'un bruit ou d'un son clair, net, puissant : *La voix est forte, éclatante, riche, pleine de vie et de gaieté* (Alain).

II. 1. *Littér.* Qui frappe par l'éclat de sa lumière ou de son coloris : *Une aurore éclatante inonda mes prunelles* (Leconte de Lisle). *Ils regardaient* [...] *les jambes chaussées de bas éclatants des toreros* (Daudet). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui frappe les regards, qui plaît par son aspect net, radieux : *Neuf guerriers éclatants de beauté, de jeunesse, | Brillaient au premier rang* (Delille). *Une personne éclatante de santé.* || **3.** *Vx* et *littér.* Qui jouit d'un grand renom, d'un haut prestige : *La Trappe était le lieu où Bossuet se plaisait le mieux : les hommes éclatants ont un penchant pour les lieux obscurs* (Chateaubriand). || **4.** *Fig.* et *littér.* Qui a du retentissement ; qui donne de la réputation, de la gloire : *À peine le nouveau chevalier jouissait-il de toutes ses armes qu'il brûlait de se distinguer par quelques faits éclatants* (Voltaire). || **5.** *Fig.* Qui est manifeste ; qui s'impose par son importance, sa netteté et ne peut faire aucun doute : *Elle prend sur mer une éclatante revanche sur l'Angleterre* (Bainville). *La tenture de cretonne, d'un mauvais goût éclatant dont la franchise réconforte* (Colette). *Vérité éclatante.*

• SYN. : **I** *perçant, retentissant, sonore, vibrant.* || **II, 5** *flagrant, frappant, indiscutable, irrécusable, notoire.* — CONTR. : **I** *assourdi, doux, sourd, voilé.* || **II, 5** *contestable, discutable, douteux, équivoque.*

éclaté, e [eklate] adj. (part. passé de *éclater ;* fin du XIX^e s.). *Taille éclatée,* aspect de taille de la pierre comportant de gros éclats.

éclatement [eklatmɑ̃] n. m. (de *éclater ;* XVI^e s., Godefroy, au sens II ; sens I, 1, v. 1560, Paré [pour un pneu, 1907, Larousse] ; sens I, 2, 1943, G. Esnault ; sens I, 3-4, milieu du XX^e s.).

I. 1. Le fait de se briser ou de s'ouvrir en éclatant : *L'éclatement d'une grenade, d'une canalisation d'eau.* || *Spécialem.* Déchirement brusque de la chambre à air et de l'enveloppe d'un pneumatique de véhicule, sous l'effet de la pression intérieure. || **2.** *Fig.* Action de rompre son unité, de se fractionner, en parlant d'un groupement : *L'éclatement d'un parti, d'un syndicat en plusieurs tendances.* || **3.** *Gare d'éclatement,* gare dans laquelle un train de voyageurs se décompose en plusieurs éléments ayant des destinations différentes. || **4.** *Port d'éclatement,* port conçu et aménagé pour recevoir les plus gros navires pétroliers et pour décharger leur cargaison dans des réservoirs à terre ou dans des navires plus petits.

II. Bruit, détonation accompagnant une explosion, une rupture violente : *Les éclatements, loin de l'effrayer, lui plaisaient* (Kessel). *Enfin, une explosion étouffée vint de terre comme une mine éloignée ; et, tout à coup, trois éclatements d'une extrême violence* (Malraux).

• SYN. : **II** *déflagration, explosion.*

éclater [eklate] v. intr. (francique **slaitan,* fendre ; XII^e s., Godefroy, comme v. tr., écrit *esclater* [*éclater,* XVII^e s.], au sens de « briser, faire voler en éclats » ; comme v. intr., au sens I, 1, 1532, Rabelais ; sens I, 2, XV^e s., Mantellier ; sens I, 3, milieu du XX^e s. ; sens II, 1, 1671, Pomey ; sens II, 2, av. 1830, B. Constant ; sens II, 3 et III, 3, 1643, Corneille ; sens II, 4, 1640, Oudin ; sens II, 5 et III, 2, 1640, Corneille ; sens III, 1, 1564, J. Thierry).

I. 1. Se briser de façon soudaine, violente et bruyante, en projetant des fragments : *Une lanterne en papier prit feu, des bobèches éclatèrent* (Daudet). *Bombe, obus qui éclate.* || *Fig.* et *par exagér.* Se dit de la sensation de malaise, de tension provoquée par un afflux inhabituel de sang au cerveau : *Je sens que ma tête éclate* (Balzac). || **2.** S'ouvrir ou se fendre brusquement, avec ou sans bruit : *La châtaigne* [...] *qu'on fait éclater près du feu* (Gide). *Je voyais la fumée que font les pivoines en éclatant* (Giraudoux). *Pneu, canalisation qui éclate.* || **3.** *Fig.* Se fractionner, se diviser en plusieurs tendances idéologiques, en parlant d'un groupement, d'un parti.

II. 1. Produire un bruit subit et violent : *Le magnésium éclate pour photographier une nouvelle étoile* (Radiguet). || *Par anal.* Se manifester brusquement et avec bruit : *Les applaudissements éclatent dans la salle. Puis, tout à coup, ainsi qu'un ténor effaré* [...], *| Éclate en quelque coin l'orgue de Barbarie* (Verlaine). *L'orage qui, tout le jour, avait pesé sur la ville, éclatait enfin, avec une violence soudaine et dramatique* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Se produire de façon soudaine, en parlant d'un événement, d'un incident violent : *La guerre entre l'Angleterre et la France éclatant, Georges s'était fait débarquer avec quelques-uns des siens* (Sainte-Beuve). *Ces scènes injurieuses et violentes qui éclatent communément chez les créatures de mauvaise vie* (France). || **3.** *Class.* Se manifester, apparaître ouvertement : *Ces soins pleins de tendresse que vous me fîtes éclater* (Molière). || Auj., ne se dit plus que de sentiments très forts (joie, colère, etc.) : *Cette passion éclatait avec une violence aveugle* (Zola). || **4.** (Avec un sujet désignant une personne)*Éclater en,* manifester bruyamment un sentiment (colère, chagrin, joie, etc.) : *Éclater en injures, en reproches. Elle avait peur d'éclater en sanglots et de tomber à terre* (Zola). || *Éclater de rire,* ou, absol., *éclater,* être pris d'un bruyant accès de rire : *Ils éclataient dans la chambre ; Gérard mourait de rire avec eux* (Cocteau). || **5.** *Absol.* En parlant d'une personne, ne plus pouvoir se contenir, manifester brusquement sa colère, son impatience : [Paul] *préféra la mêlée. Il éclata (Cocteau). Sa patience est à bout, il va éclater.* || *Class.* Dire clairement et publiquement son sentiment : *Mais enfin, à mon tour, je prétends éclater* (Racine).

III. 1. *Class.* et *littér.* Briller d'un éclat très vif ; attirer l'attention par son luxe, par de grandes beautés : *Le plus superbe ameublement | Dont le séjour des rois éclate...* (Viau). *La prédication ne doit rien avoir qui éclate* (Bossuet). *Les rives s'effacent sous une teinte violette, tandis que les palais et les villes éclatent par intervalles au soleil levant* (Nerval). || **2.** *Fig.* Apparaître à tous de façon claire, évidente : *Dans ce qu'il raconte, le mensonge éclate à tout instant.* || **3.** *Class.* et *fig.* Se distinguer par des mérites exceptionnels : *Hippocrate, le père de la médecine, qui éclata au milieu des autres dans ces heureux temps de la Grèce* (Bossuet). || Frapper l'esprit par son caractère brillant : *Allons faire éclater sa gloire aux yeux de tous* (Corneille).

• SYN. : **I, 1** *exploser ;* **2** *crever, se rompre.* || **II, 1** *retentir ;* **2** *se déclencher ;* **5** *se déchaîner, fulminer.* || **III, 2** *s'étaler, se manifester.* — CONTR. : **II, 5** *se contenir, se dominer, se maîtriser.* || **III, 2** *se cacher, se dissimuler.*

◆ v. tr. (sens 1, 1651, Bonnefons ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** En horticulture, diviser une plante par éclats pour la multiplier : *Éclater des pieds d'oseille.* || **2.** Répartir une cargaison de produits pétroliers entre plusieurs destinataires.

◆ **s'éclater** v. pr. (sens 1, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 2, 1532, Rabelais). **1.** *Class.* Se briser, voler en éclats : *De ces dards joints ensemble un seul ne s'éclata* (La Fontaine). || **2.** Class. et fig. *s'éclater de rire,* se mettre à rire aux éclats, bruyamment : *Madame s'éclata de rire* (Sévigné).

• REM. L'emploi pronominal de *éclater* est blâmé par Malherbe dans les poésies de Desportes.

éclateur [eklatœr] n. m. (de *éclater ;* 1922, Larousse). Appareil contenant deux électrodes d'écartement réglable, séparées par un diélectrique liquide ou gazeux, et disposées de façon qu'une étincelle jaillisse entre elles lorsque la différence de potentiel atteint une certaine valeur.

éclatomètre [eklatɔmɛtr] n. m. (de *éclatement,* tronqué avec la désinence *o,* et de *-mètre,* du gr. *metron,* mesure ; milieu du XX^e s.). Appareil servant à mesurer la résistance d'un tissu à la pression.

éclectique [eklɛktik] adj. et n. (gr. *eklektikos,* qui choisit [comme n. m. pl. : « philosophes qui empruntaient quelque chose à chaque système »], de *eklegein,* choisir ; milieu du XVII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1863, Baudelaire). **1.** Partisan de l'éclectisme philosophique. || **2.** *Par extens.* Qui n'est

pas exclusif dans ses goûts, ses opinions, ses choix, et prend de divers côtés ce qui lui convient : *C'était le jouisseur le plus éclectique et le plus impartial* (Baudelaire). *Être éclectique en littérature, en musique. Un amateur de peinture très éclectique.*

• CONTR. : 2 *exclusif, fanatique, sectaire.*

◆ adj. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui est composé d'éléments empruntés à divers systèmes ou doctrines : *Un traité éclectique.* ‖ **2.** *Par extens.* Qui manifeste de l'éclectisme : *Des lectures, des distractions éclectiques. Un goût musical très éclectique.*

• SYN. : 2 *divers, varié.* — CONTR. : 2 *uniforme.*

éclectisme [eklɛktism] n. m. (de *éclectique* ; 1755, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, av. 1836, Musset). **1.** Méthode philosophique qui consiste à emprunter aux systèmes et aux doctrines du passé des thèses conciliables pour les fondre en une doctrine unique et cohérente : *L'éclectisme, aux différentes époques, s'est toujours cru plus grand que les doctrines anciennes, parce qu'arrivé le dernier il pouvait parcourir les horizons les plus reculés ; mais cette impartialité prouve l'impuissance des éclectiques* (Baudelaire). ‖ *Spécialem.* L'école philosophique de V. Cousin, en France, au XIXe s. ‖ **2.** Disposition d'esprit d'une personne qui témoigne d'opinions ou de goûts très variés : *Éclectisme musical. Sa jalousie excessive ne comprenait aucun éclectisme* (Louÿs).

éclipse [eklips] n. f. (lat. *eclipsis,* éclipse de Soleil ou de Lune, gr. *ekleipsis,* abandon, disparition, éclipse, de *ekleipein,* délaisser, disparaître ; XIIe s., Marbode, au sens 1 ; sens 2, 1862, Fromentin ; sens 3, v. 1265, J. de Meung ; sens 4, XIVe s.). **1.** Phénomène astronomique par lequel un astre cesse, partiellement ou totalement, d'être visible, à cause de l'interposition d'un corps entre cet astre et la source de lumière qui l'éclaire, ou entre cet astre et l'œil de l'observateur. ‖ *Éclipse de Soleil,* disparition du Soleil produite par l'interposition de la Lune entre cet astre et la Terre. ‖ *Éclipse de Lune,* disparition de la Lune dans l'ombre de la Terre. ‖ *Éclipse annulaire,* éclipse de Soleil dans laquelle la partie du disque solaire restant visible présente la forme d'un anneau. ‖ *Éclipse partielle,* celle qui ne cache qu'une partie de l'astre. ‖ *Éclipse totale,* éclipse dans laquelle aucune partie de l'astre n'apparaît. ‖ **2.** Occultation momentanée d'une lumière : *Phare à éclipses. Une pareille alternative ressemblait assez aux feux à éclipse des fanaux tournants* (Fromentin). ‖ **3.** *Fig.* Atténuation, disparition complète ou partielle d'une chose : *L'idéal est une belle chose, mais il est bien loin et il a ses éclipses* (Sainte-Beuve). ‖ **4.** *Fam.* Disparition momentanée d'une personne : *Le retour d'un chanteur à la radio après une éclipse de trois ans.*

• SYN. : 3 *défaillance, effacement, obscurcissement ;* 4 *absence, éloignement.*

éclipser [eklipse] v. tr. (de *éclipse* ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, 1761, J.-J. Rousseau). **1.** En parlant d'un astre, intercepter la lumière d'un autre astre, causer son éclipse : *La Lune peut éclipser le Soleil.* ‖ *Par anal.* Cacher momentanément aux regards : *Les nuages éclipsent le soleil.* ‖ **2.** *Fig.* Surpasser quelqu'un ou quelque chose dans l'estime d'autrui, par un mérite, un prestige, un éclat plus grand : *Leurs traits sont peu réguliers ; mais, si elles ne sont pas belles, elles ont de la physionomie, qui supplée à la beauté et l'éclipse quelquefois* (Rousseau). *La plupart des mères, jalouses de leurs filles, veulent les habiller à leur mode dans le dessein prémédité de les éclipser* (Balzac). *En ce moment, ces jeunes filles éclipsaient pour moi ma grand-mère ; un voyage m'eût tout de suite souri si ç'avait été pour aller dans un lieu où elles dussent se trouver* (Proust).

• SYN. : 1 *cacher, masquer, obscurcir, occulter, voiler ;* 2 *effacer, supplanter, surclasser.*

◆ **s'éclipser** v. pr. (sens 1, 1728, Voltaire ; sens 2, v. 1560, Paré [« disparaître rapidement », en parlant de l'amour, v. 1265, J. de Meung]). **1.** Perdre sa réputation, son prestige, pendant une période plus ou moins longue : *Ces jours de désespoir* [...] | *Où votre nom s'éclipse aux yeux des nations* (Lamartine). ‖ **2.** *Fam.* Partir, quitter un lieu, une compagnie, rapidement et sans se faire remarquer : *Le vieux domestique s'était éclipsé* (Gautier).

• SYN. : 1 *disparaître, s'effacer, s'évanouir ;* 2 *se défiler* (fam.), *se dérober, s'esquiver, filer* (fam.). — CONTR. : 1 *briller, luire ;* 2 *demeurer, rester.*

écliptique [ekliptik] n. m. (lat. *eclipticus,* sujet aux éclipses, de l'écliptique, gr. *ekleiptikos,* qui concerne les éclipses [et comme n. m. : « orbite du Soleil », parce qu'on croyait que les éclipses se produisaient à l'intérieur de ce cercle], de *ekleipein* [v. ÉCLIPSE] ; XIIIe s., Godefroy, [mot rare jusqu'à la fin du XVIIe s.]). Grand cercle que semble décrire le Soleil dans la sphère céleste par son mouvement propre apparent ou que décrit la Terre par son mouvement réel de révolution autour du Soleil. ‖ Le plan déterminé par ce cercle. ‖ *Axe de l'écliptique,* diamètre de la sphère céleste perpendiculaire au plan de l'écliptique. ‖ *Obliquité de l'écliptique,* angle que forment le plan de l'écliptique et le plan de l'équateur.

◆ adj. (sens 1 et 3, XIIIe s., Godefroy ; sens 2 (fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** *Vx.* Qui a rapport aux éclipses. ‖ **2.** *Littér.* Se dit d'une clarté pâle et blafarde qui rappelle la lumière d'une éclipse : *Une lumière écliptique* [...] *faisant la maison blanche et morte, toutes ses persiennes closes* (Daudet). ‖ **3.** Qui a rapport à l'écliptique : *Coordonnées écliptiques.*

éclissage [eklisaʒ] n. m. (de *éclisser ;* 1870, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action d'éclisser. ‖ **2.** Dispositif qui réunit les extrémités de deux rails d'une voie ferrée, formé de deux pièces (éclisses) fixées de part et d'autre par des boulons.

éclisse [eklis] n. f. (déverbal de *éclisser ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *esclice* [*esclisse,* XVIe s. ; *éclisse,* début du XVIIe s.], au sens 1 [« éclat de bois allongé »] ; sens 2, 1611, Cotgrave [en lutherie] ; sens 3, 1549, R. Estienne ; sens 4, 1627, Crespin ; sens 5, 1870, Larousse). **1.** Éclat de bois en forme de coin : *Je proposai le moyen d'un réchaud avec quelques éclisses de bois blanc* (Chateaubriand). ‖ **2.** Bois de fente de petite dimension, utilisé en boissellerie. ‖ Chacune des petites planchettes de bois mince réunissant le fond et la table du violon. ‖ Lamelle d'osier ou de rotin utilisée en vannerie. ‖ **3.** Plateau d'osier rond où l'on met le fromage pour qu'il s'égoutte : *Et le lait du matin caille encore sur l'éclisse* (Heredia). ‖ **4.** Élément de bois ou de carton qui permet de maintenir en position fixe les os d'un membre fracturé : *Des bandages les emmaillotent, et elles sont garrottées, des genoux aux chevilles, sur des éclisses arrachées sans doute à quelque ancienne caisse d'emballage* (Martin du Gard). ‖ **5.** Élément d'acier qui unit, bout à bout, deux rails de chemin de fer.

éclisser [eklise] v. tr. (francique méridional *slizzan,* issu du francique **slitan,* fendre [d'où l'anc. v. *esclier,* fendre, XIIe s.] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *esclicier,* au sens de « [faire] voler en éclats » ; sens 1, 1549, R. Estienne, écrit *esclisser* [*éclisser,* XVIIe s.] ; sens 2 [de *éclisse*], 1870, Larousse [*éclisser les rails*]). **1.** Maintenir par des éclisses : *Éclisser une jambe brisée.* ‖ **2.** *Éclisser un aiguillage ferroviaire,* fixer à l'aide d'éclisses la position des aiguilles, pour maintenir le dispositif dans une direction donnée.

éclisseuse [eklisøz] n. f. (de *éclisser ;* XXe s.). Machine utilisée en vannerie pour mettre à l'épaisseur voulue les quartiers d'osier fendus au fendoir.

éclopé, e [eklɔpe] adj. et n. (part. passé de *écloper ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Qui est estropié ; qui marche avec difficulté, du fait d'une entorse, d'une blessure aux jambes. ‖ *Spécialem.* Soldat que des blessures légères rendent momentanément indisponible. ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Qui a subi de douloureuses épreuves : *Le rendez-vous des éclopés de la vie* (Baudelaire).

• SYN. : 1 *claudicant.* — CONTR. : 1 *ingambe, valide.*

écloper [eklɔpe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de l'anc. v. *cloper,* boiter [v. CLOPIN-CLOPANT] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au part. passé, écrit *esclopé ;* à l'infin., écrit *escloper* [*écloper,* XVIIe s.],

XIIIe s., *Roman de Renart*). Rendre boiteux ou estropié. (Peu usité.)

éclore [eklɔr] v. intr. (lat. pop. **exclaudere*, réfection, d'après *claudere*, clore, du lat. class. *excludere*, exclure, repousser, empêcher, faire éclore, de *ex-*, préf. marquant un mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *claudere* ; v. 1155, Wace, comme v. tr., écrit *esclore* [*éclore*, XVIIe s.], au sens de « faire sortir, chasser » ; comme v. intr., au sens 1, v. 1540, Yver ; sens 2, 1552, Ronsard ; sens 3, v. 1570, Carloix). [Conj. **77** ; v. aussi Rem.] **1.** En parlant d'un animal, sortir de l'œuf : *Des oisillons qui viennent d'éclore.* || En parlant de l'œuf, se briser, s'ouvrir pour laisser passer l'animal : *Une chaleur capable de faire éclore des œufs* (Balzac). || **2.** En parlant d'une fleur, d'un bourgeon, s'ouvrir pour s'épanouir : *La fleur de l'églantier sent ses bourgeons éclore* (Musset). *Les célestes lys écloront sous nos pleurs* (Banville). || **3.** *Fig.* Paraître, venir à l'existence : *Toute liberté qui éclôt ou qui s'accroît suscite un accès de fièvre* (Girardin). *Hâte-toi de choisir un jour digne d'éclore* (Valéry).

• SYN. : **2** *s'épanouir, fleurir ;* **3** *s'éveiller, se manifester, naître, percer.*

• REM. **1.** N'est pratiquement usité qu'à l'infinitif, aux troisièmes personnes de l'indicatif présent et futur, du conditionnel présent et du subjonctif présent, et au participe passé.

2. Se conjugue ordinairement avec l'auxiliaire être, mais l'auxiliaire avoir est parfois utilisé pour marquer l'action : *Ces œufs ont éclos pendant la nuit.*

◆ v. tr. (sens 1, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 2, av. 1679, Retz). **1.** *Class.* Faire sortir, faire naître : *Souvent la jalousie* [...] | *De notre propre faute éclot de grands malheurs* (Racan). || **2.** *Class.* Épanouir, exprimer : *Il faut aussi qu'il puisse éclore les pensées de son âme* (Retz).

◆ **s'éclore** v. pr. (v. 1570, Carloix). *Class.* et *littér.* Naître, se développer : *Enfin s'écloront des guerres civiles où toutes choses seront violées* (Malherbe). *Ce Paris baigné de lune claire où s'éclosent les âmes vierges* (Daudet).

éclos, e [eklo, -oz] adj. (part. passé de *éclore*). **1.** Sorti de l'œuf : *Des poussins tout juste éclos.* || **2.** Dont le bourgeon est entrouvert : *Des fleurs fraîches écloses.*

éclosion [eklozjɔ̃] n. f. (de *éclore ;* 1747, *Mémoires de Trévoux*, aux sens 1-2 ; sens 3, 1857, V. Hugo). **1.** Le fait de sortir de l'œuf : *L'éclosion d'une couvée de poussins.* || **2.** Épanouissement d'une fleur, d'un bourgeon : *L'éclosion d'un bouton ;* et littér. : *C'est, dans cette naturelle vasque évasée, comme une éclosion d'eau entre les papyrus* (Gide). || **3.** *Fig.* Action d'apparaître ou de se manifester : *L'éclosion d'un talent. L'éclosion d'une maladie.*

• SYN. : **3** *apparition, éveil, manifestation, naissance.*

éclusage [eklyzaʒ] n. m. (de *écluser ;* 1907, Larousse). Action d'écluser, de faire passer l'écluse à un bateau ; résultat de cette action : *L'éclusage d'une péniche.*

• SYN. : *sassement.*

écluse [eklyz] n. f. (bas lat. de Gaule *exclusa*, « [eau] séparée du courant », part. passé fém. de *excludere*, faire sortir [V. ÉCLORE] ; XIIIe s., *Chronique de Rains*, écrit *escluse* [*écluse*, XVIIe s.], aux sens 1-2 ; sens 3, 1877, Littré ; sens 4, 1649, Descartes ; sens 5, 1870, Larousse). **1.** Dispositif muni de portes et de vannes qui, sur une rivière, un canal, permet aux bateaux de passer d'un bief dans un autre et de franchir une dénivellation : *Le canal Saint-Martin, fermé par les deux écluses, étalait son eau couleur d'encre* (Flaubert). || *Écluse simple*, écluse qui ne soutient les eaux qu'à un seul niveau. || *Écluse double*, écluse à deux portes, qui soutient les eaux à deux niveaux différents. || *Écluse à sas*, système de deux écluses entre les portes desquelles se trouve un sas, ou bassin, où entre le bateau qui doit monter ou descendre. || **2.** La porte de l'ouvrage qui forme écluse. || **3.** Dans les travaux effectués sous air comprimé au moyen de caissons, compartiment qui permet aux ouvriers d'entrer dans le caisson ou d'en sortir sans diminution sensible de la pression à l'intérieur de celui-ci. || **4.** *Fig.* Ce qui retient, freine ou modère le cours de quelque chose : *Moi, sans pensée aucune, arrivé à l'indifférence comme à je ne sais quelle écluse* (Giraudoux). || **5.** Pop. *Lâcher les écluses*, uriner, pleurer.

éclusée [eklyze] n. f. (part. passé fém. substantivé de *écluser ;* av. 1621, Courval-Sonnet). Quantité d'eau qui s'écoule entre l'ouverture et la fermeture de l'écluse.

éclusement [eklyzmɑ̃] n. m. (de *écluser ;* 1877, Littré). Manœuvre par laquelle on fait pénétrer l'air comprimé dans le compartiment d'entrée d'un caisson, après avoir coupé la communication avec l'extérieur.

écluser [eklyze] v. tr. (de *écluse ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens général de « fermer » ; sens 1, 1347, Varin ; sens 2, 1849, Bescherelle ; sens 3, 1877, Littré ; sens 4, 1960, G. Esnault [*en écluser un*, vider un verre, 1936, G. Esnault]). **1.** Fermer ou régulariser au moyen d'une ou de plusieurs écluses : *Écluser un bassin, une rivière.* || **2.** Faire passer l'écluse à un bateau : *Écluser une péniche.* || **3.** Opérer la manœuvre de l'éclusement. || **4.** *Pop.* Boire abondamment.

• SYN. : **4** *entonner* (fam.), *pomper* (pop.).

éclusette [eklyzɛt] n. f. (de *écluse ;* XXe s.). Petit compartiment dans le sas des caissons à air comprimé, servant à évacuer les déblais ou à introduire les matériaux.

éclusier, ère [eklyzje, -ɛr] adj. (de *écluse ;* 1849, Bescherelle). Qui appartient au dispositif d'une écluse : *Une porte éclusière.*

◆ n. (XIVe s., Godefroy [rare jusqu'au XVIIIe s.]). Professionnel chargé de manœuvrer les portes d'une écluse ou les vannes d'un barrage : *Çà et là, sur la berge, une cabane d'éclusier, des enfants courant pieds nus sur la barre de l'écluse* (Daudet). *C'est encore moi* [...] *qui suis chargé de remplir à votre bénéfice le rôle d'éclusier et de lever les vannes* (Claudel).

ecmnésie [ɛkmnezi] n. f. (du gr. *ek-*, préf. marquant le mouvement du dedans au dehors, et *mnêmê*, mémoire ; fin du XIXe s.). Trouble de la mémoire par lequel le malade revit, dans le présent, des moments du passé : *Les savantes théories des psychiatres modernes sur l'ecmnésie et l'onirisme* (Bourget).

écobuage [ekɔbɥaʒ] n. m. (de *écobuer ;* 1797, *Dict. général*). Action d'écobuer.

écobuer [ekɔbɥe] v. tr. (altér., sous l'influence de *escot, écot*, rameau élagué [XIIIe s., francique **skŏt*, rejeton ; v. ÉCOT 1], de *égobuer* [1539, *Coutumier général*], dér. de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive] et du poitevin *gobuis*, terre pelée où on se dispose à mettre le feu [début du XVIe s.], lui-même issu du mot *gobe*, motte de terre [encore usuel en Saintonge], qui se rattache au radical gaulois **gobbo-*, bec, bouche [v. GOBER] ; 1721, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). Arracher les herbes d'un champ avec la terre superficielle, les brûler en tas et en répandre les cendres sur le terrain afin de fertiliser celui-ci.

écœurant, e [ekœrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *écœurer ;* 1870, Larousse, aux sens 1-2 ; sens 3, XXe s.). **1.** Qui soulève le cœur, provoque la nausée : *Parmi cette odeur fade de cuisine et de bois mouillé, l'écœurante odeur du paquebot* (Daudet). *Il éprouvait cette faiblesse écœurante des gens qui ont perdu beaucoup de sang* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Qui inspire du dégoût, de la répulsion : *Volume d'une lecture écœurante* (Sainte-Beuve). || **3.** *Fam.* Qui démoralise, ôte toute énergie : *Cette équipe de football a montré une supériorité écœurante pour ses adversaires.*

• SYN. : **1** *infect, nauséabond, nauséeux ;* **2** *dégoûtant, rebutant, repoussant, répugnant, sordide ;* **3** *décourageant, démoralisant, désespérant.* — CONTR. : **1** *alléchant, appétissant, bon, savoureux, suave ;* **2** *agréable, attirant, intéressant, plaisant ;* **3** *encourageant, exaltant, stimulant.*

écœurement [ekœrmɑ̃] n. m. (de *écœurer ;* 1870, Larousse, aux sens 1-3). **1.** Action d'écœurer ; état d'une personne à qui le cœur manque : *Tout cet écœurement d'odeurs, tout cet assourdissement de cris, tous ces frôlements de foule, il les connut pendant des mois* (Huysmans). *Une sorte*

d'écœurement la prit à la gorge, elle eut des frissons de peur (Zola). || **2.** *Fig.* Sentiment de dégoût, de mépris éprouvé devant certaines personnes ou certaines choses : *Cachant* [...] *sous ses dehors de sérénité un écœurement profond* (Daudet). || **3.** *Fam.* Découragement, lassitude.

• SYN. : **1** *dégoût, haut-le-cœur, nausée ;* **2** *répugnance, répulsion ;* **3** *abattement, démoralisation.* — CONTR. : **2** *attirance, sympathie ;* **3** *enthousiasme.*

écœurer [ekœre] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur négative], et de *cœur ;* 1611, Cotgrave, au part. passé, écrit *esqueuré,* au sens de « très amaigri, affaibli » ; à l'infin., au sens 1, 1642, Oudin, écrit *escœurer* [*écœurer,* fin du XVII^e s.] ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1843, G. Esnault). **1.** Soulever le cœur ; donner la nausée à : *Leur goût écœurait tout d'abord, étant d'une fadeur incomparable* (Gide). || **2.** *Fig.* Inspirer à quelqu'un du dégoût, de l'aversion, du mépris : *Le souci de la guenille humaine l'écœurait* (Daudet). || **3.** *Fam.* Démoraliser, décourager : *Sa puissance de travail m'écœure.*

• SYN. : **1** *dégoûter ;* **3** *abattre, anéantir, déconcerter, désespérer.*

écoffret [ekɔfrɛ] n. m. (de l'anc. franç. *escoffier,* pelletier, tanneur [XIV^e s. ; d'abord *escohier,* 1036, Godefroy], dér. du germ. **skōh,* soulier ; 1554, Godefroy, écrit *escoffret ; écoffret,* XVII^e s.). Planche de bois utilisée en maroquinerie, en sellerie, pour la coupe au couteau à pied.

• REM. On a écrit ou dit autrefois ÉCOFRAI (1636, Monet), ÉCOFROI (début du XVII^e s.).

écoin [ekwɛ̃] n. m. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *couenne,* peau ; milieu du XV^e s., écrit *escoyn,* au sens de « première planche sciée dans un billon » ; sens actuel [*écoin*], 29 juill. 1876, *Gazette des tribunaux*). Planche brute, non équarrie, utilisée pour le garnissage dans les mines.

• REM. On dit aussi CROÛTE OU REDOS.

écoinçon ou **écoinson** [ekwɛ̃sɔ̃] n. m. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. marquant l'achèvement], et de *coin ;* 1334, Godefroy, écrit *escoinsson* [*escoinçon,* XVI^e s., *Coutumier général ; écoinçon, écoinson,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** Ouvrage de menuiserie ou de maçonnerie qui comble l'angle formé par deux murs. || Pierre qui forme l'encoignure d'une embrasure de porte, de fenêtre. || **2.** En termes d'architecture, surface triangulaire comprise entre deux arcades tangentes. || **3.** Meuble triangulaire destiné à garnir une encoignure.

écoine [ekwan] n. f. (lat. *scobina,* râpe, lime, de *scobis,* raclure, dér. de *scabere,* gratter ; 1344, Godefroy, écrit *escohine,* au sens de « grosse râpe » ; sens actuel, 1676, Félibien, écrit *escuene* [*escouene,* 1690, Furetière ; *écouène,* 1743, Trévoux ; *écouenne,* 1767, *Dictionnaire des arts et métiers ; écouane,* 1771, Trévoux ; *écoine,* 1819, d'après Littré, 1877]). Lime ou râpe à une seule rangée de tailles non croisées.

• REM. On écrit aussi ÉCOUANE et ÉCOUENNE.

écoiner [ekwane] v. tr. (de *écoine* [v. ce mot] ; 1723, Savary des Bruslons). Limer avec une écoine.

écoinette [ekwanɛt] n. f. (de *écoine* [v. ce mot] ; 1723, Savary des Bruslons). Petite écoine.

écolage [ekɔlaʒ] n. m. (de *école ;* v. 1340, *Tombel de Chartrose,* au sens de « instruction, enseignement scolaire » ; sens actuel, 1948, Larousse). Cycle d'instruction dans l'enseignement des techniques aériennes : saut en parachute, pilotage...

écolâtre [ekɔlatr] n. m. (adaptation du lat. *scholasticus,* d'école, et, comme n. m., « lettré, savant, étudiant », gr. *skholastikos,* mêmes sens, de *skholazein,* se consacrer à l'étude, dér. de *skholê* [v. ÉCOLE] ; XIII^e s., Godefroy, écrit *scolaistre* [*escolastre,* milieu du XIV^e s. ; *écolâtre,* 1610, Huguet], au sens 1 [qui existait aussi pour le lat. médiév. *scholasticus*] ; sens 2, 1599, Hornkens [« chanoine ayant juridiction sur un ensemble d'écoles ecclésiastiques et en opérant le contrôle », 1355, Runkewitz]). **1.** Au Moyen Âge, ecclésiastique qui dirigeait l'école dépendant d'une église. || **2.** *Class.* Prêtre d'une cathédrale chargé de former des jeunes à l'état ecclésiastique : [Abélard] *se transporta à Laon, où l'écolâtre Anselme faisait des leçons en cette science* [la théologie] *avec beaucoup de réputation* (Bayle). || Chanoine, bénéficiant d'une prébende, qui assumait bénévolement un enseignement dans les écoles : *Ce n'est point, dit l'écolâtre, mon intérêt qui me mène, mais celui de la prébende* (La Bruyère).

école [ekɔl] n. f. (lat. *schola,* loisir [consacré à l'étude], leçon, cours, école, gr. *skholê,* mêmes sens ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *escole* [*école,* 1636, Monet], aux sens I, 1 et 4 [*maître d'école, tenir école,* XIII^e s. ; *faire l'école buissonnière,* 1611, Cotgrave ; *renvoyer quelqu'un à l'école,* 1611, Huguet ; *sentir l'école,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, v. 1138, *Vie de saint Gilles ;* sens I, 3 et II, 3, 1835, Acad. ; sens I, 5 et II, 1-2, v. 1265, J. de Meung [*l'École,* « la philosophie scolastique », 1636, Descartes] ; sens I, 6, 1825, Le Couturier ; sens I, 7, 1755, *Encyclopédie ;* sens I, 8, 1669, Widerhold [au trictrac] ; sens II, 4, v. 1175, Chr. de Troyes).

I. 1. Établissement où l'on donne un enseignement collectif : *École laïque. École libre ou confessionnelle. École mixte.* || *Spécialem.* Établissement d'enseignement primaire : *Avoir l'âge d'aller à l'école. Des bandes de petits enfants qui viennent là, au sortir de l'école, pour faire du tapage en courant* (Zola). || *Maître, maîtresse d'école,* instituteur, institutrice (vieilli). || *Tenir école,* enseigner. || *Faire l'école buissonnière,* en parlant d'un écolier, vagabonder au lieu d'aller à l'école. || *Envoyer quelqu'un à l'école,* lui conseiller d'apprendre, lui faire sentir son ignorance. || *Sentir l'école,* avoir des manières gauches, empruntées, ou pédantesques. || *Petites écoles,* au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, écoles élémentaires. || *École unique,* expression employée jadis par les partisans d'une démocratisation de l'enseignement, qui devait permettre aux enfants de toutes conditions de poursuivre leurs études jusqu'à l'enseignement supérieur : *De l'école unique sort la société égale* (Hugo). || **2.** *Par extens.* Bâtiment, ensemble des locaux où les élèves reçoivent l'enseignement : *Une école nouvellement construite. L'École militaire, à Paris, a été édifiée au XVIII^e siècle.* || **3.** Ensemble des élèves et du personnel d'un établissement scolaire : *Réunir toute l'école à l'occasion d'une cérémonie.* || **4.** *Fam.* Enseignement qu'on y donne : *L'école recommence le 15 septembre.* || *Faire l'école,* faire la classe, enseigner à de jeunes enfants. || **5.** Établissement d'enseignement spécial, dont la nature est précisée par un adjectif ou par un complément : *École de danse. École des langues orientales. Écoles nationales professionnelles.* || *Écoles normales supérieures* (abrév. *É. N. S.*), établissements où l'on forme les futurs professeurs. || *Écoles normales primaires,* établissements où l'on forme les futurs instituteurs. || *Les grandes écoles,* expression générale désignant les établissements spécialisés d'enseignement supérieur, comme *l'École nationale d'administration, l'École polytechnique, l'École navale, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études commerciales,* etc. || *Écoles militaires,* écoles qui assurent la formation ou la spécialisation des cadres des forces armées. || *École de voile,* organisation ayant pour mission d'enseigner la pratique du sport de la voile aux débutants. || *Le quartier des Écoles,* ou *Quartier latin,* quartier de Paris où, pendant longtemps, se trouvaient réunies la plupart des grandes écoles et des facultés. || **6.** Dans l'armée, instruction donnée, exercice imposé. || *École du soldat,* nom donné naguère à l'instruction militaire élémentaire distribuée aux nouvelles recrues dans toutes les armes et services. (On dit auj. FORMATION COMMUNE DE BASE.) || *École de pièce, de groupe, de section, de compagnie, de bataillon,* phases successives de l'instruction militaire de base relative à l'ordre serré de ces diverses unités. || *Écoles à feu,* exercices de tir réel exécutés par une unité d'artillerie. || **7.** *Basse école,* ensemble des exercices

par lesquels on apprend à monter à cheval. || *Haute école,* exécution des différents exercices de l'équitation savante ou académique. || **8.** *Spécialem.* Au jacquet, faute commise par un joueur : *La chance devint favorable à mon malheureux ami, qui, pourtant, faisait écoles sur écoles* (Mérimée). || Par extens. et vx. *Faire une école,* faire une sottise, commettre une bévue : *Ce résultat, il ne l'avait pas conquis tout d'abord. Il avait fait bien des écoles* (Renan).

II. 1. Ensemble des disciples qui suivent l'enseignement d'un maître, en philosophie, en art, en littérature, en médecine, en science, ou de ceux qui, dans un de ces domaines, se réclament d'une même doctrine, d'un même mouvement : *L'école de Pythagore, l'école d'Hippocrate. L'école naturaliste. L'école impressionniste. Pendant tout le* XIX*e siècle, la littérature française a vu fleurir de grands et féconds groupements littéraires que l'on a nommés des « écoles »* (Duhamel). || *Faire école,* rallier autour de ses idées, de sa doctrine un grand nombre de disciples, d'adeptes : *La faiblesse d'un artiste est de faire école* (Cocteau) ; en parlant d'une idée, se répandre, se propager : *C'est une hypothèse qui a fait école.* || *Être à bonne école,* avoir un maître qui vous initie très bien, profiter d'un enseignement de qualité ; *par extens.,* être bien placé pour connaître quelque chose, pour en faire l'expérience. || **2.** *Par extens.* La doctrine elle-même qui est ainsi suivie : *L'école positiviste. La rivalité entre l'école de Poussin et celle de Rubens marque le mouvement artistique en France à la fin du* XVII*e siècle.* || Absol. et vx. *L'École,* la philosophie scolastique, enseignée dans les universités au Moyen Âge ; l'ensemble des philosophes scolastiques : *J'userai, s'il vous plaît, librement des mots de l'École* (Descartes). || **3.** *Spécialem.* Suite d'artistes, principalement de peintres, qui donnent à un pays, à une région, à une ville une tradition artistique qui lui est propre : *L'école de Barbizon. C'est par l'éclat du coloris que l'école vénitienne se distingue le mieux de l'école florentine.* || *Par extens.* Ensemble des artistes appartenant à une même nation : *Trois salles du musée sont consacrées à l'école française.* || **4.** *Fig.* Source d'enseignement, de réflexion ; tout ce qui peut donner la connaissance ou l'expérience de quelque chose : *Le théâtre de Corneille est une école de grandeur d'âme* (Voltaire). *Théophile Gautier a continué* [...] *la grande école de la mélancolie, créée par Chateaubriand* (Baudelaire).

écolier, ère [ekɔlje, -ɛr] n. (issu, par changement de suffixe, de l'anc. franç. *escoler,* écolier, étudiant [XIIe s., *Roncevaux*], bas lat. *scholaris,* d'école, dér. de *schola* [v. ÉCOLE] ; début du XIIIe s., écrit *escolier* [*écolier,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, v. 1206, Guiot ; sens 3, 1640, Oudin). **1.** Au Moyen Âge, étudiant qui fréquentait les écoles, c'est-à-dire les facultés, groupées en université : *Écolier en droit, en philosophie, en théologie* (Acad., 1694). *Seigneur Écolier, je viens d'apprendre que vous êtes le seigneur Gil Blas de Santillane* (Lesage). || Élève qui se perfectionnait, dans un art quelconque, auprès d'un maître réputé : *Il ne faut pas que ce nom d'écolier vous abuse. Ces sortes d'écoliers en savent autant que les plus grands maîtres* (Molière). || **2.** De nos jours, enfant qui fréquente l'école primaire ou les classes élémentaires d'un établissement secondaire ou d'une école libre : *Les écoliers, en général, n'aiment pas à travailler* (Sand). *Un couturier avait inventé pour elle une sorte de sarrau d'écolière* (Colette). || *Prendre le chemin des écoliers,* prendre le chemin le plus long, comme les écoliers peu pressés d'arriver en classe. || *Une faute d'écolier,* une bévue qui révèle beaucoup d'inexpérience ou d'ignorance. || **3.** *Fig.* Personne peu expérimentée dans un domaine quelconque, novice : *Quand les vieilles duchesses s'avisent d'économiser, Harpagon, près d'elles, n'est qu'un écolier* (Balzac).

● SYN. : **2** *élève ;* **3** *apprenti, bleu* (fam.), *débutant, néophyte.* — CONTR. : **3** *connaisseur, expert, maître.*

◆ adj. (sens 1, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** Propre aux écoliers, scolaire : *Manières écolières.* || **2.** *Papier écolier,* papier réglé destiné à la confection de cahiers, de copies, de blocs pour écrire.

écollage [ekɔlaʒ] n. m. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *coller ;* XXe s.). Soudure qui réunit bout à bout deux pièces de fer ou d'acier extra-doux.

1. écolleter [ekɔlte] v. tr. (emploi spécialisé de l'anc. franç. *escoleter,* décolleter [v. 1265, J. de Meung], proprem. « décapiter » [XIIIe-XIVe s.], de *es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *col[l]et,* dimin. de *col,* forme anc. de *cou ;* 1611, Cotgrave). [Conj. **4 a.**] En orfèvrerie, élargir au marteau une pièce dont le haut a un profil de vase.

2. écolleter [ekɔlte] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. marquant l'achèvement] et de *collet,* avec influence sémantique de *coller ;* XXe s.). [Conj. **4 a.**] Souder bout à bout deux pièces de fer ou d'acier extra-doux.

écollette [ekɔlɛt] n. f. (déverbal de *écolleter* 1 ; 1803, Boiste). En orfèvrerie, diminution du diamètre d'une pièce de forme.

écologie [ekɔlɔʒi] n. f. (du gr. *oikos,* maison, habitat, et de *-logie* [du gr. *logos,* science], sur le modèle de *économie ;* début du XXe s.). Étude des êtres vivants en fonction du milieu naturel où ils vivent, ainsi que des rapports qui s'établissent entre les organismes et le milieu.

écologique [ekɔlɔʒik] adj. (de *écologie ;* début du XXe s.). Relatif à l'écologie.

écologiste [ekɔlɔʒist] n. (de *écologie ;* XXe s.). Personne qui est spécialisée en écologie.

éconduire [ekɔ̃dɥir] v. tr. (altér., sous l'influence de *conduire,* de l'anc. franç. *escondire,* refuser, repousser, et, comme v. pr., « s'excuser » [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], lat. médiév. *excondicere,* de *ex-,* préf. à valeur négative, et du lat. class. *condicere,* convenir de [de *cum-,* avec, et *dicere,* dire] ; XVe s., La Curne, écrit *esconduire* [*éconduire,* XVIIe s.], au sens **1** ; sens 2-3, 1546, Rabelais). [Conj. **64.**] **1.** *Class.* et *littér.* Rejeter quelque chose : *Ou faites ma demande, ou j'éconduis la vôtre* (Corneille). *S'il* [l'enfant] *interroge, nous éconduisons sa curiosité que nous traitons de puérile* (Valéry). || **2.** Refuser de recevoir quelqu'un, le congédier avec plus ou moins d'égards : *Éconduit, il insiste ; repoussé, il tient bon ; qu'on le chasse, il revient ; qu'on le batte, il se couche à terre* (Courier). *Éconduire un représentant de commerce.* || **3.** *Par extens.* Repousser les demandes ou les avances de : *Éconduire un soupirant.*

● SYN. : **2** *chasser, renvoyer.* — CONTR. : **2** *accueillir, recevoir.*

éconduite [ekɔ̃dɥit] n. f. (de *éconduire,* d'après *conduite ;* XVIe s., La Curne). *Class.* Action d'éconduire : *Cette éconduite fut suivie d'une lettre* (Saint-Simon).

économat [ekɔnɔma] n. m. (de *économe ;* milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1922, Larousse). **1.** Fonction d'économe, dans un collège, un hôpital, une communauté, etc. || **2.** Service chargé de la gestion financière d'un tel établissement. || *Par extens.* Le ou les bureaux de ce service : *Aller à l'économat.* || **3.** Magasin de denrées ou d'autres marchandises annexé à un établissement industriel ou commercial, et destiné exclusivement au personnel de cet établissement : *Les économats de la S. N. C. F.* || Dénomination de certains établissements commerciaux à succursales multiples.

1. économe [ekɔnɔm] n. (bas lat. *œconomus,* économe [d'une église], gr. *oikonomos,* administrateur [d'une maison], de *oikos,* maison, et de *nemein,* régir ; 1546, R. Estienne, écrit *économe,* au sens 1 [*aconome,* « religieux qui a soin de la dépense d'un couvent », 1337, Godefroy] ; sens 2, 1611, Cotgrave, écrit *œconome* [*économe,* milieu du XVIIe s.]). **1.** Personne chargée de la gestion financière et du matériel dans un collège, un établissement hospitalier, une communauté, etc. : *Être économe dans une colonie de vacances.* (Les lycées, autrefois gérés par des économes, sont auj. administrés par des *intendants universitaires.*) || Adjectiv. *Père économe, mère économe,* religieux, religieuse chargés de l'économat dans une communauté. || **2.** *Class.* Administrateur de biens, et en particu-

lier officier préposé à l'administration des revenus d'un bénéfice vacant : *De sages économes ou d'excellents pères de famille* (La Bruyère).

2. économe [ekɔnɔm] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1690, Furetière, aux sens 1-2 ; sens 3, 1824, Ségur). **1.** Qui gère sagement son patrimoine, ses revenus ; qui est d'une juste modération dans ses dépenses : *Il était généreux quoiqu'il fût économe* (Hugo). || **2.** *Par extens.* Qui regarde à la dépense : *J'avais moins d'argent que cette grosse Agathe, qui est économe et entasse ses écus comme une pie* (Balzac). || **3.** *Fig.* Qui est peu prodigue de quelque chose ; qui épargne sa peine, ses paroles, etc. : *Le monde est économe d'éloges et prodigue de critiques* (Ségur).

● SYN. : **2** *regardant, serré ;* **3** *avare, chiche.* — CONTR. : **2** *dépensier, dilapida- teur, dissipateur, généreux, large ;* 3 *prodigue.*

économétricien, enne [ekɔnɔmetrisjɛ̃, -ɛn] n. (de *économétrie ;* milieu du XXe s.). Économiste qui fonde l'étude des phénomènes économiques sur l'analyse mathématique des données statistiques.

économétrie [ekɔnɔmetri] n. f. (de *écono[mie]* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; milieu du XXe s.). Technique de recherche économique fondée sur l'analyse mathématique des données statistiques.

économie [ekɔnɔmi] n. f. (lat. *œconomia,* disposition, arrangement, économie [d'une œuvre littéraire], gr. *oikonomia,* administration des affaires d'une maison, de *oikonomos* [v. ÉCONOME] ; 1370, Oresme, écrit *yconomie* [*économie,* 1546, R. Estienne ; aussi *œconomie,* jusqu'au XVIIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1576, Bodin [*économie domestique ; économie privée,* 1803, Say ; *économie rurale,* 1755, *Encyclopédie ; économie politique,* 1615, Montchrestien ; *économie publique,* 1838, Acad.] ; sens I, 3, 1755, *Encyclopédie* [*économie politique ; économie libérale, dirigée, planifiée, concertée,* XXe s. ; *économie mixte,* 1930, Larousse ; *économie sociale,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 4, XVe s., puis 1664, La Rochefoucauld ; sens I, 5, av. 1662, Pascal ; sens II, 1-2, début du XVIe s. [*économies de bouts de chandelle,* 1808, d'Hautel] ; sens II, 3-4, 1870, Larousse).

I. 1. *Class.* Art de gérer sagement une maison, un ménage : [Les grands] *ignorent l'économie et la science d'un père de famille* (La Bruyère). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Administration d'un bien quelconque, d'une entreprise, qui vise à obtenir le meilleur rendement. || *Économie domestique,* administration du patrimoine des ménages, des familles. || *Économie privée,* administration du patrimoine des entreprises. || *Économie rurale,* administration qui vise à tirer le meilleur profit du sol : *Remarquons, en outre, que la règle, presque générale, qui interdisait l'usage de la viande aux ordres monastiques vient sans doute, en premier lieu, d'un principe d'économie rurale* (Chateaubriand). || *Économie générale, publique ou politique,* aux XVIIe et XVIIIe s., administration du patrimoine de la « cité », c'est-à-dire d'une ville, d'un État. (V. aussi défin. 3.) || **3.** Ensemble des activités d'une collectivité humaine relatives à la production et à la consommation des richesses : *Économie libérale, dirigée, planifiée. Une économie qui repose principalement sur l'agriculture.* || *Économie concertée,* système économique intermédiaire entre l'*économie libérale,* qui suppose l'absence de toute intervention étatique (sauf pour veiller à la libre concurrence), et l'*économie dirigée,* qui comporte une planification autoritaire poussée. || *Société d'économie mixte,* société industrielle ou commerciale dont le capital est apporté à la fois par des collectivités publiques et par des particuliers ou des sociétés privées. || *Économie politique,* science qui étudie les mécanismes réglant la production, la répartition et la consommation des richesses : *Une science assez nouvelle dont on parle beaucoup et que l'on cultive peu, je veux dire l'économie politique* (Flaubert). [On tend auj. à préférer l'expression de *science économique* à celle d'*économie politique.*] || *Économie sociale,* étude des faits économiques effectuée en vue de déterminer un certain idéal économique et de le réaliser dans le domaine social ; nom donné parfois à l'économie politique. || **4.** *Class.* et *fig.* Bon usage des qualités de l'esprit, fondé sur l'ordre et la modération : *Ce n'est pas assez d'avoir de grandes qualités, il faut en avoir l'économie* (La Rochefoucauld). || **5.** *Class.* et *littér.* Ordre, harmonie qui règne dans l'arrangement des différents éléments d'un ensemble, d'un organisme : *Le dérèglement des humeurs trouble toute l'économie du corps* (Acad., 1694). *Tout est disposé dans l'univers avec une économie digne de l'auteur de la nature* (Massillon). *Je crois que notre ignorance de notre économie jour un rôle positif dans l'accomplissement de certaines de nos fonctions* (Valéry). || *Spécialem.* Répartition de la matière dans les diverses parties du plan d'une œuvre littéraire : *Avec quelle pénétration il jugea de l'économie de la pièce* (Racine).

II. 1. Art de réduire les dépenses dans la gestion de ses biens, de ses revenus : *Vivre avec économie. Notre vie étroite* [...], *la stricte économie dont ma mère s'était fait une loi* (Mauriac). || *Vx.* Vertu qui dispose à gérer prudemment, sagement, en réduisant les dépenses : *J'aime mieux voir rire mon peuple de mon économie que de le voir pleurer de ma prodigalité* (Louis XII). || **2.** Restriction qu'on apporte ainsi à sa dépense, ou frais qu'on évite d'engager : *Nous voilà forcés à des économies* (Flaubert). *Une nouvelle organisation qui permet de réaliser une économie de dix francs par objet fabriqué.* || Fam. *Une ou des économies de bouts de chandelle* (*s*), épargne qui porte sur des choses de peu de valeur, et ne constitue donc pas une véritable économie : *Dans ce temps, la Chambre* [...] *ne faisait pas ce qu'en style de cuisine on nomme des économies de bouts de chandelles* (Balzac). || **3.** *Fig.* Chose que l'on épargne, gain que l'on réalise dans un domaine donné : *Économie de temps.* || *Faire l'économie de,* éviter de recourir à, se dispenser de : *En passant par Paris, nous ferons l'économie d'un voyage. Faire l'économie d'une démarche.* || **4.** *Fig.* Sobriété dans l'expression ou la manifestation de quelque chose : *L'économie des paroles profite à l'énergie des actes* (Michelet). *Avez-vous remarqué que toutes nos inventions tendent soit à l'économie de nos forces, soit à l'économie des répétitions* (Valéry).

● SYN. : **I, 2** *gestion.* || **II, 1** *épargne, parcimonie ;* **4** *mesure, modération, réserve, retenue.* — CONTR. : **II, 1** *dilapidation, dissipation, gaspillage, prodigalité ;* **2** *dépense, largesse, libéralité ;* **3** *perte ;* **4** *abus, démesure, excès, outrance.*

◆ **économies** n. f. pl. (1829, Boiste). Somme d'argent économisée : *J'ai dépensé mes douze cents francs d'économies* (Balzac). || *Manger ses économies,* dépenser l'argent qu'on avait mis de côté.

● SYN. : *pécule, réserve.*

économique [ekɔnɔmik] adj. (lat. *oeconomicus,* bien ordonné, méthodique, gr. *oikonomikos,* qui concerne l'administration d'une maison, habile à administrer une maison, de *oikonomos* [v. ÉCONOME] ; 1370, Oresme, écrit *yconomique* [*économique,* milieu du XVIe s. ; aussi *œconomique,* jusqu'au XVIIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1778, Diderot ; sens II, 1829, Boiste, ou 1690, Furetière [qui donne la définition ambiguë de « qui appartient à l'économie »]).

I. 1. *Vx.* Qui concerne l'économie, l'administration matérielle de la maison. || **2.** Relatif à l'économie, aux activités d'une collectivité qui ont trait à la production et à la consommation des richesses : *Problèmes économiques. Difficultés économiques. Système, régime économique. Géographie économique. La Gaule n'était point isolée. Elle faisait partie d'un milieu économique plus vaste* (Gaxotte).

II. Qui permet d'économiser, de réduire la dépense, les frais : *Un mode de chauffage économique. Une voiture économique. Des vacances économiques.*

● SYN. : **II** *avantageux, intéressant.* — CONTR. : **II** *cher, coûteux, dispendieux, onéreux, ruineux.*

◆ n. f. (v. 1265, Br. Latini, écrit *iconomique ; économique,* 1694, Acad.). La science de l'économie. (Peu usité.)

◆ n. m. (1955, Robert). L'ensemble des faits du domaine économique : *L'économique commande souvent le politique.*

économiquement [ekɔnɔmikmɑ̃] adv. (de *économique ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1769, Brunot). **1.** Avec économie ; sans grands frais : *Vivre économiquement.* || **2.** Du point de vue de l'économie, ou selon les règles de la science économique : *Économiquement, le fait peut se résumer ainsi : Paris, panier percé* (Hugo). || *Économiquement faible,* se dit d'une personne qui, sans être indigente, ne dispose pas de ressources suffisantes pour subsister.

économiser [ekɔnɔmize] v. tr. (de *économie ;* 1718, Acad., au sens I ; sens II, 1-2, 1759, Richelet ; sens II, 3, 1747, Graffigny).

I. *Vx.* Administrer, gérer avec économie : *Ce régisseur a bien économisé la propriété qui lui était confiée* (Littré).

II. 1. Épargner en réduisant ses dépenses : *Économiser son argent, ses rentes.* || *Absol.* Ne pas dépenser son argent : *Il ne pense qu'à économiser.* || **2.** *Par extens.* Réduire la consommation de : *En temps de pénurie, il faut économiser le charbon, l'essence.* || **3.** *Fig.* Ne pas prodiguer, éviter de gaspiller : *Économiser son temps, ses forces, ses paroles.*

● SYN. : **II, 2** *épargner, ménager.* — CONTR. : **II, 1** *dépenser, dilapider, dissiper, manger* (fam.) ; **2** *gaspiller.*

◆ v. intr. (1835, Acad.). *Économiser sur,* réduire la dépense, la consommation ou l'utilisation de : *Ma mère économisait aussi sur ses modestes rentes* (Mauriac).

économiseur [ekɔnɔmizœr] n. m. (de *économiser ;* 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Appareil servant à échauffer l'eau d'alimentation d'une chaudière à vapeur au moyen de la chaleur restant dans les gaz de combustion après leur sortie de la chaudière. || **2.** Appareil de réglage adapté à un moteur à explosion pour réaliser la plus faible consommation en carburant.

économisme [ekɔnɔmism] n. m. (de *économiste ;* 1775, Brunot, au sens de « système, science des économistes » [v. l'art. suiv.] ; sens actuel, début du XX^e s.). Au début du XX^e s., mouvement qui, au sein du parti social-démocrate russe et à l'encontre du marxisme révolutionnaire, limitait le combat de la classe ouvrière au domaine économique. || *Auj.* Dans les syndicats, attitude tendant à ne formuler que des revendications de caractère économique.

économiste [ekɔnɔmist] n. (de *économie ;* 1767, Ritter, *les Quatre Dictionnaires,* au plur., au sens de « groupes d'écrivains qui s'occupaient des questions de richesse sociale » ; au sing., au sens actuel, 1802, Flick). Personne spécialisée dans l'étude des phénomènes économiques.

écopage [ekɔpaʒ] n. m. (de *écoper ;* XX^e s.). Action d'écoper un bateau.

écope [ekɔp] n. f. (francique **skôpa,* pelle pour écoper ; XIII^e s., écrit *escope* [*escoupe,* milieu du XIV^e s. ; *écope, écoupe,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1858, Legoarant ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Sorte de pelle en bois creuse, servant à vider l'eau qui pénètre dans les bateaux. || **2.** Grande cuiller ou pelle pour enlever le dépôt au-dessus d'un liquide clarifié. || **3.** Appareil mécanique pour épuiser des pièces d'eau de faible superficie, des fondations d'édifices, etc.

● REM. Au sens 1, on trouve aussi les formes ESCOPE, ESCOUPE et ÉCOUPE.

écoper [ekɔpe] v. tr. (de *écope ;* 1867, Delvau, au sens 2 ; sens 1, 1870, Larousse). **1.** *Écoper un bateau,* vider avec une écope l'eau qui s'y est introduite. || **2.** *Vx* et *pop.* Boire.

◆ v. tr. ind. **[de]** (1880, G. Esnault). *Fam.* Subir ; être soumis, condamné à : *Aubert écopa de vingt-cinq francs d'amende* (Guillaumin).

● SYN. : *attraper* (fam.), *récolter* (fam.).

◆ v. intr. (sens 1-2, 1867, Delvau). **1.** *Fam.* Subir quelque chose de fâcheux (punition, reproches, condamnation, etc.) : [Ils] *vont subir toutes les maladies, toutes les tribulations, tous les maux ; bon gré, mal gré, ils écoperont* (Huysmans). *Si vous restez sourds aux avertissements des saints, nous écopons avec vous, s'il m'est permis d'employer cette expression familière* (Bernanos). || **2.** Subir un dommage matériel, recevoir des coups et, *spécialem.,* des coups de feu : *Le pauvre petit Vaugoubert, le fils de l'ambassadeur, a été sept fois blessé avant d'être tué, et chaque fois qu'il revenait d'une expédition sans avoir écopé, il avait l'air de s'excuser et de dire que ce n'était pas sa faute* (Proust). *Il paraît que votre voiture a écopé* (Bernstein). *Je me couchais entre les caisses, à chaque fusillade. Mais j'ai tout de même écopé un peu* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *déguster* (pop.), *payer* (fam.), *prendre* (fam.) ; **2** *dérouiller* (pop.), *trinquer* (pop.).

écoperche [ekɔpɛrʃ] n. f. (de l'anc. franç. *escot,* rameau élagué [XIII^e s., francique **skŏt,* rejeton ; v. ÉCOT 1], et de *perche ;* 1315, Godefroy, écrit *esco[u]berge* [*escoperche,* 1470, Godefroy], au sens de « perche » ; sens actuel, 1690, Furetière, écrit *escoperche* [*écoperche,* 1765, *Encyclopédie*]). Grande perche verticale soutenant un échafaudage, ou munie d'une poulie pour élever des fardeaux.

écopeur [ekɔpœr] n. m. (de *écoper ;* av. 1896, Goncourt). Celui qui écope les bateaux : *Le mélancolique soufflement d'un écopeur de bateaux* (Goncourt).

écoquer [ekɔke] ou **écoqueter** [ekɔkte] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *coq ;* 1864, Littré). Enlever les coqs en surnombre parmi les faisans ou les perdrix d'une chasse.

écor [ekɔr] n. m. (déverbal de *écorer ;* milieu du XX^e s.). Pointage des colis et contrôle rapide des marchandises, effectués par le service actif des douanes.

écorage [ekɔraʒ] n. m. (de *écorer ;* 1870, Larousse). Action d'écorer.

écorçage [ekɔrsaʒ] n. m. (de *écorcer ;* 1799, *Annales des Arts et Manufactures*). Action d'enlever l'écorce d'un arbre.

● REM. On a dit aussi ÉCORCEMENT (1539, R. Estienne).

écorce [ekɔrs] n. f. (lat. *scortea,* proprem. « vêtement de peau », de *scortum,* peau, cuir ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *escorce* [*écorce,* XVII^e s.], aux sens 1-2 ; sens 3-4, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens 5-6, XIII^e s.). **1.** Partie protectrice qui recouvre la tige et les branches des arbres et de certaines plantes : *Les eucalyptus* [...] *laissaient tomber leur vieille écorce* (Gide). || *Entre l'arbre et l'écorce, il ne faut pas mettre le doigt* (prov.), il ne faut pas intervenir dans des querelles qui ne nous concernent pas. || **2.** Enveloppe plus ou moins dure et épaisse de certains fruits : *Des écorces d'oranges.* || **3.** *Écorce terrestre,* partie superficielle du globe. || **4.** *Écorce cérébrale,* le cortex. || **5.** *Class.* et *fig.* Apparence extérieure de quelque chose : *Le peuple qui voit tout seulement par l'écorce* (Corneille). || **6.** Aspect visible, comportement de quelqu'un : *Il laissait, sous sa rude écorce, percer l'ange qui avait vaincu le dragon* (Saint-Exupéry).

● SYN. : **2** *peau, pelure ;* **3** *croûte ;* **5** *apparence, dehors, enveloppe, extérieur, façade.*

écorcement n. m. V. ÉCORÇAGE.

écorcer [ekɔrse] v. tr. (de *écorce ;* v. 1155, Wace, aux sens 1-2). [Conj. **1 a.**] **1.** Dépouiller de son écorce : *Enfant, j'ai quelquefois passé des jours entiers | [...] Tantôt lisant, tantôt écorçant quelque tige* (Lamartine). || **2.** Dépouiller de son enveloppe, de sa balle : *Écorcer du riz.*

● SYN. : **2** *décortiquer.*

écorceur [ekɔrsœr] n. m. (de *écorcer ;* 1930, Larousse). Ouvrier qui fait l'écorçage des grumes sur les chantiers ou dans les coupes.

écorceuse [ekɔrsøz] n. f. (de *écorcer ;* milieu du XX^e s.). Machine pour écorcer le bois de papeterie, les poteaux télégraphiques, les grumes avant sciage, etc.

écorchage [ekɔrʃaʒ] n. m. (de *écorcher ;* XX^e s.). Opération qui consiste à retirer la peau d'un animal qui vient d'être tué.

écorchant, e [ekɔrʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *écorcher ;* milieu du XVIII^e s.). Se

dit d'un son qui frappe désagréablement l'oreille (rare) : *Une modulation délectable pour les uns, écorchante pour les autres* (Arnoux).

écorché [ekɔrʃe] n. m. (part. passé substantivé de *écorcher ;* 1766, Diderot). Figure d'étude destinée aux élèves des Beaux-Arts et consistant en une statue qui représente le corps d'un homme ou d'un animal dépouillé de sa peau et laissant voir clairement la disposition et la forme des muscles : *Cette étude faite sur l'écorché, s'il est permis d'emprunter à la peinture une de ses expressions les plus pittoresques* (Balzac).

écorche-cul (à ou **à l')** [aekɔrʃəky, alekɔrʃəky] loc. adv. (de *à, écorche* [forme du v. *écorcher*] et *cul ;* 1552, Rabelais). *Pop.* En se laissant glisser sur le derrière : *Les enfants se frottant à l'écorche-cul dans l'eau des ruisseaux* (Huysmans).

écorchement [ekɔrʃəmɑ̃] n. m. (de *écorcher ;* XIII^e^ s., Godefroy, aux sens 1-2). **1.** Action d'écorcher un animal. || **2.** *Autref.* Supplice qui consistait à écorcher vif le condamné.

écorcher [ekɔrʃe] v. tr. (bas lat. *excorticare,* écorcer, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *cortex, corticis,* enveloppe, écorce ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *escorchier* [*escorcher,* XIII^e^ s. ; *écorcher,* XVII^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, XIII^e^ s., *Roman de Renart ;* sens 3, XVI^e^ s., *Coutumier général ;* sens 4, v. 1265, J. de Meung ; sens 5, 1665, Boileau ; sens 6, v. 1190, J. Bodel ; sens 7, 1532, Rabelais). **1.** Dépouiller de sa peau : *Il peut regarder n'importe quoi, sauf un lapin qu'on écorche* (Radiguet). || *Écorcher vif,* arracher la peau à un homme, à un animal pendant qu'il est encore en vie. || Fam. *Crier comme si l'on vous écorchait,* jeter des cris disproportionnés par rapport au mal ou au dommage subi. || Fig. et vx. *Écorcher l'anguille par la queue,* commencer par le plus difficile, par où l'on devrait finir. || Pop. *Écorcher le renard,* vomir avec de grands efforts. || **2.** Blesser en entamant ou en éraflant la peau sur une étendue plus ou moins grande : *Le faux col avait légèrement écorché la cicatrice* (Zola). || **3.** Détériorer quelque chose en entamant sa surface ou son écorce : *La balle a écorché le mur.* || **4.** Labourer peu profondément : *Il nous faudra, peut-être | [...] Écorcher la terre revêche* (Baudelaire). || **5.** *Fig.* et *fam.* Causer une sensation désagréable, déchirante à : *Un son qui écorche l'oreille. Un alcool qui écorche la bouche.* || **6.** *Fig.* et *fam.* Faire payer trop cher : *Restaurant où l'on écorche les touristes.* || **7.** *Fig.* Dénaturer par une faute déplaisante de prononciation ou d'interprétation : *Écorcher l'anglais. C'est écorché, c'est faux, c'est horrible, c'est dur | Et donnerait la fièvre à Rossini, pour sûr* (Verlaine).

● SYN. : **1** *dépiauter ;* **2** *égratigner ;* **3** *érafler ;* **6** *estamper* (fam.), *étrangler* (fam.), *étriller* (fam.) ; **7** *estropier* (fam.).

écorcherie [ekɔrʃəri] n. f. (de *écorcher ;* XIII^e^ s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Lieu où l'on écorche les bêtes de boucherie : *Cette féroce peinture d'écorcherie et d'abattoir qui semble avoir été faite pour ces cannibales* (Gautier). || **2.** *Vx* et *fig.* Endroit, auberge où l'on fait payer trop cher. || *Par extens.* et *vx.* Demande excessive : *L'indemnité annuelle de cinquante mille francs, demandée par la ferme générale, serait une écorcherie dont il n'y a point d'exemple* (Voltaire).

écorcheur, euse [ekɔrʃœr, -øz] n. (de *écorcher ;* XIII^e^ s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Personne chargée d'écorcher les bêtes mortes. || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne qui fait payer trop cher ce qu'elle vend : *Ce commerçant, cet hôtelier est un écorcheur. La patronne est une écorcheuse ;* et adjectiv. : *Il est de plus en plus écorcheur.*

◆ **écorcheurs** n. m. pl. (XV^e^ s., Du Cange). Brigands qui ravagèrent une partie de la France au XIV^e^ s. : *Routiers de toutes les routes, écorcheurs et suisses* (France).

écorchure [ekɔrʃyr] n. f. (de *écorcher ;* XIII^e^ s., Littré). Petite plaie superficielle produite par un frottement qui arrache ou déchire superficiellement la peau : *Elle se grattait la tête jusqu'à l'écorchure* (Cocteau).

● SYN. : *égratignure, éraflure, excoriation, griffure.*

écorcier [ekɔrsje] n. m. (de *écorce ;* 1690, Furetière). Magasin où sont mises en réserve les écorces, dans une tannerie.

écorçoir [ekɔrswar] n. m. (de *écorcer ;* 1930, Larousse). Outil pour enlever l'écorce des chênes.

écore [ekɔr] n. f. (déverbal de *écorer ;* 1873, d'après Littré, 1877). Registre où sont inscrits les comptes d'un bateau pêcheur.

écorer [ekɔre] v. tr. (anc. nordique *skora,* faire une entaille ; 1870, Larousse, au sens I [probablem. bien plus ancien, v. l'art. suiv.] ; sens II, milieu du XX^e^ s.).

I. Tenir les comptes d'un bateau pêcheur.

II. Procéder à l'écor.

écoreur [ekɔrœr] n. m. (de *écorer ;* 1708, d'après Littré, 1877). Celui qui tient les comptes d'un bateau pêcheur.

écornage [ekɔrnaʒ] n. m. (de *écorner ;* XX^e^ s.). Amputation accidentelle ou chirurgicale des cornes, chez les ruminants.

écorne [ekɔrn] n. f. (déverbal de *écorner ;* 1569, *Ancien Théâtre françois). Class.* Action d'écorner, de porter atteinte à quelque chose : *Cette première écorne* [des privilèges des maréchaux] *les mortifia fort, et le maréchal de Villeroy surtout* (Saint-Simon).

écorner [ekɔrne] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *corne ;* fin du XII^e^ s., *Aliscans,* écrit *escorner* [*écorner,* XVII^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, XIII^e^ s., La Curne). **1.** Priver de ses cornes un animal, soit accidentellement, soit par une intervention chirurgicale. || **2.** Endommager en brisant ou en entamant un angle, un coin : *Le coup a écorné le cadre. À la lueur de la lune écornée, qui émergeait des nuages pour s'y replonger aussitôt* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Réduire en amputant d'une partie : *Chez les nécessiteux, un garçon qui force les parents à écorner le capital devient un mauvais sujet, un gueux, un drôle* (Maupassant). || Porter atteinte à : *Écorner la fidélité conjugale.*

● SYN. : **1** *décorner ;* **3** *entamer, toucher à.*

écornifler [ekɔrnifle] v. tr. (croisement de *écorner* et de l'anc. franç. *nifler,* renifler [v. RENIFLER] ; XV^e^ s., Godefroy, écrit *escornifler* [*écornifler,* XVII^e^ s.], au sens de « voler, piller en furetant » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** *Fam.* et *vx.* Se procurer çà et là de l'argent, un repas, un avantage, en tirant profit de ses relations ou en s'introduisant auprès des gens : *Flatter un acteur pour écornifler des billets d'entrée.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Recueillir à droite et à gauche pour en faire son profit : *Écornifler des bons mots.*

écorniflerie [ekɔrnifləri] n. f. (de *écornifler ;* début du XVI^e^ s.). *Vx.* Action d'écornifler : *Il ne vit que d'écorniflerie* (Littré).

écornifleur, euse [ekɔrniflœr, -øz] n. (de *écornifler ;* fin du XV^e^ s., Molinet, au sens de « pillard, voleur » ; sens 1, 1539, Macault ; sens 2, 1766, Voltaire). **1.** *Fam.* Personne qui a l'habitude d'écornifler (vieilli) : *Avec ses airs incongrus et une allure d'écornifleur* (France). || **2.** *Fig.* Qui s'approprie les trouvailles littéraires d'autrui : *Tous les petits écornifleurs du Parnasse* (Voltaire).

● SYN. : **1** *parasite, pique-assiette* (fam.).

écornure [ekɔrnyr] n. f. (de *écorner ;* 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Fragment d'une chose écornée : *Recoller des écornures de meubles.* || **2.** Cassure, dommage subis par un meuble, une pierre, un bibelot, etc., à l'un de ses coins ou angles : *Un buffet plein d'écornures.* || **3.** *Fig.* Partie d'une chose entamée : *L'esprit à moitié égaré, je quitte la voiture à Saint-Sulpice et j'oublie mon portefeuille renfermant l'écornure de mon trésor* (Chateaubriand).

écossais, e [ekɔsɛ, -iz] adj. (de *Écosse,* n. géogr. ; 1611, Cotgrave, écrit *escossois* [*écossais,* fin du XVIII^e^ s.]). Relatif à l'Écosse : *Les lacs écossais. Une danse écossaise.* || *Rite écossais,* une des grandes subdivisions de la franc-maçonnerie fran-

çaise, placée sous l'obédience du Suprême Conseil pour les hauts grades, et de la Grande Loge de France pour les grades symboliques.

◆ adj. et n. (1611, Cotgrave). Habitant ou originaire de ce pays : *Un poète écossais. Les luttes des Écossais contre les Anglais, au Moyen Âge.*

◆ adj. et n. m. (1838, Acad., comme adj. [comme n. m., 1864, Littré]). Se dit d'un tissu, d'un motif de décoration présentant des carreaux réguliers, de couleurs plus ou moins vives, et constitués par l'entrecroisement de fils de couleurs sur des fonds différents : *Une jupe écossaise. Un tissu écossais. Parce que ses manches bouffantes avaient besoin d'être aplaties ou relevées pour entrer ou retirer sa jaquette, elle ôta celle-ci, et comme ses manches étaient d'un écossais très doux, rose, bleu pâle, verdâtre, gorge-de-pigeon, ce fut comme si dans un ciel gris s'était formé un arc-en-ciel* (Proust).

◆ **écossais** n. m. (1864, Littré). La langue écossaise, ou gaélique d'Écosse.

◆ **écossaise** n. f. (1901, Larousse). Ancienne danse tournée, répandue en Écosse, et qui se dansait sur une mesure à 3/2 ou à 2/3.

écosse [ekɔs] n. f. (déverbal de *écosser ;* 1381, Godefroy). *Vx* ou *pop.* Enveloppe des pois, des fèves.

● SYN. : *cosse.*

écosser [ekɔse] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *cosse ;* fin du XIIe s., *Aliscans,* écrit *escosser* [*écosser,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1881, G. Esnault). **1.** Dépouiller de sa cosse : *Je m'arrêtais à voir sur la table, où la fille de cuisine venait de les écosser, les petits pois alignés et nombrés comme des billes vertes dans un jeu* (Proust). *Le battage, à cette époque où tout s'écossait au fléau, durait depuis la Toussaint jusqu'au Carnaval* (Guillaumin). ‖ **2.** *Pop.* Dépenser : *Il a écossé plus de cent francs par jour pendant ses vacances.*

écosseur, euse [ekɔsœr, -øz] n. (de *écosser ;* 1560, Viret). Personne qui écosse des légumes.

◆ **écosseuse** n. f. (1922, Larousse). Machine à écosser.

écosystème [ekosistɛm] n. m. (de *éco*[*logie*] et de *système ;* XXe s.). Ensemble des populations animales et végétales d'un territoire donné, et des éléments non vivants qui lui sont liés, considérés du point de vue des échanges entre organismes et milieu.

1. écot [eko] n. m. (francique **skŏt,* rejeton, pousse ; XIIIe s., Godefroy, écrit *escot ; écot,* XVIIe s.). Tronc d'arbre ou rameau imparfaitement élagué.

2. écot [eko] n. m. (francique **skŏt,* contribution ; fin du XIIe s., J. Bodel, écrit *escot* [*écot,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, XVIe s. [« table où sont assis plusieurs convives », fin du XIIIe s. ; *parlez à votre écot,* 1669, Molière ; *faire de tous les écots,* 1668, La Fontaine]). **1.** La part que chaque convive doit acquitter dans le paiement d'un repas, d'une consommation à frais communs : *Payer son écot.* ‖ Montant de la note à payer chez un hôtelier : *Nous mentions tous comme un caporal au cabaret avec un conscrit qui paie l'écot* (Chateaubriand). ‖ **2.** *Class.* Compagnie de convives réunis à une même table : *Laissons-les ensemble, et allons parcourir un peu tous les écots de la nouvelle guinguette* (Dancourt). ‖ *Par extens.* Réunion d'invités : [Boileau] *est heureux* [...] *dans son hôtellerie d'Auteuil. Je l'appelle ainsi parce qu'il n'y a point de jour où il n'y ait quelque nouvel écot et souvent deux ou trois qui ne se connaissent pas* (Racine). ‖ *Parlez à votre écot,* ne vous mêlez pas des affaires qui ne vous regardent pas : *Taisez-vous, vous, parlez à votre écot* (Molière). ‖ *Faire de tous écots,* inviter à toutes les fêtes ; au *fig.,* mêler à tout : *Il n'arrive rien dans le monde | Qu'il ne faille qu'elle* [la Fortune] *en réponde ; | Nous la faisons de tous écots ; | Elle est prise à garant de toutes aventures* (La Fontaine).

● SYN. : **1** *contribution, quote-part.*

écôtage [ekotaʒ] n. m. (de *écôter ;* 1768, Duhamel du Monceau, au sens 2 ; sens 1, 1803, Boiste). **1.** Action d'enlever les côtes des feuilles de tabac. ‖ **2.** Action du tréfileur enlevant les côtes du fil de fer.

écotard [ekɔtar] n. m. (de *écot* 1 ; 1643, G. Fournier). Pièce de bois mise en saillie sur les côtés d'un vaisseau pour empêcher que les haubans ne portent sur le bordage.

écoté, e [ekɔte] adj. (de *écot* 1 ; 1671, Pomey [« ébranché », au sens général, av. 1480, *Comptes et mémoriaux du roi René*]). Se dit, en héraldique, d'une branche privée de ses rameaux, ou d'une pièce de longueur dont les bords sont crénelés en biseau.

écôter [ekote] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *côte ;* 1762, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1832, Raymond). **1.** Enlever les côtes des feuilles de tabac. ‖ **2.** Faire disparaître les côtes du fil de fer en le faisant passer dans des filières.

écôteur, euse [ekotœr, -øz] n. (de *écôter ;* 1768, Duhamel du Monceau). Personne qui écôte.

écouane n. f. V. ÉCOINE.

écouaner v. tr. V. ÉCOINER.

écouenne n. f. V. ÉCOINE.

écouet [ekwɛ] n. m. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive] et de *couet,* même sens [fin du XIVe s.], dér. de *coue,* forme anc. de *queue ;* 1694, Th. Corneille). *Vx.* En termes de marine, amure de la grand-voile et de la voile de misaine ; cordage qui va en diminuant par un bout : *Gilliatt avait dans ce hangar de granit tout l'informe bric-à-brac de la tempête mis en ordre. Il y avait le coin des écouets et le coin des écoutes* (Hugo).

écoufle [ekufl] n. m. (anc. breton **skofla,* milan ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *escufle ; escoufle,* fin du XIIe s., *l'Escoufle ; écoufle,* milieu du XVIe s.). Nom usuel du milan.

écoulage [ekulaʒ] n. m. (de *écouler ;* 14 oct. 1873, *Journ. officiel,* au sens 1 ; sens 2, 1873, d'après Littré, 1877). **1.** *Vx.* Opération qui consiste à faire couler le jus de raisin. ‖ **2.** Action de faire circuler le bois de flottage sur les cours d'eau.

écoulement [ekulmɑ̃] n. m. (de *écouler ;* 1538, R. Estienne, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1740, Acad. ; sens I, 3, 1755, *Encyclopédie ;* sens I, 4, 1834, Ségur ; sens I, 5, av. 1662, Pascal ; sens I, 6, 1662, Bossuet ; sens II, 1835, Acad.).

I. 1. Le fait de s'écouler ; mouvement d'un fluide qui abandonne progressivement l'endroit où il était : *Orifice, canalisation pour l'écoulement des eaux de pluie. Vitesse d'écoulement d'un liquide, d'un gaz.* ‖ *Spécialem.* En hydrologie, mode de déplacement des eaux s'opposant à la stagnation, mais aussi au ruissellement et à l'infiltration : *Écoulement en nappe, écoulement souterrain.* ‖ *Écoulement laminaire, turbulent,* en aérodynamique, forme d'écoulement de l'air, autour d'un corps en mouvement, où tous les filets d'air demeurent parallèles ; forme d'écoulement qui s'accompagne d'une agitation plus ou moins marquée de l'air. ‖ **2.** En médecine, sécrétion, évacuation d'une humeur qui s'écoule d'un organe malade, d'une plaie, d'une blessure : *Écoulement d'oreille, écoulement nasal.* ‖ **3.** Liquide qui s'écoule : *Le point culminant qui est le lieu de partage des écoulements* (Hugo). *Un écoulement muqueux, sanguin.* ‖ **4.** Mouvement d'une foule de personnes ou circulation des véhicules qui s'éloignent d'un lieu : *La construction de passages souterrains aux portes de Paris a facilité l'écoulement des voitures aux heures d'affluence.* ‖ **5.** *Fig.* Mouvement du temps qui passe : *L'écoulement des jours, des années, de la vie.* ‖ **6.** *Class.* et *fig.* Émanation ; ce qui procède de quelqu'un, de quelque chose : *Si notre âme n'était secourue par cette activité infatigable qui répare les écoulements perpétuels de notre esprit, nous ne durerions qu'un instant* (Vauvenargues).

II. Action d'écouler, de vendre des marchandises, des produits fabriqués, de mettre en circulation quelque chose : *L'écoulement des produits agricoles sur les marchés étrangers. Un écoulement de faux billets.*

● SYN. : **I, 1** *déversement, évacuation ;* **2** *débordement, flux ;* **5** *fuite.* ‖ **II** *débit, placement, vente.*

écouler [ekule] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur], et de *couler ;* 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Class.* Passer le temps : *Que m'est-il demeuré pour conseil et pour armes, | Que d'écouler ma vie en un fleuve de larmes ?* (Malherbe). || **2.** Assurer la vente ou la diffusion de : *Écouler des voitures françaises sur les marchés étrangers. Écouler des faux billets. Un bon livre pouvait leur servir à écouler leurs ballots* (Balzac).

• SYN. : **2** *débiter, diffuser, liquider* (fam.), *placer, solder, vendre.* — CONTR. : **2** *garder, stocker.*

◆ **s'écouler** v. pr. (v. 1130, *Eneas,* écrit *s'escoler* [*s'escouler,* XIIIe s. ; *s'écouler,* XVIIe s.], au sens de « glisser » ; sens I, 1, fin du XIIe s. ; sens I, 2, 1672, Boileau ; sens I, 3, 1587, F. de La Noue ; sens I, 4, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 1810, Chateaubriand).

I. 1. En parlant d'un fluide, couler, se déplacer, se répandre hors d'un lieu : *Le fleuve est pareil à ma peine | Il s'écoule et ne tarit pas* (Apollinaire). *Liquide qui s'écoule par une fissure.* || **2.** Se retirer d'un lieu peu à peu et d'une manière continue : *Foule qui a du mal à s'écouler.* || **3.** *Fig.* En parlant du temps, passer : *La journée, suivant le temps qu'il fait, s'écoule un peu au hasard, à jardiner, à lire et à étudier mon piano* (Gide). *De lugubres mois s'écoulèrent dans ce chalet d'Arcachon* (Mauriac). || **4.** *Fig.* et *littér.* S'évanouir, disparaître peu à peu : *Apparences de mon plaisir, vous vous écoulerez comme l'eau* (Gide).

II. En parlant d'un produit, se vendre sur le marché : *Une marchandise qui s'écoule bien.*

• SYN. : **I, 1** *se déverser, s'épancher, se répandre ;* **2** *s'évacuer, sortir ;* **3** *couler, s'enfuir, fuir.* || **II** *se débiter, se liquider* (fam.).

écoumène ou **œkoumène** [ekumɛn] n. m. (lat. *œcumene,* la terre habitée, gr. *oikoumenê,* même sens, part. fém. passif substantivé de *oikên,* habiter, dér. de *oikos,* maison ; 1923, Larousse [var. *œcuménée,* n. f., 1877, Littré]). Partie habitable de la surface terrestre.

écoupe n. f. V. ÉCOPE.

écourgée n. f. V. ESCOURGÉE.

écourgeon n. m. V. ESCOURGEON 2.

écourtement [ekurtəmɑ̃] n. m. (de *écourter ;* fin du XIXe s.). Action d'écourter (peu usité) : *L'écourtement d'une conversation.*

écourter [ekurte] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *court,* adj. ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *escurter* [*escourter,* XIIIe s. ; *écourter,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1847, Baudelaire ; sens 3, début du XXe s. ; sens 4, av. 1778, Voltaire). **1.** Rendre plus court ; diminuer la longueur de : *Il avait enlevé ses lunettes* [...], *écourté sa barbe, coupé ses cheveux* (Giraudoux). || Spécialem. *Écourter un animal,* lui couper la queue : *Écourter un chien, un cheval.* || **2.** Abréger la durée de : *Écourter un voyage, une conférence.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Faire paraître plus court (un espace de temps) : *Une ardente paresse écourtait les heures* (Colette). || **4.** *Péjor.* Abréger, donner de manière incomplète : *Écourter une citation.*

• SYN. : **1** *couper, diminuer, raccourcir, réduire ;* **4** *rogner, simplifier, tronquer.* — CONTR. : **1** *allonger, rallonger.*

écourticher [ekurtiʃe] v. tr. (de *écourter*). Au Canada et *fam.,* couper trop court : *Écourticher une robe.*

écoutable [ekutabl] adj. (de *écouter,* XXe s.). Qu'on peut écouter ; dont on peut supporter l'audition : *Ce disque est très mauvais, il n'est pas écoutable.*

écoutant [ekutɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *écouter ;* 1655, Molière). *Class.* Celui qui écoute quelqu'un parler, auditeur : *N'avons-nous point ici quelque écoutant ?* (Molière). *Personne ne s'est encore attaché à lui ; et parmi tant d'écoutants il n'a pas gagné un seul disciple* (Bossuet).

1. écoute [ekut] n. f. (déverbal de *écouter ;* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens de « celui qui écoute » ; sens 1, XVe s., La Curne ; sens 2, XVe s., *Perceforest ;* sens 3, 1864, Littré ; sens 4, fin du XIXe s.). **1.** Dans un couvent, lieu fermé d'où l'on peut suivre l'office sans voir ni être vu. || **2.** *Vx.* Action d'écouter, de faire le guet. || *Être aux écoutes (de), avoir l'oreille aux écoutes,* prêter une attention vigilante à tout ce qui se dit pour se tenir informé : *Savoir qu'on n'a plus rien à espérer n'empêche pas de continuer à attendre. On vit aux aguets, aux écoutes* (Proust). *Et parfois je demeure aux écoutes, tremblant à la promesse immédiate de tant de joie* (Gide). *Être aux écoutes de l'actualité.* || **3.** En termes militaires, procédé de détection par le son de l'activité ennemie. || *Poste d'écoute,* poste enterré, aussi avancé que possible, pour épier les agissements de l'ennemi ; poste de repérage par le son des batteries ou des avions ennemis. || *Organiser l'écoute,* établir le plan des postes d'écoute. || *Écoute microphonique,* technique utilisée dans la marine militaire pour détecter, à bord d'un bâtiment de surface ou d'un sous-marin, les bruits transmis par la mer. || **4.** Action d'écouter une émission de radio ou une communication téléphonique : *Être à l'écoute. Passer l'écoute à quelqu'un.* || *Table d'écoute,* installation permettant de surprendre ou d'écouter les conversations téléphoniques privées.

◆ **écoutes** n. f. pl. (1864, Littré). En termes de vénerie, oreilles du sanglier.

◆ adj. f. (1690, Furetière). *Sœur écoute,* religieuse qui en accompagne une autre au parloir.

2. écoute [ekut] n. f. (francique **skôta,* cordage de voile ; v. 1155, Wace, écrit *escote ; escoute,* 1530, Palsgrave ; *écoute,* 1636, Monet). Cordage servant à border une voile pour la fixer et régler son orientation : *On était là tous, le nez en l'air, la main sur l'écoute, à guetter le coup de vent qui allait venir* (Daudet). *Ce qui veut dire qu'il a filé son écoute, n'est-ce pas ?* (Le Goffic).

écouter [ekute] v. tr. (réfection, sur le modèle des nombreux mots commençant par le préf. *es-* [lat. *ex-*], de **ascolter,* lat. pop. **ascultare,* lat. class. *auscultare,* écouter avec attention, ajouter foi à, écouter en cachette ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *eskolter* [*escouter,* XIIe s. ; *écouter,* XVIIe s.], aux sens 1-2 et 4 ; sens 3, XIIe s., *Roncevaux ;* sens 5, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy). **1.** Prêter l'oreille à ; s'appliquer à entendre : *Écoutez la chanson bien douce | Qui ne pleure que pour vous plaire* (Verlaine). *Elle parlait, parlait* [...]. *Et moi je l'écoutais* (Mauriac). || *N'écouter que d'une oreille,* n'accorder qu'une faible attention. || *Écouter de toutes ses oreilles,* être très attentif. || **2.** Prêter attention à, tenir compte de ce que quelqu'un dit : *Un instant, Camille, écoutez-moi* (Musset). || *Absol.* Donner toute son attention : *Savoir écouter.* || *Écoute, écoutez,* se dit soit pour appeler, soit pour retenir quelqu'un, pour éveiller son attention : *Écoute, ma fille, reprit-il, ne nous fâchons pas* (Zola) ; sert aussi à introduire une atténuation à ce qui a été dit, une proposition nouvelle : *Eh bien, écoutez, je vous propose le compromis suivant.* || **3.** Ne pas refuser de recevoir ; donner audience à : *Renvoyer quelqu'un sans l'écouter.* || **4.** Accueillir favorablement ce que dit quelqu'un, se laisser influencer, guider par ses paroles, ses avis : *Écoutez votre mère, elle est de bon conseil.* || *Absol.* Obéir : *Cet enfant n'écoute jamais.* || *N'écouter que soi-même,* ne suivre les avis, les conseils de personne : *Je n'écouterai que moi dans une affaire qui ne regarde que moi* (Balzac). || *Écouter son mal,* prêter trop d'attention au mal dont on souffre. || **5.** Répondre favorablement à, exaucer : *Écouter les vœux d'un déshérité, d'un malade.* || Se complaire à : *Les jeunes filles ne doivent pas écouter les propos galants.* || *Fig.* S'abandonner à ; donner libre cours à : *Écouter sa colère, sa douleur. N'écouter que son courage.*

• SYN. : **1** *ouïr ;* **4** *obéir à.*

◆ **s'écouter** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1834, Ségur ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** *S'écouter parler,* ou simplem. *s'écouter,* parler à quelqu'un en se complaisant à l'effet produit par ses propres paroles. || **2.** *Fam.* Suivre sa propre impulsion : *Si je m'écoutais, je reprendrais encore de ce plat.* || **3.** Prendre un soin excessif de

sa santé, se ménager trop : *Très douillet, en outre très geigneur, il s'écoutait* (Daudet). *Les névropathes sont peut-être, malgré l'expression consacrée, ceux qui « s'écoutent » le moins* (Proust).

● SYN. : **3** *se dorloter* (fam.).

écoute-s'il-pleut [ekutsilplø] n. m. invar. (de *écoute,* impér. de *écouter, si, il,* et *pleut,* indic. prés. de *pleuvoir ;* 1690, Furetière, aux sens 1-2). **1.** *Vx* et *ironiq.* Moulin à eau qui semble attendre la pluie pour pouvoir fonctionner. || **2.** *Fam.* Personne timorée, que le moindre obstacle rebute.

écouteur, euse [ekutœr, -øz] n. (de *écouter ;* fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* aux sens 1-2). **1.** Celui, celle qui prête toute son attention à saisir, à comprendre ce qu'il entend, et, en particulier, auditeur zélé, enthousiaste : *Il n'y a point de plus sot personnage que l'écouteur qui boit les paroles* (Alain). *Je me suis fait* [...] *écouteur jusqu'à n'avoir plus une pensée personnelle, capteur de toute émotion au passage* (Gide). || **2.** *Péjor.* Personne qui écoute par indiscrétion : *Un écouteur aux portes. Écouteur malgré moi, je voulais m'en aller* (Gide).

◆ **écouteur** n. m. (1922, Larousse). Élément d'un récepteur téléphonique ou radiophonique que l'on porte à son oreille pour recevoir une communication, entendre une émission.

écouteux [ekutø] adj. m. (var. pop. du précéd. ; 1690, Furetière [« qui écoute », en général, fin du XIIIe s., *Roman du Châtelain de Coucy*]). En termes de manège, se dit du cheval qui se laisse distraire, ne part pas franchement.

écoutille [ekutij] n. f. (esp. *escotilla,* de *escote,* échancrure dans une étoffe, d'où « trappe », gotique *skaut,* bord, lisière ; 1538, Jal, écrit *escoutille* [*écoutille,* XVIIe s.], au sens de « panneau recouvrant l'écoutille » ; sens actuel, 1552, Rabelais). Ouverture rectangulaire ménagée dans le pont d'un bateau pour accéder aux entreponts et aux cales.

écoutillon [ekutijɔ̃] n. m. (de *écoutille ;* 1552, Rabelais). Ouverture pratiquée dans le panneau d'une écoutille.

écoutoir [ekutwar] n. m. (de *écouter ;* 1812, Delille). *Vx.* Cornet utilisé par les personnes dures d'oreille, pour mieux entendre.

écouvette [ekuvɛt] n. f. (dimin. de l'anc. franç. *esco*[*u*]*ve,* balai [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], lat. *scopa,* balai [d'habitude au plur.] ; XIVe s., Godefroy, écrit *escovette, escouvete* [*écouvette,* 1636, Monet], au sens général de « petit balai » ; sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, 1838, Acad. ; sens 3, XXe s.]). **1.** *Vx.* Petit balai de bouleau avec lequel les épinceteuses font tomber les épluchures extraites du drap. || **2.** Brosse à long manche utilisée par les ouvriers apprêteurs pour humecter les plaques avant le pressage des étoffes. || **3.** Petit balai de bruyère avec lequel les fileuses frappent les cocons pour en dégager la bourre.

● REM. On dit aussi ESCOUBETTE (XXe s.).

écouvillon [ekuvijɔ̃] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *escouve* [v. l'art. précéd.] ; XIIe s., Barbazan, IV, 221, écrit *escoveillon* [*escouvillon,* v. 1460, Villon ; *écouvillon,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1643, G. Fournier ; sens 4, 1855, Nysten). **1.** *Vx.* Chiffon attaché au bout d'un long bâton pour nettoyer les corps creux, particulièrement les fours de boulanger. || **2.** Brosse spéciale pour nettoyer les pots, les bouteilles, les verres de lampe, etc. || **3.** Brosse cylindrique, à manche, employée pour nettoyer et graisser le canon des armes à feu. || **4.** En chirurgie, sorte de petite brosse utilisée pour enlever les mucosités sécrétées dans les organes creux.

● SYN. : **2** *goupillon.*

écouvillonnage [ekuvijɔnaʒ] n. m. (de *écouvillonner ;* 1870, Larousse). Action d'écouvillonner.

● REM. On dit aussi ÉCOUVILLONNEMENT (1878, Larousse).

écouvillonner [ekuvijɔne] v. tr. (de *écouvillon ;* 1611, Cotgrave). Nettoyer avec l'écouvillon.

écrabouillage [ekrabujaʒ] ou **écrabouillement** [ekrabujmɑ̃] n. m. (de *écrabouiller ;* 1953, Larousse, et 1871, Goncourt). *Fam.* Action d'écrabouiller : *Si c'est un gros obus, pas de question à se poser. Écrabouillement général* (Romains).

écrabouiller [ekrabuje] v. tr. (altér., par croisement avec *écraser,* de l'anc. franç. *esbo*[*u*]*illier,* éventrer [v. 1155, Wace], de *es-* [lat. *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *boille,* entrailles [1080, *Chanson de Roland*], lat. pop. **botula,* lat. class. *botulus,* proprem. « boudin, saucisson » ; fin du XVe s., écrit *escrabouiller ; écrabouiller,* 1840, Mérimée). *Fam.* Écraser complètement, réduire en marmelade : *Petit loup, lui dit-il, tandis qu'elle écrabouillait sa tranche de citron avec une cuiller* (Huysmans). *Son oncle a été écrabouillé dans un accident d'auto* (Croisset). *Une de ces bombes est allée choir sur la maison du général Duroure, qu'elle a écrabouillée* (Romains).

● SYN. : *broyer, pulvériser.*

écran [ekrɑ̃] n. m. (moyen néerl. *scherm,* paravent ; 1318, *Dict. général,* écrit *escran* [*écran,* 1636, Monet], au sens I, 1 ; sens I, 2 et II, 1, 1864, Littré ; sens I, 3, 1888, Larousse ; sens I, 4, 1870, Larousse ; sens I, 5, XXe s. ; sens I, 6, 1538, R. Estienne ; sens I, 7, 1808, d'Hautel ; sens I, 8, av. 1850, Balzac ; sens II, 2, 1917, *le Temps ;* sens II, 3, v. 1936).

I. 1. *Autref.* Meuble destiné à protéger les personnes contre la chaleur excessive d'un foyer, consistant en un panneau de bois ou en une tapisserie fixée sur un cadre : *Un écran de cheminée.* || *Auj.* et *spécialem.* Plaque métallique suspendue devant l'ouverture d'un four pour protéger le visage des ouvriers. || Cercle de bois couvert d'une toile, dont les ouvriers verriers s'entourent la tête pour se garantir de l'ardeur du feu. || *Écran d'eau,* nappe de tubes parcourus par de l'eau ou un mélange d'eau et de vapeur, disposée de manière à constituer la paroi d'une chambre de combustion ou à protéger les parois proprement dites du rayonnement du foyer. || **2.** Dispositif de protection contre une lumière trop vive, dans les ateliers d'artistes. || *Écran-filtre de sélection,* écran coloré de la couleur complémentaire de celle qui est à sélectionner, utilisé en photogravure pour obtenir des négatifs de sélection. || **3.** Enveloppe ou paroi destinée à protéger une portion d'espace contre certaines actions électriques, magnétiques : *Écran magnétique, écran électrodynamique, écran électrostatique.* || **4.** Barrière à jour, de pierre, de bois ou de métal, qui sépare du reste de l'église le chœur, le sanctuaire ou une chapelle. || **5.** *Écran de fumée,* émission de fumée pour masquer les mouvements de troupes ou de navires. || **6.** Tout objet qui empêche de voir ou qui protège et remplit l'office d'un écran : *Se faire un écran contre le soleil avec son journal.* || **7.** *Fig.* Ce qui met quelqu'un à couvert en substituant la responsabilité d'un autre à la sienne : *Si je continuais à vous servir de paravent ou d'écran, vous me mépriseriez singulièrement* (Balzac). || **8.** *Vx.* Par allusion aux peintures qui ornaient les écrans de cheminée, peinture médiocre : *Ce sont des écrans que ces toiles sans air* [...] *où les peintres craignent de mettre de la couleur* (Balzac).

II. 1. *Écran de projection,* ou simplem. *écran,* surface blanche en tissu, en caoutchouc ou en matière plastique, destinée à recevoir les images photographiques et cinématographiques par projection. || *Grand écran,* large écran ayant normalement 22 mètres de base, et permettant la projection des images d'une grande dimension. || **2.** *Par extens.* Le cinéma : *Les vedettes de la scène et de l'écran. Comme on dit dans le jargon de l'écran, ils étaient photogéniques* (Hermant). || *Porter à l'écran,* adapter une. œuvre littéraire pour le cinéma. || **3.** *Écran fluorescent des tubes cathodiques,* surface recouverte de substances qui émettent des rayons lumineux sous le choc des électrons, et qui rend apparentes les images dans les récepteurs de télévision. || *Le petit écran,* la télévision.

écrasable [ekrɑzabl] adj. (de *écraser ;* 1870, Larousse). Qui peut être écrasé : *Des pierres écrasables.*

écrasage [ekrazaʒ] n. m. (de *écraser ;* 1845, Bescherelle). Action d'écraser, de broyer : *L'écrasage des graines oléagineuses.*

écrasant, e [ekrazɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *écraser ;* 1771, J.-J. Garnier, au sens 4 ; sens 1, 1864, Littré ; sens 2, av. 1885, V. Hugo ; sens 3, XXᵉ s. ; sens 5, av. 1825, P.-L. Courier ; sens 6, 1847, Michelet). **1.** Qui écrase par l'effet d'une pression considérable : *Il arrivait que le radier éclatait et se fendait sous cette écrasante poussée* (Hugo). || Qui peut écraser : *Il avait les épaules larges, la face rouge, le poing écrasant* (Hugo). || **2.** *Spécialem.* et *fig.* Se dit d'un sommeil profond qui abolit toute sensibilité : *Cet écrasant sommeil de l'ours engourdi* (Hugo). || **3.** Se dit de ce qui, par ses dimensions, sa masse, semble peser sur ce qui l'entoure et le réduire à peu de chose : *La voiture* [...] *sortait de la préfecture entre les deux tours à poivrière, place Saint-Pierre, dans l'ombre écrasante de la cathédrale* (Aragon). || **4.** *Fig.* Qui constitue une charge excessive ; qui dépasse les forces humaines : *Il accepte résolument cette tâche écrasante* (Rolland). || **5.** *Fig.* Qui constitue une charge, un grief importants contre quelqu'un ou contre quelque chose : *La déposition du témoin fut écrasante. Le fait que les écrivains émancipateurs du* XVIIIᵉ *siècle* [...] *ont refusé de voir le péril prussien est écrasant pour leur philosophie politique* (Bainville). || **6.** Indique un haut degré de supériorité (soit en bien, soit en mal) : *Les forces écrasantes de l'ennemi. Il a sur nous un avantage écrasant. Alors il vit l'écrasante nullité de la pièce, et il en fut accablé* (Rolland). *On dit qu'ils ne veulent se risquer qu'une fois assurés d'une supériorité numérique écrasante* (Gide).

• SYN. : **3** *oppressant ;* **4** *démesuré, pénible ;* **5** *accablant, grave ;* **6** *énorme, important, phénoménal* (fam.). — CONTR. : **4** *insignifiant ;* **5** *anodin ;* **6** *dérisoire, infime, négligeable, petit.*

écrasé, e [ekraze] adj. (part. passé de *écraser ;* v. 1570, Monluc, au sens 1 ; sens 2, av. 1890, Maupassant ; sens 3, 1690, Furetière [pour un édifice, 1811, Chateaubriand ; pour une personne, fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon] ; sens 4, av. 1778, Voltaire). **1.** Broyé par l'effet d'une forte pression : *Désirs ! beaux désirs, je vous apporterai des grappes écrasées* (Gide). || *Spécialem.* Qui a été tué ou blessé en passant sous les roues d'un véhicule : *Il est mort écrasé.* || Fam. *Tenir la rubrique des chiens écrasés,* s'occuper des faits divers sans importance, dans un journal. || **2.** Qui est aplati, fortement comprimé ou serré : *Les filles, grandes, belles, fraîches, ont la poitrine écrasée dans un gilet de drap* (Maupassant). || **3.** Qui est aplati comme par l'effet d'un choc : *Un nez écrasé.* || Se dit d'un édifice qui est aplati dans sa partie supérieure et manque de hauteur : *Ce sont toujours des dômes plus ou moins écrasés* (Chateaubriand). || *Class.* De taille peu élevée : *C'était une grosse fille écrasée, bonne, laide, camarde, avec de l'esprit* (Saint-Simon). || **4.** *Fig.* Fatigué, abattu, accablé : *Avec cet air écrasé et ces yeux perdus des personnes qu'on voit aller le front plein de pensées qui s'y battent* (Goncourt).

• SYN. : **3** *camard, camus, épaté.*

écrasée [ekraze] n. f. (part. passé fém. substantivé de *écraser ;* 14 août 1876, *le Temps*). Dans les régions minières, effondrement du sol qui se produit au-dessus des anciennes fouilles, quand celles-ci n'ont pas été boisées ou comblées.

écrasement [ekrazmɑ̃] n. m. (de *écraser ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, milieu du XXᵉ s.). **1.** Action d'écraser ; état de ce qui est écrasé : *L'écrasement du raisin dans la cuve.* || **2.** *Fig.* Action de mettre en déroute, de défaire complètement un adversaire : *L'écrasement de l'armée ennemie. Alors, en attendant que vienne notre tour, vous accepteriez d'assister, en spectateur, à l'écrasement de la Serbie par le germanisme ?* (Martin du Gard). *Mais l'écrasement de ces révolutions et le renforcement consécutif des régimes capitalistes ont fait de la guerre la réalité de la révolution* (Camus). || **3.** Spécialem. et fig. *Écrasement de la hiérarchie,* réduction de l'écart entre les catégories les plus élevées et les catégories les plus basses d'une échelle de traitements, résultant d'une augmentation proportionnellement plus forte des secondes.

• SYN. : **2** *anéantissement, destruction, extermination.*

écraser [ekraze] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et du moyen angl. *crasen,* broyer [probablem. empr. pendant la guerre de Cent Ans] ; 1569, Ronsard, *écrit escrager* [*écrazer, écraser,* v. 1570, Monluc], au sens 1 [*écraser une étoffe,* 1771, Trévoux] ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, av. 1850, Balzac ; sens 5-6, 1845, Bescherelle ; sens 7, av. 1848, Chateaubriand ; sens 8-9, 1690, Furetière ; sens 10, 1666, Corneille ; sens 11, 1908, G. Esnault). **1.** Aplatir, déformer, broyer, briser par une forte pression ou par un choc violent : *Groseilles vertes sous la langue, que j'écrasais d'une dent craintive* (Colette). || *Spécialem.* Presser, fouler, concasser : *Écraser des pommes, du raisin, des olives, du sucre.* || *Écraser une étoffe,* la frapper avec excès. || Fam. *Écraser l'accélérateur,* appuyer à fond sur la pédale de l'accélérateur. || **2.** Blesser grièvement ou tuer un être vivant en exerçant sur lui une forte pression : *Je n'aurais pas écrasé une mouche* (Zola). || *Spécialem.* Renverser un piéton ou un animal et lui passer sur le corps avec le véhicule que l'on conduit : *« Vous avez écrasé des Nègres ? — Très peu. Deux seulement »* (Duhamel). || **3.** *Par exagér.* Meurtrir par compression : *Je crains de me faire écraser les pieds au milieu de cette foule.* || **4.** *Fig.* Faire ployer sous l'effet d'une fatigue excessive : *Ce vieux pilote* [...] *mangeait lourdement sans rien dire, les épaules encore écrasées par l'effort* (Saint-Exupéry). || *Spécialem.* Faire succomber au sommeil : *La bonne fatigue l'écrase* (Rolland). || **5.** *Fig.* Imposer une charge excessive à : *Écraser le peuple d'impôts. Ce fut le succès* [...], *le succès à écraser les gens qui n'ont pas des épaules et des reins à le porter* (Balzac). || **6.** *Fig.* Exercer sur quelqu'un une contrainte morale insupportable : [La religion] *écrasait l'homme sous la crainte d'avoir toujours des dieux contre soi* (Fustel de Coulanges). *Ce cri de liberté, cette revendication du fond de la tombe de cette martyre écrasée par nos mœurs durant sa vie* (Maupassant). || **7.** En parlant d'un élément d'un ensemble, être trop volumineux ou trop important par rapport aux parties environnantes : *Cet ornement écrase l'édifice qui le porte* (Chateaubriand). || **8.** Vaincre un ennemi, remporter sur lui une victoire décisive : *Annibal tombe des sommets glacés des Alpes sur l'Italie ; écrase la première armée consulaire sur les bords du Tésin* [Tessin] (Chateaubriand). *Il écraserait ce gouvernement faible et violent* (France). || **9.** *Fig.* L'emporter sur un adversaire dans une compétition, une discussion : *L'équipe adverse a été écrasée. Écraser un contradicteur.* || **10.** *Fig.* Avoir une supériorité qui, par contraste, rejette les autres dans l'ombre : *De Marsay avait* [...] *une toilette appropriée à sa nature qui écrasait autour de lui ses rivaux* (Balzac). || *Péjor.* Rabaisser, humilier : *Écraser tout le monde par son luxe.* || **11.** Pop. *En écraser,* dormir profondément : *Le lieutenant en écrase dans son gourbi* (Dorgelès).

• SYN. : **1** *moudre, piler, pulvériser ;* **2** *écrabouiller* (fam.) ; **5** *accabler, pressurer, surcharger ;* **6** *opprimer, tyranniser ;* **8** *abattre, culbuter, enfoncer, terrasser ;* **9** *dominer, éclipser, surclasser, surpasser.*

◆ v. intr. (1956, G. Esnault). Pop. *Écrase !,* n'insiste pas, « passe la main ».

◆ **s'écraser** v. pr. (sens 1, 1864, Littré ; sens 2, 1659, Corneille ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, fin du XIXᵉ s., A. Daudet ; sens 5, milieu du XXᵉ s.). **1.** Être écrasé : *Les fruits s'écrasent facilement.* || **2.** Se briser ou se tuer en tombant d'une grande hauteur : *Un avion qui s'écrase au sol. Les deux alpinistes disparus s'étaient écrasés au fond d'un ravin.* || Se disloquer en heurtant un obstacle : *L'auto s'est écrasée contre un arbre.* || **3.** Se ramasser, s'aplatir le plus possible sur le sol : *Le chat s'écrase sur le sol, prêt à bondir.* || **4.** *Fam.* et *par exagér.* Se presser les uns contre les autres, se porter en foule en un lieu : *Le vrai, c'est qu'une foule énorme s'étageait, s'écrasait sur les gradins brûlés du vieil amphithéâtre, comme au beau temps des Antonins* (Daudet). *S'écraser à l'entrée d'un cinéma.* || **5.** *Fig.* et *pop.* Se taire, ne rien répliquer, ou renoncer

à intervenir quand on se sent en position de faiblesse.

écraseur, euse [ekrɑzœr, -øz] adj. (de *écraser ;* fin du XVI[e] s.). Qui écrase : *Cette sensation d'étau écraseur* (Margueritte).

◆ n. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1870, Larousse [pour un cocher]). **1.** Personne qui écrase. || **2.** *Fam.* Automobiliste maladroit, dangereux.

écrasis [ekrɑzi] n. m. (de *écraser ;* 1883, Huysmans). Matière écrasée ; amas d'objets ou d'êtres écrasés : [Il] *finit par découvrir du savon dans une terrine et* [...] *s'enduisit furieusement de cet écrasis gras* (Huysmans). || *Spécialem.* Gros trait de crayon ou d'encre ; juxtaposition de larges taches de peinture : *De Luca Della Robbia, un puissant dessin, à larges écrasis de plume* (Goncourt). *Le Goya, un écrasis de rouge, de bleu et de jaune, plaqués pêle-mêle* (Huysmans).

écrasure [ekrɑzyr] n. f. (de *écraser ;* 1870, Larousse). Partie d'un velours ou d'une étoffe similaire où la peluche est écrasée par un frappage trop prolongé ou trop énergique. (On dit aussi MÂCHURE.)

écrelet [ekrəlɛ] n. m. (issu, par mécoupure [*l-* ayant été pris pour l'article défini], de *lécrelet* [XVIII[e] s.], suisse alémanique *leckerli,* même sens ; 1761, J.-J. Rousseau). Sorte de pain d'épice spécial à la Suisse : *La Fanchon me servit des gaufres, des écrelets* (Rousseau).

écrémage [ekremaʒ] n. m. (de *écrémer ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 2 [pour le verre] ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1864, Baudelaire). **1.** Action d'enlever la crème du lait : *L'écrémage se fait aujourd'hui dans des écrémeuses.* || **2.** Nom donné à diverses opérations qui consistent à enlever ce qui surnage à la surface d'un liquide. || Dans l'industrie pétrolière, action de recueillir l'huile à la surface d'un bassin de décantation. || Action d'écrémer le verre en fusion. (On dit aussi ÉCRÉMAISON.) || Retenue, au moyen de grilles, des matières flottant à la surface des eaux-vannes. || **3.** *Fig.* et *fam.* Action de prendre le meilleur de quelque chose : *Celle-ci* [cette collection], *bien connue de tous les vrais amateurs, est le résultat de l'écrémage, le résidu suprême de plusieurs collections formées déjà par M. Piot lui-même* (Baudelaire). || Spécialem. *Écrémage du trafic,* détournement par les transporteurs routiers, au détriment du chemin de fer, du transport des produits légers et de grande valeur sur des itinéraires faciles.

écrémaison [ekremɛzɔ̃] n. f. (de *écrémer ;* 1877, Littré). Dans l'industrie du verre, syn. de ÉCRÉMAGE.

écrémer [ekreme] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *crème* [v. ce mot] ; XIV[e] s., Godefroy, écrit *escramer* [*escrémer,* v. 1560, Paré ; *écrémer,* XVII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [pour le verre] ; sens 3, 1690, Furetière). [Conj. **5 b.**] **1.** Séparer la crème du lait : *Elle se revit elle-même, comme autrefois, écrémant avec son doigt les terrines de lait* (Flaubert). || **2.** Dans l'industrie pétrolière, recueillir l'huile qui surnage sur l'eau d'un bassin de récupération ou de décantation. || En verrerie, enlever du verre en fusion les scories qui remontent à la surface. || **3.** *Fig.* et *fam.* Prendre dans un ensemble ce qu'il y a de meilleur : *Les Allemands* [...] *avaient constitué une armée de choc décisif en triant, en écrémant toutes leurs armées* (Barrès).

● SYN. : **3** *sélectionner, trier.*

écrémette [ekremɛt] n. f. (de *écrémer ;* 1907, Larousse). Poche spéciale, utilisée dans la fabrication de certains fromages, pour ôter la couche de matière grasse surnageant au-dessus du caillé. (On dit aussi ÉCRÉMOIR OU ÉCRÉMOIRE.)

écrémeur [ekremœr] n. m. (de *écrémer ;* milieu du XX[e] s.). En pétrochimie, appareil pour recueillir une huile par écrémage.

écrémeuse [ekremøz] n. f. (de *écrémer ;* 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Appareil servant à concentrer sous forme de crème la matière grasse du lait et à l'en séparer. || **2.** Outil employé en verrerie pour nettoyer la surface du verre en fusion. (En ce sens, on dit aussi ÉCRÉMOIRE.)

écrémoire [ekremwar] n. f. (de *écrémer ;* début du XIV[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1832, Raymond). **1.** Instrument en forme de coquille, dont on se sert pour écrémer le lait. (V. ÉCRÉMETTE.) || **2.** Outil de verrier. (V. ÉCRÉMEUSE.)

● REM. On dit aussi ÉCRÉMOIR au masculin (sens 1, 1870 [d'après Littré, 1877] ; sens 2, 1890, *Dict. général*).

écrémure [ekremyr] n. f. (de *écrémer ;* 1877, Littré). Scorie enlevée lors de l'écrémage du verre en fusion.

écrêtage [ekrɛtaʒ] n. m. (de *écrêter* [v. ce mot] ; 1922, Larousse, comme terme militaire ; sens actuel, milieu du XX[e] s.). Action d'écrêter une oscillation électrique ou radiotechnique.

écrêtement [ekrɛtmɑ̃] n. m. (de *écrêter ;* 1845, Bescherelle, au sens 2 ; sens 1, 1864, Littré ; sens 3, XX[e] s.). **1.** Action d'écrêter un ouvrage militaire par des projectiles : *L'écrêtement d'un parapet, d'un rempart.* || **2.** Réparation des côtés d'un fossé. || **3.** Nivellement des accotements d'une route.

écrêter [ekrete] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *crête ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1829, Boiste] ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, 1829, Boiste ; sens 4, milieu du XX[e] s.). **1.** Enlever la crête à : *Écrêter un coq.* || *Spécialem.* Couper les crêtes de maïs : *Seuls les plants qui ont poussé sous la fenêtre de gauche sont écrêtés* (Chérau). || **2.** En parlant d'un projectile, toucher la crête d'un ouvrage militaire et l'emporter (au moins en partie) : *Le boulet frappait le bord extrême de l'arête supérieure de la barricade, l'écrêtait et émiettait les pavés* (Hugo). || **3.** Abaisser et niveler, pour les parer, les accotements d'une route empierrée : *Écrêter une route.* || **4.** Supprimer les crêtes d'une oscillation électrique de façon à n'en transmettre que les portions inférieures à une certaine amplitude.

● SYN. : **3** *aplanir, araser.*

écrevisse [ekrəvis] n. f. (altér. mal expliquée de l'anc. franç. *crevice* [fin du XII[e] s., Guiot], francique **krebitja,* écrevisse ; v. 1265, Br. Latini, écrit *escrevice* [*écrevisse,* fin du XIII[e] s.], au sens 1 [*buisson d'écrevisses,* 1835, Acad. ; *rouge comme une écrevisse,* 1690, Furetière ; aller en écrevisse, « reculer », XV[e] s.] ; sens 2, 1380, Gay ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, XIII[e] s.). **1.** Crustacé d'eau douce de l'ordre des décapodes, que l'on pêche pour manger la chair fine de ses pinces et de sa queue : *Ensuite, on suce quelques écrevisses de Strasbourg grosses comme de petits homards* (Nerval). || *Buisson d'écrevisses,* plat d'écrevisses dressées en pyramide. || *Rouge comme une écrevisse,* très rouge, comme une écrevisse cuite. || Fam. *Marcher, aller comme les écrevisses,* progresser très faiblement, ou même reculer (parce qu'on croit communément que l'écrevisse marche à reculons). || **2.** Cuirasse en usage aux XV[e] et XVI[e] s., formée d'écailles de métal superposées et chevauchées, comme les anneaux de la carapace de l'écrevisse. || **3.** *Par anal.* Grosse tenaille de forge, servant à traîner jusqu'à l'enclume les grosses pièces. || **4.** Nom donné quelquefois au signe du zodiaque appelé Cancer. (En ce sens, s'écrit avec une majuscule.)

1. écrier (s') [sekrije] v. pr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *crier ;* v. 980, *Passion du Christ,* comme v. tr., écrit *escrider,* au sens de « prononcer en criant » ; comme v. pr. [et aussi comme v. intr.], au sens 1, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *s'escrier* [*s'écrier,* XVII[e] s.] ; sens 2-3, XII[e] s.). **1.** *Class.* et *littér.* Pousser un cri, une exclamation : *Pluton sort de son trône, il pâlit, il s'écrie* (Boileau). *Une curiosité égale à celle de l'enfant qu'on tient entre les genoux et qui s'écrie* (Sainte-Beuve). || **2.** *Class.* Manifester ses sentiments par un cri : *S'écrier de joie quand le temps de leur bonheur arrive* (Perrault). || *Spécialem.* Manifester avec éclat son admiration : *Nous ferons notre devoir de nous écrier comme il faut sur tout ce qu'on dira* (Molière). || **3.** Dire précipitamment en criant : *Arrêtez ! m'écriai-je, je suis marié !* (Chateaubriand). *C'est l'usage ! s'écrièrent ensemble les chanoines* (France). *Il s'écria qu'il n'était pas coupable.*

● SYN. : **3** *clamer, s'exclamer.*

2. écrier [ekrije] v. tr. ou intr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur négative] et de l'adj. *cru,* au sens de « qui n'a pas subi certaines préparations » ; 1768, Duhamel du Monceau). Nettoyer le fil de fer en le frottant avec un chiffon chargé de grès.

écrieur [ekrijœr] n. m. (de *écrier* 2 ; 1768, Duhamel du Monceau). Ouvrier qui écrie le fil de fer.

écrille n. f. V. ÉGRILLOIR.

écrin [ekrɛ̃] n. m. (lat. *scrinium,* coffret, cassette ; fin du XI^e s., *Gloses* de *Raschi,* écrit *escrin* [*écrain,* 1636, Monet ; *écrin,* 1671, Pomey], au sens 1 et au sens de « coffre » [usuel pendant tout le Moyen Âge] ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Petite boîte capitonnée, destinée à contenir un objet précieux ou un ensemble d'objets précieux : *Comme on les voit toucher dans un écrin d'Asie | Les colliers, les anneaux, les secrets talismans | Dont on aime l'éclat sans comprendre le sens* (Lamartine). || **2.** Les joyaux contenus dans ce coffret ou dans plusieurs de ces coffrets : *Avoir un riche écrin.* || Fig. *C'est le plus beau joyau de son écrin,* c'est ce qu'il possède de mieux. || Fig. *Un écrin de perles,* une bouche qui s'ouvre sur une jolie denture. || **3.** *Fig.* Collection d'objets précieux : *La création est un vaste écrin, dont chaque joyau a sa valeur sans rivale* (Sand).

● SYN. : **1** *cassette, coffret.*

écrire [ekrir] v. tr. (lat. *scribere,* écrire, composer, rédiger, faire savoir par écrit, inscrire ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *escrire* [*écrire,* 1636, Monet], aux sens I, 1, 3 et II, 1 [la forme phonétiquement normale *escrivre,* attestée au XII^e s., a été éliminée par l'association très fréquente du verbe avec *lire* et *dire*] ; sens I, 2 et II, 4, 1549, R. Estienne ; sens I, 4, fin du XIII^e s., Adam de la Halle ; sens I, 5, v. 1360, Froissart ; sens I, 6, XIII^e s., *Macchabées ;* sens II, 2, v. 1361, Oresme [en emploi absolu, 1549, R. Estienne] ; sens II, 3, 1080, *Chanson de Roland*). [Conj. **65.**]

I. 1. Tracer et assembler les signes d'un système d'écriture, c'est-à-dire de représentation graphique de la parole et de la pensée : *Écrire un « m », un mot, des chiffres. Écrire les termes d'une équation, les symboles d'une formule chimique. Écrire un texte sous la dictée de quelqu'un.* || *Écrire une page,* remplir une page d'écriture. || *Absol.* Se servir, avoir l'usage d'un système d'écriture : *Les enfants apprennent à lire et à écrire dès l'école maternelle. À ma lettre, j'en joignis donc une de la part de mon frère, qui ne savait pas écrire* (Radiguet). || *Bien écrire, mal écrire,* bien former, mal former les caractères de l'écriture. || Fam. *Écrire comme un chat,* écrire très mal. || *Machine à écrire,* appareil permettant d'écrire avec des caractères actionnés au moyen d'un clavier et qui s'impriment sur un papier grâce à un dispositif encreur. || **2.** Reproduire correctement l'orthographe d'un mot : *Comment écrivez-vous votre nom ?* || *Mot bien écrit, mal écrit,* mot écrit conformément ou non à son orthographe. || **3.** Consigner, noter par le moyen de l'écriture, inscrire : *Je crois qu'on fit des vers longtemps avant de les savoir écrire ; mais, l'alphabet une fois connu, sans doute on écrivit autre chose que des vers* (Courier). *Pour que le souvenir ne s'en perdît point, je les ferais moi-même écrire, si j'avais la tête aux écritures* (France). *Écrire son nom et son adresse. Écrire toutes ses dépenses. Écrivez la somme en toutes lettres.* || **4.** *Écrire une lettre,* ou, absol., *écrire,* rédiger et envoyer une lettre à quelqu'un : *Je lui ai écrit une longue lettre à laquelle il n'a pas répondu. Il vaut mieux ne point écrire à ses amis que de leur écrire pour les désobliger* (Rousseau). *Il ne lui donnait pas son adresse, parce que, de toute façon, elle ne pouvait pas lui écrire* (Aragon). || Fam. *Écrire un volume,* écrire une très longue lettre. || Vx. *Écrire de bonne encre, de la bonne encre à quelqu'un,* lui faire par lettre des remontrances sévères. || **5.** Faire connaître par lettre : *Dès que vous serez arrivé, écrivez-moi vos impressions. Il m'a écrit qu'il avait eu un accident.* || *Class.* Pouvait se construire avec la prép. *de : Je vous écrivis* [...] *du dessein que je crois que l'on a ici* (Retz). || **6.** *Fig.* et *littér.* Marquer de façon visible, apparente ; imprimer d'une manière durable : *Les rides ont écrit son âge sur son front* (La Bruyère).

II. 1. Exprimer sa pensée par l'écriture, par le langage écrit : *Pour écrire vite, il faut avoir beaucoup pensé* (Baudelaire). || **2.** *Spécialem.* Composer un ouvrage écrit, une œuvre littéraire, scientifique ou musicale : *Écrire un roman, une comédie. Il avait écrit jadis une « Missa solemnis » dont il parlait souvent* (Rolland). || *Absol.* Composer des ouvrages littéraires ; faire le métier d'écrivain : *Il faut se persuader qu'écrire est un art, que cet art a nécessairement des genres et que chaque genre a des règles* (Chateaubriand). *Écrire en prose, en vers. Écrire dans un journal, dans des revues.* || **3.** Exposer, affirmer dans un texte, un ouvrage écrit : *Les Arabes ont écrit que la plus grande pyramide fut élevée plusieurs siècles avant Abraham* (Voltaire). *J'écrivais à leur sujet* [les œuvres humaines] *ce qu'il faut écrire pour plaire aux examinateurs* (Mauriac). || *Spécialem.* En termes de droit, exposer ses raisons, les déduire dans un mémoire ou dans une requête : *Être appointé à écrire et produire.* || **4.** Avoir tel ou tel style, s'exprimer d'une façon plus ou moins heureuse par le moyen de la langue écrite (avec un complément de manière) : *Bien écrire, c'est tout à la fois bien penser, bien sentir et bien rendre ; c'est avoir en même temps de l'esprit, de l'âme et du goût* (Buffon). *Jamais un Oriental n'a écrit de ce style* (Flaubert). || *Écrire au courant de la plume,* écrire rapidement, sans effort de réflexion. || *Écrire à la diable,* écrire sans soin, dans un style peu correct.

● SYN. : **I, 2** *orthographier ;* **3** *copier, noter, transcrire.* || **II, 2** *rédiger ;* **3** *avancer, démontrer, soutenir.*

◆ **s'écrire** v. pr. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, 1870, Larousse ; sens 5, av. 1880, Flaubert). **1.** Être écrit : *Tout ce qui se dit ne s'écrit pas.* || **2.** Être orthographié : *L'adjectif « sale » s'écrit avec un « e » final.* || **3.** Class. *S'écrire chez quelqu'un,* inscrire son nom chez quelqu'un à qui l'on rendait visite. || Transitiv. *Se faire écrire chez quelqu'un, à la porte de quelqu'un,* faire noter son nom par le portier d'une personne pour montrer à celle-ci qu'on lui avait rendu visite : *Il se fit écrire une seule fois, et fort tard, à ma porte* (Saint-Simon). *On sait quand il faut se faire écrire, c'est-à-dire faire une visite qu'on ne fait pas* (Rousseau). || **4.** Échanger des lettres : *Ces fiancés s'écrivent tous les jours.* || **5.** *Littér.* Raconter sa vie par écrit : *Tu me dis que tu commences à comprendre ma vie ; il faudrait savoir ses origines. À quelque jour, je m'écrirai tout à mon aise* (Flaubert).

● SYN. : **4** *correspondre.*

1. écrit, e [ekri, -it] adj. (part. passé de *écrire ;* 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1 et 3 [*droit écrit,* fin du XIII^e s. ; *langue écrite,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1526, C. Marot ; sens 4, 1672, Racine ; sens 5, milieu du XVI^e s.). **1.** Qui est consigné, noté par le moyen de l'écriture : *Bien écrit, mal écrit. Sous la forme écrite.* || **2.** *Par extens.* Couvert de signes d'écriture : *Une feuille écrite des deux côtés.* || **3.** Exprimé par le moyen de l'écriture, dans un texte : *Convention écrite. Épreuves écrites, épreuves orales d'un examen.* || *Droit écrit,* V. DROIT || **4.** *Langue écrite,* la langue littéraire, par opposition à la langue parlée. || **5.** *Par extens.* Exprimé par des signes visibles : *La vertu était écrite sur la figure de sa femme comme une prière dans un livre d'heures* (Sand). || **6.** Qui est décidé irrévocablement : *Le sort de chaque homme est écrit au livre du destin.* || *Il est, il était écrit,* cela est, était fatal, inévitable : *Il était écrit que ce jeune homme aurait un empire absolu sur ma destinée* (Chateaubriand). || *C'était écrit,* formule fataliste par laquelle les Orientaux expriment leur résignation au destin.

● CONTR. : **3** *oral, parlé, verbal.*

2. écrit [ekri] n. m. (part. passé substantivé de *écrire,* ou lat. *scriptum,* ligne, écrit, lui-même part. passé neutre substantivé de *scribere* [v. ÉCRIRE] ; v. 1155, Wace, aux sens 1-2 [*mot d'écrit,* 1662, Molière] ; sens 3, début du XX^e s. ; sens 4, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). **1.** Toute chose écrite, consi-

gnée sur un support matériel qui garde les signes, les caractères de l'écriture : *Les écrits, invention admirable, et faite d'abord pour fixer les dogmes de l'assemblée* (Alain). || Class. *Mot d'écrit,* lettre très courte : *C'est Monsieur le conseiller* [...] *qui* [...] *vous envoie* [...] *ce petit mot d'écrit* (Molière). || **2.** *Spécialem.* Acte, convention écrite : *Elle donna cent francs en cadeau pendant que son mari faisait un écrit* (Maupassant). || **3.** Ensemble des épreuves écrites d'un examen ou d'un concours : *Être reçu à l'écrit.* || **4.** Œuvre littéraire, scientifique : *J'ai vu un écrit que vous avez publié* (Pascal). *Tout est plein de calme dans la nature comme dans les écrits des Anciens* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *imprimé, manuscrit ;* **4** *livre, ouvrage, publication.*

◆ **Par écrit** loc. adv. (fin du XIIIe s. [*instruction par écrit,* 1549, R. Estienne ; *preuve par écrit,* 1690, Furetière]). Sous la forme écrite, sur le papier : *Mentionner, coucher quelque chose par écrit. La liberté est un vain mot si l'on ne peut exprimer librement par écrit ses pensées et ses opinions* (L.-N. Bonaparte). || *Instruction par écrit,* en procédure, instruction dans laquelle chacune des parties écrit l'exposé de ses moyens. || *Preuve par écrit,* preuve qui résulte d'une pièce écrite.

◆ **En écrit** loc. adv. (v. 1119, Ph. de Thaon). *Class.* Sous la forme écrite : *Je n'ai point de repos qu'il ne soit en écrit* (Boileau).

écriteau [ekrito] n. m. (de *écrit,* n. m. ; v. 1335, Digulleville, écrit *escriptel* [*écriteau,* fin du XIVe s.], au sens de « petit écrit » ; sens 1, v. 1354, *Modus ;* sens 2, 1690, Furetière [*mettre un écriteau à une femme,* 1864, Littré]). **1.** Panneau mobile placé en évidence, sur lequel est inscrit un renseignement ou un avis destiné au public : *Christophe ne manquait pas, dans leurs courses, de sauter les barrières d'un champ aussitôt qu'il voyait un écriteau qui le défendait* (Rolland). *L'après-guerre dépouillait Paris de presque tous les écriteaux « À louer »* (Colette). || **2.** *Spécialem.* Inscription que l'on plaçait autrefois au-dessus de la tête des condamnés exposés en public. || Vx et fam. *Mettre un écriteau à une femme,* montrer publiquement, par son attitude, qu'on est l'amant de cette femme.

• SYN. : **1** *affiche, pancarte, placard.*

écritoire [ekritwar] n. f. (lat. médiév. *scriptorium,* cabinet d'étude [« stylet pour écrire », en bas lat.], de *scriptum,* supin de *scribere* [V. ÉCRIRE] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, comme n. m., au sens de « cabinet de lecture » ; comme n. f., aux sens I, 1-2, 1223, Godefroy ; sens I, 3, 1617, Crespin ; sens II, 1864, Littré).

I. 1. *Autref.* Meuble contenant ce qu'il faut pour écrire. || **2.** Petit nécessaire renfermant ce qu'il faut pour écrire : *Messer Blazius s'avance dans les bluets fleuris, vêtu de neuf, l'écritoire au côté* (Musset). || *Nobles d'écritoire,* nom que l'on donnait, par dérision, à la noblesse de robe. || **3.** Encrier (vieilli) : *À droite, une petite table garnie d'une écritoire* (Hervieu).

II. Au Moyen Âge, cellule de monastère réservée à la copie des manuscrits.

écriture [ekrityr] n. f. (lat. *scriptura,* écriture, ce qui est écrit, manière d'écrire, de *scriptum,* supin de *scribere* [V. ÉCRIRE] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *scripture* [*escriture,* v. 1155, Wace ; *écriture,* XVIe s.], aux sens I, 1-2 et II, 3 [*les Ecritures,* au plur., fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; le sens II, 3, qui existe déjà pour *scriptura* en lat. ecclés., est probablem. décalqué du gr. *biblos,* V. BIBLE] ; sens I, 3, 1311, Godefroy ; sens I, 4, fin du XIIe s. [« manière de former les caractères », 1538, R. Estienne] ; sens I, 5-6, 1870, Larousse ; sens I, 7, début du XIIIe s. [en droit, 1549, R. Estienne ; en comptabilité, 1723, Savary des Bruslons] ; sens II, 1, 1688, Mme de Sévigné ; sens II, 2, v. 1265, J. de Meung).

I. 1. Représentation de la parole et de la pensée par des signes graphiques : *Lorsque les nations germaines conquirent l'Empire romain, elles y trouvèrent l'usage de l'écriture* (Montesquieu). || **2.** Système de signes conventionnels qui permettent de représenter graphiquement la parole et la pensée : *La peinture des objets mêmes fut la première écriture* (Grimm). || *Écriture pictographique,* système primitif d'écriture qui exprime les idées au moyen de scènes figurées ou symboliques. || *Écriture idéographique,* système d'écriture qui représente les idées par des signes propres à suggérer les objets. || *Écriture en chiffres ou chiffrée,* système de signes conventionnels, ou chiffres, dont quelques personnes seulement ont la clef. || **3.** Genre, forme ou style particulier des caractères employés dans un système d'écriture : *Écriture grecque, latine, arabe. Écriture anglaise, bâtarde. L'écriture gothique apparaît au XIVe siècle.* || *Écriture droite,* écriture dans laquelle les lettres sont perpendiculaires à la ligne au lieu d'être penchées vers la droite, comme dans le type appelé *écriture anglaise.* || *Écriture script,* écriture simplifiée, composée de lettres dépouillées de tout ornement et réduites à des traits et à des cercles, enseignée aux débutants pour leur apprendre plus vite à écrire. || **4.** Action d'écrire, de tracer et d'assembler les caractères d'un système d'écriture : *Faire une page d'écriture.* || Manière propre à chacun de former les caractères lorsqu'il écrit : *Je ne connais pas dans tout mon royaume de plus belle écriture que la tienne* (Musset). *Un soir de l'été dernier, une lettre, écrite d'une grosse écriture* [...], *avait appris à Louis que son frère était mort* (Rolland). || *Expert en écritures,* expert assermenté, commis par un tribunal pour apprécier si les caractères d'une pièce produite à un procès ont été tracés par telle ou telle personne. || **5.** Tout système de représentation graphique : *L'écriture musicale.* || **6.** *Par extens.* et *littér.* Toute chose qui est un signe matériel d'une pensée, d'une réalité spirituelle : *L'art a tracé partout sur la terre ses grandes écritures* [...]. *Tout est dessiné et jugé* (Alain). || **7.** *Class.* et *littér.* Ce qui est écrit sur un papier, dans une lettre : *Voyez cette écriture ;* | *Vous n'appellerez pas de votre signature* (Racine). *Tâchez de nous tirer d'embarras puisque vous vous connaissez dans les écritures* (Sand). || *Auj.* et *spécialem.* En comptabilité, inscription au journal ou sur un compte d'une opération déterminée. || En droit, écrit probatoire : *L'écriture fait foi.* || *Écriture privée,* écrits passés entre personnes pour leurs affaires particulières. || *Écriture publique* ou *authentique,* écrits passés pour affaires, qui ont un caractère de publicité ou d'authenticité.

II. 1. Action d'exprimer sa pensée par le langage écrit : *Le règne du papier, l'abus de l'écriture* (Musset). || **2.** *Class.* et *littér.* Manière, art de s'exprimer dans une œuvre élaborée, surtout dans une œuvre littéraire : *Je serais d'avis de bannir ce mot de l'écriture ; il l'est du langage* (Malherbe). *Il n'est point besoin du vocabulaire bizarre, compliqué* [...] *qu'on nous impose aujourd'hui sous le nom d'écriture artiste* (Maupassant). || *Écriture automatique,* technique d'écriture prônée par les surréalistes et consistant à noter tout ce qui vient à l'esprit, en dehors du contrôle de l'intelligence et de toute préoccupation esthétique ou morale. || **3.** Ouvrage écrit, dans les expressions *l'Écriture* ou *l'Écriture sainte, les Écritures* ou *les Saintes Écritures,* désignant, dans le langage chrétien, l'Ancien ou le Nouveau Testament : *Celui-là sait l'Écriture par cœur, tous les Évangiles, selon Luc, Jean, Marc, Matthieu, le Deutéronome, les Psaumes, les Épîtres de Paul...* (Daudet).

• SYN. : **I, 2** *graphie, graphisme ;* **4** *main, plume* (fam.) ; **5** *notation.* || **II, 3** *Bible.*

◆ **écritures** n. f. pl. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons [*tenir les écritures, commis aux écritures,* 1835, Acad.]). **1.** En droit, actes de procédure effectués à l'occasion d'un procès : *Multiplier les écritures.* || **2.** *Vx.* Ensemble des livres, des registres sur lesquels sont portés les comptes, la correspondance d'un commerçant, d'un banquier. || *Par extens.* et *vx.* La comptabilité : *Tenir les écritures.* || *Employé aux écritures,* agent subalterne chargé des opérations comptables les plus simples.

écrivailler [ekrivaje] v. intr. ou tr. (de *écrire,* d'après le radical de *écrivain ;* 1611, Cotgrave). *Fam.* et *péjor.* Produire des écrits médiocres, en les composant vite et sans art : *L'un écrivaille sur l'histoire*

d'Angleterre, après avoir si bien arrangé l'histoire de France ; l'autre lamente la vie et la mort du duc de Reichstadt, après avoir envoyé à Prague le duc de Bordeaux (Chateaubriand). *J'avais d'écrivailler une rage incurable* (Musset). *Nachette écrivailla longtemps dans les petits journaux mort-nés* (Goncourt).
• SYN. : *écrivasser* (fam.).

écrivaillerie [ekrivɑjri] n. f. (de *écrivailler* ; 1580, Montaigne). *Fam.* et *péjor.* Manie d'écrire beaucoup et vite.
• SYN. : *écrivasserie* (fam.).

écrivailleur, euse [ekrivɑjœr, -øz] n. (de *écrivailler* ; 1580, Montaigne). *Fam.* et *péjor.* Personne qui écrivaille ; écrivain médiocre : *Tous les écrivailleurs de Paris gâtent sans cesse ce grand nom* [Dante] *en le citant et prétendant l'expliquer* (Stendhal). *Les romanciers et les écrivailleurs ont déshonoré le règne de Louis XV* (Balzac).
• SYN. : *écrivaillon* (fam.), *écrivassier* (fam.), *plumitif* (fam.).

écrivaillon [ekrivɑjɔ̃] n. m. (de *écrivailleur,* par changement de suff. ; 1885, Maupassant). *Fam.* et *péjor.* Écrivain médiocre et sans notoriété : *Un écrivaillon anonyme de « la Plume » me cherche noise* (Maupassant). *Il disait au premier venu descendre d'un écrivaillon nommé Tallemant des Réaux* (Duhamel).
• SYN. : *écrivailleur* (fam.), *écrivassier* (fam.), *plumitif* (fam.).

écrivain [ekrivɛ̃] n. m. (lat. pop. **scribanem,* accus. de **scriba, -anis,* issu [sur le modèle des très nombreux noms déclinés en *-ō, -ōnis*] du lat. class. *scriba, scribae,* copiste, scribe, greffier, secrétaire, dér. de *scribere* [v. ÉCRIRE] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *escrivain* [*écrivain,* 1636, Monet], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1337, Jal ; sens II, fin du XIIIe s. [pour une femme, 1829, Boiste ; « auteur distingué par les qualités de son style », 1787, Féraud]).

I. 1. *Class.* Personne qui écrit, rédige ou copie pour le compte de quelqu'un d'autre : *Je vous ai cherché un écrivain qui fera mieux que l'autre* (La Rochefoucauld). || *Écrivain public,* celui qui, autrefois, faisait métier de rédiger des textes divers pour le compte d'autrui : *Elle avait fait écrire par un écrivain public une lettre à Tholomyés* (Hugo). || *Écrivain juré,* au Moyen Âge, artisan appartenant à la corporation qui copiait les manuscrits et parfois les rehaussait de lettres ornées et de miniatures. || **2.** *Spécialem.* Commis employé à bord des navires de commerce pour tenir les écritures : *L'écrivain du bord demanda la profession de chaque passager pour l'inscrire sur le rôle de l'équipage* (Sue). || *Écrivain apostolique,* secrétaire de la chancellerie du pape. || *Expert-écrivain,* ou *maître écrivain,* au XVIe s., fonctionnaire assermenté chargé des expertises en écritures.

II. Personne qui compose des ouvrages appartenant par quelque côté à la littérature : *L'écrivain, l'orateur, chez lui, était de second ordre ; l'éducateur était tout à fait sans égal* (Renan). *L'écrivain consume tout ce qu'il est et tout ce qui le touche. Ses plaisirs et ses maux, ses affaires, son Dieu, son enfance, sa femme, ses amis et ses ennemis, son savoir et son ignorance, tout se précipite sur le papier fatal* (Valéry). *Parce qu'il est peu compréhensible, le travail de l'écrivain n'est pas toujours bien respecté* (Duhamel).
• SYN. : **II** *auteur, littérateur, poète, prosateur.*
• REM. *Écrivain* n'a pas de féminin correspondant : *Mme de Staël est un bon écrivain. Écrivaine* est un néologisme à valeur humoristique : *Vite, mes savates ! Je sens le poème ! s'écriait une écrivaine d'ailleurs charmante* (Colette).

écrivant, e [ekrivɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *écrire* ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, 1839, Stendhal). **1.** *Vx* et *ironiq.* Qui écrit : *La gent écrivante* (Flaubert). || **2.** Qui pousse à écrire : *Dans son humeur écrivante, Fabrice adresse des remerciements à don Cesare* (Stendhal).

◆ **écrivant** n. m. (début du XIIIe s., Ernoul, au sens de « copiste, scribe » ; au sens de « auteur », XVIe s., Huguet). Personne qui écrit (peu usité) : *Beaucoup d'écrivants, peu de lisants, tel était le monde jusqu'à ce jour* (Hugo).

écrivasser [ekrivase] v. intr. (de *écrire,* d'après le radical de *écrivain* ; v. 1800, d'après Delvau, 1867). *Fam.* et *péjor.* Produire des écrits sans valeur ; écrire beaucoup et sans talent.
• SYN. : *écrivailler* (fam.), *tartiner* (fam.).

écrivasserie [ekrivasri] n. f. (de *écrivasser* ; 1842, Mozin). *Fam.* et *péjor.* Action d'écrivasser ; manie de composer des ouvrages alors qu'on n'a pas de talent : *Il y eut chez Sophie Arnould, plusieurs fois, des velléités d'écrivasserie* (Goncourt).
• SYN. : *écrivaillerie* (fam.).

écrivassier, ère [ekrivasje, -ɛr] n. (de *écrivasser* ; v. 1745, Gohin). *Fam.* et *péjor.* Personne qui a la manie d'écrire, qui écrit beaucoup et mal : *L'amour, selon les écrivassiers, ne se repaît pas d'illusions !* (Balzac). *Vous aurez des écrivassiers, des parleurs, des avocats des droits de l'homme* (Hugo). *Un mensonge inventé par des écrivassiers en quête de phrases sentimentales* (Theuriet). *Malgré les bavards et les écrivassiers qui jouent sans cesse avec les mots de civilisation et de patrie* (Duhamel).
• SYN. : *écrivailleur* (fam.), *écrivaillon* (fam.), *plumitif* (fam.).

écriveur, euse [ekrivœr, -øz] adj. et n. (de *écrire,* d'après le radical de *écrivain* ; début du XIVe s., comme n. m., au sens de « copiste, scribe » [« auteur », XVIe s., Huguet] ; sens actuel, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné [comme adj. ; comme n., 1787, Féraud]). *Fam.* Qui aime à écrire, qui écrit volontiers des lettres : *On n'a jamais été plus décidément écriveuse que Mme de Genlis* (Sainte-Beuve). *Vos méchants écriveurs de lignes inégales* (E. Rostand).
• SYN. : *épistolier.*

◆ adj. (début du XXe s.). Habile à écrire, qui écrit facilement : *Dans quelque temps, cette main écriveuse sera un moignon recroquevillé...* (Montherlant).

écrotage [ekrɔtaʒ] n. m. (de *écroter* ; 1755, *Encyclopédie,* aux sens 1-2). **1.** Action d'écroter. || **2.** La terre enlevée en écrotant.

écroter [ekrɔte] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de bas en haut], et de l'anc. franç. *crot,* petit trou [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], gaulois *klotton,* cavité ; XIIIe s., écrit *escroter,* au sens de « enlever d'un endroit caché » ; sens actuel [*écroter*], 1832, Raymond). Enlever la première terre d'un bloc de sel.

1. écrou [ekru] n. m. (de l'anc. franç. *escroe,* n. f., écrou [fin du XIIIe s. ; *écroue,* 1636, Monet], lat. *scrofa,* truie, d'où, par une comparaison vulgaire, « vis femelle » ; 1671, Pomey). Pièce de métal, de bois ou d'une matière dure, percée d'un trou cylindrique, dont la surface interne est creusée d'un sillon en hélice pour le logement du filet d'une vis : *L'ensemble de l'écrou et de la vis qui vient s'y adapter constitue un boulon. Le grincement des écrous et des vis* (Hugo). || *Écrou de direction,* pièce actionnant le levier de direction, sur une automobile.

2. écrou [ekru] n. m. (de l'anc. franç. *escro[u]e,* n. f., morceau, bande de parchemin, cédule, registre [1170, Maurice de Sully], francique **skrôda,* morceau coupé ; 1611, Cotgrave, écrit *escrou* [*écrou,* 1685, Furetière], au sens 2 ; sens 1, 1498, Laurière [écrit *escroue,* n. f. ; *écrou,* n. m., 1870, Larousse]). **1.** Jusqu'au XVIIe s., élargissement, mise en liberté d'un prisonnier. || **2.** *Auj.* Acte ou procès-verbal par lequel le directeur d'une prison prend possession d'un prisonnier. || *Registre d'écrou,* registre sur lequel sont inscrits les détenus d'une prison. || *Levée d'écrou,* mise en liberté d'un prisonnier.

écroue [ekru] n. f. ou **écrou** [ekru] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1170, Maurice de Sully, écrit *escro[u]e* [*écroue,* 1870, Larousse], au sens 1 [pour *écrou,* v. ÉCROU 2] ; sens 2, 1611, Cotgrave, écrit *escroue* [*écroue,* n. f., et *écrou,* n. m., 1870, Larousse]). **1.** *Autref.* Parchemin écrit, mémoire, article de registre. || **2.** *Spécialem.* Déclaration, dénombrement et aveu d'héri-

tages que les vassaux devaient remettre à leur seigneur.

◆ **écroues** n. f. pl. (1611, Cotgrave, écrit *escroue* [au sing.] ; *écroues,* n. f. pl., 1685, Furetière). *Autref.* États de la dépense de bouche de la maison du roi.

écrouelle [ekruɛl] n. f. (de l'anc. franç. *escroue,* *truie [v. ÉCROU 1], par comparaison du corps renflé de la crevette avec celui d'une truie ; fin du XVIe s., Huguet, écrit *escrouelle ; écrouelle,* 1768, Valmont de Bomare). Nom donné communément à la crevette d'eau douce, qui sert à escher l'hameçon des lignes flottantes.

écrouelles [ekruɛl] n. f. pl. (lat. pop. **scrofellae,* var. du bas lat. *scrofulae,* n. f. pl., scrofules, dér. de *scrofa,* truie [parce que cette maladie est malpropre, ou parce que les porcs y sont particulièrement sujets] ; XIIe s., *Vie d'Édouard le Confesseur,* au sing., écrit *escrouele ;* au plur., écrit *escro[u] elles,* v. 1265, J. de Meung ; *écrouelles,* 1669, Widerhold). Nom ancien d'une inflammation d'origine tuberculeuse, donnant lieu à un abcès froid, et atteignant surtout les ganglions lymphatiques du cou (*adénite cervicale chronique*) : *Il n'y a plus de main assez vertueuse pour guérir les écrouelles, plus de sainte ampoule assez salutaire pour rendre les rois inviolables* (Chateaubriand). || *Toucher les écrouelles,* se dit des rois de France et d'Angleterre qui, le jour de leur sacre, étaient censés guérir les écrouelles par attouchement.

• SYN. : *scrofule.*

écrouelleux, euse [ekruɛlø, -øz] adj. et n. (de *écrouelles ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1798, Brunot). **1.** *Vx.* Qui était atteint d'écrouelles. || **2.** Sous le Directoire, nom donné par dérision aux Incroyables, à cause de leur énorme cravate : *On appelait écrouelleux ceux qui cachaient leur menton dans leur cravate* (Hugo).

• SYN. : **1** *scrofuleux.*

écrouer [ekrue] v. tr. (de *écrou* 2 [v. ce mot] ; XIIIe s., au sens de « mettre en pièces » ; sens 1, 1642, Oudin ; sens 2, 1823, P.-L. Courier). **1.** Inscrire un prisonnier sur le registre d'écrou. || **2.** *Par extens.* Mettre en prison : *Il se loue fort du procédé de ces messieurs ; on ne saurait être écroué avec plus de civilité, interrogé plus sagement, ni élargi plus promptement qu'il n'a été* (Courier).

• SYN. : **2** *coffrer* (pop.), *emprisonner, incarcérer.* — CONTR. : **2** *élargir, libérer, relâcher, relaxer.*

écrouir [ekruir] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur négative] et de *crou,* correspondant de l'adj. franç. *cru,* « qui n'a pas subi certaines préparations », dans le wallon de la région liégeoise [où l'industrie métallurgique est, depuis longtemps, très importante] ; 1685, Furetière). Travailler un métal ou un alliage à une température inférieure à sa température de recuit et au-delà de sa limite d'élasticité, afin de lui donner du ressort et d'augmenter sa résistance à la déformation.

écrouissage [ekruisaʒ] n. m. (de *écrouir ;* 1803, Cadet de Gassicourt). Action d'écrouir un métal, un alliage ; effet produit par cette action : *L'écrouissage d'un métal le rend plus cassant.*

• REM. On a dit aussi ÉCROUISSEMENT (1690, Furetière).

écroulement [ekrulmɑ̃] n. m. (de *s'écrouler ;* milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, av. 1742, Massillon). **1.** Le fait de s'écrouler ; amas formé par ce qui s'est écroulé : *L'écroulement d'un mur. De quoi était faite cette barricade ? De l'écroulement de trois maisons à six étages* (Hugo). || **2.** Entassement confus d'objets, comparable à des ruines : *On rencontre des vallées qui semblent encombrées d'écroulements étranges* (Hugo). *De temps à autre, ils recevaient des pannerées de friandises, des écroulements de brioches* (Daudet). || **3.** *Fig.* Anéantissement soudain et total : *Les écroulements des erreurs et des préjugés font de la lumière* (Hugo). *L'écroulement d'une fortune, d'un projet. L'écroulement des espérances.*

• SYN. : **1** *affaissement, démolition, éboulement, effondrement ;* **2** *amas, amoncellement, chaos, éboulis, monceau, pile, tas ;* **3** *chute, débâcle, déroute, destruction, ruine.*

écrouler (s') [sekrule] v. pr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *crouler* [v. ce mot] ; XIIIe s., Godefroy, comme v. tr., écrit *escroller, escrouler* [*écrouler,* XVIIe s.], au sens de « ébranler, secouer » ; comme v. pr., au sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, fin du XVIIIe s. ; sens 3-4, début du XXe s.). **1.** Tomber soudainement de toute sa masse, en se brisant avec fracas (surtout en parlant d'une construction) : *Des murs et des planchers mauvais s'écroulèrent* (Balzac). || **2.** *Fig.* Être détruit, anéanti, disparaître : *Les aristocraties s'écroulent* (Hugo). *Si on y avait touché, la fiction de son propre bonheur se serait écroulée* (Aragon). || **3.** En parlant d'une personne, s'effondrer ou s'affaisser brusquement, sous le coup d'une défaillance physique ou d'une émotion violente : *S'écrouler sur un lit. Pris de malaise, le vieillard s'écroula. Elle s'écroulerait en sanglots, détendrait ses nerfs qui n'ont pas dû, depuis trois semaines, faiblir* (Colette). || *Spécialem. et fam.* S'affaler lourdement : *S'écrouler sur une chaise.* || *S'écrouler de rire,* rire à se tordre. || **4.** *Fig.* et *fam.* En parlant d'un sportif, être atteint d'une défaillance au cours d'un effort : *S'écrouler avant la fin d'une épreuve.*

• SYN. : **1** *s'affaisser, s'ébouler, s'effondrer, se renverser ;* **2** *se désagréger, s'éteindre, s'évanouir, expirer, tomber ;* **3** *s'abattre, s'affaler* (fam.), *choir, dégringoler, s'étaler* (fam.).

• REM. **1.** À l'époque classique, s'est parfois employé sans pronom réfléchi : *Elle a pensé périr et écrouler sous le poids de sa propre gloire* (Massillon).

2. Avec les verbes *faire* et *laisser,* on admet l'ellipse du pronom personnel : *Les pluies ont fait écrouler le mur* (Littré).

écroûtage [ekrutaʒ] n. m. (de *écroûter ;* 1864, Littré [« couche de terre enlevée en écroûtant », 1755, *Encyclopédie*]). Action de diviser la couche superficielle d'une terre en la labourant.

• REM. On dit aussi ÉCROÛTEMENT (1864, Littré).

écroûter [ekrute] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *croûte ;* v. 1165, Gautier d'Arras, écrit *escrouster* [*écroûter,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Dépouiller de sa croûte : *Écroûter un morceau de pain.* || **2.** Soumettre une terre à un labour léger qui en détache la couche superficielle.

écru, e [ekry] adj. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de l'adj. *cru,* « qui n'a subi aucune préparation » ; v. 1268, É. Boileau, écrit *escru ; écru,* XVIIe s.). Qui est à l'état naturel ; qui n'a subi aucune préparation : *On roule le foin écru autour de ces perches* (Chateaubriand). || *Toile écrue,* toile qui n'a pas été blanchie. || *Soie écrue,* soie qui n'a pas été soumise au décreusage. || *Fil écru,* fil qui n'a pas été débouilli. || *Cuir écru,* cuir qui n'a pas été préparé à l'eau : *Ses souliers de cuir écru reposaient sur de puissantes semelles* (About). || *Fer écru,* fer brûlé, mal corroyé et rempli de crasse. || *Pâte à papier écrue,* pâte qui n'a pas été blanchie.

• SYN. : *brut, naturel.*

◆ **écru** n. m. (1864, Littré). Qualité de ce qui est écru. || Étoffe écrue : *Des écrus de Chine.*

écrues [ekry] n. f. pl. (part. passé fém. plur. substantivé de l'anc. franç. *escroistre,* croître, augmenter [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], de *es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *croistre* [v. CROÎTRE] ; 1291, Godefroy, écrit *escreues,* au sens de « crue [de rivière] » ; sens actuel, écrit *escrue* [au sing.], XVIe s., *Coutumier général ; écrues,* 1864, Littré). Broussailles récemment poussées dans des terres labourables.

ect(o)- [ɛkt(o)], élément tiré du gr. *ektos,* au-dehors, à l'extérieur, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants. (V. Introduction, pp. XVIII et XLVIII.)

ectasie [ɛktazi] n. f. (gr. *ektasis,* action d'étendre ou d'allonger, extension, de *ekteinein,* étendre, tendre ; 1864, Littré). Dilatation permanente d'un segment de viscère creux. (Syn. ANÉVRISME.)

ecthèse [ɛktɛz] n. f. (gr. *ekthesis,* exposition [v. THÈSE] ; 1679, Bossuet). Exposé des articles de foi, dans la théologie catholique.

ecthyma [ɛktima] n. m. (gr. *ekthuma,* bouton d'échauffement, de *ekthuein,* faire éruption ; 1864, Littré). Infection du derme, pustuleuse et ulcéreuse, recouverte d'une grosse croûte.

ectoblaste [ɛktoblast] n. m. (de *ecto-* et de *blastos,* germe ; XX^e s.). Syn. de ECTODERME.

ectocardie [ɛktokardi] n. f. (de *ecto-* et de *-cardie,* du gr. *kardia,* cœur, XX^e s.). Situation anormale du cœur, hors de la poitrine, chez certains êtres nés anormaux.

ectoderme [ɛktodɛrm] n. m. (de *ecto-* et de *derme ;* 1877, Littré, au sens de « peau extérieure des mollusques, des polypiers, etc. » ; sens actuel, XX^e s.). Feuillet embryonnaire externe, qui fournit la peau et ses annexes, ainsi que le système nerveux. (Syn. ECTOBLASTE.)

ectodermique [ɛktodɛrmik] adj. (de *ectoderme ;* 1877, Littré [v. l'art. précéd.]). Qui appartient à l'ectoderme, ou qui s'est développé à partir de celui-ci.

ectogenèse [ɛktoʒənɛz] n. f. (de *ecto-* et de *-genèse,* du gr. *genesis,* formation ; milieu du XX^e s.). Technique assurant le développement normal de l'embryon des mammifères placentaires en dehors de l'organisme maternel.

ectopage [ɛktopaʒ] adj. et n. (de *ecto-* et du gr. *pagos,* ce qui est fixé ; 1864, Littré). Se dit d'un monstre double, dont les deux corps sont réunis latéralement dans toute l'étendue du thorax et ont un ombilic commun.

ectoparasite [ɛktoparazit] n. m. et adj. (de *ecto-* et de *parasite ;* 1877, Littré). Parasite, d'espèce quelconque, vivant sur la peau de l'homme et des animaux.
• CONTR. : *endoparasite.*

ectophyte [ɛktofit] adj. (de *ecto-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* végétal, plante, dér. de *phuein,* pousser, croître ; 1878, Larousse). Se dit d'un organisme végétal, parasite ou symbiotique, vivant à l'extérieur de son hôte, à sa surface.

ectopie [ɛktɔpi] n. f. (du gr. *ek-,* préf. marquant un mouvement d'éloignement, et *topos,* lieu, endroit ; 1864, Littré). Situation anormale, déplacement d'un organe : *Ectopie testiculaire.*

ectopique [ɛktɔpik] adj. (de *ectopie ;* XX^e s.). Se dit d'un organe qui ne se trouve pas à sa place normale.

ectoplasme [ɛktoplasm] n. m. (de *ecto-* et de *-plasme,* gr. *plasma,* ouvrage façonné, de *plassein,* façonner, modeler ; fin du XIX^e s., au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** Couche superficielle de la cellule, représentant une différenciation du cytoplasme, chez certains protozoaires. (En ce sens, on dit aussi ECTOPLASMA et EXOPLASME.) || **2.** Selon les occultistes, substance mystérieuse qui se dégagerait du corps de certains médiums en état de transe et qui se matérialiserait pour former des objets divers, des parties du corps humain ou des organismes complets : *Mon propre ectoplasme, dirait un métapsychiste* (Bourget).

ectoplasmie [ɛktoplasmi] n. f. (de *ectoplasme ;* début du XX^e s.). Don attribué aux médiums de produire des ectoplasmes : *Les anomalies de la métapsychique* [...], *télépathies, ectoplasmies, lévitations* (Bourget).

ectromèle [ɛktrɔmɛl] n. et adj. (du gr. *ektrôsis,* avortement, et *mêlos,* membre ; 1864, Littré). Sujet chez lequel un ou plusieurs membres sont atrophiés ou absents, par suite d'un arrêt du développement.

ectropion [ɛktrɔpjɔ̃] n. m. (gr. *ektropion,* renversement de la paupière inférieure, de *ektropê,* action de détourner, dér. de *ektrepein,* détourner, de *ek-,* préf. marquant un mouvement d'éloignement, et de *trepein,* tourner, diriger ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** État des paupières qui, renversées en dehors, ne peuvent plus recouvrir le globe de l'œil. || **2.** Renversement de la muqueuse du col utérin.

ectypal, e, aux [ɛktipal, -o] adj. (de *ectype ;* XX^e s.). Dans la philosophie de Platon et de Berkeley, qui résulte de la création par imitation d'un modèle antérieur.

ectype [ɛktip] n. f. (lat. *ectypus,* qui est en relief, saillant, travaillé en bosse, gr. *ektupos,* mêmes sens, de *ek-,* préf. marquant le mouvement du dedans au dehors, et *tupos,* coup, empreinte ; 1690, Furetière). Empreinte d'une médaille, d'un cachet.

◆ n. m. (XX^e s.). La chose telle qu'elle est représentée à l'esprit, par opposition à *l'archétype,* modèle éternel, divin : *Berkeley* [entend] *par état archétype l'existence des choses dans l'entendement divin, et par état ectype l'existence de ces mêmes choses dans les esprits créés* (Lachelier).

écu [eky] n. m. (lat. *scutum,* bouclier ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *escut* [*escu,* XII^e s., *Roncevaux ; écu,* début du XVII^e s., Malherbe], au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du XIV^e s., E. Deschamps ; sens II, 1 [parce que ces pièces ont d'abord été marquées de l'écu de France], XIV^e s. ; sens II, 2, 1864, Littré ; sens II, 3, milieu du XVI^e s. ; sens II, 4 [à cause de l'écu armorial marqué en filigrane], 1811, Mozin).

I. 1. Bouclier de forme triangulaire ou quadrangulaire, que portaient les hommes d'armes au Moyen Âge. || **2.** En termes d'héraldique, corps d'un blason, champ ordinairement en forme de bouclier, où sont représentées les armoiries : *Elle* [la poule d'eau] *aime à se percher sur les armoiries sculptées dans le mur ; quand elle se tient immobile, on la prendrait pour un oiseau en blason, tombé de l'écu d'un ancien chevalier* (Chateaubriand). || *Par extens.* Armoiries.

II. 1. Ancienne pièce de monnaie d'or, puis aussi d'argent, de différents pays, notamment de la France : *Je donnai au domestique qui m'avait servi à table cet unique écu de six francs* (Stendhal). *Des pelures d'épiderme larges comme des écus de trois francs* (Flaubert). || *Spécialem.* et *class.* Pièce de monnaie d'argent valant soixante sous ou trois livres, dite aussi *écu blanc : « Sait-il bien ce que c'est que cinq cents écus ? — Oui, Monsieur, il sait que c'est mille cinq cents livres »* (Molière). || *Petit écu,* écu valant trois livres. || **2.** *Par anal.* Pièce de cinq francs en argent : *Il tâta son gousset et jeta un écu de cent sous sur le comptoir* (Gide). || **3.** *Par extens.* Pièce de monnaie qui symbolise tout avoir en espèces (souvent au plur., dans des locutions vieillies) : *Elle avait choisi Patu* [...] *parce qu'il avait plus d'écus* (Maupassant). || *Écu de campagne,* au XVIII^e s., somme allouée à un cavalier pour les quartiers d'hiver. || Fam. et vx. *Avoir des écus à remuer à la pelle,* être très riche. || Vx. *N'avoir pas un écu vaillant,* être fort pauvre. || Vx. *Être au bout de ses écus,* n'avoir plus d'argent, être sans ressources. || Class. et fam. *Voici le reste de notre écu, de nos écus,* il ne nous manquait plus que cela (se disait ironiquement à l'arrivée d'un importun dans une compagnie) : *Ah ! ah ! voici justement le reste de notre écu. Je ne vois que chagrins de tous côtés* (Molière). || **4.** Sorte de papier de petit format (0,40 X 0,51 m ou 0,40 X 0,52 m) : *Un in-8° écu.*

écuage [ekyaʒ] ou **écuiage** [ekyjaʒ] n. m. (de *écu ;* 1215, Godefroy, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière). **1.** État d'écuyer ou service féodal auquel un écuyer était assujetti. || **2.** Droit que devait payer un vassal pour s'exempter de ce service ou se faire remplacer. || **3.** Droit de porter l'écu, d'avoir des armes.

écubier [ekybje] n. m. (origine inconnue ; 1382, *Compte du Clos des galées de Rouen,* écrit *esquembieu* [*équibien,* 1573, Du Puys ; *escubier,* 1643, G. Fournier ; *écubier,* 1678, Guillet], au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Manchon métallique fixé dans la muraille d'un navire, de part et d'autre de l'étrave, et destiné au passage de la chaîne d'une ancre. || **2.** Sur les petits yachts, rouleau fixé à l'avant du pont, et sur lequel passe la chaîne de l'ancre.

écueil [ekœj] n. m. (anc. provenç. *escueyll,* lat. pop. **scoc'lus,* lat. class. *scopulus,* rocher, roc, roche, du gr. *skopelos,* rocher élevé, écueil ; 1538, R. Estienne, écrit *escueil* [*écueil,* 1669, Widerhold], au sens 1 ; sens 2, 1640, Corneille [un premier ex. au XIV^e s., Godefroy]). **1.** Rocher, banc de roche, de

sable ou de corail, à fleur d'eau : *Battant de l'aile avec sa manche | Comme un pingouin sur un écueil* (Gautier). *Lorsque la marée se retire, on voit des écueils à perte de vue sortant des flots leurs dos de monstres* (Daudet). *Le bateau laissé libre va droit contre l'écueil* (Rolland). *L'escadre, qui venait de Toulon et qui se dirigeait vers Brest, se trouva tout à coup, au milieu d'un beau jour, saisie par la brume, dans les parages dangereux de l'île de Sein, semés de roches : six cuirassés, une trentaine de bâtiments légers, de sous-marins, tout à coup aveuglés et stoppant, à la merci du vent et des courants, au milieu d'un champ d'écueils* (Valéry). || **2.** *Fig.* Ce qui constitue une difficulté, un danger ; tout ce qui peut faire obstacle à la réussite d'une entreprise : *Ne soyez ni confiant, ni banal, ni empressé, trois écueils* (Balzac). *Évitez ces deux écueils : le mot impropre, le mot vulgaire* (Hugo).

• SYN. : **1** *brisant, récif ;* **2** *danger, inconvénient, obstacle, piège, traquenard, traverse.*

écuelle [ekɥɛl] n. f. (lat. pop. *scūtella, altér., par croisement avec *scūtum* [v. ÉCU], du lat. class. *scŭtella*, petite coupe, dimin. de *scuta*, écuelle ; début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne*, écrit *escuele* [*escuelle*, fin du XII^e s. ; *écuelle*, 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2 et 4, 1671, Pomey ; sens 3, 1867, Delvau ; sens 5, 1691, Ozanam ; sens 6, 1890, *Dict. général*). **1.** *Vx.* Petite pièce de vaisselle en forme de calotte, où, autrefois, on mettait sa portion de nourriture pour la manger : *Écuelle de bois, de métal, de faïence.* || Fam. *Manger à la même écuelle*, manger ensemble ; au *fig.*, vivre sur un pied de grande intimité ; avoir les mêmes intérêts. || Class. *Prendre l'écuelle aux dents*, se mettre à manger : *Au fond d'un antre sauvage, | Un satyre et ses enfants | Allaient manger leur potage | Et prendre l'écuelle aux dents* (La Fontaine). || Vx. *Rogner l'écuelle à quelqu'un*, lui retrancher sur son revenu. || Class. *Mettre tout par écuelles*, ne rien épargner pour bien manger : *Et notre pédant commença incontinent à mettre tout par écuelles, chargeant la table d'une honnête collation* (Ch. Sorel). || *Être propre comme une écuelle, être propre comme une écuelle de chat*, être très propre (parce que les chats nettoient leur écuelle en la léchant). || **2.** *Par extens.* Contenu de ce récipient : *Le maréchal des logis lui apporta une écuelle de vin chaud* (Stendhal). *Florent et Marguerite la dentellière mangèrent une écuelle de tripes* (France). || **3.** *Pop.* Assiette. || **4.** *Écuelle d'eau*, nom donné communément à l'*hydrocotyle*, plante ombellifère qui croît dans les marécages. || **5.** Plaque de fer creuse, dite aussi *saucier*, sur laquelle tourne le pivot du cabestan. || **6.** Calotte formée par le parement interne d'un voussoir de voûte sphérique.

• REM. Les sens 1-2 ne sont plus guère employés qu'en parlant des animaux ou dans des locutions anciennes.

écuellée [ekɥele] n. f. (de *écuelle ;* XIII^e s., Godefroy). Contenu d'une écuelle : *On a écrit avec une cheville de bois trempée dans une écuellée d'encre : « Vive la paix »* (Vallès).

écuellier [ekɥelje] n. m. (de *écuelle ;* 1260, Havard). *Autref.* Meuble où l'on rangeait les écuelles, ainsi que toute la vaisselle commune.

écuiage n. m. V. ÉCUAGE.

écuissage [ekɥisaʒ] n. m. (de *écuisser ;* 1864, Littré). Action d'écuisser un arbre. (Peu usité.)

écuisser [ekɥise] v. tr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur négative], et de *cuisse ;* XIII^e s., *Assises de Jérusalem*, écrit *escuissier* [*escuisser*, 1611, Cotgrave ; *écuisser*, milieu du XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1669, d'après Savary des Bruslons, 1730). **1.** *Vx.* Estropier en brisant la cuisse. || **2.** Faire éclater le tronc d'un arbre, généralement au cours de l'abattage : *Un hêtre qu'une roue de charrette avait écuissé* (Chateaubriand). *De vieux pommiers aux troncs écuissés* (Huysmans).

éculé, e [ekyle] adj. (part. passé de *éculer ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1859, V. Hugo). **1.** Se dit d'un talon de chaussure usé et déformé. || *Par extens.* Dont le talon est usé : *Je traînais de méchants souliers éculés, qui sortaient à chaque pas de mes pieds ; je perdais souvent mon chapeau et quelquefois mon habit* (Chateaubriand). *Il s'éloigna donc, faisant résonner sur les dalles ses souliers éculés* (Mérimée). || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui a été si souvent utilisé qu'il perd généralement tout pouvoir, toute signification propre : *Les trucs les plus éculés réussissent toujours* (Colette).

• SYN. : **2** *ressassé, usé.* — CONTR. : **2** *frais, neuf, nouveau.*

éculer [ekyle] v. tr. (de *é-*, *es-* [préf. à valeur négative], et de *cul ;* 1564, J. Thierry, écrit *esculer ; éculer*, XVII^e s.). Déformer une chaussure en usant le talon.

écumage [ekymaʒ] n. m. (de *écumer ;* 1864, Littré). Action d'enlever l'écume : *L'écumage du pot-au-feu, de la confiture, des métaux en fusion.*

écumant, e [ekymɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *écumer ;* 1480, *Dict. général*, au sens de « accompagné d'une émission d'écume » ; sens 1, 1695, Fénelon ; sens 2, av. 1830, B. Constant ; sens 3, 1672, Boileau). **1.** Qui écume ; qui produit de l'écume : *Joyeux, montrant devant les torrents écumants | L'impassibilité magnifique des bêtes* (Banville). || Couvert d'écume : *Des rochers écumants.* || **2.** Qui produit, projette une bave mousseuse : *Des chevaux écumants.* || **3.** *Fig.* Qui est dans un état de violente colère, de rage : *Et moi, reprit-il presque écumant, je suis le dernier aîné de votre famille* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *écumeux ;* **2** *spumescent, spumeux.*

écume [ekym] n. f. (lat. pop. *scūma, issu, par croisement avec le germ. occidental *skūm, écume, du lat. class. *spuma*, écume, bave, dér. de *spuere*, cracher ; v. 1130, *Eneas*, écrit *escume* [*écume*, XVII^e s.], au sens 2 ; sens 1, fin du XII^e s. ; sens 3, 1700, Pomey ; sens 4, 1549, R. Estienne [« mâchefer pour constructions en rocaille », 1690, Furetière] ; sens 5, 1503, *Comptes du château de Gaillon* [« écume pour faire des pipes », 1586, Gay ; *écume de terre*, 1829, Boiste] ; sens 6, 1770, Raynal). **1.** Masse blanchâtre de vésicules légères et d'impuretés qui se forme à la surface d'un liquide agité, chauffé ou en fermentation : *Retirer l'écume du pot-au-feu.* || *Spécialem.* Agglomération de bulles d'air à la surface d'une eau agitée et surtout de la mer : *Des perches et des truites sautaient dans l'écume du remous* (Chateaubriand). *Sur quelles mers va flotter ton vaisseau qu'a sali l'écume des vagues ?* (Gide). || **2.** Bave mousseuse de certains animaux échauffés ou en colère, et parfois de l'homme : *Des faces de damnés, et de hideux troupeaux | De bêtes, chats et loups, dragons, pourceaux, crapauds | Énormes, qui bavaient une écume de soufre* (Leconte de Lisle). *Un peu d'écume brunâtre s'amassait aux commissures de sa bouche* (Duhamel). *L'écume d'un épileptique.* || Par exagér. et fig. *Avoir l'écume à la bouche*, en parlant d'une personne, être très en colère. || *Écume printanière*, amas de matière spumeuse qu'on voit au printemps sur certaines plantes et qui est dû aux baves d'un insecte nommé « cercope ». (On dit aussi CRACHAT DE COUCOU, DE CRAPAUD, DE GRENOUILLE, etc.) || **3.** *Spécialem.* Sueur du cheval : *Les guides molles battaient sur sa croupe en les trempant d'écume* (Flaubert). || **4.** Masse de scories qui flotte à la surface des métaux en fusion. || *Spécialem.* Mâchefer employé dans certaines constructions en rocaille. || **5.** Nom que l'on donne à divers minéraux dont l'aspect fait penser à de l'écume. || *Écume de mer*, ou simplem. *écume*, magnésite, variété légère et poreuse de silicate naturel de magnésium hydraté dont on fait des pipes ; *par extens.*, pipe faite de cette matière : *La boutique d'un fabricant d'écume, située en face de Chevet* (Huysmans). || *Écume de terre*, substance calcaire d'un blanc jaunâtre ou verdâtre. || **6.** *Fig.* Partie méprisable d'une population, d'un groupe social, qui vit sans règles ni morale : *L'écume de la société, des grandes villes.*

écuménicité n. f., **écuménique** adj. V. ŒCUMÉNICITÉ, ŒCUMÉNIQUE.

écumer [ekyme] v. intr. (de *écume ;* v. 1131, *Couronnement de Louis*, au sens 3 ; sens 1-2, v. 1155, Wace). **1.** Se couvrir d'écume :

L'obstacle fait écumer l'eau et bouillonner l'humanité (Hugo). || **2.** Produire, jeter de l'écume ; baver : *Le cheval écume.* || **3.** Fig. *Écumer de colère, de rage,* etc., ou simplem. *écumer,* être au comble de la fureur, de l'exaspération : *J'écume de colère et les yeux me sortent de la tête* (Musset). *Le gaillard écumait, là-bas, au bout du fil* (Duhamel).

• SYN. : **3** *bouillonner, enrager, rager.*

◆ v. tr. (sens 1, fin du XII^e s., *Aliscans ;* sens 2, 1606, Nicot [comme v. intr., au sens de « exercer la piraterie », v. 1460, Villon] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, fin du XVI^e s., Brantôme ; sens 5, 1671, M^me de Sévigné). **1.** Enlever l'écume, les scories qui s'élèvent à la surface d'un liquide : *Écumer des confitures. Écumer de l'étain fondu.* || Fam. et vx. *Écumer le pot, la marmite de quelqu'un,* vivre en parasite à ses dépens. || **2.** *Écumer les mers, les côtes, écumer les grands chemins,* exercer la piraterie, le brigandage : *J'étais à mon tour devenu capitaine d'un petit bâtiment marchand assez propre, ayant écumé la mer quinze ans* (Vigny). || *Écumer une région, une ville,* etc., la parcourir en s'y livrant à des trafics plus ou moins honnêtes, mais profitables. || **3.** *Vx.* Recueillir çà et là : *Écumer des nouvelles.* || *Class.* Surprendre un secret ; soupçonner quelque chose : *M^me de Lillebonne et ses deux filles* [...] *s'aperçurent les premières de la confiance que la Choin avait acquise, et devinrent ses meilleures amies : M. de Luxembourg, qui avait le nez bon, l'écuma* (Saint-Simon). *Il écuma que le roi avait des passades avec elle* (Saint-Simon). || **4.** Spécialem. *Écumer sa proie, écumer la remise,* passer sur le gibier sans s'y arrêter, en parlant du faucon. || **5.** *Fig.* Débarrasser quelque chose de ce qui le gâte ou le gêne : *La société a parfois besoin d'être écumée.*

écumeur, euse [ekymœr, -øz] n. (de *écumer ;* v. 1360, Froissart, au sens 2 ; sens 1, 1864, Littré [*écumeur de marmites,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1888, Larousse). **1.** Personne qui enlève l'écume : *Du noir chaudron qui bout devant cette sorcière | Je me suis fait le morne et lugubre écumeur* (Hugo). || Vx et fam. *Écumeur de marmites, de plats, de dîners,* etc., parasite, personne qui se nourrit aux dépens des autres. || **2.** *Écumeur de mer,* ou simplem. *écumeur,* celui qui se livre à la piraterie : *Il avait été construit, au temps des grandes pirateries, par un écumeur* (Rosny aîné). || Vx. *Écumeur littéraire,* personne qui pille la production des autres : *On sent bien que je ne parle pas de ces écumeurs littéraires qui vendent leurs bulletins ou leurs affiches à tant de liards le paragraphe* (Beaumarchais). || **3.** *Spécialem.* Agent de la Préfecture de police chargé de recueillir les épaves animales jetées ou tombées dans la Seine.

• SYN. : **2** *flibustier, forban, pirate.*

écumeux, euse [ekymø, -øz] adj. (de *écume ;* XIV^e s., *Dict. général,* au sens 1 [mot rare aux XV^e et XVI^e s.] ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** *Littér.* Qui est couvert d'écume : *Un rocher, sur les flots écumeux, | Prend l'oubli de la terre à regarder les cieux* (Musset). || Qui produit, projette de l'écume : *Une bouche écumeuse.* || **2.** *Littér.* Qui a la couleur, l'aspect de l'écume : *Est-ce l'effet de ce ciel profond, houleux et par place écumeux comme une mer ?* (Daudet).

écumoire [ekymwar] n. f. (de *écumer ;* XV^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Ustensile de cuisine en forme de grande cuiller plate percée de trous, destiné soit à enlever l'écume, soit à retirer la nourriture solide du liquide où elle a cuit : *Ils achetèrent* [...] *des entonnoirs, des écumoires* (Flaubert). || Fam. *Comme une écumoire, en écumoire,* se dit d'un visage couvert de cicatrices, ou d'une personne, d'un objet criblés de trous, dus en général à des balles : *Les avions partis sans chasse* [...] *passaient la sierra grâce à l'aube, à la prudence, à un combat engagé ailleurs, revenaient une fois sur deux en écumoire* (Malraux). || Fam. *Avoir une mémoire comme une écumoire,* ne rien retenir. || **2.** Grande cuiller avec laquelle on enlève les scories qui se forment sur certains métaux en fusion (zinc, cuivre, étain, plomb, etc.), ou les impuretés qui montent à la surface des sucres, des sirops. || **3.** Syn. de CRÉPINE.

• REM. On a dit aussi ÉCUMOIR, au masculin (1333, *Dict. général*) : *Le soleil était plus percé qu'un écumoir* (Flaubert).

écurage [ekyraʒ] n. m. (de *écurer ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Action d'écurer, de nettoyer les anfractuosités de quelque chose. || **2.** *Spécialem.* Nettoyage de la tôle destinée à la fabrication du fer-blanc.

écurement [ekyrmɑ̃] n. m. (de *écurer ;* XIII^e s., Godefroy, au sens de « action de nettoyer » [des fossés] ; sens actuel, 1849, Bescherelle). Sillon tracé dans un champ ensemencé pour faciliter l'écoulement des eaux.

écurer [ekyre] v. tr. (lat. pop. **excurare,* nettoyer, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *curare,* prendre soin de [v. CURER] ; v. 1150, *Roman de Thèbes,* écrit *escurer* [*écurer,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** *Class.* Nettoyer, notamment une concavité, enlever tout ce qu'elle peut contenir de sale : *Il écure ses dents et il continue à manger* (La Bruyère). || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Nettoyer les cardes ou les chardons des laineuses utilisées pour le grattage des draps, en les débarrassant de la bourre dont ils se sont remplis. || **3.** *Vx.* Frotter, faire reluire : *Cette porte d'un gris modeste, dont le bouton de cuivre écuré au tripoli reluit comme s'il était d'or* (Gautier).

écureuil [ekyrœj] n. m. (issu, par substitution de suff., de l'anc. franç. *escurieul* [v. 1175, Chr. de. Troyes], *escuireul, escureul* [XIII^e s.], lat. pop. **scūriolus,* dimin. du lat. class. *sciurus,* écureuil, gr. *skiouros,* proprem. « [animal] qui se fait de l'ombre [*skia*] avec sa queue [*oura*] » ; 1677, Miege, au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad. ; sens 3, 1926, G. Esnault). **1.** Mammifère rongeur arboricole, à pelage roux et à queue touffue, de forme élancée, se nourrissant de graines et de fruits secs : *Cependant, le parc n'était pas sans quelques jolis animaux : des écureuils circulaient sur les branches ou se jouaient à terre, en se faisant un pavillon de leur queue* (Chateaubriand). *J'eus un voltigeant écureuil, deux couleuvres, dont une vipérine* (Colette). || Fam. *Vif comme un écureuil,* se dit d'une personne très vive. || Fam. *Tourner comme un écureuil,* tourner inlassablement dans un espace restreint (parce qu'on a coutume de mettre dans la cage des écureuils captifs une petite roue de carrier). || **2.** Papillon du hêtre, nommé aussi *harpye.* || **3.** *Arg.* Cycliste courant sur piste.

• REM. La forme écurieu (1636, Monet [*escurieu,* v. 1530, Marot]) a subsisté comme forme dialectale (Berry) et comme terme de blason.

écureur, euse [ekyrœr, -øz] n. (de *écurer ;* XIII^e s., Rutebeuf, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** *Vx.* Personne qui écure. || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Personne qui nettoie les chardons des laineuses utilisées pour le grattage des draps.

écurie [ekyri] n. f. (de *écuyer ;* début du XIII^e s., Godefroy, écrit *escuerie* [*écurie,* 1636, Monet], au sens I, 2 ; sens I, 1 et II, 2, XVI^e s. ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1285, Godefroy ; sens II, 3, 1808, d'Hautel ; sens II, 4, 1872, Littré ; sens II, 5, 1927, G. Esnault).

I. 1. *Autref.* Fonction, titre d'écuyer. || **2.** Ensemble des écuyers, pages, etc., appartenant à la maison du roi ou d'un grand seigneur. || **3.** Lieu destiné à loger les écuyers, les pages, ainsi que les montures dont ils avaient la charge.

II. 1. *Autref.* Ensemble des chevaux, des équipages du roi ou d'un grand seigneur, ainsi que du personnel et du matériel nécessaires à leur entretien : *La grande, la petite écurie du roi. M. le Grand produisait ses provisions de grand écuyer, qui lui donnaient égale et entière autorité sur la grande et la petite écurie* (Saint-Simon). || *Musique de l'écurie,* ou simplem. *l'écurie,* institution placée sous la direction du grand écuyer de France, comprenant un grand nombre de musiciens qui se faisaient entendre en plein air. || **2.** Local destiné à loger des chevaux, des mulets ou des ânes : *Dans l'écurie, on entendait Bayard tirer sa chaîne et tiquer contre sa mangeoire* (Gautier). || *Cheval qui sent*

l'écurie, cheval qui presse l'allure quand, sur le chemin du retour, il approche de son écurie. || Par extens. *Sentir l'écurie,* en parlant des personnes, se hâter sur le chemin du retour. || *C'est un cheval à l'écurie,* se dit de ce qui coûte en entretien sans apporter de bénéfice. || *Entrer quelque part comme dans une écurie,* entrer dans un lieu en se dispensant des marques ordinaires de politesse. || *Un homme qui sent l'écurie,* un homme grossier. || *Manières d'écurie,* manières grossières. || *Nettoyer les écuries d'Augias,* par allusion à l'un des travaux d'Hercule, mettre fin, au prix de réformes difficiles, à la corruption, au désordre, au laisser-aller. || **3.** *Fam.* Logement malpropre et en désordre. || **4.** Ensemble des chevaux de course appartenant à un même propriétaire : *Les couleurs d'une écurie.* || **5.** Ensemble des coureurs et des machines qui prennent part aux épreuves sportives pour le compte d'une marque d'automobiles ou de bicyclettes : *Vers 1930, l'écurie Bugatti était invincible dans les grandes courses d'automobiles.*

écusson [ekysɔ̃] n. m. (dimin. anc. de *écu* [v. ce mot] ; fin du XIIIe s., Du Cange, écrit *escuchon* [*escusson,* 1334, Havard ; *écusson,* 1635, *Ordonnance royale*], au sens 1 ; sens 2, 1836, Acad. ; sens 3, 1922, Larousse ; sens 4, 1732, Richelet ; sens 5, 1660, Oudin ; sens 6, 1762, Brunot [pour les insectes ; pour les poissons et les oiseaux, 1838, Acad.] ; sens 7, 1855, Nysten ; sens 8, 1538, R. Estienne). **1.** Petit écu d'armoiries, qui s'emploie comme l'écu ordinaire, ou qui figure comme pièce dans cet écu : *Eustache s'avisa de lui appliquer un soufflet* [...], *qui fit au magistrat une face mi-partie de rouge et de bleu comme l'écusson de Paris* (Nerval). || **2.** Cartouche décoratif portant des pièces héraldiques, des inscriptions, etc. || **3.** Petit morceau de drap, cousu sur la coiffure, sur le col ou sur la manche d'un uniforme militaire, et portant soit le numéro du corps de troupes, soit l'attribut distinctif d'une arme ou d'un service. || **4.** *Vx.* Pièce d'ornement de la poupe d'un navire, où était inscrit le nom de celui-ci. || **5.** Plaque de métal en forme d'écu qui orne les heurtoirs de porte, les entrées de serrure. || **6.** Nom donné à des plaques osseuses ou à des écailles en forme de plaques, recouvrant tout ou partie du corps de certains poissons. || Pièce dorsale du thorax des insectes. || Chacune des lames cornées revêtant les pieds des oiseaux. || **7.** Dessin formé, à l'arrière du pis de la vache, par la ligne de rencontre des poils descendants de la cuisse et des poils du périnée, disposés en sens inverse, dont la forme et le développement ont longtemps été considérés comme des indices des qualités laitières de l'animal. || **8.** Petite plaque d'écorce portant un bouton, ou œil, qu'on détache d'une plante pour la greffer sur un autre pied.

● SYN. : **1** *armes.*

écussonnable [ekysɔnabl] adj. (de *écussonner ;* 1600, O. de Serres). En horticulture, se dit d'un sujet qui peut être écussonné.

écussonnage [ekysɔnaʒ] n. m. (de *écussonner ;* 1870, Larousse [art. *écusson*]). Action de greffer en écusson.

écussonné, e [ekysɔne] adj. (part. passé de *écussonner*). **1.** Orné d'un écusson : *Quelques instants après, le landau entrait dans la rue de Poitiers, très courte, assombrie déjà, s'arrêtait devant le haut portail écussonné de l'hôtel Padovani* (Daudet). *Son grand manteau réglementaire, écussonné sur la poitrine aux armes de la Légion* (Mac Orlan). || **2.** Greffé en écusson : *Poirier écussonné.*

écussonner [ekysɔne] v. tr. (de *écusson ;* 1600, O. de Serres, au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré, au part. passé [à l'infin., début du XXe s. ; *escucené,* « chargé d'écus d'armoiries », 1297, Du Cange]). **1.** Orner d'un écusson : *Un monde que son mariage, en écussonnant d'or les sacs du père Grossar, lui avait ouvert* (Margueritte). || **2.** Greffer en écusson : *Écussonner un rosier.*

écussonnoir [ekysɔnwar] n. m. (de *écussonner ;* 1721, Trévoux). Petit couteau servant à greffer en écusson.

écuyer [ekɥije] n. m. (bas lat. *scutarius,* soldat armé d'un bouclier faisant partie de la garde de l'empereur [« fabricant de boucliers » en lat. class.], de *scutum* [v. ÉCU] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *escuier* [*escuyer,* XIVe s., Du Cange ; *écuyer,* 1636, Monet], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens I, 3, 1530, Palsgrave ; sens I, 4, depuis 1340, Bevans [*écuyer tranchant,* 1429, La Curne ; *écuyer de bouche,* 1680, Richelet ; *écuyer de main,* 1660, Oudin ; *écuyer de corps,* v. 1360, Froissart] ; sens I, 5, 1661, Molière ; sens I, 6, 1373, Gace de la Bigne ; sens I, 7, 1564, J. Thierry ; sens I, 8, 1752, Trévoux ; sens II, 1 [peut-être sous l'influence savante du lat. *equus,* cheval], 1325, Runkewitz [*grand écuyer,* 1443, Heidel, *Finances ; écuyer cavalcadour,* 1680, Richelet] ; sens II, 2, 1636, Monet ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1864, Littré).

I. 1. Au Moyen Âge, gentilhomme qui accompagnait un chevalier et portait son écu. || **2.** Titre que portait un jeune noble avant d'être armé chevalier : *Volontiers, Messire, dit Thibault de Saulges, écuyer* (France). || **3.** *Class.* Titre porté par les simples gentilshommes et les anoblis : *Il est défendu de prendre la qualité d'écuyer si on n'est gentilhomme ou noble* (Acad., 1694). || **4.** Titre que portaient divers officiers du roi ou serviteurs d'un grand : *Le service de l'écuyer consistait, en paix, à trancher à table, à servir lui-même les viandes, à donner à laver aux convives* (Chateaubriand). || *Écuyer tranchant,* officier qui découpait les viandes à la table d'un prince. || *Écuyer de bouche,* officier qui, lorsque le roi mangeait en grande cérémonie, apportait les plats sur une table dressée à cet effet et les présentait aux gentilshommes servants. || *Écuyer de main,* celui qui donnait la main au souverain, à une princesse, pour monter en voiture. || *Écuyer de corps,* celui qui était particulièrement attaché à la personne de son seigneur et portait sa bannière au combat. || **5.** *Class.* En termes de galanterie, cavalier : *Dom Pèdre, écuyer d'Ignès* (Molière). || **6.** *Par anal.* Jeune cerf qui en accompagne un plus vieux. || **7.** Faux bourgeon qui croît au pied d'un cep de vigne. || **8.** Appui fixé le long du mur d'un escalier.

II. 1. Sous l'Ancien Régime, officier qui était chargé de s'occuper des chevaux du roi ou d'un grand seigneur. || *Grand écuyer de France,* intendant général des écuries du roi. || *Écuyer cavalcadour,* celui qui s'occupait des chevaux dont le prince se servait ordinairement. || **2.** Homme dont le métier est d'enseigner l'équitation et de dresser des chevaux de selle. || *Spécialem.* Instructeur d'équitation militaire appartenant au Cadre noir. || **3.** Tout homme qui pratique l'équitation en bon cavalier. || **4.** Celui qui fait des exercices sur un cheval, dans un spectacle public.

écuyère [ekɥijɛr] n. f. (fém. du précéd. ; 1690, Furetière, au sens 1 [« personne qui enseigne à monter à cheval », 1636, Monet] ; sens 2, 1842, Balzac). **1.** Femme qui monte à cheval. || **2.** Femme qui fait des exercices d'équitation dans un cirque : *Numa* [...] *se lança dans une improvisation superbe, presque prophétique, montra cette cour en figuration du cirque, écuyères et palefreniers, chevauchant sous un ciel d'orage* (Daudet).

● SYN. : **1** *amazone.*

◆ **À l'écuyère** loc. adj. ou adv. (1835, Acad. [*bottes à l'écuyère ; monter à l'écuyère,* XXe s.]). *Bottes à l'écuyère,* bottes molles ne montant que jusqu'au genou, et sans revers. || *Monter à l'écuyère,* en parlant d'une femme, monter à califourchon et non en amazone.

eczéma [ɛgzema] n. m. (lat. scientif. moderne *eczema* [XVIIIe s.], gr. *ekzema, -atos,* éruption cutanée, de *ekzeîn,* bouillonner ; 1747, James, sous la forme latine ; *eczéma,* début du XIXe s. [*eczème,* forme plus francisée, 1836, Landais]). Maladie de la peau de nature inflammatoire, caractérisée par une rougeur et par de fines vésicules épidermiques : *Son fragile organisme n'échappait à l'asthme qu'en se couvrant périodiquement d'eczéma* (Gide).

eczémateux, euse [ɛgzematø, -øz] adj. (de *eczéma ;* 1864, Littré). Qui se rapporte à l'eczéma : *Éruption eczémateuse. Des*

plaques eczémateuses se montrent sur le visage, extrêmement désobligeantes (Gide).
◆ adj. et n. (XXe s.). Qui est atteint d'eczéma.

eczématiforme [ɛgzematifɔrm] adj. (de *eczémati-*, élément tiré de *eczéma*, et de *forme* ; XXe s.). Qui a la forme, l'apparence de l'eczéma.

eczématisation [ɛgzematizasjɔ̃] n. f. (de [*s'*]*eczématiser* ; XXe s.). Évolution d'une lésion de la peau en eczéma.

eczématiser (s') [sɛgzematize] v. pr. (de *eczéma* ; XXe s.). Se transformer en eczéma.

eczématogène [ɛgzematɔʒɛn] adj. (de *eczémato-*, élément tiré de *eczéma*, et de *-gène*, du gr. *gennân*, engendrer ; XXe s.). Se dit des substances qui peuvent provoquer l'eczéma.

édam [edam] n. m. (du nom de la ville hollandaise d'*Edam*, centre de production de ce fromage ; XXe s.). Sorte de fromage de Hollande en forme de boule, à croûte colorée en rouge, et appelé autref. TÊTE-DE-MAURE.

édaphique [edafik] adj. (dér. savant du gr. *edaphos*, sol ; XXe s.). En biologie, se dit de facteurs liés à la nature du sol et qui peuvent influer sur la répartition des êtres vivants.

edelweiss [edɛlvajs *ou* edɛlvɛs] n. m. (mot allem. importé de la Suisse grâce au tourisme, de *edel*, noble, et *weiss*, blanc [la plante étant remarquable par le duvet blanc et laineux qui recouvre toutes ses parties] ; 1885, A. Daudet). Plante cotonneuse de la famille des composées, poussant dans les Alpes et les Pyrénées au-dessus de 1 000 mètres, appelée aussi *pied-de-lion* et *étoile-d'argent*.

éden [edɛn] n. m. (hébreu *'eden*, n. pr. du Paradis terrestre dans la Bible ; 1762, Acad., au sens 1 [*jardin d'Éden*, 1553, *Bible Gérard*] ; sens 2, 1826, BrillatSavarin). **1.** Nom du Paradis terrestre dans l'Ancien Testament : *Le bienheureux Éden longuement regretté | Verra renaître Abel sur mon cœur abrité* (Leconte de Lisle). [En ce sens, s'écrit avec une majuscule.] || **2.** Lieu de délices, séjour plein de charmes : *Le salon d'un restaurateur est l'éden des gourmands* (Brillat-Savarin). || *Littér.* Lieu où l'on vit dans la félicité et la simplicité primitives : *Depuis les bergers de Longus jusqu'à ceux de Trianon, la vie pastorale est un éden parfumé* (Sand).
• SYN. : **2** *oasis, paradis.*

édénien, enne [edenjɛ̃, -ɛn] adj. (de *éden* ; 1838, Acad.). Qui se rapporte à l'Éden, à l'idéal de vie simple et primitive. (Vieilli.)

édénique [edenik] adj. (de *éden* ; v. 1840, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Qui a trait à l'Éden, au Paradis terrestre : *Partie du jardin édénique, l'humanité veut y retourner* (Gautier). [Zola] *avait, à son insu peut-être, créé, avec ce milieu édénique où il plaçait son Adam et son Ève, un prodigieux poème hindou* (Huysmans). || **2.** *Littér.* Qui procure un bonheur paradisiaque : *Île édénique.*

édéniser [edenize] v. tr. (de *édénique* ; av. 1885, V. Hugo). *Littér.* Faire d'un séjour un lieu de bonheur : *Elle édénise la maison* (Hugo).

édénisme [edenism] n. m. (de *éden* ; 1870, Larousse). Nom donné, dans certains systèmes comme celui de Fourier, à une période qui aurait précédé l'état sauvage proprement dit, et qui aurait donné le plus grand bonheur possible à l'humanité.

édenté, e [edɑ̃te] adj. et n. (part. passé de *édenter* ; XIIIe s.). Qui a perdu ses dents, ou une partie de ses dents : *Vieillard édenté. Bouche édentée.*
◆ **édentés** n. m. pl. (1797, Cuvier). Ordre de mammifères dépourvus d'incisives ou n'ayant qu'une sorte de dents (fourmilier, paresseux, tatou, pangolin, etc.).

édentement [edɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *édenter* ; 1860, Goncourt). État d'une personne à qui il manque des dents : *Le père Soupe était un petit vieux à lunettes, de qui l'édentement, peu à peu, avait avalé les minces lèvres* (Courteline).

édenter [edɑ̃te] v. tr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *dent* ; XIIIe s., La Curne). Briser les dents d'un outil, d'un instrument : *Édenter une scie, un peigne.*

E. D. F. Sigle de *Électricité de France.*

édicter [edikte] v. tr. (dér. savant du lat. *edictum* [v. ÉDIT] pour servir de verbe à *édit*, d'où on avait déjà tiré un v. *éditer*, proclamer, ordonner [XIVe s., Du Cange], lequel risquait de se confondre avec *éditer*, publier une œuvre [v. ce mot] ; 1864, Littré, au sens 1 [un premier ex. au XVIe s., *Coutumier général*] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Publier sous forme d'édit : *Édicter une loi.* || **2.** Faire connaître sa volonté comme une loi que personne ne saurait transgresser : *Ils faisaient loi pour eux-mêmes et pour les centaines de nigauds qui lisaient leurs revues et acceptaient bouche bée tout ce qu'il leur plaisait d'édicter* (Rolland).
• SYN. : **1** *décréter, promulguer.*

édicule [edikyl] n. m. (lat. *aedicula*, petite chambre, petite maison, dimin. de *aedes*, chambre ; 1863, Flaubert). Petit édifice élevé sur la voie publique pour différents usages. || *Spécialem.* Nom donné à un de ces édifices servant d'urinoir.
• SYN. : *kiosque.*
◆ n. f. (sens 1-2, 1866, Larousse, écrit *œdicule*). **1.** Tabernacle qui abritait, dans un temple romain, la statue du dieu. || **2.** Petit cabinet en forme de temple, qui abritait, dans les maisons romaines, les divinités familiales.

édifiant, e [edifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *édifier* ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard*, au sens 1 ; sens 2, 1713, Hamilton). **1.** Qui enseigne la vertu et la piété par l'exemple : *Sans qu'en apparence rien fût changé à l'accord édifiant du ménage* (Daudet). *Elle fait à tout bout de champ des retraites, s'inflige elle-même des pénitences, lit chaque soir à ses filles un chapitre de l'édifiante vie du curé d'Ars* (Aragon). || **2.** *Ironiq.* Qui, loin d'inciter au bien, donne un mauvais exemple à ne pas suivre : *Les mœurs de la famille Borgia étaient fort édifiantes.*
• SYN. : **1** *exemplaire, moral, moralisateur.*

édificateur [edifikatœr] n. m. (lat. *aedificator*, constructeur, de *aedificatum*, supin de *aedificare* [v. ÉDIFIER] ; XVe s., Godefroy). *Vx.* Celui qui fait construire des édifices.

édification [edifikasjɔ̃] n. f. (lat. *aedificatio*, action de construire, édifice, de *aedificatum*, supin de *aedificare* [v. ÉDIFIER] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*, au sens I, 1 ; sens I, 2, XXe s. ; sens II, 1 [repris au lat. ecclés.], XIIIe s., Rutebeuf ; sens II, 2, 1690, Furetière).

I. 1. Action d'édifier, de construire un bâtiment : *Leur édification* [des hôtels particuliers] *procédait d'un égoïsme intransigeant* (Colette). || **2.** *Fig.* Action de créer un vaste ensemble, d'élaborer une œuvre importante, difficile, qui prend forme peu à peu : *L'édification d'un empire, d'une fortune, d'un système philosophique.*

II. 1. Action d'inspirer la vertu, la piété, par la parole ou par l'exemple : *Le vicaire prononça sur sa tombe des paroles d'édification* (Renan). *De telle sorte qu'en dernière analyse le ménage du maire était généralement un objet d'édification pour le public* (Aragon). || **2.** Action d'éclairer, d'instruire pleinement quelqu'un : *Je vais, pour l'édification du public, rassembler, preuves en main, quelques tours de passe-passe qui ont illustré en dernier lieu la littérature* (Voltaire). *Je vous dis cela pour votre édification.*
• SYN. : **I, 1** *construction, érection* ; **2** *constitution, création, établissement.* || **II, 1** *moralisation* ; **2** *instruction, information.*

édifice [edifis] n. m. (lat. *aedificium*, bâtiment [en général], de *aedificare* [v. ÉDIFIER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford*, au sens 1 ; sens 2, 1692, Boileau ; sens 3, 1689, Racine). **1.** Ouvrage d'architecture de proportions importantes : *Ce qu'il faut admirer dans ces édifices de la Grèce, c'est le fini de toutes les parties* (Chateaubriand). *Paris qui s'effile dans sa banlieue interminable, où les édifices espacés surgissent des débris d'un monde de palissades et de démolitions* (Aragon). || *Édifice public*, bâtiment à destination officielle. || **2.** Assemblage qui évoque une construction, dont les élé-

ments sont arrangés avec un certain art : *L'édifice imposant d'une chevelure.* || **3.** *Fig.* Vaste ensemble organisé, dont les éléments se soutiennent les uns les autres : *Trois vérités forment la base de l'édifice social : la vérité religieuse, la vérité philosophique, la vérité politique* (Chateaubriand). *L'édifice des lois.* || *Le couronnement de l'édifice,* ce qui achève une œuvre quelconque.

● SYN. : **1** *bâtiment, construction, monument.*

édifier [edifje] v. tr. (lat. *aedificare,* bâtir, édifier une construction, de *aedes,* maison, et *facere,* faire ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens de « enseigner » [?] ; sens I, 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens I, 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens II, 1 [repris au lat. ecclés.], fin du XIIIe s., Joinville ; sens II, 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 3, 1870, Larousse).

I. 1. Élever un édifice ou faire un ouvrage comportant une partie d'architecture : *Louis XIV fit édifier le château de Versailles. Quand l'heure fut venue, Rome apparut ; César passa le Rhin ; Drusus édifia ses cinquante citadelles* (Hugo). || **2.** *Fig.* Créer, élaborer par étapes un ensemble de vastes dimensions, une œuvre de longue haleine : *Édifier un empire. Édifier une doctrine. Il a fallu* [...] *une vie à Littré pour édifier son dictionnaire* (Duhamel).

II. 1. Enseigner la vertu, la piété par la parole et surtout par l'exemple : *Ma piété paraissait sincère ; j'édifiais tout le collège : mes regards étaient ardents ; mes abstinences répétées allaient jusqu'à donner de l'inquiétude à mes maîtres* (Chateaubriand). *Elle continua à commenter sa bible, à édifier la cour des grandes* (Daudet). *Tous ces bons ouvriers, laborieux, consciencieux, étaient pleins de vertus. Christophe sortit de leur compagnie extrêmement édifié, mais pénétré d'ennui* (Rolland). || **2.** *Class.* Renseigner, informer quelqu'un, satisfaire sa curiosité : *Vous allez être bien édifié : ils vous diront en latin que votre fille est malade* (Molière). || *Être mal édifié,* apprendre des choses fâcheuses et en retirer une impression défavorable : *Oui, je sors de chez vous fort mal édifiée* (Molière). || **3.** *Auj.* Renseigner sur le côté caché et mauvais des choses ; dissiper toute illusion : *Elle est comme ces gredins malchanceux qui portent leur scélératesse sur leur visage et dont le regard louche édifie* (Courteline).

● SYN. : **I, 1** *bâtir, construire, élever, ériger ;* **2** *constituer, échafauder, établir, fonder.* — CONTR. : **I, 1** *abattre, démolir, raser ;* **2** *anéantir, détruire, renverser, ruiner, saper.* || **II, 1** *choquer, indigner, offusquer, scandaliser ; corrompre, gâter, pervertir.*

édile [edil] n. m. (lat. *aedilis,* magistrat municipal, de *aedes,* maison, demeure ; 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, 1748, Montesquieu, puis 1842, Acad.). **1.** Dans l'ancienne Rome, magistrat chargé de l'inspection des édifices, de la surveillance des jeux publics, de l'approvisionnement et de la police de la ville. || **2.** *Auj.* Magistrat municipal d'une grande ville (avec une nuance plaisante) : *Nos édiles ont pris une heureuse initiative en faisant construire un marché couvert.*

édilitaire [ediliter] adj. (de *édilité ;* 5 mars 1875, *le Temps*). Relatif à l'édilité. (Peu usité.)

édilité [edilite] n. f. (lat. *aedilitas,* édilité, charge d'édile, de *aedilis* [v. ÉDILE] ; XIVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** À Rome, charge, fonctions des édiles. || **2.** Magistrature municipale moderne. || Ensemble des magistrats municipaux : *Ce genre de travaux relève de l'édilité.*

édit [edi] n. m. (lat. *edictum,* ordre, déclaration, ordonnance, part. passé neutre substantivé de *edicere,* proclamer, ordonner, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *dicere,* dire ; XIIIe s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1679, Bossuet). **1.** Dans l'ancienne Rome, règlement émané d'un magistrat, et qui restait en vigueur durant toute sa magistrature : *L'édit du consul.* || *Édit perpétuel,* recueil des édits annuels des préteurs, formant le droit prétorien. || **2.** Dans la France d'Ancien Régime, acte législatif émanant du roi et relatif à un objet particulier ou applicable à une seule partie du royaume : *L'édit de Nantes fut promulgué par Henri IV en 1598.* || *De l'édit, selon l'édit,* institué par tel ou tel édit, conforme à l'objet de tel ou tel édit : *Le courtisan selon l'édit était celui qui se conformait à l'édit somptuaire de Louis XIII.* || *Chambre de l'édit,* chambre du parlement de Paris instituée par l'édit de Nantes pour juger tous les procès des réformés.

éditer [edite] v. tr. (dér. savant du lat. *editum,* supin de *edere,* faire sortir, mettre au jour, faire connaître, produire, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *dare,* donner ; 1784, Gohin, au sens 2 ; sens 1, 1890, *Dict. général*). **1.** Établir scientifiquement le texte d'une œuvre, en préparer la publication : *Il a édité « les Bucoliques » de Virgile dans la collection Budé.* || **2.** Publier et mettre en vente une œuvre littéraire, scientifique ou artistique : *Éditer un roman. Éditer de la musique, des gravures. Chez le bon éditeur de Sercy | Faire éditer ses vers en payant ? Non, merci !* (E. Rostand). || Fam. *Éditer un auteur,* éditer ses œuvres.

éditeur, trice [editœr, -tris] n. (lat. *editor,* auteur, fondateur [de *editum,* supin de *edere,* v. ÉDITER], empr. pour servir de n. d'agent à *édition* [v. cet article] ; 1732, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Personne qui publie des ouvrages imprimés : *Depuis deux jours, je courais les éditeurs avec mon manuscrit* (Daudet). *Larseneur supportait des charges, pour nous obscures parce qu'il n'en parlait guère, et qui l'obligeaient en outre à travailler chez lui, le soir, au service d'éditeurs voraces* (Duhamel). || Personne qui assure la reproduction et la diffusion d'œuvres artistiques non imprimées : *Éditeur de films, de disques. Éditeur de bronzes.* || *Éditeur responsable,* celui sous la responsabilité duquel paraît un écrit périodique ; *fig.* et *vx,* celui qui a la responsabilité des actes, des opinions, des jugements d'un autre : *Pour prendre le père Goriot à votre compte et vous établir son éditeur responsable, il faut savoir bien tenir une épée et bien tirer le pistolet* (Balzac). || **2.** Personne qui établit le texte d'un ouvrage, l'annote et le fait publier : *Joseph Bédier fut l'éditeur de la « Chanson de Roland ».*

◆ adj. (1864, Littré) : *Libraire-éditeur. Société éditrice.*

édition [edisjɔ̃] n. f. (lat. *editio,* production, publication, édition, de *editum,* supin de *edere* [v. ÉDITER] ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2 et 4, 1690, Furetière ; sens 3, 5-6, 1870, Larousse ; sens 7, XXe s.). **1.** Préparation du texte d'une œuvre en vue de son impression sous forme de livre : *Marot, le premier* [...], *donna une édition du « Roman de la Rose » dont il rajeunit, comme il put, le style* (Sainte-Beuve). || *Édition critique,* édition qui donne les variantes d'un texte et qui est pourvue d'un apparat critique. || *Édition savante* ou (vx) *exégétique,* édition accompagnée de notes et de commentaires grammaticaux, historiques, littéraires. || *Édition définitive* ou *« ne varietur »,* édition qui reproduit le texte conformément à la dernière volonté de l'auteur. || *Édition diplomatique,* édition qui donne le texte exact d'un document, établi selon les règles de la diplomatique. || **2.** Mise en œuvre et publication d'un ouvrage imprimé, par un éditeur : *Plutôt que de s'exposer à un nouveau refus, ou de discuter avec un de ces négociants et de supporter leurs airs protecteurs, il préféra faire tous les frais de l'édition* (Rolland). || *Édition originale,* première édition d'un ouvrage ; *spécialem.,* ensemble des exemplaires de cette édition imprimés sur papier spécial. || *Édition compacte,* édition dans laquelle le texte est composé en petits caractères pour réduire le nombre de pages. || *Contrat d'édition,* convention liant l'auteur d'une œuvre intellectuelle et un éditeur en vue de la publication, de la reproduction et de la diffusion dans le public de cette œuvre sous des formes diverses, aux risques, périls et bénéfices de l'éditeur, en échange d'une rémunération à l'auteur. || *Édition princeps,* première édition d'un ouvrage ancien dont on n'avait auparavant que des manuscrits. || **3.** *Par extens.* Reproduction et diffusion de n'importe quelle œuvre : *Édition de disques, de films, de gravures, de médailles, de bronzes.* || **4.** Chacun des tirages d'un livre ou d'un

journal comportant un certain nombre d'exemplaires destinés à paraître simultanément, ou série de tirages effectués sans modifications notables : *Ce roman en est à sa quatrième édition.* || Fig. *Deuxième édition,* ou *nouvelle édition,* action de répéter des paroles, des actions, ou le fait de se répéter, en parlant d'un événement : *La révolution russe de 1905 pouvait passer au début pour une deuxième édition de la Commune de Paris.* || *Dernière édition,* l'édition la plus récente d'un journal. || *Édition spéciale,* édition d'un journal provoquée par un événement exceptionnel. || **5.** Ensemble des exemplaires d'une même édition : *Puis, quand ce fut fini, Christophe se trouva avoir sur les bras une édition énorme, dont il ne savait que faire* (Rolland). || *Spécialem.* Exemplaires d'un journal tirés en une seule fois : *Saisir une édition entière.* || **6.** Exemplaire particulier d'une édition, en général de quelque valeur : *Il est rentré chez lui avec une petite édition de Senancour, adorable, l'exemplaire de Mme de Girardin* (Aragon). || **7.** Activité de l'éditeur ; industrie et commerce du livre en général : *Travailler dans l'édition.* || *Maison d'édition,* établissement commercial dont l'activité est la publication de livres : *La conduite d'une maison d'édition est chose délicate* (Chardonne).

éditionner [edisjɔne] v. tr. (de *édition ;* milieu du XXe s.). Munir chacun des exemplaires d'un tirage de la mention du tirage (numéro d'édition, numéro du mille).

éditorial, e, aux [editɔrjal, -o] adj. (anglo-améric. *editorial,* de *editor,* éditeur, de même origine que le franç. *éditeur* [v. ce mot] ; 1856, Bonnafé). *Vx.* Qui émane de la direction d'un journal, d'une revue, qui en exprime les vues : *Article éditorial.*

◆ **éditorial** n. m. (1895, P. Bourget). Article liminaire, le plus souvent d'une présentation typographique particulière, émanant de la direction d'un journal ou d'une revue ; *par extens.,* article de fond qui exprime des vues d'ensemble : *Dans la plupart des journaux, l'éditorial paraît sous la signature de son auteur.*

éditorialiste [editɔrjalist] n. (de *éditorial ;* 1948, Larousse). Personne qui écrit l'article de fond d'un journal ou d'une revue, engageant la responsabilité de la direction.

édredon [edrədɔ̃] n. m. (danois et norvégien *ederduun,* de *eder,* eider, et *duun,* duvet ; 1700, Liger, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. [*édredon américain,* 1901, Larousse]). **1.** *Vx.* Duvet très fin fourni par l'eider et d'autres oiseaux, et dont on fait des couvertures de lit. || **2.** Couvre-pied rempli de duvet : *Une famille transporte un édredon rouge comme vous transportez votre cœur* (Apollinaire). || *Édredon américain,* couvre-pied formé de deux tissus superposés, entre lesquels on a placé une couche de duvet, et cloisonnés par des piquages d'un effet décoratif.

éducabilité [edykabilite] n. f. (de *éducable ;* av. 1846, G. Sand). Aptitude à être éduqué.

éducable [edykabl] adj. (de *éduquer ;* 1845, Bescherelle). Apte à être éduqué : *Des êtres qui ne sont pas éducables* (Barbey d'Aurevilly).

éducateur, trice [edykatœr, -tris] n. (lat. *educator,* éducateur, formateur, de *educatum,* supin de *educare* [v. ÉDUQUER] ; 1527, Dassi). Personne qui se consacre à l'éducation : *L'éducateur était tout à fait sans égal* (Renan). || *Spécialem.* Personne qui a reçu une formation spéciale pour éduquer des enfants, des jeunes, pour diriger leurs loisirs.

● SYN. : *maître, pédagogue, précepteur, professeur.*

◆ adj. (sens 1-2, 1870, Larousse). **1.** Relatif à l'éducation : *La mission éducatrice de la mère.* || **2.** Qui éduque, qui dispense l'éducation : *La Grèce est, c'est son grand nom, le peuple éducateur* (Michelet).

● SYN. : **1** *éducatif, pédagogique ;* **2** *civilisateur.*

éducatif, ive [edykatif, -iv] adj. (dér. savant de *éduquer ;* 1870, Larousse). Qui vise à éduquer ou qui est propre à éduquer : *Méthodes éducatives. Livres éducatifs. Jeux éducatifs.*

éducation [edykasjɔ̃] n. f. (lat. *educatio,* action d'élever, instruction, formation de l'esprit, de *educatum,* supin de *educare* [v. ÉDUQUER] ; 1495, J. de Vignay, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1784, Bernardin de Saint-Pierre ; sens I, 3-4, 6 et II, 1864, Littré ; sens I, 5, 1690, Furetière).

I. 1. Action de former, d'instruire une personne, spécialement un enfant ou un adolescent, de développer ses qualités physiques, intellectuelles, morales, et de lui faire acquérir des habitudes et des principes de conduite durables ; ensemble des moyens mis en œuvre pour atteindre ce résultat : *L'éducation de ses deux filles fut naturellement déraisonnable* (Balzac). *Cette désinstruction fut vraiment le commencement d'une éducation* (Gide). || *Maison d'éducation,* établissement où l'on prend des enfants en pension pour les instruire et pour leur donner une formation morale : *Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.* || *Première éducation,* soins et enseignement donnés dans la première enfance. || *Éducation nationale,* ensemble des services chargés de l'organisation, de la direction et de la gestion de tous les ordres de l'enseignement public et du contrôle de l'enseignement privé. || *Éducation surveillée,* régime de surveillance auquel peuvent être soumis les mineurs délinquants après décision du tribunal pour enfants. || **2.** Manière de comprendre, de dispenser cette formation ; genre de formation reçue : *L'éducation classique n'avait pas gâté cette fraîcheur d'intonation* (Nerval). *Il eut, dès le principe, cet inestimable avantage d'une éducation libérale* (Baudelaire). || **3.** Action de développer méthodiquement une faculté particulière, par un entraînement, des exercices appropriés : *L'éducation de la mémoire, de la volonté, du goût. À force de regarder les toiles de M. Béraud, l'éducation de mon œil se fait* (Renard). || *Éducation physique,* ensemble des exercices et des jeux par lesquels on développe le corps des enfants et des jeunes gens. || **4.** Initiation à un domaine particulier de connaissances : *Éducation sexuelle, éducation civique.* || *Par extens.* Initiation d'une personne à une activité ou à une discipline particulière : *Faire l'éducation d'un chasseur. Se charger de l'éducation d'un amateur de peinture.* || **5.** Initiation aux usages de la société : *L'instruction n'est pas incompatible avec l'éducation.* || Les bonnes manières, fruits de cette initiation : *Depuis qu'il était à Paris, Edmond avait appris à parler du bout des dents et en serrant les lèvres, comme toutes les personnes du Midi qui ont de l'éducation* (Aragon). *Manque d'éducation. Un homme sans éducation.* || **6.** Évolution qui s'accompagne de progrès : *Le genre humain compte par siècles les diverses périodes de son éducation* (Quinet).

II. *Vx.* Action d'élever des animaux, des végétaux ; art de les multiplier et de les entretenir pour en tirer le plus grand profit : *Éducation des abeilles, des vers à soie, des mûriers.*

● SYN. : **I, 1** *enseignement, formation, pédagogie ;* **3** *exercice ;* **5** *distinction, politesse, savoir-vivre, urbanité.*

éducationnisme [edykasjɔnism] n. m. (de *éducation ;* XXe s.). Nom donné aux doctrines du XVIIIe s. qui accordaient la primauté à l'éducation dans l'évolution humaine.

édulcorant [edylkɔrɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *édulcorer ;* XXe s.). Corps propre à produire l'édulcoration d'un médicament.

édulcoration [edylkɔrasjɔ̃] n. f. (de *édulcorer ;* 1620, Béguin, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Addition de sucre, de miel ou d'un sirop de sucre à une préparation pharmaceutique pour en adoucir la saveur ou pour lui donner un goût agréable. || **2.** *Fig.* Opération par laquelle on fait perdre de son âpreté ou de sa vigueur à quelque chose : *L'édulcoration d'un livre trop cru.*

édulcorer [edylkɔre] v. tr. (lat. médiév. *edulcorare,* de *ex-,* préf. à valeur intensive, et du bas lat. *dulcorare,* adoucir, de *dulcor,* saveur douce, dér. de *dulcis,* doux ; début du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s.).

1. Adoucir une substance amère ou rendre agréable une substance insipide, par une addition de sucre, de miel ou de sirop de sucre : *Ils m'apprenaient aussi comme on édulcore une absinthe* (Daudet). || 2. *Fig.* Faire perdre de son âpreté ou de sa vigueur à quelque chose (texte, doctrine, etc.) : *Édulcorer un récit. Julius ne donnait de ses traits qu'une réplique affadie, comme il n'avait donné dans « l'Air des cimes » qu'une image édulcorée de sa vie* (Gide).

● Syn. : 1 *sucrer ;* 2 *adoucir, affaiblir, atténuer, lénifier.*

éduqué, e [edyke] adj. (part. passé de *éduquer ;* av. 1848, G. Sand). Employé dans les expressions *bien éduqué, mal éduqué,* qui est ou qui n'est pas formé à l'usage de la société, aux bonnes manières : *« Finis donc, mal éduqué ! » lui dit sa femme* (Renard).

● Syn. : *élevé.*

éduquer [edyke] v. tr. (lat. *educare,* élever, nourrir, avoir soin de, former, instruire, fréquentatif de *educere,* faire sortir, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *ducere,* conduire ; 1385, Godefroy, puis 1746, Gohin, au sens 1 [jusqu'alors rendu par le v. *nourrir*] ; sens 2, av. 1788, Buffon ; sens 3, fin du XIXe s. ; sens 4, av. 1825, P.-L. Courier). 1. Donner à quelqu'un, spécialement à un enfant, tous les soins nécessaires à sa formation physique, intellectuelle, morale : *Je suis las de feindre d'éduquer quelqu'un* (Gide). || 2. Développer une faculté ou une fonction particulière par un contrôle constant et des exercices suivis : *Éduquer sa volonté, son goût, ses réflexes. On éduque son oreille, son sens musical en écoutant les œuvres des grands musiciens.* || 3. *Par extens.* Former l'esprit, le cœur, le caractère, progressivement, en parlant des événements, des circonstances : *L'action seule vous éduque ; on ne l'apprend qu'en agissant, un premier acte vous engage* (Gide). || 4. Apprendre à quelqu'un les usages de la société, les bonnes manières.

● Syn. : 1 *dresser, élever, former, instruire ;* 2 *entraîner, exercer ;* 3 *façonner ;* 4 *dégrossir, polir.*

éfaufiler [efofile] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur négative] et de *faufiler ;* 1701, Furetière). Tirer les fils de la trame d'un tissu, pour juger de sa qualité ou pour faire de la charpie.

éfendi ou **effendi** [efɛ̃di](Acad.) n. m. (turc *efendi,* altér. du gr. moderne *afthendis,* gr. anc. *authentês,* « qui agit de sa propre autorité, maître » ; 1762, Acad.). Ancien titre en usage en Turquie, qui se plaçait après le nom et était donné aux fonctionnaires civils, aux ministres de la religion, aux gens instruits, par opposition à *agha* et à *bey,* qui s'appliquaient aux militaires : *Réchid éfendi.*

effaçable [efasabl] adj. (de *effacer ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges). Qui peut être effacé.

● Contr. : *indélébile, ineffaçable.*

effaçage [efasaʒ] n. m. (de *effacer ;* 31 mai 1866, *Ordonnance de police*). Travail qui consiste à effacer.

efface [efas] n. f. (de *effacer*). Au Canada, gomme à effacer.

effacé, e [efase] adj. (part. passé de *effacer ;* XIIe s., au sens 2 ; sens 1, XVIe s., La Curne ; sens 3, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1870, Larousse). 1. *Class.* Qui a perdu son éclat, sa fraîcheur : *Un mouchoir noir, un manteau gris effacé, la vieille jupe* (Sévigné). *La beauté de Mme de Bouillon, bien qu'un peu effacée* (Retz). || 2. *Class.* et *littér.* Qui s'estompe, devient indistinct dans la mémoire ; disparu, oublié : *Je vois de votre cœur Octavie effacée* (Racine). *Toutes je les revois, les Belles du passé,* [...] | *Dans un décor lointain doucement effacé* (Samain). || 3. *Fig.* Qui se tient à l'écart par modestie ou par timidité ; qui n'a pas de brillant : *Ils étaient tous deux humbles, effacés, écrasés par la vie* (Rolland). || 4. Se dit d'une occupation sans éclat, qui n'attire aucune considération : *Pour l'instant, il faisait l'apprentissage de sa nouvelle vocation, dans un rôle effacé sans doute, mais en pleine vie* (Aragon).

● Syn. : 3 *humble, insignifiant, modeste, terne ;* 4 *banal, obscur, quelconque.* — Contr. : 3 *brillant, distingué, éminent ;* 4 *remarquable, supérieur.*

effacement [efasmɑ̃] n. m. (de *effacer ;* XIIIe s., *Queste del saint Graal,* au sens 1 ; sens 2, 1692, Bouhours ; sens 3, av. 1869, Lamartine). 1. Action d'effacer, de faire disparaître ce qui était tracé, écrit ; état de ce qui est effacé : *L'effacement d'une rature. L'effacement d'une inscription.* || 2. *Fig.* Action d'abolir quelque chose, de ne plus en tenir compte ; résultat de cette action : *L'effacement du péché par l'absolution. L'effacement des frontières et la fraternisation des peuples* (Romains). || 3. *Fig.* Action de s'effacer, de se tenir à l'écart par modestie ou par discrétion ; attitude d'une personne effacée : *Les qualités qui nous charmaient chez Mme de Villeparisis, le tact, la finesse, la discrétion, l'effacement de soi-même* (Proust). || *Spécialem.* Action de se retirer volontairement devant quelqu'un pour lui laisser la place ou la liberté d'agir : *Il a été élu grâce à l'effacement de son principal concurrent.* || 4. *Fig.* Le fait de s'estomper, de devenir vague, imprécis : *L'effacement des souvenirs.*

● Syn. : 1 *gommage ;* 2 *abolition, destruction, suppression ;* 3 *discrétion, modestie ; retrait.*

effacer [efase] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *face,* proprem. « faire disparaître une face, une figure » ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *esfacer* [*effacer,* XIIIe s.], aux sens 3-4 ; sens 1-2, 1316, Maillart ; sens 5, av. 1253, Thibaut de Champagne ; sens 6, 1871, Zola ; sens 7, 1670, Molière). [Conj. **1 a.**] 1. Faire disparaître ce qui est écrit, dessiné, peint ou gravé, en frottant, grattant, gommant, etc. : *Effacer un trait de crayon. L'usure efface l'empreinte des médailles.* || *Absol.* Faire disparaître ce qui est écrit ou dessiné sur un tableau noir : *Effacez et recommencez l'exercice.* || Par extens. et fam. *Effacer le tableau,* faire disparaître ce qui est écrit ou dessiné sur le tableau. || 2. *Vx.* Supprimer ce qui est écrit en le raturant : *Je relis ces lignes que je viens d'écrire, et je serais presque tenté de les effacer* (Hugo). || 3. *Class.* et *littér.* Faire disparaître, anéantir : *La beauté passe,* | *Le temps l'efface ;* | *L'âge de glace* | *Vient à sa place* (Molière). *La nuit efface absolument* | *Le Temps, l'Étendue et le Nombre* (Leconte de Lisle). *On dirait quelquefois que c'est justement mon semblable que je veux effacer de la terre* (Alain). || 4. *Class.* et *littér.* Faire disparaître de la pensée, du souvenir ; faire oublier : *Ses caresses n'ont point effacé cette injure* (Racine). *L'ennui n'avilit ni ne dégrade, mais il efface, il détruit* (Sand). *Christophe pensa qu'en effet ses autres airs effaceraient l'impression du premier* (Rolland). || Faire pardonner, racheter : *Effacer sa faute par son repentir. On se sentait accablé sous le grand mystère d'un Dieu mourant pour effacer les crimes des hommes* (Chateaubriand). || 5. *Class.* et *littér.* Empêcher quelqu'un ou quelque chose d'être remarqué, le surpasser en mérite ou en qualité : *Le dîner de M. de Valavoire effaça entièrement le nôtre, non pas par la quantité des viandes, mais par l'extrême délicatesse* (Sévigné). *Deux hommes effacèrent par leurs vertus tous les autres citoyens* (Montesquieu). *Au milieu de tout cela, plus il s'en écartait, et plus une autre image se faisait pressante, mieux elle effaçait les autres femmes* (Aragon). || 6. *Par extens.* Empêcher quelqu'un d'être remarqué en ne le mettant pas en valeur : *Sidonie Rougon, que sa robe de couleur éteinte effaçait encore davantage* (Zola). || 7. *Effacer le corps, une épaule, les épaules,* présenter le corps ou le buste de côté, de manière à offrir le moins de surface possible aux coups de l'adversaire dans un combat d'escrime, et, plus généralement, pour s'introduire dans un petit espace étroit : *Pour montrer qu'elle ne cherchait pas à faire sentir, dans un salon où elle ne venait que par condescendance, la supériorité de son rang, elle était entrée en effaçant les épaules là même où il n'y avait aucune foule à fendre et personne à laisser passer* (Proust).

● Syn. : 1 *gommer, gratter ;* 6 *éclipser, estomper, éteindre.*

◆ **s'effacer** v. pr. (sens 1, 1640, Corneille ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3, 1721, Trévoux ; sens 4, av. 1791, G. de Mirabeau ;

sens 5, 1740, Voltaire). **1.** En parlant de quelque chose que l'on perçoit, devenir vague, indistinct jusqu'à disparaître complètement : *Les formes s'effaçaient et n'étaient plus qu'un rêve* (Baudelaire). *Au milieu de ces jeux, il avait des moments de rêvasserie étrange* [...] ; *tout ce qui l'entourait s'effaçait* (Rolland). || **2.** *Fig.* Disparaître du souvenir, être oublié : *On m'a souvent conté ces détails ; leur tristesse ne s'est jamais effacée de ma mémoire* (Chateaubriand). *Rien de ce qu'il m'a dit ne s'est effacé de ma mémoire* (Vigny). || **3.** Dans un combat d'escrime, présenter le corps de côté, de manière à offrir le moins de prise possible. || Se ranger de côté pour faire place à autrui : *Mère Marie de l'Incarnation va jusqu'à la porte, s'efface pour laisser entrer Blanche, puis sort* (Bernanos). || **4.** *Fig.* Se tenir à l'écart, éviter de se faire remarquer : *Elle se retirait sans cesse et s'effaçait chaque fois qu'il aurait fallu briller* (Gide). *Il faisait tout pour s'effacer, même une certaine recherche de vêtements* [...] *allait dans ce sens-là* (Aragon). || **5.** *Fig.* S'incliner devant la supériorité de quelqu'un et lui laisser la première place.

• SYN. : **1** *disparaître, se dissiper, s'évanouir, s'évaporer, se perdre, se volatiliser* (fam.) ; **2** *s'estomper ;* **5** *se retirer.*

effaceur, euse [efasœr, -øz] n. (de *effacer ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford*). Personne qui efface.

effaçure [efasyr] n. f. (de *effacer ;* 1238, Godefroy, écrit *effaceüre* [*effaçure,* 1549, R. Estienne], au sens 2 ; sens 1, 1870, Larousse). **1.** Action d'effacer (au pr. et au fig.) : *Une vraie peine, disparue sous l'effaçure du temps* (Daudet). || **2.** Trace résultant de l'effaçage : *Persuadé que mon nom se lirait au milieu de toutes ces effaçures* (Chateaubriand).

effanage [efanaʒ] n. m. (de *effaner ;* 1791, *Encycl. méthodique*). Action d'effaner.

effaner [efane] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *fane ;* 1688, Miege). Débarrasser une plante des fanes ou des feuilles superflues : *Effaner du maïs.*

effarade [efarad] n. f. (de *effarer ;* av. 1841, Chateaubriand). *Vx.* Trouble, désarroi d'une personne effarée : *Mes compagnons dispersés, mourants de faim et de soif, erraient dans les corridors, les escaliers, les cours du château, au milieu de l'effarade des maîtres du logis et des apprêts de leur évasion* (Chateaubriand).

• REM. On emploie aujourd'hui EFFAREMENT.

effarant, e [efarɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *effarer ;* fin du XIXe s., Huysmans, aux sens 1-2). **1.** Qui effare, plonge dans la stupeur, le désarroi : *Elle était déjà de taille à supporter les plus effarantes des calamités* (Huysmans). || **2.** *Par exagér.* Stupéfiant, incroyable : *C'est effarant ! Il choisit toujours la solution propre à lui nuire.*

• SYN. : **1** *effrayant, épouvantable, terrifiant ;* **2** *inimaginable, inouï.*

effaré, e [efare] adj. (part. passé de *effarer ;* v. 1190, J. Bodel, écrit *efferé* [*effaré,* XIVe s., *Girart de Roussillon,* sous l'influence de *farouche*], au sens 1 ; sens 2, XIVe s., Littré ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Qui ressent un grand trouble, une stupeur mêlée d'effroi, visible dans l'expression du visage, le comportement : *Pâle, effaré, n'osant regarder en arrière* (Hugo). *Des douars abandonnés, des tribus effarées qui s'en vont sans savoir où* (Daudet). || **2.** Se dit de l'expression du visage, de l'attitude qui manifeste ce trouble : *Max se leva précipitamment et lui serra la main en le regardant d'un air effaré* (Mérimée). *La dame regarda la mine effarée de l'enfant* (Rolland). *Celle-ci avait sauté de sa chaise et dévisageait la protestante avec des yeux effarés* (Martin du Gard). || **3.** En héraldique, se dit du cheval cabré.

• SYN. : **1** et **2** *affolé, effrayé, égaré, épouvanté, hagard, pétrifié.* — CONTR. : **1** et **2** *calme, impassible, placide, serein.*

effarement [efarmɑ̃] n. m. (de *effarer ;* av. 1790, Guibert, aux sens 1-2). **1.** État, trouble d'une personne effarée : *Il balbutia, dans l'effarement du réveil : « Quoi ? Où suis-je ? »* (Maupassant). || Attitude, expression qui manifeste ce sentiment : *Les voisines le regardèrent avec effarement ; ces bonnes figures scandalisées le mirent en joie* (Rolland). || **2.** *Fig.* Grand trouble moral : *Dans l'effarement de ma conscience, je m'imaginais que ma honte n'était déjà plus un mystère* (Sandeau).

• SYN. : **1** *ahurissement, ébahissement, saisissement, stupeur ;* **2** *affolement, effroi, égarement.* — CONTR. : **1** *calme, impassibilité, sang-froid ;* **2** *sérénité.*

effarer [efare] v. tr. (lat. *efferare,* rendre farouche, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *ferus,* sauvage, farouche ; d'abord sous la forme du part. passé [v. EFFARÉ] ; à l'infin., milieu du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Troubler, causer un sentiment d'effroi et de stupeur qui se peint sur la physionomie et se manifeste dans le comportement : *Seule, elle ne fût point sortie ; le bruit de la rue l'effarait* (Rolland). || **2.** *Par exagér.* Plonger dans l'étonnement le plus grand : *Sa naïveté m'effare.*

• SYN. : **1** *affoler, ahurir, effrayer, épouvanter, terrifier ;* **2** *abasourdir, estomaquer* (fam.), *sidérer* (fam.), *stupéfier.*

◆ **s'effarer** v. pr. (sens 1, v. 1650, Retz ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Être gagné par un sentiment d'effroi, de stupeur, qui apparaît dans l'attitude, sur la physionomie : *De lourdes voitures de déménagement se suivaient à la file, pêle-mêle, avec des troupeaux de porcs et de moutons qui s'effaraient entre les roues* (Daudet). || **2.** *Littér.* Se cabrer comme un cheval héraldique : *Superbe, maîtrisant son cheval qui s'effare, | Sur le ciel enflammé l'Imperator sanglant* (Heredia).

effarouchant, e [efaruʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *effaroucher ;* av. 1778, J.-J. Rousseau). Qui effarouche ; qui est propre à effaroucher : *Des histoires effarouchantes* (Goncourt).

• SYN. : *alarmant, effrayant, inquiétant.*

effarouché, e [efaruʃe] adj. (part. passé de *effaroucher ;* fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qui fuit, frappé de peur : *Ils sortent de quelque trou de la Bohême, comme des rats effarouchés* (Musset). || **2.** En termes d'héraldique, se dit du chat ou du taureau représentés rampants : *Un chat effarouché.*

◆ n. (1680, Richelet). Personne effarouchée : *On dit Tu peux savoir ô toi l'effarouché* (Apollinaire).

effarouchement [efaruʃmɑ̃] n. m. (de *effaroucher ;* XVIe s., Huguet). Action d'effaroucher, ou le fait de s'effaroucher ; état d'une personne effarouchée : *L'effarouchement que les femmes d'autrefois éprouvaient* (Goncourt).

• SYN. : *affolement, crainte, trouble.* — CONTR. : *calme, impassibilité, sang-froid.*

effaroucher [efaruʃe] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *farouche ;* 1495, J. de Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1641, Corneille ; sens 3-4, XVIe s. ; sens 5, 1827, G. Esnault). **1.** Faire peur à un animal et le porter à fuir : *Ces pêcheurs de truites qui, par crainte d'effaroucher leur proie, jettent l'appât très loin* (Gide). || **2.** *Class.* Rendre intraitable une personne, l'irriter : *Et ceux que vos rigueurs ne font qu'effaroucher | Peut-être à vos bontés se laisseront toucher* (Corneille). || **3.** Mettre en crainte, en défiance une personne : *Pour ne pas effaroucher la malade, elles ont quitté leurs sabots en entrant* (Renard). || *Spécialem.* Enlever à quelqu'un toute confiance en soi par la crainte qu'on lui inspire : *Effaroucher un candidat.* || **4.** *Fig.* et *vx.* Causer une sensation désagréable, déplaire à : *Un front cicatrisé par la guerre et le temps | Effarouchait en vain mon cœur et mes beaux ans* (Voltaire). *Portes mal rechampies, qui effarouchent l'œil par des tons criards* (Balzac). || **5.** *Arg.* et *vx.* Dérober : *Vous avez effarouché mon portefeuille avec une adresse admirable et qui fait le plus grand honneur à vos talents de société* (Gautier).

• SYN. : **1** *effrayer ;* **3** *affoler, inquiéter, intimider, troubler.* — CONTR. : **1** *apprivoiser, attirer, familiariser ;* **3** *rasséréner, rassurer, tranquilliser.*

◆ **s'effaroucher** v. pr. (sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* Prendre de l'ombrage, s'irriter : *Bajazet ne sait point se cacher : | Je connais sa vertu prompte à s'effaroucher* (Racine).

|| **2.** S'effrayer, s'offusquer : *Le marquis, après un coup de genou à la soubrette, qui ne s'effaroucha point, quitta la table* (Gautier).

● SYN. : 2 *se choquer, se fâcher, se formaliser.*

effarvatte [efarvat] n. f. (forme dialectale de *fauvette,* avec une syllabe initiale résultant probablem. d'une mécoupure de *les f* [plur.] en *l'ef* [sing.] ; 1812, Boiste). Espèce de fauvette aquatique, commune en France, en été, dans les roseaux.

effecteur, trice [efɛktœr, -tris] adj. et n. m. (angl. *effector,* ce[lui] qui effectue ou qui produit, cause efficiente, du v. *to effect,* produire comme cause ou comme agent, dér. du n. *effect,* effet, résultat, de même étym. que le franç. *effet* [v. ce mot] ; milieu du XX^e s.). En physiologie, se dit des organes qui sont à l'origine des réactions de l'individu aux stimulations reçues par les organes récepteurs.

1. effectif, ive [efɛktif, -iv] adj. (lat. *effectivus,* pratique, qui produit, actif, et, chez les grammairiens de basse époque, « qui exprime un effet », de *effectum,* supin de *efficere* [v. EFFET] ; XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Fléchier ; sens 3, 1642, Corneille ; sens 4, av. 1922, Proust). **1.** Qui se traduit par des actes ; qui produit un résultat positif : *Recevoir une aide effective. Fournir un travail effectif.* || *Amour effectif,* en théologie, amour de Dieu qui se traduit par des actes (par opposition à l'*amour affectif,* qui se manifeste seulement par le sentiment). || *Verbe effectif,* en grammaire, verbe dont le complément d'objet exprime le résultat de l'action : *Dans « bâtir une maison », « bâtir » est un verbe effectif.* || **2.** *Class.* Se disait d'un homme qui fait ce qu'il dit, qui tient ses promesses : *Effectif dans ses résolutions, fidèle dans sa promesse* (Fléchier). || **3.** *Vx.* Qui existe réellement (par opposition à *fictif*) : *Une armée de cent mille hommes effectifs* (Littré). *M^me Vauquer, qui avait alors quarante-huit ans effectifs et n'en acceptait que trente-neuf* (Balzac). || **4.** Qui manifeste la réalité incontestable d'une chose : *Bien souvent, la pensée des agonisants est tournée vers le côté effectif, douloureux, obscur, viscéral, vers cet envers de la mort qui est précisément ce côté qu'elle leur présente* (Proust).

● SYN. : 4 *authentique, concret, objectif, positif, tangible.*

2. effectif [efɛktif] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; 1792, au sens 1 [pour une troupe], et 1818, au sens 2, d'après Larousse, 1870 ; sens 3, av. 1922, Proust ; sens 4, milieu du XX^e s.). **1.** Nombre réel des individus constituant un groupe, par opposition au nombre théorique : *L'effectif d'une classe, d'un lycée. L'effectif d'une administration, d'un service.* || **2.** *Spécialem.* Dans l'armée, nombre de militaires de tout grade entrant dans la composition d'une unité militaire quelconque : *L'effectif d'un régiment d'infanterie, d'une batterie.* || *Tableau d'effectifs,* celui qui donne la composition exacte d'une unité militaire, avec la liste des emplois tenus et les grades correspondants. || *Effectifs réalisés,* nombre des hommes effectivement présents sous les drapeaux à une date donnée. || **3.** *Par extens.* (au plur.). Les forces armées considérées sous l'aspect numérique : *Nous avons vu la Russie multiplier ses voies stratégiques en Pologne, la France augmenter ses effectifs et ses armements, l'Angleterre préparer avec la Russie un accord naval* (Martin du Gard). || **4.** En termes de statistique, nombre d'éléments d'une population ou d'une série statistique.

effectivement [efɛktivmɑ̃] adv. (de *effectif* 1 ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 ; sens 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1826, Brillat-Savarin). **1.** D'une façon effective, par des actes : *Aider quelqu'un effectivement.* || **2.** Conformément à la réalité, réellement : *C'étaient effectivement des cheveux de mérinos* (Nerval). || **3.** S'emploie pour confirmer ce qui vient d'être dit : *Effectivement, il a remis son manuscrit à cette date.*

● SYN. : 1 *réellement, vraiment ;* 2 *de fait, en fait, positivement, véritablement ;* 3 *en effet.* — CONTR. : 2 *apparemment, en apparence.*

effectualité [efɛktɥalite] n. f. (dér. savant de *effectuer ;* fin du XIX^e s.). Capacité de réaliser (rare) : *Ce sont des pensers de Dieu, discontinués en êtres distincts par l'effectualité de la toute-puissance* (Villiers de L'Isle-Adam).

effectuation [efɛktɥasjɔ̃] n. f. (de *effectuer ;* 1545, Godefroy). Action de réaliser quelque chose ; son résultat (rare) : *Il me plaît de considérer [...] l'humanité comme l'effectuation des rapports possibles* (Gide).

effectuer [efɛktɥe] v. tr. (lat. médiév. *effectuare,* de *effectus* [v. EFFET] ; XV^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1653, Corneille [pour un calcul, 1890, *Dict. général*]). **1.** *Class.* Rendre effectif ; faire passer dans la réalité ce qui a été conçu, annoncé : *Écouter des propositions qu'on ne voulait pas effectuer* (La Rochefoucauld). || **2.** Accomplir, exécuter une opération longue ou compliquée : *Effectuer un rétablissement financier. Effectuer le dépouillement d'une revue.* || *Spécialem.* Mener à son terme un calcul, de façon à obtenir le résultat final : *Effectuer une opération.*

◆ **s'effectuer** v. pr. (1587, F. de La Noue). S'accomplir : *La retraite s'est effectuée en bon ordre.*

● SYN. : 2 *faire, opérer, pratiquer, procéder à, réaliser.*

efféminat1on [efeminasjɔ̃] n. f. (bas lat. *effeminatio,* faiblesse, mollesse, de *effeminatum,* supin de *effeminare* (v. EFFÉMINER] ; 1512, J. Lemaire de Belges). Action d'efféminer, ou le fait de s'efféminer ; état d'une personne efféminée : *Cette efféminatiom de tout son être* (Zola). *Ces petits signes d'efféminat1on corrigent en lui la ressemblance trop marquée avec son père* (Bourget).

efféminé, e [efemine] adj. (part. passé de *efféminer ;* XII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1687, Fénelon). **1.** Qui tient de la femme, par l'aspect, les manières : *Je compris que ce qu'il reprochait surtout aux jeunes gens d'aujourd'hui, c'était d'être trop efféminés* (Proust). *Une élégance efféminée.* || **2.** Qui manifeste une délicatesse, une sensibilité propres à la femme : *Il y avait loin de ces mœurs efféminées aux émotions profondes que donna l'arrivée de l'armée française* (Stendhal). *Essayant sur le luth des chants efféminés* (Delavigne).

● SYN. : 1 *féminin, féminisé ;* 2 *alangui, amolli, délicat, douillet, langoureux, languide.* — CONTR. : 1 *mâle, masculin, viril ;* 2 *énergique, martial, vigoureux.*

efféminement [efeminmɑ̃] n. m. (de *efféminer ;* 1627, Crespin, au sens de « action d'efféminer » ; sens actuel, 1879, A. Daudet). Caractère de ce qui est efféminé : *Le roi, souple, fin, le cou nu, les vêtements flottants, toute sa mollesse visible à l'efféminement des mains tombantes et pâles, aux frisures légèrement humectées de son front blanc* (Daudet).

efféminer [efemine] v. tr. (lat. *effeminare,* féminiser, affaiblir, amollir, rendre lâche, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *femina,* femme ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au part. passé, aux sens de « féminisé, amolli moralement » ; à l'in-fin., aux sens 1-2, 1530, Palsgrave). **1.** Rendre semblable à une femme : *Une mode qui tend à efféminer les jeunes gens.* || **2.** *Fig.* Diminuer les qualités viriles, la fermeté morale de quelqu'un : *L'amour, dans les tragédies de Racine, efféminе plus les héros qu'il ne les exalte* (Gide). || *Par extens.* Amollir, affaiblir : *L'oisiveté effémine le courage.*

● SYN. : 1 *féminiser ;* 2 *alanguir, amollir, débiliter, émasculer.* — CONTR. : 1 *masculiniser ;* 2 *durcir, raffermir, viriliser.*

◆ **s'efféminer** v. pr. (v. 1460, G. Chastellain). Devenir efféminé : *Qui s'effémine s'abâtardit* (Hugo).

effendi n. m. V. ÉFENDI.

efférent, e [eferɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *efferens, -entis,* part. prés. de *efferre,* porter hors de, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *ferre,* porter ; 1813, *Encycl. méthodique*). *Nerfs efférents,* nerfs qui vont des centres nerveux vers la périphérie. || *Vaisseaux efférents,* vaisseaux qui sortent d'un organe (par opposition à *vaisseaux afférents,* ceux qui y arrivent) ; *spécialem.,* cordons lymphatiques qui sortent des ganglions lymphatiques et aboutissent au canal thoracique.

effervescence [efɛrvɛsɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *effervescens* [v. l'art. suiv.] ;

milieu du XVII^e s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1772, J.-J. Rousseau). **1.** Bouillonnement dû au dégagement rapide d'un gaz à travers un liquide, et qui se produit lorsque certaines substances sont mises en contact : *Les carbonates font effervescence avec les acides.* || **2.** *Class.* Trouble du corps qui donne une sensation d'échauffement : *Des effervescences d'humeurs* (Sévigné). || **3.** *Fig.* Agitation vive, mais passagère, d'une personne ou d'une foule, produite par une circonstance exceptionnelle : *Cette raillerie arrêta l'effervescence de Modeste, et de nouveau le silence régna* (Balzac). *Effervescence populaire, effervescence révolutionnaire.*

• SYN. : **3** *ébullition, exaltation, excitation, fébrilité, frénésie, nervosité, remous, surexcitation.* — CONTR. : **3** *apathie, calme, impassibilité, quiétude, sérénité, tranquillité.*

effervescent, e [efɛrvɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *effervescens, -entis,* part. prés. de *effervescere,* entrer en ébullition, bouillonner, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *fervescere,* se mettre à bouillir, inchoatif de *fervere,* bouillir ; 1755, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1849, Bescherelle). **1.** Qui bouillonne, par suite du dégagement rapide d'un gaz : *Comprimés effervescents.* || **2.** *Fig.* Qui manifeste une excitation violente ; qui réagit avec passion : *On était bousculé par une foule effervescente qui braillait, gesticulait, chantait* (Gide).

• SYN. : **2** *agité, ardent, bouillonnant, déchaîné, enflammé, exalté, excité, frénétique, passionné, surexcité, trépidant.* — CONTR. : **2** *calme, impassible, imperturbable, indolent, placide, serein, tranquille.*

effet [efɛ] n. m. (lat. *effectus,* exécution, réalisation, accomplissement, efficacité, résultat, de *effectum,* supin de *efficere,* achever, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *facere,* faire ; XIII^e s., Godefroy, au sens I, 3 ; sens I, 1, 1580, Montaigne [*effet de change,* « acte de change », XIV^e s., *Ordonnance royale*] ; sens I, 2, v. 1361, Oresme ; sens I, 4, début du XVII^e s., Malherbe ; sens I, 5, 1644, Corneille ; sens I, 6, 1870, Larousse ; sens I, 7, 1690, Furetière ; sens I, 8, 1840, d'après Littré 1864 ; sens I, 9, 1877, Littré [*effet* + n. propre, 1888, Larousse] ; sens II, 1671, Pomey).

I. 1. *Class.* Fait, acte qui a lieu réellement, par opposition à la parole ou à la pensée : *Il faut faire, et non pas dire, et les effets décident mieux que les paroles* (Molière). || Class. *Homme d'effet,* homme d'action : *Au jeu d'amour était homme d'effet* (La Fontaine). || **2.** *Class.* Mise en application concrète ; réalisation d'une chose abstraite, accomplissement : *La foi que j'ai reçue aspire à son effet* (Corneille). *Je crains qu'un prompt effet n'ait suivi la menace* (Racine). || Class. *Mettre en effet,* mettre à exécution : *J'ai mis, grâces aux dieux, ma promesse en effet* (Corneille). || Auj. *Prendre effet,* entrer en application, en vigueur, en parlant d'un texte à caractère juridique. || **3.** Fait rapporté à une cause, conséquence produite par une cause : *Le malheur qui se perpétue produit sur l'âme l'effet de la vieillesse sur le corps ; on ne peut plus remuer ; on se couche* (Chateaubriand). *Ils ont vu les effets, ils craignent les causes* (Alain). *On compromet le bonheur en cherchant à l'obtenir par ce qui doit au contraire n'être que l'effet du bonheur* (Gide). *En même temps, il se disait aussi que c'était un effet de la guerre* (Aragon). || *À quel effet ?,* dans quelle intention ? || Fam. *Faire effet, faire de l'effet, faire son effet,* produire le résultat attendu : *Vos remontrances ont fait leur effet. Il leur administre une foule de remèdes fantaisistes qui finiront bien par faire effet* (Duhamel). || Spécialem. *Effet d'une loi, d'un jugement,* etc., les conséquences juridiques qu'entraîne leur application : *La loi n'a pas d'effet rétroactif. Effet suspensif.* || **4.** Impression produite sur les sens, sur l'esprit, sur le cœur, par quelque chose ou par quelqu'un : *Passer en armes la frontière de mon pays me fit un effet que je ne puis rendre : j'eus comme une espèce de révélation de l'avenir, d'autant que je ne partageais aucune des illusions de mes camarades, ni relativement à la cause qu'ils soutenaient, ni pour le triomphe dont ils se berçaient* (Chateaubriand). *L'effet en était assez riche aux lumières* (Nerval). *Et un jour [...] je l'ai entendue rire, je ne peux pas vous dire l'effet que cela m'a fait* (Rolland). *Je suis le seul à exiger la jaquette. Cela fait un effet bœuf* (Duhamel). *Puis, sur cette parole, il s'est tu longuement pour juger de l'effet* (Aragon). || *Faire (un) bon effet, (un) mauvais effet,* produire une impression favorable, défavorable : *Sa déclaration a fait mauvais effet et a indisposé l'auditoire.* || *Faire un bel effet, un vilain effet,* avoir une belle, une vilaine apparence : *Cette suite de grandes arches qui font un si bel effet dans la perspective* (Chateaubriand). || *Faire de l'effet,* produire une vive impression : *Une toilette qui fait de l'effet.* || *Faire l'effet de,* donner l'impression de, se présenter comme : *Racine, sans cesse loué par mes parents, me faisait l'effet d'un plat hypocrite* (Stendhal). *Celui qui s'attache au plaisir, c'est-à-dire au présent, me fait l'effet d'un homme roulant sur une pente, et qui, voulant se raccrocher aux arbustes, les arracherait et les emporterait dans sa chute* (Baudelaire). *Je me fais l'effet d'un navire rapide qui suivrait hardiment sa route et dont le pilote n'aurait jamais eu de boussole* (Martin du Gard). || **5.** *Spécialem.* Vive impression que l'on cherche à produire sur autrui par des procédés artistiques ou simplement artificieux : *Il sentait dans l'œuvre [...] la recherche de l'effet produit avec le minimum de fatigue* (Rolland). *On voit assez que Baudelaire a recherché ce que Victor Hugo n'avait pas fait ; qu'il s'abstient de tous les effets dans lesquels Victor Hugo était invincible* (Valéry). *Comme il se préoccupe sans cesse de l'effet qu'il prétend produire, la signification de ses gestes et de ses paroles se limite à cet effet même* (Gide). || Absol. *Viser à l'effet,* chercher à frapper, à attirer l'attention, par des procédés plus ou moins forcés (généralement péjor.) : *Cependant, leur couleur a, en général, ce défaut qu'elle ne vise guère qu'au pittoresque et à l'effet* (Baudelaire). || *À effet,* qui produit une vive impression par un éclat facile et souvent artificiel : *Un morceau à effet. Un homme à effet.* || **6.** Parole, geste, attitude qui vise à produire cette forte impression : *Il avait inscrit les deux premières phrases qu'il va prononcer contre un favori, plus quatre ou cinq effets, criards comme les images d'Épinal et qui doivent colorier sa harangue* (Vallès). *Mon beau-fils, expert en l'art de graduer ses effets, exhibe petit à petit un jeu de cravates, de casquettes plates à grande visière* (Colette). || *Faire un effet,* au théâtre, ajouter au texte un mot, un geste, une mimique qui portent sur le public. || *Faire des effets de,* attirer l'attention en jouant habilement d'une chose, faire étalage de : *Faire des effets de voix, des effets de jambe.* || **7.** Mouvement de la main du cavalier sur les rênes pour conduire le cheval : *On distingue cinq effets de rênes principaux.* || *Effet d'ensemble,* action simultanée des deux mains et des deux jambes par laquelle le cavalier peut obtenir la soumission totale de son cheval. || **8.** Au billard et dans tous les jeux ou sports qui comportent l'utilisation d'une boule, d'une balle ou d'un ballon, mouvement de rotation qu'on imprime à ceux-ci, de façon à modifier la trajectoire qu'ils auraient normalement suivie, aussi bien avant qu'après le rebond ou le choc contre une autre boule ou la bande du billard : *Faire un carambolage par effet. Une série de massés et d'effets rétrogrades* (Coppée). *Seul le maréchal n'a rien vu, rien entendu ; penché sur le billard, il est en train de composer un magnifique effet de recul ; c'est son fort, à lui, les effets de recul !* (Daudet). || **9.** En physique, sert à désigner des phénomènes qui s'expliquent par une même cause scientifique, accompagnés d'émission de chaleur, de lumière, d'électrons, etc. : *Effet Edison, effet photo-électrique. On appelle « effet Joule » l'échauffement qui se produit dans un conducteur homogène pendant le passage d'un courant électrique.* || En mécanique, puissance transmise par une force, par une machine. || *Effet utile,* rapport entre le travail utile obtenu et la quantité d'énergie dépensée. || *Effet de parois,* en aéronautique, modification de l'écoulement aérodynamique appor-

tée, dans une soufflerie, par la présence des parois.

II. *Effet de commerce,* ou simplem. *effet,* tout titre à ordre, transmissible par endossement, faisant obligation de payer, à une époque donnée, à la personne désignée par le titre ou par l'endos, la somme indiquée : *Il reconnut la vérité : pas de marchandises à vendre, aucun effet à recevoir* (Flaubert). *Ah ! mon Dieu... mon billet ! se dit le pauvre garçon, se souvenant tout à coup que l'effet de son tailleur arrivait dans huit jours* (Daudet). ‖ *Effet de complaisance,* effet qui n'est causé par aucune opération commerciale réelle et qui permet au tireur, avec la complicité du tiré, d'obtenir un crédit immédiat de la banque qui escompte le titre. (On dit aussi EFFET DE CAVALERIE OU CAVALERIE.)

• SYN. : **I, 3** *conséquence, contrecoup, incidence, répercussion, résultat, retentissement, suite ;* **4** *sensation, sentiment ;* **5** *brillant, clinquant, éclat, tape-à-l'œil* (fam.).

◆ **En effet** loc. adv. (sens 1, 1637, Descartes ; sens 2, 1664, Racine ; sens 3, av. 1896, Verlaine). **1.** *Class.* En réalité : *Tous ceux qui sont en effet vertueux, et non point par faux-semblant ni seulement par opinion* (Descartes). *Reine longtemps de nom, mais en effet captive* (Racine). ‖ **2.** S'emploie lorsque les faits confirment ce qui a été dit : *Il se trouva que l'air de Parme, un peu humide en effet* [...], *ne convenait nullement à sa santé* (Stendhal). ‖ **3.** S'emploie pour souligner une affirmation : *Question saugrenue | En effet !* (Verlaine).

◆ **En effet** loc. conj. de coordination (1690, Furetière). Pour la raison que : *Il ne mérite aucune récompense ; en effet, il ne s'est donné aucune peine.*

◆ **Pour cet effet, à cet effet** loc. adv. (1690, Furetière). Pour obtenir ce résultat, dans cette intention.

◆ **À l'effet de** loc. prép. (1690, Furetière). Dans l'intention de, afin de.

• REM. *En effet,* employé comme conjonction de coordination, ne se place pas obligatoirement au début de la proposition qu'il introduit ; il peut se trouver après le premier nom ou pronom, après le verbe ou son auxiliaire : *Il ne peut sortir en ce moment ; il est, en effet, fortement grippé.*

◆ **effets** n. m. pl. (sens 1-2, début du XIVᵉ s. ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Vêtements, linge de corps : *Il eut bientôt rempli une valise du peu d'effets que possédait son maître* (Gautier). *Comme il n'y avait de patères nulle part où pouvoir accrocher ses effets, ceux-ci servaient de coussins de siège* (Gide). *Il jeta quelques effets sur le lit, ouvrit une valise, y mit du linge, divers objets* (Martin du Gard). *Elle ouvrit les tiroirs des meubles et commença d'y prendre ses effets pour les entasser dans les valises* (Duhamel). *Dites-donc, ils lui ont rendu mes effets* (Sartre). ‖ *Effets personnels,* effets qui sont la propriété du soldat, par opposition à ceux que lui fournit l'armée. ‖ **2.** *Class.* Avoir réel, biens des personnes, surtout d'ordre mobilier : *Il faut qu'une caution justifie de ses effets (Furetière, 1690).* ‖ *Auj.* En termes de droit, ensemble des biens compris dans une masse à partager. ‖ *Effets mobiliers,* biens meubles. ‖ **3.** *Effets publics,* titres ou valeurs émis par l'État, tels que rentes et bons du Trésor, négociables sans garantie de la part du cédant.

• SYN. : **1** *affaires, fringues* (pop.), *frusques* (fam.), *hardes* (fam. et vx), *nippes* (fam.).

effeuillage [efœjaʒ] n. m. (de *effeuiller ;* 1763, P.-A. B. de Sauvages de la Croix, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXᵉ s.). **1.** Opération consistant à ôter une partie des feuilles des arbres ou des arbustes fruitiers, pour que la lumière et la chaleur du soleil hâtent la maturation des fruits. ‖ **2.** Désignation métaphorique parfois employée pour le *strip-tease.*

• REM. Dans le français contemporain, *effeuillage* a remplacé *effeuillaison* pour désigner l'action d'enlever les feuilles. *Effeuillaison* et *effeuillement* sont réservés à la désignation de la chute naturelle des feuilles, appelée aussi, en termes de botanique, *défoliation.*

effeuillaison [efœjɛzɔ̃] n. f. (de *effeuiller ;* 1786, *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2, 1832, Raymond [« temps où les feuilles tombent », 1829, Boiste]). **1.** *Vx.* Action d'enlever les feuilles : *L'effeuillaison de la vigne.* ‖ **2.** Chute naturelle des feuilles, des pétales ; les feuilles, les pétales effeuillés : *Luxuriante comme la plus belle fleur et qui ne s'ouvrirait qu'à midi, Mᵐᵉ Swann apparaissait* [...] *; puis elle hissait et déployait* [...] *le pavillon de soie d'une large ombrelle de la même nuance que l'effeuillaison des pétales de sa robe* (Proust).

effeuillé, e [efœje] adj. (part. passé de *effeuiller ;* fin du XIVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Dépouillé de feuilles ou de pétales : *Une rose effeuillée. Les derniers jours que je passai dans ce pays furent ceux de l'automne effeuillé* (Balzac). ‖ **2.** En termes d'héraldique, se dit d'un arbre ou d'un épi sans feuilles.

effeuillement [efœjmɑ̃] n. m. (de *effeuiller ;* 1870, Larousse [« état des arbres qui s'effeuillent, qu'on effeuille », 1549, R. Estienne]). Chute naturelle des feuilles ou des pétales : *Sa disparition sera aussi négligeable et perdue que la mort d'une hirondelle, ou que l'effeuillement d'une rose blanche sur nos murs* (Loti).

• SYN. : *défoliation.*

effeuiller [efœje] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *feuille ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, 1784, Bernardin de Saint-Pierre). **1.** Dépouiller de ses feuilles : *Effeuiller les haricots.* ‖ **2.** Détacher un à un les pétales d'une fleur : *Elle effeuille infinie une rose neigeuse* (Valéry). ‖ *Effeuiller la marguerite,* détacher un à un les pétales de cette fleur, en disant : « Il (ou elle) m'aime un peu, beaucoup, tendrement, passionnément, à la folie, pas du tout », le mot sur lequel on détache le dernier pétale indiquant comment l'on est aimé de la personne à qui l'on pense : *Ils cueillirent des marguerites pour les effeuiller, et chantèrent les duos les plus passionnés* (Balzac).

• SYN. : **1** *défeuiller, effaner.*

◆ **s'effeuiller** v. pr. (av. 1833, Béranger). Perdre ses feuilles, ou plus souvent ses pétales : *Les platanes déchus s'effeuillant dans l'air noir* (Verlaine). *Les roses s'effeuillaient presque toutes maintenant* (Aragon).

effeuilleur, euse [efœjœr, -øz] n. (de *effeuiller ;* XIVᵉ s., Du Cange). Personne qui effeuille les plantes : *L'effeuilleur travaillait dans ces champs du matin au soir* (Pérochon).

◆ **effeuilleuse** n. f. (milieu du XXᵉ s.). *Fam.* Stripteaseuse, dont le déshabillage est comparé à la chute des feuilles.

effeuillure [efœjyr] n. f. (de *effeuiller ;* 1636, Monet). Feuilles enlevées des arbres par l'effeuilleur.

1. efficace [efikas] adj. (lat. *efficax, -acis,* agissant, qui réalise, qui produit de l'effet, de *efficere* [V. EFFET] ; début du XIIIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1656, Pascal). **1.** Qui produit l'effet attendu : *Remède efficace. Riposte efficace. Le plus fécondant et le plus efficace des engrais, c'est l'engrais humain* (Hugo). *En une seconde de réflexion efficace, il fallait entrevoir et peser toute une existence d'homme, puis agir avec méthode et audace* (Duhamel). ‖ **2.** Se dit d'une personne dont les actes, les paroles atteignent leur but : *Un orateur efficace. Ce Zambo est sale comme un peigne, mais il est assez efficace, n'est-ce pas ?* (Bernstein). ‖ **3.** *Cause efficace,* V. CAUSE. ‖ *Grâce efficace,* grâce divine suivie d'effet (par opposition à *grâce suffisante*) : *La grâce efficace étant invincible a toujours infailliblement son effet* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *actif, énergique, infaillible, puissant ;* **2** *capable, compétent, efficient.* — CONTR. : **1** *anodin, impuissant, inefficace, inopérant, stérile, vain ;* **2** *incapable.*

2. efficace [efikas] n. f. (lat. *efficacia,* force, vertu, efficacité, de l'adj. *efficax* [V. EFFICACE 1] ; v. 1155, Wace). *Class.* et *littér.* Force agissante, vertu par laquelle une chose produit tout son effet : *Il est trop heureux d'être fou pour éprouver l'efficace* [...] *des remèdes que vous avez si judicieusement proposés* (Molière). *La substance ou l'efficace poétique de certains sujets ou de certaines manières de sentir ou de concevoir ne se manifestent pas immédiatement à des esprits insuffisamment préparés ou*

informés (Valéry). *Au demeurant, ne pensez-vous pas que vous vous exagérez l'efficace (il souriait) des francs-maçons dans l'occurrence ?* (Gide).

• Rem. Ce terme a été particulièrement employé dans la langue de la théologie et de la piété : *Sa grâce [de Dieu] | Ne descend pas toujours avec même efficace* (Corneille). *Vous vous demandez si la routine n'annihilait pas l'efficace de vos oraisons ?* (Huysmans).

efficacement [efikasmɑ̃] adv. (de *efficace ;* 1309, Godefroy). De façon efficace : *Intervenir efficacement en vue de la solution négociée d'un conflit.*

efficacité [efikasite] n. f. (lat. *efficacitas,* vertu, force, efficacité, de *efficax, -acis* [v. efficace] ; 1495, J. de Vignay, puis 1675, Bouhours, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, milieu du xxe s.). **1.** Caractère de ce qui est efficace : *L'efficacité d'un remède. Le prieur prononça un discours sur l'efficacité des vœux* (Chateaubriand). || **2.** Qualité d'une personne dont l'activité est efficace : *L'efficacité d'un administrateur.* || **3.** Spécialem. *Efficacité antiaérienne,* nombre d'éclatements que peut fournir une artillerie antiaérienne le long de la route d'un avion ou d'un engin. || *Calculateur d'efficacité,* appareil permettant à un avion militaire de choisir le meilleur cap d'attaque ou de retraite pour survoler un objectif défendu par une artillerie antiaérienne.

• Syn. : **1** *action, efficience, énergie, force, pouvoir, puissance, vertu ;* **2** *productivité, rendement.* — Contr. : **1** *inanité, inefficacité, inutilité, stérilité, vanité ;* **2** *impéritie, incapacité, incompétence.*

efficience [efisjɑ̃s] n. f. (angl. *efficiency,* lat. *efficientia,* faculté de produire un effet [qui avait donné l'anc. franç. *effisance,* fin du xiie s., *Dialogues de saint Grégoire*], de *efficiens, -entis* [v. efficient] ; v. 1930, aux sens 1-2). **1.** Rendement, effet utile d'une machine, d'une technique, d'un homme : *L'efficience d'un réseau de télécommunications.* || **2.** Capacité de produire un effet : *Les grands classiques* [...] *croient à la mission moralisatrice, à l'utilité, à l'efficience de la littérature sur les mœurs* (Mongrédien).

• Syn. : **1** *efficacité ;* **2** *influence, pouvoir.* — Contr. : **1** *inefficacité.*

efficient, e [efisjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *efficiens, -entis,* qui produit, efficient, part. prés. de *efficere* [v. effet] ; fin du xiiie s., au sens 1 ; sens 2 [de l'angl. *efficient,* empr. au lat. *efficiens*], début du xxe s.). **1.** Qui a la capacité de produire un effet par soi-même : *Moyen efficient. Comme à travers une œuvre d'art la puissance industrieuse, efficiente qui l'a créée...* (Proust). || Spécialem. *Cause efficiente,* l'une des quatre causes aristotéliciennes, celle qui provoque le passage de la puissance à l'acte ; plus généralement, ce qui produit l'effet (employé au sens de *cause* tout court, sauf quand on l'oppose à *cause finale*) : *Le hasard n'est cause efficiente que rarement et par accident* (Renan). || **2.** Qui obtient de bons résultats dans l'activité à laquelle il se livre : *Travailleur efficient.*

• Syn. : **1** *actif, efficace ;* **2** *capable.* — Contr. : **1** *inactif, inefficace, inopérant, stérile, vain ;* **2** *incapable.*

effigie [efiʒi] n. f. (lat. *effigies,* image, portrait, de *effingere,* représenter, reproduire, de *ex-,* préf. marquant l'achèvement, et de *fingere,* façonner ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [en justice, 1611, Cotgrave] ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, 1701, Massillon). **1.** Représentation du visage d'un grand personnage sur l'avers d'une monnaie, d'une médaille : *Monnaie frappée à l'effigie de Napoléon Ier. La plus mince pièce d'or vaut mieux que vous, et dans quelques mains qu'elle passe, elle garde son effigie* (Musset). *C'était une belle pièce, large, un peu usée, avec une effigie qui s'effaçait, reluisant doucement sur le velours grenat de la tablette* (Daudet). || **2.** *Autref.* Représentation d'une personne en peinture, gravure ou sculpture : *Il était d'usage, autrefois, d'exposer aux obsèques des princes leur effigie en cire peinte. L'effigie du roi* [Henri IV] *a été vue durant onze jours* (Malherbe). || *Exécution par effigie* ou *en effigie,* simulacre de mise à mort qui était exécuté sur un mannequin représentant le condamné par contumace. || **3.** *Fig.* Sceau, marque : *La terre est partout marquée à l'effigie de l'humanité* (É. Pelletan). || **4.** Représentation concrète d'une chose abstraite : *J'ai plusieurs voies pour aller, par la matière, de mon idée à son effigie* (Valéry).

• Syn. : **1** et **2** *figure, image, portrait ;* **3** *empreinte.*

effigier [efiʒje] v. tr. (de *effigie ;* 1676, Pomey [« représenter en effigie », 1549, R. Estienne]). *Class.* et *littér.* Exécuter en effigie un condamné par contumace : *Girardin et Ferrant* [...] *furent condamnés, effigiés, et perdirent leurs emplois* (Saint-Simon). *Ils les avaient effigiés, l'Abbé en tête, mitré et crossé, tenant le livre ouvert de la règle* (Huysmans).

effilage [efilaʒ] n. m. (de *effiler ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-2). **1.** Action d'effiler : *L'effilage de la toile.* || **2.** État de ce qui est effilé.

effilé, e [efile] adj. (part. passé de *effiler ;* 1661, Molière, au sens II, 1 ; sens I, 1705, Regnard ; sens II, 2, 1704, Trévoux).

I. Class. *Linge effilé,* linge détissé par le bout en une sorte de frange, et que l'on portait pendant un deuil : *Il faut être vêtu comme l'est votre frère, | Il porte le grand deuil, son linge est effilé* (Regnard).

II. 1. Long et mince : *Ses jambes sont effilées comme celles de l'Espagnole d'hier* (Nerval). *Au front bas et sec s'attachait un nez long, étroit, effilé* (Zola). *Deux doigts noirs et effilés de petite pieuvre tâtonnante...* (Colette). || **2.** *Cheval effilé,* cheval qui a l'encolure fine et déliée.

• Syn. : **II, 1** *allongé, délié, élancé, fuselé, gracile, grêle.* — Contr. : **II, 1** *corpulent, court, épais, fort, gros, massif.*

◆ **effilé** n. m. (1718, Acad.). *Class.* Linge effilé que l'on portait pendant un deuil : *Être en effilé. Porter l'effilé* (Trévoux).

◆ **effilés** n. m. pl. (av. 1850, Balzac). Ensemble des fils non tissés qui pendent en garniture au bord d'une étoffe, qu'ils soient les fils de la chaîne de l'étoffe même ou qu'ils soient des fils rapportés par une passementerie ou autrement : *Quelque branche des chèvrefeuilles et des clématites qui pendaient au-dehors traînait sur la soie, en s'accrochant aux effilés* (Flaubert).

• Syn. : *frange.*

effilement [efilmɑ̃] n. m. (de *effiler ;* fin du xixe s., Huysmans, au sens 1 ; sens 2, milieu du xxe s.). **1.** Qualité de ce qui est effilé, long et mince : *Cette maigreur diaphane, cet effilement qui arrive parfois* [...] *à donner à un homme debout près du trône de l'empereur l'aspect d'un prodigieux échalas et d'une extravagante asperge* (Huysmans). || **2.** *Spécialem.* Forme effilée donnée à une aile d'avion, selon des proportions qui assurent le meilleur rendement du point de vue de la stabilité et de l'aérodynamisme.

effiler [efile] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative ou intensive] et de *fil,* fil [de tissu], tranchant ; début du xvie s., au sens I ; sens II, 1, 1829, Boiste ; sens II, 2, milieu du xvie s. [pour un chien de chasse, 1636, Monet]).

I. Défaire un tissu fil à fil : *Le monde est infâme, dit la vicomtesse en effilant son châle* (Balzac). || *Effiler de la charpie,* effiler du linge pour en faire de la charpie.

II. 1. Rendre mince, fin comme un fil : *Il effila sa moustache d'un mouvement machinal* (Daudet). *Il effilait entre ses doigts boudinés la pointe de sa barbiche* (Martin du Gard). || Spécialem. *Effiler des cheveux,* en diminuer l'épaisseur, au rasoir, en coupant chaque mèche en pointe. || **2.** *Class.* Épuiser de fatigue : *On croit que les chaudes-pisses qu'il* [Longey] *a eues l'ont effilé* (Tallemant). || *Effiler un chien,* en termes de chasse, le fatiguer, et altérer ainsi sa constitution, quand il est trop jeune.

• Syn. : **I** *effilocher, effranger.*

◆ **s'effiler** v. pr. (sens I, 1690, Furetière ; sens II, 1870, Larousse).

I. En parlant d'un tissu, se défaire fil à fil : *La frange était faite par les fils qui s'effilaient* (Flaubert).

II. Être ou devenir effilé, s'allonger, s'amincir : *Des colonnettes s'effilent, et,*

au bout de leurs tiges, fleurissent des plumeaux (Huysmans).

effileur, euse [efilœr, -øz] n. (de *effiler ;* 8 juill. 1870, *Gazette des tribunaux*). Syn. de EFFILOCHEUR, EUSE.

effilochage [efilɔʃaʒ] n. m. (de *effilocher ;* 1761, *Descriptions des arts et métiers,* au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Opération par laquelle on effiloche du tissu pour le réduire en bourre ou en ouate : *L'effilochage des chiffons.* (On dit aussi DÉFILAGE.) ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Action de s'effilocher, de se défaire lentement comme les fils d'un tissu : *Rien de plus démoralisant que l'effilochage des heures, un jour de vacances* (Gide).

◆ **effilochages** n. m. pl. (début du XX^e^ s.). Ensemble des fils détissés qui pendent sur les bords d'une étoffe usée : *Au bas de la robe courte, sous les effilochages de la robe, apparaît le jupon de satin rouge* (Montherlant).

effiloche [efilɔʃ] n. f. (déverbal de *effilocher ;* 1864, Littré, aux sens 1-2 [v. aussi EFFILOQUE]). **1.** Soie trop légère que l'on met au rebut. ‖ **2.** Brin de fil de soie qui se trouve sur la lisière d'une étoffe.

◆ **effiloches** n. f. pl. (sens 1-2, 1829, Boiste ; sens 3, av. 1910, J. Renard). **1.** Soies non torses, très légères, appelées aussi *soies folles.* ‖ **2.** *Fam.* Ensemble des fils détissés qui pendent au bord d'une étoffe usée. ‖ **3.** *Fig.* Frange d'une nuée qui se dissipe : *Ils se frottent les yeux en écartant des effiloches de brume* (Renard).

• SYN. : **2** et **3** *effilochage, frange.*

• REM. On trouve aussi la forme EFFILOQUE.

effiloché [efilɔʃe] n. m. (part. passé substantivé de *effilocher ;* 1657, Tallemant des Réaux). Laine obtenue par l'effilochage de chiffons, et destinée à être refilée.

effilochée [efilɔʃe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *effilocher ;* 1864, Littré). *Vx.* Matière obtenue par l'effilochage de chiffons ou de pailles, et destinée à être convertie en pâte à papier.

effilocher [efilɔʃe] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur négative] et de l'anc. franç. *filoche,* corde [XIV^e^ s.], dér. de *fil ;* 1761, *Descriptions des arts et métiers,* au sens 1 ; sens 2-3, XX^e^ s.). **1.** Défaire fil à fil un tissu et le réduire en bourre ou en ouate. ‖ **2.** Réduire une substance alimentaire en menus filaments : *Effilocher des restes de poisson.* ‖ **3.** En termes de reliure, séparer les uns des autres les brins constituant les ficelles de couture.

• SYN. : **1** *défiler, éfaufiler, effranger.*

◆ **s'effilocher** v. pr. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** Perdre ses fils, s'effiler par usure : *Les manches de son veston s'effilochent.* ‖ **2.** *Fig.* Se dissiper, disparaître en se dispersant : *Il ne pleuvait plus, mais les nuages à demi effilochés d'un matin très bas passaient sur les maisons castillanes* (Malraux).

• SYN. : **1** *s'effranger.*

• REM. On trouve aussi la forme EFFILOQUER : *Sa soutane luisante sous les coudes, effiloquée par le bas* (Flaubert). *Et le sinistre coloriage, entrevu dans le matin frileux, condamné à subir sur place toutes les souillures, avant de s'effiloquer à un dernier coup de vent* (Daudet). *Ces instruments dont se servent les cardeurs pour effiloquer la laine des matelas* (Maupassant).

effilocheur, euse [efilɔʃœr, -øz] n. (de *effilocher ;* 1829, Boiste). Personne qui pratique l'effilochage.

• REM. On trouve aussi la forme EFFILOQUEUR, EUSE, et l'on dit également EFFILEUR, EUSE.

◆ **effilocheur** n. m. (sens 1-2, 1870, Larousse [*cylindre effilocheur,* 1761, *Descriptions des arts et métiers*] ; sens 3, XX^e^ s.). **1.** Outil servant à effilocher les chiffons. ‖ **2.** Ouvrier conduisant une effilocheuse. ‖ **3.** Industriel pratiquant l'effilochage.

◆ **effilocheuse** n. f. (1870, Larousse). Machine servant à l'effilochage. (On dit aussi DÉFILEUSE.)

effilochure [efilɔʃyr] n. f. (de *effilocher ;* 1776, *Encyclopédie,* écrit *effilogeure,* au sens 2 ; sens 1 [*effilochure*], 1870, Larousse ; sens 3, 1879, A. Daudet). **1.** Bourre produite par l'effilochage d'un tissu. (Rare ; on dit aussi EFFILURE.) ‖ **2.** Partie effilochée d'un tissu : *Couper les effilochures avant de faire un ourlet.* ‖ **3.** Ce qui ressemble au bord effiloché d'un tissu : *Ses cheveux coupant le front d'une blonde effilochure* (Daudet). *L'air, il le fixe dans le sillage des alouettes en effilochures d'ombre, en fuites mousseuses de bulles que ces routes aériennes et leur fine respiration doivent défaire et laisser à travers les feuillets bleuâtres de l'espace* (Valéry).

effiloque [efilɔk] n. f. (déverbal de *effiloquer ;* 1755, *Encyclopédie*), **effiloquement** [efilɔkmɑ̃] n. m. (de *effiloquer ;* 1873, Goncourt), **effiloquer** [efilɔke] v. tr. (doublet dialectal de *effilocher ;* 1857, Flaubert). Formes dialectales de EFFILOCHE, EFFILOCHEMENT, EFFILOCHER.

effilure [efilyr] n. f. (de *effiler ;* 1685, Dellon). Ce qui provient de l'effilage d'un tissu. (Rare.)

• SYN. : *effilochure.*

efflanqué, e [eflɑ̃ke] adj. (part. passé de *efflanquer ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1741, J.-B. Rousseau). **1.** Se dit d'un animal qui a les flancs décharnés, à cause de la faim, d'une maladie ou de la vieillesse : *De petites rosses efflanquées, haletantes* (Fromentin). ‖ *Spécialem.* Se dit d'un cheval ou d'un chien dont les flancs se resserrent naturellement vers les cuisses : *Ces aventuriers, comme le Chevalier de la Mort, d'Albert Dürer, suivis de leur lévrier efflanqué* (Hugo). ‖ **2.** Se dit d'une personne grande et maigre, sans grâce : *Les femmes efflanquées, que personne jamais n'aima* (Giraudoux). *Grand, non pas grêle mais plutôt efflanqué, le visage complètement ras, ce qu'on ne voyait, en ce temps-là, qu'aux prêtres et aux acteurs* (Duhamel). ‖ **3.** *Vx.* Qui manque d'abondance et de vigueur, en parlant des œuvres littéraires : *Mais dans ce style efflanqué, sans vigueur, | J'aime encor mieux l'insipide langueur* (J.-B. Rousseau).

• SYN. : **2** *décharné, étique, osseux, sec.* — CONTR. : **2** *charnu, dodu, gras, gros, potelé, rebondi* (fam.), *replet.*

efflanquer [eflɑ̃ke] v. tr. (réfection, d'après *flanquer,* de **efflancher* [de *é-*, lat. *ex-*, préf. à valeur négative, et de *flanc*], attesté seulement au part. passé, dans la locution *rage efflanchée,* « maladie qui attaque les vieux chiens de chasse et dans laquelle les flancs se resserrent » [v. 1387, G. Phébus ; *rage efflanquée,* v. 1570, Tilander] ; 1611, Cotgrave). Amaigrir par la fatigue : *Efflanquer un cheval* (Littré).

◆ **s'efflanquer** v. pr. (sens 1-2, 1870, Larousse [*s'efflanquer de rire,* « rire à se faire mal aux côtes », 1690, Regnard]). **1.** Devenir efflanqué, d'une maigreur disgracieuse : *Lors des grandes sécheresses, les animaux s'efflanquent.* ‖ **2.** *Fig.* S'allonger, perdre ses formes arrondies : *Après Saint-Dizier, les vallons se creusent, les collines s'efflanquent et prennent par moments un faux air de montagnes* (Hugo).

effleurage [eflœraʒ] n. m. (de *effleurer ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens I ; sens II, 1907, Larousse).

I. Opération qui consiste à effleurer les cuirs, en vue de faire disparaître les défauts superficiels.

II. Massage léger des tissus superficiels, opéré avec le bout des doigts ou avec la main entière, et dont l'action est sédative.

effleurement [eflœrmɑ̃] n. m. (de *effleurer ;* XVI^e^ s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s. ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Action d'effleurer ; léger contact : *Des effleurements et des caresses* (Goncourt). ‖ **2.** *Fig.* Action d'examiner superficiellement quelque chose, de toucher à un problème sans le traiter : *Il y avait dans ses livres un art consommé de l'effleurement des idées et des problèmes les plus graves* (Valéry). ‖ **3.** *Fig.* Légère atteinte morale : *J'eus une sorte de frisson désagréable, un de ces effleurements pénibles qui nous touchent le cœur* (Maupassant).

• SYN. : **1** *attouchement, caresse, frôlement ;* **2** *survol.*

effleurer [eflœre] v. tr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *fleur*

[v. ce mot] ; v. 1220, G. de Coincy, au part. passé, écrit *esfloré,* au sens de « qui a perdu sa beauté » ; à l'infin., écrit *effleurer,* au sens I, 1549, R. Estienne ; sens II, 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 2, 1665, La Fontaine ; sens III, 1 et 3, 1611, Cotgrave ; sens III, 2, 1652, Bossuet ; sens III, 4, 1889, Maupassant).

I. *Vx.* Dépouiller une plante de ses fleurs : *Effleurer un rosier.*

II. 1. *Effleurer un cuir,* dans le tannage des peaux, enlever une très mince couche de cuir du côté de l'épiderme, ou fleur, pour rendre la surface plus lisse. || **2.** Entamer superficiellement quelque chose : *Un labour léger, qui effleure la terre.*

III. 1. Toucher très légèrement à la superficie : *Il vint près d'elle, lui effleura le front de sa barbe râpeuse* (Rolland). || **2.** *Fig.* En parlant du regard, de la lumière, se poser sur quelque chose sans s'y arrêter : *Et si d'un ciel d'hiver quelque rare soleil | Effleure par hasard la fenêtre au réveil* (Lamartine). *Ses yeux de myope, très doux, effleuraient les hôtes qu'on lui présentait* (R. Bazin) ; et pronominalem. : *Ils s'effleurèrent d'un regard indifférent, sans se douter qu'ils s'étaient déjà rencontrés, en un jour assez mémorable* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Examiner superficiellement : *Des diplomates y causent avec des ambassadeurs, ou bien effleurent ensemble des questions politiques* (Loti). *Je ne puis ici qu'effleurer l'immense question de ces changements dépassant toute prévision, qui ont profondément modifié le monde et l'ont, en quelques années, rendu méconnaissable aux yeux des observateurs qui avaient assez vécu pour l'avoir vu bien différent* (Valéry). || **4.** *Fig.* Se présenter à l'esprit fugitivement : *Quelque interprétation injurieuse qui ne doit même pas effleurer son esprit* (Gide). *Non, cette idée ne l'avait jamais effleurée* (Aragon).

• SYN. : **II, 2** *écroûter, égratigner, érafler.* || **III, 1** *caresser, frôler ;* **3** *glisser sur, survoler.* — CONTR. : **III, 2** *dévisager, fixer, scruter ;* **3** *analyser, disséquer, éplucher* (fam.), *étudier.*

effleurir [eflœrir] v. intr. ou **s'effleurir** [seflœrir] v. pr. (de *fleurir,* d'après *efflorescence ;* 1755, *Encyclopédie*). Tomber en efflorescence, devenir pulvérulent, en parlant d'un minéral (roche, sel, etc.).

effleurissement [eflœrismɑ̃] n. m. (de *effleurir ;* XXᵉ s.). Altération superficielle pulvérulente d'une roche.

effleuroir [eflœrwar] n. m. (de *effleurer ;* 1761, *Descriptions des arts et métiers*). *Vx.* Peau d'agneau garnie de sa laine, avec laquelle les parcheminiers débarrassent le parchemin du blanc d'Espagne, après le ponçage.

effleurure [eflœryr] n. f. (de *effleurer ;* 1755, *Encyclopédie*). *Vx.* Rognure qui tombe d'une peau au cours de l'effleurage.

effloraison [eflɔrɛzɔ̃] n. f. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *floraison ;* 23 nov. 1876, *Journ. officiel*). Naissance et développement des fleurs : *Amoureuse beauté de la terre, l'effloraison de ta surface est merveilleuse* (Gide).

• SYN. : *floraison.*

efflorescence [eflɔrɛsɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *efflorescens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1560, Paré, au sens 2 [« moisissure »] ; sens 1, 3-5, XVIIIᵉ s. ; sens 6-7, début du XIXᵉ s.). **1.** Transformation des sels hydratés qui perdent une partie de leur eau de cristallisation en atmosphère sèche et sont réduits en une substance pulvérulente ; substance pulvérulente ainsi produite. || **2.** Sel se déposant d'une manière apparente à la surface d'une maçonnerie, et composé en général de carbonates et de sulfates alcalins. || **3.** Oxyde métallique qui se forme à la surface de certains minéraux. || **4.** Poussière naturelle, ayant l'aspect de la résine ou de la cire, qui recouvre certains fruits (prunes, raisins), les feuilles de quelques végétaux (choux), les champignons. || **5.** Exanthème qui se boursoufle légèrement au-dessus de la peau : *À Damiette, je pris les fièvres. À Singapore, je vis mon corps s'orner d'efflorescences blanches et mauves* (Gide). || **6.** *Vx.* Acte par lequel la floraison commence ; début de la floraison. || **7.** *Fig.* et *littér.* Épanouissement, la plus belle manifestation visible de quelque chose : *La justice est l'efflorescence de notre âme* (Proudhon).

efflorescent, e [eflɔrɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *efflorescens, -entis,* part. prés. de *efflorescere,* fleurir, s'épanouir, sortir en pleine floraison, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *florescere,* entrer en fleurs, devenir florissant, inchoatif de *florere,* fleurir, dér. de *flos, floris,* fleur ; 1755, *Encyclopédie,* aux sens 1-4 ; sens 5, début du XIXᵉ s. ; sens 6, 1831, V. Hugo). **1.** Se dit de sels qui tombent en efflorescence. || **2.** Qui est couvert d'un sel efflorescent : *Mur efflorescent.* || **3.** Se dit de roches couvertes de certains oxydes métalliques. || **4.** Se dit des fruits, des végétaux qui sont couverts d'une poussière naturelle. || **5.** Qui est en voie de floraison : *Plantes efflorescentes.* || **6.** *Fig.* et *littér.* Qui s'épanouit : *La guirlande des chênes ondoyant à travers l'éclat de la nuit, efflorescente et grandiose couronne virginale* (L. Cladel). || Qui se développe d'une manière luxuriante : *Le produit multiforme, touffu, hérissé, efflorescent de l'ogive* (Hugo).

effluence [eflyɑ̃s] n. f. (bas lat. *effluentia,* écoulement, épanchement, de *effluens, -entis* [v. EFFLUENT] ; 1747, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). *Littér.* Émanation d'un fluide ou de corpuscules invisibles (rare) : *Comme des orangers et des fleurs dans les pures effluences de leur feuille et de leur calice* (Chateaubriand). *Sauf l'effluence démoniaque, ils ne nous apprennent rien de neuf* (Huysmans).

effluent, e [eflyɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *effluens, -entis,* part. prés. de *effluere,* s'écouler, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *fluere,* couler ; 1745, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). Se dit d'un fluide qui s'écoule d'une source et s'en éloigne (par opposition à *affluent*).

◆ **effluent** n. m. (milieu du XXᵉ s.). *Effluent pluvial,* les eaux de ruissellement. || *Effluent urbain,* ensemble des eaux évacuées par les égouts d'une agglomération.

effluer [eflye] v. tr. (lat. *effluere,* s'écouler [v. EFFLUENT] ; fin du XIXᵉ s., Huysmans). *Littér.* Produire une émanation ; laisser s'échapper hors de soi (rare) : *Et l'église, devenue vide, effluait* [...] *le sédatif et le joyeux parfum des encens consumés et des cires mortes* (Huysmans).

effluvation [eflyvasjɔ̃] n. f. (de *effluver ;* milieu du XXᵉ s., aux sens 1-2). **1.** Mouvement d'un courant visible ou invisible de particules transportant des charges, depuis un corps chargé à un potentiel suffisamment élevé. || **2.** En médecine, emploi thérapeutique de l'effluve électrique. (V. EFFLUVIOTHÉRAPIE)

effluve [eflyv] n. m. (lat. *effluvium,* écoulement, de *effluere* [v. EFFLUENT] ; 1755, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2-3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1870, Larousse ; sens 5, 1888, Larousse). **1.** Émanation, substance volatile qui s'exhale des matières organiques, du corps des êtres organisés, du sol, et qui agit, parfois violemment, sur le sens de l'odorat : *Les effluves grisants apportés par le vent tiède qui venait de passer sur une charrette de fraises* (Rolland). *Effluves capiteux du pressoir, et là, plus loin, entre les tonnes, ces courants d'air glacé où se mêle aux relents des futailles une petite pointe de moisi* (Gide). *Il ouvrait les narines, avec une curiosité jamais rassasiée, pour humer ces effluves de chez lui, oubliés et pourtant si vite reconnus, flottants, indistincts* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Émanation subtile, spécifique d'un être ou d'une chose ; influence qui se manifeste de façon plus ou moins mystérieuse : *Nous baignons nos cœurs heureux | Dans les effluves suprêmes | Des éléments amoureux* (Hugo). *Je voulus voluptueusement* [...] *rassembler dans l'air les effluves de cette âme qui toutes devaient venir à moi* (Balzac) [v. Rem.]. *Revenu récemment des ombres de la mort, il aspire avec délices tous les germes et tous les effluves de la vie* (Baudelaire). || **3.** En occultisme, émanation d'énergie ou de matière qui, passant du magnétiseur au magnétisé, transmet au second la volonté ou les impressions du premier.

|| **4.** *Fig.* Ascendant, attirance, influence puissante et occulte qu'exerce une personne sur une autre : *Aussi l'enveloppait-il de toutes les effluves magnétiques d'une séduction* (Daudet) [v. Rem.]. || **5.** *Effluve électrique,* décharge électrique obscure ou faiblement lumineuse, sans échauffement ni effets mécaniques.

• SYN. : **1** *arôme, effluence* (littér.), *exhalaison, fumet, miasmes, odeur, parfum, senteur.*

• REM. On trouve chez nombre d'auteurs *effluve* employé au féminin : Michelet, Balzac, Hugo, Gautier, Flaubert, Daudet, etc.

effluver [eflyve] v. intr. (de *effluve ;* milieu du XX[e] s.). Émettre des effluves électriques.

effluveur [eflyvœr] n. m. (de *effluver ;* milieu du XX[e] s.). Appareil destiné à émettre des effluves électriques pour des applications thérapeutiques.

effluviothérapie [eflyvjoterapi] n. f. (de *effluvio-,* élément tiré de *effluve,* et de *thérapie ;* milieu du XX[e] s.). Application thérapeutique de l'effluve électrique, statique ou de haute fréquence, utilisée dans le traitement des douleurs ou de certaines lésions de la peau. (On dit aussi EFFLUVATION.)

efflux [efly] n. m. (du lat. *effluere,* s'écouler [v. EFFLUENT], d'après *flux ;* 1870, Larousse). *Littér.* Écoulement d'un fluide (rare) : *Efflux éternisés de la Nécessité divine* (Villiers de L'Isle-Adam).

effondré, e [efɔ̃dre] adj. (part. passé de *[s']effondrer ;* XIII[e] s., au sens 1 ; sens 2-3, XX[e] s.). **1.** Se dit d'une chose écroulée : *Bois, villages, jardins, châteaux, | Effondrés, écrasés sous l'averse des bombes, | Fument au faîte des coteaux* (Leconte de Lisle). || **2.** Se dit d'une personne très abattue et qui a perdu tout ressort : *Je trouvai une femme effondrée dans un fauteuil* (Gide). || *Spécialem.* et *fam.* Accablé par une épreuve, un chagrin, un choc émotif, etc. : *Depuis son échec, il est effondré.* || **3.** *Pop.* Pris de fou rire.

• SYN. : **1** *éboulé ;* **2** *anéanti, atterré, catastrophé* (fam.), *consterné, prostré.*

effondrement [efɔ̃drəmɑ̃] n. m. (de *[s']effondrer ;* 1645, Brunot, au sens 2 ; sens 1, 1732, Trévoux ; sens 3 et 5, début du XX[e] s. ; sens 4, 1895, Loti). **1.** Action d'effondrer les terres, de les remuer profondément : *Celui qui plaindra la dépense de l'effondrement ne tardera pas à se repentir de sa parcimonie* (Rozier). || **2.** Le fait de s'effondrer, de s'écrouler brusquement : *L'effondrement d'un pont, d'une voûte, d'une galerie de mine.* || *Spécialem.* Affaissement brusque du sol : *Fossé d'effondrement.* || **3.** Chute, baisse brutale des prix, des valeurs : *L'effondrement des actions d'une société, des cours de la Bourse.* || **4.** *Fig.* Disparition complète et soudaine : *L'effondrement d'une fortune, d'un empire, d'une formation politique.* || **5.** *Fig.* État d'une personne que ses forces physiques, intellectuelles ou morales abandonnent brusquement : *L'effondrement d'un athlète.* || *Spécialem.* Prostration, abattement extrême dus à une émotion, une épreuve.

• SYN. : **1** *défonçage ;* **2** *éboulement, écroulement ;* **3** *effritement ;* **4** *anéantissement, chute, destruction, renversement, ruine ;* **5** *accablement, affaissement.*

effondrer [efɔ̃dre] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur négative], et du lat. pop. **fundora,* neutre plur. de **fundus, fundoris,* lat. class. *fundus, fundi,* fond [v. FOND ET FONDS] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *esfundrer* [*effondrer,* fin du XII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux ; sens 3, av. 1862, Leconte de Lisle). **1.** *Vx.* Briser en défonçant, ou faire céder sous une charge trop lourde : *Effondrer une futaille, un coffre ; effondrer un plancher* (Littré). || **2.** Fouiller profondément le sol et le retourner, le plus souvent en y mettant de l'engrais : *Effondrer un terrain pierreux.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Provoquer l'écroulement de : *J'effondrerai des cieux la voûte dérisoire* (Leconte de Lisle).

• SYN. : **2** *creuser, fouiller, fouir.*

◆ **s'effondrer** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 4-5, début du XX[e] s. ; sens 3, fin du XIX[e] s., A. Daudet ; sens 6, 1862, V. Hugo). **1.** Céder, se rompre, tomber en morceaux sous une charge excessive, sous une forte poussée : *Plancher, toiture qui s'effondre. Que j'entende, Jésus ! flamber les épis mûrs, | Rugir les mangonneaux et s'effondrer les murs* (Leconte de Lisle). || *Spécialem.* S'affaisser brusquement, en parlant d'un sol : *La Limagne s'est effondrée.* || **2.** En parlant du prix d'une chose ou de sa cote, subir une baisse soudaine et importante : *Les cours de la Bourse s'effondrent ; la Bourse s'effondre.* || **3.** *Fig.* Être anéanti, disparaître dans une brusque catastrophe : *Quelque temps après, l'Empire s'effondrait* (Daudet). || **4.** *Fig.* Perdre tout fondement, tout crédit : *À l'expérience, cette théorie s'est effondrée.* || **5.** En parlant d'une personne, tomber au sol, morte ou blessée : *S'effondrer sous les balles. Des hommes s'effondraient, pliés en deux* (Dorgelès). || **6.** *Fig.* Perdre brusquement toute énergie, tout ressort, sous le coup d'une émotion, d'un choc ; cesser de résister : *À cette nouvelle, il s'effondra. Interrogé pendant plusieurs heures, le prévenu s'est effondré et a passé des aveux complets.* || *Spécialem.* Être victime d'une défaillance soudaine au cours d'un effort : *Le coureur s'est effondré dans la dernière étape.* || Se laisser tomber lourdement : *De fatigue, il s'effondra sur un canapé.*

• SYN. : **1** *s'abattre, s'affaisser, s'ébouler, s'écrouler ;* **2** *baisser, dégringoler* (fam.), *descendre ;* **3** *expirer, tomber ;* **4** *craquer, se disloquer ;* **5** *s'affaisser.*

effondrilles [efɔ̃drij] n. f. pl. (réfection, d'après *effondrer,* de *fondrille[s],* dépôt de liquide [fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*], dér. de *fond,* avec influence du v. *fondre ;* 1564, Liébault). *Vx.* Dépôt qui reste au fond d'un vase, après l'ébullition ou l'infusion : *Les effondrilles du bouillon.*

efforcer (s') [sefɔrse] v. pr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *forcer ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *soi esforcier* [*s'efforcer,* XIII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme ; sens 3, v. 1200, *Lai de Melion*). [Conj. **1 a.**] **1.** Tendre toutes ses forces en vue de résister à quelque chose ou de vaincre une résistance : *S'efforcer de soulever un fardeau* (Acad.). *Il s'efforçait de résister à la poussée de la foule.* || **2.** *Fig.* Employer tous les moyens dont on dispose pour atteindre un but précis : *Elle s'efforça de cacher les objets qu'elle tenait* (Rolland). *Je m'efforçais vainement à deviner ce passé commun à elle et à moi, auquel elle se reportait en pensée* (Proust). *Un sourire contraint [...], que je m'efforçais de croire celui même de son nouveau regard* (Gide). *Le professeur, visiblement, s'efforçait à la cordialité, qui n'était pas sa nuance ordinaire* (Duhamel). || **3.** *Class.* et *littér.* Faire des efforts, se faire violence, prendre sur soi (en emploi absolu) : *Feignez, efforcez-vous, songez qu'il est mon père* (Racine). *Dans la rivière, il s'efforce et nage quelque temps, puis s'abandonne* (Gide).

• SYN. : **1** *s'escrimer à* (fam.), *s'évertuer ;* **2** *s'appliquer à, s'employer à, s'ingénier à, tâcher de, tenter de, travailler à.*

• REM. *S'efforcer* s'emploie ordinairement avec un infinitif complément précédé de la prép. *de ; s'efforcer à* suivi d'un infinitif est plus littéraire, mais ne marque aucune nuance particulière quant au sens. *S'efforcer* suivi d'un nom complément introduit par la prép. *à* appartient aussi à la langue littéraire.

effort [efɔr] n. m. (déverbal de *[s']efforcer ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *esforz* [*effort,* XIV[e] s.], aux sens de « troupes armées, impétuosité » ; sens I, 1-2, fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy ; sens I, 3, 1655, Molière ; sens I, 4, 1678, Guillet ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens II, av. 1648, Voiture).

I. 1. Activité d'un être conscient qui rassemble ses forces — physiques, intellectuelles ou morales — et les applique à vaincre une résistance ou à surmonter une difficulté : *Effort musculaire, physique. Effort intellectuel, mental. Effort d'attention, de réflexion, de mémoire, de volonté. Et l'effort fait saillir ses muscles de métal* (Heredia). *Le souci de l'œuvre d'art, l'effort nécessaire pour dominer et concentrer la passion dans une forme belle et claire* (Rolland). || *Faire effort pour,* tendre ses forces pour : *Elle faisait effort pour parler* (Rolland). || Class. *Faire son effort à,* tâcher de, s'efforcer de : *Comme vous l'accusez, elle fait son effort | À rejeter sur vous l'horreur de cette mort*

(Corneille). || *Faire effort sur soi-même,* se déterminer à faire une chose malgré une vive répugnance. || Fam. *Partisan du moindre effort,* paresseux. || *Sans effort,* sans dépenser beaucoup de force. || *Qui sens l'effort,* se dit d'un texte où l'auteur laisse transparaître la difficulté qu'il a eue à traduire exactement sa pensée. || **2.** Action, acte d'une durée généralement limitée, qui exige une mobilisation de toute l'énergie et est ressenti parfois péniblement : *La mercière rentra ses pleurs dans un effort suprême* (Zola). *Il [...] portait ses deux seaux en boitant, avec un effort douloureux de la jambe plus courte* (Maupassant). *Je n'ai jamais rien produit de bon que par une longue succession de menus efforts* (Gide). || Fam. *Faire un effort,* consentir un léger sacrifice, prendre quelque peine : *Faites un effort pour venir me voir ; fam.,* consentir un sacrifice d'argent. || *Faire un dernier effort,* faire une dernière tentative pour atteindre le but qu'on se propose : *Mon ami, reprit Adeline en faisant un dernier effort [...], pourquoi ne prends-tu pas, comme Crevel, des femmes qui ne soient pas chères ?* (Balzac). || Class. *Se faire un effort,* se faire violence : *Faites-vous un effort pour lui servir d'appui* (Corneille). || Class. *Coup d'effort,* coup d'audace : *Mes vaisseaux à la rade assez proche du port | N'ont que trop de soldats pour faire un coup d'effort* (Corneille). || **3.** *Class.* Effet puissant, résultat important, haut fait ; « ouvrage produit par une action où on s'est efforcé de faire tout ce qu'on pouvait » (Acad., 1694) : *Le fer ne produit pas de si puissants efforts* (Racine). *Oui, pour bien établir cet effort relevé, | Ma langue est impuissante* (Molière). || *Spécialem.* Qualité d'exécution d'une œuvre d'art : *Le renard, en louant l'effort de la sculpture...* (La Fontaine). || **4.** *Vx.* Douleur vive, lésion produite par une tension trop brutale d'un ou de plusieurs muscles. || Fam. *Se donner un effort,* se faire, attraper une hernie. || **5.** En parlant des animaux, entorse, distension : *Effort de boulet, de tendon, de reins.*

II. Action, manifestation d'une force : *L'effort de l'eau rompit la digue* (Littré). *Les efforts de la tempête.* || *Efforts de traction, de compression, de flexion, de torsion, de cisaillement,* en mécanique, forces qui tendent à allonger, à raccourcir, à infléchir, à tordre ou à couper en cisaillant un corps quelconque. || Spécialem. *Effort de traction,* effort que peut fournir une locomotive, dans un plan horizontal, pour remorquer un certain nombre de wagons avec leur chargement.

• SYN. : **I, 1** *contention, tension ;* **2** *difficulté, labeur, peine.* || **II** *déchaînement, force, impétuosité, violence.*

effraction [efraksjɔ̃] n. f. (lat. pop. **effractionem,* accus. de **effractio,* mot issu, par changement de suff., du bas lat. *effractura,* vol avec effraction, de *effractum,* supin de *effringere,* enlevr en brisant, rompre, détruire, ouvrir avec effraction, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *frangere,* briser, rompre ; 1559, Amyot [un premier ex., au XIVe s., dans une acception morale]). Action de briser une clôture, de forcer une serrure, pour pénétrer dans un lieu avec l'intention d'y commettre un méfait : *Le vol avec effraction est qualifié de crime. Joseph Galmier [...] est accusé d'avoir commis deux vols, avec les circonstances aggravantes : de nuit, dans une maison habitée ; avec effraction ; avec complices* (Gide). || Fig. et fam. *Entrer par effraction,* pénétrer de force chez quelqu'un, s'imposer contre son gré : *Elle enlevait la housse d'apparat du sofa, elle découvrait la literie, les draps, elle entrait par effraction dans son intimité de célibataire* (Aragon).

effraie [efrɛ] n. f. (altér. de *orfraie* [v. ce mot], par attraction de *effrayer ;* 1555, Belon). Chouette de taille moyenne, au plumage fauve clair tacheté de gris, dont les yeux sont entourés d'une collerette de plumes blanches, et qui est une grande destructrice de rongeurs.

effrangement [efrɑ̃ʒmɑ̃] n. m. (de *effranger ;* 1869, A. Daudet). Action d'effranger, ou le fait de s'effranger ; état de ce qui est effrangé : *L'effrangement d'une robe. Quelques-uns des chevaux restaient couchés [...], mais la plupart, debout, levaient la tête vers des effrangements de foin qu'ils tiraient à travers la barre de bois de leurs mangeoires* (Daudet).

• SYN. : *effilochure, frange.*

effranger [efrɑ̃ʒe] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *frange ;* 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). [Conj. **1 b.**] **1.** Détisser une étoffe sur les bords, de façon que les fils pendent comme une frange : *Robe que le temps a effrangée. Le col tenant de sa chemise blanche empesée était effrangé comme de la dentelle* (Montherlant). || **2.** *Par extens.* Découper, déchiqueter les bords de quelque chose en forme de franges : *Et le pampre, que l'ongle ou la morsure effrange...* (Heredia).

• SYN. : **1** *défiler, effiler, effilocher.*

◆ **s'effranger** v. pr. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** En parlant d'un tissu, se défaire ou être défait sur les bords, et former comme des franges : *Une draperie légère dont le bord s'effrange...* (Colette). || **2.** *Par extens.* Se défaire par les bords, partir en lambeaux, surtout en parlant de nuées : *Ces montagnes qu'estompaient les nuages qui s'effrangeaient en pluie [...] formaient, malgré l'averse [...], un ensemble glorieux et magnifique* (Gautier).

• SYN. : **1** et **2** *s'effiler, s'effilocher.*

effrayamment [efrɛjamɑ̃] adv. (de *effrayant ;* 1636, Monet, écrit *effroiemment ; effrayamment,* 1890, *Dict. général*). D'une manière effrayante (rare) : *Il était effrayamment changé* (Theuriet).

effrayant, e [efrɛjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *effrayer ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1802, Chateaubriand ; sens 3, 1764, Voltaire). **1.** Qui provoque ou qui est de nature à provoquer la frayeur : *Quels regards effrayants vous me lancez, hélas !* (Voltaire). *Aux cris effrayants de la victime, Louisa, Melchior, toute la maison accourut* (Rolland). || **2.** Qui inspire un sentiment proche de l'effroi, par son caractère imposant, extraordinaire : *Leur entreprise littéraire la plus effrayante (car l'on peut parler ainsi), c'est l'édition complète des Pères de l'Église* (Chateaubriand). || **3.** *Par exagér.* et *fam.* Excessif : *Une chaleur effrayante. Un appétit effrayant.*

• SYN. : **1** *affreux, épouvantable, horrible, terrible, terrifiant ;* **2** *affolant, effarant, inouï, stupéfiant ;* **3** *abominable, atroce, effroyable, formidable* (fam.).

effrayer [efrɛje] v. tr. (lat. pop. de la Gaule **exfridare,* de *ex-,* préf. à valeur privative, et du francique **fridu,* paix, proprem. « faire sortir de l'état de tranquillité » ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *esfreder, esfreier* [*esfreer,* v. 1155, Wace ; *effroyer,* fin du XIIIe s. ; *effrayer,* 1530, Palsgrave], au sens 1 ; sens 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy). [Conj. **2 b.**] **1.** Frapper de frayeur : *Celui qui se raidit à cheval sent qu'il effraie la bête* (Alain). *Tout l'effrayait : une souris dans un placard, un roulement lointain de tonnerre, autant qu'un cas de peste découvert à Marseille, ou qu'une secousse sismique enregistrée en Sicile* (Martin du Gard). *Elle fut effrayée de l'altération de ses traits* (Aragon). || **2.** Causer de l'inquiétude, de la crainte : *Ce séjour à Naples ne l'effraie nullement* (Stendhal). || Causer de l'appréhension, du découragement : *Cette tâche a de quoi effrayer.*

• SYN. : **1** *affoler, apeurer, effarer, effaroucher, épouvanter, pétrifier, terrifier ;* **2** *alarmer, angoisser, impressionner, inquiéter.* — CONTR. : **1** *rassurer, tranquilliser ;* **2** *rasséréner, réconforter.*

◆ **s'effrayer** v. pr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, 1690, Furetière). **1.** Éprouver de la frayeur : *Ne vous effrayez de rien, je vais essayer mes pistolets sous les tilleuls* (Balzac). || **2.** S'alarmer : *Il s'effrayait au contraire des langueurs d'un esprit tranquillement indocile* (France).

effréné, e [efrene] adj. (lat. *effrenatus,* déchaîné, déréglé, part. passé de *effrenare,* lâcher la bride, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *frenare,* brider, dér. de *frenum,* mors, frein ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* aux sens 1-2). **1.** En parlant des réactions humaines, qui ne peut se modérer : *L'amour effréné, immense, chaotique, élevé jusqu'à la hauteur d'une contre-religion* (Baudelaire). *Est-ce à l'enfant dans ses vanités effrénées, | D'avertir follement*

mes quatre-vingts années (Leconte de Lisle). *Sa nature inquiète et effrénée est de celles qu'il faut toujours avoir sous la main* (Montherlant). || **2.** Qui n'a pas de mesure, excessif : *Si leurs maris ne peuvent entretenir leur luxe effréné, elles se vendent* (Balzac). *Pour résister à cette propagande effrénée, il n'y avait à Petit-Port que le curé et la sœur* (Daudet).

• SYN. : **1** *débridé* (fam.), *fou* (fam.), *frénétique, furieux, immodéré, insensé* ; **2** *déchaîné, délirant, démesuré, exagéré, excessif, outré, vertigineux.* — CONTR. : **1** *contenu, discret, réservé, retenu* ; **2** *mesuré, modéré, modeste, raisonnable, sage.*

effrénement [efrenmɑ̃] n. m. (de *effréné* ; 1787, Féraud). *Littér.* Absence de retenue ; abandon sans contrôle aux impulsions : *L'effrénement de la passion.*

effrénément [efrenemɑ̃] adv. (de *effréné* ; 1549, R. Estienne [*effrenement*, v. 1530, C. Marot]). *Littér.* De façon effrénée : *Coup sur coup, les gueules d'artillerie tonnèrent effrénément* (P. Adam).

1. effritement [efritmɑ̃] n. m. (de *effriter* 1 ; milieu du XIX[e] s.). Action d'effriter, d'épuiser une terre cultivable ; résultat de cette action.

2. effritement [efritmɑ̃] n. m. (de *effriter* 2 ; 1890, *Dict. général*, au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Réduction des roches en poussière par désagrégation de leurs constituants : *Le ravalement des vieux monuments risque d'accélérer l'effritement des pierres.* || **2.** *Fig.* Diminution, affaiblissement progressifs et continus d'une chose : *Les coupons touchés ne nous consoleront pas de l'effritement ininterrompu des valeurs* (Mauriac). *L'effritement de la majorité gouvernementale au Parlement.*

1. effriter [efrite] v. tr. (altér. de *effruiter* ; 1611, Cotgrave). Rendre stérile une terre, l'épuiser par le retour de certaines cultures : *Toute racine chevelue effrite la terre à peu de profondeur* (Rozier). [On a dit aussi EFFRUITER.]

◆ **s'effriter** v. pr. (1700, Liger). S'épuiser, en parlant d'une terre cultivable.

2. effriter [efrite] v. tr. (de *effriter* 1, avec influence de *friable* ; 1858, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Réduire progressivement en poussière, par une lente désagrégation : *Le gel effrite les roches les plus dures.* || **2.** *Fig.* Affaiblir, diminuer progressivement et continûment : *Le temps effrite les souvenirs.*

• SYN. : **1** *dégrader, désagréger, désintégrer.*

◆ **s'effriter** v. pr. (sens 1, 1852, Th. Gautier ; sens 2, fin du XIX[e] s.). **1.** Se réduire en poussière, en éléments très fins : *Quelques-uns des bas-reliefs, trop profondément mordus par la flamme, s'exfoliaient et s'effritaient au contact de l'air* (Gautier). *Ces vieux donjons dont les ruines s'effritent par les collines* (Daudet). || **2.** *Fig.* S'affaiblir, diminuer progressivement, en perdant des éléments de façon continue : *L'air est trois fois léger. Sous le ciel trois fois pur, | Le vieux bourg qui s'effrite en ses noires murailles* (Samain).

effroi [efrwa] n. m. (déverbal de *effrayer* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas*, écrit *esfrei* [*effrei*, v. 1138, Gaimar ; *esfroi*, v. 1210, *Perlesvaus* ; *effroi*, 1617, Crespin], au sens 1 ; sens 2, 1553, *Bible Gérard*). **1.** *Littér.* Saisissement causé par une grande peur, par l'horreur : *Un frisson d'effroi avait brusquement secoué ses membres* (Zola). *N'est-ce pas être le bienfaiteur des hommes* [...] *que de les soustraire au joug des devins et des prêtres, que de leur ôter l'effroi des présages et des songes ?* (France). *Élisabeth et Paul, malgré l'effroi de Gérard, s'y livraient* [à un jeu] *sous les yeux de l'oncle* (Cocteau). || *Aller, partir d'effroi*, en termes de chasse, se dit de l'animal surpris, mis sur pied et qui fuit. || **2.** *Littér.* Ce qui cause la frayeur : *Au Dieu persécuteur, effroi du genre humain* (Voltaire).

effronté, e [efrɔ̃te] adj. et n. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *front*, proprem. « sans front [pour rougir] » ; v. 1265, J. de Meung, comme adj. [comme n., 1632, Rotrou]). Qui n'a honte de rien ; qui parle ou agit d'une façon osée et inconvenante : *Une belle jeune fille, gaillarde et plus effrontée qu'il n'aurait fallu, frôlait la robe noire du prêtre* (Hugo). *Quelle tête de fer a donc cette effrontée, | Qui court après les gens, un stylet à la main ?* (Musset). || *Effronté comme un page, comme un moineau*, très effronté.

• SYN. : *cynique, impertinent.* — CONTR. : *réservé, timide.*

◆ adj. (1597, M. Régnier). Qui exprime, qui manifeste l'effronterie : *Regard effronté. Réponse effrontée. Attitude effrontée. L'empereur même* [...] *ne laissait échapper aucune occasion de manifester à ses œuvres effrontées une indifférence méprisante* (Rolland). *À ce moment-là, si elle s'était permis certain sourire effronté, peut-être bien qu'il ne se fût pas retenu de la jeter dehors* (Martin du Gard).

• SYN. : *cavalier, culotté* (fam.), *hardi, impudent, insolent, outrecuidant, sans-gêne.* — CONTR. : *discret, modeste, respectueux.*

◆ **effrontée** n. f. (1694, Quicherat). Coiffure de femme, sous Louis XIV.

effrontément [efrɔ̃temɑ̃] adv. (de *effronté* ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard*, écrit *effronteiement* ; *effrontément*, 1422, A. Chartier). D'une manière effrontée : *Mentir effrontément. Toutes deux lui firent la cour* [...], *Ada, effrontément, jouant de ses belles prunelles, de sa belle bouche, et de toutes les ressources de séduction de sa belle personne* (Rolland). *Il s'offrait pour toutes les besognes, effrontément* (Dorgelès).

• SYN. : *cyniquement, hardiment, impudemment, insolemment.* — CONTR. : *décemment, discrètement, modestement, pudiquement, timidement.*

effronterie [efrɔ̃tri] n. f. (de *effronté* ; 1605, Santiago). Attitude, manière d'agir et de parler d'une personne effrontée : *Ce mélange d'effronterie et de timidité déroutait les miens* (Radiguet).

• SYN. : *aplomb, culot* (pop.), *cynisme, front, outrecuidance, sans-gêne, toupet* (fam.).

effroyable [efrwajabl] adj. (de *effroi* ; XIV[e] s., Littré, au sens 1 [« d'une laideur repoussante », 1694, Acad.] ; sens 2, 1647, Brunot). **1.** Qui inspire ou qui est propre à inspirer de l'effroi : *Pour enjamber ces effroyables mares, | Les juges lestement retroussent leurs simarres* (Hugo). *Les carnassiers de l'air, aigle, corbeau, vautour, | De la griffe et du bec, effroyables convives, | Du sacré Rédempteur déchiraient les chairs vives !* (Leconte de Lisle). *Il poussa un effroyable beuglement* (Maupassant). || *Spécialem.* D'une laideur qui inspire l'horreur : *Et la farine rend plus effroyable encore | Sa face exsangue au nez pointu de moribond* (Verlaine). || **2.** *Par exagér.* et *fam.* Considérable, extrême : *Ces effroyables sacrifices allaient lui servir d'échelon pour arriver à Delphine* (Balzac). *D'abord le bruit, un bruit effroyable, assourdissant, trois cents marteaux retombant en même temps sur l'enclume, des sifflements de lanières, des déroulements de poulies et toute la rumeur d'un peuple en liberté, trois cents poitrines haletantes et nues qui s'excitent, poussent des cris qui n'ont plus rien d'humain* (Daudet). *Une effroyable bourrasque qui n'arrêta pas de souffler durant douze heures* (Gide). *Une misère effroyable.*

• SYN. : **1** *affreux, effrayant, horrible, terrible, terrifiant* ; **2** *abominable, atroce, épouvantable.*

effroyablement [efrwajabləmɑ̃] adv. (de *effroyable* ; milieu du XVI[e] s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1659, Molière). **1.** D'une façon propre à inspirer l'effroi : *Hurler effroyablement.* || **2.** *Par exagér.* et *fam.* Extrêmement : *Ils tinrent tête à l'escalade avec ces massues effroyablement fragiles. C'étaient des bouteilles d'eau-forte* (Hugo). *Je m'ennuyais effroyablement ce jour-là* (Gide). *Le surlendemain, mercredi, à six heures du soir, un homme grand, dégingandé, effroyablement maigre et sans âge déterminé, se présentait avenue de l'Observatoire* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *atrocement* ; **2** *abominablement, affreusement, épouvantablement, horriblement, incroyablement, terriblement.*

effruiter [efrɥite] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *fruit* ; XIII[e] s., Littré [art. *effriter*], au sens I ; sens II, 1611, Cotgrave).

I. Forme ancienne de EFFRITER

II. Dépouiller de ses fruits : *Effruiter un arbre, un verger.*
• SYN. : **II** *défruiter.*

effulgence [efylʒɑ̃s] n. f. (bas lat. *effulgentia,* action de briller, de *effulgens, -entis* [V. EFFULGENT] ; av. 1867, Baudelaire). *Littér.* Lueur, clarté (rare) : *Ses retraites se remplissent de brumes automnales, d'ombres bleues, de rayons jaunes, d'effulgences rosées, ou de minces éclairs qui hachent l'obscurité comme des coups de sabre* (Baudelaire).

effulgent, e [efylʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *effulgens, -entis,* part. prés. de *effulgere,* briller, être lumineux, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *fulgere,* luire ; XXe s.). *Littér.* Qui luit (rare) : *Une corne bleuâtre, d'une matière laiteuse et faiblement effulgente* (Gracq).

effumer [efyme] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *fumer ;* 1676, Félibien). *Vx* et *littér.* Voiler, adoucir les teintes trop crues d'une peinture : *On m'avait recommandé de me promener au clair de la lune : du haut de la Trinité-du-Mont, les édifices lointains paraissaient comme les ébauches d'un peintre ou comme des côtes effumées vues de la mer, du bord d'un vaisseau* (Chateaubriand).

◆ **s'effumer** v. pr. (sens 1, av. 1589, J.-A. de Baïf ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** *Vx* et *littér.* Disparaître peu à peu, s'évanouir : *Ces biographies de saints* [...] *gisaient à l'état d'esquisses, s'effumaient dès qu'il s'agissait de les fixer* (Huysmans). || **2.** *Vx* et *littér.* Perdre la netteté de ses contours, de ses couleurs : *Tout cela délavé, pâle, agonisant, en un vague paysage qui s'effume dans les pierres du mur* (Huysmans).

effusant, e [efyzɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *effuser ;* 1907, Gide). *Littér.* Qui jaillit, se donne libre cours, se manifeste avec effusion : *Entendant ma voix, il accourt, et tout aussitôt son effusante amabilité me submerge* (Gide).

effuser [efyze] v. tr. (dér. savant du lat. *effusum* [V. EFFUSION] ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « verser, répandre » ; sens 1, av. 1922, Proust ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** *Littér.* Faire jaillir hors de soi (rare) : *Le temps des lilas approchait de sa fin ; quelques-uns effusaient encore en hauts lustres mauves les bulles délicates de leurs fleurs* (Proust). || **2.** *Fig.* et *littér.* Laisser s'épancher, s'exprimer librement des sentiments profonds : *L'âme d'un mystique arrivé à la vie contemplative et l'effusant, ainsi qu'en un pur miroir, sur une toile* (Huysmans).

◆ **s'effuser** v. pr. (fin du XIXe s., Huysmans). *Littér.* Jaillir en dehors et s'épanouir : *Elle n'a pas* [Notre-Dame] *la légèreté des basiliques d'Amiens et de Chartres, qui s'effusent, ravies, en plein ciel* (Huysmans).

effusif, ive [efyzif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *effusum* [V. EFFUSION] ; XXe s.). *Roche effusive,* roche volcanique venue à la surface à l'état de fusion et épanchée à l'air ou sous la mer.

effusion [efyzjɔ̃] n. f. (lat. *effusio,* écoulement, épanchement, profusion, de *effusum,* supin de *effundere,* épancher, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *fundere,* répandre ; fin du XIIIe s., Godefroy, au sens I, 2 ; sens I, 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens I, 3, 1631, Guez de Balzac ; sens I, 4, milieu du XXe s. ; sens II, 1, 1648, Pascal ; sens II, 2-3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1691, Massillon).

I. 1. *Class.* Action de verser un liquide, de répandre le contenu d'un vase : *Quel bruit, quels feux de joie, quelle effusion de vin !* (Sévigné). || Quantité de liquide versé : *Je vais tâter du vin dont nous boirons ce soir | Une ample effusion* (Regnard). || *Spécialem.* Cérémonie religieuse de la libation : *Ma main de cette coupe épanche les prémices, | Dit-il ; Dieux, que j'appelle à cette effusion, | Venez favoriser notre réunion* (Racine). || **2.** Auj. *Effusion de sang,* action de faire couler le sang par l'emploi de moyens violents : *L'arrestation des bandits s'est faite sans effusion de sang.* || **3.** *Class.* et *littér.* Phénomène perceptible qui évoque le flux à partir d'une source : *En attendant le coucher du soleil* [...], *afin de considérer à mon aise cette riche effusion de couleurs* (Guez de Balzac). *Rejoignant la cadence de la nuque à l'effusion des cheveux et à la flexion des paupières* (Proust). || **4.** Procédé de séparation des constituants d'un mélange gazeux, fondé sur leur vitesse inégale de passage à travers une cloison poreuse.

II. 1. *Vx.* En parlant d'une chose immatérielle, notamment de l'esprit, le fait d'agir au-dehors, de se communiquer : *L'effusion de la pensée, presque aussi rapide que celle de la lumière* (Lamennais). || *Spécialem.* Acte par lequel la puissance divine communique ses dons et ses grâces : *L'Esprit-Saint agira par une effusion en nous* (Huysmans). || **2.** Fait, pour l'âme, de paraître échapper à elle-même et se fondre dans une réalité plus vaste : *Et dans la sympathie de cette effusion contemplative, nous aurions voulu que notre âme, irradiant partout, allât vivre dans toute cette vie* (Flaubert). || Spécialem. *Effusion de l'âme,* prière fervente par laquelle l'âme se fond en Dieu. || **3.** Action de manifester vivement et sincèrement les sentiments qu'on éprouve (au sing. ou au plur. ; le singulier est plus littéraire) : *Deux mois plus tard, je reçus une lettre pleine d'effusion* (Nerval). *C'est la fin d'un repas d'amis, l'heure des effusions, des chaleurs de cœur* (Daudet). *Il avait des effusions brusques et passionnées qui semblaient un peu ridicules à Mme de Kerich* (Rolland). [On a dit autref. EFFUSION DE CŒUR *Il accourut au-devant de moi, me serra la main avec une effusion de cœur que j'aurais voulu croire sincère, et puis, me jetant un bras sur l'épaule, nous commençâmes à nous promener lentement d'un bout à l'autre du cabinet* (Chateaubriand).] || **4.** *Class.* Témoignage sensible d'un sentiment : *Œil invisible du Père céleste, vous fûtes le seul témoin des secrètes effusions de sa charité* (Massillon).
• SYN. : **II, 3** *débordement, élan, épanchement, transport.*

éfourceau [efurso] n. m. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et du lat. *furcilla,* petite fourche, dimin. de *furca,* fourche, étai fourchu ; 1752, Trévoux). Véhicule constitué seulement d'un timon et de deux grandes roues réunies par un essieu, destiné surtout au transport des poutres et des troncs d'arbres.
• SYN. : *triqueballe.*

efrit [efrit] n. m. (mot ar. ; 1930, Larousse). Dans la mythologie arabe, espèce de génie malfaisant.

e. g. abrév. de la loc. lat. *exempli gratia,* par exemple (de *exempli,* génit. de *exemplum* [V. EXEMPLE], et de *gratia,* pour l'amour de, à cause de, ablatif de *gratia,* grâce, faveur, dér. de *gratus,* agréable ; XXe s.).

égagre [egagr] n. f. (gr. *aigagros,* chamois, chèvre sauvage, de *aix, aigos,* chèvre, et de l'adj. *agrios,* sauvage ; 1842, Acad., écrit *œgagre ; égagre,* 1864, Littré). Chèvre sauvage plus grande que la chèvre domestique, qui vit en Asie Mineure, au Caucase et au Baloutchistan.
• REM. On trouve aussi la graphie ÆGAGRE.

égagropile [egagrɔpil] n. m. (du gr. *aigagros* [V. ÉGAGRE], et *pîlos,* boule de laine ; 1752, Trévoux, écrit *œgagropile* et *égagropile*). Concrétion formée de poils et de débris non digestibles, que l'on trouve parfois dans l'estomac des ruminants.
• SYN. : *bézoard.*
• REM. On trouve aussi la graphie ÆGAGROPILE.

égaiement [egɛmɑ̃] n. m. (de *égayer ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *esgaiement,* au sens de « plaisir » ; sens 1, 1556, Papon, écrit *esgaiement* [*égayement,* 1690, Furetière ; *égaiement,* 1869, Goncourt] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Action d'égayer, ou le fait de s'égayer (rare) : *Le public de l'Ambigu est bonhomme, mais en veine d'égaiement* (Goncourt). || **2.** *Class.* Caractère de ce qui égaie : *Le style de ce poète est fort fleuri, a beaucoup d'égaiement* (Furetière).
• SYN. : **1** *amusement, distraction, divertissement, réjouissance.*
• REM. On écrit aussi ÉGAYEMENT.

égailler (s') [segaje] v. pr. (probablem. du lat. pop. **aequaliare,* rendre égal, d'où « répandre de façon égale », dér. de *aequalis* [v. ÉGAL] ; XIIe s., comme v. tr., écrit *esgailler,* aux sens de « égaliser, répandre également, répartir » ; comme v. pr., écrit *s'égailler,* au sens actuel [repris aux parlers dialectaux de l'Ouest], 1829, Balzac). En parlant de personnes ou d'animaux groupés, réunis, se séparer et s'éloigner chacun de son côté, en particulier pour offrir moins de prise à un adversaire ou à un danger : *Ces deux officiers devaient prendre à propos les Chouans en flanc et les empêcher de s'égailler* (Balzac). *L'affaire manquée, égaillons-nous* (Vallès). *Tant tués que blessés, prisonniers, égaillés, vingt-cinq mille hommes manqueraient à l'appel* (Gide).

● SYN. : *se débander, se déployer, se disperser, se disséminer, s'égrener, s'éparpiller.* — CONTR. : *s'agglomérer, s'assembler, se concentrer, se grouper, se masser, se rassembler, se réunir.*

égal, e, aux [egal, -o] adj. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *igal* [XIIe-XVe s.], lui-même refait, toujours d'après le lat., des formes pop. *eval, ivel* [XIe-XVe s.], lat. *aequalis,* égal [en âge, en grandeur, etc.], dér. de *aequus,* plat, uni, de même niveau ; v. 1155, Wace, écrit *esgal* [*égual,* XIVe s. ; *égal,* XVIe s.], aux sens I, 1-3 ; sens I, 4, 1541, Calvin ; sens I, 5, 1587, Malherbe ; sens II, 1, 1651, Corneille ; sens II, 2, 1637, Descartes ; sens II, 3-4, 1580, Montaigne ; sens III, 1, 1640, Corneille ; sens III, 2, 1663, Corneille).

I. EN PARLANT DE CHOSES OU DE PERSONNES QUE L'ON COMPARE. **1.** Se dit de deux grandeurs qui sont mathématiquement équivalentes : *Sept plus trois est égal à dix. Deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles.* || Spécialem. *Figures géométriques égales,* figures géométriques superposables : *Deux triangles quelconques qui ont leurs trois côtés égaux chacun à chacun sont égaux.* || **2.** Se dit d'une chose ou d'une personne qui, sous le rapport de la grandeur (quantité, dimension, valeur, etc.), ne présente aucune différence avec une autre : *Le terrain de Paul est égal à celui de Pierre en superficie. Le premier tas est égal au second. Le diamètre est égal à deux rayons. La jambe gauche de ce poliomyélitique est désormais égale à sa jambe droite. L'effectif de la classe de première est égal à celui de la classe de seconde.* || Avec un sujet au pluriel : *Les enfants de chaque rang sont égaux en taille.* || **3.** Se dit d'une grandeur (quantité, dimension, valeur, etc.) ou d'une qualité qui présente le même degré d'extension ou de développement chez deux ou plusieurs personnes, dans deux ou plusieurs choses : *Ces terrains ont une superficie égale. Ces deux enfants sont d'une égale gentillesse. Reconnaître en soi le pouvoir de former des idées [...], c'est vouloir le supposer égal en tous* (Alain). || *Spécialem.* Qui met ou tend à mettre sur un pied d'égalité : *Donner des chances égales à tous les enfants.* || *Égal pour,* qui s'applique sans distinction à : *La justice doit être égale pour tous.* || Fig. *Lutter à armes égales,* disposer des mêmes moyens de lutte ou de concurrence que l'adversaire. || *Toutes choses égales d'ailleurs,* en supposant que toutes les conditions ou les circonstances soient les mêmes. || *Faire jeu égal avec quelqu'un,* finir une partie ou une compétition sans gagner ni perdre. || *La partie n'est pas égale,* les adversaires ne sont pas de la même force, ne disposent pas des mêmes chances. || **4.** Se dit d'une personne qui, à un point de vue déterminé, est sur le même rang qu'une autre et ne jouit d'aucun avantage ou privilège particulier : *Rien ne compte que la vérité, devant laquelle tout le monde est égal* (Rolland). *J'enseigne les mathématiques. J'ai en face de moi des enfants [...]. Je travaille à les rendre égaux* (Alain). || *Spécialem.* Se dit des membres d'une société qui, en tant que citoyens, sont soumis sans distinction à la loi et ont les mêmes droits et obligations : *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen). || **5.** Class. *Égal à,* qui est au niveau d'une personne ou d'une chose ; qui est digne de : *Et si ma muse enfin n'est égale à mon roi, | Que je prête aux Cotins des armes contre moi* (Boileau).

II. EN PARLANT D'UNE PERSONNE OU D'UNE CHOSE DONT ON COMPARE LES ÉTATS SUCCESSIFS OU LES DIFFÉRENTES PARTIES. **1.** Se dit de quelqu'un qui a les mêmes qualités, les mêmes mérites qu'autrefois : *Le Corneille de « Suréna » n'est pas égal au Corneille du « Cid ».* || *Égal à soi-même,* se dit d'une personne qui agit en une circonstance d'une manière digne de la valeur qui lui est reconnue : *Au cours de la campagne de France, Napoléon se retrouva égal à lui-même.* || **2.** Se dit de quelque chose qui ne présente aucune aspérité ou irrégularité : *Un sol égal. Une pente égale. Un bord de robe égal.* || **3.** Qui ne présente pas de brusque variation dans son développement : *Un rythme égal. Une température égale pendant toute la saison. La tempête augmentait à mesure que nous approchions de l'Europe, mais d'un souffle égal* (Chateaubriand). *Et l'on n'entendit plus que le souffle égal des êtres endormis dans la chambre* (Rolland). || *Jeu égal,* en termes de musique, jeu dans lequel les doigts de l'exécutant agissent sur l'instrument de musique avec une force toujours identique. || **4.** Se dit d'une humeur, d'un caractère régulièrement sereins : *Faut-il ajouter que je suis assez bien portant, d'humeur égale et gaie, que je ne m'ennuie jamais ?* (Duhamel). || *Absol.* et *class.* Se disait d'une personne constante dans son humeur, ses sentiments : *Vous étiez né doux, égal, accessible* (Massillon).

III. EN PARLANT DE L'ATTITUDE DES PERSONNES À L'ÉGARD DES AUTRES PERSONNES OU DES CHOSES, OU DE LA MANIÈRE DONT CELLES-CI SONT CONSIDÉRÉES. **1.** *Class.* Qui est impartial, sans préférence ; qui traite les uns et les autres avec la même équité : [Je] *serai du parti qu'affligera le sort. | Égale à tous les deux jusques à la victoire, | Je prendrai part aux maux sans en prendre à la gloire* (Corneille). || *Spécialem.* Qui pousse la neutralité jusqu'à l'indifférence : *S'ils le font* [Dieu] *égal au vice et à la vertu, quelle idole !* (Bossuet). || *D'un œil égal,* avec indifférence, avec sérénité : *Et le prends-tu pour homme à voir d'un œil égal | Et l'amour de son frère et la mort d'Annibal ?* (Corneille). || **2.** *Class.* Qui est objet d'indifférence : *Toute demeure lui fut égale, toute la terre lui fut un exil* (Fléchier). || Vx. *Tout est égal,* aucune chose n'a plus d'importance qu'une autre : *Seulement, Marmor n'était pas indifférent au whist [...], et dans sa vie, à elle, il n'y avait point de whist : tout était égal. C'était une nature stagnante* (Barbey d'Aurevilly). || Auj. Ce sens est limité à certaines expressions*Tout m'* (*t', lui,* etc.) *est égal,* rien ne m' (t', l', etc.) intéresse, tout m'est indifférent, rien ne peut me toucher : *Tout m'est égal ; je suis heureux* (Gide). || Fam. *Cela m'* (*t', lui,* etc.)*est égal,* cela m' (t', lui, etc.) importe peu : *Cela vous est égal, à vous frère de mon Laurent, que notre soleil, à nous, promène sur la citadelle des ombres allemandes* (Musset). *J'ajoute que, si vous le répétez, ça m'est parfaitement égal : je ne cache pas ma façon de voir* (Duhamel). || Fam. *C'est égal,* quoi qu'il en soit, malgré tout : *C'est égal, reprit Tartarin de Tarascon, je trouve que, pour le coup d'œil de notre caravane, des ânes ne feraient pas très bien* (Daudet).

● SYN. : **I, 2** *équivalent ;* **3** *identique, même, pareil.* || **II, 2** *droit, lisse, plan, plat, uni ;* **3** *constant, invariable, régulier, uniforme ;* **4** *équilibré, paisible, pondéré, tranquille.* — CONTR. : **I, 2 et 3** *différent, dissemblable ;* **4** *inégal.* || **II, 2** *accidenté, mouvementé, onduleux, raboteux, rugueux, tourmenté ;* **3** *changeant, discontinu, intermittent, variable ;* **4** *capricieux, inconstant, lunatique, versatile.*

◆ n. (sens 1, 1642, Corneille ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Personne qui est égale à une autre par sa nature, ses qualités, ses mérites, ses droits, ou par sa condition sociale : *Je les traite tous comme mes égaux, malgré la nature, malgré les antécédents, contre les dures nécessités* (Alain). *Vivre avec ses égaux.* || *Spécialem.* Personne qui ne diffère en rien d'une autre sur un point précis : *Pour lui, une femme jeune et jolie était toujours l'égale d'une autre femme jeune et jolie* (Stendhal). *Il a trouvé son*

égal au tennis. || *N'avoir pas son égal pour* (suivi d'un infinitif), *à* (suivi d'un nom), être de loin le meilleur pour, à : *Il n'a pas son égal pour traiter une affaire. Il n'a pas son égal à la course.* || *N'avoir point d'égal,* exceller, être le premier en quelque chose. || **2.** *N'avoir d'égal que,* en parlant d'une chose, ne pouvoir être comparé qu'à : *Avec un tact et une souplesse qui n'ont d'égale que sa superbe loyauté* (Farrère). [V. Rem. 2.]

● Syn. : **1** *pair, pareil.*

◆ **égal** n. m. (v. 1361, Oresme). Qualité de ce qui est égal : *Une volonté de chercher l'égal, le semblable* [...], *cela est encore une sorte d'hommage à l'inégal* (Alain).

◆ **D'égal** loc. adv. (1637, Corneille). *Class.* Dans les expressions *aller, marcher, traiter d'égal,* aller de pair, traiter sur un pied d'égalité (*égal* est généralement invariable) : *Elle* [son âme] *va d'égal avec les grandes âmes* (La Bruyère). *Il traitait d'égal avec les rois* (Bossuet).

◆ **D'égal à égal** loc. adv. (av. 1870, Mérimée). En se mettant sur le même pied : *Le roi, disaient-ils, traite avec les Tartares d'égal à égal* (Mérimée). [V. Rem. 1.]

◆ **À l'égal** loc. adv. (1636, Corneille). *Class.* Également : *Je suis craint à l'égal sur la terre et sur l'onde* (Corneille).

◆ **À l'égal de** loc. prép. (1580, Montaigne). Autant que : *Je t'adore à l'égal de la voûte nocturne, | Ô vase de tristesse, ô grande taciturne* (Baudelaire).

◆ **Sans égal** loc. adj. (1640, Corneille). Qui est supérieur à tout autre : *L'éducateur était tout à fait sans égal* (Renan). [V. Rem. 3.]

● Rem. **1.** *D'égal à égal* est ordinairement invariable. Cependant, on rencontre parfois l'accord au féminin singulier ou pluriel : *Ce qui l'empêchait de traiter Renée d'égal à égale* (Arland). *Au milieu de merveilles qu'il traitait d'égal à égales* (Giraudoux).

2. Dans l'expression *N'avoir d'égal que,* l'usage est indécis entre l'accord avec le nom qui précède : *Une estime qui n'a d'égale que mon amour* (Sardou), et l'accord avec le nom qui suit : *Votre modestie n'a d'égal que votre orgueil* (Green) ; l'expression peut aussi être invariable : *La prétention de penser par soi-même n'a d'égal que le peu de souci de penser en effet et une certaine impuissance à le faire* (Faguet).

3. *Sans égal* peut se mettre au féminin, singulier ou pluriel, mais jamais au masculin pluriel : *Une joie sans égale. Des perles sans égales. Des chagrins sans égal.*

égalable [egalabl] adj. (de *égaler* ; fin du XIIIe s., Macé de la Charité, au sens de « égal » ; sens actuel, XVIe s.). Qui peut être égalé : *Performance difficilement égalable. Une beauté non égalable* (Baudelaire).

● Contr. : *inégalable.*

égalé, e [egale] adj. (origine obscure ; 1690, Furetière [art. *égalure*]). En termes de fauconnerie, se dit de l'oiseau qui porte sur le dos les mouchetures blanches nommées *égalures.*

1. également [egalmɑ̃] n. m. (de *égaler* ; 1424, Lobineau, écrit *esgaillement* ; *également,* XVIe s., *Coutumier général*). En droit ancien, distribution faite avant partage, à un ou plusieurs cohéritiers, en compensation de ce que les autres avaient reçu en avancement d'hoirie.

2. également [egalmɑ̃] adv. (de *égal* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *igalment* ; *égaument,* v. 1265, J. de Meung ; *également,* 1580, Montaigne, aux sens 1-2 ; sens 3, 1835, Balzac). **1.** De façon égale, identique : *L'homme connu dédaigne l'homme ignoré, sans songer que le temps fait également justice de leurs prétentions* (Chateaubriand). || **2.** Au même degré : *Que m'importe ? Ici ou là, nous serons également bien* (Gide). *Elle craint ma tristesse et ma solitude, qui me sont également chères* (Colette). || **3.** *Fam.* Aussi : *La vieille avait également des idées fort confuses* (Flaubert).

● Syn. : **2** *autant, pareillement ;* **3** *en outre, de plus.*

égaler [egale] v. tr. (de *égal* ; XIIIe s., Godefroy, écrit *aigaler,* avec un sens mal déterminé ; sens I, 1, écrit *esgualer,* av. 1553, Rabelais ; sens I, 2, écrit *égaler,* 1541, Calvin ; sens I, 3, 1651, Corneille ; sens I, 4, début du XXe s. ; sens II, 1, 1679, Bossuet ; sens II, 2, 1640, Corneille ; sensII, 3, av. 1742, Massillon).

I. 1. *Class.* Rendre égal, uni, niveler (une surface) : *Cette allée est raboteuse, il faut l'égaler* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* Rendre égales entre elles des choses ou des personnes, égaliser : *Égaler les parts ou les portions. Égaler les biens et les conditions des personnes* (Acad., 1694). *La mort nous égale tous* (Sévigné). *La haine égale les hommes de même que l'amitié* (Retz). || Spécialem. *Égaler à* ou *avec,* donner à quelqu'un le même rang qu'à un autre, le mettre sur un pied d'égalité : *Pour nous égaler ceux que nous avons soumis* (Tr. L'Hermite). *Pépin égala son fils bâtard, Charles Martel, avec ses autres enfants* (Racine) ; donner à une chose une ampleur proportionnelle à celle d'une autre prise dans un autre ordre : *Jérémie lui-même, qui seul semble être capable d'égaler les lamentations aux calamités, ne suffirait pas à de tels regrets* (Bossuet). *Que s'il peut un jour égaler | Sa force avecque sa furie* (Malherbe). || **3.** Auj. *Égaler une personne ou une chose à une autre,* la considérer comme égale en qualité, lui accorder la même estime : *Il admettait qu'on lui préférât des êtres qu'il n'estimait pas, ou même qu'il méprisait, mais il n'admettait pas qu'on l'égalât à eux* (Rolland). *Comprendre tout, c'est n'égaler rien* (Renard). || **4.** (avec un sujet désignant une chose) Élever une personne ou une chose au même degré d'estime qu'une autre : *Ces tableaux de l'inondation égalent Marquet, sans aucun doute, aux meilleurs maîtres hollandais* (Carco).

II. 1. Être égal à, en quantité : *Deux fois cinq égale dix.* || **2.** *Égaler quelqu'un, quelque chose,* être égal à cette personne ou à cette chose, en mérite, en qualité, en valeur ou en quelque ordre que ce soit, atteindre au même niveau ou à la même importance : *Ne pouvant égaler le comte d'Artois en grâce, le comte de Provence s'efforçait de s'en différencier par de plus solides supériorités* (Lamartine). *Admirons deux fois l'homme chez qui le cœur et le caractère égalent en perfection le talent* (Balzac). *Mais, si j'avais voulu t'attaquer au défaut | De l'armure, ta honte égalerait ta gloire* (Baudelaire). || **3.** *Spécialem.* En parlant des personnes, être digne de quelque chose, capable d'assumer quelque chose : *Je connais gens de toute sorte. Ils n'égalent pas leurs destins* (Apollinaire).

◆ **s'égaler** v. pr. (milieu du XVIe s., Amyot). Être, se rendre l'égal de : *Par son dernier ouvrage, il s'égale aux plus grands romanciers.*

égalir [egalir] v. tr. (de *égal* ; XIIe s., Godefroy). Se dit, dans plusieurs corps de métiers, pour ÉGALISER : *Égalir les dents d'une roue d'horloge.*

égalisage [egalizaʒ] n. m. (de *égalir,* avec influence de *égaliser* ; 1801, *Annales des arts et manufactures, écrit égalissage* [*égalisage,* 1870, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Action d'égalir. || **2.** Action de tamiser la poudre (explosif), de façon que ses grains soient de grosseur uniforme.

égalisateur, trice [egalizatœr, -tris] adj. (de *égaliser* ; 1870, Larousse). Qui égalise : *Système égalisateur.* || Spécialem. *But, point égalisateur,* celui qui amène les adversaires à égalité à la fin d'une rencontre sportive.

égalisation [egalizasjɔ̃] n. f. (de *égaliser* ; XVIe s., Godefroy). Action d'égaliser ; résultat de cette action : *L'égalisation des lots dans un partage. Un système fiscal qui tend à l'égalisation des revenus.* || *Spécialem.* Au cours d'une rencontre sportive, le fait d'obtenir les points qui permettent d'atteindre l'égalité avec le joueur ou l'équipe adverse : *L'égalisation fut obtenue à l'ultime minute du match.*

égaliser [egalize] v. tr. (de *égal* ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* écrit *équaliser* [*égualizer,* 1539, R. Estienne ; *égaliser,* fin du XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1854, Nerval ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Rendre égaux des objets ou des choses qui ne l'étaient pas, en quantité ou en valeur, en grosseur, en dimension, ou en quelque ordre que

ce soit : *Égaliser les lots dans un partage. Égaliser les cheveux. Égaliser deux lattes. Une épreuve, un concours qui égalise les chances des candidats. Et dès qu'on prétend, au contraire, égaliser tous les salaires* [...], *c'est l'idée rouge* (Alain). || **2.** Mettre sur un pied d'égalité ; faire considérer des choses comme égales sous quelque rapport : *Les hommes ont célébré dans tous les temps le souvenir d'une époque antérieure où la vie était heureuse* [...], *où la justice égalisait les rangs* (Nerval). || **3.** Rendre unie, aplanir une surface, amener ses différentes parties à un niveau uniforme : *Égaliser un terrain, une plate-bande. Pendant ce moment de silence, le jeune homme avait égalisé sous son pied le sable du jardin* (Balzac).

• SYN. : **1** *équilibrer, unifier ;* **2** *niveler ;* **3** *lisser, polir.* — CONTR. : **1** *différencier.*

◆ v. intr. (début du XXe s.). Dans une épreuve sportive, obtenir le même nombre de points que le joueur ou l'équipe adverse, après avoir eu d'abord le dessous : *Égaliser au début de la seconde mi-temps.*

égaliseur, euse [egalizœr, -øz] n. (de *égaliser ;* fin du XVIIIe s.). *Vx.* Celui, celle qui prône l'égalitarisme.

◆ **égaliseur** n. m. (sens 1, XXe s. ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Technicien chargé de vérifier la précision de l'accord des instruments, dans les fabriques de pianos et d'orgues. || **2.** *Égaliseur de potentiel,* appareil destiné à amener le potentiel d'un conducteur à la valeur de celui qui est établi en un certain point de l'air ambiant.

◆ **égaliseuse** n. f. (XXe s.). Nom générique des machines servant à égaliser une surface.

égalisoir [egalizwar] n. m. (de *égaliser ;* 1812, *Encycl. méthodique*). Dans la fabrication des poudres, tamis utilisé pour l'égalisage.

égalisures [egalizyr] n. f. pl. (de *égaliser ;* 1870, Larousse). Poudre de chasse ou de guerre qui a été égalisée.

égalitaire [egalitɛr] adj. (de *égalité ;* 1840, *Premier Banquet communiste*). Qui vise à établir l'égalité civile, politique, sociale entre les hommes, ou qui la réalise effectivement : *Les enfants réunis de toute la Lorraine avaient dans toute son âpreté le magnifique sentiment égalitaire du paysan français* (Barrès). *Idéal égalitaire. Société égalitaire.* || *Spécialem.* Qui abaisse tout le monde au même niveau : *Elle confondait* [les enfants du portier et les locataires bourgeois de l'immeuble] *dans sa dédaigneuse affabilité et sa morgue égalitaire* (Proust).

◆ adj. et n. (1870, Larousse). Qui est partisan de l'égalité absolue entre les hommes : *Avoir un privilège, rêve de tout égalitaire, particulièrement de tout égalitaire français* (Péguy). *L'Espagnol, qui a une fierté réelle, à cause même de cette fierté est beaucoup plus égalitaire* (Montherlant).

égalitairement [egalitɛrmɑ̃] adv. (de *égalitaire ;* 1870, Larousse). D'une manière égalitaire.

égalitarisme [egalitarism] n. m. (de *égalitaire ;* 1870, Albert Richard). Théorie qui soutient l'égalité absolue des hommes ; système qui vise à établir l'égalité civile, politique et sociale entre les hommes : *Le mythe forcené d'un égalitarisme impossible* (Maurras).

égalitariste [egalitarist] adj. et n. (de *égalitarisme ;* XXe s.). Partisan de l'égalitarisme.

◆ adj. Qui se rapporte à l'égalitarisme.

égalité [egalite] n. f. (réfection, d'après *égal,* de l'anc. franç. *équalité* [v. 1265, J. de Meung ; encore au début du XVIIe s.], lat. *aequalitas,* égalité [en âge, en grandeur, etc.], de *aequalis* [v. ÉGAL] ; av. 1453, Monstrelet, dans la loc. *en l'égalité de,* « au niveau de » ; sens I, 1 et II, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2-3, 1644, Corneille ; sens I, 4, 1748, Montesquieu ; sens I, 5, début du XXe s. ; sens II, 2, 1638, Rotrou [*équalité,* 1580, Montaigne] ; sens II, 3, 1865, Littré).

I. 1. Relation mathématique qui existe entre deux grandeurs équivalentes ; formule qui exprime cette relation d'équivalence : *L'égalité entre les nombres quatre et deux au carré s'écrit* $4 = 2^2$. || *Égalité algébrique,* ensemble de deux termes ou expressions algébriques réunis par le signe = : *La relation « ab = 2 ac » est une égalité.* || *Égalité géométrique,* propriété qu'ont deux figures d'être superposables : *L'égalité de deux triangles se démontre par l'application d'un des cas d'égalité des triangles.* || Par anal. *Égalité logique,* propriété de deux concepts qui ont même extension, ou de deux classes qui se contiennent mutuellement : *Une définition exprime une égalité logique.* || **2.** Qualité des choses égales entre elles, c'est-à-dire qui ne présentent aucune différence de grandeur ou de qualité : *L'égalité de deux droites. Égalité d'âge, de fortune. Égalité de mérites, de chances.* || *Comparatif d'égalité,* v. COMPARATIF. || **3.** Condition de fait égale, sort égal : *Rien n'est triste comme ces deux cimetières où l'on remarque, jusque dans l'égalité de la mort, la distinction du tyran et de l'esclave* (Chateaubriand). || **4.** Principe suivant lequel tous les membres d'une société sont soumis sans distinction à la loi, jouissent des mêmes droits et ont les mêmes obligations : *Égalité civile, politique, sociale. Les inconvénients de l'égalité m'apparaissaient cette fois bien positivement* (Nerval). || **5.** Au tennis, moment où, dans un jeu, les deux adversaires marquent chacun 40 points.

II. 1. Qualité de ce qui ne présente pas de variation sensible dans son développement, de ce qui est soumis à un mouvement ou à un rythme régulier : *L'égalité du pouls, de la respiration, du trot d'un cheval.* || **2.** *Fig.* Stabilité, constance des dispositions du caractère, des sentiments : *C'était le seul événement de leur vie, le seul moment où l'égalité de leur humeur fût altérée* (Chateaubriand). || *Absol.* et *class.* Uniformité d'humeur, sérénité : *Or, cette égalité dont se forme le sage, | Qui jamais moins que l'homme en a connu l'usage ?* (Boileau). || **3.** État d'une surface plane, unie (rare) : *L'égalité d'un terrain.*

• SYN. : **I, 1** *équivalence, identité ;* **2** *concordance, parité.* || **II, 1** *constance, invariabilité, régularité ;* **2** *équilibre, placidité, pondération.* — CONTR. : **I, 1** et **2** *différence ;* **2** *disparité ;* **3** *inégalité.* || **II, 1** *irrégularité ;* **2** *bizarrerie, inconstance.*

◆ **À égalité** loc. adv. (1864, Littré). Avec les mêmes chances. || *Être à égalité,* se dit, au jeu ou dans une réunion sportive, des concurrents ou des équipes adverses qui ont obtenu le même nombre de points ou remporté le même nombre de parties. || *Jouer à égalité,* disposer des mêmes avantages que son adversaire. || *Faire, prendre, donner à égalité,* au jeu, parier en engageant une somme égale à celle de son partenaire. || *Parier, prendre à égalité,* aux courses, se. dit quand le bénéfice est égal à la mise placée sur un cheval.

◆ **À égalité de** loc. prép. (fin du XVIIIe s.). Avec une quantité égale de : *À égalité de titres, c'est le candidat le plus jeune qui sera admis à cette fonction.*

égalure [egalyr] n. f. (de *égalé ;* 1599, Esparron). En termes de fauconnerie, moucheture blanche sur le dos d'un oiseau.

1. égard [egar] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *esguarder,* regarder, considérer [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], de *es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *garder* [v. ce mot] ; v. 1138, Gaimar, écrit *esgard* [*égard,* XVIIe s.], aux sens 1-2 et aux sens de « décision, délibération, jugement, conseil »). **1.** *Class.* Manière de considérer les personnes et les choses, point de vue : *Il entra bonnement dans tous mes égards, dans tous mes intérêts* (Retz). || *Auj.* En ce sens, ne s'emploie plus que dans quelques locutions figées : *à cet égard, à certains égards, à tous égards* (v. ci-après). || **2.** *Class.* Action de prendre en considération : *Il écoutait les conseils* [...] *avec un certain égard obligeant* (La Rochefoucauld). || *Auj.* En ce sens, ne s'emploie plus que dans quelques locutions (*par égard, sans égard pour,* etc. [v. ci-après]) et dans l'expression *avoir égard à,* prendre en considération, tenir compte de : *Il aura quelque égard à ma prière* (Acad.).

◆ **À cet égard** loc. adv. (fin du XVIe s., Brunot). Sous ce rapport, sur ce point : *Il nous donnait à cet égard des règles excellentes* (Renan).

◆ **À certains égards** loc. adv. (av. 1742, Massillon). À certains points de vue.

◆ **À tous égards, à tous les égards** loc. adv. (v. 1740, Vauvenargues). Sous tous les rapports : *À tous les égards, lettres, arts ou commerce, ils ont profité, dans « l'Europe française », du prestige politique, de l'ascendant conquis par les travaux de la royauté* (Bainville).

◆ **Eu égard à** loc. prép. (1549, R. Estienne). En considération de : *Vous serez placés, vous et vos compagnons, immédiatement au-dessous de la loge royale, eu égard à votre condition de prince* (Gide).

◆ **À l'égard de** loc. prép. (fin du XVIe s., A. d'Aubigné, aux sens 1-2). **1.** *Class.* Aux yeux de ; selon le point de vue de : *Gnathon ne vit que pour soi, et tous les hommes ensemble sont à son égard comme s'ils n'étaient point* (La Bruyère). || Quant à : *À mon égard, je juge nécessaire...* (La Fontaine). || **2.** En ce qui concerne, envers : *C'était un besoin irrésistible de vérité, qui le rendait plus clairvoyant et plus exigeant à l'égard de ce qui lui était le plus cher* (Rolland). *Je nourrissais à l'égard d'un père des sentiments dénaturés* (Gide).

◆ **Par égard à, par égard pour** loc. prép. (1760, Voltaire [*par esgart de,* v. 1225, *Barlaham*]). En prenant en considération : *Par égard pour son passé, il n'a pas été emprisonné.*

◆ **Sans égard à, sans égard pour** loc. prép. (1720, Vertot [*sans esgard de,* 1541, Calvin]). Sans tenir compte de : *Sans égard à sa délicate poitrine* (Michelet).

◆ **égards** n. m. pl. (v. 1420, A. Chartier, au sing. ; au plur., 1671, Bouhours). Marques de considération, d'estime, de respect : *Tu es peut-être encore trop jeune pour exiger des égards* (Renard). *Il leur témoignait un respect profond, qui les désarmait, surtout le vieux, très sensible aux égards qu'on avait pour lui* (Rolland). *Est-ce qu'on n'est pas tenu à des égards vis-à-vis d'une femme, quelle qu'elle soit ?* (Martin du Gard).

● SYN. : *attentions, considération, déférence, estime, ménagements, prévenance, respect, soins.* — CONTR. : *arrogance, dédain, impertinence, impolitesse, insolence, mépris, rudesse.*

2. égard [egar] n. m. (emploi spécialisé du précéd. ; 1247, Fagniez, écrit *eswart* [*esgard,* XVe s., Bartzsch ; *égard,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux). **1.** *Vx.* Nom donné aux maîtres jurés dans les divers corps de métiers. || **2.** *Vx.* Tribunal qui, dans l'ordre de Malte, jugeait les procès entre chevaliers.

égaré, e [egare] adj. (part. passé de *égarer* [v. ce mot] ; XIIe s., aux sens 1-4 ; sens 5, 1683, Bossuet ; sens 6, av. 1613, M. Régnier ; sens 7, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 8, fin du XVIIe s.). **1.** Qui a perdu son chemin : *La corneille égarée y suit ses noires bandes* (Lamartine). *Un Parisien égaré ne verrait là que des pensions bourgeoises ou des institutions* (Balzac). || **2.** Qui ne paraît pas être à sa place dans le milieu où il se trouve : *Un poète égaré dans un monde voué à l'efficience et au rendement.* || **3.** *Fig.* Qui a quitté le chemin du devoir, de la vertu : *Dieu m'en est témoin, pauvre créature égarée ! j'ai consciencieusement rempli mes devoirs de père envers toi* (Balzac). || *Brebis égarée,* dans le langage religieux et par allusion à la parabole de l'Évangile, fidèle qui est sorti du sein de l'Église ou qui s'obstine dans le péché : *Le pardon des offenses ne nous est-il pas enseigné par le Christ immédiatement à la suite de la parabole sur la brebis égarée ?* (Gide) ; *par extens.,* personne qui a quitté le droit chemin. || **4.** *Fig.* Qui a été trompé, abusé, et ne juge plus sainement des choses : *Une opinion publique égarée et qui réagit mal.* || **5.** *Class.* et *fig.* Se disait d'un esprit distrait, d'une imagination qui vagabonde : *Réciter avec un esprit égaré de légères formules* (Massillon). || **6.** Qui dénote un trouble violent de l'esprit, de l'imagination, de la sensibilité, ou le désordre des facultés mentales : *Blanche, tout à fait hors d'elle-même, regarde le prêtre d'un air égaré* (Bernanos). *J'aime son mauvais goût, sa jupe bigarrée, son grand châle boiteux, sa parole égarée* (Cocteau). || **7.** *Class.* Se disait de ce qui est à l'écart de tout : *Les solitudes les plus égarées* (Malherbe). || **8.** *Vx.* Se dit de choses dispersées, disséminées : *On apercevait quelques grappes égarées sur la treille* (Littré). *Des créances égarées couvrant à peine des dettes innombrables* (Daudet).

● SYN. : **1** *fourvoyé, perdu* ; **2** *dépravé, dévoyé* ; **4** *berné, désorienté* ; **5** *affolé, éperdu, hagard, halluciné, troublé* ; **7** *clairsemé, éparpillé, épars, sporadique.* — CONTR. : **4** *lucide* ; **5** *calme, posé, raisonnable, réfléchi, sage, sensé, serein.*

égarement [egarmɑ̃] n. m. (de *égarer* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 3 ; sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2, début du XXe s. ; sens 4, 1600, O. de Serres). **1.** *Class.* Le fait de perdre son chemin ; situation d'une personne qui s'est égarée : *Arcas s'est vu trompé par notre égarement* [celui de Clytemnestre et de sa suite, qui se sont trompées de route] (Racine). || **2.** Le fait de se trouver accidentellement dans un milieu où l'on n'a que faire : *Cette sensation d'égarement dans un monde compliqué que lui avait déjà donnée, l'après-midi, la foule au Pré-Saint-Gervais* (Aragon). || **3.** État d'une personne qui ne contrôle plus ses actes ou ses réactions ; trouble affectif ou intellectuel profond ; folie passagère : *Et comme revenant de son égarement :* | *« Pardonne, reprit-il, j'ai trop d'emportement »* (Lamartine). *Cette jouissance impossible nous fascine jusqu'à l'égarement : boire, boire avec tout son visage, son menton, ses joues, boire à pleine auge* (Dorgelès). || **4.** Le fait de perdre momentanément un objet (rare) : *L'égarement d'un document.*

● SYN. : **2** *dépaysement, désorientation* ; **3** *affolement, délire, divagation* ; **4** *perte.* — CONTR. : **3** *bon sens, calme, lucidité, sagesse, sérénité.*

◆ **égarements** n. m. pl. (sens 1, av. 1662, Pascal ; sens 2, 1695, Fénelon). **1.** *Class.* et *littér.* Dérèglements de conduite, déportements : *Dans quels égarements l'amour jeta ma mère* (Racine). *Le souvenir de mes égarements répandit sur ses derniers jours une grande amertume* (Chateaubriand). || **2.** *Vx.* Actes manifestant le trouble de la raison : *Que veux-tu ! ces pauvres folles prouvent par leurs égarements les saintes lois de la nature et leur inévitable fatalité* (Renan).

égarer [egare] v. tr. (de *é, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et du francique **warôn,* conserver [v. GARER], proprem. « placer [une chose, une personne] hors de l'endroit où elle est à l'abri » ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au part. passé fém., écrit *esguarethe* [à l'infin., XIIe s., écrit *esgarer* ; *égarer,* 1636, Monet], au sens 5 ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, milieu du XVIe s. ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 6, av. 1553, Rabelais). **1.** Mettre quelqu'un hors du chemin qu'il doit suivre : *Vous nous égarez, lui disait-elle ; c'est la première fois que vous passez par ces endroits-là* (Sand). || **2.** Laisser aller sans but défini : *Égarer ses pas dans un quartier malfamé* ; et au fig. : *Nous n'irons plus dans les prairies* | *Égarer d'un pas incertain* | *Nos poétiques rêveries* (Lamartine). || Spécialem. *Égarer ses mains, égarer ses regards,* les porter, comme par mégarde, là où cela n'est pas permis : *J'égarais mes regards sur son col indompté* (Banville). || **3.** *Class.* et *littér.* Faire dévier, écarter de son but : *Elle* [la grâce divine] *quitte ces traits qui pénètrent les cœurs ;* | *Le nôtre s'endurcit, la repousse, l'égare* (Corneille). *Ils n'arrivaient jamais à égarer tout à fait leur lucidité d'esprit et leur sens pratique* (Rolland). || **4.** *Fig.* Détourner quelqu'un de la vérité, du bien, du devoir, le jeter dans l'erreur ou l'inconduite : *Ce n'était pas les sophistes qu'il fallait réconcilier à la religion, c'était le monde qu'ils égaraient* (Chateaubriand). *De cette tribune où je vous parle, s'écriait-il à l'Assemblée, on aperçoit le palais où des conseillers pervers égarent et trompent le roi* (Bainville). || **5.** *Fig.* Mettre quelqu'un hors de soi, lui faire perdre le contrôle de ses actes : *La colère vous égare.* || **6.** Ne pas pouvoir momentanément retrouver un objet, généralement parce qu'on ne se souvient plus de l'endroit où on l'a laissé : *Égarer ses gants, son stylo, ses lunettes.*

● SYN. : **1** *détourner, écarter, fourvoyer* ; **4** *abuser, berner, dérouter, désorienter, dévoyer, perdre, pervertir, tromper* ; **5** *affoler, aveugler, révolutionner* (fam.), *troubler* ; **6** *perdre.*

◆ **s'égarer** v. pr. (sens 1, fin du XIVe s., Chr. de Pisan [*s'égarer de,* 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1647, Descartes ; sens 3, 1759, Voltaire ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, av. 1613, M. Régnier ; sens 6, 1868, A. Daudet ; sens 7, 1890, *Dict. général*). **1.** S'écarter de son chemin et ne plus être capable de le retrouver : *Une nymphe s'égare et s'arrête. Elle écoute* (Heredia). ‖ Class. *S'égarer de quelqu'un, de quelque chose,* s'éloigner de cette personne, de cette chose, et la perdre de vue : *Je m'étais par hasard égaré d'un frère et de tous ceux de notre suite* (Molière). ‖ **2.** Aller au hasard, sans souci de suivre un chemin connu : *Le jour, je m'égarais sur de grandes bruyères terminées par des forêts* (Chateaubriand). *Il s'échappait pour aller voir son père* [...] *et il en profitait pour s'égarer dans la ville haute* (Aragon). ‖ *Par anal.* Suivre un tracé mal défini : *Petit chemin, rivière qui s'égare dans la verdure.* ‖ **3.** *Spécialem.* En parlant des mains, des yeux, se porter au hasard sur, parfois avec trop de liberté : *Ses yeux s'égarèrent sur le paysage qu'on voyait par la fenêtre.* ‖ **4.** *Fig.* Laisser errer sa pensée, ou la laisser s'aventurer dans un domaine qui lui est peu familier : *Ils s'égarèrent dans la philosophie de la médecine* (Flaubert). *Il sourit, touche son bandeau, regarde son bras mutilé, semble s'égarer dans ses souvenirs* (Duhamel). *Langage surprenant où Armand s'égare* (Aragon). ‖ *Spécialem.* S'écarter de son propos initial et aborder une question éloignée du sujet : *Mais je m'égare* [...]. *Nous sommes en 1883 à Bagnères-de-Luchon* (Mauriac). ‖ *Class.* Être sujet à des distractions : *C'est un homme étonnant et rare en son espèce | Qui rêve fort à rien et s'égare sans cesse* (Regnard). ‖ **5.** *Fig.* S'écarter du bon sens, de la raison, du bien, du devoir : *Approcher de la princesse sous un faux nom, et peut-être m'en faire aimer ! — Oh ! je m'égare ; cela est impossible* (Musset). ‖ En parlant de l'esprit, de l'intelligence, être dérangé : *J'avais alors pour voisine une espèce de folle dont l'esprit s'était égaré sous les coups du malheur* (Maupassant). ‖ **6.** En parlant d'un objet, être momentanément perdu : *Nous viendrons le chercher demain, dit M. Eyssette ; sur les bateaux, rien ne s'égare* (Daudet). ‖ **7.** *Voix, votes qui s'égarent,* voix, votes qui se dispersent sur des candidats n'ayant aucune chance de triompher.

• SYN. : **1** *se fourvoyer, se perdre ;* **2** *flâner, traînasser* (fam.), *traîner ;* **3** *errer ;* **5** *délirer, dérailler* (fam.), *divaguer, se déranger, se dérégler, rêver ;* **7** *se disséminer, s'éparpiller.*

égarrotter [egarɔte] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur négative] et de *garrot,* partie du corps... ; 1678, Guillet, au part. passé ; à l'infin., 1864, Littré). Blesser un cheval au garrot (terme de vétérinaire).

• REM. On trouve aussi la forme ENGARROTTER (1803, Boiste).

égayant, e [egɛjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *égayer ;* 1870, Larousse). Qui égaie ; qui est propre à égayer : *Le brave Risler* [...] *n'était pas une compagnie bien égayante* (Daudet). *Comme si elle ne devait pas avoir pour seule compagnie celle d'un époux empressé, certes, mais pas toujours égayant* (H. de Régnier).

• SYN. : *amusant, divertissant, drôle, enjoué, folâtre, gai, réjouissant.* — CONTR. : *affligeant, attristant, funèbre, lugubre, morose, sinistre.*

1. égayement [egajmɑ̃] n. m. (de *égayer* [XVIIIe-XIXe s.], d'abord écrit *esgaier,* mouiller, laver [1600, O. de Serres], dér. de *aigue,* forme anc. de *eau* [XIIe s., *Roncevaux*] ; 1870, Larousse). Fossé d'écoulement pour les eaux d'irrigation.

2. égayement n. m. V. ÉGAIEMENT.

égayer [egɛje] v. tr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *gai ;* v. 1240, G. de Lorris, écrit *esgayer* [*égayer,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1660, Scarron ; sens 3, 1605, M. Régnier ; sens 4, 1690, La Quintinie ; sens 5, 1833, G. Esnault). [Conj. **2 b.**] **1.** Rendre gai, divertir : *Il raconta des histoires, égaya la société par son gros rire* (Zola). *Un petit vin de Bourgogne* [...] *achevait d'égayer la fête* (Daudet). ‖ **2.** Donner un air de gaieté, un aspect agréable à quelque chose : *Aux murs, trois ou quatre paysages égayaient et aéraient l'étoffe* (Daudet). *Elle est jolie, elle égayera votre table* (France). ‖ Spécialem. et class. *Égayer un ouvrage, son style,* l'agrémenter d'ornements, de détails plaisants : *J'ai cru qu'il fallait* [...] *égayer l'ouvrage* [les « Fables »] *plus qu'il* [Phèdre] *n'a fait* [...]. *Je n'appelle pas gaieté ce qui excite le rire, mais un certain charme, un air agréable qu'on peut donner à toutes sortes de sujets, même les plus sérieux* (La Fontaine). ‖ **3.** *Class.* Donner libre cours à : *Ces vers où je m'ébats pour égayer ma force* (M. Régnier). ‖ **4.** En termes d'horticulture, éclaircir la ramure d'un arbre, d'un arbrisseau, en coupant toutes les branches inutiles : *Égayer des platanes.* ‖ **5.** *Arg.* et *vx.* Siffler une pièce : *Le vaudevilliste qui dit : on a égayé l'ours* [en note : « on a sifflé la pièce »] *parle argot* (Hugo).

• SYN. : **1** *amuser, dérider, détendre, distraire, réjouir ;* **2** *agrémenter, décorer, embellir, enjoliver, ornementer, orner ;* **4** *élaguer, émonder, tailler.* — CONTR. : **1** *assombrir, attrister, chagriner, consterner, désoler, ennuyer, rembrunir ;* **2** *déparer, enlaidir, gâter.*

◆ **s'égayer** v. pr. (sens 1, 1535, Olivétan ; sens 2, 1667, Molière ; sens 3, fin du XIIIe s.). **1.** *Vx.* Faire en sorte d'être gai : *J'aime à voir le bon sens sous le masque des ris, | Et c'est pour m'égayer que je viens à Paris* (Voltaire). ‖ **2.** Se laisser aller à la gaieté aux dépens de quelqu'un : *Au troisième échec du prestidigitateur, le public commença à s'égayer.* ‖ Class. *S'égayer sur, avec,* se moquer de, prendre pour cible de ses plaisanteries : *Il s'égaya sur la non-résidence des évêques* (Retz). ‖ **3.** *Class.* Se donner libre cours, se donner carrière : *Ce serait donner à son génie, pour s'égayer, toute l'étendue des choses humaines* (Guez de Balzac). *Ce monsieur Fleurant-là et ce monsieur Purgon s'égayent bien sur votre corps* (Molière).

égayeur [egɛjœr] n. m. (de *égayer ;* av. 1896, Goncourt). Personne qui divertit les autres, anime une compagnie : *Ne croyez pas que ce gazetier fut seulement un égayeur de soupers* (Goncourt).

égéen, enne [eʒeɛ̃, -ɛn] adj. (de *Égée,* n. pr. ; 1842, Acad.). Relatif à la mer Égée et aux anciens peuples riverains de cette mer : *Civilisation égéenne.*

égérie [eʒeri] n. f. (lat. *Egeria,* n. de la nymphe qui, dit-on, inspirait au roi Numa Pompilius les lois qu'il donna aux Romains ; 1839, Boiste). Femme dont on prend les avis, inspiratrice, surtout en politique ou dans les activités artistiques : *Ma sœur, jusqu'à présent, fut ma seule égérie* (Musset).

égermage n. m., **égermer** v. tr. V. DÉGERMAGE, DÉGERMER.

égide [eʒid] n. f. (lat. *aegis, aegidis,* bouclier de Zeus, bouclier d'Athéna avec la tête de Méduse, bouclier [en général], défense, gr. *aigis, aigidos,* dér. de *aix, aigos,* chèvre [parce que le bouclier de Zeus était fait de la peau de la chèvre Amalthée] ; 1512, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, av. 1559, J. du Bellay [*sous l'égide de,* 1870, Larousse]). **1.** Dans la mythologie, cuirasse ou bouclier merveilleux de Zeus et d'Athéna, couvert de la peau de la chèvre Amalthée, et sur lequel se trouvait la tête de Méduse. ‖ **2.** *Fig.* et *vx.* Sauvegarde, protection : *Tu n'ignores pas que l'argent est devenu cher et que la loi protège, de son égide vénérable, le vingt pour cent à trois mois* (Miomandre). ‖ Ne s'emploie plus que dans l'expression figée *sous l'égide de quelqu'un* ou *de quelque chose,* sous sa protection.

• SYN. : **2** *appui, rempart, secours, soutien ; auspices, patronage, tutelle.*

éginète [eʒinɛt] adj. et n. (lat. *Ægineta,* Éginète, gr. *Aiginêtês,* de *Aigina,* Égine, n. géogr. ; 1870, Larousse). Relatif à Égine ; habitant ou originaire de cette île : *Le regard si loin du vague sourire dormant des Éginètes* (Goncourt).

éginétique [eʒinetik] adj. (gr. *Aiginêtikos,* d'Égine, de *Aigina* [v. l'art. précéd.], ou dér. franç. de *éginète ;* 1870, Larousse). Qui se rapporte à l'art des monuments antiques trouvés à Égine, ou à l'art de la même époque : *Ils ont un air doux, grave et résigné, tout à fait sculptural et digne des bas-reliefs éginétiques* (Gautier). *Cet espèce de rictus héroïque et sauvage que les archéologues qualifient de sourire égi-*

nétique (Bourget). || *Système éginétique,* système pondéral d'Égine.

égipan n. m. V. ÆGIPAN.

églant [eglɑ̃] n. m. (mot franco-provenç., de *églantier ;* 1877, Littré). Nom populaire du fruit de l'églantier.

églantier [eglɑ̃tje] n. m. (de l'anc. franç. *aiglent,* églantier [XIIe s.], lat. pop. **aquilentum,* proprem. « riche en épines », dér., sous l'influence des adj. en *-entus* [marquant la profusion] et sur le modèle de *aquifolium,* houx [de *acus,* aiguille, et de *folium,* feuille], du lat. class. *aculeus,* aiguillon, dér. de *acus ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *eglentier ; églantier,* XVIIe s.). Nom usuel de tous les rosiers sauvages les plus répandus (famille des rosacées) : *Quatre plates-bandes garnies d'églantiers maigres entouraient symétriquement le carré plus utile des végétations sérieuses* (Flaubert).

églantine [eglɑ̃tin] n. f. (du moyen franç. *aiglantin,* églantier [1572, R. Belleau], dér. de *aiglent* [v. l'art. précéd.] ; 1600, O. de Serres, écrit *esglantine* [*églantine,* début du XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Fleur de l'églantier, petite rose sauvage : *Isabelle mit précieusement l'églantine dans son corsage* (Gautier). || **2.** Fleur d'or décernée en prix par l'Académie des jeux Floraux de Toulouse.

églefin [egləfɛ̃] ou **aiglefin** [ɛgləfɛ̃] n. m. (altér. de *esclefin* [XIIIe s.], lui-même altéré de *esclevis* [XIIIe s.], moyen néerl. *schelvisch ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *eglefin* et [sous l'influence de *aigre*] *aigrefin* [*égrefin,* 1554, Rondelet] ; la graphie *aiglefin* [milieu du XVIe s.] est probablem. due à l'influence de *aigle*). Petite morue de la mer du Nord, qui, fumée, fournit le haddock.

● REM. On trouve aussi les formes AIGREFIN, ÉGREFIN.

église [egliz] n. f. (lat. pop. *eclēsia* [VIe s.], lat. class. *ecclēsia,* assemblée du peuple, et, dès le IIe s., « assemblée des chrétiens, communion chrétienne, église [édifice] », gr. *ekklêsia,* mêmes sens ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens II ; sens I, 1-3, XIIe s. ; sens I, 4-5, 1690, Furetière ; sens I, 6, XVe s., La Curne ; sens I, 7, av. 1850, Balzac).

I. 1. Société religieuse fondée par le Christ : *Un germe d'Église commençait dès lors à paraître. Cette idée féconde du pouvoir des hommes réunis (« ecclesia ») semble bien une idée de Jésus* (Renan). || *Église militante,* société des fidèles qui sont sur la terre, où ils luttent contre le mal. || *Église souffrante,* société des élus qui achèvent de se purifier dans le purgatoire. || *Église triomphante,* société des élus qui sont au ciel. || **2.** Toute communion chrétienne : *L'Église catholique. L'Église grecque orthodoxe. Les Églises protestantes. L'Église anglicane.* || *Églises du désert,* Églises protestantes dont les membres célébraient leur culte dans les lieux inhabités des Cévennes, après la révocation de l'édit de Nantes (1685). || *Église constitutionnelle,* Église qui se forma, en France, à la suite de l'adoption de la Constitution civile du clergé (1790). || *Petite Église,* nom donné aux communautés de catholiques qui refusèrent d'accepter le Concordat de 1801 : *Ce troupeau de fidèles forma ce que l'on nomme la Petite Église* (Balzac). || *Haute Église, Basse Église,* tendances de l'anglicanisme, la première étant attachée à l'épiscopat et à la liturgie, la seconde inclinant vers le calvinisme : *Le docteur Jaquemin Hérode appartenant à la Haute Église* (Hugo). || **3.** *Absol.* L'Église catholique ou romaine : *Le pape est le chef visible de l'Église. Les sacrements de l'Église.* || *Retrancher quelqu'un de l'Église,* l'excommunier. || **4.** Société des fidèles catholiques d'un État, d'un diocèse : *L'Église de France. L'Église de Paris.* || **5.** Ensemble des ecclésiastiques et des clercs de l'Église catholique : *La Révolution a vendu les biens de l'Église. Comment Balzac conçoit-il l'Église ? Ses prêtres sont de toute fabrique* (Alain). || *Spécialem.* Ensemble des membres du clergé chargés de l'enseignement de la doctrine, de l'administration spirituelle et temporelle des affaires ecclésiastiques : *Je remarque qu'on n'y trouve pas d'évêques en exercice ; et ce n'est donc pas la politique publique de l'Église qui est représentée ici* (Alain). || *En face de l'Église, devant l'Église* (vieilli), en présence des ecclésiastiques compétents pour conférer les sacrements : *Se marier devant l'Église.* || **6.** État ecclésiastique : *Entrer dans l'Église, se faire d'Église* (vieilli). *Gens, hommes d'Église. Qu'on destine mon élève à l'Église* (Rousseau). || **7.** *Par anal.* Ensemble de personnes professant les mêmes doctrines, ayant les mêmes desseins, et constituant une société fermée : *Être de la même Église.* || Péjor. *Petite Église,* coterie peu nombreuse (vieilli) : *Cela le mènerait alors à se rapprocher de la petite Église du centre gauche* (Balzac). *Théophile Goujart le conduisit aux concerts d'une société qui se consacrait à l'art musical* [...]. *C'était un grand cénacle, une petite Église à plusieurs chapelles* (Rolland).

II. Édifice où se réunissent les fidèles de religion catholique ou orthodoxe pour l'exercice du culte : *Une église signifie messe, recueillement, vie sérieuse* (Alain). *L'abbé Scholaert secoua d'abord sous le portail sa pèlerine pesante de pluie, puis il poussa la porte et, tout de suite, il respira l'odeur familière de son église, l'odeur d'encens, de cire consumée, de pierre et de cave tiède* (Duhamel). *Église cathédrale, collégiale, abbatiale. Église romane, gothique, baroque. La nef, le clocher d'une église.* || *Église basse,* dans une église à deux étages, l'étage inférieur : *L'église basse de la Sainte-Chapelle.* || Fam. *Pilier d'église,* personne qui se fait remarquer par son assiduité à l'église.

● SYN. : **I, 5** *clergé ;* **7** *camarilla, chapelle, clan.*

églogue [eglɔg] n. f. (lat. *ecloga,* choix, recueil, extrait, pièce de vers, poésie fugitive, gr. *eklogê,* choix, pièce choisie, de *eklegein,* choisir ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 [comme n. m. ; comme n. f., XVIe s.] ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Petit poème pastoral : *L'églogue est l'imitation des mœurs champêtres dans leur plus agréable simplicité* (Marmontel). *Je veux, pour composer chastement mes églogues, | Coucher auprès du ciel, comme les astrologues* (Baudelaire). || **2.** *Par extens.* Aventure amoureuse idyllique, comme en chantent les églogues (peu usité) : *Bref, l'églogue eut lieu* (Hugo).

● SYN. : **1** *bergerie, bucolique, pastorale, pastourelle ;* **2** *idylle.*

églomisation [eglɔmizasjɔ̃] n. f. (de *églomiser ;* 1930, Larousse). Décoration des objets de verre au moyen d'une dorure intérieure.

églomiser [eglɔmize] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *Glomy,* n. d'un décorateur du XVIIIe s. ; 1825, V. Gay). Décorer un objet de verre par églomisation.

ego [ego] n. m. (mot lat. signif. « moi » ; début du XXe s. [employé d'abord par les psychanalystes de langue allemande]). Dans le langage de la psychanalyse, le « moi », ou personnalité psychologique, définie comme un équilibre entre les tendances élémentaires (le « ça ») et la conscience sociale (le « sur-moi ») de l'individu.

égoblage [egɔblaʒ] n. m. (de *égobler ;* v. 1930, aux sens 1-2). **1.** Action d'égobler, d'équarrir grossièrement. || **2.** Enlèvement des branches d'un arbre abattu.

égobler [egɔble] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *gobe,* morceau [XVIIe s.], du gaulois **gobbo-,* bouche, bec, éperon [v. GOBER] ; 1930, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Équarrir grossièrement. || **2.** Enlever les branches d'un arbre abattu.

égocentrique [egɔsɑ̃trik] adj. et n. (dér. savant du lat. *ego,* moi, et *centrum,* centre ; 1922, Larousse). Qui a tendance à se considérer comme le centre de l'univers et à penser en ramenant tout à sa propre personne. ◆ adj. (1922, Larousse). Qui est relatif à cette tendance ou qui la manifeste.

● REM. On a dit aussi ÉGOCENTRISTE.

égocentriquement [egɔsɑ̃trikmɑ̃] adv. (de *égocentrique ;* v. 1930). D'une manière égocentrique : *Celui qui aurait vraiment compris, annexé, « réalisé » cela, pourrait-il, comme avant, s'émouvoir égocentriquement sur son destin ?* (Martin du Gard).

égocentrisme [egɔsɑ̃trism] n. m. (de *égocentrique ;* 1922, Larousse). Tendance à tout rapporter à soi-même, à ne juger des êtres et des choses que par rapport à sa propre personne ou à son propre intérêt : *L'égocentrisme permettant de la sorte à chaque humain de voir l'univers étagé au-dessous de lui qui est roi* (Proust). || *Spécialem.* Attitude psychologique de l'enfant qui n'éprouve pas le besoin de communiquer sa pensée et a tendance à confondre réalité personnelle et réalité objective.

● SYN. : *égoïsme, individualisme, narcissisme.* — CONTR. : *abnégation, altruisme, dévouement, renoncement, sacrifice.*

égocentriste n. et adj. V. ÉGOCENTRIQUE.

égoger [egɔʒe] v. tr. (origine obscure ; 1680, Richelet). [Conj. **1 b.**] En tannerie, débarrasser une peau de veau de ses extrémités (queue, oreilles, bouts de pied).

égoïne ou **égohine** [egɔin] n. f. (var. de *écouane* [v. ce mot] ; 1676, Félibien, écrit *égohine ; égoïne,* 1836, Acad.). Scie à main utilisée en menuiserie et en charpenterie, composée d'une lame rigide, assez épaisse, munie d'une seule poignée à l'une de ses extrémités.

égoïser [egɔize] v. intr. (dér. savant du lat. *ego,* moi ; 1752, Trévoux). *Vx.* Ne parler que de soi ; tout rapporter à soi.

égoïsme [egɔism] n. m. (dér. savant du lat. *ego,* moi ; fin du XVII[e] s. [d'après *Encyclopédie,* 1755], au sens 3 ; sens 1-2, 1870, Larousse). **1.** Vx. *Égoïsme métaphysique,* ou simplem. *égoïsme,* doctrine philosophique qui considère l'existence des autres êtres comme douteuse, le sujet pensant ne pouvant affirmer que sa propre réalité. (On dit auj. SOLIPSISME.) || **2.** Ensemble des instincts et des tendances qui portent chaque individu à se conserver et à se développer. || **3.** Amour de soi-même, disposition qui porte une personne à se préoccuper exclusivement de son propre intérêt, de son propre plaisir, au mépris de ceux d'autrui : *L'égoïsme est le plus puissant et le plus saisissable des mobiles humains* (Renan). *Leur édification* [des hôtels particuliers] *procédait d'un égoïsme intransigeant* (Colette). || *Égoïsme à deux, à trois,* tendance qui porte deux ou trois personnes à se soucier exclusivement les unes des autres, à s'aimer exclusivement entre elles : *L'amour, qui est l'égoïsme à deux, sacrifie tout à soi* (Radiguet). || *Égoïsme de classe,* tendance, chez les membres d'un groupe social, à ne considérer que leur intérêt propre. || *Égoïsme sacré,* attitude qui consiste à tout subordonner à l'intérêt de la patrie : *Son égotisme, fort ressemblant à ce qu'on a depuis nommé pour les peuples « égoïsme sacré »* (Hermant).

● SYN. : **3** *égocentrisme, égotisme, individualisme, narcissisme.* — CONTR. : **3** *abnégation, altruisme, bonté, charité, dévouement, renoncement, sacrifice.*

égoïste [egɔist] n. (de *égoïsme ;* av. 1696, La Bruyère). Qui rapporte tout à soi ; qui ne considère que son propre intérêt ou son propre plaisir : *Comme tous les égoïstes, il était très exigeant sur la fidélité des autres* (Renan). *Ils étaient égoïstes tous les deux. Mais cet égoïsme était naïf, il ne connaissait pas les calculs de l'âge mûr qui le rendent repoussant* (Rolland). *Et il faudrait encore que je sois un fichu égoïste pour ne pas penser à toi et aux tiens* (Aragon).

◆ adj. (sens 1, 1816, B. Constant ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Qui est entaché d'égoïsme : *Je voulus réveiller sa générosité, comme si l'amour n'était pas de tous les sentiments le plus égoïste, et, par conséquent, lorsqu'il est blessé, le moins généreux* (Constant). *Calcul égoïste.* || **2.** Se dit sans nuance défavorable, et par opposition à *altruiste,* des inclinations et des tendances qui poussent la personne à se conserver et à se développer.

● SYN. : **1** *égocentrique, individualiste, personnel.* — CONTR. : **1** *altruiste, bon, charitable, désintéressé, dévoué, humain, philanthrope.*

égoïstement [egɔistəmɑ̃] adv. (de *égoïste ;* 1864, Littré). Avec égoïsme : *Tout cela ne servait à rien, qu'à jouir égoïstement* (Rolland).

égoïstique [egɔistik] adj. (de *égoïste ;* av. 1867, Baudelaire). Entaché d'égoïsme (rare) : *Cette pauvre créature bornée, remplie de préjugés égoïstiques* (Baudelaire).

égophonie [egɔfɔni] n. f. (dér. savant du gr. *aix, aigos,* chèvre, et *phônê,* son, voix ; 1864, Littré). Chevrotement de la voix, perceptible seulement à l'auscultation, et qui est le symptôme d'un épanchement liquidien dans la plèvre.

égorgement [egɔrʒəmɑ̃] n. m. (de *égorger ;* 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Action d'égorger : *Il règne par l'embûche et par l'égorgement* (Leconte de Lisle). || **2.** *Fig.* et *littér.* Action de faire disparaître, d'anéantir quelque chose par des moyens violents : *Égorgement de la liberté, étranglement du droit* (Hugo).

égorgeoir [egɔrʒwar] n. m. (de *égorger ;* 1845, Bescherelle). *Vx.* Lieu où l'on égorge.

égorger [egɔrʒe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *gorge ;* 1539, R. Estienne, écrit *esgorger* [*égorger,* XVII[e] s.], aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1666, Molière). [Conj. **1 b.**] **1.** Tuer un être vivant en lui tranchant la gorge, et en particulier l'immoler comme victime : *Salomon, le premier jour, égorgea pour hosties pacifiques vingt-deux mille bœufs et cent vingt mille brebis* (Sainte-Beuve). *Le sang des taureaux fraîchement égorgés ruisselait au-dehors* (France). || **2.** *Par extens.* Tuer à l'arme blanche, le plus souvent un être sans défense : *Ceux qui, sans effort d'imagination, pénètrent avec effraction dans quelque maison isolée, la pillent, et souvent en égorgent les maîtres* (Nerval). || **3.** Fig. et fam. *Égorger le client,* lui faire payer un prix excessif. (Vieilli). || **4.** *Class.* Perdre une personne dans l'esprit d'une autre : *Bissy égorgeait en secret le cardinal de Noailles auprès de M[me] de Maintenon* (Saint-Simon).

● SYN. : **1** *saigner ;* **2** *assassiner, massacrer, occire* (vx), *poignarder, suriner* (arg.), *zigouiller* (arg.) ; **3** *écorcher* (fig.), *estamper* (pop.), *étrangler* (fam.), *étriller* (fam.), *exploiter, plumer* (fam.), *tondre* (fam.).

◆ **s'égorger** v. pr. (sens 1, av. 1711, Boileau ; sens 2, 1664, Racine). **1.** *Vx.* Se couper la gorge à soi-même : *Je vous demande pardon de mes folies ; mais, dans l'état où je suis, il faut s'égayer ou s'égorger* (Rousseau). || **2.** Se tuer l'un l'autre dans un combat.

égorgetage [egɔrʒətaʒ] n. m. (de *égorgeter ;* 1870, Larousse). Action d'égorgeter.

égorgeter [egɔrʒəte] v. tr. (de *égorger ;* 1542, Rabelais, au sens de « égorger à petits coups » ; sens actuel, 1870, Larousse). [Conj. **4 b.**] Au cours du corroyage, écharner à vif une peau de veau.

égorgeur, euse [egɔrʒœr, -øz] n. (de *égorger ;* XVI[e] s., *Dict. général,* comme adj., au sens de « qui sert à égorger » ; comme n., au sens 1, 1637, Crespin ; sens 2, av. 1885, V. Hugo ; sens 3, XX[e] s.). **1.** Celui, celle qui égorge : *Des égorgeurs à mine farouche, le couteau entre les dents* (Fromentin). *Elle sent le carnier, l'égorgeuse !* (Bernanos). || **2.** *Fig.* et *littér.* Personne qui anéantit une institution par la violence : *Oudinot, égorgeur d'une république* (Hugo). || **3.** *Fig.* et *fam.* Commerçant qui fait payer le client beaucoup trop cher.

● SYN. : **1** *assassin, chourineur ou surineur* (arg.), *meurtrier, tueur ;* **3** *écorcheur* (fam.), *estampeur* (pop.), *étrangleur* (fam.).

égorgillement [egɔrʒijmɑ̃] n. m. (de *égorgiller ;* av. 1902, Zola, aux sens 1-2). **1.** *Pop.* Action d'égorgiller. || **2.** *Fig.* Manœuvre pour abattre un homme : *Les lenteurs provinciales sont pleines de traîtrises, d'égorgillements sournois* (Zola).

égorgiller [egɔrʒije] v. tr. (de *égorger ;* 1863, Th. Gautier). *Pop.* Égorger : *Quand vous égorgillez misérablement un pauvre homme dans le recoin le plus désert des boulevards extérieurs* (Hugo).

égosiller (s') [segozije] v. pr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *gosier ;* 1488, *Mer des histoires,* comme v. tr., écrit *esgosiller* [*égosiller,* XVII[e] s.], au sens de « couper la gorge à » ; comme v. pr., au sens actuel, 1652, Scarron). Crier très fort ; se fatiguer la voix en criant ou en chantant fort ou longtemps : *M. Pengali poussait des cris, les coqs s'égosillaient* (Chateaubriand) ;

et fam. : « *Et puis après, quand la soupe ?...* » *s'égosillait Bouffioux* (Dorgelès).

• SYN. : *brailler* (fam.), *clamer, s'époumoner, gueuler* (pop.), *hurler, vociférer.*

égotique [egɔtik] adj. (de *égotisme ;* début du XX^e s.). Qui se rapporte à l'égotisme, ou qui manifeste de l'égotisme : *Point suprême, point égotique de notre être, si l'on peut hasarder ce néologisme* (Maeterlinck).

égotisme [egɔtism] n. m. (angl. *egotism,* égoïsme, du lat. *ego,* moi ; 1726, Behrens, au sens 1 ; sens 2, 1823, Stendhal). **1.** Culte du moi, de sa propre personnalité dans ce qu'elle peut avoir d'original : *L'égotisme est une qualification par laquelle les Anglais désignent l'amour de soi considéré comme un droit de l'homme* (Sand). || **2.** Terme par lequel Stendhal a désigné l'étude analytique faite par un écrivain de sa propre personnalité : *L'égotisme, mais sincère, est une façon de peindre le cœur humain* (Stendhal).

égotiste [egɔtist] adj. et n. (angl. *egotist,* de *egotism* [v. l'art. précéd.] ; 1726, Behrens, au sens 1 ; sens 2 [de *égotisme*], 1833, Th. Gautier). **1.** Qui a le sentiment exagéré de sa propre personnalité, et qui trouve dans ce sentiment une jouissance raffinée. || **2.** Qui a le goût d'analyser sa propre personnalité, qui y trouve du plaisir : *Écrivain égotiste. Voilà l'égotiste, qui n'est point l'égoïste ; car Stendhal pense d'une certaine manière aux autres* (Alain).

◆ adj. (1870, Larousse). Qui manifeste de l'égotisme : *Tendances égotistes.*

• SYN. : *individualiste.*

égout [egu] n. m. (déverbal de *égoutter ;* v. 1265, *Livre de jostice,* au sens II, 5 ; sens I, 1-2, 1538, R. Estienne ; sens II, 1, av. 1559, J. du Bellay ; sens II, 2, 1680, Richelet ; sens II, 3, 1864, Littré ; sens II, 4, 1785, Brunot ; sens II, 6, fin du XVII^e s., Saint-Simon ; sens II, 7, 1864, Littré [« conduit du corps humain », v. 1560, Paré]).

I. 1. *Vx.* Action d'égoutter ; le fait de s'égoutter : *Sur ses parois, polies par l'égout des ravines, | Nulle herbe, nulle fleur ne pend par ses racines* (Lamartine). || **2.** Eau, liquide qui s'écoule peu à peu : *Les égouts d'un toit.*

II. 1. Canal longeant le bord d'un toit, et servant à l'écoulement des eaux de pluie. || **2.** Ligne basse d'un pan de couverture. (On dit aussi AVANT-TOIT ou BATTELLEMENT.) || **3.** *Vx.* Pente d'un toit : *Toit à deux égouts.* || **4.** Fossé creusé au milieu des terres cultivées pour l'écoulement des eaux. || **5.** Conduit étanche, la plupart du temps souterrain, servant à l'évacuation rapide des eaux de pluie, des eaux usées, des immondices d'une agglomération : *Le gigantesque vomissement de nos égouts dans les fleuves* (Hugo). || *Bouche d'égout,* ouverture pratiquée dans la bordure du trottoir d'une rue, et communiquant directement avec l'égout, pour l'évacuation des eaux de pluie et de nettoiement. || *Regard d'égout,* plaque recouvrant l'ouverture d'un des puits qui permettent de descendre dans un égout pour l'entretenir. || *Tout-à-l'égout,* v. à son ordre alphab. || **6.** *Fig.* Lieu où règne la corruption, réceptacle des choses, des personnes les plus viles : *J'ai entendu traiter mon œuvre de flaque de boue et de sang, d'égout, d'immondice* (Zola). || **7.** *Égout nasal,* chez le cheval, orifice du conduit lacrymal, placé dans la commis-sure des lèvres du naseau.

• SYN. : **II, 1** *chéneau, gouttière ;* **6** *bourbier, cloaque, sentine.*

égoutier [egutje] n. m. (de *égout ;* 1842, Mozin). Ouvrier chargé du nettoyage et de l'entretien des égouts d'une ville : *Trois pelotons d'agents et d'égoutiers explorèrent la voirie souterraine de Paris* (Hugo).

◆ adj. m. (sens 1, début du XX^e s. ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Qui sert d'égout (rare) : *Il s'apprêtait à franchir la seconde haie le séparant, avec un fossé égoutier, de la ruelle* (L. Daudet). || **2.** Qui vient des égouts : *Miasmes égoutiers.*

égoutis n. m. V. ÉGOUTTIS.

égouttage [eguta3] n. m. (de *égoutter ;* 1845, Bescherelle [au XVIII^e s. : « action qui consiste à enlever du sol une humidité surabondante par le moyen de fossés empierrés »]). Opération par laquelle on fait égoutter quelque chose : *Savon, brosse en chiendent, récurage, égouttage* (P.-É. Victor). || *Spécialem.* Opération qui consiste à éliminer le sérum du caillé lors de la fabrication du fromage.

égouttement [egutmɑ̃] n. m. (de *égoutter ;* 1330, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** Action d'égoutter quelque chose, ou le fait d'égoutter, de s'égoutter, en parlant d'une chose : *Cette course la trempait, l'apaisait, dans la mouillure des pelouses et l'égouttement des branches* (Daudet). *L'égouttement des taillis trempés* (Bernanos). || **2.** Spécialem. *Égouttement des terres,* action de débarrasser les terres d'un excès d'humidité en les drainant. (On dit aussi ÉGOUTTAGE.) || **3.** *Fig.* et *littér.* Le fait de s'écouler lentement : *Sans qu'il s'aperçût de l'égouttement des heures* (Huysmans).

égoutter [egute] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *goutte ;* v. 1265, J. de Meung, écrit *esgouter* [*égoutter,* XVII^e s.], au sens de « verser [un liquide] goutte à goutte » ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 2, v. 1540, M. du Bellay ; sens 3, 1864, Littré [au part. passé, 1845, Bescherelle] ; sens 4, 1864, Littré ; sens 5, milieu du XX^e s.). **1.** Débarrasser une chose du liquide qui l'imprègne ou la recouvre, en faisant écouler celui-ci goutte à goutte : *Égoutter du linge. Égoutter de la vaisselle.* || **2.** *Égoutter des terres,* les débarrasser de leur excès d'humidité, en faisant écouler l'eau par des canaux. || **3.** *Égoutter le fromage,* éliminer le sérum du caillé au cours de la fabrication. || **4.** *Égoutter des glaces,* faire écouler l'excès de mercure après l'étamage. || **5.** *Égoutter une mamelle,* vider à la main la mamelle du lait qui a pu y rester après la traite mécanique.

◆ **s'égoutter** v. pr. (fin du XIII^e s., Rutebeuf, au sens de « cesser de couler » [d'une source] ; sens 1-2, v. 1355, Bersuire). **1.** Perdre son eau, son humidité, goutte à goutte : *Fromage qui s'égoutte.* || Avec ellipse du pronom réfléchi : *Laisser, faire égoutter le linge. Mettre son parapluie à égoutter.* || **2.** S'écouler, tomber goutte à goutte : *La nuée s'égouttait sur les buissons* (Sand). *L'eau s'égouttant des rames faisait de petits arpèges, des notes chromatiques* (Rolland). *Le lait s'égouttait partout* (Cocteau).

égoutteur, euse [egutœr, -øz] adj. (de *égoutter ;* 1611, Cotgrave, comme n. m., au sens de « celui qui assèche » ; comme adj., au sens actuel, 1870, Larousse). Qui sert à l'égouttement. || *Rouleaux égoutteurs,* cylindres de la machine à papier destinés à éliminer l'eau de la pâte à papier.

égouttis ou **égoutis** [eguti] n. m. (de *égoutter ;* début du XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Chute d'un liquide en grosses gouttes : *Lorsque se dissipa, au milieu d'un vaste égoutis, la brume d'eau qui cachait les Arges, elle prit une lunette d'approche* (L. Daudet). || **2.** Bruit fait par un liquide qui s'égoutte : *Près d'une scierie dont le ronflement se mêlait à l'égouttis d'une roue de moulin* (Tharaud).

égouttoir [egutwar] n. m. (de *égoutter ;* 1564, Liébault). Dispositif qui permet de faire égoutter des objets humides ou imprégnés de liquide, et dont la forme varie suivant l'objet qu'il doit recevoir : *Égouttoir à vaisselle. Égouttoir à fromages. Égouttoir à bouteilles.*

égoutture [egutyr] n. f. (de *égoutter ;* 1700, Liger, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Les dernières gouttes qui s'écoulent d'un récipient qu'on vide : *Les égouttures d'une bouteille.* || **2.** Liquide provenant d'un objet qui s'égoutte : *Les égouttures des linges rincés* (Zola).

égrain ou **égrin** [egrɛ̃] n. m. (lat. pop. **acrumen,* dér. de l'adj. *acer, acris, acre,* perçant, pénétrant, âpre, vif ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *aigrum* [*aigrun,* 1260, Godefroy], au sens de « toute espèce de légume à saveur âcre » ; écrit *égrain* ou *égrin,* au sens actuel, 1864, Littré [*aigrin,* « pomme à saveur aigre », 1866, Larousse]). Jeune pommier ou jeune poirier venu de graine, et destiné à être greffé ultérieurement.

• REM. On écrivait autrefois AIGRUN ou AIGRIN.

égrainer v. tr., et ses dérivés. V. ÉGRENER, ETC.

égrappage [egrapaʒ] n. m. (de *égrapper ;* 1845, Bescherelle). Action d'égrapper : *L'égrappage du raisin.*

égrapper [egrape] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *grappe ;* 1732, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1767, *Dictionnaire des arts et métiers*). **1.** Détacher de la grappe les grains de certains fruits : *Égrapper des groseilles.* || **2.** *Vx.* Séparer les fragments de minerai de fer des pierres qui les entourent.

• SYN. : **1** *égrener.*

égrappeur, euse [egrapœr, -øz] n. (de *égrapper ;* 1907, Larousse [dans la technique des forges, 1761, *Dict. général*]). Ouvrier, ouvrière qui égrappe : *Toutes les égrappeuses de houblon levèrent la tête* (R. Bazin).

égrappoir [egrapwar] n. m. (de *égrapper ;* 1785, Brunot [dans la technique des forges, 1761, *Dict. général*]). Instrument servant à égrapper le raisin.

égratigner [egratiɲe] v. tr. (altér. de *esgratiner,* égratigner [v. 1155, Wace], de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *gratiner,* même sens [XIIe s., Godefroy], dér. de *gratter ;* v. 1240, G. de Lorris, écrit *esgratigner* [*égratigner,* début du XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1832, Raymond ; sens 4, 1762, Acad. ; sens 5, 1556, V. Gay ; sens 6, av. 1855, Mme de Girardin ; sens 7, 1580, Montaigne ; sens 8, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** Déchirer légèrement la peau avec l'ongle ou avec une chose piquante : *J'avais le visage barbouillé, meurtri, égratigné, les mains noires* (Chateaubriand). || **2.** Faire une marque superficielle sur un objet, le dégrader légèrement : *De magnifiques ronces égratignent au passage la caisse de la voiture* (Hugo). *Elle égratignait les brides de son chapeau contre la barbe rude du jeune homme* (Zola). || **3.** Labourer peu profondément le sol. || **4.** Attaquer superficiellement la planche à graver. || **5.** Travailler une étoffe de soie avec la pointe d'un fer. || **6.** *Par exagér.* Toucher légèrement en passant : *Les libellules de leurs queues | M'égratignent dans leurs ébats* (Gautier). || **7.** *Fig.* Atteindre, blesser légèrement par des critiques railleuses, des traits satiriques : *Bien qu'il n'achetât jamais aucun livre, de peur d'être égratigné par sa femme* (France). || **8.** *Fig.* Toucher, émouvoir légèrement, en parlant d'une douleur, d'un malheur : *Semblable à elle-même, pas même égratignée par la vraie douleur* (Colette).

• SYN. : **1** *écorcher, griffer ;* **2** *érafler, rayer ;* **3** *gratter ;* **6** *caresser, effleurer, friser, frôler.*

égratigneur, euse [egratiɲœr, -øz] adj. (de *égratigner ;* 1558, Vauquelin de La Fresnaye). Qui égratigne : *Il promène ses doigts égratigneurs sur son front* (Goncourt). ◆ n. (XVIe s., V. Gay, au sens de « ouvrier qui égratigne le satin » ; sens actuel, 1767, *Dictionnaire des arts et métiers*). Ouvrier, ouvrière qui se sert de l'égratignoir.

égratignoir [egratiɲwar] n. m. (de *égratigner ;* 1755, *Encyclopédie*). Fer tranchant et pointu dont se servent les passementiers pour égratigner les étoffes de soie.

égratignure [egratiɲyr] n. f. (de *égratigner ;* XIIIe s., Guillaume de Tyr, au sens 1 [« blessure légère », 1507, *Coutumier général*] ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, 1810, Pairault). **1.** Écorchure, déchirure superficielle de la peau, faite le plus souvent avec les ongles ou par une chose pointue : *De nombreuses égratignures* [...] *révélaient des courses habituelles à travers les buissons et les halliers* (Gautier). || *Fam.* Blessure légère : *Il avait à peine quelques égratignures. Les balles n'avaient pas voulu de lui* (Hugo). || **2.** Éraflure, sillon peu profond, comme fait avec l'ongle, sur la surface d'un objet : *Faire des égratignures à un meuble, à la carrosserie d'une voiture.* || **3.** *Fig.* Petite blessure d'amour-propre ; atteinte légère portée aux sentiments, aux convictions, à la réputation de quelqu'un : *Elle met à profit les moindres choses pour en tirer égratignure* (Gide). || **4.** En vénerie, trace légère que laisse le cerf en marchant sur la terre dure.

• SYN. : **1** *balafre, éraflure, estafilade, griffure ;* **2** *rayure.*

égravillonner [egravijɔne] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *gravillon ;* 1700, Liger). Débarrasser un arbre que l'on transplante d'une partie de la terre engagée entre les racines.

égravoir [egravwar] n. m. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive] et de *graver ;* 1767, Garsault). Outil de paumier pour faire des trous dans l'armature d'une raquette.

égrefin n. m. V. ÉGLEFIN.

égrégore [egregɔr] n. m. (gr. ecclés. *egrêgoros,* proprem. « qui veille, vigilant » [parce que les égrégores veillèrent, installés sur le mont Hermon, jusqu'à ce qu'ils pussent posséder les filles de Seth] ; 1870, Larousse). Chacun des anges qui, selon le livre d'Enoch, s'unirent aux filles de Seth : *Il sait l'art d'évoquer le démon, le stryge, l'égrégore* (Hugo).

égrenage [egrənaʒ] n. m. (de *égrener ;* 1835, *Maison rustique du* XIXe *siècle,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1878, Larousse ; sens II, 1877, Littré).

I. 1. Action d'égrener, de séparer la graine de l'épi ou du reste de la plante : *L'égrenage du maïs.* || **2.** Opération qui a pour objet de débarrasser les matières textiles végétales (coton, chanvre, lin, etc.) des graines qui y adhèrent.

II. Action d'enlever au grattoir les grains du plâtre quand celui-ci a été étendu sur un mur.

égrène [egrɛn] n. f. (déverbal de *égrener* [sans ces ferrements, les caisses tombent en morceaux, s'égrènent] ; 1791, *Encycl. méthodique*). Ferrure qu'on pose aux angles d'une caisse.

égrené, e [egrəne] adj. (part. passé de *égrener ;* 1845, Bescherelle). Se dit du plâtre qu'on a débarrassé de ses aspérités.

égrènement [egrɛnmɑ̃] n. m. (de *égrener ;* 1627, Crespin, au sens 1 ; sens 2-3, XXe s. [« fait de se succéder dans l'espace », 1890, Maupassant]). **1.** Action d'égrener, ou le fait de s'égrener (en parlant des graminées). || **2.** Action d'égrener son chapelet : *Elles* [...] *avaient passé le reste de leur temps en méditations et en causeries graves, interrompues par l'égrènement des rosaires* (Savignon). || **3.** *Fig.* Le fait de se succéder dans le temps : *L'égrènement des heures.*

égrener [egrəne] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *grain* ou *graine ;* fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai, écrit esgrener* [*esgrainer,* XIVe s., La Curne ; *égrener, égrainer,* XVIIe s.], au sens de « perdre son grain, s'ébrécher » [pour un métal] ; sens I, 1, 1600, O. de Serres ; sens I, 2, 1864, Littré ; sens I, 3, 1870, Larousse ; sens II, 1845, Bescherelle). [Conj. **5 a.**]

I. 1. Séparer les grains des fruits (épis, capsules, gousses, etc.) ; détacher les grains d'une grappe : *Égrener du maïs. Égrener du raisin, des groseilles.* || **2.** *Égrener un chapelet,* faire passer un chapelet grain à grain entre ses doigts, pour compter les prières : *Dans le lit, un vieillard d'une maigreur insigne | Égrène un chapelet* (Verlaine). || Fig. *Égrener son chapelet, égrener un chapelet d'injures,* débiter une suite ininterrompue d'injures ou simplement de paroles véhémentes : *Il s'apostrophait grossièrement, il se traitait de cochon, de triple gueux, de foutue bête et de paillasse. Il en avait pour quelque temps à égrener son chapelet* (Rolland). || **3.** Faire entendre une suite ininterrompue de sons distincts les uns des autres : *L'orgue de Barbarie des chevaux de bois égrenait dans l'air ses notes pleurardes et sautillantes* (Maupassant). *Les cloches qui sonnaient égrenèrent leur appel* (Carco).

II. Effacer le grain, les aspérités de : *Égrener une planche pour la mettre en couleur.* || *Spécialem.* Chez les doreurs, polir la surface d'une pièce passée au jaune.

◆ **s'égrener** v. pr. (sens 1, 1732, Liger ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 4, av. 1890, Maupassant ; sens 5, av. 1854, Nerval ; sens 6, 1872, A. Daudet). **1.** Tomber grain à grain : *Les épis lourds et mûrs s'égrenaient dans*

la boue, et des volées de petits oiseaux s'abattaient sur cette moisson perdue (Daudet). || **2.** *Vx.* Tomber en poussière : *Ces bois noirs se pourrissent à mesure que les os qu'ils renferment blanchissent et s'égrènent* (Flaubert). || **3.** *Littér.* Tomber goutte à goutte : *La fraîcheur d'un mince filet d'eau s'égrenait en gouttes mélancoliques sur des carreaux de faïence émaillée* (Daudet). || **4.** En parlant d'un groupe de personnes, perdre ses membres un à un : *De tout ce monde-là, nous ne sommes plus que trois survivants : ma femme, moi et ma belle-sœur* [...]. *Sacristi, comme ça s'égrène une famille !* (Maupassant). || **5.** Se disposer en file dans l'espace : *Des vols de colombes s'égrènent çà et là* (Nerval). || **6.** S'espacer régulièrement dans le temps ; se détacher élément par élément : *Une grande mélodie claire s'égrenait doucement dans le ciel* (Daudet).

● REM. Selon l'Académie, *égrener* et ses dérivés s'écrivent aussi ÉGRAINER, etc.

égreneur, euse [egrənœr, -øz] n. (de *égrener ;* 1877, Littré). Personne qui égrène : *Le bruit du marteau des égreneurs* (Hamp).

◆ **égreneuse** n. f. (1870, Larousse). Machine servant à égrener le maïs et les plantes fourragères, ou les plantes textiles telles que le lin, le chanvre, le coton.

égrenoir [egrənwar] n. m. (de *égrener ;* 1785, Brunot). Instrument employé pour égrener certaines plantes fourragères.

égrésage [egrezaʒ] n. m. (de *égréser ;* XXe s.). Action d'égréser.

égréser [egreze] v. tr. (probablem. var. de *égriser ;* XXe s.). Travailler la surface d'une pierre de taille dure ou d'un marbre pour lui donner l'aspect égrisé. (V. aussi ÉGRISER.)

égréseur [egrezœr] n. m. (de *égréser ;* XXe s.). Ouvrier d'un atelier de marbrerie spécialiste de l'égrésage.

égrillard, e [egrijar, -ard] adj. (du norm. *égriller,* glisser, altér. de l'anc. v. *escriller,* glisser, tomber en glissant [v. 1155, Wace], anc. scand. **skridla,* glisser, proprem. « marcher avec des raquettes à neige » ; 1580, Alcrippe, comme n. m., écrit *esgrillard* [*égrillard,* XVIIe s.], au sens de « malfaiteur qui guette les passants pour les dévaliser [et qui apparaît et disparaît de façon inattendue] » ; comme adj., au sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, 1696, Regnard ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Qui se complaît dans les propos licencieux, les plaisanteries grivoises : *Conteur égrillard, il fume, il boit* (Balzac). || **2.** Qui dénote ce caractère, une tendance à la gauloiserie : *Les victuailles tirées de la berline, devant lesquelles les yeux de Valmajour l'ancien s'allumaient de petites flammes égrillardes* (Daudet). *Air égrillard.* || **3.** Se dit des propos, des plaisanteries qui ont un caractère un peu trop libre : *Ces deux petites bêtes, qui se parlaient chiffons* [...] *et dont les yeux brillaient de plaisir quand elles étaient sur la piste d'une histoire égrillarde* (Rolland).

● SYN. : **1** *gaillard, grivois, libertin, polisson ;* **2** *hardi, inconvenant, provocant ;* **3** *croustillant* (fam.), *cru, gaulois, graveleux, grivois, leste, rabelaisien* (littér.), *salé* (fam.).

◆ n. (1667, Molière). *Class.* Personne d'une gaieté, d'une conduite un peu libre : *Une vingtaine d'égrillards qui ne demandent qu'à se divertir* (Dancourt).

égrillardise [egrijardiz] n. f. (de *égrillard ;* 1867, Goncourt). Propos égrillard : *Le maréchal allait conter une égrillardise à la maîtresse de maison* (Goncourt).

● SYN. : *cochonnerie* (pop.), *gaillardise, gauloiserie.*

égrilloir [egrijwar] n. m. (de *égriller* [v. ÉGRILLARD] ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Barrière de pieux rapprochés, pour empêcher le poisson de sortir par le déversoir d'un étang. (On dit aussi ÉCRILLE, n. f.) || **2.** Déversoir d'un étang.

égrin n. m. V. ÉGRAIN.

égrisage [egrizaʒ] n. m. (de *égriser ;* 1774, Le Vieil). Action d'égriser ; son résultat.

● REM. On dit plutôt ÉGRÉSAGE quand il s'agit d'une pierre de taille dure ou d'un marbre.

égrisé, e [egrize] adj. (part. passé de *égriser*). *Taille égrisée,* aspect d'une pierre de taille présentant une surface unie, couverte cependant de fines rayures peu profondes.

égrisée n. f. ou **égrisé** [egrize] n. m. (part. passé substantivé de *égriser ;* 1776, *Encyclopédie*). Mélange de poudre de diamant et d'huile végétale, qui sert à la taille et au polissage du diamant lui-même et d'autres pierres précieuses.

égriser [egrize] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et du néerl. *gruizen,* écraser ; 1610, Béroalde de Ver-ville, écrit *esgriser* [*égriser,* milieu du XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Frotter l'un contre l'autre deux diamants clivés, pour les arrondir et permettre ensuite leur taille. || **2.** Dresser les bords d'une glace en les frottant avec un abrasif. || **3.** Faire disparaître, à l'aide d'un abrasif pulvérulent, les rugosités laissées sur le marbre par la scie et le ciseau.

● REM. On dit plutôt ÉGRÉSER quand il s'agit d'une pierre de taille dure ou d'un marbre.

égrisoir [egrizwar] n. m. (de *égriser ;* 1676, Félibien). Boîte contenant l'égrisée.

égrotant, e [egrɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *aegrotans, -antis,* part. prés. de *aegrotare,* être malade, de *aegrotus,* malade ; XIIIe s. [rare av. le début du XIXe s.]). *Littér.* Qui ne jouit pas d'une parfaite santé (souvent dans des tournures plaisantes) : *Les oblats, ces égrotants de l'armée bénédictine dont je pourrais peut-être faire partie* (Huysmans). *Ce fils d'un père égrotant* (Mauriac).

égrugeage [egryʒaʒ] n. m. (de *égruger ;* 1888, Larousse). Action d'égruger.

égrugeoir [egryʒwar] n. m. (de *égruger ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, 1790, G. Esnault). **1.** Petit mortier ou moulin, généralement en bois, dans lequel on broie le sel, le poivre, etc. || **2.** Dans l'industrie textile, instrument comprenant une sorte de peigne à dents de bois, avec lequel on peigne le chanvre et le lin pour en faire tomber les graines. || **3.** Machine à écraser le raisin. || **4.** *Arg.* et *vx.* Chaire à prêcher (à cause de l'analogie de sa forme avec celle du mortier) : *Il y a là-bas, dans l'égrugeoir, un très bon Dieu le père* (Hugo).

● REM. ÉGRUGEOIRE, n. f. (1660, Oudin), est une forme vieillie.

égruger [egryʒe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *gruger ;* 1556, Saliat, écrit *esgruger,* au sens 1 ; sens 2, écrit *égruger,* début du XVIIe s., A. d'Aubigné). [Conj. **1 b.**] **1.** Réduire en menues parcelles, dans un moulin ou dans un mortier : *Égruger du sel.* || **2.** Débarrasser le chanvre ou le lin du chènevis ou des graines.

● SYN. : **1** *broyer, concasser, écraser, moudre, piler, pulvériser.*

égrugeur, euse [egryʒœr, -øz] adj. (de *égruger ;* 1888, Larousse). Qui égruge : *Cylindres égrugeurs.*

égrugeure [egryʒyr] n. f. (de *égruger ;* 1690, Furetière). Parcelle d'un corps dur détachée par l'égrugeage.

égueulé, e [egœle] adj. (part. passé de *égueuler ;* 1690, Furetière). Se dit d'un vase ou d'un objet à embouchure dont le bord, le col ou le goulot a été brisé et présente une brèche : *Un pot à eau égueulé* (Hugo). *Des cheminées à entonnoirs entièrement égueulées* (Goncourt). *Comment y renfermer avec nous des bouteilles vides et pour la plupart éventrées ou tout au moins égueulées ?* (France). || *Cratère égueulé,* cratère de volcan dont la couronne présente une vaste déchirure due à une explosion.

● SYN. : *ébréché.*

◆ n. (fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Class.* Personne grossière dans ses propos : *La fille de la duchesse de La Ferté* [...] *était une égueulée sans aucun ménagement* (Saint-Simon).

égueulement [egœlmɑ̃] n. m. (de *égueuler ;* 1617, *Dict. général,* au sens de « égorgement » ; sens actuels, 1798, Acad.). Action d'égueuler, de briser près de l'ouverture ; état de ce qui est égueulé : *Une bouche qui semblait l'égueulement d'une poterie* (Goncourt).

égueuler [egœle] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur négative], et de *gueule ;* XVe s.,

au sens de « couper la gorge à [quelqu'un] » ; sens actuel, 1704, Trévoux). Briser le bord, le col ou le goulot d'un vase, d'un récipient, d'un objet à embouchure : *Égueuler un pot, une cruche, une bouteille.* || *Spécialem.* Endommager la bouche d'un canon.

● SYN. : *ébrécher.*

◆ **s'égueuler** v. pr. (XIII^e s., Littré, écrit *s'esgoeler* [*s'esgueuler,* XIV^e s. ; *s'égueuler,* XVII^e s.], au sens de « se nettoyer la gorge avec beaucoup d'énergie » ; sens actuel, 1564, J. Thierry). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Crier à perdre la voix : *Elle soupire, elle s'égueule,* | *À force de pousser ses cris* (Scarron).

égyptiac [eʒiptjak] adj. et n. m. (même étym. qu'à l'art. suiv. ; v. 1560, Paré). *Onguent égyptiac,* ou *égyptiac* n. m., onguent composé de vinaigre, de miel et de sous-acétate de cuivre, employé surtout en médecine vétérinaire.

égyptiaque [eʒiptjak] adj. (lat. *Aegyptiacus,* d'Égypte, de *Aegyptus,* Égypte ; XVI^e s., écrit *égyptiac* [v. l'art. précéd.], au sens 1 [*égyptiaque,* 1764, Voltaire] ; sens 2, XX^e s.). **1.** *Vx.* Qui appartient à l'Égypte : *La grand-mère* [...] *rêvassait, le menton sur les genoux et les mains entrecroisées sur les os des jambes, en la position de quelque antique idole égyptiaque* (Gautier). || **2.** *Spécialem.* Se dit des jours et des heures néfastes dont les astrologues d'Égypte avaient dressé la liste.

◆ n. (début du XX^e s.). *Littér.* Bohémien, bohémienne : *Des égyptiaques voleurs d'enfants* (Toulet).

égyptien, enne [eʒipsjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Égypte,* n. géogr. ; XV^e s.). Qui se rapporte à l'Égypte ; habitant ou originaire de ce pays : *Architecture égyptienne. Peuple égyptien.* || *Année égyptienne,* année vague de trois cent soixante-cinq jours, usitée chez les Égyptiens dès la plus haute Antiquité. || *Zeus égyptien,* nom donné à Osiris par les Grecs. || *Apollon égyptien,* nom donné à Horus par les Grecs.

◆ n. (XVI^e s., La Curne). *Class.* Bohémien, bohémienne ; diseur, diseuse de bonne aventure : *La destinée a voulu que je me trouvasse parmi une bande de ces personnes qu'on appelle Égyptiens, et qui, rôdant de province en province, se mêlent de dire la bonne fortune* (Molière).

◆ **égyptien** n. m. (sens 1-2, début du XX^e s.). **1.** Langue de l'Égypte ancienne jusqu'à l'hellénisation. || **2.** Dialecte arabe parlé en Égypte et au Soudan.

◆ **égyptienne** n. f. (sens 1, 1864, Littré ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Étoffe de soie à rayures, qui fut à la mode dans la seconde moitié du XVIII^e s. || **2.** Genre de caractère gras dont on se sert, en imprimerie, pour les titres, les sous-titres et les divisions de chapitre.

égyptologie [eʒiptɔlɔʒi] n. f. (de *égypto-,* élément tiré de *Égypte,* n. géogr., et de *-logie,* du gr. *logos,* science ; milieu du XIX^e s.). Étude de l'Égypte ancienne.

égyptologique [eʒiptɔlɔʒik] adj. (de *égyptologie ;* 1877, Littré). Relatif à l'égyptologie.

égyptologue [eʒiptɔlɔg] n. (de *égyptologie ;* 1856, Th. Gautier). Spécialiste de l'étude de l'Égypte ancienne.

eh ! [e *ou* ɛ] interj. (v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *e* [*eh,* XIV^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Boursault). **1.** Sert à interpeller, à attirer l'attention : *Eh ! c'est à vous qu'on parle.* || *Spécialem.* Sert à solliciter la réponse à une question : *On pourrait peut-être faire dire une messe ou deux... Eh, Laura ?* (Hémon). || Signale un danger dont autrui peut être victime : *Eh ! faites attention ;* ou dont autrui peut être cause : *Eh ! faites donc attention.* || Signale à autrui un fait simplement surprenant ou remarquable : *Eh ! la neige est tombée cette nuit.* || **2.** *Eh, eh !* s'emploie lorsqu'on veut laisser entendre sa pensée sans la dire nettement : *« Vous le trouvez vaniteux ? — Eh, eh ! »* (dans ce cas, on écrit plutôt *Hé, hé !*).

◆ **Eh bien !** loc. interj. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, 3, 5, XVII^e s. ; sens 4, XX^e s.). **1.** Marque la surprise : *Eh bien ! quelle histoire !* || **2.** Marque l'indignation : *Eh bien ! quel sans-gêne !* || **3.** Marque la résolution : *Eh bien ! allons-y !* || **4.** Introduit une explication ou un développement : *Eh bien ! je vais vous dire la raison de sa colère.* || **5.** Sollicite une explication (suivi d'un point d'interrogation) : *Vous m'avez fait venir, eh bien ?*

◆ **Eh là !** loc. interj. (sens 1-2, XX^e s.). **1.** S'emploie pour avertir autrui qu'il court un danger : *Eh là ! gare là-dessous !* || **2.** S'emploie pour arrêter autrui dans une action dangereuse : *Eh là ! doucement, vous allez m'écraser.*

◆ **Eh quoi !** loc. interj. (1667, Racine). *Littér.* S'emploie pour marquer une vive surprise : *Eh quoi ! vous avez accepté ?*

◆ **Eh donc !** loc. interj. (1780, Pons de Verdun). *Vx.* S'employait pour donner plus de vivacité à la phrase.

● REM. Il ne semble pas qu'il y ait de réelle différence entre *eh !* et *hé !*

éhanché, e [eɑ̃ʃe] adj. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur négative], et de *hanche ;* v. 1360, Froissart, écrit *eshanch[i]é ; éhanché,* XVII^e s.). Se dit d'un cheval dont une hanche s'est déplacée à la suite d'un effort et est plus basse que l'autre. (On dit aussi DÉHANCHÉ.)

éhonté, e [eɔ̃te] adj. et n. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *honte ;* v. 1361, Oresme, écrit *eshonté ; éhonté,* XVII^e s.). Se dit d'une personne qui brave la décence, l'honnêteté, sans en éprouver aucune honte : *Tu devrais devant moi te traîner à genoux,* | *Imposteur éhonté* (Hugo) ; et substantiv. : *Quel éhonté !*

● SYN. : *cynique, effronté, impudent.*

◆ adj. (1870, Larousse). Se dit d'un acte immoral et accompli d'une façon impudente : *Mensonge éhonté. Trafic éhonté.*

● SYN. : *honteux, infâme, scandaleux.*

éhontément [eɔ̃temɑ̃] adv. (de *éhonté ;* av. 1615, Pasquier). D'une façon éhontée (rare) : *Mentir éhontément.*

éhonter [eɔ̃te] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *honte ;* av. 1486, G. Alexis, écrit *eshonter ; éhonter,* XVII^e s.). Marquer de honte (rare) : *Venu pour tout corrompre, pour tout éhonter* (Hugo).

éhoupage [eupaʒ] n. m. (de *éhouper ;* 1929, Larousse). Opération qui consiste à couper la cime d'un arbre avant l'abattage, afin de réduire les dégâts causés par sa chute.

éhouper [eupe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *houppe,* au sens de « cime d'arbre » ; 1690, Furetière, écrit *eshoupper ; éhouper,* 1755, *Encyclopédie*). Couper le sommet de la tige d'un arbre (*houpier*).

● SYN. : *écimer, étêter.*

eider [edɛr] n. m. (mot suédois, empr. de l'islandais *œdr ;* 1755, *Encyclopédie* [la forme *edres,* XIII^e s., était empr. de l'anc. scand.]). Genre de canards de grande taille, habitant les rivages maritimes des régions froides de l'hémisphère Nord, et dont le duvet est recherché pour garnir les édredons.

eidétique [ɛjdetik] adj. (allem. *eidetisch,* dér. savant du gr. *eidos,* forme, essence ; début du XX^e s., comme adj., aux sens 1-2, et comme n.). **1.** *Images eidétiques,* en psychologie, images caractérisées par des couleurs vives et une netteté singulière, et où le sujet peut, les yeux fermés, voir des détails qu'il n'avait pas remarqués en percevant l'objet. || Employé parfois au sens de « qui concerne les images ». || **2.** Dans la phénoménologie de Husserl, qui concerne l'essence des choses et non leur existence ou leur présence. || *Réduction eidétique,* passage de l'expérience à la considération des essences : *Husserl a montré comment une réduction eidétique est toujours possible, c'est-à-dire comment on peut toujours dépasser le phénomène concret vers son essence* (Sartre).

◆ n. Celui, celle qui peut former des images eidétiques : *Les eidétiques sont en général des adolescents.*

einsteinien, enne [ajnʃtajnjɛ̃, -ɛn] ou **einsténien, enne** [ɛnʃtenjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Einstein,* n. pr. ; v. 1930). Relatif aux théories de Einstein : *L'assimilation einsténienne de la masse à l'énergie* (J. Thibaud).

éjaculateur [eʒakylatœr] adj. m. (dér. savant de *éjaculer ;* 1757, *Encyclopédie* [comme n. m., au sens de « muscle éjaculateur », début du XVIII[e] s.]). Qui sert à l'éjaculation : *Muscles éjaculateurs.*

éjaculation [eʒakylasjɔ̃] n. f. (de *éjaculer ;* 1552, Rabelais, dans la loc. *éjaculation éthérée,* précipitation atmosphérique ; sens 1-2, 1611, Cotgrave [« émission du sperme », 1688, Miege]). **1.** Action d'émettre avec force certaines sécrétions. || *Absol.* Émission du sperme. || **2.** *Vx* et *fig.* Courte prière, dite avec ferveur : *Voici des Mémoires spirituels, des éjaculations, comme ces livres de discussions scolastiques que coupent d'ardentes prières* (Barrès).

éjaculatoire [eʒakylatwar] adj. (dér. savant de *éjaculer ;* 1611, Cotgrave). Relatif à l'éjaculation du sperme : *Les organes éjaculatoires.*

éjaculer [eʒakyle] v. tr. (lat. *ejaculari,* lancer avec force, projeter, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *jaculari,* lancer, dér. de *jaculum,* javelot, de *jacĕre,* jeter ; milieu du XVI[e] s., au sens de « lancer une arme de trait » ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Projeter avec force au-dehors certaines sécrétions. || **2.** *Absol.* Émettre le sperme.

éjamber [eʒɑ̃be] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *jambe ;* 1722, Labat). Enlever la côte longitudinale d'une feuille de tabac.

éjarrage [eʒaraʒ] n. m. (de *éjarrer ;* 1845, Bescherelle). Action d'éjarrer les peaux.

éjarrer [eʒare] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *jarre,* n. m. ; 1753, *Encyclopédie*). Débarrasser du jarre les peaux des animaux à fourrure, pour ne conserver que la bourre.

éjarreur, euse [eʒarœr, -øz] n. (de *éjarrer ;* 1753, *Encyclopédie*). Ouvrier, ouvrière qui éjarre.

éject n. m. V. ÉJET.

éjecta [eʒɛkta] n. m. pl. (mot lat., plur. neutre du part. passé du v. *ejicere,* jeter hors, chasser, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *jacĕre,* jeter ; milieu du XX[e] s.). Matières projetées en l'air au cours des éruptions volcaniques.

éjectable [eʒɛktabl] adj. (de *éjecter ;* 1956, Larousse). *Siège éjectable,* siège d'avion qui, en cas de détresse, peut être projeté à l'extérieur de l'appareil avec son occupant.

éjecter [eʒɛkte] v. tr. (lat. *ejectare,* lancer au loin, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *jactare,* fréquentatif de *jacĕre,* jeter ; 1888, Larousse, au sens 1 [un premier ex. à la fin du XV[e] s.] ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Projeter au-dehors : *Des cheminées éjectant leurs fumées paisibles* (Guillaumin). || *Spécialem.* Rejeter hors de la culasse d'une arme à feu la douille de la cartouche. || **2.** Pop. *Éjecter quelqu'un,* l'expulser, le faire sortir brutalement d'un lieu, ou le congédier de son emploi : *Éjecter un perturbateur d'une réunion publique. Il s'est fait éjecter de l'entreprise où il travaillait.*

éjecteur [eʒɛktœr] n. m. (de *éjecter ;* 26 sept. 1874, *Journ. officiel,* au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse ; sens 3, XX[e] s.). **1.** Appareil produisant l'évacuation d'un fluide au moyen d'une autre masse fluide animée d'une certaine vitesse : *Éjecteur d'air.* || **2.** Pièce du mécanisme d'une arme à feu servant à faire basculer la douille hors de la culasse après le départ du coup. || **3.** Mécanisme d'une presse commandant les broches d'éjection, pour extraire la pièce de la matrice.

éjection [eʒɛksjɔ̃] n. f. (lat. *ejectio,* action de jeter au-dehors, de *ejectum,* supin de *ejicere* [v. EJECTA] ; XIII[e] s., Godefroy, puis XX[e] s., au sens 5 ; sens 1, 1610, Béroalde de Verville ; sens 2-4, XX[e] s.). **1.** Évacuation, rejet des excréments : *L'éjection des matières fécales.* || Matière expulsée : *Éjections abondantes.* || **2.** Projection automatique, hors de la culasse d'une arme à feu, de la douille, préalablement extraite de la chambre après le départ du coup. || **3.** Projection hors d'un avion, au moyen d'un siège éjectable, du pilote ou des autres membres de l'équipage. || **4.** Procédé de démoulage d'un objet. || **5.** *Pop.* Action d'éconduire, d'expulser ou de renvoyer brutalement quelqu'un ; son résultat : *L'éjection d'un perturbateur.*

● SYN. : **1** *déjection ;* **5** *expulsion.*

éjet [eʒɛ] ou **éject** [eʒɛkt] n. m. (angl. *eject,* du lat. *ejectus,* part. passé de *ejicere,* jeter hors [v. EJECTA] ; XX[e] s.). Objet de connaissance en tant qu'il est projeté hors du moi et conçu comme une essence immatérielle, par opposition à l'objet matériel et au sujet connaissant.

éjointer [eʒwɛ̃te] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de l'anc. franç. *jointe,* jointure [XII[e] s.], dér. de *joindre ;* 1756, *Encyclopédie*). Rogner les ailes de certains oiseaux (peu usité) : *Éjointer un canard, un faucon.*

éjoui, e [eʒwi] adj. (part. passé de *éjouir ;* XII[e] s., Godefroy). *Littér.* Qui exprime la gaieté, la joie : *Bland est un gros garçon, bien en chair, le teint frais, la face éjouie* (Gide).

éjouir [eʒwir] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *jouir ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* comme v. tr. et comme v. pr., écrit *esjoïr ; éjouir,* début du XIV[e] s.). *Vx* ou *littér.* Rendre joyeux : *Rien ne l'éjouit plus et ne le rend plus sain et plus raisonnable* (P. Fort).

◆ **s'éjouir** v. pr. *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.) et *littér.* Se livrer à la joie : *On l'emporte, on le sale, on en fait maint repas | Dont maint voisin s'éjouit d'être* (La Fontaine). *Napoléon s'éjouissait dans les tempêtes* (Chateaubriand). *Les figures s'éjouissent* (Renard).

élaborateur, trice [elabɔratœr, -tris] adj. et n. (de *élaborer ;* 1865, Littré). Qui élabore : *Un organe élaborateur. Une pensée élaboratrice.*

élaboration [elabɔrasjɔ̃] n. f. (lat. *elaboratio,* travail, application, soin, de *elaboratum,* supin de *elaborare* [v. ÉLABORER] ; 1478, G. de Chauliac, écrit *élabouration* [*élaboration,* 1719, *Journ. des savants*], au sens 1 ; sens 2, milieu du XIX[e] s.). **1.** Action d'élaborer, ou le fait de s'élaborer : *L'élaboration de la bile a lieu dans le foie.* || *Spécialem.* Transformation que subissent les aliments dans l'organisme et qui les rend assimilables : *Si son sang recevait toutes préparées les substances dont l'élaboration demande tant d'industries coordonnées...* (Valéry). || En physiologie végétale, opération par laquelle la sève dite *élaborée* se forme à partir de la sève brute. || **2.** *Fig.* Travail de création long et minutieux : *L'élaboration d'une œuvre, d'un plan. Quand M. de Meillan ne travaillait pas à l'élaboration d'un rapport destiné à révolutionner quelque chose dans le commerce ou l'industrie...* (Miomandre). || *Élaboration de la connaissance,* travail conscient et réfléchi de l'esprit par lequel il transforme les données immédiates considérées comme la matière de cette connaissance.

● SYN. : **2** *étude, préparation.*

élaboré, e [elabɔre] adj. (part. passé de *élaborer ;* XX[e] s.). *Sève élaborée,* sève enrichie en substances organiques par l'activité des feuilles, et qui circule dans les tubes du liber.

élaborer [elabɔre] v. tr. (lat. *elaborare,* travailler avec soin, perfectionner, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *laborare,* travailler, dér. de *labor,* peine, travail ; 1534, Rabelais, au part. passé, écrit *élabouré* [à l'infin., écrit *élaborer,* av. 1650, Descartes], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** En parlant des glandes, former, à partir des substances organiques, le produit de leur sécrétion : *Le foie élabore la bile.* || En parlant des organes de la digestion, rendre les aliments assimilables. || **2.** Composer, réaliser par un long travail de l'esprit : *Il tenait à élaborer ses chefs-d'œuvre dans l'ombre et à les dévoiler ensuite brusquement* (Hugo). *Élaboré lentement par engouements fragmentaires, il* [le logis] *était à faces multiples, comme les yeux de la mouche* (Colette). *On eût dit que tout était arrêté dans sa tête et qu'il n'avait plus qu'à exécuter les détails d'un plan élaboré depuis longtemps* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *échafauder, étudier, façonner.*

◆ **s'élaborer** v. pr. (av. 1650, Descartes). Être en voie de création, de réalisation, venir au

jour grâce à un travail long et délicat : *C'est le refuge élu, c'est la bonne demeure, | [...] Où s'élabore, ainsi qu'un très rare élixir, | L'essence fine de la vie intérieure* (Samain).

elæis ou **eleis** [eleis] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, du gr. *elaiêeis,* huileux, dér. de *elaia,* olivier, olive ; 1777, *Encyclopédie*). Palmier à huile d'Afrique tropicale et d'Indo-Malaisie, dont le fruit fournit l'huile de palme, et les graines l'huile de palmiste.

élagage [elagaʒ] n. m. (de *élaguer ;* 1760, Duhamel du Monceau, aux sens 1-2 ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Action d'élaguer les arbres : *Pécuchet prit une courbature à l'élagage de la charmille* (Flaubert). || **2.** Branches coupées en élaguant : *L'élagage des premiers dahlias de la saison, cueillis pour la table* (Colette). || **3.** *Fig.* Suppression de ce qui est superflu dans un texte, une œuvre littéraire : *L'élagage d'un discours, d'un exposé.*

● SYN. : **1** *ébranchage, émondage, taille.*

élaguement [elagmɑ̃] n. m. (de *élaguer ;* début du XXᵉ s.). *Fig.* Action d'élaguer, de retrancher : *Une culture qui se fait par élaguements et par accroissements* (Barrès).

élaguer [elage] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de l'anc. nordique *laga,* arranger, mettre en ordre ; 1535, Godefroy, écrit *eslaguer* [*élaguer,* XVIIᵉ s.], au sens 1 [var. *alaguer,* 1373, Gace de la Bigne ; *eslaver,* 1425, Du Cange] ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** Débarrasser un arbre, un arbuste de ses branches inutiles ou nuisibles : *L'arbre étant élagué, je ne pouvais appuyer mes pieds ni à droite ni à gauche pour me soulever et reprendre le limbe extérieur : je demeure suspendu en l'air à cinquante pieds* (Chateaubriand). *Et je fais relever le mur, fagoter le bois vert, élaguer les arbres* (Colette). || **2.** *Fig.* Écarter de quelque chose, en particulier retrancher d'une œuvre littéraire, ce qui est superflu, inutile, fastidieux : *Elle finit d'ailleurs par trouver sa vie heureuse, après en avoir élagué les soucis matériels* (Balzac). *Chaque fois qu'ils recopient, ils élaguent et ébranchent* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *ébrancher, émonder, tailler ;* **2** *couper, enlever, ôter, rogner* (fam.), *soustraire, supprimer.*

élagueur [elagœr] n. m. (de *élaguer ;* 1756, Gohin, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Personne qui élague les arbres. || **2.** Serpe ou scie servant à élaguer.

élaiser [eleze] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *laize* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *eslaisier,* au sens de « élargir, étendre » ; sens actuel, début du XIVᵉ s., écrit *eslesier* [*élaiser,* 1636, Monet]). Élargir les flans des monnaies en les frappant sur l'enclume avec le flatoir.

élaiter [elɛte] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *lait ;* 1877, Littré). Syn. de DÉLAITER.

élamite [elamit] adj. et n. (lat. *Elamita,* Élamite, de *Elam,* n. d'un fils de Seth ; 1870, Larousse). Relatif au pays d'Élam ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ n. m. (début du XXᵉ s.). Langue ancienne parlée en Asie Mineure.

1. élan [elɑ̃] n. m. (déverbal de [*s'*]*élancer ;* début du XVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3 et 6, 1690, Furetière ; sens 4, 1669, Molière ; sens 5, 1572, Amyot ; sens 7, av. 1778, Diderot). **1.** Mouvement que fait une personne ou un animal pour s'élancer : *Il se précipita vers moi avec l'élan de celui qui donne une nouvelle* (Giraudoux). || *Prendre son élan,* se préparer à l'effort nécessaire pour exécuter un saut, un exercice physique difficile. || *D'un élan,* d'un seul effort, ou en une seule fois : *Ils franchissent d'un élan cinq ou six lieues de mer* (Taine). || **2.** Force qui entraîne un corps ou un être en mouvement et qu'on ne peut arrêter qu'en déployant un effort contraire : *Emporté par son élan, le véhicule a défoncé le parapet et est tombé dans la rivière. L'irrésistible élan de la course* (Heredia). || *Briser un élan,* obliger à ralentir ou à s'arrêter, en sorte que le mouvement ne pourra être repris qu'avec un effort supplémentaire ; *fig.,* décourager les efforts d'une personne : *Le désastre de Varus brisa l'élan des Romains en Germanie.* || *Élan vital,* expression par laquelle Bergson désigne, dans *l'Évolution créatrice,* le jaillissement spontané et continu de la vie au sein de la matière, qui se diversifie dans les organismes particuliers et détermine leur évolution. || **3.** Mouvement brusque, qu'on ne fait pas ensuite l'effort d'entretenir (surtout en termes de manège) : *Cheval qui ne va que par élans.* || **4.** *Class.* Élévation subite et brève de la voix : *Aux élans redoublés de sa voix douloureuse, | Tous ses valets tremblants quittent la plume oiseuse* (Boileau). || **5.** *Fig.* Mouvement intérieur, inspiré par un sentiment vif, qui porte une personne vers une autre ou vers quelque chose : *Elle le voyait maintenant, son grand homme, tout en gestes, en paroles, bon et généreux par élans, mais d'une bonté courte* (Daudet). *Des silences de timidité coupés de brefs et incohérents élans de courage* (Proust). *Il ne parvient pas à pleurer ; aucun élan ne soulève son cœur* (Gide). || *Spécialem.* Vif et ardent mouvement de la pensée, de l'intelligence : *L'élan de ses pensées me faisait peur et j'essayais de le détourner* (Gide). || **6.** *Fig.* Vive aspiration de l'âme vers un but idéal : *Combien pur serait l'élan de leurs âmes vers le ciel !* (Balzac). || **7.** *Fig.* Vivacité, chaleur d'un sentiment : *Cet être* [...] *parvenait à rendre la pensée de ses Lieder. Sans doute, ce n'en étaient pas toutes les nuances exactes ; mais c'en était l'élan, la passion* (Rolland).

● SYN. : **2** *course, vitesse ;* **3** *à-coup, saccade ;* **5** *accès, crise, poussée ;* **7** *ardeur, envolée, fougue, ferveur, feu, flamme.*

2. élan [elɑ̃] n. m. (haut allem. *elend* [auj. *Elentier*], du baltique *elnis ;* fin du XIIIᵉ s., écrit *hele* [*helle,* fin du XVᵉ s., Commynes] ; *hellent,* 1414, Lannoy ; *ellend,* 1564, J. Thierry ; *élain,* 1600, O. de Serres ; *élan,* 1611, Cotgrave). Grand cerf des régions nordiques d'Europe et d'Amérique, aux bois aplatis en éventail : *Les chefs atrébates* [...] *se coiffèrent du casque à cornes de cerf, de buffle ou d'élan* (France). || *Chien d'élan,* race de chiens des pays nordiques, utilisés pour tirer les traîneaux et surtout pour la chasse.

● REM. En Amérique, on donne à l'élan le nom d'ORIGNAL.

élancé, e [elɑ̃se] adj. (part. passé de *élancer ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 [pour un cheval ; pour une personne, 1636, Monet] ; sens 2, 1690, La Quintinie [pour un arbre, 1771, Trévoux] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'une personne grande, mince et de taille bien prise : *Élancé, un peu raide et pourtant agréable par un joli air de bête de proie, il semble frêle* (Barrès). || Se dit d'un animal efflanqué et haut sur jambes : *Un cheval élancé.* || **2.** Se dit d'un objet élevé et de forme légère : *Le clocher de la cathédrale est élancé, taillé à six pans* (Nerval). || *Arbre élancé,* arbre dont le tronc s'élève très haut sans branches. || **3.** *Spécialem.* En héraldique, se dit du cerf lancé au galop.

● SYN. : **1** *svelte ;* **2** *effilé, fuselé, mince.* — CONTR. : **1** *boulot* (fam.), *gros, obèse, pansu, ventripotent* (fam.), *ventru ;* **2** *épais, massif, ramassé, trapu.*

élancement [elɑ̃smɑ̃] n. m. (de *élancer ;* 1549, R. Estienne, au sens II ; sens I, 1, 1559, Amyot ; sens I, 2, 1587, F. de La Noue ; sens III, 1, 1853, Nerval ; sens III, 2, 1678, Jal ; sens III, 3, XXᵉ s.).

I. 1. *Class.* et *littér.* Action de s'élancer : *L'impétueuse ardeur de ces transports nouveaux | À son sang prisonnier ouvre tous les canaux ; | Son élancement perce ou rompt toutes les veines* (Corneille). *L'endroit où le sauteur prend son élancement* (Goncourt). || **2.** *Class.* et *littér.* Ardente aspiration de l'âme ; en particulier, mouvement, élan de l'âme vers Dieu : *L'amour est circonspect, il est juste, humble et sage* [...], *| Et des biens passagers les vains amusements | N'interrompent jamais ses doux élancements* (Corneille). *Et les élancements farouches de la Foi | Rayonnent à travers les cils de sa paupière* (Verlaine).

II. Douleur vive et brève, dont les accès se répètent régulièrement : *Mais, depuis, elle ne cessa de souffrir d'élancements dans le front* (Rolland).

III. 1. Forme élancée d'un objet : *L'élancement des piliers et des nervures, l'orne-*

ment sobre et fin des détails révélaient l'époque intermédiaire entre le gothique et la Renaissance (Nerval). || **2.** *Spécialem.* Dans un bateau, angle formé par l'étrave ou l'étambot avec le prolongement de la quille : *Élancement avant, élancement arrière.* || Dans un yacht, ensemble des parties avant et arrière de la coque situées en encorbellement au-dessus de l'eau : *L'étrave était rompue, l'élancement fracassé* (Hugo). || **3.** Dans un barrage-voûte, rapport entre la corde en crête et la hauteur à la clef.

élancer [elɑ̃se] v. tr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *lancer ;* milieu du XVIe s., écrit *eslancer* [*élancer,* XVIIe s.], au sens 3 ; sens 1, 1577, Huguet ; sens 2, 1580, Montaigne). [Conj. **1 a.**] **1.** *Class.* Lancer avec force : *La mort sait ses traits élancer* (Voiture). || **2.** *Class.* et *littér.* Lancer vers le haut, élever : *Ces volcans infernaux jusqu'au ciel élancés* (Voltaire). *La salle élançait à des hauteurs de cathédrale les arceaux de sa voûte* (Huysmans). || **3.** *Class.* et *fig.* Lancer dans l'air, pousser avec force (en parlant de cris, de regards) : *Jusques au ciel mille cris élancés* (Racine). *Et les yeux vers le ciel de fureur élancés* (Boileau).

◆ v. intr. (milieu du XIIIe s., au sens de « palpiter » [en parlant du cœur] ; sens actuel, av. 1559, J. du Bellay). *Fam.* Causer des élancements, ou être le siège d'élancements : *Cet abcès m'élance. Ma jambe gauche m'élance.*

◆ **s'élancer** v. pr. (sens 1, v. 1150, *Roman de Thèbes ;* sens 2 [pour l'esprit], av. 1559, J. du Bellay ; sens 3, v. 1780, Marmontel ; sens 4, av. 1854, Nerval ; sens 5, 1793, *Cours complet d'agriculture*). **1.** Prendre sa course d'un mouvement impétueux ; se porter vivement vers quelqu'un ou vers quelque chose : *« C'est Fanny... », dit Élise, s'élançant toute pâle à la croisée* (Daudet). *À peine avait-il vu le misérable chef d'orchestre quitter son pupitre, qu'il s'était élancé hors de la loge* (Rolland). || **2.** *Fig.* Se jeter avec fougue dans une entreprise hasardeuse : *Et toi qui t'élanças, brillant, vers tes victoires* (Banville). *Alexandrie, pour moi comme pour Alexandre, c'est la place d'armes, le port, le magasin d'où je m'élance pour conquérir le monde* (France). || En parlant de l'esprit, se tourner avec ferveur vers un but élevé : *L'étude de la nature force notre âme à s'élancer vers l'auteur des choses* (Rousseau). || **3.** En parlant des choses, surgir, jaillir : *Hors du brasier crépitant s'élance une flèche de gaz bleu qui siffle* (Colette). || **4.** S'élever, monter d'un jet, en parlant d'objets verticaux : *Des touffes de houblon et de vigne vierge s'élancent au-dessus du mur* (Nerval). || **5.** *Fig.* Prendre des formes sveltes, élancées : *Cette jeune fille s'est élancée depuis qu'elle fait du sport.*

• SYN. : **1** *foncer* (fam.), *se précipiter, se ruer, voler ;* **2** *se lancer ; s'élever ;* **3** *s'échapper, gicler ;* **4** *se dresser, pointer.*

élangueur [elɑ̃gœr] n. m. (de *élanguer,* détacher la langue des morues, de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *langue ;* 1769, Duhamel du Monceau). Instrument en forme de crochet, auquel on suspend par la tête les poissons qu'on vient de prendre.

élaphébolies [elafebɔli] n. f. pl. (gr. *elaphêbolia,* neutre plur., de *elaphêbolos,* qui poursuit les cerfs [épithète d'Artémis] ; 1870, Larousse). Fêtes en l'honneur d'Artémis chasseresse, qui se célébraient à Athènes et en Phocide au mois d'élaphébolion, neuvième mois de l'année attique (mars-avril).

élaphus [elafys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, gr. *elaphos,* cerf, biche ; 1870, Larousse). Nom spécifique du renne.

• REM. On dit aussi CERF ÉLAPHE (francisation de *élaphus ;* début du XXe s.) : *L'Aurochs, l'Urus, le Cerf élaphe passaient* (Rosny).

élaps [elaps] n. m. (mot du lat. scientif. moderne ; 1839, Boiste). Nom générique du serpent corail, ou serpent arlequin, de l'Amérique tropicale.

élargi, e [elarʒi] adj. (part. passé de *élargir*). **1.** Rendu plus large : *Un bonnet de même couleur que la couverture des lits* [...], *usé, élargi, avachi* (Flaubert). || **2.** Rendu plus vaste, plus important : *Chercher à s'appuyer sur une majorité élargie.*

élargir [elarʒir] v. tr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de l'adj. *large ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *eslargir* [*élargir,* XVIIe s.], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3-5, 1580, Montaigne ; sens II, 1333, Varin ; sens III, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure).

I. 1. Rendre plus large : *Élargir une route. Élargir un pantalon. Le noble destrier* [...] *élargit ses naseaux* (Leconte de Lisle). || *Par extens.* Faire paraître plus large : *Ce nouveau manteau vous élargit.* || **2.** Rendre plus étendu, agrandir : *Il* [...] *écoutait gravement, assis sur ses jambes, à la turque, et élargissant les trous dans la toile du piano avec ses petits doigts sales* (Rolland). || *Littér.* Donner de l'ampleur, de plus vastes proportions à : *L'ombre* [...] *semble élargir jusqu'aux étoiles | Le geste auguste du semeur* (Hugo). || **3.** Accroître l'étendue, l'importance de : *Élargir sa majorité.* || **4.** *Fig.* Donner une plus grande portée, un caractère plus général à : *Élargir un débat.* || **5.** *Fig.* Développer sa personnalité, ses facultés, les rendre capables d'embrasser, de comprendre un plus grand nombre de choses : *Un même besoin nous agite, les uns et les autres, défendre notre moi, puis l'élargir au point qu'il contienne tout* (Barrès). *Élargir ses connaissances, sa manière de voir.*

II. Mettre en liberté, faire sortir de prison : *Élargir un détenu.*

III. *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Accorder comme une largesse : *Le talent de la science n'est pas à nous* [...], *parce qu'il nous est élargi d'en haut* (Bossuet).

• SYN. : **I, 1** *agrandir, dilater, évaser ;* **3** *augmenter, étendre, grossir, renforcer ;* **4** *amplifier, enrichir, étendre.* || **II** *libérer, relâcher.*

◆ v. intr. (début du XXe s. [pour une chose, v. 1190, Marie de France]). *Fam.* En parlant d'une chose ou d'une personne, devenir plus large ou plus fort : *J'élargis, je me fortifiai* (Mauriac).

◆ **s'élargir** v. pr. (sens I, 1-2, v. 1240, G. de Lorris ; sens I, 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens I, 4-6, 1580, Montaigne ; sens II, début du XVIe s.).

I. 1. Devenir plus large : *Route, rivière qui s'élargit. En cet endroit, le vallon s'arrondissait en s'élargissant* (Flaubert). || **2.** Devenir plus grand, plus vaste : *Le cercle dont il était le centre peu à peu s'élargit autour de lui* (Flaubert). || **3.** *Vx.* Agrandir son domaine : *La grand-route l'empêche de s'élargir* (Littré). || **4.** *Class.* et *fig.* S'étendre, prendre de l'ampleur : *C'est par lui que la foi plus fortement agit, | Que l'espérance a de quoi croître, | Et que la charité s'enflamme et s'élargit* (Corneille). || **5.** *Fig.* Gagner en étendue, en portée, en compréhension (en parlant de l'esprit, des connaissances, etc.) : *Le problème s'élargit, se varie à l'infini* (Renan). || **6.** *Fig.* Devenir moins étroit, moins strict : *Ainsi la morale s'est sensiblement élargie* (Fustel de Coulanges).

II. *Class.* Prendre le large, quitter l'endroit où l'on est retenu captif : *Çà, pour nous élargir, sautons par la fenêtre* (Racine).

• SYN. : **I, 2** *s'agrandir, s'amplifier, se dilater, se distendre, s'étendre.*

élargissement [elarʒismɑ̃] n. m. (de *élargir ;* 1314, Mondeville, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, début du XXe s. ; sens II, 1333, Varin).

I. 1. Action d'accroître ou le fait de s'accroître en largeur ; état de ce qui est devenu plus large : *L'élargissement de la route entraînera la suppression des arbres qui la bordent. Il fut d'abord étonné de cet élargissement subit* [de l'égout] (Hugo). || **2.** *Par extens.* Accroissement en étendue, en importance, etc. (au pr. et au fig.) : *Élargissement d'une propriété. L'élargissement de la majorité.* || **3.** *Spécialem.* En linguistique, addition d'un élément (morphème) nouveau à un mot : *La racine « *frag- », en latin, présente un élargissement, par infixe « -n- », dans « frango ».*

II. Mise en liberté d'une personne détenue : *L'élargissement d'un condamné à l'expiration de sa peine.*

• SYN. : **I, 1** *agrandissement, dilatation, distension, évasement ;* **2** *amplification, augmentation, extension, renforcement.*

|| II *libération, relâchement, relaxation.* — CONTR. : I, 1 *amincissement, étrécissement, resserrement, rétrécissement* ; 2 *diminution, réduction.*

élargisseur [elarʒisœr] n. m. (de *élargir* ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Trépan spécial servant à élargir un puits en forage à un diamètre supérieur. || **2.** Appareil employé sur les machines d'apprêt des tissus, et destiné à augmenter la largeur des tissus traités.

élargissure [elarʒisyr] n. f. (de *élargir* ; 1690, Furetière). *Vx.* Ce qu'on ajoute à un objet, en particulier à un vêtement, pour le rendre plus large.

élasmobranches [elasmɔbrɑ̃ʃ] n. m. pl. (dér. savant du gr. *elasmos,* lame métallique, et de *branchie* ; XXe s.). Sous-classe de poissons cartilagineux, appelés aussi *sélaciens,* comprenant les requins et les raies.

élasmodonte [elasmɔdɔ̃t] adj. (dér. savant du gr. *elasmos,* lame métallique, et *odous, odontos,* dent ; XXe s.). Se dit de l'éléphant d'Asie, chez qui l'émail des dents est en ruban festonné.

élasticimètre [elastisimɛtr] n. m. (de *élasticimétrie* ; milieu du XXe s.). Appareil pour mesurer les petits allongements élastiques. (On dit aussi EXTENSOMÈTRE.)

élasticimétrie [elastisimetri] n. f. (de *élastici[té]* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; milieu du XXe s.). Technique de mesure des contraintes subies par un corps et des déformations qu'elles produisent.

élasticité [elastisite] n. f. (lat. scientif. moderne *elasticitas,* de *elasticus* [v. ÉLASTIQUE] ; fin du XVIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1854, Nerval ; sens 4, 1767, Voltaire ; sens 5, av. 1850, Balzac ; sens 6, fin du XIXe s.). **1.** Propriété que possèdent les corps déformables de reprendre, au moins partiellement, leur forme ou leur volume premiers, quand la force qui les déformait cesse de s'exercer : *L'élasticité des solides, des liquides, des gaz. L'élasticité du caoutchouc.* || *Limite d'élasticité d'un matériau,* valeur limite d'une contrainte agissant sur un corps, au-delà de laquelle la déformation persiste lorsque la contrainte cesse de s'exercer. || **2.** *Spécialem.* Propriété qu'ont certains tissus organiques (muscles, artères, poumons, etc.) de reprendre leur forme ou leur volume primitifs après avoir subi une contraction ou une extension : *Les artères ont une grande élasticité.* || **3.** Qualité d'un mouvement qui traduit la souplesse et la vigueur des muscles : *Les mouvements avaient une force et une élasticité prodigieuses* (Nerval). *Son trot, d'une élasticité surprenante, était aimable à regarder et séduisait comme une danse* (Gide). || **4.** *Fig.* Faculté de réaction qui permet de retrouver rapidement son énergie, sa vitalité après un échec, une épreuve ; aptitude de l'esprit à se reprendre après une erreur : *Elle luttait contre tous ses maux avec une élasticité surprenante, les oubliait, les déjouait* (Colette). || **5.** *Fig.* Aptitude à changer d'opinion, à se plier à des situations nouvelles ; grande souplesse d'esprit : *La pensée d'une femme est douée d'une incroyable élasticité* (Balzac). || Péjor. *Élasticité de conscience,* manque de rigueur morale. || **6.** *Fig.* Possibilité, pour certaines notions, d'avoir des interprétations ou des applications variables : *L'élasticité d'une loi, d'un règlement. L'élasticité d'un budget.*

élastine [elastin] n. f. (de *élastique* ; milieu du XXe s.). Scléroprotéine qui se trouve dans les téguments et les tissus de soutien.

élastique [elastik] adj. (lat. scientif. moderne *elasticus,* du gr. *elastos,* autre forme [chez Aristote] de *elatos,* ductile ; 1674, Le Gallois, aux sens 1-2 ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, 1857, Baudelaire ; sens 5, XXe s. ; sens 6, 1870, Larousse ; sens 7, 1847, Michelet). **1.** Se dit d'un objet ou d'un corps qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme et son volume premiers quand la force qui le déformait cesse de s'exercer : *Tous les corps sont plus ou moins élastiques. Le caoutchouc est très élastique.* || *Tissu élastique,* variété de tissu conjonctif composé de fibres élastiques anastomosées : *Le tissu élastique est présent dans les cartilages, les séreuses, la tunique moyenne des grosses artères.* || **2.** Qui a rapport à l'élasticité : *Propriétés élastiques d'un corps.* || *Limite élastique,* effort par millimètre carré au-dessous duquel un corps reprend intégralement ses dimensions premières après suppression de l'effort. || *Courbe élastique,* courbe formée par une lame métallique homogène, fixée par l'une de ses extrémités et portant à l'autre un poids qui la fait ployer. || *Force élastique,* ancienne dénomination de la pression d'un gaz. || **3.** Qui est fait d'une matière très souple, douée d'élasticité : *Balle élastique. Coussin élastique. L'écho, sur un sol élastique et feutré d'aiguilles de pin rousses, double parfois mon pas* (Colette). || **4.** Se dit d'un corps vivant doué d'une grande souplesse, qui peut se courber, se plier facilement : *Dos élastique d'un chat* (Baudelaire). || *Par extens.* Se dit d'un mouvement accompli sans raideur ni à-coup, et qui dénote souplesse et vigueur : *Ce jeune homme se heurta contre un campagnard trapu, barbu et chauve, à l'allure élastique* (Toulet). *Le pas des danseuses était élastique* (Saint-Exupéry). || *Littér.* Se dit d'un style coulant, dont le rythme est régulier, sans saccade : [Chez Th. Gautier], *la poésie lyrique s'élance, mais toujours d'un mouvement élastique et ondulé. Tout ce qui est brusque et cassé lui déplaît* (Baudelaire). || **5.** Fig. *Défense élastique,* retraite ordonnée devant des forces militaires supérieures, et destinée à conserver des possibilités de contre-attaque. || **6.** Fig. *Avoir une* ou *la conscience élastique,* manquer de rigueur dans sa conduite, tout en prétendant ne pas faire d'entorse à la morale. || **7.** *Fig.* Se dit d'un terme dont le sens est très approximatif et peut être étendu à volonté, ou d'une notion susceptible de diverses interprétations : *« Aimer » est le mot le plus élastique et le plus vague que l'homme ait inventé* (Sand). *« Oh, je la connais. Nous sommes de la même génération. » Encore une fois, Aurélien pense [...] : « Hem... la même génération... c'est bien élastique... »* (Aragon). *Un règlement élastique.*

◆ n. m. (sens 1-3, 1839, Boiste). **1.** *Vx.* Syn. de CAOUTCHOUC : *Une balle en élastique.* || **2.** Fil de caoutchouc : *Tendre un élastique entre deux poteaux pour faire sauter des enfants.* || Petit lien circulaire en caoutchouc : *Un élastique coupait le cou du pauvre Paul...* (Cocteau). || Pop. *Les lâcher [ses sous] avec un élastique,* payer, donner son argent en rechignant. || **3.** Bande ou ruban élastiques, constitués par des fils de caoutchouc enserrés dans une trame de fils de coton, de lin, de soie, etc. : *Élastique à bretelles, à jarretelles. Acheter deux mètres d'élastique.*

◆ n. f. (1870, Larousse). Courbe élastique : *Tracer une élastique.*

élastiquement [elastikmɑ̃] adv. (de *élastique* ; XXe s.). D'une façon élastique, souple : *Le fusil sur l'épaule, les hommes marchaient élastiquement avec un entrain de fièvre, actifs pour bien faire* (P. Adam).

élastomère [elastɔmɛr] n. m. (de *élasto-,* élément tiré de *élastique,* et de *[poly]mère* ; milieu du XXe s.). Matière macromoléculaire présentant une haute élasticité : *Les caoutchoucs synthétiques et les plastiques caoutchouteux sont des élastomères.*

élastorrexie ou **élastorhexie** [elastɔrɛksi] n. f. (de *élasto-,* élément tiré de *élastique,* et du gr. *rhêxis,* action de déchirer, de rompre ; milieu du XXe s.). Affection caractérisée par la rupture des fibres élastiques du tissu conjonctif.

élater [elatɛr] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, du gr. *elatêr, -êros,* qui pousse devant soi ; 1864, Littré). Taupin allongé, ordinairement noir, avec les élytres écarlates, vivant en général dans le bois vermoulu.

élatère [elatɛr] n. f. (gr. *elatêr, -êros* [v. ÉLATER] ; milieu du XIXe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Cellule stérile munie d'épaississements spiralés, fonctionnant comme un ressort dans la dissémination des spores des hépatiques. || **2.** Nom donné improprement à chacun des quatre rubans dont est munie la spore des prêles, et qui s'enroulent et se déroulent selon l'humidité ambiante.

élatérides [elaterid] ou **élatéridés** [elateride] n. m. pl. (dér. savant du gr. *ela-*

têr, -êros [v. ÉLATER], et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1839, Boiste). Famille d'insectes coléoptères serricornes, comprenant les taupins, qui ont la propriété de sauter assez haut, en se lançant comme au moyen d'un ressort, quand ils viennent à tomber sur le dos.

élatérie [elateri] n. f. (du gr. *elatêr, -êros* [v. ÉLATER ET ÉLATÈRE] ; 1786, *Encycl. méthodique*). En botanique, fruit qui, en s'ouvrant à la maturité, se partage en autant de coques qu'il a de loges.

élatérite [elaterit] n. f. (du gr. *elatêr, -êros* [v. ÉLATER ET ÉLATÈRE] ; 1819, *Dictionnaire des sciences naturelles*). Variété élastique de bitume. (On l'appelle aussi CAOUTCHOUC FOSSILE, CAOUTCHOUC MINÉRAL.)

élatéromètre [elaterɔmɛtr] n. m. (de *élatéro-,* élément tiré du gr. *elatêr, -êros,* qui pousse devant soi, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1864, Littré). Appareil destiné à déterminer la pression des vapeurs ou des gaz employés dans les moteurs.

élatérométrie [elaterɔmetri] n. f. (de *élatéromètre ;* 1870, Larousse). Technique qui a pour objet de déterminer la pression des vapeurs ou des gaz.

élatérométrique [elaterɔmetrik] adj. (de *élatérométrie ;* 1870, Larousse). Relatif à l'élatérométrie.

élavage [elavaʒ] n. m. (de *élaver ;* 1870, Larousse). Lavage à grande eau des chiffons destinés à la fabrication du papier.

élavé, e [elave] adj. (part. passé de *élaver ;* 1655, Salnove). En vénerie, se dit du poil d'une bête, et en particulier des chiens, dont la couleur très pâle semble avoir déteint au lavage. || Par extens. *Chien élavé,* chien au poil élavé.

élaver [elave] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *laver ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *eslaver,* au sens de « effacer, biffer » ; fin du XIIe s., au sens de « mouiller, tremper » ; sens actuel, écrit *élaver,* 1870, Larousse). En papeterie, soumettre les chiffons à l'opération de l'élavage.

élaveuse [elavøz] adj. et n. f. (de *élaver ;* 1870, Larousse). *Pile élaveuse,* ou *élaveuse* n. f., pile qui, dans la fabrication du papier, sert à laver les chiffons.

elbeuf [ɛlbœf] n. m. (de *Elbeuf,* n. d'une ville de Seine-Maritime, renommée pour ses draps ; 1743, Trévoux). Variété de drap de laine fabriquée principalement à Elbeuf : *Leur modeste chaîne de montre sur le solide elbeuf de leur gilet noir* (Coppée).

elcésaïte [ɛlsezait] ou **elchasaïte** [ɛlkazait] n. m. (de *Êlxai,* n. du fondateur de la secte ; 1870, Larousse). Membre d'une secte judéo-chrétienne, cantonnée sur les bords de la mer Morte aux IIe-IIIe s.

eldorado [ɛldɔrado] n. m. (mot esp. signif. proprem. « le doré » ; 1640, Laet, au sens 1, popularisé par *Candide* de Voltaire en 1759 [*Dorado,* 1579, Benzoni] ; sens 2, 1835, Th. Gautier). **1.** Contrée fabuleuse de l'Amérique, que les conquistadores espagnols situaient entre l'Orénoque et l'Amazone, et qui, selon eux, regorgeait d'or. (En ce sens, s'écrit avec une majuscule.) || **2.** *Par extens.* Pays d'une richesse merveilleuse, où l'on a tout en abondance, où la vie est douce : *Quelle est cette île triste et noire ? — C'est Cythère [...], | Eldorado banal de tous les vieux garçons* (Baudelaire).

éléate [eleat] adj. et n. (lat. *Eleates,* Éléate, gr. *Eleatês,* de *Elea,* Élée, n. géogr. ; 1870, Larousse). Relatif à Élée, ville de l'Italie ancienne, dans la GrandeGrèce ; habitant ou originaire de cette ville.

◆ **Éléates** n. m. pl. (1877, Littré). Nom donné aux philosophes grecs de l'école d'Élée, dont Parménide et Zénon d'Élée sont les plus célèbres représentants : *Il fait le tour des systèmes, à partir des vieux Éléates jusqu'aux derniers éclectiques* (France).

éléatique [eleatik] adj. (lat. *eleaticus,* Éléate, éléatique, gr. *eleatikos,* de *Elea* [v. l'art. précéd.] ; 1755, *Encyclopédie,* comme adj. et n.). Relatif à la doctrine des philosophes de l'école d'Élée.

◆ adj. et n. Qui appartient à l'école philosophique d'Élée.

éléatisme [eleatism] n. m. (de *éléatique ;* 1755, *Encyclopédie*). Doctrine des Éléates.

électeur, trice [elɛktœr, -tris] n. (bas lat. *elector,* celui qui choisit, de *electum,* supin de *eligere* [v. ÉLIRE] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s.). **1.** Personne qui a le droit de participer à une élection : *Pourquoi cette course aux électeurs, quand ils devraient venir d'eux-mêmes au bon candidat ?* (Renard). *Carte d'électeur.* || **2.** *Autref.* Prince ou évêque qui était appelé à participer à l'élection de l'Empereur dans le Saint Empire romain germanique (en ce sens, prend une majuscule) : *L'Électeur de Saxe. Électeurs de drap d'or, cardinaux d'écarlate* (Hugo). || *Le Grand Électeur,* titre que la postérité a donné à FrédéricGuillaume, Électeur de Brandebourg.

• REM. Le féminin ancien *électrice* est dans le *Guidon* de Duez (Brunot) ; il s'appliquait à des princesses participant à l'élection de l'Empereur : *La reine de Pologne, Électrice de Saxe* (Saint-Simon). Le sens moderne date de l'accession des femmes au droit de vote.

électif, ive [elɛktif, -iv] adj. (bas lat. *electivus,* qui marque le choix, de *electum,* supin de *eligere* [v. ÉLIRE] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s.). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui fait choix de ; qui marque une préférence exclusive pour un objet ou pour une catégorie d'objets : *Au reste, j'exagérais beaucoup alors, devant cette révélation première, le caractère électif d'une conjonction si sélectionnée* (Proust). || *Amnésie élective,* amnésie qui porte sur tous les souvenirs ayant un point commun ou une ressemblance. || Vx. *Affinité* ou *attraction élective,* force qui détermine un corps simple à décomposer un corps composé pour se combiner avec un de ses éléments composants. || Fig. *Affinités électives,* liens de prédilection existant entre deux êtres que l'accord profond des caractères, des sentiments, des idées pousse l'un vers l'autre : *L'expression « affinités électives » est courante depuis que fut traduit en français, sous ce titre, le roman de Goethe intitulé « Wahlverwandtschaften ».* || **2.** Qui est nommé par élection, par voie de suffrages : *Un président électif.* || Qui est conféré par élection, par voie de suffrages : *Jusqu'alors la couronne impériale était restée élective* (Bainville).

élection [elɛksjɔ̃] n. f. (lat. *electio,* choix, et spécialem., en bas lat. ecclés., « choix fait par Dieu lui-même », de *electum,* supin de *eligere* [v. ÉLIRE] ; XIIe s., *Roncevaux,* au sens I, 2 ; sens I, 1, 1541, Calvin ; sens I, 3, fin du XIIe s., Conon de Béthune ; sens I, 4, début du XVIIe s., Malherbe ; sens I, 5, v. 1207, Villehardouin ; sens II, 1, milieu du XVe s. ; sens II, 2, 1690, Furetière).

I. 1. *Class.* Faculté de se déterminer librement entre plusieurs objets ou entre plusieurs desseins : *J'ai une conviction intime que je puis vouloir et ne vouloir pas ; qu'il y a en moi une élection* (Fénelon). || **2.** *Class.* Action de faire choix librement entre plusieurs objets ou entre plusieurs desseins : *Je viens vous faire voir que votre affection | N'a pas été fort juste en son élection* (Corneille). || Auj. et spécialem. *Élection de domicile,* choix, en vue d'un acte juridique déterminé, d'un domicile légal, le plus souvent distinct du domicile réel. || **3.** En théologie, acte souverain par lequel Dieu destine telle ou telle créature à recevoir sa faveur : *L'élévation de ces deux grands rois* [David et Salomon] *et de la famille royale fut l'effet d'une élection particulière* (Bossuet). || *L'élection du peuple juif,* le choix que, selon la Bible, Dieu fit du peuple juif, parmi les autres, pour lui donner sa loi. || **4.** *Class.* Attachement à l'objet qu'on a distingué : *Sexe ingrat et léger [...], | Sans foi, sans jugement et sans élection, | Qui changes en un jour cent fois d'affection (Tr. L'Hermite).* || **5.** Nomination par voie de suffrages d'une personne à telle ou telle fonction : *Le pouvoir impérial était soumis à la double servitude de l'élection et du sacre* (Bainville). *En France, l'élection du président de la République a lieu au suffrage universel direct. Élections législatives, sénatoriales, municipales. Une élection partielle. L'élection d'un*

académicien, du bureau d'une assemblée. || *Élection directe,* élection qui confère immédiatement la fonction à pourvoir. || *Élection indirecte,* élection qui désigne des électeurs qui doivent ensuite nommer l'un des candidats à la fonction à pourvoir.

II. 1. Subdivision inférieure des finances extraordinaires de l'ancienne France, où s'étendait la juridiction des fonctionnaires royaux appelés *élus.* (On disait aussi PAYS D'ÉLECTION OU D'ÉLECTIONS, par opposition à PAYS D'ÉTATS.) || **2.** Tribunal des élus : *Président en l'élection de Paris.*

◆ **D'élection** loc. adj. (1314, Mondeville). Qui est l'objet d'une distinction, d'une préférence ; cher entre tous : *La femme aimée, la sœur d'élection* (Baudelaire). *Cette place baroque* [...] *était un lieu d'élection pour ses rêves* (Rolland). *Terre d'élection, patrie d'élection.* || *Âme d'élection,* âme d'une grande perfection morale. || Fig. *Vase d'élection,* créature à qui Dieu a confié l'accomplissement de ses desseins, qu'il aime particulièrement.

◆ **élections** n. f. pl. (1680, Richelet). Opérations électorales : *Si vous me promettiez de tenir votre langue, je vous conterais* [...] *nos élections, comment tout cela s'est passé* (Courier). *C'était le lendemain d'un dimanche d'élections et de sports* (Giraudoux). *Aux élections, toute une partie de la bourgeoisie conservatrice votait Rinaldi, sans autre considération* (Aragon).

électivement [elɛktivmɑ̃] adv. (de *électif ;* 1790, Babeuf). Par le moyen de l'élection.

électivité [elɛktivite] n. f. (dér. savant de *électif ;* 1839, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** Qualité d'une personne, d'une assemblée, d'une fonction, etc., désignée par élection : *L'électivité d'un président, d'une chambre, d'une magistrature.* || **2.** Propriété que possèdent certaines substances chimiques de se fixer sur tel ou tel élément cellulaire plutôt que sur tel ou tel autre.

électoral, e, aux [elɛktɔral, -o] adj. (de *électeur,* d'après le lat. *elector* [v. ÉLECTEUR] ; 1571, Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Qui avait rapport, qui appartenait à un Électeur de l'Empire : *Dignité électorale.* || *Altesse électorale,* titre des Électeurs de l'Empire. || *Prince électoral,* fils aîné et héritier présomptif d'un Électeur. || **2.** Qui a rapport aux élections : *Loi électorale. Campagne électorale. Il entre dans la politique et devient un merveilleux agent électoral* (Bourget). || *Liste électorale,* état sur lequel sont transcrits les noms des personnes ayant le droit de vote dans la commune. || *Position électorale,* état des chances d'un candidat aux élections par rapport à la position des autres candidats : *La position électorale du docteur se trouvait l'une des plus fortes du département* (Aragon). || *Réunion électorale,* réunion au cours de laquelle un candidat expose son programme aux électeurs. || *Comité électoral,* comité constitué pour soutenir un candidat : *Ayant reconnu d'ailleurs que les comités électoraux constituaient la seule autorité réelle qui subsistât encore dans le département, il leur obéissait* (France). || *Collèges électoraux,* assemblées censitaires qui, sous le régime de la Charte de 1814 et de celle de 1830, avaient le droit d'élire les députés.

électoralement [elɛktɔralmɑ̃] adv. (de *électoral ;* av. 1850, Balzac). Au point de vue électoral : *Les émigrés dominent électoralement* (Barrès).

électoralisme [elɛktɔralism] n. m. (de *électoral ;* XX^e^ s.). Détermination de la politique d'un parti d'après les seules considérations électorales.

électoraliste [elɛktɔralist] adj. et n. Qui s'inspire de l'électoralisme : *Une politique électoraliste.*

électorat [elɛktɔra] n. m. (de *électeur,* d'après le lat. *elector* [v. ÉLECTEUR] ; 1611, Cotgrave, aux sens 1-2 ; sens 3-4, av. 1850, Balzac). **1.** Dignité d'Électeur, dans le Saint Empire romain germanique. || **2.** Territoire soumis à la juridiction d'un Électeur : *L'électorat de Trèves.* || **3.** Aptitude juridique pour participer à une élection ; usage du droit d'électeur : *Jouir de l'électorat. L'intelligence, qui seule devrait appeler à l'électorat* (Balzac). || **4.** Ensemble des électeurs d'un pays, d'une circonscription, d'un groupe politique : *L'électorat français, parisien. L'électorat modéré.*

électr(o)- [elɛktr(o)], élément tiré du lat. *electrum,* ambre jaune, succin (gr. *êlektron,* même sens) — ce corps ayant la propriété d'attirer les corps légers quand on l'a frotté —, employé comme préfixe dans nombre de mots, et qui indique la présence de l'électricité ou de propriétés électriques dans l'objet désigné.

• REM. Ces mots s'écrivent toujours avec un trait d'union lorsque l'o du préfixe se rencontre avec une voyelle. Dans le cas contraire, le trait d'union est facultatif.

électricien, enne [elɛktrisjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (de *électric[ité]* ; 1764, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* au sens de « physicien s'occupant d'électricité » ; sens actuel, 1861, *Presse scientifique des Deux Mondes*). Ouvrier, technicien dont le métier a pour objet les applications pratiques de l'électricité : *Faire appel à un électricien pour réparer un appareil. Ouvrier électricien. Je me sentais pour l'électricienne un goût qu'une pointe d'antipathie avivait* (France).

électricité [elɛktrisite] n. f. (lat. scientif. moderne *electricitas,* dér. du lat. class. *electrum* [v. ÉLECTR(O)-] ; 1720, P. Coste, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, XX^e^ s. ; sens 4, 1810, M^me^ de Staël). **1.** Nom donné à une des formes de l'énergie, qui manifeste son action soit par des forces d'attraction ou de répulsion, soit par des phénomènes mécaniques, calorifiques, lumineux, chimiques, etc. : *Électricité positive, négative. Électricité atmosphérique.* || *Par extens.* Partie de la physique qui étudie les phénomènes électriques : *Suivre un cours d'électricité.* || **2.** L'énergie électrique considérée dans ses usages et ses applications : *Une maison isolée qui n'a pas l'électricité. Installer l'électricité. Se chauffer à l'électricité. Panne d'électricité. Compagnie de distribution d'électricité.* || *Spécialem.* Lumière produite par l'énergie électrique : *Le festonnage contourné des tulipes qui versaient l'électricité* (Bourget). *Allumer, éteindre l'électricité.* || **3.** *Fam.* Consommation d'électricité : *Payer son électricité.* || **4.** *Fig.* Excitation, surexcitation nerveuse : *Quand une certaine quantité d'électricité s'est accumulée en moi, il faut qu'elle se décharge coûte que coûte* (Rolland). || Fam. *Il y a de l'électricité dans l'air,* tout le monde est surexcité.

électrification [elɛktrifikasjɔ̃] n. f. (de *électrifier ;* 1877, Littré, au sens de « production d'électricité » ; sens 1-2, 1907, Larousse ; sens 3, milieu du XX^e^ s.). **1.** Établissement d'installations électriques, notamment de lignes de transport du courant électrique, ayant pour objet la fourniture et l'utilisation de l'énergie électrique : *Électrification des campagnes. Électrification d'un réseau de chemins de fer.* || **2.** Transformation d'une machine, d'une installation, pour la faire fonctionner à l'aide de l'énergie électrique. || **3.** Utilisation de l'énergie électrique, de préférence à toute autre forme d'énergie, dans l'industrie, l'agriculture, etc.

électrifié, e [elɛktrifje] adj. (part. passé de *électrifier*). Qui est branché sur un réseau électrique, ou qui fonctionne au moyen de l'énergie électrique : *Ligne électrifiée. Un réseau de chemin de fer entièrement électrifié.*

électrifier [elɛktrifje] v. tr. (de *électri[que]* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; fin du XIX^e^ s., aux sens 1-2). **1.** Pourvoir d'installations ayant pour objet le transport et l'utilisation de l'énergie électrique : *Électrifier une région.* || **2.** Faire fonctionner au moyen de l'énergie électrique : *Électrifier une ligne de chemin de fer.*

électrique [elɛktrik] adj. (lat. scientif. moderne *electricus,* dér. du lat. class. *electrum* [v. ÉLECTR-] ; milieu du XVII^e^ s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIII^e^ s., Buffon ; sens 3 et 5, 1864, Littré ; sens 4, 1849, Bescherelle ; sens 6, av. 1922, Proust ; sens 7, av. 1869, Lamartine ; sens 8, av. 1791, G. de Mirabeau). **1.** Qui a trait, qui appartient à l'électricité : *Courant électrique. Énergie électrique.* || *Conducteur électrique,*

corps conduisant bien l'électricité. || **2.** *Vx.* Susceptible d'être électrisé par frottement : *Le soufre est électrique comme l'ambre et la résine* (Buffon). || **3.** Qui produit de l'électricité : *Pile électrique. Machine électrique.* || Vx. *Animal électrique,* animal qui peut produire des décharges électriques : *Comme du dos d'une bête électrique, il en sortait un pétillement de foudre* (Hugo). || **4.** Qui est produit par l'électricité : *Lumière électrique.* || *Commotion électrique,* secousse nerveuse que cause une décharge électrique : *Eustache ressentit dans tout le bras une commotion électrique* (Nerval) ; au *fig.,* forte impression produite par quelqu'un ou par quelque chose : *Montriveau lui jeta ce regard terrible dont la commotion électrique frappait également les hommes et les femmes* (Balzac). || **5.** Qui fonctionne à l'électricité : *Moteur électrique. Fer électrique.* || **6.** *Fig.* Qui agit comme l'électricité, en manifestant une énergie attractive ou répulsive : *Il rencontrait chez elle la force électrique d'une volonté contraire qui le repoussait vivement* (Proust). || **7.** *Fig.* et *vx.* Prompt comme l'électricité : *Son esprit* [de Dumouriez] *était électrique, il frappait avant qu'on eût eu le temps de discuter* (Lamartine). *Sous les bonds électriques de la proie* (Rosny aîné). || **8.** *Fig.* et *vx.* Prompt à s'exalter : *Notre race, entre toutes électrique et nerveuse, avec ce don brillant a un défaut fatal, la mobile imagination* (Michelet). || Qui excite, exalte : *Un discours électrique.*

électriquement [elɛktrikmɑ̃] adv. (de *électrique ;* av. 1850, Balzac, au sens 2 ; sens 1, 1870, Larousse). **1.** Par le moyen de l'électricité : *Horloge mue électriquement.* || **2.** *Fig.* D'une manière analogue à l'action de l'électricité : *« Qu'a-t-elle donc ? » demanda le général, qui ne savait pas deviner la puissance des commotions que sa tête brûlante avait électriquement communiquées des pieds à la tête de sa maîtresse* (Balzac).

électrisable [elɛktrizabl] adj. (de *électriser ;* 1746, Nollet). Qui peut être électrisé : *La résine est facilement électrisable.*

électrisant, e [elɛktrizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *électriser ;* 1764, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Qui électrise, qui décharge de l'électricité : *L'atmosphère est lourde, électrisante* (Balzac). || **2.** *Fig.* Qui enflamme soudainement, provoque l'enthousiasme, mobilise l'énergie : *L'impression électrisante que leur conserve ce nom* (Villiers de L'Isle-Adam).

électrisation [elɛktrizasjɔ̃] n. f. (de *électriser ;* 1738, *Histoire de l'Acad. des sciences*). Action d'électriser. || État de ce qui est électrisé.

électriser [elɛktrize] v. tr. (de *électri[que] ;* 1733, *Histoire de l'Acad. des sciences,* au sens 1 ; sens 2, 1807, Mme de Staël). **1.** Développer à la surface d'un corps des charges électriques ; y faire passer un courant électrique : *Électriser un bâton de verre.* || **2.** *Fig.* Exciter vivement à l'enthousiasme ou à l'action : *Raphaël, devant la Transfiguration seulement ébauchée sur le chevalet, n'aurait pas été plus électrisé par son chef-d'œuvre que je ne l'étais par cet Eudore et cette Cymodocée, dont je ne savais pas encore le nom et dont j'entrevoyais l'image au travers d'une atmosphère d'amour et de gloire* (Chateaubriand). *Deux vers d'inspiration qui électrisent le parterre* (Stendhal). *Ses soldats, électrisés par tant de vaillance...* (Bernanos).

• SYN. : **2** *enflammer, exalter, galvaniser, survolter, transporter.*

◆ **s'électriser** v. pr. (sens 1, 1733, *Histoire de l'Acad. des sciences ;* sens 2, XXe s.). **1.** Se charger d'électricité. || **2.** Ressentir une commotion nerveuse due à une décharge électrique.

électro- préf. V. ÉLECTR(O)-.

électro-acoustique [elɛktrɔakustik] n. f. (de *électro-* et de *acoustique ;* 1948, Larousse). Technique de la production, de la transmission, de l'enregistrement et de la reproduction des phénomènes acoustiques par des méthodes électriques.

électro-affinité [elɛktrɔafinite] n. f. (de *électro-* et de *affinité ;* milieu du XXe s.). Propriété que présente un élément chimique de se transformer plus ou moins facilement en ion.

électro-aimant [elɛktrɔɛmɑ̃] n. m. (de *électro-* et de *aimant ;* 1856, Lachâtre). Appareil destiné à produire un champ magnétique, constitué par un noyau de fer doux entouré d'un bobinage parcouru par un courant électrique continu.

• Pl. *des* ÉLECTRO-AIMANTS.

électro-analyse [elɛktrɔanaliz] n. f. (de *électro-* et de *analyse ;* milieu du XXe s.). Dépôt électrolytique d'un élément ou d'un composé, en vue de déterminer en quelle quantité il est contenu dans la solution électrolysée.

• Pl. *des* ÉLECTRO-ANALYSES.

électrobéton [elɛktrɔbetɔ̃] n. m. (de *électro-* et de *béton ;* milieu du XXe s.). Béton chauffé électriquement après sa mise en place, pour éviter les effets du froid en hiver et accélérer le durcissement.

électrobiogenèse [elɛktrɔbjɔʒənɛz] n. f. (de *électro-* et de *biogenèse ;* milieu du XXe s.). Production d'électricité par les organes vivants.

électrobiologie [elɛktrɔbjɔlɔʒi] n. f. (de *électro-* et de *biologie ;* fin du XIXe s., aux sens 1-2). **1.** Nom primitivement donné à l'étude des phénomènes électriques constatés chez les êtres vivants. || **2.** Application de l'électricité aux études biologiques.

• SYN. : **2** *électrophysiologie.*

électrobiologique [elɛktrɔbjɔlɔʒik] adj. (de *électro-* et de *biologique ;* 1870, Larousse). Qui a rapport à l'électrobiologie.

électrobus [elɛktrɔbys] n. m. (de *électro-* et de *bus ;* 1930, Larousse). *Vx.* Véhicule électrique de transport en commun, monté sur pneus, avec prise de courant par trolley et fils aériens : *Les rues où un énorme électrobus circule avec peine* (F. Lefèvre). [On dit auj. TROLLEYBUS.]

électrocapillaire [elɛktrɔkapilɛr] adj. (de *électro-* et de *capillaire ;* 1877, Littré). Qui concerne l'électrocapillarité.

électrocapillarité [elɛktrɔkapilarite] n. f. (de *électro-* et de *capillarité ;* 1877, Littré). Phénomène qui se produit lorsque, dans la polarisation des électrodes, l'une des électrodes est constituée par un ménisque de mercure.

électrocardiogramme [elɛktrɔkardjɔgram] n. m. (de *électro-* et de *cardiogramme ;* 1930, Larousse). Tracé obtenu par l'enregistrement graphique des courants électriques produits par l'activité du muscle cardiaque, et permettant le diagnostic des affections du myocarde et des troubles du rythme.

électrocardiographe [elɛktrɔkardjɔgraf] n. m. (de *électro-* et de *cardiographe ;* 1919, Larousse). Appareil permettant d'enregistrer graphiquement, sur papier ou sur film, et après amplification, les courants produits par l'activité du muscle cardiaque.

électrocardiographie [elɛktrɔkardjɔgrafi] n. f. (de *électrocardiographe ;* 1922, Larousse). Étude de l'activité électrique du muscle cardiaque, mise en évidence par l'électrocardiogramme.

électrocardioscope [elɛktrɔkardjɔskɔp] n. m. (de *électro-,* de *cardio-* [du gr. *kardia,* cœur] et de *-scope* [du gr. *skopein,* regarder, examiner] ; milieu du XXe s.). Appareil permettant la projection sur un écran du tracé fourni par l'électrocardiographe.

électrocaustique [elɛktrɔkostik] n. f. (de *électro-* et de *caustique ;* 1870, Larousse). Action destructive de l'électricité sur les tissus vivants.

électrocautère [elɛktrɔkotɛr] n. m. (de *électro-* et de *cautère ;* 1948, Larousse). Appareil chirurgical servant à cautériser les tissus, et constitué par une anse de platine portée au rouge par le passage d'un courant électrique de faible tension et de forte intensité.

électrochimie [elɛktrɔʃimi] n. f. (de *électro-* et de *chimie ;* 1826, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Domaine de la science qui s'occupe des transformations réciproques de l'énergie électrique et de l'énergie chimique.

|| **2.** Technique des applications de l'énergie électrique aux opérations de la chimie industrielle.

électrochimique [elɛtrɔʃimik] adj. (de *électro-* et de *chimique ;* 1815, *Encycl. méthodique*). Qui a trait à l'électrochimie.

électrochirurgie [elɛktrɔʃiryrʒi] n. f. (de *électro-* et de *chirurgie ;* milieu du XXe s.). Utilisation chirurgicale des diverses propriétés des courants à haute fréquence.

électrochoc [elɛktrɔʃɔk] n. m. (de *électro-* et de *choc ;* 1938). Méthode de traitement de certaines maladies mentales, consistant à provoquer une décharge électrique à travers l'encéphale, pendant une très courte durée.

électrocinétique [elɛktrɔsinetik] n. f. (de *électro-* et de *cinétique ;* 1888, Larousse). Partie de la science qui traite des phénomènes de l'électricité en mouvement.

électrocoagulation [elɛktrɔkɔagylasjɔ̃] n. f. (de *électro-* et de *coagulation ;* 1922, Larousse). Technique de coagulation des tissus vivants, provoquant soit leur section, soit leur destruction, par application d'un courant électrique de haute fréquence : *L'électrocoagulation est utilisée dans le traitement de certaines tumeurs.*

électrocomptable [elɛktrɔkɔ̃tabl] adj. (de *électro-* et de *comptable ;* milieu du XXe s.). Se dit parfois des machines à cartes perforées.

électroculture [elɛktrɔkyltyr] n. f. (de *électro-* et de *culture ;* 1922, Larousse). Stimulation de la croissance, de la floraison et de la formation des graines par des moyens électriques.

électrocuter [elɛktrɔkyte] v. tr. (de l'anglo-améric. *to electrocute,* de *electro* et de [*to exe*]*cute,* exécuter [de même étym. que le franç *exécuter*] ; 1899, *Année scientifique et industrielle*). Tuer par l'action d'une décharge électrique.

électrocuteur, trice [elɛktrɔkytœr, -tris] adj. (de *électrocuter ;* 1922, Larousse). Qui donne la mort par électrocution : *Courant électrocuteur.*

électrocution [elɛktrɔkysjɔ̃] n. f. (anglo-améric. *electrocution,* de *to electrocute* [v. ÉLECTROCUTER] ; 1890, Bonnafé). Destruction de la vie par le passage d'un courant électrique dans l'organisme. || *Spécialem.* Dans certains États des États-Unis d'Amérique, exécution des condamnés à mort par le courant électrique.

électrode [elɛktrɔd] n. f. (mot angl., de *électr-* et du gr. *hodos,* chemin, voie ; 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Dans un voltamètre ou un tube à gaz raréfié, extrémité de chacun des conducteurs fixés aux pôles d'un générateur électrique : *L'électrode qui communique avec le pôle positif est appelée « anode », l'autre « cathode ».* || *Par extens.* Pièce conductrice servant à amener le courant dans un milieu où il doit être utilisé. || **2.** Corps conducteur utilisé pour appliquer un traitement électrique sur une partie de l'organisme ou pour recueillir les courants produits par celui-ci.

électrodéposition [elɛktrɔdepɔzisjɔ̃] n. f. (de *électro-* et de *déposition ;* milieu du XXe s.). Procédé d'obtention d'un dépôt ou d'une pièce mince par électrolyse. || *Par extens.* Ensemble des revêtements électrolytiques.

électrodermogramme [elɛktrɔdɛrmɔgram] n. m. (de *électro-*, de *dermo-* [du gr. *derma, dermatos,* peau] et de *-gramme* [gr. *gramma,* lettre, inscription] ; milieu du XXe s.). Enregistrement graphique de la variation de la tension relevée sur la peau.

électrodiagnostic [elɛktrɔdjagnɔstik] n. m. (de *électro-* et de *diagnostic ;* 1888, Larousse). Diagnostic des maladies des nerfs et des muscles établi après examen des réactions de l'appareil neuromusculaire aux excitations de certains courants électriques.

électrodissolution [elɛktrɔdisɔlysjɔ̃] n. f. (de *électro-* et de *dissolution ;* milieu du XXe s.). Procédé de dissolution, par électrolyse, d'une substance d'une électrode.

électrodynamique [elɛktrɔdinamik] adj. (de *électro-* et de *dynamique ;* 1823, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). Qui a trait à l'action dynamique des courants électriques.

◆ n. f. (1864, Littré). Partie de la physique qui traite de l'action dynamique des courants électriques.

électrodynamomètre [elɛktrɔdinamɔmɛtr] n. m. (de *électro-* et de *dynamomètre ;* 1888, Larousse). Appareil destiné à mesurer l'intensité d'un courant électrique.

électro-encéphalogramme [elɛktrɔɑ̃sefalɔgram] n. m. (de *électro-*, de *encéphalo-* [élément tiré de *encéphale*] et de *-gramme* [gr. *gramma,* lettre, inscription] ; 1930 [v. à l'art. suiv.]). Tracé obtenu par l'enregistrement graphique des différences de potentiel existant entre les cellules cérébrales au cours de leur activité.

● Pl. *des* ÉLECTRO-ENCÉPHALOGRAMMES.

électro-encéphalographie [elɛktrɔɑ̃sefalɔgrafi] n. f. (de *électro-*, de *encéphalo-* [v. l'art. précéd.] et de *-graphie* [du gr. *graphein,* écrire] ; v. 1930 [le procédé, inventé v. 1923 par l'Allemand Johannes Berger, ne fut présenté par celui-ci qu'en 1929]). Enregistrement graphique, au moyen d'électrodes posées sur le cuir chevelu, et étude des différences de potentiel existant entre les cellules cérébrales.

électro-encéphalographique [elɛktrɔɑ̃sefalɔgrafik] adj. (de *électro-encéphalographie ;* première moitié du XXe s.). Relatif à l'électro-encéphalographie.

électro-érosion [elɛktrɔerozjɔ̃] n. f. (de *électro-* et de *érosion ;* milieu du XXe s.). En métallurgie, procédé d'usinage par étincelage des outillages de matriçage, découpage, étirage, et des pièces de production en série.

électrogalvanisme [elɛktrɔgalvanism] n. m. (de *électro-* et de *galvanisme ;* 1864, Littré). Étude des effets produits par une pile électrique.

électrogène [elɛktrɔʒɛn] adj. (de *électro-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer ; 1856, Lachâtre). Qui produit de l'électricité. || *Groupe électrogène,* ensemble formé par un moteur à vapeur ou un moteur à explosion et un système dynamo-électrique qui transforme en électricité le travail du moteur.

électrogénérateur [elɛktrɔʒeneratœr] n. m. (de *électro-* et de *générateur ;* milieu du XXe s.). Générateur de courant électrique.

électrogenèse n. f. V. ÉLECTROBIOGENÈSE.

électrolepsie [elɛktrɔlɛpsi] n. f. (de *électro-* et de *-lepsie* [gr. *lêpsis,* action de saisir] ; milieu du XXe s.). Affection de l'enfance, caractérisée par des secousses musculaires involontaires, survenant à intervalles réguliers, comme si elles étaient produites par des décharges électriques.

électrologie [elɛktrɔlɔʒi] n. f. (de *électro-* et de *-logie* [du gr. *logos,* science] ; 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Partie de la physique qui traite des phénomènes électriques, magnétiques et électromagnétiques, et de leurs rapports avec d'autres phénomènes. || **2.** Application de l'électricité au diagnostic et au traitement des maladies.

électroluminescence [elɛktrɔlyminɛsɑ̃s] n. f. (de *électro-* et de *luminescence ;* milieu du XXe s.). Propriété qu'ont certains corps de devenir lumineux sous l'influence d'un courant, d'une décharge ou même d'un champ électriques. || *Spécialem.* Production de lumière par passage du courant électrique dans un tube à gaz raréfié.

électroluminescent, e [elɛktrɔlyminɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *électro-* et de *luminescent ;* milieu du XXe s.). Qui est doué d'électroluminescence.

électrolysable [elɛktrɔlizabl] adj. (de *électrolyser ;* 1838, Acad.). Qui peut être électrolysé, décomposé par l'électricité.

électrolyse [elɛktrɔliz] n. f. (déverbal de *électrolyser ;* 1856, Lachâtre). Décomposition chimique de certaines substances en fusion ou en solution, produite par un courant électrique : *L'aluminium se prépare par électrolyse de l'alumine.*

électrolyser [elɛktrɔlize] v. tr. (de l'angl. *to electrolyse,* de *electrolyte* [v. ce mot] ; 1838, Acad.). Soumettre à l'électrolyse.

électrolyseur [elɛktrɔlizœr] n. m. (de *électrolyser ;* 1901, Larousse). Appareil dans lequel on produit des électrolyses.

électrolyte [elɛktrɔlit] n. m. (angl. *electrolyte,* de *electro-* et du gr. *lutos,* qui peut être dissous, de *luein,* délier, dissoudre ; 1838, Acad.). Corps qui, à l'état liquide, peut être décomposé par l'action d'un courant électrique.

électrolytique [elɛktrɔlitik] adj. (angl. *electrolytic,* de *electrolyte* [v. l'art. précéd.] ; 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1930, Larousse). **1.** Qui a les caractères d'un électrolyte : *Corps électrolytique.* || **2.** Qui se fait par électrolyse : *Décomposition électrolytique. Argenture électrolytique.* || **3.** Qui sert à l'électrolyse : *Cuve électrolytique.*

électrolytiquement [elɛktrɔlitikmɑ̃] adv. (de *électrolytique ;* 1870, Larousse). Par des procédés électrolytiques.

électromagnétique [elɛktrɔmaɲetik] adj. (de *électro-* et de *magnétique ;* 1823, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Qui a trait à l'électromagnétisme : *Phénomènes électromagnétiques.* || **2.** Qui est fondé sur les principes de l'électromagnétisme : *Déclencheur électromagnétique.*

électromagnétisme [elɛktrɔmaɲetism] n. m. (de *électro-* et de *magnétisme ;* 1839, Boiste). Étude des interactions entre les courants électriques et les champs magnétiques.

électromécanicien [elɛktrɔmekanisjɛ̃] n. m. et adj. (de *électro-* et de *mécanicien ;* 1948, Larousse). Mécanicien ayant une formation complémentaire d'électricien, qui lui permet de faire le montage ou l'agencement d'ensembles électriques et mécaniques.

électromécanique [elɛktrɔmekanik] adj. (de *électro-* et de *mécanique ;* 1929, Larousse, comme adj. et comme n. f.). Se dit d'un dispositif de commande et de manœuvre d'appareil, constitué par un ensemble de pièces mécaniques dont les mouvements divers assurent, en liaison avec des organes électriques, la commande et le contrôle d'appareils éloignés.

◆ n. f. Ensemble des applications de l'électricité à la mécanique.

électroménager [elɛktrɔmenaʒe] adj. m. (de *électro-* et de *ménager ;* 1955, Robert). Se dit des appareils électriques à usage domestique (fer à repasser, machine à laver, réfrigérateur, etc.).

électrométallurgie [elɛktrɔmetalyrʒi] n. f. (de *électro-* et de *métallurgie ;* 1870, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1888, Larousse). **1.** Utilisation des propriétés thermiques et électrolytiques de l'électricité pour la fabrication et l'affinage des produits métallurgiques. || **2.** Ensemble des traitements thermiques des métaux dans lesquels on utilise les phénomènes de chauffage électrique.

électrométallurgique [elɛktrɔmetalyrʒik] adj. (de *électrométallurgie ;* début du XX^e s.). Qui concerne l'électrométallurgie.

électrométallurgiste [elɛktrɔmetalyrʒist] n. m. et adj. (de *électro-* et de *métallurgiste ;* début du XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Spécialiste de l'électrométallurgie. || **2.** Ouvrier qui s'occupe de l'affinage de la fonte dans un four électrique.

électromètre [elɛktrɔmɛtr] n. m. (de *électro-* et de *-mètre* [gr. *metron,* mesure] ; 1749, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Nom de divers appareils servant à mesurer des grandeurs électriques. || **2.** *Spécialem.* Appareil électrostatique servant à mesurer des différences de potentiel.

électrométrie [elɛktrɔmetri] n. f. (de *électro-* et de *-métrie* [du gr. *metron,* mesure] ; 1856, Lachâtre). Ensemble des méthodes utilisées pour la mesure des grandeurs électriques.

électrométrique [elɛktrɔmetrik] adj. (de *électrométrie ;* 1856, Lachâtre). Relatif à l'électrométrie.

électromicrométrie [elɛktrɔmikrɔmetri] n. f. (de *électro-* et de *micromètre,* 1870, Larousse). Détermination des tensions électriques très petites.

électromoteur, trice [elɛktrɔmɔtœr, -tris] adj. (de *électro-* et de *moteur ;* 1801, *Annales de chimie,* au sens 1 et comme n. m. ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Qui développe de l'électricité sous l'influence d'une action mécanique ou chimique. || **2.** Relatif à l'électricité ainsi développée. || *Force électromotrice,* cause ou action capable de maintenir une différence de potentiel entre deux points d'un circuit ouvert, ou d'entretenir un courant électrique dans un circuit fermé.

◆ **électromoteur** n. m. Appareil qui transforme l'énergie électrique en énergie mécanique.

électromusculaire [elɛktrɔmyskylɛr] adj. (de *électro-* et de *musculaire ;* 1870, Larousse). Se dit des phénomènes électriques qui se produisent dans le muscle, ou des modifications déterminées dans le muscle par une excitation électrique.

1. électron [elɛktrɔ̃] n. m. (mot angl., créé arbitrairement avec le gr. *êlektron* [v. ÉLECTR(O)-] ; 1902, Bonnafé). Particule élémentaire, portant la plus petite charge électrique qu'il soit possible d'isoler.

2. électron [elɛktrɔ̃] n. m. (du lat. *electrum* [v. ce mot] ; milieu du XX^e s.). Alliage ultra-léger à base de magnésium, d'aluminium et de zinc. (On écrit aussi ÉLEKTRON.)

électronarcose [elɛktrɔnarkoz] n. f. (de *électro-* et de *narcose ;* milieu du XX^e s.). Méthode de traitement des psychoses analogue à l'électrochoc, mais pratiquée avec des tensions plus faibles et appliquées plus longtemps.

électronation [elɛktrɔnasjɔ̃] n. f. (de *électron ;* milieu du XX^e s.). Fixation d'électrons sur un atome.

électronégatif, ive [elɛktrɔnegatif, -iv] adj. (de *électro-* et de *négatif ;* 1813, *Annales de chimie*). Se dit des éléments chimiques dont les atomes peuvent facilement capter des électrons, et qui, dans l'électrolyse, se portent à l'anode.

électronégativité [elɛktrɔnegativite] n. f. (de *électro-* et de *négativité ;* milieu du XX^e s.). Attraction que possède un atome pour les électrons.

électron-gramme [elɛktrɔ̃gram] n. m. (de *électron* et de *gramme ;* milieu du XX^e s.). Masse totale des électrons contenus dans un atome-gramme d'hydrogène.

• Pl. *des* ÉLECTRONS-GRAMMES.

électronicien, enne [elɛktrɔnisjɛ̃, -ɛn] n. (de *électronique ;* 1955, *Dictionnaire des métiers*). Physicien, physicienne spécialiste de l'électronique.

électronique [elɛktrɔnik] adj. (de *électron ;* début du XX^e s., au sens 1 ; sens 2, v. 1930). **1.** Qui concerne l'électron : *Faisceau, flux électronique. Émission électronique.* || **2.** Se dit de toute technique qui se rapporte à l'électronique (v. ci-après), de tout dispositif qui fonctionne suivant les principes qu'elle établit : *Microscope électronique.* || *Instrument électronique,* appareil musical utilisant la génération des oscillations électriques pour créer des sons musicaux, par l'intermédiaire de haut-parleurs.

◆ n. f. (sens 1-2, 1948, Larousse). **1.** Partie de la physique ayant pour objet l'étude de tous les phénomènes où se manifestent des électrons à l'état libre. || **2.** Technique fondée sur l'emploi des dispositifs qui comportent l'utilisation d'électrons à l'état libre.

électron-volt [elɛktrɔ̃vɔlt] n. m. (de *électron* et de *volt ;* 1948, Larousse). Unité d'énergie utilisée en physique atomique et nucléaire (symb. : eV) : *L'électron-volt est l'énergie acquise par un électron accéléré sous une différence de potentiel de 1 volt.*

• Pl. *des* ÉLECTRONS-VOLTS.

électro-optique [elɛktrɔɔptik] adj. (de *électro-* et de *optique ;* fin du XIX^e s.). Se dit d'un phénomène dans lequel la présence

d'un champ électrique modifie les propriétés optiques du milieu.

électro-osmose [elɛktroɔsmoz] n. f. (de *électro-* et de *osmose ;* 1922, Larousse). Précipitation électrique des matières colloïdales en suspension.

électropathologie [elɛktropatɔlɔʒi] n. f. (de *électro-* et de *pathologie ;* XX^e^ s.). Étude des effets pathologiques de l'électricité.

électrophone [elɛktrɔfɔn] n. m. (de *électro-* et de *-phone,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1888, Larousse, au sens de « récepteur d'un système téléphonique destiné à amplifier les sons » ; sens actuel, v. 1950). Appareil groupant l'ensemble du matériel exigé pour la lecture, l'amplification et la reproduction électriques d'enregistrements phonographiques.

électrophore [elɛktrɔfɔr] n. m. (de *électro-* et de *-phore,* gr. *phoros,* qui porte ; 1787, Sigaud). Instrument inventé par Volta, permettant d'obtenir et de multiplier de petites quantités d'électricité statique.

électrophorèse [elɛktrɔfɔrɛz] n. f. (de *électro-* et du gr. *phorêsis,* action de porter ; 1948, Larousse). Phénomène qui réside dans le déplacement des granules ou des micelles en suspension dans les solutions colloïdales quand on établit un champ électrique entre deux électrodes plongées dans la solution.

électrophotomètre [elɛktrɔfɔtɔmɛtr] n. m. (de *électro-* et de *photomètre ;* milieu du XX^e^ s.). Appareil destiné à la mesure de l'absorption de la lumière par des solutions colorées ou par des liquides troubles, dans des régions spectrales délimitées.

électrophysiologie [elɛktrɔfizjɔlɔʒi] n. f. (de *électro-* et de *physiologie ;* 1870, Larousse). Syn. de ÉLECTROBIOLOGIE.

électropneumatique [elɛktrɔpnømatik] adj. (de *électro-* et de *pneumatique ;* milieu du XX^e^ s.). Se dit d'un appareil, d'un système de frein, etc., où l'action de l'air comprimé est commandée par des valves manœuvrées par des électroaimants.

électropompe [elɛktrɔpɔ̃p] n. f. (de *électro-* et de *pompe ;* milieu du XX^e^ s.). Ensemble constitué par une pompe rotative et le moteur électrique qui en assure l'entraînement.

électroponcture ou **électropuncture** [elɛktrɔpɔ̃ktyr] n. f. (de *électro-* et de *[acu]poncture, [acu]puncture ;* 1829, Boiste, écrit *électropuncture ; électroponcture,* 1838, Acad.). Méthode thérapeutique consistant à piquer la peau en des endroits précis avec une aiguille soumise à un potentiel électrique.
• SYN. : *galvanopuncture.*

électropositif, ive [elɛktrɔpɔzitif, -iv] adj. (de *électro-* et de *positif ;* 1819, Cuvier). Se dit des éléments chimiques dont les atomes peuvent facilement céder des électrons et qui, dans l'électrolyse, se portent à la cathode.

électroradiologie [elɛktrɔradjɔlɔʒi] n. f. (de *électro-* et de *radiologie ;* milieu du XX^e^ s.). Spécialité médicale qui comprend les applications de l'électricité (électrologie) et celles des radiations (radiologie) au diagnostic et au traitement des maladies.

électroradiologiste [elɛktrɔradjɔlɔʒist] n. (de *électro-* et de *radiologiste ;* milieu du XX^e^ s.). Médecin spécialiste d'électroradiologie.

électroscope [elɛktrɔskɔp] n. m. (de *électro-* et de *-scope,* du gr. *skopein,* regarder, observer ; 1753, Nollet). Instrument permettant de déceler l'électricité dont un corps est chargé, et d'en déterminer le signe.

électrosidérurgie [elɛktrɔsideryrʒi] n. f. (de *électro-* et de *sidérurgie ;* 1922, Larousse). Ensemble des procédés de la sidérurgie utilisant le courant électrique comme source de chaleur.

électrostatique [elɛktrɔstatik] adj. (de *électro-* et de *statique ;* 1856, La-châtre, au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Qui concerne l'électricité statique. || **2.** Qui utilise les propriétés de l'électricité statique : *Machine électrostatique.*

◆ n. f. (XX^e^ s.). Partie de la physique qui étudie les phénomènes d'équilibre de l'électricité sur les corps électrisés.

électrostriction [elɛktrɔstriksjɔ̃] n. f. (de *électro-* et du bas lat. *strictio,* action de serrer, pression, de *strictum,* supin du lat. class. *stringere,* serrer, resserrer, pincer ; milieu du XX^e^ s.). Variation des dimensions d'un diélectrique sous l'influence d'un champ électrique.

électrotechnicien, enne [elɛktrɔtɛknisjɛ̃, -ɛn] n. (de *électro-* et de *technicien ;* milieu du XX^e^ s.). Spécialiste des applications techniques de l'électricité.

électrotechnique [elɛktrɔtɛknik] adj. (de *électro-* et de *technique ;* début du XX^e^ s., comme adj. et comme n. f.). Qui concerne les applications techniques de l'électricité.

◆ n. f. Étude des applications techniques de l'électricité.

électrothérapeute [elɛktrɔterapøt] n. m. (de *électro-* et de *thérapeute ;* XX^e^ s.). Médecin spécialisé dans l'électrothérapie.

électrothérapie [elɛktrɔterapi] n. f. (de *électro-* et de *-thérapie,* gr. *therapeia,* soin, cure ; 1864, Littré). Utilisation de l'électricité comme moyen de traitement des maladies, à l'exclusion de la radiothérapie et de la photothérapie.

électrothérapique [elɛktrɔterapik] adj. (de *électrothérapie ;* 1870, Larousse). Relatif à l'électrothérapie. || Qui comporte l'utilisation de l'électricité comme moyen de traitement : *Traitement électrothérapique.*

électrothermie [elɛktrɔtɛrmi] n. f. (de *électro-* et de *-thermie,* du gr. *thermos,* chaud ; 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1929, Larousse). **1.** *Vx.* Utilisation médicale de la chaleur produite par l'électricité. || **2.** Domaine de la science et de la technique qui consiste en l'étude des transformations de l'énergie électrique en chaleur.

électrothermique [elɛktrɔtɛrmik] adj. (de *électrothermie* [v. ce mot] ; 1878, Larousse [en médecine]). Relatif à l'électrothermie.

électrovalence [elɛktrɔvalɑ̃s] n. f. (de *électro-* et de *valence ;* milieu du XX^e^ s.). Valence chimique définie par le phénomène d'électrolyse.

électrovalve [elɛktrɔvalv] n. f. (de *électro-* et de *valve ;* milieu du XX^e^ s.). Valve ou soupape dont l'ouverture et la fermeture sont commandées par un électro-aimant.

électrum [elɛktrɔm] n. m. (lat. *electrum,* ambre jaune, composition de quatre parties d'or pour une partie d'argent, gr. *êlektron,* mêmes sens ; 1530, Lefèvre d'Étaples, écrit *électron,* d'après la prononciation du lat. en usage jusqu'au XVIII^e^ s. ; *électrum,* XVII^e^ s.). Alliage naturel d'or et d'argent, appelé aussi *or vert,* avec lequel les Anciens fabriquaient des coupes qui, disait-on, étaient propres à déceler le poison qu'on y aurait versé : *Sur son front uni, baigné par les ondes de cheveux rutilants semblables à l'électrum en fusion* (Gautier).

électuaire [elɛktɥɛr] n. m. (bas lat. *electuarium,* altération, d'après *electus,* choisi, excellent [part. passé de *eligere,* v. ÉLIRE], du gr. *ekleikton,* électuaire, dér. de *ekleikhein,* lécher ; fin du XIV^e^ s. [*lettuaire,* forme pop., v. 1165, Marie de France]). *Vx.* Remède de consistance molle, composé de substances et de poudres diverses mélangées avec du miel.

éléen, enne [eleɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Élée,* n. géogr., lat. *Elaea,* Élée, gr. *Elaia ;* 1870, Larousse). Relatif aux villes d'Élée et d'Élis, ou à l'Élide ; habitant de l'une de ces villes ou de ce pays.

◆ **éléen** n. m. (début du XX^e^ s.). Dialecte du grec ancien, de la famille des dialectes du Nord-Ouest.

élégamment [elegamɑ̃] adv. (de *élégant ;* 1373, Gace de la Bigne, aux sens 1-2). **1.** D'une façon élégante ; avec élégance : *Je la trouvai couchée dans une chambre élégamment arrangée* (Chateaubriand). *Elle répondit fort élégamment et comme une personne du monde* (Nerval). || **2.** Avec aisance, avec habileté : *Se tirer élégamment d'une situation difficile.*
• SYN. : **1** *bien, coquettement ;* **2** *adroitement, astucieusement, habilement.*

élégance [elegɑ̃s] n. f. (lat. *elegantia,* délicatesse, distinction, de *elegans, -antis* [v. ÉLÉGANT] ; XVe s., Godefroy, au sens 4 ; sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, v. 1830, Mme de Girardin ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Qualité esthétique qui se distingue par une aisance gracieuse dans la forme ou la disposition : *L'élégance d'une attitude. L'élégance d'une construction, d'un mobilier.* ‖ **2.** *Spécialem.* Qualité du goût qui se manifeste dans le choix du vêtement et dans la manière de le porter avec aisance et discrétion : *Encore beau malgré ses cinquante-six ans, d'une beauté faite d'élégance et de proportion, où la grâce du dandy se raffermissait par quelque chose de militaire dans la taille et la fierté du visage...* (Daudet). *Il était rasé de près, chaussé et ganté avec quelque élégance* (Duhamel). *L'élégance consiste à ne pas étonner* (Cocteau). ‖ Qualité d'une société qui se distingue par l'habillement, les manières : *Tu n'auras pas la guerre, et tu retombes dans la vie de café, seulement sans élégance, sans musique* (Stendhal). ‖ **3.** Délicatesse d'expression dans le choix des mots : *S'il savait passablement ses règles, il n'avait guère d'élégance pour les tournures* (Flaubert). ‖ **4.** *Fig.* Qualité d'une personne qui fait preuve de distinction et de discrétion dans l'ordre moral ou intellectuel : *Aidés par l'élégance naturelle de leurs gestes et de leur âme, ces enfants* [Paul et Elisabeth] *eurent la maîtrise de paraître habitués à tout* (Cocteau). *Un ennemi loyal, qui ne fuit pas l'adversaire, et qui a eu l'élégance de nous demander à nous-mêmes certains éléments d'information* (Romains). *Il a eu l'élégance de ne pas abuser de sa supériorité.*

• SYN. : **1** *grâce, harmonie, joliesse ;* **2** *chic* (fam.), *classe* (fam.), *coquetterie, distinction ;* **3** *aisance ;* **4** *courtoisie, délicatesse.* — CONTR. : **1** *laideur, lourdeur ;* **2** *inélégance, laisser-aller, négligence, vulgarité ; excentricité ;* **4** *grossièreté, sans-gêne.*

◆ **élégances** n. f. pl. (sens 1, 1647, Vaugelas ; sens 2, av. 1842, Stendhal). **1.** Tournures toutes faites considérées comme autant d'expressions de l'élégance du style : *Les élégances de la poésie postclassique.* ‖ **2.** Ressources mondaines (vieilli) : *Les élégances de la vie, les jolies femmes gaies et frivoles, et bien parées, mon oncle ne pouvait les trouver qu'à Grenoble* (Stendhal).

élégant, e [elegɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *elegans, -antis,* distingué, de bon goût, de *eligere* [v. ÉLIRE] ; 1150, Barbier, au sens 5 [rare av. le XVe s.] ; sens 1, 1659, Molière ; sens 2-3, av. 1850, Balzac ; sens 4, av. 1486, G. Alexis). **1.** Qui se distingue par une aisance gracieuse dans sa forme, dans la disposition de ses parties ou dans ses manières : *Ces élégantes et légères voitures qui saupoudrent de poussière les piétons philosophes* (Balzac). *Une démarche élégante.* ‖ **2.** *Spécialem.* Se dit d'une personne qui apporte beaucoup de soin dans la façon de s'habiller : *L'heure même où les personnes élégantes des deux sexes affluent dans la boutique* (France). *Un public élégant.* ‖ **3.** Qui montre de la distinction dans le comportement et dans la tenue : *Un milieu élégant.* ‖ *Par extens.* Habituellement fréquenté par des personnes élégantes : *Un restaurant élégant.* ‖ **4.** En parlant de l'expression artistique, qui se distingue par la justesse, la grâce et l'aisance : *Le style de Boileau* [...] *est serré, soutenu, élégant et grave* (Sainte-Beuve). ‖ En mathématiques, clair, simple et ingénieux : *Une solution élégante.* ‖ **5.** *Fig.* Qui témoigne d'une certaine délicatesse dans le domaine moral ou intellectuel : *Un procédé peu élégant.*

• SYN. : **1** *gracieux, joli, seyant ;* **2** *coquet, pimpant* (fam.), *soigné ;* **3** *bien, chic* (fam.), *choisi, distingué, sélect ;* **4** *harmonieux ;* **5** *correct, courtois, délicat, galant.* — CONTR. : **1** *disgracieux, grossier, informe, laid ;* **2** *débraillé, négligé ;* **3** *commun, populaire, vulgaire ;* **4** *inélégant, lourd ; compliqué, laborieux ;* **5** *discourtois, impoli, incorrect.*

◆ n. (1837, Balzac). Personne qui affecte des manières élégantes dans son habillement et son comportement : *À l'incroyable, au merveilleux, à l'élégant, ces trois héritiers des petits-maîtres* [...], *ont succédé le dandy, puis le lion* (Balzac). *J'ai vu les dames, les demoiselles et les élégants qui les épouseront* (Barrès). *Les présentations de modes sont le rendez-vous des élégantes.*

• REM. Le nom masculin *élégant* a pris une valeur péjorative, mais non le féminin *élégante.*

élégi [eleʒi] n. m. (part. passé substantivé de *élégir ;* XXe s.). Diminution de l'épaisseur de panneaux ou de plaques sur une faible surface, pour mettre en relief les parties environnantes.

élégiaque [eleʒjak] adj. (bas lat. *elegiacus,* élégiaque [pour un vers], gr. *elegeiakos,* même sens, de *elegeia* [v. ÉLÉGIE] ; 1480, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1862, Fromentin). **1.** Qui appartient à l'élégie : *La poésie élégiaque.* ‖ *Distique élégiaque,* vers hexamètres et pentamètres dactyliques alternés. ‖ **2.** *Fig.* Qui exprime la tristesse ou la mélancolie : *Un chant élégiaque. Une inspiration élégiaque.*

◆ adj. et n. m. (fin du XVIIIe s.). Se dit d'un poète qui a composé des élégies : *J'abordai les élégiaques latins autres qu'Ovide* (Sainte-Beuve).

élégie [eleʒi] n. f. (lat. *elegia,* élégie [genre de poème], gr. *elegeia,* même sens, de *elegos,* chant de deuil ; 1500, Auton, au sens 1 ; sens 2, 1549, J. du Bellay ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, av. 1747, Lesage). **1.** Petit poème lyrique spécialisé dans l'expression des sentiments mélancoliques et tendres : *Il faut que le cœur seul parle dans l'élégie* (Boileau). *Le genre d'élégie créé par Lamartine a été clos par lui ; lui seul a le droit et la puissance de s'y aventurer encore* (Sainte-Beuve). ‖ **2.** Dans la littérature ancienne, forme de poème lyrique caractérisé par l'alternance des hexamètres et des pentamètres. ‖ **3.** Toute œuvre, quelle qu'en soit la forme, qui est exprimée dans le ton triste et plaintif de l'élégie : *À quel talent nourri de larmes devrons-nous un jour la plus émouvante élégie, la peinture des tourments subis en silence par les âmes* (Balzac). ‖ **4.** *Vx* et *fig.* Plaintes répétées : *Il fatigue les gens par ses élégies continuelles. Je t'assure que je ne m'amusai point à faire des élégies sur mon infortune* (Lesage).

élégir [eleʒir] v. tr. (issu, par changement de conjugaison, de l'anc. franç. *eslegier,* alléger [XIIIe s.], de *es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et du bas lat. *leviare,* alléger, dér. de *levis,* léger ; 1694, Th. Corneille). Syn. de ALLÉGIR.

eleis n. m. V. ELÆIS.

élème [elɛm] n. m. (mot probablem. d'origine turque ; 28 oct. 1874, *Journ. officiel*). Raisin de choix, trié pour faire du raisin sec.

élément [elemɑ̃] n. m. (lat. *elementum,* chacun des quatre éléments, et, au plur. : « alphabet, rudiments, principes » ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens de « doctrine » ; sens I, 1, av. 1453, Monstrelet ; sens I, 2-3, 1580, Montaigne ; sens II, 1-2, 1864, Littré ; sens II, 3, av. 1910, J. Renard ; sens III, 1, 1808, Laplace ; sens III, 2, av. 1869, Lamartine ; sens III, 3, XXe s. ; sens III, 4, 1810, Mme de Staël).

I. 1. D'après la tradition ancienne, principe constitutif d'un corps. ‖ Spécialem. *Les quatre éléments,* l'eau, la terre, l'air et le feu considérés comme les parties fondamentales entrant dans la constitution de tous les autres corps : *Le feu, mon fils, est l'élément supérieur* (France). ‖ *Auj.* Dénomination conservée dans la langue poétique et littéraire : *L'élément marin. L'élément liquide.* ‖ **2.** Milieu dans lequel vit naturellement un être : *L'air est l'élément des oiseaux.* ‖ **3.** *Fig.* Milieu où s'exerce habituellement la vie de quelqu'un ; endroit, fonction où il déploie au mieux son activité : *C'est un bon élève, l'école est son élément.* ‖ *Ne pas se sentir dans son élément,* être gêné par des habitudes qui ne sont pas les siennes.

II. 1. Corps simple, considéré comme indécomposable : *La classification des éléments par Mendeleïev.* ‖ **2.** Principe chimique commun aux diverses variétés d'un corps simple : *Le diamant et le graphite ont en commun l'élément carbone. L'oxygène O_2 et l'ozone O_3 sont formés du même élément oxygène.* ‖ **3.** Matière complexe indéfinissable : *Il passe ses ongles dans sa chevelure et retire ses ongles pleins d'un élément gris, gras, résineux* (Renard).

III. 1. Chacune des choses dont la réunion, l'assemblage ou la fusion constitue une autre chose (souvent au plur.) : *Acheter un meuble par éléments. Les éléments préfabriqués d'une construction.* || *Éléments anatomiques,* parties les plus simples des organes et des tissus que l'on puisse mettre en évidence sans l'intervention de l'analyse chimique. || En mathématiques, partie constitutive d'une figure ou d'un corps géométrique : *Les six éléments principaux d'un triangle en sont les côtés et les angles.* || *Élément d'un ensemble,* chacun des objets qui font partie de cet ensemble. || En comptabilité, l'un des articles d'un compte, d'un groupe de comptes ou d'une situation : *Élément de l'actif, élément du passif.* || En électricité, couple d'une pile électrique, d'un accumulateur : *Une pile de cinquante éléments.* || *Éléments musicaux,* ensemble de notes qui composent un morceau de musique. || **2.** Individu appartenant à un groupe et considéré dans son comportement, dans son activité au sein de ce groupe : *X... est le meilleur élément de sa classe. Les éléments nocifs de la société.* || **3.** Ensemble des individus appartenant à un même groupe : *Dans cette classe mixte, l'élément féminin est en majorité.* || **4.** *Fig.* Ce qui concourt à la formation d'un tout : *En Europe, tous les éléments capables de troubler l'équilibre sont observés de près* (Bainville). *Vous retrouverez les âmes des autres peuples composées d'éléments différents de la vôtre et d'une échelle différente* (Giraudoux).

◆ **éléments** n. m. pl. (sens I, 1691, Racine ; sens II, 1, XIIIᵉ s., Littré ; sens II, 2, 1610, Dounot).

I. *Littér.* Toutes les forces naturelles qui entrent en jeu pour déterminer les conditions atmosphériques, climatiques : *Au milieu du désordre des éléments, je mariais avec ivresse la pensée du danger à celle du plaisir* (Chateaubriand).

II. 1. Notions fondamentales, à la base d'une science, d'un art, etc. : *Étudier les premiers éléments de l'algèbre.* || **2.** Ouvrage qui contient les premières notions à acquérir pour la connaissance d'un art ou d'une science : *Les « Éléments » d'Euclide résument la doctrine géométrique des Grecs.*

● SYN. : **II, 1** *base, fondements, rudiments.*

élémentaire [elemɑ̃tɛr] adj. (bas lat. *elementarius,* de l'alphabet, dér. de *elementa,* plur. de *elementum* [v. ÉLÉMENT] ; v. 1380, Conty, au sens I ; sens II, 1, 1764, Ch. Bonnet ; sens II, 2-3 et III, 2-3, 1870, Larousse ; sens III, 1, 1738, Rollin).

I. Vx. *Esprits élémentaires,* esprits d'une nature très subtile, qui présideraient aux éléments, suivant les cabalistes : *Les esprits élémentaires de l'air.*

II. 1. Qui se rapporte à un corps simple. || *Particules élémentaires,* en physique nucléaire, nom donné aux électrons, neutrons, protons, mésons, etc. || *Analyse élémentaire,* recherche des éléments contenus dans une combinaison. || **2.** Qui est d'une forme, d'une matière ou d'une composition peu complexe : *Un système de drainage élémentaire, simple comme le poumon de l'homme* (Hugo). || **3.** *Fig.* Que sa simplicité rend très facile à saisir par l'esprit : *Des vérités élémentaires.* || *C'est élémentaire !,* c'est une chose que tout le monde sait ou peut comprendre. || Souvent avec une nuance péjorative d'insuffisance : *Il n'a que des notions élémentaires de mathématiques.*

III. 1. Qui concerne les éléments, les rudiments de toute connaissance : *Un ouvrage élémentaire.* || *Cours élémentaire,* classes intermédiaires entre le cours préparatoire et le cours moyen, et qui durent deux ans. || *Mathématiques élémentaires,* V. MATHÉMATIQUES. || **2.** Qui constitue la base de quelque chose ; qui est fondamental, essentiel : *La sévère distinction des pouvoirs est un principe élémentaire de la science politique* (Vacherot). || **3.** *Fig.* Qui concerne le début d'une évolution ou qui est resté à un stade inférieur d'évolution : *L'insouciante sagesse des âmes élémentaires* (Coppée). *Ces enfants trop jeunes étaient encore à ce degré élémentaire de formation où la personnalité n'a pas mis son sceau sur chaque visage* (Proust).

● SYN. : **II, 2** et **3** *sommaire.* || **III, 2** *primordial, vital ;* **3** *fruste, primaire, primitif.* — CONTR. : **II, 2** *complexe, compliqué, perfectionné ;* **3** *profond, supérieur, transcendant.* || **III, 2** *accessoire, secondaire, subsidiaire ;* **3** *développé, élevé, évolué, formé.*

élémental, e, aux ou **als** [elemɑ̃tal] adj. et n. m. (de *élément ;* fin du XIXᵉ s., Huysmans). Dans la tradition de l'occultisme, se dit des esprits, bons ou mauvais, qui président aux quatre éléments et peuvent agir sur le corps des vivants ou être dominés par un magicien : *Chaque vie individuelle est engendrée par son double élémental et engendre son double résidual* (Meaterlinck). *Il y a dans l'air des êtres immatériels, des élémentals comme on les nomme, qui se manifestent dans des conditions à peu près sues* (Huysmans).

élémentisme [elemɑ̃tism] n. m. (de *élément ;* XXᵉ s.). Philosophie qui a pour objet l'étude des éléments naturels.

élémi [elemi] n. m. (ar. vulgaire *el-lemi,* ar. class. *al* [article] *lāmī,* sorte d'encens ; 1573, Liébault). Résine molle tirée de divers icicas, exploitée en Malaisie et au Brésil, utilisée comme plastifiant dans certains vernis et laques, dans la fabrication d'encres lithographiques et de médicaments.

élémosinaire [elemɔzinɛr] adj. (bas lat. *eleemosynarius,* donné à titre d'aumône, du bas lat. *eleemosyna,* aumône, gr. *eleêmosunê,* don charitable, dér. de *eleêmôn,* compatissant, miséricordieux ; 1863, Th. Gautier). *Littér.* Qui a rapport à l'aumône : *L'écuelle élémosinaire* (Gautier).

◆ n. m. (1870, Larousse). Officier du palais chargé de la distribution des aumônes : *Fra Angelo s'approcha de l'élémosinaire du palais avec autant de retenue et de discrétion que ses confrères y avaient mis d'ardeur et d'insistance* (Sand).

éléotrague [eleɔtrag] n. m. (mot savant tiré du gr. *heleios,* de marais [dér. de *helos,* marais], et *tragos,* bouc ; XXᵉ s.). Antilope à longue queue des régions centrales et méridionales de l'Afrique.

éléphant [elefɑ̃] n. m. (lat. *elephantus,* éléphant, de *elepha[n]s, -antis,* même sens, gr. *elephas, -antos,* éléphant, dent d'éléphant, ivoire, objet d'ivoire ou garni d'ivoire ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [jusqu'au XVᵉ s., la forme la plus fréquente est *olifant,* qui signifie aussi « ivoire » et « cor d'ivoire », 1080, *Chanson de Roland*] ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, v. 1560, Paré). **1.** Mammifère herbivore de l'ordre des pachydermes, caractérisé par sa grosseur, par ses incisives supérieures allongées en défenses, et par son nez en forme de trompe préhensile : *On entendait au loin barrir un éléphant* (Heredia). || *Avoir une mémoire d'éléphant,* être rancunier, ne pas oublier le mal qu'on vous a fait. || **2.** *Fam.* Personne très grosse et qui fait preuve de lourdeur dans sa démarche ou son comportement : *Les dames, que j'avais laissées minces comme des fuseaux, sont devenues comme des éléphants* (Mérimée). *Avoir la grâce d'un éléphant.* || *Un éléphant dans un magasin de porcelaine,* se dit d'une personne qui fait de lourdes gaffes. || **3.** *Éléphant de mer,* nom vulgaire du phoque à trompe.

● SYN. : **2** *mastodonte* (fam.).

éléphante [elefɑ̃t] n. f. (de *éléphant ;* 1856, Lachâtre). Femelle de l'éléphant : *Habib raconta l'histoire de l'éléphant et de l'éléphante* (Duhamel).

éléphanteau [elefɑ̃to] n. m. (de *éléphant ;* 1562, Du Pinet). Petit de l'éléphant : *Un bond de la panthère la posa sur le dos de l'éléphanteau* (Rosny).

éléphantesque [elefɑ̃tɛsk] adj. (de *éléphant ;* XXᵉ s.). *Fam.* Qui est énorme comme un éléphant ; qui a la lourdeur d'un éléphant : *Des formes éléphantesques.*

● SYN. : *colossal ; énorme, gigantesque, monumental.*

éléphantiaque [elefɑ̃tjak] adj. (bas lat. *elephantiacus,* gr. *elephantiakos,* relatif à l'éléphantiasis, de *elephas, -antos,* éléphant [v. aussi les deux art. suiv.] ; 1864, Littré). *Vx.* Atteint d'éléphantiasis.

éléphantiasique [elefɑ̃tjazik] adj. (de *éléphantiasis ;* milieu du XIX[e] s.). En termes de pathologie, relatif à l'éléphantiasis.

◆ adj. et n. (XX[e] s.). Qui est atteint d'éléphantiasis.

éléphantiasis [elefɑ̃tjazis] n. m. (lat. *elephantiasis,* mot gr., de *elephantiân,* être atteint d'éléphantiasis, dér. de *elephas, -antos,* éléphant ; 1538, J. Canappe ; la locution *[mal d']elefantie,* éléphantiasis [fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire*], vient du bas lat. *elephantia,* même sens, dér. de *elephans, -antis* [v. ÉLÉPHANT]). Maladie parasitaire de l'homme, qui rend la peau rugueuse comme celle d'un éléphant et qui provoque un développement monstrueux de l'organisme contaminé : *Des jambes attaquées d'éléphantiasis* (Barbey d'Aurevilly). *Tout ce que Hersch trouvait à citer, dans ma relation de voyage au Congo, c'était le paragraphe ayant trait à l'éléphantiasis des parties génitales, si fréquent chez les indigènes* (Gide).

éléphantidés [elefɑ̃tide] n. m. pl. (dér. savant de *éléphant,* et du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1842, Mozin). Famille de mammifères comportant les éléphants actuels et des espèces éteintes, comme les mastodontes.

éléphantin, e [elefɑ̃tɛ̃, -in] adj. (lat. *elephantinus,* d'éléphant, dér. de *elephantus* [v. ÉLÉPHANT] ; 1256, Ald. de Sienne, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Qui est relatif à l'éléphant (rare) : *De l'ivoire éléphantin.* || **2.** Qui ressemble à l'éléphant : *Les grâces éléphantines d'Horace* (Huysmans). || **3.** Fait d'ivoire : *Statuette éléphantine.*

éleusinien, enne [eløzinjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Éleusis,* n. géogr., lat. *Eleusis, -inis,* Éleusis, gr. *Eleusis, -inos ;* XX[e] s.). Relatif à la cité grecque d'Éleusis ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

élevage [ɛlvaʒ] n. m. (de *élever ;* 1836, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Action d'élever et d'entretenir des animaux : *La femme essayait d'initier Fanny à l'élevage des poules et des lapins* (Daudet). || *Absol.* Activité économique agricole consistant dans la production et l'entretien d'animaux destinés à fournir de la viande ou des produits laitiers : *La Normandie est une région d'élevage.* || **2.** *Élevage des vins,* ensemble des soins à donner aux vins pour leur permettre de développer toutes leurs qualités au cours du vieillissement.

élévateur, trice [elevatœr, -tris] adj. et n. m. (de *élever* [v. ci-dessous] ; 1812, Mozin). Qui sert à élever : *Une machine élévatrice.* || *Spécialem.* Se dit de muscles qui permettent d'élever certaines parties du corps ou certains organes : *Le muscle élévateur de la paupière supérieure.*

◆ **élévateur** n. m. (de *élever,* avec peut-être une influence du bas lat. *elevator,* celui qui élève, soutient, de *elevatum,* supin de *elevare* [v. ÉLÉVATION] ; fin du XVI[e] s., Brantôme, écrit *eslevateur,* au sens de « celui qui pousse à la rébellion » ; sens 1 et 3 [écrits *élévateur*], 1863, *Presse scientifique des Deux Mondes ;* sens 2 [*élévateur*], 1801, *Annales des arts et manufactures ;* sens 4-5, XX[e] s.). **1.** Appareil conçu et utilisé pour lever des charges ou des matériaux, pour les transporter verticalement ou le long d'une forte pente : *Un élévateur à godets.* || **2.** *Élévateur dentaire,* instrument dont la pointe est insinuée entre l'os et la racine qui doit être arrachée. || **3.** *Élévateur à bateaux,* appareil remontant les bateaux par des procédés mécaniques et remplaçant les écluses. || **4.** *Élévateur de pression,* en termes de mécanique, syn. de SURPRESSEUR. || **5.** *Élévateur d'essence,* appareil qui aspire l'essence à partir du réservoir à carburant, pour le conduire à une nourrice alimentant le moteur par gravité.

● SYN. : **1** *ascenseur, monte-charge.*

élévation [elevasjɔ̃] n. f. (de *élever,* d'après le bas lat. *elevatio,* action d'élever, de *elevatum,* supin de *elevare,* lever, élever, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *levare,* alléger, soulager, soulever, dér. de *levis,* léger ; 1314, Mondeville, au sens I, 1 [dans la langue liturgique ; XIII[e] s., *Dict. général*] ; sens I, 2, 1671, Pomey ; sens I, 3, 1636, Monet [« latitude », début du XVI[e] s.] ; sens I, 4, 1732, Richelet ; sens I, 5, XX[e] s. ; sens I, 6, et II, 3, 1690, Furetière ; sens I, 7, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens II, 1, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, 1654, La Rochefoucauld ; sens II, 4, av. 1696, La Bruyère).

I. 1. Action de porter vers le haut. || **2.** Action de lever, d'élever ou de s'élever : *L'élévation d'un fardeau. L'élévation d'un mur, l'élévation d'une statue. L'élévation d'un ballon dans le ciel.* || *Spécialem.* Geste par lequel le prêtre, à la messe, élève l'hostie et le calice après la consécration. || *Par extens.* Le moment de la messe où ce geste s'accomplit. || Chant qu'on exécute au moment de l'élévation. || **3.** État de ce qui est élevé : *Il lui arrivait bien des fois de gravir la façade à plusieurs élévations* (Hugo). || Éminence de terrain : *La butte de Montmartre est l'élévation qu'il faut gravir pour avoir le meilleur coup d'œil sur le nord de Paris.* || **4.** *Vx.* Mesure, distance en hauteur : *À vingt pieds d'élévation au-dessus de la base d'une de ces tours régnait un parapet en granit* (Chateaubriand). || *Spécialem.* et *class.* Latitude : *Il est à quelque quarante-huit degrés d'élévation du pôle et à plus d'onze cents lieues de mer des Iroquois et des Hurons* (La Bruyère). || **5.** Inclinaison sur l'horizon de l'axe d'un canon : *Donner à une pièce trente degrés d'élévation.* || **6.** En termes de chorégraphie, capacité pour un danseur de s'élancer, d'exécuter des mouvements « en l'air ». || **7.** En termes de mathématiques, projection d'un objet sur un plan vertical placé parallèlement à l'une des faces de l'objet. || Représentation d'un édifice dans sa projection géométrique et verticale : *Plan d'élévation d'une maison.* || En termes de marine, plan vertical longitudinal passant par l'axe de la quille. || **8.** *Fig.* Mouvement qui porte vers : *L'élévation de l'âme vers Dieu.*

II. 1. Action de porter à un degré supérieur. || **2.** Augmentation, hausse d'une grandeur évaluable : *L'élévation du prix de la vie.* || En mathématiques, formation d'une puissance d'un nombre ou d'une expression : *Élévation d'un nombre au cube.* || *Élévation du pouls,* battement fort et fréquent du pouls. || *Élévation de la voix,* ton plus élevé que celui qu'on prend habituellement. || **3.** Action de porter plus haut dans l'ordre de la morale ou de l'intelligence : *Le but de la France, c'est le peuple, c'est l'élévation graduelle des intelligences* (Hugo). || Qualité qui permet ou reflète cette action : *Avoir de l'élévation dans le caractère. L'élévation du style.* || **4.** Action de porter à un rang supérieur : *Son élévation à l'évêché de Tourcoing est désirée par M. le Ministre de la Justice et des Cultes* (France). || *Class.* Rang social supérieur : *Le malheur de ceux qui naissent dans l'élévation* (Fénelon). || **5.** *Class.* (au plur.). Hautes considérations morales : *Ils suivent l'orateur [...] dans toutes les élévations où il se jette* (La Bruyère).

● SYN. : **I, 1** *ascension, construction, édification, envol, érection, montée ;* **2** *niveau ; butte, colline, coteau, mamelon, monticule ;* **7** *élan.* || **II, 1** *augmentation, hausse, majoration, relèvement, revalorisation, valorisation ;* **2** *grandeur, noblesse, sublimité ;* **3** *accession, avancement, promotion.* — CONTR. : **I, 2** *creux, dépression,* || **II, 1** *baisse, diminution, effondrement, réduction ;* **2** *affaiblissement, avilissement, déchéance, déclin ; abjection, bassesse ;* **3** *abaissement, décadence, dégradation.*

élévatoire [elevatwar] adj. (de *élever,* d'après *élévation ;* 1314, Mondeville, comme n. m., au sens de « instrument de chirurgie qui sert à relever les os enfoncés, etc. » ; comme adj., au sens actuel, 1870, Larousse). Qui sert à élever des fardeaux, des liquides : *Machine élévatoire. Pompe élévatoire.* (On dit aussi ÉLÉVATEUR, TRICE).

élévator [elevatɔr] n. m. (de l'angloaméric. *elevator,* lui-même emprunté du franç. *élévateur ;* 1873, Bonnafé [on a d'abord utilisé la forme francisée *élévateur,* 1[er] nov. 1871, *Revue des Deux Mondes*]). Réservoir à grain, formé d'une série de silos, dans lequel le grain est constamment tenu en mouvement et aéré.

1. élève [elɛv] n. (déverbal de *élever ;* 1653, Oudin, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens II, 1-2, 1845, Bescherelle).

I. 1. Celui, celle qu'un maître instruit dans un art ou une science : *Un élève de Raphaël. Former des élèves.* || *Par extens.* Celui, celle qui s'inspire docilement de l'exemple, des préceptes d'un maître prestigieux : *Il passe pour un élève de Roosevelt.* || **2.** Celui, celle qui reçoit l'enseignement dans un établissement scolaire : *Les élèves sont en récréation. Les élèves de l'École normale.* || *Vx.* Celui, celle qui se prépare par des études à une profession : *Il était, du moins s'imaginait être élève en pharmacie* (Daudet). [On dit auj. ÉTUDIANT.] || *Élève maître* (*maîtresse*), élève d'une école normale primaire. || *Élève professeur,* élève qui fréquente une École normale supérieure ou qui suit des cours, effectue des stages pour devenir professeur dans l'enseignement secondaire et qui perçoit un traitement à ce titre. || *Élève officier,* militaire qui suit des cours pour devenir officier. (On distingue les *élèves officiers d'active* [abrév. E. O. A.] et les *élèves officiers de réserve* [abrév. E.O.R.].)

II. 1. Animal né et soigné chez un éleveur. || **2.** Plante ou arbre dont on surveille la croissance : *Luttant à celle qui ferait reprendre les jeunes plantes avec le plus d'adresse et obtiendrait le plus d'élèves* (Maupassant).

● SYN. : **I, 1** *disciple ;* **2** *collégien, écolier, étudiant, lycéen, potache* (fam.).

2. élève [elɛv] n. f. (déverbal de *élever ;* 1770, Brunot). *Vx.* Action d'élever des animaux : *Il chassait les bêtes féroces, pêchait les poissons, faisait l'élève des chevaux* (France). *L'élève des bestiaux, des vers à soie.*

élevé [ɛlve] adj. (part. passé de *élever ;* XIIe s., au sens de « fier, orgueilleux » ; sens I, 1, début du XIVe s. ; sens I, 2, av. 1699, Racine [pour le pouls] ; sens I, 3, 1870, Larousse ; sens I, 4, 1580, Montaigne ; sens II, 1690, Boursault).

I. 1. Situé sur une hauteur ; qui se distingue par son altitude : *Un sommet élevé.* || **2.** *Spécialem.* Qui est d'un niveau supérieur à la normale : *Cette valetaille idéale [...] donnait, selon lui, bon air à l'auberge, l'animait, la peuplait, et justifiait le prix élevé de l'écot* (Gautier). || *Un pouls élevé, une respiration élevée,* un pouls, une respiration dont le rythme est vif, précipité. || **3.** Qui est difficile à saisir par une intelligence moyenne (par opposition à *élémentaire*) : *L'exercice le plus humble de l'intelligence implique les notions les plus élevées* (Renan). || **4.** *Fig.* Qui fait preuve d'une élévation morale ou intellectuelle (par opposition à *bas*) : *Une pensée élevée.* || En parlant de l'expression de la pensée, noble : *Un style trop élevé pour le sujet.*

II. *Bien, mal élevé,* se dit de quelqu'un qui a reçu une bonne, une mauvaise éducation : *Un homme bien élevé aime encore mieux qu'il en coûte à sa bourse qu'à son amour-propre* (Saint-Victor).

● SYN. : **I, 1** *haut ;* **2** *considérable, exagéré, excessif, exorbitant ; accéléré, rapide ;* **3** *ardu, compliqué, profond ;* **4** *éminent, noble, supérieur, transcendant ; relevé, soutenu, sublime.* — CONTR. : **I, 1** *bas, écrasé ;* **2** *modéré, modeste, raisonnable ; lent, ralenti ;* **3** *élémentaire, rudimentaire, sommaire ;* **4** *abject, avili, infâme, ignoble ; familier, populaire, prosaïque, trivial, vulgaire.*

élèvement [elɛvmɑ̃] n. m. (de *élever ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., Godefroy). **1.** *Vx.* Action d'élever : *L'élèvement des mains* (Littré). || **2.** *Class.* Action d'accéder à une dignité, à un rang social plus élevés : *L'ambition consiste à désirer l'élèvement pour l'élèvement, et l'honneur pour l'honneur* (Pascal).

élever [ɛlve] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *lever ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford, écrit eslever* [*élever,* XIVe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2 et II, 4-5, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens I, 3, v. 1510, Godefroy ; sens I, 4, 1538, R. Estienne [« faire naître, susciter », XIIe s., *Lois de Guillaume*] ; sens II, 1, 1530, Palsgrave ; sens II, 2 et 6, 1538, R. Estienne ; sens II, 3, 1864, Littré ; sens III, 1, v. 1270, Adam de la Halle ; sens III, 2, 1607, Hulsius ; sens III, 3, 1499, Bartzsch). [Conj. **5 a.**]

I. 1. Porter vers le haut : *Élever une banderole à dix mètres du sol. Élever les bras.* || **2.** *Class.* et *littér.* Tourner vers le haut, lever : *Le peuple écoute avidement, les yeux élevés et la bouche ouverte* (La Bruyère). *J'élève mes regards, votre esprit me visite* (Vigny). || **3.** Faire monter verticalement à partir du sol, dresser : *Élever une statue, un mât de cocagne.* || Spécialem. *Élever une perpendiculaire,* en termes de géométrie, la tracer à partir d'un point donné et perpendiculairement à une droite ou à un plan. || *Spécialem.* Faire monter en accumulant des matériaux ; bâtir, construire : *Élever une barricade. L'homme résiste moins aux orages que les monuments élevés par ses soins* (Chateaubriand). || Fig. et vx. *Élever autel contre autel,* opposer à une religion ou à un parti une autre religion ou un autre parti créés tout exprès. || **4.** *Fig.* Créer peu à peu, par l'accumulation des éléments constitutifs : *Élever une fortune, un système, une doctrine.* || *Fig.* Faire naître, susciter dans un esprit d'opposition : *Élever des contestations, des obstacles. Moi, j'élèverai des objections contre le journal* (Stendhal).

II. 1. Porter à un niveau supérieur ; rendre plus haut : *La crue élève dangereusement le niveau du fleuve. Élever une maison d'un étage.* || **2.** *Élever le ton d'un morceau,* le transposer sur un ton plus haut. || *Élever le ton, la voix,* parler plus haut, prendre un ton de menace ou de supériorité. || Fig. *Élever la voix,* prendre la parole, parler avec décision et autorité. || *Élever la voix contre,* protester contre : *Élever la voix contre les abus d'autorité.* || **3.** Rendre plus important, plus grand : *Élever les prix. Élever la température d'une préparation.* || En mathématiques, porter à une puissance supérieure : *Élever un nombre au carré.* || **4.** *Fig.* Porter à un degré supérieur dans l'échelle des valeurs : *L'héroïsme élève l'homme au-dessus de sa condition d'homme. Élever une chose à la hauteur d'une autre.* || *Élever aux nues,* faire un éloge enthousiaste, excessif de. || *Class.* Porter plus haut dans l'opinion ; mettre en valeur, exalter : *Ses courtisans ravis | Élèvent de tels faits, par eux si mal suivis* (La Fontaine). || **5.** *Fig.* Porter plus haut dans l'ordre intellectuel ou moral : *La lecture élève l'esprit. Elle désirait élever son âme de temps en temps, comme on fait des haltères, par récréation et par hygiène* (Renard). *Un certain air d'indifférence sert quelquefois à élever l'attention au niveau convenable* (Alain). || **6.** *Fig.* Mettre plus haut dans la hiérarchie sociale : *Ce neveu [...] est fait pour orner toutes les dignités auxquelles vous voudrez l'élever par la suite* (Stendhal).

III. 1. Amener un enfant à son plein développement physique, intellectuel et moral : *Ils m'ont élevée, ils m'ont recueillie et défendue contre la misère* (Zola). *Le brave homme élevait Gérard et lui léguerait sa fortune* (Cocteau). || **2.** Faire l'éducation morale et intellectuelle de quelqu'un : *On élève les jeunes Français comme s'ils devaient un jour se passer de la Patrie* (Barrès). || **3.** Assurer le développement, l'entretien des animaux : *Elle donne tous ses soins maternels à quatre pinsons et à une dizaine de perdreaux qu'elle élève avec des œufs de fourmis* (Renard).

● SYN. : **I, 1** *guinder, hisser, lever, monter ;* **3** *édifier, ériger, planter ;* **4** *amasser, bâtir, fonder.* || **II, 1** *exhausser, rehausser, surhausser ;* **2** *hausser ;* **3** *accentuer, accroître, augmenter, intensifier ;* **4** *porter, transporter ;* **5** *ennoblir, exalter, grandir, sublimer ;* **6** *bombarder* (fam.), *pousser, promouvoir.* || **III, 2** *éduquer, façonner, faire, former, modeler ;* **3** *nourrir, soigner.* — CONTR. : **I, 1** *baisser, descendre ;* **3** *abattre, arracher, coucher, incliner ;* **4** *miner, renverser, ruiner, saper ; croquer* (fam.), *dilapider, dissiper.* || **II, 1** *abaisser, niveler, surbaisser ;* **2** *baisser ;* **3** *diminuer, rabattre, réduire ;* **4** *dégrader, précipiter, ravaler ;* **5** *abêtir, abrutir, avilir, dégrader ;* **6** *rabaisser.*

◆ **s'élever** v. pr. (sens I, 1, 1538, R. Estienne ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, av. 1662, Pascal ; sens I, 4, 1770, Raynal ; sens II, 1, 1552, R. Estienne ; sens II, 2 et III, 1, 1864, Littré ; sens II, 3, av. 1869, Lamartine ;

sens II, 4 et III, 2, 1564, *Indice de la Bible ;* sens II, 5, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens II, 6, 1683, Fléchier ; sens II, 7, 1668, Molière).

I. 1. Monter à un niveau supérieur ; atteindre une certaine hauteur : *Si ce feu avait été plus ardent, Mosaïde se serait élevé sans faute dans les airs* (France). *Le mur s'élève rapidement.* || *S'élever à la lame,* en parlant d'un navire, se soulever aisément et sans secousse sous l'action de la lame. || **2.** *Fig.* Monter vers le ciel : *L'hosanna des forêts, des fleuves et des plaines s'élève gravement vers Dieu, père du jour* (Hugo). || **3.** Se dessiner en hauteur : *Le clocher solitaire s'élevant au loin a souvent attiré mes regards* (Chateaubriand). || **4.** Être édifié, construit : *Les communs occupaient au bord de l'eau la place où s'élève aujourd'hui la maison moderne* (Daudet).

II. 1. Augmenter en quantité, en valeur : *Les prix s'élèvent ;* en intensité : *La fièvre s'élève.* || Spécialem. *S'élever à,* en parlant d'une somme d'argent, se chiffrer à, valoir : *Les dépenses s'élèvent à un million.* || **2.** Devenir plus fort, plus haut ou plus aigu, en parlant d'un son : *Voix qui s'élève de plusieurs tons.* || **3.** Se faire entendre : *J'entendis s'élever une voix solitaire | Qui vibrait dans le soir comme un beau violon* (Samain). || **4.** *S'élever contre,* prendre fermement parti contre, protester : *M. de Valois, au siècle dernier, s'élevait avec raison contre ces fables grossières* (France). || **5.** Atteindre un degré supérieur d'intelligence, de noblesse morale : *Tous les esprits ne peuvent pas s'élever jusqu'aux grandes idées générales. L'âme s'élève par la méditation. Je lis pour m'élever et non pour m'instruire* (E. de Guérin). || **6.** Se placer à un niveau supérieur, se rendre inaccessible à : *S'élever au-dessus des faiblesses humaines. Je tâche de m'élever au-dessus de l'idée du péché* (Gide). || **7.** Se porter à un rang supérieur dans l'ordre social : *S'élever en intriguant. S'élever aux dépens de quelqu'un.*

III. 1. Être élevé, éduqué : *Enfants qui s'élèvent facilement.* || **2.** En parlant d'une chose, surgir, survenir : *Un doute s'éleva dans son esprit. Un orage s'était élevé à la Cour* (Stendhal).

● SYN. : **I, 1** *s'envoler, monter ;* **3** *se dresser.* || **II, 1** *s'accroître, augmenter ; se monter à ;* **3** *retentir ;* **4** *se dresser contre, s'insurger, s'en prendre à, se révolter ;* **7** *arriver* (fam.), *parvenir, percer, réussir.* || **III, 2** *naître, s'offrir, poindre, se présenter.* — CONTR. : **II, 1** *baisser, décroître, diminuer ;* **2** *descendre ;* **4** *approuver, appuyer, estimer, goûter, priser, soutenir ;* **6** *s'enfoncer, s'engloutir ;* **7** *déchoir.*

éleveur, euse [ɛlvœr, -øz] n. (de *élever ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens de « celui qui fait monter moralement » ; sens 1, 1842, Mozin ; sens 2, 1611, Cotgrave [au fém. : *esleveresse,* v. 1460, G. Chastellain ; *éleveuse,* 1883, A. Daudet]). **1.** Personne qui pratique l'élevage des animaux domestiques : *Le préfet, la veille, avait fait passer son candidat, un éleveur* (Proust). || **2.** Fam. *Éleveuse d'enfants,* nourrice (vieilli) : *Mais ma bonne Henriette, pourquoi continuer ce métier d'éleveuse d'enfants, puisqu'il vous ennuie* (Daudet).

◆ **éleveur** n. m. (XX^e s.). Professionnel qui pratique l'élevage des vins : *Négociant éleveur.*

◆ **éleveuse** n. f. (1907, Larousse). Appareil de chauffage utilisé pour l'élevage des poussins.

élevon [ɛlvɔ̃] n. m. (contraction de *élév[ateur]* et de *[ailer]on ;* XX^e s.). Gouverne d'aéronef jouant le rôle d'aileron et de gouvernail de profondeur.

élevure [ɛlvyr] n. f. (de *élever ;* 1614, Malherbe). *Vx* ou *dialect.* Petit gonflement de la peau dû à l'irritation.

elfe [ɛlf] n. m. (angl. *elf,* anc. suédois *älf,* de l'anc. nordique *ālfr ;* fin du XVI^e s., puis 1838, Acad. [*elf,* 1821, Nodier] ; *elve,* qu'on trouve deux fois au XVI^e s., vient de *elva,* forme latinisée de l'anc. suédois). Dans la mythologie scandinave, génie symbolisant les forces de l'air, du feu, de la terre, ou les phénomènes atmosphériques : *C'est la nuit que les elfes sortent* (Gautier).

elginisme [ɛlʒinism] n. m. (du n. de Thomas Bruce, comte d'*Elgin* [1766-1841], diplomate angl. qui constitua, par des moyens parfois douteux, d'importantes collections d'objets d'art étrangers ; XX^e s.). Forme de vandalisme consistant à arracher les œuvres d'art de leur pays d'origine pour en constituer des collections privées ou publiques.

élider [elide] v. tr. (lat. *elidere,* expulser, élider, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *laedere,* blesser, endommager ; 1549, R. Estienne). Dans la prononciation, supprimer la voyelle finale d'un mot devant la voyelle initiale du mot qui la suit : *On élide le « e » de l'article « le » devant un mot commençant par une voyelle : « l'éleveur ».* || Dans l'écriture, remplacer cette voyelle supprimée par une apostrophe. || *Article élidé,* se dit de l'article défini *l'.*

éligibilité [eliʒibilite] n. f. (de *éligible ;* 1732, Trévoux). Aptitude légale à être élu : *L'éligibilité d'un des candidats a été contestée.*

éligible [eliʒibl] adj. (bas lat. *eligibilis,* de *eligere* [v. ÉLIRE] ; v. 1282, Gauchi). Qui peut être élu ; qui satisfait aux conditions légales de l'éligibilité : *Quiconque a été privé de ses droits civiques n'est ni électeur ni éligible.*

1. élimer [elime] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *limer ;* 1580, Montaigne, au sens de « user, affaiblir [l'intérêt, l'âme, etc.] » ; sens actuel, 1826, Mozin). Râper, amincir une étoffe par le frottement, par un long usage (s'emploie surtout au part. passé, en parlant des vêtements) : *Du linge élimé, des vêtements qui n'avaient plus que l'âme* (Balzac). *L'escalier, garni d'un tapis élimé, montait dans une pénombre poudreuse* (Duhamel).

● SYN. : *érailler, user.*

◆ **s'élimer** v. pr. (1694, Acad.). S'amincir, s'user, en parlant d'une étoffe.

2. élimer [elime] v. tr. (bas lat. *elimare,* nettoyer, purifier, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *limus, limi,* limon, fange ; v. 1220, G. de Coincy, au sens de « purifier » ; sens actuel, 1690, Furetière). Purger un oiseau de chasse après la mue, pour le mettre en état de voler.

éliminateur, trice [eliminatœr, -tris] n. (de *éliminer,* d'après *élimination ;* 1856, Lachâtre). Qui élimine ; qui sert à éliminer : *Méthode éliminatrice.*

élimination [eliminasjɔ̃] n. f. (de *éliminer ;* 1765, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* au sens 3 [en mathématiques] ; sens 1, 1864, Littré ; sens 2, milieu du XIX^e s. [en physiologie]). **1.** Action d'écarter une personne : *L'élimination d'un candidat.* || *Spécialem.* Mise hors de compétition d'un concurrent dans une épreuve sportive. || **2.** Action de rejeter une chose défectueuse ou inutile : *L'élimination d'une pièce.* || *Spécialem.* Action de faire disparaître un produit morbide des tissus organiques : *L'élimination d'une escarre.* || En physiologie, rejet des produits de déchet : *Les organes d'élimination.* || **3.** Action d'écarter un élément dans une opération intellectuelle : *L'élimination des erreurs.* || En mathématiques, action d'éliminer une variable entre deux équations.

● SYN. : **1** *éviction, disqualification ;* **2** *rejet ; évacuation, excrétion, expulsion.*

éliminatoire [eliminatwar] adj. (de *éliminer,* d'après *élimination ;* 1870, Larousse, au sens de « qui produit l'élimination [physiologique] » ; sens actuel, 3 mars 1875, *Journ. officiel*). Qui sert à éliminer des candidats : *Recevoir une note éliminatoire en français.*

◆ n. f. (ellipse de *épreuve éliminatoire ;* début du XX^e s.). Épreuve qui vise à sélectionner les meilleurs athlètes en vue d'une compétition sportive plus importante : *Son brillant succès aux éliminatoires semble le désigner pour le championnat national.*

éliminer [elimine] v. tr. (lat. *eliminare,* faire sortir, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *limen, liminis,* seuil, maison ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 [rare av. le XVIII^e s.] ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, XVIII^e s.). **1.** Écarter une personne d'un groupe par sélection : *Cette épreuve difficile a éliminé la moitié des candidats.* || *Spécialem.* En termes de sport, écarter du déroulement

ultérieur d'une compétition : *Cette équipe a été éliminée de la Coupe de France dès le premier match.* || **2.** Faire disparaître ce qui est défectueux ou cause de trouble : *Cette vision-là, je la rejette, je l'élimine comme on fait d'une photographie ratée* (Colette). *Éliminer une à une les inconnues d'une enquête policière.* || *Spécialem.* Expulser de l'organisme : *Éliminer des substances toxiques.* || **3.** *Éliminer une variable d'un système d'équations,* former, à partir de ce système d'équations, un autre système ne contenant plus cette variable.

• SYN. : **1** *évincer, exclure ; coller* (fam.), *recaler* (fam.), *refuser ;* **2** *bannir, écarter, expulser, proscrire, rejeter ; évacuer.* — CONTR. : **1** *admettre, recevoir ; qualifier ;* **2** *accepter, assimiler, intégrer.*

élingue [elɛ̃g] n. f. (francique **slinga,* fronde ; v. 1170, *Vie de saint Edmond,* écrit *eslinge* [*eslingue,* v. 1310, Guiart ; *élingue,* 1704, Trévoux], au sens 1 ; sens 2 [par comparaison de l'aspect du cordage avec celui d'une fronde], début du XIVe s., écrit *eslingue* [*élingue,* 1611, Cotgrave]). **1.** *Autref.* Fronde sans bourse. || **2.** Filin d'acier ou câble de chanvre utilisé dans la marine, et qui sert principalement à soulever les fardeaux lors de leur mise à bord ou à terre.

élingué, e [elɛ̃ge] adj. (du lat. *elinguis,* qui ne se sert pas de sa langue, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *lingua,* langue ; 1842, Mozin). Dépourvu de langue ou de trompe (se dit surtout des papillons).

élinguée [elɛ̃ge] n. f. (part. passé fém. substantivé de *élinguer ;* XXe s.). **1.** Colis ou ensemble de colis entouré d'une élingue, hissé à bord ou débarqué à quai. || **2.** Le poids de cette charge : *Une élinguée d'une tonne.*

élinguer [elɛ̃ge] v. tr. (de *élingue ;* v. 1310, Guiart, au sens de « lancer avec une fronde » ; sens actuel, 1771, Trévoux). Entourer d'une élingue un colis ou un ensemble de colis pour le hisser au moyen d'un appareil de levage.

élinvar [elɛ̃var] n. m. (contraction de *él*[*astique*] et de *invar*[*iable*] ; XXe s.). Alliage de fer, de nickel, de chrome et d'un peu de tungstène, pratiquement insensible aux variations de température, et qu'on emploie, pour cette raison, dans les pièces d'horlogerie.

élire [elir] v. tr. (lat. pop. **exlegere,* réfection [d'après *legere,* ramasser, recueillir] du lat. class. *eligere,* arracher en cueillant, choisir, trier, élire, de *ex-* préf. marquant l'action d'élever, et de *legere ;* 1080, *Chanson de Roland, écrit eslire* [*élire,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., Littré [au part. passé] ; sens 3, v. 1207, Villehardouin [rare av. le XVIe s.]). [Conj. **69.**] **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Choisir entre plusieurs personnes ou plusieurs choses : *Venez donc puisqu'enfin vous ne sauriez élire | Un plus charmant séjour* (Racine). *Élire l'une d'elles au détriment de l'autre me semble aussi difficile que de choisir entre deux gouttes d'eau* (Maupassant). *Choisir m'apparaissait non tant élire que repousser ce que je n'élisais pas* (Gide). || *Spécialem.* et *class.* Nommer quelqu'un par préférence à une dignité : *Le roi doit à son fils élire un gouverneur* (Corneille). || *Auj.* Ce sens est conservé dans les loc. juridiques, *élire un arbitre,* le désigner, et *élire domicile,* désigner un lieu où l'on recevra les significations et les assignations relatives à un acte déterminé. (V. aussi DOMICILE). || **2.** En parlant de Dieu, prédestiner quelqu'un à l'accomplissement d'une mission, et particulièrement au salut. || **3.** Nommer à une fonction par les suffrages d'un groupe : *Numa Roumestan eut à choisir entre trois départements du Midi qui l'avaient élu député* (Daudet).

élisabéthain, e [elizabetɛ̃, -in] adj. (angl. *elizabethan,* du n. de *Élisabeth Ire,* reine d'Angleterre ; début du XXe s., comme adj. et comme n.). Qui appartient ou qui est relatif au règne d'Élisabeth Ire d'Angleterre (1533-1603) : *Théâtre élisabéthain, style élisabéthain, musique élisabéthaine.*

◆ n. Personne qui vivait à l'époque de ce règne.

élisant, e [elizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *élire ;* 1373, Godefroy). Chargé d'élire. || *Cardinaux élisants,* ou, substantiv., *élisants,* les trois cardinaux chargés par le Collège d'élire un pape quand le conclave n'a pu en désigner un par le scrutin. || *Religieuse élisante,* ou, substantiv., *élisante,* religieuse désignée par la communauté du Calvaire pour émettre un suffrage au chapitre général.

élision [elizjɔ̃] n. f. (bas lat. grammatical *elisio,* élision, de *elisum,* supin de *elidere* [V. ÉLIDER] ; milieu du XVIe s.). Action d'élider ; son résultat : *En français, l'élision est marquée par l'apostrophe.* (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ÉLISION

Voici quatre phrases, dont trois présentent un *e* muet dans l'écriture :

1. (a) ***J**'aimais Paris ;* (b) ***Je** n'aimais pas Paris ;*

2. (a) *Ma **femme** aimait Paris ;* (b) *Ma **femme** n'aimait pas Paris.*

L'*e* final du pronom *je* est remplacé par une apostrophe devant l'initiale vocalique d'*aimer* en 1 *a,* mais non celui de *femme* en 2 *a ;* pourtant, l'un comme l'autre s'efface dans la prononciation.

L'amuïssement de l'*e* muet final devant une voyelle est une loi phonologique (v. E, *La lettre « E »*). L'*e* dit « muet » n'ayant en français moderne d'autre fonction que de permettre l'articulation des consonnes, il s'efface lorsqu'une voyelle suivante peut jouer ce rôle. Dans le cas du pronom *je,* cette apocope est marquée graphiquement par la suppression de l'*e* final, que remplace une apostrophe ; on dit que l'*e* est **élidé.** Au contraire, il n'y a pas d'élision pour le nom *femme* si l'on prend « élision » au sens restreint d'apocope graphique.

On peut voir à l'article concernant la lettre E que les règles d'amuïssement de l'*e* muet en français moderne sont complexes et flottantes. Si l'on devait marquer sa suppression dans *femme* devant *aimait,* il faudrait la marquer aussi dans *ma femme n'aimait pas* (2 *b*), où l'apocope (sans élision) est obligatoire, et sans doute dans *je n'aimais pas* (1 *b*), où l'apocope est usuelle (quoique facultative). En revanche, on conserverait l'*e* final de mots comme *gen **dre,*** arti**st**e, où l'*e* précédé de deux consonnes résiste à l'amuïssement. L'obligation de marquer l'apocope entraînerait celle de prendre conscience de règles phonologiques dont l'application est machinale, et le coût de cet effort dépasserait le profit que représente l'économie d'une lettre dans les mots de quelque longueur. En fait, l'écriture confère avantageusement aux termes lexicaux de la phrase une immutabilité qu'ils n'ont pas dans la langue parlée.

Il en est autrement des termes grammaticaux, peu nombreux, généralement courts et de grande fréquence, souvent atones comme le pronom sujet ou l'article. L'alternance de formes complètes et de formes raccourcies en distribution graphique complémentaire (*je/j' ; le/l'*) entraîne une économie appréciable ; l'association de ces mots avec le verbe ou le nom dont ils partagent l'accent, l'existence de formes homologues où l'apocope atteint, par exception, un *a* (*la*) ou un *u* (*tu* dans la langue parlée), l'alternance de certaines formes élidées avec des formes de même sens amalgamées (*à l'/au ; de l'/du*) ont été autant de conditions favorables à l'instauration et à la conservation d'un usage dont l'exemple fut donné par les langues anciennes.

Le tableau ci-contre donne les règles principales de l'élision en français moderne (langue tenue) :

L'élision ne peut se faire d'une ligne à l'autre : l'apostrophe est **exclue en fin de ligne.**

• QU'ENTEND-ON PAR « INITIALE VOCALIQUE » ?

L'initiale est vocalique quand le mot commence par une voyelle ou par « *h* muet » (v. ASPIRATION) ; il n'y a donc pas élision devant « *h* aspiré » : *le hêtre, la hache.*

Les semi-consonnes [w], [ɥ] et [j] posent un problème ; phoniquement très voisines des voyelles homorganes [u], [y] et [i], et notées comme ces voyelles dans l'écriture, elles provoquent ordinairement l'élision :

> *l'oie* [lwa], *l'ouest* [lwɛst], *l'huile* [lɥil], *l'iode* [ljɔd], *l'Yonne* [ljɔn].

Certains noms étrangers commençant par une semi-consonne n'entraînent pas l'élision : *la Wallonie, la Yougoslavie.* Cette exception, ainsi que d'autres, est peut-être liée à des facteurs plus généraux qui seront étudiés ci-après (8° et 9°).

● CAS PARTICULIERS.

1° Les pronoms *le* et *la* toniques ne sont pas élidés (en pareil cas, *e* note le phonème [œ]) :

> *Fais-**le** en deux jours.*
> *Prends-**la** avec soin.*

Aux première et deuxième personnes du singulier, *me* et *te* sont remplacés en position tonique par *moi* et *toi ;* ils ne se rencontrent après le verbe que devant *en* qui porte l'accent : *donne-**m'en.*** La langue populaire dit : *donne-**moi-z-en*** d'après *donne-**nous-en.***

2° *Ce* adjectif prend la forme *cet* devant une voyelle : ***cet** enfant ;* seul le pronom *ce* est donc élidé, sauf s'il est tonique (*sur **ce,** il s'en alla*). Cette élision n'a l'occasion de se produire que devant les formes simples ou composées du verbe *être* et devant *en :* ***c'est** vrai, **c'en** est fait ;* devant l'auxiliaire *avoir,* le *c* prend la cédille : ***ç'a** été vrai.* On dit parfois qu'il s'agit alors, dans la langue parlée, du pronom *ça,* mais ce pronom, ordinairement, n'est pas élidé : ***ça** a raté* (et non **ç'a raté*).

3° La langue parlée élide le pronom sujet *tu : **T'as** raison.*

4° La règle du tableau ci-dessus est assez souvent enfreinte pour les mots *lorsque, puisque, quoique, quelque, presque :*

> ***Quoiqu'**issu d'une si bonne famille* (A. Thérive).

> *C'était déjà **presqu'**un sourire* (A. Gide).

5° Le préfixe *entre* tend à être soudé aux bases auxquelles on l'associe ; l'Académie, depuis 1935, écrit : *entracte, entraide, s'entraider, entrouvrir ;* il faut souhaiter qu'une édition ultérieure de son *Dictionnaire* généralise la soudure.

6° La langue populaire ne fait pas l'élision de *si : **Si** i vient.*

7° Les mots composés comme *grand-mère, grand-messe, grand-route* prennent un trait d'union et non une apostrophe. L'adjectif *grand* n'y est pas élidé (v. ADJECTIF) ; l'usage de les écrire *grand'mère, grand'messe,* etc., jusqu'en 1935 provenait d'une mauvaise interprétation de leur forme.

8° La loi d'élision peut être infirmée par l'analogie dans des séries comme, par exemple, celle des noms de nombre. On dit *le un, le huit, le onze* comme *le deux, le trois,* etc. *Le un* a pu être favorisé par l'opposition avec *l'un* (pronom), *le huit* par le caractère semi-consonantique de l'initiale.

Mais la préposition *de* s'élide devant *un* employé comme adjectif : *le courrier d'une heure.* Il existe aussi le *bouillon d'onze heures* (soupe à l'arsenic) en face des *ouvriers de la onzième heure.*

Il est normal qu'on pratique l'élision devant les noms des voyelles elles-mêmes : ***l'a** antérieur, **l'e** muet, **l'o** ouvert.* Pourtant, le moindre risque d'ambiguïté fait prononcer intégralement *le a, le e,* etc., comme on dit *le b* [ləbe], *le c* [ləse], etc. Devant les noms de consonnes, en principe, il n'y a pas lieu d'élider : *le b, le c ;* cependant, certains s'épellent avec le secours d'une voyelle initiale, et l'on dit souvent avec élision : *l'f* [lɛf], *l'm* [lɛm], etc.

L'analogie antonymique peut expliquer la prononciation de *oui,* contraire de *non,* favorisée par l'initiale semi-consonantique : ***le** oui et le non, je crois **que** oui, 60 p. 100 **de** oui au référendum.*

9° Les lois de l'élision deviennent caduques avec certains noms d'aspect étranger : *la Wallonie, la Yougoslavie, le uhlan, la dictature de Hitler, le yaourt, le yod, le ouistiti* (dans ces quatre derniers cas, élision facultative).

Le nom *ouate* entraîne l'élision pour ceux qui l'emploient journellement : les infirmières appliquent un *tampon d'ouate ;* mais la langue parlée commune dit normalement *coton* et traite *ouate* comme un terme savant, que l'articulation détache par prudence : *Un peu de ouate* (J. Renard).

HISTORIQUE

L'élision existait en grec pour les brèves finales de la plupart des prépositions et d'un certain nombre de particules : ἀπ' ἐμοῦ, « de ma part » (= ἀπὸ ἐμοῦ).

L'amuïssement est attesté en versification latine pour toutes les voyelles et diphtongues finales, ou suivies d'*m* final : *desert(o) in litore ; cert(ae) occumbere ; monstr(um) horrendum.*

L'usage de l'apostrophe est ancien : sous le nom *apostrophos,* elle figure dans les dix signes auxiliaires des alexandrins (v. ACCENTS). Pourtant, elle ne devait resservir qu'au XVIᵉ s.

VOYELLE AMUÏE	MOTS ÉLIDÉS	MOTS DEVANT LESQUELS A LIEU L'ÉLISION
E	*Je, me, te, se, le, ce, ne, de, jusque, que,* et les locutions composées de *que*	Mots à initiale vocalique : ***j'**aime, **l'**un, **l'**homme, **c'**est, **jusqu'**en 1789, **jusqu'**alors, celui **qu'**on voit, **depuis qu'**on est là.*
	Lorsque, puisque, quoique	*Il, elle, un, une, en, on, ainsi : **lorsqu'**elle chante* (mais : ***lorsque** Elsa chante*).
	Quelque	*Un, une : **quelqu'**un* (mais : ***quelque** autre*).
	Presque	*Île : **presqu'**île* (mais : ***presque** épuisé*).
	Entre	Dans cinq verbes (selon l'Acad.) : *s'**entr'**aimer, **entr'**apercevoir, s'**entr'**appeler, s'**entr'**avertir, s'**entr'**égorger* (mais : ***entre** eux*).
A	*La,* article et pronom	Mots à initiale vocalique : ***l'**âme, **l'**harmonie ; elle, je **l'**aime.*
I	*Si,* conjonction de condition	*Il, ils : **s'**il veut ; **s'**ils veulent.*

I. DES ORIGINES AU XVIᴱ S.

Au Moyen Âge, dans l'écriture du français, l'élision de la voyelle finale des petits mots grammaticaux devant l'initiale vocalique d'un mot suivant était notée par sa simple disparition : *jai* (= *jo* ou *je ai*), *leüst* (= *le* ou *la eüst*), *nont* (= *ne ont*) ; l'article élidé prenait la majuscule d'un nom propre suivant : *Dathenes* (= *de Athènes*).

L'élision gagne parfois des mots plus importants, par exemple l'adjectif *autre*, le verbe *vive* dans ces deux vers du *Roman de Renart* (Iʳᵉ branche) :

> *q autr outre lui ne me doit prandre* (1304).
> *Ja ne viv il que sol itant* (932).

Les monosyllabes s'élidaient en ancien français de façon variable selon les auteurs, et, pour certains, facultative, à la faveur des accommodements qu'ils y trouvaient envers les contraintes du numérisme en vers.

Li, cas sujet masculin singulier jusqu'au XIVᵉ s., non élidé dans la *Vie de saint Alexis* (*li apostolie*), l'est souvent dans *la Chanson de Roland* (63 fois *l'emperere*, contre 361 fois *li empereres*). Au pluriel, l'élision n'a pas lieu. Pour le pronom datival *li*, elle n'a lieu que devant *en :*

> *Charlemaignes* ***l'en*** rent saluz et amistez
> (*le Pèlerinage de Charlemagne*).

Le pronom *qui* s'élidait comme *que*, mais peut-être s'agissait-il d'une forme de sujet non marquée *que* (maintenue dans l'usage populaire : *C'est lui* ***que*** *me l'a dit ; c'est lui* ***qu'****a dit ça*).

L'élision de *tu* (ou peut-être *te ?*) se rencontrait comme en français moderne populaire :

> *Se ties francois, taras le poing copé*
> (*Huon de Bordeaux*).

Elle se maintiendra sporadiquement jusqu'au XVIᵉ s. dans la langue la plus correcte :

> *Ne combats point, afin que, n'estant le plus fort,*
> *T'achetes une honte aux despens de la mort* (Ronsard).

La conjonction de condition qui est aujourd'hui *si* avait la forme *se*, élidée ou non au gré des poètes : *seüssons, se estïons* (*la Prise d'Orange*, v. 87 et 1372).

Cette forme est probablement conservée dans l'élision moderne *s'il*(*s*), qui, anciennement prononcée *s'i* devant une consonne (comme aujourd'hui), a pu favoriser le retour de *se* au *si* latin.

L'adverbe *si* (lat. *sic*) était élidé ou non selon les auteurs, et selon les facilités métriques :

> *Drece la teste, soreilla* (= *si oreilla*)
> ***Si*** *a oï dant Renardier*
> (*le Roman de Renart*, branche XIV).

Ce, ne, que peuvent indifféremment s'élider ou former hiatus avec la voyelle initiale suivante :

> *Einz monta tantost sor celui*
> ***que il*** *trova plus pres de lui,*
> *si la maintenant eslessié ;*
> *et cil chiet morz* ***quil*** *a lessié*
> (*le Chevalier de la charrete*, 293-296).

Me, te, se, le, la, pronoms personnels atones, toujours élidés devant le verbe, l'étaient facultativement après, selon que le pronom était traité comme enclitique ou comme tonique :

> *Metez l(e) arriere et vos avant*
> (fabliau).
> *Metet le el sufrir*
> (*Comput*, de Ph. de Thaon).

La dernière solution ne s'imposera qu'au XVIIᵉ s. [cf. E, *La lettre « E »*, Histoire de l'« *e* muet », II (8)].

Comme l'article *la*, les adjectifs possessifs *ma, ta, sa* s'élidaient en ancien français devant un nom à initiale vocalique : *sespee* (= *sa espee*, « son épée »).

À la fin du XIIᵉ s. (sermons de saint Bernard, romans de Chrétien de Troyes) apparaissent les formes modernes *mon, ton, son,* analogiques des masculins correspondants sur le modèle de *bon/bonne* identiquement nasalisés devant voyelle ; l'extension fut favorisée par l'existence d'un grand nombre de mots à initiale vocalique de genre flottant : *affaire, alarme, eschange, espee, ost, art, image, eage,* etc. Il reste de l'usage ancien les expressions *ma mie* (mauvaise coupe de *m'amie* dans la chanson populaire) et *faire des mamours* (*m'amour*).

L'*e* central final des polysyllabes n'était généralement pas compté dans les anciens textes poétiques, preuve qu'il s'effaçait dans la prononciation courante :

> *Lo puople bien fist creidr(e) en Dieu*
> (*Vie de saint Léger*, Xᵉ s.).

Pourtant, dans certains textes, des exceptions plus ou moins nombreuses s'observent, abondantes à partir du XIVᵉ s. chez des poètes comme Froissart, Eustache Deschamps, Christine de Pisan, Charles d'Orléans.

Le type d'hiatus que produit la rencontre d'un *e* post-tonique avec une initiale vocalique a été étudié par A. Tobler et A. Piaget. Ce dernier l'a trouvé particulièrement fréquent chez les poètes de la région « entre le provençal et le français ». Il se rencontre principalement à la césure des vers à coupe lyrique (où le justifie l'accent artificiel donné à l'*e* féminin) :

> *Aristot****e au*** *grand roi Alexandre*
> (E. Deschamps).
> *Sur un livre* ***en*** *me faisant promettre*
> (Charles d'Orléans).

À d'autres places, il apparaît généralement après un groupe de consonnes :

> *Et quatre* ***aultres*** *faites par tel devise*
> (*les Enfances Guillaume*, XIIIᵉ s.).

et surtout devant des monosyllabes :

> *Ele se pasm****e e*** *sestent*
> (*Eneas*).

Il s'agit toujours de licences, et Christine de Pisan, en revoyant son texte, a corrigé beaucoup de ces hiatus.

Les versificateurs peu scrupuleux ont usé d'une licence inverse en élidant — comme fait aujourd'hui la langue parlée courante — des terminaisons où l'*e* était suivi d'une consonne caduque :

> *Il m'est advis que tu deuss****es a****voir honte* (Charles d'Orléans).
> *S'ilz n'en reçoiv****ent au****cune amande*
> (*Saint Adrien*).

II. DEPUIS LE XVIᴱ S.

Dès le début du XVIᵉ s., les théoriciens de la Rhétorique, réagissant contre le relâchement de la versification, recommandèrent de pratiquer l'élision, qu'ils appelaient *synalèphe ;* en 1521, Fabri (Pierre Lefèvre) l'exigea, sous le nom d'*apocope* et d'*hiatus.*

Mais la théorie même de l'élision devait être approfondie à propos de ses marques graphiques. L'apostrophe notant l'apocope apparut au début du siècle dans les éditions aldines de textes latins : *Tanton' me crimine dignum duxisti ?* Robert Estienne en usa dans ses éditions latines.

Vers le milieu du XVᵉ s., un imprimeur italien, Léon Battista Alberti, avait appliqué l'apostrophe à sa langue maternelle (*Regole della lingua florentina*).

Les imprimeurs français, comme les copistes du Moyen Âge, continuaient à lier dans l'écriture les petits mots dont ils élidaient la finale :

> *Car* ***sil*** (= *s'il*, « si cela ») *est sceu, tu en seras nommee*
> *Femme sans cueur qui ne* ***sest*** peu (= *s'est pu*) *tenir*
> ***Daller*** *au change* | *& a grant tort bannir*
> *Celluy qui* ***leust*** (= *l'eût*) *parfaictement aymee*
> (Clément Marot, *Ladolescence Clementine*, imprimée par G. Tory en 1532).

Mais, en 1531, R. Estienne publia la grammaire de Sylvius (le médecin

Jacques Dubois), qui, le premier, appliquait à l'écriture du français l'usage de l'apostrophe pour noter l'élision de *a* (*m'amie*), de *e* (*tu n'es qu'un badin*), de *i* (*tu n'iras poinct,* pour *tu ne i iras poinct*) et, régionalement, de *u* (*t'es sage*).

En juin 1533, G. Tory donnait une quatrième édition de *Ladolescence Clementine*

[...] *avec certains accens notez, cest assauoir sur le é masculin different du feminin, sur les dictions ioinctes ensemble par sinalephes et soulz le c quand il tient de la pronunciation de le s.*

L'apostrophe de ces « synalèphes » était limitée aux petits mots grammaticaux comme *me, de, le, que,* continuellement mêlée à l'ancien usage, et parfois très maladroitement employée : *d'ans* (= *dans*), *q'ua* (= *qu'a*).

En 1533 parut la *Briefue Doctrine pour deuement escripre selon la propriete du langaige francoys,* annexée au *Miroir de l'ame pecheresse,* de Marguerite de Navarre (v. ACCENTS). À ce traité d'orthographe, dont l'auteur se surnommait « Montflory », le poète Marot semble avoir apporté une contribution importante (hypothèse de K. J. Riemens, cf. N. Catach, *l'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*). L'auteur, quel qu'il soit, fondait en théorie l'usage moderne, en distinguant l' « apostrophe » (des mots comme *je, le, me, que, de*), laquelle « oste du tout la voyelle finale du mot qui precede la voyelle du mot ensuyuant, et faict qu'elle ne s'escript ne profere aulcunement », et la « collision », qui « oste ou menge la voyelle en proferant seulement, non en escripuant [...]. Exemple : Esperancé en Dieu ».

C'était, à propos de l'élision, le plus grand effort jamais entrepris dans l'histoire du français pour noter l'amuïssement de l'*e*, dont les manifestations se multipliaient. L'usage de l'*e* barré, spécialement fondu pour cette impression, se répandit principalement dans les éditions musicales (*Psaumes, Tabulatures de luth,* etc.), où il indiquait utilement aux chanteurs les *e* qu'il fallait passer sous silence ; Peletier du Mans l'étendra à tous les *e* muets ; Ronsard le reprendra pour ses pièces destinées à être mises en musique ; beaucoup d'imprimeurs en useront dans toute espèce d'œuvres littéraires, mais le développement de l'accent aigu rendra inutile cette marque de l'*e* « féminin », qui disparaîtra au début du XVII^e^ s.

« Montflory » admettait l'apostrophe par apocope devant consonne, écrivant *pri', suppli', com', hom', quel', tel', el' recommand',* « et ce en rythme (= en vers) seulement » ; en prose même, il l'admit pour *grand* dans *grand'chose.* C'était prendre pour apocopes des formes anciennes (*pri, com, hom, quel, tel, el, grand*) que les vers et la langue parlée elle-même conservaient. L'apostrophe marqua aussi la réduction à *r* du préfixe *re* dans les mots comme *r'assembler, ie r'enuoie, r'imprimer, r'ouurir, r'umbrager.*

En 1540, Dolet ajouta l'exception de l'*h* aspiré : *la haulteur, le hazard, la housse* (mais *l'honneur, l'homme*) et supprima la marque de « collision ». L'usage de marquer l'apocope (vraie ou fausse) ne se maintint que chez certains poètes, comme Ronsard (*plaisant' brunette ; Portant le van mystiqu' sur une lance pleine*).

Le terme *élider* (lat. *elidere,* expulser, écraser, supprimer une lettre) apparut en 1549 dans le *Dictionnaire francoys-latin* de Robert Estienne ; le nom *élision,* avant la fin du siècle.

C'est en 1673 que l'Académie, dans les *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise,* formulera les règles d'élision que nous observons encore, à l'exception de l'apostrophe des mots comme *grand'mère,* remplacée par le trait d'union seulement dans la huitième édition du *Dictionnaire* (1935).

élite [elit] n. f. (fém. substantivé de *eslit,* distingué, parfait [XII^e^ s.], anc. part. passé de *élire* [v. ce mot] ; v. 1180, *Roman d'Alexandre,* écrit *eslite* [*élite,* XVI^e^ s.], au sens de « choix » ; fin du XII^e^ s., Conon de Béthune, au sens de « femme remarquable » ; sens actuel, v. 1360, Froissart). Ce qu'il y a de meilleur ou de plus distingué dans un groupe, un ensemble de personnes : *L'élite de la classe. Nous qui formons l'élite de la société, nous devrions donner au moins l'exemple de la concorde* (Duhamel). || *Absol.* Le groupe présenté comme le plus distingué dans la société : *Ce triage, préoccupation dominante des gens qui donnent des fêtes (ceux-là mêmes que les journaux mondains ont le toupet ou la bêtise d'appeler « l'élite »), altère aussitôt le regard — et l'écriture — plus profondément que ne ferait la suggestion d'un hypnotiseur* (Proust). || *D'élite,* qu'on peut classer parmi les meilleurs, en parlant des personnes : *L'enseignement a pour fin de distinguer quelques sujets d'élite* (Alain) ; et (vx) aussi des choses : *Il buvait pour la première fois des vins d'élite* (Balzac).

● SYN. : *aristocratie, crème* (fam.), *fleur, gratin* (pop.). — CONTR. : *bas-fond, déchet, écume, fretin* (fam.), *lie, rebut.*

◆ **élites** n. f. pl. (début du XX^e^ s.). Les personnes qui occupent le premier rang dans une nation ou une société : *Il est, pour tout pouvoir, d'une bonne sagesse politique de ménager les élites.*

élitisme [elitism] n. m. (de *élite ;* milieu du XX^e^ s., aux sens 1-2). **1.** Politique visant à la formation d'élites destinées à occuper les postes importants dans la société. || **2.** Politique consistant à limiter le domaine de recrutement des cadres d'une entreprise, d'une administration, à une élite définie par certains critères socioculturels, en particulier par la possession de certains titres.

élixir [eliksir] n. m. (ar. *al* [article] *iksîr,* n. de la pierre philosophale et aussi d'une sorte de remède, empr. du gr. *xêrion,* médicament de poudres sèches, de *xêros,* sec ; v. 1265, J. de Meung, écrit *eslissir* [*élixir,* XIV^e^ s., *Nature à l'alchimie*], au sens I ; sens II, 1-2, 1690, Furetière).

I. *Vx.* La substance la plus pure qu'on peut extraire d'une chose. || *Fig.* La quintessence d'une chose : *Quel est cet élixir ? Pêcheur, c'est la science, | Cest l'élixir divin que boivent les esprits* (Vigny).

II. 1. Préparation pharmaceutique à base de sirops et d'alcools : *Élixir parégorique.* || *Élixir de longue vie,* préparation magique qui aurait le pouvoir de prolonger la vie ou même de rendre immortel. || *Fig.* Remède moral, consolation : *Dites-moi bien tout alors, ne me cachez rien, j'aurai des élixirs pour toutes vos douleurs* (Balzac). || **2.** Préparation digestive formée de substances dissoutes dans l'alcool ou dans un vin de degré élevé : *Elle avait composé, sur la fin de ses jours, un élixir incomparable en mélangeant cinq ou six espèces de simples que nous allions cueillir ensemble dans les Alpilles* (Daudet).

elkysmométrie [ɛlkismɔmetri] n. f. (de *elkysmo-,* élément tiré du gr. *helkusmos,* action de tirer [de *helkuein,* doublet de *helkein,* tirer], et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; milieu du XX^e^ s.). En physique, mesure des forces de traction.

elle, elles [ɛl] pron. pers. fém. (forme tonique du lat. *illa,* celle[-là], fém. de *ille* [v. IL] ; fin du IX^e^ s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *ele* [*elle,* XIII^e^ s.], au sens 1 ; sens 2 et 4, XII^e^ s. ; sens 3, v. 1240, Novarre ; sens 5, milieu du XVI^e^ s., Ronsard). **1.** Pronom sujet atone de la 3^e^ personne, qui a pour correspondant masculin le pronom *il,* et qui se réfère à la personne qui n'est ni celle qui parle (locuteur) ni celle à qui l'on parle : *Je parle, tu enregistres et elle écrit ;* ou qui est le substitut d'un nom féminin : *Je regarde la neige ; elle tombe à gros flocons. La montagne, elle est toute proche.* || *Spécialem.* Désigne, sans référence précise, une nouvelle étonnante, une plaisanterie : *Elle est bien bonne !* || **2.** Pronom complément d'objet direct, et de forme accentuée, de la 3^e^ personne, qui a pour correspondant masculin *lui* (*elle* ne peut remplir cet emploi qu'accompagné) : *Nous les regardons, elle et lui. Nous ne voyons qu'elle.* (Là où le pronom doit être employé seul, il prend la forme *la : Nous la voyons*). || **3.** La forme elle est employée comme complément prépositionnel : *Aller avec elle. Acheter quelque chose pour elle. Courir vers elle.* || **4.** Peut être renforcé par

même, seule, aussi, etc. : *Elle l'a fait, elle-même. Elle seule peut le faire.* || Spécialem. *Elle-même,* elle, en personne : *Elle-même l'a affirmé.* || **5.** S'emploie pour désigner la femme élément du couple ou la femme représentant le sexe féminin : *« Elle et lui »,* titre d'un roman de G. Sand ; *Elle,* titre d'un magazine destiné aux femmes.

• REM. **1.** Pour l'emploi de *elle* forme accentuée de la 3[e] personne, voir LUI ; de *elle* atone, voir IL 2 ; pour l'omission de *elle,* voir LUI.

2. Quand *elle* est employé comme complément du verbe ou de l'adjectif par l'intermédiaire des prépositions *à* ou *de,* le pronom *elle* s'emploie toujours pour les personnes ou les choses personnifiées. Mais, généralement, il ne s'emploie pas pour les choses, le bon usage lui préférant *en* ou *y* ; par exemple, en parlant d'une science, on dit : *Il s'y est adonné,* et non pas : *Il s'est adonné à elle ;* ou en parlant d'une armée : *Nous nous en sommes approchés,* et non pas : *Nous nous sommes approchés d'elle ;* de même en parlant d'un animal femelle : *Je n'en suis pas content,* plutôt que : *Je ne suis pas content d'elle.* Voir aussi l'article LUI pour les cas où *y* et *en* représentent une chose ou un animal.

3. Pour les emplois respectifs de *elle* et de *soi,* voir les articles LUI et SOI.

4. Pour la répétition du pronom personnel sujet, voir l'article IL, Rem. 2.

5. Pour les cas où l'emploi de *elle* est à éviter pour se conformer aux règles du savoir-vivre, voir l'article IL, Rem. 3.

ellébore [elebɔr] n. m. (lat. *[h]elleborus, [h]elleborum,* gr. *[h]elleboros ;* milieu du XIII[e] s.). Plante herbacée vivace, de la famille des renonculacées, s'épanouissant en hiver et qu'on croyait propre, autrefois, à guérir la folie : *Gageons, dit celle-ci* [la Tortue], *que vous n'atteindrez point | Sitôt que moi ce but. — Sitôt ? êtes-vous sage ? | Repartit l'animal léger [le Lièvre] : | Ma commère, il vous faut purger | Avec quatre grains d'ellébore* (La Fontaine).

• REM. Les naturalistes écrivent HELLÉBORE OU HELLEBORUS.

1. ellipse [elips] n. f. (lat. *ellipsis,* suppression d'un mot, gr. *elleipsis,* même sens, proprem. « manque », de *elleipein,* laisser de côté, négliger ; fin du XVI[e] s.). Figure de rhétorique consistant à supprimer un ou plusieurs mots qui ne sont pas indispensables pour la compréhension de la phrase, et à l'absence desquels on peut aisément suppléer. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ELLIPSE

Parmi les tendances conditionnant la formation des systèmes linguistiques qu'on appelle « langues », la loi d' « économie » est d'importance vitale : toute langue cherche à diminuer autant que possible « la longueur et le nombre des éléments dont l'agencement forme la chaîne parlée » (Henri Frei, *la Grammaire des fautes,* 1929). Ce besoin d'abréger les signifiants — pour une somme invariante d'informations données — peut être satisfait principalement par deux procédés :

• 1° L'emploi des **représentants,** qui soulagent l'expression d'un nombre plus ou moins grand d'indications lexématiques ; comparer :

> (1) *Allez-y, il faut que vous y alliez ;*
> (2) *Allez-y, il* ***le*** *faut.*

La phrase (2) est une phrase achevée : le verbe *il faut* y est accompagné de son régime, le pronom *le,* qui « représente » la première proposition ; celle-ci est ainsi résumée, non sous-entendue ;

• 2° La **suppression** d'un ou plusieurs éléments signifiants dont la présence serait conforme aux règles normales de l'enchaînement grammatical :

> (3) *Allez-y, il faut.*

Cette troisième phrase est grammaticalement incomplète : le régime du verbe *il faut* manque à l'enchaînement normal ; le destinataire du message complète de lui-même le sens en ajoutant au signifié du verbe *il faut* l'idée de l'action énoncée dans la première proposition, laquelle idée est donc, cette fois, sous-entendue.

La suppression peut être un raccourcissement de mot :

Par apocope : *perme* pour *permission, sous-off* pour *sous-officier ;*

Par syncope : *margis* pour *maréchal des logis ;*

Par aphérèse : *pitaine* pour *capitaine ;*

Par troncation bilatérale : *strass* pour *administration ;*

Par réduction d'un mot ou d'un groupe de mots aux lettres ou aux syllabes initiales (symboles, sigles) : *O (oxygène), Ca (calcium), O. N. U. (Organisation des Nations unies), Benelux* (BE*lgique,* NE*derland,* LUX*embourg*).

La suppression d'un mot entier ou de plusieurs mots est ce qu'on appelle, au sens le plus large, **ellipse :** la phrase (3) ci-dessus présente donc une ellipse.

ELLIPSES DE LANGUE ET DE DISCOURS

En se référant à Kr. Nyrop et à Ch. Bally, Henri Frei (*Grammaire des fautes*) a distingué deux sortes d'ellipse, qu'il appelle **mémorielle** et **discursive ;** on peut interpréter ainsi cette distinction :

• 1° Le caractère essentiel de l'ellipse dite « mémorielle » est d'être sémantiquement conditionnée. Certains mots d'un enchaînement normal sont facultativement ou obligatoirement sous-entendus dans certains entourages sémantiques ; cette faculté peut être mentionnée dans les dictionnaires ; elle existe dans la « langue » même, telle que notre mémoire la conserve. Nyrop parle, en ce cas, d' « ellipse proprement dite », et Bally de « sous-entente ».

L'ellipse mémorielle supprime plus souvent le déterminé d'un syntagme que son déterminant, qui se laisse moins bien deviner ; le déterminé peut être :

> Un **nom :** *un (film) documentaire, une (voiture) automobile, habiter au premier (étage), un (bateau à) vapeur, une (horloge à) pendule, un (costume de bain à) deux-pièces, une (voiture automobile à) six-cylindres.* Ce genre d'ellipse abonde dans les langues propres à un groupe social, comme celle des soldats : *(capitaine) général, cinquième (régiment de) hussards ;* celle des musiciens : (*note*) *ronde, blanche ;* celle des sportifs : (*épreuve*) *éliminatoire, (coup de poing) direct, (en) crochet ;* celle des mathématiques : (*ligne*) *diagonale, médiatrice,* etc. (Otto Ducháček, *Précis de sémantique française*) ;

> Un **verbe :** (*Faites*) *doucement ! (Allez) plus vite ! (Donnons) à chacun son dû. (Tournez) à droite ! ;*

> Une **proposition principale :** (*C'est vrai*) *puisque je vous le dis ! Si seulement tu m'avais prévenu (j'aurais pris mes dispositions) ! (Tout ira bien) pourvu qu'il vienne ! Quand on parle du loup... (on en voit les oreilles) !*

Mais la suppression du déterminant n'est pas exclue, que ce soit :

> Un **adjectif épithète :** *le spectre (solaire), il aime la voiture (automobile) ;*

> Un **nom complément de nom :** *avoir un grain (de folie), la Chambre (des députés), un bifteck aux pommes (de terre) ;*

> Un **nom complément d'objet :** *Rompez (les rangs) ! Ouvrez (la porte) !*

Certains mots de rapport peuvent être sous-entendus :

> **Verbe copule :** (*Ils sont*) *chauds les marrons ! ;*

> **Préposition :** *Il travaille (pendant) la nuit ; une cuisinière (pour) tous combustibles.*

L'anglais et l'allemand sous-entendent la conjonction dans *I think you lie ; Ich denke, Sie lügen* (« Je crois que vous mentez ») ; le français n'a connu cette possibilité qu'au Moyen Âge (v. ASYNDÈTE).

On peut classer ici l'ellipse de la préposition *de* et de la conjonction *que* lorsqu'elles devraient être employées deux fois de suite (avec une fonction différente) :

(4) *Il est accusé de (de) grands crimes.*

(5) *Je ne crains rien tant (que) qu'il s'en aille ;*

• 2° Le caractère essentiel de l'ellipse « discursive » est d'éviter la répétition d'un ou plusieurs mots à peu d'intervalle dans des fonctions homologues. Nyrop parle, en ce cas, de « non-répétition », Bally d' « ellipse proprement dite » ou de « représentant zéro ». Aucune restriction de caractère sémantique ne frappe alors les termes sous-entendus ; ces cas, prévus par les grammaires, ne peuvent l'être par les dictionnaires.

C'est l'ellipse des réponses :

(6) « *Où allez-vous ?*
— *(Je vais) à Paris* » ;

de la coordination :

(7) *Paul a quatre ans et*
Pierre (a) dix (ans) ;

des propositions comparatives :

(8) *Je ne suis plus le même*
qu(e j'étais) hier.

On doit ranger sous ce chef l'emploi absolu du verbe *il faut* dans l'exemple (3) donné plus haut : le régime en est, en effet, à tirer du contexte. Au contraire, l'emploi absolu des verbes dans une phrase comme : *Cette machine additionne et soustrait* ressortirait plutôt à l'ellipse mémorielle.

La notion d'ellipse discursive est indispensable pour comprendre la fonction d'un mot comme *dix* dans l'exemple de phrase complexe par coordination donné plus haut (7) : il n'est compris que si l'on sait y voir un quantificateur du nom *ans* sous-entendu, lui-même complément d'objet direct du verbe *a* sous-entendu.

La grammaire traditionnelle s'abstient d'invoquer l'ellipse quand plusieurs termes n'ayant pas la fonction VERBE sont coordonnés :

(9) *Paul et Jean ont rencontré*
Marie et Denise.

On dit que le verbe de cette phrase a deux sujets et deux compléments d'objet. Mais dans une phrase comme :

(10) *Paul rencontre et salue Marie*

il y a deux verbes, donc deux propositions, et l'on doit sous-entendre le complément d'objet *Marie* dans la première, le sujet *Paul* dans la seconde.

Les propositions comparatives elliptiques posent également un problème d'analyse, dont il est traité à l'article spécial sur la COMPARAISON. Dans la phrase de l'exemple (8), l'adverbe *hier* doit-il être analysé comme « complément de comparaison » du pronom *le même ?* L'usage scolaire admet cette formulation dans les cas où la restitution de termes sous-entendus, n'offrant aucun intérêt pratique, paraît aussi artificielle que gratuite. Mais les cas litigieux sont nombreux : cette difficulté est un cas particulier d'un problème théorique inhérent à la conception même de l'ellipse.

CONCEPTION STATIQUE ET CONCEPTION TRANSFORMATIONNELLE

Dans une linguistique descriptive qui ne ferait état que des messages finis, et les analyserait selon la méthode distributionnelle (v. DISTRIBUTION), il n'y aurait pas de place pour la notion d'ellipse. Ainsi, le mot *documentaire* dans une phrase comme *Avez-vous vu le documentaire sur Ceylan ?* serait identifié comme un nom, ayant le même signifié que *film documentaire ;* la phrase *Chauds les marrons !* serait cataloguée « phrase nominale sans copule », l'adverbe *hier* de l'exemple (8) serait « complément de comparaison » du pronom *le même ;* le groupe *À Paris* répondant à *Où allez-vous ?* serait une « phrase prépositionnelle ».

La notion d'ellipse implique au contraire l'idée d'une suppression ; elle s'inscrit dans une linguistique transformationnelle. La formule suivante oppose clairement ces deux conceptions :

Soit *a* + *b* une suite de deux signifiants (tels que *film documentaire*) constituant dans un contexte C1 un syntagme de signifié global S. Si, dans un contexte C2, le signifiant *b* apparaît sans *a,* mais doté à lui seul du même signifié S, le fait peut être interprété de deux façons :

1° Ou bien *b* est employé ici avec un sens plus riche que dans la première phrase : c'est un cas de *polysémie,* n'impliquant aucune « suppression » ; conception statique ;

2° Ou bien une règle autorise ou impose dans le contexte C2 l'effacement du signifiant *a* s'il se trouve associé à *b ;* le sens de *b* n'est pas changé, mais son emploi oblige à « sous-entendre » *a ;* conception transformationnelle.

Il n'y a pas lieu d'écarter par principe l'une de ces deux conceptions au profit de l'autre : selon les cas, l'une ou l'autre est pertinente. Tant que la suite *a* + *b* se rencontre soit dans tous les contextes à titre facultatif, soit seulement dans les contextes de type C1, le signifiant *b* employé pour *a* + *b* dans les contextes C2 reste conçu comme une ellipse. C'est probablement le cas pour *documentaire* impliquant « film », car on dit encore *un intérêt documentaire, à titre documentaire,* et *film documentaire ;* c'est le cas pour la subordonnée affirmative *Puisque je vous le dis !,* car des propositions semblables expriment très normalement la cause avant ou après une principale.

Mais si les contextes de type C1 deviennent l'exception, et les contextes C2 la norme, et si la règle d'effacement, de facultative, devient obligatoire, alors les sujets parlants perdent la conscience d'une ellipse. Lorsque les Parisiens parlent du *métro,* ils ne pensent plus qu'ils abrègent le syntagme *chemin de fer métropolitain ; rouge-gorge* est un nom, dont ceux qui l'emploient ne songent jamais à justifier le genre masculin par l'ellipse du nom *oiseau ;* les personnes qui disent *Plaît-il ?* pour demander la répétition d'une parole mal entendue ne pensent plus que le signifiant complet fut un jour *Vous plaît-il de répéter ? ;* ceux qui usent, dans un style très familier, de la locution dénégative *Plus souvent !* seraient bien en peine de restituer les mots dont la suppression justifie le sens global. Il est un seuil au-delà duquel l'ellipse devient inconsciente, d'abord chez le locuteur moyen, puis chez l'usager le plus averti des structures et des mécanismes de sa langue ; insensiblement, un nouveau sens d'un mot, un nouveau modèle syntaxique sont nés. L'ellipse est une des grandes causes de l'évolution des vocabulaires, de la morphologie et de la syntaxe.

« PRÉTENDUES ELLIPSES »

F. Brunot condamne sous ce titre un certain nombre de recours à l'ellipse, reposant, selon lui, sur l'ignorance ou sur l'artifice, parce que le terme restitué n'a jamais existé.

Il est faux, par exemple, de parler d'ellipse du sujet à l'impératif : *Viens !, Entrez !* « Inexprimé » n'implique pas « supprimé » : l'expression d'un pronom sujet n'a jamais été normale devant l'impératif, même si l'on en rencontre des exemples en ancien français. Aux autres modes, elle n'était pas indispensable jusqu'au XVIe s., et l'on ne peut voir que le maintien de l'usage latin, non une ellipse, quand Rabelais écrit : *le plus tost que faire* ***pourras.***

Il n'y a pas ellipse de l'article dans les proverbes comme :

Plus fait douceur que violence
(La Fontaine).

À l'époque où ces formules se sont fixées, l'article manquait normalement devant les noms abstraits.

D'autre part, il est hasardeux de parler d'ellipse dès qu'on rencontre une phrase dont la structure n'est conforme à aucun des modèles ordinaires de la phrase com-

plète. Quels mots restituerait-on pour ramener à un modèle plus organisé l'exclamation suivante :

La belle robe ! ?

Brunot (*la Pensée et la langue,* p. 18) pose la même question à propos de ces phrases :

Éternel soir ou éternel matin, il était impossible de dire :
un soleil qui n'indiquait plus aucune heure (P. Loti).

Ils intriguaient, s'agitaient, et lui immuable (Michelet).

Des constructions sont nées, peut-être elliptiques, mais où il serait arbitraire aujourd'hui de rien restituer : *Heureux si... ! Le moyen de... ?* La grammaire doit les enregistrer, non les réduire à d'autres. « L'éducation grammaticale a vécu jusqu'ici des sous-entendus imaginaires. » Et H. Yvon (*le Français moderne,* 1949) prête à Brunot ce jugement qui dépasse sa doctrine même : « Dans la parole, il n'y a jamais rien de sous-entendu. »

FONCTIONS DE L'ELLIPSE

L'ellipse répond d'abord, on l'a vu, au besoin d'économie. À ce titre, les raccourcis les plus insolites sont admis dans la rédaction des télégrammes :

Vendu 4 CV. Arriverai lundi train 16 heures.

Ils caractérisent aussi les notes de calepin, les journaux intimes :

Aujourd'hui dîné chez X... Rentré tard, etc.

La rançon de l'ellipse, qui allège le signifiant sans rien ôter au signifié, est l'effort accru d'intelligence qu'elle demande au destinataire du message. Effort moins lourd quand il concerne, dans un groupe social comme les militaires, les sportifs, les mathématiciens, etc., un champ de mots usités avec une particulière fréquence (voir plus haut).

L'ellipse convient au discours affectif, par l'accélération du tempo qu'elle entraîne ou qu'elle favorise :

Par exemple !
À d'autres !
Compris ?

et par l'éloquence des sous-entendus :

Il fait un froid !
Elle est d'une beauté !
Toi, avec ton Chopin !

Elle n'est plus seulement un moyen d'abréger la chaîne orale, elle devient — parce qu'elle s'écarte des structures normales — un véritable **procédé expressif,** apportant sa connotation propre au message.

Alors que la troncation sous toutes ses formes foisonne en argot (v. cet art.), l'ellipse fleurit surtout dans la langue littéraire :

Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait, ***fidèle ?*** (Racine, *Andromaque*).

Nuit noire, maisons closes, grand vent,
Oh ! ***dans un couvent, dans un couvent !***
(Jules Laforgue, *Derniers Vers*).

Victorieusement ***fui*** *le suicide beau* (Mallarmé, *Poésies*).

René Georgin, observateur critique de la langue littéraire du XX^e s., a relevé de nombreuses ellipses dans la prose moderne (*la Prose d'aujourd'hui,* 1956) :

Cette merveille qu'est ton corps, cette plus étonnante encore, ton esprit (Gide).

Au milieu de six voyageurs, dont on n'a jamais su tout à fait si, eux aussi, ils dormaient, ou s'ils faisaient ceux qui (Montherlant).

Pourquoi les frais de voyage, les d'installation, les de tout ? (Jean Malaquais).

Et je réponds : Te ferai signe. Ai jamais fait signe. Salaud (G. Conchon).

L'écrivain enjambe les mots plats, coupe à travers les lacets des structures battues.

HISTORIQUE DE LA NOTION

Si le terme d'*ellipse* n'apparaît dans la langue française qu'en 1573, son emploi sous les formes grecque (*elleipsis,* Apollonios Dyscole) et latine (*ellipsis,* Quintilien) remonte aux premiers siècles. Le mot désigne un « manque », une « omission » dont la fonction expressive intéressait la rhétorique, mais dont la nature grammaticale ressortait déjà au XV^e s. dans le *Donait Francois* de John Barton, où la phrase *bon fait cognoistre* était expliquée par *bonne chose fait a cognoistre.* J.-Cl. Chevalier a montré (*la Notion de complément chez les grammairiens,* 1968) que le théoricien par excellence de l'ellipse fut l'Espagnol Sanctius, qui lui consacra soixante pages de sa *Minerva, seu De causis linguae latinae* (1587) :

Ellipsis est defectus dictionis vel dictionum ad legitimam constructionem, ut paucis te volo.
[L'ellipse est le manque d'un ou plusieurs mots à la construction licite, comme dans *paucis te volo* (= *paucis verbis te adloqui volo :* « je veux t'adresser quelques mots »).]

Ego illa tantum supplenda praecipio, quae veneranda illa supplevit Antiquitas, aut ea sine quibus grammatica ratio constare non potest.
[Je donne pour règle de suppléer seulement les mots que la vénérable Antiquité a suppléés, ou ceux dont l'absence ne permet pas de rendre compte grammaticalement de la phrase.]

En d'autres termes, on peut parler d'ellipse soit quand la langue en cause (ici le latin) offre des exemples d'une forme plus complète, soit quand la logique de la langue ne peut être reconnue qu'à ce prix.

C'est en vertu de la première règle que nous avons vu une ellipse (mémorielle) dans *un documentaire,* puisqu'on dit *un film documentaire ;* en vertu de la seconde qu'on justifie la notion d'ellipse (discursive) dans l'exemple (8), où *hier* ne peut être complément que d'un verbe à l'imparfait sous-entendu.

Mais où borner l'application de la seconde règle ? C'est le grand problème de l'ellipse. Ayant posé le principe que le verbe régit l'accusatif et non le génitif, Sanctius recourait à l'ellipse pour expliquer *Accuso te furti* (sous-entendu : *crimen*), *Memini tuorum consiliorum* (sous-entendu : *mentionem*) ; et pour que tous les verbes, même intransitifs, vérifient la règle, on sous-entendra *cursum* après *curro,* ce qui rend compte des passifs comme *curritur,* « on court » (c'est-à-dire : « une course est courue »).

Il en résultait une grammaire qu'un disciple allemand de Sanctius, Gaspard Schopp, dit Scioppius, pourra résumer en douze règles « fondamentales », définissant une structure canonique (*oratio perfecta*) à laquelle sont réductibles, par le jeu de transformations telles que l'ellipse, tous les accidents de la parole (*Grammatica philosophica,* 1628).

Les grammairiens de Port-Royal firent bénéficier la grammaire française des enseignements de Sanctius et de Scioppius, mais en recourant à l'ellipse avec une modération méfiante. Le développement de *curro* en *curro cursum* (ou *curro currere*) ne paraît « pas assez solide » aux auteurs de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660).

La fortune de la notion d'ellipse eut des hauts et des bas jusqu'au XX^e s. : J.-Cl. Chevalier parle d' « ellipsomanie » à propos de Du Marsais et surtout de Beauzée, tous deux grammairiens de l'*Encyclopédie.* On pourrait parler d'ellipsophobie à propos de F. Brunot et de maint grammairien de la première moitié du XX^e s.

Mais la doctrine transformationaliste de Noam Chomsky (*Syntactic Structures,* 1957) a modifié la position d'un grand nombre de linguistes sur le point de l'ellipse, qu'ils intègrent aux règles de trans-

formation sous le nom d'*effacement*. De nouveau, l'absence de sujet devant l'impératif est expliquée par une suppression : *Lis le journal* est l'aboutissement d'une « transformation impérative » opérée sur la phrase canonique *Tu lis le journal*. L'effacement justifie tous les « représentants zéro » de l'ellipse discursive. On rétablit dans la « structure profonde » tous les termes effacés des phrases « enchâssées » dans la comparaison :

> *Il courait comme un fou court → Il courait comme un fou.*

ou des phrases « additionnées » dans la coordination :

> *Pierre est triste + Pierre est malade → Pierre est triste et malade.*

La phrase de notre exemple (9) remonte donc, en fait, à quatre phrases.

Le problème de choisir les mots précis à restituer pour rendre compte de l'ellipse est simplifié par la notion de « symboles postiches » tenant jusqu'au dernier moment la place des mots lexicaux dans les transformations qui conduisent à la structure de surface ; on peut concevoir la suite *La belle robe !* comme un complément d'objet, sans prétendre que le verbe sous-entendu soit *regardez* ou *admirez*, ou tout autre : on n'a besoin que d'un verbe fantôme, effacé avant d'avoir choisi sa forme concrète.

Les restitutions les plus audacieuses de Sanctius n'ont rien à envier aux reconstructions de la grammaire générative, mais le progrès des mathématiques a permis une plus grande rigueur dans la formulation.

Comme Sanctius, les générativistes situent l'ellipse dans un domaine qui n'est ni celui de la genèse historique, ni celui des opérations mentales conscientes. La pertinence des explications par effacement a finalement son critère dans le domaine de la logique, et c'est celui de la simplicité.

2. ellipse [elips] n. f. (lat. scientif. moderne, *ellipsis*, gr. *elleipsis*, manque [v. l'art. précéd.], l'ellipse étant un cercle imparfait ; début du XVII^e s.). En géométrie, courbe plane et fermée telle que la somme des distances de l'un de ses points aux deux points fixes appelés « foyers » est constante : *Un ovale dont l'ellipse irait en se rétrécissant* (Chateaubriand). || Courbe dont la forme ressemble à celle d'une ellipse : *Dans l'immense théâtre élargi en ellipse* (Daudet).

ellipsographe [elipsɔgraf] n. m. (de *ellipso-*, élément tiré de *ellipse* 2, et de *-graphe*, du gr. *graphein*, écrire ; 1856, Lachâtre). Instrument permettant de tracer des ellipses d'un mouvement continu.

ellipsoïdal, e, aux [elipsɔidal, -o] adj. (de *ellipsoïde ;* milieu du XIX^e s.). Qui a la forme d'un ellipsoïde : *Une surface ellipsoïdale.*

ellipsoïde [elipsɔid] adj. (de *ellipso-*, élément tiré de *ellipse* 2, et de *-ide*, gr. *eidos*, forme, aspect ; milieu du XIX^e s.). Qui ressemble à une ellipse.

◆ n. m. (début du XVIII^e s.). Solide engendré par une ellipse tournant autour d'un de ses axes : *La Terre est un ellipsoïde.*

ellipsoïdique [elipsɔidik] adj. (de *ellipsoïde ;* milieu du XX^e s.). Qui se rapporte à un ellipsoïde : *Latitude ellipsoïdique.*

1. ellipticité [eliptisite] n. f. (dér. savant de *elliptique* 1 ; 1864, Littré). Caractère d'une phrase, d'une tournure elliptique, en grammaire.

2. ellipticité [eliptisite] n. f. (dér. savant de *elliptique* 2 ; 1755, *Encyclopédie*). Forme elliptique d'une figure.

1. elliptique [eliptik] adj. (gr. *elleiptikos*, qui omet, de *elleipein*, laisser de côté, négliger ; fin du XVII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Qui comporte une ellipse : *Une tournure elliptique.* || *Proposition elliptique*, celle dont l'un des éléments fondamentaux (sujet, verbe ou attribut) est sous-entendu, comme dans les phrases : *Il dit et* [il] *déracine un chêne. Il est plus grand que vous* [ne l'êtes]. || **2.** Qui renferme des tournures elliptiques : *Le langage elliptique adopté de nos jours* (A. Lhote).

2. elliptique [eliptik] adj. (lat. scientif. moderne *ellipticus*, formé, d'après le gr. *elleiptikos* [v. l'art. précéd.], pour servir d'adj. à *ellipsis* [v. ELLIPSE 2] ; début du XVII^e s.). Qui se rapporte à l'ellipse géométrique.

elliptiquement [eliptikmɑ̃] adv. (de *elliptique* 1 ; 1835, Acad.). De façon elliptique : *S'exprimer elliptiquement.*

Elme (feu Saint-) [føsɛ̃tɛlm] loc. (ital. *fuoco [di] sant'Elmo*, trad. du lat. médiév. *lumen sancti Elemi* [XIV^e s., Du Cange] — *sanctus Elemus* étant une altér. du lat. pop. *sanctus Erasmus*, saint Érasme [invoqué comme protecteur par les marins de la Méditerranée] — ; 1611, Cotgrave, écrit *feu saint Erme ;* 1643, G. Fournier, écrit *feu saint Telme ; feu saint Elme*, 1678, Guillet). Aigrette lumineuse qui se montre quelquefois à l'extrémité des vergues et des mâts des navires, ou aux filaments des cordages, et qui est due à l'électricité atmosphérique. || Flamme qui voltige quelquefois à la surface des flots ou des eaux stagnantes.

élocution [elɔkysjɔ̃] n. f. (lat. *elocutio*, action de parler, manière de s'exprimer, de *elocutum*, supin de *eloqui* [v. ÉLOQUENT] ; 1521, P. Fabri, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Manière de s'exprimer oralement, par le choix des mots, la construction des phrases : *Les principales qualités de l'élocution sont la clarté, la correction, l'ornement* (Chamfort). *Il a une grande facilité d'élocution.* || *Spécialem.* Partie de la rhétorique consacrée au choix et à l'ordre des mots dans le discours. || **2.** Manière d'articuler les sons en parlant : *Ces opinions paradoxales amusaient, grâce à une certaine gaieté d'élocution* (Balzac). *Ce sont de jeunes « bourgeois », dit-il en détachant le mot, qu'il fit précéder de plusieurs « b », et en le soulignant par une sorte d'habitude d'élocution, correspondant elle-même à un goût des nuances dans la pensée qui lui était propre* (Proust).

• SYN. : **2** *articulation, débit, diction, prononciation.*

élodée [elɔde] n. f. (mot savant tiré du gr. *helôdês*, qui fréquente les marécages, de *helos*, marais ; 1839, Boiste). Plante aquatique d'Amérique, adventice en France, qui se multiplie rapidement dans les canaux au point de gêner la navigation, ou dans les mares.

éloge [elɔʒ] n. m. (lat. *elogium*, inscription tumulaire, épitaphe [gr. *elegeion*, épitaphe en distiques, inscription poétique, de *elegos*, chant de deuil, élégie], croisé avec le bas lat. *eulogium*, même sens [du gr. *eulogia*, louange, dér. de *eulogos*, qui parle bien] ; v. 1580, Pasquier, écrit *euloge* [*éloge*, 1685, Racine], au sens 1 ; sens 2, écrit *éloge*, 1656, Pascal). **1.** Discours écrit ou prononcé pour porter à l'admiration du public les mérites de quelqu'un ou de quelque chose : *Demander à des élèves de faire l'éloge de l'imagination.* || Spécialem. *Éloge funèbre*, discours prononcé au cours de la cérémonie des funérailles, et louant les vertus du défunt : *Il ne s'agit plus ici de mon éloge funèbre* (Mauriac). || *Éloge académique*, biographie élogieuse que le secrétaire perpétuel d'une académie ou un membre récipiendaire fait d'un académicien décédé. || **2.** Vive marque d'estime, louange décernée à quelqu'un : *Quand vous serez parti, chacun fera votre éloge* (Balzac). *Bouvard le reconnut avec de grands éloges* (Flaubert). || Jugement très favorable porté sur quelque chose : *Nous ne manquions pas de finir par l'éloge de l'incomparable beauté de notre patrie* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *dithyrambe, panégyrique.* — CONTR. : **1** *diatribe, pamphlet, philippique, satire.*

élogieusement [elɔʒjøzmɑ̃] adv. (de *élogieux ;* 1878, Larousse). De façon élogieuse : *M^me Daudet revient élogieusement sur le compte de Leconte de Lisle* (Goncourt).

élogieux, euse [elɔʒjø, -øz] adj. (de *éloge ;* 1836, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Qui contient un éloge ou des louanges : *Un discours élogieux.* || **2.** Qui décerne des louanges : *Un professeur élogieux.*

• SYN. : **1** *dithyrambique, flatteur, laudatif ;* **2** *complimenteur, louangeur.* — CONTR. : **1** *défavorable, désapprobateur, sarcastique, satirique, sévère.*

éloigné, e [elwaɲe] adj. (part. passé de *éloigner* ; v. 1207, Villehardouin, au sens 1 ; sens 2 et 5, 1580, Montaigne ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, 1549, R. Estienne). **1.** Qui est loin dans l'espace : *Je suis dans un quartier trop éloigné pour arriver à temps* (Radiguet). || **2.** Qui est loin dans le temps : *Une époque éloignée.* || **3.** *Un parent éloigné,* dont les liens sont très indirects. || **4.** Différent : *Ces propos sont bien éloignés de ceux que vous teniez naguère.* || **5.** *Ne pas être éloigné de* (suivi de l'infinitif), être bien près de : *Je ne suis pas éloigné de préférer les romanciers du XIXe s. aux écrivains d'aujourd'hui.* || **6.** Class. et adverbialem. *Bien éloigné que,* bien loin que : *Bien éloigné que les explications excusent le livre* (Bossuet).

• SYN. : **1** *distant, écarté, isolé, perdu, reculé* ; **2** *ancien, antique, lointain.* — CONTR. : **1** *environnant, rapproché, voisin* ; **2** *actuel, contemporain, immédiat ; imminent, prochain, récent.*

éloignement [elwaɲmɑ̃] n. m. (de *éloigner* ; fin du XIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1606, Crespin ; sens 4, 1694, Acad. ; sens 5, 1650, Corneille ; sens 6, 1681, Bossuet ; sens 7, av. 1696, La Bruyère). **1.** Action d'éloigner de soi une personne ou une chose : *On a pris des mesures visant à favoriser l'éloignement des usines de la région parisienne.* || **2.** Le fait de s'éloigner ou d'être éloigné de quelqu'un ou de quelque chose ; absence, séparation : *L'éloignement des affaires lui permit de reprendre un équilibre. Souffrir de l'éloignement d'un être cher.* || **3.** Grande distance qui sépare deux êtres ou deux choses : *Sigognac put entendre, affaibli par l'éloignement, l'appel affectueux de la bête reconnaissante* (Gautier). || Class. *Dans l'éloignement, en éloignement,* au loin : *Témoin ces deux mâtins, qui, dans l'éloignement, | Virent un âne mort* (La Fontaine). *La scène fait voir en éloignement une grotte effroyable* (Molière). || **4.** *Fig.* Le fait de renoncer à quelque chose : *Vivre dans l'éloignement des plaisirs.* || Oubli, négligence : *Vivre dans l'éloignement de ses devoirs.* || **5.** Le fait d'être éloigné dans le passé : *L'éloignement des années d'enfance.* || **6.** *Class.* et *littér.* Antipathie à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose, qui pousse à s'en éloigner : *La trop sincère Léonor baissa les yeux en rougissant, et avoua qu'elle n'avait nul éloignement pour lui* (Lesage). *L'éloignement pour la cour était naturel à tout Breton* (Chateaubriand). || **7.** *Class.* et *fig.* Différence : *Il y a entre la jalousie et l'émulation le même éloignement qu'entre le vice et la vertu* (La Bruyère).

éloigner [elwaɲe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *loin* ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *esloignier* [*esloigner,* XIIIe s. ; *éloigner,* 1606, Crespin], au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 4, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy). **1.** Mettre quelqu'un ou quelque chose à une grande distance, dans l'espace : *Éloigner les allumettes du feu. Mes parents me grondaient et m'éloignaient de la chambre de mon grand-père* (Stendhal). || *Class.* (avec un nom de lieu pour complément d'objet). Laisser au loin : *Ses vaisseaux en bon ordre ont éloigné la ville* (Corneille). || **2.** Faire paraître lointain ; accroître la distance apparente : *Ces lunettes éloignent les objets.* || **3.** Transporter dans un temps plus lointain dans le passé, par rapport au temps présent : *Chaque jour nous éloigne un peu plus de notre enfance.* || Reporter à une date ultérieure : *Éloigner le paiement d'une dette.* || **4.** *Fig.* Écarter de soi, repousser : *Éloigner les importuns. À la considération nécessaire d'éloigner la familiarité se joignait encore le besoin qu'avait leur vieille expérience de conserver sa dignité* (Vigny). || Détourner : *Éloigner les soupçons.* || **5.** Class. et fig. *Éloigner quelque chose à quelqu'un,* l'en préserver, le lui épargner : *Je me suis habitué ici, où, sous le nom d'Anselme, j'ai voulu m'éloigner les chagrins de cet autre nom qui m'a causé tant de traverses* (Molière).

• SYN. : **1** *écarter, repousser* ; **3** *détacher, séparer ; ajourner, différer, reculer, remettre, renvoyer, retarder, surseoir à* ; **4** *chasser, bannir, éconduire, éliminer, évincer, rejeter ; conjurer, dévier, égarer.* — CONTR. : **1** *approcher, convier, joindre, juxtaposer* ; **2** *rapprocher* ; **3** *avancer, brusquer, hâter, précipiter* ; **4** *appeler, attirer, inviter, rechercher.*

◆ **s'éloigner** v. pr. **[de]** (sens 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* ; sens 2 et 5, av. 1662, Pascal ; sens 3, 1651, Retz ; sens 4, 1688, La Bruyère). **1.** Quitter un lieu ou un être animé : *C'était un ordre de m'éloigner de Paris que M. le préfet de Police voulait me signifier* (Chateaubriand). *Le bateau s'éloigne de la côte. S'éloigner d'un groupe de personnes. S'éloigner d'un chien méchant.* || *Absol.* Prendre de la distance, s'en aller : *La portière refermée, le fiacre s'éloigna rapidement* (Hugo). || **2.** Devenir reculé ou lointain dans le temps : *Les chaleurs de l'été s'éloignent, et voici | Que s'incline vers nous la saison surannée* (Samain). || **3.** *Fig.* Différer, être en désaccord avec : *Ces points de vue s'éloignent l'un de l'autre.* || **4.** *Fig.* En parlant de quelqu'un, délaisser une personne : *Elle s'est éloignée de sa famille, de ses amis.* || **5.** Abandonner une chose, s'en écarter : *S'éloigner de son sujet. Il s'éloigne de la réserve qu'un ecclésiastique d'un rang inférieur doit toujours s'imposer à l'endroit des pouvoirs publics* (France).

• SYN. : **1** *s'en aller, fuir, partir ; disparaître* ; **2** *s'effacer, s'estomper* ; **3** *diverger, se séparer* ; **4** *abandonner, négliger* ; **5** *sortir de.* — CONTR. : **1** *s'approcher de, venir* ; **2** *arriver, survenir* ; **3** *s'accorder, concorder, coïncider* ; **4** *fréquenter, voir* ; **5** *garder, observer, respecter, rester dans.*

élongation [elɔ̃gasjɔ̃] n. f. (de *élonger* ; 1377, Oresme, au sens de « éloignement qui résulte de la différence entre le mouvement de deux planètes » ; XVe s., au sens de « augmentation de la longueur [d'une plaie] » ; sens I, 1, 1538, J. Canappe ; sens I, 2 et II, 2, XXe s. ; sens II, 1, 1752, Trévoux).

I. 1. Allongement accidentel ou thérapeutique d'un muscle, d'un nerf, etc. ; lésion provoquée par ce genre de traumatisme : *Souffrir d'une élongation à la jambe.* || **2.** En botanique, allongement de la tige et des cellules.

II. 1. En astronomie, distance angulaire, prise au centre de la Terre, entre le Soleil et une autre planète. || **2.** En physique, abscisse, à un instant donné, d'un point animé d'un mouvement vibratoire.

élongement [elɔ̃ʒmɑ̃] n. m. (de *élonger* ; 1930, Larousse). En termes de marine, action d'élonger.

élonger [elɔ̃ʒe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *long* ; XIIe s., Godefroy, écrit *eslongier,* aux sens de « éloigner, écarter, allonger, accompagner » ; sens I, écrit *élonger,* XXe s. ; sens II, 1 [*élonger*], 1704, Trévoux ; sens II, 2-3 [*élonger*], 1845, Bescherelle). [Conj. **1 b.**]

I. Distendre des ligaments : *Elle commença, avec son pouce épaté de fileuse, à masser doucement les tendons élongés* (Chauviré).

II. 1. Aller le long de ; approcher par le flanc : *Élonger une côte. Le « San Jurjo » élongea lentement le quai et jeta ses amarres* (Mac Orlan). || **2.** En termes de marine, mettre dans le sens de la longueur, étirer : *Élonger un câble, un filin.* || **3.** *Élonger une ancre,* la descendre dans une embarcation, qui va la mouiller à une certaine distance du bord.

élongis [elɔ̃ʒi] n. m. (de *élonger* ; 1792, Romme, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** En termes de marine, chacune des pièces de bois de chêne destinées à supporter la hune ou les barres de perroquet. || **2.** Pièce de bois destinée à en allonger une autre.

éloquemment [elɔkamɑ̃] adv. (de *éloquent* ; v. 1548, P. Le Fevre). Avec éloquence : *Les troubles de Corcyre que Thucydide a si éloquemment racontés* (Chateaubriand).

éloquence [elɔkɑ̃s] n. f. (lat. *eloquentia,* facilité à s'exprimer, talent de la parole, de *eloquens, -entis* [v. ÉLOQUENT] ; v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, fin du XIIe s., Marie de France ; sens 3-4, av. 1662, Pascal). **1.** Art, talent d'émouvoir ou de persuader par la parole : *L'hôtelier, pour gagner du temps, entreprit l'éloge de la merluche, thème assez stérile, et qui demandait certains efforts d'éloquence* (Gautier). || *Par extens.* Grande facilité à parler : *En France, quelle que soit l'opinion qu'on professe, on*

résiste peu à l'éloquence (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Art de convaincre par un discours d'un genre particulier et pour un but déterminé : *L'éloquence de la tribune, du barreau. L'éloquence de la chaire. Sa jeune et bouillante éloquence avait éclairé l'assemblée* (Balzac). || **3.** Ensemble des règles de la rhétorique : *La vraie éloquence se moque de l'éloquence* (Pascal). *Prends l'éloquence et tords-lui son cou* (Verlaine). *La véritable éloquence est celle qui, n'abandonnant rien au hasard, opère sur des textes pesés mot à mot dans le silence du cabinet* (Duhamel). || **4.** Qualité de ce qui émeut et entraîne l'adhésion : *L'éloquence des larmes. L'éloquence du cœur.* || Caractère de ce qui, sans parole, est expressif ou significatif : *L'éloquence des statistiques.*

éloquent, e [elɔkɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *eloquens, -entis,* éloquent, part. prés. de *eloqui,* énoncer, exprimer, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *loqui,* parler, dire ; 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, 1672, Racine). **1.** Se dit d'une personne qui parle et sait convaincre par l'art du discours : *Avec la seule pensée, on peut être disert ; pour être éloquent, il faut que la passion s'y joigne* (Lamennais). || **2.** Qui est dit ou écrit avec éloquence : *Un discours éloquent.* || Qui marque l'éloquence : *Termes éloquents.* || **3.** Qui donne de l'éloquence : *Toute passion est éloquente* (Hugo). || **4.** *Fig.* Qui cause une vive impression ; qui porte en soi une signification évidente : *Des gestes éloquents. Un silence éloquent. Je vois qu'il fallait vivre étroitement enfermé dans les murailles éloquentes de l'Astaracienne* (France). || Qui, par soi seul, suffit à prouver : *Des chiffres éloquents.*

• SYN. : 2 *convaincant, persuasif ;* 4 *expressif, parlant, probant, révélateur.*

élu, e [ely] adj. et n. (part. passé de *élire ;* v. 1196, J. Bodel, au sens de « excellent, parfait » ; sens 1, XIII^e s., Littré ; sens 3, av. 1778, Voltaire ; sens 4, 1822, V. Hugo ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Dans le langage théologique ou poétique, se dit d'une personne choisie par Dieu pour jouir du bonheur éternel : *Cherchant d'insolentes querelles* [...] *à mes élus, à mes anges et même à Dieu* [c'est Jésus qui parle] (Leconte de Lisle). *Mourir, c'est ressusciter à la Vie nouvelle, dans la Connaissance totale, dans la Béatitude des élus* (Martin du Gard). || *Beaucoup d'appelés et peu d'élus,* se dit, par allusion à une parabole évangélique, d'une compétition quelconque, où seul un petit nombre de personnes réussit : *Beaucoup d'appelés, peu d'élus est une loi de la cité aussi bien que du ciel* (Balzac). || *Peuple élu,* dans l'histoire ecclésiastique, le peuple juif. || **2.** *Évêque élu,* évêque nommé par le pape, mais non encore sacré. || **3.** *Littér.* Personne prédestinée à quelque chose : *On sait bien que vous vous sentez élus pour mourir utilement et magnifiquement* (Hugo). || **4.** *Littér.* Qu'on a choisi ; qui répond à nos vœux : *C'est le refuge élu, c'est la bonne demeure* (Samain). || *Spécialem.* Se dit de la personne que l'on choisit dans son cœur ; le fiancé, la fiancée : *Ah ça, pour un amant | Tout récemment élu, sur sa chaude supplique | Encore !* (Verlaine). || **5.** Qui est désigné par une élection : *Un président élu.* || *Corps élus,* en termes administratifs et politiques, corps dont les membres sont soumis à élection.

◆ n. (1864, Littré). Personne désignée par élection : *La réunion des élus.*

éluant, e [elyɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (du lat. *eluens, -entis,* part. prés. de *eluere,* laver, nettoyer [au pr. et au fig.], de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *luere,* laver, baigner ; milieu du XX^e s.). En termes de physique biologique, se dit d'une solution qui permet de pratiquer l'élution.

élucidation [elysidasjɔ̃] n. f. (de *élucider ;* 1530, Palsgrave). Action d'élucider : *L'élucidation d'une énigme.*

• SYN. : *éclaircissement, explication.*

élucider [elyside] v. tr. (bas lat. *elucidare,* annoncer, révéler, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *lucidus,* clair, lumineux, manifeste, dér. de *lux, lucis,* lumière ; 1480, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Expliquer ce qui est obscur, rendre compréhensible : *Élucider un problème, un texte.* || **2.** *Littér.* Mettre en lumière : *Il nous était donné de regarder avec un flambeau derrière ces organes sans transparence, d'explorer l'intérieur ténébreux de cette créature opaque, d'en élucider les recoins obscurs* (Hugo).

• SYN. : **1** *clarifier, débrouiller, démêler, éclaircir, éclairer.* — CONTR. : **1** *brouiller, embrouiller, obscurcir.*

élucubration [elykybrasjɔ̃] n. f. (du lat. *elucubratum,* supin de *elucubrare* [v. ÉLUCUBRER] ; 1750, Prévost d'Exiles, au sens 1 [*lucubrations,* 1594, *Satire Ménippée*] ; sens 2, 1762, Acad.). **1.** *Vx.* Ensemble de recherches conduites à force de patience et de veilles (généralement au plur.) : *Produire le fruit de ses élucubrations.* || **2.** *Péjor.* Résultat de recherches laborieuses et souvent dépourvues de bon sens : *J'avais donc digéré — avalé, veux-je dire — toutes les élucubrations de tous ces entrepreneurs de bonheur public — de ceux qui conseillent à tous les pauvres de se faire esclaves, et de ceux qui leur persuadent qu'ils sont tous des rois détrônés* (Baudelaire). *C'était long, ennuyeux et triste, une de ces élucubrations qu'on lit dans les sociétés savantes de trois à cinq, entre chien et loup, pour bercer le sommeil des membres du bureau* (Daudet). *J'avoue que le copieux improvisateur dont vous me sembliez surfaire singulièrement les élucubrations effarantes, m'a toujours paru un scribe insuffisamment méticuleux* (Proust).

• SYN. : **2** *divagation, extravagance.*

élucubrer [elykybre] v. tr. (lat. *elucubrare,* faire à force de veilles, travailler avec soin à, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *lucubrare,* travailler à la lampe, faire de nuit, de *lucubrum,* petite lumière, dér. de *lux, lucis,* lumière ; 1849, Bescherelle). *Péjor.* et *iron.* Produire difficilement à force de veilles et de labeur : *Cela tenait peut-être aux procédés singuliers et minutieux dont use souvent l'artiste, qui élucubre, dit-on, sa peinture avec la volonté infatigable d'un alchimiste* (Baudelaire). *Ne serait-il pas temps que vous alliez* [...] *chez le bon Renan pour lui demander ce qu'il compte élucubrer* (Flaubert).

éluder [elyde] v. tr. (lat. *eludere,* éviter en se jouant, berner, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *ludere,* jouer, s'amuser à, dér. de *ludus,* jeu, amusement ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** *Class.* Tromper adroitement : *Songez à* [...] *trouver quelque belle ruse pour éluder ici les gens et paraître innocente* (Molière). || **2.** Se soustraire adroitement à quelque chose : *Cette frivolité savante, cet art d'éluder les propos graves, les confessions, les aveux* (Mauriac). *Un moment vint où il me fut impossible d'avoir l'air de ne pas entendre, d'éluder ce thème d'entretien* (Duhamel). || Class. *Éluder de* (et l'infinitif), éviter adroitement de : *M. Talon* [...] *éluda finement de s'expliquer.* || **3.** Éviter quelqu'un, lui échapper comme en se jouant : *Je le poursuivis quelque temps, le long de la ligne de tramways, il m'éluda trois fois* (Gide).

• SYN. : **2** *couper à* (fam.), *se dérober à, escamoter, esquiver, éviter, tourner.* — CONTR. : **2** *affronter, chercher, poursuivre, rechercher.*

éludorique [elydɔrik] adj. (dér. savant du gr. *elaion,* huile d'olive [de *elaia,* olivier], et *hudôr,* eau ; 1789, *Encycl. méthodique*). *Peinture éludorique,* peinture en miniature, au XVIII^e s., faite en humectant la toile avant de peindre à l'huile, pour donner au coloris plus de délicatesse.

élusif, ive [elyzif, -iv] adj. (dér. savant de *elusum,* supin de *eludere* [v. ÉLUDER] ; 1955, Robert). Qui élude, qui détourne habilement : *Une réponse élusive.*

élution [elysjɔ̃] n. f. (bas lat. *elutio,* action de laver, de *elutum,* supin de *eluere,* laver, rincer, nettoyer, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *luere,* laver, baigner ; 1888, Larousse). En chimie, séparation de corps adsorbés par lavage progressif : *L'élution est employée en chromatographie.*

éluvial, e, aux [elyvjal, -o] adj. (de *eluvium* [v. l'art. suiv.] ; début du XX^e s.). En géologie, qui a la nature d'une éluvion ou qui s'y rapporte.

• SYN. : *éluvionnaire.*

éluvion [elyvjɔ̃] n. f. ou **eluvium** [elyvjɔm] n. m. (*eluvium,* mot du lat. scientif. moderne [début du XX^e s.], a été

formé, d'après *diluvium* [v. DÉLUGE], sur le lat. *eluere* [v. ÉLUTION] ; *éluvion* [milieu du XXe s.] est une francisation, d'après *alluvion,* du mot *eluvium*). Ensemble des fragments de roches désagrégés ou décomposés sur place par l'érosion (par opposition à *alluvion,* dépôt qui a été transporté et chassé par l'eau à une grande distance).

éluvionnaire [elyvjɔnɛr] adj. (de *éluvion ;* milieu du XXe s.). En géologie, se dit de ce qui se rapporte aux éluvions : *Gisement éluvionnaire.*

• SYN. : *éluvial.*

elymus [elimys] n. m. (gr. *elumos,* millet ; 1786, *Encycl. méthodique*). Plante voisine de l'orge, poussant dans les lieux arides, et dont une espèce est utilisée pour la fixation des dunes. (On dit aussi ÉLYME [elim] n. m.)

élysée [elize] n. m. (lat. *Elysium, Elyseum,* Elysée, gr. *Êlusion* [*pedion*], même sens ; début du XVIe s., C. Marot, au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1854, Nerval ; sens II, 1-2, 1870, Larousse [en ce qui concerne le second Empire]).

I. 1. Dans la mythologie ancienne, lieu de délices où séjournaient, après la mort, les âmes des héros et des sages. (En ce sens, s'emploie avec une majuscule.) || **2.** *Vx.* Lieu très agréable, où il fait bon se détendre : *Il y a des moulins, des cabarets et des tonnelles, des élysées champêtres et des ruelles silencieuses* (Nerval).

II. 1. Abrév. pour *Palais de l'Élysée* à Paris, siège de la présidence de la République : *Un conseil des ministres se tiendra à l'Élysée.* || **2.** Les services de la présidence ou le président de la République : *L'Élysée a démenti cette rumeur.*

◆ **Élysées** adj. m. pl. (bas lat. *elysei campi,* lat. class. *elysii campi,* champs Élysées, traduction du gr. *êlusia pedia ;* 1372, Godefroy, écrit *champs elisies* [*champ Élysée, champs Élysées,* 1516, J. Lemaire de Belges], au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** *Les champs Élysées,* dans la mythologie antique, séjour des bienheureux. (On dit aussi CHAMPS ÉLYSÉENS.) || **2.** Auj. *Les Champs-Élysées,* à Paris, nom d'une large avenue qui joint la place de la Concorde à la place Charles-de-Gaulle.

élyséen, enne [elizeɛ̃, -ɛn] adj. (de *Élysée ;* 1512, J. Lemaire de Belges, écrit *élisien ; élyséen,* 1600, O. de Serres). Relatif aux champs Élysées de la mythologie antique : *Des ombres élyséennes. Elle éclairait le panneau représentant une Diane, le croissant au front, au milieu de ses chasseresses dans un paysage élyséen* (Daudet).

élytral, e, aux [elitral, -o] adj. (de *élytre ;* XXe s.). Qui est relatif aux élytres des insectes : *La stridulation élytrale des cigales.*

élytre [elitr] n. m. (gr. *elutron,* tout ce qui sert d'enveloppe, étui, élytre ; 1762, É.-L. Geoffroy). Chez certains insectes, aile supérieure durcie, coriace, pouvant servir de membrane protectrice à l'aile inférieure : *Il avait le visage gras et fortement construit* [...], *des cheveux à reflets saphir, comme les élytres de certains scarabées* (Duhamel).

élytrite [elitrit] n. f. (dér. savant du gr. *elutron* [v. ÉLYTRE] ; 1864, Littré). Inflammation du vagin.

élytrocèle [elitrɔsɛl] n. f. (de *élytro-,* élément tiré du gr. *elutron* [v. ÉLYTRE], et de *-cèle,* gr. *kêlê,* hernie ; 1864, Littré). Hernie du vagin.

elzévir [ɛlzevir] n. m. (de *Elzevier,* n. d'une famille très célèbre d'imprimeurs des Pays-Bas [XVIe-XVIIe s.] ; fin du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Volume imprimé ou publié par un des membres de la famille Elzevier : *Acheter un elzévir.* || **2.** Caractère typographique maigre, reproduisant le type employé jadis par les imprimeurs Elzevier pour leurs éditions : *Titre en elzévir. Sur les conseils de Monmerqué, nous avions pris de l'elzévir de dix points et de sept points, l'un pour l'impression normale, l'autre pour les notes et additions* (Duhamel).

elzévirien, enne [ɛlzevirjɛ̃, -ɛn] adj. (de *elzévir ;* 1839, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1849, Bescherelle). **1.** Qui appartient aux Elzevier, qui a rapport aux livres édités par eux : *C'est le format in-12 qui est devenu le spécimen de la collection elzévirienne.* || **2.** Se dit aussi des éditions faites à l'imitation de celles des Elzevier.

émaciation [emasjasjɔ̃] n. f. (de *émacié ;* v. 1560, Paré). Caractère, état de ce qui est émacié ; amaigrissement extrême : *Bientôt la pâleur, l'émaciation de son enfant feraient place aux belles couleurs, à l'embonpoint qu'il lui avait connus* (Gobineau).

• REM. On dit aussi ÉMACIEMENT n. m. (1863, Goncourt) : *Tel grand tableau du Tintoret* [...] *montre les teintes, les lignes, voire l'émaciement du Greco* (Barrès).

émacié, e [emasje] adj. (lat. *emaciatus,* part. passé de *emaciare,* rendre maigre, épuiser, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *macies,* maigreur, de *macere,* être maigre, dér. de *macer,* maigre ; v. 1560, Paré). Qui a subi un amaigrissement extrême : *Un visage émacié.*

• SYN. : *amaigri, décharné, diaphane, étique, squelettique.*

émacier (s') [semasje] v. pr. (de *émacié ;* 1870, Larousse). Devenir très maigre : *Durant sa maladie, il s'est émacié.*

• SYN. : *s'amaigrir, fondre* (fam.), *maigrir.*

émail [emaj] n. m. (issu, par substitution du suffixe *-ail* à la terminaison *-al* [le plur. en *-aux* pouvant renvoyer à un sing. en *-ail* ou à un sing. en *-al*], de l'anc. franç. *esmal* [début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne*], qui avait lui-même dû être précédé d'une forme **esmalt,* francique **smalt,* émail ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *esmail* [*émail,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, v. 1360, Froissart ; sens 3, 1699, d'après Trévoux, 1771 [pour les dents ; pour une coquille, milieu du XVIIIe s., Buffon] ; sens 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 5, 1681, Ménestrier). **1.** Vernis, transparent ou opaque, formé par la vitrification de diverses substances et dont on recouvre, par la fusion, des objets de céramique, de faïence ou de métal, pour leur donner de l'éclat ou les colorer de façon inaltérable : *Au fond de chaque assiette, dessiné en bleu dans l'émail, il y a un sujet provençal ; toute l'histoire du pays tient là-dedans* (Daudet). || *Par extens.* Substance émaillée : *La commode-toilette disparut* [...] *et son fidèle seau en émail bleu la suivit* (Colette). || **2.** Ouvrage traité à l'émail : *Les Rois Mages | Chargés de nefs d'argent, de vermeil et d'émaux* (Heredia). || **3.** Matière blanche, brillante et résistante qui recouvre les dents : *Abîmer l'émail de ses molaires en cassant des noisettes.* || Matière transparente qui recouvre l'intérieur des coquilles. || **4.** *Fig.* et *littér.* Se dit de toute surface qui semble couverte d'un émail : *La sirène amoureusement | Fait ondoyer sa blancheur bleue | Sous l'émail vert du flot dormant* (Gautier). || *Fig.* et *littér.* Chamarrure produite par la couleur des fleurs dans une prairie, un parterre, un jardin, etc. : *La pompe, la couleur et l'or, l'émail même des prairies ne la touchaient pas* (Sainte-Beuve). || **5.** En héraldique, chacun des métaux et des couleurs dont un écu est chargé : *Le blason a sept émaux, dont deux métaux, or, argent, et cinq couleurs, gueules, azur, sable, sinople et pourpre* (Littré). [En ce sens, s'emploie généralement au pluriel.]

• Pl. *des* ÉMAUX [emo].

émaillage [emajaʒ] n. m. (de *émailler ;* 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, XXe s.). **1.** Action d'émailler ; résultat de cette action : *Il élevait, l'un après l'autre, chaque instrument du lugubre appareil de l'émaillage* (Villiers de L'Isle-Adam). || **2.** *Par anal.* Procédé consistant à isoler des conducteurs électriques par le dépôt de vernis isolants gras ou synthétiques. || **3.** En photographie, vernissage effectué à l'aide de produits donnant une couche très résistante, notamment pour protéger les épreuves destinées à être manipulées fréquemment.

émailler [emaje] v. tr. (de *émail ;* fin du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, av. 1577, R. Belleau ; sens 4, av. 1559, J. du Bellay). **1.** Recouvrir d'émail ; traiter à l'émail : *Émailler une bague, un carreau de céramique.* || **2.** Rendre pareil à l'émail ; donner une couleur plus vive, plus brillante : *Cette femme perfide aux yeux émaillés par un sourire de complicité adressé à Forcheville* (Proust). || **3.** *Poét.* Orner,

embellir de couleurs vives et brillantes : *Les astres émaillaient le ciel profond et sombre* (Hugo). || **4.** *Fig.* Parsemer (un propos, un discours ou un écrit) : *Il faut espérer que toutes ces platitudes émaillées de fautes grammaticales et prosodiques ont fait leur temps* (Gautier). *Il émaillait ses propos commerciaux d'expressions choisies, mais à contresens* (Proust).

◆ **s'émailler** v. pr. (milieu du XVI^{e} s., Ronsard). Être paré de : *Les plus mouillés* [les prés] *d'entre eux s'émaillaient au printemps de ces gracieux narcisses blancs dits « du poète », qu'on appelle là-bas des courbadonnes* (Gide).

émaillerie [emajri] n. f. (de *émail* ; 1417, Du Cange, au sens de « objet émaillé » ; sens actuel, 1853, Laborde). Art de l'émailleur.

émailleur, euse [emajœr, -øz] n. (de *émailler* ; XIII^{e} s., Littré). Ouvrier dont le travail consiste à appliquer l'émail sur les objets de céramique ou de métal : *Peintre, fuis l'aquarelle | Et fixe la couleur | Trop frêle | Au four de l'émailleur* (Gautier). || *Émailleur à la lampe,* ouvrier qui émaille au moyen d'une lampe à huile les objets trop petits pour être mis au four.

émailleux, euse [emajø, -øz] adj. (de *émail* ; 1870, Larousse). Qui est d'émail ou de la nature de l'émail.

émailloïde [emajɔid] n. m. (de *émaillo-*, élément tiré de *émail,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1870, Larousse). Travail artistique qui consiste à revêtir les métaux d'un coloris semblable à celui de l'émail.

émaillure [emajyr] n. f. (de *émailler ;* 1328, J.-M. Richard, *Mahaut,* au sens 2 ; sens 1, 1530, Palsgrave). **1.** Action d'émailler. || **2.** Ouvrage de l'émailleur : *Une émaillure de prix.*

émanateur [emanatœr] n. m. (de *émaner,* d'après *émanation ;* 1870, Larousse). Appareil facilitant la volatilisation de certains produits.

émanation [emanasjɔ̃] n. f. (bas lat. *emanatio,* émanation [au fig.], de *emanatum,* supin de *emanare* [v. ÉMANER] ; fin du XVI^{e} s., Vigenère, au sens 4 ; sens 1 et 6, 1755, *Encyclopédie ;* sens 2, XX^{e} s. ; sens 3, 1847, Raspail ; sens 5, av. 1830, B. Constant ; sens 7, av. 1922, Proust). **1.** *Vx.* Émission de particules impalpables qui s'échappent d'un corps sans que la substance de celui-ci en soit altérée ni sensiblement modifiée : *L'émanation de la lumière selon Newton.* || **2.** En chimie, corps simple, gazeux, provenant de la désintégration de l'actinium, du thorium ou du radium, et utilisé en thérapeutique radio-active. || **3.** *Spécialem.* Senteur ou exhalaison qui se dégage d'un corps : *Là on respire les émanations d'une tannerie* (Mérimée). *Les émanations musquées des grands félins d'Afrique* (Daudet). || **4.** *Fig.* Ce qui dérive ou procède de quelqu'un ou de quelque chose : *Le symbolisme mythologique est une émanation de la pensée guerrière* (Proudhon). || **5.** En philosophie, processus selon lequel l'absolu aurait fait sortir de lui-même, par voie de dégagement successif, tous les êtres relatifs : *La doctrine de l'émanation s'amalgame avec le théisme* (B. Constant). || **6.** En théologie, manière dont le Fils procède du Père, et le Saint-Esprit du Père et du Fils. || **7.** En occultisme, fluide immatériel, capable, en certains cas, de se transformer en matière, et émis par le corps des médiums.

● SYN. : **3** *arôme, bouffée, effluve, fragrance, fumet, miasmes, odeur, parfum ;* **4** *dérivation, expression, manifestation ;* **7** *ectoplasme.*

émanatorium [emanatɔrjɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de *emanatum,* supin de *emanare* [v. ÉMANER] ; v. 1945). Salle d'inhalation spécialement aménagée pour le traitement par l'émanation du radium.

émanché, e [emɑ̃ʃe] adj. (dér. de *emmanché* [v. ÉMANCHURE]). En héraldique, se dit de l'écu ou de pièces qui se pénètrent réciproquement, s'emboîtent par des émanchures.

◆ **émanché** n. m. Partition engendrée par ces émanchures.

émanchure [emɑ̃ʃyr] n. f. (de *émanche* [v. ci-dessous] ; 1907, Larousse). En héraldique, pièce ayant la forme d'une pointe triangulaire mouvant de l'un des bords de l'écu. (On dit aussi ÉMANCHE [altér., par dénasalisation, de *emmanche,* même sens — 1671, Pomey —, lui-même dér. de l'adj. *emmanché,* qui se disait de l'écu ou des pièces qui s'enclavent en forme de pyramide triangulaire — 1671, Pomey —, de *en-* et de *manche,* n. m. ; 1721, Trévoux].)

émancipateur, trice [emɑ̃sipatœr, -tris] n. et adj. (bas lat. *emancipator,* celui qui émancipe, de *emancipatum,* supin de *emancipare* [v. ÉMANCIPER] ; av. 1848, Chateaubriand). Qui émancipe ; dont l'action tend à émanciper : *Doctrine émancipatrice. Les émancipateurs qui veulent faire de vous* [les femmes] *les égales de l'homme* (France). *Les écrivains émancipateurs du XVIII^{e} siècle* [...] *n'ont pas vu, ont refusé de voir le péril prussien* (Bainville).

émancipation [emɑ̃sipasjɔ̃] n. f. (lat. *emancipatio,* de *emancipatum,* supin de *emancipare* [v. ÉMANCIPER] ; 1317, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1854, Nerval). **1.** Acte par lequel un mineur est affranchi de la puissance paternelle ou de la tutelle, et acquiert le gouvernement de sa personne et l'administration de ses biens, dans les limites fixées par la loi : *L'émancipation tacite est un effet légal du mariage.* || **2.** *Par anal.* Acte par lequel on affranchit d'une servitude ou d'une domination : *L'émancipation des esclaves. L'émancipation des communes. Mon bon ami, dit Garcia, l'émancipation du prolétariat sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* (Malraux). || **3.** *Fig.* Action par laquelle on se libère d'une dépendance morale, d'un préjugé : *Le seul moyen de hâter l'émancipation intellectuelle du peuple* (Nerval).

● SYN. : **2** *affranchissement ;* **3** *libération.* — CONTR. : **3** *assujettissement, chaîne, contrainte, dépendance, joug, subordination.*

émancipé, e [emɑ̃sipe] adj. (part. passé de [*s'*]*émanciper*). **1.** Qui a été légalement affranchi d'une tutelle : *Un mineur émancipé.* || **2.** Qui s'est débarrassé des idées reçues, du conformisme : *Véritable obsession chez ces esprits qui se croient émancipés* (Bainville). || **3.** *Fam.* Qui affecte des allures libres, qui manque de retenue dans son comportement : *Il commanda un dîner de modiste émancipée* (Colette).

● SYN. : **2** *libre ;* **3** *affranchi, désinvolte, dessalé.*

émanciper [emɑ̃sipe] v. tr. (lat. *emancipare,* émanciper, affranchir de l'autorité paternelle, de *ex-*, préf. à valeur privative, et de *mancipare,* céder en toute propriété, aliéner, vendre, proprem. « saisir avec la main », de *manus,* main, et *capere,* prendre ; début du XIV^{e} s., au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Mettre hors de la puissance paternelle ou de la tutelle ; mettre légalement en état de faire des actes administratifs : *Émanciper un mineur.* || **2.** Affranchir d'une tutelle ou d'une servitude ; rendre libre : *On dit que le protestantisme avait émancipé les nations. Les faits parlent-ils comme les personnes ?* (Chateaubriand).

● SYN. : **2** *libérer.* — CONTR. : **2** *asservir, assujettir, enchaîner, juguler, museler, soumettre.*

◆ **s'émanciper** v. pr. (sens 1-2, 1585, Du Fouilloux ; sens 3, 1668, Molière ; sens 4, 1667, Molière). **1.** Se mettre hors de tutelle, s'affranchir de la servitude ou du préjugé : *Sur le monde qui s'émancipa | [...] S'ouvrent dans l'azur, immobiles, | Les vastes ailes de la paix* (Verlaine). || **2.** Acquérir une vie indépendante, devenir autonome en brisant une contrainte : [Les arts] *s'émancipent* [...], *brisent le joug de l'architecte et s'en vont chacun de leur côté* (Hugo). || **3.** Class. *S'émanciper à* ou *de,* se laisser aller à : *Il faut qu'il ait le salaire | Des mots où tout à l'heure il s'est émancipé* (Molière). *Cet évêque s'émancipa de renverser un temple où on adorait le feu* (Bayle). || **4.** *Fig.* et *fam.* Prendre trop de libertés ; sortir des règles de la bienséance, de la retenue : *Elle se sentit heureuse, et elle eut envie de s'émanciper un peu, pour une fois, d'aller causer avec Christophe* (Rolland).

émaner [emane] v. intr. [**de**] (lat. *emanare,* couler de, découler, de *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *manare,* couler, se répandre ; milieu

du XV^e s., au sens 3 ; sens 1, 1829, V. Hugo ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** En parlant de particules impondérables, s'échapper, provenir d'un corps sans que celui-ci perde sensiblement de sa substance : *Mille arômes légers émanent des feuillages* (Leconte de Lisle). *La lumière et la chaleur qui émanent du Soleil.* ‖ **2.** Procéder de ; tirer son origine physique de la propre substance de : *Une coquille émane d'un mollusque* (Valéry). ‖ **3.** *Fig.* En parlant de choses abstraites, tirer son origine de : *Dans un régime démocratique, le pouvoir émane du peuple. Toutes les pensées qui émanent d'un tel acte, Greco les saisit et les mêle* (Barrès). ‖ Se dégager de : *Une particulière impression d'énergie et de calme émanait de son visage plat, couronné de tresses blondes* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *se dégager, s'exhaler ;* **2** *provenir ;* **3** *découler, dériver, procéder, venir.*

◆ v. tr. (sens 1, début du XX^e s. ; sens 2, 1677, Maucroix). **1.** *Littér.* Donner naissance à partir de sa propre substance : *Une grotte émane ses stalactites ; un mollusque émane sa coquille* (Valéry). ‖ **2.** *Émané de,* qui est issu de, qui provient de : *La charité est une vertu chrétienne directement émanée de l'Éternel* (Chateaubriand). *Si Stendhal et Baudelaire aujourd'hui se maintiennent très haut dans notre ciel, c'est que les rayons émanés de leur œuvre ont encore d'autres vertus que celles que leur reconnaissait Bourget* (Gide). *Une esthétique émanée de la réflexion et d'une volonté suivie de compréhension des fins de l'art* (Valéry). *Une note, émanée du Q. G. d'une division d'infanterie, et datée précisément du 10 août* (Martin du Gard).

• REM. Certains auteurs emploient la forme pronominale *s'émaner* au lieu de la forme intransitive : *Le petit garçon était pâle, d'une sorte d'émotion sacrée qui s'émanait de l'image* (Jammes).

émanothérapie [emanɔterapi] n. f. (de *émano-,* élément tiré de *émanation,* et de *-thérapie,* gr. *therapeia,* soin ; milieu du XX^e s.). Thérapeutique qui utilise les émanations de certains corps radio-actifs.

émargement [emarʒəmɑ̃] n. m. (de *émarger ;* 1721, Trévoux, au sens I [*feuille, état d'émargement,* 1870, Larousse] ; sens II, 1890, *Dict. général*).

I. Action de mettre sa signature ou d'apposer une mention en marge d'un écrit ; résultat de cette action. ‖ *Feuille, état d'émargement,* liste nominative sur laquelle les salariés signent en face de leur nom pour indiquer qu'ils ont reçu leur paie ou leur traitement.

II. Action de diminuer, de couper la marge d'une page, d'un livre.

émarger [emarʒe] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative ou intensive] et de *marge ;* 1611, Cotgrave, au part. passé, au sens de « noté dans la marge » ; à l'infin., au sens I, 1721, Trévoux ; sens II, 1805, Lunier). [Conj. **1 b.**]

I. Signer en regard de son nom pour constater le paiement d'un traitement, d'une contribution, ou la réception d'une livraison : *Il tendit deux sacs à prendre et un registre à émarger* (Balzac).

II. Rogner ou diminuer la marge de : *Émarger un livre, une estampe.*

◆ v. intr. ou tr. ind. (1833, Balzac). *Fam.* Percevoir le traitement affecté à un emploi : *Le jour où ils émargent est une belle journée pour les surnuméraires* (Balzac). *L'un de nous deux* [...] *aura cessé d'émarger au budget avant la fin de la journée* (Courteline).

émarginé, e [emarʒine] adj. (lat. *emarginatus,* part. passé de *emarginare,* élargir [les plaies], de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *marginare,* entourer d'une bordure, de *margo, marginis,* bord, bordure ; 1774, Brunot). En termes de botanique, qui est échancré à son extrémité : *Feuilles émarginées.*

émasculateur [emaskylatœr] n. m. (dér. savant de *émasculer ;* 1870, Larousse, au sens de « celui qui châtre un homme ou un animal » ; sens actuel, XX^e s.). Pince utilisée pour la castration des animaux mâles.

émasculation [emaskylasjɔ̃] n. f. (de *émasculer ;* 1755, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Action d'émasculer. ‖ **2.** *Fig.* Action d'affaiblir le caractère original d'une personne, d'une œuvre, de lui ôter sa force, sa vigueur : *L'émasculation d'un génie.*

• SYN. : **1** *castration, stérilisation ;* **2** *abâtardissement, amollissement, dénaturation.*

émasculer [emaskyle] v. tr. (lat. *emasculare,* châtrer, rendre impuissant, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *masculus,* mâle, dér. de *mas,* même sens ; XIV^e s., puis 1707, Dionis, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Priver des organes de la génération, châtrer : *Émasculer un animal.* ‖ **2.** *Fig.* Priver de sa vigueur : *Mutiler l'âme d'un peuple, émasculer son intelligence, qu'y a-t-il de plus honteux, de plus horrible ?* (Gautier).

• SYN. : **1** *bistourner, castrer, hongrer, stériliser ;* **2** *abâtardir, alanguir, amollir, efféminer.*

embabouiner [ɑ̃babwine] v. tr. (de *en-* et de *babouin,* singe ; v. 1265, J. de Meung). *Class.* et *fam.* Duper par des singeries, enjôler par des ruses : *Malgré tous les plus précieux scrupules dont* [les prêtres] *avaient embabouiné la conscience du peuple* (Cyrano de Bergerac).

embâcle [ɑ̃bɑkl] n. m. (déverbal de l'anc. v. *embâcler,* embarrasser [v. 1265, J. de Meung], de *en-* et de *bâcler* [v. ce mot] ; 1640, Oudin, au sens de « embarras » ; sens 1, 1755, *Encyclopédie ;* sens 2, début du XIX^e s.). **1.** Ce qui fait obstacle à la navigation sur une rivière. ‖ **2.** *Spécialem.* Amoncellement de glaçons dans un cours d'eau (par opposition à *débâcle*).

• REM. *Embâcle* est du masculin, alors que *débâcle* est du féminin.

1. emballage [ɑ̃balaʒ] n. m. (de *emballer ;* début du XVI^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1664, d'après Savary des Bruslons, 1723 ; sens 3, 1930, Larousse). **1.** Action d'envelopper, de mettre en caisse ; résultat de cette action : *L'emballage de la porcelaine nécessite des soins particuliers. Il avait à surveiller les emballages, faire un tas de commissions* (Flaubert). ‖ **2.** Tout ce qui sert à emballer, à envelopper (papier, carton, paille, caisse, etc.). ‖ *Papier d'emballage,* papier très résistant, en général de couleur havane, qui sert à confectionner des paquets. ‖ *Toile d'emballage,* toile tissée à larges mailles, dont on enveloppe les objets à emballer. ‖ *Emballage perdu,* qui est vendu avec le produit et qui ne peut être ni repris ni utilisé de nouveau. ‖ *Emballage consigné,* emballage qu'on fait payer au client au moment de la vente et dont le montant lui est restitué lors de la remise de cet emballage. ‖ **3.** *Fig.* et *pop.* Réprimande.

• SYN. : **1** et **2** *conditionnement.*

2. emballage [ɑ̃balaʒ] n. m. (de [*s'*] *emballer ;* 1901, Larousse). En termes de sport, action du coureur qui, à l'approche du but, fournit un effort maximum.

emballé, e [ɑ̃bale] adj. (part. passé de [*s'*]*emballer*). **1.** Qui a échappé au contrôle du cavalier ou du conducteur : *Un cheval emballé.* ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Qui se laisse emporter sans aucune réserve par son enthousiasme pour quelqu'un ou quelque chose : *On voit quelquefois si mal soi-même, si peu emballé qu'on soit. Il faudrait mettre son manuscrit dans un tiroir et attendre une bonne année* (Léautaud).

• SYN. : **2** *chaud, enthousiaste, exalté, passionné.* — CONTR. : **2** *froid, indifférent, refroidi.*

1. emballement [ɑ̃balmɑ̃] n. m. (de *emballer ;* 1629, *Dict. général*). *Vx.* Action d'empaqueter.

2. emballement [ɑ̃balmɑ̃] n. m. (de [*s'*]*emballer ;* 1877, A. Daudet, au sens 2 ; sens 1, 1907, Larousse [« régime anormal d'un appareil », 1961, Larousse]). **1.** Action du cheval qui s'emballe : [Le supplice] *de la reine Brunehaut morte d'un emballement de cheval* (Renard). ‖ *Spécialem.* Régime anormal d'une machine ou d'un appareil qui prend une vitesse supérieure au maximum prévu : *L'emballement d'un moteur.* ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Action de s'enthousiasmer à l'excès pour quelque chose ou quelqu'un : *Elle le décrivait sans le moindre emballement, le blaguant un peu* (Rolland). *Il n'y a jamais d'aveuglement complet, d'emballe-*

ment qui résiste aux sagesses de la réflexion (Daudet).

• SYN. : **1** *emportement ;* **2** *enthousiasme, exaltation, ivresse, lyrisme, passion, transport.* — CONTR. : **2** *flegme, froideur, indifférence.*

emballer [ɑ̃bale] v. tr. (de *en-* et de *balle* 2 ; XIVᵉ s., Poerck, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1864, Littré ; sens I, 3, 1829, G. Esnault ; sens I, 4, 1640, Oudin [d'abord *emballer d'un trousseau,* 1611, Cotgrave] ; sens I, 5, 1882, G. Esnault ; sens II, 1, 1930, Larousse ; sens II, 2, XXᵉ s.).

I. 1. Mettre un objet, une marchandise dans un emballage, pour les transporter ou les vendre : *La peau, il l'emballa soigneusement et la dirigea sur Tarascon* (Daudet). || **2.** *Vx* et *fam.* Envelopper quelqu'un de vêtements pour qu'il ait chaud. || **3.** *Vx* et *fam.* Mettre une personne dans une voiture, un train, pour la faire partir : *Tu l'as emballé* [mon ami] *hier pour Turin, où il ne restera que quelques jours* (Mérimée). || *Spécialem.* et *pop.* Mettre quelqu'un dans une voiture de la police, le conduire en prison : *Des agents l'ont emballé.* || **4.** *Class.* et *fig.* Circonvenir, tromper par de belles paroles : [Le régent] *fut si bien veillé, relayé, tourmenté, qu'ils l'emballèrent* (Saint-Simon). || **5.** *Fam.* Réprimander vertement.

II. 1. *Emballer un moteur,* le faire tourner à un régime excessif. || Par extens. *Emballer une voiture,* la faire aller à une vitesse si grande qu'on en perd le contrôle. || **2.** *Fig.* et *fam.* Transporter d'admiration enthousiaste : *Vous ne pouvez imaginer à quel point ce voyage emballe notre ami !*

• SYN. : **I, 1** *conditionner, empaqueter, envelopper ;* **2** *emmailloter, emmitoufler* (fam.) ; **3** *embarquer ; cueillir, ramasser* (pop.). || **II, 2** *enthousiasmer, exalter, exciter, ravir.* — CONTR. : **I, 1** *déballer, dépaqueter, désemballer, ouvrir.*

◆ **s'emballer** v. pr. (sens 1, 1867, Delvau ; sens 2, 1876, Flaubert ; sens 3, 1866, G. Esnault). **1.** En parlant d'un cheval, échapper à la direction du cavalier ou du conducteur. || **2.** *Fig.* et *fam.* En parlant de quelqu'un, se laisser aller à un engouement incontrôlé : *Il ne s'emballait pas, voyait les choses comme elles sont, posément* (Daudet). *On conçoit que les femmes s'emballent plus violemment et qu'elles adorent mieux* (Huysmans). || **3.** *Fig.* et *fam.* S'abandonner de façon irréfléchie à un mouvement d'humeur, de colère ou d'indignation : *Il reconnut qu'il s'était emballé et, très gentiment, il en demanda pardon* (Courteline). *Je sais maintenant partir quand il faut, ne pas m'emballer, m'arrêter à point, bref, m'abstenir* (Duhamel).

• SYN. : **2** *s'engouer, s'enthousiasmer, s'exalter, s'exciter, se passionner ;* **3** *se déchaîner, éclater, s'emporter.*

emballeur, euse [ɑ̃balœr, -øz] n. (de *emballer ;* 1520, La Roche, au sens 1 ; sens 2, 1628, Chereau). **1.** Ouvrier, ouvrière dont la tâche est d'emballer des marchandises. || **2.** *Class.* et *fig.* Celui qui sait tromper par de belles paroles : *Ne croyez pas ce qu'il dit, ce n'est qu'un emballeur* (Furetière).

embalustré, e [ɑ̃balystre] adj. (de *en-* et de *balustre ;* fin du XIXᵉ s., A. Daudet). Entouré de balustres : *Sur les longues pelouses embalustrées de marbre blanc, décorées de vases et de statues, deux rangées de faneurs se courbaient et se relevaient dans le soleil* (Daudet).

embander [ɑ̃bɑ̃de] v. tr. (de *en-* et de *bande* 1 ; 1420, Douet d'Arcq, au sens de « entourer [quelque chose] de bandes » ; sens actuel, 1762, J.-J. Rousseau). *Vx.* Envelopper un enfant de bandes : *Infailliblement un enfant, dont le corps et les bras sont libres, pleurera moins qu'un enfant embandé dans un maillot* (Rousseau).

embanquer [ɑ̃bɑ̃ke] v. intr. (de *en-* et de *banc ;* 1701, Furetière). En termes de pêche, arriver sur un grand banc de poissons.

embarbouiller [ɑ̃barbuje] v. tr. (de *en-* et de *barbouiller ;* 1530, Palsgrave, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand [comme v. pr., au sens de « se perdre dans ce qu'on dit », fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon] ; sens 3-4, milieu du XIXᵉ s., Baudelaire). **1.** Barbouiller complètement : *Un visage embarbouillé de confiture.* || **2.** Mélanger des choses de manière inextricable. : [Il] *embarbouillait le procès de son père dans celui de Charles Iᵉʳ et de Louis XVI* (Chateaubriand). || **3.** Mêler étroitement quelqu'un à une situation compliquée dont il est difficile de se dégager : *On cherche à s'excuser en se disant, par exemple, qu'on est embarbouillé dans une affaire de meurtre* (Romains). || **4.** *Fig.* Troubler fortement les facultés intellectuelles de quelqu'un : *Un jour que j'avais le cerveau embarbouillé de ce problème à la mode : la morale dans l'art, la providence des écrivains me mit sous la main un volume de Berquin* (Baudelaire). *Le vin, le cidre avaient bien pu m'embarbouiller la mémoire* (Le Goffic).

• SYN. : **2** *embrouiller ;* **3** *embourber* (fam.), *empêtrer ;* **4** *brouiller, déranger, détraquer.*

◆ **s'embarbouiller** v. pr. (fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon). S'embrouiller dans ses paroles.

embarcadère [ɑ̃barkadɛr] n. m. (esp. *embarcadero,* de *embarcar,* embarquer [de même formation que le franç. *embarquer,* v. ce mot] ; 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2-3, milieu du XIXᵉ s.). **1.** Jetée, appontement, construits pour faciliter l'embarquement des marchandises. || *Spécialem.* Pente ou série de marches dans l'épaisseur du mur d'un quai, permettant de descendre jusqu'au bord de l'eau. || **2.** Lieu de départ et d'arrivée des bateaux qui assurent le service des voyageurs. || **3.** *Vx.* Emplacement aménagé au bord d'une voie ferrée pour l'embarquement ou le débarquement des voyageurs ou des marchandises.

embarcation [ɑ̃barkasjɔ̃] n. f. (esp. *embarcación,* de *embarcar* [v. EMBARCADÈRE] ; av. 1648, Voiture, écrit *embarquacion,* au sens de « possibilité d'embarquer » ; sens 1, écrit *embarcation,* milieu du XVIIIᵉ s. ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Bateau dépourvu de pont, naviguant à la voile, à la rame ou au moteur. || **2.** *Par extens.* Nom donné généralement à tous les petits bateaux, notamment à ceux qui sont hissés à bord d'un gros navire : *Mettre les embarcations à la mer.*

embardée [ɑ̃barde] n. f. (part. passé fém. substantivé de *embarder ;* 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXᵉ s.). **1.** Mouvement brusque et pivotant que fait un navire sous l'action d'un fort courant, d'un vent arrière, ou par suite d'une mauvaise manœuvre du gouvernail : *Il est rare qu'un navire remorqué ne fasse pas des embardées.* || **2.** Mouvement brusque et incontrôlé que fait un véhicule par l'effet d'un obstacle ou par suite d'une mauvaise réaction du conducteur : *Après une embardée spectaculaire, la voiture s'est retournée.*

embarder [ɑ̃barde] v. tr. (provenç. *embardá,* même sens, proprem. « embourber, [faire] glisser sur la boue », de *en-* [lat. *in-,* préf. marquant la localisation] et de *bard,* anc. provenç. *bart,* boue, limon, dér. du lat. pop. **barrum,* boue ; 1694, Th. Corneille, comme v. tr. et intr.). Faire brusquement porter l'avant d'un navire sur un bord ou sur l'autre pour éviter un autre navire.

◆ v. intr. En parlant d'un navire, subir une embardée.

embargo [ɑ̃bargo] n. m. (mot. esp. signif. *séquestre,* déverbal de *embargar,* mettre l'embargo, proprem. « empêcher, embarrasser », lat. pop. **imbarricare,* de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et de **barra,* barre ; 1626, Richelieu, au sens 1 ; sens 2, av. 1825, P.-L. Courier ; sens 3, début du XXᵉ s.). **1.** Interdiction provisoire faite à un navire, généralement d'origine étrangère, de quitter le port où il se trouve : *Par mesure de rétorsion, le gouvernement a mis l'embargo sur les pétroliers étrangers. Frapper d'embargo, lever l'embargo.* || **2.** Toute mesure administrative provisoire empêchant la libre circulation d'un objet : *Le bey a commencé à mettre l'embargo sur tous mes biens, navires, palais et ce qu'ils contiennent* (Daudet). || **3.** *Fig.* Tout ce qui empêche le libre exercice de quelque chose : *C'est comme s'ils essayaient de me limiter, de mettre l'embargo sur ma pensée* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *confiscation, mainmise, saisie.*

embarillage [ɑ̃barijaʒ] n. m. (de *embariller ;* 1864, Littré). *Vx.* Action d'embariller.

embariller [ɑ̃barije] v. tr. (de *en-* et de *baril ;* 1741, Savary des Bruslons). *Vx.* Mettre dans des barils : *Embariller des sardines.*

embarquement [ɑ̃barkəmɑ̃] n. m. (de *embarquer ;* 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, 1888, Larousse ; sens 5, milieu du XVIIIe s.). **1.** Action d'embarquer ou de s'embarquer : *Elle avait arrangé avec un patron de navire l'embarquement de marchandises anglaises* (Mérimée). *Nous n'avons plus de goût pour les embarquements, | Nous ne respirons plus vers la terre natale* (Péguy). || **2.** Inscription d'un marin sur le rôle d'équipage, ou d'un passager sur le registre de bord : *Avez-vous fait votre embarquement ?* || **3.** Service de navigation accompli à bord d'un ou de plusieurs bateaux : *Un marin qui a cinq ans d'embarquement.* || **4.** Action de charger des marchandises dans un train, d'y faire monter des animaux, des personnes : *Le chef de gare surveille l'embarquement des voyageurs.* || **5.** *Class.* et *fig.* Action de s'engager dans un état ou dans une intrigue : *Aucun ne se présenta pour être le promoteur d'un embarquement où le temps présent ne permettait pas de s'engager avec prudence* (Saint-Simon).

• SYN. : **1** *chargement ;* **3** *navigation.*

embarquer [ɑ̃barke] v. tr. (de *en-* et de *barque ;* 1511, *Dict. général,* au sens 1 [*embarchier,* infin. substantivé, 1418, Caumont] ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1843, Lamartine ; sens 4, début du XXe s. ; sens 5, 1946, G. Esnault ; sens 6, 1883, G. Esnault ; sens 7, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** Mettre quelque chose, faire monter quelqu'un à bord d'un bateau, d'un navire : *Embarquer des marchandises, du matériel, des troupes.* || **2.** Inscrire un homme, un officier sur le rôle d'équipage. || **3.** *Embarquer un paquet de mer,* recevoir une lame qui déferle sur le pont du bateau. || **4.** Faire monter dans un véhicule, charger : *Embarquer des soldats dans un camion. Embarquer des marchandises dans un wagon.* || *Fam.* Emmener avec soi dans un déplacement : *Ce n'est pas sans inquiétude que le poète embarque avec lui, dans un compartiment de deuxième classe, quatre de ses enfants* (Jammes). || **5.** *Pop.* Emporter avec soi ; dérober : *Le cambrioleur a embarqué tous les bijoux.* || **6.** *Pop.* Conduire au commissariat ou en prison, arrêter : *Il s'est fait embarquer par les agents.* || **7.** *Fig.* Engager dans une opération, dans une affaire : *Embarquer quelqu'un dans un procès. Le malicieux étudiant faisait de l'esprit avec M. de Restaud, le flattait ou l'embarquait dans des discussions* (Balzac).

• SYN. : **1** *charger ;* **7** *entraîner, porter, pousser.* — CONTR. : **1** *débarquer, décharger.*

◆ v. intr. (sens 1-2, 1864, Littré). **1.** Prendre place à bord d'un bateau, d'un navire ; monter à bord : *Notre bataillon attendait l'ordre d'embarquer* (Dorgelès). || **2.** Recevoir une forte lame par-dessus bord : *Le navire désemparé embarquait.*

◆ **s'embarquer** v. pr. (sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, v. 1590, Marnix). **1.** Monter à bord d'un navire : *Je m'embarquai à dix heures du soir pour me rendre en terre ferme* (Chateaubriand). || **2.** S'engager dans une affaire périlleuse ou compliquée : *S'embarquer dans une démonstration difficile.* || Class. *S'embarquer à,* s'engager à : *Il s'embarquait à payer cent mille livres* (Sévigné).

• SYN. : **2** *s'attaquer à, entreprendre, se lancer dans.* — CONTR. : **2** *abandonner, renoncer à.*

embarras [ɑ̃bara] n. m. (déverbal de *embarrasser ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1668, La Fontaine ; sens I, 3, 1685, Mme de Sévigné ; sens I, 4, 1677, Racine ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, av. 1850, Balzac ; sens I, 7, 1644, Corneille ; sens I, 8, 1680, Richelet ; sens II, 1864, Littré).

I. 1. *Class.* et *littér.* Obstacle résultant d'une accumulation de véhicules, d'objets, et qui entrave la circulation : *D'un carrosse en tournant il accroche une roue, | Et du choc le renverse en un grand tas de boue : | Quand un autre à l'instant s'efforçant de passer, | Dans le même embarras se vient embarrasser* (Boileau). *En ce moment précis, l'embarras des voitures était extrême dans la rue Montmartre* (France). || Spécialem. *Embarras gastrique* ou *intestinal,* ou simplem. *embarras,* encombrement des voies digestives. || **2.** *Fig.* Obstacle qui empêche d'agir, ou qui arrête la réalisation de quelque chose : *Susciter des embarras à quelqu'un.* || **3.** *Class.* Ce qui cause du souci, du désagrément, de la gêne à quelqu'un : *Je plains mon pauvre neveu, votre fils, d'avoir été malade. C'est un étrange embarras pour un jeune homme orgueilleux de sa force et de sa vigueur* (Sévigné). || **4.** *Class.* et *littér.* Situation confuse, complication résultant de l'accumulation d'affaires ou de leur difficulté : *Des embarras du trône effet inévitable ! | De soins tumultueux un prince environné | Vers de nouveaux objets est sans cesse entraîné* (Racine). *Dans une expédition que nous fîmes, il s'arrangea si bien que tout le profit lui en demeura, à nous les coups et l'embarras de l'affaire* (Mérimée). || **5.** Gêne qui résulte d'une situation difficile ou pénible : *Se trouver dans l'embarras. En tout cas, ils ne sont guère braves, car ils laissent leur chef dans l'embarras* (Gautier). *Osman me tira tout de suite d'embarras* (Chateaubriand). || Spécialem. *Embarras d'argent, embarras pécuniaires, financiers,* ou simplem. *embarras,* difficultés résultant d'un manque d'argent : *Ce fut le commencement des embarras pécuniaires où j'ai été plongé le reste de ma vie* (Chateaubriand). *Souvent, elle avait des embarras d'argent et, pressée par une dette, le priait de lui venir en aide* (Proust). || **6.** *Vx* et *fam.* État de grossesse : *Catherine raconta l'embarras où elle se trouvait et qu'elle n'avait confié qu'à sa grand-mère* (Balzac). || **7.** Confusion de l'esprit, incertitude quant à la voie à suivre dans une situation embarrassante : *La question des couleurs a plongé chaque maître dans un même embarras* (Gide). || *N'avoir que l'embarras du choix,* avoir un choix très large : *Ma fille a de quoi attirer les épouseurs, et elle n'aura que l'embarras du choix* (Sand). || **8.** Trouble d'une personne qui éprouve une gêne, un malaise devant une situation délicate : *Émilie rougit, son oncle se plut à la laisser quelque temps dans l'embarras* (Balzac). || *Spécialem.* Gaucherie dans le maintien : *Il* [un soldat] *avait, dans sa capote, l'embarras d'une recrue* (Zola).

II. *Faire de l'embarras, des embarras,* affecter de grands airs, faire des manières : *Ce sera Duras qui mènera tout, et vous savez qu'il aime à faire des embarras, dit le duc, qui n'était jamais arrivé à connaître le sens précis de certains mots et qui croyait que faire des embarras voulait dire faire non pas de l'esbrouffe, mais des complications* (Proust). *Ah là là ! Vous, les femmes. Vous en faites des embarras, pour tout ça !* (Colette). || *Faiseur, faiseuse d'embarras,* celui, celle qui affecte des manières prétentieuses, affiche des exigences excessives : *Elle est vulgaire et, avec cela, faiseuse d'embarras* (Proust).

• SYN. : **I, 2** *anicroche* (fam.), *aria* (fam.), *complication, contretemps, embêtement* (fam.), *entrave ;* **5** *difficulté, ennui, pétrin* (pop.) ; **7** *hésitation, indécision, indétermination, perplexité ;* **8** *confusion, honte, trouble.* || **II** *cérémonies, chichi* (très fam.), *épate* (fam.), *façons, histoires, mines, simagrées.*

embarrassant, e [ɑ̃barasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *embarrasser ;* 1642, Oudin, aux sens 1-2). **1.** Qui cause de la gêne ; qui empêche la liberté des mouvements : *Une valise embarrassante.* || **2.** *Fig.* Qui cause du trouble, de la perplexité : *Hum !... c'est dangereux et embarrassant* (Musset). || À quoi on ne peut répondre facilement, ou qu'on ne peut résoudre aisément : *Une question embarrassante. Être dans une situation embarrassante.*

• SYN. : **1** *encombrant, gênant, incommode ;* **2** *déconcertant, déroutant, préoccupant, troublant ; délicat, difficile, épineux, scabreux.* — CONTR. : **2** *aisé, facile, franc, simple.*

embarrassé, e [ɑ̃barase] adj. (part. passé de *embarrasser ;* 1580, Montaigne, au sens 3 ; sens 1, 1587, F. de La Noue ; sens 2, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné ; sens 4, av. 1778, Voltaire ; sens 5, av. 1825, P.-L. Courier). **1.** Où règne l'encombrement : *Une rue, une table embarrassée.* || **2.** Se dit d'un organe du système digestif dont le fonctionnement est gêné : *Avoir l'estomac, l'intestin embarrassé ;* d'un organe quelconque qui se trouve congestionné : *Des reins embarrassés.* || **3.** *Fig.* Qui est dans l'embarras ; qui se trouve en difficulté pour agir, pour répondre : *Si je savais seulement où est le régiment ! disait la cantinière embarrassée* (Stendhal). || **4.** Qui manifeste de l'embarras : *Je compris au vague de ses réponses embarrassées qu'il n'avait pas envie de satisfaire notre curiosité* (France). || **5.** *Vx* et *fam.* Enceinte : *Ma fiancée, qui avait peur que je ne revienne pas, étant déjà embarrassée, pensa mourir de tristesse et du regret de sa noce perdue* (Courier). *Il donnait aux filles embarrassées des tisanes qui faisaient fondre leur embarras* (Barbey d'Aurevilly).

• SYN. : **2** *alourdi, engorgé, lourd, obstrué ;* **3** *hésitant, incertain, indécis, irrésolu, perplexe ;* **4** *ambigu, confus, entortillé, équivoque, vague.* — CONTR. : **2** *libre ;* **3** *décidé, résolu, sûr ;* **4** *assuré, franc, hardi, naturel, net, spontané.*

embarrasser [ɑ̃barase] v. tr. (esp. *embarazar* [empr. par l'intermédiaire des parlers de la Flandre espagnole], de *en-* [lat. *in-*, préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement] et de *bara,* barre, lat. pop. **barra ;* fin du XVI[e] s., aux sens 1 et 5-7 ; sens 2, 1690, Furetière [en ce qui concerne la liberté de mouvement] ; sens 3, 1641, Corneille ; sens 4, 1684, La Bruyère). **1.** *Vx.* Provoquer par un ou plusieurs obstacles l'encombrement d'une voie, d'un passage : *Ces voitures, ces pierres embarrassent la rue.* || **2.** Gêner, en le ralentissant, le fonctionnement d'un organe, surtout du système digestif : *Une nourriture qui embarrasse l'estomac.* || Entraver quelqu'un dans sa liberté de mouvement : *Et les enfants | Embarrassaient mes pas de leurs jeux triomphants* (Hugo). || **3.** *Class.* et *fig.* Rendre quelque chose plus malaisé à résoudre, plus obscur, en multipliant les détails, en accumulant les difficultés : *Puisque M. Jurieu, pour embarrasser la matière, veut nous parler du divorce, ayons la patience de l'entendre* (Bossuet). || *Spécialem.* Dans le domaine littéraire, gêner, alourdir le mouvement par des complications, une surcharge : *Des épisodes qui embarrassent l'intrigue d'un roman.* || **4.** *Fam.* Causer, par sa présence, de la gêne, du désagrément, une entrave : *Je ne veux pas vous embarrasser plus longtemps, je me retire.* || **5.** *Fig.* Gêner quelqu'un en le plongeant dans une situation confuse ou délicate : *La question l'embarrassait parce qu'il ne savait pas y répondre. Le coucher ne m'embarrasse guère : je suis sûr de le rencontrer partout ailleurs que chez moi* (Nerval). || **6.** *Fig.* Jeter dans l'hésitation, l'incertitude : *Une fois ou deux, Barnave parut embarrasser Mirabeau, et il eut l'honneur de le tenir en échec* (Sainte-Beuve). *Et, en même temps, il n'eût jamais pensé que Gottfried pût être assez intelligent pour l'embarrasser par un raisonnement* (Rolland). *Il était bien résolu à ne se laisser point embarrasser par les scrupules* (Gide). || **7.** Inquiéter, troubler : *Ce qui m'embarrassait aussi, c'était l'œil inquisiteur des sergents de ville* (Daudet).

• SYN. : **2** *alourdir, engorger ;* **4** *déranger, embêter* (fam.), *importuner ;* **5** *gêner, troubler ;* **6** *déconcerter, décontenancer, dérouter, désarçonner* (fam.), *désorienter, interloquer ;* **7** *préoccuper, tourmenter, tracasser, travailler, turlupiner* (fam.). — CONTR. : **2** *décongestionner, libérer ;* **7** *rassurer, tranquilliser.*

◆ **s'embarrasser** v. pr. (sens 1-2, 1580, Montaigne ; sens 2, 1662, Molière ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Gêner, entraver sa liberté de mouvement : *S'embarrasser d'une valise, de paquets.* || *Spécialem.* Se congestionner ; éprouver des difficultés à se mouvoir normalement : *Langue qui s'embarrasse.* || *Par extens.* Prendre avec soi quelqu'un ou quelque chose qui n'est pas nécessaire et risque d'être une cause de gêne : *S'embarrasser d'un compagnon de route. À quoi bon s'embarrasser de nomenclatures, d'itinéraires et de listes ?* (Fromentin). || *S'embarrasser dans,* ou *à,* se trouver pris dans quelque chose qui fait obstacle, qui retient : *Une chatte maigre [...] s'embarrassa dans ses jambes et la fit tomber* (Nerval). *Son grand sabre cognant et s'embarrassant à tous les meubles* (Aymé). || **2.** *Fig.* Prendre soin de quelque chose ou de quelqu'un en s'en préoccupant exagérément : *Jean s'embarrasse aussi peu d'un duel que de fumer un cigare* (Balzac). *Le malheur des écrivains est qu'ils s'embarrassent peu de dire vrai pourvu qu'ils disent* (Vigny). || *Ne s'embarrasser de rien,* ne s'inquiéter de rien, ne percevoir aucune difficulté nulle part. || *S'embarrasser de tout,* se faire un monde des moindres choses. || **3.** *Absol.* Perdre de sa vivacité ; s'exprimer confusément : *Plus il réfléchit, plus son esprit s'embarrasse. Je m'embarrassais quand j'essayais de traduire quelque passage du Tasse* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *s'empêtrer, s'encombrer, s'entraver ;* **2** *s'inquiéter, se préoccuper, se soucier, se tourmenter ;* **3** *s'embrouiller.* — CONTR. : **1** *se débarrasser, se décharger, se dégager, se dépêtrer, se libérer ;* **3** *se clarifier, s'éclaircir.*

1. embarrer [ɑ̃bare] v. intr. (de *en-* et de *barre ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme v. tr., au sens de « enfoncer, planter [comme une barre] » ; comme v. intr., au sens actuel, 1870, Larousse). Placer un levier sous un fardeau pour le soulever.

2. embarrer (s') [sɑ̃bare] v. pr. (même étym. qu'à l'art. précéd., avec peut-être une influence de l'ital. *imbarrare,* de même sens et de même formation que le mot franç. ; 1690, Furetière). Passer une jambe de l'autre côté de la barre ou du bat-flanc, en parlant d'un cheval à l'écurie.

embarrure [ɑ̃baryr] n. f. (de [*s'*]*embarrer ;* v. 1560, Paré, au sens 2 ; sens 1, 1755, *Encyclopédie ;* sens 3, 1762, Acad.). **1.** Contusion de la face interne du membre postérieur du cheval qui s'est embarré. || **2.** Fracture, par enfoncement, de la voûte du crâne. || **3.** Garnissage en mortier ou en plâtre entre les bords d'une faîtière et les tuiles de la couverture.

embase [ɑ̃baz] n. f. (déverbal de l'anc. v. *embaser* [1611, Cotgrave], de *en-* et de *base ;* 1752, Trévoux). Dans différentes techniques, notamment dans la construction, partie d'une pièce qui sert de support, de surface d'appui à une autre pièce : *L'embase de la cheminée d'une locomotive. L'embase du percuteur d'une arme à feu. L'embase d'une enclume.*

embasement [ɑ̃bazmɑ̃] n. m. (de *embaser* [v. EMBASE] ; 1694, Th. Corneille). Dans une construction, base de maçonnerie continue, qui fait saillie et qui supporte la charge de l'édifice.

embastillement [ɑ̃bastijmɑ̃] n. m. (de *embastiller ;* fin du XVIII[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** Action d'embastiller (aux sens 1 et 2) : *L'embastillement des chefs de l'opposition.* || **2.** *Vx.* Action d'entourer de bastilles, de fortifications : *Les lieux communs traînant dans tous les journaux : l'embastillement de Paris, les lois de septembre* (Flaubert).

embastiller [ɑ̃bastije] v. tr. (de *en-* et de *bastille,* ouvrage de fortification [1370, *Dict. général*], ou de *Bastille,* château de Paris bâti sous Charles V et servant de prison [1476, Bartzsch] ; 1429, Godefroy, au sens de « établir [des troupes assiégeantes] dans une bastille » ; sens 1, 1717, Voltaire ; sens 2, 1795, Brunot ; sens 3, 1838, Acad.). **1.** *Autref.* Emprisonner à la Bastille. || **2.** *Par extens.* Mettre en prison, incarcérer : *Dans cette horreur, il a puisé le courage d'être publiquement modéré pendant la Terreur et d'intervenir généreusement en faveur d'une belle-mère qui pourtant l'avait fait embastiller* (Camus). || **3.** *Class.* et *littér.* Entourer de bastilles, de fortifications : *On embastille Paris* (Lamennais).

embastionnement [ɑ̃bastjɔnmɑ̃] n. m. (de *embastionner ;* 1870, Larousse). Action d'embastionner : *L'embastionnement de Paris est un anachronisme et un non-sens politique* (É. de Girardin).

embastionner [ɑ̃bastjɔne] v. tr. (de *en-* et de *bastion ;* 1870, Larousse). Entourer de bastions, de fortifications : *Embastionner une ville.*

embatage n. m. V. EMBATTAGE.

embâtage [ɑ̃bataʒ] n. m. (de *embâter ;* 1870, Larousse). Action d'embâter ; résultat de cette action : *L'embâtage d'un mulet.*

embataillement [ɑ̃batajmɑ̃] n. m. (de *embatailler ;* 1864, Littré). *Vx.* En termes militaires, action de passer de l'ordre de la colonne à l'ordre de la bataille.

embatailler [ɑ̃bataje] v. tr. (de *en-* et de *bataille ;* 1373, Gace de la Bigne, comme v. pr., au sens de « se préparer pour la bataille » ; comme v. tr., au sens actuel, 1864, Littré). *Vx.* Ranger des soldats en bataillons.

embataillonner [ɑ̃batajɔne] v. tr. (de *en-* et de *bataillon ;* 1864, Littré). *Vx.* Ranger des soldats en bataillons.

embâter [ɑ̃bɑte] v. tr. (de *en-* et de *bât ;* milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage,* écrit *embaster* [*embâter,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., SaintSimon). **1.** Mettre le bât à une bête de somme : *Embâter un âne.* || **2.** *Class.* et *fig.* Charger quelqu'un du poids ou du souci d'une chose ennuyeuse ou embarrassante : *Le chancelier déclara à M. de Chevreuse qu'il pouvait faire son fils duc et pair s'il voulait, et embâter le roi de ses beaux raisonnements* (Saint-Simon).

◆ **s'embâter** v. pr. [**de**] (1870, Larousse [au sens propre, 1600, O. de Serres]). *Vx* et *fam.* Se charger de quelqu'un ou de quelque chose qui embarrasse ou importune : *J'avais bien affaire vraiment de m'embâter de lui et de son frère* (Sue).

embâtonné, e [ɑ̃bɑtɔne] adj. (part. passé de *embâtonner* [v. ce mot] ; 1447, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Muni d'un bâton, et, *par extens.,* en style burlesque, muni d'une arme quelconque : *Mes ménades | Feront de telles algarades | À ces monstres embâtonnés* (Scarron). || **2.** En termes d'architecture, se dit d'une colonne ayant des moulures saillantes qui remplissent les cannelures jusqu'à une certaine hauteur.

embâtonner [ɑ̃bɑtɔne] v. tr. (de *en-* et de *bâton ;* XVe s., au sens de « armer d'un bâton » [au part. passé, v. l'art. précéd.] ; sens actuel, 1690, Furetière [au part. passé ; à l'infin., 1864, Littré]). En architecture, remplir de saillies en forme de bâtons les cannelures d'une colonne.

• SYN. : *rudenter.*

embatre v. tr. V. EMBATTRE.

embattage [ɑ̃bataʒ] n. m. (de *embattre ;* 1556, *Dict. général*). Action d'embattre une roue.

embatteur [ɑ̃batœr] n. m. (de *embattre ;* 1870, Larousse, au sens de « celui qui place les bandes des roues de voitures » ; sens actuel, XXe s.). Ouvrier qui effectue à la presse hydraulique l'embattage des roues de wagon.

embattre ou , selon l'Acad., **embatre** [ɑ̃batr] v. tr. (de *en-* et de *battre ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « enfoncer » ; sens actuel, 1690, Furetière [mais probablem. bien plus ancien, v. le dér. EMBATTAGE]). [Conj. **48.**] Fixer à chaud un bandage de fer ou d'acier autour d'une roue de voiture, de wagon, de locomotive.

embauchage [ɑ̃boʃaʒ] n. m. (de *embaucher ;* 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1795, Brunot ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Action d'embaucher un ouvrier ou un employé : *L'embauchage des travailleurs non agricoles est réglementé par l'ordonnance du 25 mai 1945. Subir une visite d'embauchage.* || **2.** *Vx* et *péjor.* Action de faire passer des soldats à l'ennemi : *Il suffisait, sous Bonaparte, d'être accusé d'embauchage pour être traduit devant les commissions militaires* (Staël). || **3.** *Par anal.* Action de recruter des partisans. || Spécialem. *Embauchage en vue de la débauche,* délit qui consiste à recruter des femmes pour la prostitution.

• SYN. : **1** *embauche* (fam.) ; **3** *embrigadement, enrôlement, recrutement.* — CONTR. : **1** *débauchage, licenciement.*

• REM. On a dit aussi, au sens 1, EMBAUCHEMENT (1792, Brunot) : *Le mécanicien de Lille auquel il avait eu l'idée d'apprendre son embauchement à Montsou* (Zola).

embauche [ɑ̃boʃ] n. f. (déverbal de *embaucher ;* 1660, Oudin, puis 1901, Larousse). *Fam.* Recrutement d'ouvriers pour un travail : *Se présenter à un bureau d'embauche.*

• SYN. : *embauchage.* — CONTR. : *débauchage, licenciement.*

embauchée [ɑ̃boʃe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *embaucher ;* 1792, Romme). Dans les arsenaux maritimes, rentrée aux ateliers, reprise du travail (peu usité) : *Le bruit caractéristique des bas quartiers de Brest aux heures d'embauchée* (Loti).

embaucher [ɑ̃boʃe] v. tr. (de *en-* et de [*dé*]*baucher* [v. ce mot] ; 1564, J. Thierry, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, av. 1869, Lamartine ; sens 4, 1955, Robert). **1.** Engager des salariés pour un travail industriel, commercial ou agricole : *L'automne commençait ; il fallut embaucher plus d'hommes pour hâter les labours, les semailles* (Gide). || **2.** *Vx.* Attirer dans son armée les soldats de l'armée ennemie. || **3.** *Par anal.* et *vx.* Attirer habilement dans un parti ou un groupement ; recruter des partisans : *Le sang coulait partout : les clubs embauchaient les régiments* (Lamartine). || **4.** *Fam.* Décider quelqu'un à participer avec soi à une occupation ou à un loisir : *Je t'embauche pour le prochain pique-nique.*

• SYN. : **3** *embrigader, racoler* (fam.). — CONTR. : **1** *débaucher, licencier.*

embaucheur, euse [ɑ̃boʃœr, -øz] n. (de *embaucher ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** Personne qui embauche des travailleurs. || **2.** *Vx.* Celui qui embauche des soldats : *Ces millionnaires de la chance* [...] *suivis de la troupe embrigadée des recruteurs, des racoleurs, des embaucheurs* (Goncourt).

embauchoir [ɑ̃boʃwar] n. m. (altér. de *embouchoir,* dér. de *emboucher* 1 [v. ce mot] ; 1755, *Encyclopédie*). Appareil qu'on introduit dans une chaussure pour en maintenir la forme : *Les bottes Chantilly toutes droites, que leurs embauchoirs remplissaient* (Hermant). || *Embauchoir à forcer,* instrument destiné à élargir les chaussures.

• REM. L'Académie, donne l'ancienne forme EMBOUCHOIR.

embaumement [ɑ̃bommɑ̃] n. m. (de *embaumer ;* v. 1560, Paré [var. *embalsement,* XIIIe s., Godefroy]). Action d'embaumer un cadavre ; procédé selon lequel les cadavres sont embaumés. || Conservation des cadavres par des procédés chimiques en vue de l'étude anatomique.

embaumer [ɑ̃bome] v. tr. (de *en-* et de *baume* 1 ; XIIe s., *Roncevaux,* écrit *enbasmer* [*enbaumer, embaumer,* XIIIe s., *Chronique de Rains*], au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1778, Voltaire ; sens II, 1, fin du XIIIe s., Joinville ; sens II, 2, début du XXe s. ; sens II, 3, 1841, *les Français peints par eux-mêmes*).

I. 1. Conserver un cadavre en le traitant par des substances qui le préservent de la corruption : *J'ai vu Lénine mort, mort et embaumé* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Perpétuer l'existence, conserver la trace de : *Si encore nos médiocres cerveaux savaient bien embaumer les souvenirs ! Mais ceux-ci se conservent mal* (Gide).

II. 1. Remplir d'une odeur douce et très agréable : *Des vaisseaux d'Asie embaument le vieux port* (Samain). *Les deux frères, maintenant, contournaient le jardin du Luxembourg. Les verdures du jardin embaumaient la nuit d'été* (Duhamel). || **2.** Répandre l'odeur de : *Les pins d'Alep, brûlés par l'été, embaumaient la résine* (Bosco). || **3.** *Absol.* Répandre une odeur suave : *Elle embaumait, elle avait sans doute pris un bain* (Balzac).

• SYN. : **II, 2** *fleurer, sentir.* — CONTR. : **II, 1** *empester, empuantir ;* **2** *puer.*

embaumeur [ɑ̃bomœr] n. m. (de *embaumer ;* 1556, Saliat). Personne dont la profession est d'embaumer : *Comme des embaumeurs qui vous disposeraient pour le tombeau* (Flaubert).

embecquer [ɑ̃beke] v. tr. (de *en-* et de *bec ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Donner la becquée à un oiseau : *Observer une hirondelle embec-*

quant ses petits. || **2.** Nourrir de force une volaille pour l'engraisser.

embéguiner [ɑ̃begine] v. tr. (de *en-* et de *béguin ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1594, *Satire Ménippée ;* sens 3, 1625, Naudé). **1.** *Class.* et *littér.* Couvrir la tête d'un béguin, ou d'un morceau de tissu qui enserre la tête d'une manière analogue : *D'un crêpe noir, Hécube embéguinée | Lamente, pleure et grimace toujours* (Racine). *Une grande vieille embéguinée de jaune, la taille droite dans un petit châle vert, sautait légèrement sur le trottoir, un panier au bras, regardait le numéro avec beaucoup d'attention...* (Daudet). || **2.** *Class.* et *fig.* Touriner la tête de quelqu'un, l'enticher : *Est-il possible que vous serez toujours embéguiné de vos apothicaires et de vos médecins* (Molière). || **3.** Endoctriner sottement : *Tout ce qui tient une plume s'est donné le mot pour embéguiner le peuple* (Proudhon).

◆ **s'embéguiner** v. pr. (1640, Oudin [au sens propre de « se mettre un béguin », v. 1534, Bonaventure Des Périers]). *Class.* Se prendre d'engouement pour quelqu'un : *Ce beau monsieur le comte dont vous vous êtes embéguiné* (Molière).

embellie [ɑ̃bɛli] n. f. (part. passé fém. substantivé de *embellir ;* 1753, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* au sens 1 ; sens 2, 1862, Fromentin ; sens 3, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Dans la marine, moment où le vent diminue. || *Par extens.* Calme relatif de la surface de la mer après un grain : *Il est entré* [l'oiseau] *par le hublot que j'avais ouvert pendant une courte embellie* (Fromentin). || **2.** Éclaircie dans le ciel, au cours d'une période de mauvais temps. || **3.** *Fig.* Moment plus faste, plus serein dans une période agitée, difficile : *Elle a parlé du souper comme d'un plaisir arrivant fort à propos, au moment où une embellie momentanée, mais qui semblait définitive, lui permettait de rentrer dans la vie réelle* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *accalmie, bonace ;* **3** *amélioration, apaisement, calme, détente.*

embellir [ɑ̃belir] v. tr. (de *en-* et de *bel,* beau ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « plaire, être agréable » ; sens 1, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire ;* sens 2-3, 1580, Montaigne). **1.** Rendre beau, attrayant quelqu'un ou quelque chose : *Cette couleur vous embellit. Un oratoire sombre, embelli de bons tableaux des plus grands maîtres* (Chateaubriand). *L'étonnante beauté du ciel embellirait même un pays sans grâce* (Fromentin). || En parlant de choses, servir d'ornement à : *Cet escalier embellit l'entrée.* || **2.** Faire paraître une personne, une chose, plus belle, plus attrayante qu'elle n'est en réalité : *L'éloignement embellit tout ce qu'on a quitté. La solitude embellit tout* (Barrès). || **3.** *Fig.* Faire paraître trop beau, décrire en enjolivant, en exagérant : *Je n'ai jamais atténué ni embelli le bien que je rencontrais sur mon chemin* (Montalembert). *Moi qui avais si peu à te confier que j'étais obligé d'embellir de misérables aventures* (Mauriac).

● SYN. : **1** *agrémenter, arranger, flatter ; décorer, égayer, orner, parer ;* **2** *idéaliser, poétiser ;* **3** *amplifier, enjoliver, farder, rehausser.* — CONTR. : **1** *défigurer, déparer, enlaidir, gâcher ;* **2** *détériorer, gâter ;* **3** *amoindrir, avilir, dégrader, déprécier, minimiser, rabaisser.*

◆ v. intr. (1671, Mme de Sévigné [*ne faire que croître et embellir,* 1671, Molière]). Devenir beau ou plus beau : *Dès que l'enfant leur paraissait avoir encore embelli, ils le faisaient photographier* (Renard). || Fam. *Ne faire que croître et embellir,* v. CROÎTRE.

● REM. Se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* si l'on veut marquer une action progressive : *Elle a beaucoup embelli en peu de temps ;* ou avec *être* pour marquer l'état : *Cette jeune fille est bien embellie.*

◆ **s'embellir** v. pr. (sens 1, XIIe s., *Partenopeus de Blois ;* sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Paraître beau ou plus beau : *Grâce à une opération d'esprit toute particulière aux amoureux quand ils sont poètes, ou aux poètes quand ils sont amoureux, la femme s'embellit de toutes les grâces du paysage* (Baudelaire). *Le passé s'embellit ; vus de loin, les êtres semblent meilleurs* (Dorgelès). || **2.** Se rendre plus beau : *De tous temps la femme a utilisé les fards et la parure pour s'embellir. Le soin de s'embellir est presque le désir de plaire* (Marmontel).

embellissement [ɑ̃belismɑ̃] n. m. (de *embellir ;* 1270, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Action d'embellir : *Se préoccuper de l'embellissement d'un quartier, d'une maison.* || La décoration qui en résulte : *Les embellissements de Paris.* || **2.** *Fig.* Développement, tournure qui permettent d'agrémenter ou d'orner un texte ou un discours : *Les embellissements du style.*

● SYN. : **1** *décoration, ornementation, parure ;* **2** *agrément, enjolivement, fioriture.*

embellisseur, euse [ɑ̃belisœr, -øz] n. (de *embellir,* 1864, Littré). *Péjor.* Se dit d'une personne qui a la manie des embellissements : *Lausanne, enlaidie par les embellisseurs* (Hugo).

emberlificoter [ɑ̃bɛrlifikɔte] v. tr. (déformation plaisante d'un anc. verbe *embirelicoquier* [v. la Rem. sur EMBERLOQUER (s')] ; milieu du XVIIIe s., au part. passé, au sens de « entiché [de] » ; à l'infin., aux sens 1-2, 1790, Brunot ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** *Fam.* Gêner les mouvements d'une personne. (Rare.) || **2.** *Fig.* et *fam.* Faire tomber dans un piège, circonvenir, par des paroles ou des promesses : *Emberlificoter un client, un créancier.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Compliquer, rendre inextricable : *Comme c'est emberlificoté, quelle tartine !* (Proust).

● SYN. : **2** *attraper* (fam.), *avoir* (fam.), *embobeliner* (fam.), *embobiner* (fam.), *endormir, enjôler ;* **3** *embrouiller, emmêler, entortiller.*

◆ **s'emberlificoter** v. pr. (sens 1-2, 1864, Littré). **1.** *Fam.* Être embarrassé, entravé dans ses mouvements : *Il s'emberlificota dans les jupons qui lui barraient le chemin et faillit tomber* (Zola). || **2.** *Fig.* et *fam.* S'embrouiller, se perdre dans des difficultés inextricables : *M. Capoulié s'emberlificotait ; son débit devenait mol et discontinu* (Duhamel).

● SYN. : **1** *s'empêtrer, se prendre ;* **2** *s'embrouiller.*

emberlificoteur, euse [ɑ̃bɛrlifikɔtœr, -øz] n. et adj. (de *emberlificoter ;* 1867, Delvau). *Fam.* Personne qui emberlificote, qui trompe habilement.

emberloquer (s') [sɑ̃bɛrlɔke] v. pr. (de *en-* et de *berloque,* forme anc. de *breloque* [v. ce mot] ; 1721, Trévoux). *Vx.* Se prendre d'un engouement ridicule pour quelqu'un ou quelque chose qui n'en vaut pas la peine : *Au lever du jour, elle regarda avec un nouvel ébahissement ce nigaud dont elle regrettait de s'être emberloquée* (Chateaubriand).

● REM. On trouve aussi les formes S'EMBERLICOQUER (1732, Richelet ; *s'embirelicoquier,* s'entêter sans raison, v. 1320, *Roman de Fauvel*), S'EMBRELICOQUER (1674, Hauteroche) et S'EMBERLUCOQUER (1690, Furetière).

embesogné, e [ɑ̃bəzɔɲe] adj. (de *en-* et de *besogne ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *embesoignié* [*embesogné,* 1606, Malherbe). *Class.* Occupé à quelque besogne : *Vous verrez bientôt près de quatre cents vers que j'ai faits sur le Roi. J'y suis fort embesogné* (Malherbe).

embêtant, e [ɑ̃bɛtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *embêter ;* av. 1850, Balzac, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Qui embête, qui distille l'ennui : *Il me semble que Salammbô est embêtante à crever* (Flaubert). *Elles me trouvaient poseur, embêtant, enfin* (Huysmans). || **2.** *Fam.* Qui importune, contrarie ; qui cause des ennuis : *C'est embêtant, se dit-il, que ce prêtre s'en aille de Paris avant moi* (Huysmans). *On ne se figure pas ce que c'est embêtant, dans notre métier, ces questions de modèles* (Gide). *Il est embêtant avec ses questions continuelles !*

● SYN. : **1** *assommant* (fam.), *barbant* (fam.), *casse-pieds* (pop.), *ennuyeux, importun, rasoir* (pop.) ; **2** *agaçant, déplaisant, désagréable, empoisonnant* (fam.), *enquiquinant* (fam.), *fâcheux.* — CONTR. : **1** *agréable, amusant, délassant, distrayant, divertissant ;* **2** *captivant, intéressant, passionnant.*

◆ **embêtant** n. m. (début du XXe s.). Chose qui gêne, qui procure une contrariété : *L'embêtant, c'est qu'elle ne ferme pas à clef, sa valise* (Gide).

• SYN. : *ennui, hic* (fam.), *inconvénient.*

embêté, e [ɑ̃bɛte] adj. (part. passé de *embêter ;* av. 1850, Balzac, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Qui ressent une contrariété ; qui est gêné par un contretemps : *Comme un voyageur embêté qui se met tantôt sur l'impériale, tantôt sur la rotonde* (Flaubert). || **2.** *Fam.* Qui traduit la contrariété, l'ennui : *Elle avait cet air embêté que nous lui connaissons bien.*

• SYN. : **1** et **2** *contrarié, ennuyé, fâché, mécontent.* — CONTR. : **1** et **2** *charmé, content, enchanté, heureux, ravi.*

embêtement [ɑ̃bɛtmɑ̃] n. m. (de *embêter ;* milieu du XIXe s., aux sens 1-2). **1.** État de celui qui est contrarié : *Ce n'est que gens qu'on embête, qui s'embêtent et qui embêtent les autres : l'embêtement est général* (Renard). || **2.** *Fam.* Ce qui cause une contrariété : *On rentre crotté, mouillé, avec tous les embêtements de Paris sur le dos* (Daudet). *Jusqu'ici, Pasquier, tu n'as connu que des succès et même des succès faciles. Maintenant, tu pourrais voir ce que c'est que les embêtements* (Duhamel).

• SYN. : **1** *déplaisir, malaise, mécontentement ;* **2** *désagrément, empoisonnement* (pop.), *ennui, souci, tracas, tracasserie.*

embêter [ɑ̃bɛte] v. tr. (de *en-* et de *bête* 1 ; 1794, Hébert, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Ennuyer fortement : *Tout ce qui ne t'embête pas, tu crois que ça manque de profondeur* (Gide). || **2.** Causer une contrariété, une gêne à quelqu'un : *Dites-lui qu'il est inadmissible que sainte Radegonde ressuscite à l'effet d'embêter les sénateurs* (France). *Comme si, passé douleurs ou démangeaisons, rien ne s'offrait pour embêter un homme !* (Gide).

• SYN. : **1** *assommer* (fam.), *barber* (fam.), *bassiner* (fam.), *empoisonner* (fam.), *importuner, raser* (fam.), *tanner* (très fam.) ; **2** *agacer, chagriner, chiffonner* (fam.), *contrarier, enquiquiner* (fam.), *tourmenter.* — CONTR. : **1** *amuser, délasser, distraire, divertir ; captiver, charmer, intéresser, ravir, séduire.*

◆ **s'embêter** v. pr. (sens 1, 1845, Flaubert ; sens 2, XXe s. ; sens 3, av. 1896, Goncourt). **1.** *Fam.* Être accablé d'ennui : *Il existe* [...] *des gens ainsi constitués qu'ils s'imaginent la vie faite pour s'embêter. Tout ce qui paraît être amusant devient aussitôt une faute de savoir-vivre* (Maupassant). *Mais dès que je ne suis plus tendu vers quelque chose, je m'embête à mort* (Gide). || **2.** Fam. *Ne pas s'embêter,* être dans une position enviable, s'amuser beaucoup : *Venez nous voir : on ne s'embête pas chez nous.* || **3.** Vx. *S'embêter de,* se préoccuper de : *S'embêter des œuvres de Dieu* (Goncourt).

embiellage [ɑ̃bjɛlaʒ] n. m. (de *embieller ;* XXe s.). Opération de montage et d'ajustage des bielles d'un moteur ou d'une machine à vapeur.

embieller [ɑ̃bjɛle] v. tr. (de *en-* et de *bielle ;* XXe s.). Monter et ajuster les bielles d'un moteur ou d'une machine à vapeur.

emblavage [ɑ̃blavaʒ] n. m. (de *emblaver ;* 1845, Bescherelle [un premier ex. au XVIIIe s.]). Action d'emblaver : *Mettez-vous à taper le rapport de Chauvin sur les emblavages* (Coolus). [On dit aussi EMBLAVEMENT.]

emblave [ɑ̃blav] n. f. (déverbal de *emblaver ;* 1755, *Encyclopédie,* au pl. ; au sing., 1838, Acad.). Champ où du blé a été nouvellement semé.

emblavement [ɑ̃blavmɑ̃] n. m. (1932, Acad., au sens de « terre emblavée » ; sens actuel, 1948, Larousse). Syn. de EMBLAVAGE.

emblaver [ɑ̃blave] v. tr. (de *en-* et de *blef,* forme fréquente de *blé* en anc. franç. ; 1242, Godefroy, au part. passé, écrit *anblavei ;* à l'infin., écrit *emblaver,* 1573, Du Puys [var. *emblaer,* début du XIIIe s., *Guillaume de Dole,* au part. passé, et 1332, Godefroy, à l'infin.]). Ensemencer de blé, et, *par extens.,* d'une céréale quelconque.

emblavure [ɑ̃blavyr] n. f. (de *emblaver* [v. ce mot] ; 1732, Liger, au sens de « rendement, récolte » [var. *emblaüre,* XIIIe s., *Établissements de Saint Louis*] ; sens actuel, 1762, Acad. [var. *embleüre,* fin du XIVe s.]). Champ ensemencé de blé, et, *par extens.,* d'une plante quelconque : *Rares sont les emblavures qui dépassent un hectare* (Van der Meersch). *Joseph se rua dans le dossier comme un sanglier dans une emblavure* (Duhamel).

emblée (d') [dɑ̃ble] loc. adv. (loc. formée avec le part. passé fém. de *embler* [v. ce mot] ; av. 1454, Monstrelet [d'abord *à emblée, en emblée,* XIIe s., au sens de « en cachette »]). Sans rencontrer d'obstacle ou de difficulté, du premier coup : *Gagner d'emblée une bataille. L'orateur a conquis d'emblée la sympathie du public. M. Dupanloup se substituait d'emblée à saint Jean Climaque* (Renan). || Tout de suite, immédiatement : *À ton retour tu ne dois point venir d'emblée sur le lac* (Stendhal). *Encore ceux-là ne sont pas arrivés d'emblée à l'espérance qui les soutient maintenant* (Sand).

• SYN. : *aussitôt, dès l'abord, d'entrée de jeu, illico* (fam.), *incontinent, instantanément, sur-le-champ.*

emblématique [ɑ̃blematik] adj. (bas lat. *emblematicus,* plaqué, de *emblema* [v. EMBLÈME] ; av. 1553, Rabelais). Qui présente, qui constitue un emblème : *Un bouquet de fleurs emblématiques, à la mode orientale* (Daudet).

• SYN. : *allégorique, symbolique.*

emblème [ɑ̃blɛm] n. m. (lat. *emblema,* travail de marqueterie, ornement en placage sur des vases, gr. *emblêma,* ce qui est enfoncé dans ou appliqué sur, ornement en relief sur des vases précieux, travail de mosaïque, de *emballein,* jeter dans ou sur ; milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1849, Bescherelle ; sens 3, 1704, Trévoux). **1.** Figure symbolique adoptée par convention pour représenter une chose abstraite, une idée, et parfois accompagnée d'une devise : *Commenter, expliquer un emblème.* || **2.** Attribut destiné à représenter une autorité, une personne, une collectivité, un régime politique, etc. : *Le sceptre, emblème de la royauté. L'abeille était l'emblème de l'Empire français. L'emblème d'un parti, d'une profession. Vous m'envoyâtes, fraîche éclose une chère petite rose | Frais emblème, message pur* (Verlaine). || *Emblèmes maçonniques,* ornements portés par les francs-maçons dans leurs cérémonies et qui indiquent leurs grades respectifs. || **3.** Être ou objet qui symbolise une chose abstraite, idée ou qualité : *L'abeille est l'emblème du travail, la colombe celui de l'innocence, le coq celui de la vigilance.*

embler [ɑ̃ble] v. tr. (lat. *involare,* voler dans ou à, se précipiter sur, attaquer, saisir, prendre possession de, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et de *volare,* voler, aller rapidement ; v. 980, *Passion du Christ*). *Class.* Enlever avec violence ou par surprise : *Chacun des deux autres* [Louvois et Colbert] *tendant toujours à embler la besogne d'autrui* (Saint-Simon).

embobelinage [ɑ̃bɔblinaʒ] n. m. (de *embobeliner ;* fin du XIXe s., A. Daudet). *Vx.* Action d'embobeliner ; résultat de cette action : *La petite comtesse de Foder, son bout de nez pointu tout affairé de curiosité dans un embobelinage de dentelles* (Daudet).

embobeliner [ɑ̃bɔbline] v. tr. (de *en-* et de l'anc. franç. *bobelin,* chaussure grossière [1379, J. de Brie], de l'onomatop. *bob-,* exprimant la bouffissure et la difformité : v. 1585, Cholières, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** *Vx.* Envelopper soigneusement, emmitoufler : *Puis, en attendant les voitures, on s'embobelina dans les capelines et les manteaux* (Flaubert). *D'autres encore dont le crâne est embobeliné de linges cachant sans doute des bosses ou des plaies* (Huysmans). || **2.** *Fig.* et *fam.* Enjôler, flatter par des paroles insidieuses : *Carmen a si bien embobeliné le chirurgien du presidio, qu'elle a obtenu la liberté de son rom* (Mérimée).

• SYN. : **2** *emberlificoter* (fam.), *embobiner* (fam.), *enjôler, envelopper, séduire.*

embobelineur, euse [ɑ̃bɔblinœr, -øz] adj. (de *embobeliner ;* début du XXe s.). *Vx.* Qui sait embobeliner : *Le regard hardi et embobelineur* (Theuriet).

• SYN. : *cajoleur, charmeur, enjôleur, ensorceleur, séducteur.*

embobiner [ɑ̃bɔbine] v. tr. (altér., d'après *bobine,* de *embobeliner* ; 1842, Mozin, au sens 3 ; sens 1 [de *en-* et de *bobine*], 16 nov. 1876, *Journ. officiel* ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Enrouler autour d'une bobine (rare) : *Embobiner du fil.* || **2.** Envelopper de vêtements ou de linge : *C'est drapé, embobiné, enturbanné qu'il fait l'amour* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *fam.* Tromper par des paroles captieuses : *Quand je me laisse embobiner par le vendeur* (Romains).

• SYN. : **2** *emmailloter* (fam.), *emmitoufler* (fam.) ; **3** *emberlificoter* (fam.), *embobeliner* (fam.), *enjôler, entortiller* (fam.).

emboire (s') [sɑ̃bwar] v. pr. (lat. *imbibere,* boire, absorber, se pénétrer de, de *in-*, préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et de *bibere,* boire ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme v. tr., au sens de « imbiber d'un liquide », écrit *embeivre* [*emboire,* « absorber un liquide », v. 1460, G. Chastellain] ; comme v. pr., au sens actuel, 1676, Félibien). [Conj. **70.**] En parlant d'un tableau, perdre de son éclat particulier par suite de l'absorption de l'huile, de l'essence, etc., par le bois ou la toile.

emboiser [ɑ̃bwaze] v. tr. (de *en-* et de l'anc. franç. *boisier,* tromper, trahir [fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*], germanique **bausjan,* dire des bêtises, dénaturer, défigurer ; v. 1210, *Amadas et Ydoine*). *Class.* et *littér.* Tromper, séduire, par des caresses, des paroles enjôleuses : *Est-ce ma faute, à moi, si Madame t'emboise* (Boursault). *La perfide ! qu'il dise vrai ou non, la v'la, morgué, emboisée* (Dancourt). *Emboisez-moi bien ces gens-là* (Balzac).

emboîtage [ɑ̃bwataʒ] n. m. (de *emboîter* ; 1787, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* au sens de « insertion d'une chose dans une autre » ; sens 1, 20 sept. 1874, *Journ. officiel* ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1890, *Dict. général*). **1.** Action de mettre en boîte : *Une technique nouvelle permettant d'accélérer l'emboîtage des conserves.* || **2.** Ce qui permet la mise en boîte ; l'enveloppe, le récipient : *Un emboîtage de vannerie.* || **3.** En reliure, action de placer les cahiers cousus dans la couverture préparée à l'avance. || Étui, généralement cartonné, destiné à recevoir un livre de luxe en cahiers non cousus, en vue d'une reliure ultérieure.

emboîté [ɑ̃bwate] n. m. (abrév. de *pas emboîté,* même sens [1838, Acad.] ; XXe s.). En termes de chorégraphie, pas de danse léger et vif, qui s'exécute le plus souvent sur les pointes et qui consiste à passer les pieds l'un devant l'autre, le talon contre la pointe.

emboîtement [ɑ̃bwatmɑ̃] n. m. (de *emboîter* ; 1606, Crespin). État de ce qui s'emboîte ou de ce qui est emboîté : *L'emboîtement des tenons et des mortaises d'une charpente. L'emboîtement des os.*

emboîter [ɑ̃bwate] v. tr. (de *en-* et de *boîte* ; 1328, Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1606, Crespin [en reliure, 20 avr. 1876, *Journ. officiel*] ; sens 3, 1843, Lamartine ; sens 4, début du XIXe s. [au *fig.,* av. 1854, Nerval] ; sens 5, 1894, G. Esnault). **1.** *Vx.* Mettre en boîte : *Emboîter des sardines.* || *Spécialem.* En reliure, procéder à l'emboîtage. || **2.** Assembler deux pièces en les faisant entrer l'une dans l'autre : *Emboîter des éléments de tuyauterie.* || **3.** Envelopper exactement : *Une robe qui emboîte sa taille fine.* || **4.** *Emboîter le pas à quelqu'un,* marcher de près derrière lui et à son allure, comme si on voulait mettre ses pas dans les siens : *Les autres divisions emboîtaient le pas à merveille et sonnaient des talons comme de vieux grognards !* (Daudet) ; et au *fig.,* modeler son action, son comportement sur ceux d'autrui : *Nous avons jusqu'ici emboîté le pas à cette action bourgeoise* (Nerval). *Paul Féval, placé de l'autre côté de la sphère, esprit amoureux d'aventures, admirablement doué pour le grotesque et le terrible, a emboîté le pas, comme un héros tardif, derrière Frédéric Soulié et Eugène Sue* (Baudelaire). || **5.** Pop. *Emboîter quelqu'un,* le mettre en prison : *C'est des coups à se faire emboîter, ça, mon petit !* (Colette).

• SYN. : **2** *aboucher, ajuster, encastrer, enchâsser* ; **3** *mouler.*

◆ **s'emboîter** v. pr. (1690, Furetière). Être emboîté, prendre exactement sa place : *Des tuyaux qui s'emboîtent facilement* ; au fig. : *Des raisonnements qui s'emboîtent bien les uns dans les autres.*

emboîture [ɑ̃bwatyr] n. f. (de *emboîter* ; milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1639, Havard ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** En termes de menuiserie, endroit où deux choses peuvent entrer l'une dans l'autre pour s'ajuster. || **2.** Pièce de bois destinée à recevoir dans une rainure les extrémités d'un panneau fait de plusieurs pièces. || **3.** Technique d'emboîtement : *Une emboîture à l'étain.*

embolectomie [ɑ̃bɔlɛktɔmi] n. f. (de *embol[us]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation ; XXe s.). Acte chirurgical qui consiste à ouvrir une artère et à extraire l'embolus qui s'y est arrêté.

embolie [ɑ̃bɔli] n. f. (du gr. *embolê,* action de jeter sur ou de mettre dans, attaque, choc, de *emballein,* jeter dans ou sur ; milieu du XIXe s.). Trouble grave de la circulation sanguine, causé par l'obstruction d'un vaisseau : *Une embolie pulmonaire. Une embolie mit Marceline entre la vie et la mort* (Gide). *Dans les embolies cérébrales minimes, par exemple, vous savez comme moi que c'est par l'hypertension et la tachycardie que le cœur lutte victorieusement contre l'obstruction des alvéoles pulmonaires* (Martin du Gard).

emboligène [ɑ̃bɔliʒɛn] adj. (de *emboli[e]* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer ; XXe s.). Qui produit des embolies : *Le rétrécissement mitral est une affection emboligène.*

embolique [ɑ̃bɔlik] adj. (de *embolie* ; 1870, Larousse). Relatif à l'embolie.

embolisation [ɑ̃bɔlizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *embolie* ; 1878, Larousse). Formation d'une embolie.

embolisme [ɑ̃bɔlism] ou **embolime** [ɑ̃bɔlim] n. m. (bas lat. *embolismus,* gr. *emboli[s]mos,* [mois, jour] intercalaire, de *embolê* [v. EMBOLIE] ; v. 1119, Ph. de Thaon). Mois intercalaire du calendrier grec.

embolismique [ɑ̃bɔlismik] adj. (de *embolisme* ; XVe s., Godefroy). Dans l'Antiquité et au Moyen Âge, se disait d'une année comportant un mois supplémentaire de trente jours, destiné à rétablir la concordance entre les années lunaires et les années solaires.

embolus [ɑ̃bɔlys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, repris au lat. class. *embolus,* qui signifiait « piston d'une pompe », gr. *embolos,* ce qui se jette ou s'enfonce dans, dér. de *emballein* [v. EMBOLIE] ; XXe s.). Corps étranger qui, par sa migration, puis par son arrêt, détermine le phénomène de l'embolie.

• REM. On dit aussi EMBOLE [ɑ̃bɔl] n. m. (francisation du gr. *embolos* ; 1870, Larousse).

embonpoint [ɑ̃bɔ̃pwɛ̃] n. m. (de la loc. *[estre/être] en bon point,* en bonne condition [v. 1210, *Perlesvaus*], en bonne santé [XIVe s.], bien en chair [v. 1462, *Cent Nouvelles*], de *en,* prép., *bon,* adj., et *point,* n. m. ; 1528, C. Marot, au sens 2 ; sens 1, 1542, Huguet). **1.** *Class.* État d'une personne qui est en très bonne santé, qui a bonne mine : *Il a votre air, votre âge, | Vos yeux, votre action, votre maigre embonpoint* (Corneille). || **2.** *Auj.* État d'une personne un peu grasse, bien en chair : *Avoir de l'embonpoint. Son embonpoint ne détruisait ni la grâce de sa taille, ni la rondeur voulue pour que ses formes demeurassent belles* (Balzac).

• SYN. : **2** *corpulence, rondeur, rotondité.* — CONTR. : **2** *maigreur, minceur, sveltesse.*

emboquer [ɑ̃bɔke] v. tr. (empr. d'une forme dialect. de la région lyonnaise, de *en-* et de *boque* [qui correspond au franç. *bouche*] ; 1864, Littré). Gaver les animaux pour les engraisser.

embossage [ɑ̃bɔsaʒ] n. m. (de *embosser* ; 1792, Romme). Action d'embosser un navire. || *Ligne d'embossage,* celle que forment plusieurs navires mouillés et embossés.

embosser [ɑ̃bɔse] v. tr. (de *en-* et de *bosser* 1 ; 1752, Trévoux). Maintenir un bateau à l'ancre dans une position donnée, en dépit du vent et des courants, au moyen

de câbles et d'ancres mouillées à l'avant et à l'arrière.

◆ **s'embosser** v. pr. (sens 1, 1770, Raynal ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, début du XXᵉ s.). **1.** En parlant de navires, se mettre à l'embossage. || **2.** *Par anal.* S'installer, se fixer dans une position stable, solide : *Embossé dans l'ouverture de la porte, dont il calait le battant avec sa hanche, le visiteur faisait de longues inspirations et murmurait* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Se mettre à couvert, s'abriter, s'envelopper de : *Ils allaient quatre par quatre, embossés, à cause du fond âcre de ce dur pays, dans leurs grands manteaux bleus* (Bourget).

embossure [ɑ̃bɔsyr] n. f. (de *embosser ;* 1687, Desroches, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Amarre qui fixe le navire à l'ancre. || **2.** Nœud qui fixe l'amarre sur l'anneau d'amarrage de l'ancre.

embotteler [ɑ̃bɔtle] v. tr. (de *en-* et de *botteler ;* 1600, O. de Serres). [Conj. **3 a.**] Mettre, disposer en botte : *Embotteler le chanvre.*

embouage [ɑ̃bwaʒ] n. m. (de *embouer ;* XXᵉ s.). Procédé employé dans les houillères pour lutter contre le feu dans un massif de charbon, et qui consiste à colmater les fissures en y injectant un mélange d'eau et de matériaux stériles fins.

emboucauter [ɑ̃bukɔte] v. tr. (de *en-* et de *boucaut ;* 25 févr. 1842, d'après Littré, 1864). Mettre dans des boucauts, ou tonneaux, la morue qu'on a salée.

embouchage [ɑ̃buʃaʒ] n. m. (de *emboucher* 1 ; XXᵉ s.). Ouverture de la bouche d'un animal pour en examiner les dents.

embouche [ɑ̃buʃ] n. f. (déverbal de *emboucher* 2 ; 1837, *Maison rustique du* XIXᵉ *siècle,* au sens 1 [*embouche ; pré d'embouche,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1870, Larousse [var. *embauche,* aux sens 1-2, 11 févr. 1875, *Journ. officiel*]). **1.** *Pré d'embouche,* ou *embouche,* prairie fertile où les animaux s'engraissent facilement : *Les embouches du Charolais.* || **2.** Engraissement des bovins dans des prairies fertiles, pour la production de viande.

embouché, e [ɑ̃buʃe] adj. (part. passé de *emboucher* 1 ; 1573, Du Puys, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Fam. *Mal embouché,* qui n'a que des paroles grossières et insultantes à la bouche : *Nana elle-même devenait mal embouchée, au milieu des conversations qu'elle entendait continuellement* (Zola). *On le relègue dans les ténèbres, comme un parent pauvre, mal embouché* (Maeterlinck). || **2.** En héraldique, se dit des instruments de musique à vent figurés avec une embouchure d'un émail particulier.

1. emboucher [ɑ̃buʃe] v. tr. (de *en-* et de *bouche ;* 1273, Godefroy, au part. passé, écrit *emboukié,* au sens de « [blé] détérioré, de qualité inférieure » ; à l'infin., écrit *emboucher,* av. 1493, G. Coquillart, au sens de « endoctriner » ; sens I, 1, milieu du XVIᵉ s., Amyot ; sens I, 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens I, 3, av. 1559, J. du Bellay ; sens II, 1, av. 1674, Chapelain ; sens II, 2, 1874, Leconte de Lisle).

I. 1. Mettre à sa bouche l'extrémité d'un instrument à vent : *Emboucher un clairon.* || Fig. *Emboucher la trompette,* prendre, dans un récit, le ton, le style épique ou grandiloquent ; *par extens.,* annoncer quelque chose à grand bruit. || **2.** Mettre à sa bouche un tuyau quelconque : *Karr, qui, toujours impassible et silencieux, avait embouché une autre pipe* (Gautier). || **3.** *Emboucher un cheval,* lui mettre le mors qui convient à sa bouche.

II. 1. En parlant d'un bateau, pénétrer dans l'embouchure de : *Emboucher un fleuve.* || **2.** *Par extens.* Pénétrer dans une ouverture, un conduit : *Le vent fait courir sa plainte sépulcrale | Embouchant l'escalier qui se tord en spirale* (Leconte de Lisle).

◆ **s'emboucher** v. pr. (sens 1, 1699, *Mémoires de l'Acad. des sciences ;* sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** *Vx.* En parlant d'un cours d'eau, se jeter, par son embouchure, dans la mer ou dans un autre cours d'eau. || **2.** En parlant d'un bateau, s'engager dans une passe étroite.

2. emboucher [ɑ̃buʃe] v. tr. (altér., sous l'influence de *bouche,* de *embaucher,* pris au sens dialectal de « mettre [des animaux] à l'engrais » ; 1890, *Dict. général*). *Emboucher un animal,* le placer sur une embouche, pour l'engraisser.

emboucheur [ɑ̃buʃœr] n. m. (de *emboucher* 2 ; 1920, *Omnium agricole*). Celui qui engraisse des animaux de boucherie dans des herbages dits *embouches.*

1. embouchoir [ɑ̃buʃwar] n. m. (de *emboucher* 1 ; 1620, Favyn). Syn. de EMBOUCHURE.

2. embouchoir n. m. V. EMBAUCHOIR.

embouchure [ɑ̃buʃyr] n. f. (de *emboucher* 1 ; v. 1360, Froissart, au sens II, 2 ; sens I, 1, début du XVIIIᵉ s. ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, av. 1695, La Fontaine ; sens II, 1, 1668, La Fontaine ; sens II, 3, 1862, V. Hugo).

I. 1. Partie d'un instrument à vent que l'on met à ses lèvres pour produire le son : *L'embouchure d'un cor, d'une flûte.* (On dit aussi, en ce sens, EMBOUCHOIR.) || *Par extens.* Manière dont on embouche cet instrument : *Avoir une bonne embouchure.* || **2.** Partie du mors qui se trouve dans la bouche du cheval. || **3.** Partie de la bouche du cheval sur laquelle porte le mors : *Un cheval délicat d'embouchure.*

II. 1. Orifice d'un récipient pour la réception et l'évacuation du liquide qu'il est destiné à contenir : *L'embouchure étroite d'un bocal, d'un vase.* || **2.** Partie d'un cours d'eau par où ses eaux se jettent dans un lac ou dans la mer : *Le Nil, à sa source, n'est connu que de quelques Éthiopiens ; à son embouchure, de quel peuple est-il ignoré ?* (Chateaubriand). || **3.** *Par anal.* Partie d'une voie qui s'élargit avant d'aboutir à une place, un carrefour : *La barricade [...] barrait d'un angle à l'autre la vaste embouchure du faubourg* (Hugo).

embouer [ɑ̃bwe] v. tr. (de *en-* et de *boue ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *enboer,* au sens fig. de « souiller » ; sens actuel, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *enboer* [*embouer,* XVᵉ s., *Perceforest*]). Enduire de boue : *Les fiacres emboués roulant sur le boulevard* (Goncourt).

◆ v. intr. (XXᵉ s.). Dans une mine de charbon, exécuter un embouage.

embouquement [ɑ̃bukmɑ̃] n. m. (de *embouquer ;* 1792, Romme). Entrée d'une passe, d'un canal.

embouquer [ɑ̃buke] v. intr. (de *en-* et de *bouque,* entrée dans un golfe [XIVᵉ s.], forme dialect. de *bouche ;* 1694, Th. Corneille). S'engager, entrer dans une passe.

◆ v. tr. (1811, Chateaubriand). En parlant d'un bateau, pénétrer dans : [Des navires] *embouquaient la passe ou sortaient des jetées (Le Goffic).*

embourber [ɑ̃burbe] v. tr. (de *en-* et de *bourbe ;* v. 1220, G. de Coincy, aux sens 1-2). **1.** Engager dans un bourbier, dans la boue : *Embourber un attelage.* || **2.** *Fig.* Engager dans une situation difficile : *Je n'ai réussi qu'à nous enfoncer jusqu'au cou dans les dettes et dans la misère [...]. À présent, c'est fini, nous sommes embourbés* (Daudet).

• SYN. : **1** *enliser, envaser ;* **2** *empêtrer, enfoncer, enferrer, engloutir.*

◆ **s'embourber** v. pr. (sens 1-2, XIIIᵉ s., Littré). **1.** S'enfoncer dans la boue, dans un bourbier : *Les roues s'embourbaient jusqu'à l'essieu* (Vigny). *Il entra dans la grande cour obscure, s'embourba dans le fumier* (Dorgelès). || **2.** *Fig.* S'engager dans une voie difficile, périlleuse : *Pour vous tirer du mauvais pas où vous vous embourbez* (Balzac). *Les intellectuels qui fréquentent et patronnent le cinéma [...] le regardent s'embourber dans la pire sottise avec une admirable désinvolture* (Duhamel).

• SYN. : **1** *s'enliser, s'envaser ;* **2** *s'embarquer* (fam.), *s'emberlificoter* (fam.), *s'embringuer* (fam.), *se fourrer* (fam.).

embourgeoisement [ɑ̃burʒwazmɑ̃] n. m. (de *embourgeoiser ;* 1870, Larousse). Action d'embourgeoiser ou de s'embourgeoiser ; résultat de cette action : *Anatole goûtait l'embourgeoisement de cet intérieur, le bonheur du pot-au-feu* (Goncourt).

embourgeoiser [ɑ̃burʒwaze] v. tr. (de *en-* et de *bourgeois* 1 ; 1831, au sens 2, d'après

Littré, 1877 ; sens 1, 1901, Larousse ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** *Vx.* Faire entrer dans la bourgeoisie, généralement par une alliance : *Un paysan qui embourgeoise sa fille.* || **2.** Donner les caractères, le genre de vie de la petite bourgeoisie à quelqu'un : *Embourgeoisé dans un quartier tranquille* (Zola). || **3.** *Par extens.* Faire accepter en donnant une caution bourgeoise : *Pour achever d'embourgeoiser leur adultère, elle avait attiré ses parents à Asnières, les logeait dans une petite maison tout au bout du pays* (Daudet).

◆ **s'embourgeoiser** v. pr. (1870, Larousse). Adopter les manières de vivre et de penser des bourgeois ; limiter son idéal à la recherche de son confort personnel : *Depuis son mariage avec une riche héritière, il s'est embourgeoisé.*

embourrer [ãbure] v. tr. (de *en-* et de *bourre* 1 ; v. 1193, Hélinant, au sens de « gaver » ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1864, Littré). **1.** *Vx.* Garnir de bourre ou d'une matière analogue un meuble, un objet. || **2.** En termes de céramique, cacher les défauts de fabrication à l'aide d'un mélange de terre et de chaux.

embourser [ãburse] v. tr. (de *en-* et de *bourse* 1 ; fin du XIIe s., *Roman de Renart*). *Class.* et *littér.* Mettre de l'argent dans sa bourse, dans sa poche ; mettre en réserve : *Tous les jours nous étions ensemble à la débauche, où je faisais tant que j'emboursais plutôt que de dépendre* [= dépenser] (Sorel). *Des plongeurs happent et emboursent dans leurs joues les piécettes qu'on leur jette* (Gide).

embouser [ãbuze] v. tr. (de *en-* et de *bouse ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens). *Vx* et *triv.* Couvrir de bouse, de fiente : *Embouser et compisser les bourgeois débonnaires* (France).

embout [ãbu] n. m. (déverbal de *embouter ;* 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1901, Larousse). **1.** Garniture de métal ou d'une matière quelconque que l'on met au bout d'un parapluie, d'une canne, d'un mât de tente de camping, etc. || **2.** Instrument de bois, de métal, etc., qui sert à faciliter l'introduction d'une sonde. || Extrémité d'une seringue sur laquelle s'emboîte l'aiguille.

embouteillage [ãbutɛjaʒ] n. m. (de *embouteiller ;* 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, début du XXe s.). **1.** Action de mettre en bouteille : *L'embouteillage du champagne, du lait.* || **2.** En termes de marine militaire, action d'enfermer des bateaux dans un port à goulet étroit, en coulant des vieux navires à l'entrée. || **3.** Affluence considérable de passants ou de véhicules qui empêchent ou gênent la circulation : *Le chemin que nous avons pris est bouché d'hommes. C'est l'embouteillage* (Barbusse). *Les petites rues en pente de la montagne Sainte-Geneviève* [...] *avaient connu, le soir, le grouillement des voitures, les embouteillages fabuleux et les jurons irrités des messieurs de la police* (Duhamel).

● SYN. : **3** *encombrement, engorgement.*

embouteiller [ãbutɛje] v. tr. (de *en-* et de *bouteille ;* 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2-3, début du XXe s.). **1.** Mettre en bouteille une boisson, pour la conserver ou la transporter : *Embouteiller du cidre nouveau.* || **2.** Bloquer des bateaux dans une rade à goulet étroit en obstruant l'entrée. || **3.** Obstruer le passage, gêner considérablement la circulation par l'accumulation en un lieu de personnes, de véhicules, d'objets : *Des banquets politiques embouteillaient le hall* (Colette). *Une file de camions embouteille la circulation.* || *Fig.* et *fam.* Accumuler les obstacles dans le déroulement d'un débat : *Embouteiller une discussion par une série d'amendements.*

● SYN. : **3** *bloquer, engorger, gêner, obstruer.*

embouteilleur [ãbutɛjœr] n. m. (de *embouteiller ;* 1870, Larousse). Celui qui met le vin en bouteille.

embouter [ãbute] v. tr. (de *en-* et de *bout ;* 1562, J. Grévin). Mettre un embout à : *Embouter une canne.*

embouti [ãbuti] n. m. (part. passé substantivé de *emboutir ;* 1930, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Pièce de métal, en tôle de faible épaisseur, qu'on obtient par emboutissage. || **2.** Pièce de cuir servant de joint dans les presses et les pompes à haute pression.

emboutir [ãbutir] v. tr. (de *en-* et de *bout ;* 1390, Gay, au part. passé, au sens de « orné d'un relief » [pour un plateau métallique] ; à l'infin., au sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1694, Th. Corneille ; sens 3, 1930, Larousse). **1.** Transformer, en la martelant ou en la comprimant, une plaque de métal en une pièce de forme creuse. || **2.** Revêtir d'une garniture métallique : *Emboutir une moulure, une corniche.* || **3.** *Fam.* Détériorer, défoncer plus ou moins gravement, par un choc accidentel : *Il a embouti l'avant de sa voiture en sortant du garage.*

● SYN. : **3** *démolir, enfoncer.*

emboutissabilité [ãbutisabilite] n. f. (de *emboutissable ;* 1930, Larousse). Propriété caractérisant la facilité d'emboutissage d'un métal.

emboutissable [ãbutisabl] adj. (de *emboutir ;* 1930, Larousse). Qui peut être embouti.

emboutissage [ãbutisaʒ] n. m. (de *emboutir ;* 1856, Lachâtre, au sens 1 ; sens 2, 1901, Larousse). **1.** Action d'emboutir une plaque de métal : *Emboutissage à la main. Emboutissage à la machine.* || **2.** *Par extens.* Travail en relief sur étoffe, pour faire ressortir les motifs de décoration.

emboutisseur [ãbutisœr] adj. m. (de *emboutir ;* milieu du XIXe s., comme n. m. ; comme adj., aux sens 1-2, 1901, Larousse). **1.** Se dit de celui qui pratique l'emboutissage : *Un ouvrier emboutisseur.* || **2.** Se dit de ce qui sert à l'emboutissage : *Un marteau emboutisseur.*

◆ n. m. Ouvrier qui emboutit les tôles à la presse.

emboutisseuse [ãbutisøz] n. f. (de *emboutir ;* 1901, Larousse). Machine pour emboutir les métaux par chocs successifs ou par pressions graduées.

emboutissoir [ãbutiswar] n. m. (de *emboutir ;* 1676, Félibien, au sens de « poinçon d'acier qui sert à faire les têtes de clou » ; sens actuel, 1803, Boiste). Marteau, poinçon qui permet d'emboutir les plaques de métal.

embranchement [ãbrãʃmã] n. m. (de *en-* et de *branche ;* 1494, *Dict. général*, au sens 3 ; sens 1-2, 1864, Littré ; sens 4, début du XIXe s., Cuvier). **1.** Division du tronc d'un arbre en plusieurs branches ; point de départ d'une branche sur une branche plus grosse. || **2.** Point de départ ou d'insertion d'un objet de forme analogue à une branche : *Une flamme de gaz prise à l'embranchement de la rampe* (Zola). *Les embranchements des veines.* || **3.** Subdivision d'une voie, d'un conduit, etc., en voie ou conduit secondaire ; le point de départ de ces voies, de ces conduits : *Son oratoire de prédilection était l'embranchement de deux routes champêtres* (Chateaubriand). *Sur le quai de la gare d'embranchement* (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* Grande division d'une classification, et, *spécialem.*, d'un règne de la nature : *Les embranchements du règne végétal.*

● SYN. : **1** *ramification ;* **3** *bifurcation, carrefour, croisement, fourche.*

embrancher [ãbrãʃe] v. tr. (de *en-* et de *branche ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens de « suspendre aux branches » [au fig.] ; sens 1, 1773, *Descriptions des arts et métiers* [pour des tuyaux] ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Raccorder une voie ferrée secondaire à la voie principale, un chemin à une route. || **2.** *Fig.* Relier, raccorder à quelque chose : *Comme des idées sur lesquelles j'embranchais maintenant son nom étaient différentes des idées dans le réseau desquelles autrefois il était compris* (Proust).

● SYN. : **2** *accoler, allier, associer, brancher.*

◆ **s'embrancher** v. pr. (sens 1-2, 1835, Balzac). **1.** En parlant de voies, de conduits, former un embranchement. || **2.** En parlant d'une voie secondaire, être reliée à une voie principale : *De loin en loin, un remblai en dos d'âne, plus étroit, s'embranchait sur la route* (R. Bazin).

● SYN. : **1** *s'aboucher, se raccorder.*

embraquer [ɑ̃brake] v. tr. (de *en-* et de *braquer* ; 1694, Th. Corneille). En termes de marine, tirer sur un cordage pour le raidir.

embrasé, e [ɑ̃braze] adj. (part. passé de *embraser* 1). **1.** Qui est en braise, en feu : *Puis, ce sont des wagons, chargés de métal embrasé, qui traversent la halle en roulant sur des rails* (Daudet). || **2.** Qui est extrêmement chaud, brûlant : *Air embrasé.*

• SYN. : **1** *enflammé, incandescent* ; **2** *bouillant, torride.*

embrasement [ɑ̃brazmɑ̃] n. m. (de *embraser* 1 ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 4 ; sens 1, XIIIe s., Tailliar ; sens 2, av. 1854, Nerval ; sens 3, 1618, A. d'Aubigné). **1.** *Vx.* Action d'embraser ou de s'embraser ; grand incendie qui en résulte : *Une seule maison qui échappa à l'embrasement* (Hugo). || **2.** Clarté ardente et d'une grande étendue ; vif et large rougeoiement : *Un embrasement très fort, comme une aurore boréale* (Frison-Roche). || Éclairement général au moyen de gros feux de Bengale à la fin d'un feu d'artifice. || *Spécialem.* Illumination produite par un ensemble de projecteurs : *L'embrasement de l'Arc de triomphe.* || **3.** *Fig.* Vive agitation, effervescence qui provoque des troubles sociaux importants : *Aussi bien, l'embrasement est tardif dans la classe moyenne* (Taine). || **4.** *Fig.* Ardeur violente de la passion : *Au milieu de cet embrasement de son âme, sa raison restait froide et sa pureté sans tache* (Lamartine).

1. embraser [ɑ̃braze] v. tr. (de *en-* et de *braise* ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3, 1856, V. Hugo ; sens 4, 1673, Racine ; sens 5, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 6, 1580, Montaigne). **1.** *Vx.* Mettre le feu à : *Avec un peu d'imagination j'aurais pu voir les nymphes embrasant le vaisseau de Télémaque* (Chateaubriand). || **2.** *Par exagér.* Chauffer de manière excessive : *Le soleil embrasait l'atmosphère* (Littré). || **3.** Éclairer d'une lueur vive et rougeoyante : *Le soleil, au couchant, embrasait l'horizon.* || **4.** *Fig.* Livrer à la discorde, à la guerre : *Révolte qui embrase une nation tout entière.* || **5.** *Fig.* Emplir d'une passion irrésistible : *C'est Hélène, embrasée | De désirs, que Thésée | Emporte dans ses mains* (Banville). || **6.** *Fig.* Emplir d'une vive exaltation : *Une flamme si vivace embrasait les livres de Lacordaire que son œuvre oratoire (chose rare) n'est pas encore refroidie après quarante ans* (Lemaitre).

• SYN. : **2** *brûler, surchauffer* ; **4** *consumer, dévorer, ravager* ; **5** *allumer, enfiévrer, enflammer.*

◆ **s'embraser** v. pr. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, fin du XIIe s.). **1.** *Vx.* Prendre feu. || **2.** S'éclairer d'une vive lueur rouge : *Le ciel s'embrase.* || *Par extens.* En parlant du visage, se colorer d'une vive rougeur : *Berthe recula et ses traits s'embrasèrent* (M. Prévost). || **3.** *Fig.* Être livré à une violente agitation : *Mainte ville s'embrasa, dont les passions religieuses semblaient assoupies* (Blanc).

• SYN. : **2** *rougeoyer ; s'empourprer, s'enluminer, rougir.*

2. embraser [ɑ̃braze] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. [le sens premier ayant peut-être été celui de « produire un embrasement par l'ouverture où la bouche à feu était pointée »] ; 1567, Delorme). En termes d'architecture, syn. vieilli de ÉBRASER.

embrassade [ɑ̃brasad] n. f. (de *embrasser* ; 1500, *Dict. général*). Action d'embrasser, par amitié ou par affection : *Elle y restait le temps d'une embrassade, d'une médisance et d'un compliment* (Goncourt).

• SYN. : *accolade, baiser.*

embrassant, e [ɑ̃brasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *embrasser* ; 1864, Littré, aux sens 1-2 ; sens 3, début du XXe s.). **1.** *Fam.* Qui aime à embrasser (vieilli) : *La mère d'Amélie m'embrassa, car elle était embrassante* (France). || **2.** En botanique, se dit des organes dont la base entoure l'axe qui les porte : *Pétioles embrassants.* || **3.** *Fig.* Qui englobe un vaste domaine : *Au lieu d'économiser l'énergie de la race et de l'augmenter par un effort toujours plus large et plus embrassant* (Bertrand).

embrasse [ɑ̃bras] n. f. (déverbal de *embrasser* ; XIVe s., Godefroy, écrit *embrace,* au sens de « embrassement » ; sens actuel, écrit *embrasse,* 1838, Acad.). Lien, cordon ou bande, qui sert à tenir un rideau drapé : *Un rideau de peluche rouge était retenu par une embrasse en torsade qui se terminait par un gland* (Maurois).

embrassé [ɑ̃brase] n. m. (part. passé de *embrasser*). En héraldique, partition de forme triangulaire dont la pointe touche le milieu d'un des flancs de l'écu.

◆ adj. *Écu embrassé à dextre, à senestre,* écu comportant cette disposition.

embrassées [ɑ̃brase] adj. f. pl. (part. passé fém. de *embrasser* ; début du XXe s.). *Rimes embrassées,* en versification française, se dit des rimes masculines et féminines disposées selon le schéma ABBA ou BAAB (deux rimes masculines précédées et suivies de deux rimes féminines, ou inversement) comme dans ce quatrain :
Reviens visage à mon visage A
Mets droit tes grands yeux dans mes yeux B
Rends-moi les nuages des cieux B
Rends-moi la vue et tes mirages A
(Aragon).

embrassement [ɑ̃brasmɑ̃] n. m. (de *embrasser* ; v. 1130, *Eneas*). *Class.* et *littér.* Action de serrer dans ses bras en signe d'affection, d'étreindre : *Dans cet embrassement recevez mes adieux* (Racine). *Il m'embrassa. Je sentis ce visage ridé et sévère se presser avec émotion contre le mien : c'était pour moi le dernier embrassement paternel* (Chateaubriand).

◆ **embrassements** n. m. pl. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** *Littér.* ou *vx.* Union charnelle : *Il secouait la neige et les troncs et les cimes | Avec des mouvements et des bruits si sublimes, | Que l'on croyait entendre entre les éléments, | Des paroles d'amour et des embrassements* (Lamartine). *Les embrassements de Mars et de Vénus.* || **2.** *Fig.* Union étroite, enlacements : *De longs embrassements unissent la liane et le chêne* (Chateaubriand).

• SYN. : **2** *étreinte.*

embrasser [ɑ̃brase] v. tr. (de *en-* et de *bras* ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *embracier* [*embrasser,* v. 1360, Froissart], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, XVIIe s. ; sens I, 4, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens I, 5, v. 1460, Villon ; sens I, 6, début du XVIIe s., Malherbe ; sens II, 1, av. 1662, Pascal ; sens II, 2-3, 1580, Montaigne).

I. 1. *Vx.* Entourer une chose de ses bras en serrant : *Je me dépouille de mon habit, j'embrasse l'orme et je commence à monter* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* Entourer une personne de ses bras, l'étreindre : *J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer* (Racine). || *Spécialem.* Serrer quelqu'un dans ses bras en signe d'affection, d'amitié : *Je vous baise et vous embrasse très chèrement et très tendrement, ma très aimable bonne* (Sévigné). || **3.** *Auj.* Donner un baiser, des baisers : *Il embrassa sa fille une dernière fois, mit pied à terre et reprit sa route* (Flaubert). *Il la prit dans ses bras et l'embrassa* (Maupassant). *Elle me promettait qu'elle ne faisait rien de mal et qu'elle avait seulement, la veille, embrassé sur les lèvres Mlle Vinteuil* (Proust). || **4.** *Fig.* S'attacher par choix à quelque chose : *Si, après avoir embrassé l'enseignement évangélique populaire, il fût resté attaché au sacerdoce, il aurait conservé l'autorité qu'ont détruite des variations* (Chateaubriand). *Les hommes frivoles [...] embrassent une doctrine qui humilie l'homme* (Renan). *Embrasser une religion.* || **5.** *Class.* Prendre à cœur une affaire ; se charger de : *Vous, qui de l'Asie embrassant la conquête | Querellez tous les jours le ciel qui vous arrête* (Racine). || Auj. *Embrasser le parti, la défense, les intérêts de quelqu'un,* prendre fait et cause pour lui et le soutenir, le défendre ardemment. || Se lancer dans quelque entreprise ; vouloir faire : *N'embrassez pas trop de choses à la fois.* || *Qui trop embrasse, mal étreint* (loc. prov.), à vouloir entreprendre trop de choses à la fois, on risque de n'en mener aucune à son terme. || **6.** (avec un sujet désignant une chose) Entourer de toutes parts, enserrer : *La flamme embrassa le fond noir* [de la marmite] *comme une couronne d'or radiée* (Chateaubriand).

II. 1. Saisir par la vue une chose dans toute son étendue : *Tu l'embrasses des yeux et des bras, et ton cœur | Se distrait quelquefois de sa propre rumeur* (Baudelaire). *On embrasse d'un regard le vaste roc que charge Tolède et qu'enserre le Tage* (Barrès). || **2.** *Fig.* Saisir dans tous ses aspects par la pensée ou l'imagination : *Dans les musées, cette angoisse de ne pouvoir tout embrasser par l'intelligence comme par les sens* (Montherlant). || **3.** Contenir dans son étendue, comprendre : *Domaine qui embrasse plusieurs fermes et le château.* || Contenir toute l'étendue de ; s'étendre sur : *Les « Mémoires » [...] embrassent ou embrasseront le cours entier de ma vie* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 4** *adhérer à, adopter, épouser, suivre.* || **II, 1** *découvrir ;* **2** *comprendre, concevoir, connaître, pénétrer ;* **3** *comporter, couvrir, englober, occuper, renfermer.*

embrasseur, euse [ɑ̃brasœr, -øz] n. et adj. (de *embrasser ;* 1539, Macault). Personne qui aime à donner des baisers : *Je regarde cette rousse comme si je n'étais pas sûre que ce fût la même que l'embrasseuse de là-haut* (Willy). *Cet enfant est embrasseur.*

embrasure [ɑ̃brazyr] n. f. (de *embraser* 2 ; 1522, J. Bouchet, au sens 1 ; sens 2, 1680, Havard ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Ouverture pratiquée dans un mur de fortification pour permettre le tir d'une pièce : *Le vieux fort tourne du côté de la mer ses embrasures armées* (Fromentin). || **2.** Ouverture pratiquée dans un mur, et qui encadre une fenêtre ou une porte : *M^me de Lamballe était avec elle, mais assise dans une embrasure de fenêtre* (Vigny). || **3.** *Fig.* Tout espace laissant voir vers l'extérieur : *Apparition de la plaine dans l'embrasure des branchages* (Gide).

embrayage [ɑ̃brɛjaʒ] n. m. (de *embrayer ;* 1856, Lachâtre, au sens 1 ; sens 2, XX^e s. [pour une automobile ; pour un moteur en général, 1870, Larousse]). **1.** Action d'embrayer : *Pour démarrer, l'embrayage doit se faire progressivement.* || **2.** *Par extens.* Mécanisme grâce auquel on peut solidariser ou désolidariser deux pièces se trouvant sur le même axe, pour que l'une entraîne ou n'entraîne plus l'autre dans son mouvement de rotation : *Pédale d'embrayage. Faire une révision de l'embrayage.* || *Embrayage automatique,* appareil qui exécute automatiquement les changements de vitesse dans une voiture automobile.

embrayer [ɑ̃brɛje] v. tr. (de *en-* et de *braie,* traverse de bois mobile du moulin à vent [v. BRAIE], proprem. « serrer la braie » ; 1858, Legoarant, au sens 1 [le composé *rembrayer,* 1783, *Encycl. méthodique,* signifie seulement « serrer la braie du moulin à vent »] ; sens 2, 1927, G. Esnault). [Conj. **2 b.**] **1.** Établir la communication entre une machine et le moteur qui la met en mouvement : *Embrayer une courroie.* || *Absol.* Faire fonctionner l'embrayage : *Il met le contact, il embraie* (Jouglet). || **2.** *Fig.* et *fam.* Commencer une action, un travail.

◆ v. tr. ind. (milieu du XX^e s.). *Fam.* Commencer à discourir sur : *Il embraye sur ses voyages de vacances et on ne peut l'arrêter.*

embreler [ɑ̃brəle] v. tr. (de *en-* et de *brêler* [v. ce mot] ; 1309, Godefroy, écrit *embraeler ; embreler,* XVII^e s.). [Conj. **3 b.**] Fixer avec des cordages le chargement d'une voiture.

embrener [ɑ̃brəne] v. tr. (de *en-* et de *bren,* forme anc. de *bran* [v. ce mot] ; 1532, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1546, Rabelais). **1.** *Vx* et *pop.* Salir, couvrir de matière fécale : *Encore heureux, ceux qui viennent ensuite, s'ils s'aperçoivent à temps que le siège est tout embrené* (Gide). || **2.** *Par anal.* et *vx.* Imprégner, couvrir d'une matière sale : *J'ai beau me curer les ongles [...], ils sont embrenés d'une sorte de poix* (Huysmans).

embrèvement [ɑ̃brɛvmɑ̃] n. m. (de *embrever ;* 1676, Félibien). Assemblage de deux pièces de bois se rencontrant obliquement.

embrever [ɑ̃brəve] v. tr. (lat. pop. **imbiberare,* de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et du bas lat. *biber,* boisson, lat. class. *bibere,* boire ; XII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2 [parce que l'une des pièces de bois semble imbiber l'autre], 1223, *Dict. général,* écrit *embevrer* [*embrever, embreuver,* XVII^e s.]). [Conj. **5 a.**] **1.** *Vx.* Imbiber. || **2.** Assembler deux pièces de bois par un embrèvement.

embrigadement [ɑ̃brigadmɑ̃] n. m. (de *embrigader ; décret* du 21 févr. 1793, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Réunion d'un certain nombre d'unités militaires, régiments ou bataillons, pour constituer une brigade. || **2.** Action d'enrôler quelqu'un dans un parti, dans un groupement, le plus souvent par la contrainte ou sans lui laisser la liberté d'une autre option : *L'embrigadement de la jeunesse par le parti nazi.* || Action de placer contre son gré, et généralement par la contrainte, quelqu'un sous l'autorité d'une ou plusieurs personnes à l'intérieur d'un groupe : *Ce n'est pas seulement pour échapper à l'embrigadement, ni par dégoût pour cet appareil scolaire, non... Mais cette vie dérisoire, Antoine !* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *enrôlement, recrutement.*

embrigader [ɑ̃brigade] v. tr. (de *en-* et de *brigade ;* 1794, *Bulletin des lois,* au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Faire entrer dans une brigade : *L'état-major de la D. I. et les services non embrigadés* (Barbusse). || **2.** Réunir et organiser sous une direction commune, dans une formation analogue à la formation militaire : *Il embrigada les Tarasconnais en milice, sous les ordres du brave commandant Bravida* (Daudet). *Après nous avoir tous embrigadés comme un bataillon scolaire* (Alain-Fournier). || *Péjor.* Faire entrer, le plus souvent par la contrainte, dans une organisation soumise à une discipline aveugle : *Nous ne nous laisserons pas embrigader.*

• SYN. : **2** *enrégimenter, mobiliser.*

◆ **s'embrigader** v. pr. (début du XX^e s.). Se placer sous l'autorité de quelqu'un à l'intérieur d'un groupe : *Comme si l'individu ne pouvait pas s'embrigader, participer au groupe, à la force collective, sans abdiquer d'abord sa valeur* (Martin du Gard).

embringuer [ɑ̃brɛ̃ge] v. tr. (de *en-* et de *bringue* 1 ; 1948, Larousse). *Fam.* Engager dans une situation difficile : *Se laisser embringuer dans une affaire douteuse. Cela s'était fait par un entraînement insensible, comme tout se fait, comme la guerre arrive : on se réveille embringué* (Montherlant).

• SYN. : *embarquer* (fam.), *emberlificoter* (fam.).

embrocation [ɑ̃brɔkasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *embrocatio,* du bas lat. *embrocha,* enveloppe humide, gr. *embrokhê,* lotion, de *embrekhein,* mouiller, tremper ; XIV^e s., B. de Gordon, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Application d'un liquide gras sur la peau pour guérir ou revigorer un muscle, un organe malade ou affaibli. || **2.** Le liquide lui-même servant à cette application : *Tandis qu'une odeur d'embrocation, de vinaigre et de camphre piquait les yeux* (Morand).

embrochage [ɑ̃brɔʃaʒ] n. m. (de *embrocher ;* 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Dispositif permettant à plusieurs bureaux télégraphiques échelonnés de correspondre à l'aide d'un seul fil de ligne. || **2.** En chirurgie, procédé de traitement des fractures par ostéosynthèse réalisée grâce à une tige métallique passée dans la cavité médullaire des deux fragments osseux fracturés.

embrochement [ɑ̃brɔʃmɑ̃] n. m. (de *embrocher ;* XVI^e s.). Action d'embrocher.

embrocher [ɑ̃brɔʃe] v. tr. (de *en-* et de *broche ;* XIII^e s., Godefroy, au part. passé, au sens de « fixé » [en parlant de branches] ; à l'infin., au sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 2, 1552, Paradin). **1.** Disposer une viande sur une broche pour la cuire : *Embrocher un poulet.* || **2.** *Fam.* Transpercer avec un instrument pointu : *Vous voulez que je vous empêche d'être embroché par ce vieux dondon ? Parfait ! Venez à la salle, et dans deux mois, vous l'embrocherez* (Daudet). *En quittant la France, il se rendit à Coblentz : mal reçu des Princes, il eut une querelle, se battit la nuit au bord du Rhin et fut embroché* (Chateaubriand).

embroncher [ɑ̃brɔ̃ʃe] v. tr. (de *en-* et de *broncher ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit

embrunchier, au sens de « baisser [le visage, la tête] » ; début du XV^e s., A. Chartier, écrit *embruncher,* au sens de « couvrir, cacher » ; sens 1, 1690, Furetière, écrit *embruncher* [*embroncher,* XIX^e s.] ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Engager des pièces de charpente les unes sous les autres. || **2.** Disposer des tuiles, des ardoises de façon que chacune d'elles recouvre en partie celle qui la suit.

embroquement [ɑ̃brɔkmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *broquer,* forme picarde de *brocher ;* 18 août 1670 ; d'après Littré, 1877). *Vx.* Action de brocher une étoffe.

embrouillage [ɑ̃brujaʒ] n. m. (de *embrouiller ;* 1787, Féraud, puis 1870, Larousse). Situation confuse, désordonnée (rare) : *Un embrouillage de mots et d'idées.*

embrouillamini [ɑ̃brujamini] n. m. (forme renforcée de *brouillamini,* d'après *embrouiller ;* 1747, Caylus). *Fam.* Désordre général, ou complexité excessive, qui induit en erreur : *Il y a au troisième acte un embrouillamini qui me déplaît, et au cinquième il y a deux poignards qui me font de la peine* (Voltaire).

● SYN. : *brouillamini* (fam.), *confusion, enchevêtrement, imbroglio.*

embrouillarder [ɑ̃brujarde] v. tr. (de *en-* et de *brouillard* 1 ; 1867, Delvau, comme v. pr., au sens de « s'enivrer » [« se charger de brouillard », 1907, Larousse] ; comme v. tr., aux sens 1-2, début du XX^e s.). **1.** Rendre brumeux, trouble (rare) : *Un quartz étrange, sorte d'agate embrouillardée, qui ne laissait rien voir au travers d'elle, bien qu'elle parût transparente* (Gide). || **2.** *Fig.* Rendre trouble, obscurcir (rare) : *J'eus le tort de* [...] *m'embrouillarder la cervelle avec un quinquina qui n'avait même pas très bon goût* (Gide).

embrouillasser [ɑ̃brujase] v. tr. (de *embrouiller,* avec le suff. péjor. *-asser ;* fin du XIX^e s., A. Daudet). Rendre compliqué et un peu obscur (rare) : *L'histoire était touchante, mais un peu longue, pleine de ces jolies redites, de ces incidents interminables qui embrouillassent les discours féminins* (Daudet).

embrouille [ɑ̃bruj] n. f. (déverbal de *embrouiller ;* 1787, Féraud, puis XX^e s.). *Pop.* Situation ou expression très confuse, qui déroute l'intelligence : *Je ne comprends rien à toute cette embrouille.*

embrouillé, e [ɑ̃bruje] adj. (part. passé de *embrouiller*). Très confus, difficile à comprendre : *Il venait de temps en temps me tenir des discours savants et embrouillés* (Duhamel).

● SYN. : *brumeux, entortillé, fumeux, obscur, ténébreux.* — CONTR. : *clair, limpide, lumineux, simple.*

embrouillement [ɑ̃brujmɑ̃] n. m. (de *embrouiller ;* milieu du XVI^e s., au sens 2 ; sens 1, 1864, Littré). **1.** Action d'embrouiller ; situation confuse qui en résulte : *L'embrouillement d'un écheveau.* || **2.** *Fig.* Complication extrême due au désordre, à la confusion : *L'embrouillement d'un exposé, d'une situation.*

● SYN. : **1** *emmêlement, enchevêtrement ;* **2** *brouillamini* (fam.), *chaos, embrouillamini* (fam.), *fouillis, imbroglio, méli-mélo.* — CONTR. : **2** *clarté, netteté, simplicité.*

embrouiller [ɑ̃bruje] v. tr. (de *en-* et de *brouiller ;* XIII^e s., aux sens 1-2 [*ni vu ni connu je t'embrouille,* 1808, d'Hautel] ; sens 3, 1644, Corneille). **1.** Mêler dans le plus grand désordre : *Embrouiller des fiches. Elle embrouille son aiguillée de soie, devient moite et se désole* (Colette). || **2.** *Fig.* Rendre obscur, incompréhensible, par suite d'une confusion, d'une complication excessive : *Embrouiller une enquête.* || Fam. *Ni vu ni connu, je t'embrouille,* se dit à propos d'une manœuvre plus ou moins honnête sur laquelle l'auteur a donné le change ou qu'il a dissimulée habilement. || **3.** *Embrouiller l'esprit, le cerveau, la cervelle,* troubler les idées, obscurcir l'intelligence : *Vous avez une contrariété qui vous embrouille l'esprit à cette heure* (Sand).

● SYN. : **1** *emmêler, enchevêtrer, mélanger ;* **2** *compliquer, embourber* (fam.) ; **3** *déranger, perturber.* — CONTR. : **1** *débrouiller ;* **2** *clarifier, démêler, éclaircir, simplifier.*

◆ **s'embrouiller** v. pr. (sens I, 1636, Monet ; sens II, 1829, Boiste).

I. Ne plus s'y retrouver au milieu de choses confuses ou compliquées : *Il s'était embrouillé* [...] *dans ses calculs en vérifiant les stocks d'essence* (Saint-Exupéry). || Perdre le fil de ses idées : *S'embrouiller dans un raisonnement subtil.*

II. Se charger de brumes, de nuages, en parlant du temps, de l'atmosphère : *La lune s'embrouillait de plus en plus* (Barbey d'Aurevilly).

● SYN. : **I** *se perdre ; s'embourber* (fam.), *s'empêtrer, patauger.* || **II** *se couvrir, s'embrumer, s'obscurcir.*

embroussaillé, e [ɑ̃brusɑje] adj. (de *en-* et de *broussaille ;* 1874, A. Daudet, au sens de « fait avec des broussailles » ; sens 1, 1877, Littré ; sens 2, fin du XIX^e s., Huysmans ; sens 3, 26 févr. 1877, *Journ. officiel*). **1.** Plein de broussailles : *Un jardin embroussaillé.* || **2.** Qui a l'apparence d'une broussaille ; qui est touffu et en désordre : *Une chevelure embroussaillée. Ils se tiennent le bras, et lentement ils s'avancent vers nous* [...], *montrant de bonnes faces boucanées et embroussaillées de poils gris* (Huysmans). *Sous ses sourcils embroussaillés, ses yeux ironiques étaient remplis de bonté* (Proust). || **3.** *Fig.* D'une complexité qui déroute l'esprit : *Un de ces inextricables romans de Frédéric Soulié, ténébreux, embroussaillé* (Daudet).

● SYN. : **2** *ébouriffé, échevelé, hirsute ;* **3** *emberlificoté* (fam.), *entortillé, fumeux.*

embroussaillement [ɑ̃brusɑjmɑ̃] n. m. (de *embroussailler ;* fin du XIX^e s., A. Daudet). Réseau ou masse de broussailles : *Çà et là, dans l'embroussaillement d'un taillis, un merle* [...] *chantait et sautillait comme en cage* (Daudet).

embroussailler [ɑ̃brusɑje] v. tr. (de *embroussaillé* [v. ce mot] ; av. 1902, Zola, au sens 2 ; sens 1 et 3, début du XX^e s.). **1.** Couvrir, garnir de broussailles. || **2.** Embarrasser, couvrir à la façon d'une broussaille : *Ses cheveux rouges qui lui embroussaillaient le front et la nuque* (Zola). || **3.** *Fig.* Couvrir, encombrer d'éléments disparates et touffus : *S'ils savaient attendre, leur sujet se composerait lentement de lui-même dans leur esprit : de lui-même il se dépouillerait de l'inutile et de ce qui l'embroussaille* (Gide).

embruiné, e [ɑ̃brɥine] adj. (de *en-* et de *bruine ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens fig. de « obscurci, embrouillé » ; milieu du XVII^e s., au sens de « brûlé, gâté par la bruine [en parlant des céréales] » ; sens actuel, 1890, *Dict. général*). Couvert de bruine : *Fougères, la mine dégoûtée, toisait le paysage, les sapinières en pente, la plaine en contrebas et le lac, embruinés* (Farrère).

● SYN. : *brumeux, embrumé.*

embrumé, e [ɑ̃bryme] adj. (part. passé de *embrumer*). **1.** Couvert de brume : *Une île voisine, à deux ou trois lieues au large, dont on distinguait les lignes confuses par les jours clairs, mais invisibles la plupart du temps derrière l'horizon embrumé des pluies continuelles* (Daudet). || **2.** *Fig.* Qui n'est pas clair ; un peu confus : *Un homme à qui on n'a pas encore rendu toute la justice qui lui est due, et dont le cerveau, quoique embrumé, comme le ciel charbonné de sa ville natale, contient une foule d'admirables choses* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *brumeux ;* **2** *nébuleux.*

embrumer [ɑ̃bryme] v. tr. (de *en-* et de *brume ;* v. 1500, J. Marot, au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., XVIII^e s.] ; sens 2, 25 janv. 1876, *Journ. des débats ;* sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** Couvrir, envelopper de brume : *Le lendemain matin régnait à Paris un de ces épais brouillards qui l'enveloppent et l'embrument* (Balzac). || **2.** Couvrir, envelopper d'une substance vaporeuse qui estompe les formes : *La lune jaunissait la flamme rouge des torches qui embrumaient la nuit de leur fumée résineuse* (Maupassant). || **3.** *Fig.* Imprégner d'une tristesse légère, accompagnée de crainte : *Une incertitude qui embrume l'avenir.* || **4.** Fig. *Embrumer l'esprit, le cerveau, les idées,* y répandre de la confusion : *Des libations trop copieuses lui embrumaient le cerveau.*

◆ **s'embrumer** v. pr. (sens 1-2, 1870, Larousse). **1.** Se couvrir de brume : *L'horizon s'embrume.* || **2.** *Fig.* Refléter la tristesse, s'assombrir : *Il prenait ce que*

Testevel appelait « son air funèbre ». Sa moustache devenait plus noire et plus terne, son regard s'embrumait (Duhamel).

embrun [ɑ̃brœ̃] n. m. (mot provenç., déverbal de *embrumá,* bruiner [de même formation que le franç. *embrumer*] ; début du XVIe s. [écrit *anbrun*], puis 1836, Landais [écrit *embrun*]). Pluie très fine, poussière d'eau de mer que le vent emporte au moment où les vagues se brisent (le plus souvent au plur.) : *Si vous ne vous êtes jamais trouvé en mer par une grosse tempête, vous ne pouvez vous faire une idée du trouble d'esprit occasionné par l'action simultanée du vent et des embruns* (Baudelaire). *L'Atrébate, dont le regard sauvage perçait l'ombre et l'embrun, aperçut des navires surpris par la tempête* (France).

embrunir [ɑ̃brynir] v. tr. (de *en-* et de *brun,* adj. ; fin du XIIIe s., Macé de la Charité, au sens 1 [au part. passé, au sens de « brun », v. 1155, Wace] ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Rendre brun, sombre : *Un de ces ciels qui font tout d'un coup frissonner la campagne, embrunissant l'herbe, le terrain et les arbres* (Nerval). || **2.** *Fig.* et *littér.* Marquer d'une expression de tristesse : *Ne direz-vous pas à votre amie inquiète les pensées qui embrunissent votre front chéri ?* (Balzac).

• Syn. : **2** *attrister, embrumer, obscurcir.*

◆ v. intr. (milieu du XIVe s., au sens de « devenir sombre » ; sens actuel, XXe s.). Devenir brun : *Le raisin embrunissait dans les vignes basses* (Moselly).

embryo- [ɑ̃brijo], élément tiré du gr. *embruon,* fœtus [v. EMBRYON], et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

embryocardie [ɑ̃brijɔkardi] n. f. (de *embryo-* et de *-cardie,* du gr. *kardia,* cœur ; milieu du XXe s.). Augmentation du nombre des battements cardiaques selon un rythme analogue à celui du cœur fœtal.

embryogénie [ɑ̃brijɔʒeni] n. f. (de *embryo-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1836, Raymond). Série des mutations successives par lesquelles passe un être depuis la formation de l'œuf ou de l'embryon jusqu'à l'éclosion ou la naissance.

• Rem. On dit aussi EMBRYOGENÈSE (de *embryo-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* origine, action de devenir ; milieu du XXe s.).

embryogénique [ɑ̃brijɔʒenik] adj. (de *embryogénie ;* 1856, Lachâtre, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui est relatif à l'embryogénie. || **2.** Se dit des tumeurs dues à une anomalie dans le développement, comme la persistance d'un organe qui aurait dû disparaître, les inclusions de tissu embryonnaire, etc.

embryographie [ɑ̃brijɔgrafi] n. f. (de *embryo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1864, Littré). Description des embryons.

embryologie [ɑ̃brijɔlɔʒi] n. f. (de *embryo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1762, Acad.). Science qui étudie le développement des organismes à partir de l'œuf fécondé, jusqu'à la forme spécifique parfaite.

embryologique [ɑ̃brijɔlɔʒik] adj. (de *embryologie ;* milieu du XIXe s.). Relatif à l'embryologie : *Une étude embryologique.*

embryologiste [ɑ̃brijɔlɔʒist] ou **embryologue** [ɑ̃brijɔlɔg] n. (de *embryologie ;* 1864, Littré). Personne, chercheur ou médecin spécialisés dans l'étude des embryons.

embryon [ɑ̃brijɔ̃] n. m. (gr. *embruon,* tout être nouveau-né, fœtus, neutre substantivé de l'adj. *embruos,* qui naît et se développe à l'intérieur, de *en-,* dans, et *bruein,* sourdre, pousser ; v. 1361, Oresme, écrit *embrion* [*embryon,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1674, Chapelain). **1.** Organisme résultant de la fécondation et considéré dans son développement depuis le moment où l'œuf commence sa segmentation jusqu'à celui où il se dégage des enveloppes vitellines. || *Spécialem.* Chez l'homme, cet organisme considéré dans les trois premiers mois qui suivent la fécondation. (Au-delà, il est nommé *fœtus.*) || **2.** *Fig.* Chose concrète ou abstraite qui commence d'être, mais de façon encore incomplète, rudimentaire : *La barricade de la rue de la Chanvrerie n'était* [...] *qu'une ébauche et qu'un embryon* (Hugo). *Pour le moment, cet embryon d'estime morale, d'amitié, restait au milieu de mon âme comme une pierre d'attente* (Proust).

• Syn. : **2** *ébauche, germe.*

embryoné, e ou **embryonné, e** [ɑ̃brijɔne] adj. (de *embryon ;* 1864, Littré). Qui est muni d'un embryon.

embryonifère [ɑ̃brijɔnifɛr] adj. (de *embryoni-,* élément tiré de *embryon,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1864, Littré). Qui porte un embryon.

embryonnaire [ɑ̃brijɔnɛr] adj. (de *embryon ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1855, Baudelaire). **1.** Relatif à l'embryon : *La vie embryonnaire. La période embryonnaire.* || **2.** *Fig.* En germe, dans un état qui précède la forme accomplie : [Des] *états d'âme extrêmement ténus, mettons incertains, informes, mettons surtout inexistants, car le mot « embryonnaire » supposerait une possibilité de devenir, et je veux tout justement dire le contraire* (Duhamel).

embryopathie [ɑ̃brijɔpati] n. f. (de *embryo-* et de *-pathie ;* XXe s.). Malformation résultant de la transmission d'une maladie de la mère à l'embryon.

embryotomie [ɑ̃brijɔtɔmi] n. f. (de *embryo-* et de *-tomie,* du suff. gr. *-tomia,* de *temnein,* couper, découper ; 1707, Dionis, écrit *embruotomie ; embryotomie,* 1732, Trévoux). Intervention chirurgicale destinée à réduire le volume d'un fœtus mort pour faciliter son extraction.

embu, e [ɑ̃by] adj. (part. passé de *emboire* [v. ce mot] ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *embeü,* au sens de « enivré » ; sens 1, v. 1280, Bibbesworth, écrit *enbu* [*embu,* 1564, J. Thierry] ; sens 2, 1676, Félibien). **1.** Qui est imbibé, saturé d'un liquide quelconque, mouillé : *Pour atteindre la loge de Suzanne, il fallait suivre un long couloir mal éclairé, dont les murs embus laissaient, de-ci de-là, rouler avec lenteur une larme couleur de café* (Duhamel). || **2.** Se dit d'une peinture dont les couleurs sont ternies : *Un tableau embu.*

◆ **embu** n. m. (1864, Littré). Ton terne ou noir d'un tableau embu : *Les embus reparaissant à contre-jour, faisaient grimacer la bouche, loucher les yeux* (Flaubert).

embûche [ɑ̃byʃ] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *embuschier,* mettre en embuscade [v. 1155, Wace], de *en-* et de *bûche,* au sens anc. de « bois, forêt » ; XIIIe s., écrit *embusche* [*embûche,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles*). **1.** *Class.* Embuscade : *Elle-même leur dresse une embûche au passage* (Corneille). || **2.** *Fig.* et *littér.* Machination secrète contre quelqu'un, piège qu'on lui tend (généralement au plur.) : *Quand même tu serais une embûche dressée, | Et le commencement de ma perdition !* (Baudelaire). *Tendre des embûches à un adversaire.* || *Par extens.* Difficulté quelconque que l'on rencontre dans une tâche délicate : *Sur ce sujet plein d'embûches, je m'en tiendrai plus strictement que jamais à mon auteur* (Alain).

embué, e [ɑ̃bɥe] adj. (part. passé de *embuer ;* 1879, A. Daudet, au sens 1 ; sens 2, 1901, Larousse). **1.** Couvert de buée : *Une vitre embuée. Les yeux ruisselaient de larmes, les moustaches, embuées par l'haleine, coulaient* (Huysmans). || **2.** Se dit des yeux voilés par les larmes : *De ses yeux embués, elle suivit la fuite d'une jeune fille à cheval* (Martin du Gard).

embuer [ɑ̃bɥe] v. tr. (de *en-* et de *buée ;* 1879, A. Daudet). Couvrir de buée ; mouiller comme d'une buée : *L'idée d'assombrir cette gaieté rayonnante* [...], *d'embuer de grosses larmes ces jolis yeux clairs lui parut insupportable* (Daudet).

◆ **s'embuer** v. pr. (sens 1-2, début du XXe s.). **1.** Se couvrir de buée, de fines gouttelettes : *Des vitres qui s'embuent.* || **2.** En parlant des yeux, du regard, s'emplir de larmes : *Ses yeux s'embuèrent à ce souvenir pénible.*

embuissonné, e [ɑ̃bɥisɔne] adj. (de *en-* et de *buisson ;* XVe s., puis 1758, Brunot). Couvert, envahi de buissons (rare) : *Une petite maison embuissonnée de roses grimpantes* (Goncourt).

embuscade [ɑ̃byskad] n. f. (ital. *imboscata,* de *imboscare* [V. EMBUSQUER] ; 1425, A. Chartier, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Action de s'embusquer ; dispositif, manœuvre pour attaquer l'ennemi par surprise dans un lieu où il doit passer : *Risquons le coup et dressons l'embuscade* (Gautier). *Ils tombèrent dans une embuscade et furent tous tués* (France). || *Être, se mettre, se tenir en embuscade,* se dissimuler pour surprendre quelqu'un à l'endroit où il doit passer. || **2.** Personnes placées en un lieu pour en surprendre d'autres : *Poster une embuscade.* || **3.** *Fam.* Position qui met un soldat ou un homme mobilisable à l'abri du danger, en temps de guerre : *Il a su se débrouiller, lui. Il a trouvé la fine embuscade* (Benoit).

• SYN. : **1** *guet-apens, piège, traquenard.*

embuscader (s') [sɑ̃byskade] v. pr. (de *embuscade ;* début du XX^e s.). *Fam.* et *vx.* Se mettre, se tenir à l'abri du danger : *À l'heure* [...] *où naguère s'embuscadaient nos pères, paraphant des alliances dans la chair des assassinés* (Barrès).

embusquage [ɑ̃byskaʒ] n. m. (de [*s'*] *embusquer ;* 1930, Larousse). *Fam.* Situation où l'on est à l'abri du danger : *Les dragons c'est pas de l'embusquage* (Romains).

embusqué, e [ɑ̃byske] adj. (part. passé de [*s'*]*embusquer ;* XV^e s., au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Placé en embuscade : *Dans les rues étroites et sans réverbères, où des voleurs et des assassins se tenaient embusqués* (Chateaubriand). *L'allée que nous devions traverser était gardée de chaque bout par un chasseur embusqué* (Daudet). || **2.** Installé à l'abri des regards, dissimulé : *Elle vit un peloton d'agents embusqués sous un porche* (Martin du Gard). || **3.** *Fam.* Installé en un endroit sûr pour échapper au danger : *Un débrouillard, embusqué dans un poste administratif.*

• SYN. : **1** *posté ;* **3** *planqué* (pop.).

◆ **embusqué** n. m. (sens 1, 1883, G. Esnault ; sens 2, v. 1915). **1.** *Fam.* Soldat qui a un emploi lui permettant d'échapper aux exercices et aux corvées. || *Par anal.* Dans un service collectif, celui qui échappe aux tâches les plus ingrates. || **2.** *Spécialem.* et *fam.* Pendant la guerre (surtout la Première Guerre mondiale), individu installé à l'arrière ou dans un poste non exposé au danger : *Embusqués, rescapés et spectateurs mènent tranquillement la grande nouba* (Margueritte). *Tu resteras là à éplucher tes patates, embusqué* (Dorgelès).

embusquer [ɑ̃byske] v. tr. (réfection de l'anc. franç. *embûcher* [V. EMBÛCHE], d'après l'ital. *imboscare,* mettre en embuscade, de *in-* [lat. *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement] et de *bosco,* bois [de même origine que le franç. *bois*] ; XV^e s., *Chroniques des chanoines de Neuchâtel,* puis 1770, Raynal, au sens 1 [les formes *embuskier, embusker* des XII^e-XIV^e s. sont des var. picardes de *embûcher*] ; sens 2, av. 1854, Nerval ; sens 3, 1855, G. Esnault). **1.** Disposer pour une embuscade : *Le chef embusqua ses hommes au carrefour.* || **2.** *Fam.* Dissimuler pour mettre hors de l'atteinte de quelqu'un : *Tu me feras voir demain où tu avais embusqué ton eau-de-vie* (Vercel). || **3.** *Fam.* Installer dans un emploi ou un poste à l'abri du danger des combats : *Il avait réussi à embusquer tous les membres de sa famille dans divers ministères.*

• SYN. : **1** *poster ;* **2** *camoufler ;* **3** *planquer* (pop.).

◆ **s'embusquer** v. pr. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1855, G. Esnault). **1.** Se dissimuler pour surprendre l'ennemi ou la proie : *Voici quel était son plan : sortir de la ville sans rien dire à personne, se jeter en plein désert, attendre la nuit, s'embusquer* (Daudet). || **2.** *Fam.* En parlant d'un soldat, en temps de guerre, s'installer dans un poste à l'abri du danger : *Ça fait assez longtemps qu'il s'embusque, il faudra bien qu'il y monte, aux tranchées* (Dorgelès).

embut [ɑ̃by] n. m. (peut-être d'un lat. pop. **imbutum*, entonnoir, part. passé neutre substantivé du lat. class. *imbuere,* abreuver, imbiber, imprégner, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement, et de la racine de *bibere,* boire ; XIV^e s., Du Cange, au sens de « entonnoir, puisoir » ; sens 1-2, XX^e s.). **1.** Gouffre, dans certaines régions calcaires. || **2.** Puisard en entonnoir, destiné à absorber les eaux folles des terrains labourables.

embuvage [ɑ̃byvaʒ] n. m. (de *emboire* [V. ce mot] ; 1870, Larousse). Raccourcissement des fils de la chaîne par le tissage.

éméché, e [emeʃe] adj. (part. passé de *émécher*). **1.** Divisé en mèches : *Une fille debout, les yeux cerclés de kohl, la bouche sanglante, des éclairs d'acier dans une tignasse noire ou rousse, éméchée sur le front* (Daudet). || **2.** *Fam.* Qui est dans un état proche de l'ivresse : *La fermeté respectueuse des policemen mettant en voiture un fils de famille éméché* (Daudet). *Defouqueblize, déjà sensiblement éméché, avait perdu le sentiment des convenances* (Gide).

• SYN. : **2** *gai, gris, pompette* (fam.).

émécher [emeʃe] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. marquant l'achèvement] et de *mèche* [de cheveux] ; 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2, peut-être parce qu'on a parfois les cheveux en mèches sous l'effet de l'ivresse, 1867, Delvau [comme v. pr. ; au part. passé, 1866, Goncourt]). [Conj. **5 b.**] **1.** Disposer en mèches : *Émécher des cheveux.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Mettre dans un état proche de l'ivresse.

émendation [emɑ̃dasjɔ̃] n. f. (lat. *emendatio,* action de corriger, de *emandatum,* supin de *emendare* [V. ÉMENDER] ; v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens de « action de corriger [des vices] » ; sens actuel, milieu du XVI^e s., Amyot). *Class.* Correction faite à un texte : *Vous me ferez relire Silius Italicus, quand il aura paru avec vos notes et vos émendations* (Chapelain).

émender [emɑ̃de] v. tr. (lat. *emendare,* corriger, rectifier, redresser, amender, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *mendum,* faute, erreur ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux [l'anc. franç. *esmender,* réformer, compenser, corriger, usité du XII^e au XIV^e s., venait d'un lat. pop. **exmendare,* réfection du lat. class. *emendare*]). **1.** *Vx.* Corriger un texte. || **2.** En termes de droit, amender ou réformer un jugement.

émeraude [emrod] n. f. (lat. *smaragdus,* émeraude, gr. *smaragdos,* d'origine orientale ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *esmeragde* et *esmaraude* [*esmeralde,* v. 1130, *Eneas ; esmeraude,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *émeraude,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIII^e s., Buffon). **1.** Pierre précieuse translucide et d'une couleur vert pâle : *On distingue deux émeraudes : l'émeraude orientale, ou corindon, et l'émeraude proprement dite, ou béryl. Une magnifique coupe d'émeraude* (Balzac). || *Par extens.* Bijou, parure constitués par une pierre en émeraude : *Les femmes aimant les bijoux, beaucoup d'enfants naîtraient avec des saphirs, des rubis, des émeraudes* (France). || **2.** Couleur verte semblable à celle de l'émeraude : *Des yeux d'émeraude.* || Poét. *L'Île d'émeraude,* l'Irlande, à cause de la fraîcheur de sa végétation.

◆ adj. invar. (1870, Larousse). D'une couleur verte semblable à celle de l'émeraude : *Une robe émeraude.*

émère n. m. V. ÉMÉRUS.

émergement [emɛrʒəmɑ̃] n. m. (de *émerger ;* 1864, Littré). Le fait d'apparaître à la surface de la mer ou de s'élever au-dessus de son niveau : *L'émergement d'un récif, d'une montagne.*

• SYN. : *affleurement, émersion.*

émergence [emɛrʒɑ̃s] n. f. (de *émergent ;* 1498, *Ordonnance royale,* au sens jurid. de « dépendance » ; sens 1, 1720, P. Coste [en optique, à propos de rayons lumineux] ; sens 2 et 4, XX^e s. ; sens 3, 1888, Larousse). **1.** Sortie d'un liquide hors d'un milieu : *L'émergence d'une source.* || **2.** *Émergence d'un nerf,* point où le nerf apparaît à la surface de l'encéphale ou de la moelle épinière. || **3.** En botanique, protubérance qui prend naissance à la surface d'un organe (tige ou feuille), comme les aiguillons des rosiers, des ronces. || **4.** En philosophie, apparition d'une chose ou d'une notion à partir d'une autre, sans aucun lien proprement causal entre les deux.

émergent, e [emɛrʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *emergens, -entis,* part. prés. de *emergere*

[v. ÉMERGER] ; 1471, Godefroy, au sens jurid. de « dépendant » ; sens 1 et 3, 1864, Littré ; sens 2, 1720, P. Coste [en optique, calque de l'angl. *emergent,* de même origine que le mot franç.]). **1.** Qui émerge : *Ils atteignirent les perches émergentes* (Aicard). || **2.** En physique, qui sort d'un milieu après l'avoir traversé : *Rayons émergents.* || **3.** Se dit de l'année à partir de laquelle on compte les années d'une période, d'une ère : *L'an émergent de l'ère chrétienne.*

émerger [emɛrʒe] v. intr. (lat. *emergere,* sortir de, s'élever, apparaître, de *ex-,* préf. à valeur négative, et de *mergere,* plonger, enfoncer, faire pénétrer dans ; XVe s., La Curne, au sens 3 [rare av. le XIXe s.] ; sens 1-2, 1827, Chateaubriand). [Conj. **1 b.**] **1.** Sortir d'un milieu liquide et apparaître à sa surface : *Une immense nappe d'eau, d'où émergeaient des promontoires tachetés par des lichens* (Flaubert). *Ces myriades d'îles et d'îlots, qui émergent, comme des pyramides ou comme des boucliers, sur les flots* (Renan). || **2.** Apparaître en surgissant lentement d'un milieu quelconque : *Elle émergea de la foule, tenant par la main les deux orphelins* (Daudet). || *Absol.* Se montrer, commencer à apparaître : *C'est fini, l'aube émerge, et le recul immense | Des monstres, du chaos, des ténèbres commence* (Hugo). || **3.** *Fig.* S'imposer à l'attention en manifestant ses qualités, son aptitude : *Sous l'Empire, il émergea tout comme un autre* (Verlaine).

• SYN. : **2** *se montrer, paraître, poindre ;* **3** *arriver, percer, sortir.*

émeri [emri] n. m. (bas lat. *smyris* ou gr. byzantin *smeri,* gr. class. *smuris,* émeri ; XIIIe s., Studer et Evans, écrit *esmeril* [*esmery,* milieu du XVe s. ; *emmery,* 1486, Gay ; *émeri,* 1636, Monet], au sens 1 [*papier d'émeri,* 1907, Larousse ; *bouchon à l'émeri,* 1870, Larousse] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Roche contenant des cristaux d'alumine remarquables par leur dureté, et qui est utilisée comme abrasif. || *Papier d'émeri* ou *papier émeri, toile d'émeri ou toile émeri,* papier, toile à la surface desquels on a fait adhérer une couche de poudre d'émeri et qui servent à nettoyer ou à polir le bois, le fer, etc. || *Bouchon émeri,* ou *bouchon à l'émeri,* bouchon de verre usé sur le flacon même à l'aide de l'émeri, pour obtenir un bouchage hermétique. || **2.** Fig. et fam. *Être bouché à l'émeri,* avoir l'esprit complètement fermé, ne rien comprendre.

émerillon [emrijɔ̃ *ou* eməʀijɔ̃] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *esmeril,* petit faucon [fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre*], francique **smiril ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *esmerillon* [*émerillon,* 1636, Monet], au sens I ; sens II, 1, 1506, Gay ; sens II, 2, depuis 1680, Richelet).

I. Petit faucon au plumage gris ardoisé, brun clair, rayé dessous, qui habite les régions nordiques des deux continents, et qui était autrefois employé en fauconnerie pour voler la perdrix, la caille et les petits oiseaux.

II. 1. Ancienne pièce d'artillerie légère, de forme allongée, en usage du XVIe au XVIIIe s. || **2.** Crochet ou boucle rivés par une petite tige dans un anneau, de manière à pouvoir y tourner librement.

émerillonnage [emrijɔnaʒ *ou* eməʀijɔnaʒ] n. m. (de *émerillonner ;* milieu du XXe s.). Action d'émerillonner.

émerillonné, e [emrijɔne *ou* eməʀijɔne] adj. (de *émerillon* [v. ce mot], employé comme adj. au sens de « alerte » [v. 1490, La Curne] ; av. 1493, G. Coquillart). *Littér.* Dont le regard est vif et gai : *Cet étalage de collerettes, d'armes, de rubans, de mollets rebondis et de trognes émerillonnées* (Claudel). *La moustache fine, relevée en croc, une mouche au menton, de grosses joues sous des yeux émerillonnés* (Romains).

émerillonner [emrijɔne *ou* eməʀijɔne] v. tr. (de *émerillon* [sens II, 2] ; milieu du XXe s.). Tordre ou retordre une corde, un câble, à l'aide d'un outil comportant un crochet rotatif.

émerisage [emrizaʒ *ou* eməʀizaʒ] n. m. (de *émeriser ;* 1948, Larousse). Action d'adoucir le toucher des tissus de coton en les soumettant au contact d'un cylindre garni d'émeri très fin et tournant à grande vitesse.

émeriser [emrize *ou* eməʀize] v. tr. (de *émeri ;* 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Couvrir d'une poudre d'émeri. || **2.** Procéder à l'émerisage des tissus.

émeriseuse [emrizøz *ou* eməʀizøz] n. f. (de *émeriser ;* milieu du XXe s.). Machine utilisée pour faire l'émerisage des tissus.

émérite [emerit] adj. (lat. *emeritus,* soldat qui a fait son temps, part. passé substantivé de *emerere,* mériter, gagner, achever de remplir son service militaire, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *merere* ou *mereri,* mériter, faire son service militaire ; v. 1355, Bersuire, écrit *esmerit,* au sens 1 ; écrit *émérite,* aux sens 1 et 2, XVIIIe s. ; sens 3 [sous l'influence de *mérite*], 1839, Balzac). **1.** *Soldat émérite,* dans l'Antiquité romaine, soldat ayant accompli son temps de service et obtenu son congé. || **2.** *Vx.* Se disait de celui qui, après avoir accompli sa carrière dans une fonction publique, jouissait des honneurs de son titre : *Un professeur émérite.* || **3.** Qui a acquis dans son emploi une remarquable habileté grâce à une longue pratique : *Ô grand Lavidalotte* [...] *qui, de mauvais écolier que j'étais, me fit bandit émérite* (Gautier). *J'ai, pendant la fin de mes études, suivi parfois la consultation de Doleris, accoucheur émérite* (Duhamel).

• SYN. : **3** *distingué, éminent, expérimenté, habile, incomparable, remarquable, réputé.*

émersion [emɛrsjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *emersum,* supin de *emergere* [v. ÉMERGER] ; milieu du XVIIe s.). **1.** Réapparition d'un astre plongé dans l'ombre lors d'une éclipse : *L'émersion de la Lune.* || **2.** Mouvement d'un corps sortant d'un liquide dans lequel il était plongé ; état de ce qui émerge, fait saillie au-dessus de la surface d'un liquide : *L'émersion d'un rocher.*

• SYN. : *émergement, émergence.*

émérus [emerys] ou **émère** [emɛr] n. m. (lat. scientif. moderne *emerus,* peut-être du gr. *hêmeros,* [animal] apprivoisé, [plante] cultivée ; 1694, Tournefort, écrit *emerus ; émère,* 1864, Littré). Arbrisseau d'agrément, appelé aussi *séné bâtard.*

émerveillable [emɛrvɛjabl] adj. (de *émerveiller ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan, écrit esmervillable ; esmerveillable,* v. 1265, J. de Meung ; *émerveillable,* début du XVIIe s., Malherbe). *Class.* Qui suscite l'émerveillement : *On ne saurait dire combien fait pour nous un qui nous étançonne une maison ruineuse, et la tient suspendue de tous côtés, sans autre appui que celui de son artifice émerveillable* (Malherbe).

émerveillant, e [emɛrvɛjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *émerveiller ;* v. 1220, G. de Coincy). Qui provoque l'émerveillement (rare) : *L'émerveillante beauté de ce monde vient de ceci précisément que rien n'y dure et que sans cesse ceci doit céder place et matière pour permettre à cela, qui n'a pas encore été, de se produire* (Gide).

émerveillement [emɛrvɛjmɑ̃] n. m. (de *émerveiller ;* v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung). **1.** État d'une personne émerveillée : *L'émerveillement de douze mille paires d'yeux* (Goncourt). || **2.** Caractère, beauté de ce qui provoque cet état : *Le regard, quand le temps est clair* [...], *découvre l'émerveillement des Alpes blanches* (Gide).

• SYN. : **1** *admiration, ébahissement, enchantement ;* **2** *éclat, magnificence, somptuosité, splendeur.*

émerveiller [emɛrvɛje] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *merveille ;* v. 1220, G. de Coincy). Provoquer une vive admiration mêlée de surprise dans l'esprit de quelqu'un : *Les deux ministres, à qui je vais montrer votre groupe et ce modèle, sont émerveillés de ces deux œuvres* (Balzac).

• SYN. : *éblouir, enchanter, fasciner, ravir.* — CONTR. : *décevoir, désenchanter, désillusionner.*

◆ **s'émerveiller** v. pr. (v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *soi esmerveillier ; s'esmerveiller,* XVe s. ; *s'émerveiller,* 1636, Monet). Être frappé d'une vive admiration : *Je trouvais des chansons d'amour dont s'émerveillaient les dames* (France). *Hélas ! c'est peut-être la suprême sagesse : voir le*

monde et s'en émerveiller comme les tout petits (Lemaitre).

émèse [emɛz] n. f. (origine obscure, peut-être du gr. *emesis,* vomissement, dér. de *emeîn,* vomir ; 1870, Larousse). Insecte très allongé, à pattes et à antennes très grêles, au corps muni ou non d'ailes, propre à l'Amérique.

émétine [emetin] n. f. (dér. savant de *émétique ;* 1839, Boiste). Un des alcaloïdes de l'ipéca.

émétique [emetik] adj. (lat. *emeticus,* qui fait vomir, gr. *emetikos,* de *emetos,* vomissement, dér. de *emeîn,* vomir ; v. 1560, Paré, comme adj. et n. m.). Qui fait vomir : *Poudre émétique.* || *Vin émétique,* vin où l'on fait infuser de l'émétique.

◆ n. m. Médicament propre à faire vomir : *On arrêta les effets de cette trop forte dose d'émétique et je fus remis sur pied* (Chateaubriand). *Charles, en effet, n'ordonnait guère que des potions calmantes, de temps à autre de l'émétique* (Flaubert).

émétisant, e [emetizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *émétiser,* infuser un émétique dans une boisson, déterminer le vomissement au moyen d'un émétique [1798, Acad.], dér. savant de *émétique ;* 1955, Robert). Qui provoque le vomissement : *Une toux émétisante.*

émetteur, trice [emɛtœr, -tris] n. et adj. (de *émettre ;* 1792, Brunot, au sens 1 [*émetteur de billets*] ; sens 2, début du XXe s. [comme adj. ; comme n. m., 1930, Larousse]). **1.** Se dit d'une personne ou d'un établissement financier qui émet des valeurs monétaires ou boursières : *Un émetteur de chèques sans provision.* || **2.** *Poste émetteur,* ou *émetteur,* n. m., appareil ou dispositif permettant de transmettre, au moyen d'ondes électromagnétiques, des sons ou des images. || *Station émettrice,* station qui diffuse des émissions de radio ou de télévision.

émettre [emɛtr] v. tr. (francisation, d'après *mettre,* du lat. *emittere,* envoyer dehors, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *mittere,* envoyer ; 1476, Godefroy, au sens 4 ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2 et 3, 1798, Schwan ; sens 5, 1948, Larousse). [Conj. **49.**] **1.** Produire en envoyant au-dehors : *Amiel écrivait que son âme émet des rayons noirs* (Gide). *Émettre un son. Un phare qui émet une lumière vive.* || **2.** Mettre en circulation une valeur monétaire ou boursière : *À Jersey, émet des billets de banque qui veut* (Hugo). || **3.** *Fig.* Formuler une opinion en termes plus ou moins vagues : *Elle émettait sur la vie, l'infamie des hommes, la coquetterie des femmes, les théories les plus cyniques* (Daudet). || **4.** *Vx.* En termes de droit, interjeter : *Émettre un appel.* || **5.** *Absol.* Diffuser une émission de radio ou de télévision : *Émettre sur grandes ondes.*

● SYN. : **1** *dégager, diffuser, exhaler, lancer, propager, répandre ;* **3** *énoncer, exprimer, proférer, publier.*

1. émeu [emø] n. m. (mot du parler de Banda, l'une des îles Moluques ; 1598, Lodewijcksz, écrit *eeme* [*éme,* 1690, Furetière, à l'art. *casuel ; émeu,* 1605, Clusius, forme vulgarisée par Trévoux, 1704], au sens de « casoar » ; sens actuel, écrit *émou* et *émeu,* 1870, Larousse). Grand oiseau d'Australie, au plumage brun, et incapable de voler.

2. émeu n. m. V. ÉMEUT.

émeulage [emølaʒ] n. m. (de *émeuler ;* 1864, Littré). Action d'émeuler.

émeuler [emøle] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *meuler ;* 1864, Littré). Polir à la meule.

émeut ou **émeu** [emø] n. m. (déverbal de *émeutir* 1 ; v. 1354, Modus, écrit *esmeu[l]t,* au sens de « excrément d'un oiseau » ; sens actuel, 1573, Du Puys, écrit *esmeut* [*émeut,* 1636, Monet ; *émeu,* 1842, Acad.]). Nom donné à l'excrément du faucon ou de l'autour.

● REM. On dit aussi ÉMONDE.

émeute [emøt] n. f. (de *émouvoir,* d'après *meute* [v. ce mot], qui a signifié « mouvement, émotion » ; v. 1155, Wace, écrit *esmote, esmuete,* aux sens de « mouvement, émoi » ; 1362, Varin, écrit *esmuete* [*émeute,* XVIe s.], aux sens de « ressentiment, agitation » ; sens actuel, milieu du XVIe s., Ronsard). Explosion de révolte qui pousse une fraction de la population à des actes de violence : *J'aperçus le drapeau tricolore flottant ; je jugeai qu'il ne s'agissait pas d'une émeute, mais d'une révolution* (Chateaubriand). *Cette émeute où l'on sentit la sainte anxiété du travail réclamant ses droits* (Hugo). *Le Parisien aime l'émeute, et rien ne pourra lui enlever ce goût-là !* (Daudet).

● SYN. : *insurrection, sédition, soulèvement, troubles.*

émeutier, ère [emøtje, -ɛr] n. (de *émeute ;* 1836, Landais). Individu qui excite à l'émeute sur la voie publique ou qui y prend une part active : *Condamner des émeutiers.*

◆ adj. (1870, Larousse). Relatif à une émeute : *Il est un point de vue plus vrai, plus pur, plus élevé que toutes les déclamations et les conspirations émeutières* (Hugo).

1. émeutir [emøtir] v. intr. (francique **smeltjan,* fondre, faire fondre ; v. 1180, Marie de France, écrit *esmeltir,* au sens de « fienter », en parlant de n'importe quel oiseau ; en fauconnerie, 1573, Du Puys, écrit *esmeutir* [*émeutir,* début du XVIIe s.] ; à propos de personnes, v. 1530, C. Marot [*esmeutir ; émeutir,* XVIIe s.]). Fienter, en parlant des oiseaux de fauconnerie. || *Class.* et *ironiq.* Se disait aussi des personnes : *Une tempête furieuse | Faisait* [...] *tous nos vieillards émeutir* (Scarron).

2. émeutir [emøtir] v. tr. (peut-être de *émeute,* pris au sens de « agitation, brigue » ; 1726, Vertot). Dans l'ordre de Malte, requérir une dignité par droit d'ancienneté.

émiaule [emjol] n. f. (mot picard, de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive, ou de l'article plur. *les m.,* coupé en *l'ém.*] et du verbe *miauler,* à cause du cri de l'oiseau [cf. *miaulard,* goéland, 1840, Acad.] ; 1864, Littré). Nom dialectal de la mouette.

émier [emje] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *mie ;* v. 1170, Chr. de Troyes, écrit *esmier ; émier,* XVIIe s.). *Class.* et *dialect.* Mettre en miettes, réduire en petites parties en froissant entre ses doigts : *Émiant, quant à moi, du pain entre mes doigts* (M. Régnier).

émiettement [emjɛtmɑ̃] n. m. (de *émietter ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Action de réduire ou le fait de se réduire en miettes ; résultat de cette action : *L'émiettement du pain.* || **2.** *Fig.* Action de morceler à l'excès ; état de dispersion qui en résulte : *La dislocation et l'émiettement d'une langue* (Dauzat). *L'émiettement des responsabilités.*

émietter [emjɛte] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *miette ;* fin du XVIe s., écrit *esmietter* [*émietter,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1835, V. Hugo [« éparpiller au hasard » ; « morceler », 1839, Balzac] **1.** Réduire en miettes : *Lui déjeunait d'un croissant de deux sous qu'il émiettait honteusement au fond de sa poche* (Daudet). || **2.** Réduire en petits fragments : *On se sert assez fréquemment de la houe pour émietter les terres* (Raspail). || **3.** *Fig.* Détruire l'unité d'une chose en la morcelant en petites parties : *Émietter un domaine.* || *Par extens.* Éparpiller au hasard : *Bientôt, j'allais quitter ma patrie pour émietter mes jours en divers climats* (Chateaubriand).

◆ **s'émietter** v. pr. (sens 1, 1864, Littré ; sens 2, 1837, V. Hugo). **1.** Tomber en miettes ou se réduire en particules : [Le feu] *laissait seulement de temps à autre tomber une braise qui s'émiettait* (Proust). || **2.** *Fig.* Se disperser : *Tout le monde se tut, la bande s'émietta* (Dorgelès).

émietteur [emjɛtœr] n. m. (de *émietter ;* milieu du XXe s.). Instrument servant à briser le fumier en petites parcelles.

émigrant, e [emigrɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *émigrer ;* 1773, Brunot). Se dit d'une personne qui quitte son pays pour aller s'installer et vivre dans un autre : *Des émigrants tendaient vers le port leurs mains lasses* (Apollinaire).

émigration [emigrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *emigratio,* émigration, de *emigratum,* supin

de *emigrare* [v. ÉMIGRER] ; 1752, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1770, Raynal). **1.** Action d'émigrer : *Chercher un remède à sa misère dans l'émigration.* || *Spécialem.* Exil volontaire des nobles pendant la Révolution française ; leur séjour dans les pays ennemis de la Ire République française : *Que sont devenus mes frères en émigration ?* (Chateaubriand). || L'ensemble des émigrés : *Les menées politiques de l'émigration.* || **2.** Passage saisonnier des oiseaux d'une contrée dans une autre : *L'émigration des cigognes.*

• SYN. : **1** *exil, expatriation ;* **2** *migration.* — CONTR. : **1** *immigration.*

émigré, e [emigre] n. (part. passé substantivé de *émigrer ;* 1791, *Dict. général*). Personne qui a volontairement quitté sa patrie : *Le Parlement a examiné le statut des émigrés.* || *Spécialem.* Noble qui s'est enfui de France pour chercher asile à l'étranger pendant la Révolution.

émigrer [emigre] v. intr. (lat. *emigrare,* sortir de, changer de demeure, émigrer, de *ex-* [préf. à valeur intensive] et de *migrare,* mêmes sens ; 1787, Féraud, au sens 1 ; sens 2, 1827, Chateaubriand). **1.** Quitter son pays pour aller s'établir définitivement dans un autre : *De nombreux Scandinaves émigrèrent aux États-Unis.* || *Spécialem.* Quitter la France provisoirement, en parlant des nobles qui ont fui à l'étranger lors de la Révolution : *Le marquis de Mortemart émigra ; les officiers le suivirent* (Chateaubriand). || **2.** Changer régulièrement de climat, de contrée, en parlant des oiseaux : *Les canards sauvages émigrent.*

• SYN. : **1** *s'exiler, s'expatrier.* — CONTR. : **1** *immigrer.*

émigrette [emigrɛt] n. f. (de *émigrer ;* 1829, Boiste [mais probablem. plus ancien]). Jouet en vogue vers 1790, à l'époque de l'émigration, et qui se composait d'un double disque descendant et remontant le long d'un cordonnet attaché à son axe (comme le Yo-yo à la mode en 1932) : *Ce jeu s'appelle Coblentz ou l'émigrette* (Goncourt).

émilien, enne [emiljɛ̃, -ɛn] adj. (de *Émilie,* n. géogr., lat. *Æmilia,* Émilie ; XXe s.). Relatif à l'Émilie et à sa région : *Les miniaturistes bolonais assurèrent un prestige durable à l'école émilienne.*

émincé [emɛ̃se] n. m. (part. passé masc. substantivé de *émincer ;* 1798, Acad.). Tranche de viande coupée très finement : *Un émincé de gigot.*

• REM. Autrefois, on a employé la forme ÉMINCÉE (1762, Acad.) : *Une émincée de poularde* (Trévoux).

émincer [emɛ̃se] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *mince ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1701, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). [Conj. **1 a.**] **1.** Couper en tranches très minces, en fines lamelles : *Émincer du jambon, du lard.* || **2.** Rendre mince, diminuer l'épaisseur de (rare) : *Leurs ventres de bonbonnes qui s'émincent peu à peu* (Huysmans).

éminemment [eminamɑ̃] adv. (de *éminent ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1647, Descartes). **1.** À un degré supérieur : *Il voulait pénétrer ce mystère, espérant ainsi pouvoir régner en souverain sur cette femme si éminemment parisienne* (Balzac). *L'Amérique du Nord, pays éminemment bourgeois, dévorera incessamment l'Amérique du Sud* (About). || **2.** Dans la philosophie scolastique, virtuellement : *L'effet est éminemment contenu dans la cause.*

éminence [eminɑ̃s] n. f. (lat. *eminentia,* éminence, hauteur, excellence, supériorité, de *eminens, -entis* [v. ÉMINENT] ; 1314, Mondeville, au sens 2 ; sens 1 et 5, 1690, Furetière [le titre de *eminentia,* qui existait déjà dans le Bas-Empire, fut conféré par le pape Urbain VIII aux cardinaux, par un décret du 8 janv. 1630] ; sens 3-4, 1580, Montaigne). **1.** Élévation du sol d'où l'on peut voir aisément de tous côtés : *De cette éminence vous apercevrez la mer.* || **2.** En anatomie, nom donné à diverses saillies d'os ou d'organes : *Les éminences mamillaires de l'os frontal. L'éminence mentonnière.* || **3.** *Class.* et *fig.* Supériorité sociale, morale ou intellectuelle : *Celui qui est d'une éminence au-dessus des autres, qui le met à couvert de la repartie, ne doit jamais faire une raillerie piquante* (La Bruyère). || **4.** *Fig.* En parlant d'une chose abstraite, haute qualité : *Il étonna le monde par la supériorité de son génie et l'éminence de sa vertu* (Montalembert). || Class. *Par éminence, en éminence,* à un très haut degré, éminemment : *La piété du Roi se montre par éminence en ce généreux mépris qu'il fait de la plus terrible des choses terribles* (Guez de Balzac). || **5.** *Spécialem.* Titre que l'on a donné d'abord aux évêques et qui est maintenant réservé aux cardinaux : *Il a l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Éminence, le très humble et très obéissant serviteur* (France). || *Par extens.* La personne qui porte ce titre : *Il doit dîner avec une éminence.* || Fig. *L'éminence grise de quelqu'un,* son conseiller intime et favori, qui manœuvre dans l'ombre, par allusion au P. Joseph, surnommé *l'Éminence grise,* le conseiller et l'agent personnel du cardinal de Richelieu : *M. Mairesse-Miral est le secrétaire particulier de mon frère, son factotum, son âme damnée, son éminence grise* (Duhamel).

• SYN. : **1** *butte, hauteur, mamelon, monticule, tertre ;* **4** *élévation, noblesse, sublimité, transcendance.*

éminent, e [eminɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *eminens, -entis,* part. prés. de *eminere,* s'élever au-dessus [au pr. et au fig.], de *ex-,* préf. marquant le mouvement de bas en haut, et de *minere,* faire saillie, avancer ; v. 1212, Anger, au sens 1 ; sens 2-3, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** *Class.* Se dit d'un lieu élevé, d'une hauteur d'où l'on peut voir alentour : *Un lieu éminent* (Acad., 1694). || **2.** *Fig.* Se dit de quelqu'un qui est supérieur aux autres : *Vous êtes l'orateur le plus éminent du diocèse* (Bossuet). *Un père, si éminent qu'il soit, ne sait pas bien instruire ses propres enfants* (Alain). || **3.** D'une qualité supérieure (en parlant d'une chose abstraite) : *Une vertu éminente.* || *Par extens.* D'une valeur remarquable, d'une grande importance : [Th. Gautier] *aurait pu rendre à la France d'éminents services* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *distingué, exceptionnel, illustre, insigne, remarquable, réputé ;* **3** *transcendant.*

éminentissime [eminɑ̃tisim] adj. (ital. *eminentissimo,* lat. *eminentissimus* [superlatif de *eminens, -entis,* v. ÉMINENT], qui était déjà un titre honorifique dans le Bas-Empire ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Titre employé officiellement pour saluer un cardinal ou un légat du pape. || **2.** Titre du grand maître de l'ordre de Malte.

émir [emir] n. m. (ar. *amīr,* celui qui ordonne ; XIIIe s., Guillaume de Tyr, au sens 1 [rare jusqu'au XVIe s.] ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** Ancien titre des descendants de Mahomet. || **2.** Grand officier ou gouverneur de l'Empire turc ; prince arabe.

émirat [emira] n. m. (de *émir ;* 1948, Larousse). **1.** Dignité ou fonction d'émir. || **2.** État gouverné par un émir.

1. émissaire [emisɛr] n. m. (lat. *emissarius,* n. m., agent, espion, de *emissum,* supin de *emittere* [v. ÉMETTRE] ; début du XVIe s.). Personne chargée d'une mission secrète et que l'on envoie auprès d'une autre : *Que je vous prenne pour une propagandiste, pour une dangereuse émissaire* (Romains).

2. émissaire [emisɛr] n. m. (lat. *emissarium,* n. neutre, déversoir, de *emissum,* supin de *emittere* [v. ÉMETTRE] ; 1611, Cotgrave). Canal ou cours d'eau permettant l'évacuation du trop-plein d'un lac ou d'un bassin : *Le Rhône est l'émissaire du lac Léman.*

◆ adj. (1829, Boiste). *Canal émissaire,* nom donné quelquefois au canal excréteur des glandes.

3. émissaire [emisɛr] adj. m. *Bouc émissaire* (trad. du lat. ecclés. *caper emissarius,* bouc chargé des iniquités d'Israël et chassé dans le désert par le grand prêtre, le jour du Grand Pardon ; 1690, Furetière [art. *bouc*], au sens pr., et fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens fig.), v. BOUC.

émissif, ive [emisif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *emissum,* supin de *emittere* [v. ÉMETTRE] ; 1839, Boiste). En physique, qui a la propriété d'émettre des radiations,

notamment des radiations lumineuses : *Le pouvoir émissif du phosphore.*

émission [emisjɔ̃] n. f. (lat. *emissio,* action de lancer, de lâcher [de *emissum,* supin de *emittere,* v. ÉMETTRE], empr. pour servir de n. d'action à *émettre ;* v. 1380, Conty, au sens 1 ; sens 2, XVIe s. ; sens 3, 1790, G. de Mirabeau ; sens 4 [d'après l'angl. de Newton *emission,* de même origine que le mot franç.], depuis 1721, Fr. Mackenzie [la vue, considérée comme une « émission de rayons visuels », 1690, Furetière] ; sens 5, début du XXe s.). **1.** Action d'émettre, de répandre hors de soi ; ce qui est émis : *La seiche trouble l'eau par l'émission volontaire de son encre pour aveugler l'ennemi qui la poursuit* (Barrès) ; et par extens. : *Je savais bien que la marche m'entretient souvent dans une vive émission d'idées, et qu'il se fait une certaine réciprocité entre mon allure et mes pensées, mes pensées modifiant mon allure, mon allure excitant mes pensées* (Valéry). || **2.** Production d'un son articulé : *Une voyelle se prononce d'une seule émission de voix.* || *Spécialem.* Art de produire des sons vocaux avec le meilleur rendement. || **3.** Action de mettre en circulation une monnaie, une valeur boursière, un effet de commerce, un chèque, etc. : *En France, l'émission des billets est confiée à la Banque de France.* || Opération par laquelle une société offre au public ses actions ou ses obligations, un État ses emprunts ; les valeurs offertes : *Je ne vous déconseillerais pas de souscrire à l'émission qui va être lancée prochainement* (Proust). || **4.** En parlant des corps, le fait de projeter au-dehors des particules ou des radiations ; ces particules ou ces radiations : *Émission radio-active. Émission électronique.* || *Théorie de l'émission,* ancienne théorie attribuant la propagation de la lumière à l'émission de particules par les corps lumineux. || **5.** Transmission, au moyen d'ondes électromagnétiques, de sons, ou de sons et d'images : *Émission directe, émission différée.* || Programme transmis par la radio ou par la télévision : *Émission théâtrale. Émission de variétés.* || *Émission publique,* programme de radio ou de télévision qui est enregistré en présence du public ou retransmis directement à partir d'une salle publique.

émissionnaire [emisjɔnɛr] adj. et n. (de *émission ;* 1870, Larousse, comme n., et 1877, Littré, comme adj.). En termes de banque et de Bourse, se dit d'une personne qui fait une émission, ou d'un établissement qui jouit du privilège d'émission.

◆ n. m. (XXe s.). Dans l'industrie du gaz, ouvrier chargé de la conduite et de la surveillance de l'émission du gaz.

émissole [emisɔl] n. f. (de l'ital. *mussolo,* du lat. *mustella,* belette, poisson de mer ; 1558, Rondelet). Un des noms du chien de mer, poisson sélacien comestible, à allure de requin, commun sur les côtes de France.

emmagasinage [ɑ̃magazinaʒ] n. m. (de *emmagasiner ;* 1781, S. Ricard, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Action d'emmagasiner ; dépôt d'objets qui en résulte : *On ne s'étonnait plus alors de l'encombrement inouï d'un pareil emmagasinage* (Daudet). || **2.** Droits payés pour la mise en magasin.

emmagasinement [ɑ̃magazinmɑ̃] n. m. (de *emmagasiner ;* 1785, Brunot). Syn. de EMMAGASINAGE.

emmagasiner [ɑ̃magazine] v. tr. (de *en-* et de *magasin ;* 1762, Acad., aux sens 1-3). **1.** Mettre dans un magasin, dans un entrepôt : *Emmagasiner des marchandises.* || **2.** *Par extens.* Amasser pour garder en réserve : *Ce garçon emmagasine dans sa chambre un tas de curiosités achetées à bon marché* (Balzac). || *Spécialem.* Dans la langue scientifique, accumuler, conserver de l'énergie à l'état latent, pour pouvoir l'utiliser ensuite : *Emmagasiner de la chaleur.* || **3.** *Fig.* Conserver par la pensée, garder en mémoire quelque chose pour en faire éventuellement usage : *Alors, Bonne-Maman s'en mêlait, l'aidait à fixer son esprit, à emmagasiner quelques-unes de ces dates du Moyen Âge* (Daudet). *Quitte à les élucider plus tard, il a emmagasiné ces sensations* (Barrès).

• SYN. : **1** *engranger, entreposer, remiser ;* **2** *accumuler, stocker ;* **3** *enregistrer.*

emmaigrir [ɑ̃mɛgrir] v. tr. (de *en-* et de *maigrir ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *enmegrir* [*enmaigrir, emmaigrir,* fin du XIIIe s., Rutebeuf], comme v. tr. et v. intr.). *Class.* Rendre maigre ; faire maigrir : *Le café engraisse l'un, il emmaigrit l'autre* (Sévigné).

◆ v. intr. ou **s'emmaigrir** v. pr. (1656, Molière). *Class.* Devenir maigre : *Moi jaloux ! Dieu m'en garde, et d'être assez badin | Pour m'aller emmaigrir avec un tel chagrin* (Molière).

emmailler [ɑ̃maje] v. tr. (de *en-* et de *maille,* boucle de fil ; milieu du XIIe s.). Prendre du poisson dans les mailles d'un filet : *Emmailler des sardines.*

emmaillotement [ɑ̃majɔtmɑ̃] n. m. (de *emmailloter ;* 1580, Montaigne). Action, manière de mettre un bébé dans ses langes.

emmailloter [ɑ̃majɔte] v. tr. (de *en-* et de *maillot ;* XIIe s., *Naissance du chevalier au cygne,* au sens 1 ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Envelopper un bébé dans des langes : *L'enfant au monde, on l'emmaillota tout entier, sans laisser les bras libres* (Renard). || **2.** *Par extens.* Envelopper complètement avec des linges, des chiffons, une bande, etc. : *Emmailloter un doigt blessé.* || **3.** *Fig.* Envelopper : *Jamais nuit plus belle et plus sereine n'emmaillota le globe dans son manteau de velours bleu* (Gautier).

• SYN. : **1** *langer ;* **2** *empaqueter* (fam.), *entortiller.* — CONTR. : **1** *démailloter.*

◆ **s'emmailloter** v. pr. (av. 1662, Pascal). S'envelopper dans des linges, des vêtements : *Je me suis étendu sur la paille, Mathereau s'emmaillote à côté de moi* (Barbusse).

emmanchage [ɑ̃mɑ̃ʃaʒ] n. m. (de *emmancher ;* 13 août 1874, *Gazette des tribunaux*). Action d'emmancher.

emmanche [ɑ̃mɑ̃ʃ] n. f. (déverbal de *emmancher ;* 1671, Pomey). En héraldique, triangle pyramidal qui s'avance d'un des bords de l'écu vers le milieu de la surface.

emmanché, e [ɑ̃mɑ̃ʃe] adj. (part. passé de *emmancher ;* 1682, Mme de Sévigné). Fam. *Bien, mal emmanché,* bien, mal commencé : *Une négociation mal emmanchée.*

◆ adj. et n. (1881, L. Rigaud). *Pop.* Personne d'une maladresse, d'une gaucherie excessive : *C't' emmanché-là fait l'homme de corvée* (Barbusse).

emmanchement [ɑ̃mɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *emmancher ;* 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1673, Brunot ; sens 3, 1930, Larousse). **1.** Action d'emmancher un outil. || **2.** *Vx.* Manière dont les membres sont rattachés au tronc dans une œuvre sculptée ou peinte : *L'ovale parfait de leur tête, l'emmanchement gracieux de leur col* [...] *leur donnaient l'air de ces madones peintes d'Italie* (Nerval). *Le ton et la qualité des cheveux, l'aristocratie des pieds et des mains, l'emmanchement plus ou moins délié des jambes et des poignets...* (Gautier). || **3.** Assemblage bloqué d'une tige dans une pièce massive : *L'emmanchement de l'outil dans la broche d'une machine-outil.*

• REM. Au sens 1, on dit aussi EMMANCHAGE.

emmancher [ɑ̃mɑ̃ʃe] v. tr. (de *en-* et de *manche,* n. m. ; v. 1155, Wace, écrit *enmanchier* [*emmancher,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1808, d'Hautel [« mettre en ordre », 1611, Cotgrave ; v. aussi EMMANCHÉ]). **1.** Ajuster, fixer sur un manche : *Emmancher une pioche, un balai. Des vendeurs de « moccoletti » circulaient, offrant leurs paquets de minces cierges emmanchés à des roseaux* (Theuriet). *Les armes destinées à être emmanchées sont fines, élégantes, pratiques* (Gaxotte). || **2.** Engager, en les bloquant, une tige dans une pièce massive, un outil dans son support. || **3.** *Vx.* Dans la langue des beaux-arts, joindre un membre à un autre membre ou au tronc (surtout au part. passé) : *Sous ce buste excessivement développé s'agitaient des jambes grêles, assez mal emmanchées à des cuisses courtes* (Balzac). || **4.** *Fig.* et *fam.* Engager, mettre en train : *Bien, mal emmancher une négociation.*

● SYN. : 4 *amorcer, entamer, entreprendre.*

◆ **s'emmancher** v. pr. (1690, Furetière). *Fam.* S'engager, avoir tel ou tel commencement : *Je dois vous dire comment s'était emmanchée toute l'affaire* (Chevallier).

● SYN. : *débuter, démarrer, s'ébaucher.*

emmancheur [ɑ̃mɑ̃ʃœr] n. m. (de *emmancher ;* v. 1268, É. Boileau, au sens de « fabricant de manches [de couteaux] » ; sens actuel, 1660, Oudin). Ouvrier qui emmanche des outils, des couteaux, etc.

emmanchure [ɑ̃mɑ̃ʃyr] n. f. (de *en-* et de *manche,* n. f. ; fin du XVe s.). Chacune des deux ouvertures ménagées à la partie supérieure d'un vêtement pour y adapter les manches ou pour laisser passer les bras : *Les emmanchures d'un veston, d'un gilet.*

● SYN. : *entournure.*

emmantelé, e [ɑ̃mɑ̃tle] adj. (part. passé de *emmanteler ;* XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, fin du XVe s., Molinet). **1.** *Littér.* Couvert, enveloppé d'un manteau ou d'un vêtement analogue : *Les prêtres, emmantelés de lourdes chapes, s'épongeaient* (Vercel). || **2.** *Corneille emmantelée* ou *mantelée,* espèce de corneille qui a une partie du corps noire et le reste grisâtre.

emmanteler [ɑ̃mɑ̃tle] v. tr. (de *en-* et de *mantel,* forme anc. de *manteau ;* 1226, Rathbone, au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., milieu du XIIIe s.] ; sens 2, 1562, Du Pinet). [Conj. **3 b.**] **1.** *Vx.* Couvrir d'un manteau. || **2.** *Vx.* Protéger une place par une enceinte fortifiée.

emmarchement [ɑ̃marʃəmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *marche* [d'escalier] ; 1769, Roubo fils, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, XXe s.). **1.** Entaille faite dans le limon d'un escalier et destinée à recevoir une marche. || **2.** Disposition ou ensemble des marches d'un escalier : *Elle enleva les terres qui recouvraient l'emmarchement du Colisée, vida l'intérieur de l'arène et fit reparaître sept ou huit salles des bains de Titus* (Chateaubriand). || **3.** Longueur des marches d'un escalier, c'est-à-dire largeur de celui-ci.

emmargouillé, e [ɑ̃marguje] adj. (de *en-* et du part. passé de l'anc. v. *margoillier,* souiller [XIIe s. ; *margouiller,* XIVe s. ; v. MARGOUILLIS] ; 1842, V. Hugo). Barbouillé (rare) : *Mais l'église est sale ; mais les sculptures de François Ier sont emmargouillées de badigeon jaune ; toutes les nervures des voûtes sont peinturlurées* (Hugo).

emmarquiser (s') [sɑ̃markize] v. pr. (de *en-* et de *marquis ;* 1652, Scarron). *Class.* Prendre le titre de marquis, de marquise : *Quand tu seras à moi, ne va pas t'aviser | De devenir comtesse ou de t'emmarquiser* (Th. Corneille).

emmécher [ɑ̃meʃe] v. tr. (de *en-* et de *mèche ;* 1611, Cotgrave, au sens de « garnir d'une mèche à chandelle » ; sens actuel, 1802, Flick). *Vx.* Mettre une mèche à une pièce d'artifice.

emmêlement [ɑ̃mɛlmɑ̃] n. m. (de *emmêler ;* XIIIe s., Littré). Action d'emmêler ; état de ce qui est emmêlé : *Un emmêlement de cheveux. Un emmêlement prodigieux de flèches, de fleurs de granit* (Maupassant).

● REM. On dit aussi EMMÊLAGE (1877, Littré).

● SYN. : *embrouillamini* (fam.), *embrouillement, enchevêtrement, fouillis* (fam.).

emmêler [ɑ̃mele] v. tr. (de *en-* et de *mêler ;* v. 1170, *Fierabras,* au part. passé, écrit *enmeslé,* au sens de « engagé dans la mêlée » [« entrelacé, garni de », v. 1354, *Modus*] ; comme v. pr., écrit *soi enmesler,* au sens de « s'occuper [de] », XIIIe s., *Apollonius ;* comme v. tr., écrit *emmêler,* aux sens 1-2, 1864, Littré). **1.** Mêler des fils ou des choses filiformes : *Emmêler une pelote de laine. Leurs cheveux blonds flottaient, emmêlés d'algues vertes* (Samain). || **2.** *Fig.* Embrouiller, rendre confus : *Emmêler une affaire.*

● SYN. : **1** *entremêler, enchevêtrer ;* **2** *brouiller.*

emménagement [ɑ̃menaʒmɑ̃] n. m. (de *emménager ;* 1495, Jal, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Action d'emménager, d'installer son mobilier dans un nouveau local d'habitation ; résultat de cette action : *J'étais bien jeune lors de mon premier emménagement* (Colette). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Action de loger ou d'emmagasiner dans un local : *Cette enceinte [...], fort commode pour l'emménagement du bétail et de la récolte* (Sand).

● SYN. : **1** *installation.* — CONTR. : **1** *déménagement.*

◆ **emménagements** n. m. pl. (1793, *Encycl. méthodique*). Dans la marine, logements et compartiments nécessaires au personnel du navire et au matériel.

emménager [ɑ̃menaʒe] v. intr. (de *en-* et de *ménage ;* 1694, Acad.). [Conj. **1 b.**] S'installer dans un nouveau logement : *Je me rappelle le temps où je couvais comme une maladie [...] mon refus d'emménager et de déménager* (Colette).

● CONTR. : *déménager.*

◆ v. tr. (sens 1, début du XVe s., écrit *emmesnager* [*emménager,* XVIIe s.] ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1793, *Encycl. méthodique*). **1.** Établir quelqu'un dans un nouveau logement : *Il a emménagé toute sa famille dans un immeuble récemment construit.* || **2.** Transporter du mobilier dans un nouveau logement : *Il n'a pas encore emménagé tous ses meubles* (Acad.). || **3.** En termes de marine, agencer l'espace intérieur d'un navire, y installer les logements et les compartiments nécessaires au personnel ou au matériel.

● SYN. : **1** *installer.* — CONTR. : **1** *déloger, déménager.*

◆ **s'emménager** v. pr. (début du XVe s., au sens de « se pourvoir de meubles de ménage » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** *Vx.* S'installer dans un nouveau logement : *Les révolutionnaires enrichis commençaient à s'emménager dans les grands hôtels vendus du faubourg Saint-Germain* (Chateaubriand). || **2.** *Vx.* Se mettre en ménage : *Ses amies qui s'étaient emménagées avec des amants* (Goncourt).

emménagogue [ɑ̃menagɔg] adj. et n. m. (comp. savant du gr. *emmêna,* menstrues, et *agôgos,* qui amène ; début du XVIIIe s.). Se dit des médicaments qui provoquent ou régularisent les règles : *La rue, herbe médicinale de la bande mal famée des emménagogues* (Maeterlinck).

emmener [ɑ̃mne] v. tr. (de *en,* adv. de lieu, et de *mener ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *enmener* [*emmener,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch], au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, av. 1863, Vigny). [Conj. **5 a.**] **1.** Mener avec soi, d'un lieu dans un autre, une personne ou un animal : *J'en étais venu à désespérer, et même à me désintéresser d'elle au point que je regrettais mon élan premier et que j'eusse voulu ne l'avoir jamais emmenée* (Gide). *Il convainquit son oncle d'emmener Lise et le malade au bord de la mer* (Cocteau). || **2.** *Fig.* Transporter par la pensée ou par l'imagination : *Je voudrais t'emmener avec moi vers ces heures amoureuses de ma jeunesse* (Gide). || **3.** Conduire avec autorité, entraîner à sa suite : [Le colonel, le capitaine] *savaient fort bien emmener leurs hommes quand leur conscience comme citoyens n'était pas d'accord avec les ordres qu'ils recevaient comme hommes de guerre* (Vigny).

● SYN. : **1** *conduire, mener, transporter.*

● REM. On veillera à ne pas confondre les emplois de ce verbe avec ceux d'*emporter,* qu'on réservera pour les choses et les personnes non valides : on *emporte son fusil, un malade ;* on *emmène son chien, un ami.*

emmenthal ou **emmental** [emɛntal *ou* emɛ̃tal] n. m. (de *Emmenthal,* n. d'une vallée où ce fromage a été fabriqué ordinairement ; 1901, Larousse). Variété de gruyère de grand format, fabriquée en Suisse et en France.

emmerdant, e [ɑ̃mɛrdɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *emmerder ;* fin du XIXe s., aux sens 1-2). **1.** *Triv.* Extrêmement ennuyeux. || **2.** *Triv.* Qui importune à l'excès : *Ce que tu peux être emmerdant !*

emmerdement [ɑ̃mɛrdəmɑ̃] n. m. (de *emmerder ;* 1842, Flaubert). *Triv.* Très gros ennui ; vive contrariété : *Si gonflée d'emmerdements qu'elle se serait allongée sous les roues d'un omnibus* (Zola).

emmerder [ɑ̃mɛrde] v. tr. (de *en-* et de *merde ;* XIVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2-4, 1864, d'après Larchey, 1878). **1.** *Vx* et *triv.* Couvrir, souiller de merde. || **2.** *Triv.* Causer de l'ennui ou du tracas à quelqu'un : *Cela veut dire que nous partirons à huit ou neuf, mais que nous serons emmerdés à cinq* (Romains). || **3.** *Triv.* Importuner par des tracasseries : *Et puis mon grand-père se plaît à emmerder ses fils. Ce père terrible a passé sa vie à les écraser* (Sartre). || **4.** *Triv.* Se moquer de quelqu'un, ne faire aucun cas de lui : *Bonne chance, petits ! Raboliot vous emmerde* (Genevoix).

◆ **s'emmerder** v. pr. (1851, Landais). *Triv.* Être plongé dans l'ennui : *Tu dois quand même t'emmerder dans ton bled* (Vailland).

emmerdeur, euse [ɑ̃mɛrdœr, -øz] n. (de *emmerder ;* fin du XIXe s.). *Triv.* Personne qui importune continuellement les autres : *Mon vieil ami, c'est mon vieil emmerdeur qu'il faudrait dire* (Pagnol).

emmétrage [ɑ̃metraʒ] n. m. (de *emmétrer ;* 1838, Acad.). Action d'emmétrer des matériaux.

emmétrer [ɑ̃metre] v. tr. (de *en-* et de *mètre ;* 1812, Boiste). Disposer des matériaux de manière à pouvoir les métrer commodément.

emmétrope [ɑ̃metrɔp] adj. (dér. savant du gr. *emmetros,* bien mesuré, bien proportionné [de *en,* dans, et *metron,* mesure], et *ôps,* vue, œil ; 1870, Larousse). Se dit de l'œil dont la vision est normale.

◆ adj. et n. (1870, Larousse). Se dit de la personne qui a une vision normale.

● CONTR. : *amétrope.*

emmétropie [ɑ̃metrɔpi] n. f. (de *emmétrope ;* 1870, Larousse). Qualité de l'œil emmétrope.

emmeulage [ɑ̃mølaʒ] n. m. (de *emmeuler ;* 1755, *Encyclopédie*). Action d'emmeuler.

emmeuler [ɑ̃møle] v. tr. (de *en-* et de *meule* [de foin, etc.] ; 1277, Godefroy, écrit *enmuler ; emmeuler,* 1755, *Encyclopédie*). Disposer en meules le foin, le blé, le colza, etc.

emmi [ɑ̃mi] prép. (de *en-* et de *mi ;* v. 980, *Passion du Christ, écrit enmet ; emmi,* 1080, *Chanson de Roland*). *Class.* et *littér.* Au milieu de : *Se promener* [...] *emmi les rues* (Malherbe). *La libellule erre emmi les roseaux* (Verlaine).

● REM. Préposition usuelle au XVIe s., rare au XVIIe s., considérée comme populaire et blâmée par Vaugelas.

emmiellé, e [ɑ̃mjele] adj. (part. passé de *emmieller ;* XIIIe s., aux sens 1-2). **1.** Enduit de miel ; sucré avec du miel : *Vin de Samos emmiellé* (Nerval). || **2.** *Fig.* D'une douceur forcée et trompeuse : *Un ton emmiellé.* || *Des paroles emmiellées,* des paroles doucereuses.

● SYN. : **2** *mielleux, patelin, sucré.* — CONTR. : **2** *acerbe, âcre, aigre, fielleux.*

emmiellement [ɑ̃mjɛlmɑ̃] n. m. (de *emmieller ;* 1549, R. Estienne, au sens de « action d'entraîner par de belles paroles » ; sens actuel [« action d'adoucir avec du miel »], 1611, Cotgrave). Action d'emmieller. (Rare.)

emmieller [ɑ̃mjele] v. tr. (de *en-* et de *miel ;* XIIIe s., au sens de « adoucir par ses paroles [ce qui est pénible] » et au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1530, Palsgrave] ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** Enduire de miel ou sucrer avec du miel (rare) : *Emmieller une tartine, une tisane.* || **2.** *Fig.* et *pop.* Euphémisme pour EMMERDER : *C'est un gaillard qui a la passion d'emmieller ses contemporains* (Chevallier).

emmitonner [ɑ̃mitɔne] v. tr. (de *en-* et de *miton,* gant de fer faisant partie de l'armure [XVe s., Godefroy], manchette en fourrure [1636, Monet], dér. de l'anc. franç. mite, n. de caresse de la chatte [XIIIe s., *Roman de Renart*], d'un radical expressif *mit-* désignant le chat ; 1580, Montaigne, au part. passé ; à l'infin., 1636, Monet). *Fam.* et *vx.* Envelopper dans quelque chose de doux, de moelleux (surtout à la forme pronominale) : *S'emmitonner dans un manteau de fourrure.*

emmitoufler [ɑ̃mitufle] v. tr. (de *en-* et de *mitoufle,* mitaine [1534, Rabelais], croisement de *mitaine* et de *moufle ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Envelopper dans des vêtements chauds et douillets : *Cette petite femme au sourire triste et bon, emmitouflée et toute lourde de rhumatismes dont elle souffrait depuis qu'elle habitait Paris, gardait l'accent, les habitudes de son cher Midi* (Daudet). || **2.** *Fig.* Étouffer, camoufler (rare) : *Voici donc le grand art : emmitoufler le droit, envelopper le géant-peuple de flanelle, et le coucher bien vite* (Hugo).

◆ **s'emmitoufler** v. pr. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1857, Baudelaire). **1.** Se couvrir chaudement : *Vous finissez par demander la voiture ; votre femme y monte avec une rage sourde, elle se flanque dans son coin, s'emmitoufle dans son capuchon, et ne dit mot* (Balzac). || **2.** *Fig.* et *littér.* S'envelopper : *Ô Lune de ma vie, emmitoufle-toi d'ombre* (Baudelaire).

emmitrer [ɑ̃mitre] v. tr. (de *en-* et de *mitre ;* fin du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Donner la mitre à un évêque. || **2.** *Fig.* Coiffer d'un ornement analogue à une mitre : *Du haut de la tour de la ville, Stadtthurm, tour emmitrée d'un clocher, des gardiens sonnent de la trompe aussitôt qu'ils aperçoivent un voyageur* (Chateaubriand).

emmortaiser [ɑ̃mɔrtɛze] v. tr. (de *en-* et de *mortaise ;* 1289, Godefroy). Introduire dans une mortaise la partie d'une pièce de bois taillée à cet effet : *Emmortaiser une poutre.*

emmotté, e [ɑ̃mɔte] adj. (de *en-* et de *motte ;* 1690, La Quintinie). Se dit d'une plante dont les racines sont entourées de terre en motte : *Du plant emmotté.*

emmouflement [ɑ̃mufləmɑ̃] n. m. (de *emmoufler ;* 1845, Bescherelle). Action d'emmoufler des poteries.

● REM. On dit aussi EMMOUFLAGE (1870, Larousse).

emmoufler [ɑ̃mufle] v. tr. (de *en-* et de *moufle ;* v. 1265, J. de Meung, au part. passé, au sens de « qui porte des moufles » ; à l'infin., au sens actuel, 1845, Bescherelle). Introduire et disposer convenablement dans un moufle des objets en céramique pour la cuisson.

emmouscailler [ɑ̃muskaje] v. tr. (de *en-* et de *mouscaille ;* v. 1883, G. Esnault). *Fig.* et *pop.* Euphémisme pour EMMERDER.

emmuré, e [ɑ̃myre] n. (part. passé substantivé de *emmurer ;* 1704, Trévoux, au sens 1 [au fém. plur., pour désigner des religieuses strictement cloîtrées ; comme adj., avec le même sens, 1376, Delisle, *Mandements*] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Personne enfermée dans un cachot ou dans un cloître : *Chacune de ces emmurées était heureuse* (Gide). || *Les emmurés de Toulouse, de Carcassonne,* hérétiques condamnés par l'Inquisition à la prison perpétuelle (XIVe s.). || **2.** Personne emmurée, enfouie sous un éboulement ou bloquée accidentellement dans un lieu dont elle ne peut sortir : *On parvient à envoyer aux emmurés de l'oxygène qui les maintient en vie* (Gide).

emmurement [ɑ̃myrmɑ̃] n. m. (de *emmurer ;* XXe s.). Une des peines majeures que prononçait le tribunal de l'Inquisition, consistant en un emprisonnement perpétuel.

● REM. La forme EMMURAGE (1903, Huysmans), qui désigne l' « action d'emmurer », est rare : *Il ne s'agit décidément plus d'emmurage, de tombe anticipée, de sépulcre avant la lettre !* (Huysmans).

emmurer [ɑ̃myre] v. tr. (de *en-* et de *mur ;* milieu du XIIe s., au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., milieu du XVIe s., Amyot] ; sens 2, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens [au part. passé ; à l'infin., XIIIe s., *Chronique de Rains*] ; sens 3, début du XXe s.). **1.** *Vx.* Entourer de murs, de murailles : *Emmurer une ville.* || **2.** Enfermer quelqu'un de façon absolue et définitive, notamment par application de la peine de l'emmurement : *Les assiégés se trouvèrent comme emmurés derrière leurs travaux de défense, ce qui faisait l'affaire des assiégeants* (Daudet).

Le tribunal de l'Inquisition condamnait des hérétiques à être emmurés. || **3.** *Fig.* Isoler du monde ou enfermer en soi-même (surtout au part. passé) : *Deux êtres vivant somme toute de la même vie, et qui s'aiment, peuvent rester (ou devenir) l'un pour l'autre énigmatiques et emmurés* (Gide).

emmuseler [ãmyzle] v. tr. (de *en-* et de *musel,* forme anc. de *museau ;* 1416, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e s., Saint-Simon). [Conj. **3 a.**] **1.** *Vx.* Mettre une muselière à un animal. || **2.** *Fig.* et *vx.* Empêcher quelqu'un de parler : *La cabale avait emmuselé les plus convaincus de ses crimes ; j'étais peut-être le seul à qui il restât assez de courage pour ne pas tenir la vérité captive* (Saint-Simon).

émoi [emwa] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *esmaier,* troubler, inquiéter, effrayer [v. 1131, *Couronnement de Louis*], lat. pop. **exmagare,* faire perdre son pouvoir, sa force, de *ex-,* préf. à valeur privative, et du v. germanique occidental **magan,* pouvoir ; v. 1130, *Eneas,* écrit *esmai* [*esmoi,* début du XIII^e s., *Guillaume de Dole ; émoi,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2-3, 1835, Acad.). **1.** *Littér.* Trouble, agitation causés par la crainte, l'inquiétude, chez une personne ou un animal, un groupe de personnes ou d'animaux : *Ces mauvaises nouvelles ont mis la population en émoi. Comme un vol criard d'oiseaux en émoi, | Tous mes souvenirs s'abattent sur moi* (Verlaine). *À l'émoi qui passe dans l'air on reconnaît la mort, la mort imprévue, subite, qui s'ouvre le passage d'une main violente et forte* (Daudet). || **2.** *Littér.* Trouble, choc causé par une émotion plus ou moins vive : *La paysanne laissa tomber d'émoi son savon dans son eau* (Maupassant). || **3.** *Littér.* Trouble émotif agréable, d'ordre sentimental, esthétique : *Un émoi amoureux. Il se mêle aux vertes ramures, à l'audace joyeuse des oiseaux, à notre émoi de la beauté, le roman vaporeux de la mort* (Barrès).

● REM. Le mot *émoi,* vieilli au XVII^e s. (Furetière et le dictionnaire de Trévoux le signalent comme vieux), a été remis en usage par les romantiques et les symbolistes.

émollié, e [emɔlje] adj. (création plaisante d'après le radical de *émollient* [v. ce mot] ; av. 1922, Proust). *Littér.* Ramolli : *J'eus un fou rire devant ce sublime gaga, aussi émollié dans sa bénévole caricature de lui-même que l'était, dans la manière tragique, M. de Charlus foudroyé et poli* (Proust).

émollient, e [emɔljã, -ãt] adj. (lat. *emolliens, -entis,* part. prés. de *emollire,* rendre tendre, rendre mou, adoucir, de *ex-* [préf. à valeur intensive], et de *mollire,* mêmes sens, dér. de *mollis,* souple, flexible ; 1549, Fousch, au sens 1 ; sens 2, 1835, Th. Gautier). **1.** En médecine, se dit d'un remède qui relâche, détend les tissus enflammés : *Un cataplasme émollient.* || **2.** *Fig.* et *ironiq.* Qui montre beaucoup de compréhension et d'indulgence : *Jamais on ne les avait vus* [les journalistes] *si fondants, si émollients ; c'était de la crème et du petit-lait* (Gautier).

◆ **émollient** n. m. (1755, *Encyclopédie*). Médicament, remède calmant, adoucissant : *La racine de guimauve est un émollient.*

émolument [emɔlymã] n. m. (lat. *emolumentum,* avantage, profit, intérêt, gain ; v. 1265, J. de Meung). *Vx.* Avantage ou profit revenant de droit à quelqu'un. || *Spécialem.* En droit, actif, ou fraction d'actif, attribué à un héritier, à un légataire ou à un époux commun en biens.

◆ **émoluments** n. m. pl. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Rétribution allouée à un officier ministériel pour un acte de son ministère : *Les émoluments des notaires sont appelés « vacations » ou « honoraires ».* || **2.** Rémunération, appointements attachés à un emploi : *Ernest de La Brière, jeune homme alors âgé de vingt-sept ans* [...], *sans autre fortune que les émoluments de sa place* (Balzac).

● SYN. : **2** *rétribution, salaire, traitement.*

● REM. Selon le dictionnaire de l'Académie (1932-1935), le terme *émoluments,* dans son emploi administratif, désigne l'ensemble des sommes perçues par un fonctionnaire, comprenant le traitement proprement dit, soumis aux retenues légales, et les indemnités ou allocations diverses.

émolumentaire [emɔlymãtɛr] adj. (de *émolument ;* 1829, Boiste). En termes de droit, qui concerne l'émolument : *Portion émolumentaire.*

émonctoire [emɔ̃ktwar] n. m. (dér. savant du lat. *emunctum,* supin de *emungere,* moucher, de *ex-* [préf. à valeur intensive], et de *mungere,* même sens ; 1314, Mondeville, écrit *emonptoire* [*émunctoire, émonctoire,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, 1836, Balzac). **1.** Organe ou ouverture naturelle servant à l'évacuation des substances usées et des déchets de fonctionnement de l'organisme. || **2.** *Fig.* Moyen d'éliminer ce qui est gênant, superflu, nuisible : *M^lle Cormon était, sans s'en douter, très heureuse de ces petites querelles qui servaient d'émonctoire à ses acrimonies* (Balzac).

● SYN. : **2** *dérivatif, exutoire.*

émondage [emɔ̃daʒ] n. m. (de *émonder ;* XVI^e s., Godefroy, puis 1829, Boiste). Action d'émonder ; résultat de cette action : *Un émondage de temps à autre suffirait au verger* (Flaubert).

● SYN. : *ébranchage, élagage.*

● REM. On dit aussi ÉMONDEMENT (1538, R. Estienne).

émondation [emɔ̃dasjɔ̃] n. f. (bas lat. *emundatio,* purification, de *emundatum,* supin de *emundare,* nettoyer, purifier, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *mundare* [v. ÉMONDER] ; 1523, Lefèvre d'Étaples, au sens de « purification morale » ; sens actuel, 1864, Littré). Épuration des substances médicamenteuses.

● SYN. : *mondation.*

1. émonde [emɔ̃d] n. f. (déverbal de *émonder ;* 1870, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1890, *Dict. général*). **1.** *Vx.* Action d'émonder. || **2.** Arbre dont on supprime toutes les pousses latérales, pour ne conserver qu'un bouquet à la cime. (On dit aussi ARBRE D'ÉMONDE.)

◆ **émondes** n. f. pl. (1557, *Journ. du sire de Gouberville*). Branches coupées en émondant : *Un fagot d'émondes.*

2. émonde [emɔ̃d] n. f. (de *esmont* [1611, Cotgrave], *esmond* [1636, Monet], déverbal de *émonder ;* 1690, Furetière). En termes de fauconnerie, fiente de l'oiseau de proie. (V. ÉMEUT.)

émondement n. m. V. ÉMONDAGE.

émonder [emɔ̃de] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *monder,* purifier, nettoyer [v. 1155, Wace], lat. *mundare,* mêmes sens, dér. de l'adj. *mundus,* net, propre ; 1170, Maurice de Sully, écrit *esmonder,* au sens de « purifier » ; sens **1**, v. 1354, *Modus,* écrit *esmonder* [*émonder,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Couper les branches inutiles d'un arbre ou d'un arbuste : *Ils se voyaient au bord d'une plate-bande, émondant des rosiers* (Flaubert). || **2.** Débarrasser de leur peau ou d'impuretés quelconques des grains ou des graines. || **3.** *Fig.* Enlever d'un texte, d'un ouvrage écrit les détails ou les développements superflus : *Tout ce qui est du domaine de la poésie est émondé avec une rigueur impitoyable* (Gautier).

● SYN. : **1** *ébrancher, élaguer, tailler ;* **2** *décortiquer ;* **3** *couper.*

émondeur, euse [emɔ̃dœr, -øz] n. (de *émonder ;* 1549, R. Estienne [rare av. le XIX^e s.]). Personne qui émonde (au pr. et au fig.) : *Quand octobre souffle, émondeur de vieux arbres* (Baudelaire).

● SYN. : *élagueur.*

émondoir [emɔ̃dwar] n. m. (de *émonder ;* 1873, d'après Littré, 1877). Outil tranchant qui sert à émonder les arbres.

émorfilage [emɔrfilaʒ] n. m. (de *émorfiler ;* 1870, Larousse). Action d'émorfiler.

émorfiler [emɔrfile] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *morfil ;* 1808, Boiste). Enlever le morfil, les arêtes vives d'une pièce de métal ou de cuir.

émotif, ive [emɔtif, -iv] adj. (de *émot*[*ion*] ; 1877, Littré, aux sens 1-2). **1.** Qui se rapporte aux émotions, à l'émotion : *La valeur de Baudelaire est avant tout d'ordre émotif* (Gide). *Il faudrait faire voir que le*

langage contient des ressources émotives mêlées à ses propriétés pratiques et directement significatives (Valéry). || **2.** Qui a les caractères de l'émotion ; qui ébranle l'équilibre psychique et nerveux : *Choc émotif. Réaction émotive.*

• SYN. : **1** *affectif, émotionnel.*

◆ adj. et n. (début du XX^e s.). Qui est enclin à éprouver des émotions vives : *Un enfant émotif. Un tempérament émotif. C'est l'émotif sacrifiant tout à sa passion* (Bourget).

• SYN. : *émotionnable* (fam.), *impressionnable, sensible.* — CONTR. : *apathique, flegmatique, froid, impassible, insensible, placide.*

émotion [emosjɔ̃] n. f. (de *émouvoir,* d'après *motion* [v. ce mot], qui a signifié « mouvement, agitation » ; 1538, R. Estienne, écrit *esmotion* [*émotion,* XVII^e s.], au sens de « excitation » ; sens I et II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2, 1649, Descartes ; sens II, 3, 1641, Corneille ; sens II, 4, 1665, Molière).

I. *Class.* Mouvement populaire, non organisé et de courte durée, se manifestant par des troubles publics et tournant parfois à l'émeute : *L'on me vint dire, comme je sortais de l'église, que l'émotion commençait sur le quai des orfèvres* (Retz). *Rome autrefois a vu des émotions :* [...] | *Quand il fallait calmer toute une populace,* | *Le sénat n'épargnait promesse ni menace* (Corneille). || *Être en émotion,* être le théâtre d'une agitation politique : *On ne parle que de la guerre* [...]. *Toute l'Europe est en émotion* (Sévigné).

II. 1. *Class.* État de malaise physique : *Son mal était une émotion continuelle sans aucun accident* (Sévigné). || **2.** Réaction affective de durée limitée, souvent très intense, de tonalité agréable ou pénible, accompagnée de manifestations physiologiques, et qui traduit un état de déséquilibre de la personne en présence d'une situation inattendue (on dit aussi ÉMOTION-CHOC OU CHOC ÉMOTIONNEL) : *L'insomnie, le défaut de nourriture, les émotions l'avaient fait passer à l'état de visionnaire* (Hugo). *Le jour où je leur fis ma dernière étude, il y eut un moment d'émotion quand la cloche sonna* (Daudet). || **3.** Mouvement plus ou moins durable de la sensibilité, provoqué par une impression forte (compassion, attendrissement, admiration) [on dit aussi ÉMOTION-SENTIMENT] : *Émotion esthétique. Émotion religieuse. Elle rejetait comme inutile tout ce qui ne contribuait pas à la consommation immédiate de son cœur — étant de tempérament plus sentimentale qu'artiste, cherchant des émotions et non des paysages* (Flaubert). *L'important, c'est d'être capable d'émotions ; mais n'éprouver que les siennes, c'est une triste limitation* (Gide). *Le problème peut se mettre sous cette forme : la poésie est un art du langage ; certaines combinaisons de paroles peuvent produire une émotion que d'autres ne produisent pas, et que nous appellerons poétique* (Valéry). || **4.** *Class.* et *littér.* Trouble suscité par l'amour ; le sentiment amoureux : *Sais-tu bien que j'ai encore senti quelque peu d'émotion pour elle ?* (Molière). *Ils eurent je ne sais quelle joie enfantine de voir leurs émotions partagées* (Balzac).

• SYN. : **II, 2** *commotion, ébranlement, saisissement, secousse ;* **3** *émoi* (littér.), *exaltation, fièvre.*

émotionnable [emosjɔnabl] adj. (de *émotionner ;* 1870, *Larousse*). *Fam.* Se dit d'une personne qui s'émeut facilement : *Si j'étais une femme émotionnable...* (Donnay).

• SYN. : *émotif, impressionnable, sensitif.* — CONTR. : *amorphe, apathique, blasé, flegmatique, insensible, placide.*

• REM. V. ÉMOTIONNER, Rem.

émotionnant, e [emosjɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *émotionner ;* av. 1896, Goncourt). *Fam.* Qui cause une vive émotion : *Pour une visite émotionnante, c'en est une* (Duhamel).

• REM. V. ÉMOTIONNER, Rem.

émotionnel, elle [emosjɔnɛl] adj. (de *émotion ;* 1896, Ribot). Qui est relatif à l'émotion : *Le public* [...], *hypnotisé par les mots* [...] *d'intonations émotionnelles* (Bloy).

• SYN. : *affectif.*

émotionner [emosjɔne] v. tr. (de *émotion,* d'après des couples comme *affection-affectionner ;* 1829, Boiste). *Fam.* Troubler, agiter par quelque émotion : *Elle était très blanche, et si émotionnée qu'elle avait failli tomber* (Zola).

• SYN. : *bouleverser, commotionner, ébranler, émouvoir, impressionner, remuer, retourner, secouer* (fam.), *toucher.*

◆ **s'émotionner** v. pr. (1864, Littré). *Fam.* Éprouver quelque émotion : *Écoutez ceci, ma mère, et ne vous émotionnez pas trop* (Dumas père). *Mais c'est égal, ils se montaient avec cela, levaient les mains, agitaient leurs chapeaux, s'émotionnaient de leur propre mimique* (Daudet).

• SYN. : *s'alarmer, se frapper, s'inquiéter, se troubler.*

• REM. Bien que le verbe *émotionner* soit couramment employé dans la langue familière, il n'est pas accueilli par l'Académie. Il appartenait au lexique des Goncourt sous la forme du verbe, des adjectifs *émotionné et émotionnant.*

émotivité [emɔtivite] n. f. (de *émotif ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** Aptitude à réagir en éprouvant des émotions : *Il est d'une émotivité démesurée* (Morand). || *Spécialem.* En caractérologie, l'un des critères qui permettent de définir et de classer les caractères. || **2.** *Par extens.* Parfois syn. d'HYPER-ÉMOTIVITÉ, disposition à réagir exagérément aux événements.

• SYN. : **1** *sensibilité ;* **2** *hypersensibilité.* — CONTR. : **1** et **2** *apathie, indifférence, insensibilité.*

émottage [emɔtaʒ] n. m. (de *émotter ;* 1835, *Maison rustique du XIX^e siècle*). Action de briser les mottes de terre retournées par la charrue.

• REM. On a dit aussi ÉMOTTEMENT (1636, Monet).

émotter [emɔte] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur négative], et de *motte ;* 1564, Liébault, écrit *esmotter ; émotter,* 1636, Monet). Briser les mottes de terre retournées par la charrue.

émotteur [emɔtœr] n. m. (de *émotter ;* 1606, Crespin, au sens de « celui qui émotte » ; sens actuel, 1922, Larousse). Rouleau à émotter.

émotteur-cribleur [emɔtœrkriblœr] n. m. (de *émotteur* et de *cribleur ;* milieu du XX^e s.). Sorte de cribleur servant au nettoyage du blé.

• Pl. *des* ÉMOTTEURS-CRIBLEURS.

émotteuse [emɔtøz] n. f. (de *émotter ;* 1880, Joigneaux). Herse pour écraser les mottes de terre après le labourage. (On dit aussi ÉCROÛTEUSE.)

émou n. m. V. ÉMEU 1.

émoucher [emuʃe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *mouche ;* v. 1460, Villon, écrit *esmouchier* [*émoucher,* 1611, Cotgrave], au sens I ; sens II, 1838, Acad.).

I. Débarrasser des mouches en les chassant : *Émoucher un cheval.*

II. *Vx.* Enlever la mouche, ou bouton, à un fleuret. (On dit auj. DÉMOUCHETER.)

◆ **s'émoucher** v. pr. (XIII^e s., *Roman de Renart,* au sens de « s'escrimer » ; sens actuel, début du XVI^e s.). Écarter de soi les mouches : [L'âne] *se mit à s'émoucher de sa queue avec force, se battant les jambes et le dos* (Maupassant).

émouchet [emuʃɛ] n. m. (altér., d'après *épervier* et *émerillon,* de l'anc. franç. *mo*[*u*]*schet,* mâle de l'épervier [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], proprem. « petite mouche », dimin. de *mouche* [le n. de l'animal s'explique par le fait que l'épervier mâle est plus petit que sa femelle, et l'émouchet plus petit que l'épervier et que le faucon] ; 1558, Boistuau, écrit *esmouchet ; émouchet,* 1740, Acad.). Nom commun à divers petits rapaces proches de l'épervier, notamment la crécerelle : *Quelques corneilles, quelques alouettes, quelques bruants, espèce de gros pinsons, trottaient sur le chemin ou posaient immobiles sur le cordon de pierres, atten-*

tifs à l'émouchet qui planait circulairement dans le ciel (Chateaubriand).

émouchetage [emuʃtaʒ] n. m. (de *émoucheter ;* 1845, Bescherelle). Action d'émoucheter.

émoucheter [emuʃte] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *moucheter ;* 1838, Acad., au sens I ; sens II, 1845, Bescherelle). [Conj. **4 b.**]

I. Casser la pointe de : *Émoucheter un couteau, un poinçon.*

II. Dans l'industrie textile, enlever les impuretés (émouchures) qui sont mélangées aux fibres : *Émoucheter du lin.*

émouchette [emuʃɛt] n. f. (de *émoucher ;* 1549, R. Estienne, au sens de « ombelle du fenouil » ; 1669, Widerhold, au sens de « émouchoir » ; sens actuel, 1690, Furetière). Réseau de filet garni de cordelettes pendantes, dont on couvre les chevaux pour les préserver des mouches.

émoucheur, euse [emuʃœr, -øz] n. (de *émoucher ;* 1678, La Fontaine). *Class.* Celui, celle qui chassait les mouches : *L'ours allait à la chasse, apportait du gibier, | Faisait son principal métier | D'être bon émoucheur* (La Fontaine).

émouchoir [emuʃwar] n. m. (de *émoucher ;* XIII[e] s., *Roman de Renart,* écrit *esmocheor ; esmouchoir,* 1315, Gay ; *émouchoir,* XVII[e] s.). Instrument pour chasser les mouches, généralement constitué par une queue de cheval attachée à un manche.

• SYN. : *chasse-mouches.*

émouchure [emuʃyr] n. f. (de *émoucheter ;* 1901, Larousse). Déchet qui provient de l'émouchetage d'une fibre textile, en particulier du lin.

• REM. S'emploie le plus souvent au pluriel.

émoudre [emudr] v. tr. (lat. pop. **exmolere,* réfection du lat. class. *emolere,* moudre entièrement, de *ex-*, préf. à valeur intensive, et de *molere,* moudre, dér. de *mola,* meule ; v. 1155, Wace, écrit *esmoldre ; esmoudre,* XIII[e] s. ; *émoudre,* 1636, Monet). [Conj. **51.**] Aiguiser sur une meule : *Émoudre des couteaux* (Furetière).

émoulage [emulaʒ] n. m. (de *émoudre ;* 1611, Cotgrave). Action d'émoudre ; travail de l'émouleur.

émouleur [emulœr] n. m. (de *émoudre ;* XIV[e] s., Godefroy). Ouvrier qui façonne sur une meule la lame des instruments tranchants.

émoulu, e [emuly] adj. (part. passé de *émoudre ;* v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 ; sens 2, av. 1615, Pasquier). **1.** *Vx.* Aiguisé à la meule : *Hasth'y aimait à avoir toujours sur lui un couteau à deux tranchants bien émoulus* (Sue). || *Combattre à fer émoulu,* dans les tournois, combattre avec des armes affilées, et non à armes dites « courtoises ». || **2.** Fig. et fam. *Être frais* (ou *fraîche*) *émoulu(e) de,* se dit de celui, de celle qui est récemment sorti d'un établissement scolaire et n'a pas eu le temps de perdre l'enseignement ou les manières qu'il vient de recevoir : *Un ingénieur frais émoulu de Polytechnique.*

émoussage [emusaʒ] n. m. (de *émousser* 1 ; 1838, Acad.). Action de débarrasser un arbre ou un terrain des mousses qui l'ont envahi.

émoussement [emusmɑ̃] n. m. (de *émousser* 2 ; 1641, E. de Clave, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Action d'émousser, de rendre moins tranchant, moins aigu ; état de ce qui est émoussé : *L'émoussement d'un rasoir, d'une alène.* || **2.** *Fig.* Le fait de perdre sa force, sa vivacité : *La présence du vêtement se traduisait par un certain flou assombri du corps et par un émoussement des courbes* (Romains). *L'émoussement des désirs.*

• SYN. : **2** *affaiblissement, atténuation.*

1. émousser [emuse] v. tr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *mousse,* n. f. ; 1549, R. Estienne, écrit *esmousser ; émousser,* 1743, Trévoux). Débarrasser un arbre, une prairie de la mousse qui les recouvre.

2. émousser [emuse] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive] et de l'adj. *mousse,* émoussé [v. ce mot] ; v. 1361, Oresme, au sens 2 ; sens 1, milieu du XVI[e] s., Amyot). **1.** Rendre moins coupant ou moins aigu : *Émousser la pointe d'une épée.* || **2.** *Fig.* Diminuer la force, la vivacité, la fraîcheur de : *L'état de l'atmosphère, la santé, la maladie émoussent ou avivent notre sensibilité morale* (Cousin). *L'éducation démocratique à laquelle Wilson veut soumettre les Allemands, en laissant ce messianisme sans emploi, l'émousserait vite, ou bien le détournerait vers d'autres buts* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Affaiblir, blaser, en parlant du temps, de l'habitude : *Les experts jettent sur toute cette viandaille un regard dès longtemps émoussé* (Duhamel).

• SYN. : **2** *affaiblir, atténuer, diminuer, estomper, éteindre, modérer, tempérer.* — CONTR. : **2** *accentuer, accroître, amplifier, augmenter, aviver, renforcer.*

◆ **s'émousser** v. pr. (sens 1, 1646, Rotrou ; sens 2, 1671, Pomey). **1.** Perdre son fil, devenir moins acéré, en parlant d'un instrument tranchant. || **2.** *Fig.* Perdre de sa vigueur, de son acuité, de son mordant : *Toutes les sensations s'émoussent à force de se reproduire* (Sand). *Toute résistance s'émousse* (Gautier).

émoussoir [emuswar] n. m. (de *émousser* 1 ; 1836, Acad.). Serpette ou brosse métallique pour enlever la mousse des arbres.

émoussure [emusyr] n. f. (de *émousser* 2 ; XX[e] s.). En reliure, débris, miettes de papier détachés par le frottement du grattoir aux angles des cahiers, pendant la préparation de la dorure sur tranches.

émoustillant, e [emustijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *émoustiller ;* 1842, Sainte-Beuve, au sens de « qui excite à penser » ; sens actuel, 1890, *Dict. général*). Qui émoustille : *Elle m'a contemplé avec un rire émoustillant* (Frapié).

émoustiller [emustije] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive] et de *mousse,* n. f., écume [pétillante] ; 1743, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s., A. Daudet). **1.** Mettre de bonne humeur ; rendre plus ardent, animer : *Le quartier Latin l'émoustilla un peu* (Daudet). || **2.** Exciter les sens de : *Elle savait se montrer juste assez coquette pour émoustiller le poète* (Daudet).

• SYN. : **2** *aguicher* (fam.), *allumer* (fam.), *provoquer.*

émouvant, e [emuvɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *émouvoir ;* fin du XVI[e] s., Palissy, au sens de « effectif » ; sens actuel, 1856, Lachâtre). Qui est de nature à émouvoir, à toucher l'âme en l'attendrissant : *Nous nous tûmes un long instant, car j'étais saisi par l'émouvante simplicité du paysage* (Barrès).

• SYN. : *bouleversant, impressionnant, pathétique, poignant, prenant, saisissant, touchant, troublant.*

émouvoir [emuvwar] v. tr. (lat. pop. **exmovere,* réfection du lat. class. *emovere,* déplacer, remuer, ébranler, de *ex-*, préf. à valeur intensive, et de *movere,* mouvoir, toucher, influencer ; 1080, *Chanson de Roland, écrit esmoveir* [*esmouvoir,* XIII[e] s. ; *émouvoir,* XVI[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 3, XIII[e] s., Littré ; sens 4, v. 1196, J. Bodel ; sens 5, 1673, Molière ; sens 6, v. 1170, *Livre des Rois*). [Conj. **31 ;** v. aussi Rem.] **1.** *Class.* et *littér.* Mettre en mouvement, remuer, ébranler une chose matérielle : *Six chevaux attelés à ce fardeau pesant* [une poutre] | *Ont peine à l'émouvoir sur le pavé glissant* (Boileau). *Par les vertus de son chant et les cordes divines que ses doigts émeuvent, les pierres et les blocs épars s'ébranlent, ils roulent où ils sont attirés* (Valéry). || **2.** *Class.* et *littér.* Imprimer divers mouvements à quelque chose ; agiter, soulever (surtout à la forme pronominale, et en parlant des éléments) : *Je suis arrivé à Savone, où j'ai trouvé la mer un peu plus émue qu'il ne fallait pour le petit vaisseau que j'avais pris* (Voiture). *La mer commençait à s'émouvoir* (Acad., 1694). *Les antres noirs ouverts sous la rude broussaille | S'émeuvent, et la mer, la mer aussi tressaille* (Banville). || **3.** *Class.* Soulever des personnes, les mettre en état d'émeute, de sédition : *Il n'en fallut pas davantage pour émouvoir ces ouvriers. Ils sortirent tous ensemble, criant comme des furieux* (Bossuet) ; et pronominalem. : *Tout l'Empire* [romain] *s'émeut contre l'Église naissante* (Bossuet). || **4.** *Class.* et

littér. Susciter, faire naître tel sentiment, telle passion (colère, joie, tristesse, pitié, etc.) : *Puisqu'un pareil discours émeut votre colère...* (Molière). || Et à la forme pronominale, s'élever, se produire (surtout en parlant d'une discussion, d'une querelle, etc.) : *Entre deux bourgeois d'une ville s'émut jadis un différend* (La Fontaine). *Un grave sujet de discorde s'était ému entre la mère et la fille* (Balzac). || Par extens. *Émouvoir une question,* la soulever, la poser : *On a ému la question si tous les hommes sont nés avec le même esprit* (Voltaire). || **5.** *Class.* Causer un trouble physique à quelqu'un, perturber ses fonctions organiques : *Il ne faut rien pour vous émouvoir en l'état où vous êtes* (Molière). *Pour ma belle-fille, elle a fait tous les remèdes chauds et violents des capucins, sans en être seulement émue* (Sévigné). || **6.** *Fig.* Toucher quelqu'un dans sa sensibilité, produire sur lui une impression forte qui éveille des sentiments élevés (sympathie, compassion, pitié, etc.) : *Le peuple ne comprend que ce qu'il sent ; les seuls orateurs pour lui sont ceux qui l'émeuvent* (Lamartine). *J'aurais voulu raconter mon aventure, parler aux enfants, les émouvoir en leur faisant comprendre et sentir l'étrangeté d'un dénuement si complet* (Gide). || *Spécialem.* Éveiller la sensibilité amoureuse de : *J'affectais de ne plus parler avec elle de rien qui nous pût émouvoir* (Gide). [Elle] *glissait de l'âge où les garçons se moquent des filles à l'âge où les jeunes filles émeuvent les garçons* (Cocteau).

• SYN. : **6** *bouleverser, ébranler, impressionner, remuer, retourner, secouer* (fam.), *toucher, troubler.*

◆ **s'émouvoir** v. pr. (sens 1, v. 1207, Villehardouin ; sens 2, XIII^e s., *Chronique de Rains*). **1.** Être touché dans sa sensibilité par une impression forte qui fait naître l'émotion : *Mais les bois ont, le soir, tant de mélancolie | Que notre cœur s'émeut à son tour et s'oublie | À parler du passé, sous le ciel qui s'endort* (Samain). || **2.** S'inquiéter, s'affecter de quelque chose : *Le père ni le fils ne s'émurent* [...] *des visiteurs qu'ils recevaient* (Daudet).

• SYN. : **2** *s'alarmer, se frapper, se préoccuper.*

• REM. Le participe passé *ému, e* ne prend pas d'accent circonflexe sur le *u.*

empaillage [ɑ̃pajaʒ] n. m. (de *empailler ;* 1811, Mozin, au sens 3 ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Action de couvrir, de garnir de paille un siège : *L'empaillage d'une chaise.* || **2.** Action d'entourer de paille certains végétaux pour les préserver de l'action du froid ou de la chaleur. || **3.** Action, art d'empailler les animaux : *L'art délicat de la taxidermie, désigné alors sous le nom grossier d'empaillage* (Benoit).

• SYN. : **1** *rempaillage ;* **3** *naturalisation, taxidermie.*

• REM. On dit aussi EMPAILLEMENT.

empaillé, e [ɑ̃paje] adj. (part. passé de *empailler ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e s.). **1.** Garni de paille : *Une chaise empaillée.* || **2.** Se dit d'un animal dont la peau a été traitée et bourrée de paille pour lui conserver la forme de l'animal vivant : *Sa femme m'a montré la loutre empaillée, et complétant une collection de bêtes et d'oiseaux du Valois* (Nerval).

◆ adj. et n. (1867, Delvau). *Fam.* Se dit d'une personne qui réagit lentement et que son inertie rend stupide : *Cet empaillé de Pergyl et ce hanneton de Moulier* (M. Prévost).

• SYN. : *empoté* (fam.), *godiche* (fam.). — CONTR. : *dégourdi, déluré.*

empaillement [ɑ̃pajmɑ̃] n. m. (de *empailler ;* 1838, Acad., au sens 1 [pour un siège ; pour des végétaux, 1864, Littré ; pour des animaux, 1842, Mozin] ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1845, Bescherelle [*empaillement d'une ferme,* 1842, Mozin]). **1.** Syn. de EMPAILLAGE (aux différents sens du mot). || **2.** Action de mettre de la litière dans le fumier pour la faire pourrir. || **3.** Ensemble des pailles qui proviennent de la récolte des céréales. || *Empaillement d'une ferme,* réserve de paille nécessaire pour la litière des animaux pendant un an.

empailler [ɑ̃paje] v. tr. (de *en-* et de *paille ;* 1543, A. Pierre, au part. passé, au sens de « mêlé de paille » [pour un mortier ou pour de la fange] ; à l'infin., aux sens 1-2, 1680, Richelet [« fourni de paille », au part. passé, 1611, Cotgrave ; « garnir de paille des végétaux », 1703, *Dictionnaire général des termes propres à l'agriculture*] ; sens 3, 1660, Oudin). **1.** Garnir, couvrir de paille un siège : *Empailler un fauteuil.* || **2.** Envelopper de paille : *Empailler des œufs pour les transporter, un tuyau pour le protéger du gel.* || *Spécialem.* Garnir de paille des végétaux pour les préserver de la gelée ou de l'action directe du soleil : *On empaille les cloches, les planches de semis.* || **3.** *Empailler un animal,* préparer sa peau et la bourrer de paille pour conserver à la bête son apparence naturelle : *Empailler un renard, un hibou.*

empailleur, euse [ɑ̃pajœr, -øz] n. (de *empailler ;* 1701, Furetière, au sens 1 [*empailleuse,* n. f., 1680, Richelet] ; sens 2, 1802, Flick). **1.** Artisan qui empaille des sièges neufs. || **2.** Artisan, ouvrier qui empaille les animaux.

• SYN. : **1** *rempailleur ;* **2** *naturaliste, taxidermiste.*

empalé, e [ɑ̃pale] adj. et n. (part. passé de *empaler ;* XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1885, A. Daudet). **1.** Dont le corps a été traversé de part en part par un pal, une épée, une broche, etc. || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui a une attitude guindée, sans rien de naturel : *Ce tas d'empalés qu'il a forcés à s'amuser, à se dégourdir* (Daudet).

1. empalement [ɑ̃palmɑ̃] n. m. (de *empaler ;* fin du XVI^e s. [« supplice du pal » ; « action d'empaler », 1864, Littré]). Action d'empaler, ou le fait de s'empaler ; état d'une personne empalée. || *Spécialem.* Le supplice du pal.

2. empalement [ɑ̃palmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *pale,* n. f. ; 1757, *Encyclopédie*). Vanne d'une écluse, d'un bief de moulin.

empaler [ɑ̃pale] v. tr. (de *en-* et de *pal,* pieu ; fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre,* au sens de « fixer [des têtes coupées] sur des pieux » ; v. 1360, Froissart, au sens de « transpercer avec un pieu ou une autre arme » ; sens 1, 1534, Rabelais ; sens 2, 1772, J.-J. Rousseau). **1.** Faire subir à quelqu'un le supplice du pal, c'est-à-dire lui enfoncer dans le fondement un pieu qui traverse les entrailles : *Tel que vous me voyez, j'ai failli être empalé à Smyrne* (Balzac). || **2.** *Par extens.* Traverser de part en part le corps d'un animal : *J'aurais donc pour ressource des escargots, des vers, des mouches, et je passerais ma vie à me mettre hors d'haleine pour courir après des papillons, à empaler de pauvres insectes* (Rousseau).

◆ **s'empaler** v. pr. (1870, Larousse). Se blesser accidentellement en s'enfonçant dans le corps un objet pointu, analogue à un pal, sur lequel on tombe : *S'empaler sur une fourche.*

empalmage [ɑ̃palmaʒ] n. m. (de *en-* et du lat. *palma,* paume de la main ; 1870, Larousse). Tour de prestidigitation qui consiste à tenir dans la main un objet (pièce, carte, boule, etc.) qu'on dissimule, de sorte que la paume apparaît vide.

empalmer [ɑ̃palme] v. tr. (de *empalm*[*age*] ; 1907, Larousse). En prestidigitation, conserver un objet dans le creux de la main, tout en feignant de s'en débarrasser.

empan [ɑ̃pɑ̃] n. m. (altér., par changement d'initiale, de l'anc. franç. *espan* [v. 1150, *Roman de Thèbes*], lui-même issu de la forme *espane* [XII^e s., Godefroy], francique **spanna,* empan ; 1532, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** Ancienne mesure de longueur qui correspondait à la distance entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt, dans leur écart maximal (22 à 24 cm) : *Tu mesures combien d'empans | J'ai droit que la terre me donne | Ô mon ombre ô mon vieux serpent* (Apollinaire). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Espace compris entre les extrémités des mains quand les deux bras sont étendus. || *Littér.* Ouverture des ailes d'un oiseau : *Ta vieille aigle plumée par la vie, qui a fermé l'empan de ses ailes* (Barbey d'Aurevilly). || **3.** *Fig.* et *vx.* Étendue, portée remarquable de l'esprit ou d'une création de l'esprit, envergure : *Un homme excellent, mais qui n'avait pas l'empan du grand abbé* (Huysmans).

empanachage [ɑ̃panaʃaʒ] n. m. (de *empanacher ;* 1870, Larousse). Action d'empanacher ou le fait de s'empanacher.

empanacher [ɑ̃panaʃe] v. tr. (de *en-* et de *panache ;* v. 1500, Anton, au part. passé, écrit *empennaché* [*empanaché,* 1625, Stœr], au sens de « qui porte un panache » ; à l'infin., au sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1857, Flaubert ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Orner d'un panache : *La vaste cour jonchée | d'officiers redressant leur tête empanachée* (Hugo). || **2.** *Littér.* Garnir une chose d'un ornement qui la surmonte à la manière d'un panache : *Le ménétrier allait en avant avec son violon empanaché de rubans* (Flaubert). *Les lames glauques sous leur crinière d'écume | Empanachant au loin les récifs ruisselants* (Heredia). || **3.** *Fig.* Donner une allure éclatante, un ton ronflant à : *Empanacher son discours.*

• REM. S'emploie surtout au participe.

empanner [ɑ̃pane] v. tr. (de *en-* et de *panne* [terme de marine] ; 1703, *Histoire de l'Académie des sciences*). En termes de marine, mettre en panne.

◆ v. intr. (1870, Larousse). Faire passer rapidement la grand-voile d'un yacht d'un bord à l'autre, au moment du virement de bord vent arrière.

empannon [ɑ̃panɔ̃] n. m. (de *en-* et de *panne,* pièce de charpente ; 1676, Félibien). En termes de charpente, chevron d'un comble à croupe.

empapilloter [ɑ̃papijɔte] v. tr. (de *en-* et de *papillote ;* 1877, Littré, au sens 2 ; sens 1, av. 1896, Goncourt). **1.** *Vx.* Envelopper de papier : *Les petits papiers où elle l'empapillotait* [son or] *cent francs par cent francs* (Goncourt). || **2.** Garnir de papillotes.

empaquetage [ɑ̃paktaʒ] n. m. (de *empaqueter ;* 1813, B. Constant, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Action d'empaqueter : *L'empaquetage d'un colis.* || **2.** *Fam.* Ce qui est empaqueté ; ce qui a l'aspect d'une chose empaquetée : *Ce dos courbé, ce lourd empaquetage de voiles noirs, c'est la mère* (Daudet).

• SYN. : **1** *emballage ;* **2** *ballot, colis, paquet.*

empaqueter [ɑ̃pakte] v. tr. (de *en-* et de *paquet ;* début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1655, Molière). [Conj. **4 a.**] **1.** Mettre en paquet : *Les marchandises empaquetées, serrées dans des coins, ne traînaient pas çà et là* (Zola). || **2.** *Fam.* Envelopper de nombreux vêtements qui dissimulent les formes du corps : *Ces passantes empaquetées de blanc se ressemblent toutes* (Dorgelès).

empaqueteur, euse [ɑ̃paktœr, -øz] n. (de *empaqueter,* XXe s.). Personne qui fait les paquets à la main.

emparadiser [ɑ̃paradize] v. tr. (de *en-* et de *paradis ;* milieu du XVIe s., au sens de « faire entrer en paradis » ; sens actuel, 1833, Th. Gautier). Donner un bonheur comparable à celui du paradis (rare) : *Mariez les amants ou emparadisez les âmes* (Hugo). *Il levait les yeux emparadisés et mouillés d'exquises larmes* (Villiers de L'Isle-Adam).

emparement [ɑ̃parmɑ̃] n. m. (de *s'emparer ;* 1611, Cotgrave). Action de s'emparer (rare) : *Le duc d'Enghien n'a point été arrêté en France ; il n'était point prisonnier de guerre, puisqu'il n'avait pas été pris les armes à la main ; il n'était pas prisonnier à titre civil, car l'extradition n'avait pas été demandée ; c'était un emparement violent de la personne, comparable aux captures que font les pirates de Tunis et d'Alger, une course de voleurs, « incursio latronum »* (Chateaubriand).

emparer (s') [sɑ̃pare] v. pr. [**de**] (anc. provenç. *emparar,* issu, par substitution de préf., de *antparar, amparar,* fortifier, lat. pop. **anteparare,* proprem. « faire des préparatifs pour se défendre », du lat. class. *ante,* avant, et *parare,* préparer, apprêter, arranger ; comme v. tr., 1323, Godefroy, au sens de « fortifier », et XVe s., au sens de « s'emparer de » ; comme v. pr., aux sens 1-2, 1514, *Coutumier général ;* sens 3, av. 1848, Chateaubriand ; sens 4, 1671, Pomey). **1.** Prendre rapidement et violemment possession d'une chose : *S'emparer d'un château, d'une province. S'emparer du pouvoir.* || **2.** Se saisir rapidement d'une chose et la conserver pour son usage : *Bernard s'empare de la perle et referme l'huître aussitôt* (Gide). || **3.** Faire quelqu'un prisonnier : *Quatre ou cinq alguazils, armés de piques rouillées, s'emparèrent de nous* (Chateaubriand). || **4.** *Fig.* Étendre son empire sur ; soumettre à sa loi : *De nos sens affaiblis le délire s'empare* (Lamartine). *Bien souvent, j'ai souri de pitié en voyant avec quelle force une idée s'empare de nous* (Vigny).

• SYN. : **1** *conquérir, enlever ;* **2** *dérober, faucher* (pop.), *prendre, rafler* (pop.), *ratiboiser* (pop.) ; **3** *arrêter, capturer, épingler* (fam.), *empoigner* (fam.), *se saisir de ;* **4** *accaparer, gagner, subjuguer.*

emparquer [ɑ̃parke] v. tr. (de *en-* et de *parc ;* v. 1220, G. de Coincy, comme v. pr., au sens de « s'enfermer » ; comme v. tr., au sens 1, début du XIVe s. ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Enfermer des moutons dans l'enceinte mobile appelée « parc ». || **2.** *Class.* et *fig.* Circonvenir : *Bref, Charost se laissa emparquer et maria le marquis d'Ancenis à la fille d'Entraigue* (Saint-Simon).

empasme [ɑ̃pasm] n. m. (gr. *empasma,* ce qu'on répand en saupoudrant sur, de *empassein,* répandre en saupoudrant sur, de en, dans, sur, et *passein,* verser, répandre ; 1694, Th. Corneille). *Vx.* Poudre parfumée qu'on répandait sur le corps pour absorber la sueur ou masquer l'odeur.

empâtage [ɑ̃pɑtaʒ] n. m. (de *empâter ;* 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2-3, XXe s.). **1.** Action de mélanger les matières grasses et l'alcali, dans la fabrication du savon. || **2.** En brasserie, action de mélanger le malt broyé et l'eau avant le brassage. || **3.** Dans l'industrie sucrière, malaxage du sucre avec un sirop, en vue de faire passer les impuretés superficielles des cristaux dans ce sirop.

empâté, e [ɑ̃pɑte] adj. (part. passé de *empâter ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1864, Littré). **1.** En peinture, se dit d'une couche de peinture recouverte par une autre couche, et, *par extens.,* d'une toile recouverte par une couche de peinture très épaisse : *Les paysages empâtés de Vlaminck.* || **2.** Se dit d'une personne, d'une partie du corps dont les traits, les lignes sont estompés à la suite d'un gonflement des tissus, d'un excès de graisse : *Il gardait une noble régularité des traits, mais dans un masque empâté* (Martin du Gard). || **3.** Se dit d'un cheval aux formes épaisses et chez lequel l'ossature est peu visible.

empâtement [ɑ̃pɑtmɑ̃] n. m. (de *empâter ;* v. 1355, Bersuire, au sens de « action de mettre dans l'embarras » ; sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, 1600, O. de Serres ; sens 4, 1890, *Dict. général*). **1.** Action de rendre pâteux ; état de ce qui est empâté : *L'empâtement de l'écriture. L'empâtement de la langue.* || **2.** Relief produit sur une toile par l'application de plusieurs couches de peinture, ou d'une seule couche très épaisse. || **3.** Action d'engraisser des volailles avec des boulettes de pâtée : *L'empâtement des dindes.* || **4.** Effacement des traits ou des lignes dû à un excès de graisse dans les tissus organiques : *Minna ne s'endort jamais sans sa mentonnière, destinée à retarder l'empâtement des joues et du menton* (Colette). *Malgré l'empâtement des traits, la lèvre supérieure se retroussait toujours de même, vers la gauche* (Martin du Gard).

empâter [ɑ̃pɑte] v. tr. (de *en-* et de *pâte ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *empaster* [*empâter,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2 et 5, début du XXe s. ; sens 3, 1665, Molière ; sens 4, 1752, Trévoux ; sens 6, 1864, Littré). **1.** Enduire ou remplir de pâte ou d'une matière pâteuse : *Empâter un moule.* || **2.** *Fig.* Remplir d'éléments informes, mous : *Il empâte ses vers de mots indéterminés, vagues et vertigineux, et il y place l'abîme, l'infini, l'absolu, si abondamment et si aisément que ces termes monstrueux en perdent jusqu'à l'apparence de profondeur qui leur est accordée par l'usage* (Valéry). || **3.** En peinture, donner de l'épaisseur en superposant les couches. || **4.** Engraisser systématiquement des volailles à l'aide de boulettes de pâtée : *Une dinde qu'elle empâtait avec des gobes de farine* (Flaubert). || **5.** Gonfler les tissus par excès de graisse ; rendre mou, épais : *Un régime alimentaire qui l'a empâté.*

|| **6.** Rendre la langue pâteuse. || *Par extens.* Faire perdre sa netteté à la voix.

◆ **s'empâter** v. pr. (début du XXe s.). Prendre de l'embonpoint ; perdre de sa minceur et de son agilité : *Il s'empâte, faute d'exercice physique. Son visage s'empâte.*

● SYN. : *engraisser, épaissir, grossir.*

empâteur, euse [ɑ̃pɑtœr, -øz] n. (de *empâter* ; 1838, Acad.). Personne qui empâte la volaille.

empattage [ɑ̃pataʒ] n. m. (de *empatter* ; 1845, Bescherelle). Action d'empatter.

empattement [ɑ̃patmɑ̃] n. m. (de *empatter* ; 1564, J. Thierry, au sens de « piédestal d'une colonne » ; sens 1, 1890, *Dict. général* ; sens 2, 1678, Guillet ; sens 3, 1812, Mozin ; sens 4, 1907, Larousse ; sens 5, 1930, Larousse). **1.** Action d'empatter ; résultat de cette action : *L'empattement d'un montant en bois.* || **2.** Maçonnerie formant saillie à la base d'un mur ou d'un palier. || **3.** Base élargie d'un tronc d'arbre ou d'une branche. || **4.** Distance entre les deux essieux d'une voiture automobile : *Le carrossier étudie le moyen de réduire l'empattement du nouveau modèle.* || **5.** Épaississement terminal des jambages d'un caractère d'imprimerie.

empatter [ɑ̃pate] v. tr. (de *en-* et de *patte* ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1736, Aubin). **1.** Soutenir, renforcer au pied : *Empatter un mur.* || **2.** Fixer deux pièces de bois au moyen de pattes.

empatture [ɑ̃patyr] n. f. (de *empatter* ; début du XVIIe s.). Assemblage de deux pièces de bois bout à bout.

empaume [ɑ̃pom] n. f. (déverbal de *empaumer* ; 1864, Littré). Saillie ménagée sur le parement d'une assise ou d'un tambour de colonne pour en faciliter la pose.

empaumer [ɑ̃pome] v. tr. (de *en-* et de *paume* ; v. 1440, G. Chastellain, au sens de « saisir adroitement [une lance] avec la paume » ; sens 1, 1611, Cotgrave [*empaumer la balle,* 1864, Littré] ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1661, Molière ; sens 4, 1662, Molière ; sens 5, 1867, Delvau [« tromper » ; « voler », 1839, Stendhal]). **1.** Au jeu de paume, recevoir la balle dans le creux de la main ou en pleine raquette, et la relancer avec vigueur. || Vx et fig. *Empaumer la balle,* saisir l'occasion. || **2.** Vx. *Empaumer une affaire,* la prendre en main et bien la conduire. || **3.** *Empaumer la voie,* en parlant des chiens, trouver la piste de l'animal poursuivi et la suivre avec ardeur : [Finaut] *se rabat soudain, dont j'eus l'âme ravie ; | Il empaume la voie* (Molière). || **4.** *Class.* S'assurer un ascendant total sur quelqu'un en le séduisant : *L'autre* [fils de Turenne], *d'un esprit faible, qu'on envoya à Rome, que les jésuites empaumèrent et que le pape fit prêtre* (Saint-Simon). || **5.** *Fam.* Prendre un avantage sur quelqu'un en se jouant de lui : *Eh bien ! il me suffira d'un café mieux tassé que d'habitude, et je me charge d'empaumer tous les commissaires et juges d'instruction de la terre* (Romains). || Fam. *Se laisser, se faire empaumer,* se laisser duper par un concurrent, un adversaire, quelqu'un à qui on a affaire : *Et moi, défiant, je me laisse empaumer* (Montherlant).

● SYN. : **5** *attraper* (fam.), *avoir* (fam.), *blouser* (fam.), *pigeonner* (fam.), *posséder* (fam.), *rouler* (fam.).

empaumure [ɑ̃pomyr] n. f. (de *en-* et de *paume* ; milieu du XVIe s., Ronsard, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Le haut des bois du cerf, formé par les andouillers qui composent une sorte de paume. || **2.** Partie du gant qui recouvre la paume de la main.

empêché, e [ɑ̃peʃe] adj. (part. passé de *empêcher* ; XIIIe s., au sens 6 ; sens 1, 1668, La Fontaine ; sens 2, 1552, Paradin ; sens 3, fin du XVe s., Commynes ; sens 4, XIVe s. ; sens 5, 1660, Oudin [« impotent », 1611, Cotgrave]). **1.** *Vx* et *littér.* Embarrassé, encombré : *Les rues étaient empêchées par les bâtiments pieux* (Hugo). || **2.** *Class.* Qui est dans l'embarras, perplexe : *Je suis bien empêché ; la vérité me presse, | Le crime est avéré, lui-même il le confesse* (Racine). || **3.** Class. *Être empêché à,* avoir de la difficulté à : *Jeunes cœurs sont bien empêchés | À tenir leurs désirs cachés* (La Fontaine). *Il est fort empêché à tromper sa femme, qui croit son fils en santé, et il est mort* (Sévigné). || **4.** Class. et littér. *Être empêché de,* être incapable de : *Le bon père se trouvant aussi empêché de soutenir son opinion au regard des justes qu'au regard des pécheurs* (Pascal). *Je serais empêché de soutenir qu'un livre est bon ou mauvais. Je ne m'y connais pas et n'y entends rien* (Renard). || **5.** Vx et fam. *Être empêché de sa personne,* ne pas savoir quelle attitude adopter ; être gauche dans son maintien : *Le vieux s'y assit de côté, évidemment fort empêché de sa personne* (Mérimée). || **6.** Retenu par ses obligations ou par une maladie : *Le directeur, empêché, nous a adressé un message.*

● SYN. : **6** *excusé, occupé.* — CONTR. : **6** *libre, présent.*

empêchement [ɑ̃pɛʃmɑ̃] n. m. (de *empêcher* ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. [« impotence », 1611, Cotgrave] ; sens 3, 1530, Palsgrave ; sens 4, milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage*). **1.** Ce qui empêche ou gêne une action : *L'impôt des patentes est un empêchement au travail* (Proudhon). || **2.** *Littér.* État d'une personne embarrassée : *Je ne me souviens pas d'avoir jamais vu son empêchement si épais* (Gide). || **3.** Obstacle à l'exécution d'un projet : *Par suite d'un empêchement, il n'a pu être à l'heure dite au rendez-vous.* || **4.** En termes de droit, absence de l'une quelconque des conditions mises par la loi au mariage : *Empêchement dirimant. Empêchement prohibant.*

● SYN. : **1** *entrave, frein, gêne, obstacle* ; **3** *accroc* (fam.), *anicroche* (fam.), *contretemps, incident.*

empêcher [ɑ̃peʃe] v. tr. (bas lat. *impedicare,* prendre au piège, entraver, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et de *pedica,* lien aux pieds, lacets, piège, dér. de *pes, pedis,* pied ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1, écrit *empedecad* [3e pers. du sing. du passé simple ; *empeechier,* à l'infin., v. 1155, Wace ; *empescher,* XVe s. ; *empêcher,* XVIe s.] ; sens 2, fin du XIIIe s. ; sens 3, v. 1420, A. Chartier [.. *de* ; ... *que,* 1538, R. Estienne] ; sens 4, fin du XVe s., Commynes). **1.** *Class.* et *littér.* Causer une gêne, une obstruction ; entraver : *Le pauvre loup* [...], *| Empêché par son hoqueton, | Ne put ni fuir ni se défendre* (La Fontaine). *Mais je crois que souvent, en voulant préserver la jeunesse, on l'empêche* (Gide). || **2.** Faire obstacle, s'opposer à une chose de manière à la rendre impossible : *La tempête empêche la sortie des bateaux.* || **3.** *Empêcher de* (suivi de l'infinitif), *empêcher que* (suivi du subjonctif), gêner quelqu'un dans son action, entraver le déroulement normal d'une chose : *Mais ces inventions de nos muses tardives | N'empêcheront jamais les races maladives | De rendre à la jeunesse un hommage profond* (Baudelaire). *Déjà les enfants t'empêchaient de me voir et de m'entendre* (Mauriac). *Elle a beau être jolie, cela n'empêche pas qu'elle n'ait des manières trop décidées* (Musset). || **4.** Class. *Empêcher quelque chose à quelqu'un, empêcher à quelqu'un de faire quelque chose,* le lui interdire, lui en ôter le moyen : *Ceux qui prétendaient lui en empêcher le passage* [du Rhin] (Racine). *Je m'imagine qu'ils réussiront dans cette entreprise à peu près comme toutes les puissances de l'Europe ont réussi à lui empêcher de prendre Luxembourg* (Boileau).

● SYN. : **2** *arrêter, barrer, bloquer, défendre, entraver, s'opposer à, paralyser* ; **3** *défendre, interdire.*

◆ **Il n'empêche que, n'empêche que** loc. (avec l'indicatif). Exprime l'opposition, la concession : « quoi qu'il en soit, on ne peut faire obstacle à ce que » : *Il n'empêche que je nourrissais une rancune presque haineuse contre ma mère* (Mauriac). *N'empêche que dans deux jours tu seras debout* (Boylesve). *N'empêche que j'ai passé beaucoup plus de vingt années dans la servitude* (Duhamel).

● REM. **1.** *Empêcher que* pouvait, dans la langue classique, être suivi de l'indicatif : *Cela a empêché que le siège de Namur ne s'est pas encore fait* (Malherbe) ; aujourd'hui, on emploie le subjonctif.

2. Après *empêcher que,* le verbe de la subordonnée est ordinairement précédé de *ne* dans la langue soignée : *La pluie empêche qu'on n'aille se promener* (Acad.). Cependant, *ne* est souvent omis, en parti-

culier si *empêcher* est employé à la forme négative ou interrogative : *Empêchez-vous qu'on vienne ?* (Littré). *Mais la main empêchait qu'on vît la bague* (Colette). *Je n'empêche pas qu'il fasse ce qu'il voudra* (Acad.).

◆ **s'empêcher** v. pr. **[de]** (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, fin du XV^e s., Commynes). **1.** *Class.* S'abstenir de ; se dispenser de : *Les religieuses avaient plus d'un moyen pour s'empêcher en justice de lui rien rendre* (Racine). || Auj. *Ne pas pouvoir s'empêcher de,* ne pas pouvoir se retenir de : *La méchante habitude du papier et de l'encre fait qu'on ne peut s'empêcher de griffonner* (Chateaubriand). || **2.** *Vx* et *littér.* Se créer à soi-même des difficultés : *Pardieu, il faut convenir, Messeigneurs, que vous vous empêchez de peu de chose* (Hugo).

empêcheur, euse [ɑ̃pɛʃœr, -øz] n. (de *empêcher ;* v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [rare après le XVI^e s.] ; sens 2, début du XIX^e s., par allusion au pamphlet de P.-L. Courier : *Pétition à la Chambre des députés pour les villageois que l'on empêche de danser* [16 juill. 1822]). **1.** *Fam.* Individu qui empêche autrui de faire quelque chose. (Rare.) || **2.** Fam. *Empêcheur de danser en rond,* celui qui se chagrine du plaisir que d'autres se donnent ; ennemi de la gaieté.

• SYN. : **1** *gêneur ;* **2** *rabat-joie* (fam.).

empeignage [ɑ̃pɛɲaʒ] n. m. (de *empeigner ;* XX^e s.). Largeur de la chaîne montée sur un métier à tisser après son passage entre les dents du peigne. || Largeur maximale du tissu pouvant être réalisé sur un métier donné.

• REM. On dit aussi EMPEIGNEMENT (1877, Littré).

empeigne [ɑ̃pɛɲ] n. f. (de *en-* et de *peigne* [au sens anc. de « métacarpe » — l'ensemble de celui-ci ressemblant à un peigne —, 1314, Mondeville], proprem. « ce qui recouvre le métacarpe [du pied] » ; XIII^e s., Godefroy, écrit *empeine* [*empiegne,* XIV^e s., Du Cange ; *empeigne,* v. 1460, Villon], au sens 1 ; sens 2, 1901, Larousse). **1.** Partie avant de la tige d'une chaussure : *De fortes bottes qui avaient au cou-de-pied deux plis épais obliquant vers les chevilles, tandis que le reste de l'empeigne se continuait en ligne droite* (Flaubert). || *Spécialem.* Le dessus du soulier compris entre le cou-de-pied et la pointe. || **2.** Pop. *Avoir une gueule d'empeigne,* avoir un vilain visage ; et, au *fig.,* avoir un très mauvais caractère. || Fig. et pop. *Une gueule d'empeigne,* un individu très grincheux.

empeigner [ɑ̃pɛɲe] v. tr. (de *en-* et de *peigner ;* 1877, Littré). Passer les fils de chaîne entre les dents du peigne du métier à tisser, pour maintenir l'écartement des fils entre eux et fixer la largeur du tissu sur le métier.

empellement [ɑ̃pɛlmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *pelle ;* 1750, H. Gautier). Syn. de EMPALEMENT 2.

empélore [ɑ̃pelɔr] n. m. (gr. *empelôros,* dér. de *empolân,* faire du commerce ; 1870, Larousse). Magistrat lacédémonien qui était chargé de la police des marchés.

empeloter (s') [sɑ̃plɔte] v. pr. (de *en-* et de *pelote ;* 1599, Esparron). En parlant d'un oiseau de fauconnerie, ne pas digérer ce qu'il a avalé, les aliments se roulant en pelote dans son gosier.

empênage [ɑ̃pɛnaʒ] n. m. (de *empêner ;* 1836, Acad., au sens de « état d'une serrure empênée » ; sens actuel, 1890, *Dict. général*). Mortaise qui reçoit le pêne d'une serrure.

empenelle n. f. V. EMPENNELLE.

empêner [ɑ̃pɛne] v. tr. (de *en-* et de *pêne ;* 1836, Acad.). Fixer le pêne d'une serrure sur son pilastre.

empennage [ɑ̃pɛnaʒ] n. m. (de *empenner ;* 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse [pour un dirigeable ; pour un avion, 1930, Larousse] ; sens 3, 1955, Robert). **1.** Action d'empenner : *L'empennage d'une flèche.* || **2.** Ensemble des surfaces, fixes ou mobiles, placées à l'arrière des ailes et de la queue d'un avion pour assurer sa stabilité en vol. || Dispositif semblable dont sont munis certains dirigeables. || **3.** Ensemble des ailettes qui assurent à une bombe aéroportée une chute stable, en maintenant la pointe tournée vers le sol. || Ailettes de tout projectile, destinées à le maintenir sur sa trajectoire : *L'empennage d'un obus de mortier.*

empenne [ɑ̃pɛn] n. f. (déverbal de *empenner ;* 1701, Furetière). Partie du talon d'une flèche constituée par des plumes raides, et destinée à assurer la stabilité et la régularité de son mouvement.

• REM. On dit aussi EMPENNON (de *empenner ;* XIV^e s., Godefroy [var. *empanon,* XIII^e s., Godefroy]).

empennelage [ɑ̃pɛnlaʒ] n. m. (de *empenneler ;* 1773, Bourdé de Villehuet). Action d'empenneler. || *Nœud d'empennelage,* nœud au moyen duquel on amarre à une ancre une autre ancre, plus petite, pour lui assurer une meilleure tenue.

empenneler [ɑ̃pɛnle] v. tr. (de *empenelle ;* 1701, Furetière). [Conj. **3 a.**] Mouiller ensemble deux ancres d'inégale grosseur pour assurer une meilleure fixation du navire.

empennelle [ɑ̃pɛnɛl] ou **empenelle** [ɑ̃pənɛl] n. f. (de *empenne* [l'empennelle donnant plus de force à l'ancre, de même que l'empenne renforce une flèche] ; 1691, Ozanam). Petite ancre qu'on amarre devant une autre plus grosse pour la renforcer.

empenner [ɑ̃pɛne] v. tr. (de *en-* et de *penne ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., v. 1268, É. Boileau] ; sens 2, 1671, Pomey [au part. passé ; à l'infin., 1870, Larousse]). **1.** Garnir une flèche de plumes pour assurer la stabilité de son mouvement : *La nièce de Chactas empennait des flèches avec des plumes de faucon* (Chateaubriand). || **2.** *Littér.* Garnir de plumes : *Des figures symboliques allongeaient leurs bras empennés de plumes* (Gautier).

empenoir [ɑ̃pənwar] n. m. (de *en-* et de *pêne ;* 1791, *Encycl. méthodique*). Ciseau de serrurier et de menuisier, recourbé et tranchant à ses deux extrémités.

empercher [ɑ̃pɛrʃe] v. tr. (de *en-* et de *perche ;* 1763, *Encyclopédie*). En termes de vénerie, renverser le corps du cerf mort, en fixant la tête en terre par les perches, pour le dépouiller.

empercheur [ɑ̃pɛrʃœr] n. m. (de *en-* et de *perche ;* XX^e s.). *Vx.* Ouvrier qui, dans les filatures, disposait sur les perches du séchoir les écheveaux de fil de lin filé ou mouillé.

empereur [ɑ̃prœr] n. m. (lat. *imperator* [accus. *imperatorem*], chef, maître, général, empereur, de *imperatum,* supin de *imperare,* commander, ordonner, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *parare,* préparer, arranger ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *emperedre* [cas sujet ; *empereor, empereur,* cas régime, 1080, *Chanson de Roland ; empereur,* cas sujet et régime, XIV^e s.], au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 3, v. 1138, Gaimar). **1.** À Rome, détenteur du pouvoir suprême depuis Auguste (27 av. J.-C.) jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident (476 apr. J.-C.). || **2.** Titre repris par Charlemagne et conservé au Moyen Âge par ceux qui lui ont succédé à la tête du Saint Empire romain germanique. || **3.** Chef suprême de certains États : *L'empereur d'Éthiopie. L'empereur d'Iran.* || *Absol.* Napoléon I^er : *Du temps de l'Empereur.* (Dans ce cas, s'écrit avec une majuscule.)

• SYN. : **1** *césar.*

• REM. Le féminin est IMPÉRATRICE.

emperler [ɑ̃pɛrle] v. tr. (de *en-* et de *perle ;* 1544, M. Scève, au sens 1 ; sens 2, av. 1577, R. Belleau ; sens 3, XVIII^e s., La Curne). **1.** Orner avec des perles : *Emperler un diadème. La main au pommeau d'or emperlé de son sabre* (Leconte de Lisle). || **2.** Couvrir de gouttelettes : *Une plaie étroite, emperlée de quelques gouttelettes de sang* (Gautier). *Elle ne prit même pas le temps de secouer le grésil qui emperlait sa voilette, et parla tout de suite, fidèle à sa résolution de dire, dès en entrant, le motif de sa visite* (Daudet). *« Excusez-moi », dit Amédée, dont la sueur emperlait le front* (Gide). || **3.** *Fig.* Embellir par des raffinements : *La manière dont les précieux emperlaient leurs sonnets.*

emperruqué, e [ɑ̃pɛryke] adj. et n. (de *en-* et de *perruque* ; 1864, Littré). Qui porte une perruque : *Deux mannequins épouvantails, costumés en Lubins d'opéra-comique, emperruqués et coiffés d'affreux tricornes* (Hugo).

empesage [ɑ̃pəzaʒ] n. m. (de *empeser* ; milieu du XVIIe s.). Action d'empeser ; résultat de cette action : *L'empesage d'un col, d'une manchette.*

• SYN. : *amidonnage.*

empesé, e [ɑ̃pəze] adj. (part. passé de *empeser* ; fin du XIe s., au sens 1 ; sens 2, v. 1690, d'après Trévoux, 1721). **1.** Se dit d'un tissu que l'on a durci en l'imprégnant d'amidon : *Une religieuse la servait, figure bouffie* [...], *enveloppée de linges empesés* (Mauriac). ‖ **2.** *Fig.* Raide, affecté, sans naturel : *Leur air empesé l'ennuya* (Stendhal). *Cet homme, dont la solennité, la raideur empesée étaient encore présentes à mon souvenir* (Proust). *Un style empesé.*

• SYN. : **1** *amidonné ;* **2** *apprêté, compassé, gourmé, guindé, pincé.* — CONTR. : **2** *aisé, naturel, simple, spontané.*

empeser [ɑ̃pəze] v. tr. (de l'anc. franç. *empoise,* empois, lat. *impe[n]sa,* dépense, frais, ustensiles, matériaux, ingrédients pour quelque chose, de *impensum,* supin de *impendere,* dépenser, débourser, employer à quelque chose, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *pendere,* peser, payer, acquitter ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* au sens 1 ; sens 2, 1691, Ozanam). **1.** Imprégner un tissu d'empois d'amidon, pour lui donner de l'apprêt : *Elle lui apprit* [...] *à repasser, à empeser, à l'habiller, voulut en faire sa femme de chambre* (Flaubert). *Il m'a fallu attendre d'être presque un homme déjà pour obtenir qu'on ne m'empesât plus mes devants de chemise* (Gide). ‖ **2.** Spécialem. *Empeser les voiles,* en termes de marine, jeter de l'eau dessus pour en resserrer le tissu.

• SYN. : **1** *amidonner.*

empester [ɑ̃pɛste] v. tr. (de *en-* et de *peste ;* milieu du XVIe s., Ronsard, au sens 4 ; sens 1, 1611, Cotgrave [*empesté,* n. m., « homme atteint de la peste », 1580, Montaigne] ; sens 2, début du XVIIe s. ; sens 3, 1787, Féraud [en emploi absolu, 1835, Acad.]). **1.** Infecter de la peste ou d'une maladie contagieuse analogue (rare) : *À cela deux résultats, la terre appauvrie et l'eau empestée* (Hugo). ‖ **2.** Infecter un lieu, incommoder quelqu'un d'une odeur très désagréable : *Une intolérable odeur empestait le laboratoire* (Flaubert). *Une fumée qui empeste les voisins.* ‖ **3.** Dégager une odeur très désagréable ou trop forte : *Ses vêtements empestent le tabac ;* et absol. : *Elle et son caméléon qui empeste, ils me dégoûtent tous les deux* (Daudet). ‖ **4.** *Fig.* Souiller ou corrompre par de mauvaises idées : *Empester le public de doctrines pernicieuses.*

• SYN. : **1** *contaminer, polluer ;* **2** *empuantir ;* **3** *puer ;* **4** *empoisonner, gangrener, infecter, pourrir, vicier.*

empêtrement [ɑ̃pɛtrəmɑ̃] n. m. (de *empêtrer ;* 1242, Godefroy). Action d'empêtrer ; ce qui gêne ou contrecarre une action, un projet : *Si jamais il m'advenait de ce côté quelque nouvel empêtrement, je te rendrais responsable* (Carco).

• SYN. : *accroc* (fam.), *anicroche* (fam.), *aria* (fam.), *contretemps, empêchement, obstacle.*

empêtrer [ɑ̃petre] v. tr. (lat. pop. **impastoriare,* mettre une entrave, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et du bas lat. *pastoria,* entrave pour retenir une bête dans une pâture, du lat. class. *pastus,* pâture, de *pastum,* supin de *pascere,* faire paître, mener paître ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 3, au part. passé, écrit *enpaistrié* [à l'infin., écrit *empestrer,* v. 1460, Villon ; *empêtrer,* XVIIe s.] ; sens 1, av. 1559, J. du Bellay ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** Lier les pieds d'un animal par une entrave pour l'empêcher de quitter le pâturage : *Empêtrer un cheval.* ‖ *Par extens.* Embarrasser dans des liens, retenir dans un réseau : *Il arriva que le docteur, ayant empêtré ses jambes dans les ronces du chemin, trébucha et s'étendit gentiment sur le chaume* (Sandeau). ‖ **2.** Embarrasser d'un vêtement : *Vous me vouliez, avouez-le, en cheveux précocement blanchis, et toute empêtrée de crêpe ?* (Colette). ‖ **3.** *Fig.* Engager dans une situation morale malheureuse, sans issue : *Hubert agitait la tête comme un enfant empêtré dans son mensonge* (Mauriac). ‖ *Par extens.* Embarrasser, gêner par des soucis ou des préoccupations bien ou mal fondés : *L'esprit le plus obtus s'en tirerait sans peine, s'il n'était pas empêtré de difficultés imaginaires* (Alain).

• SYN. : **1** *entraver ;* **3** *embarquer* (fam.), *embarrasser, embringuer* (fam.), *enfoncer ; emberlificoter* (fam.), *embourber.*

◆ **s'empêtrer** v. pr. (sens 1, av. 1559, J. du Bellay ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** S'engager maladroitement dans un lieu d'où l'on ne peut se tirer qu'à grand-peine : *Dans la neige et la boue, il allait s'empêtrant* (Baudelaire). ‖ **2.** *Fig.* S'engager dans une situation difficile : *S'empêtrer dans une démonstration, un discours. Mais, dans les matières pratiques, je m'empêtre toujours ridiculement ; je suis fort audacieux pour les coups de début ; mais je m'arrête après le premier effort* (Gide).

• SYN. : **1** *s'embourber, s'enliser ;* **2** *s'emberlificoter* (fam.), *s'embourber, s'embrouiller, s'enferrer.* — CONTR. : **1** *se dégager, se dépêtrer ;* **2** *se débrouiller, s'en sortir.*

empetrum [ɑ̃petrɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, du lat. class. *empetros,* gr. *empetros,* plante qui croît dans les rochers, de *en,* dans, et *petra,* roche, rocher ; XVIIIe s.). Arbuste formant buisson, qui vit dans les tourbières ou les rocailles humides des régions montagneuses.

emphase [ɑ̃fɑz] n. f. (lat. *emphasis,* emphase [terme de rhétorique], gr. *emphasis,* action de faire paraître, de montrer, démonstration, explication, expression forte ou emphatique, de *emphainein,* rendre visible, montrer, représenter ; XVIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Exagération qui vise à grandir les choses par la manière de s'exprimer, par le ton, par le choix des mots : *Mme Verdurin disait au maître d'hôtel d'apporter « le Temps », et faisait elle-même la lecture à haute voix en faisant sonner avec emphase les phrases les plus simples* (Proust). *Un peu de cette emphase supérieure qu'affectionnent les étudiants en médecine* (Colette). ‖ *Spécialem.* Figure de rhétorique consistant à exagérer l'expression d'une idée par l'importance du terme employé. (Ex. :*Enflammé de colère.*) ‖ **2.** Solennité excessive dans la manifestation d'un sentiment, dans la manière de se conduire : *Une emphase qui sentait le voisinage de l'Espagne* (Gautier).

• SYN. : **1** *déclamation, grandiloquence, pathos, pompe ;* **2** *affectation, cérémonie, componction.* — CONTR. : **1** *simplicité, sobriété, spontanéité ;* **2** *discrétion, modestie, naturel, réserve, retenue.*

emphatique [ɑ̃fatik] adj. (gr. *emphatikos,* significatif, expressif, de *emphainein* [v. EMPHASE] ; 1579, H. Estienne, au sens 1 ; sens 2, av. 1747, Vauvenargues). **1.** Qui est plein d'emphase : *Maître Gonin* [...] *lui adresse la parole d'un ton emphatique* (Nerval). ‖ *Spécialem.* Qui est employé par emphase : *Terme pris dans un sens emphatique. Le pluriel emphatique.* ‖ **2.** Qui s'exprime avec emphase : *Dupuis, le bourgeois le plus emphatique et le plus paternel que j'aie jamais vu* (Stendhal).

• SYN. : **1** *ampoulé, boursouflé, déclamatoire, pompeux, solennel ;* **2** *affecté, prétentieux, sentencieux.* — CONTR. : **1** *naturel, sobre ;* **2** *franc, simple, spontané.*

emphatiquement [ɑ̃fatikmɑ̃] adv. (de *emphatique ;* XVIe s., Huguet). Avec emphase : *Dans le nombre de ces fleurs écloses au soleil de la gloire, dit emphatiquement Cavalis, il s'en trouve une magnifique* (Balzac).

emphysémateux, euse [ɑ̃fizematø, -øz] adj. (dér. savant de *emphysème ;* 1755, *Encyclopédie*). Qui présente les caractères de l'emphysème : *Toux emphysémateuse.*

◆ adj. et n. (début du XXe s.). Qui est atteint d'emphysème : *Il ténorisait encore, mais plutôt à la cantonade pour ménager les ressources de son coffre emphysémateux* (Duhamel). *Soigner un emphysémateux.*

emphysème [ɑ̃fizɛm] n. m. (gr. *emphusêma,* gonflement, emphysème, de *emphusân,* souffler dans ou sur, enfler,

gonfler ; 1707, Dionis, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** *Emphysème pulmonaire,* dilatation excessive et permanente des alvéoles pulmonaires, avec rupture des cloisons interalvéolaires : *Richard souffrait de suffocations, que certains médecins attribuaient à l'asthme, d'autres à l'emphysème* (Duhamel). *Une phtisie tardive, compliquée d'asthme et d'emphysème* (Bernanos). || **2.** *Emphysème cellulaire,* gonflement causé par une introduction accidentelle d'air, ou le développement d'un gaz, dans le tissu cellulaire.

emphytéose [ɑ̃fiteoz] n. f. (lat. médiév. *emphyteosis,* altér. du bas lat. jurid. *emphyteusis,* bail emphytéotique, mot du gr. de basse époque, dér. de *emphuteuein,* planter dans, greffer sur [un bail de longue durée permettant de planter et de jouir de ses plantations] ; 1271, Delisle, *Étude sur la condition de la classe agricole*). Droit réel de jouissance sur la chose d'autrui, résultant d'un bail de longue durée.

emphytéote [ɑ̃fiteɔt] n. (lat. médiév. *emphyteota,* altér. du bas lat. jurid. *emphyteuta,* celui qui a un bail emphytéotique, gr. de basse époque *emphuteutês,* même sens, de *emphuteuein* [V. EMPHYTÉOSE] ; fin du XV^e s.). Preneur d'un bail de longue durée.

emphytéotique [ɑ̃fiteɔtik] adj. (lat. médiév. *emphyteoticus,* altér. du bas lat. jurid. *emphyteuticus,* emphytéotique, gr. de basse époque *emphuteutikos,* même sens, de *emphuteuein* [V. EMPHYTÉOSE] ; XIV^e s.). *Bail emphytéotique,* bail de longue durée (de 18 à 99 ans).

empiècement [ɑ̃pjɛsmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *pièce ;* 1870, Larousse). Pièce de tissu rapportée à la partie supérieure d'un vêtement (corsage, chemise, tablier, etc.).

empiéger [ɑ̃pjeʒe] v. tr. (de *en-* et de *piège ;* v. 1380, *Aalma,* au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1606, Crespin] ; sens 2, av. 1869, Lamartine ; sens 3, av. 1797, Beaumarchais). [Conj. **1 b** et **5 b.**] **1.** Prendre dans un piège (rare) : *Empiéger des moineaux.* || **2.** *Littér.* Embarrasser, empêtrer dans un obstacle : *Arbres aquatiques où les merles empiègent leurs ailes* (Lamartine). || **3.** *Fig.* Tromper par des paroles séduisantes ou de fausses promesses. (Rare.)

empierrement [ɑ̃pjɛrmɑ̃] n. m. (de *empierrer ;* fin du XVI^e s., au sens de « fait de se transformer en pierre » ; sens 1, 1755, H. Gautier ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Action d'empierrer une route, un fossé. || **2.** Lit de pierres cassées dont on recouvre une route pour en faire la chaussée. || **3.** En termes d'architecture, revêtement formé de pierres qui n'ont reçu qu'une façon grossière.

• REM. Au sens 1, on dit aussi parfois EMPIERRAGE (1836, Acad.) : *Une équipe d'ouvriers travaillant à l'empierrage de la grand-route* (Guillaumin).

empierrer [ɑ̃pjɛre] v. tr. (de *en-* et de *pierre ;* 1323, Godefroy, sans indication de sens ; 1552, Ronsard, au sens de « transformer [un homme] en pierre » ; sens actuel, 1776, *Dict. général*). Couvrir d'un lit de pierres : *Empierrer un chemin.*

◆ **s'empierrer** v. pr. (av. 1885, V. Hugo). Se remplir de pierres : *Nos ports s'ensablent ou s'empierrent* (Hugo).

empiétant, e [ɑ̃pjetɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *empiéter ;* 1681, Ménestrier). En héraldique, se dit d'un oiseau de proie tenant un objet dans ses serres.

empiété, e [ɑ̃pjete] adj. (de *en-* et de *pied ;* 1677, Miege [*bien empiété,* XV^e s., Godefroy]). En termes de vénerie, se dit d'un chien ou d'un oiseau qui a de bons pieds.

empiétement [ɑ̃pjetmɑ̃] n. m. (de *empiéter ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Action d'empiéter ; résultat de cette action (au pr. et au fig.) : *L'empiétement d'une construction sur le domaine public. Son caractère autoritaire le conduit à refuser tout empiétement sur ses prérogatives.* || **2.** Extension graduelle d'une chose sur une autre : *L'empiétement du delta du Rhône sur la mer.*

empiéter [ɑ̃pjete] v. intr. (de *en-* et de *pied ;* 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad. ; sens 3, 1690, Furetière). [Conj. **5 b.**] **1.** Mettre le pied sur un terrain qui appartient à autrui, et, au *fig.,* s'arroger des droits qu'on n'a pas : *Empiéter sur un héritage, sur les attributions de quelqu'un.* || **2.** Prendre une partie de la place occupée par une autre personne ou par une autre chose : *Une cheminée de marbre dont les deux montants parallèles empiétaient sur le sol en griffes contractées* (Balzac). || *Spécialem.* Atteindre et dépasser la limite d'une autre chose dans l'espace : *Chaque tuile d'un toit empiète sur la tuile voisine ;* ou dans le temps : *Le règne de Louis XIV empiète sur le XVIII^e siècle.* || **3.** *Fig.* Porter atteinte à quelque chose en l'usurpant : *Empiéter sur la volonté populaire.*

• SYN. : **1** *usurper ;* **2** *gagner, mordre ;* **3** *attenter à, entamer, toucher à.*

◆ v. tr. (début du XIV^e s., au sens de « prendre dans ses serres » [terme de fauconnerie] ; sens 1-2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). **1.** *Class.* Franchir la limite de : *Les ondes demi-courroucées | Peu à peu vont empiétant | Les bornes qu'elles ont laissées* (Tristan L'Hermite). || **2.** *Class.* et *fig.* Gagner pied à pied de manière frauduleuse : *Le peuple leur laissa empiéter le pouvoir suprême* (Bossuet).

empiffrer [ɑ̃pifre] v. tr. (de *en-* et de l'anc. mot *piffre,* gros individu [1610, Béroalde de Verville], de l'onomatop. *piff-,* exprimant ironiquement la grosseur d'une personne ventrue ; XVI^e s., Godefroy, puis 1694, Acad., au sens de « faire manger [quelqu'un] avec excès » ; sens actuel, milieu du XX^e s.). *Très fam.* Avaler avec gloutonnerie : *Il a passé la soirée à empiffrer des sandwiches.*

• SYN. : *bouffer* (pop.), *briffer* (pop.), *dévorer.*

◆ **s'empiffrer** v. pr. (1669, Widerhold). *Très fam.* Manger abondamment, sans retenue : *Pendant deux jours nous nous sommes empiffrés* (Flaubert). *S'empiffrer des gâteaux.*

• SYN. : *bâfrer* (pop.), *bouffer* (pop.), *se goinfrer* (fam.). — CONTR. : *chipoter* (fam.), *mangeoter* (fam.), *pignocher* (très fam.) ; *jeûner.*

empilade [ɑ̃pilad] n. f. (de *empiler* 1 ; début du XX^e s.). Tas formé par des choses empilées : *De vieilles femmes, des enfants y sont juchés sur des empilades de meubles, de caisses, de matelas* (Martin du Gard).

• SYN. : *amoncellement, entassement, monceau, pile.*

1. empilage [ɑ̃pilaʒ] n. m. (de *empiler* 1 ; 1679, J. Savary). Action d'empiler : *L'empilage des bûches a occupé la matinée.*

• REM. On dit aussi EMPILEMENT.

2. empilage [ɑ̃pilaʒ] n. m. (de *empiler* 2 ; 1769, Duhamel du Monceau). Action d'attacher un hameçon à une empile.

empile [ɑ̃pil] n. f. (déverbal de *empiler* 2 ; 1769, Duhamel du Monceau). Fil mince, à l'extrémité d'une ligne de pêche, auquel on attache l'hameçon.

empilement [ɑ̃pilmɑ̃] n. m. (de *empiler* 1 ; 1548, Godefroy, puis 1704, Trévoux, aux sens 1-2). **1.** Action d'empiler. || **2.** Ensemble de choses empilées : *Des tas de planches dressées contre les murs et des empilements de copeaux balayés dans les coins* (Maupassant).

• SYN. : *amoncellement, entassement, pile.*

• REM. On dit aussi EMPILAGE, au sens **1.**

1. empiler [ɑ̃pile] v. tr. (de *en-* et de *pile,* tas d'objets mis les uns sur les autres ; fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, au sens 1 ; sens 2, 1889, G. Esnault). **1.** Mettre en pile, entasser, amonceler : *Rien que des livres : partout, sur des rayons, sur des chaises, sur le bureau, empilés par terre dans des coins, jusque sur le pied du lit* (Daudet). *Pour conserver le poisson quand on tenait longtemps la mer, on l'empilait en des barils de sel* (Maupassant). *Fébrilement, elle avait empilé dans une mallette le linge, les quelques vêtements noirs qu'elle possédait* (Martin du Gard). || Fig. *Empiler des écus,* mettre beaucoup d'argent de côté. || **2.** *Pop.* Voler, tromper impudemment quelqu'un : *Y en a pas un qu'essaie pas d'empiler le voisin* (Bourdet).

• SYN. : **2** *avoir* (fam.), *posséder* (fam.), *refaire* (pop.), *rouler* (fam.).

◆ **s'empiler** v. pr. (sens 1, 1859, Baudelaire ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** S'entasser en pile : *Des paquets de brochures, de tracts s'empilaient sur l'armoire* (Martin du Gard). || **2.** Se serrer étroitement, s'entas-

ser de manière incommode : *Nous nous empilâmes dans la barque* (Flaubert).

● SYN. : 2 *se presser, se tasser.*

2. empiler [ãpile] v. tr. (de *en-* et de *pile,* chacune des lignes attachées aux lignes latérales partant de la maîtresse corde [terme de pêche] ; 1769, Duhamel du Monceau). *Empiler un hameçon,* l'attacher à l'empile, ou pile.

empileur, euse [ãpilœr, -øz] n. (de *empiler* 1 ; 22 oct. 1715 [d'après Littré, 1864], au sens 1 ; sens 2, 1899, G. Esnault). **1.** Personne qui dispose des objets en pile. || **2.** *Pop.* Escroc, individu malhonnête.

● SYN. : 2 *aigrefin, filou.*

empipeur [ãpipœr] n. m. (de *en-* et de *pipe* [au sens de « tonneau »] ; 1772, Duhamel du Monceau). *Vx.* Ouvrier qui dispose les harengs saurs dans les tonnes.

empirance [ãpirãs] n. f. (de *empirer ;* 1268, Godefroy, écrit *empiranche,* au sens de « détérioration, dommage » ; écrit *empirance,* au sens actuel, 1355, Godefroy). Altération de la monnaie, introduite comme mesure fiscale.

empire [ãpir] n. m. (lat. *imperium,* commandement, ordre, autorité, pouvoir, domination, souveraineté, gouvernement impérial, de *imperare* [v. EMPEREUR] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis, écrit empirie* [*empire,* 1080, *Chanson de Roland*], aux sens II, 1-2 ; sens I, 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge* [écrit *empirie ; empire,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens I, 2, 1640, Corneille ; sens I, 3, 1668, La Fontaine ; sens II, 3, v. 1587, Du Vair).

I. 1. *Class.* Autorité absolue, domination exercée sur les êtres et sur les choses : *Cet empire absolu sur la terre et sur l'onde* (Corneille). || Littér. *L'empire des mers,* la domination sur la mer : *Ce culte qui soumet l'empire des mers à une faible femme* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Ascendant moral, influence exercés sur quelqu'un par une personne ou par une chose : *Quel empire a donc pris sur moi cette singulière fille !* (Musset). *On était obligé de vaincre en soi l'empire des habitudes régulières* (Chateaubriand). *La poésie de Baudelaire doit sa durée, et cet empire qu'elle exerce encore, à la plénitude et à la netteté singulière de son timbre* (Valéry). *Faire quelque chose sous l'empire de la colère.* || *Avoir de l'empire sur soi-même,* savoir rester maître de soi. || **3.** Lieu où s'exerce une domination : *L'empire des morts. L'empire familier des ténèbres futures* (Baudelaire).

II. 1. Régime politique ayant le caractère d'une monarchie absolue : *Mais ayant institué les empires, les royaumes et les républiques, Dieu souffre qu'on les défende par les armes* (France). || *Le premier Empire,* ou, absol., *l'Empire,* le règne de Napoléon Ier ; la période de ce règne : *Les modes de l'Empire.* || *Le second Empire,* le règne de Napoléon III. || Absol. *L'Empire,* l'Empire romain d'Occident et le Saint Empire romain germanique. (Prend une majuscule dans ces diverses expressions.) || **2.** Nation ou ensemble de pays soumis à un empereur : *L'empire du Japon.* || **3.** Ensemble de pays gouvernés par une autorité unique : *Un empire colonial.* || *Par extens.* Tout État très important, quelle que soit la forme de son gouvernement : *L'empire d'Alexandre.* || *Pour un empire,* en échange des plus grands honneurs, des plus grandes richesses : *Ne pas donner sa place pour un empire.* || *Cela vaut un empire,* se dit d'une chose à laquelle on attache un très grand prix.

● SYN. : **I, 1** *commandement, maîtrise, pouvoir, puissance ;* **2** *autorité, domination, emprise, mainmise, prestige.*

◆ adj. invar. (milieu du XIXe s., Baudelaire). Qui est selon la mode, le goût du premier Empire : *Le style Empire. Certaines locutions un peu usées, un peu poncif, empire même* (Baudelaire).

empirement [ãpirmã] n. m. (de *empirer ;* v. 1155, Wace, écrit *empeirement,* au sens de « fait de subir de graves dommages » ; écrit *empirement,* au sens actuel, v. 1265, J. de Meung). État d'une chose qui empire : *L'empirement d'une maladie.*

● SYN. : *aggravation, dégradation, détérioration.* — CONTR. : *amélioration.*

empirer [ãpire] v. tr. (réfection, d'après *pire,* de l'anc. v. *empeirier* [v. ci-après], lat. pop. **impejorare,* de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et du bas lat. *pejorare,* aggraver, empirer, s'aggraver, dér. de *pejor,* pire ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au part. passé, écrit *empeiriez,* au sens de « devenu pire » ; à l'infin., au sens actuel, v. 1155, Wace, écrit *empeirier ; empirier,* XIIe s., *Ronce-vaux ; empirer,* milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage*). *Class.* et *littér.* Aggraver l'état de quelque chose : *Pour vouloir fuir le mal, quelquefois on l'empire* (Th. Corneille). *Il faut surtout ne pas empirer son mauvais sort en regimbant contre* (Sand).

◆ v. intr. (sens 1, v. 1155, Wace, écrit *empeirier* [*empirier,* v. 1190, Godefroy ; *empirer,* v. 1240, G. de Lorris] ; sens 2, milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage*). **1.** Devenir pire, s'aggraver, en parlant de quelque chose : *D'ailleurs la situation ne pouvait empirer* (Hugo). *Mais son état n'a fait qu'empirer pendant toute la matinée* (Martin du Gard). || **2.** Devenir plus malade, en parlant de quelqu'un : *Je priai qu'on vînt m'avertir s'il empirait* (Gide).

● SYN. : **1** *se dégrader, se détériorer, s'envenimer ;* **2** *décliner.* — CONTR. : **1** *s'améliorer ;* **2** *se remettre.*

empiriocriticisme [ãpirjɔkritisism] n. m. (de *empirio-,* élément tiré de *empirisme,* et de *criticisme ;* XXe s.). Doctrine philosophique qui conteste la valeur objective de la science.

empirique [ãpirik] adj. (lat. *empiricus,* médecin empirique, gr. *empeirikos,* adj., « qui se dirige par l'expérience » [comme n. m., « médecin empirique »], de *empeiros,* qui a l'expérience de ; 1314, Mondeville, au sens 1 [en médecine] ; sens 2, XVIIe s.). **1.** Qui se fonde uniquement sur l'expérience et l'observation, sans le secours d'aucune théorie et sans le souci de systématiser et de généraliser les leçons de l'expérience : *Une politique empirique.* || **2.** *Péjor.* Qui ne peut tirer un bon parti de l'expérience ou des observations par défaut de rigueur scientifique : *Des procédés empiriques.*

◆ adj. et n. (XVIe s.). *Vx.* Se disait d'un médecin, d'une pratique médicale traitant les maladies d'après les seules données de l'expérience. || Class. *Un empirique,* un médecin qui usait de remèdes secrets, sans aucune connaissance scientifique, un charlatan : *M. Fagon n'aura pas fait beaucoup de grâce aux empiriques* (Fontenelle).

empiriquement [ãpirikmã] adv. (de *empirique ;* av. 1596, Vigenère). D'une manière empirique : *Résoudre empiriquement un problème.*

empirisme [ãpirism] n. m. (de *empirique ;* 1736, Desfontaines, au sens 1 ; sens 2, 1808, Laplace ; sens 3, fin du XVIIIe s.). **1.** *Vx.* Médecine fondée sur les seules données de l'expérience. || **2.** Méthode qui prétend se fonder uniquement sur l'expérience, sans recours à la théorie : *Procéder autrement, c'est s'abandonner aux ténèbres dangereuses de l'empirisme* (France). || **3.** Doctrine philosophique selon laquelle les idées seraient toutes fournies par l'expérience, nos connaissances procédant de nos sensations.

empiriste [ãpirist] n. et adj. (de *empirisme ;* 1856, Lachâtre, comme adj. ; comme n. m., aux sens 1-2, 1870, Larousse). **1.** *Vx.* Médecin empirique. || **2.** Philosophe partisan de l'empirisme : *Les empiristes ne reconnaissent d'autre autorité, en matière de connaissance, que les yeux et les mains* (Jouffroy).

emplacement [ãplasmã] n. m. (de l'anc. v. *emplacer,* employer pour, mettre en place [XIVe-XVIe s.], de *en-* et de *placer ;* début du XVe s., au sens de « donation » ; sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Place réservée pour une installation, pour l'exercice d'une activité : *Choisir un emplacement pour y dresser sa tente.* || **2.** Place occupée jadis par un édifice ou un ensemble de maisons : *Cela ne préjuge en rien sur l'intéressante question de l'emplacement de Munda* (Mérimée).

● SYN. : **1** *coin, endroit, terrain ;* **2** *situation.*

emplage [ãplaʒ] n. m. (de *emplir ;* 1310, Godefroy, au sens de « bois cédé à l'acheteur pour les vides d'une coupe » ; 1611,

Cotgrave, au sens de « fait d'emplir » ; sens actuel, 1704, Trévoux). Remplissage fait de mortier et d'éclats de pierre, que l'on jette et que l'on tasse entre deux rangs de pierre taillée.

emplanture [ɑ̃plɑ̃tyr] n. f. (de *en-* et de *planter ;* 1773, Bourdé de Villehuet, au sens 1 ; sens 2, 1948, Larousse). **1.** Sur un navire à voiles, massif de bois dans lequel est fixé le pied des mâts. || **2.** Ligne de raccordement de l'aile au fuselage d'un avion.

emplastique [ɑ̃plastik] adj. (gr. *emplastikos,* propre à se mouler, à servir d'emplâtre, de *emplastos,* moulé, dér. de *emplassein,* modeler, façonner ; 1538, J. Canappe). Qui a les caractères de l'emplâtre.

emplastration [ɑ̃plastrasjɔ̃] n. f. (de *emplastrer ;* 1600, O. de Serres). Action d'enter en écusson.

emplastrer [ɑ̃plastre] v. tr. (provenç. *emplastra,* de même formation que le franç. *emplâtrer ;* 1600, O. de Serres). En termes d'horticulture, enter en écusson.

emplâtre [ɑ̃plɑtr] n. m. (lat. *emplastrum,* gr. *emplastron,* emplâtre, de *emplassein,* façonner, modeler ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *emplastre* [*emplâtre,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** Remède fait d'une substance consistante et gluante, qui adhère aux parties du corps sur lesquelles on l'applique. || *Par extens.* Le morceau d'étoffe, la bande de toile ou de matière plastique qu'on enduit de ce remède : *Un énorme emplâtre qui lui cachait un œil et lui couvrait la moitié de la joue* (Mérimée). || **2.** Pièce destinée à être collée sur un pneu pour réparer une déchirure. || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne molle, sans énergie ni initiative : *Dépêche-toi donc, espèce d'emplâtre !* || **4.** *Pop.* Coup violent, gifle (vieilli) : *En entendant parler ce traître, je sentais la colère qui me montait et je suis sorti du salon bien vite, tant j'avais envie de lui envoyer un emplâtre dans la figure* (Daudet).

• REM. Jusqu'au XVIIIe s. ce mot a été aussi féminin.

emplâtrer [ɑ̃plɑtre] v. tr. (de *emplâtre ;* v. 1398, *Somme Me Gautier,* au sens propre de « couvrir d'un emplâtre » ; 1870, Larousse). *Pop.* Embarrasser quelqu'un, le gêner dans ses mouvements (vieilli) : *Emplâtrer un domestique de paquets.*

emplecton ou **emplekton** [ɑ̃plɛktɔ̃] n. m. (lat. *emplecton,* remplage, maçonnerie de remplage, gr. *emplekton,* construction grossière en moellons disposés par alternance, dér. de *emplekein,* entrelacer, de *en,* dans, et *plakein,* tresser ; 1842, Acad.). Dans l'Antiquité grecque, manière de construire qui consistait à élever deux pans parallèles de pierres taillées et à remplir l'intervalle avec du mortier et des matériaux en fragments plus ou moins gros.

emplette [ɑ̃plɛt] n. f. (issu, par substitution de suff., de l'anc. franç. *emploite,* occupation, besogne, entreprise [fin du XIIe s., Reclus de Moiliens], lat. pop. **implic[i]ta,* emploi, application, part. passé fém. substantivé de *implicare* [v. EMPLOYER] ; v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Achat d'une marchandise d'usage courant et d'une valeur relativement peu importante : *Nous ne restâmes à Paris que pour d'indispensables emplettes* (Gide). || *Faire emplette de quelque chose,* l'acheter : [Il feuilletait] *tous les livres sans faire emplette d'aucun* (France). || Fig. *Faire une mauvaise emplette,* se tromper dans le choix d'une personne. || **2.** L'objet acheté (souvent au plur.) : *Montrer ses emplettes.*

• SYN. : **1** *acquisition, commissions* (fam.), *courses* (fam.) ; **2** *achat.*

emplir [ɑ̃plir] v. tr. (lat. pop. **implire,* lat. class. *implere,* emplir, remplir ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Littér.* Rendre plein : *Qu'importe ! Allons, emplis ton coffre, emplis ta poche* (Hugo). || **2.** Occuper entièrement un espace déterminé : *L'andrinople emplissait la chambre d'une ombre rouge* (Cocteau). || **3.** *Fig.* Soumettre entièrement à un sentiment unique : *La joie emplit tous les cœurs. Les plus banales mélancolies ont une puissance infinie dans les jeunes poitrines qu'elles emplissent* (Barrès).

• SYN. : **2** *garnir ;* **3** *combler, gonfler, remplir.*

◆ v. intr. (début du XIIIe s., *Florence de Rome*). En parlant d'un navire, être gagné par une voie d'eau et menacer de sombrer : *Le bateau emplit.*

◆ **s'emplir** v. pr. (1680, Richelet). Devenir plein (au pr. et au fig.) : *Les craintes ont disparu* [...] *devant la grange pleine et les celliers prêts à s'emplir* (Balzac). *Les sentiers s'emplissaient d'ombre* (Flaubert).

emplissage [ɑ̃plisaʒ] n. m. (de *emplir ;* 1596, Hulsius, au sens 1 ; sens 2, 14 août 1816, *Bulletin des lois*). **1.** Action d'emplir (vieilli) : *L'emplissage d'une bouteille.* || *Dépôt d'emplissage,* usine ou atelier où s'effectuent le conditionnement des produits pétroliers et le chargement des camions-citernes. || **2.** Manière dont on remplit une mesure, un baril, un récipient quelconque : *Un emplissage maladroit.*

emplisseur, euse [ɑ̃plisœr, -øz] n. et adj. (de *emplir ;* 1606, Crespin). Personne employée à un atelier d'emplissage de fûts, de bidons, etc.

◆ **emplisseuse** n. f. (1907, Larousse). Machine automatique qui remplit à la chaîne des bidons ou autres emballages de produits pétroliers.

emploi [ɑ̃plwa] n. m. (déverbal de *employer ;* 1538, R. Estienne, aux sens 1-2 [*emploi du temps,* 1870, Larousse] ; sens 3, 1660, Oudin ; sens 4, 1694, Acad. [*double emploi,* 1690, Furetière, au pr., et v. 1770, Voltaire, au fig.] ; sens 5, av. 1622, François de Sales ; sens 6, 1636, Monet ; sens 7, 1955, Robert ; sens 8, 1775, Beaumarchais). **1.** Action, manière d'employer une chose : *Une fabrication qui nécessite l'emploi d'un matériel spécial. Un appareil d'un emploi facile. L'emploi d'un verbe, d'un temps, d'un pronom.* || *Mode d'emploi,* v. MODE. || **2.** Destination, affectation donnée à quelque chose : *Une certaine indécision restait encore au sujet de l'emploi de l'été* (Gide). || *Emploi du temps,* programme établi à l'avance pour indiquer les diverses tâches à accomplir au cours d'une période de temps déterminée, selon les jours, les heures, etc. : *Avoir un emploi du temps rigide et chargé.* || **3.** En droit, placement d'un capital selon la destination prescrite : *L'emploi d'une dot.* || **4.** En comptabilité, mention d'un article en recette ou en dépense. || *Double emploi,* double mention par erreur sur deux comptes différents. || *Faire double emploi,* être l'objet d'une répétition inutile : *Ce mot fait double emploi.* || **5.** *Class.* Rôle assigné à quelqu'un, occupation à laquelle il se livre : *Raisonner est l'emploi de toute la maison* (Molière). || *Faire son emploi de,* s'occuper à : *Heureux qui vit chez soi, | De régler ses désirs faisant tout son emploi* (La Fontaine). || **6.** Place, occupation rémunérée dans une administration ou dans une entreprise : *Trouver un emploi de secrétaire. Se démettre de son emploi.* || *Postuler un emploi,* poser sa candidature à un travail rémunéré. || *Demande d'emploi,* proposition faite d'effectuer un certain travail salarié pour le compte d'un employeur. || *Offre d'emploi,* proposition faite par un employeur en vue de trouver un salarié capable d'effectuer un certain travail. || *Sans emploi,* se dit d'une personne réduite au chômage, d'une chose qui reste inutilisée : *Cette faculté vague et puissante qui* [...] *se retrouvait aujourd'hui comme sans emploi* (Sainte-Beuve). || **7.** En économie politique, nombre d'heures pendant lesquelles les salariés d'une profession ou d'une région sont employés : *Dresser un bilan de l'emploi.* || **8.** Genre de rôle joué par un acteur : *Un des personnages secondaires, familiers, anonymes, aussi dénués de caractères individuels qu'un « emploi de théâtre »* (Proust). *Aucun des protagonistes de ce théâtre, et même celui tenant l'emploi de spectateur, n'avait conscience de jouer un rôle* (Cocteau). || Fam. et péjor. *Avoir le physique de l'emploi,* avoir un aspect physique correspondant à la besogne qu'on fait.

• SYN. : **1** *usage, utilisation ;* **6** *métier, poste, situation, travail.*

employable [ɑ̃plwajabl] adj. (de *employer ;* XVIe s., La Curne, puis 1839, Boiste). Se dit de quelque chose qu'on peut utiliser : *Matériaux employables.*

• SYN. : *utilisable.* — CONTR. : *inutilisable.*

employé, e [ɑ̃plwaje] n. (part. passé substantivé de *employer ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1784, Brunot). **1.** Personne occupant un emploi : *Elle n'avait pas pour mari un employé du gouvernement* (Mérimée). || **2.** *Spécialem.* Salarié qui travaille dans un bureau (par opposition à l'*ouvrier,* qui travaille dans un atelier) : *Il faut voir de quel air supérieur la femme d'un capitaine en retraite ou d'un employé de la mairie* [...] *parle du haut d'une gigantesque capote à quelque richissime fermière de la Crau* (Daudet). || *Employé de maison,* appellation officielle des travailleurs (autrefois appelés *domestiques*) qui sont attachés au service particulier d'une personne ou d'une famille.

employer [ɑ̃plwaje] v. tr. (lat. *implicare,* plier dans, entortiller, emmêler, envelopper, engager dans [quelque chose], de *in-,* préf. marquant la localisation, et de *plicare,* plier, remplir, enrouler ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *empleier* [*emploier,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; *employer,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, v. 1360, Froissart). [Conj. **2 a.**] **1.** Faire usage de : *Employer de nombreux appareils ménagers. Bien employer son temps, son argent. Employer certaines tournures. J'ai employé deux heures à parcourir à pied la voie douloureuse* (Chateaubriand). || **2.** Faire travailler quelqu'un en échange d'une rémunération : *Le père Madeleine employait tout le monde. Il n'exigeait qu'une chose : soyez honnête homme ! soyez honnête fille !* (Hugo). || **3.** Utiliser quelqu'un, son crédit, son influence, son action, pour réussir dans une entreprise : *Il emploie tous ses amis pour obtenir le poste vacant de secrétaire d'ambassade.*

● SYN. : **1** *recourir à, se servir de, user de, utiliser ;* **2** *embaucher, engager, recruter ;* **3** *profiter de, se servir de.*

◆ **s'employer** v. pr. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, milieu du XIVe s., Machaut ; sens 3, 1538, R. Estienne). **1.** En parlant d'un mot, d'une locution, être en usage : *Déjà au XVIIe siècle, le verbe « engeigner » ne s'employait plus.* || **2.** Littér. *S'employer à* (suivi d'un infinitif ou d'un nom), appliquer ses forces, utiliser tout son temps à : *Il s'emploie à compléter son instruction. Ils s'employaient, au hasard, à des besognes obscures et mal payées, qu'ils abandonnaient dès qu'ils avaient un peu d'argent en poche* (Martin du Gard). || **3.** *S'employer pour, en faveur de,* user de son crédit pour, effectuer des démarches en faveur de : *Il s'est employé pour me tirer d'affaire.*

employeur, euse [ɑ̃plwajœr, -øz] n. (de *employer ;* début du XIVe s., au sens de « celui qui fait une dépense » ; sens actuel [peut-être d'après l'angl. *employer,* patron, dér. de *to employ,* employer, empr. du franç. *employer*], fin du XVIIIe s.). Personne qui occupe du personnel salarié : *Il y entrait aussi un peu d'une autre envie, moins généreuse, celle du fils du salarié contre le fils de l'employeur* (Bourget).

● SYN. : *patron.* — CONTR. : *employé, salarié.*

emplumer [ɑ̃plyme] v. tr. (de *en-* et de *plume ;* fin du XIIe s., *Aliscans,* au sens de « remplir de duvet » ; sens 1-2, XIIIe s., Godefroy). **1.** Garnir de plumes : *L'esprit de famille existe peu ; aussitôt que l'enfant est en état de travailler, il faut, comme l'oiseau emplumé, qu'il vole de ses propres ailes* (Chateaubriand). || **2.** Orner avec des plumes : *Emplumer un chapeau. Emprisonnée et charmante en cette robe emplumée* (Maupassant). || *Par extens.* En parlant de quelqu'un, porter des plumes en guise de parure : *Dans ces festins de barbares qu'on appelle dîners en ville et où, pour les hommes en blanc, pour les femmes à demi nues et emplumées, les valeurs sont si renversées* (Proust).

emplure [ɑ̃plyr] n. f. (de *emplir ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* au sens de « farce, hachis » ; sens actuel, 1751, *Encyclopédie* [art. *battre*]). Feuille de vélin que les batteurs d'or placent entre l'or et le marteau pour amortir les coups.

empocher [ɑ̃pɔʃe] v. tr. (de *en-* et de *poche ;* 1588, Montaigne, au sens de « mettre dans un sac » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Mettre dans sa poche (vieilli) : *Je replie l'enveloppe sur mon secret, je l'empoche comme un gâteau que je mangerai seule dans ma chambre* (Colette). || **2.** *Fam.* Toucher une somme : *Il a empoché mille francs.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Recevoir, subir : *Empocher des coups. Nana se traînait, empochait toujours des tatouilles de son père* (Zola).

● SYN. : **2** *encaisser, percevoir, recevoir, toucher ;* **3** *attraper* (fam.), *encaisser* (fam.), *essuyer, récolter* (fam.).

empoicrer [ɑ̃pwakre] v. tr. (de *en-* et de *pouacre* [v. ce mot] ; fin du XIXe s., Huysmans). Enduire d'une matière gluante comme la poix : *Au travers des vitrages grillés et empoicrés par le ruissellement des pluies* (Huysmans). *Victor continue à empoicrer de sa fiente le siège des cabinets* (Gide).

● SYN. : *empoisser, engluer, poisser.*

empoignade [ɑ̃pwaɲad] n. f. (de *s'empoigner ;* 1867, Goncourt, au sens de « action de s'empoigner l'un l'autre » ; sens actuel, 1877, A. Daudet). *Fam.* Discussion très violente : *C'était alors de terribles empoignades, des discussions dont le père sortait vaincu, dompté par la logique de sa fille* (Daudet).

● SYN. : *altercation, dispute, querelle.*

empoignant, e [ɑ̃pwaɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *empoigner ;* 1853, Goncourt). Qui saisit vivement, émeut fortement (vieilli) : *Spectacle empoignant. Ces tremblements tout palpitants de désir et d'avidité empoignante* (Goncourt). *J'apprends le rôle de Clytemnestre, c'est empoignant n'est-ce pas ?* (Daudet).

● SYN. : *bouleversant, déchirant, dramatique, pathétique, poignant, prenant, tragique.*

empoigne [ɑ̃pwaɲ] n. f. (déverbal de *empoigner ;* 1773, Nisard, dans la loc. *être de la foire d'empoigne,* être porté aux attouchements grossiers à l'égard des femmes ; sens 1, 1864, Goncourt ; sens 2, 1867, Delvau). **1.** Action d'empoigner : *Dans des embrassades à pleine empoigne résonnaient des baisers goulus* (Goncourt). || **2.** *Fam. La foire d'empoigne,* endroit où chacun cherche à voler le plus possible, ou à se procurer sans aucun scrupule le plus de choses possible : *Le grand banditisme financier, la foire d'empoigne pour mégalomanes* (Romains).

empoigné, e [ɑ̃pwaɲe] adj. (part. passé de *empoigner ;* 1681, Ménestrier). En héraldique, se dit des objets longs, en particulier des flèches, disposés en faisceaux et retenus par un lien, ou des objets tenus par une main.

empoignement [ɑ̃pwaɲmɑ̃] n. m. (de [*s'*]*empoigner ;* milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1910, J. Renard). **1.** Action d'empoigner : *Même prise, même empoignement du bois* (Hamp). || **2.** Action de s'empoigner : *Les coups de poing suivent, puis l'empoignement* (Renard).

empoigner [ɑ̃pwaɲe] v. tr. (de *en-* et de *poing ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *empoignier* [*empoigner,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, XVe s., Littré ; sens 3, 1788, d'après Larchey, 1878 ; sens 4, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Saisir en serrant fortement avec la main : *Elle a déjà empoigné le panier fermé, en rotin noir, et s'en va comme elle est venue* (Colette). || *Par extens.* et *fam.* Se saisir de quelqu'un, le retenir dès l'abord : *Un dimanche que je venais à l'ordinaire retrouver le vieux Maître et les amis, Flaubert m'empoigne dès la porte* (Daudet). || *Par anal.* Prendre possession de : *Son masque enfantin d'homme empoigné par la mort* (Malraux). || **2.** *Vx* et *fam.* Mettre en état d'arrestation : *Carbonaro ?* [...] *Diable, je pourrai me faire empoigner* (Balzac). || **3.** Attaquer en tenant des propos injurieux : *Ça l'amusait d'entendre empoigner la Compagnie* (Zola). || **4.** *Fig.* Causer une vive émotion à : *Les sons du violon empoignaient tantôt un malade, tantôt un autre* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *attraper ; accrocher* (fam.), *agripper, harponner* (fam.) ; **2** *épingler* (fam.), *pincer* (fam.), *piquer* (pop.) ; **4** *bouleverser, ébranler, remuer, retourner* (fam.), *secouer* (fam.).

◆ **s'empoigner** v. pr. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1926, G. Esnault). **1.** En venir aux mains ; échanger des injures, des coups. || **2.** Fig. *S'empoigner avec,* s'engager de

tout son être dans une lutte difficile : *S'empoigner avec son travail.*

● SYN. : **1** *se colleter.*

empoigneur [ɑ̃pwaɲœr] n. m. (de *empoigner ;* v. 1220, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1834, Balzac). **1.** Celui qui empoigne. ‖ **2.** *Vx.* Celui qui met en état d'arrestation : *Pas vrai, père l'empoigneur, dit-il au chef de la police* (Balzac).

empointer [ɑ̃pwɛ̃te] v. tr. (de *en-* et de *pointe ;* fin du XIIe s., écrit *empointier* [*empointer,* XVIIe s.], au sens I ; sens II, 1660, Oudin).

I. Retenir les plis d'une pièce d'étoffe par quelques points d'aiguille.

II. Faire la pointe des épingles, des aiguilles.

empointure [ɑ̃pwɛ̃tyr] n. f. (de *en-* et de *point,* n. m. ; 1792, Romme). Sur un navire, angle des voiles carrées formé par la ralingue de têtière et la ralingue de chute : *Le gabier chargé de prendre l'empointure du grand* (Hugo).

empois [ɑ̃pwa] n. m. (de *empeser,* d'après les anc. formes accentuées du verbe : *j'empoise, tu empoises, il empoise* [à côté de *nous empesons, vous empesez,* etc.] ; 1454, Gay). Colle légère faite avec de l'amidon et destinée à l'apprêt du linge : *Autour des reins, sa taillole d'un rouge vif, tranchant sur l'empois blanc du linge* (Daudet).

empoise [ɑ̃pwaz] n. f. (de *en-* et de *poiser* [XVIe s.], forme anc. de *peser,* ou déverbal [avec influence phonétique de *poids*] de l'anc. v. *empeser,* appuyer fortement sur quelque chose [XIIIe s.], de *en-* et de *peser ;* 1864, Littré). Boîte en fonte sur laquelle reposent les coussinets dans les laminoirs.

empoisonnant, e [ɑ̃pwazɔnɑ̃] adj. (part. prés. de *empoisonner ;* 1907, Larousse [au sens propre de « toxique », fin du XVIIe s., Mme de Sévigné]). *Fam.* Qui cause un ennui, une contrariété : *Vous d'venez empoisonnants avec vos histoires d'embusqués* (Barbusse).

● SYN. : *assommant, barbant* (fam.), *contrariant, embêtant* (fam.), *ennuyeux, enquiquinant* (fam.), *fatigant, rasoir* (pop.). — CONTR. : *amusant, distrayant, divertissant, intéressant, passionnant.*

empoisonnement [ɑ̃pwazɔnmɑ̃] n. m. (de *empoisonner ;* fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon ; sens 3, XXe s.). **1.** Action qu'exerce sur l'organisme toute substance toxique susceptible de provoquer la mort ou, au moins, d'altérer gravement les fonctions normales ; effet de cette action : *Il est mort d'un empoisonnement à l'arsenic.* ‖ **2.** *Fig.* Corruption de l'esprit, du cœur (vieilli) : *L'empoisonnement de la jeunesse par une doctrine totalitaire.* ‖ **3.** *Fig.* et *fam.* Ennui, souci passager qui rompt le cours normal de l'existence : *Tous les petits empoisonnements d'une vie tranquille* (Queneau). *Des empoisonnements administratifs.*

● SYN. : **3** *embêtement* (fam.), *tracas, tracasserie.*

empoisonner [ɑ̃pwazɔne] v. tr. (de *en-* et de *poison ;* XIIe s., *Lois de Guillaume,* écrit *empuissoner* [*empuisoner,* v. 1155, Wace ; *empoissonner,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *empoisonner,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1643, Corneille ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 4, 1666, Molière ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1608, M. Régnier [« importuner », 1920, Bauche]). **1.** Faire mourir quelqu'un par le poison : *Néron fit empoisonner Britannicus.* ‖ *Par extens.* Causer une intoxication à un être vivant : *Le persil empoisonne les perroquets.* ‖ *Par exagér.* Offrir à la consommation des produits avariés ou frelatés : *Traiteur qui empoisonne ses clients.* ‖ **2.** *Fig.* Troubler, corrompre par des idées ou des sentiments pernicieux (vieilli) : *Une doctrine qui empoisonne l'armée.* ‖ **3.** Infecter, rendre nocif avec du poison : *Jamais de flèches empoisonnées ; ce sont des armes trop déloyales* (Daudet). ‖ *Par extens.* Rendre toxique : *Déchets industriels qui empoisonnent une rivière.* ‖ **4.** *Class.* et *fig.* Dénaturer dans une intention malveillante : *Les rapporteurs, nation maligne qui empoisonne les choses innocentes* (Fénelon). ‖ **5.** Incommoder par une mauvaise odeur : *Le réfectoire empoisonné du continuel graillon des eaux de vaisselle* (Zola). ‖ **6.** *Fig.* et *fam.* Causer un ennui, une contrariété à : *Victor se plaît à empoisonner cette vie en commun qui pourrait être presque charmante* (Gide). *J'ai seulement toujours peur de le voir se livrer à l'une de ces fantaisies qui ont empoisonné jusqu'ici notre existence* (Duhamel). ‖ Importuner : *Il nous empoisonne avec ses réclamations.*

● SYN. : **2** *gangrener, infecter, pervertir ;* **5** *empester, empuantir ;* **6** *assommer, barber* (fam.), *embêter* (fam.), *raser* (pop.), *tanner* (très fam.).

◆ v. intr. (1870, Larousse). Dégager une odeur très désagréable : *Ce camembert empoisonne.*

● SYN. : *empester, puer.* — CONTR. : *embaumer.*

empoisonneur, euse [ɑ̃pwazɔnœr, -øz] adj. et n. (de *empoisonner ;* XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Qui administre ou qui prépare des poisons : *Locuste fut une célèbre empoisonneuse romaine.* ‖ **2.** *Fig.* Qui corrompt les mœurs (vieilli) : *Il a bu des faux biens le philtre empoisonneur* (Hugo). *Peut-on soutenir que Nicole n'eût point visé particulièrement Racine en traitant les poètes d'empoisonneurs publics ?* (Lemaitre).

◆ n. (1665, Boileau). *Par exagér.* Personne qui fait manger ou boire des aliments de mauvaise qualité : *Ohé, maître Orsini, notre hôte, tavernier du diable, double empoisonneur !* (Dumas).

empoisser [ɑ̃pwase] v. tr. (de *en-* et de *poisser ;* 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Recouvrir d'une couche de poix : *Empoisser une barrique.* (On dit plutôt POISSER.) ‖ **2.** Enduire ou barbouiller d'une substance gluante, poisseuse : *Les routes empoissées de boue* (Zola). *Puis, une fois restauré, sa barbe empoissée de miel nettoyée d'un coin de serviette, il se disposa à tenter sa première ascension* (Daudet).

● SYN. : **2** *empoicrer, engluer, poisser.*

empoissonnement [ɑ̃pwasɔnmɑ̃] n. m. (de *empoissonner ;* 1531, *Dict. général*). Action d'empoissonner : *L'empoissonnement d'un étang.*

empoissonner [ɑ̃pwasɔne] v. tr. (de *en-* et de *poisson ;* milieu du XIIIe s.). Peupler de poissons : *Un canal très bien empoissonné* (Goncourt).

empoitraillé, e [ɑ̃pwatraje] adj. (de *en-* et de *poitrail ;* v. 1700, Dufresny). Qui a du poitrail : *Un cheval empoitraillé.*

emporium [ɛmpɔrjɔm *ou* ɑ̃pɔrjɔm] n. m. (mot lat. signif. « marché, place de commerce, entrepôt », gr. *emporion,* place de commerce, de *emporos,* voyageur de commerce ; 1755, *Encyclopédie* [forme francisée *empor,* « ville qui a un grand commerce », 1611, Cotgrave]). Dans l'Antiquité, comptoir ou établissement commercial fondé en pays ennemi ou étranger.

● Pl. *des* EMPORIA.

emport [ɑ̃pɔr] n. m. (déverbal de *emporter ;* fin du XIIIe s., Joinville, au sens de « influence exercée par quelqu'un » ; sens 1, 1507, Godefroy ; sens 2, 1863, Proudhon). **1.** En termes de droit, action d'emporter ce qui appartient à d'autres. ‖ **2.** Le fait de l'emporter, de prendre l'avantage sur quelque chose (rare) : *La réforme avait marqué l'instant où, dans l'ordre religieux, le libre examen a pris l'emport sur la foi* (Proudhon).

emporté, e [ɑ̃pɔrte] adj. et n. (part. passé de [*s'*]*emporter ;* 1633, Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1657, Retz). **1.** Qui est sujet à de brusques et fréquentes colères : *Un homme emporté.* ‖ **2.** *Class.* Qui se laisse entraîner par ses passions : *Fauste est un dissolu, un prodigue, un libertin* [...], *un emporté, qu'Aurèle, son oncle, n'a pu haïr ni déshériter* (La Bruyère).

◆ adj. (fin du XVIIe s., Bossuet). *Class.* et *littér.* Qui témoigne d'un sentiment violent, d'une passion vive : *Entre plusieurs lettres de l'écriture de la reine, il en trouva une qui lui parut la plus emportée et la plus amoureuse du monde* (Saint-Réal). *Elle ne*

remua point d'abord, restant ainsi sous cette caresse emportée (Maupassant).

● SYN. : **1** *bouillant, coléreux, impétueux, irascible, irritable, rageur* (fam.), *soupe-au-lait* (fam.), *violent.* — CONTR. : **1** *calme, flegmatique, froid, impassible, mou, paisible, serein.*

emportement [ɑ̃pɔrtəmɑ̃] n. m. (de [*s'*]*emporter* ; XIIIe s., Godefroy, au sens de « fait d'être emporté, entraîné » ; 1538, R. Estienne, au sens de « fait d'emporter avec soi » ; sens 1, 1636, Corneille ; sens 2, v. 1650, La Rochefoucauld). **1.** Action de s'emporter, de se mettre en colère : *Il cria avec emportement que sa conduite ne regardait que lui* (Rolland). || **2.** *Class.* et *littér.* Entraînement violent de l'esprit, du cœur, causé par la passion : *N'attendez point de moi ces doux emportements | Tels que j'en vois paraître au cœur de ces amants* (Racine). *Et les bras et le torse | Éblouissants de force | Ont tout l'emportement de l'art flamand* (Banville). || *Spécialem.* Enthousiasme : *Ils* [mes moyens] *lui plurent jusques à l'emportement* (Retz).

● SYN. : **1** *colère, courroux* (littér.), *irritation.* — CONTR. : **1** *calme, quiétude, sang-froid, sérénité.*

emporte-pièce [ɑ̃pɔrtəpjɛs] n. m. invar. (de *emporte,* forme du v. *emporter,* et de *pièce ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 [*cautère emporte-pièce*] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Cautère. || **2.** Instrument comportant une partie tranchante, utilisé pour découper d'un seul coup, dans une matière en feuille (métal, cuir, carton, etc.), une pièce de forme déterminée ou une partie à enlever.

◆ n. m. et adj. (1762, Acad.). *Vx.* Personne d'un esprit mordant, incisif : *Pourquoi toujours ce besoin d'être emporte-pièce exagéré ?* (Flaubert). || *Vx.* Propos, œuvre d'un caractère très satirique.

◆ **À l'emporte-pièce** loc. adj. (1700, Liger, dans l'expression *greffe à emporte-pièce,* greffe faite de façon qu'elle remplisse exactement l'entaille pratiquée dans le bois ; sens 1, début du XXe s. ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Se dit d'une personne sans nuance et d'un naturel acerbe : *C'est un magistrat très humain, le contraire d'une brute à l'emporte-pièce* (Romains). || **2.** Se dit d'un propos, d'un style qui exprime les choses d'une manière tranchée, incisive : *Mais il est bien rare que dans ses discours étudiés, mieux encore, dans le primesaut de la conversation, il ne donne pas son signalement — j'allais dire : il n'appose pas sa signature — par quelque mot à l'emporte-pièce* (Proust).

● SYN. : **1** *brutal, entier ;* **2** *acerbe, acéré, caustique, mordant, piquant.*

emporter [ɑ̃pɔrte] v. tr. (de *en,* pron. adv. de lieu, et de *porter ;* v. 980, *Passion du Christ,* écrit *en porter* [*enporter,* 1080, *Chanson de Roland ; emporter,* XIIe s., *Roncevaux*], aux sens I, 1 et 3 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 4, XVe s., Littré ; sens I, 5, v. 1283, Beaumanoir ; sens II, 1 et III, 1, v. 1560, Paré ; sens II, 2, 1549, R. Estienne ; sens II, 3, 1877, Zola ; sens II, 4, v. 1500, Auton ; sens II, 5, XIIIe s. ; sens III, 2, début du XIVe s., Gilles li Muisis [*l'emporter ; emporter la balance,* v. 1500, Bonivard] ; sens III, 3, 1640, Corneille ; sens III, 4, 1580, Montaigne ; sens III, 5, 1660, Retz).

I. 1. Porter hors d'un lieu, prendre avec soi une chose ou un être (assimilé à une chose) : *Emporter des provisions pour le voyage. Emporter des blessés. Il lui montra les journaux ouverts sur la table et* [...] *le pria de les emporter* (France). *Il commanda qu'on fît emporter le corps* (Vaugelas). || *Que le diable l'emporte, m'emporte,* v. DIABLE. || **2.** *Spécialem.* Prendre ce qui ne vous appartient pas, soustraire : *Les cambrioleurs ont emporté les bijoux et les objets de valeur.* || **3.** Avec un complément désignant une chose abstraite (idée, sentiment, etc.), garder pour soi, conserver pour soi à jamais : *Va, mon enfant béni, d'une famille à l'autre, | Emporte le bonheur et laisse-nous l'ennui* (Hugo). *Emporter son secret dans la tombe.* || *Il ne l'emportera pas en paradis,* je me vengerai de lui tôt ou tard. || **4.** Avec un sujet désignant une chose : *Je disais, et les vents emportaient ma prière* (Lamartine). *L'hiver emporte toujours avec lui quelque chose de nos tristesses* (Hugo). || *Autant en emporte le vent,* ce sont des propos dont il ne restera rien, des menaces ou des promesses vaines. || *Le vent emporte la voie,* en vénerie, se dit quand le vent empêche les chiens de sentir la trace du gibier. || **5.** *Spécialem.* En droit, obtenir, prendre pour sa part : *Les aînés nobles emportaient les deux tiers des biens* (Chateaubriand).

II. 1. Enlever de façon violente et rapide, arracher : *Il a eu le poignet emporté d'un coup de canon* (Sévigné). *Les requins pouvaient à tout moment m'emporter un bras ou une jambe* (Chateaubriand). *La toiture a été emportée par la tempête.* || Fig. et vx. *Emporter la pièce, le morceau,* être satirique, mordant dans ses propos. || Fam. *Emporter le morceau,* réussir, obtenir finalement ce qu'on voulait. || **2.** Spécialem. *Emporter quelqu'un,* l'enlever brusquement à la vie : *Le champ de bataille où son frère avait été emporté d'un boulet de canon* (Vigny). *Il espérait que les maladies emporteraient bientôt des gens aussi malpropres* (Taine). || **3.** Détruire, anéantir quelque chose par un traitement trop énergique : *Je donnais mon linge à une blanchisseuse de la rue Poulet ; mais elle m'emportait tout avec son chlore et ses brosses* (Zola). || Fam. *Emporter la bouche,* causer une sensation de brûlure, en parlant d'un mets trop épicé. || **4.** S'emparer d'une place, d'une position par la force, par une manœuvre rapide (dans la langue militaire) : *Emporter une citadelle.* || *L'emporter de haute lutte,* être victorieux en déployant de grands efforts pour vaincre les difficultés, surmonter les obstacles. || **5.** *Class.* Obtenir, remporter un avantage : *Ce que je méritais, vous l'avez emporté* (Corneille).

III. 1. Entraîner par un mouvement irrésistible : *Le courant emporte le radeau.* || **2.** Class. *Emporter la balance,* la faire pencher d'un côté ; au *fig.,* intervenir d'une façon décisive pour déterminer un choix, mettre fin à une incertitude : *Enfin votre rigueur emporta la balance : | Vous sûtes m'imposer l'exil ou le silence* (Racine). || Vx. *L'emporter sur,* en parlant d'un corps, être supérieur en poids à. || Fig. *L'emporter sur quelqu'un, sur quelque chose,* avoir la supériorité, l'avantage sur une autre personne : *L'emporter sur son principal concurrent ;* prévaloir, prendre le pas sur une autre chose : *Le régime libéral et contractuel l'emporte de jour en jour sur le régime autoritaire* (Proudhon). || Absol. *L'emporter,* être vainqueur, avoir le dessus. || **3.** *Class.* et *fig.* Effacer, faire disparaître, faire oublier : *Les faveurs du tyran emportent tes promesses ; | Tes feux et tes serments cèdent à ses caresses* (Corneille). || **4.** *Class.* et *littér.* Transporter, exciter, entraîner à un comportement excessif, en parlant d'un sentiment violent, d'une passion : *La fureur m'emportait, et je venais peut-être | Menacer à la fois l'ingrate et son amant* (Racine). *Son orgueil l'emporte aux derniers excès* (Bossuet). *Ceux qui jouissent du pouvoir absolu ont beau se promettre de s'en servir avec sobriété, le despotisme les emporte* (Chateaubriand). *Cette fureur de jeu qui emportait mon rival* (France). || **5.** *Class.* et *littér.* Comporter comme conséquence, impliquer : *La ruine de Rennes emporte celle de la province* (Sévigné). *Une pensée ferme et vive emporte avec elle son expression* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **I, 1** *emmener, enlever, prendre, transporter ;* **2** *embarquer* (très fam.), *s'emparer de, rafler* (fam.), *ratiboiser* (pop.), *ratisser* (pop.). || **II, 2** *exterminer, supprimer, tuer ;* **4** *conquérir, enlever.* || **III, 1** *charrier.*

● REM. Ne pas confondre *emporter* et *emmener* (v. ce dernier mot).

◆ **s'emporter** v. pr. (sens 1, 1668, La Fontaine ; sens 2, 1633, Corneille ; sens 3, 1640, Oudin). **1.** *Class.* Partir, s'élancer d'un mouvement rapide : *Autrefois, Progné l'hirondelle | De sa demeure s'éloigna | Et loin des villes s'emporta* (La Fontaine). || *Auj.* En parlant d'un cheval, prendre le mors aux dents. || En vénerie, en parlant des chiens, se laisser aller avec trop d'ardeur sur la voie et la dépasser. || **2.** *Class.* et *fig.* Se laisser entraîner par la passion, par un sentiment excessif ; passer les bornes

de la bienséance : *Tous deux s'emportant à plus d'irrévérence* (Corneille). || *Absol.* Céder au désespoir : *Tigres, allez combattre, et nous, allons mourir.* | — *Mon père, retenez des femmes qui s'emportent* (Corneille). || **3.** *Auj.* et *spécialem.* Se laisser aller à la colère : *J'aurais pu courir après lui, me fâcher, m'emporter ; mais que faire d'un rustre à moins qu'on ne l'assomme* (Hugo). *Emma s'emporta bien haut contre le confrère* (Flaubert). *Je m'emportais brutalement au moindre prétexte* (Mauriac). || Fam. *S'emporter comme une soupe au lait,* se mettre en colère très rapidement.

• SYN. : **3** *se cabrer, se déchaîner, éclater, s'emballer, fulminer* (fam.).

emposieu [ɑ̃pɔzjø] n. m. (mot des parlers du Jura français et suisse, de *en-* et d'une forme *pos, poz,* issue du lat. *puteus,* trou, fosse [franç. *puits*] ; 1870, Larousse). *Dialect.* Dans le sous-sol calcaire du Jura, gouffre circulaire aux parois abruptes, aboutissant aux chenaux de la circulation souterraine des eaux.

empotage [ɑ̃pɔtaʒ] n. m. (de *empoter ;* 1842, Mozin). Action de mettre une plante en pot.

• REM. On dit aussi EMPOTEMENT.

empoté, e [ɑ̃pɔte] adj. et n. (de *en-* et de l'anc. adj. *pote,* toujours employé à propos de la main, aux sens de « gauche » [XII^e-XIV^e s.], « engourdie » [XVII^e-XVIII^e s.], « grosse, enflée et maladroite » [XVII^e-XIX^e s.], même mot que l'anc. n. f. *pote,* patte [fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*], lat. pop. de Gaule **pautta ;* 1867, Delvau). *Fam.* Qui a une attitude embarrassée, des gestes gauches, maladroits : *S'endormir sur son rond de cuir comme un empoté* (About). *Mais réponds donc, tu es là comme une empotée qui n'entendrait rien* (Huysmans). *Il faut dire que le vieillard n'attendait que cela, à la fois par paresse, parce que personne n'était comme lui empoté de ses mains...* (Montherlant).

• SYN. : *emplâtre* (fam.), *gourde* (très fam.), *maladroit, nouille* (pop.). — CONTR. : *dégourdi, déluré.*

empotement [ɑ̃pɔtmɑ̃] n. m. (de *empoter ;* 24 juin 1824, *Bulletin des lois,* au sens 2 ; sens 1, 1870, Larousse). **1.** Syn. de EMPOTAGE. || **2.** En droit, remplissage d'une futaille pour vérifier sa contenance, opéré à l'aide de récipients de capacité connue, par l'administration des Contributions directes.

empoter [ɑ̃pɔte] v. tr. (de *en-* et de pot ; 1690, La Quintinie). Mettre en pot une plante : *J'empotai ce frêle arbrisseau* (Labiche).

empouilles [ɑ̃puj] n. f. pl. (déverbal de *empouiller,* ensemencer [XIV^e s., Varin], de *en-* et de [*dé*]*pouiller ;* 1752, Trévoux). En droit coutumier, se disait des récoltes encore sur pied, par opposition aux fruits récoltés, ou *dépouilles.*

empourprer [ɑ̃purpre] v. tr. (de *en-* et de *pourpre ;* 1552, Ronsard). *Littér.* Donner une couleur pourpre, rouge à : *La vigne empourprée par l'automne* (France). *La lumière du couchant empourprait les tuiles des vieux toits* (Martin du Gard).

◆ **s'empourprer** v. pr. (1846, Baudelaire [*s'empourperer,* « rougir », milieu du XVI^e s.]). Prendre des teintes pourpres (surtout en parlant du visage) : *Leurs joues s'empourprent aisément* (Fromentin).

• SYN. : *rougeoyer, rougir.* — CONTR. : *blêmir, pâlir.*

empoussiérer [ɑ̃pusjere] v. tr. (de *en-* et de *poussière ;* 1888, A. Daudet, comme v. tr. et v. pr.). Couvrir de poussière (peu usité) : *Il soufflait par là-dessus un air sec, hilarant, qui nettoyait la route en empoussiérant l'alentour* (Gide).

◆ **s'empoussiérer** v. pr. Se couvrir de poussière : *Ces liasses entières d'autographes s'empoussiérant encore dans le grenier d'un vieil hôtel de Ménilmontant* (Daudet).

empoutage [ɑ̃putaʒ] n. m. (de *empouter ;* 1789, Paulet). Dans les métiers à tisser comportant une mécanique Jacquard, distribution systématique des fils de suspension des maillons de lisses.

empouter [ɑ̃pute] v. intr. (provenç. *empeuta,* anc. provenç. *empeltar,* greffer [XIV^e s.], lat. pop. **impel*[*li*]*tare,* boucher, greffer, du lat. class. *impellere,* heurter, ébranler, pousser, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et de *pellere,* donner une impulsion ; 1789, Paulet). Faire un empoutage.

empoutrerie [ɑ̃putrəri] n. f. (de *en-* et de *poutre ;* 1437, Godefroy). Ensemble des poutres d'un édifice.

empreindre [ɑ̃prɛ̃dr] v. tr. (altér., d'après les v. en *-eindre* ou *-aindre,* d'un anc. v. **empriembre,* lat. pop. **impremere,* réfection, d'après *premere,* du lat. class. *imprimere,* appuyer sur, faire en pressant, imprimer, laisser une empreinte sur, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et de *premere,* presser, enfoncer ; 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, XIII^e s., La Curne). [Conj. **55.**] **1.** Produire, par un mouvement de pression, une marque, en creux ou en relief, sur quelque chose : *Il m'a souvent semblé que le tissu délicat de sa peau empreignît des fleurs sur la mienne* (Balzac). *Empreindre ses pas dans la neige.* || **2.** *Fig.* Marquer l'expression du visage, les actions, les sentiments, etc., d'un caractère visible : *La conduite de la comtesse fut empreinte d'une telle sérénité que la critique la plus clairvoyante n'eut rien à reprendre* (Baudelaire). *Sur un ton empreint à la fois d'une bienveillance sincère et d'une hauteur voulue...* (Proust).

• SYN. : **1** *estamper, estampiller, frapper, graver, imprimer ;* **2** *graver, marquer.*

◆ **s'empreindre** v. pr. (av. 1665, *Muse normande,* au sens de « se graver » ; sens actuel, 1824, V. Hugo). *Fig.* et *littér.* Porter, laisser apparaître la marque visible de quelque chose : *Au mot « mission », le visage de Jenny s'était empreint d'une telle angoisse que Jacques, bien qu'il ne sût pas lui-même ce qu'il allait faire en Allemagne, crut devoir la rassurer* (Martin du Gard).

• REM. Peu usité aujourd'hui, *empreindre* ne s'emploie guère qu'à l'infinitif et au participe passé.

empreinte [ɑ̃prɛ̃t] n. f. (part. passé fém. substantivé de *empreindre ;* v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, v. 1354, *Modus ;* sens 3-4, début du XVII^e s., Malherbe). **1.** Marque en creux ou en relief, résultant de la pression d'un objet sur un autre : *L'empreinte d'un moule. César portait sur son anneau l'empreinte d'une Vénus armée* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Relief des monnaies et des médailles. || Moulage en creux d'une composition typographique ou d'une gravure, utilisé en clicherie. || Moule de la mâchoire ou d'une de ses parties, servant à la confection de travaux de prothèse. || **2.** Trace laissée par le contact, la pression, en particulier marque d'un pied sur le sol : *En sortant de table, il retrouve ses parquets et ses meubles souillés d'empreintes inconnues* (Nerval). *Déjà, le vent et le soleil durcissaient les ornières et les empreintes profondes des bœufs* (Mauriac). || *Spécialem.* Trace laissée par le gibier sur son parcours. || En géologie, marque laissée dans la roche par un animal ou par un végétal. || *Empreintes digitales,* ou simplem. *empreintes,* marques des doigts sur un objet, reproduisant les sillons et les reliefs de la peau, et qui sont utilisées en anthropométrie. || **3.** *Fig.* Marque durable laissée dans l'esprit, la sensibilité par une idée, un sentiment, une impression profonde : *Chez lui* [J.-J. Rousseau], *l'empreinte catholique est superposée à l'empreinte protestante* (Lemaitre). *De cette vision* [de la mort], *ils* [Paul et Élisabeth] *devaient conserver une longue empreinte* (Cocteau). || **4.** *Fig.* Signe visible de quelque chose : *Visage qui porte l'empreinte de la douleur.* || *Spécialem.* Marque personnelle, caractère original d'un artiste, reconnaissable dans ses œuvres : *Chacun met à ce qu'il fait l'empreinte de son caractère* (Beaumarchais).

• SYN. : **1** *frappe, impression ;* **4** *cachet, caractère, griffe.*

empressant, e [ɑ̃prɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de [*s'*]*empresser ;* av. 1540, M. du Bellay, au sens de « plein de prévenances [pour quelqu'un] » ; sens classique, fin du XVII^e s., Bossuet). *Class.* Pressant, exigeant : *Vous séparez votre cœur de l'empressante multiplicité des désirs du siècle* (Bossuet).

empressé, e [ɑ̃prɛse] adj. (part. passé de [*s'*]*empresser* ; 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2-3, 1665, Racine). **1.** *Vx.* Qui se hâte d'accomplir une tâche, diligent : [Lucien] *avisa une maison devant laquelle des commis empressés emballaient des livres* (Balzac). || **2.** Qui, par sa vivacité, son zèle, témoigne du désir de plaire à quelqu'un : *Ne soyez ni confiant, ni banal, ni empressé, trois écueils* (Balzac). || Class. *Empressé à, de,* qui a le grand désir de, qui est avide de : *Tu me verras souvent à te suivre empressé* (Boileau). [Jésus-Christ] *aussi empressé de votre salut, lorsqu'il vous appelle à la onzième heure, qu'il l'était en vous appelant à la première* (Massillon). || **3.** Qui marque de l'empressement, de l'intérêt ; qui est inspiré par le désir de plaire : *Des soins empressés. Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations empressées.*

• SYN. : **2** *attentionné, chaleureux, prévenant ;* **3** *attentif, dévoué.* — CONTR. : **2** *froid, indifférent, réticent.*

◆ adj. et n. (1611, Cotgrave, comme adj., et 1678, La Fontaine, comme n.). *Class.* Qui fait l'affairé, l'important : *Ainsi, certaines gens, faisant les empressés, | S'introduisent dans les affaires ; | Ils font partout les nécessaires, | Et, partout importuns, devraient être chassés* (La Fontaine). || Auj. *Faire l'empressé,* montrer une attention prévenante.

empressement [ɑ̃prɛsmɑ̃] n. m. (de [*s'*]*empresser* ; 1608, François de Sales, au sens de « excitation, trouble » ; sens 1 et 4, 1669, Widerhold ; sens 2, 1629, Corneille ; sens 3, 1675, Racine). **1.** *Class.* et *littér.* Hâte, précipitation apportée à l'accomplissement de quelque chose, notamment d'une tâche : *Prévenez de Calchas l'empressement sévère. | Fuyez, vous dis-je* (Racine). *On travaille à cet armement avec grand empressement* (Furetière, 1690). *Nous nous précipitons dans le palais avec encore plus d'empressement qu'autrefois* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* Nécessité pressante qui oblige à faire quelque chose (surtout au pluriel) : *Seigneur, où courez-vous ? Et quels empressements | Vous dérobent sitôt à nos embrassements ?* (Racine). || **3.** *Class.* et *péjor.* Conduite affairée, agitation : *Les soins, les intrigues, les empressements pour s'élever* (Massillon). || **4.** Action de s'empresser ; zèle complaisant, attention prévenante : *Je lui versais de l'eau avec obstination, je lui passais les plats avec empressement* (Maupassant).

• SYN. : **4** *complaisance, diligence, enthousiasme, prévenance.* — CONTR. : **4** *indifférence, indolence, négligence, réticence.*

◆ **empressements** n. m. pl. (1647, Corneille). *Class.* et *littér.* Marques d'affection, de politesse ou de galanterie : *Il faut* [...] *| Répondre comme on peut à ses empressements* (Molière). *La jeune fille s'avoue en soupirant qu'elle ne peut répondre aux empressements qu'il lui témoigne* (Stendhal).

empresser (s') [sɑ̃prɛse] v. pr. (de *en-* et de *presser ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme v. tr., au sens de « presser, serrer de près », et comme v. pr., au sens 1 ; sens 2, 1609, François de Sales ; sens 3, 1580, Montaigne [*s'empresser de quelque chose ; s'empresser de* + infin., 1680, Richelet]). **1.** *Class.* et *littér.* S'assembler, se presser en foule serrée autour de quelqu'un ou de quelque chose, par zèle, par affection, etc. : *Le reste* [...] *s'empressant aux autels de Baal* (Racine). *Les équipages et la passagère s'empressent sur le pont* (Chateaubriand). *Les convives s'empressèrent autour de lui. Ils virent qu'il était mort* (France). *Nous nous empressons autour du pauvre corps paralysé* (Duhamel). || **2.** *Class.* et *littér.* Agir avec diligence ; montrer de l'intérêt, du zèle, de l'ardeur pour quelqu'un ou pour quelque chose : *Pour votre amitié seule Alexandre s'empresse* (Racine). *Narcisse, plus hardi, s'empresse pour lui plaire* (Racine). *Les pontifes du Seigneur et les rois de la terre s'empressent à lui offrir* [à saint François de Paule] *des établissements dignes de lui* (Massillon). *Directeurs et artistes s'empressèrent à lui plaire* (Rolland). || *S'empresser auprès de quelqu'un,* lui témoigner du dévouement, l'entourer de soins affectueux ; *spécialem.,* faire preuve d'une galanterie attentive : *Un autre s'empressait auprès de la Midleton* (Hamilton). || **3.** *S'empresser de* (et l'infinitif), se hâter d'accomplir une action : *L'orateur s'empressa de prendre la parole.*

• SYN. : **3** *s'affairer à, se dépêcher de, se hâter de.*

• REM. Au sens 2 (« montrer de l'ardeur, du zèle »), *s'empresser,* suivi de l'infinitif, se construit indifféremment avec *à* ou *de* : *S'empresser à faire sa cour* (Acad.). *S'empresser d'agir* (Larousse du XX^e^ siècle). Au sens 3 (« se hâter »), on emploie *de* : *Je m'empressai de l'avertir* (Littré). *S'empresser de parler* (Acad.).

emprésurage [ɑ̃prezyraʒ] n. m. (de *emprésurer* ; 1922, Larousse). Action d'emprésurer.

emprésurer [ɑ̃prezyre] v. tr. (de *en-* et de *présure ;* 1922, Larousse). Ajouter de la présure au lait pour le faire cailler.

emprise [ɑ̃priz] n. f. (part. passé fém. substantivé de l'anc. v. *emprendre,* entreprendre — quelque chose — [1080, *Chanson de Roland*], lat. pop. **imprendere,* saisir, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et du lat. class. *prehendere, prendere,* prendre ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « entreprise [militaire ou autre] » ; sens 1, 6 juin 1868, *Moniteur universel ;* sens 2, 1886, Huysmans). **1.** En droit, prise de possession, par l'Administration, d'une propriété privée immobilière. || *Spécialem.* Action d'acquérir, à l'amiable ou par expropriation, un terrain indispensable pour l'exécution de travaux d'intérêt public ; la surface de terrain ainsi acquise. || **2.** *Fig.* Domination intellectuelle ou morale exercée par quelque chose ou par quelqu'un sur une personne : *Elle vécut sous l'emprise de l'idée fixe* (Huysmans). *Il faut sauver mon enfant de l'emprise de cet homme* (Bataille). *L'insidieuse emprise de la nuit* (Rolland). *Ceux-là seuls précisément qui surent échapper à ma fatale emprise* (Gide). *Est-ce un symptôme d'affaiblissement, cette emprise des souvenirs ?* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *ascendant, empire, influence.*

emprisonnement [ɑ̃prizɔnmɑ̃] n. m. (de *emprisonner ;* XIII^e^ s., Godefroy, aux sens 1-3). **1.** Action de mettre une personne en prison : *L'emprisonnement d'un condamné.* || **2.** Peine de prison infligée par un tribunal : *L'emprisonnement correctionnel comporte l'obligation au travail.* || **3.** Temps de détention dans une prison : *Quand l'emprisonnement ne dépasse pas un an, la peine est subie dans une prison départementale.*

• SYN. : **1** *incarcération.*

emprisonner [ɑ̃prizɔne] v. tr. (de *en-* et de *prison ;* v. 1138, Gaimar, aux sens 1-2 ; sens 3, 1806, Delille ; sens 4, av. 1842, Stendhal). **1.** Mettre en prison à la suite d'une décision légale : *Emprisonner un voleur.* || **2.** Tenir enfermé comme dans une prison : *Un écureuil emprisonné dans une cage.* || **3.** Serrer de façon étroite, maintenir dans une position qui empêche tout mouvement libre : *Il n'osait tourner la tête, le cou emprisonné dans des toiles gommées* (Zola). || **4.** *Fig.* Enlever toute liberté d'action ou de jugement à quelqu'un : *La princesse régnante, environnée d'honneurs, mais emprisonnée dans l'étiquette la plus surannée, se regardait comme la plus malheureuse des femmes* (Stendhal). *Le parti que l'on sert emprisonne ; on ne s'en dégage pas sans apparence de désertion* (Gide). || Et en parlant d'une chose : *Chaque langue est emprisonnée une fois pour toutes dans sa grammaire* (Renan).

• SYN. : **1** *boucler* (fam.), *coffrer* (fam.), *écrouer, incarcérer ;* **2** *claquemurer, claustrer, cloîtrer, parquer, reclure, séquestrer ;* **4** *enchaîner, ficeler, garrotter, ligoter* (fam.), *museler.*

◆ **s'emprisonner** v. pr. (XIII^e^ s., Littré, au sens de « se rendre captif » [au fig.] ; début du XVII^e^ s., Malherbe, au sens de « être renfermé » ; sens moderne, 1845, Bescherelle). *Vx.* S'enfermer volontairement pour s'isoler complètement de la société : *L'un s'emprisonna dans une avant-cour du couvent des religieux de Notre-Dame à Soissons* (Huysmans).

emprisonneur, euse [ɑ̃prizɔnœr, -øz] n. (de *emprisonner ;* milieu du XVI^e^ s. [rare jusqu'au XIX^e^ s.]). Personne qui use ou abuse

de son pouvoir pour faire emprisonner quelqu'un.

emprunt [ɑ̃prœ̃] n. m. (déverbal de *emprunter ;* fin du XIIe s., écrit *empront* [*emprunt,* 1212, *Dict. général*], au sens 1 ; sens 2, 1338, Bevans ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, début du XXe s.). **1.** Action d'emprunter quelque chose, en particulier de l'argent : *Être obligé de recourir à un emprunt. Son projet essentiel, depuis la maladie de Maman, était de faire un emprunt* (Duhamel). ‖ *Spécialem.* Acte par lequel un État, un département, une commune, une société ou un particulier demande de l'argent au public, à charge de verser des intérêts et, en principe, de rembourser le capital à plus ou moins long terme : *Lancer, émettre un emprunt. Souscrire à l'emprunt de la S. N. C. F.* ‖ *Emprunt forcé,* emprunt qui prend un caractère obligatoire, les assujettis n'ayant pas la possibilité de refuser de souscrire. ‖ *Emprunt national,* système d'emprunt où l'État s'adresse directement aux prêteurs au lieu de faire négocier l'emprunt par des banquiers. ‖ *Emprunt à lot,* emprunt dont le titre peut être assorti, par tirage au sort, d'un lot en espèces ou en nature, soit annuellement, soit lors de son remboursement. ‖ *Emprunt à prime,* emprunt dont la valeur de remboursement des titres est égale à la valeur de souscription, majorée d'une prime de montant variable. ‖ **2.** La chose ou la somme d'argent obtenue à titre de prêt : *Rembourser un emprunt.* ‖ **3.** *Fig.* Action d'utiliser ce qui appartient à un autre et sans son consentement. ‖ *Spécialem.* Dans le domaine littéraire, action de puiser dans l'œuvre d'un autre pour élaborer ses propres ouvrages ; ce qu'un auteur prend ainsi à un autre (sujet, idée, expression, etc.) : *Un écrivain dont les emprunts sont visibles.* ‖ **4.** Introduction dans le vocabulaire d'une langue d'un terme appartenant à une autre langue ; élément du vocabulaire ainsi emprunté : *Le mot « football » est un emprunt à l'anglais.* (V. art. spécial.)

• SYN. : **3** *copie, démarquage, imitation, plagiat.*

◆ **D'emprunt** loc. adj. (sens 1, 1694, Acad. [*nom d'emprunt,* 1870, Larousse] ; sens 2, 1696, Regnard). **1.** Se dit de ce qui n'appartient pas en propre à une personne, mais qu'elle s'est procuré par un emprunt : *Des meubles d'emprunt. Travailler avec un matériel d'emprunt.* ‖ *Nom d'emprunt,* nom adopté pour cacher sa véritable identité : *J.-J. Rousseau a souvent voyagé sous un nom d'emprunt.* ‖ **2.** *Fig.* Qui n'est pas naturel, authentique ou sincère, mais est emprunté, simulé : *Tous les auteurs s'attachent aujourd'hui à se faire un tempérament et une âme d'emprunt* (Baudelaire).

◆ **Par emprunt** adv. (fin du XIIe s., au sens de « d'une manière factice, artificielle » ; sens 1, 1679, Bossuet ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Class.* D'une manière accidentelle : *Ils n'ont tenu la puissance que par emprunt* (Bossuet). ‖ **2.** *Auj.* D'une façon indirecte, accessoire : *Une femme qui n'est belle que parce qu'elle est belle est une fausse belle : elle n'est belle que par emprunt* (Balzac).

• SYN. : **2** *artificiel, composé, conventionnel, fabriqué, factice.* — CONTR. : **2** *naturel, sincère, spontané, vrai.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'EMPRUNT

Le terme d'*emprunt* désigne en linguistique le procédé par lequel une langue s'incorpore un élément significatif d'une autre langue. Ainsi, pour désigner un coup provoquant dans un combat de boxe une perte de conscience de l'un des adversaires pendant plus de dix secondes, le français a « emprunté » à l'anglais au début du XXe s. le terme *knock-out* (que l'usage écrit et oral abrège fréquemment en *k.-o.*) ; deux syllabes ont ainsi exprimé ce que le français d'alors n'aurait pu énoncer que par une longue périphrase.

Il faut distinguer l'**emprunt** et l'**héritage.** Les mots les plus courants du français sont en grand nombre hérités du latin, c'est-à-dire représentent l'aboutissement moderne de mots latins phoniquement altérés au cours des siècles : ainsi, *roi* remonte au latin *rēgem* (prononcé **rege,* puis **reyye,* puis *rei*). Il serait faux de dire que *roi* est emprunté au latin : à aucun moment le mot n'est passé d'une langue à l'autre, puisque le français n'est que la forme prise aujourd'hui par le latin sur le territoire de l'ancienne Gaule.

Comme on le verra plus loin, le français a cependant, tout au long de son histoire, emprunté au latin beaucoup de mots, par exemple *césure,* créé (sans doute par Marot en 1537) d'après le latin *caesura,* ou *érosion* (1541), du latin *erosio.*

Parfois, un même mot latin a donné deux mots en français, l'un par héritage, l'autre par emprunt ; on appelle **doublets** ces couples de mots, dont l'un, dit de « formation populaire », apparaît généralement dès les premiers textes, par exemple *loyal* (du lat. *legalem*), et l'autre, dit de « formation savante », à une date plus récente, comme *légal* (XIVe s.). Quelquefois, le mot emprunté a éliminé le mot hérité, dont il avait à peu près le sens : *subtil* (XIVe s.) a évincé *soutil* (XIIe s.), du lat. *subtilem ;* plus souvent, les deux mots ont été conservés avec des sens différents : c'est le cas de *livrer* (Xe s.) et *libérer* (XVe s.), du lat. *liberare,* qui en sont venus à exprimer dans certains contextes des actions contraires (*livrer/libérer un prisonnier*).

L'héritage du français est, pour une certaine part, d'origine gauloise et germanique, des mots de ces deux sources ayant été empruntés par le gallo-romain. Un mot gaulois est à l'origine du latin *carrus* (employé par César), qui est devenu *char* en français ; un mot gaulois de la famille du gallois *cam,* « chemin », et du breton *kamm,* « pas », a donné par emprunt le latin **camminus,* et de là, par héritage, le français *chemin ;* le verbe francique **warnjan,* emprunté par le gallo-romain sous la forme **warnire,* est devenu **gwarnire, *garnire* et *garnir* avant la naissance du français.

Il faut aussi distinguer l'emprunt du **xénisme** (ou **pérégrinisme**), qui est l'emploi dans un texte d'un mot d'une langue étrangère donné pour tel, comme *peixeiras* dans cette phrase d'une description de Lisbonne :

> *Et le mieux est de s'installer devant l'une des grandes portes pour voir sortir les* ***peixeiras,*** *les marchandes de poisson, qui s'en vont, leur panier sur la tête, crier la marée dans les rues* (A. t'Serstevens).

Mais il est souvent difficile de dire si l'on est en présence d'un xénisme ou d'un mot naturalisé français, principalement dans les textes littéraires, où l'auteur, cherchant un effet d'exotisme, multiplie les mots du pays où se passe l'action ; trois mots dans cette phrase de Voltaire désignent des dignités de la société turque :

> *On voyait souvent passer sous les fenêtres de la métairie des bateaux chargés d'* ***effendis,*** de **bachas,** de **cadis.**

On peut estimer que *bacha,* forme arabe du turc *pacha* introduite dès 1457, employée par La Fontaine sous la forme *bassa,* est un emprunt ancien à l'époque de Voltaire, mais on n'en peut dire autant d'*effendi* (turc *efandi,* « seigneur ») ni même de *cadi* (ar. *cadi,* « juge »), relevé une première fois au XIVe s., mais familier seulement sous la forme *alcade* depuis le XVIe s.

Les dictionnaires, en principe, n'accueillent pas les xénismes, ou bien ils les relèguent dans des appendices, tels que les « pages roses » du *Petit Larousse.* Ils intègrent au contraire les emprunts, dont l'origine étrangère peut très bien être inconsciente à ceux qui les emploient, comme c'est le cas pour les noms *coton* (venu de l'ar. *qutun* par l'ital. *cotone*) ou *hussard* (du hongrois *huszar* par l'allem. *Husar*). La datation du premier emploi, dans un dictionnaire, ne renseigne pas toujours sur l'entrée effective dans l'usage : *foot-ball,* attesté en 1698, était un xénisme anglais, et n'est devenu emprunt qu'au XIXe s. ; *festin* était en 1382

un xénisme italien, et devint en 1526 un emprunt.

CARACTÈRES LINGUISTIQUES DU SIGNE EMPRUNTÉ

L'emprunt porte presque toujours sur un mot (*coton, hussard*) ou une « lexie », c'est-à-dire une suite de mots graphiques ayant l'unité sémantique d'un mot (*knock-out*).

Alors que les mots formés selon les règles de dérivation ou de composition propres à chaque langue sont des signes **motivés** (par exemple, *emmagasiner, sous-bibliothécaire* dénotent clairement « mettre en magasin », « employé en sous-ordre au service de la bibliothèque »), les mots empruntés sont ordinairement **arbitraires,** associant à une forme inconnue dans la langue un sens global qui échappe à tout contrôle. Un mot comme *coton* est aussi arbitraire que *laine,* hérité du latin (*lana*) ; la composition même d'un mot comme *knock-out* (angl. *knock,* « coup », + *out,* « dehors » : coup mettant le boxeur hors de combat) n'est pas sentie par les Français qui le prononcent.

Quand ses traits formels ne s'y opposent pas, le mot emprunté peut d'ailleurs servir de base à la formation d'autres mots selon les règles françaises, au même titre qu'un mot hérité : on fait *cotonneux* (1552), *cotonnade* (1615) sur *coton* (XIIe s.), comme *laineux* (1500), *lainage* (1300) sur *laine.*

Le caractère arbitraire n'appelle qu'une réserve : certaines langues rebelles à l'emprunt pur et simple pratiquent plus volontiers le **calque,** qui transpose dans leur système de formation un dérivé ou composé d'une autre langue. Voici quelques exemples repris, comme beaucoup d'autres dans la suite de cet article, à la thèse de Louis Deroy, *l'Emprunt linguistique* (1956) :

— L'adjectif allemand *höflich,* « poli, courtois », a été formé par dérivation à partir du nom *Hof,* « cour », sur le modèle de l'adjectif français *courtois,* dérivé de *cour(t)*

— Le dérivé latin vulgaire *companio,* ancêtre des mots français *compagnon* et *copain,* a été formé vraisemblablement dans les armées romaines avec la préposition *cum,* « avec », et le nom *panis,* « pain », sur le modèle d'un mot employé par les mercenaires germaniques analogue au gotique *gahlaiba,* formé de *ga,* « avec », et *hlaiba,* « pain »

— Le terme philosophique *conscientia* est, en latin, la traduction du grec *suneidêsis, con-* répondant à *sun-,* « avec », et *scio* à *oida,* « je sais »

— Le composé *pomme de terre,* qui désigna dès 1655 le topinambour et ne prit son sens moderne que vers 1754, est sans doute le calque d'un composé allemand du type du néerlandais *aardappel* et de l'alsacien *ertèpfl,* dont les éléments ont le même sens.

Un second trait du signe d'emprunt est la **monosémie,** c'est-à-dire l'unicité originelle du sens. Alors qu'un mot hérité du latin présente ordinairement dès les plus vieux textes français un certain nombre de sens entre lesquels le contexte oriente le choix (comme *juger,* qui perpétue les sens du latin *judicare,* « rendre un jugement », « condamner », « décider », « apprécier »), le mot emprunté est généralement introduit avec une fonction précise, dans un entourage contextuel bien défini où il n'a qu'un sens, quelle que puisse être sa polysémie dans la langue donneuse. Ainsi, le mot français *atelier* a cours en angloaméricain pour désigner exclusivement un studio d'artiste, *bourgeois* n'y connaît que sa valeur péjorative, *liaison* s'y applique seulement aux rapports illégitimes, *cuisine* désigne des mets préparés et non le local où on les prépare (appelé *kitchen*) ; inversement, les Français donnent à *girl* le sens très étroit de « jeune danseuse faisant partie d'une troupe de music-hall », alors qu'il est plus largement en anglais l'équivalent du français *fille.*

Le sens du mot, une fois emprunté, est bien entendu susceptible de proliférer et de s'altérer comme celui d'un mot ordinaire. L'adjectif *propre,* emprunté au XIe s. du latin, où *proprius* signifiait « qui appartient en propre », a pris en français à partir du XVe s. le sens abstrait d' « approprié », puis au XVIe s. celui de « convenablement arrangé » et au XVIIe s. celui de « net », contraire de *sale.* Le mot *grammaire,* emprunté par le français (XIIe s.) au latin *grammatica,* lui-même emprunté au grec où *grammatikê* désignait l' « art de lire et d'écrire les lettres », a pris en France au Moyen Âge le sens de « livre de magie », qu'il conserve sous la forme *grimoire* (XIIIe s.) ; emprunté au français par l'anglais sous la forme *gramarye,* il a pris outre-Manche, altéré en *glamour,* le sens de « charme magique » et s'est ainsi prêté, au XXe s., à exprimer l'éclat fascinant des stars d'Hollywood.

QU'EMPRUNTE-T-ON ?

Dans tous les exemples donnés précédemment, l'emprunt porte sur des lexèmes (mots ou lexies). N'est-il pas d'autres unités linguistiques donnant prise à l'emprunt ?

La définition donnée au départ fait état du caractère « significatif » des éléments empruntés. C'est exclure l'emprunt des **unités phoniques** comme le phonème et l'accent, qui sont purement distinctives, en soi dépourvues de sens. Or, n'a-t-on pas des preuves du contraire ? Par exemple, les modifications phoniques qui ont conduit du système phonologique latin au système français ne sont-elles pas imputables à l'influence du gaulois et du germanique ? C'est très probable, mais le phénomène n'est pas comparable à l'emprunt des mots ; on distinguera deux ordres de faits :

• 1° L'entier du système s'est modifié par une somme de mutations qu'on peut tenir à chaque moment pour des traits de la langue elle-même. Que le latin prononcé par les Gaulois subît une adaptation phonique étendue à tout son vocabulaire était un fait inévitable, dont la réalité historique ne peut aujourd'hui être mise en doute, même si l'on ne peut attribuer avec certitude à l'influence gauloise aucun des faits généraux observés, qu'il s'agisse de la diphtongaison des *e* et *o* fermés romans (v. la partie historique de l'art. DIALECTES) ou de la palatalisation en [y] des [u] romans issus de *ū* latin (*mūrum* > [muro] > [myr]). Cet effet des habitudes articulatoires d'un peuple, affectant une langue dans l'intégralité de sa matière, n'a rien de comparable avec le processus d'emprunt, qu'il s'agisse d'ailleurs de substrat (cas du gaulois) ou de superstrat (cas du germanique)

• 2° Certaines particularités phoniques d'une langue sont empruntées avec les mots qui la comportent. Les Français instruits de la langue anglaise qui parlent de *meeting* ou de *camping* font entendre à la fin de ces mots un *n* vélaire étranger au système phonologique français ; mais il s'agit d'un phonème précaire, conçu comme non-français, bien plus souvent remplacé par [n], [ng] ou [ɲ], et qui reste lié à ces emprunts. Plus étendue fut en gallo-romain la fortune du phonème [w], inconnu du bas latin, réintroduit avec des mots franciques comme **wanth, *wardôn, *werra,* ancêtres de *gant, garder, guerre,* mais dont le [w] s'est conservé en Gaule du Nord, comme l'attestent les mots du wallon liégeois *want, warder, wêre ;* le français lui-même a longtemps conservé une aspiration inconnue du bas latin, réintroduite avec les mots franciques auxquels remontent nos mots à *h* « aspiré » : *haïr, heaume, honte* (v. ASPIRATION). Mais, dans ces deux cas, l'emprunt visait l'élément significatif des mots, non l'élément distinctif, c'est-à-dire le phonème étranger qui n'en fut jamais dissocié, sinon pour être éliminé.

Il paraît donc légitime de limiter la notion d'emprunt aux éléments significatifs. De toutes les espèces de mots, le **nom** a le plus fort pourcentage dans les emprunts (près de 75 p. 100 selon une enquête portant sur le norvégien et le suédois d'Amérique) ; il le doit à son autonomie grammaticale et au caractère précis, souvent concret, de son sémantisme.

Le sujet parlant n'est conscient d'aucune différence quand le segment emprunté qu'il prononce, au lieu d'un mot, est un « sigle », comme *Guépéou* (du russe *Gosudarstvennoje Političeskoje Upravlenie,* « Administration politique d'État »), *radar* (de l'angl. RA*dio Detection And Ranging,* « détection et repérage par radio »).

Le **verbe** représente un cinquième des emprunts.

L'**adjectif** n'en représente que 3 à 4 p. 100, soit que les « qualités » diffèrent moins d'un pays à l'autre que les choses, soit que leurs différences, pour être comprises, demandent une connaissance trop délicate de l' « âme » des peuples.

L'emprunt d'**adverbes** et de **prépositions** ne représente qu'un centième. Il s'agit moins de lexèmes que de morphèmes avec ces mots fortement grammaticalisés, et les rares emprunts qu'on relève ont une motivation moins logique que stylistique. Ainsi s'explique en argot français l'emploi de *bicause* (mot transparent même sans recours à l'angl. *because*) pour « à cause de » ; l'imitation de formules latines (*per diem, per invidiam*) est à la source d'une extension, observée en anglais et en allemand, de la préposition *per : per day, per instance, six per cent ; per Bahn, per Jahr.*

L'emprunt des **interjections** se justifierait mieux, car la nuanciation stylistique y est particulièrement à sa place. Mais, d'une part, ces sortes de cris sont souvent trop peu caractérisés phoniquement pour pouvoir être intégrés au système phonologique de telle ou telle langue (*Aha ! Oh ! Hm ! Pscht !*) ; d'autre part, leur caractère spontané s'accommode mal du recours à une langue étrangère. C'est seulement dans les situations de bilinguisme que les échanges se multiplient, avec une intention plaisante qui exclut la véritable émotion : que l'on songe aux *Balec !,* aux *Fissa !* des colons français en Afrique du Nord, aux *Jawohl !,* aux *Ach so !* des anciens hôtes des « stalags », aux *Oh là là !* polyvalents des troupes d'occupation allemandes, aux *Well !* des Irlandais.

Parmi les emprunts lexématiques se place la répétition globale, dans la langue parlée, d'une phrase entière plus ou moins déformée, comme l'italo-américain *azzoraiti* (de l'angl. *That's all right,* « C'est très bien »), *vazzumara* (de l'angl. *What's the matter ?,* « Qu'est-ce qu'il y a ? »). La formule française *Je vous baise la main* a curieusement donné en Autriche par calque *Ich küss' die Hand,* réduit à *Stian* dans l'usage courant vers 1900, et au Danemark *bas(e)lementer* par croisement avec *komplimenter.*

Les **affixes,** éléments du lexique isolables par abstraction, ne peuvent être empruntés pour eux-mêmes, mais seulement associés à des radicaux de la langue donneuse, puis étendus par analogie à de nouveaux radicaux. On verra plus loin comment le français a réintroduit les préfixes et suffixes grecs et latins. Le modèle de mots anglais empruntés, comme *self-control, selfdefence, self-service,* a autorisé en français moderne des créations où *self-* remplace *auto-*, comme *self-étreinte* (J. Benda), *self-recyclage.* Il est question à l'article spécial ADJECTIF des terminaisons germaniques *-isk, -hard* et *-wald* empruntées en gallo-roman et dont le français a développé l'usage sous les formes *-ois, -ard* et *-aud* en modifiant sensiblement leur sens ; l'emprunt à l'italien des suffixes *-asque* et *-esque* s'est opéré en français même (XVI^e-XVII^e s.), et le second y a donné la vie à une série ouverte d'adjectifs comme *charlatanesque, simiesque.* Le cas du suffixe *-ade* est plus complexe : il a provigné en français (*baignade, bousculade, rigolade*) à partir de mots italiens (*brigade, cascade*), portugais (*marmelade*), espagnols (*parade, peuplade*) et provençaux (*ballade, aubade*). Le suffixe anglais *-ing* représente un cas de demi-emprunt : le français l'a associé à des radicaux anglais pour créer des composés que l'anglais ignore : *footing* (sur *foot,* « pied » ; l'anglais dit, en ce sens, *walking*).

Inversement, des suffixes français ont été empruntés par les langues voisines : l'allemand a transformé en *-ieren* la terminaison *-ier, -er* des infinitifs (*parlieren, tschantieren, adressieren,* etc.) et greffé ce suffixe sur ses propres plants (*buchstabieren, halbieren*) ; il a créé des noms en *-ie, -ei, -erei, -tät, -age, -at,* des adjectifs en *-abel,* en *-ist* ; l'anglais doit au français *-ess, -ment, -ance, -age, -ty, -et.*

En marge des emprunts lexématiques, on doit mentionner les **emprunts de sens.** À l'exemple de *logos,* qui, en grec ancien, signifiait « compte » et « raison », et de *logizesthai,* « compter » et « penser », les latins donnèrent à *ratio,* qui signifiait « compte », le sens de « raison », et à *putare,* qui signifiait « compter », le sens de « penser ». En français, *jalousie* (XII^e s.) a emprunté secondairement (1549) le sens de « persienne » à l'italien *gelosia* (1493) ; *culture* a emprunté le sens second de « civilisation » à l'allemand *kultur ; nouvelle* a emprunté au XV^e s. le sens littéraire de l'italien *nouvella ; réaliser* est employé de plus en plus avec le sens de « se rendre compte », emprunté à l'anglais *to realize ;* le *dada,* cheval des enfants, est devenu vers 1778 une « idée ou occupation favorite », à l'imitation de son homologue anglais *hobby-horse.* Ces emprunts sémantiques supposent une pratique assez familière de la langue donneuse, un bilinguisme au moins « culturel ».

Emprunte-t-on des **éléments grammaticaux ?** Ce sont notoirement les plus rebelles. Une langue se situe dans la typologie générale par sa structure grammaticale et phonologique, non par son dictionnaire. L'anglais possède aujourd'hui plus de mots d'origine française (normande) et d'origine latine et grecque (mots des sciences) que de mots germaniques : il n'en est pas moins une langue germanique ; le vocabulaire basque est composé à 80 p. 100 d'emprunts latins ou romans : il n'en est pas plus une langue indo-européenne. La structure d'une langue, sujette aux mutations internes, est ce qui résiste le plus fermement aux influences externes.

Les emprunts de « mots grammaticaux » sont tout à fait exceptionnels. Il faut imaginer une forte implantation d'envahisseurs danois et norvégiens dans le nord des îles Britanniques pour expliquer l'adoption par l'anglais des formes pronominales et adjectives de troisième personne *they, them, their ;* un tel effet du bilinguisme suppose aussi une grande affinité entre ces vieilles langues.

La comparaison des emprunts arabes en Espagne et en Sicile pose un intéressant problème morphologique : l'article *al* des noms arabes est conservé en Espagne (ar. *al qutun* > esp. *algodon* > anc. provenç. *alcoton* > anc. franç. *auqueton, hocqueton*), mais non en Sicile (*cotone* > franç. *coton*). Pourquoi ce traitement différent ? J. Melander a donné la réponse la plus vraisemblable en l'attribuant à la différence de substrat : le développement de l'article était plus avancé en Sicile, où régnait l'influence du grec (qui connaît l'article défini), qu'en Espagne, où devait se créer de toutes pièces un article ignoré du latin.

Il est probable que l'extension en anglais de la marque *-s* du pluriel a été favorisée par l'influence du français, où l'*-s* a noté le nombre quand il a cessé de noter le cas (XIII^e s.). Une extension (bien moins importante) de l'*-s* en allemand moderne peut avoir eu pour catalyseur l'influence anglaise et surtout française. Mais il a existé un pluriel vieux-saxon en *-os,* lequel survit en bas allemand, attestant une origine interne de l'*-s* pluriel en anglais comme en allemand.

En syntaxe, l'emprunt, s'il existe, se passe de la même façon : une particularité formelle telle que l'inversion, l'asyndète ou l'emploi d'une préposition, peu représentée dans une langue, y prend un développement imprévisible à l'imitation d'une autre langue de grand prestige.

On a voulu attribuer à l'influence germanique l'antéposition de l'adjectif épithète en français, opinion réfutée par K. Michaëlsson en 1951 : l'ordre *fortis homo* paraît bien avoir été prépondérant

en latin vulgaire. De même, il n'est pas besoin d'invoquer, avec A. Dauzat entre autres, l'influence germanique pour expliquer l'inversion interrogative :

> « *Las ! est morte m'amie ?* »
> (*La Chastelaine de Vergi.*)

L'usage latin hérité justifie suffisamment l'inversion dans toute interrogation ne portant pas sur le sujet (Foulet, *Romania,* 1921 ; cf. INTERROGATION). Mais on rattachera à l'emprunt l'influence exercée par le latin à l'époque des traductions intensives (XV^e^-XVI^e^ s.) sur le développement de la proposition infinitive :

> *Ilz demandoient les cloches leurs estre rendues* (Rabelais, I, XVIII),

et de la proposition participe :

> *Regnant Numa Pompilius, roy second des Romains, en Rome, feut du ciel veu descendre le tranchant bouclier, dict Ancile* (Rabelais, IV, IL).

Un phénomène comparable s'observe en français d'aujourd'hui, où l'influence de l'anglo-américain donne libre cours à des tendances qui sommeillaient depuis longtemps. Le professeur Étiemble en a dressé un inventaire abondamment illustré d'exemples dans *Parlez-vous franglais ?* (1964) [v. plus loin]. Les traits les plus marquants semblent être l'antéposition de l'adjectif dans des syntagmes comme *International Service, Chic Bar* (v. cependant l'art. ÉPITHÈTE), l'asyndète du complément de nom dans *crédit-travaux, Latin Disques, pause café, problème équipement vacances,* l'emploi adverbial de l'adjectif dans *Habillez-vous pratique ! Voyagez économique !,* et du nom dans *Volez Air France ! Pensez fermeture Éclair !* Dans aucun de ces cas, l'intégrité de la langue française n'est vraiment menacée : il s'agit d'une mode, à peu près cantonnée dans la langue du commerce et d'une classe de snobs ; certains de ces raccourcis syntaxiques ne manquent d'ailleurs pas en soi d'élégance, et constitueraient un acquis positif pour la langue française s'ils se maintenaient en perdant leur connotation d'anglomanie.

La thèse de l'inaliénabilité des traits grammaticaux a été combattue par des linguistes aussi éminents que H. Schuchardt, O. Jespersen, A. Meillet, J. Vendryes. D'incontestables hellénismes syntaxiques ont été relevés chez les auteurs latins par J. Brenous (1885), A. Ernout (1946), J. Perret (1951) ; le premier remarque même que Cicéron, qui s'excuse quand il doit employer des mots grecs, ne semble pas conscient quand il emprunte des constructions. Quoi qu'il en soit, ces hellénismes n'ont pas débordé la langue écrite.

Il semble ressortir de tous les cas mentionnés ci-dessus que l'emprunt grammatical pénètre peu la langue parlée. Il n'y est pourtant pas tout à fait sans exemple. Si le français belge et le suisse romand remplacent fréquemment le tour interrogatif *Quelle fleur est-ce ?* par *Qu'est-ce que c'est pour une fleur ?,* c'est manifestement par un calque du tour germanique, que conservent l'allemand moderne (*Was ist das für eine Blume ?*) et le néerlandais (*Wat is dat voor een bloem ?*).

ADAPTATION

Un des caractères généraux permettant de distinguer les mots d'emprunt pourrait être qu'ils apportent avec eux des traits phoniques, morphologiques et sémantiques étrangers au système de la langue receveuse ; mais, le plus souvent, ces traits sont effacés soit au moment de l'emprunt, soit par une lente assimilation.

Le rythme **accentuel** du français est oxyton : l'accent, portant toujours sur la dernière voyelle sonore du mot, n'y peut avoir aucune fonction distinctive (v. INTONATION). Tous les mots empruntés y deviennent oxytons, tel le mot anglais *speaker,* paroxyton dans la langue originelle. De cette adaptation, il résulte souvent que les voyelles atones post-toniques sont effacées dans l'emprunt : ital. *cotóne* > *coton ;* ital. *baccáno* > *boucan.*

L'accent latin n'était pas non plus distinctif, il dépendait mécaniquement de la durée syllabique selon des lois qui ne pouvaient être celles du grec, où l'accent était distinctif. Aussi, les emprunts du latin au grec ont-ils souvent modifié la place de l'accent : le nom grec *sêpia,* accentué sur l'iota (bref), a reçu l'accent en latin (où la pénultième brève ne peut être accentuée) sur l'antépénultième : *sepia,* d'où le français *seiche.* Cependant, beaucoup des mots grecs en *-ia* ont conservé l'*i* en latin comme si l'accent y était artificiellement maintenu : c'est le cas des termes savants comme ceux qui ont donné *catégorie, manie, tyrannie.* Un flottement a existé pour certains mots comme *agonia,* « lutte », qui nous a donné en ancien français *agoine* par le latin *agónia,* et *agonie* (XIV^e^ s.) par *agonía ;* ainsi s'expliquent encore les doublets comme *Aise* et *Asie, Itaile* et *Italie, Sire* et *Sirie* en ancien français.

Des flottements semblables s'observent dans les emprunts latins au gaulois. Les proparoxytons gaulois à pénultième longue empruntés sous les formes *Biturīes, Tricāsses* ont conservé l'accent d'origine pour donner les noms français *Bourges* et *Troyes ;* mais *Virodūnum, Argentorātum,* adaptés aux lois accentuelles du latin, ont donné *Verdun, Argentré ; Abrincātes* a donné *Avranches,* mais *Vazātes, Bazas ; Matrōna, Marne,* mais aussi *Maronne* (ruisseau de Haute-Marne). Un flottement inverse permet de rattacher à *Isăra* et à *Genăva* à la fois *Isère* et *Oise, Genève* et *Gennes.*

Ces flottements ne se retrouvent pas dans les emprunts au germanique, où la place de l'accent a été conditionnée strictement, comme en latin, par la longueur de la pénultième : *Hlodowīg* a donné *Lodowīkus,* d'où l'ancien français *Looïs* (auj. *Louis*) ; *háring* a donné **haríngu,* d'où le français *hareng ;* l'accusatif germanique *báron,* de *báro,* a reçu en latin l'accent des mots comme *Cicerōnem : barónem,* d'où le cas régime, en ancien français, *baron* à côté du cas sujet *ber.*

A. Martinet juge assez efficace une typologie des langues qui serait fondée sur l'**organisation des consonnes et des voyelles** dans la chaîne parlée. Certaines langues n'utilisent une consonne qu'en la faisant suivre d'une voyelle : c'est le cas du polynésien et du japonais. Ainsi, un Japonais transforme *film* en *firumu, Sartre* en *Saruturu ;* par suite, le mot français *garçon* y a été emprunté sous la forme *garuson,* et les mots anglais *beefsteak, cocktail, club,* sous les formes *bisuteki, kakuteru, kurabu ;* en hawaïen, l'anglais *admiral* a donné *akimalala, gold :* kulina, et *pencil : penikala.*

L'**articulation** des consonnes et des voyelles différant selon les langues, il est difficile, sans un apprentissage spécial, de prononcer certains mots empruntés comme les prononce la langue donneuse. La seconde consonne du nom allemand *Bach,* la première du nom espagnol *Juan* n'existent pas dans le registre français : ces mots sont ordinairement prononcés en français comme ils sont lus, c'est-à-dire [baʃ] ou [bak] et [ʒɥɑ̃], parce qu'ils sont répandus surtout par voie écrite. L'emprunt oral adapte le mot originel en choisissant les phonèmes les plus proches de ceux de la langue receveuse : ainsi les noms d'agent anglais en *-er* sont adaptés en [-ɛr] (*docker, reporter, revolver*) ou en [-œr] (*boxeur, dribbleur*). La prononciation varie selon les classes sociales : le peuple prononce *meeting* comme il s'écrit : [metɛ̃g] ; les Français cultivés prononcent [i] le digraphe *ee* de ce mot, et hésitent pour *-ing* entre [-in], [-ing], [-iɲ], et enfin [-iŋ], seul conforme à l'usage anglais. L'adaptation peut n'être que partielle : on évite ordinairement de nasaliser l'*i* de *dancing,* mais on nasalise l'*a* comme dans les mots *danse* et *danser.*

La déformation est souvent plus forte dans les mots qui ont été empruntés à époque ancienne, lorsque la connaissance des langues était peu répandue. On explique par *Kœnigsmark,* nom d'un inventeur supposé, l'adjectif *(épée) colichemarde* (XVII^e^ s.), désignant une lame triangulaire ; *boulingrin* fut, au même

siècle, la forme donnée à l'anglais *bowling-green,* « gazon pour les boules ». L'étymologie populaire a maintes fois contribué aux déformations : *choucroute* (1768) n'est qu'une altération, d'après *chou* et *croûte,* de *sorcrote* (1739), tiré de l'alsacien *sûrkrût* (allem. *Sauerkraut,* « herbe sure ») ; le mot aztèque *ayacotl,* qu'on relève en français dès 1628 dans l'expression *fèves d'aricot,* passe pour avoir été contaminé par le nom du *haricot,* ragoût de viande *haricotée* ou *harigotée,* « mise en morceaux » (du francique **hariôn,* « hâcher ») ; le mot anglais *dice,* « dés », se cache dans *pocker d'as.*

Une adaptation **graphique** est souvent nécessaire. L'anglais *roast-beef* (« bœuf rôti ») fut écrit *rôt-de-bif* (1698) avant de devenir *rosbif* (1798) ; entre-temps, Voltaire, connaisseur de la chère comme des institutions anglaises, avait écrit *rost-beef.* Emprunté sous la forme *bifteck* (1806), le *beefsteak* anglais, « tranche de bœuf », tend de nos jours à retrouver son orthographe d'origine, indûment additionnée d'un *c : beefsteack.* L'intégration graphique peut marquer une sorte de nationalisme linguistique, un purisme limité à l'écriture, qui n'est peut-être qu'une facétie lorsque nos contemporains écrivent *chorte, spiqueur, Nouillorque* pour *short, speaker, New York ;* l'exemple était donné en 1899 par Remy de Gourmont, qui proposait *bifetèque, smoquine, groume.* À l'inverse, le snobisme mentionné plus haut a multiplié au XXe s. les faux anglicismes comme *Arrêt facultatif's Bar* (le « cas possessif » n'existe que pour les noms d'êtres animés), *Chez Tony's* (génitif sans support), *Modern' Bar* (où l'apostrophe n'a plus de sens), *Terrass' Hotel* (l'anglais écrit *terrace*).

On remarquera que l'exactitude graphique va généralement à l'encontre de l'exactitude phonique : en écrivant *baby* (1841) au lieu de *bébé* (1793), on rejoignait la graphie de l'anglais (*baby*), mais on s'éloignait de sa prononciation [beibi].

Ces flottements phoniques et graphiques des mots empruntés rendent souvent très ardue la tâche des étymologistes et des historiens de la langue, comme le montrera l'exemple d'un mot pourtant aussi court et simple que possible, le mot *thé.* Cette herbe, dont les feuilles donnent une boisson tonifiante, était appelée *tcha* par les Chinois producteurs. R. Arveiller (*Contribution à l'étude des termes de voyage en français,* 1963) a relevé le mot sous la forme *ciaa* dans un texte français traduit de l'italien (1589), sous la forme *chia* dans une traduction française d'un ouvrage en latin de Maffei, dont les sources sont portugaises (1603) ; cette forme et sa variante *chaa* alternent jusqu'en 1653, date à laquelle le P. de Rhodes écrit :

> *L'une des choses, qui contribuënt à mon advis le plus à la grande santé de ces peuples* (de la Chine) [...] *est le* ***Tay,*** dont l'usage est fort commun en tout l'Orient.

La nouvelle graphie représentait la prononciation des Hollandais, qui pratiquaient alors l'importation du thé, et elle alterne désormais avec les précédentes, mais un troisième type se fait jour : *thee, tee, thé,* graphie des Hollandais eux-mêmes dans leurs récits écrits en latin. La première attestation est relevée par R. Arveiller dans un traité médical en latin du Hollandais Bontius, médecin à Batavia (mort en 1631) ; le traité a paru en 1642 ; la forme *The* sans accent s'y explique par l'usage latin : l'*e* y est probablement fermé, comme le phonème écrit *-ai* ou *-ay* en fin de mot à cette époque (*j'ay, je sçay*) ; l'*h* après *t* donne au mot une allure savante et médicale. L'autorité de Bontius explique que la forme l'ait emporté avant la fin du siècle.

Quand les deux langues ont une structure voisine, un mot est généralement emprunté sans changement de classe grammaticale : *groom, bock* sont des noms en français comme *groom* en anglais et *bock* en allemand. Mais une adaptation formelle s'impose le plus souvent pour intégrer le mot au système **morphologique** de la langue receveuse. Un parallélisme conscient des systèmes d'affixes fait remplacer en français le suffixe d'agent italien *-iere* par *-ier* (*banchiere* devient *banquier,* XIVe s.), le suffixe anglais *-er* par *-eur* (*boxer* devient *boxeur,* 1788), etc. Un suffixe peut être ajouté ou substitué pour faciliter l'intégration, comme dans *berlingot* (de l'ital. *berlingozzo*), *bastille* (du provenç. *bastida*). Quand le latin de Gaule a intégré les verbes franciques, les verbes en *-ôn* et *-an* ont pris la finale *-are* (**wardôn* > **wardare,* d'où le franç. *garder*), et les verbes en *-jan* ont pris *-ire* (**warjan* > **warnire,* d'où *garnir*). Les besoins de la flexion font qu'en italien les noms reçoivent une terminaison en *-o* (plur. *-i*) ou en *-a* (plur. *-e*) : les mots français *billet, digue* y sont devenus *biglietto, diga.* En français, les mots italiens comme *solo* hésitent au pluriel entre la forme d'origine *soli* et le pluriel francisé *solos ;* on connaît le flottement semblable des pluriels *minima/minimums, ladies/ladys, gentlemen/gentlemans, lieder/lieds,* etc. ; dans plus d'un cas, la forme française a éliminé la forme étrangère : *des bravos* (et non **des bravi*) ; ou bien un singulier a été refait sur le pluriel, plus employé : *un confetti* (ital. *confetto*), *un Touareg* (ar. *Touareg,* plur. de *Targui*).

L'attribution du genre masculin ou féminin à un nom étranger est conditionnée moins par le genre dans la langue donneuse que par les facteurs de sens et de forme. Le français dit *un pacha, une odalisque,* alors que le turc, auquel ces mots sont empruntés, ignore le genre ; le nom masculin *obélisque,* du latin *obeliscus* (gr. *obeliskos*) est souvent féminisé dans la langue parlée à cause de sa terminaison féminine et peut-être sous l'influence d'*odalisque* (l'initiale vocalique, élidant l'article défini, favorise le flottement du genre) ; l'*e* final est aussi responsable du genre féminin dans *biscotte* (1830), de l'italien *biscotto ;* des connexions sémantiques expliquent le genre féminin d'*automobile* en français (analogie de *voiture*) et le genre féminin de *die Mauer,* « le mur » (lat. *murum,* masculin) en allemand, où *die Wand,* « la paroi », est féminin.

Il y a enfin **adaptation sémantique** des emprunts quand ils reçoivent dès l'origine un sens qu'ils n'avaient pas dans la langue donneuse. *Bifteck* peut désigner en français une tranche de cheval, et non pas seulement de bœuf comme *beefsteak ; speaker* désigne exclusivement en France un annonceur de la radio, alors qu'il est réservé en Angleterre à un orateur d'assemblée. Le nom *baragouin,* désignant un « langage incompréhensible », apparu chez Rabelais en 1532, n'est originellement qu'un syntagme breton coordinatif ou subordinatif, unissant *bara,* « pain », et *gwin,* « vin », ou *gwen,* « blanc ».

Toute une catégorie de changements sémantiques spontanés est représentée par les noms géographiques devenus noms communs : *angora (Ankara), astrakan, bougie, faïence (Faenza), jersey, landau,* etc.

POURQUOI EMPRUNTE-T-ON ?

On distingue ordinairement des emprunts *de nécessité,* comblant une lacune de la langue preneuse, et des emprunts *de luxe.* Ces termes ont le défaut d'être exclusifs l'un de l'autre, à moins qu'on ne juge, avec le « mondain » de Voltaire, « le superflu chose très nécessaire » ; on préférera exprimer la même distinction en parlant d'emprunts **dénotatifs** et d'emprunts **connotatifs,** le cas n'étant pas exclu où les deux raisons conjuguées expliquent la fortune d'un mot étranger.

I. EMPRUNTS DÉNOTATIFS

L'emprunt de mot accompagne très naturellement l'emprunt de chose. La plupart des langues du monde nomment le « vin » et l' « huile » de noms qui remontent, d'emprunt en emprunt, par les mots latins *vinum* et *oleum,* aux mots grecs *woinos* et *elaiwon.* Au contraire, le nom grec du « sucre », *sakkharon,* conservé jusqu'à nos jours, ne s'est transmis qu'en russe (*sakhar*) et en esquimau ; les noms de cet

aliment dans les grandes langues européennes remontent à la source du grec lui-même, au sanskrit *çarkara,* « caillou, grain » ; les Arabes, qui ont reçu le mot et la chose de l'Inde par la Perse, ont planté la canne à sucre en Andalousie, où le nom arabe *sukkar* a donné l'espagnol *azucar* (incluant l'article, comme *algodon*), et en Sicile, d'où le produit, sous le nom italien *zucchero,* se répandit en Europe, donnant au français *sucre,* à l'allemand *Zucker,* à l'anglais *sugar.*

L'intérêt propre de l'étude des emprunts en linguistique est qu'elle débouche inévitablement sur l'histoire des civilisations. Le monde entier est mêlé à la rivalité des noms du « tabac », qui remontent à trois sources :

a) L'espagnol *tabaco,* emprunté au parler des Arouaks d'Haïti, a donné le français *tabac,* l'allemand *Tabak* et jusqu'au japonais *tabako ;*

b) Le français *petun* (1555), emprunté à un parler brésilien, a donné *pétuner ;* le portugais dit *petum ;*

c) Le turc *tutun,* « fumée », s'est répandu en grec et dans les langues slaves.

Le *cigare* français, comme ses homologues allemand *Zigarre,* anglais *cigar,* russe *sigara,* japonais *cigar,* remonte à l'espagnol *cigarro,* emprunté du maya *jigar,* « fumer » ; mais la *cigarette* française est seule à l'origine de l'anglais *cigarette,* allemand *Zigarette,* italien *sigaretta,* japonais *cigarette* (par l'angl.) ; en russe *papirosa* l'emporte sur *sigaretka.*

Il n'existe aucun rapport primitif de *tabagie,* mot algonquin emprunté en France au début du XVIIe s. et qui signifiait « festin », avec *tabac,* que l'étymologie populaire en a rapproché à la fin du siècle.

Un cas très différent d'emprunt de nécessité est celui que représente le roman *hanka,* « hanche », pris au germanique pour remplacer le latin *coxa,* lui-même sémantiquement décalé pour remplacer *femur,* devenu incommodément homonyme de *fimus,* « fumier » (dont la voyelle initiale avait pris le timbre e ouvert de son synonyme *stercus*). Dans de tels cas, l'emprunt ne vise pas la dénotation d'une notion nouvelle, il comble un vide survenu dans une structure ancienne.

Du ressort de la dénotation sont encore beaucoup d'emprunts de mots scientifiques ou techniques, comme *chiffre,* dont *zéro* est un doublet, tous deux venant de l'arabe *sifr,* « vide », en passant par les mots italiens *cifra,* « zéro », et *zefiro, zero ; algèbre* (ar. *al djabr,* « réduction ») ; *banque* (ital. *banca*) ; *sonate* (ital. *sonata*). Le renom des écoles médicales françaises a été tel depuis le Moyen Âge qu'une langue comme le danois tient du français les mots *ambulance, bandage, gouttière, kanyle, klinik, massage, massør, mèche, pincette, sonde, tampon.* En 1878, le médecin français Sédillot forgea, de deux éléments grecs, *mikros,* « petit », et *bios,* « vie », le nom *microbe,* « petit être vivant », pour désigner les animalcules qui défrayaient alors les débats de la Faculté ; il consulta Pasteur et Littré, puis proposa à l'Académie des sciences ce mot, qui devait bientôt être universellement adopté. Le mot *communisme,* né en France entre 1830 et 1840, et qui, dès 1848, avait fait le tour de l'Europe, rencontra un égal succès.

II. EMPRUNTS CONNOTATIFS

L'emprunt connotatif (v. CONNOTATION) vise principalement l'évocation, à propos du concept dénoté, de toute une civilisation, d'une culture, d'une pratique prestigieuse — ou méprisée.

Le succès de la poésie courtoise française a fait adopter par l'allemand médiéval les mots *âmur, damoisêle, kurtisieren, gramerzî, embrazieren.* Un égal rayonnement de notre culture au XVIe s. fit que la bourgeoisie allemande employa couramment les mots *Monsieur, Dame et Madame, Demoiselle et Mademoiselle, Papa, Mama,* qui ne manquaient pas d'équivalents en langue allemande. Le mot *chic,* lancé à Paris vers 1850, témoigna bientôt du renom de la mode française par l'emprunt qu'en firent l'anglais, l'allemand, le danois (*chic*) et l'italien (*scicche*). Enfin, la réputation de nos cuisiniers a valu le titre de *chef* aux maîtres cuisiniers de tous les restaurants de luxe et des grands navires de tout pavillon.

Le prestige d'une culture explique de nombreux emprunts exclusivement littéraires, comme les emprunts au grec du latin poétique : *Hesperos* pour *Vespera* (Virgile), *Europen* pour *Europam* (Horace dans les *Odes,* mais non dans les *Satires*), *pontus* et *pelagus* pour *mare,* etc.

L'emprunt, souvent sous la forme du xénisme, est un ressort puissant des effets d'exotisme qu'ont exploités les prosateurs (Bernardin de Saint-Pierre) comme les poètes (Leconte de Lisle, Heredia). Alfred de Musset, que son dandysme avait fait surnommer par ses contemporains « Mademoiselle Byron », s'est singularisé à son époque par les anglicismes dont il émaille son discours poétique :

Dans le ***bol*** *où le* ***punch*** *rit sur son trépied d'or,*
Le ***grog*** *est* ***fashionable...***
(*Secrètes Pensées de Rafael*).

Mais quoique ces deux vers contiennent des mots aujourd'hui bien naturalisés en France (*bol,* 1821, de l'angl. *bowl,* et *grog,* 1776, de l'angl. *Grog*), l'accumulation des mots anglais est visiblement satirique, comme le sont les anglicismes de *Mardoche,* et comme l'explique la dédicace de *la Coupe et les lèvres :*

On m'a dit l'an passé que j'imitais Byron :
Vous qui me connaissez, vous savez bien que non.

Il n'imitait pas, il parodiait.

Dans l'usage courant, les intérêts commerciaux soutiennent fortement le goût de l'emprunt : une appellation étrangère redonne de l'attrait à la marchandise la plus banale. On offre donc aux Français des *blue-jeans* (pantalons en treillis bleu) et des *pulls fully fashioned* (tricots tout à fait à la mode), comme on offrait aux Américaines pendant la dernière guerre du vulgaire « rab-bit skin » et du « sheep fleece » relevés par les dénominations françaises de *lapin* et *mouton.*

La fortune de l'emprunt dans la langue familière et argotique ressortit au procédé stylistique du détournement d'expression, visant un effet de fantaisie plaisante : l'anglais *All right !* est moins plat que *Très bien ! ; Bye-bye !* est moins sec qu'*Au revoir !* L'arabe *chouïa* ne dit pas autre chose qu'*un peu,* mais il le masque d'un voile oriental.

Le détournement est quelquefois euphémique. Le *cabinet* du XVIIe s., « lieu secret pour les nécessités de nature », a reçu d'Angleterre deux noms, *water-closet* et *lavatory,* dont le premier, à moitié français d'origine (*closet* = « petit endroit *clos* »), abrégé en *W.-C.,* a fait le tour du monde ; les pays étrangers ont souvent adopté le français *toilette,* anglicisé en *toilet ;* en Allemagne, *pissoir* est employé pour ménager les délicats que choquerait *Abort ;* le composé américain *rest-room* se répand par les aérogares.

L'emprunt connotatif peut viser aussi bien le dénigrement. Dans la France occupée de 1940 à 1944, l'emploi du mot *Ersatz,* « équivalent », ajoutait une note de xénophobie à la dénotation détestable des produits de remplacement. Au XVIIe s., le *reiter* (« cavalier »), mercenaire allemand, soudard d'une grossièreté barbare, est devenu le *reître.* La *palabra* (« parole ») espagnole est devenue chez nous *palabre,* « discours long et vain » ; *hablar* (« parler ») s'est avili en *hâbler,* « parler avec emphase » (mais *parlar,* du français *parler,* est « bavarder » pour les Espagnols).

LES VOIES DE L'EMPRUNT

Tout n'est pas dit sur le processus de l'emprunt quand on a posé qu'il résulte du contact de deux langues. Tous les degrés de contact sont possibles, depuis le mélange intime d'un peuple vaincu au peuple vainqueur (Gaulois et Romains ; Gallo-Romains et Francs ; Algériens et Français, etc.) jusqu'aux filières tor-

tueuses et conjecturales des lointains échanges commerciaux. Emprunt n'implique pas bilinguisme : les marchands qui importent, avec un objet inconnu chez eux, le nom qu'a cet objet dans la région productrice, peuvent ne connaître de la langue source que ce seul mot, qui n'a pas de traduction dans leur langue.

On cite quelques cas surprenants de « mots voyageurs ». Le persan *laskhar,* « soldat », emprunté à l'arabe (où *askari* a conservé ce sens), est passé à l'hindoustani aux XV^{e}-XVI^{e} s. pour désigner des matelots de classe inférieure ; rapporté de l'Inde par des navigateurs portugais, le mot fut adopté en Angleterre et en France avec le sens de « matelot indou », sens conservé par l'anglais, mais altéré et avili en français, après la perte de la plupart des colonies indiennes, au point d'entrer vers 1830 dans le vocabulaire argotique (*lascar*), où il désigne un garçon hardi et rusé. Les avatars de l' « abricot » sont notoires : originaire de Chine et parvenu en Italie par mainte étape, ce fruit y fut nommé *praecoquum,* « (fruit) précoce », d'où le grec *praikókkion,* d'où l'arabe *al barquq,* d'où le catalan *albercoc, abercoc,* source du français *abricot,* lequel devint en anglais *apricot,* en allemand *Aprikose,* d'où procèdent le tchèque *aprikoze,* le russe *apricos.*

Pour qu'il soit possible d'établir avec certitude la filière des emprunts d'un mot, il faut que des altérations formelles successives en marquent les chaînons : il est évident, par exemple, que le catalan *albercoc* remonte à l'arabe, dont il intègre l'article. À défaut, les facteurs de sens peuvent jouer : le français *bizarre* est pris à l'italien, où *bizzarro* signifie « colérique, d'humeur incertaine », plutôt qu'à l'espagnol, où *bizarro* signifie « courageux, mâle ». Faute de quoi, les facteurs historiques sont encore à considérer : l'arabe *barquq* est pris au grec, non au latin, parce qu'il n'a pu être emprunté qu'en Syrie. Mais il s'en faut que ces critères réunis permettent toujours d'identifier la source, et il ne faut pas exclure la possibilité de sources multiples :

> « Certains termes parviennent à notre langue, à la même époque, par le canal de langues différentes : c'est le cas des mots orientaux tels qu'*arack, bambou, béribéri, brahmane, calambour, caste, coco, pandit, parsi, prao, rajah, rajpute, sampang,* etc. » (R. Arveiller, *op. cit.*).

L'emprunt ne pose pas les mêmes problèmes dans le cas des langues en contact. Là, l'origine est sûre, les mots sont mis en commun avec les choses et les idées. On se demandera seulement pourquoi l'emprunt réussit dans tel cas, non dans tel autre, et à qui en revient l'initiative.

Sapir, l'un des premiers (*Language,* 1921, ch. IX), a cherché à démêler les facteurs complexes des influences de langue à langue. Le niveau de civilisation y joue le plus grand rôle : il explique l'élimination du gaulois par le latin, et la résistance victorieuse du gallo-roman à la langue des vainqueurs francs. Cinq langues, selon Sapir, ont eu un rôle capital dans le rayonnement de la culture : l'ancien chinois, le sanskrit, l'arabe, le grec et le latin. Le vocabulaire chinois a envahi la Corée, le Japon et l'Annam, dont la Chine n'a rien reçu ; un Japonais instruit ne peut écrire une phrase littéraire sans recourir aux mots chinois. En Inde, le sanskrit a joué vis-à-vis des parlers anciens et modernes un rôle de langue savante semblable à celui des langues classiques en Europe et aux Etats-Unis. L'arabe, répandu par l'islamisme, a diffusé partout un abondant vocabulaire économique et scientifique, dont le persan et le turc ont fait le plus large profit. Quant au grec et au latin, Sapir fait observer qu'un Anglais, un Américain aujourd'hui ne peuvent plaider pour qu'on en abandonne l'enseignement sans employer des mots venus d'Athènes et de Rome. Au contraire, l'anglais (affirmait-il en 1921), déversé par les conquêtes sur des territoires immenses, n'aurait pénétré jusqu'aux tréfonds linguistiques d'aucune langue comme le français a pénétré en anglais.

La résistance à l'emprunt tiendrait à deux causes principales : au nationalisme linguistique (fidélité à l'idiome maternel, hostilité à la langue des vainqueurs) et à la faible réceptivité du système lexicologique. Ce dernier caractère serait propre aux langues qui forment aisément leurs mots par dérivation ou composition, comme l'allemand (dont on a vu plus haut la prédilection pour les *calques*), certains dialectes américains rebelles à tout emprunt, le tibétain, qui compose ses mots d'éléments syllabiques à partir d'éléments de sens discernables dans les mots sanskrits dont il cherche l'équivalent.

Les langues en contact peuvent être deux dialectes, entre lesquels joueront les mêmes rapports de prestige que de langue à langue. Le français d'oïl a emprunté au provençal comme à l'italien et à l'espagnol. Et le français commun d'oïl a emprunté à l'angevin, au lorrain, au picard, comme au breton ou à l'alsacien. Des préventions ont fait condamner les emprunts à l'intérieur comme à l'extérieur du domaine national, les dialectes et patois étant jugés inférieurs à la langue commune.

On parlera même d'emprunts de la langue commune à un groupe social défini par une activité particulière (termes de vénerie : *béjaune, hagard, leurrer, niais*), une science (médecine : *bilieux, flegmatique* ; astrologie : *désastre, lunatique, sidéré*), une croyance (religion : *baptême, oraison, prôner, reliques, sinécure*).

L'emprunt peut se faire d'une langue technique à l'autre. Ainsi, l'invention et la réalisation des appareils de vol plus lourds que l'air ont nécessité la création d'un vocabulaire nouveau, dont beaucoup de mots et de lexies ont été formés par dérivation ou composition, beaucoup empruntés aux langues techniques existantes ; celle de la marine a fourni le plus gros contingent : *s'amarrer, ancre, appareillage, armement, atterrir, balise, barque* (aérienne), *barre* (de gouvernail), *bateau* (volant), *canot* (ailé), *carguer* (le parachute), *chaloupe, chavirer, coque, côtoyer* (les montagnes), *dériver, embardée, escadre, flotte, fret, gouverner, louvoyer, mouillage, nacelle, naufrage, port, poupe, proue, quille, rouler, sillage, sombrer, tanguer, timonier, traversée, vagues, vaisseau, voguer, voilure* (L. Guilbert, *la Formation du vocabulaire de l'aviation,* 1965). Emprunts massifs de dénotation, avec la connotation d'une technique d'immémorial prestige.

Un contact tout à fait différent, exempt des passions que suscitent les rivalités, est celui d'une langue vivante avec une langue morte : on verra plus bas ce que le grec et le latin ont donné et donnent encore à la langue française.

Comme toute mutation, toute acquisition, l'emprunt est individuel avant de s'intégrer au patrimoine commun. On peut quelquefois identifier le voyageur ou le savant qui fut l'initiateur, tel le médecin Bontius, mort aux Indes, dont l'influence s'est exercée par ses ouvrages posthumes. Plus souvent, l'osmose d'une langue à l'autre s'exerce en plusieurs points et l'historien ne peut situer et dater que la première attestation connue. Un mot se répand si la collectivité en sanctionne l'opportunité. Souvent un groupe relais — école scientifique, mouvement littéraire, administration, presse — assure au nouveau venu la diffusion qui lui donne droit de cité. La naturalisation définitive est affaire de temps : il est des modes lexicales, comme vestimentaires, sans lendemain.

La meilleure garantie d'une complète naturalisation est donnée quand un mot emprunté depuis longtemps revient à la langue donneuse par un emprunt inverse ; beaucoup d'anglicismes récents du vocabulaire français sont de vieux mots empruntés par l'anglais à l'ancien français : *sport* (1828 ; aphérèse en angl. de *disport,* de l'anc. franç. *desport, deport,* « jeu »), *budget* (1768 ; angl. *budget,* de l'anc. franç. *bougette,* dérivé de *bouge,* « sac »), *tunnel* (du franç. *tonnelle,* cf. *tonneau*).

LE FONDS ANTIQUE EN FRANÇAIS

Le vocabulaire du français moderne est d'origine latine à 95 p. 100. Ce fonds latin est lui-même ainsi composé :

12 p. 100 de mots hérités, comme *chef, montagne ;*

48 p. 100 de mots formés sur des radicaux latins par dérivation ou composition : *achever, motoriser ;*

40 p. 100 de mots empruntés : *institution, philosophie.*

Le dernier mot cité est emprunté par le latin lui-même au grec (*philosophia*) ; telle est la voie par laquelle tous les mots grecs ont pénétré en français jusqu'à la Renaissance.

Il est difficile de distinguer l'emprunt de l'héritage dans le français le plus ancien. Le premier vocabulaire religieux et savant a subi l'influence du latin des clercs, et l'usage familier du mot latin a retardé quelquefois l'évolution normale des mots hérités, comme *âme* (lat. *anĭma*), dont l'*i* bref atone aurait dû disparaître à l'époque prélittéraire, et qu'on lit encore *anima* dans la *Cantilène de sainte Eulalie,* et *aneme* au XIe s. Devant des formes comme *benedir* (lat. *benedīcere*), *emperedor (imperatore), angele* (*angelum,* « messager »), *apostele* (*apostolu,* « envoyé »), *virgene* (*virgine*), on ne sait dire s'il s'agit d'emprunt (à demi adapté) ou d'héritage (à demi altéré).

Dès la fin du XIIIe s., les latinismes se multiplièrent, à mesure que les légistes francisaient les termes romains de droit, dont l'usage s'était perpétué aux tribunaux : *caution, convention, procès, procureur...*

Beaucoup de mots abstraits latins dont la langue vulgaire n'offrait pas l'équivalent pénétrèrent dans le français par les traductions : expédient d'abord, puis procédé consciemment et complaisamment développé à partir du XIVe s. Il fut admis que les mots vulgaires étaient indignes des ouvrages de philosophie et de science — disciplines enseignées en latin dans les facultés et les collèges. Un médecin qui usait quotidiennement des mots latins *hernia, infirmus* devait à Hippocrate de remplacer dans son usage français *hergne* par *hernie,* et *enferm* par *infirme.*

Les emprunts, surtout aux premiers siècles du français, ont rarement respecté la forme originelle du mot latin, si ce n'est pour quelques mots désignant des débuts de prières (*ave, pater, requiem*) ou, plus tard, certains mots médicaux aux terminaisons irréductibles (*larynx*) ; quelques termes scolastiques se sont modifiés dans la prononciation latine très altérée avant Érasme : *dicton (dictum), cancan (quanquam), rogaton* (*rogatum*). En principe, dès l'origine on adapta les formes latines aux terminaisons habituelles du français : ainsi *volumen, habitudo, capabilis, contractus, prodigium* furent pris sous la forme *volume* (XIIIe s.), *habitude* (XIVe s.), *capable* (XIVe s.), *contrat* (XIVe s.), *prodige* (XIVe s.). On percevait l'identité de certains suffixes latins avec les suffixes populaires correspondants, par lesquels on les traduisait : ainsi *oratio, facilitas, circumstantia, proletarius* furent pris sous la forme *oraison* (XIIe s.), *facilité* (XIVe s.), *circonstance* (XIIIe s.), *prolétaire* (XIVe s.).

Mais les lois de l'évolution phonétique avaient quelquefois altéré la forme ancienne des suffixes au point qu'ils n'étaient plus reconnus. Ainsi, le suffixe grec *-izein,* que le latin de basse époque avait adapté en *-izare* (lat. pop. *-idyare*), était devenu méconnaissable dans *otroier (*auctorizare), batoier* (*baptizare*) et toute la série ancienne ou récente des verbes en *-oyer : costoyer, guerroyer, verdoyer,* etc. Des mots en *-izare* furent alors empruntés avec la terminaison intégrée *-iser : baptiser* (XIe s.), *autoriser* (XIIe s.), *courtiser* (XVIe s.), et le nouveau suffixe devint très productif. Le suffixe d'action latin correspondant *-ismus* (gr. *-isma,* de *iz* + *ma*), méconnaissable dans *batesme* (de *baptismum*), fut réintroduit par des mots savants comme *christianisme* (XIIIe s.), puis étendu à un nombre croissant de néologismes (*calvinisme, fédéralisme, maboulisme, je-m'en-fichisme*), tous doublés d'un nom d'agent en *-iste* (lat. *-ista,* gr. *-istês,* de *iz* + *tês*).

Reconnus ou non, beaucoup de préfixes et de suffixes furent soumis à ce paradoxal rajeunissement qui consistait à revenir à l'étymon latin : *beneïçon* devint *bénédiction ; escomengier, excommunier ; encharner, incarner ; verté, vérité ; rade, rapide ; tresporter, transporter ; besace, bissac ; deslouer, disloquer ;* etc.

Beaucoup de préfixes, surtout d'origine grecque, entrèrent dans l'usage par le vocabulaire des sciences : *anti-, para-, hyper-, hypo-, méta-, endo-, exo-, épi-, a-* privatif, etc.

La « relatinisation » des préfixes allait de pair avec celle des radicaux puisque l'emprunt portait sur des mots entiers avant que les affixes en fussent dissociés. Il n'était donc pas question d'ajouter un suffixe comme *-ité* au vieux radical d'*aveuglement,* ou *aveugloison :* le mot fut globalement remplacé par *cécité* (lat. *caecitas*). Les savants s'avisèrent des commodités qu'offraient pour la fabrication de nouveaux termes les radicaux latins moins protéiformes que leurs aboutissants français, les préfixes latins nettement différenciés des prépositions et adverbes français, les suffixes latins de forme et de sens plus clairement sentis que ceux des vieilles terminaisons écrasées par les altérations phonétiques. Ils surent exploiter cette mine pour la création de néologismes répondant à tous leurs besoins, et dont le sens, non ambigu, appartenait à qui les créait, sans être marqué à l'origine, ni risquer de l'être, par les fantaisies du vulgaire. *Calvitie* (XIVe s.) fut, selon A. Dauzat, l'arbitre d'un conflit entre *chauvece* et *chauveur, surdité* entre *sourdece* et *sourdoison,* etc.

L'influence du latin s'est manifestée de plusieurs autres manières, analysées par G. Gougenheim dans un article sur *la Relatinisation du vocabulaire français* (*Annales de l'Université de Paris,* 1959). Un certain nombre de noms (surtout à initiale vocalique) ont repris le genre grammatical ancien, masculin pour les noms latins masculins ou neutres (*abîme, amour, espace, exemple, honneur, office, ordre*), féminin pour les autres (*aire, ancre, image*). Un certain nombre aussi ont repris leur sens latin (« emprunt sémantique »), comme *loi,* qui, dans les vieux textes, ne désignait que la « religion », *glaive,* qui n'y désignait qu'une « lance ». D'autres ont perdu un sens qu'ils ne présentaient pas en latin, comme *louer,* de *laudare,* qui cessa de signifier « conseiller » pour ne garder que le sens latin de « faire l'éloge », ou *douter,* de *dubitare,* qui cessa de signifier « craindre ». Un calque sémantique explique l'emploi de *gauche* au sens de « funeste » (qu'avait le latin *sinistra*) dans ce vers des *Sonnets pour Hélène :*

> *Tant d'une* ***gauche*** *main la Parque ourdit ma vie.*

Les mots même qui avaient échappé à toute relatinisation de forme et de sens furent, à partir du XVe s., rattachés par la graphie à leur origine latine : on écrivit *admonester, subject, presbtre* ce qu'on prononçait *amonéter, sujet, prêtre.*

Il ne manqua pas de défenseurs du français pour protester, à partir du XVe s., contre ces pratiques propres à le défigurer. Il devint banal de dénoncer l'abus des mots latins ; mais les mêmes hommes qui ridiculisaient par des pastiches les « escumeurs de latin », comme le fit Geoffroy Tory avant Rabelais, contribuaient par leurs écrits à répandre et accréditer une quantité de latinismes dont ils étaient à peine conscients. On connaît le discours de l' « écolier limousin » (*Pantagruel,* VI) :

> *Nous transfretons la Sequane au dilucule et crepuscule,* etc.

Or, G. Gougenheim a montré que dix-huit des latinismes dont Rabelais a plaisamment truffé ce discours sont devenus de bons mots français : *académie, capter, célèbre, crépuscule, déambuler, féminin, génie, horaire, indigène, méritoire, nocturne, origine, patriotique, pécune, pénurie, révérer, sexe, vénérer.*

La connaissance du grec ne se répandit qu'à la Renaissance, et l'emprunt direct au grec, à cette époque, fut rare, même de la part d'un Ronsard, dont Boileau eut tort de dire qu'il « parla grec en français », et dont la plus grande audace fut d'imiter les composés grecs par des calques de sens toujours clairs : *Achille pied-vite, flûtes doux-soufflantes, dieu cuisse-né, or chasse-peine.* C'est surtout par les traités scientifiques latins que les mots d'origine grecque passèrent dans la langue des mathématiques, des sciences naturelles, de la médecine (Ambroise Paré). De cette époque datent, par exemple : *épiderme, épithète, hexagone, hygiène, hypothèse, isocèle, larynx, lyrique, métamorphose, monosyllabe, parallélogramme, péritoine, rhumatisme, sympathie, trachée, tropique.*

Au XVII^e s., une défaveur frappa l'emprunt, comme tous les autres procédés d'enrichissement, particulièrement le recours au latin et au grec, dont le relent de pédantisme était intolérable aux « honnêtes gens ». Mais le développement de la philosophie et des sciences à partir du XVIII^e s. entraîna la création de vocabulaires techniques très variés et toujours accrus, qu'il fallut puiser à la source antique.

Dans son *Esthétique de la langue française* (1899), Remy de Gourmont s'est opposé avec beaucoup de science, de chaleur et d'esprit à cet envahissement de termes rébarbatifs, qui doublaient souvent des termes français de la langue commune ou des dialectes. Le critique s'en prend en particulier à la nomenclature de la botanique, dont on fait justement gloire à Linné. Il observe que Linné a donné des noms latins à maintes espèces que le français avait déjà désignées, et désigne encore dans l'usage courant, par des mots clairs, souvent pittoresques et poétiques ; *Adonis aestivalis* ou *A. autumnalis* est la *goutte-de-sang,* le *sang-de-Vénus* ou le *sang-de-Jésus ; Anemone nemorosa* est la *demoiselle,* la *jeannette,* la *fleur-de-dame.* A quoi l'on peut répondre :

> 1° Que les mots vulgaires ont un sens flottant, les mêmes noms désignant, selon les régions, des espèces très différentes ;
>
> 2° Qu'ils ne sont pas connus et acceptés sur tout le territoire français, les mêmes espèces étant désignées selon les lieux par des mots différents ;
>
> 3° Que la science, n'ayant pas de frontières, a besoin d'un vocabulaire universel : l'emprunter au latin était le meilleur moyen de ne heurter aucun sentiment national ; il est bon que le système métrique, adopté en France en 1795, ait pris une extension mondiale : cela n'entraîne-t-il pas un vocabulaire international correspondant ?

À partir des premiers composés gréco-latins introduits en français (par exemple, *philosophie,* au XII^e s., *philologie,* au XIV^e s., *cosmographie,* au XVI^e s.) fut pratiqué abondamment un système de formation qu'on a appelé la « recomposition ». Avec l'élément *cosmo-* de *cosmographie* et l'élément *-logie* de *philologie,* on a pu faire *cosmologie,* « science du monde » (1754), mot qui n'existait pas en grec. Le grec et le latin ont été considérés comme des réserves de radicaux, procurant, par leurs combinaisons illimitées, tous les mots dont le progrès des sciences et des techniques faisait apparaître le besoin (v., au début du premier volume, les tableaux des radicaux gréco-latins, p. XXI à XXXI).

Il n'est pas jugé nécessaire que les mots ainsi créés soient clairs pour l'usager moyen : il suffit que le latin et le grec en fournissent la matière phonique et en garantissent la motivation. Les concepts à nommer sont de ceux que les Anciens ne pouvaient avoir : *stylographe, cinématographe, bathyscaphe, téléphone, ferrocyanure, philatélie.* Les éléments radicaux eux-mêmes y sont souvent fort éloignés du sens qu'ils pouvaient y mettre : c'est le cas du radical *électro-,* dont l'ancêtre latin *electrum* remonte au grec *êlektron,* « ambre jaune » (substance attirant les corps légers quand on l'a frottée) ; l'*électron* moderne (1892) est un corpuscule dont le rapport avec l'ambre n'est pas un rapport d'identité (le frottement détache de l'ambre des électrons, dont le manque produit ensuite un appel de matière).

Le sens des recomposés est le plus souvent acquis par les usagers d'une manière globale : ceux mêmes qui connaissent les langues anciennes peuvent acheter du *trichloréthylène* ou du *paradichlorobenzène* sans réaliser mentalement une analyse sémantique qui demande surtout des connaissances en chimie ; il en faut encore plus pour comprendre une quantité de mots-formules de la pharmacopée, où entrent souvent des chiffres parmi les éléments radicaux, comme *bromure d'hydroxydiphénilacétoxy-3 méthoxy-7 N-méthyltropanium,* nom exact d'un combiné chimique dont la dénomination est remplacée dans les prescriptions médicales et sur les étiquettes des emballages par un nom arbitraire de marque commerciale en trois syllabes : *Palerol.*

Dans beaucoup de mots grecs, le premier élément radical est terminé par un *-o,* qui était primitivement la voyelle « thématique » de la seconde déclinaison, mais que les Grecs entendaient déjà comme une voyelle de liaison propre aux mots composés (comparer *akropolis,* « acropole », et *akra polis,* « ville haute ») ; il y avait d'ailleurs d'autres possibilités : *poly-glotte, calli-graphe, hexa-gone, choré-graphie.* Dans les mots latins, la voyelle thématique apparaît souvent sous la forme d'un *-i : agri-cole, auri-fère, multi-colore* (mais *raré-faction*).

À première vue, la logique voudrait que soit évité, dans la création des mots recomposés, l'accouplement d'un radical grec à un radical latin. Pourtant, le latin de basse époque en a donné l'exemple avec *monoculus* (d'où le franç. *monocle,* 1671), et ce scrupule serait encore moins justifié de nos jours, une fois admis que grec et latin fournissent en commun à la science un vocabulaire universel visant l'abstraction, la précision et l'arbitraire des algorithmes. Aussi, les mots hybrides sont-ils nombreux dans l'usage courant, et même dans le vocabulaire savant : *socio-logie, hyper-tension, télé-vision, télé-commande, géno-cide ;* l'*automobile,* qui joue un si grand rôle dans le discours quotidien, aurait dû être appelée, pour la cohérence, **ipsi-mobile* ou **auto-cinète.*

Encore plus fréquents sont les mariages de radicaux modernes (français ou étrangers) avec les radicaux antiques. Le radical antique vient généralement le premier : *aéro-gare, auto-route, auto-stop, micro-sillon, mono-place, multi-risque, kilo-watt, électro-aimant.* L'inverse est plus rare, parce qu'il pose un problème de liaison : un *-o-* a dû être ajouté pour observer les règles transformationnelles de composition dans *film-o-logie, gazo-gène, bélin-o-gramme, galvan-o-plastie, daguerré-o-type* (de *Belin, Galvani, Daguerre*) ; dans *bureaucratie,* un *-o-* est offert à l'oreille par le radical français ; les modèles latins autorisent l'*-i-* dans *bactéri-cide* et l'imposent dans *rat-i-cide, libert-i-cide* (fait sur *liberté*).

On ne peut nier la lourdeur des recomposés gréco-latins, mais il faut reconnaître que les plus rébarbatifs restent ordinairement cantonnés dans les domaines techniques où ils sont nés. Si certains ouvrages de critique et de doctrine en usent avec un maniérisme auquel ces genres furent sujets de tout temps, la langue courante ne les intègre qu'en leur appliquant un procédé d'adaptation particulier : la troncation ; les mots *photo, stylo, cinéma, télé* n'ont plus rien de « savant ». L'étymologie est oubliée dans ce raccourcissement, qui, parfois, ne laisse même pas entier le premier élément : *ciné* (pour *cinema-,* « mouvement »), *vélo* (pour *veloci-,* « rapide »), *pneu* (pour *pneuma-,* « souffle »). La fréquence des mots où la coupure se fait après un *o* a entraîné par analogie, en français familier, l'emploi de cet *o* comme suffixe abréviatif dans des mots qui ne le comportaient pas : *apéro (apéritif), mécano (mécanicien), prolo*

(prolétaire), proprio (propriétaire). Emprunt vulgaire d'un élément suffixal dont le fonds grec a fait les frais.

SOURCES VIVANTES

Pierre Guiraud, dans *les Mots étrangers* (1965), a dressé un tableau à double entrée, chronologique et géographique, des emprunts du français aux langues vivantes — où le grec moderne est donc compté, à l'exclusion du grec ancien, tout comme l'italien, à l'exclusion du latin. Ce dénombrement, fait d'après le dictionnaire étymologique d'A. Dauzat (Larousse) et celui de Bloch-Wartburg (P. U. F.), totalise 2 886 mots empruntés du XII^e^ au milieu du XX^e^ s. Voici les apports les plus importants :

Mots italiens ... 824

Mots anglais ... 694

Mots espagnols ... 302

Mots arabes ... 269

Mots néerlandais ... 214

Mots allemands ... 167

Mots d'Amérique latine ... 89

Mots portugais ... 56

Les apports scandinaves, turcs, slaves, malais, grecs, hébreux, hindous, japonais, chinois, africains, persans et d'Amérique du Nord s'échelonnent de 46 à 8.

On ne parlera ici que des deux sources les plus importantes, le fonds italien et le fonds anglo-saxon, parce qu'elles ont posé un même problème de portée générale.

L'influence italienne appartient au passé ; les nombres de mots empruntés par siècle sont éloquents :

XIIe ... 2

XIIIe ... 7

XIVe ... 50

XVe ... 79

XVIe ... 320

XVIIe ... 188

XVIIIe ... 101

XIXe ... 67

XXe ... 10

Le prestige de l'Italie se fonda au XVIe s. sur la puissance commerciale des marchands lombards. Au XIVe s., l'emprunt du mot *canon* (1339) marqua avec éclat le nouveau caractère d'une grandeur qui devait s'affirmer sur de solides assises ; en trois siècles, l'Italie devait donner encore à l'art militaire français les mots *casemate, mousquet, cartouche, parapet, escrime, cavalier, alarme, brigade, saccager, escalade, solde, poste, escadron, infanterie, escorte, soldat, colonel, bataillon, sentinelle, vedette, estafette, généralissime, attaquer, caporal,* parmi beaucoup d'autres.

C'est seulement au XVIe s. que se multiplièrent les emprunts culturels, relatifs à l'architecture (*rotonde, esplanade, tribune, belvédère, architrave, balcon, façade,* etc.), aux beaux-arts (*cadence, tercet, violon, médaille, bronze, bémol, mosaïque, madrigal, sonnet, sérénade, concert, ballet, pavane, trombone,* etc.), aux vêtements et à la cuisine (*brocart, panache, masque, escarpin, parasol, veste, ombrelle, moustache, parfumer, pommade, artichaut, sorbet, vermicelle,* etc.), au mode de vie (*courtisan, festin, balle, ballon, carrosse, carafe, charlatan, canaille, populace, postillon, assassin, majordome, caresser, frasque, s'amouracher, cabriole, caprice, escapade, fougue,* etc.).

L'engouement était lié à l'éclat de la Renaissance artistique, à l'humanisme, dont le retentissement fut profond en France, en même temps qu'à l'implantation des Italiens à la cour de France après le mariage d'Henri II avec Catherine de Médicis (1533). L'Italie fut à la mode comme l'Angleterre devait l'être au XIXe s., l'Amérique au XXe s.

Les contemporains s'alarmèrent, et l'italomanie fut attaquée dans une satire ou diatribe d'Henri Estienne, *Deux Dialogues du nouveau langage françoys italianizé* (1578). Le savant humaniste analysait les tics, les barbarismes des « Romipètes », il parodiait le galimatias de Philausone, gentilhomme courtisanopolitois :

> *J'ay bonnes jambes (de quoy Dieu soit ringratié), mais j'ai batu la strade desja tout ce matin, et n'estoit cela il me basteret l'anime d'accompagner vostre seigneurie ou elle voudret...*

Aucun des néologismes qu'il accumule dans ce texte n'a survécu, non plus que tant d'autres dont il dresse une longue liste : *aconche, amorevolesse, bugie, calizelles, capite, contrade, disco, dismentiquer,* etc.

Une thèse de B. H. Wind sur *les Mots italiens introduits en français au XVIe s.* (1928) donne le nombre de 900 emprunts pour ce seul siècle ; si l'écart est tel entre ce nombre et les 320 mentionnés dans les dictionnaires dépouillés par P. Guiraud, c'est que la majorité des mots relevés par B. H. Wind n'étaient qu'emprunts « connotatifs », aussi caducs que le fut la mode italienne. À partir du XVIIe s., les emprunts ne touchèrent plus que les vocabulaires techniques des arts graphiques (*coloris, profil, calquer, svelte, dégrader, miniature, fresque, dessiner, caricature, gouache, aquarelle,* etc.), de la musique (*opéra, mandoline, cantate, sonate, violoncelle, solfège,* et toute une terminologie internationalisée sans adaptation formelle : *solo, adagio, allegro, do, soprano, crescendo, piano,* etc.), de l'architecture et du théâtre. Autant d'apports qui enrichirent la culture française sans faire peser la moindre menace sur l'intégrité de la langue.

Les emprunts à l'anglais, insignifiants jusqu'au XVIIe s., ont marqué une première poussée au milieu du XVIIIe s., avec des mots relatifs aux institutions enviées par nos philosophes, aux sports, au mode de vie. Des alarmistes parlèrent d'*anglomanie* (1754). Un flot d'emprunts déferla à l'époque du romantisme, où les termes de chemin de fer (*tunnel, tender, viaduc, terminus, bogie, express, sleeping-car, wagon,* etc.) ne peuvent rivaliser avec les termes de sport (*tandem, handicap, poney, turf, tennis, polo,* etc.), également dénotatifs. La fondation du *Jockey-Club* français (1833) initia à la langue et aux mœurs anglaises, au *dandysme* (1830), toute l'aristocratie.

Après la Première Guerre mondiale, les Anglais furent associés dans la faveur de la bourgeoisie française aux Américains, dont les succès sportifs, techniques, cinématographiques (*film*), artistiques (*jazz*) allèrent croissant.

F. Mackenzie a fait le bilan des *Relations de l'Angleterre et de la France d'après le vocabulaire* (1939). Dans cet inventaire, qu'il veut exhaustif, l'auteur compte 3 000 anglicismes en français. Même si l'on suppose que les deux tiers de ces mots sont étrangers au vocabulaire commun, le nombre peut inquiéter, comme inquiétait celui des italianismes en 1578.

La Seconde Guerre mondiale a renforcé en France le prestige des alliés d'outre-Atlantique, à qui leurs adversaires politiques eux-mêmes ont emprunté deux mots pour les inviter à retourner chez eux (*Go home !*). L'afflux des termes relatifs au commerce, aux sciences, au « way of life » est trop récent et incontrôlé pour qu'on puisse les dénombrer. René Étiemble a pu, dans *Parlez-vous franglais ?,* composer un pastiche du « sabir atlantique » franco-anglo-saxon, qui dépasse cent fois en volume les modèles du genre inspirés à Rabelais et à H. Estienne par les écumeurs du latin et de l'italien. Professeur à la Sorbonne, il a fait mettre en fiches par des étudiants tous les américanismes recueillis dans quelques numéros d'illustrés destinés aux *teenagers* (enfants et jeunes gens de dix à vingt ans) : la moisson fut de 300 mots ; une enquête supplémentaire sur quelques numéros des hebdomadaires *Tintin* et *Top* donna 77 mots absents de la première liste, tels que :

airhostess, baby-sitter, bloomer, blues, browning, camerawoman, check-list, comics, gadget, etc. De pareilles statistiques motivent un certain pessimisme, et l'on parle justement d'intoxication quand on considère qu'il s'agit là du français diffusé par les journaux enfantins.

Beaucoup de ces emprunts sont dénotatifs d'objets ou de notions étrangers à la tradition française. Quant aux emprunts apparemment connotatifs, ils peuvent souvent se justifier par des qualités formelles que n'avait pas l'équivalent français ; ainsi, l'anglais *lift* est phoniquement mieux adapté à la dénotation d'un mouvement vertical que son équivalent français *ascenseur,* et se prête à une dérivation (*liftier*) que la base française ne donnait pas (*garçon d'ascenseur*).

L'intégration d'un important vocabulaire étranger peut faciliter l'expansion même de la langue emprunteuse. C'est ce que disait à propos des gallicismes de l'anglais le linguiste John Orr dans une conférence à la radio anglaise en 1948 :

> « C'est en somme grâce au français, grâce à cette longue période de bilinguisme qui a transformé notre langue, que nous nous intégrons dans l'Europe occidentale beaucoup plus facilement que ne saurait le faire l'Allemagne. »
> (V. *Le français moderne,* oct. 1948.)

En effet, la thèse de F. Machenzie mentionnée plus haut, en face des 3 000 anglicismes du français, dénombrait environ 5 000 gallicismes de l'anglais, et l'on ne dit pas que l'anglais ait été abâtardi, vassalisé par le français.

Le terme d' « emprunt » ne distingue pas assez les prêts momentanés des acquisitions durables. Si les mots anglais relevés par Étiemble nous paraissent défigurer notre langue, c'est qu'ils n'y sont pas assimilés : peut-être ne le seront-ils jamais plus que les mots italiens accumulés par H. Estienne.

On enseigne que le vocabulaire anglais compte plus de la moitié de gallicismes. Or, des numérations faites sur des textes d'écrivains anglais ont prouvé que la proportion d'anglo-saxon n'y descend pas au-dessous de 70 p. 100 ; elle est de 90 p. 100 chez Shakespeare ; dans les propos d'un intellectuel américain, elle est de 78 p. 100, et le français de 15 p. 100 (A. Hood Roberts, *A Statistical Linguistic Analysis of American English,* 1965). Sans doute le français parlé en France reste-t-il beaucoup plus exempt d'anglicismes que la lecture de la presse ne le fait craindre. H. Mitterand observe que, parmi les 1 000 mots les plus fréquemment employés de la langue française, il n'y a qu'un terme étranger : *speaker* (*les Mots français,* 1963).

La vitalité d'une langue est celle de la civilisation qu'elle exprime. Il n'est pas dit que la poussée d'anglomanie observée au XXe s. sera suivie d'une récession, comme le fut l'italomanie au XVIIe s. ; mais les structures et les richesses d'une langue de culture résistent si bien aux forces d'altération qu'une hégémonie de la civilisation américaine — comme d'une autre — en France et dans les pays francophones y menacerait notre langue d'un remplacement graduel plutôt que d'une profonde assimilation.

emprunté, e [ɑ̃prœte] adj. (part. passé de *emprunter ;* fin du XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1578, Du Bartas). **1.** Qui a une attitude gauche, embarrassée ; qui manque d'aisance, de naturel : *Les regards se fixaient sur moi ; et, devant converser, je paraissais encore plus gauche. Dieu ! que je me sentais donc emprunté !* (Gide). *Des gestes empruntés.* ‖ **2.** Que l'on a adopté pour cacher la vérité : *Un nom emprunté.* ‖ **3.** *Class.* Qui est le produit d'une imitation et ne correspond pas à la vraie personnalité : *Chacun chercha pour plaire un visage emprunté* (Boileau).

● SYN. : **1** *embarrassé, empêtré, empoté* (fam.), *gauche, gêné, godiche* (fam.) ; **2** *faux.* — CONTR. : **1** *aisé, dégagé, élégant, naturel ;* **2** *authentique, réel, vrai.*

emprunter [ɑ̃prœte] v. tr. (lat. pop. **imprumutare,* altér. de **impromutare,* de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et du bas lat. *promutuari,* emprunter d'avance, de *pro-,* préf. marquant l'antériorité, et du lat. class. *mutuari,* emprunter, de *mutuum,* emprunt, dér. de *mutare,* déplacer, échanger ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, début du XIIIe s. ; sens 4, 1538, R. Estienne). **1.** Obtenir à titre de prêt : *Emprunter sa voiture à un ami. L'argent manquait donc toujours ; il en fallut emprunter* (Chateaubriand). ‖ *Absol.* Obtenir de l'argent à titre de prêt : *Emprunter de tous côtés.* ‖ **2.** *Fig.* Prendre quelque chose à autrui pour se l'approprier, le reproduire ou l'imiter : *J'emprunte à mon ami ces détails sur les nuits de Montmartre* (Nerval). *Mes grandes attitudes, que j'ai l'air d'emprunter aux plus fiers monuments* (Baudelaire). *Les Hébreux ont sans doute emprunté l'écriture aux Phéniciens* (Renan). *L'anglais a emprunté de nombreux mots au français pendant le Moyen Âge.* ‖ **3.** Avoir recours à une aide, à un service d'origine étrangère : *Emprunter la voix des ondes pour se faire entendre de tous.* ‖ Fam. *Emprunter une route, un chemin,* etc., les utiliser pour se rendre à destination. ‖ **4.** Recevoir, tenir de quelqu'un ou de quelque chose un de ses caractères propres : *Seules les passions fécondent l'intelligence du poète ; et c'est aux passions seulement que les idées empruntent la vie* (Suarès). *C'est du Soleil que la Lune emprunte sa lumière.* ‖ *Spécialem.* Revêtir les caractères propres à quelqu'un ou à quelque chose d'autre : *Le vice emprunte parfois l'apparence de la vertu. Et sa souplesse torse empruntée aux reptiles, | Sa cambrure élastique et ses seins érectiles | Suscitent le désir de l'impossible hymen* (Samain).

● SYN. : **2** *puiser, tirer ; copier, imiter, plagier ;* **4** *devoir à, hériter de, recevoir, retirer de.*

● REM. Au sens 1, à l'époque classique, lorsque le complément indirect de *emprunter* était un nom de personne, il pouvait se construire avec la prép. *de : Il emprunte de l'argent de ses collègues* (La Bruyère). Au sens 3, *emprunter de,* avec un complément désignant une chose, est vieilli : *Ce raisonnement emprunte de la circonstance présente une nouvelle force* (Acad.). *Les magistrats empruntent leur autorité du pouvoir qui les constitue* (Littré).

emprunteur, euse [ɑ̃prœtœr, -øz] n. (de *emprunter ;* milieu du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s., E. Des-champs). **1.** Personne qui emprunte : *Le prêteur et l'emprunteur ;* et adjectiv., au fig. : *Depuis que je travaille pour vous, les ressorts de mon esprit emprunteur sont diablement usés* (Regnard). ‖ **2.** Personne qui a l'habitude d'emprunter de l'argent : *Cette fièvre d'agitation de l'emprunteur qui a sa demande au bord des lèvres et vous en veut presque de ne pas la deviner* (Daudet).

● SYN. : **2** *tapeur* (fam.). — CONTR. : **1** *prêteur.*

empuantir [ɑ̃pyɑ̃tir] v. tr. (de *en-* et de *puant ;* 1495, J. de Vignay). [Conj. : v. *finir.*] Infecter par une odeur nauséabonde : *Des ivresses qui empuantissaient la maison* (Zola). *La soirée était étouffante ; l'air des faubourgs, empuanti* (Martin du Gard).

● SYN. : *empester.* — CONTR. : *embaumer, parfumer.*

◆ **s'empuantir** v. pr. (1549, R. Estienne). Devenir puant, nauséabond : *Atmosphère qui commence à s'empuantir.*

empuantissement [ɑ̃pyɑ̃tismɑ̃] n. m. (de *empuantir ;* 1636, Monet). Action d'empuantir, ou le fait de s'empuantir ; état de ce qui est empuanti : *L'empuantissement des eaux.*

empusa [ɑ̃pyza] n. f. (mot du lat. scientif. moderne, tiré du gr. *Empousa* [v. l'art. suiv.] ; 1839, Boiste, écrit *empuse empusa,* XXe s.], au sens 1 ; sens 2 [écrit *empusa*], 1888, Larousse). **1.** Insecte orthoptère voisin de la mouche. ‖ **2.** Champignon qui vit en parasite dans le corps des insectes, et notamment des mouches.

empuse [ɑ̃pyz] n. f. (gr. *Empousa,* n. d'un spectre, aux apparences diverses, envoyé par Hécate ; 1605, Le Loyer). Aux XVIe et XVIIe s., nom donné à des conceptions purement imaginaires.

empyème [ɑ̃pjɛm] n. m. (gr. *empuêma,* abcès purulent intérieur, de *empuein,* avoir des abcès purulents intérieurs, de *en,* dans, et *puon,* pus ; v. 1400, Godefroy, écrit *empeime* [*empyème,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1849, Bescherelle). **1.** Collection purulente dans une cavité naturelle, surtout dans la plèvre (pleurésie purulente). || **2.** *Vx.* Tout épanchement liquide dans la plèvre. || **3.** Opération par laquelle on évacue le pus collecté dans la plèvre.

empyrée [ɑ̃pire] n. m. (de l'adj. du bas lat. ecclés. *empyrius,* de feu, de l'empyrée, gr. *empurios,* qui est en feu, de *en,* dans, et *pûr,* feu ; 1544, M. Scève, aux sens 1-3 [*les cieulx empirees,* XIIIe s., Godefroy] ; sens 4, 1830, Lamartine). **1.** Dans certains systèmes cosmologiques de l'Antiquité, la partie supérieure du ciel, où était réuni l'élément igné. || Dans la mythologie, partie la plus élevée du ciel, que les dieux habitaient. || **2.** *Fig.* et *littér.* Les hautes sphères où se tiennent les êtres supérieurs : *De celle-là, au contraire, Odette se souciait peu, pensant seulement aux personnes situées au-dessus d'elle-même plutôt que dans un aussi vague empyrée* (Proust). || **3.** *Poét.* Séjour des bienheureux, lieu de délices. || **4.** *Poét.* La voûte azurée du ciel, le firmament : *L'œil aime* [...] | *À compter la foule azurée* | *Des étoiles dans l'empyrée* | *Et des vagues au bord des mers* (Lamartine).

empyreumatique [ɑ̃pirømatik] adj. (dér. savant de *empyreume ;* 1728, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). Qui tient de l'empyreume (peu usité) : *C'est pourquoi l'air a un petit goût empyreumatique* (Apollinaire).

empyreume [ɑ̃pirøm] n. m. (gr. *empureuma,* charbon, braise pour rallumer le feu, de *empureuein,* enflammer, de *en,* dans, et *pureuein,* allumer, dér. de *pûr,* feu ; v. 1560, Paré). En chimie, saveur et odeur fortes et désagréables qu'une matière organique contracte lorsqu'on la soumet à un feu violent.

ému, e [emy] adj. (part. passé de *émouvoir ;* XIIe s., aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1641, Corneille ; sens 4, av. 1848, Chateaubriand ; sens 5-6, 1870, Larousse). **1.** *Class.* et *littér.* Mis en mouvement, en branle : *Dans les airs mille cloches émues* (Boileau). *Comme vous voilà émue sur la pointe de vos petits pieds* (Musset). || **2.** *Class.* Se disait d'une foule agitée par l'émeute : *Tout est calme, Seigneur, un moment de ma vue* | *A soudain apaisé la populace émue* (Corneille). || **3.** Qui est sous le coup d'une émotion : *Elle avait l'air d'être émue, de palpiter* (Balzac). || **4.** Qui manifeste, témoigne de l'émotion : *La pleine licence de mes désirs n'aurait pas ajouté une corde à ma lyre, un son plus ému à ma voix* (Chateaubriand). || **5.** Qui marque une émotion sincère : *Adresser à quelqu'un ses condoléances émues.* || **6.** *Fam.* et *vx.* Qui est troublé par une légère ivresse : *Il était un peu ému en revenant du banquet.*

• SYN. : **3** *bouleversé, ébranlé, impressionné, remué, retourné* (fam.), *révolutionné* (fam.), *saisi, secoué* (fam.), *touché, troublé ;* **4** *bouleversant, déchirant, pathétique, poignant, touchant, tragique ;* **5** *attristé, éploré ;* **6** *éméché* (fam.), *gai, gris.*

émulateur, trice [emylatœr, -tris] n. (lat. *aemulator,* celui qui cherche à égaler, à imiter, de *aemulatum,* supin de *aemulari* [v. ÉMULATION] ; 1495, J. de Vignay). *Vx.* Personne qui est animée du sentiment d'émulation.

◆ **émulateur** n. m. (milieu du XXe s.). En informatique, ensemble de circuits internes donnant à un ordinateur déterminé la possibilité d'analyser et d'exécuter tout ou partie du jeu d'instructions défini pour un autre ordinateur.

émulation [emylasjɔ̃] n. f. (lat. *aemulatio,* rivalité [en bonne ou en mauvaise part], de *aemulatum,* supin de *aemulari,* rivaliser avec, dér. de *aemulus* [v. ÉMULE] ; v. 1200, *Règle de saint Benoît*). Sentiment qui pousse à égaler ou à surpasser autrui, généralement dans une intention louable : *Nous imitons les bonnes actions par émulation, et les mauvaises par la malignité de notre nature* (La Rochefoucauld). *La liberté favorise l'émulation et ne la détruit pas* (Proudhon).

émule [emyl] n. (lat. *aemulus,* qui cherche à imiter, à égaler, rival ; XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Personne qui cherche à en égaler ou à en surpasser une autre, à montrer des qualités égales ou supérieures aux siennes : *Entre chercheurs du vrai, il n'y a que des émules, il n'y a point de rivaux* (Girardin). || Se dit parfois en mauvaise part : *Mariez une Agnès à un fripon, elle sera bientôt l'émule du mari en friponnerie* (Fourier). || **2.** Personne qui atteint ou qui est près d'atteindre au prestige d'une autre : *Je ne saurais néanmoins me flatter au point de me croire l'émule de ces deux grands auteurs* (France). *Il* [Baudelaire] *était d'une sensibilité dont l'exigence le conduisait aux recherches les plus délicates de la forme ; mais ces dons n'eussent fait de lui qu'un émule de Gautier, sans doute, ou un excellent artiste du Parnasse, s'il n'eût, par la curiosité de son esprit, mérité la chance de découvrir dans les ouvrages d'Edgar Poe un nouveau monde intellectuel* (Valéry).

émulseur [emylsœr] n. m. (de *émuls*[*ion*] ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Appareil destiné à produire des émulsions. || **2.** Dans l'industrie laitière, appareil avec lequel on mélange au lait écrémé les matières grasses nécessaires à la fabrication du fromage.

émulsibilité [emylsibilite] n. f. (de *émuls*[*ion*] ; XXe s.). Aptitude à former des émulsions.

émulsif, ive [emylsif, -iv] adj. et n. m. (dér. savant du lat. *emulsum* [v. ÉMULSION] ; 1755, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui contient de l'huile qu'on peut extraire par expression. || **2.** Syn. de ÉMULSIFIANT, E et de ÉMULSIONNANT, E.

émulsifiable [emylsifjabl] adj. (de *émulsifier ;* milieu du XXe s.). Que l'on peut mettre en émulsion. || *Spécialem.* Se dit d'un bitume routier destiné à l'émulsification.

• REM. On dit aussi ÉMULSIONNABLE.

émulsifiant, e [emylsifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *émulsifier ;* milieu du XXe s.). Se dit d'un composé favorisant la formation ou la conservation d'une émulsion.

• REM. On dit aussi ÉMULSIF, ÉMULSIONNANT et ÉMULSIFICATEUR.

émulsificateur [emylsifikatœr] n. m. (de *émulsifier ;* milieu du XXe s., aux sens 1-2). **1.** Additif qui rend un bitume émulsifiable. || **2.** Machine servant à l'émulsification des bitumes.

émulsification [emylsifikasjɔ̃] n. f. (de *émulsifier ;* milieu du XXe s.). Action d'émulsifier, de mettre en émulsion. || *Spécialem.* Procédé qui permet d'utiliser à froid certains bitumes routiers, en leur ajoutant leur volume d'eau après les avoir rendus émulsifiables.

émulsifier [emylsifje] v. tr. (de *émuls*[*ion*] et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; milieu du XXe s.). Mettre un produit en émulsion : *Émulsifier un bitume routier avec de l'eau.*

• SYN. : *émulsionner.*

émulsine [emylsin] n. f. (de *émuls*[*ion*] ; 1864, Littré). Diastase contenue dans les amandes.

émulsion [emylsjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *emulsum,* supin de *emulgere,* traire, épuiser, extraire, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *mulgere,* traire ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** Préparation obtenue par la dispersion, sous forme de globules microscopiques, d'un liquide au sein d'un autre liquide avec lequel il ne peut pas former un mélange homogène : *Le lait est une émulsion de graisse dans l'eau.* || *Spécialem.* Préparation pharmaceutique liquide, ayant la couleur et la consistance du lait, destinée à faciliter l'absorption des huiles. || *Émulsion routière,* produit constitué par des gouttelettes de bitume en suspension dans l'eau, mais non mélangées à elle, qui sert au revêtement superficiel des chaussées. || **2.** Préparation chimique sensible à la lumière, qui couvre les films et les papiers photographiques.

émulsionnable [emylsjɔnabl] adj. (de *émulsionner ;* XX^e s.). Syn. de ÉMULSIFIABLE.

émulsionnant, e [emylsjɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *émulsionner ;* XX^e s., comme adj. et comme n. m.). Se dit d'un agent capable de faciliter et parfois de stabiliser une émulsion.

• REM. On dit aussi ÉMULSIF, IVE et ÉMULSIFIANT, E.

◆ **émulsionnant** n. m. Composé ou mélange de composés chimiques capable de stabiliser une émulsion.

émulsionnement [emylsiɔnmɑ̃] n. m. (de *émulsionner ;* 1870, Larousse). Obtention d'une émulsion.

émulsionner [emylsjɔne] v. tr. (de *émulsion ;* 1690, Furetière, au sens de « additionner [un breuvage] d'une émulsion » ; sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Disperser un corps, divisé en particules aussi fines que possible, dans un milieu où il est insoluble, afin d'obtenir un ensemble relativement homogène et temporairement stable. || **2.** En photographie, étendre l'émulsion sensible sur un support.

• REM. On dit aussi ÉMULSIFIER, au sens **1.**

émulsionneur [emylsjɔnœr] n. m. (de *émulsionner ;* XX^e s.). Appareil destiné à produire des émulsions.

1. en [ɑ̃] prép. • ÉTYM. Lat. *in,* dans, en, sur [avec ou sans mouvement, pour le lieu, le temps et l'état]. — A : sens III, 10, 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *in* (*en,* X^e s.) ; sens I, 1, III, 1 et 4, fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie* (écrit *en* et *in*) ; sens I, 2, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens I, 3, III, 5 et 9, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy ; sens I, 4 et III, 3, XII^e s., *Roncevaux ;* sens II, 1, fin du X^e s., *Vie de saint Léger ;* sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens III, 2, XIII^e s., *Chastelaine de Vergi ;* sens III, 6, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens III, 7, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens III, 8, v. 1170, *Fierabras ;* sens IV, 1273, Adenet ; sens V, 1 et 3, XIII^e s. ; sens V, 2, fin du X^e s., *Fragment de Valenciennes.* — B : sens 1, fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie ;* sens 2 et 4, fin du X^e s., *Fragment de Valenciennes ;* sens 3, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy.

A. Emplois actuels.

• **I.** MARQUE LE LIEU (DANS CERTAINES CONDITIONS SYNTAXIQUES). **1.** Indique l'endroit dans lequel se trouve ou se rend une personne ou une chose : *Passer cinq ans en prison. Marins perdus en mer. Un objet exposé en vitrine. Aller en montagne. Se rendre en forêt. Mettre des cornichons en bocaux. Aller en Angleterre.* (V. Rem. 1 et 2.) || **2.** Indique l'intériorité, l'individualité de quelqu'un : *Rentre en toi-même, Octave* (Corneille). *Claire avait aimé en Christian une certaine image du poète* (Maurois). || **3.** Avec des mots abstraits, indique une localisation, un domaine particulier : *Avoir un texte en mémoire. En votre âme et conscience.* || **4.** Dans certaines expressions, garde le sens ancien de *sur : Le Christ en croix. Portrait en pied. Mettre un genou en terre. Un cavalier, silhouette mélodramatique, penché en avant sur sa selle, le casque en tête, le mousqueton au poing* (Daudet).

• **II.** MARQUE LE TEMPS. **1.** Indique le moment où une action se situe ou s'accomplit ; avec les noms de mois : *En avril, en mai ;* avec les noms de saisons (sauf le printemps) : *En été ;* avec la date de l'année : *En 1789 ;* dans certaines expressions : *En l'an de grâce... En semaine.* || **2.** Indique la durée (alors que *dans* marque la date à venir à partir du moment présent) : *Il a été guéri en deux jours. Il fera ce travail en moins d'un an.* || S'emploie également en ce sens dans des locutions : *En un clin d'œil. En cinq sec.*

• **III.** MARQUE LA MANIÈRE. **1.** Indique la manière d'être, l'état d'un être animé ou d'une chose : *Une personne en uniforme, en deuil. Écouter en silence. Un animal en bonne santé. Une chambre en désordre. Des vêtements en lambeaux. Une voiture en panne.* || **2.** Indique une disposition affective, morale : *Être en colère, en joie. Être en prière. Tomber en admiration.* || **3.** Indique l'aspect sous lequel on considère une chose ou un être animé : *Voir tout en noir. Prendre quelqu'un en horreur.* || **4.** Indique la forme sous laquelle une chose est réalisée : *Une tragédie en vers. Une émission en direct. Un livre en anglais. Un paiement en dollars ;* ou la composition d'un tout en parties : *Une pièce en cinq actes. Un roman en quinze chapitres.* || **5.** Introduit le complément qui précise le domaine, le champ d'application d'une qualité ou d'une compétence : *Fort en mathématiques. Timide en amour. Sérieux en affaires.* || Exprime la spécialisation d'un grade ou d'une profession : *Licencié en droit. Expert en assurances. Peintre en bâtiment.* || **6.** Introduit le complément de verbes impliquant une transformation, le passage d'un état à un autre : *Le Christ changea l'eau en vin. Une maison qui tombe en ruine. Mettre en marche un appareil. Éclater en sanglots. Entrer en convalescence ;* le passage d'un aspect à un autre aspect : *Se déguiser en hussard. Peindre un mur en blanc ;* la division : *Partager un gâteau en six.* || **7.** Indique la matière dont une chose est faite (pouvant souvent alterner avec *de* quand *en* introduit un complément de nom) : *Une maison en brique. Construire un pont en béton.* (V. Rem. 3.) || **8.** Indique la manière de se comporter : *Se conduire en ami. Traiter quelqu'un en esclave.* || **9.** Introduit le gérondif : *Il travaille en chantant. Tout en étant riche, il vit très simplement.* (V. Rem. 4.) || **10.** En corrélation avec *de,* indique la répétition, la progression : *De temps en temps. Courir de ville en ville. Il s'affaiblit de plus en plus. Aller de mal en pis. Compter de dix en dix.* || Fig. *Tomber de Charybde en Scylla,* tomber d'un grand danger dans un plus grand encore.

• **IV.** INTRODUIT LE COMPLÉMENT DES VERBES « CROIRE », « ESPÉRER », DE LA LOCUTION « AVOIR CONFIANCE ». V. Rem 1.

• **V.** FORME DES LOCUTIONS ADVERBIALES ET PRÉPOSITIVES. **1.** Avec des noms abstraits : *Payer en totalité. Commander un plat en supplément. Attaquer en force. Habiter en face de la mairie. En temps de paix.* || **2.** Avec des adjectifs ou des adverbes : *En long. En large. En haut (de). En avant (de). En plus (de).* || **3.** Avec des noms abstraits, des adjectifs, des adverbes, forme des locutions servant de liaison et pouvant être placées en tête d'énoncé : *En revanche. En principe. En effet. En moyenne. En gros. En bref. En outre.*

B. Emplois anciens.

1. Jusqu'au XVII^e s., l'emploi de *en* était beaucoup plus étendu, il pouvait introduire un complément de lieu là où nous utiliserions d'autres prépositions : au lieu de *dans : Nous le regardons en un miroir* (Racine) ; au lieu de *à : Si nous étions en leur place* (Malherbe) ; au lieu de *sur : Ce que Jésus-Christ est venu chercher du ciel en la terre* (Bossuet). || **2.** *En* introduisait un complément marquant l'objet d'un sentiment ou d'une pensée : au lieu de *pour : L'intérêt qu'en vous on s'avise de prendre* (Molière) ; au lieu de *à : Le plus sûr est, ma foi, de se fier en nous* (Molière) ; au lieu de *de,*à propos de : *S'affliger démesurément en la mort d'un ami* (Malherbe). || **3.** *En* introduisait l'objet secondaire des verbes *intéresser, réduire, exposer : Il n'y a point d'auditeur qu'elle n'intéresse en sa douleur* (Boursault). *En quelle extrémité, seigneur, suis-je réduite ?* (Racine). *Je lui dis ingénument en quel danger ma jeunesse avait été exposée* (Fénelon). || **4.** *En* introduisait un complément de manière ou de moyen : au lieu de *de : Il n'y a rien de si impertinent qu'on ne fasse avaler lorsqu'on l'assaisonne en louange* (Molière) ; au lieu de *par : Le bienfait ne se considère pas en la chose faite ou donnée, mais en l'affection de celui qui la donne* (Malherbe).

Remarques.

1. L'ARTICLE DEVANT LE COMPLÉMENT. Le complément introduit par *en* est généralement dépourvu de l'article (*en* est spécialement rare avec les formes *la, le, l',*

les) et de tout déterminatif, sauf : 1° dans la langue poétique ou le style élevé : *On mit l'aïeul au centre en une tour de pierre* (Hugo) ; 2° dans quelques formules toutes faites : *Une cérémonie en l'église de..., en ce temps-là, en mon âme et conscience, en l'honneur de, en l'absence de témoins, en l'an de grâce 1900, laisser les choses en l'état ;* 3° pour introduire le complément du verbe exprimant la transformation d'un objet : *Il a changé sa maison en un musée étonnant ;* 4° devant le complément des verbes *croire* et *espérer* exprimant une foi : *Il croit en un Dieu unique. Il espère en votre visite. Votre croyance en la survivance des âmes est nourrie du besoin de cette quiétude* (Gide) ; avec la locution *avoir confiance : Il a confiance en ses amis. Elle n'avait jamais partagé tout à fait la confiance de Solange en la solidité de ces fiançailles* (Montherlant). || **2.** « EN » DEVANT LES NOMS DE LIEU. *a*) Devant les noms de *départements,* on dit normalement *dans l'Ain, dans la Nièvre, dans la Loire-Atlantique ;* mais on emploie *en* si le nom est composé de deux termes coordonnés par *et : Une villa en Seine-et-Marne, un voyage en Loir-et-Cher. b*) Devant les noms d' *îles,* on emploie *à* ou *en,* sans qu'on puisse formuler de règle. On tend à réserver *à* pour les noms féminins de petites îles lointaines : *à la Martinique,* et pour les noms masculins de grandes îles lointaines : *à Madagascar ;* et à réserver *en* pour les noms féminins de grandes îles, proches ou lointaines : *En Corse, en Nouvelle-Guinée, en Islande. c*) Devant les noms de *pays, en* est utilisé avec les noms qui admettent ordinairement les formes *la* ou *l'* d'articles (noms féminins, noms masculins commençant par une voyelle ou un *h* muet) : *En France, en Patagonie, en Afghanistan ; en Albanie, en Hindoustan, en U.R.S.S.* (mais : *au Portugal, aux Pays-Bas*) ; devant les noms de provinces françaises ou proches de la France, on tend à employer en au masculin comme au féminin : *En Normandie, en Limousin, en Piémont. d*) Devant les noms de villes, on n'emploie plus *en* aujourd'hui. Les tournures *en Avignon, en Arles,* etc., sont des provençalismes utilisés par Daudet et parfois repris par affectation, mais n'appartiennent pas à l'usage général. || **3.** « EN » ET « DE » POUR LES NOMS DE MATIÈRE. Au propre, on peut dire indifféremment *une table en bois, une table de bois ; un vêtement en linge ou en laine* (Acad.), *un vêtement de linge ou de laine,* etc., mais, au sens figuré, on ne peut employer que *de : Bismarck le chancelier de fer ; une voix d'or.* || **4.** RÉPÉTITION DE « EN ». On répète la préposition *en* devant le gérondif : *En entrant et en sortant,*sauf si le second gérondif ne fait que développer le premier : *En expliquant et discutant ce point de vue.*

2. en [ɑ̃] pron. adverbial (lat. *inde,* de là, à partir de là [lieu, temps, cause] ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *ent* [*en,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*], au sens 1 ; sens 2, XIIe s., *Roncevaux*). **1.** Marque le point de départ, l'origine d'une action : *J'en viens directement. Le train en part.* || **2.** Se combine avec la forme pronominale de certains verbes qui marquent l'idée d'un point de départ, du début d'un mouvement : *S'en aller, s'en retourner.*

• REM. Dans certains verbes, l'adverbe a été soudé au radical et est traité comme un préfixe : *s'enfuir, s'envoler ;* d'où la disparition des formes anciennes où il était séparable : *Fuis-t'en* (La Fontaine). [Elles] *s'en sont volées* (M. Régnier), au profit de : *enfuis-toi ; elles se sont envolées.* On observe la même tendance dans les formes composées de *s'en aller,* où l'usage le plus soigné exigerait *il s'en est allé,* mais où le langage courant ne connaît plus guère que *il s'est en allé : Il s'est en allé avec une ère entière du monde* (Chateaubriand). À l'impératif de ce verbe, au contraire, *en* est toujours séparé : *Va-t'en, allez-vous-en.* (Pour la place de *en,* v. Rem. 4 de l'art. suivant.)

3. en [ɑ̃] pron. pers. atone de la 3e personne (lat. *inde* [v. EN 2] ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *int* [*ent,* fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie ; en,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens 1 ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie ;* sens 4, v. 1138, *Vie de saint Gilles*). **1.** Équivaut à *de lui, d'eux, d'elle(s), de cela,* et peut avoir toutes les fonctions d'un substantif précédé de la préposition *de :* complément d'un nom : *Je ne savais rien de cette ville, je n'en connaissais que le nom ;* complément d'un adjectif : *Cette ville, j'en étais amoureux ;* complément d'objet d'un verbe : *Cette ville, je m'en souviendrai toujours ;* complément circonstanciel, et particulièrement de cause, de moyen, d'origine, d'agent : *Il prit une planche et en boucha le trou* (Hugo). *Il tomba malade et en mourut. La peste ayant éclaté, il en fut atteint.* || **2.** *En* s'emploie comme pronom conjoint, complément à valeur partitive d'un autre pronom, d'un adverbe de quantité placés après un verbe : *On manquait de porteurs ; il s'en présenta un, deux, plusieurs. On n'en a trouvé aucun. J'en connais certains, beaucoup. J'en connais d'autres, un autre. J'en connais moins, plus, autant que lui.* || **3.** *En* représente un substantif précédé de l'article partitif ou du pluriel de l'article indéfini, comme sujet d'un impersonnel ou comme objet direct : *Il en existe* [des villes] *de plus belles, mais je n'en connais pas de plus agréables. « Voulez-vous du pain ? — J'en ai. »* || **4.** Il forme avec certains verbes des locutions dans lesquelles il représente un terme non exprimé, souvent indéfinissable. || *En vouloir à quelqu'un,* lui garder haine et rancune. || *En avoir assez,* être las de quelque chose ou de la vie en général. || *N'en pouvoir plus,* être à bout de forces.

• REM. **1.** EMPLOIS CLASSIQUES. Dans la langue classique, *en* représente aussi bien des personnes que des choses : *Nourri dans le sérail, j'en connais les détours* (Racine). *J'espère retrouver mes parents ; j'en attends des nouvelles avec impatience* (Molière). Les grammairiens ont tenté de spécialiser *en* pour renvoyer à des choses, des animaux, des idées, non à des humains : *J'en suis content,* de cela, de cette chose, de ces choses ; *je suis content de lui,* d'eux, etc., de cette personne, de ces personnes ; cette limitation ne s'est pas imposée à l'usage, mais l'emploi de *en* est peu fréquent pour représenter des personnes, sauf avec les expressions partitives ou quantitatives.

2. CHOIX ENTRE « EN » ET LE POSSESSIF. Quand *en* est complément d'un substantif, il équivaut à un adjectif possessif de la troisième personne. On conseille de préférer : *J'admire son succès, leur succès* (en parlant de personnes) ; *j'en admire le succès* (en parlant de choses). Dans l'usage courant, le possessif l'emporte. Il est du reste seul possible : *a)* quand le nom est précédé d'une préposition : *Je m'attends à son succès* (personne ou chose) ; *b)* quand le nom est sujet d'un verbe d'action : *Le succès en est grand* ou *Son succès est grand* (choses), mais : *Son succès nous étonne ; c)* quand le nom du possesseur et celui de la chose possédée sont dans la même proposition : *L'affaire va vers son succès.*

3. ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ SE RAPPORTANT À « EN ». Quand *en* représente le complément d'objet direct du verbe, l'accord ne se fait pas : *Voyez ces fleurs ; en avez-vous cueilli ?* (Littré). *Des yeux de statue, on en avait vu par milliers* (Loti). Cependant, l'usage est indécis : *Mais les fleurs, il n'en avait jamais vues* (Proust). *Des connaissances, des conseils, mes trois fils en ont reçus* (Duhamel).

Quand *en* complète un adverbe de quantité, l'usage est mal fixé : *Tu m'as dit que les romans te choquent ; j'en ai beaucoup lu* (Musset). *J'en avais tant eu depuis, des élèves !* (Morand). *On saurait* [...] *combien de gens il a convertis, combien il en a consolés* (Veuillot). *C'est une de ces explications politiques, telles que Corneille en a tant écrites* (Schlumberger).

4. PLACE DE « EN ». *En,* adverbe ou pronom, précède immédiatement le verbe ; si celui-ci commence par une voyelle ou un *h* muet, la liaison est toujours faite : *Je ne l'en ai pas informé.* Avec un impératif, *en* suit le verbe : *Prenez-en ;* si l'impératif est accompagné de pronoms atones, *en* les suit et reçoit l'accent du groupe ver-

bal : *Donnez-m'en. Souvenez-vous-en.* L'impératif singulier, s'il se termine par une voyelle, reçoit alors un *-s* analogique qui se prononce en liaison : *Donnes-en. Manges-en la moitié.* Cette liaison ne se fait pas si l'impératif est suivi d'un infinitif et si *en* n'est pas complément de l'impératif : *Va en chercher la moitié.* (Pour la place de *en* dans les formes composées de *s'en aller,* v. EN 2, Rem.)

4. en- (**em-** devant *b, m, p*) [ɑ̃], élément tiré du lat. *in,* dans, et employé comme préfixe pour marquer l'aspect inchoatif, le mouvement vers l'intérieur, le mouvement englobant, l'entrée dans un état, l'acquisition d'une qualité.

5. en- (**em-** devant *b, m, p*) [ɑ̃], élément tiré de la préposition grecque *en,* dans, et employé comme préfixe dans la formation de quelques mots savants (*enzyme,* etc.).

E. N. Sigle de *Éducation nationale* ou de *École normale* (d'instituteurs).

E. N. A. [ena] n. f. (milieu du XX^e s.). Sigle de *École nationale d'administration.*

énallage [enalaʒ] n. f. (bas lat. grammat. *enallage,* énallage, gr. *enallagê,* interversion, transposition, énallage, de *enallassein,* échanger ; fin du XVI^e s., *Dict. général*). En rhétorique, procédé de style consistant dans l'emploi exceptionnel d'un temps, d'un mode, d'un nombre, d'un genre pour un autre. (Par exemple, l'emploi de l'infinitif dans le vers de La Fontaine : *Ainsi dit le Renard, et flatteurs d'applaudir.*)

enamouré, e [ɑ̃namure] ou **énamouré, e** [enamure](selon l'Acad.) adj. et n. (part. passé de *[s']enamourer ;* v. 1265, J. de Meung). Qui est épris de quelqu'un ; qui éprouve une passion, un goût vif pour quelque chose : *Quatre ou cinq personnes de Paris enamourées de vieilleries* (Goncourt). ◆ adj. (v. 1530, C. Marot). Qui manifeste une ardeur amoureuse : *Des prunelles enamourées* (Proust).

enamourer (s') [sɑ̃namure] ou **s'énamourer** [senamure](selon l'Acad.) v. pr. (de *en-* et de *amour ;* v. 1180, *Roman d'Alexandre,* comme v. tr., au sens de « rendre amoureux » ; comme v. pr., au sens actuel, v. 1360, Froissart). S'éprendre d'un amour vif pour quelqu'un (rare) : *La Jeannette* [...] *s'enamoura de lui un peu plus* (Sand). *Ce fut à peu près vers cette époque qu'il s'énamoura d'une demoiselle de Vaureas, nommée Magdelaine* (Gautier).
• SYN. : *s'amouracher, se coiffer* (fam.), *s'embéguiner* (fam.), *s'enticher, s'éprendre, se toquer* (pop.).

énanthème [enɑ̃tɛm] n. m. (du préf. gr. *en-,* dans, et de *[ex]anthème* [v. ce mot] ; 1856, Lachâtre). Éruption atteignant les muqueuses au cours d'une maladie infectieuse (bouche, pharynx, fosses nasales).

énantiomorphe [enɑ̃tjɔmɔrf] adj. (du gr. *enantios,* contraire, inverse, et *morphê,* forme ; début du XX^e s.). Qui est formé des mêmes parties disposées en ordre inverse, de façon à être identique sans être superposable : *La main gauche et la main droite sont énantiomorphes.*

énantiose [enɑ̃tjoz] n. f. (gr. *enantiôsis,* opposition, contradiction, conduite opposée, désaccord, de *enantios,* opposé, contraire ; 1864, Littré, aux sens 1-2). **1.** Dans le système des pythagoriciens, chacune des oppositions qui sont la source de toutes choses. || **2.** *Vx.* En termes de grammaire, sorte d'antithèse.

énantiotrope [enɑ̃tjɔtrɔp] adj. (du gr. *enantios,* opposé, contraire, et de *-trope,* gr. *tropos,* direction, tour, manière, dér. de *trepein,* tourner ; milieu du XX^e s.). En chimie, se dit d'une substance qui existe sous deux formes physiques différentes, dont les zones de stabilité se situent de part et d'autre d'une température ou d'une pression de transformation : *Le soufre α et le soufre β sont énantiotropes.*

énarque [enark] n. m. (du sigle E. N. A. et de l'élément *arque,* d'après *monarque* et *synarchie ;* milieu du XX^e s.). *Fam.* Ancien élève de l'École nationale d'administration.

énarthrose [enartroz] n. f. (gr. *enarthrôsis,* action d'articuler, dér. de *enarthroûn,* emboîter des articulations, de *en,* dans, et *arthron,* jointure, articulation ; 1611, Cotgrave). Type de diarthrose (articulation mobile) dont les surfaces articulaires sont des segments de sphère, l'un convexe, l'autre concave : *L'articulation de la hanche est une énarthrose.*

énaser [enaze] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *nas,* forme anc. de *nez ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *esnaser ; énaser,* 1538, R. Estienne). *Vx.* Écraser, aplatir le nez.
◆ **s'énaser** v. pr. (XVI^e s., La Curne). Se heurter violemment le nez, s'écraser le nez, et, *par extens.,* se trouver nez à nez avec : *Hélas ! je me figurais être seul dans cette forêt où je levais une tête si fière ! Tout à coup, je viens m'énaser contre un hangar* (Chateaubriand). *Une vieille dame, de fort bonne figure, entra, s'énasa avec lui, et lui demanda...* (Montherlant).

en-avant [ɑ̃navɑ̃] n. m. invar. (de *en,* prép., et de *avant,* adv. ; début du XX^e s.). Au jeu de rugby, faute commise par un joueur qui a lâché le ballon devant lui ou qui l'a envoyé de la main ou du bras vers les buts adverses.

enbas (en) ou **en en-bas** [ɑ̃nɑ̃bɑ] loc. adv. (de *en,* prép., et de *bas ;* XII^e s. [*en bas ; enbas, embas,* 1539, R. Estienne]). *Class.* À l'envers, tourné vers le bas : *Vous avez mis les fleurs en enbas* (Molière).

en-but [ɑ̃byt] n. m. invar. (de *en* et de *but,* XX^e s.). Au rugby, surface du terrain située derrière la ligne des buts.

encablure [ɑ̃kablyr] n. f. (de *en-* et de *câble ;* 1758, Savérien). Ancienne mesure de longueur, valant 120 brasses, soit environ 195 m (portée à 200 m lors de l'adoption du système métrique), qu'on appliquait aux câbles des ancres et, *par extens.,* aux indications hydrographiques : *Aussi, la carrière reste-t-elle abandonnée, à quelques encablures du rivage* (Daudet). *Une espèce de molle flatuosité qui nous fait couvrir deux encablures* (Claudel).

encadrement [ɑ̃kadrəmɑ̃] n. m. (de *encadrer ;* 1756, Brunot, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1841, Chateaubriand ; sens 4, 1870, Larousse ; sens 5, 1839, Boiste ; sens 6, 1845, Bescherelle). **1.** Action d'encadrer : *C'est un spécialiste qui a procédé à l'encadrement du tableau.* || **2.** Ce qui encadre : *Un encadrement de bois, de toile.* || *Spécialem.* En termes d'architecture, ce qui entoure une fenêtre ou une porte. || **3.** Ce qui entoure complètement à la manière d'un cadre : *Pas de cagoules sur leurs visages à elles, et dans l'encadrement de leurs voiles de deuil, ce ne sont que de pauvres laideurs flétries* (Loti). *Le ciel était bleu, et, par-delà l'encadrement de la vigne vierge qui pendait au balcon de bois, les sapins tout proches...* (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* Les circonstances, le milieu qui entourent : *Une œuvre n'a de valeur que dans son encadrement, et l'encadrement de toute œuvre c'est son époque* (Renan). || **5.** *Fig.* En termes militaires, action de faire entrer dans le cadre d'une formation, ou de pourvoir de cadres. || **6.** Ensemble des officiers et des sous-officiers qui assurent le commandement d'une troupe. || *Par extens.* Ensemble des personnes qui assurent le commandement d'un groupe. || *Par extens.* Ensemble des personnes qui assurent un rôle de direction, qui organisent le travail : *Les ingénieurs et les agents de maîtrise qui constituent l'encadrement d'une entreprise.*
• SYN. : **2** *bord, bordure, cadre ;* **4** *contexte.*

encadrer [ɑ̃kadre] v. tr. (de *en-* et de *cadre ;* 1752, Trévoux, au sens 1 [*à encadrer,* « très laid », 1864, Littré ; *ne pas pouvoir encadrer quelqu'un,* 1931, G. Esnault] ; sens 2, 1845, Bescherelle [en termes militaires, 1916, G. Esnault] ; sens 3-4, 1839, Boiste ; sens 5, 1830, Lamartine). **1.** Entourer d'un cadre ; mettre dans un cadre : *Il montrait* [...] *deux petits croquis d'elle à la mine de plomb, qu'il avait fait encadrer* (Flaubert). || Plaisamm. et fam. *Être à encadrer,* être singulier d'une façon quelconque, être grotesque ou très laid. || Pop. *Ne pas pouvoir encadrer quelqu'un,* avoir pour lui de l'aversion. || **2.** Entourer d'une bordure semblable à un cadre : *Encadrer de rouge un article de journal. S'étendant sur les côtés du cimetière | La maison des morts*

l'encadrait comme un cloître (Apollinaire). || *Spécialem.* Entourer de manière à faire ressortir : *Ses cheveux presque tout argentés déjà, qu'encadre un bonnet de guipure* (Gide). || En termes militaires, en parlant de projectiles, se répartir tout autour de l'objectif : *Le central avait été touché. Coup après coup maintenant, les obus l'encadraient* (Malraux). || **3.** Pourvoir une troupe de son cadre d'officiers et de sous-officiers. || Assurer le commandement d'une troupe ou d'une formation en vue de son emploi : *Les sous-officiers encadrent les unités inférieures à la section.* || **4.** Se tenir de part et d'autre de quelqu'un, pour le surveiller, pour le garder : *Policiers qui encadrent un manifestant.* || *Fig.* Constituer l'armature de ; exercer le contrôle et la protection de : *La noblesse qui, avec les bureaux, la religion et la terre, encadrait et constituait l'ancienne société* (Barrès). || **5.** Placer, insérer avec art à l'intérieur de : *Les campagnes tranquilles, où j'aime le plus à encadrer mes récits* (Sand).
● SYN. : **2** *border, ceindre, enserrer.*

encadreur [ɑ̃kadrœr] n. m. (de *encadrer* ; 1870, Larousse). Personne qui fait ou qui pose des cadres : *Porter un tableau chez l'encadreur.*

encagement [ɑ̃kaʒmɑ̃] n. m. (de *encager* ; 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1930, Larousse). **1.** Action d'encager ; état d'un animal mis en cage. || **2.** *Tirs d'encagement,* en termes militaires, tirs destinés à isoler un objectif.

encager [ɑ̃kaʒe] v. tr. (de *en-* et de *cage* ; v. 1310, Guiart, au sens 1 ; sens 2, XVe s., *Perceforest*). [Conj. **1 b.**] **1.** Enfermer dans une cage : *La condition des bêtes sauvages encagées, si l'on s'y arrête, est un tourment pour l'esprit* (Colette). || **2.** *Fam.* Tenir étroitement enfermé : *Sans le courage du seigneur de Mendoza, j'étais reprise et encagée à Ségovie* (Mérimée).

encageur [ɑ̃kaʒœr] n. m. (de *encager* ; XXe s.). Dans les mines, ouvrier qui pousse les berlines dans la cage, ou appareil qui les pousse mécaniquement.

encagoulé, e [ɑ̃kagule] adj. (de *en-* et de *cagoule* ; milieu du XXe s.). Dont le visage est dissimulé par une cagoule : *Des bandits encagoulés ont attaqué une banque.*

encaissable [ɑ̃kɛsabl] adj. (de *encaisser* ; 16 avr. 1870, d'après Littré, 1877). Se dit d'une somme d'argent qui peut ou qui doit être encaissée.

encaissage [ɑ̃kɛsaʒ] n. m. (de *encaisser* ; 1803, Boiste). Action de disposer dans une caisse en bois : *L'encaissage des munitions.* || État d'un objet encaissé : *Un encaissage défectueux.* || *Spécialem.* Action de mettre une plante dans une caisse.

encaissant, e [ɑ̃kɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *encaisser* ; 1864, Littré). En géologie, se dit de ce qui entoure un minerai ou une autre roche : *Une roche encaissante.*

encaisse [ɑ̃kɛs] n. f. (déverbal de *encaisser* ; 1845, Bescherelle). Argent, valeurs disponibles en caisse. || Spécialem. *Encaisse métallique,* valeurs en or ou en argent : *L'encaisse métallique de la Banque de France.*

encaissé, e [ɑ̃kɛse] adj. (part. passé de *encaisser* ; 1798, Acad.). Qui est resserré entre des bords étroits et relevés : *Je trouve une rivière profondément encaissée et toute couverte de cabanes en bois* (Nerval).

encaissement [ɑ̃kɛsmɑ̃] n. m. (de *encaisser* ; 1701, Furetière, au sens I ; sens II, 1832, Raymond ; sens III, 1762, Acad.).

I. Action de mettre en caisse : *L'encaissement d'une marchandise.* || *Par extens.* Ce qui sert à mettre en caisse (rare) : *De petites chutes d'eau amenées dans des encaissements de bois vermoulu qui laissent échapper des gouttes* (Hugo).

II. Action de toucher de l'argent ou des valeurs : *Les billets ont été vérifiés à l'encaissement.* || *Spécialem.* Réception d'une valeur à recouvrer : *L'encaissement d'un chèque.*

III. État de ce qui est bordé par des versants abrupts : *L'encaissement du chemin creux était comble de chevaux et de cavaliers inextricablement amoncelés* (Hugo).

encaisser [ɑ̃kɛse] v. tr. (de *en-* et de *caisse* ; début du XVIe s., au sens I ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, fin du XIXe s. ; sens III, 1829, Balzac [v. aussi ENCAISSÉ]).

I. Mettre en caisse : *Encaisser des bouteilles.* || *Spécialem.* Planter dans une caisse remplie de terre : *Encaisser des orangers.*

II. 1. Toucher ou recouvrer une somme d'argent, des valeurs. || **2.** *Fig.* et *fam.* Recevoir des coups, subir des mauvais traitements : *C'est là que j'ai encaissé un marron* (Dorgelès). || *Spécialem.* En boxe, recevoir des coups sans dommage : *Nul ne s'étonne qu'il « encaisse », comme disent les boxeurs, sans protester* (Hermant). || *Par extens.* et *fam.* Accepter sans réagir, admettre : *Les hommes de ma génération n'ont pas votre patience : ils sont plus chatouilleux ; nous nous refusons à encaisser plus longtemps les provocations allemandes* (Martin du Gard). || Fam. *Ne pas pouvoir encaisser quelqu'un,* avoir pour lui de l'aversion.

III. Resserrer en bordant par deux versants abrupts : *C'était au bout de la ville d'Heidelberg, riante et brumeuse, encaissée par les montagnes* (Nerval).
● SYN. : **II, 1** *empocher* (pop.), *percevoir, ramasser* (fam.) ; **2** *attraper* (fam.), *écoper* (fam.), *récolter* (fam.) ; *essuyer, subir.* — CONTR. : **I** *déballer, décaisser.* || **II, 1** *débourser, payer, verser* ; **2** *donner, rendre.*

encaisseur [ɑ̃kɛsœr] n. m. (de *encaisser* ; 1870, Larousse, au sens de « négociant qui encaisse » ; sens actuel, début du XXe s.). Employé de banque chargé de présenter au débiteur un titre venu à échéance et de le lui remettre contre paiement.

encalminé, e [ɑ̃kalmine] adj. (de *en-* et de *calme* ; 1856, Lachâtre). Se dit d'un navire immobilisé sur la mer par l'absence de tout vent : *À bord d'un voilier encalminé, en plein océan...* (Vailland).

encan [ɑ̃kɑ̃] n. m. (lat. médiév. *inquantum,* proprem. « pour combien ? », du lat. class. *in,* vers, pour [v. EN 1], et *quantum,* combien ; v. 1400, N. de Baye, écrit *inquant* et *encant* [*encan,* début du XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, XVe s., Du Cange [au sens propre ; sens fig., 1606, M. Régnier]). **1.** *Class.* Vente publique aux enchères : *Un crieur public vendait des meubles à un encan* (La Rochefoucauld). || **2.** *À l'encan,* par une vente publique au plus offrant : *Vendre des meubles à l'encan.* || Fig. *Mettre à l'encan,* faire un trafic honteux de, vendre au plus offrant : *Mettre son talent, sa conscience à l'encan.*

encanaillement [ɑ̃kanajmɑ̃] n. m. (de *encanailler* ; 1869, V. Hugo). Action d'encanailler, de s'encanailler : *L'encanaillement, prélude aristocratique, commençait ce que la révolution devait achever* (Hugo).

encanailler [ɑ̃kanaje] v. tr. (de *en-* et de *canaille* ; 1697, Dancourt, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Faire déchoir quelqu'un de son rang, le rabaisser en lui faisant fréquenter des gens d'une condition sociale jugée inférieure ou d'une moralité douteuse : [Naïs] *qui nous encanaille avec le fils d'un apothicaire et d'une garde-malade, dont la sœur est une grisette* (Balzac). || **2.** Marquer d'un caractère vulgaire : *Ces dames encanaillaient leur luxe* (Zola).
◆ **s'encanailler** v. pr. (sens 1, 1660, Somaize ; sens 2, 1663, Molière). **1.** Perdre sa dignité en fréquentant des gens jugés méprisables ou en agissant comme eux : *On oublie à chaque instant qu'injurier une foule, c'est s'encanailler soi-même* (Baudelaire). *Peut-être au contraire ces souvenirs ne jouaient-ils aucun rôle dans la prédilection de Gilberte pour ce ménage artiste, et fallait-il y voir simplement, comme faisaient beaucoup, les goûts, habituellement inséparables chez les femmes du monde, de s'instruire et de s'encanailler* (Proust). *Il s'encanaille chez le marchand de vins* (Arnoux). || **2.** *Class.* Perdre sa qualité, devenir grossier, inculte, méprisable : *Le siècle s'encanaille furieusement* (Molière).

encanter [ɑ̃kɑ̃te] v. tr. (de *encan*). Au Canada, vendre à l'encan.

encapé, e [ɑ̃kape] adj. (de *en-* et de *cap* ; 1694, Th. Corneille). *Vx.* En termes de

marine, se dit d'un navire qui est engagé entre deux caps.

encapsulant, e [ɑ̃kapsylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *en-* et de *capsule ;* milieu du XX^e^ s.). *Langues encapsulantes,* syn. de LANGUES INCORPORANTES.

encapuchonner [ɑ̃kapyʃɔne] v. tr. (de *en-* et de *capuchon ;* 1582, *Dict. général,* au part. passé, au sens de « [habit] pourvu d'un capuchon » ; à l'infin. au sens 1, fin du XVI^e^ s., Brantôme ; sens 2, 1784, Bernardin de Saint-Pierre). **1.** Recouvrir d'un capuchon : *Encapuchonner un enfant. Encapuchonné et armé, il avait l'air monacal et militaire* (France). *Enveloppé de laine jusqu'au cou et la tête encapuchonnée, car je gardais ma fenêtre grande ouverte* (Gide). || **2.** *Littér.* Envelopper à la manière d'un capuchon : *Au pied de l'église encapuchonnée d'ardoise* (Genevoix).

◆ **s'encapuchonner** v. pr. (sens 1, 1864, Littré ; sens 2, 1755, *Encyclopédie*). **1.** S'envelopper dans un capuchon. || **2.** En parlant du cheval qui veut échapper à l'action du mors, placer sa bouche très près de son poitrail : *Bientôt le cheval* [...] *se couvrit d'écume ; son poil se hérissa, sa tête s'encapuchonna, ses pieds perdirent le rythme du galop* (Gautier).

encaquement [ɑ̃kakmɑ̃] n. m. (de *encaquer ;* 1772, Duhamel du Monceau, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** Action de mettre des harengs en caque. || **2.** *Fam.* Entassement compact de personnes dans un espace étroit : *Ils se hasardèrent alors, se faufilant entre les tables, entrant de biais dans l'encaquement compact des consommateurs* (Courteline).

encaquer [ɑ̃kake] v. tr. (de *en-* et de *caque ;* fin du XVI^e^ s., Sully, au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad. ; sens 3, début du XX^e^ s.). **1.** Mettre dans une caque : *Encaquer les harengs.* || **2.** *Fam.* Serrer un grand nombre de personnes ou de choses dans un espace étroit : *Vite, ils partirent, encaqués dans l'étroit boyau où toute la tranchée se déversait* (Dorgelès) ; et pronominalem : *Prélats et ambassadeurs s'encaquaient dans les stalles de la tribune* (Hugo). || **3.** *Littér.* Serrer très étroitement : *Et le chasseur s'en va, encaqué dans son ciré jaune* (Colette).

● SYN. : **2** *empiler, entasser, presser, tasser.*

encaqueur, euse [ɑ̃kakœr, -øz] n. (de *encaquer ;* 1781, S. Ricard). Personne qui encaque les harengs.

encarasser ou **encarrasser** [ɑ̃karase] v. tr. (mot saintongeois, de *en-* et du gascon *carrasso,* pile de bois, anc. provenç. *carrassa,* radeau [XIV^e^ s.], dér. de *car,* char, lat. *carrus,* chariot ; 1877, Littré). *Dialect.* Disposer symétriquement des pièces de vin les unes sur les autres, dans un chai.

encarpe [ɑ̃karp] n. m. (lat. *encarpa,* n. neutre plur., « festons, guirlandes » [en architecture], gr. *enkarpa,* même sens, neutre plur. substantivé de l'adj. *enkarpos,* qui contient des fruits, qui consiste en fruits, de *en,* dans, et *karpos,* fruit ; 1801, *Encycl. méthodique*). En architecture, guirlande de feuillage, de fruits et de fleurs.

encart [ɑ̃kar] n. m. (déverbal de *encarter ;* 1810, Lesné, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** En reliure, cahier de huit pages ou plus, détaché de la feuille imprimée lors de la pliure, et qu'on intercale au milieu du cahier formé par le reste de la feuille, dans les formats in-12 et in-18. || **2.** Feuille ou cahier qu'on insère dans un livre broché ou relié, après son achèvement : *Un encart publicitaire.*

encartage [ɑ̃kartaʒ] n. m. (de *encarter ;* 1810, Lesné, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, XX^e^ s.). **1.** Action de disposer un encart à l'intérieur d'un cahier ou d'un livre : *Les photos me paraissent pour la plupart excellentes. Je ne comprends pas pourquoi l'on n'a pas suivi mes indications pour l'encartage de celles-ci et la pagination de la table ?* (Gide). || **2.** Dans l'industrie textile, action d'encarter. || **3.** En sellerie et en maroquinerie, carton léger, coupé et préparé pour renforcer certains articles en cuir.

● REM. Au sens 1, on a dit aussi ENCARTATION (1864, Littré).

encartée [ɑ̃karte] n. f. (part. passé fém. substantivé de *encarter ;* 1895, G. Esnault [*fille publique encartée,* 1870, Larousse]). *Vx.* Prostituée légalement inscrite sur les registres du contrôle de la prostitution.

encarter [ɑ̃karte] v. tr. (de *en-* et de *carte ;* 1810, Lesné, au sens I ; sens II, 1, 1870, Larousse [au part. passé ; à l'infin., 1907, Larousse] ; sens II, 2, 1870, Larousse ; sens II, 3, 1890, *Dict. général*).

I. Insérer un encart dans un cahier, un livre, un catalogue : *Encarter un prospectus.*

II. 1. *Vx.* Inscrire une femme sur les registres de la prostitution et lui délivrer une carte sanitaire établie et contrôlée par les services d'hygiène. || **2.** Dans l'industrie textile, placer un carton entre les plis d'une pièce d'étoffe avant de la catir. || **3.** Fixer sur des feuilles de carton des boutons, des épingles, etc.

encarteuse [ɑ̃kartøz] n. f. (de *encarter ;* 1888, Larousse). Machine permettant de fixer sur des feuilles de carton de menus objets, tels que des boutons.

encartonnage [ɑ̃kartɔnaʒ] n. m. (de *encartonner ;* 1864, Littré). Action d'encartonner.

encartonner [ɑ̃kartɔne] v. tr. (de *en-* et de *carton* 1 ; 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Mettre l'encart à la place qu'il doit occuper dans un livre. || **2.** Insérer des cartons entre les plis du drap qu'on veut catir à chaud. || **3.** Placer des feuilles qu'on vient d'imprimer entre des cartons pour les passer à la presse et les satiner.

● SYN. : **2** *encarter.*

encartouchage [ɑ̃kartuʃaʒ] n. m. (de *encartoucher ;* 11 déc. 1874, d'après Littré, 1877). Action d'encartoucher ; résultat de cette action.

encartoucher [ɑ̃kartuʃe] v. tr. (de *en-* et de *cartouche* 1 ; 11 déc. 1874, d'après Littré, 1877, au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Garnir la cartouche d'explosif ou de poudre. || **2.** Réunir en une cartouche l'étui, la poudre et le projectile.

encartoucheur [ɑ̃kartuʃœr] n. m. (de *encartoucher ;* XX^e^ s., aux sens 1-2). **1.** Ouvrier qui encartouche. || **2.** Fabricant de cartouches d'explosif de mine.

en-cas ou **encas** [ɑ̃kɑ] n. m. invar. (ellipse de [*objet préparé*] *en cas* [*de besoin*] ; 1798, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1863, Littré [art. *cas*] ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** Toute chose préparée ou mise de côté pour servir en cas de besoin imprévu : *Cette bergère ne pouvait pas compter parmi les en-cas du mobilier* (Hugo). || **2.** Aux XVII^e^ et XVIII^e^ s., table toujours servie dans les châteaux. || *En-cas de nuit,* collation tenue en réserve à côté de la chambre à coucher du roi. || *Auj.* Mets tout préparé pouvant être servi impromptu : *Ce n'est qu'un simple encas que l'on me tient toujours prêt le jour comme la nuit* (Gautier). *Gilles et Camille ont un en-cas froid dans leur nid de la rue Berton* (Hermant). || **3.** Sorte d'ombrelle pouvant servir à se protéger aussi bien du soleil que de la pluie : *Je gratte le sable du bout de mon en-cas* (Colette). || **4.** *Fig.* Dernière ressource, ou ressource provisoire : *L'Administration, en France, est l'en-cas de toutes les vocations interrompues* (Saint-Marc Girardin).

● REM. Au sens 3, on a dit aussi *un* EN-TOUT-CAS (1821, Ansiaume) : [Berthe remuait], *sans lever les yeux, avec sa main, la chaînette de son en-tout-cas* (Huysmans). *D'une main relevant sa jupe, de l'autre tenant son en-tout-cas et son porte-cartes dont elle laissait voir le chiffre, laissant baller devant elle son manchon* (Proust).

encasernement [ɑ̃kazɛrnəmɑ̃] n. m. (de *encaserner ;* début du XX^e^ s.). Action de mettre en caserne ; état de ceux qui sont encasernés.

encaserner [ɑ̃kazɛrne] v. tr. (de *en-* et de *caserne ;* début du XX^e^ s., aux sens 1-2). **1.** Loger, mettre dans une caserne : *Encaserner les nouvelles recrues.* || **2.** *Fig.* et *péjor.* Priver des libertés élémentaires en soumettant à une discipline quasi militaire.

● SYN. : **2** *embrigader, enrégimenter.*

encastage [ɑ̃kastaʒ] n. m. (de *encaster ;* 1807, Oppenheim). Action de placer les poteries à cuire dans des étuis de terre cuite, ou casettes.

encasteler (s') [sɑ̃kastəle] v. pr. (ital. *incastellare,* proprem. « fortifier », de *in-* et de *castello* [qui répondent respectivement au franç. *en-* et *château*], le sabot du cheval étant comparé à une ville resserrée dans ses fortifications ; 1606, Nicot). [Conj. **3 b.**] En parlant d'un cheval, être atteint d'encastelure.

encastelure [ɑ̃kastəlyr] n. f. (de [*s'*] *encasteler* ou de l'ital. *incastellatura,* dér. de *incastellare* [v. ENCASTELER] ; 1611, Cotgrave). Maladie, difformité du pied du cheval qui consiste en un rétrécissement des régions postérieures du sabot (talon), avec resserrement de la fourchette.

encaster [ɑ̃kaste] v. tr. (de *en-* et de *casette* [début du XVIII^e s.], dimin. de *case* 2 ; 1755, *Encyclopédie*). Placer des poteries à cuire dans un étui en terre réfractaire dit « casette ».

encasteur [ɑ̃kastœr] n. m. (de *encaster ;* 1807, Oppenheim). Ouvrier chargé de l'encastage.

encastrement [ɑ̃kastrəmɑ̃] n. m. (de *encastrer ;* 1694, Th. Corneille, aux sens 1-2). **1.** Engagement, sans jeu, d'un objet dans un autre où a été faite une entaille ou prévu un vide correspondant ; état d'un objet encastré. || *Spécialem.* Assemblage dans lequel une pièce de bois rentre à vif, c'est-à-dire sans tenon, dans l'entaille ménagée dans une pièce plus large. || **2.** Entaille pratiquée dans une pièce afin d'y introduire une autre pièce.

encastrer [ɑ̃kastre] v. tr. (ital. *incastrare,* bas lat. *incastrare,* emboîter, enchâsser, encastrer, proprem. « tailler pour introduire », de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *castrare,* châtrer ; v. 1560, Paré, au part. passé, écrit *incastré,* au sens 1 ; à l'infin., écrit *encastrer,* au sens 1, 1694, Th. Corneille [*encastrer,* XIII^e s., Du Cange, n'est qu'une var. picarde de l'anc. franç. *enchastrer* — XIII^e-XVI^e s. —, issu directement du bas lat. *incastrare*] ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Loger, fixer un objet dans un autre de manière qu'il n'y ait aucun jeu : *Encastrer un châssis dans un mur.* || **2.** *Par anal.* Disposer, insérer très exactement une chose dans une autre ou entre plusieurs autres : *Une maison construite avec de la pierre encastrée dans du ciment rouge* (Goncourt).

• SYN. : **1** *emboîter, enchâsser ;* **2** *enclaver, engager.*

encauchemardé, e [ɑ̃koʃmarde] adj. (de *en-* et de *cauchemar ;* av. 1922, Proust). Rendu pénible comme par un cauchemar : *Et pendant ce temps, notre vie avec notre maîtresse continue, notre vie* [...] *encauchemardée par des êtres qui sont sans rapports réels avec nous, pleine d'oublis, de lacunes* (Proust).

encaustiquage [ɑ̃kɔstikaʒ] n. m. (de *encaustiquer ;* 1906, Larousse). Action de passer un objet à l'encaustique.

encaustique [ɑ̃kɔstik] n. f. (lat. *encaustica,* art de peindre à l'encaustique, gr. *egkaustikê* [*tekhnê*], même sens, de l'adj. *egkaustos,* peint à l'encaustique, dér. de *egkaiein,* faire brûler dans, peindre à la cire fondue ; 1578, Vigenère, au sens 1 [rare jusqu'au milieu du XVIII^e s.] ; sens 2, 1849, Bescherelle). **1.** Chez les Anciens, procédé de peinture qui utilisait des couleurs délayées dans de la cire fondue. || **2.** Produit d'entretien à base de cire et d'essence, que l'on applique en couche mince sur les parquets ou sur les meubles pour en rendre la surface brillante.

◆ adj. (1611, Cotgrave [rare jusqu'au milieu du XVIII^e s.]). Qui est composé d'encaustique : *Une peinture encaustique.*

encaustiquer [ɑ̃kɔstike] v. tr. (de *encaustique ;* 1864, Littré). Nettoyer, entretenir avec de l'encaustique : *Ils* [...] *revernirent tous les meubles, encaustiquèrent les chambres* (Flaubert).

• SYN. : *cirer.*

encavement [ɑ̃kavmɑ̃] n. m. (de *encaver ;* 1635, Monet). Action de mettre en cave ; résultat de cette action : *L'encavement améliore les bons vins.*

encaver [ɑ̃kave] v. tr. (de *en-* et de *cave* 1 ; 1295, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1668, Racine). **1.** Mettre en cave une boisson pour la conserver : *Encaver du champagne.* || **2.** *Vx.* et *fam.* Enfermer quelqu'un dans une cave ou dans un réduit obscur : *Ils sont, sur ma parole,* | *L'un et l'autre encavés* (Racine).

encaveur [ɑ̃kavœr] n. m. (de *encaver ;* 1635, Monet). Ouvrier chargé de mettre des vins en cave.

enceindre [ɑ̃sɛ̃dr] v. tr. (lat. *incingere,* enceindre, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *cingere,* ceindre, entourer ; v. 1280, Bibbesworth, aux sens 1-2). [Conj. **55.**] **1.** *Littér.* Ceindre, entourer complètement un espace, en parlant d'une muraille, d'une clôture : *Encore aujourd'hui, Guérande est enceinte de ses puissantes murailles* (Balzac). *Un gros mur* [...] *enceint la cité monstrueuse* (Nerval). *Enceindre un jardin d'une haie vive.* || **2.** Enfermer, contenir dans des limites apparentes : *Une plage au fond d'une baie enceinte par les roches et par des collines boisées* (Claudel).

• SYN. : **1** *clore, clôturer, enclore ;* **2** *encercler, enserrer.*

1. enceinte [ɑ̃sɛ̃t] adj. f. (bas lat. *incincta,* probablem. part. passé fém. de *incingere,* enceindre [v. l'art. précéd.], la femme enceinte ayant l'impression d'être enserrée, gênée par des liens ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Se dit d'une femme en état de grossesse : *À qui fera-t-on croire que les femmes enceintes n'ont envie que de boire du vin, du café ?* (France). || *Être enceinte de,* attendre un enfant de : *Il avait découvert qu'elle était enceinte d'un autre* (Flaubert).

2. enceinte [ɑ̃sɛ̃t] n. f. (part. passé fém. substantivé de *enceindre ;* fin du XIII^e s., Végèce, aux sens 1-2 ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Ce qui enceint, entoure un espace et en défend l'accès : *Une enceinte de fossés, de murs, de palissades. L'enceinte hautaine de ses remparts turcs* (Fromentin). || *Spécialem.* En termes de fortification, limite extérieure des défenses attenantes à une place : *Mur d'enceinte.* || **2.** *Littér.* Ce qui entoure, limite : *Une enceinte de montagnes, qui se termine à la mer, forme la plaine ou le bassin d'Athènes* (Chateaubriand). || **3.** L'espace qui est entouré de défenses ou qui est clos : *Pénétrer dans l'enceinte d'une ville. L'enceinte du pesage, sur un champ de courses. Enceinte d'un tribunal.* || *Spécialem.* En vénerie, espace marqué par des branches brisées et qui indique l'endroit où est la reposée de l'animal qu'on se propose de lancer et de chasser.

encellulement [ɑ̃sɛlylmɑ̃] n. m. (de *encelluler ;* 1856, Lachâtre). Action d'encelluler ; détention dans une cellule : *Écartons tout ce qui ressemble au couvent, à la caserne, à l'encellulement, à l'alignement* (Hugo).

encelluler [ɑ̃sɛlyle] v. tr. (de *en-* et de *cellule ;* 1856, Lachâtre). Enfermer dans une cellule.

encens [ɑ̃sɑ̃] n. m. (bas lat. ecclés. *incensum,* toute matière brûlée en sacrifice, encens, part. passé neutre substantivé du lat. class. *incendere,* allumer, embraser, brûler ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, 1640, Corneille ; sens 3, 1626, Livet [au plur. ; au sing., 1651, Retz]). **1.** Résine aromatique d'origine exotique, qui brûle en dégageant une odeur caractéristique et qu'on emploie, mélangée à d'autres résines (myrrhe, benjoin), dans les cérémonies du culte : *Elle recevait nos adorations comme un prêtre reçoit l'encens à la messe* (Balzac). *Comme l'ambre, le musc, le benjoin et l'encens,* | *Qui chantent les transports de l'esprit et des sens* (Baudelaire). *Ah ! les charitables églises du Moyen Âge, les chapelles moites et enfumées, pleines de chants anciens, de peintures exquises, et cette odeur de cierges qu'on éteint, et ces parfums des encens qu'on brûle !* (Huysmans). || **2.** *Fig.* et *vx.* Hommage d'adoration : *Offrir de l'encens aux idoles.* || **3.** *Class.* et *littér.* Flatteries, louanges, compliments excessifs : *Je vous louerais, il n'est que trop aisé,* | *Mais vous avez cent fois notre encens refusé* (La Fontaine). *Dans l'espoir de débuter un jour sur le grand théâtre de Paris, elle acceptait*

le vulgaire encens de ses chevaliers d'honneur (Balzac). || *Class.* En ce sens, pouvait s'employer au pluriel : *Pour moi, je ne vois rien de plus sot à mon sens | Qu'un auteur qui partout va gueuser des encens* (Molière).

encensement [ɑ̃sɑ̃smɑ̃] n. m. (de *encenser ;* v. 1180, Barbier). Action d'encenser : *Il fit des sacrifices, des encensements, des aumônes et des solennités en son honneur* (Flaubert).

encenser [ɑ̃sɑ̃se] v. tr. (de *encens ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1672, Boileau ; sens 3, 1666, Molière). **1.** Honorer en brûlant de l'encens ou en agitant l'encensoir : *Encenser l'autel, l'évêque. Entre Dieu qui flamboie et l'ange qui l'encense, | J'ai vécu, j'ai lutté, sans crainte, sans remords* (Hugo). || *Absol.* Agiter l'encensoir : *On nous apprenait à servir la messe du grand et du petit côté* [...], *à encenser élégamment, ce qui est très difficile* (Daudet). || **2.** *Fig.* Honorer d'un culte, d'un respect religieux : *La terre, en adoration, semblait encenser le ciel* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Flatter d'une manière excessive : *Jamais l'orgueil d'un peuple ne fut plus magnifiquement encensé* (Saint-Victor).

• SYN. : **2** *adorer, glorifier, magnifier ;* **3** *exalter, louanger ; flagorner.*

◆ v. intr. (sens 1, 1842, Mozin ; sens 2, début du XXᵉ s.). **1.** En parlant d'un cheval, faire avec la tête un mouvement de bas en haut : *Comme un cheval qui encense montre à son cavalier son front taché de blanc* (Montherlant). || **2.** En parlant d'un navire, lever et abaisser alternativement la proue : *Le navire, à chaque lame, encensait fortement* (Le Goffic).

encenseur, euse [ɑ̃sɑ̃sœr, -øz] n. (de *encenser ;* XIVᵉ s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Celui qui encense, agite l'encensoir. || **2.** *Fig.* Personne qui aime à flatter autrui.

• SYN. : **2** *flagorneur, lèche-bottes* (fam.).

encensoir [ɑ̃sɑ̃swar] n. m. (de *encenser ;* XIIIᵉ s., Godefroy, puis 1530, Palsgrave, au sens 1 [*mettre la main à l'encensoir,* 1690, Furetière ; *coup d'encensoir,* 1834, Landais ; *casser le nez... à coups d'encensoir,* 1798, Acad.] ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Sorte de cassolette suspendue à de petites chaînes, dans laquelle on brûle l'encens et qu'on agite devant les personnes et les objets que l'on veut encenser : *Le vieux livre sentait une odeur d'encensoir* (Hugo). || Fig. et vx. *Porter, mettre la main à l'encensoir,* s'ingérer dans l'administration des biens de l'Église. || Fam. *Coup d'encensoir,* flatterie excessive. || Fam. et vx. *Casser le nez de quelqu'un à coups d'encensoir,* lui débiter ouvertement des louanges abusives, au risque de l'indisposer. || **2.** *Ellipt.* et *fig.* Louange excessive : *Aimer l'encensoir.*

encépagement [ɑ̃sepaʒmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *cépage ;* 1922, Larousse). Ensemble des cépages constituant un vignoble.

encéphalalgie [ɑ̃sefalalʒi] n. f. (de *encéphale* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1856, Lachâtre). Douleur très forte dans la tête.

• SYN. : *céphalée, migraine.*

encéphale [ɑ̃sefal] n. m. (gr. *egkephalos,* « [ce] qui est dans la tête », de *en,* dans, et *kephalê,* tête ; 1700, Andry, au sens de « ver qui s'engendre dans la tête » ; sens actuel, 1755, *Encyclopédie*). Ensemble des centres nerveux (cerveau, cervelet, bulbe rachidien) contenus dans la boîte crânienne des vertébrés.

encéphalique [ɑ̃sefalik] adj. (de *encéphale ;* 1771, Schmidlin). Qui appartient ou qui est relatif à l'encéphale : *La masse encéphalique. Les vaisseaux encéphaliques.*

encéphalite [ɑ̃sefalit] n. f. (de *encéphale ;* 1752, Trévoux, au sens de « pierre figurée, graveleuse, et qui imite le cerveau humain » ; sens actuel, 1806, Lunier [*encéphalite léthargique,* 1922, Larousse]). Nom générique désignant les affections inflammatoires, non suppurées, de l'encéphale : *Une encéphalite aiguë.* || *Encéphalite léthargique,* maladie contagieuse grave, se manifestant par une somnolence progressive, et causée par un virus fixé sur les centres nerveux.

encéphalocèle [ɑ̃sefalɔsɛl] n. f. (de *encéphalo-,* élément tiré de *encéphale,* et de *-cèle,* gr. *kêlê,* tumeur, hernie ; 1790, *Encycl. méthodique*). Hernie du cerveau à travers une solution de continuité de la boîte crânienne.

encéphalographie [ɑ̃sefalɔgrafi] n. f. (de *encéphalo-,* élément tiré de *encéphale,* et de [*radio*]*graphie ;* 1948, Larousse). Radiographie de l'encéphale. || *Encéphalographie gazeuse,* exploration radiologique de l'encéphale après injection d'air dans le canal rachidien et dans les ventricules cérébraux.

encéphaloïde [ɑ̃sefalɔid] adj. (de *encéphalo-,* élément tiré de *encéphale,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1819, Laennec, comme n. m., au sens de « sarcome mou, matière de consistance et de couleur analogues à celles de la substance du cerveau » ; comme adj., au sens actuel, 1864, Littré). Qui a l'apparence, la consistance de la matière cérébrale : *Tumeur encéphaloïde.*

encéphalopathie [ɑ̃sefalɔpati] n. f. (de *encéphalo-,* élément tiré de *encéphale,* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; milieu du XIXᵉ s.). Affection organique de l'encéphale.

encerclement [ɑ̃sɛrkləmɑ̃] n. m. (de *encercler ;* XVIᵉ s., au sens de « action d'entourer » ; sens 1, début du XXᵉ s. ; sens 2, 1909, Larousse). **1.** Action d'encercler, d'investir avec des forces armées une place, une position, une unité militaire : *Manœuvre d'encerclement.* || État de ce qui est cerné de tous côtés : *L'encerclement d'une armée.* || **2.** Action d'entourer un État d'un cercle d'alliances dirigées contre lui. || Situation d'un pays qui est ainsi entouré.

encercler [ɑ̃sɛrkle] v. tr. (de *en-* et de *cercle ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 [rare av. le XIXᵉ s.] ; sens 2, XVIᵉ s. [rare av. le XIXᵉ s.] ; sens 3, 1932, Acad. ; sens 4, début du XXᵉ s.). **1.** Entourer d'un cercle ou de quelque chose qui a une forme plus ou moins circulaire : *Elle* [Élisabeth] *l'encerclait* [le saladier] *de ses beaux bras nus* (Cocteau). || **2.** Être disposé en forme de cercle autour de quelque chose ou de quelqu'un : *Ensuite nous descendions, M. Carrel et moi ; le serviteur de Henri IV se promenait avec l'ennemi des rois dans une cour humide, sombre, étroite, encerclée de hauts murs comme un puits* (Chateaubriand). || **3.** Établir un dispositif militaire autour d'une position ou d'une troupe ennemie, de manière à la cerner complètement et à couper toutes ses communications : *Encercler un régiment dans un village.* || **4.** Entourer un État d'un cercle d'alliances dirigées contre lui.

• SYN. : **1** *enlacer, enserrer, étreindre ;* **2** *ceindre, ceinturer, encadrer, enceindre, enclore ;* **3** *assiéger, enfermer, envelopper, investir.*

enchaîné [ɑ̃ʃɛne] n. m. (part. passé substantivé de *enchaîner ;* début du XXᵉ s.). Au cinéma, procédé de montage qui consiste à relier deux scènes d'un film, notamment au moyen d'un fondu (v. ce mot).

enchaînement [ɑ̃ʃɛnmɑ̃] n. m. (de *enchaîner ;* fin du XIVᵉ s., E. Deschamps, au sens de « chaîne » ; sens I, 1864, Littré ; sens II, 1, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens II, 2, av. 1662, Pascal ; sens II, 3, 1851, Sainte-Beuve ; sens II, 4, XXᵉ s.).

I. *Vx.* Action d'attacher au moyen d'une chaîne : *L'enchaînement des forçats* (Littré).

II. 1. Suite de choses, succession de faits qui dépendent ou paraissent dépendre les uns des autres : *Certaines lectures engageantes amusent le cœur par un enchaînement de passions élégamment exprimées* (Fénelon). *Selon nous, un enchaînement de hasards domine à Waterloo les deux capitaines* (Hugo). || *Spécialem.* Suite de temps et de pas constituant une phrase chorégraphique. || **2.** Liaison, rapport de dépendance qui existe entre des choses : *Les parties du monde ont toutes un tel rapport et un tel enchaînement l'une avec l'autre, que je crois impossible l'une sans l'autre et sans le tout* (Pascal). || **3.** Ordre, structure logique d'un exposé, d'un développement, qui résulte de l'agencement

des parties, de la rigueur des déductions : *L'enchaînement d'une intrigue. L'enchaînement des idées dans un raisonnement.* || **4.** Au music-hall, texte qui, dans une revue, fait la liaison entre deux scènes, deux tableaux.

enchaîner [ɑ̃ʃɛne] v. tr. (de *en-* et de *chaîne ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1640, Corneille ; sens I, 3, 1664, Boileau ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2, début du XX^e s.).

I. 1. Attacher avec une chaîne ou avec un lien quelconque : *Enchaîner un chien méchant. Prométhée enchaîné ;* et fig. et littér. : *Il faut enchaîner Protée, si l'on veut en tirer quelque chose* (Alain). || *Enchaîner quelqu'un à son char,* le soumettre complètement à sa volonté (par allusion aux triomphateurs romains qui attachaient à leurs chars les chefs étrangers vaincus). || *Enchaîner la victoire à son char,* être toujours vainqueur. || **2.** *Fig.* Réduire à la servitude ; priver de la liberté politique ou morale : *Enchaîner un peuple. L'homme naît, vit et meurt dans l'esclavage ; pendant sa vie, il est enchaîné par nos institutions* (Rousseau). || *Spécialem.* Arrêter, contenir par la force ou par l'autorité la libre expression de : *Enchaîner la presse, les consciences.* || **3.** *Fig.* Assujettir à quelque chose ou à quelqu'un, tenir sous quelque dépendance : *Maudit soit le premier dont la verve insensée* [...] | *Voulut avec la rime enchaîner la raison* (Boileau). *Peuple stupide, à qui ma puissance m'enchaîne,* | *Hélas ! mon orgueil même a besoin de tes bras* (Valéry). || **4.** *Fig.* Retenir en un lieu, en parlant de liens affectifs, d'une obligation impérieuse : *Les souvenirs qui nous enchaînent à notre coin de terre natale. La fraîcheur de leur lit, l'ombre qui les couronne,* | *M'enchaîne tout le jour sur le bord des ruisseaux* (Lamartine). || *Par extens.* Retenir par une sorte de charme : *Enchaîner les cœurs.*

II. 1. Unir par un rapport de dépendance (surtout au passif) : *Et Pangloss disait quelquefois à Candide : « Tous les événements sont enchaînés dans le meilleur des mondes possibles »* (Voltaire). || Disposer dans un ordre logique, coordonner : *Enchaîner un développement.* || **2.** Au cinéma, lier, dans le montage d'un film, la dernière image d'une scène à la première image de la scène suivante.

• SYN. : **2** *asservir, écraser, opprimer, tyranniser ; bâillonner, étouffer, museler ;* **4** *attacher, river ;* **5** *associer, coordonner, lier.* — CONTR. : **1** *déchaîner, désenchaîner, détacher ;* **2** *délivrer, libérer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1905, G. Esnault ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Au théâtre, après une interruption, reprendre la suite des répliques : *Frappez les trois coups, on enchaîne* (Claudel). || **2.** Ne pas laisser tomber la conversation, répliquer immédiatement : *Simone dresse l'oreille à cette pseudo-attaque, mais son mari enchaîne pour éviter l'accrochage* (D. Amiel).

◆ **s'enchaîner** v. pr. (av. 1788, Ch. Bonnet). Être uni par un rapport de dépendance, une liaison logique : *Les événements se suivent, s'enchaînent et se déduisent dans l'histoire avec une logique qui effraie* (Hugo). *Des idées qui s'enchaînent bien.*

enchanté, e [ɑ̃ʃɑ̃te] adj. (part. passé de *enchanter ;* début du XIII^e s., *Guillaume de Dole,* au sens 4 ; sens 1, av. 1648, Voiture ; sens 2, 1661, Corneille ; sens 3, 1669, La Fontaine). **1.** *Class.* Doué d'un pouvoir magique, surnaturel : *Si vous aviez dans les combats* | *D'Amadis l'armure enchantée* (Voiture). || **2.** *Littér.* Qui est dû à un enchantement ou qui est sous l'influence d'un enchantement : *Il te revoit, avec tes yeux divins, et telle* | *Que tu lui souriais en un monde enchanté !* (Leconte de Lisle). *Nous en demeurâmes soudain immobiles et muets comme des convives enchantés* (France). || **3.** *Class.* et *littér.* Merveilleux, enchanteur : *Il y eut hier au soir une fête extrêmement enchantée à l'hôtel de Condé* (Sévigné). *Ô terre, ô mer, ô nuit, que vous avez de charmes !* | *Miroir éblouissant d'éternelle beauté,* | *Pourquoi mes yeux se voilent-ils de larmes* | *Devant ce spectacle enchanté ?* (Lamartine). || **4.** Extrêmement heureux, ravi : *Il est revenu enchanté de ses vacances.* || *Je suis enchanté de,* ou, ellipt., *enchanté de,* formule de politesse par laquelle on exprime sa satisfaction : *Je suis enchanté de vous avoir rencontré.*

• SYN. : **4** *charmé, content, enthousiasmé, heureux, satisfait.* — CONTR. : **4** *désolé, mécontent, navré.*

enchantement [ɑ̃ʃɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *enchanter ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 4, 1674, La Fontaine ; sens 5, av. 1648, Voiture). **1.** *Class.* et *littér.* Action de soumettre à un pouvoir magique, d'exercer un sortilège ; effet qui en résulte, ensorcellement : *Les poèmes du Tasse, de l'Arioste sont remplis d'enchantements* (Furetière, 1690). *Des herbes propres aux enchantements* (Montesquieu). || Auj. *Comme par enchantement,* d'une façon inattendue et merveilleuse, avec une facilité incroyable, comme par l'effet d'un charme : *Quelques coups de fouet* [...] *calmèrent comme par enchantement cette agitation* (Gautier). || **2.** Chose qui charme, ensorcelle ; sortilège : *Je traverserais des forêts magiques, pleines d'enchantements* (Gautier). || **3.** Charme irrésistible exercé par une chose : *Et toute son enfance* [de Heredia] *s'est passée à Cuba, parmi les enchantements de la plus belle flore qui soit au monde* (Lemaitre). *Le rideau tomba, tout le monde se leva, l'enchantement était rompu* (Rolland). *Tout à coup, dans l'enchantement rose et doré du soir, je le reconnus* (Gide). || **4.** *Fig.* Ivresse, exaltation vive du cœur ou des sens : *Je racontais ailleurs l'enchantement de ma première enfance* (Gide). || **5.** Chose qui cause un vif plaisir : *Ce ballet est un enchantement.*

• SYN. : **2** *ensorcellement, sortilège ;* **3** *envoûtement, fascination, magie ;* **4** *émerveillement, enivrement, griserie ;* **5** *merveille, ravissement.*

enchanter [ɑ̃ʃɑ̃te] v. tr. (lat. *incantare,* chanter des formules magiques, ensorceler, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *cantare* [v. CHANTER] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 3-4, av. 1648, Voiture [v. aussi ENCHANTÉ]). **1.** *Class.* Exercer, sur quelqu'un ou sur quelque chose, une action surnaturelle, par un pouvoir magique : *Il enchante les loups, les serpents* (Acad., 1694). *Quelque divinité ennemie avait enchanté mes yeux ; je croyais voir Ithaque* (Fénelon). || *Class.* Séduire par des artifices, des attraits trompeurs : *Le monde avait vieilli dans l'idolâtrie, et, enchanté par ses idoles, il était devenu sourd à la voix de la nature* (Bossuet). || **2.** *Fig.* Exercer par son charme une influence irrésistible et inexplicable : *Coquette qui enchante les cœurs.* || **3.** Émerveiller, ravir par sa beauté, son charme : *Spectacle qui enchante les regards. Je voudrais dire, dire, dire tout ce que je sais, tout ce que je pense, tout ce que je devine, tout ce qui m'enchante et me blesse et m'étonne* (Colette). || **4.** *Par extens.* Causer un vif plaisir : *Le changement de son caractère enchanta sa famille étonnée* (Balzac).

• SYN. : **2** *captiver, ensorceler, envoûter, subjuguer ;* **3** *charmer, fasciner, séduire ;* **4** *ravir.*

enchanterie [ɑ̃ʃɑ̃tri] n. f. (de *enchanter ;* fin du XII^e s., *Huon de Bordeaux,* aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Ensemble des moyens magiques employés pour produire des enchantements. || **2.** *Vx.* Effet des pratiques magiques.

enchanteur, eresse [ɑ̃ʃɑ̃tœr, -trɛs] n. (de *enchanter ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *enc[h]anteor* [*enchanteur,* XIV^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1632, Rotrou). **1.** *Class.* Celui, celle qui exerce un pouvoir magique, qui se livre à des enchantements : *Jaunès et Mambré, ces célèbres enchanteurs d'Égypte dont parle saint Paul, et que Moïse avait confondus par ces miracles* (Bossuet). *Circé était une grande enchanteresse* (Furetière, 1690). || **2.** Personne ou chose personnifiée qui ravit, séduit par son charme, qui exalte le cœur, l'esprit : *Son teint est pâle et chaud ; la brune enchanteresse* | *A dans le cou des airs noblement maniérés ;* | *Grande et svelte en marchant comme une chasseresse,* | *Son sourire est tranquille et ses yeux assurés* (Baudelaire). *Le pinceau de Boucher est un enchanteur qui suspend toutes les fonctions de l'âme pour ne laisser agir qu'une tendre admiration* (Goncourt).

• SYN. : 2 *magicien, séducteur.*

◆ adj. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « magique » ; sens actuel, av. 1589, J.-A. de Baïf). Qui exerce une séduction irrésistible : *Au pied de l'Acrocorinthe, la perspective est enchanteresse* (Chateaubriand).

• SYN. : *charmeur, ensorcelant, envoûtant, fascinant, féerique, grisant, magique, merveilleux.*

enchaperonner [ɑ̃ʃaprɔne] v. tr. (de *en-* et de *chaperon ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Envelopper d'un chaperon la tête d'un faucon.

encharger [ɑ̃ʃarʒe] v. tr. (de *en-* et de *charger ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *enchargier ; encharger,* XIVe s.). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Charger quelqu'un d'une tâche, d'une commission ; lui recommander de : *On m'a enchargé de prendre garde que personne ne me vît* (Molière).

encharibotté, e [ɑ̃ʃaribɔte] adj. (terme fantaisiste dû à V. Hugo et créé par altér. de *encharboté* [1583, Tabourot], mot d'origine obscure ; 1832). Embarrassé (terme inusité, qui appartient au vocabulaire de Hugo) : *Monsieur, vous avez l'air tout encharibotté* (Hugo).

encharner [ɑ̃ʃarne] v. tr. (de *en-* et de l'anc. franç. *c[h]narne,* charnière [v. CHARNIÈRE] ; 1755, *Encyclopédie*). Munir de charnières : *Encharner un coffre.*

enchâssement [ɑ̃ʃɑsmɑ̃] n. m. (de *enchâsser ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 [var. picarde *encassement,* milieu du XVe s.] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Action d'enchâsser, de fixer un objet dans un support, et en particulier de sertir une pierre précieuse dans sa monture ; état de ce qui est enchâssé. ‖ **2.** Ce qui permet d'enchâsser un objet dans un autre : *Le couvercle tenait au vase par un enchâssement de plomb* (Balzac). ‖ **3.** En grammaire générative, inclusion d'une suite d'éléments à l'intérieur d'une autre.

enchâsser [ɑ̃ʃɑse] v. tr. (de *en-* et de *châsse* 1 ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 2 ; sens 1, début du XIIIe s. ; sens 3, av. 1559, J. du Bellay). **1.** Mettre, placer dans une châsse : *Enchâsser des reliques.* ‖ Fam. et ironiq. *Faire enchâsser quelque chose,* conserver avec un soin excessif ce qui n'en vaut pas la peine. (Vieilli.) ‖ **2.** Fixer solidement dans une entaille spécialement aménagée : *Enchâsser un médaillon dans un mur.* ‖ *Spécialem.* Sertir, fixer une pierre précieuse ou un élément ornemental dans une monture : *Enchâsser un diamant, une émeraude.* ‖ **3.** *Fig.* Insérer de manière à faire ressortir, à mettre en valeur : *Enchâsser une citation dans un discours.*

• SYN. : 2 *encastrer, incruster ; enchatonner.*

◆ **s'enchâsser** v. pr. (1680, Richelet). Se loger, s'insérer (au pr. et au fig.).

enchâssure [ɑ̃ʃɑsyr] n. f. (de *enchâsser ;* XVe s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Support, entaille où une chose est enchâssée : *Deux verres de lunette assemblés dans une même enchâssure* (Hermant). ‖ **2.** Manière dont une chose est enchâssée.

enchatonné, e [ɑ̃ʃatɔne] adj. (part. passé de *enchatonner ;* 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** En pathologie, se dit de calculs de l'uretère complètement recouverts par la muqueuse urétérale. ‖ **2.** Se dit du placenta lorsqu'il est retenu par l'utérus après l'expulsion du fœtus.

enchatonnement [ɑ̃ʃatɔnmɑ̃] n. m. (de *enchatonner ;* 1832, Raymond). En joaillerie, action d'enchatonner une pierre précieuse.

enchatonner [ɑ̃ʃatɔne] v. tr. (de *en-* et de *chaton* 2 ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « enchâsser » ; sens actuel, XIVe s., Du Cange). En joaillerie, insérer une pierre précieuse dans le chaton d'une bague.

enchaussage [ɑ̃ʃosaʒ] n. m. (de *enchausser* 2 ; 1930, Larousse). Opération qui consiste à imbiber le velours de coton avec un lait de chaux pour raidir les brides de trame avant leur coupe.

enchaussé, e [ɑ̃ʃose] adj. (de *en-* et de *chausse[s],* n. f. [v. cet art.] ; 1690, Furetière). En héraldique, se dit de l'écu taillé depuis le milieu d'un côté jusque vers la pointe du côté opposé.

enchaussenage [ɑ̃ʃosnaʒ] n. m. (de *enchaussener ;* 1864, Littré). Action d'enchaussener les peaux.

enchaussener [ɑ̃ʃosne] v. tr. (de *en-* et de l'anc. franç. *chaucine,* chaux [XIIIe s.], du lat. pop. **calcinus,* en rapport avec la chaux, dér. du lat. class. *calx, calcis,* chaux ; début du XIVe s.). Appliquer une pâte alcaline, ou enchaux, sur le côté chair des peaux, pour que le poil se détache plus facilement.

• REM. On dit aussi ENCHAUSSUMER (de *en-* et d'un anc. mot **chaussum,* lat. pop. **calcumen,* dér. du lat. class. *calx, calcis,* chaux ; 1407, *Ordonnance royale*).

1. enchausser [ɑ̃ʃose] v. tr. (de *en-* et de *chausser ;* 1752, Trévoux, aux sens 1-2). **1.** Couvrir les légumes de paille ou de fumier pour les faire blanchir ou les protéger du gel. ‖ **2.** En termes de charronnage, mettre des rayons à une roue.

• SYN. : **1** *chausser, pailler.*

2. enchausser [ɑ̃ʃose] v. tr. (de *en-* et de *chaux ;* 1835, *Maison rustique du XIXe siècle,* au sens de « chauler [le blé] » ; sens actuel, 1930, Larousse). Faire subir au velours de coton l'opération de l'enchaussage.

enchaussumer v. tr. V. ENCHAUSSENER.

enchaux [ɑ̃ʃo] n. m. (de *en-* et de *chaux ;* 1790, *Encycl. méthodique*). Pâte que l'on applique sur le côté chair des peaux pour permettre l'épilage.

enchemisage [ɑ̃ʃmizaʒ] n. m. (de *enchemiser ;* 1930, Larousse). Action d'enchemiser un livre ; enveloppe dans laquelle on enchemise.

enchemiser [ɑ̃ʃmize] v. tr. (de *en-* et de *chemise ;* 1611, Cotgrave, au sens 2, au part. passé [rare av. le XIXe s.] ; à l'infin., au sens 1, XXe s.). **1.** Placer un livre dans une chemise protectrice. ‖ **2.** *Fig.* Envelopper comme dans une chemise : *Son cheval de bataille enchemisé de fer* (Leconte de Lisle).

• SYN. : **2** *caparaçonner.*

enchère [ɑ̃ʃɛr] n. f. (déverbal de *enchérir ;* 1259, Godefroy, au sens 1 [*folle enchère,* XVe s., Ch. d'Orléans ; *porter, payer la folle enchère,* 1611, Cotgrave]) ; sens 2, 1549, R. Estienne [au fig., 1835, Acad.] ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** Dans une vente publique faite en justice ou par le moyen d'un officier ministériel, offre d'achat ou de bail supérieure aux prix proposés ou offerts précédemment : *Une forte, une faible enchère. Mettre enchère. Couvrir une enchère.* ‖ *Folle enchère,* enchère prise par quelqu'un qui n'en peut payer le montant, ce qui oblige à une nouvelle vente dont il doit assumer les frais. ‖ Class. *Porter la folle enchère,* supporter, payer le dommage causé : *Vous pourriez bien porter la folle enchère de tous les autres* (Molière). ‖ **2.** Manière de vendre au plus offrant : *Vendre à l'enchère* ou *aux enchères.* ‖ *Au feu des enchères,* par le moyen d'une vente à l'encan (sans doute par allusion aux bougies qu'on allume pour mesurer le temps qui doit séparer la mise en vente de l'adjudication) : *Une collection dispersée au feu des enchères.* ‖ Fig. *Mettre des places, des titres, sa voix,* etc., *aux enchères,* céder à prix d'argent et au plus offrant des choses qui ne sont pas de nature à être vendues et qui devraient revenir au plus méritant. ‖ **3.** À divers jeux de cartes, somme que les joueurs ont le droit d'ajouter à l'enjeu pour obtenir certains avantages.

enchérir [ɑ̃ʃerir] v. intr. (de *en-* et de *cher,* coûteux ; XIIIe s., *Chronique de Rains,* écrit *enchierir* [*enchérir,* XIVe s.], aux sens 1-2 [*enchierir,* aimer, chérir, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, est composé de *en-* et de *cher,* aimé] ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** *Vx.* Devenir plus coûteux : *Les transports enchérissent.* ‖ **2.** Dans une vente, mettre une enchère. ‖ *Enchérir sur quelqu'un, sur une offre,* faire une offre d'achat plus élevée : *Enchérir sur les prix offerts.* ‖ **3.** Class. et littér. *Enchérir sur quelqu'un, sur quelque chose,* aller plus loin que ce qui a été dit ou fait, être plus exigeant : *La perfection des dictionnaires est même un point où il faut avouer que les Modernes ont enchéri sur les Anciens* (Fénelon). *Il excitait Stanislas à parler, il lui faisait enchérir sur les détails* (Balzac). *Enchérissant, d'ordinaire, sur les*

devoirs tracés par la Loi et les Anciens, il voulait la perfection (Renan).

◆ v. tr. (sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* Rendre plus cher : *Les boulangers ont encore enchéri le pain* (Furetière, 1690). || **2.** *Class.* Proposer une enchère plus forte pour l'achat de : *Un crieur public* [...] *mit en vente un atlas, et voyant que personne ne l'enchérissait...* (La Rochefoucauld). || **3.** *Class.* et *fig.* Améliorer, rendre plus convenable : *Monsieur, il n'y a pas moyen d'enchérir ce que vous m'avez écrit* (Guez de Balzac).

enchérissement [ɑ̃ʃerismɑ̃] n. m. (de *enchérir ;* 1259, Godefroy). Hausse de prix (vieilli) : *L'enchérissement des denrées alimentaires.*

enchérisseur, euse [ɑ̃ʃerisœr, -øz] n. (de *enchérir ;* 1328, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, av. 1778, Voltaire). **1.** Personne qui met une enchère pour l'achat d'un objet : *L'objet est adjugé au dernier enchérisseur.* || *Fol enchérisseur,* celui qui a fait une folle enchère, qui ne peut acquitter le prix de la vente. || **2.** *Par extens.* Personne qui accepte de payer un plus haut prix : *Toute sa vie, Marlborough fut à vendre et à revendre au dernier enchérisseur* (Saint-Victor). || **3.** *Fig.* et *vx.* Personne qui enchérit, ajoute : *Les Grecs, grands imitateurs et grands enchérisseurs sur les fables orientales...* (Voltaire).

enchevalement [ɑ̃ʃəvalmɑ̃] n. m. (de *enchevaler ;* 1755, *Encyclopédie*). Travaux destinés à étayer une construction qu'on va réparer.

enchevaler [ɑ̃ʃəvale] v. tr. (de *en-* et de *chevaler ;* milieu du XV^e^ s.). Étayer un mur, une construction.

enchevaucher [ɑ̃ʃəvoʃe] v. tr. (de *en-* et de *chevaucher ;* 1771, Schmidlin [*enchevauchié,* monté à cheval, XII^e^ s.]). Faire joindre par recouvrement partiel des planches, des ardoises, des tuiles, des feuilles de plomb.

● SYN. : *embroncher.*

enchevauchure [ɑ̃ʃəvoʃyr] n. f. (de *en-* et de *chevaucher ;* 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2-3, 1870, Larousse). **1.** Position de planches, de tuiles, etc., qui se chevauchent partiellement. || **2.** Quantité dont ces pièces se recouvrent. || **3.** Feuillure pratiquée dans des pièces qu'on veut enchevaucher.

enchevêtrement [ɑ̃ʃəvɛtrəmɑ̃] n. m. (de *enchevêtrer ;* 1564, Liébault, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Action d'enchevêtrer ; état d'une chose enchevêtrée : *L'enchevêtrement d'un écheveau.* || **2.** Amas d'objets et d'éléments divers enchevêtrés : *De l'enchevêtrement des tôles tordues, on retira deux blessés.* || *Par extens.* Réunion de choses nombreuses et mêlées qu'on ne peut percevoir séparément : *Je me trouvai tout à coup au milieu de l'Oronte, dans un enchevêtrement d'îlots, de ponts, d'écluses, de moulins* (Tharaud). || **3.** *Fig.* Ensemble confus où l'esprit se perd : *Malgré les lourdeurs et les enchevêtrements de sa phrase, il a toujours été un connaisseur des plus fins et des plus difficiles* (Baudelaire). *On voit des complexités ravissantes naître de l'enchevêtrement des lois* (Gide). *Il entendait des coups, des pas, tout l'enchevêtrement marmottant des bruits de la prison* (Malraux).

● SYN. : **2** *chaos, emmêlement, fouillis* (fam.), *labyrinthe, pêle-mêle ;* **3** *brouillamini* (fam.), *confusion, désordre, embrouillamini* (fam.), *embrouillement, imbroglio.*

enchevêtrer [ɑ̃ʃəvetre] v. tr. (de *en-* et de *chevêtre ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *enchevestrer* [*enchevêtrer,* XV^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, 1648, Scarron ; sens 3, fin du XIV^e^ s., puis 1802, Flick ; sens 4, fin du XIV^e^ s., *Chronique de Boucicaut*). **1.** *Vx.* Mettre un licou (chevêtre) à un cheval. || **2.** *Class.* et *fig.* Attacher fortement : *J'eus peur de le voir dans Carthage | Enchevêtré d'un mariage* (Scarron). || **3.** Unir des solives par un chevêtre. || **4.** Engager les unes dans les autres les diverses parties d'une chose ou diverses choses, de façon qu'on ne puisse les démêler, les distinguer nettement (au pr. et au fig. ; surtout au part. passé) : *Des montagnes enchevêtrées l'une à l'autre* (Fromentin). *Mais il y a d'autres problèmes, qui sont bizarrement et comme arbitrairement enchevêtrés avec les premiers, qui sont ces problèmes qu'il n'eût pas imaginés et qui lui viennent des enseignements des livres, des traditions reçues* (Valéry). *Enchevêtrer les épisodes, les péripéties d'un roman, d'une pièce.*

● SYN. : **4** *embrouiller, emmêler, entremêler, imbriquer.*

◆ **s'enchevêtrer** v. pr. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** En parlant d'un cheval, s'embarrasser dans la longe de son licou. || **2.** Fig. *S'enchevêtrer dans un raisonnement, dans ses idées,* etc., en parlant d'une personne, s'embrouiller, perdre le fil de ses idées : *Il s'est enchevêtré dans sa démonstration et personne n'a compris.* || **3.** En parlant de choses, s'engager les unes dans les autres, s'emmêler : *Des fils qui s'enchevêtrent. Les roues s'enchevêtraient, les chevaux se cabraient* (Zola). || **4.** *Fig.* Former un ensemble complexe, confus, où l'esprit a peine à se retrouver : *Les idées se croisent, s'enchevêtrent comme des fils de soie* (Daudet).

● SYN. : **2** *s'embarrasser, s'emberlificoter* (fam.), *s'empêtrer, se perdre ;* **3** *s'entrelacer ;* **4** *s'emmêler.*

enchevêtrure [ɑ̃ʃəvɛtryr] n. f. (de *enchevêtrer ;* 1328, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1678, Guillet). **1.** Assemblage de pièces de charpente conçu pour laisser dans un plancher un espace libre, ou trémie, qui permet d'établir l'âtre d'une cheminée, de faire passer un escalier, etc. || **2.** État d'un cheval enchevêtré. || **3.** Blessure qu'un cheval se fait avec sa longe, au pli du paturon.

enchevillement [ɑ̃ʃəvijmɑ̃] n. m. (de *encheviller ;* XX^e^ s.). En chirurgie, immobilisation, au moyen d'un greffon osseux, des deux fragments d'un os fracturé.

encheviller [ɑ̃ʃəvije] v. tr. (de *en-* et de *cheville ;* 1425, *Dict. général,* au sens de « assembler avec des chevilles » ; sens actuel, XX^e^ s. [*suture enchevillée,* « suture dans laquelle une cheville était passée à chaque anse du fil », 1732, Trévoux]). En chirurgie, immobiliser par un enchevillement les deux fragments d'un os fracturé.

enchifrené, e [ɑ̃ʃifrəne] adj. (de *en-,* de l'anc. franç. *chief,* tête [v. CHEF], et de l'anc. v. *frener,* brider [v. FREINER], le rhume étant souvent précédé d'une brève période durant laquelle on a l'impression d'avoir la tête [le nez et la bouche] bridée ; 1611, Cotgrave, aux sens 1-2). **1.** Qui a le nez irrité, la respiration embarrassée : *Un petit vieux à lunettes, enchifrené, larmoyant* (France). || **2.** Affecté par un rhume : *Ville singulière* [...] ; *les idées s'y débrouillent difficilement. On dirait que les cerveaux y sont enchifrenés* (Baudelaire). *Une voix pointue et enchifrenée, dont le son ne vous égratigne pas seulement le tympan, mais la peau* (Vallès).

enchifrènement [ɑ̃ʃifrɛnmɑ̃] n. m. (de *enchifrené ;* 1680, Richelet). Embarras de la respiration nasale, causé par une irritation de la muqueuse et qui s'observe surtout dans le coryza (peu usité) : *Une voix à laquelle un rien d'enchifrènement donnait un petit charme* (Goncourt).

enchifrener [ɑ̃ʃifrəne] v. tr. (de *enchifrené ;* 1743, Trévoux). [Conj. **5 b.**] Causer de l'enchifrènement à.

enchiridion [ɑ̃kiridjɔ̃] n. m. (mot du bas lat. signif. « manuel, livre portatif », gr. *enkheiridion,* même sens, de *en,* dans, et *kheir,* main ; XVI^e^ s., Godefroy). Recueil concis de préceptes ou de renseignements : *Enchiridion ou Manuel d'Épictète.*

● REM. S'emploie seulement à propos du manuel d'un auteur ancien.

enchymose [ɑ̃kimoz] n. f. (gr. *egkhumôsis,* diffusion des sucs à travers le corps, de *en,* dans, et *khumos,* suc, humeur ; 1752, Trévoux). *Vx.* Afflux de sang dans les vaisseaux cutanés, sous l'influence de la joie ou de la colère.

encirement [ɑ̃sirmɑ̃] n. m. (de *encirer ;* 1864, Littré). *Vx.* Action d'encirer.

encirer [ɑ̃sire] v. tr. (de *en-* et de *cire ;* 1542, Du Pinet). *Vx.* Enduire de cire.

enclave [ɑ̃klav] n. f. (déverbal de *enclaver ;* 1312, Du Cange, écrit *encleve* [*enclave,*

milieu du xv^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, fin du XIX^e^ s.). **1.** Terrain ou territoire enclavé dans un autre : *Le Vaucluse a une enclave dans le département de la Drôme.* || *Spécialem.* Situation d'un fonds qui, entouré de tous côtés par des fonds appartenant à d'autres propriétaires, n'a sur la voie publique aucune issue ou qu'une issue insuffisante pour son exploitation. || Situation d'un État privé de tout accès à la mer. || **2.** En architecture, partie d'un corps de bâtiment engagée dans une autre : *L'enclave d'un escalier dans un appartement.* || **3.** Portion d'une roche contenue dans une roche endogène ou d'une autre nature.

enclavé, e [ɑ̃klave] adj. (part. passé de *enclaver* ; v. 1283, Beaumanoir). Se dit d'un fonds entouré de tous côtés par des fonds appartenant à d'autres propriétaires.

enclavement [ɑ̃klavmɑ̃] n. m. (de *enclaver* ; av. 1453, Monstrelet, au sens de « territoire enclavé » ; sens actuel, 1549, R. Estienne). Action d'enclaver, ou le fait d'être enclavé : *L'enclavement d'Avignon dans le royaume de France a cessé en 1790.*

enclaver [ɑ̃klave] v. tr. (lat. pop. **inclavare*, fermer avec une clé, de *in-*, préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *clavis*, clé ; v. 1283, Beaumanoir, au sens 1 ; sens 2, 1409, Runkewitz ; sens 3, XX^e^ s.). **1.** Entourer, contenir comme enclave : *Un domaine qui enclave deux petites terres.* || *Par extens.* Contenir une portion d'espace en la bordant de tous côtés : *Un parterre enclavé dans un pré pâturé* (Fromentin). || **2.** Engager, encastrer une pièce dans une autre : *Enclaver une solive dans une poutre.* || **3.** *Fig.* Insérer, placer entre : *Enclaver l'adjectif entre l'article et le nom.*

enclenche [ɑ̃klɑ̃ʃ] n. f. (déverbal de *enclencher* ; 1870, Larousse). Sur une pièce en mouvement, coche circulaire dans laquelle pénètre le bouton d'une autre pièce que la première doit entraîner avec elle.

enclenchement [ɑ̃klɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *enclencher* ; 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Action d'enclencher, ou le fait de s'enclencher ; état d'une pièce enclenchée. || **2.** Dispositif mécanique, électrique ou autre, destiné à subordonner le fonctionnement d'un appareil à l'état ou à la position d'un ou de plusieurs autres.

enclencher [ɑ̃klɑ̃ʃe] v. tr. (de *en-* et de *clenche* ; 1870, Larousse). Rendre solidaires diverses pièces mécaniques, de manière que le mouvement de l'une entraîne celui des autres : *Enclencher un aiguillage et un signal.*

◆ **s'enclencher** v. pr. (XX^e^ s.). Devenir solidaires par le moyen d'un enclenchement, en parlant des pièces d'un mécanisme.

enclin, e [ɑ̃klɛ̃, -in] adj. (de l'anc. v. *encliner*, saluer quelqu'un en s'inclinant profondément devant lui [1080, *Chanson de Roland*], lat. *inclinare*, faire pencher, incliner, baisser [v. INCLINER] ; 1080, *Chanson de Roland*, au sens de « baissé, incliné » [surtout en parlant de la tête] ; v. 1160, *Roman de Tristan*, au sens de « soumis, assujetti » ; sens actuel, v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). Porté par une tendance naturelle à : *La jeunesse est toujours encline à je ne sais quelle promptitude de jugement* (Balzac). *Une espèce de grand homme sec, peu enclin à goûter la plaisanterie* (France). *L'âge aussi — et tu ne t'en douteras guère — où ton imagination sera le plus encline à déformer le réel : jusqu'à prendre le faux pour le vrai* (Martin du Gard).

● SYN. : *disposé, prédisposé.*

enclinomène [ɑ̃klinɔmɛn] n. m. (gr. *egklinomenos*, adj. verbal de *egklinein*, incliner, prononcer comme enclitique ; 1864, Littré). Terme de grammaire grecque qui désigne des mots dépourvus d'accent tonique et susceptibles de s'appuyer sur un autre mot en constituant avec lui une unité accentuelle.

encliquetage [ɑ̃kliktaʒ] n. m. (de *encliqueter* ; 1734, *Mémoires de l'Acad. des sciences*, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Dispositif mécanique qui assure l'entraînement d'un organe de rotation dans un sens, tout en empêchant son fonctionnement dans l'autre sens. || **2.** Mise en place de ce dispositif.

encliqueter [ɑ̃klikte] v. tr. (de *en-* et de *cliquet* ; 1755, *Encyclopédie*, aux sens 1-2). [Conj. **4 a.**] **1.** Opérer l'encliquetage d'organes, de pièces mécaniques. || **2.** Arrêter, au moyen d'un encliquetage, le mouvement de rotation de deux pièces.

enclise [ɑ̃kliz] n. f. (gr. *egklisis*, inclinaison, flexion des verbes, déplacement de l'accent, de *egklinein* [v. ENCLITIQUE] ; XX^e^ s.). En linguistique, phénomène morphologique consistant dans la fusion d'une particule, dite *enclitique*, avec le mot qui précède.

enclitique [ɑ̃klitik] n. m. (bas lat. grammatical *encliticus*, enclitique, gr. *egklitikos*, de *egklinein*, incliner, prononcer comme enclitique ; 1613, Duret, écrit *enclitice* ; *enclitique*, 1798, Acad.). Particule ou mot dépourvu de ton qui s'unit avec le mot précédent pour ne former qu'une seule unité accentuelle : *Des enclitiques, petits mots sans autonomie rattachés au précédent* (Vendryes). *En latin, « que » (et) dans « meque » (et moi), en grec, « tis » (un certain) dans « anthrôpostis » (un certain homme), en français, « je » dans « sais-je » et « ce » dans « est-ce » sont des enclitiques.*

● REM. Le mot, d'abord féminin, n'est signalé comme nom masculin que depuis 1878 par l'Académie.

◆ adj. (1864, Littré). Qui a les caractères de l'enclise : *L'emploi enclitique du pronom.*

encloîtrer [ɑ̃klwatre] v. tr. (de *en-* et de *cloître* ; fin du XII^e^ s., Reclus de Moiliens, écrit *enclostrer* ; *encloistrer*, v. 1585, Cholières ; *encloîtrer*, 1669, Widerhold). Enfermer dans un cloître (rare) : *On encloîtrait autrefois d'innocentes créatures presque au sortir du berceau ; leurs parents ne les apercevaient plus qu'à travers les barreaux du parloir ou les guichets de la porte* (Chateaubriand) ; et pronominalem. : *Je voudrais pouvoir m'encloîtrer dans quelque abbaye bénédictine et pouvoir travailler tout mon saoul jusqu'à ma fin* (Martin du Gard).

enclore [ɑ̃klɔr] v. tr. (lat. pop. **inclaudere*, réfection, d'après *claudere*, clore, du lat. class. *includere*, fermer, renfermer, enchâsser, de *in-*, préf. marquant la localisation, et de *claudere* ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, au sens 3 ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois* ; sens 2, 1690, Furetière). [Conj. **78** ; v. aussi Rem.] **1.** Entourer un espace d'une clôture : *Enclos de murs de diverses époques, qui se divisent en grands et en petits, et sur lesquels on se promène, Saint-Malo est encore défendu par le château dont j'ai parlé* (Chateaubriand). || *Par extens.* Constituer la clôture de : *Mur qui enclôt un jardin.* || Entourer de tous côtés : *La forêt enclôt le village.* || **2.** Inclure, enfermer un espace à l'intérieur d'un même ensemble : *Enclore les faubourgs dans la ville.* || Contenir comme enclave : *Enclore une terre dans son domaine.* || **3.** *Littér.* Enfermer quelqu'un en son sein : *Ceux qu'enclôt la tombe noire* (La Fontaine). *Les moines enclos dans cette retraite avaient vu bien des armées circuler à leurs pieds ; ils avaient donné l'hospitalité à bien des guerriers* (Chateaubriand). || *Fig.* Contenir entre des limites précises : *Il pensait qu'il n'oserait plus bouger, qu'il lui fallait enclore sa vie dans les bornes les plus strictes* (Duhamel).

● SYN. : **1** *ceindre, cerner, clore, clôturer, encadrer, enceindre, encercler, enfermer, enserrer.*

● REM. Le dictionnaire de l'Académie ne met pas d'accent circonflexe à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif : *il enclot.* Cependant, l'usage n'a pas adopté cette particularité.

enclos [ɑ̃klo] n. m. (part. passé substantivé de *enclore* ; v. 1250, *Prise de Defur*, au sens 1 ; sens 2, av. 1763, Panard ; sens 3, 1469, Bartzsch). **1.** Terrain, espace de petite ou moyenne étendue fermé de tous côtés par une clôture ou par ce qui peut en tenir lieu : *Leurs tribus habitaient des enclos formés par des abattis d'arbres, au milieu des étangs* (France). || **2.** *Spécialem.* Petit domaine fermé par des murs : *Il a acheté un enclos en Normandie.* || **3.** Mur, barrière, haie, etc., servant de clôture : *Ce qu'il me faut pour me confirmer vraiment ce que je suis, répondais-je un soir de mai, le long de l'enclos du verger* [...], *c'est une occasion*

d'agir (Sainte-Beuve). *Ils aperçurent un enclos de pierres sèches* (Flaubert).

• SYN. : **1** *clos.*

enclosure [prononc. angl. : enklouʒər] n. f. (mot angl. signif. « clôture, enclos », empr. de l'anc. franç. *encloseure,* enceinte, clôture [1270, Godefroy], dér. de *enclore ;* 1804, Bonnafé). Mot anglais employé par les historiens pour désigner un type de paysage agraire résultant de la pratique de l'agriculture sur des domaines clos.

enclôture [ɑ̃klotyr] n. f. (de *enclore,* d'après *clôture ;* 1344, Godefroy). Ce qui enclôt (rare) : *Les enclôtures des magasins de la Giudecca sont peintes d'une lumière titienne ; les gondoles du canal et du port nagent dans la lumière* (Chateaubriand).

enclouage [ɑ̃kluaʒ] n. m. (de *enclouer ;* 1755, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1930, Larousse). **1.** *Autref.* Action d'enclouer une pièce de canon. || **2.** Procédé de traitement chirurgical des fractures à l'aide de tiges métalliques.

enclouer [ɑ̃klue] v. tr. (de *en-* et de *clou ;* XIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XVe s. ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, milieu du XIIIe s. ; sens 5, début du XXe s.). **1.** Blesser un cheval en faisant pénétrer un clou dans la chair de son sabot, au ferrage. || **2.** Autref. *Enclouer un canon,* le mettre hors de service en introduisant un clou dans la lumière. || **3.** *Fig.* et *vx.* Empêcher l'action, le fonctionnement de quelque chose, paralyser : *La douleur encloue l'esprit comme le courage* (Balzac). || **4.** Fixer avec des clous (rare) : *Louis XI fit enclouer dans les bibliothèques les gros ouvrages des nominaux, afin qu'on ne les pût lire* (Chateaubriand). || **5.** En chirurgie, pratiquer un enclouage.

encloueur [ɑ̃kluœr] n. m. (de *enclouer ;* 1877, Littré). *Autref.* Soldat qui était spécialisé dans l'enclouage des canons.

enclouure [ɑ̃kluyr] n. f. (de *enclouer ;* XIIe s., aux sens 1-2). **1.** Blessure faite au pied du cheval ou du bœuf par un clou de ferrure mal planté. || **2.** *Class.* et *fig.* Difficulté qui arrête, point sensible : *De l'argent, dites-vous ? Ah ! C'est donc l'enclouure !* (Molière).

enclume [ɑ̃klym] n. f. (lat. pop. **incudinem,* accus. de **incudo,* lat. class. *incus, -udis,* enclume [le *-l-* est dû à l'influence du v. *includere,* enfermer — V. ENCLORE —, les objets qu'on travaille sur l'enclume étant souvent pincés dans celle-ci] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [*être/ se trouver entre l'enclume et le marteau,* v. 1206, Guiot ; *remettre son ouvrage sur l'enclume,* 1718, Acad. ; *dur comme une enclume,* début du XVIIIe s. ; *il vaut mieux être marteau qu'enclume,* 1690, Furetière] ; sens 2, depuis 1676, Félibien ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Masse de fer aciéré sur laquelle on forge les métaux, à chaud ou à froid : *Voici les vieux métiers : le cuir, le fer, le bois | La chanson d'établi dans les copeaux éclose ; | Le marteau sur l'enclume et le fer chaud qu'on pose* (Samain). || *Être entre l'enclume et le marteau,* se trouver entre deux partis, deux camps, deux personnes opposées et, de ce fait, être victime de l'un comme de l'autre. || *Remettre son ouvrage sur l'enclume* (vieilli), le travailler à nouveau. || *Dur comme une enclume,* d'une résistance à toute épreuve. || *Il vaut mieux être marteau qu'enclume,* il vaut mieux battre qu'être battu. || **2.** Pièce destinée à recevoir un choc : *Enclume de couvreur.* || **3.** En anatomie, osselet de l'oreille moyenne, placé entre le marteau et l'étrier.

enclumeau [ɑ̃klymo] n. m. (de *enclume ;* fin du XIVe s., E. Deschamps). Petite enclume portative.

• REM. On écrit aussi ENCLUMOT (1755, *Encyclopédie*).

enclumette [ɑ̃klymɛt] n. f. (de *enclume ;* 1755, *Encyclopédie* [« enclume de faucheur », 1838, Acad.]). Petite enclume dont se servent les emballeurs pour river les clous. || Enclume sur laquelle les faucheurs battent leur faux.

encoche [ɑ̃kɔʃ] n. f. (déverbal de *encocher ;* 1542, Du Pinet). Petite entaille servant de marque, de cran, etc. || *Spécialem.* Entaille pratiquée sur le talon de la flèche pour y recevoir la corde de l'arc.

• SYN. : *rainure.*

encochement [ɑ̃kɔʃmɑ̃] n. m. (de *encocher ;* 1669, Widerhold). Action d'encocher.

encocher [ɑ̃kɔʃe] v. tr. (de *en-* et de *coche* 3 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *encochier* [*encocher,* XIVe s.], au sens 2 ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Marquer d'une encoche : *Encocher une baguette, un manche d'outil. Une lame d'argent encochée comme une feuille de nénuphar* (Duhamel). || **2.** *Encocher une flèche,* la poser sur l'arc, la corde dans l'encoche : *Il arme un arc de châtaignier, encoche la flèche de sureau sur la corde* (Pesquidoux).

encoconner (s') [sɑ̃kɔkɔne] v. pr. (de *en-* et de *cocon ;* 1877, Littré, comme v. tr., au sens de « mettre les vers à soie sur la bruyère » ; comme v. pr., au sens actuel, début du XXe s.). S'enfermer le plus étroitement possible dans une enveloppe : *De cinq heures du matin à huit, encoconné dans mes couvertures, je m'efforce d'être hermétique* (Gide).

encoder [ɑ̃kɔde] v. tr. (de *en-* et de *code ;* milieu du XXe s.). En linguistique, traduire un message selon le code définissant une langue naturelle ou artificielle.

• CONTR. : *décoder.*

encodage [ɑ̃kɔdaʒ] n. m. (de *encoder ;* milieu du XXe s.). En linguistique, action d'encoder ; production d'un message.

encoffrer [ɑ̃kɔfre] v. tr. (de *en-* et de *coffre ;* fin du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, fin du XVIe s., Brantôme). **1.** *Class.* Disposer à l'intérieur d'un coffre : *Le duc de Gramont et sa vilaine épousée encoffrèrent leur belle et magnifique vaisselle* (Saint-Simon). || **2.** *Fig.* et *fam.* S'approprier de manière frauduleuse : *Encoffrer de l'argent.* || **3.** *Class.* et *fam.* Emprisonner : *Les archers l'encoffrèrent pour avoir volé* (Sorel).

encoigner (s') [sɑ̃kɔɲe] v. pr. (de *en-* et de *coin ;* XIIIe s., écrit *encoign[i]er,* comme v. tr., au sens de « serrer dans un coin », et comme v. pr., au sens de « s'enfoncer dans les rangs de l'ennemi » ; comme v. pr., au sens actuel, av. 1890, Maupassant). Se pelotonner dans un coin : *Toute la nuit encoigné dans son wagon* (Maupassant).

• REM. On écrit aussi parfois S'ENCOGNER.

encoignure [ɑ̃kɔɲyr] n. f. (de *encoigner ;* 1504, Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1787, Féraud). **1.** Angle intérieur formé par deux murs qui se touchent : *L'encoignure d'une chambre. Une espèce de huche pratiquée dans une encoignure complétait cet ameublement* (Gautier). || **2.** Meuble destiné à être placé dans une encoignure : *Aux quatre angles de cette salle se trouvaient des encoignures, espèces de buffets terminés par de crasseuses étagères* (Balzac).

• SYN. : **1** *coin.*

• REM. On écrit aussi parfois ENCOGNURE : *As-tu remarqué dans les encognures de la gare Saint-Lazare certains couples inertes ?* (Chardonne).

encolérer [ɑ̃kɔlere] v. tr. (de *en-* et de *[dé]colérer ;* 1870, Larousse, aux sens 1-2). [Conj. **5 b.**] **1.** Mettre en colère : *Le pire, et ce qui encolérait surtout Manon, c'était le scandale des mœurs* (Arène). || **2.** Donner le ton de la colère à : *Dans la brutalité de ces paroles, l'accent fiévreux qui les encolérait, le sculpteur ne retrouvait plus son Freydet si doux* (Daudet).

• SYN. : **1** *exaspérer, indigner, irriter.*

◆ **s'encolérer** v. pr. (début du XXe s.). Se mettre en colère : *Un monde qui s'encolère et s'apaise* (Rosny).

• SYN. : *se cabrer, se déchaîner, éclater, s'emballer* (fam.), *s'emporter.*

encollage [ɑ̃kɔlaʒ] n. m. (de *encoller ;* 1771, Schmidlin, au sens 1 ; sens 2, 1793, *Dict. général*). **1.** Action d'encoller ; résultat de cette action : *Un encollage maladroit.* || **2.** Préparation qui sert à encoller : *Appliquer un encollage.*

encoller [ɑ̃kɔle] v. tr. (de *en-* et de *colle* 1 ; 1324, *Dict. général*). Enduire d'une couche de colle, de gomme : *Encoller le dos d'un livre. Encoller du papier peint. Encoller un mur pour y peindre une fresque.*

encolleter [ɑ̃kɔlte] v. tr. (de *en-* et de *collet ;* 1861, d'Orbigny). [Conj. **4 a.**]

Prendre dans un collet une pièce de gibier : *Encolleter un lièvre.*

encolleur, euse [ɑ̃kɔlœr, -øz] n. (de *encoller* ; 1832, Raymond). Ouvrier, ouvrière qui procède à l'encollage.

◆ **encolleuse** n. f. Machine servant à encoller (dans la reliure, l'industrie textile, etc.).

encolure [ɑ̃kɔlyr] n. f. (de *en-* et de *col,* forme anc. de *cou* ; 1559, Amyot, au sens de « isthme » ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2-3, 1611, Cotgrave ; sens 4 et 6, 1845, Bescherelle ; sens 5, 1829, Boiste). **1.** Partie du corps du cheval, et, par extension, d'autres animaux, comprise entre la tête, les épaules et le poitrail : *Des chevaux à grosse tête et de courte encolure* (France). ‖ *Spécialem.* Dans les courses hippiques, mesure qui sert à apprécier la distance séparant deux chevaux à l'arrivée : *Un cheval qui gagne d'une encolure.* ‖ **2.** Chez l'homme, aspect que présente le cou : *C'est une femme belle et de riche encolure,* | *Qui laisse dans son vin traîner sa chevelure* (Baudelaire). *Dans le cabinet de travail sentant bon le vieux livre et comme éclairé de haut en bas par l'or bruni des reliures, j'aperçois, en ouvrant la porte, la robuste encolure d'Émile Zola* (Daudet). *Je croyais me rappeler qu'il était fort, sanguin, avec une encolure de taureau* (Duhamel). ‖ **3.** *Class.* et *littér.* Manière d'être, allure de quelqu'un : *Vous êtes d'encolure à vouloir un peu mieux* (Corneille). *L'homme était de haute taille, vêtu d'une redingote longue, avec un gourdin sous son bras. C'était l'encolure formidable de Javert* (Hugo). ‖ **4.** Dégagement d'un vêtement autour du cou : *Robe à encolure dégagée.* ‖ **5.** Partie du vêtement qui soutient le col : *L'encolure d'une chemise.* ‖ **6.** En termes de marine, hauteur du milieu des varangues.

● SYN. : **4** *décolletage, décolleté.*

encombrant, e [ɑ̃kɔ̃brɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *encombrer* ; 1642, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Qui encombre : *Il est là chez lui et s'y divertit, dédaigneux des jouets encombrants* (Renard). ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Qui ennuie ; qui importune : *Un ami encombrant.* ‖ Qui cause une gêne : *Un passé encombrant.*

● SYN. : **1** *embarrassant ;* **2** *barbant* (fam.), *casse-pieds* (pop.), *embêtant* (fam.), *enquiquinant* (fam.), *importun, raseur* (fam.) ; *gênant, pesant.*

encombre [ɑ̃kɔ̃br] n. m. (déverbal de *encombrer* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « dommage » ; sens 1, fin du XIIe s. ; sens 2, av. 1526, J. Marot). **1.** *Class.* Embarras, incident causé par un obstacle : *Il arriva quelque nouvel encombre : un loup parut* (La Fontaine). ‖ **2.** Auj. N'est plus usité que dans la loc. *sans encombre,* sans difficulté notable, sans dommage : *J'atteignis sans encombre le plus haut étage du château* (France).

encombrement [ɑ̃kɔ̃brəmɑ̃] n. m. (de *encombrer* ; 1172, Godefroy, au sens de « embarras, difficulté » ; sens 1, 1762, Acad. ; sens 2, fin du XIIe s. ; sens 3, 1930, Larousse). **1.** Action d'encombrer ; état de ce qui est encombré : *Établir une déviation pour éviter l'encombrement d'une rue. L'encombrement des trottoirs aurait retardé ma marche* (Mauriac). ‖ Spécialem. *Encombrement trachéo-bronchique,* obstruction des voies respiratoires par des mucosités, des sérosités. ‖ **2.** Amas d'objets ou de personnes qui encombrent : *Un encombrement de voitures. Il y avait sur cette route un encombrement fantastique. Omnibus, fiacres, corricolos, des fourgons du train, de grandes charrettes de foin traînées par des bœufs, des escadrons de chasseurs d'Afrique, des troupeaux de petits ânes microscopiques, des négresses qui vendaient des galettes* (Daudet). ‖ **3.** Le volume qu'occupe dans l'espace un meuble ou un objet mobilier : *Un réfrigérateur d'un faible encombrement.* ‖ Longueur et largeur totale d'un véhicule.

encombrer [ɑ̃kɔ̃bre] v. tr. (de *en-* et de l'anc. franç. *combre,* barrage de rivière [attesté seulement au XVe s.], gaul. **comboros,* abattis d'arbres ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « souiller, entacher moralement » ; sens 1, fin du XIe s., *Gloses de Raschi ;* sens 2, av. 1833, Béranger ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland*). **1.** Embarrasser, obstruer un lieu, faire obstacle à la circulation dans une voie, en parlant d'un grand nombre d'objets ou de personnes : *Toutes les rues étaient encombrées d'infanterie, de cavalerie* (Stendhal). *Les routes sont encombrées de familles errantes qui fuient au hasard et sans savoir où* (Gide). *Il gagna son cabinet de travail, minuscule pièce encombrée de livres* (Duhamel). ‖ **2.** Surcharger de choses inutiles, sans intérêt : *Un service encombré de réclamations sans objet.* ‖ En parlant de personnes, occuper en trop grand nombre : *Une carrière encombrée.* ‖ **3.** *Fig.* Rendre pénible par l'accumulation de difficultés : *Des ennuis de toutes sortes encombrent mon travail.* ‖ *Encombrer quelqu'un,* le surcharger de petites tâches : *À ma table de travail, je défaillais sous ces intérêts refroidis qui encombrent un nouvel élu* (Barrès).

● SYN. : **1** *embouteiller, engorger, obstruer ;* **2** *embarrasser ;* **3** *paralyser.* — CONTR. : **1** *débarrasser, dégager, désencombrer, libérer.*

encomiologique [ɑ̃kɔmjɔlɔʒik] adj. (dér. savant du gr. *egkômion,* éloge, panégyrique [neutre substantivé de l'adj. *egkômios,* qui se chante pour une fête ou un triomphe, de *en,* dans, et *kômos,* fête], et *logos,* science, discours ; 1870, Larousse comme adj. et comme n. m.). *Mètre encomiologique,* ou *encomiologique,* n. m., en métrique ancienne, autre nom du vers élégïambique, plus spécialement employé dans les panégyriques en vers.

encommencer [ɑ̃kɔmɑ̃se] v. tr. (de *en-* et de *commencer ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *encomencier ; encommencer,* av. 1370, Machaut). [Conj. **1 a.**] *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Se mettre à quelque chose : *On poursuivit la chose encommencée* (La Fontaine).

encontre [ɑ̃kɔ̃tr] prép. (lat. pop. **incontra,* de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et de *contra,* contre ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens de « vers, dans la direction de » ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens de « envers [quelqu'un] » ; sens class., 1080 *Chanson de Roland*). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Contre : *L'impression* | *Qu'avait l'abbesse encontre ce remède* (La Fontaine).

◆ **À l'encontre de** loc. prép. (sens 1, XIIe s. [..*à ;* ... *de,* v. 1360, Froissart] ; sens 2, milieu du XVe s. ; sens 3-4, XIVe s.). **1.** *Littér.* À la rencontre de : *L'héroïne* [...] *s'avança courageusement à l'encontre des douleurs* (Chateaubriand). ‖ **2.** *Littér.* Contre ; face à : *Quand ces beaux oiseaux* [les flamants] *volent à l'encontre du soleil, ils ont l'air de flèches empennées avec des plumes couleur de rose* (Chateaubriand). *Nous risquons souvent notre poitrine à l'encontre des épées* (Hugo). ‖ **3.** *Vx.* Au contraire, à l'opposé de : *À l'encontre de l'homme, la femme n'est point avilie par la domesticité* (Proudhon). ‖ **4.** *Aller à l'encontre de,* faire obstacle à, être en opposition avec : *Je regrette que vos décisions aillent à l'encontre de mes projets.*

◆ **À l'encontre** loc. adv. (XIIIe s., Godefroy). En s'opposant : *Quoi ! cette âme plongée dans le corps* [...], *dans quelle lumière a-t-elle vu* [...] *qu'elle dût dire hardiment, tous les sens, toutes les passions et presque toute la nature criant à l'encontre, quelquefois : « Ce m'est un gain de mourir »* (Bossuet).

encor adv. V. ENCORE.

encorbellement [ɑ̃kɔrbɛlmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *corbel,* forme anc. de *corbeau* [terme d'architecture] ; 1394, Godefroy). Construction en saillie sur un mur, reposant sur des corbeaux ou des consoles : *Le balcon du premier étage, un étroit balcon aux noires ferrures, en encorbellement au-dessus du porche* (Daudet).

encorbeller [ɑ̃kɔrbɛle] v. tr. (de *encorbell[ement]* ; 1870, Larousse, au part. passé ; à l'infin., 1907, Larousse). Construire en encorbellement : *Encorbeller des voussures.*

encordage [ɑ̃kɔrdaʒ] n. m. (de *encorder ;* 1870, Larousse). Ensemble des cordes et ficelles employées au montage d'un métier à tisser.

encordement [ɑ̃kɔrdəmɑ̃] n. m. (de *encorder ;* début du XIVe s., au sens de « lien » ; sens actuel, début du XXe s.). Action

par laquelle un alpiniste s'attache à une corde.

encorder [ɑ̃kɔrde] v. tr. (de *en-* et de *corde ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « munir [un vaisseau] de cordages » ; XII^e-XIII^e s., aux sens de « garnir [un arc] de sa corde, [un instrument] de ses cordes, attacher avec une corde » ; sens actuel, 1870, Larousse). Placer l'encordage d'un métier à tisser.

◆ **s'encorder** v. pr. (début du XX^e s.). En parlant d'un alpiniste, s'attacher à une corde, par mesure de sécurité ou pour exécuter une escalade artificielle : *Pour éviter de se geler les doigts sur le plateau, ils s'étaient encordés dans la cabane* (Frison-Roche).

encore [ɑ̃kɔr] adv. (probablem. d'un lat. pop. **hinc ad horam,* de là, à cette heure, proprem. « d'ici [*hinc*] jusqu'à [*ad*] l'heure [*horam*] » ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *uncor* [*oncore,* 1080, *Chanson de Roland ; encor, encore, encores,* XII^e s.], aux sens 1-3 ; sens 4, XIII^e s., Godefroy ; sens 5, 1610, Béroalde de Verville). **1.** Indique qu'une action ou qu'un état persiste à un moment donné : *Il travaillait encore à minuit ;* notamment au moment où l'on parle : *La boutique est encore ouverte. Il n'est pas encore arrivé,* ou (plus rarem.) : *Il n'est encore pas arrivé.* || **2.** Indique qu'une action se répète : *Prendrez-vous encore du poulet ? Il est venu encore une fois.* || **3.** Indique qu'une action gagne en importance, en intensité : *Quand on est riche, on veut s'enrichir encore. Et leur dédain* [des fils de famille] *exaltait encore ma rancœur* (Mauriac). || Avec un comparatif de supériorité ou d'infériorité, marque un renchérissement : *Il est encore plus avare* (ou, plus rarem. : *plus avare encore) que je ne croyais. Son dernier roman a été encore moins bien accueilli que le précédent.* || En particulier, renforce une situation : *Ce n'est pas tout d'être intelligent ; il faut encore apprendre le métier.* || *Mais encore,* en corrélation avec *non seulement,* introduit un élément supplémentaire ou marque un renforcement de l'idée : *Cet emploi requiert non seulement une excellente mémoire, mais encore une imagination fertile. Ce serait non seulement inutile, mais encore dangereux.* || **4.** En tête de proposition et avec l'inversion du sujet, indique une restriction, une condition de l'action : *Encore est-il vrai que le nourrisson vit joyeusement de la substance d'autrui* (Alain). *Il a promis de venir ; encore faut-il qu'il ne soit pas malade.* || **5.** *Fam.* S'emploie exclamativement ou interrogativement avec des nuances affectives particulières, selon le ton, par exemple pour demander que l'action soit répétée : *Encore ! (= j'en veux encore) ;* ou pour marquer l'impatience de voir une action se continuer ou se répéter : *Encore ! Vous ne comprendrez donc jamais ?* || *Mais encore !* marque l'impatience d'obtenir des précisions supplémentaires, un renseignement attendu. || Fam. *Et encore !* indique que ce que l'on vient de dire est probablement en deçà de la vérité : *« Alors, ça donne un peu ? — De la crasse ! Deux ou trois poignées de sardines, et encore ! »* (Vercel).

◆ **Encore que** loc. conj. (fin du XIV^e s., E. Deschamps). Quoique, bien que (langue soignée) : *Autant par respect pour le saint lieu que par crainte des racontars — encore qu'à l'ordinaire je m'efforce de n'en point tenir compte* (Gide). [V. REM. 2.]

◆ **Si encore** ou, plus rarem., **encore si** loc. adv. (1659, Molière [*encore si*]). Dans une phrase exclamative, marque la réserve : « si du moins » : *Si encore on pouvait compter sur lui ! Encore si c'était crainte austère* (Hugo).

◆ **D'encor(e) en encor(e)** loc. adv. (1665, La Fontaine). *Class.* De plus en plus : *Il suit sa pointe, et d'encor en encor | Toujours l'esprit s'insinue et s'avance* (La Fontaine).

◆ **Pour encore** loc. adv. (fin du XVI^e s.). *Class.* Pour l'instant : *Le coadjuteur en serrait les mesures* [de l'alliance] *plus brusquement* [...] *qu'il ne convient pour encore à votre Majesté* (Retz).

● REM. **1.** *Encor* est une ancienne forme parfois employée en poésie.

2. *Encore que* se construit généralement avec le subjonctif, plus rarement avec le conditionnel, pour marquer l'éventualité : *Encore qu'un tel souci trouverait à se justifier* (Duhamel). Au XVII^e s., on trouve parfois l'indicatif pour insister sur la réalité de la chose considérée : *Encore que cela est vrai en un sens pour quelques âmes* (Pascal).

encorner [ɑ̃kɔrne] v. tr. (de *en-* et de *corne ;* XII^e s., au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1870, Larousse] ; sens 2, v. 1585, Cholières [à l'infin.] ; sens 3, 1530, Palsgrave [à l'infin.]). **1.** Garnir de cornes (employé surtout au part. passé) : *Le loup se moque bien de tes cornes. Il m'a mangé des biques autrement encornées que toi* (Daudet). *Le diable boiteux venait tout encorné* (France). || **2.** Fig. et fam. *Encorner son mari,* le tromper. (Vieilli.) || **3.** Percer, blesser avec les cornes : *Le toro, tu l'estoques ou il t'encorne* (Sarment).

encornet [ɑ̃kɔrnɛ] n. m. (de *en-* et de *cornet,* même sens [milieu du XVI^e s.], dér. de *corne ;* 1612, Lescarbot). Nom usuel de divers calmars employés par les pêcheurs comme appât pour la pêche de la morue, et dont certaines espèces sont comestibles.

encorneter [ɑ̃kɔrnəte] v. tr. (de *en-* et de *cornette ;* 1665, La Fontaine). *Vx.* Coiffer d'une cornette ; habiller en femme ; et pronominalem. : *Messire Bon se couvrit d'une jupe, | S'encorneta* (La Fontaine).

encornure [ɑ̃kɔrnyr] n. f. (de *en-* et de *corne ;* 1611, Cotgrave [« garniture de corne — matière — à un arc », 1443, Gay]). Manière dont les cornes sont implantées.

encourageant, e [ɑ̃kuraʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *encourager ;* 1760, *Année littéraire*). Qui donne du courage ; qui invite à persévérer : *Observer des signes encourageants d'une prospérité naissante. Une lettre encourageante. Un geste encourageant.*

● SYN. : *exaltant, excitant, réconfortant, stimulant.* — CONTR. : *décourageant, démoralisant, désespérant, lassant, rebutant.*

encouragement [ɑ̃kuraʒmɑ̃] n. m. (de *encourager ;* fin du XII^e s., Godefroy, au sens de « courage » ; sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 2, 1764, Voltaire). **1.** Action d'encourager : *Il* [...] *donna un coup de pied d'encouragement dans le ventre du petit mulet* (Vigny). *L'encouragement des lettres sous toutes ses formes est utile et honorable* (Sainte-Beuve). || *Société d'encouragement,* société fondée pour aider au progrès des lettres, des arts, etc. || **2.** Parole, acte, événement qui encourage : *Recevoir des encouragements de ses amis. Une première récolte qui constitue un encouragement à développer cette culture.*

● SYN. : **1** *applaudissement, exhortation ;* **2** *réconfort, stimulant.* — CONTR. : **1** *blâme, découragement.*

encourager [ɑ̃kuraʒe] v. tr. (de *en-* et de *courage ;* XII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, av. 1778, Voltaire). [Conj. **1 b.**] **1.** Donner du courage à quelqu'un : *Il m'encourageait, me donnait des conseils* (Daudet). *Nul bruit, sinon son pas sonore, | N'encourageait le voyageur* (Verlaine). || **2.** Apporter son appui moral à quelqu'un pour l'inciter à commencer ou à poursuivre une action : *Encourager quelqu'un à travailler. Sa mère l'embrassait de temps en temps et l'encourageait à bien souper* (Sand). || *Class.* Pouvait se construire avec la prép. *de : Il encourageait nos soldats de combattre* (Retz). || **3.** Favoriser, stimuler le développement, le progrès de : *Il lui écrivit le lendemain pour encourager sa réforme* (Daudet). *Encourager les beaux-arts.*

● SYN. : **1** *aiguillonner, stimuler ;* **2** *engager, exhorter, inciter, porter, pousser ;* **3** *aider, soutenir.* — CONTR. : **1** *décourager, démoraliser, désespérer, lasser, rebuter ;* **2** *dégoûter, empêcher ;* **3** *défavoriser, désavantager, desservir.*

1. encourir [ɑ̃kurir] v. tr. (lat. *incurrere,* courir contre, se jeter sur, s'exposer à, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et de *currere,* courir ; fin du XII^e s., aux sens 1-2, écrit *enco[u]rre ; encourir,* v. 1355, Bersuire [v. COURIR]). [Conj. **21.**] **1.** Se mettre dans la situation d'attirer sur soi une pénalité : *Le convive qui manquait encourait un châtiment* (France). || **2.** S'exposer à quelque chose de fâcheux, à un acte d'hostilité : *Encourir la haine de quelqu'un.*

● SYN. : **1** *mériter ;* **2** *s'attirer.*

2. encourir (s') ou **s'en courir** [sɑ̃kurir] v. pr. (de *en-*, pron. adv. de lieu, et de *courir* ; v. 1265, J. de Meung, écrit *s'encorre* ou *s'encourir* [v. COURIR]). [Conj. **21.**] *Class.* et *littér.* Aller en courant d'un lieu dans un autre : *À la fin, le pauvre homme | S'en courut chez celui qu'il ne réveillait plus* (La Fontaine). *Camille Pierrotte s'encourt vite, toute confuse et le feu aux joues, comme si elle venait de mentir* (Daudet).

en-cours [ɑ̃kur] n. m. invar. (de *en*, prép., et de *cours ;* XX^e^ s.). Montant des effets escomptés par une banque et qui ne sont pas encore arrivés à échéance.

encourtiner [ɑ̃kurtine] v. tr. (de *en-* et de *courtine ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *encortiner ; encourtiner,* 1273, Adenet). Garnir de courtines, de tentures : *Un lit à colonnes encourtiné de cretonne* (Genevoix).

encrage [ɑ̃kraʒ] n. m. (de *encrer ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2-3, XX^e^ s.). **1.** Action d'encrer les rouleaux d'une presse à imprimer, d'une machine à polycopier, les caractères d'une machine à écrire : *Un nouveau procédé d'encrage.* ‖ **2.** Manière dont une machine est encrée : *L'encrage est admirablement régulier, et le tirage si précis qu'il ne mord et ne meurtrit jamais la feuille* (Duhamel). ‖ **3.** Dispositif qui permet d'encrer.

encrassement [ɑ̃krasmɑ̃] n. m. (de *encrasser ;* 1864, Littré). Action d'encrasser, ou le fait de s'encrasser ; état de ce qui est encrassé (au pr. et au fig.) : *L'encrassement d'une chaîne de bicyclette. L'encrassement de l'esprit.*

• SYN. : *encroûtement.*

• REM. On dit aussi parfois ENCRASSAGE.

encrasser [ɑ̃krase] v. tr. (de *en-* et de *crasse ;* 1580, Montaigne [*encresser,* XIV^e^ s., Godefroy, est une var. anglo-normande de *engraisser*]). Salir en couvrant de crasse : *Une fumée qui encrasse les vitres.* ‖ *Spécialem.* Obstruer en formant un dépôt de suie, de scories.

• SYN. : *barbouiller, maculer.*

◆ **s'encrasser** v. pr. (sens 1-2, 1680, Richelet ; sens 3, 1740, Acad.). **1.** Devenir encrassé : *Ce fusil s'encrasse. Moteur, stylo qui s'encrasse.* ‖ **2.** *Fig.* Perdre sa vivacité : *S'encrasser dans la paresse.* ‖ **3.** S'avilir : *Ce mot de Sapho qui, à force de rouler les siècles, s'est encrassé de légendes immondes* (Daudet).

• SYN. : **2** *s'encroûter* (fam.), *se rouiller.*

encre [ɑ̃kr] n. f. (bas lat. *encau[s]tum,* encre de pourpre réservée à l'empereur, gr. *egkauston,* peinture à l'encaustique, d'où « encre rouge », neutre substantivé de l'adj. *egkaustos* [v. ENCAUSTIQUE] — pendant le haut Moyen Âge, le mot lat. a servi à désigner l'encre noire inférieure ; v. 1050, *Vie de saint Alexis, écrit enque* [*encre,* v. 1130, *Eneas*], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Préparation liquide, généralement colorée, dont on se sert pour écrire : *Un des parchemins qu'il a coloriés d'encres de toutes les couleurs* (Musset). ‖ *Encre de Chine,* composition à base de noir de fumée, d'un noir brillant, et qu'on emploie au pinceau ou à la plume dans les dessins au lavis et au trait. ‖ *Encre sympathique,* préparation qui ne laisse aucune trace apparente sur le papier, mais que la chaleur ou certains produits chimiques peuvent rendre visible : *Est-ce qu'il continue d'écrire ses Mémoires à l'encre sympathique sur des tickets de métro ?* (Duhamel). ‖ *Noir comme l'encre, plus noir que l'encre,* très noir. ‖ Fig. et fam. *Se faire un sang d'encre,* se faire beaucoup de souci. ‖ Fig. *C'est la bouteille à l'encre,* c'est une affaire obscure, que personne ne peut comprendre : *Cette affaire-là, jusqu'ici, c'est la bouteille à l'encre* (Proust). ‖ Vx. *Écrire une lettre de bonne encre à quelqu'un,* lui écrire sans aucun ménagement ce que l'on pense ou ce que l'on sait : *J'écrivis à la duchesse une lettre d'assez bonne encre* (Mérimée). ‖ *Écrire de sa meilleure encre,* soigner son style : *Mon éminent confrère Élie Faure m'a, lors de ce dernier deuil, écrit une lettre admirable, de sa meilleure encre* (Duhamel). ‖ **2.** Préparation pâteuse, grasse, que l'on utilise en imprimerie ou dans le travail de secrétariat, pour la reproduction mécanique des textes. ‖ **3.** Chez les céphalopodes, liquide noir et épais que l'animal émet pour troubler l'eau et se dérober aux regards.

encrèchement [ɑ̃krɛʃmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *crèche,* même sens [1694, Th. Corneille ; *crache,* 1347, Bevans] ; 1864, Littré). Ceinture de pieux protégeant les fondations d'un ouvrage hydraulique.

encrêper [ɑ̃krɛpe] v. tr. (de *en-* et de *crêpe,* n. m. ; 1672, Hauteroche, au part. passé ; 1705, Regnard, comme v. pr. ; à l'infin., comme v. tr., 1864, Littré). Garnir d'un crêpe ; habiller de deuil (rare) : *Les murs, les autels, les piliers me semblaient chargés d'ornements et de tableaux encrêpés ; la nef était occupée de bancs serrés et parallèles* (Chateaubriand).

encrer [ɑ̃kre] v. tr. (de *encre ;* 1530, Palsgrave). Imprégner d'encre pour la reproduction d'un texte : *Encrer un tampon.*

◆ v. intr. (1870, Larousse). En parlant des lettres ou du rouleau d'une machine, prendre l'encre : *Lettres qui encrent mal.*

encreur [ɑ̃krœr] adj. m. (de *encrer ;* 1856, Lachâtre). Se dit de ce qui sert à encrer sur une machine à imprimer ou à polycopier : *Rouleau encreur.*

encrier [ɑ̃krije] n. m. (de *encre ;* 1380, Laborde, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Petit récipient où l'on conserve de l'encre : *Tremper sa plume dans l'encrier.* ‖ **2.** Réservoir qui alimente d'encre grasse les rouleaux d'une machine à imprimer.

encrine [ɑ̃krin] n. f. (lat. scientif. moderne *encrinus,* du gr. *en,* dans, et *krinon,* lis [par comparaison de la forme de l'animal avec celle de la fleur] ; 1755, *Encyclopédie,* écrit *encrinus ; encrine,* 1809, Lamarck). Nom commun aux échinodermes fixés, actuels et fossiles, de la classe des crinoïdes.

encrivore [ɑ̃krivɔr] adj. et n. (de *encri-,* élément tiré de *encre,* et de *-vore,* du lat. *vorare,* dévorer ; 1870, Larousse, comme adj. et comme n. m.). Qui détruit les taches d'encre : *Une solution encrivore.*

encroisage [ɑ̃krwazaʒ] n. m. (de *encroiser ;* milieu du XX^e^ s.). Séparation des fils d'une chaîne en fils d'ordre pair et d'ordre impair pour faciliter leur manœuvre sur le métier à tisser.

encroisement [ɑ̃krwazmɑ̃] n. m. (de *encroiser ;* 1829, Boiste). État des fils encroisés. (On dit aussi ENCROISAGE.)

encroiser [ɑ̃krwaze] v. tr. (de *en-* et de *croiser ;* XII^e^ s., Godefroy, aux sens de « mettre en croix, entrecroiser » ; sens actuel, 1755, *Encyclopédie*). Sur un métier à tisser, séparer les fils d'une chaîne ourdie en fils de rang pair et fils de rang impair.

encroix [ɑ̃krwa] n. m. (déverbal de *encroiser ;* XII^e^ s., *Aye d'Avignon,* au sens de « croisement, carrefour » ; 1755, *Encyclopédie,* au sens de « chevilles placées sur les traverses du métier pour permettre l'encroisement » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Division alterne que le tisserand établit, au moyen de lattes de bois, entre les fils de chaîne.

encrotter [ɑ̃krɔte] v. tr. (de *en-* et de *crotte ;* 1877, Littré). Salir en couvrant de boue (vieilli) : *Pour encrotter vingt fantassins, il suffit d'un canon qui sache s'y prendre* (Benjamin).

encrouage [ɑ̃kruaʒ] n. m. (de *encroué ;* 1700, Liger). État d'un arbre encroué.

encroué, e [ɑ̃krue] adj. (part. passé de l'anc. v. *encro[u]er,* accrocher, pendre au croc [v. 1155, Wace], de *en-* et de *croc ;* XIV^e^ s.). Se dit d'un arbre qui, en tombant, s'embarrasse dans les branches d'un autre. ‖ *Par extens.* Se dit de l'arbre sur lequel un autre est tombé, ce qui rend son abattage nécessaire.

encroûtement [ɑ̃krutmɑ̃] n. m. (de *encroûter ;* milieu du XVI^e^ s., au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s. ; sens 3, 1890, *Dict. général*). **1.** Action d'encroûter ; état de ce qui est encroûté : *L'encroûtement d'une chaudière.* ‖ **2.** En pédologie, formation superficielle dure, qui se constitue notamment dans les chotts d'Afrique du Nord, avec un ciment gypseux ou salin. ‖ **3.** *Fig.* Diminution ou disparition de l'esprit critique, de l'activité intellectuelle : *Aux faibles, l'enracinement,*

l'encroûtement dans les habitudes héréditaires qui les empêcheront d'avoir froid (Gide).
• SYN. : **1** *encrassement.*

encroûter [ɑ̃krute] v. tr. (de *en-* et de *croûte* ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Couvrir d'une croûte ; rendre semblable à une croûte : *La poussière des granges, la potasse des lessives et le suint des laines les avaient si bien encroûtées, éraillées, durcies* [ses mains] *qu'elles semblaient sales, quoiqu'elles fussent rincées d'eau claire* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Rendre quelqu'un stupide, routinier ou ignorant : *La campagne ne l'avait pas trop encroûté* (Theuriet).
• SYN. : **2** *abêtir, abrutir, encrasser.*
◆ **s'encroûter** v. pr. (1829, Boiste [au part. passé, 1802, Flick]). Se laisser dominer par une habitude, une routine qui abêtit : *Elle s'était encroûtée dans les habitudes de la province, elle n'en était jamais sortie, elle en avait les préjugés, elle en épousait les intérêts, elle l'adorait* (Balzac).
• SYN. : *croupir, s'encrasser, se rouiller.*

encuirasser [ɑ̃kɥirase] v. tr. (de *en-* et de *cuirasse* ; v. 1500, Godefroy, au part. passé ; à l'infin., 1573, Du Puys). **1.** *Vx.* Revêtir d'une cuirasse, ou d'une couche quelconque (poussière, crasse, etc.). || **2.** *Fig.* et *vx.* Recouvrir à la façon d'une cuirasse : *Je vis qu'Argenson ne se dépouillerait pas de cette vieille peau jésuitique que ses fonctions de la police avaient collée et encuirassée en lui* (Saint-Simon).
◆ **s'encuirasser** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau). **1.** *Vx.* Se couvrir d'une couche de crasse, en parlant du linge. || **2.** *Vx.* Se couvrir d'un corset comme d'une cuirasse : *Les femmes s'obstinent à s'encuirasser ainsi* (Rousseau).

enculage [ɑ̃kylaʒ] n. m. (de *enculer* ; milieu du XIX^e s.). *Très triv.* Action d'enculer. || Triv. *Enculage de mouches,* comportement vétilleux dans une affaire dénuée d'importance.

enculasser [ɑ̃kylase] v. tr. (de *en-* et de *culasse* ; 1680, Richelet). Mettre la culasse au canon d'une arme à feu.

enculé, e [ɑ̃kyle] n. (de *en-* et de *cul* ; XX^e s.). *Triv.* Injure adressée à un être méprisable : *Cet autre enculé du quartier qui me disait hier : « Il ne faut pas céder aux préjugés patriotiques »* (Vailland).

enculer [ɑ̃kyle] v. tr. (de *en* et de *cul* ; milieu du XIX^e s.). *Très triv.* Coïter par le rectum.

enculeur [ɑ̃kylœr] n. m. (de *enculer,* milieu du XIX^e s.). *Très triv.* Celui qui encule. || Triv. *Enculeur de mouches,* celui qui s'attache à des vétilles.

encuvage [ɑ̃kyvaʒ] n. m. (de *encuver* ; 1761, *Descriptions des arts et métiers,* au sens de « totalité des peaux qu'on travaille ensemble dans une cuve » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Action d'encuver.

encuver [ɑ̃kyve] v. tr. (de *en-* et de *cuve* ; fin du XIV^e s., E. Deschamps). Mettre dans une cuve : *Encuver la vendange.*

encyclique [ɑ̃siklik] adj. et n. f. (dér. savant du lat. *encyclios,* circulaire, qui embrasse tout, total, entier, gr. *egkuklios,* mêmes sens, de *en,* dans, et *kuklos,* cercle ; comme adj., 1798, Acad. ; comme n. f., 1834, Landais). Qui est destiné à circuler, circulaire. || *Lettre encyclique* (vx), ou *encyclique,* n. f., lettre circulaire adressée solennellement par le pape au clergé du monde catholique ou aux évêques d'une seule nation. || *Code encyclique,* règlement disciplinaire adopté par une assemblée d'évêques et expédié aux différentes Églises.

encyclopédie [ɑ̃siklɔpedi] n. f. (lat. de la Renaissance *encyclopaedia* [1508, G. Budé], adaptation d'un gr. *egkuklopaideia,* qui est, en fait, une lecture erronée de la loc. gr. *egkuklios paideia,* ensemble des sciences qui constituent une éducation complète, de *egkuklios* [v. ENCYCLIQUE], et *paideia,* éducation [des enfants], culture ; 1532, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1751, *Encyclopédie* ; sens 3, 1850, Sainte-Beuve). **1.** Ensemble complet des connaissances : *Encyclopédie du savoir humain.* || **2.** Ouvrage qui expose de façon systématique les principes et les résultats de toutes les sciences : *Nous savons trop, peut-être, qu'il existe un capital immense de faits et de théories, et que l'on trouve en feuilletant les encyclopédies des centaines de noms et de mots qui représentent cette richesse virtuelle* (Valéry). *Non loin de la table, se dressait une étagère sur laquelle étaient disposés les pesants tomes de l'encyclopédie Larousse* (Duhamel). || *Par anal.* Ouvrage qui embrasse toutes les parties d'une science spéciale ou d'une série de connaissances : *Plusieurs maisons voulurent avoir leurs livres généraux, leurs encyclopédies d'histoire naturelle* (Michelet). || **3.** *Fig.* Personne qui possède des connaissances très variées, très étendues : *Comment voulez-vous qu'on s'ennuie avec une pareille femme ? C'est une encyclopédie vivante* (Halévy).

encyclopédique [ɑ̃siklɔpedik] adj. (de *encyclopédie* ; 1755, *Encyclopédie,* aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XIX^e s., Baudelaire). **1.** Relatif au genre de l'encyclopédie : *Le travail encyclopédique de Diderot.* || **2.** Qui embrasse l'ensemble des connaissances : *Un dictionnaire encyclopédique. L'éducation encyclopédique du siècle nous dispense d'expliquer, dans cette phrase, autre chose que le dernier terme* (Nerval). *Flaubert fut toujours hanté par le démon de la connaissance encyclopédique, dont il a essayé de s'exorciser en écrivant « Bouvard et Pécuchet »* (Valéry). *Pour les renseignements de caractère encyclopédique, c'est à Larousse que je m'adresse* (Duhamel). || **3.** *Par exagér.* Qui a ou paraît avoir toutes les connaissances relatives à un vaste domaine, ou qui est d'une érudition universelle : *Une tête, un esprit encyclopédique. Il y a un brave journal où chacun sait tout et parle de tout, où chaque rédacteur, universel et encyclopédique comme le citoyen de la vieille Rome, peut enseigner tour à tour politique, religion, économie, beaux-arts, philosophie, littérature* (Baudelaire).

encyclopédisme [ɑ̃siklɔpedism] n. m. (de *encyclopédie* ; milieu du XX^e s.). Tendance à l'accumulation des connaissances dans les domaines les plus divers.

encyclopédiste [ɑ̃siklɔpedist] n. (de *encyclopédie* ; 1683, Ritter, *les Quatre Dictionnaires,* au sens de « [celui] qui possède tout le savoir » ; sens actuel, 1755, *Encyclopédie*). Personne qui travaille à une encyclopédie ; se dit surtout des collaborateurs de l'*Encyclopédie* de Diderot : *Les encyclopédistes voyaient en lui* [J.-J. Rousseau] *une recrue* (Lemaitre).
◆ adj. (1870, Larousse). Relatif, propre à une encyclopédie, surtout à celle de Diderot : *Il garde une confiance remarquable à l'esprit encyclopédiste et n'a peut-être pas perdu les grands espoirs que l'on avait eus, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, de réduire la connaissance de l'homme à un système fini de lois précises* (Valéry).

endaubage [ɑ̃dobaʒ] n. m. (de *endauber* ; 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** En cuisine, mise en daube d'une pièce de viande. || **2.** Viande de bœuf préparée en conserve dans des boîtes de fer-blanc.

endauber [ɑ̃dobe] v. tr. (de *en-* et de *daube* ; 1836, Acad.). Mettre en daube une pièce de viande.

endaubeur [ɑ̃dobœr] n. m. (de *endauber* ; 1864, Littré). Personne qui prépare les endaubages dans une conserverie.

endéans [ɑ̃deɑ̃] prép. (mot dialect. de la Flandre romane, de *en-,* prép., *de,* prép., et de l'anc. franç. *enz, ens,* dedans [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], lat. *intus,* à l'intérieur ; fin du XIV^e s.). *Dialect.* Dans l'intervalle, dans le délai de : *La marchandise sera livrée endéans les deux mois* (Grevisse).
• REM. Préposition ancienne, demeurée en usage en Belgique.

endécagone adj. et n. m. V. HENDÉCAGONE.

endémicité [ɑ̃demisite] n. f. (dér. savant de *endémique* ; 1870, Larousse). État endémique d'une maladie.

endémie [ɑ̃demi] n. f. (tiré, d'après *épidémie,* de la loc. gr. *endêmon nosêma,* maladie [*nosêma*] indigène [*endêmon,* neutre de l'adj. *endêmos,* de *en,* dans, et *dêmos,* peuple, pays] ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2,

fin du XIX[e] s.). **1.** Maladie particulière à une région et qui tient aux conditions alimentaires des populations (goitre, béribéri, etc.), ou maladie infectieuse qui règne dans une région de façon permanente (choléra, maladie du sommeil, paludisme, etc.). || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'un état psychologique latent : *Une endémie de renoncement et d'angoisse gagnait peu à peu* (M. Prévost).

endémique [ɑ̃demik] adj. (de *endémie ;* 1586, Suau, au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon). **1.** Se dit d'une maladie qui a les caractères d'une endémie : *Le choléra était endémique dans l'Inde. Savez-vous que la peste, oui, la vieille peste des légendes, est encore endémique dans le bassin de la Méditerranée ?* (Duhamel). || *Spécialem.* Se dit d'une maladie des végétaux qui apparaît par poussées périodiques et répétées sur le même sol. || **2.** *Fig.* Qui sévit de façon constante : *Une agitation politique endémique.*

• SYN. : **2** *chronique, permanent.* — CONTR. : **2** *cyclique, épidémique, momentané, passager.*

endémisme [ɑ̃demism] n. m. (de *endémique ;* XX[e] s.). Caractère d'une maladie endémique.

endenché, e [ɑ̃dɑ̃ʃe] adj. (de *en-* et de *denché ;* 1644, Vulson). En termes de beaux-arts, se dit de ce qui est dentelé, découpé en dents de scie.

endente [ɑ̃dɑ̃t] n. f. (déverbal de *endenter ;* 1701, Furetière). Assemblage de deux pièces de bois unies par des dents. (On dit plutôt ENDENTEMENT.)

endenté, e [ɑ̃dɑ̃te] adj. (part. passé de *endenter ;* XIII[e] s., La Curne, au sens 3 ; sens 1, milieu du XIX[e] s., Baudelaire ; sens 2, 1668, La Fontaine ; sens 4, 1864, Littré). **1.** Garni de dents (rare) : *Les mâchoires surtout très fortes et vigoureusement endentées* (Baudelaire). || **2.** Class. et littér. *Bien endenté,* pourvu d'un bon appétit : *Il déjeune très bien ; aussi fait sa famille, | Chiens, chevaux et valets, tous gens bien endentés* (La Fontaine). *Tous ces campagnards bien endentés voulaient manger un morceau avant l'heure de la vente* (Theuriet). || **3.** En héraldique, se dit d'une pièce divisée en triangles d'émaux alternés. || **4.** *Charte endentée,* syn. de ENDENTURE.

endentement [ɑ̃dɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *endenter ;* 1792, Romme, aux sens 3-4 ; sens 1, 1864, Littré ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Action de garnir de dents une pièce mécanique : *L'endentement d'une roue, d'une crémaillère.* || **2.** Partie d'un objet pourvue de dents, de saillies : *Nous fichâmes en terre deux piquets fourchus ; nous suspendîmes [...] dans l'endentement de ces piquets une longue perche* (Chateaubriand). || **3.** Assemblage de deux pièces de bois garnies de dents, les parties saillantes de l'une s'emboîtant dans les parties rentrantes de l'autre. (Syn. ENDENTE.) || **4.** Disposition des vaisseaux sur deux lignes parallèles de manière que ceux d'une ligne soient placés au milieu des intervalles qui séparent ceux de l'autre ligne.

endenter [ɑ̃dɑ̃te] v. tr. (de *en-* et de *dent ;* v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2 et 4, 1792, Romme). **1.** Mettre des dents à une pièce mécanique. || **2.** Assembler deux pièces de bois au moyen de dents alternées sur chaque pièce. || **3.** Garnir de saillies semblables à des dents : *Le palais ducal est tout juste le contraire de cette architecture naturelle : la base, percée de légers portiques que surmonte une galerie en arabesques endentées de quatre feuilles de trèfle à jour, soutient une masse carrée presque nue* (Chateaubriand). || **4.** En termes de marine, disposer des vaisseaux en endentement.

endenture [ɑ̃dɑ̃tyr] n. f. (de *en-* et de *dent ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *endenteure,* aux sens de « denture, dentelure » ; écrit *endenture,* au sens moderne, 1842, Acad.). Charte-partie, en usage surtout en GrandeBretagne, dont les deux moitiés étaient détachées l'une de l'autre suivant une ligne brisée.

endermique [ɑ̃dɛrmik] adj. (de *en-* et de *derme ;* 1864, Littré). *Vx.* Qui agit sur la peau ou en pénétrant à travers la peau.

endettement [ɑ̃dɛtmɑ̃] n. m. (de *endetter ;* 1611, Cotgrave). Le fait de s'endetter ; état d'une personne endettée.

endetter [ɑ̃dɛte] v. tr. (de *en-* et de *dette ;* fin du XII[e] s.). Charger de dettes : *En cette même année 1823, Thénardier était endetté d'environ quinze cents francs de dettes criardes, ce qui le rendait soucieux* (Hugo).

◆ **s'endetter** v. pr. (milieu du XIII[e] s., Rutebeuf). Faire des dettes.

endeuiller [ɑ̃dœje] v. tr. (de *en-* et de *deuil ;* fin du XIX[e] s., aux sens 1-3). **1.** Mettre dans le deuil, remplir de tristesse : *Le pays est endeuillé par cette terrible catastrophe.* || **2.** Revêtir d'un signe extérieur de deuil : *Le vieux sténographe se campa sur l'oreille son chapeau de planteur à larges ailes, endeuillé d'un crêpe depuis deux ans* (Daudet). || **3.** *Fig.* et *littér.* Donner à quelque chose un caractère de deuil, de tristesse : *Endeuiller une description ;* et pronominalem. : *Tantôt sa voix [...] décroît, s'endeuille pour parler des « insurgés »* (Suarez).

endêver [ɑ̃deve] v. intr. (de *en-* et de l'anc. franç. *desver, derver,* perdre le sens [XI[e]-XVI[e] s.], de *dé-* et d'un anc. v. **esver,* vagabonder [v. RÊVER] ; XII[e] s., écrit *anderver, andesver, endesver* [*endêver,* XVII[e] s.] ; *faire endêver,* 1690, Furetière). *Class.* et *dialect.* Être hors de soi, par suite d'une vive contrariété : *Pour maître Aeneas, il rêvait | Ou, pour mieux parler, endêvait* (Scarron). || Fam. et dialect. *Faire endêver,* faire enrager : *Ils ne vous ont pas trop fait endêver, au moins ?* (Zola). *Si vous ne faisiez pas endêver ce pauvre monsieur, vous n'auriez pas à vous plaindre de lui* (France).

endiablé, e [ɑ̃djɑble] adj. (de *en-* et de *diable ;* XV[e] s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1687, M[me] de Sévigné ; sens 3, 1666, Molière ; sens 4, 1655, Molière ; sens 5, 1870, Larousse ; sens 6, 1890, *Dict. général*). **1.** *Vx.* Possédé du diable : *Peu à peu, l'opinion s'établit que les hommes naissent endiablés et damnés* (Voltaire). || **2.** *Class.* Se dit d'une chose très mauvaise, digne du diable : *Une pluie continuelle, des chemins endiablés, toujours à pied, de peur de verser dans des ornières effroyables* (Sévigné). || **3.** *Vx.* Qui montre une ardeur, un acharnement extrême dans ses actions : *C'est* [le cardinal Dubois] *un homme d'affaires vif et passionné, entraînant, endiablé, terrible pour aller à son but* (Michelet). || Class. *Être endiablé sur, après,* rechercher vivement, s'attacher à : *Cette femme est sur moi rudement endiablée* (Regnard). || Class. *Être endiablé à,* s'obstiner sottement à : *Chacun est endiablé à me croire habile homme* (Molière). || **4.** *Class.* Qui manifeste un empressement excessif : *Entre mes propres mains on la devait livrer | Et vos soins endiablés nous en viennent sevrer* (Molière). || **5.** Qui se rend infernal et indispose autrui par son agitation excessive (vieilli) : *Un enfant endiablé.* || **6.** Se dit d'un mouvement, d'une action exécutés avec une vivacité, une impétuosité extrême : *Une danse, une ronde, un spectacle d'un rythme endiablé.*

• SYN. : **5** *infernal, insupportable, terrible ;* **6** *débridé, déchaîné, effréné, frénétique, impétueux.* — CONTR. : **5** *calme, discipliné, obéissant, sage, tranquille ;* **6** *doux, languissant, langoureux, lent.*

endiabler [ɑ̃djɑble] v. intr. (de *endiablé ;* 1611, Cotgrave, comme v. tr., au sens de « faire entrer le diable dans [une personne] » ; comme v. intr., au sens moderne, 1752, Trévoux). *Fam.* et *vx.* Être furieux, enrager : *Ah ! vous endiablerez, mon vieux cousin maudit* (Hugo). || *Faire endiabler quelqu'un,* le mettre en fureur : *Bousculant les entrepreneurs et faisant endiabler les ouvriers* (Theuriet).

endiamanté, e [ɑ̃djamɑ̃te] adj. (de l'anc. franç. *endiamanter,* de *en,* et de *diamant ;* 1585, du Bartas). *Littér.* Couvert de diamants : *Une femme endiamantée.* || *Fig.* Couvert de choses qui brillent comme des diamants : *Une herbe endiamantée de rosée.*

endiguement [ɑ̃digmɑ̃] n. m. (de *endiguer ;* 1827, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Action d'endiguer ; résultat de cette action. || **2.** Droit de propriété accordé à un particulier sur les terrains qu'il gagne sur les eaux par le moyen de digues.

• REM. On dit aussi ENDIGAGE (sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1845, Bescherelle).

endiguer [ɑ̃dige] v. tr. (de *en-* et de *digue ;* 1827, Acad., au sens 1 ; sens 2, av. 1890, Maupassant ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Contenir les eaux par des digues : *Endiguer un fleuve ;* et par extens. : *Nous revenons à la maison par le petit mur qui endigue la plage* (Renard). ‖ **2.** S'opposer, faire obstacle au mouvement de quelque chose : *Endiguer le flot des manifestants.* ‖ **3.** *Fig.* Modérer la force, discipliner la manifestation de quelque chose (surtout en parlant des sentiments, des idées, des mouvements collectifs) : *Que serait le sauvage élan de cette sève débordante sans l'intelligent effort qui l'endigue ?* (Gide). *Chercher à endiguer une vague de revendications.*

• SYN. : **2** *arrêter, bloquer, contenir, retenir, stopper ;* **3** *brider, enrayer, entraver, étouffer, freiner, juguler, paralyser.*

endimanché, e [ɑ̃dimɑ̃ʃe] adj. (part. passé de *endimancher ;* XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Qui a revêtu ses vêtements du dimanche : *Ils s'en allaient parmi ces longues files de petits bourgeois, d'ouvriers endimanchés marchant à petits pas, les uns derrière les autres, par des rues, des boulevards dont ils connaissent toutes les enseignes lettre à lettre* (Daudet). *Devant la porte de la ferme, les hommes endimanchés attendaient* (Maupassant). ‖ *Avoir l'air endimanché,* avoir l'air emprunté, dans des vêtements neufs ou qu'on ne porte pas souvent. ‖ **2.** *Littér.* Orné, paré pour une fête : *C'était la fête du village ; la place, l'église et la mairie étaient endimanchées* (Hugo).

endimanchement [ɑ̃dimɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *endimancher ;* av. 1850, Balzac, aux sens 1-2). **1.** Action d'endimancher ou de s'endimancher (peu usité) : *Les cloches qui sonnaient, les bruits de Paris montant déjà du pavé des rues, l'endimanchement, cette fête du pauvre qui éclaircit jusqu'aux petits charbonniers, toute l'aurore de ce matin exceptionnel fut savourée par elle longuement et délicieusement* (Daudet). ‖ **2.** Costume, parure d'une personne endimanchée (peu usité) : *Ayant sous sa redingote de drap noir l'endimanchement d'un ouvrier cossu* (Zola).

endimancher [ɑ̃dimɑ̃ʃe] v. tr. (de *en-* et de *dimanche ;* XVIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Revêtir des habits réservés pour les sorties, les visites du dimanche (surtout à la forme pronominale) : *Semblable à la plupart des personnes qui s'endimanchent, elle se sentit incapable d'une autre occupation que celle de niaiser dans son salon* (Balzac). *Le samedi, mes pauvres juifs s'endimanchent de leur mieux pour envahir les synagogues* (About). ‖ **2.** *Littér.* Donner une allure empruntée ou compassée à quelqu'un : *L'homme, assez gros* [...], *avait dû changer ses vêtements de travail pour un costume de drap noir, devenu trop petit, qui l'endimanchait un peu* (Romains).

endive [ɑ̃div] n. f. (lat. médiév. *endivia,* du gr. byzantin *endivi,* lat. *intibus/ intybus* ou *intibum/intybum,* chicorée sauvage ; début du XIVe s., *Ovide moralisé, poème*). Nom donné à la chicorée de Bruxelles (witloof) blanchie à l'obscurité, et que l'on consomme comme légume d'hiver, crue ou cuite.

endivisionnement [ɑ̃divizjɔnmɑ̃] n. m. (de *endivisionner ;* 1870, Larousse). Opération militaire consistant à réunir plusieurs unités militaires en divisions.

endivisionner [ɑ̃divizjɔne] v. tr. (de *en-* et de *division ;* 14 nov. 1874, *Journ. officiel*). Grouper des unités militaires pour former des divisions.

endizeler [ɑ̃dizle] v. tr. (de *en-* et de *disel, dizel,* var. anc. de *dizeau ;* 1447, Godefroy). [Conj. **3 b.**] *Vx.* Disposer les gerbes de céréales en dizeaux.

endo- [ɑ̃dɔ], élément tiré du gr. *endon,* au-dedans (avec ou sans mouvement), et entrant, comme préfixe, dans la formation de mots savants.

endoblaste [ɑ̃dɔblast] n. m. (de *endo-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* germe ; XXe s.). Syn. de ENDODERME (au sens 2).

endocarde [ɑ̃dɔkard] n. m. (de *endo-* et de *-carde,* gr. *kardia,* cœur ; 1841, Bouillaud). Membrane qui tapisse intérieurement les cavités du cœur.

endocardite [ɑ̃dɔkardit] n. f. (de *endocarde ;* 1841, Bouillaud). Inflammation de l'endocarde, aiguë ou chronique, d'origine microbienne : *Et une endocardite, c'est-à-dire une maladie du cœur assez grave, parfois mortelle* (Duhamel).

endocarpe [ɑ̃dɔkarp] n. m. (de *endo-* et de *-carpe,* gr. *karpos,* fruit ; 1808, L.-C.-M. Richard). Partie la plus interne du fruit, toujours membraneuse, parfois épaissie pour former le noyau.

endocrâne [ɑ̃dɔkrɑn] n. m. (de *endo-* et de *crâne ;* 1877, Littré). Surface intérieure de la cavité crânienne.

endocrânien, enne [ɑ̃dɔkrɑnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *endocrâne ;* XXe s.). Qui est situé à l'intérieur de la cavité crânienne.

endocrine [ɑ̃dɔkrin] adj. f. (de *endo-* et du gr. *krinein,* séparer, trier, distinguer, sécréter ; début du XXe s.). Se dit des glandes à sécrétion interne, ou glandes vasculaires closes, qui déversent directement dans le sang le produit de leur sécrétion : *La thyroïde, le foie sont des glandes endocrines.*

endocrinien, enne [ɑ̃dɔkrinjɛ̃, -ɛn] adj. (de *endocrine ;* milieu du XXe s.). Relatif aux glandes à sécrétion interne : *Troubles endocriniens. Traitement endocrinien.*

endocrinologie [ɑ̃dɔkrinɔlɔʒi] n. f. (de *endocrino-,* élément tiré de *endocrine,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1915, Larousse). Partie de la biologie et de la médecine qui étudie les glandes endocrines, leurs fonctions, leurs maladies.

endoctrinement [ɑ̃dɔktrinmɑ̃] n. m. (de *endoctriner ;* XVe s., au sens 1 ; sens 2, XVIIIe s.). **1.** *Vx.* Enseignement. ‖ **2.** Action exercée sur quelqu'un pour l'amener à professer certaines idées, lui faire embrasser une cause.

• SYN. : **2** *catéchisation, intoxication.*

endoctriner [ɑ̃dɔktrine] v. tr. (de *en-* et de *doctrine* [v. ce mot] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** *Vx.* Donner à quelqu'un un enseignement, lui inculquer certaines connaissances : *Si vous endoctrinez un enfant dans cette science* [la géométrie], *qui donne peu d'idées...* (Chateaubriand). ‖ *Par extens.* Donner à quelqu'un des instructions précises touchant telle ou telle chose à faire : *Endoctriner un messager.* ‖ **2.** Faire la leçon à quelqu'un, de façon systématique, pour l'amener à partager certaines idées (politiques, philosophiques, religieuses), à soutenir une cause, etc. : *L'anarchiste* [...] *n'avait pas essayé d'endoctriner ses compagnons* (Bourget).

• SYN. : **2** *catéchiser, convertir.*

endoderme [ɑ̃dɔdɛrm] n. m. (de *endo-* et de *derme ;* 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Nom donné, en botanique, à l'assise la plus profonde de l'écorce dans la racine. ‖ **2.** Feuillet embryonnaire interne, qui fournit le tube digestif et ses glandes annexes (foie, pancréas), ainsi que l'appareil respiratoire. (En ce sens, on dit aussi ENDOBLASTE.)

endogame [ɑ̃dɔgam] adj. et n. (de *endogamie ;* XXe s.). Qui pratique l'endogamie.

endogamie [ɑ̃dɔgami] n. f. (de *endo-* et de *-gamie,* du gr. *gamos,* mariage ; fin du XIXe s.). Obligation, pour les membres de certaines tribus, de contracter mariage à l'intérieur de leur propre tribu.

• CONTR. : *exogamie.*

endogé, e [ɑ̃dɔʒe] adj. (de *endo-* et du gr. *gê,* terre ; XXe s.). Qui se trouve à l'intérieur du sol : *Des insectes endogés.*

• SYN. : *hypogé.*

endogène [ɑ̃dɔʒɛn] adj. (de *endo-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer ; 1813, Candolle, au sens 1 ; sens 2-3, 1864, Littré). **1.** En botanique, se dit d'un organe ou d'un élément anatomique se formant à partir de cellules situées dans la profondeur des tissus. ‖ **2.** En physiologie, se dit des substances provenant de l'organisme même, par opposition aux substances *exogènes,* qui sont apportées par l'alimentation. ‖ **3.** *Roche endogène,* roche dont la matière provient essentiellement des profondeurs

de l'écorce terrestre : *Le basalte est une roche endogène.*

endolorir [ɑ̃dɔlɔrir] v. tr. (réfection, d'après le lat. *dolor* [v. DOULEUR], de l'anc. v. *endoulourir* [1503, G. de Chauliac], de *en-* et de *doulour,* forme anc. de *douleur ;* 1762, J.-J. Rousseau, au sens 1 ; sens 2, 1862, Fromentin). **1.** Rendre douloureux le corps ou une partie du corps (employé au part. passé) : *Serrant entre leurs jambes l'échine endolorie du baudet* (Fromentin). || **2.** *Fig.* Rendre excessivement sensible à la souffrance ou aux atteintes morales : *Les âmes endolories vont se réchauffer sur ses genoux* [de la Vierge] (Flaubert).

• SYN. : **1** *meurtrir ;* **2** *affliger, attrister, chagriner, peiner, tourmenter.*

endolorissement [ɑ̃dɔlɔrismɑ̃] n. m. (de *endolorir ;* milieu du XIXe s.). Action d'endolorir ; état de ce qui est rendu douloureux (au pr. et au fig.) : *Il ne restait qu'une fatigue générale et qu'un endolorissement du côté souffrant* (Gide). *L'endolorissement de son cœur* (Maupassant).

• SYN. : *affliction, douleur, peine.*

endomètre [ɑ̃dɔmɛtr] n. m. (de *endo-* et du gr. *mêtra,* matrice, dér. de *mêtêr,* mère ; XXe s.). Tissu qui tapisse la cavité utérine.

endométrite [ɑ̃dɔmetrit] n. f. (de *endo-* et de *métrite ;* 1878, Larousse). Inflammation de la muqueuse interne de l'utérus.

endommagement [ɑ̃dɔmaʒmɑ̃] n. m. (de *endommager ;* XIIIe s., Godefroy). Action d'endommager ; état de ce qui est endommagé : *L'endommagement des récoltes dû au mauvais temps.*

• SYN. : *avarie, dégât, dommage.*

endommager [ɑ̃dɔmaʒe] v. tr. (de *en-* et de *dommage ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *endomagier ; endommager,* v. 1360, Froissart). [Conj. **1 b.**] Causer un dommage à ; mettre en mauvais état : *Nous nous lançâmes dans les champs* [...], *sans souci aucun des barrières restant ouvertes et des récoltes endommagées* (Flaubert). *La tempête a endommagé plusieurs bateaux dans le port.*

• SYN. : *abîmer* (fam.), *dégrader, détériorer, esquinter* (fam.), *gâter, ravager.*

◆ **s'endommager** v. pr. (1870, Larousse). Subir un dommage.

endoparasite [ɑ̃dɔparazit] n. m. et adj. (de *endo-* et de *parasite ;* 1877, Littré). Parasite vivant à l'intérieur des différents tissus de l'organisme animal ou végétal. (S'oppose à *ectoparasite.*)

endophasie [ɑ̃dɔfazi] n. f. (de *endo-* et de *-phasie,* du gr. *phasis,* parole ; XXe s.). Langage intérieur.

endoréique [ɑ̃dɔreik] adj. (de *endoréisme ;* 1959, Larousse). Se dit des régions soumises à l'endoréisme. (S'oppose à *exoréique.*)

endoréisme [ɑ̃dɔreism] n. m. (de *endo-* et du gr. *rheîn,* couler ; 1956, Larousse). Caractère des régions où l'écoulement des eaux, quoiqu'il ait lieu en permanence, n'atteint pas la mer et se perd dans les dépressions intérieures.

endormant, e [ɑ̃dɔrmɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *endormir ;* XVIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s.). **1.** *Vx.* Qui endort ; somnifère : *La pluie endormante chuchotait* (Mauriac). || **2.** *Fig.* Qui ennuie au point de provoquer le désir de dormir : *Une conférence endormante. Un professeur endormant.*

• SYN. : **2** *assommant, barbant* (fam.), *enquiquinant* (fam.), *fastidieux.*

endormement [ɑ̃dɔrməmɑ̃] n. m. (de *endormir ;* XVIe s.). *Vx.* Le fait de s'endormir ; état de celui qui est gagné par le sommeil (rare) : *L'endormement d'un paysan conduisant sa charrette* (Goncourt). *C'étaient de longs repas où ces bourgeois riches s'attardaient avec des lenteurs, des lassitudes, des endormements de paysans* (Daudet). *J'assiste encore au coucher des grives* [...], *à l'endormement du bois* (Renard).

endormeur, euse [ɑ̃dɔrmœr, -øz] n. et adj. (de *endormir ;* 1299, *Dict. général,* au sens 1 [« malfaiteur qui usait de somnifères... », 1781, G. Esnault] ; sens 2, av. 1833, Béranger ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Qui endort, qui a le pouvoir de faire dormir (rare) : *Quand le vent n'est pas ravageur, il est endormeur* (Hugo). || *Spécialem.* et *vx.* Malfaiteur qui usait de somnifères pour endormir ses victimes et les dépouiller à son aise. || **2.** Personne qui ennuie au point d'endormir. || **3.** *Fig.* Celui, celle qui berce quelqu'un d'illusions, endort sa vigilance ou son sens critique pour l'empêcher d'agir : *Être le jouet d'un endormeur.* || **4.** *Fig.* et *poét.* Qui procure la quiétude, l'oubli, la paix de l'âme : *Ô Bacchus, endormeur des remords anciens* (Baudelaire). *Adieu, Meuse endormeuse et douce à mon enfance* (Péguy).

• SYN. : **2** *enquiquineur* (fam.), *raseur* (fam.) ; **3** *enjôleur, ensorceleur.*

endormi, e [ɑ̃dɔrmi] adj. et n. (part. passé de *endormir ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Qui dort : *Endormie, elle avait des songes prophétiques* (Chateaubriand). *Éveillez-vous, belle endormie* (chanson). || **2.** *Fam.* Qui fait preuve d'apathie, de mollesse ; qui ne réagit pas aux sollicitations d'autrui : *Un élève endormi. C'est un endormi, il ne fera jamais rien de bon.*

• SYN. : **1** *ensommeillé, somnolent ;* **2** *amorphe, apathique, engourdi, indolent, lent, lourd.* — CONTR. : **2** *dégourdi, éveillé, vif.*

◆ adj. (sens 1, 1820, Lamartine ; sens 2, v. 1170, *Livre des Rois*). **1.** Où tout dort ou semble dormir ; où l'on ne perçoit aucune activité : *Ville endormie. Campagne endormie.* || **2.** *Fig.* Dont l'activité est en sommeil : *Quelle passion endormie se ralluma dans son cœur, et avec quelle violence !* (Mme de La Fayette).

• SYN. : **2** *assoupi, latent.* — CONTR. : **2** *ardent, brûlant, effréné, frénétique, véhément.*

endormir [ɑ̃dɔrmir] v. tr. (de *en-* et de *dormir ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., XIIe s.] ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire [« anesthésier un membre », 1580, Montaigne] ; sens 3, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 4, 1660, Boileau [*endormir de,* 1675, Mme de Sévigné] ; sens 5, 1580, Montaigne ; sens 6, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 7, 1749, G. Esnault). [Conj. **17.**] **1.** Faire dormir d'un sommeil naturel : *Chanter une berceuse à un enfant pour l'endormir.* || **2.** *Fam.* Faire dormir, rendre insensible en pratiquant l'anesthésie générale : *Être endormi à l'éther. Elle endort un malade aussi bien et mieux que n'importe qui* (Duhamel). || *Spécialem.* Soumettre au sommeil hypnotique. || **3.** *Par extens.* Diminuer la sensibilité par un engourdissement : *Jambe endormie par une mauvaise position.* || **4.** Ennuyer au point de donner le désir de dormir : *Les chefs-d'œuvre du théâtre contemporain m'endormaient déjà un peu* (Léautaud). || Class. *Endormir de,* ennuyer de : *Je vous endormirai quelque jour des affaires de cette province* (Sévigné). || **5.** *Fig.* Calmer, atténuer une sensation douloureuse ; rendre moins vif, faire oublier un état, un sentiment pénible : *Un remède qui endort le mal. La musique endort le chagrin dans les cœurs agités* (Chateaubriand). *Depuis la mort de son fils, elle allait endormir son chagrin dans la fraîcheur silencieuse, le demi-jour, le demi-bruit des hautes nefs* (Daudet). || **6.** Fig. *Endormir quelqu'un,* le bercer d'espérances illusoires, le tromper par des paroles faussement rassurantes : *Si ce type vient pour essayer de m'endormir...* (Achard). || Par extens. *Endormir la vigilance, la prudence, etc., de quelqu'un,* en atténuer la vivacité par des moyens plus ou moins honnêtes : *Le frère avait des scrupules, et, pour les endormir, il fallut acheter* [...] *des cargaisons de pipes* (Daudet). || **7.** *Pop.* Faire mourir.

• SYN. : **1** *assoupir ;* **2** *anesthésier, insensibiliser ; hypnotiser ;* **3** *ankyloser, engourdir, paralyser ;* **4** *assommer, barber* (fam.), *empoisonner* (fam.), *enquiquiner* (fam.), *raser* (pop.) ; **5** *adoucir, apaiser, calmer, étourdir ;* **6** *amuser, embobiner* (fam.), *enjôler, entortiller* (fam.), *envelopper.* — CONTR. : **1** *éveiller, réveiller ;* **4** *captiver, charmer, intéresser, passionner, séduire.*

◆ **s'endormir** v. pr. (sens 1, 1273, Adenet ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1667, Boileau ; sens 4, 1829, V. Hugo). **1.** Commencer à dormir, passer de l'état de veille à l'état de sommeil : *Les enfants s'étaient endormis sous les bancs* (Flaubert). *Tout à coup je m'endormais, je tombais dans le sommeil lourd où se dévoilent pour nous le retour à la jeunesse, la reprise des années passées, des sentiments perdus* (Proust). ‖ Littér. *S'endormir du sommeil de la mort, du dernier sommeil,* mourir. ‖ *S'endormir au Seigneur,* ou, plus souvent, *dans le Seigneur,* dans la langue religieuse, mourir en état de grâce : *Quant à la vie, si le moment est arrivé de vous endormir dans le Seigneur, ah ! ma chère enfant, que vous perdez peu de chose en perdant ce monde !* (Chateaubriand). ‖ **2.** *Fig.* Manquer à ses devoirs, à ses obligations, se relâcher : *S'endormir dans l'oisiveté, dans la paresse.* ‖ *Absol.* Ralentir son activité : *Le travail est là, ce n'est pas le moment de s'endormir.* ‖ Fam. *S'endormir sur le rôti,* s'estimer satisfait et ne pas poursuivre un avantage. ‖ **3.** *Fig.* En parlant d'un sentiment, d'une disposition d'esprit, perdre de son acuité, de sa force : *Prudence, vigilance qui s'endort.* ‖ **4.** *Poét.* Entrer dans un état de calme complet : *Dans un brouillard qui danse, la prairie s'endort fumeuse* (Verlaine).

● SYN. : **1** *s'assoupir, somnoler ;* **2** *s'amollir, s'encroûter, s'engourdir ;* **3** *s'atténuer, s'effacer, s'estomper.* — CONTR. : **1** *s'éveiller, se réveiller.*

endormissement [ɑ̃dɔrmismɑ̃] n. m. (de *endormir ;* fin du XV^e^ s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e^ s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e^ s.). Assoupissement : *Vous êtes enfin réveillé pour moi après six semaines d'endormissement et de silence* (Chapelain). ‖ **2.** En psychologie, ensemble de modifications qui affectent le comportement psychique de l'individu qui s'endort.

endos [ɑ̃do] n. m. (déverbal de *endosser ;* XVI^e^ s., *Dict. général*). Mention signée portée au dos d'un titre à ordre ou d'un effet de commerce, et par laquelle le porteur enjoint au payeur d'effectuer le paiement à une autre personne ou à l'ordre de cette dernière. (On dit aussi ENDOSSEMENT.)

endoscope [ɑ̃dɔskɔp] n. m. (de *endo-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1852, d'après Larousse, 1870). Appareil destiné à éclairer et à rendre visible l'intérieur d'une cavité du corps humain, pour en permettre l'examen médical.

endoscopie [ɑ̃dɔskɔpi] n. f. (de *endoscope ;* 1878, Larousse). Examen des cavités internes du corps humain au moyen d'endoscopes.

endoscopique [ɑ̃dɔskɔpik] adj. (de *endoscopie ;* XX^e^ s.). Relatif à l'endoscopie : *Ils* [les hommes] *sont en mesure, aujourd'hui, d'explorer optiquement l'intérieur de la vessie, des grosses bronches, de l'œsophage, de l'oreille, de l'œil. C'est la méthode endoscopique* (Duhamel).

endosmomètre [ɑ̃dɔsmɔmɛtr] n. m. (de *endosmo[se]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1836, Acad.). Instrument propre à mesurer l'intensité du phénomène d'endosmose.

endosmose [ɑ̃dɔsmoz] n. f. (de *endo-* et du gr. *ôsmos,* action de pousser, impulsion, de *ôthein,* pousser ; 1828, Dutrochet). Courant qui s'établit, lorsque deux solutions de concentrations différentes sont séparées par une cloison membraneuse très mince, de la solution la moins concentrée vers la solution la plus concentrée. (Le phénomène inverse est l'*exosmose.*)

endosperme [ɑ̃dɔspɛrm] n. m. (de *endo-* et de *-sperme,* gr. *sperma,* semence ; 1808, L.-C.-M. Richard). Tissu de réserve qui accompagne l'embryon à l'intérieur de la graine.

endossage [ɑ̃dosaʒ] n. m. (de *endosser ;* 1870, Larousse). En reliure, syn. de ENDOSSURE.

endossataire [ɑ̃dosatɛr] n. m. (dér. savant de *endosser ;* v. 1935). Personne au profit de laquelle est endossé un titre à ordre, un effet de commerce.

endosse [ɑ̃dos] n. f. (déverbal de *endosser ;* XV^e^ s., Godefroy, au sens de « vêtement » ; sens class., 1680, M^me^ de Sévigné). *Class.* Responsabilité d'une action qui retombe sur quelqu'un : *Le rapporteur m'en a donné l'endosse* (La Fontaine).

◆ **endosses** n. f. pl. (XVI^e^ s., Sainéan, *Sources de l'argot ancien*). *Arg.* Les épaules : *« C'est ses endosses qu'il faut voir ! — Ses quoi ? — Ses épaules »* (Bourdet).

endossement [ɑ̃dosmɑ̃] n. m. (de *endosser ;* XIV^e^ s., au sens de « action de mettre sur le dos » ; sens 1-2, fin du XVI^e^ s. ; sens 3, 1810, Lesné). **1.** Action de mettre un titre à ordre ou un effet de commerce au nom d'une autre personne, qui pourra se faire payer à la place du bénéficiaire initial de l'opération. ‖ **2.** Syn. de ENDOS. ‖ **3.** En reliure, syn. de ENDOSSURE.

endosser [ɑ̃dose] v. tr. (de *en-* et de *dos ;* début du XII^e^ s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, mars 1600, *Édit royal ;* sens 4, 1810, Lesné). **1.** Mettre sur son dos un vêtement : *Endosser son pardessus, un uniforme.* ‖ Fam. *Endosser le harnais,* entrer dans un métier, une profession, se mettre à travailler. ‖ *Endosser l'uniforme,* et, vx, *la soutane, l'écarlate,* etc., devenir militaire, prêtre, magistrat, etc. : *En endossant la robe monastique, Cassiodore semble avoir commencé à vivre* (Montalembert). ‖ **2.** *Fig.* Prendre à son compte quelque chose, en assumer la responsabilité : *On est bien sot quand on endosse les sottises de ses ennemis mêmes* (Raspail). ‖ Fam. *Endosser un enfant,* s'en reconnaître le père devant la loi. ‖ **3.** Opérer l'endossement d'un titre à ordre ou d'un effet de commerce : *Endosser un chèque bancaire, une traite. Vous avez vu le pauvre bêta de père Goriot obligé de payer la lettre de change endossée par sa fille* (Balzac). ‖ **4.** En reliure, donner une forme arrondie au dos d'un livre, après la couture, et préparer l'emplacement des cartons de la couverture.

● SYN. : **2** *se charger de, prendre sur soi.* — CONTR. : **2** *se décharger, fuir, refuser, rejeter.*

endosseur [ɑ̃dosœr] n. m. (de *endosser ;* 1675, J. Savary, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Personne qui transmet à un tiers, par endossement, un titre à ordre ou un effet de commerce. ‖ **2.** *Fig.* Personne qui prend la responsabilité de quelque chose : *Voulons-nous être ces endosseurs, ces audacieux qui prennent des responsabilités devant leurs contemporains ?* (Barrès).

endossure [ɑ̃dosyr] n. f. (de *endosser ;* v. 1270, Rutebeuf [écrit *endosseüre ; endossure,* XVI^e^ s.], au sens de « vêtement qu'on se met sur le dos » ; av. 1553, Rabelais, au sens de « couverture d'un toit » ; sens actuel, 1849, Bescherelle). En reliure, opération qui consiste à rabattre les fonds des premiers et des derniers cahiers d'un livre, après la couture, pour donner au dos une forme arrondie et préparer l'emplacement des cartons de couverture. (On dit aussi ENDOSSAGE et ENDOSSEMENT.)

endothélial, e, aux [ɑ̃dɔteljal, -o] adj. (de *endothélium ;* fin du XIX^e^ s.). Qui se rapporte à l'endothélium ; qui en a la structure.

endothélium [ɑ̃dɔteljɔm] n. m. (de *endo-* et de *[épi]thélium,* 1878, Larousse). Tissu, formé de cellules plates et jointives, qui tapisse la paroi interne des vaisseaux et des séreuses.

● Pl. *des* ENDOTHÉLIUMS.

endothermique [ɑ̃dɔtɛrmik] adj. (de *endo-* et de *thermique ;* 1877, Littré). Se dit d'une transformation chimique qui s'effectue avec absorption de chaleur.

● CONTR. : *exothermique.*

endothoracique [ɑ̃dɔtɔrasik] adj. (de *endo-* et de *thorax ;* milieu du XX^e^ s.). En anatomie et en médecine, relatif à l'intérieur du thorax : *Des épanchements endothoraciques.*

endotoxine [ɑ̃dɔtɔksin] n. f. (de *endo-* et de *toxine ;* 1948, Larousse). Toxine contenue dans les bactéries, et qui n'est libérée dans le milieu qu'après destruction du germe.

endouzainement [ɑ̃duzɛnmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *douzaine ;* 1810, Lesné). Action de mettre par douzaines.

endouzainer [ɑ̃duzɛne] v. tr. (de *en-* et de *douzaine ;* 1864, Littré). Mettre, grou-

per par douzaines : *Endouzainer des mouchoirs, des assiettes.*

endriague ou **andriague** [ɑ̃drijag] n. m. (origine obscure ; 1866, Larousse, écrit *andriague ; endriague,* av. 1872, Th. Gautier). Dans les anciens récits et légendes, monstre fabuleux servant de monture à un héros : *Je combattrais des orques, des endriagues et des dragons* (Gautier).

endroit [ɑ̃drwa] n. m. (de *en-* et de *droit,* adv. ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* comme prép., écrit *endreit* [*endroit,* XIIe s.], au sens de « vers » ; sens I, 1, XIIe s. ; sens I, 2, 1851, Landais ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens I, 4, av. 1559, J. du Bellay ; sens I, 5, XIIIe s., *Chanson d'Antioche ;* sens I, 6, 1675, Mme de Sévigné ; sens II, 1, XIIIe s. ; sens II, 2, av. 1841, Chateaubriand).

I. 1. Lieu déterminé, partie donnée de l'espace : *Ôtez-vous de là un peu vite ; ce n'est pas un endroit pour badiner* (Sand). || Fam. *Le petit endroit,* les cabinets d'aisances. || **2.** *Spécialem.* La localité où l'on habite, où l'on est né, ou celle que l'on considère : *Il était si éloigné de son endroit, étant à plus de six lieues de pays, qu'il n'en avait jamais de nouvelles* (Sand). *Voici l'école où vont les enfants de l'endroit.* || Vx. *Il est bien de son endroit,* il a conservé les manières provinciales de son village. || **3.** Point déterminé ; partie délimitée d'une chose : *Laisser en blanc l'endroit du titre. Je m'embarrassai dans des épines et fus si bien pris par divers endroits de mon vêtement et de ma peau...* (France). || *Spécialem.* Partie du corps : *En quel endroit souffrez-vous ? Bien nettoyer l'endroit de la blessure.* || Fig. *Endroit sensible,* point sur lequel une personne est le plus chatouilleuse : *Il n'aime pas la critique : c'est son endroit sensible.* || **4.** Passage d'une œuvre écrite : *Pourvu qu'un auteur soit de bonne foi, il sentira vite, par l'impression instinctive des autres, les endroits faibles de son travail, et surtout si ce travail est trop long ou trop court, s'il garde, ne remplit pas, ou dépasse la juste mesure* (Chateaubriand). *Les plus beaux endroits des philosophes* (France). || **5.** *Class.* et *littér.* Aspect sous lequel se présente quelqu'un ou quelque chose ; côté sous lequel on le considère : *Il* [M. de Grignan] *a des endroits d'une noblesse, d'une politesse et même d'une tendresse extrême* (Sévigné). *La mort a un bel endroit, qui est de mettre fin à la vieillesse* (La Bruyère). *Du jour de ma naissance, d'incroyables malheurs les assaillirent par vingt endroits* (Daudet). || **6.** *Class.* Circonstance, moment : *Il y a des endroits dans la vie qui sont bien amers et bien rudes à passer* (Sévigné).

II. 1. Le côté droit ou beau côté d'une étoffe ; le côté, la face d'un objet qui doivent être normalement présentés : *L'opposé de l'endroit est l'envers. Un vêtement réversible n'a ni envers ni endroit.* || *À l'endroit,* du bon côté : *Remettre son pull-over à l'endroit.* || **2.** *Fig.* Le côté apparent et superficiel de quelque-chose : *Je vous fait voir l'envers des événements que l'histoire ne montre pas ; l'histoire ne montre que l'endroit* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 1** *emplacement, parages ;* **2** *coin, patelin* (très fam.), *quartier, région, trou* (fam.) ; **3** *emplacement, place, point.* || **II, 1** *dessus, devant, recto ;* **2** *dehors, extérieur, façade.* — CONTR. : **II, 1** *derrière, dessous, envers, verso.*

◆ **Par endroits** loc. adv. (av. 1869, Sainte-Beuve). Par places, à certains endroits dispersés : *Le sol s'abaissait par endroits* (Daudet). *« Athalie » est* [...] *par beaucoup d'endroits magnifique* (Sainte-Beuve).

◆ **À l'endroit de** loc. prép. (XIIe s.). *Class.* et *littér.* À l'égard de, envers : *Toujours le même à l'endroit de sa femme* (La Fontaine). *D'aventure, est-ce que vous avez des desseins à mon endroit ?* (Gautier). *Et de la sorte, à mon endroit, il faisait preuve à la fois de la majestueuse amabilité du sage Mentor et de la curiosité studieuse du jeune Anacharsis* (Proust). || Class. *En mon, en ton,* etc., *endroit,* envers moi, envers toi, etc. : *Les marques de ta bienveillance | Sont communes en mon endroit* (La Fontaine).

enduction [ɑ̃dyksjɔ̃] n. f. (dér. savant de *enduire ;* milieu du XXe s.). Action d'étendre sur la surface d'un support textile un produit destiné à lui conférer des qualités particulières, à en modifier l'aspect, etc.

enduire [ɑ̃dɥir] v. tr. (lat. *inducere,* conduire dans, contre ou vers, appliquer sur, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et de *ducere,* conduire ; fin du XIIe s., aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1668, La Fontaine ; sens 4, 1552, R. Estienne). [Conj. **64.**] **1.** Recouvrir une surface, un objet d'un enduit ou d'une couche mince d'une matière semi-liquide : *Enduire un mur. Enduire de colle un papier peint avant de l'appliquer. La pierre était en partie enduite de ciment* (Chateaubriand). || **2.** En parlant de la matière elle-même, être étendu en couche sur : *Le vernis qui enduit une toile.* || **3.** Couvrir, salir d'une couche de matière pâteuse : *Mes grandes bottes étaient enduites* [...] *d'une croûte épaisse de boue jaune* (Vigny). || **4.** *Spécialem.* Recouvrir d'une couche de beurre, de sauce, etc., la partie inférieure d'un canapé ou d'un sandwich, avant de disposer la garniture.

• SYN. : **1** *badigeonner, oindre ;* **3** *barbouiller, encrasser, engluer, poisser.*

◆ v. intr. (fin du XIIe s., *l'Escoufle*). En parlant d'un oiseau de vol, digérer la chair : *Un oiseau qui enduit facilement.*

enduit [ɑ̃dɥi] n. m. (part. passé substantivé de *enduire ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 [rare av. le début du XVIe s.] ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** Préparation blanche ou colorée, généralement pâteuse ou semi-fluide, destinée à être appliquée en couche continue assez épaisse sur une surface. || *Spécialem.* Mince couche de mortier (plâtre, chaux ou ciment) appliquée sur les parements d'un ouvrage de maçonnerie. || *Enduit tyrolien,* revêtement mural exécuté par projection du mortier à l'aide d'un balai. || *Enduit à la brosse,* enduit qui imite les trous de la pierre de taille. || **2.** Sécrétion visqueuse qui apparaît à la surface de certains organes.

endurable [ɑ̃dyrabl] adj. (de *endurer ;* fin du XVIe s.). Que l'on peut endurer : *Une souffrance qui n'est pas endurable.*

• SYN. : *soutenable, supportable.* — CONTR. : *insoutenable, insupportable.*

endurance [ɑ̃dyrɑ̃s] n. f. (de *endurer ;* XIVe s., Godefroy [surtout dialectal jusqu'en 1864, Littré]). Aptitude à supporter la fatigue physique, la douleur : *Une armée remarquable par son endurance. Un courage, une endurance invraisemblables sombraient là dans un désespoir que rien ne semblait plus devoir adoucir* (Duhamel). || Spécialem. *Épreuve d'endurance,* dans le sport automobile, compétition entre véhicules, généralement sur circuit routier, pour éprouver la résistance des organes mécaniques aux efforts de longue durée.

• SYN. : *énergie, force, résistance, trempe, vitalité.* — CONTR. : *débilité, faiblesse, fragilité, mollesse.*

endurant, e [ɑ̃dyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *endurer ;* fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* au sens 2 ; sens 1, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** *Vx.* Qui est très patient : *Si Bouchard ne s'ennuyait pas, il ne serait pas trop malheureux, car il est très endurant et il a bon caractère* (Duhamel). || **2.** Qui supporte stoïquement la fatigue, la souffrance ; qui est résistant : *Il n'est pas assez endurant pour entreprendre un pareil voyage.*

• SYN. : **2** *dur, énergique, rude.* — CONTR. : **2** *délicat, douillet, fragile, sensible.*

endurci, e [ɑ̃dyrsi] adj. (part. passé de *endurcir ;* XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1656, Pascal). **1.** Qu'une longue habitude a rendu insensible : *Tenons ces coups pour frappés à la porte de nos âmes endurcies et corrompues* (France). || *Par extens.* Qui dénote de l'insensibilité : *Il avait le visage endurci, mais bon* (Vigny). || **2.** Fortifié par le temps et l'expérience : *Les vieux criminels censément les plus endurcis de Corneille ont le cœur plus pur que les plus jeunes adolescents* [...] *de Racine* (Péguy). *Un célibataire endurci.* || *Pécheur endurci,* celui qui n'a aucun repentir.

endurcir [ɑ̃dyrsir] v. tr. (de *en-* et de *durcir ;* v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 4 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot). [Conj. : v. *finir.*] **1.** *Vx.* Rendre plus dur : *Tremper l'acier pour l'endurcir.* || **2.** Rendre

rude, rugueux : *Le vent et la mer avaient endurci sa peau.* || **3.** Rendre plus résistant aux épreuves physiques, plus endurant : *Endurcir un jeune homme aux travaux des champs. Ses compagnons, dont la plupart étaient d'anciens soldats, des paysans, des colporteurs, des vagabonds, l'endurcissaient dans le métier* (Carco). || **4.** *Fig.* Rendre insensible par degrés : *Rien n'endurcit comme le métier de critique et de tortionnaire* (Saint-Victor).

• SYN. : **3** *aguerrir, fortifier, tremper ;* **4** *cuirasser, habituer.* — CONTR. : **2** *affiner, assouplir ;* **3** *efféminer.*

◆ **s'endurcir** v. pr. (sens 1, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens 2, 1636, Corneille ; sens 3, 1647, Rotrou). **1.** *Vx.* Devenir plus dur : *Les bois* [du cerf] *commencent par deux dagues qui croissent* [...] *et s'endurcissent à mesure que l'animal prend de la nourriture* (Buffon). || **2.** S'accoutumer par degrés à la fatigue, à la souffrance, aux épreuves : *Montrez-lui comme il faut s'endurcir à la peine* (Corneille). || **3.** Devenir ou se rendre insensible aux souffrances, aux épreuves d'autrui ; résister à la pitié : *On s'endurcit en vivant dans le monde* (Voltaire).

endurcissement [ɑ̃dyrsismɑ̃] n. m. (de *endurcir ;* 1495, J. de Vignay, au sens 3 ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1864, Littré ; sens 4, 1653, Corneille). **1.** *Vx.* Action de rendre physiquement plus dur ; état de ce qui est endurci : *L'endurcissement de la substance des os est la cause générale de la mort naturelle* (Buffon). *L'endurcissement du sol par le gel.* || **2.** Le fait de s'endurcir, de devenir physiquement plus résistant : *Endurcissement à la fatigue.* || **3.** *Fig.* Disparition graduelle de la sensibilité : *L'endurcissement du cœur.* || **4.** Affaiblissement du sens moral, impénitence (surtout dans la langue religieuse ou littéraire) : *Qu'oppose-t-il à cette unanimité foudroyante ? Il nie. Quel endurcissement ! Vous ferez justice, Messieurs les jurés* (Hugo).

• SYN. : **2** *endurance, entraînement, résistance ;* **3** *dessèchement, dureté, insensibilité.* — CONTR. : **2** *délicatesse, fragilité ;* **3** *apitoiement, attendrissement, compassion, tendresse.*

endurer [ɑ̃dyre] v. tr. (lat. *indurare,* durcir, rendre dur, et, à basse époque, « s'endurcir [contre quelque chose] », de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *durare,* durcir, dér. de *durus,* ferme, rude, dur ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2, v. 1260, Rutebeuf). **1.** Supporter avec fermeté, constance, ce qui est dur, pénible : *Tout oser, tout endurer pour elle* [ma ville], *pour son bien, pour l'arracher à mes ennemis* (France). *Elle résume ainsi sa vie, hochant la tête : « J'ai enduré bien du mal »* (Renard). || **2.** Tolérer ce qui est désagréable : *Endurer les plaisanteries, les insolences de quelqu'un.*

• SYN. : **1** *souffrir, subir ;* **2** *accepter, admettre, avaler* (fam.), *essuyer, supporter.*

◆ v. intr. (1870, Larousse). *Endurer bâbord* ou *tribord,* en termes de marine, agir doucement sur les avirons de ce bord.

endymion [ɑ̃dimjɔ̃] n. m. (de *Endymion,* n. mythologique d'un jeune chasseur d'Élide, aimé de Séléné, qui le plongea dans un sommeil éternel, lat. *Endymion,* gr. *Endumiôn ;* 1870, Larousse). Plante de la famille des liliacées, appelée aussi *jacinthe sauvage,* dont les fleurs bleues s'épanouissent dans les bois au printemps.

énéolithique [eneɔlitik] adj. (lat. *aeneus,* d'airain, et gr. *lithos,* pierre ; XX^e s.). Se dit de la période préhistorique où l'on commence à utiliser le cuivre. (On dit aussi CHALCOLITHIQUE.)

énergétique [enɛrʒetik] adj. (gr. *energêtikos,* actif, efficace, de *energeîn,* agir, produire ; 1755, *Encyclopédie,* au sens de « qui paraît avoir une énergie innée » ; sens 1-2, 1909, Larousse). **1.** Qui est relatif à l'énergie : *L'univers des actions à distance ; les divers éthers, et de Fresnel, et de Maxwell, et de lord Kelvin ; le système tout énergétique d'il y a cinquante ans se sont succédé* (Valéry). || *Théorie énergétique,* système qui, dans les principes de la mécanique, substitue la notion d'énergie à celle de force. || **2.** Qui a ou qui fournit de l'énergie : *Le reflet énergétique d'une émotion va éclairer une idée très éloignée* (Valéry). || *Aliments énergétiques,* aliments qui fournissent à l'organisme l'énergie qui lui est nécessaire (par opposition à *aliments plastiques*) : *Le sucre est l'aliment énergétique par excellence.* || *Ressources énergétiques,* ressources naturelles d'un pays qui lui fournissent l'énergie utilisée par l'industrie.

◆ n. f. (sens 1-3, XX^e s.). **1.** Étude des propriétés générales de l'énergie. || **2.** Théorie énergétique. (V. ci-dessus l'adj.) || **3.** Syn. de ÉNERGÉTISME.

énergétisme [enɛrʒetism] n. m. (de *énergétique ;* XX^e s.). Théorie philosophique qui fait de l'énergie la substance même du monde.

énergie [enɛrʒi] n. f. (bas lat. *energia,* force, énergie, gr. *energeia,* force en action [par opposition à *dunamis,* force en puissance], activité, vivacité dans le discours, de *energês,* agissant, efficace, de *en,* dans, et *ergon,* action ; v. 1500, Godefroy, au sens 4 ; sens 1, 1877, Littré [*énergie cinétique, potentielle,* 1888, Larousse] ; sens 2, 1829, Balzac ; sens 3, av. 1673, Molière). **1.** En physique, capacité que possède un corps ou un système de corps de fournir du travail mécanique ou son équivalent : *Énergie mécanique, énergie calorifique, énergie électrique, énergie nucléaire.* || *Énergie cinétique,* énergie que possède un corps, un système en raison de sa vitesse. || *Énergie potentielle,* énergie que possède un corps, un système, en raison de sa position. || *Sources d'énergie,* le charbon et le lignite, l'électricité, le pétrole et le gaz naturel, les marées, l'atome, etc. || **2.** Puissance, force vive de l'organisme ; aptitude à agir : *Énergie musculaire. Épuisant dans des exercices de parade une puissante et inutile énergie* (Vigny). *Vainement elle tendait ses dernières énergies : elle sentait sa langue froide contre son palais* (Zola). *Les Électeurs du Saint Empire retenaient de toute leur énergie l'instrument de leur influence* (Bainville). || **3.** *Fig.* Force morale, disposition à agir avec décision et fermeté : *Quand on est sans énergie, sans vertu, sans courage, il faut se rendre justice et laisser à d'autres les entreprises périlleuses* (Diderot). *Si les bulletins, les discours, les allocutions, les proclamations de Bonaparte se distinguent par l'énergie, cette énergie ne lui appartenait point en propre ; elle était de son temps, elle venait de l'inspiration révolutionnaire, qui s'affaiblit dans Bonaparte parce qu'il marchait à l'inverse de cette inspiration* (Chateaubriand). *L'enfant qui ne cède pas à l'influence familiale use à s'en délivrer la primeur de son énergie* (Gide). || **4.** *Vx.* Puissance d'action, efficacité de quelque chose : *L'énergie d'un remède.* || *Spécialem.* et *fig.* Vigueur dans l'expression de la pensée, des sentiments : *L'énergie du style, d'un dessin. Ils ont empoisonné mon enfance, dans toute l'énergie du mot empoisonnement* (Stendhal).

• SYN. : **2** *ardeur, vigueur ;* **3** *cœur, courage, cran* (fam.), *dynamisme, nerf* (fam.), *ressort, vitalité.* — CONTR. : **2** *apathie, atonie, faiblesse ;* **3** *abattement, découragement, indolence, inertie.*

énergique [enɛrʒik] adj. (de *énergie ;* fin du XVI^e s., au sens 3 ; sens 1, milieu du XIX^e s., Baudelaire ; sens 2 et 4, 1864, Littré). **1.** Qui manifeste de l'énergie, de la force physique : *Effort énergique. Une poignée de main énergique.* || **2.** Qui fait preuve d'énergie dans ses actions ; qui est doué d'une grande force morale : *Madame fut énergique, Monsieur céda sans résistance* (Flaubert). *Firmin, trop faible pour donner jamais à l'Église un de ces chefs énergiques dont elle avait tant besoin* (France). || *Par extens.* Qui exprime la force, la fermeté du caractère : *Un visage énergique.* || **3.** Qui se manifeste avec force, efficacité : *Une intervention énergique de l'artillerie a stoppé l'avance ennemie.* || Qui a un effet puissant et rapide : *Un remède énergique.* || *Spécialem.* Se dit d'une expression qui traduit avec force et netteté la pensée, les sentiments : *Suivant une expression assez énergique de la langue financière* (Balzac). *Danton disait, dans sa grossièreté énergique : « Je suis soûl des hommes »* (Sainte-Beuve). || **4.** Qui est empreint de rigueur : *Prendre des mesures énergiques pour lutter contre la fraude fiscale.*

• SYN. : **1** *fort, robuste, solide, vigoureux ;* **2** *autoritaire, courageux, décidé, déterminé, ferme, résolu, volontaire ;* **3** *actif, efficace, impétueux, puissant, véhément, vif, violent.* — CONTR. : **1** *langoureux, mou ;* **2** *amorphe, apathique, efféminé, inerte, irrésolu, mollasse, nonchalent, passif ;* **4** *doux, modéré.*

énergiquement [enɛrʒikmɑ̃] adv. (de *énergique ;* 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Avec énergie : *Fais énergiquement ta longue et lourde tâche | Dans la voie où le sort a voulu t'appeler* (Vigny). || **2.** Avec force : *Se frictionner énergiquement avec un gant de crin.*

• SYN. : **1** *courageusement, fermement, hardiment, résolument ;* **2** *fortement, vigoureusement, violemment, vivement.* — CONTR. : **1** *mollement, nonchalamment ;* **2** *délicatement, doucement, faiblement, langoureusement.*

énergisant [enɛrʒizɑ̃] n. m. (de *énergie,* d'après *tranquillisant ;* milieu du XXe s.). En médecine, médicament qui renforce le tonus psychique.

énergumène [enɛrgymɛn] n. m. (bas lat. ecclés. *energumenos,* possédé du démon, gr. *energoumenos,* part. prés. passif de *energeîn,* agir, produire [et, dans la langue ecclés., en parlant du démon, « exercer une influence néfaste »], dér. de *energês,* actif, efficace, de *en,* dans, et *ergon,* action ; 1579, Bodin, au sens 1 ; sens 2, 1734, Lesage ; sens 3, XXe s.). **1.** *Vx.* Personne possédée du démon : *Il se redressa, regarda douloureusement son pénitent, puis, d'un grand geste du bras, comme s'il exorcisait un énergumène, il le bénit une seconde fois* (Martin du Gard). || **2.** Personne qui s'emporte violemment, qui s'exprime, agit d'une manière exaltée : *L'hypocrite sourit, l'énergumène aboie* (Voltaire). || **3.** Individu dangereux, d'un comportement inquiétant : *Jenny aperçut, à l'entrée de la rue Monge, une bande d'énergumènes, armés d'un madrier, et qui défonçaient à grand fracas la devanture d'un magasin* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *exalté, excité, fanatique ;* **3** *enragé* (fam.), *forcené, fou.*

énervant, e [enɛrvɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *énerver ;* 1586, Crespet, au sens 1 ; sens 2, av. 1854, Nerval). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui ôte l'énergie, alanguit : *Les pensées* [...] *viennent par vagues écumeuses, menacent et laissent une lassitude énervante* (Balzac). *Puis une chaleur énervante, oppressante, un étouffement complet, comme si les mailles de la moustiquaire n'avaient pas laissé passer un souffle d'air* (Daudet). || **2.** Qui irrite les nerfs, agace : *L'âme excitée par une musique bruyante ou délicieusement énervante* (Nerval).

• SYN. : **2** *agaçant, crispant, exaspérant, horripilant, insupportable, irritant.* — CONTR. : **2** *apaisant, calmant, reposant.*

énervation [enɛrvasjɔ̃] n. f. (bas lat. *enervatio,* épuisement, fatigue, de *enervatum,* supin de *enervare* [v. ÉNERVER] ; 1401, Godefroy, au sens de « action d'affaiblir [quelque chose] » ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, 1611, Cotgrave ; sens 5, 1845, Bescherelle). **1.** Au Moyen Âge, supplice qui consistait à brûler les tendons (appelés *nerfs*) des muscles des jarrets et des genoux. || **2.** En chirurgie, ablation ou section d'un nerf ou d'un groupe de nerfs innervant une région du corps ou un organe. || **3.** Procédé d'abattage des animaux de boucherie (bœuf, cheval), qui consiste à leur sectionner le bulbe rachidien. || **4.** *Fig.* et *littér.* Abattement résultant de la perte des forces physiques : *L'énervation rapide et la faiblesse de quelques belles natures* (Baudelaire). || **5.** *Fig.* et *littér.* Affaiblissement d'ordre moral : *L'énervation des mœurs et la dissipation font le désaccord de l'esprit* (Michelet).

énerve [enɛrv] adj. (lat. *enervis,* sans nerf, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *nervus,* tendon, ligament, nerf ; 1799, Ventenat). En botanique, qui est sans nervures.

énervé, e [enɛrve] adj. (part. passé de *énerver ;* v. 1380, *Aalma,* au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui est dépourvu de nerf, privé de toute énergie, alangui : *Ô Dieu ! rendez la force à mes bras énervés* (Voltaire) ; et par extens. : *Il bâille souvent, d'une manière veule et énervée, les bras étirés* (Colette). || **2.** Qui est dans un état de nervosité, de surexcitation inaccoutumé : *J'étais si énervé que, s'il m'avait fait des compliments, je crois que je lui aurais dit des injures* (Gide). || **3.** Qui marque, exprime l'énervement, la surexcitation : *Un plumet énervé palpite | Sur leur kolbach fauve et pelé* (Gautier). *Répondre d'un ton énervé.*

• SYN. : **2** *agité, excité.* — CONTR. : **2** *apaisé, serein, tranquille.*

◆ adj. et n. (1743, Trévoux). *Vx.* Qui avait subi le supplice de l'énervation : *Les énervés de Jumièges.*

énervement [enɛrvəmɑ̃] n. m. (de *énerver ;* 1413, Godefroy, au sens de « action d'affaiblir [quelque chose] » ; sens 1, av. 1747, Vauvenargues ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** *Class.* et *littér.* État de celui qui est abattu, alangui, ou de ce qui est affaibli, manque de vigueur : *L'énervement des courages* (Vauvenargues). *Ses énervements l'abandonnèrent, et ce fut une ardeur d'action folle et continuelle* (Flaubert). || **2.** État d'une personne dont les nerfs sont agacés, surexcités : *Il dîna sans énervement, dans un endroit paisible et frais* (Barrès).

• SYN. : **2** *agitation, crispation, effervescence, excitation, hâte, impatience, irritation, nervosité.* — CONTR. : **2** *apaisement, calme, flegme, impassibilité, placidité, sérénité, tranquillité.*

énerver [enɛrve] v. tr. (lat. *enervare,* retirer les nerfs, affaiblir, épuiser, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *nervus,* tendon, ligament, nerf ; v. 1265, J. de Meung, au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière [en chirurgie, XXe s.] ; sens 2, v. 1380, *Aalma* [au part. passé ; à l'infin., XVIe s.] ; sens 4, av. 1850, Balzac). **1.** *Vx.* Faire subir le supplice de l'énervation. || *Auj.* En chirurgie, pratiquer une énervation. || **2.** *Class.* Affaiblir quelqu'un, diminuer ses forces physiques ou morales : *Il y a des pays où la chaleur énerve le corps et affaiblit si fort le courage...* (Montesquieu). || **3.** *Class.* et *littér.* Détruire la force, l'efficacité de quelque chose : *On énerve la religion quand on la change* (Bossuet). *Je ne pense point que la civilisation ait tout énervé* (Vigny). || Spécialem. *Énerver le langage, le style,* etc., le rendre fade, incolore. || **4.** Irriter, surexciter le système nerveux : *Le bruit énerve les élèves. Je compris par quelles tortures inouïes le comte énervait sa femme* (Balzac).

• SYN. : **4** *agacer, crisper, exaspérer, excéder, exciter, horripiler, surexciter.* — CONTR. : **4** *apaiser, calmer, détendre, rasséréner, reposer.*

◆ **s'énerver** v. pr. (sens 1, début du XIIIe s. [écrit *soi esnerver ; s'énerver,* XIVe s.] ; sens 2, 1897, Loti). **1.** *Class.* et *littér.* Perdre son énergie, sa vigueur, s'affaiblir (en parlant des personnes ou des choses) : *L'empire s'énerve par le relâchement de la discipline* (Bossuet). *Son âme si résolue s'énerve sous le coup de cette parole séductrice* (Montalembert). *Mon courage s'énerve à se dire toujours : « Dans deux semaines, comme je travaillerai !... »* (Gide). || **2.** Perdre le contrôle de ses nerfs, s'impatienter : *Mon enfant, vous vous énervez... Ne marchez pas comme cela, asseyez-vous* (Colette).

• SYN. : **2** *s'affoler, s'exciter.* — CONTR. : **2** *se calmer, se détendre.*

enfaîteau [ɑ̃fɛto] n. m. (de *enfaîter ;* 1402, Godefroy, écrit *enfestau ; enfaisteau,* 1690, Furetière ; *enfaîteau,* 1743, Trévoux). Tuile creuse et de forme semicylindrique, que l'on place sur le faîte du toit d'une maison.

enfaîtement [ɑ̃fɛtmɑ̃] n. m. (de *enfaîter ;* 1676, Félibien, écrit *enfaistement ; enfaîtement,* 1706, Richelet). Feuille de plomb repliée que l'on fixe sur le faîte des maisons.

• SYN. : *faîtage.*

enfaîter [ɑ̃fɛte] v. tr. (de *en-* et de *faîte ;* 1400, Godefroy, écrit *enfester* [*enfaister,* 1660, Oudin ; *enfaîter,* 1740, Acad.], au sens de « couvrir d'un faîte » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Garnir le faîte d'un toit avec des tuiles creuses ou avec une feuille de plomb. || **2.** *Par anal.* Donner la forme d'un faîte : *La pâtée enfaîtée dans la jatte qui lui servait d'assiette* (Zola).

enfance [ɑ̃fɑ̃s] n. f. (lat. *infantia,* enfance, bas âge, de *infans, -antis* [v. ENFANT] ; XIIe s., *Roncevaux,* au sens 1 [*d'enfance,* v. 1360, Froissart] ; sens 2, 1667, Racine ; sens 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 4, v. 1240, G. de Lorris ; sens 5, av. 1613, M. Régnier). **1.** La première période de la vie humaine, comprise entre la naissance et l'adolescence : *Son enfance avait vécu là ses meilleures heures* (Daudet). || Class. *D'enfance,* depuis l'enfance : *Comme une fille honnête et qui m'aime d'enfance, | Elle vient de m'en faire entière confidence* (Molière). || **2.** L'ensemble de ceux qui sont dans cette période, les enfants considérés collectivement : *Il faut protéger l'enfance malheureuse.* || **3.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Manière d'être d'un enfant, enfantillage (souvent au plur. dans ce sens) : *On passait encore les enfances à Mme la duchesse de Bourgogne par la grâce qu'elle y mettait* (Saint-Simon). *Ce serait une enfance à moi que de le renvoyer sur un pareil soupçon* (Marivaux). || **4.** *Par anal.* État intellectuel et moral d'une puérilité analogue à celui des enfants ; en particulier, affaiblissement des facultés dû à la vieillesse et qui ramène l'individu à l'état mental du premier âge : *L'omnipotence fait retomber en enfance l'homme qui n'est pas de taille à la supporter* (Saint-Victor). || **5.** *Fig.* Origine, commencement d'une chose susceptible d'un développement vivant, d'un progrès : *La science est encore à l'état d'enfance* (Renan). || Fam. *C'est l'enfance de l'art,* c'est une chose élémentaire, facile à accomplir.

• SYN. : **4** *gâtisme, ramollissement ;* **5** *aube, aurore, embryon, germe.*

◆ **enfances** n. f. pl. (XIIe s.). Dans la littérature médiévale, récit des prouesses accomplies par un héros dans sa jeunesse : *« Les Enfances de Lancelot ». Mais je n'ai pas dédié « mes enfances » à la postérité* (France).

enfançon [ɑ̃fɑ̃sɔ̃] n. m. (lat. pop. **infantio, -onis,* dimin. de *infans, -antis* [v. ENFANT] ; XIIe s., Godefroy). *Fam.* et *vx.* Petit enfant : *Dans le remue-ménage, on renversa sur l'enfançon un pot de crème* (Pourrat).

• REM. On a dit aussi ENFANTELET (v. cet art.) et plus rarement ENFANTEAU (de *enfant ;* XVe s., écrit *enfantel ; enfanteau,* XVIe s.).

enfant [ɑ̃fɑ̃] n. (lat. *infantem,* accus. de *infans,* qui ne parle pas, jeune enfant, et, à basse époque, « garçon ou fille de six à quinze ans environ », de *in-,* préf. à valeur négative, et du part. prés. de *fari,* parler, dire ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens de « garçon ou fille en bas âge » ; sens I, 1-2, v. 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, 1640, Oudin [*bon enfant,* v. 1560, Bonivard] ; sens I, 4, 1532, Rabelais ; sens II, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens II, 3, depuis 1361, Oresme ; sens II, 4-5, XVe s., Littré ; sens II, 6, 1640, Corneille).

I. 1. Garçon ou fille de moins de treize ou quatorze ans : *Il est si beau, l'enfant, avec son doux sourire...* (Hugo). *Ce n'était pas même une jeune fille, c'était un enfant* (Gautier). || *Enfant Jésus, Enfant Dieu, Enfant Roi,* Jésus-Christ lorsqu'il était enfant ; *par extens.,* image qui le représente. || *Enfant de chœur,* jeune garçon qui assiste le prêtre pour les cérémonies du culte catholique : *Il te faut, pour gagner ton pain de chaque soir, | Comme un enfant de chœur jouer de l'encensoir* (Baudelaire) ; et *fam.,* personne naïve, inexpérimentée ; *vx,* pain de sucre (à cause du papier bleu qui entourait le bas) : *Revenant de chez lui avec son enfant de chœur sous le bras* (Goncourt). || *C'est un jeu d'enfant,* c'est extrêmement simple, facile. || *Être innocent comme l'enfant qui vient de naître,* être de la plus extrême innocence. || *Faire l'enfant,* s'amuser à des choses futiles, à des bagatelles ; faire preuve d'un entêtement puéril ; faire le naïf, l'innocent. || *Enfant gâté,* personne capricieuse et exigeante ; *par extens.,* celui à qui tout réussit, qui obtient tout : *Bonaparte, l'enfant gâté de la Victoire.* || *Enfant terrible,* enfant insupportable, capricieux, ou qui dit en public tout ce qui lui traverse l'esprit, sans souci des bienséances ; *par extens.,* personne qui, par ses coups de tête, sa fougue imprudente, sa sincérité trop entière, compromet sa famille ou son parti. || **2.** *Par extens.* Se dit d'une personne très jeune, d'un adolescent : *Dix-huit ans, ce n'est pas un homme, c'est un enfant.* || **3.** Personne adulte qui a conservé des côtés puérils ou se comporte souvent d'une façon simple, naïve : *Mon père est un grand enfant que j'ai eu quand j'étais tout petit* (Dumas fils). || *Bon enfant* (parfois *bonne enfant* au fém.), se dit, adjectiv., d'une personne qui a un caractère facile, accommodant et sans détour, ainsi que de son attitude : *Le vieux caissier souriait d'un air bon enfant, distribuait des poignées de main au patron, à sa femme, à son frère* (Daudet). *La galanterie courtoise et bonne enfant du prince* (Theuriet). || **4.** Terme d'amitié, de tendresse, de familiarité par lequel une personne en interpelle une autre : *Le coup dont tu te plains t'a préservé peut-être, | Enfant* (Musset). *Mon cher enfant, ma chère enfant...*

II. 1. Garçon ou fille, quel que soit son âge, considéré par rapport à sa filiation : *Couple sans enfants. Ma mère [...] toute à la fièvre sacrée de ses devoirs, n'imaginait le monde, hormis les enfants et l'époux, que peuplé de fantômes inquiétants* (Duhamel). || *Enfant légitime,* enfant né de parents mariés. || *Enfant naturel* ou *illégitime,* enfant né de parents non mariés. || *Enfant adoptif,* enfant par l'effet de l'adoption. || *Enfant de l'amour,* enfant né hors mariage. || *Enfant trouvé,* enfant né de parents inconnus, abandonné en quelque lieu ou recueilli par une institution spécialisée : *Ces pauvres nourrices qui sont là dans le logis des enfants trouvés* (Hugo). || *C'est bien l'enfant de son père, de sa mère,* se dit pour marquer une grande ressemblance physique ou morale. || *Enfant prodigue,* fils de famille qui, après avoir dissipé son bien, revient repentant à la maison paternelle ; *par extens.,* enfant qui revient au foyer après une longue absence. || *Enfant de,* suivi d'un nom désobligeant, terme d'injure à l'adresse de quelqu'un. || Pop. *Faire un enfant,* engendrer un enfant, accoucher. || **2.** *Par extens.* Petit-fils, petite-fille et, plus généralement, descendant : *Pour ses noces de diamant, l'aïeul était entouré de tous ses enfants.* || **3.** Personne considérée par rapport à l'être ou à la chose personnifiée auxquels on fait remonter ses origines : *Allons, enfants de la patrie* (Rouget de Lisle). || *Enfant de la balle,* v. BALLE || **4.** *Enfants de France,* nom sous lequel on désignait les enfants et les petits-enfants des rois de France. || *Enfants de Dieu,* hommes en général, et particulièrement ceux qui possèdent la vraie foi. || *Enfants de l'Église,* les fidèles. || *Enfants de Marie,* association de jeunes filles qui, dans la religion catholique, vouent une dévotion particulière à la Vierge Marie. || *Enfants de Saint-François, de Saint-Ignace,* les Franciscains, les Jésuites. || *Enfant de troupe,* fils de militaire, élevé aux frais de l'État et figurant sur les contrôles de l'armée. || Poét. *Les enfants d'Apollon, de la Muse,* les poètes. || *Les enfants de Bellone, de Mars,* les guerriers. || *Les enfants de la Louve,* les Romains. || **5.** *Spécialem.* Celui qui est natif ou originaire d'une ville, d'une région : *Je remercie la ville de Dole, qui ne perd de vue aucun de ses enfants et qui m'a gardé un tel souvenir* (Pasteur). || Poét. *L'enfant de Cythère, de Paphos,* l'Amour. || **6.** *Par extens.* Celui qui est issu d'un milieu, d'une classe, d'une époque dont il porte l'empreinte caractéristique : *Un enfant du peuple. La Confession d'un enfant du siècle* (roman de Musset). || **7.** *Fig.* Ce qui est considéré comme la conséquence, l'effet de quelque chose : *Le bonheur est enfant de la vertu. Ce livre est un enfant de la hâte* (Valéry).

• SYN. : **I, 1** *bambin* (fam.), *marmot* (fam.), *môme* (pop.) ; **2** et **3** *gamin, gosse* (fam.) ; **4** *petit.* || **II, 1** *descendant, fils* ou *fille, héritier, progéniture* (fam.), *rejeton* (fam.) ; **4** *citoyen ;* **6** *fruit, produit.*

◆ adj. (sens 1, fin du XVIIe s., Fléchier ; sens 2, v. 1361, Oresme). **1.** À l'âge de l'enfance : *Encore enfant. Il ne laissa que deux fils enfants* (Saint-Simon). || *Tout enfant,* tout jeune. || **2.** Qui a conservé les manières, les naïvetés de l'enfant : *Elle était demeurée enfant, croyant sottement à mille choses niaises* (Zola).

• SYN. : 2 *gamin* (fam.), *gosse* (fam.), *infantile, puéril.*

enfanteau n. m. V. ENFANÇON.

enfantelet [ɑ̃fɑ̃tlɛ] n. m. (de *enfant* ; XVIe s.). *Vx* ou *littér.* Petit enfant : *Nu, superbe, et portant, sauvage enfantelet, | Sur son épaule en fleur que le soleil hâlait [...] | La peau d'un lionceau* (Banville).

• REM. On rencontre parfois le fém. ENFANTELETTE (av. 1841, Chateaubriand) : *Ce sont de pareils lions sans mâchoires, de pareilles lionnes sans ongles, de pareilles enfantelettes tétant ou fiançant, que doivent suivre des hommes faits, dans cette ère d'incrédulité !* (Chateaubriand).

enfantement [ɑ̃fɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *enfanter* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, av. 1813, Delille ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** *Vx.* Action d'enfanter ; accouchement : *Les épouses hurlent ton nom dans les douleurs de l'enfantement* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Action de créer, de faire naître quelque chose : *Et cet heureux trépas, des faibles redouté, | N'est qu'un enfantement à l'immortalité* (Lamartine). || **3.** *Spécialem.* Élaboration, production d'une œuvre littéraire : *L'enfantement d'un roman, d'un poème.*

• SYN. : 3 *conception, création.*

enfanter [ɑ̃fɑ̃te] v. tr. (de *enfant* ; v. 1150, *Jeu d'Adam,* au sens 1 ; sens 2, début du XIIIe s. ; sens 3, 1651, Scarron). **1.** Mettre au monde un enfant : *Enfanter un fils.* || **2.** *Fig.* Faire naître ; mettre au jour : *Les traditions avaient enfanté des symboles* (Hugo). [Les] *géants chevelus que la Terre enfanta dans sa force première* (Banville). *La formation vive et incessante des idées enfante une étrange impatience de les produire* (Valéry). || **3.** *Spécialem.* Créer, produire une œuvre littéraire : *Doit-on admettre ainsi que les fables et les contes du bonhomme* [La Fontaine] *| ne coûtèrent pas moins à enfanter que les odes de Malherbe ?* (Sainte-Beuve). *Toute production à peine enfantée vit dangereusement, doit subir des épreuves de résistance et tenir aussi bien contre l'objection que contre l'indifférence et contre l'oubli* (Valéry).

• SYN. : **1** *accoucher de* ; **2** *engendrer* ; **3** *élaborer.*

• REM. Au sens propre, on n'emploie *enfanter* que pour les femmes ; pour les animaux, on dit METTRE BAS.

enfantillage [ɑ̃fɑ̃tijaʒ] n. m. (de l'anc. adj. *enfantil,* enfantin [XIIe s.-XVIIe s.], bas lat. *infantilis,* d'enfant, enfantin, de *infans, -antis* [V. ENFANT] ; v. 1210, *Estoire d'Eustachius,* au sens de « temps de l'enfance » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Action, parole, pensée qui ne convient qu'à un enfant : *Les enfants, qui discernent admirablement les choses sérieuses, les nomment enfantillages à mesure qu'ils deviennent des grandes personnes* (Barrès). || **2.** Faute légère due à la jeunesse, à l'inexpérience de l'enfant : *On doit pardonner les enfantillages.*

• SYN. : **1** *gaminerie, naïveté, puérilité* ; **2** *bagatelle, baliverne, niaiserie.*

enfantin, e [ɑ̃fɑ̃tɛ̃, -in] adj. (de *enfant* ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 1 ; sens 2-3, début du XXe s.). **1.** Qui se rapporte à l'enfant, à l'enfance : *Grâce enfantine. Des voix enfantines. Des jeux enfantins.* || Qui a le caractère extérieur, l'apparence de l'enfance : *Malgré ses cheveux presque tout argentés déjà* [...], *rien de plus enfantin que son sourire* (Gide). || **2.** D'une simplicité qui convient à l'intelligence, au développement de l'enfant : *Elle parvint à s'exprimer d'une manière non point enfantine, mais correcte déjà* (Gide). || *Classe enfantine,* classe d'une école primaire ouverte aux enfants de quatre à six ans, dans les localités où il n'y a pas d'école maternelle. || **3.** *Péjor.* Puéril, par trop élémentaire : *Un raisonnement enfantin.*

enfantinement [ɑ̃fɑ̃tinmɑ̃] adv. (de *enfantin* ; 1611, Cotgrave). D'une façon enfantine : *Elles se bouchent enfantinement un œil* (Goncourt). *La langue française paraît d'abord enfantinement facile à apprendre, puis difficile de plus en plus, à mesure qu'on l'entend mieux* (Gide). *Visage, nez, même ses gestes trop courbes s'accordaient presque enfantinement à ses cheveux trop bouclés* (Malraux).

enfariné, e [ɑ̃farine] adj. (part. passé de *enfariner* ; fin du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1675, Mme de Sévigné). **1.** Couvert de farine : *Planter le couteau dans la tourte enfarinée* (Le Roy). || *Par anal.* Recouvert de poudre blanche : [Les Pierrots] *campant leur cône enfariné sous le noir serre-tête en soie* (Laforgue). || **2.** Fig. et fam. *La bouche enfarinée, le bec enfariné,* et, pop., *la gueule enfarinée,* avec une expression de satisfaction intempestive, en exprimant une confiance ridicule.

◆ **enfariné** n. m. (mot dialect. du Doubs ; XXe s.). Cépage à fruits noirs cultivé dans le Jura, et dont les raisins pruinés ont une chair molle et juteuse.

enfarinement [ɑ̃farinmɑ̃] n. m. (de *enfariner* ; av. 1896, Goncourt). Action d'enfariner ; résultat de cette action : *Dans le visage d'un clown, l'enfarinement met de la netteté* (Goncourt).

enfariner [ɑ̃farine] v. tr. (de *en-* et de *farine* ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, 1550, Ronsard). **1.** Saupoudrer, couvrir de farine : *Enfariner un plat.* || **2.** Couvrir, saupoudrer d'une poudre ou d'une substance blanche : *Le badigeonnage salit, il englue, il enfarine, il tatoue, il ridiculise, il enlaidit* (Hugo). || *Par extens.* Rendre blanc : *Mais la blêmeur qui lui enfarine la face est peut-être venue le matin où le syndic a prononcé la déchéance* (Vallès).

◆ **s'enfariner** v. pr. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, av. 1850, Balzac [« s'enticher d'une idée », 1704, Trévoux] ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Se poudrer de farine ; se couvrir de poudre : *Il était vêtu avec recherche, ganté de clair, et rasé de si près qu'il avait dû s'enfariner le visage afin d'éteindre le feu de la lame* (Martin du Gard). || **2.** Fig. et vx. *S'enfariner de quelqu'un,* se prendre d'une passion exclusive, d'un engouement pour cette personne : *Il a fallu être amoureux fou* [...] *pour s'être enfariné de Mlle Anastasie* (Balzac). || **3.** Fig. et vx. *S'enfariner d'une doctrine, d'une science,* n'en avoir qu'une connaissance superficielle, une teinture.

enfer [ɑ̃fɛr] n. m. (bas lat. ecclés. *infernum,* enfer, neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *infernus,* d'en bas, des enfers, infernal, dér. de *infer,* qui est au-dessous [en lat. class., l'enfer mythologique était désigné par *inferni* ou *inferna,* respectivement masc. plur. et neutre plur. substantivés de *infernus*] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *enfern* [*enfer,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens 2 [*d'enfer,* 1802, Flick] ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, v. 1240, G. de Lorris ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** Dans la tradition mythologique grécoromaine, le séjour des âmes après la mort. (S'emploie généralement au plur. en ce sens.) || **2.** Selon la tradition chrétienne, lieu destiné au supplice des damnés : *Va ! cuis, flambe et recuis dans l'éternel Enfer !* (Leconte de Lisle). *N'est-ce pas être le bienfaiteur des hommes, ajouta-t-il, que de les délivrer des fantômes créés dans leur âme par la peur d'un enfer imaginaire ?* (France). *J'accorde que chaque pécheur clairvoyant peut aussitôt goûter le pressentiment complet de l'enfer* (Gide). || *Par extens.* Les damnés, les démons infernaux : *Le christianisme se renouvelle, et sort victorieux du plus terrible des assauts que l'enfer lui ait encore livrés* (Chateaubriand). || Fig. *D'enfer,* se dit de quelque chose de très violent, de trop rapide, d'excessif : *Un feu, un train, un bruit d'enfer.* || **3.** Lieu où l'on a beaucoup à souffrir ; condition de vie ou de travail qui cause beaucoup de tourments : *L'enfer d'un atelier. Leurs trois ans de mariage, ç'a été l'enfer* (Daudet). *Elle lui faisait d'ailleurs des scènes si continuelles qu'on pensait que le jour où elle serait arrivée à ses fins et se serait fait épouser, leur vie serait un enfer* (Proust). || **4.** *Spécialem.* Dans les bibliothèques importantes, partie, fermée au public, où l'on tient en réserve les ouvrages de caractère licencieux : *Ces grandes œuvres lubriques qui dorment dans l'« enfer » des bibliothèques* (Huysmans).

◆ **enfers** n. m. pl. Selon la théologie, lieu où les âmes des justes attendaient la venue de Jésus-Christ pour être sauvées.

• SYN. : 3 *géhenne.* — CONTR. : **2** *ciel, éden, paradis.*

enfermé [ɑ̃fɛrme] n. m. (part. passé substantivé de *enfermer* ; 1690, Furetière).

Odeur particulière de l'air qui, dans un lieu fermé de toutes parts, n'est pas renouvelé : *Une bibliothèque qui sent l'enfermé.*

• REM. On dit plus communément : *sentir le* RENFERMÉ.

enfermement [ɑ̃fɛrməmɑ̃] n. m. (de *enfermer ;* XVIe s., aux sens 1-2). **1.** Action d'enfermer quelqu'un ou quelque chose : *Il fallait bien tirer tous ces petits objets de leurs plis de deuil et d'enfermement* (Daudet) ; action de s'enfermer : *Un enfermement dans mes jardins et mes bibelots* (Goncourt). || **2.** État de ce qui est enfermé : *Quels grands murs autour de ce jardin* [...]. *Malgré la tristesse d'un tel enfermement, on l'aimait, ce jardin* (Loti).

• SYN. : **1** *claustration, emprisonnement, séquestration.*

enfermer [ɑ̃fɛrme] v. tr. (de *en-* et de *fermer ;* XIIe s., *Roncevaux,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1851, Sainte-Beuve ; sens I, 3, fin du XIXe s. ; sens I, 4, 1656, Pascal ; sens II, 1, 1640, Corneille ; sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens II, 3, 1910, G. Esnault).

I. 1. Mettre dans un endroit fermé complètement : *Il serait sans doute avantageux qu'enfermé dans cet atelier, vous n'en bougiez point* (France). *Enfermer des photos dans un tiroir.* || *Spécialem.* Détenir dans une prison ou garder dans un établissement psychiatrique : *De bonne foi, ils m'avaient toujours tenu pour un demi-fou. Peut-être m'eussent-ils fait enfermer en toute sûreté de conscience* (Mauriac). || *Fig.* Contenir, ne pas laisser se manifester : *Enfermer sa joie dans son cœur.* || **2.** *Fig.* Dans une discussion, réduire à une position qui n'a plus d'issue : *Enfermer un adversaire dans ses propres contradictions.* || **3.** Faire entrer dans des limites étroites : [Heredia] *rêvait d'enfermer un monde d'images dans un petit nombre de vers absolument parfaits* (Lemaitre). || **4.** *Class.* Contenir une idée, une signification de façon implicite : *La qualité de menteur enferme l'intention de mentir* (Pascal).

II. 1. *Class.* Cerner quelqu'un de toutes parts : *Près d'être enfermé d'eux, sa fuite l'a sauvé* (Corneille). || **2.** *Class.* et *littér.* Entourer un lieu de tous côtés : *Divers coteaux dont cette campagne est enfermée* (Corneille). *Une petite commune enfermée de marais* (Fromentin). || **3.** *Enfermer un concurrent,* en termes de sport, le serrer à la corde ou l'empêcher de s'échapper.

• SYN. : **I, 1** *claquemurer, cloîtrer, confiner, parquer, séquestrer ; boucler* (fam.), *coffrer* (fam.), *écrouer, emprisonner, interner ;* **3** *enclore, enserrer.*

◆ **s'enfermer** v. pr. (sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** S'installer dans un endroit fermé au monde, isolé : *S'enfermer dans un cloître. Il s'enferme dans son bureau et ne veut voir personne.* || **2.** *Fig.* Se maintenir avec obstination dans une attitude : *J'ai connu des officiers qui s'enfermaient dans un silence de trappiste* (Vigny). *Oser* [...], *calculer* [...], *ne pas s'enfermer dans un plan arrêté* (France).

• SYN. : **1** *se calfeutrer, s'isoler ;* **2** *se cantonner, se confiner.*

enfermerie [ɑ̃fɛrməri] n. f. (de *enfermer ;* XIIe s., aux sens de « lieu fermé, citadelle, forteresse » ; fin du XIIIe s., Adam de la Halle, au sens de « ermitage » ; sens actuel, fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Class.* Vie recluse, comportement d'une personne qui demeure enfermée chez elle et ne veut pas voir autrui : *Depuis Mme des Ursins, l'enfermerie du roi continua* (Saint-Simon).

enferrer [ɑ̃fɛre] v. tr. (de *en-* et de *fer ;* fin du XIIe s., *Aiol,* au sens de « garnir de fers » ; sens 1, XIVe s., Cuvelier ; sens 2, XXe s.). **1.** Percer avec le fer d'une épée : *Il essayait d'enferrer son adversaire.* || **2.** En termes de pêche, attacher un vif à l'hameçon.

◆ **s'enferrer** v. pr. (sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, 1634, Corneille). **1.** Se percer soi-même le corps en se jetant sur l'arme de son adversaire. || **2.** *Fig.* Se laisser prendre à son propre piège, à sa propre machination ; s'embrouiller de manière à ne pas pouvoir se dégager : *L'accusé s'enferre sur une déclaration dont la gravité d'abord lui échappe* (Gide). *J'hésite à poursuivre cette espèce d'analyse. Manque d'entraînement. Je m'y enferre* (Martin du Gard).

enfeu [ɑ̃fø] n. m. (déverbal de *enfouir ;* 1482, Lobineau). Dans un bâtiment religieux, niche à fond plat, destinée à abriter un tombeau.

enfieller [ɑ̃fjɛle] v. tr. (de *en-* et de *fiel ;* v. 1220, G. de Coincy, au sens propre de « emplir de fiel » ; sens 1, av. 1613, M. Régnier ; sens 2, v. 1570, Carloix). **1.** *Vx.* Rendre haineux (employé surtout au participe passé) : *La figure enfiellée de cet hypocrite* (Balzac). *Ô monde, que m'as-tu fait pour que je te haïsse ainsi ? Qui m'a donc enfiellé de la sorte contre toi ?* (Gautier). || **2.** Emplir de méchanceté, envenimer quelque chose : *Les réponses du fils, aiguës et enfiellées* (H. de Régnier).

enfièvrement [ɑ̃fjɛvrəmɑ̃] n. m. (de *enfiévrer ;* 30 oct. 1876, *le Temps*). Action d'enfiévrer ; état de ce qui est enfiévré : *L'enfièvrement de la vie ambiante* (Goncourt).

enfiévrer [ɑ̃fjevre] v. tr. (de *en-* et de *fièvre ;* 1588, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1775, Beaumarchais). [Conj. **5 b.**] **1.** Rendre fiévreux : *Ce repas l'a enfiévré. Il les sentait* [les puces] *qui lui couraient le long des jambes, lui chatouillaient les reins, l'enfiévraient* (Gide). || **2.** Causer une agitation morale ; animer d'une ardeur trop vive : *L'annonce à Paris de scènes de pillage des maisons allemandes enfiévrait des vieillards qui* [...] *voyaient là une revanche* (Carco).

• SYN. : **2** *enflammer, exciter, surexciter.*

◆ **s'enfiévrer** v. pr. (1870, Larousse). S'animer d'une ardeur excessive, se passionner : *Remarquez d'abord la manie qu'il* [M. Barrès] *a de s'enfiévrer à tout propos* (Renan).

• SYN. : *s'emballer* (fam.), *s'exalter.*

enfilade [ɑ̃filad] n. f. (de *enfiler ;* 1611, Cotgrave, aux sens 1-2 ; sens 3, 1688, Miege ; sens 4, 1690, Furetière [au trictrac]). **1.** Disposition de choses situées les unes à la suite des autres, l'une menant à l'autre : *C'étaient une enfilade de mansardes jumelles qu'emplissait le soleil de juillet* (Courteline). || Fig. et péjor. *Une enfilade de phrases, de vers,* etc., une succession continue de phrases, de vers, etc. : *Il arrive quelquefois que des gens tout à fait impropres aux jeux de mots improvisent des enfilades interminables de calembours* (Baudelaire). || *En enfilade,* se dit de choses disposées les unes à la suite des autres : *L'étage comprenait quatre pièces en enfilade, desservies par un couloir obscur* (Martin du Gard). || **2.** *Spécialem.* En architecture, disposition sur une même file des colonnes d'un portique. || Alignement des pièces d'un palais, disposition très en faveur au XVIIe s. : *Ils ont bouché de longues enfilades pour changer des portes mal situées* (Rousseau). || *Par extens.* et *class.* Longue suite de pièces. || **3.** Position d'une troupe, d'un vaisseau de façon que leur tir balaie les objectifs dans le sens de la longueur : *Tir d'enfilade. Prendre en enfilade. Le martèlement des pas s'arrêta, une salve prit le boulevard en enfilade* (Malraux). || **4.** Au jacquet, mauvais placement des pions. || Au trictrac, série de dés contraires, mettant dans l'impossibilité de jouer les dames.

• SYN. : **1** *file, succession, suite.*

enfilage [ɑ̃filaʒ] n. m. (de *enfiler ;* milieu du XXe s.). Action d'enfiler : *L'enfilage des perles d'un collier.*

• REM. On a dit aussi ENFILEMENT.

enfile-aiguilles [ɑ̃filɛgɥij] n. m. invar. (de *enfile,* forme du v. *enfiler,* et de *aiguille ;* 1870, Larousse). Petit appareil qui permet d'enfiler facilement les aiguilles.

enfilée [ɑ̃file] n. f. (part. passé fém. substantivé de *enfiler ;* av. 1890, Maupassant). Suite d'objets réunis par un fil qui les traverse : *Une couture comme une enfilée de perles* (Pourrat). || *Par anal.* File de personnes rangées les unes à côté des autres : *Elles faisaient partir en un rire retentissant les deux enfilées de convives* (Maupassant).

enfilement [ɑ̃filmɑ̃] n. m. (de *enfiler ;* 1577, Jamyn). *Vx.* Action d'enfiler.

enfiler [ɑ̃file] v. tr. (de *en-* et de *fil ;* v. 1240, G. de Lorris, au sens 1 [*enfiler des perles,* 1648, Scarron] ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3-4, début du XXe s. ; sens 5 et 9, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 6,

1580, Montaigne ; sens 7, 1808, d'Hautel ; sens 8, fin du XVII^e s., Saint-Simon [*s'enfiler,* « se laisser prendre dans un piège », 1549, R. Estienne] ; sens 10, 1671, Pomey). **1.** Passer un fil ou un objet analogue au travers de quelque chose : *Enfiler une aiguille, une perle.* || Fig. et fam. *Enfiler des perles,* perdre son temps à des choses insignifiantes. || *Cela ne s'enfile pas comme des perles,* cela n'est pas si facile à faire. || **2.** Passer autour d'une tige ou de quelque chose d'analogue : *Enfiler des anneaux sur une tringle. Tout en parlant, la patronne lui enfilait le panier au bras et la poussait vers la porte* (Zola). || **3.** Fam. *Enfiler un vêtement,* le passer, le mettre rapidement : *Enfiler une robe, des bas. Lorsque Léo fut parti, elle enfila rapidement ses jupes* (Huysmans). *Il* [...] *jette dans un coin ses vêtements pour enfiler un large pantalon* (Barrès). || **4.** *Pop.* Absorber, avaler rapidement : *Elle enfilait devant la cuisinière un grand verre de vin blanc* (Giraudoux). || **5.** S'engager tout droit dans une voie : *Nous enfilâmes à droite, au rez-de-chaussée, un long corridor qu'éclairaient de loin en loin des lanternes de verre accrochées aux parois du mur, comme dans une caverne ou dans un couvent* (Chateaubriand). *Les chevaux, enfilant côte à côte un sentier rempli de branches mortes, les faisaient craquer avec un bruit luxueux de cuir neuf et de gourmettes secouées dans le silence du bois* (Daudet). || *Enfiler l'escalier, la porte,* se sauver rapidement, s'échapper par l'escalier, par la porte : *Le repas terminé,* [il] *enfile la porte, met un manteau sur ses épaules, et se glisse sans bruit dans l'escalier* (Valéry). || **6.** Fam. *Enfiler quelqu'un,* le transpercer avec une arme blanche : *On le sent amoureux fou de Tullie, et pourtant capable de vous enfiler en cinq secs si la fantaisie lui en prend* (L. Daudet). || **7.** *Vx* et *fam.* Engager quelqu'un dans une partie de jeu où l'on sait qu'il perdra. || **8.** *Pop.* Tromper dans une affaire, abuser : *S'ils ne sont pas contents, ils vont se faire enfiler ailleurs* (Balzac). || **9.** En parlant d'un tir, prendre en enfilade : *Enfiler une position.* || *Par anal.* Plonger en ligne directe dans : [Cette fenêtre] *permettait d'enfiler la route jusqu'aux chantiers de la compagnie* (Zola). || **10.** *Fig.* et *vx.* Dire, raconter à la file, à la suite les unes des autres des choses qui ne s'enchaînent pas : *Ce sont* [les *Essais* de Montaigne] *des anecdotes bien contées, ramassées on ne sait d'où, qu'il enfile à l'avenant* (Sainte-Beuve). *J'oubliais mes privations, comme dans cette veillée de Noël où j'enfilais des rimes avec emportement, tandis qu'en bas les étudiants festinaient à grand bruit* (Daudet).

• Syn. : **4** *engloutir, engouffrer, entonner* (fam.), *ingurgiter, siffler* (pop.) ; **6** *embrocher* (fam.), *empaler, enferrer.*

◆ **s'enfiler** v. pr. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2-3, 1920, Bauche). **1.** S'enfuir en droite ligne : *Nous nous enfilâmes sur une petite route bordée de haies* (France). || **2.** Fam. *S'enfiler une nourriture, une boisson,* l'absorber : *Boubouroche venait quotidiennement s'enfiler des « demis »* (Courteline). || **3.** *Fig.* et *fam.* Prendre entièrement pour soi quelque chose de pénible, de désagréable : *S'enfiler toute la besogne.*

• Syn. : **2** *avaler, s'empiffrer* (fam.), *s'enfourner* (fam.), *siffler* (pop.) ; **3** *s'envoyer* (fam.), *se taper* (pop.).

enfileur, euse [ɑ̃filœr, -øz] n. (de *enfiler ;* 1642, Oudin, au sens 2 [dans la loc. *enfileur de perles,* « grand discoureur »] ; sens 1, 1755, Encyclopédie ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Celui, celle qui enfile des objets : *Une enfileuse de perles.* || **2.** *Fig.* et *péjor.* Celui qui aligne des mots ou des phrases : *Cet enfileur de mots* [...], *ce faiseur de phrases où l'on cherche un sens* (Lamennais). || **3.** *Vx* et *fam.* Enjôleur, enjôleuse.

enfilure [ɑ̃filyr] n. f. (de *enfiler ;* 1580, Montaigne). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Suite, enchaînement : *Sans prouver ceci par une enfilure de raisons, comment* [...] *une pique, une épée, un poignard nous blessent-ils ?* (Cyrano).

enfin [ɑ̃fɛ̃] adv. (de la prép. *en* et de *fin,* n. f. ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, XX^e s. ; sens 3-5, 1636, Corneille). **1.** Marque qu'un événement se produit en dernier lieu, après une suite d'autres : *Il s'assit à son bureau, classa des dossiers, donna un coup de téléphone ; enfin, il se mit à écrire.* || *Spécialem.* Conclut en généralisant, après une énumération, un développement (parfois renforcé familièrement par bref) : *Venez ce soir, demain, après-demain, enfin dès que vous pourrez. Il a fait beau, tout le monde était de bonne humeur, enfin bref, tout s'est bien passé.* || **2.** Introduit une restriction ou une précision : *Elle est gracieuse, jolie, enfin à mon sens. C'est une robe à peine évasée, enfin presque droite.* || **3.** Tout bien considéré, après tout, en somme : *Cet élève, qui, enfin, n'est pas sot, ne réussit pas dans son travail.* || **4.** Introduit une conclusion souhaitée ou attendue : *Après avoir multiplié les explications, ils ont enfin été compris.* || *Spécialem.* Marque qu'un événement se produit après avoir été longuement et impatiemment attendu : *Enfin, vous voilà ! Ses deux bras, jusqu'alors croisés sur la poitrine, | S'étaient enfin ouverts* (Hugo). || Employé interjectivement, marque le soulagement ou la résignation : *Vous vous êtes décidé, enfin ! Ce travail est bien mal payé, mais enfin !* || **5.** *Class.* À la fin, pour tout résultat : *Par tout ce qu'ils appelaient délicatesse, sentiments, tours et finesse d'expression, ils étaient enfin parvenus à ne plus être entendus* (La Bruyère).

• Syn. : **1** *finalement ;* **2** *du moins ;* **3** *somme toute, tout compte fait.*

enflacquer v. tr. V. ENFLAQUER.

enflammé, e [ɑ̃flame] adj. (part. passé de *enflammer ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 2 ; sens 1, fin du XVII^e s. ; sens 3, 1776, *Encyclopédie*). **1.** Qui est dans un état d'inflammation : *L'air* [...] *paraissait frais et liquide à mes paupières enflammées* (Gide). || **2.** *Fig.* Plein d'ardeur, rayonnant d'une vive passion : *Un regard enflammé. Des paroles enflammées.* || **3.** En héraldique, se dit spécialement du cœur dont il sort une flamme.

• Syn. : **1** *irrité ;* **2** *ardent, embrasé, enfiévré, exalté, passionné.* — Contr. : **1** *frais ;* **2** *froid, glacial, impassible, indifférent, insensible.*

enflammer [ɑ̃flame] v. tr. (lat. *inflammare,* mettre le feu à, exciter [quelqu'un, une passion], irriter [une plaie, un organe, etc.], de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *flammare,* enflammer, dér. de *flamma,* flamme, feu ; XI^e s., au sens 1 ; sens 2, 1695, Fénelon ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1748, Voltaire ; sens 5, v. 1130, Eneas). **1.** Mettre en flammes : *Enflammer du papier.* || **2.** Rendre brûlant : *Le soleil enflamme la campagne. Déjà je les vois accoudés sur la table les joues enflammées, les yeux à fleur de tête* (Musset). || **3.** Causer une irritation douloureuse, un état inflammatoire : *Enflammer une plaie.* || **4.** *Littér.* Faire paraître flamboyant : *L'aurore, paraissant derrière les montagnes, enflammait l'orient* (Chateaubriand). || **5.** *Fig.* Animer d'une vive ardeur, remplir d'enthousiasme : *La colère enflammait son regard. La liberté enflamme le génie, elle élève le cœur* (Chateaubriand). || Rendre plus ardent, plus vif : *Enflammer le courage, l'enthousiasme de quelqu'un.* || *Spécialem.* Provoquer ou attiser la passion amoureuse : *Sa beauté enflamme les cœurs. Son amour pour Georges n'avait rien d'enflammant ni de romanesque* (Daudet).

• Syn. : **1** *allumer, embraser, incendier ;* **2** *brûler, griller, rôtir ;* **3** *échauffer, irriter ;* **4** *empourprer, enluminer ;* **5** *aviver, électriser, enfiévrer, survolter ; charmer, ensorceler, envoûter, séduire.* — Contr. : **1** *éteindre ;* **2** *geler, glacer, rafraîchir, refroidir ;* **5** *éteindre, étouffer.*

◆ **s'enflammer** v. pr. (1640, Corneille, au fig., et 1690, Furetière, au pr.). Devenir enflammé (au pr. et au fig.) : *Quand les chènevottes s'enflammèrent, elles envoyèrent une grande clarté à son visage penché vers le foyer* (Sand). *S'enflammer de haine. Son regard s'enflamme. La discussion s'enflamme.*

enflaquer ou **enflacquer** [ɑ̃flake] v. tr. (de *en-* et de *flac,* sac [1829, G. Esnault, mot d'origine obscure] ; 1837, Vidocq). *Arg.* et *vx.* Mettre en prison : *Donner tout son argent à l'homme enflacqué* (Balzac).

enflé, e [ɑ̃fle] n. (part. passé de *enfler ;* 1749, G. Esnault). *Pop.* Imbécile : *Cette sacrée ville d'enflés, d'entubés* (Romains).

enflécher [ɑ̃fleʃe] v. tr. (de *enfléchure ;* 1845, Bescherelle, comme v. intr., au sens de « monter au mât à l'aide des enfléchures » ; comme v. tr., au sens actuel, 1864, Littré). Disposer des enfléchures sur les haubans pour monter dans la mâture.

enfléchure [ɑ̃fleʃyr] n. f. (de *en-* et de *flèche ;* 1573, Du Puys). Chacun des échelons en corde disposés sur les haubans.

enflement [ɑ̃fləmɑ̃] n. m. (de *enfler ;* XIIIe s., puis 1538, R. Estienne). Action d'enfler ; état de ce qui est enflé. (Rare.)

enfler [ɑ̃fle] v. tr. (lat. *inflare,* souffler dans, gonfler, de *in-*, préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *flare,* souffler ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 2 ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 3, av. 1854, Nerval [au fig., 1643, Corneille ; « remplir de détails inutiles un livre, etc. », 1585, Cholières] ; sens 4, 1723, Savary des Bruslons ; sens 5, 1587, Cholières ; sens 6, XIIe s. [*enfler son style,* v. 1530, C. Marot]). **1.** Gonfler en emplissant d'air ou de gaz : *Le vent soufflait assez pour enfler la voile* (Chateaubriand). || **2.** Faire augmenter de volume : *Des romans bourraient les coussins, enflaient la corbeille à ouvrage* (Colette). || *Spécialem.* Provoquer l'enflure de : *La fatigue lui a enflé les jambes.* || Par anal. *Enfler un son,* lui donner plus d'ampleur, plus d'intensité : *Le courage enflait tellement sa voix qu'on l'entendait distinctement par-dessus le vacarme* (Zola). || **3.** *Class.* et *littér.* Accroître en importance : *Qu'importe de mon cœur si je sais mon devoir, | Et si mon hyménée enfle votre pouvoir* (Corneille). *Ce n'est pas peu de chose que trente mille personnes environ venant tout à coup enfler la population du Caire* (Nerval). || **4.** *Enfler un compte, une dépense,* faire état d'une somme supérieure à celle qui est réellement dépensée, majorer. || **5.** *Fig.* et *littér.* Faire paraître plus important que la réalité ou que la normale : *Son imagination enfle les événements. L'Électeur de Saxe, enflé en roi napoléonien, accède à la Confédération du Rhin* (Chateaubriand). || **6.** Fig. *Enfler quelqu'un d'orgueil* ou simplem. *enfler quelqu'un* (class.), le rendre orgueilleux à l'excès : *Enflé de sa victoire, le superbe roi d'Assyrie entreprit de conquérir toute la terre* (Bossuet). || *Enfler son style,* le rendre emphatique, ampoulé.

• SYN. : **2** *dilater, distendre, gonfler ; ballonner, bouffir, boursoufler, tuméfier ;* **5** *amplifier, forcer, outrer.* — CONTR. : **2** *dégonfler, désenfler ;* **5** *minimiser, sous-estimer.*

◆ v. intr. (v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Devenir enflé ; prendre de l'enflure : *Un abcès qui enfle.*

enfleurage [ɑ̃flœraʒ] n. m. (de *enfleurer ;* 1845, Bescherelle). Action d'enfleurer : *L'enfleurage à froid que subissent la jonquille, le réséda, la tubéreuse et le jasmin* (Maeterlinck).

enfleurer [ɑ̃flœre] v. tr. (de *en-* et de *fleur ;* v. 1220, G. de Coincy, écrit *enflorer* [*enfleurer,* 1577, Jamyn], au sens de « orner, parer de fleurs » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Imprégner un corps gras, une huile du parfum de certaines fleurs, par contact à froid, sans immersion.

enflure [ɑ̃flyr] n. f. (de *enfler ;* XIIe s., Godefroy, écrit *enfleüre* [*enflure,* XIIIe s., *Médicinaire liégeois*], au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** État de ce qui enfle, est enflé : *L'enflure de son nez gâtait cet air noble* (France). || **2.** *Fig.* Forme ampoulée, recherche, exagération dans l'expression : *« Cinquante mille personnes au moins ! » disait « le Forum » dans sa chronique du lendemain ; mais on doit tenir compte de l'enflure méridionale* (Daudet). || **3.** *Class.* Orgueil extrême : *Ceux qui doivent toute leur enflure à l'autorité où ils sont établis* (La Bruyère).

• SYN. : **1** *bosse, boursouflure, gonflement, œdème, tuméfaction ;* **2** *bouffissure, emphase, grandiloquence, hyperbole.*

enfoiré, e [ɑ̃fware] n. (part. passé substantivé de *enfoirer,* salir — d'excréments — [v. 1585, Cholières], de *en-* et de *foire,* diarrhée ; 1905, G. Esnault). *Pop.* Imbécile, idiot : *Il regarda en dessous le soleil (comme ça, c'était facile), l'insulta, le traita d'enfoiré, de faiseur* (Montherlant).

enfoncé, e [ɑ̃fɔ̃se] adj. (part. passé de *enfoncer ;* 1690, Furetière [pour les yeux ; pour la tête, 1714, Lesage]). *Avoir les yeux enfoncés,* avoir les yeux logés dans des orbites très creuses. || *Avoir la tête enfoncée dans les épaules,* avoir la tête tassée sur le buste, le cou rentré.

enfoncement [ɑ̃fɔ̃smɑ̃] n. m. (de *enfoncer ;* XVe s., au sens 4 ; sens 1 et 3, 1690, Furetière ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Action d'enfoncer, ou le fait de s'enfoncer ; état de ce qui est enfoncé : *L'enfoncement d'un clou. L'enfoncement d'une muraille à coups de bélier.* || **2.** En architecture, profondeur des fondations d'un édifice. || **3.** Endroit formant un creux, une dépression : *Un enfoncement du sol.* || **4.** Partie qui se trouve en retrait sur les parties voisines : *Se cacher dans l'enfoncement d'une porte.* (On dit plutôt RENFONCEMENT.)

enfoncer [ɑ̃fɔ̃se] v. tr. (de *en-* et de *fond* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1635, Corneille ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, 1824, G. Esnault ; sens 6, 1821, Desgranges ; sens 7, av. 1622, François de Sales). [Conj. **1 a.**] **1.** Faire aller vers le fond ; faire pénétrer bien avant : *Enfoncer un piquet dans le sol. Il tira de sa ceinture une petite dague et jura qu'il l'enfoncerait dans la gorge de quiconque approcherait* (France) ; et au fig. : *C'est un grand art que de savoir darder sa pensée et l'enfoncer dans l'attention* (Joubert). || *Enfoncer son chapeau sur sa tête,* faire entrer profondément la tête dans le chapeau : *Le marquis [...] enfonça son feutre jusqu'au sourcil* (Gautier). || Fig. et fam. *Enfoncer quelque chose dans la tête de quelqu'un,* l'en persuader vivement. || **2.** Enfouir, cacher : *J'enfonçais dans les draps mon visage pour lui cacher mes larmes* (Gide). || *Fig.* et *littér.* Plonger : *Le vieux Farinata degli Uberti enfonçait son regard aigu dans la ville hérissée de créneaux* (France). *Être enfoncé dans ses réflexions.* || **3.** Faire céder par une pression ou par un choc : *Enfoncer une porte.* || Fig. *Enfoncer une porte ouverte,* se donner beaucoup de peine pour faire un travail inutile parce qu'il a déjà été fait ; démontrer, expliquer une vérité évidente. || **4.** Défaire en culbutant : *Enfoncer les rangs ennemis, la défense adverse. Quarante mille Italiens en unités entièrement motorisées, leurs tanks et leurs avions avaient enfoncé à Villaviciosa le front républicain* (Malraux). || **5.** *Fam.* Avoir le dessus, vaincre : *Enfoncer l'équipe adverse. Enfoncer ses contradicteurs.* || **6.** *Fam.* Forcer la main à quelqu'un, emporter son adhésion : *Il écoutait le bonimenteur qui essayait d'enfoncer le client* (Huysmans). || **7.** *Class.* et *fig.* Examiner à fond : *Nous trouvons dans leurs esprits des incertitudes quand nous enfonçons avec eux la matière de la communion* (Bossuet).

• SYN. : **1** *ficher, planter, plonger ;* **2** *fourrer* (fam.) ; **3** *défoncer, forcer ;* **4** *percer, renverser, rompre ;* **5** *battre, écraser, surclasser, surpasser.* — CONTR. : **1** *arracher, déplanter, déterrer, extirper, extraire ;* **2** *sortir.*

◆ v. intr. (sens 1, 1544, M. Scève ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XXe s.). **1.** Aller au fond, couler, en parlant d'un bateau : *Une barque qui enfonce.* || **2.** Pénétrer en profondeur : *Malgré la polissure du sol, il lui semblait que ses pieds enfonçaient* (Flaubert). || **3.** Céder sous la pression : *Cela enfonce sous le doigt.*

◆ **s'enfoncer** v. pr. (sens 1, 1724, Lesage ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, 1695, Fénelon ; sens 4, 1671, Molière ; sens 5, 1770, Raynal ; sens 6, 1834, Ségur). **1.** Tomber au fond, par le fond ; pénétrer profondément : *Le bateau s'enfonce dans les vagues.* || *Par anal.* Se mettre profondément dans : *S'enfoncer dans un fauteuil, sous les couvertures.* || *Fig.* S'adonner complètement à : *À chaque nouvel ennui, elle s'enfonçait dans le seul plaisir de faire ses trois repas par jour* (Zola). || **2.** Disparaître progressivement dans un mouvement de haut en bas : *Je voyais s'enfoncer sous l'horizon les lumières de Venise* (Chateaubriand). || **3.** S'avancer, pénétrer bien en avant, au loin : *Il s'était enfoncé dans le sud, par la rive droite du fleuve* (Flaubert). *Parfois il me paraît que je m'enfonce dans les ténèbres* (Gide). *Route qui s'enfonce dans la forêt.* || *Fig.* S'engager profondément : *Je m'enfonçais plus avant chaque jour dans le parti de leurs adversaires* (Mauriac). || **4.** *Fig.* et *fam.* Tomber par degrés dans une situa-

tion, matérielle ou morale, pire : *Parbleu ! se dit Eugène, puisque je m'enfonce, il faut au moins que cela serve à quelque chose* (Balzac). || Se perdre, se compromettre : *Le bourgeois s'enfonçait, Sénéchal appuya sur le mot* (Flaubert). || **5.** S'étendre en profondeur : *Puits qui s'enfonce à vingt mètres sous terre.* || **6.** Être défoncé, céder sous la pression, le choc : *Plancher qui s'est enfoncé sous le poids des meubles.*

• SYN. : **1** *s'abîmer, couler, s'engloutir, s'immerger, sombrer ; s'abandonner, s'absorber, se plonger ;* **2** *s'évanouir, se perdre ;* **3** *s'engager, se glisser, s'introduire ; entrer ;* **4** *déchoir, dégringoler* (fam.), *descendre, tomber ;* **6** *s'écrouler, s'effondrer.*

enfonceur, euse [ɑ̃fɔ̃sœr, -øz] n. (de *enfoncer ;* 1565, Tahureau, au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** Personne qui enfonce quelque chose. || **2.** *Enfonceur de portes ouvertes,* celui qui se fait fort d'obtenir un résultat déjà acquis à son insu, ou de démontrer une vérité évidente.

enfonçure [ɑ̃fɔ̃syr] n. f. (de *enfoncer ;* 1363, Godefroy, écrit *enfonceure* [*enfonçure,* XVIIe s.], au sens de « fond [d'un tonneau, etc.] » ; sens actuel, v. 1560, Paré). Dépression produite par un enfoncement : *La voûte en bois commence à se pourrir* [...] *et, de place en place, a des enfonçures noires dans sa couleur bleue* (Flaubert).

• REM. On dit aussi ENFONCEMENT, et plus rarement ENFONCÉE (part. passé fém. substantivé de *enfoncer ;* milieu du XIXe s.) : *Les grilles croisées, en des enfoncées du mur* (Villiers de L'Isle-Adam).

enforcir [ɑ̃fɔrsir] v. tr. (var. de l'anc. franç. *enforcier* [v. 1130, *Eneas ;* usuel jusqu'au XVIe s.], de *en-* et de *force ;* fin du XIIe s., *Geste des Loherains*). *Class.* Rendre plus fort : *Le ressort de cette horloge est trop faible, il le faut enforcir* (Furetière).

◆ v. intr. (XIIe s.). *Vx.* Devenir plus vigoureux ou plus gros : *Je vous trouve pourtant un peu enforci* (Donnay).

enformer [ɑ̃fɔrme] v. tr. (de *en-* et de *forme ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens de « donner une forme à » ; sens actuel, 1564, J. Thierry). *Enformer une chaussure, un chapeau,* les mettre sur une forme.

enfouir [ɑ̃fwir] v. tr. (lat. pop. **infodire,* lat. class. *infodere,* creuser, enterrer, enfouir, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *fodere,* creuser, fouir ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *enfodir* [*enfoïr,* XIIe s. ; *enfouir,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1829, Boiste [« laisser inutile — un talent, etc. — », 1614, Hulsius]). **1.** Mettre dans un trou qu'on a creusé en terre et rejeter la terre par-dessus : *Il allait l'enfouir maintenant, dans le jardin, à dix pieds sous terre, pour qu'on ne le découvrît pas* (Maupassant). || **2.** Mettre ou tenir dans un endroit profond ou secret : *Ce qu'il y avait d'inconcevable dans ce détour d'aller chercher au fond du plus enfoui des vallons un point de départ à mon essor...* (Sainte-Beuve). *Le poète enfouit dans une poche les feuillets qu'il venait de noircir* (Carco). || **3.** *Fig.* Garder secret, dissimuler : *Enfouir ses peines dans son cœur.*

• SYN. : **1** *enterrer ;* **2** *enfermer.* — CONTR. : **1** *déterrer, exhumer ;* **2** *extraire, sortir.*

◆ **s'enfouir** v. pr. (sens 1-2, 1835, Acad. ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** S'enfoncer, se blottir dans un trou que l'on creuse : *Les crabes, les raies s'enfouissent dans le sable.* || **2.** *Fig.* Se réfugier à l'écart, se retirer : *S'enfouir dans sa province. S'enfouir dans le silence.* || **3.** *Fig.* Disparaître, se perdre : *Enfin, les craintes qu'inspirait le résultat des travaux champêtres, où s'enfouit autant d'argent que de sueurs, ont disparu devant la grange pleine* (Balzac).

enfouissement [ɑ̃fwismɑ̃] n. m. (de *enfouir ;* 1539, R. Estienne). Action d'enfouir ; état de ce qui est enfoui : *L'enfouissement des graines, du fumier dans un champ.*

enfouisseur [ɑ̃fwisœr] n. m. (de *enfouir ;* 1627, Crespin, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Personne qui enfouit : *L'Enfouisseur et son compère* (fable de La Fontaine). || **2.** Appareil adapté à la charrue, et qui sert à répartir régulièrement dans la raie fraîchement ouverte le fumier ou l'engrais vert devant être enfoui.

enfourchement [ɑ̃furʃəmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *fourche ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *enforcement,* au sens de « enfourchure » [en anatomie] ; écrit *enfourchement,* aux sens 1-2, 1864, Littré ; sens 3, XXe s.). **1.** Angle formé par la rencontre de deux douelles d'une voûte. || **2.** Assemblage de deux pièces de charpente bout à bout, formant une enture verticale. || **3.** Prise de lutte consistant à tenir l'adversaire entre ses jambes.

enfourcher [ɑ̃furʃe] v. tr. (de *en-* et de *fourche ;* 1553, Belon, aux sens 1-2 [*enfourcher son dada,* 1890, *Dict. général*] ; sens 3-4, 1870, Larousse). **1.** *Vx.* Piquer avec une fourche. (Rare.) || **2.** Monter un cheval, un âne, etc., en plaçant les jambes de part et d'autre : *Brusquement, et je ne sais comment, il enfourcha la bête* (Gide). || Fam. *Enfourcher son dada,* se dit d'une personne qui se lance dans un développement favori connu des auditeurs. || **3.** *Par anal.* S'installer à califourchon sur quelque chose : *Et le gamin, tout le jour, enfourchait les chaises et les traînait autour de la salle en criant : « C'est papa à dada »* (Maupassant). *Quelques instants plus tard, il enfourchait sa bicyclette pour être plus vite au club* (Martin du Gard). || **4.** Fig. *Enfourcher une idée, une opinion,* etc., l'adopter et s'y attacher avec passion.

enfourchure [ɑ̃furʃyr] n. f. (de *en-* et de *fourche ;* v. 1155, Wace, écrit *enforcheüre* [*enfourchure,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2-3, 1864, Littré ; sens 4, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 5, 1675, Widerhold). **1.** *Enfourchure des jambes,* partie du corps où les jambes se réunissent au tronc. || **2.** *Enfourchure du pantalon,* partie de ce vêtement qui correspond à l'enfourchure des jambes. || **3.** Partie du corps du cheval qui se trouve entre les deux cuisses du cavalier. || **4.** *Enfourchure d'un arbre,* partie où une maîtresse branche se divise en deux rameaux. || **5.** Extrémité du bois d'un cerf, lorsqu'il se divise et fait la fourche.

enfournement [ɑ̃furnəmɑ̃] n. m. (de *enfourner ;* milieu du XVIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1864, Littré). **1.** Action de mettre dans un four ce qui doit y cuire. || **2.** En céramique, manière de placer, de disposer les poteries dans le four. || **3.** Dans l'industrie du gaz, introduction d'une charge de houille dans une chambre de distillation discontinue. || **4.** En verrerie, suite des opérations effectuées jusqu'à l'affinage.

• REM. On dit aussi ENFOURNAGE, n. m. (sens 1-2, 1763, Duhamel du Monceau ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1870, Larousse), et ENFOURNÉE, n. f. (part. passé fém. substantivé de *enfourner ;* début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2 et 4, 1870, Larousse ; sens 3, XXe s.).

enfourner [ɑ̃furne] v. tr. (de *en-* et de *fo[u]rn,* forme anc. de *four ;* XIIIe s., La Curne, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 4, fin du XIXe s., Huysmans ; sens 5, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** Mettre dans un four ce qui est destiné à la cuisson : *Enfourner un gâteau, une volaille, des poteries.* || **2.** *Fam.* Mettre, introduire comme dans un four : *Les servants* [...] *enfournaient leurs obus comme du pain* (Dorgelès). || *Spécialem.* et *fam.* Absorber, avaler rapidement et gloutonnement : *Enfourner une assiette de petits fours.* || **3.** *Vx* et *fam.* Mettre dans sa poche : *Nouvelle apposition de la signature sur un feuillet que le gouverneur enfourne d'un air négligent* (Daudet). || **4.** *Fig.* Introduire dans un espace restreint : *Pour enfourner beaucoup de matière en peu d'espace, le volume était imprimé sur papier fin, en caractères serrés* (Huysmans). || **5.** Vx et fam. *Bien, mal enfourner quelque chose,* engager bien ou mal une entreprise, une affaire.

• SYN. : **2** *engloutir, engouffrer, ingurgiter ;* **4** *caser* (fam.), *fourrer* (fam.), *loger.* — CONTR. : **1** *défourner, désenfourner.*

enfourneur [ɑ̃furnœr] n. m. (de *enfourner ;* 1763, Duhamel du Monceau). Ouvrier chargé de l'enfournage (du pain, des briques ou des poteries, des matières destinées à être vitrifiées, etc.).

enfourneuse [ɑ̃furnøz] n. f. (de *enfourner ;* 1851, Landais, au sens de « ouvrière qui enfourne » ; sens actuel, XXe s.). Machine

utilisée pour charger en charbon les chambres de distillation des usines à gaz.

enfourrer [ɑ̃fure] v. tr. (de *en-* et de *fourrer* ; XIIe s., Godefroy, aux sens de « garnir de fourrure, doubler » ; sens 1, 1751, *Encyclopédie* ; sens 2, 1864, Littré). **1.** *Vx.* Mettre les feuillets de vélin contenant les feuilles d'or dans une enveloppe de parchemin, avant de les battre. ‖ **2.** En sellerie, garnir de bourre l'intérieur du collier des chevaux.

enfreindre [ɑ̃frɛ̃dr] v. tr. (lat. pop. **infrangere,* réfection, d'après *frangere,* du lat. class. *infringere,* briser, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *frangere,* rompre ; v. 1090, Godefroy, écrit *enfraindre ; enfreindre,* milieu du XIIIe s.). [Conj. **55.**] Ne pas respecter un engagement ; ne pas observer un règlement : *Le roi d'Angleterre, revêtu par les lois d'une si grande puissance pour les protéger, n'en a point pour les enfreindre* (Rousseau). *Défense de déposer du sublime dans l'histoire. À nos risques et périls, nous enfreignons cette défense* (Hugo). *Plus il reconnaissait de force et de légitimité à la règle, plus il s'approuvait de l'avoir enfreinte, sciemment* (Martin du Gard).

• SYN. : *contrevenir à, désobéir à, transgresser, violer.* — CONTR. : *se conformer à, obéir, observer, respecter, se soumettre à, suivre.*

enfroquer [ɑ̃frɔke] v. tr. (de *en-* et de *froc ;* av. 1553, Rabelais, au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1611, Cotgrave] ; sens 2, XXe s.). **1.** *Vx* et *fam.* Revêtir quelqu'un du froc (surtout au part. passé) : *Il est curieux d'entendre aujourd'hui d'ignorants philosophes et des démocrates bavards crier contre les religieux, comme si ces prolétaires enfroqués, ces ordres mendiants à qui nous devons presque tout, avaient été des gentilshommes* (Chateaubriand). ‖ **2.** *Littér.* Revêtir quelqu'un d'un vêtement analogue à un froc : *Enfroqué dans la bure marron d'un long paletot* (Adam).

enfuir (s') [sɑ̃fɥir] v. pr. (de *en,* pron. adv. de lieu, et de *fuir ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, av. 1869, Lamartine). [Conj. **18.**] **1.** Prendre la fuite, s'éloigner en toute hâte d'un lieu : *J'espérais que Carmen se serait enfuie* (Mérimée). *S'enfuir d'un camp de prisonniers.* ‖ **2.** *Vx.* En parlant d'un liquide, s'écouler, se répandre hors d'un récipient (auj., on dit FUIR) : *Le vin s'enfuit du tonneau.* ‖ **3.** *Fig.* Passer, disparaître (surtout en parlant du temps ou de ce qui a une durée) : *Les heures, les journées, les semaines s'enfuyaient ainsi* (Balzac). *Le mal dont j'ai souffert s'est enfui comme un rêve* (Musset). ‖ **4.** *Littér.* Se dérober, s'affaisser : *Du rocher chancelant qui s'enfuit sous nos pas | Le bruit sourd et profond monte à peine d'en bas* (Lamartine).

• SYN. : **1** *décamper* (fam.), *détaler* (fam.), *s'évader, se sauver ;* **3** *s'envoler, s'évanouir, s'évaporer, fuir.* — CONTR. : **1** *demeurer, rester ; résister, tenir.*

• REM. Au XVIIe s., *s'enfuir* pouvait se conjuguer avec le préfixe disjoint, comme s'en aller : *Mais fuyez-vous-en, le voici !* (Molière).

enfumage [ɑ̃fymaʒ] n. m. (de *enfumer ;* 1870, Larousse, au sens de « cause qui communique à la porcelaine dure le défaut appelé le jaune » ; sens 1, 1877, Littré [pour le phylloxéra ; pour les abeilles et les guêpes, 1922, Larousse] ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Action d'enfumer : *L'enfumage d'un nid de guêpes, d'un terrier.* ‖ *Spécialem.* Action de projeter de la fumée à l'intérieur d'une ruche pour atténuer les réactions des abeilles. ‖ **2.** Chauffage préliminaire, au moyen d'air chaud et sec, des produits contenus dans un four à briques ou à tuiles, pour éviter la condensation de l'humidité au début de la cuisson.

enfumé, e [ɑ̃fyme] adj. (part. passé de *enfumer ;* fin du XIIe s., *Aliscans,* au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** *Vx.* Noirci par la fumée : *Elle a arrangé ce vieux palais enfumé* (Stendhal). ‖ **2.** De la couleur de la fumée : *Son teint jaune, enfumé, de couleur de malade* (M. Régnier).

enfumer [ɑ̃fyme] v. tr. (de *en-* et de *fumer ;* XIIe s., aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 4, 1674, Boileau). **1.** Remplir de fumée : *La cabane des Abrieu, sorte de rotonde enfumée, secouée par la tramontane ou le mistral* (Daudet). ‖ **2.** Incommoder par la fumée : *Enfumer ses compagnons de voyage.* ‖ *Spécialem.* Projeter de la fumée dans un terrier pour en faire sortir son occupant (renard, blaireau, etc.), ou à l'intérieur d'une ruche pour rendre les abeilles inoffensives. ‖ **3.** *Vx.* Noircir, brunir par la fumée : *Son inscription, enfumée comme par le temps et un incendie* (Chateaubriand). ‖ **4.** *Class.* et *fig.* Troubler le cerveau, l'esprit, en parlant de l'ivresse, ou de ce qui grise, monte à la tête : *Mais, pour un vain bonheur qui vous a fait rimer, | Gardez qu'un sot orgueil ne vous vienne enfumer* (Boileau).

◆ **s'enfumer** v. pr. (1687, Regnard). *Littér.* Se remplir ou s'imprégner de vapeurs, de brumes : *Le fond de la vallée s'enfume d'un brouillard blanc qui s'effile, se balance et s'étale comme une onde* (Colette).

enfumoir [ɑ̃fymwar] n. m. (de *enfumer ;* 1845, Bescherelle). En apiculture, appareil utilisé pour enfumer les ruches.

enfûtage [ɑ̃fytaʒ] n. m. (de *enfûter ;* 1870, Larousse). Action de mettre en fût une boisson.

enfutailler [ɑ̃fytɑje] v. tr. (de *en-* et de *futaille ;* 1722, Labat). Mettre en futaille : *Enfutailler du cidre.*

enfûter [ɑ̃fyte] v. tr. (de *en-* et de *fût ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *enfuster ; enfûter,* XVIIe s.). Mettre en fût.

engagé, e [ɑ̃gaʒe] adj. (part. passé de *engager ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, début du XXe s. ; sens 4, v. 1945). **1.** Se dit d'une colonne ou d'un élément d'architecture qui sont en partie intégrés dans un mur et font corps avec la maçonnerie : *Un bon vieux logis de pierre de taille, flanqué de tourelles engagées* (Hugo). ‖ **2.** *Navire engagé,* navire qui, sous l'effet du vent ou des lames, s'est couché sur le flanc et ne peut plus se relever. ‖ **3.** *Unité engagée,* unité militaire introduite dans la bataille et dont le commandement ne peut plus disposer sans la faire relever. ‖ **4.** *Fig.* Se dit d'un écrivain, d'un artiste, et plus généralement d'un intellectuel, qui prend position sur les problèmes politiques et sociaux de son époque : *Il y a des hommes qui naissent engagés* (Sartre). ‖ *Par extens.* Qui reflète, qui marque un engagement politique : *La littérature engagée.*

◆ **engagé** adj. et n. m. (1762, Acad.). Se dit d'un militaire qui est entré dans l'armée en contractant un engagement (par opposition aux appelés, qui accomplissent leur temps légal de service militaire).

engageable [ɑ̃gaʒabl] adj. (de *engager ;* av. 1850, Balzac). Que l'on peut engager : *Cette femme de ménage n'est pas engageable.*

engageant, e [ɑ̃gaʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *engager ;* 1656, Livet). Qui exerce un certain attrait, une certaine séduction ; qui invite aux relations : *Un soir que nous fuyions devant la tempête, notre bateau vint se réfugier [...] au milieu d'un massif de petites îles [...]. Leur aspect n'avait rien d'engageant : grands rocs pelés, couverts d'oiseaux, quelques touffes d'absinthe, des maquis de lentisques* (Daudet). *Elle sourit en femme heureuse, d'un air engageant et gai* (Maupassant). *L'accueil de Julius fut engageant* (Gide).

• SYN. : *affable, aguichant, alléchant, attirant, attrayant, cordial, insinuant, plaisant, séduisant, sympathique.* — CONTR. : *antipathique, déplaisant, désagréable, hostile, rébarbatif, repoussant, rude.*

◆ **engageantes** n. f. pl. (1694, Boursault). Manchettes de femme larges et évasées, de lingerie ou de dentelle, en usage au XVIIIe s. : *Mme de Lestelle agitait de magnifiques engageantes* (Escholier).

engagement [ɑ̃gaʒmɑ̃] n. m. (de *engager ;* fin du XIIe s., *Dict. général,* écrit *enwagement* [*engagement,* XIIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2-3, v. 1283, Beaumanoir ; sens I, 4, 1740, Acad. ; sens I, 5 et II, 1, 1690, Furetière ; sens I, 6, av. 1696, La Bruyère ; sens I, 7, 1665, Molière ; sens I, 8, 1671, Bouhours ; sens II, 2, 1798, Acad. ; sens II, 3, début du XXe s. ; sens II, 4, v. 1945 ; sens II, 5, 1580, Montaigne).

I. 1. *Class.* Action de mettre en gage : *Il a fallu pour subsister qu'il ait eu recours à l'engagement de ses meubles* (Furetière, 1690). || *Auj.* Récépissé de l'objet mis en gage : *Signer un engagement.* || **2.** Action de se lier par une promesse ou par une convention : *Il songea à la veillée funèbre, auprès de son père mort, aux engagements pris* (Rolland). || *Faire honneur à ses engagements,* accomplir ce à quoi on s'est engagé, tenir ses promesses. || *Être retenu par un engagement,* ne pas pouvoir se rendre à une invitation ou à une convocation, par suite d'une promesse faite de se rendre ailleurs. || **3.** En droit, acte par lequel on s'engage à accomplir quelque chose : *Contraindre un débiteur à remplir ses engagements. Aussi le plan était-il de lui faire dépasser le niveau des petites dettes courantes, de l'entraîner aux vraies dépenses, à des engagements multiples dépassant les ressources du vieux duc* (Daudet). *Nous voyons des États, tous les États manquer à leurs engagements, renier leur signature, opposer ou offrir à leurs créanciers l'horreur du vide* (Valéry). || *Spécialem.* Contrat par lequel une personne loue ses services : *C'était un engagement pour nous deux dans un théâtre de la banlieue parisienne* (Daudet). *Il avait obtenu pour Maman un engagement dans un théâtre de Bruxelles, pour chanter un rôle d'opérette* (Martin du Gard). *Elle s'était montrée sur bien des scènes parisiennes ; elle jouissait en ce moment d'une faveur des plus flatteuses et ne se croyait pas en peine de trouver un engagement* (Duhamel). || Contrat par lequel une personne loue les services d'une autre : *L'engagement d'un domestique.* || **4.** Acte par lequel un citoyen déclare vouloir servir dans les forces armées pendant une durée déterminée : *Contracter un engagement de cinq ans dans la marine. Percevoir sa prime d'engagement.* || **5.** *Vx.* Convention par laquelle le roi, sous l'Ancien Régime, concédait la jouissance d'une partie du domaine de la Couronne. || **6.** *Class.* Obligation d'accomplir une action, nécessité : *Le plénipotentiaire* [...] *est froid et taciturne, pour jeter les autres dans l'engagement de parler* (La Bruyère). || **7.** *Class.* État de quelqu'un qui est engagé ; notamment, liaison sentimentale, promesse de fidélité amoureuse ou de mariage, et le mariage lui-même : *Une société entre marchands fait entre eux un grand engagement d'intérêts* (Furetière, 1690). *Un engagement qui doit durer jusqu'à la mort ne se doit jamais faire qu'avec de grandes précautions* (Molière). || **8.** *Class.* Situation sociale comportant certaines obligations : *Renfermé, à l'exemple de ses pères, dans les modestes emplois de la robe, il* [Le Tellier] *ne jetait pas seulement les yeux sur les engagements éclatants, mais périlleux, de la Cour* (Bossuet).

II. 1. Action de faire entrer quelque chose dans un espace étroit, ou le fait de s'y engager : *L'engagement d'un navire dans une passe, de l'armée dans un défilé.* || **2.** Introduction d'une unité militaire dans une bataille : *Chaque échelon de commandement décide de l'engagement des réserves dont il dispose.* || *Par extens.* Bataille de courte durée et localisée, souvent consécutive à une embuscade : *Deux militaires tués dans un engagement.* || **3.** Action par laquelle commence le match dans les sports d'équipe. (Syn. COUP D'ENVOI.) || **4.** *Fig.* Action de prendre parti, par une adhésion délibérée, sur les problèmes politiques et sociaux (se dit surtout d'un écrivain, d'un artiste, d'un intellectuel qui, dans son œuvre ou dans son action, prend une position politique) : *Je suis neutraliste, j'hésite en face de l'engagement* (Cocteau). || **5.** *Class.* Ce qui pousse à agir d'une certaine façon, stimulant : *Et ces noms, ces respects, ces applaudissements | Deviennent pour Titus autant d'engagements* (Racine).

● SYN. : **I, 2** *parole, serment, signature.* || **II, 2** *coup de main, échauffourée, escarmouche, rencontre.*

engager [ɑ̃gaʒe] v. tr. (de *en-* et de *gage* ; v. 1155, Wace, écrit *engagier* [*engager,* XIVe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens I, 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens I, 4, 1835, Acad. ; sens II, 1, 1559, Amyot ; sens II, 2, 1660, Boileau ; sens II, 3, 5-6, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 4, 1666, Corneille). [Conj. **1 b.**]

I. 1. Mettre en gage : *Les autres* [familles] *vivaient en engageant des nippes* (Zola). *Engager des bijoux, des meubles.* || **2.** Lier par une promesse, une convention, une obligation : *On ne garde pas un secret surpris, au lieu qu'une confidence engage* (Nerval). *J'engageai ma vie sans savoir ce que pouvait être la vie* (Gide). *Le blasphème, Monsieur, engage dangereusement l'âme* (Bernanos). || *Par extens.* Mettre quelqu'un dans l'obligation de faire quelque chose : *Cela ne vous engage à rien.* || *Class.* et *littér.* Lier par un lien sentimental, et particulièrement par une promesse de mariage : *Soit qu'il cède ou résiste au feu qui me l'engage* (Corneille). *Ma mère* [...] *redoutait que je la compromisse* [une jeune fille] *et que je fusse engagé malgré moi* (Mauriac). || **3.** Enrôler quelqu'un dans une formation militaire : *Engager des mercenaires.* || **4.** Prendre à gages, attacher quelqu'un à son service par un contrat oral ou écrit : *Engager une employée de maison. Engager une cantatrice, un danseur. Engager un jeune diplômé en qualité d'ingénieur.*

II. 1. Faire entrer quelque chose dans un espace étroit et d'où on ne peut le sortir facilement : *Engager le pied dans l'étrier, dans le cale-pied de sa bicyclette. On vira l'ancre ; mais engagée dans des roches, on la perdit* (Chateaubriand). || *Engager le fer,* en escrime, toucher avec son arme celle de l'adversaire. || **2.** *Spécialem.* Faire pénétrer dans un lieu, faire aller dans une direction : *Engager sa voiture dans un sens interdit.* || **3.** Faire participer à une action, faire entrer dans une entreprise : *Engager des troupes sur un front, dans une bataille.* || Affecter à un usage déterminé : *Engager des dépenses. Engager des capitaux dans une affaire.* || **4.** Commencer quelque chose où il y a lutte, échange, riposte entre les parties : *Engager la bataille. Engager la partie. Engager une conversation. Mais à quoi sert d'engager la discussion sur ce point ?* (Gide). || *Spécialem.* Mettre en train quelque chose de compliqué ou d'important : *Engager des poursuites, des négociations, des pourparlers.* || **5.** *Fig.* Faire entrer, entraîner quelqu'un dans une entreprise dont il ne pourra se libérer facilement : *Engager quelqu'un dans une vilaine affaire. Ils se trouvaient engagés dans la même erreur* (Bainville). || **6.** Tenter d'amener quelqu'un à faire quelque chose, l'y exhorter de manière très pressante : *Elle engagea Madame à prendre connaissance de la maison* (Flaubert). || En parlant de choses, inciter quelqu'un à faire quelque chose, à se comporter d'une certaine façon : *Les étalages engagent le passant à acheter. Cet échec devrait vous engager à être plus prudent.*

● SYN. : **I, 1** *gager ;* **2** *astreindre, contraindre, obliger ;* **4** *embaucher, prendre.* || **II, 1** *coincer, encastrer, enclaver, enfoncer, introduire ;* **4** *amorcer, attaquer, entamer, entreprendre, ouvrir ;* **5** *embarquer* (fam.), *embringuer* (fam.), *impliquer ;* **6** *convier, inciter, inviter, pousser, presser.* — CONTR. : **I, 1** *dégager, reprendre ;* **2** *délier, libérer ;* **4** *chasser, congédier, débaucher, licencier, limoger* (fam.), *remercier, renvoyer.* || **II, 1** *débloquer, enlever, extraire, retirer, sortir ;* **6** *déconseiller, décourager, détourner, dissuader, éloigner.*

◆ v. intr. (début du XXe s.). En sports, donner le coup d'envoi dans un match ou dans un jeu d'équipe.

◆ **s'engager** v. pr. (sens I, 1, 1666, Molière ; sens I, 2 et II, 3, 1580, Montaigne ; sens I, 3, 1740, Acad. ; sens II, 1, 1671, Pomey ; sens II, 2, 1669, Racine ; sens II, 4, 1775, Beaumarchais ; sens II, 5, v. 1945).

I. 1. *Class.* Contracter un emprunt, s'endetter : *Que nous servira d'avoir du bien* [...], *si pour m'entretenir même, il faut que maintenant je m'engage de tous côtés ?* (Molière). || **2.** Prendre un engagement, promettre de façon formelle de faire quelque chose : *Il signait, et, certes, il ne savait pas à quoi il s'engageait* (Alain). || *Spécialem.* et *vx.* Se lier par un lien sentimental, et particulièrement par une promesse de mariageAimée nous apprit qu'elle s'était engagée en vous disant :

« *Ma chère Ursule, donnez des fraises à mon fiancé* » (Barbey d'Aurevilly). || Class. *S'engager à quelqu'un*, s'obliger envers lui : *Qui s'engage aux rois | Se fait de leurs desseins d'inviolables lois* (Rotrou). || **3.** Se lier par un contrat pour un service quelconque ; notamment, contracter un engagement dans l'armée : *Je m'engageai dans la septième compagnie bretonne* (Chateaubriand).

II. 1. Se loger, s'enfoncer dans : *Le tenon doit s'engager dans la mortaise.* || **2.** Pénétrer, s'avancer dans un lieu : *La barque allait s'engager dans un petit bras, sombre et étroit* (Zola). *Nous nous engagions dans le sentier de halage qui dominait le courant d'un talus de plusieurs pieds* (Proust). || **3.** *Fig.* Commencer, entreprendre une action : *Ils s'engagent dans les tracasseries* (Taine). *S'engager dans des négociations difficiles.* || **4.** Commencer à être, à se faire : *Ce mystérieux duel qui allait s'engager entre les deux hommes* (Hugo). *Elle le fit asseoir sur un divan à côté d'elle et la conversation s'engagea* (Daudet). || **5.** Prendre position, de manière active, sur les problèmes politiques et sociaux de son temps : *Toutefois, lorsque besoin était de témoigner, je n'avais nullement craint de m'engager* (Gide).

● SYN. : **I, 3** *s'enrôler.* || **II, 1** *s'emboîter, s'encastrer, s'enchâsser, s'imbriquer ;* **2** *entrer.*

● REM. Au sens I, 2, *s'engager* se construit avec la prép. *à : À quoi vous êtes-vous engagé ? Il s'engage à ne plus recommencer.* Au XVII^e s., on pouvait construire le complément avec de : *Je me suis engagé de faire valoir la pièce* (Molière).

engagiste [ɑ̃gaʒist] n. m. (de *engager ;* 1648, Isambert). *Vx.* Celui qui avait la possession d'un domaine par engagement : *L'argent fut rendu aux engagistes ; toutefois, M. Lainé refusa de retirer ses 1 000 francs* (Chateaubriand).

engainant, e [ɑ̃gɛnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *engainer ;* 1798, L.-C.-M. Richard). Se dit d'une feuille dont la base, ou gaine, très développée, enveloppe plus ou moins l'axe auquel elle est fixée : *Les feuilles des graminées sont engainantes.*

engainé, e [ɑ̃gɛne] adj. (part. passé de *engainer ;* 1864, Littré). Se dit des statues dont les membres inférieurs sont remplacés par une gaine : *Les termes sont des statues engainées.*

engainer [ɑ̃gɛne] v. tr. (de *en-* et de *gaine ;* v. 1340, Godefroy, écrit *enwainer* [*engainer,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, av. 1665, *Muse normande*). **1.** Mettre dans une gaine : *Engainer un poignard.* || **2.** Envelopper étroitement, tenir enserré : *Sa taille dure était engainée dans des robes en façon de fourreau, trop courtes* (Flaubert). *Un filon précieux d'opale azurée et lumineuse, engainé dans une matière grossière* (Proust).

engallage [ɑ̃galaʒ] n. m. (de *engaller ;* 18 mars 1671, d'après Littré, 1864). Action d'engaller une étoffe.

engaller [ɑ̃gale] v. tr. (de *en-* et de *galle ;* août 1669, d'après Littré, 1864). Plonger une étoffe dans un bain de noix de galle, afin d'augmenter la solidité de certaines teintures.

engamer [ɑ̃game] v. tr. (du mot régional *gâmo,* goitre ; XVI^e s., Carloix). En parlant du poisson, avaler une esche ou un appât munis d'un hameçon.

enganter [ɑ̃gɑ̃te] v. tr. (de *en-* et de *gant ;* v. 1300, *Dict. général,* au part. passé, écrit *engaunté,* avec un sens peu clair ; à l'infin., écrit *enganter,* au sens 1, milieu du XIV^e s. ; sens 2, 1834, Landais [« empaumer de l'argent », XVIII^e s., G. Esnault]). **1.** *Vx* ou *dialect.* Recouvrir d'un gant, ganter. || **2.** *Vx* et *fam.* Gagner quelqu'un par des tromperies, des flatteries, le séduire : *Ce jeune homme était méprisé de la demoiselle du comptoir, qui pendant longtemps avait espéré l'enganter* (Balzac).

engarde [ɑ̃gard] n. f. (déverbal de l'anc. v. *engarder,* regarder attentivement [v. 1155, Wace], préserver [v. 1220, G. de Coincy ; encore usité au XIX^e s.], de *en-* et de *garder ;* 1811, *Encycl. méthodique*). Sarment de vigne taillé très long.

engarrotter v. tr. V. ÉGARROTTER.

engaver [ɑ̃gave] v. tr. (de *en-* et de *gaver ;* 1782, Gohin, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* Engraisser les volailles en leur introduisant de force la nourriture dans le bec. || **2.** En parlant de certains oiseaux, nourrir leurs petits en faisant passer dans le bec de ceux-ci les aliments qu'ils ont déjà humectés et amollis dans le leur.

● REM. Au sens 1, on dit auj. GAVER.

engazonnement [ɑ̃gazɔnmɑ̃] n. m. (de *engazonner ;* 1856, Lachâtre). Action d'engazonner ; résultat de cette action : *L'engazonnement d'un jardin public.*

engazonner [ɑ̃gazɔne] v. tr. (de *en-* et de *gazon ;* 1574, Tahureau). Couvrir de gazon ; transformer en pelouse : *Engazonner un talus, un massif.*

engeance [ɑ̃ʒɑ̃s] n. f. (de *enger* [v. ce mot] ; 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1560, *Bible Rebul ;* sens 3, XX^e s.). **1.** *Vx.* Race d'animaux domestiques : *Des chiens de belle engeance.* || **2.** Catégorie méprisable de personnes : *Et l'engeance grimaude et la race pédante* (Hugo). *Plein droit de pendaison sur ces engeances viles* [les manants et les serfs] (Leconte de Lisle). || **3.** *Dialect.* Embarras, complication : *Toutes ces démarches, quelle engeance !*

engeancer [ɑ̃ʒɑ̃se] v. tr. (de *engeance ;* 1571, Belleforest, au sens de « pourvoir [un haras, etc.] d'animaux » ; sens actuel, 1686, Dancourt). [Conj. **1 a.**] *Vx.* Embarrasser quelqu'un d'une compagnie fâcheuse, importune : *Qui nous a engeancés d'un pareil bavard !*

engeigner [ɑ̃ʒɛɲe] v. tr. (de *engin* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *engignier ; engegnier,* XII^e s., *Roncevaux ; engeigner,* 1668, La Fontaine). *Vx.* Duper, tromper : *Tel, comme dit Merlin, cuide* [croit] *engeigner autrui, | Qui souvent s'engeigne soi-même* (La Fontaine).

● REM. Archaïsme donné comme proverbial par La Fontaine.

engeler [ɑ̃ʒle] v. tr. (de *en-* et de *geler ;* XII^e s., Godefroy). [Conj. **3 a.**] *Class.* Geler tout à fait, congeler : *Leurs parties intérieures* [des flocons de neige] *se resserrent et se condensent, après que les extérieures sont tellement endurcies et engelées par le froid qu'elles ne les peuvent suivre* (Descartes).

engelure [ɑ̃ʒlyr] n. f. (de *engeler ;* XIII^e s., Godefroy, écrit *engeleüre ; engelure,* XVII^e s.). Rougeur ou tuméfaction douloureuse de certaines extrémités du corps (mains, pieds, oreilles), provoquée par le froid.

engendrement [ɑ̃ʒɑ̃drəmɑ̃] n. m. (de *engendrer* 1 ; v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, XX^e s.). **1.** Action d'engendrer : *Elle était comme la mère commune, la mère naturelle, laissant tomber de ses doigts, sans un frisson, une sueur d'engendrement* (Zola). || **2.** *Fig.* et *littér.* Action de créer une œuvre : *Les grands engendrements de l'homme veulent souvent neuf ans, vingt ans* (Michelet). || **3.** *Coefficient d'engendrement,* dans les travaux publics, coefficient caractérisant l'accroissement du trafic né de la création d'un nouveau moyen de transport ou d'un nouveau passage.

● SYN. : **1** *conception, enfantement ;* **2** *création, élaboration.*

1. engendrer [ɑ̃ʒɑ̃dre] v. tr. (lat. *ingenerare,* faire naître dans, créer, produire, enfanter, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *generare,* engendrer, produire, dér. de *genus, generis,* origine, extraction, naissance ; XII^e s., *Roncevaux,* au sens 1 ; sens 2, 1679, Bossuet ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1752, Trévoux ; sens 5, 1226, Godefroy [*ne pas engendrer la mélancolie,* 1666, Molière]). **1.** Produire par voie de génération, en parlant de l'homme et des animaux mâles : *Celui qui m'engendra m'a reproché de vivre* (Leconte de Lisle). || En parlant des végétaux, produire son semblable. || **2.** En théologie, se dit de l'opération par laquelle le Fils procède du Père, dans la Trinité. || **3.** En parlant d'une chose, donner l'existence à une autre chose : *Cette double abside engendre nécessairement quatre clochers* (Hugo).

|| **4.** En mathématiques, produire par un mouvement dans l'espace : *Un rectangle tournant autour d'un de ses côtés engendre un cylindre.* || **5.** *Fig.* Donner naissance à ; être la cause de : *Le mal engendre le mal* (Chateaubriand). *Toutes les passions engendrent tous les maux* (Hugo). || Fam. *Ne pas engendrer la mélancolie,* être gai, boute-en-train. || **6.** En linguistique, selon la théorie de la grammaire générative, énumérer explicitement, au moyen de règles, la succession des transformations qui produisent la phrase réalisée du discours : *Telle ou telle grammaire, conçue comme un système de règles, engendre telle ou telle phrase.*

• SYN. : **1** *procréer ;* **5** *amener, causer, déterminer, entraîner, occasionner, produire, provoquer, susciter.*

2. engendrer [ɑ̃ʒɑ̃dre] v. tr. (de *en-* et de *gendre ;* 1645, Rotrou, au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e s., Th. Corneille). **1.** *Class.* Pourvoir d'un gendre : *Vous serez le beau-père de France le mieux engendré* (Regnard). || **2.** *Class.* Prendre pour gendre : *Il voudrait dès demain vous avoir engendré* (Th. Corneille).

• REM. Mot de création plaisante.

engendreur [ɑ̃ʒɑ̃drœr] n. m. et adj. (de *engendrer* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui engendre. || **2.** *Fig.* Qui est à l'origine de : *Des mots engendreurs de bataille* (Goncourt).

enger [ɑ̃ʒe] v. tr. (lat. *indicare,* indiquer, dénoncer, révéler, de *index, indicis,* [ce, celui] qui indique, dér. de *indicere,* notifier, annoncer, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *dicere,* dire [comme le mot *index* avait pris, à basse époque, le sens de « œuf qu'on laisse dans le nid pour engager les poules à y pondre », il est possible que le v. *indicare* ait acquis, à cause de cela, une signification telle que « propager, augmenter »] ; v. 1188, *Chanson d'Aspremont,* écrit *engier,* au sens de « augmenter [la puissance], accroître » [var. *aengier,* v. 1220, G. de Coincy] ; sens 1 [écrit *enger*], 1564, J. Thierry ; sens 2, milieu du XVI^e s., Littré). **1.** *Class.* Pourvoir d'une race de : *Il les engea de petits Mazillons, | Desquels on fit de petits moinillons* (La Fontaine). || **2.** *Class.* Fournir de gens ou d'objets embarrassants : *Votre père se moque-t-il de vouloir vous enger de son avocat de Limoges ?* (Molière).

engerbement [ɑ̃ʒɛrbəmɑ̃] n. m. (de *engerber ;* 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1901, Larousse). **1.** Action de disposer les moissons en gerbes. || **2.** En termes militaires, disposition réglementaire des armes et du matériel dans les arsenaux.

• REM. Au sens 1, on dit aussi ENGERBAGE (1835, *Maison rustique du* XIX^e *siècle*) ou GERBAGE.

engerber [ɑ̃ʒɛrbe] v. tr. (de *en-* et de *gerbe ;* début du XIII^e s., au sens de « emplir [une grange] de gerbes » ; sens 1, milieu du XIV^e s. ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, 1901, Larousse). **1.** Mettre en gerbes. || **2.** Disposer en tas : *Engerber des barriques.* || **3.** En termes militaires, disposer réglementairement les armes et le matériel dans les arsenaux.

• REM. Aux sens 1 et 2, on dit aussi GERBER.

engin [ɑ̃ʒɛ̃] n. m. (lat. *ingenium,* qualités innées [d'une chose], tempérament, caractère [de quelqu'un], intelligence, talent, génie, invention, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de l'anc. v. *genere,* engendrer, créer, produire ; v. 1155, Wace, au sens I [*engin vaut mieux que force ;* aussi « esprit, talent, ruse, expédient », du XII^e au XVII^e s.] ; sens II, 1, XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens II, 2, 1165, Godefroy ; sens II, 3, 1487, Garbin).

I. *Vx.* Esprit d'invention. || *Mieux vaut engin que force* (prov.), il vaut mieux user d'habileté, de ruse, plutôt que de recourir à la force.

II. 1. *Class.* Invention ingénieuse, dispositif pour faire tomber dans un piège : *De là naîtront engins à vous envelopper, | Et lacets pour vous attraper* (La Fontaine). || **2.** Nom donné à toutes sortes de machines et d'instruments effectuant un travail : *Je connais les engins de son vieil arsenal* (Baudelaire). *Donc le grand engin de pêche fut passé par-dessus bord* (Maupassant). || *Spécialem.* En termes militaires, matériel de guerre en général, et plus particulièrement matériel d'artillerie, arme lourde ou arme motorisée : *Engins de tranchée. Engin blindé de reconnaissance. Les engins nouveaux tendent à supprimer indistinctement toute vie dans une aire toujours plus grande* (Valéry). *Tous les médecins ont pu remarquer l'atroce succès remporté, en si peu de temps, par le perfectionnement des engins de dilacération* (Duhamel). || *Compagnie d'engins,* unité d'infanterie groupant des mortiers, des armes antichars, antiaériennes, etc. || *Engin spécial,* ou, absol., *engin,* projectile autopropulsé et dirigé par téléguidage ou autoguidage : *Engins air-air, air-sol, sol-air, sol-sol, mer-mer, mer-sol, mer-air, air-mer, air-sous-marin.* || **3.** *Fam.* Objet quelconque dont on ignore la destination : *Qu'est-ce que c'est encore que cet engin-là ?* || Objet encombrant ou bizarre : *Si tu voyais sa voiture, un drôle d'engin !*

• SYN. : **3** *bidule* (pop.), *machin* (fam.), *truc* (fam.).

engineering [ɛndʒinəriŋ] n. m. (mot angl. signif. d'abord « art, travaux de l'ingénieur », de *engineer,* officier du génie, ingénieur, dér. de *engine,* machine [empr. anc. du franç. *engin*] ; v. 1960). Étude d'un projet industriel sous tous ses aspects, techniques, financiers et sociaux, et impliquant la synthèse des recherches faites par différents spécialistes.

• REM. On dit aussi INGÉNIERIE, n. f.

englaciation [ɑ̃glasjasjɔ̃] n. f. (de *en-* et de *glace ;* milieu du XX^e s.). En géographie physique, submersion progressive d'une région par les glaciers.

engliche [ɑ̃gliʃ] n. et adj. (francisation de l'angl. *english,* anglais ; 1920, Bauche). *Pop.* Anglais (vieilli) : *Rouge comme une veste d'engliche* (Richepin).

• REM. On trouve aussi l'orthogr. ANGLICHE.

englober [ɑ̃glɔbe] v. tr. (de *en-* et de *globe ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1764, Voltaire ; sens 3, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** Faire entrer en un tout différentes personnes ou différentes choses : *Une critique qui englobe tous ses adversaires. Englober plusieurs dépenses sous le même chapitre.* || **2.** Unir à un ensemble : *Englober un terrain dans son domaine. Il est tentant de se laisser englober dans un vaste mouvement d'enthousiasme collectif* (Martin du Gard). || **3.** *Class.* et *fig.* Attacher à une entreprise, circonvenir : *Ceux qui l'avaient englobé, et qui avaient si beau jeu à l'infatuer de tout ce qu'ils voulaient, n'eurent aucune peine à le tenir éloigné de M^{gr} le duc de Bourgogne* (Saint-Simon).

• SYN. : **1** *comporter, comprendre, contenir, embrasser, réunir ;* **2** *annexer, enclore, inclure, joindre.* — CONTR. : **1** *dissocier, séparer ;* **2** *détacher.*

engloutir [ɑ̃glutir] v. tr. (bas lat. *inglut-tire,* engloutir, avaler, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et du lat. class. *gluttire,* avaler, dér. de *gluttus,* gosier ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *englotir* [*engloutir,* XIII^e s.], au sens 2 ; sens 1, fin du XII^e s., *Aliscans ;* sens 3, v. 1460, G. Chastellain). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Absorber gloutonnement une nourriture, une boisson : *On lui apporta un bock qu'il engloutit d'une gorgée* (Maupassant). || **2.** Faire disparaître rapidement dans une masse quelconque : *La source tombe | Dans le grand lac qui l'engloutit* (Gautier). *Il disparut dans les taillis, comme si la forêt l'eût englouti* (Maupassant). *Une nappe de brume qui engloutit la vallée.* || **3.** Fig. *Engloutir de l'argent, un héritage, une fortune,* etc., les dépenser, les dissiper rapidement : *Commensal de cette maison où il engloutissait une partie de sa grande fortune* (Daudet). *Il avait englouti, dans les dépenses faites pour la transformation de la maison, une bonne moitié de sa fortune mobilière* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *enfourner* (fam.), *entonner* (fam.), *ingurgiter, siffler* (pop.) ; **2** *absorber, avaler, engouffrer ;* **3** *claquer* (pop.), *croquer* (fam.), *dévorer, dilapider, dissiper, gaspiller.*

◆ **s'engloutir** v. pr. (av. 1781, Turgot). Disparaître dans une masse (au pr. et au fig.) : *Navire qui s'engloutit dans la mer. Il semble qu'on les voie s'engloutir peu à peu* [les monuments], *noyés dans les maisons* (Hugo). *Que ne puis-je, couché sous le chiendent amer, | Chair inerte, vouée au temps qui la dévore, | M'engloutir dans la nuit qui n'aura point d'aurore ?* (Leconte de Lisle).

● SYN. : *s'abîmer, couler, sombrer.*

engloutissement [ɑ̃glutismɑ̃] n. m. (de *engloutir* ; av. 1429, Gerson [rare jusqu'au XIXe s.]). Action d'engloutir, ou le fait de s'engloutir ; résultat de cette action : *L'engloutissement d'un paquebot. On craignait une perte, quelque engloutissement de ville, un pays tout entier changé en marais* (Renan).

engloutisseur, euse [ɑ̃glutisœr, -øz] adj. et n. (de *engloutir* ; 1571, M. de La Porte [rare jusqu'au XIXe s.]). Personne qui engloutit (rare) : *Bacchus, l'engloutisseur de tous, qui dévore jusqu'à Jupiter* (Michelet).

engluage [ɑ̃glyaʒ] n. m. (de *engluer* ; 1870, Larousse). Action d'engluer : *L'engluage des arbres permet d'arrêter les chenilles.*

● REM. On dit aussi ENGLUEMENT (XIVe s., *Dict. général*).

engluer [ɑ̃glye] v. tr. (de *en-* et de *glu* ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 3 ; sens 1, XIVe s., Du Cange ; sens 2, v. 1165, Marie de France). **1.** Enduire de glu ou d'une matière gluante : *Engluer des branchettes. À la nuit, nous quittions le port, avec notre maigre paie, pour nous jeter sur la nourriture, l'alcool, fourbus, englués de crasse, le corps vide, le cerveau vide, assommés de fatigue au point d'être sans révolte !* (Martin du Gard). *On s'engagea sur un chemin humide dont l'argile engluait les pieds* (Dorgelès). || **2.** Prendre avec de la glu : *Engluer des oiseaux.* || **3.** *Fig.* Prendre et retenir par ruse ; tromper par des paroles : *Peut-être espérait-il une protestation, mais qui n'eût fait que nous engluer davantage* (Gide).

engobage [ɑ̃gɔbaʒ] n. m. (de *engober* ; milieu du XIXe s.). Action d'engober.

engobe [ɑ̃gɔb] n. m. (déverbal de *engober* ; 1807, Oppenheim). Couche blanche, de matière terreuse, appliquée sur une pièce de céramique pour en masquer la couleur naturelle.

engober [ɑ̃gɔbe] v. tr. (de *en-* et de l'anc. mot *gobe,* motte de terre [v. GOBER ET ÉCOBUER] ; 1807, Oppenheim). Recouvrir d'un engobe une pâte céramique.

engommage [ɑ̃gɔmaʒ] n. m. (de *engommer* ; 1864, Littré). Action d'engommer.

engommer [ɑ̃gɔme] v. tr. (de *en-* et de *gomme* ; 1581, Cl. Guichard, au part. passé ; à l'infin., 1845, Bescherelle). Enduire de gomme : *Engommer une toile.*

engonçant, e [ɑ̃gɔ̃sɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *engoncer* ; XXe s.). Qui engonce : *Une veste engonçante.*

engoncement [ɑ̃gɔ̃smɑ̃] n. m. (de *engoncer* ; 1803, Boiste). État d'une personne engoncée, serrée dans ses vêtements : *L'engoncement solennel dans le satin noir de sa robe montante* (Goncourt).

engoncer [ɑ̃gɔ̃se] v. tr. (de *en-* et de *gons,* anc. forme du plur. de *gond* [la personne engoncée, au cou comme enfoncé dans les épaules, ayant été plaisamment comparée à une porte dont les pivots sont enfoncés dans des gonds] ; 1611, Cotgrave, au part. passé, au sens de « embarrassé, gêné dans ses mouvements » ; à l'infin., aux sens 1-2, 1660, Oudin). [Conj. **1 a.**] **1.** Faire paraître le cou comme enfoncé entre les épaules : *Sa haute cravate, avec le triple col de la chemise, du gilet de velours et de l'habit noir, l'engonçait* (Flaubert). *D'autres fois, en voyant la transformation de l'enfant, le gros fichu qui l'engonçait, son petit bonnet, ses sabots, ses menottes rougies et glacées comme des pommes d'automne, elle sentait la tristesse qui nous vient en présence d'une dégradation morale ou physique* (Daudet). || **2.** *Par anal.* Enserrer étroitement de manière à masquer ou modifier les formes : *Femme engoncée dans un corset. Le tronc des arbres, que n'engonce plus le taillis, apparaît dans toute sa noblesse* (Gide).

◆ **s'engoncer** v. pr. (1864, Littré). Enfoncer son cou entre les épaules.

engonçure [ɑ̃gɔ̃syr] n. f. (de *engoncer* ; début du XXe s.). Partie du vêtement qui engonce ; ce qui engonce : *D'un mouvement des épaules, il dégage bien son cou de l'engonçure des vêtements* (Romains).

engorgement [ɑ̃gɔrʒəmɑ̃] n. m. (de *engorger* ; XVe s., Godefroy, au sens de « action d'avaler avec avidité » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1707 [d'après Trévoux, 1721] ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1767, Brunot). **1.** Action d'engorger, ou le fait de s'engorger ; état de ce qui est engorgé : *Une inondation due à l'engorgement d'une canalisation. Un fléchissement du pavé avait produit un engorgement d'eau pluviale* (Hugo). || **2.** *Spécialem.* En termes de médecine, augmentation de volume d'un tissu ou d'un organe par accumulation de sang, de sérosité : *L'engorgement du foie.* || **3.** Accumulation de voitures en un endroit resserré d'une voie de circulation. || **4.** *Fig.* Embarras causé par des objets, des produits fabriqués ou des valeurs qui s'accumulent, faute de pouvoir être mis en circulation : *L'engorgement des capitaux immobilisés dans un excès de production* (Zola).

● SYN. : **1** *bouchon, obstruction* ; **2** *congestion* ; **3** *encombrement.*

engorger [ɑ̃gɔrʒe] v. tr. (de *en-* et de *gorge* ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens de « avaler, engloutir » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1835, Acad. [au part. passé, 1690, Furetière] ; sens 3, 1864, Littré [au part. passé] ; sens 4, fin du XIXe s.). [Conj. **1 b.**] **1.** Obstruer un conduit par une accumulation de matière : *Des saletés qui engorgent un tuyau.* || **2.** En termes de médecine, ralentir la circulation normale dans un organe : *Engorger les reins.* || **3.** *Engorger une moulure,* l'altérer par une couche trop épaisse de peinture. || **4.** *Engorger des pigeons,* leur mettre avec les lèvres du grain dans le bec.

● SYN. : **1** *boucher* ; **2** *congestionner.* — CONTR. : **1** *déboucher, dégorger, désengorger* ; **2** *décongestionner, dégager.*

◆ **s'engorger** v. pr. (1690, Furetière). Être, devenir engorgé : *Les glandes ne s'étaient engorgées que de l'humeur de l'érysipèle* (Saint-Simon).

engouement [ɑ̃gumɑ̃] n. m. (de [*s'*] *engouer* ; 1694, Acad., au sens 1 et au sens de « étouffement causé par un morceau avalé qui reste au gosier » ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** État de celui qui éprouve une admiration trop vive pour une personne, une idée, une mode : *Ô fragilité des engouements de Tarascon !* (Daudet). *L'intelligence et la sensibilité de Mme de Guermantes étaient trop vacillantes pour que le dégoût ne succédât pas assez vite chez elle à l'engouement* (Proust). || **2.** *Vx.* En termes de médecine, accumulation de matières ou de liquides dans un canal ou une cavité de l'organisme. || *Spécialem.* Obstruction de l'intestin provoquée par une hernie.

● SYN. : **1** *emballement* (fam.), *enthousiasme, passion, toquade* (fam.) ; **2** *engorgement* ; *occlusion.*

engouer [ɑ̃gwe] v. tr. (mot dialect. [probablem. de l'Ouest], formé de *en-* et du radical qu'on retrouve dans *joue* [v. ce mot] ; v. 1360, Froissart, au sens de « avaler gloutonnement » ; 1688, Miege, au sens de « embarrasser la gorge de [quelqu'un] » ; sens actuel, 1870, Larousse). *Vx.* En termes de médecine, obstruer un organe creux : *Engouer les poumons.*

◆ **s'engouer** v. pr. (sens 1, 1555, Ronsard ; sens 2, 1680, Richelet [au part. passé, 1672, Brunot]). **1.** *Class.* et *littér.* S'obstruer le gosier, s'étouffer par gloutonnerie ou par un effort vocal excessif : *Il ne mange pas, il dévore, | Et le fait tant avidement, | Qu'il s'engoue ordinairement* (Scarron). *Lorsque je cherche à le faire téter* [le petit chat] *après un lambeau d'éponge, il s'engoue ; des petites bulles se forment aux narines* (Gide). || **2.** *Fig.* et *péjor.* S'éprendre d'un enthousiasme excessif pour quelqu'un ou pour quelque chose : *Le penchant à s'engouer est un signe de faiblesse* (Jouffroy).

• SYN. : **2** *se coiffer de* (fam.), *s'emballer pour* (fam.), *s'embéguiner de* (fam. et vx), *s'enthousiasmer pour, s'enticher de, se passionner pour, se toquer de* (fam.). — CONTR. : **2** *dédaigner, se dégoûter de, se déprendre de, se détacher de, mépriser.*

engouffrement [ɑ̃gufrəmɑ̃] n. m. (de *engouffrer* ; 1871, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Action d'engouffrer, de s'engouffrer ; résultat de cette action : *Les engouffrements du vent rabattaient le bouquet d'épines sur ma tête* (Goncourt). || **2.** *Fig.* Action de faire disparaître en dépensant entièrement et rapidement : *L'engouffrement d'une fortune.*

engouffrer [ɑ̃gufre] v. tr. (de *en-* et de *gouffre* [v. ce mot] ; v. 1165, Marie de France, écrit *engoufler* [*engouffrer,* XVIe s.], au sens 3 ; sens 1, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens 2, début du XXe s. ; sens 4, 1694, Acad.). **1.** Faire disparaître dans un gouffre, un abîme : *La mer boursouflait ses flots comme des monts dans le canal où nous nous trouvions engouffrés* (Chateaubriand). || **2.** Faire disparaître dans un trou : *Sur le pont frais lavé, des marins, maniant un treuil au-dessus d'un trou béant, engouffraient des bagages dans la cale* (Martin du Gard). || **3.** Manger gloutonnement en grande quantité : *Engouffrer des gâteaux.* || **4.** *Fig.* Faire disparaître en dépensant rapidement et entièrement : *Ton fils, ta fille* [...] *auraient bientôt fait d'anéantir ma fortune, de l'engouffrer dans leurs affaires* (Mauriac).

• SYN. : **1** *engloutir* ; **2** *enfourner, fourrer* (fam.) ; **3** *avaler* (fam.), *ingurgiter* ; **4** *claquer* (pop.), *croquer* (fam.), *dilapider, dissiper, manger* (fam.).

◆ **s'engouffrer** v. pr. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1541, Calvin). **1.** Disparaître dans un gouffre. || *Par extens.* Pénétrer avec violence dans une ouverture, un passage : *Le vent s'engouffre dans cette ruelle.* || **2.** Pénétrer rapidement dans un endroit profond : *Nous allions dans des chemins creux qui s'engouffraient sous des berceaux de verdure* (Flaubert). *Et, sans hésiter, il quitta l'Allemand pour s'engouffrer dans l'escalier du souterrain* (Martin du Gard). *S'engouffrer dans le métro.*

• SYN. : **1** *s'abîmer, couler, s'engloutir, sombrer* ; *s'enfourner* ; **2** *s'engager, se perdre.*

engouler [ɑ̃gule] v. tr. (de *en-* et de *goule,* forme anc. de *gueule* ; XIIe s., Godefroy, écrit *engoler* ; *engouler,* XIIIe s.). *Vx.* Saisir à pleine gueule ; avaler goulûment : *L'avaler au passage comme une truite, à contre-courant, qui engoule le frai* (Bernanos).

engoulevent [ɑ̃gulvɑ̃] n. m. (mot d'un dialecte de l'Ouest, de *engoule,* forme du v. *engouler,* et de *vent,* proprem. « qui avale le vent » ; 1292, *Dict. général,* comme n. pr. de personne ; 1656, Oudin, au sens de « homme qui boit beaucoup » ; sens actuel [parce que cet oiseau vole le bec ouvert], 1778, Buffon). Oiseau passereau qui, le soir, chasse les insectes en volant le bec grand ouvert.

engourdir [ɑ̃gurdir] v. tr. (de *en-* et de *gourd* ; XIIe s., *Vie d'Édouard le Confesseur,* au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1606, Nicot] ; sens 2 [à l'infin.], v. 1555, Jodelle). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Rendre gourd, inerte, insensible ; causer une sorte de paralysie : *L'anse de fer achevait d'engourdir et de geler ses petites mains mouillées* (Hugo). || **2.** Mettre dans un état de passivité ou de sommeil : *Dès qu'on agitera les branches où les mouches engourdies se réveilleront* (Gide). || **3.** *Fig.* Ralentir, paralyser les sentiments ou l'activité intellectuelle : *Ah ! ne ralentis pas tes flammes ; | Réchauffe mon cœur engourdi* (Baudelaire). *C'est sa façon d'engourdir son chagrin, dans une activité matérielle* (Daudet).

• SYN. : **1** *ankyloser, paralyser* ; **2** *assoupir, endormir.* — CONTR. : **2** *éveiller, fouetter, réveiller, stimuler.*

◆ **s'engourdir** v. pr. (1671, Pomey). Devenir engourdi : *Mais peu à peu ses membres s'engourdirent, sa pensée s'assoupit* (Maupassant).

engourdissant, e [ɑ̃gurdisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *engourdir* ; av. 1850, Balzac). Qui engourdit (au pr. et au fig.) : *L'ardeur engourdissante du brasier* (Theuriet). *Enfin perdu dans une engourdissante méditation* (Balzac).

engourdissement [ɑ̃gurdismɑ̃] n. m. (de *engourdir* ; 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s. ; sens 3, 1764, Ch. Bonnet). **1.** État d'un membre, d'un corps engourdi. || *Spécialem.* Paralysie momentanée d'un membre, accompagnée de fourmillements : *Avoir un engourdissement dans la jambe.* || **2.** *Fig.* Ralentissement ou perte provisoire de l'activité physique ou intellectuelle : *Il perdait conscience, sa pensée était envahie par les images du passé ; il ne sortait de son engourdissement qu'au son de l'horloge de Saint-Martin* (Rolland). *Il resta là, près d'une heure, dans un engourdissement voisin du sommeil* (Duhamel). || **3.** *Spécialem.* Syn. de HIBERNATION : *Aussi calme, aussi inconscient que sa marmotte, prise — sous son petit toit de branches — de son engourdissement de six mois d'hiver* (Daudet).

• SYN. : **2** *hébétude, somnolence, torpeur.* — CONTR. : **2** *agitation, animation, ardeur, exaltation, excitation, vitalité.*

engrain [ɑ̃grɛ̃] n. m. (déverbal de *engrener* 2 ; XVe s., *Coutumier général,* au sens de « céréales réservées pour les semailles » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Espèce de froment, dite aussi *petit épeautre.*

engrais [ɑ̃grɛ] n. m. (déverbal de *engraisser* ; milieu du XVIe s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*terre en engrois,* « terre qui a été fumée », 1510, Godefroy]). **1.** *À l'engrais* (seule survivance de l'emploi abstrait de ce mot), se dit des animaux que l'on engraisse : *Des bœufs, des porcs à l'engrais.* || **2.** Matières organiques ou minérales qu'on mêle à la terre pour la rendre plus fertile : *Répandre de l'engrais dans un champ.* || *Engrais humain,* mélange d'excréments humains et de charbon ou de terreau. || *Engrais verts,* herbes et feuilles que l'on enfouit vertes, pour servir d'engrais. || *Engrais mixtes,* engrais formés d'un mélange de matières animales et de matières végétales.

engraissage [ɑ̃grɛsaʒ] n. m. (de *engraisser* ; 1829, Boiste, au sens de « engraissement » ; sens actuel, XXe s.). Raffinage intensif de la pâte à papier.

engraissement [ɑ̃grɛsmɑ̃] n. m. (de *engraisser* ; XIIIe s., Godefroy, aux sens 1-3). **1.** Action d'engraisser des animaux : *Des aliments composés destinés à l'engraissement des bestiaux.* || **2.** État d'un animal engraissé : *L'engraissement des porcs est satisfaisant.* || **3.** Tendance d'un individu à grossir, à devenir gras : *Un engraissement dû à une mauvaise hygiène alimentaire.*

• SYN. : **3** *embonpoint, empâtement, épaississement, obésité, rondeur.* — CONTR. : **3** *amaigrissement.*

engraisser [ɑ̃grɛse] v. tr. (lat. pop. **ingrassiare,* altér. de **incrassiare,* dér. du bas lat. *incrassare,* engraisser, rendre épais, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et du lat. class. *crassus,* épais, gras ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *engraissier* [*engraisser,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, 1669, Boileau). **1.** Faire grossir, rendre plus gras : *Afin d'engraisser plus vite ses bœufs, il les saignait tous les quinze jours* (Flaubert). || **2.** *Engraisser une terre,* la fertiliser par des engrais : *Il y en eut qui se dirent : le limon engraissera nos champs* (Gide). || **3.** *Fig.* Rendre florissant, fortifier : *C'était une création du christianisme, une moisson engraissée du sang des apôtres* (Chateaubriand). *Des sacrifices dont le souvenir* [...] *engraissait ces sortes de rancunes que le temps fortifie* (Mauriac).

◆ v. intr. (sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2, 1690, Furetière). et **s'engraisser** v. pr. (sens 1, 1671, Boileau ; sens 2, v. 1265, J. de Meung). **1.** Devenir plus gras : *Moins on nettoie l'auge des cochons, plus ils engraissent* (Renard). || *Par anal.* En parlant d'une personne, prendre de l'embonpoint : *Ce n'est rien, Madame ; c'est seulement M. de Salligny qui disait que j'étais engraissée* (Mérimée). || **2.** *Fig.* Devenir florissant, prospérer : *De l'inventeur mourant le parasite engraisse* (Hugo). || *S'engraisser de la sueur du peuple,* s'enrichir en tirant un profit abusif du travail des autres.

• SYN. : **1** *s'empâter, épaissir, grossir.* — CONTR. : **1** *fondre* (fam.), *maigrir, mincir.*

engraisseur [ɑ̃grɛsœr] n. m. (de *engraisser* ; 1636, Monet). Celui qui a pour tâche

d'engraisser les animaux : *À l'instar des engraisseurs, empâtant patiemment le genre humain dans ses basses-cours* (Baudelaire).

engramme [ɑ̃gram] n. m. (gr. *en,* dans, et *gramma,* trait ; 1932, Larousse). En psychologie, trace laissée dans le cerveau d'un individu par un événement de son passé.

engrangement [ɑ̃grɑ̃ʒmɑ̃] n. m. (de *engranger ;* 1611, Cotgrave). Action de mettre en grange : *L'engrangement des blés.*

engranger [ɑ̃grɑ̃ʒe] v. tr. (de *en-* et de *grange* [v. ce mot] ; 1307, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1939, Gide). [Conj. **1 b.**] **1.** Amasser dans une grange : *Un cultivateur qui l'utilisait en y engrangeant ses orges et ses foins* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Fig.* Mettre de côté, en réserve pour un usage ultérieur : *Mes pensées intempestives, en attendant des jours meilleurs, je veux les engranger dans ce carnet* (Gide).

● SYN. : **2** *consigner, emmagasiner, enregistrer, stocker.*

engrangeur [ɑ̃grɑ̃ʒœr] n. m. (de *engranger ;* XX[e] s.). En agriculture, appareil pour engranger le fourrage.

engraulis [ɑ̃grolis] n. m. (mot gr. désignant l'anchois ; 1858, Legoarant). Nom scientifique de l'anchois.

engravement [ɑ̃gravmɑ̃] n. m. (de *engraver* 2 ; 1798, Acad.). État d'un bateau engravé.

1. engraver [ɑ̃grave] v. tr. (de *en-* et de *graver ;* 1532, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, fin du XVI[e] s., Brantôme ; sens 3, 1864, Littré). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.) et *littér.* Graver : *J'eusse engravé là-haut leur honte et votre gloire* (M. Régnier). *Les inscriptions anciennes* [...] | *Engravant ces pierres romaines* (Apollinaire). || **2.** Dans la construction, entailler le plomb d'une lucarne ou d'une gouttière. || **3.** Clouer par l'extrémité une bande de plomb.

2. engraver [ɑ̃grave] v. tr. (de *en-* et du radical de *grève, gravier* [v. ces mots] ; 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1817, d'après Littré, 1864). **1.** *Engraver un bateau,* l'engager dans le sable, le gravier : *L'antique forêt que je traversais était composée de pins esseulés ; ils ressemblaient à des mâts de galères engravées dans le sable* (Chateaubriand). || **2.** *Engraver un lieu,* le recouvrir d'une couche de gravier : *La rivière en crue a engravé la plaine.*

◆ v. intr. et **s'engraver** v. pr. (1636, Monet). S'échouer sur un banc de gravier : *Comme le Nil est à son plus bas, nous engravons souvent* (Flaubert). *La quille s'était engravée dans le sable* (Gautier).

engrêlé, e [ɑ̃grɛle] adj. (de *en-* et de *grêle,* adj. ; XIV[e] s., Godefroy). En héraldique, se dit des pièces honorables bordées de dents fines dont les intervalles sont arrondis.

engrêler [ɑ̃grɛle] v. tr. (de *engrêlé,* adj. [v. ce mot] ; 1642, Oudin). Garnir d'une engrêlure.

engrêlure [ɑ̃grɛlyr] n. f. (de *engrêler ;* 1611, Cotgrave, au sens de « action de denteler » ; sens actuel, 1680, Richelet). Dentelle à jour formée par des dents qu'un fil réunit en bande étroite et qu'on ajoute à un tissu de passementerie : *Leurs chemises bordées d'engrêlures à rubans* (Daudet).

engrenage [ɑ̃grənaʒ] n. m. (de *engrener* 1 ; 1709, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** En mécanique, système de roues dentées ou de vis hélicoïdales, de crémaillères qui s'engrènent les unes dans les autres : *Les engrenages d'une boîte de vitesses.* || **2.** *Fig.* Concours de circonstances se compliquant mutuellement ; enchaînement inéluctable de faits dans lequel on se trouve pris : *Je me trouvais pris dans un engrenage de mensonges et de réticences* (Sandeau).

● SYN. : **2** *lacis, réseau, tissu.*

engrenant, e [ɑ̃grənɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *engrener* 1 ; 1864, Littré). Qui s'engrène : *Roues engrenantes.*

1. engrènement [ɑ̃grɛnmɑ̃] n. m. (de *engrener* 1 ; 1730, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* au sens 1 ; sens 2-3, XX[e] s.). **1.** Action d'établir un engrenage. || **2.** En chirurgie, interpénétration des fragments d'un os fracturé. || **3.** *Engrènement dentaire,* en chirurgie dentaire, interpénétration des pointes des molaires dans les cavités correspondantes des dents de la mâchoire opposée.

2. engrènement [ɑ̃grɛnmɑ̃] n. m. (de *engrener* 2 ; 1845, Bescherelle). Action de mettre du grain dans la trémie du moulin, des épis dans le couloir d'entraînement d'une batteuse.

1. engrener [ɑ̃grəne] v. tr. (même étym. qu'à l'art. suiv., avec, peut-être, une influence sémantique des mots *cran, crener ;* 1660, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1879, Loti ; sens 3, 1835, Acad. [*engrener la pompe,* « vider l'eau qui reste au fond d'un bateau », 1694, Th. Corneille] ; sens 4, 1690, Furetière [*bien engrener,* « s'engager de façon heureuse dans une affaire », 1656, Oudin]). [Conj. **5 a.**] **1.** Faire entrer les dents d'une roue dans les intervalles qui séparent les dents d'une autre roue ou d'une crémaillère, la gorge d'une vis, de façon qu'elle lui communique son mouvement. || **2.** *Fig.* Engager dans un système dont on subit le mouvement : *La régularité de leur vie m'engrène, et je ne tente rien pour me ressaisir* (Renard). || **3.** Vx. *Engrener une pompe,* l'amorcer en y versant de l'eau : *On verse un peu d'eau dans une pompe pour l'engrener* (Pourrat). || **4.** Fig. *Engrener une affaire,* la mettre en train : *Une entreprise bien engrenée.*

◆ **s'engrener** v. pr. (1590, Du Vair, au sens de « s'adapter [à un moule] » ; sens 1, 1740, Acad. [comme v. intr., 1660, Oudin] ; sens 2, 1782, Gohin). **1.** S'ajuster dans un engrenage : *Des rouages qui s'engrènent.* (On dit aussi, intransitiv. *Une roue qui engrène sur une autre.*). || **2.** *Fig.* S'enchaîner, s'articuler : *Une démonstration dont toutes les parties s'engrènent bien.*

● SYN. : **1** *s'emboîter, s'encastrer.*

2. engrener [ɑ̃grəne] v. tr. (de *en-* et de *grain ;* XII[e] s., Godefroy, au sens de « mettre [du blé] dans un grenier » ; sens 1, XIII[e] s., Tailliar ; sens 2, 1690, Furetière [pour un cheval ; pour de la volaille, 1798, Acad.]). [Conj. **5 a.**] **1.** Mettre du grain dans : *Engrener la trémie d'un moulin.* || **2.** Engraisser avec du grain : *Engrener des oies.*

engreneur [ɑ̃grənœr] n. m. (de *engrener* 2 ; 1864, Littré). Ouvrier agricole chargé d'alimenter en épis une machine à battre : *Quatre engreneurs qui se relayaient* (Pérochon).

engreneuse [ɑ̃grənøz] n. f. (de *engrener* 2 ; 1876, d'après Larousse, 1888). Appareil engrenant mécaniquement les machines à battre les céréales.

engrenure [ɑ̃grənyr] n. f. (de *engrener* 1 ; 1640, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1809, Wailly). **1.** Disposition de deux roues qui s'engrènent. || **2.** En anatomie, articulation immobile, comme celle des os de la boîte crânienne, dans laquelle les dentelures d'un os s'imbriquent dans celles d'un autre os.

engrossement [ɑ̃grosmɑ̃] n. m. (de *engrosser* [v. ce mot] ; XV[e] s., écrit *engroissement ; engrossement,* 1625, Stœr). *Pop.* Action d'engrosser ; état d'une femme engrossée : *J'ai été assez vexé pour toi de l'engrossement de Rachel* (Flaubert).

engrosser [ɑ̃grose] v. tr. (de *en-* et de *gros ;* v. 1283, Beaumanoir ; *engroissier,* même sens [XII[e] s., Godefroy], est un dér. de l'anc. franç. *groisse,* grossesse, grosseur [XII[e] s.], lat. pop. **grossia,* de *gros-sus* [v. GROS]). Pop. *Engrosser une femme,* la rendre enceinte : *Il n'aimait point les enfants* [...], *craignait* [...] *d'engrosser de dix mois en dix mois sa femme* (Huysmans). *Le crime du père Karamazoff engrossant la pauvre folle* (Proust).

engrumeler [ɑ̃grymle] v. tr. (de *en-* et de *grumel,* forme anc. de *grumeau ;* 1549, Maignan, comme v. tr. et v. pr.). [Conj. **3 a.**] Mettre en grumeaux ; rendre grumeleux. (Rare.)

◆ **s'engrumeler** v. pr. Former des grumeaux. (Rare.)

engueulade [ɑ̃gœlad] n. f. (de *engueuler ;* 1846, Flaubert). *Pop.* Vive réprimande ; querelle : *Elle sait quel tour infâme lui a joué son amie, et les deux femmes croisent au passage un regard froid, sans expres-*

sion, plus redoutable que les plus violentes engueulades de bateau-lavoir (Daudet). *Deux heures de récriminations, d'engueulades entre les hommes, entre les gradés* (Romains).

• SYN. : *accrochage* (fam.), *altercation, dispute, savon* (fam.), *scène* (fam.).

1. engueulement [ɑ̃gœlmɑ̃] n. m. (de *engueuler ;* 1840, G. Esnault). *Pop.* et *vx.* Action d'engueuler : *Dans ces espèces d'engueulement — pardon du terme, je n'en connais pas de meilleur —, il se dit quelquefois des mots très bouffons* (Gautier).

2. engueulement [ɑ̃gœlmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *gueule ;* 1870, Larousse). En termes de construction, ensemble des deux entailles de l'embrèvement dans lequel l'arbalétrier reçoit l'arête du poinçon.

engueuler [ɑ̃gœle] v. tr. (de *en-* et de *gueule ;* v. 1580, *Ancien Théâtre françois,* au part. passé, au sens de « enclin à mal parler » [*mal engueulé,* « mal embouché », 1642, Oudin] ; sens actuel, 1783, G. Esnault [peut-être déjà dans le titre d'une pièce de Boudin de 1754 : *Madame Engueule ou les Accords poissards,* titre cité par Sainéan, *le Langage parisien*]). *Pop.* Accabler d'injures, invectiver : *Quand elle est en colère, elle engueule les cueilleuses* (Bataille). *Il fouillait dans l'armoire, engueulait la fille aînée, bousculait le mari, mouchait les marmots* (Duhamel). || *Par extens.* Réprimander vivement : *J'ai prié un de nos amis communs de m'inviter à dîner avec Jules Simon, afin d'engueuler Son Excellence* (Flaubert).

• SYN. : *attraper* (fam.), *disputer* (fam.), *enguirlander* (fam.), *gourmander, houspiller, quereller, savonner* (fam.), *secouer* (fam.), *tancer.* — CONTR. : *complimenter, féliciter, louanger, louer ; approuver, soutenir.*

enguiché, e [ɑ̃giʃe] adj. (de *en-* et de *guiche* [v. ce mot], au sens anc. de « courroie » ; 1313, Godefroy, écrit *enguigié,* au sens de « muni d'une courroie » [pour un bouclier] ; écrit *enguiché,* au sens actuel, 1644, Gay). En héraldique, se dit d'un cor ou d'une trompe dont le cordon est d'un émail différent.

enguichure [ɑ̃giʃyr] n. f. (de *enguiché ;* 1351, Gay, au sens 1 ; sens 2, XVe s., *Dict. général*). **1.** Courroie, cordon servant à porter le cor de chasse. || **2.** Courroie d'un bouclier.

enguirlandement [ɑ̃girlɑ̃dmɑ̃] n. m. (de *enguirlander ;* 1879, A. Daudet). Action d'enguirlander (au pr. et au fig.) ; résultat de cette action : *Il fallait s'asseoir, accepter un petit verre de « quelque chose de doux » et tâcher de fléchir à force d'éloquence, de compliments, d'enguirlandements, cette exaspérante coquetterie* (Daudet).

• SYN. : *compliment, flatterie, louange.*

enguirlander [ɑ̃girlɑ̃de] v. tr. (de *en-* et de *guirlande ;* 1555, Vauquelin de La Fresnaye, au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1611, Cotgrave] ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 3, 1869, Flaubert ; sens 4, 1922, Larousse). **1.** Entourer d'une ou de plusieurs guirlandes, et, *par anal.,* orner en entourant comme d'une guirlande : *De hauts chapeaux enguirlandés de crêpes noirs jusqu'à terre* (Daudet). *Sous le myrte enguirlandant la porte* (Heredia). || **2.** Entourer, orner d'éléments accessoires à titre d'enjolivement : *Des artistes nombreux, et quelques-uns des plus fins et des plus accrédités, ont illustré et enguirlandé son excellent livre* (Baudelaire). [Le rossignol] *varia son thème, l'enguirlanda de vocalises* (Colette). || **3.** *Fig.* et *vx.* Tromper en flattant par de belles paroles : *On dit qu'elle a enguirlandé mon Crevel, le petit Steinbock et un magnifique Brésilien* (Balzac). *Avec des mots câlins, elle l'enguirlanda de nouveau* (Maupassant). || **4.** *Fam.* Réprimander, invectiver : *Si j'arrive en retard, je vais encore me faire enguirlander.*

• SYN. : **2** *agrémenter, enjoliver, ornementer ;* **4** *attraper* (fam.), *disputer* (fam.), *engueuler* (pop.).

enhardé, e [ɑ̃arde] adj. (de *en-* et de *harde,* troupe de bêtes sauvages vivant ensemble ; 1870, Larousse). En vénerie, se dit d'un cerf ou d'une biche qui est en harde, en troupe.

enhardir [ɑ̃ardir] v. tr. (de *en-* et de *hardi ;* v. 1155, Wace). Rendre hardi, donner de l'assurance à : *Un tel succès enhardit Pécuchet* (Flaubert).

• SYN. : *encourager, réconforter.* — CONTR. : *abattre, décourager, lasser, rebuter.*

◆ **s'enhardir** v. pr. (v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Prendre peu à peu de la hardiesse, de l'assurance : *Peu à peu je m'enhardis, j'allais au spectacle, toujours au parterre, debout* (Stendhal). || *S'enhardir à,* se permettre de : *Dois-je m'enhardir à vous déclarer ma pensée ?* (Valéry).

enharmonie [ɑ̃narmɔni] n. f. (de *enharmonique,* sur le modèle du couple *harmonie / harmonique ;* 1864, Littré, aux sens 1-2). **1.** En musique, rapport entre deux notes consécutives qui ne diffèrent que d'un comma, comme *do dièse* et *ré bémol.* || **2.** Dans la musique des anciens Grecs, succession mélodique d'un quart de ton.

enharmonique [ɑ̃narmɔnik] adj. (bas lat. *enharmonicus,* enharmonique [dans la musique grecque], du gr. *enarmonios,* harmonieux, en accord, de *en,* dans, et *harmonia,* harmonie ; v. 1361, Oresme, écrit *enarmonique* [*enharmonique,* 1578, Pontus de Tyard], au sens de « qui procède par quarts de ton » [à propos de la musique grecque] ; sens actuel, 1755, *Encyclopédie*). En musique, se dit de notes de noms différents, mais qui, par l'effet des dièses et des bémols, ont la même intonation. || *Genre enharmonique,* un des trois modes utilisés dans la musique grecque ancienne, à côté du genre chromatique et du genre diatonique.

enharnacher [ɑ̃arnaʃe] v. tr. (de *en-* et de *harnacher* [v. ce mot] ; 1253, P. de Fontaines, écrit *enharneskier,* au sens de « équiper, munir » ; sens 1 [écrit *enharnacher*], fin du XIVe s. ; sens 2, 1649, Scarron). **1.** Revêtir du harnais une bête de somme : *Un âne, enharnaché richement* (Flaubert). || **2.** *Class.* Habiller d'une façon ridicule : *Vous moquez-vous du monde, de vous être fait enharnacher de la sorte ?* (Molière).

en-haut (en) [ɑ̃nɑ̃o] loc. adv. (de *en,* prép., et de *haut ;* 1670, Molière). *Class.* Orienté vers le haut ; la tête en haut : *« Qu'est ceci ? vous avez mis les fieurs en en-bas ? — Vous ne m'aviez pas dit que vous les vouliez en en-haut »* (Molière).

◆ **en-haut** n. m. (av. 1889, Barbey d'Aurevilly). La partie haute d'une chose : *Dans l'en-haut des voûtes du chœur* (Barbey d'Aurevilly).

enhayer [ɑ̃eje] v. tr. (de *en-* et de *haie,* au sens technique [v. ce mot] ; 1763, Duhamel du Monceau). [Conj. **2 b.**] Disposer en haie : *Enhayer des briques pour les faire sécher.*

enhayeur [ɑ̃ejœr] n. m. (de *enhayer ;* 1763, Duhamel du Monceau). Ouvrier qui met les briques en haie.

enhendé, e [ɑ̃nɑ̃de] adj. (esp. *enhendido,* proprem. « fendu » [qui répond littéralement à l'anc. franç. *enfendu,* part. passé de *enfendre,* XIIIe s., de *en-* et de *fendre*] ; 1644, Vulson). En héraldique, se dit d'une croix dont les branches sont pattées et terminées par trois pointes.

enherbement [ɑ̃nɛrbəmɑ̃] n. m. (de *enherber ;* XXe s.). Mise en herbe d'un sol : *Un enherbement naturel.*

enherber [ɑ̃nɛrbe] v. tr. (de *en-* et de *herbe ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « empoisonner [avec des herbes vénéneuses] » ; 1594, Chassignet, comme v. pr., au sens de « se couvrir d'herbe » ; comme v. tr., au sens actuel, 1798, Acad.). Mettre un terrain en herbage, en pré.

enhuché, e [ɑ̃yʃe] adj. (de *en-* et de *huche ;* 1678, Guillet). En termes de marine, se dit d'un bâtiment haut sur l'eau, surtout de l'arrière.

enhydre [ɑ̃nidr] adj. et n. (bas lat. *enhydros,* sorte de pierre précieuse, gr. *enudros,* abondant en eau, de *en,* dans, et *hudôr,* eau ; XIIe s., Marbode, écrit *enidros* [*enhydre,* XVIIIe s.], au sens 2 [« serpent d'eau » ; « loutre de mer », 1864, Littré] ; sens 1, XIIIe s., Pannier, écrit *enidre* [*en-hydre,* XVIIIe s.]). **1.** Se dit de certains minéraux renfermant des cavités remplies d'eau : *Agate enhydre.* || Spécialem. *Calcédoine enhydre,* ou *enhydre* n. m., variété de cal-

cédoine renfermant des gouttes d'eau. || **2.** Qui vit dans l'eau. || *Serpent enhydre,* ou *enhydre* n. m., serpent d'eau. || *Loutre enhydre,* ou *enhydre* n. f., loutre de mer.

◆ n. m. (1870, Larousse). Herbe des marais des régions tropicales, de la famille des composées.

énième adj. et n. V. ENNIÈME.

énigmatique [enigmatik] adj. (dér. savant de *énigme ;* XIII[e] s., Godefroy, au sens 1 [rare av. le XVI[e] s.] ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Qui contient une énigme ; qui a le caractère de l'énigme, qui est difficile à comprendre : *Elle lui demanda, avec un sourire hautain, de vouloir bien lui expliquer le sens de cette exclamation énigmatique* (Rolland). || **2.** Se dit d'une personne secrète, dont le comportement s'explique mal : *Cet homme énigmatique, qui était à la fois équivoque et imposant* (Hugo). *Pour atteindre ce personnage énigmatique* [le Greco], *il n'est que la rêverie devant ses tableaux* (Barrès).

● SYN. : **1** *abscons, ésotérique, hermétique, indéchiffrable, obscur, sibyllin ;* **2** *impénétrable, insaisissable, insondable, mystérieux.* — CONTR. : **1** *clair, évident, intelligible, lumineux ;* **2** *franc, direct, ouvert.*

énigmatiquement [enigmatikmɑ̃] adv. (de *énigmatique ;* 1488, *Mer des histoires*). De façon énigmatique (rare) : *Répondre énigmatiquement.*

énigme [enigm] n. f. (lat. *aenigma,* énigme, obscurité, gr. *ainigma,* parole obscure ou équivoque, de *ainissesthai,* dire à mots couverts, laisser entendre ; milieu du XIV[e] s., J. Le Fèvre, écrit *enigmat* [*ainigme,* v. 1500, Godefroy ; *énigme,* av. 1553, Rabelais], aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 4, fin du XVII[e] s., Bossuet). **1.** Chose que l'on doit deviner d'après une définition obscure, une description ambiguë : *Vous vîntes des provinces du Sud pour me proposer des énigmes* (Gide). *L'énigme du Sphynx.* || *Le mot de l'énigme,* le mot qu'il faut deviner pour trouver la solution de l'énigme ; *par anal.,* l'explication d'une difficulté qu'on a longtemps cherchée. || **2.** *Vx.* Petit poème dans lequel l'auteur veut faire deviner l'objet ou la personne qu'il évoque : *Les énigmes furent à la mode dans les salons précieux.* || **3.** Toute chose impossible à comprendre, à expliquer : *Depuis cent ans, l'histoire de France est une énigme pour les Français* (France). *À côté des énigmes réelles qui nous sont proposées par les choses, nous trouvons d'autres énigmes qui nous sont proposées par nos propres œuvres, par nos créations accumulées* (Valéry). || **4.** Personne dont le comportement est mystérieux, inexplicable : *Décidément, cet homme était une énigme* (Hugo). *Ce gamin qu'elle ne quittait presque pas des yeux restait pour elle une énigme* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *charade, devinette, logogriphe, rébus ;* **3** *mystère, problème.*

● REM. Masculin au XVI[e] s. (d'après le genre neutre du mot latin dont il est issu), devenu féminin au début du XVII[e] s. à cause de sa finale en *-e,* le mot *énigme* est encore employé au masculin au XVII[e] s. : *Il n'y a plus que la foi qui puisse expliquer un si grand énigme* (Bossuet). Furetière (1690) et l'Académie (1694) le donnent seulement comme féminin.

enivrant, e [ɑ̃nivrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *enivrer ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1679, Bossuet). **1.** Qui produit, qui est propre à produire l'ivresse (vieilli) : *Boisson enivrante. Breuvage enivrant.* || **2.** Qui monte à la tête ; qui procure une exaltation des sens : *Une odeur enivrante et fade, avec des pointes poivrées* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Qui exalte l'esprit, les sentiments ; qui fait oublier la réalité par le rêve : *Cette atmosphère de beauté, de grâce, d'amour a quelque chose d'enivrant* (Nerval). *Il se plongeait dans le plus enivrant des romans d'amour, l'indicateur des chemins de fer, qui lui apprenait les moyens de la rejoindre...* (Proust).

● SYN. : **1** *capiteux ;* **2** *étourdissant, grisant ;* **3** *enthousiasmant, exaltant, excitant, magique, merveilleux, passionnant.*

enivrement [ɑ̃nivrəmɑ̃] n. m. (de *enivrer ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 1 ; sens 2-3, av. 1714, Fénelon). **1.** Action de s'enivrer ; état d'ivresse (vieilli) : *Un enivrement par la bière.* || **2.** Griserie, état d'euphorie dû à l'exaltation des sens : *Je connais aussi le danger, l'enivrement des larmes solitaires et sans fin* (Colette). || **3.** *Fig.* Exaltation de l'esprit, des sentiments, enthousiasme qui fait oublier les réalités : *Dans le premier enivrement d'un succès, on se figure que tout est aisé ; on espère satisfaire toutes les exigences, toutes les humeurs, tous les intérêts* (Chateaubriand). *Nous passions ensemble de longues heures de suite qui mettaient dans mes journées un enivrement si doux* (Proust).

● SYN. : **1** *ivresse ;* **2** *exaltation, excitation ;* **3** *fumées, transport, vertige.*

enivrer [ɑ̃nivre] v. tr. (de *en-* et de *ivre ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens de « imprégner [quelque chose d'un liquide] » ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Mettre en état d'ivresse : *Trois coupes de champagne suffisent à l'enivrer.* || **2.** Troubler, mettre dans un état d'excitation voisin de l'ivresse : *La clameur des soldats qu'enivre le tambour* (Hugo). *Égayé et comme enivré par la sensation de la vitesse* (Fromentin). *La digitale m'enivre et me donne la nausée* (Colette). || **3.** *Fig.* Exalter l'esprit, les sentiments de quelqu'un : *Une sorte d'harmonie me saisissait, m'enivrait* (Renan). || *Spécialem.* Remplir d'un orgueil excessif : *Un conquérant enivré de sa gloire ruine presque autant la nation victorieuse que les nations vaincues* (Fénelon). *Le pouvoir permanent enivre les rois* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *soûler* (pop.) ; **2** *entêter, étourdir, griser ;* **3** *enflammer, enthousiasmer, exciter, soulever, transporter.*

◆ **s'enivrer** v. pr. (sens 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 2, v. 1265, J. de Meung). **1.** Boire jusqu'à l'ivresse : *Il hante la taverne et souvent il s'enivre* (La Fontaine). || **2.** *Fig.* S'exalter vivement jusqu'à perdre le sens des réalités : *S'enivrer d'infini, d'amour et de lumière* (Gautier). *Dans les jardins d'Italie, je m'enivrais d'une poésie à l'état flottant* (Barrès).

● SYN. : **1** *boire, se soûler* (pop.) ; **2** *s'étourdir, se griser.*

enjabler [ɑ̃ʒable] v. tr. (de *en-* et de *jable ;* 1400, *Ordonnance royale*). Assembler les pièces de fond d'un tonneau dans la feuillure des douves appelée *jable.*

enjablure [ɑ̃ʒablyr] n. f. (de *enjabler ;* 1783, *Encycl. méthodique*). Action d'enjabler. (On dit aussi FONÇAGE.)

enjambade [ɑ̃ʒɑ̃bad] n. f. (de *enjamber ;* 1648, Scarron). *Class.* Enjambée : *Et qui pourrait d'une enjambade | La passer sans tomber dedans...* (Scarron).

enjambé, e [ɑ̃ʒɑ̃be] adj. (de *en-* et de *jambe ;* fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens). *Être haut, court enjambé,* avoir des jambes longues, courtes : *Celui-ci, vrai lévrier, était enjambé si haut...* (Morand).

enjambée [ɑ̃ʒɑ̃be] n. f. (de *en-* et de *jambe ;* XII[e] s., *Naissance du Chevalier au cygne,* au sens 1 ; sens 2, 1862, Fromentin). **1.** Mouvement par lequel on donne aux jambes un grand écart : *Au bout de quelques enjambées, voilà Tartarin qui se sent pâlir* (Daudet). *Une longue figure sèche qui, sur la place, avançait par raides et brusques enjambées* (France). || Espace franchi de cette façon : *Solide, il avançait à larges enjambées* (Dorgelès). || Fig. *D'une enjambée,* en une seule fois, d'un seul coup. || **2.** *Fig.* Action d'enjamber le temps, de franchir d'un bond un espace de temps : *Il y avait là de quoi me beaucoup vieillir en quelques heures.Cette enjambée exorbitante, je la fis cependant* (Fromentin).

enjambement [ɑ̃ʒɑ̃bmɑ̃] n. m. (de *enjamber ;* 1566, Du Pinet, au sens I ; sens II, fin du XVII[e] s.).

I. Action d'enjamber (rare) : *Et la couleur des bas illumine, au leste enjambement, entre le sombre des bottines et des robes* (Ajalbert).

II. En versification, report au vers suivant d'un ou de plusieurs mots nécessaires au sens du premier vers, de telle sorte que la voix ne peut marquer une pause à la rime, comme dans ces vers de Racine :

Je répondrai, Madame, avec la liberté
D'un soldat qui sait mal farder la vérité.

enjamber [ɑ̃ʒɑ̃be] v. tr. (de *en-* et de *jambe* ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Franchir un obstacle en levant et en étendant une jambe, le corps prenant appui sur l'autre jambe : *Elle prit sa course* [...] *enjambant les sapins abattus* (Gautier). || **2.** En parlant d'une construction, passer par-dessus quelque chose en prenant appui de part et d'autre : *Un vieux moulin monumental* [...] *enjambait avec ses deux arches un tout petit bras du fleuve* (Maupassant).

◆ v. intr. [**sur**] (XIVe s., Cuvelier, au sens de « empiéter [sur quelqu'un] » ; XVe s., Littré, au sens de « faire une enjambée » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** Faire saillie, empiéter sur : *Un billet où l'écriture n'enjambât pas sur la troisième page* (Bourget). || **2.** En prosodie, renvoyer par enjambement au vers suivant un ou plusieurs mots nécessaires à sa compréhension : *Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber* (Boileau). *De lourds alexandrins, l'un sur l'autre enjambant | Comme des écoliers qui sortent de leur banc* (Hugo).

enjarreté, e [ɑ̃ʒarte] adj. (de *en-* et de *jarret* ; 1803, Boiste). En termes de manège, se dit d'un cheval qui a les pieds liés.

enjaveler [ɑ̃ʒavle] v. tr. (de *en-* et de *javelle* ; 1352, *Dict. général*). [Conj. **3 a.**] *Vx.* Disposer en javelles les céréales coupées.

enjeu [ɑ̃ʒø] n. m. (de *en*, prép., et de *jeu* ; v. 1370, Semrau, au sens 1 [*retirer son enjeu*, 1798, Acad.] ; sens 2, 1834, Stendhal). **1.** Somme d'argent ou objet que l'on risque dans un jeu, et qui doit revenir au gagnant : *Perdre, doubler son enjeu.* || Fig. *Retirer son enjeu*, retirer l'argent qu'on a engagé dans une affaire. || **2.** Ce que l'on peut gagner ou perdre dans une entreprise : *L'amour est chose très haute et très noble dans la femme : elle y met sa vie pour enjeu* (Michelet).
• SYN. : **1** *cave, mise.*

enjoindre [ɑ̃ʒwɛ̃dr] v. tr. (francisation, d'après *joindre*, du lat. *injungere*, appliquer dans, relier à, infliger, imposer, de *in-*, préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *jungere*, lier, unir, assembler, attacher ; v. 1170, *Livre des Rois*, au sens de « accorder » ; sens actuel, XIIIe s., *Roman de Renart*). [Conj. **55.**] Ordonner d'une manière péremptoire : *On nous enjoignit de nous tenir tranquilles* (Nerval).
• SYN. : *commander, dicter, imposer, sommer.* — CONTR. : *défendre, interdire.*

enjôlement [ɑ̃ʒolmɑ̃] n. m. (de *enjôler* ; 1627, Crespin). Action d'enjôler ; résultat de cette action.

enjôler [ɑ̃ʒole] v. tr. (de *en-* et de *geôle* ; v. 1220, G. de Coincy, écrit *enjaoler* [*engeoler*, v. 1400, E. Deschamps ; *enjôler*, XVIe s.], au sens de « emprisonner » ; sens actuel, 1564, J. Thierry). Séduire par des paroles flatteuses, des promesses alléchantes : *Ce drame du vieux qui, pendant longtemps, refuse de lâcher son bien, puis se laisse enjôler, jusqu'à ce que ses enfants le fassent mourir de travail et de faim* (Mauriac).
• SYN. : *avoir* (fam.), *embobeliner* (fam.), *embobiner* (fam.), *endormir, entortiller* (fam.), *envelopper* (fam.).

enjôleries [ɑ̃ʒolri] n. f. pl. (de *enjôler* ; av. 1890, Maupassant). *Vx.* Paroles qui visent à enjôler : [Elle revoit] *ses bécots et ses enjôleries quand il voulait de l'argent* (Huysmans).

enjôleur, euse [ɑ̃ʒolœr, -øz] n. (de *enjôler* ; XVIe s., Godefroy). Personne qui use de son charme pour obtenir des autres ce qu'elle désire : *Les premières coquetteries d'une enjôleuse* (Theuriet).
• SYN. : *cajoleur, charmeur, ensorceleur, séducteur.*

◆ adj. (av. 1870, Mérimée). Qui exerce une vive séduction : *Elle commence par laisser tomber sa mantille* [...] *afin de me montrer son minois enjôleur* (Mérimée). *Comment aurait-il pu se soustraire au charme enjôleur de ce sourire ?* (Daudet).
• SYN. : *ensorcelant, fascinant, ravissant, séduisant.*

enjolivement [ɑ̃ʒɔlivmɑ̃] n. m. (de *enjoliver* ; 1611, Cotgrave, au sens 2 ; sens 1, 1864, Littré). **1.** Action d'enjoliver. || **2.** Ornement, détail qui enjolive : *Il racontait l'aventure de Cecilia* [...] *avec des enjolivements et des gestes qui devaient être bien comiques* (Daudet).
• SYN. : **1** *embellissement* ; **2** *enjolivure, fioriture.* — CONTR. : **1** *enlaidissement.*

enjoliver [ɑ̃ʒɔlive] v. tr. (de *en-* et de *jolif, -ive*, formes anc. de *joli, -ie* [v. ce mot] ; v. 1315, *Fouke Fitz Warin*, comme v. pr., au sens de « s'égayer » ; comme v. tr., au sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1608, M. Régnier). **1.** Rendre plus joli, plus attrayant pour l'œil : *Chacun creuse une pipe et cueille sur la rive | Un long roseau qu'avec adresse il enjolive* (Baudelaire). || **2.** *Enjoliver une histoire, un récit*, etc., les amplifier, leur ajouter des détails pour les rendre plus intéressants, mais sans souci de l'exactitude.
• SYN. : **1** *agrémenter, décorer, ornementer, orner, parer* ; **2** *broder, farder, embellir.*

enjoliveur, euse [ɑ̃ʒɔlivœr, -øz] n. (de *enjoliver* ; début du XVIIe s., comme adj., au sens de « qui enjolive » ; comme n., au sens actuel, 1740, Acad.). Personne qui aime à ajouter des détails pour embellir ce qu'elle dit.

◆ **enjoliveur** n. m. (1930, Larousse). Plaque métallique brillante dont on orne certaines parties de la carrosserie d'une automobile, et en particulier les moyeux des roues.

enjolivure [ɑ̃ʒɔlivyr] n. f. (de *enjoliver* ; 1611, Cotgrave). Petit enjolivement : *Raconter avec les enjolivures de son cru* (Margueritte).
• SYN. : *embellissement, fioriture.*

enjoncer [ɑ̃ʒɔ̃se] v. tr. (de *en-* et de *jonc* ; 1922, Larousse). [Conj. **1 a.**] Garnir de joncs un sol pour le fixer, en particulier dans les régions où la vigne est plantée en terrain sablonneux mouvant.

enjoué, e [ɑ̃ʒwe] adj. (de *en-* et de *jeu* ; XIIIe s., Godefroy, écrit *enjoé* [*enjoué*, XVIe s.], aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** *Class.* Gai, joyeux : *Bacchus, le plus enjoué de tous les dieux, avait des autels, parce qu'on s'abandonnait et qu'on sacrifiait, pour ainsi dire, à la joie des sens* (Bossuet). || **2.** Se dit d'une personne qui manifeste de la bonne humeur, une gaieté douce et aimable : *Une petite personne maigre, enjouée, causeuse, railleuse* (Chateaubriand). *Enjouée, expansive et toute aimante* (Flaubert). || **3.** Qui marque cette disposition aimable du caractère : *Si vous saviez, s'écria-t-elle alors dans une exaltation enjouée...* (Gide).
• SYN. : **2** *allègre, gai, guilleret, joyeux, réjoui* ; **3** *badin, folâtre, jovial.*

enjouement [ɑ̃ʒumɑ̃] n. m. (de *enjoué* ; v. 1640, Scarron, aux sens 1-2). **1.** *Class.* Vive gaieté : *Ma sœur, je vous admire, et ne saurais comprendre | Cet inépuisable enjouement* (Corneille). || **2.** Disposition à la bonne humeur ; gaieté aimable et souriante : *Dans son enjouement, elle restait grave* (Radiguet) ; et par extens. : *L'artificiel enjouement de sa voix me faisait mal* (Gide).
• SYN. : **2** *allégresse, entrain, jovialité.*

1. enjouer [ɑ̃ʒwe] v. tr. (de *enjoué* ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, av. 1711, Boileau). **1.** *Class.* Mettre en joie, réjouir : *Nous étions fort sérieux, mais depuis que ce folâtre est arrivé, il a enjoué toute la compagnie* (Furetière). || **2.** *Class.* Donner un air de gaieté à quelque chose : *Il* [La Fontaine] *enjoue sa narration et occupe agréablement le lecteur* (Boileau).

2. enjouer [ɑ̃ʒwe] v. tr. (de *en-* et de *joue* ; 1642, Oudin). *Vx.* En termes de chasse, mettre en joue un fusil.

enjuguer [ɑ̃ʒyge] v. tr. (comp. savant de *en-* et de *joug*, d'après le lat. *jugum*, joug ; 1922, Larousse). *Vx.* Attacher au joug des bêtes de trait : *Deux jeunes taureaux enjugués pour la première fois* (Guillaumin).

enjuiver [ɑ̃ʒɥive] v. tr. (de *en-* et de *juif* ; 1948, Larousse). *Péjor.* Pénétrer d'influences juives (surtout au part. passé) : *L'ex-journaliste enjuivé François Lamballe continue à tenir le haut du pavé* (Vailland).

enjuponner [ɑ̃ʒypɔne] v. tr. (de *en-* et de *jupon* ; 1532, Rabelais, au part. passé, au sens de « vêtu d'un pourpoint » ; sens 1, milieu du XIXe s., Baudelaire [au part. passé ; à l'infin., 1890, *Dict. général*] ; sens 2, av. 1902, Zola). **1.** Vêtir d'un jupon, et, par

extens., d'une jupe : *Au milieu de soldats anglais de différentes armes, parmi lesquels éclate le pittoresque uniforme des Écossais enjuponnés, un prêtre anglican lit l'office du dimanche* (Baudelaire). || **2.** *Fig.* Efféminer : *Selon lui, cela amollissait les âmes, enjuponnait la religion, créait toute une sensiblerie pieuse indigne des forts* (Zola).

◆ **s'enjuponner** v. pr. (av. 1850, Balzac). *Vx* et *fam.* S'attacher à une femme : *Une vieille moustache comme moi s'enjuponner et s'acoquiner à une femme !* (Balzac). *Nous décrétions que jamais un artiste ne devait s'enjuponner sérieusement* (Huysmans).

enkysté, e [ɑ̃kiste] adj. (de *en-* et de *kyste ;* 1703, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). Se dit d'un corps étranger ou d'une lésion qui se sont entourés d'une couche de tissu conjonctif et restent dans l'organisme sans provoquer d'inflammation.

enkystement [ɑ̃kistəmɑ̃] n. m. (de *enkysté ;* 1842, Acad.). Production d'une couche de tissu conjonctif autour d'un corps étranger ou d'un produit pathologique.

enkyster (s') [sɑ̃kiste] v. pr. (de *enkysté ;* 1856, Lachâtre). S'enfermer, s'envelopper dans une coque conjonctive, improprement appelée *kyste.*

enlaçant, e [ɑ̃lasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *enlacer ;* 1834, Sainte-Beuve). Qui enlace (au pr. et au fig.) : *Il n'y a plus de magie enlaçante, les enchanteurs ont cessé* (Sainte-Beuve).

enlacement [ɑ̃lasmɑ̃] n. m. (de *enlacer ;* XIIe s., Herman de Valenciennes, au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., Littré [« embrassements charnels », au plur. ; au sing., début du XXe s.]). **1.** Action d'enlacer ; disposition de choses enlacées : *L'enlacement d'un tronc d'arbre par une plante grimpante. Des enlacements de feuillages, de motifs décoratifs.* || **2.** Action de tenir dans ses bras en signe d'amitié ou d'amour : *Je devrais, peut-être, d'un grand enlacement fraternel, le saisir, l'envelopper* (Colette). *L'enlacement des couples de danseurs.*

● SYN. : **1** *enchevêtrement, entrecroisement, entrelacement, lacis, réseau ;* **2** *embrassement, étreinte.*

enlacer [ɑ̃lase] v. tr. (de *en-* et de *lacer ;* v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *enlacier* [*enlacer,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 3, XIIe s., Godefroy ; sens 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). [Conj. **1 a.**] **1.** *Vx.* Passer une chose dans une autre, entrelacer : *Enlacer des cordons, des rubans. Les deux cerceaux de l'alliance étaient ouverts et pendaient enlacés l'un à l'autre* (Chateaubriand). *Déjà, je distingue de nouveau tes bras enlacés dans les miens* (Musset). || *Spécialem.* En termes de charpente, percer un trou au travers d'un tenon et d'une mortaise pour les cheviller ensemble. || **2.** Passer une chose autour d'une autre, entourer : *L'arabesque fantasque, après les colonnettes | Enlace ses rameaux et suspend ses clochettes, | Comme après l'espalier fait une vigne en fleur* (Gautier). *Enlaçant le membre au-dessus de la blessure, ils serrèrent de toute leur force* (Maupassant). || **3.** Serrer étroitement quelqu'un dans ses bras ou contre soi en passant un bras autour de sa taille : *Cette forme gracieuse et légère qui sautillait enlacée à cette autre massive et roide* (Nerval). *Elle fit un pas et se trouva contre Antoine. Il ne voulut pas l'enlacer, il n'eût pu desserrer les bras pour la laisser partir* (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* Retenir sous une étreinte morale, sous une contrainte : *Hommes, je ris des nœuds dont la peur vous enlace* (Hugo). *Et ne croyez pas que nous nous laissions enlacer par les précautions légales et compliquées qu'ont exigées l'organisation de la famille, droits matrimoniaux, tutelles, reprises des hoirs et ayants cause, etc.* (Chateaubriand).

● SYN. : **2** *ceindre, ceinturer ;* **3** *embrasser, étreindre ;* **4** *enchaîner, enserrer, lier, ligoter* (fam.), *museler.*

◆ **s'enlacer** v. pr. (av. 1813, Delille). Se prendre mutuellement dans les bras ; se tenir l'un l'autre par la taille : *Aucun pauvre désir ne gonfle ma poitrine | Lorsque je vois le soir les couples s'enlaçant* (Apollinaire).

enlaidir [ɑ̃lɛdir] v. tr. (de *en-* et de *laid ;* XIIe s., aux sens 1-2). **1.** Rendre laid : *Je regardais sa figure hideuse que mon poing venait d'enlaidir davantage* (Gide). || **2.** *Fig.* Rendre mauvais, dénaturer : *L'appât du gain enlaidit l'homme.*

● SYN. : **1** *défigurer, déparer, gâter ;* **2** *abaisser, avilir, dégrader, rabaisser.* — CONTR. : **1** *agrémenter, embellir, enjoliver, orner, parer ;* **2** *améliorer, amender, élever.*

◆ v. intr. (XIIe s.). Devenir laid : *Cet enfant enlaidit en grandissant.*

● CONTR. : *embellir.*

enlaidissant, e [ɑ̃lɛdisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *enlaidir ;* fin du XIXe s., A. Daudet). Qui rend laid ou vil : *Elle raillait ces démonstrations prolongées, ridicules aux yeux du monde, et pour le moins enlaidissantes* (Daudet).

● SYN. : *avilissant, dégradant.*

enlaidissement [ɑ̃lɛdismɑ̃] n. m. (de *enlaidir ;* 1495, J. de Vignay). Action d'enlaidir, ou le fait de devenir laid : *L'enlaidissement d'une façade.*

enlarme [ɑ̃larm] n. f. (altér. de l'anc. franç. *enarme,* courroie pour passer le bouclier au bras [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; encore dans Cotgrave, 1611], déverbal de *enarmer,* garnir [l'écu] de courroies [fin du XIIe s., J. Bodel], lat. pop. **marmare,* passer à son bras, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et du lat. class. *armus,* jointure du bras et de l'épaule ; 1771, Trévoux, aux sens 1-2). **1.** En termes d'oisellerie, chacune des grandes mailles qui bordent le filet et font office d'anneaux. || **2.** Branche flexible pliée en cerceau, que le pêcheur ajuste au verveux.

enlarmer [ɑ̃larme] v. tr. (de *enlarme,* ou altér. de *enarmer* [v. l'art. précéd.] ; 1688, Fortin). Garnir d'enlarmes : *Enlarmer un verveux.*

enlevage [ɑ̃lvaʒ] n. m. (de *enlever ;* 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2-3, 1870, Larousse). **1.** Dans l'industrie textile, opération par laquelle on enlève une partie de la teinte donnée à un tissu. || **2.** En termes de prestidigitation, opération qui consiste à enlever un objet, notamment une carte, avec la main ouverte. || **3.** Action des rameurs qui précipitent le mouvement des avirons en fin de course.

enlevant, e [ɑ̃lvɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *enlever ;* fin du XIXe s., A. Daudet). Qui excite l'enthousiasme, exalte, transporte (rare) : *Les jolis airs à double sonnerie, dont le mouvement, enlevant et vif, moire d'un frisson de réveil le satin des belles épaules* (Daudet).

enlevé, e [ɑ̃lve] adj. (part. passé de *enlever ;* 1845, Bescherelle). Se dit d'une œuvre d'art exécutée d'un seul jet, avec hardiesse, facilité et brio : *Un morceau de musique enlevé. Une scène comique bien enlevée. Les dessins de Longhi sont des croquetons enlevés à la pierre d'Italie, rehaussés de blanc* [...], *des crayonnages faits avec un crayon facile, heureux* (Goncourt). || *Par extens.* Se dit de toute opération réalisée avec brio : *C'est enlevé, cette démonstration !*

◆ **enlevé** n. m. (début du XXe s.). Manière hardie, facile, heureuse dans l'exécution d'une œuvre d'art : *C'est d'un enlevé, d'un vaporeux* (Colette).

enlèvement [ɑ̃lɛvmɑ̃] n. m. (de *enlever ;* 1551, Godefroy, au sens III, 2 ; sens I, 1, 1611, Cotgrave ; sens I, 2-3 et II, XXe s. ; sens III, 1, fin du XVIe s.).

I. 1. Action d'enlever, d'emporter quelque chose : *L'enlèvement du mobilier par des déménageurs. L'enlèvement des ordures par le service du nettoiement.* || **2.** En termes de commerce, action de prendre livraison d'un produit à partir d'un magasin, d'un dépôt : *L'enlèvement de la marchandise se fera par route.* || **3.** Action de faire disparaître, d'effacer : *L'enlèvement d'une tache.*

II. *Vx.* Action de s'élever dans les airs : *L'enlèvement d'un ballon.*

III. 1. Action de se rendre maître rapidement d'un objectif lors d'une opération militaire : *L'enlèvement d'une tranchée.* || **2.** Action d'arracher une personne aux siens par la force ou la ruse : *Ce faquin d'Arlequin combine l'enlèvement de Colombine* (Verlaine). || *Enlèvement de mineur,* en termes de droit, soustraction d'un mineur à l'autorité des personnes à

qui il est soumis ou confié en vertu de la loi.

● Syn. : **I, 1** *déblaiement, dégagement.* || **III, 1** *prise ;* **2** *kidnapping, rapt ; détournement.*

enlever [ɑ̃lve] v. tr. (de *en,* pron. adverbial de lieu, et de *lever ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens II, 1 [pour un cheval, 1759, Richelet] ; sens I, 1-2, XIII^e s. [pour des marchandises, 1673, Kuhn] ; sens I, 3, 1651, Scarron ; sens I, 4, début du XX^e s. ; sens I, 5, 8 et 10, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1655, Molière ; sens I, 7, 1656, Oudin ; sens I, 9, 1538, R. Estienne [« emporter par la mort », 1635, *Sage Folie*] ; sens I, 11, 1684, La Bruyère ; sens II, 2, 1671, Mme de Sévigné ; sens II, 3, 1878, Acad. [au part. passé, 1845, Bescherelle] ; sens III, 1, 1534, Rabelais ; sens III, 2, 1870, Larousse ; sens III, 3, 1640, Corneille). [Conj. **5 a.**]

I. 1. Retirer une chose de sa place pour la mettre ailleurs : *Enlever une fleur d'un vase. Enlever le tableau du mur, la clef de la serrure. Les domestiques enlevaient le couvert et se retiraient* (Chateaubriand). || **2.** Emporter hors d'un endroit : *Les déménageurs ont enlevé le mobilier de la pièce.* || *Spécialem.* En termes de commerce, prendre livraison d'un produit fini par un moyen de transport quelconque (rail, route, etc.) : *Enlever du gas-oil d'un dépôt.* || *Marchandises à enlever,* marchandises à prendre, à emporter au plus vite : *Allez, enlevez ce lot de couvertures pour cent francs !* || **3.** *Enlever un corps,* porter le cadavre d'une personne pour le conduire à l'église ou au cimetière. || **4.** Ôter un vêtement que l'on porte sur soi : *Enlever ses bas, son chapeau, ses gants. Il se mettait à l'aise, enlevait sa veste...* (Rolland). || **5.** Faire disparaître en supprimant : *Enlever un graffiti d'un mur, un nom d'une liste, un mot d'une phrase. Enlever une tache avec la benzine.* || **6.** *Fig.* Faire cesser, réduire à néant : *Enlever ses illusions à quelqu'un. Enlever le courage.* || **7.** Faire disparaître en arrachant : *Enlever une affiche. Enlever les mauvaises herbes d'un parterre. Enlever les amygdales ;* et au fig. : *Seigneur, enlevez de mon cœur tout ce qui n'appartient pas à l'amour* (Gide). || **8.** Emporter violemment et entraîner avec soi : *Les rivières en crue enlèvent parfois des ponts.* || **9.** Ravir par la ruse ou la force quelqu'un à sa famille ou à ceux qui en ont la garde : *Enlever une jeune fille, un enfant.* || Emporter par la mort : *Mais, si Dieu rappelant le seul être qui l'aime, | T'enlevait ton ami, si je mourais moi-même...* (Lamartine). || **10.** En termes militaires, s'emparer rapidement d'une position, d'un objectif : *Enlever un fort, une tranchée, une ville.* || **11.** *Par extens.* Triompher de ses adversaires dans une compétition ; obtenir un succès avec facilité : *Enlever la majorité des suffrages, un siège de député. Il me dit que je devais enlever, si je voulais, le premier prix d'histoire et de géographie à la fin de l'année* (Renard).

II. 1. Soulever de terre : *Là, des palans enlevaient des fardeaux* (Chateaubriand). *Elle courut aux enfants, prit un des deux derniers [...] et, l'enlevant dans ses bras, elle le baisa passionnément* (Maupassant). || *Enlever son cheval au galop,* le porter avec vigueur en avant. || **2.** *Fig.* Exalter, transporter d'admiration : *Tout, ce soir, dépend de Florine et de Coralie, qui sont ravissantes de grâce et de beauté [...]. Elles peuvent enlever le public* (Balzac). || **3.** *Fig.* En parlant d'une œuvre théâtrale ou musicale, l'exécuter brillamment, avec la facilité d'un virtuose : *Le deuxième acte fut enlevé.* || En parlant d'un dessin, d'une peinture, l'exécuter sans retouche, avec brio : *Ce genre de peintre craintif et minutieux [...] est remplacé par une catégorie de types délurés qui vous enlèvent leur tableau en moins de temps qu'il n'en faut pour en décrire l'abjection* (Lhote).

III. 1. Soustraire à quelqu'un ce qui lui appartient : *Les cambrioleurs ont enlevé tous les bijoux. On lui a enlevé sa roue de secours.* || **2.** *Fig.* Ôter à quelqu'un la jouissance de, le priver de : *Il y a des torts qui enlèvent au pouvoir jusqu'au droit d'avoir raison* (Guizot). || **3.** Emmener une personne avec soi en privant quelqu'un d'autre de sa présence : *Plus de mariage ! C'est ce qui nous enlève nos filles et nous ne les avons plus quand nous mourons* (Balzac). *Je vous enlève votre fille pour deux heures. Il lui a enlevé sa maîtresse.*

● Syn. : **I, 1** *déplacer, emporter, ôter, prélever ;* **2** *déménager, embarquer* (fam.) ; **4** *se débarrasser de, se défaire de, quitter, retirer ;* **5** *barrer, biffer, effacer, gommer, gratter, retrancher ;* **6** *anéantir, détruire ;* **7** *extirper, extraire ;* **8** *arracher, charrier ;* **9** *kidnapper ;* **10** *conquérir, emporter, prendre ;* **11** *décrocher* (fam.), *gagner, rafler* (fam.), *remporter.* || **II, 1** *élever, hisser, monter.* || **III, 1** *dérober, faucher* (pop.), *prendre, voler ;* **2** *déposséder, dépouiller ;* **3** *accaparer, arracher, chiper* (fam.), *souffler* (fam.).

◆ **s'enlever** v. pr. (sens I, 1, 1870, Larousse ; sens I, 2, 1864, Littré ; sens I, 3, 1771, Trévoux ; sens II, 1835, Acad.).

I. 1. Se soulever, se retirer : *Un rayonnage qui se met et s'enlève facilement. L'anorak à fermeture à glissière s'enlève rapidement.* || **2.** Cesser d'être visible, disparaître : *Les taches d'encre s'enlèvent avec un produit spécial.* || **3.** Se vendre vite, facilement : *C'est un article qui s'est enlevé en quelques jours.* || Fam. *Ça s'enlève comme des petits pains,* tout le monde se précipite sur la marchandise pour l'acheter.

II. Exécuter un mouvement de bas en haut ; s'élever dans l'air : *Bombardier qui décolle et s'enlève avec sa cargaison de bombes.* || *Spécialem.* En parlant d'un cheval, se soulever du sol, se dresser, partir au galop : *Mais tout de suite le cheval fouetté s'enlevait, et partait à fond* (Daudet).

● Syn. : **I, 1** *se défaire, s'ôter.* || **II** *décoller, s'envoler.*

enleveur, euse [ɑ̃lvœr, -øz] n. (de *enlever ;* v. 1780, G. de Mirabeau). Personne qui fait un enlèvement (rare) : *Un enleveur d'enfants.*

enlevure [ɑ̃lvyr] n. f. (de *enlever ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *enleveüre* [*enlevure,* 1420, Havard], au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** *Vx.* Sculpture en haut ou demi-relief se détachant sur un fond. || **2.** Retaille de peau pour faire des gants.

enliasser [ɑ̃ljase] v. tr. (de *en-* et de *liasse ;* 1790, Brunot). Mettre, agrafer en liasses (rare) : *Enliasser des billets.*

enlier [ɑ̃lje] v. tr. (de *en-* et de *lier ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « lier ensemble » ; sens actuel, 1676, Félibien). Disposer des matériaux de construction en les plaçant, les uns dans leur longueur, les autres dans leur largeur, de façon à alterner les joints.

enlignement [ɑ̃liɲmɑ̃] n. m. (de *enligner ;* 1839, Boiste, aux sens 1-2). **1.** Action d'enligner des pierres, des briques ; état de ce qui est enligné. || **2.** En reliure, action de placer ligne à ligne les feuillets d'un livre.

enligner [ɑ̃liɲe] v. tr. (de *en-* et de *ligne ;* 1676, Félibien [pour des pièces de bois ; pour des pierres, 1736, Aubin ; en reliure, 1694, Th. Corneille]). Placer bout à bout sur une même ligne.

enlisement [ɑ̃lizmɑ̃] n. m. (de [*s'*] *enliser ;* 1862, V. Hugo). Action de s'enliser (au pr. et au fig.) : *L'enlisement d'une charrette dans la boue. L'enlisement dans la routine, dans la médiocrité.*

enliser [ɑ̃lize] v. tr. (mot normand, de *en-* et de *lise, lize,* sable mouvant [XII^e s.], d'origine obscure ; début du XX^e s.). Enfoncer dans le sable, la glaise, la vase, etc. : *Marthe, excitée, se penche sur son volant, et enlise deux roues de l'auto* (Colette).

● Syn. : *embourber, ensabler, envaser.* — Contr. : *désembourber, désensabler, désenvaser.*

◆ **s'enliser** v. pr. (sens 1, XV^e s., Godefroy, puis début du XIX^e s. [popularisé en 1862 par *les Misérables,* de V. Hugo] ; sens 2-3, début du XX^e s.). **1.** S'enfoncer dans la boue, le sable, la neige, etc. : *Quelquefois le charretier s'enlise avec sa charrette* (Hugo). || **2.** *Fig.* Se laisser entraîner peu à peu sans pouvoir se dégager ; s'enfoncer : *J'étais prêt à sacrifier fortune, avenir, tout, à cette habitude fatale où je m'enlisais un peu plus chaque jour* (Daudet). *Il s'enlisait dans ses dangereuses idées* (Rolland). || **3.** *Fig.* Être

arrêté, immobilisé par des obstacles, des difficultés qui empêchent d'agir : *Il y a des jours impossibles où le travail s'enlise et où tout est difficulté* (Duhamel).

● SYN. : **1** *s'embourber, s'ensabler, s'envaser ;* **2** *s'empêtrer, s'enferrer* (fam.), *s'enfoncer, s'engluer, sombrer ;* **3** *traîner.* — CONTR. : **1** *se désembourber, se désensabler, se désenvaser ;* **2** *se dépêtrer, émerger, se sortir de.*

enlourdir [ɑ̃lurdir] v. intr. (de *en-* et de *lourd ;* 1881, A. Daudet). *Littér.* Devenir lourd, pesant : *Quoique très enlourdie,* [elle] *ne mettait pas plus d'une demi-heure pour faire son tour de ville* (Daudet).

enluminer [ɑ̃lymine] v. tr. (issu, par modification du préf., du lat. *illuminare,* éclairer, rendre lumineux, embellir, orner, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *luminare,* illuminer, dér. de *lumen, luminis,* lumière ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « orner [quelqu'un d'une qualité] » ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « rendre lumineux » ; début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens de « décorer précieusement » ; sens 1, XIII[e] s., *Assises de Jérusalem ;* sens 2, 1636, Monet [*enluminer le nez,* « le rendre rouge, par l'abus du vin », XV[e] s., Basselin] ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Orner de lettres peintes et de miniatures : *Enluminer un manuscrit, un livre d'heures. Parchemin enluminé. Jehan de Villeparisis, avec la même belle H inutile, héraldique, telle qu'on l'admire, enluminée de vermillon ou d'outremer, dans un livre d'heures ou dans un vitrail* (Proust). || *Enluminer une estampe,* y ajouter avec le pinceau des couleurs vives, qui lui donnent de l'éclat par rapport au trait noir. || **2.** *Littér.* Colorer de très vives couleurs : *Une affiche tirée en trois couleurs, la réclame violemment enluminée d'un cirque forain les fit crier d'admiration* (Zola). *Visages populaires* [...], *enluminés de la rougeur d'une pomme mûre* (Proust). || **3.** *Fig.* Parer d'ornements qui ont un éclat d'assez mauvais goût : *Enluminer son style.*

enlumineur, euse [ɑ̃lyminœr, -øz] n. (de *enluminer ;* v. 1268, É. Boileau). Artiste qui a pour métier d'orner un texte d'enluminures : *Il recommençait à signer les paperasses avec une patience d'enlumineur* (Duhamel). *Au Moyen Âge, la profession d'enlumineur se confondait avec celle de calligraphe.*

enluminure [ɑ̃lyminyr] n. f. (de *enluminer ;* 1352, Gay, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1648, Guez de Balzac ; sens 4, 1656, Pascal). **1.** Action, art d'enluminer : *L'enluminure d'un manuscrit, d'un missel.* || **2.** Illustration en couleurs, lettre peinte ou miniature : *Au Moyen Âge, les manuscrits à enluminures sont appelés aussi « manuscrits à peintures ».* || **3.** *Par anal.* Teint vivement coloré : *Le barbon n'est pas moins connu par la confusion et les ténèbres de son esprit que par l'enluminure de son visage* (Balzac). || **4.** *Fig.* En parlant du style, recherche d'ornements de plus ou moins bon goût pour donner de l'éclat.

enluné, e [ɑ̃lyne] adj. (de *en-* et de *lune,* sur le modèle de *ensoleillé ;* av. 1945, G. Duhamel). *Littér.* Éclairé par la lune : *M[me] Pasquier était assise sur le côté de la terrasse qui regardait vers la rivière et vers la plaine enlunée* (Duhamel).

ennéade [enead *ou* ɛnnead] n. f. (bas lat. *enneas, -adis,* neuvaine, neuf jours, gr. *enneas, -ados,* groupe de neuf, neuvaine, de *ennea,* neuf ; 1839, Boiste). Réunion de neuf choses semblables, ou groupe de neuf personnes.

ennéagonal, e, aux [eneagɔnal *ou* ɛnneagɔnal, -o] adj. (de *ennéagone ;* 1864, Littré). Qui présente neuf angles.

ennéagone [eneagɔn *ou* ɛnneagɔn] adj. (du gr. *ennea,* neuf, et de *-gone,* du gr. *gônia,* angle ; milieu du XVI[e] s.). En mathématiques, se dit d'une figure qui comporte neuf angles : *Une pyramide ennéagone.*

◆ n. m. (1690, Furetière). Figure géométrique qui comporte neuf angles : *Étudier un ennéagone irrégulier.*

ennéasyllabe [eneasilab *ou* ɛnneasillab] adj. et n. m. (du gr. *ennea,* neuf, et de *syllabe ;* milieu du XVIII[e] s.). Se dit d'un vers qui a neuf syllabes : *L'ennéasyllabe, qui était assez rare au XVI[e] siècle, a été surtout employé par les symbolistes, et spécialement par Verlaine : « Que ton vers soit la bonne aventureÉparse au vent crispé du matin. »*

ennéatique [eneatik *ou* ɛnneatik] adj. (dér. savant du gr. *ennea,* neuf ; XX[e] s.). En astrologie, se dit des années que l'on compte par neuf.

enneigé, e [ɑ̃neʒe] adj. (de *en-* et de *neige ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *enneigié ; enneigé,* milieu du XVI[e] s. [rare entre le XVI[e] s. et 1877, Littré]). Recouvert de neige : *Dévaler les pentes enneigées.*

enneigement [ɑ̃nɛʒmɑ̃] n. m. (de *enneiger ;* 1911, Larousse). État d'un endroit recouvert par la neige : *L'enneigement d'une route.* || *Bulletin d'enneigement,* bulletin indiquant l'épaisseur de la couche de neige, notamment dans les stations de sports d'hiver.

enneiger [ɑ̃nɛʒe] v. tr. (de *enneigé ;* 1911, Larousse). [Conj. **1 b.**] Recouvrir d'une couche de neige (s'emploie surtout au passif) : *En une nuit, toute la vallée a été enneigée.*

ennemi, e [ɛnmi] n. (lat. *inimicus,* ennemi particulier, puis « ennemi [en général] », et, dans la langue ecclés., « le Diable » [comme adj. : « d'ennemi, hostile, opposé »], de *in-,* préf. à valeur négative, et de *amicus,* ami ; fin du IX[e] s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens I, 1 [dans la locution *lie Deo inimi,* les ennemis de Dieu = les païens ; *inimi,* le Diable, v. 980, *Vie de saint Léger ; enemi,* XI[e] s. ; *ennemi,* début du XIII[e] s.] ; sens I, 2, 1580, Montaigne ; sens II, 1080, *Chanson de Roland* [au sing. collectif, 1549, R. Estienne]).

I. 1. Personne qui veut du mal à quelqu'un, qui est décidée à lui nuire : *Un méchant est l'ennemi de chacun, et l'ennemi de chacun est l'ennemi de tous* (La Mennais). || *Un ennemi public,* un individu très dangereux pour l'ordre social. || *L'ennemi n° 1,* le principal adversaire. || *L'ennemi du genre humain* ou, elliptiq., *l'Ennemi* (avec une majusc.), le diable, Satan : *C'est seulement par la porte de l'orgueil que l'Ennemi pouvait entrer dans son âme* (France). || *Ennemi juré, déclaré,* adversaire acharné qui a juré d'agir sans répit contre quelqu'un ou quelque chose. || **2.** Ce qui est, par sa nature, contraire ou hostile à une chose ou à une personne : *L'Industrie et le Progrès, ces despotiques ennemis de toute pensée* (Baudelaire). *Notre ennemi le plus grand, c'est l'ennui* (Voltaire). || *Le mieux est souvent l'ennemi du bien* (prov.), on risque de détruire ce qui est déjà fait en voulant trop bien faire.

II. Ceux contre lesquels on est en guerre (au plur. ou au sing. collectif) : *Les ennemis ont attaqué par surprise. Marcher à l'ennemi.* || *Passer à l'ennemi,* abandonner son poste de combat pour rejoindre le camp de l'adversaire, déserter ; au *fig.,* trahir la cause pour laquelle on combattait. || Fig. *C'est autant de pris sur l'ennemi,* c'est déjà autant de gagné, quoi qu'il puisse advenir ensuite.

● SYN. : **I, 1** *adversaire, antagoniste.* || **II** *adversaire.* — CONTR. : **I** *adepte, ami, partisan.* || **II** *allié.*

◆ n. et adj. (v. 1400, Chr. de Pisan). Celui, celle qui éprouve de l'aversion, une antipathie plus ou moins vive pour certaines choses : *Rallions-nous d'un bout de la France à l'autre contre les ennemis de nos libertés* (Chateaubriand). *Par principe, il est ennemi de tout conformisme* (ou *l'ennemi de tout conformisme*).

◆ adj. (sens 1, v. 1207, Villehardouin ; sens 2, fin du XVI[e] s. ; sens 3, 1564, *Indice de la Bible*). **1.** Qui fait preuve d'hostilité, de haine : *Frères ennemis. Je lui reproche d'être impie et ennemie des prêtres* (France). || **2.** Qui est défavorable, contraire : *Ô rage ! Ô désespoir ! Ô vieillesse ennemie !* (Corneille). || **3.** Composé d'ennemis, ou qui appartient à l'ennemi : *L'armée ennemie. Les troupes ennemies. Canons ennemis.*

● SYN. : **2** *hostile, malfaisant, néfaste, pernicieux ;* **3** *adverse.* — CONTR. : **2** *ami, bienfaisant, favorable ;* **3** *allié.*

● REM. Le complément de l'adjectif, construit normalement avec *de (Les belettes sont ennemies des oiseaux),* s'est construit au XVII[e] s. avec la prép. *à :*

Une autre belette, aux oiseaux ennemie (La Fontaine).

enniaiser [ɑ̃njɛze] v. tr. (de *en-* et de *niais ;* av. 1850, Balzac). *Vx.* Rendre niais, sot : *L'amour l'enniaisait encore davantage, il n'osa pas dire un mot* (Balzac).

ennième ou **énième** [enjɛm] adj. (de *n* [lettre servant, en mathématiques, à désigner un nombre indéterminé], d'après *deuxième, troisième,* etc. ; 1834, G. Esnault). Qui occupe le rang symbolisé par la lettre *n,* surtout lorsque *n* figure un nombre indéterminé, mais important : *Arrivé à l'ennième coup de la partie d'échecs que joue la connaissance avec l'être, on se flatte qu'on est instruit par l'adversaire* (Valéry). *C'est la ennième fois que je le répète.*

ennoblir [ɑ̃nɔblir] v. tr. (de *en-* et de *noble ;* XIIIe s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1456, E.-J. Tardif ; sens 3, milieu du XVe s., J. de Bueil). **1.** *Class.* Conférer le titre de noble à quelqu'un : *La cérémonie turque pour ennoblir le Bourgeois se fait en danse et en musique* (Molière). || **2.** *Fig.* Donner de la dignité morale ; faire croître en grandeur morale : *Quand, ainsi qu'un poète, il descend dans les villes | Il ennoblit le sort des choses les plus viles* (Baudelaire). *Pour corrompre et pour ennoblir les âmes, l'amour, dira-t-on, vaut la gloire. Non pas !* (Barrès). || **3.** Donner un air noble, un air de dignité, de grandeur : *Un pli d'amertume, qui donnait au visage une sévérité farouche, ennoblissait la grande bouche aux lèvres mal dessinées* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *élever, grandir, magnifier, rehausser.* — CONTR. : **2** *abaisser, avilir, dégrader, déshonorer, rabaisser.*

ennoblissement [ɑ̃nɔblismɑ̃] n. m. (de *ennoblir ;* milieu du XIVe s., au sens de « embellissement » ; 1518, *Coutumier général,* au sens de « anoblissement » ; sens actuel, 1636, Monet). Action de rendre digne, de conférer une grandeur morale à quelqu'un ou à quelque chose : *La persécution est un germe d'ennoblissement pour les proscrits* (Fourier).

• SYN. : *élévation, glorification.* — CONTR. : *abaissement, avilissement, déchéance.*

ennoyage [ɑ̃nwajaʒ] n. m. (de *en-noyer ;* 1870, Larousse, au sens de « sorte de gouttière que forment parfois les plis d'une couche géologique » ; sens 1-2, XXe s.). **1.** Invasion d'une région continentale par la mer. || *Une côte d'ennoyage,* littoral qui résulte d'une remontée du niveau de la mer. || **2.** Disparition progressive d'une structure géologique dans les terrains sédimentaires environnants.

ennoyer [ɑ̃nwaje] v. tr. (de *en-* et de *noyer ;* XVIe s., écrit *ennoier,* au sens de « submerger »). En parlant de la mer, recouvrir une région continentale.

ennuager [ɑ̃nɥaʒe] v. tr. (de *en-* et de *nuage ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, av. 1890, Maupassant ; sens 3, XXe s.). [Conj. **1 b.**] **1.** Couvrir d'un nuage, de nuages. (S'emploie surtout au passif en ce sens.) || **2.** *Par anal.* Recouvrir, entourer de quelque chose de vaporeux, de léger comme un nuage : *Elle* [...] *souleva sur l'oreiller sa tête ennuagée de dentelles* (Maupassant). *Elle avait mis à sa libre allure de jeune fille le masque frivole d'une mondaine, et ennuagé son corps souple du fouillis des choses à la mode* (Barrès). *Je trouvais la duchesse ennuagée dans la brume d'une robe en crêpe de Chine gris* (Proust). || **3.** *Fig.* Assombrir par un souci : *La maladie a ennuagé le bonheur de ce jeune couple.*

◆ **s'ennuager** v. pr. (1920, Gide). Se couvrir de nuages : *Ils n'avaient pas remarqué que l'horizon s'ennuageait* (Martin du Gard).

• SYN. : *s'assombrir, se couvrir.*

ennui [ɑ̃nɥi] n. m. (déverbal de *ennuyer ;* XIIe s., Godefroy, aux sens 1 et 3 ; sens 2, XIIIe s., La Curne ; sens 4, début du XXe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Violent désespoir, grand tourment moral : *Dans l'Orient désert quel devint mon ennui !* (Racine). *Aussi comprend-on que Françoise avait pu dépérir, les premiers jours, en proie à un mal qu'elle appelait elle-même l'ennui, l'ennui dans ce sens énergique qu'il a chez Corneille ou sous la plume des soldats qui finissent par se suicider parce qu'ils « s'ennuient » trop après leur fiancée, leur village* (Proust). || **2.** Lassitude causée par l'inaction, la monotonie, l'absence d'intérêt pour toute chose : *Durant les noirs ennuis des neigeuses soirées* (Baudelaire). *L'âme seulette a mal au cœur d'un ennui dense* (Verlaine). || *Spécialem.* Malaise moral, mélancolie vague des romantiques : *Il* [Chateaubriand] *a comme engendré cet ennui incurable, mélancolique, sans cause, si souvent doux et enchanteur dans son expression* (Sainte-Beuve). *Il s'avouait mal le sentiment nouveau qui bientôt envahit son âme, car il ne tenait rien en si grand'honte que l'ennui, ce mal secret dont les beaux appétits insouciants de sa jeunesse, puis la dure nécessité, l'avaient préservé jusqu'alors* (Gide). || **3.** Contrariété passagère : *Après deux heures de délai, d'ennui et d'impatience* (Chateaubriand). || **4.** *Fam.* Désagrément occasionné par un contretemps, par une difficulté : *Je voudrais bien vous recevoir, mais l'ennui c'est que je dois m'absenter pour quelque temps.*

• SYN. : **2** *abattement, cafard* (fam.), *dégoût, hypocondrie, mélancolie, spleen ;* **3** *désagrément, mécontentement, souci, tracas ;* **4** *anicroche* (fam.), *embêtement* (fam.), *empoisonnement* (fam.), *hic* (fam.), *pépin* (fam.). — CONTR. : **2** *allégresse, euphorie, gaieté, joie, plaisir, satisfaction.*

◆ **ennuis** n. m. pl. (sens 1, 1787, Féraud [quelques exemples dès le XIIe s.] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Soucis de la vie quotidienne qui ôtent la bonne humeur ou la tranquillité d'esprit : *Il a des ennuis de santé, d'argent.* || **2.** Fam. *Avoir des ennuis avec quelqu'un,* être dans une situation difficile créée par le comportement de quelqu'un : *Il a des ennuis avec son fils.* || *Par euphémisme.* Avoir des démêlés avec quelqu'un : *Il a eu des ennuis avec la police, avec la douane.*

• SYN. : **1** *difficulté, embarras, préoccupation, tracas.*

ennuyant, e [ɑ̃nɥijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ennuyer ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *anoiant* [*ennuyant,* v. 1530, C. Marot], au sens de « fâcheux, importun » ; sens actuel, 1677, Miege). *Vx.* En parlant d'une personne ou d'une chose, qui ennuie, fatigue, qui provoque une contrariété passagère : *On ne laissa pas de la trouver fort laide et ennuyante* (Hamilton). *Un temps ennuyant. Il est ennuyant d'attendre.*

ennuyé, e [ɑ̃nɥije] adj. (part. passé de *ennuyer ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « recru de fatigue » ; sens 1, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, 1891, Huysmans). **1.** *Littér.* Sur lequel pèse l'ennui : *Lorsque, par un décret des puissances suprêmes, | Le Poète apparaît en ce monde ennuyé...* (Baudelaire). || **2.** Qui est soumis à des tracas et en éprouve de la lassitude : *Un visage d'homme ennuyé.* || **3.** Qui manifeste le désagrément, les soucis : *Un air ennuyé.* || **4.** Qui éprouve des contrariétés dans la vie quotidienne, dans une occupation quelconque : *Il est bien ennuyé ; il ne pourra pas partir en vacances à la date prévue.*

• SYN. : **2** *préoccupé, soucieux, tourmenté, tracassé ;* **4** *contrarié, désolé, embêté* (fam.), *navré.* — CONTR. : **2** *gai, insouciant, joyeux ;* **3** *jovial, réjoui ;* **4** *content, heureux, satisfait.*

ennuyer [ɑ̃nɥije] v. tr. (bas lat. *inodiare,* formé sur la loc. du lat. class. *in odio esse,* être un objet de haine, de la prép. *in,* dans, de *odium,* haine, et de *esse,* être ; 1080, *Chanson de Roland,* au part. passé, écrit *ennuiet,* au sens de « recru de fatigue » ; à l'infin., aux sens 1, 3-4, XIIe s., *Roncevaux,* comme v. tr. et v. impers., écrit *enuier, anuier* [*ennuyer,* XIIIe s.] ; sens 2, v. 1265, J. de Meung). [Conj. **2 a.**] **1.** *Class.* Causer une vive douleur, un tourment insupportable à : *Nous sommes extrêmement ennuyés de la perte que nous avons faite* [la mort d'un ami] (Malherbe). || Impers. *Il m'ennuie de,* il m'est odieux, insupportable : *Il m'ennuie plus que je ne puis vous le dire d'être trois semaines sans avoir de vos nouvelles* (Sévigné). || **2.** *Class.* Causer un dégoût profond : *En ces occasions, ennuyé de supplices, | Ayant puni les chefs, il pardonne aux complices* (Corneille). || **3.** Causer de la lassitude ou du dégoût par sa monotonie ou son absence d'inté-

rêt : *Cette longue course, qu'il faisait deux fois par jour, ne l'ennuyait jamais* (Zola). || **4.** Causer une vive contrariété, du tracas ; importuner : *Oh ! je sais bien que je t'ennuie, lui disait-elle, que je te fatigue* (Daudet) ; impers. : *Il nous ennuyait de n'avoir pas eu de vos nouvelles* (Flaubert).

• SYN. : **3** *fatiguer, lasser, peser, rebuter ;* **4** *assommer, barber* (fam.), *embêter* (fam.), *empoisonner* (fam.), *enquiquiner* (pop.), *raser* (pop.). — CONTR. : **3** *amuser, charmer, désennuyer, distraire, divertir, égayer, plaire ;* **4** *intéresser, passionner, satisfaire.*

◆ **s'ennuyer** v. pr. (sens 1 et 3, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1610, d'Urfé ; sens 4, av. 1870, Mérimée). **1.** *Class.* Éprouver de la contrariété due à l'impatience : *Seigneur, le Roi s'ennuie et vous tardez beaucoup* (Corneille). || **2.** Class. et littér. *S'ennuyer de* (et l'infinitif), éprouver la contrariété de : *Je m'ennuie de voir que vous ne recevez encore que mes lettres des chemins* (Sévigné). *Le jour où tu t'ennuieras d'être poursuivi par tes créanciers, viens te cacher dans les bleuets* (Musset). || **3.** Éprouver de la lassitude morale, du dégoût : *On peut rêver quelque chose de plus terrible qu'un enfer où l'on souffre, c'est un enfer où l'on s'ennuie* (Hugo). *Le médecin dit que je peux bricoler quand je m'ennuie* (Renard). || **4.** *S'ennuyer de quelqu'un,* éprouver du regret de son absence : *Je m'ennuie beaucoup de vous, pour me servir d'une ellipse que vous affectionnez* (Mérimée).

• SYN. : **3** *se barber* (fam.), *s'embêter* (fam.), *s'empoisonner* (fam.), *se morfondre ;* **4** *languir de.*

• REM. **1.** Avec un infinitif complément, on peut dire *s'ennuyer à* si l'on veut marquer la continuation, la durée de l'action : *Je m'ennuie à attendre ; s'ennuyer de* si l'on veut marquer que l'action va bientôt prendre fin : *Je m'ennuie d'attendre.*

2. L'emploi comme impersonnel *il m'ennuie de* est vieilli.

ennuyeusement [ɑ̃nɥijøzmɑ̃] adv. (de *ennuyeux ;* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy, écrit *anieusement,* au sens de « de mauvaise grâce » ; écrit *ennuyeusement,* au sens de « d'une façon douloureuse », 1273, Adenet ; sens actuel, 1596, Hulsius). De façon ennuyeuse (rare) : *Il déclame ennuyeusement des vers.*

ennuyeux, euse [ɑ̃nɥijø, -øz] adj. (bas lat. *inodiosus,* de *in-,* préf. à valeur intensive, et de *odiosus,* odieux, désagréable, dér. de *odium,* haine ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *annuus* [*ennuyeux,* fin du XIIe s.], au sens 1 ; sens 2-3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** *Class.* Insupportable à force d'être pénible : *Le souvenir de ces merveilles | Fait qu'ici tout m'est ennuyeux* (Corneille). || **2.** Se dit d'une chose qui cause du souci, du tracas, qui provoque de la mauvaise humeur : *Une démarche ennuyeuse. La première communion au lycée me sembla une formalité ennuyeuse* (Mauriac). || **3.** Se dit d'une chose qui cause de la lassitude par sa monotonie : *Voici les palais de Louis XIV, longues casernes à courtisans, roides, glaciales, ennuyeuses* (Hugo). *Une conversation ennuyeuse.*

• SYN. : **2** *assommant* (fam.), *déplaisant, désagréable, embêtant* (fam.), *empoisonnant* (très fam.), *fastidieux, pénible, préoccupant.* — CONTR. : **2** *agréable, amusant, charmant, passionnant, plaisant.*

◆ adj. et n. (fin du XIIe s., comme adj., et 1740, Acad., comme n.). Se dit d'une personne qui engendre l'ennui, qui cause de la lassitude, qui fatigue : *Tout ennuyeux devrait être mis hors la loi* (Sue).

• SYN. : *casse-pieds* (pop.), *crampon* (fam.), *enquiquineur* (pop.), *raseur* (fam.).

énonçable [enɔ̃sabl] adj. (de *énoncer ;* 1845, Richard de Radonvilliers). Qui peut être énoncé : *Un raisonnement énonçable en trois propositions.*

énoncé [enɔ̃se] n. m. (part. passé substantivé de *énoncer ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3-4, milieu du XXe s.). **1.** Chose que l'on énonce par la parole ou par l'écrit ; termes dans lesquels on l'énonce : *L'ignorance du langage s'oppose à l'exactitude des énoncés appréciatifs* (Lamennais). || *Spécialem.* Texte, termes d'une loi, d'un jugement : *Platon sait mettre de l'agrément jusque dans l'énoncé d'une loi* (Chateaubriand). *Écouter l'énoncé d'un acte.* || **2.** En mathématiques, ensemble des données d'un problème que l'on doit résoudre, d'un théorème que l'on doit démontrer. || *Par extens.* Se dit d'une question dont les données ont la forme d'un problème de mathématiques : *Nous avons donc à résoudre des problèmes dont les données et l'énoncé varient à chaque instant d'une manière imprévue* (Valéry). || **3.** En logique, proposition considérée indépendamment de l'affirmation ou de la négation qui s'y attache. || **4.** En linguistique, séquence de paroles d'un locuteur précédée et suivie d'un silence. || Résultat de l'activité du locuteur sous forme d'une certaine phrase de discours (par opposition à l'*énonciation*).

• SYN. : **1** *énonciation, expression, formule, terme.*

énoncer [enɔ̃se] v. tr. (francisation, d'après *annoncer,* du lat. *enuntiare,* exprimer par des mots, exposer, dévoiler, révéler, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *nuntiare,* faire savoir, dér. de *nuntius,* annonciateur, messager ; fin du XIVe s., puis 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). [Conj. **1 a.**] **1.** Formuler par la parole ou par l'écrit, d'une manière nette et précise : *La manière dont il énonce ses pensées leur donne de la force* (Acad.). || **2.** Spécialem. *Énoncer un problème, une proposition,* en mathématiques, en indiquer toutes les données et signaler les inconnues qu'on se propose de déterminer.

• SYN. : **1** *exposer, exprimer ; articuler, prononcer.*

◆ **s'énoncer** v. pr. (sens 1, 1659, Molière ; sens 2, 1674, Boileau). **1.** *Class.* S'exprimer par la parole : *Apprenez, sotte, à vous énoncer moins vulgairement* (Molière). || **2.** Être exprimé, formulé : *Ce que l'on conçoit bien, s'énonce clairement* (Boileau).

énonciatif, ive [enɔ̃sjatif, -iv] adj. (lat. *enuntiativus,* qui énonce, de *enuntiatum,* supin de *enuntiare* [v. ÉNONCER] ; fin du XIVe s., puis 1542, Changy, au sens de « qui révèle, annonce » ; sens actuel, 1789, Beauzée et Marmontel). Qui a le caractère de l'énoncé : *Un style énonciatif.* || *Proposition énonciative* (par opposition à *interrogative* ou *exclamative*), celle qui contient l'expression d'un jugement sans nuance affective d'interrogation ou d'exclamation.

énonciation [enɔ̃sjasjɔ̃] n. f. (lat. *enuntiatio,* exposé, énoncé d'un jugement, proposition, de *enuntiatum,* supin de *enuntiare* [v. ÉNONCER] ; v. 1361, Oresme, aux sens 1 et 5 ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1960). **1.** Action d'énoncer : *L'énonciation de la pensée.* || **2.** *Spécialem.* Déclaration faite dans un acte juridique. || **3.** *Class.* Manière d'énoncer : *Ses manières* [de Barbezieux] *et son énonciation aisée avaient la force de l'éloquence* (Saint-Simon). || **4.** En linguistique, forme de la réaction du sujet parlant à une impulsion et qui consiste dans la combinaison de signes linguistiques et d'autres signes de caractère non linguistique. || **5.** Ensemble des termes par lesquels on formule une idée, on exprime un jugement : *L'histoire est la simple énonciation du vrai, dont la poésie est une imitation exagérée* (Michelet).

• SYN. : **1** *expression, formulation ;* **5** *énoncé.*

énoper v. tr. V. ÉNOUER.

énophtalmie [enɔftalmi] n. f. (du gr. *en,* dans, et de [*ex*]*ophtalmie ;* XXe s.). Enfoncement pathologique du globe oculaire dans l'orbite.

• CONTR. : *exophtalmie.*

enorgueillir [ɑ̃nɔrgœjir] v. tr. (de *en-* et de *orgueil ;* 1538, R. Estienne). [Conj. : v. *finir.*] Rendre orgueilleux ; gonfler de vanité : *Ses succès l'ont enorgueilli.*

◆ **s'enorgueillir** v. pr. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *soi enorguillir ; soi enorgueillir,* v. 1207, Villehardouin). Tirer une fierté de : *On est des gens de même amitié et qui s'enorgueillissent, s'attendrissent d'un noble sentiment commun* (Barrès).

• SYN. : *se glorifier, se gonfler.*

énorme [enɔrm] adj. (lat. *enormis,* qui est contre la règle, qui sort des proportions, d'une grandeur ou d'une grosseur démesurée, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de

norma, équerre, règle, loi ; v. 1355, Bersuire, au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 3, 1856, Flaubert). **1.** Qui dépasse de beaucoup les dimensions habituelles : *Le séquoia est un arbre énorme. Ils reverront le fleuve échappé des grands monts | Où nage en mugissant l'hippopotame énorme* (Leconte de Lisle). *Trois énormes vapeurs s'en allaient à la queue leu leu* (Maupassant). || **2.** Qui sort des règles habituelles, communes : *Décidément la dépêche ne m'avait pas menti : mon petit acte obtenait un succès énorme* (Daudet). *Cette mortalité par les maladies qu'on ne soigne pas est énorme chaque année* (Loti). *Une foule énorme. Une faute énorme.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Qui est surprenant, qui déconcerte : *Ce que vous dites là, c'est énorme !* || Fam. *Un type énorme,* un individu dont la personnalité est remarquable par quelque côté.

● Syn. : **1** *colossal, démesuré, gigantesque, immense, monumental ;* **2** *extraordinaire, fantastique, formidable* (fam.), *inouï, phénoménal* (fam.), *prodigieux ;* **3** *ahurissant* (fam.), *effarant, renversant.*

◆ n. m. (1853, Flaubert). Ce qui est énorme : *Aimer le colossal, l'énorme.*

énormément [enɔrmemɑ̃] adv. (de *énorme ;* v. 1340, J. Le Fèvre, écrit *énormement* [*énorméement,* 1549, R. Estienne ; *énormément,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** D'une manière excessive : *Il a grossi énormément.* || **2.** *Fam.* Beaucoup : *Ce nouvel art d'aimer consomme énormément de paroles évangéliques à l'œuvre du diable* (Balzac).

énormité [enɔrmite] n. f. (lat. *enormitas,* irrégularité, grandeur ou grosseur démesurée, de *enormis* [v. ÉNORME] ; v. 1220, G. de Coincy, au sens de « crime énorme » ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, v. 1355, Bersuire ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** État de ce qui frappe par sa grandeur, sa grosseur, sa quantité : *L'énormité d'une taille.* [Il] *refusait à Lousteau de l'argent en objectant l'énormité des avances déjà faites* (Balzac). || **2.** Caractère de ce qui impressionne par son importance, sa gravité, ses conséquences : *Bien que l'énormité des événements de nos jours ait rapetissé les événements passés...* (Chateaubriand). *L'énormité d'un crime, d'une faute.* || **3.** *Fig.* Chose extravagante, propos hors de la bienséance ou de la vraisemblance : *Je jure de ne nommer à personne, pas même à mon mari, la personne de qui j'aurai su les énormités que vous allez me confier* (Balzac).

● Syn. : **1** *gigantisme, grosseur, vastitude ;* **3** *extravagance.*

enostose [enɔstoz] n. f. (du gr. *en,* dans, et de [*ex*]*ostose ;* 1836, Acad.). Tumeur du canal médullaire des os.

énouage [enwaʒ] n. m. (de *énouer ;* 1870, Larousse). Opération préliminaire de l'apprêtage des draps, qui consiste à enlever les nœuds ou les corps étrangers qui se montrent à la surface.

énouer [enwe] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *nouer ;* 1723, Savary des Bruslons [probablem. plus anc., v. l'art. suiv.]). Débarrasser une étoffe des nœuds et des corps étrangers qui se trouvent à sa surface.

● Rem. On dit aussi ÉNOPER (de *é-* et de l'anc. franç. *noppe,* bourre, nœud à la surface du drap et qu'on enlève par la tonte [v. 1350, Poerck], moyen néerl. *noppe,* flocon de laine ; 1864, Littré).

énoueur, euse [enwœr, -øz] n. (de *énouer ;* XVII[e] s., H. Roy). Personne qui énoue.

énoyautage [enwajotaʒ] n. m. (de *énoyauter ;* 1910, Larousse). Opération par laquelle on énoyaute les fruits.

énoyauter [enwajote] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *noyau ;* 1910, Larousse). Ôter le noyau des fruits : *Énoyauter des prunes pour faire de la confiture.*

● Rem. On dit plus souvent DÉNOYAUTER.

énoyauteur [enwajotœr] n. m. (de *énoyauter ;* 1910, Larousse). Appareil permettant d'enlever le noyau de certains fruits.

enquérir [ɑ̃kerir] v. tr. (réfection de *enquerre,* d'après *quérir ;* début du XIII[e] s., *Guillaume de Dole,* au sens 1 ; sens 2, 1606, Nicot). [Conj. **13.**] **1.** *Class.* Interroger quelqu'un, le faire parler au sujet d'une chose qu'on veut savoir : *Il me dit qu'il avait été enquis sur le même sujet de votre part* (Malherbe). || **2.** *Auj.* En termes de procédure civile, interroger quelqu'un sur quelque chose : *Le témoin, enquis sur son âge, ses qualités...*

◆ **s'enquérir** v. pr. (sens 1-2, v. 1460, G. Chastellain). **1.** *S'enquérir de quelque chose,* s'informer d'une chose, en faisant des recherches, en interrogeant : *S'enquérir de la santé de quelqu'un, de la véracité d'un fait. L'une de ses sœurs, nommée Cécile, s'enquit auprès de la sainte pour savoir combien de jours cette maladie durerait* (Huysmans). *Ah ! pourquoi Julius ne s'est-il pas enquis plutôt de ses recherches scientifiques* (Gide). || **2.** *S'enquérir de quelqu'un,* chercher à avoir de ses nouvelles : *Vingt fois la mère de Charlotte s'était enquise de mes parents et m'avait mis sur la voie des révélations* (Chateaubriand). *La célèbre actrice dont il s'enquit à ses voisins* (Balzac). *Je m'approchai, leur souris, leur parlai, m'enquis de chacun longuement* (Gide).

● Syn. : **1** *se renseigner ;* **2** *s'inquiéter.*

enquerre [ɑ̃kɛr] v. tr. (lat. pop. **inquaerere,* réfection, d'après *quaerere,* chercher, du lat. class. *inquirere,* rechercher, chercher à découvrir, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *quaerere ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « demander [quelque chose] » ; sens actuel, 1690, Furetière). *Armes à enquerre,* se dit des armes qui contreviennent à dessein aux règles héraldiques, afin de pousser le lecteur à s'enquérir de cette singularité.

enquête [ɑ̃kɛt] n. f. (lat. pop. **inquaesita,* fém. substantivé du part. passé de **inquaerere* [v. ENQUERRE] ; fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens, écrit *enqueste* [*enquête,* XVII[e] s.], au sens de « question, demande » ; sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2, 1845, Bescherelle [« recherche qui se fait par ordre de justice », début du XIII[e] s.] ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Recherche pour connaître la vérité ou s'informer de ce qu'on ignore par l'interrogation ou l'audition de différentes personnes et l'étude de documents divers : *L'enquête menée par un journal littéraire auprès d'une centaine d'écrivains.* || *Enquête parlementaire,* enquête menée par une commission désignée par le Parlement. || **2.** En termes de procédure pénale, investigations menées par les officiers de police judiciaire pour rechercher le ou les coupables d'un crime ou d'un délit, sous le contrôle ou les instructions directes du procureur de la République. || En termes juridiques, procédure permettant à un plaideur de faire, par témoins, la preuve de ses prétentions. || *Enquête ordinaire,* enquête ordonnée par une décision de justice qui a désigné un magistrat pour entendre les témoins. || *Enquête sommaire,* enquête effectuée à l'audience devant les magistrats qui jugeront du litige. || *Enquête administrative,* publicité donnée à des projets de l'Administration afin de recueillir des informations sur les intérêts des particuliers qui risquent d'être lésés. || **3.** Procédure de collecte de faits par le moyen de questionnaires en vue de conclusions scientifiques. || *Enquête sociologique,* description des faits sociaux après une investigation systématique au moyen de monographies ou de sondages. || *Enquête d'opinion,* investigation, au moyen de sondages par questionnaires auprès d'un échantillon de population représentatif, pour connaître l'état de l'opinion sur un problème particulier.

● Syn. : **1** *sondage.*

enquêter [ɑ̃kete] v. intr. (de *enquête ;* fin du XII[e] s., Godefroy, comme v. tr., écrit *enquester,* au sens de « chercher, demander » ; comme v. intr., au sens actuel, 1907, Larousse, écrit *enquêter* [une première fois, sous la forme *inquester,* à la fin du XIV[e] s.]). Procéder à une enquête.

◆ **s'enquêter** v. pr. (sens 1, écrit *s'enquester* [*s'enquêter,* XVII[e] s.], 1538, R. Estienne ; sens 2, 1553, *Bible Gérard*). **1.** *Class.* S'informer, aller s'enquérir : *Vous pourrez vous enquêter de mon humeur et de mon caractère* (Marivaux). || **2.** Class. *Ne point s'enquêter,* ne pas prendre en considération, ne pas se soucier : « *Mais quand on est*

innocent ? — N'importe, ils ne s'enquêtent point de cela » (Molière).

enquêteur, euse [ãketœr, -øz] n. et adj. (de *enquête ;* v. 1283, Beaumanoir, écrit *enquesteur* [*enquêteur,* XVIIe s.], au sens 1 [« juge, commissaire aux enquêtes »] ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Personne qui procède à une enquête judiciaire. || **2.** Personne qui participe à une enquête scientifique.

enquêtrice [ãkɛtris] n. f. (variante du fém. de *enquêteur,* milieu du XXe s.). Femme dont la profession est de faire des enquêtes pour des études sociologiques ou des études de marché.

enquiller [ãkije] v. tr. (de *en-* et de *quille,* au sens argotique de « jambe » ; sens 1, 1847, Esnault ; sens 2, 1863, Esnault ; sens 3, 1870, Esnault). **1.** *Arg.* et *vx.* Cacher un objet volé entre ses cuisses. || **2.** *Arg.* Enfiler, s'engager dans : *Enquiller une rue.* || **3.** Mettre un vêtement : *Enquiller un fendard.*

◆ v. intr. (XVIIIe s.). Entrer : *J'enquille dans sa cabriole* (chanson du XVIIIe s.).

◆ **s'enquiller** v. pr. *Arg.* S'introduire dans un endroit : *S'enquiller dans la maison.*

enquilleuse [ãkijøz] n. f. (de *enquiller ;* 1725, Granval). *Arg.* Voleuse qui dissimule ses larcins dans une poche ménagée sous sa jupe.

enquinauder [ãkinode] v. tr. (de *en-* et de *quinaud ;* 1675, La Fontaine). *Vx.* Enjôler, duper : *Elle avait été si honnête et si polie que je fus enquinaudé* (La Fontaine).

• SYN. : *embobiner* (fam.), *entortiller* (fam.).

enquiquinant, e [ãkikinã, -ãt] adj. (part. prés. de *enquiquiner ;* 1844, Flaubert). *Fam.* Qui cause une contrariété, des ennuis : *Un individu enquiquinant. Une affaire enquiquinante.*

• SYN. : *agaçant, assommant, barbant* (fam.), *embêtant* (pop.), *empoisonnant* (très fam.), *gênant, importun.*

enquiquinement [ãkikinmã] n. m. (de *enquiquiner ;* début du XXe s.). *Fam.* Ennui, tracas : *Avoir des enquiquinements avec ses voisins.*

enquiquiner [ãkikine] v. tr. (de *en-* et de l'onomatop. *kik-* [qu'on retrouve dans l'arg. *kiki,* cou, gorge) ; 1877, Zola, au sens 1 [probablem. bien antérieur, v. ENQUIQUINANT] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** *Fam.* Causer de l'ennui, une vive contrariété, importuner : *Ce qui l'enquiquinait le plus, c'était un petit tremblement de ses deux mains* (Zola). *Ah ! ils m'enquiquinent à la fin, tous ces gens qui viennent vous vanter l'abside de Notre-Dame et le jubé de Saint-Étienne-du-Mont !* (Huysmans). || **2.** *Fam.* Ne tenir aucun compte de l'opinion de quelqu'un : *Mais, je l'enquiquine, la police, à pied, à cheval et en voiture* (Duhamel).

• SYN. : **1** *agacer, barber* (fam.), *embêter* (pop.), *empoisonner* (très fam.), *ennuyer, fatiguer, lasser, raser* (pop.), *tanner* (très fam.).

enquiquineur, euse [ãkikinœr, -øz] n. (de *enquiquiner ;* XXe s.). *Fam.* Personne qui enquiquine : *Envoyer promener un enquiquineur.*

enracinement [ãrasinmã] n. m. (de *enraciner ;* XVIe s., Godefroy, aux sens 1-2). **1.** Action de faire prendre racine à une plante : *L'enracinement d'un arbre.* || **2.** *Fig.* Action de fixer ou de se fixer profondément dans l'esprit ou dans le cœur : *L'enracinement d'une erreur.*

• SYN. : **2** *implantation.* — CONTR. : **1** *déracinement.*

enraciner [ãrasine] v. tr. (de *en-* et de *racine ;* v. 1175, Chr. de Troyes, comme v. intr., au sens de « prendre racine » [au pr. et au fig.], et comme v. tr., au sens 3 ; sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Faire prendre racine à une plante : *Enraciner un rosier.* || **2.** Établir d'une manière définitive dans un lieu ; attacher à un pays d'une manière profonde et durable (surtout au part. passé) : *Afin de demeurer de près ou de loin enraciné dans cette terre* (Fromentin). *Et l'on sentait sa vie si bien enracinée dans ce petit coin de terre qu'il n'aurait jamais la force de s'en arracher* (Daudet). || **3.** *Fig.* Fixer profondément et de manière durable dans l'esprit ou le cœur : *Combien il est difficile de rétablir la vérité, quand une erreur est enracinée* (Chateaubriand).

• SYN. : **2** *incruster ;* **3** *ancrer, implanter.* — CONTR. : **1** *déraciner, extirper ;* **2** *arracher.*

◆ **s'enraciner** v. pr. (fin du XIIIe s., J. de Condé). Prendre racine (au pr. et au fig.) : *Le chiendent s'enracine rapidement. Vers toi sur qui l'oubli s'enracine et séjourne* (Hugo).

enragé, e [ãraʒe] adj. (part. passé de *enrager ;* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *enragié,* au sens de « qui a perdu la raison » ; sens 1, v. 1265, J. de Meung, écrit *enragié* [*enragé,* 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1530, Palsgrave ; sens 3, v. 1155, Wace ; sens 4, 1552, R. Estienne). **1.** Qui est atteint de la maladie de la rage : *On nous tue dans les rues comme des chiens enragés* (Vigny). || Fig. *Manger de la vache enragée,* mener une vie misérable, souffrir de privations : *Il mangera bien un peu de vache enragée ; mais il apprendra la vie* (Balzac). *Alors commença pour lui cette terrible vie de vache enragée qui vous brise tout de suite ou vous bronze à jamais* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Animé d'un zèle effréné, d'une passion exclusive et sans retenue : *Une vieille fille* [...], *calviniste enragée, issue d'une famille de gentilshommes charentais* (Daudet). *Ma cousine était une royaliste enragée, c'était la fille du marquis de Féterne, qui joua un certain rôle dans la guerre des Chouans* (Proust). || **3.** Class. *Être enragé de, que,* être violemment irrité de, de ce que : *Le chevalier est bien enragé de n'être pas brigadier* (Sévigné). || **4.** *Class.* Qui dépasse la mesure : *Il fait une dépense enragée* (Sévigné).

• SYN. : **2** *acharné, fanatique, frénétique, passionné.*

◆ adj. et n. (1538, R. Estienne [comme n.]). *Fig.* Qui fait preuve d'une violente avidité, d'un vif acharnement : *Des sauterelles enragées, qui mangent jusqu'aux rideaux des fenêtres* (Daudet). *Je vais rester au pont, moi-même, pour tâcher d'arrêter ces enragés* (Stendhal).

• SYN. : *déchaîné, forcené, furieux, mordu* (fam.).

enrageant, e [ãraʒã, -ãt] adj. (part. prés. de *enrager ;* 1690, Furetière). *Fam.* Qui provoque la colère ; qui cause un vif dépit (rare) : *On dirait que je ne peux plus la fâcher, c'est enrageant* (Colette).

enragement [ãraʒmã] n. m. (de *enrager ;* av. 1370, Machaut, aux sens 1-2). **1.** État de celui qui enrage (rare) : *Une espèce d'enragement contre la malchance* (Zola). || **2.** État, caractère de celui qui est enragé (rare) : *Avec son enragement de vieille révolutionnaire* (Zola).

enrager [ãraʒe] v. intr. (de *en-* et de *rage ;* v. 1130, *Eneas,* au sens de « devenir fou, perdre la raison » ; sens 1, 1598, G. Bouchet [au part. passé, v. 1265, J. de Meung] ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot [*enrager de ; enrager après,* début du XVIIe s., Malherbe] ; sens 3, v. 1165, Chr. de Troyes). [Conj. **1 b.**] **1.** *Class.* Être atteint de la maladie de la rage : *Si l'on ne donne à boire à ces chiens, ils enrageront* (Acad., 1762). || **2.** *Class.* Éprouver un furieux désir : *Tantale enrage de manger* (Scarron). || *Enrager après,* être pris d'une vive passion pour : *L'un enrage après les femmes ; l'autre veut toujours avoir le ventre à table* (Malherbe). || **3.** *Littér.* Éprouver une violente irritation, une pénible contrariété : *J'enrageais de la fuite des heures* (Gide). || *Faire enrager quelqu'un,* provoquer son irritation en le taquinant, en le contrariant : *Elle prenait ses leçons assez consciencieusement, à part quelques moments de malice diabolique, pour faire enrager son maître* (Rolland).

◆ v. tr. (1870, Larousse). *Littér.* En parlant de choses, faire éprouver une violente irritation à quelqu'un, le mettre en colère : *Ce qui nous enrage, c'est que cela n'est même pas vrai* (Zola). *Ce qui m'enrageait, beaucoup plus que la privation d'enfant, c'était de n'avoir pas eu toutes les choses essentielles, entre autres cette immense révélation sur la vie* (Montherlant).

◆ **s'enrager** v. pr. (début du XIIIe s., au sens de « être saisi d'un violent transport de colère » ; sens actuel, fin du XIXe s.). *Littér.* S'acharner vivement, s'exciter : *Il s'enrageait à faire mieux, à écrire de grandes choses. Et toujours il échouait* (Rolland).

enraiement n. m. V. ENRAYEMENT.

enrailler [ɑ̃raje] v. tr. (de *en-* et de *rail ;* XXᵉ s.). Dans les chemins de fer, mettre sur rails : *Enrailler un wagon.*

enramer [ɑ̃rame] v. tr. (de *en-* et de l'anc. franç. *ram,* branche, rameau [v. 980, *Passion du Christ*], lat. *ramus,* mêmes sens ; 1611, Cotgrave). *Vx.* Garnir de branches coupées avec leurs feuilles : *Il lui fredonnait le couplet : on dit qu'en étant général d'armée — la tête enramée — avec du laurier* (Daudet).

enrayage [ɑ̃rɛjaʒ] n. m. (de *enrayer* 1 ; 1826, Mozin, au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XXᵉ s. ; sens I, 3, 1932, Larousse ; sens II, XXᵉ s.).

I. 1. Dispositif qui a pour effet d'empêcher le mouvement de rotation d'une roue de véhicule. || **2.** Blocage accidentel des roues d'un véhicule, dû à une action trop énergique des freins. || **3.** Accident qui bloque momentanément le fonctionnement d'une arme à feu.

II. Fixation des rayons d'une roue dans le moyeu et dans la jante.

enrayement [ɑ̃rɛjmɑ̃] n. m. (de *enrayer* 1 ; 1812, Boiste, écrit *enraiement* [*enrayement,* 1870, Larousse], au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Action d'enrayer ; résultat de cette action : *L'enrayement d'une épidémie.* || **2.** En mécanique, arrêt accidentel d'un mécanisme.

• REM. On écrit aussi ENRAIEMENT.

1. enrayer [ɑ̃rɛje] v. tr. (de *en-* et de *rai,* rayon de roue ; 1552, R. Estienne, au sens I, 1 ; sens I, 2, XXᵉ s. ; sens I, 3, fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon ; sens I, 4, 1611, Cotgrave ; sens I, 5, 1761, Rousseau ; sens II, 1680, Richelet). [Conj. **2 b.**]

I. 1. *Vx.* Faire obstacle au mouvement normal d'une roue en entravant les rayons. || *Par extens.* Freiner, arrêter le mouvement d'un véhicule qui roule : *Enrayer une carriole.* || *Absol.* Freiner : *Un quart de lieue plus loin, on enraie ; la route va rejoindre la rivière par une pente escarpée* (Hugo). || **2.** Entraver le fonctionnement d'une arme à feu : *Enrayer le barillet d'un revolver.* || **3.** *Fig.* et *vx.* Empêcher quelqu'un de faire quelque chose, de poursuivre ce qu'il a entrepris : *Il faut faire aux grands parleurs ce qu'on fait aux roues des carrosses : il les faut enrayer* (Ménage). *Si, au lieu d'enrayer M. de Saint-André, je le poussais à fricoter tout son avoir* (Theuriet). || **4.** *Fig.* Arrêter dans son cours ou dans son développement : *Et ça a le précieux avantage d'enrayer la marche d'affaires qui iraient toutes seules sans cela* (Courteline). *Enrayer une maladie.* || **5.** *Absol.* Abandonner une habitude, une action entreprise : *Tout autre à la place de Lévis aurait enrayé : mais ce diable d'homme avait d'invincibles habitudes de dépense, quelque chose dans les mains qui les empêchait de se fermer* (Daudet). *Je parlais surtout pour Hubert, pour qu'il enraie s'il est encore temps* (Mauriac).

II. Monter les rayons d'une roue.

• SYN. : **I, 4** *briser, entraver, étouffer, juguler, paralyser.*

◆ **s'enrayer** v. pr. (sens 1, av. 1880, Flaubert ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** Arrêter par freinage son mouvement de progression : *Nous laissant glisser sur le derrière en nous enrayant des pieds et nous retenant des mains* (Flaubert). || **2.** En parlant surtout d'une arme à répétition, cesser de fonctionner par suite d'un accident qui en bloque le mécanisme.

2. enrayer [ɑ̃rɛje] v. tr. (de *en-* et de *raie,* sillon [v. ce mot] ; XIIIᵉ s., écrit *enroier* [*enrayer,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). [Conj. **2 b.**] **1.** Tracer le premier sillon dans une terre qu'on va labourer : *Enrayer un champ.* || **2.** *Enrayer les sillons,* labourer en formant un ados au milieu.

1. enrayure [ɑ̃rɛjyr] n. f. (de *enrayer* 1 ; 1676, Félibien, au sens II, 2 ; sens I, 1740, Acad. ; sens II, 1, 1690, Furetière).

I. *Vx.* Ce qui sert à enrayer une roue, à bloquer accidentellement le fonctionnement d'un mécanisme.

II. 1. En charpente, assemblage de pièces de bois qui rayonnent autour d'un centre. || *Plancher à enrayures,* plancher dont les solives sont disposées en forme de rayons. || **2.** Pan de charpente sur lequel s'appuie la croupe d'un comble.

2. enrayure [ɑ̃rɛjyr] n. f. (de *enrayer* 2 ; 1680, Richelet). Le premier sillon tracé dans un champ.

enrégimentement [ɑ̃reʒimɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *enrégimenter ;* 1866, Goncourt, au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré). **1.** Action de grouper des unités militaires par régiment. || **2.** *Péjor.* Action de grouper des individus et de les soumettre à une discipline stricte : *L'horreur du bohème pour l'enrégimentement dans un bureau* (Goncourt).

• SYN. : **2** *embrigadement.*

• REM. On a dit aussi ENRÉGIMENTATION (1870, Larousse) : *Il y a des gens qui ont le prestige de l'enrégimentation révolutionnaire, du combat, et de la prison* (Vallès).

enrégimenter [ɑ̃reʒimɑ̃te] v. tr. (de *en-* et de *régiment ;* 1722, *Mémoires de Trévoux,* au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** *Vx.* Incorporer un individu, une unité dans un régiment : *Enrégimenter les jeunes recrues.* || **2.** *Péjor.* Faire entrer dans un groupe, un parti, une coterie : *Enfin, on vous enrégimente dans cette fameuse Internationale, cette armée de brigands dont le rêve est la destruction de la société* (Zola). *Hitler avait réussi à enrégimenter un grand nombre d'Allemands dans le parti nazi.*

• SYN. : **1** *enrôler, racoler, recruter ;* **2** *embrigader.*

enregistrable [ɑ̃rəʒistrabl] adj. (de *enregistrer ;* 1580, Montaigne). Que l'on peut ou que l'on doit enregistrer : *Une température enregistrable. Un événement enregistrable.*

enregistrement [ɑ̃rəʒistrəmɑ̃] n. m. (de *enregistrer ;* 1310, Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1800, Boiste ; sens I, 3, milieu du XXᵉ s. ; sens I, 4, 1863, Littré ; sens II, 1, 1870, Larousse ; sens II, 2, début du XXᵉ s.).

I. 1. Action de consigner sur un registre ; résultat de cette action : *L'enregistrement des naissances, des décès.* || *Spécialem.* Inscription sur un registre de la nature et de l'origine de certains documents : *L'enregistrement du courrier.* || **2.** Formalité administrative consistant en l'inscription sur des registres officiels des actes et déclarations de mutation, moyennant le paiement de certains droits. || *Bureau de l'enregistrement,* et absol., *l'Enregistrement,* administration qui s'occupe de l'enregistrement de ces actes : *L'administration civile a été obligée de coiffer tout son monde avec des képis, depuis le cantonnier jusqu'au receveur de l'Enregistrement* (Daudet). || **3.** *Enregistrement des bagages,* opération par laquelle un transporteur prend à sa charge le transport des bagages que les voyageurs ne gardent pas avec eux. || **4.** *Par extens.* Action de relever par écrit des faits, des paroles, pour en garder la trace, le souvenir ; résultat de cette action : *Un dictionnaire doit être un enregistrement très étendu des usages de la langue* (Littré).

II. 1. Action de noter, au moyen d'un appareil enregistreur, certains phénomènes physiques, chimiques, physiologiques, etc., dont l'observation directe serait difficile ou impossible : *L'enregistrement des battements du cœur.* || **2.** Ensemble des techniques permettant de fixer le son de la voix, les paroles, les bruits sur un support matériel, disque, film ou bande, afin de les conserver et de les reproduire à volonté : *L'enregistrement d'une chanson.* || *Enregistrement mécanique,* procédé dans lequel les signaux émis, les sons sont conservés par une déformation mécanique permanente imprimée dans le sillon d'un disque. || *Enregistrement optique,* procédé dans lequel la conservation des signaux est assurée par la variation de transparence d'un film. || *Enregistrement magnétique,* procédé qui assure la conservation des signaux sous forme d'une aimantation variable opérant dans un milieu ferromagnétique. || Le morceau ainsi enregistré : *« Mon enregistrement était mauvais ? — Très bon, parfait. — Alors pourquoi l'a-t-on changé ? »* (Malraux).

• SYN. : **I, 4** *inventaire, relevé, répertoire.*

enregistrer [ɑ̃rəʒistre] v. tr. (de *en-* et de *registre* : XIIe s., *Vie d'Édouard le Confesseur*, au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1615, Pasquier [pour des bagages, 1948, Larousse] ; sens I, 3, v. 1360, Froissart ; sens II, 1, 1870, Larousse [art. *enregistreur*] ; sens II, 2-3, début du XXe s.).

I. 1. Inscrire sur un registre officiel : *Enregistrer une naissance.* || *Spécialem.* Inscrire sur un registre la nature et l'origine de certains documents dans l'ordre chronologique de leur départ ou de leur arrivée : *Enregistrer le courrier.* || **2.** Procéder à l'enregistrement d'un acte, d'un contrat, etc., moyennant un droit fiscal : *Faire enregistrer un acte de partage.* || *Faire enregistrer des bagages,* les faire peser, étiqueter, et recevoir un récépissé permettant de les récupérer à l'arrivée du moyen de transport qui les a acheminés. || **3.** Prendre en note, par écrit, pour en conserver la trace, le souvenir : *Racine a enregistré fidèlement les actes les plus significatifs que lui* [à Mithridate] *attribue l'histoire* (Lemaitre). || *Fig.* Garder fidèlement la mémoire exacte de quelque chose, pour en tenir compte : *Voici un supplice que j'enregistre parmi ceux que je ne souhaite pas à mes pires ennemis* (Hugo). *Mais je suis tout prêt à en accepter un autre ! s'écria-t-il avec une vivacité que Jacques ne put s'empêcher d'enregistrer avec plaisir* (Martin du Gard).

II. 1. Fixer une information sur un support matériel, disque, film ou bande, pour la conserver et la reproduire éventuellement à volonté : *L'électrocardiographe enregistre les pulsations du cœur.* || **2.** Fixer le son ou l'image, ou les deux ensemble, sur un disque, sur une bande magnétique ou sur film, pour les diffuser ultérieurement, ou pour les reproduire industriellement : *Enregistrer un concert. Enregistrer au magnétophone une conversation. Enregistrer une émission de télévision pour la diffuser en différé.* || **3.** En parlant d'un artiste, réciter, interpréter pour un enregistrement : *Chanteur qui enregistre son dernier récital ;* et absol. *Il a enregistré tout l'après-midi.*

• SYN. : **I, 3** *consigner, inscrire, mentionner, noter, relever, répertorier, retenir, transcrire.*

enregistreur, euse [ɑ̃rəʒistrœr, -øz] n. (de *enregistrer ;* 1310, *Ordonnance royale* [rare av. 1829, Boiste]). *Vx.* Personne qui enregistre, qui note quelque chose : *Saint Louis* [...] *n'était que l'enregistreur des volontés publiques* (Proudhon).

◆ adj. (1864, Littré). **1.** Se dit d'un appareil qui inscrit d'une façon continue ou intermittente une mesure, un phénomène dont l'observation directe serait difficile ou impossible : *Un thermomètre enregistreur.* || **2.** *Caisse enregistreuse,* appareil permettant d'enregistrer au fur et à mesure le montant des achats faits par chaque client et d'en faire le total, ainsi que de calculer le montant de la recette pendant un temps donné.

◆ **enregistreur** n. m. (1864, Littré). Appareil qui permet de fixer la trace des variations que peut présenter un phénomène quelconque : *Un enregistreur de vitesse. Comme une onde sonore s'en va émouvoir, à travers l'espace, un enregistreur* (Barrès). || *Enregistreur de temps,* appareil qui imprime automatiquement le jour, le quantième du mois, l'heure et la minute sur une carte de pointage.

enrênement [ɑ̃rɛnmɑ̃] n. m. (de *enrêner ;* 1908, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action d'enrêner. || **2.** Système de courroies ou de cordelettes permettant d'enrêner un cheval.

enrêner [ɑ̃rɛne] v. tr. (de *en-* et de *rêne ;* v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *enreignier,* au sens de « mettre les rênes à » ; écrit *enrêner,* au sens actuel, 1755, *Encyclopédie*). *Enrêner un cheval,* fixer les rênes de manière que la tête de l'animal soit maintenue dans une certaine position ou que son corps soit astreint à travailler dans une certaine attitude afin de favoriser le développement de certains muscles.

enrésinement [ɑ̃rezinmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *résine ;* 1930, Larousse). Action d'introduire des essences résineuses dans un taillis-sous-futaie.

enrhumable [ɑ̃rymabl] adj. (de *enrhumer ;* av. 1922, Proust). Sujet à s'enrhumer : *Docteur, je suis extrêmement rhumatisant et enrhumable* (Proust).

enrhumer [ɑ̃ryme] v. tr. (de *en-* et de *rhume ;* v. 1180, Marie de France, au part. passé, écrit *anrimé* [*enrumé,* v. 1380, *Aalma ; enrheumé,* 1549, R. Estienne ; *enrhumé,* XVIIe s.] ; à l'infin., 1636, Monet). Provoquer un rhume : *J'étais sensible au froid à ce point qu'un peu d'eau tombée sur mon pied, lorsque je faisais ma toilette, m'enrhumait* (Gide).

◆ **s'enrhumer** v. pr. (fin du XVe s., écrit *s'enrimer ; s'enrhumer,* 1658, Scarron). Prendre un rhume : *Il est vrai que cet imbécile a mouillé ma chemise, dit Catherine, et que je m'enrhume* (France).

enrichi, e [ɑ̃riʃi] adj. (part. passé de *enrichir ;* XIIe s., au sens 1 [comme n., 1800, Boiste ; *nouvel enrichi,* « nouveau riche », milieu du XVIIIe s.] ; sens 2-3, 1580, Montaigne ; sens 4, v. 1946). **1.** Se dit d'une personne dont la richesse a été acquise rapidement et récemment : *Un commerçant enrichi ;* et substantiv. : *Les enrichis de la dernière guerre.* || **2.** Qui s'est accru d'un bien nouveau ; dont la qualité est rehaussée par une chose qui vient s'ajouter en ornement : *Un musée enrichi d'une nouvelle collection.* || **3.** Se dit d'une chose dont la valeur a été augmentée par quelque chose de précieux : *Un livre enrichi d'un fermoir en or.* || **4.** Se dit d'un corps dont l'un des composants est dans une proportion plus forte, plus riche que la normale : *De l'uranium enrichi.*

enrichir [ɑ̃riʃir] v. tr. (de *en-* et de *riche ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain ; sens 3, 1572, Amyot ; sens 4, 1549, R. Estienne ; sens 5, fin du XIXe s.). **1.** Rendre riche : *Le krach qui a ruiné tant de personnes acheva de l'enrichir* (Bourget). || Accroître la richesse, l'importance, la valeur de : *Enrichir un musée.* || **2.** Accroître la valeur d'une chose en la garnissant, l'ornant d'objets précieux : *La valeur du mobilier qui enrichissait ce joyau de la Renaissance* [il s'agit d'un château] (Balzac). || **3.** *Fig.* Étendre le domaine, la capacité de : *Enrichir une science. Enrichir une langue en y introduisant de nouveaux mots. Enrichir son esprit de nouvelles connaissances.* || **4.** Rehausser la qualité de quelque chose en l'ornant : *Ce monument qui serait surmonté par une urne et enrichi d'une inscription* (Flaubert) ; et au fig. : *Enrichir son style.* || **5.** Augmenter la teneur d'un minerai en enlevant les parties stériles.

• SYN. : **2** *rehausser ;* **3** *accroître, compléter, développer, élargir, étoffer ;* **4** *enjoliver, fleurir.* — CONTR. : **1** *appauvrir, dépouiller, ruiner.*

◆ **s'enrichir** v. pr. (sens 1, v. 1355, Bersuire ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Faire fortune : *Pour s'enrichir, il s'agit de jouer de grands coups* (Balzac). || **2.** Accroître sa richesse, sa valeur, son importance : *La pinacothèque s'est enrichie de deux Rembrandts.*

enrichissant, e [ɑ̃riʃisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *enrichir ;* milieu du XIXe s.). Qui apporte à l'esprit ou au cœur un enrichissement ; qui permet de cultiver les facultés intellectuelles : *Un spectacle enrichissant, une conversation enrichissante.*

enrichissement [ɑ̃riʃismɑ̃] n. m. (de *enrichir ;* XIIIe s., Godefroy, au sens de « richesses » ; sens 1, 1787, Féraud ; sens 2, fin du XVIe s. ; sens 3, 1530, Palsgrave ; sens 4, XXe s.). **1.** Action de s'enrichir : *Un enrichissement scandaleux. Ce caractère positif s'accusa sous LouisPhilippe, où l'on vit enfin l'enrichissement se proposer sans vergogne et sans fard comme suprême leçon, vérité dernière, moralité définitive d'un demi-siècle d'expériences politiques et sociales* (Valéry). || Action d'augmenter la richesse de : *L'enrichissement du pays nécessite le développement de son industrie.* || **2.** *Fig.* Action de développer, d'orner en pourvoyant de nouvelles ressources : *Les poètes du XVIe siècle se préoccupèrent de l'enrichissement de la langue française.* || **3.** Ce qui enrichit, contribue à donner plus de valeur (au pr. et au fig.) : *Les récents enrichissements d'une collection. Les revers sont souvent un enrichissement.* || *Spécialem.* et *vx.* Garniture destinée à rehausser le colo-

ris, l'éclat d'un tissu, d'une peinture : *La dorure était un enrichissement recherché.* || **4.** Opération qui consiste à accroître la teneur du minerai sortant de la mine.

enrobage [ɑ̃rɔbaʒ] n. m. (de *enrober ;* 18 juin 1867, *Moniteur universel,* au sens 1 ; sens 2, 12 juin 1874, *Journ. officiel* [pour la viande] ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Action d'enrober : *L'enrobage de matériaux dans une couche protectrice.* || En pharmacie, action de recouvrir des pilules d'une couche de sucre, d'argent, d'or, etc. || **2.** *Spécialem.* Procédé de conservation des fruits par revêtement d'une fine couche protectrice, de paraffine ou de matière plastique. || **3.** Action d'envelopper le cigare avec la feuille de tabac extérieure. (On dit aussi, dans ce sens, ROBAGE.)

• REM. On dit aussi ENROBEMENT [ɑ̃rɔbmɑ̃] n. m. (sens 1-2, 1888, Larousse ; sens 3, fin du XIXe s.).

enrober [ɑ̃rɔbe] v. tr. (de *en-* et de *robe ;* v. 1180, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1858, Legoarant ; sens 3, 1890, *Dict. général ;* sens 4, début du XXe s.). **1.** *Vx.* Envelopper d'une robe ou d'un vêtement analogue : *Les deux autres étaient enrobés de noir* (Le Roy). || **2.** Recouvrir d'une enveloppe qui dissimule ou qui protège : *Fruits enrobés de sucre glacé. Bonbon enrobé de chocolat.* || En cuisine, recouvrir un aliment de pâte à frire. || *Spécialem.* Recouvrir d'une enveloppe protectrice pour conserver la fraîcheur de l'objet : *Enrober des fruits de paraffine.* || *Enrober des fûts, des caisses,* les couvrir d'une enveloppe spéciale qui les dispense d'une visite à la douane. || **3.** Entourer le corps d'un cigare d'une feuille de tabac appelée *robe.* || **4.** *Fig.* Masquer ce qu'on a à dire de propos qui en modifient le ton ou la portée : *Enrober les faits de commentaires tendancieux. Enrober des reproches de termes affectueux.*

enrobeuse [ɑ̃rɔbøz] n. f. (de *enrober ;* XXe s.). Appareil utilisé en confiserie pour couvrir certains produits d'une couche de caramel ou de chocolat.

enrochement [ɑ̃rɔʃmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *roche ;* 1729, Bélidor, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Assise de gros quartiers de roches dures ou de blocs de béton, établie au fond de l'eau pour supporter une construction et la protéger de l'attaque des eaux, ou dans un sol instable pour en affermir les bases : *Les sables du quartier Saint-Georges n'ont pu être vaincus que par un enrochement sur béton* (Hugo). || **2.** Agglomérat de grains de poudre à l'intérieur de l'étui des cartouches ou des douilles d'obus.

enrocher [ɑ̃rɔʃe] v. tr. (de *en-* et de *roche ;* 1465, Godefroy, au sens de « mettre sous roche » ; milieu du XVIe s., au sens de « transformer en rocher, en pierre » ; sens actuel, 1838, Acad.). Procéder à l'enrochement d'une pile de pont, d'un mur de quai, d'une jetée.

enrôlé, e [ɑ̃role] adj. et n. (part. passé de *enrôler ;* XVIe s., comme adj. ; comme n., fin du XVIIe s., Saint-Simon). Qui est inscrit sur les rôles de l'armée ou de la marine : *Un enrôlé volontaire.*

• SYN. : *engagé, recrue.*

enrôlement [ɑ̃rolmɑ̃] n. m. (de *enrôler ;* 1285, Godefroy, écrit *enroulement,* au sens de « action d'enregistrer [des personnes, etc.] » ; écrit *enrôlement,* au sens 1, 1559, Amyot [« acte certifiant l'inscription », 1718, Acad.] ; sens 2, XXe s.). **1.** Action d'enrôler ou de s'enrôler ; inscription d'une recrue sur les rôles de l'armée : *L'enrôlement de marins.* || Acte certifiant cette inscription. || **2.** *Par anal.* et *péjor.* Action d'amener quelqu'un à s'affilier à un groupement, à un parti.

• SYN. : **1** *engagement, recrutement ;* **2** *embrigadement.*

enrôler [ɑ̃role] v. tr. (de *en-* et de *rôle ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *enroller,* au sens de « faire entrer [quelque chose] dans les rôles de l'Échiquier » ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1, écrit *enrouler* [*enrôler,* 1464, Bartzsch ; pour un soldat, début du XVIe s.] ; sens 2, 1553, *Bible Gérard*). **1.** Inscrire sur un rôle, notamment sur les rôles de l'armée : *Enrôler les appelés.* || *Vx.* Amener à s'engager dans l'armée. || **2.** *Par anal.* Affilier à un groupement ; faire adhérer à un parti : *Il enrôla tous les amours-propres dans cette ligue insensée* (Chateaubriand). *C'est un bon cavalier et un gaillard de cœur, on peut l'enrôler dans notre bande* (Mérimée).

◆ **s'enrôler** v. pr. (sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Se faire inscrire sur les rôles de l'armée. || **2.** S'affilier à un groupement : *Quand j'avais son âge, je m'étais enrôlé dans une association de ce genre* (Gide).

enrôleur [ɑ̃rolœr] n. m. (de *enrôler ;* 1660, Oudin). *Vx.* Celui qui racolait les recrues pour l'armée de l'Ancien Régime.

enroué, e [ɑ̃rwe] adj. (part. passé de *enrouer ;* XIIe s., aux sens 1-2). **1.** Qui souffre d'un enrouement : *Un orateur enroué.* || **2.** Qui manifeste l'enrouement : *Dans huit jours, vous n'y penserez plus, reprit-il, avec sa voix enrouée* (Vigny).

• SYN. : **2** *éraillé, rauque, voilé.* — CONTR. : **2** *clair, éclatant, sonore.*

enrouement [ɑ̃rumɑ̃] n. m. (de *enrouer ;* XVe s., *Dict. général*). Altération de la voix, qui est caractérisée par un changement anormal de timbre, de tonalité et de hauteur : *Être atteint d'un enrouement chronique.*

enrouer [ɑ̃rwe] v. tr. (de *en-* et de l'anc. adj. *roi,* rauque [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], enroué [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], *ro,* enroué [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *raucus,* enroué, au cri rauque ; XIIe s., *Lapidaire* de Marbode, comme v. intr., écrit *enroer* [*enrouer,* XIIIe s.], au sens de « s'enrouer » ; comme v. tr., au sens actuel, milieu du XIIIe s.). Rendre la voix sourde et voilée : *La fumée nous a enroués.*

◆ **s'enrouer** v. pr. (1549, R. Estienne). Devenir enroué : *Je m'enroue à répéter le roucoulement qui les rassemble* [les pigeons], *ils ne m'obéissent pas* (Colette). || En parlant des choses, émettre un bruit analogue à celui d'une personne enrouée : *Dans cette grande plaine où l'autan froid se joue, | Où par les longues nuits la girouette s'enroue* (Baudelaire).

enrouiller [ɑ̃ruje] v. tr. (de *en-* et de *rouille ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au part. passé, écrit *anrehuillié* [*enruillié,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *enrouillé,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 ; XIIIe s., Du Cange, au part. passé, au sens de « qui a perdu sa force morale » ; sens 2, 1541, Calvin, au part. passé [à l'infin., 1718, Acad. ; comme v. pr., 1680, Richelet]). **1.** Faire rouiller (vieilli) : *L'humidité enrouille le fer.* || **2.** *Fig.* Laisser dans un état de stagnation intellectuelle : *Tout le savoir enrouillé des pédants* (Molière). *L'oisiveté enrouille l'esprit.*

◆ v. intr. (XIIIe s.). *Class.* Se couvrir de rouille : *Ne laissez pas enrouiller vos belles armes* (Chapelain).

enroulé, e [ɑ̃rule] adj. (part. passé de *enrouler ;* XXe s.). *Dossier enroulé,* nom donné, en raison de leur forme, à certains dossiers de chaise, de fauteuil ou de lit de l'époque Louis XVI à la Restauration.

enroulement [ɑ̃rulmɑ̃] n. m. (de *enrouler ;* 1641, Havard, au sens 3 ; sens 1-2, 1671, Pomey). **1.** Action d'enrouler, de s'enrouler : *L'enroulement d'une bande magnétique. L'enroulement du serpent sur lui-même.* || **2.** État de ce qui est enroulé : *Un enroulement de rubans de plusieurs couleurs.* || *Spécialem.* Ensemble des conducteurs formant un même circuit dans un appareil ou une machine électrique. || **3.** Objet disposé en spirale : *Bordures de buis formant des enroulements.* || *Spécialem.* En architecture, motif d'ornementation caractéristique de l'art baroque et consistant en volutes, rinceaux ou cartouches.

enrouler [ɑ̃rule] v. tr. (doublet de *enrôler ;* début du XIVe s., écrit *enrooler* [*enrouler,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1459, Du Cange, écrit *enroller* [*enrouler,* 1671, Pomey] ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Former un rouleau ou une spirale : *Enrouler une feuille de papier. La couleuvre enroule son corps.* || **2.** Rouler plusieurs fois une chose autour de quelque chose : *Enrouler une bande autour de sa jambe. Cette bourrasque qui enroulait trois fois autour de son chapeau son voile de gaze bleue* (Daudet). || **3.** Garnir tout autour par un mouvement tournant : *Enrouler un*

enfant dans des couvertures. Un voile vert sans fin enroule sa toque étroite (Colette).

• SYN. : **1** *bobiner, lover, pelotonner, rouler ;* **3** *ceindre, ceinturer, entourer.*

◆ **s'enrouler** v. pr. (sens 1, 1834, Landais ; sens 2, XX[e] s. ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Se mettre en rond sur soi-même : *Le chat s'enroule dans une corbeille.* || **2.** Mettre une chose autour de son corps : *S'enrouler dans un drap.* || **3.** Se disposer en spirale autour de quelque chose : *Le film s'enroule mal. Les hommes sont des toupies, il ne s'agit que de trouver la ficelle qui s'enroule à leur torse, s'écria-t-il* (Balzac).

• SYN. : **1** *se pelotonner* (fam.) ; **2** *s'entortiller, s'envelopper.*

enrouleur, euse [ɑ̃rulœr, -øz] adj. (de *enrouler ;* 1870, Larousse). Qui sert à enrouler : *Cylindre enrouleur.*

◆ **enrouleur** n. m. (sens 1-2, milieu du XX[e] s.). **1.** En mécanique, système composé d'un galet libre sur son axe et d'un contrepoids qui oblige le galet à s'appliquer sur une bande ou une courroie. || **2.** En électricité, appareil comportant un tambour sur lequel est enroulée une longueur de conducteur souple momentanément inutilisée.

enrouloir [ɑ̃rulwar] n. m. (de *enrouler ;* milieu du XX[e] s.). Cylindre sur lequel sont enroulées les étoffes, dans les industries du tissage.

enrubanner [ɑ̃rybane] v. tr. (de *en-* et de *ruban ;* 1532, Godefroy, au part. passé ; à l'infin., 1773, Beaumarchais). Garnir, orner de rubans : *Enrubanner un chapeau. De fringants poneys enrubannés* (Fournier). || *Spécialem.* Orner du ruban d'une décoration : *Sa boutonnière enrubannée, où toutes les académies des sciences avaient mis leurs couleurs...* (Daudet). || *Enrubanner une canne à pêche,* la ligaturer d'une extrémité à l'autre avec un ruban de soie, recouvert ensuite d'un vernis.

enrue [ɑ̃ry] n. f. (de *en,* prép., et de *rue,* à cause de l'aspect du sillon ; 1703, d'après Trévoux, 1721). Sillon composé de plusieurs raies de terre relevées par la charrue.

E. N. S. [əɛnɛs] n. f. (milieu du XX[e] s.). Sigle de *École normale supérieure.*

ensablement [ɑ̃sabləmɑ̃] n. m. (de *ensabler ;* 1673, J.-B. Colbert, au sens 2 ; sens 1, 1864, Littré). **1.** Action d'ensabler, ou le fait de s'ensabler : *Procéder à l'ensablement d'un terrain de jeu. L'ensablement d'un port.* || **2.** Lieu envahi par le sable : *J'étais descendu avec un livre jusqu'aux ensablements de la Loire* (Daudet). || Immobilisation par un amas de sable : *L'ensablement d'un navire échoué.*

ensabler [ɑ̃sable] v. tr. (de *en-* et de *sable ;* 1531, La Grise, comme v. intr., au sens de « s'échouer sur le sable » ; comme v. tr., au sens 1, v. 1585, Cholières ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, XX[e] s.). **1.** Couvrir de sable : *Ensabler une allée.* || Ensevelir dans le sable : *Ils eurent le cœur de l'ensabler toute vivante* (Barbey d'Aurevilly). || *Spécialem.* Engorger en recouvrant de sable : *Les crues ensablent l'embouchure du fleuve.* || **2.** Faire échouer une embarcation sur le sable : *Ensabler sa barque sur une plage.* || **3.** Immobiliser un véhicule dans un amoncellement de sable : *Ensabler une voiture dans une dune mouvante.*

◆ **s'ensabler** v. pr. (sens 1, 1604, Pallet ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, début du XX[e] s.). **1.** Être progressivement obstrué par le sable : *Le port du Havre a tendance à s'ensabler.* || **2.** S'échouer sur le sable : *Le bac s'est ensablé.* || **3.** S'enfouir dans le sable, en parlant de poissons : *Chacun n'a qu'une pensée : se faire le plus plat possible, s'enfouir sous la terre, comme s'ensablent les soles à la marée basse* (Martin du Gard).

ensaboter [ɑ̃sabɔte] v. tr. (de *en-* et de *sabot ;* 1661, Racine, au part. passé, au sens de « chaussé de sabots » ; à l'infin., au sens actuel, 1822, *Encycl. méthodique*). Fixer un projectile sur une pièce de bois appelée *sabot,* pour en assurer la position.

ensachage [ɑ̃saʃaʒ] n. m. (de *ensacher ;* 1920, *Omnium agricole,* aux sens 1-2). **1.** Action de mettre en sacs, par un procédé manuel ou mécanique. || **2.** Méthode consistant à protéger les fruits en les plaçant dans des petits sachets de papier ou d'étoffe.

ensacher [ɑ̃saʃe] v. tr. (de *en-* et de *sac ;* v. 1220, G. de Coincy, écrit *ensachier ; ensacher,* v. 1400, E. Deschamps). Mettre dans un sac, à la main ou mécaniquement : *Le vieil homme ensachait de la farine* (Van der Meersch).

ensacheur, euse [ɑ̃saʃœr, -øz] n. (de *ensacher ;* 1803, Boiste). Personne qui conduit une machine à ensacher ou qui exécute à la main la mise en sacs de toutes sortes de marchandises.

◆ **ensacheuse** n. f. (1888, Larousse). Machine servant à mettre en sacs ou en sachets des matières pulvérulentes.

ensafraner [ɑ̃safrane] v. tr. (de *en-* et de *safran ;* v. 1220, G. de Coincy, écrit *ensafrener ; ensafraner,* 1562, Du Pinet). Teindre une étoffe de la couleur du safran.

ensaisinement [ɑ̃sɛzinmɑ̃] n. m. (de *ensaisiner ;* 1426, *Coutumes d'Anjou*). En droit féodal, action d'ensaisiner, de mettre en possession de quelque chose.

ensaisiner [ɑ̃sɛzine] v. tr. (de *en-* et de *saisine ;* XIII[e] s., *Saint Simon de Crépy,* dans la locution *ensaisiné de,* « qui est en possession de » ; à l'infin., au sens actuel, 1395, Runkewitz). En droit féodal, reconnaître par un acte le nouveau tenancier, et le mettre en possession.

ensanglantement [ɑ̃sɑ̃glɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *ensanglanter ;* fin du XII[e] s., écrit *ensanglentement,* au sens de « sang dont on est couvert » ; écrit *ensanglantement,* au sens actuel, milieu du XIV[e] s.). Action d'ensanglanter, ou le fait d'être ensanglanté : *La vie intime et particulière appartenant à chaque homme continuait son cours sous la vie générale, l'ensanglantement des batailles et la transformation des empires* (Chateaubriand).

ensanglanter [ɑ̃sɑ̃glɑ̃te] v. tr. (de *en-* et de *sanglant ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [au part. passé, écrit *ensanglentet ;* à l'infin., écrit *ensanglenter,* v. 1131, *Couronnement de Louis ; ensanglanter,* XIII[e] s.] ; sens 2, 1640, Corneille ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, 1643, Corneille ; sens 5, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Tacher, couvrir de sang : *Les fruits* [...] *dont l'épine aiguë ensanglante ses doigts* (Lamartine). *On dégagea le bras inerte, sous la manche de laine ensanglantée* (Maupassant). || **2.** Faire couler le sang ; provoquer des combats sanglants : *Un ouvrage capable d'ensanglanter les rues, les places publiques, les temples* (Diderot). || **3.** *Ensanglanter la scène,* faire représenter des meurtres, des événements où le sang coule. || **4.** Déshonorer par l'effusion du sang, par des meurtres : *Jephté ensanglante sa victoire par un sacrifice* (Bossuet). || **5.** *Fig.* et *poétiq.* Donner la couleur du sang à quelque chose, colorer d'un rouge vif : *Mais alors je tournoyais au-dehors de l'abbaye avec les corneilles, ou je m'arrêtais à considérer les clochers, jumeaux de grandeur inégale, que le soleil couchant ensanglantait de ses feux sur la tenture noire des fumées de la Cité* (Chateaubriand). *À l'heure où le soleil tombant | Ensanglante le ciel de blessures vermeilles* (Baudelaire).

ensauvager [ɑ̃sovaʒe] v. tr. (de *en-* et de *sauvage ;* 1792, Brunot). [Conj. **1 b.**] Rendre sauvage (rare) : *Un air de douceur entêtée, que le reflet gris de ses yeux ensauvageait par éclairs* (Zola).

◆ **s'ensauvager** v. pr. (XIX[e] s.). Acquérir ou retrouver un naturel sauvage : *Cette face blonde, dont les yeux rêveurs s'ensauvageaient parfois d'une clarté rouge, l'inquiétait* (Zola).

ensauver (s') [sɑ̃sove] v. pr. (de *en,* pron. adverbial de lieu, et de *sauver ;* 1821, Desgranges). *Vx* ou *dialect.* Prendre la fuite, se sauver : *Elle s'est ensauvée en couinant* (Genevoix) ; et au fig. : *Un mois s'ensauve, un autre arrive* (Richepin).

enseignable [ɑ̃sɛɲabl] adj. (de *enseigner ;* v. 1265, Br. Latini, au sens de « docile à l'enseignement » ; sens actuel, 1838, Acad.). Que l'on peut enseigner : *Le goût est difficilement enseignable.*

enseignant, e [ɑ̃sɛɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *enseigner ;* 1762, J.-J. Rousseau,

au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux [*Église enseignante ; corps enseignant,* 1845, Bescherelle]). **1.** *Vx.* Qui constitue un enseignement, une leçon : *Il est des réactions inévitables, enseignantes* (Chateaubriand). || **2.** Se dit d'une personne dont le métier est d'instruire la jeunesse : *Le personnel enseignant d'un lycée* (par opposition au *personnel administratif*). || *Le corps enseignant,* l'ensemble des maîtres de l'enseignement public, professeurs et instituteurs, auxquels on ajoute les directeurs d'établissement. || *L'Église enseignante,* la réunion des premiers apôtres ; *auj.,* l'ensemble formé par le pape et les évêques dans l'Église catholique.

◆ n. (av. 1865, Proudhon). Personne dont le métier est d'enseigner : *Sa femme est une enseignante. La grève des enseignants.*

1. enseigne [ɑ̃sɛɲ] n. f. (lat. *insignia,* insigne[s] d'une fonction, décorations, parure, plur. [pris, à basse époque, pour un fém. sing.] de *insigne,* marque distinctive, neutre substantivé de l'adj. *insignis,* qui porte une marque distinctive, de *in-,* préf. marquant la localisation, et de *signum,* signe, marque, signal, étendard, présage, sceau ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *ensenna* [*enseigne,* XIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, 1458, *Mystère du Vieil Testament* [*être logé à la même enseigne,* 1787, Féraud ; *enseigne lumineuse,* XXe s.]). **1.** *Class.* Marque, signe, indice servant à faire reconnaître quelque chose : *Elle lui donnait des enseignes si remarquables pour trouver sa maison qu'il était impossible de la manquer* (Scarron). *Je le reconnus à l'enseigne qu'on m'en avait donnée* (Acad., 1694). || **2.** Signe de ralliement pour une troupe, étendard, drapeau : *Une enseigne gauloise. Les légions romaines eurent pour enseigne une aigle aux ailes éployées. Marcher à l'ennemi, enseignes déployées.* || *Ancienn.* Charge de porter l'enseigne d'une compagnie. || **3.** Indication matérielle que l'on met au-dessus d'un établissement commercial, d'une échoppe d'artisan, pour les signaler au public de la rue : *L'enseigne, faite d'une planche étroite et longue, portait en lettres noires le mot : Mercerie* (Zola). || *Enseigne lumineuse,* enseigne éclairée la nuit sur la façade d'une boutique ou sur un panneau de publicité : *Le scintillement multicolore des enseignes lumineuses.* || Fig. *Être logé à la même enseigne,* devoir faire face aux mêmes difficultés, être dans la même situation embarrassante : *La guerre qui menace est une guerre impérialiste. Elle n'aurait d'autre but que les intérêts du capitalisme financier. Toutes les nations, à cet égard, sont logées à la même enseigne* (Martin du Gard).

◆ **À bonnes enseignes** loc. adv. (XIVe s., Cuvelier). *Class.* et *fam.* Avec de bonnes garanties ; en toute sûreté : *Il n'y a pas trop de sûreté de se mettre sur le Rhône qu'à bonnes enseignes* (Racine). || *Class.* En connaissance de cause : *Je ne viens qu'à bonnes enseignes* (Regnard).

◆ **Sans enseigne** loc. adv. (fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Class.* Sans le montrer, sans ostentation : *N'avoir jamais cessé d'être dans la piété quoique sans enseigne* (Saint-Simon).

◆ **À telles enseignes que,** ou **à telle enseigne que** loc. conj. (fin du XIIIe s., Joinville). La preuve en est que, à tel point que : *Nous avons été comme deux folles pendant toute la journée, à telles enseignes que ma mère nous disait de son air sévère : « Mais qu'avez-vous donc, mesdemoiselles ? »* (Balzac). *À telle enseigne que si, demain, après un succès écrasant des Alliés, les centraux proposaient de déposer les armes, je penserais...* (Martin du Gard).

2. enseigne [ɑ̃sɛɲ] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1573, Du Puys, au sens 1 ; sens 2, début du XVIIe s. [*enseigne ; enseigne de vaisseau,* 1691, Ozanam]). **1.** Nom donné autrefois à l'officier qui avait la charge de porter l'enseigne d'une compagnie, le porte-drapeau. || **2.** Auj. *Enseigne de vaisseau de 1re, de 2e classe,* officier de marine dont le grade correspond à celui de lieutenant, de sous-lieutenant dans les armées de terre et de l'air.

enseignement [ɑ̃sɛɲmɑ̃] n. m. (de *enseigner ;* v. 1180, *Roman d'Alexandre,* au sens 1 ; sens 2, 1771, Brunot ; sens 3, fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut ;* sens 4, début du XIXe s. ; sens 5, 1864, Littré). **1.** *Littér.* Leçon résultant de l'exemple ou de l'expérience (surtout au plur.) : *On n'a pas encore voulu comprendre ces enseignements du passé* (Montalembert). *Tout l'avenir de l'intelligence dépend de l'éducation, ou plutôt des enseignements de tous genres que reçoivent les esprits* (Valéry). || **2.** Action, manière d'enseigner : *Les élèves trouvent que mon enseignement les retarde* (Gide). || **3.** Ce que l'on enseigne : *Ce professeur donne un enseignement profitable.* || **4.** Chacune des branches et des spécialités de l'organisation scolaire et universitaire. || *Enseignement primaire,* cycle d'enseignement s'adressant aux enfants de six à onze ans, après l'école maternelle jusqu'à l'entrée dans l'enseignement du second degré ou jusqu'à l'obtention du certificat d'études primaires, assuré par le corps des instituteurs. || *Enseignement du second degré,* organisation de l'enseignement distribué aux jeunes gens de la classe de sixième jusqu'au baccalauréat, en principe par des professeurs titulaires de l'agrégation, du C. A. P. E. S. ou de la licence d'enseignement, et qui comprend un cycle d'orientation de deux années, suivi soit d'un cycle d'enseignement général long, soit d'un cycle d'enseignement général court ou d'un cycle de l'enseignement technique. || *Enseignement technique* ou *professionnel,* organisation de l'enseignement destiné à former des ouvriers qualifiés, dans des collèges de second cycle (autrefois appelés *centres d'apprentissage, cours complémentaires à section technique* ou *collèges d'enseignement technique*), et des cadres pour l'industrie et le commerce, sortant des lycées techniques et des écoles nationales professionnelles. || *Enseignement supérieur,* organisation de l'enseignement dispensé dans des universités et les grandes écoles aux jeunes gens titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, en vue de les préparer à différentes carrières. || *Enseignement par correspondance,* organisation parallèle de tout le cycle de l'enseignement à tous les degrés, assuré aux élèves ou étudiants qui ne peuvent, pour une raison majeure, fréquenter les établissements existants, soit par correspondance, soit par la radio, ou par la télévision (par abrév. C. N. T. E. [*Centre national de télé-enseignement*]). || *Enseignement français à l'étranger,* organisation, sous le contrôle du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Éducation nationale, comprenant des établissements publics et des établissements privés qui assurent l'enseignement en français aux étrangers aux divers degrés. || **5.** Profession de celui qui apprend à des élèves une science, un art, les fondements de toute culture intellectuelle : *Entrer dans l'enseignement.*

enseigner [ɑ̃sɛɲe] v. tr. (lat. pop. **insignare,* indiquer, d'où « instruire », du lat. class. *insignire,* mettre une marque, signaler, distinguer, dér. de l'adj. *insignis* [V. ENSEIGNE] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *enseignier* [*enseigner,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2-3 et 5, XIIe s. ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Class.* et *littér.* Faire connaître par une indication : *C'est moi, prince, c'est moi dont l'utile secours | Vous eût du labyrinthe enseigné les détours* (Racine). *Enseignez-moi, Thébains, le palais de vos princes* (M.-J. Chénier). *Pourriez-vous m'enseigner à qui je pourrais m'adresser pour faire un cierge* (Mérimée). || *Auj.,* ce sens est encore en usage dans quelques expressions : *Enseigner son chemin à quelqu'un.* || **2.** Expliquer selon une certaine méthode une science, un art, de manière à les faire apprendre : *Enseigner les mathématiques modernes à des élèves de sixième. J'étais mieux fait pour enseigner les belles-lettres dans la chaire d'un collège que pour me battre avec des laquais* (France). || **3.** *Class.* et *littér.* (avec un nom de personne comme complément d'objet direct) Instruire quelqu'un : *Les pères enseignaient eux-mêmes leurs enfants* (Racine). *J'enseignerais les petits garçons, comme votre mère* (Alain-Fournier). *Ma femme enseigne les jeunes filles, au lycée Fallières* (Duhamel). || **4.** Soutenir dans son enseignement : *Thalès enseignait que l'eau est le principe matériel de l'univers* (Chateaubriand). || **5.** *Par extens.*

Apprendre, inculquer à quelqu'un des notions de tout ordre, fruits de l'expérience : *Enseigner l'amour du prochain. Enseigner les usages du monde. Enseigner une méthode pratique. Un bon maître a ce souci constant : enseigner à se passer de lui* (Gide).

● SYN. : 2 *professer ;* 4 *apprendre, démontrer, expliquer.*

◆ v. intr. (début du XX^e s.). Exercer le métier d'enseignant : *Il a enseigné avant de commencer sa carrière politique. Comment enseigner avec fruit, si l'on ne connaît pas d'abord l'enfant ?* (Alain).

● SYN. : *professer.*

ensellé, e [ɑ̃sele] adj. (part. passé de l'anc. v. *enseler,* seller — un cheval — [v. 1090, Godefroy], de *en-* et de *selle ;* 1561, *Journal du sire de Gouberville,* au sens 1 ; sens 2, 1691, Ozanam). **1.** Se dit du cheval, et, par extens., d'autres quadrupèdes, dont la ligne du dos présente une concavité exagérée. || **2.** Par anal. *Navire ensellé,* dont le milieu est enfoncé par rapport à l'avant et à l'arrière.

ensellement [ɑ̃sɛlmɑ̃] n. m. (de *ensellé ;* 1907, Larousse). En géographie, abaissement du sol entre deux hauteurs.

ensellure [ɑ̃selyr] n. f. (de *ensellé ;* 1878, Larousse). Courbure normale de la colonne vertébrale dans la région lombaire, qui s'exagère dans la grossesse ou dans certains états pathologiques (lordose).

1. ensemble [ɑ̃sɑ̃bl] adv. (lat. *insimul,* à la fois, en même temps, de *in-,* préf. à valeur intensive, et de *simul,* en même temps [adv.], avec, en même temps que [prép.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* aux sens 1-2 ; sens 3-6, XII^e s.). **1.** En parlant de personnes, l'un avec l'autre, les uns avec les autres : *Ils sont partis ensemble. Profitons de leur marotte pour les brouiller ensemble* (Marivaux). || **2.** D'une manière concertée : *Nous travaillons ensemble.* || *Être bien ensemble,* vivre en bonne amitié. || *Être mal ensemble,* être brouillés, ne pas s'entendre. || Pop. *Être ensemble,* vivre en ménage : *Ceux qui, selon l'expression horriblement vulgaire, « sont ensemble »* (Hermant). || **3.** *Aller ensemble,* en parlant des choses, former une harmonie heureuse : *Le bleu et le rouge vont bien ensemble.* || **4.** En parlant des personnes et des choses, d'une manière simultanée, en même temps : *Au signal vous tirerez ensemble. Les deux catastrophes se sont produites ensemble.* || **5.** *Class.* À la fois, aussi : *Je satisfais ensemble et peuple et courtisans* (Corneille). *Des calomnies atroces et ensemble si manifestes* (Bossuet). || *Tout ensemble,* tout à la fois : *Je mourrai tout ensemble heureux et malheureux* (Corneille). || *Ensemble et,* en même temps que, aussi bien que : *Ta demande m'étonne ensemble et m'embarrasse* (Corneille). || **6.** *Class.* En corps, en une seule masse : *Pendant qu'Annibal resta avec son armée ensemble, il battit les Romains* (Montesquieu).

● SYN. : **1** *de compagnie ;* **2** *en commun, conjointement, de concert, de conserve ;* **4** *en chœur, à la fois, en même temps, simultanément.* — CONTR. : **1** *individuellement, isolément, séparément ;* **4** *alternativement, successivement.*

2. ensemble [ɑ̃sɑ̃bl] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2-3, 1755, *Encyclopédie ;* sens 4, 1922, Larousse ; sens 5, 1948, Larousse ; sens 6, v. 1960 ; sens 7, fin du XIX^e s.). **1.** Réunion de personnes ou de choses formant un tout que l'on considère en lui-même : *L'orateur a été suivi du commencement à la fin de son exposé par l'ensemble des auditeurs, du public. L'ensemble des professeurs d'un lycée. Étudier l'ensemble des questions.* || *Vue d'ensemble,* vue générale que l'on prend d'une ou de plusieurs choses, en négligeant les détails. || *Dans son ensemble,* dans les grandes lignes, sans entrer dans le détail : *La situation économique dans son ensemble a évolué favorablement ;* sans rien négliger, entièrement : *Il a étudié le problème dans son ensemble.* || **2.** Unité résultant d'un concours heureux de divers éléments, harmonie qui naît d'une juste proportion des parties ou d'une parfaite correspondance entre elles : *Il unit en des proportions admirables pour faire un ensemble parfait la blague du vieux soldat et la malice finaude du Normand* (Maupassant). *Un tableau qui manque d'ensemble.* || *Avoir de l'ensemble,* en parlant du cheval, avoir les diverses parties de son corps bien proportionnées, les allures régulières et constantes. || **3.** Unité résultant de l'harmonieuse collaboration des divers éléments dont les mouvements et les réalisations sont parfaitement synchronisés : *Les danseurs évoluent avec un ensemble parfait.* || *Spécialem.* Œuvre musicale dans laquelle la personnalité de chaque exécutant doit s'effacer et s'adapter à celle des autres pour former un tout parfait. || *Faire de la musique d'ensemble,* prendre part à l'exécution d'une œuvre à plusieurs voix ou instruments. || *Spécialem.* Troupe de danseurs, de chanteurs et de musiciens représentative d'un pays. || **4.** Réunion de meubles différents ou d'éléments décoratifs divers conçus pour aller l'un avec l'autre : *Dans un palais du meuble où les plus coûteux ensembles sont vendus à tempérament* (Hermant). *Un ensemble mobilier.* || **5.** Réunion de deux ou trois pièces d'habillement destinées à être portées ensemble : *Un ravissant ensemble de deux pièces.* || **6.** *Grand ensemble,* quartier neuf d'habitation conçu par un urbaniste et pourvu de tous les équipements résidentiels, scolaires, commerciaux ou administratifs nécessaires. || **7.** En mathématiques, collection d'êtres mathématiques définie par une propriété caractéristique. || *Théorie des ensembles,* partie des mathématiques qui étudie les propriétés des ensembles et les opérations auxquelles ils peuvent être soumis. || *Ensemble statistique,* groupe d'individus ou d'unités soumis à l'investigation statistique. || *Ensemble dénombrable,* ensemble dont les éléments peuvent être mis en correspondance biunivoque avec les entiers naturels. || *Ensemble ordonné,* ensemble comportant une relation d'ordre. || *Ensemble vide,* ensemble qui ne possède aucun élément.

● SYN. : **1** *intégralité, totalité ;* **2** *accord, cohésion, composition ;* **3** *concordance, harmonie, unisson.*

ensemblier [ɑ̃sɑ̃blije] n. m. (de *ensemble* 2 ; 1922, Larousse). Artiste qui combine ensemble des meubles et des éléments décoratifs pour l'aménagement d'une pièce, d'une salle : *Ezra Farhi, architecte « ensemblier » qui se chargeait de transformer, de meubler l'appartement* (Chérau). || Au cinéma, à la télévision, adjoint du chef décorateur chargé de l'ameublement du plateau.

ensembliste [ɑ̃sɑ̃blist] adj. (de *ensemble,* n. m. ; v. 1960). Relatif aux ensembles en mathématiques : *Théories ensemblistes.*

ensemencement [ɑ̃smɑ̃smɑ̃] n. m. (de *ensemencer ;* 1552, R. Estienne). Action d'ensemencer : *L'ensemencement d'un champ.*

ensemencer [ɑ̃smɑ̃se] v. tr. (de *en-* et de *semence ;* 1355, Godefroy, écrit *ensemancier* [*ensemencer,* début du XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, av. 1615, Pasquier ; sens 4, début du XX^e s.). [Conj. **1 a.**] **1.** Jeter des semences dans un terrain pour le cultiver : *Ensemencer un champ de luzerne, de blé.* || **2.** Par anal. *Ensemencer une rivière, un étang,* y mettre du poisson. || *Ensemencer une culture microbienne,* y déposer des microbes ou leurs spores pour les faire proliférer. || **3.** *Fig.* Déposer dans l'esprit ou le cœur une idée, un sentiment qui s'y développera : *La présence d'Odette continuait d'ensemencer le cœur de Swann de tendresse et de soupçons alternés* (Proust). *Une fille des faubourgs a l'imagination ensemencée par les feuilletons et le cinéma* (Bernanos). || **4.** *Fig.* Disséminer comme des semences : *Et toi, de ces hauteurs d'astres ensemencées, | Accepte, fécondé de mystère et d'ennui, | Une maternité muette de pensées* (Valéry).

● SYN. : **1** *emblaver ;* **2** *aleviner, empoissonner.*

1. enserrer [ɑ̃sere] v. tr. (de *en-* et de *serrer ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, v. 1265, *Livre de jostice ;* sens 4, 1870, Larousse). **1.** *Class.* Enfermer avec soin ; tenir enfermé, caché : *Dans sa cave il* [le savetier] *enserre l'argent et sa joie à la fois* (La Fontaine). || **2.** Entourer complètement

en serrant plus ou moins fortement : *Un serpent qui enserre un lapin dans ses nœuds. Pour s'abriter du vent de leur course, une même couverture enserrait leurs genoux rapprochés* (Daudet). || **3.** Entourer étroitement de manière à contenir, à tenir enfermé : *Sarlande est une petite ville des Cévennes, bâtie au fond d'une étroite vallée que la montagne enserre de partout comme un grand mur* (Daudet). *Et la ville et la nuit en une seule mer enserraient le grand paquebot lumineux* (Montherlant). *L'armée ennemie les enserrait.* || **4.** *Fig.* Tenir dans des limites trop étroites qui ne laissent aucune liberté : *Une famille provinciale enserrée dans le culte de ses aïeux.*

● SYN. : **2** *entortiller, étreindre, serrer ;* **3** *cerner, encadrer, encercler, enfermer, envelopper.*

2. enserrer [ɑ̃sere] v. tr. (de *en-* et de *serre ;* 1718, Acad.). Tenir, conserver, faire pousser dans une serre : *Enserrer des orangers.*

E. N. S. E. T. [ɑ̃sɛt] n. f. (milieu du XX^e s.). Sigle de *École normale supérieure de l'enseignement technique.*

enseuillement [ɑ̃sœjmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *seuil ;* 1331, Havard, écrit *ensuillement ; enseuillement,* 1366, Godefroy). Hauteur comprise entre l'appui d'une fenêtre et le plancher.

ensevelir [ɑ̃səvlir] v. tr. (de *en-* et de l'anc. franç. *sevelir,* mettre [un mort] dans un tombeau [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], lat. *sepelire,* ensevelir, enterrer, faire disparaître ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 2 ; sens 1, v. 1130, *Eneas ;* sens 3, v. 1265, J. de Meung ; sens 4, v. 1220, G. de Coincy). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Envelopper un cadavre d'un linceul : *Il est mort si pauvre qu'il n'a pas laissé un drap pour l'ensevelir* (Acad.). || **2.** Mettre, déposer dans un tombeau : *Elle demandait qu'on l'ensevelît plus tard dans le même tombeau* (Flaubert). || **3.** *Par anal.* Faire disparaître sous une couche de terre ou de débris quelconques : *Des décombres, partie ensevelis sous terre* [...], *annoncent les fondements du temple* (Chateaubriand). *Le Vésuve a enseveli sous ses laves la ville d'Herculanum.* || **4.** *Fig.* Tenir caché, confiner à l'abri des regards ou du monde : *Cette histoire est encore ensevelie dans le secret des chroniques contemporaines* (Thierry). *L'arabe croit vivre dans sa ville blanche ; il s'y enterre, enseveli dans une inaction qui l'épuise* (Fromentin). || Laisser dans l'oubli ; effacer de la mémoire ou de l'histoire : *Puis votre souvenir même est enseveli* (Hugo).

● SYN. : **2** *enterrer, inhumer ;* **3** *engloutir, noyer, submerger ;* **4** *enfouir, plonger.*

◆ **s'ensevelir** v. pr. (sens 1, 1662, Corneille ; sens 2, v. 1640, d'après Richelet, 1680). **1.** Disparaître volontairement : *Le capitaine s'est enseveli avec son bateau dans les flots.* || **2.** *Fig.* Se retirer de la vie active pour s'enfermer dans un lieu ou se plonger dans l'isolement : *Ce sont encore des prêtres superstitieux qui* [...], *depuis dix siècles, se sont ensevelis dans la poussière des écoles pour nous tirer de la barbarie* (Chateaubriand). *Le marquis, sorti de prison, quitterait aussitôt Paris et irait s'ensevelir à Couaën* (Sainte-Beuve).

ensevelissement [ɑ̃səvlismɑ̃] n. m. (de *ensevelir ;* v. 1155, Wace, au sens de « action d'envelopper dans un linceul » ; sens 1, fin du XIII^e s. ; sens 2, av. 1896, Verlaine). **1.** Action de mettre au tombeau ; résultat de cette action : *Les pénibles démarches qu'impose un ensevelissement* (Bourget). || **2.** *Fig.* et *littér.* Action de cacher aux regards, de soustraire à la connaissance d'autrui ; état de ce qui est ainsi enseveli : *L'ensevelissement des souvenirs. Voici que s'ébranle la voûte | Où mon cœur creusait son ensevelissement* (Verlaine).

ensevelisseur, euse [ɑ̃sɔvlisœr, -øz] n. (de *ensevelir ;* début du XV^e s., au sens 1 [au masc. ; au fém., 1836, Acad.] ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Personne qui est chargée d'ensevelir un cadavre : *Un grand escalier aux marches de marbre usées, déformées, creusées sous les pas des porteurs et des ensevelisseurs* (Goncourt). || **2.** *Fig.* Qui fait disparaître : *Chaque minute est une ensevelisseuse inexorable* (Hugo).

ensifolié, e [ɑ̃sifɔlje] adj. (de *ensi-,* élément tiré du lat. *ensis,* épée, glaive, et du lat. *folium,* feuille ; 1864, Littré). En botanique, se dit d'une plante qui a des feuilles en forme d'épée.

ensiforme [ɑ̃sifɔrm] adj. (de *ensi-* [v. ENSIFOLIÉ] et de *forme ;* 1541, J. Canappe, à propos d'un cartilage ; pour une plante, 1864, Littré). Syn. de ENSIFOLIÉ, E.

ensilage [ɑ̃silaʒ] n. m. (de *en-* et de *silo ;* 1838, Acad.). Action de conserver une récolte en la plaçant dans un silo. || La récolte ainsi conservée.

● REM. On trouve aussi la forme ENSILOTAGE (3 nov. 1873, *Journ. officiel*).

ensiler [ɑ̃sile] v. tr. (de *en-* et de *silo ;* 8 janv. 1875, *Journ. officiel*). Mettre dans un silo les produits d'une récolte (grains, fourrage, racine) pour les conserver.

● REM. On trouve aussi la forme ENSILOTER (1890, *Dict. général*).

ensileuse [ɑ̃siløz] n. f. (de *ensiler ;* XX^e s.). Machine servant à transporter vers le silo, à l'aide d'un courant d'air, le fourrage broyé.

ensimage [ɑ̃simaʒ] n. m. (de *ensimer ;* août 1669, d'après Savary des Bruslons, 1723). Opération par laquelle on incorpore aux fibres textiles un pourcentage de corps gras pour faciliter la filature.

ensimer [ɑ̃sime] v. tr. (altér. de l'anc. franç. *ensaïmer,* graisser [v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* au sens actuel, 1300, Poerck], de *en-* et de l'anc. n. m. *saïm,* graisse tirée des animaux qu'on abat [v. 1155, Wace], lat. pop. **sagimen,* réfection du lat. class. *sagina,* engraissement des animaux [surtout de la volaille] ; 1723, Savary des Bruslons). Enduire une fibre textile d'un lubrifiant pour faciliter le cardage et la filature.

ensimeuse [ɑ̃simøz] n. f. (de *ensimer ;* 1930, Larousse). Dispositif mécanique pour procéder à l'ensimage.

en-soi [ɑ̃swa] n. m. (de *en,* prép., et de *soi ;* av. 1865, Proudhon, au sens 1 ; sens 2, v. 1940). **1.** En philosophie, substance ou nature propre d'une chose : *L'expérience cherchait avec la raison philosophique l'en-soi des choses* (Proudhon). || **2.** Dans la tradition existentialiste, l'être même, existant une fois pour toutes, indépendamment de toute représentation, par opposition au *pour-soi,* l'être humain, conscient de son existence et se connaissant lui-même : *Être, pour le pour-soi, c'est néantiser l'en-soi qu'il est* (Sartre).

ensoleillé, e [ɑ̃sɔlɛje] adj. (de *en-* et de *soleil ;* av. 1872, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Qui est exposé au soleil : *Une plage bien ensoleillée. Il alla se sécher en se roulant sur le tapis ensoleillé de la pelouse* (Theuriet). || **2.** Se dit d'un laps de temps pendant lequel on reçoit la lumière et la chaleur de ces rayons : *Un après-midi ensoleillé.*

ensoleillement [ɑ̃sɔlɛjmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *soleil ;* 1856, Goncourt, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Action d'ensoleiller : *Des dos ronds que l'ensoleillement frictionne* (Goncourt). || *Durée d'ensoleillement,* ou simplem. *ensoleillement,* temps pendant lequel un lieu est exposé au soleil : *L'ensoleillement de l'immeuble a été bien calculé par l'architecte.* || **2.** État de ce qui reçoit la lumière du soleil : *Comme cinématographiés au galop sur l'ensoleillement blanc de l'avenue* (Proust). || **3.** *Fig.* Illumination par un sentiment : *Un ensoleillement radieux de gaîté* (Proust).

ensoleiller [ɑ̃sɔleje] v. tr. (de *en-* et de *soleil ;* 1870, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1894, Goncourt). **1.** Remplir de la lumière du soleil : *Puis le soleil revint ensoleiller les places | D'une ville marine* (Apollinaire). || **2.** *Fig.* et *littér.* Donner un éclat radieux à : *Une femme qui, par sa seule présence, ensoleille une réception. Un souvenir qui ensoleille la vie. Ses yeux ensoleillés d'un sourire bleu* (Proust).

ensommeillé, e [ɑ̃sɔmɛje] adj. (de *en-* et de *sommeil ;* milieu du XVI^e s., au sens de « endormi » ; sens 1-2, 1870, Larousse ; sens 3, XX^e s.). **1.** Qui est alourdi par le besoin de dormir : *Des yeux ensommeillés. On se sent las, ensommeillé, paralysé* (Barbusse). || **2.** *Par anal.* Que l'on vient de sortir du sommeil et qui est mal réveillé : *Un enfant ensommeillé.* || **3.** *Fig.* Dont les facultés ne

sont pas pleinement éveillées : *Un esprit ensommeillé.*

● SYN. : **2** *assoupi, endormi, somnolent ;* **3** *engourdi.* — CONTR. : **1** et **2** *réveillé ;* **3** *dégourdi, éveillé, vif.*

ensommeillement [ɑ̃sɔmɛjmɑ̃] n. m. (de *ensommeiller ;* 1872, Goncourt). État de ce qui est ensommeillé, engourdi (au pr. et au fig.) : *L'ensommeillement de ses pas, de ses mouvements, de sa pensée* (Goncourt). *Comme si les visages de pierres sculptées, grisâtres et nus, ainsi que sont les bois en hiver, n'étaient qu'un ensommeillement...* (Proust).

● SYN. : *engourdissement.*

ensommeiller [ɑ̃sɔmeje] v. tr. (de *en-* et de *sommeil ;* fin du XVIe s., comme v. pr., au sens de « s'endormir » ; comme v. tr., au sens actuel, fin du XIXe s., A. Daudet). Mettre dans l'état qui précède le sommeil ; alourdir par l'envie de dormir : *Voyant danser devant ses yeux, que la fatigue ensommeille, les ombres élégantes d'une soirée mondaine* (Daudet).

● SYN. : *assoupir, endormir, engourdir.*

ensorcelant, e [ɑ̃sɔrsəlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ensorceler ;* 1605, Huguet). Qui retient l'esprit par un charme très vif : *Elle me salua d'un sourire ensorcelant des lèvres et des yeux* (Theuriet). *Cette surexcitation ensorcelante de toute la pensée* (Maupassant).

● SYN. : *enchanteur, enivrant, envoûtant, fascinant, grisant.*

ensorcelé, e [ɑ̃sɔrsəle] adj. (part. passé de *ensorceler*). Qui est ou qui semble possédé par une puissance mystérieuse, presque diabolique.

● SYN. : *envoûté, possédé.*

ensorceler [ɑ̃sɔrsəle] v. tr. (altér. de l'anc. franç. *ensorcerer* [v. 1188, *Chanson d'Aspremont*], de *en-* et de *sorcier ;* XIIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). [Conj. **3 a.**] **1.** Soumettre à une influence magique par des sortilèges : *Circé ensorcela les compagnons d'Ulysse.* || **2.** Troubler profondément de manière à provoquer un comportement étrange, inexplicable : *Enfin, Pécuchet repassa ses boîtes en grommelant : « Vous m'ensorcelez, ma parole d'honneur »* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Séduire vivement, attirer fortement comme par un sortilège : *Le parti d'Orléans essaya d'ensorceler Danton par la maîtresse du prince* (Michelet).

● SYN. : **1** *enchanter, envoûter ;* **3** *charmer, enjôler, envoûter, fasciner, griser.*

ensorceleur, euse [ɑ̃sɔrsəlœr, -øz] n. (de *ensorceler ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1868, A. Daudet). **1.** Personne qui a le pouvoir d'ensorceler, qui ensorcelle : *Autrefois on brûlait les ensorceleurs.* || **2.** *Fig.* Personne qui exerce un attrait irrésistible, qui séduit vivement : *Peut-être que, si je l'avais revue, l'ensorceleuse, j'aurais encore subi le charme qu'elle exerçait sur mon pauvre moi, avec sa crinière d'or pâle et son signe blanc au coin de la lèvre* (Daudet).

● SYN. : **1** *enchanteur, magicien, sorcier ;* **2** *charmeur, enjôleur, séducteur.*

◆ adj. (av. 1648, Voiture). Se dit de ce qui produit un effet irrésistible : *Un dernier coup d'œil ensorceleur* (Theuriet).

ensorcellement [ɑ̃sɔrsɛlmɑ̃] n. m. (de *ensorceler ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 2 ; sens 1, XVe s.). **1.** Action d'ensorceler : *La tragédie de l'ensorcellement de Jeanne* (Barbey d'Aurevilly). || État d'une personne ensorcelée : *Chose que l'ensorcellement de M. le Duc d'Orléans le rendait incapable d'entendre* (Saint-Simon). || **2.** *Fig.* Charme irrésistible exercé sur une personne ou par elle ; état de celui qui tombe sous ce charme : *Je vous ai dit ses fascinations, ses ensorcellements* (Barbey d'Aurevilly).

● SYN. : **1** *enchantement, envoûtement ;* **2** *attrait, fascination, séduction.*

ensouchement [ɑ̃suʃmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *souche ;* milieu du XXe s.). Ensemble des souches se trouvant dans une coupe de bois.

ensoufrer [ɑ̃sufre] v. tr. (de *en-* et de *soufre ;* v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, v. 1268, É. Boileau). **1.** Saupoudrer, recouvrir de soufre. || **2.** Exposer à des vapeurs de soufre ; passer à l'ensoufroir.

ensoufroir [ɑ̃sufrwar] n. m. (de *ensoufrer ;* 1723, Savary des Bruslons). Lieu où l'on expose des matières textiles à la vapeur du soufre, afin de les blanchir.

ensouplage [ɑ̃suplaʒ] n. m. (de *ensouple ;* 1949, Larousse). Enroulement du tissu sur l'ensouple.

ensouple [ɑ̃supl] n. f. (altér., d'après *souple,* de l'anc. franç. *ensoble* [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], bas lat. *insubulum,* gros cylindre du métier d'un tisserand, de *in-,* préf. à valeur intensive, et du lat. class. *subula,* alène ; 1440, Marquant). Dans le métier à tisser, rouleau de bois ou de métal sur lequel on monte la chaîne du tissu.

ensoupleau [ɑ̃suplo] n. m. (de *ensouple ;* 1606, Nicot). Gros cylindre du métier à tisser, sur lequel s'enroule l'étoffe à mesure qu'elle est tissée.

ensoutané [ɑ̃sutane] n. m. (de *en-* et de *soutane ;* 1610, Béroalde de Verville, comme adj., écrit *ensoultané* [*ensoutané,* av. 1660, Scarron], au sens de « couvert d'une soutane » ; comme n. m., au sens actuel, 1907, Larousse). *Fam.* Ecclésiastique, religieux vêtu d'une soutane : *De quoi se mêlait cet ensoutané ?* (Mauriac).

ensoutaner [ɑ̃sutane] v. tr. (de *en-* et de *soutane ;* 1845, Bescherelle). *Fam.* et *péjor.* Faire prendre la soutane à ; faire devenir prêtre.

enstérage [ɑ̃steraʒ] n. m. (de *enstérer ;* milieu du XXe s.). Mise en piles des rondins et des bûches utilisés comme bois de chauffage, des petits bois appelés *menuise,* et du bois pour la pâte à papier.

enstérer [ɑ̃stere] v. tr. (de *en-* et de *stère ;* 1930, Larousse). Mettre en piles, par stères, des rondins et des bûches.

ensucrer [ɑ̃sykre] v. tr. (de *en-* et de *sucrer ;* début du XVe s., au sens de « sucrer » ; sens actuel, 1864, Littré). Confire dans du sucre.

ensuifer [ɑ̃sɥife] v. tr. (de *en-* et de *suif ;* 1757, *Encyclopédie*). Garnir de suif.

ensuite [ɑ̃sɥit] adv. (de *en,* prép., et de *suite ;* début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Marque la succession dans le temps, après : *Travaillez d'abord, vous vous distrairez ensuite.* || *Ensuite* est parfois marqué d'un degré par un adverbe de quantité : *Les phrases d'Amélie qui me paraissaient alors mystérieuses s'éclairèrent pour moi peu ensuite* (Gide). || **2.** Marque la succession dans l'espace, plus loin : *Devant vous se trouvaient l'entrée du parc, puis l'escalier de la terrasse, ensuite l'entrée du château.*

● SYN. : **1** *après, ultérieurement ;* **2** *puis.*

◆ **Ensuite de** loc. prép. (sens 1, 1652, Pascal ; sens 2, 1636, Corneille). **1.** *Class.* À la suite de, après, dans le temps : *Depuis cette sueur, ensuite de plusieurs autres petites, je me trouve sans fièvre et sans douleur* (Sévigné). || *Auj.* S'emploie encore dans quelques loc. littér. : *Ensuite de cela, ensuite de quoi* (Acad.). || **2.** *Class.* À la suite de, dans l'espace : *Ce que vous trouverez marqué ensuite de cette épître* (Corneille).

● REM. *Ensuite* se suffit à lui-même pour indiquer la succession ; les tournures comme *et puis ensuite, puis ensuite* sont pléonastiques.

ensuivant, e [ɑ̃sɥivɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ensuivre ;* v. 1207, Villehardouin, écrit *ensivant ; ensuivant,* début du XVe s.). *Class.* ou *dialect.* Qui vient à la suite, suivant : *Au mois de juillet ensuivant* (Malherbe). *Le Siméon mourut le septième jour ensuivant, qui fut le jour de la Saint-Martin* (Pourrat).

◆ **ensuivant** adv. (1229, Runkewitz, écrit *ensievant ; ensivant,* v. 1283, Beaumanoir ; *ensuivant,* XVIe s.). *Class.* Plus tard : *Mazet pourtant se ménagea de sorte | Qu'à sœur Agnès quelques jours ensuivant, | Il fit apprendre une semblable note* (La Fontaine).

ensuivre (s') [sɑ̃sɥivr] v. pr. (de *en,* pron. adverbial de lieu, et de *suivre ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme v. tr., écrit *ensivre,* au sens de « suivre » ; comme v. pr., au sens class., 1323, Runkewitz, écrit *soi*

ensuivre [*s'ensuivre,* 1440, Godefroy ; *s'en ensuivre,* XV^e s., Littré]). [Conj. **56.**] *Class.* Venir à la suite : *Le premier chapitre et tout ce qui s'ensuit* (Régnier-Desmarais). || Venir après (dans le temps) : *Dans les minutes qui s'ensuivirent, ce fut l'affolement.* || Class. et littér. *S'en ensuivre,* venir comme conséquence : *L'on ne voulut pas quitter les armes que l'effet ne s'en fût ensuivi* (Retz). *Mon imagination conçut tout le drame et même ce qui s'en ensuivrait* (Lacretelle). [V. Rem.]

◆ v. impers. (v. 1265, J. de Meung, écrit il s'ensieut ; il s'ensuit, v. 1361, Oresme). Résulter comme conséquence : *Il s'ensuit que la vérité n'est pas bonne aux méchants* (Chateaubriand).

• Rem. **1.** La forme *s'en ensuivre* est vieillie. Elle est de l'époque classique. (V. ci-dessus.) Par un souci d'élégance euphonique, la plupart des écrivains suppriment, dans ce cas, le pronom-adverbe et écrivent : *Je préfère, pour ce qui s'ensuivra, vous consulter sans plus attendre* (Farrère).

2. Dès le XVIII^e s., certains auteurs ont supprimé, particulièrement dans les formes composées de *s'en ensuivre,* la particule préfixée de *ensuivre* en gardant le pronom adverbial séparé : *J'ai oublié le mariage de cette fille et ce qui s'en est suivi* (Saint-Simon). Les formes *s'en est suivi, s'en était suivi* sont courantes aujourd'hui : *La scène inqualifiable qui s'en était suivie* (Martin du Gard).

3. *S'ensuivre que* se construit avec l'indicatif si la phrase est affirmative : *Il s'ensuit que vous avez tort ;* si la phrase est négative ou interrogative, on emploie le subjonctif : *Il ne s'ensuit pas que vous ayez raison ; s'ensuit-il que vous ayez raison ?*

entablement [ɑ̃tabləmɑ̃] n. m. (de *en-* et de *table ;* v. 1130, *Eneas,* au sens de « plancher » ; sens 1, XVI^e s., Littré [var. *entaulement,* XIII^e s., Tailliar] ; sens 2 et 4, XX^e s. ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Partie supérieure d'un édifice qui s'élève au-dessus des colonnes, et comprend l'architrave, la frise et la corniche : *Au palais Pesaro l'entablement du premier étage, d'ordre dorique, est décoré de têtes de géants ; l'ordre ionique du second étage est enlié de têtes de chevaliers qui sortent horizontalement du mur, le visage tourné vers l'eau* (Chateaubriand). *L'entablement était mathématiquement parallèle au soubassement* (Hugo). || *Par extens.* Partie d'un édifice formant saillie, et particulièrement partie supérieure supportant la toiture : *Jacques, lâchant l'albinos, parvint à se hisser sur l'entablement d'une boutique, pour voir* (Martin du Gard). || **2.** En ameublement ou en décoration intérieure, partie qui couronne une porte, une fenêtre, une devanture. || **3.** Sorte de corniche ou saillie qui surmonte un meuble quelconque : *L'entablement d'un buffet.* || **4.** *Entablement d'un quai,* en termes de travaux publics, partie supérieure de ce quai.

entabler [ɑ̃table] v. tr. (de *en-* et de *table ;* v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « planchéier » ; sens 1-2, 1838, Acad.). **1.** Ajuster l'une sur l'autre les deux lames d'une paire de ciseaux. || **2.** Ajuster deux pièces de métal, de bois à demi-épaisseur.

◆ **s'entabler** v. pr. (1678, Guillet). En parlant d'un cheval, avoir les hanches qui précèdent légèrement les épaules dans certaines évolutions d'équitation.

entablure [ɑ̃tablyr] n. f. (de *entabler ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *entableüre,* au sens de « corniche » ; 1541, Calvin, écrit *entablure,* au sens de « assemblage de planches » ; sens 1, 1864, Littré ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Partie où s'ajustent et pivotent les deux lames d'une paire de ciseaux. || **2.** Partie où s'ajustent l'une sur l'autre deux pièces de bois ou de métal entablées.

entacher [ɑ̃taʃe] v. tr. (de *en-* et de *tache ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au part. passé écrit *entachié* [*entaché,* fin du XV^e s., Commynes ; à l'infin., 1538, R. Estienne], au sens 3 ; sens 1, 1530, Palsgrave [à l'infin.] ; sens 2, fin du XV^e s., Molinet [au part. passé ; à l'infin., 1636, Monet ; *entaché de nullité,* 1835, Acad.]). **1.** *Vx.* Souiller d'une tache : *Entacher de sang.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Marquer d'un défaut comme d'une tache : *Ses vertus naturelles s'étaient un peu entachées d'affectation par la philosophie qu'il y mêlait* (Chateaubriand). || *Entaché de nullité,* en termes de droit, que l'on déclare nul. || *Entaché d'erreur,* en termes de droit, non valable en raison d'une erreur. || **3.** *Fig.* Marquer d'une tache morale, d'une souillure : *Une action qui entache l'honneur de quelqu'un. Un scandale qui entache sa réputation. Le gouvernement français verrait peut-être avec peine qu'on employât un homme entaché de conspiration* (Stendhal). *La disparition de sa mère était, pour son fiancé, du moins, une délivrance, la suppression du seul point noir qui, jusque-là, avait entaché leur avenir* (Martin du Gard).

entage [ɑ̃taʒ] n. m. (de *enter ;* XVI^e s., au sens de « action de greffer » ; sens actuel, 26 oct. 1876, *le Temps*). Action de forer un bijou afin de substituer une quantité de cuivre égale à celle de l'or enlevé frauduleusement, tout en laissant subsister les marques des poinçons.

entaillage [ɑ̃tajaʒ] n. m. (de *entailler ;* av. 1410, Chr. de Pisan, au sens de « ensemble de pièces découpées qu'on applique sur un fond d'étoffe » ; sens actuel, 1836, Acad.). Action de pratiquer une entaille dans une pièce de bois ou de métal : *L'entaillage d'une traverse de chemin de fer.*

entaille [ɑ̃taj] n. f. (déverbal de *entailler ;* v. 1130, *Eneas,* au sens de « ouverture [d'une fenêtre] » ; sens 1, 1676, Félibien ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1757, *Encyclopédie*). **1.** Coupure profonde faite dans une pièce de bois, dans une pierre, etc., soit pour permettre l'emboîtement d'une autre pièce, soit pour un autre usage : *Quelques sapins, que l'entaille destinée à leur soutirer de la résine rendait semblables à des spectres d'arbres assassinés, étalaient leurs plaies rougeâtres* (Gautier). || **2.** *Par anal.* Blessure faite par un instrument tranchant : *Sa flamboyante épée n'avait pas de tranchant ; nulle part elle n'a laissé son entaille* (Saint-Victor). || **3.** Instrument à mâchoires, servant à maintenir les pièces qu'on travaille : *Entaille à limer les scies.*

• Syn. : **1** *cran, encoche, fente, rainure, sillon ;* **2** *balafre, coupure, estafilade, incision, scarification, taillade.*

entailler [ɑ̃taje] v. tr. (de *en-* et de *tailler ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 ; sens 2, av. 1854, Nerval ; sens 3, 1864, Littré [« tuer avec une arme tranchante », 1842, Sue]). **1.** Couper dans un objet de manière à y pratiquer un creux, une marque : *Les noms sont entaillés dans l'airain et le marbre, les actions consignées dans les chroniques* (Chateaubriand). || **2.** *Par anal.* Pratiquer une ouverture profonde aux contours nets : *Là sont deux ou trois collines vertes, entaillées par une route* (Nerval). || **3.** Blesser en faisant une ou plusieurs plaies avec un instrument tranchant : *Le bandit lui a entaillé le visage.*

• Syn. : **1** *creuser, inciser ;* **3** *entamer, taillader.*

entailloir [ɑ̃tajwar] n. m. (de *entailler ;* 1755, *Encyclopédie*). Outil avec lequel on pratique une entaille.

entame [ɑ̃tam] n. f. (déverbal de *entamer ;* v. 1360, Froissart, au sens de « blessure faite par un instrument tranchant » ; sens 1, 1675, Widerhold ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** La première tranche, le premier morceau coupés de quelque chose qui se mange : *L'entame d'un gigot.* || *Spécialem.* La première carte jouée dans une partie : *L'entame à pique était mauvaise.* || **2.** *Fig.* Action d'entamer (rare) : *Une entame du patriotisme* (Goncourt).

entamer [ɑ̃tame] v. tr. (bas lat. *intaminare,* souiller, profaner [d'où probablem., « toucher », puis « prendre une partie d'une chose »], de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et du bas lat. *taminare,* souiller, formé sur le radical de *ta[n]gere,* toucher ; v. 1155, Wace, au sens I, 1 ; sens I, 2, XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens I, 3, XX^e s. ; sens I, 4-5, v. 1460, G. Chastellain ; sens I, 6, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens I, 7, 1580, Montaigne ; sens II, v. 1283, Beaumanoir).

I. 1. Blesser en faisant une incision : *Entamer la joue de son adversaire d'un coup de couteau.* || **2.** Couper le premier

morceau d'une pièce entière : *Entamer un pain. En attendant, mets ces pantoufles et entamons le pâté* (Daudet). || *Fam.* Commencer à manger un mets : *On entama les huîtres* (Flaubert). || Spécialem. *Entamer une couleur,* au jeu de cartes, jouer la première carte de cette couleur. || **3.** En parlant des choses, attaquer quelque chose en diminuant l'intégrité de sa substance : *La rouille entame le fer.* || **4.** Faire une brèche dans une position, désorganiser en partie : *Entamer le front ennemi.* || **5.** Class. et littér. *Entamer quelqu'un,* lui arracher un secret, ébranler sa position : *Il ne se laissait point entamer sur les audiences qu'il avait eues avec le roi* (Saint-Simon). *Les abominables calomnies qu'on lui fait entendre sur moi l'ont entamé* (Gide). || **6.** *Fig.* Porter atteinte à, détruire partiellement en réfutant, en critiquant : *Entamer le crédit, le mérite, la réputation, l'honneur de quelqu'un. Espérez-vous entamer, par vos explications, le mystère infini de la nature, mordre sur l'inconnu ?* (France). *De grands poètes ont dédaigné ou déprécié le sonnet, ce qui n'entame ni leur valeur ni leurs mérites* (Valéry). || **7.** Utiliser une chose de manière à en diminuer sensiblement la quantité : *Entamer ses provisions. Son notaire, son agent de change s'effrayaient de le voir entamer, avec tant d'appétit, cette fortune, lentement acquise et prudemment gérée par deux générations de grands bourgeois* (Martin du Gard).

II. *Fig.* Commencer à exécuter, à accomplir : *La duchesse ne trouva rien de mieux que d'entamer et de faire durer une longue dissertation sur la botanique* (Stendhal). *Il entama un dialogue à lui tout seul et le soutint : personne ne lui répondait* (Hugo). || Spécialem. *Entamer le chemin,* en termes de manège, en parlant du cheval, commencer à marcher.

• SYN. : **I, 1** *balafrer, entailler, inciser, taillader ;* **3** *corroder, ronger ;* **4** *bousculer, culbuter, enfoncer, percer ;* **6** *altérer, diminuer, ébranler, ruiner ;* **7** *ébrécher, écorner, grignoter.* || **II** *amorcer, engager, entreprendre, ouvrir.*

entamure [ɑ̃tamyr] n. f. (de *entamer ;* 1339, J. de La Mote, écrit *entameüre* [*entamure,* XVᵉ s.], au sens de « coupure, incision faite sur le corps » ; sens 1, 1694, Th. Corneille ; sens 2, 1669, Widerhold [*entommeüre,* 1552, Rabelais]). **1.** Ensemble des premières pierres qu'on extrait d'une carrière. || **2.** *Vx.* Syn. de ENTAME : *Une entamure de la peau. L'entamure d'un jambon.*

entartrage [ɑ̃tartraʒ] n. m. (de *entartrer ;* 1909, Larousse). Formation, le long des parois d'une chaudière ou d'un appareil, d'un dépôt solide laissé par des liquides contenant des corps en dissolution ; le dépôt lui-même : *L'entartrage d'une chaudière.*

• REM. On dit aussi ENTARTREMENT (1922, Larousse).

entartrer [ɑ̃tartre] v. tr. (de *en-* et de *tartre ;* 1909, Larousse). Couvrir, encrasser de tartre : *Une eau qui n'entartre pas les casseroles.*

entassement [ɑ̃tasmɑ̃] n. m. (de *entasser ;* v. 1210, *Folque de Candie,* au sens 2 ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1660, Oudin). **1.** Action d'entasser ; accumulation qui en résulte : *Un travail qui consiste dans l'entassement des gerbes sur un chariot. L'entassement brutal de ses tours octogones* [de l'Escurial] (Verlaine). *On marchait parmi des entassements de fer en barre, de gueuses de fonte, de lingots de cuivre* (Daudet). || **2.** *Par anal.* En parlant d'êtres animés, rassemblement compact entravant la liberté de mouvement : *L'entassement dans le métro aux heures de pointe.* || **3.** *Fig.* Accumulation excessive et désordonnée : *Cet entassement de défiances organisées, bien vite vous encombre l'âme d'ennui et lasse la vue* (Flaubert). *Un entassement d'observations ambiguës* (Alain).

• SYN. : **1** *amas, amoncellement, empilage, monceau, pile, tas ;* **2** *cohue, foule, presse.*

entasser [ɑ̃tase] v. tr. (de *en-* et de *tas ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « placer sur un tas » et au sens 4 ; sens 1, v. 1180, Marie de France ; sens 2-3 et 5, 1530, Palsgrave). **1.** Mettre en tas : *Ils entassaient les bottes jusqu'au toit de paille* (Maupassant). || **2.** Réunir en grande quantité dans un même endroit : *Entasser des marchandises dans un magasin, du linge dans une armoire.* || **3.** *Spécialem.* Économiser l'argent de façon excessive, thésauriser : *Mme de Coislin, avare de même que beaucoup de gens d'esprit, entassait son argent dans des armoires. Elle vivait toute rongée d'une vermine d'écus qui s'attachait à sa peau : ses gens la soulageaient* (Chateaubriand). *Cette grosse Agathe qui est économe et entasse ses écus comme une pie* (Balzac). || **4.** Réunir un grand nombre de personnes dans un lieu relativement étroit : *Sa tête ballottait aux grands cahots de la voiture où nous étions horriblement entassés* (Gide). || **5.** *Fig.* Multiplier, accumuler de façon excessive : *Il entassa l'horreur, le meurtre, les rapines* (Hugo). *Tu entasses bêtises sur bêtises* (Musset).

• SYN. : **1** *amonceler, empiler ;* **2** *accumuler, amasser, emmagasiner, stocker ;* **4** *agglomérer, empiler* (fam.), *masser, serrer, tasser.* — CONTR. : **4** *disperser, disséminer.*

◆ **s'entasser** v. pr. (v. 1190, Godefroy). Se réunir en grand nombre dans un lieu trop étroit : *S'entasser dans une salle de cinéma, dans une voiture de métro.*

entasseur, euse [ɑ̃tasœr, -øz] n. (de *entasser ;* v. 1240, G. de Lorris, écrit *entasseeur ; entasseur,* XVIᵉ s.). *Fam.* Personne qui économise d'une manière excessive, ou qui ramasse, collectionne avec avidité et sans discernement : *La noblesse des rapines se mesure à leur entassement, aux risques courus pour les entasser et à l'usage qu'en font les entasseurs* (Lemaitre).

1. ente [ɑ̃t] n. f. (déverbal de *enter ;* début du XIIᵉ s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 2 ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, 1751, *Dictionnaire universel d'agriculture*). **1.** Ancien nom de la greffe. || *Prune d'ente,* variété de prune utilisée pour la préparation des pruneaux. || **2.** *Par extens.* Arbre greffé. || **3.** *Vx.* Peau remplie de paille ou de foin en forme d'oiseau, placée sur un piquet pour attirer les oiseaux dans un piège.

2. ente [ɑ̃t] n. f. (lat. *anta,* pilier au côté d'une porte ; 1683, Danet). En architecture, pilastre formant saillie en dehors d'un mur. || Jambe de force excédant un peu l'aplomb d'un mur.

3. ente [ɑ̃t] n. f. (altér. de l'anc. franç. *hanste,* bois de la lance, manche d'un outil [1080, *Chanson de Roland ; hante,* XIIᵉ s., Godefroy], croisement du lat. *hasta,* lance, javelot, hampe, et du francique **hant,* main ; 1690, Furetière). En termes de peinture, petite hampe qui sert de manche à un pinceau.

enté, e [ɑ̃te] adj. (part. passé de *enter ;* 1671, Pomey). En héraldique, se dit de l'écu ou d'une pièce divisés suivant des lignes courbes qui se pénètrent les unes les autres.

entéléchie [ɑ̃teleʃi] n. f. (bas lat. *entelechia,* entéléchie, essence de l'âme suivant Aristote, gr. *entelekheia,* énergie agissante et efficace, dér. de *entelekhês,* accompli, parfait, de *en,* dans, et *telos,* achèvement ; milieu du XIVᵉ s., J. Le Fèvre, écrit *endelechie* [*entéléchie,* av. 1553, Rabelais], au sens 1 ; sens 2, 1552, Ronsard, écrit *entéléchie*). **1.** En philosophie et dans la tradition aristotélicienne, toute réalité qui est parvenue à son état de perfection : *Je ne pense pas que nous nous occupions beaucoup de l'entéléchie, et je crois que, si nous faisons quelque chose, ce ne sera pas à coup sûr du spiritualisme* (Gautier). || **2.** *Par extens.* et *littér.* Chose ou être qui satisfait pleinement l'esprit et le cœur par son état de perfection : *Ses lettres étaient mon seul refuge, et son sourire, comme eût dit Ronsard, « ma seule entéléchie »* (Gide).

entendement [ɑ̃tɑ̃dmɑ̃] n. m. (de *entendre* [v. ce mot] ; milieu du XIᵉ s., aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Aptitude de quelqu'un à juger, à comprendre : *Tu as, en tout, montré que tu avais plus de connaissance et d'entendement que moi* (Sand). || **2.** Faculté de comprendre, de discerner : *Le jugement est affaire de volonté et non d'entendement* (Alain).

entendeur [ɑ̃tɑ̃dœr] n. m. (de *entendre ;* XIIIᵉ s., Godefroy, écrit *entendeour* [*entendeur,* XVᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1658, Scarron). **1.** Celui qui comprend : *Elle*

adressait aux bons entendeurs du genre Cottard, Bontemps, etc., son plus gracieux et hautain salut (Proust). || **2.** Ne subsiste plus que dans la loc. *À bon entendeur salut,* que celui qui comprend profite de ce qu'on vient de dire à son intention.

entendre [ɑ̃tɑ̃dr] v. tr. ind. (lat. *intendere,* étendre, tendre vers, tourner, diriger, bander, augmenter, tendre vers une chose, prétendre, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *tendere,* tendre, étendre ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, XIII^e^ s. ; sens 3, fin du XV^e^ s., Commynes). [Conj. **46.**] **1.** Class. *Entendre à* (et un nom de chose comme complément), porter toute son attention à faire quelque chose, s'occuper de : *On n'entendit plus à autre chose qu'à faire toute la diligence possible* (Malherbe). || **2.** Class. et littér. *Entendre à* (et un nom de chose ou un infinitif), accepter de, consentir à : *Ma main droite ne veut entendre encore à nulle autre proposition qu'à vous écrire* (Sévigné). *Cet imbécile* [...] *ne voulut pas entendre à donner un coup d'épée ou à faire donner un coup de poignard à l'assassin du mari* (Stendhal).

◆ v. tr. (sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 2, 1671, Pomey ; sens I, 3, début du XIII^e^ s. ; sens I, 4, v. 1361, Oresme ; sens II, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens II, 2, v. 1196, J. Bodel [*entendre la messe,* 1625, Stœr] ; sens II, 3, 1636, Monet ; sens II, 4, v. 1155, Wace [*entendre raison,* milieu du XV^e^ s., *Quinze Joyes de mariage*] ; sens II, 5, 1668, La Fontaine ; sens III, fin du XV^e^ s., Commynes).

I. 1. Percevoir par l'esprit quelque chose qui suppose un effort d'intelligence : *Je me convainquis de la difficulté de bien entendre les auteurs anciens sans avoir vu les lieux dont ils parlent* (Chateaubriand). *Rares sont les mortels qui ne sont point blessés de ne pas comprendre, et qui l'acceptent bonnement comme on accepte de ne pas entendre une langue ou l'algèbre* (Valéry). *Comment entendez-vous ce passage ?* || *Donner à entendre, laisser entendre* ou *à entendre,* insinuer, faire supposer ou soupçonner : *Il a donné à entendre que son absence n'était pas fortuite.* || *Absol.* et *vx.* Comprendre : *Si l'oreille ouït, si les yeux lisent, c'est l'esprit qui entend* (Bonald). || *Entendez-vous ?,* s'emploie à la fin d'une phrase pour appuyer une recommandation, un ordre, une menace. || *Spécialem.* Donner telle signification à : *Par la mesure des valeurs, il faut entendre le rapport qui résulte de leur comparaison* (Proudhon). *Si une nation entend aujourd'hui la question morale dans un sens plus délicat qu'on ne l'entendait dans le siècle précédent, il y a progrès, cela est clair* (Baudelaire). *Je viens à Alger au plus près, car c'est ainsi que j'entends les migrations* (Fromentin). || *Entendre finesse, entendre malice à,* attribuer un sens fin, malin ou mauvais à. || *Ne pas y entendre finesse, malice,* être d'une innocence un peu sotte, n'être pas malin. || *Entendre la raillerie* ou *la plaisanterie,* la comprendre, la supporter sans s'en offusquer. || **2.** Connaître par goût, savoir apprécier : *Il n'y a pas que les artistes qui puissent entendre la peinture.* || **3.** Connaître à fond, avoir la pratique de : *Entendez-vous un peu l'alchimie, Monsieur Coignard ?* (France). || *Ne rien entendre à,* n'avoir aucune disposition pour : *Je ne méprise pas la politique, mais je n'y entends rien* (Romains). || **4.** Vouloir dire : *Pas un meuble choisi, pas une table à sa place ; j'entends la place commode, habituelle* (Daudet). *Qu'entendez-vous par là ?*

II. 1. Percevoir par l'ouïe, discerner par l'oreille : *Ce même moment nous entendîmes des coups frappés avec le marteau de la porte* (France). *La jolie voix, et comme je pleurerais de plaisir à l'entendre* (Colette). || *Entendre de ses oreilles, de ses propres oreilles,* prendre connaissance personnellement et non pas par ouï-dire. || *Faire entendre,* émettre un son, prononcer une parole pour qu'on les entende : *Faire entendre des soupirs, des cris, des réclamations.* || *Se faire entendre,* être entendu : *Le bruit de l'explosion s'est fait entendre à 50 kilomètres de là.* || **2.** Écouter de propos délibéré et attentivement. || *Spécialem.* Assister à l'audition, à la représentation publique de : *Entendre un orateur, un concert. Vous pouvez aller l'entendre à l'Opéra.* || *Entendre la messe,* assister à sa célébration : *Est-ce dans sa paroisse qu'une femme de condition entend la messe ?* (Goncourt). || *Entendre quelqu'un en confession,* recevoir sa confession. || **3.** Écouter en prêtant attention dans le dessein de porter un jugement sur la déposition (usité surtout en procédure) : *Entendre les parties, les témoins.* || **4.** Accepter d'écouter avec attention, avec bienveillance : *Il faut que je vive encore assez de temps* [...] *pour t'obliger à m'entendre* (Mauriac). || *Il ne veut rien entendre,* il ne veut pas écouter ce qu'on lui dit, accepter ce qu'on lui propose. || *Il ne l'entend pas de cette oreille-là,* il ne veut pas écouter la proposition qu'on lui fait, il ne veut absolument pas en tenir compte. || *À l'entendre,* si l'on veut bien l'écouter et accepter ce qu'il dit, si on l'en croit : *À l'entendre, il sait tout.* || *Entendre raison,* acquiescer à ce qui est juste, raisonnable. || *N'entendre ni rime ni raison,* se refuser sottement à admettre ce qui est raisonnable, à suivre des conseils judicieux. || **5.** Prêter à une demande une oreille attentive dans le dessein de la satisfaire ; exaucer : *Que le ciel entende tes prières !*

III. *Entendre que* (et le subjonctif), *entendre* (et l'infinitif), agir à sa guise, faire comme bon vous semble : *Faites comme vous l'entendrez.*

● SYN. : **I, 1** *comprendre, concevoir, interpréter, pénétrer, saisir ;* **2** *goûter, juger, sentir ;* **3** *cultiver, pratiquer.* || **II, 1** *écouter, ouïr.* || **III** *exiger, prétendre, vouloir ; désirer, préférer, souhaiter.*

◆ v. intr. (sens 1-2, XV^e^ s., Littré). **1.** Jouir de l'usage de l'ouïe. || *Il entend mal,* il est un peu sourd. || **2.** *Par extens.* Saisir des paroles, des sons par l'oreille : *Il arrive qu'on entende sans comprendre.*

◆ **s'entendre** v. pr. (sens I, 1, 1546, Rabelais ; sens I, 2, 1549, R. Estienne ; sens I, 3-4, 1864, Littré ; sens I, 5, fin du XIII^e^ s., Adam de la Halle ; sens I, 6, XVII^e^ s. ; sens II, 1, 1647, Corneille ; sens II, 2, 1864, Littré).

I. 1. Être compris : *Ce mot doit s'entendre ainsi.* || *Cela s'entend,* et, elliptiq., *s'entend,* cela est facile à comprendre ou à admettre, cela va de soi : *Je réglerai par chèque, s'entend.* || **2.** Se comprendre mutuellement : *Ils ne parlent pas la même langue, mais ils arrivent à s'entendre.* || *Entendons-nous,* comprenons bien ce que nous nous disons, l'un à l'autre. || **3.** Vivre en accord, en bonne intelligence : *Déjà trois fois nous avons eu de grandes explications ; nous avons déjà fait cette douloureuse expérience ; nous ne pouvons pas nous « entendre ». Dès lors l'intimité est impossible* (Gide). || *S'entendre comme larrons en foire,* se concerter pour une action malhonnête, être d'intelligence pour un mauvais coup. || **4.** Réaliser, conclure un accord avec quelqu'un ; tomber d'accord : *Vous croyez que je m'entendrais avec M. de Laval ; j'en doute. Je suis disposé à ne m'entendre avec personne* (Chateaubriand). *Je m'entendrai avec le marchand* (Balzac). *Il serait prudent de nous entendre si nous ne voulons pas qu'il arrive malheur* (Zola). || **5.** Se comprendre soi-même, savoir exactement ce que l'on n'arrive pas à faire comprendre aux autres : *Non, monsieur le curé, je m'entends : Quand je dis Ganache, c'est Ganache* (Maupassant). || **6.** *S'entendre en ou s'y entendre en,* être habile à, expérimenté en, connaisseur en : *S'entendre en architecture. Elle s'y entendait* [en cuisine] *même très bien, savait une foule de recettes* (Daudet). || Fam. *S'y entendre comme à ramer des choux, comme une truie à dévider de la soie,* ne rien connaître, être tout à fait incapable de comprendre ce dont il s'agit.

II. 1. Être perçu par l'oreille : *La cloche s'entend de loin.* || **2.** Percevoir les paroles prononcées par les interlocuteurs : *On ne s'entend pas parler dans ce vacarme !*

● SYN. : **I, 3** *s'accorder, sympathiser ;* **4** *s'arranger, pactiser.* || **II, 2** *se comprendre.* — CONTR. : **I, 3** *se chamailler, se disputer, se quereller.*

entendu, e [ɑ̃tɑ̃dy] adj. (part. passé de *entendre* ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1 [*prendre un air entendu,* 1930, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, milieu du XVIIe s. ; sens 4, 1808, d'Hautel [*c'est entendu*]). **1.** *Littér.* Qui a la connaissance ou l'expérience de quelque chose : *C'était un garçon sage, bien entendu dans le commerce et qui n'employait point ses loisirs à jouer à la boule ou à la paume, comme bien d'autres* (Nerval). *C'était une petite femme maigre et vive, propre, entendue à tous les soins de l'exploitation* (Maupassant). *Laborieux avec cela, très entendu à la culture* (L. Daudet). *Être entendu aux affaires, en poésie, en peinture.* || *Prendre un air entendu,* prendre l'attitude de celui qui comprend parfaitement. || **2.** *La cause, l'affaire est entendue,* en termes de procédure, les débats sont clos. || **3.** Class. et littér. *Bien entendu, mal entendu,* bien, mal disposé, mal ordonné : *La décoration en est bien entendue* (Th. Corneille). *L'inhabileté de sa vêture avait toujours fait disparaître ses faibles attributs féminins, qui auraient dû saillir avec art sous un habillage bien entendu* (Maupassant). || **4.** Que l'on a décidé, convenu : *Alors, Monsieur, c'est une affaire entendue, un parti pris de ne plus mettre les pieds ici ?* (Courteline). || *C'est entendu,* et, elliptiq. et fam., *entendu,* il est décidé, arrêté, convenu.

• SYN. : **4** *arrêté, réglé, résolu.*

◆ **Bien entendu** loc. adv. (1671, La Fontaine [*comme de bien entendu,* début du XXe s.]). Il est bien compris, assurément : *Tout cela, bien entendu, n'était pas de grandeur naturelle : ainsi, les cocotiers n'étaient pas plus gros que des betteraves* (Daudet).

◆ **Bien entendu que** loc. conj. (début du XVIIIe s. [entendu que, XVe s., Perceforest]). *Class.* Toutefois, pourtant : *Causons comme si nous n'avions rien à démêler ; bien entendu, ajouta-t-elle, que nous ne nous en aimerons pas davantage et que nous reprendrons nos démêlés au retour* (Mme de Caylus).

◆ **Comme de bien entendu** loc. adv. *Fam.* En toute évidence, naturellement.

◆ n. (1549, R. Estienne). *Faire l'entendu(e),* faire la personne experte en quelque chose, jouer le connaisseur ou l'homme informé : *Ne seriez-vous pas au désespoir qu'il fût seul de son âge qui n'eût point été à cette occasion, et que tous les autres fissent les entendus* (Sévigné). *Il lui donnait force explications sur les nécessités du service avec des gestes d'imbécile qui veut faire l'entendu* (Daudet).

• REM. *Entendu* employé sans auxiliaire et placé immédiatement avant le nom ou le pronom est considéré comme une préposition et reste invariable : *Entendu les témoins.*

enténébré, e [ɑ̃tenebre] adj. (part. passé de *enténébrer* ; v. 1300, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Plongé dans l'obscurité : *Dès qu'il eut pénétré dans la pièce enténébrée, il sonna* (Maupassant). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui manque de netteté : *Morel avait l'habitude de parler de sa vie, mais en présentant une image si enténébrée qu'il était difficile de rien distinguer* (Proust).

• SYN. : **1** *obscur, sombre, ténébreux ;* **2** *brumeux, fumeux, nébuleux.* — CONTR. : **1** *clair, lumineux ;* **2** *limpide, net.*

enténébrer [ɑ̃tenebre] v. tr. (de *en-* et de *ténèbres ;* v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). [Conj. **5 b.**] **1.** *Littér.* En parlant des choses, plonger dans les ténèbres : *Et l'ombre errante aux bords que l'Érèbe enténèbre | S'indigne et pleure* (Heredia). || Rendre sombre : *Ses vitraux coloriés l'enténèbrent* [l'église] *de cette obscurité propre au recueillement* (Chateaubriand). *La fumée des laves n'enténèbre plus l'air* (Benoit). || **2.** *Fig.* et *littér.* Introduire l'obscurité, la confusion dans l'esprit, dans l'âme : *L'obscurité s'installe avec le crépuscule, elle descend dans l'âme aussi qui s'enténèbre* (Rodenbach). || Rendre sombre, attrister : *Cependant une autre obscurité m'enténébrait* (Chateaubriand).

entente [ɑ̃tɑ̃t] n. f. (lat. pop. **intendita,* part. passé fém. substantivé de *intendere* [v. ENTENDRE] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « attention, soin attentif » ; XIIIe s., Godefroy, aux sens de « pensée, opinion, ce qu'on comprend » ; sens 1, XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame ;* sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3-4, 1840, d'après Littré, 1864 ; sens 5, XXe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Compréhension que l'on a de quelque chose : *L'irritation du parti Villèle était d'autant plus grande contre moi qu'il voulait s'approprier mon ouvrage et que j'avais montré de l'entente dans des matières qu'on m'avait supposé ignorer* (Chateaubriand). *Il montre une vraie entente de la composition* (Renan). || **2.** Interprétation que l'on donne à un mot ou à une phrase, manière de les comprendre : *Il répondit médiocrement aux pointes, calembours, mots à double entente* (Flaubert). || **3.** État d'accord et de compréhension mutuelle entre deux ou plusieurs personnes : *Se féliciter de la bonne entente qui règne dans son ménage, dans sa famille.* || **4.** Accord politique établi entre deux ou plusieurs États : *Quels seraient les effets de l'entente franco-russe ?* (France). *En 1904, en 1905, le gouvernement de Guillaume II avait multiplié, de bonne foi, des offres d'entente précises* (Martin du Gard). || *L'Entente cordiale,* expression utilisée pour désigner le rapprochement franco-britannique en 1904. || **5.** En termes d'économie politique, accord industriel ou commercial conclu entre des entreprises ou entre des particuliers en vue de limiter leur concurrence mutuelle.

enter [ɑ̃te] v. tr. (lat. pop. **imputare,* du bas lat. *impotus,* greffe, gr. *emphutos,* implanté, dér. de *emphuein,* faire naître dans, de *en,* dans, et *phuein,* faire naître, faire croître ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* au sens 1 ; sens 2, v. 1220, G. de Coincy ; sens 3, milieu du XIIIe s. ; sens 4, 1676, Félibien). **1.** *Vx.* Greffer une ente sur. || **2.** *Fig.* et *littér.* Faire reposer sur : *Désespérant | D'enter sur un bras fort son antique courage* (Heredia). || **3.** *Vx.* Adapter sur : *Nous pouvons bien imaginer une tête de lion entée sur le corps d'une chèvre, sans qu'il faille conclure qu'il y ait au monde une chimère* (Descartes). || **4.** En technologie, assembler deux pièces de bois bout à bout en les emboîtant l'une dans l'autre.

entér(o)- [ɑ̃ter(o)] ou **-entère** [ɑ̃tɛr], élément tiré du gr. *enteron,* intestin, et servant de premier élément ou de second élément de composition dans des mots savants.

entéralgie [ɑ̃teralʒi] n. f. (de *entér-* et de *-algie,* du gr. *algos,* douleur, souffrance ; 1855, Nysten). Douleur aiguë des intestins.

entérectomie [ɑ̃terɛktɔmi] n. f. (de *entér-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; milieu du XXe s.). En chirurgie, résection d'une partie de l'intestin.

entérinement [ɑ̃terinmɑ̃] n. m. (de *entériner ;* 1316, Godefroy). En termes de procédure, action d'entériner : *L'entérinement d'un rapport d'expert.*

entériner [ɑ̃terine] v. tr. (de l'anc. adj. *enterin,* entier, complet, sincère, loyal [XIIe s., Godefroy], dér. de *entier ;* v. 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens 3, av. 1695, La Fontaine). **1.** En droit ancien, ordonner l'exécution de lettres de chancellerie ou d'actes de justice. || **2.** En droit moderne, ratifier par un jugement un acte dont la validité dépend de cette formalité : *Entériner une requête. Le tribunal entérine le rapport des experts.* || **3.** *Fig.* Rendre valable, définitif en approuvant : *Entériner un usage. Entériner un mot nouveau.*

• SYN. : **2** *confirmer, homologuer, valider ;* **3** *consacrer, justifier, ratifier.*

entérique [ɑ̃terik] adj. (dér. savant du gr. *enteron,* intestin ; 1855, Nysten). Se dit d'un trouble pathologique qui a rapport aux intestins : *Des douleurs entériques.*

entérite [ɑ̃terit] n. f. (lat. scientif. moderne *enteritis,* du gr. *enteron,* intestin ; 1805, Lunier). Inflammation de la muqueuse qui tapisse l'intestin grêle.

entéritique [ɑ̃teritik] adj. (de *entérite ;* XXe s.). Relatif à l'entérite.

entérocèle [ɑ̃terɔsɛl] n. f. (gr. *enterokêlê,* hernie intestinale, de *enteron,* intestin, et

kêlê, hernie ; v. 1560, Paré). Hernie qui ne contient que de l'intestin grêle.

entérocolite [ɑ̃terɔkɔlit] n. f. (de *entéro-* et de *colite ;* 1855, Nysten). Inflammation de l'intestin grêle et du côlon.

entérocoque [ɑ̃terɔkɔk] n. m. (de *entéro-* et de *-coque,* gr. *kokkos,* grain ; 1922, Larousse). Microbe de l'intestin, dont la présence dans cet organe est normale, mais qui peut provoquer des troubles graves dans les autres organes.

entérographe [ɑ̃terɔgraf] n. m. (de *entéro-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; 1870, Larousse, au sens de « auteur qui a écrit des études sur l'intestin » ; sens actuel, XXe s.). Appareil destiné à mesurer et à inscrire les contractions de l'intestin.

entérolithe [ɑ̃terɔlit] n. m. (de *entéro-* et de *-lithe,* gr. *lithos,* pierre ; 1864, Littré). Calcul de l'intestin.

entéropathie [ɑ̃terɔpati] n. f. (de *entéro-* et de *-pathie,* gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1870, Larousse). Maladie des intestins.

entéroplastie [ɑ̃terɔplasti] n. f. (de *entéro-* et de *-plastie,* du gr. *plassein,* modeler ; milieu du XXe s.). Intervention chirurgicale pour rétablir le diamètre normal de l'intestin.

entéroptôse [ɑ̃terɔptoz] n. f. (de *entéro-* et de *ptôse ;* 1885, d'après Larousse, 1888). Déplacement de l'intestin vers le bas de la cavité abdominale.

entérorénal [ɑ̃terɔrenal] adj. m. (de *entéro-* et de *rénal ;* milieu du XXe s.). *Syndrome entérorénal,* ensemble des accidents infectieux urinaires d'origine intestinale.

entérorragie [ɑ̃terɔraʒi] n. f. (de *entéro-* et de [*hémo*]*rragie ;* 1870, Larousse). Hémorragie intestinale.

entérorraphie [ɑ̃terɔrafi] n. f. (de *entéro-* et du gr. *rhaphê,* couture, suture ; 1864, Littré [écrit *entérorrhaphie*]). Opération chirurgicale qui consiste à suturer une plaie intestinale.

entéroscopie [ɑ̃terɔskɔpi] n. f. (de *entéro-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* examiner ; XXe s.). Dans l'Antiquité, divination par l'examen des entrailles des victimes.

entérospasme [ɑ̃terɔspasm] n. m. (de *entéro-* et de *-spasme ;* milieu du XXe s.). Contraction spasmodique de l'intestin.

entérosténose [ɑ̃terɔstenoz] n. f. (de *entéro-* et de *-sténose ;* 1864, Littré). Rétrécissement de l'intestin.

entérostomie [ɑ̃terɔstɔmi] n. f. (de *entéro-* et du gr. *stoma,* bouche, embouchure ; milieu du XXe s.). Intervention chirurgicale qui consiste à aboucher, temporairement ou définitivement, une anse intestinale à la paroi abdominale.

entérotomie [ɑ̃terɔtɔmi] n. f. (de *entéro-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, dér. de *temnein,* couper ; 1755, *Encyclopédie*). Incision d'une anse intestinale.

entérovaccin [ɑ̃terɔvaksɛ̃] n. m. (de *entéro-* et de *vaccin ;* 1922, Larousse). Vaccin introduit par voie buccale et actif contre les infections intestinales.

enterrage [ɑ̃teraʒ] n. m. (de *enterrer ;* 1755, *Encyclopédie*). En fonderie, action de tasser de la terre autour du moule pour le consolider.

enterrement [ɑ̃tɛrmɑ̃] n. m. (de *enterrer ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1-2 ; sens 3, 1636, Monet ; sens 4, 1896, Delesalle). **1.** Action de mettre en terre un mort : *L'enterrement immédiat des corps était le meilleur moyen d'éviter les épidémies.* ‖ **2.** Ensemble des cérémonies qui précèdent et accompagnent la mise en terre : *Le trésor touchait à sa fin ; avec ce qui lui en restait, le veuf fit faire à sa chère morte un bel enterrement. Cloches à toute volée, lourds carrosses tendus de noir, chevaux empanachés, larmes d'argent dans le velours, rien ne lui parut trop beau* (Daudet). ‖ *Enterrement civil,* qui se déroule sans aucune cérémonie religieuse. ‖ *Figure d'enterrement,* visage très sombre, air triste. ‖ *Fam. Gai, amusant comme un enterrement,* très triste, à mourir d'ennui : *Le Quadrille des lanciers semble | Triste comme un enterrement* (Gautier). ‖ **3.** Convoi funèbre : *Que lentement passent les heures comme passe un enterrement* (Apollinaire). ‖ *Aller d'un pas d'enterrement,* aller ou conduire d'une manière trop lente. ‖ **4.** *Fig.* et *fam.* Action d'abandonner tout à fait un projet, de ne pas donner suite à une décision prise ou suggérée : *L'enterrement d'un projet de loi.* ‖ Fam. *Enterrement de première classe,* abandon définitif d'une entreprise.

• SYN. : **2** *funérailles, obsèques ;* **4** *abandon, écroulement, effondrement, extinction, fin, mort.*

enterrer [ɑ̃tere] v. tr. (de *en-* et de *terre ;* 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1-2 [« survivre à », 1718, Acad. ; « faire mourir ses malades », 1864, Littré] ; sens I, 3, av. 1613, M. Régnier ; sens I, 4, av. 1833, Béranger ; sens II, 1, début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne ;* sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1680, Richelet).

I. 1. Mettre en terre le corps d'une personne décédée : *Sous quatre planches de sapin, enterrez-moi dans la prairie* (Hugo). ‖ *Il est mort et enterré,* il est décédé depuis longtemps. ‖ *Par anal.* Mettre en terre, pour la faire mourir, une personne vivante : *Antigone fut condamnée à être enterrée.* ‖ **2.** Assister ou présider à l'enterrement de quelqu'un : *Il a dû partir précipitamment pour enterrer son oncle.* ‖ Être capable d'assister à l'enterrement de ; survivre à : *Il nous enterrera tous. Je reste pour enterrer mon siècle* (Chateaubriand). ‖ En parlant d'un médecin, faire mourir ses malades : *Ce médecin enterre tous ses clients.* ‖ **3.** *Fig.* Mettre fin à une chose en la faisant disparaître : *Enterrer un scandale ;* en y renonçant : *Cette idée-là, on ne l'a point enterrée* (Alain). ‖ *Spécialem.* Marquer solennellement la rupture avec une période de sa vie : *Il faut* [...] *que je marie mon Hortense et que j'enterre le libertin* (Balzac). ‖ Fam. *Enterrer sa vie de garçon,* se dit de quelqu'un qui, à la veille de se marier, passe sa dernière soirée de célibataire en joyeuse compagnie. ‖ **4.** *Fig.* Assister à la ruine complète, à la chute de : *M. de Blacas a enterré la monarchie à Hartwell* (Chateaubriand).

II. 1. Mettre dans le sol, en recouvrant de terre : *L'assassin avait enterré son arme.* ‖ **2.** *Par extens.* Ensevelir sous des matériaux divers, sous des décombres : *Un skieur enterré dans la neige. Des sauveteurs enterrés par un éboulement.* ‖ **3.** *Fig.* Enfermer dans un lieu retiré, sans agrément : *On m'a enterrée toute vive dans cette ignoble boutique* (Zola). ‖ *Être enterré dans ses pensées,* se plonger dans une méditation intérieure sans prêter attention au monde extérieur.

• SYN. : **I, 1** *ensevelir, inhumer ;* **3** *abandonner, classer, étouffer.* ‖ **II, 1** *enfouir ;* **2** *engloutir, ensevelir, submerger ;* **3** *claquemurer, cloîtrer, reclure, séquestrer.*

enterreur [ɑ̃tɛrœr] n. m. (de *enterrer ;* 1552, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** *Fam.* Celui qui enterre (rare) : *Certain curé, grand enterreur de morts | Au chœur assis, récitant le service* (J.-B. Rousseau). ‖ **2.** En zoologie, nom vulgaire des espèces du genre *nécrophore.*

entêtant, e [ɑ̃tɛtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *entêter ;* 1896, Gide [un 1er ex. au XIIIe s.]). Qui porte à la tête : *C'est une gamme parcourant tout le clavier de l'odorat, touchant aux entêtantes senteurs du seringa et du sureau* (Huysmans). *Étourdis, presque exténués par cette musique obstinée, rapide, fuyante, entêtante, qui porte à l'extase* (Gide). *Le parfum entêtant de Marthe traîne ici, banal, tenace* (Colette).

en-tête [ɑ̃tɛt] n. m. (de *en,* prép., et de *tête ;* 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Texte assez court imprimé ou gravé à la partie supérieure des papiers commerciaux, et indiquant, avec le nom de l'entreprise, des renseignements divers tels que le capital social, le numéro de compte postal, le numéro de téléphone, etc. : *Depuis le bal du ministère et sa rencontre avec Dina, on l'accablait de ces billets à l'écriture louche, aux en-têtes de magasins de nouveautés* (Daudet). ‖ **2.** Toute indication imprimée portée à la partie supérieure d'une lettre ou d'une feuille de papier : *Ta*

femme a commandé du papier à en-tête de la villa (T. Bernard).

• Pl. *des* EN-TÊTES.

entêté, e [ɑ̃tɛte] adj. et n. (part. passé de [*s'*]*entêter ;* 1669, Molière, au sens 1 [comme adj. ; comme n., av. 1654, Guez de Balzac] ; sens 2, 1798, Acad. [comme adj. ; comme n., 1685, La Fontaine]). **1.** *Class.* et *littér.* Qui manifeste de l'engouement pour une personne : *Je suis entêtée du P. Bourdaloue ; j'ai commencé dès ce jour des Cendres à l'entendre à Saint-Paul* (Sévigné). || **2.** Qui fait preuve d'entêtement : *Je les crois entêtés dans leurs imaginations héréditaires* (Barrès).

• SYN. : **2** *buté, cabochard, obstiné, opiniâtre, têtu.* — CONTR. : **2** *docile, malléable, souple ; capricieux, inconstant, versatile, volage.*

entêtement [ɑ̃tɛtmɑ̃] n. m. (de [*s'*]*entêter ;* 1562, Du Pinet, au sens de « étourdissement provoqué par des vapeurs, des odeurs » ; sens 1, 1671, Molière ; sens 2, av. 1679, Retz ; sens 3, av. 1696, La Bruyère ; sens 4, 1649, *Dict. général*). **1.** *Class.* Engouement pour quelque chose : *J'aime la poésie avec entêtement* (Molière). || **2.** *Class.* Amour passionné pour une personne : *Il a un grand entêtement pour cette femme* (Acad., 1694). || **3.** *Class.* L'objet de l'attachement, de l'amour : *Vous étiez la coqueluche ou l'entêtement de certaines femmes* (La Bruyère). || **4.** Le fait de s'attacher d'une manière excessive, déraisonnable à ses idées, à ses goûts, etc. : *L'entêtement sans intelligence, c'est la sottise soudée au bout de la bêtise* (Hugo). || Caractère d'une personne qui s'entête : *Il est d'un entêtement incroyable.*

• SYN. : **4** *acharnement, obstination, opiniâtreté, ténacité.*

entêter [ɑ̃tɛte] v. tr. (de *en-* et de *tête ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *entester* [*entêter,* XVIIᵉ s.], au sens de « frapper à la tête » ; sens I, 1, XIVᵉ s., *Nature à l'alchimie* [en emploi absolu, fin du XIIIᵉ s.] ; sens I, 2, 1611, Cotgrave ; sens II, 1755, *Encyclopédie*).

I. 1. Étourdir légèrement en portant à la tête : *Le poêle à charbon les entêtait ;* et absol. : *L'odeur des lauriers entête.* || **2.** *Class.* et *fig.* Tourner la tête à quelqu'un, le remplir d'un engouement pour : *La qualité l'entête et tous ses entretiens | Ne sont que de chevaux, d'équipage et de chiens* (Molière).

II. Façonner une tête à un objet : *Entêter des clous.*

◆ **s'entêter** v. pr. (sens 1, 1672, Bourdaloue ; sens 2, av. 1679, Retz [« tirer vanité de », XVIᵉ s., Littré]). **1.** Persister obstinément et maladroitement dans une opinion, une attitude : *S'entêter dans ses chimères, dans son silence. Il ne reste plus dans le pays qu'un vieux coquin de lièvre* [...] *qui s'entête à vivre là* (Daudet). || **2.** Class. *S'entêter de quelqu'un* ou *de quelque chose,* éprouver de l'attachement, de l'engouement pour une personne ou pour une chose : *Écoutez, n'allez pas vous entêter de ce vilain-là* (La Fontaine). *Ne méprisez personne, ne vous entêtez de rien* (Maintenon).

• SYN. : **1** *s'acharner, se buter, s'opiniâtrer* (vx).

enthalpie [ɑ̃talpi] n. f. (du gr. *enthalpein,* réchauffer [dans], de *en,* dans, et de *thalpein,* chauffer, échauffer, dér. de *thalpos,* chaleur [du soleil, de l'été] ; milieu du XXᵉ s.). En thermodynamique, fonction d'état caractérisant un fluide, égale à la somme de son énergie interne et du produit de sa pression par son volume.

enthalpique [ɑ̃talpik] adj. (de *enthalpie ;* milieu du XXᵉ s.). Relatif à l'enthalpie.

enthousiasmant, e [ɑ̃tuzjasmɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *enthousiasmer ;* milieu du XIXᵉ s.). Qui suscite l'enthousiasme : *Des résultats enthousiasmants.*

enthousiasme [ɑ̃tuzjasm] n. m. (gr. *enthousiasmos,* transport divin, de *enthousiazein,* être inspiré par la divinité, de *enthousia,* inspiration divine, dér. de l'adj. *entheos, enthous,* inspiré par les dieux, de *en,* dans, et *theos,* dieu ; 1546, Rabelais, au sens 2 ; sens 1, 1627, d'Urfé ; sens 3, 1664, Molière ; sens 4-5, fin du XVIIᵉ s., Mᵐᵉ de Sévigné). **1.** *Class.* Mouvement passionné, délire provoqué par une inspiration divine : *Les Bacchanales vont par les rues, hurlant et tempêtant, pleines de l'enthousiasme de leur Dieu* (d'Urfé). *Dieu les inspirait lui-même, et il n'y a proprement que le peuple de Dieu où la poésie soit venue par enthousiasme* (Bossuet). || **2.** *Class.* et *littér.* Exaltation, vive inspiration qui anime l'écrivain ou l'artiste à certains moments de son activité créatrice : *Les poètes ne font bien les vers que lorsqu'un enthousiasme les transporte* (Furetière). *L'enthousiasme ne se laisse pas rencontrer par ceux qui le cherchent ; il vient à nous quand nous le méritons* (Sand). || **3.** Exaltation, ardeur poussant à agir dans la joie : *Le pur enthousiasme est craint des âmes faibles | Qui ne sauraient porter son ardeur ni son poids* (Vigny). *Il est tentant de se laisser englober dans un vaste mouvement d'enthousiasme collectif* (Martin du Gard). || **4.** Élan poussant à admirer passionnément : *Quant à Cromwell, l'enthousiasme hésite devant ce grand homme difforme* (Hugo). *Un jeune homme* [...] *qui a montré de l'enthousiasme pour Napoléon* (Stendhal). || **5.** Excitation joyeuse, grande démonstration de joie à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : *Accueillir quelqu'un avec enthousiasme. L'enthousiasme d'une foule.*

• SYN. : **4** *emballement* (fam.), *engouement ;* **5** *délire, transport.* — CONTR. : **4** *dédain, dégoût, détachement, écœurement, hostilité ;* **5** *flegme, froideur, indifférence, insensibilité.*

enthousiasmer [ɑ̃tuzjasme] v. tr. (de *enthousiasme ;* fin du XVIᵉ s., Littré, écrit *enthousiamer,* au sens de « emplir de l'inspiration divine » ; écrit *enthousiasmer,* au sens actuel, 1652, Brunot). Inspirer une ardeur joyeuse, une grande admiration à quelqu'un : *Cette nouvelle nous enthousiasme. Cet acteur a enthousiasmé les spectateurs.*

• SYN. : *électriser, emballer* (fam.), *exalter, galvaniser, passionner, ravir, transporter.*

◆ **s'enthousiasmer** v. pr. (fin du XVIIᵉ s., Mᵐᵉ de Sévigné). Se prendre d'engouement ou de passion : *Il s'enthousiasme facilement pour tout ce qui est nouveau.*

• SYN. : *s'emballer* (fam.), *s'enflammer, s'engouer, s'exalter, se passionner.*

enthousiaste [ɑ̃tuzjast] adj. et n. (de *enthousiasme ;* 1544, Mathée, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Diderot). **1.** *Vx.* Qui se dit ou se croit inspiré par la divinité : *Les quakers appartiennent à la classe des enthousiastes.* || **2.** Qui ressent ou qui manifeste de l'enthousiasme pour quelqu'un ou quelque chose : *Un partisan enthousiaste de la musique moderne.* || *Absol.* Qui s'enthousiasme avec facilité : *Une âme douce et sensible, une tête chaude, enthousiaste, qui s'allume, qui se perd* (Diderot).

• SYN. : **2** *ardent, chaud, emballé* (fam.), *exalté, fervent, passionné, zélé.*

◆ adj. (1864, Littré). Qui est inspiré par l'enthousiasme : *Il avait parlé en termes enthousiastes du dévouement continu de cet honnête serviteur* (Maupassant). *Éric Vidame, lui, avait rencontré, dans son entreprise, des assentiments enthousiastes et des dévotions extasiées* (Duhamel).

enthymème [ɑ̃timɛm] n. m. (lat. *enthymema,* conception, pensée, enthymème, gr. *enthumêma,* mêmes sens, dér. de *enthumeîsthai,* réfléchir, déduire, de *en,* dans, et *thumos,* âme, intelligence ; 1440, Ch. d'Orléans, écrit *emptimeme ; enthymème,* 1690, Furetière). Syllogisme à deux termes, l'une des prémisses étant sous-entendue : *La phrase : « Le courage, étant une vertu, mérite des éloges » est un enthymème parce qu'elle présuppose la proposition « La vertu mérite des éloges ».*

entiché, e [ɑ̃tiʃe] adj. (altér., sous l'influence de l'anc. franç. *enticier,* inciter, pousser, provoquer [XIIᵉ s., Godefroy, de *en-* et de l'onomatop. *kis,* qui sert à exciter un animal ou un être humain], de l'anc. v. *entechier* [de *en-* et de *teche,* var. anc. de *tache*], usité surtout au part. passé, au sens de « pourvu de telle ou telle qualité, de tel ou tel vice » [v. 1175, Chr. de Troyes] ; v. 1240, G. de Lorris, écrit *entichié* [*entiché,* 1549, R. Estienne], au sens 3 ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 4, fin du XVIIᵉ s., Fontenelle). **1.** *Class.* Qui commence à se gâter, à pourrir : *Les fruits entichés ne sont pas de garde* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* Qui est atteint d'un mal

qui ronge : *Cet homme est un peu entiché de lèpre* (Furetière). || **3.** *Class.* Atteint d'un vice, corrompu : *Deux orphelines qui ne sont nullement entichées du vice d'ingratitude* (La Fontaine). || **4.** *Auj.* Envahi par un engouement excessif pour quelqu'un ou quelque chose : *Ces familles atteintes d'un royalisme inintelligent, entichées de dévotion plutôt que religieuses* (Balzac). *La malheureuse jeune fille, entichée de rêves de grandeur, est fascinée par ce déploiement de forces militaires* (Baudelaire).

• SYN. : **4** *coiffé* (fam.), *épris, féru, fou, passionné, toqué* (fam.). — CONTR. : **4** *blasé, dégoûté, détaché, lassé.*

entichement [ɑ̃tiʃmɑ̃] n. m. (de *[s']enticher ;* 1864, Littré). Action de s'enticher ; état d'une personne qui s'est entichée de quelqu'un ou de quelque chose (rare) : *Si on avait le temps et l'espace pour s'égayer, il y aurait mille choses curieuses et piquantes à dire à son sujet* [Saint-Simon] ; *on rirait de son opinion sur Voltaire, sur tout ce qui était de robe ou de plume, on rirait de ses entichements nobiliaires* (Sainte-Beuve).

• SYN. : *emballement* (fam.), *engouement, goût, passion, toquade* (fam.).

enticher (s') [sɑ̃tiʃe] v. pr. [**de**] (1845, Bescherelle). Éprouver un attachement excessif, irréfléchi pour quelque chose : *S'enticher de musique moderne.* || *Spécialem.* Éprouver une vive passion pour quelqu'un : *Ce prince dont vous vous êtes entichée* (Theuriet).

• SYN. : *s'emballer* (fam.), *s'embéguiner* (fam.), *s'éprendre, se passionner.*

entier, ère [ɑ̃tje, -ɛr] adj. (lat. *integrum,* accus. de *integer,* intact, de *in-*, préf. à valeur négative, et du radical de *tangere,* toucher [la forme phonétiquement attendue : **entir* est devenue *entier* sous l'influence du suff. de mots tels que *premier*] ; XIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 4, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Qui est complet dans toutes ses parties constituantes, dans sa masse ; dont rien n'a été retranché : *Un pain entier. L'article entier doit être recopié de ma main* (Baudelaire). || *Spécialem.* Se dit d'un cheval qui n'a pas été châté. || En botanique, se dit d'une feuille ou d'un organe dont le limbe présente un contour uni, sans sinuosités ni échancrures. || En mathématiques, se dit d'un nombre qui ne contient pas une fraction d'unité. || **2.** Que l'on considère dans toute son étendue dans l'espace : *Cette publicité occupe une page entière de journal ;* ou dans tout son développement dans le temps : *La vie entière. Une journée entière.* || Que l'on considère dans la totalité de ses éléments, en parlant de collectivités, de groupes de personnes : *Cohue de curieux dans le prétoire : la ville entière est là* (Veuillot). *Des familles entières ont été exterminées pendant la Seconde Guerre mondiale.* || **3.** Se dit d'une chose abstraite qui n'a souffert aucune restriction, aucune atteinte : *Avoir entière liberté d'agir. Avoir une entière confiance en quelqu'un. Conserver sa réputation entière.* || *La question reste entière,* elle subsiste telle quelle, aucun pas vers la solution n'ayant été fait. || *Spécialem.* Qui se manifeste sans aucune restriction, sans réserve : *Un dévouement entier.* || **4.** Se dit d'une personne qui n'admet pas de compromis, ou de demi-mesures : *Un caractère entier. Un homme entier dans ses jugements. Ne croyez pas qu'un homme d'État, aujourd'hui, fût-il entier et tyrannique comme M. Clemenceau, ait prise directe sur les faits* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *global, intact, plein, total ;* **2** *complet, intégral ;* **3** *absolu, illimité ;* **4** *autoritaire, entêté, inflexible, obstiné, rigide, têtu.* — CONTR. : **1** *entamé, fragmenté, morcelé, raccourci, tronqué ;* **2** *demi, incomplet ;* **3** *limité, modéré, restreint ;* **4** *accommodant, conciliant, souple.*

◆ **Tout entier, tout entière** loc. adj. (sens 1-2, XIIe s. ; sens 3, 1656, Corneille). **1.** Complet, dans sa totalité : *Manger un gâteau tout entier.* || **2.** Que l'on envisage dans toute son étendue, dans l'espace ou dans le temps : *La maison tout entière est à l'abri d'un pin* (Heredia). *Passer ses vacances tout entières à la mer.* || **3.** Que l'on envisage sous tous les aspects, avec toutes ses possibilités ou facultés : *L'âme peut passer tout entière dans la voix aussi bien que dans le regard* (Lamartine).

◆ **En entier** loc. adv. (1690, Furetière). D'une façon complète, sans rien omettre : *Écouter une symphonie en entier.*

◆ **entier** n. m. (1538, R. Estienne). Totalité d'une chose envisagée d'une manière globale : *Il faut avoir lu l'œuvre dans son entier pour comprendre ce que l'auteur veut dire.*

• SYN. : *ensemble, intégralité, totalité.* — CONTR. : *fraction, fragment, morceau, partie.*

entièrement [ɑ̃tjɛrmɑ̃] adv. (de *entier ;* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy, au sens 2 ; sens 1, 1273, Adenet). **1.** D'une façon entière, complète : *L'immeuble sera entièrement construit l'année prochaine.* || **2.** Sans restriction : *La nature humaine dans son ensemble n'est ni entièrement bonne, ni entièrement mauvaise* (Renan).

• SYN. : **1** *complètement, intégralement, totalement ;* **2** *absolument, parfaitement, pleinement, tout à fait.* — CONTR. : **1** *incomplètement, en partie, partiellement ;* **2** *à demi, modérément, à moitié.*

entité [ɑ̃tite] n. f. (lat. scolast. *entitas,* du lat. class. *ens, entis* [part. prés. de *esse,* être], utilisé surtout pour traduire le gr. philosophique *to on,* ce qui est [part. prés. neutre substantivé de *einai,* être] ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** En philosophie, essence d'un être considérée dans l'ensemble de ses propriétés constitutives ; totalité indivise : *Les nobles, éternels par leur généalogie, semblaient faire de chaque famille une entité puissante coexistant aux siècles* (Gautier). || **2.** *Par extens.* Chose considérée comme un être doué d'individualité : *Les lois, les mœurs, les institutions sont l'ordinaire et délectable proie des critiques du genre humain. Ce n'est qu'un jeu de tourmenter ces entités considérables et imparfaites, que poursuit d'âge en âge la tradition de les harceler* (Valéry). *On peut aimer l'ordre et le vouloir, sans en faire pour cela une entité morale, sans perdre de vue que cet ordre n'est rien de plus qu'une nécessité pratique de la vie collective* (Martin du Gard).

entoilage [ɑ̃twalaʒ] n. m. (de *entoiler ;* 1785, Brunot, au sens 1 [en broderie, 1755, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1901, Larousse ; sens 3, XXe s. ; sens 4, av. 1848, Chateaubriand ; sens 5, milieu du XXe s.). **1.** Action de fixer ou d'appliquer sur une toile : *L'entoilage d'une estampe.* || En broderie, fond de toile sur lequel on coud la pièce à broder. || **2.** Action de recouvrir de toile : *L'entoilage des ailes d'un moulin à vent.* || En aéronautique, recouvrement du fuselage d'un avion ou de l'ossature des ailes par une toile enduite et vernie. || **3.** En couture, travail qui consiste à garnir de toile ou d'un tissu rigide une partie de vêtement pour lui donner du maintien. || **4.** La toile dont on se sert pour entoiler ou pour protéger : *Un bouquet de bruyère lilas sortait de son sein que modelait l'entoilage blanc de sa chemise* (Chateaubriand). *Un étalage que les garçons couvraient d'un entoilage* (Goncourt). || **5.** En reliure, morceau de toile qui recouvre le dos et les plats d'un livre.

entoiler [ɑ̃twale] v. tr. (de *en-* et de *toile ;* fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai,* au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1718, Acad.). **1.** Monter sur une toile apprêtée ou sur un tissu rigide une partie de vêtement pour lui donner du maintien. || **2.** Recouvrir de toile : *Entoiler les ailes d'un moulin, l'empennage d'un planeur.* || **3.** Monter et fixer sur une toile ce qui était auparavant sur un panneau ou qui était dépourvu de support : *Entoiler une peinture, une gravure.*

entoir [ɑ̃twar] n. m. (de *enter ;* 1651, Bonnefons). Couteau à greffer.

1. entôlage [ɑ̃tolaʒ] n. m. (de *en-* et de *tôle,* fer laminé ; XXe s., aux sens 1-2). **1.** Action de recouvrir de tôle une surface. || **2.** L'ensemble des tôles recouvrant cette surface.

2. entôlage [ɑ̃tolaʒ] n. m. (de *entôler ;* 1903, G. Esnault). *Arg.* Action d'entôler : *L'entôlage est puni par la loi.*

entôler [ɑ̃tole] v. tr. (de *en-* et de *tôle,* aux sens arg. de « logis, maison, prison » [de même origine que *tôle,* « fer laminé », v. ce mot] ; 1829, Vidocq, aux sens de « entrer,

introduire [en fraude] » ; sens 1, 1903, G. Esnault ; sens 2, 1901, Bruant). **1.** *Arg.* En parlant d'une prostituée, dépouiller le client qu'elle a entraîné dans sa chambre, de son portefeuille ou des objets de valeur qu'il pouvait avoir dans ses poches. || **2.** *Pop.* Tromper quelqu'un pour le voler ou tirer de lui un avantage quelconque.

entôleur, euse [ɑ̃tolœr, -øz] n. (de *entôler ;* 1901, G. Esnault). *Pop.* Personne qui a l'art de duper ou de voler autrui en abusant de sa confiance.

◆ **entôleuse** n. f. (1903, G. Esnault). Prostituée qui vole les objets de valeur dans les poches de son client.

entolome [ɑ̃tɔlɔm] n. m. (lat. scientifique moderne *entoloma,* du gr. *entos,* à l'intérieur, et *lôma,* frange ou bordure d'un vêtement [à cause de la place de la frange de ce champignon] ; 1878, Larousse, écrit *entoloma ; entolome,* XXᵉ s.). Genre de champignons basidiomycètes à lames roses, et dont une variété, l'*entolome livide,* est responsable de nombreuses intoxications.

entom(o)- [ɑ̃tɔm(o)], élément tiré du gr. *entomon,* insecte (neutre substantivé de l'adj. *entomos,* incisé, entaillé [l'insecte ayant été ainsi nommé à cause des étranglements qui découpent son corps], dér. de *entemnein,* entailler), et qui sert de premier élément à de nombreux composés savants.

entomber [ɑ̃tɔ̃be] v. tr. (de *en-* et de *tombe ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 [rare entre le milieu du XVIIᵉ s. — 1660, Oudin — et le début du XIXᵉ s.] ; sens 2, v. 1814, Chateaubriand). **1.** *Vx.* Mettre dans une tombe : *On l'a entombé sur une colline près de l'île de Rousseau* (Stendhal). || **2.** *Littér.* Conserver dans un tombeau : *Cette famille, qui avait semé l'or selon sa devise, voyait de sa gentilhommière les riches abbayes qu'elle avait fondées et qui entombaient ses aïeux* (Chateaubriand).

entomologie [ɑ̃tɔmɔlɔʒi] n. f. (de *entomo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* science, discours ; 1745, Ch. Bonnet). Partie de la zoologie qui traite des animaux articulés, et spécialem. des insectes : *J'étais parvenu à faire partager à Suzanne ma passion pour l'entomologie* (Gide). || Ouvrage qui traite de l'entomologie.

entomologique [ɑ̃tɔmɔlɔʒik] adj. (de *entomologie ;* 1789, G. A. Olivier, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Qui est relatif aux animaux articulés, et spécialem. aux insectes : *Une description entomologique.* || *Faune entomologique,* ensemble des insectes qui habitent un pays. || **2.** Qui tient de l'insecte (rare) : *C'était une de ces existences anonymes, entomologiques* (Balzac).

entomologiste [ɑ̃tɔmɔlɔʒist] n. (de *entomologie ;* 1789, G. A. Olivier). Naturaliste qui s'est spécialisé dans l'entomologie ; collectionneur d'insectes : *Tout s'y trouvait conservé comme des coléoptères chez un entomologiste* (Balzac).

entomophage [ɑ̃tɔmɔfaʒ] adj. (de *entomo-* et de *-phage,* du gr. *phagein,* manger ; 1839, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Qui se nourrit d'insectes. || *Plante entomophage,* plante qui capture des insectes pour en absorber la substance après une digestion externe. || **2.** Qui vit en parasite sur les insectes : *Champignons entomophages.*

◆ **entomophages** n. m. pl. (XXᵉ s.). Nom sous lequel on groupe les insectes qui dévorent d'autres insectes ou dont les larves vivent en parasites généralement à l'intérieur du corps d'autres insectes. (Au sing. : *un entomophage.*)

entomophagie [ɑ̃tɔmɔfaʒi] n. f. (de *entomo-* et de *-phagie,* du gr. *phagein,* manger ; XXᵉ s.). Consommation d'insectes chez certains peuples.

entomophile [ɑ̃tɔmɔfil] adj. (de *entomo-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1845, Bescherelle, au sens de « amateur d'insectes » ; sens actuel, début du XXᵉ s.). Se dit de plantes dont la pollinisation se fait par l'intermédiaire des insectes : *La sauge est entomophile, c'est-à-dire qu'elle aime les insectes et compte sur la collaboration de ceux-ci* (Maeterlinck).

entomophilie [ɑ̃tɔmɔfili] n. f. (de *entomophile ;* début du XXᵉ s.). Mode de pollinisation des plantes entomophiles.

entomophyte [ɑ̃tɔmɔfit] adj. (de *entomo-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* plante, dér. de *phuein,* pousser, croître ; 1878, Larousse). Se dit d'un cryptogame qui croît sur les insectes.

entomostracés [ɑ̃tɔmɔstrase] n. m. pl. (du gr. *entomos,* incisé, divisé [de *entemnein,* entailler, de *en,* dans, et *temnein,* couper], et *ostrakon,* coquille ; 1839, Boiste). Ancienne grande division des crustacés, comprenant ceux dont le nombre des segments n'est pas fixe et dont l'abdomen ne comporte pas deux segments additionnels.

entomozoaires [ɑ̃tɔmɔzɔɛr] n. m. pl. (de *entomo-* et du gr. *zôon,* être animé ; 1864, Littré). *Vx.* Groupe d'animaux qui comprenait autrefois les insectes et les vers.

entonnage [ɑ̃tɔnaʒ] n. m. (de *entonner* 1 ; 1611, Cotgrave). Mise en tonneau.

● REM. On dit aussi ENTONNEMENT n. m. (1540, Godefroy), et ENTONNAISON n. f. (1864, Pasteur [v. *Dict. général*]).

1. entonner [ɑ̃tɔne] v. tr. (de *en-* et de *tonne,* tonneau ; XIIIᵉ s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1961, Larousse). **1.** Verser un liquide dans un tonneau : *Entonner de la bière.* || **2.** *Vx* et *fam.* Boire ou manger avec une certaine gloutonnerie : *L'équipe des dîneurs tardifs fumait en entonnant des liqueurs* (Prévost) ; et absol. : *J'avais déjà bu et mangé à rouler sous la table, mais mon curé entonnait toujours* (Flaubert). || **3.** En termes de charcuterie, remplir d'une farce les boyaux, pour faire le boudin, les andouillettes ou les saucisses.

2. entonner [ɑ̃tɔne] v. tr. (de *en-* et de *ton,* n. m. ; XIIIᵉ s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIᵉ s., Amyot). **1.** Commencer à chanter les premières notes d'un chant, en donnant le ton aux autres chanteurs. || *Par extens.* Commencer à chanter : *Entonner un hymne.* || **2.** *Fig.* Commencer à prononcer, à célébrer : *Lorsque, de mauvaise foi, on entonne l'éloge d'un homme médiocre, qu'attendre, sinon une médiocrité ?* (Flaubert).

entonnerie [ɑ̃tɔnri] n. f. (de *entonner* 1 ; 1755, *Encyclopédie*). Endroit de la brasserie où sont rangées les futailles à remplir.

entonnoir [ɑ̃tɔnwar] n. m. (de *entonner* 1 ; fin du XIᵉ s., *Gloses de Raschi,* écrit *entonedoir* [*entonnoir,* XIIIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, depuis 1690, Furetière ; sens 3, depuis 1611, Cotgrave ; sens 4, 1752, Trévoux ; sens 5, 1552, Rabelais). **1.** Ustensile d'une matière quelconque, ayant le plus souvent la forme d'un cône creux très évasé, finissant par un tube et servant à transvaser un liquide. || **2.** *Par anal.* Se dit de cavités qui vont en se rétrécissant : *Ces entonnoirs de cachots aboutissaient à un cul-de-basse-fosse* (Hugo). || **3.** Se dit de certaines choses dont la forme rappelle celle d'un entonnoir : *Je regardais d'en haut l'entonnoir de notre petit jardin* (Fromentin). || *En entonnoir,* en forme d'entonnoir : *Fleurs en entonnoir.* || *Spécialem.* Dépression fermée de petites dimensions, de forme conique et aux parois raides, creusée par l'érosion des eaux : *On vire encore quelques pas dans une espèce d'entonnoir tortueux, et tout à coup, à l'une des volutes de la conque, on se trouve face à face du pont du Diable* (Chateaubriand). *Les entonnoirs, les chutes, les tourbillons et les serpentins du Rhin* (Hugo). || **4.** Cavité dans le sol produite par l'explosion d'un obus ou d'une mine : *S'abriter dans un entonnoir.* || **5.** *Vx* et *pop.* Gosier de buveur.

● SYN. : **3** *aven, cirque, cuvette, gouffre ;* **4** *trou.*

entoptique [ɑ̃tɔptik] adj. (de *ent*[*o*]-, élément tiré du gr. *entos,* à l'intérieur, et de *optique ;* 1864, Littré). Se dit des sensations lumineuses qui ont leur origine dans l'œil lui-même.

entorse [ɑ̃tɔrs] n. f. (fém. substantivé de l'anc. franç. *entors,* replié, tordu [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], part. passé du v. *entordre,* entortiller, tordre [milieu du XIIᵉ s., *Roman de Thèbes*], lat. pop. **intorquěre,* lat. class. *intorquēre,* tordre en dedans ou de côté, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et de *torquěre,* tordre, tourner ; début du XVIᵉ s., au sens 2 ; sens 1, 1564, J. Thierry). **1.** Distension violente d'une

articulation avec élongation des muscles et rupture des ligaments, sans déplacement des surfaces articulaires (par opposition à *luxation*) : *Se faire une entorse au poignet.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Action de porter une atteinte à quelque chose en détournant celle-ci de son vrai sens : *Donner une entorse au règlement. Faire une entorse à la vérité. Pour une fois, il a fait une entorse à son régime végétarien.*

● Syn. : **1** *foulure ;* **2** *infraction, manquement, transgression, violation.*

● Rem. Il est d'usage de dire : *donner* ou *se donner une entorse,* aussi bien que *faire* et *se faire.*

entortillage [ɑ̃tɔrtijaʒ] n. m. (de *entortiller ;* 1754, Ritter, *les Quatre Dictionnaires,* au sens 2 ; sens 1, 1864, Littré). **1.** Action d'entortiller, de s'entortiller ; état de ce qui est entortillé (rare) : *Deux chapiteaux qui contenaient un entortillage de crins* (Flaubert). *L'entortillage de la vigne autour d'un arbre.* || **2.** *Fig.* Circonlocution obscure, contorsion dans l'expression : *Chacun lui pardonna les entortillages de ses réponses en songeant à sa nullité* (Balzac).

● Rem. On dit aussi entortillement n. m. (v. 1361, Oresme, au sens de « raisonnement captieux » ; 1541, Calvin, au sens de « circonlocution obscure » ; v. 1560, Paré, au sens de « action d'entortiller ») : *Ces entortillements de serpent câlin* (Barbey d'Aurevilly).

entortiller [ɑ̃tɔrtije] v. tr. (de *entort,* var. de *entors,* part. passé de l'anc. v. *entordre,* tortiller [v. entorse] ; fin du xii^e s., *Escoufle,* écrit *entorteillier* [*entortiller,* 1530, Palsgrave], au sens 1 ; sens 2-3, 1680, Richelet ; sens 4, 1841, Balzac). **1.** Entourer, envelopper en tortillant quelque chose : *Entortiller des bonbons dans du papier. Un cache-nez qui l'entortillait jusqu'aux yeux étouffait sa voix* (Dorgelès). || **2.** *Fig.* Envelopper de toutes parts : *À quoi servirait notre hauteur de pensée, si elle ne nous permettait pas de faire abstraction des petites cérémonies dans lesquelles les lois entortillent les sentiments* (Balzac). || **3.** *Fig.* User de circonlocutions qui rendent l'expression obscure ou équivoque : *Entortiller un compliment.* || **4.** *Fam.* Circonvenir, séduire par des paroles flatteuses : *La tragédienne qui désire entortiller un millionnaire dans les pans de sa robe classique...* (Baudelaire). *Il excellait à vendre, à entortiller le consommateur* (Goncourt).

● Syn. : **1** *emmitoufler* (fam.), *empaqueter* (fam.) ; **2** *enrober ; tortiller ;* **3** *emberlificoter* (fam.), *embobiner* (fam.), *enjôler.*

◆ **s'entortiller** v. pr. (sens 1, xiii^e s., *Roman de Renart ;* sens 2, 1704, Trévoux). **1.** S'attacher à quelque chose en s'enroulant autour : *Le lierre s'entortille autour de l'arbre.* || **2.** *Fig.* et *fam.* S'embarrasser dans ses propos, s'exprimer d'une manière embrouillée : *Vivement, en s'entortillant dans ses phrases, il se mit à l'entretenir d'une commande importante* (Daudet). *Mais quand je veux lui en parler, je m'entortille dans des restrictions pour marquer à la fois ma franchise et la finesse de mon goût critique* (Gide).

● Syn. : **1** *s'enlacer, s'enrouler ;* **2** *s'emberlificoter* (fam.), *s'embrouiller, s'emmêler, s'empêtrer.*

entour [ɑ̃tur] n. m. (de *en-* et de *tour,* ligne courbe [v. ce mot] ; v. 980, *Passion du Christ,* comme adv., écrit *entorn* [*entur,* 1080, *Chanson de Roland ; entor,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *entour,* xiii^e s.], au sens de « tout autour » ; comme n. m., xiii^e s., au sens de « circuit » ; sens 1, 1538, R. Estienne [au plur., milieu du xiv^e s.] ; sens 2, 1576, Godefroy [« personne vivant autour de quelqu'un », xiv^e s. ; *savoir bien prendre les entours,* 1740, Acad.]). **1.** *Vx.* Espace qui est à peu de distance et qui entoure (surtout au plur.) : *Une vallée environnée de bois qui formaient les entours de cette belle salle bâtie des mains de la nature* (Chateaubriand). *Et la rosace du plafond avait pour entour un large cadre carré* (Goncourt). [Il] *n'osait même plus aller regarder dans sa glace les rides se figer aux entours d'un visage qu'il eût voulu garder plein de séductions* (Proust). || **2.** *Autref.* (du xvi^e au xviii^e s.). Housse dont on revêtait les meubles, les lits d'apparat. || *Class.* et *littér.* Personnes qui vivent autour de quelqu'un, qui constituent son entourage : *Avec de tels entours, il fallait toute l'amitié du roi pour soutenir Chamillart* (Saint-Simon). *Ma résistance continuait d'occuper les entours de la princesse* (Chateaubriand). *Il lui parle de ses parents, de ses entours, lui raconte les scènes du grand monde* (Nerval). *Enseignez-moi l'accent, montrez-moi la mesure, | D'un scandale, d'un seul, préservez mes entours* (Verlaine). || *Savoir bien prendre les entours,* réussir à mettre dans ses intérêts ceux qui entourent la personne dont on a besoin et qui peuvent avoir une influence sur elle.

● Syn. : **1** *abords, alentours, bordure, cadre, entourage, environs.*

◆ **À l'entour** loc. adv. (1424, A. Chartier). Dans le lieu qui entoure, dans les environs : *Quelques malades languissaient dans les décombres des églises, et la campagne à l'entour était jonchée de squelettes* (Chateaubriand). [S'écrit aussi alentour.]

◆ **À l'entour de** loc. prép. (fin du xiv^e s.). *Vx* et *littér.* Autour de : *Tout se tait à l'entour d'Amélie sombre et morose* (Gide).

entourage [ɑ̃turaʒ] n. m. (de *entourer ;* 1776, Beaumarchais, au sens 2 [un premier ex. au milieu du xv^e s.] ; sens 1, 1779, d'après Féraud, 1787). **1.** Ce qui entoure quelque chose, qui est disposé autour : *De très petites fenêtres avec des entourages de granit* (Loti). || **2.** Ensemble des personnes qui vivent habituellement autour de quelqu'un : *Il n'est si jolie fille qui, pour avoir de l'entourage, ne soit forcée d'être aimable* (Sand). *Votre mise, votre entourage annoncent un luxe effréné* (Musset).

● Syn. : **1** *bordure, cadre, encadrement ;* **2** *cercle, compagnie, milieu.*

entourer [ɑ̃ture] v. tr. (de *entour ;* 1538, R. Estienne, aux sens 1-2 et 6 ; sens 3, début du xix^e s. ; sens 4, xx^e s. ; sens 5, fin du xix^e s. ; sens 7, 1690, Furetière ; sens 8, 1862, V. Hugo). **1.** En parlant d'une personne, garnir, disposer tout autour de : *Le propriétaire entoure son terrain d'une haie.* || *Spécialem.* Envelopper en mettant autour : *Elle entoure d'un châle son mince corps de poupée* (Loti). || **2.** Se disposer, se tenir autour : *La foule qui m'entourait me faisait peur* (Daudet). || **3.** *Fig.* Ne cesser de prodiguer à quelqu'un, le combler de : *Entourer quelqu'un de respect, de prévenances. Et, tant que je vivrai, tout leur amour pour toi, | Multiplié du mien, plane et t'entoure en moi* (Lamartine). || *Un personnage très entouré,* auprès duquel on est très empressé. || **4.** *Entourer les ennemis,* les cerner. || **5.** Répandre autour de quelque chose, accompagner quelque chose : *Entourer un départ de mystère. Sa mort avait frappé les imaginations, car on l'entourait de circonstances merveilleuses* (France). || **6.** En parlant d'une chose, être disposé, avoir été placé autour de : *Des arbres entourent la place. Un enfant m'a suivi dans ce jardin entouré de murs* (Gide). *Toutes ses roses tombent et l'entourent d'un sentimental et gracieux désordre* (Colette). || **7.** Former la compagnie habituelle, la société de : *L'homme n'est pas seul dans le monde ; la nature l'enveloppe et les autres hommes l'entourent* (Taine). || **8.** Se trouver autour habituellement, constituer le cadre habituel de : *Les objets qui nous entourent. De toutes les maisons qui m'entourent, il n'y en a pas deux qui se ressemblent* (Fromentin). || *Fig.* Être autour, menacer : *Les dangers qui nous entourent.*

● Syn. : **1** *clore, clôturer, enceindre, enclore ; ceindre, ceinturer ;* **2** *cerner, encercler, environner, presser ;* **3** *abreuver, accabler ;* **5** *enrober, envelopper, voiler ;* **6** *auréoler, border, encadrer, enserrer.*

◆ **s'entourer** v. pr. [**de**] (sens 1, 1864, Littré ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Disposer, réunir autour de soi de façon permanente : *Je m'entourai de tout ce que je pus me procurer d'objets précieux ou fragiles* (Gide). || Fig. *S'entourer de précautions, de mystère,* agir avec beaucoup de prudence, en grand mystère. || **2.** Réunir, grouper autour de soi un certain nombre de personnes : *S'entourer d'amis, de collaborateurs.*

entourloupette [ɑ̃turlupɛt] n. f. (de *en-* et de *tour* [au sens de « action supposant de la malice »], avec un suff. fantaisiste, création faite sur le modèle de *embobiner, entortiller,* etc. [v. ces mots] ; 1929, Larousse). *Pop.* Mauvais tour joué à quelqu'un pour

prendre avantage sur lui : *Il me paiera cette entourloupette.*

entournure [ɑ̃turnyr] n. f. (de l'anc. v. *entourner,* être, se tenir autour [1395, Godefroy], de *en-* et de *torn,* forme anc. de *tour,* ligne courbe ; 1538, R. Estienne, au sens de « circuit, pourtour » ; sens 1, 1659, Duez ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Partie du vêtement qui entoure l'aisselle et où l'on pratique une échancrure pour y ajuster la manche ou pour laisser libre le passage du bras : *Son habit-veste devait le gêner aux entournures* (Flaubert). *Marc Javel se dandinait, prétentieux et suffisant, les pouces aux entournures de son gilet* (Daudet). || **2.** Fig. et fam. *Être gêné aux* ou *dans les entournures,* se sentir gêné, être moralement mal à l'aise.

• SYN. : **1** *emmanchure.*

en-tout-cas n. m. invar. V. EN-CAS, REM.

entozoaire [ɑ̃tɔzɔɛr] n. m. (de *ento-* [élément tiré du gr. *entos,* à l'intérieur] et du gr. *zôon,* être animé ; 1816, *Bulletin des sciences*). Animal qui vit en parasite dans le corps d'un autre.

entr(e)- [ɑ̃tr], élément tiré du lat. *inter,* entre, parmi, au milieu de (prép. qui indique aussi relations, échange, réciprocité), servant de préfixe à de nombreux mots composés et indiquant : 1° une idée de réciprocité, lorsqu'il s'ajoute au radical des verbes pronominaux : *s'entredéchirer ;* 2° l'idée que l'action n'est faite qu'à demi ou partiellement, lorsqu'il s'ajoute au radical de certains verbes transitifs : *entrebâiller.*

• REM. L'orthographe des mots composés au moyen de l'élément préfixé *entr(e)-*est sujette à des pratiques diverses. Parfois l'*e* final est élidé, et *entr(e)-*est séparé par une apostrophe de la partie restante du mot, quand celle-ci commence par une voyelle (ex. : *entr'ouvrir*), ou détaché par un trait d'union, surtout quand le second terme commence par une consonne (ex. : *entre-jambe*[*s*]), mais la tendance la plus générale consiste à n'employer ni apostrophe (ex. : *entrouvrir*) ni trait d'union (ex. : *entrejambe*[*s*]), sauf devant *h* aspiré (ex. : *s'entre-heurter*). On note dans le dictionnaire de l'Académie les orthographes discordantes *s'entremanger* et *s'entre-dévorer.*

entraccorder (s') [sɑ̃trakɔrde] v. pr. (de *entr-* et de *accorder ;* v. 1155, Wace, au sens de « se réconcilier » ; sens actuel, v. 1460, G. Chastellain). Établir un accord mutuel, s'accorder ensemble ; vivre en très bonne intelligence.

• SYN. : *s'entendre, fraterniser, sympathiser.*

entraccuser (s') [sɑ̃trakyze] v. pr. (de *entr-* et de *accuser ;* v. 1170, *Livre des Rois*). S'accuser réciproquement. (Peu usité.)

entracte [ɑ̃trakt] n. m. (de *entr-* et de *acte* 3 ; 1624, Garasse, aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné). **1.** Dans la représentation d'une pièce de théâtre, intervalle de temps compris entre la fin d'un acte et le début de l'acte suivant : *L'amusant, au théâtre, c'est de sortir aux entractes, de saluer, de serrer des mains, d'entendre des opinions, de s'en faire une moyenne* (Renard). || *Par extens.* Intervalle de temps qui sépare les diverses parties d'un spectacle. || **2.** Intermède musical ou divertissement destiné à être joué entre deux actes d'un spectacle théâtral ou lyrique : *Les entractes de Lully, de Bizet.* || **3.** *Fig.* Dans le cours d'une action, moment de répit ou de repos : *Nous avons un instant crié : Grèce, Athènes ! [...] | Puis l'entracte est venu ; c'est bien et maintenant [...] | Nous avons tout rayé pour écrire autre chose* (Hugo).

• SYN. : **2** *interlude ;* **3** *pause.*

entradmirer (s') ou **s'entr'admirer** [sɑ̃tradmire] v. pr. (de *entr-* et de *admirer ;* 1808, Boiste). Se porter une admiration réciproque, se flatter l'un l'autre.

entraide [ɑ̃trɛd] n. f. (déverbal de *entraider ;* fin du XIX^e s., aux sens 1-2). **1.** Action de s'entraider. || **2.** Secours matériel apporté aux autres : *Verser son obole pour l'entraide aux sinistrés.*

entraider (s') [sɑ̃trɛde] v. pr. (de *entr-* et de *aider ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *entre-aidier ; entraider,* v. 1265, J. de Meung). S'aider, se soutenir mutuellement.

• SYN. : *s'épauler, se secourir.*

entrailles [ɑ̃traj] n. f. pl. (bas lat. *intralia,* issu, par substitution de suff., du lat. class. *interanea,* intestins, neutre plur. substantivé de l'adj. *interaneus,* intérieur, intestinal, dér. de *inter,* parmi, au milieu de [V. ENTRE] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 6 ; sens 1, v. 1155, Wace [au sing., v. 1130, *Eneas*] ; sens 2, 1672, Sacy ; sens 3, 1635, Corneille ; sens 4, 1677, Bossuet ; sens 5, début du XVII^e s., Malherbe). **1.** *Vx.* Viscères abdominaux de l'homme et des animaux : *Et les autres, plongeant les mains, en tirèrent les organes et les entrailles aux couleurs tendres, roses, bleues, vertes, irisées comme la bulle du savon* (Montherlant). || *Par extens.* Ensemble des organes, des parties contenus dans l'abdomen et dans la cavité thoracique : *Les chiens mangeaient les entrailles puantes du sanglier* (Maupassant). || *Spécialem.* et *vx.* L'estomac ou le ventre, considéré comme le siège de la faim. || **2.** La matrice, considérée comme l'organe essentiel de la procréation : *Il ne sort pas un enfant des entrailles de sa mère qui ne soit un ennemi de la vieille société* (Chateaubriand). *Que Dieu te bénisse, enfant de nos entrailles* (Musset). || *Fruit des entrailles,* enfant considéré par rapport à la mère : *Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni* (Ave Maria). || **3.** *Class.* Les enfants eux-mêmes, la famille, et plus généralement ceux qui sont chers à quelqu'un : *Madame, épargnez-les, épargnez vos entrailles* (Corneille). || **4.** *Littér.* Partie intérieure et profonde d'une chose : *Les entrailles de la Terre. Une voix formidable, qui roulait comme un coup de tonnerre dans les entrailles du piano* (Daudet). || **5.** *Class.* et *littér.* Partie intime et essentielle d'une chose ; en particulier, sein, intérieur d'un pays, ou ce qu'un peuple, une collectivité a de plus essentiel : *Rome par ses mains déchirait ses entrailles* (Corneille). *Leurs œuvres sont les entrailles mêmes du genre humain* (Chateaubriand). || **6.** *Class.* et *littér.* Chez une personne, le siège des émotions, des sentiments, de la sensibilité : *Je sens que, malgré ton offense, | Mes entrailles pour toi se troublent par avance* (Racine). *Ces hommes ont des entrailles de pierre* (Hugo). *Mais la candeur ruisselle à mots si doux | Qu'une tendresse prend la terre à ses entrailles* (Valéry).

• SYN. : **1** *boyaux, intestins, tripes ;* **2** *sein, ventre.*

entraimer (s') ou **s'entr'aimer** [sɑ̃trɛme] v. pr. (de *entr-* et de *aimer ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *entr'amer ; entraimer, entreaimer,* XV^e s.). S'aimer l'un l'autre : *Les amoureux s'entr'aimaient | Et par couples aux belles bouches | Marchaient à des distances inégales* (Apollinaire).

entrain [ɑ̃trɛ̃] n. m. (de la loc. *être en train,* être en action, en humeur d'agir [V. TRAIN] ; 1835, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Ardeur, bonne humeur qu'une personne apporte dans ce qu'elle fait et qui a un effet stimulant sur les autres : *Avoir de l'entrain. Travailler avec entrain. De Marsay avait un entrain d'esprit, une certitude de plaire, une toilette appropriée à sa nature* (Balzac). || **2.** Rythme vif, animé, sur lequel est exécuté quelque chose ; mouvement rapide, et qui soutient l'intérêt, donné à une œuvre théâtrale, à un spectacle : *Conversation, réunion, fête qui manque d'entrain. Une comédie, une revue pleine d'entrain.*

• SYN. : **1** *allant* (fam.), *élan, enthousiasme, feu, fougue, pétulance, vitalité ;* **2** *animation, brio, vie.*

entraînable [ɑ̃trɛnabl] adj. (de *entraîner ;* 1794, Brunot). Que l'on peut entraîner ; qui cède facilement à l'influence d'autrui : *Nous sommes très entraînables par l'imagination, la passion et l'exemple* (Nodier). *Une nature faible et entraînable* (Coppée).

• SYN. : *faible, influençable.*

entraînant, e [ɑ̃trɛnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *entraîner ;* 1787, Féraud). Qui a le pouvoir d'entraîner ; qui incite à l'action, ou qui suscite l'adhésion, la conviction : *M. Fox était doué de cette imagination vive qui fait les orateurs entraînants* (Thiers). *Les transformations entraînantes de la vie !* (Fromentin). *Une musique entraînante.*

• SYN. : *convaincant, éloquent, irrésistible.*

entraînement [ɑ̃trɛnmɑ̃] n. m. (de *entraîner ;* av. 1714, Fénelon, au sens I, 2 ; sens I, 1, XXe s. [« puissance qui provoque un mouvement vers le bas », 1724, Castel] ; sens I, 3, av. 1842, Stendhal ; sens II, 1, 1828, *Journ. des haras ;* sens II, 2, 1907, Gide ; sens II, 3, milieu du XXe s.).

I. 1. Action de transmettre un mouvement à une machine ou à une organe mécanique : *L'entraînement de cet arbre de transmission est réalisé par l'intermédiaire d'une poulie et d'une courroie.* || Dispositif qui assure la liaison entre un moteur et la machine qu'il entraîne, entre l'organe qui commande et l'organe commandé. || **2.** Le fait de se laisser entraîner par un mouvement irréfléchi ; force, influence qui pousse quelqu'un à agir contre sa volonté : *C'est un entraînement fatal où l'inconnu vous attire comme le feu follet fuyant sous les joncs d'une eau morte* (Nerval). *Je la soignais comme on soigne un malade — et d'un entraînement j'avais fait une obligation morale, un devoir* (Gide). *L'entraînement des passions, du mauvais exemple.* || **3.** *Vx.* Disposition à se laisser entraîner, à céder à l'enthousiasme, à un mouvement généreux : *Dans ce caractère qui n'a point d'entraînement, mais est tout calcul* (Stendhal).

II. 1. Préparation méthodique et progressive d'un sportif, d'une équipe, d'un cheval, en vue d'une épreuve, d'une compétition ; état de celui qui est entraîné : *Boxeur, équipe de football qui est à l'entraînement. Un entraînement insuffisant.* || **2.** *Par extens.* Action de s'exercer régulièrement à la pratique d'une activité physique ou intellectuelle : *Me répéter que la littérature est un sport, que tout y dépend de la méthode qu'on appelle aujourd'hui entraînement* (Renard). || **3.** *Fig.* Habitude d'agir : *On pleure parce qu'on vient de pleurer, et on recommence ; on continue par entraînement* (Colette).

● SYN. : **I, 1** *transmission ;* **2** *élan, emballement* (fam.), *emprise, engrenage, impulsion, puissance.*

entraîner [ɑ̃trɛne] v. tr. (de *en-* et de *traîner ;* v. 1155, Wace, au sens I, 3 ; sens I, 1, 1538, R. Estienne ; sens I, 2, XXe s. [« attirer vers le bas », 1690, Furetière] ; sens I, 4, 1654, La Rochefoucauld ; sens I, 5, av. 1662, Pascal ; sens I, 6, 1667, Racine ; sens II, 1 [sous l'influence de l'angl. *to train,* dresser, empr. anc. du franç. *traîner*], 1828, *Journ. des haras ;* sens II, 2, 1869, Taine).

I. 1. Traîner, emporter avec soi, en parlant d'une chose en mouvement : *J'ai vu* [...] *des gouffres sous-marins où les navires et les baleines sont entraînés comme des feuilles d'automne dans un tourbillon de vent* (Sand). *Le fleuve en crue entraîne des arbres dans ses flots.* || **2.** Communiquer, transmettre un mouvement à une machine ou à un organe mécanique : *Moteur qui entraîne une pompe. L'arbre de transmission est entraîné par une courroie.* || *Spécialem.* Attirer vers le bas, faire tomber : *La pesanteur entraîne les corps vers la terre. Le gros livre était si lourd qu'il m'entraîna. Je tombai de tout mon long sur les marches de l'autel* (Daudet). || **3.** Emmener quelqu'un à sa suite : *PetitPaul entraîne par la main son père* (Jammes). *Entraîner un visiteur dans son bureau.* || *Vx.* Emmener quelqu'un de force, en exerçant sur lui une contrainte physique : *Les méchants étaient entraînés dans le Tartare, et les justes conduits dans les champs Élysées* (Voltaire). || **4.** Amener quelqu'un, par une pression morale, par la séduction, par l'exemple, à agir plus ou moins contre son gré : *Vous m'avez entraîné dans ce complot funeste* (Delavigne). *Entraîner des amis dans une manifestation.* || **5.** *Fig.* Pousser quelqu'un à quelque chose, comme sous l'effet d'une influence irrésistible : *La plume entraîne l'écrivain, comme la parole entraîne l'orateur* (J. Simon). *Mon cœur bat ! mon cœur bat !... Mon sein brûle et m'entraîne* (Valéry). *On a saisi les forces diverses dont le jeu a entraîné si loin les acteurs de la Révolution* (Bainville). || *Spécialem.* Susciter la conviction, l'adhésion de l'esprit : *Quand on les vit vêtus de drap neuf* [...], *et la protection du château désormais assurée, cela en entraîna beaucoup d'autres* (Daudet). || **6.** Avoir pour résultat, pour conséquence inéluctable : *Le bon droit n'entraîne pas toujours la victoire* (Chateaubriand). *C'est une situation intéressante, mais qui entraîne à de gros frais.* || *Spécialem.* En droit, avoir pour effet nécessaire : *Toute peine afflictive et infamante entraîne, outre la dégradation civique, l'interdiction légale.*

II. 1. Préparer un homme ou un animal, en particulier un cheval, par une série d'exercices progressifs et réguliers, à une épreuve sportive ou à une compétition : *Entraîner un boxeur.* || *Spécialem.* Servir d'entraîneur à un coureur cycliste. || **2.** *Par extens.* Exercer régulièrement quelqu'un à la pratique d'une activité physique ou intellectuelle : *Entraîner un pilote. Entraîner ses élèves à l'explication de texte par des exercices appropriés.*

● SYN. : **I, 1** *charrier, rouler, transporter ;* **3** *conduire, guider, mener ; tirer, traîner ;* **4** *attirer, pousser ;* **5** *emporter ; convaincre, décider, déterminer, engager, persuader ;* **6** *amener, apporter, engendrer, impliquer, nécessiter, occasionner, provoquer.* || **II, 2** *dresser, former.*

◆ **s'entraîner** v. pr. (sens 1-2, 1872, Bonnafé). **1.** En parlant d'un sportif, se soumettre à un entraînement en vue d'une épreuve, d'une compétition : *Les joueurs de l'équipe de France s'entraînent pour le match France-Italie.* || **2.** *Par extens.* S'exercer de manière régulière et progressive à accomplir une action difficile, d'ordre physique ou intellectuel : *S'entraîner à la discussion, à parler en public. Il s'entraîne à photographier les oiseaux.*

entraîneur [ɑ̃trɛnœr] n. m. (de *entraîner ;* 1828, *Journ. des haras,* au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, début du XXe s. ; sens 4, 1930, Larousse). **1.** Celui qui fait métier d'entraîner les chevaux de course. || **2.** Celui qui s'occupe de l'entraînement d'un sportif. (En ce sens, on dit aussi, pour une femme, ENTRAÎNEUSE n. f.) || *Spécialem.* Pilote de la machine (moto, cyclomoteur, vélo) derrière laquelle le coureur cycliste s'abrite du vent en restant dans son sillage. || **3.** *Entraîneur d'hommes,* chef qui exerce un grand ascendant sur ceux qui le suivent. || **4.** Pièce rapportée sur un arbre porte-outil, et qui assure la solidarité en rotation de l'arbre et de l'outil.

● SYN. : **2** *manager, moniteur ;* **3** *meneur.*

entraîneuse [ɑ̃trɛnøz] n. f. (de *entraîner ;* 1932, G. Esnault). Jeune femme employée dans un établissement de nuit pour engager les clients à danser et à consommer. (V. aussi l'art. précéd. au sens 2.)

● REM. S'est employé au masculin dans un sens analogue (1878, Rigaud) : *Il devint entraîneur de bal. Il fit ce métier de danseur au Château-Rouge* (Goncourt).

entrait [ɑ̃trɛ] n. m. (part. passé substantivé de l'anc. v. *entraire,* rentraire [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], entraîner, attirer dans [XIIIe s., Godefroy], lat. *intrahere,* traîner, amener, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et de *trahere,* tirer, traîner ; v. 1165, Godefroy, au sens de « emplâtre vulnéraire » ; sens actuel, écrit *antrais* [*entrait,* XVIIe s.], 1416, *Dict. général*). Pièce de charpente horizontale qui forme la base d'une ferme, c'est-à-dire l'assemblage triangulaire des bois destinés à supporter la charpente d'un toit.

entrant, e [ɑ̃trɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (part. prés. de *entrer ;* v. 1130, *Eneas*). Qui entre dans un lieu, dans un service (par opposition à *sortant*) : *Les élèves entrants, les entrants. Brancardiers, amenez l'entrant* (Duhamel).

◆ adj. (v. 1400, E. Deschamps). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Qui est entreprenant, parle avec hardiesse, s'insinue partout : *Sois entrant, effronté, et sans cesse importune ;* | *En ce temps l'impudence élève la fortune* (M. Régnier).

entrapercevoir ou **entr'apercevoir** [ɑ̃trapɛrsəvwar] v. tr. (de *entr-* et de *apercevoir ;* milieu du XVIe s., Amyot, comme v. pr., au sens de « s'apercevoir l'un l'autre » ; comme v. tr., au sens 1, 1876, A. Daudet ; sens 2, av. 1890, Maupassant). [Conj. **29.**] **1.** Apercevoir pendant un court espace de temps, à peine : *D'Argenton avait déjà fermé la porte, laissant Bélisaire stupéfait sur le palier, avec la vision d'un salon entr'aperçu là-bas au fond de l'appartement*

(Daudet). *Était-ce parce que je ne l'avais qu'entr'aperçue que je l'avais trouvée si belle ?* (Proust). || **2.** *Fig.* Percevoir, saisir par la pensée de façon indistincte ou avec difficulté ; soupçonner : *Certaines choses entr'aperçues, devinées [...], remuent en nous tout un monde douloureux de pensées* (Maupassant).

• SYN. : **1** *entrevoir ;* **2** *deviner, flairer, subodorer.*

entrave [ɑ̃trav] n. f. (déverbal de *entraver* 1 ; 1530, Palsgrave, au sens 1 [un premier ex. au XIIIe s.] ; sens 2, 1598, M. Régnier). **1.** Lien qu'on met aux pattes de certains animaux domestiques (cheval, bœuf...) pour les empêcher de ruer ou de s'échapper, ou qu'on mettait jadis aux pieds de certains captifs. || **2.** *Fig.* Ce qui empêche ou limite une action ; ce qui retient, assujettit : *Le bon peuple de Milan était encore soumis à certaines petites entraves monarchiques* (Stendhal). *L'éruption de ses désirs n'a plus d'entrave* (Leconte de Lisle). [L'amour] *interprète tout d'après soi-même et rompt les entraves de l'honneur pour nous lier de la chaîne des complices* (Barrès).

• SYN. : **2** *chaîne, contrainte, frein, obstacle, opposition.*

entravé, e [ɑ̃trave] adj. (part. passé de *entraver* 1 ; 1890, Meyer-Lübke, au sens 2 ; sens 1, début du XXe s.). **1.** S'est dit jadis (v. 1912) de robes resserrées dans le bas. || **2.** *Voyelle entravée,* voyelle située dans une syllabe fermée, c'est-à-dire terminée par une consonne.

entravement [ɑ̃travmɑ̃] n. m. (de *entraver* 1 ; 1870, Larousse). Ancien supplice qui consistait à enchaîner le patient de diverses façons.

1. entraver [ɑ̃trave] v. tr. (de *en-* et de l'anc. franç. *trev,* poutre [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], *tref* [v. 1155, Wace], lat. *trabs, trabis,* poutre [proprem. « retenir les jambes d'un cheval au moyen d'une pièce de bois »] ; av. 1493, G. Coquillart, au sens 1 ; sens 2-3, 1580, Montaigne). **1.** Mettre une ou des entraves à un animal : *Entraver un cheval.* || **2.** Gêner, embarrasser quelque chose dans son mouvement, sa progression : *Entraver la circulation. Sa traîne de satin, piétinée, écrasée, entravait ses pas* (Colette). || **3.** *Fig.* Faire obstacle à l'exercice de quelque chose : *Qui entrave la pensée attente à l'homme même* (Hugo).

• SYN. : **2** *freiner ;* **3** *empêcher, gêner, s'opposer à, paralyser.*

2. entraver [ɑ̃trave] v. tr. (altér. de l'anc. franç. *enterver,* interroger [quelqu'un], examiner [quelque chose], d'où « comprendre » [XIIe-XIIIe s., puis 1460, Villon], lat. *interrogare,* interroger, questionner [v. INTERROGER] ; 1725, Granval). *Arg.* Comprendre. || *Je n'y entrave que dalle,* je ne comprends rien du tout à ce que vous dites, à ce qui se passe.

• SYN. : *piger* (fam.).

entravon [ɑ̃travɔ̃] n. m. (de *entrave ;* 1678, Guillet, au sens de « anneau de cuir, faisant partie de l'entrave, qu'on passe autour des paturons d'un cheval » ; sens actuel, 1870, Larousse). Appareil de contention constitué par quatre bracelets de cuir, que l'on passe autour des paturons du cheval que l'on veut abattre.

entraxe [ɑ̃traks] n. f. (de *entr-* et de *axe ;* XXe s.). Distance séparant les axes de deux voies ferrées voisines, ou, dans une voiture de train, les axes de deux essieux voisins.

1. entre [ɑ̃tr] prép. (lat. *inter,* prép. signif. « entre, parmi, au milieu de », et marquant aussi les relations, l'échange, la réciprocité ; v. 980, *Passion du Christ,* aux sens I, 1 et II, 2 ; sens I, 2, II, 1 et III, 1-3, XIIe s. ; sens I, 3, 1283, Beaumanoir).

I. 1. Indique l'espace qui sépare deux choses ou deux êtres animés : *Descendre à l'arrêt d'autobus entre la Concorde et le Louvre. Mettre un mot entre guillemets. Serrer un enfant entre ses bras. Un voleur entre deux gendarmes.* || *Entre deux eaux,* à une faible profondeur, sous l'eau. || Fig. *Nager entre deux eaux,* se concilier, plus ou moins honnêtement, les partis ou les opinions opposés. || *Être entre deux feux,* essuyer les feux, et, au *fig.,* les coups, les injures provenant de deux partis opposés. || *Entre ciel et terre,* en l'air, dans le vide. || Par extens. *Entre quatre murs,* en prison, ou dans un appartement nu, solitaire. || Fig. *Entre les mains de,* en la possession, au pouvoir de : *Pendant quelques heures, ma vie a été entre ses mains.* || **2.** Indique, dans le temps, un moment intermédiaire : *Nous nous verrons au restaurant entre midi et deux heures.* || *Spécialem.* Indique le bref espace de temps qui sépare deux actions : *On le voit toujours entre deux trains, entre deux réunions.* || *Entre la poire et le fromage,* au dessert, dans le moment où l'atmosphère est heureuse, détendue. || **3.** Indique un état intermédiaire : *Une couleur entre le jaune et le vert. Trouver un juste milieu entre une rigueur excessive et une complaisance coupable.* || *Être entre la vie et la mort,* être dans un état très grave, voisin de la mort. || *Entre deux vins,* à moitié ivre. || *Entre deux âges,* entre la jeunesse et la vieillesse. || *Entre chien et loup,* V. CHIEN.

II. 1. Marque qu'un être ou une chose sont spécialement distingués dans un groupe, une masse, un ensemble : *Opter pour une solution entre plusieurs. Vous êtes, entre mes amis, celui que je préfère.* || *Entre tous,* parmi tous, plus que tous les autres : *Suivi d'un seul houzard qu'il aimait entre tous* (Hugo). || *Entre autres,* parmi d'autres personnes ou d'autres choses, notamment, en particulier : *J'ai rencontré là, entre autres, un de mes collègues. Je me souviens, entre autres, que M. Dubois nous récitait...* (Stendhal). || *D'entre,* choisi, pris parmi ; situé entre : *Il faudra désigner l'un d'entre vous ;* sert en particulier à introduire le complément du superlatif relatif : *Le plus âgé d'entre vous.* || **2.** Marque l'appartenance à un groupe, un ensemble : « au nombre de » : *Il vécut heureux entre ses frères et sœurs. Rester entre amis. Autrefois, les familles régnantes se mariaient entre elles.* || *Class.* Cet emploi s'étendait à de nombreux cas où nous utilisons auj. parmi : *Comptes-tu mon esprit entre les ordinaires ?* (Corneille). *Il fut trouvé entre les morts* (Acad.). || *Entre quatre yeux* (souvent prononcé plaisamm. entre quat'z'yeux), seul à seul, sans témoin. || *Entre nous, entre vous et moi,* en confidence, sans que ces propos soient communiqués à quiconque.

III. 1. Indique la réciprocité : *Ces enfants se battent entre eux. Les vices s'attirent entre eux. Combat entre deux adversaires.* || **2.** Exprime une relation d'amitié ou d'hostilité : *Un pacte entre les grandes puissances. Toute guerre entre les hommes est une guerre entre frères* (Hugo). || *Spécialem.* Exprime que l'on sous-entend une liaison sentimentale : *Qu'y a-t-il entre vous ?* || **3.** Marque la comparaison, la considération d'un rapport : *Faire un parallèle entre deux personnes. Ressemblances, divergences entre deux théories. Hésiter entre plusieurs solutions.*

◆ **Entre les deux** loc. adv. Dans un état intermédiaire, ni bien ni mal.

2. entre- préf. V. ENTR(E)-.

entrebâillement [ɑ̃trəbɑjmɑ̃] n. m. (de *entrebâiller ;* fin du XVIe s., La Framboisière). État de ce qui est entrebâillé ; ouverture étroite laissée par une porte, une chose entrebâillée : *Je me glissais, d'une course aplatie de rat, dans l'entrebâillement* (Colette). *Il bougonnait dans l'entrebâillement de la porte* (Duhamel).

entrebâiller [ɑ̃trəbɑje] v. tr. (de *entre-* et de *bâiller ;* 1465, J. de Roye). Entrouvrir légèrement : *Au second coup, un bruit de sabots s'approchait lentement du fond du jardin, et le vieux entrebâillait sa porte d'un air furieux : « Qu'est-ce que vous voulez ? »* (Daudet). *Gisèle ne quittait pas des yeux la porte entrebâillée* (Martin du Gard).

◆ **s'entrebâiller** v. pr. (1859, V. Hugo). S'entrouvrir légèrement : *Fenêtre, chemise qui s'entrebâille.*

entrebâilleur [ɑ̃trəbɑjœr] n. m. (de *entrebâiller ;* milieu du XXe s.). Pièce de métal qui limite, en le bloquant, l'entrebâillement de la porte qu'on entrouvre pour répondre à l'appel d'un visiteur inconnu.

entrebâillure [ɑ̃trəbɑjyr] n. f. (de *entrebâiller ;* 1877, Littré). Ouverture étroite laissée par une fermeture entrebâillée (rare) :

Après avoir frappé pour la forme, Valfon insinua sa souple échine de belette à pattes courtes dans une entrebâillure de porte et s'approcha de Florence sur la pointe des pieds (Daudet).

entrebaiser (s') ou **s'entre-baiser** [sɑ̃trəbɛze] v. pr. (de *entre-* et du v. *baiser ;* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *entrebaisier ; entre-baiser,* XIVe s.). *Class.* et *littér.* Se baiser mutuellement : *Je descends, nous pourrons nous entre-baiser tous* (La Fontaine) ; et au fig. : *Cette place de l'horizon où la terre et le ciel s'entrebaisent quand le temps est clair* (Barbey d'Aurevilly).

entrebande ou **entre-bande** [ɑ̃trəbɑ̃d] n. f. (de *entre-* et de *bande* 1 ; 1405, Godefroy, écrit *entrebende,* au sens de « pièce de bois qui en soutient deux autres » ; écrit *entrebande,* au sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). Chacune des bandes travaillées avec une chaîne de couleur différente, aux extrémités d'une pièce d'étoffe.

• Pl. *des* ENTRE-BANDES.

entrebattre (s') ou **s'entre-battre** [sɑ̃trəbatr] v. pr. (de *entre-* et de *battre ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). [Conj. **48.**] *Class.* Se battre l'un l'autre : *L'un jurait, l'autre injuriait, tous s'entrebattaient* (Scarron).

entrechat [ɑ̃trəʃa] n. m. (francisation, d'après *chasser* [terme de danse], de l'ital. [*capriola*] *intrecciata,* saut entrelacé, dér. de *treccia,* tresse ; 1609, M. Régnier, écrit *entre-chat* [var. *entre-chasse,* 1611, Cotgrave]). Mouvement pendant lequel le danseur s'élève, tandis que ses pieds battent rapidement : *Il battit de sa jambe grêle un entrechat* (Maupassant). || *Par extens.* Saut léger ; mouvement dans lequel une jambe passe devant l'autre par un pas glissé ou sautillé : *Aussi particularisés que le geste mécanique de Saint-Loup étaient les entrechats compliqués et rapides (jugés ridicules par M. de Charlus) du marquis de Fierbois, les pas graves et mesurés du prince de Guermantes* (Proust).

entrechoquement [ɑ̃trəʃɔkmɑ̃] n. m. (de *entrechoquer ;* 1587, F. de La Noue). Choc produit par deux choses qui se heurtent.

• REM. On trouve aussi parfois ENTRECHOC (déverbal de *entrechoquer ;* 1611, Cotgrave) : *Les entre-chocs des bidons de fer-blanc* (Genevoix).

entrechoquer [ɑ̃trəʃɔke] v. tr. (de *entre-* et de *choquer ;* av. 1780, Gilbert). Choquer, heurter l'un contre l'autre : *Les malheureuses quenouilles se balançant entrechoquaient leurs poires* (Flaubert).

◆ **s'entrechoquer** v. pr. (sens 1, v. 1540, Yver ; sens 2, v. 1585, Cholières). **1.** Se choquer mutuellement, aller l'un contre l'autre : *Bruit de verres qui s'entrechoquent.* || **2.** *Fig.* Se heurter : *Cette suite bizarre de coups et de contrecoups où s'entrechoquent nos destinées* (France).

• SYN. : **1** *s'entre-heurter.*

entreclore [ɑ̃trəklɔr] v. tr. (de *entre-* et de *clore ;* XIIIe s., Godefroy [pour les yeux, 1845, Bescherelle]). [Conj. **76.**] Fermer à demi (rare) : *On apercevait ses yeux sous ses paupières entrecloses* (Flaubert).

entrecolonnement [ɑ̃trəkɔlɔnmɑ̃] n. m. (de *entre-* et de *colonne ;* 1567, d'après Cotgrave, 1611). Intervalle entre deux colonnes : *Ces myriades de statues qui peuplaient tous les entrecolonnements de la nef et du chœur* (Hugo).

• REM. On trouve aussi ENTRECOLONNE et ENTRE-COLONNE n. m. (francisation, d'après *entre-* et *colonne,* du lat. *intercolumnium,* intervalle séparant des colonnes, de *inter,* entre, et de *columna,* colonne ; milieu du XVIe s.).

entrecommuniquer (s') ou **s'entre-communiquer** [sɑ̃trəkɔmynike] v. pr. (de *entre-* et de *communiquer ;* milieu du XVIe s., Amyot). *Class.* Se communiquer l'un à l'autre : *L'empressement de nous entre-communiquer nos folies* (Bossuet).

entreconnaître (s') ou **s'entre-connaître** [sɑ̃trəkɔnɛtr] v. pr. (de *entre-* et de *connaître ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*). [Conj. **58.**] *Class.* Se connaître l'un l'autre : *Quand il faut dire tout, on s'entreconnaît bien* (Corneille).

entrecôte [ɑ̃trəkot] n. f. (de *entre-* et de *côte ;* 1748, Menon). Tranche de viande prélevée dans le train de côtes désossé d'un bœuf.

• REM. Ce nom a été longtemps du masculin ; le dictionnaire de l'Académie l'a admis comme féminin en 1932.

entrecoupe [ɑ̃trəkup] n. f. (déverbal de *entrecouper ;* fin du XIIIe s., Godefroy, au sens de « taillade » ; sens I, 1694, Th. Corneille ; sens II, 1864, Littré ; sens III, 1870, Larousse).

I. Dégagement ménagé dans un carrefour par deux pans coupés opposés, afin de faciliter aux voitures le tournant.

II. Intervalle vide entre deux coupoles superposées.

III. Manière de couper permettant d'utiliser le moins d'étoffe possible.

entrecoupé, e [ɑ̃trəkupe] adj. (part. passé de *entrecouper ;* milieu du XVIe s., Ronsard, au sens 1 ; sens 2, 1873, d'après Littré, 1877). **1.** Qui ne se développe pas selon un cours continu, mais qui est coupé d'arrêts, marqué par des ruptures : *Une respiration entrecoupée. Une émission entrecoupée d'annonces publicitaires. La jeune femme, d'une voix entrecoupée, tremblante, commença...* (Maupassant). || **2.** En sylviculture, se dit d'un terrain qui est coupé par des clairières.

• SYN. : **1** *discontinu, entremêlé, haché, intermittent.* — CONTR. : **1** *continu, égal, régulier.*

entrecoupement [ɑ̃trəkupmɑ̃] n. m. (de *entrecouper ;* v. 1560, Ronsard, au sens de « arrangement de choses entrecoupées » ; sens actuel, 1864, Littré). Action d'entrecouper. (Rare.)

entrecouper [ɑ̃trəkupe] v. tr. (de *entre-* et de *couper ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Interrompre de façon intermittente : *De grands sanglots entrecoupaient ses phrases* (Gide). || **2.** Tailler un tissu de manière à utiliser le moins d'étoffe possible.

• SYN. : **1** *couper, hacher.*

◆ **s'entrecouper** v. pr. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « se couper [quelque chose] l'un à l'autre » ; sens actuel, 1674, Malebranche). Se couper, se croiser : *Des chemins qui s'entrecoupent.*

entrecours [ɑ̃trəkur] n. m. (de *entre-* et de *cours ;* XIIe s., Godefroy, au sens de « échange de toutes sortes de biens » ; sens actuel, 1328, *Chartes de Liège*). Réciprocité de pâturage entre les habitants de plusieurs communes.

entrecroisé, e [ɑ̃trəkrwaze] adj. (part. passé de *entrecroiser*). *Rimes entrecroisées,* V. RIME.

entrecroisement [ɑ̃trəkrwazmɑ̃] n. m. (de *entrecroiser ;* 1600, O. de Serres, au sens 1 ; sens 2, 1862, Fromentin). **1.** État, disposition de choses que l'on a entrecroisées : *Ses deux mains tendaient à l'entrecroisement et avaient la fonction machinale de la prière* (Hugo). || **2.** Lieu où deux voies se croisent : *Je le retrouvai dans l'entrecroisement de deux routes* (Fromentin).

• SYN. : **1** *enlacement, entrelacement ;* **2** *bifurcation, carrefour, croisée, croisement, embranchement, jonction.*

entrecroiser [ɑ̃trəkrwaze] v. tr. (de *entre-* et de *croiser ;* v. 1320, Watriquet de Couvin). Croiser en divers sens, ou à plusieurs reprises : *Quand elle entre chez elle, elle entrecroise, dans un ordre précis, des balais devant ses portes* (Renard).

• SYN. : *entrelacer.*

◆ **s'entrecroiser** v. pr. (1600, O. de Serres). Être disposé en croix, selon des lignes qui se coupent : *Des rideaux s'entrecroisaient le long des fenêtres* (Flaubert).

entrecueillette [ɑ̃trəkœjɛt] n. f. (de *entrecueillir,* d'après *cueillette ;* XXe s.). Action d'entrecueillir des fruits.

entrecueillir [ɑ̃trəkœjir] v. tr. (de *entre-* et de *cueillir ;* 1549, R. Estienne, au sens de « cueillir çà et là, un parmi d'autres » ; 1870, Larousse, au sens de « récolter [un fruit] avant son entière maturité » ; sens actuel,

10 sept. 1875, *Journ. officiel*). [Conj. **12.**] Cueillir des fruits au fur et à mesure qu'ils arrivent à maturité.

entrecuisse [ɑ̃trəkɥis] n. m. (de *entre-* et de *cuisse* ; milieu du XVIe s., au sens de « testicules du sanglier » [au plur.] ; sens actuel, 1600, O. de Serres). Partie du corps située entre les cuisses.

entredéchirement ou **entre-déchirement** [ɑ̃trədeʃirmɑ̃] n. m. (de *[s']entre-déchirer ;* XXe s.). Action de s'entredéchirer.
• Pl. *des* ENTRE-DÉCHIREMENTS.

entredéchirer (s') ou **s'entre-déchirer** [sɑ̃trədeʃire] v. pr. (de *entre-* et de *déchirer ;* milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1699, Fénelon). **1.** Se déchirer mutuellement : *Des chiens furieux, prêts à s'entredéchirer.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Se blesser mutuellement par des traits méchants : *Leur besoin d'expansion et de conquête est tel que les diverses fractions du capitalisme mondial* [...] *en sont amenées, contre leur intérêt le plus évident, à s'entre-déchirer comme des fils de famille qui se disputent un patrimoine* (Martin du Gard).

entredétruire (s') ou **s'entre-détruire** [sɑ̃trədetrɥir] v. pr. (de *entre-* et de *détruire ;* 1559, Amyot). [Conj. **64.**] *Class.* et *littér.* Se détruire l'un l'autre : *Les familles s'entre-détruisirent* (Montesquieu). *Les hommes auront toujours envie de s'entre-détruire, de s'entre-dévorer* (Duhamel).

entredeux ou **entre-deux** [ɑ̃trədø] n. m. invar. (de *entre,* prép., et de *deux ;* v. 1130, *Eneas,* pour désigner un coup d'escrime ; sens 1, 1314, Mondeville ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, XVIIe s., H. Roy ; sens 4, XXe s. ; sens 5, av. 1885, V. Hugo ; sens 6, v. 1530, C. Marot). **1.** Partie ou place qui sépare deux choses plus ou moins proches l'une de l'autre et avec lesquelles elle a une relation de contiguïté : *Dans l'entre-deux d'une double porte en toile verte, un homme distribuait des petits livres* (Daudet). || Spécialem. *L'entre-deux des lames,* le creux qui sépare deux vagues voisines. || **2.** Petit meuble de marqueterie destiné à être placé entre deux fenêtres. || **3.** Bande de broderie, de tulle destinée à être cousue des deux côtés. || **4.** Au basket-ball, jet du ballon par l'arbitre entre deux joueurs, pour la reprise du jeu. || **5.** Dans le temps, moment intermédiaire : *La halte suppose le combat d'hier et le combat de demain. C'est l'entre-deux de 1830 et de 1848* (Hugo). || **6.** *Fig.* État intermédiaire situé entre deux extrêmes.

◆ adv. (XIIIe s.). *Vx.* Entre-temps : *Castellan eut entre-deux une attaque d'apoplexie* (Saint-Simon).

entre-deux-guerres [ɑ̃trədøgɛr] n. m. ou f. invar. (de *entre,* prép., *deux* et *guerre ;* v. 1945). La période qui s'étend entre les deux grandes guerres mondiales, de 1919 à 1939.

entredévorer (s') ou **s'entre-dévorer** [sɑ̃trədevɔre] v. pr. (de *entre-* et de *dévorer ;* v. 1460, G. Chastellain, aux sens 1-2). **1.** Se dévorer mutuellement : *Les loups* [...] *s'entre-dévorent* (Buffon). || **2.** *Fig.* Se combattre, lutter sans ménagement les uns contre les autres : *Vous vous entre-dévorez comme des crabes* (France). *La nature : un champ de carnage où s'entre-dévorent les êtres, les races, opposés par leurs instincts* (Martin du Gard).
• SYN. : **2** *s'entredéchirer, s'entretuer.*

entrée [ɑ̃tre] n. f. (part. passé fém. substantivé de *entrer ;* v. 1130, *Eneas,* au sens III, 1 ; sens I, 1 et III, 3 et 5, XIIe s. [*faire son entrée dans le monde,* 1680, Richelet] ; sens I, 2, v. 1460, G. Chastellain ; sens I, 3, 1608, M. Régnier ; sens I, 4, av. 1596, Du Vair ; sens II, 1, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, av. 1714, Fénelon ; sens II, 3, 1740, Acad. ; sens II, 4, 1870, Larousse ; sens II, 5, 1462, Bartzsch [*entrée ; droit d'entrée,* 1636, Monet] ; sens III, 2, 1690, Furetière [« trou de serrure », 1718, Acad. ; *entrée d'air,* XXe s.] ; sens III, 4, milieu du XXe s. ; sens III, 6, début du XVIIe s. [*entrée de table,* 1552, Rabelais]).

I. 1. Action d'entrer, de passer de l'extérieur à l'intérieur d'un lieu : *Nous fîmes notre entrée dans une cour irrégulière* (Nerval). *Une entrée discrète, remarquée. L'entrée des juges au tribunal. L'entrée d'un navire dans le port, d'un train en gare.* || *Faire son entrée dans le monde,* assister pour la première fois à une réunion mondaine. || **2.** *Spécialem.* Action d'entrer solennellement ou en vainqueur dans une ville. || *Vx.* Réception officielle d'un souverain, d'un personnage important dans une ville : *On lui fit une entrée magnifique dans la ville capitale* (Perrault). *Ils avaient fait ici une manière d'entrée à mon fils* (Sévigné). || **3.** Au théâtre, action, manière de paraître en scène : *Un claqueur soigne les entrées des actrices, comme il dit* (Balzac). *Manquer son entrée.* || Moment où un artiste entre en scène : *Élisabeth attendait l'installation qui décidait son entrée en scène* (Cocteau). || **4.** *Entrée en fonctions, en charge,* le fait de prendre ses fonctions, d'entrer en charge : *L'entrée en fonctions du nouveau directeur a été marquée par de profonds changements.*

II. 1. Possibilité d'entrer dans un lieu : *Entrée libre. Entrée interdite. L'entrée sera refusée à toute personne qui n'aura pas de carte d'invitation. Je vous ferai recevoir chez Mme d'Espard ; personne n'a facilement l'entrée de son salon, où vous trouverez tous les grands personnages, les ministres, les ambassadeurs* (Balzac). || **2.** Admission dans un établissement, dans une compagnie, etc. : *L'entrée d'un écrivain à l'Académie française. L'entrée à l'École polytechnique a lieu par voie de concours.* || **3.** *Spécialem.* Accès à un spectacle, à une réunion sportive, à une exposition, etc. : *Billet d'entrée.* || *Vx.* Droit d'entrer sans payer dans un théâtre : *Avoir son entrée, ses entrées au Français.* || Fig. *Avoir ses entrées chez quelqu'un, dans une maison,* avoir le privilège d'y être reçu, de s'y rendre librement. (V. ci-après ENTRÉES, n. f. pl.). || **4.** Somme à payer pour entrer ; titre permettant d'entrer : *L'entrée au Salon est fixée à cinq francs. Entrée de faveur.* || **5.** *Droit d'entrée,* ou simplem. *entrée,* droit que l'on acquitte pour importer des marchandises : *Denrées frappées d'une entrée élevée.*

III. 1. Endroit, passage, ouverture qui donne accès à un lieu : *L'entrée d'une maison, d'une rue, d'un port. Entrée principale d'un immeuble. Entrée de service. L'entrée des fournisseurs dans une maison de commerce. L'archivolte pleine d'ombre de cette entrée inaccessible était aussi pure que si la pierre était coupée d'hier* (Hugo). || *Spécialem.* Première pièce par laquelle on passe pour pénétrer dans un appartement, un immeuble, un édifice. || **2.** *Entrée de serrure,* plaque fixée sur une porte, à l'opposé ou de part et d'autre de la serrure, et comportant notamment un orifice pour le passage de la clef. || *Entrée d'air,* orifice par lequel se fait l'admission de l'air nécessaire au fonctionnement de certains moteurs d'avions. || **3.** *Class.* et *littér.* Première partie, commencement de quelque chose : *Voyez Diana qui a tant écrit ; il a mis à l'entrée de ses livres la liste des auteurs qu'il rapporte* (Pascal). *Derrière nous, un cercle qui se terminait à l'entrée de l'Adriatique* (Chateaubriand). || *Entrée en matière,* début, introduction d'un développement écrit. || **4.** Mot, terme qui, dans un dictionnaire, fait l'objet d'un article : *Les entrées d'un dictionnaire sont généralement imprimées en caractères gras.* || **5.** *Class.* et *littér.* Début, commencement d'une période : *Dès l'entrée de la Régence* (Retz). *Elles levèrent le siège à l'entrée de la nuit* (Chateaubriand). *À l'entrée de l'hiver, de l'adolescence.* || *Entrée en possession, en jouissance,* en termes de droit, moment où l'on commence à posséder une chose, à en jouir. || **6.** Nom générique des plats qui sont servis entre le relevé et le rôti, ou entre les hors-d'œuvre et le rôti.
• SYN. : **I, 1** *apparition, arrivée.* || **II, 1** *accès.* — CONTR. : **I, 1** *départ, sortie.*

◆ **D'entrée** loc. adv. (v. 1460, G. Chastellain [*l'entrée,* « d'abord », 1080, *Chanson de Roland*]). *Class.* Dès le début, avant toute chose : *Madame arriva, à qui d'entrée le roi dit qu'il comptait bien qu'elle ne voudrait pas s'opposer à une affaire que Monsieur désirait* (Saint-Simon). || Auj. *D'entrée de jeu,* dès le commencement du jeu ; au *fig.,* tout d'abord : *D'entrée de jeu, il se fit remarquer.*

◆ **entrées** n. f. pl. (sens 1, 1680, Mme de Sévigné ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** *Autref.* Privilège qu'avaient certaines personnes, en vertu de leur naissance ou de leur charge, d'entrer à certaines heures dans l'appartement du roi : *Les petites, les grandes entrées.* || *Par extens.* Ceux qui possédaient ce privilège : *Les entrées passaient* [...] *par la porte de glace* (Saint-Simon). || **2.** Ensemble des marchandises ou des valeurs (espèces et effets) reçus par une entreprise dans une période déterminée : *Livre des entrées.*

entre-écorce [ɑ̃trekɔrs] n. f. (de *entre-* et de *écorce ;* 1868, Nanquette). Défaut du bois qui résulte de la soudure de deux branches voisines ou d'une branche avec le tronc.

entrefaite [ɑ̃trəfɛt] n. f. (part. passé fém. substantivé de l'anc. v. *s'entrefaire,* se faire [quelque chose] l'un à l'autre [XIIe s., Godefroy], de *entre-* et de *faire ;* début du XIIIe s., Merlin, au sens de « entreprise » et au sens ancien, *sur l'entrefaite,* 1668, La Fontaine ; *sur ces entrefaites,* milieu du XVIe s., Amyot). *Vx.* Intervalle de temps pendant lequel survient quelque chose. || Class. *Sur l'entrefaite,* dans l'intervalle, à ce moment : *L'ennemi vient sur l'entrefaite* (La Fontaine). || Auj. *Sur ces entrefaites,* pendant cet intervalle de temps, en cette circonstance : *Sur ces entrefaites, le juge de paix survint* (Flaubert).

• REM. La loc. *dans ces entrefaites* (1741, Marivaux), conseillée par Littré, est vieillie.

entrefenêtre ou **entre-fenêtre** [ɑ̃trəfnɛtr] n. m. (de *entre-* et de *fenêtre ;* 1913, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Partie d'un mur comprise entre deux fenêtres. || **2.** Tapisserie, fresque qui décore cette partie du mur.

• Pl. *des* ENTRE-FENÊTRES.

entrefer [ɑ̃trəfɛr] n. m. (de *entre-* et de *fer ;* 1888, Larousse). Partie d'un circuit magnétique où le flux d'induction ne circule pas dans le fer.

entrefermer [ɑ̃trəfɛrme] v. tr. (de *entre-* et de *fermer ;* av. 1880, Flaubert). Fermer à demi : *Et machinalement, elle entreferma les paupières pour la mieux respirer* [l'odeur] (Flaubert).

entrefilet [ɑ̃trəfilɛ] n. m. (de *entre-* et de *filet* [terme de typographie, v. ce mot] ; 1843, Balzac). Dans un journal, petit article très court, et ordinairement séparé par un filet de ce qui précède et de ce qui suit, de manière à attirer l'attention : *Rédiger des entrefilets publicitaires.*

entreflatter (s') ou **s'entre-flatter** [sɑ̃trəflate] v. pr. (de *entre-* et de *flatter ;* 1537, C. Marot). *Class.* Se flatter mutuellement : *La vie humaine n'est qu'une illusion perpétuelle ; on ne fait que s'entre-tromper et s'entre-flatter* (Pascal).

entregent [ɑ̃trəʒɑ̃] n. m. (de *entre-* et de *gent* [v. ce mot], proprem. « adresse à se conduire entre les gens » ; début du XVe s., au sens 1 ; sens 2, v. 1570, Carloix). **1.** *Class.* Art de se conduire parmi la bonne société ; civilité, politesse : *Le comte de Roucy avait, avec toute sa bêtise, un entregent de cour que l'usage du grand monde lui avait donné* (Saint-Simon). || **2.** Adresse à se faire valoir en société et à utiliser ses relations à son avantage (surtout dans les expressions *avoir de l'entregent, manquer d'entregent*) : *Ayant vécu dans deux des plus brillantes maisons de Paris, je n'avais pas laissé, malgré mon peu d'entregent, d'y faire quelques connaissances* (Rousseau). *Laissant à Pau les Blafafoires, Lévichon s'établit à Paris, où, comme il avait de l'entregent, la maison avait bientôt pris une extension considérable* (Gide).

• SYN. : **2** *diplomatie, doigté, savoir-faire* (fam.).

entrégorger (s') ou **s'entr'égorger** [sɑ̃tregɔrʒe] v. pr. (de *entre-* et de *égorger ;* av. 1628, Hardy). [Conj. **1 b.**] S'égorger mutuellement, et, *par extens.,* s'entretuer.

entregreffé, e ou **entre-greffé, e** [ɑ̃trəgrefe] adj. (de *entre-* et de *greffer ;* 1845, Bescherelle). Se dit de fruits anormaux qui se sont soudés l'un à l'autre par simple contact naturel : *Des prunes entregreffées.*

entregreffer (s') ou **s'entre-greffer** [sɑ̃trəgrefe] v. pr. (de *entre-* et de *greffer ;* 1864, Littré). En parlant de végétaux, se greffer l'un sur l'autre par contact naturel.

entre-haïr (s') [sɑ̃trəair] v. pr. (de *entre-* et de *haïr ;* v. 1130, *Eneas*). *Vx.* Se haïr : *Elle* [la société fondée sur la propriété privée] *porte naturellement les hommes à s'entre-haïr* (Rousseau).

entre-heurter (s') [sɑ̃trəœrte] v. pr. (de *entre-* et de *heurter ;* v. 1155, Wace, écrit *soi entrehurter ; s'entreheurter,* XVe s.). Se heurter l'un l'autre : *Ce vaste tourbillon d'étincelles qui sort | Des combats, des héros s'entre-heurtant...* (Hugo).

• SYN. : *s'entrechoquer.*

entreillage [ɑ̃trɛjaʒ] n. m. (de *en-* et de *treillage ;* 1922, Larousse). Disposition des bouteilles de champagne en tas, alternativement dans un sens et dans l'autre, les bagues d'une rangée reposant sur une latte posée sur les fonds de la rangée précédente.

entrejambe [ɑ̃trəʒɑ̃b] n. m. (de *entre-* et de *jambe ;* XXe s., aux sens 1-3). **1.** Partie du pantalon ou de la culotte située entre les jambes. || **2.** Espace compris entre les pieds d'un meuble. || **3.** Traverse ou croisillon reliant ensemble les pieds d'un siège.

entrelacement [ɑ̃trəlasmɑ̃] n. m. (de *entrelacer ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* aux sens 1-2). **1.** Action d'entrelacer ; état de choses qui sont entrelacées ou entrecroisées : *Un entrelacement de branches.* || **2.** *Fig.* Réseau complexe : *Un entrelacement de souvenirs* (Proust).

• SYN. : **1** *entrecroisement, entrelacs ;* **2** *écheveau, enchevêtrement, lacis.*

entrelacer [ɑ̃trəlase] v. tr. (de *entre-* et de *lacer ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *entrelacier ; entrelacer,* v. 1360, Froissart). [Conj. **1 a.**] Unir étroitement en enlaçant l'un dans l'autre : *Tous ces fils de soie entrelacés n'étaient que la continuité de la même passion silencieuse* (Flaubert). || *Spécialem.* En parlant des personnes : *Nous allons entrelacés, | Et le jour n'est pas plus pur | Que le fond de nos pensées* (Verlaine).

• SYN. : *croiser, enchevêtrer, entrecroiser, entremêler, mélanger, mêler, natter, tresser.*

◆ **s'entrelacer** v. pr. (milieu du XVIe s., Ronsard). Former un réseau de choses entrelacées : *Les vignes sauvages, les bignonias, les coloquintes s'entrelacent au pied de ces arbres* (Chateaubriand).

entrelacs [ɑ̃trəlɑ] n. m. (de *entre-* et de *lacs* [v. ce mot], ou déverbal de *entrelacer ;* XIIe s., Godefroy, écrit *entrelaz, entrelas* [*entrelacs,* XVIIe s.], au sens 1 [« ornement à jour, qui remplace les balustres », 1671, Havard] ; sens 2-3, XXe s.). **1.** En architecture, ornement composé de moulures, de chiffres, de fleurons, etc., liés et entrecroisés, et qui forme généralement une suite continue : *Le palais du Doge offre des entrelacs reproduits dans quelques autres palais, particulièrement au palais Foscari* (Chateaubriand). || Ornement à jour qui remplace les balustres, pour soutenir une rampe d'escalier ou l'appui d'un balcon. || **2.** En reliure, motif décoratif formé de filets courbes s'entrecroisant. || **3.** *Littér.* En parlant des personnes : *L'entrelacs de leurs doigts fut leur seul laps d'amour* (Apollinaire).

entrelardé, e [ɑ̃trəlarde] adj. (part. passé de *entrelarder ;* 1611, Cotgrave). Se dit d'une viande mêlée de gras et de maigre : *Morceau de bœuf entrelardé ;* et par extens. : *La chair, entrelardée de blanc et de rose, est la plus appétissante du monde* (Gautier).

entrelardement [ɑ̃trəlardəmɑ̃] n. m. (de *entrelarder ;* 1532, Rabelais, au sens de « action de faire pénétrer une chose dans une autre » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Action d'entrelarder une viande ; état d'une viande entrelardée.

entrelarder [ɑ̃trəlarde] v. tr. (de *entre-* et de *larder ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « donner [un coup] de façon inattendue » ; sens 1 et 3, XIIIe s. ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Piquer de distance en distance une viande avec du lard : *Entrelarder un fricandeau.* || **2.** *Par anal.* Ajouter de place en place certains ingrédients à : *Entrelarder de noisettes un gâteau.* || **3.** *Fig.* Entremêler,

parsemer de : *Un discours entrelardé de citations.*

entreligne ou **entre-ligne** [ɑ̃trəliɲ] n. m. (de *entre-* et de *ligne ;* fin du XVIe s., Pasquier, au sens fig. de « parenthèse » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). *Vx.* Espace qui sépare deux lignes d'écriture. (On dit auj. INTERLIGNE.)

• Pl. *des* ENTRE-LIGNES.

entrelire [ɑ̃trəlir] v. tr. (de *entre-* et de *lire ;* milieu du XVIe s., Ronsard). Lire rapidement, incomplètement ; parcourir (rare) : *Malgré ce qu'il connaissait de Bakounine (et sans doute était-il le seul de tout ce groupe qui l'eût entrelu), la révolution à ses yeux avait toujours été de l'anarchie* (Malraux).

entrelueur ou **entre-lueur** [ɑ̃trəlɥœr] n. f. (de *entre-* et de *lueur ;* 1890, A. Daudet). Lueur passagère : *On profita d'une entrelueur de beau temps* (Daudet).

• Pl. *des* ENTRE-LUEURS.

entreluire ou **entre-luire** [ɑ̃trəlɥir] v. intr. (de *entre-* et de *luire ;* XIIe s., au sens de « briller parmi » ; sens actuel, v. 1536, M. du Bellay). Luire à demi ou par intervalles : *Un petit morceau de la lune qui entreluisait me fit plaisir ; tout n'était pas perdu, puisque je trouvais une figure de connaissance* (Chateaubriand).

entremaillade [ɑ̃trəmajad] ou **entremaillage** [ɑ̃trəmajaʒ] n. m. (mots provenç. dér. de *entramail,* filet de pêche, de *en-* et de *tramail* [qui correspondent respectivement au franç. *en-* et *tramail*] ; 1769, Duhamel du Monceau, écrit *entramaillade ; entramaillage,* 1901, Larousse). Genre de tramail utilisé en Méditerranée.

entremangement ou **entre-mangement** [ɑ̃trəmɑ̃ʒmɑ̃] n. m. (de *s'entre-manger ;* 1866, d'après Littré, 1877). Action de se manger, de se dévorer les uns les autres (au pr. et au fig.) : *Une société sans injustice, sans corruption, sans privilèges, et où la règle ne sera plus celle de la jungle : l'entremangement universel* (Martin du Gard).

entremanger (s') ou **s'entre-manger** [sɑ̃trəmɑ̃ʒe] v. pr. (de *entre-* et de *manger ;* 1213, *Fet des Romains,* au pr., et 1541, Calvin, au fig.). Se manger, se dévorer les uns les autres (au pr. et au fig.) : *Il fallait entendre le bruit que mes boyaux faisaient dans mon ventre creux ; on eût dit qu'ils s'entre-mangeaient* (Lesage).

• SYN. : *s'entredévorer.*

entremêlement [ɑ̃trəmɛlmɑ̃] n. m. (de *entremêler ;* 1213, *Fet des Romains,* écrit *entremeslement ; entremêlement,* XVIIe s.). Action d'entremêler ; état de ce qui est entremêlé : *L'entremêlement du grand nombre dont il est si facile de faire un chaos* (Barbey d'Aurevilly).

• SYN. : *emmêlement, enchevêtrement, entrelacement.*

entremêler [ɑ̃trəmele] v. tr. (de *entre-* et de *mêler ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *entremeller* [*entremesler,* XIIIe s. ; *entremêler,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Mêler, de façon plus ou moins étroite ou complexe, des choses différentes : *Entremêler des livres et des brochures* (Acad.). *Leurs façades de briques entremêlées et encadrées de cordons et de coins de pierre* (Nerval). || **2.** *Entremêler de,* insérer par places ou par intervalles dans, entrecouper de : *Je traduisais « l'Odyssée » et « la Cyropédie » jusqu'à deux heures, en entremêlant mon travail d'études historiques* (Chateaubriand). *Un sommeil pénible, entremêlé de rêves incohérents* (Gautier). *Elle se crut marquée pour la mission évangélique [...], entremêlant ses discours de textes, de centons bibliques* (Daudet).

◆ **s'entremêler** v. pr. (XIIIe s., *Chronique de Rains*). Se mélanger, se mêler plus ou moins étroitement l'un à l'autre : *Les obscurcissements et les clartés s'entremêlent : après un éblouissement, une éclipse* (Hugo).

entremétier [ɑ̃trəmetje] n. m. (de *entremets ;* 1870, Larousse). Cuisinier chargé spécialement des entremets.

entremets [ɑ̃trəmɛ] n. m. (de *entre-* et de *mets ;* fin du XIIe s., Marie de France, écrit *entremes* [*entremets,* XIVe s.], au sens I ; sens II, 1, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 2, 1668, La Fontaine).

I. Au Moyen Âge, intermède de musique, de comédie ou de danse qui rehaussait le faste d'un grand repas.

II. 1. *Autref.* Nom donné aux différentes préparations culinaires qu'on servait avec le rôti. || **2.** *Auj.* Plat sucré (soufflé, crème, sorbet, etc.) qu'on sert avant le dessert proprement dit.

entremetteur, euse [ɑ̃trəmɛtœr, -øz] n. (de [*s'*]*entremettre ;* v. 1320, Bozon, écrit *entremettour,* au sens de « homme d'affaires » ; 1387, Godefroy, écrit *entremetteur,* au sens de « métayer » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** *Class.* Personne qui s'entremet dans une affaire, dans un différend, pour aider les personnes intéressées à s'entendre : *Il est médiateur, confident, entremetteur* (La Bruyère). || **2.** *Péjor.* Personne qui sert d'intermédiaire dans une intrigue galante : *L'air innocent d'une entremetteuse qui va se gendarmer pour se faire payer plus cher* (Balzac). *« J'ai une petite qui va vous plaire », disait l'entremetteuse* (Proust).

• REM. Au sens 2, le féminin est seul employé aujourd'hui.

entremettre (s') [sɑ̃trəmɛtr] v. pr. (de *entre-* et de *mettre ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi* [*soi entremettre de,* « se mêler de »] ; en emploi absolu, au sens actuel, XVIe s., Loisel). [Conj. **49.**] Intervenir entre des tiers pour les mettre en relation, ou user de son autorité, de son influence pour aider deux ou plusieurs personnes à conclure une affaire, à régler un différend : *Aussitôt M. de Saint-Cyran arrêté, tous ses amis s'agitèrent, s'entremirent* (Sainte-Beuve). *Un sergent de ville s'entremet et le conduit au poste* (Nerval). *Il acceptait quelquefois de s'entremettre entre deux amis brouillés, et cela faisait qu'on l'appelait le plus obligeant des hommes* (Proust). || Class. et littér. *S'entremettre de,* se mêler de, prendre soin, s'occuper d'une affaire en intervenant comme intermédiaire : *« C'est toi Frosine ? que viens-tu faire ici ? — Ce que je fais partout ailleurs : m'entremettre d'affaires, me rendre serviable aux gens »* (Molière). *Il s'est entremis de leur accommodement* (Acad., 1694). *Elle témoigna même d'une vive répugnance à s'entremettre de cette affaire* (Sandeau).

• SYN. : *intercéder, s'interposer.*

entremise [ɑ̃trəmiz] n. f. (part. passé fém. substantivé de [*s'*]*entremettre ;* v. 1130, *Eneas,* au sens de « intervalle » ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « occupation, entreprise » ; sens actuel, v. 1570, Carloix). Action de s'entremettre, d'intervenir entre des personnes pour les aider à s'entendre : *Ce rôle de conciliation et de bonne entremise auquel les passions allumées se prêtaient peu* (Sainte-Beuve).

• SYN. : *intercession, intervention, médiation.*

◆ **Par l'entremise de** loc. prép. (1647, Rotrou). Par l'intermédiaire de : *Les habitants de Saint-Malo s'adressèrent à moi le 25 août 1828, par l'entremise de leur maire* (Chateaubriand). *Une Muse qui s'exprime par l'entremise de fantômes* (Cocteau).

entremodillon ou **entre-modillon** [ɑ̃trəmɔdijɔ̃] n. m. (de *entre-* et de *modillon ;* 1694, Th. Corneille). En termes d'architecture, espace séparant deux modillons.

• Pl. *des* ENTRE-MODILLONS.

entrempêcher (s') ou **s'entr'empêcher** [sɑ̃trɑ̃peʃe] v. pr. (de *entre-* et de *empêcher ;* milieu du XVIe s., Amyot). *Class.* Se gêner mutuellement : *Souvent les attributs de la Divinité s'entr'empêchent* (Montesquieu).

entrenerf ou **entre-nerf** [ɑ̃trənɛr] n. m. (de *entre-* et de *nerf ;* 1755, *Encyclopédie*). Intervalle qui sépare deux nerfs au dos d'un livre relié.

• Pl. *des* ENTRE-NERFS.

entrengager (s') ou **s'entr'engager** [sɑ̃trɑ̃gaʒe] v. pr. (de *entr-* et de *engager ;* 1920, Gide [un premier ex. à la fin du XVIe s.]). S'engager l'un l'autre : *Et même il me paraissait que ce divorce était souhaitable, que le plaisir était ainsi plus pur, l'amour plus parfait si le cœur et la chair ne s'entr'engageaient point* (Gide).

entrenœud ou **entre-nœud** [ɑ̃trənø] n. m. (de *entre-* et de *nœud ;* 1800, Bulliard

[*entreneu,* « gros du genou », 1487, Garbin]). Espace compris entre deux nœuds successifs d'une tige ou d'une branche d'arbre.

• Pl. *des* ENTRE-NŒUDS.

entrenuire (s') ou **s'entre-nuire** [sɑ̃trənɥir] v. pr. (de *entre-* et de *nuire ;* XIII[e] s., *Queste del saint Graal*). [Conj. **63.**] *Vx.* Se nuire mutuellement : *C'est un grand spectacle de considérer les hommes méditant en secret de s'entre-nuire, et forcés néanmoins de s'entraider* (Vauvenargues).

entrepénétrer (s') [sɑ̃trəpenetre] v. pr. (de *entre-* et de *pénétrer ;* av. 1660, Scarron). [Conj. **5 b.**] Se pénétrer mutuellement. (Rare ; on dit plutôt S'INTERPÉNÉTRER.)

entrepilastre [ɑ̃trəpilastr] n. m. (de *entre-* et de *pilastre ;* 1755, *Encyclopédie*). Intervalle entre deux pilastres.

entrepointiller [ɑ̃trəpwɛ̃tije] v. tr. (de *entre-* et de *pointiller ;* 1755, *Encyclopédie*). En termes de gravure, entremêler de pointillé.

entrepont [ɑ̃trəpɔ̃] n. m. (de *entre-* et de *pont ;* 1802, Flick [« espace entre le pont supérieur et celui qui vient immédiatement au-dessous », 1758, Duhamel du Monceau ; *passager d'entrepont,* 1890, *Dict. général*]). Étage entre deux ponts, sur un navire. || *Spécialem.* Espace compris entre le pont supérieur et celui qui vient immédiatement au-dessous : *« Qu'est-ce que vous avez ? » fit le capitaine Barbassou, qui sortait de l'entrepont* (Daudet). || Vx. *Passager d'entrepont,* passager de la dernière classe, émigrant en général, qu'on logeait dans l'entrepont, qui était alors pourvu de couchettes démontables.

entreposage [ɑ̃trəpozaʒ] n. m. (de *entreposer ;* 7 sept. 1875, *Journ. officiel*). Action d'entreposer, de mettre dans un entrepôt.

entreposer [ɑ̃trəpoze] v. tr. (de *entre-* et de *poser ;* v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « intercaler [un laps de temps] » ; fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens de « poser entre d'autres objets » ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 2, 1636, Monet [sous l'influence de *entrepôt,* v. ce mot]). **1.** Déposer des marchandises dans un entrepôt. || **2.** Déposer provisoirement, mettre en dépôt dans un lieu quelconque : *Vous entreposerez les bouteilles à la cave. Entreposer des matériaux.*

• SYN. : **2** *emmagasiner, ranger, stocker.*

entreposeur [ɑ̃trəpozœr] n. m. (de *entreposer ;* 1721, Brunot, au sens 2 ; sens 1, 1730, Savary des Bruslons). **1.** Personne qui a la responsabilité d'un entrepôt, qui est préposée à la surveillance de marchandises entreposées. || **2.** Agent préposé à la garde et à la vente de certains produits dont l'État a le monopole. || *Entreposeur des tabacs,* fonctionnaire qui joue le rôle de grossiste en servant d'intermédiaire entre les manufactures productrices de la Régie française et les débitants des bureaux de tabac.

entrepositaire [ɑ̃trəpozitɛr] n. m. et adj. (de *entreposer,* d'après *dépositaire ;* 1814, Duvergier, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Négociant plaçant des marchandises dans un entrepôt. || **2.** Agent commercial qui reçoit en dépôt des marchandises quelconques.

entrepôt [ɑ̃trəpo] n. m. (déverbal de *entreposer* [v. ce mot] ; 1600, O. de Serres, écrit *entrepos,* au sens de « action de déposer [des fruits, etc.] provisoirement » ; sens 1-2, 1690, Furetière, écrit *entrepost* [*entrepôt,* XVIII[e] s. ; orthogr. influencées par celles de *dépost, dépôt*]). **1.** Lieu où l'on met des marchandises en dépôt. || Spécialem. *Entrepôt de douane,* bâtiment où sont entreposées pour un temps limité, dans une gare frontière, dans un port, les marchandises soumises au contrôle de la douane. || **2.** Place de commerce, port où l'on dépose des marchandises en attendant qu'elles soient dirigées vers leur lieu de destination. (On dit aussi VILLE D'ENTREPÔT.)

entreprenant, e [ɑ̃trəprənɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *entreprendre ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, av. 1678, La Rochefoucauld). **1.** Qui fait preuve d'activité et d'esprit d'initiative ; qui est hardi dans ses entreprises : *Autant Bernard est entreprenant, autant Lucien est timide* (Gide). || **2.** Qui fait preuve d'une galanterie excessive, qui est hardi, empressé auprès des femmes : *Il devient entreprenant sans désirs et fat par mauvaise honte* (Rousseau).

• SYN. : **1** *actif, audacieux, déterminé, dynamique ;* **2** *galant.*

entreprendre [ɑ̃trəprɑ̃dr] v. tr. (de *entre-* et de *prendre ;* v. 1138, Gaimar, au sens II, 1 ; sens I, 1-2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 3, 1671, Pomey ; sens II, 2, XV[e] s. ; sens II, 3, XIV[e] s., Cuvelier). [Conj. **50.**]

I. ENTREPRENDRE QUELQUE CHOSE. **1.** *Class.* Prendre la charge, la responsabilité de quelque chose pour le mener à bien : *Il entreprenait les sujets qu'on croyait avoir épuisés* (Fléchier). || **2.** Se mettre à faire quelque chose ; commencer à exécuter une tâche, à accomplir une action : *Nous entreprenons des ouvrages en commun* (Chateaubriand). *Son voisin le questionna sur les travaux qu'il entreprenait à la Cassine* (Balzac). *L'hôtelier, pour gagner du temps, entreprit l'éloge de la merluche* (Gautier). *J'avais entrepris avec un de mes amis* [...] *un voyage en Bretagne* (Maupassant). *Entreprendre une étude, des recherches.* || *Entreprendre de* (et l'infinitif), tenter de : *La duchesse Sanseverina lui fit la cour et entreprit de lui prouver qu'elle n'était point si malheureuse* (Stendhal). || **3.** *Spécialem.* S'engager à exécuter certains travaux ou à faire certaines fournitures dans des conditions déterminées de temps et de prix.

II. ENTREPRENDRE QUELQU'UN. **1.** *Class.* Attaquer quelqu'un, en actes ou en paroles, pour le faire céder : *Ils se regardaient d'un œil jaloux et semblaient nés pour se disputer l'empire du monde. Mais Alexandre voulut s'affermir avant que d'entreprendre son rival* (Bossuet). *Il les entreprend particulièrement* [les athées] *dans l' « Apologie de Raymond de Sebonde »* (Pascal). || **2.** *Auj.* et *fam.* Importuner quelqu'un par ses propos, le harceler de questions : *Un poivrot qui nous rencontre, qui se met à nous entreprendre* (T. Bernard). || *Entreprendre quelqu'un sur un sujet,* s'entretenir avec lui d'une question, pour tenter de le sonder, de savoir ce qu'il pense, ou tenter de le persuader : *Sur quelque sujet qu'on l'entreprenne, elle est prête, elle peut tenir tête aux plus savants* (Proust). || Spécialem. *Entreprendre une femme,* essayer de la conquérir. || **3.** *Class.* En parlant d'une maladie, atteindre une personne, une partie du corps : *Un rhumatisme le tenait entrepris de tous ses membres* (Lesage). *M[me] Diderot a toute une cuisse entreprise d'une sciatique* (Diderot) ; et pronominalem. : *Ma santé, au lieu de se rétablir, déclina. Ma poitrine s'entreprit ; j'étais maigre et pâle, je toussais fréquemment, je respirais avec peine ; j'avais des sueurs et des crachements de sang* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 2** *amorcer, attaquer, engager, entamer, lancer.*

◆ v. tr. ind. (1396, Runkewitz, au sens de « s'arroger le droit de juger [sur] » ; sens 1, milieu du XV[e] s. ; sens 2, 1647, Corneille). **1.** Class. et littér. *Entreprendre sur,* usurper, empiéter sur : *Un insolent qui a eu l'effronterie d'entreprendre sur votre métier et qui, sans votre ordonnance, vient de tuer un homme* (Molière). *Nous nous flattons d'entreprendre par lui sur les destins* (France) ; attenter, porter atteinte à : *Catilina fut accusé d'avoir entrepris sur la liberté du peuple romain* (Acad., 1694). *Elle lui pardonna son crime, le livrant* [...] *à la honte d'avoir entrepris sur la vie d'une princesse si bonne et si généreuse* (Bossuet). || **2.** Class. et littér. *Entreprendre contre,* agir au détriment de : *Et lorsque contre vous il m'a fait entreprendre...* (Corneille). *Quand la France se sent unie, il n'y a pas à entreprendre contre elle* (Valéry).

entrepreneur, euse [ɑ̃trəprənœr, -øz] n. (de *entreprendre ;* XIII[e] s., écrit *entreprendeur,* au sens de « homme entreprenant » ; écrit *entrepreneur,* au sens 1, v. 1420, A. Chartier ; sens 2-3, 1611, Cotgrave). **1.** *Class.* Celui qui entreprend quelque chose : *Et quel est donc ce sot entrepreneur ?* (La Fontaine). || **2.** Personne qui entreprend d'exécuter certains travaux (surtout dans la construction), ou de faire certaines fournitures pour le compte d'un client : *Entrepreneur de travaux publics, de pompes funèbres, de spectacles.* || *Spécialem.* En

droit, partie qui, dans le contrat d'entreprise, est chargée de l'exécution du travail. || *Absol.* Entrepreneur de travaux publics, constructeur de bâtiments : *Et, au milieu des longues traînes étalées sur le tapis, deux entrepreneurs, deux maçons enrichis, les Mignon et Charrier, avec lesquels Saccard devait terminer une affaire le lendemain, promenaient lourdement leurs fortes bottes, les mains derrière le dos, crevant dans leur habit noir* (Zola). || **3.** Personne qui dirige pour son compte une entreprise industrielle ou commerciale : *Un entrepreneur de transports, de déménagements.*

entreprise [ɑ̃trəpriz] n. f. (part. passé fém. substantivé de *entreprendre* ; fin du XIIe s., *Dict. général,* au sens de « différence entre deux personnes » ; sens I, 1-2, 1530, Palsgrave [*entreprinse,* fin du XIVe s.] ; sens I, 3-4, 1798, Acad. [« opération de commerce », 1695, Fénelon] ; sens II, 1, XVe s. [*entreprinse,* 1373, *Ordonnance sur l'Amirauté*] ; sens II, 2, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens II, 3, 1721, Montesquieu).

I. 1. *Class.* Résolution, dessein bien arrêté de faire quelque chose : *Le lion dans sa tête avait une entreprise* (La Fontaine). || **2.** Ce que quelqu'un entreprend : *Un mois avant ce voyage, on en parlait comme d'une entreprise hasardeuse* (Chateaubriand). *Nous prions Dieu de te seconder dans tes entreprises* (Balzac). *Ce serait à vous de faire un récit des grandes entreprises que j'ai conduites* (France). || **3.** Action d'effectuer un travail ou d'assurer certaines fournitures dans des conditions déterminées de temps et de paiement : *Travailler à l'entreprise. Avoir l'entreprise d'une construction.* || *Contrat d'entreprise,* contrat par lequel une personne s'engage à exécuter un ouvrage en fournissant son travail et parfois aussi la matière. || **4.** Affaire commerciale ou industrielle dirigée par une personne morale ou une personne physique privée : *Entreprise de pompes funèbres. Entreprise de transports. Le sport, entre les mains de traitants ingénieux, est devenu la plus avantageuse des entreprises de spectacle* (Duhamel). || *Spécialem.* En économie politique, unité économique de production : *Entreprise privée, entreprise coopérative, entreprise publique. Entreprises productives (minières, agricoles ou industrielles), entreprises de services (commerciales, de transports ou financières).* || *Libre entreprise,* système économique reposant sur la liberté de création et de gestion d'entreprises privées, sous réserve que celles-ci se conforment aux réglementations visant au maintien de la libre concurrence. || *Comité d'entreprise,* V. COMITÉ.

II. 1. *Class.* Attaque, action violente par laquelle on attente à la vie, aux biens d'autrui : *La justice* [...] *oppose une barrière invincible aux violences et aux entreprises* (Bossuet). *Voir faire sur moi d'infâmes entreprises* (Molière). || *Spécialem.* et *class.* Opération militaire : *Les Étoliens avaient fait quelques entreprises contre Philippe, qui leur avaient assez réussi* (Rollin). || *Auj.* et *littér.* Action par laquelle on essaie de porter atteinte à quelqu'un ou à quelque chose : *Sh. Holmes n'avait point réussi dans ses entreprises contre Arsène Lupin* (Leblanc). *À l'entreprise méthodique de division et d'affaiblissement de l'Empire déjà pratiquée par son prédécesseur, il n'eut besoin que d'appliquer les ressources de la diplomatie* (Bainville). || **2.** *Class.* Empiétement sur les droits d'autrui : *Ce sera en vain que les parlements s'opposeront aux entreprises de Rome sur la puissance temporelle de nos rois* (Pascal). || **3.** *Littér.* Tentatives de séduction (au plur.) : *Résister aux entreprises d'un séducteur.*

• SYN. : **I, 2** *affaire, œuvre, opération, projet ;* **4** *établissement, exploitation, firme.*

entrer [ɑ̃tre] v. intr. (lat. *intrare,* entrer dans, pénétrer dans, de *inter,* entre, parmi, au milieu de ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 1 [*intrer,* fin du Xe s., *Vie de saint Léger*] ; sens I, 2 et 4, XIIe s., *Roncevaux ;* sens I, 3, 1870, Larousse ; sens I, 5, 1559, Amyot ; sens I, 6, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 7, 1118, Godefroy ; sens II, 1, av. 1714, Fénelon ; sens II, 2, fin du XIIe s. ; sens II, 3, 1534, Rabelais ; sens III, 1, v. 1283, Beaumanoir ; sens III, 2, 1608, M. Régnier ; sens III, 3, 1666, Molière ; sens III, 4, 1690, Furetière ; sens III, 5, 1665, Retz).

I. 1. Aller de l'extérieur à l'intérieur d'un lieu : *Je suis entré au salon pendant qu'ils étaient en train de tourner* (Mauriac). *Entrer dans une église, au restaurant. Entrer sous un porche pour se mettre à l'abri. Entrer chez un ami. Le pêcheur est entré dans l'eau jusqu'à mi-jambe. Entrer sans frapper. Entrer en trombe, en coup de vent.* || *Faire entrer quelqu'un,* le prier d'entrer : *Faire entrer ses invités, un visiteur.* || *Entrer dans la lice, en lice,* V. LICE. || *Entrer en scène,* V. SCÈNE. || **2.** *Spécialem.* Franchir la frontière d'un pays, les limites d'une région, d'une ville, pour y pénétrer : *Il est entré en France sans papiers. Quand Néron visita la Grèce, il n'osa entrer dans Lacédémone* (Chateaubriand). || Pénétrer en conquérant sur un territoire : *J'entrerai dans Narbonne et je serai vainqueur* (Hugo). || **3.** En parlant d'un véhicule, s'engager dans un lieu : *Navire qui entre au port. Train qui entre en gare.* || Fam. *Entrer dans,* rencontrer, heurter un obstacle : *Entrer dans un arbre. Le camion a manqué le virage et est entré dans la vitrine.* || **4.** En parlant d'une chose, s'introduire dans un lieu ou à l'intérieur d'une autre chose : *Quand le soleil entre dans ma chambre, j'en sors et m'en vais dans le bois, où je trouve un frais admirable* (Sévigné). *La pluie entre par les fentes de la toiture disjointe. Les marchandises qui étaient entrées en fraude ont été saisies. L'épine est entrée profondément sous l'ongle.* || *Argent qui entre en caisse,* ou, absol., *argent qui entre,* argent qui est encaissé. || *Faire entrer quelque chose dans,* l'introduire, l'enfoncer dans : *Il n'arrive pas à faire entrer sa clef dans la serrure.* || **5.** *Par extens.* Pouvoir passer par une ouverture : *Il n'est pas certain que le nouveau piano puisse entrer par la porte du salon.* || Pouvoir être contenu, enfermé à l'intérieur de : *Le canot pneumatique plié doit entrer dans le sac. Tous ces livres n'entreront jamais dans la bibliothèque.* || **6.** Avec un sujet abstrait, s'insinuer dans le cœur, l'esprit, et y faire impression : *La méfiance est entrée dans les esprits. La calomnie entre très aisément dans un cœur né jaloux et soupçonneux* (Voltaire). *Ces idées entraient dans la tête de mes parents* (Chateaubriand). || Fig. *Faire entrer quelque chose dans la tête de quelqu'un,* le lui faire comprendre, admettre. || **7.** *Class.* Commencer (sens temporel) : *La semaine qui entrera lundi* (Malherbe). || Auj. *Entrer dans une période,* être à son début : *Entrer dans l'hiver. Entrer dans une ère de prospérité. Il est mort alors qu'il entrait dans sa soixantième année.*

II. 1. Être admis, reçu dans un établissement, une collectivité, une compagnie, etc. : *Entrer au lycée, à l'hôpital, au couvent. Entrer à l'École normale supérieure, aux Arts et Métiers. Entrer à l'Institut, à l'académie Goncourt.* || **2.** Passer dans une nouvelle situation ; prendre un état social, une profession : *Entrer dans les ordres, en religion. Entrer dans la magistrature, au barreau, aux P. T. T.* || *Entrer dans la vie, dans le monde,* naître. (Vieilli.) || Vx. *Entrer dans le monde,* faire ses débuts dans la société mondaine. || *Entrer au service de quelqu'un,* et (vx) *entrer en condition, en place,* se placer comme employé de maison. || **3.** *Entrer en* (et un nom indiquant un état),passer à un nouvel état, à une nouvelle manière d'être : *Entrer en convalescence. Entrer en transes ;* se laisser gagner par un état psychologique, céder à un sentiment : *Entrer en colère, en fureur ;* et en parlant des choses : *Entrer en effervescence. L'eau entre en ébullition à 100°C sous la pression atmosphérique normale.* || *Class.* Était d'un emploi plus étendu qu'auj. : *Et l'accord que son père a conclu pour ce soir | La fait à tous moments entrer en désespoir* (Molière). *Ils* [les Romains] *entrèrent en jalousie contre les Carthaginois* (Bossuet).

III. 1. Commencer à prendre part à quelque chose, à participer à une action : *Entrer dans une affaire, une combinaison ministérielle, un complot. Entrer pour moitié dans une dépense. Entrer dans des développements superflus. J'étais entré*

dans une discussion importante touchant la fertilité de la Judée (Chateaubriand). || *Entrer dans le détail de,* examiner avec minutie tous les aspects d'une question : *Je n'entre pas dans le détail des opérations militaires ; je n'ai jamais pu supporter ces minuties de carnage* (Voltaire). || *Entrer en* (et un nom exprimant une action), commencer, entreprendre cette action : *Entrer en fonctions. Entrer en campagne. Entrer en guerre. Entrer en pourparlers, en correspondance avec des étrangers.* || **2.** *Class.* Pénétrer, comprendre quelque chose : *Il est bien plus aisé de se guinder sur de grands sentiments* [...] *que d'entrer comme il faut dans le ridicule des hommes* (Molière). || Auj. *Entrer dans les idées, les vues, les sentiments de quelqu'un,* les partager, les approuver : *Franchot l'avait bien dit : « On ne doit jamais entrer dans le délire d'un malade »* (Sartre). || Class. *Entrer dans les sentiments de quelqu'un,* y prendre intérêt, y compatir : *Elle feignit d'entrer dans sa douleur* (Fénelon). || Fam. *Je n'entre pas là-dedans,* ce sont des considérations dont je ne veux pas tenir compte. || **3.** Faire partie de quelque chose, être employé dans sa composition, sa fabrication : *Tous les produits qui entrent dans cette préparation sont garantis naturels ;* et impers. : *Un alliage où il entre une forte proportion de cuivre.* || **4.** Être compris, avoir place dans : *Cela n'entre pas dans mes projets ;* et impers. : *D'ailleurs, il n'entre pas dans mes prétentions d'être l'homme du siècle et de ses passions* (Musset). || *Faire entrer,* comprendre, insérer parmi d'autres choses : *Faire entrer une clause dans un contrat.* || *Faire entrer en ligne de compte,* prendre en considération. || **5.** Avoir une part, jouer un rôle dans : *Cet incident n'entre pour rien dans notre décision ;* et impers. : *Il entre beaucoup d'orgueil dans son attitude.*

• SYN. : **I, 1** *s'engager, pénétrer ;* **3** *arriver ;* **4** *se couler, s'enfoncer, se faufiler, se glisser, s'insinuer ;* **6** *s'incruster* (fam.), *s'installer.* || **II, 2** *embrasser.* || **III, 1** *se lancer.*

◆ v. tr. (sens 1, XIII^e s., *Roman de Renart* [pour des marchandises, 1615, Kuhn] ; sens 2, 1873, Banville). **1.** Introduire, faire passer à l'intérieur d'un lieu : *On l'a entré* [le mort] *dans l'église et on l'a mis sur un brancard* (Flaubert). *Puis il emportait une à une les planches toutes droites et les entrait dans la salle* (Hermant). *Entrer sa voiture au garage.* || *Spécialem.* Introduire des marchandises étrangères dans un pays : *On a arrêté un trafiquant qui entrait des cigarettes en contrebande.* || **2.** *Fig.* Faire pénétrer : *Pour lui entrer dans le cœur les mille aiguilles de la cruelle ironie* (Banville).

• REM. Employé intransitivement, *entrer* se conjugue avec l'auxiliaire *être ;* mais, au XVII^e s., on pouvait employer l'auxiliaire *avoir* : *Il semble que Cicéron ait entré dans les sentiments de ce philosophe* (La Bruyère). Quand *entrer* est pris transitivement, il se conjugue avec *avoir* : *Il a entré du charbon dans la cave.*

entrerail ou **entre-rail** [ɑ̃trəraj] n. m. (de *entre-* et de *rail ;* 13 juin 1874, *Bulletin des lois*). Espace compris entre les bords intérieurs des deux files de rails d'une voie ferrée.

• Pl. *des* ENTRERAILS.

entreregarder (s') ou **s'entre-regarder** [sɑ̃trərəgarde] v. pr. (de *entre-* et de *regarder ;* XIII^e s., Godefroy). Se regarder mutuellement, échanger des regards : *Celles des religieuses qui étaient selon l'esprit de la Mère s'entre-regardaient avec anxiété* (Sainte-Beuve).

entresol [ɑ̃trəsɔl] n. m. (esp. *entresuelo,* de *entre,* entre [lat. *inter,* même sens], et *suelo,* sol, plancher, étage [lat. *solum,* base, fond, sol] ; 1607, Havard, écrit *entresolle,* et 1616, Crespin, écrit *entresole,* comme n. f. [sans doute sous l'influence de *sole,* terme de charpente, v. ce mot], au sens 1 ; écrit *entresol,* comme n. m., au sens 1, 1673, Havard ; sens 2, 1755, Aviler). **1.** Logement, bas de plafond, ménagé entre deux étages normaux, le plus souvent entre le rez-de-chaussée et le premier étage : *Elle me parla de son prochain entresol* (Colette). || **2.** Dans certains immeubles, étage compris entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

entresolé, e [ɑ̃trəsɔle] adj. (part. passé de *entresoler,* pratiquer des entresols dans les étages hauts de plafond [1877, Littré], dér. de *entresol ;* début du XX^e s.). Situé à l'entresol : *Deux réduits entresolés, cachés par des rideaux à demi tirés, trouaient le mur du fond* (Martin du Gard).

entresuite [ɑ̃trəsɥit] n. f. (de *s'entre-suivre,* d'après *suite ;* 1502, La Curne). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Ordre, succession : *Je refusais de lui raconter quel en a été le cours et l'entresuite* (d'Urfé).

entresuivre (s') ou **s'entre-suivre** [sɑ̃trəsɥivr] v. pr. (de *entre-* et de *suivre ;* v. 1283, Beaumanoir, écrit *s'entresuir,* au sens de « s'accorder par la continuité des parties » ; écrit *s'entresuivre,* au sens 1, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens 2, milieu du XVI^e s., Amyot). [Conj. **56.**] **1.** Se suivre l'un l'autre : *Les bons et les mauvais jours s'entresuivent.* || **2.** *Class.* Se suivre par voie de conséquence ; découler l'un de l'autre : *La mort du Comte et l'arrivée des Mores* [dans *le Cid*] *s'y pouvaient entre-suivre d'aussi près qu'elles font* (Corneille).

entretaille [ɑ̃trətaj] n. f. (déverbal de *entretailler ;* 1755, *Encyclopédie*). En gravure, taille légère, pratiquée entre des tailles plus profondes.

entretailler (s') [sɑ̃trətaje] v. pr. (de *entre-* et de *tailler ;* fin du XI^e s., *Gloses de Raschi* [aussi comme v. tr., au sens de « créneler », XII^e s.]). En parlant d'un cheval, se heurter les jambes en marchant et s'entailler la peau avec les fers.

entretaillure [ɑ̃trətajyr] n. f. (de [*s'*] *entretailler ;* fin du XIV^e s., Chr. de Pisan, au sens de « sculpture » ; sens I, 1549, R. Estienne ; sens II, XX^e s. [« ensemble de pièces découpées qu'on applique sur un fond d'étoffe », 1525, Gay]).

I. Blessure que se fait un cheval qui s'entretaille.

II. Tapisserie dont la contexture comportait des fils d'or et d'argent (XVI^e-XVII^e s.).

entretemps ou **entre-temps** [ɑ̃trətɑ̃] adv. (altér., sous l'influence de *temps,* de l'anc. franç. *entretant,* même sens [v. 1155, Wace], de *entre-* et de *tant ;* v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles*). Dans cet intervalle de temps : *Nous n'avons pas pu terminer notre travail, des amis sont venus nous voir entretemps. Entre-temps, j'ai cependant avancé quelque peu mon travail* (Gide). *Entretemps, j'ai reçu la visite de Roch* (Duhamel).

◆ n. m. (sens 1, 1607, Pasquier ; sens 2, 1690, Ch. de Sévigné [dans *Lettres* de M^me de Sévigné]). **1.** Intervalle de temps entre deux faits ou deux actions : *Le mazout, dans l'entre-temps, était devenu une liqueur fabuleuse* (Duhamel). || **2.** *Class.* Remise de temps fâcheuse, événement imprévu et malheureux : *Mais peut-être qu'un jour ce malheur sera* [...] *le premier degré de sa fortune, si malgré un tel entre-temps il ne laisse pas de réussir* (Ch. de Sévigné).

entretènement [ɑ̃trətɛnmɑ̃] n. m. (de *entretenir ;* XV^e s., Godefroy). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Action d'entretenir, de tenir en bon état ; ce qui entretient : *La respiration n'est pas moins nécessaire à l'entretènement de ce feu* (Descartes). *L'amitié de cet oncle ne va pas toute seule : il y faut de l'entretènement* (Sévigné).

entreteneur, euse [ɑ̃trətnœr, -øz] n. (de *entretenir ;* av. 1493, Coquillart, au fém. [écrit *entreteneresse*], au sens de « celle qui aime à causer » ; au masc., au sens actuel, av. 1525, J. Lemaire de Belges). Personne qui en entretient une autre, qui assure sa subsistance : *Hussonnet expliqua cette métamorphose par la série de ses entreteneurs* (Flaubert).

◆ **entreteneur** n. m. (1800, Boiste). *Vx.* Celui qui entretient une maîtresse : *Louison a pris l'air d'une femme qui reçoit son entreteneur, tendresse et amitié jouées* (Stendhal). *L'actrice renverrait son entreteneur et ne pourrait plus vous payer son éloge* (Gautier). *Les voluptés de l'entreteneur tiennent à la fois de l'ange et du propriétaire* (Baudelaire).

entretenir [ɑ̃trətnir] v. tr. (de *entre-* et de *tenir ;* v. 1360, Froissart, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3-4 et II, XV^e s. [*entretenir une maîtresse,* 1640, Oudin] ; sens I, 5, 1690,

Furetière ; sens I, 6, 1538, R. Estienne). [Conj. **16.**]

I. 1. Maintenir dans le même état, faire durer : *Le Matamore marchait à côté de la charrette pour entretenir par l'exercice sa maigreur phénoménale* (Gautier). *Je veillerai pour entretenir le feu auprès duquel dormira la petite* (Gide). || *Spécialem.* Faire durer, prolonger un état psychologique, un sentiment : *Entretenez en vous le noble sentiment du respect* (Cousin). *Dans ce chalet, pénurie et superflu s'accordèrent pour entretenir mon enchantement* (Colette). *Je me faisais du mauvais sang ; je devenais aussi habile qu'Isa pour entretenir, pour nourrir des idées fixes* (Mauriac). || *Entretenir des relations, une correspondance avec quelqu'un,* avoir des relations suivies, être en correspondance régulière avec cette personne. || **2.** Être la cause qui perpétue une situation : *C'étaient les traités, les combinaisons, les inventions des rois et des aristocrates qui entretenaient les conflits* (Bainville). || **3.** Maintenir en bon état par des soins, des travaux, des réparations appropriés : *Quelle belle route, Monsieur Tartarin, large, bien entretenue* (Daudet). *Entretenir soigneusement sa maison, son jardin. Il n'entretient pas sa voiture.* || **4.** Pourvoir quelqu'un de ce qui lui est nécessaire pour vivre normalement, subvenir à ses besoins : *Entretenir un parent. Entretenir décemment sa famille, ses enfants. Dans le plus grand monde, des mères très nobles et très pauvres, ayant réussi à faire faire à leur fils un riche mariage, se laissent entretenir par les jeunes époux, acceptent des fourrures, une automobile, de l'argent d'une belle-fille qu'elles n'aiment pas et qu'elles font recevoir* (Proust). || *Spécialem.* Faire d'une femme sa maîtresse et lui fournir de quoi vivre : *Et si j'apprenais pour de bon* [...] *qu'il entretient une demoiselle de l'Odéon ?* (Renard). || **5.** Assumer la charge financière de quelque chose : *Entretenir une armée, des forces militaires importantes.* || **6.** *Fig.* Fournir à quelqu'un des raisons de demeurer dans l'état affectif ou psychologique où il se trouve : *Entretenir quelqu'un d'espérances. Entretenir quelqu'un dans ses illusions. La plupart de ceux qui nous entourent nous entretiennent dans des préjugés qui leur sont communs et que souvent ils nous ont donnés* (Condillac).

II. *Class.* et *littér.* Parler à quelqu'un, converser avec lui : *Vous voyez, elle veut que je vous entretienne* (Molière). *À l'autre extrémité de l'estrade, le journaliste entretenait la duchesse* (Montherlant). || Auj. *Entretenir quelqu'un de quelque chose,* lui parler d'une question, lui dire ce qu'on en pense : *Je n'entretiens jamais les passants de mes intérêts, de mes desseins, de mes travaux, de mes idées, de mes attachements, de mes joies, de mes chagrins, persuadé de l'ennui profond que l'on cause aux autres en leur parlant de soi* (Chateaubriand). *Bouvard, ne sachant de quoi l'entretenir, lui parle du théâtre de Caen* (Flaubert) ; et par extens. : *Les auteurs* [du XVII^e^ s.] *n'entretenaient guère le public de leurs propres sentiments ni de leurs propres affaires* (Sainte-Beuve). || Class. *Entretenir quelque chose à quelqu'un,* même sens : *Je suis allé ce soir au cabinet, exprès pour avoir quelque chose à vous entretenir* (Malherbe).

• SYN. : **I, 1** *alimenter, conserver, garder, préserver ;* **2** *maintenir, prolonger ;* **4** *nourrir ;* **6** *encourager, maintenir, soutenir.* — CONTR. : **I, 1** *anéantir, détruire, éteindre, étouffer, ruiner ;* **2** *arrêter, enrayer, interrompre ;* **3** *démolir, négliger ;* **4** *abandonner, délaisser, quitter.*

◆ **s'entretenir** v. pr. (sens I, v. 1155, Wace ; sens II, 1 et III, milieu du XVI^e^ s., Amyot ; sens II, 2, 1580, Montaigne ; sens II, 3, 1835, Acad.).

I. *Class.* Être maintenus ensemble, être liés par un rapport mutuel (au pr. et au fig., avec un sujet au plur.) : *Toutes les choses, étant causées et causantes* [...], *s'entretiennent par un lien naturel et insensible* (Pascal).

II. 1. S'assurer les choses nécessaires pour vivre normalement : *Elle se nourrissait, s'habillait, s'entretenait avec l'argent qu'elle gagnait* (Zola). || **2.** Se maintenir dans un état physique satisfaisant : *C'est un homme qui s'entretient ;* et par extens. : *La vigueur du corps s'entretient par l'occupation physique* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Maintenir, alimenter un certain état d'esprit, se nourrir de : *Elle s'entretient d'espoirs chimériques.*

III. Avoir une conversation avec quelqu'un ; échanger des propos, converser sur un sujet (en parlant de plusieurs personnes) : *Mon compagnon prit plaisir à s'entretenir très longtemps avec une jolie blonde* (Nerval). *Les convives s'entretenaient vivement et tous ensemble des affaires sacrées et des affaires profanes* (France).

• SYN. : **III** *bavarder, causer, conférer, deviser, dialoguer, palabrer* (fam.), *parlementer, parler.*

entretenu, e [ɑ̃trətny] adj. et n. (part. passé de *entretenir ;* 1690, Furetière). Se dit d'une personne à qui son amant ou sa maîtresse fournit de quoi vivre : *Ces créatures que le dictionnaire de la mode a successivement classées sous les titres grossiers ou badins d'impures, de filles entretenues, de lorettes ou de biches* (Baudelaire). *Eh bien ! s'écria Vernou, l'ancien entretenu de Coralie est-il devenu si bégueule ?* (Balzac).

entretien [ɑ̃trətjɛ̃] n. m. (déverbal de *entretenir ;* milieu du XVI^e^ s., Amyot, au sens II ; sens I, 1, début du XVII^e^ s. ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1611, Cotgrave).

I. 1. *Class.* et *fig.* Chose, agent qui entretient un état affectif ou psychologique : *Ô vous à ma douleur objet terrible et tendre, | Éternel entretien de haine et de pitié* (Corneille). || **2.** Action de conserver en bon état ; soins, travaux nécessaires pour y parvenir : *L'entretien des routes, des canaux. Les frais d'entretien de l'immeuble ont dépassé les prévisions. Mes matins restaient assez purs, employés au travail, aux lectures diverses, aux nobles instincts naturels, à l'entretien de l'intelligence* (Sainte-Beuve). || *Par extens.* Dépense occasionnée par cette action : *L'entretien de l'ascenseur est à la charge du propriétaire.* || **3.** Ce qui est nécessaire pour subvenir aux besoins matériels (habillement, nourriture, logement, etc.) d'une personne, d'un groupe de personnes : *M^lle^ de La M. ... est à même* [...] *d'héberger Gertrude et ses trois petites pensionnaires, sans avoir à se gêner ou à se tourmenter pour leur entretien* (Gide). *L'entretien des troupes. L'entretien d'un groupe folklorique, d'une troupe théâtrale, par une municipalité.*

II. Conversation suivie avec quelqu'un ou entre plusieurs personnes : *On ne mettait aucun obstacle à nos entretiens* (Mauriac). || *Entretiens spirituels,* discours, ouvrages de piété. || Class. *Faire l'entretien,* faire le sujet de la conversation : *Une matière qui, depuis quatre jours, fait presque l'entretien de toutes les maisons de Paris* (Molière).

• SYN. : **II** *audience, causerie, causette* (fam.), *conciliabule, dialogue, entrevue, interview, palabre* (fam.), *parlote* (fam.).

entretisser ou **entre-tisser** [ɑ̃trətise] v. tr. (de *entre-* et de *tisser ;* fin du XII^e^ s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *entreteissir* [*entretisser,* 1660, Oudin], au sens 1 ; sens 2, 1460, G. Chastellain). **1.** Tisser ensemble ; joindre par le tissage. || **2.** *Littér.* Entremêler comme pour composer un tissu : *La neige tombe, fantasque, entretisse des flocons dans l'espace* (Genevoix).

entretoile [ɑ̃trətwal] n. f. (de *entre-* et de *toile ;* 1690, Furetière). Réseau de dentelle cousu entre deux bandes de toile, pour servir d'ornement.

entretoise [ɑ̃trətwaz] n. f. (de *entre-* et de *toise,* au sens anc. de « ce qui est tendu » ; XII^e^ s., *Dolopathos*). Pièce de bois ou de métal qui sert à unir deux autres pièces et à les maintenir dans une position invariable.

entretoisement [ɑ̃trətwazmɑ̃] n. m. (de *entretoiser ;* 1888, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1907, Larousse). **1.** Action d'entretoiser ; résultat de cette action. || **2.** Ensemble d'entretoises.

entretoiser [ɑ̃trətwaze] v. tr. (de *entretoise* ; fin du XIVe s.). Maintenir avec une ou plusieurs entretoises.

entretuer (s') ou **s'entre-tuer** [sɑ̃trətɥe] v. pr. (de *entre-* et de *tuer* ; XIIe s., Godefroy). Se tuer l'un l'autre, les uns les autres : *Nous n'empêcherons pas les fils ennemis de Jocaste de se haïr, de se combattre et de s'entre-tuer* (Fromentin).

entrevision [ɑ̃trəvizjɔ̃] n. f. (de *entre-* et de *vision* ; 1927, Gide). Action d'entrevoir ; résultat de cette action : *C'est cette entrevision d'un progrès possible qui a si profondément labouré mes pensées, et modifié mon allure* (Gide).

entrevoie ou **entre-voie** [ɑ̃trəvwa] n. f. (de *entre-* et de *voie* ; 1845, Bescherelle). Espace compris entre les rails intérieurs de deux voies parallèles de chemin de fer.
• Pl. *des* ENTREVOIES.

entrevoir [ɑ̃trəvwar] v. tr. (de *entre-* et de *voir* ; fin du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1670, Racine ; sens 3, 1835, Acad.). [Conj. **36.**] **1.** Voir à demi, rapidement ou confusément : *Nous nous approchâmes assez d'une de ces retraites pour entrevoir des moines qui regardaient passer notre gondole* (Chateaubriand). *Car il avait suffi d'une jolie ligne de corps d'un teint frais entrevu, pour que de très bonne foi j'y eusse ajouté quelque ravissante épaule, quelque regard délicieux dont je portais toujours en moi le souvenir ou l'idée pré-conçue* (Proust). || **2.** *Fig.* Apercevoir, comprendre de façon plus ou moins claire : *Je m'efforce de vous faire entrevoir ce qui se passait en moi* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Découvrir à demi, pressentir : *Je n'avais pas entrevu, ou que très vaguement, la possibilité de l'installer à notre foyer* (Gide). *J'en faillis pleurer, puis rire, puis j'entrevis, sagement, la fin normale de cette idylle* (Colette).
• SYN. : **1** *apercevoir ;* **2** *percevoir ;* **3** *prévoir, soupçonner, subodorer.*

◆ **s'entrevoir** v. pr. (1080, *Chanson de Roland,* écrit *sei entrevedeir* [*soi entreveoir,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *s'entrevoir,* XVe s.], au sens de « se voir les uns les autres » ; sens 1, v. 1207, Villehardouin ; sens 2, 1672, Racine). **1.** *Class.* Se voir dans une rencontre ; se rendre visite mutuellement : *Leurs captifs, dans ce trouble, osèrent s'entrevoir* (Racine). || **2.** Se voir très rapidement, à peine.

entrevous [ɑ̃trəvu] n. m. (de *entre-* et de l'anc. franç. *vous,* voûté, part. passé de *voudre,* envelopper, couvrir [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], lat. *volvere,* rouler, faire rouler ; 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** En termes de construction, intervalle compris entre deux solives d'un plancher. || **2.** Partie maçonnée entre deux poteaux d'une cloison.

entrevoûter [ɑ̃trəvute] v. tr. (de *entrevous,* d'après *voûter ;* 1829, Boiste). Garnir de plâtre les entrevous.

entrevue [ɑ̃trəvy] n. f. (part. passé fém. substantivé de *s'entrevoir ;* 1498, Godefroy, écrit *entreveue ; entrevue,* XVIIe s.). Rencontre décidée d'un commun accord entre deux ou plusieurs personnes qui ont à parler ensemble : *À la première entrevue, ils se tutoyèrent* (Zola). *Une entrevue diplomatique. Ménager à quelqu'un une entrevue avec le ministre.*
• SYN. : *rencontre, rendez-vous, tête-à-tête.*

entripaillé, e [ɑ̃tripɑje] adj. (de *en-* et de *tripaille ;* 1663, Molière). *Vx* et *fam.* Qui est bien garni de tripaille ; qui a un gros ventre : *Phébus, de tous les dieux le plus entripaillé, | En pèse pour le moins une demi-douzaine* (Boursault). || *Par extens.* Qui est trop bien nourri : *Paris, entripaillé, cuvant sa graisse* (Zola).

entropie [ɑ̃trɔpi] n. f. (dér. savant du gr. *entropê,* action de se retourner, de *entrepein,* retourner, de *en,* dans, et *trepein,* tourner ; 1877, Littré). En physique, grandeur variable qui permet d'évaluer la dégradation d'énergie d'un système.

entropion [ɑ̃trɔpjɔ̃] n. m. (dér. savant du gr. *entropê* [v. l'art. précéd.] ; 1792, *Encycl. méthodique,* écrit *antropium ; entropion,* 1864, Littré). En ophtalmologie, renversement des paupières en dedans.

entropique [ɑ̃trɔpik] adj. (de *entropie ;* XXe s.). En thermodynamique, se dit de ce qui est relatif à l'entropie.

entroque [ɑ̃trɔk] n. m. (lat. scientif. moderne *entrochus,* du gr. *en,* dans, et *trokhos,* roue, disque, anneau, de *trekhein,* se mouvoir rapidement ; 1755, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). Nom usuel des petits corps fossiles striés qu'on trouve dans les terrains calcaires de l'ère secondaire.

entrouverture [ɑ̃truvɛrtyr] n. f. (de *entrouvrir,* d'après *ouverture ;* v. 1175, Chr. de Troyes). État, disposition de ce qui est entrouvert ; espace libre déterminé par ce qui est entrouvert : *Il passa sa tête par l'entrouverture* (Hugo).
• REM. V. ENTROUVRIR.

entrouvrir [ɑ̃truvrir] v. tr. (de *entr-* et de *ouvrir ;* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* aux sens 1-2). [Conj. **10.**] **1.** *Class.* Ouvrir en écartant, en disjoignant certaines parties : *Des mers pour eux il entrouvrit les eaux* (Racine). || **2.** Ouvrir à demi : *Je vis ma petite Charlotte entrouvrir la porte* (Gide). *L'effort d'écouter plissait les fronts, entrouvrait des bouches de martyrs* (Colette).
• SYN. : **2** *entrebâiller.*
• REM. L'orthographe *entr'ouvert, entr'ouverture* et *entr'ouvrir* est vieillie ; depuis 1932, l'Académie recommande d'écrire ces mots sans apostrophe.

entrure [ɑ̃tryr] n. f. (de *entrer ;* 1785, Brunot). Profondeur à laquelle le soc de la charrue pénètre dans le sol quand on laboure.

entubage [ɑ̃tybaʒ] n. m. (de *entuber ;* XXe s.). *Pop.* Petite escroquerie.

entuber [ɑ̃tybe] v. tr. (de *en-* et de *tube* [v. ce mot] ; XXe s.). *Pop.* Escroquer : *Je me suis fait entuber de cent francs.*

enturbanné, e [ɑ̃tyrbane] adj. (de *en-* et de *turban ;* XVIe s., Huguet [rare av. la fin du XIXe s.]). Coiffé d'un turban : *Des Africains en jupe-culotte rouge, des Hindous enturbannés de blanc suffisaient pour que de ce Paris où je me promenais je fisse toute une imaginaire cité exotique* (Proust).

enture [ɑ̃tyr] n. f. (de *enter ;* XIVe s., *Dict. général,* au sens de « action de greffer » ; sens 1, 1703, *Dictionnaire général des termes propres à l'agriculture ;* sens 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens 3, 1878, Larousse). **1.** Fente où l'on insère une ente ou une greffe. || **2.** Assemblage par entailles de deux pièces de bois mises bout à bout. || **3.** En bijouterie, fraude consistant à fixer la partie poinçonnée d'un bijou sur un autre bijou de moindre valeur.

énucléation [enykleasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *enucleatum,* supin de *enucleare* [v. ÉNUCLÉER] ; av. 1493, Coquillart, au sens de « action de résoudre un problème, une difficulté » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1836, Raymond). **1.** Action d'extraire le noyau ou l'amande d'un fruit. || **2.** Extirpation d'un organe ou d'une tumeur enkystée : *L'énucléation d'un œil, d'un kyste.*

énucléer [enyklee] v. tr. (lat. *enucleare,* enlever le noyau, examiner [quelque chose] à fond, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *nucleus,* amande de la noix, noyau, pépin, dér. de *nux, nucis,* noix ; 1836, Raymond, au sens 2 ; sens 1, 1870, Larousse). **1.** Enlever le noyau ou l'amande d'un fruit. || **2.** En chirurgie, extirper un organe ou une tumeur par énucléation. || *Spécialem.* Ôter le globe de l'œil : *Un œil énucléé.*

énumérable [enymerabl] adj. (de *énumérer ;* 1922, Larousse). Que l'on peut dénombrer : *Toute production positivement humaine, et réservée à l'homme, s'opère par gestes successifs, bien séparés, bornés, énumérables* (Valéry).

énumérateur, trice [enymeratœr, -tris] n. (dér. savant de *énumérer ;* 1688, La Bruyère). Personne qui énumère. (Rare.)

énumératif, ive [enymeratif, -iv] adj. (dér. savant de *énumérer ;* 1794, Arçon, au sens de « qui sert à l'énumération » ; sens actuel, 1835, Acad.). Qui contient une énumération : *Une liste énumérative.*

énumération [enymerasjɔ̃] n. f. (lat. *enumeratio,* énumération, dénombrement,

résumé, récapitulation, de *enumeratum,* supin de *enumerare* [v. ÉNUMÉRER] ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 ; sens 2, 1521, P. Fabri ; sens 3, 1838, Acad.). **1.** Action d'énumérer ; résultat de cette action : *Dans cette énumération des républiques, nous omettons les infiniment petits du monde politique* (Hugo). || **2.** En rhétorique, développement qui consiste à passer en revue toutes les circonstances d'un fait, tous les éléments d'un ensemble : *Le début des « Histoires » de Tacite offre un beau modèle d'énumération.* || **3.** *Spécialem.* Dans l'art oratoire, partie du discours qui précède la péroraison et où l'on résume et récapitule toutes les preuves avancées dans l'argumentation.

• SYN. : **1** *compte, dénombrement, inventaire, liste.*

énumérer [enymere] v. tr. (lat. *enumerare,* compter en entier, dénombrer, passer en revue, récapituler, exposer en détail, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *numerare,* compter, dér. de *numerus,* nombre ; 1521, P. Fabri, au sens de « faire une énumération rhétorique » [v. ÉNUMÉRATION] ; sens actuel, 1748, Montesquieu). [Conj. **5 b.**] Dénombrer les parties d'un ensemble en les énonçant successivement : *Les hommes énuméraient les services rendus par Numa à la bonne cause* (Daudet). *Toutes ses rancœurs lui remontant à cette dernière injure, elle les énumérait en regagnant la gare* (Gide).

• SYN. : *citer, compter, débiter, détailler, inventorier, nombrer.*

énurésie [enyrezi] n. f. (dér. savant du gr. *en,* dans, et *oureîn,* uriner [de *ouron,* urine] ; 1808, Boiste). Émission involontaire et inconsciente d'urine chez l'enfant, en l'absence de grosses lésions organiques des voies urinaires.

énurétique [enyretik] adj. et n. (dér. savant de *énurésie ;* XXe s.). Se dit d'un enfant ou d'un malade sujet à l'énurésie.

envahir [ɑ̃vair] v. tr. (lat. pop. **invadire,* lat. class. *invadere,* pénétrer dans, attaquer, entreprendre [quelque chose], de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et de *vadere,* aller, s'avancer ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *envaïr* [*envahir,* XVIe s.], au sens de « attaquer, marcher sur [un ennemi] » ; sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2, 1835, Th. Gautier ; sens 3, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 4, 1538, R. Estienne). **1.** Pénétrer par la force en un lieu et l'occuper : *Les Barbares ont envahi l'Empire romain.* || *Par extens.* Remplir, se répandre dans ou sur : *Un monde fou envahissait les hôtels* (Cocteau). *L'herbe envahit les allées.* || **2.** *Fig.* Occuper abusivement en se répandant ; remplir de manière excessive : *L'amateurisme envahit tout. Une mode qui envahit la littérature.* || **3.** *Littér.* Se répandre partout dans (avec un sujet abstrait) : *Le silence envahit de nouveau le désert* (Chateaubriand). *L'obscurité envahissait la pièce.* || **4.** Se rendre entièrement maître de quelqu'un, de ses facultés (en parlant d'un sentiment, d'une idée) : *Dès que le scepticisme a pénétré dans l'entendement, il l'envahit tout entier* (Royer-Collard). *Dès qu'elle fut chez moi, le désir de la posséder m'envahit* (Maupassant).

• SYN. : **1** *conquérir, s'emparer, enlever, prendre ; combler, garnir ;* **2** *déborder sur, s'étendre à, s'immiscer dans, mordre sur ;* **4** *gagner, inonder, submerger.*

envahissant, e [ɑ̃vaisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *envahir ;* v. 1760, d'après Féraud, 1787, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1864, Littré ; sens 5, av. 1850, Balzac). **1.** *Vx.* Qui est porté, enclin à occuper le territoire d'un autre pays par la force : *Des tribus envahissantes.* || **2.** Qui remplit rapidement et abondamment un lieu : *Serré de près, j'allais dire étranglé par une colonie envahissante* (Fromentin). *Les eaux envahissantes d'un fleuve en crue.* || **3.** Qui occupe un excès de place : *Les robes épanouies, envahissantes, s'étaient sagement tassées le long des tables* (Escholier). || **4.** *Fig.* Qui se répand rapidement et se rend entièrement maître de : *Une passion envahissante le rend fou.* || **5.** *Fig.* Se dit d'une personne qui impose sa présence à autrui en manquant de discrétion, de tact : *La duchesse, femme envahissante, moins chagrine qu'humiliée du mauvais mariage de sa fille* (Balzac).

• SYN. : **2** *débordant, innombrable ;* **5** *importun, indiscret.*

envahissement [ɑ̃vaismɑ̃] n. m. (de *envahir ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *envaïssement* [*envahissement,* XVIe s.], au sens de « attaque » ; sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, 1802, Flick [« usurpation d'une propriété », XIIIe s.] ; sens 3, 1893, Loti). **1.** Action d'envahir ; résultat de cette action : *L'envahissement de la Gaule par les Romains.* || *Par extens.* Action d'occuper entièrement ; son résultat : *L'envahissement d'un jardin par les ronces.* || **2.** *Fig.* Usurpation progressive : *Les envahissements du pouvoir.* || **3.** *Fig.* Emprise totale exercée sur quelqu'un par une idée, un sentiment : *Elle restait écrasée sous l'envahissement brutal des pensées de vengeance qui chassaient toute la bonté de sa vie* (Zola).

• SYN. : **1** *conquête, invasion, occupation ;* **2** *débordement, empiétement ;* **3** *assaut, harcèlement, obsession, poussée.*

envahisseur, euse [ɑ̃vaisœr, -øz] n. (de *envahir ;* fin du XIVe s., écrit *envaïsseur* [*envahisseur,* XVIe s., *Coutumier général*], au sens de « celui qui attaque » ; sens actuel, 1787, Féraud). Celui qui envahit ou dont les armées envahissent un territoire : *Combattre les envahisseurs. Se dresser contre l'envahisseur.*

• SYN. : *conquérant, occupant.*

◆ adj. (1870, Larousse). Qui se propage de façon rapide et inquiétante : *Un microbe envahisseur.*

envalement [ɑ̃valmɑ̃] n. m. (de *envaler ;* 1829, Boiste). Action d'envaler.

envaler [ɑ̃vale] v. tr. (de *en-* et de *val ;* 1723, Savary des Bruslons [comme v. pr., au sens de « descendre », v. 1315, *Fouke Fitz Warin*]). En termes de pêche, tenir ouverte l'entrée d'un filet de pêche.

envasement [ɑ̃vɑzmɑ̃] n. m. (de *envaser ;* fin du XVIIIe s.). Action d'envaser, ou le fait de s'envaser ; état de ce qui est envasé : *L'envasement d'un étang.*

envaser [ɑ̃vɑze] v. tr. (de *en-* et de *vase,* n. f. ; fin du XVIe s., Brantôme, au part. passé, écrit *envazzé,* au sens de « qui est dans une mauvaise situation » ; à l'infin., écrit *envaser,* aux sens 1-2, 1838, Acad.). **1.** Remplir de vase : *Une crue qui envase les berges.* || **2.** Enfoncer dans la vase ou la boue : *Envaser une barque.*

◆ **s'envaser** v. pr. (sens 1, 1838, Acad. ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Être envahi par la vase : *Un chenal qui s'est envasé.* || **2.** S'enfoncer dans la vase, la boue : *Je marche lentement, prudemment, de peur de m'envaser* (Daudet). *Des poissons qui s'envasent.* || **3.** *Fig.* S'engager de plus en plus dans la déchéance, la médiocrité : *Il s'envasait dans la dégradante placidité des fatalistes* (Hermant).

enveloppant, e [ɑ̃vlɔpɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *envelopper ;* 1771, J.-J. Rousseau, au sens 1-2 ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Qui recouvre en entourant : *Une brume moite, enveloppante et douce comme la mort, couvrait les terres* (R. Bazin). || **2.** Qui contourne un obstacle pour l'isoler : *Une manœuvre enveloppante.* || **3.** *Fig.* Qui séduit, qui captive par un charme insinuant : *Il s'abandonnait aux gâteries enveloppantes de sa bonne* (Huysmans).

◆ **enveloppante** n. f. (1864, Littré). Courbe qui en enveloppe une autre.

enveloppe [ɑ̃vlɔp] n. f. (déverbal de *envelopper ;* 1292, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, XXe s. ; sens 5, début du XVIIIe s. [en botanique] ; sens 6, début du XVIIIe s., Fontenelle ; sens 7 et 8, 1668, La Fontaine ; sens 9, 1663, Molière ; sens 10, 1870, Larousse). **1.** Ce qui sert à envelopper, à couvrir quelque chose ou quelqu'un en l'entourant complètement : *Le burnous national les habille d'une enveloppe uniforme et grossière* (Fromentin). || **2.** Ce qui contient une chambre à air autour d'une roue de véhicule, la vessie d'un ballon de jeu. || **3.** Morceau de papier découpé et plié de façon à former une pochette rectangulaire ou carrée, qui peut contenir une lettre, une carte ou un objet plat, et que l'on peut fermer par un rabat : *Elle s'était*

acheté un buvard [...], *un porte-plume et des enveloppes* (Flaubert). || **4.** Somme d'argent remise à quelqu'un dans une enveloppe. || *Enveloppe budgétaire,* masse globale des crédits dont la répartition peut varier. || **5.** Ce qui couvre naturellement un objet : *L'enveloppe d'un diamant. L'atmosphère est l'enveloppe gazeuse qui entoure notre globe* (Arago). || *Spécialem.* Membrane ou ensemble de membranes recouvrant un organe, chez les animaux ou les végétaux. || *Enveloppes florales,* le calice et la corolle. || **6.** *Littér.* Le corps humain considéré comme la substance qui entoure l'âme : *Ah ! pourquoi m'avoir appelée à la vie ! En un moment j'ai senti que ma pesante enveloppe me quittait* (Balzac). || **7.** *Fig.* Air, apparence extérieure masquant la réalité cachée : *Un grand air d'aristocratie et beaucoup d'affabilité servaient d'enveloppe au libertin* (Balzac). || **8.** *Fig.* Matérialisation sensible d'une chose abstraite : *À toute idée il faut une enveloppe visible* (Hugo). || **9.** *Class.* Circonlocution ; dissimulation : *Il m'en parla avec ses enveloppes accoutumées* (Saint-Simon). || **10.** En mathématiques, courbe fixe à laquelle une courbe plane mobile dans son plan reste constamment tangente.

enveloppé, e [ɑ̃vlɔpe] adj. (part. passé de *envelopper ;* 1549, R. Estienne, aux sens 1-2). **1.** *Class.* Qui est mal connu ; qui est entouré d'un mystère : *Depuis la perte de ce pauvre M. de Sanzei, dont la destinée est très enveloppée depuis le combat* (E. de Coulanges). || **2.** *Class.* Qui est compliqué, embrouillé, peu clair : *Le temps est court pour démêler une affaire si enveloppée que celle de vos comptes et de votre vie* (Bossuet).

◆ **enveloppée** n. f. (1755, *Encyclopédie*). En géométrie, courbe plane considérée par rapport à son enveloppe.

enveloppement [ɑ̃vlɔpmɑ̃] n. m. (de *envelopper ;* fin du XIe s., au sens 1 [rare av. le XVIIIe s.] ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** Action d'envelopper ; résultat de cette action (au pr. et au fig.) : *L'enveloppement d'un paquet. Il se reprochait d'avoir subi depuis un mois l'enveloppement de Sammécaud et de s'être compromis, d'une façon peut-être irréparable* (Romains). || **2.** Médication consistant à envelopper le thorax ou le corps entier au moyen de linges humides, dans le cas de fièvres infectieuses et d'affections de poitrine.

envelopper [ɑ̃vlɔpe] v. tr. (de *en-* et de l'anc. franç. *voloper,* envelopper [attesté au XIIe s., Marbode], probablem. dér. du bas lat. *faluppa,* balle de blé, brin de paille [l'initiale *vo-,* au lieu de *fe-,* étant sans doute due à l'influence de mots issus du lat. *volvere,* rouler, faire rouler, v. ENTREVOUS, VOÛTE, etc.] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *envoloper* [*envelopper,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 4, début du XXe s. ; sens 5, 1549, R. Estienne). **1.** Entourer de quelque chose qui couvre en tous sens, qui protège complètement : *Je m'étais étendu* [...], *soigneusement enveloppé dans mon manteau* (Mérimée). *Envelopper un paquet avec du papier d'emballage.* || **2.** Recouvrir entièrement : *Une pluie fine* [...] *mettait sur le pays comme un voile uni qui l'enveloppait d'une teinte grise* (Flaubert). || *Fig.* Entourer de quelque chose qui cache, qui dissimule : *Affaire enveloppée de mystère.* || **3.** *Envelopper une personne, un groupe,* l'entourer de manière à ne pas lui laisser d'issue : *La cavalerie de Volsenus* [...], *plus experte à manœuvrer, l'enveloppa et lui tua beaucoup d'hommes et de chevaux* (France) ; au *fig.,* prendre comme dans un réseau : *Cet homme* [Napoléon] *m'enveloppe de sa tyrannie comme d'une autre solitude* (Chateaubriand). || **4.** *Envelopper du regard,* contempler longuement : *Par moments, Jacques enveloppait la jeune fille d'un long et tendre regard* (Martin du Gard). || **5.** Comprendre avec d'autres (vieilli) : *Il nous enveloppera dans sa chute.*

● SYN. : **1** *emballer, emmitoufler* (fam.), *empaqueter, engoncer, entortiller ;* **2** *enrober ; camoufler, déguiser, voiler ;* **3** *cerner, encercler, enserrer, investir ;* **5** *englober, entraîner, impliquer, inclure.*

envelopppeur, euse [ɑ̃vlɔpœr, -øz] n. (de *envelopper ;* milieu du XIVe s. [rare av. le XIXe s.]). *Vx.* Personne dont la tâche est d'envelopper des paquets.

envenimation [ɑ̃vənimasjɔ̃] n. f. (de *envenimer ;* 1907, Larousse, au sens de « action d'envenimer ou de s'envenimer » ; sens actuel, 1930, Larousse). Accident provoqué chez les animaux par la morsure d'un serpent ou la piqûre d'une abeille.

envenimement [ɑ̃vnimmɑ̃] n. m. (de *envenimer ;* v. 1155, Wace). Action d'envenimer, ou le fait de s'envenimer : *La profondeur et l'envenimement de la blessure* (Bourget).

envenimer [ɑ̃vnime] v. tr. (de *en-* et de *venim,* forme anc. de *venin ;* v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1662, Corneille ; sens 4, v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au part. passé [écrit *envelimé ;* à l'infin., écrit *envenimer,* v. 1283, Beaumanoir]). **1.** *Vx.* Infecter de venin ou de poison : *Certains reptiles enveniment les herbes dans lesquelles ils séjournent.* || **2.** *Envenimer une plaie, une blessure,* y provoquer de l'irritation, de l'infection : *Ils envenimaient leurs blessures en y versant de la poussière* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Rendre plus vif, plus virulent : *Une réflexion désobligeante qui envenime une discussion.* || **4.** *Class.* et *fig.* Rendre odieux en présentant sous un jour défavorable : *C'est là-dessus que Zozime fonde le récit si propre à envenimer les motifs de la conversion de Constantin* (Montesquieu). || *Envenimer quelqu'un,* le porter à l'hostilité ou à la haine : *M. le Prince* [...] *parut fort envenimé contre nous* (Retz).

◆ **s'envenimer** v. pr. (sens 1, 1660, Oudin [*s'envelimer,* 1400, Du Cange] ; sens 2, 1695, Fénelon). **1.** Être gagné par l'infection : *Plaie, écorchure qui s'envenime.* || **2.** *Fig.* Devenir plus virulent : *Ce fut l'objet d'une querelle commencée doucement, mais qui s'envenima par degrés* (Balzac).

enverduré, e [ɑ̃vɛrdyre] adj. (de *en-* et de *verdure ;* milieu du XVIe s., Ronsard, puis 1865, Goncourt). Entouré, couvert de verdure (rare) : *Ils suivaient le trottoir de l'avenue Gabriel, l'alignement enverduré de ses jardins* (Daudet).

enverger [ɑ̃vɛrʒe] v. tr. (de *en-* et de *verge ;* 1721, Trévoux, au sens de « garnir de petites branches d'osier » [terme de vannerie] ; sens 1, 1755, *Encyclopédie ;* sens 2, 1803, Boiste). [Conj. **1 b.**] **1.** Dans l'industrie textile, croiser les fils d'une chaîne de manière à les diviser en plusieurs nappes élémentaires. || **2.** En papeterie, étendre la pâte à papier dans toute la largeur de la toile.

enverguer [ɑ̃vɛrge] v. tr. (de *en-* et de *vergue ;* 1678, Guillet [var. *enverger,* 1643, G. Fournier]). En termes de marine, fixer, attacher à une vergue, à une corne : *Enverguer une voile.*

envergure [ɑ̃vɛrgyr] n. f. (de *enverguer ;* 1678, Guillet, au sens I, 2 ; sens I, 1, 1704, Trévoux ; sens I, 3, 1716, Frézier ; sens I, 4, 1930, Larousse ; sens I, 5, 1864, Littré ; sens II, 1, 1890, *Dict. général ;* sens II, 2, 1932, Acad.).

I. 1. Longueur d'une vergue. || **2.** Longueur du côté par lequel une voile est fixée à sa vergue. || *Envergure d'un navire,* la largeur, l'étendue de sa voilure. || **3.** Étendue qu'embrassent les ailes d'un oiseau quand elles sont largement déployées : *Quand l'aigle a dépassé les neiges éternelles, | À sa vaste envergure il veut chercher plus d'air* (Heredia). || **4.** Dans l'aéronautique, dimension d'une aile mesurée perpendiculairement à l'axe de déplacement de l'avion. || **5.** Étendue, ampleur en général : *L'envergure de ses bras.*

II. 1. *Fig.* Ampleur de l'intelligence, puissance de l'esprit : *Un homme politique qui manque d'envergure.* || **2.** *Fig.* Étendue, ampleur, extension de quelque chose : *Une manœuvre d'envergure. Les partis belges, italiens, allemands, autrichiens, anglais, russes étaient en liaison constante avec le parti français et s'apprêtaient à une manifestation générale de grande envergure* (Martin du Gard).

1. envers [ɑ̃vɛr] prép. (de *en,* prép., et de *vers,* prép. ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens de « dans la direction de » [avec mouvement] ; sens 1, XIIe s., Godefroy ; sens 2, XIIe s., *Lois de Guillaume ;* sens 3,

1532, Rabelais). **1.** *Class.* Auprès de, dans l'esprit de : *Je vois qu'envers mon frère on tâche à me noircir* (Molière). || **2.** Indique une disposition, un mode de relation à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : *Il conviendrait [...] de demander pardon à Dieu, envers qui seul nous sommes comptables du sang répandu* (France). *Être reconnaissant envers un bienfaiteur. Coupable de trahison envers son pays.* || **3.** *Envers et contre tous,* à l'égard de tout le monde et, éventuellement, contre tout le monde : *Il prétend avoir raison envers et contre tous.*

2. envers [ɑ̃vɛr] n. m. (emploi substantivé de l'anc. adj. *envers,* à la renverse, sur le dos [v. 980, *Passion du Christ*], lat. *inversus,* part. passé de *invertere,* retourner, renverser, intervertir, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'un mouvement, et de *vertere,* tourner, faire tourner ; 1229, Poerck, au sens 1 ; sens 2-3, 1580, Montaigne). **1.** Dans un objet, le côté qui n'est pas destiné à être vu, par opposition à l'*endroit* : *L'envers d'un tissu. L'envers d'une photographie.* || *L'envers d'une feuille d'arbre,* la partie la moins exposée à la lumière et qui est moins lisse. || **2.** *Fig.* L'aspect opposé, le contraire d'une chose : *C'est l'envers du bon sens.* || **3.** *Fig.* L'aspect généralement caché d'une chose : *Connaître l'envers des événements.* || *L'envers du décor,* les détails peu connus d'une chose, d'une situation dont on montre l'aspect le plus attrayant.

• SYN. : **1** *dos, revers, verso ;* **2** *contraire, inverse ;* **3** *dessous.* — CONTR. : **1** *devant, endroit, face, recto.*

◆ **À l'envers** loc. adv. (sens 1, XIV^e s., Cuvelier ; sens 2, 1861, Baudelaire ; sens 3, XX^e s. ; sens 4, av. 1526, J. Marot). **1.** De manière à faire apparaître l'envers à la place de l'endroit : *Mettre son pull-over à l'envers.* || **2.** De manière à tourner vers le haut ou vers l'avant ce qui devrait normalement être vers le bas ou vers l'arrière : *Tenir un cadre à l'envers.* || **3.** Dans le sens contraire au mouvement normal : *Faire tourner les aiguilles à l'envers.* || *Raconter une histoire à l'envers,* la commencer par la fin. || **4.** *Fig.* D'une façon contraire, opposée à la façon normale, juste ou habituelle : *Il a compris le discours à l'envers.* || *Par extens.* Dans un désordre total ; d'une façon contraire au bon sens : *Une entreprise où tout marche à l'envers.* || *Avoir la tête, l'esprit à l'envers,* avoir l'esprit faux, raisonner en dépit du bon sens (vieilli) ; être excessivement troublé.

• SYN. : **3** *à rebours ;* **4** *à contresens, sens dessus dessous, de travers.* — CONTR. : **1** et **2** *à l'endroit ;* **4** *convenablement, exactement, raisonnablement.*

envi (à l') [alɑ̃vi] loc. adv. (de *à,* de *le,* art., et de l'anc. franç. *envi,* défi [XIII^e s.], déverbal de l'anc. v. *envier,* inviter, exciter à [faire quelque chose], provoquer [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], lat. *invitare,* inviter, engager, convier ; 1543, C. Marot). *Littér.* A qui mieux mieux, en rivalisant : *Ce sont des amants jaloux qui servent à l'envi la même maîtresse* (Voltaire). *Ils exagéraient à l'envi les services rendus au pays, à l'humanité tout entière par les profitables découvertes de ses dernières explorations* (Gide).

◆ **À l'envi de** loc. prép. (1549, R. Estienne). *Class.* En rivalisant avec ; à l'égal de : *Mon cœur, | À l'envi de Chimène, adore ce vainqueur* (Corneille).

enviable [ɑ̃vjabl] adj. (de *envier ;* fin du XIV^e s., E. Deschamps [rare jusqu'au début du XIX^e s.]). Qui est propre à susciter l'envie ; qui est digne d'envie : *Il s'est signalé à l'attention de tous par une réussite enviable. Un sort peu enviable.*

• SYN. : *attirant, désirable, souhaitable, tentant.* — CONTR. : *détestable, indésirable.*

envidage [ɑ̃vidaʒ] n. m. (de *envider ;* 1838, Acad.). Action d'envider.

envider [ɑ̃vide] v. tr. (de *en-* et de *[dé] vider ;* 1763, P.-A. B. de Sauvages de la Croix). *Envider un fil,* l'enrouler sur un support, bobine ou tube.

envie [ɑ̃vi] n. f. (lat. *invidia,* hostilité, haine, jalousie, envie, de *invidus,* envieux, jaloux, dér. de *invidere,* regarder d'un œil malveillant, jalouser, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *videre,* voir ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *enveie* [*envie,* v. 1130, *Eneas*], au sens I, 1 ; sens I, 2-3, v. 1155, Wace ; sens I, 4, fin du XV^e s., Commynes ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1640, Oudin).

I. 1. Sentiment de convoitise, mêlé de haine, à la vue du bonheur ou des avantages d'autrui : *Le prince avait peur quelquefois et s'ennuyait souvent, ce qui l'avait conduit à la triste envie* (Stendhal). *Être rongé d'envie.* || **2.** Désir de posséder ce qu'un autre possède, ou d'être ce qu'il est : *Heureux homme ! homme digne d'envie ! il n'a aimé que le beau !* (Baudelaire). || *Porter envie à quelqu'un,* désirer avoir ou être ce qu'il a ou ce qu'il est : *Pour nous amants anciens sur qui gronda la vie | Nous vous admirerons sans vous porter envie* (Verlaine). || **3.** Désir, besoin plus ou moins vif de posséder ou de faire quelque chose : *Ai-je la puissance de me venger, j'en perds l'envie* (Chateaubriand). || *Mourir d'envie de,* avoir un violent et irrésistible désir de. || *Passer son envie,* satisfaire son désir. || *Faire passer l'envie de quelque chose à quelqu'un,* l'en détourner, la lui ôter en le corrigeant. || *Avoir envie de quelque chose, de faire quelque chose,* le désirer, y être porté : *Il a envie d'une voiture de sport. Avoir envie de voyager.* || *Faire envie à quelqu'un,* exciter son désir : *Prenez ce qui vous fait envie. Ces fruits lui faisaient envie.* || **4.** Besoin organique ou physiologique : *J'avais envie de cracher, de vomir, de m'arracher la peau* (Gide). *Avoir envie de boire, de dormir.* || Fam. *Envie de femme enceinte,* désir soudain et bizarre de certaines choses que manifestent parfois les femmes enceintes.

II. 1. Tache sur la peau que portent certains enfants en naissant et qu'une croyance populaire attribue à une envie non satisfaite de la mère : *Selon votre sentiment, Docteur, les envies sont des taches comme d'autres* (France). || **2.** Petite pellicule qui se détache de la peau autour des ongles : *Ciseaux à envies. Ses doigts étaient couronnés d'un bourrelet d'envies enflammées qu'il mordillait par intervalles et arrachait du bout des dents* (Duhamel).

• SYN. : **1** *jalousie ;* **3** *convoitise, démangeaison* (fam.), *goût.*

envieillir [ɑ̃vjɛjir] v. intr. ou **s'envieillir** v. pr. (de *en-* et de *vieillir ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge*). *Class.* Devenir vieux : *La rigueur de ses lois, après tant de licence, | Redonnera le cœur à la faible innocence | Que dedans la misère on faisait envieillir* (Malherbe).

◆ v. tr. (sens 1, v. 1240, G. de Lorris ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain [au part. passé]). **1.** *Vx.* Faire paraître vieux : *Cette coiffure l'envieillit* (Littré). || **2.** *Class.* et *fig.* Endurcir, rendre invétéré : *Des pécheurs envieillis dans le crime* (Racine).

envier [ɑ̃vje] v. tr. (de *envie ;* v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, v. 1200, *Lai d'Ignauré ;* sens 3, milieu du XVI^e s., Amyot). **1.** Éprouver un sentiment d'envie envers quelqu'un : *Envier des êtres que l'on méprise, il y a [...] de quoi empoisonner toute une vie* (Mauriac). *Je vous envie d'avoir une aussi bonne mémoire.* || **2.** Désirer ardemment une chose que quelqu'un possède, ou dont il jouit : *Je regardais ce bateau sans songer à l'empereur, et seulement enviant le sort de ceux qui peuvent voyager* (Stendhal). *Envier le bonheur d'autrui, c'est folie ; on ne saurait pas s'en servir* (Gide). || *N'avoir rien à envier,* avoir tout ce qu'on désire. || **3.** *Class.* Ne pas accorder, refuser à quelqu'un ce qu'il demande ou ce dont il a besoin : *M'envierez-vous l'honneur de mourir à vos yeux ?* (Corneille).

• SYN. : **1** *jalouser ;* **2** *convoiter, guigner* (fam.), *soupirer après.*

envieusement [ɑ̃vjøzmɑ̃] adv. (de *envieux ;* début du XVI^e s.). Avec envie (rare) : *Regarder envieusement la voiture d'un voisin.*

envieux, euse [ɑ̃vjø, -øz] adj. et n. (de *envie,* d'après le lat. *invidiosus,* jaloux, envieux, dér. de *invidia* [v. ENVIE] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *envidius* [*envieus, envieux,* fin du XII^e s., Châtelain de Coucy], au sens 1 ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris ; sens 3, milieu du XVI^e s., Ronsard). **1.** Se dit de quelqu'un que le succès, les avantages d'autrui plongent

dans l'amertume : *Il est trop envieux pour vous féliciter. Je défie les envieux de me citer de bons vers qui aient ruiné un éditeur* (Baudelaire). || *Faire des envieux*, jouir d'un bonheur qui porte ombrage à certaines gens. || **2.** *Littér.* Qui désire obtenir ou faire quelque chose : *C'est donc un oiseau bien rare qu'un homme pour en être si envieux !* (Marivaux). *Longtemps sur mon visage envieuse de fondre, | Très imminente larme, et seule à me répondre* (Valéry). || **3.** *Class.* Qui refuse ce que l'on désire, malveillant : *Quel démon envieux | M'a refusé l'honneur de mourir à vos yeux ?* (Racine).

◆ adj. (fin du XIIe s., Châtelain de Coucy). Qui dénote un sentiment d'envie : *Regards envieux.*

• SYN. : *jaloux.* — CONTR. : *indifférent.*

enviné, e [ɑ̃vine] adj. (de *en-* et de *vin* ; XVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1701, Furetière). **1.** *Vx.* S'est dit de quelqu'un qui a bu trop de vin : *Quand des militaires envinés se mettent à vouloir pacifier la ville à coups de plat de sabre* (Goncourt). [En ce sens, on dit aujourd'hui AVINÉ.] || **2.** *Vx.* S'est dit d'un récipient qui a pris l'odeur du vin : *Un tonneau enviné.*

environ [ɑ̃virɔ̃] prép. (de *en-* et de l'anc. franç. *viron*, tour [attesté seulement au XIIIe s.], dér. de *virer* ; v. 980, *Passion du Christ*, écrit *envirum* [*environ*, XIe s.], comme adv., au sens de « alentour » ; comme prép., au sens class., 1080, *Chanson de Roland*). *Class.* et *littér.* Indique la proximité dans le temps ou dans l'espace : *Une petite glande située environ le milieu de la substance* (Descartes). *Environ le temps que nous habitions rue Vandamme* (Duhamel).

◆ adv. (1273, Ibn Ezra). À peu près, approximativement : *Il est environ dix heures. Il y a dans cette salle cinquante personnes environ.*

◆ **À l'environ** loc. adv. (v. 1360, Froissart). *Class.* Aux alentours, dans les lieux environnants : *Il rugit ; on se cache, on tremble à l'environ* (La Fontaine).

• REM. **1.** On dit aussi bien : *Il habite à environ cent mètres* que *Il habite à cent mètres environ.*

2. V. ENVIRONS, n. m. pl., à l'ordre alphab.

environnant, e [ɑ̃virɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *environner* ; 1787, Féraud, au sens 1 ; sens 2, 1869, Taine). **1.** Qui est aux environs, qui entoure un lieu, qui est à proximité : *On revenait des campagnes environnantes pour assister à ses jeudis* (Stendhal). || **2.** *Fig.* Qui accompagne, qui entoure : [L'évêque] *ne condamnait rien hâtivement, et sans tenir compte des circonstances environnantes* (Hugo).

• SYN. : **1** *avoisinant, contigu, limitrophe, proche, voisin* ; **2** *concomitant.* — CONTR. : **1** *éloigné, lointain.*

environnement [ɑ̃virɔnmɑ̃] n. m. (de *environner* ; 1300, Godefroy, au sens de « circuit, contour » ; sens 1, 1552, R. Estienne ; sens 2-3, milieu du XXe s.). **1.** Ce qui entoure, ce qui constitue le voisinage : *Ce qui se passait loin de leur environnement immédiat* (Romains). || **2.** Entourage habituel d'une personne, milieu dans lequel elle vit : *Un environnement mondain.* || **3.** Ensemble des éléments naturels ou artificiels qui conditionnent la vie de l'homme.

• SYN. : **2** *cadre, cercle, compagnie.*

environner [ɑ̃virɔne] v. tr. (de *environ* ; v. 1138, *Vie de saint Gilles*, au sens 1 ; sens 2 et 4, 1487, Garbin [au part. passé ; à l'infin., 1530, Palsgrave ; « disposer en cercle », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; « assiéger », v. 1360, Froissart] ; sens 3, 5 et 7, 1538, R. Estienne ; sens 6, 1530, Palsgrave). **1.** *Class.* Faire le tour de, enfermer en un circuit : *On voulait* [lui] *bailler autant de terre qu'en labourant il en pourrait environner en un jour* (Malherbe). || **2.** *Vx.* Mettre, disposer autour à une certaine distance : *Environner une ville de fortifications.* || **3.** *Fig.* Répandre autour, accompagner : *La sage loi de M. de Tracy* [...] *environnait les examens de beaucoup de pompe* (Stendhal). || **4.** Être autour, aux environs de ; constituer le voisinage de : *Nous marchions souvent le soir dans les champs ou dans les bois qui environnaient les garnisons* (Vigny). || **5.** Se presser autour de quelqu'un, l'encercler (au passif) : *Aussitôt, je fus environné de jeunes sauvages qui me parlaient dans leur langue* (Chateaubriand). || **6.** *Fig.* Constituer l'entourage habituel de quelqu'un (vieilli) : *Un roi connaît beaucoup moins que les particuliers les hommes qui l'environnent* (Fénelon). || **7.** *Fig.* et *littér.* Envelopper, entourer quelqu'un de soins, d'égards, le placer dans une certaine ambiance morale : *Elle recueillit le vieillard, et l'environna d'amitié jusqu'au dernier moment* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **4** *entourer* ; **5** *encadrer, cerner, investir.*

◆ **s'environner** v. pr. (1787, Bernardin de Saint-Pierre). Réunir autour de soi ; s'entourer de : *S'environnant de solitude par précaution contre la foule* (Fromentin).

environs [ɑ̃virɔ̃] n. m. pl. (emploi substantivé de *environ*, adv. ; milieu du XVe s.). *Les environs*, l'ensemble des lieux qui entourent une localité : *Les environs de la petite ville de Sceaux jouissent d'une renommée due à des sites qui passent pour être ravissants* (Barrès).

• SYN. : *abords, alentours, proximité, voisinage.*

◆ **Aux environs de** loc. prép. (1552, R. Estienne, au sens spatial, et 1835, Platt, au sens temporel). Indique la proximité dans l'espace : *C'est un carrefour aux environs de Rouen* ; ou dans le temps. : *On était aux environs de Noël et la campagne était toute blanche* (Flaubert).

envisageable [ɑ̃vizaʒabl] adj. (de *envisager* ; 1951, A. Roussin). Qui peut être envisagé : *Plusieurs solutions sont envisageables. Un échec est difficilement envisageable.*

envisagement [ɑ̃vizaʒmɑ̃] n. m. (de *envisager* ; 1653, Brunot, au sens de « pensée, examen de l'esprit » ; sens actuel, av. 1689, Mme de Motteville). Action d'envisager ; résultat de cette action. (Rare.)

envisager [ɑ̃vizaʒe] v. tr. (de *en-* et de *visage* ; 1560, Pasquier, au sens 1 ; sens 2 et 5, 1672, Mme de Sévigné ; sens 3, 1655, La Rochefoucauld ; sens 4, av. 1662, Pascal ; sens 6, 1689, Mme de Sévigné). [Conj. **1 b.**] **1.** *Class.* et *littér.* Regarder quelqu'un au visage : *Et je l'envisageai dès que j'ouvris les yeux* (Racine). *Le Champi l'envisagea entre les deux yeux et il n'eut pas besoin de lui demander son nom* (Sand). || **2.** *Vx.* Regarder quelque chose en face : *L'enfant, véritable montagnard, avait des yeux noirs qui pouvaient envisager le soleil sans cligner* (Balzac). || **3.** Considérer en face, ouvertement : *Devant les images les plus voluptueuses, on est toujours contraint d'envisager le désagrément de mourir un jour* (Barrès). || **4.** Tourner son esprit vers une chose pour l'examiner, la considérer : *Envisagez, maintenant, le nombre de ces faits radicalement nouveaux, impossibles à prévoir, qui, en moins d'un siècle et demi, sont venus surprendre les esprits, depuis le courant électrique jusqu'aux rayons X et aux diverses radiations qui se découvrent depuis Curie* (Valéry). || *Par extens.* Avoir telle idée, telle conception de : *Leur manière d'envisager l'avenir* (Renan). *Comment envisage-t-il la question ?* || **5.** Avoir en vue, prévoir : *Envisager un départ à l'étranger.* || *Envisager de* (et l'infinitif), avoir comme projet de : *Il envisage de prendre sa retraite.* || **6.** *Class.* Apercevoir, regarder rapidement ou superficiellement : *Je lis* [...] *les « Règles chrétiennes » de M. Le Tourneux ; je n'avais fait que les envisager sur la table de Mme de Coulanges* (Sévigné).

• SYN. : **5** *penser à, projeter, songer à.*

◆ **s'envisager** v. pr. (1672, Boileau). *Class.* Se regarder mutuellement au visage, se défier : *L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage, | Se mesure des yeux, s'observe, s'envisage* (Boileau).

envoi [ɑ̃vwa] n. m. (déverbal de *envoyer* ; v. 1138, *Vie de saint Gilles*, écrit *envei* [*envoi*, XIIIe s.], au sens 1 [*coup d'envoi*, début du XXe s.] ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, fin du XIVe s., E. Deschamps). **1.** Action d'envoyer quelqu'un ou quelque chose : *La compagnie aérienne a décidé l'envoi d'une commission d'enquête sur les lieux de l'accident. L'envoi d'une marchandise par la route, d'une lettre par la poste. Un envoi recommandé contre remboursement.* || Spécialem. *Envoi des couleurs*, action de hisser le drapeau à un

mât, au fronton d'un édifice ; le salut, la cérémonie qui accompagnent cette action. || *Coup d'envoi,* dans plusieurs sports, le premier coup donné au ballon ou à la balle pour engager la partie. || Fig. *Donner le coup d'envoi,* donner le départ, engager : *Un discours qui donne le coup d'envoi de la campagne électorale.* || **2.** La chose que l'on envoie : *Avez-vous bien reçu mon dernier envoi ?* || **3.** Groupe de vers placés à la fin d'un poème, généralement à forme fixe, et particulièrement d'une ballade, pour en faire l'hommage à quelqu'un. || **4.** *Envoi en possession,* en droit, autorisation, par jugement, d'entrer en possession des biens d'un absent.

• Syn. : **1** *expédition ;* **2** *colis, paquet.*

envoilement [ɑ̃vwalmɑ̃] n. m. (de *envoiler* 1 ; 1885, Zola). Action d'envoiler ; résultat de cette action : *L'envoilement de toile d'araignée qu'il* [le grisou] *laissait aux cils* (Zola).

1. envoiler [ɑ̃vwale] v. tr. (de *en-* et de *voile,* n. m. ; milieu du XVIe s., puis 1888, A. Daudet). Couvrir légèrement, à la façon d'un voile : *Une masse de nuées s'avançait du côté de Blois ; et vers Mousseaux, dont les quatre lanternes au faîte des tourelles étincelaient sous le ciel noir, un réseau de pluie envoilait l'horizon* (Daudet).

• Syn. : *voiler.* — Contr. : *dévoiler, révéler.*

2. envoiler (s') [sɑ̃vwale] v. pr. (de *en-* et de *voile,* n. f. ; 1676, Félibien). En parlant d'une pièce de métal, surtout d'acier, se courber, se gauchir lorsqu'on la trempe.

envoilure [ɑ̃vwalyr] n. f. (de [*s'*]*envoiler* 2 ; 1864, Littré). Le fait de s'envoiler, en parlant d'une pièce métallique ; état qui en résulte.

envoisiner [ɑ̃vwazine] v. tr. (de *en-* et de *voisin ;* XVIe s., Godefroy, au sens de « s'approcher de [quelque chose] » ; sens actuel, 1690, Furetière [au part. passé ; à l'infin., av. 1778, J.-J. Rousseau]). *Vx.* Entourer de voisins : *On n'oublie pas d'envoisiner convenablement cet homme* (Rousseau).

envol [ɑ̃vɔl] n. m. (déverbal de *s'envoler ;* 1886, Rimbaud, au sens 1 ; sens 2, 1930, Larousse ; sens 3, 1904, Huysmans). **1.** Action de s'envoler, de prendre son vol, en parlant d'un oiseau : *Dans un envol éperdu* (Pergaud). || **2.** Action de s'élever au-dessus du sol, en parlant d'un avion, d'un planeur, d'une fusée : *Observer l'envol d'un planeur.* || **3.** *Fig.* Action de prendre son essor : *L'on peut presque suivre l'envol de cette âme dont l'image demeure conservée dans le miroir de son œuvre* (Huysmans).

• Syn. : **2** *décollage ;* **3** *élan, envolée.*

envolée [ɑ̃vɔle] n. f. (part. passé fém. substantivé de *s'envoler ;* 14 juin 1875, *Journ. officiel,* au sens 2 ; sens 1, 1880, Huysmans). **1.** Action de s'envoler, de prendre son vol ou de flotter au gré du vent : *Une envolée de moineaux. J'entrevois sa figure sous l'envolée du voile* (Huysmans). || **2.** *Fig.* Élan oratoire, ou élan du style, de la pensée qui cède à l'inspiration : *Une envolée lyrique.*

• Syn. : **1** *envol, vol, volée.*

envolement [ɑ̃vɔlmɑ̃] n. m. (de *s'envoler ;* 1873, A. Daudet, au sens 1 ; sens 2, 1889, Goncourt). **1.** Action de s'échapper en volant de tous côtés : *Plus près, des envolements de ballons rouges en grappes ; d'innombrables virements de moulins en papier jaune ressemblant à des soleils d'artifice...* (Daudet). *Un envolement d'étincelles se perdit dans l'air* (Renard). || Action de s'élever en l'air, de se soulever sous l'effet du vent : *On se pâme aux gentillesses de Bébé — comme dit sa mère —, à ses rires, à ses roulades, à ses envolements de jupe courte* (Daudet). || **2.** *Fig.* Mouvement de l'esprit, du cœur qui prend son essor, cède à l'inspiration : *Des envolements de poète* (Goncourt). *Étonnez-vous maintenant des zigzags, des envolements de mon esprit* (Daudet).

• Syn. : **1** *envol, envolée ;* **2** *élan.*

envoler (s') [sɑ̃vɔle] v. pr. (de *en,* pron. adverbial de lieu, et de *voler ;* v. 1130, *Eneas,* comme v. intr., au sens de « s'échapper » [en parlant d'étincelles] ; comme v. pr., au sens 1, XIIIe s., *Chronique de Rains ;* sens 2, XXe s. ; sens 3, 1553, *Bible Gérard ;* sens 4, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 5, v. 1265, J. de Meung). **1.** Prendre son vol, en parlant d'un oiseau : *Et partout devant lui, par milliers, les oiseaux,* | *De la gorge fangeuse où le héros dévale,* | *S'envolèrent ainsi qu'une brusque rafale* (Heredia). || S'échapper en volant : *Les serins se sont envolés de leur cage.* || Fig. et fam. *L'oiseau s'est envolé,* la personne qu'on croyait trouver est partie. || **2.** Quitter le sol, décoller, en parlant d'un avion : *L'appareil n'a pu s'envoler à l'heure prévue.* || **3.** Flotter dans le vent, être emporté par le vent : *Les rubans de sa coiffe s'envolaient. Des feuillets s'envolèrent, blancs et bleus, presque tous du même format* (Dorgelès). || **4.** *Fig.* S'éloigner rapidement, prendre son essor : *Envole-toi bien loin de ces miasmes morbides* (Baudelaire). *Que ton vers soit la chose envolée* | *Qu'on sent qui fuit d'une âme en allée* | *Vers d'autres cieux, à d'autres amours* (Verlaine). || **5.** *Fig.* et *littér.* S'écouler, passer avec rapidité, disparaître (en parlant du temps, de ce qui est éphémère ou fragile) : *Toutes les passions s'envolent avec l'âge* (Hugo). *Chaque minute qui s'envole emporte sur ses ailes une chance de salut* (Baudelaire).

• Syn. : **3** *s'élever, ondoyer, voler, voltiger ;* **4** *s'élancer, s'enfuir, fuir.*

envoûtant, e [ɑ̃vutɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *envoûter ;* XXe s.). Qui envoûte, captive par un charme plus ou moins mystérieux : *Une beauté envoûtante. Un spectacle envoûtant.*

• Syn. : *captivant, enchanteur, ensorcelant, fascinant, grisant.*

envoûtement [ɑ̃vutmɑ̃] n. m. (de *envoûter ;* XIVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Pratique magique qui consiste, le plus souvent, à faire subir à une figurine de cire ou à un animal symbolisant une personne diverses blessures ou atteintes dont la personne elle-même est censée ressentir l'effet : *Jamais les opérations magiques, charmes, philtres et envoûtements n'eurent plus de crédit qu'à cette époque* (Nerval). *Le sorcier danse et pratique les rites d'envoûtement qui favorisent les chasses de la tribu* (Gaxotte). || **2.** *Fig.* Action par laquelle on domine la volonté, l'esprit de quelqu'un ; état de celui qui subit le charme, la séduction d'une personne ou d'une chose : *Quand il s'était retrouvé seul après son équipée du quai d'Orsay — la rupture avec Florence, l'engagement avec Dina —, hors de l'envoûtement enchanteur des yeux bleus et des tresses d'or, une peur l'avait pris, un étonnement de son audace* (Daudet). *Elle aussi avait remarqué quelque chose d'insolite dans l'aspect de sa fille : une expression d'égarement, d'envoûtement, que la mort de son père ne suffisait pas à expliquer* (Martin du Gard). *Puis, cédant à l'envoûtement d'une nuit enchantée, je renonçais à comprendre et reposais mon crayon* (Dorgelès).

• Syn. : **2** *charme, enchantement, ensorcellement, fascination, séduction.*

envoûter [ɑ̃vute] v. tr. (de *en-* et de l'anc. franç. *volt, vout,* visage, traits [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], image [v. 1155, Wace], figurine de cire servant à l'envoûtement [v. 1300, *Grandes Chroniques de France*], lat. *vultus,* visage, mine, physionomie ; XIIIe s., *Conquête de Jérusalem,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Soumettre quelqu'un à un envoûtement. || **2.** *Fig.* Anéantir la volonté de quelqu'un, le subjuguer, en exerçant sur lui une séduction, un charme inexplicables : *Nous étions envoûtés par les gestes, les voix, le décor, tout ce prestige de théâtre qui n'a rien de commun avec l'art de l'écriture* (Tharaud). *Suis encore envoûté par la contemplation de cette nuit* [d'étoiles filantes] (Martin du Gard). *A présent, il se croyait aussi envoûté par sa volonté à elle, plus puissante que la sienne* (Montherlant).

• Syn. : **2** *captiver, charmer, ensorceler, fasciner.*

envoûteur, euse [ɑ̃vutœr, -øz] n. (de *envoûter ;* 1888, A. Daudet, au sens 2 ; sens 1, 1922, Larousse). **1.** Personne qui pratique l'envoûtement. || **2.** *Fig.* Personne qui en domine une autre par son charme, son pouvoir de séduction : *Son désespoir était grand autant que son embarras devant cette inextricable situation : formellement promise au prince d'Athis et venant de s'enga-*

ger avec ce charmeur, cet envoûteur qu'elle maudissait de toute son âme (Daudet).

• SYN. : **2** *charmeur, enjôleur, ensorceleur, fascinateur, séducteur.*

envoyé, e [ɑ̃vwaje] n. (part. passé substantivé de *envoyer ;* fin du XV^e s., Commynes [d'abord *fors envoiié,* proprem. « envoyé dehors », v. 1290, *Glossaire de Douai, dans Recueil général des lexiques français du Moyen Âge ;* « ministre, ambassadeur », 1611, Cotgrave ; *envoyé spécial,* XX^e s.]). Personne que l'on envoie auprès d'une autre. || *Spécialem.* Ministre, ambassadeur qu'un prince souverain ou un État envoie auprès d'un autre prince ou d'un autre État : *Notre envoyé extraordinaire a été reçu hier en audience officielle.* || *Envoyé spécial,* journaliste chargé de recueillir sur place des informations concernant un événement précis.

• SYN. : *délégué, député, émissaire, mandataire, messager, plénipotentiaire, représentant.*

◆ adj. (1867, Delvau). Pop. *C'est envoyé !, C'est bien envoyé !,* c'est bien exécuté, ou c'est bien formulé, dit bien à propos en réponse à quelqu'un : *On cria « Bravo ! » C'était envoyé !* (Zola). *Toute la table se leva, galvanisée : « Bravo... Ah ! bravo... — Ça, c'est envoyé ! » (Daudet).*

envoyer [ɑ̃vwaje] v. tr. (lat. impér. *inviare,* marcher sur, parcourir, d'où, à basse époque, « envoyer », de *in-,* préf. marquant la localisation, et de *via,* route, chemin, voie ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *enveiier* [*envoier, envoyer,* XII^e s.], aux sens I, 1 et II, 1 ; sens I, 2, v. 1155, Wace ; sens I, 3, 1360, Froissart ; sens I, 4, 1694, Acad. [art. *député*] ; sens II, 2, XII^e s. ; sens II, 3, XIII^e s.). [Conj. **6 b.**]

I. AVEC UN NOM DE PERSONNE COMME COMPLÉMENT D'OBJET. **1.** Faire partir pour une destination donnée ; faire aller vers : *Envoyer un commissionnaire à la gare. Envoyer un enfant à la campagne. Fabrice débuta à Naples avec une voiture modeste et quatre domestiques [...] que sa tante lui avait envoyés* (France). || *Envoyer quelqu'un à la mort,* lui faire courir un danger mortel, l'exposer aux plus grands périls. || Fam. *Envoyer quelqu'un dans l'autre monde,* le faire mourir. || *C'est le ciel qui vous envoie,* vous arrivez à point pour sauver la situation, vous êtes notre providence. || **2.** *Class.* et *littér.* Envoyer chez quelqu'un une personne chargée d'une mission (sans complément d'objet) : *La reine envoie en vain pour se justifier* (Corneille). *Dis, veux-tu, j'enverrai chez toi demain matin, | Me prêter les rouleaux de ton œuvre complète ?* (Heredia). || **3.** Charger quelqu'un d'aller (suivi d'un infinitif, dans certaines expressions) : *J'envoyai chercher mes chevaux et je partis au milieu de la nuit* (Chateaubriand). *Envoyer un messager porter une nouvelle.* || Fam. *Envoyer promener, envoyer paître, envoyer sur les roses,* traiter quelqu'un avec rudesse, le repousser sans lui donner satisfaction. || *Ne pas envoyer dire quelque chose,* le dire soi-même sans aucun ménagement pour l'interlocuteur. || **4.** Désigner quelqu'un comme représentant ou comme délégué, l'élire comme député : *Ils ont envoyé M. X au congrès, à l'Assemblée.*

II. AVEC UN NOM DE CHOSE COMME COMPLÉMENT D'OBJET. **1.** Faire parvenir à une certaine destination, expédier : *Envoyer une lettre, un colis à un ami. Envoyez-nous de vos nouvelles.* || En parlant de la volonté divine, du destin, faire que quelque chose arrive, échoie à quelqu'un : *Le ciel nous envoie de bien grandes épreuves.* || **2.** Projeter vivement, lancer : *Il envoie des pierres dans le bassin. Envoyer le ballon dans les buts adverses.* || *Envoyer les couleurs,* hisser le pavillon national en lui rendant les honneurs. || *Envoyez !,* commandement pour hisser les couleurs. || **3.** *Fam.* Lancer avec violence : *Envoyer une gifle, un coup de poing à quelqu'un.* || *Par extens.* Adresser, émettre à l'intention de quelqu'un : *Il lui a envoyé une bordée d'injures. Envoyer des sourires à l'assistance.* || *Envoyer un baiser,* porter la main aux lèvres et lui imprimer un mouvement dans la direction de la personne à qui est destiné le baiser. || *Par anal.* Projeter hors de soi, dégager quelque chose qui nous parvient (en parlant d'une chose) : *Fleur qui nous envoie son parfum. Le soleil envoie sa lumière à la Terre, aux hommes.*

• SYN. : **I, 1** *dépêcher, détacher, expédier ;* **4** *déléguer, députer.* || **II, 1** *adresser ;* **2** *jeter ;* **3** *coller* (fam.), *décocher, ficher* (pop.), *flanquer* (pop.).

• REM. La forme classique du futur pouvait être *envoyerai, envoierai* ou envoirai : *Amour t'envoyera compagnie* (La Fontaine). *Je n'envoirai ma lettre que le samedi au soir ou le dimanche* (Sévigné).

◆ **s'envoyer** v. pr. (sens 1-2, début du XX^e s.). **1.** Pop. *S'envoyer une nourriture, une boisson,* l'avaler avec plaisir, avec gloutonnerie : *Il s'est envoyé un poulet entier.* || Triv. *S'envoyer une femme,* la posséder charnellement : *Des gretchen qu'on allait s'envoyer* (Dorgelès). || **2.** Pop. *S'envoyer une corvée, une charge,* l'assumer péniblement ou contre son gré : *S'envoyer le travail le plus pénible. Qu'est-ce que j' me suis envoyé comme taxi !* (Bourdet).

• SYN. : **1** *s'enfiler* (fam.), *siffler* (pop.), **2** *se coltiner* (pop.), *se farcir* (pop.), *se taper* (pop.).

envoyeur, euse [ɑ̃vwajœr, -øz] n. (de *envoyer ;* XV^e s., *Dict. général,* puis 1829, Boiste). *Vx.* Personne qui fait un envoi : *J'ai soupçonné ce Muller d'être l'envoyeur des cent mille francs* (Bourget). || *Retour à l'envoyeur,* formule employée par les services postaux lorsqu'une lettre ou un colis, dont le destinataire est inconnu, sont retournés à l'expéditeur.

• SYN. : *expéditeur.* — CONTR. : *destinataire.*

enzootie [ɑ̃zɔɔti] n. f. (du gr. *en,* dans, et *zôon,* être vivant, animal, sur le modèle de *épizootie ;* 1836, Acad.). Maladie épidémique qui atteint seulement les animaux d'une localité ou d'une exploitation.

• REM. Ce terme est opposé à *épizootie,* qui indique que la maladie s'étend à tous les animaux d'une même contrée.

enzootique [ɑ̃zɔɔtik] adj. (de *enzootie ;* 1794, Brunot). Qui a le caractère de l'enzootie : *Maladie enzootique.*

enzymatique [ɑ̃zimatik] adj. (de *enzyme ;* XX^e s.). Relatif aux enzymes.

enzyme [ɑ̃zim] n. m. ou f. (dér. savant du gr. *en,* dans, et *zumê,* levain, dér. de *zeîn,* bouillir ; seconde moitié du XIX^e s.). En chimie, substance organique soluble qui permet ou accélère une réaction.

enzymologie [ɑ̃zimɔlɔʒi] n. f. (de *enzymo-,* élément tiré de *enzyme,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1888, Larousse). Étude des enzymes.

éocène [eɔsɛn] adj. (angl. *eocene,* mot créé par le géologue sir Charles Lyell [1797-1875] avec les termes gr. *êôs,* aurore, et *kainos,* nouveau, récent ; 1843, Fr. Mackenzie). Se dit de la première période de l'ère tertiaire et de ce qui s'y rapporte : *Un batracien appartenant à la faune éocène.*

◆ n. m. (1901, Larousse). Première période de l'ère tertiaire : *L'éocène a joui d'un climat chaud.*

éogène [eɔʒɛn] adj. et n. m. (de *éo*[*cène*] et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer ; XX^e s.). Se dit du début du tertiaire (éocène et oligocène) ou période nummulitique.

éohippus [eoipys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de *éo*[*cène*] et du gr. *hippos,* cheval ; XX^e s.). Mammifère à sabots de la famille des équidés, fossile dans l'éocène de l'Amérique du Nord et de l'Europe.

1. éolien, enne [eɔljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Éolie,* n. géogr., lat. *Æolia ;* 1864, Littré, aux sens 1-2). **1.** Relatif à l'Éolie, ancienne région du nord-ouest de l'Asie Mineure, célèbre dans l'histoire de la Grèce antique ; habitant ou originaire de cette région. || **2.** En musique, se dit d'un mode grec très ancien, originaire d'Éolie.

◆ **éolien** n. m. (1864, Littré). Famille de dialectes grecs anciens à laquelle appartiennent le thessalien, le béotien et l'éolien d'Asie.

2. éolien, enne [eɔljɛ̃, -ɛn] adj. (de *Éole,* n. du dieu des Vents, lat. *Æolus,* gr. *Aiolos ;* 1615, É. Binet, puis 1798, Acad., au sens 2 [*harpe éolienne*] ; sens 1, début du XX^e s. [« relatif à Éole », 1890, *Dict. général*]). **1.** Relatif au vent ; provoqué par le vent :

Érosion éolienne. || **2.** Mû par le vent : *Moteur éolien.* || *Harpe éolienne,* V. HARPE.
◆ **éolienne** n. f. (XXe s.). Machine composée d'une roue à pales montée sur un support et qui tourne sous l'action du vent en entraînant un mécanisme.

éolipyle ou **éolipile** [eɔlipil] n. m. (de *éoli-*, élément tiré de *Éole,* n. du dieu des Vents [v. l'art. précéd.], et du lat. *pila,* balle, boule ; 1552, Rabelais, écrit *aeolipyle* [*éolipyle,* 1682, La Fontaine ; *éolipile,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Appareil imaginé par Héron d'Alexandrie pour mettre en évidence la force motrice de la vapeur d'eau. || **2.** Sorte de ventilateur utilisé par les fumistes pour faire un courant d'air. || **3.** Lampe à alcool, à pétrole ou à essence, utilisée par les plombiers.

éolique [eɔlik] adj. (de *Éolie* [v. ÉOLIEN 1] ; 1864, Littré). Syn. de ÉOLIEN, ENNE. || *Vers éolique,* forme spéciale de vers dactylique employée par Alcée et Sappho. || *Chapiteau éolique,* forme originale du chapiteau ionique.

éolisation [eɔlizasjɔ̃] n. f. (de *éoliser ;* XXe s.). Action du vent à la surface de la terre.

éoliser [eɔlize] v. tr. (de *Éole,* n. du dieu des Vents [v. ÉOLIEN 2] ; XXe s.). User par érosion éolienne.

éolithe [eɔlit] n. m. (dér. savant du gr. *êôs,* aurore [v. ÉOCÈNE], et *lithos,* pierre ; XXe s.). Silex qui semble taillé et qui est antérieur au Quaternaire.

éon [eɔ̃] n. m. (bas lat. *aeon,* espèce de génie, d'après la doctrine des gnostiques, gr. *aiôn,* temps, éternité, ce qui existe de toute éternité, entité divine ; 1732, Trévoux). D'après les néo-platoniciens et les gnostiques, émanation de l'Être qui participe de sa nature et rend possible son action sur les choses : *Leur Jésus est un éon à sa manière, un être impalpable, intangible* (Renan).

éonisme [eɔnism] n. m. (du n. pr. du chevalier d'*Eon* [1728-1810], personnage fameux par l'incertitude qui a longtemps régné sur son sexe ; XXe s.). Syn. de TRANSVESTISME.

éosine [eɔzin] n. f. (dér. savant du gr. *êôs,* aurore [par comparaison de la couleur de la substance avec celle de l'aurore] ; 1877, Littré). Substance colorante rouge utilisée dans la fabrication des encres et des fards.

éosinocyte [eɔzinɔsit] n. m. (de *éosino-*, élément tiré de *éosine,* et de *-cyte,* gr. *kutos,* cavité, objet creux ; XXe s.). Leucocyte éosinophile.

éosinopénie [eɔzinɔpeni] n. f. (de *éosino-*, élément tiré de *éosine,* et du gr. *penia,* indigence ; XXe s.). Diminution du nombre des leucocytes éosinophiles dans le sang.

éosinophile [eɔzinɔfil] adj. (de *éosino-*, élément tiré de *éosine,* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; début du XXe s., comme adj. et n. m.). Qui se colore facilement par l'éosine.
◆ adj. et n. m. Se dit de leucocytes se colorant en rouge brique par les colorants habituels (éosine).
● SYN. : *éosinocyte.*

éosinophilie [eɔzinɔfili] n. f. (de *éosinophile ;* XXe s.). Augmentation pathologique des leucocytes éosinophiles.

épacridacées [epakridase] n. f. pl. (de *épacride ;* 1870, Larousse). Famille de plantes dicotylédones ayant pour type le genre *épacride.*

épacride [epakrid] ou **épacris** [epakris] n. f. (du gr. *epi,* sur, et *akris,* sommet, dér. de l'adj. *akros,* le plus haut, extrême ; 1870, Larousse). Arbrisseau ornemental à port de bruyère, à fleurs blanches ou pourpres.

épactal, e, aux [epaktal, -o] adj. (de *épacte ;* 1771, Trévoux). Qui se rapporte à l'épacte : *Nombre épactal.*

épacte [epakt] n. f. (bas lat. *epactae,* n. f. pl., jours intercalaires, gr. *epaktai* [sous-entendu *hêmerai,* « jours »], même sens, fém. plur. de l'adj. *epaktos,* amené, introduit, de *epagein,* amener dans, vers ou sur ; v. 1119, Ph. de Thaon). En chronologie, âge de la Lune au 1er janvier, en convenant d'appeler 0 son âge le jour où elle est nouvelle.

épagneul, e [epaɲœl] n. (esp. *español,* espagnol, lat. pop. **hispaniolus,* d'Espagne, dér. du lat. class. *Hispania,* Hispanie, Espagne ; v. 1354, *Modus,* écrit *espaignol ; épagneul* [par francisation du suff.], milieu du XVe s.). Chien d'arrêt ou d'agrément, originaire d'Espagne, à poil long et à oreilles pendantes : *L'épagneul breton, l'épagneul picard, l'épagneul français. Escorté de deux grands chiens d'arrêt, un épagneul à poils fauves, un braque à robe noire* (Fromentin).

épagogique [epagɔʒik] adj. (gr. *epagôgikos,* qui attire, qui séduit, qui procède par induction, de *epagôgos,* qui amène, dér. de *epagein* [v. ÉPACTE] ; 1842, Mozin). En logique, s'applique au raisonnement par induction.
● CONTR. : *paragogique.*

épagomène [epagɔmɛn] adj. (gr. *epagomenai* [sous-entendu *hêmerai,* « jours »], jours complémentaires, fém. plur. substantivé du part. prés. passif de *epagein,* amener dans, vers ou sur, ajouter ; 1752, Trévoux). Se disait des mois, chez les Grecs, et des jours, chez les Égyptiens, qui rétablissaient la concordance entre l'année civile et l'année solaire.

épaillage [epajaʒ] n. m. (de *épailler ;* 1829, Boiste, au sens de « action de purger l'or des scories de la fonte » ; sens 1, 1864, Littré ; sens 2, 26 mars 1875, *Gazette des tribunaux*). **1.** Action de débarrasser la canne à sucre de ses feuilles inférieures. || **2.** Action de débarrasser la laine de ses pailles.

épaillement [epajmɑ̃] n. m. (de *épailler ;* 1829, Boiste). Action de débarrasser l'or de ses pailles.

épailler [epaje] v. tr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *paille ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *espaillier* [*épailler,* XVIIIe s.], au sens de « séparer la paille [du grain] » ; sens 1, 1755, *Encyclopédie ;* sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Purger l'or des pailles, des scories provenant de sa fonte. || **2.** Enlever les feuilles inférieures de la canne à sucre. || **3.** Dans l'industrie textile, débarrasser la laine des pailles et des matières végétales qu'elle peut retenir.

épailleur [epajœr] n. m. (de *épailler ;* XXe s.). Appareil qui permet d'enlever les pailles, herbes, feuilles, etc., des betteraves lors de leur nettoyage.

épair [epɛr] n. m. (origine obscure ; 1906, Larousse). Dans l'industrie papetière, aspect que présente le papier après fabrication et que l'on apprécie par transparence.

épais, aisse [epɛ, -ɛs] adj. (croisement de l'anc. franç. *espes* [lat. *spissus,* serré, dense, compact, dru, lent, entassé, nombreux] et de l'anc. franç. *espeis, espois* [fin du XIIe s.], déverbal de l'anc. v. *espeissier,* s'accroître [v. 1155, Wace], dér. de l'anc. n. f. *espeisse,* épaisseur [v. 1120, Studer et Evans], lat. pop. **spissia,* même sens, du lat. class. *spissus ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *espes,* au sens de « serré » [en parlant d'une mêlée, d'une bataille] ; sens 1, v. 1130, *Eneas,* écrit *espes* [*espois,* XIIe s. ; *espais,* XVIe s. ; *épes,* 1636, Monet ; *épais,* 1680, Richelet] ; sens 2, 1553, *Bible Gérard ;* sens 3, 1677, Miege [dans le domaine intellectuel, 1541, Calvin ; *avoir la langue épaisse,* 1694, Acad.] ; sens 4, v. 1360, Froissart ; sens 5, XIVe s., *Miracles de Notre-Dame ;* sens 6, v. 1155, Wace). **1.** Se dit d'un corps considéré dans sa troisième dimension, par opposition à la longueur et à la largeur : *Une planche longue de 75 cm, large de 25 cm et épaisse de 2 cm.* || **2.** Se dit d'un corps dans lequel cette dimension est relativement importante : *Mes grandes bottes étaient enduites, en dehors, d'une croûte épaisse de boue jaune* (Vigny). *Les petits verres chez Paul Niquet sont épais comme des bouchons de carafe* (Nerval). *Des lunettes dont les verres étaient épais comme des lentilles de télescope* (Martin du Gard). || **3.** Dont l'aspect extérieur est massif ; dont la forme est ramassée sur elle-même : *Un homme épais, une taille épaisse. L'épaisse église semble une basse maison* (Péguy). || *Fig.* En parlant d'une faculté intellectuelle, qui manque de légèreté, de finesse : *Il n'était pas de gens qui lui fussent si odieux que les personnes simples, d'entendement épais et d'esprit peu compliqué* (Nerval). || **4.** Dont la matière est dense, serrée ; qui manque de fluidité : *Une*

pâte épaisse. La chambre fut bientôt remplie d'une fumée épaisse (France). || *Langue épaisse,* langue pâteuse, chargée ; défaut de mobilité de la langue, qui gêne pour parler. || *Épais à couper au couteau,* très épais, très dense : *Un brouillard épais à couper au couteau.* || **5.** *Par anal.* Se dit de choses impalpables qui présentent une grande densité : *Une ombre, une nuit épaisse.* || Profond : *Un épais sommeil. Un épais silence.* || **6.** Se dit de la végétation qui est serrée, touffue : *Oh ! l'herbe épaisse où sont les morts* (Hugo). || *Par extens.* Serré comme une herbe touffue : *Une foule épaisse.*

• SYN. : **2** *fort, gros ;* **3** *corpulent, pesant, râblé, trapu ;* **4** *consistant, pâteux, visqueux ;* 5 *dense, opaque ;* 6 *compact, dru, fourni, impénétrable ; pressé, tassé.* — CONTR. : **2** *mince, plat ;* **3** *élancé, frêle, grêle, menu, svelte ;* **4** *fluide, inconsistant, léger, liquide ;* **6** *clairsemé.*

◆ **épais** n. m. (1080, *Chanson de Roland,* au sens de « mêlée [d'une bataille] » ; dans l'emploi actuel, v. 1207, Villehardouin). *Au plus épais de,* dans la partie la plus dense, la plus touffue de, au cœur de : *Au plus épais de la forêt, de la foule. Il donnait la tête baissée au plus épais des chiffres* (Daudet).

◆ adv. (1538, R. Estienne). D'une manière dense et serrée : *Semer épais.*

épaisseur [epɛsœr] n. f. (de *épais* [v. ce mot] ; 1377, Oresme, écrit *espesseur* [*épaisseur,* 1638, Rotrou], au sens 4 ; sens 1-2, fin du XIVe s. ; sens 3, 1672, Boileau [dans le domaine intellectuel, 1713, Hamilton] ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, fin du XIVe s., Chr. de Pisan). **1.** L'une des trois dimensions d'un corps, par opposition à la longueur et à la largeur. || **2.** Dans le langage ordinaire, la plus petite de ces trois dimensions : *L'épaisseur d'une planche, d'une feuille de papier.* || *Il s'en est fallu de l'épaisseur d'un cheveu, d'un fil,* il s'en est fallu de bien peu. || **3.** État de ce qui est massif : *L'épaisseur de la taille.* || Aspect de ce qui est massif : *L'épaisseur de la ligne nuit à l'élégance.* || *Fig.* En parlant des facultés intellectuelles, manque d'agilité et de finesse, lourdeur et lenteur dans la perception et l'expression : *Ce pauvre homme, médiocre par les mœurs, nul par la doctrine, ridicule par l'épaisseur de son esprit* (France). *Je trouve souvent une sorte d'épaisseur barbare dans les pensées que le grec n'a point nettoyées* (Alain). || **4.** État de ce qui est dense et compact ; état de ce qui manque de fluidité : *L'épaisseur d'un tissu, d'une pâte.* || **5.** *Fig.* Caractère, état de ce qui est profond, total : *L'épaisseur de la nuit, du silence.* || **6.** État de ce qui est touffu, serré : *Je veux longtemps plonger mes doigts tremblants | Dans l'épaisseur de ta crinière lourde* (Baudelaire). *L'épaisseur d'un fourré.*

• SYN. : **3** *alourdissement, empâtement ; lourdeur ;* **5** *densité, opacité.* — CONTR. : **3** *finesse, minceur, sveltesse.*

épaissir [epɛsir] v. intr. (de *épais* [v. ce mot] ; v. 1165, Thomas, écrit *espessir* [*épaissir,* XVIIe s.], aux sens 1-2). **1.** En parlant d'une chose, devenir épais, plus consistant : *Une sauce qui épaissit assez facilement.* || **2.** En parlant d'une personne, perdre de sa minceur, prendre de l'embonpoint : *Depuis quelque temps cette jeune femme épaissit.*

◆ v. tr. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 3, 1678, La Fontaine ; sens 4, fin du XIVe s. ; sens 5, 1741, Voltaire ; sens 6, 1704, Trévoux). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Rendre épais ou plus épais en augmentant la plus petite des trois dimensions d'un corps : *Épaissir un mur par une couche de plâtre.* || **2.** Augmenter le volume de ; accroître l'importance de : *Épaissir un dossier, un livre, un fichier.* || **3.** Donner l'impression d'une épaisseur plus grande qu'elle n'est en réalité : *Cette robe lui épaissit la taille.* || **4.** Rendre plus compact, plus dense ; faire perdre de sa fluidité à : *Épaissir une mayonnaise en ajoutant de l'huile. Épaissir le sang. Cette fumée resserrée et comme épaissie par deux sombres lignes de hautes maisons* (Hugo). *L'air brûlait, épaissi et âcre* (Zola). || **5.** Rendre plus profond, plus intense : *Épaissir l'obscurité.* || **6.** *Fig.* En parlant des facultés intellectuelles, leur faire perdre leur agilité, leur vivacité : *Épaissir l'intelligence de quelqu'un.* || Rendre plus pesant, aggraver : *Épaissir l'ignorance de quelqu'un.*

• SYN. : **3** *alourdir, arrondir, grossir ;* **5** *augmenter, renforcer.* — CONTR. : **1** *amincir ;* **2** *amenuiser ;* **3** *affiner, amincir ;* **4** *clarifier, délayer ; éclaircir, fluidifier, liquéfier.*

◆ **s'épaissir** v. pr. (sens 1 et 3, 1538, R. Estienne ; sens 2, 4-5, 1718, Acad.). **1.** En parlant d'une chose, devenir plus volumineux par l'accroissement de sa plus petite dimension : *Une couche de crasse qui s'épaissit d'année en année.* || **2.** En parlant d'une personne, devenir moins mince, prendre de la graisse : *Elle s'est épaissie depuis notre dernière visite.* || **3.** En parlant d'une chose matérielle, palpable ou impalpable, devenir plus épais : *La mayonnaise s'épaissit plus vite par temps froid. La nuit s'approche, les ombres s'épaississent* (Chateaubriand). || **4.** *Spécialem.* En parlant de la langue, devenir pâteuse : *Dans l'ivresse, la langue s'épaissit.* || **5.** *Fig.* En parlant d'une faculté intellectuelle, perdre de sa vivacité : *Dans la société des sots, l'intelligence s'épaissit.*

• REM. Quand il s'agit de l'épaisseur matérielle, on emploie les formes du verbe intransitif ou celles du verbe pronominal : *Cette femme épaissit* ou *s'épaissit.*

épaississant [epesisɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *épaissir ;* 1888, Larousse [comme adj., au sens de « qui a la propriété de rendre moins fluide », 1660, Oudin]). Matière additionnée à une peinture ou à un vernis pour en augmenter la viscosité.

épaississement [epɛsismɑ̃] n. m. (de *épaissir ;* 1538, R. Estienne, écrit *espessissement* [*épaississement,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1932, Acad.). **1.** Action d'épaissir, ou le fait de s'épaissir : *L'épaississement d'une crème. L'épaississement de la taille.* || **2.** *Fig.* Engourdissement des facultés intellectuelles : *L'épaississement de l'esprit.*

• SYN. : **1** *alourdissement, empâtement.*

épaississeur [epesisœr] n. m. (de *épaissir ;* 1948, Larousse). Appareil servant à concentrer un corps solide dans un liquide où il se trouve déjà en solution.

épalement [epalmɑ̃] n. m. (de *épaler ;* 1669 [écrit *espallement*], d'après Savary des Bruslons, 1723, au sens de « étalonnage de mesures, jaugeage » ; écrit *épalement,* au sens actuel, 27 juin 1842, d'après Littré, 1877). Vérification, par l'administration des Contributions indirectes, de la contenance des récipients de transport des liquides.

épaler [epale] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de l'anc. franç. *paiele,* parcelle de terre [attesté seulement en 1336, Godefroy], lat. *pagella,* feuille de papier [dimin. de *pagina,* feuillet, page], qui a dû prendre, à basse époque, le sens de « mesure de surface » ; 1262, Godefroy, écrit *espaeler* [*espaler,* XVe s.], au sens de « marquer les poids et mesures sur l'étalon » ; écrit *épaler,* au sens actuel, 1842, Mozin). Jauger un récipient en mesurant directement la quantité de liquide qu'il peut contenir.

épamprage [epɑ̃praʒ] n. m. (de *épamprer ;* 1864, Littré). Action d'épamprer.

• REM. On dit aussi ÉPAMPREMENT (1611, Cotgrave).

épamprer [epɑ̃pre] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *pampre ;* 1564, Liébault, écrit *espamprer ; épamprer,* XVIIe s.). Débarrasser les ceps de vigne des jeunes pousses inutiles.

épanalepse [epanalɛps] n. f. (bas lat. grammatical *epanalepsis,* répétition d'un mot ou d'une pensée, gr. *epanalêpsis,* répétition, de *epanalambanein,* reprendre, recommencer ; 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Procédé de style consistant à reprendre un ou plusieurs mots, ou même un membre de phrase, à la fin ou au début de groupes de mots successifs, comme cette répétition du mot *oiseau* dans les vers de Chénier : *Ô vous oiseaux sacrés,Oiseaux chers à Thétys...* || **2.** En termes de linguistique, reprise d'un nom par un pronom dans la même proposition. (Ex. : Pierre, je l'ai vu hier.)

épanchement [epɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *épancher ;* 1606, François de Sales, au sens 4 ; sens 1 et 3, 1651, Corneille ; sens 2, 1671,

P. Nicole). **1.** *Class.* Action de verser un liquide, de le répandre : *Féconds épanchements de pluie et de rosée* (Corneille). || **2.** Extravasion d'un liquide, normal ou pathologique, dans une cavité du corps non destinée à le contenir : *Ces quatre enfants périrent d'un épanchement de sang au cerveau* (Chateaubriand). || Débordement d'un liquide du corps humain hors des cavités qui le contiennent : *Un épanchement de synovie.* || **3.** *Class.* Action de dispenser généreusement : *Tel est l'épanchement de ses nouveaux bienfaits* (Corneille). || **4.** *Fig.* Action de confier à quelqu'un ses pensées, ses sentiments les plus intimes : *Agité d'un besoin d'épanchements affectueux, il cherchait la popularité, la chaude sympathie de tous* (Barrès). *J'ai pris en aversion tout ce qui sent l'épanchement sentimental et, pour me confier, je préfère choisir un cœur sec* (Duhamel).

• SYN. : **4** *abandon, confidence, effusion.* — CONTR. : **4** *réserve, retenue, silence.*

épancher [epɑ̃ʃe] v. tr. (lat. pop. **expandicare,* élargissement de *expandere* [v. ÉPANDRE] ; 1312, Godefroy, écrit *espainchier,* au sens de « étaler largement » [des andains] ; écrit *épancher,* au sens 1, 1669, Racine ; sens 2, 1669, Molière ; sens 3, av. 1710, Fléchier). **1.** *Class.* et *littér.* Verser, répandre un liquide : *Ma main de cette coupe épanche les prémices* (Racine). *Ton sang s'écoule avec les eaux | Que les Monts de Phrygie épanchent dans la plaine* (Heredia). || **2.** *Class.* Produire, répandre avec générosité : *Les fruits que la terre épanchait de son sein* (Fénelon). || **3.** *Fig.* Donner libre cours à un sentiment en le confiant à autrui : *On épanche son cœur à voix basse et dans l'ombre* (Lamartine). *Il dut se borner à épancher son fiel en un soliloque navré et imprécis* (Courteline).

◆ **s'épancher** v. pr. (1583, Tabourot, écrit *s'espancher,* au sens de « passer beaucoup de temps [à faire quelque chose] » ; av. 1627, d'Urfé, écrit *s'épancher,* au sens de « se disperser, s'éparpiller » ; sens 1, 1669, La Fontaine ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1667, Boileau ; sens 4, 1669, Racine). **1.** *Class.* et *poétiq.* En parlant d'un liquide, se répandre, couler : *Ses eaux s'épanchent en cascades* (Marmontel). || **2.** *Auj.* En parlant d'un liquide organique, s'extravaser et se répandre anormalement dans des cavités non destinées à le contenir. || **3.** *Poétiq.* Se répandre abondamment, librement : *Le flot de ses cheveux d'un seul côté s'épanche* (Samain). || **4.** En parlant d'une personne, se confier librement : *Il cherche à s'épancher auprès d'un ami.* || *Fig.* En parlant d'un sentiment, d'un état affectif, se manifester librement : *Son allégresse s'épancha dans des balbutiements de gâteux* (Courteline).

• SYN. : **4** *s'abandonner, se confier, se livrer, s'ouvrir à.* — CONTR. : **4** *se refermer, se renfermer, se replier, se taire.*

épanchoir [epɑ̃ʃwar] n. m. (de *épancher ;* 1716, H. Gautier). Ouvrage d'art par lequel peut se déverser le trop-plein d'un étang ou d'un canal.

épandage [epɑ̃daʒ] n. m. (de *épandre ;* 1765, Brunot, au sens 1 ; sens 2-3, XXᵉ s.). **1.** Action d'épandre des engrais : *L'épandage du fumier dans un jardin.* || **2.** *Zone ou nappe d'épandage,* en géomorphologie, région déprimée dans un terrain désertique, et où s'accumulent les débris de l'érosion que les cours d'eau ne peuvent emporter. || **3.** *Champ d'épandage,* à proximité d'une agglomération, terrain destiné à l'épuration des eaux d'égout par filtrage à travers les couches du sol et du sous-sol.

épandeur, euse [epɑ̃dœr, -øz] n. (de *épandre ;* XXᵉ s.). Appareil, machine servant à épandre les engrais, le bitume et divers produits.

épandre [epɑ̃dr] v. tr. (lat. *expandere,* étendre, ouvrir, déplier, étaler, développer, expliquer, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *pandere,* étendre, tendre, déployer ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *espandre* [*épandre,* XVIIᵉ s.], au sens de « faire jaillir [la cervelle de la tête] » ; sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). [Conj. **46.**] **1.** *Class.* et *littér.* Verser, répandre un liquide : *J'abandonne mon sang à qui voudra l'épandre* (Corneille). *Océan qui sur tes rives | Épands tes vagues tranquilles* (Lamartine) ; et au fig. : *Ô soir, tu viens épandre un délice tranquille* (Valéry). || **2.** Étendre sur le sol, en dispersant : *Épandre des engrais.*

◆ **s'épandre** v. pr. (v. 1207, Villehardouin). *Littér.* Être étendu sur une certaine surface, en parlant d'un liquide : *La rivière, canalisée jusque-là, s'épandait en un vaste marais* (Maupassant). || *Par extens.* En parlant d'une chose quelconque, occuper un certain espace, s'étaler : *Comme un Temple nouveau ses rameaux s'épandront* (Baudelaire). *Une rougeur s'épandit sur sa joue comme du vin dans un verre d'eau* (Renard).

épannelage [epanlaʒ] n. m. (de *épanneler ;* 1864, Littré). Action d'épanneler ; résultat de cette action : *Il était une vivante réplique de son frère ; mais à la façon dont une sculpture achevée ressemble à son premier épannelage* (Martin du Gard).

• REM. On dit aussi ÉPANNELLEMENT (1836, Acad.).

épanneler [epanle] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *pannel,* forme anc. de *panneau,* au sens technique de « patron employé pour la coupe des pierres » [1611, Cotgrave] ; 1755, *Encyclopédie*). [Conj. **3 a.**] Dégrossir une pierre de taille ou un bloc de marbre en ébauchant les surfaces planes et en laissant autour du profil définitif une certaine quantité de matière pour éviter les détériorations en cours de manutention.

épanneleur [epanlœr] n. m. (de *épanneler ;* 1887, Havard). Ouvrier qui procède à la taille des blocs de pierre destinés à la construction ou à la sculpture.

épanner [epane] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *pan ;* 1870, Larousse). Aplanir un des côtés d'un carreau de pierre meulière, y ménager une surface plane.

épanneur [epanœr] n. m. (de *épanner ;* 1870, Larousse). Ouvrier qui épanne.

épanorthose [epanɔrtoz] n. f. (bas lat. *epanorthosis,* épanorthose, gr. *epanorthôsis,* action de redresser, correction, de *epanorthoûn,* corriger, amender ; 1690, Furetière). Figure de rhétorique par laquelle on feint de rétracter ce qu'on avait dit, pour dire quelque chose de plus fort. (Ex. : Il a proféré des imprécations, que dis-je ?, des blasphèmes !)

épanouir [epanwir] v. tr. (altér., peut-être sous l'influence de *évanouir,* de l'anc. franç. *espenir* [fin du XIᵉ s., *Gloses de Raschi*], *espanir* [v. 1150, Godefroy], employé, comme v. intr. et v. pr., au sens de « s'ouvrir » [en parlant d'une fleur, d'une plante, etc.], francique **spannjan,* étendre ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey [« déployer ses ailes » — en parlant d'un oiseau —, milieu du XVIᵉ s., Amyot]). **1.** *Class.* et *littér.* En parlant d'une fleur, la faire ouvrir en déployant ses pétales : *La jeune plante épanouit ses fleurs odoriférantes* (Fénelon). *Elle se dérobe sans cesse, se referme comme certaines fleurs que n'épanouit aucun soleil* (Gide). || *Par anal.* Étaler ses plumes : *Le paon épanouit sa queue.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Rendre ouvert, détendu, confiant : *La joie épanouit son visage.*

◆ **s'épanouir** v. pr. (sens 1, 1538, R. Estienne [*espanoïr,* v. intr., XIIIᵉ s., La Curne] ; sens 2, 1678, La Fontaine ; sens 3, 1713, Hamilton ; sens 4, 1675, Widerhold). **1.** En parlant d'une fleur et, par extens., d'une plante, ouvrir largement ses pétales, ses feuilles : *Les fraisiers en fleur s'épanouissent entre les dalles* (Hugo). [Un chou], *surtout, lui donna des espérances : il s'épanouissait, montait, finit par être prodigieux* (Flaubert). || **2.** En parlant d'une chose quelconque, s'ouvrir ou s'étaler comme une fleur : *Et voici que* [...] *s'élève dans le ciel et s'épanouit soudain une fusée brillante comme un météore* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Se développer librement et harmonieusement : *Ce corps, qui avait tant souffert du régime auquel je l'avais plié, s'épanouit dans cette forêt sèche* (Mauriac). || *Spécialem.* Dans le domaine moral, affectif, intellectuel, arriver à un développement harmonieux : *Enfant qui s'épanouit dans un climat de tendresse et de confiance.* || **4.** Se détendre sous l'effet

de la gaieté, de la joie : *Visage qui s'épanouit.* || Prendre un air radieux, joyeux : *S'épanouir à l'annonce d'une heureuse nouvelle.* || Fam. *S'épanouir la rate,* avoir un moment de bonne humeur, rire tout son soûl.

● SYN. : **1** *éclore, fleurir, s'ouvrir ;* **4** *se dérider.*

épanouissement [epanwismɑ̃] n. m. (de *épanouir* [v. ce mot] ; 1559, Amyot, au sens 4 ; sens 1, 1611, Cotgrave [var. *espanissement,* v. 1460, G. Chastellain] ; sens 2 [« dilatation d'un organe du corps humain »], 1647, Corneille ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Action de s'épanouir, en parlant d'une fleur : *Surveiller l'épanouissement des roses de son jardin.* || En anatomie, ramification : *L'épanouissement d'un nerf.* || **2.** En parlant d'une personne ou de ce qui se rapporte à elle, le fait de se développer complètement ; résultat de cette action, complet développement : *J'entourais de mes mains sa taille de guêpe ; mais l'épanouissement du buste et des hanches aurait paru aujourd'hui presque monstrueux* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Développement complet et heureux dans le domaine moral, affectif, intellectuel : *Radieux avenir ! essor universel ! | Épanouissement de l'homme sous le ciel* (Hugo). || **4.** Rayonnement du visage dû à un sentiment de joie : *La face rouge et violente de la gargotière s'illumina d'un épanouissement hideux* (Hugo).

● SYN. : **1** *éclosion, efflorescence, floraison ;* **4** *dilatation, jubilation.*

épar [epar] n. m. (gotique **sparra,* poutre ; v. 1175, Chr. de Troyes, comme n. f., écrit *esparre* [*éparre,* XVIIe s.], au sens de « grosse pièce de bois » ; comme n. m., écrit *épar,* au sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Toute pièce de bois, poutre, traverse, etc., servant à maintenir l'écartement entre deux pièces. || **2.** Barre servant à fermer une porte.

● REM. On trouve aussi la graphie fautive ÉPART (1812, Boiste [*espart,* 1723, Savary des Bruslons]).

éparchie [eparʃi] n. f. (gr. *eparkhia,* gouvernement, préfecture, charge de préfet, de *eparkhos* [v. ÉPARQUE] ; 1864, Littré, aux sens 1-2). **1.** Dans l'histoire romaine, circonscription administrative de l'Empire d'Orient. || **2.** Dans l'histoire de Byzance, subdivision d'un diocèse.

épargnant, e [eparɲɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. de *épargner ;* v. 1361, Oresme, comme adj., au sens de « qui a l'habitude de l'épargne » ; comme n., au sens actuel, 14 nov. 1876, *Journ. des débats*). Personne qui épargne, qui fait preuve d'économie dans les dépenses de la vie quotidienne : *L'État recherche la confiance des épargnants.* || *Un petit épargnant,* une personne dont les revenus sont modestes et qui ne peut faire d'économies qu'en se privant.

● REM. Le mot ÉPARGNANT employé en fonction d'adjectif est maintenant considéré comme vieux.

épargne [eparɲ] n. f. (déverbal de *épargner ;* v. 1155, Wace, écrit *esparne,* au sens de « action de faire quartier » ; sens 1-2, v. 1265, J. de Meung, écrit *espergne* [*espargne,* XIVe s. ; *épargne,* XVIIe s.] ; sens 3 [« trésor d'un souverain »], 1470, Bartzsch ; sens 4, v. 1534, Bonaventure Des Périers ; sens 5-6 et 9, XXe s. ; sens 7, 1845, Bescherelle ; sens 8, 1543, Gay ; sens 10, début du XVIIe s.). **1.** Action par laquelle on met en réserve un bien, généralement une somme d'argent : *Après toute une vie d'économie et lorsque j'ai assouvi cette passion de l'épargne...* (Mauriac). *Elle était, au su de l'univers, une héroïne de l'épargne ; mais pas chez les autres* (Duhamel). || *Épargne-construction* ou *épargne-logement,* en économie politique, système d'encouragement à l'épargne individuelle en vue de la construction. || *Épargne-crédit,* en termes de commerce, modalité du crédit à la consommation, consistant à effectuer les premiers versements mensuels avant l'entrée en possession de la marchandise. || *Spécialem.* Fraction du revenu national qui n'est pas consacrée à l'acquisition de biens de consommation ni dans l'immédiat ni dans un avenir proche. || *Épargne active,* somme épargnée qui donne lieu à des investissements. || *Épargne inactive,* somme épargnée thésaurisée par l'épargnant. || **2.** *Vx.* Somme d'argent que l'on a économisée (employé surtout au pluriel) : *En se mariant elle possédait ses épargnes* (Balzac). || *Caisse d'épargne,* établissement financier où les particuliers peuvent déposer de petites sommes pour lesquelles ils perçoivent un intérêt capitalisé annuellement. || **3.** Trésor central du royaume, institué par François Ier. || *Par extens.* Trésor d'un souverain : *Un roi qui m'aurait vidé les coffres de son épargne pour m'enrichir* (Malherbe). || **4.** *Fig.* Economie dans l'emploi ou l'usage de quelque chose : *L'épargne de ma vie était admirable* (Gide). || **5.** *Bassin d'épargne,* dans une écluse, bassin destiné à réduire la consommation d'eau de chaque éclusée. || **6.** En céramique, partie de la poterie laissée à l'état nu, tandis que le reste de la pièce est couvert d'émail ou de couleur. || **7.** En orfèvrerie, vernis qu'on applique sur certaines parties déjà dorées ou argentées pour les préserver de l'action d'un nouveau bain. || **8.** *Gravure, taille en épargne,* où on enlève le fond, en réservant les parties qui doivent, après encrage, composer le dessin. || **9.** *Aliment d'épargne,* substance telle que le thé, le café, la kola, le maté, etc., qui stimule l'organisme et lui permet de poursuivre un effort en utilisant ses réserves sans autre apport alimentaire. || **10.** *Poire d'épargne,* ou simplem. *épargne,* variété de poire qui mûrit à la fin du mois de juillet.

épargner [eparɲe] v. tr. (germ. **sparanjan,* issu, probablem. sous l'influence de **waidanjan* [v. GAGNER], de **sparon,* épargner ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *esparnier* [*espargnier, espargner,* v. 1155, Wace ; *épargner,* XVIIe s.], au sens 5 [« laisser la vie sauve » ; « traiter avec indulgence », v. 1155, Wace] ; sens 1-2, XIIe s. ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1635, Corneille ; sens 6-7, 1690, Furetière [le sens 7 se trouve à l'art. *espargne*] ; sens 8, XXe s. ; sens 9, 1762, Acad.). **1.** Dépenser, utiliser une chose avec parcimonie : *Épargner ses réserves. La lampe de l'autel, pour laquelle le geôlier épargnait l'huile* (Stendhal). *Ce n'est pas moi qui épargnerais le manger à une bonne* (Vallès). || *Ne pas épargner quelque chose,* l'utiliser abondamment : *Vous n'y avez pas épargné le poivre, le piment, la muscade et autres éperons à boire* (Gautier). || **2.** Ne pas utiliser pour mettre en réserve : *Épargner une petite somme et la placer.* || *Absol.* Faire des économies : *Épargner pour ses vieux jours.* || **3.** *Fig.* Faire l'économie de : *Épargner ses forces. Épargner son temps.* || *Ne rien épargner pour,* employer tous les moyens pour. || Supprimer : *Épargner les paroles inutiles.* || **4.** *Épargner quelque chose à quelqu'un,* l'en dispenser, l'en préserver : *La mariée avait supplié son père qu'on lui épargnât les plaisanteries d'usage* (Flaubert). *Trois servantes l'aident avec un grand dévouement et lui épargnent toute fatigue* (Gide). || *Épargner à quelqu'un la peine de,* lui éviter l'effort ou le dérangement : *Il m'a dit de nous épargner la peine de venir chez lui* (Balzac). || **5.** Traiter une personne avec ménagement, indulgence : *Épargner un rival malheureux. Un journal qui n'épargne pas ses adversaires. Épargner les vaincus.* || *Spécialem.* Laisser la vie sauve : *On croit sauver un innocent et on épargne un coupable.* || **6.** Laisser une chose intacte, sans dommage : *Le bombardement a épargné notre maison.* || **7.** *Épargner des blancs,* laisser en blanc certaines parties d'un dessin, d'une gravure, d'une peinture. || **8.** Laisser en biscuit certaines parties d'une pièce de céramique en émaillant le reste de la surface. || **9.** Étendre l'épargne sur une pièce d'orfèvrerie.

● SYN. : **1** *économiser, ménager ;* **2** *accumuler, amasser, entasser ; thésauriser ;* **3** *ménager ;* **4** *éviter, exempter, garder, préserver.* — CONTR. : **1** *donner, fournir, offrir ;* **2** *croquer* (fam.), *dépenser, dilapider, dissiper, manger* (fam.) ; **3** *gaspiller, prodiguer ;* **4** *causer, imposer, occasionner, procurer, provoquer ;* **6** *démolir, détruire, écraser, ruiner.*

◆ **s'épargner** v. pr. (v. 1167, Gautier d'Arras). Class. *Ne pas s'épargner à,* s'employer de toutes ses forces à : *Pendant que l'artificieuse Marcelle parlait ainsi, sa maîtresse ne s'épargnait point à pleurer ; elle y faisait paraître une si vive douleur que le bon vieillard n'y put résister* (Lesage).

épargneur, euse [eparɲœr, -øz] adj. (de *épargner* ; fin du XVIe s., Brantôme, écrit *espargneur*). Se dit parfois d'une personne qui a l'habitude d'épargner, d'économiser.

◆ **épargneur** n. m. (1870, Larousse). Orfèvre spécialisé dans l'application de l'épargne sur les pièces à dorer ou à argenter.

éparpillement [eparpijmɑ̃] n. m. (de *éparpiller* ; v. 1290, Végèce, écrit *esperpillement* [*esparpillement,* 1611, Cotgrave ; *éparpillement,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1907, Gide). **1.** Action d'éparpiller ; état de ce qui est éparpillé : *Un éparpillement de feuilles mortes.* || **2.** *Fig.* Dispersion, état de dispersion dans les activités ou les sentiments de quelqu'un : *Il me faut, par tous les moyens, lutter contre la dislocation et l'éparpillement de la pensée* (Gide).

• SYN. : **1** *dissémination ; chaos, fatras, fouillis* (fam.), *méli-mélo, pêle-mêle.* — CONTR. : **1** *amas, amoncellement, pile, tas.*

éparpiller [eparpije] v. tr. (issu, par changement de préf., de l'anc. franç. *desparpeillier,* éparpiller [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], lat. pop. **disparpaliare,* même sens, croisement du lat. class. *palea,* paille, et de la loc. du lat. impér. *dispare palare,* répartir inégalement, de *dispare,* inégalement [de *dispar,* dissemblable, de *dis-,* préf. à valeur négative, et de *par,* pareil], et de *palare,* répartir [attesté seulement au IVe s.], le v. du lat. pop. ayant proprem. le sens de « jeter çà et là comme de la paille » ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *esparpeillier* [*esparpiller,* XIIIe s., *Apollonius ; éparpiller,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., Littré ; sens 3, av. 1778, Voltaire). **1.** Jeter, répandre des choses çà et là, au hasard : *Un faux ébénier* [...] *éparpillait au vent sa fine poussière* (Maupassant). *Avec la ville autour déguisée en village : | Chalets éparpillés rouges dans le feuillage | Et blanches villas des stations de bains* (Verlaine). || **2.** Répartir des personnes de tous côtés, les distribuer en de multiples lieux : *Éparpiller des troupes.* || **3.** Fig. *Éparpiller ses forces, son talent, son attention,* les partager entre des activités trop diverses et trop nombreuses.

• SYN. : **1** *disséminer, répandre, répartir, semer ;* **2** *disperser ;* **3** *dissiper, émietter, gaspiller, prodiguer.* — CONTR. : **1** *agglomérer, amasser, amonceler, empiler, entasser ;* **2** *assembler, grouper, masser, réunir ;* **3** *concentrer.*

◆ **s'éparpiller** v. pr. (sens 1, XIIIe s. ; sens 2, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 3, av. 1719, Mme de Maintenon). **1.** En parlant de choses, se répandre de tous les côtés : *J'aimais* [les fusées] *dont les étincelles d'or pâle tombent si lentement et si négligemment s'éparpillent* (Gide). || **2.** En parlant de personnes, être dispersées ou répandues en de multiples endroits : *Une centaine de personnes s'éparpillaient devant une scène* (Veuillot). || **3.** *Fig.* En parlant des forces physiques ou intellectuelles, se disperser sans efficacité : *Son attention s'éparpille indistinctement sur toutes les questions d'actualité.* || *Par extens.* et *fam.* En parlant de quelqu'un, entreprendre diverses choses à la fois, passer trop facilement de l'une à l'autre : *Il s'éparpille, il est incapable de s'atteler à un travail suivi.*

éparpilleur [eparpijœr] n. m. (de *éparpiller ;* milieu du XXe s.). Machine agricole étalant sur une large surface, par action centrifuge, des tas de fumier dans les champs.

éparque [epark] n. m. (gr. *eparkhos,* commandant, gouverneur, proconsul, de *eparkhein,* commander à, avoir autorité sur ; XVIe s.). Celui qui était à la tête d'une éparchie.

épars, e [epar, -ars] adj. (part. passé de l'anc. v. *espardre,* répandre, éparpiller [XIIe-XVIe s.], lat. *spargere,* mêmes sens ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *espars* [*épars,* 1636, Monet], aux sens 1-2 [pour les cheveux, XIIIe s., Littré] ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Se dit de choses disposées, répandues çà et là : *Le hameau se composait de cinq ou six cabanes éparses sous les arbres* (Gautier). *Il y avait beaucoup de poudre et de poussière sur les tables et les objets de toilette épars* (Duhamel). || Se dit des cheveux, des crins en désordre : *Chevelure éparse. Il a vu la terreur de Némée | Qui sur le ciel sanglant ouvre sa gueule armée, | Et la crinière éparse et les sinistres crocs* (Heredia). || **2.** Se dit d'êtres animés qui ne sont pas rassemblés, qui se trouvent dans un état de dispersion : *Le troupeau maigre, épars aux roches du rivage* (Samain). *Nous regardions la mer calme, où des mouettes éparses flottaient comme des corolles blanches* (Proust). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui ne sait pas concentrer son esprit, son activité sur un objet : *Pour moi, je veille, l'âme éparse dans la nuit* (Samain).

• SYN. : **1** *clairsemé, éparpillé, espacé, sporadique ; ébouriffé, échevelé, hérissé, hirsute ;* **2** *débandé, dispersé, disséminé.* — CONTR. : **1** *amassé, entassé, pressé, serré, tassé ;* **2** *assemblé, groupé, réuni.*

éparsement [eparsəmɑ̃] adv. (de *épars ;* v. 1190, Godefroy). De façon éparse (rare) : *Après ce qui a été éparsement expliqué sur Monseigneur, on a vu par avance quelle sorte de sensation fit la perte de ce prince* (Saint-Simon).

épartir (s') [separtir] v. pr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *partir,* au sens anc. de « partager, séparer » ; v. 1155, Wace, écrit *espartir ; épartir,* XVIIe s.). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.)ou *dialect.* Se répandre en divers sens : *La bruine à son choix s'épart sur les humains | Comme s'épartirait la cendre* (Corneille).

éparvin [eparvɛ̃] ou **épervin** [epɛrvɛ̃] n. m. (probablem. du francique **sparwun,* accus. de **sparo,* passereau, par comparaison de la tumeur avec la forme du corps de l'oiseau, ou parce que le cheval atteint d'une tumeur et l'oiseau ont l'un et l'autre une démarche assez lourde ; XIIIe s., *Assises de Jérusalem, écrit esparvin ; espervain,* milieu du XVIe s. ; *éparvin, épervin,* XVIIe s.). Tumeur dure qui apparaît aux jarrets du cheval.

épatamment [epatamɑ̃] adv. (de *épatant ;* 1867, Delvau). *Fam.* De façon épatante : *Ça marche épatamment.*

• SYN. : *admirablement, extraordinairement, incroyablement, merveilleusement, prodigieusement, remarquablement.*

épatant, e [epatɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *épater* 2 ; 1860, G. Esnault, aux sens 2-3 ; sens 1, 1870, Larousse). **1.** *Fam.* Se dit d'une personne qui surprend, qui étonne : *Vous êtes épatants, vous autres, à rouspéter toujours comme des écoliers au lieu d'obéir comme des hommes* (Duhamel). *C'est quand ils commettent une canaillerie qu'ils se trouvent le plus épatants* (Romains). || **2.** *Fam.* Se dit d'une personne qui suscite l'admiration : *Les corsets truqués font du moindre laideron piquant une « petite femme épatante »* (Colette). || **3.** *Fam.* Se dit d'une chose qui émerveille, qui procure une vive satisfaction : *Un voyage épatant. Eh bien, mon vieux, si tu réussis, ce sera épatant, s'écria-t-il chaleureusement* (Gide).

• SYN. : **1** *ahurissant, étonnant, stupéfiant, surprenant ;* **2** *admirable, adorable, étourdissant, exceptionnel, merveilleux ;* **3** *chic* (fam.), *extraordinaire, remarquable, sensationnel.*

épate [epat] n. f. (déverbal de *épater* 2 ; 1846, G. Esnault). *Fam.* Attitude d'une personne qui veut paraître extraordinaire aux yeux des autres : *Faire de l'épate. As-tu bientôt fini tes épates pour les bourgeois de province* (Goncourt).

• SYN. : *bluff, chiqué* (fam.), *esbroufe* (fam.), *ostentation.*

épaté, e [epate] adj. (part. passé de *épater* 1 ; 1529, G. Tory, au sens de « élargi à la base » [en parlant d'une lettre] ; sens actuel, 1611, Cotgrave [à propos d'un nez]). Qui est aplati, court et large : *Un perron à balustres arrondis, fins à leur naissance et à mollets épatés* (Balzac). || *Nez épaté,* court et écrasé.

• SYN. : *élargi ; camard, camus, écrasé.*

1. épatement [epatmɑ̃] n. m. (de *épater* 1 ; 1583, Liébault, écrit *espattement,* au sens de « surface maximale d'un corps provoquée par un écrasement » ; écrit *épatement,* au sens actuel, 1864, Littré). État de ce qui est épaté ou écrasé : *L'épatement du nez des boxeurs.*

2. épatement [epatmɑ̃] n. m. (de *épater* 2 ; 1859, Goncourt). *Fam.* Surprise éprouvée

devant quelqu'un ou quelque chose qui étonne par son aspect extraordinaire (peu usité) : *Après avoir joui de leur stupide épatement* (Goncourt).

● SYN. : *ahurissement, ébahissement, stupéfaction.*

1. épater [epate] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de *patte ;* av. 1399, J. des Preis, écrit *espatter* [*épater,* XVIII^e s.], au sens de « écraser » ; sens 1, 1690, Furetière [pour un verre ; pour un animal, 1870, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Casser la patte ou le pied à : *Épater un chat, un verre.* || **2.** Aplatir en élargissant la base : *De monstrueuses colonnes, courtes, trapues, solides à porter le pôle, épataient lourdement leur fût* (Gautier).

◆ **s'épater** v. pr. (sens 1, 1606, Nicot ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** Prendre une forme écrasée, devenir court, gros et large : *Depuis que nous l'avons vu, son nez s'est épaté.* || **2.** *Vx.* Être jeté à terre, tomber à quatre pattes : *Il fit rouler les grotesques fantoches, qui s'épatèrent sur la poudre* (Gautier).

2. épater [epate] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1848, G. Esnault [comme v. intr., au sens de « faire de l'esbroufe », 1835, Raspail]). *Fam.* Étonner vivement, causer un sentiment de surprise ou d'admiration en montrant quelque chose d'extraordinaire : *Ce qui m'épate, c'est qu'on n'ait pas commencé ici à nous visser* (Benoit). *Le plus difficile, crois-moi, c'est encore d'épater les gens de sa famille* (Duhamel). *Il avait cédé au besoin de briller, et de citer, comme négligemment, une phrase qu'il estimait de nature à épater son ami* (Gide). || *Ça m'épate,* je suis surpris, ça m'étonne beaucoup.

● SYN. : *ébahir, renverser, stupéfier, surprendre.*

◆ **s'épater** v. pr. (1870, Larousse). Être vivement étonné ou surpris : *Il ne s'épate de rien.*

épateur, euse [epatœr, -øz] adj. et n. (de *épater* 2 ; 1835, G. Esnault, au sens de « faiseur d'embarras » ; sens actuel, début du XX^e s.). *Fam.* et *vx.* Qui épate, qui cherche à provoquer la surprise ou l'admiration : *Il a l'air un peu épateur votre petit camarade* (Bernard). *Nous sommes à une époque d'art universellement épateur* (Romains).

épaufrer (s') [sepofre] v. pr. (francique **spalturōian,* briser ; XIII^e s., Godefroy, comme v. tr., écrit *espautrer,* au sens de « faire éclater » ; comme v. pr., écrit *s'épaufrer* [peut-être sous l'influence de *érafler*], au sens actuel, 1845, Bescherelle [la forme est sans doute bien plus ancienne, v. l'art. suiv.]). Éclater, en parlant d'une pierre de taille à laquelle, en la parant, on a appliqué à faux un coup de masse.

épaufrure [epofryr] n. f. (de [*s'*]*épaufrer ;* 1694, Th. Corneille). Éclat de pierre, de marbre, produit par un coup de masse mal appliqué.

épaulard [epolar] n. m. (de *épaule,* par analogie de forme ; 1554, Rondelet, écrit *espaulart ; épaulard,* 1752, Trévoux). Nom usuel d'un cétacé des mers du Nord, long de 6 à 8 m, noir sur le dos et blanc sur le ventre, doté de dents aiguës avec lesquelles il s'attaque à tous les autres cétacés.

épaule [epol] n. f. (bas lat. *spat(h)ula,* spatule, omoplate, de *spatha* [v. ÉPÉE] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *espalle* [*espalde,* v. 1120, *Psautier d'Oxford ; espaudle, espaule,* v. 1155, Wace ; *épaule,* 1740, Acad. ; la forme primitive a dû être **espadle*], aux sens I et II ; sens III, 1, 1669, Widerhold ; sens III, 2, 1678, Guillet]).

I. Dans le corps humain, partie située au-dessous du cou, par laquelle le bras s'attache au tronc : *De ta robe un peu descendue | Sort une blanche épaule nue* (Gautier). *Avoir les épaules larges, carrées. Être large d'épaules. Avoir les épaules tombantes.* || *Avoir la tête enfoncée dans les épaules,* avoir le cou trop court. || *Hausser l'épaule* ou *les épaules,* faire un mouvement d'épaules pour manifester un sentiment de dédain, de mépris ou d'indifférence : *Claudine hausse l'épaule, et répond vaguement : « Ça m'est égal ! »* (Colette). || *Marcher des épaules,* marcher en balançant légèrement les épaules. || *Faire toucher les épaules,* obtenir la victoire en maintenant à terre les épaules de l'adversaire ; et, *par extens.,* terrasser l'adversaire. || *Coup d'épaule,* coup porté contre quelque chose ou quelqu'un avec l'épaule : *Enfoncer une porte d'un coup d'épaule ;* au *fig.,* effort efficace : *Encore un bon coup d'épaule et nous réussirons.* || *Donner un coup d'épaule à quelqu'un,* l'aider d'une façon décisive. || *Par-dessus l'épaule,* en regardant par-dessus l'épaule de la personne : *Lire le journal dans le métro par-dessus l'épaule de son voisin ;* au *fig.,* avec négligence : *Exécuter un travail pardessus l'épaule ;* avec hauteur et dédain : *Traiter quelqu'un par-dessus l'épaule.* || *Courber, ployer l'épaule* ou*les épaules,* subir avec résignation, endurer les insultes de quelqu'un. || *Changer son fusil d'épaule,* le passer d'une épaule sur l'autre ; au *fig.,* modifier sa tactique, procéder autrement. || Fam. *Avoir la tête sur les épaules,* être plein de bon sens, être réaliste ou bien équilibré. || *Avoir des épaules à* (et l'infinitif), avoir assez de talent ou de ressources pour faire face à une situation : *Ce fut le succès* [...] *le succès à écraser les gens qui n'ont pas des épaules et des reins à le porter* (Balzac).

II. Chez les animaux, partie du corps où le membre antérieur s'attache au tronc : *La bête, étendue, portait dans l'épaule le couteau de chasse enfoncé jusqu'à la garde* (Maupassant). || *Frotter des épaules,* en termes d'équitation, se dit du cheval dont le trot est lourd et pesant, les membres postérieurs manquant d'activité. || En boucherie, morceau de viande correspondant au membre antérieur chez le mouton et le veau, et à l'ensemble du membre antérieur et du collier chez le bœuf.

III. 1. Dans une fortification, partie où le flanc rejoint la face. || **2.** Dans la marine ancienne, renflement des formes à l'avant des navires.

épaulé [epole] n. m. (part. passé substantivé de *épauler ;* XX^e s.). En haltérophilie, mouvement qui consiste à amener la barre d'un seul temps à hauteur des épaules.

épaulée [epole] n. f. (de *épaule ;* XIV^e s., Cuvelier, écrit *espaulée* [*épaulée,* XVI^e s.], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Effort accompli pour pousser d'un coup d'épaule : *Enfoncer une porte d'une seule épaulée.* || **2.** *Vx.* Charge que l'on porte sur l'épaule : *Transporter 200 kg de charbon en trois épaulées.*

épaulé-jeté [epoleʒəte] n. m. (de *épaulé,* n. m., et de *jeté,* part. passé substantivé de *jeter ;* XX^e s.). En haltérophilie, mouvement qui se décompose en deux temps, l'un pour amener la barre à hauteur des épaules, l'autre pour la soulever vivement à bout de bras.

● Pl. *des* ÉPAULÉS-JETÉS.

épaulement [epolmɑ̃] n. m. (de *épauler ;* 1564, J. Thierry, écrit *espaulement,* au sens de « déboîtement de l'épaule » [chez un cheval] ; écrit *épaulement,* au sens I, 1, 1671, Pomey ; sens I, 2, 1755, Aviler ; sens I, 3, 1676, Félibien ; sens I, 4, 1888, Larousse ; sens I, 5 et II, XX^e s.).

I. 1. Saillant formant un appui ou une protection. || *Spécialem.* Terrassement assurant la protection d'armes automatiques ou de pièces d'artillerie et de leurs servants contre la vue et les coups de l'ennemi. || **2.** Mur de soutènement. || **3.** Côté saillant d'un tenon pour donner plus de solidité à un assemblage de pièces de bois. || **4.** En géographie, dans une vallée glaciaire, replat façonné par une ancienne glaciation et qui adoucit la pente du versant. || **5.** Différence de niveau entre les deux caniveaux d'une même route.

II. En chorégraphie, action d'épauler.

épauler [epole] v. tr. (de *épaule ;* début du XIII^e s., écrit *espauler* [*épauler,* XVII^e s.], au sens I ; sens II, 1, 1821, Mersan ; sens II, 2, 1636, Monet ; sens II, 3, 1671, Pomey ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, 1838, Acad. ; sens II, 6, 1948, Larousse).

I. Rompre l'épaule d'un animal : *Épauler un cerf.*

II. 1. Appuyer la crosse au creux de l'épaule pour tirer : *Épauler un fusil, une*

carabine. || **2.** *Fig.* Soutenir quelqu'un dans une épreuve, l'aider à surmonter une difficulté : *Épauler un ami désespéré.* || **3.** Appuyer l'action d'une troupe en renforçant ses effectifs ou son armement, ou en protégeant ses flancs et ses arrières : *Épauler une compagnie par des blindés.* || **4.** Garantir, protéger par un épaulement : *Épauler des pièces d'artillerie.* || **5.** En charpenterie, pratiquer l'épaulement d'un tenon. || **6.** *Épauler la lame,* en termes de marine, l'aborder obliquement par l'avant.

● SYN. : **II, 2** *appuyer, assister, pistonner* (fam.), *recommander, secourir.*

◆ v. intr. (XXe s.). En chorégraphie, effacer une épaule vers l'arrière, l'autre étant avancée.

◆ **s'épauler** v. pr. (sens I, XIVe s., Cuvelier ; sens II, 1864, Littré).

I. En parlant d'un animal, se démettre l'épaule.

II. Se protéger derrière l'épaulement d'un bastion, d'une fortification.

épauletier [epoltje] n. m. (de *épaulette ;* 1790, Brunot, au sens de « officier tirant vanité de ses épaulettes » ; sens actuel, 1829, Boiste). Fabricant ou marchand d'épaulettes. (Rare.)

épaulette [epolɛt] n. f. (de *épaule ;* XIIIe s., écrit *espaulete* [*espaulette,* XVIe s. ; *épaulette,* XVIIe s.], au sens de « petite épaule » ; 1548, G. du Bellay, au sens de « partie de l'armure qui défend l'épaule » ; v. 1560, Paré, au sens de « omoplate » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, milieu du XVIIIe s., Voltaire ; sens 3, 1829, Boiste ; sens 4, 1930, Larousse ; sens 5, 1948, Larousse). **1.** *Vx.* Partie du vêtement qui couvre l'épaule. || **2.** Ornement en forme de bande munie de franges, porté sur la partie de l'uniforme militaire qui recouvre l'épaule : *Cette partie de passementerie d'or et d'argent comprenait les épaulettes, les dragonnes, les aiguillettes* (Balzac). || **3.** *Vx.* Le premier grade d'officier : *Je l'avais distingué à Toulon où il gagna l'épaulette* (France). || **4.** Pièce du vêtement féminin, constituée par une mince bande d'étoffe qui passe sur les épaules et qui soutient le reste du vêtement ou retient la lingerie : *L'épaulette d'une combinaison.* || **5.** Rembourrage que l'on dispose entre l'étoffe et la doublure d'un vêtement à la place des épaules.

● SYN. : **4** *bretelle.*

épaulière [epoljɛr] n. f. (de *épaule ;* fin du XIIe s., *Aliscans,* écrit *espauliere* [*épaulière,* 1743, Trévoux], au sens 2 ; sens 1, 1838, Acad. ; sens 3-4, milieu du XXe s.). **1.** *Autref.* Bande d'étoffe que l'on passait sur les deux épaules pour soutenir son pantalon ou sa jupe. || **2.** Partie de l'armure qui protégeait l'épaule et le haut de la poitrine : *Matho avait perdu ses épaulières, son casque* (Flaubert). || **3.** Plaquette articulée sur la crosse de certaines armes à feu et que l'on place sur l'épaule pour augmenter la stabilité. || **4.** En chirurgie, accessoire de la table d'opération destiné à recevoir l'épaule du patient et à le maintenir dans la position requise.

épave [epav] adj. (lat. *expavidus,* épouvanté, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *pavidus,* effrayé, éperdu, dér. de *pavere,* être troublé, interdit ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *espave* [*épave,* XVIe s.], proprem. : « qui s'enfuit sous le coup de la peur » [en parlant d'une bête]). *Vx.* Qui est égaré ; dont on ne connaît pas le propriétaire (employé encore en termes de droit) : *Des bêtes épaves.*

◆ n. f. (sens 1, XIVe s., *Ordonnance royale ;* sens 2, 1690, Furetière [*espave de mer,* 1581, Froumenteau] ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** En termes de droit, tout objet mobilier égaré dont le propriétaire n'est pas connu : *Les épaves maritimes, les épaves terrestres.* || *Droit d'épaves,* droit de s'approprier ces objets. || *Spécialem.* Colis non réclamé par le destinataire ni par l'expéditeur : *Les épaves sont vendues' aux enchères.* || **2.** Navire, marchandise, objet, abandonné à la mer ou rejeté sur le rivage : [Les premiers insulaires] *vivaient une moitié de l'année de poisson et de coquillage, et l'autre moitié, d'épaves* (Hugo). || *Épaves d'eau ou de rivières,* objets que les rivières, après les avoir entraînés à une certaine distance, déposent sur leurs bords. || **3.** *Fig.* Restes ou débris subsistant après une ruine ou un échec : *Le plus beau souvenir ne m'apparaît que comme épave du bonheur* (Gide). || **4.** Personne qui, à la suite de malheurs, de revers, est tombée dans un état extrême de misère ou d'abandon : *L'hôpital continua de recevoir toute sorte d'épaves* (Renan).

épeautre [epotr] n. m. (lat. impér. *spelta,* épeautre, germ. occidental **spelta ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *espelte ; espiautre,* 1256, Ald. de Sienne ; *espeaultre,* XVe s. ; *épeautre,* milieu du XVIe s.). Variété de froment dont le grain, petit et brun, adhère fortement à la balle : *L'épeautre se cultive dans les pays montagneux.*

épée [epe] n. f. (lat. *spatha,* battoir de tisserand, spatule, sorte de latte, épée longue, gr. *spathê,* mêmes sens, dér. de spân, tirer ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie, écrit spede* [*espade,* v. 980, *Passion du Christ ; espede,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; espee,* 1080, *Chanson de Roland ; épée,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, av. 1613, M. Régnier ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, début du XXe s. ; sens 5, milieu du XVIe s.).

I. 1. Arme formée d'une longue lame d'acier pointue, emmanchée dans une poignée munie d'une garde, et que l'on porte dans un fourreau suspendu au côté : *Se battre à l'épée.* || *Le fort de l'épée,* partie de la lame voisine de la garde, et *le faible,* l'extrémité plus flexible de la lame. || *Le plat de l'épée,* la partie large et plate de l'épée, par opposition au *tranchant.* || *L'épée haute,* en tenant l'épée la pointe haute, prêt à combattre : *S'avancer l'épée haute.* || *Épée nue,* tirée de son fourreau, prête à être utilisée : *Cette génération* [...], *nourrie des bulletins de l'Empereur, avait toujours devant les yeux une épée nue* (Vigny). || **2.** Absol. *L'épée,* l'état militaire : *Noblesse d'épée. Nous n'osions quitter l'épée dans la crainte que le jour de la démission ne devînt la veille d'une campagne* (Vigny). || *Porter l'épée,* avoir l'épée au côté ; et, *spécialem. autref.,* être officier. || *N'avoir que la cape et l'épée,* se disait des gentilshommes pauvres qui étaient obligés de faire une carrière dans l'armée. || *Briser son épée,* renoncer à la carrière militaire, quitter volontairement l'armée. || *Mettre son épée au service de l'étranger,* servir dans une armée étrangère. || *Rendre son épée,* en parlant d'un officier, se constituer prisonnier. || **3.** Arme d'apparat : *Une épée d'académicien, de polytechnicien.* || *Épée d'État,* épée que l'on porte devant le souverain de Grande-Bretagne dans les cérémonies. || **4.** *Épée de salle d'armes,* épée dépourvue de tranchant et qui est mouchetée. || *Épée électrique,* épée reliée à un appareil électrique dont les lampes s'allument chaque fois qu'un coup a touché. || **5.** Personne qui sait manier l'épée : *C'est la meilleure épée de France.*

II. LOCUTIONS DIVERSES. *Tirer l'épée, mettre l'épée hors du fourreau,* se mettre dans une situation d'hostilité avec quelqu'un. || *À la pointe de l'épée,* par la violence ou avec de grands efforts. || *Passer au fil de l'épée,* massacrer sans pitié. || *Remettre l'épée au fourreau, poser l'épée,* faire la paix, cesser les hostilités, se réconcilier avec son adversaire. || *Vx. Traîneur d'épée,* fanfaron, bravache qui, par ostentation, laissait heurter bruyamment son épée contre le sol || *Jeter son épée dans la balance,* intervenir militairement dans un conflit. || *Poursuivre, presser l'épée dans les reins,* harceler, serrer l'ennemi de près ; au *fig.,* dans une affaire, une discussion, serrer de près son interlocuteur ou son adversaire. || *Avoir l'épée sur la gorge,* être mis en demeure d'agir, être menacé. || *Mettre, tenir à quelqu'un l'épée* (ou *le couteau*) *sur la gorge,* le mettre dans une situation difficile ou périlleuse qui l'oblige à céder. || *Épée de Damoclès,* danger qui peut s'abattre sur quelqu'un d'un moment à l'autre. || *Coup d'épée dans l'eau,* effort inutile, tentative vaine. || *Vx. Chevalier de la petite épée,* escroc, chevalier d'industrie. || Class. *Mettre du côté de l'épée,* s'approprier d'une manière malhonnête ou peu scrupuleuse : *Il a du côté de l'épée | Mis, ce dit-on, quelques deniers* (La Fontaine). || Class. *Épée de chevet,* personne ou chose à laquelle on est toujours prêt à

recourir : *Toujours parler d'argent ! voilà leur épée de chevet* (Molière).

épeiche [epɛʃ] n. f. (réfection, sur le modèle de l'alternance *sec/sèche,* de l'anc. franç. *espec* [XIIe s.], anc. haut allem. *spëch,* pivert, du francique **speht, speh* [d'où est issue directement la forme *espoit,* attestée en anc. franç., v. 1155, Wace] ; milieu du XVIe s.). Oiseau grimpeur, ressemblant au pivert, et dont le plumage, noir et blanc sur le dos, rouge au bas-ventre, s'orne d'une tache écarlate à la nuque chez les mâles. || *Adjectiv. Un pic épeiche montant en tournevis autour du tronc d'un noir sapin* (Benoit).

épeichette [epɛʃɛt] n. f. (de *épeiche ;* 1864, Littré). Oiseau grimpeur commun, de la taille d'un moineau, sorte de petite épeiche, avec des barres transversales sur le dos, et une calotte rouge chez le mâle.

épeire [epɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *epeira,* d'origine obscure [peut-être du gr. *êpeiros,* « terre ferme », à cause de l'habitat de l'animal] ; 1845, Bescherelle). Grosse araignée, dont l'abdomen, bossué, est diversement coloré, et qui construit de grandes toiles verticales et régulières dans les bois et les jardins.

épeirogenèse n. f. V. ÉPIROGENÈSE.

épeirogénique adj. V. ÉPIROGÉNIQUE.

épéiste [epeist] n. m. (de *épée ;* 1907, Larousse). Escrimeur à l'épée.

épeler [eple] v. tr. (réfection, d'après *appeler,* de l'anc. franç. *espialdre,* expliquer [v. 1050, *Vie de saint Alexis ; espelre,* XIIe s., Godefroy], *espelir* [XIIe s., Godefroy], francique **spellôn,* raconter, expliquer ; XIIe s., écrit *espeler,* au sens de « expliquer » ; sens 1, écrit *espeler,* XVe s., *Dict. général* [*épeler,* XVIIe s. ; var. *espelir,* v. 1155, Wace] ; sens 2, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 3, 1784, Bernardin de Saint-Pierre). [Conj. **3 a.**] **1.** Lire en décomposant les syllabes et en nommant les lettres une à une : *Le professeur, parvenu à saisir le nom de Charles Bovary, se l'était fait dicter, épeler et relire* (Flaubert). || **2.** Lire lentement et avec peine, déchiffrer avec difficulté : *Croit-on que la civilisation du XIXe siècle doive trembler devant une douzaine de fainéants ivres qui épellent un libelle dans un cabaret* (Hugo). || **3.** *Fig.* et *littér.* Apprendre à connaître, acquérir les premières notions de : *J'épelais, en quelque sorte, chaque ligne de cette grande beauté* (Sainte-Beuve). [Ils] *vont épelant l'amour des craintives enfances* (Baudelaire).

● SYN. : **2** *ânonner.*

épellation [epɛlasjɔ̃] n. f. (de *épeler ;* 1732, Trévoux). Action, manière d'épeler : *Une épellation incompréhensible.*

épendymaire [epɑ̃dimɛr] adj. (de *épendyme ;* XXe s.). Qui est relatif à l'épendyme.

épendyme [epɑ̃dim] n. m. (gr. *ependuma,* vêtement de dessus, de *ependuein,* revêtir par-dessus ; 1856, Lachâtre). Membrane mince qui tapisse les ventricules du cerveau et le canal central de la moelle épinière.

épendymite [epɑ̃dimit] n. f. (de *épendyme ;* 1856, Lachâtre). Inflammation du canal à l'épendyme.

épenthèse [epɑ̃tɛz] n. f. (bas lat. grammatical *epenthesis,* épenthèse, gr. *epenthesis,* intercalation [d'une lettre, etc.], de *epentithenai,* intercaler ; 1675, *Dict. général*). Intercalation, à l'intérieur d'un mot, d'un phonème qui n'a pas son origine dans l'étymologie : *Il y a épenthèse du D dans le mot* CENDRE, *issu du latin « cinerem ».*

épenthétique [epɑ̃tetik] adj. (dér. savant de *épenthèse ;* 1782, *Encycl. méthodique*). Qui s'intercale par épenthèse.

épépinage [epepinaʒ] n. m. (de *épépiner ;* 1923, Larousse). Action d'épépiner.

épépiner [epepine] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *pépin ;* 1845, Bescherelle). Enlever les pépins d'un fruit : *Épépiner des coings.*

éperdre (s') [seperdr] v. pr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *perdre ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme v. pr., écrit *esperdre,* au sens de « se déconcerter » ; comme v. tr., écrit *éperdre,* au sens de « troubler, égarer », 1870, Larousse ; comme v. pr., aux sens 1-2, fin du XIXe s.). [Conj. **46.**] **1.** *Littér.* Se perdre complètement ; se disperser : *Comme le stylite pouvait contempler les sables s'éperdre contre sa colonne aux souffles du Shimiel* (Villiers de L'Isle-Adam). || *Fig.* S'éparpiller : *Il me paraît même que si elle n'était pas là pour me préciser, ma propre personnalité s'éperdrait en contours trop vagues* (Gide). || **2.** *Fig.* et *littér.* S'égarer : *Je m'éperds dans une désordonnée poursuite* (Gide).

éperdu, e [eperdy] adj. (part. passé de *éperdre* [v. l'art. précéd.] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *esperdu* [*éperdu,* 1636, Monet], au sens 1 [« fou d'amour », 1672, Mme de Sévigné] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 4, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Qui a perdu le contrôle de soi-même ; égaré par une émotion violente : *Lors, je tombe en extase et reste sans parole, | Sans vie et sans pensée, éperdu, fou, hagard* (Verlaine). || *Class.* Fou d'amour : *Mme Paul, qui est devenue éperdue, et s'est amourachée d'un grand benêt* (Sévigné). || **2.** *Éperdu de,* égaré par, en proie à : *Être éperdu de joie. Ô réveil pour les sens éperdus de langueur* (Verlaine). || **3.** Qui exprime l'égarement ou l'affolement par sa violence ou sa vivacité : *Soudain un cri d'enfant, un cri de terreur éperdu, brisa le calme ambiant* (Daudet). || **4.** Se dit d'un sentiment, d'une émotion d'une grande violence, très puissants : *Un amour éperdu.*

● SYN. : **1** *bouleversé, ébranlé, égaré ; retourné, troublé ;* **2** *fou, ivre, transporté ;* **3** *déchirant ;* **4** *ardent, enragé, frénétique, furieux, passionné, véhément.*

1. éperdument [eperdymɑ̃] adv. (de *éperdu ;* 1520, La Curne, écrit *éperduement,* au sens de « horriblement, à faire peur » ; sens 1, 1552, R. Estienne [écrit *esperdument ; éperdument,* 1636, Monet] ; sens 2, 13 nov. 1868, *Moniteur universel ;* sens 3, XXe s.). **1.** D'une façon très vive, très intense : *Le petit garçon se jette sur sa grande sœur auprès de lui assise et distraite et l'embrasse éperdument avec une tendresse, une joie et une force subite* (Valéry). *Je ne peux plus prier qu'éperdument* (Gide). || **2.** D'une façon qui exprime l'affolement, la démesure : *Crier éperdument au secours. Et son tambour battait la charge éperdument* (Hugo). || **3.** *Fam.* Totalement : *Se moquer éperdument de la critique.*

● SYN. : **1** *follement, passionnément ;* **2** *frénétiquement, furieusement ;* **3** *complètement, entièrement, parfaitement.*

2. éperdument [eperdymɑ̃] n. m. (de *éperdu ;* 1851, Barbey d'Aurevilly). Accès de passion (rare) : *Les éperduments devant lesquels les plus beaux sentiments de la vie peuvent se tenir vaincus* (Barbey d'Aurevilly).

éperlan [epɛrlɑ̃] n. m. (moyen néerl. *spierlinc ;* XIIIe s., *Dict. général,* écrit *espellen ; éperlan,* 1564, J. Thierry). Petit poisson osseux, voisin du saumon, à chair délicate, aux couleurs nacrées, brillantes, qui pond au printemps dans les embouchures des fleuves.

éperon [eprɔ̃] n. m. (bas lat. *sporonus,* éperon, francique **sporo ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *esperon* [*éperon,* XVIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2 et II, 5, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 1, XIVe s. ; sens II, 2, 1870, Larousse ; sens II, 3, début du XVe s. ; sens II, 4, 1611, Cotgrave [pour une fortification ; pour une maçonnerie, 1676, Félibien] ; sens II, 6, 1864, Littré).

I. 1. Tige de métal qui s'adapte au talon du cavalier et qui est munie, à son extrémité, d'un petit disque mobile dentelé, ou molette, que le cavalier enfonce dans le flanc de sa monture pour l'aiguillonner : *Chaque monture portait les blessures rouges de l'éperon* (Montherlant). || *Un cheval qui n'a ni bouche ni éperon,* qui n'est sensible ni au mors ni à l'éperon. || *Connaître l'éperon,* en parlant du cheval, accepter l'action de l'éperon et lui obéir. || *Fuir l'éperon,* chercher à éviter le contact de l'éperon en y obéissant précipitamment. || *Ruer à l'éperon,* se défendre par une ruade au lieu d'obéir à l'éperon. || *Veine de l'éperon,* dans l'anatomie du cheval, vaisseau sanguin superficiel, qui se trouve à la hauteur de l'éperon du cavalier et que celui-ci peut blesser. || *Chausser, déchausser les épe-*

rons, les fixer à son talon, les ôter. || Fig. et vx. *Chausser les éperons à quelqu'un,* le nommer chevalier. || Vx. *Couper les éperons,* dégrader un chevalier. || Vx. *Chausser de près les éperons à quelqu'un,* poursuivre quelqu'un en fuite en le serrant de près. || Vx. *Gagner ses éperons,* faire ses premières armes d'une manière heureuse, brillante ; conquérir sa réputation par des travaux ou des actions d'éclat. || **2.** *Fig.* et *vx.* Stimulant, moyen d'excitation : *Le poivre, le piment, la muscade et autres éperons à boire* (Gautier).

II. 1. *Par anal.* Ergot des gallinacés, de certains mammifères. || **2.** Lame d'acier pointue dont on arme les coqs qu'on fait affronter en combat. || **3.** Dans la marine ancienne, partie saillante et renforcée qui terminait l'avant de certains navires de guerre pour que ceux-ci puissent pénétrer dans le flanc d'un bateau ennemi et le couler. || *Éperon de marche,* partie saillante analogue, permettant de fendre l'eau plus aisément. || **4.** Dans des constructions diverses, partie saillante d'une fortification, d'une maçonnerie. || **5.** Ouvrage de maçonnerie construit en avant et en arrière d'une pile de pont pour préserver celle-ci des effets du courant. || **6.** En géographie, partie saillante, avancée, d'un contrefort montagneux, d'un coteau ou d'un littoral : *Cet éperon immense, le Finistère* (Hugo).

éperonnement [eprɔnmɑ̃] n. m. (de *éperonner ;* 1538, R. Estienne). Action d'éperonner un cheval.

éperonner [eprɔne] v. tr. (de *éperon ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *esperonner* [*éperonner,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, XXe s. ; sens 4, v. 1155, Wace ; sens 5, 1845, Bescherelle). **1.** Piquer avec l'éperon : *Tous deux, éperonnant leurs chevaux, gagnèrent au galop le pont de bois* (France). || **2.** *Fig.* Pousser à agir, exciter, stimuler : *Sentir ma première leçon mal comprise avait éperonné mon désir d'éclairer différemment et plus puissamment les suivantes* (Gide). *Éperonné d'une ambition toute neuve, mon père écrivait ses mémoires* (Duhamel). || **3.** Frapper de l'éperon la coque d'un bateau. || **4.** Munir d'éperons : *Éperonner un cavalier.* || **5.** *Éperonner un coq pour le combat,* lui mettre des lames d'acier aux ergots.

• SYN. : **2** *aiguillonner, allumer, animer, attiser, aviver, enflammer, fouetter.*

éperonnerie [eprɔnri] n. f. (de *éperonnier ;* XVIe s., Godefroy). Fabrication et commerce des éperons, et, par extens., de tous les objets relatifs au harnachement des chevaux.

éperonnier [eprɔnje] n. m. (de *éperon ;* 1292, *Dict. général,* au sens I ; sens II, 1803, Boiste).

I. Celui qui fabrique ou vend des éperons, et, par extens., des mors et étriers.

II. Faisan de taille moyenne, à plumage ocellé, gris et brun, à queue large et arrondie, dont le mâle porte deux éperons au tarse.

épervier [epɛrvje] n. m. (francique **sparwâri,* épervier ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *esprevier* [*esparvier,* fin du XIe s., *Gloses de Raschi ; espervier,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *épervier,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, début du XIVe s. ; sens 3, XXe s.). **1.** Nom donné à divers oiseaux rapaces voisins des autours, qui n'en diffèrent que par la taille. || *Spécialem.* Oiseau rapace diurne, proche du faucon, et qu'on dresse à la chasse. || **2.** *Par anal.* Filet de forme conique qu'on lance à la main pour prendre le poisson : *En filant le long des clôtures, j'aperçus le père Jacquot dans la cour en train d'étendre ses éperviers* (Daudet). *Pêcher à l'épervier.* || **3.** *Fig.* Jeu collectif dans lequel un joueur, dit « épervier », doit empêcher les autres de courir d'une limite à l'autre du terrain : *Jouer à l'épervier.*

1. épervière [epɛrvjɛr] adj. fém. (fém. adjectivé du précéd. ; XXe s.). Chouette épervière, espèce de chouette à laquelle sa longue queue donne la silhouette d'un rapace diurne.

2. épervière [epɛrvjɛr] n. f. (de *épervier ;* 1786, *Encycl. méthodique*). Nom usuel de l'*hieracium,* plante herbacée très commune, à fleurs jaunes, qui passait pour fortifier la vue de l'épervier.

épervin [epɛrvɛ̃] n. m. V. ÉPARVIN.

épeuré, e [epœre] adj. (part. passé de *épeurer ;* v. 1460, G. Chastellain, écrit *espaouré ; espeuré,* milieu du XVIe s., Amyot ; *épeuré,* 1612, *Ancien Théâtre françois* [rare jusqu'en 1873, A. Daudet]). *Vx* ou *littér.* Saisi de peur ; vivement effrayé : *Un cygne nage, épeuré, dans un tourbillon de plumes sanglantes* (Daudet). *On répond, épeuré, qu'on ne peut nous recevoir* (Rolland).

• SYN. : *affolé, apeuré, effaré, éperdu, épouvanté.*

épeurer [epœre] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *peur ;* début du XIIIe s., écrit *espeurer ; épeurer,* fin du XVIe s. [rare jusqu'au XIXe s.]). *Vx* ou *littér.* Faire peur à quelqu'un : *Ce prêtre m'a toujours épeurée* (Barbey d'Aurevilly). *Celle-là, ce n'est pas un baiser qui l'épeure* (Rimbaud).

◆ **s'épeurer** v. pr. (1881, Huysmans [var. *espaurir,* v. 980, *Passion du Christ*]). *Littér.* Prendre peur : *Un enfant qui s'épeure* (Huysmans).

épexégèse [epegzeʒɛz] n. f. (bas lat. grammatical *epexegesis,* apposition, gr. *epexêgêsis,* exposition, explication détaillée, de *epexêgeîsthai,* expliquer en détail ; 1864, Littré). En linguistique, groupe de mots ou proposition en apposition à un mot. (Ex. : Paris, qui est la capitale de la France...)

épexégétique [epegzeʒetik] adj. (dér. savant de *épexégèse ;* XXe s.). Qui a le caractère de l'épexégèse : *Une relative épexégétique.*

éphapse [efaps] n. f. (gr. *ephapsis,* action de toucher, de saisir, de *ephaptein,* attacher à, nouer, de *epi,* sur, et *haptein,* ajuster, attacher, nouer ; XXe s.). Jonction électrique de deux fibres nerveuses parallèles ou concourantes, où il peut se produire des phénomènes semblables à ceux qui se produisent dans une synapse.

éphèbe [efɛb] n. m. (lat. *ephebus,* adolescent, gr. *ephêbos,* même sens [de *epi,* sur, dessus, et *hêbê,* jeunesse], proprem. « qui est dans la jeunesse » ; fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Dans la Grèce antique, jeune homme ayant atteint l'âge de la puberté. || **2.** *Auj.* et *ironiq.* Jeune homme d'une grande beauté.

◆ n. f. (avant 1848, Chateaubriand). Très jeune fille (rare) : *Les éphèbes de treize à quatorze ans étaient les plus périlleuses ; car ne sachant ni ce qu'elles veulent, ni ce qu'elles vous veulent, elles mêlent avec séduction votre image à un modèle de fables, de rubans et de fleurs* (Chateaubriand).

éphébie [efebi] n. f. (de *éphèbe* [le bas lat. *ephebia* et le gr. *ephêbia,* dér. de *ephebus, ephêbos* — v. l'art. précéd. —, signifient seulement « adolescence »] ; 1870, Larousse, au plur., au sens de « fêtes qu'on célébrait dans une famille quand un des garçons arrivait à l'âge des éphèbes » ; au sing., au sens actuel, 16 nov. 1875, *Journ. officiel*). Dans la Grèce antique, collège destiné à la formation civique et militaire des jeunes gens.

éphébique [efebik] adj. (lat. *ephebicus,* de jeune homme, gr. *ephêbikos,* qui concerne les jeunes gens, de *ephêbos* [v. ÉPHÈBE] ; 1877, Littré). Relatif aux éphèbes : *Deux petites figures éphébiques ressemblant à des génies* (Goncourt).

éphédra [efedra] n. m. invar. (lat. *ephedra,* prêle des bois, gr. *ephedra,* siège, sorte de prêle, de *epi,* sur, et *hedra,* tout objet pour s'asseoir ; 1752, Trévoux, écrit *ephèdre ; éphédra,* XXe s.). Arbrisseau à fleurs jaune verdâtre, à baies rouges comestibles.

éphédrine [efedrin] n. f. (de *éphédra ;* XXe s.). Alcaloïde extrait de divers éphédra, ou le plus souvent préparé par synthèse, et utilisé en oto-rhino-laryngologie.

éphelcystique [efɛlsistik] adj. (gr. *ephelkustikos,* attiré à la suite, éphelcystique, de *ephelkuein,* var. de *ephelkein,* tirer vers, traîner à sa suite, de *epi,* sur, vers, et de *helkein,* tirer ; début du XXe s.). En linguistique, se dit du v grec qui peut s'ajouter arbitrairement à certaines finales vocaliques pour éviter un hiatus (*esti* ou *estin*).

éphélide [efelid] n. f. (lat. *ephelis, -idis,* tache de rousseur, gr. *ephêlis, -idos,* même sens, de *epi,* sur, à cause de, et de *hêlios,* soleil ; 1752, Trévoux). Nom donné aux taches jaunâtres ou roussâtres qui apparaissent sur la peau, communément appelées *taches de rousseur.*

éphémère [efemɛr] adj. (gr. *ephêmeros,* qui dure un jour, qui ne dure qu'un jour, éphémère, de *epi,* sur, et *hêmera,* jour ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *effimère* [avec un *-i-* dû à la prononciation de *-ê-* en bas grec], à propos d'une fièvre qui ne dure qu'un jour [*éphémère,* v. 1560, Paré] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1772, J.-J. Rousseau). **1.** Qui ne vit, qui ne dure qu'un seul jour : *La mouche éphémère ne voit point deux aurores* (Bernardin de Saint-Pierre). *Bourdonnez sous votre herbe, insectes éphémères* (Lamartine). || **2.** *Fig.* Qui dure peu de temps, qui est destiné à passer rapidement : *Bonheur éphémère. Amen ! Heureux qui sort de la vie éphémère | Et rentre dans la paix de son éternité !* (Leconte de Lisle). *À cause de cet homme, empereur éphémère, | Le fils n'a plus de père et l'enfant plus d'espoir* (Hugo).

• SYN. : **2** *court, fugace, fugitif, momentané, passager, précaire, provisoire, transitoire.* — CONTR. : **2** *définitif, durable, éternel, permanent, perpétuel.*

◆ n. m. ou f. (1680, Richelet, au sens de « accès de fièvre durant une journée » ; sens actuel, 1690, Furetière). Petit insecte, de l'ordre des archiptères, dont l'abdomen se termine par trois longs filaments, et qui, à l'état adulte, ne vit qu'un ou deux jours : *Les sauvages de la Louisiane marquent la sixième heure du jour par le moment où l'éphémère sort des eaux* (Chateaubriand). *Des nuées d'éphémères dansaient dans la dorure du couchant* (Gide). *Des éphémères blonds dérivent comme des flocons* (Genevoix).

éphéméride [efemerid] n. f. (lat. *ephemeris, -idis,* mémorial journalier, gr. *ephêmeris, -idos,* registre quotidien, de *epi* et *hêmera* [v. ÉPHÉMÈRE] ; 1765, *Éphémérides du citoyen,* aux sens 2 et 4 ; sens 1, 1864, Littré ; sens 3, XXe s.). **1.** Dans l'Antiquité, livre, journal racontant jour par jour les événements de la vie d'un personnage : *Les Éphémérides d'Alexandre.* || **2.** Livre, notice relatant divers événements, de lieux et d'époques différents, et qui se sont produits le même jour. || **3.** Se dit d'un calendrier comportant pour chaque jour une feuille qu'on arrache ou qu'on tourne, et sur laquelle on portait, autrefois, les événements survenus en ce jour de l'année. || **4.** Dans une publication périodique, notes sur les événements du jour qui se sont produits pendant l'année en cours et les années précédentes.

• REM. Le mot *éphéméride* est aujourd'hui féminin ; mais, jusqu'en 1835, il a été tenu pour masculin par l'Académie.

◆ **éphémérides** n. f. pl. (1537, *Anciennes poésies fr.*). Ensemble des tables où sont indiqués jour par jour les faits astronomiques, en particulier les valeurs journalières des coordonnées du Soleil, de la Lune, des planètes et des étoiles. || *Éphémérides nautiques,* données journalières fournies aux navigateurs pour leurs calculs astronomiques nautiques.

éphéméridés [efemeride] n. m. pl. (de *éphémère,* n., et du gr. *eidos,* forme, aspect ; XXe s.). Famille d'insectes éphéméroptères dont l'éphémère est le type.

éphéméroïdes [efemerɔid] n. m. pl. (de *éphéméro-,* élément tiré de *éphémère,* n. m., et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; XXe s.). Syn. de ÉPHÉMÉROPTÈRES.

éphéméroptères [efemerɔptɛr] n. m. pl. (de *éphéméro-,* élément tiré de *éphémère,* n., et de *-ptère,* gr. *pteron,* aile ; XXe s.). Ordre d'insectes comportant plusieurs familles, dont les éphéméridés.

éphésiaques [efezjak] (de *Éphèse,* n. géogr., gr. *Ephesos* [ville de Lydie] ; 1870, Larousse) ou **éphésies** [efezi] (gr. *Ephesia,* fêtes d'Éphèse en l'honneur d'Artémis, plur. neutre substantivé de l'adj. *Ephesios,* d'Ephèse, dér. de *Ephesos* [v. ci-dessus] ; 1870, Larousse). n. f. pl. Fêtes que l'on célébrait chaque année, dans l'Antiquité grecque, en l'honneur d'Artémis à Ephèse.

éphestia [efɛstja] n. f. (lat. scientifique moderne *ephestia,* proprem. « domestique » [à cause de l'habitat de la chenille], de l'adj. gr. *ephestios,* du foyer, de la maison, de *epi,* sur, dans, et *hestia,* foyer, maison ; 1888, Larousse). Petit papillon gris dont la chenille vit dans les fruits secs, les farines et autres produits alimentaires.

éphialte [efjalt] n. m. (bas lat. *ephialtes,* cauchemar, gr. *ephialtês,* même sens, proprem. « qui saute sur, qui oppresse », de *epi,* sur, et *hallesthai,* sauter, bondir, s'élancer ; fin du XVIe s., G. Bouchet). Cauchemar ; démon. (Rare.)

éphippigère [efipiʒɛr] n. m. (de *ephippi-,* élément tiré du lat. *ephippium,* couverture de cheval, housse [de l'adj. gr. *ephippios,* « qu'on met sur un cheval », de *epi,* sur, et *hippos,* cheval], et de *-gère,* du lat. *gerere,* porter, le prothorax bombé de l'animal donnant l'impression que celui-ci porte une selle ; 1870, Larousse). Grande sauterelle qui fréquente les coteaux plantés de vigne de toute la région qui entoure la Méditerranée.

éphod [efɔd] n. m. (hébreu *efod,* par l'intermédiaire des traductions latines de la Bible ; 1495, J. de Vignay [écrit *ephot*], puis 1672, Sacy [écrit *éphod*]). Dans la tradition biblique, vêtement sacré que portaient les prêtres israélites.

éphorat [efɔra] n. m. (de *éphore ;* 1864, Littré). Dignité, fonction d'éphore.

éphore [efɔr] n. m. (lat. *ephorus,* magistrat de Sparte, gr. *ephoros,* gardien, surveillant, de *epi,* sur, dessus, et *horân,* voir, regarder, surveiller ; v. 1361, Oresme, écrit *effore ; éphore,* 1690, Furetière). Dans la Grèce antique, l'un des cinq magistrats élus pour une année à Sparte.

éphydra [efidra] n. f. (lat. scientifique moderne *ephydra,* de l'adj. gr. *ephudros,* humide, qui vit sur l'eau, de *epi,* sur, et *hudôr,* eau ; 1870, Larousse, écrit *éphydre ; éphydra,* XXe s.). Petite mouche à grosse tête, aux yeux saillants, qui vit dans les marais et sur le bord des eaux.

1. épi [epi] n. m. (lat. *spicum,* var. de *spica,* pointe, d'où « épi, gousse, brique triangulaire, carreau » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *espi* [*épi,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1701, Furetière ; sens 3-4, 1835, Acad. ; sens 5, 1631, Bassompierre ; sens 6, 1932, Larousse ; sens 7, 1930, Larousse ; sens 8, 1451, Havard ; sens 9, 1694, Th. Corneille). **1.** Dans la tige des graminées, partie terminale qui porte, groupées autour d'un axe, les graines de la plante ; *spécialem.,* nom donné à la partie terminale des tiges de céréales : *Une teinte dorée semblable à celle des épis mûrs* (Chateaubriand). || **2.** *Par extens.* Mode d'inflorescence composé de fleurs hermaphrodites le long d'un axe. || *Épi simple,* en botanique, celui dont les fleurs sont attachées immédiatement sur l'axe. || *Épi composé,* celui qui est formé d'épillets attachés à l'axe commun. || **3.** *Par anal.* Ornement en forme d'épi : *Un épi de drapeaux. Un épi de diamants.* || **4.** Disposition des poils, des cheveux, en petites mèches droites ou d'une direction contraire à celle des autres : *Il a sur la tête d'innombrables épis* (Barrès). || **5.** Ouvrage de maçonnerie construit sur le littoral ou perpendiculairement à la berge d'une rivière pour diriger le cours de l'eau et pour retenir les matériaux charriés par le cours d'eau : *Le brise-lame est la combinaison de ce qu'on nomme en France « épi » avec ce qu'on nomme en Angleterre « dick »* (Hugo). || **6.** Ensemble de voies de chemin de fer en cul-de-sac, se greffant à de courts intervalles sur une artère : *Un épi de voies ferrées.* || *En épi,* se dit d'objets, de véhicules disposés parallèlement les uns aux autres, mais en oblique : *Stationnement en épi.* || **7.** Petite jetée qui s'avance à l'intérieur d'un port, pour servir à l'accostage de navires de faible tonnage. || **8.** *Épi de faîtage,* ornement de plomb ou de faïence émaillée qui décore la crête d'un toit. || **9.** Crochet de fer que l'on place sur un mur d'appui pour empêcher qu'on ne l'escalade.

2. épi- [epi], élément préfixé entrant dans la composition de mots savants et tiré du gr. *epi,* signifiant « sur, dessus ».

épiage [epjaʒ] n. m. (de *épier* 1 ; 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse).

1. Développement de l'épi dans la tige des graminées : *La chaleur humide favorise l'épiage.* || **2.** Époque où se produit ce développement.

• REM. On dit aussi ÉPIAISON (1870, Larousse) [vx], ou ÉPIATION (1845, Bescherelle) [rare].

épiaire [epjɛr] n. m. (de *épi* 1 ; 1811, *Encycl. méthodique*). En botanique, nom usuel du stachys, plante herbacée de la famille des labiacées, dont une espèce, le « crosne du Japon », est cultivée comme aliment.

épiaison n. f., **épiation** n. f. Syn. de ÉPIAGE.

épibolie [epibɔli] n. f. (du gr. *épibolê,* action de couvrir, superposition, dér. de *epiballein,* jeter sur ou dans, de *epi,* dans, et *ballein,* jeter ; 1877, Littré). Mode de développement de la gastrula à partir d'une blastula dépourvue de cavité de segmentation.

épicanthus [epikɑ̃tys] n. m. (mot du lat. scientifique moderne, du gr. *epikanthis,* caroncule lacrymale, de *epi,* sur, et *kanthos,* coin de l'œil où se forment les larmes ; XXe s.). Repli cutané, semi-lunaire, formé à l'angle interne de l'œil, au-devant de la caroncule lacrymale, et qui masque une partie du globe oculaire.

épicarde [epikard] n. m. (de *épi-* 2 et de *-carde,* du gr. *kardia,* cœur ; XXe s.). En anatomie, membrane du péricarde qui recouvre directement le myocarde.

épicarpe [epikarp] n. m. (de *épi-* 2 et de *-carpe,* gr. *karpos,* fruit ; 1808, L.-C.-M. Richard). Partie la plus extérieure de l'enveloppe du fruit, appelée péricarpe, et qui correspond à ce qu'on nomme usuellement la « peau » des fruits.

épicarpique [epikarpik] adj. (de *épicarpe* ; 1864, Littré). Qui appartient à l'épicarpe.

épicaule [epikol] adj. (de *épi-* 2 et du lat. *caulis,* tige des plantes ; 1870, Larousse). Qui pousse ou vit sur les tiges des plantes.

épice [epis] n. f. (lat. *species,* vue, regard, aspect, apparence, type, espèce, et, à basse époque, « objet, marchandise, denrée, drogue, ingrédient » ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *espice ; épice,* XVIIe s. ; *épice blanche,* 1752, Trévoux ; *pain d'épice,* 1530, *Gay* [*pain d'espessez,* 1372, Gay ; comme adj., XXe s. — *de pain d'épice,* « brun foncé », 1772, J.-J. Rousseau]). Substance aromatique ou piquante, d'origine végétale, employée en cuisine pour l'assaisonnement des plats. || Vx. *Épice blanche,* gingembre. || *Pain d'épice,* pain d'une couleur brun foncé, fait avec de la farine de seigle, du miel et des épices. || *Elliptiquem.* Peau couleur de pain d'épice : *Un visage pain d'épice.*

◆ **épices** n. f. pl. (sens 1, v. 1170, *Floire et Blanchefor* ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris ; sens 3, XVe s., La Curne). **1.** L'ensemble des épices utilisées en cuisine : *Il fouilla le potager, chercha des épices. Il n'y en avait point, ni cerfeuil, ni thym, ni laurier* (Huysmans). *Pécuchet avait peur des épices comme pouvant lui incendier le corps* (Flaubert). || *Les quatre épices,* mélange de girofle, de muscade, de poivre et de cannelle (ou de gingembre), qu'on utilise en cuisine. || **2.** Dragées, confitures et diverses sucreries que l'on servait au dessert. || **3.** Dans la tradition médiévale, présents que faisait au juge le plaideur qui avait gagné le procès. || *Class.* Honoraires payés obligatoirement au juge comme rétribution de ses services : *Il* [Dandin] *me redemandait sans cesse ses épices | Et j'ai tout bonnement couru dans les offices | Chercher la boîte au poivre* (Racine).

épicé, e [epise] adj. (part. passé de *épicer* ; 1373, Gace de la Bigne [écrit *espicié ; épicé,* av. 1553, Rabelais], au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s. ; sens 3, 1835, Th. Gautier). **1.** Se dit d'un mets dont la saveur est relevée par des épices : *Un plat épicé.* || **2.** *Littér.* Chargé d'un parfum d'épices : *Et le vent épicé fait rêver d'aventures | Dans la clarté limpide et fine du matin* (Samain). || **3.** Se dit d'un propos, d'un texte qui contient des traits égrillards, des mots grivois : *Une histoire épicée. Passavant voudrait que, dans le premier numéro, paraisse quelque chose de très libre et d'épicé, parce qu'il estime que le plus mortel reproche que puisse encourir une jeune revue, c'est d'être pudibonde* (Gide).

• SYN. : **1** *relevé* ; **3** *leste, osé, polisson, salé* (fam.). — CONTR. : **1** *fade* ; **3** *convenable, décent, pudique.*

épicéa [episea] n. m. (issu, par mécoupure, de *les picéas,* plur. pris pour un sing. [*picéa, arbre de picéa,* 1553, Belon, vient du lat. *picea,* genre de sapin, dér. de *pix, picis,* poix, résine, proprem. « arbre à résine »] ; 1765, *Encyclopédie* [var. *épicia,* 1796, *Encycl. méthodique*]). Grand conifère, qui se distingue du sapin par ses aiguilles plus fines, aiguës, à section losangique, uniformément vertes sur les quatre faces, par ses cônes pendants et qui ne se désarticulent pas à maturité.

épicène [episɛn] adj. et n. (lat. *epicœnus,* épicène, gr. *epikoinos,* possédé en commun, qui s'emploie pour les deux genres, de *epi,* sur, et *koinos,* commun ; XVe s., Godefroy, écrit *epichene ; épicène,* 1762, Acad.). En grammaire, se dit d'un nom qui est commun au mâle et à la femelle, comme *crapaud, souris.*

épicentral, e, aux [episɑ̃tral, -o] adj. (de *épicentre* ; 1930, Larousse). En géophysique, qui est relatif à l'épicentre : *La zone épicentrale.*

épicentre [episɑ̃tr] n. m. (de *épi-* 2 et de *centre* ; 1885, *Grande Encyclopédie*). *Épicentre séismique,* point de la surface terrestre où un tremblement de terre a été le plus intense.

épicentrique [episɑ̃trik] adj. (de *épicentre* ; milieu du XXe s.). Qui se rapporte à l'épicentre : *Région épicentrique.*

épicer [epise] v. tr. (de *épice* ; XIIIe s., *Dict. général,* écrit *espicer,* au sens de « faire le commerce d'épices » ; sens 1, 1549, R. Estienne [écrit *espicer ; épicer,* 1636, Monet] ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Assaisonner avec des épices pour relever le goût : *Épiçant le vinaigre avec du poivre* (Flaubert). || *Absol.* Utiliser des épices dans la confection des plats : *Cette cuisinière épice trop.* || **2.** *Fig.* Parsemer de traits égrillards : *Un chansonnier qui épice ses couplets.*

• SYN. : **2** *pimenter, relever.* — CONTR. : **2** *affadir.*

épicerie [episri] n. f. (de *épicier* ; milieu du XIIIe s., Rutebeuf, écrit *espicerie* [*épicerie,* XVIIe s.], au sens de « magasin où on vend des aromates et des drogues médicinales » ; sens 1, début du XIVe s. ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, 1803, Boiste ; sens 5, 1907, Larousse). **1.** *Autref.* Épices de toutes sortes considérées comme objet de commerce : *Les différends qui s'étaient émus entre les Vénitiens et les Portugais au sujet des épiceries* (Bayle). || **2.** *Autref.* Corps de marchands qui comprenait les marchands d'épices, les confiseurs, les ciergiers et les apothicaires. || **3.** *Auj.* Ensemble des denrées de consommation et d'usage courants, vendues dans certaines boutiques spécialisées : *Acheter de l'épicerie.* || **4.** Commerce de ces denrées : *La baisse du pouvoir d'achat affecte d'abord l'épicerie et la boucherie.* || **5.** Boutique où ces denrées sont vendues aux consommateurs : *On se bat à la porte des épiceries, sans trop savoir ce qu'on y achètera* (Dorgelès).

épichérématique [epikerematik] adj. (gr. *epikheirêmatikos,* qui concerne l'argumentation ou la dialectique, de *épikheirêma, -matos* [v. l'art. suiv.] ; 1864, Littré). Se dit, en logique, d'un genre particulier de raisonnement syllogistique, ou des éléments d'un raisonnement.

épichérème [epikerɛm] n. m. (lat. *epicherema,* sorte d'argument, gr. *epikheirêma,* brève argumentation, sorte de syllogisme, dér. de *epikheireîn,* mettre la main à ou sur, entreprendre, entreprendre de démontrer, argumenter, de *epi,* sur, et *kheir, kheiros,* main ; 1701, Furetière, au sens 2 ; sens 1, XXe s.). **1.** Chez Aristote, syllogisme dialectique ou rhétorique, c'est-à-dire portant sur le vraisemblable. || **2.** Chez les modernes, raisonnement de forme syllogistique dans lequel chaque prémisse est accompagnée de sa preuve.

épicier, ère [episje, -ɛr] n. (de *épice ;* début du XIII^e s., Huon de Méry, au fém., écrit *espissiere* [*espicier,* n. m., 1295, Bevans ; *épicier, -ère,* 1636, Monet], au sens 1 [v. ÉPICE ET ÉPICERIE] ; sens 2, 1674, Boileau ; sens 3, 1833, Matoré). **1.** *Autref.* Personne qui faisait le commerce des épices. || **2.** Commerçant qui tient un commerce d'épicerie. || **3.** *Fam.* Personne aux idées étroites : *Une mentalité d'épicier.*

◆ adj. (1870, Larousse). *Fam.* et *vx.* Qui manifeste un goût mesquin ; qui témoigne d'une étroitesse d'esprit : *Un jardin sans chalet, c'est bête, c'est épicier* (Labiche).

épiclère [epiklɛr] n. f. (gr. *epiklêros,* n. f., héritière unique, que son plus proche parent devait épouser pour maintenir les biens dans la famille, de *epi,* sur, et *klêros,* part d'héritage ; 1870, Larousse). Dans l'Antiquité grecque, fille que son père laissait comme dépositaire de l'héritage, en l'absence de tout enfant mâle.

épiclèse [epiklɛz] n. f. (gr. *epiklêsis,* nom ajouté ou substitué à un autre, action d'en appeler à, invocation, dér. de *epikaleîn,* appeler à soi, invoquer, de *epi,* sur, vers, et *kaleîn,* appeler, XX^e s.). Prière des liturgies orientales, placée après les paroles de l'institution de l'eucharistie.

épicondyle [epikɔ̃dil] n. m. (de *épi-* 2 et de *condyle,* 1839, Boiste). Protubérance située à la partie inférieure du bord externe de l'humérus, au-dessus du condyle.

épicondylite [epikɔ̃dilit] n. f. (de *épicondyle ;* XX^e s.). Inflammation de l'épicondyle.

épicrâne [epikrɑn] n. m. (de *épi-* 2 et de *crâne,* n. m. ; 1755, *Encyclopédie*). En anatomie, ensemble des parties qui environnent le crâne.

épicrânien, enne [epikrɑnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *épi-* 2 et de *crâne,* n. m. ; 1813, *Encycl. méthodique,* au sens de « qui est situé sur le crâne » ; sens actuel, XX^e s.). Qui appartient à l'épicrâne.

épicrise [epikriz] n. f. (gr. *epikrisis,* décision, détermination, de *epikrinein,* décider sur, choisir entre, de *epi,* sur, et de *krinein,* distinguer, choisir, décider ; 1864, Littré, au sens de « jugement porté sur une maladie » et au sens actuel). En médecine, ensemble des phénomènes consécutifs à la crise proprement dite et qui en complètent la signification et le pronostic.

épicuréisme [epikyreism] n. m. V. ÉPICURISME.

épicurien, enne [epikyrjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *Epicurius, Epicureus,* d'Épicure, épicurien, de *Epicurus,* n. pr., Épicure, gr. *Epikouros ;* fin du XIII^e s.). Relatif à la doctrine philosophique d'Épicure : *Une maxime épicurienne.*

◆ n. et adj. (sens 1, 1495, J. de Vignay ; sens 2, 1704, Trévoux). **1.** Disciple d'Épicure ou qui se situe dans la tradition d'Épicure. || **2.** Personne qui s'adonne aux plaisirs de la table, de la chair : *Nous traversions l'émeute en chantant et en raillant comme les épicuriens d'Alexandrie* (Nerval).

● SYN. : **2** *bon vivant, jouisseur, sensuel, voluptueux.* — CONTR. : **2** *ascète, janséniste, puritain, stoïcien.*

épicurisme [epikyrism] ou **épicuréisme** [epikyreism] n. m. (dér. savant du lat. *Epicurius* [v. l'art. précéd.] ; v. 1585, Cholières, aux sens 1-2, écrit *épicurisme* [*épicuréisme,* 1762, J.-J. Rousseau] ; sens 3, 1869, Taine [*épicurisme ; épicuréisme,* av. 1850, Balzac]). **1.** Doctrine d'Épicure ou des épicuriens. || **2.** Morale qui a pour but la suppression de la souffrance ou de la contrainte : *L'ascétisme n'est-il pas un épicurisme supérieur ?* (Flaubert). || **3.** *Par extens.* Morale, attitude de celui qui recherche les plaisirs faciles, la vie agréable, le confort : *Entre hommes, il professait hardiment l'épicuréisme et se permettait des gaudrioles un peu fortes* (Balzac). *La confusion de l'épicurisme proprement dit avec l'* « *hédonisme* », *ou avec des doctrines qui s'y rattachent de plus ou moins près, se rencontre déjà chez Cicéron* (Lalande).

épicycle [episikl] n. m. (bas lat. *epicyclus,* épicycle, gr. *epikuklos,* cercle concentrique, épicycle, de *epi,* sur, et *kuklos,* cercle, rond ; milieu du XIV^e s., Digulleville, écrit *épicicle ; épicycle,* 1580, Montaigne). En astronomie ancienne, petit cercle qu'un astre était supposé décrire, tandis que le centre de ce cercle décrivait lui-même un cercle plus grand autour de la Terre : *Copernic a mis fin au système des épicycles.*

épicycloïdal, e, aux [episiklɔidal, -o] adj. (de *épicycloïde ;* milieu du XIX^e s.). Qui est relatif ou qui appartient à l'épicycloïde. || *Train épicycloïdal,* train d'engrenages dont certains axes peuvent eux-mêmes tourner autour de l'arbre qui les commande.

épicycloïde [episiklɔid] n. f. (de *épi-* 2 et de *cycloïde,* n. f. [v. ce mot] ; 1687, *Dict. général*). En mathématiques, courbe engendrée par un point lié à une courbe mobile qui roule, sans glisser, sur une courbe fixe : *Une épicycloïde plane, sphérique.*

épidactyloscope [epidaktilɔskɔp] n. m. (de *épi-* 2, de *dactylo-* [élément tiré du gr. *daktulos,* doigt], et de *-scope* [du gr. *skopeîn,* observer, examiner] ; milieu du XX^e s.). Dans les services de l'identité judiciaire, appareil permettant de comparer rapidement des épreuves d'empreintes digitales.

épidéictique [epideiktik] adj. (gr. *epideiktikos* [v. ÉPIDICTIQUE] ; 1870, Larousse). Syn. de DÉICTIQUE.

épideixis [epidɛjksis] n. f. (gr. *epideixis,* exhibition, ostentation, preuve, spécimen, exemple, dér. de *epideiknunai,* montrer ouvertement, de *epi,* sur [aussi préf. à valeur intensive], et *deiknunai,* montrer ; XX^e s.). Discours public par lequel les rhéteurs grecs visaient à faire connaître leur enseignement et à montrer son excellence.

épidémicité [epidemisite] n. f. (dér. savant de *épidémique ;* 1870, Larousse). Caractère épidémique d'une maladie : *L'épidémicité du choléra.*

épidémie [epidemi] n. f. (lat. médiév. *epidemia,* épidémie, gr. *epidêmia,* séjour dans un pays, arrivée [d'une personne], propagation d'une maladie contagieuse dans un pays, de l'adj. *epidêmios,* qui séjourne dans un pays, de *epi,* sur, dans, et *dêmos,* contrée, pays, peuple ; fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre,* écrit *espydymie* [*épidémie,* fin du XIV^e s., E. Des-champs], au sens 1 ; sens 2, 1770, Raynal). **1.** Maladie infectieuse qui affecte dans une même localité ou dans une même région un grand nombre d'individus à la fois, et qui se propage par contagion : *Une épidémie de typhoïde, de typhus, de grippe. Il y eut pourtant à Guernesey, au Moyen Âge, une si furieuse épidémie qu'un bailli brûla les archives pour détruire la peste* (Hugo). || **2.** *Fig.* Ce qui atteint rapidement et dans un même lieu un grand nombre d'individus : *Après* « *Werther* », *on dit qu'il y eut une épidémie de suicides* (Gide).

épidémiologie [epidemjɔlɔʒi] n. f. (de *épidémio-,* élément tiré de *épidémie,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1864, Littré). Étude des causes et de la nature des épidémies.

épidémique [epidemik] adj. (de *épidémie ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** Se dit d'une maladie qui présente les caractères de l'épidémie : *M. de Berville soutenait qu'une maladie contagieuse était toujours épidémique* (Musset). || **2.** *Fig.* Qui se répand comme une épidémie : *Des préjugés épidémiques* (Goncourt).

épidendrum [epidɛ̃drɔm] n. m. (mot du lat. scientifique moderne, du gr. *epi,* sur, et *dendron,* arbre ; 1864, Littré, écrit *épidendre ; épidendrum,* XX^e s.). Orchidacée épiphyte dont la tige forme un rhizome ou un pseudo-bulbe.

épiderme [epidɛrm] n. m. (bas lat. *epidermis,* épiderme, mot gr., de *epi,* sur, et *derma,* peau ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, 1770, Ch. Bonnet). **1.** Nom donné aux assises superficielles de la peau, recouvrant la couche plus profonde appelée *derme : Rides et verrues à l'épiderme, c'est l'œuvre du temps* (Hugo). || **2.** Fig. *Avoir l'épiderme sensible,* être très susceptible, se vexer très facilement. || *Chatouiller*

l'épiderme à quelqu'un, le flatter. || **3.** En botanique, couche mince du tissu qui sert d'enveloppe aux feuilles, aux tiges et aux racines jeunes. || **4.** *Fig.* Couche extérieure, superficielle qui enveloppe un corps : *Les continents ne sont que l'épiderme du globe terrestre.*

● REM. Ce mot était parfois du féminin au XVII^e s. : *La beauté du visage est un frêle ornement* [...] | *Et qui n'est attaché qu'à la simple épiderme* (Molière).

épidermique [epidɛrmik] adj. (de *épiderme ;* 1811, *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Qui appartient ou qui est relatif à l'épiderme : *Tissu épidermique.* || **2.** Fig. *Réaction épidermique,* réaction vive d'un individu à une attaque bénigne.

● SYN. : **1** *cutané.*

épidermolyse [epidɛrmɔliz] n. f. (de *épidermo-,* élément tiré de *épiderme,* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, dissolution ; XX^e s.). En médecine, destruction de l'épiderme sous l'influence des caustiques ou de certains agents physiques.

épidermomycose [epidɛrmɔmikoz] n. f. (de *épidermo-,* élément tiré de *épiderme,* et de *mycose ;* milieu du XX^e s.). Nom générique d'affections cutanées dues à des champignons.

épidermophytie [epidɛrmɔfiti] n. f. (de *épidermo-,* élément tiré de *épiderme,* et de *-phytie,* du gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, dér. de *phuein,* [faire] pousser, [faire] croître ; milieu du XX^e s.). Maladie de la peau, caractérisée par l'apparition d'érythème et de squames, et due à un champignon épargnant généralement les ongles et les poils.

épidermo-réaction [epidɛrmɔreaksjɔ̃] n. f. (de *épidermo-,* élément tiré de *épiderme,* et de *réaction ;* milieu du XX^e s.). Test de sensibilité cutanée utilisé pour mettre en évidence l'allergie.

● Pl. *des* ÉPIDERMO-RÉACTIONS.

épidiascope [epidjaskɔp] n. m. (de *épi-* 2, du gr. *dia,* à travers, et de *-scope,* du gr. *skopein,* observer ; 1930, Larousse). Appareil utilisé surtout dans l'enseignement, et qui permet de projeter par réflexion sur un écran l'image lumineuse d'un document sur support opaque (page de livre, photo, carte, etc.), aussi bien que celle d'une reproduction sur support transparent (diapositive) : *L'épidiascope combine les avantages de l'épiscope et du diascope.*

épidiascopique [epidjaskɔpik] adj. (de *épidiascope ;* XX^e s.). Qui se rapporte à l'épidiascope : *Projections épidiascopiques.*

épidictique [epidiktik] adj. (lat. *epidicticus,* de montre, d'apparat, démonstratif, gr. *epideiktikos,* mêmes sens, de *epideiknunai,* montrer ouvertement, de *epi,* sur, dessus, et *deiknunai,* montrer ; 1870, Larousse). **1.** *Discours épidictique,* discours d'apparat selon la rhétorique grecque. || **2.** *Genre épidictique,* genre démonstratif.

épididyme [epididim] n. m. (gr. *epididumis,* tunique interne des testicules, de *epi,* sur, et de *didumoi,* testicules, plur. substantivé de l'adj. *didumos,* double, jumeau ; 1690, Furetière, écrit *épididime ; épididyme,* 1864, Littré). Petit organe situé sur le bord postéro-supérieur du testicule, siège de la sécrétion du sperme.

épididymite [epididimit] n. f. (de *épididyme ;* 1864, Littré). Inflammation de l'épididyme.

épidural, e, aux [epidyral, -o] adj. (de *épi-* 2 et de *dure*[*-mère*] ; XX^e s.). Se dit de la partie du canal rachidien qui est comprise entre le fourreau de la dure-mère et la paroi osseuse : *Injection épidurale. Anesthésie épidurale.*

épie [epi] n. f. (déverbal de *épier* 2 ; début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *espie ; épie,* 1636, Monet). Espion : *Elle avait des épies dans le couvent de Laure* (Rousseau).

épié, e [epje] adj. (de *épi* 1 ; XIII^e s., *Roman de Renart,* écrit *espié* [*épié,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Qui a des épis : *Passer à cheval dans les blés épiés* (Le Roy). || **2.** En botanique, disposé en épi : *Fleurs épiées.*

1. épier [epje] v. intr. (lat. *spicare,* fournir un épi, de *spica,* épi [v. ÉPI 1] ; XIII^e s., *Roman de Renart,* écrit *espier ; épier,* 1680, Richelet). Monter en épi : *Ce blé va bientôt épier.*

2. épier [epje] v. tr. (francique **spehôn,* épier ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *espier,* au sens de « trahir » ; sens 1, 1538, R. Estienne [écrit *espier ; épier,* 1636, Monet] ; sens 2, v. 1155, Wace [écrit *espier ; épier,* 1636, Monet]). **1.** Observer attentivement et à son insu le comportement, les faits et gestes de quelqu'un : *Je croirais volontiers que tu épies mes actions et mes paroles* (Musset). || **2.** Chercher à découvrir, à saisir : *Ceux qui épient d'un œil malin les défauts de leurs amis les découvrent avec joie* (Joubert). || *Spécialem.* Attendre, en observant attentivement, le moment de saisir, de découvrir quelque chose : *Épier l'occasion. Nous sommes allés, pas à pas, tout le jour* | *Du printemps, sur ces monts, épier le retour* (Lamartine). *Elle se contentait de le suivre, d'épier le moment où il restait seul* (Daudet).

● SYN. : **1** *espionner, surveiller ;* **2** *guetter, observer.*

épierrage [epjɛraʒ] n. m. (de *épierrer ;* 1838, Acad.). Action d'enlever les pierres d'un terrain.

● REM. On dit aussi ÉPIERREMENT (1600, O. de Serres, écrit *espierrement ; épierrement,* 1836, Acad.).

épierrer [epjɛre] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *pierre ;* fin du XI^e s., *Gloses de Raschi, écrit espedrer ; espierrer,* 1546, R. Estienne ; *épierrer,* 1671, Pomey). Ôter les pierres d'un jardin, d'un champ, d'un terrain quelconque : *Ils entreprirent d'épierrer la butte* (Flaubert).

épierreur [epjɛrœr] n. m. (de *épierrer ;* 1611, Cotgrave, écrit *espierreur,* au sens de « celui qui épierre » ; écrit *épierreur,* au sens actuel, 1901, Larousse). Instrument servant à débarrasser un produit (betteraves, pommes de terre) des pierres qu'il peut contenir.

épieu [epjø] n. m. (altér., sous l'influence de *pieu,* de l'anc. franç. *inspieth* [fin du X^e s., *Vie de saint Léger*], *espiet* [1080, *Chanson de Roland*], francique **speot,* pique, épieu ; XII^e s., Godefroy, écrit *espiel ; espieu,* XIII^e s. ; *épieu,* XVII^e s.). Sorte de pique composée d'une hampe en bois, forte et longue, et d'un fer plat, large et pointu, fixé à son extrémité, qui servait autrefois à la chasse et aussi en tant qu'arme de guerre : *Vous mordiez les tridents, les fourches et les sabres* | *Et l'épieu des chasseurs de loup, d'ours et d'isard* (Leconte de Lisle).

épieur, euse [epjœr, -øz] n. (de *épier* 2 ; v. 1260, Br. Latini, écrit *espieur* [*épieur,* 1636, Monet], au sens de « espion » ; sens actuel, 1840, Acad. [comme adj., fin du XIX^e s., A. Daudet]). Personne qui épie. || *Adjectiv.* Qui est inspiré ou accompagné de l'intention d'épier quelqu'un : *Les regards épieurs de l'ancien maître d'hôtel* (Daudet).

épigastralgie [epigastralʒi] n. f. (de *épigastre* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance, douleur ; 1864, Littré). Douleur à l'épigastre.

épigastre [epigastr] n. m. (gr. *epigastrion,* épigastre, neutre substantivé de l'adj. *epigastrios,* qui est au-dessus du bas-ventre, de *epi,* sur, au-dessus de, et de *gastêr,* ventre ; 1538, J. Canappe). En anatomie, partie supérieure de l'abdomen, située entre l'ombilic et le sternum.

épigastrique [epigastrik] adj. (de *épigastre ;* v. 1560, Paré). Relatif à l'épigastre : *Une tumeur épigastrique.*

épigé, e [epiʒe] adj. (gr. *epigaios,* qui est sur terre, de *epi,* sur, et de *gaia,* terre ; 1786, *Encycl. méthodique*). En botanique, se dit de ce qui se développe au-dessus du sol : *Des cotylédons épigés.*

épigenèse [epiʒənɛz] n. f. (de *épi-* 2 et de *genèse,* gr. *genesis,* principe, origine ; milieu du XVIII^e s.). Théorie selon laquelle l'embryon se constitue graduellement dans l'œuf par formation successive de parties nouvelles.

épigénie [epiʒeni] n. f. (de *épi-* 2 et du gr. *genos,* naissance, origine ; 1801, Haüy, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s. [v. l'art. suiv.]).

1. Phénomène qui a lieu lorsqu'un minéral, sans changer de forme, change de nature chimique. || **2.** En géologie, phénomène par lequel une rivière entaille son cours dans une couche géologique différente de celle sur laquelle elle s'est primitivement établie.

épigénique [epiʒenik] adj. (de *épigénie ;* 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** En minéralogie, qui se rapporte à l'épigénie. || **2.** En géologie, qui résulte d'une épigénie : *Des versants épigéniques.*

épiglotte [epiglɔt] n. f. (gr. *epiglôttis,* luette, épiglotte, de *epi,* sur, au-dessus de, et de *glôtta,* langue ; 1314, Mondeville). Languette cartilagineuse placée à la partie supérieure du larynx et qui ferme la glotte au moment de la déglutition pour empêcher le bol alimentaire de s'introduire dans les voies respiratoires : *« Voilà le cartilage thyroïde, le cartilage cricoïde. Ici, c'est l'épiglotte et, dans le fond, les cordes vocales »* (Duhamel).

épiglottique [epiglɔtik] adj. (de *épiglotte ;* 1864, Littré). Relatif à l'épiglotte : *Une affection épiglottique.*

épiglottite [epiglɔtit] n. f. (de *épiglotte ;* 1849, Bescherelle). Inflammation de l'épiglotte.

épigone [epigɔn] n. m. (lat. *Epigoni,* n. m. plur., les Épigones, gr. *Epigonoi,* plur. substantivé de l'adj. *epigonos,* né après ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 17 août 1876, *le Temps ;* sens 3, XX^e^ s.). **1.** Dans la mythologie grecque, chacun des héros de la seconde guerre de Thèbes, et qui étaient les fils des sept chefs de la première. || **2.** Celui qui, dans un mouvement, une école philosophique, littéraire ou artistique, appartient à la génération suivante ; successeur : *Moi je n'aurai jamais l'air que d'être venu en second, pour ne pas dire en sixième et trop tard. Après la fête. Un épigone* (Romains). || **3.** En biologie, descendant d'un type animal déterminé qui présente une variation dans la forme.

• SYN. : **2** *disciple, élève, héritier, imitateur.*

épigonisme [epigɔnism] n. m. (de *épigone ;* XX^e^ s.). En biologie, manifestation d'une variation précoce qui n'apparaît que chez les descendants.

épigrammatique [epigramatik] adj. (lat. *epigrammaticus,* épigrammatique, de *epigramma* [v. ÉPIGRAMME] ; XV^e^ s., Godefroy [rare av. le XVII^e^ s.]). Qui est propre à l'épigramme : *Une tournure épigrammatique.* || Qui tient de l'épigramme : *Eustache tenta quelques allusions épigrammatiques* (Nerval).

• SYN. : *caustique, incisif, satirique.*

épigrammatiquement [epigramatikmɑ̃] adv. (de *épigrammatique ;* 1826, Brillat-Savarin). De façon épigrammatique : *Maxime dit fort épigrammatiquement au comte, à sa femme et à Eugène...* (Balzac).

épigrammatiste [epigramatist] n. (bas lat. *epigrammatista,* épigrammatiste, de *epigramma* [v. ÉPIGRAMME] ; XVI^e^ s., Godefroy). Poète qui compose des épigrammes.

épigramme [epigram] n. f. (lat. *epigramma,* inscription, épitaphe, petite pièce de vers, mot gr., de *epigraphein,* écrire sur, de *epi,* sur, et *graphein,* écrire ; v. 1378, J. Le Fèvre, au sens 1 ; sens 2-3, v. 1540, C. Marot ; sens 4, fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné). **1.** Chez les Anciens, courte inscription en prose ou, le plus souvent, en vers, qu'on gravait sur un monument. || **2.** *Anciennn.* Petite pièce de vers sur un sujet quelconque. || **3.** *Spécialem.* Petite pièce de vers du genre satirique, se terminant par un trait piquant : *Ta nouvelle épigramme est du meilleur latin* (Heredia). || *La pointe de l'épigramme,* le trait piquant qui la termine. || **4.** *Par extens.* Mot satirique, propos mordant : *Le français crible d'épigrammes surtout ce qu'il voudrait être : le député, et ce qu'il voudrait avoir : le ruban rouge* (Renard).

• SYN. : **4** *brocard, critique, persiflage, raillerie, sarcasme, satire, trait.*

• REM. Jusqu'au XVII^e^ s., le mot est employé tantôt au masculin, tantôt au féminin.

épigraphe [epigraf] n. f. (gr. *epigraphê,* inscription [sur une pierre, une statue], titre d'un ouvrage, de *epigraphein* [v. ÉPIGRAMME] ; 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** Inscription gravée sur un monument pour en indiquer la destination, ou la date de construction. || **2.** Citation brève d'un auteur connu, qu'on place en tête d'un livre, d'un article, d'un chapitre, pour en indiquer l'esprit : *Un romancier qui a la manie des épigraphes.*

épigraphie [epigrafi] n. f. (de *épigraphe ;* 1838, Acad.). Science auxiliaire de l'histoire, qui a pour objet l'étude des inscriptions anciennes gravées sur des matières durables, comme la pierre ou le métal (par opposition à la *paléographie,* qui permet de déchiffrer les inscriptions portées sur des matières périssables, comme le papyrus, et qui s'attache à l'aspect formel de l'écriture).

épigraphique [epigrafik] adj. (de *épigraphie ;* 1845, Bescherelle). Qui concerne l'épigraphie : *Une particularité épigraphique* (France).

épigraphiste [epigrafist] n. (de *épigraphie ;* 1870, Larousse). Savant spécialisé dans l'épigraphie.

épigyne [epiʒin] n. f. (de *épi-* 2 et de *-gyne,* gr. *gunê,* femme, femelle ; 1802, Mirbel). En botanique, étamine insérée sur l'ovaire quand il est adhérent. || *Adjectiv. Des étamines épigynes.*

épigynie [epiʒini] n. f. (de *épigyne ;* 1864, Littré). État d'une plante dont certains organes sont épigynes.

épilage [epilaʒ] n. m. (de *épiler ;* 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Action d'épiler. || **2.** Action d'enlever la laine ou le poil de la peau des animaux : *L'épilage des peaux de chevreau.*

• REM. Au sens 1, on dit plutôt ÉPILATION.

épilaryngien, enne [epilarɛ̃ʒjɛ̃, -ɛn] adj. (de *épi-* 2 et de *laryngien ;* 1864, Littré). En anatomie, qui se trouve ou qui a lieu au-dessus du larynx : *Les phénomènes épilaryngiens de la phonation.*

épilation [epilasjɔ̃] n. f. (de *épiler ;* 1864, Littré). Action d'épiler : *L'épilation des sourcils.*

épilatoire [epilatwar] adj. (dér. savant de *épiler ;* 1771, Trévoux). Qui sert à épiler : *Une pince épilatoire.*

◆ adj. et n. m. (XX^e^ s.). Se dit d'un produit dont l'application entraîne la chute des poils : *Une pommade épilatoire.*

• REM. On dit aussi DÉPILATOIRE.

épilepsie [epilɛpsi] n. f. (bas lat. *epilepsia,* épilepsie, gr. *epilêpsia,* interception, arrêt soudain, épilepsie, de *epilêptos,* pris sur le fait, épileptique, dér. de *epilambanein,* saisir, s'emparer de ; 1503, Chauliac). **1.** Maladie caractérisée par des crises violentes qui comportent des convulsions, locales ou généralisées, accompagnées d'évanouissements ou d'hallucinations. || **2.** *Fig.* Convulsion : *Le progrès entravé est maladie et il a de si tragiques épilepsies* (Hugo).

épileptiforme [epilɛptifɔrm] adj. (de *épilepti-,* élément tiré de *épileptique,* et de *forme ;* 1864, Littré). En neurologie, qui a les apparences de l'épilepsie : *Des accidents nerveux épileptiformes.*

épileptique [epilɛptik] adj. (bas lat. *epilepticus,* sujet à l'épilepsie, gr. *epilêptikos,* même sens, de *epilêptos* [v. ÉPILEPSIE] ; 1545, Guéroult, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Qui est relatif à l'épilepsie ; qui en présente les symptômes : *Un tremblement épileptique.* || **2.** *Fig.* Qui est désordonné, convulsif ou furieux dans son mouvement : *Ses doigts épileptiques se tourmentaient* (Goncourt).

◆ n. (sens 1, 1545, Guéroult [var. *epilentic,* XII^e^ s., *Vie d'Édouard le Confesseur*] ; sens 2, 1870, Larousse). Personne qui est sujette à des crises d'épilepsie, ou qui est atteinte d'épilepsie : *Sans éperons, sans fouet, il essouffle un cheval, | Fantôme comme lui, rosse apocalyptique, | Qui bave des naseaux comme un épileptique* (Baudelaire).

épileptoïde [epilɛptɔid] adj. (de *épilepto-,* élément tiré de *épileptique,* et de *-ide,* gr.

eidos, forme, apparence ; 1878, Larousse). Qui présente les signes de l'épilepsie : *Une crise épileptoïde.*

épiler [epile] v. tr. (dér. savant du lat. *pilus,* poil, formé avec le préf. à valeur privative *é-* [lat. *ex-*] ; 1762, Acad.). Arracher les poils ou les cheveux, ou les faire tomber.

épileur, euse [epilœr, -øz] n. (de *épiler ;* 1842, Mozin). Personne dont la profession est d'épiler : *Quand elle fut rétablie, elle rentra chez une épileuse de la rue Laffitte* (Goncourt).

◆ **épileuse** n. f. (XX^e s.). Machine à couper les poils droits et raides mélangés au poil ou à la laine des peaux.

épillet [epijɛ] n. m. (dimin. de *épi ;* 1786, *Encycl. méthodique*). Chacun des épis secondaires dont la réunion forme l'épi de la tige des graminées : *Vous y trouvez* [dans une prairie à Guernesey] *le brome mollet aux épillets en fuseau* (Hugo).

épilobe [epilɔb] n. m. (lat. scientif. moderne *epilobium* [XVIII^e s.], du gr. *epi,* sur, au-dessus, et du gr. *lobos,* lobe de l'oreille, du foie [v. LOBE], la plante ayant été ainsi nommée à cause de la position élevée de son ovaire ; 1786, *Encycl. méthodique*). Plante à fleur rose, vivace, commune en France dans les endroits humides : *Un ruisseau creusait son lit à travers les salicaires, les épilobes roses et les spirées* (Theuriet).

épilogue [epilɔg] n. m. (lat. *epilogus,* fin, conclusion d'un discours, péroraison, gr. *epilogos,* mêmes sens, de *epilegein,* dire en outre, ajouter à ce qu'on a dit, de *epi,* sur, par-dessus, et de *legein,* dire ; fin du XII^e s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, av. 1703, Saint-Évremond ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Chez les Anciens, petit discours que récitait un acteur à la fin de la pièce et dans lequel il demandait aux spectateurs d'applaudir. || **2.** Partie qui termine et conclut un ouvrage littéraire : *L'épilogue d'un roman.* || **3.** *Par extens.* Ce qui termine, conclut quelque chose : *Aventure qui a eu un mariage pour épilogue.*

● SYN. : **2** *conclusion, dénouement.*

épiloguer [epilɔge] v. tr. (de *épilogue ;* av. 1493, G. Coquillart, au sens 1 ; sens 2, 1688, M^me de Sévigné). **1.** *Class.* Récapituler, passer en revue : *J'épiloguais mes passions* (Corneille). || **2.** *Class.* Critiquer, faire des reproches à quelqu'un : *J'ai été un peu fâchée de ne vous point voir prendre possession de cette chambre dès le matin, me questionner, m'épiloguer, m'examiner* (Sévigné).

◆ v. tr. ind. (1676, M^me de Sévigné). Faire des commentaires sur quelque chose : *Oh ! nous n'en sommes plus désormais à épiloguer sur des mots* (Estaunié). *Les amis de Legrain cessèrent vite d'épiloguer sur le fait accompli pour se recueillir, préparer leur défense et faire front* (Duhamel).

● SYN. : *chicaner, chipoter* (fam.), *discourir, ergoter, gloser* (fam.), *palabrer* (fam.).

◆ v. intr. (1672, Molière). *Class.* Faire des commentaires malveillants, trouver à redire : *Et pourquoi, s'il vous plaît, | Lui bailler un savant qui sans cesse épilogue ?* (Molière).

épilogueur, euse [epilɔgœr, -øz] n. et adj. (de *épiloguer ;* 1683, M^me de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** *Class.* Qui aime à critiquer : *Elle était jalouse* [...], *épilogueuse, faisant des plaintes amoureuses* (Sévigné). || **2.** Qui aime à épiloguer : *Un épilogueur d'éternité* (Huysmans).

épiloir [epilwar] n. m. (de *épiler ;* 1870, Larousse). Petite pince dont on se sert pour arracher les poils superflus : *Cela va encore avec les épiloirs et les limes* (Giraudoux).

épinaie [epinɛ] n. f. (lat. *spinetum* [dér. de *spina,* épine], buisson d'épines, le plus souvent employé au plur. *spineta* [d'où les formes franç. en *-e*] ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *espinoi,* n. m. ; *espinoie,* n. f., fin du XII^e s., *Sept Sages de Rome ; espinaye,* 1549, R. Estienne ; *épinaie,* 1636, Monet). Endroit où poussent des arbustes épineux.

épinard [epinar] n. m. (issu, par substitution de suff., de l'anc. franç. *espinace, espinache* [1256, Ald. de Sienne], lat. médiév. *spinachium, spinargium,* tiré par les médecins de l'ar. d'Andalousie *isbinâkh,* arabo-persan *ispanâkh,* persan *aspanāh* [l'épinard, introduit par les Arabes en Espagne, a été d'abord un médicament] ; 1331, *Dict. général,* écrit *espinarde* [*espinars,* n. m. pl., v. 1398, *le Ménagier de Paris ; espinard,* 1530, Palsgrave ; *épinard,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1721, Trévoux [*épaulette à graines d'épinard,* 1835, Acad.]). **1.** Plante potagère verte, de la famille des chénopodiacées, dont les feuilles sont comestibles : *Cuisines odorantes — les tourtes gigantesques, farines de pois chiches* [...], *tourtes d'épinards, friture* (Valéry). || **2.** *Graine d'épinard,* nom donné aux franges, aux glands qui ressemblent à un assemblage de graines d'épinard. || Fam. et vx. *Épaulette à graines d'épinard,* insigne torsadé des officiers supérieurs.

◆ adj. (XX^e s.). *Vert épinard,* vert sombre.

◆ **épinards** n. m. pl. (v. 1398, *le Ménagier de Paris* [v. ci-dessus ; *mettre du beurre dans les épinards,* 1866, Larousse, art. *beurre*]). Feuilles d'épinard employées pour la confection d'un mets : *Des épinards en branches.* || Fam. *Mettre du beurre dans les épinards,* améliorer ses revenus.

épincer [epɛ̃se] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *pince ;* milieu du XIII^e s., écrit *espinchier* [*espinser,* 1508, *Comptes du château de Gaillon ; épincer,* 1723, *Savary des Bruslons*], au sens 1 ; sens 2, 1356, Varin, écrit *espincier* [*épincer,* 1838, Acad.] ; sens 3, 1838, Acad.). **1.** Syn. de ÉPINCETER au sens 1. || **2.** Fendre la roche à l'aide de l'épinçoir, pour façonner des pavés ou des bordures de trottoir. || **3.** En arboriculture, enlever les bourgeons qui ont poussé sur le tronc entre deux sèves.

● REM. Au sens 2, on dit aussi ÉPINCETER.

épincetage [epɛ̃staʒ] n. m. (de *épinceter ;* 1845, Bescherelle). Action d'épinceter le drap.

● SYN. : *époutiage, époutillage, époutissage.*

● REM. On dit aussi ÉPINÇAGE (de *épincer ;* 1765, *Encyclopédie*).

épinceter [epɛ̃ste] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *pincette ;* 1509, Tilander, écrit *espinceter* [*épinceter,* 1721, Trévoux], au sens de « aiguiser les serres, le bec d'un oiseau » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, XX^e s.). [Conj. **4 a.**] **1.** Débarrasser le drap des nœuds, des pailles qui s'y trouvent, en les enlevant avec une épincette. || **2.** Syn. de ÉPINCER au sens 2.

● SYN. : **1** *énouer, éplucher, épointiller, époutir.*

épinceteur, euse [epɛ̃stœr, -øz] n. (de *épinceter ;* 1836, Acad.). Personne qui épincette le drap.

● REM. On dit aussi ÉPINCEUR.

épincette [epɛ̃sɛt] n. f. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *pincette ;* 1567, Junius, écrit *espincettes,* au sens de « pincettes » ; écrit *épincette,* au sens actuel, 1803, Boiste). Petite pince servant à épinceter le drap.

épinceur, euse [epɛ̃sœr, -øz] n. (de *épincer ;* 1723, Savary des Bruslons). Syn. de ÉPINCETEUR, EUSE.

◆ **épinceur** n. m. (1358, Godefroy, écrit *espinseur ; épinceur,* XX^e s.). Ouvrier qui façonne les pavés à l'aide de l'épinçoir.

épinçoir [epɛ̃swar] n. m. (de *épincer ;* 1676, Félibien, écrit *espinçoir ; épinçoir,* 1694, Th. Corneille). Marteau court, taillé à deux coins, qui sert à fendre les pavés et à en façonner les parements.

épinçure [epɛ̃syr] n. f. (de *épincer ;* 1870, Larousse). Petit morceau de roche, éclat qui se détache d'une pierre qu'on épincette.

épine [epin] n. f. (lat. *spina,* épine, piquant d'animal, épine dorsale, et, au plur., « soucis » ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *espine* [*épine,* 1636, Monet], au sens 1 [*espine blanche, rose, noire,* 1530, Palsgrave — *noire espigne,* fin du XII^e s., Marie de France — ; *épine luisante,* 1836, Acad.] ; sens 2 et 4, v. 1175, Chr. de Troyes [*c'est un fagot d'épines,* fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; *il n'y a pas de roses sans épines,* 1907, Larousse ; *nulle rose sans espines,* 1611, Cotgrave ; *marcher sur des espines,* 1690, Furetière ; *être sur des épines,* 1660, Oudin ; *tirer une espine du pied à quelqu'un,*

XVIe s.] ; sens 3, XVIe s. ; sens 5, 1280 env., Bibbesworth [*longue épine,* 1864, Littré ; *épine double,* 1838, Acad. ; *épine de Judas,* 1845, Bescherelle] ; sens 6, 1314, Mondeville [*espine,* « colonne vertébrale » ; *espine du nez, de l'omoplate, espine dorsale,* v. 1560, Paré] ; sens 7, 1571, Belleforest [*poire d'espine ; épine,* avec divers qualificatifs, 1721, Trévoux]). **1.** Arbuste dont les branches sont garnies d'épines : *Jérôme Coignard accroché par un pan de son habit à un buisson d'épine* (France). || *Épine blanche, épine rose,* autres noms de l'aubépine : *Les ravins étalent pêle-mêle sur leurs talus les fougères* [...], *l'épine blanche, l'épine rose* (Hugo). || *L'épine noire,* le prunellier : *Les épines noires étaient déjà fleuries* (Loti). || *L'épine luisante,* l'argousier. || **2.** Piquant qui naît du corps ligneux des plantes et qui ne peut être arraché sans déchirer les tissus sous-jacents (par opposition à l'*aiguillon*) : *Le cactus, le prunellier portent des épines.* || *Par extens.* Dans la langue courante, nom donné également à l'aiguillon de certaines plantes : *Se piquer aux épines d'un rosier.* || *La couronne d'épines du Christ,* couronne qui fut placée sur la tête du Christ durant sa Passion : *Voici une épine de la couronne du Sauveur du monde* [...] *qui fait des miracles par la propre puissance de ce sang répandu pour nous* (Pascal). || Fig. *C'est un fagot d'épines,* se dit d'une personne rude, qu'on ne sait comment aborder. || Fig. *Il n'y a pas de roses sans épines,* il n'y a pas de joie pure sans déplaisir. || Fig. *Marcher sur des épines,* se trouver dans une situation difficile. || Fig. *Être sur des épines,* être impatient ou anxieux. || Fig. *Tirer une épine du pied à quelqu'un,* le tirer d'une situation difficile : *Il vous a dit, sans doute, ma petite Suzon, que vous nous tiriez à tous une fameuse épine du pied* (Duhamel). || **3.** *Class.* et *littér.* Difficulté, situation fâcheuse : *Vous allez vous enfoncer dans d'étranges épines* [en plaidant] (Molière). *Il lui semblait depuis ces dernières semaines, que la poignée de main de son patron était, non pas moins cordiale, mais moins abandonnée, moins familière, enfin qu'il y avait là « une épine »* (Bourget). || **4.** Excroissance dure et pointue qui fait saillie sur le corps de certains animaux : *Se piquer avec une épine de poisson. La vive, la rascasse ont des épines venimeuses.* || **5.** *Par anal.* Nom donné à certains poissons épineux. || *Longue épine,* le diodon halacanthe. || *Épine double,* le syngnathe. || *Épine de Judas,* la vive. || **6.** En anatomie, nom donné à des éminences osseuses saillantes : *Épine du nez. Épine de l'omoplate.* || *Épine dorsale,* colonne vertébrale. || **7.** Nom donné à quelques variétés de poire. || *Épine d'hiver,* poire tardive, grosse et longue. || *Épine d'été,* poire fondante d'été. || *Épine rose,* grosse poire hâtive.

épinéphèle [epinefɛl] n. m. (lat. scientifique moderne *epinephelus,* de l'adj. gr. *epinephelos,* couvert de nuages [à cause de l'aspect du poisson], de *epi,* sur, et de *nephelê,* nuage ; 1870, Larousse). Genre de poissons osseux, voisins des perches, de forme ovale, couverts de petites écailles sur le corps et sur le museau.

épiner [epine] v. tr. (de *épine ;* fin du XIIe s., *Moniage Guillaume,* écrit *espiné,* au sens de « garni de buissons épineux » ; écrit *épiner,* au sens actuel, 1870, Larousse). Entourer de branches épineuses la tige des arbres, pour la protéger des attaques des animaux.

1. épinette [epinɛt] n. f. (de *épine ;* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *espinete* [*épinette,* fin du XVIe s.], aux sens de « petite épine, buisson d'épines » ; sens I, 1, 1769, Duhamel du Monceau ; sens I, 2, 1864, Littré ; sens II, 1732, Liger [« cage, en général », v. 1360, Froissart]).

I. 1. Hameçon fait avec une épine d'arbre. || **2.** Nom commun de certaines espèces de sapin ou de résineux, et, *spécialem.,* au Canada, de l'épicéa : *Même l'éternel vert foncé des sapins, des épinettes et des cyprès se faisait rare* (Hémon).

II. Cage d'osier divisée en compartiments, dans chacun desquels on met une volaille pour l'engraisser.

2. épinette [epinɛt] n. f. (de l'ital. *spinetta,* dér. de *spina* [lat. *spina,* épine], parce qu'on pinçait les cordes de l'instrument avec des pointes de plumes ; 1514, Havard). Ancien instrument de musique à cordes qu'on pinçait avec un bec de plume. || Instrument à clavier et à cordes pincées, analogue au clavecin.

épineux, euse [epinø, -øz] adj. (lat. *spinosus,* couvert d'épines, épineux, piquant, pointu, subtil, de *spina* [v. ÉPINE] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *espinus* [*espineus,* XIIIe s. ; *épineux,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo ; sens 3, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 4, 1580, Montaigne). **1.** Qui est couvert, hérissé d'épines : *Une plante épineuse.* [Les fruits] *brillaient à travers le feuillage épineux* (Gide). || **2.** *Par anal.* Qui est hérissé de pointes : [La barricade] *avait une crête épineuse de fusils et de sabres (Hugo).* || **3.** *Fig.* Hérissé de difficultés ; plein de désagrément : *Problème épineux. Affaire épineuse.* || **4.** *Class.* Se dit de quelqu'un qui soulève des difficultés, qui fait preuve de mauvaise volonté : *Ces gens épineux, dans les payements qu'on leur fait, rebutent un grand nombre de pièces qu'ils croient légères* (La Bruyère).

• SYN. : **3** *ardu, délicat, ingrat.* — CONTR. : **3** *clair, facile, simple.*

◆ **épineux** n. m. (XXe s.). Arbre ou plante couverts d'épines : *Les épineux sont caractéristiques de la végétation saharienne.*

épine-vinette [epinvinɛt] n. f. (de *épine* et de *vinette* [« épine-vinette », v. 1265, J. de Meung], dér. de *vin* [à cause de la ressemblance des grappes de l'arbrisseau avec celles de la vigne] ; 1545, Guéroult, écrit *espine vinette* [*épine-vinette,* 1636, Monet ; var. *espinete vinete,* XVe s., *Grant Herbier*]). Arbrisseau couvert d'épines et portant des grappes de baies rouges acidulées : *D'épaisses haies vertes, que l'épine-vinette décore tour à tour de ses fleurs violettes et de ses baies pourpres* (Nerval).

• Pl. *des* ÉPINES-VINETTES.

épinglage [epɛ̃glaʒ] n. m. (de *épingler ;* 1er nov. 1876, *Journ. officiel*). Action de fixer ou de disposer avec des épingles. || *Spécialem.* En couture, action d'assembler ou de rectifier avec des épingles.

épingle [epɛ̃gl] n. f. (lat. pop. **spingula,* croisement du lat. class. *spinula,* petite épine, d'où « épine servant à attacher » [dimin. de *spina,* épine], et du bas lat. *spicula,* petit épi [dimin. de *spica,* v. ÉPI] ; v. 1268, É. Boileau, écrit *espingle* [*épingle,* 1636, Monet], au sens 1 [*tiré à quatre espingles,* 1690, Furetière ; *coup d'épingle,* 1797, Gattel ; *tirer son espingle du jeu,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *chercher une épingle dans une botte de foin,* 1870, Larousse] ; sens 2, XVIe s., Laborde [*monter en épingle,* XXe s.] ; sens 3, 1836, Acad. [*épingle à linge ; épingle à cheveux,* 1864, Littré ; *épingle de sûreté, épingle de nourrice,* 1907, Larousse ; *épingle anglaise,* 1930, Larousse ; *virage en épingle à cheveux,* 1948, Larousse]). **1.** Petite tige de métal, pointue à une extrémité et garnie à l'autre d'une tête, utilisée pour fixer quelque chose : *Attacher un ruban avec des épingles.* || *Être tiré à quatre épingles,* être habillé avec recherche, avoir un grand soin de sa toilette : *Quoique un peu rustaud, il était tiré à quatre épingles* (Balzac). || *Chercher une épingle dans une botte de foin,* chercher une chose introuvable. || Fig. *Coup d'épingle,* petite offense faite volontairement à quelqu'un, blessure d'amour-propre. || Fig. *Tirer son épingle du jeu* (d'après le jeu des épingles, consistant à faire sortir avec une balle des épingles disposées à l'intérieur d'un cercle), se tirer adroitement d'une affaire difficile ou dangereuse. || **2.** *Spécialem.* Bijou constitué par une tige de métal pointue et une tête, plus ou moins grosse, en matière précieuse et ornée : *Deux épingles montées d'un gros diamant* (Balzac). || *Épingle à* (ou *de*) *cravate,* bijou analogue permettant de fixer la cravate à la chemise. || Fig. *Monter en épingle,* donner une importance excessive à, faire valoir d'une manière exagérée : *Ce qu'il faut bien monter en épingle, c'est le côté humanitaire* (Duhamel). || **3.** *Épingle de sûreté, épingle double, épingle anglaise, épingle de nourrice,* petite tige recourbée sur elle-même formant ressort, dont la pointe est protégée et maintenue par une sorte de crochet plat. || *Épingle à linge,* pièce de bois ou de matière plastique utilisée pour suspendre le linge et les vêtements à un fil : *L'une étendant le linge*

sur les cordes pendant que l'autre fiche les épingles (Genevoix). || *Épingle à cheveux,* épingle à deux branches avec laquelle les femmes fixent leurs cheveux. || *Virage en épingle à cheveux,* virage brusque et très serré, après lequel la route repart en sens contraire de sa direction primitive : *Le virage mortel, l'épingle à cheveux où l'on capote* (Vercel).

épinglé, e [epɛ̃gle] adj. et n. m. (part. passé de *épingler ;* 1811, Brunot, comme adj. ; comme n. m., 1907, Larousse). Se dit d'une étoffe à cannelures dont les fils paraissent avoir été enroulés sur des épingles : *Taffetas épinglé. De l'épinglé.*

épingler [epɛ̃gle] v. tr. (de *épingle ;* 1596, Hulsius, écrit *espingler* [*épingler,* XVIII^e s.], au sens 1 [*espingler une femme,* « lui attacher ses vêtements au moyen d'épingles », 1564, J. Thierry] ; sens 2, 1889, G. Esnault). **1.** Attacher, fixer avec une ou plusieurs épingles : *Sa coiffe était bien fine, bien plissée, bien épinglée* (Sand). *J'avais un « emploi du temps » épinglé au mur et mettais de la fierté à n'échapper de nulle part* (Gide). || **2.** *Fig.* et *fam.* Arrêter quelqu'un, le faire prisonnier ; l'appréhender pour lui infliger une sanction : *Il a fini par se faire épingler.*

• SYN. : **2** *cueillir, pincer* (pop.), *piquer* (pop.), *prendre.*

épinglerie [epɛ̃gləri] n. f. (de *épingle ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *espinguerie,* au sens de « fabrication des épingles » ; écrit *épinglerie,* au sens 1, 1864, Littré ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Fabrique d'épingles. || **2.** Commerce des épingles.

épinglette [epɛ̃glɛt] n. f. (de *épingle ;* v. 1380, *Aalma,* écrit *espinglette,* au sens de « petite épingle » ; 1611, Cotgrave, écrit *espinglette,* au sens de « tige métallique pour déboucher une arme à feu » ; 1755, *Encyclopédie,* écrit *épinglette,* au sens de « aiguille de fer pour percer les gargousses » ; sens 1, 1811, Mozin ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Aiguille qui servait autrefois à déboucher la lumière des armes à feu portatives. || *Par extens.* Insigne honorifique des meilleurs tireurs. || **2.** Pièce du graisseur d'une machine, qui permet l'écoulement régulier de l'huile vers le mécanisme.

épinglier, ère [epɛ̃glije, -ɛr] n. (de *épingle ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *espinglier* [*épinglier,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, début du XIV^e s.). **1.** Ouvrier qui fabrique des épingles par dressage d'un fil de laiton ou d'acier. || **2.** Personne qui fait le commerce des épingles.

◆ **épinglier** n. m. (1376, Havard [écrit *espinguier ; espinglier,* fin du XIV^e s., E. Deschamps]). Étui contenant des épingles.

épingline [epɛ̃glin] n. f. (de *épinglé ;* 1870, Larousse). Étoffe de laine à petites côtes, réalisée sur une armure de tissu épinglé.

épinglotte [epɛ̃glɔt] n. f. (de *épingle,* au sens anc. de « épine » ; 1870, Larousse). Nom usuel de l'épinoche.

épinicies [epinisi] n. f. pl. (lat. *epinicium,* gr. *epinikion,* chant de victoire, et au plur. *epinikia,* « chants de victoire, sacrifices ou fêtes en l'honneur d'une victoire », neutres substantivés de l'adj. *epinikios,* qui concerne la victoire, de *epi,* sur, à propos de, et de *nikê,* victoire ; 1870, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Dans l'Antiquité grecque, sacrifices, fêtes, chants, etc., en l'honneur d'une victoire remportée dans les Grands Jeux, à Olympie, à Delphes, etc. || **2.** Poème lyrique en l'honneur d'un vainqueur aux Grands Jeux.

épinier [epinje] n. m. (de *épine ;* 1690, Furetière, au plur., écrit *espiniers ;* au sing., écrit *épinier,* 1870, Larousse). En vénerie, fourré d'épines où se retirent les animaux.

épinière [epinjɛr] adj. f. (de *épine ;* fin du XVI^e s., Brantôme, dans la loc. *la rose espinière,* « la rose garnie d'épines » ; *mouelle espinière,* 1660, Habicot ; *moëlle épinière,* 1667, *Journ. des savants*). Usité seulement dans l'expression *moelle épinière,* partie du système nerveux central située dans l'épine dorsale.

épinoche [epinɔʃ] n. f. (de *épine ;* XIII^e s., *Recueil des fabliaux*). Petit poisson osseux, portant des épines dorsales et latérales.

épinochette [epinɔʃɛt] n. f. (de *épinoche ;* 1838, Acad.). Petite épinoche, ayant dix épines sur le dos.

épion [epjɔ̃] n. m. (dimin. de *épi ;* 1776, *Encyclopédie*). Petit épi.

épiornis [epjɔrnis] n. m. (dér. savant du gr. *aipus,* très élevé, et *ornis,* oiseau ; 1856, Lachâtre). Oiseau fossile de Madagascar, de l'ordre des coureurs et de très grande taille : *L'hercule oiseau, l'épiornis, un aigle de vingt pieds de haut* (Michelet).

• REM. On écrit aussi EPYORNIS et ÆPYORNIS.

épipactis [epipaktis] n. f. (lat. *epipactis,* plante médicinale, gr. *epipaktis,* elléborine, plante orchidée ; 1870, Larousse). Plante pubescente de la famille des orchidiacées, dont une espèce est commune dans les bois humides et les prairies marécageuses d'Europe.

épiparoxysme [epiparɔksism] n. m. (de *épi-* 2 et de *paroxysme ;* 1864, Littré). En termes de pathologie, paroxysme qui reparaît plus tôt et plus souvent qu'il ne devrait normalement.

épipélagique [epipelaʒik] adj. (de *épi-* 2 et de *pélagique ;* XX^e s.). *Zone épipélagique,* en océanographie, zone surmontant le plateau continental et où la lumière pénètre suffisamment pour permettre le développement des algues.

épiphane [epifan] adj. (gr. *epiphanês,* qui se montre, qui est en vue, illustre, éclatant, de *epiphainein,* faire paraître, de *epi,* sur, au-dessus, et *phainein,* apparaître, briller ; 1864, Littré). Dans la mythologie grecque, épithète décernée à divers dieux bienfaisants.

épiphanie [epifani] n. f. (bas lat. *epiphania,* neutre plur., Épiphanie, gr. *epiphania,* nativité de Jésus-Christ, manifestation de Jésus-Christ au monde, fête de l'Épiphanie, neutre plur. substantivé de l'adj. *epiphanios,* qui apparaît, dér. de *epiphanês* [v. ÉPIPHANE] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *epifaine* ou *epifanie* [var. *apiphanie,* v. 1112, *Voyage de saint Brendan*] ; *Épiphanée,* 1501, G. Cohen ; *Épiphanie,* XVII^e s.). Première apparition du Christ aux gentils, particulièrement aux Mages. || *Par extens.* Fête de l'Eglise qui célèbre cet événement, nommée aussi *jour des Rois.*

• REM. S'emploie avec une majuscule dans ces deux sens.

épiphénomène [epifenɔmɛn] n. m. (de *épi-* 2 et de *phénomène ;* 1755, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Symptôme qui survient au cours d'une maladie et qui, n'étant pas nécessaire pour la caractériser, paraît comme surajouté aux symptômes essentiels. || **2.** En psychologie et en philosophie, ce qui s'ajoute à un phénomène sans réagir sur lui : *Pour certains philosophes, la conscience serait un épiphénomène.*

épiphénoménisme [epifenɔmenism] n. m. (de *épiphénomène ;* 1930, Larousse). Théorie psychologique qui réduit la conscience à un simple épiphénomène.

épiphénoméniste [epifenɔmenist] adj. (de *épiphénomène ;* début du XX^e s.). Relatif à l'épiphénoménisme.

◆ adj. et n. Partisan de l'épiphénoménisme.

épiphonème [epifɔnɛm] n. m. (lat. *epiphonema,* exclamation sentencieuse, gr. *epiphônêma,* exclamation, interjection, sentence finale, morale, de *epiphônein,* dédier, parler de ou sur ; 1557, Huguet). En rhétorique, exclamation de caractère sentencieux qui termine un développement : *L'avocat avait tiré de là quelques épiphonèmes, malheureusement peu neufs, sur les erreurs judiciaires* (Hugo).

épiphora [epifɔra] n. m. (lat. *epiphora,* larmoiement, gr. *epiphora,* action de porter vers ou sur, flux d'humeurs, fluxion, dér. de *epipherein,* porter sur, de *epi,* sur, et de *pherein,* porter ; v. 1560, Paré). Écoulement des larmes qui, en raison de l'obstruction des points lacrymaux, débordent sur les joues.

épiphylle [epifil] adj. (dér. savant du gr. *epi,* sur, et *phullon,* feuille ; 1819, *Dictionnaire des sciences naturelles,* comme adj. et n. m.). En botanique, qui croît sur

les feuilles des plantes : *Un champignon épiphylle.*

◆ n. m. Plante appartenant à la famille des cactus, et dont les fleurs naissent sur le bord des feuilles.

épiphyse [epifiz] n. f. (gr. *epiphusis,* croissance, excroissance en général, excroissance cartilagineuse à l'extrémité d'un os, de *epiphuein,* [faire] naître, [faire] croître ; 1541, J. Canappe, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** En anatomie, extrémité d'un os long, à moelle rouge. || **2.** Syn. de GLANDE PINÉALE.

épiphyte [epifit] adj. et n. (de *épi-* 2 et du gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, de *phuein,* pousser ; 1839, Boiste). Se dit d'un végétal qui est fixé sur un autre, mais sans en être le parasite : *Beaucoup d'orchidées sont des plantes épiphytes.*

épiphytie [epifiti] n. f. (de *épi-* 2 et du gr. *phuton* [v. l'art. précéd.] ; 1845, d'après Littré, 1864). Maladie qui attaque en même temps une grande quantité de plantes de la même espèce.

• REM. Ce mot est au règne végétal ce que *épidémie* est au règne animal.

épiphytisme [epifitism] n. m. (de *épiphyte ;* 1878, Larousse). Mode de vie des plantes qui prolifèrent sur d'autres en ne leur nuisant que peu ou pas du tout.

épiplancton [epiplɑ̃ktɔ̃] n. m. (de *épi-* 2 et de *plancton ;* XXe s.). Plancton des couches superficielles.

épiploïque [epiplɔik] adj. (de *épiplo*[on] ; 1611, Cotgrave). Qui appartient, qui a un rapport à l'épiploon : *Les vaisseaux épiploïques.*

épiploïte [epiplɔit] n. f. (lat. scientifique moderne *epiploïtis,* du gr. *epiploon* [v. ÉPIPLOON] ; 1793, *Encycl. méthodique,* écrit *épiploïtis ; épiploïte,* 1864, Littré). Inflammation de l'épiploon.

épiploon [epiplɔɔ̃] n. m. (gr. *epiploon,* épiploon, neutre substantivé de l'adj. *epiploos,* qui navigue contre, dér. de *epipleîn,* naviguer sur, flotter sur, de *epi,* sur, et *pleîn,* flotter, naviguer ; 1541, J. Canappe). En anatomie, chacun des deux replis du péritoine : le *petit épiploon,* qui relie le foie à l'estomac, et le *grand épiploon,* qui relie l'estomac au côlon transverse.

épique [epik] adj. (lat. *epicus,* épique, gr. *epikos,* qui concerne l'épopée, de *epos,* parole, discours, vers, poésie ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 4, 1835, V. Hugo ; sens 5, 1847, Baudelaire). **1.** Qui a rapport, qui convient à l'épopée : *Le pittoresque épique, le descriptif pompeux sied mal au style du drame* (Sainte-Beuve). *Style épique.* || **2.** *Ironiq.* D'une grandiloquence, d'une élévation de style hors de propos : *Il prend un ton épique pour exposer une histoire bien simple.* || **3.** Qui retrace en vers une action héroïque : *Victor Hugo a créé le seul poème épique qui pût être créé par un homme de son temps pour des lecteurs de son temps* (Baudelaire). || **4.** Qui mérite d'être célébré en vers d'épopée : *Chaque soir, espérant des lendemains épiques* (Heredia). || **5.** *Ironiq.* et *fam.* Qui prend une allure extraordinaire ; qui est mémorable : *C'étaient alors d'épiques parties de cache-cache, fécondes en péripéties* (Gide). *Une dispute épique.*

• SYN. : **2** *emphatique, grandiloquent, pompeux ;* **5** *fabuleux, fantastique, homérique.*

épirogenèse [epirɔʒənɛz] ou **épeirogenèse** [epɛjrɔʒənɛz] n. f. (dér. savant du gr. *êpeiros,* terre ferme, continent, et de *-genèse,* gr. *genesis,* cause, principe, origine ; milieu du XXe s.). En géologie, mouvement à grand rayon de courbure, affectant une partie de l'écorce terrestre et provoquant l'élévation ou l'abaissement de celle-ci.

• REM. On dit aussi ÉPIROGÉNIE ou ÉPEIROGÉNIE, n. f. (du gr. *êpeiros* et de *-génie,* du gr. *genos,* origine, formation ; milieu du XXe s.).

épirogénique [epirɔʒenik] ou **épeirogénique** [epɛjrɔʒenik] adj. (de *épirogénie, épeirogénie ;* milieu du XXe s.). Relatif à l'épirogenèse.

épirote [epirɔt] adj. et n. (lat. *Epirotes,* habitant de l'Épire, gr. *Êpeirôtês,* de *Êpeiros,* Épire, n. géogr. ; 1870, Larousse). Qui est relatif à l'Épire ; habitant ou originaire de cette région.

◆ n. m. (XXe s.). Dialecte grec ancien parlé dans le nord-ouest de l'Épire.

episcénium [episenjɔm] n. m. (lat. *episcenium,* le haut de la scène, gr. *episkênion,* même sens, de *epi,* sur, au-dessus, et de *skênê,* scène ; 1870, Larousse). Colonnade ou galerie qui couronnait le mur de scène dans les théâtres anciens.

épiscopal, e, aux [episkɔpal, -o] adj. (bas lat. *episcopalis,* épiscopal, de *episcopus,* évêque [v. ÉVÊQUE] ; fin du XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1710, d'après Littré, 1864). **1.** Qui appartient à l'évêque : *Palais épiscopal.* || Qui est propre à l'évêque : *Dignité épiscopale.* || **2.** Se dit de l'Église anglicane officielle d'Angleterre (Haute Église), qui a conservé l'épiscopat (par opposition aux *presbytériens*) : *Ajoutez l'Église épiscopale anglicane, ajoutez l'Église romaine papiste* (Hugo).

◆ n. (1864, Littré). Membre de cette Église : *Persécutant les épiscopaux au nom des droits de la liberté* (Taine).

épiscopalement [episkɔpalmɑ̃] adv. (de *épiscopal ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Class.* À la manière d'un évêque (rare) : *Il* [Nesmond] *vivait fort honorablement, mais sans délicatesse, fort épiscopalement* (Saint-Simon).

épiscopalien, enne [episkɔpaljɛ̃, -ɛn] adj. (de *épiscopal,* XXe s.). Se dit d'une Église constituée par les anglicans américains.

◆ adj. et n. (1870, Larousse). Qui appartient à l'Église épiscopalienne.

épiscopat [episkɔpa] n. m. (bas lat. ecclés., *episcopatus,* épiscopat, de *episcopus,* évêque [v. ÉVÊQUE] ; début du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1698, Massillon ; sens 3, 1669, Bossuet). **1.** Ordre sacré que possède l'évêque : *Conférer l'épiscopat à un prêtre.* || Dignité attachée à cet ordre : *La mitre et la crosse sont les insignes de l'épiscopat.* || Fonctions qui découlent de cet ordre. || **2.** Temps durant lequel un évêque occupe son siège dans un évêché donné. || **3.** *Par extens.* Corps des évêques : *Si l'épiscopat, si le clergé français s'inspiraient des sentiments à la fois progressistes et conservateurs que professe la République, il aurait encore un beau rôle à jouer* (France).

épiscope [episkɔp] n. m. (de *épi-* 2 et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer ; milieu du XXe s. au sens 1 ; sens 2, 1961, Larousse). **1.** Instrument d'optique à miroirs, utilisé dans les chars de combat pour l'observation. || **2.** Appareil optique utilisé, surtout dans l'enseignement, pour la projection, par réflexion, d'images sur un support opaque (photo, cartes, documents divers).

épisépale [episepal] adj. (de *épi-* 2 et de *sépale ;* 1870, Larousse). Se dit, en botanique, d'un élément qui naît ou croît sur les pièces ou lobes du calice.

épisode [epizɔd] n. m. (gr. *epeisodion,* partie du drame entre chaque entrée du chœur [nommée *eisodos*], digression, incident, épisode, neutre substantivé de l'adj. *epeisodios,* introduit en sus, étranger au sujet, épisodique, dér. de *epeisodos,* intervention, de *epi,* sur, et *eisodos,* entrée, comp. de *eis,* dans, vers, et *hodos,* route, chemin ; XVe s., Godefroy, écrit *épisodie* [*épisode,* 1637, Scudéry], au sens 2 ; sens 1, 1660, Corneille ; sens 3, av. 1696, La Bruyère ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** Dans la tragédie grecque, chacune des parties dialoguées, séparées les unes des autres par les chants du chœur : *La première partie, qui précède les épisodes proprement dits, est le prologue ; la dernière, après la sortie du chœur, est l'exode.* || **2.** Dans le déroulement d'un récit, d'un drame, action accessoire qui se rattache plus ou moins rigoureusement à l'action principale : *Je voudrais* [...] *mettre sous vos yeux, en tête de ce second épisode, les différentes positions que prit la chéchia de Tartarin de Tarascon* (Daudet). || *Spécialem.* Chacune des divisions d'une action dramatique en plusieurs parties : *Un roman, un film à épisodes.* || **3.** *Par extens.* Dans un ensemble de faits, événement qui se distingue par des circonstances particulières : *Dans les honteuses années du règne de Louis XV, l'épisode de la guerre du Canada vient nous*

consoler (Chateaubriand). || **4.** En termes de médecine, trouble passager : *Un épisode rénal.*

• SYN. : **3** *accident, affaire* (fam.), *aventure, circonstance, incident, péripétie.*

• REM. Au XVII^e s., on a hésité sur le genre de *épisode.*

épisodique [epizɔdik] adj. (de *épisode ;* 1637, Scudéry, au sens 3 ; sens 1-2, 1660, Corneille). **1.** Dans le déroulement d'une action, qui appartient, qui est relatif à un épisode : *Ces personnages, quoique épisodiques, forment une galerie de tableaux* (Laclos). || **2.** *Par extens.* Qui a le caractère de l'épisode ; qui n'est pas nécessaire ou essentiel à une action : *Je me plais à ne noter ici rien d'épisodique, de fortuit* (Gide). || **3.** *Spécialem.* Se dit d'un poème dont les chants ne sont pas liés entre eux et donnent chacun un poème distinct, ou d'une pièce de théâtre, appelée aussi *pièce à tiroirs,* dans laquelle les scènes sont peu liées entre elles.

• SYN. : **2** *accessoire, contingent, occasionnel, secondaire, intermittent.* — CONTR. : **2** *capital, essentiel, fondamental ; constant, permanent.*

épisodiquement [epizɔdikmɑ̃] adv. (de *épisodique ;* 1864, Littré). De façon épisodique : *Ce personnage n'apparaît qu'épisodiquement dans le roman.*

épisperme [epispɛrm] n. m. (de *épi-* 2 et de *sperme,* gr. *sperma,* semence ; 1839, Boiste). En botanique, membrane qui recouvre la graine.

épisser [epise] v. tr. (du néerl. *splissen,* entrelacer [la disparition de *-l-* restant inexpliquée] ; début du XVII^e s., écrit *espisser* [*épisser,* 1677, Dassié], au sens 1 ; sens 2, 1948, Larousse). **1.** Dans la marine, assembler bout à bout deux cordes en entrelaçant les torons. || **2.** Dans l'industrie, assembler deux câbles électriques en entrelaçant les fils qui les composent.

épissoir [episwar] n. m. (de *épisser ;* 1678, Guillet). Poinçon en fer ou en matériau dur, servant à écarter les torons des cordages à épisser.

• REM. On écrit aussi ÉPISSOIRE, n. f. (1907, Larousse).

épissure [episyr] n. f. (de *épisser ;* 1677, Dassié). Réunion de deux cordages ou de deux câbles par l'entrelacement des fils qui les composent.

épistaminé, e [epistamine] adj. (de *épi-* 2 et de *staminé ;* 1864, Littré). Se dit d'une fleur ou d'une plante dont les étamines poussent sur le pistil.

épistaxis [epistaksis] n. f. (gr. *epistaxis,* action de dégoutter, saignement du nez, dér. de *epistazein,* faire dégoutter sur, de *epi,* sur, et *stazein,* [faire] tomber goute à goutte ; fin du XVIII^e s.). Saignement de nez.

épistémologie [epistemɔlɔʒi] n. f. (dér. savant du gr. *epistêmê,* science, et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, étude ; 1906, Larousse). Étude, d'un point de vue philosophique, de la science, de ses méthodes, de ses principes et de sa valeur.

épistémologique [epistemɔlɔʒik] adj. (de *épistémologie ;* début du XX^e s.). Relatif à l'épistémologie.

épistémologiste [epistemɔlɔʒist] n. (de *épistémologie ;* XX^e s.). Spécialiste de l'épistémologie.

épistolaire [epistɔlɛr] adj. (lat. *epistolaris,* de *epistola* [v. ÉPÎTRE] ; 1542, Dolet). Qui est relatif à la correspondance par lettres : *Le genre épistolaire tient plus de la nature que de l'art* (Hugo). *Littérature épistolaire.*

◆ n. m. (1622, Sorel). *Class.* Auteur de lettres : *Après plusieurs entretiens de ces petits épistolaires, on lut alors non pas cette lettre, mais cette merveille* (Sorel).

épistole [epistɔl] n. f. (lat. *epistola,* lettre [v. ÉPÎTRE] ; XIII^e s., *Chronique de Rains*). *Vx* et *fam.* Lettre adressée à quelqu'un : *Je brûle ces épistoles et tout est dit* (Huysmans). *Ma mère respecte toutes mes épistoles* (Martin du Gard).

épistolier, ère [epistɔlje, -ɛr] n. (dér. savant du lat. *epistola,* lettre [v. ÉPÎTRE] ; XVI^e s., Godefroy). *Vx.* Écrivain qui excelle dans l'art d'écrire une lettre : *Peu d'épistolières se vantent de faire tenir comme vous faites, en quinze lignes, tant de choses essentielles* (Colette).

épistyle [epistil] n. m. (lat. *epistylium,* épistyle, architrave, gr. *epistulion,* mêmes sens, de *epi,* sur, et *stulos,* colonne ; 1547, J. Martin). Dans l'architecture grecque ancienne, partie de l'entablement qui repose directement sur les colonnes.

épisyllogisme [episilɔʒism] n. m. (de *épi-* 2 et de *syllogisme ;* 1864, Littré). Raisonnement qui s'appuie sur la conclusion d'un raisonnement immédiatement antérieur, de sorte que cette conclusion devient prémisse d'un nouveau syllogisme.

épitaphe [epitaf] n. f. (bas lat. *epitaphium,* épitaphe, de l'adj. gr. *epitaphios,* concernant le tombeau, funèbre [en parlant de jeux, d'oraisons, d'éloges, etc.], de *epi,* sur, à propos de, et de *taphos,* funérailles, sépulture ; v. 1130, *Eneas,* écrit *epitafe* [*épitaphe,* XV^e s., La Curne], au sens 1 ; sens 2, v. 1530, C. Marot). **1.** Inscription gravée sur un tombeau : *Les épitaphes racontent, en un français laconique, toutes sortes de misères, d'épreuves, d'épidémies, toutes les souffrances endurées pour la conquête de cette amère patrie* (Duhamel). || Fig. et fam. *Faire l'épitaphe de quelqu'un,* le juger après sa mort, en dire du bien ou du mal. || **2.** *Par extens.* Tablette de marbre, de pierre, de métal, qui porte l'inscription funéraire.

épitase [epitaz] n. f. (bas lat. *epitasis,* nœud de l'intrigue, gr. *epitasis,* tension. intensité, dér. de *epiteinein,* étendre, tendre, de *epi,* sur, et *teinein,* tendre ; 1611, Cotgrave, au sens 2 ; sens 1, 1864, Littré). **1.** En musique ancienne, passage du grave à l'aigu. || **2.** Partie du poème dramatique venant après l'exposition, contenant les incidents essentiels et le nœud de la pièce : *Quoi ! monsieur la protase, l'épitase et la péripétie...* (Molière).

épite [epit] n. f. (moyen néerl. *spit,* morceau de bois taillé en pointe ; 1694, Th. Corneille). En termes de marine, petite cheville de bois conique.

épithalame [epitalam] n. m. (lat. *epithalamium,* chant nuptial, gr. *epithalamion,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *epithalamios,* nuptial, de *epi,* sur, à propos de, et de *thalamos,* chambre en général, chambre nuptiale, chambre à coucher de la maîtresse de maison ; début du XVI^e s.). Poème lyrique composé pour célébrer les louanges des époux à l'occasion de leur mariage, et primitivement chanté : *Des danses, sur des rythmes d'épithalame | Bien doucement se pâmaient en longs sanglots* (Verlaine).

épithélial, e, aux [epiteljal, -o] adj. (de *épithélium ;* 1855, Nysten). Qui a rapport à l'épithélium. || Qui est formé d'épithélium : *Des cellules épithéliales.*

épithélium [epiteljɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne [formé avec les termes gr. *epi,* sur, et *thêlê,* bout du sein, mamelon], qui a désigné d'abord la membrane recouvrant le mamelon du sein ; 1836, Landais). Terme général désignant les tissus formés d'une ou de plusieurs couches de cellules, et qui recouvrent le corps ainsi que les cavités internes et les organes.

épithèse [epitɛz] n. f. (de *épi-* 2 et de *-thèse,* gr. *thesis,* action de placer ; XX^e s.). En linguistique, adjonction à la finale d'un mot d'un phonème non étymologique, tel le v éphelcystique du grec.

épithète [epitɛt] n. f. (lat. *epithetum,* épithète [en général], gr. *epitheton,* adjectif, neutre substantivé de l'adj. *epithetos,* ajouté, dér. de *epitithenai,* poser sur, de *epi,* sur, et *tithenai,* poser, placer ; 1517, J. Bouchet, aux sens 1-2). **1.** Mot, le plus souvent adjectif, que l'on ajoute à un nom pour le qualifier : *Les grandes pensées n'ont pas besoin d'un grand cortège d'épithètes* (M^me Necker). *Après tout, l'objet de l'artiste, l'unique objet se réduit-il à obtenir une épithète ?* (Valéry). || *Épithète de nature,* celle qui exprime une qualité permanente d'une chose ou d'une personne. (Ex. :*Moteur électrique.*) || *Épithète homérique,* variété de l'épithète de nature, exprimant la qualité caractéristique d'une chose ou d'une personne, comme les mots *aux yeux pers* dans *Athéna aux yeux pers.* || *Épithète de*

circonstance, celle qui s'applique momentanément ou occasionnellement à un objet ou à une personne, comme *maigre* dans l'expression *un homme maigre.* || **2.** *Par extens.* Qualification élogieuse ou injurieuse appliquée à quelqu'un : *Avoir des épithètes plein la bouche. Une épithète malsonnante.*

◆ adj. et n. f. (début du XX^e s.). En grammaire, se dit de l'adjectif qualificatif quand celui-ci est ajouté au nom sans l'intermédiaire d'un verbe (par opposition à l'*attribut*) et fait bloc avec lui (par opposition à *en apposition* ou plutôt *détachée*). [V. art. spécial.]

• REM. Le mot pouvait être du masculin aux XVI^e et XVII^e s. : *Cet épithète n'est donné à Achille qu'en cet endroit* (Racine).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ÉPITHÈTE

La nomenclature grammaticale imposée par arrêté ministériel en 1910 énonçait deux emplois de l'adjectif : **épithète, attribut.** Toute la différence entre ces deux « emplois » est celle qui sépare la fonction *complément* de la fonction *prédicat,* notions distinguées à l'article COMPLÉMENT de ce dictionnaire, où elles sont illustrées par ces exemples entre autres :

> 1. *Ma table est* ***haute***
> ATTRIBUT.
> 2. *Pose le vase sur la table* ***haute***
> COMPLÉMENT.

CARACTÈRES SYNTAXIQUES

La fonction « complément » a été définie par la **dépendance unilatérale** du segment considéré (ici l'adjectif *haute*) par rapport à son support (ici le nom *table,* dont *haute* enrichit le sens). On peut supprimer l'adjectif *haute* dans la phrase 2 : les autres mots conservent leur fonction (*table* reste le complément circonstanciel de lieu de *pose*) ; mais si l'on supprimait le nom *table,* l'adjectif *haute* perdrait sa fonction : il dépend de *table,* qui ne dépend pas de lui, il est son complément. Dans la phrase 1, on ne peut supprimer aucun mot sans créer un vide qui détruit la phrase même : il y a solidarité du sujet, du verbe et de l'attribut ; l'attribut associé au verbe exprime le « prédicat » du jugement qui motive la phrase et dont le « thème » (ou « sujet psychologique ») est exprimé par le sujet grammatical.

Les logiciens, dans un souci méthodologique de simplification, ont toujours cherché à réduire le rapport PRINCIPAL/COMPLÉMENT au rapport THÈME/PRÉDICAT, en disant qu'un syntagme comme *la table haute* implique le jugement préalable *Cette table est haute.* Selon la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) :

> « Quand je dis : *Dieu invisible a créé le monde visible,* il se passe trois jugements dans mon esprit, renfermés dans cette proposition. Car je juge premièrement que *Dieu est invisible ;* 2° qu'il *a créé le monde ;* 3° que *le monde est visible.* »

Le propre du pronom relatif serait de permettre que les « propositions incidentes » (constituant dans cette phrase le premier et le troisième jugement) soient expressément énoncées dans la parole :

> « comme quand je réduis le même exemple à ces termes : *Dieu,* QUI *est invisible, a créé le monde,* QUI *est visible* ».

Pour de telles « réductions », Arnauld et Lancelot ont été regardés comme les précurseurs des grammairiens « transformationalistes ». Alors que la « grammaire syntagmatique » ne peut voir, dans le groupe *la table haute,* que l'adjectif complément *haute* juxtaposé à son support *la table,* la grammaire générative peut, dans la mesure où elle y trouve un avantage théorique, y voir l'aboutissement d'une transformation de *la table qui est haute,* par « effacement de la copule et de *qui* ».

Mais ni ceux-ci ni sans doute ceux-là ne prétendent, par ces substitutions, éliminer la « fonction complément » : si elle n'est plus remplie par l'adjectif *haute* (ou *visible, invisible*) devenu attribut, cette fonction est remplie par la proposition relative *qui est haute* (ou *qui est visible, qui est invisible*).

Du point de vue psychologique — qui n'est d'ailleurs pas plus pertinent que le point de vue logique pour la définition des rapports linguistiques —, on imitera la prudence d'Albert Séchehaye qui se refuse à décider si l'intelligence, placée en face des représentations qui lui révèlent le monde, conçoit un *cheval blanc* après s'être dit *ce cheval est blanc,* ou ne dit cela qu'après avoir senti qu'elle a un *cheval blanc* devant les yeux (*Essai sur la structure logique de la phrase,* 1926) ; on pourra même trouver arbitraire l'analyse psychologique que fait cet auteur des phrases dirèmes enfantines *Bobo cou* (principal/ complément) et *Minet coucouc* (sujet/prédicat) : aucune raison objective n'interdit d'interpréter à l'inverse la première phrase comme « Mon cou est douloureux », la seconde comme « (Il y a eu) disparition du chat ».

On retiendra de cette discussion que la fonction épithète est par essence *non prédicative.* En cela l'épithète se distingue, sur le plan du sens, d'un attribut du complément d'objet qui peut se rencontrer dans un même entourage ; une phrase comme :

> *J'ai trouvé cette table haute*

est ambiguë, l'adjectif pouvant y être prédicatif (attribut) ou non prédicatif (épithète). La grammaire syntagmatique met en évidence la dualité d'interprétation par l'examen des commutations licites :

> soit *J'ai trouvé haute cette table,*
> soit *J'ai trouvé cette haute table.*

La grammaire transformationnelle fait remonter le texte ambigu

> soit à *J'ai trouvé que cette table est haute,*
> soit à *J'ai trouvé cette table qui est haute.*

Ces critères reposent évidemment sur l'intuition des substitutions possibles, laquelle ne peut être fondée que sur des faits ou des mots extérieurs à cette phrase.

Il est pourtant des cas où l'adjectif épithète apporte dans la phrase une prédication indépendante de la prédication principale : telle est la valeur de certaines *épithètes détachées,* dont il est traité à l'article DÉTACHEMENT :

> *Mon oncle a deux filles,* ***blondes.***

LIMITATIONS MORPHOLOGIQUES DE LA NOTION

Le trait « dépendance unilatérale » définit les « compléments » quels qu'ils soient, mais la notion d' « épithète » est traditionnellement limitée à une espèce de compléments qui remplissent deux conditions morphologiques :

• **1° L'épithète a pour support un nom (ou un pronom).** Il pourrait sembler logique de désigner du même terme la fonction de *rapidement* dans *courir rapidement* et celle de *rapide* dans *course rapide :* le second groupe procédant du premier par transformation, le signifié fonctionnel ne peut en être très différent. Tel n'est pourtant pas l'usage : on ne parle d'épithète que **du nom.**

Les noms propres ne reçoivent d'épithète liée qu'à condition d'être précédés de l'article ; l'épithète suit alors l'article : *la belle Aude, le fameux Landru ;* pour distinguer entre eux les rois désignés par leur prénom, on peut cependant employer l'adjectif numéral ordinal (*François premier, Charles Quint*) ou cardinal (*Henri deux*) ; la reprise de l'article permet aussi une qualification distinctive : *Louis le Gros* (= *VI*), *le Jeune* (= VII).

Les pronoms ne reçoivent d'épithète liée qu'en construction indirecte : *quelqu'un d'honnête ;* des syntagmes comme *je soussigné* ou *la pauvre moi* (mentionné par Damourette et Pichon) restent à l'écart de la norme.

Mais des épithètes détachées peuvent se rapporter, sans préposition, aux pronoms comme aux noms propres :

> ***Malade,** il abdiqua ;*

• 2° **L'épithète est un adjectif ou un équivalent.** L'épithète a normalement la forme d'un **adjectif qualificatif ;** c'est la seule classe grammaticale à laquelle les grammairiens sont tous d'accord pour reconnaître cette fonction : *la table* ***haute,*** *la* ***haute*** *table, le cheval* ***blanc.***

C'est d'adjectifs qu'il s'agissait quand les grammairiens du XVIe s. ont emprunté, en le francisant (vers 1517), le terme rhétorique latin *epithetum,* lui-même emprunté du grec *epitheton,* que l'on rencontre aussi :

> *Il est decent que les epithetons soyent adaptez, et consonans à leurs substantifs* (*Grant et Vray Art de pleine rhétorique,* 1534, de Fabri [mort en 1520]).

La dénotation de qualification rhétorique prévaut dans tous les emplois qu'on relève aux XVIe et XVIIe s., comme dans ce passage célèbre de *Gargantua* où les « épithètes » sont grammaticalement attributs :

> *Les oultragerent grandement, les appellans* [...] *boyers d'etrons, bergiers de merde, et aultres telz epithetes diffamatoires ;*

comme dans ce dictionnaire des *Epithetes françoises* où M. De la Porte classait les adjectifs d'après les substantifs auxquels ils s'appliquent le plus souvent dans la langue écrite (dix éditions de 1571 à 1612), ou dans cette règle de style qui porte le sceau de La Bruyère :

> *Amas d'épithetes, mauvaises loüanges.*

Au XVIIIe s. encore, le dictionnaire de Trévoux fait prévaloir à tel point le sens rhétorique qu'il établit une différence entre l'*adjectif,* exprimant « les qualités communes », et l'*épithète,* servant à marquer « les qualités particulières des hommes et des choses » (exemples donnés : *Charles le Simple, Louis le Fainéant, Ludovicus nihil faciens, Louis le Bègue*).

Pour Girault-Duvivier (*Grammaire des grammaires,* éd. de 1851),

> « l'*adjectif* appartient à la grammaire et à la logique, l'*épithète* appartient à la poésie et à l'éloquence. Dans cette phrase : « La vertu sévère n'attire point les cœurs », *sévère* est adjectif ; dans celle-ci : « On moissonne les épis dorés », *dorés* est épithète. »

La grammaire Noël et Chapsal, éditée de 1823 à la fin du XIXe s., ignore *épithète* et affecte le terme de *complément* à la fonction des adjectifs qui ne sont pas attributs (ex. : *L'homme* ***avare*** *est un être* ***malheureux***) ; conception très large et très juste de la fonction « complément », embrassant tout ce qui n'est pas « sujet », « verbe » ou « attribut ».

C'est donc seulement au XXe s., par la nomenclature imposée en 1910, que commença la carrière syntaxique du terme *épithète* affecté à la désignation des compléments de nature adjective et détourné de sa stricte valeur initiale, pour être opposé au terme *attribut,* comme s'y oppose dans le domaine du nom le terme *apposition* (calque latin d'*epitheton*) ; comparer :

> *La table est* ***haute,*** *la table* ***haute ;***
> *Ce poète est* ***Hugo,*** *le poète* ***Hugo.***

Cette genèse explique la double limitation morphologique de la fonction épithète : le mot qui l'assume doit pouvoir être attribut, et il doit se rapporter à un mot pouvant être le support d'un attribut, ce qui n'est pas le cas d'un adverbe comme *rapidement.* Par malheur, ce raffinement de précision terminologique, qui devrait être source de clarté, induit en erreur beaucoup d'usagers qui croient *épithète* exclusif de *complément,* comme les Pères de Trévoux le voulaient exclusif d'*adjectif.*

QUELLES CLASSES DE MOTS PEUVENT ÊTRE ÉPITHÈTES ?

Peu d'ouvrages théoriques ont tenté de tracer avec précision les limites morphologiques de l'épithète.

• 1° On sait qu'en principe, parmi les compléments du nom, **l'adjectif qualificatif** et le **complément nominal prépositionnel** se partagent respectivement les fonctions de *caractériser* et d'*actualiser* (v. CARACTÉRISATION) ; comparer :

> *oiseau* ***bleu***

(l'adjectif caractérise sans actualiser),

> *oiseau* ***de ma voisine***

(le complément nominal actualise sans caractériser).

Il paraît opportun d'affecter le terme d' « épithète » à la seule fonction caractérisante, faute de quoi il s'étendrait inutilement à tous les compléments du nom. Les groupes nominaux prépositionnels, à la différence de l'adjectif, ne sont d'ailleurs souvent pas aptes à assumer la fonction attribut (**Cet oiseau est de ma voisine*) parce qu'ils sont, au moins génétiquement, « compléments de relation » : un verbe de relation comme *appartenir* conviendra mieux que *être* à l'expression prédicative du signifié de la préposition *de* (*Cet oiseau* ***appartient à*** *ma voisine*).

Voilà de bonnes raisons d'exclure le groupe nominal de la fonction épithète. On sait cependant (v. ADJECTIF) qu'il existe des adjectifs de relation commutant avec des groupes nominaux : *étoile polaire* (= *du pôle*), *boucherie chevaline* (= *de cheval*), *études cornéliennes* (= *sur Corneille*). On sait aussi (v. CARACTÉRISATION) que le signifié des groupes nominaux prépositionnels va de la caractérisation (*un chien* ***de berger***) à l'actualisation (*le chien* ***du berger***). Il n'y a pas coïncidence absolue entre la structure morphologique des segments signifiants (adjectifs ou groupes nominaux) et la structure fonctionnelle que dessinent les faits de caractérisation et d'actualisation, d'inhérence et de relation — tous du ressort de la linguistique puisqu'il en existe des marques distributionnelles. C'est un fait banal en linguistique qu'une forme en vienne à remplir une fonction pour laquelle elle n'a pas été créée. Mais alors, devra-t-on appeler l'adjectif « épithète » quand il marque la qualité, non quand il marque la relation ? Devra-t-on procéder de même pour les compléments nominaux prépositionnels ?

À juger par le cas qu'on en a fait depuis quelque cinquante ans qu'elles ont été révélées, il est hors de doute que la distinction des fonctions caractérisante et actualisante, si justifiée soit-elle et si propre à éclairer une quantité de faits objectivement descriptibles, a peu de chances de faire carrière au niveau de l'enseignement et des analyses scolaires, alors que la distinction des adjectifs et des compléments nominaux prépositionnels présente le caractère le plus visiblement « discret » que la pédagogie puisse souhaiter. Le pragmatisme qui, en définitive, préside au choix des nomenclatures, commandera donc ici d'appeler épithètes tous les adjectifs qualificatifs, et d'en exclure tous les groupes nominaux prépositionnels.

• 2° Une raison analogue fait écarter les **adverbes,** dont certains sont pourtant capables d'assumer la fonction attribut comme la fonction complément de nom : *C'est une jeune fille* ***très bien.*** *Il y avait deux mille spectateurs* ***debout.*** *Le temps* ***jadis.*** *La malle* ***arrière.***

Admettre *debout* parmi les épithètes serait y admettre *de travers,* puis *à genoux, à pied,* etc., toutes locutions dont le support d'élection n'est pas le nom.

• 3° Le **nom,** quand il n'est pas précédé d'un « actualisateur », a un sens très voisin de l'adjectif, n'exprimant plus qu'un complexe de caractères. C'est donc légitimement que Damourette et Pichon appellent « épithètes » les noms écrits en gras dans les groupes ci-dessous :

> *un nègre* ***médecin,*** *une femme* ***peuple.***

Le pragmatisme pédagogique conseille pourtant, au niveau scolaire, de préférer « complément » dès qu'il s'agit de noms,

ou « apposition » si le rapport peut être inversé (*un médecin* ***nègre***).

On admet parmi les épithètes les noms de couleur comme *marron, groseille, orange, azur,* dont on a tant de mal à se rappeler qu'ils sont invariables (*des souliers marron*).

On en rejette les noms invariables dont l'indication de qualité est d'origine clairement relationnelle : *un tissu mode, une carrosserie acier, une tarte maison, le quartier nord, la sauce Béchamel, un mobilier Empire.*

• 4° Le **participe,** forme adjective du verbe, pose un problème que les grammaires éludent ordinairement :

— soit en s'abstenant de nommer la fonction des participes lorsqu'ils ne sont pas élément d'un temps composé ou verbe d'une proposition participiale

— soit en mentionnant les participes parmi les formes de l'épithète, mais en choisissant des exemples à valeur purement adjective :

> *un chapeau* ***démodé,***
> *un livre* ***passionnant.***

Girault-Duvivier procède de la deuxième façon en donnant pour épithète le participe *dorés.* Richelet (1680) était moins restrictif, donnant pour épithète l' « adjectif » *remportez* dans le texte suivant : *Après des avantages si grands, et si heureusement* ***remportez.***

Pour éviter, là encore, d'épineux problèmes d'interprétation, il est préférable d'appeler « épithètes » tous les participes compléments de nom, même s'ils sont suivis de compléments impliquant une nature verbale :

> *J'ai une gomme* ***effaçant*** *l'encre.*
> *Il habite une maison* ***construite*** *par mon père.*

• 5° On appelle souvent épithètes les **propositions relatives** compléments de nom.

En effet, comme l'adjectif, ces propositions se rapportent toujours à un nom (leur « antécédent ») à moins qu'elles ne le remplacent (***Qui aime bien*** *châtie bien*), comme il arrive à l'adjectif d'être substantivé (*les riches*) ; c'est d'ailleurs à des propositions relatives que les grammairiens de Port-Royal « réduisaient » toute épithète :

> *Dieu qui est invisible →* ***Dieu*** *invisible.*

Cependant, si l'on tient compte du rapport établi plus haut entre l'épithète et l'attribut, on remarque que la proposition relative, à la différence de l'adjectif, ne peut jamais assumer la seconde fonction ; si, d'autre part, on admet que la fonction épithète est du domaine de la caractérisation, on doit reconnaître que beaucoup de propositions relatives ont un effet actualisant et non caractérisant :

> *la table* ***que nous voyons,*** *le cheval* ***qui passe.***

Ces deux raisons commandant la prudence, on pourra se contenter d'appeler les propositions relatives « complément de l'antécédent ».

Au terme de cet inventaire, dont chaque paragraphe a soulevé des problèmes aussi complexes qu'inutiles, aboutissant à des solutions de pis-aller, une seule conclusion s'impose : l'introduction du terme d'*épithète* comme nom de fonction syntaxique est l'initiative la plus malheureuse de la nomenclature de 1910 ; on éviterait toutes ces apories en revenant, sur ce point, à l'usage de Noël et Chapsal.

PLACE DE L'ÉPITHÈTE

Placer l'épithète est une des grandes difficultés que rencontre l'étranger dès qu'il veut écrire ou parler français.

Il n'est pas question, bien entendu, de l'épithète *détachée,* dont la place est très libre :

> *Le gardien s'éloigna,* ***furieux.***
> ***Furieux,*** *le gardien s'éloigna.*

L'épithète liée peut suivre immédiatement le nom, sans pause : *le gardien furieux ;* ou le précéder, enclavée entre les « mots accessoires » et le nom lui-même : *le furieux gardien.*

En français moderne, toute épithète peut être placée après le nom, mais l'antéposition, autrefois normale, reste possible dans un certain nombre de cas, et c'est là tout le problème.

Il y a des adjectifs **normalement postposés :**

a) Les adjectifs de couleur :
le cheval blanc ;

b) Les adjectifs géographiques :
les ports français ;

c) Les adjectifs tirés de participes passés :
une robe démodée.

d) Certains adjectifs qualificatifs ; en voici une liste donnant le nombre des postpositions pour 100 emplois, d'après des sondages de Michel Glatigny (*Le français dans le monde,* avr.-mai 1965) :

> *creux* 100
> *net* 100
> *neuf* 100
> *rond* 97
> *sec* 97
> *laid* 92
> *plat* 67
> *gras* 63
> *frais* 61
> *sourd* 55

Il y a des adjectifs **souvent antéposés** (les pourcentages d'antéposition sont donnés pour les six premiers d'après M. Glatigny) :

> *grand* 97
> *petit* 96
> *beau* 90
> *gros* 74
> *faux* 56
> *large* 45
> *bon*
> *mauvais*
> *joli*
> *gentil*
> *vaste*
> *long*
> *court*
> *bref*
> *haut*
> *bas*
> *vieux*
> *jeune*

Depuis le XVII[e] s. ont été dressées des listes d'adjectifs dont le sens varie selon qu'ils précèdent ou suivent le nom ; en voici des exemples modernes :

> *ses propres vêtements* (propriété),
> *ses vêtements propres* (propreté) ;
>
> *un vieil ami* (ami depuis longtemps),
> *un ami vieux* (ami âgé).

Mais ces différences ne s'observent, pour plusieurs d'entre eux, qu'avec certains noms ; ailleurs, ils partagent le sort de la majorité des adjectifs, dont la dénotation est inchangée quelle que soit leur place :

> *un vieil arbre*
> *un arbre vieux*
>
> *un habile médecin*
> *un médecin habile*

Ces statistiques ont leur valeur, mais elles ne dispensent pas de chercher les raisons cachées des faits qu'elles établissent, et les facteurs du choix à faire dans les cas d'apparente liberté. Peu de problèmes grammaticaux ont inspiré plus de discussions et de théories. L'échec de nombreuses tentatives tient au parti pris de ramener tous les faits à une règle unique. On procédera plus sagement si l'on admet la concurrence de plusieurs facteurs indépendants, du domaine du sens (v. E. Faucher dans *Le français moderne,* avr. 1971) et du domaine du style.

Nous allons en faire l'inventaire, en éliminant par prétérition les segments où l'adjectif constitue avec le nom support un mot composé dont les termes ne sont plus distingués ; l'ordre étymologique peut être AN : *bonheur, basse-cour ;* ou NA : *vinaigre, coffre-fort ;* l'ensemble est un nom, susceptible de recevoir une épithète : *une vaste basse-cour, un coffre-fort robuste.*

SENS DE L'ÉPITHÈTE ANTÉPOSÉE

On peut éclairer le sens du nom (v. cet art.) en empruntant à la mathématique des ensembles la formule :

$E = \{ x : p \}$.

En d'autres termes, un nom désigne l'ensemble (E) des éléments (variable $x = x_1 + x_2 + x_3$, etc.) présentant une propriété commune (constante *p*) ; ainsi le nom *lis* désigne l'ensemble des objets offrant une propriété *p*, somme de caractères constituant pour un botaniste la définition du lis (*lilium*) et qu'un profane analyserait en traits grossiers de forme (« cornet »), de couleur (« blanc »), de parfum (« suave »).

L'expression de *p* est une fonction commune au nom et à l'adjectif ; le nom n'apporte, en plus, la désignation de l'ensemble, c'est-à-dire des éléments (ou de l'élément) présentant ladite propriété, que s'il est actualisé par des mots accessoires **placés devant lui :** articles ou adjectifs non qualificatifs (***le** lis, **ce** lis, **mes** lis, **les deux** lis, **l'autre** lis*), dont on a vu à l'article ADJECTIF qu'ils exercent les fonctions d'*actualisation*, de *détermination* et de *quantification*.

Ces notions rappelées, voici les trois cas principaux d'**antéposition :**

- **1° Valeur non qualificative.**

*Une **nombreuse** foule l'accueillit.*
*Il dénonce ses **propres** parents.*
*La **troisième** maison est la nôtre.*

L'adjectif *nombreuse* a la fonction quantificatrice comme les adjectifs cardinaux dans *mes **quatre** enfants, les **mille** kilomètres parcourus ;* le sémantisme des adjectifs comme *double, unique, rare* explique leur antéposition dans des groupes comme *une double ration, mon unique pensée, les rares visiteurs.* On peut encore expliquer par la valeur quantificatrice l'antéposition, normale, des adjectifs comme *grand* et *petit :* une grande appréhension (= beaucoup d'appréhension), *une petite douleur* (= un peu de douleur).

L'adjectif *propres* devant *parents* n'indique pas une qualité du nom, il souligne la détermination contenue dans le possessif *ses*, comme si l'on disait : *les parents de lui-même.*

L'adjectif *troisième* devant *maison* n'indique aucun « caractère » de la maison, il détermine la maison désignée dans l'ordre de la rue, comme la déterminent les adjectifs *même* (*la même maison*), *autre* (*l'autre maison*) ; on en dirait autant de *premier* et de *nouveau* (*un nouveau film de Bergman*), de *pareil, semblable* (*une pareille supposition*).

Dans tous ces exemples, l'épithète se rapproche par le sens des adjectifs non qualificatifs, indicateurs de quantité et d'identité, dont la place est avant le nom. L'antéposition de l'épithète est justifiée par cette valeur que H. Weinrich appelle « morphématique » (*Vox Romanica*, 1966), dénomination juste pourvu qu'on ne l'étende pas aux cas qui vont être étudiés maintenant ;

- **2° Valeur adverbiale.**

*Un **gros** mangeur.*

*Un **bon** chirurgien.*

Dans ces exemples, le contenu notionnel (*n*) de l'adjectif porte sur la propriété (*p*) définissant l'objet que désigne le nom ; celui-ci est donc défini en fait par une propriété *pn.* En grammaire générative, on pourrait écrire les transformations suivantes :

un homme qui mange → un mangeur ;
un homme qui mange beaucoup → un gros mangeur ;

un homme qui opère bien → un bon chirurgien.

La fonction de l'adjectif dans ces syntagmes est en somme identique à celle de *grand* dans *grand ouvert* (fém. *grande ouverte* ou *grand ouverte*) et de *nouveau*, invariable, dans *nouveau-né(s), nouveau-née(s).* Si l'on dit au contraire :

un mangeur gros,
un chirurgien bon,

le contenu de l'épithète porte sur l'élément *x* du sens du nom, c'est-à-dire sur l'idée d'un être particulier qui réalise, indépendamment de ses qualités propres (*mangeur, chirurgien*), les qualités exprimées par *gros* et par *bon ;* on peut écrire :

un homme qui mange qui est gros → un mangeur gros ;
un homme qui opère qui est bon → un chirurgien bon.

H. Reichenbach (*Elements of Symbolic Logic*, 1947) traduisait ainsi l'indépendance des contenus notionnels dans le second cas, leur fusion dans l'autre : un *cheval blanc* appartient à deux classes, celle des chevaux et celle des objets blancs ; mais un *petit fumeur* n'appartient qu'à une classe, celle des gens qui fument peu.

On notera que l'antéposition si fréquente des adjectifs *grand* et *petit*, justifiée plus haut par leur fonction quantificatrice, peut encore l'être ici par la dépendance de leur dénotation relativement à l'espèce ou à l'objet que définit *p : un grand cheval* est plus grand qu'un *grand chien*, plus petit qu'un *grand arbre ;* le sens de ces adjectifs n'est pas concevable indépendamment de l'objet désigné. La même chose peut être dite des adjectifs *bon* et *mauvais* (*un bon chirurgien, un mauvais joueur d'échecs*). Et l'on peut ainsi justifier la règle générale énoncée par A. Blinkenberg dans son étude sur *l'Ordre des mots en français moderne* (1933) :

> « Plus le sens de l'adjectif antéposé se rapproche des sens de *bon-mauvais, grand-petit,* plus ordinaire et partant plus naturelle sera l'antéposition. »

L'adjectif *faux*, quoiqu'il ne se rapproche pas de *bon* ni de *grand*, est nettement adverbial : la *fausse modestie* est celle d'un homme *faussement modeste ;* on peut en rapprocher l' « adjectif invariable » *soi-disant : des soi-disant amis.*

- **3° Valeur d'implication sémantique.**

*Une **étroite** cellule. La **blanche** neige.*

Dans ces exemples, l'épithète exprime une qualité impliquée par la définition même du nom : toute « cellule » est « étroite », toute « neige » est « blanche ». Le contenu notionnel *n* de l'adjectif fait partie des éléments de sens composant *p :* l'étroitesse de la cellule, la blancheur de la neige sont exprimées par redondance. Dans ce cas comme dans le précédent, il y a fusion des sémantismes dans une unité qui confond l'adjectif et le nom, condition très propice à l'antéposition. Il n'en faut pas moins pour que soit enfreinte la règle de postposition des adjectifs de couleur.

De ce type sont les « épithètes de nature », ornements rhétoriques : *le bouillant Achille, la verte Irlande, le vaste sein des mers.*

L'implication logique peut être plus particulière à la situation ou au texte : *ton glorieux uniforme, cette géniale idée, le dangereux métier de couvreur ; un stupide chien traversa devant mes roues.* L'épithète impliquée devient le pendant nominal de certains adverbes de phrase appelés quelquefois « compléments prédicatifs » (A. Séchehaye) : *Un chien traversa stupidement devant mes roues.*

Souvent, la qualité ainsi impliquée dans le contenu notionnel du nom lui a été conférée dans une phrase précédente : *J'avais un chien très méchant. Ce terrible chien n'était qu'un teckel.*

SENS DE L'ÉPITHÈTE POSTPOSÉE

Ainsi définies les trois valeurs de l'antéposition, il y a lieu d'examiner si la **postposition** les exclut, et si elle en assume d'autres en propre.

La valeur **morphématique** n'est pas sans exemple :

— quantification :

*Une foule **nombreuse** l'accueillit.*
*Ma pensée **unique** était de gagner la frontière ;*

— détermination :

*Chacun a retrouvé ses biens **propres.***
*Je l'ai vu lundi **dernier.***
*Livre **trois,** chapitre **douze.***

La valeur **adverbiale** peut être retrouvée dans quelques emplois dont on lira plus loin l'explication : *un blessé **grave**, un blessé **léger**.*

La valeur d'**implication sémantique** est fréquente, mais prend une résonance de platitude qui fait surtout l'affaire des poètes naïfs, capables d'écrire : *la neige **blanche**, une source **limpide**.*

Toutes ces valeurs résultent du contexte et ne peuvent être exprimées dans ces exemples par la place de l'épithète, puisque leur marque est l'antéposition. Mais il est une fonction dont l'épithète postposée est la marque propre : c'est la **caractérisation restrictive.** On parle pratiquement d'épithète **déterminative :** il s'agit alors de la détermination « en compréhension », non de celle qui situe l'objet par référence à une personne ou à un point de l'espace. On parle aussi, dans le même sens, d'épithète **distinctive,** ou **discriminative.**

La fonction restrictive apparaît dans les exemples suivants :

> *Je voudrais un ballon **ovale.***
> (Le nom *ballon* dirige le vendeur vers un rayon de son magasin, l'adjectif *ovale* apporte une précision suffisante pour lui faire choisir les articles à montrer ; le choix définitif ne dépendra plus du vendeur.)
>
> *Une fête **nocturne** aura lieu aujourd'hui au port.*
> (Le nom *fête* alerte les habitants ou vacanciers amateurs de distractions ; l'adjectif *nocturne* précise ensuite le caractère et l'heure du spectacle.)

Ni l'une ni l'autre de ces phrases ne tolère en français moderne l'antéposition de l'épithète. La postposition donne une expression analytique efficace.

Comme il a été dit à l'article DÉTERMINATION, une épithète peut avoir valeur restrictive sans aboutir à la détermination complète : c'est le cas dans les deux exemples précédents, où le nom prend l'article indéfini.

L'article est défini, et la détermination achevée, dans :

> *Donnez-moi le ballon **rouge.***
> (Le nom *ballon* circonscrit un ensemble où l'élément à repérer doit être identifié par la qualité *rouge.*)

La différenciation du sens par la place de l'épithète produit accessoirement dans ce vers de Musset un effet de chiasme qu'a relevé J. Marouzeau :

> *Une robe blanche et deux blanches mains.*
> (Avant *mains,* l'adjectif a le sens impliqué ; après *robe,* il n'est que restrictif : toutes les robes ne sont pas blanches.)

L'ordre déterminé-déterminant est appliqué si normalement en français moderne qu'il l'emporte sur l'ordre inverse dans les cas les plus propices à celui-ci ; ainsi s'expliquent les locutions *blessé grave, blessé léger,* où l'adjectif est manifestement adverbial, mais donne le critère d'une sous-catégorisation, administrativement exploitée dans les postes de secours.

Cet ordre répond-il, comme on l'a souvent professé, et comme l'habitude linguistique en donne aux Français l'illusion, à un mouvement naturel de la pensée qui irait du général au particulier ? On peut aussi bien soutenir que *ballon* est plus particulier qu'*ovale,* et *fête* plus que *nocturne :* une quantité de langues, tels l'anglais et l'allemand, placent normalement l'épithète avant le nom. Tout au plus peut-on et doit-on dire que le français différencie avantageusement des valeurs de l'épithète que ces langues confondent ; comparer :

> *Il chassa les indésirables convives*
> (tous les convives).
> *Il chassa les convives indésirables*
> (une partie des convives).

S'il paraît « naturel » que la valeur déterminative soit liée à la postposition, ce peut être parce qu'en français les compléments prépositionnels, dont la fonction est le plus souvent déterminative, sont toujours postposés au nom : *le chapeau de mon père entraîne le chapeau paternel* (l'anglais dit : *My father's hat*).

La postposition présente encore l'avantage de faciliter la nuanciation prédicative de l'épithète lorsqu'elle a valeur déterminative :

> *J'ai demandé un ballon **ovale.***

La prédication est organiquement marquée dans la phrase par le verbe, et la division de l'énoncé en thème et prédicat est marquée en principe par le rapport syntaxique sujet-verbe. Mais, ici, l'information n'apporte qu'un élément nouveau : la qualité « ovale » ; tous les mots qui précèdent expriment véritablement le thème psychologique dont *ovale* est le prédicat (v. ce mot). Le sens est le même que si l'on disait :

> *Le ballon que j'ai demandé est ovale.*

Or, c'est souvent un rôle dévolu à l'intonation (v. ce mot) que de corriger les indications qu'on pourrait tirer des structures grammaticales ; l'adjectif sera mis en valeur si l'on ménage une légère pause après le nom, et si l'on amorce sur *ballon* une montée mélodique culminant sur la première syllabe d'*ovale ;* l'antéposition de l'épithète rendrait impossible cet effacement du nom.

La valeur restrictive est-elle l'apanage de l'épithète postposée ? Rien n'empêche théoriquement qu'une épithète antéposée la présente aussi, la qualité étant alors exprimée en synthèse avec les caractères propres au nom ; c'est le cas avec certains adjectifs rebelles à la postposition :

> *J'ai demandé un **gros** ballon.*

Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* § 514) en citent un exemple de Barrès :

> *Mieux qu'aucun, Sénèque enseigne la résignation. Mais chez lui jamais elle ne prend de **lasses** attitudes.*

Une raison de rythme (recherche d'une clausule en cadence majeure ?) a probablement fait inverser ici l'ordre des deux derniers mots.

Toujours est-il que la détermination a son expression marquée après le nom, et l'on explique par là les règles de postposition des adjectifs de couleur, des adjectifs géographiques souvent discriminatifs, des adjectifs de relation sous-catégorisants : *étoile polaire, boucherie chevaline, acide sulfurique.*

La valeur restrictive explique-t-elle toutes les postpositions ? On a vu plus haut que non, et l'on doit estimer que la restriction elle-même n'est qu'un effet contextuel de la fonction **descriptive** — Damourette et Pichon disent élégamment **pictive** —, seule fondamentale. Il est montré à l'article DÉTERMINATION comment peut aussi résulter du contexte un sens explicatif :

> *Ce garçon **timide** n'a pas osé chanter,*

ou concessif :

> *Ce garçon **timide** n'a pas craint de chanter.*

Dans ces deux phrases, la postposition ne marque rien.

FACTEURS STYLISTIQUES

Vaugelas renonçait à trouver d'autre règle « que de consulter l'oreille ». F. Brunot s'en tenait encore là dans son *Précis de grammaire historique de la langue française* (1887) :

> « À défaut d'autres raisons, il serait plus harmonieux de dire : *un homme ferme* qu'*un ferme homme, un style académique qu'un académique style.* On tient donc grand compte de l'euphonie au sens le plus large du mot, c'est-à-dire que non seulement on évite les rencontres choquantes de voyelles et de consonnes, mais qu'en outre on cherche à balancer et à équilibrer le discours. »

Cette opinion, que Damourette et Pichon citent pour la mettre en doute, ne serait condamnable que si l'on voulait y voir l'énoncé d'un principe unique d'explication. En vérité, elle fait pertinemment

état de deux facteurs phoniques non négligeables.

Il est certain qu'on évite des rencontres de consonnes telles que *un sec coup, un vif feu* ; cela explique un petit nombre de faits.

Le volume des mots joue un rôle plus important. La cadence majeure 2 + 4 (v. RYTHME) fait préférer *un style académique* à l'ordre inverse. M. Glatigny, dans l'article déjà mentionné, établit par des dénombrements que l'adjectif et le nom sont placés dans la majorité des cas par masses croissantes ou égales :

> *grand seigneur* (1 + 2) ;
> *nez trop long* (1 + 2) ;
> *front bas* (1 + 1) ;
> *sa figure un peu maigre* (3 + 3).

Par suite, la postposition est normale quand plusieurs adjectifs sont coordonnés :

> *des dents petites et blanches* (2 + 4) ;
> *un cri long et déchirant* (2 + 5),

ou quand l'adjectif est suivi d'un complément :

> *un jardin grand comme la main* (3 + 4).

Certains adjectifs qui appellent un complément (*capable, inférieur*) sont presque toujours postposés.

La règle de postposition des participes tient sans doute à ce qu'ils supportent souvent un ou plusieurs compléments :

> *un site ignoré des touristes* (2 + 6).

Mais la règle de volume n'est pas absolue ; sur 2 033 exemples relevés, M. Glatigny la voit en défaut dans 9 p. 100 des cas ; elle l'est dans les séquences suivantes ; nullement choquantes :

> *un vilain temps ;*
> *une étroite et sincère union d'esprit* (H. de Régnier) ;
> *cette vaste et encore informe ville* (Gide).

Un autre facteur de style, où l' « oreille » n'est plus en jeu, est la connotation **archaïque,** donc **littéraire,** de l'antéposition, et peut-être, au XXe s., une mode **anglo-saxonne** (v. plus loin, *Historique*).

ENTASSEMENT ET EMBOÎTEMENT D'ÉPITHÈTES

Un même nom peut supporter plusieurs épithètes ; celles-ci sont alors disposées :

I. SOIT PAR ENTASSEMENT AVANT OU APRÈS LE NOM.

Les épithètes sont alors **coordonnées** entre elles :

> *Un beau, grand, (et) robuste garçon.*
> *Un garçon beau, grand, (et) robuste.*
> *J'allais au Collège de France par cette étroite, montueuse, raboteuse, sale et vénérable rue Saint-Jacques* (A. France).

Il n'y a pas de limite théorique au nombre des épithètes coordonnées ;

II. SOIT PAR EMBOÎTEMENT.

Les épithètes sont alors **subordonnées** entre elles :

> *Un bon vieux petit homme.*

Damourette et Pichon commentent ainsi cette séquence :

> « Il s'agit d'un homme qui est un petit homme, d'un petit homme qui est un vieux petit homme, d'un vieux petit homme qui est un bon vieux petit homme. » (§ 525)

On ne peut mieux prouver la valeur de l'antéposition analysée plus haut : l'épithète unit son contenu notionnel à celui du nom qui la suit au point de constituer avec lui un nouveau nom, lequel peut recevoir une nouvelle épithète, et de même indéfiniment.

Ainsi interprétera-t-on cet exemple littéraire :

> *La pauvre innocente jeune femme ne comprit pas ce que la Reine avait dit tout haut* (*Mémoires* de la duchesse de Gontaut).

Cette possibilité est théoriquement exclue après le nom, et l'on constate qu'il est impossible de dire : **un homme petit vieux bon,* à moins de séparer les épithètes par des virgules coordonnantes.

Mais il faut tenir compte de la coalescence acquise par certains groupes de sous-catégorisation, intermédiaires entre le syntagme libre (*un discours long*) et l'unité lexicalisée (*une chaise longue*). Il existe des *métros aériens,* parmi eux des *métros aériens suspendus,* et l'on comprend qu'un journal ait pu titrer, le 10 mars 1960 :

> *Le premier métro aérien suspendu français.*

Dans une étude sur la langue littéraire, un linguiste peut parler de la *langue littéraire moderne ;* dans une histoire de la langue, il peut parler de la *langue moderne littéraire* (Bourciez, *Éléments de linguistique romane,* 1956).

L'emboîtement peut être unilatéral (comme dans le dernier exemple) ou bilatéral (des deux côtés du nom, comme dans l'exemple du métro suspendu).

En revanche, l'entassement bilatéral par coordination est impossible en français moderne.

ACCORD DE L'ÉPITHÈTE

Le français, à la différence du latin et de l'allemand, accorde l'adjectif épithète selon les mêmes règles que l'attribut (v. cet art.) :

> *Un livre et un cahier* ***neufs.***
> (Pluriel par accord avec les deux supports.)

> *Ta mère et moi,* ***prêts*** *à te pardonner...*
> (Primauté du masculin.)

> *Tu mettras une casquette et une cravate* ***rouge.***
> (Seulement la cravate, rouge.)

Dans la phrase suivante, l'accord est juste :

> *Tu mettras un chapeau et une cravate* ***verts.***

Pratiquement, dans l'usage oral, la tendance est si forte d'accorder l'adjectif avec le nom le plus proche qu'il sera prudent, pour ne pas avoir à répéter la phrase, de dire :

> *Un chapeau* ***vert*** *et une cravate* ***verte.***

Précaution inutile dans la langue écrite :

> *Un courage et une consolation* ***passagers*** (M. Prévost).

Mais la langue parlée et la langue écrite accordent souvent l'épithète avec le nom le plus proche, la première par négligence, la seconde par tradition (v. *Historique*), chaque fois que le sens est évident :

> *L'être qui pouvait me jeter dans un désespoir et une agitation* ***pareille*** (M. Proust).

(Le contenu notionnel du mot *agitation* s'ajoute à celui de *désespoir* sans impliquer une dualité de sentiments.)

Plus les noms supports ont un sens voisin, plus l'accord partiel est justifié, et fréquent.

Il est un cas où l'adjectif reste au singulier avec un support au pluriel :

> *Aux septième, huitième et neuvième siècles* (Voltaire).

En pareil cas, l'article commun a le nombre du nom ; on écrira donc :

> *Au septième ou huitième siècle.*

(C'est l'un ou l'autre ; un trait d'union peut remplacer *ou.*)

> *Au septième, au huitième et au neuvième siècle.*

(*Au* est répété, s'accordant avec *siècle* au singulier deux fois sous-entendu.)

Le participe passé s'accorde comme l'adjectif.

Un problème très particulier est posé par la formule administrative *je soussigné*

qui prend la marque du féminin quand une femme est signataire ; le verbe a le sens actif (elle a *signé*), mais le participe féminin traduit, dans cette formule figée au quatorzième-quinzième siècle, un *subsignata* de sens actif ; l'analogie de *susnommée, susdite* a pu jouer un rôle conservateur.

Le participe présent est invariable, mais l'adjectif verbal est variable (V. PARTICIPE).

ÉPITHÈTE INDIRECTE

• 1° La préposition *de* est obligatoire pour rapporter un adjectif, un participe ou un adverbe aux pronoms *ceci, cela, qui, que, quoi, personne, pas un, rien, quelqu'un, quelques-uns, quelque chose, autre chose, grand-chose :*

> *Personne de plus adroit.*
> *Quelque chose de bien.*
> *Mon métier a ceci de bon que je voyage continuellement.*

Par exception, on peut dire *rien autre* et *personne autre,* sans *de.*

À cet emploi se rattache la construction partitive d'un adjectif après *avoir :*
Mon métier a de bon que...

L'adjectif peut être considéré comme neutre :
*Il n'y a d'**important** que la vérité* (Stendhal).

Il peut aussi être accordé selon le sens :
*Il n'y a de **purs** que l'ange et la bête* (Valéry).

• 2° La construction indirecte est également obligatoire après le pronom en complément d'objet :

> *J'en ai de beaux.*
> *J'en vois de beaux.*
> *En voilà de beaux.*

Elle est normale, mais non obligatoire, si le sens de *en* dans ces constructions est précisé par un quantificateur adjectif :
Il y en a cent de tués
(plutôt que : *cent tués*).

• 3° Après un nom complément, une opposition propre au français est exprimée par le choix de la construction directe ou indirecte ; comparer :

> (1) *J'ai deux tableaux **précieux.***
> (2) *J'ai deux tableaux **de précieux.***

La première construction est ambiguë ; elle peut signifier :

> *Je possède deux tableaux et ils sont précieux* (en ce cas, une pause peut séparer le nom de l'épithète) ;
> *Deux des tableaux que je possède sont précieux* (pause impossible).

La construction indirecte désambiguïse la phrase : elle n'a que le second sens. Elle fait porter la prédication principalement sur le quantificateur (ici *deux*). Autres exemples :

> *J'ai trouvé un œuf de bon.*
> *Nous avons trente hommes de blessés.*
> *Voilà beaucoup de temps de perdu.*

• 4° Après *il y a* ou *voilà* suivis d'un article ou d'un adjectif indéfini et d'un nom, l'épithète (facultativement) indirecte constitue un syntagme complexe où elle apporte le contenu notionnel manquant au verbe, tout en exprimant un aspect accompli ; le groupe nominal entier constitue le prédicat :

> *Il y a un pari d'engagé* (J. Romains, *les Copains*).
>
> *Voilà une bonne chose de faite.*

HISTORIQUE

La place de l'épithète en latin était réglée « de façon plus rigoureuse encore » qu'en français (J. Marouzeau, 1940) ; le latin mettait « en seconde place les adjectifs qui indiquent l'espèce, la catégorie, la nature physique de l'objet considéré, en première place ceux qui expriment le sentiment du sujet parlant » ; comparer :

> *praetor urbanus :* « le préteur urbain » ;
>
> *urbanus praetor :* « un préteur mondain ».

L'antéposition des qualificatifs expressifs en latin, révélée par J. Marouzeau dès 1922, s'est perpétuée par le latin vulgaire jusqu'en ancien français. On lit six épithètes dans la *Cantilène de sainte Eulalie ;* trois sont antéposées :

> *buona pulcella* [une bonne pucelle],
>
> *les mals conselliers* [les mauvais conseillers],
>
> *a grand honestet* [avec grand honneur] ;

trois sont postposées :

> *por manatce regiel* [pour menace du roi],
>
> *lo nom christiien* [le nom chrétien],
>
> *li rex pagiens* [le roi païen].

Ces épithètes sont placées comme elles le seraient aujourd'hui, et l'on peut se demander si quelque chose a changé sur ce point du IX^e^ au XX^e^ s.

Damourette et Pichon, qui se sont posé cette question (§ 528), ont fait quelques sondages à travers la littérature française, qui leur ont donné des pourcentages très supérieurs d'antéposition (de 72 à 88 p. 100) jusqu'au XVI^e^ s., et à partir du XVII^e^ s. des chiffres beaucoup plus équilibrés.

On enseigne traditionnellement que l'ancien français plaçait l'épithète avant le nom, usage particulièrement contraire au nôtre en ce qui concerne les participes passés, les adjectifs géographiques, les adjectifs de couleur :

> *Si estoit li roys de Franche montés sour ung **blancq** courssier et tenoit ung **blancq** baston* (Froissart).

De là l'opinion avancée par quelques linguistes, comme quoi la prédominance de l'antéposition en ancien français, principalement accusée dans le nord et l'est de la Gaule, devait être attribuée à l'influence germanique (Meyer-Lübke, Gamillscheg, Rohlfs, Dauzat).

Karl Michaëlsson a réfuté cette thèse en deux points dans les *Mélanges Albert Dauzat* (1951).

• 1° Deux thèses suédoises (1943, 1949) sur l'ordre des mots dans l'ancienne langue (XIII^e^-XIV^e^ s.) parviennent à une même conclusion : si l'antéposition de l'épithète atteint et dépasse 90 p. 100, il faut savoir que les épithètes antéposées sont, pour plus de 50 p. 100 dans l'un des textes et pour 68 p. 100 dans l'autre, les adjectifs *grant, bon, bel* (*beau*), c'est-à-dire de ceux que le français moderne place presque obligatoirement avant le nom. « C'est une des caractéristiques d'un vieux langage un peu primitif que de préférer l'emploi d'adjectifs simples, souvent affectifs » (H. Nissen) ; l'épithète distinctive y figure peu. La prédominance de l'ordre AN est donc autant un fait de style qu'un fait de langue.

• 2° Pour pouvoir parler de « germanisation » du gallo-roman (et de « dégermanisation » du français) à propos de la place de l'épithète, il faudrait prouver que l'ordre AN était la norme dans les langues germaniques à l'époque des invasions. Or, il paraît certain qu'en gotique sa prépondérance était faible ; d'une manière générale, plus haut on remonte dans l'histoire des langues germaniques, plus on observe une liberté de construction vraisemblablement héritée de l'indo-européen. Des faits comme la postposition en vieux scandinave des adjectifs *mikill,* « grand », et *litill,* « petit », plaident nettement contre l'influence germanique.

Des études historiques très poussées ont été consacrées à la place de l'épithète : K. Wydler, *Zur Stellung des attributiven Adjektivs vom Latein bis zum Neufranzösischen* (Berne, 1956) ; E. Reiner, *la Place de l'épithète en français* (Vienne-Stuttgart, 1968). Il en ressort que la différenciation fonctionnelle des deux constructions (en germe dès le latin) a été sentie principalement à partir du XVI^e^ s.

Dès 1530, Palsgrave, peut-être frappé par un ordre des mots contraire à son usage anglais, érige en règle qu'un adjectif qualificatif doit suivre le nom : *le cheval blanc.* Henri Estienne exige l'antéposition de *beau, bon, grand, petit,* pour lesquels l'usage flottait encore : *à tes enfans petis* (Marot), *en violence grande* (Rabelais), *comme disoit ma mere grand* (*id.*) ; la liste même qu'il en établit témoigne que la postposition était devenue la norme pour les autres. Les grammairiens du XVIIe s. édictent à leur tour prescriptions et interdictions, complètent les listes, épiloguent sur les explications et définissent les nuances. Malherbe exige la postposition du participe passé, condamnant *troublé courage, détruites murailles.* Vaugelas ordonne que l'adjectif ordinal précède le nom, sauf dans *Louis quatorzième,* etc. Bouhours distingue comme nous *homme pauvre* de *pauvre homme.*

Plutôt qu'à une trop tardive dégermanisation, cette mutation relativement soudaine peut être liée à la modification structurale qu'apportait dans le groupe du nom l'emploi généralisé de l'article ; entre celui-ci et le nom ne pourront s'insérer que les adjectifs dont le contenu présente avec celui de l'article ou avec celui du nom les affinités définies plus haut.

L'usage moderne était instauré. Les infractions, au XVIIe s., furent le fait d'écrivains archaïsants :

> *Ce sera une douleur* ***grande***
> (Mme de Sévigné).
> *Plus encor qu'il ne fit pour la* ***grecque*** *beauté* (La Fontaine).

À partir du XVIIIe s., la place reconnue de l'épithète étant après le nom sauf pour quelques adjectifs, toute antéposition facultative peut être tenue pour marquée ; jusqu'au XXe s., la marque est « littérature », voire « latinisme », quand les facteurs spécifiques de l'antéposition ne sont pas en jeu.

Au latin remonte aussi la construction *Charles le Simple, Mantes-la-Jolie,* d'où le français a peut-être tiré son « superlatif relatif » (v. DEGRÉ, *Historique*).

Au latin remonte l'accord de l'épithète, s'il y a plus d'un nom support, avec le plus rapproché :

> ***Reliquas*** *merces commeatusque reservant* (Cicéron).

Cet usage domine (irrégulièrement) en ancien français :

> *Passent cez puis e cez roches plus* ***haltes***
> (*la Chanson de Roland*).

Il conserve au XVIIe s. la faveur de Vaugelas, qui recommande d'écrire : *le cœur et la bouche* ***ouverte,*** les pieds et la tête **nue ;** mais l'accord moderne avec le tout, prôné par Malherbe, commençait à s'imposer, avec les tolérances que justifie souvent le sens des noms associés.

Au latin remonte l'épithète indirecte. On rencontre chez Plaute un ablatif introduit par *de* suppléant le génitif dans l'emploi partitif : *dimidium de praeda,* « la moitié du butin » ; construction courante en bas latin. Le support pouvait être un pronom neutre : *aliquid de his,* « une partie de ces choses » ; ou un adjectif adverbialisé : *multum de nocte,* « une grande partie de la nuit ». Ces tours expliquent le rattachement indirect du complément des adverbes de quantité en ancien français :

> *et me laissa moult de biens*
> (*Jean de Paris*).
>
> *en petit d'ore* [en peu de temps] *fust feniz*
> (*le Roman de Troie*).

Le latin classique pouvait rapporter à un pronom neutre un adjectif neutre au génitif : *aliquid novi* (en concurrence avec *aliquid novum*), « quelque chose de nouveau ». Le remplacement du génitif par le tour prépositionnel en bas latin a conduit à la construction ancienne :

> *auques de mal*
> [quelque chose de mauvais].
>
> *La cuve ot auques de parfont*
> [La cuve avait assez de profondeur]
> (*le Roman de Renart*).

La seule évolution de ce tour en français, consécutive à la disparition du neutre dans la classe des adjectifs, fut le rattachement de l'épithète indirecte à un pronom de sens « animé » : *quelqu'un d'inconnu.* Du même coup, l'adjectif devenait variable : *Il n'y a qu'elle de connue.*

Comme en latin, où *quid novum* concurrençait *quid novi,* les deux constructions, directe et indirecte, étaient permises en français classique, où *Il n'est rien tel* alternait avec *Il n'est rien de tel.*

On trouvait aussi la préposition après un nom et après *en :*

> *Il lui reste encore un bras de libre*
> (La Bruyère, XI, 95).
> *Sur dix, il n'y en avait pas un de bon*
> (*Dictionnaire de l'Académie*).

Elle inspira à Vaugelas une jolie « remarque » :

> « S'il faut dire IL Y EN EUT CENT TUÉS OU IL Y EN EUT CENT DE TUÉS :
>
> [...] Aujourd'hui le sentiment le plus commun de nos écrivains est qu'il faut toujours mettre le *de ;* car en parlant, jamais on ne l'omet, et par conséquent c'est l'usage, qu'on est obligé de suivre aussi bien en écrivant qu'en parlant, sans s'amuser à éplucher pourquoi cet article devant le participe passif, et après le nombre. C'est la beauté des langues que ces façons de parler qui semblent être sans raison, pourvu que l'usage les autorise. La bizarrerie n'est bonne nulle part que là. »

Ce point ne fut décidé ni au XVIIe s. ni plus tard. Au contraire, la sentence de Vaugelas fut écoutée sur un problème de coordination des épithètes ; l'Académie se trouva d'accord avec lui pour blâmer le type d'entassement bilatéral que représente cette phrase de Voiture :

> *Il y va monter de* ***nouveaux*** *personnages* ***et assez beaux.***

Cette décision s'inscrivait dans une remise en ordre générale des règles de coordination.

Il n'y a rien à dire de l'épithète aux XVIIIe et XIXe s., si ce n'est pour rappeler l'abus qu'en a fait la plus mauvaise poésie ; dans cette description du Louvre sous Philippe Auguste, ParsevalGrandmaison (académicien en 1811) s'évertue à orner d'une épithète chaque vers ; il ne pouvait s'éloigner plus de la simplicité médiévale :

> *On entendait au loin mugir les* ***longs*** *troupeaux*
> *Au lieu même où, paré de* ***nobles*** *chapiteaux,*
> *Le Louvre se déploie en portiques* ***superbes ;***
> *La Seine visitait des bords* ***tapissés*** *d'herbes,*
> *Et les quais* ***orgueilleux*** *qu'elle bat en grondant*
> *N'avaient point asservi son cours* ***indépendant.***

Au XXe s., trois tendances ont été remarquées et dénoncées comme des maladies du français.

La première serait un retour à l'antéposition de l'épithète, attribué par R. Étiemble à l'influence anglo-américaine. L'auteur de *Parlez-vous franglais ?* (1964) emprunte à la grande presse et à la presse enfantine de nombreux exemples, tels que : *l'entière population française (le Figaro), à sa personnelle façon (l'Express)* ; d'après *the present administration,* on écrit : *l'actuelle administration, l'actuel gouvernement,* « *J'ai proposé au pays l'actuelle Constitution* » (de Gaulle, 20 sept. 1962).

La seconde tendance, dénoncée par le même, est de superposer les épithètes à la manière anglaise : *les syndicats chrétiens libéraux américains.* Dans un article du *Français moderne* (avr. 1971), F. Bar a recueilli un grand nombre d'exemples de ces emboîtements à rallonge, dont certains sont des calques évidents : un journaliste sportif traduit *second best* quand il écrit que Michel Bernard « établit le *deuxième meilleur temps français* » (*le Berry républicain,* 1962) ; une correspondante à

Londres du même journal écrit en 1966 : *le changement de direction politique intérieure gouvernementale française.*

La troisième tendance est nommée « adjectivite » par R. Le Bidois, qui l'a combattue sans répit dans ses chroniques grammaticales depuis 1957. Cette « déplorable maladie » consiste à remplacer le groupe nominal prépositionnel, forme normale du complément de relation, par un adjectif, souvent amphibologique : *les blessés crâniens* (= au crâne), *les débiles profonds* (= atteints en profondeur), *un chirurgien infantile* (= des enfants), *les consommateurs électriques* (= d'électricité).

Pour mesurer la gravité de ce triple mal, un chercheur de Grenoble, Marc Hug, a étudié statistiquement les faits concernés dans trois journaux parus en 1928 (*le Temps, Paris-Soir, le Petit Dauphinois*) et trois journaux de même tenue parus en 1968 (*le Monde, France-Soir, le Dauphiné libéré*). La conclusion inattendue de son enquête est un net recul de l'antéposition et une raréfaction des adjectifs qualificatifs. Il conclut que les maladies dénoncées ont une importance moins quantitative que qualitative (*Études de linguistique appliquée,* janv.-mars 1971).

Il semble donc que la langue ne soit pas lésée en profondeur ; il n'en est pas moins certain qu'il existe des foyers de contagion, et que les mises en garde d'éminents et talentueux spécialistes assurent, aujourd'hui comme au XVIIe s., la meilleure des prophylaxies.

épithétique [epitetik] adj. (de *épithète ;* 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Chargé d'épithètes : *Un style épithétique.* || **2.** Relatif à l'épithète : *Une forme épithétique.*

épitoge [epitɔʒ] n. f. (lat. *epitogium,* casaque pour mettre par-dessus la toge, comp. du gr. *epi,* sur, et du lat. *toga,* toge ; 1484, Godefroy, au sens 2 [masc. jusqu'au XVIIe s., puis fém., d'après le genre de TOGE] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Vêtement que les Romains portaient par-dessus la toge. || **2.** Chaperon que les présidents à mortier et le greffier en chef du parlement portaient dans les grandes cérémonies. || **3.** Dans certaines cérémonies, bande d'étoffe distinctive que portent sur l'épaule les recteurs et les inspecteurs d'académie, les professeurs, les avocats et certains magistrats.

épitomé ou, autref., **epitome** [epitɔme] n. m. (lat. *epitome,* abrégé, extrait, gr. *epitomê,* incision, coupure, abrégé [d'un ouvrage, etc.], dér. de *epitemnein,* faire une incision, raccourcir, abréger, de *épi-* 2 et de *temnein,* couper ; début du XVIe s., écrit *épitome ; épitomé,* 1829, Boiste). Abrégé d'un ouvrage, surtout d'un livre d'histoire. || *Spécialem.* Précis d'histoire.

épître [epitr] n. f. (lat. *epistola, epistula,* lettre missive, gr. *epistolê,* même sens, dér. de *epistellein,* envoyer [une lettre, un message], de *épi-* 2, vers, et *stellein,* amener, préparer, envoyer ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *epistle* [*epistre,* v. 1265, J. de Meung ; *épître,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1530, C. Marot). **1.** Lettre missive en prose écrite par un auteur ancien : *Les épîtres de Cicéron.* || *Ironiq.* et *fam.* Lettre quelconque en prose, généralement assez longue : *Ses épîtres lui font des ennemis nouveaux* (Rostand). *Parfois, si mon père jugeait une épître particulièrement convaincante et de bonne dialectique, il l'envoyait recommandée* (Duhamel). || Vx. *Épître dédicatoire,* lettre placée en tête d'un ouvrage pour le dédier à quelqu'un. || **2.** Chacune des lettres écrites par les Apôtres aux premières communautés chrétiennes, et réunies dans le Nouveau Testament : *J'ai mis entre ses mains vigilantes les quatre évangiles, les psaumes, l'apocalypse et les trois épîtres de Jean* (Gide). || *Par extens.* Fragment de l'Ancien ou du Nouveau Testament lu à la messe avant l'évangile. (On dit, auj., PREMIÈRE et DEUXIÈME LECTURE.) || *Ancienn.* Moment où l'épître était lue ou chantée. || *Côté de l'épître,* côté à la droite du prêtre à l'autel. || **3.** Genre littéraire en vers, traitant de sujets moraux, littéraires, philosophiques, etc., sur un ton discrètement satirique : *Les « Épîtres » d'Horace. Les « Épîtres » de Boileau.*

épituberculose [epitybɛrkyloz] n. f. (de *épi-* [gr. *epi,* sur] et de *tuberculose ;* XXe s.). Manifestation inflammatoire banale ou spécifique se développant autour d'un foyer de tuberculose.

épizootie [epizɔɔti] n. f. (du gr. *zôotês,* nature animale [de *zôon,* animal], sur le modèle de *épidémie ;* 1775, Isambert). Maladie infectieuse et contagieuse qui frappe un grand nombre d'animaux dans une même région : *Lisant dans un journal la mort de plusieurs rois, elle ôta ses lunettes et dit en se mouchant : « Il y a une épizootie sur les bêtes à couronne »* (Chateaubriand).

épizootique [epizɔɔtik] adj. (de *épizootie ;* 1772, *Journ. de médecine*). Qui a le caractère d'une épizootie : *La fièvre aphteuse est une maladie épizootique.*

éploiement [eplwamɑ̃] n. m. (de *éployer ;* 1877, Littré). *Littér.* Action d'éployer ; état de ce qui est éployé : *Quand on parlait de jeunes filles qui avaient mauvais genre, elle avait eu souvent des rires, des éploiements de corps, des imitations de leur genre* (Proust). *L'éploiement de leurs palmes* [des fougères] (Genevoix).

éploré, e [eplɔre] adj. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *plor, plour,* formes anc. de *pleur ;* fin du XIIe s., Godefroy, écrit *esploré, esplouré* [*éploré,* 1636, Monet ; var. *espleuré,* XIIIe s., *Apollonius ; épleuré,* début du XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1820, Lamartine). **1.** Qui est tout en pleurs : *Un enfant éploré.* || **2.** *Poétiq.* Qui semble pleurer : *Mes chers amis, quand je mourrai, | Plantez un saule au cimetière ; | J'aime son feuillage éploré : | Sa pâleur m'en est douce et chère* (Musset).

◆ n. (1835, V. Hugo). Personne en pleurs : *Cette belle éplorée ne pouvait parvenir à cacher ses peines* (Nerval).

● SYN. : **1** *affligé, désolé, larmoyant, sanglotant.*

éplorement [eplɔrmɑ̃] n. m. (de *éploré ;* 16 nov. 1874, *Journ. officiel*). État d'une personne éplorée. (Rare.)

éplorer (s') [seplɔre] v. pr. (de *éploré ;* 1898, Huysmans). Se mettre en pleurs (rare) : *Il s'éplore, replié sur lui-même* (Huysmans).

éployée [eplwaje] adj. f. (part. passé de *éployer ;* XVe s.). En héraldique, se dit de l'aigle quand elle a les ailes étendues.

éployer [eplwaje] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur], et de *ployer ;* fin du XVe s., Godefroy, au part. passé, écrit *esployé* [*éployé,* XVIIe s.] ; à l'infin., fin du XIXe s.). [Conj. **2 a.**] *Littér.* Étendre en déployant (surtout au part. passé) : *La torche tombe de sa main éployée* (Verlaine). *Elle avait aussi des choses qui ne venaient pas de moi, comme une belle bague d'or. J'y admirai les ailes éployées d'un aigle* (Proust). || Disperser en déployant : *Le bataillon qui était éployé dans le pâturage, gagne le haut du coteau* (Martin du Gard).

◆ **s'éployer** v. pr. (1886, Huysmans). Se déployer, s'ouvrir largement (rare) : *L'automne s'éployant sur les arbres couchés fut splendide* (Gide).

épluchage [eplyʃaʒ] n. m. (de *éplucher ;* 1755, *Encyclopédie,* au sens 1 [pour des étoffes ; pour des légumes ou des fruits, 1864, Littré] ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Action d'éplucher : *L'épluchage des pommes de terre. L'épluchage des tissus.* || **2.** *Fig.* Examen minutieux d'un travail, d'un ouvrage : *Soumettre un manuscrit à un épluchage sérieux.*

● REM. On a dit aussi ÉPLUCHEMENT (v. 1460, G. Chastellain).

éplucher [eplyʃe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de l'anc. v. *peluchier,* éplucher, nettoyer [fin du XIIe s., Marie de France], lat. pop. **piluccare,* réduction de **pilucicare,* dér. de **pilucare,* lui-même dér. du bas lat. *pilare,* voler, dépouiller, peler ; v. 1180, Marie de France, comme v. pr., écrit *soi espeluchier,* au sens de « se débarrasser de la vermine et des ordures » [en parlant des animaux] ; comme v. tr., au sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1508, *Comptes du château de Gaillon* [écrit *esplucher ; éplucher,* XVIIe s.] ; sens 3, XIIIe s. [écrit

espeluchier ; esplucher, v. 1398, *le Ménagier de Paris ; éplucher,* av. 1613, M. Régnier]). **1.** Nettoyer en enlevant les parties inutiles, mauvaises : *Il passait des heures délicieuses à éplucher les graines, à écrire des étiquettes* (Flaubert). || *Spécialem.* Enlever la peau d'un fruit, d'un légume : *Éplucher une poire, une orange. Éplucher des pommes de terre.* || Enlever les bouts de plume, les écailles qui restent sur le corps d'une volaille ou d'un poisson. || *Éplucher des écrevisses,* en enlever la carapace pièce à pièce. || **2.** *Par anal.* Débarrasser les étoffes des corps étrangers, enlever les bourres : *Éplucher du drap.* || **3.** *Fig.* Examiner avec le plus grand soin : *Il épluchait les fautes des copistes* (Huysmans). *Des services spéciaux se trouvaient déjà partout à l'ouvrage pour éplucher les livres de toutes les maisons de commerce* (Duhamel). *On épluchait les chiffres du scrutin de la veille* (Romains). || *Par extens.* Rechercher, par examen minutieux, ce qu'il y a de faux ou de répréhensible dans : *Je n'épluche point son chapeau ni sa robe d'un œil agressif et féminin* (Colette). *Éplucher des épreuves d'examen.*

● SYN. : **1** *monder, peler ;* **2** *épinceter, épointiller, époutir ;* **3** *contrôler, inspecter, scruter.*

épluch eur, euse [eplyʃœr, -øz] n. et adj. (de *éplucher ;* 1566, Du Pinet, au sens 2 [*éplucheur de sacs,* av. 1553, Rabelais ; *éplucheur d'écrevisses,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1870, Larousse [*batteur éplucheur*]). **1.** Personne qui épluche des fruits, des légumes, du drap, des graines, etc. || **2.** *Fig.* Qui examine avec minutie : *Viaur gardait une conscience aussi lucide, aussi exigeante, aussi éplucheuse du détail* (Romains). || Par extens. *Éplucheur de mots, éplucheur d'écrevisses,* individu qui se livre à de grandes discussions sur des sujets sans importance : *Malherbe réformait en grammairien, en éplucheur de mots et non pas en poète* (Nerval). || Vx. *Éplucheur de sacs,* homme de loi qui exerce sa profession avec zèle et passion. || **3.** Instrument ou machine utilisés pour écosser, peler ou gratter les légumes, les moules, etc.

épluchoir [eplyʃwar] n. m. (de *éplucher ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1751, *Encyclopédie*). **1.** Couteau à lame courte, utilisé par les vanniers pour régulariser la surface d'un panier en ôtant les brins superflus. || **2.** Atelier où l'on pratique l'épluchage.

épluchure [eplyʃyr] n. f. (de *éplucher ;* 1611, Cotgrave, écrit *esplucheure ; épluchure,* 1680, Richelet). Partie matérielle superflue qu'on a enlevée en épluchant un fruit, un légume, une étoffe, etc. : *Sabine ramassa les épluchures et regagna la maison* (Rolland).

● SYN. : *chute, déchet, peau, pelure, rognure.*

épode [epɔd] n. f. (lat. *epodos,* vers plus court que celui qui le précède, pièce de vers où un vers court succède à un vers long, gr. *epôdos,* mêmes sens, de *épi-* 2 et de *ôdê,* chant ; 1550, Ronsard, aux sens 1-2). **1.** En littérature gréco-romaine ancienne, couplet lyrique composé de deux vers de mètres différents. || *Par extens.* Pièce lyrique composée d'une suite de ces couplets : *Horace a écrit des épodes.* || **2.** Troisième partie d'un chœur lyrique, celle qui suivait la strophe et l'antistrophe, et qui s'en distinguait par un rythme différent.

époi [epwa] n. m. (germ. **spit-,* broche ; v. 1155, Wace, écrit *espeit, espoit* [*espoy,* 1355, Du Cange], aux sens de « broche à rôtir, épieu » ; au sens actuel, v. 1387, G. Phébus, écrit *espois* [*épois,* 1762, Acad.], au plur. ; *époi,* au sing., 1890, *Dict. général*). En vénerie, cor qui pousse au sommet de la tête du cerf.

époilage [epwalaʒ] n. m. (de *époiler ;* XXe s.). Action d'enlever le poil de la peau.

époiler (s') [sepwale] v. pr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *poil ;* fin du XIXe s., Huysmans). Perdre ses poils : *C'était un vieux coffre, vêtu de peau de sanglier qui s'époilait* (Huysmans).

époinçonner [epwɛ̃sɔne] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *poinçon ;* 1539, R. Estienne, écrit *espoinçonner ; époinçonner,* 1694, Th. Corneille). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Piquer : *Jadis, un loup, dit-il, que la faim époinçonne* (M. Régnier).

époindre [epwɛ̃dr] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *poindre ;* v. 1190, Godefroy, écrit *espoindre ; époindre,* 1626, Hardy). [Conj. **80.**] *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Piquer, aiguillonner, stimuler d'un désir : *Qui sont ces deux bergers dont ton cœur est époint ?* (M. Régnier).

épointage [epwɛ̃taʒ] n. m. (de *épointer ;* 1836, Acad.). Action d'épointer ; état d'un objet épointé.

● REM. On dit aussi ÉPOINTEMENT (1611, Cotgrave).

épointé, e [epwɛ̃te] adj. (part. passé de *épointer*). Se dit d'un objet pointu dont la pointe est émoussée : *Une aiguille épointée.*

épointement n. m. V. ÉPOINTAGE.

épointer [epwɛ̃te] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *pointe ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *espointier* [*espointer,* XVIe s. ; *épointer,* XVIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, début du XXe s. ; sens II, 1, 1890, *Dict. général ;* sens II, 2, 1755, *Encyclopédie*).

I. 1. Enlever la pointe d'un objet en cassant ou en usant celle-ci : *Épointer des ciseaux.* || **2.** *Par anal.* Couper, supprimer la pointe de : *Il ressemblait à un Mazarin qui eût fait épointer sa barbiche pour ressembler à Lénine* (Malraux).

II. 1. Amincir en pointe l'extrémité d'une pièce de bois : *Épointer un poteau de mine à la hache.* || **2.** En reliure, reformer une pointe à une ficelle effilochée.

● SYN. : **I, 1** *émousser ;* **2** *arrondir.* — CONTR. : **I, 1** *aiguiser, appointer, appointir ;* **2** *effiler.*

1. éponge [epɔ̃ʒ] n. f. (lat. pop. **sponga,* lat. class. *spongia,* éponge, gr. *spongia,* même sens, de *spongos,* éponge, substance spongieuse ; XIIIe s., écrit *esponge* [*éponge,* 1636, Monet], aux sens 1-2 ; sens 3, 1948, Larousse [*serviette-éponge,* 1935, Acad. ; *tissu-éponge,* 1877, Littré — art. *tissu* — ; *presser l'esponge, vouloir sécher la mer avec une esponge,* 1690, Furetière ; *boire comme une esponge,* 1651, Scarron ; *avoir une éponge dans le gosier,* 1864, Littré ; *passer l'éponge,* au fig., 1607, Hulsius] ; sens 4, 1858, G. Esnault ; sens 5, 1701, Furetière [art. *bédégar*] ; sens 6, 1864, Littré). **1.** Nom donné à divers animaux marins zoophytes formés d'un tissu fibreux, plus ou moins dense, flexible, élastique, très poreux, très léger, susceptible de s'imbiber et couvert d'une matière gélatineuse à demi fluide, irritable et fugace : *Un pêcheur d'éponges. Guernesey a dans ses eaux deux cents variétés de testacés et quarante espèces d'éponges* (Hugo). || **2.** *Par extens.* Tissu de cet animal, à l'état de squelette, utilisable, à cause de sa qualité poreuse, à divers usages de la toilette et du nettoyage. || **3.** *Par anal.* Objet plus ou moins spongieux utilisé pour le nettoyage et constitué de diverses matières : *Éponge artificielle. Éponge de caoutchouc. Éponge métallique. Éponge végétale.* || *Serviette-éponge, tissu-éponge,* v. à leur ordre alphab. || *Presser l'éponge,* la serrer pour en extraire l'eau ; au *fig.,* soutirer le maximum de quelqu'un. || *Boire comme une éponge, avoir une éponge dans le gosier,* se livrer à des excès de boisson. || Fig. *Vouloir sécher la mer avec une éponge,* entreprendre quelque chose de beaucoup trop important pour les moyens dont on dispose. || *Passer l'éponge sur,* ne plus tenir compte de, pardonner en oubliant : *Passer l'éponge sur des querelles misérables, voilà ce qu'il fallait savoir faire* (Duhamel). || **4.** *Vx* et *fam.* Nom donné par dérision à une femme entretenue : *Que je te fasse voir mon éponge, poursuivit-il* [Anatole] *en tirant à lui Céline, que ce mot rendit plus furieuse encore* (France). || **5.** Excroissance de l'églantier, du rosier. || **6.** *Éponge de platine* (ou *mousse de platine*), chlorure de platine d'aspect spongieux.

2. éponge [epɔ̃ʒ] n. f. (altér., sous l'influence de *éponge* 1, de l'anc. franç. *esponde,* planche qui forme le bord d'un lit [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], bord d'un tonneau [début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne*], rebord du pied du cerf [XIIIe s., Godefroy], lat. *sponda,* bois de

lit ; début du XVIe s., écrit *esponge* [*éponge*, XVIIIe s.], au sens de « planche latérale d'un lit » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1678, Guillet). **1.** Bord, extrémité de chacune des deux branches d'un fer à cheval. || **2.** *Par extens.* Chez le cheval, tumeur molle du coude produite par le frottement des branches du fer à cheval lorsque l'animal se couche avec ses pattes repliées.

épongeage [epɔ̃ʒaʒ] n. m. (de *éponger* ; 1877, Littré). Action d'éponger.

éponger [epɔ̃ʒe] v. tr. (de *éponge* 1 ; v. 1220, G. de Coincy, comme v. pr., écrit *soi espungier*, au sens de « purifier sa conscience » ; comme v. tr., écrit *éponger*, au sens 1, 1762, Acad. [en cuisine, 1755, *Encyclopédie* ; *spongier*, fin du XVIe s.] ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, milieu du XXe s.). [Conj. **1 b.**] **1.** Nettoyer en étanchant avec une éponge : *Éponger du vin renversé sur la table.* || *Spécialem.* En cuisine, placer sur un linge, après les avoir égouttés, des légumes blanchis pour les débarrasser de leur humidité, ou des aliments frits pour les débarrasser de la graisse de friture. || **2.** *Par extens.* Effacer par un lavage soigné et systématique : *Éponger une peinture mal faite.* || **3.** *Fig.* En termes de politique financière, absorber une circulation monétaire excessive par un emprunt ou par un prélèvement fiscal.

◆ **s'éponger** v. pr. (1859, Mozin [en emploi absolu, 1864, Littré]). *S'éponger le front, la figure,* ou, absol., *s'éponger,* essuyer son front, sa figure : *Tartarin s'épongeait le front, souriant aux dames* (Daudet). *Il s'épongeait le front parce qu'il avait dû faire une longue étape au soleil* (Duhamel).

éponte [epɔ̃t] n. f. (var. picardo-wallonne de l'anc. franç. *esponde* [v. ÉPONGE 2] ; 1774, Jars). Terrain stérile qui borde une couche ou un filon miniers, et qui les délimite ; chacune des parois d'un filon.

épontillage [epɔ̃tijaʒ] n. m. (de *épontiller* ; 1787, Vial de Clairbois). Action d'épontiller.

épontille [epɔ̃tij] n. f. (issu, par mécoupure, de *les pontilles,* « pieux dressés sur le plat-bord d'un vaisseau et qui servent à supporter le pont au-dessus ou à soutenir les pavois, etc. » [1642, Oudin], dér. de *pointe* ; 1678, Guillet, écrit *espontilles,* au sens de « pontilles » ; écrit *épontille,* au sens 1, 1732, Trévoux ; sens 2, 19 avril 1877, *Journ. officiel*). **1.** Support en bois, en fer destiné à soutenir les barrots d'un pont. || **2.** Arc-boutant, pièce métallique destinés à soutenir un objet quelconque.

épontiller [epɔ̃tije] v. tr. (de *épontille* ; 1773, Bourdé de Villehuet). Soutenir avec des épontilles.

épontisseur, euse [epɔ̃tisœr, -øz] n. (de *épontir* ; XXe s.). Ouvrier, ouvrière qui enlève les irrégularités des tissus : nœuds, paille, etc.

éponyme [epɔnim] adj. (gr. *epônumos,* qui donne son nom à, de *épi-* 2 et de *onoma,* nom ; 1755, *Encyclopédie*). Dans l'Antiquité grecque, se disait d'un personnage qui donnait ou empruntait son nom à quelque chose : *Athéna, déesse éponyme d'Athènes.* || *Héros éponyme,* personnage plus ou moins légendaire, fondateur de la cité à laquelle il aurait donné son nom ; *par extens.,* héros à qui une famille, une tribu faisait remonter son origine et qui aurait tenu son nom de lui. || *Magistrat éponyme,* magistrat annuel qui donnait son nom à l'année.

épopée [epɔpe] n. f. (gr. *epopoiia,* poème épique, dér. de *epopoios,* poète épique, de *epos,* poésie, et *poieîn,* faire ; 1675, Le Bossu, au sens 1 ; sens 2, 1835, V. Hugo). **1.** Poème héroïque ou long récit en prose qui raconte les exploits d'un héros, souvent légendaire, en donnant un caractère merveilleux à ses actions : *L'épopée grecque est représentée essentiellement par les poèmes homériques « l'Iliade » et « l'Odyssée ». Dans toute épopée, la catastrophe est prévue d'avance* (Chateaubriand). || **2.** *Par extens.* Suite d'actions réelles, étonnantes par leur caractère extraordinaire : *Ô soldats de l'an deux ! ô guerres ! épopées !* (Hugo).

époque [epɔk] n. f. (gr. *epokhê,* arrêt, interruption, point d'arrêt, apogée d'un astre, période de temps, ère, dér. de *epekhein,* [se] tenir sur, de *épi-* 2 et de *ekhein,* porter ; 1619, Davity, au sens 2 ; sens 1, 1679, Bossuet [*faire époque,* 1762, J.-J. Rousseau] ; sens 3, 1829, Sainte-Beuve ; sens 4, fin du XVIIIe s. [« menstrues », 1870, Larousse] ; sens 5, 1808, Lagrange ; sens 6, 1778, Buffon [*les Époques de la nature* ; sens spécialisé à la fin du XIXe s.]). **1.** *Class.* Moment précis où se passe un événement remarquable : *Il faut avoir certains temps marqués par quelque grand événement auquel on rapporte tout le reste : c'est ce qui s'appelle « époque », d'un mot grec qui signifie « s'arrêter »* (Bossuet). || Auj. *Faire époque,* attirer l'attention par son caractère remarquable, laisser un souvenir durable dans la mémoire des hommes : *Une fois, on l'avait conduite à l'Opéra, l'événement avait fait époque dans la maison* (Gobineau). || **2.** Période de temps marquée par des événements importants ou par un certain état de choses : *L'époque des grandes découvertes. L'époque révolutionnaire. Là est toute la morale de notre époque* (Balzac). *Cinquante mille francs de rente* [...] *constituaient à cette époque* [...] *une « jolie » fortune* (Mauriac). || *La Belle Époque,* période d'euphorie au début du XXe siècle. || **3.** Période caractérisée par un certain style artistique : *L'architecture de l'époque gothique, Renaissance. Un tableau de l'époque impressionniste.* || *Des meubles d'époque,* datant réellement de l'époque à laquelle on les rapporte. || **4.** Moment déterminé de la vie d'une personne ou d'une société, du cours du temps en général : *L'époque de la première communion approchait* (Chateaubriand). || *À l'époque où,* au moment où : *Le journal se fera des affaires, mais à l'époque où arriveront les plaintes sérieuses, dans huit ou dix mois, il sera entièrement dans les mains des ultra-furibonds* (Stendhal). || *A l'époque de,* au moment de : *À l'époque des vendanges.* || *À pareille époque,* à une époque d'une autre année correspondant, par la date, à celle où nous nous trouvons. || Spécialem. et vx. *Les époques de la femme,* ses menstrues. || **5.** Au sens du mot grec, instant à partir duquel sont comptés les temps servant à définir la position sur son orbite de l'un des astres du système solaire. || **6.** Partie des temps géologiques.

● SYN. : **2** *âge, ère, jours, siècle* ; **4** *date, saison, temps.*

épouce, e [epuse] n. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *pouce* ; 1845, Bescherelle). *Vx.* Nom sous lequel on désignait les oiseaux qui n'ont pas de doigt en arrière.

épouffer (s') [sepufe] v. pr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *pouffer* ; 1657, Scarron). *Class.* S'essouffler, être congestionné au point de suffoquer : *Voilà cet homme si sage, si grave, si sérieux, si courtisan, qui s'épouffe de rire et qui, à force de vouloir se retenir, éclate* (Saint-Simon).

● REM. Ce mot, considéré comme populaire et bas par les dictionnaires du XVIIe s., a été repris au XIXe s. par quelques écrivains.

épouillage [epujaʒ] n. m. (de *épouiller* ; 1922, Larousse). Action d'épouiller.

épouiller [epuje] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *peoil, pooil* [XIIIe s.], *pouil* [XVe s.], formes anc. de *pou* ; XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *espooillier* [*espoueillier,* v. 1354, *Modus* ; *épouiller,* milieu du XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Débarrasser quelqu'un ou quelque chose de ses poux : *Le logement est sévèrement épouillé* (Huysmans). || **2.** *Fig.* Examiner avec un soin minutieux pour chercher des fautes, pour faire des reproches : *Nous, les chrétiens, qui cédons le plus à la rage de nous examiner, de nous épouiller* (Mauriac).

● SYN. : **2** *analyser, décortiquer, disséquer, éplucher* (fam.).

épouilleuse [epujøz] n. f. (de *épouiller* ; 1922, Larousse). Boîte contenant un insecticide et dans laquelle on maintient une volaille captive pour la débarrasser de ses parasites.

époumoner [epumɔne] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *poumon* ; 1762, Acad.). Mettre quelqu'un hors d'haleine : *Tout époumoné d'avoir grimpé l'escalier* (Bertrand). || *Fig.* et *littér.* Fatiguer de manière excessive : *Quand ils ont combattu*

une fois dans leur vie, ils sont époumonés (Rolland).

● SYN. : *essouffler.*

◆ **s'époumoner** v. pr. (sens 1-2, 1743, Trévoux). **1.** Se fatiguer à force de parler, de crier, de répéter quelque chose à quelqu'un : *S'époumoner à expliquer quelque chose à quelqu'un.* || **2.** Se fatiguer physiquement à l'excès au point d'être haletant. || *Par extens.* Sembler à bout de souffle, peiner beaucoup : *Le tramway s'époumone le long des quais déserts* (Duhamel).

● SYN. : **1** *s'égosiller, vociférer ;* **2** *s'essouffler.*

épousable [epuzabl] adj. (de *épouser ;* début du XX^e s.). Qui peut être épousé : *Il s'avisa tout d'un coup qu'elle devenait épousable* (Hermant).

épousailles [epuzɑj] n. f. pl. (lat. *spo[n]salia,* fiançailles, de *sponsus* [v. ÉPOUX] ; v. 1155, Wace, écrit *espusailles ; esposailles,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *espousailles,* XIII^e s. ; *épousailles,* 1671, Pomey). *Vx* ou *dialect.* Célébration du mariage, fête qui marque l'union des époux. || *Présent d'épousailles,* présent que l'époux offrait à l'épouse le jour du mariage.

épouse n. f. V. ÉPOUX.

épousée [epuze] n. f. (part. passé fém. substantivé de *épouser ;* v. 1155, Wace, dans la loc. *espousee de Deu,* qui désignait la Vierge Marie ; au sens moderne, 1228, *Roman du Comte de Poitiers,* écrit *espousee* [*épousée,* 1671, Pomey ; *parée comme une épousée,* 1690, Furetière ; *marcher comme une épousée,* 1864, Littré — *marcher en espousée,* 1549, R. Estienne]). *Vx.* Femme qui vient de se marier : *Reluire de joyaux ainsi qu'une épousée* (M. Régnier). || *Parée comme une épousée de village,* avec excès, sans goût. || *Marcher comme une épousée,* lentement et d'une manière réservée.

● REM. Le masculin ÉPOUSÉ (v. 1160, *Roman de Tristan*), « nouveau marié », est rare : *Son épousé la faisait dame* (La Fontaine).

épouser [epuze] v. tr. (bas lat. *spo[n]sare,* promettre en mariage, fiancer, de *sponsum,* supin de *spondere,* promettre ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *espuser* [*espouser,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *épouser,* 1671, Pomey, au sens 2 ; sens 1, v. 1138, Gaimar ; sens 3, XVI^e s., Loisel [*espouser une dette ; ... une dot,* 1690, Furetière ; .. *la misère,* 1864, Littré] ; sens 4, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 5, 1887, Havard). **1.** *Class.* Unir par le mariage : *Le jour des épousailles des comédiennes étant venu, le prieur de Saint-Louis leur dit qu'il avait fait choix de son église pour les épouser* (Scarron). || **2.** Prendre pour époux ou pour épouse : *Elle épousa Nucingen, banquier d'origine allemande* (Balzac). *Une pauvre petite femme timide, que son mari avait épousée pour sa fortune* (Maupassant). || **3.** *Par extens.* Recevoir quelque chose en partage avec le mariage. || *Épouser une dot,* épouser une femme qui a une grosse dot. || *Épouser la misère,* épouser une personne très pauvre. || **4.** *Fig.* S'attacher volontairement et vivement à ; prendre fait et cause pour : *Épouser les intérêts de son meilleur ami.* || **5.** S'adapter parfaitement à une forme : *Un splendide costume tailleur en velours souris l'épouse du col aux pieds* (Colette). *Il empoigne l'arme, sa paume épouse la crosse* (Valéry).

◆ v. intr. (v. 1460, G. Chastellain). *Class.* et *littér.* Se marier : « *Ce n'est pas tout. — Quoi donc ? — Ils épousent ce soir* » (Rotrou). *Alors* [...] *j'épouse. Je téléphonerai demain à mon notaire* [...] *qu'il se mette en rapport avec le vôtre* (Montherlant).

épouseur [epuzœr] n. m. (de *épouser ;* XIV^e s., Godefroy, écrit *espouseor,* au sens de « celui qui est disposé à se marier et dont les intentions sont connues » ; écrit *épouseur,* au sens actuel, 1665, Molière). *Class.* et *littér.* Celui qui courtise une jeune fille ou une femme avec l'intention de l'épouser : *Voilà toutes les femmes en campagne pour l'avoir pour galant, et toutes les filles pour épouseur* (La Bruyère). *Si mon mari ne mange pas le tout et qu'il lui reste du bien, elle ne manquera pas d'épouseurs* (Sand).

épouseux [epuzø] n. m. Var. dialect. de ÉPOUSEUR : *Léger comme une autruche et galant comme un épouseux* (Dorgelès).

époussetage [epustaʒ] n. m. (de *épousseter ;* 1838, Acad.). Action d'épousseter.

● REM. On a dit aussi ÉPOUSSÈTEMENT (1877, Littré).

épousseter [epuste] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et du radical de *poussière* [v. ce mot] ; 1492, Godefroy, écrit *espousseter* [*épousseter,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1600, O. de Serres [pour un cheval] ; sens 3, 1616, *Ancien Théâtre françois ;* sens 4, 1767, Diderot). [Conj. **4 a.**] **1.** Nettoyer quelque chose en enlevant la poussière : *Elle tournait toute la matinée, balayant, époussetant, nettoyant les chambres* (Zola). *Tout au contraire, il vantait l'exemple des fakirs qui époussètent le sol devant eux pour ne risquer point de molester une puce* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* Ôter en repoussant avec un instrument approprié ce qui est indésirable et léger comme la poussière : *Wladi* [...] *époussette méticuleusement les miettes* (Gide). || *Spécialem.* Nettoyer un cheval avec une une époussette. || **3.** *Class.* Battre quelqu'un en le secouant : *Je viens de la part de César | Qui vous épouστera comme il faut, tôt ou tard* (La Fontaine). || **4.** *Fig.* et *vx.* Critiquer vivement en faisant ressortir les défauts de : *Nous épousseterons Michel Van Loo* (Diderot).

● REM. Aux XVII^e et XVIII^e s., on écrivait parfois ÉPOUSTER ou ESPOUSTER.

épousseteur, euse [epustœr, -øz] n. (de *épousseter ;* 1870, Larousse). Personne qui époussette les meubles, les objets d'appartement : *Elle répond au type de la cireuse de parquets, de l'épousseteur de meubles* (Romains).

époussetoir [epustwar] n. m. (de *épousseter ;* 1765, *Encyclopédie*). Petit pinceau utilisé pour épousseter, nettoyer les pierres précieuses.

époussette [epusɛt] n. f. (déverbal de *épousseter ;* v. 1320, *Roman de Fauvel,* écrit *espousette* [*espoussette,* v. 1450, Gay ; *époussette,* 1740, Acad.], au sens 1 ; sens 2, XIV^e s., Littré, écrit *espousete* [*espoussette,* début du XV^e s. ; *époussette,* 1765, *Encyclopédie*]). **1.** *Vx.* Faisceau de fibres, de crins, sorte de petit plumeau dont on se servait pour épousseter les habits, les meubles, les objets fragiles. || **2.** Morceau d'étoffe avec lequel on frotte les chevaux après les avoir étrillés : *Je l'avais lavée à l'eau chaude, pour la détendre, pour la délasser ; et puis bouchonnée fortement à l'époussette* (Pesquidoux).

époustouflant, e [epustuflɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *époustoufler ;* début du XX^e s.). *Fam.* Qui cause un grand étonnement par son aspect extraordinaire ou inattendu : *Un drame shakespearien, en cinq actes et trente-sept tableaux, quelque chose d'époustouflant* (Duhamel).

● SYN. : *étourdissant, fantastique, formidable* (fam.), *inouï, prodigieux, stupéfiant.*

époustoufler [epustufle] v. tr. (probablem. dér. dialect. [avec un suff. peut-être dû à l'influence de *emmitoufler*] de l'anc. franç. *soi espo[u]sser,* v. pr., « perdre haleine » [v. 1175, Chr. de Troyes], de *es-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *pousser ;* début du XX^e s.). *Fam.* Jeter quelqu'un dans le plus grand étonnement ; le rendre stupéfait : *Cette nouvelle m'a époustouflé.*

● SYN. : *abasourdir, épater* (fam.), *estomaquer, méduser, sidérer, souffler* (fam.), *stupéfier.*

époutі [eputi] n. m. (de l'anc. v. *époutier* [v. l'art. suiv.] ; 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Corps étranger qui se trouve dans une étoffe après sa fabrication et qui doit être éliminé par l'époutissage. || **2.** *Par extens.* Brin d'étoffe qui n'a pas pris la teinture.

époutir [eputir] v. tr. (var. de l'anc. v. *espoutier,* débarrasser un tissu des corps étrangers qu'il contient [XIV^e s. ; *époustier,* 1679, J. Savary ; *époutier,* 1723, Savary des Bruslons], de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de l'anc. franç. *poutie,* ordure, saleté [v. 1265, J. de Meung], dér. de *pou,* bouillie de farine, d'avoine [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *puls, pultis,* bouillie de farine ; 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse [écrit aussi *époutier*]). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Débarrasser un tissu des corps

étrangers qu'il contient. || **2.** *Par extens.* Teindre les fils qui n'ont pas pris la teinture.
• SYN. : **1** *énouer, épinceter, éplucher.*

époutissage [eputisaʒ] n. m. (de *époutir* [v. l'art. précéd.] ; 1785, *Encycl. méthodique*). Action d'époutir.
• REM. On trouve aussi la forme ÉPOUTILLAGE (1765, Duhamel du Monceau).

épouvantable [epuvɑ̃tabl] adj. (de *épouvanter ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge*, écrit *espoentable* [*espoventable*, fin du XIIIᵉ s., Joinville ; *épouvantable*, 1587, F. de La Noue], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1663, Molière). **1.** Qui cause de l'épouvante, de l'horreur : *En achevant ces mots épouvantables, | Son ombre vers mon lit a paru se baisser* (Racine). *Il y eut entre lui et le roi une scène épouvantable* (Musset). *Des cris épouvantables.* || **2.** Monstrueux, qui révolte, qui est un objet de scandale : *Tout en admirant l'épouvantable pouvoir de ces gens qui, d'un seul mot, accusent ou jugent leurs maîtres* (Balzac). *Un crime épouvantable.* || **3.** *Par exagér.* Qui cause de l'inquiétude : *Un teint épouvantable.* || *Fam.* Très mauvais, très désagréable : *Les routes sont demeurées jusqu'à ces derniers jours dans un état épouvantable* (Gide). *Un temps épouvantable.*
• SYN. : **1** *atroce, effroyable, horrible, horrifiant, terrifiant ;* **2** *abominable, infernal, révoltant, scandaleux ;* **3** *affreux, détestable, exécrable, odieux.*

épouvantablement [epuvɑ̃tabləmɑ̃] adv. (de *épouvantable ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge*, écrit *espowentablement* [*espouvantablement*, milieu du XVIᵉ s., Amyot ; *épouvantablement*, XVIIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** D'une manière effrayante : *Mais je vais me venger de vous, cousin damné, | Épouvantablement, quand j'aurai déjeuné* (Hugo). || **2.** *Par exagér.* et *fam.* D'une manière excessive : *Il a bu épouvantablement. Un homme épouvantablement laid.*
• SYN. : **1** *atrocement ;* **2** *abominablement, affreusement, effroyablement, horriblement, terriblement.*

épouvantail [epuvɑ̃taj] n. m. (de *épouvanter ;* XIIIᵉ s., La Curne, écrit *espoentail* [*espouvantail*, XVIᵉ s. ; *épouvantail*, XVIIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné). **1.** Mannequin grossier, recouvert de haillons flottants, placé dans un champ d'une manière très apparente pour effrayer les oiseaux : *Je n'ai plus que des mannequins couverts de guenilles, des épouvantails à voyageurs* (Gautier). || Fig. et fam. *Épouvantail à moineaux*, ou, absol., *épouvantail*, personne très laide ou très mal vêtue. || **2.** *Fig.* Ce qui suscite une terreur vaine, ce qui effraie sans raison : *Il y a une centaine d'années, l'acte chirurgical était encore un épouvantail* (Valéry).
• REM. Fait au plur. *des* ÉPOUVANTAILS, mais, au XVIIᵉ s., on pouvait écrire, au pluriel, *des* ÉPOUVANTAUX.

épouvante [epuvɑ̃t] n. f. (déverbal de *épouvanter ;* v. 1570, Carloix, écrit *espavente* [*espouvante*, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné ; *épouvante*, XVIIᵉ s. ; *prendre l'épouvante*, 1639, Tristan l'Hermite]). Terreur vive et soudaine accompagnée de troubles profonds : *Je sens fondre sur moi de lourdes épouvantes* (Baudelaire). *Être saisi d'épouvante.* || Class. *Prendre l'épouvante*, perdre le contrôle de soi sous l'effet d'une vive frayeur, s'affoler : *Est-ce un si grand sujet que d'en prendre l'épouvante* (Rotrou).
• SYN. : *effroi, frayeur, horreur, panique.*

épouvantement [epuvɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *épouvanter ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge*, écrit *espoentement ; espoventement*, fin du XVᵉ s., Commynes ; *espouvantement*, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné ; *épouvantement*, XVIIᵉ s.). *Vx.* Action d'épouvanter ; résultat de cette action : *Il se serait cru en proie aux épouvantements du cauchemar* (Gautier).

épouvanter [epuvɑ̃te] v. tr. (lat. pop. **expaventare*, du part. prés. [*expavens, -entis*] du v. du lat. impér. *expavere*, craindre, redouter, de *ex-*, préf. à valeur intensive, et du lat. class. *pavere*, être troublé, saisi, interdit ; XIIᵉ s., *Roncevaux*, écrit *espoanter* [*espoventer*, v. 1170, *Livre des Rois ; espouventer*, 1273, Adenet ; *espouvanter*, milieu du XVIᵉ s., Amyot ; *épouvanter*, XVIIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1667, Racine ; sens 3, av. 1613, M. Régnier ; sens 4, v. 1265, *Livre de jostice*). **1.** Inspirer de l'épouvante, de la terreur : *Cette allée, ce bout d'escalier, d'un noir terrible, l'épouvantaient* (Zola). || *Littér.* Semer l'épouvante : *Une brusque clameur épouvante le Gange* (Heredia). || **2.** Inspirer une profonde horreur : *Garde ton crime pour toi, ne cherche pas à m'épouvanter davantage* (Zola). || **3.** *Par extens.* Causer un saisissement, un étonnement très vif qui ressemble à de la terreur : *Quel comique horrible ! Quel drame railleur ! J'en fus épouvanté* (Balzac). || **4.** *Par exagér.* Causer une vive appréhension qui retient d'agir : *Les frais de ce séjour m'épouvantent.*
• SYN. : **1** *affoler, terrifier, terroriser ;* **2** *horrifier ;* **3** *abasourdir, ahurir, effarer, époustoufler* (fam.), *estomaquer, méduser, sidérer, stupéfier ;* **4** *angoisser, effrayer, inquiéter.*
◆ **s'épouvanter** v. pr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [écrit *sei espaenter*] ; sens 2, 1666, Molière [écrit *s'épouvanter*]). **1.** Éprouver de l'épouvante. || **2.** *Par exagér.* Éprouver de l'inquiétude, de l'appréhension : *Il s'épouvante de la moindre difficulté.*
• SYN. : **1** *s'affoler ;* **2** *s'alarmer, s'effrayer, s'inquiéter.*

époux, épouse [epu, -uz] n. (du lat. *spo[n]sus*, fiancé [part. passé substantivé de *spondere*, promettre], avec influence phonétique du v. *épouser* [la forme normale issue du mot lat. aurait été *espeus, épeux*] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, écrit *spus, espus*, et, au fém., *spuse* [*espos*, v. 1155, Wace ; *espous*, XIIIᵉ s. ; *espoux*, 1487, Garbin ; *époux*, 1671, Pomey — au fém., *espouse*, XIIᵉ s., *Lois de Guillaume ; épouse*, XVIIᵉ s.], au sens 1 [*les époux*, seconde moitié du XVIIᵉ s.] ; sens 2 [« Jésus-Christ »], v. 1050, *Vie de saint Alexis*, écrit *espus* [*époux*, 1553, *Bible Gérard ;* au fém., *espose*, « fiancée du Christ », v. 1155, Wace ; *Épouse de Jésus-Christ*, « l'Église », 1680, Richelet ; *les épouses de Jésus-Christ, du Seigneur*, « les religieuses », 1694, Acad. ; *Épouse du Saint-Esprit*, « la Vierge Marie », 1870, Larousse]). **1.** Personne qui est unie à une autre par les liens du mariage : *Un époux fidèle. Ah ! mon Dieu, que mon épouse va être contente !* (Balzac). || *Les époux*, le mari et la femme : *Les époux se doivent fidélité mutuelle.* || **2.** *Époux de l'Église, Époux céleste*, Jésus-Christ. || *Épouse de Jésus-Christ*, l'Église, || *Les épouses du Seigneur, de Jésus-Christ*, les religieuses. || *Épouse du Saint-Esprit*, la Vierge Marie.
• REM. Au sens 1, le mot n'est employé que dans le style administratif ou avec une nuance de familiarité bourgeoise ou d'ironie ; dans le langage ordinaire, on use des mots *mari* et *femme*.

épreindre [eprɛ̃dr] v. tr. (lat. *exprimere*, faire sortir en pressant, de *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *premere*, presser ; fin du XIIᵉ s., Reclus de Moiliens, écrit *espreindre* [*épreindre*, XVIIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1647, Vaugelas). [Conj. **55.**] **1.** *Class.* Presser une chose dans ses doigts pour en faire sortir le liquide qu'elle contient, ou dont elle est imprégnée : *Une des Grâces lui épreignait les cheveux encore tout mouillés* (La Fontaine). || *Littér.* Serrer de tous côtés : *N'est-ce pas affreux de se laisser ainsi épreindre et harceler par l'Esprit de Malice* (Huysmans). || **2.** *Class.* Faire s'égoutter, faire couler un liquide : *Ils épreignaient le jus de sésame et s'en frottaient le corps comme d'huile* (Vaugelas).

épreinte [eprɛ̃t] n. f. (part. passé fém. substantivé de *épreindre ;* v. 1354, *Modus*, écrit *esprainte* [*espreinte*, XVIᵉ s. ; *épreinte*, XVIIᵉ s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré). **1.** Contraction douloureuse à l'anus ou au col de la vessie, accompagnée d'envies incessantes d'aller à la selle ou d'uriner. || **2.** En vénerie, fiente de certaines bêtes puantes, notamment de la loutre.

éprendre [eprɑ̃dr] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *prendre ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge*, écrit *esprendre* [*éprendre*, XVIᵉ s.], au sens de « mettre le feu à, allumer » ; sens actuel, fin du XIIᵉ s., Marie de France [au part. passé ; à l'infin., 1629, Corneille]). [Conj. **50.**] *Class.* Inspirer de l'amour, une vive amitié : *Sa vertu, sa douceur, sa politesse, tout m'avait épris de lui* (Saint-Simon).

◆ **s'éprendre** v. pr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* ; sens 2 [« s'exaspérer — d'un sentiment violent »], v. 1120, *Psautier de Cambridge* ; sens 3, 1640, Corneille). **1.** *Class.* et *littér.* En parlant du feu, ou d'une matière inflammable, prendre, s'allumer : *Si quelquefois le feu s'éprend en ces corps* (Descartes). *Le bois trempé qui bouillait au lieu de s'éprendre* (Vercel). || **2.** *Fig.* Être saisi par une passion, un vif sentiment : *Le baron [...] s'était épris pour elle, en un mois, d'une passion de vieillard* (Balzac). || *Par extens.* Commencer à s'attacher fortement à une chose ; se prendre de passion pour : *S'éprendre d'un idéal.* || **3.** Devenir amoureux : *Je pourrais supposer que je me suis épris de l'une ou l'autre de ces deux femmes* (Nerval).

● SYN. : **3** *s'amouracher, se coiffer* (fam.), *s'embéguiner* (fam.), *s'enticher, se toquer* (pop.).

épreuve [eprœv] n. f. (déverbal de *éprouver* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *esprove* [*esprueve*, XIIIe s. ; *espreuve*, XIVe s. ; *épreuve*, 1636, Monet], au sens I, 2 ; sens I, 1, 3-4, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 5, 1670, Molière ; sens I, 6, 1835, Acad. [dans la franc-maçonnerie ; dans la vie universitaire, fin du XIXe s.] ; sens I, 7, 1831, Musset ; sens I, 8 et II, 3, 1864, Littré ; sens I, 9, XVe s. ; sens II, 1, fin du XVIe s., Pasquier ; sens II, 2, 1680, Richelet).

I. 1. Action d'éprouver une personne : *Puisque déjà l'épreuve aux luttes vous convie, | Ô mes enfants ! parlons un peu de cette vie* (Hugo). || **2.** *Fig.* Chagrin, douleur ou adversité qui fait apparaître la résistance, l'énergie morale : *En ces temps d'épreuve [...], il conviendrait de former un clergé puissant* (France). *Que manque-t-il à cette gloire ? De grands malheurs, sans doute, de grandes épreuves* (Duhamel). || **3.** Moyen ou circonstance qui permet de vérifier la valeur d'une idée, d'un sentiment, la capacité de quelqu'un : *Le danger est l'épreuve du courage. Mettre quelqu'un à l'épreuve. Imposer à quelqu'un une épreuve pour s'assurer de ses aptitudes.* || **4.** Moyen employé pour juger quelqu'un, pour déterminer ses qualités physiques, morales, intellectuelles : *Soumettre un écrivain à l'épreuve de la confrontation avec le public.* || *Épreuves judiciaires,* moyens de preuves admis chez certains peuples antiques, pendant le haut Moyen Âge, et chez divers peuples primitifs, pour établir la vérité ou la fausseté d'une accusation. || **5.** *Class.* Preuve, témoignage : *Que vos danseurs vous donnent [...] quelque épreuve de votre adresse* (Molière). || **6.** Série de mesures probatoires imposées à un candidat à l'entrée dans une société quelconque. || *Spécialem.* Composition écrite ou interrogation orale qui fait partie d'un examen ou d'un concours : *Subir les épreuves du baccalauréat.* || *Par extens.* Les copies des candidats : *Corriger les épreuves d'un examen.* || **7.** Compétition sportive : *Les grandes manifestations sportives comptent un certain nombre d'épreuves classiques.* || **8.** Moyen de recueillir les votes dans une assemblée politique : *Épreuve par assis et levés.* || **9.** Opération par laquelle on éprouve la qualité d'une chose : *Soumettre une voiture à l'épreuve des routes de montagne.* || *Épreuve à outrance,* essai au cours duquel on soumet un objet fabriqué à un effort bien plus considérable que celui qu'il devra fournir plus tard : *Les règlements exigent l'épreuve à outrance pour toutes les pièces d'artillerie.* || *À l'épreuve de,* en état de résister à : *Un vêtement à l'épreuve de la pluie.* || *Mettre une chose à l'épreuve,* la soumettre à différentes expériences pour en essayer les qualités, la résistance : *Mettre une machine, un pont à l'épreuve* ; et au fig. : *Mettre la patience, la fidélité de quelqu'un à l'épreuve.* || *Mettre à l'épreuve de,* tenter de juger la qualité, la valeur de quelque chose en se servant de : *Il faut être bien sûr de ses attachements pour oser les mettre à l'épreuve de la réflexion* (Cousin). || *Faire l'épreuve d'une chose,* la soumettre à diverses épreuves et aussi en recevoir une preuve : *Il ne croyait pas à l'hypocrisie de son ami, mais malheureusement il en a fait l'épreuve.* || *À toute épreuve,* capable de tout endurer : *Un équipement à toute épreuve* ; au *fig.*, qui peut résister à tout : *Une amitié à toute épreuve.*

II. 1. En imprimerie, première feuille d'impression d'un texte sur laquelle l'auteur et le correcteur indiquent les corrections à effectuer : *À Bologne, ainsi qu'à Venise, une de ces sociétés veillait sur l'imprimerie [...], la fonte des caractères, la correction des épreuves* (Chateaubriand). *Avais-je un instant de répit, c'était pour corriger mes épreuves, pour écrire des lettres* (Gide). || *Un jeu d'épreuves,* ensemble des feuilles d'épreuves correspondant à un article, un chapitre ou un livre. || **2.** En gravure, feuille imprimée sur la planche gravée, soit avant, soit après l'achèvement du travail de l'artiste. || *Épreuve avant la lettre,* tirée avant l'inscription gravée qui donne le titre ou l'explication du sujet ; *avec la lettre,* portant cette inscription. || *Épreuve numérotée,* épreuve de l'un des états de la gravure, portant l'indication du tirage total de cet état et le numéro d'ordre de la gravure tirée. || **3.** En photographie, image obtenue par tirage d'après un cliché : *Tirer une épreuve par agrandissement.*

● SYN. : **I, 2** *adversité, misère, peine, souffrance, traverse, tribulations* ; **9** *essai, expérience, expérimentation.*

épris, e [epri, -iz] adj. (part. passé de *éprendre* ; v. 1188, *Chanson d'Aspremont,* écrit *espris* [*épris,* 1530, Palsgrave], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy). **1.** Qui est animé ou possédé par un sentiment très vif : *Un peuple épris de liberté.* || **2.** *Par extens.* Passionné pour quelque chose : *Le marquis [...] jugea à propos de se dire tout à coup fort épris du théâtre* (Gautier). *De les trouver fidèles à leur jeu et à leur silence, je les croyais épris de mortification parce qu'ils ne riaient pas, et mystérieux parce qu'ils se taisaient* (Colette). || **3.** *Absol.* Amoureux de quelqu'un : *Elle avait pu être utile à son amant et l'avait trouvé plus épris que jamais* (Stendhal).

● SYN. : **3** *amoureux, emballé* (fam.), *entiché* (fam.), *féru, toqué* (fam.).

éprot ou **esprot** [epro] n. m. (moyen néerl. *sprot* ; 1723, Savary des Bruslons, écrit *sprot* ; *esprot,* 1769, Barbier ; *éprot,* 1870, Larousse). Un des noms usuels du sprat.

éprouvant, e [epruvɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *éprouver* ; 1830, Stendhal). Qui met à l'épreuve la résistance physique ou morale : *Au terme de cette journée si remplie et qui en précédait une autre plus cruellement éprouvante* (Bourget).

● SYN. : *épuisant, exténuant, fatigant, harassant.*

éprouvé, e [epruve] adj. (part. passé de *éprouver* ; fin du XIIe s., *Aliscans,* au sens 1 ; sens 2, 1787, Bernardin de Saint-Pierre). **1.** Se dit de quelqu'un ou de quelque chose dont on a éprouvé la qualité ou la force morale, dont on peut être sûr : *Des amis éprouvés. Une amitié éprouvée.* || **2.** Qui a souffert, qui a subi une épreuve morale : *Un affreux malheur vient de jeter la consternation parmi notre population maritime, déjà si éprouvée depuis deux années* (Maupassant).

● SYN. : **1** *fidèle, inébranlable, sûr* ; **2** *affligé, frappé, touché.*

éprouver [epruve] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *prouver* ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *esprover* [*esprouver,* XIIIe s. ; *éprouver,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 4, 1273, Ibn Ezra ; sens 5, 1718, Voltaire). **1.** Soumettre une chose à certaines expériences pour en apprécier la qualité, la valeur exacte : *Un homme penché aux fenêtres éprouve le scellement de leurs barreaux en les faisant sonner avec un marteau* (Flaubert) ; et au fig. : *Éprouver la fidélité d'une femme.* || **2.** Mettre une personne à l'épreuve, la faire souffrir, la tenter : *Seigneur, vous m'avez laissé vivre pour m'éprouver jusqu'à la fin* (Verlaine). || **3.** *Littér.* Apprendre par expérience, vérifier soi-même l'exactitude de quelque chose, le constater à son tour : *Vous éprouverez bientôt qu'effectivement elles poussent la politesse au point que je dis* (France). || **4.** *Par extens.* Ressentir vivement en soi-même une sensation, un sentiment : *Valérie éprouva comme une*

commotion (Balzac). *J'éprouve une tristesse que rien ne peut vaincre* (Musset). *Incapable de comprendre ce qu'elle n'éprouvait pas* (Flaubert). ‖ **5.** En parlant des choses, supporter, subir un changement, un dommage : *Le navire a éprouvé des avaries.*

• SYN. : **1** *essayer, expérimenter ;* **4** *percevoir, sentir ;* **5** *essuyer, souffrir, subir.*

éprouvette [epruvɛt] n. f. (de *épreuve,* au sens anc. de « sonde » [1314, Mondeville], avec influence phonétique de *éprouver ;* 1503, G. de Chauliac, écrit *esprouvette* [*éprouvette,* 1636, Monet], au sens de « sorte de sonde chirurgicale » ; sens 1, 1688, Miege ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, 1838, Acad.). **1.** Appareil avec lequel on fait l'épreuve d'un instrument, l'essai d'un produit. ‖ **2.** *Spécialem.* Récipient de verre de forme allongée comme un tube, parfois gradué, fermé à un bout et ouvert à l'autre, et dans lequel on peut faire diverses expériences chimiques : *Tel un chimiste regarde se déposer dans l'éprouvette un précipité* (M. Prévost). ‖ **3.** Dans une fourniture de matériaux, échantillon qu'on prélève et qu'on soumet à des essais.

epsilon [ɛpsilɔn] n. m. (gr. *e psilon,* proprem. « *e* pur » [par opposition à *ê,* qui pouvait être diphtongué en *ei*], de *e* et de l'adj. *psilos,* dégarni, nu, simple ; 1839, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Dans l'alphabet grec, la cinquième lettre, représentée par le signe ε. ‖ **2.** Signe numérique des anciens Grecs, valant 5 lorsqu'il est marqué d'un accent en haut et à droite (ε'), et 5 000 lorsqu'il est marqué d'un accent en bas et à gauche (,ε).

épucer [epyse] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *puce ;* 1564, J. Thierry, écrit *espulcer* [*espucer,* 1596, Hulsius ; *épucer,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). [Conj. **1 a.**] **1.** Débarrasser de ses puces : *Une femme épuçait une chatte* (Goncourt). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Rechercher avec une minutie excessive les fautes de quelqu'un : *Un autre a épucé Villon* (Huysmans).

épuisable [epɥizabl] adj. (de *épuiser ;* 1352, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Que l'on peut épuiser : *Sa charité même est réglée comme si l'amour était un trésor épuisable* (Gide). ‖ **2.** Qui peut s'épuiser : *L'insurrection, promptement épuisable, n'a qu'un nombre de coups à tirer et qu'un nombre de combattants à dépenser* (Hugo).

• CONTR. : **1** et **2** *inépuisable.*

épuisant, e [epɥizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *épuiser ;* 1776, Voullonne, au sens 1 ; sens 2, v. 1830, d'après Bescherelle, 1845). **1.** Qui épuise les forces, la résistance de quelqu'un : *Et Naïs et Lydé, les vierges de quinze ans,* | *Seules sur la terrasse aux parfums épuisants,* | *Sentent leur cœur trop lourd fondre en larmes obscures* (Samain). *Il s'absorbait ce soir-là dans une torpeur épuisante* (Rolland). ‖ **2.** Qui épuise le sol ; qui rend stérile (rare) : *Cultures épuisantes.*

• SYN. : **1** *accablant, anémiant, éreintant* (fam.), *exténuant, harassant, tuant* (fam.).

épuisé, e [epɥize] adj. (part. passé de *épuiser ;* XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1842, Mozin ; sens 3, v. 1355, Bersuire [pour une cité ; pour l'esprit, 1664, Molière] ; sens 4, XVIe s.). **1.** Que l'on a mis à sec : *Une source épuisée.* ‖ *Par anal.* Qui a été consommé : *Des réserves épuisées. Je consacrerai à cette tâche les restes d'une vie à demi épuisée* (France). ‖ **2.** Se dit d'un ouvrage imprimé dont tous les exemplaires ont été vendus, que l'on ne peut plus trouver chez l'éditeur : *Une édition épuisée.* ‖ **3.** Qui est devenu stérile, improductif : *Sol épuisé. Race épuisée. Imagination épuisée.* ‖ **4.** En parlant d'un être animé, qui est très fatigué, à bout de forces : *Un homme épuisé. Les chiens, épuisés, dormaient au chenil* (Maupassant).

• SYN. : **4** *claqué* (fam.), *crevé* (pop.), *échiné, éreinté* (fam.), *exténué, flapi* (fam.), *fourbu, harassé, rompu, vanné* (pop.), *vidé* (fam.).

épuisement [epɥizmɑ̃] n. m. (de *épuiser ;* 1347, Varin, écrit *espuisement* [*épuisement,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 1679, Mme de Sévigné). **1.** Action d'épuiser ; état de ce qui est épuisé : *L'épuisement d'une citerne, d'une carrière.* ‖ *Canal d'épuisement,* canal destiné à épuiser l'eau d'un bassin. ‖ **2.** *Par anal.* Action de rendre improductif, stérile ; état qui en résulte : *L'épuisement d'un sol.* ‖ **3.** Action de consommer entièrement les ressources, les réserves ; état d'appauvrissement qui en résulte : *L'Europe se ruine de la sorte par épuisement* (Hugo). ‖ **4.** *Fig.* Action d'anéantir ou de réduire considérablement les forces physiques, l'énergie vitale d'un corps ; état qui en résulte : *L'abstinence a des épuisements mortels* (Balzac). *Je cherchais dans l'épuisement de la chair une libération de l'esprit* (Gide).

• SYN. : **1** *assèchement, tarissement ;* **4** *abattement, accablement, anéantissement, débilitation, exténuation, inanition, prostration.*

1. épuiser [epɥize] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *puits* [v. ce mot et PUISER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *espuisier* [*espuiser,* XVe s., Godefroy ; *épuiser,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, v. 1355, Bersuire ; sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 5-6, XVIe s.). **1.** Mettre à sec à force de puiser ; retirer tout le liquide de : *Épuiser entièrement une citerne.* ‖ *Par extens.* Extraire tout ce que contient quelque chose : *Épuiser une veine de charbon.* ‖ **2.** Rendre stérile, improductif : *Une variété de blé qui épuise une terre.* ‖ **3.** Rendre plus faible, appauvrir, ruiner : *Les guerres continuelles épuisent un État.* ‖ **4.** Employer en totalité ce que l'on tenait en réserve, consommer complètement : *Épuiser ses ressources. L'explorateur avait épuisé toute son eau ;* et au fig. : *Épuiser tous les moyens de conciliation.* ‖ **5.** *Fig.* User jusqu'au bout, faire disparaître ou affaiblir par une utilisation systématique ou excessive : *Ils épuisent dans des exercices de parade une puissante et inutile énergie* (Vigny). *Dépenser sa force, épuiser les trésors de l'âme en ces luttes sans noblesse* (Balzac). ‖ *Épuiser un sujet, une question,* les traiter à fond sans rien omettre. ‖ **6.** *Fam.* Fatiguer quelqu'un en le soumettant à une épreuve physique ou en usant sa résistance morale, sa capacité d'attention : *Il s'y enterre, enseveli dans une inaction qui l'épuise* (Fromentin). *Ce travail l'a épuisé.*

• SYN. : **1** *assécher, tarir, vider ;* **3** *affaiblir, anémier, miner, ronger ;* **4** *écouler, liquider ;* **5** *consumer, dilapider, dissiper, engloutir, gaspiller ;* **6** *anéantir, claquer* (pop.), *crever* (pop.), *éreinter* (fam.), *esquinter* (fam.), *exténuer, harasser, tuer, vanner* (pop.), *vider* (pop.).

◆ **s'épuiser** v. pr. (sens 1, v. 1587, Du Vair ; sens 2, 1640, Corneille). **1.** En parlant d'une chose, se vider de ce qu'elle contenait ou tenait en réserve : *Cette source s'épuise.* ‖ *Par extens.* Diminuer par suite de la consommation qu'on en a fait : *Il faudra renouveler notre cave : le vin s'épuise.* ‖ **2.** En parlant de quelqu'un, s'affaiblir, se fatiguer à une action : *Il s'épuise à voyager.*

• SYN. : **1** *s'assécher, se tarir ; s'écouler, s'envoler, se volatiliser* (fam.) ; **2** *s'échiner* (fam.), *s'éreinter, s'esquinter* (fam.), *s'évertuer, peiner, se tuer.*

2. épuiser [epɥize] ou **épuiseter** [epɥizte] v. tr. (de *épuisette ;* XXe s.). En termes de pêche, sortir un poisson de l'eau à l'aide de l'épuisette.

épuisette [epɥizɛt] n. f. (de *épuiser ;* 1709, Hervieux, au sens de « filet pour prendre les petits oiseaux dans la volière » ; sens 1, 1838, Acad. ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Petit filet de pêche maniable, monté sur un cerceau et attaché à un manche : *Pêcher à l'épuisette.* ‖ **2.** Pelle creuse utilisée dans un bateau pour puiser et rejeter l'eau qui s'est introduite dans l'embarcation.

épulis [epylis] n. m. (gr. *epoulis, -lidos,* grosseur à la gencive, de *épi-* 2 et de *oulon,* gencive ; 1870, Larousse). Tumeur charnue sur la gencive.

• REM. On dit aussi ÉPULIDE n. f. (v. 1560, Paré) ou ÉPULIE n. f. (1762, Acad.).

épulpeur [epylpœr] n. m. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *pulpe ;* 1888, Larousse). Dans l'industrie sucrière, appareil analogue à un tamis, avec lequel on sépare les pulpes et les matières en suspension dans le jus de betterave.

épurage [epyraʒ] n. m. (de *épurer ;* 1870, Larousse). Action d'épurer.

épuranien, enne [epyranjɛ̃, -ɛn] adj. (du gr. *epouranios,* céleste [en parlant des dieux], de *épi-* 2 et de *ouranos,* ciel ; 1870, Larousse). Dans la mythologie grecque, se disait des divinités célestes, par opposition aux divinités terrestres et infernales.

épurateur, trice [epyratœr, -tris] n. et adj. (dér. savant de *épurer ;* 1792, Frey, dans la loc. [*commissaire*] *épurateur,* chargé de la surveillance politique). Dans le langage politique, personne qui procède à l'élimination des individus compromis ou corrompus, dans un secteur de la vie nationale.

◆ n. (XXe s.). *Fig.* Ce qui nettoie en épurant : *Espérons dans la mort. Prions-la. C'est l'épuratrice* (Aicard).

◆ **épurateur** n. m. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, XXe s.). **1.** Appareil servant à épurer un produit ou une substance quelconque : *Un épurateur d'eau.* || **2.** Ouvrier chargé de faire fonctionner cet appareil.

épuratif, ive [epyratif, -iv] adj. (dér. savant de *épurer ;* 1792, Brunot). Qui sert à épurer.

épuration [epyrasjɔ̃] n. f. (de *épurer ;* 1611, Cotgrave, écrit *espuration* [*épuration,* fin du XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1780, Condillac ; sens 3, 1793, Brunot). **1.** Action d'épurer un produit ; résultat de cette action : *L'épuration du gaz.* || **2.** *Fig.* Action de rendre moralement plus pur : *L'épuration des mœurs.* || Action d'épurer pour satisfaire un goût délicat : *L'œuvre d'épuration et d'élégance de Balzac et de Vaugelas* (Sainte-Beuve). || Action d'éliminer ce qui encombre, ce qui est inutile : *C'est un travail facile d'épuration préliminaire* [de la langue écrite] (Valéry). || **3.** Action systématique d'écarter d'une profession ou d'une organisation les individus compromis dans une activité nuisible à la collectivité nationale : *La police de Genève, fort accommodante en temps habituel, était prise périodiquement d'un zèle d'épuration* (Martin du Gard). *L'ordonnance du 6 mai 1944 avait prévu l'épuration de la presse.*

● SYN. : **1** *affinage, clarification, dépurage, filtrage ;* **2** *assainissement, épurement, purification ;* **3** *purge.*

épuratoire [epyratwar] adj. (dér. savant de *épurer ;* 1792, Brunot). Se dit d'un appareil qui permet d'épurer : *Un filtre épuratoire.*

épure [epyr] n. f. (déverbal de *épurer ;* 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Dessin au trait, tracé le plus souvent sur un mur, un plancher, pour guider les ouvriers dans la construction d'un bâtiment, d'une machine. || **2.** En dessin, représentation géométrique plane d'un objet à trois dimensions, ou d'un être mathématique, obtenue par une ou plusieurs projections sur un ou plusieurs plans, et sans indication d'ombre ou de couleur : *Son nez s'allongea sur les équations, les épures* (Flaubert).

épurement [epyrmɑ̃] n. m. (de *épurer ;* v. 1220, G. de Coincy, écrit *espurement* [*épurement,* XVIIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1606, Crespin). **1.** Action d'épurer (rare) : *L'épurement de l'expression.* || **2.** *Class.* Pureté morale : *Ce digne épurement de tes intentions | Doit garder sur toi-même une puissance égale* (Corneille).

épurer [epyre] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *pur ;* fin du XIIe s., écrit *spurer,* au sens de « donner [quelque chose] dans toute sa pureté » ; sens 1, XIIIe s., Littré, écrit *espurer* [*épurer,* 1564, *Indice de la Bible*] ; sens 2, v. 1220, G. de Coincy [pour le cœur ; pour les mœurs, 1694, Acad. ; pour la langue, 1667, Boileau] ; sens 3, 1772, Brunot). **1.** Rendre pur ou plus pur : *Épurer de l'eau, un gaz.* || **2.** *Fig.* Rendre la pureté à : *Épurer les mœurs. Épurer son style. Cette langue, je la voulus plus pauvre encore, plus stricte, plus épurée* (Gide). || **3.** *Spécialem.* Retrancher d'un corps social les membres jugés indignes.

● SYN. : **1** *clarifier, dépurer, raffiner ;* **2** *améliorer, assainir, élaguer, expurger, purifier ;* **3** *purger.*

épurge [epyrʒ] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *espurgier,* nettoyer, purifier [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], lat. *expurgare,* nettoyer, émonder, retrancher, enlever, purger, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *purgare,* nettoyer, dér. de *purus,* pur, propre ; XIIIe s., *Dict. général, écrit espurge ; épurge,* XVIIe s.). Plante dont les graines donnent une huile purgative violente. || *Grande épurge,* le ricin.

epyornis n. m. V. EPIORNIS.

équanime [ekwanim] adj. (bas lat. *aequanimus,* dont l'esprit est égal, mesuré, de *aequus* [v. ÉQUI-] et de *animus,* âme, esprit ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *aequanime ; équanime,* fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Class.* Se dit d'une personne dont l'humeur est calme, égale, constante : *M. de Chevreuse, toujours équanime, toujours espérant, toujours voyant tout en blanc* (Saint-Simon).

équanimité [ekwanimite] n. f. (lat. *aequanimitas,* sentiments bienveillants, égalité d'âme, de *aequus* et de *animus* [v. l'art. précéd.] ; milieu du XVIe s., Amyot). *Class.* et *littér.* Égalité de caractère, humeur calme et constante : *Sa mère* [du duc de Noailles] *avait su profiter de la douceur et de l'équanimité du duc de Chevreuse* (Saint-Simon). *Il y a beaucoup de caractères de cette équanimité* (Chateaubriand). *Avec un zèle d'adolescent et une patiente équanimité de vieillard* (Gide).

équant [ekwɑ̃] n. m. (lat. *aequans, -antis,* part. prés. du v. *aequare,* rendre égal, dér. de *aequus* [v. ÉQUI-] ; 1864, Littré). Dans l'astronomie ancienne, cercle représentant les trajectoires des planètes autour de la Terre.

équarrier [ekarje] v. tr. (var. de *équarrir ;* 1829, Boiste). Débarrasser le parchemin de ses barbes.

équarrir [ekarir] v. tr. (var. de l'anc. v. *escarrer,* tailler en carré, polir [XIIIe s.], lat. pop. **exquadrare,* de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *quadrare,* équarrir, dér. de *quadrus,* carré, lui-même dér. de *quattuor,* quatre ; XIIIe s., Tailliar, puis 1538, R. Estienne, écrit *esquar[r]ir* [*équarrir,* XVIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 3, 1784, Bernardin de Saint-Pierre ; sens I, 4, 1870, Larousse ; sens II, 1845, Bescherelle).

I. 1. Donner à une bille de bois, à un bloc de pierre, par une taille grossière, une forme se rapprochant d'un parallélépipède à section carrée ou rectangulaire : *Des charpentiers, venus de Saint-Malo, sciaient à terre des branches vertes, comme on coupe une jeune chevelure, ou équarrissaient des troncs abattus* (Chateaubriand). *Au sommet du vigneau, six arbres équarris supportaient un chapeau de fer-blanc* (Flaubert). *Des étables que le vieillard avait construites de ses mains en pierres non équarries* (France). || *Spécialem.* En menuiserie, redresser les angles, rafraîchir les rives, refaire les rainures. || **2.** Agrandir un trou en se servant de l'équarrissoir. || **3.** Tracer à angles droits, régulièrement : *L'habitude où nous sommes d'équarrir nos parterres...* (Bernardin de Saint-Pierre). || **4.** *Fig.* et *vx.* Affiner, polir quelqu'un, dégrossir quelque chose, surtout dans la loc. *mal équarri,* peu civilisé, grossier.

II. Écorcher, dépecer des animaux impropres à la consommation, pour en tirer la peau, les os, les graisses, etc.

équarrissage [ekarisaʒ] n. m. (de *équarrir ;* 1364, Godefroy, écrit *esquaris- sage* [*équarrissage,* fin du XVIIe s.], au sens I ; sens II, 1801, Mercier).

I. Action de tailler une bille de bois ou un bloc de pierre pour leur donner une forme parallélépipédique ; état de ce qui est équarri.

II. Action de dépecer et de découper des animaux pour en tirer la peau, les os, les graisses, etc.

● REM. Au sens I, on dit aussi ÉQUARRISSEMENT (1328, Godefroy).

équarrisseur [ekarisœr] n. m. (de *équarrir ;* 1552, R. Estienne, écrit *esquarrisseur* [*équarrisseur,* XVIIe s.], au sens I [pour la pierre ; pour le bois, 1858, d'après Littré, 1877] ; sens II, 1803, Boiste).

I. Ouvrier qui équarrit le bois, la pierre.

II. Personne dont le métier est d'équarrir les animaux : *Nous [...] exilons nos morts dans les faubourgs, pour les loger dans le quartier des équarrisseurs* (Flaubert).

équarrissoir [ekariswar] n. m. (de *équarrir ;* 1671, Chérubin, au sens I ; sens II, 1870, Larousse).

I. Poinçon sans manche, de section carrée, demi-ronde, à huit pans, ou évidé en forme de gouge, qui sert à élargir ou à calibrer les trous faits à l'aide d'un outil à percer.

II. Lieu où l'on équarrit les bêtes dont la viande ne peut servir à la boucherie.

équateur [ekwatœr] n. m. (lat. médiév. *aequator,* équateur [« inspecteur ou essayeur de la monnaie », en bas lat.], de *aequatum,* supin de *aequare,* rendre égal [v. ÉQUANT] — en lat., l'équateur s'appelait *circulus aequinoctialis* [v. CERCLE ET ÉQUINOXIAL], trad. du gr. *isêmerinos* [de *isos,* égal, et de *hêmera,* jour] *kuklos* [v. CYCLE] ; v. 1378, J. Le Fèvre, aux sens 1-2 ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** Grand cercle de la sphère terrestre dont le plan est perpendiculaire à la ligne des pôles. || Sur les cartes de géographie, ligne correspondant à ce cercle et partageant le globe en deux hémisphères. || **2.** Intersection du plan de l'équateur terrestre avec la sphère céleste, servant de repère pour les coordonnées équatoriales des astres. (En ce cas, on dit plutôt ÉQUATEUR CÉLESTE.) || **3.** *Équateur magnétique,* lieu des points de la surface terrestre où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est nulle. || **4.** En mathématiques, le plus grand des parallèles d'une surface de révolution.

équation [ekwasjɔ̃] n. f. (lat. *aequatio,* égalisation, nivellement, égalité, et, à l'époque moderne, dans la langue scientif., « équation mathématique », de *aequatum,* supin de *aequare,* rendre égal [v. ÉQUANT] ; XIII[e] s., Godefroy, écrit *equacium* [*équation,* début du XVII[e] s.], au sens 5 [rare av. le XVIII[e] s.] ; sens 1, 1637, Descartes ; sens 2 et 4, 1864, Littré ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** En mathématiques, égalité qui n'est vérifiée que pour une valeur convenable d'une ou de plusieurs quantités figurées par des lettres (*x, y, z*...), dites *inconnues : Poser, résoudre une équation.* || *Équation à une inconnue, deux inconnues,* etc., équation dans laquelle toutes les grandeurs sont connues, sauf une, deux, etc. || *Équation du premier, du deuxième degré,* etc., équation dans laquelle l'inconnue est à la première, à la deuxième puissance, etc. || *Résolution d'une équation,* suite d'opérations qui permettent d'évaluer les quantités inconnues d'une équation en fonctions explicites des quantités connues. || *Membre d'une équation,* chacune des deux expressions qui doivent être rendues égales et qui sont séparées par le signe de l'égalité (=). || *Racine(s) d'une équation,* chacune des valeurs de l'inconnue, ou ensemble des valeurs des inconnues pour lesquelles l'équation est vérifiée. || *Système d'équations,* ensemble de plusieurs équations renfermant un certain nombre d'inconnues, et qui doivent être vérifiées simultanément. || **2.** En chimie, égalité dont le premier membre contient les formules de divers corps mis en présence, et le second les formules des corps nouveaux produits par les réactions intervenues. || **3.** En astronomie, quantité dont il faut modifier la position d'un corps céleste pour la ramener à ce qu'elle serait si l'astre considéré était animé d'un mouvement uniforme. || *Équation du temps,* différence de l'heure solaire moyenne à l'heure solaire vraie. || **4.** *Équation personnelle,* correction qu'il convient d'apporter aux observations de temps pour tenir compte de l'intervalle, variable selon les personnes, qui sépare le moment où un phénomène se produit et celui où il est enregistré par l'observateur ; *par extens.,* déformation que toute personne fait subir aux faits qu'elle perçoit, en fonction des idées, des préjugés qui lui sont propres. || **5.** *Fig.* et *littér.* Rapport d'égalité, juste proportion entre deux choses ; concordance exacte : *Pour qu'un État parvienne à son plus haut point de grandeur relative, il faut qu'il y ait équation entre sa population et son territoire* (Rivarol). *Il n'y a plus équation entre les organes et les jouissances* (Baudelaire).

équatorial, e, aux [ekwatɔrjal, -o] adj. (dér. savant de *équateur ;* 1778, Buffon, aux sens 1-2 ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Qui est relatif à l'équateur terrestre : *Cercle équatorial. Ligne équatoriale.* || **2.** Qui est relatif aux régions du globe voisines de l'équateur : *Végétation équatoriale.* || *Climat équatorial,* climat observé de part et d'autre de l'équateur, caractérisé par des températures constamment élevées et par des pluies abondantes et régulières. || **3.** Qui est relatif à l'équateur céleste : *Étoiles équatoriales.* || *Coordonnées équatoriales d'un astre,* son ascension droite et sa déclinaison.

◆ **équatorial** n. m. (1864, Littré). Lunette astronomique mobile autour d'un axe parallèle à celui de la Terre, destinée à mesurer directement les coordonnées équatoriales d'un astre.

équatorien, enne [ekwatɔrjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (dér. savant de *Équateur,* n. d'un pays de l'Amérique du Sud situé sous l'équateur, francisation de l'esp. *Ecuador,* de même origine que le franç. *équateur ;* 1864, Littré). Qui se rapporte à la république de l'Équateur ; habitant ou originaire de ce pays.

équerrage [ekɛraʒ] n. m. (de *équerrer ;* 1786, *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Ouverture de l'angle formé par deux plans adjacents d'une pièce de bois ou de métal. || *Équerrage en gras,* ou *équerrage gras,* angle d'équerrage supérieur à 90° ; || *Équerrage en maigre,* ou *équerrage maigre,* inférieur à 90°. || **2.** Vérification de la perpendicularité et du parallélisme des divers éléments d'un châssis.

équerre [ekɛr] n. f. (lat. pop. **exquadra,* déverbal de **exquadrare* [v. ÉQUARRIR] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *esquire* [*esquiere, esquerre,* XIII[e] s. ; *équerre,* XVII[e] s.], aux sens de « carré, angle » ; sens 1, XIV[e] s. [*double équerre,* 1832, Raymond ; *fausse équerre,* 1640, Oudin ; *équerre d'arpenteur, équerre optique,* 1870, Larousse ; *à l'équerre,* 1694, Th. Corneille — *à l'esquierre,* 1538, R. Estienne ; *en équerre,* 1835, Acad. ; *d'équerre,* 1740, Acad.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, XX[e] s.). **1.** Instrument en bois ou en métal, constitué de deux branches ajustées à angle droit, et qui sert à vérifier des angles dièdres droits ou à tracer des angles plans droits : *Il avait à nourrir, avec son équerre et son marteau, sa pauvre mère* (Vigny). || Triangle rectangle en bois, en métal ou en matière plastique, qui sert à tracer sur le papier des perpendiculaires, des angles droits, des lignes parallèles. || *Double équerre,* instrument formé de deux règles plates assemblées en forme de T. || *Fausse équerre,* équerre dont les branches sont soit mobiles autour d'un pivot, soit à coulisse, et qui permet d'obtenir un angle d'une valeur quelconque. || *Équerre d'arpenteur,* instrument servant au levé des plans et au tracé des alignements sur le terrain. || *Équerre optique,* équerre d'arpenteur dans laquelle la réalisation de l'angle droit est obtenue par des méthodes optiques (prismes ou miroirs). || *À l'équerre,* dont on a vérifié la perpendicularité avec une équerre. || *En équerre, d'équerre,* à angle droit. || **2.** Pièce métallique plate, formée de deux branches à angle droit et servant à consolider divers assemblages de charpente ou de menuiserie. || **3.** Angle dièdre droit ; coude à angle droit : *Murs formant équerre.* || **4.** Exercice de gymnastique consistant à garder les jambes tendues et perpendiculaires au tronc lorsqu'on est suspendu par les bras.

équerrer [ekɛre] v. tr. (de *équerre ;* 1786, *Encycl. méthodique*). Donner l'équerrage voulu à une pièce de bois, de métal.

équestre [ekɛstr] adj. (lat. *equester, equestris,* de cheval, de cavalier, de chevalier, de *equus,* cheval ; v. 1355, Bersuire, avec un sens mal défini ; sens I, 1, 1870, Larousse ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens II, 1-2, 1864, Littré).

I. 1. Relatif aux chevaux, à l'équitation : *Exercices équestres.* || *Courses, jeux équestres,* chez les Romains, courses, jeux du cirque exécutés avec des chevaux. || **2.** Qui représente un personnage à cheval : *Une statue équestre. Un portrait équestre.*

II. 1. Relatif aux chevaliers de l'ancienne Rome. || *Ordre équestre,* classe privilé-

giée des chevaliers romains. || **2.** Qui appartenait à la classe sociale des chevaliers : *Une famille équestre, sortie du municipe de Terracine* (France).

équeutage [ekøtaʒ] n. m. (de *équeuter ;* XXe s.). Opération qui consiste à ôter la queue des fruits.

équeuter [ekøte] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative] et de *queue ;* fin du XIXe s.). Dépouiller un fruit de sa queue : *Équeuter des cerises.*

équi- [eki *ou* ekɥi], élément tiré du préf. lat. *aequi-*, de l'adj. *aequus,* égal, et qui entre dans la composition de mots savants, où il exprime une idée d'égalité.

équiangle [ekɥiɑ̃gl] adj. (bas lat. *aequiangulus,* équiangle, de *aequi-* [v. ÉQUI-] et de *angulus,* angle, coin ; 1556, R. Le Blanc). Dont tous les angles sont égaux : *Un triangle équiangle est aussi équilatéral.* || *Projection équiangle,* projection cartographique qui conserve les angles, c'est-à-dire qui donne le dessin exact des continents, mais exagère les proportions.

équidés [ekɥide *ou* ekide] n. m. pl. (de *équ-*, élément tiré du lat. *equus,* cheval, et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1845, Bescherelle). Famille de mammifères ongulés comprenant les chevaux, les ânes et les zèbres.

équidistance [ekɥidistɑ̃s] n. f. (de *équidistant,* d'après *distance ;* v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Qualité, état de ce qui est équidistant : *L'équidistance de trois points.* || **2.** En topographie, distance verticale qui sépare deux niveaux de terrain.

équidistant, e [ekɥidistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. *aequidistans, -antis,* parallèle, de *aequi-* [v. ÉQUI-] et de *distans,* part. prés. de *distare,* être éloigné [v. DISTANT] ; v. 1361, Oresme). Qui est situé à une distance égale de deux ou plusieurs points déterminés : *Tous les points de la médiatrice d'une droite sont équidistants des extrémités de cette droite.* || Se dit des points, des lieux situés à la même distance d'un point de comparaison : *Tous les points d'une circonférence sont équidistants du centre.* || *Projection équidistante,* projection cartographique qui conserve le rapport des distances autour d'un point.

équilatéral, e, aux [ekɥilateral, -o] adj. (bas lat. *aequilateralis,* équilatéral, de *aequi-* [v. ÉQUI-] et de *latus, lateris,* côté ; début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1872, G. Esnault). **1.** Se dit d'une figure dont les côtés sont égaux entre eux : *Un triangle équilatéral.* || **2.** Fam. *Ça m'est équilatéral,* cela m'est égal.

équilatère [ekɥilatɛr] adj. (bas lat. *aequilaterus,* qui a tous ses côtés égaux, de *aequi-* et de *latus* [v. l'art. précéd.] ; XIIIe s., Littré, au sens du lat. ; sens actuel, 1755, *Encyclopédie*). *Hyperbole équilatère,* hyperbole dont les asymptotes sont perpendiculaires l'une à l'autre.

équilibrage [ekilibraʒ] n. m. (de *équilibrer ;* 1909, Larousse). Action d'équilibrer ; résultat de cette action : *L'équilibrage des roues d'une voiture.* || *Spécialem.* En mécanique, opération qui consiste à disposer les différentes parties d'un ensemble en mouvement de façon à compenser les à-coups et à obtenir un fonctionnement doux et régulier : *L'équilibrage d'un moteur à explosion.*

équilibrateur, trice [ekilibratœr, -tris] adj. (dér. savant de *équilibrer ;* XXe s.). Qui sert à équilibrer : *Le travail équilibrateur des bras dans les exercices de voltige.*

équilibration [ekilibrasjɔ̃] n. f. (de *équilibrer ;* 1870, Larousse, au sens de « action d'équilibrer les forces » [terme de mécanique] ; sens actuel, 1877, Littré). Fonction qui assure aux êtres vivants l'équilibre statique ou dynamique nécessaire à la vie : *Le principal centre nerveux de l'équilibration est le cervelet.*

équilibre [ekilibr] n. m. (lat. *aequilibrium,* équilibre, exactitude des balances, niveau, compensation, de l'adj. *aequilibris,* de même poids, de même hauteur, de *aequi-* [v. ÉQUI-] et de *libra,* livre [poids], balance ; 1611, Cotgrave, aux sens I, 1-2 [var. *équalibre,* XVIe s., Godefroy] ; sens I, 3, 1762, J.-J. Rousseau ; sens I, 4, 1870, Larousse ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1877, Littré ; sens II, 1, 1695, Fénelon ; sens II, 2, 1674, Boileau ; sens II, 3, début du XVIIIe s., Fontenelle [*équilibre de la terreur,* v. 1955] ; sens II, 4, av. 1778, J.-J. Rousseau).

I. 1. État de repos résultant de l'action de forces qui s'annulent. || *Équilibre stable,* état d'un corps qui, légèrement écarté de sa position, tend spontanément à y revenir. || *Équilibre instable,* état d'un corps qui, écarté de sa position, se met en équilibre dans une position différente. || *Équilibre indifférent,* état d'un corps qui, écarté de sa position, demeure dans la nouvelle position qu'on lui donne. || **2.** Position verticale stable du corps humain ou d'un objet d'une certaine hauteur : *Les somnambules courent au bord des toits en gardant leur équilibre sous l'empire d'une force inconnue* (Balzac). *Derrière le rideau baissé, il vérifie l'équilibre des barrières qui limitent une piste d'obstacles en miniature* (Colette). || *Perdre l'équilibre, son équilibre,* pencher d'un côté ou de l'autre au risque de tomber. || **3.** Tour d'acrobate qui consiste à se maintenir dans une position difficile, exécuté avec ou sans agrès, et présenté au public comme attraction. || **4.** Juste combinaison de forces qui détermine la régularité et la permanence d'un mouvement : *L'équilibre des organes d'une machine.* || **5.** *Vx.* Dans l'ancienne physiologie, juste proportion des éléments qui concourent à la vie organique, et d'où résulte un bon état de santé : *L'équilibre des humeurs.* || **6.** *Équilibre chimique,* état d'un système de corps dont la composition ne varie pas. || *Équilibre radio-actif,* état d'un corps radio-actif dont la désintégration donne un autre élément radioactif, quand le nombre d'atomes formés est égal au nombre d'atomes disparus. || *Équilibre naturel* ou *biologique,* état d'un milieu où la composition de la faune et de la flore reste à peu près constante.

II. 1. Rapport convenable, proportion heureuse entre des éléments opposés, ou juste distribution des parties d'un ensemble, qui produit la stabilité ou l'harmonie : *L'équilibre des recettes et des dépenses. Le monde matériel repose sur l'équilibre, le monde moral sur l'équité* (Hugo). || *Tenir l'équilibre entre des personnes,* adopter une attitude également juste envers chacune d'elles, ne montrer aucune préférence. || *Équilibre budgétaire,* en économie financière, principe selon lequel un budget annuel doit assurer la couverture complète des dépenses par les recettes, celles-ci devant être intégralement constituées par des ressources fiscales. || *Équilibre économique,* situation d'un pays ou d'un groupe de pays caractérisée par l'égalité entre la masse des revenus disponibles pour la consommation et la quantité de produits ou de services mis à la disposition du consommateur. || **2.** Qualité d'une œuvre d'art, ou d'un ouvrage d'architecture résultant d'une harmonieuse répartition des masses, des pleins et des vides. || **3.** Stabilité politique qui résulte d'une situation où les pouvoirs, les influences politiques se limitent et se contiennent les uns les autres : *L'équilibre politique est une rêverie* (Napoléon Ier). *L'équilibre de l'Europe paraît prêt à se rompre* (Hugo). || *Spécialem.* Rapport entre les pouvoirs qui s'oppose à la prépondérance de l'un sur l'autre et constitue une garantie contre l'oppression : *L'équilibre du législatif et de l'exécutif dans une Constitution.* || *Équilibre de la terreur,* paix maintenue entre nations par la terreur de la destruction massive réciproque au moyen des armes atomiques. || **4.** État de calme du cœur et de l'esprit, provenant d'un exercice normal des facultés et d'une satisfaction heureuse des besoins : *J'ai besoin de marcher un peu pour retrouver mon équilibre* (Gide).

• SYN. : **I, 2** *aplomb, assiette ;* **3** *acrobatie.* || **II, 2** *eurythmie, harmonie, symétrie ;* **4** *calme, paix, sérénité, tranquillité.*

équilibré, e [ekilibre] adj. (part. passé de *équilibrer ;* 1867, Michelet, au sens 2 ; sens 1, 1870, Larousse). **1.** En équilibre, convenablement réparti : *Une charge équilibrée.* || *Spécialem.* Se dit d'un organe ou d'un

ensemble mécanique dont on a vérifié ou mis au point l'équilibrage : *Des roues équilibrées.* || **2.** Se dit d'une personne dont le comportement est raisonnable, l'humeur égale, l'esprit pondéré : *Les saillies bouffonnes, les violences, l'humeur fantasque de Christophe lui faisaient croire, d'ailleurs, qu'il n'était pas très bien équilibré* (Rolland). || Par extens. *Un esprit équilibré,* une personne dont les facultés, les qualités intellectuelles sont en harmonie.

équilibrer [ekilibre] v. tr. (de *équilibre ;* début du XVIe s., aux sens 1-2 [rare jusqu'au XIXe s.] ; sens 3, av. 1865, Proudhon). **1.** Assurer l'équilibre d'un objet ; mettre en équilibre : *Équilibrer une balance, les plateaux d'une balance.* || *Spécialem.* En mécanique, réaliser l'équilibrage d'un moteur, d'une machine, d'un véhicule. || **2.** Faire équilibre à quelque chose : *La digue équilibre la poussée des eaux.* || **3.** *Fig.* Mettre en équilibre les éléments d'un ensemble : *Équilibrer un budget. Équilibrer les dépenses par des recettes correspondantes.*

● SYN. : **1** *stabiliser ;* **2** *compenser, contrebalancer, neutraliser ;* **3** *balancer, pondérer.*

◆ **s'équilibrer** v. pr. (sens 1-3, 1864, Littré). **1.** Être ou se mettre dans un état d'équilibre : *Les plateaux de la balance s'équilibrent.* || **2.** *Fig.* Être, se mettre dans un rapport d'égalité : *Septembre est soumis au régime de la Balance ; les jours et les nuits, à présent de même durée, s'équilibrent* (Jammes). || **3.** *Fig.* Être en harmonie : *Les deux ailes de l'édifice s'équilibrent.*

équilibreur, euse [ekilibrœr, -øz] adj. et n. (de *équilibrer ;* milieu du XXe s.). Qui maintient en équilibre : *Organe équilibreur.*

◆ **équilibreur** n. m. (milieu du XXe s.). En aéronautique, système destiné à contrebalancer automatiquement l'action de forces données, comme les dispositifs agissant sur les gouvernails d'un avion pour le maintenir en vol rectiligne. (On dit aussi STABILISATEUR.)

équilibriste [ekilibrist] n. (de *équilibre ;* fin du XVIIIe s.). Personne dont le métier est d'exécuter des tours d'adresse, en maintenant en équilibre des objets divers et nombreux, ou des équilibres acrobatiques, en se maintenant elle-même dans des positions difficiles : *M. de Meillan jugea les équilibristes avec le scepticisme d'un homme qui est depuis bien longtemps revenu des vanités de la barre fixe* (Miomandre).

● SYN. : *acrobate, funambule, jongleur.*

équille [ekij] n. f. (mot normand, d'origine obscure ; fin du XIVe s., Taillevent, écrit *qule ; equille,* 1612, Lescarbot ; *équille,* 1769, Duhamel du Monceau). Poisson long et mince, appelé aussi *lançon,* à dos vert ou bleu sombre, qui s'enfouit avec agilité dans le sable des rivages de la Manche et de l'Atlantique : *L'équille est utilisée surtout comme appât par les pêcheurs.*

● SYN. : *ammodyte.*

équimoléculaire [ekɥimɔlekylɛr] adj. (de *équi-* et de *moléculaire ;* milieu du XXe s.). Se dit d'un mélange qui contient deux ou plusieurs corps en égales proportions moléculaires.

équimultiple [ekɥimyltipl] adj. (de *équi-* et de *multiple ;* 1667, Arnauld). Se dit de deux nombres par rapport à deux autres, lorsqu'ils résultent de la multiplication de ces derniers par un même nombre.

équin, e [ekɛ̃, -in] adj. (lat. *equinus,* de cheval, de jument, de *equus,* cheval ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert). **1.** Qui a rapport au cheval : *Variole équine.* || *Sérum équin,* sérum de cheval. || **2.** *Pied équin,* ou *varus équin,* déformation congénitale ou acquise du pied de l'homme, qui présente une disposition analogue au sabot du cheval et ne peut appuyer que sur la pointe.

équinoxe [ekinɔks] n. m. (lat. *aequinoctium,* équinoxe, égalité des jours et des nuits, de *aequi-* [v. ÉQUI-] et de *nox, noctis,* nuit ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *equinoctium ;* début du XIIIe s., écrit *equinoce ; équinoxe,* 1690, Furetière). Chacune des deux époques de l'année où le Soleil, dans son mouvement propre apparent sur l'écliptique, coupe l'équateur céleste, et qui correspondent à l'égalité de la durée des jours et des nuits : *Équinoxe de printemps, équinoxe d'automne. Je sus plus tard amener au bout d'un crochet à congres des débris venus sur la houle d'équinoxe* (Colette). || *Ligne des équinoxes,* droite d'intersection des deux plans de l'écliptique et de l'équateur céleste. || *Précession des équinoxes,* avance du moment de l'équinoxe.

équinoxial, e, aux [ekinɔksjal, -o] adj. (lat. *aequinoctialis,* équinoxial, de *aequinoctium* [v. ÉQUINOXE] ; XIIIe s., Végèce, écrit *equinociaul* [*equinocial,* v. 1361, Oresme], comme n. m., au sens de « ligne équinoxiale » ; comme adj., au sens 1, 1690, Furetière [écrit *équinoctial ; équinoxial,* XVIIIe s.] ; sens 2, 1664, Biet [écrit *équinoxial*]). **1.** Qui a rapport à l'équinoxe. || *La ligne équinoxiale,* l'équateur terrestre. || *Points équinoxiaux,* points d'intersection de l'écliptique et de l'équateur. || **2.** *Vx.* Qui est situé à proximité de l'équateur : *Les régions équinoxiales.* || *France équinoxiale,* nom donné autref. à la Guyane française.

équipage [ekipaʒ] n. m. (de *équiper ;* XVe s., *Dict. général,* écrit *écupage* [*équipage,* XVIe s.], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, v. 1930 ; sens I, 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 1, 1549, R. Estienne ; sens II, 2, 1580, Montaigne [pour la chasse, 1549, R. Estienne] ; sens II, 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, 1611, Malherbe [comme n. f., 1594, *Satire Ménippée*] ; sens II, 6, 1636, Corneille ; sens II, 7, 1868, A. Daudet ; sens III, 1, 1694, Th. Corneille ; sens III, 2, 1870, Larousse ; sens III, 3, 1888, Larousse]).

I. 1. *Vx.* Ce qui sert à équiper un navire. || **2.** Personnel nécessaire à la manœuvre d'un bateau et embarqué à bord de celui-ci : *Combien de patrons morts avec leurs équipages* (Hugo). || *Homme d'équipage,* tout membre de l'équipage autre que le capitaine et les maîtres : *Souvent, pour s'amuser, les hommes d'équipage | Prennent des albatros, vastes oiseaux de mer* (Baudelaire). || *Rôle d'équipage,* v. RÔLE. || *Corps des équipages de la flotte,* ensemble du personnel non officier de la marine de guerre. || **3.** Personnel navigant assurant la manœuvre d'un avion militaire, la manœuvre de l'appareil et le service des passagers sur un avion commercial : *L'équipage d'un bombardier. Alors ils comprirent vraiment ce que les camarades entendaient par équipage* (Kessel). || **4.** Personnel militaire affecté au service d'un engin blindé, d'un ouvrage fortifié.

II. 1. *Vx.* Ensemble des voitures et du matériel affectés à une armée en campagne. || *Train des équipages,* nom porté jusqu'en 1928 par l'arme du train (v. ce mot), chargée des transports militaires sur route. || **2.** *Class.* et *littér.* Ensemble de ce qui est nécessaire à quelqu'un pour voyager, s'acquitter d'un office (valets, chevaux, voitures, vêtements, etc.) ; train de maison ou suite d'un particulier : *Elle est prête à partir sans plus grand équipage* (Corneille). *Un homme fort riche peut [...] jouir d'un palais à la campagne et d'un autre à la ville, avoir un grand équipage* (La Bruyère). *Mon équipage consistait en un tapis pour m'asseoir, une pipe, un poêlon à café ; et quelques shalls pour m'envelopper pendant la nuit* (Chateaubriand). || *Équipage de chasse,* ensemble des personnes, des chiens et des chevaux qui concourent à une chasse à courre. || **3.** *Class.* Mobilier, objets qui se trouvent dans la maison d'un particulier : *Des follets qui font office de valets | Tiennent la maison propre, ont soin de l'équipage* (La Fontaine). || **4.** *Vx.* Voiture de maître, avec attelage et accessoires : *Personnes relativement grossières et bourgeoises, roulant équipage et étalant leur luxe* (Renan). *Je n'ai point d'équipage, et je ne saurais paraître sur un pied digne de mon nom* (Gautier). || *Par extens.* L'attelage seul : *Menant son équipage d'une main, il fumait une cigarette* (Fromentin). || **5.** *Class.* Ensemble de la toilette, des vêtements que porte quelqu'un : *Qu'est-ce que c'est donc, mon mari, que cet équipage-là ? Vous moquez-vous du monde, de vous être fait enharnacher de la sorte ?* (Molière). || *Fig.* Ce qui sert d'ornement : *J'ai maintenant affaire à des caprices, à des fantaisies : équipages d'esprit que toute femme apporte en naissant* (Marivaux).

|| **6.** *Class.* et *fig.* Situation, état dans lequel se trouve quelqu'un ou quelque chose : *Un homme* [...] *en mauvais, en triste, en pauvre équipage* (Acad., 1694). *Le pis fut que l'on mit en piteux équipage | Le pauvre potager* (La Fontaine). || **7.** *Littér.* Entourage, compagnie, dans un voyage, une promenade : *Comprenez-vous mon désespoir de me montrer dans les rues de Sarlande en pareil équipage, et le dimanche surtout ?* (Daudet). || *Fig.* et *littér.* Ce qui accompagne la venue ou l'apparition de quelque chose : *Le printemps survint avec son galant équipage de lumière, de tendre verdure* (France).

III. 1. En technologie, ensemble des outils, instruments et machines nécessaires à des travaux, à une exploitation. || **2.** Ensemble des leviers et des tiges d'un appareil mécanique. || **3.** Ensemble des organes mobiles d'un instrument de mesure électrique.

équipartition [ekɥipartisjɔ̃] n. f. (de *équi-* et *partition* ; début du XXe s.). Répartition égale d'une substance, d'une propriété, d'une force dans les diverses parties d'un tout : *On admet, en mécanique, l'équipartition de l'énergie dans les atomes et les molécules.*

équipe [ekip] n. f. (déverbal de *équiper* ; 1456, Jal, écrit *equippe* [*équipe,* 1755, *Encyclopédie*], au sens de « équipage d'un bateau » ; sens 1, 1864, Littré ; sens 2, 1922, Larousse ; sens 3, 1469, Mantellier ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** Groupe d'hommes ou de femmes travaillant d'une manière concertée à une même tâche, et en particulier groupe d'ouvriers travaillant sous les ordres d'un chef : *Travailler en équipe. Une équipe de chercheurs. Une équipe de poseurs de voies. Un chef d'équipe. Nous allons marcher sur le ballast, me dit l'homme d'équipe* (Romains). || *Spécialem.* Ensemble des ouvriers d'une entreprise qui, à divers postes, travaillent pendant la même partie de la journée : *Équipe de jour, de nuit. La relève des équipes.* || *Esprit d'équipe,* esprit de dévouement et de solidarité qui anime les membres d'un même groupe. || *Faire équipe avec quelqu'un,* mener un travail en commun avec lui. || **2.** *Fam.* Groupe de personnes unies dans un dessein quelconque ; en particulier, personnes qui partagent les mêmes jeux, les mêmes plaisirs : *Quelle équipe !* || **3.** Dans certains sports (dits *sports d'équipe*), groupe de joueurs associés en nombre déterminé, qui se trouvent dans un même camp et luttent pour une victoire commune : *Équipe de football, de rugby, de basket-ball. Une équipe de football se compose de onze joueurs.* || Groupe de sportifs, d'athlètes réunis à l'occasion d'une compétition donnée : *L'équipe française de ski aux jeux Olympiques d'hiver.* || *Classement par équipes,* dans certaines compétitions, en athlétisme par exemple, classement selon les résultats obtenus par les membres de chaque équipe considérée dans son ensemble. (S'oppose au *classement individuel.*) || **4.** Équipage d'un canot de plaisance ou d'une embarcation de course.

équipé, e [ekipe] adj. (part. passé de *équiper ;* 1861, Ménestrier). En héraldique, se dit d'un navire ou d'une nef représentés avec leurs agrès d'un émail particulier.

équipée [ekipe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *équiper ;* fin du XVe s., Molinet, écrit *esquippée* [*esquipée,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *équipée,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** *Class.* Action de partir pour quelque aventure, de participer à quelque expédition : *Toiras a fait une petite équipée toute brillante, où il a battu et tué trois à quatre cents hommes* (Sévigné). || **2.** Entreprise irréfléchie, téméraire, qui prête à la critique : *Que serais-je plus tard si, dès l'âge de dix-sept ans, je faisais de semblables équipées ?* (Balzac).

• SYN. : **2** *escapade, folies, frasque, fredaine, fugue, sottise.*

équipement [ekipmɑ̃] n. m. (de *équiper ;* 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2, 1812, Boiste ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, début du XXe s.). **1.** Action d'équiper un navire. || Ensemble des objets qui entrent à bord d'un navire pour le mettre en état de prendre la mer. || **2.** Action d'équiper des troupes : *Procéder à l'équipement des recrues.* || Ensemble des objets nécessaires pour équiper un combattant, et qui ne font pas partie de l'habillement ni de l'armement : *Les magasins sans vivres ni effets d'équipement, l'invasion prochaine, voilà ce que nous vaut un gouvernement sans force et sans probité* (France). || *Par extens.* Tout ce qui est nécessaire à une troupe pour combattre : *L'équipement d'une unité.* || **3.** Vêtement et matériel adaptés à telle ou telle activité particulière : *Un équipement de ski. Il voulait s'acheter un équipement pour monter à cheval* (Balzac). *Le mépris que lui inspirait l'équipement délabré du pauvre baron diminua de beaucoup* (Gautier). || **4.** Action de pourvoir quelque chose de tous les éléments nécessaires à son fonctionnement ; installations, matériel, appareils mis en place à cette fin : *Équipement d'une usine, d'un terrain de jeux, d'une voie ferrée. L'équipement électrique d'un véhicule.* || *Spécialem.* Action de doter une région, un pays des installations nécessaires à son développement industriel ou au développement d'une activité économique donnée ; ces installations elles-mêmes : *Un plan d'équipement. L'équipement industriel d'une région minière. Un équipement touristique insuffisant.* || *Absol.* Ensemble du matériel industriel d'une entreprise, d'une nation.

• SYN. : **2** *fourniment ;* **4** *aménagement, installation.*

◆ **équipements** n. m. pl. (milieu du XXe s.). *Spécialem.* Ensemble de tous les appareils qui, en dehors des moteurs et de la cellule, entrent dans la construction d'un avion.

équiper [ekipe] v. tr. (anc. nordique *skipa,* arranger, mettre en ordre, aménager, installer ; v. 1130, *Eneas,* écrit *eschiper* [*esquiper,* début du XIIIe s. ; *équiper,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1535, Olivétan ; sens 3, 1606, Nicot). **1.** Pourvoir un bateau de tout ce qui est nécessaire pour le mettre en état de naviguer (matériel, vivres, armement) : *Ces ramasseurs d'argent équipaient des navires* (Flaubert). || **2.** Munir une personne, un animal des objets et des vêtements nécessaires à une activité déterminée : *Équiper ses enfants pour le ski. Équiper un cheval de course.* || *Spécialem.* Fournir à un soldat, à une troupe les objets qui composent l'équipement : *Et se précipitant sur une panoplie, il nous équipa selon nos uniformes* (Maupassant). || **3.** Pourvoir une chose (appareil, véhicule, entreprise, local, etc.) des éléments nécessaires à son fonctionnement ou à un usage déterminé : *Équiper un avion, une ligne de chemin de fer, une usine. Équiper une pièce d'artillerie, un ouvrage fortifié. Équiper une cuisine à l'électricité. Une voiture équipée de phares antibrouillard.* || Spécialem. *Équiper une région, un territoire,* les aménager en les dotant d'installations propres à y assurer le développement d'activités économiques : *Équiper industriellement un pays. C'est une région très pittoresque, mais qui n'est pas équipée pour le tourisme.*

• SYN. : **1** *armer, gréer ;* **3** *aménager, installer.*

◆ **s'équiper** v. pr. (1671, Molière). Se doter d'un équipement : *S'équiper pour l'escalade en montagne, pour la plongée sous-marine. Les stations de cette région commencent à s'équiper des installations indispensables pour la pratique des sports d'hiver.*

équipier, ère [ekipje, -ɛr] n. (de *équipe ;* 25 sept. 1870, *Gazette des tribunaux,* au sens 1 ; sens 2, 1929, Larousse). **1.** *Vx.* Homme d'équipe, faisant partie d'une équipe. || **2.** Celui, celle qui appartient à une équipe sportive : *L'armée s'effiloche en équipiers de football, en joueurs de tennis* (Suarez).

équipollé ou **équipolé** [ekipɔle] adj. m. (part. passé de *équipoller ;* 1690, Furetière). *Points équipollés,* en héraldique, carrés engendrés par deux divisions en pal et deux en fasce.

équipollence [ekipɔlɑ̃s] n. f. (bas lat. *aequipollentia,* équivalence, de *aequipollens* [v. l'art. suiv.] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *equipolance* [*équipollence,* fin du XIVe s., Chr. de Pisan], aux sens 1-2 ; sens 3, 1877, Littré). **1.** *Vx.* Équivalence. || **2.** En logique, rapport d'égalité logique entre deux propositions, ou entre deux concepts de même extension. || **3.** En mathématiques, relation existant entre deux ou plusieurs vecteurs

de même direction, de même sens et de même longueur.

équipollent, e [ekipɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *aequipollens, -entis,* équipollent, équivalent, de *aequi-* [v. ÉQUI-] et de *pollens,* part. prés. de *pollere,* avoir du pouvoir, de la puissance, de l'énergie, de la valeur, de l'efficacité ; v. 1265, J. de Meung, écrit *equipolent* [*équipollent,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2-3, XXe s.). **1.** *Class.* Équivalent : *Les belles traductions ne se font pas mot à mot, mais en termes équipollents* (Furetière). ‖ **2.** En logique, se dit de deux propositions qui ont même signification, ou de deux concepts qui ont même extension. ‖ **3.** En mathématiques, se dit de deux vecteurs égaux, parallèles et de même sens.

◆ **À l'équipollent** loc. adv. (1580, Montaigne). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). À proportion : *De grasses brebis non galeuses | Il avait des troupes nombreuses, | Des taureaux à l'équipollent* (Scarron).

équipoller [ekipɔle] v. tr. ind. [**à**] (de *équipollent ;* 1349, Godefroy). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Équivaloir à : *Une proposition qui équipolle à celle-là en dignité* (Chapelain).

◆ v. tr. (1690, Furetière). *Vx.* Égaler : *Sous la féodalité, le vol équipollait l'assassinat* (Chateaubriand).

équipossible [ekɥipɔsibl] adj. (de *équi-* et de *possible ;* 1951, M. Boll). Se dit de situations également réalisables.

équipotence [ekɥipɔtɑ̃s] n. f. (de *équipotent ;* XXe s.). En mathématiques, caractère de deux ensembles équipotents : *L'équipotence est une relation d'équivalence.*

équipotent [ekɥipɔtɑ̃] adj. m. (de *équi-* et du lat. *potens, -entis,* qui peut, puissant ; XXe s.). En mathématiques, se dit de deux ensembles de même puissance.

équipotentiel, elle [ekɥipɔtɑ̃sjɛl] adj. (de *équi-* et de *potentiel ;* 1888, Larousse). De même potentiel électrique. ‖ *Ligne, surface équipotentielle,* ligne, surface dont tous les points sont au même potentiel. ‖ *Connexion équipotentielle,* connexion établie dans un bobinage soumis à des forces électromotrices variables entre des points où les potentiels devraient normalement rester égaux entre eux.

équiprobable [ekɥiprɔbabl] adj. (de *équi-* et de *probable ;* v. 1950). Dans la théorie des communications, se dit d'événements qui ont autant de chances de se produire les uns que les autres.

équirépartition [ekɥirepartisjɔ̃] n. f. (de *équi-* et de *répartition ;* XXe s.). En termes de statistique, hypothèse selon laquelle les données se répartissent uniformément à l'intérieur de chaque classe d'une série statistique.

équiries [ekɥiri] n. f. pl. (lat. *equiria, equiriorum,* neutre plur., équiries, de *equus,* cheval ; 1870, Larousse). Dans l'Antiquité romaine, jeux de caractère sacré, consistant en courses de chevaux ou en courses de chars.

équiscalaire [ekɥiskalɛr] adj. (de *équi-* et du lat. *scala,* échelle, degré [v. ÉCHELLE] ; milieu du XXe s.). *Ligne équiscalaire,* ligne qui exprime l'égale valeur d'une série d'éléments : *Les isothermes isobares et isohypses sont des lignes équiscalaires.*

équisétales [ekɥisetal] n. f. pl. (du lat. *equiseta,* ou *-tis,* ou *-tum,* prêle des bois, proprem. « crinière de cheval », de *equus,* cheval, et de *seta* ou *saeta,* soie [de porc], crinière [de cheval] ; XXe s. [a remplacé le n. f. pl. *équisétacées,* même sens, 1839, Boiste]). En botanique, ordre de cryptogames vasculaires comprenant des formes actuelles (prêles) et des formes fossiles (calamites).

équitable [ekitabl] adj. (de *équité ;* début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Se dit de quelqu'un qui décide, agit avec équité : *Le Seigneur équitable a donné sagement | Le reptile à la fange et l'astre au firmament* (Leconte de Lisle). *Soyons équitables et doux pour tous les hommes de génie, et ne leur appliquons pas une mesure plus sévère qu'à nous-mêmes* (Lemaitre). ‖ **2.** Se dit de quelque chose qui est conforme à l'équité : *Cette répartition, que je me suis efforcé de rendre aussi équitable que possible* (Courteline).

• SYN. : **1** *impartial, intègre ;* **2** *juste.* — CONTR. : **1** *inique, partial ;* **2** *arbitraire, injuste, léonin.*

équitablement [ekitabləmɑ̃] adv. (de *équitable ;* 1564, J. Thierry). Avec équité : *Répartir équitablement le revenu national.*

équitant, e [ekitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *equitans, -antis,* part. prés. de *equitare,* chevaucher, de *eques, equitis,* cavalier, dér. de *equus,* cheval ; 1845, Bescherelle). En botanique, se dit de deux organes végétaux identiques se faisant face et emboîtés l'un dans l'autre : *Les feuilles équitantes de l'iris.*

équitation [ekitasjɔ̃] n. f. (lat. *equitatio,* équitation, de *equitatum,* supin de *equitare,* chevaucher, dér. de *eques, equitis,* cavalier, de *equus,* cheval ; 1503, G. de Chauliac). Art de monter à cheval : *Il ne put, un jour, lui expliquer un terme d'équitation qu'elle avait rencontré dans un roman* (Flaubert).

équité [ekite] n. f. (lat. *aequitas, -atis,* égalité, calme, équilibre moral, esprit de justice, de *aequus* [v. ÉQUI-] ; v. 1265, J. de Meung, aux sens 1-2 ; sens 3, 1923, Valéry). **1.** Qualité de celui qui sait faire à chacun part égale, qui possède un sens naturel de la justice : *Je me fais un devoir de soumettre à l'équité vigilante de Votre Éminence les faits qu'elle est appelée à juger* (France). ‖ **2.** Justice naturelle ou morale, qui n'est pas inspirée par les règles d'un droit écrit ou coutumier : *« Qu'y a-t-il donc au-dessus de la justice ? — L'équité »* (Hugo). ‖ *Juger en équité,* trancher un différend selon sa conscience, sans tenir compte du droit en vigueur. ‖ **3.** Caractère de ce qui est conforme à la justice naturelle : *L'équité d'une décision.*

• SYN. : **1** *droiture, impartialité, justice.* — CONTR. : **1** *iniquité, injustice, partialité ;* **3** *arbitraire.*

équivalemment [ekivalamɑ̃] adv. (de *équivalent ;* 1377, Oresme, écrit *equivalement ; équivalamment,* fin du XVIe s. ; *équivalemment,* av. 1704, Bossuet). D'une manière équivalente : *« Je n'ai rien dit de pareil. — Vous l'avez dit équivalemment »* (Lamennais).

équivalence [ekivalɑ̃s] n. f. (lat. médiév. [*a*]*equivalentia,* équivalence, de [*a*]*equivalens* [v. l'art. suiv.] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2-3, 1864, Littré). **1.** Qualité de ce qui est équivalent, égalité de valeur : *L'équivalence de deux monnaies.* ‖ **2.** Égalité admise entre différents grades, titres ou diplômes universitaires. ‖ **3.** *Théorie de l'équivalence des forces,* théorie selon laquelle, dans la nature, les forces ne se perdent pas, mais se transforment en une somme équivalente d'autres forces.

équivalent, e [ekivalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. médiév. [*a*]*equivalens, -entis,* équivalent, part. prés. du bas lat. *aequivalere* [v. ÉQUIVALOIR] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1864, Littré). **1.** Qui est de même valeur, égal : *Des sommes équivalentes, les unes en francs, les autres en dollars ou en livres sterling.* ‖ **2.** Qui a la même valeur, le même sens : *Concepts équivalents. Beaucoup de mots équivalents pour la même idée* (Fromentin). ‖ **3.** *Projection équivalente,* en géodésie, projection qui respecte les surfaces et les proportions, mais qui déforme les angles, le dessin des continents. ‖ **4.** *Équations équivalentes,* en algèbre, équations qui sont satisfaites par les mêmes solutions. ‖ *Figures équivalentes,* en géométrie, figures qui ont la même aire sans être superposables.

• SYN. : **2** *adéquat, identique, semblable, similaire, synonyme.*

◆ **équivalent** n. m. (1382, La Curne, au sens de « imposition qui tient lieu d'un autre impôt qu'on payait auparavant » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1864, Baudelaire ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, 1888, Larousse). **1.** Ce qui est de même valeur, ou d'une valeur analogue, en quantité ou en qualité : *Recevoir en gratification l'équivalent d'un mois de salaire.* ‖ **2.** Terme ou locution qui, sans être identique à un autre terme, à une autre locution, peuvent lui être substitués en certaines circonstances : *Un mot sans équivalent dans une autre langue.* ‖ **3.** En

chimie, notation, aujourd'hui abandonnée, dans laquelle on exprime par des nombres les rapports suivant lesquels les éléments peuvent se remplacer dans les combinaisons chimiques. || **4.** *Équivalent mécanique de la chaleur,* rapport constant qui existe entre un travail fourni et la quantité de chaleur correspondante obtenue par transformation.

équivaloir [ekivalwar] v. tr. ind. [**à**] (bas lat. *aequivalere,* égaler, valoir autant, de *aequi-* [v. ÉQUI-] et de *valere,* être fort, avoir de la valeur, ou dér. de *équivalent, équivalence,* d'après *valoir ;* milieu du XVII^e s., aux sens 1-2). [Conj. **34 ;** v. Rem.] **1.** Être d'une valeur équivalente ; valoir le même prix ; avoir le même poids, la même dimension : *Une indemnité qui équivaut à la perte subie. Le yard équivaut à 914,4 mm.* || **2.** *Fig.* Avoir la même importance, le même résultat, le même effet : *Une réponse qui équivaut à un refus. Une demande qui équivaut à un ordre ;* et pronominalem. : *J'ai compris que toutes les gouttes de cette grande source divine s'équivalent* (Gide).

● SYN. : **1** *égaler, représenter ;* **2** *revenir à, signifier.*

● REM. **1.** Les formes du présent du subjonctif de *équivaloir* sont : *que j'équivale, que tu équivales,* etc.

2. On distingue par l'orthographe le participe présent *équivalant* et l'adjectif ou le nom *équivalent : Un mot équivalant à un autre. Rechercher un mot équivalent.*

équivalve [ekɥivalv] adj. (de *équi-* et de *valve ;* 1811, Mozin). Se dit des mollusques bivalves dont les deux valves sont égales.

équivoque [ekivɔk] adj. (bas lat. *aequivocus,* à double sens, équivoque, de *aequi-* [v. ÉQUI-] et de *vocare,* appeler, désigner, dér. de *vox, vocis,* voix, son, mot ; v. 1220, G. de Coincy, au sens 2 ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 3-4, av. 1662, Pascal). **1.** Qui peut être interprété selon deux sens opposés, ou selon plusieurs sens : *Un mot, un discours équivoque.* || **2.** *Rime équivoque, équivoquée, complexe* ou *homonyme,* rime dans laquelle plusieurs sons de la fin d'un vers sont déjà exprimés dans les syllabes précédentes ou répétés à la fin du vers consonant, mais dans des sens différents et des catégories grammaticales différentes, comme dans les vers suivants de G. Crétin :

Pour bien savoir comment cela se mène,
Fille lundi commence la semaine.
Bourgs sont pillés, aussi villes si viles
Que c'est pitié...

|| **3.** Incertain, dont on ne peut déterminer la nature : *Quelques fioles de verre reléguées dans un coin et pleines d'une poudre assez équivoque* (Hugo). || **4.** Qui est d'une nature suspecte ; à qui ou à quoi l'on ne peut se fier : *Une attitude équivoque. Cet homme qui était à la fois pour lui équivoque et imposant* (Hugo).

● SYN. : **1** *ambigu, amphibologique, double ;* **3** *indéterminable, mystérieux, secret ;* **4** *douteux, inquiétant, interlope, louche.* — CONTR. : **1** *catégorique, clair, limpide, lumineux, précis ;* **4** *franc, ouvert, net.*

◆ n. f. (sens 1, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 2-3, 1648, Pascal). **1.** Jeu de mots, calembour (vieilli) : *Notre magistrat aimait à hérisser sa conversation de pointes, d'équivoques et de propos gaillards* (Nerval). || **2.** Possibilité d'interpréter diversement un mot, une expression : *Un texte de loi ne doit comporter aucune équivoque.* || **3.** Situation manquant de clarté : *Notre amitié est trop ancienne pour se pouvoir accommoder d'équivoques et de faux-fuyants* (Courteline). || *Par extens.* Toute espèce d'incertitude, de malentendu : *Dissiper toute équivoque.*

● SYN. : **2** *ambiguïté, amphibologie, obscurité ;* **3** *confusion, doute, quiproquo.*

● REM. Le genre du mot était incertain au XVI^e et au XVII^e s. : *De quel genre te faire, équivoque maudite | Ou maudit ?* (Boileau). *Un seul équivoque* (Racine).

équivoquer [ekivɔke] v. intr. (de *équivoque ;* 1521, P. Fabri, comme v. tr., au sens de « employer [un terme] pour un autre » ; comme v. intr., au sens moderne, milieu du XVI^e s., Amyot). User volontairement d'équivoques, pour tromper (vieilli) : *Il hésite, atermoie, équivoque* (Madelin). || *Rime équivoquée,* V. ÉQUIVOQUE adj.

◆ **s'équivoquer** v. pr. (av. 1654, Guez de Balzac). *Class.* Se tromper, se méprendre : *Mais parce que vos gens de Limousin se pourraient ici équivoquer, vous les avertirez* (Guez de Balzac).

érable [erabl] n. m. (bas lat. *acerabulus,* du lat. class. *acer, aceris,* érable, et probablem. d'un mot gaulois **abolos,* sorbier ; v. 1240, G. de Lorris). Arbre des forêts tempérées, dont le bois veiné est utilisé en ébénisterie : *L'ombre tournait autour des troncs noueux d'érable* (Lamartine). || *Par extens.* Le bois provenant de cet arbre : *Qu'il soit* [le lit] *de chêne brut, de cyprès ou d'érable* (Heredia).

érablière [erablijɛr] n. f. (de *érable ;* début du XX^e s.). Bois peuplé en majeure partie d'érables.

éradication [eradikasjɔ̃] n. f. (bas lat. *eradicatio,* déracinement, de *eradicatum,* supin de *eradicare,* déraciner, anéantir, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *radix, -icis,* racine ; milieu du XVI^e s.). En médecine, action d'enlever la racine d'un mal, de l'extirper.

éradiquer [eradike] v. tr. (de *éradic*[*ation*] ; milieu du XX^e s.). Réaliser l'éradication de : *Éradiquer une tare héréditaire par la suppression des fœtus atteints.*

éraflement [erɑfləmɑ̃] n. m. (de *érafler ;* 1811, *Encycl. méthodique*). Action d'érafler. (Rare.)

érafler [erɑfle] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *rafler ;* milieu du XV^e s., écrit *esrafler* [*érafler,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** Écorcher légèrement la peau : [Le chien] *lui collait ses pattes sur les épaules, les éraflait avec ses ongles* (Flaubert). || **2.** Entamer très légèrement la surface d'un objet : *La trirème bondit ; elle érafla l'idole établie à l'angle du môle* (Flaubert). *Érafler un meuble.*

● SYN. : **1** *égratigner ;* **2** *rayer.*

éraflure [erɑflyr] n. f. (de *érafler ;* 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Légère écorchure de la peau : *Il s'est fait une éraflure à la jambe en franchissant une clôture de barbelé.* || **2.** Entaille superficielle sur la surface d'un objet.

● SYN. : **1** *égratignure.*

éraillé, e [erɑje] adj. (part. passé de *érailler ;* v. 1220, G. de Coincy, écrit *esraaillié* [*éraillé,* v. 1560, Paré], au sens 4 ; sens 1-2, 1864, Littré ; sens 3, 1888, Larousse). **1.** Se dit d'un vêtement dont les fils sont usés, relâchés par l'usure : *Mais que signifient quelques rubans fanés, quelques lés d'étoffe éraillés et miroités ?* (Gautier). *Des collerettes toujours rousses et des fichus éraillés* (Balzac). || **2.** Se dit d'une surface qui présente des écorchures, des entailles : *Un panneau, un mur tout éraillé.* || **3.** *Voix éraillée,* voix dont le timbre manque de netteté, qui est devenue rauque : *Et vous savez, ajouta-t-il avec son bon sourire, sa voix éraillée et canaille, quand il n'y en aura plus, il y en aura encore* (Maupassant). || **4.** *Yeux éraillés,* yeux dont la paupière inférieure est retournée, ou qui présentent des filets rouges (vieilli) : *J'ai vu ses yeux fixes dans leurs paupières rouges, éraillés comme par une brûlure vive* (Flaubert). *Un vieux rigolo, l'œil éraillé et le nez rouge, se trémoussait sur l'estrade, dans un délire de trépignements, de bis, de bravos* (Daudet).

● SYN. : **1** *élimé, râpé ;* **3** *cassé, enroué, guttural.*

éraillement [erɑjmɑ̃] n. m. (de *érailler ;* v. 1560, Paré, au sens 2 ; sens 1, 1864, Littré [pour la voix, 1890, *Dict. général*]). **1.** Action d'érailler ou le fait de s'érailler ; état qui en résulte : *L'éraillement d'un tissu. L'éraillement de la voix.* || **2.** *Fam.* Renversement de la paupière.

érailler [erɑje] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de l'anc. v. *roellier* [v. 1131, *Couronnement de Louis*], *raillier* [XIII^e s.], rouler [les yeux], lat. pop. **roticulare,* élargissement du lat. class. *rotare,* faire tourner [les yeux, etc.], dér. de *rota,* roue ; fin du XII^e s., Herman de Valenciennes, écrit *esraaillier* [*esrailler,* v. 1354, *Modus ; érailler,* 1549, R. Estienne], au sens de « rouler [les yeux] » ; v. 1560, Paré, au part. passé, à propos d'un œil dont « la paupière inférieure, par cicatrice ou autre occasion, se renverse et ne peut couvrir son blanc » ; à l'infin., aux sens 1-2, 1690, Furetière ; sens 3, 1856, V. Hugo,

comme v. pr. [v. ci-dessous]). **1.** *Érailler une étoffe,* en relâcher, en effiler le tissu : *Des vêtements qu'un long usage a éraillés.* || **2.** Écorcher en déchirant superficiellement : *En dévalant le tronc, je m'écorchai les mains, je m'éraillai les jambes et la poitrine, et j'écrasai les œufs : ce fut ce qui me perdit* (Chateaubriand). || **3.** *Érailler la voix,* la rendre rauque : *Ses vociférations lui ont éraillé la voix. S'érailler la voix en criant.*

◆ **s'érailler** v. pr. (1690, Furetière [pour une étoffe ; pour la voix, 1856, V. Hugo]). Devenir éraillé : *Une étoffe qui s'éraille. Voix qui s'éraille.*

éraillure [eraјyr] n. f. (de *érailler ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Partie usée, relâchée d'un vêtement ou d'une étoffe : *Repriser des éraillures.* || **2.** Écorchure, rayure superficielle : *Les éraillures d'un meuble ancien.*

eranthemum [erɑ̃temɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, lat. class. *eranthemon,* gr. *êranthemon,* de *êr,* var. de *ear,* matin, et de *anthemon,* fleur, dér. de *anthos,* même sens, proprem. « fleur du matin » [les fleurs de la plante s'ouvrant le matin] ; 1870, Larousse, écrit *éranthème ; eranthemum,* XXe s.). Plante à belles fleurs analogues à celles du phlox.

érasmien, enne [erasmjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Érasme,* n. d'un philosophe hollandais du XVIe s. ; 1870, Larousse). Qui est propre à Érasme : *La pensée érasmienne.* || *Prononciation érasmienne,* prononciation du grec ancien conforme à la théorie d'Érasme et s'écartant de la prononciation du grec moderne.

érasmisme [erasmism] n. m. (de *Érasme* [v. l'art. précéd.] ; XXe s.). Philosophie d'Érasme et de ses disciples.

érayer [erɛje] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *raie ;* 1835, *Maison rustique du* XIXe *siècle*). [Conj. **2 b.**] Labourer en rejetant la tranche en dehors.

erbine [ɛrbin] n. f. (du lat. scientif. moderne *erbia,* formé sur les deux dernières syllabes de *Ytterby,* n. de la ville de Suède où l'erbine fut découverte en 1843 par le savant Mosander ; milieu du XIXe s.). Oxyde d'erbium.

erbium [ɛrbjɔm] n. m. (du lat. *scientif.* moderne *erbia* [v. l'art. précéd.] ; 1864, Littré). Métal rare, de numéro atomique 68, et dont on ne connaît qu'un oxyde terreux, l'erbine.

ère [ɛr] n. f. (bas lat. *aera,* article d'un compte, nombre, chiffre, époque, du lat. class. *aes, aeris,* airain, bronze, cuivre, monnaie, fortune ; 1539, Gruget, écrit *here* [*ère,* 1679, Bossuet], au sens 1 ; sens 2, av. 1834, Béranger ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Point de départ d'une chronologie donnée : *L'ère chrétienne. L'ère musulmane.* || **2.** Époque d'assez longue durée pendant laquelle s'établit un nouvel ordre de choses, s'accomplit un progrès décisif de la civilisation : *Le* XXe *siècle inaugure l'ère des voyages interplanétaires.* || **3.** En géologie, chacune des divisions fondamentales de l'histoire de la Terre : *L'ère tertiaire.*

● SYN. : **2** *âge, période, siècle, temps.*

érecteur, trice [erɛktœr, -tris] adj. (bas lat. *erector,* celui qui érige, construit, relève, de *erectum,* supin de *erigere* [v. ÉRIGER] ; 1701, Furetière). Qui provoque l'érection de tissus ou d'organes : *Nerf érecteur.*

◆ **érecteur** n. m. (milieu du XXe s.). En termes de travaux publics, organe d'une machine de perforation ou de construction de tunnels, permettant la mise en place des voussoirs qui forment les anneaux de voûte, et constitué par un bras mobile à commande hydraulique.

érectile [erɛktil] adj. (dér. savant du lat. *erectum,* supin de *erigere* [v. ÉRIGER] ; 1813, *Encycl. méthodique*). Se dit d'un organe, d'un tissu organique susceptible de se dresser, de prendre l'état d'érection : *Sa cambrure élastique et ses seins érectiles | Suscitent le désir de l'impossible hymen* (Samain).

érectilité [erɛktilite] n. f. (de *érectile ;* 1839, Boiste). Qualité de ce qui est érectile.

érection [erɛksjɔ̃] n. f. (lat. *erectio,* action d'élever, de dresser, érection, de *erectum,* supin de *erigere* [v. ÉRIGER] ; 1485, Godefroy, écrit *ereccion* [*érection,* XVIe s.], au sens 3 ; sens 1, début du XVIIe s. ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1560, Paré). **1.** Action d'ériger une statue, un monument : *C'est lui* [...] *qui présidait le comité formé pour l'érection d'une statue à Jeanne d'Arc sur les remparts* (France). || *Par extens.* Action d'édifier une construction d'une certaine hauteur : *Peut-être faut-il attribuer à cette époque l'érection d'un jubé dont j'ignore l'emplacement* (Mérimée). || **2.** Établissement, fondation d'une institution durable : *L'érection d'un tribunal, d'une charge.* || **3.** Action de faire passer à un rang plus élevé, dans une condition supérieure : *L'érection d'une colonie en pays indépendant.* || **4.** En physiologie, changement de consistance et de volume de certains organes, provoqué par un afflux de sang. || *Spécialem.* Action par laquelle se dresse la verge du mâle ; état qui en résulte.

● SYN. : **1** *construction, édification, élévation ;* **2** *institution ;* **3** *promotion ;* **4** *intumescence, tumescence, turgescence.*

éreintage n. m. V. ÉREINTEMENT.

éreintant, e [erɛ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *éreinter ;* 1870, Larousse). *Fam.* Qui éreinte, qui brise de fatigue : *Pour qu'ils puissent se livrer du matin au soir aux travaux éreintants des champs* (Huysmans). *Je me fatigue à penser que, si loin, tant de gens s'occupent à tant de choses éreintantes* (Colette).

éreintement [erɛ̃tmɑ̃] n. m. (de *éreinter ;* 1842, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1864, Goncourt). **1.** *Fam.* Action de s'éreinter ; fatigue extrême qui en résulte : *Je préfère l'éreintement du travail à l'ennui* (Goncourt). [Et il revint] *ressentant l'éreintement physique et la fatigue morale* (Huysmans). || **2.** *Fig.* et *fam.* Critique violente et dénigrante : *M. Sainte-Beuve ne nous a pas laissé ignorer que ce serait un éreintement* (Goncourt).

● SYN. : **1** *épuisement, exténuation, harassement.*

● REM. On dit aussi, surtout au sens 2, ÉREINTAGE (milieu du XIXe s., Baudelaire) : *L'éreintage ne doit être pratiqué que contre les suppôts de l'erreur* (Baudelaire).

éreinter [erɛ̃te] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *rein* [a remplacé les anc. v. *esrener,* XIe-XVIIe s., et *esraincier,* XIIIe-XVIe s., « casser les reins »] ; 1690, Furetière, écrit *esreinter* [*éreinter,* XVIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1700, Regnard ; sens 3, 1847, Baudelaire [« faire perdre sa réputation à », fin du XVIIe s., Saint-Simon]). **1.** Briser ou fouler les reins (rare) : *Éreinter un animal.* || **2.** *Fam.* Briser de fatigue ; user les forces physiques de quelqu'un : *En mariant ma fille, je riais et je pleurais ; tout ça éreinte, tout ça vieillit* (Renard). *Cette longue conversation l'avait éreinté* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* et *fam.* Dénigrer méchamment : *J'avais à peine achevé que ce fut à celui qui m'éreinterait le plus* (Léautaud).

● SYN. : **2** *anéantir, claquer* (pop.), *crever* (pop.), *épuiser, exténuer, harasser, tuer, vanner* (pop.), *vider* (pop.).

◆ **s'éreinter** v. pr. (1864, Littré). *Fam.* Se donner beaucoup de mal ; se fatiguer beaucoup : *S'éreinter à travailler.*

éreinteur, euse [erɛ̃tœr, -øz] n. et adj. (de *éreinter ;* 1864, Littré, comme n., et 1907, Larousse, comme adj.). Celui qui critique violemment, méchamment ; celui qui a l'habitude de critiquer ainsi : *Eh ! l'éreinteur, comment va ? Vous pouvez vous vanter de nous avoir bien arrangés* (Vallès).

érémitique [eremitik] adj. (bas lat. *eremiticus,* d'ermite, de *eremita* [v. ERMITE] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges). Relatif aux ermites ; propre à la vie des ermites : *Il s'était de longue main rompu aux abstinences érémitiques* (Gautier).

● SYN. : *ascétique.*

érémitisme [eremitism] n. m. (de *érémitique ;* XXe s.). Mode de vie propre aux ermites.

érepsine [erɛpsin] n. f. (du gr. *ereipein,* renverser, détruire, d'après *pepsine ;* 1922, Larousse). En chimie, diastase de l'intes-

tin grêle qui transforme les peptones en acides aminés.

érésipèle n. m. V. ÉRYSIPÈLE.

éréthisme [eretism] n. m. (gr. *erethismos,* action d'exciter, irritation, de *erethizein,* provoquer, exciter, irriter, dér. de *erethein,* mêmes sens ; 1743, E.-F. Geoffroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1801, Rivarol). **1.** En médecine, accroissement morbide de l'activité d'un organe, dû à une excitation anormale des centres nerveux : *Éréthisme cardiaque.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Exaltation nerveuse ; violence d'une passion portée à son dernier degré : *L'enthousiasme et le fanatisme ne sont point des états durables ; ce degré d'éréthisme fatigue bientôt la nature humaine* (J. de Maistre).

éreutophobie [erøtɔfɔbi] n. f. (de *ereutho-,* élément tiré du gr. *ereuthein,* [faire] rougir, et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1907, Larousse). Crainte morbide de rougir.

1. erg [ɛrg] n. m. (mot ar. ; 1888, Larousse [*areg,* pluriel, 1857, Fromentin]). Au Sahara, grande région couverte de dunes et présentant un enchevêtrement de rides, de crêtes et de creux : *Les ergs peuvent s'étendre sur des centaines de kilomètres.*

2. erg [ɛrg] n. m. (du gr. *ergon,* action, travail ; 1888, Larousse). Unité de travail du système C. G. S., correspondant au travail effectué par une force de 1 dyne dont le point d'application se déplace de 1 centimètre dans le sens de la force.

erg(o)- [ɛrg(o)], **ergie** [ɛrʒi], éléments tirés du gr. *ergon,* action, travail, et entrant dans la composition de quelques mots savants.

ergastulaire [ɛrgastylɛr] n. m. (lat. *ergastularius,* geôlier d'une prison d'esclaves, de *ergastulum* [v. l'art. suiv.] ; 1870, Larousse). Dans la Rome antique, geôlier gardant un ergastule.

ergastule [ɛrgastyl] n. m. (lat. *ergastulum,* atelier d'esclaves, prison d'esclaves, adaptation du gr. *ergastêrion,* fabrique, atelier, dér. de *ergazesthai,* travailler, de *ergon,* travail ; 1495, J. de Vignay [mot rare jusqu'au début du XIXᵉ s.]). Dans la Rome antique, bâtiment, souvent souterrain, où l'on enfermait les esclaves ou les prisonniers astreints à des travaux pénibles.

ergo [ɛrgo] conj. (mot lat. signif. « donc, par conséquent », répandu en franç. par la scolastique et les discussions dialectiques ; v. 1220, G. de Coincy, écrit *argo* [*ergo,* v. 1530, C. Marot], aux sens de « conclusion sophistique, raisonnement subtil » ; sens actuel, 1665, La Fontaine). *Fam.* et *plaisamm.* En conséquence, donc : *Le gant était à vos pieds, ergo vous seul aviez le droit de le ramasser et de le rendre* (Mérimée).

ergocratie [ɛrgɔkrasi] n. f. (de *ergo-,* sur le modèle de *aristocratie, démocratie,* etc. ; v. 1960). Société dans laquelle le travail est apprécié comme la valeur fondamentale.

ergogenèse [ɛrgoʒənɛz] n. f. (de *ergo-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* naissance, formation, production ; XXᵉ s.). En termes de biochimie, ensemble des facteurs qui conditionnent la croissance.

ergographe [ɛrgɔgraf] n. m. (de *ergo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; 1907, Larousse). Appareil qui sert à enregistrer le travail d'un muscle ou d'un groupe de muscles.

ergographique [ɛrgɔgrafik] adj. (de *ergographe ;* début du XXᵉ s.). Qui se rapporte à l'enregistrement d'un travail musculaire : *Courbe ergographique.*

ergol [ɛrgɔl] n. m. (dér. savant du gr. *ergon,* action, travail ; XXᵉ s.). Nom générique de toute matière chimique susceptible d'entrer dans la composition d'un mélange fusant.

ergomètre [ɛrgɔmɛtr] n. m. (de *ergo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; XXᵉ s.). Appareil qui sert à mesurer le travail d'un muscle ou d'un groupe de muscles dans des circonstances données.

ergométrine [ɛrgɔmetrin] n. f. (de *ergot* [de seigle] et du gr. *mêtra,* matrice, dér. de *mêtêr,* mère ; XXᵉ s.). Un des alcaloïdes de l'ergot du seigle, qui provoque des contractions de l'utérus.

ergonomie [ɛrgɔnɔmi] n. f. (de *ergo-* et de *-nomie,* du gr. *nomos,* ce qui est attribué en partage, usage, coutume ; milieu du XXᵉ s.). Ensemble des études et des recherches qui ont pour objet l'organisation méthodique du travail et l'aménagement de l'équipement en fonction des possibilités de l'homme.

ergostérol [ɛrgɔsterɔl] n. m. (de *ergot* [de seigle] et de *stérol ;* 1933, Larousse). Alcool secondaire, de la famille des stérols, retiré du seigle ergoté et de la levure de bière.

ergot [ɛrgo] n. m. (origine inconnue ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *argoz* [au plur. ; *argot,* au sing., XVIᵉ s. ; *ergot,* XVIIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1721, Trévoux ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** Ongle pointu, nommé aussi *éperon,* situé à la partie postérieure du pied de certains mammifères et oiseaux, notamment chez les gallinacés mâles. || Fam. *Se lever, se dresser, monter sur ses ergots,* prendre un ton impérieux et menaçant, parler avec colère ou fierté (par analogie avec l'attitude du coq). || **2.** Sorte de corne molle ou de tumeur sans poil que certains animaux à pieds fourchus portent à la partie inférieure et interne de leurs pattes. || *Spécialem.* Chez le cheval, portion de corne située au milieu du fanon, derrière le boulet. || **3.** Production végétale parasitaire venant, sous forme de petite pointe, sur les épis de quelques graminées, et qui est vénéneuse. || *Par extens.* Maladie des graminées, surtout du seigle, caractérisée par la pousse des ergots. || **4.** En mécanique, petite pièce faisant saillie dans une pièce massive, et destinée à servir de butée, de clavette ou d'entraîneur.

ergotage [ɛrgɔtaʒ] n. m. (de *ergoter ;* fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné, aux sens 1-2). **1.** Action, manie d'ergoter : *S'arrêter, par ergotage, à des détails minimes.* || **2.** Discussion oiseuse et inutile ; contestation longue, minutieuse et portant sur de petites choses : *Cet ergotage sur la valeur d'un mot est ridicule* (Huysmans). *Une certaine subtilité de pensée et d'écriture ne s'obtient pas sans ergotage* (Gide). *Les leçons, les ergotages de textes, la belle morale des honnêtes gens* (Martin du Gard).

• REM. On dit aussi, plus rarement, ERGOTEMENT (1907, Larousse) et ERGOTERIE, n. f. (1567, Pasquier).

ergotamine [ɛrgɔtamin] n. f. (de *ergot* [de seigle] et de *amine ;* XXᵉ s.). Un des alcaloïdes de l'ergot du seigle.

ergoté, e [ɛrgɔte] adj. (de *ergot ;* 1594, *Satire Ménippée,* au sens 1 ; sens 2, 1755, *Encyclopédie*). **1.** Se dit d'un animal muni d'ergots. || *Par anal.* Se dit de tout objet muni d'une proéminence pointue : *Les bottes molles ergotées d'éperons* (Gautier). || **2.** Se dit d'une céréale attaquée par la maladie de l'ergot : *Seigle ergoté.*

ergotement n. m. V. ERGOTAGE.

ergoter [ɛrgɔte] v. intr. (de *ergo ;* v. 1220, G. de Coincy, écrit *argoter ; ergoter,* 1534, Rabelais). Se livrer à des raisonnements sans fin, se complaire à des déductions nombreuses et inutiles ; contester mal à propos ou inutilement : *Je lui laisse le dernier mot parce qu'il me déplaît d'ergoter* (Gide).

• SYN. : *chicaner, chinoiser* (fam.), *chipoter* (fam.), *disputailler, pointiller, ratiociner* (littér.), *vétiller.*

ergoterie n. f. V. ERGOTAGE.

ergoteur, euse [ɛrgɔtœr, -øz] adj. et n. (de *ergoter ;* XVᵉ s., Du Cange, écrit *hargoteur ; ergoteur,* v. 1585, Cholières). Qui aime à ergoter : *La satiété la rendait discutante, ergoteuse* (L. Daudet). *Des discoureurs, des ergoteurs, des modérés, toujours prêts, en paroles, à condamner la guerre* (Martin du Gard).

• SYN. : *argumentateur, chicanier, discutailleur, pinailleur* (fam.).

ergothérapie [ɛrgɔterapi] n. f. (de *ergo-* et de *thérapie,* gr. *therapeia,* soin, cure ; milieu du XXᵉ s.). Traitement de certaines affections mentales, qui consiste à occuper le malade par des travaux manuels simples.

ergotine [ɛrgɔtin] n. f. (de *ergot* [de seigle] ; 1836, Raymond). Extrait d'ergot de seigle, utilisé en pharmacie.

1. ergotisme [ɛrgɔtism] n. m. (de *ergoter ;* 1580, Montaigne, au sens 2 ; sens 1, av. 1778, Voltaire). **1.** Manie d'ergoter (rare) : *Dans ce siècle d'ergotisme, l'on calcule tout, jusqu'au rire* (Beaumarchais). || **2.** Raisonnement d'ergoteur. (Rare.)

2. ergotisme [ɛrgɔtism] n. m. (de *ergot* [de seigle] ; 1839, Boiste). Empoisonnement causé par l'absorption de seigle ergoté, ou d'ergotine.

éricacées [erikase] n. f. pl. (du lat. scientif. moderne *erica,* lat. class. *erice,* bruyère en arbre, grande espèce de bruyère, gr. *ereikê* ou *erikê,* même sens ; 1839, Boiste). Famille de plantes dicotylédones gamopétales comprenant les bruyères, la myrtille, les rhododendrons et les azalées.

ériger [eriʒe] v. tr. (lat. *erigere,* mettre droit, dresser, construire, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *regere,* diriger, guider, mener ; 1466, Godefroy, au sens 4 ; sens 1-2, 1530, Palsgrave ; sens 3, 1679, Bossuet ; sens 5, milieu du XVI[e] s., Ronsard). [Conj. **1 b.**] **1.** *Littér.* Mettre dans une position verticale par un mouvement de bas en haut, lever, dresser : *Là-bas, au flanc du roc crevassé, ses aiglons | Érigent, affamés, leurs cous au bord de l'aire* (Leconte de Lisle). *Parfois un tronc d'arbre était couché par terre, ses branches érigées, comme un buffle mort aux hautes cornes* (Montherlant). || **2.** *Ériger une statue, un monument,* etc., les dresser à la verticale en les faisant tenir sur leur base : *On érigea une croix ; j'aidai à la soutenir, tandis qu'on la fixait sur sa base* (Chateaubriand). *La statue du maréchal Montcornet que l'on veut ériger au PèreLachaise* (Balzac). *Ériger une colonne.* || **3.** Fonder, construire, dans une intention solennelle : *Les Romains avaient érigé là un temple à Jupiter et un temple à Mercure* (Hugo). || **4.** Établir une institution durable : *Ériger un tribunal.* || **5.** *Fig.* Élever à une condition supérieure ; donner le caractère supérieur de : *Ériger une baronnie en duché.* || Poser, établir, transformer en : *Ériger son expérience en règle générale.*

• SYN. : **2** *élever ;* **3** *bâtir, édifier ;* **4** *créer, instituer, fonder ;* **5** *promouvoir, transformer.*

◆ **s'ériger** v. pr. (1643, Corneille). *S'ériger en,* se donner le rôle, la dignité de : *Il aimait s'ériger en justicier.*

• SYN. : *s'imposer comme, se poser en, se présenter comme.*

érigéron [eriʒerɔ̃] n. m. (lat. *erigeron,* séneçon, gr. *êrigerôn,* même sens ; 1808, *Encycl. méthodique*). Plante herbacée, sauvage ou cultivée, à ligules blanches, rosées ou fauves, à feuilles molles.

érigne [eriɲ] ou **érine** [erin] n. f. (var. de l'anc. franç. *iraigne,* araignée [fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*], *araigne, aragne,* araignée [XII[e] s.] et « pince chirurgicale » [v. 1560, Paré, par comparaison de l'instrument avec les pattes de l'araignée], lat. *aranea,* araignée [v. ARAIGNÉE] ; 1536, G. Chrestien, écrit *ireigne ; érigne, érine,* 1721, Trévoux). En chirurgie, petite pince à plusieurs pointes recourbées, qui sert à soulever et à maintenir écartées les parties d'un corps qu'on opère ou qu'on dissèque.

érinnophilie [erinɔfili] n. f. (de *érinno-,* élément tiré de l'allem. *erinnern,* rappeler, et de *-philie,* du gr. *philos,* ami ; milieu du XX[e] s.). Étude et recherche de vignettes non postales.

ériodendron n. m. V. FROMAGER.

éristale [eristal] n. m. (lat. scientif. moderne *eristalis,* du gr. *eri,* préf. à valeur augmentative et intensive, et *stalân,* [faire] couler goutte à goutte ; 1839, Boiste). Grosse mouche à abdomen jaune et noir, ressemblant à une abeille, et que l'on rencontre sur les fleurs.

éristique [eristik] adj. (gr. *eristikos,* qui aime la discussion, la controverse, de *eristos,* sur qui, sur quoi l'on dispute ou peut disputer, de *erizein,* être en querelle ou en lutte, dér. de *eris,* querelle, lutte, discorde, contestation ; 1765, *Encyclopédie* [art. *mégarique*]). Se dit, en philosophie, de celui qui se plaît à la controverse, ou de ce qui se rapporte aux discussions philosophiques.

◆ n. m. (1870, Larousse). Philosophe de l'école de Mégare.

◆ n. f. (1864, Littré). Art de la controverse philosophique.

ermitage [ɛrmitaʒ] n. m. (de *ermite ;* v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *hermitage* [*ermitage,* XV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, début du XIII[e] s., *Barlaham*). **1.** Habitation, demeure d'un ermite : *Un ermitage devenu lieu de pèlerinage.* || **2.** Monastère ou couvent où vivent des religieux faisant partie d'un ordre d'ermites : *Notre-Dame de la Vallée, petit ermitage placé sur la rive gauche* (Barrès). || **3.** Lieu solitaire et écarté : *Voici les dernières lignes que je trace dans mon ermitage* (Chateaubriand). || *Par extens.* Maison de campagne retirée : *L'« Ermitage » de Jean-Jacques Rousseau à Montmorency.*

ermite [ɛrmit] n. m. (bas lat. *eremita,* solitaire, ermite, gr. *erêmitês,* du désert, de *erêmos,* adj., désert, solitaire ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *hermite* [*ermite,* XIII[e] s., Rutebeuf], au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière). **1.** Solitaire se livrant à la prière, à la méditation et à la mortification dans un lieu désert : *Un ermite déchaux près d'un crâne blanchi | Cria : Je vous maudis martyres et détresses* (Apollinaire). || **2.** Religieux faisant partie d'un ordre d'ermites : *Les ermites de Saint-Augustin.* || **3.** Personne qui vit seule à l'écart du monde : *La vie d'ermite d'un mendiant.* || *Vivre en ermite,* se plaire dans la solitude, ne fréquenter personne.

éroder [erɔde] v. tr. (lat. *erodere,* ronger, brouter, corroder, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *rodere,* ronger, miner, user ; v. 1560, Paré [mot rare jusqu'au XIX[e] s.]). Ronger par une action lente : *Des blocs bosselés, talés, érodés par les millénaires* (Pourrat).

• SYN. : *affouiller, corroder, miner, saper, user.*

érogène [erɔʒɛn] adj. (de *éro-,* élément tiré du gr. *erôs, erôtos,* désir des sens, amour, et de *-gène,* du gr. *gennân,* produire, engendrer ; milieu du XX[e] s.). En termes de psychanalyse, qui donne naissance à une sensation ou à un comportement sexuels. || *Zone érogène,* région du corps dont la stimulation conditionne la satisfaction libidinale.

éros [erɔs] n. m. (allem. philosophique *Eros,* du gr. *Erôs,* n. du dieu de l'Amour ; milieu du XX[e] s.). En psychanalyse, ensemble des tendances sexuelles et des désirs qui en résultent : *L'éros individuel fournit souvent l'explication des rêves.*

érosif, ive [erozif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *erosum,* supin de *erodere* [v. ÉRODER] ; 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Qui cause l'érosion : *L'action érosive de la pluie.* || **2.** Qui est sensible à l'érosion, qui s'érode facilement : *Une roche érosive.*

érosion [erozjɔ̃] n. f. (lat. *erosio,* action de ronger, érosion, de *erosum,* supin de *erodere* [v. ÉRODER] ; 1541, J. Canappe, au sens 3 ; sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, XX[e] s. ; sens 4, XX[e] s. ; sens 5, milieu du XX[e] s. ; sens 6, 1908, Gide). **1.** Action d'une substance, d'un agent qui érode, ronge ; résultat de cette action. || *Spécialem.* Ensemble des actions externes (des eaux, des glaciers, des agents atmosphériques, etc.) qui réduisent le relief par enlèvement de matière : *Érosion éolienne, glaciaire, fluviale. Érosion chimique, mécanique. Érosion littorale.* || **2.** Dégradation de l'âme d'une bouche à feu due à un enlèvement de métal. || **3.** Légère lésion de la peau, d'ordre pathologique ou traumatique : *Érosion buccale.* || **4.** Usure des électrodes d'une bougie d'allumage, dans un moteur à explosion. || **5.** En chirurgie dentaire, anomalie dans la structure de la dent, résultant de l'usure. || **6.** *Fig.* Détérioration lente : *L'érosion monétaire.*

• SYN. : **1** *dégradation, désagrégation ;* **3** *ulcération.*

érosivité [erozivite] n. f. (de *érosif ;* XX[e] s.). Défaut des poudres qui provoquent l'érosion des armes à feu.

érotématique [erɔtematik] adj. (gr. *erôtêmatikos,* interrogatif, de *erôtêma,* question, dér. de *erôtân,* demander, interroger ; 1864, Littré). Se dit, surtout en philosophie, d'une méthode d'argumentation ou d'enseignement qui procède par interrogation.

érotique [erɔtik] adj. (lat. *eroticus,* érotique, gr. *erôtikos,* qui concerne l'amour, porté à l'amour, dér. de *erôs,* désir des sens, amour ; XVIe s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1826, BrillatSavarin ; sens 3, 1858, Lafaye [art. *appas*] ; sens 4, début du XXe s.). **1.** Relatif à l'amour ; qui traite de l'amour, qui en dépeint les effets : *Des extraits des diverses poésies érotiques composées par Leconte de Lisle* (France). || **2.** Qui est relatif à l'amour sensuel : *Et l'éventail | Qu'elle froisse en ses doigts fluets aux larges bagues | S'égaie en des sujets érotiques si vagues | Qu'elle sourit, tout en rêvant à maint détail* (Verlaine). || **3.** Qui choque la pudeur et la morale par son caractère licencieux : *Une littérature érotique et pornographique.* || **4.** En termes de psychanalyse, qui relève normalement du comportement sexuel et amoureux : *Des motivations érotiques.*

• SYN. : **1** *amoureux, galant ;* **2** *lascif, sensuel, voluptueux ;* **3** *impudique, obscène, pornographique.*

◆ n. (1864, Littré). Auteur de poésies amoureuses : *Les érotiques grecs.*

érotiquement [erɔtikmɑ̃] adv. (de *érotique ;* 1845, Bescherelle). En recherchant, en cultivant ou en provoquant le plaisir sensuel.

érotisation [erɔtizasjɔ̃] n. f. (de *érotiser ;* milieu du XXe s.). Action d'érotiser ; résultat de cette action.

érotiser [erɔtize] v. tr. (de *érotique ;* fin du XIXe s., aux sens 1-2). **1.** Exciter les centres nerveux dont dépendent les sensations érotiques. || **2.** Donner un caractère, une coloration érotique à : *Cette époque érotisa le meuble d'une façon charmante* (Huysmans).

érotisme [erɔtism] n. m. (de *érotique ;* 1862, Sainte-Beuve, au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Caractère érotique d'une œuvre : *L'érotisme d'une poésie.* || **2.** Goût excessif pour tout ce qui concerne l'amour physique ; exagération pathologique des préoccupations d'ordre sexuel. || Caractère de ce qui excite à l'amour sensuel : *L'érotisme d'un film, d'une chanson.* || **3.** En psychanalyse, ensemble du comportement soustendu par la libido, considéré comme une force vitale essentielle : *Certains aspects de la mode contemporaine sont une manifestation de l'érotisme.*

érotologie [erɔtɔlɔʒi] n. f. (de *éroto-,* élément tiré du gr. *erôs, erôtos,* désir des sens, amour, et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1888, Larousse). Étude de l'amour physique et des ouvrages érotiques.

érotologique [erɔtɔlɔʒik] adj. (de *érotologie ;* XXe s.). Qui relève de l'érotologie : *Des recherches érotologiques.*

érotomane [erɔtɔman] n. (de *érotomanie ;* 1836, Landais). Personne atteinte d'érotomanie.

• REM. On dit aussi ÉROTOMANIAQUE (1849, Bescherelle).

érotomanie [erɔtɔmani] n. f. (gr. *erôtomania,* folle passion, de *erôtomanês,* fou d'amour, de *erôs, -ôtos,* amour, et *mainesthai,* être fou ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Affection mentale caractérisée par la prédominance des idées amoureuses ou sexuelles. || **2.** Illusion délirante d'être aimé par quelqu'un, qui conduit à la poursuite incessante de l'objet aimé : [Barbey d'Aurevilly] *glissait lui aussi, pour affronter Dieu, à l'érotomanie démoniaque* (Huysmans).

erpétologie ou **herpétologie** [ɛrpetɔlɔʒi] n. f. (de *[h]erpéto-,* élément tiré du gr. *herpeton,* serpent, et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1789, *Encycl. méthodique*). Section de la zoologie qui étudie les reptiles et, par extension, les batraciens.

erpétologique ou **herpétologique** [ɛrpetɔlɔʒik] adj. (de *[h]erpétologie ;* 1870, Larousse). Qui se rapporte à l'erpétologie : *Collections erpétologiques.*

erpétologiste ou **herpétologiste** [ɛrpetɔlɔʒist] n. (de *[h]erpétologie ;* 1870, Larousse). Naturaliste spécialisé dans l'erpétologie.

errance [ɛrɑ̃s] n. f. (de *errant* 1 ; début du XIIIe s., *Florence de Rome* [mot rare av. le milieu du XIXe s., Barbey d'Aurevilly]). Action de marcher longuement, sans s'établir nulle part, ou d'aller çà et là, sans itinéraire établi : *Les caravanes se mettaient en marche, lentement, et notre âme s'emplissait d'exaltation et d'angoisse à ne connaître pas le but de leur interminable errance* (Gide). *On se sépare vite ; et l'errance de métairie en métairie recommence* (Pesquidoux).

• SYN. : *nomadisme, vagabondage.*

1. errant, e [ɛrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *edrer,* aller son chemin, voyager [fin du Xe s., *Vie de saint Léger*], *errer,* marcher, aller, se conduire [1080, *Chanson de Roland ;* disparu av. le XVIe s., à cause de la concurrence du v. *errer* issu du lat. *errare,* v. ERRER], lat. pop. **iterare,* voyager, du lat. class. *iter,* voyage [v. ERRE] ; v. 1155, Wace, au sens général de « qui voyage » ; *chevalier errant,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *juif errant,* 1648, Scarron). Qui va sur les chemins, qui voyage sans cesse, dans les expressions *chevalier errant* et *juif errant.* || *Chevalier errant,* au Moyen Âge, chevalier qui allait de pays en pays pour chercher des aventures, accomplir des exploits, redresser des torts, etc. || *Le Juif errant,* personnage légendaire qui, selon une tradition populaire, aurait été condamné à marcher sans s'arrêter jusqu'à la fin du monde pour avoir injurié le Christ portant sa croix.

2. errant, e [ɛrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *errer ;* 1582, *Dict. général,* au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1707, Vauban ; sens 4, av. 1613, M. Régnier). **1.** Qui va sans but précis : *Laisse, ami, l'errante chèvre* [...] | *Escalader la roche et brouter les bourgeons* (Heredia). *Des chiens errants accourent de loin vers le train* (Gide). || **2.** Qui est propre aux personnes nomades : *Des granges ouvertes à tous les vents, où nous sommes forcés de dormir* [...] *dans notre vie errante de comédiens allant de bourgs en villes* (Gautier). || **3.** *Littér.* Se dit d'une chose, d'un objet qui sont portés en différents sens et ne se fixent nulle part : *Des nuages errants. On eût dit mille essaims d'abeilles murmurantes | Disséminant le jour sur leurs ailes errantes* (Lamartine). || *Vx. Étoiles errantes,* les planètes : *Le cercle des étoiles errantes* (Hugo). || **4.** *Fig.* Qui se porte sans cesse sur de nouveaux objets : *Une imagination errante.*

• SYN. : **1** *égaré, nomade, vagabond ;* **2** *ambulant, itinérant.*

◆ adj. et n. (av. 1662, Pascal, comme n. ; 1688, Bossuet, comme adj.). *Class.* Qui s'écarte de la vérité : *Il tâcha de les ramener comme errants* (Fléchier).

errata [ɛrata] n. m. invar. (mot lat., plur. de *erratum,* erreur, part. passé neutre substantivé de *errare,* se tromper [v. ERRER] ; 1591, L'Estoile). Liste des erreurs commises dans l'impression d'un article ou d'un ouvrage, avec indication des corrections à effectuer : *Établir un errata.*

• REM. Ce mot est un collectif singulier ; on écrit donc : *On trouvera l'errata à la fin du volume* (Acad.). Mais, quand on veut ne désigner qu'une seule erreur, une seule faute, on emploie le sing. *erratum.*

erratique [ɛratik] adj. (lat. *erraticus,* errant, vagabond, de *erratum,* supin de *errare* [v. ERRER] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [dans l'expression *estoiles erratiques,* « planètes, comètes » ; pour des animaux, 1870, Larousse ; pour des oiseaux, 1811, Wailly ; pour des douleurs, 1864, Littré ; pour une fièvre, v. 1560, Paré] ; sens 2, début du XIXe s. ; sens 3, v. 1534, Bonaventure Des Périers). **1.** Qui erre, qui n'a pas d'établissement fixe. || *Animaux erratiques,* animaux qui n'ont pas d'habitat fixe et errent de contrée en contrée. || *Oiseaux erratiques,* oiseaux qui changent fréquemment de pays. || *Douleurs erratiques,* en médecine, douleurs qui n'ont pas de siège fixe et se déplacent constamment. || *Fièvre erratique,* fièvre intermittente, d'un cours irrégulier. || **2.** *Bloc erratique,* en géologie, gros bloc d'une roche différente de celle sur laquelle il repose, et qui a été apporté jadis par les glaciers : *Un court sentier contourna un énorme bloc erratique* (Frison-Roche). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne instable, inconstante : [L'Américain] *vous parlera de la vie débraillée de M. Poe* [...], *de ses habitudes errantes ; il vous dira que c'était*

un être erratique, une planète désorbitée... (Baudelaire).

erratum n. m. V. ERRATA.

erre [ɛr] n. f. (lat. *iter, itineris,* voyage, chemin, route, ou déverbal de l'anc. franç. *errer,* aller, voyager [v. ERRANT 1] ; v. 1155, Wace, au sens 1 [*grand erre,* XIIIe s., Godefroy ; *belle erre,* XVe s. ; *à grand erre,* 1530, Palsgrave ; *à belle erre,* 1870, Larousse] ; sens 2, 1691, Ozanam). **1.** *Class.* Train, manière d'aller, de marcher, usité seulement dans les locutions : *(à) grand(e) erre, (à) belle erre,* à vive allure, rapidement (usuelles au XVIe s., vieillies au XVIIe) : *Aucuns à coups de pierre | Poursuivirent le dieu qui s'enfuit à grand'erre* (La Fontaine). || **2.** Vitesse restante d'un navire sur lequel n'agit plus le propulseur. || *Courir sur son erre,* avancer seulement grâce à la vitesse acquise : *La barque s'incline et court sur son erre* (Elder). || *Briser, casser l'erre,* arrêter complètement la progression du navire. || *Prendre de l'erre,* prendre de la vitesse.

◆ **erres** n. f. pl. (sens 1, v. 1354, *Modus ;* sens 2, XVe s.). **1.** En vénerie, voie d'un animal qu'on chasse, traces qui marquent son passage : *Démêler, redresser les erres du cerf.* || *Erres rompues,* traces effacées, voie perdue. || *Aller de hautes erres,* en parlant d'une bête, être passé depuis longtemps. || **2.** *Vx.* Manières d'agir propres à une personne. || *Revenir à ses premières erres,* reprendre ses premières habitudes. || *Aller sur les erres de quelqu'un, suivre les erres de quelqu'un,* imiter sa conduite, suivre ses opinions.

errements [ɛrmɑ̃] n. m. pl. (de l'anc. v. *errer,* marcher, aller, se conduire [v. ERRANT 1] ; v. 1167, Gautier d'Arras, au sens I, 1 ; sens I, 2 [sous l'influence de *erreur*], fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens II, début du XXe s. [jusqu'au XVIIe s., le mot pouvait s'employer au sing.]).

I. 1. *Vx* ou *littér.* Manière habituelle d'agir, de se comporter : *Aussi longtemps que les gouvernements parmi nous ne changeront pas d'errements, il n'y a pas lieu d'espérer que se ferme le gouffre des révolutions* (Girardin). *Immuablement, la pédagogie avait suivi jusqu'alors les errements de la morale* (Hazard). *Ne pas retomber dans les vieux errements, liquider une bonne fois cet état paradoxal de l'Europe d'avant guerre* (Martin du Gard). || **2.** *Péjor.* Habitudes néfastes, manières d'agir que l'on considère comme blâmables : *Persévérer dans ses errements.*

II. *Littér.* Action d'errer, d'aller çà et là, sans but précis : *Le doux port viendra-t-il après ces décourageantes dérives, ces errements de-ci, de-là ?* (Gide).

• SYN. : **I, 1** *agissements, comportement, conduite, méthode, procédé, style* (fam.) ; **2** *égarement, erreur.*

• REM. Le sens 2, qui tend à prévaloir dans l'usage actuel, est critiqué par certains grammairiens.

errer [ɛre] v. intr. (lat. *errare,* aller çà et là, marcher à l'aventure, se fourvoyer, s'égarer, se tromper ; v. 1283, Beaumanoir, au sens I ; sens II, 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 2, v. 1560, Ronsard ; sens II, 3, 1870, Larousse).

I. *Class.* et *littér.* S'éloigner de la vérité, tomber dans l'erreur, se tromper : *Convaincu que le Pape ne peut jamais errer sur quelque matière que ce soit* (Racine). *Ce Père errait souvent en matière de foi* (France).

II. 1. Aller çà et là, au hasard, marcher sans but précis ou sans trouver son chemin : *On voit, dans ces prairies sans bornes, errer à l'aventure des troupeaux de trois ou quatre mille buffles sauvages* (Chateaubriand). *Allons errer sur les bords de la Marne* (Nerval). || **2.** En parlant des choses, se déplacer, être porté de côté et d'autre : *Quelques nuages erraient sans ordre dans l'orient, où la lune montait avec lenteur* (Chateaubriand). || *Laisser errer son regard,* le laisser se porter librement sur les objets qui se présentent, sans le fixer sur aucun : *Cet homme décoré laissait errer son regard sur les passants* (Balzac). || *Laisser errer sa pensée, son imagination,* etc., s'abandonner à la rêverie, sans chercher à en modifier le développement spontané : *L'œil encore ébloui des batailles d'hier, | Il laissait sa pensée errer à l'aventure* (Hugo). || *Laisser errer sa plume,* écrire au gré de son inspiration, sans contrainte. || **3.** *Fig.* Apparaître de façon fugitive : *Et le sourire du chimiste qui va mettre en rapport pour la première fois deux corps particulièrement importants erra sur son visage* (Proust).

• SYN. : **II, 1** *déambuler, flâner, musarder, rôder, traînasser, traîner, vadrouiller* (pop.), *vagabonder ;* **2** *aller, s'égarer, se perdre.*

erres n. f. pl. V. ERRE.

erreur [ɛrœr] n. f. (lat. *errorem,* accus. de *error,* action d'aller çà et là, course à l'aventure, erreur, illusion, méprise, de *errare* [v. ERRER] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *error* [*erreur,* XIIIe s.], au sens II, 1 ; sens I, 1, av. 1559, J. du Bellay ; sens I, 2, 1678, La Fontaine ; sens II, 2, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens II, 3, v. 1283, Beau-manoir ; sens II, 4, fin du XVe s., Commynes ; sens II, 5 et 7, 1690, Furetière ; sens II, 6, 1864, Littré [au XVIe s., le mot a parfois été employé au masc., qui était le genre du terme lat.]).

I. 1. *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Action d'errer çà et là ; randonnée, voyage comportant des aventures : *L'autre soleil d'une erreur vagabonde | Court inutilement* (Malherbe). *Les erreurs d'Ulysse* (Acad., 1694). || Repris encore au XVIIIe s. : *Contez-moi d'Ilion les terribles assauts, | Et vos longues erreurs sur la terre et sur l'onde* (Delille) ; et au XIXe s., par recherche d'archaïsme : [Les pèlerins] *racontaient leurs voyages : les erreurs des nefs sur la mer écumeuse (Flaubert).* || **2.** *Class.* et *fig.* Vagabondage de l'imagination, de l'esprit qui n'est soumis à aucune règle ; illusion, méprise : *Chacun songe en veillant* [...] ; | *Une flatteuse erreur emporte alors nos âmes* (La Fontaine).

II. 1. Action de se tromper, d'estimer vrai ce qui est faux, ou inversement : *Commettre une erreur. La plus grossière des erreurs est de s'imaginer que le genre humain ait attendu 1789 pour sentir le goût de l'affranchissement* (Bainville). || *Erreur des sens,* erreur qui porte sur la perception des objets ; *par extens.,* illusion qui en résulte. || *Faire erreur,* se tromper. || *Sauf erreur,* à moins que je ne me trompe : *Sauf erreur, cet ouvrage est depuis longtemps épuisé.* || **2.** État d'un esprit qui se trompe, qui juge vrai ce qui est faux, ou inversement : *Être dans l'erreur. Persister dans son erreur. Tirer quelqu'un de l'erreur. Quelle erreur est la tienne !* (Stendhal). *La sottise, l'erreur, le péché, la lésine, | Occupent nos esprits et travaillent nos corps* (Baudelaire). *Tu veux la vérité, ton erreur en est le chemin* (Maurras). || *Induire quelqu'un en erreur,* le tromper, volontairement ou non. || **3.** Jugement, assertion, opinion qui s'écarte de la vérité : *On dit que l'esclavage a disparu de la civilisation européenne. C'est une erreur* (Hugo). *Nos idées vraies sont des erreurs redressées* (Alain). *Nul doute, l'erreur est la règle ; la vérité est l'accident de l'erreur* (Duhamel). || *Spécialem.* Croyance, doctrine qui s'écarte d'un dogme tel qu'il est enseigné : *Vivre dans l'erreur. L'erreur et la nouveauté se faisaient entendre dans toutes les chaires* (Bossuet). || **4.** Acte inopportun, inconsidéré ou fâcheux, imputable à l'ignorance, à l'oubli, à l'étourderie : *L'erreur a été de la laisser trop longtemps dans ses vêtements trempés* (Gide). || *Par erreur,* par inadvertance, sans le faire exprès : *Cette lettre ne vous était pas destinée, elle vous a été remise par erreur.* || **5.** Chose fausse ; ce qui n'est pas conforme au modèle ou s'écarte de la règle dans un domaine précis : *Erreur de date, de transcription. Relever de nombreuses erreurs de références dans un ouvrage. Erreur dans un compte.* || *Erreur de calcul,* faute dans une opération arithmétique ou algébrique impliquant un résultat inexact ; *par extens.,* erreur dans une prévision. || *Sauf erreur ou omission,* formule accompagnant les comptes courants bancaires, par laquelle il est admis implicitement que le compte peut comporter erreur ou omission involontaires. || **6.** *Spécialem.* Dans les sciences, différence entre la valeur observée et la valeur vraie ou exacte d'une mesure. || *Erreur*

absolue, différence entre le résultat de la mesure d'une grandeur et la valeur exacte (souvent inconnue) de cette grandeur. || *Erreur relative,* rapport de l'erreur absolue à la valeur de la grandeur elle-même. || *Erreur d'observation,* erreur due aux imperfections (humaines ou instrumentales) des méthodes d'observation. || *Erreur systématique,* erreur provenant de causes permanentes, due à la méthode ou à l'instrument employé. || **7.** En droit, vice du consentement qui rend un contrat annulable lorsqu'il porte sur les qualités substantielles de la chose objet du contrat ou sur la personne d'un des contractants. || *Erreur de droit,* erreur portant sur l'existence ou sur l'interprétation d'une règle juridique. || *Erreur de fait,* erreur portant sur une circonstance matérielle. || *Erreur sur la personne,* erreur portant sur l'identité de la personne. || *Erreur judiciaire,* condamnation prononcée à tort contre un innocent, par suite d'une erreur de fait, et qui peut, sous certaines conditions, donner lieu à une procédure de révision.

• SYN. : **II, 1** *aberration, bévue, confusion, méprise, quiproquo ;* **2** *aveuglement, fourvoiement ;* **3** *déviation, fausseté, hérésie, illusion, préjugé, sophisme ;* **4** *bourde* (fam.), *écart, extravagance, gaffe* (fam.), *impair, maladresse ;* **5** *faute, inexactitude, mécompte.*

◆ **erreurs** n. f. pl. (v. 1355, Bersuire). Dérèglements, écarts de conduite : *Au temps des erreurs de ma jeunesse* (Chateaubriand).

• SYN. : *égarements, folies.*

erroné, e [ɛrɔne] adj. (lat. *erroneus,* errant, vagabond, et, à basse époque, « qui est dans l'erreur », de *erro, erronis,* n. m., vagabond, dér. de *errare* [v. ERRER] ; XV^e s., Littré, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Qui est entaché d'erreur, contraire à la vérité : *Une opinion erronée.* || **2.** Qui comporte une erreur : *Une adresse erronée.*

• SYN. : **1** *faux, incorrect, inexact ;* **2** *aberrant, fautif.* — CONTR. : **1** *bon, exact, juste ;* **2** *fondé, incontestable, irrécusable, justifié, vrai.*

erronément [ɛrɔnemɑ̃] adv. (de *erroné ;* XVI^e s., La Curne). De façon erronée (peu usité) : *Juger erronément.*

ers [ɛr] n. m. (anc. provenç. *ers,* bas lat. *ervus, ervoris,* ers, lat. class. *ervum, ervi ;* 1538, R. Estienne). Nom donné à quelques espèces de vesces fourragères.

ersatz [ɛrzats] n. m. (mot allem. signif. « remplacement, compensation, succédané » ; v. 1915, au sens 1 ; sens 2, 1936, Montherlant). **1.** Produit de remplacement, de moindre qualité ; *spécialem.,* produit alimentaire destiné à en remplacer un autre, devenu rare : *Ersatz de café, de beurre.* || **2.** *Fig.* Ce qui remplace quelque chose, tout en étant d'une valeur, d'une qualité inférieure : *La guerre n'est point une aventure véritable, elle n'est qu'un ersatz d'aventure* (Saint-Exupéry).

• SYN. : *succédané.*

1. erse [ɛrs] n. f. (var. orthogr. de *herse ;* 1755, *Encyclopédie* [*herse,* 1643, G. Fournier]). Gros anneau de cordage : [Tainchebraye] *fit un nœud de corde, une erse en bretelle autour de son cou (La Varende).*

2. erse [ɛrs] adj. (mot gaélique ; 1870, Larousse). Relatif aux habitants de la haute Écosse : *Littérature erse.*

◆ n. m. (1864, Littré). Gaélique parlé en Écosse.

erseau [ɛrso] n. m. (de *erse* 1 ; 1845, Bescherelle). Petite erse servant à fixer l'aviron sur son tolet, dans une embarcation.

érubescence [erybɛsɑ̃s] n. f. (bas lat. *erubescentia,* honte, de *erubescere* [v. ÉRUBESCENT] ; v. 1361, Oresme, au sens du bas lat. ; sens actuels, 1863, Th. Gautier). Le fait de rougir ; état de ce qui commence à devenir rouge.

érubescent, e [erybɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *erubescens, -entis,* part. prés. de *erubescere,* devenir rouge, rougir de honte, avoir honte de, de *ex-* [préf. à valeur intensive] et de *rubescere,* mêmes sens, dér. de *rubere,* être rouge, de *ruber,* rouge ; 1784, Bernardin de Saint-Pierre). Qui rougit, qui s'empourpre : *Une Suédoise érubescente et enchifrenée* [...] *paraissait avoir vingt ans* (Bloy).

eruca [eryka] n. f. (mot lat. signif. « roquette » [plante] et « chenille » ; 1752, Trévoux [*eruque,* forme plus francisée, XIV^e s., *Antidotaire Nicolas ; éruce,* 1611, Cotgrave]). Plante à fleurs jaune blanchâtre veiné de brun violacé, à tige velue, et qui pousse dans les terrains vagues.

éruciforme [erysifɔrm] adj. (de *éruci-,* élément tiré du lat. *eruca,* chenille [v. l'art. précéd.], et de *forme ;* 1845, Bescherelle). Se dit d'une larve d'insecte ayant l'aspect d'une chenille.

éructation [eryktasjɔ̃] n. f. (lat. *eructatio,* action de vomir, de *eructatum,* supin de *eructare,* rejeter, vomir, exhaler, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *ructus,* rot [le sens du mot franç. est dû à l'influence du lat. *ructus*] ; XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** Émission bruyante, par la bouche, de gaz contenus dans l'estomac : *Cet homme n'a passé là qu'une nuit, remplissant le silence d'un bruit d'éructations douloureuses* (Duhamel). *Le critique avait presque digéré son breakfast, sans autre incident que quelques éructations discrètes, qui se dissimulaient très bien dans certaines attaques de phrase* (Romains). || **2.** *Fig.* et *péjor.* Action de manifester bruyamment et grossièrement une idée ou un sentiment : *Il ne recommencera plus devant moi l'éructation de sa bêtise* (Flaubert).

• SYN. : **1** *renvoi, rot* (pop.).

éructer [erykte] v. intr. (lat. *eructare* [avec influence sémantique de *éructation,* v. l'art. précéd.] ; 1827, Acad. [comme v. tr., 1826, Brillat-Savarin]). Rejeter par la bouche, bruyamment, les gaz contenus dans l'estomac : *Elle s'abstient, quoique seule, de renifler, d'éructer, de se curer le nez* (Colette).

• SYN. : *roter* (pop.).

◆ v. tr. (1829, Boiste). *Fig.* et *péjor.* Proférer quelque chose avec violence, de façon déplaisante pour les auditeurs : *Cette chanson tarasconnaise, éructée par ce sauvage aux lèvres lippues, aux dents noires de bétel, prenait une physionomie fantastique et féroce* (Daudet). *Il éructa un monologue, pointillé et haché par une série de soubresauts et de hoquets* (Huysmans).

érudit, e [erydi, -it] adj. et n. (lat. *eruditus,* instruit, formé, dressé, savant, habile, érudit, versé dans, part. passé de *erudire,* dégrossir, façonner, enseigner, instruire, former, de *ex-,* préf. à valeur négative, et de l'adj. *rudis,* brut, inculte, grossier, ignorant ; seconde moitié du XIV^e s., *Vie de saint Eustache* [mot rare jusqu'au XVIII^e s.]). Qui est instruit, possède une grande érudition : *Voilà mes deux oncles, l'un érudit et l'autre poète* (Chateaubriand). *Ce n'était pas à beaucoup près un travailleur opiniâtre ni un érudit que La Fontaine* (Sainte-Beuve).

• SYN. : *cultivé, docte, lettré, savant.*

◆ adj. (av. 1743, Desfontaines). Qui témoigne d'une grande érudition ; qui est une source d'érudition : *Un ouvrage érudit.*

érudition [erydisjɔ̃] n. f. (lat. *eruditio,* action d'enseigner, d'instruire, savoir, connaissances, de *eruditum,* supin de *erudire* [v. ÉRUDIT] ; 1495, J. de Vignay, au sens de « enseignement » ; sens 1, début du XVII^e s. ; sens 2-3, 1690, Furetière). **1.** Connaissance approfondie et complète des documents et des faits relatifs à telle ou telle branche de la science, en particulier à l'histoire : *À Saint-Sulpice, la scholastique et l'érudition étaient seules prisées* (Renan). *Mon érudition qui s'éveillait à chaque pas m'encombrait, empêchant ma joie* (Gide). || **2.** *Class.* Recherche érudite : *Des éruditions la cour est ennemie* (La Fontaine). || **3.** *Class.* Remarque savante, note érudite : *Il y a trente éruditions par page dans mon « Histoire de Sablé »* (Ménage).

• SYN. : **1** *bagage* (fam.), *connaissances, culture, savoir.*

érugineux, euse [eryʒinø, -øz] adj. (lat. *aeruginosus,* rouillé, de *aerugo, -ginis,* rouille du cuivre, vert-de-gris, dér. de *aes, aeris,* airain, bronze, cuivre ; 1256, Ald. de Sienne). Qui a l'aspect, la couleur de la rouille ou du vert-de-gris.

éruptif, ive [eryptif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *eruptum* [v. ÉRUPTION], créé pour servir d'adj. à *éruption ;* milieu du XVIII^e s.,

aux sens 1-2). **1.** En médecine, qui a lieu par éruption, ou qui s'accompagne d'éruption. || *Fièvre éruptive,* affection caractérisée à la fois par un mouvement fébrile continu et par une éruption plus ou moins considérable : *La variole, la rougeole, la scarlatine sont des fièvres éruptives.* || **2.** Qui est produit par une éruption volcanique. || *Roche éruptive,* roche dont la matière provient, en tout ou en partie, des profondeurs de l'écorce terrestre.

éruption [erypsjɔ̃] n. f. (lat. *eruptio,* sortie brusque, jaillissement, éruption [de boutons, etc.], de *eruptum,* supin de *erumpere,* faire sortir violemment, se précipiter, s'élancer hors de, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *rumpere,* briser, casser, faire en brisant ; v. 1355, Bersuire, aux sens 1 et 3 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 4, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** En médecine, évacuation subite et abondante du sang, du pus. || *Éruption cutanée,* ou simplem. *éruption,* sortie de boutons, de taches, de rougeurs qui se forment rapidement sur la peau : *Une éruption de furoncles, de petite vérole, d'urticaire.* || **2.** Poussée rapide, apparition d'une chose qui se développe : *L'éruption des bourgeons.* || *Éruption des dents,* ou *éruption dentaire,* sortie des dents hors de l'alvéole. (Syn. DENTITION.) || **3.** Émission violente, à la surface de la Terre, de matières d'origine profonde : *Éruption de laves.* || Par extens. *Éruption d'un volcan,* rejet, par un volcan, de vapeurs, de pierrailles, de cendres et de laves. || **4.** *Fig.* et *littér.* Production soudaine et abondante : *Une éruption non interrompue de grandes œuvres et de découvertes a signalé ces trente dernières années* (Michelet). *L'éruption de ses désirs n'a plus d'entrave* (Leconte de Lisle).

éruptivité [eryptivite] n. f. (de *éruptif ;* v. 1960). En vulcanologie, conditions propres à une éruption : *L'éruptivité d'un volcan.*

érusser [eryse] v. tr. (mot dialectal de l'Ouest, issu d'un plus anc. **éruisser,* de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de l'anc. franç. *roisse, ruisse,* ronce, broussaille [XIIIe s.], du lat. pop. **rustum,* arbrisseau, buisson ; 1585, Du Fouilloux, écrit *érucer,* au sens de « sucer les jeunes branches d'arbre » [en parlant d'un cerf] ; écrit *érusser,* au sens actuel, 1872, d'après Littré, 1877). Effeuiller les pousses des arbres, les tiges de lin ou de chanvre.

érysipélateux, euse [erizipelatø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *erysipelas, -atis* [v. l'art. suiv.] ; 1545, Guéroult, écrit *érisipélateux ; érysipélateux,* v. 1560, Paré ; *érésipélateux,* 1829, Boiste). Qui est relatif à l'érysipèle, ou qui tient de l'érysipèle.

◆ adj. et n. (XXe s.). Qui est atteint d'érysipèle.

• REM. On dit aussi ÉRÉSIPÉLATEUX, EUSE.

érysipèle [erizipɛl] n. m. (lat. *erysipelas, -atis,* érysipèle, gr. *erusipelas, -atos,* même sens, de *ereuthein,* faire rougir, devenir rouge, et de *pelas,* près, auprès ; 1314, Mondeville, écrit *herisipille ; érysipèle,* v. 1560, Paré ; *érésipèle,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Maladie infectieuse due à un streptocoque, et caractérisée par une inflammation de la peau atteignant surtout le derme et siégeant fréquemment sur la face.

• REM. On dit aussi ÉRÉSIPÈLE.

érythémateux, euse [eritematø, -øz] adj. (dér. savant de *érythème ;* 1907, Larousse [*érythématique,* 1849, Bescherelle]). Relatif à l'érythème.

érythème [eritɛm] n. m. (gr. *eruthêma, -atos,* rougeur de la peau, du visage, rougeur maladive, inflammation, de *eruthainein,* rendre rouge, dér. de *ereuthein,* faire rougir, devenir rouge ; 1811, Mozin). Congestion de la peau, donnant lieu à une rougeur qui disparaît sous la pression du doigt pour reparaître ensuite.

érythr(o)- [eritr(o)], élément tiré du gr. *eruthros,* rouge, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots savants.

érythrine [eritrin] n. f. (dér. savant du gr. *eruthros,* rouge ; 1786, *Encycl. méthodique*). Arbre des régions chaudes, à nombreuses fleurs rouges, à bois très résistant, et dont les graines sont utilisées pour faire des colliers.

érythroblaste [eritrɔblast] n. m. (de *érythro-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* germe ; 1907, Larousse). Cellule mère des érythrocytes, ou hématies, qui comporte encore un noyau, présente normalement dans la moelle osseuse.

érythroblastose [eritrɔblastoz] n. f. (de *érythroblaste ;* XXe s.). Présence pathologique d'érythroblastes dans le sang circulant.

érythrocyte [eritrɔsit] n. m. (de *érythro-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* carène, objet creux, ce qui recouvre ou enveloppe ; 1907, Larousse). Syn. de GLOBULE ROUGE, HÉMATIE.

érythropoïèse [eritrɔpɔjɛz] n. f. (de *érythro-,* élément tiré du gr. *eruthros,* rouge, et de *-poïèse,* gr. *poiêsis,* action de faire, création, dér. de *poieîn,* faire ; 1932, Larousse). Formation des globules rouges.

• SYN. : *hématopoïèse.*

érythrose [eritroz] n. f. (dér. savant du gr. *eruthros,* rouge ; 1864, Littré, au sens de « matière colorante rouge... » ; sens actuel, XXe s.). Grande facilité à rougir.

FIN DU TOME 2

PAGE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

DÉBUT DU TOME 3

ès

ès [ɛs] prép. (contraction de *en les* [art. défini] ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* au sens 1 ; sens 2, 1647, Vaugelas). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Dans les, parmi les : *Le bien qui se trouve ès choses temporelles* (Pascal). || **2.** En matière de, en, usité seulement dans quelques locutions de la langue universitaire : *Licencié ès lettres, docteur ès sciences. Doctorat ès sciences ;* ou de la langue juridique : *Agir ès qualités,* avec sa qualité, ses titres ; et dans quelques noms de villes : *Riomès-Montagnes.*

• REM. **1.** *Ès,* étant une contraction de *en les,* ne doit s'employer que devant un nom au pluriel.

2. Cette préposition, déjà vieillie à l'époque de Vaugelas (qui limitait son emploi à *maître ès arts* et à la langue des juristes), ne figure plus que dans quelques expressions figées ; cependant, elle est parfois reprise aujourd'hui, dans un parti pris d'archaïsme plaisant : *Ainsi parla Tintin en remettant ès mains du général le joli sac rebondi* (Pergaud).

esbaudir (s') v. pr. V. ÉBAUDIR.

esbigner (s') [sɛsbiɲe] v. pr. (ital. archaïque *sbignare,* courir, issu de *svignare,* de *s-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *vigna,* vigne [de même origine que le franç. *vigne*], proprem. « s'enfuir de la vigne, comme un maraudeur » ; 1809, G. Esnault [comme v. tr., au sens de « voler, dérober », 1754, G. Esnault]). *Pop.* S'enfuir sans se faire remarquer, décamper (vieilli) : *Je casse une canne, autrement dit, je m'esbigne ou, comme on dit à la cour, je file* (Hugo). *C'est à crever d'ennui, aussi je m'esbigne* (Flaubert).

esbroufant, e ou **esbrouffant, e** [ɛsbrufɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *esbrouf[f]er ;* 1846, Balzac). *Fam.* Qui esbroufe : *Jenny Cadine, dont les succès étaient de plus en plus esbrouffants* (Balzac).

esbroufe ou **esbrouffe** [ɛsbruf] n. f. (mot du provenç. moderne signif. « ébrouement, éclaboussure, gestes saccadés, embarras » [déverbal de *s'esbroufa,* v. l'art. suiv.], ou déverbal de *esbrouf[f]er ;* 1815, G. Esnault, aux sens de « violence, action violente soudaine », et 1827, au sens actuel). *Fam.* Étalage de grands airs, manières hardies, insolentes qui visent à en imposer à autrui : *Faire de l'esbroufe. C'était un Parisien, mais qui ne haïssait point l'esbroufe ni le fracas* (Hermant). || *À l'esbroufe,* en trompant par de grands airs, en essayant d'en imposer par son assurance. || Arg. *Vol à l'esbroufe,* vol qui se pratique en bousculant la personne qu'on dévalise.

• SYN. : *bluff* (fam.), *chiqué* (fam.), *embarras, épate* (fam.), *flafla* (fam.), *manières.* — CONTR. : *naturel, simplicité, spontanéité.*

• REM. On rencontre parfois ESBROUF(F)E au masculin : *Dans mon enfance, je me rappelle quels esbrouffes ils faisaient encore avec leur foire de Beaucaire* (Daudet).

esbroufer ou **esbrouffer** [ɛsbrufe] v. tr. (provenç. moderne [*s'*]*esbroufa,* s'ébrouer [pour un cheval], éclater en paroles, de *es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *broufa,* s'ébrouer, souffler [pour des animaux effrayés], jaillir avec force, verbe formé sur la racine onomatopéique *brf ;* 1835, Raspail). *Fam.* En imposer à autrui par son assurance, ses grands airs, des manières hardies et tapageuses : *Je vous ai plus ou moins esbrouffés tout à l'heure* (Romains).

esbroufeur, euse ou **esbrouffeur, euse** [ɛsbrufœr, -øz] n. et adj. (de *esbrouf[f]er ;* 1837, Vidocq). *Fam.* Personne qui fait de l'esbroufe, qui cherche à en imposer par son attitude affectée, arrogante : *Swann, avec son ostentation, avec sa manière de crier sur les toits ses moindres relations, était un vulgaire esbrouffeur* (Proust).

• SYN. : *bluffeur* (fam.), *fanfaron, hâbleur, m'as-tu-vu* (fam.).

◆ adj. (av. 1902, Zola). Se dit de l'attitude d'une personne qui fait de l'esbroufe : *L'air esbrouffeur d'un citoyen qui est d'attaque* (Zola).

escabeau [ɛskabo] n. m. (lat. *scabellum,* escabeau, dimin. de *scamnum,* escabeau, marchepied, banc [issu d'un plus anc. **scabnum*] ; 1419, N. de Baye, écrit *scabel* [*escabeau,* 1471, Havard], au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s. [« marchepied », 1564, *Indice de la Bible ;* « marchepied dont on se sert pour atteindre quelque chose », 1690, Furetière]). **1.** *Vx.* Siège de bois, sans bras ni dossier, plus bas que le banc ou la chaise, et pourvu de trois ou quatre pieds : *Donc, assis sur cet escabeau, tu tourneras la broche* (France). || **2.** Sorte d'échelle pliante, à marches assez larges.

escabelle [ɛskabɛl] n. f. (var. fém. du précéd. ; 1328, Varin, écrit *scabelle ; escabelle,* 1507, Havard [*déranger les escabelles,* 1687, Mme de Sévigné]). *Class.* et *littér.* Chaise en bois, assez rudimentaire, avec ou sans dossier, et généralement à trois pieds : *Un tapis tout usé couvrit deux escabelles* (La Fontaine). *On ne va pas dire en sortant que leur feu charbonne et que leur escabelle boite* (Pérochon). *Perché au sommet d'une escabelle, Sénac badigeonnait les croisées en fumaillant des cigarettes* (Duhamel). || Class. et fig. *Déranger les escabelles,* bouleverser les projets établis, causer du désordre : [Le maréchal de Créquy] *était en colère contre cette mort* [...] *qui, sans considérer ses projets et ses affaires, venait ainsi déranger ses escabelles* (Sévigné).

escabelon [ɛskablɔ̃ *ou* ɛskabəlɔ̃] n. m. (adaptation, d'après *escabeau,* de l'ital. *sgabellone,* grand escabeau, lui-même dér. du lat. *scabellum* [v. ESCABEAU] ; 1665, Havard, écrit *escabellon ; escabelon,* 1690, Furetière [var. *scabellon,* 1668, Havard]). Petit piédestal, en bronze, marbre, pierre ou bois, servant de support à un buste, et dont le XVIIe s. fit grand usage.

escadre [ɛskadr] n. f. (ital. *squadra* et esp. *escuadra,* équerre [de même origine que le franç. *équerre,* v. ce mot], d'où « bataillon, escouade », à cause de la formation en carré des troupes en question ; milieu du XVe s., J. de Bueil, au sens de « subdivision d'un corps de troupes » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Dans la marine de l'Ancien Régime, formation navale correspondant à une fraction déterminée d'une flotte, ou armée navale. || *Chef d'escadre,* grade de la marine royale immédiatement supérieur à celui de capitaine de vaisseau : *Un de mes oncles maternels, le comte Ravenel de Boisteilleul, chef d'escadre* (Chateaubriand). || **2.** *Auj.* Groupe organique de bâtiments de guerre, sous la conduite d'un vice-amiral ou d'un amiral. || **3.** Dans l'armée de l'air, unité de combat comprenant deux ou trois escadrons.

escadrille [ɛskadrij] n. f. (esp. *escuadrilla,* dimin. de *escuadra* [v. ESCADRE] ; v. 1570, Carloix, écrit *scouadrille,* au sens de « petite troupe de soldats » ; écrit *escadrille,* au sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** Dans la marine, groupe organique de petits bâtiments, moins important qu'une flottille : *Escadrille de torpilleurs, de sous-marins.* || **2.** Dans l'armée de l'air, unité élémentaire de combat, composée de plusieurs patrouilles (chasse) ou de plusieurs sections (bombardement) : *Une escadrille de Nieuport de grande reconnaissance* (Romains).

escadron [ɛskadrɔ̃] n. m. (ital. *squadrone,* dér. augmentatif de *squadra* [v. ESCADRE] ; fin du XVe s., Molinet, écrit *esquadron, escuadron* [*escadron,* av. 1526, J. Marot], au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, début du XXe s. ; sens 4, av. 1559, J. Du Bellay). **1.** *Vx.* Troupe de cavaliers armés : *Le camp s'éveille. En bas roule et gronde le fleuve | Où l'escadron léger des Numides s'abreuve* (Heredia). || **2.** Unité administrative d'un régiment de cavalerie ou de l'arme blindée. || *Groupe d'escadrons,* réunion, sous les ordres d'un même officier supérieur, de deux ou de plusieurs escadrons. || *Chef d'escadron,* officier supérieur commandant un groupe d'artillerie ou un groupement d'unités du train ou de la gendarmerie (grade équivalant à celui de chef de bataillon dans l'infanterie ou le génie). || *Chef d'escadrons,* officier supérieur commandant un groupe d'escadrons de la cavalerie ou de l'arme blindée (grade équivalant à celui de chef de bataillon dans l'infanterie

ou le génie). || **3.** Dans l'aviation militaire, unité comportant plusieurs escadrilles. || **4.** *Fig.* Troupe, bande de personnes ou d'animaux : *D'un bout des dortoirs à l'autre, des escadrons de gros rats font des charges de cavalerie en plein jour* (Daudet). || *Escadron volant,* nom donné aux filles d'honneur de Catherine de Médicis, qui, selon certains, jouèrent un rôle d'information et de séduction politique.

escadronner [ɛskadrɔne] v. intr. (de *escadron ;* 1689, Mme de Sévigné). *Class.* Faire les manœuvres et évolutions propres à la cavalerie : *Dans huit jours, il* [Ch. de Sévigné] *s'en ira s'y établir* [à Rennes] *avec toute cette noblesse, pour leur apprendre à escadronner et à prendre un air de guerre* (Sévigné).

escafignon [ɛskafiɲɔ̃] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *sca[u]fe,* proprem. « chaloupe » [fin du XIIIe s., Végèce], *escaffe* [début du XVe s.], lat. *scapha,* esquif, canot, barque [gr. *skaphê,* tout corps creux, et spécialem. « canot »], et, à l'époque médiévale, « chaussure légère » ; fin du XIVe s., E. Deschamps, écrit *escafilon ; escafignon,* 1459, Godefroy). Chausson léger, de toile ou de cuir fin, en usage aux XVe et XVIe s., et qui se portait dans des bottes ou dans des chaussures : *Ça sent le gousset, l'escafignon, le faguenas* (Gautier).

escagasser [ɛskagase] v. tr. (provenç. et languedocien *escagassa,* affaisser, écraser [plus ancienn. « s'accroupir — comme pour aller à la selle »], de *es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *caga,* aller à la selle, anc. provenç. *cagar,* même sens, lat. *cacare* [v. CHIER] ; début du XXe s., aux sens 1-2). **1.** *Fam.* et *dialect.* Assommer (dans la région provençale). || **2.** *Fig.* et *fam.* Importuner vivement, ennuyer.

• SYN. : **2** *assommer, barber* (fam.), *embêter* (fam.), *empoisonner* (très fam.), *enquiquiner* (pop.), *fatiguer, tanner* (très fam.).

escalade [ɛskalad] n. f. (probablem. empr., pendant la guerre de Cent Ans, d'un anc. provenç. **escalada* [*escalado* au XVIIe s.], dér. du v. *escalar,* escalader [XIIIe s.], de *escala,* échelle [de même origine que le franç. *échelle,* v. ce mot] ; début du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1707, Lesage [précisé en 1810, *Code pénal*] ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, v. 1960). **1.** *Vx.* Action de monter à l'assaut d'une place forte, d'une muraille, à l'aide d'échelles : *Ils tinrent tête à l'escalade avec ces massues* (Hugo). || **2.** En droit, action de pénétrer dans une maison, dans un lieu enclos, en passant par les fenêtres, le toit ou par-dessus une grille, un mur de clôture, etc. || **3.** Action de franchir un obstacle, de s'élever jusqu'à un point élevé en faisant des efforts. || *Spécialem.* En alpinisme, ascension au cours de laquelle le grimpeur progresse en utilisant ses quatre membres et grâce aux points d'appui qu'il peut trouver ou se ménager sur les parois rocheuses. || *Par extens.* Action de gravir une pente raide de glace ou de neige. || *Escalade libre,* celle où le grimpeur progresse en utilisant seulement les prises et appuis naturels qu'offre le rocher. || *Escalade artificielle,* celle où le grimpeur s'aide également de prises et d'appuis formés en enfonçant des pitons dans les fissures du rocher. (Syn. VARAPPE.) || **4.** *Fig.* En termes de stratégie, processus qui, dans un conflit, conduit inéluctablement les belligérants à employer des moyens offensifs de plus en plus destructeurs : *L'escalade est à la fois un danger auquel on veut parer, et une menace à laquelle on ne peut ni ne veut renoncer* (Aron). || *Par extens.* Progression en violence dans tout conflit non militaire : *L'escalade dans l'injure a marqué cette campagne électorale.*

escalader [ɛskalade] v. tr. (de *escalade ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1617, Crespin ; sens 3, milieu du XVIIe s. ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** Prendre d'assaut par escalade : *La barricade escaladée eut une crinière d'éclairs* (Hugo). || **2.** Passer par-dessus un mur, une clôture : *Escalader une grille.* || **3.** Gravir une hauteur par ses propres moyens, avec effort : *Nous avons traversé un champ en friche, escaladé le haut bord d'un fossé* (Flaubert). *Il escalada le talus et prit par les champs* (Dorgelès). || *Spécialem.* Faire l'ascension d'une montagne par les méthodes de l'alpinisme : *Escalader un pic.* || **4.** En parlant d'une voie d'accès, partir de la base d'une hauteur et mener jusqu'au sommet : *Au pied du grand escalier de pierre qui escalade la colline Montmartre* (Aymé).

• SYN. : **3** *ascensionner, se hisser.*

escaladeur [ɛskaladœr] n. m. (de *escalader ;* 1844, Töpffer). Personne qui escalade une montagne : *Les fins escaladeurs des cimes qui les accompagnaient* (Frison-Roche).

• SYN. : *grimpeur.*

Escalator [ɛskalatɔr] n. m. (mot anglo-améric. [début du XXe s.], de [*to*] *escal*[*ade*], escalader, et de [*elev*]*ator,* celui qui élève, ascenseur ; milieu du XXe s.). Nom déposé d'un escalier mécanique.

escale [ɛskal] n. f. (de l'ital. [*far*] *scala,* [faire] escale [*scala,* de même origine que le franç. *échelle* — v. ce mot —, désignant proprem. le « lieu où on pose une échelle pour débarquer »] ; 1507, Jal, au sens 2, écrit [*faire*] *scale* [*faire escale,* 1660, Oudin ; un premier ex. au XIIIe s.] ; sens 1, 1690, Furetière [pour un avion, 1948, Larousse]). **1.** Lieu de son parcours où un navire relâche, où un avion s'arrête. || *Les Escales du Levant,* nom donné autrefois à certaines villes maritimes de la Méditerranée. || **2.** Action de s'arrêter en un lieu pour se ravitailler, pour débarquer ou embarquer du fret ou des passagers : *Faire escale.* || Temps que dure cet arrêt : *Une escale d'une demi-heure est prévue à Orly.*

• SYN. : **1** *port ;* **2** *halte, relâche.*

escalier [ɛskalje] n. m. (lat. *scalaria,* escalier, degrés, plur. neutre substantivé de l'adj. *scalaris,* de degrés, d'escalier, dér. de *scala,* échelle, degrés d'escalier [v. ÉCHELLE] ; 1549, R. Estienne, au sing., et 1690, Furetière, au plur.). Suite de degrés superposés, de marches échelonnées, qui sert à monter ou à descendre : *Au pied de l'escalier | Qui conduisait de l'aire au rustique grenier* (Lamartine). *L'escalier de pierre était obscur, affaissé par endroits, odorant et vétuste* (Martin du Gard). || Le plur. *les escaliers* s'emploie couramment pour désigner l'escalier : *Il* [...] *regardait comme un homme grossier celui qui passait sans rien dire auprès de lui dans les escaliers* (Balzac). *Et montant, sabre au poing, les royaux escaliers* (Baudelaire) ; et fam. : *Monter, descendre les escaliers quatre à quatre.* || *Escalier de service,* dans certains immeubles, escalier qui sert aux employés de maison, aux livreurs. || *Escalier dérobé,* escalier placé dans un endroit caché d'une maison. || *Escalier d'honneur, grand escalier,* escalier de proportions monumentales, qui donne accès à l'entrée principale. || *Escalier roulant* ou *mécanique,* dispositif comportant des marches montées sur des chaînes sans fin, et permettant de transporter des personnes d'un étage à un autre sans que celles-ci aient à gravir les degrés. || *Escalier suspendu,* escalier dont les marches, fixées dans le mur à l'une de leurs extrémités, sont libres à l'autre. || *Escalier hélicoïdal, en vis* ou *en colimaçon,* escalier dont les marches sont disposées en hélice autour d'un axe. || Par anal. et fam. *Faire des escaliers dans les cheveux de quelqu'un,* lui couper les cheveux de manière irrégulière. || Fig. et fam. *Avoir l'esprit de l'escalier,* se dit de quelqu'un qui ne trouve ses reparties que trop tard, quand l'occasion est passée.

escaliéteur [ɛskaljetœr] n. m. (de *escalier ;* 1955, *Dictionnaire des métiers*). Menuisier spécialisé dans la fabrication des escaliers.

escalin [ɛskalɛ̃] n. m. (moyen néerl. *schellinc,* monnaie d'argent ; XIIIe s., *Chronique de Rains,* écrit *eskallin ; escalin,* XVIe s.). Ancienne monnaie d'argent des Pays-Bas et de divers États de l'Europe du Nord, dont la valeur a varié selon les lieux et les époques : *Il possédait en outre deux maisons, payait une rente de neuf escalins à la table des pauvres de Notre-Dame* (Huysmans).

escalope [ɛskalɔp] n. f. (emploi spécialisé [et mal expliqué] de l'anc. franç. *eschalope,* coquille de noix [v. 1220, G. de Coincy], *escalope,* coquille de limace [milieu du XIIIe s., Rutebeuf], dér. de l'anc. franç. *escale,* écaille, coquille [franç. moderne *écale,* v. ce mot], avec le suff. de *enveloppe ;*

1691, *le Cuisinier royal et bourgeois,* au sens de « façon d'apprêter le veau » ; sens actuel, début du XIX[e] s.). Tranche mince de viande blanche ou de poisson, principalement de veau.

escalopé, e [ɛskalɔpe] adj. (de *escalope* [v. ce mot], au sens dialectal [de haute Bretagne] de « petit bonnet rond avec de grandes pattes que les femmes replient en deux et fixent par une grosse épingle à boule dorée sur le milieu de la tête » [1877, Littré] ; 1857, Flaubert). Replié en deux et fixé avec une épingle : *Il regardait la lumière du soleil passer parmi le duvet de ses joues blondes que couvraient à demi les pattes escalopées de son bonnet* (Flaubert).

escaloper [ɛskalɔpe] v. tr. (de *escalope ;* milieu du XX[e] s.). Détailler en tranches plus ou moins minces une viande, un poisson, un légume.

escalpe [ɛskalp] n. f. (var. de *scalp* [v. ce mot] ; 1827, Chateaubriand). Action de scalper : *Le couteau d'escalpe est à ta ceinture* (Chateaubriand).

escamotable [ɛskamɔtabl] adj. (de *escamoter ;* 1948, Larousse). Qui peut être escamoté. || *Spécialem.* Se dit du train d'atterrissage d'un avion que l'on peut replier. || *Meuble escamotable,* lit ou table que l'on peut rabattre contre un mur ou dans un placard.

escamotage [ɛskamɔtaʒ] n. m. (de *escamoter ;* 1757, *Encyclopédie* [art. *gobelets*], au sens 1 ; sens 2, v. 1789, G. de Mirabeau ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, XX[e] s.). **1.** Action, art d'escamoter, de faire disparaître habilement un objet : *L'escamotage d'une carte à jouer, d'un mouchoir.* || **2.** Action de dérober rapidement et adroitement quelque chose : *Il a toujours un penchant pour l'escamotage* (Vallès). || **3.** *Fig.* Action d'éluder une difficulté, d'écarter habilement l'examen d'une question : *L'escamotage des objections* (Valéry). || **4.** Repli du train d'atterrissage d'un avion dans la voilure ou dans les fuseaux moteurs, après l'envol.

escamoter [ɛskamɔte] v. tr. (probablem. d'un anc. v. occitan **escamotar,* de **escamar,* effilocher [provenç. moderne *escama*], dér. de l'anc. provenç. *escama,* écaille [XIII[e] s., Pansier], lat. pop. **scama* [influencé phonétiquement par le germ. occidental **skalja,* v. ÉCAILLE], lat. class. *squama,* écaille ; 1558, Boaistuau, au sens de « remplacer [une chose] par une autre » ; sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, 1658, Scarron ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, 1870, Larousse ; sens 5, XX[e] s.). **1.** Faire disparaître un objet par un tour de main qui échappe à la vue des spectateurs : *Escamoter un mouchoir, une pièce de monnaie.* || **2.** Dérober, faire disparaître avec adresse et rapidité : *Escamoter un portefeuille, des papiers compromettants.* || **3.** *Fig.* Éviter habilement de faire une chose difficile ou ennuyeuse, de traiter un sujet délicat ou épineux, etc. : *Il se croit habile en escamotant les difficultés au lieu de les vaincre* (Balzac). *« L'Action française » a naturellement escamoté, dans son récit de la dernière séance à la Chambre, l'intervention de M. Albani* (Gide). *Dans son intervention, il a escamoté les vrais problèmes.* || **4.** Fig. *Escamoter un mot, une fin de phrase,* les prononcer bas ou vite, pour qu'on ne les entende pas. || *Escamoter une note,* la sauter, ne pas la jouer, dans l'exécution d'un morceau. || **5.** Replier, après l'envol, le train d'atterrissage d'un avion.

● SYN. : **3** *couper à* (fam.), *écarter, éluder, esquiver, se soustraire à, tourner.*

escamoteur, euse [ɛskamɔtœr, -øz] n. (de *escamoter ;* 1609, *Dict. général,* dans la loc. *escamoteur de consciences,* au sens mal défini ; sens 1, av. 1854, Nerval ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XX[e] s.). **1.** *Vx.* Personne qui fait des tours d'escamotage : *L'escamoteur lui emprunte toujours son mouchoir* (Nerval). *Honteux, il les plonge* [ses pieds] *dans l'eau avec l'habileté d'un escamoteur* (Renard). || **2.** *Vx.* Voleur qui subtilise adroitement les objets. || **3.** *Fig.* Celui qui a l'art d'escamoter, d'éluder les difficultés : *Escamoteur de vrais problèmes.*

◆ adj. : *La mort escamoteuse, la mort escroc* (Romains).

escampativos [ɛskɑ̃pativɔs] n. m. pl. (gascon *escampativo,* départ précipité, de *escampa,* échapper, correspondant du franç. *escamper* [v. l'art. suiv.] ; 1622, Sorel, au sing., et 1668, Molière, au plur.). Class. *Faire des escampativos,* s'échapper, s'absenter furtivement : *Je vous y prends donc, Madame ma femme, et vous faites des escampativos pendant que je dors* (Molière).

● REM. Le mot a été employé par des auteurs du XIX[e] s. sous la forme francisée au fém. sing. ESCAMPATIVE (av. 1841, Chateaubriand) : *Amoureux, friand de duels et d'escampatives* (Daudet).

escamper [ɛskɑ̃pe] v. intr., et **s'escamper** [sɛskɑ̃pe] v. pr. (ital. *scampare,* échapper, proprem. « prendre du champ » ou « lever le camp », de *s-* [lat. *ex-,* préf. à valeur négative ou marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *campo,* champ, camp, lat. *campus* [v. CAMP] ; v. 1360, Froissart, puis 1546, Rabelais). *Vx* ou *dialect.* Prendre la fuite, s'échapper : *J'escampai sans lui dire adieu* (Sorel). *Lui, fuyant cette démence, s'escampait tout le jour* (Daudet).

escampette [ɛskɑ̃pɛt] n. f. (dimin. de *escampe,* fuite [XVI[e] s., La Curne, puis 1669, Widerhold], déverbal de *escamper ;* 1688, Miege [art. *poudre*]). Fam. *Prendre la poudre d'escampette,* se sauver rapidement.

escapade [ɛskapad] n. f. (ital. *scappata* ou esp. *escapada,* escapade, de même formation que le franç. *échappée* [v. ce mot] ; fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). Action de s'échapper d'un lieu, de se soustraire à ses obligations, pour se donner un moment de liberté, rechercher un divertissement, un plaisir : *Je déclarai, après mon escapade de Brest, ma volonté d'embrasser l'état ecclésiastique* (Chateaubriand). *L'idée de ce repas de garçon avec son mari* [...] *l'amusait comme une escapade* (Daudet).

● SYN. : *échappée, équipée, fugue.*

escape [ɛskap] n. f. (lat. *scapus,* tige [de plante], fût [de colonne], montant ; 1567, Delorme, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Partie inférieure du fût d'une colonne. || **2.** Fût d'une colonne.

escarbillat, e [ɛskarbija, -at] adj. (gascon *escarbilhat,* d'origine obscure [dans certains parlers normands, on trouve *escarbillard,* « pétulant », probablem. de même origine, mais que le FEW, t. XVII, dérive de *escarbille* — ce qui est impossible pour *escarbillat* étant donné sa date d'apparition] ; v. 1534, Bonaventure Des Périers, écrit *escarbilhat ; escarbillat,* 1648, Scarron). *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.) et *fam.* Vif, éveillé : *Il suffira d'être léger | Pour pouvoir entrer en la lice | Rien par faveur, tout par justice : | Pour les plus escarbillats, j'ai | Ce que les rats n'ont pas mangé* (Scarron).

escarbille [ɛskarbij] n. f. (mot picardo-wallon [attesté, sous la forme *escabille,* dès 1667, Barbier], déverbal de *èscrabyî,* gratter, néerl. *schrabbelen,* gratter, racler, dér. de *schrabben,* mêmes sens ; fin du XVIII[e] s.). Petit fragment de charbon incomplètement brûlé, qui se trouve mêlé aux cendres ou qui s'échappe d'un foyer (principalement d'une locomotive) : *Remonté dans mes hauteurs, j'allais, un livre aux doigts, m'accroupir sur le balcon où le train faisait pleuvoir des escarbilles de velours noir* (Duhamel).

escarbiller [ɛskarbije] v. tr. (de *escarbille ;* 1908, Larousse). Débarrasser des escarbilles.

escarbilleur [ɛskarbijœr] n. m. (de *escarbiller ;* 1922, Larousse). Appareil servant à séparer les escarbilles des cendres. || Personne qui est chargée de ce travail.

escarbot [ɛskarbo] n. m. (réfection, par croisement avec *escargot* [v. ce mot], de l'anc. franç. *escharbot,* escarbot [fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*], issu, après un changement de la terminaison, du lat. *scarabaeus,* scarabée ; v. 1460, Villon [*escarbot doré,* 1690, Furetière ; *escarbot de la farine,* 1870, Larousse]). Nom usuel de divers coléoptères de la famille des histéridés. || *Escarbot doré,* cétoine dorée. || *Escarbot de la farine,* ténébrion.

● REM. La Fontaine a employé plaisamment le mot comme adjectif, au féminin (1668) : *La race escarbote.*

escarboucle [ɛskarbukl] n. f. (altér., par croisement avec *boucle,* de l'anc. franç. *escarbuncle,* escarboucle [1080, *Chanson de Roland*], de *es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur

intensive] et de l'anc. n. *carbuncle,* même sens [1080, *Chanson de Roland*], lat. *carbunculus,* petit charbon, escarboucle, dimin. de *carbo,* charbon ; XIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1770, d'Alembert ; sens 3, 1636, Monet). **1.** Nom donné autrefois à une pierre précieuse brillant d'un vif éclat rouge, et qui désignait, au Moyen Âge, le rubis et le grenat : *Les conquérants avaient trouvé des barres d'or et des escarboucles* (France). || **2.** *Fig.* Objet brillant comme une escarboucle : *Houris au cœur de verre, aux regards d'escarboucles* (Hugo). || **3.** En héraldique, pièce embrassant le champ de l'écu et formée de huit rais fleurdelisés.

escarcelle [ɛskarsɛl] n. f. (ital. *scarsella,* bourse, proprem. « petite avare » [parce que l'escarcelle peut contenir les économies de celui qui la porte], dimin. fém. de *scarso,* avare, lat. pop. **excarpsus* [v. ÉCHARS] ; XIIIe s., au sens 1 [rare av. le XVIe s.] ; sens 2, 1868, A. Daudet). **1.** Au Moyen Âge, grande bourse que l'on portait suspendue à la ceinture : *Quand il passait entre les pauvres inclinés, il puisait dans son escarcelle* (Flaubert). || **2.** *Fig.* et *fam.* Argent, ressources dont on dispose : *Il songe à prendre quelque nourriture et se met en quête d'un cabaret à portée de son escarcelle* (Daudet).

escargot [ɛskargo] n. m. (issu, par changement de suff., de l'anc. franç. *escargol* [v. 1398, *le Ménagier de Paris*], provenç. *escaragol,* altér., sous l'influence des représentants du lat. *scarabaeus* [v. ESCARBOT], de *caragòu,* formé, par métathèse, de *cacalaou,* croisement [survenu sur les côtes du Languedoc] du gr. *kakhlêx,* caillou du bord ou du fond de l'eau, et du lat. *conchylium,* coquillage [v. COQUILLE] ; 1549, R. Estienne, au sens 1 [*escalier en escargot,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Mollusque gastropode terrestre, appelé aussi *limaçon* et *colimaçon,* à coquille calcaire en spirale, herbivore et nuisible aux cultures, et dont certaines espèces sont comestibles : *Dans une terre grasse et pleine d'escargots, | Je veux creuser moi-même une fosse profonde* (Baudelaire). || *Aller, marcher comme un escargot,* aller très lentement. || *Escalier en escargot,* escalier en hélice. || **2.** *Vx* et *fam.* Sorte de cabriolet : *Une de ces charmantes petites voitures basses, appelées « escargots », doublée de soie gris de lin* (Balzac).

escargotière [ɛskargɔtjɛr] n. f. (de *escargot ;* 1811, *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Lieu où l'on élève des escargots comestibles. || **2.** Plat en métal ou en porcelaine où sont ménagées de petites dépressions, dans lesquelles on dispose les escargots pour les passer au four.

escarmouche [ɛskarmuʃ] n. f. (croisement de l'anc. franç. *escremie,* lutte, combat [XIIe s., Godefroy], part. passé fém. substantivé de *escremir,* s'exercer à l'escrime, défendre, garantir [1080, *Chanson de Roland* — francique **skirmjan,* protéger], et du radical de l'anc. v. *mu-chier,* cacher [XIIe s., V. MUCHER ET MUSSER] — les éclaireurs et les patrouilles se tenant généralement cachés ; av. 1370, J. Le Bel, écrit *escarmuche* [*escarmouche,* fin du XIVe s., sous l'influence de *mouche,* espion], au sens 1 [*attacher l'escarmouche,* 1559, Amyot] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Léger engagement, localisé et imprévu, entre des détachements ou des éléments avancés de deux armées : *Dans ce petit simulacre d'escarmouche, il y a je ne sais quoi de martial* (Fromentin). || Class. *Attacher une escarmouche, l'escarmouche,* engager la bataille : *Il eût bien voulu [...] n'avoir point attaché cette escarmouche* (Retz). || **2.** *Fig.* Lutte légère ou préliminaire entre personnes, entre puissances : *Les premières escarmouches d'un débat parlementaire.*

● SYN. : **1** *accrochage, échauffourée ;* **2** *duel, joute.*

escarmoucher [ɛskarmuʃe] v. intr. (de *escarmouche* [v. ce mot] ; v. 1350, J. Le Bel, écrit *escarmucher* [*escarmoucher,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). **1.** *Class.* Engager une escarmouche, livrer un combat d'escarmouche : *Elle* [Mademoiselle] *disposa [...] tous les bourgeois [...] à sortir et à escarmoucher* (La Rochefoucauld). || **2.** *Vx.* S'opposer dans des batailles sans gravité : *Nous escarmouchions sur la plage à coups de pierres* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Échanger de vifs propos, se montrer agressif dans la discussion : *Nous étions là quatre commis, et les deux autres [...] m'écoutaient quand j'escarmouchais avec M. Mazoïer* (Stendhal).

◆ **s'escarmoucher** v. pr. (XVe s., au sens de « s'agiter, se débattre » ; sens actuel, 1578, Ronsard). *Class.* Se livrer des combats d'escarmouche : *Aucun des partis ne se pouvant attaquer [...], l'on se regarda et l'on s'escarmoucha tout le jour* (Retz).

escarmoucheur [ɛskarmuʃœr] n. m. (de *escarmoucher* [v. ce mot] ; XVe s., Delboulle). *Vx.* Celui qui est chargé de provoquer une escarmouche : *Noirmoutier [...] sortit avec cinq cents chevaux [...] pour pousser des escarmoucheurs* (Retz).

escarole [ɛskarɔl] n. f. (ital. *scariola,* escarole, bas lat. *escariola,* endive, du lat. class. *escarius,* qui est bon à manger, dér. de *esca,* nourriture, de *esum,* supin de *edere,* manger ; XIIIe s., écrit *scariole ; scarole, escarole,* XIVe s., *Antidotaire Nicolas*). Forme vieillie de SCAROLE, nom par lequel on désigne la chicorée scarole.

escarotique ou **escharotique** [ɛskarɔtik] adj. et n. m. (bas lat. *escharoticus,* qui produit une escarre, gr. *eskharôtikos,* même sens, de *eskharoûn,* provoquer la formation d'une croûte sur une plaie, dér. de *eskhara* [v. ESCARRE 1] ; v. 1560, Paré). Syn. de CAUSTIQUE.

1. escarpe [ɛskarp] n. f. (ital. *scarpa,* talus d'un rempart, du gotique **skarpô,* objet qui se termine en pointe ; XVIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Talus intérieur du fossé d'un ouvrage fortifié. || **2.** En architecture, talus d'un mur jusqu'au cordon.

2. escarpe [ɛskarp] n. m. (déverbal de *escarper* 2 ; 1800, G. Esnault, au sens de « vol avec meurtre » ; sens actuel, 1837, Vidocq). *Vx* ou *littér.* Bandit qui n'hésite pas à tuer pour voler : *Thénardier était signalé comme escarpe et détenu sous prévention de guet-apens nocturne* (Hugo). *Les pires escarpes se vantent d'être réguliers* (Dorgelès).

escarpé, e [ɛskarpe] adj. (part. passé de *escarper* 1 ; 1582, *Dict. général*). Dont la pente est raide, abrupte : *Sur les rives escarpées, on croyait voir les Normands courant et grimpant* (Alain). *Oiseau bleu, frémissant et battant de l'aile, tu restes sur cette extrême roche escarpée* (Gide). || Qui est d'un accès difficile : *Chemin escarpé.*

● SYN. : *abrupt, à pic.*

escarpement [ɛskarpəmɑ̃] n. m. (de *escarper* 1 ; 1701, Furetière, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, J.-J. rousseau). **1.** Pente raide d'un terre-plein ou de la muraille d'un rempart : *Les soldats trébuchant dans les morts et les blessés et empêtrés dans l'escarpement* (Hugo). || *Spécialem.* Dans un ouvrage fortifié, perpendiculaire qui mesure la hauteur de la crête du glacis au-dessus du plan qui forme le fond du fossé. || **2.** État de ce qui est escarpé ; pente raide, versant abrupt d'un terrain, d'une montagne : *L'escarpement des montagnes, étant très rapide, montre en divers endroits le grès des rochers* (Rousseau). *La route se creusait entre deux escarpements* (Gautier). *Cette allée [...] sur laquelle l'escarpement presque à pic d'une montagne toute proche déverse l'ombre foncée de sa verdure plantureuse* (Flaubert). || *Escarpement de faille,* talus raide, au tracé souvent rectiligne, créé par une faille.

1. escarper [ɛskarpe] v. tr. (de *escarpe* 1 ; v. 1536, M. Du Bellay). Couper droit, de haut en bas, une roche, un terrain, une montagne, etc. : *Ici, le ravin qui escarpe le plateau du centre est déjà à sa naissance* (Ségur).

◆ **s'escarper** v. pr. (fin du XVIIe s., Saint-Simon). Devenir escarpé, abrupt : *Le chemin s'escarpe, les arbres deviennent rares* (Chateaubriand).

2. escarper [ɛskarpe] v. tr. (empr. du provenç. *escarper,* tailler en pièces [XVIe s.], correspondant du franç. *écharper,* blesser grièvement [v. ce mot] ; 1800, G. Esnault). *Arg.* et *vx.* Assassiner pour voler : *Il n'y a plus qu'une chose à faire, l'escarper* (Hugo).

escarpin [ɛskarpɛ̃] n. m. (ital. *scarpino,* dimin. de *scarpa,* chaussure, même mot que *scarpa,* talus d'un rempart [v. ESCARPE 1], la base du rempart — qui fait saillie — ayant été comparée à une espèce de soulier chaussant ce rempart [l'ital. *scarpa* a donné au franç. le mot *escarpe,* « soulier léger », usité du milieu du XVIe au début du XVIIe s.] ; 1512, J. Lemaire de Belges, écrit *escalpin* [*escarpin,* 1564, J. Thierry], au sens 1 ; sens 2, écrit *escarpin,* 1532, Rabelais ; sens 3, fin du XVIe s., Littré). **1.** Soulier léger et découvert, à fine semelle de cuir, avec ou sans talon : *Non, je vais mettre mes escarpins pour aller à la danse !* (Stendhal). || Pop. et vx. *Jouer de l'escarpin,* s'enfuir rapidement, décamper. || Fam. et vx. *Escarpins de Limoges,* sabots. || **2.** *Autref.* Chausson de cuir blanc que l'on mettait dans les mules. || **3.** Instrument de torture avec lequel on comprimait les pieds du patient.

escarpolette [ɛskarpɔlɛt] n. f. (dimin. provenç. de *escarpe* 1 ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *escarpoulette,* au sens de « escarpe de rempart » ; sens actuel [parce que l'objet décrit en se balançant une ligne inclinée rappelant celle de l'escarpe], 1605, Le Loyer, écrit *escarpaulette ; escarpolette,* av. 1613, M. Régnier). Siège ou planchette suspendus à deux cordes, et où l'on s'assied pour se balancer : *Pousser l'escarpolette.*

• SYN. : *balançoire.*

1. escarre [ɛskar] n. f. (bas lat. *eschara,* escarre, gr. *eskhara,* foyer, brasier, croûte qui se forme sur une plaie ; 1314, Mondeville, écrit *eschar[r]e ; escarre,* fin du XVe s.). Croûte noirâtre qui se forme sur la peau, les plaies, etc., par la mortification des tissus : *Chaque jour, ses escarres s'étendaient et se creusaient davantage : les omoplates, le siège, les talons n'étaient que plaies noirâtres qui collaient aux linges malgré le talc et les pansements* (Martin du Gard).

2. escarre [ɛskar] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *escarrer,* rendre carré [v. ÉQUARRIR] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « forme carrée » ; sens classique, XVIe s.). *Class.* Fragment, éclat de métal ou de pierre : *Tout ainsi que l'escarre enfoncé par le fer d'une pique qui me traverse n'est pas semblable à ce que me fait souffrir en sursaut la balle d'un pistolet* (Cyrano).

3. escarre ou **esquarre** [ɛskar] n. f. (doublet pop. de *équerre ;* 1690, Furetière). En héraldique, pièce honorable constituée par une équerre qui isole du champ un des coins de l'écu.

escarrification [ɛskarifikasjɔ̃] n. f. (de *escarrifier ;* 1836, Landais). Production, formation d'une escarre.

escarrifier [ɛskarifje] v. tr. (de *escarri-,* élément tiré de *escarre* 1, et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1842, Acad.). Produire, former une escarre sur.

eschare n. f. V. ESCARRE 1.

escharotique adj. et n. m. V. ESCAROTIQUE.

eschatologie [ɛskatɔlɔʒi] n. f. (dér. savant du gr. *eskhatos,* extrême, dernier, et de *-logie,* du gr. *logos,* science, discours ; 1864, Littré). Partie de la théologie qui traite des fins dernières de l'homme, de ce qui doit suivre sa vie terrestre (résurrection, jugement dernier, etc.) [*eschatologie individuelle*] et de la fin du monde (*eschatologie collective*).

eschatologique [ɛskatɔlɔʒik] adj. (de *eschatologie ;* 1864, Littré). Qui est relatif à l'eschatologie : *Un traité eschatologique.*

esche [ɛʃ] n. f. (lat. *esca,* amorce, appât, proprem. « nourriture » [v. ESCAROLE] ; fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* écrit *esche ; èche, aiche,* XVIIe s.). Tout appât, de quelque nature qu'il soit, que le pêcheur fixe à l'hameçon pour prendre du poisson à l'aide d'une ligne.

• REM. On écrit aussi ÈCHE et AICHE.

escher [ɛʃe] v. tr. (de *esche ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *aeschier ;* 1317, *Ordonnance royale,* écrit *esch[i]er ;* 1688, Miege, écrit *écher*). Garnir un hameçon d'une esche.

escient [ɛsjɑ̃] n. m. (tiré de la loc. de l'anc. franç. *m[i]en escient,* à mon avis, autant que je puis voir ou savoir [1080, *Chanson de Roland*], lat. médiév. *meo sciente,* lat. class. *me sciente,* à mon su, de *me,* ablatif de *ego,* moi, et de *sciente,* ablatif de *sciens, -entis,* part. prés. de *scire,* savoir ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre* [*à son escient,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *à bon escient,* milieu du XIIe s., au sens class., et 1690, Furetière, au sens actuel]). *Vx.* Connaissance qu'on a de quelque chose (seulement dans les loc. ci-après). || Vx. *À mon, ton, son, votre escient,* sciemment, en connaissance de cause. || *À bon escient,* avec discernement, avec à-propos : *Intervenir à bon escient dans une discussion ; class.,* réellement, sérieusement : *Nous ne croyons pas à bon escient aux préceptes que nous ont donnés les hommes sages* (Malherbe).

escionner [ɛsjɔne] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *scion ;* 1890, *Dict. général* [le dér. *escionnement,* ébourgeonnement, est déjà dans Littré, 1864]). Débarrasser les arbres des scions.

esclaffement [ɛsklafmɑ̃] n. m. (de *s'esclaffer ;* 1901, Larousse). Action de rire bruyamment.

esclaffer (s') [sɛsklafe] v. pr. (provenç. *esclafá,* éclater, de *es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de l'onomatop. *klaff-,* var. de *klapp-* [v. CLAPPER] ; v. 1540, Rabelais, dans la loc. *s'esclaffer de rire,* rire aux éclats ; *s'esclaffer,* éclater de rire, av. 1573, Jodelle [le mot n'a guère été usité entre la fin du XVIe et la fin du XIXe s.]). Partir d'un bruyant éclat de rire : *Christian bavardait, s'esclaffait, insistait pour que son maître mangeât beaucoup* (Chérau).

• SYN. : *éclater, pouffer.*

esclandre [ɛsklɑ̃dr] n. m. (doublet pop. de *scandale* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « haine, inimitié » ; sens 1, 1353, La Curne ; sens 2, milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage ;* sens 3, v. 1380, *Aalma*). **1.** *Class.* Attaque par surprise, guet-apens, rixe, incident fâcheux : *Le pauvre loup, dans cet esclandre, | Empêché par son hoqueton | Ne put ni fuir ni se défendre* (La Fontaine). || **2.** *Vx.* Affaire scandaleuse qui fait un bruit fâcheux, qui compromet la réputation de quelqu'un : *J'espère que toute cette affaire va s'en aller en eau de boudin, être étouffée après quelques avertissements et sanctions sans esclandre* (Gide). || **3.** Incident entre personnes, qui éclate en public et prend un tour déplaisant : *Louisa tremblait qu'il ne fût congédié d'un jour à l'autre, après un esclandre* (Rolland). *Notre père entreprit de raconter, une fois encore, le magnifiquc esclandre dont il se montrait fort glorieux* (Duhamel). *Causer, faire un esclandre.* || *Faire de l'esclandre,* faire du scandale, causer du désordre.

• SYN. : **3** *éclat, grabuge* (fam.), *pétard* (pop.), *scène, tapage.*

• REM. *Esclandre* est auj. du masculin. Au XVIIe s., le genre de ce mot est incertain et l'on trouve des emplois du masculin et du féminin ; certains auteurs le font encore féminin au XIXe s. : *Et voici une esclandre telle que peut-être le marquis Crescenzi en sera effrayé et le mariage rompu* (Stendhal).

esclavage [ɛsklavaʒ] n. m. (de *esclave ;* 1577, Vigenère, au sens 1 ; sens 2, 1672, Racine ; sens 3, 1642, Corneille ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1704, Trévoux). **1.** État, condition de l'esclave ; organisation sociale qui admet l'existence d'une classe d'esclaves : *Comme tous les hommes naissent égaux, il faut dire que l'esclavage est contre la nature* (Montesquieu). *Ce sont des hymnes chrétiens du temps de l'esclavage, des cantiques douloureux* (Duhamel). || *Réduire en esclavage,* soumettre à la condition d'esclave. || **2.** État d'une personne qui est soumise à une autorité tyrannique, à un régime politique despotique ; privation de liberté : *Que peut devenir la sociabilité humaine entre un prince que le despotisme hébète et un paysan que l'esclavage abrutit ?* (Hugo). || *Spécialem.* et *littér.* État d'une personne qui, par amour, se soumet aux volontés d'une autre. || **3.** État d'une personne qui subit sans réagir l'empire d'une chose : *Vivre dans l'esclavage d'une passion. Des livres m'avaient montré chaque liberté provisoire, et qu'elle n'est jamais que de choisir son esclavage* (Gide). || *L'esclavage de la rime,* pour le poète, la nécessité de soumettre sa pensée au choix des rimes. || **4.** Occupation qui assujet-

tit, laisse peu de liberté ou de loisir : *Il a accepté des fonctions qui sont un véritable esclavage.* || **5.** Parure consistant soit en un bracelet métallique placé autour du poignet et relié par une chaînette à un autre bracelet placé au haut du bras, soit en une bague portée au petit doigt, soit en un collier descendant en demi-cercle sur la poitrine : *Je lui ai donné ma jeannette d'or, mon esclavage, mon épinglette* (Barbey d'Aurevilly).

• SYN. : **1** *ilotisme, servage, servitude ;* **2** *asservissement, assujettissement, joug, oppression, soumission ;* **3** *chaîne, contrainte, fers, sujétion, tyrannie ;* **4** *carcan* (fam.), *collier.*

esclavager [ɛsklavaʒe] v. tr. (de *esclavage ;* 1876, A. Daudet). *Vx.* Rendre esclave (rare) : *Pour donner un peu plus de repos et de bon air à la pauvre Antigone, esclavagée par la candidature perpétuelle de son père* (Daudet).

• REM. On a dit aussi ESCLAVER : *Esclavé par son charme* (Barbey d'Aurevilly).

esclavagisme [ɛsklavaʒism] n. m. (de *esclavagiste ;* 1877, Darmesteter, au sens 1 ; sens 2, 1930, Larousse). **1.** Doctrine, système qui admet l'esclavage ; état social fondé sur l'esclavage. || **2.** État des sociétés de certaines fourmis qui pillent les nids d'autres espèces pour former des esclaves.

esclavagiste [ɛsklavaʒist] n. et adj. (de *esclavage ;* 1864, Littré). Qui est partisan de l'esclavage des Noirs : *La guerre de Sécession, aux États-Unis, opposa les États esclavagistes du Sud aux États abolitionnistes du Nord. Les esclavagistes et les antiesclavagistes.*

◆ adj. (1870, Larousse). Qui admet l'esclavage ; qui est fondé sur l'existence d'une classe d'esclaves : *Doctrines esclavagistes. Société esclavagiste.*

esclave [ɛsklav] n. et adj. (lat. médiév. *sclavus,* autre forme de *slavus,* proprem. « slave » [les Germains, pendant le haut Moyen Âge, avaient réduit de très nombreux Slaves en esclavage] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2-3, 1608, M. Régnier [« amant dévoué », 1661, Corneille] ; sens 4, 1640, Corneille ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Qui n'est pas de condition libre, qui appartient à un maître : *Le vaincu était massacré ou esclave pour la vie* (Vigny). *Je veux m'y faire planteur, avoir des esclaves* (Balzac). *C'était une esclave carienne, qu'un roi avait donnée jeune au chanteur* (France). || **2.** Qui subit une autorité tyrannique, un pouvoir despotique : *J'irai mourir ou vaincre avec cet homme [...] qui voulut nous laver du mépris que nous jettent même les plus esclaves et les plus vils parmi les habitants de l'Europe* (Stendhal). *Un peuple esclave.* || **3.** Qui se soumet servilement à la volonté, aux caprices de quelqu'un : *Qui est plus esclave qu'un courtisan assidu, si ce n'est un courtisan plus assidu ?* (La Bruyère). *De là vient une faiblesse qui abâtardit l'homme et lui communique je ne sais quoi d'esclave* (Balzac). *Une femme esclave de ses enfants.* || *Spécialem.* Personne qui, par amour, se soumet entièrement aux volontés d'une autre : *Ne reconnaissez-vous donc plus votre fidèle esclave ?* (Balzac). || *En esclave,* avec une soumission aveugle. || **4.** Qui subit l'empire de quelque chose au point d'aliéner toute liberté : *L'homme est le plus parfait esclave de l'habitude* (Baudelaire). *En croyant me libérer, je devenais de plus en plus esclave de mon orgueil* (Gide). *J'achève de vivre [...], esclave de plusieurs manies dégoûtantes* (Mauriac). || *Être esclave de sa parole,* tenir scrupuleusement ses promesses. || **5.** Qui n'a pas un moment de liberté, de loisir : *Un médecin que sa profession rend esclave.*

• SYN. : **1** *ilote, serf.*

esclaver v. tr. V. ESCLAVAGER.

esclavon [ɛsklavɔ̃] n. m. (bas lat. *sclavonus,* var. de *sclavinus,* de l'Esclavonie ; XIIIᵉ s., aux sens de « cheval slave » et de « habitant de l'Esclavonie » ; sens moderne, 1870, Larousse). Nom donné jadis aux dialectes slaves parlés en Esclavonie, ou Slavonie, et qu'on groupe maintenant sous le terme général de *serbo-croate.* (On dit auj. SLAVON.)

escobar [ɛskɔbar] n. m. (du n. de *Antonio Escobar y Mendoza,* célèbre jésuite et casuiste espagnol [1589-1669] ; 1656, Pascal). *Vx* et *péjor.* Personnage hypocrite, qui use d'arguments subtils et de restrictions mentales pour accorder sa conscience avec ses passions ou ses intérêts.

escobarder [ɛskɔbarde] v. intr. (de *escobar ;* v. 1790, G. de Mirabeau). *Vx.* User des subtilités de la casuistique (réticences, restrictions mentales, etc.).

◆ v. tr. (fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon). *Vx.* Obtenir quelque chose par habileté, par tromperie : *C'est ainsi qu'on escobardait les survivances depuis que le roi n'en voulait plus donner que des charges de secrétaire d'État* (Saint-Simon).

escobarderie [ɛskɔbardəri] n. f. (de *escobarder ;* av. 1783, d'Alembert). *Vx.* Fourberie que l'on déguise au moyen d'arguments subtils, de restrictions mentales ; habileté de casuiste : *Vous avez un système de filouterie politique qui sera retourné contre vous, car la France se lassera de ces escobarderies* (Balzac).

escoffier ou **escofier** [ɛskɔfje] v. tr. (provenç. *escoufia,* tuer, supprimer, issu, par changement de conjugaison, de *escoufi,* mêmes sens, lat. pop. **exconficere,* de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *conficere,* faire intégralement, venir à bout de [v. CONFIRE] ; 1796, G. Esnault). *Pop.* Tuer, assassiner : *Quand j'ai entendu pif ! pif ! je me suis dit : Sacrebleu ! ils escofient mon lieutenant* (Mérimée). *Que ce vieux bougre ait été proprement escoffié, cela ne fait aucun doute* (Duhamel).

escoffion [ɛskɔfjɔ̃] n. m. (ital. *scuffione,* dér. de *scuffia,* coiffe, de *s-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *cuffia,* coiffe, bas lat. *cofia* [v. COIFFE] ; milieu du XVIᵉ s., Ronsard [var. *scofion,* 1558, J. Du Bellay]). Ancienne coiffure de femme, formée d'une résille de ruban, portée au XVIᵉ s. à la ville et à la cour, puis devenue, au XVIIᵉ s., une coiffure paysanne : *D'abord leurs escoffions ont volé par la place* (Molière).

escogriffe [ɛskɔgrif] n. m. (peut-être mot de la famille de *griffer* [mais l'origine des deux premières syllabes reste obscure] ; 1611, Cotgrave). *Fam.* Gaillard de grande taille et malbâti : *Un grand escogriffe bleu et or me demanda mon nom* (Daudet).

escomptable [ɛskɔ̃tabl] adj. (de *escompter ;* 1867, d'après Littré, 1877). Qui peut être escompté : *Une traite escomptable.*

escompte [ɛskɔ̃t] n. m. (ital. *sconto,* décompte, de *scontare* [v. l'art. suiv.] ; 1597, Savonne, écrit *esconte* [*escompte,* XVIIIᵉ s.], aux sens 1-2 ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Opération de crédit à court terme, consistant à acheter un effet de commerce avant son échéance, sous déduction d'un intérêt convenu pour le temps que l'effet a à courir. || *Par extens.* Retenue que fait l'acheteur de l'effet de commerce sur son montant. || *Escompte en dehors,* intérêt de la valeur nominale du billet pendant le temps qui reste à courir. || *Escompte en dedans,* différence entre la valeur nominale du billet et sa valeur actuelle. || *Taux d'escompte,* taux appliqué au calcul d'un escompte donné ; taux général appliqué dans toutes les opérations d'escompte à un moment déterminé et sur un marché donné. || *Règle d'escompte,* en arithmétique, règle qui donne la solution des questions relatives à l'escompte. || **2.** Réduction consentie au débiteur qui s'acquitte de sa dette avant l'échéance. || **3.** Faculté accordée à l'acheteur d'une valeur à terme de se la faire livrer avant l'échéance moyennant paiement du prix convenu.

escompter [ɛskɔ̃te] v. tr. (ital. *scontare,* proprem. « décompter », de *s-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *contare,* compter, lat. *computare* [v. COMPTER] ; 1675, J. Savary, au sens 1 ; sens 2, av. 1763, Panard ; sens 3, fin du XIXᵉ s.). **1.** Payer un effet de commerce avant l'échéance, déduction faite d'une retenue : *Escompter une traite.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Employer d'avance l'argent qu'on attend de quelque chose : *Escompter un héritage.* || *Par extens.* et *vx.* Consommer prématurément, jouir d'avance : *Escompter son avenir, sa jeunesse.* || **3.** *Fig.* Compter sur, prévoir : *Mais, escomptant aussitôt le plaisir que je tirerais des félicitations de Rose, je l'imaginai si mince que cela m'arrêta* (Gide). *Sagement,*

ils ont escompté combien de fiançailles officielles à lointaines échéances troubleraient leur longue passion (Colette).

● Syn. : **3** *attendre, espérer, supputer, tabler sur* (fam.).

escompteur [ɛskɔ̃tœr] n. m. et adj. (de *escompte ;* 1548, Rabelais, au sens de « marchand qui vend avec une remise » ; sens actuel, 1845, Bescherelle [le mot ne semble pas être attesté aux XVIIe et XVIIIe s.]). Celui qui escompte des effets de commerce : *Gobseck, l'escompteur, le jésuite de l'or* (Balzac).

escopette [ɛskɔpɛt] n. f. (ital. *schioppetto,* dimin. de *schioppo,* arme à feu, lat. *stloppus* [var. *scloppus*], bruit qu'on fait en frappant sur une joue gonflée, d'origine onomatopéique ; v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta,* écrit *[es]-chopette ; escouppette,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *escopette,* XVIIe s.). Terme général pour désigner, du XVe au XVIIIe s., diverses armes à feu portatives dont la bouche était évasée : *Bentaboulech, Laboulbène, des noms qui semblaient jaillir de la gueule d'une escopette* (Daudet).

escorte [ɛskɔrt] n. f. (ital. *scorta,* proprem. « action de guider », dér. de *scorgere,* montrer, guider, lat. pop. **excorrigere,* mêmes sens, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *corrigere,* redresser [v. CORRIGER] ; début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1665, La Fontaine ; sens 4, fin du XVIe s., Brantôme). **1.** Petite troupe armée qui accompagne quelqu'un ou quelque chose pour le protéger ou le garder : *Des fourgons chargés, marchant sous escorte* (Fromentin). || *Spécialem.* Troupe en armes qui accompagne un personnage important : *L'escorte d'un général.* || **2.** Dans la marine, ensemble des navires de guerre accompagnant une escadre ou un convoi pour les protéger : *Un croiseur d'escorte.* || **3.** Suite de personnes accompagnant une personne d'un rang élevé dans ses déplacements : *Un ministre suivi d'une escorte de secrétaires.* || *Par anal.* Personnes qui en accompagnent une ou plusieurs autres : *Il arriva avec toute une escorte de collègues.* || *Faire escorte à quelqu'un,* l'accompagner. || **4.** *Fig.* et *littér.* Ensemble de choses ou de notions qui accompagnent ordinairement quelque chose : *Le printemps et son escorte de fleurs et de verdure.*

escorter [ɛskɔrte] v. tr. (de *escorte ;* début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1669, Montfleury). **1.** Accompagner pour garder ou protéger : *Gendarmes qui escortent un prisonnier.* || **2.** Accompagner pour honorer : *Escorter un prince.* || **3.** *Fig.* Entourer, aller de compagnie avec : *Les vivats de la foule ont escorté le cosmonaute jusqu'à son départ.*

escorteur [ɛskɔrtœr] n. m. (de *escorter ;* XXe s.). Dans la marine, navire ou avion qui fait partie d'une escorte protégeant un bateau ou un convoi. || *Spécialem.* Type de bâtiment léger pour la protection des communications maritimes.

escot [ɛsko] n. m. (altér. de [*serge façon d'*] *Ascot* [milieu du XVIe s.], de *Aerschot,* n. de la ville du Brabant où se fabriquait cette étoffe ; 1829, Boiste [*serge d'escot,* 1568, *Dict. général*]). Étoffe croisée de laine, sorte de serge, employée surtout pour les robes de deuil et pour celles des religieuses.

escouade [ɛskwad] n. f. (var. de *escadre* [v. ce mot] ; v. 1500, Auton, écrit *escoadre* [*esquade,* 1553, *Anciennes poésies fr. ; escouade,* v. 1570, Carloix], au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Naguère, fraction d'une section d'infanterie, d'un peloton de cavalerie : *Il fit le serment de ne plus boire et tint parole malgré les plaisanteries de son escouade* (Daudet). || **2.** Petit groupe de personnes rassemblées autour de quelqu'un : *Il y a presque toujours autour d'un évêque une escouade de petits abbés, comme autour d'un général une volée de jeunes officiers* (Hugo).

escoupe n. f. V. ÉCOPE.

escourgée [ɛskurʒe] ou **écourgée** [ekurʒe] n. f. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de l'anc. franç. *corgiee,* fouet muni d'une courroie [XIIe s.], lat. pop. **corrigiata,* dér. du lat. class. *corrigia,* courroie, fouet ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *escorgiee* [*escourgée,* XIVe s. ; *écourgée,* 1677, Miege], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave, écrit *escourgée* [*écourgée,* fin du XVIIe s.]). **1.** *Class.* Fouet de lanières de cuir : *En les faisant déchirer avec des fouets et des escourgées de cuir de taureau* (Saci). || **2.** *Class.* Coup de fouet : *Chœur et héros s'en allant chargés d'escourgées* (Boileau).

1. escourgeon [ɛskurʒɔ̃] n. m. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de l'anc. franç. *co[u]rjon,* courroie [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. pop. **corrigionem,* accus. de **corrigio,* dér. du lat. class. *corrigia,* courroie ; v. 1330, *Baudoin de Sebourg,* écrit *escorgeon,* au sens de « fouet » ; écrit *escourgeon,* au sens moderne, 1797, Gattel). *Vx.* Lanière du fléau utilisé autrefois pour battre les céréales.

2. escourgeon [ɛskurʒɔ̃] ou **écourgeon** [ekurʒɔ̃] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. [chacun des six rangs d'épillets de la plante ressemble à une courroie ronde] ; 1269, Godefroy, écrit *secourjon ;* 1549, R. Estienne, écrit *scourjon ; escourgeon,* 1600, O. de Serres ; *écourgeon,* 1864, Littré). Variété d'orge hâtive, semée en automne.

escousse [ɛskus] n. f. (de l'anc. v. *esco[u]rre,* secouer, agiter, battre [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], lat. *excutere,* faire sortir ou tomber en secouant, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *quatere,* secouer, agiter ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *escosse,* au sens de « rescousse » ; écrit *escousse,* au sens classique, XIVe s. [le *-s-,* purement graphique depuis le XIVe s., a été rétabli dans la prononciation au XVIe s.]). *Class.* Mouvement par lequel on prend de l'élan : *Ne me prenez pas de si loin votre escousse pour être en peine* (Sévigné).

escrime [ɛskrim] n. f. (anc. ital. *scrima,* escrime, empr. de l'anc. provenç. *escrima,* déverbal de *escrimar,* var. de *escremir,* v. empr. à l'anc. franç. *escremir,* s'exercer à l'escrime, défendre, garantir [1080, *Chanson de Roland*], francique **skirmjan,* protéger [*escrime* a éliminé l'anc. franç. *escremie,* lutte, combat — XIIe s., Godefroy —, dér. de *escremir,* lorsque l'art de l'escrime italienne s'est répandu en Europe] ; fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut,* au sens 1 ; sens 2, av. 1613, M. Régnier). **1.** Art de manier le fleuret, l'épée ou le sabre ; exercice par lequel on apprend cet art : *Un maître d'escrime.* || **2.** *Fig.* Lutte serrée entre deux adversaires ; discussion difficile : *Il n'ignore que l'escrime, parce qu'il n'aime pas les pointes* (Nerval). *Je vais m'exercer seul à ma fantasque escrime* (Baudelaire). || Class. *Être hors d'escrime,* être à bout de raisons, hors de combat : *Voici le coup fatal qui nous met hors d'escrime, | Et nous voilà tombés d'un gouffre en un abîme* (Rotrou).

escrimer [ɛskrime] v. intr. (de *escrime ;* milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1654, La Fontaine). **1.** *Vx.* S'exercer à l'escrime, faire de l'escrime. || **2.** *Vx* et *fam.* Manier un objet comme on ferait d'une épée : *Escrimer avec un tisonnier.*

◆ **s'escrimer** v. pr. (sens 1, av. 1854, Nerval ; sens 2, 1534, Rabelais). **1.** *Vx.* Se battre en duel, à l'épée : *Ils s'arrêtèrent sur l'emplacement d'un jeu de boules, qui leur parut un terrain très propre à s'escrimer commodément* (Nerval). || **2.** *Fig.* S'appliquer, faire tous ses efforts dans une lutte, une discussion ou dans un exercice quelconque : *S'escrimer sur une machine à écrire. S'escrimer à traduire un texte.*

● Syn. : **2** *s'acharner, s'efforcer, s'évertuer, s'ingénier.*

escrimeur, euse [ɛskrimœr, -øz] n. (de *escrime ;* XVe s.). Personne qui s'exerce ou qui excelle à l'escrime : *Il était adroit escrimeur et excellent cavalier* (Mérimée).

escroc [ɛskro] n. m. (ital. *scrocco,* écornifleur, de *scroccare* [v. l'art. suiv.] ; 1640, Oudin, au sens de « écornifleur » ; sens actuel, milieu du XVIIe s.). Individu qui escroque, qui a l'habitude d'escroquer : *Les tables d'hôte, dont le jeu fait les délices, | S'emplissent de câlins et d'escrocs, leurs complices* (Baudelaire).

● Syn. : *aigrefin, estampeur, filou, forban, fripon, fripouille, voleur.*

escroquer [ɛskrɔke] v. tr. (de l'ital. *scroccare,* écornifler, de *s-* [lat. *ex-,* préf. mar-

quant un mouvement d'éloignement] et de *crocco,* croc [de même origine que le franç. *croc,* v. ce mot], proprement « décrocher », ou dér. de l'onomatop. *krokk-* [v. CROQUER] ; 1597, *Dict. général,* au sens 1 [pour un repas] ; sens 2. fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). **1.** *Escroquer quelque chose,* se l'approprier indûment par des manœuvres malhonnêtes : *Un comptable accusé d'avoir escroqué des millions. Escroquer de l'argent à des mal-logés.* ‖ *Par anal.* Se procurer quelque chose par ruse ou par surprise : *Escroquer une signature. C'est toi, toi seule dont je veux savoir si tu m'as escroqué la tendresse !* (Estaunié). ‖ **2.** *Escroquer quelqu'un,* abuser de sa confiance pour s'approprier son bien : *Escroquer des vieillards.*

● SYN. : **1** *dérober, extorquer, filouter* (fam.), *soustraire, soutirer ;* **2** *dépouiller, empiler* (fam.), *exploiter, flouer* (fam.), *gruger, rouler* (fam.), *voler.*

escroquerie [ɛskrɔkri] n. f. (de *escroquer ;* 1690, Furetière, au sens général ; au sens jurid., 1810, Code pénal). Action d'escroquer ; résultat de cette action. ‖ *Spécialem.* Délit consistant à user de tromperie ou de manœuvres frauduleuses pour s'approprier le bien d'autrui : *L'émission d'un chèque sans provision est une escroquerie.*

● SYN. : *carambouillage* (fam.), *filouterie, grivèlerie, malversation, vol.*

escroqueur, euse [ɛskrɔkœr, -øz] n. (de *escroquer ;* 1558, J. Du Bellay). *Vx.* Personne qui escroque, qui a l'habitude d'escroquer : *La satanée escroqueuse* (Goncourt).

escudo [ɛskydo] n. m. (mot portug. et esp., de même origine que le franç. *écu* [v. ce mot] ; 1877, Littré, aux sens 1-2). **1.** Ancienne monnaie espagnole d'or ou d'argent, correspondant à l'écu français. ‖ **2.** *Auj.* Unité monétaire du Portugal et du Chili.

esculape [ɛskylap] n. m. (lat. *Aesculapius,* Esculape [dieu de la Médecine], du gr. *Asklêpios ;* 1690, Boileau, au sens I ; sens II, 1864, Littré).

I. *Vx* et *fam.* Médecin.

II. Nom d'une couleuvre.

esculine [ɛskylin] n. f. (du lat. *esculus,* var. de *aesculus,* chêne rouvre ; 1864, Littré). Extrait de l'écorce de marron d'Inde, dont les propriétés sont analogues à celles de la vitamine P.

ésérine [ezerin] n. f. (de *ésère,* fève de Calabar [1870, Larousse], de *éséré,* même sens, mot d'une langue de l'Afrique équatoriale ; 1870, Larousse). Alcaloïde de la fève de Calabar, très toxique, utilisé contre certaines gastralgies.

esgourde [ɛzgurd] n. f. (croisement de *gourde,* courge [v. ce mot], et de *escoute,* oreille [1725, Granval ; *escoule,* 1632, Chereau], déverbal de *escouter,* forme anc. de *écouter* [v. ce mot], les oreilles ayant été comparées aux larges feuilles de la courge ; 1867, Delvau [var. *esgourne,* 1833, G. Esnault]). *Pop.* Oreille : *Si tu vois les Boches, appelle-moi vite, qu'on aille leur couper les esgourdes* (Dorgelès).

esgourder [ɛzgurde] v. tr. (de *esgourde ;* 1878, L. Rigaud). *Pop.* Écouter.

eskuara n. m. V. EUSKARA.

ésociculture [ezɔsikyltyr] n. f. (de *ésoci-,* élément tiré de *ésoce,* n. scientif. du brochet [1787, *Encycl. méthodique*] — lat. *esox, -ocis,* sorte de brochet — et de *culture ;* 1952, Larousse). Élevage du brochet.

ésopique [ezɔpik] adj. (de *Ésope,* n. d'un fabuliste grec [lat. *Aesopus,* gr. *Aisôpos*], ou bas lat. *aesopicus,* ésopique [gr. *aisôpikos*], dér. de *Aesopus, Aisôpos ;* 1864, Littré). Qui est dans la tradition d'Ésope : *Une fable ésopique.*

ésotérique [ezɔterik] adj. (gr. *esôterikos,* de l'intérieur, de l'intimité, réservé aux seuls adeptes, de *esôteros,* plus intérieur, plus intime, dér. de *esô,* à l'intérieur ; 1755, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Qui est l'objet d'un enseignement réservé aux seuls initiés (par opposition à *exotérique*) : *La doctrine exotérique qui n'est qu'une préparation à la vérité ésotérique* (Maeterlinck). ‖ *Spécialem.* Se dit de doctrines, de connaissances de la philosophie grecque qui étaient transmises aux seuls adeptes qualifiés : *L'enseignement ésotérique de Platon.* ‖ **2.** Se dit de toute connaissance, de toute œuvre, de toute chose qui est incompréhensible pour celui qui n'est pas initié : *Il tirait une chaise, s'asseyait, décrivait dans l'air, avec son index noueux, quelque signe ésotérique* (Duhamel). *Poésie ésotérique.* ‖ *Par extens.* Se dit d'une personne dont l'œuvre est difficilement interprétable : *Un écrivain ésotérique.*

● SYN. : **2** *abscons, abstrus, cabalistique, hermétique, mystérieux, sibyllin.*

ésotérisme [ezɔterism] n. m. (de *ésotérique ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse [art. *ésotérique*]). **1.** Partie de la philosophie pythagoricienne, cabaliste ou autre, qui devait rester inconnue des non-initiés. ‖ **2.** Caractère de ce qui requiert une initiation particulière pour être compréhensible : *La syntaxe et l'élévation morale le faisaient ressembler à un philosophe grec qui eût lâché l'ésotérisme pour se mettre davantage à la portée de la vie courante* (Miomandre). *L'ésotérisme d'un ensemble sculptural.* ‖ *Par extens.* Caractère d'un auteur dont l'œuvre est très difficilement compréhensible : *L'ésotérisme d'un philosophe, d'un poète.*

● SYN. : **2** *hermétisme.*

ésouchement n. m., **ésoucher** v. tr. V. ESSOUCHEMENT, ESSOUCHER.

espace [ɛspas] n. m. (lat. *spatium,* champ de course, carrière, arène, étendue, distance, temps, délai, répit ; v. 1155, Wace, au sens II, 5 ; sens I, 1-2, av. 1650, Descartes ; sens I, 3, v. 1361, Oresme ; sens I, 4, v. 1930 ; sens II, 1-2, 1314, Mondeville ; sens II, 3, v. 1660, Pascal ; sens II, 4, v. 1636, Descartes).

I. ESPACE GÉOMÉTRIQUE ET SCIENTIFIQUE. **1.** Étendue idéale indéfinie, milieu sans bornes contenant toutes les étendues finies et tous les corps existants ou concevables : *L'espace est un corps imaginaire comme le temps un mouvement fictif. Dire « dans l'espace », « l'espace est empli de », c'est définir un corps* (Valéry). ‖ **2.** Étendue indéfinie à trois dimensions, objet de la *géométrie dans l'espace,* par opposition à la *géométrie plane,* qui n'étudie que les figures tracées sur une surface à deux dimensions. ‖ **3.** Distance entre deux points : *Dans un mouvement uniforme, les espaces parcourus sont proportionnels aux temps mis à les parcourir.* ‖ **4.** *Espace-temps,* selon la théorie de la relativité, milieu à quatre dimensions, obtenu en ajoutant aux trois coordonnées d'un point d'un espace ordinaire à trois dimensions une quatrième coordonnée représentant l'écoulement continu du temps en ce point.

II. ESPACE SENSIBLE, CONCRET. **1.** Dans le langage courant, étendue superficielle et limitée, ou intervalle entre deux points : *La maison occupe un grand espace par rapport à la superficie totale du terrain.* ‖ *Spécialem.* En musique, intervalle entre deux lignes voisines de la portée. ‖ En anatomie, nom donné à certaines régions, à certains orifices, à certains interstices : *Espace intercostal.* ‖ *Espaces verts,* surfaces réservées aux parcs et jardins dans une agglomération. ‖ *Espace vital* (loc. traduite de l'allem. *Lebensraum*), étendue de territoire revendiquée par un pays pour satisfaire à son expansion démographique ou économique. ‖ **2.** Étendue considérée dans ses trois dimensions ; volume limité, déterminé : *Une vue sur deux ou trois arbres occupant un certain espace, qui permet à la fois de respirer et de se délasser l'esprit* (Nerval). ‖ *Spécialem.* Étendue des airs : *Ses manches blanches font vaguement par l'espace | Des signes fous* (Verlaine). ‖ *Regard perdu dans l'espace,* regard vague qui ne se fixe nulle part. ‖ **3.** En astronautique, région extra-atmosphérique qui sépare la Terre des autres astres, ou les astres les uns par rapport aux autres : *L'espace cosmique. La conquête de l'espace. Vol dans l'espace.* ‖ **4.** Vx. *Espaces imaginaires,* dans l'ancienne philosophie, régions idéales, chimériques, en dehors de la sphère du monde, conçues par l'imagination : *Un monde que je ferai naître dans les espaces imaginaires* (Descartes). ‖ **5.** *Class.* Durée, laps de temps : *Mais*

derechef, de grâce, | Cesse de me gêner durant ce peu d'espace (Corneille). || Auj. *En l'espace de,* ou *dans l'espace de,* pendant la durée de : *Il a écrit son livre en l'espace d'un mois. Il faut étendre dans l'espace d'environ deux années cette peinture des hommes et de la société* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 3** *écartement, espacement, interstice, intervalle.* || **II, 1** *superficie, surface ;* **2** *champ, étendue ; air, atmosphère, ciel, éther* (poétiq.).

◆ n. f. (1680, Richelet). En imprimerie, petite lame de métal dont on se sert pour séparer les mots.

espacement [ɛspasmɑ̃] n. m. (de *espacer ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Action d'espacer ; distance entre deux choses : *Il faudra élargir l'espacement des plates-bandes.* || **2.** En imprimerie, intervalle laissé entre les mots ou les lettres d'une même ligne : *Un espacement régulier.*

• SYN. : **1** *écart, écartement.*

espacer [ɛspase] v. tr. (de *espace ;* 1417, *Dict. général,* au sens 1 [en imprimerie, 1694, Acad.] ; sens 2, 1870, Larousse). [Conj. **1 a.**] **1.** Séparer, dans l'espace, par un intervalle, disposer en ménageant une distance entre les différents objets : *Ils suivaient des lignes de maisons brisées, espacées de jardins* (Goncourt). *Quelle belle route* [...] *large, bien entretenue, avec ses bornes kilométriques, ses petits tas de pierres régulièrement espacés* (Daudet). *Espacer davantage les convives autour d'une table.* || *Spécialem.* En imprimerie, mettre des espaces entre les lettres, les mots d'une même ligne. || **2.** Séparer par un intervalle de temps : *Espacer ses visites, ses repas.*

• SYN. : **1** *détacher, échelonner.* — CONTR. : **1** *joindre, juxtaposer, masser, rapprocher, serrer, tasser.*

◆ **s'espacer** v. pr. (sens 1, fin du XVIᵉ s. ; sens 2-3, fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** *Vx.* S'éloigner : *Espace-toi, Maurin, tire-toi de là* (Aicard). || **2.** *Class.* S'étendre, se déployer : *Louis de Bade avait jeté un pont de bateaux sur le Rhin à Hagenbach, et de là s'était espacé en Alsace par corps séparés* (Saint-Simon). || **3.** *Class.* S'étendre sur un sujet de conversation, parler abondamment et librement : *Brissac lui conta ce qu'il avait fait, non sans s'espacer sur la piété des dames de la Cour* (Saint-Simon). || **4.** Être espacé, être disposé de distance en distance : *De larges habitations s'espaçaient ensuite dans les jardins* (Flaubert).

espace-temps n. m. V. ESPACE.

espade [ɛspad] n. f. (ital. *spada,* épée, de même origine que le franç. *épée* [v. ce mot] ; av. 1553, Rabelais, au sens de « épée » ; sens actuel, 1747, Duhamel du Monceau). Latte de bois pour battre le chanvre avant de le peigner.

espader [ɛspade] v. tr. (de *espade ;* 1747, Duhamel du Monceau). Battre le chanvre avec une espade.

espadon [ɛspadɔ̃] n. m. (ital. *spadone,* grande épée, augmentatif de *spada* [v. ESPADE] ; fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** Grande et large épée à deux tranchants, en usage du XVᵉ au XVIIᵉ s., et qu'on tenait généralement à deux mains : *Quelques Troyens armés furent vus avec hallebardes, espadons, mousquets et fusils* (Scarron). || **2.** Poisson osseux des mers chaudes, dont la mâchoire supérieure est allongée comme une lame d'épée : *Le rat du Nil tue le crocodile, l'espadon tue la baleine, le livre tuera l'édifice* (Hugo).

espadrille [ɛspadrij] n. f. (altér. de *espardille,* sandale de spart [1723, Savary des Bruslons], empr. de *espardillo,* mot des parlers du Roussillon, dér. de l'anc. provenç. *espart,* sparterie [1439, Pansier], lat. *spartum,* spart [sorte de jonc], corde en spart, gr. *sparton ;* 1793, Brunot). Chaussure à semelle de spart tressé, ou de corde, et à empeigne de toile : *Il s'habilla en un instant : pantalon, chandail, des espadrilles* (Malraux).

espagnol [ɛspaɲɔl] adj. et n. (lat. pop. **hispaniolus,* espagnol, du lat. class. *hispanus,* même sens [qui, abrégé en *spanus* à l'époque impériale, avait donné *espan* en anc. franç., 1080, *Chanson de Roland*] ; XIVᵉ s., écrit *espaignol ; espagnol,* XVᵉ s.). Relatif à l'Espagne ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ **espagnol** n. m. (XVIIᵉ s.). Langue parlée en Espagne et dans la plupart des pays de l'Amérique latine.

◆ **espagnole** n. f. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1864, Littré [d'abord *sauce à l'espagnole,* 1767, *la Cuisinière bourgeoise*]). **1.** *À l'espagnole,* à la manière des Espagnols : *D'une scène locale assez basse, il* [le Greco] *fait se lever d'infinies puissances de sentiments à l'espagnole* (Barrès). || **2.** Coulis de sauce brune qui entre dans la préparation de diverses sauces.

espagnolade [ɛspaɲɔlad] n. f. (de *espagnol ;* 1611, Cotgrave, au sens de « fanfaronnade » ; sens actuel, XXᵉ s.). Œuvre artistique ou littéraire à sujet espagnol, mais dans laquelle l'Espagne est représentée dans un pittoresque superficiel et non pas dans sa réalité humaine profonde.

espagnolette [ɛspaɲɔlɛt] n. f. (dimin. de *espagnol,* l'objet venant probablem. d'Espagne ; 1731, *Dict. général*). Tige de fer munie d'une poignée, permettant de fermer ou d'ouvrir les battants d'une fenêtre : *La vue de son chapeau de paille accroché à l'espagnolette d'une fenêtre, et bien d'autres choses encore* [...] *composaient maintenant la continuité de son bonheur* (Flaubert). || *Fermer une fenêtre à l'espagnolette,* ne pas la fermer complètement, mais maintenir ses battants entrouverts au moyen de la poignée de l'espagnolette.

espagnoliser [ɛspaɲɔlize] v. tr. (de *espagnol ;* av. 1672, G. Patin). Donner un caractère espagnol à quelqu'un ou à quelque chose.

espagnolisme [ɛspaɲɔlism] n. m. (de *espagnol ;* 1835, Stendhal, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** Manière de se comporter, façon de penser propre aux Espagnols : *L'espagnolisme intégral de Schlegel détonnait dans la maison des Necker* (Thibaudet). || **2.** Idiotisme propre à la langue espagnole.

espale [ɛspal] n. f. (ital. *spalla,* espale, proprem. « épaule », de même origine que le franç. *épaule* [v. ce mot] ; 1622, Jal, écrit *espalle ; espale,* 1636, Monet). Sur une galère, plate-forme comprise entre le dernier rang de rameurs et la poupe.

1. espalier [ɛspalje] n. m. (francisation, probablem. d'après *échalier,* de l'ital. *spalliera,* pièce de soutien, dér. de *spalla,* appui, proprem. « épaule » [v. l'art. précéd.] ; milieu du XVIᵉ s., au sens de l'ital. ; sens 1, 1600, O. de Serres ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Disposition d'arbres fruitiers dont les branches sont palissées le long d'un mur : *Le menu peuple y perdra des fruits, des espaliers, mais on y gagnera une belle vue pour les étrangers* (Balzac). || *En espalier,* se dit d'un arbre fruitier taillé court et palissé contre un mur : *Entre deux murs de bauge couverts d'abricots en espalier* (Flaubert). || **2.** Arbre appliqué le long d'un mur : *Chacun de ces murs est tapissé d'espaliers et de vignes* (Balzac).

2. espalier [ɛspalje] n. m. (ital. *spalliere,* même sens, de *spalla,* espale [v. ce mot] ; v. 1560, Paré). Chacun des deux galériens qui, placés près de l'espale, réglaient le mouvement des rameurs sur une galère.

espalme [ɛspalm] n. m. (déverbal du moyen franç. *espalmer* [XVIᵉ s., Godefroy], anc. provenç. *espalmar,* enduire de suif depuis la quille jusqu'à la ligne d'eau [début du XIIIᵉ s.], proprem. « enduire en se servant de la paume de la main », de *es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de l'anc. provenç. *palma,* paume de la main, lat. *palma,* même sens [v. PAUME] ; 1771, Trévoux, écrit *spalme ; espalme,* 1773, Jaubert). *Vx.* Suif mêlé de goudron dont on enduisait la carène des navires.

espar [ɛspar] n. m. (de l'anc. franç. *esparre,* grosse pièce de bois [v. 1175, Chr. de Troyes], gotique **sparra,* poutre ; 1792, Jal, écrit *épar* [*espar,* 1864, Littré], au sens 1 [*épar,* « perche qui supporte le pavillon », 1678, Guillet] ; sens 2, 1864, Littré, écrit *espar* [*épar,* 1890, *Dict. général*]). **1.** Longue pièce de bois de sapin pouvant servir de mât, de vergue, etc. || *Les espars d'un navire,* l'ensemble des pièces de mâture.

|| **2.** Levier pour manœuvrer les canons et les pièces d'artillerie.

• REM. On dit aussi ÉPAR.

esparcette [ɛsparsɛt] ou **éparcette** [eparsɛt] n. f. (provenç. *esparceto,* de l'anc. provenç. *espars,* répandu, part. passé de *espardre,* éparpiller, lat. *spargere,* jeter çà et là [on répand sommairement la graine de sainfoin dans les champs, alors qu'on sème le blé avec grand soin] ; 1776, Valmont de Bomare, écrit *esparcette ; éparcette,* 1836, Acad.). Autre nom du *sainfoin.*

• REM. On trouve aussi le masculin ESPARCET (1600, O. de Serres) ou ÉPARCET (1751, *Dict. universel d'agriculture*).

esparcier [ɛsparsje] n. m. (de l'anc. franç. *espars,* part. passé de *espardre,* éparpiller [v. l'art. précéd.], l'esparcier servant à éparpiller l'eau dans les champs ; 1600, O. de Serres). Petite écluse de bois ou de tôle qui sert à fermer une rigole d'irrigation.

espargoutte [ɛspargut] n. f. (var. de *spargule, spergule* [v. SPERGULE] ; milieu du XVIe s., Amyot). Nom usuel de la *spergule,* petite plante herbacée.

espart ou **espars** [ɛspar] n. m. (même étym. que *espar ;* 1812, Boiste, écrit *espart ; espars,* XXe s.). Cheville de bois qu'utilisent les teinturiers et les blanchisseurs pour tordre les écheveaux et les tissus, au sortir des bains de teinture ou de nettoyage.

espèce [ɛspɛs] n. f. (lat. *species,* vue, regard, traits caractéristiques, aspect extérieur, apparence, cas particulier [en droit], et, à basse époque, « objet, marchandise, denrée, drogue, ingrédient, argent », du v. archaïque *specere,* regarder ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « épice » [v. ce mot] ; sens I, 1, 1314, Mondeville ; sens I, 2, 1541, Calvin [au sing. ; au plur., 1690, Furetière] ; sens II, 1 et 3, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 2, 1534, Rabelais ; sens II, 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 5, 1670, Patru ; sens II, 6, 1678, La Fontaine ; sens II, 7, fin du XVe s., Commynes ; sens II, 8, 1541, Calvin).

I. 1. En termes de philosophie scolastique, apparence sensible, image (*species*) que l'on supposait se détacher des objets et venir affecter nos sens pour y produire le phénomène de la perception : *La plus commune opinion est celle des péripatéticiens, qui prétendent que les objets de dehors envoient des espèces qui leur ressemblent, et que ces espèces sont portées par les sens extérieurs jusqu'au sens commun* (Malebranche). || Class. *Brouiller, confondre les espèces,* empêcher d'y voir clair, créer la confusion : *Les états nous vont tellement confondre les espèces, que je ne pourrai profiter du temps qu'elle* [ma mère] *sera encore en Bretagne* (Ch. de Sévigné). || **2.** *Spécialem.* En théologie, apparence du pain et du vin après la consécration : *Communier sous les deux espèces.* || *Les saintes espèces,* les hosties consacrées.

II. 1. Catégorie d'êtres ou de choses qu'un caractère commun permet de distinguer des autres du même genre : *Les espèces animales et végétales.* || *Spécialem.* En biologie, groupe naturel d'individus qui ne se distinguent les uns des autres que par des traits accidentels ; groupe d'individus semblables entre eux et produits par d'autres individus semblables : *Tous les loups d'Outre-Rhin ont mêlé leurs espèces* (Leconte de Lisle). || *L'espèce humaine,* ou simplem. *l'espèce,* le genre humain : *Les lois de l'esprit sont invisibles dans l'individu et visibles dans l'espèce* (Alain). || **2.** En pharmacie, nom donné aux substances végétales ayant des propriétés voisines, et qu'on utilise en mélange : *Espèces pectorales, diurétiques.* || **3.** Sorte, qualité : *Ce sentiment de curiosité que mainte femme vertueuse éprouve à connaître une femme d'une autre espèce* (Mérimée). *Un jeu de cartes, Monsieur, est un livre d'aventures de l'espèce qu'on nomme romans* (France). || *Quelqu'un de ton espèce* (avec souvent une nuance péjor.), une personne de ta condition, de ton état, et, *par extens.,* une personne telle que toi. || **4.** *Grandeurs de même espèce,* en mathématiques, grandeurs de même nature, ne différant que par la quantité. || **5.** En droit, point spécial en litige, cas particulier dont il s'agit : *Loi qui n'est pas applicable à l'espèce.* || *En l'espèce,* en ce cas, en la matière. || *Cas d'espèce,* cas qui ne rentre pas dans la règle générale, exception. || **6.** Vx. *Une sotte espèce, une espèce,* personne pour laquelle on n'a aucune estime : *La plupart de ces gens-là sont des espèces* (Marivaux). *Qu'on n'aille pas se tromper et admettre Elmire ou Zulmé, deux espèces qui m'assomment* (Gautier). || **7.** *Autref.* Monnaie métallique, argent : *Cela fait beaucoup de millions et redonnera de l'espèce, qui manquait* (Sévigné). || **8.** *Une espèce de,* loc. introduisant un nom qui désigne une personne ou une chose définie par assimilation à une autre : *Quelquefois l'espèce de poète qui est en moi triomphe de l'espèce d'antiquaire qui y est aussi* (Hugo). *Une espèce de soupière en vermeil* (Balzac). [V. Rem.] || Se prend en mauvaise part lorsqu'on veut marquer que la personne ne peut être assimilée à ce qu'elle prétend être : *C'est une espèce de journaliste.* || *Fam.* S'emploie pour renforcer une dénomination injurieuse : *Espèce d'imbécile !*

• SYN. : **II, 1** *race, type, variété ;* **3** *genre, nature ;* **8** *façon, manière, sorte.*

• REM. Dans la loc. *espèce de, espèce* est parfois employé au masculin : *Un espèce de murmure* (Bernanos). *Tous ces espèces de prophètes à la manque* (Claudel).

◆ **espèces** n. f. pl. (v. 1570, Carloix [*espèces,* « argent » ; *espèces sonnantes,* 1740, Acad.]). Toute monnaie ayant cours légal : *Faire un paiement non pas par chèque, mais en espèces.* || *Espèces sonnantes et trébuchantes,* monnaie métallique ayant le poids légal.

• SYN. : *argent, numéraire.*

espérable [ɛsperabl] adj. (de *espérer ;* 1580, Montaigne). Que l'on peut espérer (rare) : *Une espérable immortalité* (Villiers de L'Isle-Adam).

espérance [ɛsperɑ̃s] n. f. (de *espérer ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « fait de s'attendre à quelque chose » ; sens 1-2, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens 3, v. 1120, *Psautier de Cambridge*). **1.** Sentiment de confiance qui nous fait considérer ce que nous désirons comme devant se réaliser dans l'avenir : *Mon cœur lassé de tout, même de l'espérance, | N'ira plus de ses vœux importuner le sort* (Lamartine). || *Spécialem.* En théologie, vertu théologale par laquelle le chrétien attend de Dieu sa grâce en ce monde et la vie éternelle dans l'autre. || *Être sans espérance,* n'avoir que peu de temps à vivre, être condamné. (Vieilli.) || **2.** Sentiment qui porte à attendre l'obtention d'un bien déterminé, ou la réalisation d'une action précise : *L'espérance d'un bel avenir, garanti par cette promenade qui le lui montrait si beau, si joli, si frais, quelle délicieuse récompense !* (Balzac). || *Espérance de vie,* durée moyenne de la vie dans un groupe humain déterminé. || *En espérance,* en perspective, en attente : *Elles avaient en espérance un héritage dont elles parlaient souvent autour de leur lampe* (Loti). || *Contre toute espérance,* alors que personne ne s'y attendait : *Il a réussi à son examen contre toute espérance.* || *Dans l'espérance de* ou *que,* dans l'attente de ou que. || **3.** La personne ou la chose qui est l'objet de l'espérance : *Il est ma seule espérance. Vous voir chaque jour est toute mon espérance.*

• SYN. : **2** *assurance, certitude, conviction ;* **3** *désir, espoir.* — CONTR. : **1** *désespérance, désespoir ;* **2** *crainte, défiance, inquiétude.*

◆ **espérances** n. f. pl. (sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1930, Larousse). **1.** Ce que l'on attend sous forme d'héritage et qui doit augmenter la fortune : *Apportez-moi vos papiers et ne dites rien de vos espérances* (Balzac). *Ma petite-fille n'apportait pas une très belle dot, mais elle avait, en revanche, de magnifiques « espérances »* (Mauriac). || **2.** Ferme espoir, confiance dans la réussite sociale future de quelqu'un : *Cet enfant donne de grandes espérances.* || **3.** *Avoir des espérances,* attendre un enfant, être enceinte.

espérant, e [ɛsperɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *espérer ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon). Qui espère, enclin à la confiance (rare) : *Rien ne rend mieux le surcroît et le tumulte*

de sentiment qu'éprouvait sincèrement alors toute une jeunesse espérante et enthousiaste (Sainte-Beuve). *Germinie arriva toute gaie, tout espérante* (Goncourt).

espérantisme [ɛsperɑ̃tism] n. m. (de *espérantiste ;* 1922, Larousse). Doctrine, mouvement des partisans de l'espéranto.

espérantiste [ɛsperɑ̃tist] adj. (de *espéranto ;* 1922, Larousse). Qui est relatif à l'espéranto : *Un congrès espérantiste.*

◆ n. (sens 1-2, 1922, Larousse). **1.** Partisan de l'espéranto. (Vieilli.) || **2.** Personne qui connaît et qui pratique l'espéranto.

espéranto [ɛsperɑ̃to] n. m. (part. prés. de l'esp. *esperi* [de même origine que le franç. *espérer,* v. ce mot], proprem. « celui qui espère », d'abord pseudonyme du médecin polonais Lazare Zamenhof, puis n. de la langue internationale lancée, le 26 juillet 1887, par celui-ci ; fin du XIXe s.). Langue internationale créée par le médecin polonais Zamenhof : *L'adoption de l'espéranto, commun auxiliaire de toutes les langues nationales, faciliterait entre les hommes les échanges spirituels et matériels* (Martin du Gard).

◆ adj. (début du XXe s.). Qui est écrit en espéranto : *Un poème espéranto.*

espère [ɛspɛr] n. f. (mot provenç., de l'anc. provenç. *espera,* attente [milieu du XIIe s.], déverbal de *esperar,* attendre [XIIe s.], de même origine que le franç. *espérer* [v. l'art. suiv.] ; 1869, A. Daudet [*à l'espère,* 1771, Trévoux]). Situation du chasseur qui attend le gibier (vieilli) : *L'espère, quel joli nom pour désigner l'affût, l'attente du chasseur embusqué et ces heures indécises où tout attend, espère* (Daudet). || *À l'espère,* à l'affût : *Il lui semblait être à l'espère, à la chasse à l'ours, dans la montagne de la Tramezzina* (Stendhal). *Il n'y a qu'à voir nos chasseurs, le marquis des Espazettes en tête, partir tout flambants neufs le dimanche matin, avec la même ardeur, à l'espère d'un gibier qui n'existe pas* (Daudet).

espérer [ɛspere] v. tr. (lat. *sperare,* attendre, s'attendre à, espérer ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 2 ; sens 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan ;* sens 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 4, XXe s.). [Conj. **5 b.**] **1.** *Vx* ou *dialect.* Attendre avec plus ou moins d'impatience : *D'autres bateaux arrivaient, se rangeaient à la cale et espéraient* [...] *leur tour* (Renard) ; et absol. : *Espère un peu, ma mère, il faut que je ramène la vache à l'étable* (France). || **2.** Considérer avec confiance qu'une chose désirée va se réaliser : *Malheureusement l'affaire, quoique bien lancée, ne marcha pas aussi vite qu'on aurait pu l'espérer* (Daudet). *J'espérais être compris et jugé sans explication préalable* (Zola). || *Absol.* Avoir de l'espoir, garder espoir : *Ayez du courage seulement, et espérez* (Mérimée). || *Spécialem.* Avoir la vertu théologale de l'espérance : *Il n'y a point de réprobation pour ceux qui espèrent* (Bossuet). || *Espérer quelqu'un,* avoir l'espoir qu'il viendra : *Lady Gwidir m'espère, à dix heures, dans sa loge à l'Opéra ; lady Mansfield, à minuit, à Almacks* (Chateaubriand). *Karelina attendait Domitien, l'espérait plutôt* (Van der Meersch). || **3.** Aimer à croire quelque chose (avec un verbe subordonné au présent ou au passé) : *Puis-je encore espérer que mon bien-aimé m'aime ?* (Verlaine). *J'espère qu'il a été reçu.* || **4.** Fam. *J'espère !,* exclamation qui marque l'admiration, le contentement : *Une reliure d'amateur... J'espère !* (Porto-Riche).

• SYN. : **2** *attendre, compter sur, escompter, pressentir, prévoir, supputer, tabler sur* (fam.) ; **3** *croire, penser.* — CONTR. : **2** *appréhender, craindre, redouter ; désespérer.*

◆ v. tr. ind. (*espérer en,* v. 1170, *Livre des Rois ; espérer à,* v. 1360, Froissart ; *espérer de,* fin du XIIe s., Conon de Béthune ; *bien espérer de,* 1668, La Fontaine). *Espérer en quelqu'un, en quelque chose,* ou (class.) *espérer à quelqu'un, à quelque chose,* mettre sa confiance, son espoir dans cette personne ou cette chose : *Espérer en l'avenir. Pour moi, j'espère à M. de Grignan* (Sévigné). *J'espère aux bontés qu'une autre aura pour moi* (Molière). *On espère à ce bienheureux héritage* (Bossuet). || Class. *Bien espérer de,* attendre beaucoup de, bien augurer de : *Quelques moralités du succès desquelles je n'ai pas bien espéré* (La Fontaine).

• REM. *Espérer de* suivi d'un infinitif est une construction littéraire archaïsante : *On n'espère pas de pouvoir être de vos amis* (Sévigné). On dit ordinairement : *Nous espérons vous revoir bientôt.*

espiègle [ɛspjɛgl] n. et adj. (altér. du néerl. [*Till*] *Uilenspiegel,* n. d'un personnage trompeur et ingénieux, dont les aventures furent contées dans un roman allemand du début du XVIe s., traduit en franç. sous le titre de *Histoire joyeuse et récréative de Till Ulespiegle...,* Lyon, Jean Saugrain, 1559 [la forme *espiègle* est due au fait que le premier *-l-* de la forme francisée *Ulespiegle* a été pris pour l'art. défini élidé et que, par suite, l'*U-* initial a disparu] ; fin du XVIe s., Godefroy [aussi *ulespiegle*]). Se dit d'une personne vive, éveillée, malicieuse, mais sans méchanceté (s'applique surtout aux enfants) : *Un garçon espiègle. Une petite espiègle.*

• SYN. : *coquin* (fam.), *diable, diablotin, galopin.*

◆ adj. (sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Qui témoigne d'une malice sans méchanceté : *Caractère espiègle. Un air, un regard espiègle.* || **2.** Qui est fait ou dit avec une malice enfantine : *Une réponse espiègle.*

• SYN. : **1** *coquin* (fam.), *fripon, malin, mutin.*

espièglerie [ɛspjɛgləri] n. f. (de *espiègle ;* 1694, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1866, V. Hugo). **1.** Caractère d'une personne espiègle : *Cette espièglerie, prolongée jusqu'aux éclats, avait fini par m'irriter* (Sainte-Beuve). || **2.** Tour d'espiègle : *Il n'était bruit que de ses espiègleries, que l'on transformait en crimes noirs* (Chateaubriand). *Si le vol n'avait été qu'un jeu, l'auteur de l'espièglerie aurait dû le faire cesser plus tôt* (Renan).

espingole [ɛspɛ̃gɔl] n. f. (anc. provenç. *espingola,* machine à lancer des pierres [fin du XIIIe s.], empr. de l'anc. franç. *espringale,* grosse arbalète sur roue, machine à lancer des pierres [1258, Varin], déverbal de *espringaler,* sauter, danser [attesté seulement v. 1330, chez Digulleville], dér. de l'anc. v. *espringuer,* mêmes sens [XIIIe s., Godefroy], francique **springan,* sauter ; fin du XIVe s., au sens de l'anc. franç. *espringale ;* sens 1-2, fin du XVIIe s.). **1.** Fusil court, à bouche évasée et de faible portée, employé en Espagne et en Italie au XVIe s. : *J'avouerai que d'abord l'espingole et l'air farouche du porteur me surprirent quelque peu* (Mérimée). || **2.** Dans la marine ancienne, bouche à feu de petit calibre, au canon évasé.

espion, onne [ɛspjɔ̃, -ɔn] n. (de *espier,* forme anc. de *épier* [v. ce mot], la prononciation de la consonne *-s-* de *espion* [disparue dès le XIIIe ou le XIVe s.] ayant été rétablie, au début du XVIe s., sous l'influence de l'ital. *spione,* dér. de *spia,* déverbal de *spiare,* épier, et donc mot de même formation [et de même sens] que le franç. *espie, épie* [v. ÉPIE] ; XIIIe s., au sens 1 [rare av. 1509, Barbier] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1616, A. d'Aubigné). **1.** Agent qui, pour le compte d'un pays, cherche à recueillir des renseignements sur un autre pays, notamment des informations d'ordre militaire sur une nation ennemie en temps de guerre : *Pour moi, vous êtes deux espions envoyés pour me guetter. Je vous prends et je vous fusille* (Maupassant). || *Espion double,* agent qui sert à la fois deux partis. (On dit plutôt AGENT DOUBLE.) || **2.** Individu que l'on charge d'épier une autre personne pour surprendre ses secrets, connaître ses affaires personnelles. || **3.** *Spécialem.* et *vx.* Agent secret de la police chargé de surveiller certaines personnes.

◆ n. m. (1870, Larousse). Miroir incliné, souvent convexe, placé sur le rebord d'une fenêtre pour observer l'extérieur sans être vu : *Guettant le passage de quelque rare promeneur réfléchi par les glaces de leur espion ou la boule d'acier poli suspendue à la voûte* (Gautier).

◆ adj. (milieu du XXe s.). Qui est utilisé pour une surveillance secrète : *Navire espion. Satellite espion.*

espionnage [ɛspjɔnaʒ] n. m. (de *espionner ;* v. 1570, Carloix, écrit *espionnaige*

[*espionnage,* 1748, Montesquieu], au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Action d'espionner ; surveillance discrète et systématique exercée sur quelqu'un : *Être surpris en flagrant délit d'espionnage.* || **2.** Activité des espions professionnels : *Service, réseau d'espionnage. Roman, film d'espionnage.* || *Spécialem.* En droit, recherche d'informations militaires, au profit d'une nation, par des individus qui opèrent clandestinement ou sous de faux prétextes.

espionner [ɛspjɔne] v. tr. (de *espion ;* 1482, Godefroy, au sens de « observer » ; sens 1, 1606, Crespin ; sens 2, 1640, Oudin). **1.** Surveiller secrètement et systématiquement les actions et les paroles de quelqu'un, au profit d'une tierce personne ou pour son compte personnel : *Les hommes masqués sont des maris qui viennent espionner leurs femmes, ou des maris en bonne fortune qui ne veulent pas être espionnés par elles* (Balzac). || **2.** Observer en espion les activités d'un pays étranger.
● SYN. : **1** *épier, guetter.*

espionnite [ɛspjɔnit] n. f. (de *espion ;* 1923, *Mercure de France*). *Fam.* Manie des personnes qui se croient espionnées, ou voient des espions partout.

esplanade [ɛsplanad] n. f. (ital. *spianata,* part. passé fém. substantivé de *spianare,* aplanir, lat. *explanare,* étendre, étaler, aplanir, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de l'adj. *planus,* de surface plane, plat, uni, égal ; fin du XVe s., Martial d'Auvergne, au sens de « lieu aplani [en général], débarrassé de ce qui gêne » ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, début du XVIIe s. ; sens 3, 1755, *Encyclopédie*). **1.** Espace libre et plat ménagé devant le glacis d'une fortification, pour permettre de voir et d'atteindre l'assaillant éventuel d'aussi loin que possible. || *Par extens.* Espace uni qui, dans une place de guerre, s'étend entre les murailles de la citadelle et les maisons de la ville : *Le marquis de Saint-Luc mit toutes ses troupes en bataille dans l'esplanade qui est devant la porte de la ville* (La Rochefoucauld). || **2.** Vaste place dégagée, en avant d'un édifice : *L'esplanade des Invalides. J'étais sur l'esplanade de l'église, devant le portail, et pour ainsi dire sur la tête de la ville* (Hugo). || **3.** Lieu élevé et découvert d'où l'on peut apercevoir un vaste horizon : *Cette tour est tellement épaisse que, sur l'esplanade qui la termine, on a pu bâtir un palais* (Stendhal).

espoir [ɛspwar] n. m. (déverbal de *espérer,* d'après les anc. formes de l'indic. prés. accentuées sur le radical *j'espeir / espoir, tu espeires / espoires,* etc. ; v. 1130, *Eneas,* écrit *espeir* [*espoir,* milieu du XIIe s.], au sens 3 [pour désigner une personne, 1689, Racine] ; sens 1-2, milieu du XIIe s., *Jeu d'Adam*). **1.** Le fait d'espérer, d'attendre quelque chose avec confiance : *Toute science ment, tout espoir est déçu* (Leconte de Lisle). *Que servirait d'éveiller en Gertrude un espoir ?* (Gide). *On conserve peu d'espoir de retrouver des survivants de la catastrophe.* || *Dans l'espoir de* ou *que,* dans la pensée de ou que. || Class. *Faire l'espoir de quelque chose,* susciter l'espoir de quelque chose : *Galba ne l'a produit qu'avec sévérité, | Sans faire aucun espoir de libéralité* (Corneille). || **2.** Sentiment qui porte à espérer : *La vraie douleur est incompatible avec l'espoir. Pour si grande que soit cette douleur, l'espoir de cent coudées s'élève plus haut encore* (Lautréamont). *Perdre l'espoir. Avoir bon espoir.* || **3.** Ce que l'on espère : *Son espoir avait toujours été que, son affaire de Waterloo arrangée, il finirait par être militaire* (Stendhal). || La personne ou la chose qui est l'objet de l'espoir : *Vous êtes mon seul espoir.* || *Spécialem.* Personne qui présente toutes les qualités voulues pour réussir dans un domaine déterminé : *Un espoir du cyclisme, du tennis.*
● SYN. : **1** *attente, désir, espérance.* — CONTR. : **1** *appréhension, crainte, inquiétude ;* **2** *désespérance, désespoir.*

espolette [ɛspɔlɛt] ou **espoulette** [ɛspulɛt] n. f. (ital. *spoletta,* dimin. de *sp[u]ola,* bobine, germ. **spôla,* bobine, tuyau ; 1771, Trévoux, écrit *espoulette* [*espolette,* fin du XVIIIe s.], au sens de « fusée de projectile creux » ; sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, XXe s.). **1.** Dans la marine ancienne, tube métallique qui servait à réamorcer la lumière d'une bouche à feu après un raté : *Un petit tronçon d'espoulette qui avait servi de boute-feu au pierrier de signal* (Hugo). || **2.** Tube gradué en durées, qui, dans une fusée de guerre, transmettait le feu à la charge du projectile. || Dans un artifice, élément qui déclenche une inflammation au bout d'un temps déterminé.

esponton [ɛspɔ̃tɔ̃] n. m. (anc. ital. *spontone,* courte pique, de *s-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *punto,* point, piqûre, de même origine que le franç. *point,* n. m. [v. ce mot] ; fin du XVIe s., Brantôme, écrit *sponton* [*esponton,* 1688, Miege], au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré). **1.** Demi-pique en usage dans l'armée française du XVIe au XIXe s. || **2.** Partie inférieure d'un barreau de grille, amincie en fuseau.

espressione (con) [kɔnɛspresjɔne] loc. adv. (mots ital. signif. « avec expression » [pour l'étym., v. EXPRESSION] ; 1845, Bescherelle). En termes de musique, d'une manière expressive. (On écrit en abrégé : CON ESPRESS., ou simplem. ESPRESS.)

espressivo [ɛspresivo] adj. (mot ital. signif. « expressif », de *espressione* [v. l'art. précéd.] ; 1845, Bescherelle, écrit *espressive ; espressivo,* 1864, Littré). En termes de musique, expressif, plein de sentiment.
◆ adv. Avec expression : *Jouer espressivo.*

esprit [ɛspri] n. m. ● ÉTYM. Lat. *spiritus,* souffle (de l'air, du vent), respiration, haleine, aspiration (en grammaire), vie, inspiration, sentiment, âme et, au Moyen Âge, dans la langue des alchimistes, « essence, eau-de-vie », de *spirare,* souffler, respirer, vivre, exhaler ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *esperit ; esprit,* XIVe s. (quelques exemples dès le XIIe s., où on rencontre aussi, fréquemment, la forme *espirit*). — A. : sens I, 1 et 4, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens I, 3, XIIe s. ; sens II, 1655, Lancelot. — B. : sens I, 1, av. 1655, Tristan L'Hermite ; sens I, 2, v. 1560, Paré ; sens II, 1, 1377, Oresme (*esprits vitaux, animaux,* début du XVIe s.) ; sens II, 2, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens II, 3-4, début du XVIe s. — C. : sens I, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens II, 1, XIIe s. ; sens II, 2, fin du XIVe s., E. Deschamps (*esprit familier,* 1564, *Indice de la Bible*) ; sens II, 3, 1530, Palsgrave. — D. : sens I, 1-4, v. 1155, Wace ; sens I, 5, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens I, 6, 1671, Mme de Sévigné ; sens II, 1, 1609, François de Sales ; sens II, 2, 1611, Cotgrave ; sens III, 1-2, 1501, Destrées ; sens III, 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon. — E. : sens 1, av. 1662, Pascal ; sens 2, 1679, Bossuet ; sens 3, 1608, M. Régnier ; sens 4, 1670, Patru ; sens 5, fin du XVIIe s.

A. Souffle.

● **I. 1.** Souffle créateur de Dieu (dans les traductions de la Bible et des Évangiles) : *La terre était informe et toute nue, les ténèbres couvraient la face de l'abîme, et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux* (Saci, Gen., I, 2). *L'esprit souffle où il veut* (Jean, III, 4). *L'esprit de Dieu, le Saint-Esprit en figure, selon la première signification de la lettre, un vent, un air que Dieu agitait* (Bossuet). || **2.** Souffle vital : *C'est ce que veut dire ce souffle divin, c'est ce que nous représente cet esprit de vie* (Bossuet). || Class. et littér. *Rendre l'esprit,* expirer, rendre le dernier soupir (ou rendre l'âme) : *Et fais que sur ma tombe Arcas rende l'esprit* (Rotrou). *Sa belle-mère [...] rendait l'esprit entre ses bras* (Sand). || **3.** Inspiration qui vient de Dieu : *L'esprit du Seigneur fut en lui, et il jugea Israël* (Saci, Juges, III, 10). *Est-ce l'esprit divin qui s'empare de moi ?* (Racine). || *Chercher l'esprit,* chez les puritains, solliciter l'inspiration divine par la prière et la méditation. || **4.** *Esprit-Saint* ou *Saint-Esprit,* dans la théologie chrétienne, la troisième personne de la Trinité, qui procède du Père et du Fils : *Le Saint-Esprit, qui sort du Père et du Fils, comme leur amour mutuel* (Bossuet).

● **II.** Degré de l'intensité du souffle dans la prononciation des voyelles initiales en grec, noté par un signe qui se place sur la première lettre des mots commençant par une voyelle ou un *rhô,* ou sur la deuxième voyelle des mots commençant par une diphtongue. || *Esprit rude,* émission du son avec aspiration ; signe qui la note

(ʽ). || *Esprit doux,* émission du son sans aspiration ; signe qui la note (ʽ).

• Syn. : **I, 3** *grâce, illumination.*

B. Émanation des corps.

• **I. 1.** *Class.* Essence très volatile, vapeur qui s'exhale des corps, en particulier émanation odorante, parfum (au sing. ou au plur.) : [Le lièvre] *se trahit lui-même | Par les esprits sortant de son corps échauffé* (La Fontaine). *Là, parmi des jasmins plantés confusément, | Et dont le doux esprit à toute heure s'exhale...* (Tr. L'Hermite). *Les uns dirent que le haut de la sarbacane était plein des esprits du mercure* (Pascal). || **2.** *Vx.* Dans l'ancienne chimie, partie la plus volatile d'un corps soumis à la distillation (au sing. ou au plur.). || *Spécialem.* Ancienne dénomination des produits de la distillation, et en particulier des eaux-de-vie contenant de 66 à 70 p. 100 d'alcool. || En pharmacie, nom donné autrefois à des médicaments volatils ou résultant d'une distillation. || *Esprits parfumés,* les alcoolats, ou alcools aromatisés. || *Esprit fugitif,* le mercure. || *Esprit-de-bois,* alcool méthylique. || *Esprit-de-sel,* acide chlorhydrique. || *Esprit-de-soufre,* acide sulfureux. || *Esprit-de-vin,* alcool éthylique. || *Esprit-de-vinaigre,* acide acétique. || *Esprit-de-vitriol,* acide sulfurique.

• **II. 1.** Class. *Les esprits,* selon une théorie physiologique célèbre au XVIIe s., « petits corps légers, chauds et invisibles qui portent la vie et le sentiment dans les parties de l'animal » (Acad., 1694). || *Esprits vitaux,* « partie la plus subtile et la plus agitée du sang, de laquelle dépendent son mouvement et sa chaleur » (Furetière, 1690). || *Esprits animaux,* « corps très subtils et très mobiles, contenus dans le cerveau et les nerfs [...], auteurs du sentiment et du mouvement animal » (Furetière, 1690) : *La génération des esprits animaux, qui sont comme un vent très subtil, ou plutôt comme une flamme très pure et très vive...* (Descartes). || **2.** *Class.* et *Spécialem.* Les esprits animaux considérés comme les agents de la vie physique et psychique (« énergie vitale, sens, connaissance ») : *M. de Turenne reçut le coup au travers du corps : vous pouvez penser s'il tomba et s'il mourut. Cependant le reste des esprits fit qu'il se traîna la longueur d'un pas, et que même il serra la main par convulsion* (Sévigné). || Class. *Perdre, reprendre ses esprits,* perdre, reprendre connaissance : *J'ai senti défaillir ma force et mes esprits. | Ses femmes m'entouraient quand je les ai repris* (Racine). *Je reprends mes esprits* (Molière). || Auj. *Reprendre ses esprits,* revenir à soi, se remettre d'un grand trouble : *Buvez, maître Blazius, et reprenez vos esprits* (Musset). || **3.** *Class.* et *Spécialem.* Les esprits animaux considérés comme les agents de la vie affective (« sentiments, cœur, âme ») : *Sa vue a ranimé mes esprits abattus* (Racine). || **4.** *Class.* et *Spécialem.* Les esprits animaux considérés comme les agents de la vie intellectuelle (« intelligence ») : *Le philosophe consume sa vie à observer les hommes, et il use ses esprits à en démêler les vices et le ridicule* (La Bruyère). *De quelle horreur ses timides esprits | À ce nouveau spectacle auront été surpris* (Racine).

C. Principe immatériel.

• **I.** La substance incorporelle, par opposition à la substance corporelle ; l'âme considérée comme le principe qui donne vie et mouvement au corps : *Dieu est esprit* (Bossuet). *L'homme, esprit et corps tout ensemble* (Bossuet). *Un esprit vit en nous et meut tous les ressorts* (La Fontaine). *Il* [l'homme] *ne peut concevoir ce que c'est que corps, et encore moins ce que c'est qu'esprit, et encore moins qu'aucune chose comment un corps peut être uni avec un esprit* (Pascal).

• **II. 1.** Être incorporel : *Le premier de tous les esprits, c'est Dieu* (Bossuet). || *Pur esprit,* être intelligent qui n'est pas lié à un corps : *Dieu, qui est un pur esprit, a voulu créer de purs esprits comme lui* (Bossuet). *Reine des esprits purs* [la Vierge] (La Fontaine). || *Esprits de lumière, esprits célestes,* les anges. || *Esprits bienheureux,* les âmes des saints. || *L'esprit immonde, l'esprit malin, l'esprit de ténèbres,* le démon, Satan, la puissance du Mal, et aussi l'inspiration du démon : *Ceux qui sont possédés du malin esprit* (Bossuet). || *Esprits de l'abîme, esprits de ténèbres,* ou simplem. *les esprits,* les démons : *Un manant qui chassait les esprits* (La Fontaine). || **2.** Être immatériel auquel on attribue une action sur les phénomènes naturels ou sur la destinée humaine : *Croire aux esprits.* || *Esprit familier,* génie qu'on suppose attaché à une personne pour lui inspirer ses décisions, ses propos : *L'esprit ou démon familier de Socrate.* || **3.** *Spécialem.* Âme des hommes désincarnée après la mort, fantôme, revenant : *Interroger les esprits. La femme d'Heudicourt, avec tout son esprit, craignait les esprits* (Saint-Simon). || *Esprits frappeurs,* nom donné par les spirites aux âmes des morts qui manifesteraient leur présence et feraient connaître leurs volontés en frappant un certain nombre de coups.

D. Principe de la pensée et de l'activité intellectuelle.

• **I. 1.** La substance ou réalité pensante, le sujet de la représentation par opposition à l'objet de la représentation : *Je ne considère pas l'esprit comme une partie de l'âme, mais comme cette âme tout entière qui pense* (Descartes). || Souvent opposé à la *matière,* à la *nature,* à la *chair* (dans la langue religieuse) : *Ne demande jamais à ta chair infidèle | Ce qu'elle veut ou ne veut pas ; | Range-la sous l'esprit, et fais qu'en dépit d'elle | Son esclavage ait pour toi des appâts* (Corneille, *Imitation,* III, 11). || **2.** Ensemble des facultés psychiques de l'homme, partie de la personne qui pense, sent, veut, se souvient, imagine : *Dedans l'esprit, il me vint aussitôt de l'étrangler* (La Fontaine). *Quoi ? Je ne vous ai point parlé de Saint-Marceau ? Je ne sais où j'avais l'esprit* (Sévigné). *Avoir, se mettre quelque chose dans l'esprit. Se mettre bien dans l'esprit que... C'est une idée qui m'est venue à l'esprit. Paresse, lenteur d'esprit. Simplicité d'esprit.* || Désigne parfois une faculté en particulier : la mémoire : *Le temps m'a de l'esprit son portrait effacé* (Rotrou). *Ce rendez-vous m'était complètement sorti de l'esprit* ; l'attention : *Il n'a pas l'esprit à ce qu'il fait.* || Vx. *En esprit,* par la pensée, en imagination : *La lettre dont Votre Majesté m'honore m'a transporté en esprit à Orembourg* (Voltaire). *Ce vers [...] avec quel intérêt je le repasse en esprit* (France). || *Présence d'esprit,* promptitude à voir la conduite qu'il faut tenir, les paroles qu'il faut dire. || **3.** Faculté de comprendre, entendement, intelligence (vieilli en ce sens, sauf dans des expressions ou dans la langue philosophique) : *Mon Dieu ! voyons l'affaire ; on a assez d'esprit pour comprendre les choses* (Molière). *Je n'ai pas cru qu'il fût possible à l'esprit humain de distinguer les formes ou espèces de corps qui sont sur la terre* (Descartes). *Dieu est esprit, dit Notre-Seigneur, et ceux qui l'adorent doivent l'adorer en esprit et en vérité, c'est-à-dire que cette suprême intelligence doit être adorée par l'intelligence* (Bossuet). *C'est un grand malheur d'avoir l'esprit trop hâtif* (Musset). *Avoir l'esprit vif, clair, pénétrant.* || *Spécialem.* et *class.* La faculté de raisonner, l'intelligence discursive : *La finesse est la part du jugement, la géométrie est celle de l'esprit* (Pascal). || Souvent opposé au *cœur,* siège des sentiments, à *l'âme,* principe de l'affectivité, ou à la sensibilité : *Le cœur a son ordre, l'esprit a le sien, qui est par principes et démonstrations* (Pascal). *L'esprit est toujours la dupe du cœur* (La Rochefoucauld). *Pour bien écrire, il faut que la chaleur du cœur s'unisse à la lumière de l'esprit* (Buffon). *Le peuple n'a guère d'esprit, et les grands n'ont point d'âme* (La Bruyère). || Class. *Bon esprit,* jugement sain, bon sens : *J'ai l'honneur d'avoir trouvé des expédients que le bon esprit de l'abbé ne trouvait pas* (Sévigné). *Elle savait que le bon esprit consiste à se conformer à la situation* (Voltaire). || Auj. *Avoir le bon esprit de,* être assez intelligent, assez perspicace pour : *Il a eu le bon esprit de partir au moment opportun.* || *Tour d'esprit,* manière spéciale de com-

prendre ou d'exprimer les choses. || *Vue de l'esprit,* idée chimérique, utopique. || **4.** *Class.* Faculté de connaître et faculté créatrice (jugement, goût, sensibilité, sens artistique) : *Il y a peu d'hommes dont l'esprit soit accompagné d'un goût sûr et d'une critique judicieuse* (La Bruyère). || Class. *Ouvrages d'esprit* ou *de l'esprit,* les œuvres littéraires. || Class. *Homme d'esprit,* celui qui à l'intelligence et à la sensibilité joint la culture et parfois le talent : *Un homme d'esprit n'est point jaloux d'un ouvrier qui a travaillé une bonne épée ou d'un statuaire qui vient d'achever une belle figure* (La Bruyère). || Class. *D'esprit,* en parlant des choses, ingénieux, habile : *Préparons le billet que ma maîtresse écrit | À Léandre. Il verra que le tour est d'esprit* (Montfleury). || *Bel esprit,* distinction de l'intelligence, activité intellectuelle tournée vers la littérature : *L'homme à la veste, qui s'est jeté dans le bel esprit, et veut être auteur malgré tout le monde* (Molière). [V. aussi § III, n. 2, ci-après.] || **5.** *Class.* Cœur, âme, siège des sentiments : *J'étouffe, je suis triste ; il faut que le vert naissant et les rossignols me redonnent quelque douceur dans l'esprit* (Sévigné). || **6.** *Class.* Disposition intérieure et passagère d'une personne, humeur : *Vous êtes là comme la reine : elle ne se repose jamais... Il faut donc prendre son esprit, et avoir patience au milieu de toutes vos cérémonies* (Sévigné). *Avec votre jalouse elle a changé d'esprit* (Corneille).

• **II. 1.** Aptitude particulière de l'intelligence, forme de pensée (avec un complément du nom sans article ou un adjectif) : *Esprit d'analyse, de synthèse. Esprit philosophique. Esprit scientifique. Esprit pratique. L'esprit critique, sans lequel toute science est chimérique, mais dont les excès énervent l'invention, n'avait guère crédit dans cette ferveur novice* (Duhamel). || *Esprit de finesse,* chez Pascal, l'intuition, par opposition à *l'esprit de géométrie,* ou raisonnement déductif. || **2.** *Absol.* Acuité, vivacité de la pensée, aptitude à exposer ses idées de façon ingénieuse, piquante, à trouver des rapprochements inattendus, des saillies vives ou plaisantes : *Avoir de l'esprit. Homme, femme d'esprit. Mot d'esprit. Le maire de Verrières devait une réputation d'esprit et surtout de bon ton à une demi-douzaine de plaisanteries dont il avait hérité d'un oncle* (Stendhal). *Les Rhodiens furent riches ; mais les Athéniens eurent de l'esprit, c'est-à-dire la vraie joie, l'éternelle gaieté, la divine enfance du cœur* (Renan). *Il faut de l'esprit pour bien parler, de l'intelligence suffit pour bien écouter* (Gide). *L'esprit, c'est une manière vive de sentir, de comprendre et de s'exprimer* (Léautaud). || *Trait d'esprit,* repartie piquante. || *Faire de l'esprit, courir après l'esprit,* chercher avec affectation l'occasion de placer des mots d'esprit. || *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts, avoir de l'esprit comme quatre,* être très spirituel, avoir un grand don de repartie.

• **III. 1.** Être pensant, personne douée d'intelligence : *Quand il fut en l'âge où la chasse | Plaît le plus aux jeunes esprits...* (La Fontaine). *Certains esprits vains, familiers, délibérés...* (La Bruyère). *Un esprit audacieux. Un esprit plein de fantaisie.* || *Les esprits,* les hommes, les gens : *Jugez combien ce coup frappe tous les esprits* (Racine). *Les esprits sont échauffés. Calmer les esprits.* || Class. *Mon esprit, votre esprit,* etc., périphrases de sens très affaibli, équivalant à peu près à *je, vous,* etc. : *Mon esprit ne court pas après si peu de chose* (Molière). *Votre esprit à l'hymen renonce pour toujours* (Molière). || **2.** Personne considérée du point de vue de sa valeur intellectuelle ou morale : *Un esprit fin, subtil. Un esprit profond, élevé. C'est un esprit original, médiocre. Un esprit généreux. La science réclame des esprits vigoureux, solides, précis* (Goblot). || *Grand esprit,* personne douée d'une intelligence supérieure, qui se distingue par l'ampleur de ses conceptions : *Il n'y a que les grands esprits qui forment les grandes nations* (Napoléon Ier). || *Esprit faux,* personne qui ne sait pas voir les choses sous leur jour véritable, ou qui est incapable de raisonner avec rigueur. || *Esprit fort,* autref., homme qui affectait de se mettre au-dessus des opinions reçues, surtout en matière religieuse, libre penseur, athée : *Voilà de nos esprits forts qui ne veulent rien croire* (Molière) ; auj., homme qui agit ou qui raisonne sans tenir compte des idées communes. || Class. *Bel esprit,* celui qui se distingue par la finesse de son intelligence, l'élégance de sa parole ou de ses ouvrages : *Chacun fait ici-bas la figure qu'il peut, | Ma tante, et bel esprit il ne l'est pas qui veut* (Molière) ; *péjor.* ou *ironiq.,* personne qui cherche avec affectation à se montrer intelligente ou spirituelle : *Ascagne est statuaire* [...] *et Cydias bel esprit, c'est sa profession* (La Bruyère). *Une femme bel esprit est le fléau de son mari, de ses enfants, de ses amis, de ses valets, de tout le monde* (Rousseau). [V. aussi § I, n. 4, ci-dessus.] || **3.** *Class.* et *absol.* Personne d'esprit : *Mme Martel, vieille bourgeoise de Paris, qui était un esprit et qui voyait assez bonne compagnie* (Saint-Simon).

• SYN. : **I, 1** *moi, pensée ;* **3** *compréhension, intellect, jugement, raison.* || **III, 1** *homme, humain.*

E. Principe de pensée et d'action.

1. Manière de penser, disposition d'une personne ou d'un groupe de personnes sous un rapport donné, qui oriente leur action, inspire leur attitude (avec un complément du nom sans article ou avec un adjectif) : *Esprit de colère* (Job, IV, 9). *Esprit de jalousie* (Nombres, V, 14). *Esprit de défiance, d'intrigue* (La Bruyère). *Dieu, sans doute, a versé dans son cœur | Cet esprit de douceur* (Racine). *L'esprit de rébellion politique n'est pas éteint au cœur de l'homme, heureusement* (Duhamel). *Esprit de conciliation. Esprit d'entreprise. Esprit de famille. Esprit d'équipe. Esprit de sacrifice. Esprit révolutionnaire.* || *Esprit de clocher,* v. CLOCHER. || *Esprit de suite,* continuité, persévérance dans la même ligne de conduite, dans le même ordre d'idées : *Tous ses travaux attestent un surprenant esprit de suite, et pourtant il est distrait* (Duhamel). || *Sans esprit de retour,* sans intention de revenir en un lieu ou à un état antérieur. || *Avoir bon esprit,* avoir une tendance naturelle à juger les autres avec bienveillance ; accepter spontanément de se soumettre à la discipline ou aux conditions imposées. || *Mauvais esprit,* tendance à juger autrui avec malveillance, ou à se rebeller sourdement contre l'autorité, la discipline : *Un élève intelligent, que j'ai dû renvoyer depuis pour son mauvais esprit* (France). || Par extens. *Un mauvais esprit,* un individu indiscipliné, un élément de trouble dans une collectivité. || **2.** Class. *L'esprit de* (et un infinitif complément), l'intention, la volonté, le désir éprouvé par quelqu'un de faire telle chose : *L'esprit charitable de souhaiter plaies et bosses à tout le monde est extrêmement répandu* (Sévigné). *On lit son livre, quelque excellent qu'il soit, dans l'esprit de le trouver médiocre* (La Bruyère). || **3.** Fond d'idées, de sentiments qui caractérise une personne, un groupe de personnes, une époque, etc. : *Dans tout ce qu'il dit, | De vous et de Joad je reconnais l'esprit* (Racine). *Il ne sort jamais aucun ouvrage de chez nous qui n'ait l'esprit de la Société* [de Jésus] (Pascal). *L'esprit du siècle en avait entièrement banni la régularité* [du monastère] (Racine). *Il supportait aisément les injures, tant par esprit chrétien que par philosophie* (France). *Le plus grand mystère de l'univers est encore la clarté de l'esprit français* (Giraudoux). || *Entrer dans l'esprit de,* bien comprendre la pensée de quelqu'un, le sens profond de quelque chose : *Un acteur qui entre bien dans l'esprit de son personnage, de son rôle.* || Vx. *Esprit public,* ensemble des idées, des aspirations politiques qui s'imposent à l'opinion d'un pays à une époque donnée : *Anglais, dont on nous vante ici l'esprit public, ayant fait le mot, vous avez la chose sans doute...* (Courier). || *Esprit de corps,* ensemble des traditions militaires fidèlement conservées dans un corps de troupe ou dans une arme et qui y créent un sentiment de fraternité et de dévouement ; *par extens.,* état d'esprit propre aux membres d'une collectivité

(parfois péjor.). ‖ **4.** Pensée dominante d'une œuvre, sens profond d'un texte : *De l'esprit des lois* (Montesquieu). *L'esprit d'une Constitution, d'un traité.* ‖ *Spécialem.* Tendance, orientation générale d'une publication, d'un écrit : *L'esprit d'une revue, d'un journal.* ‖ *La lettre tue et l'esprit vivifie,* il faut s'attacher au sens profond d'un texte et non à sa forme littérale (par allusion à la deuxième épître de saint Paul aux Corinthiens, III, 6). ‖ **5.** *Vx.* Choix de textes, de pensées fait dans les œuvres d'un écrivain et permettant de saisir l'essence de sa pensée : *L'Esprit de Bossuet.*

• SYN. : **3** *caractère, génie, mentalité ;* **4** *fond.*

esprité, e [ɛsprite] adj. (de *esprit ;* XVIIe s., *Dict. général*). *Fam.* ou *dialect.* Qui a de l'esprit : *Cette petite bête, elle était spritée autant qu'une personne naturelle* (Genevoix).

esquels, elles [ɛskɛl] pron. rel. (de *ès,* prép., et de *quel ;* XIIe s.). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Auxquels, auxquelles ; en lesquels, en lesquelles : *Il se plaît à nous commander des choses esquelles toute la nature répugne* (Bossuet).

esquicher [ɛskiʃe] v. intr. ou **s'esquicher** [sɛskiʃe] v. pr. (provenç. moderne *esquicha,* presser, anc. provenç. *esquissar,* déchirer [XIIe s.], presser [XVIe s., Pansier], de l'onomatop. *skits* [v. ESQUISSER] ; 1789, *Encycl. méthodique*). *Vx.* Au jeu de reversi, jeter sa carte la plus faible pour éviter de prendre.

◆ v. tr. (fin du XIXe s.). *Dialect.* Serrer, comprimer : *Une pierre de carrière, me tombant sur l'échine, a failli m'esquicher comme un anchois* (L. Daudet).

esquif [ɛskif] n. m. (ital. *schifo,* embarcation légère, du langobard **skif,* bateau ; fin du XVe s., G. de Villeneuve). *Littér.* Embarcation légère : *Et l'esquif en sa course brève | File gaiement sur l'eau qui rêve* (Verlaine) ; et au fig. : *Naguère une même tourmente, | Ami, battait nos deux esquifs* (Hugo).

esquille [ɛskij] n. f. (empr., avec modification de la terminaison, du lat. *schidia,* copeau, gr. *skhiza,* même sens, de *skhizein,* fendre ; 1503, G. de Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1752, d'après Boiste, 1834). **1.** Petit fragment d'un os fracturé : *Héquet avait débridé la plaie, relevé les os fracturés dont les esquilles s'enfonçaient profondément dans la substance cérébrale* (Martin du Gard). ‖ **2.** Petit éclat de bois : *Être blessé par une esquille.*

esquilleux, euse [ɛskijø, -øz] adj. (de *esquille ;* v. 1560, Paré). En termes de chirurgie, qui présente des esquilles : *Fracture esquilleuse.*

esquimau, aude [ɛskimo, -od] adj. et n. (esquimau *Eskimo,* esquimau ; XVIIIe s.). Qui appartient, qui est relatif au peuple des Esquimaux.

• REM. On trouve aussi, mais plus rarement, les formes ESQUIMO et ESKIMO, qui n'ont pas de féminin.

◆ **esquimau** n. m. (sens I, av. 1848, Chateaubriand ; sens II, 1, v. 1930 ; sens II, 2, 1922, Bloch-Wartburg).

I. Ensemble des langues parlées par les Esquimaux : [Il] *m'invita à apprendre le sioux, l'iroquois et l'esquimau* (Chateaubriand).

II. 1. Combinaison en tricot que portent les jeunes enfants, surtout l'hiver, pour se protéger du froid. ‖ **2.** Friandise consistant en une glace enrobée de chocolat.

esquimautage [ɛskimotaʒ] n. m. (de *esquimau ;* milieu du XXe s.). Acrobatie nautique qui consiste, pour un kayakiste, à se retourner dans l'eau avec son bateau et à se rétablir ensuite dans la position normale.

esquinancie [ɛskinɑ̃si] n. f. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de l'anc. franç. *quinancie,* inflammation de la gorge, angine [v. 1175, Chr. de Troyes], du lat. médic. *cynanchē,* sorte d'angine, gr. *kunagkhê,* proprem. « collier de chien » [à cause de la sensation d'étranglement que provoque cette maladie], de *kuôn, kunos,* chien, et *agkhein,* serrer, presser, étreindre ; XIIIe s., *Dict. général,* écrit *esquinancy ; esquinancie,* 1690, Furetière [var. *squinancie,* v. 1560, Paré]). *Vx.* Inflammation de la gorge, plus particulièrement des amygdales : *J'ai ici des rhumes, des maux de gorge et des esquinancies* (Rousseau).

1. esquine [ɛskin] n. f. (provenç. moderne *esquino,* correspondant du franç. *échine* [v. ce mot] ; 1678, Guillet). *Vx.* Échine du cheval, en termes de manège.

2. esquine [ɛskin] n. f. (altér. mal expliquée de *China,* n. anc. de la Chine [qu'on prononçait primitivement avec un *k-* initial], la plante étant originaire de Chine ; v. 1560, Paré [var. *squine,* 1660, Oudin]). Autre forme de SQUINE, nom d'une plante : *Prends ces cheveux, que je ne laverai plus dans l'eau d'esquine* (Chateaubriand).

esquintant, e [ɛskɛ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *esquinter ;* XXe s.). *Fam.* Qui esquinte, cause une grande fatigue : *Travail esquintant.*

• SYN. : *crevant* (très fam.), *épuisant, éreintant* (fam.), *exténuant, harassant, tuant.* — CONTR. : *délassant, reposant ; stimulant, tonique.*

esquintement [ɛskɛ̃tmɑ̃] n. m. (de *esquinter ;* 1837, Vidocq, au sens de « effraction » ; 1920, Bauche, au sens de « grande fatigue »). *Fam.* et *vx.* Action d'esquinter ; fatigue extrême : *Avec l'esquintement du turbin* (Bataille).

esquinter [ɛskɛ̃te] v. tr. (mot arg., du provenç. *esquintá,* fatiguer beaucoup, anc. provenç. *esquintar,* déchirer, tirer, lat. pop. **exquintare,* proprem. « mettre en cinq », de *ex-,* préf. marquant la séparation, et de *quintus,* cinquième, de *quinque,* cinq ; 1800, G. Esnault, au sens 1, et 1861, au sens 2 ; sens 3, 1828, Vidocq ; sens 4, fin du XIXe s.). **1.** *Fam.* Mettre à mal, démolir, blesser : *Esquinter quelqu'un. Se faire esquinter. Il s'est esquinté le pied en sautant.* ‖ **2.** *Fam.* Fatiguer à l'excès, éreinter : *Si vous aviez vu la femme, ses quarante ans de blonde esquintée* (Daudet). *Les garçons esquintés sont retombés sur les chaises* (Huysmans). ‖ Fam. *S'esquinter la santé,* la compromettre par des excès, des imprudences ; au *fig.,* se donner du mal. ‖ Fam. *S'esquinter le tempérament,* se faire beaucoup de soucis : *Quand on a des rentes, sacristi ! il faudrait être jobard pour s'esquinter le tempérament* (Maupassant). ‖ **3.** *Fam.* Abîmer, endommager, détériorer : *Esquinter sa voiture en entrant dans un arbre. Il songea à esquinter l'extérieur et il abattit la flèche et ses quatre clochetons* (Huysmans). ‖ **4.** *Fig.* et *fam.* Critiquer sévèrement quelque chose (surtout une œuvre) ; attaquer la réputation de quelqu'un : *Son dernier roman a été esquinté par la critique. C'est la mère Taupin qui m'a esquinté auprès de Madame parce que j'ai connu l'histoire du grenier* (L. Daudet).

• SYN. : **2** *briser, épuiser, exténuer, harasser, surmener ;* **4** *dénigrer, éreinter* (fam.), *étriller, malmener.*

◆ **s'esquinter** v. pr. (1861, G. Esnault). Fam. *S'esquinter à quelque chose, à faire quelque chose,* se fatiguer beaucoup, se donner du mal à le faire : *De retour à la maison, je m'esquinte à ranger des papiers et à faire ma malle* (Gide). ‖ Pop. *S'esquinter au boulot,* altérer sa santé en travaillant trop.

esquire [ɛskwajr] n. m. (mot angl., empr. anc. du franç. *escuier, escuyer* [v. ÉCUYER] ; 1870, Larousse). Le plus bas titre de noblesse, en Grande-Bretagne, devenu un terme honorifique dont on fait suivre le nom de tout homme d'un rang social élevé, non accompagné de titre nobiliaire.

• REM. On écrit en abrégé ESQ. et l'on dit aussi SQUIRE (1870, Larousse).

esquisse [ɛskis] n. f. (ital. *schizzo,* tache que produit un liquide en jaillissant, d'où « dessin provisoire » [emploi dû au peintre florentin Giorgio Vasari, 1512 - 1574], dér. de *schizzare* [v. ESQUISSER] ; milieu du XVIe s., écrit *esquiche* [*esquisse,* 1611, Cotgrave], au sens 1 [en architecture ; en dessin, 1642, Oudin] ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, av. 1794, Condorcet ; sens 4, fin du XIXe s.). **1.** Premier tracé d'un dessin, d'une peinture (au crayon, à la craie, au pinceau, etc.), indiquant seulement les principales lignes du sujet : *Les esquisses ont communément un feu que le tableau n'a pas* (Diderot). *On a des esquisses de*

Raphaël où le même trait est recommencé dix-sept fois (Taine). || Première représentation (dessin, peinture, modelage...) d'une idée de sculpture, d'architecture ou d'art décoratif. || **2.** Plan sommaire, première idée écrite d'une œuvre littéraire : *L'esquisse d'un drame.* || **3.** Aperçu général : *La deuxième partie* [du *Discours sur l'inégalité* de Rousseau] *est une large esquisse de l'histoire politique de l'humanité* (Lemaitre). || **4.** Commencement, ébauche d'une action : *L'esquisse d'un geste, d'un sourire, d'un refus.*

● Syn. : **1** *crayon, croquis, étude, pochade ;* **2** *canevas, ossature, schéma.*

esquisser [ɛskise] v. tr. (ital. *schizzare,* jaillir, puis « esquisser » [v. l'art. précéd.], de l'onomatop. *skits,* marquant le déchirement ou le jaillissement ; 1611, Cotgrave, écrit *esquicher* [*esquisser,* 1651, Brunot], au sens 1 ; sens 2, 1754, d'après Féraud, 1787 ; sens 3, 1868, A. Daudet). **1.** En dessin, peinture, sculpture ou architecture, faire l'esquisse de l'œuvre que l'on se propose d'exécuter : *Esquisser un portrait.* || Fig. *Esquisser le tableau de,* décrire à grands traits. || **2.** Tracer le plan d'une œuvre écrite, lui donner une première forme : *Esquisser un scénario, l'intrigue d'un roman.* || **3.** Commencer un geste, un mouvement, sans l'achever : *M*[me] *Eyssette poussa un gros soupir, Jacques esquissa un sanglot, et tout fut dit* (Daudet).

● Syn. : **1** *crayonner, croquer ;* **2** *ébaucher ;* **3** *amorcer.*

esquive [ɛskiv] n. f. (déverbal de *esquiver ;* 1922, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1930, Larousse). **1.** Action d'esquiver ; geste, mouvement fait pour esquiver : *L'expérience l'a mis en garde contre* [...] *la brute intérieure, à qui la raison n'oppose que des pièges dérisoires ou de ridicules esquives* (Bernanos). || **2.** Vx. *Vente à l'esquive,* vente clandestine que les camelots parisiens pratiquent dans la rue, s'esquivant dès qu'apparaît un agent de police. (Auj., on dit plutôt vente à la sauvette.)

esquiver [ɛskive] v. tr. (ital. *schivare,* éviter, dér. de *schivo,* dédaigneux, dégoûté, germ. occidental **skioh,* farouche [le v. a éliminé l'anc. franç. *eschiver,* éviter, fuir, échapper à — 1080, *Chanson de Roland* —, issu, sous l'influence de l'adj. *escif, eschif* — v. échif —, du francique **skiuhjan,* craindre, s'effaroucher, lui-même dér. de **skioh*] ; v. 1600, Hardy, au sens de « sauver [quelqu'un de quelque chose] » ; sens 1-2, début du XVII[e] s.). **1.** Éviter adroitement un coup, l'attaque d'un adversaire : *Car, sachez-le, coquins, on n'esquive l'épée | Que pour rencontrer le bâton* (Hugo). || **2.** Se soustraire habilement à une chose désagréable : *Esquiver un rendez-vous, une obligation mondaine. Le consciencieux garçon* [...] *trouvait de mauvais prétextes pour esquiver le travail* (Rolland). || Spécialem. *Esquiver la difficulté,* l'éluder, l'écarter sans la résoudre : *Il esquivait toujours la difficulté que contenait la question de son interlocuteur.*

● Syn. : **1** *échapper à, se garer de* (fam.) ; *se soustraire à ;* **2** *couper à* (fam.), *se dérober, éluder, escamoter.*

◆ v. tr. ind. (1765, Diderot). Vx. *Esquiver à,* échapper, se soustraire habilement à : *L'art d'esquiver à la honte, au déshonneur et aux lois* (Diderot).

◆ v. intr. (sens 1, 1608, M. Régnier ; sens 2, 1695, Fénelon). **1.** *Class.* Se tirer d'une situation fâcheuse, éviter un danger : *Les petits, en toute affaire, | Esquivent fort aisément* (La Fontaine). || **2.** En sports, éviter l'attaque ou le coup de l'adversaire : *Un joueur habile à esquiver.*

◆ **s'esquiver** v. pr. (1661, Molière). Se retirer rapidement et à la dérobée : *Elle profita de ce que ma mère avait le dos tourné, pour s'esquiver de la chambre* (Rolland). *On avançait prudemment à cause des serpents, inoffensifs, du reste, pour la plupart, dont nous vîmes plusieurs s'esquiver* (Gide).

essai [esɛ] n. m. (lat. *exagium,* pesage, poids, et, à basse époque, « essai », dér. de *exigere,* expulser, achever, exiger, mesurer, régler, peser, examiner, juger, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur et l'achèvement, et de *agere,* mettre en mouvement, faire ; début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens I, 4 [*mettre à l'essai,* XIII[e] s., *Voie de Paradis*] ; sens I, 1, 1690, Furetière [*banc d'essai, pilote d'essai,* début du XX[e] s. ; *cinéma d'essai, théâtre d'essai,* v. 1950] ; sens I, 2, 1379, *Inventaire de Charles V ;* sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 5, v. 1530, C. Marot ; sens I, 6, 1878, Larousse [en hippisme] ; sens I, 7, XX[e] s. ; sens II, 1, 1657, Tallemant ; sens II, 2, 1668, La Fontaine ; sens II, 3, 1644, Corneille ; sens III, 1, milieu du XVI[e] s., Amyot ; sens III, 2, 1580, Montaigne).

I. 1. Opération qui consiste à user d'une chose pour s'assurer de ses qualités : *Essai d'une machine, d'un nouveau produit de nettoyage. Procéder aux essais d'un nouveau modèle d'automobile. Faire l'essai d'un médicament.* || *Essai en vol,* vérification en vol de l'ensemble des qualités d'un nouvel avion. || *Pilote d'essai,* celui qui est chargé de la vérification des performances et de la résistance d'un nouvel avion. || *Cinéma d'essai, théâtre d'essai,* cinéma, théâtre où sont représentés des films, des pièces d'avant-garde. || *Banc d'essai,* v. banc. || **2.** *Spécialem.* et *class.* Action de goûter les mets avant de les présenter, pour s'assurer qu'ils ne contenaient aucun poison : *Faire l'essai des viandes, du vin devant le roi* (Acad., 1694). *Cette coupe est suspecte* [...]. | *Faites faire un essai par quelque domestique* (Corneille). || **3.** En chimie, analyse rapide d'un produit. || *Tube à essais,* petite éprouvette servant à faire des expériences avec de faibles quantités de produits. || *Essai des monnaies, des matières d'or et d'argent,* vérification, par une analyse chimique, du titre des pièces de monnaie ou des objets en alliage d'or ou d'argent. || **4.** *Class.* et *littér.* Épreuve à laquelle est soumis quelque chose : *À quelques essais qu'elle* [notre amitié] *se soit trouvée* (Molière). || *Faire (l') essai de,* faire l'expérience de, éprouver : *Vous aidez aux Romains à faire essai d'un maître* (Corneille). *Quel tourment de cesser de plaire, | Lorsqu'on a fait l'essai du plaisir d'être aimé !* (Quinault). *Tous ceux qu'il veut aimer* [...] *| Cherchent à qui saura lui tirer une plainte | Et font sur lui l'essai de leur férocité* (Baudelaire). || Fig. *Mettre à l'essai,* mettre à l'épreuve : *Ne mettez pas ma patience à l'essai.* || **5.** Action d'expérimenter, d'utiliser pour la première fois quelque chose : *Je reçus de ce premier essai du monde une impression que le temps n'a pas complètement effacée* (Chateaubriand). *L'essai qu'elle fit de sa puissance* [...] *répondit à toutes ses espérances* (Balzac). || *Coup d'essai,* première tentative dans un domaine quelconque, premier ouvrage par lequel on attire l'attention sur soi. || **6.** Tentative, effort accompli pour réussir dans quelque chose : *Les concurrents pour le saut en longueur ont droit à trois essais. Elle se remit toute la journée à ses patients essais de solitude* (Colette). || *Spécialem.* Au rugby, action de porter et de poser à terre le ballon derrière la ligne du but adverse : *Réussir un essai.* || **7.** Travail, exercice, épreuve qui permet de juger la valeur, les aptitudes de quelqu'un : *Demander à un chanteur de faire un essai.*

II. 1. *Class.* Petite quantité de nourriture ou de boisson qu'on prélevait et qu'on examinait pour s'assurer qu'elle ne contenait aucun poison : *Une fois, un gentilhomme servant* [d'Henri IV], *au lieu de boire l'essai qu'on met dans le couvercle du verre, but en rêvant ce qui était dans le verre* (Tallemant des Réaux). || **2.** *Class.* Échantillon, exemple de quelque chose : [Ésope] *seul avait plus de sagesse | Que tout l'Aréopage, en voici pour essai | Une histoire des plus gentilles* (La Fontaine). || **3.** *Fig.* Aperçu, première idée, avant-goût : *Voici* [...] *un petit essai des plus beaux mouvements et des plus belles attitudes dont une danse puisse être variée* (Molière).

III. 1. Résultat d'une première tentative ; premières productions d'un écrivain, d'un artiste : *Essais philosophiques. C'est M. de Fontanes, j'aime à le redire, qui encouragea mes premiers essais ; c'est lui qui annonça le « Génie du christianisme » ; c'est sa muse qui, pleine d'un dévouement étonné, dirigea la mienne dans les voies nouvelles où elle s'était précipitée* (Chateaubriand). || **2.** Ouvrage ou long

article de revue dans lequel l'auteur traite librement d'une question sans prétendre épuiser le sujet : *Essai sur l'entendement humain* (de Locke). *Essais de critique et d'histoire* (de Taine).

● Syn. : **I, 1** *épreuve, expérimentation, test, vérification ;* **5** *expérience.* || **II,** 3 *ébauche, esquisse.* || **III, 1** *apprentissage, début.*

◆ **À l'essai** loc. (XIIIe s., Littré, au sens de « à l'épreuve » ; sens actuel, v. 1530, C. Marot). Pour essayer, avec la possibilité de renvoyer ou de refuser si l'on n'est pas satisfait : *Vente à l'essai d'appareils ménagers. Prendre un employé à l'essai.*

essaim [esɛ̃] n. m. (lat. *examen,* essaim d'abeilles, proprem. « groupe de jeunes abeilles emmenées hors de la ruche », mot de la famille de *exigere,* expulser [v. ESSAI] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *essain* [*essaim,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, v. 1265, J. de Meung). **1.** Groupe d'abeilles ou d'autres insectes hyménoptères, comprenant des sujets de différentes castes vivant ensemble pour concourir à un même travail. || *Spécialem.* Groupe d'abeilles qui, lorsqu'une ruche est trop peuplée, la quittent avec une nouvelle reine pour fonder une nouvelle colonie : *La famille assemblée toute entière avance en rang dans le jardin en tapant sur des casseroles, des chaudrons et des bassinoires pour guider le vol d'un essaim vers une ruche désertée* (Duhamel). || **2.** *Par anal.* Troupe nombreuse d'insectes quelconques : *Un essaim de sauterelles.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Grande multitude de personnes : *Ciel ! quel nombreux essaim d'innocentes beautés...* (Racine). *Un essaim d'écoliers* (Hugo). || Grande quantité de choses : *Son oreille* [...] | *Entend passer l'essaim des siècles révolus* (Leconte de Lisle). *L'essaim des rêves malfaisants* (Baudelaire).

● Syn. : **2** *nuée, volée.*

essaimage [esɛmaʒ] n. m. (de *essaimer ;* 1839, Boiste, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Multiplication des colonies d'abeilles qui essaiment. || *Par extens.* Époque où les abeilles essaiment. || **2.** *Fig.* En parlant d'une collectivité, action de fonder des colonies ou des groupes nouveaux en dehors du territoire d'origine, par l'émigration de certains de ses membres : *L'essaimage des Phéniciens sur le littoral méditerranéen.* || Dispersion de groupes issus d'une institution mère : *L'essaimage d'équipes de recherche et d'enseignement des facultés de Paris dans les universités périphériques.*

essaimer [esɛme] v. intr. (de *essaim ;* XIIIe s., *Dict. général,* écrit *essamer* [*essaimer,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1846, G. Sand ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** En parlant des jeunes abeilles, quitter la ruche pour former une colonie nouvelle ; en parlant des ruches, se diviser par l'émigration du nouvel essaim. || **2.** *Fig.* En parlant d'une collectivité, d'un peuple, former de nouveaux groupes, en divers pays, par l'émigration d'une partie de ses membres. || **3.** *Fig.* En parlant d'un groupe quelconque, se disperser dans un lieu en formant de petits groupes : *La cavalerie essaima sur toute la plaine.*

● Syn. : **3** *se disséminer, s'égailler, s'éparpiller.* — Contr. : **3** *se grouper, se masser, se rassembler, se réunir, se tasser.*

essangeage [esɑ̃ʒaʒ] n. m. (de *essanger ;* 1849, Bescherelle). Action d'essanger. (Rare.)

● Rem. On dit aussi ESSANGE, n. f. (1851, Landais).

essanger [esɑ̃ʒe] v. tr. (lat. *exsaniare,* faire suppurer, exprimer le jus de quelque chose, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *sanies,* sang corrompu, pus, humeur, toute espèce de liquide visqueux ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens de « laver [des boyaux de cochon] » ; sens actuel, v. 1460, Villon). [Conj. **1 b.**] Savonner le linge sale avant de le faire bouillir : *Filant pour ses drapeaux comme une filandière,* | *Les faisant essanger par quelque buandière* (Péguy).

essangeuse [esɑ̃ʒøz] n. f. (de *essanger ;* 1907, Larousse). Machine à essanger le linge.

essanvage [esɑ̃vaʒ] n. m. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur négative] et de *sanve ;* 1910, Larousse). En agriculture, action de détruire les sanves.

essanveuse [esɑ̃vøz] n. f. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *sanve ;* 1901, Larousse). Machine agricole destinée à arracher les sanves et les plantes nuisibles.

essart [esar] n. m. (bas lat. *exsartum,* part. passé neutre substantivé d'un v. non attesté **exsarire,* de *ex-,* préf. à valeur intensive, et du lat. class. *sar*[*r*]*ire,* sarcler ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 1 [aussi « abattis, destruction »] ; sens 2, 1600, O. de Serres ; sens 3, XXe s.). **1.** Terrain dont on a arraché les arbres, arbrisseaux et racines, pour le défricher. || **2.** Sol d'un taillis que l'on met en culture après la coupe et après avoir brûlé sur place les broussailles, épines, racines, entre les souches. || **3.** Trou dans les rochers, découvert par la marée descendante, et où gîtent les crustacés et les congres.

essartage [esartaʒ] n. m. (de *essarter ;* 1783, *Cours complet d'agriculture*). Action d'essarter.

● Rem. On dit aussi ESSARTEMENT (1611, Cotgrave).

essarter [esarte] v. tr. (de *essart ;* v. 1138, *Vie de saint Gilles,* au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Défricher en arrachant arbres et broussailles d'un terrain. || **2.** Mettre en culture un terrain dont on a brûlé les broussailles après la coupe.

● Syn. : **1** *débroussailler.*

essartis [esarti] n. m. (de *essarter ;* XVIIe s., *Dict. général,* puis 1877, Littré). Terrain essarté. (Rare.)

essaule [esɔl] n. f. (de *ais,* planche ; v. 1268, É. Boileau, écrit *essole* et *essaule*). Mince feuille de bois refendu suivant son fil, et servant à faire des couvertures de toit, comme on en voit sur les chalets de montagne.

● Syn. : *bardeau, échandole.*

essaune [eson] n. f. (lat. *scindula,* var. de *scandula,* bardeau ; 1296, Godefroy, écrit *asçaune ; essaune,* 1393, Godefroy). Syn. de ESSAULE.

essayage [esɛjaʒ] n. m. (de *essayer ;* début du XIXe s.). Mise au point d'un vêtement sur la personne elle-même : *Passer chez la couturière pour un essayage. Dans la vie de la plupart des femmes, tout, même le plus grand chagrin, aboutit à une question d'essayage* (Proust).

essayer [esɛje] v. tr. (de *essai ;* 1080, *Chanson de Roland,* au part. passé, écrit *essaiet,* au sens de « sûr, éprouvé » ; à l'infin., au sens 1, v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *essaier* [*essayer,* v. 1360, Froissart] ; sens 2, XIVe s., *Ordonnance royale ;* sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, milieu du XVIe s., Amyot [Conj. **2 b.**] **1.** Faire agir un être, utiliser une chose, pour s'assurer qu'ils possèdent les qualités requises : *Essayer un cheval, un appareil.* || *Spécialem.* En chimie ou dans l'industrie, soumettre l'échantillon d'un produit aux opérations physiques ou chimiques qui permettent de s'assurer de la qualité de ce produit. || *Essayer de l'or,* en déterminer le titre. || **2.** *Class.* et *littér.* Mettre à l'épreuve : *Je voulais seulement essayer leur respect* (Corneille). *Jeanne répandait la bonne nouvelle, essayait la puissance magnétique de sa parole* (Daudet) || **3.** *Essayer un vêtement,* le mettre sur soi pour que le tailleur ou le couturier ou la couturière y mette la dernière main : *Vous croyez que Lelong me réussira des amours de robes sans que je les essaie ?* (Colette). || **4.** Employer pour la première fois, procéder à une tentative, à une expérience : *Essayer une recette de cuisine. Toutes les solutions essayées, toutes les combinaisons politiques mises en œuvre, n'ont pu résoudre le vieux conflit* (Bainville). || Fam. *Essayer si,* faire un essai pour se rendre compte si : *Essayez si ce rideau est assez grand.* || Fam. *Essayer que,* s'efforcer d'obtenir que : *J'essaierai que tout le monde soit content.*

● Syn. : **1** *contrôler, tester, vérifier ;* 4 *expérimenter.*

◆ v. tr. ind. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, fin du XIIIe s., Joinville [*..à ; ...de,* 1580, Montaigne]). **1.** Class. et littér. *Essayer de quelque chose,* y recourir, en faire usage à titre d'essai : *N'essayer des richesses, de la grandeur et de la santé que pour les voir changer* [...] *en leurs contraires* (La Bruyère). *Le lion lui-même dans la nuit essaya d'un*

rugissement (Daudet). || **2.** *Essayer de* et (class.) *à* (suivi d'un infinitif), chercher à, s'efforcer de : *Et sans doute, l'homme qui essaie de se représenter l'intimité des choses ne peut que lui adapter les catégories ordinaires de son esprit* (Valéry). *Essayez sur ce point à la faire parler* (Corneille).

● SYN. : **2** *s'escrimer, s'évertuer, s'ingénier, tâcher, tenter.* — CONTR. : **2** *s'abstenir, refuser, renoncer.*

◆ v. intr. (1870, Larousse). Faire une tentative, un essai : *Il faut encore essayer, sauf à ne pas réussir* (Sand).

◆ **s'essayer** v. pr. (sens 1 et 3, 1667, Racine ; sens 2, av. 1549, Marguerite de Navarre [*s'essayer de ; ... à,* XVII[e] s.]). **1.** *S'essayer à* (suivi d'un nom), faire un essai pour se rendre compte de ses possibilités : *S'essayer au bridge.* || **2.** *S'essayer à* (suivi d'un infinitif), faire un effort pour, se risquer à : *Il s'essayait à parler comme Théodore* (Rolland). || **3.** *S'essayer sur, dans,* exercer ses forces, ses aptitudes contre quelqu'un ou quelque chose, dans un domaine : *S'essayer sur un adversaire. S'essayer dans une nouvelle activité.*

● SYN. : **2** *chercher à, s'exercer à, tâcher de.*

essayeur, euse [esɛjœr, -øz] n. (de *essayer ;* XIII[e] s., Du Cange, comme adj., écrit *essaieor,* au sens de « entreprenant » ; sens 1 [écrit *essayeur*], 1864, Littré ; sens 2 [*essayeur*], 1611, Cotgrave). **1.** Personne qui fait procéder à l'essayage d'un vêtement et qui est parfois chargée d'effectuer les retouches : *Sa robe, commandée à Paris, nécessita des voyages, puis la présence aux Uzelles d'une essayeuse de tournure élégante* (Daudet). || **2.** Personne chargée d'effectuer différents essais pour s'assurer de la qualité des produits fabriqués.

◆ **essayeur** n. m. (1611, Cotgrave). Fonctionnaire chargé de vérifier le degré de pureté de l'or et de l'argent destinés à la fabrication des monnaies.

essayiste [esɛjist] n. m. (angl. *essayist,* dér. de *essay,* traité littéraire, dissertation, lui-même empr. au franç. *essai,* au sens de « traité, ouvrage non approfondi » [v. ESSAI] ; 1845, Th. Gautier [var. *essaieriste,* 1821, Fr. Mackenzie]). Nom que l'on donne aux auteurs d'essais littéraires : *Cette revue s'est assuré la collaboration d'un essayiste de renom.*

esse [ɛs] n. f. (du n. de la lettre *S ;* fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume,* au sens de « ornement sur le heaume en forme d'S » ; 1304, Godefroy, au sens 1 [« agrafe en acier... », 1838, Acad.] ; sens 2, 1388 (Du Cange). **1.** Nom désignant divers objets en forme d'S : *Une esse en laiton.* || *Spécialem.* En technologie, agrafe en acier en forme d'S, qu'on enfonce dans les sections terminales de certaines pièces en bois pour éviter les fentes en bout. || **2.** Cheville métallique à tête plate, que l'on introduit dans un trou percé au bout de l'essieu, pour y maintenir la roue.

E. S. S. E. C. [esɛk], initiales de *École supérieure des sciences économiques et commerciales* (XX[e] s.).

essence [esɑ̃s] n. f. (lat. *essentia,* essence, nature d'une chose, et, dans la langue des alchimistes du Moyen Âge, « extrait volatil », dér. du v. *esse,* être ; v. 1170, *Livre des Rois,* aux sens I, 1-3 ; sens II, 1, 1587, F. de La Noue ; sens II, 2, 1870, Larousse ; sens III, 1690, Furetière).

I. 1. En philosophie, ensemble des caractères constitutifs d'une chose, ce qui fait qu'elle est ce qu'elle est : *L'essence d'un triangle est d'avoir trois côtés et trois angles.* || **2.** Nature intime, caractère propre des objets : *L'essence des choses est inaccessible à l'observation simple.* || *Par essence,* par sa nature même, par définition : *Les vertus purement morales sont froides par essence* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* et *littér.* Ce qu'il y a de plus original, de plus pur : *Cette contrée qui contient l'essence des mœurs, des légendes, des coutumes bretonnes...* (Maupassant).

II. 1. Nom générique sous lequel on comprend les produits aromatiques et volatils extraits des végétaux : *De l'essence de menthe, de rose.* || Extrait concentré des parties les plus nutritives des aliments : *Essence de viande. Essence de café.* || **2.** Liquide volatil, très inflammable, provenant de la distillation du pétrole, utilisé surtout comme carburant et également comme produit de nettoyage.

III. En sylviculture, espèce d'arbres forestiers : *Un parc immense grimpait la côte, une houle de grands arbres d'essences diverses, que tranchait au milieu un vieil escalier de pierre* (Daudet).

essential, e, aux [esɑ̃sjal, -o] adj. (de *essence,* d'après le bas lat. *essentialis,* qui tient à l'essence, dér. de *essentia* [v. ESSENCE] ; milieu du XX[e] s.). En philosophie, relatif à l'essence.

essentialisme [esɑ̃sjalism] n. m. (dér. savant du bas lat. *essentialis* [v. l'art. suiv.] ; 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, v. 1942). **1.** *Vx.* Théorie médicale qui admettait que les maladies sont des essences existant en dehors du fonctionnement de l'économie de l'être vivant. || **2.** Théorie philosophique admettant que l'essence précède l'existence.

essentialité [esɑ̃sjalite] n. f. (bas lat. *essentialitas,* qualité de ce qui est essentiel, de *essentialis* [v. ESSENTIEL] ; 1845, Bescherelle, au sens de « caractère, état de ce qui est essentiel » ; sens actuel, XX[e] s.). En philosophie, qualité de ce qui appartient à l'essence.

essentiel, elle [esɑ̃sjɛl] adj. (bas lat. *essentialis,* essentiel, qui tient à l'essence, de *essentia* [v. ESSENCE] ; 1541, Calvin, au sens 1 [probablem. bien plus ancien, v. l'art. suiv.] ; sens 2-3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1701, Massillon ; sens 5-6, 1864, Littré). **1.** Qui appartient à l'essence, à la nature intime d'une chose ou d'un être : *La raison est essentielle à l'homme. Cette impiété, ces inimitiés ne lui sont pas essentielles* (France). || **2.** Nécessaire, indispensable à l'existence d'une chose ou d'un être : *Il m'est essentiel d'être bientôt tiré de peine* (Rousseau). *L'oxygène est essentiel à la vie des hommes.* || **3.** Qui est d'une grande importance : *Cette familiarité, par laquelle elle se mettait franchement au niveau des gens, lui conciliait leur bienveillance subalterne, très essentielle aux parasites* (Balzac). || **4.** *Class.* Se dit des personnes sur qui l'on peut compter, dont on ne peut se passer : *M. de Fontenelle a été un ami essentiel* (d'Alembert). || **5.** Se dit parfois, en médecine, d'une maladie sans cause apparente ou extérieure : *Tachycardie essentielle.* || **6.** *Vx.* Se disait de médicaments qui passaient pour contenir exclusivement les principes curatifs propres aux substances d'où on les avait extraits : *Sels essentiels.* || *Huile essentielle,* syn. de ESSENCE (au sens II, 1).

● SYN. : **1** *constitutif, foncier, intrinsèque ;* **2** *vital ;* **3** *capital, fondamental, important, primordial, principal.* — CONTR. : **1** *accidentel, contingent ;* 2 *inutile, superflu ;* **3** *accessoire, secondaire.*

◆ **essentiel** n. m. (1690, Furetière). Ce qu'il y a de plus important, le point capital : *Ernest IV répétait souvent que l'essentiel était surtout de frapper les imaginations* (Stendhal).

essentiellement [esɑ̃sjɛlmɑ̃] adv. (de *essentiel ;* fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *essentialment* [*essentiellement,* 1541, Calvin], au sens 1 ; sens 2-3, av. 1742, Massillon). **1.** Par définition, selon sa nature propre : *La poésie est essentiellement philosophique ; mais* [...] *elle doit être involontairement philosophique* (Baudelaire). || **2.** Tout à fait, complètement : *Toute tentative pour aller plus avant le modifierait* [mon problème] *essentiellement* (Valéry). || **3.** Avant tout, principalement, absolument : *Essentiellement, il s'agissait d'empêcher que les Habsbourg n'obtinssent ce que les Hohenzollern ont acquis au* XIX[e] *siècle, c'est-à-dire la domination de l'Allemagne* (Bainville).

esseulé, e [esœle] adj. (de *e-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *seul ;* fin du XII[e] s., Godefroy). *Littér.* Qui se trouve seul, abandonné : *Comme vous êtes esseulé* [...]. *Fuyez-vous déjà le monde ?* (Sue). *Elle se trouvait bien esseulée et s'ennuyait beaucoup* (Sand).

● SYN. : *délaissé, isolé, solitaire.* — CONTR. : *entouré.*

esseuler [esœle] v. tr. (de *esseulé ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Vx* ou *littér.* Laisser seul ; tenir à l'écart : *D'Huxelles, bas, souple, flatteur auprès des gens dont il croyait avoir à espérer, dominant surtout le reste, ce qui mêlait ses compagnies et les esseulait assez souvent* (Saint-Simon).

◆ **s'esseuler** v. pr. (XIIIe s., Godefroy). *Littér.* Rester à l'écart, s'isoler : *Il s'aperçut qu'il s'esseulait, que l'heure du dîner était proche* (Huysmans).

essieu [esjø] n. m. (doublet, d'origine probablem. picarde, de l'anc. franç. *aissil* [XIIIe s., Tailliar ; var. *aisuel,* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* et *aissel,* v. 1170, *Livre des Rois*], lat. pop. **axilis,* essieu, dér. du lat. class. *axis,* axe, essieu ; XVIe s.). Dans un véhicule, pièce de métal (ou autrefois de bois) placée transversalement sous la voiture pour en supporter le poids, et dont les extrémités entrent dans le moyeu des roues : *Il n'entendit plus que très vaguement geindre l'essieu des roues* (Daudet).

essimer [esime] v. tr. (de *es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de l'anc. franç. *saïm,* graisse [v. 1155, Wace], lat. pop. **sagīmen,* réfection du lat. class. *sagina,* engraissement des animaux, nourriture substantielle, embonpoint ; v. 1193, Hélinant, écrit *esseïmer,* aux sens de « dégraisser, épuiser » ; v. 1240, G. de Lorris, comme v. pr., écrit *essaïmer,* au sens de « se faire maigrir » ; écrit *essimer,* comme v. tr., au sens actuel, 1549, R. Estienne). En fauconnerie, faire maigrir l'oiseau pour le rendre plus apte au vol.

essimplage [esɛ̃plaʒ] n. m. (de *essimpler ;* 1930, Larousse). Opération de culture florale qui consiste à éliminer les jeunes plants à fleurs simples.

essimpler [esɛ̃ple] v. tr. (de *e-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *simple,* adj. ; 1930, Larousse). Supprimer, dans un semis, avant la floraison, les plants qui ne donneront que des fleurs simples, pour ne conserver que les doubles.

essor [ɛsɔr] n. m. (déverbal de *essorer* [v. ce mot], au sens anc. de « faire s'élancer dans l'air » ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [et aux sens de « air pur, action d'exposer à l'air »] ; sens 2, 1651, Corneille ; sens 3, 1608, M. Régnier ; sens 4, début du XXe s. ; sens 5, 1666, Molière ; sens 6, 1665, La Fontaine). **1.** Élan d'un oiseau dans l'air, mouvement par lequel il prend son vol : *Celui dont les pensers, comme des alouettes, | Vers les cieux, le matin, prennent un libre essor* (Baudelaire). *D'entre les branches du sapin, un couple d'oiseaux noirs prit soudain l'essor en criant* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Mouvement hardi par lequel quelqu'un ou quelque chose se développe, progresse : *Sentir qu'on grandit bon et sage, et qu'on s'élance | Du plus bas au plus haut en essors bien réglés* (Verlaine). || **3.** *Fig.* Mouvement, élan qui donne le départ à quelque chose : *Donner l'essor à son imagination. La froideur de ses façons réprima l'essor de mes tendresses* (Balzac). [Le] *singulier événement qui devait donner l'essor à cette incomparable destinée* (Daudet). || **4.** *Littér.* Attitude, disposition qui suggère un mouvement d'ascension, un élancement : *Je ne me lasse pas d'admirer l'essor vertigineux de ces fûts énormes et de leur brusque épanouissement* (Gide). || **5.** *Class.* et *spécialem.* Publication d'un ouvrage : *Si l'on peut pardonner l'essor d'un mauvais livre, | Ce n'est qu'aux malheureux qui composent pour vivre* (Molière). || **6.** Class. *Prendre l'essor,* s'écarter de son sujet : *Je ne prends point ici l'essor | Ni n'affecte de railleries* (La Fontaine).

● SYN. : **1** *envol, envolée ;* **2** *bond, élan, épanouissement, extension, progression ;* 3 *branle, impulsion.*

essorage [esɔraʒ] n. m. (de *essorer* [v. ce mot] ; XIIe s., *Partenopeus de Blois,* au sens de « action de lâcher un oiseau » ; sens 1, 1864, Littré ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Opération industrielle consistant à extraire d'un produit un liquide qui l'imprègne. || **2.** Action d'essorer le linge.

essorant, e [esɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *essorer*). En héraldique, se dit des oiseaux qui semblent prendre leur essor.

essorer [esɔre] v. tr. (lat. pop. **exaurare,* exposer à l'air, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et du lat. class. *aura,* brise, vent, air, souffle, gr. *aura ;* v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens de « lâcher dans les airs [un oiseau], exposer à l'air libre » ; sens actuels, 1690, Furetière). Débarrasser une matière, une marchandise de l'eau dont elle est imprégnée : *Essorer la salade.* || *Essorer le linge,* exprimer l'eau qu'il renferme après la lessive et le rinçage. || En fauconnerie, laisser sécher l'oiseau au feu ou au soleil.

◆ **s'essorer** v. pr. (sens 1, début du XVe s., Ch. d'Orléans ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Littér.* Prendre son essor, son élan ; s'élever dans l'air : *Je me trouvais néanmoins chez ma dame, en gros oiseau gris-bleu s'essorant vers les moulures* (Rimbaud). *Parfois un aigle s'essorait du côté de la grande dune* (Gide) ; et par extens. : *Il y a des sources d'où s'essorent des brumes* (Gide). || **2.** En termes de fauconnerie, revenir difficilement sur le poing, en parlant de l'oiseau.

essoreuse [esɔrøz] n. f. (de *essorer ;* 1870, Larousse). Appareil servant à essorer diverses substances (linge, étoffes, cuirs, peaux, copeaux imprégnés d'huile, etc.).

essorillement [esɔrijmɑ̃] n. m. (de *essoriller ;* 1856, Lachâtre). Action d'essoriller ; supplice consistant à couper les oreilles à un condamné : *Une exécution telle quelle, non pas sans doute une pendaison, mais un fouet, un essorillement* (Hugo).

essoriller [esɔrije] v. tr. (de *es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *oreille ;* 1303, Du Cange). Couper les oreilles à : *Essoriller un caniche. Que Montfleury s'en aille | Ou bien je l'essorille* (Rostand).

essouchement [esuʃmɑ̃] n. m. (de *essoucher ;* XVIIIe s., Brunot). Action d'enlever les souches d'un terrain.

● REM. On dit aussi DESSOUCHEMENT et ESSOUCHAGE (1930, Larousse).

essoucher [esuʃe] v. tr. (de *es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *souche ;* 1771, Trévoux). Nettoyer, défricher un terrain en pratiquant l'essouchage.

● REM. On dit aussi DESSOUCHER.

essoufflé, e [esufle] adj. (part. passé de *essouffler ;* début du XIIIe s., écrit *essoflé ; essoufflé,* v. 1285, Adam de la Halle). Qui a perdu son souffle normal, qui est hors d'haleine : *Que sert de n'effleurer qu'à peine ce qu'on tient, | Quand on a les mains pleines, | Et de vivre essoufflé comme un enfant qui vient | De courir dans les plaines ?* (Hugo).

● SYN. : *haletant, oppressé, pantelant, poussif.*

essoufflement [esufləmɑ̃] n. m. (de *essouffler ;* fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1772, Gouvion). **1.** État de celui qui est essoufflé : *L'essoufflement d'un cycliste après la course. J'avais fait, par essoufflement, une aspiration plus profonde* (Gide). || **2.** Respiration courte et gênée.

● SYN. : 2 *dyspnée.*

essouffler [esufle] v. tr. (de *es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *souffle ;* fin du XIIe s., *Aliscans,* écrit *essofler,* au sens de « donner de l'air à » ; écrit *essouffler,* au sens actuel, XIIIe s.). Faire perdre le souffle normal à une personne, à un animal, les mettre à bout de souffle : *Essouffler son cheval.*

◆ **s'essouffler** v. pr. (sens 1, 1690, La Quintinie ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Perdre son souffle, respirer difficilement : *Le cœur un peu capitonné de graisse, il s'essoufflait facilement* (Gide). || **2.** *Fig.* S'efforcer péniblement de poursuivre une œuvre entreprise : *Un romancier s'essouffle à raconter les aventures de ses personnages. Une revue qui commence à s'essouffler.*

● SYN. : **1** *haleter, souffler, suffoquer.*

essuie-glace ou **essuie-glaces** [esɥiglas] n. m. (de *essuie,* forme du v. *essuyer,* et de *glace ;* XXe s.). Appareil destiné à nettoyer les vitres ou les glaces. || *Spécialem.* Dispositif fixé sur une voiture automobile pour nettoyer le pare-brise mouillé par la pluie.

● Pl. *des* ESSUIE-GLACES.

essuie-mains [esɥimɛ̃] n. m. invar. (de *essuie,* forme du v. *essuyer,* et de *mains ;*

1611, Cotgrave). Serviette pour s'essuyer les mains.

essuie-meubles [esɥimœbl] n. m. invar. (de *essuie,* forme du v. *essuyer,* et de *meuble ;* début du XX[e] s.). Torchon, morceau d'étoffe destiné à enlever la poussière des meubles : *Ah ! Je t'en prie, cette écharpe n'est pas un essuie-meubles* (Bernstein).

essuie-pieds [esɥipje] n. m. invar. (de *essuie,* forme du v. *essuyer,* et de *pied ;* milieu du XX[e] s.). Paillasson ou décrottoir métallique placé à l'entrée d'une maison ou d'un appartement pour s'essuyer les pieds.

essuie-plume [esɥiplym] n. m. (de *essuie,* forme du v. *essuyer,* et de *plume ;* 1870, Larousse). Petit ustensile, fragment d'étoffe, qui sert à nettoyer les plumes chargées d'encre.

• Pl. *des* ESSUIE-PLUMES.

essuie-verres [esɥivɛr] n. m. invar. (de *essuie,* forme du v. *essuyer,* et de *verre ;* milieu du XX[e] s.). Torchon, linge réservé à l'essuyage des verres à boire.

essuyage [esɥijaʒ] n. m. (de *essuyer ;* 1864, Littré). Action ou manière d'essuyer ; résultat de cette action : *L'essuyage de la vaisselle. Un essuyage incomplet.*

essuyer [esɥije] v. tr. (bas lat. *ex-suc*[*c*]*are,* extraire le suc de, d'où « sécher [des plantes] », puis « essuyer », de *ex-,* préf. marquant l'expulsion, et de *sucus,* suc, sève ; milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes,* écrit *essu*[*i*]*er* [*essuyer,* XVI[e] s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1864, Littré ; sens II, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). [Conj. **2 a.**]

I. 1. Sécher au moyen d'un chiffon, d'une serviette, etc., qui absorbe l'eau ou l'humidité et, par anal., la sueur, les larmes, un liquide quelconque : *J'essuyai mon front que vint sécher la brise* (Lamartine). *Elle secoue la tête pour cacher ses larmes qu'elle ne peut essuyer* (Colette). ‖ Fig. *Essuyer les larmes de quelqu'un,* le consoler. ‖ **2.** Nettoyer une tache, débarrasser de la poussière en frottant : *Essuyer les meubles.* ‖ Fam. *Essuyer les plâtres,* être le premier à habiter une maison nouvellement construite ; au *fig.,* être le premier à subir une situation nouvelle : *Les premiers acheteurs de ce nouveau modèle de voiture ont essuyé les plâtres.*

II. Être obligé de supporter, de subir quelque chose de fâcheux : *Essuyer une tempête, la mauvaise humeur de quelqu'un. Essuyer une défaite. Quand les Hollandais essuient un coup de vent en haute mer, ils se retirent dans l'intérieur du navire, ferment les écoutilles et boivent du punch* (Chateaubriand). *Il en faisait quelquefois à Jehan de fort sévères et de fort longs sermons, que celui-ci essuyait intrépidement* (Hugo).

• SYN. : **I, 1** *éponger.* ‖ **II** *encaisser* (fam.), *endurer, souffrir.*

essuyeur, euse [esɥijœr, -øz] n. (de *essuyer ;* 1472, Godefroy). Personne qui essuie, qui est chargée d'essuyer.

est [ɛst] n. m. (moyen angl. *ēst,* est ; v. 1138, Gaimar, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Côté de l'horizon où le soleil se lève ; celui des quatre points cardinaux que l'on a à sa droite lorsqu'on regarde vers le nord : *Le chevet d'une église est en principe orienté à l'est.* ‖ **2.** Lieu situé vers l'est par rapport à un point : *Montreuil-sous-Bois est à l'est de Paris.* ‖ **3.** La région orientale de la France, comprenant essentiellement l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté (avec une majuscule) : *Être originaire de l'Est.* ‖ *Les pays de l'Est,* l'ensemble des pays situés à l'est de l'Europe, et, *spécialem.,* les pays européens de démocratie populaire.

• SYN. : **1** *levant, orient.* — CONTR. : 1 *ouest ; couchant, occident, ponant* (vx).

◆ adj. invar. (sens 1, 1864, Littré ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, XX[e] s.). **1.** Situé à l'est : *Le côté est. La côte est.* ‖ **2.** Qui provient de l'est : *Un vent est.* ‖ **3.** Qui conduit, qui porte vers l'est : *Un courant est.*

estacade [ɛstakad] n. f. (ital. *steccata,* dér. de *stecca,* pieu, gotique **stikka,* même sens ; milieu du XVI[e] s., écrit *enstacatte* [*estacade,* 1587, F. de La Noue], au sens de « enceinte, champ clos » ; sens actuel, 1671, Pomey). Digue faite avec de grands pieux, pour fermer le passage d'un chenal ou pour protéger des travaux : *Si l'on eût entouré ces vaisseaux échoués d'estacades défendues par l'armée de terre, on les aurait sauvés* (Michelet).

estafette [ɛstafɛt] n. f. (ital. *staffetta* [dimin. de *staffa,* étrier, langobard **staffa,* même sens], qui avait pris le sens de « courrier » dans la loc. *andare a staffetta,* proprem. « aller à étrier » [cf. le franç. à franc étrier] ; 1596, Hulsius, écrit *stafette ; estafette,* 1667, Retz). Courrier qui porte les dépêches. ‖ *Spécialem.* et *vx.* Cavalier chargé d'acheminer une dépêche.

estafier [ɛstafje] n. m. (ital. *staffiere,* écuyer, valet de pied, laquais, proprem. « valet qui tient l'étrier », dér. de *staffa* [v. l'art. précédent] ; fin du XV[e] s., Molinet, écrit *stafier* [*estafier,* 1564, J. Thierry], au sens 1 ; sens 2, 1552, Rabelais [écrit *estafier*]). **1.** *Class.* Domestique armé qui portait le manteau et les armes du maître et lui tenait l'étrier : *Maint estafier accourt ; on vous happe notre homme* (La Fontaine). ‖ **2.** *Vx* et *péjor.* Valet servant de garde du corps : *Il y avait derrière elle deux suivantes et un estafier, qui me confirmait dans l'opinion que j'avais qu'elle ne pouvait être qu'une dame de condition* (Lesage). *Bouvard le traita de butor, d'estafier* (Flaubert).

estafilade [ɛstafilad] n. f. (ital. *staffilata,* coup de fouet ou d'étrivière, de *staffile,* étrivière, proprem. « courroie qui tient l'étrier », dér. de *staffa* [V. ESTAFETTE] ; 1552, Jodelle). Blessure, coupure faite avec le tranchant d'un rasoir, d'un sabre, surtout au visage : *Sentir suinter le sang par quelque estafilade* (Hugo). *Hubert, ce matin-là, parut donc à la fenêtre en étanchant avec une serviette le sang qui s'écoulait de deux ou trois estafilades* (Duhamel).

• SYN. : *balafre, coupure, entaille, taillade.*

estagnon [ɛstaɲɔ̃] n. m. (provenç. moderne [*e*]*stagno*[*u*]*n,* de *estanh,* anc. provenç. *estainh,* étain [début du XIII[e] s.], lat. *stagnum, stannum,* plomb d'œuvre, plomb argentifère, et, à basse époque, « étain » ; 1864, Littré). *Dialect.* Récipient en fer étamé ou en aluminium, dans lequel on conserve et on transporte des huiles et des essences.

est-allemand, e [ɛstalmɑ̃, -ɑ̃d] adj. (de *est* et de *allemand ;* v. 1950). Relatif à l'Allemagne de l'Est en tant qu'entité politique ; qui est de l'Allemagne de l'Est.

estaminet [ɛstaminɛ] n. m. (empr., par l'intermédiaire du picard, du wallon oriental *staminê,* mauvais cabaret [fin du XVII[e] s.], de *stamon,* montant de bois qui sépare deux vaches à l'étable, dér. d'une forme germ. correspondant à l'allem. *Stamm,* tronc, tige [le sens premier de *staminê* aurait été « salle à poteaux »] ; 1771, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand [*pilier d'estaminet,* 1864, Littré ; *plaisanterie d'estaminet,* 1857, Flaubert]). **1.** *Vx.* Café où l'on pouvait fumer : *Un estaminet plein de fumée se présenta, ils y entrèrent* (Hugo). ‖ *Par extens.* et *vx.* Salle de café réservée aux fumeurs. ‖ **2.** Petit café de ville ou de village (vieilli) : *Nous nous réunissions pour dîner, à un schelling par tête, dans un estaminet ; de là, nous allions aux champs* (Chateaubriand). ‖ Fam. *Pilier d'estaminet,* homme qui passe son temps au café. ‖ *Plaisanterie d'estaminet,* plaisanterie de mauvais goût : *Il débitait des galanteries d'estaminet à une jeune paysanne blonde* (Flaubert).

estampage [ɛstɑ̃paʒ] n. m. (de *estamper ;* 1790, *Encycl. méthodique,* aux sens I, 1-3 ; sens II, 1920, Bauche).

I. 1. Dans l'industrie, repoussage des métaux, en creux ou en relief. ‖ **2.** Dans les beaux-arts, procédé consistant à imprimer des lettres, ornements, figures, etc., soit en creux, soit en relief. ‖ **3.** L'ornement produit par estampage : *Elle jeta un regard curieux sur les papyrus, les estampages* (France).

II. *Fam.* Action de tromper quelqu'un en lui escroquant de l'argent.

1. estampe [ɛstɑ̃p] n. f. (ital. *stampa,* de *stampare,* imprimer [V. ESTAMPER] ; 1647, Poussin). Épreuve sur papier d'une gravure exécutée sur bois, sur métal, sur linoléum ou sur pierre lithographique : *Collectionner des estampes.*

2. estampe [ɛstɑ̃p] n. f. (déverbal de *estamper* ; v. 1280, Tobler-Lommatzsch, au sens de « cachet pour imprimer une marque » ; sens actuel, XIVe s., Laborde, puis 1430, Gay). Outil à estamper.

estamper [ɛstɑ̃pe] v. tr. (francique **stampôn*, piler, broyer, la prononciation du *-s-* de *estamper* ayant été maintenue à cause de l'influence de l'ital. *stampare* [v. ESTAMPE 1], de même origine que le mot franç. ; v. 1190, Godefroy, au sens de « écraser, broyer » ; sens I, 1392, Gay [pour des monnaies ; pour des gravures, 1676, Félibien] ; sens II, 1883, G. Esnault).

I. Imprimer sur du métal, du carton, du cuir, en relief ou en creux, par repoussage, au moyen d'une matrice : *Estamper des monnaies.* || *Spécialem.* Imprimer une gravure dans un métal en feuille.

II. *Fam.* Escroquer en faisant payer trop cher : *J'ai pour principe que, comme on dit vulgairement, on ne doit pas estamper le client* (Proust).

• SYN. : **II,** *écorcher, empiler* (pop.), *exploiter, rançonner, voler.*

estampeur, euse [ɛstɑ̃pœr, -øz] n. et adj. (de *estamper ;* 1628, *Dict. général,* au sens de « outil servant à estamper » ; sens I, 1836, Acad. ; sens II, 1888, Villatte).

I. Ouvrier, ouvrière chargés de l'estampage.

II. *Fam.* Commerçant, vendeur malhonnête qui fait payer trop cher ses marchandises.

◆ **estampeuse** n. f. (1907, Larousse). Machine servant à produire des reliefs.

estampillage [ɛstɑ̃pijaʒ] n. m. (de *estampiller ;* 1783, Linguet). Action d'estampiller.

estampille [ɛstɑ̃pij] n. f. (esp. *estampilla,* dér. de *estampa,* empreinte, déverbal de *estampar,* graver, de même origine que le franç. *estamper* [v. ce mot] ; fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Marque, signe matériel qu'on imprime sur un objet pour en attester l'authenticité, l'origine ou la propriété : *Tant d'heures à courir de bureau en bureau pour obtenir les visas, estampilles et tampons nécessaires* (Gide). || **2.** *Fig.* Caractère distinctif d'une chose : *Cette analogie morale dont je parlais est comme l'estampille divine de toutes les fables populaires* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *cachet, empreinte, griffe, marque, sceau.*

estampiller [ɛstɑ̃pije] v. tr. (de *estampille ;* 1762, Acad.). Marquer d'une estampille : *Estampiller une marchandise en douane.*

• SYN. : *étamper, poinçonner, timbrer.*

estampilleuse [ɛstɑ̃pijøz] n. f. (de *estampiller ;* 1907, Larousse). Machine employée pour imprimer des estampilles.

estancia [ɛstɑ̃sja] n. f. (mot esp., de *stans, stantis,* part. prés. du lat. *stare,* se tenir debout, se tenir immobile, être établi ; 1840, Acad.). Dans les pays d'Amérique du Sud, grande ferme, établissement d'élevage : *Dans deux mois, je serai peut-être assis au seuil d'une estancia de la pampa* (Duhamel).

estanfort [ɛstɑ̃fɔr] n. m. (du n. de la ville angl. de *Stamford,* où ce tissu a d'abord été fabriqué ; 1202, Godefroy, écrit *estamfort ; estanfort,* XIVe s.). Tissu de laine de riche qualité, en usage au Moyen Âge, et que l'on fabriquait dans le nord de la France et à Paris.

estant, e [ɛstɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. du v. *ester* [v. ESTER 2] ; fin du XIIe s., *Moniage Guillaume,* au sens de « debout » [*en estant,* même sens, 1080, *Chanson de Roland*] ; sens actuel, XXe s. [*bois en estant,* « bois vivant et sur pied », XVe s.]). Se dit des arbres réservés dans une coupe.

estarie [ɛstari] n. f. (provenç. *estarié,* même sens, dér. de l'anc. provenç. *estar,* rester, s'arrêter, lat. *stare* [v. ESTER 2] ; 1870, Larousse). Laps de temps stipulé pour le déchargement d'un navire de commerce.

est-ce que [ɛskə] adv. interr. (de *est,* 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *être,* de *ce,* pron. dém. neutre, et de *que,* conj. ; v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens 1-2). **1.** En tête d'une phrase, fait porter l'interrogation sur l'ensemble de la phrase : *Est-ce que tu as répondu à sa lettre ?* || **2.** Peut renforcer un autre adverbe interrogatif : *Quand est-ce que vous partirez ?* (Acad.) ; un pronom interrogatif précédé d'une préposition : *À qui est-ce que tu as confié cette lettre ? À quoi est-ce que tu penses ? Sur quoi est-ce que tu es assis ? De quoi est-ce que vous parlez ?*

• REM. **1.** La forme interrogative *est-ce que* ne s'ajoute aux adverbes interrogatifs *pourquoi* et *comment* que dans la langue familière : *Pourquoi est-ce que vous n'êtes pas venu ? Comment est-ce que vous vous y prenez ?*

2. Dans l'interrogation indirecte, l'adverbe *si* se substitue à *est-ce que* pour introduire la proposition interrogative : *Est-ce que vous viendrez demain ? / Je vous demande si vous viendrez demain.*

este [ɛst] adj. et n. (mot estonien ; 22 déc. 1873, *Journ. officiel*). Syn. peu usité de ESTONIEN.

1. ester [ɛstɛr] n. m. (mot créé par le chimiste allem. Leopold Gmelin [1788-1853] : contraction de l'allem. *Essigäther,* éther acétique ; XXe s.). Composé chimique résultant de l'action d'un acide organique sur un alcool avec élimination d'eau.

• SYN. : *éther-sel.*

2. ester [ɛste] v. intr. (lat. jurid. du Moyen Âge *stare,* spécialisation du lat. class. *stare,* se tenir debout [qui avait déjà donné *ester,* « être debout », fin du Xe s., *Vie de saint Léger*] ; 1384, Runkewitz [*ester a dreit,* même sens, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence]). En justice, se présenter devant un tribunal, soit comme demandeur, soit comme défendeur : *La femme peut ester en justice sans l'autorisation de son mari.*

• REM. Ne s'emploie qu'à l'infinitif.

estérification [ɛsterifikasjɔ̃] n. f. (de *estérifier,* transformer en ester [XXe s.], dér. de *ester,* n. m. ; XXe s.). Processus chimique dû à l'action d'un acide organique sur un alcool, et qui aboutit à un ester.

estérifier [ɛsterifje] v. tr. (de *estéri-,* élément tiré de *ester,* n. m., et de *-fier,* lat. *facere,* faire ; XXe s.). Convertir en ester : *Estérifier un alcool.*

esterlin [ɛstɛrlɛ̃] n. m. (lat. médiév. *sterlingus,* monnaie d'argent valant 4 deniers, anc. angl. **steorling,* monnaie marquée d'une étoile ; v. 1155, Wace). Monnaie d'origine écossaise, qui eut cours en Europe aux XIIe et XIIIe s. : *Il ouvrit le coffre plein d'angelots, de florins, d'esterlins* (France).

esteuf n. m. V. ÉTEUF.

esthésio- [ɛstezjɔ], **-esthésie** [ɛstezi], éléments tirés du gr. *aisthêsis,* sensation, perception (dér. de *aisthanesthai,* percevoir par les sens, comprendre), et entrant en composition comme premier et second élément. (V. INTRODUCTION, p. XXVI.)

esthésiogène [ɛstezjɔʒɛn] adj. (de *esthésio-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1933, Larousse). En termes de physiologie, qui est à l'origine de la sensibilité ou qui l'accentue.

esthésiologie [ɛstezjɔlɔʒi] n. f. (de *esthésio-* et de *-logie,* du gr. *logos,* science, discours ; XXe s.). Partie de la physiologie qui a pour objet l'étude de la sensibilité, de ses conditions et de son mécanisme.

esthésiomètre [ɛstezjɔmɛtr] n. m. (de *esthésio-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1877, Littré). Appareil servant à déterminer le seuil de la discrimination faite par le sujet entre deux stimuli tactiles.

esthésiométrique [ɛstezjɔmetrik] adj. (de *esthésiomètre ;* XXe s.). Relatif à la différence entre deux stimuli rapprochés : *Seuil esthésiométrique.*

esthète [ɛstɛt] n. (de *esthétique* [v. ce mot], d'après le gr. *aisthêtês,* qui perçoit par les sens, dér. de *aisthanesthai,* percevoir par les sens ; 1838, Acad., comme adj., au sens de « qui est susceptible d'être senti, éprouvé par les sens » ; comme n., au sens 1, 1882, Goncourt ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Personne qui aime l'art et le considère comme une valeur essentielle : *Un point de vue d'esthète.* || **2.** *Péjor.* Personne qui affecte le culte du beau au détriment de toute autre valeur : *Les belles mondaines, les*

snobs désœuvrés et les esthètes prétentieux tiennent leurs assises (H. de Régnier).

● SYN. : **1** *artiste.*

esthéticien, enne [ɛstetisjɛ̃, -ɛn] n. (de *esthétique ;* 1867, Th. Gautier). Écrivain, philosophe ou savant qui s'est spécialisé dans l'esthétique.

◆ **esthéticienne** n. f. (milieu du XXe s.). Personne diplômée qui est habilitée à donner des soins de beauté au corps et au visage.

esthétique [ɛstetik] n. f. (lat. scientif. moderne *aesthetica,* partie de la philosophie qui traite du sentiment artistique, créé en 1735 par le philosophe allemand J. A. Baumgarten [1714-1762] d'après l'adj. gr. *aisthêtikos,* qui a la faculté de sentir ou de comprendre, dér. de *aisthanesthai* [v. ESTHETE] ; 1753, Beausobre, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1901, Larousse ; sens 4-5, milieu du XXe s.). **1.** Science du beau ; partie de la philosophie qui traite de la nature de l'art et du sentiment artistique : *Je suis abruti d'art et d'esthétique* (Flaubert). *À quelle occasion, d'ailleurs, former, préciser le dessein de « faire une Esthétique » ? — Une science du Beau ?... Mais les modernes usent-ils encore de ce nom ? Il me semble qu'ils ne le prononcent plus qu'à la légère !* (Valéry). || *Spécialem.* Théorie, conception particulière du beau : *L'esthétique de Kant, de Ruskin.* || **2.** Ensemble de principes, de règles, de caractères sur lesquels se fonde l'appréciation de la beauté dans une forme d'art, une école, etc. : *L'esthétique du roman, du théâtre. L'esthétique romantique. Il est légitime, à mon sens, de porter au théâtre des esthétiques nouvelles* (Apollinaire). || **3.** Caractère esthétique : *L'esthétique d'une construction, d'une mise en scène, de la mode.* || **4.** *Esthétique industrielle,* recherche ayant pour objet l'étude des formes les mieux adaptées à un produit donné. || **5.** Ensemble des procédés utilisés pour entretenir, conserver, augmenter la beauté du corps, du visage, de la chevelure.

● SYN. : **3** *beauté.*

◆ adj. (sens 1, 1798, Schwan ; sens 2, 1932, Acad. ; sens 3, av. 1945, Valéry). **1.** Qui a rapport à la perception et au sentiment du beau : *Émotion, sens, jugement esthétique. Minerve et Vénus sont la nature féminine envisagée par ses deux côtés : le côté spiritualiste et saint, le côté esthétique et voluptueux* (Renan). *Nous avons, en vue de la culture artistique, développé nos musées ; nous avons introduit une manière d'éducation esthétique dans nos écoles* (Valéry). || **2.** Qui offre un caractère de beauté ; qui se remarque par son élégance ou sa grâce : *Une décoration esthétique. Un visage qui n'a rien d'esthétique. Mettez votre chapeau moins en arrière : ce sera plus esthétique.* || **3.** Se dit des préparations et des procédés qu'on utilise pour entretenir ou développer la beauté du visage, du corps, de la chevelure : *Une crème esthétique. Quant au nez de Cléopâtre, c'est une affaire de chirurgie esthétique, assez banale, en somme* (Valéry).

● SYN. : **1** *artistique ;* **2** *beau, coquet, décoratif, harmonieux, joli.* — CONTR. : **2** *disgracieux, inesthétique, laid.*

esthétiquement [ɛstetikmɑ̃] adv. (de *esthétique ;* 1798, Schwan, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Du point de vue théorique de l'esthétique : *Les Allemands savent de l'art tout ce qu'on peut esthétiquement savoir* (Gautier). || **2.** De façon esthétique : *Disposer esthétiquement des ornements.*

● SYN. : **2** *artistement, artistiquement, élégamment, harmonieusement.*

esthétisme [ɛstetism] n. m. (de *esthète ;* 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** École artistique et littéraire, d'origine anglosaxonne, qui prétendait ramener l'art à ses formes primitives. || **2.** Attitude de l'esthète : *Je crois tout au contraire que cet esthétisme d'emprunt n'était pour lui qu'un revêtement ingénieux pour cacher en révélant à demi ce qu'il ne pouvait laisser voir au grand jour* (Gide).

estimable [ɛstimabl] adj. (de *estimer ;* XIVe s., La Curne, au sens de « qu'on peut prévoir » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1637, Descartes ; sens 3, 1864, Littré). **1.** *Vx.* Dont on peut faire l'estimation. || **2.** Digne d'être estimé, dont on apprécie la valeur : *Elle n'était plus que fort médiocrement éprise du comte, homme d'ailleurs si estimable* (Stendhal). *Les Gaulois n'ont pas eu d'art plastique, mais un art industriel des plus estimables* (Gaxotte). || **3.** Qui n'est pas dépourvu de mérite, qui a de la valeur, sans être exceptionnel : *Il avait publié des ouvrages estimables.*

● SYN. : **2** *honorable, méritoire, recommandable, respectable ;* **3** *appréciable.*

estimateur [ɛstimatœr] n. m. (lat. *aestimator,* celui qui estime, qui évalue, de *aestimatum,* supin de *aestimare* [v. ESTIMER] ; 1389, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1534, Rabelais). **1.** *Vx.* Celui qui est chargé de faire l'estimation, d'évaluer le prix d'une chose. || **2.** *Fig.* Personne qui sait apprécier, qui connaît ce qui est estimable : *Ayant Molière pour estimateur et toute la maison des Béjart pour amie* (France).

estimatif, ive [ɛstimatif, -iv] adj. (dér. savant de *estimer ;* 1314, Monde-ville, au sens de « qui concerne le jugement » ; sens actuel, 1864, Littré). Qui contient l'estimation, l'évaluation du prix d'une chose : *Un devis estimatif des travaux.*

◆ **estimative** n. f. *Class.* Jugement, capacité d'appréciation : *Il faut qu'un ingénieur ait l'estimative bonne, pour connaître de loin la longueur d'une courtine* (Furetière, 1690).

estimation [ɛstimasjɔ̃] n. f. (lat. *aestimatio,* évaluation, appréciation, reconnaissance de la valeur d'un objet, de *aestimatum,* supin de *aestimare* [v. ESTIMER] ; v. 1283, Beaumanoir, au sens 1 ; sens 2, XXe s. [« action de juger d'une chose à peu près », 1690, Furetière] ; sens 3, 1656, Pascal ; sens 4, 1587, F. de La Noue). **1.** Action de déterminer la valeur, le prix d'une chose : *Estimation d'un objet d'art, d'un tableau.* || **2.** Évaluation du chiffre d'une population à partir de données incomplètes, obtenues, par exemple, au moyen d'une enquête par sondage. || **3.** Action d'évaluer quelque chose, de porter une appréciation générale : *L'estimation des progrès accomplis par un élève.* || **4.** *Vx.* Jugement favorable qu'on porte sur quelqu'un, estime : *Sans égard à l'estimation des hommes* (Rousseau).

● SYN. : **3** *appréciation, évaluation.*

estimatoire [ɛstimatwar] adj. (bas lat. jurid. *aestimatorius,* qui concerne l'évaluation de la taxe, de *aestimatum,* supin de *aestimare* [v. ESTIMER] ; XVIe s.). Relatif à l'estimation. (Peu usité.)

estime [ɛstim] n. f. (déverbal de *estimer ;* fin du XVe s., Commynes, au sens II, 3 ; sens I, 1, 1600, O. de Serres ; sens I, 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 1, 1534, Rabelais ; sens II, 2, 4-5, 1541, Calvin).

I. 1. *Vx.* Détermination par quelqu'un du prix, de la valeur d'une chose : *Faire une estime.* || **2.** Évaluation approximative. || *Spécialem.* Calcul de la position approchée d'un navire, obtenue en combinant les routes suivies avec les distances parcourues et en tenant compte de divers éléments (vitesse du navire, dérives dues aux vents et aux courants, etc.) : *Navigation à l'estime.*

II. 1. *Class.* Opinion, bonne ou mauvaise, qu'on a de quelqu'un ou de quelque chose (sens actif) : *C'est de mon jugement avoir mauvaise estime | Que douter si j'approuve un choix si légitime* (Molière). || **2.** *Class.* Réputation, bonne ou mauvaise, dont une personne est l'objet (sens passif) : *L'estime de modération qu'il avait même parmi les nôtres* (Bossuet). || *Être en estime de,* avoir la réputation de, être connu pour : *Un médisant ne peut réussir s'il n'est en estime d'abhorrer la médisance* (Pascal). || **3.** *Class.* Bonne réputation dont jouit une personne ; gloire : *Il faut le délivrer du péril et du crime, | Assurer sa puissance et sauver son estime* (Corneille). || *Mettre en estime,* donner de l'éclat, de la célébrité : *La guerre en quelque estime avait mis mon courage* (Molière). || **4.** Appréciation favorable que l'on porte sur quelqu'un : *Tenir quelqu'un en haute estime. Baisser dans l'estime de quelqu'un. Jouir de l'estime de tous. Je serai toujours sûr de l'estime publique, parce que je ne ferai jamais rien pour la perdre, et je trouverai peut-être plus de justice parmi mes ennemis que chez mes prétendus amis* (Chateaubriand). *Adieu,*

Mademoiselle. Faites-moi l'honneur de m'accorder votre estime (Balzac). *Et pourtant, en dépit de l'estime si précieuse du brave commandant Bravida* [...], *Tartarin n'était pas heureux* (Daudet). || *L'estime de soi-même, sa propre estime,* la bonne opinion que l'on a de soi-même, la satisfaction de n'avoir rien à se reprocher : *Un jour, vous me devrez votre propre estime* (Mérimée). || Class. *Faire estime de quelqu'un, de quelque chose,* l'apprécier, en faire cas : *Vous méprisez trop Rome et vous devriez faire | Plus d'estime d'un roi qui vous tient lieu de père* (Corneille). || **5.** Cas que l'on fait de quelque chose : *Un livre qui mérite l'estime.* || *Un succès d'estime,* un demi-succès (se dit surtout à propos d'une œuvre littéraire qui a l'éloge de la critique, mais n'obtient pas la faveur du grand public).

● SYN. : **I, 2** *approximation.* || **II, 4** *considération, égard, respect, vénération.* — CONTR. : **II, 4** *déconsidération, dédain, mépris, mésestime.*

◆ **À l'estime** loc. adv. (sens 1, XXe s. ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Selon une évaluation approximative, faite sans calculs précis. || **2.** *Class.* et *fig.* Au jugé : *Il s'aperçoit qu'il a passé le bout, et revient à tâtons chercher les arbres ; il les suit à l'estime* (Saint-Simon).

estimé, e [ɛstime] adj. (part. passé de *estimer ;* 1864, Littré ; aux sens 1-2). **1.** Généralement apprécié : *Un vin estimé.* || **2.** *Point estimé,* en termes de marine, point, ou position d'un navire, calculé en se servant d'éléments dus à l'estime.

estimer [ɛstime] v. tr. (lat. *aestimare,* évaluer, priser, apprécier, juger [*estimer* a éliminé son doublet populaire *esmer* — v. 1160, *Roman de Tristan* —, dont la prononciation, à partir du XIVe s., se confondait avec celle du v. *aimer*] ; fin du XIIIe s., Godefroy, écrit *extimer* [*estimer,* XVe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1772, J.-J. Rousseau ; sens I, 3, 1541, Calvin [*estimer de ; estimer,* v. tr., XVIIe s.] ; sens II, 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens II, 2-3, fin du XVe s., Commynes).

I. 1. Déterminer la valeur, le prix de quelque chose : *Faire estimer une propriété, un bijou. L'expert a estimé le mobilier à cinq mille francs.* || **2.** Mesurer par soi-même, calculer approximativement : *À combien estimez-vous que nous soyons de la ville ?* || *Spécialem.* En navigation, calculer approximativement les éléments qui servent à déterminer la position d'un navire. || **3.** *Fig.* Évaluer l'importance de quelqu'un ou de quelque chose : *Estimer un collaborateur, un ouvrage à sa juste valeur.*

II. 1. Avoir une opinion sur quelqu'un ou sur quelque chose, juger, croire. || *Vx. Estimer* suivi d'un nom attribut, tenir pour : *Si nous voulons être estimés leurs véritables descendants* (Molière). || *Estimer* avec un adjectif attribut du complément d'objet, considérer, regarder comme : *On estimait malheureux ceux qui mouraient sans avoir vu l'image du Jupiter Olympien* (Renan). *Il estime indispensable de rétablir la vérité des faits.* || *Estimer* suivi d'un infinitif, *estimer que* (introduisant une subordonnée complétive avec l'indicatif, ou avec le subjonctif dans des propositions négatives ou interrogatives), penser après réflexion, émettre l'opinion que : *L'automobiliste estime avoir fait l'impossible pour éviter l'accident. J'estime qu'en fait d'art il n'y a pas de redites* (Fromentin). *Je n'estime pas que l'homme soit capable de former un projet...* (La Bruyère). *Estimez-vous qu'il y ait lieu de revenir sur cette décision ?* || **2.** Avoir une opinion favorable sur quelqu'un, sur ses qualités, ses mérites : *Il estimait Armance beaucoup et pour ainsi dire uniquement ; il se voyait méprisé d'elle, et il l'estimait précisément à cause de ce mépris* (Stendhal). *Elle devint la « madame Guyon » du protestantisme* [...], *estimée même de ceux qui avaient traité son exaltation de folie* (Daudet). || **3.** Faire cas de quelque chose, lui attribuer de l'importance : *Il y a deux choses que les hommes estiment beaucoup : la vie et l'argent* (La Bruyère). *Longtemps, j'estimai le grec par-dessus tout* (Alain).

● SYN. : **I, 1** *coter, expertiser ;* **2** *évaluer ;* **3** *apprécier, jauger, juger.* || **II, 1** *considérer, penser, trouver ;* **2** *honorer, respecter, vénérer ;* **3** *goûter, priser.* — CONTR. : **II, 2** *dédaigner, mépriser, mésestimer ;* **3** *déconsidérer, décrier, dénigrer, détester, haïr.*

◆ **s'estimer** v. pr. (sens 1, 1640, Corneille ; sens 2, 1555, Ronsard). **1.** *Vx* ou *littér.* Avoir bonne opinion de soi-même : *Qui ne s'estime pas perd ses droits à l'estime* (Delille). || **2.** *S'estimer* avec un adjectif attribut, se considérer comme, reconnaître ou prétendre que l'on est : *L'artiste s'estimait chargé de grands devoirs et de hautes responsabilités* (Duhamel).

estivage [ɛstivaʒ] n. m. (de *estiver* 1 ; 1856, Lachâtre). Migration des troupeaux qui, en été, montent des pâturages des vallées vers ceux de la montagne.

estival, e, aux [ɛstival, -o] adj. (lat. impér. *aestivalis,* d'été, du lat. class. *aestivus,* même sens, dér. de *aestas, -atis,* été ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 2 [à propos d'un bas-de-chausses, d'un soulier léger porté en été ; rare av. le XVIe s.] ; sens 1, av. 1575, R. Garnier). **1.** Qui est relatif à l'été : *Des journées estivales. Il y en a* [des fruits] *que l'on mange à l'ombre dans la saison estivale* (Gide). || **2.** Qui est propre à l'été : *Plantes, fleurs estivales. Toilette, mode estivale.* || *Station estivale,* lieu de villégiature et de vacances fréquenté pendant l'été.

● CONTR. : **1** et **2** *hivernal.*

◆ **estivaux** n. m. pl. (XXe s.). En termes de pisciculture, truitelles d'un été utilisées pour le repeuplement des cours d'eau.

estivant, e [ɛstivɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. du provenç. moderne *estivá,* passer l'été, anc. provenç. *estivar,* même sens, lat. *aestivare* [V. ESTIVER 1] ; début du XXe s.). Personne qui passe ses vacances d'été dans un lieu donné (station balnéaire, thermale, etc.).

estivation [ɛstivasjɔ̃] n. f. (de *estiver* 1 ; 1827, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1856, Lachâtre). **1.** Syn. de PRÉFLORAISON. || **2.** Engourdissement de certains animaux pendant les fortes chaleurs de l'été.

● CONTR. : **2** *hibernation.*

estive [ɛstiv] n. f. (déverbal de *estiver* 2 ; 1611, Cotgrave, aux sens de « fond de cale, chargement d'un navire » ; sens 1, 1836, Acad. [*charger en estive,* 1773, Bourdé de Villehuet] ; sens 2, 1678, Guillet). **1.** Compression opérée sur des marchandises susceptibles d'une réduction de volume (coton, laine, fourrage), pour qu'elles tiennent moins de place à bord du navire qui les transporte : *Charger en estive.* || **2.** Action de répartir le chargement de façon égale sur les deux bords d'un bateau : *Mettre un navire en estive.*

1. estiver [ɛstive] v. tr. (anc. provenç. *estivar,* passer l'été, lat. *aestivare,* même sens, de *aestivus* [V. ESTIVAL] ; XVIe s., Littré). Mettre les troupeaux, l'été, dans les pâturages de montagne.

◆ v. intr. (sens 1-2, XVIe s., Huguet). **1.** En parlant des troupeaux, passer l'été dans les pâturages de montagne. || **2.** Faire un séjour d'été dans un lieu de villégiature. (Peu usité.)

2. estiver [ɛstive] v. tr. (ital. *stivare,* même sens, lat. *stipare,* mettre dru, mettre serré, entasser ; 1660, Oudin). Comprimer les marchandises de grand volume pour qu'elles tiennent le moins de place possible dans les cales d'un navire.

1. estoc [ɛstɔk] n. m. (francique **stok,* bâton ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 [*couper un arbre à blanc estoc,* 1798, Acad. ; *faire une coupe à blanc estoc,* 1741, Savary des Bruslons] ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Souche d'arbre. || *Couper un arbre à blanc estoc,* le couper à ras de terre. || *Faire une coupe à blanc estoc,* ne rien laisser sur pied. || **2.** *Class.* Origine d'une famille, ascendance, extraction : *Je voudrais bien le marier* [Ch. de Sévigné] *à une petite fille qui est un peu juive de son estoc, mais les millions nous paraissent de bonne maison* (Sévigné). *Non, celles-là, ce sont celles des Arrachepel, qui n'étaient pas de notre estoc, mais de qui nous avons hérité la maison, et jamais ceux de notre lignage n'ont rien voulu y changer* (Proust). || **3.** *Vx.* En droit, biens passant par succession en ligne directe.

2. estoc [ɛstɔk] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *estochier,* frapper de la pointe, enfoncer [v. 1170, *Vie de saint Edmond*], moyen néerl. *stoken,* piquer ; 1446, Gay, au sens 1 [repris au provenç. *estoc,* lui-même empr. à la loc. franç. *férir d'estoc,* v. 1265, J. de Meung] ; sens 2, v. 1550, *Ancien Théâtre françois* [*frapper d'estoc et de taille,* v. 1460, G. Chastellain]). **1.** Épée d'armes des XV[e] et XVI[e] s., à lame forte et à pointe aiguë : *L'estoc brille encore plus qu'il ne frappe* (Heredia). || **2.** La pointe d'une épée : *Coup d'estoc.* || *Frapper d'estoc et de taille,* frapper avec la pointe et le tranchant de l'épée.

estocade [ɛstɔkad] n. f. (ital. *stoccata,* coup de rapière, dér. de *stocco,* rapière, empr. au franç. *estoc,* épée [v. ESTOC 2] ; milieu du XVI[e] s., au sens 2 ; sens 1, 1608, *Ancien Théâtre françois* [écrit *estoquade ; estocade,* 1614, Hulsius] ; sens 3 [sous l'influence de l'esp. *estocada,* de même formation que l'ital. *stoccata*], 1840, Th. Gautier ; sens 4, 1864, Littré). **1.** Grande épée de ville, en usage aux XVI[e] et XVII[e] s., dont la lame large se terminait par une pointe en ogive. || **2.** Coup d'estoc, donné avec la pointe de l'épée : *À chaque estocade nouvelle, | On en voyait jaillir le sang et la cervelle* (Banville). || **3.** *Spécialem.* Coup d'épée porté par le matador pour la mise à mort du taureau. || **4.** *Fig.* Attaque rude et vive : *Porter une estocade. Subir les estocades de l'ennemi, d'un contradicteur.* || *Donner l'estocade à un adversaire,* le réduire à merci.

• SYN. : **2** *botte.*

estocader [ɛstɔkader] v. intr. (de *estocade ;* v. 1580, Du Bartas, aux sens 1-2). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.). Frapper de coups d'estocade, de coups d'épée : *Toujours à estocader et à ferrailler* (Saint-Simon). || **2.** En escrime, porter des estocades, des coups de pointe.

estomac [ɛstɔma] n. m. (lat. *stomachus,* œsophage, estomac, goût, humeur, gr. *stomakhos,* gorge, orifice de l'estomac, estomac, proprem. « orifice, ouverture », dér. de *stoma,* bouche ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *estomaqe,* au sens de « orifice [de la panse] » ; sens 1, v. 1220, Studer et Evans, écrit *stomac* [*estomach,* 1256, Ald. de Sienne ; *estomac,* XIV[e] s.] ; sens 2, 1256, Ald. de Sienne ; sens 3, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens 4-5, v. 1460, G. Chastellain [« sang-froid », 1868, G. Esnault]). **1.** Partie du tube digestif renflée en forme de poche, située entre l'œsophage et le duodénum, et où les aliments sont brassés et imprégnés de suc gastrique avant de passer dans l'intestin. || *Avoir l'estomac vide, creux,* être à jeun, n'avoir pas mangé depuis longtemps et avoir faim. || Fam. *Avoir l'estomac dans les talons,* être très affamé. || Fam. *Avoir un estomac d'autruche,* avoir une facilité extrême à tout digérer, pouvoir manger n'importe quoi. || *Rester, demeurer sur l'estomac,* en parlant d'un aliment, ne pas être digéré ; au *fig.,* en parlant d'un événement fâcheux, d'un propos désagréable, ne pas être accepté, être un motif de rancune ou d'amertume : *Le départ de sa femme lui est resté sur l'estomac.* || **2.** Faculté de digestion, appétit : *Avoir bon, mauvais estomac.* || **3.** Partie extérieure du corps, entre la poitrine et le nombril, correspondant à l'estomac : *Le creux de l'estomac. Envoyer un coup de poing à l'estomac.* || **4.** *Class.* Poitrine : *Lorsque j'oyais parler de lui, le cœur me tressaillait en l'estomac* (d'Urfé). *Leurs hauts-de-chausses tout tombants, et leurs estomacs débraillés* (Molière). || **5.** *Class.* Cœur ; courage (sens conservé dans quelques expressions) : *Je saute hors du lit, l'estomac pantelant, | Vais prendre mon fusil...* (Saint-Amant). || Auj. et fam. *Avoir de l'estomac,* avoir de l'audace, faire preuve de sang-froid, ne pas se laisser déconcerter par les circonstances : *Je n'ai jamais eu l'audace ou, comme disent les gens du peuple, « l'estomac » qu'il faut pour soutenir un grand vice* (Duhamel). || Fam. *Manquer d'estomac,* être peureux, manquer d'audace : *Dès notre première entrevue, il m'était apparu que cette créature chétive* [...] *manquerait d'estomac* (Mauriac). || Pop. *Le faire à l'estomac,* tromper quelqu'un par une assurance, une audace feintes, qui en imposent.

estomaquer [ɛstɔmake] v. tr. (lat. *stomachari,* s'irriter, dér. de *stomachus,* au sens de « [mauvaise] humeur » [v. ESTOMAC] ; 1480, *Dict. général,* au part. passé, écrit *estomaquié,* au sens de « suffoqué d'étonnement, surpris désagréablement » ; sens actuel, fin du XVI[e] s., Brantôme, au part. passé, écrit *estoma[c]qué* [à l'infin., écrit *estomaquer,* 1907, Larousse]). *Fam.* Causer à quelqu'un une vive surprise, en général désagréable, au point de lui couper le souffle (surtout au part. passé) : *Cette réplique m'a estomaqué. Le curé, quand je lui dis cela, en resta estomaqué* (L. Daudet).

• SYN. : *abasourdir, époustoufler* (fam.), *méduser, pétrifier, sidérer, souffler* (fam.), *suffoquer.*

◆ **s'estomaquer** v. pr. (milieu du XVI[e] s., écrit *s'estomacquer ; s'estomaquer,* 1656, Oudin). *Class.* et *fam.* Se tenir pour offensé de quelque chose, se vexer profondément : *Il ne faut point, Monsieur, s'estomaquer si fort : | On peut en un moment nous mettre tous d'accord* (Regnard).

estompage [ɛstɔ̃paʒ] n. m. (de *estomper ;* av. 1896, Goncourt). Action d'estomper, ou le fait de s'estomper : *L'estompage d'un dessin. L'estompage vaporeux du soir* (Goncourt).

estompe [ɛstɔ̃p] n. f. (néerl. *stomp,* chicot, bout [de chandelle], mot employé occasionnellement par des peintres néerlandais qui peignaient en France ; fin du XVII[e] s., *Mémoires de l'Acad. des sciences,* au sens 1 ; sens 2 [déverbal de *estomper*], 1835, Acad.). **1.** Petit rouleau de peau ou de papier, terminé en pointe mousse, qu'on utilise pour étendre le crayon ou le pastel sur un dessin : *Dessin à l'estompe.* || **2.** Dessin exécuté à l'estompe.

estompement [ɛstɔ̃pmɑ̃] n. m. (de *estomper ;* début du XX[e] s.). Le fait de s'estomper (au pr. et au fig.) : *L'effacement ou l'estompement de la pensée de la mort* (L. Daudet).

estomper [ɛstɔ̃pe] v. tr. (de *estompe ;* 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1840, V. Hugo ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Ombrer un dessin avec l'estompe. || **2.** Rendre incertains les contours et les formes d'une chose en la couvrant d'une ombre unie ou légèrement dégradée : *Les sommets lointains des Pyrénées, à demi estompés par les vapeurs légères d'une matinée d'automne* (Gautier). *Un jour gris, avec cette fausse brume qui s'accroche aux arbres sans feuilles, estompait la silhouette de verre du Grand Palais* (Aragon). || **3.** *Fig.* Atténuer la netteté de quelque chose, lui enlever de son relief, de sa vigueur : *Estomper les passages trop crus d'un roman.*

• SYN. : **2** *ombrer, tamiser, voiler ;* 3 *adoucir.*

◆ **s'estomper** v. pr. (sens 1, av. 1854, Nerval ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** S'effacer ou se confondre avec ce qui entoure : *Une couleur qui s'est estompée. À l'horizon, les montagnes s'estompaient, disparaissaient* (Montherlant). || **2.** *Fig.* Perdre de sa netteté, devenir flou : *Des souvenirs qui s'estompent dans la mémoire.*

• SYN. : **1** *s'évanouir, se fondre ;* **2** *s'effacer, se perdre.*

estonien, enne [ɛstɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Estonie,* n. géogr. ; 1870, Larousse). Relatif à l'Estonie ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ **estonien** n. m. (1870, Larousse). Langue balto-finnoise parlée en Estonie.

estoquer [ɛstɔke] v. tr. (var. de l'anc. franç. *estochier,* frapper de la pointe [v. ESTOC 2] ; v. 1307, Guiart, au sens 1 ; sens 2, 1926, Montherlant). **1.** *Vx.* Frapper d'estoc. || **2.** Porter l'estocade à un taureau : *Le taureau serait encore beaucoup plus difficile à estoquer et plus dangereux s'il n'avait le coup de tête réglé par les piques* (Montherlant).

estouffade n. f. V. ÉTOUFFÉE.

estourbir [ɛsturbir] v. tr. (dér. de l'adj. argot *stourbe,* mort, var. de *chtourbe* [formes attestées seulement en 1850 et 1856, G. Esnault], patois alémanique *gchtörbe,* mort, haut allem. *gestorben,* part. passé de *sterben,* mourir ; 1815, G. Esnault, au sens de « assommer » ; au sens de « tuer », 1835, Raspail). *Pop.* Assommer quelqu'un, le tuer en lui assenant un coup vigoureux : *Se faire estourbir par quelque douanier* (Benoit).

1. estrade [ɛstrad] n. f. (ital. *strada,* route, bas lat. *strata,* chemin pavé, grande route, abrév. de la loc. du lat. class. *via strata,* chemin pavé, où *strata* est le part. passé fém. de *sternere,* étendre sur le sol, répandre, paver [le lat. *strata* avait déjà donné l'anc. franç. *estree,* route, grand chemin, 1080, *Chanson de Roland*] ; av. 1453, Monstrelet, au sens de « route, rue » ; *battre l'estrade, batteur d'estrade,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Vx. *Battre l'estrade,* courir les routes, la campagne, notamment pour connaître la position et les mouvements de l'ennemi, pour trouver ou surveiller quelqu'un, pour marauder ou pour détrousser les voyageurs. || Vx. *Batteur d'estrade,* autref., dans l'armée, éclaireur d'une troupe ; coureur d'aventures.

2. estrade [ɛstrad] n. f. (esp. *estrado,* lat. *stratum,* couverture de lit, lit, housse, pavage, plate-forme, proprem. « ce qui est étendu », part. passé neutre substantivé de *sternere* [v. l'art. précéd.] ; 1669, Widerhold). Petit plancher surélevé, destiné à recevoir des chaises, une table, un meuble quelconque, une tribune : *Un boudoir à stores de soie avec un tapis bien épais, des jardinières remplies, un lit monté sur une estrade* (Flaubert). *Au milieu de l'estrade, une jeune fille est immobile devant le piano* (Duhamel). *Dresser une estrade en plein air pour les musiciens.*

estradier [ɛstradje] n. m. (de *estrade* 2 ; 1877, A. Daudet, comme n. m. et comme adj.). *Dialect.* Celui qui est toujours en vue, comme sur une estrade ; personnage qui fait l'important : *Ces existences d'estradiers ont parfois des passes bien cruelles* (Daudet).

◆ adj. *Dialect.* Propre aux gens importants ; suffisant : *M. l'abbé Cerès n'a sans doute pas le temps de lire, dit-il de son ton estradier et autoritaire* (Daudet).

estradiot n. m. V. STRADIOT.

estragon [ɛstragɔ̃] n. m. (altér. mal expliquée de l'anc. mot *targon,* estragon [av. 1553, Rabelais], lat. des botanistes *tarchon, tarcon,* ar. *tarkhoûn,* empr. du gr. *drakontion,* serpentaire, proprem. « petit dragon », dimin. de *drakôn, -kontos,* dragon ; 1564, Liébault). Plante potagère aromatique, appartenant au genre armoise, et utilisée pour les assaisonnements culinaires : *Un poulet à l'estragon.*

estramaçon [ɛstramasɔ̃] n. m. (ital. *stramazzone,* coup d'épée, dér. de *stramazzare,* renverser violemment, de *stra,* préf. à valeur intensive [lat. *extra,* au-dehors, en outre], et de *mazza,* masse, de même origine que le franç. *masse,* arme de choc [v. ce mot] ; milieu du XVIe s., au sens 2 [*coup d'estramaçon,* même sens, 1560, Gay] ; sens 1, début du XVIIe s. [écrit *estramasson ; estramaçon,* 1680, Richelet]). **1.** Longue épée à deux tranchants en usage aux XVIe et XVIIe s. || **2.** *Class.* Coup porté avec le tranchant d'une épée (par opposition à *estocade,* coup porté avec la pointe) : *Je ne voulais pas le tuer ; je me contentai de lui donner un estramaçon sur la tête* (Scarron).

estramaçonner [ɛstramasɔne] v. tr. et intr. (de *estramaçon ;* XVIIe s., Godefroy [var. *astramaçonner,* XVIe s.]). *Class.* Frapper avec l'estramaçon : *Avez-vous des ennemis secrets ? Parlez, j'estramaçonne* (Th. Corneille).

estran [ɛstrɑ̃] n. m. (anglo-saxon et bas allem. *strand,* plage ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *estrande,* au sens de « rivage, grève » [de l'anglo-saxon] ; sens actuel [du bas allem.], 1687, Jal, écrit *estran* [var. *estranc,* 1682, Jal]). Zone sableuse ou rocheuse du littoral que la mer découvre à marée basse : *L'estran atteint 15 à 20 km dans la baie du Mont-Saint-Michel.*

estrapade [ɛstrapad] n. f. (ital. *strappata,* part. passé fém. substantivé de *strappare,* tirer violemment, gotique **strappan,* atteler fermement ; fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, v. 1570, Carloix ; sens 3-4, 1690, Furetière ; sens 5, 1836, Acad.). **1.** Supplice ou torture consistant à hisser le condamné en haut d'un mât et à le laisser tomber brusquement, retenu par une corde, à quelque distance du sol. || **2.** *Par extens.* Le mât, la potence servant à ce supplice. || **3.** En gymnastique, mouvement qui consiste à se suspendre par les mains et à faire passer le corps entre les bras écartés. || **4.** *Par anal.* En équitation, saut de mouton que fait un cheval rétif pour désarçonner son cavalier. || **5.** Outil servant à monter le grand ressort d'un mouvement d'horlogerie.

estrapader [ɛstrapade] v. tr. (de *estrapade ;* 1680, Richelet). *Vx.* Infliger le supplice de l'estrapade à quelqu'un : *Ils vous écartelaient, vous estrapadaient* (Huysmans).

estrapasser [ɛstrapase] v. tr. (ital. *strapazzare,* maltraiter, de *stra-,* préf. à valeur intensive [lat. *extra,* au-dehors, en outre, en sus], et du lat. *pati,* souffrir ; 1611, Cotgrave, au sens de « maltraiter, mener durement » ; sens actuel, 1678, Guillet). Fatiguer un cheval, le rendre fourbu par un exercice trop long et trop violent.

estrasse n. f. V. STRASSE.

estrope [ɛstrɔp] n. f. (lat. *stroppus, struppus,* courroie de l'aviron, gr. *strophos,* courroie, cordon, de *strephein,* tourner ; début du XIVe s., écrit *étrope ; estrope,* 1690, Furetière [var. *estrop,* lien de fagot, 1382, *Dict. général*]). Dans la marine, anneau formé par un cordage dont les deux bouts sont épissés l'un sur l'autre et qui sert à divers usages : *Laissant l'écoute rouler sur l'estrope au gré du vent* (Hugo).

estroper [ɛstrɔpe] v. tr. (de *estrope ;* 1683, Le Cordier). Ceindre d'une estrope la caisse d'une poulie ou tout autre objet.

estropiat [ɛstrɔpja] n. m. (ital. *storpiato,* part. passé substantivé de *storpiare* [v. ESTROPIER] ; 1546, Rabelais [« soldat estropié réduit à mendier », v. 1570, Carloix]). *Vx.* Homme estropié : *Cul-de-jatte, estropiat, impotent* (La Fontaine). || *Spécialem.* Soldat estropié réduit à mendier.

estropié, e [ɛstrɔpje] adj. et n. (part. passé de *estropier ;* 1529, Parmentier, comme adj. ; comme n., 1680, Richelet). Qui a perdu l'usage d'un de ses membres par suite d'une blessure ou d'une maladie (se dit surtout en parlant des membres inférieurs) : *L'estropié allait lentement, déplaçant ses supports l'un après l'autre d'un effort pénible* (Maupassant).

● SYN. : *éclopé, impotent, infirme.*

◆ adj. Se dit quelquefois d'un meuble dont on a cassé un pied, un support : *Vous y verriez* [...] *des chaises estropiées* (Balzac).

● SYN. : *boiteux.*

estropier [ɛstrɔpje] v. tr. (ital. *storpiare, stroppiare,* estropier, lat. pop. **exturpiare,* de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de l'adj. du lat. class. *turpis,* laid, vilain, difforme ; XVe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac [au part. passé] ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Priver provisoirement ou définitivement quelqu'un de l'usage d'un de ses membres : *Espèce de brutal, vous m'avez estropié ;* et pronominalem. : *Si personne de la famille ne s'estropie, ils ne manqueront jamais de bras et ils risquent seulement d'avoir trop de bouches* (Renard). || **2.** *Par anal.* Casser un des supports d'un objet, d'un meuble. || **3.** *Fig.* Mutiler une chose, la défigurer par une altération quelconque : [Carmen] *estropiait le basque, et je la crus Navarraise* (Mérimée). *Estropier l'orthographe d'un nom propre.*

● SYN. : **1** *esquinter* (fam.) ; **3** *baragouiner* (fam.), *dénaturer, écorcher, massacrer* (fam.).

estuaire [ɛstɥɛr] n. m. (lat. *aestuarium,* endroit inondé par la mer à la marée montante, dér. de *aestus,* grande chaleur, agitation de la mer ; XVe s. [rare av. le XIXe s.]). Embouchure d'un fleuve assez large, où se font sentir les marées : *L'estuaire de la Seine. Rouen est un port d'estuaire.*

estudiantin, e [ɛstydjɑ̃tɛ̃, -in] adj. (dér. savant de *étudiant* [v. ce mot], créé [peut-être sous l'influence de l'esp. *estudiantino,* d'étudiant, dér. de *estudiante,* étudiant, de formation analogue au franç. *étudiant*] pour servir d'adj. à ce nom ; fin du XIXe s.). Qui est relatif aux étudiants, à leur vie, à leurs aspirations : *Une revue estudiantine.*

esturgeon [ɛstyrʒɔ̃] n. m. (francique **sturio, -one,* esturgeon ; XIe s., Du Cange, écrit *sturgeon ;* v. 1200, Tobler-Lommatzsch, écrit *esturjon ; esturgeon,* v. 1398, *le Ménagier*

de Paris [la prononciation de *-s-*, qui avait cessé dès le XV^e s., a été rétablie au XVIII^e s. d'après la graphie du mot]). Poisson allongé, à bouche ventrale, qui remonte le cours des grands fleuves et dont les œufs sont consommés sous le nom de *caviar.*

et [e] conj. (lat. *et,* et, d'ailleurs, aussi, pourtant ; 842, *Serments de Strasbourg,* au sens I, 1 [le mot était souvent écrit *e* au Moyen Âge] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, v. 980, *Fragment de Valenciennes ;* sens II, 1, 1276, Adam de la Halle ; sens II, 2, 1670, Molière ; sens II, 3, v. 1360, Froissart ; sens II, 4, 1688, La Bruyère).

I. EMPLOIS ACTUELS. **1.** Sert à coordonner deux propositions ou à lier deux mots pour exprimer une adjonction : *Tu achèteras une livre de beurre et un litre de vin ;* une succession : *Nous prendrons l'apéritif et nous déjeunerons ;* parfois une opposition : *Je travaille beaucoup et je gagne peu ;* une conséquence : *Je travaille beaucoup et je suis fatigué ;* une précision supplémentaire qui marque une insistance : *Il m'a offert un livre, et un livre rare.* || **2.** *Littér.* Répété devant chaque terme d'une énumération, il établit une liaison entre les termes et les met en valeur : *Et la terre, et le fleuve, et la flotte, et le port* (Corneille). *Et Thomas, appelé Didyme, était présent. | Et le Seigneur, dont Jean et Pierre suivaient l'ombre, | Dit aux juifs* (Hugo). || **3.** En tête de phrase ou de proposition, fait ressortir une opposition : *Et moi, je vous soutiens que mes vers sont fort bons* (Molière) ; ou un sentiment d'indignation et d'étonnement : *Et vous osez me proposer cela !* ; souligne un événement inattendu : *Et voilà que la fenêtre s'ouvre ;* ou marque un enchaînement, la continuité dans un récit : *Les oiseaux se parlaient dans les nids* [...] *| Et pendant qu'à longs plis l'ombre levait son voile, | J'entendis une voix qui venait de l'étoile* (Hugo). || Fam. *Et d'un, ... et de deux,* se disent lorsqu'on énumère différentes choses sur chacune desquelles on veut appuyer.

II. EMPLOIS ANCIENS. **1.** *Class.* Ainsi que, aussi bien que : *Il m'a priée par pitié de retourner ce soir* [...] *le prendre pour le mener à Vincennes, et M^me d'Elbeuf* (Sévigné). || **2.** *Class.* En effet, car : *J'ai amené des gens pour vous habiller en cadence, et ces sortes d'habits se mettent avec cérémonie* (Molière). || **3.** *Class. Et* suivi d'un conditionnel passé, quand bien même : *Vous le devez haïr, et fût-il votre père* (Corneille). || **4.** *Vx* et *littér.* Permettait d'éviter la répétition d'un mot qui servait d'antécédent à une relative : *Depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent* (La Bruyère) [au lieu de : « des hommes, et des hommes qui pensent »].

• REM. **1.** Dans la prononciation, le *t* ne se lie jamais avec le mot suivant, même en vers.

2. Les mots ou expressions unis par *et* sont en principe de même nature ; on dit : *J'aime le dessin et la peinture* ou *J'aime dessiner et peindre,* mais on ne dira pas : **J'aime dessiner et la peinture.* L'usage moderne diffère ici de l'usage du XVII^e s., qui pouvait dire : *Il veut avec leur sœur ensevelir leur nom | Et que, jusqu'au tombeau soumise à sa tutelle, | Jamais les feux d'hymen ne s'allument pour elle* (Racine). Dans certains cas cependant, des termes coordonnés par *et,* ayant même fonction, comportent des éléments de nature différente : *Un livre amusant et sans illustration. Une histoire vraie et qui n'ennuie pas.*

3. Lorsque deux propositions coordonnées sont de constructions différentes, ou lorsqu'on veut nettement les distinguer, on fait précéder *et* d'une virgule : *C'est votre professeur, et vous devez le respecter ;* mais on écrit : *J'ai vu votre professeur et je lui ai parlé.*

4. Lorsque deux propositions comparatives sont mises en corrélation par les adverbes *plus, moins, mieux,* la seconde est facultativement reliée à la première par « et » : *Plus je le vois et plus je l'apprécie* (Acad.). *Plus tu veux, moins tu peux* (Rolland).

5. Dans les noms de nombres composés, on n'emploie *et* qu'entre un nombre de dizaines et une unité : *vingt et un, trente et unième ;* mais on dit *vingt-deux, trente-troisième ;* on dit *soixante et onze, soixante et onzième,* mais *quatre-vingt-un, quatre-vingt-unième, quatre-vingt-onze, quatre-vingt-onzième ;* on dit normalement *cent un, mille un,* la loc. *mille et un* ne s'employant que pour le titre des contes arabes *les Mille et Une Nuits,* et pour désigner, d'une façon générale et indéterminée, une grande quantité : *Il a mille et un tours dans son sac.*

6. Dans le langage familier, l'addition par *et* de deux mots identiques de forme sert à indiquer une différenciation de valeur : *Il y a mensonge et mensonge.*

◆ n. m. (v. 1965). En informatique, et selon la théorie de Boole, opération binaire donnant la valeur « vrai » si, et seulement si, les deux opérandes ont la valeur « vrai ».

êta [ɛta] n. m. (mot gr. ; XVI^e s.). Septième lettre de l'alphabet grec (η).

• REM. Dans l'alphabet attique primitif, l'*êta* servait à noter l'aspiration ; dans l'alphabet ionien, il notait l'*e* long, par opposition à l'*e* bref, dit « epsilon ».

établage [etablaʒ] n. m. (de *établer ;* 1452, Godefroy). Prix payé pour le séjour d'un animal dans une étable. (Rare.)

étable [etabl] n. f. (lat. pop. **stabula,* plur., pris pour un fém. sing., du n. neutre du lat. class. *stabulum,* gîte, étable, écurie, dér. de *stare,* se tenir debout, séjourner ; v. 1155, Wace, écrit *estable* [*étable,* 1636, Monet], au sens de « écurie » ; sens actuel, v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *estavle* [*estable,* début du XIV^e s. ; *étable,* 1636, Monet]). Lieu couvert, bâtiment où l'on abrite les bestiaux, notamment les bovidés : *Ramener le bétail à l'étable.*

établer [etable] v. tr. (lat. *stabulare,* garder dans une étable, de *stabulum* [v. ÉTABLE] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *establer ; établer,* XVII^e s.). Mettre, loger dans une étable : *Établer des vaches.*

établi [etabli] n. m. (part. passé substantivé de *établir ;* 1390, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [du XIII^e au XVI^e s., on a aussi employé la forme fém. *establie,* au sens 1]). **1.** Grosse table de travail, longue et étroite, sur laquelle les menuisiers, ébénistes et autres ouvriers posent les pièces qu'ils façonnent : *Le bon maître huchier, pour finir un dressoir, | Courbé sur l'établi depuis l'aurore ahane* (Heredia). || **2.** Table haute et large sur laquelle les tailleurs travaillent, les jambes croisées.

établir [etablir] v. tr. (lat. *stabilire,* affermir, faire se tenir solidement, soutenir, appuyer, étayer [au pr. et au fig.], de *stabilis,* ferme, solide, durable, dér. de *stare,* se tenir debout, se tenir fermement ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *establir* [*établir,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 4-5, fin du XII^e s. ; sens 3, 1538, R. Estienne [art. *capio*] ; sens 6, v. 1155, Wace ; sens 7, 1842, Mozin ; sens 8, 1656, Pascal ; sens 9, 1680, Richelet ; sens 10, 1690, Furetière ; sens 11, v. 1175, Chr. de Troyes). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Mettre une chose en place, l'installer dans un endroit déterminé : *Établir une liaison téléphonique, un barrage.* || *Établir une voile,* la disposer convenablement pour qu'elle entraîne le navire. || **2.** *Par extens.* Fonder, créer : *Établir une école, une usine.* || **3.** Fixer sa résidence dans un lieu : *Établir son domicile à Genève.* || **4.** *Fig.* et *class.* Rendre stable et durable, consolider : *J'ai déjà établi mes petites affaires* (Molière). *Rome fit un dernier effort pour l'éteindre* [le christianisme] *et acheva de l'établir* (Bossuet). || **5.** *Fig.* et *class.* Installer à demeure : *L'honneur, qui était destiné pour la servir* [la vertu], *sait de quelle sorte elle s'habille, et il lui dérobe quelques-uns de ses ornements pour en parer le vice qu'il veut établir dans le monde* (Bossuet). || **6.** *Fig.* Mettre en vigueur, instituer, instaurer d'une manière durable : *Établir des relations diplomatiques avec un pays. Établir des impôts nouveaux.* || *Les pouvoirs établis, le gouvernement établi,* le gouvernement au pouvoir : *Vous développerez les idées de concorde, de pacification des esprits, de soumission si nécessaires aux pouvoirs établis* (France). || *Les usages éta-*

blis, les coutumes, les habitudes admises. || **7.** Déterminer par le calcul : *Établir un devis, une facture.* || **8.** Prouver, justifier d'une manière incontestable : *Les commentateurs clairvoyants établissent le lien littéraire qui nous unit au XVI*e *siècle* (Baudelaire). *Établir un fait. Établir l'innocence d'un prévenu.* || **9.** Pourvoir quelqu'un d'une situation, d'un emploi qui lui permet de vivre (vieilli) : *Ce père se donnait bien du mal pour établir ses fils.* || **10.** *Class.* et *littér.* Marier une fille : *Votre sœur, qu'il faut maintenant songer à établir* (Racine). *Sa fille qui avait une trentaine d'années et n'était point encore établie* (Sand). || **11.** *Class.* Affecter quelqu'un à un poste : *Je vous établis dans la charge de laver les verres* (Molière).

• SYN. : **1** *fixer ;* **2** *bâtir, construire, édifier, ériger ;* **3** *installer ;* **6** *créer, fonder ; organiser, régler ;* **7** *calculer, dresser ;* **8** *confirmer, démontrer, déterminer, montrer, motiver ;* **9** *caser* (fam.), *installer, placer.*

◆ **s'établir** v. pr. (sens 1 et 5, av. 1696, La Bruyère ; sens 2, 1627, Richelieu ; sens 3, 1647, Vaugelas ; sens 4, 1655, La Rochefoucauld ; sens 6, 1662, Corneille ; sens 7, 1870, Larousse). **1.** S'installer pour une période plus ou moins longue, prendre pied : *S'établir en embuscade. Ils s'établirent dans le fournil* (Flaubert). || **2.** Fixer sa résidence ou son entreprise dans un endroit déterminé : *Il s'est établi en Bretagne et on ne le voit plus guère.* || **3.** *Par anal.* S'instaurer, apparaître et persister : *À mesure que le prince s'avançait, s'établissait dans ces salons si bruyants et si gais un silence de stupeur* (Stendhal). || **4.** Se fixer en un lieu pour y exercer telle profession : *Agib s'est établi boucher près de son père* (Gide). || *S'établir à son compte,* travailler pour soi ; être autonome. || **5.** *Vx.* Se considérer comme : *Il ne se plaisait qu'à se battre, et surtout qu'à exciter des querelles dont il s'établissait le juge* (Chateaubriand). || **6.** Fonder un foyer, se marier : *Voilà que tu es dans tes vingt et un ans et que tu peux songer à t'établir* (Sand). || **7.** Spécialem. *La marée s'établit,* se dit quand le niveau de la mer ne change plus.

• SYN. : **1** *s'ancrer, s'implanter, s'incruster ;* **2** *demeurer, se fixer, habiter, loger, résider ;* **3** *s'élever, se former, naître ;* **4** *s'installer.*

établissement [etablismɑ̃] n. m. (de *établir ;* v. 1155, Wace, au sens de « règle, loi établie » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1679, Bossuet [pour une colonie, 1718, Acad.] ; sens 3, 1671, Pomey ; sens 4, fin du XIIe s. ; sens 5, XXe s. ; sens 6, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens 7, 1835, Acad. ; sens 8-9, 1685, Dangeau ; sens 10, début du XVIIe s., Malherbe [« mariage », 1635, Corneille]). **1.** Action d'établir, de construire : *L'établissement d'une usine dans une agglomération. L'établissement d'un barrage, d'une route.* || **2.** Action de s'installer, de prendre pied dans une région pour y travailler : *Au XIX*e *siècle a commencé l'établissement des Français en Afrique noire.* || **3.** *Class.* Installation définitive dans un lieu ; lieu de résidence : *C'est dommage que son établissement soit au fond de la basse Bretagne* (Sévigné). || **4.** *Fig.* Action d'installer, de mettre en vigueur, en application : *L'établissement de nouvelles institutions.* || **5.** Action de déterminer par le calcul : *L'établissement d'un devis.* || **6.** Action de prouver, de justifier par une démonstration convaincante : *L'établissement de la vérité, d'une preuve.* || **7.** Unité technique de production, constituée par la réunion de personnes et de moyens matériels dans un lieu donné : *Un établissement ne dispose ni d'une personnalité juridique ni d'une autonomie financière.* || *Comité d'établissement,* organisme réunissant le chef d'un établissement et les représentants élus du personnel dans chacun des établissements que comporte une même entreprise. || Nom sous lequel on désigne une entreprise, une usine d'une certaine importance (toujours au plur.) : *Les Établissements du Creusot.* || **8.** *Par extens.* Maison où l'on donne un enseignement primaire, secondaire ou technique : *Un établissement scolaire.* || **9.** *Établissement public,* maison ouverte au public où l'on consomme nourriture ou boisson, où l'on se divertit (cafés, restaurants, dancings, etc.) ; en termes de droit, service public national, départemental ou communal, doté d'une personnalité, d'un patrimoine et d'un budget propres. || **10.** *Class.* Situation sociale, charge, emploi : *D'excellents maîtres pour élever mes enfants dans les sciences ou dans les arts, qui feront un jour leur établissement* (La Bruyère). || *Class.* et *littér.* Mariage : *Ma fille désormais ne peut plus espérer d'établissement* (Lesage). *Ceux qui t'aiment véritablement, ma chère enfant, se réunissent pour te procurer un établissement convenable* (Barrès).

• SYN. : **1** *construction, érection, fondation ;* **2** *implantation, installation ;* **4** *instauration, institution ;* **6** *confirmation, démonstration, exposé, justification ;* **7** *maison.* — CONTR. : **1** *démolition, destruction, renversement, ruine ;* **2** *départ, expulsion, fuite ;* **3** *abolition, abrogation.*

étage [etaʒ] n. m. (lat. pop. **staticum,* qui a remplacé le lat. class. *statio,* position permanente, station, lieu de résidence, dér. de *statum,* supin de *stare,* se tenir debout, séjourner ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *estage,* au sens de « demeure, résidence, bâtiment qu'on habite » ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *estage* [*étage,* 1636, Monet] ; sens 2, 1680, Richelet [« rayon d'une bibliothèque, degré d'un dressoir », 1418, Gay] ; sens 3, 1628, Brunot ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [de *bas étage,* 1771, Trévoux]). **1.** Dans une construction, espace compris entre deux planchers et dans lequel sont disposées différentes pièces de plain-pied formant un ou plusieurs appartements : *Un immeuble de dix étages. L'ascenseur s'arrête à tous les étages. Le bâtiment n'avait pas d'étage* (Sainte-Beuve). || **2.** *Par anal.* Chacun des intervalles, chacune des divisions dans un ensemble formé de parties superposées : *De colline en colline et d'étage en étage | Les monts [...] descendent jusqu'au lit des mers* (Lamartine). *Le premier étage d'une fusée.* || En géologie, ensemble de terrains de même âge, formant la subdivision d'une période. || Fam. *Menton à double, à triple étage,* menton très gras, marqué de plis qui le divisent en deux ou trois parties. || **3.** *Fig.* Niveau : *La personnalité intervient non plus à l'étage purement psychique où se forme et se dispose l'idée, mais dans l'acte même* (Valéry). || **4.** *Class.* Degré dans une hiérarchie préétablie : *C'est un haut étage de vertu que cette pleine insensibilité où ils veulent faire monter notre âme* (Molière). || **5.** *Class.* Rang social : *Il tutoie, en parlant, ceux de plus haut étage* (Molière). || *Auj.,* ce sens a seulement subsisté dans la loc. *de bas étage,* de condition subalterne : *Il raisonnait trop pour un homme de si bas étage* (Stendhal) ; *par extens.,* de mauvais goût : *Une plaisanterie de bas étage.*

• SYN. : **2** *couche, degré, palier ;* **3** *échelon, stade.*

étagé, e [etaʒe] adj. (part. passé de *étager ;* 1784, Bernardin de Saint-Pierre). Qui est disposé, établi selon des plans superposés ou sur différents paliers : *À Lucerne, les montagnes différemment groupées, étagées, profilées, coloriées se terminent en se retirant les unes derrière les autres et en s'enfonçant dans la perspective, aux neiges voisines du Saint-Gothard* (Chateaubriand). *Du lac, la ville étagée masquait la rive la plus proche ; et l'autre bord, à contre-jour, n'était qu'une falaise d'ombre derrière un voile de pluie* (Martin du Gard).

étagement [etaʒmɑ̃] n. m. (de *étager ;* 1864, Littré, au sens 2 ; sens 1, XXe s.). **1.** Action de disposer par étages, par rangs superposés : *L'étagement des cultures sur un coteau.* || **2.** *Par extens.* Disposition étagée : *Un étagement de planches garnies de sacs de terre* (Goncourt).

étager [etaʒe] v. tr. (de *étage* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *estagier,* au sens de « établir » ; XVIe s., La Curne, écrit *estager,* au sens de « placer à une certaine hauteur » ; fin du XVIIe s. [d'après 1752, Trévoux], écrit *étager,* au sens de « tailler [les cheveux] par étages » ; sens actuel, 1796, *Encycl. méthodique*). [Conj. **1 b.**] Disposer par rangs superposés : *Étager des livres. La ville est étagée sur un charmant désordre de vallées et de collines* (Hugo). *Un cèdre gigantesque étage ses verdures crêtées aux ombres flottantes et noires* (Daudet).

• SYN. : *échelonner, superposer.*

◆ **s'étager** v. pr. (1857, Fromentin). Être disposé en rangs ou en masses superposés : *De gros fruits dans des corbeilles à jour s'étageaient sur la mousse* (Flaubert). *Au pied d'une tour ébréchée et noire s'étageaient les toits de la ferme* (Daudet).

étagère [etaʒɛr] n. f. (de *étage* [v. ce mot] ; 1502, Médicis, écrit *estagière,* puis 1800, Boiste, écrit *étagère,* au sens 2 [le mot est d'abord apparu en occitan — Médicis était du Puy —, puis le franç. l'a adopté au XIX[e] s.] ; sens 1, 1836, Acad.). **1.** Meuble formé de montants supportant des tablettes ou des planches disposées par étages et sur lesquelles on place des livres, des bibelots, etc. || *Objets d'étagère,* objets de curiosité : *Vous verrez la Maison carrée de Nîmes — un petit bijou d'étagère* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Tablette dans un meuble, ou simplement fixée au mur et destinée à supporter des livres et des bibelots : *Faute de bibliothèque, il rangeait ses livres sur des étagères.*

1. étai [etɛ] n. m. (francique **staka,* soutien, étai ; v. 1193, Hélinant, écrit *estai* [*étai,* XVIII[e] s.], au sens 1 [la var. fém. *estaie, étaie* — 1304, Godefroy — a été la plus usuelle jusqu'au XVIII[e] s.] ; sens 2, 1791, G. de Mirabeau). **1.** Grosse pièce de bois servant à soutenir provisoirement une construction, un plancher, un mur. || *Par anal.* Tout élément de soutien, en bois ou en métal, disposé dans une mine, verticalement ou horizontalement, ou destiné à soutenir les terres d'une fouille. || **2.** *Fig.* Ce qui soutient : *Les étais de la société. J'estime au contraire que tout doit être remis en question et que, sur ces étais pourris, l'on ne saurait édifier rien de solide* (Gide).

2. étai [etɛ] n. m. (anglo-saxon *staeg,* cordage de navire ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *estai* [*étai,* 1690, Furetière ; *voile d'étai,* 1870, Larousse]). Dans la marine, câble métallique pour soutenir un mât. || *Voile d'étai,* voile aurique hissée sur un étai ou sur une draille placée parallèlement à un étai et au-dessous.

étaiement n. m. V. ÉTAYAGE.

étaim [etɛ̃] n. m. (lat. *stamen,* ourdis-sure, fil d'une quenouille, toute espèce de fil ; 1244, Fagniez, écrit *estain ; estaim,* milieu du XVI[e] s., Amyot ; *étaim,* 1732, Trévoux). Partie la plus fine de la laine cardée.

étain [etɛ̃] n. m. (lat. *stagnum,* var. de *stannum,* plomb d'œuvre, plomb argentifère, et, à basse époque, « étain », mot d'origine gauloise ; 1213, *Fet des Romains,* écrit *estaim* [*estain,* XIII[e] s., *Chronique de Rains ; étain,* 1596, Hulsius], au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, XVI[e] s.). **1.** Métal usuel, blanc d'argent, relativement léger et assez malléable : *Mine d'étain. Métallurgie de l'étain.* || **2.** Objet d'art en étain : *Collectionner de vieux étains.* || **3.** *Par extens.* Vaisselle faite avec ce métal.

étal [etal] n. m. (francique **stal,* position, demeure ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *estal,* aux sens de « position, point d'arrêt » ; sens 1, v. 1190, Godefroy, écrit *estal* [*étal,* fin du XVI[e] s.] ; sens 2, 1596, Hulsius ; sens 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). **1.** Table ou planche placée sur des tréteaux et servant, dans les marchés, à exposer les marchandises à vendre : *Entre les étaux assignés à chaque marchand* (Herriot). || **2.** *Spécialem.* Table sur laquelle les bouchers débitent la viande : *Les bouchers y viennent avec leurs étaux garnis de viandes saignantes* (Fromentin). || **3.** *Par extens.* Boutique de boucher. (Peu usité.)

• Rem. La forme normale du pluriel est *étaux,* mais on trouve souvent la forme *étals : Des ménagères palpaient l'orange et le citron sur les étals du marché en plein vent* (Henriot).

étalage [etalaʒ] n. m. (de *étaler ;* début du XIII[e] s., écrit *estalage* [*étalage,* XIV[e] s.], au sens de « droit perçu sur la marchandise étalée » ; sens 1, 1247, Runkewitz ; sens 2, début du XIV[e] s. ; sens 3, 1678, La Fontaine ; sens 4, 1653, Corneille ; sens 5, XX[e] s.). **1.** Lieu où l'on expose des produits à vendre : *Elle traînait sa jeune misère devant les étalages des brocanteurs* (France). || **2.** Ensemble de marchandises exposées pour la vente : *Les promenades les plus fréquentes de toutes à Paris étant d'ordinaire celles qui ne sont fleuries que d'étalages* (Nerval). *Nous chantions, nous bousculions en passant les petits marchands des rues, qui relevaient bien vite leurs étalages, leurs éventaires comme les jours de grand vent* (Daudet). || **3.** *Par extens.* Ensemble de choses éparses en un même lieu et qui attirent le regard : *Un étalage de papiers sur un bureau. L'auberge* [...], *perchée sur sa terrasse qu'ornent à chaque coin des tonnelles en treillage et tout un étalage de jeux en plein vent* (Daudet). || **4.** *Fig.* Action de montrer ou de faire valoir ce que l'on a, avec ostentation et vanité : *Pendant que je fais ainsi étalage de mes minces connaissances dans la langue romani, je dois noter quelques mots d'argot français* (Mérimée). *Une force le poussait à faire davantage encore, à surprendre l'abbé par la profondeur de sa foi, par l'étalage d'une générosité inattendue* (Martin du Gard). *On a prétendu que le romantisme était l'étalage du moi.* || **5.** Première opération de filature du lin peigné visant à le transformer en ruban continu.

• Syn. : **1** *devanture, montre* (vx), *vitrine ;* **2** *éventaire ;* **4** *déballage, déploiement, exhibition, ostentation, parade.*

◆ **étalages** n. m. pl. (1757, *Encyclopédie*). Parois intérieures de la partie d'un haut fourneau située au-dessus du creuset.

étalager [etalaʒe] v. tr. (de *étalage ;* 1870, Larousse). [Conj. **1 b.**] Disposer en étalage : *Ils montrent, étalagées, toutes les combinaisons du fil, de la soie, de la laine, du coton* (Goncourt).

étalagiste [etalaʒist] n. (de *étalage ;* 1801, *Bulletin des lois,* au sens 1 ; sens 2, 1883, Renan [*commis étalagiste,* 1846, Baudelaire] ; sens 3, 1846, Baudelaire ; sens 4, XX[e] s.). **1.** Personne qui étale ses marchandises sur la voie publique pour les vendre : *Au milieu des romances et des légendes versifiées des étalagistes en plein vent* (Gautier) ; et adjectiv. : *Un fruitier étalagiste.* || **2.** *Vx.* Commis d'une maison de commerce chargé de disposer des marchandises à vendre en étalages : *Un panier de petites provisions qu'elle distribue aux étalagistes* (Renan). || **3.** Décorateur chargé de mettre en valeur les marchandises exposées dans un étalage, ou disposées dans une vitrine. || **4.** *Par extens.* Vendeur qui travaille à l'étalage en s'efforçant d'attirer la clientèle vers son éventaire.

étale [etal] adj. (de *étaler ;* début du XIII[e] s., écrit *estale,* au sens de « [bière] reposée, qu'on a laissée longtemps en repos » ; écrit *étale,* au sens 1, fin du XVII[e] s. ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, début du XX[e] s.). **1.** Se dit de la mer dont le niveau ne monte plus et ne descend pas encore. || *Par anal.* Se dit d'un cours d'eau, d'un flot dont le niveau, après avoir monté pendant une crue, demeure stationnaire. || **2.** Qui ne bouge plus, calme, immobile. || Spécialem. *Navire étale,* navire qui est complètement arrêté. || **3.** *Fig.* Qui ne varie pas, ne présente pas d'agitation, calme : *Le silence, un instant effleuré, redevint étale ; et Jacques, avec un sentiment de délices, put s'abîmer de nouveau dans la contemplation du mort* (Martin du Gard). *Ce bruit des vagues était encore plus paresseux, plus étale qu'à l'ordinaire* (Camus).

◆ n. m. (1870, Larousse). Moment où la mer, entre la marée montante et la marée descendante, ne change pas de niveau.

étalement [etalmɑ̃] n. m. (de *étaler ;* 1609, J.-P. Camus, au sens de « fait d'être exposé à la vue [par ex. pour la poitrine d'une femme] » ; 1611, Cotgrave, au sens de « fait d'être exposé à l'étal » ; sens 1, 1864, Littré ; sens 2, milieu du XX[e] s.). **1.** Action d'étaler, de déployer largement : *L'étalement d'une immense carte d'état-major.* || **2.** Action de répartir dans le temps. || Spécialem. *Étalement des horaires,* aménagement des horaires de travail en tenant compte des conditions de transport, de la consommation en gaz et électricité, etc. || *Étalement des vacances,* répartition rationnelle des congés et des vacances scolaires de façon à ne pas perturber le service d'une entreprise ou l'économie d'un pays.

• Syn. : **1** *déploiement ;* **2** *échelonnement.*

1. étaler [etale] v. tr. (de *étal* [v. ce mot] ; fin du XII[e] s., Aliscans, écrit *estaler,* au sens de « s'arrêter » ; sens 1, XV[e] s., écrit *estaler* [*étaler,* XVI[e] s.] ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1829, Boiste ; sens 4, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 5, av. 1778, Voltaire ; sens 6 et 8, 1640,

Corneille ; sens 7, av. 1613, M. Régnier ; sens 9, 1669, Bossuet ; sens 10, xx[e] s.). **1.** Disposer des marchandises à vendre sur un étal, les exposer au public sur un rayon, dans une vitrine : *Étaler des livres, des fruits.* || *Class.* Pouvait s'employer absol. : *L'endroit du Pirée où les marchands étalent* (La Bruyère). || **2.** *Par anal.* Placer des objets en les éparpillant sur une surface : *C'eût été* [...] *un beau spectacle* [...] *que de nous voir étalant doctoralement sur la table de ce gîte notre bistouri, nos pinces* (Flaubert). || **3.** Étendre sur une surface plane : *Une clarté pâle qui étalait sur les ondes comme des disques de lumière* (Flaubert). *Étaler de la peinture sur un mur. Étaler du beurre, de la confiture sur du pain.* || **4.** Déployer, ouvrir largement : *Étaler un journal. Une carte de France était étalée au milieu de la table* (Hugo). || Spécialem. *Étaler son jeu,* montrer les cartes que l'on a dans son jeu en les posant sur la table. || **5.** *Par extens.* Exposer aux regards sur une large surface ; couvrir une étendue avec : *Bouquets de jonquilles, juliennes* [...] *étalaient leurs couleurs sur l'autel* (Flaubert). || **6.** *Class.* Montrer avec solennité, exposer complètement à la vue : *Le Prince à ses sujets étalait sa puissance* (La Fontaine). *La perte de sa vie | Étalera sa gloire et son ignominie* (Corneille). || **7.** *Class.* Raconter avec éclat, présenter avec des commentaires élogieux : *Pour bien étaler cet effort* [...] *ma langue est impuissante* (Molière). || **8.** *Péjor.* Montrer avec ostentation, avec vanité ; faire parade de : *Il te faut* [...], *| Ou, saltimbanque à jeun, étaler tes appas | Et ton rire trempé de pleurs qu'on ne voit pas, | Pour faire épanouir la rate du vulgaire* (Baudelaire). *Dans la crainte d'étaler aux yeux de Brichot un luxe qui me semblait déplacé* (Proust) ; et au fig. : *Il n'est rien de plus détestable que ce libertinage d'esprit que la jeunesse étale aujourd'hui* (France). || **9.** *Fig.* Montrer pour rendre évident, pour démasquer : *Étaler un scandale.* || **10.** Étendre, répartir sur une certaine période : *Étaler la construction d'une cité. Étaler des paiements sur plusieurs années. Étaler les vacances du personnel.*

• Syn. : **2** *disséminer, éparpiller, semer ;* **3** *appliquer, badigeonner, barbouiller, coucher, couvrir, enduire, plaquer, tartiner ;* **4** *déplier, dérouler, développer, étendre ;* **5** *montrer, offrir, présenter ;* **8** *afficher, arborer, exhiber ;* **9** *démasquer, dévoiler, révéler ;* **10** *échelonner.* — Contr. : **2** *amasser, grouper, ramasser, ranger, rassembler, serrer ;* **4** *plier, replier, rouler ;* **8** *cacher, dissimuler, masquer, voiler ;* **10** *concentrer, grouper.*

◆ **s'étaler** v. pr. (1652, Scarron, au sens de « se donner avec ostentation en spectacle » ; sens 1, 1856, V. Hugo ; sens 2-3, 1829, Boiste). **1.** En parlant d'une chose, être étendu sur une surface : *Les plantes aquatiques s'étalaient sur les mares* (Gautier). *Contre la muraille du temple s'étalait une vigne dont les sarments étaient de verre et les grappes d'émeraude* (Flaubert). *Sur les volets pourpres d'un boucher israélite s'étalait, en caractères hébraïques, une enseigne dorée* (Martin du Gard). || **2.** S'allonger avec nonchalance : *Nous étalant dans la nature dans un ébattement plein de délire et de joies* (Flaubert). || **3.** *Fam.* Tomber de son long sur le sol : *Au premier pas, il s'étala sur le dos ; la seconde fois, en avant, sur les mains et sur les genoux* (Daudet). *Comme il s'entêtait, ses pieds s'accrochèrent, il s'étala, le nez au beau milieu des torchons* (Zola).

• Syn. : **2** *s'étendre, se vautrer ;* **3** *s'abattre, s'affaisser, choir, s'écrouler.*

2. étaler [etale] v. tr. (de *étale ;* 1678, Guillet [*la marée ; le vent,* 1845, Bescherelle ; *une voie d'eau,* 1[er] déc. 1867, *Revue des Deux Mondes*]). *Étaler le vent, la marée,* réussir à résister au vent, à la marée : *L'alarme régnait, notre vaisseau était le premier bâtiment d'un grand port qui eût osé mouiller dans la rade dangereuse où nous étalions la marée* (Chateaubriand). || *Étaler une voie d'eau,* empêcher que l'eau ne monte davantage dans le navire.

◆ **s'étaler** v. pr. (xx[e] s.). Devenir étale : *Un gros temps qui s'étalait facilement* (Vercel).

étaleur, euse [etalœr, -øz] n. (de *étaler ;* xvi[e] s., Godefroy, écrit *estalleur* [*étaleur,* 1771, Trévoux], au sens 1 [rare aux xvii[e] et xviii[e] s.] ; sens 2, milieu du xx[e] s.). **1.** Marchand qui étale sa marchandise dans la rue. (Peu usité.) || **2.** *Étaleur d'ondes,* en électricité, syn. de absorbeur d'ondes.

• Syn. : **1** *camelot, forain.*

◆ **étaleuse** n. f. (1907, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Machine pour étaler le coton ou la laine en nappes. || **2.** Machine utilisée pour faire l'étalage dans la filature du lin.

1. étalier, ère [etalje, -ɛr] adj. et n. (de *étal ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *estalier,* au sens de « marchand au détail ayant étal » [au fém., 1252, Varin] ; sens actuel, 1564, J. Thierry [écrit *estalier ; étalier,* 1680, Richelet]). Qui tient un étal pour le compte d'un maître boucher : *Un prétexte à courtoisies avec les étalières du marché* (J. Lorrain).

2. étalier [etalje] n. m. (de l'anc. franç. *estal,* pieu, poteau [fin du xii[e] s.] ; 1757, *Encyclopédie*). Établissement de pieux et de perches sur le bord de la mer, servant à tendre des filets.

étalinguer [etalɛ̃ge] v. tr. (du néerl. *staglijn,* ligne d'étai ; 1690, Furetière, écrit *estalinguer ; étalinguer,* 1691, Ozanam [var. *talinguer,* 1643, G. Fournier]). Amarrer un câble à l'organeau d'une ancre.

étalingure [etalɛ̃gyr] n. f. (de *étalinguer ;* 1756, *Encyclopédie,* aux sens 1-2). **1.** Dans la marine, nœud destiné à unir deux cordages, ou un cordage et un anneau, et formé de telle façon qu'il se resserre à mesure qu'il subit un effort. || **2.** Appareil servant à étalinguer la chaîne par le bout, et qui est formé d'un croc à échappement.

étaloir [etalwar] n. m. (de *étaler ;* 1877, Littré). Planche sur laquelle on étale pendant quelques jours les ailes des papillons morts avant de les piquer dans une boîte à collections.

1. étalon [etalɔ̃] n. m. (francique **stallo,* cheval entier, de **stal,* position, demeure, écurie [v. étal ; le sens de « écurie » n'a pas été conservé en franç., mais subsiste dans l'ital. *stallo*], l'étalon reproducteur étant autref. tenu à l'écurie ; xiii[e] s., Godefroy, écrit *estalon* [*étalon,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, av. 1813, Delille). **1.** Cheval qui n'a pas été castré et que l'on utilise pour la reproduction. || *Étalon rouleur,* étalon que son propriétaire conduit de ferme en ferme pour lui faire saillir les juments. || **2.** *Poét.* Cheval racé et vigoureux : *Le Dieu retient en vain* [...] *| Ses étalons cabrés dans l'or incandescent* (Heredia).

◆ adj. (1864, Littré). Se dit du cheval entier, d'un âne aptes à la reproduction : *Entre les barreaux de leurs stalles, par deux fois, nous voyons les chevaux étalons frotter l'un contre l'autre leurs museaux* (Gide).

• Contr. : *bretaudé* (fam.), *hongre.*

2. étalon [etalɔ̃] n. m. (francique **stalo,* modèle, échantillon ; 1322, Runkewitz, écrit *estalon* [*étalon,* xvii[e] s.], au sens 2 [« modèle de poids, de mesures, etc., autorisé par l'autorité publique »] ; sens 1 et 3, 1870, Larousse ; sens 4, 1926, Gide). **1.** Grandeur type choisie comme référence pour définir une unité : *Étalon de longueur, de masse, de temps, d'intensité lumineuse.* || **2.** *Par extens.* Instrument, objet qui permet d'établir cette unité : *Le mètre était la mesure de l'étalon déposé au pavillon de Breteuil.* || **3.** Le poids de métal précieux qui sert de base à un système monétaire donné : *L'étalon-or.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Ce qui sert de référence, ce qui permet de mesurer : *Ce qu'il a fait de mieux lui sert d'étalon de valeur* (Valéry).

• Rem. On écrit toujours avec un trait d'union les mots composés avec *étalon : étalon-argent, mètre-étalon, unité-étalon.*

étalonnage [etalɔnaʒ] n. m. (de *étalonner* 2 ; milieu du xv[e] s.). Action d'étalonner.

• Rem. On dit aussi étalonnement (1540, d'après Th. Corneille, 1694).

1. étalonner [etalɔne] v. tr. (de *étalon* 1 ; 1611, Cotgrave [« saillir une femelle, en général », v. 1585, Cholières]). En parlant du cheval, saillir une jument.

◆ v. intr. (1864, Littré). En parlant d'un animal, servir d'étalon.

2. étalonner [etalɔne] v. tr. (de *étalon* 2 ; 1390, Godefroy, écrit *estalonner* [*étalonner,* 1606, Nicot], au sens de « attester par une marque officielle la conformité d'un poids, etc., à l'étalon » ; sens 1-3, xx[e] s.). **1.** Vérifier que les indications données par un appareil de mesure sont exactes, conformes à l'étalon. || **2.** *Par extens.* Établir la graduation

d'un instrument : *Étalonner un galvanomètre.* || **3.** *Étalonner un test,* l'appliquer à un groupe de référence et lui donner des valeurs chiffrées en fonction de la répartition statistique des résultats.

étalonneur [etalɔnœr] n. m. (de *étalonner* 2 ; 1636, Monet). Personne préposée à l'étalonnage.

étalonnier, ère [etalɔnje, -ɛr] adj. (de *étalon* 1 ; 1870, Larousse). Relatif aux animaux étalons.

◆ **étalonnier** n. m. (1870, Larousse). Celui qui est propriétaire d'un étalon et qui le loue pour la monte des juments. || *Spécialem.* Celui qui, dans un haras, soigne les étalons et s'occupe de tout ce qui concerne la reproduction de la race chevaline.

étamage [etamaʒ] n. m. (de *étamer ;* 1743, *Arrêt du Conseil d'État*). Action d'étamer les métaux, les glaces, ou de recouvrir d'étain un objet. || *Par extens.* État de ce qui est étamé : *Un bel étamage.*

étambot [etɑ̃bo] n. m. (anc. scand. **stafnbord,* planche de l'étrave ; 1573, Du Puys, écrit *estambor ; étambot,* 1643, G. Fournier). Sur un bateau, pièce de bois ou de métal formant la limite arrière de la carène et destinée à supporter le gouvernail : *L'antique gouvernail, non à roue comme aujourd'hui, mais à barre, tournant sur ses gonds scellés dans l'étambot* (Hugo).

étambrai [etɑ̃brɛ] n. m. (du moyen franç. *estambre,* même sens [1573, Du Puys], altér., sous l'influence de *estambor* [v. l'art. précéd.], de *tambres,* n. m. plur., « planches pour assujettir le mât » [1382, *Dict. général*], anc. scand. *timbr,* bois de charpente ; 1541, Jal, écrit *estambroy ; estambray,* 1681, Jal ; *étambrai,* 1736, Aubin). Renfort en bois ou en métal disposé sur un pont pour soutenir un appareil, ou autour d'un trou servant de passage à un mât ou à une pièce mécanique.

étamer [etame] v. tr. (de *estaim,* forme anc. de *étain* [v. ce mot], par croisement avec *entamer ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *estamer* [*étamer,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Recouvrir d'une couche d'étain pour préserver de l'oxydation. || **2.** Mettre le tain à une glace, un miroir. || **3.** *Par anal.* et *littér.* Couvrir d'une matière ou d'une couleur métallique : *Le Nil dont l'eau morte s'étame d'une pellicule de plomb* (Gautier). *Le crépuscule qui étamait déjà le bord du ciel* (Hugo).

étameur [etamœr] n. m. (de *étamer ;* 1723, Savary des Bruslons [var. *entameur* — sous l'influence de *entamer* —, XIVᵉ s., Godefroy]). Artisan, ouvrier qui étame les métaux.

◆ adj. m. (XXᵉ s.). Qui sert à l'étamage.

1. étamine [etamin] n. f. (francisation, d'après *étamine* 2, du lat. scientif. impér. *stamina,* neutre plur. de *stamen, staminis,* étamine [en botanique], proprem. « fil, filament » [v. l'art. suiv.] ; 1690, Furetière). En botanique, organe sexuel mâle des végétaux à fleurs : *Les organes mâles, les étamines que surmontent les anthères, ont un nom de jeune fille* (Maeterlinck). *Plus haut s'ouvraient çà et là leurs corolles avec une grâce insouciante, retenant si négligemment, comme un dernier et vaporeux atour, le bouquet d'étamines, fines comme des fils de la Vierge, qui les embrumait toutes entières* (Proust).

2. étamine [etamin] n. f. (d'un lat. pop. **staminea,* étamine, fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *stamineus,* garni de fil, dér. de *stamen, staminis,* ourdissure, fil d'une quenouille, toute espèce de fil, tissu ; v. 1155, Wace, écrit *estamine* [*étamine,* 1636, Monet], aux sens 2 et 4 ; sens 1, milieu du XIIIᵉ s. [pour tamiser ; pour filtrer, 1530, Pals-grave ; *passer par l'estamine,* av. 1553, Rabelais[; sens 3, 1765, Havard). **1.** Étoffe de crin, de soie ou de fil dont on se servait pour tamiser, bluter ou filtrer. || Vx. *Passer à, par l'étamine,* être soumis à un examen, à un contrôle minutieux : *Tout ce qui s'offre à moi passe par l'étamine* (Boileau). || **2.** Tissu de coton mince et non croisé qu'on emploie surtout pour confectionner les rideaux : *Un rideau de grosse étamine retenait les mouches et laissait passer l'air ; on le soulevait pour entrer* (Gide). || **3.** Canevas en tissage régulier, en lin ou en coton, utilisé en tapisserie. || **4.** Étoffe de laine très légère : *Elle n'avait pas dépouillé sa coquetterie, quoiqu'elle eût quitté les parures du monde pour le bandeau, pour la dure étamine des Carmélites* (Balzac). *C'était sa première robe longue, une grande robe d'étamine traînante* (Benoit).

étaminier [etaminje] n. m. (de *étamine* 2 ; 1301, Godefroy, au fém., écrit *estaminiere ;* au masc., écrit *étaminier,* 1752, Trévoux). Celui qui fabrique de l'étamine.

étamoir [etamwar] n. m. (de *étamer ;* 1803, Boiste, au sens de « plaque de fer sur laquelle on fait fondre la soudure et la poix-résine » ; sens actuel, 1829, Boiste). Palette de bois garnie de fer-blanc, sur laquelle on frotte le fer à souder.

étampage [etɑ̃paʒ] n. m. (de *étamper ;* 1845, Bescherelle). Action d'étamper.

● SYN. : *estampage.*

étampe [etɑ̃p] n. f. (déverbal de *étamper* [v. aussi ESTAMPE] ; 1752, Trévoux, au sens 1 [*estampe,* XIVᵉ s.] ; sens 2, XXᵉ s. ; sens 3, 1769, *Encyclopédie* [*estampe,* 1755, *Encyclopédie*]). **1.** Appareil qui sert à exécuter des empreintes sur les métaux, à froid ou à chaud. || **2.** Outil utilisé à la forge pour rectifier une pièce dont il présente une forme en creux. || **3.** Instrument en forme de poinçon qui sert à percer les trous dans les fers à cheval pour y placer les clous.

étamper [etɑ̃pe] v. tr. (francique **stampôn,* piler, écraser, broyer [v. aussi ESTAMPER] ; v. 1190, Godefroy, écrit *estamper* au sens de « écraser, broyer » ; sens 1, 1803, Boiste, écrit *étamper* [*estamper,* 1392, Gay] ; sens 2 [*étamper*], XXᵉ s. ; sens 3 [*étamper*], 1678, Guillet). **1.** Imprimer un dessin sur une feuille de métal, de carton ou sur du cuir à l'aide d'une étampe. (Rare.) || **2.** Rectifier la forme d'un objet en métal en le travaillant à chaud ou à froid. || **3.** Percer des trous dans un fer à cheval, pour pouvoir ensuite le clouer au sabot.

étamperche ou **étemperche** [etɑ̃pɛrʃ] n. f. (de *estant,* part. prés. de l'anc. v. *ester,* se tenir debout [fin du Xᵉ s., *Vie de saint Léger*], lat. *stare,* même sens, et de *perche,* pièce de bois ; 1458, Du Cange, écrit *estamperche,* au sens de « grand poteau debout » ; écrit *étemperche,* au sens actuel, 1870, Larousse [*étamperche,* XXᵉ s.]). Longue perche utilisée par les maçons pour dresser leurs échafaudages. (Rare.)

étampeur [etɑ̃pœr] n. m. (de *étamper ;* 1838, Acad.). Ouvrier qui réalise à la machine diverses pièces de forge.

● SYN. : *estampeur.*

étamure [etamyr] n. f. (de *étamer ;* 1508, Godefroy, écrit *estimure* [*étamure,* 1701, Furetière], au sens 1 [*étamure,* « action d'étamer », 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1701, Furetière). **1.** Métal ou alliage servant à étamer. || **2.** Couche de cet alliage avec laquelle un récipient a été étamé.

étance [etɑ̃s] n. f. (de *étançon ;* v. 1460, J. Le Fèvre de Saint-Rémy, écrit *estance ; étance,* XVIIᵉ s.). Étançon brut, bois simplement équarri.

étanche [etɑ̃ʃ] adj. (fém., employé pour les deux genres, de l'anc. adj. *estanch* [encore attesté au XVIIIᵉ s.], dér. de *estanchier* [v. ÉTANCHER] ; milieu du XIIᵉ s., *Roman de Thèbes,* au fém., au sens de « [plaie] qui a cessé de saigner », écrit *estanche* [*estanche,* au masc., au sens de « desséché », 1394, *Dict. général*] ; sens 1, 1679, Jal, écrit *estanche* [*étanche,* 1690, Furetière ; *cloison étanche,* 6 déc. 1873, *Journ. officiel ; terrain étanche,* 1ᵉʳ juin 1874, *Revue des Deux Mondes*] ; sens 2, milieu du XXᵉ s. ; sens 3, début du XXᵉ s.). **1.** Qui ne laisse pas passer l'eau : *Un tonneau étanche.* || *Par anal.* Qui ne laisse pas passer les liquides, les gaz : *Un masque étanche.* || Se dit d'un terrain qui possède une trop grande quantité d'eau pour pouvoir s'assécher par seule absorption. || *Cloison étanche,* v. CLOISON. || **2.** *Fig.* Qui ne laisse rien passer : *Un système de défense étanche.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui est fermé à toute influence extérieure : *Je ferme les yeux, et, dans mon esprit bien étanche, impénétrable, incorruptible, j'instruis paisiblement le procès* (Duhamel).

● SYN. : **1** *hermétique, imperméable.* — CONTR. : **1** *pénétrable, perméable.*

étanchéité [etɑ̃ʃeite] n. f. (dér. savant de *étanche ;* 5 avr. 1876, *Gazette des tribunaux*). Qualité de ce qui est étanche : *L'étanchéité d'un joint.*

étanchement [etɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *étancher ;* fin du XIII[e] s., R. de Cesare, écrit *estanchement* [*étanchement,* 1636, Monet], au sens de « action d'étancher un liquide » ; au sens de « action d'étancher la soif », 1539, R. Estienne). Action d'étancher : *L'étanchement de la soif.*

1. étancher [etɑ̃ʃe] v. tr. (lat. pop. **stanticare,* arrêter, retenir, dér. de *stans, stantis,* part. prés. de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme, être arrêté ; fin du XI[e] s., écrit *estanchier* [*estancher,* début du XVI[e] s. ; *étancher,* 1636, Monet], au sens 2 [*étancher ses larmes,* 1694, Acad. ; *étancher les larmes de quelqu'un,* v. 1700, Brunot] ; sens 1, milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes* [*étancher une voie d'eau,* 1736, Aubin]). **1.** Arrêter l'écoulement d'un liquide : *Tartarin s'agenouilla, et du bout de sa ceinture algérienne essaya d'étancher le sang de la malheureuse bête* (Daudet). *Avec le coin de son mouchoir, elle étancha délicatement les larmes restées entre les cils* (Martin du Gard). *Il trempa son mouchoir dans la cuvette, étancha le sang, puis lava le mouchoir* (Gide). || *Étancher une voie d'eau,* l'aveugler en bouchant le trou par lequel l'eau entre dans un navire : *Chaque fois que mon bateau faisait eau, j'étanchais, je calfatais, je pompais avec espoir* (Morand). || **2.** Fig. *Étancher sa soif,* l'apaiser en buvant. || *Étancher ses larmes,* cesser de pleurer. || *Étancher les larmes de quelqu'un,* le consoler.

● SYN. : **1** *éponger, essuyer, sécher, tamponner ; boucher, calfater, calfeutrer, étouper, luter ;* **2** *assouvir.*

2. étancher [etɑ̃ʃe] v. tr. (de *étanche,* adj. ; 1690, Furetière). Rendre étanche : *Étancher un réservoir.* || *Étancher un compartiment de navire,* le vider s'il renferme de l'eau, le calfater s'il suinte.

étancheur [etɑ̃ʃœr] n. m. (de *étancher* 2 ; 1611, Cotgrave, écrit *estancheur,* au sens de « celui qui arrête l'écoulement d'un liquide » ; écrit *étancheur,* au sens actuel, milieu du XX[e] s.). Technicien chargé de l'exécution de la couverture étanche des terrasses.

étanchoir [etɑ̃ʃwar] n. m. (de *étancher ;* 1763, *Descriptions des arts et métiers*). Couteau servant à introduire de l'étoupe entre les douves mal jointes.

étançon [etɑ̃sɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *estance,* action de se tenir debout [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], dér. de *ester,* se tenir debout [fin du X[e] s., *Vie de saint Léger*], lat. *stare,* même sens ; fin du XII[e] s., écrit *estançon* [*étançon,* 1671, Pomey], au sens 1 ; sens 2, 1754, *Encyclopédie*). **1.** Grosse pièce de bois verticale ou légèrement inclinée, destinée à soutenir provisoirement un mur ou un plancher, ou des terres qui menacent de s'ébouler. || **2.** Chacun des deux montants qui, dans une charrue, unissent l'age au sep.

● SYN. : **1** *béquille, chevalement, contrefort, étai, étrésillon.*

étançonnement [etɑ̃sɔnmɑ̃] n. m. (de *étançonner ;* fin du XIV[e] s., écrit *estanchonnement ; estansonnement,* av. 1525, J. Lemaire de Belges ; *étançonnement,* 1660, Oudin). Action d'étançonner.

étançonner [etɑ̃sɔne] v. tr. (de *étançon ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *estançoner* [*étançonner,* 1671, Pomey], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Soutenir par un ou des étançons : *Étançonner un plancher.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Soutenir par un argument, une preuve ; et pronominalem. : *Cette assertion ne s'étançonne sur aucune preuve* (Huysmans).

● SYN. : **1** *consolider, étayer, étrésillonner.*

étanfiche [etɑ̃fiʃ] n. f. (de *estant,* part. prés. de l'anc. franç. *ester* [v. ÉTANÇON], et de *fiche,* n. f. ; 1321, *Dict. général, écrit estanfique,* au sens de « colonnette divisant verticalement une baie » ; écrit *étanfiche,* au sens actuel, 1694, Th. Corneille). Hauteur de plusieurs lits de pierre qui font masse ensemble dans une carrière.

étang [etɑ̃] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *estanchier,* arrêter l'écoulement de l'eau [v. ÉTANCHER] ; fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume,* écrit *estanc ; estang,* v. 1380, *Aalma ; étang,* v. 1460, Villon). Étendue d'eau peu profonde, entourée de bords qui en arrêtent l'écoulement : *L'arlequine s'est mise nue | Et dans l'étang mire son corps* (Apollinaire).

étant [etɑ̃] n. m. (substantivation du part. prés. de *être ;* v. 1960). En philosophie, dans la théorie phénoménologiste, l'être, en tant que phénomène.

étape [etap] n. f. (altér. de l'anc. franç. *estaple,* endroit où les marchands étaient obligés d'apporter leurs marchandises pour les mettre en vente [1280, *Dict. général*], moyen néerl. *stapel,* entrepôt ; fin du XV[e] s., Commynes, écrit *estape* [*étape,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1766, J.-J. Rousseau [pour un voyageur ; pour une troupe, 1768, Voltaire ; *brûler l'étape,* 1706, Richelet ; *brûler les étapes* et *faire étape,* début du XX[e] s.] ; sens 3, 1611, Cotgrave [« magasin de ravitaillement pour les troupes de passage », 1546, Rabelais] ; sens 4 et 6, 1864, Littré ; sens 5, début du XX[e] s. ; sens 7, 1870, Larousse). **1.** *Vx.* Lieu où des marchands apportaient et vendaient des marchandises ; ville commerçante, comptoir : *Alexandrie étant devenue la seule étape, cette étape grossit* (Montesquieu). || Vx. *Ville d'étape,* ville qui avait le privilège de recevoir certaines denrées et d'en assurer la vente aux autres parties de l'État. || **2.** Lieu où une troupe s'arrête après une journée de marche : *Attendre l'étape avec impatience.* || *Par anal.* Lieu où un voyageur, un coureur cycliste s'arrête pour passer la nuit ou pour se reposer avant de reprendre la route : *Je ne parlerai pas de chaque étape du voyage* (Gide). || *Faire étape,* s'arrêter pour se reposer. || *Brûler l'étape,* ne pas s'arrêter à l'endroit prévu. || Fig. *Brûler les étapes,* aller très vite : *Les Hohenzollern ont brûlé les étapes comme aucune autre famille ne l'a jamais fait* (Bainville). || *Faire étape,* s'arrêter pour se reposer. || **3.** Sous l'Ancien Régime, fourniture de vivres et de fourrage préparée par les habitants d'une commune pour être distribuée à une troupe de passage. || *Zone des étapes,* nom donné jusqu'en 1940 à la zone des arrières, à l'échelon de l'armée. || **4.** Distance parcourue entre deux étapes : *La troupe ayant manifesté l'intention de partir de bonne heure pour faire une forte étape* (Gautier). *La caravane s'en alla tranquillement vers le sud par petites étapes* (Daudet). *Le sac dégarni n'était pas moins lourd, et les bornes, indifférentes, ajoutaient sans cesse de nouveaux kilomètres à l'étape déjà longue* (Dorgelès). || **5.** Chacun des trajets à parcourir au cours d'une épreuve sportive qui, en raison de sa distance totale, est ainsi fractionnée : *Gagner une étape du Tour de France. Paris-Nice est une course par étapes.* || *Étape contre la montre,* v. COURSE. || **6.** *Fig.* Moment dans un processus d'évolution ; point notable, dans une évolution historique, marqué par un événement important : *Jusqu'à ce que l'harmonie et l'unité règnent, le progrès aura pour étapes les révolutions* (Hugo). *Et, peu à peu, il reconstituait les étapes de ce chemin aventureux qui avait amené Fontanin jusqu'à la mort* (Martin du Gard). || *Par extens.* Période qui s'écoule entre deux de ces points. || **7.** *Fig.* Moment marquant, degré dans une évolution quelconque : *Ne plus posséder d'argent, ce n'est qu'une des étapes du dénuement* (Colette). || *D'étape en étape,* progressivement.

● SYN. : **2** *halte ;* **4** *parcours, traite* (vx), *trajet, trotte* (fam.) ; **6** *période, phase, stade, temps ;* 7 *échelon, palier, pas.*

étapier [etapje] n. m. (de *étape ;* 1671, Pomey). Nom donné, sous l'Ancien Régime, à l'entrepreneur chargé de fournir en vivres une troupe à l'étape.

étarque [etark] adj. (de *étarquer ;* 1773, Bourdé de Villehuet). Se dit d'une voile tout à fait hissée.

étarquer [etarke] v. tr. (du moyen néerl. *sterken,* rendre raide ; XVII[e] s., Jal, écrit *esterquer ; étarquer,* 1773, Bourdé de Villehuet). En termes de marine, *Étarquer un cordage, une voile,* les raidir, les tendre autant que possible : *Étarquer le hunier.*

état [eta] n. m. (lat. *status,* action de se tenir debout, attitude, situation, stabilité,

forme de gouvernement, et, à basse époque, « statut juridique [d'une personne] », de *statum,* supin de *stare,* se tenir debout, être établi, arrêté, fixé ; 1213, *Fet des Romains,* écrit *estat* [*état,* 1636, Monet], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1580, Montaigne ; sens I, 3, début du XX^e^ s. ; sens II, 1, début du XIII^e^ s. ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 5-6, 1864, Littré ; sens II, 4, début du XIX^e^ s. [*état de la question,* 1748, Montesquieu ; *en tout état de cause,* av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens II, 7, 1467, Bartzsch ; sens II, 8, XVI^e^ s. ; sens III, 1, v. 1265, J. de Meung ; sens III, 2, fin du XIV^e^ s., E. Deschamps ; sens III, 3, 1373, Gace de la Bigne ; sens III, 4, XIV^e^ s. ; sens III, 5, 1864, Littré ; sens III, 6, 1765, *Encyclopédie ;* sens III, 7, av. 1704, Bourdaloue ; sens III, 8, fin du XIV^e^ s., E. Deschamps [*États généraux,* 1606, Nicot] ; sens IV, 1, 1549, R. Estienne [*affaire d'État,* 1580, Montaigne, et au fig., 1664, Molière ; *crime d'État,* 1643, Corneille ; *Cour de sûreté de l'État,* v. 1960 ; *raison d'État,* 1609, M. Régnier ; *religion d'État,* 1875, Larousse] ; sens IV, 2, 1640, Corneille [*coup d'État,* 1829, Boiste — d'abord « action utile au bien de l'État », 1642, Corneille] ; sens IV, 3, 1549, R. Estienne [*char de l'État,* 1856, Flaubert ; *vaisseau de l'État,* 1870, Larousse ; *chef de l'État,* av. 1834, Béranger ; *ministre d'État,* fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné ; *secrétaire d'État,* av. 1615, Pasquier ; *homme d'État,* 1640, Oudin ; *secret d'État,* 1694, Acad.] ; sens IV, 4, 1748, Montesquieu [*monopole d'État, État-patron,* XX^e^ s.] ; sens V, fin du XV^e^ s., Commynes [*État tampon, État souverain, État mi-souverain, État placé sous tutelle,* début du XX^e^ s.]).

I. 1. Manière d'être, physique, psychique ou morale, d'une personne : *Son état de santé inquiète son entourage. L'état du malade s'est amélioré. Les plus puissants se sont consumés dans la tentative de faire parler leur pensée. C'est en vain qu'ils ont créé ou transfiguré certains mots ; ils ne sont point parvenus à nous transmettre leurs états* (Valéry). *L'état de joie, qu'empêchent notre doute et la dureté de nos cœurs, pour le chrétien est un état obligatoire* (Gide). || *État de nature,* état supposé des hommes avant toute civilisation. || *État d'esprit,* disposition d'esprit à un moment donné : *Trouver chez quelqu'un un état d'esprit favorable.* || *État de conscience,* fait psychique. || *État d'âme,* réaction de la sensibilité dans telle situation particulière : *Un paysage quelconque est un état d'âme* (Amiel). || *État de grâce,* situation du fidèle pur de péché grave et uni à Dieu par la grâce. || *État second,* situation du sujet qui est gouverné par un autre esprit et lui obéit sans réagir : *Il sentait, il savait qu'il pouvait tout et il était dans l'état second, presque hypnotique de quelqu'un qui a découvert une recette fabuleuse* (Montherlant). || *Être en état de,* être en mesure de, avoir la possibilité de : *Être en état de marcher, de travailler. Le bon critique d'art doit être en état de justifier son admiration.* || *Être hors d'état de,* ne pas avoir les moyens de faire quelque chose. || Fam. *Être, se mettre dans tous ses états,* être très agité, donner les signes d'une émotion vive et qu'on ne maîtrise pas : *Nerveux comme sont nos hommes, ces 77 vont les mettre dans tous leurs états* (Romains). || Fam. *Être dans un bel état,* être dans un très mauvais état physique, à la suite d'un accident, d'une bagarre ; être déchiré, blessé, sale, etc. || **2.** *Class.* Circonstance de la vie de quelqu'un, situation particulière d'une personne à un moment donné : *Ne craignons pas de faire paraître notre princesse dans les différents états où elle a été* (Bossuet). || *En état de,* en humeur de, disposé à : *Mon père est en état de vous accorder tout* (Corneille) ; de manière à : *Je marchai en état de n'être pas surpris* (Retz). || **3.** *Verbes d'état,* en grammaire (par opposition à *verbes d'action*), ceux qui expriment une manière d'être du sujet (personne ou chose), comme *être, sembler, devenir,* etc.

II. 1. Manière d'être d'une chose à un moment donné : *Une voiture en bon état. Une maison dans un état délabré.* || *Être hors d'état,* en parlant d'une chose, ne plus pouvoir servir. || *En état de,* se dit d'une chose capable de : *Une machine en état de marche.* || *En bon état, en mauvais état,* se dit du degré de fraîcheur des choses : *Des livres d'occasion en bon état.* || *Mettre en état,* préparer une chose pour qu'elle puisse servir. || *Tenir en état,* conserver en bon état, tenir prêt. || *Remettre en état,* réparer. || **2.** *L'état du ciel,* la position relative des astres à un moment donné ; la situation atmosphérique. || **3.** *État de guerre,* situation d'une nation qui est en guerre avec une autre. || **4.** *État de choses,* ensemble de circonstances particulières : *Trouver un état de choses qu'on n'a pas voulu ;* et *spécialem.,* cette situation à un moment donné : *Indolent de nature, indifférent à tout ce qui ne l'atteint pas localement, il tient pour l'état de choses, comme il dit* (Daudet). || *État de la question, du problème,* point où est arrivé le développement de la question, l'exposé du problème que l'on se propose de résoudre. || *En tout état de cause,* dans tous les cas, quelle que soit la supposition à laquelle on s'arrête. || **5.** *Spécialem.* En physique et en chimie, manière d'être d'un corps : *On distingue en général trois états : l'état solide, l'état liquide et l'état gazeux.* || *État critique,* état d'un corps qui se trouve à sa température et à sa pression critiques, c'est-à-dire dans des conditions où liquide et vapeur ont des propriétés identiques. || *État naissant,* situation d'un corps chimique simple au moment où il se dégage d'une combinaison et se trouve doué de propriétés actives. || **6.** En gravure, condition d'une planche aux différentes étapes de son exécution, depuis le premier état, dit « épreuve d'essai », jusqu'au dernier, dit *état de tirage.* || **7.** Liste énumérative qui constate l'état des choses, ou la situation des personnes à un moment donné : *État des dépenses. Il est obligé de répondre à des interrogatoires, de remplir des états, de réunir des dossiers* (Duhamel). || *État des lieux,* rapport constatant en quel état se trouve un local loué, à l'entrée du locataire. || *État des services,* tableau qui énumère les services d'un fonctionnaire ou d'un militaire. || **8.** Class. *Faire état de,* avoir l'intention de : *Je fais état de dire mon sentiment sur la plupart des poètes* (Rapin) ; estimer, faire cas de : *Avez-vous su l'état qu'on fait de Curiace ?* (Corneille) ; compter sur : *Faites état de moi, Monsieur, comme du plus chaud de vos amis* (Molière) ; *auj.,* faire mention de, s'appuyer sur le témoignage de : *Faire état de ses titres pour postuler un emploi. Faire état d'un renseignement.* || Class. *Faire état que,* penser, être assuré : *Faites état que jamais les pères, les papes, les conciles ou l'Écriture n'ont parlé de cette sorte* (Pascal).

III. 1. *Class.* et *littér.* Situation sociale, position tenue dans la société : *Heureux qui, satisfait de son humble fortune* [...], | *Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché* (Racine). *Le désir d'un meilleur état est la source de tout le mal dans le monde* (Renan). || **2.** *Vx.* Situation professionnelle, métier exercé : *Il se sentait beaucoup trop faible en ce moment pour s'adonner à un état manuel* (Balzac). *Pour moi, je déclarai après mon escapade de Brest, ma volonté ferme d'embrasser l'état ecclésiastique : la vérité est que je ne cherchais qu'à gagner du temps, car j'ignorais ce que je voulais* (Chateaubriand). || **3.** *Vx.* Manière de vivre, train de vie : *Ils tenaient un grand état de maison et donnaient de très belles fêtes* (Balzac). || **4.** *Class.* Manière de se vêtir, habillement, toilette : *Où pouvez-vous donc prendre de quoi entretenir l'état que vous portez ?* (Molière). || **5.** *État des personnes,* en droit, ensemble des qualités qui distinguent l'individu dans sa vie sociale et familiale. (On dit aussi, en ce sens, ÉTAT CIVIL D'UNE PERSONNE.) || **6.** *État civil,* service chargé de dresser sur des registres publics l'état des personnes, en ce qui concerne la nationalité, la parenté, l'alliance, le nom, la filiation, le domicile. || *Acte de l'état civil,* document établi par un officier d'état civil et qui permet de constater tel ou tel élément de l'état d'une personne, comme la naissance, le mariage, le décès. || **7.** *Grâce d'état,* secours particulier que Dieu accorde à chacun pour qu'il puisse accomplir ce à quoi il est destiné ; et *par extens.,* aptitude nécessaire à une profession. || **8.** Sous l'Ancien Régime, chacun des trois ordres du corps social : *L'état de la noblesse, l'état du clergé, le tiers état.*

|| Par extens. *États généraux*, assemblée des trois ordres du corps social. || *États provinciaux*, ou simplem. *états*, assemblées des trois ordres de certaines provinces, qui, sur la convocation du roi, se réunissaient à certaines époques.

IV. 1. Organisation politique qui dirige la vie de la communauté des individus constituant une nation ou une fédération de nations : *Enfin, la question si difficile et si controversée des rapports entre l'individu et l'État se pose : l'État, c'est-à-dire l'organisation de plus en plus précise, étroite, exacte, qui prend à l'individu toute la portion qu'il veut de sa liberté, de son travail, de son temps, de ses forces, et, en somme, de sa vie pour lui donner... Mais quoi lui donner ?* (Valéry). || *Affaire d'État*, affaire qui concerne l'intérêt public ; au *fig.*, dans la vie quotidienne, affaire très importante. || *Crime d'État*, acte qui attente à la sécurité de l'État. || *Cour de sûreté de l'État*, tribunal institué pour réprimer les crimes et délits contre la sûreté de l'État. || *Raison d'État*, considérations selon lesquelles un gouvernement, pour préserver les intérêts de l'État, enfreint les principes de la morale. || *Religion d'État*, religion adoptée et patronnée par l'État, à l'exclusion de toute autre. || **2.** Forme de cette organisation politique : *Mais si l'on veut tout réduire aux intérêts personnels, si l'on suppose que pour soi-même je croirais avoir tout à craindre dans un État républicain, on est dans l'erreur* (Chateaubriand). *L'État bourgeois, l'État prolétarien.* || *Coup d'État*, violation délibérée des formes constitutionnelles par un gouvernement, une assemblée, un groupe de personnes ou une personne, pour obtenir un changement de politique ou de régime. || **3.** Administration supérieure qui dirige un pays : *Les rouages de l'État. Les fonctionnaires sont au service de l'État.* || *Char de l'État* ou *vaisseau de l'État*, gouvernement représenté par métaphore, le plus souvent plaisamment, sous la figure d'un char ou d'un vaisseau. || *Chef de l'État*, personnalité qui est à la tête du gouvernement d'un pays comme souverain ou à un autre titre : *Attenter à la vie du chef de l'État.* || *Ministre d'État*, personnalité politique qui apporte l'appui de son parti ou de son autorité à un gouvernement sans diriger un département ministériel particulier. || *Secrétaire d'État*, personnalité qui dirige un département ministériel sans avoir le titre de ministre. || *Homme d'État*, personne ayant une grande expérience du gouvernement d'un pays, qui joue ou a joué un rôle de premier plan dans la direction des affaires du pays. || *Secret d'État*, secret politique important ayant trait à l'activité du gouvernement. || **4.** Organe de direction de l'activité économique d'un pays : *Dans le système socialiste, l'État, en tant qu'expression de la collectivité nationale, est propriétaire de la plus grande partie des équipements industriels et commerciaux.* || *Monopole d'État*, propriété et direction par l'État de certains secteurs industriels et commerciaux, de certains services : *La fabrication et la vente des tabacs et allumettes est un monopole d'État en France.* || *État-patron*, l'État considéré comme l'employeur par ses employés.

V. Nation ou groupe de nations régi par un gouvernement reconnu comme expression politique par les autres membres de la communauté internationale : *Les grands États européens. Les petits États de l'Amérique centrale. Les États membres de l'O.N.U.* || *État tampon*, État créé entre deux pays antagonistes, pour servir de tampon. || *État souverain*, État jouissant de toute sa liberté et de son indépendance dans ses rapports internationaux. || *État mi-souverain*, État qui était placé, par suite d'un lien de subordination généralement imposé par la force, sous la dépendance d'un autre État. || *État placé sous tutelle*, au lendemain des deux guerres mondiales, colonie allemande, italienne ou japonaise dont l'administration a été confiée temporairement à une des grandes puissances victorieuses.

• SYN. : **I, 1** *disposition, humeur.* || **II, 4** *conjoncture, situation ; statu quo ;* **7** *bordereau, inventaire, mémoire, questionnaire, relevé, répertoire, rôle, tableau.* || **IV, 1** *pays, puissance.*

• REM. Aux sens IV et V, ce mot s'écrit avec une majuscule.

étatique [etatik] adj. (de *État* ; v. 1950). Relatif à l'État.

étatisation [etatizasjɔ̃] n. f. (de *étatiser* ; début du XX^e s.). Action d'étatiser : *L'étatisation d'une usine.*

• SYN. : *nationalisation.*

étatiser [etatize] v. tr. (de *État* ; début du XX^e s.). Faire administrer par l'État : *Étatiser une entreprise.*

• SYN. : *collectiviser, nationaliser.*

étatisme [etatism] n. m. (de *État* ; 1888, Larousse). Système politique dans lequel l'État intervient directement dans la vie économique.

• SYN. : *dirigisme, planification.* — CONTR. : *libéralisme ; anarchie.*

étatiste [etatist] adj. et n. (de *étatisme* ; 1907, Larousse). Partisan de l'étatisme.

◆ adj. (1907, Larousse). Relatif à l'étatisme : *Doctrine étatiste.*

• SYN. : *dirigiste.* — CONTR. : *libéral.*

état-major [etamaʒɔr] n. m. (de *état* et de *major* ; 1678, Guillet, au sens 1 [*carte d'état-major*, début du XX^e s.] ; sens 2, 1842, Mozin ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, 1845, Bescherelle). **1.** Ensemble des officiers chargés d'assister un chef militaire dans l'exercice d'un commandement ; ensemble des officiers et du personnel qualifié entourant un chef militaire : *L'état-major d'un général. L'état-major d'une division, d'un régiment. Un officier d'état-major. Le soir du 25 février 1916, à peine désigné, vous courez aussitôt, par la neige et la nuit, prendre contact avec les états-majors de la défense* (Valéry). *L'état-major allemand, depuis février 1913, n'ignorait rien du péril slave ni des machinations qui se tramaient entre la Serbie et la Russie contre l'Autriche — et, par conséquent, contre l'Allemagne* (Martin du Gard). || *Carte d'état-major*, carte au 1/80000 établie par les services de l'état-major. || **2.** *Par extens.* Le bâtiment, le lieu où se réunit l'état-major : *Se rendre à l'état-major.* || **3.** *Par anal.* Le groupe des principaux dirigeants d'une organisation quelconque : *L'état-major d'un syndicat, d'un parti.* || **4.** *Par extens.* L'ensemble des collaborateurs qui accompagnent ou entourent un chef ou un personnage assumant de hautes fonctions : *Son cortège, ce que nous appellerions aujourd'hui son état-major d'évêques et d'abbés...* (Hugo). *L'état-major d'un ministre.*

• Pl. *des* ÉTATS-MAJORS.

• SYN. : **3** *direction, tête.*

étau [eto] n. m. (prononç. pop. de *estoc*, même sens [1611, Cotgrave], anc. franç. *estoc*, bâton, pieu, souche, francique **stok*, bâton [v. ESTOC 2] ; 1611, Cotgrave). Instrument formé de deux pièces de métal ou de bois qu'on rapproche à volonté au moyen d'une vis, de manière à tenir serrés les objets que l'on veut travailler : *Un étau de menuisier. Étau à main de serrurier. Cette main, serrant comme un étau dont on tourne la vis, écrasait les muscles* (Gautier). || *Être pris, serré comme dans un étau*, de façon très étroite, sans qu'on puisse s'échapper. || Fig. *Avoir le cœur dans un étau*, être angoissé, souffrir moralement de la manière la plus pénible. || Fig. *Avoir le pied dans un étau*, souffrir physiquement à cause de chaussures trop petites, avoir le pied trop serré dans sa chaussure.

étaupiner [etopine] v. tr. et intr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur privative], et de l'anc. franç. *taup[a]ine*, petit monticule que la taupe fait avec de la terre [v. 1280, Bibbesworth], dér. de *taupe* ; début du XIV^e s., écrit *estalpiner ; étaupiner*, 1838, Acad.). Débarrasser un champ des taupinières ; détruire les taupes.

étayage [etejaʒ] n. m. (de *étayer* ; 1864, Littré, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Action d'étayer : *L'étayage d'une maison.* || **2.** Ensemble, combinaison d'étais pour soutenir un plancher, un mur, une terre qui menace de s'ébouler.

• SYN. : **1** *étançonnement, étrésillonnement ;* **2** *chevalement.*

• REM. On dit aussi ÉTAIEMENT (1459, Godefroy, écrit *estaiement* [*étaiement*, XVIII^e s.]).

étayer [eteje] v. tr. (de *étai* 1 ; 1213, *Fet des Romains,* écrit *estayer* [*étayer,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, 1580, Montaigne). [Conj. **2 b.**] **1.** Soutenir au moyen d'étais : *Étayer un plafond.* || **2.** Soutenir à la manière d'un étai, servir d'étai : *Un pilier qui étaie un escalier.* || **3.** *Fig.* Fournir l'appui d'une preuve, d'une argumentation à : *Étayer un développement de citations peu connues.*

• SYN. : **1** *chevaler, étançonner, étrésillonner ;* **2** *consolider, porter, supporter ;* **3** *appuyer, renforcer, soutenir.*

etc., abrév. de *et cetera* (1690, Furetière).

et cetera ou **et caetera** [ɛtsetera] loc. adv. (loc. du lat. médiév., usuelle dans certains actes juridiques, du lat. class. *et,* et, et *cetera,* neutre de *ceteri,* « [tous] les autres » ; fin du XIVe s.). Et le reste, et les autres choses (s'écrit le plus souvent sous la forme *etc.*) ; s'emploie au terme d'une énumération pour se dispenser d'allonger celle-ci : *Vous trouverez tous les légumes au marché, des pommes de terre, des carottes, des choux, etc.*

◆ n. m. invar. (fin du XVIe s., A. d'Aubigné). *Un « et cetera » de notaire,* une omission dangereuse dans un acte notarié.

été [ete] n. m. (lat. *aestatem,* accus. de *aestas,* été, mot de la même famille que *aestus,* grande chaleur, ardeur, feu ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *ested, estet* [*esté,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; *été,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1909, Gide ; sens 4, av. 1778, Voltaire). **1.** Saison qui suit le printemps et qui précède l'automne : *L'été est compris, dans l'hémisphère Nord, entre le solstice de juin et l'équinoxe de septembre.* || *Par extens.* La période la plus chaude de l'année : *L'été rit et l'on vit sur le bord de la mer | Fleurir le chardon bleu des sables* (Hugo). *Nous irons passer l'été au bord de la mer.* || *L'été de la Saint-Martin,* période de beaux jours qui se produit souvent vers le 11 novembre, fête de saint Martin. || **2.** *Ellipt.* Vêtements légers, portés pendant la saison chaude : *Se mettre en été.* || **3.** Moment de l'année situé en été, sans référence spéciale à la chaleur : *Depuis la conversation de l'été dernier que j'ai rapportée, plus de six mois s'étaient écoulés* (Gide). || **4.** *Fig.* Période où l'on est dans la force de l'âge ; maturité : *L'été de la vie.*

• CONTR. : **1** *hiver ;* **4** *aube, aurore, printemps ; automne, déclin.*

éteigneur, euse [etɛɲœr, -øz] n. (de *éteindre ;* fin du XIIIe s., Joinville, écrit *esteingnour, esteigneur ; éteigneur,* XVIIe s.). Personne chargée d'éteindre les lumières.

éteignoir [etɛɲwar] n. m. (de *éteindre ;* 1552, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1809, G. Esnault [pour un nez ; pour un toit, 1863, Th. Gautier] ; sens 3, av. 1778, Voltaire ; sens 4, XXe s.). **1.** Petit cône métallique qui sert, surtout dans les églises, à éteindre les bougies, les cierges, les chandelles. || **2.** *Par anal.* Objet de forme conique : *Je découvre du vieux manoir | Les tourelles en poivrière | Et les hauts toits en éteignoir* (Gautier). || *Pop.* Nez en forme de cône. || **3.** *Fig.* Ce qui empêche de briller, de se montrer dans tout son éclat : *La crainte de déplaire est l'éteignoir de l'imagination* (Voltaire). || **4.** *Fig.* et *fam.* Personne qui, par son air triste ou son attitude austère, empêche les autres de s'amuser ou de converser joyeusement.

éteindre [etɛ̃dr] v. tr. (lat. pop. **extingere,* lat. class. *exstinguere,* éteindre, faire mourir, effacer, détruire ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *esteindre* [*éteindre,* XVIIe s.], au sens I, 3 ; sens I, 1, v. 1283, Beaumanoir [pour de la chaux, v. 1560, Paré ; pour du fer, milieu du XVIe s., Amyot] ; sens I, 2, XIXe s. ; sens I, 4, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens II, 1, fin du XIXe s. ; sens II, 2-3, XXe s. ; sens II, 4-5, milieu du XIXe s., Baudelaire). [Conj. **55.**]

I. 1. Faire cesser une combustion, vive ou lente : *Une petite flamme de briquet jaillit, la pluie l'éteignit aussitôt* (Dorgelès). *Éteindre un tison.* || Spécialem. *Éteindre de la chaux,* mouiller de la chaux vive pour la faire tomber en poussière. || *Éteindre du fer,* le plonger dans l'eau froide après l'avoir chauffé. || **2.** Faire cesser le fonctionnement d'un appareil à flamme vive : *Éteindre le radiateur à gaz* ou simplem. : *Éteindre le gaz.* || **3.** *Fig.* Atténuer la vivacité des sensations, des sentiments : *Éteindre la soif. Que servirait d'éveiller en Gertrude un espoir qu'on risque de devoir éteindre aussitôt ?* (Gide). || Effacer de l'esprit : *Le temps n'éteint pas certains souvenirs.* || **4.** *Fig.* Mettre fin à, anéantir : *Éteindre une guerre. Éteindre une race.* || **5.** Faire cesser, annuler : *Éteindre un droit. La servitude est éteinte par le non-usage pendant trente ans* (Code civil). || *Éteindre une dette, une rente,* annuler la dette en la payant, la rente en remboursant le capital correspondant.

II. 1. Faire cesser d'éclairer une lumière électrique : *Éteindre les phares d'une voiture.* || **2.** *Éteindre une pièce, un local,* faire cesser de fonctionner le dispositif qui l'éclaire : *Éteignez le salon, l'escalier.* || **3.** Couper le circuit électrique qui alimente un appareil : *Éteindre la télévision, un radiateur parabolique.* || **4.** *Fig.* Adoucir ou atténuer l'éclat de : *Un chemin sablonneux, dont la nuit ne parvenait pas à éteindre la blancheur* (Gautier). || *Éteindre les tons d'un tableau,* les rendre moins éclatants. || **5.** *Fig.* Étouffer un son, le rendre moins perceptible : *Un silence singulier éteignait, amortissait tous les vains bruissements* (Michelet).

• SYN. : **I, 1** *étouffer ;* **3** *assouvir, étancher ; apaiser, calmer, contenir, diminuer, endormir, freiner, refréner ;* **4** *détruire, exterminer, liquider, supprimer.* || **II, 4** *affaiblir, assombrir, estomper, faner, tamiser, ternir, voiler.* — CONTR. : **I, 1** *allumer, embraser, enflammer, rallumer ;* **3** *enflammer, exalter ;* **4** *conserver, entretenir, prolonger, protéger.* || **II, 4** *aviver, raviver.*

◆ **s'éteindre** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, fin du XVe s., Commynes ; sens 3, 1673, Racine ; sens 4, av. 1872, Th. Gautier ; sens 5, 1715, Fontenelle). **1.** Cesser peu à peu de se consumer : *Assis tout seul près du foyer qui s'éteint* (Flaubert). || *Par extens.* Cesser d'éclairer : *L'ampoule s'éteint.* || *Spécialem.* En parlant d'un volcan, cesser d'être en activité. || **2.** *Par anal.* En parlant d'une couleur ou d'un regard, perdre peu à peu son éclat ; en parlant du son, cesser peu à peu de se faire entendre : *Il gagna l'escalier où s'éteignit son pas de martyr* (Courteline). || **3.** *Fig.* En parlant de passions, de sentiments, disparaître peu à peu, se calmer : *Avec le temps, la passion des grands voyages s'éteint* (Nerval). *Son amitié pour nous s'éteint.* || **4.** Perdre peu à peu de ses forces physiques, morales, intellectuelles, de sa vigueur, de sa vivacité : *Il voyait avec peine s'éteindre cette jeunesse dans ce repos morne et cette tristesse indolente* (Gautier). || **5.** Mourir doucement : *Venise est là, assise sur le rivage de la mer, comme une belle femme qui va s'éteindre avec le jour* (Chateaubriand). *Le jour où la France s'éteindrait, le crépuscule se ferait sur la terre* (Hugo). || *Famille qui s'éteint,* qui ne laisse aucun descendant.

• SYN. : **2** *s'assombrir, s'estomper, se ternir ;* **3** *se dissiper, s'effacer, s'envoler, s'évanouir, se perdre ;* **4** *baisser, décliner ;* **5** *disparaître, expirer, mourir, passer* (vx), *trépasser* (vx).

éteint, e [etɛ̃, -ɛ̃t] adj. (part. passé de *éteindre ;* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy, au sens 4 ; sens 1, XIIIe s. ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1460, Villon ; sens 5, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). **1.** Qui ne brûle plus, n'éclaire plus : *Foyer éteint. Lampe éteinte.* || **2.** *Chaux éteinte,* chaux que l'on a hydratée et mélangée au sable (par opposition à *chaux vive*). || **3.** Qui a perdu son éclat : *Des yeux éteints. C'était une figure éteinte et triste, avec de petits yeux fanés* (Daudet). || *Par anal.* Qui a perdu sa force : *Une voix éteinte.* || **4.** *Fig.* Qui a perdu sa vivacité : *Une passion éteinte.* || **5.** Se dit de quelqu'un qui est sans force, dont les facultés intellectuelles se sont amoindries : *Un homme éteint. Ses gestes sont hiératiques, tous ses mouvements sûrs et larges [...]. Et sans être ni éteinte, ni triste, elle est grave* (Suarès).

• SYN. : **3** *décoloré, délavé, embu, fade, falot, fané, passé, terne ; étouffé, sourd ;* 5 *amorphe, apathique, atone, ramolli* (fam.), *sénile, usé, vidé* (fam.).

éteinte [etɛ̃t] n. f. (part. passé fém. substantivé de *éteindre ;* 1408, Godefroy, écrit *estainte,* au sens de « action de s'éteindre » [en parlant d'une famille] ; *adjudication*

à éteinte de chandelle, 1704, Trévoux ; *éteinte de voix,* 1740, Ch. De Brosses). *Vx.* État de ce qui est éteint. || Vx. *Éteinte de voix,* extinction de voix : *Sitôt que j'eus crié assez fort et assez longtemps pour avoir une éteinte de voix* (De Brosses). || *Auj.* Usité seulement dans la loc. *adjudication à l'éteinte de chandelle,* adjudication où l'enchère reste ouverte aussi longtemps que la chandelle brille.

1. ételle [etɛl] n. f. (origine obscure ; 1864, Littré). Grande vague qui survient à la suite du mascaret.

2. ételle [etɛl] n. f. (var. de *attelle ;* 1877, Littré). Déchet de bois, plus gros qu'un copeau, qui est produit par l'abattage des arbres ou l'équarrissage des grumes à la cognée.

étemperche n. f. V. ÉTAMPERCHE.

étendage [etɑ̃daʒ] n. m. (de *étendre ;* 1756, *Encyclopédie,* au sens 2 ; sens 1 et 3, 1870, Larousse). **1.** Action d'étendre des choses pour les faire sécher : *L'étendage du linge.* || **2.** Dispositif de perches et de cordes pour étendre ; bâtiment conçu pour y étendre des objets à sécher : *L'étendage d'une teinturerie, d'une blanchisserie.* || **3.** Dans la fabrication du verre à vitres, opération qui consiste à développer les manchons de verre, après les avoir fendus dans le sens de la longueur.

étendard [etɑ̃dar] n. m. (francique **standhard,* inébranlable, de **stand,* action de se tenir debout, déverbal de **standan,* être debout, et de l'adj. **hard,* ferme, dur [l'étendard, généralement placé bien en vue, était le symbole de la fermeté des soldats pendant la bataille] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *estandart* [*estendart,* v. 1155, Wace ; *étendart,* 1636, Monet ; *étendard,* 1701, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1678, Jal [« emblème d'une troupe de cavalerie », 1864, Littré] ; sens 3, XIIe s., Herman de Valenciennes). **1.** *Vx.* Drapeau de guerre en général : *Nos rois allaient recevoir l'étendard sacré au pied des autels* (Massillon). *M. l'abbé Lantaigne [...] tira de sa poche son foulard rouge, le déploya comme un étendard* (France) || Fig. *Lever, déployer, arborer l'étendard,* entrer en action d'une manière ostentatoire ; se mettre à la tête d'un mouvement, d'un parti. (Vieilli.) || *Lever l'étendard de la révolte,* se révolter, manifester ouvertement son opposition. || **2.** Dans la marine ancienne, pavillon de navire, surtout de galère. || Emblème des anciennes troupes de cavalerie ; *auj.,* nom donné au drapeau des régiments du train, de l'artillerie et de l'arme blindée. || **3.** *Fig.* Signe distinctif d'une idée pour laquelle on combat : *L'étendard de la religion s'abaissait lentement sur le Gozo* (Vigny). || **4.** Pétale supérieur de la corolle d'une papilionacée.

étenderie [etɑ̃dri] n. f. (de *étendre ;* 1870, Larousse). Dans la fabrication du verre, sorte de rouleau en pierre destiné à l'étendage du verre à vitres.

étendeur, euse [etɑ̃dœr, -øz] n. (de *étendre ;* 1765, *Encyclopédie*). Ouvrier, ouvrière chargé d'étendre le linge ou les étoffes pour les faire sécher : *Les étendeuses d'une buanderie.*

étendoir [etɑ̃dwar] n. m. (de *étendre ;* 1688, Miege, au sens de « pelle pour étendre les feuilles d'impression » ; 1752, Trévoux, au sens de « endroit où on étend un objet pour le sécher » ; sens actuel, 1834, Landais). Corde, fil de fer sur lesquels les blanchisseuses étendent le linge lavé pour le faire sécher.

étendre [etɑ̃dr] v. tr. (lat. *extendere,* étendre, allonger, élargir, déployer, coucher à terre, agrandir, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *tendere,* tendre, étendre ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *estendre* [*étendre,* XVIIe s.], au sens 9 ; sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence ; sens 2-3, 1273, Adenet ; sens 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 5, 1929, G. Esnault ; sens 6, 1864, Littré ; sens 7, 1865, Littré ; sens 8, av. 1673, Molière ; sens 9, 1870, Racine). [Conj. **46.**] **1.** Déployer dans toute sa longueur, sa largeur une chose pliée ou contractée : *Il étendait déjà le bras pour le saisir par le collet* (France). *Les oiseaux de la mer se baignent, étendant leurs ailes* (Gide). *Étendre les jambes.* || **2.** Étaler quelque chose dans toute sa longueur : *Étendre un tapis sur le plancher.* || Spécialem. *Étendre du linge,* le déployer et le placer sur un fil pour le faire sécher. || **3.** Coucher quelqu'un en l'allongeant de tout son long : *Étendre un malade sur un matelas. Nous la soulevâmes et l'étendîmes tout habillée* (Balzac). || **4.** Renverser quelqu'un plus ou moins brutalement sur le sol : *Étendre son adversaire d'un coup de poing.* || **5.** Fig. et fam. *Se faire étendre à un examen, à un concours,* échouer. || **6.** Donner plus de longueur et de largeur, accroître les dimensions d'une chose, lui donner plus de longueur, de largeur : *Étendre une plaque de métal en la martelant.* || *Étendre une peau,* l'étirer. || **7.** Augmenter la quantité d'un liquide, l'affaiblir en ajoutant de l'eau : *Étendre du vin, un acide.* || **8.** *Par anal.* Couvrir en appliquant une ou plusieurs couches minces de : *Étendre du beurre sur une tartine, de la peinture sur un mur.* || Couvrir en répandant ou en éparpillant quelque chose : *Étendre de la paille sur le sol pour y dormir. Trois ou quatre vieilles femmes étendent des grains sur la roche unie* (Taine). || **9.** Porter plus loin les limites d'un espace, les reculer : *Étendre les frontières d'un pays par une politique d'annexion.* || **10.** *Fig.* Rendre plus large, donner une plus grande portée : *Étendre ses relations dans le monde, ses connaissances. Étendre le sens d'un mot, les clauses d'un contrat. Cette firme étend son activité à tous les secteurs de l'industrie textile. Le Christ étendit à son tour sa miséricorde et sa grâce sur les juives : il ressuscita le fils de la veuve de Naïm et le frère de Marthe* (Chateaubriand). || *Étendre la vue,* porter les regards sur un point plus éloigné. || *Spécialem.* Développer plus largement en complétant, en précisant, en illustrant par des exemples.

● SYN. : **1** *allonger, déplier, éployer, étirer, tendre ;* **2** *dérouler ;* **4** *abattre, culbuter, terrasser ;* **6** *détirer, étirer ; allonger ;* **7** *étaler ; parsemer, semer ;* **8** *pousser, repousser ;* **9** *accroître, agrandir, augmenter, élargir, enrichir, propager ; amplifier, délayer* (fam.), *paraphraser.* — CONTR. : **1** *contracter, plier, replier ;* **2** *rouler ;* **6** *comprimer, recroqueviller, rétrécir ; concentrer ;* **8** *raccourcir, rapetisser ;* **9** *borner, circonscrire, limiter, restreindre.*

◆ **s'étendre** v. pr. (sens 1, av. 1265, J. de Meung ; sens 2, 1673, Molière ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1283, Beaumanoir ; sens 5, 1273, Adenet ; sens 6, av. 1662, Pascal ; sens 7, 1580, Montaigne). **1.** Occuper un certain espace : *La chambre où ma mère accoucha domine une partie déserte des murs de la ville, et à travers les fenêtres de cette chambre on aperçoit une mer qui s'étend à perte de vue, en se brisant sur des écueils* (Chateaubriand). *La gorge étroite semblait s'étendre vers la mer* (Flaubert). || **2.** S'allonger de tout son long : *Secrètement fatigué, il prit le parti de s'étendre* (Colette). || **3.** Occuper plus de longueur, de largeur, de surface ; être étendu : *L'or s'étend facilement au marteau. Les troupes s'étendent dans la plaine. L'aube s'étend sur la colline.* || **4.** *Fig.* Augmenter l'étendue de ses biens, développer sa puissance : *Un propriétaire, une nation qui s'étend de tous côtés.* || **5.** *Fig.* Prendre plus d'extension, plus d'importance : *La grève s'étend. Et d'abord, tout empire qui s'étend sans mesure perd de sa force ; presque toujours il se divise ; on verrait bientôt deux ou trois Russies ennemies les unes des autres* (Chateaubriand). *Jean-Jacques avait bien raison de s'en prendre aux mœurs des villes d'un principe de corruption qui s'étend plus tard jusqu'aux campagnes* (Nerval). || **6.** Durer pendant un certain temps : *On appelle « Renaissance » la période qui s'étend, en France, de l'avènement de François Ier au sacre de Henri IV.* || **7.** *Fig.* Se laisser aller à un long développement : *Je m'étends ici parce que ce fut le premier grand homme dont me fut tracé ainsi, en famille, le portrait d'après nature* (Vigny).

● SYN. : **1** *s'allonger, s'étaler ;* **2** *se coucher ;* **3** *se déployer, s'étirer ;* **5** *augmenter, croître, se développer, envahir, s'intensifier, progresser ;* **6** *couvrir, embrasser ;* **7** *délayer* (fam.), *insister.*

étendu, e [etɑ̃dy] adj. (part. passé de *étendre ;* XIIe s., *Roncevaux,* au sens **1** ; sens 2, 1647, Descartes [pour un liquide, 1827, Chateaubriand] ; sens 3, 1657, Pascal ; sens

4, 1864, Littré). **1.** Que l'on a déployé largement : *Des ailes étendues. Mais songeant au plaisir que j'aurais vers le soir* [...] | *À voir la blanche nappe étendue sur la table* (Lamartine). || **2.** Qui occupe une vaste surface : *Un lac très étendu.* || *Spécialem.* Se dit d'un liquide auquel on a ajouté de l'eau pour en augmenter le volume et en diminuer la force : *Un vin étendu.* || **3.** *Fig.* Considérable par son pouvoir ou ses capacités ; dont les limites sont plus larges que les limites communes : *Des connaissances étendues. Si étendu que soit le génie d'un homme* [...], *la fonction officielle le diminue toujours un peu* (Baudelaire). || **4.** Qui s'applique à un grand nombre de choses : *Le mot « voler » a une acception plus étendue que « dévaliser ».*

• SYN. : **1** *éployé* (littér.) ; **2** *grand, immense, spacieux ;* **3** *ample, important, vaste ;* **4** *large.* — CONTR. : **1** *exigu, minuscule, petit, réduit ; Concentré ;* **2** *plié, recroquevillé, replié, roulé ;* **3** *borné, étroit, limité ;* **4** *restreint.*

étendue [etɑ̃dy] n. f. (part. passé fém. substantivé de *étendre* [a supplanté l'anc. franç. *estente,* étendue — XII[e]-XVI[e] s. —, lat. pop. **extendita,* part. passé fém. substantivé de *extendere,* lat. class. *extensa, extenta,* v. ÉTENDRE] ; XV[e] s., Godefroy, écrit *estendue* [*étendue,* XVII[e] s.], aux sens 2-3 ; sens 1, 1649, Descartes ; sens 4, 1674, Boileau ; sens 5-6, 1690, Furetière ; sens 7, 1684, M[me] de Sévigné ; sens 8, 1656, Pascal). **1.** Propriété fondamentale de la matière, par laquelle les corps occupent de l'espace : *La question se réduit à savoir si cette idée de l'étendue est une modalité de l'âme ; je prétends que non, parce que cette idée est trop vaste, qu'elle est infinie* (Malebranche). || **2.** Portion de l'espace occupée par un corps : *Ces grandes pentes vertes dressées presque d'aplomb sur l'étendue de la mer* (Flaubert). *En géométrie, un point n'a pas d'étendue.* || **3.** Dans le langage courant, dimension d'un corps considéré dans sa superficie : *Quand ma mère en avait hérité* [des terres], *c'étaient des étendues stériles* (Mauriac). || **4.** *Par extens.* Développement plus ou moins important : *L'étendue d'un discours.* || **5.** En parlant de la vue, de la voix, d'une arme, leur portée dans l'espace : *L'étendue d'un regard. L'étendue d'un tir de mortier.* || **6.** Distance comprise entre les sons extrêmes d'une voix, d'une mélodie. || **7.** *Par anal.* Partie de la durée qu'embrasse une chose : *L'étendue du règne de Louis XIV.* || **8.** *Fig.* Ce qu'une chose embrasse, implique ; importance qui en résulte : *Je ne pouvais, disait-il, mesurer l'étendue de sa faute* (Mauriac). *Accroître l'étendue de ses connaissances.*

• SYN. : **2** *grandeur, surface ;* **3** *espace ;* **4** *ampleur, longueur ;* **6** *clavier, registre ;* **7** *durée, époque, période, siècle, temps ;* **8** *ampleur, envergure, extension, champ, largeur, portée.*

éternel, elle [etɛrnɛl] adj. (bas lat. *aeternalis,* éternel, du lat. class. *aeternus,* même sens, lat. archaïque *aeviternus,* dér. de *aevum,* la durée, le temps ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *eternal* [*éternel,* XIII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1677, Bossuet ; sens 3, 1667, Racine ; sens 4, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1669, Racine ; sens 7, 1707, Lesage). **1.** Qui n'a, dans le temps, ni commencement ni fin : *Dieu est éternel. L'aigle, un soir, planait aux voûtes éternelles* (Hugo). || *Père éternel,* Dieu le Père dans la tradition chrétienne, première personne de la Trinité. || *Verbe éternel,* nom donné à Dieu le Fils, seconde personne de la Trinité. || *Royaume, séjour éternel,* ciel, paradis. || *Par extens.* Se dit de tout ce qui procède de Dieu, lui est relatif : *Sagesse éternelle.* || **2.** Au sens philosophique, qui a toujours existé et existera toujours, qui est immuable : *Les Idées, dans la philosophie de Platon, sont éternelles. Vérité éternelle.* || **3.** *Par extens.* Qui a eu un commencement, mais qui n'a ou n'aura pas de fin ; qui existe depuis toujours, par rapport à l'existence humaine : *Mesurer l'agonie éternelle à notre heure !* (Leconte de Lisle). *Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages,* | *Dans la nuit éternelle emportés sans retour...* (Lamartine). || *Le silence éternel, le repos, le sommeil éternel, la nuit éternelle,* la mort. || *Adieu éternel,* adieu fait à une personne qu'on ne reverra jamais, à un mort. || *Salut, bonheur éternel, vie éternelle,* bonheur sans fin des élus. || *Feu éternel,* supplice sans fin des damnés. || *L'homme éternel,* ce qui est commun à l'homme de tous les temps, de tous les pays, de tous les milieux ; ce qui caractérise l'homme en général, l'humanité. || **4.** Qui existe depuis un temps immémorial et qui semble ne devoir jamais prendre fin : *Les neiges éternelles. Une éternelle jeunesse. Le silence éternel* [...] *étendait sa puissance sur les montagnes* (Chateaubriand). || *La Ville éternelle,* Rome, à qui les Romains promettaient un empire sans fin et que les catholiques considèrent comme le siège immuable du chef de l'Église. || **5.** Qui se manifeste depuis toujours ; qui se renouvelle sans cesse : *On faisait sur M[me] Albertine cent récits. C'était l'éternelle curiosité des pensionnaires* (Hugo). *Éternels abus de la force.* || **6.** *Par exagér.* Se dit d'une personne qui semble ne devoir jamais s'arrêter : *Un éternel bavard.* || *Par exagér.* Se dit d'une chose qui semble ne devoir jamais cesser : *Jurer un amour éternel. Regrets éternels.* || *Péjor.* Se dit d'une chose qui fatigue par sa durée, sa répétition : *On les verra, peuple léger, peuple mobile, pendant quatre années éternelles, en dépit des pertes les plus lourdes, des déceptions les plus douloureuses, non seulement tenir, non seulement multiplier les plus dures attaques...* (Valéry). *C'était comme un reproche éternel qui marchait dans la maison* (Baudelaire). *Plaintes éternelles.* || **7.** Précédé de l'adj. poss. et suivi d'un nom, marque une association permanente avec quelqu'un ou quelque chose : *Je montais vers la petite, que je trouvais installée dans le salon jonquille, à broder ses éternelles pantoufles* (Daudet).

• SYN. : **3** *infini, perpétuel ;* **4** *durable, impérissable, inaltérable, indéfectible, indestructible ;* **5** *constant, continuel, permanent ;* **6** *interminable, sempiternel* (fam.) ; **7** *inévitable, inséparable.* — CONTR. : **3** *temporel ;* **4** *éphémère, fragile, fugitif, périssable, précaire ;* **5** *momentané, passager, provisoire, temporaire ;* **6** *bref, court.*

◆ **éternel** n. m. (sens 1, 1677, Bossuet [*l'Éternel,* v. 1530, C. Marot ; sens 2, début du XX[e] s.]). **1.** Ce qui n'a ni commencement ni fin ; ce qui est immuable (par opposition à *temporel*) : *L'homme monte toujours du fini à l'infini, du temps à l'éternel* (Pelletan). || *L'Éternel,* Dieu (prend une majuscule en ce sens) : *Quelques années échappées des mains de l'Éternel feront justice de tous ces bruits par un silence sans fin* (Chateaubriand). || **2.** Fam. *L'éternel féminin,* se dit pour désigner certains traits permanents du caractère féminin : charme, faculté d'inspirer l'amour, et aussi coquetterie, duplicité, etc.

éternellement [etɛrnɛlmɑ̃] adv. (de *éternel ;* v. 1265, Br. Latini, écrit *eternelment* [*éternellement,* XVI[e] s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens 3, 1666, Molière). **1.** Hors du temps ; sans commencement ni fin : *Dieu existe éternellement.* || **2.** *Par extens.* Sans fin, à jamais, pour toujours : *Je supposais volontiers quelque religieuse du Midi* [...] *attendant éternellement celui qui ne reviendra pas* (Sainte-Beuve). || **3.** *Par exagér.* D'une façon continue ou fréquente, sans cesse : *Dehors, il faisait jour, éternellement jour* (Loti). || *Péjor.* D'une façon permanente et inévitable : *Il n'y a pas de* [...] *maisons où je ne sache quelle est la fille ou la vieille femme dont la tête stupide se dessine éternellement à la fenêtre* (Musset). *M. Eyssette, de le voir éternellement la larme à l'œil, avait fini par le prendre en grippe et l'abreuvait de taloches* (Daudet).

• SYN. : **2** *indéfiniment, interminablement ;* **3** *constamment, continuellement, inévitablement, perpétuellement, sempiternellement* (fam.), *toujours.*

éternisation [etɛrnizasjɔ̃] n. f. (de *éterniser ;* 25 mars 1876, *Gazette des tribunaux*). Action de rendre éternel, de faire durer toujours ; état qui en résulte : *L'art, c'est l'éternisation* (Goncourt).

éterniser [etɛrnize] v. tr. (dér. savant du lat. *aeternus,* éternel [v. ÉTERNEL] ; 1552, Ronsard, aux sens 1-2). **1.** *Class.* et *littér.* Rendre éternel, faire durer toujours : *Il n'y avait rien qu'ils* [les philosophes] *ne fissent pour éterniser leur réputation* (La Rochefoucauld). *As-tu l'espoir d'éter-*

niser le bruit de ta vertu ? (Heredia). || **2.** Prolonger d'une façon durable ; faire durer longtemps : *Au défaut de ses joies, il* [l'amour] *cherche à éterniser ses douleurs* (Chateaubriand). || *Par extens.* Prolonger trop longtemps, traîner en longueur : *D'ailleurs, elle se plaisait à prolonger toute querelle qui paraissait éterniser la lutte morale* (Balzac). *Va-t'en... Mais, par charité, n'éternise pas mon supplice* (Courteline). *Éterniser une discussion.*

● SYN. : **2** *perpétuer.*

◆ **s'éterniser** v. pr. (sens 1, 1552, Ronsard ; sens 2, 1764, Voltaire ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier ; sens 4, 1864, Littré). **1.** *Littér.* Se rendre immortel : *Il n'est pas donné aux hommes de se renouveler à volonté et de s'éterniser* (Sainte-Beuve). || **2.** Se perpétuer, se prolonger indéfiniment : *On pensait, sous l'Ancien Régime, que la monarchie s'éterniserait.* || **3.** Demeurer très longtemps : *Deux ramiers blancs aux pieds rosés | Au nid où l'amour s'éternise | Un soir de mai se sont posés* (Gautier). || **4.** *Fam.* Durer trop longtemps : *Mais, mon ami, vous savez bien qu'il n'y a rien de tel pour s'éterniser que les situations fausses* (Gide). *La querelle menaçait de s'éterniser* (Duhamel). || *Spécialem.* S'attarder trop longtemps dans une occupation, dans un lieu : *Si elle s'éternisait devant son miroir, c'était pure paresse* (Rolland). || Ne pas savoir prendre congé : *Une dame intolérable qui s'était éternisée* (Bernstein). *La caractéristique d'un infirmier : n'être jamais à portée d'appel quand on a un urgent besoin de lui — et s'éterniser dans la chambre aux moments où sa présence est insupportablement inopportune* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *continuer, durer, se maintenir, subsister, survivre ;* **3** *s'attarder ;* **4** *traîner.*

éternité [etɛrnite] n. f. (lat. *aeternitas,* éternité, durée éternelle, de *aeternus,* éternel [v. ÉTERNEL] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1647, Rotrou ; sens 3, 1688, Mme de Sévigné ; sens 4, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 5, 1646, Corneille). **1.** Durée éternelle, sans commencement ni fin : *L'éternité de Dieu.* || **2.** Durée qui a un commencement, mais qui n'a pas de fin : *J'ai souvent vu bâtir pour l'éternité des châteaux plus vite écroulés que mes palais de sable* (Chateaubriand). || **3.** La vie éternelle dans l'au-delà, réservée aux âmes des justes : *La pensée de l'éternité console de la rapidité de la vie* (Malesherbes). || **4.** *Par anal.* L'immortalité assurée par la gloire : *Entrer dans l'éternité.* || **5.** Durée indéfinie : *Pour promettre l'éternité de l'amour, il faudrait pouvoir promettre l'éternité de la jeunesse, de la beauté, de l'imagination* (P. Janet). || *De toute éternité,* depuis un temps indéterminé, depuis toujours. || *Fam.* Long moment, durée excessive : *Après quelques semaines de labeur, des éternités de labeur* (Gide).

● SYN. : **3** *immortalité ;* **5** *pérennité.*

éternuement [etɛrnymɑ̃] n. m. (de *éternuer ;* début du XIIIe s., écrit *esternuement ; éternuement,* 1636, Monet). Mouvement subit et convulsif des muscles respiratoires par lequel l'air inspiré est chassé avec violence par le nez et par la bouche : *Un éternuement occasionne parfois la rupture d'un anévrisme* (Flaubert).

● SYN. : *sternutation.*

éternuer [etɛrnɥe] v. intr. (lat. impér. *sternutare,* éternuer souvent, fréquentatif du lat. class. *sternuere,* éternuer ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *esternuder* [*esternuer,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *éternuer,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac [... *dans le son ;* ... *dans le sac,* 1867, Delvau]). **1.** Chasser brusquement et bruyamment par le nez et par la bouche l'air inspiré. || *Poudre à éternuer,* substance poivrée destinée à provoquer l'éternuement. || **2.** Arg. *Éternuer dans le son ou dans le sac,* être guillotiné.

étésien [etezjɛ̃] adj. m. (du lat. *etesiae,* n. m. plur., « vents étésiens », gr. *etêsiai* [*anemoi,* « vents »], n. m. plur., « vents périodiques », de l'adj. *etêsios,* annuel, dér. de *etos,* année ; 1531, E. de Laigue, écrit [*vents*] *étésies ;* [*vents*] *étésiens,* 1542, Du Pinet). *Vents étésiens,* vents qui soufflent périodiquement du nord, en Méditerranée orientale, pendant l'été.

étêtage [etɛtaʒ] n. m. (de *étêter ;* 1870, Larousse). Opération consistant à étêter un arbre.

● REM. On dit aussi ÉTÊTEMENT (1611, Cotgrave, écrit *étestement ; étêtement,* 1701, *Histoire de l'Acad. des sciences*).

étêter [etɛte] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *tête* [v. ce mot] ; 1288, *Renart le Nouvel,* écrit *étester* [*étêter,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1553, *Journal du sire de Gouberville ;* sens 3, 1961, Larousse). **1.** Couper, enlever la tête d'un animal : *Étêter une grenouille.* || **2.** *Par anal.* Couper la cime d'un arbre ou la tête d'un clou : *Étêter un chêne.* || **3.** En pétrochimie, enlever la fraction la plus légère d'un produit, ou « tête » de distillation.

● SYN. : **1** *décapiter ;* **2** *écimer.*

éteuf [etœf] n. m. (francique **stôt,* balle ; XIIIe s., Godefroy, écrit *estue, estuet, estuef* [*estueuf,* v. 1380, *Aalma ; esteuf,* v. 1460, Villon ; *éteuf,* 1660, Chapelain], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Balle dure, en cuir ou en drap, avec laquelle on jouait à la longue paume. || Class. et fig. *Courir après son éteuf,* s'efforcer de ressaisir une chance, une occasion qu'on a laissé échapper ; ne pas lâcher ce qui est sûr : *M. le Premier Président* [...] *ne douta, non plus que moi, que le cardinal Mazarin, selon sa bonne coutume, ne courût après son éteuf* (Retz). || **2.** Boule d'étoupe garnissant la pointe du fleuret.

éteule [etœl] n. f. (var. picarde de l'anc. franç. *estoble,* chaume qui reste sur le champ après la moisson [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], bas lat. *stupula,* lat. class. *stipula,* tige des céréales, dér. de *stipare,* mettre dru, entasser ; fin du XIIe s., *l'Escoufle,* écrit *esteule ; éteule,* 1636, Monet). Chaume qui reste sur place dans le champ, après la moisson : *Un vent de bise couche au ras de terre les herbes sèches des éteules* (Theuriet). || *Par extens.* Le champ couvert d'éteules : *Au fond, inondée de lumière, telle qu'après la moisson, la plaine immense : des éteules et, déjà, des terres labourées* (Claudel).

éthane [etan] n. m. (de *éth[er],* avec le suff. scientif. *-ane ;* 1900, Larousse). En chimie, carbure d'hydrogène saturé, se présentant sous l'aspect d'un gaz incolore et inodore.

éthanol [etanɔl] n. m. (de *éthane,* avec le suff. scientif. *-ol ;* 1933, Larousse). En chimie, syn. de ALCOOL ÉTHYLIQUE.

éther [etɛr] n. m. (lat. *aether,* air subtil des régions supérieures qui enveloppe l'atmosphère, espaces aériens, ciel, air, gr. *aithêr,* mêmes sens, dér. de *aithein,* faire brûler, être en feu ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *éthere* [*éther,* milieu du XIIIe s., *Image du Monde*], au sens 1 ; sens 2-4, début du XVIIIe s.). **1.** Selon la conception des Anciens, la partie la plus subtile de l'air, qui formait le feu et qui emplissait les espaces au-delà de l'atmosphère terrestre. || *Par extens.* et *poétiq.* L'atmosphère, l'air, le ciel : *Vous planez dans l'éther tout semé d'étincelles* (Lamartine). *Je suis l'enfant de l'air, un sylphe, moins qu'un rêve | Diaphane habitant de l'invisible éther* (Hugo). *Par-delà le soleil, par-delà les éthers | Par-delà les confins des sphères étoilées* (Baudelaire). || **2.** *Vx.* En physique, fluide impondérable et élastique qui, d'après certaines théories, est présent partout et dont la conception permettrait d'expliquer de nombreux phénomènes physiques : *Chacune des étoiles mobiles, faisant vibrer l'éther selon sa vitesse, communique à l'étendue le son qui est le propre de son nombre* (Valéry). || **3.** En chimie, composé organique résultant de la combinaison, avec élimination d'eau, d'un alcool avec un acide ou bien avec lui-même ou un autre alcool. || **4.** Nom donné communément à l'*oxyde d'éthyle,* liquide très volatil et inflammable, bon solvant, utilisé en pharmacie, particulièrement comme antiseptique et comme anesthésique : *Avec un tampon imbibé d'éther, il nettoya la place de la piqûre, et, d'un mouvement preste, piqua profondément l'aiguille dans le muscle* (Martin du Gard).

éthéré, e [etere] adj. (lat. *aethereus,* var. de *aetherius,* éthéré, céleste, aérien, gr. *aitherios,* de nature éthérée ou céleste, dér. de *aithêr* [v. ÉTHER] ; XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1552, Rabelais ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4-5, 1864, Littré). **1.** *Vx* et *littér.*

De la nature de l'éther ; relatif à l'éther, aux espaces célestes : *L'atmosphère éthérée de la Terre est de 68 000 lieues* (Raspail). || *La matière éthérée,* éther des Anciens ou des Modernes. || *Les régions éthérées,* les espaces occupés par l'éther. || Poét. *La voûte, la plaine éthérée,* le firmament. || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui est d'une légèreté exceptionnelle : *Une danseuse éthérée, toujours habillée de blanc et dont les chastes mouvements laissaient toutes les consciences en repos* (Baudelaire). || Qui est impalpable ou fugitif : *La musique se faisait aérienne, éthérée* (Samain). || **3.** *Fig.* Qui est au-dessus des sentiments communs et impurs : *Cette pensée m'éleva soudain à des hauteurs éthérées* (Balzac). || **4.** En chimie, qui a la nature de l'éther : *Des vapeurs éthérées.* || **5.** Qui est relatif à l'éther pharmaceutique : *Une odeur éthérée. Une eau, une solution éthérée.*

● SYN. : **3** *élevé, sublime.* — CONTR. : **3** *bas, grossier, prosaïque.*

éthéréen, enne [etereɛ̃, -ɛn] adj. (de *éther ;* milieu du XIXe s., Baudelaire, au sens 3 ; sens 1-2, 1870, Larousse). **1.** Surnom des dieux célestes dans la mythologie grecque. || **2.** *Vx* et *littér.* Qui appartient à l'univers céleste : *L'éclairage sidéral de la lumière éthéréenne* (Banville). || **3.** *Fig.* Qui est relatif au monde idéal des pensées nobles et des sentiments purs : *Mais enfin, direz-vous, si lyrique que soit le poète, peut-il donc ne jamais descendre des régions éthéréennes, ne jamais sentir le courant de la vie ambiante ?* (Baudelaire).

éthérification [eterifikasjɔ̃] n. f. (de *éthérifier ;* milieu du XIXe s.). En chimie, transformation d'un alcool ou d'un acide en éther.

éthérifier [eterifje] v. tr. (de *éthéri-,* élément tiré de *éther,* et de *-fier,* lat. *facere,* faire ; 1842, Acad.). Transformer en éther, soumettre à l'éthérification.

éthérisation [eterizasjɔ̃] n. f. (de *éthériser ;* milieu du XIXe s., aux sens 1-2). **1.** Action d'éthériser ; son résultat. || **2.** Mode d'anesthésie générale qui consiste à faire respirer des vapeurs d'éther.

éthériser [eterize] v. tr. (de *éther ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1855, Nysten ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** *Vx.* Combiner avec l'éther : *Éthériser un liquide.* || **2.** *Vx.* Rendre insensible et inconscient en faisant respirer des vapeurs d'éther : *Éthériser un malade pour l'opérer.* || **3.** *Vx* et *littér.* Frapper d'insensibilité : *Quelques insectes ont un art pour magnétiser ou éthériser l'ennemi* (Michelet).

éthérisme [eterism] n. m. (de *éther ;* 1855, Nysten, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** *Vx.* État d'insensibilité et d'inconscience provoqué par l'aspiration de vapeurs d'éther. || **2.** *Par extens.* Ensemble de phénomènes pathologiques provoqués par l'absorption d'éther sous forme de vapeurs ou de boisson.

éthéromane [eterɔman] n. et adj. (de *éthéromanie ;* 1888, Larousse). Se dit d'une personne qui se drogue en absorbant de l'éther : *C'est un véritable sérail d'hystéro-épileptiques et d'éthéromanes qu'il s'est formé* (Huysmans). *Devenus éthéromanes par dévotion baudelairienne* (Proust).

éthéromanie [eterɔmani] n. f. (de *éthéro-,* élément tiré de *éther,* et de *-manie,* gr. *mania,* folie ; 1888, Larousse). Besoin maladif de boire ou de respirer de l'éther.

éthiopien, enne [etjɔpjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (de *Éthiopie,* n. géogr. ; 1756, *Encyclopédie*). Relatif à l'Éthiopie ; qui habite l'Éthiopie ou qui en est originaire.

éthiopique [etjɔpik] adj. (de *Éthiopie,* n. géogr., ou du lat. *Aethiopicus,* éthiopien, gr. *Aithiopikos,* même sens, dér. de *Aithiops* [v. l'art. suiv.] ; 1870, Larousse). Relatif à l'Éthiopie ou aux Éthiopiens : *Le climat éthiopique.*

éthiops [etjɔps] n. m. (lat. *Æthiops,* Éthiopien, gr. *Aithiops,* même sens, proprem. « au visage brûlé », de *aithein,* brûler, et de *ôps,* vue, visage ; 1752, Trévoux, écrit *aethiops ; éthiops,* 1762, Acad.). Dans la chimie ancienne, nom donné à certains oxydes ou sulfures métalliques de couleur noire.

éthique [etik] n. f. (bas lat. *ethica,* n. f., « éthique, morale », du gr. *êthikon,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *êthikos* [v. ci-dessous] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Diderot ; sens 3, v. 1361, Oresme). **1.** Partie de la philosophie qui a pour objet les problèmes relevant de la morale théorique ou fondamentale. || **2.** Système particulier de règles de conduite : *Vous ne sauriez croire* [...] *combien une éthique erronée empêche le libre développement de la faculté créatrice* (Gide). || **3.** *Par extens.* Traité de morale : *Rien ne m'amuse plus qu'une éthique, répondis-je, et je m'y contente l'esprit* (Gide).

● SYN. : **2** *morale.*

◆ adj. (lat. *ethicus,* moral, qui concerne les mœurs, la morale, gr. *êthikos,* mêmes sens, dér. de *êthos,* caractère habituel, manière d'être ; milieu du XVIe s.). Qui a rapport à la science de la morale : *Un traité éthique.*

ethmoïde [ɛtmɔid] adj. et n. m. (gr. *êthmoeidês,* [os] ethmoïde, proprem. « pareil à un crible », de *êthmos,* crible, passoire, et de *eidos,* forme, aspect ; v. 1560, Paré). Se dit d'un os situé à la base du crâne, en arrière de l'os frontal, et qui est criblé de petits trous.

ethnarchie [ɛtnarʃi] n. f. (gr. *ethnarkhia,* charge d'ethnarque, de *ethnarkhês* [v. l'art. suiv.] ; 1569, Huguet, aux sens 1-2). **1.** Dignité d'ethnarque. || **2.** Province de l'Empire romain gouvernée par un ethnarque.

ethnarque [ɛtnark] n. m. (gr. *ethnarkhês,* gouverneur ou chef d'un peuple, gouverneur d'une province, ethnarque, de *ethnos* [V. ETHNIE] et de *arkhein,* commander, être le chef ; XVIe s., Huguet). Chef, à la fois administrateur et juge suprême, qui dirigeait certaines communautés juives à l'époque romaine.

ethnie [ɛtni] n. f. (dér. savant du gr. *ethnos,* toute classe d'êtres de condition commune, race, peuple, nation ; 1930, Larousse). Groupement organique d'individus de même culture et parlant la même langue : *L'ethnie française comprend le Canada français, la Belgique wallonne et la Suisse romande.*

ethnique [ɛtnik] adj. (bas lat. ecclés. *ethnicus,* des païens, gr. *ethnikos,* national, qui indique la race ou le lieu d'origine, de *ethnos* [V. ETHNIE] ; XIIIe s., écrit *etnique* [*ethnique,* v. 1530, C. Marot], au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, 1890, *Dict. général*). **1.** *Ancienn.* Dans les auteurs ecclésiastiques, qui appartient aux païens ou aux Gentils : *Les superstitions ethniques.* || **2.** Qui désigne les habitants d'une nation, d'un pays : *Français, Italien sont des noms ethniques.* || **3.** Se dit de tout ce qui est propre à l'ensemble des habitants d'un pays ; qui exprime le caractère du groupement culturel d'une population, par opposition aux caractères des individus : *Une influence ethnique.* || Propre à une race, à un peuple : *Car c'était chez elle que M. Swann faisait acheter son pain d'épice, et, par hygiène, il en consommait beaucoup, souffrant d'un eczéma ethnique* (Proust).

● SYN. : **1** *idolâtre ;* **3** *racial.*

ethno- [ɛtnɔ], élément tiré du gr. *ethnos,* toute classe d'êtres de condition commune, race, peuple, nation, tribu, et entrant dans la composition de certains mots scientifiques.

ethnocentrique [ɛtnɔsɑ̃trik] adj. (de *ethno-* et de *centre ;* milieu du XXe s.). Relatif à l'ethnocentrisme : *Comportement ethnocentrique d'un individu.*

ethnocentrisme [ɛtnɔsɑ̃trism] n. m. (de *ethnocentrique ;* milieu du XXe s.). En psychologie sociale, sentiment élémentaire d'appartenir à un groupe social (nation, ethnie, etc.), considéré dans le comportement des individus membres servant de modèle.

ethnographe [ɛtnɔgraf] n. (de *ethnographie ;* 1827, Acad.). Savant, chercheur spécialisé dans l'ethnographie.

ethnographie [ɛtnɔgrafi] n. f. (de *ethno-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1823, Boiste). Branche des sciences humaines qui a pour objet l'étude descriptive et analytique de toutes les acti-

vités d'un peuple, d'un groupe humain déterminé.

ethnographique [ɛtnɔgrafik] adj. (de *ethnographie* ; 1829, Boiste). Qui a rapport à l'ethnographie : *Une recherche ethnographique.*

ethnolinguiste [ɛtnɔlɛ̃gɥist] n. (de *ethnolinguistique* ; milieu du XXe s.). Spécialiste d'ethnolinguistique.

ethnolinguistique [ɛtnɔlɛ̃gɥistik] n. f. (de *ethno-* et de *linguistique* ; milieu du XXe s., comme n. f. et adj.). Ensemble des disciplines qui étudient le langage des peuples sans écriture et les relations, chez ces peuples, entre le langage, la culture et la société.

◆ adj. Relatif à l'ethnolinguistique.

ethnologie [ɛtnɔlɔʒi] n. f. (de *ethno-* et de *-logie,* du gr. *logos,* science, discours ; 1834, Landais). Branche des sciences humaines qui a pour objet la connaissance de l'ensemble des caractères d'un peuple, d'un groupe humain, afin d'établir les lignes générales de la structure et de l'évolution des sociétés : *L'ethnologie emprunte ses matériaux à l'ethnographie, à la sociologie et à la linguistique.*

ethnologique [ɛtnɔlɔʒik] adj. (de *ethnologie* ; 1849, Bescherelle). Relatif à l'ethnologie.

ethnologiquement [ɛtnɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *ethnologique* ; 19 déc. 1874, *Journ. officiel).*) Du point de vue ethnologique.

ethnologue [ɛtnɔlɔg] n. (de *ethnologie* ; 1870, Larousse). Savant, chercheur spécialisé dans l'ethnologie.

● REM. On dit aussi ETHNOLOGISTE (1849, Bescherelle).

ethnomusicologie [ɛtnɔmyzikɔlɔʒi] n. f. (de *ethno-* et de *musicologie* ; milieu du XXe s.). Branche de la musicologie qui étudie la musique des sociétés dites « primitives », la musique populaire des sociétés plus évoluées.

ethnomusicologue [ɛtnɔmyzikɔlɔg] n. (de *ethnomusicologie* ; milieu du XXe s.). Spécialiste d'ethnomusicologie.

ethnopsychiatrie [ɛtnɔpsikjatri] n. f. (de *ethno-* et de *psychiatrie* ; milieu du XXe s.). Étude des maladies mentales en rapport avec les faits sociaux propres aux cultures sans écriture, à l'écart des sociétés industrielles.

éthocrate [etɔkrat] n. (de *éthocratie* ; 1870, Larousse). Partisan de l'éthocratie.

éthocratie [etɔkrasi] n. f. (de *étho-,* élément tiré du gr. *êthos,* caractère, manière d'être, mœurs, et de *-cratie,* du gr. *kratein,* dominer, régner, commander, dér. de *kratos,* force, domination, puissance, autorité ; 1870, Larousse). Gouvernement, organisation économique et sociale qui seraient fondés sur la seule morale.

éthocratique [etɔkratik] adj. (de *éthocratie* ; 1870, Larousse). Relatif à l'éthocratie.

éthogramme [etɔgram] n. m. (de *étho-,* élément tiré du gr. *êthos,* caractère habituel, coutume, usage, et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, écriture, dér. de *graphein,* écrire ; milieu du XXe s.). Description aussi complète que possible des réactions à certaines stimulations et du comportement spontané des individus d'une espèce animale, en vue de les distinguer d'une autre espèce très voisine.

éthologie [etɔlɔʒi] n. f. (de *étho-,* élément tiré du gr. *êthos* [v. ÉTHOCRATIE], et de *-logie,* du gr. *logos,* science, discours ; 1611, Cotgrave, au sens 2 ; sens 1, 1888, Larousse ; sens 3, début du XIXe s. [en psychologie animale, milieu du XXe s.]). **1.** Science des mœurs. ‖ **2.** *Par extens.* Traité sur les mœurs. ‖ **3.** En biologie, selon Geoffroy Saint-Hilaire, étude des mœurs des animaux et de leurs conditions de vie. ‖ *Auj.* En psychologie animale, étude des activités des animaux spontanément orientées vers un objet du milieu naturel.

éthologique [etɔlɔʒik] adj. (de *éthologie* ; début du XVIIe s.). Relatif à l'éthologie.

éthologiste [etɔlɔʒist] n. (de *éthologie* ; milieu du XXe s.). Spécialiste de l'éthologie.

● REM. La forme ÉTHOLOGUE (« celui qui s'occupe d'éthologie — au sens anc. » ; 1864, Littré) est donnée par P. Larousse, Littré et le *Larousse du XXe s.* ÉTHOLOGISTE se rapporte à la science moderne de l'éthologie.

éthopée [etɔpe] n. f. (bas lat. *ethopoeia,* éthopée, portrait, caractère, gr. *êthopoiia,* description des mœurs ou du caractère, éthopée, dér. de *êthopoios,* qui forme le caractère, de *êthos* [v. ÉTHOCRATIE] et de *poieîn,* faire ; 1690, Furetière). *Vx.* Figure de rhétorique qui a pour objet la peinture des mœurs et du caractère d'un personnage.

éthylcellulose [etilselyloz] n. f. (de *éthyl[e]* et de *cellulose* ; milieu du XXe s.). Matière plastique qui provient de la réaction du chlorure d'éthyle sur la cellulose.

éthyle [etil] n. m. (de *éth[er]* et de *-yle,* gr. *hulê,* bois, proprem. « éther de bois » ; 1855, Nysten). En chimie, composé de carbone et d'hydrogène, dérivé de l'éthane.

éthylène [etilɛn] n. m. (de *éthyle,* avec le suff. *-ène,* indicatif des carbures d'hydrogène ; 1870, Larousse). Carbure d'hydrogène non saturé, gazeux et incolore, légèrement odorant, que l'on obtient en déshydratant l'alcool par l'acide sulfurique.

éthylénier [etilenje] n. m. (de *éthylène* ; milieu du XXe s.). Navire spécialement conçu pour le transport de l'éthylène liquéfié.

éthylénique [etilenik] adj. (de *éthylène* ; fin du XIXe s.). Se dit des corps possédant, comme l'éthylène, une double liaison dans leur molécule.

1. éthylique [etilik] adj. (de *éthyle* ; 1870, Larousse). En chimie, se dit des dérivés divers de même radical chimique que l'éther : *L'alcool éthylique.*

2. éthylique [etilik] adj. et n. (de *éthylisme* ; 1888, Larousse). Qui est atteint d'éthylisme.

éthylisme [etilism] n. m. (de *éthylique* 1 ; 1888, Larousse). Intoxication chronique par l'alcool éthylique, ou alcool ordinaire ; état d'ivresse aiguë provoqué par l'absorption d'alcool : *Une crise d'éthylisme.*

● SYN. : *alcoolisme.*

étiage [etjaʒ] n. m. (de *étier* ; 1783, Perronet). Niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau, à partir duquel on mesure les crues : *Les eaux du Niger sont à leur étiage, et le vaste fleuve ne présente plus qu'une quantité de minuscules bras peu profonds que franchissent à gué les troupeaux* (Gide). *La rivière est tombée très bas au-dessous de l'étiage* (Bosco). ‖ *Par extens.* Débit le plus faible d'un cours d'eau : *L'étiage de la Loire est en été.*

étier [etje] n. m. (mot dialect. des parlers de la côte atlantique, lat. *aestuarium,* endroit inondé par la mer à la marée montante, estuaire, piscine près de la mer [v. ESTUAIRE] ; XIVe s., Du Cange, écrit *estier* [*étier,* fin du XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Canal étroit et peu profond faisant communiquer une ville avec un fleuve ou avec la mer, et capable de porter des bateaux de faible tonnage. ‖ **2.** Canal qui amène l'eau de mer dans les marais salants. ‖ **3.** Sur les côtes de la Bretagne du Sud, petit estuaire.

étincelage [etɛ̃slaʒ] n. m. (de *étincelle* ; milieu du XXe s., aux sens 1-2). **1.** En chirurgie, procédé permettant de détruire certains tissus organiques par utilisation de l'étincelle électrique. ‖ **2.** En mécanique, procédé permettant d'abraser une pièce par la décharge d'étincelles électriques à haute fréquence.

étincelant, e [etɛ̃slɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *étinceler* ; v. 1265, J. de Meung, écrit *estincelant* [*étincelant,* 1680, Richelet], aux sens 1-2 ; sens 3, 1661, Corneille ; sens 4, XXe s. ; sens 5, 1608, M. Régnier). **1.** *Littér.* Qui étincelle ; qui jette une lumière très vive : *Un soleil étincelant moirait la mer de rubans de feu* (Lamartine). *Quand le soleil, vainqueur étincelant des nues | Dans la nouvelle nuit [...] darde l'or de ses traits* (Heredia). ‖ **2.** Qui jette de vifs reflets de lumière ; qui scintille : *Il reconnut l'opulente Hissai, armée des colombes, qui*

regarde du haut d'un rocher les îles blanches se jouer comme des nymphes dans la mer étincelante (France). || **3.** *Par anal.* Qui semble jeter des étincelles ; qui brille d'une façon inhabituelle : *La prunelle étincelante semblait se détacher et venir vous frapper comme une balle* (Chateaubriand). || **4.** *Fig.* Particulièrement brillant, éclatant : *Une réussite étincelante.* || **5.** D'une vivacité peu commune : *Un esprit étincelant.*

• SYN. : **2** *chatoyant, miroitant, rutilant, scintillant ;* **3** *brillant, flamboyant, luisant, rayonnant ;* **4** *fulgurant, incomparable, remarquable ;* **5** *éblouissant.*

étinceler [etɛ̃sle] v. intr. (de *étincelle* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *estenceler* [*estinceler,* fin du XIIe s. ; *étinceler,* 1680, Richelet], aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1530, C. Marot ; sens 4, 1674, Boileau). [Conj. **3 a.**] **1.** *Littér.* Jeter une lumière vive et intermittente : *L'autel étincelait des flambeaux d'hyménée* (Voltaire). || **2.** Jeter de vifs reflets de lumière : *Le Tarasconnais, poudreux, harassé, vit de loin étinceler dans la verdure les premières terrasses blanches d'Alger* (Daudet). *Les hommes, courbés sous la rafale, se penchaient sur l'encolure des bêtes fumantes, dont les sabots soulevaient des gerbes d'eau ; et, comme dans un bon tableau de peintre de batailles, les casques étincelaient sous le ciel plombé* (Martin du Gard). || **3.** *Par anal.* En parlant des yeux ou du regard, devenir fixe et brillant : *Chaque fois que je la rencontrais, ses yeux étincelaient* (Renan). || **4.** En parlant des choses de l'esprit, lancer des traits brillants : *Ce livre étincelle d'images imprévues.*

• SYN. : **2** *briller, chatoyer, miroiter, rutiler, scintiller ;* **3** *flamboyer, fulgurer ;* **4** *pétiller.*

étinceleur [etɛ̃slœr] n. m. (de *étincelle* ou de *étinceler ;* milieu du XXe s.). Appareil utilisé dans la recherche pétrolière sous les mers par le système de la prospection séismique, dont le principe consiste à produire une explosion et à mesurer les ondes sonores provoquées.

• SYN. : *sparker* (mot angl.).

étincelle [etɛ̃sɛl] n. f. (forme picarde répondant au franç. *estencele* [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], lat. pop. **stincilla,* issu par métathèse du lat. class. *scintilla,* étincelle, point brillant ; XIIIe s., Du Cange, écrit *estincelle* [*étincelle,* 1636, Monet], aux sens 1-2 ; sens 3, 1706, Richelet ; sens 4, v. 1460, Villon ; sens 5, XIIIe s., Godefroy). **1.** Parcelle incandescente qui se détache d'un corps en combustion, ou qui est produite par le choc ou le frottement de deux corps : *La meule s'écroulait par terre en un large brasier, d'où s'envolaient des étincelles* (Flaubert). *Faire des étincelles en aiguisant un couteau.* || Spécialem. *Étincelle électrique,* vive lumière produite par le brusque rapprochement de deux corps d'électricité contraire. || **2.** *Par anal.* Vive lueur, vif éclat ; tache brillante : *Le soleil du matin, | Pailletant chaque fleur d'une humide étincelle* (Verlaine) ; et au fig. : *Elle vit reluire dans deux yeux gris une étincelle allumée par sa question* (Balzac). || **3.** *Fig.* Ce qui met le feu, la faible cause immédiate d'un grand effet : *Une fusillade malheureuse fut l'étincelle de la révolution de 1848.* || **4.** *Fig.* Ce qui jaillit brusquement ou jette un éclat bref et vif : *Une étincelle de génie. Les étincelles de ton rire dorent les fonds de ta vie | C'est un tableau pendu dans un sombre musée* (Apollinaire). || Fam. *Faire des étincelles,* obtenir des résultats brillants. || **5.** *Fig.* Première lueur, principe : *Dieu seul dispose de l'étincelle de vie* (Chateaubriand). *Que l'étincelle de vie, que vous avez reçue de Dieu, s'isole et devienne un Dieu elle-même* (Musset). || *L'étincelle divine,* l'âme, l'intelligence de l'homme.

• SYN. : **2** *feu, flamme, lueur, lumière, rayon ;* **4** *éclair.*

étincellement [etɛ̃sɛlmɑ̃] n. m. (de *étinceler* [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *estencelement ; estincellement,* fin du XIVe s. ; *étincellement,* 1680, Richelet). État d'un corps qui étincelle ou qui scintille : *Les panneaux en miroir reflétaient l'étincellement de l'eau* (Daudet).

étiolé, e [etjɔle] adj. (part. passé de *étioler*). Qui est devenu pâle et chétif par défaut d'air et de lumière : *Une plante étiolée ;* et par extens. : *Une jeune fille étiolée.*

• SYN. : *anémique, chlorotique.* — CONTR. : *dru, florissant, robuste, sanguin, vigoureux.*

étiolement [etjɔlmɑ̃] n. m. (de *étioler ;* 1756, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, av. 1842, Stendhal). **1.** État des végétaux privés de lumière et qui, de ce fait, sont devenus grêles et jaunes. || **2.** *Par anal.* Chez l'homme, anémie caractérisée par une décoloration de la peau des muqueuses et causée par l'absence de lumière et la respiration d'un air pauvre en oxygène : *L'étiolement des enfants dans les taudis.* || **3.** *Fig.* Appauvrissement ou affaiblissement des facultés morales ou intellectuelles : [Les bourgeois de Paris] *prennent l'étiolement de leur âme pour de la civilisation et de la générosité* (Stendhal).

• SYN. : **1** *chlorose, décoloration ;* **2** *anémie, asthénie, chlorose, dépérissement, langueur.*

étioler [etjɔle] v. tr. (d'une var. dialect. de *éteule* [v. ce mot], probablem. des parlers champenois [où l'on trouve actuellement les formes *étieuble* et *équiole*], l'aspect grêle des plantes étiolées les faisant ressembler à des éteules ; 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré ; sens 3, 1830, Stendhal). **1.** En parlant d'une plante, la rendre grêle et jaune ou incolore en la privant de la lumière du jour. || *Spécialem.* Faire blanchir certains légumes en les cultivant dans un lieu obscur : *On étiole le céleri.* || **2.** *Par anal.* En parlant d'un être humain, le rendre pâle ou chétif en le privant d'air et de lumière : *L'air des villes étiole les enfants.* || **3.** *Fig.* Appauvrir, affaiblir la personnalité de, rendre insignifiant : *C'était un fils étiolé par un homme d'esprit* (Stendhal). *On croit expurger la ville, on étiole la campagne* (Hugo).

• SYN. : **2** *affaiblir, anémier, débiliter ;* **3** *asphyxier, atrophier, détruire, étouffer.*

◆ **s'étioler** v. pr. (sens 1, 1690, La Quintinie ; sens 2, 1784, Bernardin de Saint-Pierre ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Devenir grêle et incolore par privation de la lumière du jour. || *Par extens.* Dépérir, s'affaiblir : *L'oasis où les derniers palmiers s'étiolent* (Gide). || **2.** *Par anal.* Devenir pâle et chétif par manque d'activité et de grand air : *En Orient, les femmes s'étiolent à l'ombre des harems* (Sand). *Craignant que Gertrude ne s'étiolât à demeurer auprès du feu sans cesse, comme une vieille, j'avais commencé de la faire sortir* (Gide). || **3.** *Fig.* Perdre sa vigueur, s'affaiblir : *Dans le bien-être s'étiole toute vertu* (Gide).

• SYN. : **2** *s'anémier, dépérir, languir ;* **3** *décliner, se dégrader, péricliter.* — CONTR. : **1** *verdir, reverdir ;* **2** *se développer, se fortifier ;* **3** *s'épanouir, se raffermir.*

étiologie [etjɔlɔʒi] n. f. (lat. *aetiologia,* recherche ou exposition des causes, gr. *aitiologia,* même sens, dér. *de aitiologeîn,* rechercher ou expliquer les causes, de *aitia,* cause, motif, et de *logos,* parole, discours, science ; 1611, Cotgrave, écrit *aitiologie ; étiologie,* 1752, Trévoux). Science des causes. || *Spécialem.* En médecine, recherche et étude des causes d'une maladie.

étique [etik] adj. (bas lat. *hecticus,* habituel, gr. *hektikos,* habituel, continu, de *hektos,* qu'on peut avoir, dér. de *ekhein,* avoir ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *etike,* au sens de « atteint de consomption » ; sens 1, XIIIe s., Studer et Evans, écrit *echike* [*étique,* v. 1560, Paré] ; sens 2 [*étique*], XVe s., Basselin ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** *Vx.* Fièvre qui se manifeste de façon continue et qui amaigrit : *Fièvre étique.* || **2.** Qui est décharné, d'une maigreur extrême : *Corps, visage étique.* || **3.** *Par anal.* D'apparence pauvre et chétive : *Un alphabet en petites capitales étiques* (Nodier). *Des baraques étiques* (Duhamel).

• SYN. : **2** *desséché, émacié, maigre, sec, squelettique ;* **3** *minable, pitoyable, rachitique.* — CONTR. : **2** *charnu, dodu, empâté, gras, grassouillet* (fam.), *plantureux, potelé, rebondi, replet ;* **3** *énorme, fastueux, gras, splendide.*

• REM. Au sens 1, on écrivait aussi HECTIQUE.

étiquetage [etiktaʒ] n. m. (de *étiqueter ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Action de mettre des étiquettes : *L'étiquetage des marchandises.* || **2.** *Fig.* Action de ranger sous une étiquette, ou de classer méthodiquement : *Toutes les monographies de don Bosco* [...] *se*

confinent dans les épisodes et les incidents, dans les étiquetages de vertus (Huysmans).

étiqueter [etikte] v. tr. (de *étiquette* ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1932, Acad. ; sens 4, 1811, Chateaubriand). [Conj. **4 a.**] **1.** Fixer, attacher ou coller une étiquette sur quelque chose : *Une femme monta devant moi un escalier noir et raide, tenant une clef étiquetée à la main* (Chateaubriand). *Tout y était rangé, soigné, brossé, étiqueté, comme dans une pharmacie* (Daudet). || **2.** *Fig.* Caractériser quelqu'un d'un mot comme par une étiquette : *Ce n'est pas un préjugé pour un homme honnête et qui gagne sa vie, de ne pas vouloir qu'on l'étiquette d'un certain mot* (M. Prévost). || **3.** *Fig.* Ranger sous l'étiquette d'un groupement, d'un parti ; classer quelqu'un selon son appartenance politique, sociale ou idéologique : *Quand l'ouvrier passé maître devient directeur et capitaliste, il est étiqueté transfuge* (Maurras). || **4.** *Fig.* Ranger avec soin ; distinguer, dénombrer et classer avec méthode : *Étiqueter des courants d'opinion.*

étiqueteur, euse [etiktœr, -øz] n. (de *étiqueter* ; 1869, A. Daudet). Ouvrier chargé de mettre des étiquettes sur des objets.

◆ **étiqueteuse** n. f. (XXe s.). Dans l'industrie, machine qui colle automatiquement les étiquettes sur les bouteilles.

étiquette [etikɛt] n. f. (de l'anc. franç. *estiquier,* ficher, enfoncer [quelque chose dans quelque chose], transpercer [XIIe s.], francique **stikkjan,* var. de **stikkan,* piquer ; 1387, Godefroy, écrit *estiquette,* au sens de « poteau servant de but dans certains jeux » ; sens I, 1, fin du XVIe s., écrit *estiquette* [*étiquette,* 1660, Oudin] ; sens I, 2, 1549, R. Estienne ; sens I, 3, 1870, Larousse ; sens II, 1, av. 1719, Mme de Maintenon ; sens II, 2, av. 1778, J.-J. Rousseau).

I. 1. Marque matérielle, généralement en carton ou en papier, que l'on attache ou que l'on colle sur un objet pour en indiquer le contenu, le prix ou la destination : *Il passait des heures délicieuses à écrire des étiquettes, à mettre en ordre ses petits pots* (Flaubert). *Attacher une étiquette à une valise, à un colis.* || **2.** En droit ancien, petit écriteau que l'on plaçait sur les sacs à procès et qui portait quelques indications sommaires relatives à l'affaire, les noms du défendeur, du demandeur, du procureur, etc. || Fig. et vx. *Juger sur l'étiquette du sac,* sans examiner les pièces. || **3.** *Fig.* Indication qui permet de classer une personne, surtout dans l'ordre politique ou idéologique : *Tout homme dont le nom devient à tort ou à bon droit l'étiquette d'un système doit cesser de s'appartenir* (Renan). *L'étiquette d'un parti.*

II. 1. Cérémonial, ordre de préséance (marqué, à l'origine, par le port d'une étiquette), que l'on observe à la cour d'un roi : *Vous saurez un jour, Madame, si votre esprit parvient jamais à se pénétrer des profondeurs de notre étiquette, que les demoiselles ne paraissent à la cour qu'après leur mariage* (Stendhal). || **2.** *Par extens.* Formes cérémonieuses qui marquent les rapports entre les particuliers : *Notre étiquette est aussi indulgente pour nous-mêmes que pour eux* (Musset).

● SYN. : **II, 1** *protocole ;* **2** *cérémonial, décorum, rite.*

étirable [etirabl] adj. (de *étirer ;* 1864, Littré). Qui peut être étiré : *Le plomb est plus étirable que le fer.*

étirage [etiraʒ] n. m. (de *étirer ;* 1812, Hassenfratz, au sens 1 ; sens 2, 1836, Acad. ; sens 3, XXe s.). **1.** En métallurgie, opération consistant à faire passer, à froid, une barre ou un tube à travers une filière pour lui donner une plus grande longueur et une section plus petite. || **2.** Action d'étirer les rubans des fibres textiles. || *Banc d'étirage,* machine utilisée pour étirer les matières textiles. || **3.** Procédé de fabrication continue du verre à vitre consistant à étirer une feuille de verre fondu.

● SYN. : **1** *filetage, tréfilage.*

étire [etir] n. f. (déverbal de *étirer ;* 1437, Gay, écrit *estire,* au sens de « machine à hisser » ; sens actuel, 1606, Nicot, écrit *estire* [*étire,* 1743, Trévoux]). Outil de corroierie.

étiré, e [etire] adj. (part. passé de *étirer ;* XXe s., comme adj. et n. m.). En phonétique, se dit des voyelles qui se prononcent avec les lèvres étirées (par opposition à *arrondi*).

◆ **étiré** n. m. Barre métallique ou tube obtenus par étirage.

étirement [etirmɑ̃] n. m. (de *étirer ;* 1611, Cotgrave, écrit *estirement* [*étirement,* XIXe s.], au sens 1 ; sens 2 et 3, 1879, A. Daudet). **1.** Action d'étirer, d'allonger ; résultat de cette action : *Mais je reconnais que cet étirement du récit permet sur une plus grande surface le contact du lecteur avec les personnages* (Gide). || **2.** Action de s'étirer les membres : *Un dormeur [...] que l'entrée du roi dérangea et fit retourner avec un bâillement édenté, l'étirement sans fin de deux bras maigres* (Daudet). *Il se leva, roidi de sa longue veille, et d'un étirement il brisa tous ses angles* (Colette). || **3.** État des traits du visage tirés par la fatigue : *Éline, sans répondre, restait distraite, absorbée, un étirement de souffrance et de lassitude sur sa pâleur* (Daudet).

● SYN. : **1** *allongement, extension.*

étirer [etire] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *tirer ;* fin du XIIIe s., *Doon de Mayence,* écrit *estirer,* au sens de « amener [quelqu'un] en tirant » ; sens 1, 1580, Montaigne, écrit *estirer* [*étirer,* 1743, Trévoux] ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Allonger ou étendre en tirant : *Étirer un fil de verre.* || *Spécialem.* Travailler le cuir avec l'étire. || **2.** *Par extens.* Étendre, allonger les membres pour leur redonner de la souplesse : *Des fantômes puissants qui, dans les crépuscules, | Déchirent leur suaire en étirant leurs doigts* (Baudelaire). *On l'avait déjà étiré sur le poteau pour recevoir les coups de fouet* (Renan). *Suzanne étirait ses beaux bras en soupirant, pour rompre l'enchantement de l'immobilité* (Duhamel).

● SYN. : **1** *fileter, tréfiler ;* **2** *déployer, étaler, ouvrir.*

◆ **s'étirer** v. pr. (1812, Boiste). *Fam.* Étendre ses membres : *Le tigre jaune au dos rayé s'étire et pleure* (Verlaine). *Parfois, un petit garçon s'étirait avec bruit et regardait, d'un œil stupéfait, les enfants, le tableau, les murailles, ce monde incompréhensible* (Duhamel).

● SYN. : *se détendre.*

étireur, euse [etirœr, -øz] adj. (de *étirer ;* 1845, Bescherelle [comme n. m., au sens de « cylindre étireur », 1812, Hassenfratz]). Qui sert à étirer : *Cylindre étireur.*

◆ n. (1845, Bescherelle). Personne dont la tâche est d'étirer des métaux, des cuirs ou des matières textiles.

◆ **étireuse** n. f. (1907, Larousse). Appareil muni d'une filière, permettant de fabriquer des briques.

étisie [etizi] n. f. (réfection, d'après *étique,* de *hectisie* [fin du XVIe s.], lui-même formé, d'après *phtisie,* sur *hectique* [v. ÉTIQUE] ; av. 1719, Mme de Maintenon). *Vx.* État d'amaigrissement extrême ; consomption : *Une saute perpétuelle d'étisie et d'embonpoint* (Huysmans).

étoc [etɔk] n. m. (var. de *estoc,* souche, tronc [v. ce mot] ; 1845, Bescherelle). Cime pointue émergeant à marée basse ; tête de rocher.

étoffe [etɔf] n. f. (déverbal de *étoffer* [v. ce mot] ; 1241, Godefroy, écrit *estophe* [*estoffe,* v. 1268, É. Boileau ; *étoffe,* 1636, Monet], au sens de « matière, toute sorte de matériaux » ; sens I, 1, 1599, Havard ; sens I, 2, 1624, Livet ; sens I, 3, v. 1360, Froissart ; sens I, 4, XVe s. ; sens II, 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 2, 1756, *Encyclopédie* [*basse étoffe,* 1723, Savary des Bruslons]).

I. 1. Nom générique désignant toute espèce de tissu de laine, de fil, de coton ou de soie, et servant à faire des vêtements, des tentures : *Une étoffe souple, légère, transparente. Une étoffe lourde, roide.* || *Tailler en pleine étoffe,* tailler largement ; au *fig.,* user sans restriction de ce qu'on a à sa libre disposition. || Fig. et vx. *On n'a pas épargné, on n'a pas plaint l'étoffe,* on a largement fourni, on a donné plus que le nécessaire. || **2.** *Fig.* Matière d'une production de l'esprit : *Une comédie qui manque d'étoffe.* || **3.** *Class.* et *fig.* Ensemble des qualités, bonnes ou mauvaises, qui caractérisent une personne ou une chose : *Il y a des gens d'une certaine étoffe ou d'un certain caractère*

avec qui il ne faut jamais se commettre (La Bruyère). || *Auj.* Ensemble des qualités et des aptitudes qui constituent une personnalité : *Avoir l'étoffe d'un général.* || *Avoir de l'étoffe,* montrer les plus grandes qualités, faire preuve de valeur personnelle. || **4.** *Class.* Condition sociale : *Les paysans et autres personnes de basse étoffe* (Sorel).

II. 1. *Vx.* Alliage de fer et d'acier dont on se servait pour la fabrication des canons. || **2.** Alliage d'étain et de plomb avec lequel sont faits les tuyaux d'orgue.

• SYN. : **I, 2** *fond, matériaux ;* **3** *capacités, moyens.*

◆ **étoffes** n. f. pl. (1823, Boiste). Ce que fait payer un imprimeur en plus des frais de composition et de tirage pour couvrir ses frais généraux et réaliser un bénéfice.

étoffé, e [etɔfe] adj. (part. passé de *étoffer ;* début du XVII[e] s., au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1688, Miege ; sens 4, v. 1770, J.-J. Rousseau). **1.** Qui est fait de beaucoup d'étoffe : *La robe étoffée de la vieille tante s'ajusta parfaitement sur la taille mince de Sylvie* (Nerval). || **2.** Qui a des formes amples, qui est replet : *La démarche onduleuse comme une couleuvre debout sur sa queue, les hanches étoffées et mouvantes* (Gautier). *Quoiqu'il parût étoffé, presque dodu, il était souvent malade* (Duhamel). *Des bœufs étoffés.* || **3.** *Fig.* Qui est riche de matière ; qui est bien développé : *Un roman bien étoffé.* || **4.** *Voix étoffée,* voix qui est forte, pleine, sonore.

étoffement [etɔfmɑ̃] n. m. (de *étoffer ;* début du XV[e] s., écrit *estoffement,* aux sens de « action d'orner, ce qui orne, ameublement » ; écrit *étoffement,* au sens actuel, 1856, Goncourt). Action d'étoffer ; manière de disposer une étoffe pour donner plus d'ampleur aux vêtements.

étoffer [etɔfe] v. tr. (francique **stopfôn,* rembourrer, du germ. occidental **stoppôn,* même sens ; fin du XII[e] s., *Geste des Loherains,* écrit *estof[f]er* [*étoffer,* 1636, Monet], au sens de « rembourrer [un meuble, un collier, etc.] » ; sens 1-2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1877, Littré ; sens 4, 1580, Montaigne). **1.** Garnir avec de l'étoffe : *Étoffer un canapé.* || **2.** Mettre plus ou moins d'étoffe dans la confection d'un vêtement : *Bien étoffer une robe.* || **3.** En sculpture, donner plus d'ampleur à une figure en l'ornant d'un déploiement de draperie. || *Étoffer un paysage,* y introduire des éléments qui le meublent : personnages, animaux. || **4.** *Fig.* Rendre une œuvre littéraire plus nourrie, plus riche de faits : *Étoffer un roman, une comédie.*

• SYN. : **1** *couvrir, recouvrir ;* **4** *développer, enrichir, meubler, nourrir.* — CONTR. : **1** *dégarnir ;* **4** *abréger, écourter, raccourcir, résumer, simplifier.*

◆ **s'étoffer** v. pr. (milieu du XX[e] s.). Devenir plus fort ; se développer, prendre de la consistance : *S'étoffer en faisant du sport. Le dossier de l'accusation s'est étoffé.*

• SYN. : *s'élargir, se fortifier.* — CONTR. : *amincir, fondre* (fam.), *maigrir, se ratatiner* (fam.).

étoile [etwal] n. f. (lat. pop. **stēla,* lat. class. *stella,* étoile, figure en forme d'étoile ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *esteile* [*estoile,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *étoile,* 1636, Monet], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, v. 1630, Voiture ; sens II, 1, av. 1613, M. Régnier ; sens II, 2 et 6, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1626, Livet ; sens II, 4, 1669, Widerhold ; sens II, 5, 1864, Littré ; sens II, 7, av. 1834, Béranger ; sens II, 8, 1942 ; sens II, 9, début du XX[e] s. ; sens II, 10, 1870, Larousse [en botanique ; *étoile de mer,* « astérie », milieu du XVI[e] s.] ; sens II, 11, XX[e] s. ; sens III, depuis 1865, G. Esnault).

I. 1. Dans le langage courant, tout astre qui brille dans le ciel, à l'exception de la Lune et du Soleil. || *L'étoile du soir, du matin,* ou *l'étoile du berger,* la planète Vénus. || *Étoile filante,* phénomène lumineux dû au déplacement d'un corpuscule solide porté à l'incandescence par son frottement dans les couches supérieures de l'atmosphère. || Fam. *À la belle étoile,* en plein air, la nuit : *Coucher, dormir à la belle étoile.* || *Voir les étoiles en plein midi,* être affecté d'un vif éblouissement à la suite d'un coup reçu. || **2.** En astronomie, corps céleste brillant d'une lumière qui lui est propre, et qui apparaît, soit à l'œil nu, soit dans les instruments d'observation, sous la forme d'un point lumineux sans diamètre apparent : *On distingue, selon leur intensité lumineuse, les étoiles de première et de deuxième grandeur.* || *Étoile double, triple,* etc., groupe de deux, trois étoiles, etc., qui ne peuvent être distinguées que par une lunette puissante. || *Étoile géante,* étoile de grande luminosité et de faible densité par opposition à *étoile naine,* étoile de forte densité et de luminosité relativement faible. || *Étoile polaire,* l'étoile, visible à l'œil nu, qui est la plus proche du pôle Nord de la sphère céleste et qui indique le nord. || **3.** En astrologie, astre considéré comme influençant la destinée humaine. || *Être né sous une bonne étoile,* mener une vie heureuse, marquée par une chance persistante. || *Être né sous une mauvaise étoile,* mener une vie pénible, malheureuse, marquée par la malchance. || *Être la bonne, la mauvaise étoile de quelqu'un,* lui apporter la chance ou le malheur : *C'est une vérité, je fus la mauvaise étoile de mes parents. Du jour de ma naissance, d'incroyables malheurs les assaillirent par vingt endroits* (Daudet). || *L'étoile de quelqu'un,* sa destinée : *Bonaparte ne voyait que le but et son étoile* (France). *Il croyait, je n'ose dire à la providence, mais bien du moins à son étoile, et qu'un certain bonheur lui était dû tout comme l'air aux poumons qui le respirent* (Gide). || *Spécialem.* La puissance, la gloire de quelqu'un : *Les guerres désastreuses ont fait pâlir l'étoile de Louis XIV.* || *Class.* Qualités innées, nature, destinée : *Il ne saurait se défendre d'aimer, c'est son étoile* (Furetière).

II. 1. Ce qui, par sa forme, rappelle une étoile : *Quelques gouttes de pluie tombent déjà. Chaque goutte, en tombant sur le rebord de la croisée, fait une large étoile dans la poussière entassée là depuis les pluies de l'an dernier* (Daudet). || **2.** Polygone régulier aux angles rentrants : *Dessiner une étoile à cinq branches.* || **3.** Tache blanche sur le front d'un bœuf, d'un cheval dont la robe est foncée. || **4.** Astérisque marquant un renvoi ou remplaçant des lettres manquantes dans un mot écrit en abrégé. || **5.** Fêlure rayonnant autour d'un point. || **6.** Rond-point où aboutissent plusieurs avenues : *La place de l'Étoile, à Paris.* || **7.** Décoration consistant dans une croix à cinq branches : *L'étoile noire du Bénin.* || Croix à cinq branches, brodée en or ou en argent, insigne du grade des officiers généraux. || *Obtenir, gagner ses étoiles,* accéder au grade de général. || **8.** Étoile servant de marque distinctive : *Le port de l'étoile jaune fut rendu obligatoire pour tous les israélites pendant la Seconde Guerre mondiale.* || **9.** Emblème figurant sur les drapeaux de divers pays. || *L'étoile rouge,* insigne adopté par l'armée soviétique. || **10.** *Étoile jaune,* en botanique, nom usuel du gagea, ou ornithogale. || *Étoile d'argent,* nom usuel de l'edelweiss. || *Étoile de mer,* en zoologie, nom usuel de l'astérie. || **11.** *En étoile,* s'applique à différents objets ou dispositions analogues par la forme à une étoile : *Moteur en étoile.* || *Disposition en étoile,* manière de grouper plusieurs circuits parcourus par des courants polyphasés.

III. Personne qui brille par son talent, sa renommée, notamment dans le monde du spectacle (s'applique surtout aux danseuses) : *Danseuse étoile. Engagés comme étoiles, suivant l'expression anglaise, dans un café-concert de Plymouth* (Goncourt). *On se console d'être obligé de rentrer dans le rang, en pensant qu'on a été « étoile » pendant un mois* (Daudet). *Nana, l'étoile nouvelle, qui doit jouer Vénus* (Zola). *Malheureusement, depuis des années qu'elle avait quitté les grandes scènes et faisait la fortune d'un théâtre de boulevard dont elle était l'étoile, elle ne jouait plus de classique* (Proust).

étoilé, e [etwale] adj. (de *étoile* [v. ce mot] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *estelé* [*estoilé,* XIV[e] s., Littré ; *étoilé,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2-3, v. 1130, *Eneas ;* sens 4, 1636, Monet). **1.** Qui est parsemé d'étoiles : *Sous le dôme étoilé qui sur nos fronts flamboie* (Hugo). *Par-delà les confins des sphères étoilées* (Baudelaire). || Poétiq. *Poussière étoilée,* astres qui brillent la nuit

dans le ciel. || Poét. *Voûte étoilée,* voûte céleste semée d'étoiles. || **2.** Parsemé de motifs brillants, orné de parures scintillantes, de bijoux en forme d'étoile : *À tout hasard il monta dans les bibliothèques, à cette heure frileuses et désertes, leurs vitres étoilées de givre en l'absence de tout chauffage* (Daudet). *Les épaules nues étoilées de diamants* (Zola). || **3.** Se dit d'un objet sur lequel sont dessinées des étoiles : *Le bâton étoilé des maréchaux de France.* || *La bannière étoilée,* le drapeau des États-Unis d'Amérique. || **4.** Qui est en forme d'étoile : *Sur la neige on voit se suivre | Les pas étoilés des oiseaux* (Gautier). || *Corolle étoilée,* en botanique, se dit d'une corolle dont la disposition rappelle le dessin d'une étoile. || *Ganglion étoilé,* en anatomie, le ganglion sympathique cervical inférieur. (Syn. GANGLION STELLAIRE.)

• SYN. : **2** *constellé.*

◆ **étoilé** n. m. (1870, Larousse). Nom usuel d'un papillon du genre *orgyia.*

étoilement [etwalmɑ̃] n. m. (de *étoiler ;* 1845, Bescherelle, au sens 2 ; sens 1, av. 1896, Goncourt). **1.** Action de rayonner à la manière des étoiles (rare) : *L'étoilement des cierges dans la clarté ensoleillée du jour* (Goncourt). || **2.** Fêlure en forme d'étoile, dans une vitre, une porcelaine, etc. : *L'étoilement d'une glace.* || Réseau de fentes et de crevasses disposées en étoile.

étoiler [etwale] v. tr. (de *étoile* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., écrit *esteler* [*estoiler,* XVIe s. ; *étoiler,* XVIIIe s.], aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1835, V. Hugo ; sens 4, 1845, Bescherelle). **1.** Semer d'étoiles : *La nuit étoile le ciel.* || **2.** *Littér.* Éclairer de points lumineux comme des étoiles : *À peine quelque lampe au fond des corridors | Étoilait l'ombre obscure* (Hugo). *La lumière pénétra entre les branches* [...], *enveloppa les troncs d'arbres et les étoila* (Bazin). || **3.** Parsemer de motifs, d'objets qui rappellent les étoiles par leur forme, leur éclat, leur disposition : *Nobles lambeaux, défroque épique, | Saints haillons qu'étoile une croix* (Gautier). *Leurs reins féconds sont pleins d'étincelles magiques | Et des parcelles d'or, ainsi qu'un sable fin, | Étoilent vaguement leurs prunelles mystiques* (Baudelaire). *L'orage approchait ; de larges gouttes de pluie commencèrent à étoiler le trottoir* (Martin du Gard). || **4.** Causer une fêlure en forme d'étoile à un objet : *Étoiler une vitre.*

• SYN. : **2** *consteller, émailler.*

◆ **s'étoiler** v. pr. (sens 1, 1858, Fromentin ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Se couvrir d'étoiles : *Ô nuit je vois tes cieux | S'étoiler calmement* (Apollinaire). || **2.** Briller comme une étoile : *Les yeux de la jeune femme s'étoilèrent* (Proust). || **3.** Se fendre en étoile : *Une vitre de la devanture venait de s'étoiler* (Hugo).

• SYN. : **2** *étinceler, flamboyer, luire, rayonner.* — CONTR. : **2** *s'éteindre, se ternir.*

étole [etɔl] n. f. (bas lat. ecclés. *stola,* étole [en lat. class. « longue robe »], gr. *stolê,* équipement, ajustement, habillement, vêtement, de *stellein,* équiper, préparer, habiller ; v. 1130, *Eneas,* écrit *estole* [*étole,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Ornement liturgique constitué par une large bande d'étoffe que le prêtre porte par-devant suspendue à son cou, et que le diacre porte en écharpe sur l'épaule gauche lorsqu'ils officient : *Et le prêtre doré dans l'étole rigide, | Le dimanche, officie au désert des autels* (Samain). || **2.** *Par anal.* Longue écharpe de fourrure couvrant les épaules et terminée par deux pans.

étolé, e [etɔle] adj. (de *étole ;* fin du XIXe s., Huysmans). Revêtu d'une étole : *L'enfant qui tend les bras, le saint étolé et mitré, sont presque décidément campés* (Huysmans).

étolien, enne [etɔljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Étolie,* n. géogr., lat. *Ætolia,* Étolie, gr. *Aitôlia ;* 1870, Larousse). Relatif à l'Étolie, région montagneuse de la Grèce ; habitant ou originaire de cette région.

étonnamment [etɔnamɑ̃] adv. (de *étonnant ;* 1752, Trévoux). De façon étonnante : *Un visage étonnamment mobile.*

étonnant, e [etɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *étonner ;* XVIe s., *Ancien Théâtre françois,* au sens 1 ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3, 1683, Fontenelle ; sens 4, XXe s.). **1.** *Class.* Qui stupéfie et épouvante comme un coup de tonnerre : *Ô nuit désastreuse ! ô nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte !* (Bossuet). || **2.** Qui frappe l'esprit d'admiration par son caractère extraordinaire : *L'étonnante beauté du ciel embellissait même un pays sans grâce* (Fromentin). || **3.** *Par extens.* Qui surprend et retient l'attention par son caractère inattendu, étrange : *C'est étonnant comme entre littérateurs on peut s'aimer tout en se débinant* (Renard). *C'était, de sa part, un propos étonnant.* || **4.** *Fam.* Se dit d'une personne qui suscite l'admiration : *C'est une actrice étonnante.*

• SYN. : **2** *époustouflant* (fam.), *étourdissant, fantastique, inouï, merveilleux, prodigieux, saisissant, sensationnel ;* **3** *ahurissant, déconcertant, effarant, insolite, renversant, stupéfiant, surprenant.* — CONTR. **2** *banal, commun, normal, quelconque ;* **3** *courant, fréquent, habituel, naturel, ordinaire.*

◆ **étonnant** n. m. (début du XXe s.). Ce qui surprend et frappe l'esprit par son caractère imprévu ou étrange : *Il n'est pas encore arrivé, l'étonnant est qu'il n'ait prévenu personne de son retard.*

étonné, e [etɔne] adj. (part. passé de *étonner ;* XIIe s., *Roncevaux,* au sens 2 ; sens 1, v. 1220, G. de Coincy ; sens 3, 1636, Corneille). **1.** *Vx.* Ébranlé par un choc : *Il resta un moment étonné, puis, rassemblant ses forces, il renvoya la marmite* (France). || **2.** Saisi par quelque chose d'inattendu : *L'animal, étonné lui-même du nouveau péril, volte en dedans par une pirouette* (Chateaubriand). || **3.** Qui marque l'étonnement : *Je le regardai d'un air étonné* (Maupassant).

• SYN. : **2** *abasourdi, ahuri, ébahi, ébaubi, estomaqué* (fam.), *médusé* (fam.), *renversé, saisi, sidéré* (fam.), *soufflé* (fam.), *stupéfait, suffoqué, surpris ;* 3 *baba* (fam.), *éberlué, épaté* (fam.), *interdit, interloqué.*

◆ n. (1651, Scarron). Personne étonnée : *Faire l'étonné.*

étonnement [etɔnmɑ̃] n. m. (de *étonner ;* début du XIIIe s., *Barlaham,* écrit *eston*[*n*]*ement* [*étonnement,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1649, Descartes ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Violente secousse physique : *Les charrois ont causé un si grand étonnement à ces maisons qu'elles en dureront moins* (Acad., 1694). || *Auj.* En architecture, lézarde dans un édifice. || En joaillerie, fêlure dans un diamant. || **2.** *Class.* Brusque commotion morale, épouvante comme celle que provoque le tonnerre : *La colère de Dieu et sa main, qu'il voyait encore si présente, le tenaient dans un profond étonnement* (Bossuet). || **3.** *Class.* État d'une personne émerveillée par quelque chose d'extraordinaire ; stupéfaction mêlée d'admiration : *Je ne sors pas d'admiration et d'étonnement à la vue de certains personnages que je ne nomme point* (La Bruyère). || **4.** Surprise causée par quelque chose d'inattendu ou d'extraordinaire : *Ç'a été un fameux étonnement quand on a appris qu'elle était enceinte* (Maupassant). *Mon triste étonnement devant votre foi est de même nature que votre étonnement devant la leur* (Gide).

• SYN. : **4** *ahurissement, ébahissement, saisissement, stupéfaction, stupeur.*

étonner [etɔne] v. tr. (lat. pop. **extonare,* issu, par changement de préf. [*ex-,* à valeur intensive, au lieu de *ad-*], du lat. class. *attonare,* frapper du tonnerre, frapper de stupeur, de *ad-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *tonare,* tonner, dér. de *tonus,* tonnerre ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *estoner* [*estonner,* XVe s. ; *étonner,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1652, Pascal ; sens 3-4, XIIe s., *Roncevaux*). **1.** *Class.* Frapper, ébranler d'une vive commotion physique, à la manière du tonnerre : *Le branle des cloches a étonné cette tour* (Acad., 1694). || *Auj.* En termes d'architecture, ébranler, provoquer des lézardes : *Étonner une voûte.* || **2.** *Class.* et *fig.* Rendre chancelant, ébranler : *Ma faiblesse n'a pas étonné mon ambition* (Pascal). || **3.** *Class.* et *fig.* Frapper d'une vive émotion, épouvanter comme le ferait la foudre : *On le vit étonner de ses regards étincelants ceux qui échappaient à ses*

coups (Bossuet). || **4.** Frapper, surprendre l'esprit par quelque chose d'extraordinaire ou d'inattendu : *Des hommes dont le corps est mince et vigoureux | Et des femmes dont l'œil par sa franchise étonne* (Baudelaire). *Cette société mondaine et vive l'étonne ; il est un savant, pas un homme ; sa science le gêne* (Gide).

• SYN. : **4** *abasourdir, ahurir, confondre, déconcerter, ébahir, ébaubir, éberluer* (fam.), *épater* (fam.), *époustoufler* (fam.), *estomaquer* (fam.), *interdire, interloquer, renverser, saisir, stupéfier, suffoquer.*

• REM. *Être étonné que* se construit avec le subjonctif : *J'ai été maintes fois étonné que la grande gloire de Balzac fût de passer pour un observateur* (Baudelaire) ; on pouvait employer l'indicatif au XVIIe s. : *Je fus tout étonné que Gourville l'envoya quérir* (Sévigné).

◆ **s'étonner** v. pr. (sens 1, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 2, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*). **1.** *Class.* Éprouver un sentiment d'épouvante : *Les ennemis plièrent, leur infanterie même s'étonna* (Retz). || **2.** Éprouver de la surprise : *Elle ne disait presque rien, mais on ne s'en étonnait pas* (Gide).

• SYN. : **2** *s'inquiéter.*

• REM. *S'étonner que* se construit normalement avec le subjonctif : *Je m'étonne que vous n'ayez pas prévu cet accident* (Acad.). *Faut-il s'étonner qu'il ne soit pas aimé ?* (Littré) ; ou avec l'infinitif : *Je m'étonne de le voir partir.* Mais on peut aussi employer l'indicatif avec la tournure *s'étonner de ce que : Je m'étonne de ce qu'il n'est pas venu.*

étonnure [etɔnyr] n. f. (de *étonner,* au sens de « fêler — un diamant — » [1829, Boiste] ; 1864, Littré). Éclat dans un diamant.

étoquiau [etɔkjo] n. m. (dimin. de *estoc,* souche, tronc, bâton [v. ce mot], qui désignait de nombreux instruments et pièces dans les vocabulaires techniques [pieux, traverses, crampons, clous, etc.] ; 1462, Godefroy, écrit *estoquiau* [*étoquiau,* 1756, *Encyclopédie*], au sens de « sorte de cheville pour horloge » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1930, Larousse). **1.** Dans une serrure, pièce d'assemblage servant à relier à la cloison la boîte qui contient le mécanisme. || **2.** Dans une automobile, ergot porté par chaque lame de ressort de suspension, lui permettant de coulisser dans celle qui est au-dessus. || Boulon d'assemblage des lames de ressort de suspension.

étouffade [etufad] n. f. (var. orthogr. de *estouffade* [1669, Widerhold], ital. *stufata,* de formation et de sens analogues au franç. *étuvée* [v. ce mot] ; 1658, Scarron). *Vx.* Syn. de ÉTOUFFÉE : *Il fallait à Flaubert des beurres de Normandie et des canards rouennais à l'étouffade* (Daudet).

étouffage [etufaʒ] n. m. (de *étouffer ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-2 ; sens 3, 1888, Villatte). **1.** En séricuculture, action d'étouffer les cocons. || **2.** En apiculture, action d'asphyxier les abeilles. || **3.** *Vx* et *pop.* Action d'escamoter.

étouffant, e [etufɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *étouffer ;* 1562, J. Grévin, au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** Qui empêche de respirer librement ; qui met mal à l'aise : *Peu à peu la chaleur était devenue étouffante dans la chambre* (Zola). *Bien que toutes les croisées fussent ouvertes partout, l'atmosphère restait étouffante* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Qui paralyse la libre activité de quelqu'un, qui entrave la liberté : *Les amis uniques* [...] *allaient être relégués, demain, dans quelque ville étouffante et tracassière* (Sainte-Beuve). *Le malaise étouffant qui couve les orages pèse sur les âmes* (Saint-Victor).

• SYN. : **1** *accablant, lourd, suffocant ;* **2** *asphyxiant, paralysant, pesant.* — CONTR. : **1** *frais, vif, vivifiant ;* **2** *exaltant, stimulant, tonique.*

étouffé, e [etufe] adj. (part. passé de *étouffer ;* 1760, Voltaire). Qu'on ne laisse pas entendre dans tout son éclat ou toute son ampleur : *Un bruit étouffé. Nous en fîmes autant, malades de rires étouffés* (Maupassant).

• SYN. : *amorti, assourdi, feutré, sourd.*

◆ **étouffé** n. m. (XXe s.). Indication portée sur les partitions des instruments à percussion, selon laquelle les exécutants doivent interrompre les vibrations.

étouffe-chrétien [etufkretjɛ̃] n. m. invar. (de *étouffe,* forme du v. *étouffer,* et de *chrétien,* n. m. ; XXe s.). *Fam.* Aliment pâtisserie difficiles à avaler à cause de leur consistance épaisse.

étouffée [etufe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *étouffer ;* fin du XIVe s., puis 1856, Lachâtre). Mode de cuisson des viandes ou des légumes à la vapeur dans une marmite bien fermée : *Cuire à l'étouffée. Une perdrix à l'étouffée.*

• SYN. : *estouffade, étouffade, étuvée.*

étouffement [etufmɑ̃] n. m. (de *étouffer ;* XIVe s., Godefroy, écrit *estouffement* [*étouffement,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet [*étouffement d'air,* « chaleur accablante », 1660, Oudin] ; sens 3, 1864, Littré). **1.** Action d'étouffer quelqu'un ; le fait d'être étouffé : *Le noyé meurt par étouffement.* || État pathologique qui se traduit par la gêne dans la respiration : *Elle eut des étouffements aux premières chaleurs* (Flaubert). *J'eus presque chaque jour de ces crises d'étouffement pendant ma convalescence* (Proust). *Mes étouffements tendent à prendre un nouveau caractère : spasmodique* (Martin du Gard). || **2.** Atmosphère étouffante : *La fraîcheur leur semblait bonne après l'étouffement de la guinguette, dont l'aspect était du reste lugubre au jour levant* (Daudet). || **3.** *Fig.* Action de réprimer, de réduire au silence : *L'étouffement d'une émeute.*

• SYN. : **1** *asphyxie ; dyspnée, suffocation ;* **2** *touffeur* (littér.) ; **3** *écrasement, répression.*

étouffer [etufe] v. tr. (altér., par croisement avec l'anc. franç. *estofer,* rembourrer [v. ÉTOFFER], de l'anc. franç. *estoper,* obstruer, bourrer [v. ÉTOUPER] ; XIIIe s., Godefroy, écrit *estofer* [*estouffer,* XIVe s. ; *étouffer,* 1564, *Indice de la Bible*], au sens 4 ; sens 1, 1535, Olivétan [« tuer en général », fin du XVe s., Commynes] ; sens 2, 1677, Miege ; sens 3, XIVe s. [fam. et ironiq., 1936, Aragon] ; sens 5, v. 1360, Froissart ; sens 6, 1564, *Indice de la Bible ;* sens 7, av. 1863, Vigny ; sens 8, 1838, Acad. ; sens 9, milieu du XVIIe s. [pour une révolte ; pour une affaire, 1671, La Fontaine] ; sens 10, XIXe s. ; sens 11, 1888, Villatte ; sens 12, 1745, G. Esnault). **1.** Faire mourir un être animé en lui faisant perdre la respiration, en l'asphyxiant : *L'assassin a étouffé sa victime sous un oreiller. Étouffer un pigeon.* || **2.** *Par exagér.* Empêcher, gêner la respiration de quelqu'un : *Une quinte de toux l'étouffe. La rage l'étouffe.* || **3.** *Fig.* Susciter chez quelqu'un une impression de gêne, d'oppression, de paralysie : *Cette vie de petite ville lui pesait, l'étouffait* (Daudet). *Ils m'ont étouffé dans leur douceur bourgeoise* (Zola). || Fam. et ironiq. *Ce n'est pas la politesse, l'honnêteté, etc., qui l'étouffe,* il n'est guère poli, honnête, etc. || **4.** Gêner la croissance d'une plante en la privant d'air et de lumière : *Dans le jardin abandonné, les fleurs sont étouffées par les orties.* || **5.** Arrêter la combustion d'une chose en la privant d'oxygène : *Étouffer un brasier, un feu.* || **6.** En parlant d'un son, le rendre moins éclatant, moins perceptible : *Je me mis à pleurer comme un enfant ; j'avais peine à étouffer avec mon mouchoir le bruit de mes larmes* (Chateaubriand). *Que de fois je me suis avancé seul sur la piste inconnue, étouffant le bruit de mes pas dans l'espoir de surprendre le gibier que notre escorte faisait fuir* (Gide). || **7.** Couvrir par un autre bruit : *Le tambour étouffait à mes oreilles la voix des maîtres* (Vigny). *Le cantique, par instants, étouffe le canon : « Sauvez, sauvez la France, | Au nom du Sacré-Cœur »* (Dorgelès). || **8.** Fig. *Étouffer une voile,* en termes de marine, serrer une voile contre le mât pour l'empêcher de prendre le vent au moment où on amène la voilure. || **9.** *Fig.* Empêcher de se produire ; ne pas laisser se développer : *Étouffer une affaire, un scandale. Étouffer une révolte.* || **10.** *Fig.* Supprimer, faire disparaître peu à peu : *Malheur aussi à la raison le jour où elle étoufferait la religion* (Renan). || **11.** *Vx* et *pop.* Faire disparaître rapidement, dérober adroitement : *Où qu'ils m'ont étouffé ma voiture ?* (France). || **12.** *Vx* et *pop.* Absorber rapidement et entièrement :

Celui-ci, le matin, tout en étouffant son pierrot de vin blanc... (Huysmans).

• SYN. : **1** *asphyxier, étrangler ;* **2** *oppresser, suffoquer ;* **3** *écraser, paralyser, peser ;* **5** *éteindre ;* **6** *amortir, assourdir, couvrir, feutrer ;* **7** *dominer, noyer ;* **9** *briser, endiguer, enrayer, enterrer* (fam.), *juguler, mater, museler, réprimer, stopper.* — CONTR. : **3** *aiguillonner, exalter, fouetter, stimuler ;* **5** *alimenter, allumer, attiser ;* **6** *accentuer, amplifier, grossir, intensifier ;* **9** *déchaîner, encourager, exciter, fomenter.*

◆ v. intr. (sens 1-2, 1559, Amyot ; sens 3, fin du XVIe s.). **1.** Mourir par manque de respiration, par asphyxie : *Un animal dépourvu de branchies étouffe dans l'eau.* || **2.** Pouvoir à peine respirer ; manquer de respiration. || Avoir trop chaud : *Étouffer de chaleur. Je suais comme un moribond, j'étouffais, par moments perdais connaissance* (Gide). || *Étouffer de rire, de rage,* rire, être en rage à en perdre la respiration. || **3.** *Fig.* Se sentir mal à l'aise dans un endroit : *Étouffer dans un milieu d'hypocrisie.*

◆ **s'étouffer** v. pr. (sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, 1682, Mme de Maintenon). **1.** Perdre momentanément la respiration : *S'étouffer en mangeant. S'étouffer de rage.* || **2.** Se serrer, être serrés les uns contre les autres au point d'être mal à l'aise : *On s'étouffait à la huitième chambre, où l'affaire Albin Fage venait enfin, après une interminable instruction et tout un jeu de hautes influences pour entraver la procédure* (Daudet).

étouffeur, euse [etufœr, -øz] n. (de *étouffer ;* 1776, Valmont de Bomare, au sens de « boa » [animal] ; sens actuel, 1801, Brunot). Personne qui étouffe un être animé (peu usité) ; et au fig. : *Le vaste étouffeur des plaintes et des râles* (Hugo).

étouffoir [etufwar] n. m. (de *étouffer ;* 1671, Pomey, au sens de « instrument pour éteindre des cierges » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, v. 1960 ; sens 3, 1948, Larousse ; sens 4, 1803, Boiste ; sens 5, 1864, Littré ; sens 6, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Récipient en métal, muni d'un couvercle étanche, dans lequel on enfermait la braise allumée pour l'éteindre et la conserver. || **2.** En métallurgie, récipient en tôle, conique ou cylindroconique, servant à retenir ou à étouffer les vapeurs de zinc pendant les premiers temps de la distillation. || **3.** En aéronautique, dispositif destiné à arrêter le fonctionnement du moteur en supprimant l'admission d'air. || **4.** En musique, pièce de bois garnie de feutre, destinée à étouffer les vibrations des cordes du clavecin ou du piano. || **5.** *Fam.* et *vx.* Salle dont l'atmosphère est chaude et confinée : *Des étouffoirs qui nécessitaient les copieuses rasades de bière* (Huysmans). || **6.** *Fig.* et *vx.* Endroit où les facultés intellectuelles, la personnalité ne peuvent s'épanouir : *Bientôt on le jette dans une maison de banque, un grand étouffoir* (Baudelaire).

étoupage [etupaʒ] n. m. (de *étouper ;* 1567, *Coutumier général,* écrit *estoupaige,* au sens de « bonde d'un ruisseau » ; écrit *estouppage,* au sens 2, 1723, Savary des Bruslons [*étoupage,* 1752, Trévoux] ; sens 1, 1838, Acad.). **1.** Action d'étouper. || **2.** Ce qui sert à étouper.

étoupe [etup] n. f. (lat. *stuppa,* étoupe, filasse, gr. *stuppê,* mêmes sens, de *stuphein,* resserrer, contracter ; XIIe s., écrit *estoupe* [*étoupe,* 1636, Monet], au sens 1 [*avoir les cheveux comme de l'étoupe,* XXe s.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XVIe s. [*mettre le feu auprès des estoupes,* même sens, v. 1534, Bonaventure Des Périers]). **1.** Déchet produit lors du teillage ou du peignage des fibres textiles végétales, notamment du chanvre et du lin. || *Avoir les cheveux comme de l'étoupe,* emmêlés, difficiles à peigner. || **2.** Dans la marine, filasse obtenue à partir du chanvre neuf ou de vieux cordages détordus, et servant à calfater les bateaux en bois. || **3.** Fig. et vx. *Mettre le feu aux étoupes,* allumer, faire naître un mouvement séditieux ; exciter aux passions violentes.

étoupé, e [etupe] adj. (de *étoupe ;* fin du XIXe s., A. Daudet). *Littér.* Effiloché comme de l'étoupe : *Des silhouettes d'hommes et de femmes faisaient les mêmes taches grises et lourdes dans ces vapeurs blanches, étoupées au ras du sol* (Daudet).

étouper [etupe] v. tr. (lat. pop. **stuppare,* boucher avec de l'étoupe, de *stuppa* [V. ÉTOUPE] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *estouper* [*estoper,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *estuper,* début du XIIIe s. ; *étouper,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1811, Mozin ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Boucher avec de l'étoupe ou avec d'autres matières semblables : *Les interstices étaient étoupés de mousses et de plantes sauvages* (Gautier). *La voie d'eau était masquée, mais n'était pas étoupée* (Hugo). || Fam. et vx. *Avoir les oreilles étoupées,* bouchées avec du coton. || **2.** Chez les doreurs, mettre une pièce à l'endroit où une feuille d'or n'a pas assez d'épaisseur. || **3.** *Littér.* Rendre plus sourd, moins distinct, comme si le son était intercepté par un bouchon, un mur d'étoupe : *Un coup de feu assez proche, mais comme étoupé par le léger brouillard d'arrière-saison* (Daudet).

• SYN. : **1** *aveugler, calfater.*

étoupeux, euse [etupø, -øz] adj. (de *étoupe ;* 1838, Acad.). Qui a l'aspect irrégulier du fil d'étoupe : *Une toile étoupeuse.*

étoupille [etupij] n. f. (de *étoupe ;* 1632, Barbier, écrit *estoupille* [*étoupille,* 1752, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1842, Mozin). **1.** *Autref.* Mèche d'étoupe inflammable servant d'amorce à la charge d'un canon. || **2.** Artifice contenant une composition fulminante pour la mise à feu d'une charge propulsive ou explosive : *Étoupille à percussion, étoupille électrique.*

• SYN. : **2** *amorce, détonateur.*

étoupiller [etupije] v. tr. (de *étoupille ;* 1752, Trévoux). Munir d'une étoupille : *Étoupiller un canon, une mine.*

étoupillon [etupijɔ̃] n. m. (de *étoupe ;* fin du XIVe s., écrit *estoupillon ;* écrit *étoupillon,* 1835, Acad.). *Autref.* Bouchon d'étoupe servant à préserver la lumière du canon de l'humidité.

étourderie [eturdəri] n. f. (de *étourdi ;* 1675, Bouhours, au sens 2 ; sens 1, 1740, Acad.). **1.** Caractère d'une personne étourdie ; défaut de réflexion, de prévoyance : *Monseigneur interrompit avec une feinte étourderie* (France). || **2.** Action, faute commise par inattention : *La duchesse et le ministre eurent bien à réparer quelques étourderies* (Stendhal).

• SYN. : **1** *distraction, inattention, inconséquence, insouciance, irréflexion, légèreté ;* **2** *bévue, gaffe* (fam.), *impair* (fam.), *inadvertance, maladresse.* — CONTR. : **1** *application, attention, circonspection, pondération, réflexion, sérieux, vigilance.*

étourdi, e [eturdi] adj. (part. passé de *étourdir ;* fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *estordi* [*estourdi,* XIIIe s. ; *étourdi,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, XIVe s., Cuvelier). **1.** Qui a perdu l'usage de ses facultés intellectuelles, hébété : *Rester étourdi après un choc. Ils étaient fort étourdis en sortant, troublés comme des gens à jeun, dont le ventre est plein d'alcool* (Maupassant). *Christophe revint chez lui étourdi de joie* (Rolland). || **2.** Qui est dit ou fait par étourderie : *Une réponse étourdie. L'air de doute dont tu reçus mon pauvre amour | Qui, s'il a quelques tours étourdis et frivoles, | N'en est pas moins, parmi ses apparences folles | Quelque chose de tout, tout dévoué pour toujours* (Verlaine). *Un geste étourdi.*

• SYN. : **2** *imprudent, inconséquent, inconsidéré, maladroit, malavisé.* — CONTR. : **2** *avisé, prudent, raisonnable, réfléchi, sage.*

◆ adj. et n. (fin du XIVe s., Chr. de Pisan). Qui agit ou qui parle sans réflexion et sans attention : *Un élève étourdi. Se conduire comme un étourdi.* || *Étourdi comme un hanneton,* très étourdi.

• SYN. : *braque* (fam.), *distrait, écervelé, étourneau* (fam.), *évaporé, farfelu* (fam.), *hurluberlu* (fam.), *inattentif, irréfléchi, léger, rêveur.* — CONTR. : *appliqué, attentif, circonspect, méthodique, méticuleux, pondéré, posé, sérieux, vigilant.*

◆ **À l'étourdie** loc. adv. (fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut,* écrit *à l'estourdie,* au sens de « brusquement » ; écrit *à l'étourdie,* au sens actuel, av. 1589, J.-A. de Baïf). Sans réfléchir, aveuglément : *Il fut vingt fois tenté de braver les poignards et*

de sortir à l'étourdie et sans nulle précaution (Stendhal). *Et, chaque fois, Antoine, paralysé par une absurde appréhension, au lieu d'aider son frère à franchir l'obstacle, s'était cabré lui-même et dérobé, en se jetant à l'étourdie sur n'importe quelle piste* (Martin du Gard).

étourdiment [eturdimɑ̃] adv. (de *étourdi ;* XIV[e] s., Godefroy, écrit *estordiement,* au sens de « brusquement » ; sens actuel, 1582, Tabourot, écrit *estourdiement* [*étourdiment,* 1671, Pomey]). D'une manière irréfléchie : *Agir étourdiment.*

étourdir [eturdir] v. tr. (lat. pop. **exturdire,* avoir le cerveau troublé [comme une grive qui a mangé trop de raisin], de *ex-*, préf. à valeur intensive, et du lat. class. *turdus,* grive [oiseau symbolisant souvent la sottise et la gourmandise] ; fin du XII[e] s., écrit *esturdir, estourdir* [*étourdir,* XVII[e] s.], aux sens 1-3 ; sens 4, début du XV[e] s., Ch. d'Orléans ; sens 5, 1677, Bossuet ; sens 6, 1629, Mairet). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Frapper les sens, les facultés intellectuelles d'une sorte d'engourdissement : *Étourdir quelqu'un d'un coup de poing. Un seul verre eût suffi pour étourdir un homme* (Gautier). || **2.** *Par extens.* Causer une sorte de griserie : *Certains parfums étourdissent. Paris l'étourdissait comme un provincial en visite* (Daudet). *Aujourd'hui, un laissé-pour-compte des soleils d'août nous grille, nous étourdit, nous détraque* (Colette). || **3.** Fatiguer par un bruit excessif : *Arrête de taper ainsi avec ce marteau ! tu nous étourdis.* || **4.** Importuner, lasser par une action répétée, par des paroles importunes ou oiseuses : *Mon grand-père m'étourdissait sans cesse du grand mot : la connaissance du cœur humain* (Stendhal). || **5.** *Vx.* Rendre moins sensible, moins vive une souffrance, physique ou morale : *Étourdir une douleur.* || **6.** *Fig.* et *vx.* Jeter dans un trouble moral fait d'étonnement et d'admiration : *La Sarah que je connais par sa renommée, qui tient un demi-siècle de place, me trouble et m'étourdit* (Renard).

● SYN. : **1** *assommer, sonner* (pop.) ; **2** *enivrer, griser ;* **3** *abasourdir, abrutir, assourdir ;* **4** *bassiner* (fam.), *fatiguer, raser* (pop.), *tanner* (très fam.).

◆ **s'étourdir** v. pr. (sens 1, début du XVII[e] s., Malherbe ; sens 2, 1670, Bossuet ; sens 3, 1666, La Rochefoucauld). **1.** Perdre momentanément l'usage des sens, le contrôle de soi-même, la claire conscience des réalités : *Boire jusqu'à s'étourdir.* || **2.** Chercher à se faire illusion : [Chambord], *monument de l'orgueil qui veut s'étourdir pour se payer de ses défaites* (Flaubert). || **3.** Se jeter dans des distractions, des plaisirs, pour oublier une préoccupation : *Quand j'ai vu que cette pensée criminelle devenait un tourment, une obsession, j'ai cherché à m'étourdir* (Daudet).

étourdissant, e [eturdisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *étourdir ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Lamartine ; sens 3, 1838, Acad.). **1.** Qui étourdit par son bruit : *Un vacarme étourdissant.* || **2.** Qui fatigue par sa répétition ou sa durée : *Éveillés aux rayons du plus riant des mois | À l'hymne étourdissant de la vive alouette | Qui n'a que joie et cris dans sa voix de poète* (Lamartine). *Et c'était étourdissant d'entendre les deux Tarasconnais célébrer avec enthousiasme les splendeurs qu'on découvre du Rigi* (Daudet). || **3.** Qui stupéfie par son caractère exceptionnel, extraordinaire ou inattendu : [Gaudissart] *fut étourdissant d'esprit, de pointes et de calembours incompris* (Balzac). *Tu n'admires pas comme il faudrait ce miracle étourdissant qu'est la vie* (Gide).

● SYN. : **1** *abrutissant* (fam.), *assommant, assourdissant ;* **2** *ahurissant, délirant, enivrant, fatigant, soûlant* (fam.) ; **3** *éblouissant, époustouflant* (fam.), *étonnant, merveilleux, prodigieux, sensationnel.*

étourdissement [eturdismɑ̃] n. m. (de *étourdir ;* v. 1210, Godefroy, écrit *estordissement* [*estourdissement,* XIII[e] s., *Queste del saint Graal ; étourdissement,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, v. 1790, Marmontel ; sens 3, 1553, *Bible Gérard ;* sens 4, 1685, Bossuet). **1.** Perte momentanée de conscience et de sensibilité, vertige : *Un jour, il fut pris d'un étourdissement* (Flaubert). *Et il* [J.-J. Rousseau] *parle de palpitations, d'éblouissements, d'un étourdissement semblable à l'ivresse* (Lemaitre). || **2.** État de griserie, de vertige : *L'étourdissement qu'amènent les premiers succès.* || **3.** État de grand trouble moral, d'égarement : *Le programme des cours qu'il lut sur l'affiche lui fit un effet d'étourdissement* (Flaubert). || **4.** Action de s'étourdir, de se distraire avec excès : *L'étourdissement d'un joyeux carnaval dans une ville d'Italie chassa toutes mes idées mélancoliques* (Nerval).

● SYN. : **1** *défaillance, éblouissement, faiblesse, malaise ;* **2** *enivrement, fumées, ivresse ;* **3** *affolement, choc, délire, ébranlement, fièvre.*

étourneau [eturno] n. m. (lat. pop. **sturnellus,* étourneau, du lat. class. *sturnus,* même sens ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *estornel* [*esturneau,* v. 1280, Bibbesworth ; *estourneau,* v. 1398, *le Ménagier de Paris ; étourneau,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1660, Molière [*avoir teste d'estournel,* « être étourdi », XV[e] s., *Miracles de sainte Geneviève*]). **1.** Passereau à plumage sombre tacheté de blanc et à queue courte : *Des volées d'étourneaux manœuvrent en spirales* (Hugo). *J'ai trouvé dans l'avenue, hier matin, un petit étourneau tombé du nid, mais bien près de pouvoir voler* (Gide). || **2.** *Fig.* Homme d'un esprit léger, irréfléchi : *Répondre comme un étourneau.*

étramper v. intr. V. ÉTREMPER.

étrange [etrɑ̃ʒ] adj. (lat. *extraneus,* extérieur, du dehors, étranger, de *extra,* au-dehors, à l'extérieur, en dehors ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *estrange* [*étrange,* XVII[e] s.], au sens 1 ; sens 2-3, XII[e] s.). **1.** *Class.* Qui n'est pas du pays où l'on est, étranger : *Peu de nos chants, peu de nos vers, | Par un encens flatteur, amusent l'univers | Et se font écouter des nations étranges* (La Fontaine). || **2.** *Class.* Qui est épouvantable, terrible : *C'est la seule réflexion qui me permet, dans un accident si étrange, une si juste et si sensible douleur* (Bossuet). || **3.** Qui frappe par son caractère inhabituel, son aspect singulier : *La nuit, le Tasse se figurait entendre des bruits étranges, des tintements de cloches funèbres ; des spectres le tourmentaient* (Chateaubriand). *Comme il y avait dans mon air quelque chose d'étrange, il voulut me faire parler* (Nerval). *L'étrange sourire qui ne la quittait pas m'inquiétait* (Gide).

● SYN. : **3** *bizarre, curieux, drôle, étonnant, extraordinaire, insolite, saugrenu, singulier, surprenant.*

◆ n. m. (1870, Larousse). Ce qui est étrange : *Certains auteurs, pour faire du neuf, cherchent l'étrange, le paradoxal.*

étrangement [etrɑ̃ʒmɑ̃] adv. (de *étrange ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *estrangement* [*étrangement,* XVII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XIV[e] s., E. Deschamps). **1.** *Class.* et *littér.* Extrêmement, extraordinairement : *Je vous plains étrangement sur la séparation de vous et de M[me] de Grignan* (Bussy-Rabutin). *L'air était étrangement tiède* (Gide). || **2.** De façon inhabituelle, étrange : *Ils nous proposent, étrangement unies, les idées d'ordre et de fantaisie* (Valéry).

● SYN. : **2** *bizarrement, curieusement, drôlement, étonnamment, extraordinairement, singulièrement.* — CONTR. : **2** *couramment, naturellement, normalement, ordinairement.*

1. étranger, ère [etrɑ̃ʒe, -ɛr] adj. et n. (de *étrange* [v. ce mot] ; v. 1350, Machaut, écrit *estrang[i]er* [*étranger,* XVII[e] s.], aux sens 1 et 4 ; sens 2, av. 1857, Musset ; sens 3, av. 1696, La Bruyère). **1.** Qui appartient à une nation autre que celle dont on est ressortissant : *Une langue étrangère. Un pays étranger. La terre tremble sous les pas du soldat étranger qui dans ce moment même envahit ma patrie* (Chateaubriand). *À Rome, il y a une indulgence pour celui qui montre la ville à un étranger* (Veuillot). || *Être étranger dans son pays,* ne pas en connaître les usages. || *Les Affaires étrangères,* ensemble des relations d'un pays avec les autres nations. || *La Légion étrangère,* troupe créée en 1831, en Algérie, et composée uniquement de volontaires, appelée ainsi du fait du nombre important d'étrangers qui s'y engagent au service de

la France. || **2.** Qui appartient ou semble appartenir à un autre : *Je crois voir à ma place un visage étranger* (Musset). *Il frémit de sentir sous les toiles légères | Palpiter tout à coup des formes étrangères* (Samain). *Je ne rends plus au jour qu'un regard étranger* (Valéry). || **3.** Qui n'est pas propre ou naturel à quelqu'un, qui est emprunté : *Et mon rire étranger suspend à mon oreille | Comme à la vide conque un murmure de mer, | Le doute...* (Valéry). || **4.** Qui n'appartient pas, ou n'est pas considéré comme appartenant à la communauté d'une localité, d'un groupe, à une famille : *En général, les monastères étaient des hôtelleries où les étrangers trouvaient en passant le vivre et le couvert* (Chateaubriand). *À Boegaraeh, un passant est un phénomène. On n'est pas seulement un étranger, on est étrange* (Hugo). *Se sentir étranger dans une réception.* || *N'être étranger nulle part,* se sentir partout chez soi, à son aise ; être bien accueilli partout.

• Syn. : **2** *ignoré, inconnu ;* **4** *isolé, perdu.* — Contr. : **1** *aborigène, autochtone.*

◆ adj. (sens 1, 1669, Racine ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1699, Massillon ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, 1689, Racine ; sens 6, av. 1704, Bourdaloue ; sens 7, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'une personne qui n'est pas en rapport, en relation avec une autre personne : *Il faut que nous demeurions étrangers l'un à l'autre* (Maupassant). *Inquiète de le voir arriver, presque étrangère à lui...* (R. Bazin). || *Devenir étranger à quelqu'un,* cesser d'avoir avec lui des relations suivies. || **2.** Qui ne fait pas partie d'un organisme, d'une entreprise : *Entrée interdite à toute personne étrangère à l'établissement.* || **3.** Qui n'a point part à ; qui se tient à l'écart de : *Être étranger à un complot, à tout sentiment d'affection.* || *Spécialem.* Qui est incapable de prendre part à ; qui est insensible, indifférent à : *Une chose m'étonne toujours quand je pense à Voltaire : avec un esprit supérieur, raisonnable, éclairé, il est resté complètement étranger au christianisme* (Chateaubriand). || **4.** Qui n'a aucune notion, aucune pratique de : *Nous sommes les petits lapins, | Gens étrangers à l'écriture* (Banville). || **5.** Qui est ou semble être inconnu à quelqu'un : *Son visage ne m'est pas étranger.* || **6.** Qui n'est pas propre à : *L'hypocrisie lui est étrangère.* || **7.** Se dit d'une chose qui ne fait pas partie intégrante de, qui n'a aucun rapport avec une autre chose : *Un développement étranger au sujet. Quelquefois un portail, une façade, une église tout entière présente un sens symbolique absolument étranger au culte* (Hugo). || En chimie, qui n'est pas de même nature : *De l'or mêlé à des substances étrangères.* || *Corps étranger,* corps qui se trouve, contre nature, dans l'organisme de l'homme ou de l'animal.

• Syn. : **3** *éloigné, fermé, imperméable, inaccessible, indifférent ;* **4** *ignorant, profane ;* **7** *différent, distinct, extérieur.*

◆ **étranger** n. m. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1691, Racine). **1.** Pays étranger ou l'ensemble des pays étrangers : *Les nouvelles de l'étranger. Voyager à l'étranger. Envoyer des marchandises à l'étranger.* || **2.** Les étrangers considérés collectivement : *L'étranger n'avait pas de raison de s'étonner que la France passât par où avaient passé avant elle l'Angleterre, les Pays-Bas...* (Bainville).

2. étranger [etrɑ̃ʒe] v. tr. (de *étrange* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *estrangier ; estranger,* v. 1265, J. de Meung ; *étranger,* XVII[e] s.). *Class.* Éloigner, tenir à l'écart : *Le roi, très piqué, mais ne voulant pas étranger Monsieur* (Saint-Simon).

étrangeté [etrɑ̃ʒte] n. f. (de *étrange ;* fin du XIV[e] s., E. Deschamps, écrit *estrangeté* [*étrangeté,* XVII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [le mot est rarement attesté à la fin du XVII[e] et au début du XVIII[e] s.]). **1.** Caractère de ce qui est étrange, inhabituel : *J'aurai voulu* [...] *les émouvoir en leur faisant comprendre et sentir l'étrangeté d'un dénuement si complet* (Gide). *Notre bouche exaspérée retrouve quelque étrangeté à l'eau pure* (Valéry). || **2.** *Littér.* Chose étrange : *Ce ne fut pas une des moindres étrangetés de cette guerre que la nécessité d'apprendre à la faire dans le même temps qu'on la faisait* (Valéry).

• Syn. : **1** *anomalie, bizarrerie, singularité.*

étranglant, e [etrɑ̃glɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *étrangler ;* 1689, M[me] de Sévigné). *Class.* et *fig.* Qui empêche de respirer, de souffler, qui ne laisse aucun répit : *Tant d'affaires épineuses, accablantes, étranglantes* (Sévigné).

étranglé, e [etrɑ̃gle] adj. (part. passé de *étrangler ;* milieu du XVI[e] s., Amyot, au sens 1 [*hernie étranglée,* 1835, Acad.] ; sens 2, fin du XVII[e] s., Saint-Simon). **1.** Se dit d'un lieu qui est resserré, trop étroit : *Passage étranglé.* || Spécialem. *Hernie étranglée,* hernie que l'on ne peut faire rentrer et qui nécessite une intervention chirurgicale urgente. || **2.** Se dit d'un son qu'on entend mal parce qu'il a de la peine à sortir : *La misérable ! balbutia-t-il d'une voix étranglée, elle veut me rendre fou* (Zola). *Une voix d'homme, une voix étranglée, demanda : « Qui va là ? »* (Maupassant).

étranglement [etrɑ̃gləmɑ̃] n. m. (de *étrangler ;* début du XIII[e] s., écrit *estranglement* [*étranglement,* XVII[e] s.], au sens de « esquinancie » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, début du XX[e] s. ; sens 3, 1688, M[me] de Sévigné ; sens 4, 1707, d'après Trévoux, 1771 ; sens 5, 1890, *Dict. général*). **1.** Action d'étrangler ; résultat de cette action (rare) : *On lui pardonnait encore ses noyades turques, ses étranglements vénitiens et les arbres chargés de pendus de son manoir de Plessis-lez-Tours...* (Saint-Victor). || **2.** État d'une voix étouffée, étranglée par l'émotion ou par une cause pathologique : *Il a dans sa gorge l'étranglement des sanglots* (Barrès). *« Monsieur Jacques est invité chez M[me] Morille ! » dit-elle dans un étranglement* (Miomandre). || **3.** Compression, constriction plus ou moins intense affectant une partie du corps. || Spécialem. *Étranglement herniaire,* forte constriction au niveau du collet, qui s'oppose à la réduction de la hernie. || **4.** État de ce qui est rétréci, resserré sur un point, soit naturellement, soit par accident : *La surface* [de la coquille] *se gonfle de bulbes successifs que séparent des étranglements ou des gorges concaves* (Valéry). *L'étranglement d'une rue.* || *Goulet d'étranglement,* obstacle, gêne à la circulation qui résulte du trop grand nombre de véhicules pour la largeur de la voie en un point donné. || **5.** *Fig.* Action de paralyser, de freiner dans son développement : *Le vice n'est que l'étranglement de soi par soi* (Alain).

• Syn. : **1** *strangulation ;* **2** *suffocation ;* **4** *resserrement, rétrécissement ;* **5** *étouffement, paralysie.*

étrangler [etrɑ̃gle] v. tr. (lat. *strangulare,* étrangler, étouffer ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *estrangler* [*étrangler,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, 1665, Retz ; sens 5, v. 1660, Retz ; sens 6, 1690, Furetière [pour une voile, 1836, Acad.]). **1.** Faire mourir par la constriction ou l'occlusion des voies respiratoires : *L'assassin a étranglé sa victime avec un bras. Oh ! étrangler une perdrix, lui serrer le cou, sentir entre ses doigts cette petite flûte de vie* (J. Renard). || **2.** *Par extens.* Gêner la respiration en serrant au gosier : *Un nuage de poussière qui salit le paysage et qui étrangle le voyageur* (Taine). *Un col de chemise qui étrangle.* || Fig. *J'ai un mot qui m'étrangle,* je ne peux pas ne pas parler, il faut que je me délivre de ce que j'ai à dire. || **3.** *Fig.* Faire suffoquer sous le coup d'une émotion violente : *La peur l'étrangle.* || Remplir d'angoisse : *Le remords étrangle le coupable.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Ruiner en faisant payer beaucoup d'argent : *Étrangler quelqu'un en exigeant le remboursement total de ses dettes.* || **5.** *Fig.* Empêcher brutalement de se manifester, de s'exprimer : *Étrangler la liberté.* || **6.** Resserrer, comprimer en diminuant la largeur, l'ouverture, le diamètre d'une chose : *Étrangler un passage. Une ceinture bien ajustée étranglant sa taille de guêpe* (Gautier). || Spécialem. *Étrangler une voile,* la ramener contre le mât pour la soustraire à l'action du vent.

• Syn. : **2** *asphyxier, étouffer, suffoquer ;* **3** *oppresser ; glacer, paralyser, transir ;* **4** *écorcher, égorger, empiler* (pop.), *estamper* (fam.), *étriller* (fam.) ; **5** *juguler, mater, museler, réprimer, supprimer ;* **6** *rétrécir.*

◆ v. intr. (1194, Tobler-Lommatzsch). *Class.* Être empêché de respirer, suffoquer : *Nous étranglons de fumée* (Saint-Amant).

◆ **s'étrangler** v. pr. (sens 1, v. 1155, Wace ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Perdre momentanément la respiration et la parole : *Tout le*

monde cria : « La reine boit ! La reine boit ! » Elle devint alors toute rouge et s'étrangla (Maupassant). || **2.** *Fig.* Devenir plus resserré en un point, plus étroit : *La route s'étrangle à l'entrée d'un tunnel.*

● SYN. : **1** *étouffer, suffoquer.*

étrangleur, euse [etrɑ̃glœr, -øz] n. (de *étrangler ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *estranglour ; estrangleur,* XIVe s. ; *étrangleur,* XIXe s.). Personne qui étrangle : *Des mains d'étrangleur.*

◆ **étrangleur** n. m. (1930, Larousse). Système pour régler l'arrivée d'essence dans le carburateur.

étrangloir [etrɑ̃glwar] n. m. (de *étrangler ;* 1838, Acad., au sens de « cargue spéciale fixée sur la vergue ou sur le mât » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1961, Larousse). **1.** Appareil fixé sur le pont d'un navire et destiné à arrêter une chaîne d'ancre dans sa course. || **2.** En papeterie, appareil destiné à faire des étranglements dans un tube en carton.

étranglure [etrɑ̃glyr] n. f. (de *étrangler ;* 1785, *Encycl. méthodique*). Faux pli du drap occasionné par le foulage.

étrave [etrav] n. f. (anc. scand. *stafn,* proue ; 1573, Du Puys [les formes premières du mot, non attestées, ont dû être **estavne, *estavre,* puis, par métathèse, **estrave*]). Pièce de bois ou de métal qui forme la proue d'un navire : *Dans le silence de la nuit, on n'entendait plus que le bruit de la houle qui se séparait contre l'étrave* (Montherlant).

1. être [ɛtr] v. intr. ● ÉTYM. Lat. pop. **essere,* lat. class. *esse,* être, exister, se trouver, appartenir à, et verbe copulatif (le part. prés., le part. passé et l'imparf. de l'indic. du v. franç. sont empruntés à l'anc. v. *ester,* être debout, se tenir [fin du Xe s., *Vie de saint Léger*], lat. *stare,* mêmes sens) ; Xe s., écrit *estre ; être,* XVIIe s. A. Sens 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 2, v. 980, *Fragment de Valenciennes.* B. I. Sens 1, v. 980, *Fragment de Valenciennes ;* sens 2, fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie ;* sens 3 et 5, v. 1360, Froissart ; sens 4, XIIe s., *Roncevaux.* — II. *Être à :* sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, XIIe s., *Roncevaux ;* sens 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 4, v. 1283, Beaumanoir ; sens 5, 1666, Molière ; sens 6, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens 7, 1870, Larousse. *Être après :* sens 1, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1864, Littré. *Être avec :* sens 1, v. 1207, Villehardouin ; sens 2, 1672, Sacy ; sens 3, av. 1870, Mérimée. *Être contre :* v. 1207, Villehardouin. *Être dans :* sens 1 et 3, XVIe s. ; sens 2, XXe s. *Être de :* sens 1, 4-5, 1690, Furetière ; sens 2-3, v. 1207, Villehardouin ; sens 6, XVIe s. ; sens 7, 1669, Molière. *Être en :* sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, v. 1240, G. de Lorris ; sens 3, 1864, Littré ; sens 4, XXe s. *Être pour :* 1640, Corneille. *Être sans :* sens 1-2, XVIIe s. *Être sur :* sens 1, XIIe s. ; sens 2, 1580, Montaigne. C. *En être :* sens 1, milieu du XIIIe s., Rutebeuf ; sens 2, av. 1613, M. Régnier ; sens 3, 1283, Beaumanoir. *Y être :* sens 1, 1687, Dancourt ; sens 2, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné. *L'être :* av. 1725, Dan-court. *Comme si de rien n'était :* 1870, Larousse. D. I. Sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, v. 1240, G. de Lorris ; sens 3, XVIe s. ; sens 4, XVIIe s., ; sens 5, 1637, Scudéry ; sens 6, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 7, 1864, Littré ; sens 8, XIIIe s., *Chronique de Rains.* — II. Sens 1-2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1273, Adenet ; sens 4-5, XIIe s. ; sens 6, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 7, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 8, XVIIe s. ; sens 9, v. 1360, Froissart ; sens 10, 1642, Corneille ; sens 11, 1655, Molière. — III. Sens 1, XVIIe s. ; sens 2, av. 1613, M. Régnier. E. Sens 1-3, 1080, *Chanson de Roland.* F. Sens 1-2, XIIIe s., Du Cange ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland.* (Conj. : v. tableau, p. CXXI.)

A. Exprime l'existence.

1. Exprime l'existence vivante et consciente d'une personne : *Je pense, donc je suis* (Descartes). *Dois-je exister sans être et regarder sans voir ?* (Hugo). *Tout me fatigue, même lire ; d'ailleurs que lire ? Être m'occupe assez* (Gide). || *Celui qui est,* Dieu. || *N'être plus,* avoir cessé de vivre. || **2.** Exprime la réalité ou la vérité d'une chose : *Ce temps n'est plus. Tout ce qui est doit être, puisque Dieu a voulu qu'il fût* (Lamennais). *Si je le dis, c'est que cela est* (Courteline). || *Cela n'est pas,* ce n'est pas vrai. || *Cela sera,* cela arrivera. || Spécialem. *Soit...,* en mathématiques, supposons l'existence de : *Soit une droite AB.*

B. Élément du syntagme verbal.

● **I.** SERT À LIER L'ATTRIBUT AU SUJET. **1.** L'attribut est un adjectif exprimant une qualité ou un état : *Ferme dans ma route et vrai dans mes discours, | Tel je fus, tel je suis, tel je serai toujours* (Chénier). || **2.** L'attribut est un nom : *Il est outilleur dans une grande usine. Le dictionnaire est un instrument de travail.* || **3.** L'attribut est un pronom : *Et le Christ ne m'est plus de rien s'il n'est plus central, s'il n'est tout* (Gide). || Le pronom représente un nom ou un adjectif déjà exprimé : *Vindicatif, il l'est.* || **4.** L'attribut est un adverbe indiquant la manière d'être : *Êtes-vous bien ? Je suis mal ;* le lieu : *Sont-ils là ? Je suis ici. Ils sont déjà loin.* || *Être bien, être mal avec quelqu'un,* être en bons, en mauvais termes avec lui. || Fam. *Être un peu là,* se dit de quelqu'un qui a une grande force physique, qui est redoutable. || **5.** L'attribut est un numéral ou un adverbe de quantité : *Ils sont cinquante. Combien sont-ils ? Ils sont autant qu'hier.*

● **II.** SUIVI D'UN SYNTAGME PRÉPOSITIONNEL. **1.** *Être à.* Se trouver en tel endroit de l'espace : *Être à Lyon pendant les vacances ;* à tel moment du temps : *Le rendez-vous est à quatre heures.* || Appartenir, avoir pour propriétaire : *Cette voiture est à son frère.* || Class. *Être à quelqu'un,* faire partie de son personnel, être à son service : *Ayez soin, tous deux, de marcher immédiatement sur mes pas, afin qu'on voie bien que vous êtes à moi* (Molière) ; *auj.,* en parlant d'une femme, se donner à un homme. || Être à la disposition de quelqu'un : *Je suis à vous tout de suite.* || Prêter toute son attention à : *Cela ne m'empêche pas d'être à ce qu'on dit autour de moi, de vous écouter encore mieux que je ne le ferais dans l'inaction* (Daudet). || *Être à* avec un verbe à l'infinitif, être occupé à, être en train de : *Elle est à préparer le repas. Il est toujours à se plaindre.* || Évoluer vers : *Le temps est à l'orage.* || Tendre vers : *Les prix des légumes sont à la baisse.* || **2.** *Être après.* Fam. *Être après quelque chose* (sujet personne), s'occuper avec soin de, consacrer son temps à : *Le peintre était après sa toile depuis quinze jours.* || Fam. *Être après quelque chose* (sujet chose), se trouver sur : *La clef est après la porte.* || Fam. *Être après quelqu'un* (sujet personne), le harceler, ne lui laisser aucun répit à : *Il est après moi dès que je sors dans la rue.* || **3.** *Être avec.* Être en compagnie de quelqu'un, passer un certain temps avec lui : *Hier soir, j'étais avec les Dupont.* || Se tenir du côté de, défendre le point de vue de : *Si vous approuvez le projet, les socialistes seront avec vous.* || Vivre avec quelqu'un sans être marié avec lui, être en ménage avec (vieilli) : *En passant par la rue de la Paix, j'ai rencontré mademoiselle [...]. C'est elle qui est avec M. de Boismorand* (Mérimée). || **4.** *Être contre.* S'opposer à, manifester son hostilité à : *Il est contre nous.* || **5.** *Être dans.* Se trouver à l'intérieur de : *Il est dans sa chambre. Cette maison est dans le voisinage.* || *Fam.* Appartenir à une profession, participer à une activité : *Être dans l'édition, dans les assurances.* || *Fig.* Être plongé dans : *Notre ami est dans l'embarras, dans la peine.* || **6.** *Être de.* Avoir pour origine, provenir de : *Il est du Midi.* || Appartenir à telle époque : *Cet édifice est du XIVe siècle.* || Appartenir à une corporation, à une organisation : *Il se nommait Javert et il était de la police* (Hugo). *Être de la franc-maçonnerie.* || Participer à : *Serez-vous de la réunion ?* || Être affecté à un rôle, à une fonction : *Être de garde.* || *Être de corvée, être de service,* être désigné pour effectuer un travail pénible ou fastidieux, pour assurer un travail habituel. || Posséder une qualité ou un défaut : *Ce garçon est d'une force*

peu commune. Elle est d'une maladresse incroyable. || Avoir telle valeur : *Ce vase est d'un grand prix.* || *N'être pas de, n'être plus de,* ne pas ou ne plus convenir à : *Ce chapeau n'est pas de saison, n'est plus de mode.* || Littér. *Si j'étais de vous, que de vous, de lui,* à votre place, à sa place. (On dit plutôt couramment si j'étais vous.) || **7.** *Être en.*Se trouver dans un lieu : *Il sera en France l'an prochain.* || Vivre au moment de : *Nous sommes en été.* || Être occupé à : *Ils sont en promenade. Les deux amies sont en conversation.* || Se vêtir de : *Nous serons en smoking.* || Ellipt. et fam. *Elle est en hiver, en été, en printemps,* elle est habillée comme en hiver, en été, au printemps. || **8.** *Être pour.* Apporter son approbation, son soutien à quelque chose ou à quelqu'un : *Nous sommes pour la proposition qui vient d'être faite. Dans cette affaire, nous sommes pour les victimes.* || *Être quelque chose pour quelqu'un,* représenter une valeur pour quelqu'un : *Vous êtes tout pour moi. Je crois au monde spirituel et tout le reste ne m'est rien* (Gide). || *Être pour quelque chose dans,* être en partie responsable : *Il est pour quelque chose dans la réussite de l'affaire.* || **9.** *Être sans.* Manquer de : *Être sans argent.* || Fam. *Être sans un,* être dépourvu de tout argent. || *N'être pas sans savoir,* ne pas ignorer. || **10.** *Être sur.* Se trouver sur : *Les verres sont sur la table.* || Fig. *Être sur quelque chose,* en parlant de quelqu'un, s'en occuper activement : *Il est sur votre dossier.* || *Être sur le départ,* sur le point de partir. || *Être sur ses quatre-vingts ans,* approcher de quatre-vingts ans, les avoir bientôt.

C. Entre dans des locutions verbales.

1. *En être.* Être arrivé à un certain point (dans une situation qui change, qui évolue, dans un travail ou une recherche). || *Où en êtes-vous ?,* qu'avez-vous fait ? ou que vous reste-t-il à faire ? || Fig. *Ne pas ou ne plus savoir où on en est,* n'avoir pas conscience de ce qu'on fait, perdre la tête, s'affoler. || *Il n'en est pas où il croit,* il est loin de ce qu'il attend ou espère. || *En être à,* être arrivé au point de : *Elle en est à demander l'aumône.* || *N'en être pas à quelque chose près,* n'être pas retenu, gêné par ; ne pas tenir compte de : *Les rois d'Angleterre et les rois de France n'en étaient pas à un guet-apens près* (Vacquerie). || *Fam.* Faire partie d'une affaire, d'un complot, d'une entreprise, etc. : *Vautrin prétendait qu'il n'était pas assez rusé pour en être* (Balzac). || Fam. *En être,* être un homosexuel : *Quand il avait découvert qu'il « en était », il avait cru par là apprendre que son goût, comme dit Saint-Simon, n'était pas celui des femmes* (Proust). || Impers. *Voilà ce qu'il en est,* voilà quelle est la situation. || *Il en est ainsi,* voilà la situation. || *Ainsi soit-il,* formule de conclusion d'une prière. || *S'il en fut, s'il en est,* forme de superlatif : *Un savant s'il en est.* || *Il en est de ceci comme de cela,* ceci est semblable à cela : *Il en est des écoles de vie comme des écoles d'art : elles ne disparaissent pas sans avoir épuisé tous leurs principes* (Barrès). [V. aussi § D, I, 5.] || *Il n'en est rien,* cela n'est pas vrai. || **2.** *Y être.* Se trouver chez soi, être disposé à recevoir ou à entendre quelqu'un : *Si cette personne téléphone de nouveau, vous lui direz que je n'y suis pas.* || Fig. *Ne pas y être,* être loin de la vérité : *« J'évalue cette maison à 20 000 F. — Non, vous n'y êtes pas. »* || Fam. *Je n'y suis pas,* je ne comprends pas, je ne vois pas ce que vous voulez dire. || Fam. *N'y être plus,* avoir perdu la raison. || *Y être pour quelque chose,* être responsable de, avoir participé à (par opposition à *il n'y est pour rien,* il n'a aucune part à cela) : *Cette exposition a un grand succès, et il y est pour quelque chose.* || **3.** Fam. et vx. *L'être.* Être cocu : *Au doigt mouillé, voyons qui le sera* (Dancourt). || **4.** *Comme si de rien n'était.* Avec un air de complète indifférence, en faisant semblant de rien.

D. Employé impersonnellement.

• **I.** Avec le pronom « il » : « il est », « il était », « il sera », etc. **1.** *Littér.* On trouve, il y a : *Il est de bons amis. Il est des parfums frais comme des chairs d'enfants* (Baudelaire). || **2.** Sert à indiquer le moment : *Il est midi. Il est huit heures.* || **3.** Forme des syntagmes verbaux avec des noms : *Il est temps de. Il n'est pas besoin de ;* avec des adjectifs : *Il est bon de. Il est nécessaire de ;* avec des syntagmes prépositionnels : *Il est de bon ton de. Il est de toute justice de.* || **4.** || *Il est de quelqu'un de* (suivi de l'infinitif), il entre dans la nature de, il appartient à : *Il est d'un homme intelligent de réfléchir avant d'agir. Mais il n'est point d'un véritable chef de se borner à dicter des ordres sans nul égard à leurs effets sur les esprits : ils ne seraient obéis que d'une obéissance cadavérique* (Valéry). || **5.** Class. et littér. *Il est de ceci comme de cela,* il en va de ceci comme de cela : *Il est du sujet du poème dramatique comme de tous les corps physiques* (Scudéry). *Mais il n'est pas des grands individus comme des grandes races : on transmet son sang, on ne transmet pas son génie* (Chateaubriand). [V. aussi § C, *En être.*] || **6.** Class. *Il n'est pas que,* il n'est pas possible, il n'est pas vrai que : *On lui a pris aujourd'hui son argent, et il n'est pas que vous ne sachiez quelques nouvelles de cette affaire* (Molière). || **7.** *Toujours est-il que,* quoi qu'il en soit, en tout cas : *Toujours est-il qu'il fallait pour mener à bien cette quête, à défaut de religieuse conviction, une audace, une habileté, un tact, une éloquence* (Gide). || **8.** *Il n'est que de,* il suffit de, il n'y a qu'à : *Il n'est que de l'écouter parler pour qu'il soit content.*

• **II.** Avec le pronom « ce » : « c'est », « c'était », « ce sera », etc. **1.** S'emploie pour montrer ou identifier quelqu'un ou quelque chose : *C'est le professeur de première. C'est mon livre.* || **2.** Précédé d'un nom, d'un pronom ou d'un infinitif, *c'est* s'emploie pour détacher le sujet : *Un livre, c'est un ami. Lui, c'est l'acteur principal. Parler, c'est se trahir.* || **3.** S'emploie, conjointement avec le relatif, pour détacher un terme de la proposition en tête de la phrase : *C'est la radio qui a annoncé la nouvelle. C'est moi qui l'ai rencontré. C'est le film que j'ai vu la semaine dernière. C'est l'année dernière qu'il a perdu son père. C'est sur ma recommandation qu'il a fait cette démarche. C'est à vous que je m'adresse.* || Le terme détaché peut être un pronom neutre : *C'est ce que je vous ai dit hier. C'est ce à quoi je pense.* || **4.** Quand les éléments de la loc. *c'est* sont inversés, ils constituent une locution interrogative : *Est-ce toi ?* || En combinaison avec la conj. *que, est-ce* constitue une formule interrogative disjointe : *Est-ce à lui que tu as confié cette tâche ?* || En combinaison avec un pronom interrogatif et un pronom relatif, *est-ce* forme des locutions interrogatives (*qui est-ce qui ?, qui est-ce que ?, qu'est-ce qui ?, qu'est-ce que ?*) : *Qui est-ce qui a ouvert la fenêtre ? Qui est-ce que tu as rencontré ? Qu'est-ce qui t'a piqué ? Qu'est-ce que tu as vu ?* || **5.** *Est-ce que,* v. à l'ordre alphab. || **6.** *N'est-ce pas,* v. à l'ordre alphab. || **7.** Class. *Si est-ce que,* s'employait pour marquer la liaison et l'opposition (« toutefois », « néanmoins ») : *Vous ne le comprenez-pas, dites-vous, si est-ce néanmoins qu'il faut bien le croire* (Bossuet). || **8.** *C'est que, ce n'est pas que,* s'emploient comme locutions conjonctives pour introduire une proposition causale : *S'il a formulé cette demande, c'est qu'il pensait pouvoir obtenir satisfaction.* || Absol. et fam. *Ce n'est pas que,* ne croyez pas que : *Ce n'est pas que je lui veuille du mal.* || **9.** *Littér.* Sous la forme inversée et au conditionnel (*serait-ce, fût-ce*), s'emploie pour marquer une supposition extrême : *Je le suivrai partout où il ira, fût-ce même au bout du monde.* || *Ne serait-ce que,* seulement : *Je lui poserai la question, ne serait-ce que pour l'embarrasser.* || **10.** *C'est à... de...,* il appartient à... de... : *La généralisation, c'est au lecteur, au critique de la faire* (Gide). *C'est à notre ami de prouver qu'il a raison ;* le moment est venu pour : *C'est à lui de prendre la parole : tous les autres ont dit ce qu'ils pensaient.* || *C'est à qui,* marque la rivalité, la concurrence entre deux ou plusieurs individus : *C'est à qui courra le plus vite.* || **11.** Fam. *Ce que c'est que de,* voilà quel résultat on obtient quand... : *Ce*

que c'est que de vouloir aller trop vite : on fait mal son travail ; voilà le sort de : *Ce pauvre Charles ! Ce que c'est que de nous, tout de même* (Maupassant).

• **III.** EMPLOYÉ SANS PRONOM. **1.** *Soit,* marque l'approbation donnée à une idée, à une explication : *Soit, j'accepte votre proposition.* || *Soit dit en passant,* en manière de parenthèse. || *Tant soit peu,* quelque peu : *Vingt mètres de balcons tant soit peu poreux, une terrasse en carton plus ou moins bitumé...* (Colette). || **2.** Littér. *N'était, n'eût été,* si ce n'était, si ce n'eût été, à l'exception de : *Le paysage à l'infini déploie une couleur fauve, n'était un nuage vert sur un sol rougeâtre* (Barrès).

E. Employé comme auxiliaire.

1. Joint au participe passé du verbe conjugué, *être* entre dans toutes les formes de la conjugaison du passif : *Il est aimé. Ils ont été choisis.* || **2.** Comme auxiliaire de temps, *être* sert à former les temps passés de certains verbes intransitifs : *Elle est entrée. Nous étions sortis.* || Il entre dans la formation des temps composés des verbes pronominaux : *Il s'est suicidé. Ils se sont succédé rapidement. Elle s'est passée de manger. Ils se sont vus plusieurs fois.* || **3.** Sert à exprimer diverses modalités. || *Class.* Exprime la durée (« demeurer », « rester ») : *Il fut trois jours sans manger* (Molière). || En combinaison avec la prép. *à,* exprime ce qu'il convient de faire : *Cette suggestion est à prendre en considération ;* ce qui doit être fait : *Cette leçon est à apprendre pour la semaine prochaine ;* exprime l'aspect duratif d'une action qui s'accomplit : *Il est à attendre l'arrivée d'un ami.* || En combinaison avec les loc. *en train de, en voie de,* exprime l'aspect duratif d'une action : *Il est en train de s'habiller ;* avec les loc. *en passe de, sur le point de, près de,* exprime la proximité de la réalisation d'une action : *Il est en passe de réussir. Il est sur le point de partir. Elle a été près de défaillir.* || En combinaison avec la prép. *pour,* exprime soit une action prochaine : *Quand le temps est pour changer* (Romains) ; soit qu'une chose est de nature à : *Son succès n'est pas pour me déplaire.*

F. Employé comme substitut du verbe « aller ».

1. *Class.* et *littér.* Au passé simple : *La reine manda le parlement, il fut par députés au Palais-Royal* (Retz). *Narcisse, arrivant à Brest, fut droit chez le cousin, lui exposa ses désirs* (Sue). *Il fut à la cuisine, but deux grands verres d'eau* (Martin du Gard). || **2.** Au passé composé : *Je ne reviens pas, car je n'ai pas été* (Molière). *Moi aussi je suis allé là où vous avez été. J'assistais à cette fête extraordinaire* (Alain-Fournier). *Il a été passer ses vacances en Italie.* || **3.** *Littér.* Avec l'adv. *en,* au passé simple et à l'imparfait du subjonctif : *Puis le jeune homme se leva bien doucement et s'en fut vers la maison* (Duhamel). *C'est l'imagination qui veut que l'on s'en aille. C'est le fait qui voudrait qu'on ne s'en fût pas* (Suarès).

G. Remarques.

1. La loc. *être après à* (*Il est après à bâtir sa maison* [Acad.]) est sortie de l'usage. La loc. *être après quelqu'un ou quelque chose* n'est employée que dans la langue familière. || **2.** *C'est, ce sont,* v. CE, Rem. || **3.** Selon l'Académie, l'emploi de *être* au sens de « aller », aux temps composés (*il a été, il aura été, il aurait été*), est familier. On le trouve cependant depuis l'époque classique jusqu'à nos jours, et pas seulement au niveau du langage familier. La distinction préconisée par Littré et par le *Dictionnaire général* (*Avoir été dans un lieu,* y être allé et en être revenu) n'est pas toujours observée non plus : *Ils les* [les exemples] *ont été chercher parmi les juifs* (Bossuet). *J'ai été à la messe* (Flaubert).

2. être [ɛtr] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; v. 1030, *Eneas,* écrit *estre* [être, XVIIe s.], au sens de « manière d'être » ; sens I, 1, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 2, v. 1361, Oresme ; sens I, 3, fin du XVIe s., Brantôme ; sens II, 1, 1646, Rotrou ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, fin du XVIIIe s. ; sens II, 4, av. 1650, Descartes ; sens II, 5, av. 1662, Pascal).

I. 1. Le fait d'être, l'existence : *Ô ma cognée ! ô ma pauvre cognée ! | S'écriait-il : Jupiter, rends-la-moi ; | Je tiendrai l'être un second coup de toi* (La Fontaine). *Dis, mon âme, comment entends-tu le néant, sinon par l'être* (Bossuet). *Ces nénuphars qui y floconnent, y puisent également l'être* (Pesquidoux). || *Non-être,* v. à l'ordre alphab. || Littér. *Donner l'être à quelqu'un,* lui donner le jour : *Ceux qui vous ont donné l'être* (Molière). || **2.** *Class.* et *littér.* La nature propre, l'essence de ce qui existe : *L'homme n'agit point par la raison, qui fait son être* (Pascal). *L'humanité vit et se développe comme un être organique, et tend à la plénitude de son être* (Renan). || **3.** *Class.* Condition sociale, rang dans le monde : *Je fis mon compliment à M. du Maine sur son nouvel être de prince du sang* (Saint-Simon).

II. 1. Ce qui possède l'existence, la vie ; tout être vivant : *Il n'existe qu'un être | Que je puisse en entier et constamment connaître, | Un seul... Je le méprise ; et cet être c'est moi* (Musset). *Les êtres et les choses.* || *Les êtres humains,* les hommes et les femmes : *Il n'y avait d'autres êtres humains, du moins pour le moment, qu'une vieille femme et une petite fille* (Mérimée). || **2.** *L'Être absolu* ou *essentiel, Être infini, parfait, éternel ou immortel, Être suprême, Grand Être,* Dieu : *Être des êtres, le plus digne usage de ma raison est de s'anéantir devant toi* (Rousseau). || **3.** Personne, homme, femme ; être humain : *Un seul être vous manque et tout est dépeuplé* (Lamartine). *Le régiment, soudain, ne fut plus qu'un être unique* (Dorgelès). || Péjor. *Quel être !,* individu déplaisant, bizarre. || **4.** *Être de raison,* ce qui n'a d'existence, de réalité que dans notre pensée : *Un être de raison, une sorte de pape invisible* (Daudet). || **5.** La nature intime d'une personne, tout ce qui constitue sa sensibilité : *Un soulèvement de tout son être le précipitait vers elle* (Flaubert). *Se sentir ému jusqu'au fond de l'être.*

• SYN. : **II, 1** *créature ;* **3** *humain, individu, mortel, personne.*

étrécir [etresir] v. tr. (var. de l'anc. franç. *etritser, estrecier,* rendre plus étroit, resserrer, enserrer [XIe-XVIe s.], lat. pop. **strictiare,* rendre plus étroit, du lat. class. *strictus,* serré, étroit, part. passé de *stringere* [v. ÉTREINDRE] ; début du XIVe s., écrit *estrecir* [*étrécir,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, av. 1704, Bossuet). **1.** *Class.* et *littér.* Rendre plus étroit : *On gagna son valet de chambre qui donna tous les pourpoints des habits que son maître avait portés. On les étrécit promptement* (Tallemant des Réaux). *Deux clayons de genêt étrécissaient encore le sentier* (M. Prévost). || **2.** *Fig.* et *vx.* Amoindrir, restreindre la part de : *De peur que les peines n'étrécissent le cœur* (Bossuet).

◆ **s'étrécir** v. pr. (sens 1, XIIIe s. ; sens 2, 1721, Montesquieu). **1.** *Vx.* Devenir plus étroit. || **2.** *Fig.* et *vx.* Perdre de sa capacité intellectuelle, de la largeur de vues : *Il semble que les têtes des plus grands hommes s'étrécissent lorsqu'elles sont assemblées, et que là où il y a plus de sages il y ait aussi moins de sagesse* (Montesquieu). *L'esprit s'étrécit à mesure que l'âme se corrompt* (Rousseau).

• REM. Auj., ce verbe a été remplacé par RÉTRÉCIR.

étrécissement [etresismɑ̃] n. m. (de *étrécir ;* fin du XVIe s.). *Vx.* Action de rendre étroit ; état de ce qui est étréci : *L'étrécissement du lit de la rivière accélère le cours de l'eau.*

étreignant, e [etrɛɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *étreindre ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, 1884, A. Daudet). **1.** Qui serre fortement en entourant (rare) : *Un tronc d'arbre couvert de lianes étreignantes.* || **2.** *Fig.* Qui étreint le cœur, qui impressionne (rare) : *L'entrée de la cathédrale immense et ténébreuse était toujours étreignante* (Huysmans).

étreignoir [etrɛɲwar] n. m. (de *étreindre ;* 1676, Félibien). Instrument de menuiserie et de tonnellerie pour serrer les pièces assemblées.

étreindre [etrɛ̃dr] v. tr. (lat. *stringere*, serrer, resserrer ; v. 1155, Wace, écrit *estreindre* [*étreindre*, XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1165, Marie de France ; sens 3, début du XIIIe s. ; sens 4, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy). [Conj. **55.**] **1.** Serrer fortement quelque chose en l'entourant étroitement avec les bras : *Quelque gros que fût l'arbre, Camus* [...] *l'attaquait à bras-le-corps, franchement ; souvent même ses bras trop courts n'arrivaient pas à en étreindre complètement le tronc* (Pergaud). || **2.** Serrer quelqu'un dans ses bras en témoignage d'affection : *Cette fois, la mère n'y tint plus, elle le prit dans ses bras, l'étreignit passionnément* (Daudet). *Je vis ma petite Charlotte* [...] *avancer doucement* [...], *puis se jeter à mon cou et m'étreindre sauvagement* (Gide). *Les deux bras m'étaient si doux, soucieux de m'étreindre assez* (Colette). || **3.** *Fig.* Circonscrire pour mieux saisir : *Comme ceux qui, après s'être acharnés à étreindre le problème de la réalité du monde extérieur ou de l'immortalité de l'âme...* (Proust). *Il cherchait à étreindre la vérité.* || **4.** *Fig.* Serrer douloureusement, oppresser : *Songeant à ce que m'avait dit Martine, que peut-être on pourrait lui rendre la vue, une grande angoisse étreignait mon cœur* (Gide).

• SYN. : **1** *ceinturer, enlacer, enserrer, entourer ;* **3** *cerner ;* **4** *accabler, déchirer, empoigner* (fam.), *saisir, tenailler.*

étreinte [etrɛ̃t] n. f. (part. passé fém. substantivé de *étreindre ;* début du XIIIe s., Audefroi le Bastard, écrit *estrainte*, au sens de « rigueur, contrainte » ; sens 1, début du XVIe s., écrit *estreinte* [*étreinte*, XVIIe s.] ; sens 2, 1761, J.-J. Rousseau ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 5, 1829, Boiste ; sens 6, milieu du XXe s.). **1.** Action de serrer quelque chose fortement en l'entourant : *Ils se serraient les mains à les briser, dans une étreinte rude et courte* (Zola). || **2.** Action d'entourer quelqu'un de ses bras en témoignage d'affection, d'amour : *Il fallut se séparer le lendemain après beaucoup d'étreintes et de promesses de s'écrire* (Maupassant). || **3.** Action de saisir un adversaire pour une lutte serrée, au corps à corps : *Seul, un rugissement a trahi leur étreinte* (Heredia). *Ah ! s'écria le malheureux qui sentait encore l'amertume de sa première étreinte avec la mort* (Balzac). || **4.** Class. et fig. *L'étreinte d'un nœud*, le mariage : *D'un sacré nœud l'inviolable étreinte | Tirera votre appui d'où partait notre crainte* (Corneille). || **5.** *Fig.* Contrainte morale vivement ressentie, douloureuse oppression : *De l'étreinte de toutes les désolations jaillit la foi* (Hugo). *L'angoisse m'a pris au cœur et ne desserre pas son étreinte un instant* (Gide). || **6.** État de contrainte d'un matériau dans lequel les compressions sont égales dans deux directions perpendiculaires.

étrempage [etrɑ̃paʒ] n. m. (de *étremper ;* 1812, *Encycl. méthodique*, écrit *étrampage* [*étrempage*, 1890, *Dict. général*], au sens 1 ; sens 2, 1864, Littré [*étrampage ; étrempage*, 1890, *Dict. général*]). **1.** *Vx.* Action d'étremper. || **2.** Série de trous pratiqués sur l'age de la charrue pour régler l'enfoncement du soc dans le sol.

• REM. On dit aussi ÉTREMPURE (1890, *Dict. général*) ou ÉTRAMPURE (1838, Acad.).

étremper ou **étramper** [etrɑ̃pe] v. intr. (de *é-*, *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive], et de *tremper* [v. ce mot], au sens anc. de « modérer, régler » ; v. 1265, *Livre de jostice*, écrit *estramper* [*estremper*, début du XIVe s.], au sens de « modérer, adoucir » ; sens actuel, 1870, Larousse, écrit *étramper* [*étremper*, 1901, Larousse]). *Vx.* Enfoncer plus ou moins le soc de la charrue dans la terre selon la hauteur où il est fixé sur l'age de la charrue.

étrenne [etrɛn] n. f. sing. (lat. *strena*, pronostic, présage, signe, présent qu'on fait un jour de fête pour servir de bon présage, étrenne ; fin du XIIe s., au sens 3 ; sens 1, 1835, Stendhal ; sens 2, v. 1330, *Baudoin de-Sebourg* [pour la graphie du mot, v. ci-dessous]). **1.** *Vx.* Cadeau occasionnel, pourboire : *Dès que nous arrivions à l'étape je le quittais, je donnais bien l'étrenne à son domestique pour soigner mon cheval* (Stendhal). || **2.** *Vx.* Première vente d'un commerçant dans la journée. || **3.** Fam. *Avoir l'étrenne de quelque chose*, être le premier à user, à jouir d'une chose : *Je descends, parole ! Et je vous offre l'étrenne de ma barbe* (Duhamel). || *N'en avoir pas l'étrenne*, ne pas être le premier à user d'une chose.

◆ **étrennes** n. f. pl. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *estrainne* [*estrine*, v. 1190, *Sermons de saint Bernard ; estreine*, 1538, R. Estienne ; *étrenne*, 1636, Monet — au plur. depuis le XIVe s.] ; sens 2, XIIIe s. [au plur.] ; sens 3, 1559, *Journal du sire de Gouberville* [au sing. ; au plur., 1668, Molière]). **1.** Cadeaux offerts à l'occasion du premier jour de l'année : *Recevoir de belles étrennes.* || **2.** *Fam.* Période où l'on fait ces cadeaux : *Les magasins illuminent pour les étrennes.* || **3.** Gratification remise à des employés à l'occasion du premier de l'an : *Tu demandes, en rentrant du bal, ta chandelle à ton portier, et il regimbe quand il n'a pas eu ses étrennes* (Musset). *Les facteurs sont passés pour recevoir leurs étrennes.*

étrenner [etrɛne] v. tr. (de *étrenne ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *estrener* [*étrenner*, 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1530, Palsgrave ; sens 3, av. 1885, V. Hugo ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Gratifier, donner en cadeau : *La nature en vous faisant naître | Vous étrenna de ses plus doux attraits* (Voltaire). || **2.** *Vx.* Être le premier à acheter à un commerçant. || **3.** Être le premier à utiliser quelque chose : *Ce fut Enguerrand de Marigny qui étrenna Montfaucon* (Hugo). || **4.** Utiliser une chose pour la première fois : *Nous étrennâmes la voiture en allant voir le tracé de l'avenue* (Balzac). *Étrenner un costume.*

◆ v. intr. (sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, fin du XVIIe s.). **1.** *Vx.* Faire sa première vente de la journée : *Pas un marchand n'avait étrenné* (Hugo). || **2.** *Fig.* et *ironiq.* Recevoir des coups, des réprimandes.

êtres [ɛtr] n. m. pl. (lat. *extera*, ce qui est à l'extérieur, neutre plur. de l'adj. *exterus*, extérieur, externe, du dehors [le mot, qui avait dû être pris pour un fém. sing. en lat. pop., a le genre masc. dès les premiers textes franç.] ; v. 980, *Passion du Christ*, écrit *estras* [*estres*, v. 1130, *Eneas*], au sens de « demeure » [aussi « jardin, fossé, lieu, embrasure d'une fenêtre » au Moyen Âge ; le mot est assez souvent du sing. jusqu'au XVIe s.] ; sens actuel, XIIIe s., *Roman de Renart*, écrit *estres* [*êtres*, XVIIe s.]). *Vx.* Disposition des différentes parties d'une maison, d'une habitation : *Un monsieur inconnu demande à Barousse de lui montrer les êtres* (Goncourt).

• REM. On trouve parfois la graphie AÎTRES, qui s'écarte de l'étymologie et n'est pas admise par l'Académie.

étrésillon [etrezijɔ̃] n. m. (altér. de l'anc. franç. *estesillon*, bâillon [1333, Godefroy], dér., sous l'influence de *teseillier*, s'étirer, tendre à quelque chose [v. 1175, Chr. de Troyes — dér. de *teser*, v. ci-dessous], de l'anc. v. *esteser*, tendre, s'étendre [v. 1250, Godefroy], lui-même composé de *es-* [lat. *ex-*, préf. à valeur intensive] et de *teser*, tendre vers [v. 1170, Godefroy], lat. pop. **te[n]sare*, étendre, tirer, atteler, de *tensum*, supin du lat. class. *tendere*, tendre, étendre, déployer, se diriger vers, tendre vers ; XVe s., Godefroy, écrit *estresillon*, au sens de « bâillon, bâton servant à maintenir la bouche ouverte » ; écrit *étrésillon*, au sens 1, 1676, Félibien ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1743, Trévoux ; sens 4, 1773, Bourdé de Villehuet). **1.** Pièce de bois disposée transversalement dans une fouille ou dans une tranchée pour s'opposer à l'éboulement des parois, ou pour étayer des murs peu solides. || **2.** Pièce rigide placée à la manière d'une entretoise entre deux pièces pour les maintenir solidaires ou empêcher qu'elles ne se déforment. || **3.** Pièce de bois placée entre des planches empilées pour éviter qu'elles ne se touchent. || **4.** En termes de marine, morceau de bois dont on se sert pour serrer deux cordages ensemble au moyen d'une ligature.

étrésillonnement [etrezijɔnmɑ̃] n. m. (de *étrésillonner ;* 1907, Larousse). Action d'étrésillonner.

étrésillonner [etrezijɔne] v. tr. (de *étrésillon ;* 1676, Félibien). Soutenir, étayer au moyen d'étrésillons.

étresse [etrɛs] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *estrecier,* rendre plus étroit [v. ÉTRÉCIR] ; v. 1190, godefroy, écrit *estrece,* au sens de « état de ce qui est étroit » ; écrit *étresse,* au sens actuel, 1751, *Encyclopédie*). Feuille de papier gris très mince dont on double les cartes à jouer pour les rendre plus opaques et plus rigides.

1. étrier [etrije] n. m. (altér., sous l'influence des nombreux noms d'instruments en *-ier,* de l'anc. franç. *estreu,* étrier [1080, *Chanson de Roland*], *estrieu* [v. 1155, Wace], *estriu, estrif* [v. 1175, Chr. de Troyes], *estrief* [XIIIe s., Godefroy], francique **streup,* étrier, proprem. « courroie » [telle était en effet la première forme de l'étrier chez les Germains, qui ont appris aux cavaliers romains l'usage de cette pièce] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *estrier* [*étrier,* XVIIe s.], au sens I [*pied de l'étrier, avoir le pied à l'étrier, tenir l'étrier à, perdre les étriers,* 1690, Furetière ; *être ferme sur ses étriers,* 1694, Acad. ; *vider les étriers,* 1864, Littré ; *à franc étrier,* 1787, Féraud ; *coup de l'étrier,* 1835, Acad.] ; sens II, 1, fin du XIVe s. ; sens II, 2, 1611, Cotgrave ; sens II, 3-6, XXe s.).

I. Anneau en métal, de formes variées, suspendu par une courroie de chaque côté de la selle et dans lequel le cavalier engage le pied : *J'entendis résonner le fourreau de mon sabre sur l'étrier* (Vigny). || *Pied de l'étrier,* pied gauche. || *Avoir le pied à l'étrier,* être prêt à partir ; au *fig.,* être en bonne voie pour réussir, pour satisfaire ses ambitions : *Il me semble que vous aviez bien le pied à l'étrier, il y a quelques mois* (Duhamel). || *Tenir l'étrier à quelqu'un,* tenir l'étrier fixe pour l'aider à se mettre en selle : *Mon guide, qui me tenait l'étrier, me fit un nouveau signe des yeux* (Mérimée) ; au *fig.,* aider quelqu'un dans son entreprise, favoriser sa carrière, sa réussite. || *Être ferme, fort sur ses étriers,* se tenir solidement à cheval ; au *fig.,* défendre avec vigueur et constance ses opinions, poursuivre résolument ses projets. || *Perdre les étriers,* laisser ses pieds sortir des étriers ; au *fig.,* perdre l'avantage qu'on avait dans une lutte, une discussion ; se laisser déconcerter. || *Vider les étriers,* être désarçonné par son cheval. || *À franc étrier,* de toute la vitesse de son cheval, sans s'arrêter : *Je pars pour Paris à franc étrier, j'y puis être demain matin à dix heures* (Balzac). || *Coup de l'étrier,* à l'origine, verre de vin qu'on buvait pour se donner du courage au moment de monter à cheval ; *par extens.,* verre de vin qu'on boit au moment du départ.

II. 1. En construction, arceau métallique servant à la suspension des échafaudages volants. || Armature métallique servant, dans les constructions en béton armé, à relier entre eux les fers principaux. || **2.** En anatomie, osselet de l'oreille moyenne, d'une forme analogue à celle de l'étrier, placé en dedans de l'enclume et s'articulant avec la fenêtre ovale. || **3.** En technologie, appareil à crochets que certains ouvriers (couvreurs, électriciens, élagueurs, etc.) se fixent aux jambes pour grimper le long d'un poteau ou d'un arbre. || **4.** En alpinisme, petite échelle de corde que l'alpiniste accroche à un piton afin de se hisser dans les passages difficiles, notamment pour franchir un surplomb. || **5.** En chirurgie, accessoire des tables d'examen ou d'opération destiné à soutenir les pieds. || Instrument de traction pour réduire les fractures. || **6.** Dans un ski, pièce métallique de la fixation destinée à maintenir solidement l'avant de la chaussure.

2. étrier, ère [etrije, -ɛr] adj. (emploi adjectival du précéd. ; 1600, Godefroy). Dans la construction, se dit d'une jambe, d'un pilier placés à la tête d'un mur mitoyen et dont les pierres se relient à la construction voisine pour la soutenir : *Ces deux caves dont les jambes étrières avaient été barbouillées de vers et d'hiéroglyphes sans nombre par Nicolas Flamel* (Hugo).

étrière [etrijɛr] n. f. (de *étrier ;* 1690, Furetière). Bande de cuir qui tient les étriers suspendus en haut de la selle quand on ne les utilise pas.

étrieu [etrijø] n. m. (spécialisation de l'anc. franç. *estrieu,* étrier [v. ÉTRIER] ; 1864, Littré). Étai transversal entre deux maisons.

étrillage [etrijaʒ] n. m. (de *étriller ;* 1854, d'après Larchey, 1878, au sens 3 ; sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, 1930, Larousse). **1.** Action d'étriller un animal. || **2.** *Fig.* et *pop.* Volée de coups, correction physique. || **3.** *Fig.* Importante perte d'argent, surtout au jeu.

étrille [etrij] n. f. (lat. pop. **strigila,* réfection du lat. class. *strigilis,* sorte d'étrille pour nettoyer la peau après le bain, dér. de *stringere,* serrer, serrer l'extrémité de, toucher légèrement, raser ; XIIIe s., *Recueil des fabliaux,* écrit *estrille* [*étrille,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1769, Duhamel du Monceau). **1.** Plaque de fer munie d'un manche et portant de petites lames dentelées, disposées parallèlement, dont on se sert pour le pansage des chevaux, des mulets. || **2.** Nom usuel d'un crabe comestible dont les pattes postérieures sont aplaties en palettes.

étriller [etrije] v. tr. (lat. pop. **strigilare,* étriller, dér. de **strigila* [v. l'art. précéd.] ; v. 1155, Wace, écrit *estriller* [*étriller,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVe s. ; sens 3, 1870, Larousse [*avoir été étrillé,* « avoir fait de grosses pertes au jeu », 1690, Furetière] ; sens 4, début du XXe s. ; sens 5, 1609, M. Régnier ; sens 6, 1759, Richelet). **1.** Frotter un animal avec l'étrille : *Étriller un cheval, un bœuf.* || **2.** *Fam.* Battre quelqu'un, le malmener d'importance : *Étriller l'ennemi.* || **3.** *Fig.* L'emporter largement sur quelqu'un dans une compétition, dans un jeu : *Il n'aimait pas jouer aux cartes ; il se faisait toujours étriller.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Mettre à mal quelqu'un, le faire souffrir : *Je vous avoue que j'ai déjà été sérieusement étrillée par la vie. Je n'ai pas toujours eu ma liberté* (Martin du Gard). || **5.** Critiquer vivement en ne laissant pas à ses adversaires la possibilité d'une riposte : *Se faire étriller par un polémiste.* || **6.** *Fam.* Faire payer trop cher : *Un café où les clients se font étriller.*

● SYN. : **1** *brosser, panser ;* **2** *étriper* (fam.), *rosser ;* **3** *battre, écraser ;* **4** *malmener, maltraiter, molester, rudoyer ;* **5** *démolir* (fam.), *échiner* (fam.), *éreinter* (fam.), *esquinter* (fam.) ; **6** *écorcher* (fam.), *estamper* (fam.), *étrangler* (fam.).

étripage [etripaʒ] n. m. (de *étriper ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2-3, XXe s.). **1.** Action de vider les poissons, en particulier les sardines. || **2.** Action de séparer les vins clairs des lies. || **3.** *Fam.* et *fig.* Lutte violente et sans ménagement entre deux ou plusieurs adversaires. (On dit parfois aussi, en ce sens, ÉTRIPEMENT [début du XXe s.].)

étripailler [etripɑje] v. tr. (de *étriper,* d'après *tripaille ;* début du XXe s.). *Fam.* Éventrer quelqu'un : *Pendant que les bandits du haut Moyen Âge pillaient, brûlaient, étripaillaient* (Romains).

étripe-cheval (à) [aetripʃəval] loc. adv. (de *étriper* et de *cheval ;* 1690, Furetière). *Aller à étripe-cheval,* si vite qu'on ferait sortir les tripes de la bête ; au *fig.,* aller à toute vitesse.

étriper [etripe] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *tripe ;* 1534, Rabelais, écrit *estriper,* au sens de « ouvrir le ventre à [quelqu'un] d'un coup d'épée » ; sens 1, 1578, A. d'Aubigné, écrit *estriper* [*étriper,* XVIIe s.] ; sens 2, 1704, Trévoux). **1.** Enlever les tripes, les entrailles d'un animal : *Étriper une volaille. Mais quand, demanda Alban, avez-vous vraiment vu les chevaux étripés ?* (Montherlant). || **2.** *Fam.* Battre sauvagement, violemment quelqu'un, au risque de le tuer : *Ne te mêle pas de cette bagarre, tu vas te faire étriper.* ◆ **s'étriper** v. pr. (fin du XIXe s., A. Daudet). *Fig.* et *fam.* Se battre, se malmener violemment en paroles : *Nos assemblées soi-disant littéraires, nos papotages, nos querelles, toutes les cocasseries d'un monde excentrique, fumier d'encre, enfer sans grandeur, où l'on s'égorge, où l'on s'étripe* (Daudet).

étriqué, e [etrike] adj. (part. passé de *étriquer ;* 1707, Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 3, 1778, Le

Verrier de La Conterie ; sens 4, 1829, Boiste ; sens 5, 1929, Gide). **1.** Se dit d'un vêtement qui est trop serré, qui manque d'ampleur : *Une robe étriquée.* || **2.** Se dit de quelqu'un qui est habillé de vêtements étroits ou qui manque de carrure : *Un pauvre diable étriqué dans un paletot trop mince qui faisait paraître ses enjambées plus longues et exagérait férocement tous ses gestes* (Daudet). || **3.** Se dit d'un animal qui manque de corps et qui est haut sur pattes : *Le lévrier est un animal étriqué.* || **4.** *Fig.* Qui manque d'ampleur, de développement ; médiocre : *Une dissertation étriquée. Une vie étriquée.* || **5.** *Fig.* Qui manque d'envergure, qui fait preuve de mesquinerie : *Cet art, qui ne prétend à aucune profondeur* [...], *reste déplorablement étriqué* (Gide).

• SYN. : **2** *bridé, corseté, sanglé ;* **4** *maigre, minable* (fam.), *sec ;* **5** *borné, étroit, mesquin.* — CONTR. : **1** *ample, flottant, large ;* **4** *abondant, aisé, étendu, nourri ;* **5** *profond, vaste.*

étriquement [etrikmɑ̃] n. m. (de *étriquer ;* 14 sept. 1875, *Journ. officiel*). Action de rendre étriqué, de restreindre à l'excès ; état qui en résulte (rare) : *Sa pensée* [d'un peintre], *vouée au bleu, se suffisait à s'exprimer par un moyen limité jusqu'à l'étriquement* (Bergerat).

étriquer [etrike] v. tr. (moyen néerl. *striken,* s'étendre, francique **strîkan,* étendre, frotter ; XIII[e] s., Godefroy, comme v. pr., écrit *estrikier,* au sens de « s'étirer, allonger le bras par désir de saisir quelque chose » ; comme v. tr., écrit *estriquer* [*étriquer,* XVII[e] s.], au sens de « appuyer [ses pieds] contre quelque chose en s'allongeant en arrière pour pouvoir tirer avec plus de force », 1583, Tilander ; av. 1665, *Muse normande,* au sens de « allonger », d'où « priver d'ampleur » [jusqu'au XVII[e] s. inclus, le verbe apparaît surtout dans des textes écrits en Picardie ou en Normandie] ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1836, Acad. ; sens 3, 1760, Voltaire). **1.** Enlever son ampleur à quelque chose, le rendre trop étroit : *Étriquer une robe.* || **2.** Amincir une pièce de bois pour qu'elle s'ajuste exactement à une autre. || **3.** *Fig.* Développer d'une façon insuffisante, écourter (rare) : *Étriquer un chapitre de roman.*

étristé, e [etriste] adj. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *triste,* au sens de « qui a l'air en mauvaise santé » ; 1759, Richelet). Se dit d'un chien courant qui a les jarrets bien formés.

étrive [etriv] n. f. (fém. de l'anc. franç. *e*[*s*]*trif,* étrier [v. ÉTRIER 1] ; 1786, *Encycl. méthodique*). En termes de marine, amarrage que l'on fait sur deux cordages à l'endroit où ils se croisent.

1. étriver [etrive] v. tr. (de *étrive ;* début du XIX[e] s.). Disposer en étrive un cordage, une manœuvre.

2. étriver [etrive] v. intr. (de l'anc. franç. *estrif,* querelle, dispute, lutte, combat [v. 1138, Gaimar], var. de *estrit,* mêmes sens [X[e] s.], francique **strîd,* dispute, querelle ; v. 1155, Wace, écrit *estriver ; étriver,* XVII[e] s.). Se quereller continuellement : *Allez donc, sans plus étriver* (Scarron).

étrivière [etrivjɛr] n. f. (de l'anc. franç. *estrif,* étrier [v. ÉTRIER 1] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *estriviere* [*étrivière,* XVII[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin [*donner les étrivières à quelqu'un,* début du XVII[e] s., Malherbe]). **1.** Courroie servant à porter les étriers de chaque côté de la selle : *Allonger, raccourcir les étrivières.* || **2.** *Vx.* Lanière de cuir dont on se servait pour infliger un châtiment physique : *Des coups d'étrivières.* || *Donner les étrivières à quelqu'un,* lui donner une correction : *Il me fera donner les étrivières, si je ne le salue* (Pascal).

étroit, e [etrwa, -at] adj. (lat. *strictus,* serré, étroit, part. passé de *stringere,* étreindre, serrer, resserrer ; v. 1155, Wace, écrit *estreit* [*estroit,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *étroit,* 1636, Monet], au sens I, 1 [*cheval étroit,* 1690, Furetière ; *voie estroite,* au fig., fin du XII[e] s.] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens I, 4, 1690, Furetière [en droit ; *sens étroit,* v. 1715, Fontenelle] ; sens I, 5, v. 1206, Guiot de Provins ; sens I, 6, milieu du XVI[e] s., Amyot ; sens II, 1, 1890, *Dict. général ;* sens II, 2, 1635, Corneille ; sens II, 3, v. 1220, G. de Coincy).

I. 1. Qui a peu de largeur : *Une rue étroite. Un ruban étroit. Voici l'étroit sentier de l'obscure vallée* (Lamartine). || *Cheval étroit,* se dit d'un cheval qui a les côtes resserrées. || *Voie étroite,* voie de chemin de fer dont la largeur est inférieure à la voie métrique ; au *fig.,* dans l'Écriture sainte, voie difficile à suivre pour faire son salut. || **2.** Qui a peu d'étendue, d'ampleur : *Ces fruits mûris à l'ombre et dans d'étroits jardins fermés* (Gide). || **3.** *Fig.* Qui manque d'extension, restreint : *Un cercle étroit d'amis.* || **4.** *Fig.* Qui est interprété dans l'extension la moins large : *Le sens étroit d'un mot.* || **5.** *Fig.* Qui manque de largeur de vues, borné : *Un esprit étroit. Une politique étroite.* || **6.** *Fig.* Qui manque d'aisance financière : *M. Bergeret oubliait sous les arbres classiques* [...] *la vie étroite de son étroit logis* (France). *En ce temps-là, je ne doutais point que nous ne fussions très pauvres. Il eût suffi, pour m'en persuader, de notre vie étroite* (Mauriac).

II. 1. Qui tient très serré, qui enferme solidement (vieilli) : *Faire un nœud étroit.* || **2.** *Fig.* Qui attache solidement, qui unit intimement : *J'y prendrai des habitudes qui seront autant de liens plus étroits pour m'attacher à l'intimité des lieux* (Fromentin). *Une étroite intimité s'était ainsi établie entre eux* (Zola). *Entretenir des rapports étroits avec quelqu'un.* || **3.** *Fig.* Qui attache de façon stricte, rigoureuse : *Être dans l'étroite dépendance de ses parents.*

• SYN. : **I, 2** *exigu, petit ;* **3** *limité, réduit ;* **4** *restreint, strict ;* **5** *étriqué, mesquin ;* **6** *difficile, gêné, modeste, serré.* — CONTR. : **I, 2** *ample, immense, vaste ;* **3** *étendu ;* **4** *large ;* **6** *aisé, cossu, opulent, riche ;* **II, 1** *desserré, lâche.*

◆ **étroit** adv. (1080, *Chanson de Roland,* écrit *estreit* [*estroit,* 1160, Godefroy], au sens de « d'une manière serrée, fortement » ; *chausser étroit,* 1870, Larousse ; *voir étroit,* début du XX[e] s.). *Chausser étroit,* avoir le pied mince, ce qui exige des chaussures de forme effilée. || *Voir étroit,* manquer de larges perspectives, d'audace, de jugement.

◆ **étroit** n. m. (fin du XII[e] s., Marie de France, écrit *estrei,* au sens de « situation dangereuse, détresse » ; sens actuel, v. 1265, Br. Latini, écrit *estroit* [*étroit,* XVII[e] s.]). *Vx* et *dialect.* Passage resserré entre deux versants : *[Le glacier] se cassant au passage des étroits* (Frison-Roche).

◆ **À l'étroit** loc. adv. **1.** Dans un espace trop réduit, trop restreint : *Être logé à l'étroit. Être à l'étroit dans une voiture.* || **2.** *Fig.* Dans la pauvreté : *Vivre à l'étroit.*

étroitement [etrwatmɑ̃] adv. (de *étroit ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *estreitement* [*estroitement,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *étroitement,* XVII[e] s.], aux sens I, 2 et II, 1 ; sens I, 1, milieu du XV[e] s., *Quinze Joyes de mariage ;* sens II, 2, v. 1175, Chr. de Troyes).

I. 1. À l'étroit : *Nous n'habitions pas chez les Bucolin qui, en ville, étaient assez étroitement logés* (Gide). || **2.** *Fig.* D'une façon intime, personnelle : *Les moindres détails de cette vie simple et presque commune ont été comme autant d'attaches* [...] *par lesquelles je me suis étroitement uni à la comtesse* (Balzac).

II. 1. En pressant, en serrant fortement : *Les doigts, étroitement pressés, se meurtrissaient à chaque secousse* (Zola). *Je tenais son bras étroitement serré contre moi* (Gide). || **2.** *Fig.* De la façon la plus stricte : *Appliquer étroitement les ordres reçus.* || Avec rigueur et vigilance : *Surveiller étroitement un prisonnier.*

étroitesse [etrwatɛs] n. f. (de *étroit ;* XII[e] s., Godefroy, écrit *estreitece,* au sens de « angoisse » ; sens I, 1-2, XIV[e] s., Godefroy, écrit *estroittesse* [*étroitesse,* 1716, d'après Trévoux, 1721 ; mot rare au XVII[e] s.] ; sens I, 3 et II, XX[e] s. ; sens I, 4, av. 1778, Diderot).

I. 1. Caractère de ce qui est peu large : *L'étroitesse d'une rue. L'étroitesse des jambes d'un pantalon.* || En anatomie, dimension insuffisante d'une ouverture, d'une cavité : *L'étroitesse du bassin.* || **2.** Caractère de ce qui manque d'espace : *L'étroitesse d'un logement. L'étroitesse des logis fait les ventres avaricieux* (Colette). || **3.** *Littér.* Qui dure trop peu :

Je comprenais épouvantablement l'étroitesse des heures (Gide). || **4.** *Fig.* Caractère de ce qui est moralement étroit, qui manque de largeur de vues ; mesquinerie : *L'étroitesse d'esprit, de jugement. L'étroitesse d'une conception. La bonne femme était loin de partager l'étroitesse des principes des Vogel* (Rolland).

II. Caractère de ce qui unit intimement : *L'étroitesse des liens d'amitié.*

• SYN. : **I, 1** et **2** *exiguïté ;* **4** *pauvreté, petitesse.* —CONTR. : **I, 1** et **2** *ampleur ;* **4** *largeur, profondeur.*

étron [etrɔ̃] n. m. (francique **strunt,* excréments de l'homme ; XIIIe s., Rutebeuf, écrit *estront, estron* [*étron,* 1740, Acad.], au sens 1 ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** *Triv.* Matière fécale consistante de l'homme et de quelques animaux : *Étron de chien.* || **2.** *Vx* et *péjor.* Production littéraire sans intérêt : *Je n'ai pas lu son étron, c'est trop cher pour mes moyens* (Flaubert).

étronçonner [etrɔ̃sɔne] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative], et de *tronçon ;* 1570, Liébault, écrit *estronçonner ; étronçonner,* fin du XVIIe s.). Couper toutes les branches basses d'un arbre de manière à ne laisser que le tronc surmonté d'un bouquet de feuillage.

étrope [etrɔp] n. f. (var. de *estrope* [v. ce mot] ; début du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s. [var. *strope,* 1611, Cotgrave ; *estrop,* 1677, Dassié]). **1.** Corde qui entoure la moufle d'une poulie. || **2.** Lien qui attache l'aviron au tolet.

étruscologie [etryskɔlɔʒi] n. f. (de *étrusco-,* élément tiré de *étrusque,* et de *-logie,* du gr. *logos,* science, discours ; XXe s.). Branche de l'histoire ancienne où l'on étudie le monde étrusque sous tous ses aspects d'après les textes, les monuments et les fouilles.

étruscologue [etryskɔlɔg] n. (de *étrusco-,* élément tiré de *étrusque,* et de *-logue,* du gr. *logos,* science, discours ; 1877, Littré). Spécialiste qui étudie le monde étrusque.

étrusque [etrysk] adj. et n. (lat. *Etruscus,* Étrusque, d'Étrurie ; 1865, Littré). Relatif à l'Étrurie ancienne ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ n. m. (1865, Littré). Langue parlée par les Étrusques.

◆ adj. (1865, Littré). Qui est écrit en langue étrusque : *Une quantité de figures plus indéchiffrables que des textes étrusques* (Valéry).

étude [etyd] n. f. (de l'anc. franç. *estuide,* application, zèle [v. 1150, *Roman de Thèbes*], issu, par métathèse, de *estudie,* n. m. ou f., mêmes sens [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], francisation du lat. *studium,* zèle, ardeur, dévouement, application à l'étude, branche de connaissance, dér. de *studere,* s'appliquer à, rechercher, étudier, s'instruire ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *estude* [*étude,* 1636, Monet], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence [« effort pour apprendre par cœur », 1580, Montaigne] ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens I, 4 et II, 2, 1845, Bescherelle ; sens I, 5, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 1, 1784, Bernardin de Saint-Pierre ; sens II, 3, 1645, Poussin ; sens III, 1, v. 1212, Anger ; sens III, 2, 1835, Acad. [*étude, salle d'étude, maître d'étude*] ; sens III, 3, 1865, Littré ; sens III, 4, 1868, A. Daudet ; sens III, 5, 1660, Oudin ; sens III, 6, 1690, Furetière ; sens III, 7, 1870, Larousse]).

I. 1. *Class.* et *littér.* Soin particulier apporté à faire quelque chose, application : *Je mettrais toute mon étude à rendre ce quelqu'un jaloux* (Molière). *Dès lors, il se fit une étude de cacher tous les dehors de ce qu'il regardait comme une faiblesse déshonorante* [sa sensibilité] (Mérimée). || **2.** Application intellectuelle pour connaître ou apprendre quelque chose : *Il s'était pris d'un goût très vif pour l'étude de l'antiquité* (Stendhal). *Il faut reconnaître dans l'étude du droit un chapitre de la sociologie* (Barrès). || *Spécialem.* Application, effort, exercices en vue d'acquérir la technique d'un art : *J'en viens à douter parfois si ce que j'aime ici ce n'est point tant la musique que l'étude du piano* (Gide). || Effort intellectuel pour apprendre : *L'étude a été pour moi le souverain remède contre tous les maux* (Montesquieu) ; *Spécialem.,* pour apprendre par cœur : *L'étude d'une leçon, d'une récitation, d'un rôle par un acteur.* || **3.** Effort intellectuel pour observer et comprendre quelque chose : *L'étude du monde ne m'avait rien appris, et pourtant je n'avais plus la douceur de l'ignorance* (Chateaubriand). *Je pense aussi que l'étude de la nature ne nuit en aucune façon à la pratique de la vie* (Hugo). || **4.** Travail préparatoire de recherche et de mise au point : *Mettre un projet à l'étude.* || **5.** *Vx.* Connaissances acquises en étudiant : *Quelques personnes [...] ont jugé qu'un aussi gros livre que ce dictionnaire farci de passages grecs et latins [...] effrayerait les lecteurs qui n'ont point d'étude* (Bayle).

II. 1. Ouvrage qui contient les résultats d'une recherche intellectuelle : *Une étude sur les acides aminés.* || **2.** En musique, morceau, instrumental ou vocal, composé le plus souvent dans un but didactique, pour développer la technique de l'exécutant : *Travailler une étude de Chopin.* || **3.** En termes de beaux-arts, travaux de détail qu'un artiste exécute séparément après avoir arrêté le croquis de sa composition : *Ce musée expose des études de Delacroix.* || Modèle destiné à l'enseignement du dessin, quand il ne contient pas une figure entière : *Une étude de mains.*

III. 1. *Vx.* Cabinet de travail : *Il n'y a si vil praticien qui, du fond de son étude sombre et enfumée, ne se préfère au laboureur, qui jouit du ciel et qui fait de riches moissons* (La Bruyère). || **2.** *Salle d'étude,* ou simplem. *étude,* lieu, salle de classe, où les élèves, sous la surveillance d'un maître, apprennent leurs leçons et font leurs devoirs : *Nous étions à l'étude quand le proviseur entra* (Flaubert). || *Maître d'étude,* maître qui surveille les élèves en étude. || **3.** *Par extens.* Temps passé dans la salle d'étude : *Les élèves se sont dissipés pendant l'étude.* || **4.** Ensemble des élèves d'une étude : *Les trois études s'y rendaient séparément* (Daudet). || **5.** Locaux où un officier ministériel travaille avec ses clercs : *Une étude de notaire.* || **6.** Charge de cet officier public : *Acheter une étude.* || **7.** Personnel de cet officier : *Donner congé à son étude.*

◆ **études** n. f. pl. (sens 1, 1532, Rabelais ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1784, Bernardin de Saint-Pierre). **1.** Série complète et progressive des cours suivis dans un établissement scolaire ou universitaire : *Terminer ses études secondaires. Les études, jadis, conduisaient assez régulièrement à des carrières où la plupart arrivaient à s'établir* (Valéry). || *Faire ses études,* étudier à l'Université, suivre des études supérieures : *Ces choses-là sont rudes, | Il faut, pour les comprendre, avoir fait ses études* (Hugo). || **2.** Ensemble de recherches. || *Bureau d'études,* service d'une entreprise chargé de concevoir les produits et d'en dessiner les plans. || **3.** Ouvrage composé d'un ensemble d'études particulières : *Études de la nature* (titre de l'ouvrage de Bernardin de Saint-Pierre). *Études historiques* (titre de l'ouvrage de Chateaubriand).

étudiant, e [etydjɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *étudier ;* v. 1370, Oresme, écrit *estudiant ; étudiant,* XVIe s. [jusqu'à la fin du XVIIe s., *étudiant* s'emploie en concurrence avec *écolier,* v. ce mot]). Personne qui fait des études supérieures en fréquentant les cours d'une faculté ou d'un établissement d'enseignement supérieur : *Les étudiants en lettres, en droit. Les étudiants, non plus que les grisettes, ne sont pas riches tous les jours* (Musset).

◆ adj. (milieu du XXe s.). Relatif à l'étudiant : *Le monde étudiant.* || Caractéristique de l'étudiant : *La mentalité étudiante.*

• REM. Cet adjectif tend à se substituer à l'adjectif de forme savante ESTUDIANTIN.

étudié, e [etydje] adj. (part. passé de *étudier ;* 1580, Montaigne, au sens 1 [*prix étudié,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Que l'on a soigneusement mis au point, calculé : *Un modèle étudié.* || Spécialem. *Prix étudié,* prix de vente que l'on a établi le plus bas possible : *Nos articles sont vendus à des prix étudiés.* || **2.** *Fig.* Qui manque de naturel : *Avoir un comportement étudié.*

◆ **étudié** n. m. (fin du XIX^e s., A. Daudet). *Vx.* Manière d'être apprêtée : *En elle, effectivement, rien de l'étudié, du convenu de la femme de théâtre* (Daudet).

étudier [etydje] v. tr. (de l'anc. franç. *estudie* [v. ÉTUDE] ; v. 1155, Wace, écrit *estudier* [*étudier,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2 et 5, 1694, Acad. ; sens 3, fin du XIV^e s., E. Deschamps ; sens 4, 1580, Montaigne). **1.** Chercher à acquérir la connaissance ou la technique d'une science, d'un art, d'une discipline : *Étudier le droit, la musique, la photographie.* || **2.** Apprendre par cœur, retenir par un effort de mémoire : *Étudier sa leçon.* || **3.** *Absol.* et *vx.* Se consacrer à l'étude : *J'étais censé étudier jusqu'à midi ; la plupart du temps je ne faisais rien* (Chateaubriand). || Faire ses études : *Il étudie à l'Université.* || **4.** Chercher à comprendre, par un examen attentif : *J'ai voulu étudier des tempéraments et non des caractères* (Zola). || *Étudier un auteur, une question,* en faire une étude particulière et approfondie. || *Étudier le terrain* (au pr. et au fig.), observer, avant d'agir, les conditions, les circonstances qui peuvent favoriser ou empêcher le succès. || **5.** Préparer avec soin en vue d'un effet à produire : *Il étudie son intervention, sa plaidoirie. Étudier un rôle.*

• SYN. : **1** *travailler* (fam.) ; **2** *bûcher* (fam.), *chiader* (arg. scol.), *piocher* (fam.), *potasser* (fam.) ; **4** *analyser.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (v. 1175, Chr. de Troyes). *Class.* Porter intérêt à : *J'avais un peu étudié, étant plus jeune, entre les parties de la philosophie, à la logique, et, entre les mathématiques, à l'analyse des géomètres et à l'algèbre* (Descartes).

◆ **s'étudier** v. pr. (sens 1, XIII^e s. ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1829, Boiste ; sens 4, fin du XIX^e s.). **1.** *Class.* et *littér.* Mettre tous ses soins, toute son application à : *Il s'étudiait à reconnaître les talents ; il les encourageait, les aidait par des attentions particulières* (Fontenelle). *Soliman s'étudia, en seigneur bien appris, à faire parler la reine autant qu'il put* (Nerval). *La jeune femme s'étudiait à rester inerte* (Zola). || **2.** Observer son propre comportement : *Il est difficile de s'étudier sans aucun préjugé.* || **3.** Se composer une attitude : *La caméra permet de saisir les personnages dans toute leur vérité, en dehors des moments où ils s'étudient.* || **4.** Chercher à se connaître mutuellement en s'observant avec attention : *L'un et l'autre, ils s'étudiaient autant que l'on peut s'étudier quand on s'aime* (Barrès).

étudiole [etydjɔl] n. f. (dimin. de l'anc. franç. *estude,* au sens de « cabinet d'étude » [v. ÉTUDE], ou empr. de l'ital. *studiolo,* dér. de *studio,* du lat. *studium,* étude [le bas lat. *studiolum,* dér. de *studium,* n'a que le sens de « petit écrit, petite étude »] ; XVII^e s., Du Cange). Petit meuble à tiroirs que l'on plaçait autrefois sur un autre meuble.

étui [etɥi] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *estoïer,* mettre dans la gaine, renfermer [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], *estuier,* mettre de côté, réserver, épargner [1170, Maurice de Sully], lat. pop. **studiare,* donner ses soins à quelque chose, dér. du lat. class. *studium,* soin, application [v. ÉTUDE] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *estui* [*étui,* XVII^e s.], au sens 1 [aussi « prison », v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence] ; sens 2, 1866, Larousse [art. *cartouche*] ; sens 3, 1836, Acad. ; sens 4, 1664, d'après Savary des Bruslons, 1723 ; sens 5, 1865, Littré). **1.** Sorte de boîte destinée à contenir un objet et ayant à peu près la même forme que lui : *Son cercueil* [de la petite Marie] *est si peu long | Qu'il tient sous le bras qui l'emporte | Comme un étui de violon* (Gautier). *Geneviève ramenait un inconnu, un Suisse avec un étui, dont on ne sut jamais s'il était violoniste ou joueur de tennis* (Giraudoux). *Étui à lunettes, à violon, à jumelles.* || **2.** Dans la marine, enveloppe en toile qui entoure les voiles ferlées sur leur vergue, ou d'autres objets pour les protéger. || **3.** *Étui de cartouche,* cylindre en laiton, en fer ou en matière plastique qui contient la charge d'explosif des cartouches métalliques. || **4.** Petite boîte spécialement destinée à contenir un certain nombre de choses de même nature : *Un étui à aiguilles. Un étui à cigarettes. M. le Préfet tira de son étui un gros cigare* (France). || **5.** Fourreau dans lequel est logé l'aiguillon de certains insectes.

• SYN. : **1** *boîte, fourreau, gaine ;* **2** *housse ;* **3** *douille ;* **4** *nécessaire, trousse.*

e tutti quanti. V. TUTTI QUANTI.

étuvage [etyvaʒ] n. m. (de *étuver ;* 1874, d'après Littré, 1877). Action d'étuver : *L'étuvage des fûts, des bois, des peaux de mouton.*

• REM. On a dit aussi ÉTUVEMENT (1538, R. Estienne, écrit *estuvement ; étuvement,* 1636, Monet).

étuve [etyv] n. f. (lat. pop. de la Gaule **extupa,* salle de bains [surtout pour bains de vapeur], déverbal de **extupare,* remplir de vapeurs chaudes, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et du gr. *tuphein,* « faire fumer, enfumer », parvenu en Gaule méridionale par l'intermédiaire du gr. de Marseille ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *estuve* [*étuve,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3 et 5, 1690, Furetière ; sens 4, depuis 1680, Richelet ; sens 6 et 8, XX^e s. ; sens 7, 1773, Bourdé de Villehuet). **1.** Nom donné autrefois à une salle de bains ou à un établissement de bains : *Quelques-uns se croyaient aux étuves, à cause de la buée qui flottait autour d'eux* (Flaubert). || **2.** *Auj.* Chambre de bains chauffée par des bouches de chaleur ou des radiateurs pour provoquer la transpiration. || *Étuve sèche,* chauffée extérieurement. || *Étuve humide,* où l'on fait pénétrer la vapeur. (On dit aussi BAINS DE VAPEUR.) || **3.** *Par anal.* Local quelconque où la température est trop élevée, où la chaleur est humide : *Ce théâtre est une étuve.* || **4.** *Spécialem.* Appareil clos dans lequel on entretient une température élevée pour désinfecter ou stériliser, ou une température constante pour la culture des microbes. || **5.** Armoire métallique chauffée par la base et dans laquelle on procède au séchage rapide des chapeaux. || **6.** Appareil dans lequel on pratique le séchage industriel des bois. || **7.** *Étuve à bordages,* dans la marine, cylindre creux dans lequel on soumet les bordages à un bain de vapeur pour les assouplir. || **8.** Chambre dans laquelle on suspend les peaux lainées de mouton dans le procédé de délainage « à l'échauffe ».

• SYN. : **2** *sauna ;* **3** *étouffoir, four, fournaise ;* **4** *autoclave.*

étuvée [etyve] n. f. (part. passé fém. substantivé de *étuver ;* fin du XIV^e s., Taillevent, écrit *estuvée ; étuvée,* 1636, Monet). En termes de cuisine, syn. de ÉTOUFFÉE.

étuver [etyve] v. tr. (de *étuve* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, comme v. intr., écrit *estuver,* au sens de « prendre un bain de vapeur » ; comme v. tr., au sens 1, 1384, Poerck, écrit *estuver* [*étuver,* XVII^e s.] ; sens 2, 1768, Brunot ; sens 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). **1.** Sécher ou chauffer dans une étuve : *Étuver des instruments de chirurgie.* || **2.** Soumettre à un traitement dans une étuve : *Étuver des bois, des peaux de mouton.* || **3.** En cuisine, faire cuire à l'étouffée : *Étuver des petits pois.*

◆ **s'étuver** v. pr. (XV^e s., Godefroy). *Class.* Se baigner : *S'étuvant dans une cuve qu'il avait fait porter exprès dans sa chambre* (Malherbe).

étuveur, euse [etyvœr, -øz] n. (de *étuver ;* 1260, Du Cange, écrit *estuveur,* au sens de « propriétaire d'un établissement de bains » ; écrit *étuveur,* au sens moderne, fin du XIX^e s., Huysmans). Personne chargée des soins de la toilette dans les étuves d'autrefois : *Les étuveurs parcouraient la ville en criant que l'eau était chaude* (Huysmans).

◆ **étuveur** n. m. (1923, Larousse). Appareil servant à cuire des tubercules pour l'alimentation du bétail.

◆ **étuveuse** n. f. (1930, Larousse). Générateur de vapeur pour étuver les futailles.

étymologie [etimɔlɔʒi] n. f. (lat. *etymologia,* étymologie, gr. *etumologia,* sens véritable ou primitif d'un mot, dér. de *etumologos,* étymologiste, de *etumos,* vrai, réel, et de *legein,* dire ; XIV^e s., *Girart de Roussillon,* écrit *ethymologie* [*étymologie,* 1580, Montaigne], au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert). **1.** Science qui a pour objet la recherche de l'origine des mots d'une langue donnée, la reconstitution de l'ascendance de ces mots : *La base de l'étymologie est désormais placée dans l'induction his-*

torique (Littré). || **2.** Origine particulière d'un mot : *Cours de physiologie, de clinique et de thérapeutique* [...], *tous noms dont il ignorait les étymologies* (Flaubert).

étymologique [etimɔlɔʒik] adj. (lat. *etymologicus,* étymologique, gr. *etumologikos,* qui concerne l'étymologie, de *etumologos* [v. l'art. précéd.] ; 1550, Bonivard, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Qui a rapport à l'étymologie ; qui traite de l'origine des mots : *Un dictionnaire étymologique.* || **2.** Conforme à l'étymologie : *Le sens étymologique d'un mot.*

étymologiquement [etimɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *étymologique ;* 1845, Bescherelle). Selon l'étymologie : *Le mot « contrat » étant étymologiquement formé avec l'idée de lien* (Hugo).

étymologiste [etimɔlɔʒist] n. (de *étymologie ;* fin du XVI^e^ s.). Personne qui se consacre à l'étymologie.

étymon [etimɔ̃] n. m. (gr. *etumon,* vrai sens, sens étymologique d'un mot, neutre substantivé de l'adj. *etumos,* vrai, réel, véritable ; début du XX^e^ s.). En linguistique, le mot attesté ou reconstitué qui donne l'étymologie d'un terme donné.

eu [y], part. passé de *avoir* (v. ce mot).

eu- [ø], élément préfixé tiré du gr. *eu,* bien, régulièrement, justement, heureusement, et qui entre dans la composition de quelques mots savants pour exprimer l'idée de « bien », de régularité ou de vérité.

eubage [øbaʒ] n. m. (bas lat. *Eubages,* n. m. plur., Eubages [classe de Gaulois lettrés] ; XVII^e^ s., d'après *l'Encyclopédie,* 1755). Chez les Celtes, prêtre et savant : *Les Druides ou Saonides, eux-mêmes divisés en Eubages, Bardes et Voetes* (Flaubert).

eubéen, enne [øbeɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Eubée,* n. géogr., lat. *Euboea,* Eubée, gr. *Euboia ;* 1870, Larousse). Qui se rapporte à l'île grecque d'Eubée ; habitant ou originaire de cette île.

eucalyptol [økaliptɔl] n. m. (de *eucalyptus ;* 1870, Larousse). Essence d'eucalyptus.

eucalyptus [økaliptys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, du gr. *eu,* bien, et *kaluptos,* couvert, dér. de *kaluptein,* couvrir, envelopper, cacher [le limbe du calice de la plante reste clos jusqu'à la floraison, d'où le nom donné à celle-là] ; 1796, *Encycl. méthodique,* écrit *eucalypte* et *eucalyptus,* au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Très grand arbre, de la famille des myrtacées, originaire d'Australie : *Les eucalyptus délivrés laissaient tomber leur vieille écorce* (Gide). || **2.** La feuille de cet arbre, utilisée en médecine : *Une cigarette d'eucalyptus.*

eucharistie [økaristi] n. f. (bas lat. ecclés. *eucharistia,* eucharistie, gr. ecclés. *eukharistia,* même sens, proprem. « sacrifice d'action de grâces » [en gr. class. : « reconnaissance, action de grâces »], dér. de *eukharistos,* reconnaissant, bienveillant, de *eu,* bien, et de *kharizesthai,* complaire à, accorder une grâce, dér. de *kharis,* charme, plaisir, faveur, bienveillance ; 1150, Barbier). Dans la doctrine catholique, sacrement qui contient réellement et en substance le corps, le sang et la divinité de Jésus-Christ sous les espèces ou apparences du pain et du vin : *Considérée comme un sacrifice, l'eucharistie est liée à la célébration de la messe.*

eucharistique [økaristik] adj. (bas lat. ecclés. *eucharisticus,* eucharistique, gr. ecclés. *eukharistikos,* même sens [en gr. class. : « reconnaissant »], dér. de *eukharistos* [v. l'art. précéd.] ; fin du XVI^e^ s.). Qui appartient, qui est relatif à l'eucharistie. || *Les espèces eucharistiques,* le pain et le vin consacrés à la messe. || *Congrès eucharistique,* assemblée d'ecclésiastiques et de laïcs comportant des séances d'études relatives à l'eucharistie et des cérémonies liturgiques destinées à rendre hommage au saint sacrement.

euchre [økr] n. m. (mot angl. ; 1948, Larousse). Sorte de jeu d'écarté se jouant à deux, trois ou quatre joueurs, avec trente-deux cartes.

euclidien, enne [øklidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Euclide,* n. pr., lat. *Euclides,* gr. *Eukleidês,* Euclide, n. d'un mathématicien ; début du XVIII^e^ s.). Relatif à la méthode, au système d'Euclide. || *Géométrie euclidienne,* géométrie qui repose sur certains axiomes adoptés par Euclide, notamment sur son postulat : « Par un point extérieur à une droite, on ne peut faire passer qu'une parallèle à cette droite. »

eucologe [økɔlɔʒ] n. m. (lat. ecclés. du Moyen Âge *euchologium,* du gr. *eukhê,* vœu, souhait, prière [à Dieu] — dér. de *eukhesthai,* adresser une prière, un vœu —, et de *logos,* parole, récit, traité, ouvrage ; 1701, Furetière, écrit *euchologe ; eucologe,* XIX^e^ s.). Livre de prières pour l'office des dimanches et fêtes (rare) : *Durtal s'absorba dans son eucologe* (Huysmans).

• REM. On trouve aussi la graphie ancienne EUCHOLOGE.

eudémis [ødemis] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, du gr. *eu,* bien, et *demas,* corps, taille, stature ; début du XX^e^ s.). Petit papillon dont la chenille, appelée communément *ver de la grappe,* attaque la vigne.

eudémonique [ødemɔnik] adj. (de *eudémonisme ;* XX^e^ s.). Relatif à l'eudémonisme.

eudémonisme [ødemɔnism] n. m. (gr. *eudaimonismos,* action de regarder comme heureux, bonheur, de *eudaimonizein,* être heureux, dér. de *eudaimôn,* heureux, de *eu,* bien, et de *daimôn,* divinité, destin, sort ; 1870, Larousse). En philosophie, théorie morale fondée sur l'idée du bonheur humain conçu comme le but et le bien suprêmes.

eudémoniste [ødemɔnist] n. (de *eudémonisme ;* XX^e^ s., comme n. et adj.). Personne qui professe l'eudémonisme.

◆ adj. Relatif à l'eudémonisme : *Les morales les plus nettement eudémonistes sont l'épicurisme, l'hédonisme et la morale d'Aristote.*

eudermique [ødɛrmik] adj. (de *eu-* [gr. *eu,* bien] et de *dermique ;* v. 1960). Qui convient aux soins de la peau : *Crème eudermique.*

eudiomètre [ødjɔmɛtr] n. m. (dér. savant du gr. *eudia,* beau temps [de *eudios,* calme, tranquille, serein — en parlant du temps, du vent, de la mer —, de *eu,* bien, et *dios,* divin — en parlant d'un héros, d'un animal, d'une ville, du temps, etc.], et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; v. 1775, Brunot). En chimie et en physique, instrument servant à faire l'analyse volumétrique de certains mélanges gazeux, ou la synthèse de certains composés dont les constituants sont gazeux, en faisant passer une étincelle électrique au sein du mélange.

eudiométrie [ødjɔmetri] n. f. (de *eudiomètre ;* 1796, Lamarck). Analyse des mélanges gazeux avec l'eudiomètre.

eudiométrique [ødjɔmetrik] adj. (de *eudiométrie ;* 1793, *Annales de chimie*). Relatif à l'eudiométrie : *Analyse eudiométrique.*

eudiste [ødist] n. m. (de *Eudes,* n. pr. ; fin du XVII^e^ s.). Membre de la congrégation religieuse fondée à Caen par saint Jean Eudes en 1643, pour la formation des séminaristes et les missions paroissiales.

eudynamie [ødinami] n. f. (de *eu-* et de *-dynamie,* du gr. *dunamis,* puissance, force ; XX^e^ s.). Équilibre parfait des facultés physiques.

eugénésie [øʒenezi] n. f. (de *eu-* et du gr. *genesis,* production, génération, création, race, dér. de *gignesthai,* naître, devenir ; 1888, Larousse [mais sans doute antérieur]). Aptitude procréatrice de deux races par croisement entre elles.

eugénésique [øʒenezik] adj. (de *eugénésie ;* 1877, Littré). Qui est propre à améliorer la race : *Des croisements eugénésiques.*

eugénète [øʒenɛt] n. m. (gr. *eugenetês,* de bonne race, de *eu,* bien, et *genos,* naissance, origine, descendance ; XX^e^ s.). En biologie, individu sain, au patrimoine héréditaire de bonne qualité, capable d'une descendance saine.

eugénisme [øʒenism] n. m. (angl. *eugenism,* dér. savant du gr. *eu,* bien, et *genos,* naissance, origine, descendance ; début du XX^e^ s.). En biologie, étude théorique et pratique des conditions les meilleures pour protéger, accroître et perfectionner

les éléments les plus robustes et les mieux doués de l'espèce humaine.

• REM. On dit aussi EUGÉNIQUE n. f. (début du XX^e s.) : *Saintine aurait dû me consulter avant de se marier, dit-il ; il y a une eugénique sociale comme il y en a une physiologique, et j'en suis peut-être le seul docteur* (Proust).

eugéniste [øʒenist] n. (de *eugénisme ;* milieu du XX^e s.). Personne qui pratique l'eugénisme.

eugénol [øʒenɔl] n. m. (du lat. scientif. moderne *eugenia,* girofle, fém. substantivé du lat. class. *eugenius,* de bonne race, du gr. *eugenês,* même sens, dér. de *eu,* bien, et de *genos,* naissance, race ; 1870, Larousse). En chimie, composé phénolique contenu dans l'essence de girofle, de laurier.

euglènes [øglɛn] n. f. pl. (lat. scientif. moderne *euglena,* du gr. *euglênos,* aux belles prunelles, aux beaux yeux, dér. de *eu,* bien, et de *glênê,* prunelle de l'œil ; 1870, Larousse). Êtres unicellulaires, chlorophylliens, qu'on trouve en abondance dans le purin et les eaux vertes.

euglénidés [øglenide] n. m. pl. (de *euglène* [v. l'art. précéd.] et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; XX^e s.). Famille de protozoaires flagellés, à formes chlorophylliennes.

euh ! [ø] interj. (onomatop. ; 1668, Racine, aux sens 1-2 [mais sans doute bien antérieur]). **1.** Dans le discours, marque l'embarras, l'hésitation : *Je vous avouerai... euh ! comment dire ?... mon incompétence.* || **2.** Dans les réponses, marque le doute, la restriction ou la gêne : : *« Le malade va mieux ? — Euh ! euh ! »*

eulogie [ølɔʒi] n. f. (bas lat. ecclés. *eulogia,* présent, pain bénit, gr. *eulogia,* bénédiction, bienfait, aumône, dér. de *eu-logos,* qui parle bien, de *eu,* bien, et *legein,* parler ; fin du XVI^e s.). *Vx.* Pain bénit, menu cadeau fait par l'évêque : *Les prédications permanentes, les distributions d'eulogies* (Goncourt).

eunecte [ønɛkt] n. m. (dér. savant de *eu-* et du gr. *nektos,* qui nage, de *nekhesthai,* nager ; 1842, Acad.). Énorme boa aquatique, non venimeux, de l'Amérique tropicale, appelé aussi anaconda.

eunuchisme [ønykism] n. m. (bas lat. *eunuchismos,* castration, gr. *eunoukhismos,* même sens, dér. de *eunoukhizein,* rendre eunuque, de *eunoukhos* [v. EUNUQUE] ; 1865, Littré). État de celui qui est eunuque.

eunuchoïde [ønykɔid] adj. (gr. *eunoukhoeidês,* semblable à un eunuque, de *eunoukhos* [v. EUNUQUE] et de *eidos,* apparence, aspect ; 1870, Larousse, écrit *eunukoïde* [*eunuchoïde,* XX^e s.], au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Se dit d'un timbre de voix qui rappelle celui des castrats. || **2.** Se dit de l'aspect général du corps rappelant celui des eunuques.

eunuque [ønyk] n. m. (lat. *eunuchus,* eunuque, gr. *eunoukhos,* même sens, proprem. « gardien de la couche [ou : de la chambre à coucher] des femmes », de *eunê,* couche, lit, et *ekhein,* avoir, garder, porter ; XIII^e s., écrit *eunique, eunuche* [*eunuque,* 1672, Sacy], au sens 1 ; sens 2, av. 1794, Chénier). **1.** Homme qui, après avoir subi la castration, était préposé, surtout en Orient, à la garde des harems. || **2.** *Fig.* Homme sans courage, sans énergie virile : *Par ce monde, il y a beaucoup plus d'eunuques que d'hommes* (Sand).

eupatoire [øpatwar] n. f. (lat. *eupatoria* [*herba*] ou *eupatorium,* eupatoire, gr. *eupatorion,* dér. du n. du roi *Eupatôr,* qui fit connaître les vertus médicinales de cette plante ; XV^e s., *Grant Herbier*). Plante à fleurs rosées et à feuilles très découpées, poussant dans les lieux humides, employée autrefois en médecine, et appelée communément chanvre d'eau. : *Le glaïeul, laissant fléchir ses glaives avec un abandon royal, étendait sur l'eupatoire et la grenouillette au pied mouillé les fleurs de lis en lambeaux, violettes et jaunes, de son sceptre lacustre* (Proust).

• REM. Le nom savant est EUPATORIUM (1690, Furetière).

eupepsie [øpɛpsi] n. f. (gr. *eupepsia,* bonne digestion, dér. de *eupeptos,* facile à digérer, qui digère facilement, de *eu,* bien, et *peptein,* faire cuire, digérer ; 1865, Littré). Bon fonctionnement de l'estomac ; bonne digestion.

• CONTR. : *dyspepsie, indigestion.*

euphémique [øfemik] adj. (de *euphémisme ;* 1839, Boiste). Qui appartient à l'euphémisme ; qui contient un euphémisme : *Une tournure euphémique.*

euphémiquement [øfemikmɑ̃] adv. (de *euphémique ;* 1845, Bescherelle). Par euphémisme.

euphémisme [øfemism] n. m. (gr. *euphêmismos,* emploi d'un mot favorable au lieu d'un mot de mauvais augure, de *euphêmizein,* accueillir par des acclamations, parler par euphémisme, dér. de *euphêmos,* qui prononce des paroles de bon augure, de *eu,* bien, et *phêmê,* augure, présage, réputation ; 1730, Dumarsais). Figure de mots consistant à adoucir par l'expression ou par le tour qu'on emploie, une idée, un jugement, l'énoncé d'un fait qui pourrait avoir quelque chose de déplaisant ou de choquant (par ex. : « Il est disparu » au lieu de « Il est mort ») : *Salavin, lui, ne cultivait pas l'euphémisme. Il appelait un chat un chat* (Duhamel).

euphonie [øfɔni] n. f. (bas lat. *euphonia,* douceur de prononciation, gr. *euphônia,* harmonie, nombre oratoire, dér. de *euphônos,* harmonieux, de *eu,* bien, et *phônê,* voix, son, cri, langage ; 1572, Ramus, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** Qualité des sons agréables à entendre ; résultat harmonieux de leur combinaison : *Prédestinés à s'unir par la molle et voluptueuse euphonie de leurs noms grec et latin, Vénus avec Adonis se rencontrent aux bords d'un ruisseau* (Valéry). [V. art. spécial.] || **2.** *Spécialem.* Succession harmonieuse des sons du langage, parfois invoquée pour rendre compte de changements phonétiques.

• CONTR. : 1 *cacophonie, discordance, dissonance.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'EUPHONIE

De tout temps, les grammairiens ont mis certaines déformations de mots, certaines licences d'emploi, certains choix de formes sur le compte de **l'euphonie,** c'est-à-dire des qualités qu'offrent les signifiants à l'audition ou à la prononciation. Discutant de la préséance à donner au substantif ou à l'adjectif épithète, Vaugelas conseille de « reigler leur situation, selon qu'elle sonnera le mieux, non seulement à nostre oreille, mais aux oreilles les plus délicates » : c'est la conception acoustique de l'euphonie. Ailleurs il remarque : « Il est plus doux de dire *satifaire* et *satifaction* sans *s,* qu'avec une *s,* et la prononciation en est beaucoup plus aisée » : conception articulatoire.

L'expression « témoignage de l'oreille » désigne le plus souvent par métaphore l'intuition de grammaticalité, qui reste le seul critère des linguistes modernes. Un tour « sonne mal » parce qu'il est insolite.

Le terme d'*euphonie* ne s'applique proprement que dans le domaine phonique, où il faut encore ne pas prendre pour désagréable une sonorité qui n'est qu'étrange : « que si maintenant elle nous semble rude, c'est que l'oreille n'y est pas encore accoutumée » (Vaugelas).

LE T DIT « EUPHONIQUE »

Les grammaires ont longtemps appelé « euphonique » le *t* qu'on intercale entre une troisième personne du singulier terminée par *e* ou par *a* et le sujet *il, elle* ou *on* inversé :

Aime-t-il ? Où ira-t-elle ?
Ainsi dira-t-on.

Cette appellation implique une justification simpliste de ce *t,* qui aurait été inséré entre un *e* muet ou un *a* et la voyelle suivante pour éviter l'hiatus.

Le *t* final des formes latines *amat, amavit* est conservé dans les premiers textes français : *aimet, amat* (*Vie de saint Alexis,* 1040).

L'auteur de *la Chanson de Roland* (1080) prononçait-il encore ce *t* ? L'assonance ne peut renseigner sur ce point, et l'on y voit alterner sans raison des formes avec et sans *t* : *dunne* (= « donne », subj., v. 18) assone avec *derumpet* (v. 19). Les cas d'élision pourraient être plus significatifs ; or,

— dans une trentaine de vers, la métrique exclut l'élision d'une finale en *-et* :

> *Guardet | a val e si guardet |*
> *a munt* (2235)

— dans seize vers, elle implique l'élision :

> *Baisset son chef, si cumenc(et) a*
> *penser* (137) ;

mais rien n'empêche de penser que, dans les vers comme 2235, l'*e* final était prononcé en hiatus devant *a*, et le *t* amuï, bien que maintenu dans l'écriture.

Les rimeurs se réserveront jusqu'à la fin du XIIe s. le droit de maintenir ou non le *t* dans la prononciation — ou du moins dans l'écriture —, mais on peut considérer l'amuïssement comme accompli dès la fin du XIe s.

Le *t* se maintenait pourtant à la fin des mots où il avait été précédé d'une consonne soit dès le latin (*est*, du lat. *est*), soit après la chute, au VIIIe s., de la voyelle finale (*vient*, lat. *venit* ; *dort*, de **dormt*, lat. *dormit* ; *veit*, de **veidt*, lat. *vĭdit*). Il se conservait aussi après une diphtongue, comme dans *fait* (lat. *facit*), et les désinences d'imparfait et de conditionnel, comme *aveit* (auj. *avait*).

Au XIIIe s., on n'écrit plus le *t* et l'on élide normalement l'*e* muet ; c'est encore l'usage au XVe s. : Villon écrit *Que m'en reste il ?*, et Calvin, *Rejettera il.* Mais Peletier du Mans, dans son *Dialogue de l'orthographe et prononciation françoese* (1555), remarque :

> « Souvent nous prononçons des lettres qui ne s'escrivent point, comme quand nous disons : *dine ti, ira ti*, et escrivons *dine il, ira il*, et serait chose ridicule si nous les escrivions selon qu'ils se prononcent. »

Théodore de Bèze estime en 1584, à propos de la lettre *t*, qu'on la prononce *euphoniae causa* (pour l'euphonie) dans les groupes écrits *parle il, ira-il, va-il* ; certains même écrivaient ce *t*, d'abord après les formes en *-a*.

La plupart des grammairiens s'y opposèrent. Vaugelas fut le premier à l'admettre, rejetant d'ailleurs la graphie *aime-t'il* en même temps qu'*aime il*, et exigeant le double trait d'union : *aime-t-il*.

De Bèze et les grammairiens qui ont attribué à une raison d'euphonie la genèse de ce *t* ont eu tort de croire qu'il venait éviter un hiatus entre *e* ou *a* et la voyelle suivante : ce n'est possible qu'après l'*a*, puisque l'*e*, anciennement, s'élidait dans *aim(e) il.*

Ce *t* est en fait analogique des *-t* conservés dans *vient, dort, voit, fait, avoit*, etc. Le *-t* final de ces formes avait cessé d'être prononcé lorsqu'il était suivi d'une consonne (*Où vient Paul ?*), mais faisait liaison devant une voyelle (*Où vient-il ?*) : il est naturel que l'analogie ait fait étendre cette alternance à :

> *Où va Paul ?*
> *Où va-t-il ?*
> *Où habite Paul ?*
> *Où habite-t-il ?*

Il faut même que l'analogie ait été forte pour aboutir pratiquement, dès le XVIe s., à la confusion dans la langue parlée du singulier *aime-t-il* avec le pluriel *aiment-il(s)*, et l'on doit remarquer qu'elle n'a joué que dans les cas d'inversion, où le pronom postposé prend l'accent ; le *t* constitue véritablement avec *i(l)* et *elle* une marque interrogative de la troisième personne, prise aux formes comme *vient-il* (*elle*) et comme *aiment-ils* (*elles*) dans les phrases, de type ancien, où le pronom ne faisait que reprendre un nom sujet (v. INTERROGATION) :

> *Paul vient-il ?* [pɔl vjɛ̃ ti]

ESTHÉTIQUE PHONIQUE

Si l' « euphonie » est un facteur très suspect pour l'explication des changements grammaticaux, est-elle du moins un trait à considérer dans le domaine des sons du langage ? Existe-t-il une beauté phonique des langues ?

Une réponse résolument positive est donnée par Bohuslav Hála dans un article des *Mélanges Straka* (1970). L'expérience prouve qu'un auditeur français juge laids les mots allemands *Pflock* (la cheville), *Holzklotz* (la poutre), et les mots tchèques *pštros* (l'autruche), *srst* (le poil) ; il trouve beaux les mots italiens *dolore, amor.* « Cette sensation du beau et du non-beau s'étend parfois aux langues tout entières » : l'italien recueille toutes les faveurs, mais le français viendrait ensuite, au goût des phonéticiens allemands Beyer et Trautman, et du phonéticien anglais H. Sweet.

Les voyelles étant les seuls phonèmes qu'on puisse chanter, un célèbre chanteur tchèque, B. Benoni, a eu, en 1928, l'idée de lier la beauté des langues au pourcentage d'occurrence des voyelles. Ses statistiques, portant sur le tchèque, le latin, le grec, ont inspiré des chercheurs d'autres nationalités, qui ont abouti à deux conclusions :

- 1° Le rapport des voyelles aux consonnes varie selon les langues
- 2° Les langues tenues ordinairement pour les plus belles ont un pourcentage de voyelles très proche de 50 ; ce sont l'italien (47,7), le français (46), l'espagnol (46) ; l'allemand n'a que 38, le tchèque 40, le russe 41.

Quelques langues dépassent 50, comme le japonais, le finnois : un tel taux tomberait, selon B. Hála, dans la monotonie.

La richesse de l'éventail des voyelles joue naturellement son rôle : le français en a 16, le japonais seulement 5, comme le tchèque.

Le caractère ouvert des syllabes (v. ce mot) serait aussi un facteur positif. Ce vers de Schiller écorche la bouche :

> *Sie zwingt jetzt deines Szepters*
> *Macht !*

Certaines consonnes, *r, l, m, n*, dites « sonantes » parce que leur émission n'arrête pas la sonorité vocale, constituent cependant une bonne fin de syllabe.

L'espagnol, qui n'a que 5 voyelles, se rachèterait par la fréquence des sonantes, qui y est de 25,3 pour 100 phonèmes, contre 16,3 en tchèque.

Telles consonnes seraient positives du point de vue de l'euphonie (sonantes et semi-consonnes), telles autres neutres (occlusives), telles autres négatives (spirantes).

Toutes ces appréciations reposent objectivement sur des tests acoustiques, sur les témoignages de divers auteurs. Dès 1923, les Allemands Ziehen et Tesmer ont procédé à de semblables expériences, donnant des résultats assez proches. Voltaire, quittant l'Allemagne après un séjour de trois ans, souhaitait aux Allemands « plus d'esprit et moins de consonnes ». Au Ier s. av. J.-C., Denys d'Halicarnasse, classant les sons du langage selon leur beauté, plaçait les voyelles avant les consonnes, et les sonantes en tête de celles-ci.

Pierre Delattre a étudié en acousticien les qualités des éléments physiques de la parole (*Revue d'esthétique*, n° 3-4, 1965). Son analyse, d'une rigueur exemplaire, donne les raisons des faits que B. Hála établit par une somme de jugements : par exemple, la supériorité des sonantes est liée à l'absence des bruits de friction qui rendent inharmoniques les consonnes de *fou, sous, chou, vous, joug.* « La séquence *sapanayaka* est autrement riche et variée en sonorité que *pabamavawa*, dont toutes les consonnes ont les mêmes lieux d'articulation, ou *vazajalara*, qui ne change pas de mode. »

Les observations de l'éminent phonéticien français ne tendent pas à démontrer la beauté de sa langue elle-même, mais à inventorier les très riches moyens dont elle dote un écrivain (français) pour mettre en valeur le contenu de son message.

« La consonne *r,* qui, après une voyelle finale comme dans *fleur,* s'efface en de douces harmoniques, se renforce en un bruit sourd et rugueux lorsqu'elle suit une occlusive dévoisée comme dans *cri.* S'il y a rencontre heureuse, comme ici, entre le sens et le son, le poète ne manquera pas de s'en servir. »

L'euphonie est conçue par lui comme une appropriation raffinée de la langue à sa fonction essentielle de communication.

Dans un article de la même revue, A. Martinet repousse « l'idée platonicienne d'un beau absolu » que viserait le langage à sa manière — et sans progrès (car il aurait atteint le but une fois pour toutes). On peut cependant adopter l'attitude de B. Hála sans engagement métaphysique, tout comme on admet — à peu près sans discussion — la « loi d'économie » limitant le « coût » de l'information linguistique. Il suffit de mettre en évidence, comme l'a fait André Spire à propos de la langue poétique, le « plaisir musculaire » que peuvent procurer l'articulation de certains phonèmes et les modalités de leur agencement discursif. Comme tous les plaisirs physiologiques, celui-ci tient sa permanence de la nature humaine, et ne peut connaître de durables satiétés.

euphonique [øfɔnik] adj. (de *euphonie ;* 1756, *Encyclopédie*). Qui produit l'euphonie, qui établit une liaison harmonieuse pour l'oreille : *Dans l'expression « viendra-t-il », le « t » est euphonique.*

euphoniquement [øfɔnikmɑ̃] adv. (de *euphonique ;* 1845, Bescherelle). De façon euphonique : *Deux mots liés euphoniquement.*

euphorbe [øfɔrb] n. f. (lat. *euphorbia,* euphorbe, du gr. *euphorbion,* euphorbe, plante grasse, dér. de *euphorbos,* bien nourri, de *eu,* bien, et *pherbein,* faire paître, nourrir ; XIIIe s., écrit *euforbe ; euphorbe,* 1690, Furetière). Plante très commune, à suc blanc laiteux, toxique, dont les fleurs sont généralement en ombelles.

euphorbiacées [øfɔrbjase] n. f. pl. (dér. savant de *euphorbe ;* 1827, Acad.). Famille de plantes herbacées à fleurs unisexuées de couleurs variées.

euphorie [øfɔri] n. f. (gr. *euphoria,* force de porter ou de supporter, dér. de *euphoros,* facile à porter ou à supporter, de *eu,* bien, et *pherein,* porter, supporter ; 1750, Prévost d'Exiles, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** En médecine, impression de bien-être éprouvée en raison d'une amélioration réelle de l'état physique, ou illusoire sous l'influence de certains produits : *Pour éviter les crises de suffocation que me donnerait le voyage, le médecin m'avait conseillé de prendre au moment du départ un peu trop de bière ou de cognac afin d'être dans cet état qu'il appelait « euphorie », où le système nerveux est momentanément moins vulnérable* (Proust). || **2.** *Par extens.* Sentiment de bien-être, de joie, de vive satisfaction : *L'état d'euphorie que doit connaître le chef après la victoire* (Bordeaux). *L'équilibre assuré, il vit dans l'euphorie qui lui fut si longtemps interdite* (Carco).

● SYN. : **1** *bien-être, détente ;* **2** *béatitude, bonheur, enthousiasme, félicité.* — CONTR. : **2** *dépression, mélancolie, neurasthénie.*

euphorique [øfɔrik] adj. (de *euphorie ;* XXe s., aux sens 1-3). **1.** Qui provoque l'euphorie : *Un produit euphorique.* || **2.** Qui s'accompagne d'euphorie : *Ces heures euphoriques ne peuvent durer* (Frison-Roche). || **3.** Qui éprouve de l'euphorie : *Un homme euphorique.*

● SYN. : **1** *euphorisant, tranquillisant ;* **2** *agréable, exaltant, heureux, merveilleux ;* **3** *allègre, enjoué, enthousiaste, gai, joyeux.*

euphoriquement [øfɔrikmɑ̃] adv. (de *euphorique ;* XXe s.). De manière euphorique.

euphorisant, e [øfɔrizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (dér. savant de *euphorie ;* milieu du XXe s.). Qui procure l'euphorie : *Un médicament euphorisant. Prendre des euphorisants.*

● SYN. : *tranquillisant.*

euphoriser [øfɔrize] v. tr. (de *euphorique,* d'après *euphorisant ;* v. 1960). Mettre dans un état d'euphorie.

euphrasia [øfrazja] n. m. ou **euphraise** [øfrɛz] n. f. (lat. scientif. médiév. *euphrasia,* empr., à cause des propriétés curatives de la plante, au gr. *euphrasia,* gaieté, joie, de *euphrantos,* réjouissant, dér. de *euphrainein,* réjouir, charmer, de *eu,* bien, et *phrên,* cœur, âme ; XVe s., *Grant Herbier,* écrit *eufrase ; eufraize, euphraise,* 1600, O. de Serres ; *euphrasia,* XXe s.). Plante herbacée, abondante dans les prés, et qui passait autrefois pour guérir les maladies des yeux : *Sur un champ d'euphraises mauve pâle vole un Parnassien Apollon* (Gide).

euphuisme [øfɥism] n. m. (angl. *euphuism,* dér. de *Euphues, the Anatomy of Wit,* ouvrage de l'Anglais John Lyly [1578], dans lequel l'auteur fait l'apologie du style précieux alors à la mode dans son pays [le mot *Euphues,* utilisé dans le titre, est le gr. *euphuês,* fort, vigoureux, qui a d'heureuses dispositions, de *eu,* bien, et *phuein,* naître, croître, pousser] ; 1820, Fr. Mackenzie). Langage maniéré, style précieux, surtout à la mode dans l'Angleterre élisabéthaine.

● SYN. : *alexandrinisme, gongorisme, maniérisme, préciosité.*

eupnée [øpne] n. f. (gr. *eupnoia,* respiration facile, dér. de *eupnoos, eupnous,* qui respire librement, de *eu,* bien, et *pneîn,* respirer ; 1878, Larousse). En médecine, respiration normale.

● CONTR. : *dyspnée.*

eupnéique [øpneik] adj. et n. m. (de *eupnée ;* XXe s.). Qui facilite la respiration.

eupraxie [øpraksi] n. f. (gr. *eupraxia,* bonheur, succès, bonne conduite, dér. de *eupraktos,* qui réussit, de *eu,* bien, et *prassein, prattein,* faire ; milieu du XXe s.). Adaptation exacte des mouvements à un but déterminé.

eurafricain, e [ørafrikɛ̃, -ɛn] adj. (de *Eurafrique,* comprise par troncation de *Europe* et de *Afrique,* sur le modèle de *eurasien* [v. ce mot] ; milieu du XXe s.). Relatif à l'Eurafrique ; qui concerne à la fois l'Europe et l'Afrique.

eurasien, enne [ørazjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Eur[ope]* et de *Asie ;* 1865, Littré). Qui est né d'un Européen et d'une Asiatique ; se dit surtout des métis du Viêtnam, de l'Inde et de l'Indonésie : *Une face longue et basanée d'Eurasien* (Fauconnier).

eurêka ! [øreka] interj. (gr. *hêurêka,* « j'ai trouvé », parfait de l'indic. de *heuriskein,* trouver, découvrir ; milieu du XIXe s., Baudelaire). Exclamation d'Archimède découvrant dans son bain la loi connue sous le nom de « principe d'Archimède », et employée, auj., lorsqu'on trouve brusquement une solution à un problème.

euristique adj. et n. f. V. HEURISTIQUE.

euro- [ørɔ], premier élément de composition qui résulte de la troncation de la consonne finale de *Euro[pe].*

eurocrate [ørɔkrat] n. m. (de *euro-* et de *[techno]crate ;* v. 1965). *Péjor.* Fonctionnaire appartenant aux cadres des institutions européennes.

eurodevise [ørɔdəviz] n. f. (de *Euro[pe]* et de *devise ;* v. 1965). Monnaie d'un pays quelconque de l'Europe occidentale dans laquelle est émis un emprunt d'un autre pays.

eurodollar [ørɔdɔlar] n. m. (de *Euro[pe]* et de *dollar ;* v. 1965). Dollar américain placé à court terme en Europe.

euromarché [ørɔmarʃe] n. m. (de *Euro-* et de *marché ;* v. 1965). Marché commun constitué par les pays de la Communauté économique européenne.

européanisation [ørɔpeanizasjɔ̃] n. f. (de *européaniser ;* XXe s.). Action d'européaniser ; résultat de cette action : *L'européanisation de la question allemande.*

● REM. On a employé anciennement le terme EUROPÉISATION (XXe s.).

européaniser [ørɔpeanize] v. tr. (de *européen ;* 1830, *la Mode,* au sens 1 ; sens 2, v. 1960). **1.** Façonner, convertir aux mœurs de l'Europe : *Dans l'homme européanisé vibre une intonation du bord du Nil* (Goncourt). *Il aurait fallu, au lieu de ménager l'ennemi, laisser faire Mangin, abattre l'Autriche et l'Allemagne et européaniser la Turquie* (Proust). || **2.** Considérer une

question d'ordre politique ou économique à l'échelle de l'Europe.

• REM. On a dit aussi EUROPÉISER (XXe s.).

européanisme [ørɔpeanism] n. m. (de *européen* ; début du XIXe s. au sens 1 ; sens 2, v. 1955). **1.** Caractère européen : *L'européanisme de la politique de Napoléon Ier.* || **2.** Doctrine des partisans de la constitution d'une Europe unie.

européen, enne [ørɔpeɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Europe,* n. géogr., lat. *Europa,* Europe ; av. 1778, J.-J. Rousseau). Qui se rapporte à l'Europe : *Les grandes voies de communication européennes.* || Habitant ou originaire de ce continent : *Les populations européennes. Les Européens.*

◆ adj. (sens 1, 1857, Fromentin ; sens 2, v. 1950). **1.** Qui est fréquenté, peuplé par des Européens : *Il y a deux villes dans Alger : la ville française ou, pour mieux dire, européenne* (Fromentin). || **2.** Qui se rapporte à la communauté économique ou politique de l'Europe unifiée : *Le marché européen. La Communauté européenne du charbon et de l'acier. Un parlement européen.* || Partisan de l'Europe unifiée : *Un homme politique très européen.*

◆ **À l'européenne** loc. adv. À la façon des Européens ; à la mode de l'Europe.

européennement [ørɔpeɛnmɑ̃] adv. (de *européen ;* 1833, Th. Gautier, aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1960). **1.** À la manière des Européens : *Fortunio se conduisait avec elle plus européennement qu'avec toutes les autres femmes* (Gautier). || **2.** Par toute l'Europe ; par tous les Européens : *La terrasse des Feuillants et le bois des marronniers du côté de l'eau étant si européennement reconnus comme lieux solitaires que l'on n'y peut faire trois pas sans marcher sur les pieds de quelqu'un* (Gautier). || **3.** En conformité avec l'idéal d'une Europe unifiée : *Penser européennement.*

européisation n. f., **européiser** v. tr. V. EUROPÉANISATION, EUROPÉANISER.

europium [ørɔpjɔm] n. m. (de *Europe,* n. géogr., début du XXe s.). En chimie, métal (symb. : Eu) du groupe des terres rares, de numéro atomique 63 et de masse atomique 152.

Eurovision [ørɔvizjɔ̃] n. f. (abrév. de *[Union]euro[péenne de radiodiffusion et de télé]vision ;* 1954). Organisme international chargé de coordonner entre les pays d'Europe occidentale les échanges d'émissions radiodiffusées et télévisées.

eury- [øri], élément tiré du gr. *eurus,* large, et entrant dans la composition de quelques mots savants.

euryalique [ørjalik] adj. (probablem. dér. savant du gr. *eurualos,* dont l'aire est vaste, large, de *eurus,* large, et *halôs,* aire ; 1870, Larousse). En métrique ancienne, se disait de pièces de vers où chaque vers avait une syllabe de plus que le vers précédent.

eurybathe [øribat] adj. (de *eury-* et de *-bathe,* gr. *bathos,* profondeur [de *bathus,* profond] ; milieu du XXe s.). En biologie, se dit d'une espèce qui résiste à des changements importants de la profondeur de l'eau.

• CONTR. : *sténobathe.*

eurycéphale [ørisefal] adj. (du gr. *eurus,* large, et *kephalê,* tête ; 1877, Littré). En anthropologie, se dit d'un crâne dont le diamètre transverse se rapproche du diamètre antéropostérieur.

◆ n. m. (XXe s.). Individu qui possède ce caractère.

eurycéphalie [ørisefali] n. f. (de *eurycéphale ;* 1877, Littré). En anthropologie, caractère des individus eurycéphales.

eurychorique [ørikɔrik] adj. (du gr. *eurukhoros* ou *-khôros,* au vaste emplacement, de *eurus,* large, et de *khôra,* espace de terre, place, emplacement ; milieu du XXe s.). Se dit de plantes qui ont une aire de répartition très vaste.

• REM. On dit aussi EURYTOPE (de *eury-* et de *-tope,* gr. *topos,* espace de terrain, emplacement ; milieu du XXe s.).

eurygnathe [ørignat] adj. et n. (de *eury-* et de *-gnathe,* gr. *gnathos,* mâchoire ; 1877, Littré). En anthropologie, se dit de races qui ont un visage large aux pommettes saillantes : *Un type eurygnathe. Les Mongols sont des eurygnathes.*

euryhalin, e [ørialɛ̃, -in] adj. (de *eury-* et du gr. *hals, halos,* sel ; début du XXe s.). En biologie, se dit des animaux capables de supporter une grande variation de salinité du milieu marin.

• CONTR. : *sténohalin.*

euryhalinité [ørialinite] n. f. (de *euryhalin ;* milieu du XXe s.). Faculté des animaux qui résistent aux variations de salinité de l'eau de mer.

euryprosope [øriprɔzɔp] adj. (de *eury-* et du gr. *prosôpon,* face, figure, de *pros,* vers, devant, contre, et de *ôps,* vue, visage ; milieu du XXe s.). En anthropologie, se dit des races humaines dont le trait caractéristique est une grande largeur du front par rapport à la largeur maximale de la tête.

euryprosopie [øriprɔzɔpi] n. f. (de *euryprosope ;* milieu du XXe s.). Caractère des individus ou des races euryprosopes.

eurytherme [øritɛrm] adj. et n. (du gr. *eurus,* large, et *thermos,* chaud, ou *thermon,* chaleur [neutre substantivé de l'adj. *thermos*] ; 1906, Larousse). En biologie, se dit des organismes peu sensibles aux variations thermiques.

• CONTR. : *sténotherme.*

eurythermie [øritɛrmi] n. f. (de *eurytherme ;* XXe s.). En biologie, propriété de certains organismes de supporter des variations importantes de température interne.

eurythmie [øritmi] n. f. (lat. *eurhythmia,* harmonie dans un ensemble, gr. *euruthmia,* mouvement bien rythmé, proportion harmonieuse, dér. de *euruthmos,* bien rythmé, bien proportionné, de *eu,* bien, et *rhuthmos,* mouvement réglé et mesuré, proportions régulières ; 1547, J. Martin, au sens 1 [à propos d'un ouvrage d'architecture ; pour des sons, 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1793, Lavoisien ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Combinaison harmonieuse des lignes, des sons, des formes ou des mouvements : *L'accord et l'eurythmie d'une figure* (Goncourt). *Un certain besoin de nombre, une complaisance à l'eurythmie courbe mon style. Je voudrais moins de polissure ; plus de cassure et d'accent* (Gide). || **2.** En médecine, parfaite régularité du pouls. || **3.** *Fig.* Juste équilibre des facultés chez un individu.

eurythmique [øritmik] adj. (de *eurythmie ;* 1842, Acad.). Qui a de l'eurythmie, qui présente un rythme régulier ou une harmonie parfaite : *La douce majesté et l'ordre eurythmique de Raphaël* (Baudelaire).

• SYN. : *cadencé, harmonieux.*

eurytope adj. Syn. de EURYCHORIQUE.

euskara [øskara] ou **euskera** [øskera] n. m. Nom par lequel les Basques désignent leur langue. (On dit aussi ESKUARA.)

euskarien, enne [øskarjɛ̃, -ɛn] adj. (du basque *euskara,* langue basque ; 1897, Loti). Qui est propre au Pays basque : *Cette mystérieuse langue euskarienne* (Loti).

• REM. On écrit aussi EUSCARIEN, ENNE (XXe s.).

eustache [østaʃ] n. m. (peut-être du prénom de *Eustache Dubois,* coutelier à Saint-Etienne au XVIIIe s. ; 1785, G. Esnault, dans le franç. régional de SaintEtienne ; 1789, *Encycl. méthodique,* en franç. central). *Vx* et *fam.* Couteau de poche grossier, à manche de bois et à lame unique : *Sa veste de cotonnade bleue [...], toujours grosse d'un mouchoir, d'un eustache, d'un fruit* (Balzac). *Un de ces couteaux de pâtre qu'on nomme des eustaches* (Theuriet).

eustatique [østatik] adj. (allem. *eustatische [Bewegungen],* « [mouvements] eustatiques » [début du XXe s.], du gr. *eu,* bien, et *stasis,* place où quelque chose se tient ; début du XXe s.). En géologie, qui se rapporte à l'eustatisme. || *Mouvement eustatique,* changement du niveau des océans.

eustatisme [østatism] n. m. (de *eustatique ;* XXe s.). En géologie, variation du niveau général des océans.

eutectique [øtɛktik] adj. (du gr. *eutêktos,* qui fond aisément, de *eu,* bien, et *têkein,* se liquéfier, fondre ; 1906, Larousse, aux

sens 1-2). **1.** En physique, relatif à l'eutexie. || **2.** Se dit de mélanges solides dont la fusion se fait à une température constante.

eutélie [øteli] n. f. (de *eu-* et du gr. *telos*, accomplissement, achèvement ; XX^e s.). En biologie, développement équilibré des divers organes.

eutexie [øtɛksi] n. f. (gr. *eutêxia*, propriété de se fondre aisément, de *eutêktos* [v. EUTECTIQUE] ; 1922, Larousse). Phénomène présenté par des mélanges solides dont la fusion se fait à température constante, comme celle des corps purs.

euthanasie [øtanazi] n. f. (gr. *euthanasia*, mort douce et facile, de *eu*, bien, et *thanatos*, mort ; 1771, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** *Vx.* Mort douce, sans souffrance. || **2.** Méthode qui procure une mort sans souffrance à un malade agonisant ou frappé d'une douloureuse maladie incurable.

euthanasique [øtanazik] adj. (de *euthanasie ;* milieu du XX^e s.). Qui a rapport à l'euthanasie ; qui permet de donner une mort douce : *Une piqûre euthanasique.*

eutocie [øtɔsi] n. f. (gr. *eutokia*, enfantement heureux, dér. de *eutokos*, qui enfante heureusement ou facilement, de *eu*, bien, et *tiktein*, enfanter ; 1878, Larousse). Accouchement normal.
• CONTR. : *dystocie.*

eutocique [øtɔsik] adj. (de *eutocie ;* XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Se dit de l'accouchement normal. || **2.** Qui favorise l'accouchement normal.

eutrophie [øtrɔfi] n. f. (gr. *eutrophia*, action de bien nourrir, état d'un être bien nourri, bonne constitution, de *eutrophos*, nourrissant, bien nourri, de *eu*, bien, et *trephein*, nourrir ; 1865, Littré). En physiologie, bon état de nutrition.
• CONTR. : *malnutrition.*

eutrophique [øtrɔfik] adj. (de *eutrophie ;* XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Se dit des organes ou organismes en état d'eutrophie. || **2.** Se dit de substances qui permettent d'obtenir cet état : *Les vitamines sont eutrophiques.*

eux [ø] pr. pers. m. pl. (lat. *illos*, accus. masc. plur. de *ille*, celui-là ; v. 980, *Fragment de Valenciennes*, écrit *eus, els* [*eux*, XIV^e s.], aux sens 1-2 ; sens 3, XVI^e s.). **1.** Pronom sujet accentué de la 3^e personne, qui se réfère aux personnes dont on parle, et qui s'emploie comme sujet unique : *Nous l'avons appris, mais eux n'en savent rien. Toi et moi, nous y allons, eux resteront ici. Vous travaillez, eux se reposent.* || Peut s'employer comme forme accentuée du sujet reprenant un sujet déjà exprimé : *Ils le savent bien, eux.* || **2.** La forme *eux* est employée aussi comme complément prépositionnel : *Nous ne sommes pas contents d'eux. Sans eux, tout l'appartement aurait été incendié.* || **3.** Peut être renforcé par *mêmes, seuls, tous, aussi*, etc. : *Eux seuls pourront vous raconter ce qui est arrivé. Eux tous tant qu'ils étaient ne se rendaient pas compte de la situation.* || *Eux-mêmes*, ces personnes-là et non pas d'autres : *C'est eux-mêmes qui l'affirment ;* de leur propre mouvement : *Les coupables se trahissent souvent eux-mêmes ;* en personne : *Ils viendront eux-mêmes vous le dire.*

• REM. **1.** La loc. *eux autres*, « ces gens-là dont on parle », autrefois usitée, est aujourd'hui populaire : *Eux autres, qu'est-ce qu'ils ont fait ?*

2. *Eux* peut être renforcé par un nombre cardinal après la préposition à ou *pour : À eux deux ils viendront à bout de cette tâche. On leur avait offert ce cadeau pour eux deux.*

3. *Ce sont eux. C'est eux.* Quand l'attribut est le pronom personnel de la 3^e personne du pluriel *eux*, le verbe *être*, après *ce*, se met normalement au pluriel, surtout quand *eux* n'est pas suivi d'une relative : *Ce sont eux, j'en suis sûr. Ce sont eux qui seront plus tard écoutés* (Gide). Mais de grands auteurs emploient aussi *c'est : C'est eux qui l'ont construit* (Giraudoux). *C'est eux qui ne valent rien* (Bernanos). À la forme négative et interrogative on emploie le plus souvent *c'est : Ce n'est pas eux. Est-ce bien eux ?*

E. V. (XX^e s.), abrév. de EN VILLE sur les adresses de lettres non affranchies remises directement chez le destinataire sans passer par l'administration des postes.

évacuateur, trice [evakɥatœr, -tris] adj. (dér. savant de *évacuer ;* 1826, Brillat-Savarin). Qui permet d'évacuer ; qui favorise l'évacuation : *Appareils compensateurs, évacuateurs d'énergie* (Valéry).
◆ **évacuateur** n. m. (1er juill. 1876, *Journ. officiel*). Système de vannes permettant l'évacuation des eaux d'un récipient quelconque. || *Évacuateur de crues*, dispositif assurant l'évacuation des eaux en excédent d'un barrage.

évacuatif, ive [evakɥatif, -iv] adj. (lat. scientif. médiév. *evacuativus*, de *evacuatum*, supin de *evacuare* [v. ÉVACUER] ; v. 1560, Paré, comme n. m. [*médecine évacuative*, XIV^e s., Gordon]). *Vx.* Se disait d'un médicament propre à faire évacuer des matières accumulées dans une partie du corps.
• REM. On a dit aussi ÉVACUANT, ANTE (1752, Trévoux).

évacuation [evakɥasjɔ̃] n. f. (bas lat. médic. *evacuatio*, action de vider, évacuation, de *evacuatum*, supin de *evacuare* [v. ÉVACUER] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1762, d'Alembert). **1.** Rejet par les voies naturelles ou artificielles de matières nuisibles ou trop abondantes, accumulées dans une partie du corps : *Évacuation par haut et par bas. L'évacuation du pus d'un furoncle.* || **2.** *Par extens.* Action de vider, d'écouler les eaux retenues dans un lieu : *L'évacuation des eaux usées par les égouts.* || **3.** Retrait de troupes, le plus souvent ordonné et volontaire, d'une ville, d'une région ou d'un pays où elles s'étaient installées : *L'évacuation de l'Égypte serait un désastre militaire* (France). || *Spécialem.* En temps de guerre, repli vers l'arrière des blessés et des malades ou du matériel. || **4.** Action de faire sortir rapidement d'un lieu un assez grand nombre de personnes, à la suite d'une décision de l'autorité ou en raison des circonstances : *Des issues de secours sont prévues dans les salles publiques pour permettre une évacuation rapide en cas de sinistre.*
• SYN. : **1** *dégorgement, écoulement, excrétion, expulsion ;* **2** *déversement, écoulement ;* **3** *abandon, repli.*
◆ **évacuations** n. f. pl. (1690, Furetière). Matières évacuées, en particulier les matières fécales.
• SYN. : *déjections.*

évacué, e [evakɥe] n. (part. passé substantivé de *évacuer ;* début du XX^e s., aux sens 1-3). **1.** En temps de guerre, habitant d'une zone de combat contraint à quitter son domicile. || **2.** Habitant d'une zone dangereuse que l'on fait partir pour une région à l'abri du danger : *Les évacués d'une contrée menacée par une éruption volcanique.* || **3.** *Spécialem.* En temps de guerre, personne blessée ou malade dirigée vers un établissement ou une formation sanitaire : *Un soldat affairé remplissait les fiches, que les évacués attachaient eux-mêmes à leur capote* (Dorgelès).

évacuer [evakɥe] v. tr. (lat. *evacuare*, vider, de *ex-* [préf. à valeur intensive] et de *vacuare*, même sens, dér. de *vacuus*, vide, inoccupé ; XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, fin du XVIII^e s., Brunot ; sens 5, 1890, *Dict. général*). **1.** Rejeter des matières accumulées dans une partie du corps : *Évacuer le pus d'un abcès. Le fameux grain de sable qui s'était mis dans l'urètre de Cromwell en serait aujourd'hui promptement évacué* (Valéry). || **2.** Faire écouler, faire sortir une substance liquide de son contenant : *Évacuer l'eau d'une citerne.* || **3.** Cesser d'occuper militairement une position, un lieu ou un pays : *L'extrémité de la rue avait été évacuée par les troupes* (Hugo). || **4.** Quitter en masse rapidement, par mesure autoritaire, un lieu ou une région : *Cette fois le président eut beau menacer de faire évacuer la salle, rien ne put contenir les hurlements, les rugissements qui éclatèrent, gagnèrent la rue, le cours, l'esplanade, remplirent toute la ville* (Daudet). || **5.** Faire sortir des personnes d'un endroit où il est interdit ou dangereux de rester : *On*

évacuait les blessés susceptibles d'attendre encore quelques heures les soins nécessaires (Duhamel).

● SYN. : **1** *éliminer, excréter, expulser ;* **2** *vidanger, vider ;* **3** *abandonner, se replier, se retirer.*

évadé, e [evade] adj. et n. (part. passé de *[s']évader ;* fin du XVIIe s.). Qui s'est échappé de l'endroit où il était détenu : *Rechercher un criminel évadé. On a rattrapé les évadés.*

◆ **évadé** n. m. (début du XXe s.). Prisonnier de guerre qui a réussi à s'échapper d'un camp ou d'un pays belligérant où il était interné. || *Médaille des évadés,* décoration française pour récompenser les actes ou tentatives d'évasion accomplis par les prisonniers de guerre lors de la Première et de la Seconde Guerre mondiale.

évader [evade] v. intr. (lat. *evadere,* sortir de, s'échapper de, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *vadere,* marcher, aller, s'avancer ; v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*évader à,* « échapper à », v. 1354, *Modus*]). *Class.* Partir, s'échapper furtivement : *Nous nous amusons trop, il est temps d'évader* (Corneille).

◆ **s'évader** v. pr. (sens 1-2, 1690, Furetière ; sens 3, 1873, Rimbaud ; sens 4-5, 1668, Molière). **1.** En parlant d'un être animé, se sauver, s'échapper furtivement d'un lieu où il était retenu captif : *Un cygne qui s'était évadé de sa cage* (Baudelaire). *L'endroit eût été propice pour attendre la nuit et s'évader* (Hugo). || **2.** Se retirer furtivement, sans attirer l'attention : *S'évader d'une réception. Il s'évada d'eux d'un geste agile* (Verlaine). || **3.** *Fig.* Échapper volontairement à la contrainte, à l'emprise d'une chose : *S'évader des soucis quotidiens. L'imagination s'évade du réel.* || **4.** *Class.* Se tirer d'embarras par un subterfuge, une échappatoire : *Fourbe, tu crois par là peut-être t'évader* (Molière). || **5.** *Class.* et *fig.* En parlant d'une chose, se dissiper : *Mais enfin, dans l'obscurité, | Je vois notre maison et ma frayeur s'évade* (Molière).

● SYN. : **1** *s'échapper, s'enfuir, fuir, se sauver ;* **2** *se carapater* (pop.), *se défiler* (fam.), *s'éclipser, s'esquiver.*

évagation [evagasjɔ̃] n. f. (lat. *evagatio,* action d'errer, de *evagatum,* supin de *evagare* [v. S'ÉVAGUER] ; XVe s., Godefroy). En théologie, distraction de l'esprit qui erre loin de l'objet auquel il devrait s'attacher : *Cette évagation qui détachait son esprit de l'idée* (Huysmans).

évagination [evaʒinasjɔ̃] n. f. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *[in]vagination* [v. ce mot] ; 1877, Littré). En pathologie, sortie d'un organe hors de sa gaine.

évaguer (s') [sevage] v. pr. (lat. *evagare* ou *evagari,* courir çà et là, se répandre au loin, s'étendre, se propager, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *vagare* ou *vagari,* aller çà et là, se répandre, s'étendre au loin, dér. de *vagus,* vagabond, errant ; 1549, R. Estienne, comme v. intr., au sens de « aller à l'aventure » ; comme v. pr., au sens actuel, fin du XIXe s., Huysmans). En parlant de quelqu'un ou de l'esprit de quelqu'un, se distraire, se perdre en errant loin de l'objet auquel il devrait s'attacher (rare) : *Elle ne pouvait réciter le credo sans s'évaguer* (Huysmans).

évaltonné, e [evaltɔne] adj. et n. (part. passé de *s'évaltonner ;* 1865, Littré). *Vx* et *littér.* Se dit d'une personne trop libre dans ses manières, désinvolte : *On a vite la réputation d'une évaltonnée et d'une fille mal élevée* (Theuriet).

évaltonner (s') [sevaltɔne] v. pr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de l'anc. franç. *valetun,* garçon, jeune homme [v. 1138, Gaimar], petit domestique [XIIIe s., Godefroy], dimin. de *valet ;* 1562, J. Grévin, au sens de « s'échapper, agir librement » ; sens moderne, 1740, Acad.). *Vx.* S'émanciper : *M. de Breteuil a commencé à s'évaltonner* (d'Argenson).

évaluable [evalɥabl] adj. (de *évaluer ;* 1845, Bescherelle). Que l'on peut évaluer : *Des dégâts facilement évaluables.*

● SYN. : *calculable, chiffrable, mesurable, nombrable.*

évaluateur [evalɥatœr] n. m. (de *évaluer ;* av. 1865, Proudhon). Ce qui sert à déterminer la valeur des choses : *Le métal est toujours pris pour évaluateur commun des produits* (Proudhon).

évaluation [evalɥasjɔ̃] n. f. (de *évaluer ;* v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1691, Ozanam). **1.** Action de déterminer la valeur ou l'importance d'une chose : *Procéder à l'évaluation des biens d'une personne.* || **2.** Quantité, valeur ainsi évaluée : *Le plus modéré des chiffres que donnent les évaluations de la science* (Hugo).

● SYN. : **1** *dénombrement, estimation, expertise, inventaire, mesure.*

évaluer [evalɥe] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de l'anc. franç. *value,* valeur, prix [v. 1180, Godefroy], part. passé fém. substantivé de *valoir* [*évaluer* a concurrencé puis éliminé *avaluer,* « fixer la valeur de » — XIIIe-XVIIe s. —, composé avec le préf. *a-,* lat. *ad-*] ; milieu du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, av. 1865, Proudhon ; sens 4, av. 1794, Chamfort). **1.** Déterminer la valeur, le prix d'un être, d'une chose, d'un service qui peut être monnayé : *Évaluer un cheval de course, un tableau, une collaboration à un ouvrage.* || **2.** Déterminer approximativement une quantité : *Évaluer une foule de manifestants, la population d'une ville.* || **3.** *Évaluer à tant une chose,* en fixer approximativement le prix, le temps, le nombre, etc. : *On reste au-dessous de la vérité en évaluant à 25 millions la part de perte de Paris dans le demi-milliard que la France refuse annuellement* (Hugo). *Évaluer à deux années le temps nécessaire à la construction d'un monument.* || **4.** *Fig.* Apprécier : *Évaluer les risques d'une initiative. Évaluer le niveau de connaissances d'un candidat. Évaluer l'importance d'un événement.*

● SYN. : **1** *coter, estimer, jauger, mesurer, supputer ;* **2** *calculer, chiffrer, nombrer ;* **4** *juger, peser.*

évanescence [evanɛsɑ̃s] n. f. (de *évanescent ;* 1877, Littré). Qualité, état de ce qui est évanescent : *L'évanescence des souvenirs.*

évanescent, e [evanɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *evanescens, -entis,* part. prés. de *evanescere,* s'évanouir, disparaître, se dissiper, se perdre, s'évaporer, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *vanescere,* se dissiper, s'évanouir, dér. de *vanus,* vide, vain, sans consistance ; début du XIXe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1877, Littré). **1.** En botanique, se dit du nectaire, qui finit par disparaître quand le fruit se développe. || **2.** En phonétique, se dit d'un phonème qui s'amuït. || **3.** *Littér.* Qui disparaît par degrés, qui s'efface peu à peu ; qui ne dure pas : *Elle regardait vers le chœur, dont les murailles sont ornées de peintures évanescentes, naïvement azurées* (Duhamel).

évangéliaire [evɑ̃ʒeljɛr] n. m. (lat. ecclés. du Moyen Âge *evangeliarium,* de *evangelium* [v. ÉVANGILE] ; 1721, Trévoux). Livre qui contient les Évangiles de toutes les messes de l'année.

évangélique [evɑ̃ʒelik] adj. (lat. ecclés. *evangelicus,* évangélique, gr. ecclés. *euaggelikos,* qui concerne les évangiles, dér. de *euaggelion* [v. ÉVANGILE] ; fin du XIVe s., Ph. de Maizières, aux sens 1-2 ; sens 3, XVe s., La Curne). **1.** Qui se rapporte à l'Évangile ; qui est contenu dans l'Évangile : *Ils couvrent de leur bave honneur, droit, république, | La charte populaire et l'œuvre évangélique* (Hugo). *Ce nouvel art d'aimer consomme énormément de paroles évangéliques à l'œuvre du diable* (Balzac). *Parabole évangélique.* || **2.** Conforme à la doctrine, aux préceptes de l'Évangile : *Rome est remontée à cette pauvreté évangélique qui faisait tout son trésor dans les anciens jours* (Chateaubriand). || **3.** Qui appartient à la religion réformée : *Une église de Saint-Florin, convertie en magasin de fourrage par les Français, aujourd'hui église évangélique* (Hugo).

évangéliquement [evɑ̃ʒelikmɑ̃] adv. (de *évangélique ;* XVIe s., Godefroy). D'une manière conforme à la doctrine ou à l'esprit de l'Évangile : *Vivre évangéliquement.*

évangélisateur, trice [evɑ̃ʒelizatœr, -tris] adj. (bas lat. ecclés. *evangelizator,* prédicateur de l'Évangile [de *evangelizatum,* supin de *evangelizare,* v. ÉVANGÉLISER], ou dér. franç. de *évangéliser ;* XXe s.). Qui évangélise : *Une mission évangélisatrice.*

◆ n. (1877, Littré). Personne qui prêche l'Évangile, notamment à ceux qui ne connaissent pas la doctrine du Christ.

évangélisation [evɑ̃ʒelizasjɔ̃] n. f. (de *évangéliser ;* 1870, Larousse). Action d'évangéliser ; résultat de cette action : *L'évangélisation de l'Afrique noire.*

évangéliser [evɑ̃ʒelize] v. tr. (bas lat. ecclés. *evangelizare,* prêcher l'Évangile, évangéliser, gr. *euaggelizein,* annoncer une bonne nouvelle, et, dans la langue ecclés., « prêcher la bonne nouvelle, l'Évangile », dér. de *euaggelion* [v. ÉVANGILE] ; XIIIe s., Littré). Prêcher l'Évangile à ; convertir au christianisme par la prédication : *Solide grand garçon qui se destinait aux missions étrangères et, en attendant d'aller évangéliser les Bassoutos, s'entraînait violemment, grimpait aux pics, montait à cheval, sablait le champagne suisse et yaudlait à toute gorge comme un pâtre de l'Oberland* (Daudet).

• SYN. : *christianiser.*

évangélisme [evɑ̃ʒelism] n. m. (de *évangéliste ;* 1865, Littré, au sens 3 ; sens 1, XXe s. ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Doctrine consistant à tout ramener à l'Évangile ou à tout expliquer par lui. || **2.** Doctrine de l'Église évangélique. || **3.** Caractère évangélique ; conformité à l'Évangile : *Tu feras un acte de haut évangélisme* (Flaubert).

évangéliste [evɑ̃ʒelist] n. m. (bas lat. ecclés. *evangelista,* évangéliste, gr. *euaggelistês,* qui annonce de bonnes nouvelles, et, dans la langue ecclés., « qui prêche la bonne nouvelle, l'Évangile », dér. de *euaggelizein* [v. ÉVANGÉLISER] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *euvangeliste* [*evangelistre* — d'après *apostre,* forme anc. de *apôtre* —, XIIIe s., Rutebeuf ; *évangéliste,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Auteur d'un des quatre Évangiles canoniques : *Les quatre évangélistes sont Matthieu, Marc, Luc et Jean.* || **2.** Dans certaines églises protestantes, prédicateur laïc qui peut être chargé parfois de toutes les fonctions pastorales.

◆ n. (1883, A. Daudet). Adepte de l'évangélisme.

◆ adj. (1883, A. Daudet). Qui se rattache à l'Église réformée : [Elle] *tâchait, à la sortie des classes évangélistes, de reprendre ses élèves* (Daudet).

évangile [evɑ̃ʒil] n. m. (lat. ecclés. *evangelium,* l'Évangile, gr. *euaggelion,* récompense, action de grâces, sacrifice offert pour une bonne nouvelle, bonne nouvelle, et, dans la langue ecclés., « parole de Jésus-Christ, Évangile », dér. de *euaggelos,* qui apporte une bonne nouvelle, de *eu,* bien, et *aggelos,* messager, message, nouvelle ; v. 1174, E. de Fougères, aux sens 2-3 ; sens 1, 1672, Sacy ; sens 4, 1610, Béroalde de Verville ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1689, Mme de Sévigné ; sens 7, fin du XVIIe s., Bossuet). **1.** Doctrine enseignée par le Christ et propagée par les Apôtres : *L'Évangile prêche le pardon des offenses et non la révolte.* || **2.** Ensemble des livres qui contiennent la doctrine du Christ : *Il n'y a point de vérité morale ou politique qui ne soit en germe dans un verset de l'Évangile* (Lamartine). *L'Évangile est un petit livre tout simple, qu'il faut lire tout simplement* (Gide). || Par extens. et fam. *Croire une chose comme l'Évangile,* y croire fermement, la tenir pour vérité absolue. || *Parole d'évangile,* se dit de toute affirmation, de tout propos d'une vérité certaine, absolue et indiscutable. || **3.** Chacun des quatre livres qui composent cet ensemble : *Nous nous étions procuré les Évangiles dans le texte de la Vulgate et en savions par cœur de longs passages* (Gide). *L'Évangile selon saint Jean. Les quatre Évangiles.* || **4.** Passage des Évangiles que le prêtre ou le diacre lit pendant la messe. || *Par extens.* Le moment de la messe où se fait la lecture d'un passage de l'Évangile : *Arriver après l'évangile.* || *Côté de l'Évangile,* le côté gauche de l'autel par rapport au prêtre qui officiait le dos tourné aux fidèles. || **5.** Vx. *Lire l'évangile, donner l'évangile à quelqu'un,* se dit du prêtre qui lit un évangile en plaçant un bout de son étole sur la tête de celui qu'il bénit. || **6.** *L'évangile du jour,* la grande nouvelle : *Voilà, ma chère bonne, l'évangile du jour* (Sévigné). || **7.** *Fig.* Document, texte qui sert de fondement à une doctrine ou qui prend une valeur de dogme, de règle sacrée et immuable : *Cette lettre était devenue l'évangile de la famille.On la lisait à tout propos, on la montrait à tout le monde* (Maupassant). *« Mein Kampf » était l'évangile du nazisme.*

• SYN. : **6** *bible, catéchisme, code, credo.*

• REM. **1.** Le mot pouvait être indifféremment masculin ou féminin au XVIIe s.

2. Le mot s'écrit avec une majuscule dans les emplois où il s'agit du texte sacré.

évanoui, e [evanwi] adj. (part. passé de *s'évanouir*). **1.** Se dit d'un être qui a perdu connaissance : *Personne ne vit Jean Valjean soutenant dans ses bras Marius évanoui* (Hugo). || **2.** Se dit d'une chose qui a disparu dans le temps : *Les symboles vains d'un âge évanoui* (France).

• SYN. : **1** *pâmé ;* **2** *envolé, perdu.*

évanouir (s') [sevanwir] v. pr. (altér., d'après la forme lat. *evanuit* [parfait de *evanescere*], de la phrase *Et ipse evanuit ex oculis,* « Et lui-même [= Jésus-Christ qui était apparu à deux de ses disciples à Emmaüs] disparut à leurs yeux » [Luc, XXI, 31], de l'anc. franç. *esvanir,* s'évanouir [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], lat. pop. **exvanire,* disparaître, lat. class. *evanescere* [v. ÉVANESCENT], v. 1130, *Eneas,* au part. passé, écrit *esvanoïz,* au sens de « disparu » ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 1, comme v. intr., écrit *esvanoïr* [*évanouir,* XVIe s. ; comme v. pr., v. 1265, J. de Meung] ; sens 2 [comme v. pr.], XIIIe s., *Macchabées ;* sens 3, v. 1361, Oresme). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Perdre connaissance, tomber en syncope : *Elle s'est évanouie en vous entendant dire que vous m'aimiez* (Musset). *La puanteur était si forte, que sur l'herbe | Vous crûtes vous évanouir* (Baudelaire). || **2.** *Littér.* Disparaître peu à peu sans laisser aucune trace : [Le papillon Amour] *Va s'éblouir, hélas ! de visions vermeilles | Qui s'évanouiront dans le désert des cieux (Leconte de Lisle).* || Cesser d'être perceptible : *Le pas sourd des sabots* [...] *s'évanouissant progressivement dans la nuit* (Martin du Gard). || **3.** *Littér.* Cesser d'être, perdre sa réalité, être effacé : *Les systèmes s'évanouissent devant les faits* (Chateaubriand). || Faire place à, disparaître au profit de : *En Victor Hugo, le dramaturge s'évanouit devant le poète.*

• SYN. : **1** *défaillir, se pâmer ;* **2** *disparaître, s'éclipser, s'effacer, s'estomper.*

• REM. Au XVIIe s., ce verbe pouvait s'employer intransitivement : *Il avait pensé évanouir* (La Rochefoucauld).

évanouissement [evanwismɑ̃] n. m. (de [*s'*]*évanouir* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *esvanuiscement* [*évanouissement,* XVe s.], au sens 1 ; sens 2, XVe s., Littré). **1.** Perte de connaissance, état de celui qui est tombé en syncope : *Il avait, tout petit, des évanouissements, des convulsions, des vomissements quand il éprouvait une contrariété* (Rolland). *Il paraissait, aux sursauts de son corps, que ce n'était point là un évanouissement ordinaire* (Gide). || **2.** *Littér.* Le fait de s'évanouir, de disparaître : *L'évanouissement de toute cette friperie sentimentale et tarabiscotée* [...] *l'épanouissait presque autant que la clémence de sa femme* (Daudet). *Que faut-il donc penser de l'évanouissement de « vertu », puisque telle est la tendance irréfutable de la langue vivante, et que telle est la misérable condition où je trouve réduit un mot qui fut des plus puissants et des plus beaux d'entre les mots... ?* (Valéry).

• SYN. : **1** *défaillance, malaise, pâmoison, syncope.*

évaporable [evapɔrabl] adj. (de *évaporer ;* 1624, Béguin). Qui peut s'évaporer, qui peut être évaporé facilement : *Une solution évaporable.*

évaporateur [evapɔratœr] n. m. (dér. savant de *évaporer ;* XXe s., aux sens 1-3). **1.** Dans l'industrie alimentaire, appareil permettant d'évaporer l'eau contenue dans divers produits naturels. || **2.** Dans la marine, appareil chauffé à la vapeur et servant à distiller l'eau de mer. || **3.** Appareil d'une installation frigorifique dans lequel le fluide frigorigène s'évapore en produisant du froid

évaporation [evapɔrasjɔ̃] n. f. (lat. *evaporatio,* évaporation, de *evaporatum,* supin

de *evaporare* [v. ÉVAPORER] ; v. 1398, *Somme Me Gautier,* écrit *evaporacion ; évaporation,* v. 1560, Paré). Transformation d'un liquide en vapeur : *L'évaporation des eaux d'un lac en été.* || *Spécialem.* Passage d'un liquide à l'état de vapeur par ébullition.

évaporatoire [evapɔratwar] adj. (dér. savant de *évaporer ;* v. 1398, *Somme Me Gautier,* à propos d'un remède purgatif ; sens actuel, 1865, Littré). En physique ou dans l'industrie, qui est de nature à provoquer l'évaporation.

évaporé, e [evapɔre] adj. et n. (part. passé de *évaporer ;* début du XVIIe s., Brunot). Se dit de quelqu'un qui a un caractère très léger, qui se dissipe en actions frivoles : *La Périchole est au fond une bonne fille, mais fort évaporée* (Mérimée). *C'est une insolente ! une évaporée ! pire peut-être* (Flaubert). *Cette Rachel m'a parlé de vous, je la vois comme ça le matin aux Champs-Élysées, c'est une espèce d'évaporée comme vous dites, ce que vous appelez une dégrafée, une sorte de « Dame aux camélias », au figuré bien entendu* (Proust).

● SYN. : *écervelé, étourneau.*

◆ adj. (av. 1704, Bourdaloue). *Vx.* Qui manque de sérieux, de rigueur ; qui comporte du caprice et de la fantaisie : *C'est un tombeau en marbre noir et blanc, dans le même goût évaporé et folâtre* (Gautier). *Cette dame parisienne, ravissant échantillon des grâces évaporées d'un salon français, il la dotera malgré elle d'une certaine lourdeur, d'une bonhomie romaine* (Baudelaire).

● SYN. : *fantaisiste, fantasque, farfelu* (fam.), *frivole, léger.*

évaporer [evapɔre] v. tr. (lat. *evaporare,* évaporer, disperser en vapeur, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *vaporare,* exhaler de la vapeur, se vaporiser, remplir de vapeur, dér. de *vapor,* vapeur d'eau, exhalaison ; 1655, Molière, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, XXe s.). **1.** Transformer, résoudre en vapeur un liquide : *Évaporer du parfum.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Répandre au-dehors, exhaler : *Elle évaporait ce qui lui restait d'ennui dans une espèce de cri fauve* (Daudet). || **3.** *Pop.* Dérober rapidement et adroitement : *Évaporer un portefeuille.*

◆ **s'évaporer** v. pr. (sens 1 et 4, 1835, Acad. ; sens 2, 1314, Mondeville ; sens 3, XXe s.). **1.** Se transformer en vapeur : *Il faut boucher le flacon pour que l'essence ne s'évapore pas.* || *Par extens.* S'exhaler en parfums : *Voici venir les temps où, vibrant sur sa tige, | Chaque fleur s'évapore ainsi qu'un encensoir* (Baudelaire). || **2.** Se dissiper, disparaître : *Le brouillard s'évapore avec les premiers rayons du soleil ;* et au fig. : *Leur enthousiasme s'évaporait en phrases, et ils n'en avaient plus pour risquer leur peau* (Taine). *Que de fois mes désirs se sont évaporés comme des brumes* (Gide). || **3.** *Fam.* En parlant de quelqu'un, disparaître brusquement à l'insu des autres : *« Où est-il ? — Il s'est évaporé ».* || **4.** *Fig.* et *vx.* Avoir une conduite légère, perdre le sens de ses responsabilités en se laissant aller à une vie frivole : *Ce jeune homme s'évapore.*

● SYN. : **2** *s'évanouir, se perdre ;* **3** *s'éclipser, se volatiliser* (fam.).

évasement [evɑzmɑ̃] n. m. (de *évaser* [quoique le v. ne soit attesté que bien après le n. m., v. l'art. suiv.] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *esvasement,* au sens de « état de ce qui est évasé » ; écrit *évasement,* aux sens de « action d'évaser » et « état de ce qui est évasé », 1636, Monet). Action d'évaser (peu usité) ; état de ce qui est évasé : *L'évasement d'un tuyau.* || Partie évasée d'une chose : *Les collines se bombent à leur faîte, épatent leur base, se creusent à l'horizon dans un évasement élargi* (Flaubert).

● SYN. : *élargissement.* — CONTR. : *étranglement, étrécissement, rétrécissement.*

évaser [evɑze] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. marquant un mouvement de l'intérieur vers l'extérieur], et du lat. *vas, vasis,* vase, vaisseau, pot ; v. 1377, *Modus,* écrit *esvaser ; évaser,* XVIIe s. [mot probablem. bien antérieur au XIVe s., v. l'art. précéd.]). Élargir à l'ouverture, à l'orifice : *Évaser un tube.*

◆ **s'évaser** v. pr. (XVe s., *Ordonnance royale*). S'ouvrir largement : *La vallée s'évase encore* (Hugo). *Le cône* [de la coquille] *s'allonge ou s'aplatit, se resserre ou s'évase* (Valéry).

évasif, ive [evazif, -iv] adj. (du radical de *évasion ;* 1547, Budé, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Se dit de paroles, de manières qui permettent d'échapper à une difficulté, à une responsabilité en éludant la question posée, en évitant de fournir la précision attendue : *Une réponse évasive. Ses nouvelles manières froides et évasives* (Proust). *Elle le remercia d'un sourire évasif et d'une brève inclinaison de tête* (Martin du Gard). || **2.** Se dit de quelqu'un qui use de ces paroles, de ces manières : *Je lui ai posé la question, mais il est resté très évasif.*

● SYN. : *ambigu, détourné, équivoque, réticent, vague.*

évasion [evazjɔ̃] n. f. (bas lat. *evasio,* délivrance, de *evasum,* supin de *evadere* [v. ÉVADER] ; XIIIe s., Godefroy, en astronomie, à propos du mouvement d'une planète ; sens 1, av. 1679, Retz ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens 4, XXe s.). **1.** Action de s'évader, fuite furtive d'un lieu où l'on est retenu de force : *Un système de ligatures qui lui rendaient toute évasion impossible* (Hugo). || **2.** *Fig.* Action d'échapper à une contrainte, à la monotonie ou aux fatigues de la vie quotidienne : *Un roman qui offre quelques heures d'évasion. J'éprouvai notamment ce désir d'évasion un jour qu'ayant laissé Albertine chez sa tante, j'étais allé à cheval voir les Verdurin et que j'avais pris dans les bois une route sauvage dont ils m'avaient vanté la beauté* (Proust). || **3.** *Fig.* et *vx.* Moyen par lequel on élude une difficulté ; échappatoire : *Point d'évasion, Monsieur* (Beaumarchais). || **4.** *Évasion fiscale,* dissimulation d'une fraction de la masse des revenus imposables. || *Évasion des capitaux,* exportation ou maintien à l'étranger de capitaux dont le propriétaire a moins en vue leur investissement dans un autre pays que leur protection contre la fiscalité, la politique monétaire ou économique de son propre pays.

● SYN. : **2** *délassement, détente, distraction, rêve, rêverie.*

évasivement [evazivmɑ̃] adv. (de *évasif ;* 1787, Féraud). De façon évasive : *Répondre évasivement.*

évasure [evɑzyr] n. f. (de *évaser ;* 1611, Cotgrave). Ouverture plus ou moins large d'un orifice (terme technique) : *Mesurer une évasure.*

évêché [eveʃe] n. m. (de *évêque,* d'après le bas lat. ecclés. *episcopatus,* épiscopat [v. ÉPISCOPAT] ; XIIe s., *Lois de Guillaume,* écrit *evesqué* [*eveschié,* v. 1265, J. de Meung ; *évêché,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1613, M. Régnier ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 4, 1690, Furetière [« cathédrale », v. 1175, Chr. de Troyes]). **1.** Territoire soumis à l'autorité d'un évêque (vieilli) : *Cette paroisse est située dans l'évêché d'Orléans.* || **2.** Dignité épiscopale, fonction d'évêque : *Monsieur l'abbé, on dit partout que vous serez appelé à l'évêché de Tourcoing* (France). || **3.** Ville où réside l'évêque. || **4.** Palais épiscopal ; ensemble des bureaux et services de l'administration d'un diocèse : *Être convoqué à l'évêché.*

évection [evɛksjɔ̃] n. f. (lat. *evectio,* action de s'élever en l'air, et, à basse époque, « permission d'utiliser le transport par la poste impériale », de *evectum,* supin la *evehere,* emporter, élever, de *ex-,* préf. marquant un mouvement d'éloignement, et de *vehere,* porter, transporter ; v. 1361, Oresme, au sens II ; sens I, 1870, Larousse).

I. Dans l'Antiquité romaine, droit accordé à quelqu'un par l'empereur ou par quelque dignitaire d'exiger partout, gratuitement, des chevaux de relais et le logement.

II. Inégalité périodique dans le mouvement de la Lune.

éveil [evɛj] n. m. (déverbal de *éveiller ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 3 [*en esvoil ; en esveil,* v. 1240, G. de Lorris ; *en éveil,* XVIIe s. ; *donner l'éveil à quelqu'un,* 1839, Boiste] ; sens 1, 1890, *Dict. général* [« action d'éveiller », XVe s., *Perceforest*] ; sens 2, av. 1791, G. de Mira-beau ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** Action de s'éveiller, de sortir de l'état de sommeil. (Auj., en ce sens, on dit plutôt RÉVEIL.) || *Par anal.* Le fait de sortir de l'état de repos, d'engourdissement : *L'éveil de la nature.* || **2.** Premières

manifestations, apparition : *L'éveil de la sensibilité. Je repensais soudain à mon éveil religieux et à mes premières ferveurs* (Gide). || **3.** *Donner l'éveil à quelqu'un,* le mettre en garde, attirer son attention : *Ce détail a donné l'éveil aux enquêteurs.* || *En éveil,* attentif, sur ses gardes : *La lecture des notes et les réflexions du supérieur étaient l'unique sanction qui tenait tout en haleine et en éveil* (Renan). || **4.** *Disciplines d'éveil,* en pédagogie, disciplines destinées à éveiller chez les enfants la curiosité intellectuelle, le goût de l'observation : *Les sciences naturelles sont une discipline d'éveil.*

éveillé, e [eveje] adj. (part. passé de *éveiller ;* XIIe s., au sens 1 ; sens 2, XVe s., Littré [« vif, vigilant », v. 1160, *Roman de Tristan*]). **1.** Qui ne dort pas, qui ne s'est pas endormi : *Il rêvait à demi éveillé* (Gautier). || **2.** *Fig.* Dont l'esprit est en éveil, dont l'intelligence est vive, gaie, alerte : *Les femmes, petites, jaunes comme des mulâtresses, mais éveillées, étaient naïvement coquettes* (Chateaubriand). *Un élève éveillé.* || *Une mine éveillée,* un visage qui annonce de la vivacité et de l'espièglerie.

● SYN. : **1** *réveillé ;* **2** *dégourdi, déluré, malin.*

éveiller [eveje] v. tr. (lat. pop. **exvigilare,* s'éveiller, se réveiller, veiller, s'appliquer, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *vigilare,* veiller, être éveillé, dér. de l'adj. *vigil,* éveillé, vigilant, attentif ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *esveillier* [*esveiller,* XIIIe s. ; *éveiller,* XVIIe s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 3, 1762, J.-J. Rousseau [*éveiller un écho,* av. 1857, Musset, et, au fig., début du XXe s., Gide] ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** Tirer du sommeil : *Le caporal les éveilla une heure avant le jour* (Stendhal). || **2.** Tirer d'un état de repos, d'indifférence ou de torpeur (vieilli) : *La profondeur, la mélancolie de l'expression glaçaient ses sens, que suffisait au contraire à éveiller une chair saine, plantureuse et rose* (Proust). || **3.** *Fig.* Faire naître ; susciter l'apparition ou le développement de : *L'art d'enseigner n'est que l'art d'éveiller la curiosité* (France). *Mais le titre de marquise éveillait en lui des images prestigieuses et galantes* (Proust). || *Éveiller un écho,*déclencher le phénomène de l'écho : *Sous ses ogives féodales | Il erre éveillant les échos* (Gautier) ; || *au fig.* Sous la forme négative, ne déclencher aucune réaction : *Sa proposition n'a éveillé aucun écho.* || Spécialem. *Éveiller l'attention,* rendre vigilant : *La berge de la rive droite* [...] *éveillait l'attention de la police* (Hugo). || **4.** *Éveiller le poil,* redresser le poil des peaux et le rétablir dans sa position naturelle.

● SYN. : **1** *réveiller ;* **3** *aviver, fouetter, piquer, provoquer.* — CONTR. : **1** *assoupir, endormir ;* **3** *apaiser, calmer, éteindre, étouffer, tuer.*

◆ **s'éveiller** v. pr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, av. 1679, Retz ; sens 3, av. 1813, Delille). **1.** Sortir du sommeil, cesser de dormir : *Oh ! l'ivresse au matin de s'éveiller dans sa petite chambre d'enfant... !* (Daudet). || **2.** Sortir d'un état d'engourdissement, commencer à vivre activement : *La nature s'éveille et de rayons s'enivre* (Rimbaud). || *Fig.* Devenir actif, se manifester : *Des qualités que ma première éducation avait laissées dormir s'éveillèrent au collège* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Prendre naissance, en parlant d'une disposition intellectuelle ou d'un sentiment : *Quand l'amour s'éveille au cœur de l'adolescent.*

● SYN. : **1** *se réveiller ;* **2** *s'animer, se développer, éclater ;* **3** *naître, percer, poindre.* — CONTR. : **1** *s'assoupir, s'endormir ;* **2** *s'ankyloser, s'engourdir ;* **3** *disparaître, s'effacer, s'estomper, mourir.*

● REM. Dans la langue courante, *réveiller, se réveiller* tendent à remplacer *éveiller, s'éveiller* au sens **1.**

éveilleur, euse [evɛjœr, -øz] n. (de *éveiller ;* av. 1559, J. Du Bellay, au sens propre de « celui qui éveille » ; sens actuel, 1857, Goncourt). Qui provoque la naissance, l'apparition de : *Ces éveilleuses de mauvais désirs, ces initiatrices de joies réprouvées, peuvent glisser, inaperçues* (Villiers de L'Isle-Adam). || *Absol.* Celui qui stimule l'intelligence d'autrui, qui favorise le développement de la personnalité d'autrui : *C'était un éveilleur incomparable* (Renan).

événement [evɛnmɑ̃] n. m. (du lat. *evenire,* venir hors de, sortir, avoir une issue, un résultat, se réaliser, se produire [de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *venire,* venir, arriver, se présenter], sur le modèle de *avènement* [v. ce mot], qui, jusqu'au XVIe s., a signifié « arrivée en général, événement » ; début du XVIe s., aux sens 1-3). **1.** *Class.* Fait auquel aboutit une action ou une situation ; résultat : *Jamais, certes, jamais plus beau commencement | N'eut en si peu de temps plus triste événement* (Molière). || *Class.* Dénouement d'une pièce dramatique : *Chaque vers, chaque mot court à l'événement* (Boileau). || *Auj.* Ce qui résulte d'une série de faits ou d'actions, ce qui se produit par la suite (dans certaines expressions) : *Où était l'aberration véritable, c'est ce que l'événement a montré* (Bainville). *L'événement a trompé notre attente.* || **2.** Ce qui se produit, ce qui se remarque ou peut être remarqué : *Nous sommes faits, pour une grande part, de tous les événements qui ont eu prise sur nous ; mais nous n'en distinguons pas les effets qui s'accumulent et se combinent en nous* (Valéry). *L'enfant conserve le souvenir d'un événement grave à cause d'un détail saugrenu* (Cocteau). || Vx. *À tout événement,* quoi qu'il puisse advenir, à tout hasard : *Il semblait bon, à tout événement, de me rendre capable de suivre une autre carrière* (Chateaubriand). || **3.** *Spécialem.* Fait d'une grande importance dans la vie d'un individu ou dans l'histoire des peuples : *Les événements ne comptent que pour ceux qui en pâtissent ou qui en profitent ; ils ne sont rien pour ceux qui les ignorent, ou qu'ils n'atteignent pas* (Chateaubriand). *Les événements de sa vie que M. de Mortsauf m'a racontés* (Balzac). *Notre Révolution a fourni en quinze ans les événements de plusieurs siècles accumulés* (Lacretelle). || Fait qui excite la curiosité ou l'attention générale : *Faire événement. Par son style prodigieux, par sa beauté correcte et recherchée, pure et fleurie, ce livre était un véritable événement* (Baudelaire). || *Par exagér.* et *fam.* Fait auquel on donne une importance démesurée : *Il a enfin pris une décision. Quel événement !*

● SYN. : **2** *chose, fait, incident, péripétie ;* **3** *date.*

◆ **événements** n. m. pl. (fin du XIXe s.). Ensemble des faits importants de l'actualité : *Dans l'espoir que sir Sydney Smith arrêterait cet officier au passage et lui ferait connaître les événements récents* (France). *En raison des événements, l'état d'urgence a été décrété.*

● SYN. : *circonstances, conjoncture, situation.*

événementiel, elle [evɛnmɑ̃sjɛl] adj. (de *événement ;* début du XXe s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Se dit surtout de l'histoire qui se borne à raconter les événements sans en distinguer l'importance relative et sans en rechercher les causes ou en montrer la portée : *L'histoire événementielle est peu propre à éveiller l'intelligence des élèves.* || *Par extens.* Qui se rapporte à l'histoire événementielle : *Le fait le plus contingent en apparence, le plus « événementiel » comme on dit parfois* (Lévy-Bruhl). || **2.** *Névrose événementielle,* en psychologie, névrose liée à un événement déterminant (par opposition à *névrose institutionnelle*).

1. évent [evɑ̃] n. m. (déverbal de *éventer* [écrit *esvent* au XVIe s., et *évent* depuis le XVIIe s.] ; 1521, Godefroy, au sens de « égout pour détourner l'eau d'une fontaine » ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1600, O. de Serres ; sens I, 3, 1640, Oudin ; sens II, 1, 1564, J. Thierry [« ouïe des poissons » ; pour des cétacés, 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1676, Félibien ; sens II, 3, 1907, Larousse).

I. 1. *Vx.* Exposition au vent, au grand air : *Mettre des fromages à l'évent.* || *Donner de l'évent à une pièce de vin,* y pratiquer une petite ouverture pour le passage de l'air. || **2.** *Vx.* Altération subie par un aliment qu'on a laissé exposé trop longtemps à l'air : *Vin qui sent l'évent.* || **3.** Fig. et vx. *Avoir la tête à l'évent,* avoir l'esprit léger, être très étourdi : *Le vieux fat Villeroi, tête frivole et tout à l'évent* (Michelet).

II. 1. Ouverture du nez, simple ou double, chez les cétacés, et par laquelle ils rejettent l'eau : *Une baleine venait d'être signalée, fait assez rare dans cette contrée.*

Elle n'avait pas d'évents, ne lançait pas de jets d'eau... (Daudet). || **2.** Dans l'industrie, orifice placé au point haut d'un réservoir, d'une tour, d'un tuyau, pour permettre le passage, l'évacuation des gaz. || **3.** En armurerie, petite ouverture destinée à laisser passer la flamme d'une amorce qui doit enflammer une charge de poudre.

2. évent [evɑ̃] n. m. (lat. *eventus,* événement, résultat, dénouement, de *eventum,* supin de *evenire* [v. ÉVÉNEMENT] ; XVe s., au sens 1 ; sens 2 [de l'angl. *event,* événement, lui-même empr. de l'anc. franç. *évent,* v. ci-dessus], 1866, Behrens, dans la locution *great event,* « grand événement [sportif] », pour désigner le Derby d'Epsom [*grand event,* 1901, Behrens ; *gros event,* 1912, Bonnafé]). **1.** *Vx* ou *littér.* Événement : *Pour parer à ces évents, l'Église décida que tout postulant à la réclusion subirait d'abord un noviciat* (Huysmans). || **2.** *Great event* [gritivant] (vieilli), grand événement : *Sa physionomie spirituelle comme sa notoriété marquante ne laissaient pas d'exciter la curiosité du public dans tout great event de la musique et de la peinture...* (Proust).

éventail [evɑ̃taj] n. m. (de *éventer ;* 1416, Gay, écrit *esventail* [*éventail,* 1581, Gay], au sens 1 ; sens 2, 1801, Chateaubriand ; sens 3, 1955, Robert). **1.** Sorte de petit écran portatif, composé d'un demi-cercle d'étoffe, de papier ou de plumes, monté sur des lamelles mobiles qu'on déploie, et qui sert à agiter l'air autour du visage : *Sa longue robe à queue est bleue, et l'éventail | Qu'elle froisse en ses doigts fluets aux larges bagues | S'égaie en des sujets érotiques* (Verlaine). *Les éventails, l'aile dépliée, nuancée, pailletée, voltigeaient, papillonnaient sur tout cela, mêlaient des parfums d'opoponax ou de white rose à la faible exhalaison des lilas blancs et des violettes naturelles* (Daudet). || *Choses qui se disent derrière l'éventail,* propos légers que les femmes murmurent derrière leur éventail. (Vieilli.) || **2.** Objet qui présente la forme d'un éventail : *Son large éventail* [le feuillage du palmier] *ne reverdit plus* (Fromentin). || *Éventail de corset,* points de soie disposés en palme pour arrêter les baleines. || **3.** *Fig.* Ensemble de choses dont la diversité se déploie, à l'intérieur d'une même catégorie, comme un éventail : *L'éventail des prix. L'éventail des salaires est ouvert.*

◆ **En éventail** loc. adj. (1721, Trévoux). Déployé, ouvert comme un éventail : *L'oreille en éventail, la trompe entre les dents, | Ils* [les éléphants] *cheminent, l'œil clos* (Leconte de Lisle). || *Voûte en éventail,* voûte plate, très nervurée, caractéristique du style gothique anglais.

éventailleuse [evɑ̃tajøz] n. f. (de *éventail ;* 1890, *Dict. général*). *Vx.* Ouvrière qui faisait les éventails de corset.

éventailliste [evɑ̃tajist] n. et adj. (de *éventail ;* 1690, Furetière, écrit *éventaliste* [*éventailliste,* 1704, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1701, Furetière). **1.** Personne qui fabrique ou qui vend des éventails : *Feuilly était un ouvrier éventailliste* (Hugo). || **2.** *Vx.* Peintre en éventail.

● REM. On a dit aussi ÉVENTAILLIER, ÈRE (début du XVIe s., écrit *eventailler ; éventaillier,* 1723, Savary des Bruslons).

éventaire [evɑ̃tɛr] n. m. (origine obscure ; peut-être de *évent* 1, au sens de « exposition au grand air » ; 1690, La Quintinie, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Plateau que certains marchands ambulants portent devant eux, soutenu par une courroie passant derrière le cou, et sur lequel ils étalent leur marchandise : *Pour faire contraste, une foule de petits forains, l'éventaire chargé de cravates, de porte-monnaie, d'épingles ou de bagues, circulaient bruyamment, en proposant leur marchandise* (Daudet). *Il portait devant lui, suspendu à son cou par une lanière de cuir, un petit éventaire sur lequel étaient disposés des bigorneaux, des moules, des coquillages de diverses espèces...* (Duhamel). *Un tas de colis devant lui comme un éventaire de camelot, le fourrier appelait les lettres en souffrance* (Dorgelès). || **2.** Étalage d'objets, de produits à vendre, à l'extérieur d'une boutique ou en plein air : *Un éventaire de libraire. Et, comme aux grilles des hospices et des squares, des éventaires étalés, avec des rangées de biscuits, d'oranges, de pommes* (Daudet). *Il se retrouva, au plein jour, devant les éventaires fleuris de la place où était leur hôtel* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *étal, montre* (vx).

éventé, e [evɑ̃te] adj. (part. passé de *éventer ;* XIIIe s., écrit *esventé* [*éventé,* XVIe s.], au sens de « aéré » ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1596, Hulsius ; sens 3, 1635, Corneille). **1.** Qui est exposé au vent : *Une plaine nue, sans fin, constamment éventée* (Coppée). *Le cap, sorte de parc ou de forêt de pins éventée par toutes les brises du large* (Maupassant). || **2.** Se dit d'un aliment, d'une boisson altérés par le contact de l'air : *À la façon du vin éventé qui se tourne en vinaigre* (Flaubert). *D'autres* [gâteaux] *semblaient complètement éventés* (Gide). || **3.** *Fig.* Se dit d'une chose qu'on aurait voulu tenir secrète ou cachée, et qui est découverte, connue de tous : *Un stratagème éventé.*

● SYN. : **1** *venteux ;* **3** *connu, divulgué.*

◆ adj. et n. (milieu du XVIe s., Amyot [*cervelle esventée,* « étourdi » ; *tête éventée,* 1662, La Fontaine ; *éventé,* adj. et n., 1584, Livet]). *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne évaporée, d'esprit ou de caractère léger : *Fuir une tête éventée* (La Fontaine). *Que l'on me vît connu d'un pareil éventé* (Molière). *Des femmes éventées s'empressent d'acheter les cheveux des jeunes blondins guillotinés* (Goncourt).

éventement [evɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *éventer ;* 1538, R. Estienne, écrit *esventement* [*éventement,* 1669, Widerhold], au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Action d'éventer ou de s'éventer : *L'éléphant qui s'avance avec des éventements d'oreilles* (Goncourt). || **2.** Altération due au contact de l'air : *L'éventement du vin.*

éventer [evɑ̃te] v. tr. (lat. pop. **exventare,* aérer, enlever, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *ventus,* vent ; fin du XIe s., écrit *esventer* [*éventer,* 1495, Godefroy], au sens 1 [pour une voile, 1694, Th. Corneille ; pour un piège, 1756, *Encyclopédie ;* pour le grain, 1690, Furetière] ; sens 2, fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai ;* sens 3, 1636, Monet [*éventer la mine,* au fig., milieu du XVIe s., Amyot ; *éventer la mèche,* 1694, Acad.] ; sens 4, v. 1587, Du Vair [« dépister », début du XIIe s.] ; sens 5, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** Exposer au vent, à l'air : *Éventer des tentures. Éventer des vêtements.* || *Éventer une voile,* la disposer de manière que le vent la gonfle. || *Éventer un piège,* l'aérer pour ôter l'odeur qui mettrait l'animal en méfiance. || *Éventer le grain,* le remuer et l'aérer pour empêcher la fermentation. || **2.** Donner du vent à quelqu'un, lui procurer une sensation de fraîcheur en agitant l'air autour de lui : *Une voiture qui vous évente avec des rideaux toujours agités* (Fromentin). *L'infirmier qui l'éventait tout le temps avec un éventail de fleurs chinoises ne faisait que remuer sur lui des buées malsaines* (Loti). || **3.** Vx. *Éventer une mine,* découvrir l'endroit où elle est installée et la rendre inefficace. || Class. et fig. *Éventer la mine,* découvrir une ruse, une machination : *Cicéron qui de Catilina éventa prudemment la mine* (Scarron). || Auj. et fam. *Éventer la mèche,*pénétrer un secret, découvrir une manœuvre obscure et l'annihiler : *Les deux chefs de l'opposition de gauche prêtèrent l'oreille : la mèche fut éventée ; M. Laffitte n'osa franchir le pas ; l'heure du président sonna et le portefeuille tomba de ses mains* (Chateaubriand) ; || faire découvrir ce qui aurait dû rester caché : *Il fallait tenir l'œil ouvert sur ce croisé naïf qui, par ses maladresses, pourrait éventer la mèche* (Gide). || **4.** *Fig.* Découvrir ce qui était tenu caché ou secret et, par suite, en empêcher les effets : *Éventer un secret. Éventer une conspiration, un complot.* || **5.** En parlant d'un animal, flairer, percevoir les odeurs, les émanations apportées par le vent : *Soit par ruse, soit qu'il eût éventé le second chasseur, il* [l'ours] *ne suivit pas sa route ordinaire* (Dumas père). *Chien qui évente la trace du gibier.*

● SYN. : **1** *aérer ;* **4** *détecter, percer.*

◆ v. intr. (1752, Trévoux). En parlant d'un cheval, avoir toujours le nez au vent.

◆ **s'éventer** v. pr. (sens 1, 1613, Malherbe ; sens 2, v. 1180, Godefroy ; sens 3, milieu du

XVI^e s.). **1.** *Class.* Prendre l'air par hygiène, s'aérer pour se purifier : *On avait peur que [...] il n'apportât le mal au Louvre. Aussi il s'en est allé, ou s'éventer, ou digérer sa douleur* (Malherbe). || **2.** Se donner de la fraîcheur en agitant l'air autour de soi : *Un cheval [...] | Qui souffle en s'éventant avec sa queue éparse* (Leconte de Lisle). *Ta grand-mère s'éventait avec un éventail* (Mauriac). || **3.** S'altérer, perdre de ses qualités au contact de l'air : *Le tabac qui s'évente perd son arôme.*

éventiller [evɑ̃tije] v. intr. (de *éventer ;* 1690, Furetière). En parlant d'un faucon, secouer les ailes en se soutenant dans l'air à la même place.

éventoir [evɑ̃twar] n. m. (de *éventer ;* fin du XIV^e s., écrit *esventoir,* au sens de « ouverture d'un tonneau » ; sens 1, av. 1589, J.-A. de Baïf [écrit *éventoir*] ; sens 2, 1797, Gattel). **1.** *Vx.* Sorte d'écran grossier en osier ou en plumes, qu'on utilisait pour activer le feu dans les fourneaux de cuisine et qui a été remplacé par le soufflet. || **2.** *Vx.* Ouverture pratiquée dans une houillère pour permettre la ventilation.

éventration [evɑ̃trasjɔ̃] n. f. (de *éventrer ;* 1743, *Mémoires de l'Académie royale de chirurgie*). Rupture congénitale ou accidentelle de la paroi musculaire de l'abdomen, qui laisse les viscères en contact direct avec la peau.

éventrement [evɑ̃trəmɑ̃] n. m. (de *éventrer ;* 1669, Widerhold). Action d'éventrer : *L'éventrement des chevaux par les cornes du taureau.*

éventrer [evɑ̃tre] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur négative], et de *ventre ;* fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, au part. passé, écrit *esventré,* au sens de « défait, vaincu » [moralement] ; à l'infin., au sens 1, 1538, R. Estienne, écrit *esventrer* [*éventrer,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Ouvrir le ventre par des moyens violents : *C'est un spectacle terrible que cette agonie de la tigresse se tordant de douleur et de rage sous la défense de l'éléphant qui l'éventre* (Gautier). || *Spécialem.* Faire périr en ouvrant le ventre : *Mon père a été pendu par les Bourguignons, et ma mère éventrée par les Picards* (Hugo). || **2.** Ouvrir de force en défonçant, en déchirant : *Éventrer un coffre-fort, un sac de ciment.* || Pratiquer une ouverture béante dans : *Que de ruines déjà, dans notre quartier, où, ce matin, je me promène ! Maisons éventrées, effondrements informes, écroulements...* (Gide). *Une torpille d'avion l'avait éventré* [le cinéma] *en démolissant de haut en bas le mur dans la rue la plus étroite* (Malraux).

• SYN. : **1** *étriper ;* **2** *crever, démolir, percer.*

éventreur [evɑ̃trœr] n. m. (de *éventrer* [mot répandu à la suite des forfaits d'un célèbre assassin londonien des années 1888-1889, surnommé *Jack the Ripper,* proprem. « Jack le Déchireur »] ; fin du XIX^e s.). Celui qui éventre.

éventualité [evɑ̃tɥalite] n. f. (de *éventuel ;* av. 1797, Beaumarchais, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Caractère de ce qui apparaît comme éventuel, de ce qui peut se produire ou non : *Dans une civilisation comme celle de l'Europe occidentale, l'éventualité d'un conflit général est à peu près impossible à imaginer !* (Martin du Gard). || **2.** Fait qui peut se produire, événement susceptible d'arriver : *Il était convenu que je serais marraine — éventualité hier encore éloignée, et à laquelle je ne pensais guère* (Renard). *Et la vieillesse nous apparaissait comme une éventualité bien lointaine et même improbable* (Duhamel). || *Parer à toute éventualité,* prendre ses dispositions pour ne pas être surpris par l'événement.

• SYN. : **1** *possibilité.*

éventuel, elle [evɑ̃tɥɛl] adj. (dér. savant du lat. *eventus,* événement [v. ÉVENT 2] ; 1718, Acad., aux sens 1-2 ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** En termes de droit, se dit de ce qui peut se produire si certaines conditions sont réalisées, notamment des clauses dont l'exécution dépend d'un événement incertain. || **2.** Qui dépend de la suite des événements ; qui est possible, mais non certain : *Le bénéfice éventuel sera pour vous.* || **3.** Se dit d'une personne désignée pour remplir des fonctions ou assumer une tâche si les circonstances l'exigent : *Je vous présente mon remplaçant éventuel.*

• SYN. : **2** *aléatoire, contingent, possible* — CONTR. : **2** *assuré, certain, inévitable, prévu, sûr.*

éventuellement [evɑ̃tɥɛlmɑ̃] adv. (de *éventuel ;* 1737, *Mercure de France*). Selon les circonstances, le cas échéant : *Je ferai éventuellement appel à votre concours.*

• SYN. : *peut-être.* — CONTR. : *assurément, certainement, sûrement.*

évêque [evɛk] n. m. (lat. ecclés. *episcopus,* évêque, gr. *episkopos,* gardien, protecteur, surveillant, et, dans la langue ecclés., « chef ecclésiastique », dér. de *episkepesthai,* aller examiner ou visiter, observer, de *epi,* sur, vers, et *skepesthai,* regarder attentivement, considérer ; fin du X^e s., *Vie de saint Léger,* écrit *ebisque, evesque* [*évêque,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1669, Bossuet ; sens 3, 1857, Flaubert [*bonnet d'évêque ; pierre d'évêque,* 1865, Littré]). **1.** Dignitaire de l'Église catholique qui possède la plénitude du sacerdoce, et qui a régulièrement la direction spirituelle d'un diocèse : *Nommer, sacrer un évêque.* || *Évêque auxiliaire,* prélat qui a reçu la consécration épiscopale, nommé par le Saint-Siège pour aider un évêque diocésain. || *Évêque « in partibus infidelium »* ou, par abrév., *« in partibus »,* évêque qui était promu à un évêché situé dans un pays infidèle, et qui ne pouvait occuper son siège. (On dit auj. ÉVÊQUE TITULAIRE.) || *Évêque métropolitain,* évêque qui a son siège dans une métropole. || *Évêque suffragant,* évêque placé sous l'autorité d'un métropolitain. || *L'évêque des évêques,* l'évêque de Rome, le pape. || Vx. *Disputer de la chape à l'évêque,* discuter d'une chose à laquelle on n'a aucune raison de s'intéresser. || *Un chien regarde bien un évêque,* V. CHIEN 1. || Fam. et vx. *Évêque des champs,* pendu (il donne la bénédiction avec ses pieds...). || **2.** Nom donné au chef d'un diocèse dans plusieurs des Églises de la Réforme : *Un évêque anglican.* || **3.** Par anal. *Bonnet d'évêque,* façon de plier et de dresser les serviettes de table en forme de mitre ;*fam.,* partie d'une volaille découpée qui comprend les cuisses et le croupion. || *Pierre d'évêque,* quartz améthyste, de couleur violette.

éverdumer [evɛrdyme] v. tr. (de *é-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de **verdum,* dér., avec le suff. *-um* [lat. *-ūmen*], de *verd,* forme anc. de *vert* [cf. l'ital. *verdume*] ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1721, Trévoux). **1.** Tirer une liqueur verte de certains légumes (épinards, oseille, etc.). [Peu usité.] || **2.** *Éverdumer des fruits,* leur donner artificiellement une couleur verte pour la confiserie.

◆ **s'éverdumer** v. pr. (1898, Huysmans). *Littér.* Prendre une couleur verte, devenir vert : *Celui* [le porche] *du midi, le plus mangé de tous par les mousses, s'éverdume* (Huysmans).

éversé, e [evɛrse] adj. (de *évers[ion]* ; XX^e s.). Se dit des organes incurvés vers le dehors, en particulier des canines du sanglier. || *Lèvres éversées,* lèvres qui présentent de l'éversion.

éversion [evɛrsjɔ̃] n. f. (lat. *eversio,* renversement, destruction, de *eversum,* supin de *evertere,* mettre sens dessus dessous, retourner, bouleverser, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *vertere,* tourner, faire tourner ; XV^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** *Vx.* Renversement, ruine de quelque chose : *L'éversion d'un empire.* || **2.** Renversement, retroussis du pourtour de l'orifice d'un organe. || *Spécialem.* Caractère des lèvres de certains peuples noirs qui sont à la fois très épaisses et retroussées.

évertuer (s') [sevɛrtɥe] v. pr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *vertu,* au sens anc. de « courage, force virile » ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *esvertuer* [*évertuer,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1613, M. Régnier [*s'évertuer de ; ... à,* 1674, Boileau] ; sens 3, 1640, Corneille). **1.** *Absol.* et *vx.* Donner des signes d'activité ; se donner du mouvement : *Allons, qu'on s'évertue* (Racine). *Si tu es las d'être debout, je suis las d'être assis ; il faut que je m'évertue en plein air* (Musset). || **2.** *S'évertuer à* (et l'infinitif),faire des efforts, se donner

beaucoup de peine pour : *Il composait aussi, il s'évertuait à composer* (Rolland). *Mensonge que l'art de Dickens s'évertue à faire passer pour pieux* (Gide). || *Class.* Pouvait se construire avec la prép. *de : Et leur vie en vain s'évertue | D'échapper des mains de la Mort* (Saint-Amant). || **3.** Class. *S'évertuer contre* (et un nom), s'exercer, s'aguerrir contre quelque chose : *Il n'est pas digne d'un chrétien de ne s'évertuer contre la mort qu'au moment qu'elle se présente pour l'enlever* (Bossuet).

• SYN. : **2** *s'acharner à, s'attacher à, s'efforcer de, s'escrimer à, s'ingénier à, tâcher de.*

évhémérisme [evemerism] n. m. (de *Év[h]émère,* n. d'un philosophe grec du IIIe s. av. J.-C., auteur d'une méthode critique ayant pour but d'interpréter les rites et symboles du paganisme du point de vue de la raison pure, lat. *Evhemerus, Euhemerus,* gr. *Euêmeros ;* 1842, Acad.). Doctrine qui considère les personnages mythologiques comme des êtres humains divinisés par les peuples.

éviction [eviksjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *evictio,* recouvrement d'une chose par jugement, de *evictum,* supin de *evincere* [v. ÉVINCER] ; 1283, *Dict. général,* écrit *evicion* [*éviction,* XVIe s., Loisel], au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** En droit, dépossession légale que subit celui qui s'est rendu acquéreur, en toute bonne foi, d'un bien qu'on n'aurait pas dû lui vendre : *L'éviction entraîne un recours contre le vendeur.* || **2.** Dépossession, expulsion par force ou par intrigue : *La société nous évince ; eh bien, je prends acte de l'éviction* (Proudhon). || **3.** *Éviction scolaire,* interdiction faite à un enfant atteint d'une maladie contagieuse de fréquenter l'école pendant un temps déterminé ; durée légale de cette interdiction.

évidage [evidaʒ] n. m. (de *évider ;* 1838, Acad.). Action d'évider. (On dit plutôt ÉVIDEMENT.)

évidé, e [evide] adj. (part. passé de *évider ;* 1752, Trévoux). *Escalier évidé,* escalier tournant dont les marches ne sont pas soutenues à l'intérieur et décrivent une spirale.

évidement [evidmɑ̃] n. m. (de *évider ;* 1865, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Action d'évider ; état de ce qui est évidé. || *Spécialem.* Opération qui consiste à enlever les parties intérieures d'un os malade sans toucher au périoste. || Opération par laquelle on enlève de la matière dans une pièce de bois pour y former des moulures. || Refouillement pratiqué dans une pierre de taille. || **2.** Partie évidée d'une pièce.

• REM. On dit aussi ÉVIDAGE, au sens actif.

évidemment [evidamɑ̃] adv. (de *évident ;* XIIIe s., Littré, écrit *évidanment* [*évidemment,* début du XVe s., Juvénal des Ursins], au sens 1 ; sens 2, début du XIXe s., Arago ; sens 3, 1865, Littré). **1.** Avec évidence, sans aucun doute : *Une visite de M. le Sous-Préfet présageait évidemment quelque chose d'extraordinaire* (Daudet). || **2.** Selon toute évidence, à ce qu'il semble : *Numa était évidemment destiné à devenir ministre un jour ou l'autre* (Daudet). || **3.** Placé en tête de phrase, renforce une affirmation (« certainement, bien sûr ») : *Évidemment, je ne considère ni la République romaine, ni la batave, ni l'helvétique, mais seulement la française* (France).

• SYN. : **1** *indubitablement, visiblement ;* **2** *assurément, certainement, immanquablement, sûrement ;* **3** *certes, naturellement.*

évidence [evidɑ̃s] n.f. (lat. *evidentia,* évidence, de *evidens* [v. ÉVIDENT] ; XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1580, Montaigne [*mettre en évidence*]). **1.** Caractère de ce qui est immédiatement perçu comme vrai ou réel par l'esprit : *L'évidence d'une proposition. Quand j'ai une idée claire d'une chose, il ne dépend plus de moi d'aller contre l'évidence de cette idée* (Fénelon). *La comtesse avait fait cultiver par M. de Mortsauf une cinquième ferme* [...] *pour démontrer par l'évidence des faits* [...] *l'excellence des nouvelles méthodes* (Balzac). || *Se rendre à l'évidence,* reconnaître la vérité d'une chose après en avoir douté. || *Se refuser à l'évidence, aller contre l'évidence,* s'obstiner à contester ce que tous les autres perçoivent comme évident. || *De la dernière évidence,* d'une évidence absolue. || *De toute évidence,* sans aucun doute. || **2.** Chose évidente : *Démontrer une évidence.* || **3.** Caractère de ce qui est aisément visible (dans des expressions). || *Être en évidence,* être placé de manière à être remarqué. || *Mettre, laisser quelque chose en évidence,* le placer à un endroit où il peut être vu facilement : *Hortense y avait distingué tout aussitôt le fameux groupe mis en évidence sur une table* (Balzac). || *Se mettre en évidence,* en parlant d'une personne, se placer, agir, se comporter de façon à attirer sur soi le regard des autres. (Vieilli.) || Fig. *Mettre en évidence,* mettre en lumière, souligner : *Dans son exposé, le ministre a mis en évidence le caractère humanitaire du projet de loi.*

• SYN. : **2** *lapalissade* (fam.), *truisme ;* **3** *certitude, réalité, vérité.*

évident, e [evidɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *evidens, -entis,* visible, apparent, manifeste, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *videre,* voir ; v. 1265, J. de Meung). Qui est immédiatement perceptible par l'esprit ; dont la vérité s'impose à tout homme qui comprend : *Je n'y trouve d'abord que quelques devoirs très faciles à remplir, Ils sont évidents, ils sont agréables* (Valéry). || *Il est évident que,* il apparaît avec certitude que : *Il était évident que franchir cette barricade, c'était aller chercher un feu de peloton* (Hugo).

• SYN. : *clair, flagrant, incontestable, indiscutable, indubitable, manifeste, visible.* — CONTR. : *contestable, douteux, illusoire, imaginaire, incertain, problématique, vague.*

évider [evide] v. tr. (de *é-, es-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive], et de *vider* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *esvuider,* au sens de « vider entièrement, nettoyer » ; sens 1, 1690, Furetière, écrit *évuider* [*évider,* XVIIIe s. ; en architecture, 1694, Th. Corneille ; pour un os, 1890, *Dict. général ;* pour un arbre, 1757, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1659, Duez [écrit *esvuider ; évider,* 1680, Richelet]). **1.** Enlever de la matière à un objet, soit pour en creuser l'intérieur, soit pour y pratiquer des cannelures : *Évider un bloc de pierre pour en faire une auge. Évider le dossier d'une chaise.* || *Spécialem.* En architecture, sculpter à jour les pierres qui ornent une façade. || *Évider un os,* en pratiquer l'évidement chirurgical. || *Évider un arbre,* élaguer les branches du milieu qui ne reçoivent pas la lumière. || **2.** Pratiquer une échancrure dans le contour de : *Évider une emmanchure, le collet d'une robe.*

évidoir [evidwar] n. m. (de *évider ;* 1756, *Encyclopédie*). Outil servant à évider.

évidure [evidyr] n. f. (de *évider ;* 1660, Oudin, au sens de « échancrure » [terme de couture] ; sens actuel, 1870, Larousse). Creux d'un objet évidé.

évier [evje] n. m. (lat. pop. **aquarium,* égout, neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *aquarius,* « qui concerne l'eau » [dér. de *aqua,* v. EAU], qui était souvent employé pour qualifier des vases et, à basse époque, des canaux ou des conduits ; XIIIe s., Tailliar, écrit *euwier* [*évier,* 1690, Furetière], au sens 2 ; sens 1, 1865, Littré). **1.** Cuvette fixe ou petit bassin en faïence émaillée, en grès ou en métal, à rebord plus ou moins haut, munis d'une alimentation d'eau et d'une vidange, sur lesquels on lave la vaisselle dans les cuisines : *Le chantonnement du gaz sous la marmite, la fuite susurrante du robinet sur l'évier* (Duhamel). || **2.** Petit canal par lequel s'écoulent les eaux d'une cuisine. || Canal en pierres sèches servant d'égout dans une cour, une allée.

évier-vidoir [evjevidwar] n. m. (de *évier* et de *vidoir ;* milieu du XXe s.). Évier dont le tuyau d'écoulement est remplacé par un dispositif analogue à un vide-ordures, et qui permet l'évacuation de tous les déchets.

• Pl. *des* ÉVIERS-VIDOIRS.

évincement [evɛ̃smɑ̃] n. m. (de *évincer ;* 26 déc. 1875, *le National*). Action d'évincer, d'écarter quelqu'un par intrigue ; le fait d'être évincé.

évincer [evɛ̃se] v. tr. (lat. *evincere,* vaincre complètement, et, dans la langue jurid. de basse époque, « déposséder juridiquement quelqu'un de quelque chose », de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *vincere,* vaincre ;

début du XV^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1546, Rabelais, puis 1835, Acad.). [Conj. **1 a.**] **1.** En droit, déposséder légalement un possesseur de bonne foi. || **2.** Éloigner, écarter quelqu'un par intrigue, l'empêcher d'accéder à une fonction, à une dignité : *Évincer un concurrent.*

● SYN. : 2 *éliminer, supplanter.*

éviration [evirasjɔ̃] n. f. (lat. *eviratio,* castration, de *eviratum,* supin de *evirare* [v. l'art. suiv.] ; 1870, Larousse). Castration, état d'eunuque.

éviré, e [evire] adj. (lat. *eviratus,* part. passé de *evirare,* ôter la virilité, rendre eunuque, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *vir,* homme [mâle] ; 1552, Rabelais, au sens de « efféminé, mou » ; sens actuel, 1690, Furetière). En héraldique, se dit d'un animal privé de la marque de son sexe.

éviscération [eviserasjɔ̃] n. f. (de *éviscérer ;* v. 1585, Cholières, au sens de « éventration » ; 1842, Mozin, au sens de « issue des viscères abdominaux... »). Extirpation des viscères. || Issue des viscères abdominaux due à la désunion d'une plaie opératoire.

éviscérer [evisere] v. tr. (lat. *eviscerare,* éventrer, retirer les entrailles, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *viscus, visceris,* entrailles [le plus souvent employé au plur. *viscera*] ; 1611, Cotgrave, puis 1829, Boiste). Enlever les viscères, les entrailles de : *Ce cadavre éviscéré qu'un professeur démontre à la pointe de son scalpel* (Claudel).

évitable [evitabl] adj. (de *éviter,* d'après le lat. *evitabilis,* qu'on peut éviter, dér. de *evitare* [v. ÉVITER] ; fin du XII^e^ s., Marie de France). Qui peut être évité : *Une peine évitable.*

évitage [evitaʒ] n. m. (de *éviter ;* 1773, Bourdé de Villehuet, aux sens 1 et 4 ; sens 2-3, XX^e^ s.). **1.** Changement de cap d'un navire autour de son ancre, sous l'effet du vent ou de la marée. || **2.** Changement cap pour cap d'un navire, au moyen d'amarres ou avec la machine. || **3.** Espace nécessaire pour exécuter cette manœuvre. || **4.** Endroit d'un chenal où l'espace est suffisant pour que les navires puissent tourner.

évitement [evitmɑ̃] n. m. (de *éviter ;* 1539, R. Estienne [*manœuvre, voie d'évitement,* XX^e^ s. ; *gare d'évitement,* 1849, Bescherelle ; *réaction d'évitement,* milieu du XX^e^ s.]). *Vx.* Action d'éviter. || Spécialem. *Manœuvre d'évitement,* manœuvre qu'exécute un avion pour échapper à un tir d'artillerie antiaérienne. || *Voie d'évitement,* voie secondaire qui permet à un train de se garer pour laisser libre la voie principale. || *Gare d'évitement,* gare qui comporte une ou plusieurs voies d'évitement pour le croisement des trains. || *Réaction d'évitement,* en psychologie expérimentale, réaction par laquelle un être vivant évite un stimulus donné.

éviter [evite] v. tr. (lat. *evitare,* éviter, fuir, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *vitare,* se garder de, se dérober à ; milieu du XIV^e^ s., comme v. tr. ind. [*éviter à*], au sens de « échapper à » ; comme v. tr., aux sens I, 1-4 et 6, milieu du XVI^e^ s., Amyot ; sens I, 5, v. 1587, Du Vair ; sens II, XX^e^ s.).

I. 1. *Éviter quelqu'un,* faire en sorte de ne pas se trouver en sa présence : *On cherche les rieurs, et moi je les évite* (La Fontaine). *Éviter les importuns.* || Par extens. *Éviter le regard de quelqu'un,* s'efforcer de ne pas regarder quelqu'un en face : *Et par moments elle évitait, craintive, | Mon œil rêveur qui la rendait pensive* (Hugo). || **2.** *Éviter quelque chose* ou *quelqu'un,* s'efforcer de ne pas le heurter, de passer à côté : *Éviter un obstacle, un véhicule à l'arrêt. Éviter de peu un piéton. Pour éviter une branche qui barrait la route, elle se pencha sur lui* (Maupassant) || tâcher de ne pas être atteint par quelque chose : *Éviter un coup, un projectile.* || **3.** *Éviter quelque chose,* s'efforcer de se soustraire à ce que l'on considère comme un mal ou un inconvénient : *Éviter un accident, un danger, Éviter des dépenses inutiles. Prendre des mesures pour éviter le sous-emploi. L'homme est plus libre d'éviter les tentations que de les vaincre* (Rousseau). || **4.** *Éviter que* (introduisant une proposition complétive avec le subjonctif, avec ou sans la particule négative *ne*), faire qu'une chose ne se produise pas : *Pour éviter que mon père me trouvât encore là* (Proust). *Pour éviter que les conversations ne devinssent difficiles* (Maurois). || **5.** *Éviter quelque chose à quelqu'un,* lui permettre d'échapper à quelque chose de nuisible ou de désagréable : *Éviter un déplacement, un ennui à quelqu'un. Le lapin évite par là à ses petits les inconvénients du bas âge* (Buffon). *Nous lui éviterons comme cela beaucoup de fatigue et d'agitation* (Proust) || et avec un sujet désignant une chose : *Ce mot m'aurait évité l'angoisse de l'incertitude* (Balzac). [V. Rem.] || **6.** *Éviter quelque chose, éviter de* (et l'infinitif), s'abstenir volontairement de quelque chose, de faire ou d'utiliser quelque chose : *Comme expérimentateur, j'évite les systèmes philosophiques* (Cl. Bernard). *Tu as trouvé la force d'éviter toute parole un peu profonde* (Mauriac). *Ils évitèrent de se parler en face* (Zola).

II. Placer un train ou un wagon sur une voie d'évitement.

● SYN. : **I, 1** *s'éloigner de, fuir ;* **2** *contourner, se garer de ;* **3** *échapper à, obvier à, parer, prévenir, se protéger de ;* **4** *empêcher ;* **5** *épargner ;* **6** *éluder, s'interdire.*

● REM. La construction *éviter quelque chose à quelqu'un,* condamnée par certains grammairiens, est utilisée aussi bien dans la langue écrite que dans la langue parlée.

◆ v. intr. (1865, Littré). En parlant d'un navire, exécuter un mouvement de rotation : *Les sloops évitent vent arrière et fuient vers l'île* (Elder).

évocable [evɔkabl] adj. (de *évoquer ;* 1690, Furetière, au sens I ; sens II, 1865, Littré).

I. En droit, qui peut être évoqué par un tribunal : *Affaire évocable.*

II. Qui peut être évoqué : *Les élans de l'humanité vont surtout au Fils* [Jésus], *qui est seul évocable* (Huysmans).

évocateur, trice [evɔkatœr, -tris] adj. (de *évoquer,* d'après le lat. *evocator,* celui qui fait appel à, et, à basse époque, « celui qui évoque », de *evocatum,* supin de *evocare* [v. ÉVOQUER] ; 1870, Larousse, au sens 1 [comme adj. et n.] ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Qui évoque, qui a le pouvoir d'évoquer les esprits : *On a cru à la magie* [...], *à l'efficacité de certaines formules, à la vertu évocatrice de certaines plantes* (Lamennais) ; et substantiv. : *Sa bouche avait le pli ironique, rarissime chez les mystiques et les évocateurs* (L. Daudet). || **2.** Qui a la propriété de rappeler ce qui est oublié, ou de faire naître des représentations, des images dans l'esprit : *Une phrase évocatrice. Un style évocateur.*

● SYN. : **1** *évocatoire, incantatoire ;* **2** *significatif, suggestif, symbolique.*

◆ **évocateur** n. m. (milieu du XX^e^ s.). En psychologie expérimentale, objet dont la configuration perceptive déclenche chez une espèce animale un comportement instinctuel.

évocation [evɔkasjɔ̃] n. f. (lat. *evocatio,* appel, évocation [des Enfers], levée faite à la hâte, appel en masse, de *evocatum,* supin de *evocare* [v. ÉVOQUER] ; 1348, Varin, au sens II ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1835, Vigny ; sens I, 3, début du XX^e^ s).

I. 1. Action d'évoquer les esprits, les démons, de les appeler et de les faire apparaître par des moyens magiques, des sortilèges : *L'évocation du diable. Les noms possèdent les vertus talismaniques des paroles constellées en usage dans les évocations* (Balzac). || *Par extens.* L'esprit ainsi évoqué. || **2.** Action de rappeler à l'esprit une chose oubliée et, *par extens.,* de rendre présent à l'imagination ce à quoi l'on ne pensait pas : *Le pouvoir d'évocation d'un poème, d'un film.* || *Spécialem.* En psychologie, fonction de la mémoire par laquelle les souvenirs sont ramenés à la conscience. || **3.** Action de mentionner un point dans un exposé, d'y faire allusion : *L'évocation d'un problème, d'une question. Sans doute, l'évocation de la chirurgie n'est plus aussi terrifiante que jadis* (Valéry).

II. En droit, faculté laissée à une juridiction supérieure, qui infirme une décision avant dire droit d'un tribunal inférieur,

de se prononcer sur le fond du procès, dès lors que l'affaire est en état d'être jugée. || Action d'évoquer une cause.

• SYN. : **I, 1** *incantation ;* **2** *suggestion ;* **3** *allusion, mention, rappel.*

évocatoire [evɔkatwar] adj. (bas lat. *evocatorius,* qui appelle, qui mande [quelqu'un], de *evocatum,* supin de *evocare* [v. ÉVOQUER] ; XIVe s., au sens II ; sens I, milieu du XIXe s., Baudelaire).

I. Qui permet une évocation magique : *Manier savamment une langue, c'est pratiquer une espèce de sorcellerie évocatoire* (Baudelaire).

II. En droit, qui sert de fondement à une évocation.

• SYN. : **I** *évocateur, incantatoire.*

évoé ! ou **évohé !** [evɔe] interj. (lat. *evoe, euhoe,* gr. *euoî,* cri des bacchantes ; milieu du XVIIIe s.). Cri joyeux des bacchantes en l'honneur de Dionysos.

évolué, e [evɔlɥe] adj. (part. passé de *évoluer ;* 1865, Littré, au sens de « qui a subi son développement naturel » ; sens 1-2, début du XXe s.). **1.** Se dit d'une personne qui a atteint un certain degré de culture : *Des paysans évolués. Un esprit évolué.* || **2.** Se dit d'un peuple, d'une civilisation qui a atteint un développement avancé, en rapport avec l'évolution générale de la science et des techniques : *Dans les pays évolués, la division du travail est poussée à l'extrême.*

• SYN. : **1** *cultivé, délicat, raffiné ;* **2** *développé, industrialisé, mécanisé, moderne.* — CONTR. : **1** *arriéré, fruste, grossier, primitif, sauvage ;* **2** *sous-développé.*

évoluer [evɔlɥe] v. intr. (de *évolu- [tion]* ; 1783, *Encycl. méthodique,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1849, Bescherelle ; sens I, 3, 1870, Larousse ; sens II, av. 1865, Proudhon).

I. 1. Se mouvoir en tournant sur soi-même. || *Spécialem.* En parlant d'un navire, accomplir un mouvement, au moyen de la barre et du moteur, pour changer de cap. || **2.** Exécuter des évolutions, des mouvements d'ensemble coordonnés (en parlant d'une unité militaire, d'une escadre, etc.) : *Faire évoluer des troupes.* || **3.** *Par extens.* Accomplir des tours, des mouvements en divers sens : *Des avions qui évoluent dans le ciel.* || Se déplacer, aller et venir en se comportant de telle ou telle façon : *Le Nabab évoluait tranquillement à travers cette serre mondaine* (Daudet).

II. Passer progressivement à un autre état, par une série de transformations : *L'humanité évolue sans cesse d'une forme à une autre forme* (Pelletan). *La situation économique a évolué favorablement depuis le début de l'année. Vous aurez peine à le reconnaître : ses idées ont beaucoup évolué en quelques années.*

• SYN. : **I, 2** *manœuvrer ;* **3** *virevolter ; déambuler.* || **II** *changer, se modifier, se transformer, varier.*

évolutif, ive [evɔlytif, -iv] adj. (de *évolut[ion]* ; 1870, Larousse). Qui est susceptible d'une transformation progressive ; qui procure ou favorise cette transformation. || *Spécialem.* Se dit d'une maladie dont les symptômes ou les manifestations se suivent sans interruption, évoluant généralement vers l'aggravation : *Tuberculose évolutive.*

évolution [evɔlysjɔ̃] n. f. (lat *evolutio,* action de dérouler, de parcourir, de lire, de *evolutum,* supin de *evolvere,* emporter en roulant, faire rouler loin de, de *ex-,* préf. marquant un mouvement d'éloignement, et de *volvere,* rouler, faire rouler ; début du XVIe s., au sens I, 2 ; sens I, 1, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens I, 3, 1762, J.-J. Rousseau ; sens II, 1, 1811, Wailly ; sens II, 2, 1849, Bescherelle).

I. 1. Action de faire un tour sur soi-même. || *Spécialem.* Changement de cap d'un navire. || **2.** Manœuvre, mouvement d'ensemble exécuté par une troupe, une flotte, des véhicules, des avions, etc., dans une formation précise choisie *a priori* et dans un espace limité : *Assister aux évolutions d'une escadre.* || **3.** (Au plur.) Mouvements divers et coordonnés : *Les évolutions impressionnantes d'un trapéziste. Suivre les évolutions d'un groupe de danseurs.* || Mouvements variés et suivis, accomplis en se déplaçant : *La chasse, dans ses capricieuses évolutions, dans ses retours soudains et rapides, se rapprochait de nouveau de la clairière* (Sue).

II. 1. Transformation graduelle et continue, qui s'étend sur une assez longue période et dont les étapes successives ne sont généralement pas perçues séparément : *Tout se meut, tout change et tout est évolution dans la société* (Proudhon). || Série de transformations orientées dans une direction et qui marquent un développement quelconque : *L'évolution des idées, des sciences, des mœurs. L'évolution de la situation politique. Nous avons déjà vu à Paris l'évolution romantique favorisée par la monarchie* (Baudelaire). *Abréger l'évolution d'un jeune être, c'est raccourcir le ressort qui lance sa vie* (Montherlant). || **2.** *Théorie de l'évolution,* en biologie, théorie admettant la continuité du monde vivant, les formes animales et végétales dérivant les unes des autres par filiation.

• SYN. : **II, 1** *Changement, développement, modification, mouvement.*

évolutionnisme [evɔlysjɔnism] n. m. (de *évolutionniste ;* 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Théorie scientifique d'après laquelle les espèces vivantes dérivent les unes des autres par transformation naturelle (en ce sens, on dit plus justement TRANSFORMISME) : *Mais, s'il est pour la science un péril à se reposer dans la doctrine de l'évolutionnisme, ce n'est point par paresse que Darwin l'aura formulée* (Gide). || **2.** Doctrine philosophique qui explique par le principe de l'évolution le développement du monde et de toutes les formes du réel (matière, vie, esprit, institutions, etc.).

• SYN. : **1** *darwinisme, lamarckisme, mutationnisme, transformisme.* — CONTR. : **1** *fixisme.*

évolutionniste [evɔlysjɔnist] n. et adj. (de *évolution ;* 15 févr. 1876, *Revue des Deux Mondes*). Partisan de l'évolutionnisme : *Quel évolutionniste irait supposer quelque rapport que ce soit entre chenille et papillon ?* (Gide).

◆ adj. Relatif à l'évolutionnisme : *Une doctrine évolutionniste. Ce sont les mêmes qui pensent que l'explication évolutionniste réussit à supplanter Dieu* (Gide).

• SYN. : *transformiste.* — CONTR. : *fixiste.*

évoquer [evɔke] v. tr. (lat. *evocare,* appeler à soi, faire venir, appeler, mander, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *vocare,* appeler, dér. de *vox, vocis,* voix, son de la voix, parole ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1807, Mme de Staël ; sens I, 3, fin du XIXe s. ; sens I, 4, 1832, Balzac ; sens II, fin du XVe s.

I. 1. Appeler à soi, faire apparaître par des opérations magiques, par des prières : *« Qui voulez-vous que je vous évoque ? — Évoquez-moi Samuel, répondit Saül »* (Bossuet). *L'œil du Diable évoqué dans la nuit n'a pas lui* (Leconte de Lisle). || *Spécialem.* Apostropher, interpeller d'une manière oratoire l'esprit de personnes mortes ou les choses inanimées en les personnalisant : *Évoquer les mânes de ses aïeux.* || **2.** Rendre présent à la mémoire : *Je sais l'art d'évoquer les minutes heureuses* (Baudelaire). *Évoquer des souvenirs de jeunesse.* || **3.** Faire mention de, faire allusion à : *Évoquer un problème.* || **4.** Faire songer à, éveiller l'idée ou l'image de : *Bon gré, mal gré, les couchettes évoquèrent la chambre* (Cocteau). *Un rocher qui évoque une tête humaine.*

II. *Évoquer une affaire,* en parlant d'une juridiction, se réserver une affaire qui devait être soumise à une juridiction inférieure.

• SYN. : **I, 2** *rappeler, remémorer, réveiller, revivre ;* **3** *citer, mentionner ;* **4** *représenter, suggérer, symboliser.*

évulsion [evylsjɔ̃] n. f. (lat. *evulsio,* action d'arracher, de *evulsum,* supin de *evellere,* arracher, enlever, déraciner, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *vellere,* arracher, détacher en tirant ; 1611, Cotgrave). En chirurgie, action d'arracher, d'extraire : *L'évulsion d'une esquille.*

• SYN. : *avulsion, extraction.*

evzone [ɛvzon] n. m. (mot du gr. moderne, du gr. anc. *euzônos,* à la belle ceinture, et [pour les hommes] à la tunique bien retroussée à la ceinture, d'où « agile, alerte » [pour la marche, le travail, le combat], de *eu,* bien, et de *zônê,* ceinture ; début du XX^e^ s.). Fantassin grec de l'infanterie légère.

ex- [ɛks] préf. (lat. *ex-,* hors de, et, à basse époque, « anciennement, ci-devant », en parlant d'une charge qu'on a fini d'exercer [cf. *exconsul,* ancien consul ; *exconsularis,* ancien consulaire, etc.] ; XVII^e^ s.). Particule placée devant un nom et liée à lui par un trait d'union, exprimant ce qu'a été et a cessé d'être une personne ou un groupe de personnes : *Un ex-député. L'ex-consul de France à Rome.*

ex abrupto [ɛksabrypto] loc. adv. (loc. du lat. moderne, formée avec le lat. class. *ex,* de, hors de, et *abrupto,* ablatif de l'adj. *abruptus* [v. ABRUPT] ; 1695, Regnard). D'une manière brusque, sans aucune transition ; sans préparation : *Une pierre était là. L'évêque s'y assit. L'exorde fut « ex abrupto »* (Hugo). *Ouvrir « ex abrupto » une discussion dès le début d'une réunion.*

• SYN. : *à brûle-pourpoint, abruptement, brusquement.*

exacerbation [ɛgzasɛrbasjɔ̃] n. f. (bas lat. *exacerbatio,* action d'irriter, de *exacerbatum,* supin de *exacerbare* [v. EXACERBER] ; 1503, G. de Chauliac [mot rare av. le XVIII^e^ s.]). Redoublement d'un mal ; caractère plus aigu que prend une maladie, un sentiment : *L'exacerbation d'un désir longtemps refoulé.*

• SYN. : *exaspération, paroxysme, recrudescence.* — CONTR. : *accalmie, apaisement, décroissance, retombée.*

exacerber [ɛgzasɛrbe] v. tr. (lat. *exacerbare,* aigrir [quelqu'un], irriter, affecter douloureusement, aggraver, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *acerbus,* âpre, dur, pénible, cruel, dér. de *acer,* pointu, perçant, pénétrant, vif, violent, rigoureux ; 1611, Cotgrave, comme v. pr., au sens de « se mettre en colère, être exaspéré » ; comme v. tr., aux sens 1-2, 1868, Th. Gautier). **1.** Rendre plus aigu : *Une sensibilité exacerbée par les fatigues de cette guerre* (Bordeaux). || **2.** Pousser à un haut degré de sensibilité, d'irritation : *Cette scène de la veille, qui devait exacerber ses sens, produisit l'effet absolument contraire* (Huysmans).

• SYN. : **1** *aggraver, attiser, aviver, intensifier ;* **2** *enflammer, exalter, exaspérer, exciter, irriter.* — CONTR. : **1** *adoucir, atténuer, émousser ;* **2** *apaiser, calmer.*

◆ **s'exacerber** v. pr. (sens 1, début du XX^e^ s. ; sens 2, 1884, Huysmans). **1.** Devenir plus vif, plus aigu : *Une passion qui s'exacerbe.* || **2.** Devenir extrêmement sensible, irritable : *Mais alors sa santé faiblit et son système nerveux s'exacerba* (Huysmans).

exact, e [ɛgzakt *ou* ɛgza, -akt] adj. (lat. *exactus,* précis, exact, accompli, part. passé adjectivé de *exigere,* achever [v. EXIGER] ; XVI^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1657, Pascal ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1652, La Rochefoucauld ; sens 5, av. 1696, La Bruyère ; sens 6, 1870, Larousse). **1.** *Class.* Se dit d'une chose, d'une action parfaite, accomplie minutieusement : *Dans une exacte et sainte austérité* (Racine). || **2.** Se dit d'une chose strictement conforme à la vérité : *Un compte-rendu exact. Il note chaque jour le degré exact de son ivresse* (Maupassant). || Qui reproduit le modèle avec la plus grande fidélité possible : *C'est une copie exacte de la « Vénus de Milo ».* || Qui ne comporte aucune erreur : *Une démonstration exacte.* || *Les sciences exactes,* les mathématiques, conçues comme déductions rigoureuses de vérités établies a priori. || **3.** Se dit de ce qui est rigoureusement conforme aux règles prescrites, aux normes établies : *Une mesure exacte. Je guette le soleil, car je sais l'heure exacte | Où l'aurore rougit les neiges du Socrate* (Heredia). || **4.** *Class.* Se dit de quelqu'un qui est consciencieux dans tout ce qu'il fait : *Un auteur exact et scrupuleux* (La Bruyère). || *Exact à* (suivi de l'infinitif), qui accomplit fidèlement ce qu'il a promis : *Ces nouveaux amis ne sont pas* [...] *si exacts à tenir leur parole* (La Rochefoucauld). || *Spécialem.* et *class.* Qui fait preuve d'une grande sévérité : *Le Ciel, qui vous a souffert jusques ici, ne pourra souffrir du tout cette dernière horreur. — Va, va, le ciel n'est pas si exact que tu penses »* (Molière). || **5.** Se dit de quelqu'un qui respecte parfaitement la vérité : *Ses deux enfants* [...] *faisaient aussi leurs bouquets ou, pour être exact, leurs bottes de fleurs* (Balzac). || **6.** Se dit de quelqu'un qui arrive à l'heure fixée, qui n'a aucun retard : *Être exact à un rendez-vous. Ma mère s'émerveillait qu'il* [M. de Norpois] *fût si exact, quoique si occupé, si aimable quoique si répandu* (Proust).

• SYN. : **2** *strict, vrai ; fidèle ; rigoureux ;* **3** *correct, juste, précis ;* **5** *minutieux, scrupuleux, véridique ;* **6** *ponctuel.* — CONTR. : **2** *erroné, falsifié, faux, inexact ; fantaisiste, infidèle ; fautif, incorrect ;* **3** *approchant, approximatif, imprécis, vague.*

exactement [ɛgzaktəmɑ̃] adv. (de *exact* ; 1541, J. Canappe, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** *Class.* Avec beaucoup de soin, d'attention : *Observe exactement la loi que je t'impose* (Corneille). || **2.** Avec une grande précision : *Je résolus de parler à cet homme et de connaître exactement sa date de naissance* (Maupassant). || **3.** Tout à fait : *Il avait exactement votre visage* (Gide).

• SYN. : **2** *précisément ;* **3** *absolument, réellement, vraiment.*

exacteur [ɛgzaktœr] n. m. (lat. *exactor,* celui qui chasse, expulse, collecteur d'impôts, surveillant, contrôleur, de *exactum,* supin de *exigere,* réclamer, faire payer [v. EXIGER] ; 1304, Godefroy, écrit *exautor* [*exacteur,* milieu du XIV^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme). **1.** *Class.* Celui qui exige ce qui est dû ; en particulier, celui qui fait payer les impôts, les tributs : *Des bergers* [...] *qui paient à un exacteur la moitié des gages chétifs qu'ils reçoivent de leurs maîtres* (Voltaire). || *Par extens.* et *class.* Celui qui fait valoir ses droits avec rigueur : *Un maître, sévère exacteur de ses droits* (Bourdaloue). || **2.** *Vx.* Celui qui commet une exaction, qui extorque de l'argent par abus de pouvoir.

exaction [ɛgzaksjɔ̃] n. f. (lat. *exactio,* expulsion, bannissement, recouvrement [d'argent, d'impôts], de *exactum,* supin de *exigere* [v. l'art. précéd.] ; XIII^e^ s., Tailliar, au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme ; sens 3, XX^e^ s.). **1.** *Class.* Action d'exiger le paiement de ce qui est dû : *Ma femme fut plus de trois ans à l'exaction desdits arrérages* (Malherbe). || *Spécialem.* Action de faire payer les impôts, les tributs : *Les dépenses et les exactions étaient infinies* (Bossuet). || **2.** Action d'exiger plus qu'il n'est dû ou ce qui n'est pas dû ; en particulier, acte d'un fonctionnaire qui abuse de son pouvoir pour extorquer de l'argent aux administrés. || **3.** (Au plur.) Sévices, actes de violence, de pillage commis contre des populations.

• SYN. : **2** *concussion, détournement, extorsion, malversation, prévarication ;* **3** *brigandage, déprédation, pillage.*

exactitude [ɛgzaktityd] n. f. (de *exact* ; 1644, Livet, au sens 1 ; sens 2, 1664, Corneille ; sens 3, 1680, M^me^ de Sévigné ; sens 4, 1663, Molière ; sens 5, v. 1740, Voltaire ; sens 6, 1756, Voltaire). **1.** *Class.* Soin minutieux apporté à faire ce qui est convenu, promis, prescrit : *L'exactitude qu'on y avait* [en Égypte] *à garder les petites choses maintenait les grandes* (Bossuet). || **2.** *Class.* Qualité d'une personne qui remplit ses engagements avec une conscience scrupuleuse et n'omet rien de ce qui est convenu : *Votre exactitude | Se charge en ma faveur de trop d'inquiétude* (Corneille). || **3.** *Spécialem.* Qualité d'une personne qui arrive à l'heure fixée, qui est ponctuelle : *L'exactitude est la politesse des rois.* || **4.** *Class.* Caractère de ce qui est exécuté de façon parfaite ; en particulier, correction et précision du style : *Il n'a manqué à Térence que d'être moins froid : quelle pureté, quelle exactitude, quelle politesse !* (La Bruyère). || **5.** Caractère de ce qui est conforme à la vérité : *L'exactitude d'un fait* || de ce qui reproduit fidèlement la réalité : *La littérature a été prise, un peu après 1850, d'un grand souci d'exactitude et de vérité* (Lemaitre) || de ce qui est rigoureux, conforme à la logique : *L'exactitude d'une démonstration, d'un raisonnement.* || **6.** Conformité de la mesure obtenue avec la grandeur mesurée : *L'exactitude d'un*

calcul, d'un compte. || *Par extens.* Qualité d'un instrument de mesure qui donne des indications conformes à la grandeur mesurée : *L'exactitude d'une montre, d'un thermomètre.*

• Syn. : **3** *ponctualité ;* **5** *véracité, vérité ; fidélité ; justesse, rectitude, rigueur ;* **6** *correction, précision.*

exaèdre n. m. Forme peu usitée de HEXAÈDRE.

ex aequo [ɛgzeko] loc. adv. et adj. (loc. lat. signif. « à égalité », de *ex,* prép. marquant le point de départ, et *aequo,* ablatif neutre de l'adj. *aequus,* égal, juste ; 1861, Sainte-Beuve [mais probablem. bien antérieur]). À égalité, sur le même rang dans le classement d'un examen, d'une compétition sportive, etc. : *Ils se sont classés « ex aequo ». Élèves « ex aequo » à une composition. Troisième « ex aequo ».*

◆ n. invar. (XX^e s.). Candidats qui se sont classés au même rang : *Deux, trois « ex aequo ».*

exagérateur, trice [ɛgzaʒeratœr, -tris] n. et adj. (bas lat. *exaggerator,* exagérateur, de *exaggeratum,* supin de *exaggerare* [v. EXAGÉRER] ; av. 1654, Guez de Balzac). *Vx.* Qui exagère en parlant : *Le grand rhétoricien Villars, grand menteur* [...] *ou du moins exagérateur, boursoufleur souvent ridicule* (Michelet).

• Syn. : *hâbleur.* — Contr. : *modeste.*

exagératif, ive [ɛgzaʒeratif, -iv] adj. (dér. savant de *exagérer ;* 1690, Furetière). *Vx.* Qui est empreint d'exagération : *Ce qui paraît* [...] *leur avoir inspiré ce langage exagératif...* (Bossuet).

exagération [ɛgzaʒerasjɔ̃] n. f. (lat. *exaggeratio,* accumulation de terre, élévation d'âme, amplification [en rhétorique], de *exaggeratum,* supin de *exaggerare* [v. EXAGÉRER] ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, début du XVIII^e s., Fontenelle ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Action d'exagérer, de grossir les proportions des choses dans ses paroles, ses actions : *Tomber dans l'exagération. On y pousse loin la haine de l'exagération* (Vigny). || **2.** Action, propos empreints d'excès, de démesure : *Les exagérations d'un journaliste. Il y avait eu, à l'origine, des exagérations dans le sens autrichien* (Bainville). || **3.** Développement excessif de quelque chose : *L'exagération des dépenses d'un budget.*

• Syn. : *abus, démesure, emphase, hyperbole ;* **2** *bluff* (fam.), *excès, outrance.* — Contr. : **1** *affaiblissement, atténuation, mesure, modération.*

exagéré, e [ɛgzaʒere] adj. (part. passé de *exagérer ;* XVIII^e s., aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Se dit d'une personne qui donne dans l'exagération, qui manque de mesure : *En femme exagérée* [M^me de Bargeton], *elle s'exagérait la valeur de sa personne* (Balzac). || **2.** Se dit de ce qui est marqué par l'exagération, de ce qui est excessif : *On finit par se faire arrêter à Crespy pour cause de vagabondage et de troubadourisme exagéré* (Nerval). || *Spécialem.* Qui déforme, amplifie la réalité : *Un récit, un compte-rendu exagéré.*

• Syn. : **2** *abusif, débridé, démesuré, échevelé, effréné, excessif, fou, immodéré, insensé, outré ; forcé, hyperbolique.* — Contr. : **2** *mesuré, modéré, modeste, raisonnable.*

◆ **exagéré** n. m. (1767, Diderot). *Vx.* Ce qui est exagéré ; caractère exagéré : *M^lle Rachel a su charmer le public, parce que, dans ce siècle de l'exagéré, elle a su marquer la passion sans l'exagérer* (Stendhal).

exagérément [ɛgzaʒeremɑ̃] adv. (de *exagéré ;* début du XIX^e s.). D'une manière exagérée, avec excès : *J'expiais le malheur d'avoir été* [...] *exagérément couvé* (Mauriac).

exagérer [ɛgzaʒere] v. tr. (lat. *exaggerare,* rapporter des terres sur, augmenter en accumulant, amplifier, grossir, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *aggerare,* amonceler, accumuler, gro ssir [au pr. et au fig.], dér. de *agger,* am oncellement de matériaux de toute espèce ; v. 1535, G. de Selve, écrit *exaggérer* [*exagérer,* XVII^e s.], au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 3, fin du XVII^e s., Bossuet). [Conj. **5 a.**] **1.** *Class.* et *littér.* Porter au plus haut point quelque chose, le faire valoir : *Ne pouvant assez vous exagérer les avantages...* (Colbert). *Souvent, une grande idée n'a pas assez d'un seul grand homme pour l'exprimer, pour l'exagérer tout entière* (Gide). || **2.** Déformer les choses en leur donnant, dans les paroles ou dans la pensée, une importance, des proportions qu'elles n'ont pas réellement : *Exagérer les qualités, les mérites de quelqu'un. Exagérer la difficulté d'une entreprise.* || *Absol.* Déformer la vérité, la réalité, en amplifiant : *On n'exagère point quand on dit que Constantinople offre le plus beau point de vue de l'univers* (Chateaubriand). *Il ment sans cesse, ou plutôt il exagère.* || **3.** Dans son action, donner à quelque chose un caractère excessif : *Il trottait à l'anglaise, en exagérant les ressauts* (Maupassant). *Il n'y a plus qu'à attendre, dit Demachy, qui exagérait son air indifférent* (Dorgelès). *Un peintre qui exagère les formes.* || *Absol.* Dépasser la mesure : *En toutes choses, il* [La Fontaine] *exagérait, et sincèrement. Il se prenait tout d'un coup et se donnait sans réserve* (Taine). *Au fait, vous avez raison, ma petite. J'exagère peut-être un peu* (Daudet).

• Syn. : **2** *grossir, surestimer, surfaire ; broder* (fam.), *bluffer* (fam.) ; **3** *accentuer, accuser, amplifier, outrer ; abuser, charrier* (pop.), *forcer, pousser* (pop.).

◆ **s'exagérer** v. pr. (sens 1, 1656, Brébeuf ; sens 2, déc. 1841, *Revue des Deux Mondes*). **1.** *S'exagérer quelque chose,* l'apprécier d'une façon exagérée, lui donner une importance démesurée : *Il s'exagère les difficultés de l'entreprise. Ce Germain sentimental portait en lui une détresse : il se savait laid, et il s'exagérait maladivement cette laideur ; au point, certains jours, de désespérer de tout* (Martin du Gard). || **2.** Devenir excessif, prendre un caractère exagéré : *Quand nous entrons dans les salles de la sculpture du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle au Louvre* [...], *nous constatons que l'expression est forcée et s'exagère au point d'inquiéter* (Matisse).

exaltable [ɛgzaltabl] adj. (de *exalter ;* 1865, Littré). Qui est de nature à s'exalter : *Un esprit exaltable.*

exaltant, e [ɛgzaltɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *exalter ;* 1865, Littré, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Qui provoque de l'exaltation, qui stimule le cœur et l'esprit : *L'amour comporte des moments vraiment exaltants, qui sont les ruptures* (Giraudoux). *Il apprit à mesurer un combat plus exaltant et plus sauvage* (Genevoix). || **2.** Qui éveille la curiosité intellectuelle, suscite l'intérêt : *Les détails exaltants sur les philosophes ioniens* (Barrès) ; et fam. : *Cela ne semble guère exaltant* (Romains).

• Syn. : **1** *excitant, stimulant ;* **2** *enthousiasmant, intéressant, passionnant.*

exaltation [ɛgzaltasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *exaltatio,* action d'élever, de hausser, orgueil, de *exaltatum,* supin de *exaltare* [v. EXALTER] ; XIII^e s., *Règle du Temple,* au sens 1 ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain ; sens 3, 1651, Pascal ; sens 4, 1807, M^me de Staël ; sens 5, 1772, Voltaire ; sens 6, 1865, Littré ; sens 7, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Action d'élever, d'exhausser ; résultat de cette action : *Je n'y pouvais plus* [en Europe] *remarquer séparément les États, à cause de mon exaltation* [en un appareil de sa fabrication] *qui devint trop haute* (Cyrano). || *Auj.* Ce sens subsiste dans l'expression : *fête de l'Exaltation de la sainte Croix,* fête de l'Église catholique, célébrée le 14 septembre, en mémoire de l'arrivée à Jérusalem de la vraie Croix, reconquise sur les Perses (628). || **2.** *Class.* et *fig.* Action de promouvoir, de mettre à un rang plus élevé : *Mon petit colonel m'a écrit, et à son oncle, pour nous donner part de son exaltation* [au grade de colonel] (Sévigné). || *Spécialem.* Promotion à la dignité pontificale : *Le dernier a même quelque espoir, parce qu'étant évêque et prince d'Ostie, son exaltation amènerait un mouvement qui laisserait cinq grandes places libres* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Action de vanter hautement quelqu'un ou quelque chose, de porter très haut ses mérites, sa gloire : *Chez certains, l'exaltation du travail ; chez les autres, l'exaltation de la race ; chez les uns et les autres, une volonté extraordinaire, parfois violemment imposée, s'applique au renversement des évaluations morales que l'on croyait inébranlables* (Valéry). *Nous regardons cette statue* [de l'Ancien Empire égyptien] *avec une admiration que nous*

ne sommes pas allés chercher dans l'exaltation des valeurs bourgeoises (Malraux). || **4.** *Fig.* Élévation d'un sentiment à un haut degré d'intensité : *L'exaltation du sentiment religieux. Ce qui est le propre de l'Espagne, la tendance à l'exaltation des sentiments* (Barrès). || **5.** *Absol.* État de surexcitation, d'activité intense de l'esprit ; grand enthousiasme : *Ce délire dura deux années entières, pendant lesquelles les facultés de mon âme arrivèrent au plus haut point d'exaltation* (Chateaubriand). *Je travaillais peu, parce que j'attendais le moment du génie, c'est-à-dire cet état d'exaltation qui, alors, me prenait peut-être deux fois par mois* (Stendhal). *Je partis après quelques moments passés dans une de ces heureuses stupeurs des âmes arrivées là où finit l'exaltation et où commence la folle extase* (Balzac). || **6.** *Littér.* Accroissement de l'intensité de quelque chose : *Dans le désert sans eau, où la soif est inapaisable, je préférais encore la ferveur de ma fièvre sous l'exaltation du soleil* (Gide). || *Spécialem.* et *vx.* Accroissement anormal de l'activité d'un organe. || *Exaltation de la virulence,* augmentation du pouvoir pathogène d'un germe. || **7.** *Vx.* Vaporisation d'une substance chimique : *L'exaltation du soufre.*

• SYN. : **3** *apothéose, glorification, sublimation ;* **5** *délire, emballement, enivrement, excitation, extase, exultation, fièvre, griserie, ivresse, transport, vertige.*

exalté, e [ɛgzalte] adj. (part. passé de *exalter ;* 1656, Corneille, au sens 2 ; sens 1, 1835, Vigny). **1.** Qui est empreint d'exaltation : *Il parlait sur un ton un peu exalté qui m'inquiéta* (Gide). || **2.** *Littér.* Qui atteint un haut degré d'intensité : *Le soleil se couchait dans une splendeur exaltée* (Gide).

• SYN. : **1** *ardent, emballé* (fam.), *enthousiaste, frénétique, passionné.*

◆ adj. et n. (av. 1778, Diderot). *Péjor.* Qui est dominé par une passion exclusive et aveugle, et agit sans discernement ni mesure : *Les exaltés sont toujours en petit nombre, mais ils s'imposent en coupant les voies à la conciliation* (Renan).

• SYN. : *enragé, excité* (fam.), *fanatique, surexcité, survolté.*

exalter [ɛgzalte] v. tr. (lat. *exaltare,* exhausser, élever [au pr. et au fig.], de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *altus,* haut, élevé ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens de « élever [quelqu'un] très haut » [au fig.] ; sens 1, v. 1530, C. Marot ; sens 2, 1683, Bossuet ; sens 3 et 6, 1770, Raynal ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, 1721, Montesquieu [« purifier un métal, etc. », 1690, Furetière]). **1.** Célébrer, glorifier hautement quelqu'un ou quelque chose, faire un grand éloge de ses mérites, de ses qualités : *Ses camarades le chérissaient et l'exaltaient à l'envi* (Sainte-Beuve). [Elle] *prépara fort habilement le mariage en exaltant l'héroïsme du jeune missionnaire (Daudet).* || **2.** *Class.* Élever, porter trop haut, par un sentiment d'orgueil : *Si je n'ai pas eu d'humbles sentiments et que j'aie exalté mon âme...* (Bossuet). || **3.** Porter un sentiment à un haut degré d'intensité : *Je les enviais et je les méprisais ; et leur dédain* [...] *exaltait encore ma rancœur* (Mauriac). || **4.** Inspirer, communiquer à quelqu'un un vif enthousiasme, échauffer son esprit, son imagination : *Exalter son auditoire par des paroles éloquentes. Le récit des grandes entreprises exalte la pensée* (Nerval). *Elle dit que ça lui éparpille les idées, l'empêche de penser. Moi, le vent m'exalte* (Daudet). || *Spécialem.* Surexciter dangereusement l'esprit : *Une sorte de fureur l'exaltait ; malgré mon inquiétude, je fus étonné, presque gêné par sa beauté* (Gide). || **5.** Rendre une substance plus active, plus agissante : *Exalter la virulence d'un microbe.* || **6.** *Littér.* Faire ressortir dans toute son intensité : *Ces tons, aussi roses ou aussi cuivrés, que le soleil couché exalte si somptueusement dans la brume des fins d'après-midi de novembre* (Proust).

• SYN. : **1** *chanter, élever, magnifier, vanter ;* **3** *attiser, aviver, enflammer, raviver ;* **4** *exciter, électriser, enthousiasmer, galvaniser, passionner, ravir, survolter ;* **5** *augmenter, intensifier.* — CONTR. : **1** *abaisser, blâmer, critiquer, dénigrer, déprécier, mépriser, rabaisser ;* **3** *affaiblir, apaiser, calmer, diminuer ;* **4** *abrutir* (fam.), *endormir, ennuyer.*

◆ **s'exalter** v. pr. (sens 1, 1656, Corneille ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Devenir plus vif, plus intense : *La peur de l'enfer s'exaltait en moi jusqu'à la folie* (Bourget). || **2.** Céder à l'enthousiasme, à un sentiment passionné : *Donc, chassons ce nuage et reprenons le cours | De la charmante ivresse où s'exalta notre âme* (Verlaine).

examen [ɛgzamɛ̃] n. m. (lat. *examen,* languette d'une balance, action de peser, examen, contrôle, mot de la même famille que *exigere,* peser [v. EXIGER et aussi ESSAIM] ; v. 1340, *Tombel de Chartrose,* au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1778, Voltaire ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, début du XXe s. ; sens II, 1485, *Ordonnance royale*).

I. 1. Observation attentive, étude minutieuse : *L'examen des lieux doit se faire avant la signature du contrat de location. Perdu dans l'examen de ses nouvelles richesses, sa tête exsangue, sans âge, penchée sur le verre grossissant d'une loupe, il soulevait une à une* [...] *les pages lourdes entre lesquelles apparaissent les plantes* (Daudet). || *Résister, ne pas résister à l'examen,* ou *ne pas supporter l'examen,*présenter un caractère apparent qui correspond ou ne correspond pas à la réalité : *Fausseté, égoïsme, méchanceté : autant d'accusations qui ne résistaient pas cinq minutes à l'examen, à cette intuition clairvoyante que la présence, le contact direct éveillent chez un observateur quelque peu doué de flair* (Martin du Gard) || se dit surtout des œuvres écrites, qui ont ou n'ont pas des qualités réelles : *Il était saisi de la somme de médiocrité et de mensonge qui constitue le trésor artistique d'un grand peuple. Combien de pages résistaient à l'examen ?* (Rolland). *Hélas ! ce petit livre, assez bien parti, plein des plus généreuses utopies, ne supporte pas longtemps l'examen* (Gide). || *Liberté d'examen, libre examen, droit d'examen,* principe selon lequel tout homme peut, en conscience, ne croire que ce que sa raison individuelle juge vrai, sans être tenu d'accepter, surtout en matière de foi, les décisions d'aucune autorité. || *Examen de conscience,* action de passer en revue les fautes qu'on a pu commettre, en vue de se préparer à la confession, et, plus généralement, examen critique et sans complaisance de sa propre conduite : *La Saint-François m'est tous les ans un jour d'examen de conscience* (Chateaubriand). || **2.** *Vx.* Jugement, esprit critique : *L'abbé Niollant communiqua sa hardiesse d'examen et sa facilité de jugement à son élève* (Balzac). || **3.** *Class.* La censure : [Le livre] *passe à l'examen, il est imprimé* (La Bruyère). || **4.** Investigation médicale : *Avant de me laisser mettre le pied sur le sol américain, on m'a soumis à divers examens médicaux* (Duhamel). *Subir un examen radiologique.*

II. Épreuve unique, ou ensemble d'épreuves écrites ou orales, que l'on fait subir à un candidat pour constater son degré d'instruction ou ses aptitudes : *Il prétend se passer des derniers cours et préparer son examen tout seul* (Gide).

• SYN. : **I, 1** *enquête, étude, inspection, investigation, vérification ;* **4** *contrôle, visite.*

examinable [ɛgzaminabl] adj. (de *examiner ;* 1601, Charron). Qui peut être examiné : *Cette proposition est examinable.*

examinateur, trice [ɛgzaminatœr, -tris] n. (bas lat. *examinator, -trix,* celui [celle] qui pèse, celui [celle] qui examine, de *examinatum,* supin de *examinare* [v. EXAMINER] ; 1307, Godefroy, au sens de « personne qui interroge les témoins » ; sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Personne qui observe avec minutie : *Ces curieux* [attentifs] *examinateurs des coutumes reçues* (Pascal). || **2.** Personne chargée de faire subir un examen à des candidats, en particulier un examen oral : *J'écrivais à leur sujet* [les œuvres humaines] *ce qu'il faut écrire pour plaire aux examinateurs* (Mauriac).

• SYN. : **2** *correcteur, interrogateur.*

examiner [ɛgzamine] v. tr. (lat. *examinare,* peser, mettre en équilibre, examiner, de *examen, -minis* [v. EXAMEN] ; v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens de « questionner » ; sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Observer, étudier sous tous les aspects, en prêtant attention à chaque

détail : *J'arrivai à Venise le 23, j'examinai pendant cinq jours les restes de sa grandeur passée* (Chateaubriand). *La petite fille examinait les tas en estimant leur valeur* (Balzac). || *Spécialem.* Regarder longuement et attentivement (vieilli) : *Vous n'êtes plus le même, ajouta-t-elle en examinant Wenceslas* (Balzac). || **2.** Soumettre à un examen médical : *Il a longuement examiné les yeux de Gertrude à l'ophtalmoscope* (Gide). || **3.** Faire subir à un candidat un examen, et en particulier une épreuve orale (vieilli) : *J'étais résolu à ne pas me faire examiner à Paris* (Stendhal).

• SYN. : **1** *analyser, considérer, éplucher* (fam.), *explorer, inspecter, inventorier, sonder* ; **2** *ausculter.*

◆ v. intr. (1755, Voltaire). *Vx.* Approfondir : *Nous ne sommes plus dans le temps où il était bon de dire : Croyez et n'examinez plus* (Chateaubriand).

◆ **s'examiner** v. pr. (sens 1, 1643, Rotrou ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Vx.* Faire un retour sur soi-même, procéder à un examen de conscience : *Je rentrai en moi pour me sonder et m'examiner* (Sainte-Beuve). || **2.** Se considérer réciproquement, le plus souvent sans indulgence : *Vous savez avec quelle rapidité deux femmes s'examinent* (Balzac).

exanthémateux, euse [ɛgzɑ̃tematø, -øz] adj. (dér. savant de *exanthème* ; 1756, *Encyclopédie*). Relatif à l'exanthème ; qui est de la nature de l'exanthème : *Éruption exanthémateuse.*

exanthématique [ɛgzɑ̃tematik] adj. (dér. savant de *exanthème* ; 1808, Boiste). *Fièvres exanthématiques,* fièvres accompagnées d'éruptions cutanées. || *Typhus exanthématique,* maladie infectieuse qui tient à la fois de la fièvre typhoïde et des fièvres éruptives.

exanthème [ɛgzɑ̃tɛm] n. m. (bas lat. médic. *exanthema,* pustule, exanthème, gr. *exanthêma, -atos,* efflorescence, éruption de la peau, exanthème, dér. de *exantheîn,* se couvrir de fleurs, de *ex-,* préf. marquant un mouvement de sortie, et de *antheîn,* pousser, croître, fleurir, dér. de *anthos,* pousse, fleur ; 1545, Guéroult, écrit *exanthémate* ; *exanthème,* fin du XVIe s.). Éruption cutanée se présentant sous forme de rougeurs, et qui accompagne certaines maladies infectieuses (rougeole, érysipèle, typhus).

exarchat [ɛgzarka] n. m. (de *exarque* ; milieu du XVIe s., Bonivard, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XXe s.). **1.** Gouvernement militaire byzantin commandé par un exarque. || **2.** Dignité d'exarque. || **3.** En Orient, circonscription ecclésiastique administrée par un exarque. (En ce sens, on dit aussi EXARCHIE, n. f.)

exarque [ɛgzark] n. m. (lat. impér. *exarchus,* chef, exarque, gr. *exarkhos,* [celui] qui est à la tête de, dér. de *exarkhein,* être le chef de, conduire, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *arkhein,* aller en tête, guider, commander ; 1516, *Faicts des Saincts Pères,* écrit *exarche* [*exarque,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XXe s.). **1.** Dignitaire qui gouvernait en Italie ou en Afrique pour le compte des empereurs d'Orient. || **2.** Prélat de l'Église orientale qui a juridiction épiscopale. || **3.** Titre donné au chef de l'Église nationale bulgare.

exaspérant, e [ɛgzasperɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *exaspérer* ; XIIIe s., Godefroy, puis milieu du XIXe s.). Qui exaspère : *Il est exaspérant d'être battu pour une faute dont on n'est point coupable* (Zola). *Ah ! sa voix exaspérante, cette voix que j'avais entendue dans la nuit* (Mauriac).

• SYN. : *agaçant, crispant, énervant, excédant, horripilant* (fam.), *insupportable, irritant, rageant* (fam.).

exaspération [ɛgzasperasjɔ̃] n. f. (bas lat. *exasperatio,* action de rendre raboteux, irritation [au fig.], de *exasperatum,* supin de *exasperare* [v. EXASPÉRER] ; 1588, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1849, Bescherelle ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** État d'impatience et de colère : *Le sentiment de son malheur accroissait son exaspération* (Balzac). || **2.** Aggravation dangereuse d'une maladie, d'un mal. || **3.** *Littér.* État de ce qui atteint un degré d'intensité extrême : *Comme si le génie ne s'accompagnait pas d'une exaspération de la sensibilité, laquelle nous fait faire tant de sottises* (Lemaitre).

• SYN. : **1** *agacement, colère, énervement, irritation, rage* ; **2** *exacerbation, redoublement.* — CONTR. : **1** *calme, flegme, indifférence, sérénité* ; **2** *apaisement, atténuation, diminution.*

exaspérément [ɛgzasperemɑ̃] adv. (de *exaspéré,* part. passé de *exaspérer* ; milieu du XXe s.). *Vx* et *littér.* D'une façon exaspérante : *L'air était devenu exaspérément suave, entêtant* (Sainte-Soline).

exaspérer [ɛgzaspere] v. tr. (lat. *exasperare,* rendre rude, raboteux, inégal, enflammer, irriter, aigrir, exaspérer, de *ex-* [préf. à valeur intensive] et de *aspe-rare,* mêmes sens, dér. de *asper,* rigoureux, âpre, dur, pénible, farouche ; 1495, J. de Vignay, au sens de « rendre [un chemin] plus difficile » ; sens 1, 1580, Montaigne [rare aux XVIIe et XVIIIe s.] ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). [Conj. **5 b.**] **1.** Rendre plus pénible, aggraver un mal : *M'expliquerez-vous, alors, pourquoi je souffre de plus en plus ? À croire que vos sérums exaspèrent la douleur* (Martin du Gard). || *Littér.* Rendre plus intense un sentiment, un état de conscience ; exciter : *Exaspérer un désir. Nous reconnaissons que cet état ne produit pas l'indifférence, mais que plutôt il pervertit et exaspère les instincts profonds* (France). *Et, par un jeu naturel, les blessures de sa sensibilité* [de J.-J. Rousseau] *exaspèrent son orgueil* (Lemaitre). || **2.** Mettre quelqu'un dans un état d'irritation et d'impatience extrêmes : *Il semblait exaspéré et me répétait dans la figure : « J'en ai assez »* (Maupassant). *Ça m'exaspère qu'on dise que je boude* (Renard) ; et absol. : *Devant les autres, je l'ai dit, Wilde montrait un masque de parade, fait pour étonner ou pour exaspérer parfois* (Gide).

• SYN. : **1** *accentuer, accroître, aggraver, aviver, exacerber, intensifier* ; *aiguiser, allumer, enflammer* ; **2** *agacer, crisper, énerver, irriter, surexciter.* — CONTR. : **1** *adoucir, apaiser, atténuer* ; *affaiblir, étouffer, tempérer* ; **2** *calmer.*

◆ **s'exaspérer** v. pr. (sens 1, 1859, V. Hugo ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Devenir plus vif ou plus pénible, s'intensifier : *J'aurais dû me borner à vous dire que je vois dans la chirurgie moderne un des aspects les plus nobles et les plus passionnants de cette extraordinaire aventure de la race humaine qui s'accélère et semble s'exaspérer depuis quelques dizaines d'années* (Valéry). || **2.** Devenir très irrité : *Et je m'exaspérais, faisant la faute énorme, | Ayant raison au fond, d'avoir tort dans la forme* (Hugo).

exaucement [ɛgzosmɑ̃] n. m. (de *exaucer* ; XVIe s., écrit *exaulcement* ; *exaucement,* 1690, Furetière). Action d'exaucer ; résultat de cette action : *L'exaucement d'une prière.*

exaucer [ɛgzose] v. tr. (var. graphique de *exhausser* [v. ce mot], qui avait souvent, en anc. franç., le sens de « élever en dignité » [d'après le lat. *exaltare,* v. EXALTER] et celui de « écouter favorablement et accomplir une prière ou un vœu » [d'après le lat. *exaudire,* entendre distinctement, écouter favorablement, exaucer — de *ex-,* préf. à valeur intensive, et *audire,* entendre, écouter —, verbe qui était souvent traduit par *exaucer* dans les versions franç. de la Bible] ; v. 1540, C. Marot, au sens 1 ; sens 2, 1677, Racine). [Conj. **1 a.**] **1.** En parlant de la Divinité, écouter favorablement quelqu'un et lui accorder ce qu'il demande : *Ô Seigneur, exaucez et dictez ma prière* (Verlaine). *Souhaite cela si fort qu'un dieu, quelque part, s'en émeuve et t'exauce* (Colette). || **2.** Accueillir favorablement, satisfaire une demande, un vœu : *Exaucer les désirs de quelqu'un. L'implacable concierge* [...] *prit l'habitude, quand je lui demandais si je pouvais monter, de m'indiquer, en soulevant sa casquette d'une main propice, qu'il exauçait ma prière* (Proust).

• SYN. : **2** *agréer à, combler, contenter, satisfaire.*

excardination [ɛkskardinasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *ex-,* préf. marquant l'éloignement, la séparation, et *cardo, cardinis,* gond, pivot, point capital ; milieu du XXe s.). Acte par lequel un prêtre se sépare de son diocèse pour se rattacher, en général, à un institut religieux.

ex cathedra [ɛkskatedra] loc. adv. (loc. du lat. ecclés. moderne signif. « du haut

de la chaire », du lat. class. *ex,* prép. marquant le point de départ, et *cathedra,* chaise à dossier, chaire de professeur [et, à basse époque, « chaire d'une église », v. CHAIRE] ; 1677, M^me^ de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, 1863, Littré [art. *cathedra*]). **1.** En théologie, d'une manière officielle, en vertu de l'autorité didactique que l'on tient de son titre. (Se dit surtout du pape, lorsqu'il s'exprime comme chef de l'Église.) || **2.** *Fam.* D'une façon doctorale, didactique, voire autoritaire (en parlant surtout du maître qui s'exprime devant des élèves) : *Si j'ai parlé de cette longue intimité de quelque œuvre et d'un « moi », ce n'était que pour donner une idée de la sensation très étrange que j'éprouvai, un matin, en Sorbonne, en écoutant M. Gustave Cohen développer « ex cathedra » une explication du « Cimetière marin »* (Valéry).

excavateur, trice [ɛkskavatœr, -tris] n. (de *excaver,* d'après l'angl. *excavator,* machine à creuser et à faciliter les déblais et les travaux de construction des chemins de fer, dér. savant du lat. *excavatum,* supin de *excavare* [v. EXCAVER] ; 1843, Bonnafé [*excavateur ; excavatrice,* XX^e^ s.]). Appareil de terrassement, muni d'une chaîne à godets circulant sur une élinde, utilisé pour creuser une fouille.

◆ **excavatrice** n. f. (XX^e^ s.). Excavateur léger.

excavation [ɛkskavasjɔ̃] n. f. (lat. *excavatio,* trou, cavité, excavation, de *excavatum,* supin de *excavare* [v. EXCAVER] ; 1566, Du Pinet, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Action d'excaver, de creuser la terre : *L'excavation d'un puits.* || **2.** Trou, cavité dans le sol : *La courbe que forme l'excavation du théâtre dans cette colline* (Chateaubriand). *La rivière dessine de profonds méandres, entre des « falaises » grises creusées d'innombrables excavations* (Gaxotte).

● SYN. : 2 *anfractuosité, creux, grotte, vide.*

excavatrice n. f. V. EXCAVATEUR.

excaver [ɛkskave] v. tr. (lat. *excavare,* creuser, rendre creux, de *ex-* [préf. à valeur intensive] et de *cavare,* mêmes sens, dér. de l'adj. *cavus,* creux, creusé, profond ; fin du XIII^e^ s., Végèce [rare av. le XVIII^e^ s.]). Creuser le sol ; en particulier, y pratiquer une cavité plus ou moins profonde, à l'occasion de travaux publics : *Excaver un puits, un tunnel. Quelquefois, en excavant le fossé, on ménageait une langue de terre* (Mérimée). *Le roc est excavé profondément, par places ; il garde les traces des roues des chars grecs* (Gide) ; et par extens. : *Pour agrandir ces quatre fenêtres, il avait fallu excaver des murs de huit à dix pieds d'épaisseur* (Chateaubriand).

● SYN. : *forer.*

excédant, e [ɛksedɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *excéder ;* XIV^e^ s., *Chronique de Flandre,* au sens 2 [rare av. le XVIII^e^ s.] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** *Vx.* Qui dépasse une limite fixée : *Que faire des sommes excédantes ?* || **2.** *Fig.* Qui passe ce qu'on peut normalement supporter ; qui fatigue extrêmement : *Deux ou trois heures d'une méditation excédante* (Baudelaire). || **3.** Se dit d'une personne qui importune à l'excès : *Un gamin excédant.*

● SYN. : **2** *épuisant, éreintant, harassant ;* **3** *agaçant, crispant, énervant, exaspérant, horripilant.*

excédent [ɛksedɑ̃] n. m. (lat. *excedens, -entis,* part. prés. de *excedere* [v. EXCÉDER] ; fin du XIV^e^ s., E. Deschamps). Ce qui, en nombre, en quantité, en valeur, excède, dépasse la mesure normale ou une limite fixée : *La confiance dans le travail national a produit des excédents d'impôts qui se chiffrent par plus de cent millions de francs* (Gambetta). *Le gouvernement compte sur les exportations pour écouler l'excédent de la récolte de céréales.* || *D'excédent,* en supplément : *Payer cent francs d'excédent.* || *En excédent,* en surnombre.

excédentaire [ɛksedɑ̃tɛr] adj. (de *excédent ;* 1948, Larousse). Qui est en excédent ; qui est trop abondant : *Certaines années, la production de vin est excédentaire.*

excéder [ɛksede] v. tr. (lat. *excedere,* s'en aller de, s'avancer hors de, dépasser, excéder, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *cedere,* aller, marcher, s'avancer ; début du XIV^e^ s., aux sens I, 1-2 ; sens II, 1, milieu du XVIII^e^ s., Buffon ; sens II, 2, 1668, Racine). [Conj. **5 b.**]

I. AVEC UN COMPLÉMENT DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Dépasser une limite fixée, en nombre, en quantité, en valeur, en durée : *Dans un budget sain, les dépenses ne doivent pas excéder les recettes. Vos bagages excèdent le poids réglementaire. Une concession dont la durée n'excédera pas trente ans. Certainement les divers frais d'installation excéderaient nos revenus cette année...* (Gide). || *Absol.* Être, venir en excédent : *Si chaque jour s'opère l'addition de ce qui manque et la soustraction de ce qui excède, la santé se maintiendra en parfait équilibre* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Aller au-delà de la limite normale : *Excéder ses forces. Je ne vous en veux plus que d'une chose : c'est d'avoir excédé ma patience, de m'avoir fait quand même céder... oui, de m'obliger enfin à m'avouer vaincue* (Duhamel) ; || ou de la limite permise, autorisée : *Je pourrais vous répondre, articula M. Larminat, que vous avez excédé vos pouvoirs* (Duhamel).

II. AVEC UN COMPLÉMENT DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** *Vx.* Fatiguer à l'excès : *Elle m'excède de courses et me lasse pour que je la laisse seule* (Balzac). || *Auj.* Accabler extrêmement (surtout au passif) : *Être excédé de travail. Notre héros, excédé de fatigue, s'endormit profondément* (Stendhal). || **2.** Importuner extrêmement, causer une gêne insupportable à : *Cet enfant m'excède avec ses cris incessants. Octave, excédé de l'ennui que lui avait donné l'obligation de parler, était sorti de bonne heure pour aller au Gymnase* (Stendhal). *Mon père haussa les épaules d'un air excédé* (Duhamel).

● SYN. : **I, 1** *l'emporter sur, outrepasser, passer ;* **2** *dépasser, surpasser.* || **II, 1** *épuiser, éreinter, esquinter* (fam.), *exténuer, harasser, tuer, vanner* (pop.).

excellemment [ɛksɛlamɑ̃] adv. (de *excellent ;* 1339, J. de La Mote, écrit *excellentement* [*excellemment,* 1539, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1606, Malherbe). **1.** D'une manière excellente, parfaite : *Comme dit excellemment saint Jean Chrysostome...* (Bossuet). *Il réussit excellemment en toutes choses.* || **2.** *Class.* et *littér.* Au plus haut point, à un degré éminent : *Excellemment mauvais* (Malherbe). *Si excellemment impudente* (Saint-Simon). *La pudeur, en colorant vos joues, vous rend excellemment belle* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *admirablement, divinement, parfaitement, remarquablement.*

excellence [ɛksɛlɑ̃s] n. f. (lat. *excellentia,* supériorité, excellence, de *excellens, -entis* [v. EXCELLENT] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, XIII^e^ s., Rutebeuf). **1.** Degré éminent de qualité, de valeur qu'une chose ou une personne atteint dans un genre donné : *Le vicomte était beaucoup trop homme de bonne compagnie pour parler de l'excellence du dîner* (Balzac). || *Prix d'excellence,* dans les établissements scolaires, récompense décernée à l'élève qui, au cours d'une année, s'est le plus distingué dans l'ensemble des matières enseignées. || **2.** Titre honorifique donné aux ambassadeurs, aux ministres, aux archevêques, aux évêques (dans ce cas, s'écrit avec une majuscule) : *Nous prions Votre Excellence de bien vouloir,* etc. || Fam. *Nos Excellences,* les ministres.

● SYN. : **1** *perfection, qualité, supériorité.*

● REM. En abrégé, on écrit *S. E.* ou *V. E.* pour un ministre, un ambassadeur, et *S. Exc., V. Exc.* pour un évêque.

◆ **Par excellence** loc. adv. (sens 1, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Au plus haut point, d'une façon particulièrement caractéristique : *Le chalutier est le bateau de pêche par excellence* (Maupassant). || *Spécialem.* Dans toute la vérité de l'expression ou du terme : *La vertu est si difficile que nous l'avons appelée « la Vertu », c'est-à-dire la force par excellence* (Lacordaire). || **2.** D'une manière spéciale, proprement : *« Chapeau » se dit par excellence du chapeau de cardinal.*

excellent, e [ɛksɛlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *excellens, -entis,* supérieur, distingué, éminent, part. prés. adjectivé de *excellere* [v. EXCELLER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au

sens 3 ; sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 4, 1669, Bossuet). **1.** Se dit d'un être ou d'une chose qui atteint, dans un genre donné, un haut degré de mérite, de valeur ; très bon, d'une qualité parfaite : *Il y a peu d'excellents orateurs* (La Bruyère). *Une censure, fût-elle excellente, manque son but si elle est trop rude* (Chateaubriand). *Un acteur qui est excellent dans le rôle d'Harpagon. Un repas excellent. Le climat ici est excellent.* || **2.** *Fam.* Qui est très généreux, qui fait preuve de bonté et de dévouement : *Un excellent homme. Je m'attachai à la femme qui prit soin de moi, excellente créature appelée la Villeneuve* (Chateaubriand). || **3.** *Class.* Indiquait une supériorité relative et s'employait au comparatif et au superlatif : *Comme grand capitaine, Épaminondas n'était pas plus excellent que Virgile comme grand poète* (La Rochefoucauld). || *Littér.* S'emploie encore parfois avec un adverbe d'intensité : *Je ne puis rien refuser à un monsieur si honnête qui me donne de si excellents cigares* (Mérimée). *Je dirai même que plus excellent est l'acteur, et beaucoup plus mal il lira, ou que je me méfierais beaucoup d'un acteur qui lirait trop bien* (Gide). || **4.** *Spécialem.* et *vx.* Dans certaines formules de politesse, qualification appliquée à de hauts personnages : *Très grand et très excellent seigneur.*

• SYN. : **1** *accompli, achevé, admirable, consommé, délicieux, exquis, extra, fameux, incomparable, magistral, merveilleux, parfait, remarquable, succulent, supérieur ;* **2** *bon, brave, dévoué.*

◆ **excellent** n. m. (av. 1696, La Bruyère). Ce qui est excellent : *Dans l'art, il n'y a que l'excellent qui compte* (Sainte-Beuve).

excellentissime [ɛksɛlɑ̃tisim] adj. (ital. *eccellentissimo,* excellentissime [titre honorifique], lat. *excellentissimus,* superlatif de *excellens, -entis* [v. EXCELLENT] ; fin du XIIIe s., Aimé du Mont-Cassin, puis milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, début du XVIIe s., Malherbe). **1.** Qualification donnée autrefois aux sénateurs de la République de Venise : *Excellentissimes seigneurs.* || **2.** Tout à fait excellent (en style plaisant) : *Un repas excellentissime.*

exceller [ɛksele] v. intr. (lat. *excellere,* se dresser au-dessus, être supérieur, surpasser, exceller ; 1544, M. Scève). *Exceller en* ou *dans quelque chose,* être supérieur dans un genre, l'emporter sur les autres : *Serait-ce que les Français, excellant dans la romance, se sont rencontrés avec le génie des Grecs ?* (Chateaubriand). *Il se fût plu au tir de l'arc, où il excellait, s'il n'avait jugé médiocre d'être admiré par les commères brugeoises* (Barrès). || *Exceller à* (et l'infinitif), être particulièrement habile à faire quelque chose : *Aucun musicien n'excelle, comme Wagner, à peindre l'espace et la profondeur* (Baudelaire).

• SYN. : *briller, se distinguer, émerger, s'illustrer, triompher.*

excentration [ɛksɑ̃trasjɔ̃] n. f. (de *excentrer ;* 22 juin 1875, *le Temps*). Déplacement du centre d'une pièce, d'un organe mécanique ; état de ce qui est excentré.

excentré, e [ɛksɑ̃tre] adj. (part. passé de *excentrer ;* 1870, Larousse). En mathématiques, se dit d'une courbe dont l'excentricité n'est pas nulle : *Le cercle est une ellipse qui n'est pas excentrée.*

excentrer [ɛksɑ̃tre] v. tr. (de *ex-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *centrer ;* 1865, Littré). Déplacer le centre ou l'axe d'une pièce, d'un organe mécanique.

excentricité [ɛksɑ̃trisite] n. f. (lat. scientif. du Moyen Âge *excentricitas,* de *excentricus* [v. EXCENTRIQUE] ; début du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, début du XVIIIe s. ; sens 4, av. 1854, Nerval). **1.** Position relative des cercles qui n'ont pas un centre commun, de choses circulaires dont les centres ne coïncident pas : *L'excentricité des couches ligneuses dans la tige d'un arbre.* || *Spécialem.* En armurerie, déviation de l'axe de l'âme d'une bouche à feu. || *Excentricité d'une ellipse,* en mathématiques, rapport constant de la distance des foyers à la longueur du grand axe. || *Excentricité de l'orbite d'une planète, d'un satellite,* excentricité de l'ellipse décrite autour de l'astre attirant. || **2.** État de ce qui est éloigné d'un centre : *L'excentricité d'un quartier d'une ville.* || **3.** *Fig.* Disposition d'esprit, comportement d'une personne qui s'écarte des habitudes reçues, de la bienséance commune : *Savez-vous donc, Monsieur Fortunio, que vous êtes d'une excentricité parfaite ?* (Gautier). *Ces Anglais ! Poussent-ils loin l'excentricité !* (Barbey d'Aurevilly). *L'espèce d'excentricité profonde qui était dans le caractère des Coëtquidan s'était fait jour en lui vers vingt-cinq ans...* (Montherlant). || **4.** Acte qui revêt ce caractère, témoigne de cette disposition : *Tu es pleine de boutades et d'excentricités* (Flaubert). *Qui dira jamais toutes les fantaisies ridicules, toutes les excentricités niaises dont un bourgeois inoccupé peut arriver à combler le vide de sa vie ?* (Daudet).

• SYN. : **2** *éloignement ;* **3** *bizarrerie, originalité, singularité ;* **4** *extravagance.*

excentrique [ɛksɑ̃trik] adj. (lat. scientif. du Moyen Âge *excentricus,* du bas lat. *eccentros,* excentrique, gr. *ekkentros,* même sens [terme de math.], de *ek-,* préf. marquant l'éloignement, et de *kentron,* centre ; v. 1361, Oresme, au sens 1 [pour des couches ligneuses, milieu du XVIIIe s., Buffon] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1834, Th. Gautier). **1.** En mathématiques, se dit des cercles qui n'ont pas le même centre. || *Couches ligneuses excentriques,* couches ligneuses qui n'ont pas pour centre commun la moelle de l'arbre. || **2.** Situé loin du centre : *Les arrondissements excentriques de Paris.* || **3.** Qui est en opposition avec les usages reçus ; bizarre, extravagant : *Notre littérature est plus pauvre que toute autre en ouvrages excentriques* (Gautier). *Toilette, mode excentrique. Un spectacle excentrique.*

• SYN. : **2** *périphérique ;* **3** *baroque, étrange, insolite, saugrenu, singulier.* — CONTR. : **1** *concentrique ;* **2** *central ;* **3** *banal, classique, commun, normal.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1611, Cotgrave [rare av. le XIXe s.] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Se dit d'une personne qui, dans son comportement, dans sa manière de s'habiller ou d'agir, s'écarte des habitudes reçues, de la bienséance commune : *Une jeune femme qui, pour elle, avait des semblants d'amitié [...] devint donc en peu de temps plus chère à l'excentrique cousine Bette que tous ses parents* (Balzac). || **2.** Comique de music-hall vêtu comme un clown, travaillant généralement seul et interprétant quelques gags très étudiés : *De mauvais tours de saltimbanque, des pitreries de l'« excentrique »* (Romains). || *Spécialem.* Se dit d'un artiste de musichall ou de cirque ajoutant une note comique à son numéro : *Un dompteur excentrique.*

• SYN. : **1** *bizarre, extravagant, farfelu* (fam.), *original.* — CONTR. : **1** *discret, distingué, ordinaire, quelconque, réservé.*

◆ n. m. (sens 1-2, 1845, Bescherelle). **1.** Mécanisme destiné à transformer un mouvement circulaire uniforme en un mouvement rectiligne alternatif. || **2.** En mécanique, disque excentré utilisé pour la commande de certains mouvements.

excentriquement [ɛksɑ̃trikmɑ̃] adv. (de *excentrique ;* 1511, Bovelles, écrit *eccentriquement* [*excentriquement,* 1622, Sorel], au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Hors de son centre : *Un cercle tournant excentriquement autour d'un point de sa surface.* || **2.** *Fig.* D'une façon qui s'écarte des usages communs, des habitudes reçues : *S'habiller excentriquement.*

1. excepté, e [ɛksɛpte] adj. (part. passé de *excepter ;* XIIIe s.). Non compris, ne faisant pas partie de l'ensemble considéré : *Tous les habitants, les femmes exceptées, s'étaient rendus sur la place centrale.*

• CONTR. : *compris, inclus.*

• REM. *Excepté,* adjectif variable en genre et en nombre, ne doit pas être confondu avec *excepté,* préposition invariable (v. art. suiv.). Celle-ci est toujours placée avant le nom : *Excepté les femmes ;* l'adjectif est toujours placé après le nom : *Les femmes exceptées.*

2. excepté [ɛksɛpte] prép. (part. passé de *excepter ;* v. 1360, Froissart). À l'exception de, à la réserve de, si l'on ne tient pas compte de : *Il est bon que les avenues de l'art soient obstruées de ces ronces devant*

lesquelles tout recule, excepté les volontés fortes (Hugo). *Grand homme pour tout le monde, excepté pour sa femme* (Daudet). [V. Rem.]

• SYN. : *à l'exclusion de, hormis, hors, sauf.*

◆ **Excepté que** loc. conj. (sens 1, 1677, M^me^ de Sévigné ; sens 2, 1695, Fénelon). **1.** *Class.* À moins que (suivi du subjonctif) : *Je compte, ma belle, que vous viendrez dans l'appartement de ma maison que je vous ai destiné, excepté que vous ayez pour vous seule une autre maison toute trouvée* (Sévigné). || **2.** Si ce n'est que, si l'on ne tient pas compte de ce que (suivi de l'indicatif ou du conditionnel) : *Neptune envoya aussitôt une divinité trompeuse, semblable aux songes, excepté que les songes ne trompent que pendant le sommeil* (Fénelon). *Ils se ressemblent parfaitement, excepté que l'un est un peu plus grand que l'autre* (Acad.).

• REM. **1.** *Excepté,* préposition, est invariable : *Toutes les filles sont mariées, excepté la plus jeune* (Acad.) ; toutefois, jusqu'au XVI^e s., il est régulièrement accordé avec le substantif qui le suit.

2. Quand le nom ou le pronom complément est déjà précédé dans la phrase d'une autre préposition, on répète cette préposition après *excepté : Il était aimable avec tout le monde, excepté avec sa femme.*

excepter [ɛksɛpte] v. tr. (lat. *exceptare,* retirer à tout instant, tirer à soi, recueillir habituellement [fréquentatif de *excipere,* v. EXCIPER], empr. pour servir de v. à *exception ;* fin du XII^e s., Marie de France, écrit *execter,* au sens de « recevoir » ; écrit *excepter,* au sens actuel, v. 1265, J. de Meung). Ne pas comprendre quelqu'un ou quelque chose dans le groupe ou l'ensemble que l'on considère ; mettre à part : *Félix, ne jouez jamais dans quelque salon que ce puisse être ; je n'excepte personne* (Balzac). || Ne pas tenir compte de : *Si l'on excepte une seule rue* [...], *nulle boutique dans Tolède* (Barrès).

• SYN. : *écarter, éliminer, exclure, retirer, retrancher.*

exceptif, ive [ɛksɛptif, -iv] adj. (de *except[ion] ;* XX^e s.). *Proposition exceptive,* en logique, proposition qui, d'une affirmation générale, excepte un ou plusieurs individus.

exception [ɛksɛpsjɔ̃] n. f. (lat. *exceptio,* limitation, restriction, réserve, exception, clause restrictive, de *exceptum,* supin de *excipere* [v. EXCIPER] ; v. 1265, *Livre de jostice,* écrit *escepcion* [*exception,* v. 1283, Beaumanoir], au sens 3 ; sens 1, 1314, Mondeville ; sens 2, 1322, Varin). **1.** Action par laquelle on excepte, on exclut quelqu'un ou quelque chose de l'application d'une règle ou d'une formule générale (surtout dans des expressions). || *Faire exception,* sortir de la règle, de la loi générale, se distinguer des autres : *Quelques mots font exception pour attester l'ancienne communauté de langage* (Mérimée). || *Faire une exception pour quelqu'un, pour quelque chose,* accepter, tolérer qu'une personne échappe aux obligations valables pour les autres, qu'une chose ne soit pas soumise à la règle générale. || *Par exception,* contrairement à l'habitude, d'une façon exceptionnelle : *Un échiquier de fenêtres noires où de jolies figures n'apparaissent que par exception* (Nerval). || *D'exception,* qui est en dehors du droit commun : *Mesure, loi d'exception. Tribunal, juridiction d'exception.* || *Un être d'exception,* une personne qui se distingue des autres par des qualités éminentes : *Un chef de bureau lui semblait un être d'exception, vivant dans une sphère supérieure* (Maupassant). || **2.** Ce qui est hors du cas général, échappe à la règle commune : *Être un saint, c'est l'exception ; être un juste, c'est la règle* (Hugo). *Les nouvelles institutions militaires n'admettant ni exceptions ni équivalences...* (Renan). || Personne qui, sous quelque rapport, ne ressemble à aucune autre, qui apparaît comme unique en son genre : *Une femme aussi réservée, dans ce milieu, c'est une exception.* || **3.** En droit, moyen invoqué par le défendeur pour faire écarter une demande en justice sans discuter le principe de droit sur lequel elle repose : *Exception de prescription, d'incompétence.*

• SYN. : **2** *anomalie, singularité.* — CONTR. : **2** *règle ; banalité.*

◆ **À l'exception de** loc. prép. (1870, Larousse). Sauf, si l'on ne tient pas compte de : *À l'exception des conifères, tous les arbres du parc ont perdu leurs feuilles.*

• SYN. : *en dehors de, à l'exclusion de, hors, hormis, à la réserve de.*

exceptionnel, elle [ɛksɛpsjɔnɛl] adj. (de *exception ;* 1739, d'Argenson, au sens 1 ; sens 2, 1860, Baudelaire). **1.** Qui constitue une exception : *Congé exceptionnel. Indemnité exceptionnelle.* || **2.** Qui fait exception par son caractère extraordinaire : *Le gouvernement doit faire face à une situation exceptionnelle.* || *Spécialem.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui se distingue par des mérites, des qualités rares : *Un romancier exceptionnel, d'un talent exceptionnel. L'accident a été évité grâce à l'exceptionnel sang-froid du pilote.*

• SYN. : **1** *extraordinaire, occasionnel ;* **2** *éminent, prodigieux, rare, remarquable.* — CONTR. : **1** *habituel, normal, régulier ;* **2** *banal, commun, courant, ordinaire, quelconque.*

exceptionnellement [ɛksɛpsjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *exceptionnel ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Par exception : *Je vous recevrai exceptionnellement samedi matin.* || **2.** De façon exceptionnelle, à un degré rare : *Un enfant exceptionnellement intelligent.*

• SYN. : **2** *excessivement, extraordinairement, extrêmement.*

excerpta [ɛksɛrpta] n. m. pl. (mot lat., plur. de *excerptum,* extrait, morceau choisi, neutre substantivé du part. passé de *excerpere,* tirer de, extraire, faire un choix de, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *carpere,* détacher, arracher ; av. 1896, Goncourt). Titre donné à des morceaux choisis d'œuvres littéraires (surtout dans l'Antiquité et au Moyen Âge) : *On les donnera peut-être plus tard comme des morceaux de style dans les excerpta* (Goncourt).

excès [ɛksɛ] n. m. (bas lat. *excessus,* excès, empr. pour servir de substantif à *excéder* [en lat. class., *excessus* — dér. de *excessum,* supin de *excedere,* v. EXCÉDER — signifie seulement « sortie, digression, abandon »] ; fin du XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 4, fin du XIV^e s., E. Deschamps). **1.** Différence en plus d'une quantité sur une autre ; ce qui se trouve en excédent : *L'excès d'un nombre sur un autre. Somme arrondie par excès. Une prodigieuse petite source, sorte de bénitier, qui, depuis des siècles, déverse, inépuisable, un excès d'eau* (Colette). || **2.** *Class.* Grandeur, importance qui dépasse la mesure moyenne, la limite ordinaire ; haut degré : *Un excès de valeur brisa ce qu'elle* [La Rochelle] *fut,* | *Un excès de clémence en sauva ce qui reste* (Corneille). || *Dans l'excès,* au plus haut point : *J'ai vu M^me^ de Mornay ; elle n'est point du tout affligée. M^me^ de Nesle l'est dans l'excès* (Sévigné). || **3.** Chose, acte qui dépasse la mesure normale, passe la limite permise ou raisonnable : *Excès de vitesse. Faire des excès de table. Un fonctionnaire qui ne fait pas d'excès de zèle. Les excès de la liberté mènent au despotisme ; mais les excès de la tyrannie ne mènent qu'à la tyrannie...* (Chateaubriand). || *Excès de langage,* propos discourtois ou injurieux. || *Excès de pouvoir,* acte d'un fonctionnaire ou d'un magistrat qui dépasse ses attributions ou sa compétence : *Introduire un recours en Conseil d'État pour excès de pouvoir.* || Fam. *Faire un excès, un petit excès,* manger ou boire un peu trop. || **4.** Caractère de ce qui dépasse la mesure : *Cela n'excuse en rien l'excès de ses manières* (Verlaine). *Je lui reprochais* [à sa mère] *l'excès de son amour* (Mauriac).

• SYN. : **1** *excédent, surcroît, surplus, trop-plein ;* **3** *abus, dépassement, exagération ;* **4** *démesure, outrance.* — CONTR. : **1** *défaut, manque ;* **3** *absence, carence, pénurie ;* **4** *défaillance, insuffisance, modération, réserve, retenue.*

◆ **À l'excès, jusqu'à l'excès** loc. adv. D'une manière extrême, exagérée ; outre mesure : *J'ai fort à faire sur la commune, dont les maisons sont dispersées à l'excès* (Gide). *Des parents sévères à l'excès. Être tolérant jusqu'à l'excès.*

◆ **excès** n. m. pl. (sens 1, 1315, Godefroy ; sens 2, XV[e] s., Littré). **1.** *Absol.* Dérèglements de conduite, actes de débauche : *Vous avez beau vouloir sanctifier vos passions ; elles vous punissent toujours des excès qu'elles vous font commettre* (Rousseau). *La couleur dégoûtante de ses cheveux provenait de ses excès et des drogues qu'il avait prises* (Balzac). || **2.** *Absol.* Actes de violence, de cruauté commis par ceux qui détiennent le pouvoir : *Les troupes d'occupation se sont livrées à des excès.*

• SYN. : **1** *débordement, déportement, dévergondage, inconduite, libertinage, noce* (pop.) ; **2** *exaction, sévices, violences.* — CONTR. : **1** *abstinence, ascétisme, frugalité, jeûne, tempérance.*

excessif, ive [ɛksɛsif, -iv] adj. (de *excès ;* v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, 1587, F. de La Noue ; sens 3, 1839, Balzac). **1.** Qui passe la mesure ordinaire ou raisonnable : *Des prix excessifs. Un froid excessif. Un verdict d'une sévérité excessive. Le propre de la vérité, c'est de n'être jamais excessive* (Hugo). *Je me plaisais à d'excessives prodigalités* (Gide). || **2.** Se dit d'une personne qui ignore les nuances, le juste milieu, dont les actions, les jugements se portent aux extrêmes : *Les Parisiens ont tous les défauts des Athéniens, et sont encore plus excessifs* (Voltaire). *Un caractère excessif.* || Class. *Excessif à* (suivi d'un infinitif), qui fait preuve d'excès en : *Corrigeant partout la nature, | Excessive à payer ses soins avec usure* (La Fontaine). || **3.** Placé avant le nom, peut servir de superlatif à *grand :* « très grand, extrême » (emploi critiqué) : *Un vieillard d'une excessive bonté.*

• SYN. : **1** *abusif, démesuré, effréné, exagéré, exorbitant, extraordinaire, insensé, outré ;* **2** *outrancier ;* **3** *exceptionnel, extraordinaire, infini* (rare).

excessivement [ɛksɛsivmɑ̃] adv. (de *excessif ;* 1359, Varin, au sens 1 ; sens 2, 1700, M[me] de Maintenon). **1.** Avec excès, en passant la mesure raisonnable : *Elle est devenue excessivement difficile pour sa chaussure, elle veut faire valoir son pied* (Balzac). *Je sens trop que je n'en pourrais parler à fond sans parler excessivement de moi-même* (Valéry). || **2.** À un degré extrême, beaucoup, très (sans idée d'excès ; emploi discuté) : *Sa dédaigneuse raillerie ne contribuait pas médiocrement à la faire craindre et passer pour une personne excessivement spirituelle* (Balzac). *Ce qui fit qu'au bout de peu de temps tout le monde trouva la forme du nez de Cyrano excessivement convenable...* (Gautier). *Le petit monsieur qui s'était assis en face parut excessivement surpris* (Daudet). *Bien souvent, un homme excessivement riche a toujours un même veston râpé...* (Proust).

• SYN. : **1** *démesurément, exagérément, extraordinairement, follement, monstrueusement, trop ;* **2** *énormément, extrêmement, fabuleusement, fort, prodigieusement, très.*

exciper [ɛksipe] v. tr. ind. [**de**] (lat. *excipere,* prendre de, retirer de, excepter, recevoir, recueillir, disposer par une clause spéciale, et, dans la langue jurid. de basse époque, « faire une réserve, une opposition, exciper de », de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *capere,* prendre ; 1279, Godefroy, écrit *exceper* [*exciper,* XIV[e] s.], au sens 1 [rare jusqu'au XVIII[e] s.] ; sens 2, av. 1797, Beaumarchais). **1.** En droit, tirer de quelque chose une exception, un moyen préjudiciel d'écarter provisoirement ou définitivement une demande en justice : *Exciper de l'autorité de la chose jugée.* || **2.** Faire état de quelque chose, en tirer argument pour sa défense : *Exciper de sa bonne foi. Et comme j'excipais de mon droit à user de la vie selon ma fantaisie : « Possible ! reprit le commissaire... »* (Courteline). *Le principe était de pouvoir, au bon moment, exciper de services rendus à la Résistance* (Duhamel).

• SYN. : **2** *s'autoriser de, prétexter.*

excipient [ɛksipjɑ̃] n. m. (lat. *excipiens, -entis,* part. prés. de *excipere,* recevoir [v. l'art. précéd.] ; 1747, James). En pharmacie, substance thérapeutique inactive, à laquelle on incorpore certains médicaments en quantités données : *Le sirop de sucre, le miel sont des excipients.*

excise [ɛksiz] n. f. (mot angl. désignant l'impôt de consommation et empr. du néerl. *excijs,* même sens, autre forme de *accijs* [v. ACCISE] ; 1638, Bonnafé, au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux). **1.** En Grande-Bretagne et aux États-Unis, nom donné aux droits payés sur certaines fabrications, certains produits de consommation ou certains services. || **2.** Bureau où l'on perçoit ces droits.

excisée [ɛksize] adj. f. (part. passé fém. de *exciser ;* début du XX[e] s.). Dont le clitoris a été excisé : *Toutes les femmes de la région sont excisées ! C'est, dit-on, pour calmer leur lubricité et s'assurer de leur fidélité conjugale* (Gide).

exciser [ɛksize] v. tr. (de *excis[ion]* ; XVI[e] s., Godefroy [« enlever le clitoris », 1870, Larousse — v. l'art. précéd.]). En chirurgie, enlever avec un instrument tranchant : *Exciser une verrue.*

excision [ɛksizjɔ̃] n. f. (lat. *excisio,* ruine, destruction, et, à basse époque, « entaille, coupure », de *excīsum,* supin de *excīdere,* enlever en frappant, en taillant, en coupant, détruire, de *ex-,* préf. marquant un mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *caedere,* frapper, battre, fendre ; 1340, Godefroy, écrit *eccision ; excision,* v. 1560, Paré). En chirurgie, ablation opérée avec un instrument tranchant : *L'excision d'une tumeur.* || *Absol.* Ablation du clitoris.

excitabilité [ɛksitabilite] n. f. (dér. savant de *excitable ;* 1808, Boiste, au sens 1 ; sens 2, av. 1935, P. Bourget). **1.** Propriété de ce qui est excitable. || Faculté qu'ont les corps vivants de réagir et de se modifier sous l'influence d'une cause stimulante. || **2.** *Fig.* et *littér.* Caractère, état d'une personne irritable : *C'est le caractère spécial à ces états d'incontrôlable excitabilité où nous jette une secousse morale* (Bourget).

excitable [ɛksitabl] adj. (de *exciter,* d'après le bas lat. *excitabilis,* propre à réveiller, dér. de *excitare* [v. EXCITER] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [rare av. le XIX[e] s.] ; sens 2, 1865, Taine). **1.** Qui peut être excité : *Un organe excitable.* || **2.** *Fig.* Qui s'irrite facilement : [Degas] *grand disputeur lui-même et raisonneur terrible, particulièrement excitable par la politique et par le dessin* (Valéry).

excitant, e [ɛksitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *exciter ;* 1613, Gruau, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIX[e] s., Baudelaire). **1.** Qui excite le système nerveux, stimule l'organisme : *Le tabac est excitant.* || **2.** *Fig.* Qui éveille, suscite des sensations vives et agréables, des sentiments intenses : *Vois quel charme excitant la gentillesse donne !* (Baudelaire). *S'il y eût une poésie des merveilles et des émotions de l'intellect* [...], *il n'y aurait point pour elle de sujet plus délicieusement excitant à choisir que la peinture d'un esprit* (Valéry). || *Spécialem.* et *fam.* Qui provoque le désir : *Une femme excitante.*

• SYN. : **1** *stimulant, tonique ;* **2** *enivrant, exaltant, grisant, passionnant ; agaçant, aguichant* (fam.), *capiteux, émoustillant, provocant.* — CONTR. : **1** *calmant, sédatif ;* **2** *abrutissant* (fam.), *assommant, barbant* (fam.), *embêtant* (fam.), *fastidieux, froid, languissant ; fade, rebutant, terne.*

◆ **excitant** n. m. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2-3, milieu du XIX[e] s., Baudelaire). **1.** Agent physique capable de déterminer une réaction chez un être vivant, et en particulier une impression dans un organe sensoriel. || **2.** Substance qui accroît l'activité de l'organisme, stimule les fonctions psychiques : *Le café, l'alcool sont des excitants.* || **3.** *Fig.* Ce qui est propre à stimuler l'activité dans un domaine donné : *Ce sont des excitants sociaux, avec les avantages et les périls des excitants en général* (Valéry).

• SYN. : **2** *stimulant, tonique.* — CONTR. : **2** *anesthésique, calmant, sédatif, soporifique.*

excitateur, trice [ɛksitatœr, -tris] n. et adj. (bas lat. *excitator,* celui qui réveille, qui excite, de *excitatum,* supin de *excitare* [v. EXCITER] ; v. 1335, Digulleville, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, 1826, Brillat-Savarin). **1.** Personne qui excite, qui provoque les autres : *Il était pour chacun d'eux l'excitateur toujours présent* (Renan). *Et c'était aussi, derrière Jacques, cette horde d'excitateurs révolutionnaires, dont il lui avait semblé, hier soir, entendre déjà les vociférations d'émeute* (Martin du Gard). || **2.** Dans une communauté religieuse, se dit de celui ou de celle qui est chargé d'as-

surer le réveil : *C'est lui le frère excitateur, celui qui est debout le premier, pour sonner la cloche et réveiller les autres* (Huysmans). || **3.** Ce qui est la cause d'une excitation : *Le goût, qui a pour excitateurs l'appétit, la faim et la soif...* (Brillat-Savarin). || *Par extens.* Ce qui incite à faire quelque chose : *Une mémoire sans défaillance n'est pas un très puissant excitateur à étudier les phénomènes de mémoire* (Proust).

• SYN. : **1** *agitateur, meneur, provocateur.*

◆ **excitateur** n. m. (1775, Sigaud de La Fond). En électricité, instrument à poignées isolantes, utilisé pour décharger un condensateur.

◆ **excitatrice** n. f. (1888, Larousse). Génératrice qui fournit le courant d'excitation traversant le circuit inducteur d'un alternateur industriel.

excitatif, ive [ɛksitatif, -iv] adj. et n. m. (dér. savant de *exciter* ; XIVe s., *Dict. général*). Qui est de nature à exciter (rare) : *Des méthodes excitatives.*

excitation [ɛksitasjɔ̃] n. f. (bas lat. *excitatio*, action de réveiller, excitation, encouragement, de *excitatum*, supin de *excitare* [v. EXCITER] ; v. 1282, Gauchi, écrit *excitacion* [*excitation*, XVIe s.], aux sens 1-2 ; sens 3, 1826, Brillat-Savarin ; sens 4, 1862, Fromentin ; sens 5, 1888, Larousse). **1.** Action d'exciter l'organisme ; état qui en résulte : *L'excitation des sens. Une excitation due à la fièvre.* || *Spécialem.* Stimulation d'une extrémité nerveuse sensitive par un excitant (ou stimulus). || *Excitation fonctionnelle*, en physiologie, mise en activité d'un organe, d'un tissu ou d'une cellule par un excitant interne (influx nerveux, hormone) ou externe (action physique, chimique, psychique, etc.) ; état qui en résulte. || **2.** Action d'exciter, de pousser quelqu'un à faire quelque chose, ou de lui inspirer des sentiments qui le détermineront à agir d'une certaine façon : *Excitation à la révolte. Suivre les excitations des meneurs.* || *Spécialem.* En droit, délit consistant à pousser quelqu'un à accomplir un acte nuisible à lui-même ou à la société : *Excitation d'un mineur à la débauche.* || **3.** *Fig.* Action de stimuler l'activité intellectuelle ou psychique, d'éveiller des sentiments intenses : *Cet esprit positif* [...] *avait aimé la littérature pour ses excitations passionnelles* (Flaubert). || **4.** État d'agitation ou d'irritation : *Dans le train, il leur fallut* [à Paul et à Élisabeth] *une force peu commune pour mater l'excitation* (Cocteau). || **5.** Production d'un fiux d'induction magnétique dans l'inducteur d'un électro-aimant, d'une génératrice, d'un moteur, etc. || Force magnétomotrice produisant le flux dans un électro-aimant.

• SYN. : **1** *stimulation* ; **2** *appel, encouragement, exhortation, incitation, instigation, provocation* ; **3** *exaltation, griserie, sollicitation* ; **4** *effervescence, énervement, exaspération, fébrilité, nervosité, surexcitation.* — CONTR. : **4** *abattement, apathie, calme, dépression, flegme, quiétude, sérénité, torpeur.*

excitatrice n. f. V. EXCITATEUR.

excité, e [ɛksite] adj. et n. (part. passé de *exciter* ; 1845, Bescherelle). Que l'on a mis dans un état d'excitation physique ou mentale ; qui est, par sa nature, dans cet état : *Un auditoire excité. De jeunes excités.*

• SYN. : *agité, énervé, enragé* (fam.), *exalté, forcené, frénétique, nerveux* ; *énergumène.* — CONTR. : *apathique, calme, flegmatique, impassible, imperturbable, indifférent.*

exciter [ɛksite] v. tr. (lat. *excitare*, faire sortir, faire lever, faire se dresser, exciter, animer, fréquentatif de *excire*, faire venir, faire sortir, de *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *c—ire, ciere*, mettre en mouvement ; v. 1170, G. de Saint-Pair, écrit *esciter* [*exciter*, XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens 4, 1826, Brillat-Savarin ; sens 5, XIIIe s., Littré ; sens 6-7, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 8-10, début du XXe s.). **1.** *Class.* Éveiller, réveiller : *Je ne sais si ce que j'appelle veiller n'est peut-être pas une partie un peu plus excitée d'un sommeil profond* (Bossuet). || **2.** Provoquer, faire naître une réaction physique ou physiologique : *Exciter les larmes, le rire. Comme un taureau je beugle, | Des chiens excitant les abois* (Gautier). || *Spécialem.* Déclencher l'activité d'un organe, d'un tissu ou d'une cellule : *Exciter un muscle, un nerf.* || **3.** Provoquer une réaction psychologique : *Sa fortune n'étant connue qu'au moment où il n'y avait plus de danger à être riche, il n'excita l'envie de personne* (Balzac). *Il est rare qu'une œuvre d'art soulève quelque animosité sans exciter d'autre part quelque sympathie* (Sand). *Plusieurs choses me divertissent et excitent ma curiosité* (Musset). || **4.** Activer, stimuler les fonctions organiques ou intellectuelles : *Exciter l'appétit. Le café excite le système nerveux.* || **5.** Accroître, rendre plus vif (un sentiment) : *Exciter le courage des soldats.* || *Littér.* Rendre plus ardent, ranimer quelque chose : *Elle a donc oublié, le soir, seule et penchée, | D'exciter une flamme à la cendre arrachée...* (Rimbaud). || **6.** *Exciter à*, pousser, encourager vivement quelqu'un à une action, à faire quelque chose : *Exciter quelqu'un au crime, à combattre.* || Class. *Exciter de*, porter, pousser quelqu'un à : *Quand je considère toutes ces choses, je suis excité de prendre la lyre pour les chanter* (La Fontaine). || **7.** Stimuler vivement les réactions d'une personne ou d'un groupe de personnes ; produire un état d'excitation, d'agitation : *L'Assemblée, approuvée et excitée par l'enthousiasme des tribunes...* (Bainville). || *Spécialem.* Mettre dans un état d'irritation, de colère : *Ils s'amusaient à exciter un brave chien débonnaire, qui sommeillait, le museau allongé entre ses pattes* (Rolland). *Exciter une personne contre une autre.* || Provoquer le désir sensuel de. || **8.** Stimuler l'ardeur ou le courage de : *Chaque fois qu'il ouvrait la bouche pour exciter ses bêtes, des bouffées odorantes lui sortaient des lèvres* (Fromentin). *Exciter les combattants.* || **9.** Éveiller les passions instinctives, pousser à l'agitation : *Exciter la foule par un discours violent.* || **10.** Envoyer un courant d'excitation dans le circuit magnétique d'une génératrice, d'un moteur, etc.

• SYN. : **2** *causer, déchaîner, déclencher, occasionner* ; **3** *attirer, déterminer, engendrer, entraîner, éveiller, piquer, réveiller, soulever* ; **4** *aiguiser, fouetter, surexciter* ; **5** *aiguillonner, aviver, enflammer, éperonner* ; **6** *engager, entraîner, exhorter, inciter, inviter, porter, presser* ; **7** *échauffer, électriser, emballer* (fam.), *embraser, enfiévrer, exalter, griser, transporter* ; *agacer, taquiner, tourmenter* ; *braquer, dresser, irriter, monter* ; *aguicher* (fam.), *allumer, émoustiller, provoquer, troubler* ; **8** *animer, encourager, galvaniser, survolter* (fam.) ; **9** *ameuter, soulever.* — CONTR. : **2** *apaiser, calmer* ; **3** *étouffer, éteindre, freiner, refréner* ; **4** *anesthésier, endormir, engourdir* ; **5** *amortir, arrêter, brider, entraver, gêner, modérer, tempérer* ; **6** *détourner, empêcher, interdire, retenir* ; **7** *assagir, calmer, détendre* ; **8** *décourager, rabrouer* ; **9** *pacifier, rasséréner, rassurer, tranquilliser.*

◆ **s'exciter** v. pr. (sens 1, XIIe s. ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1892, G. Esnault). **1.** *Class.* S'élever, naître : *Quelle effroyable tempête s'est excitée en nos jours, touchant la grâce et le libre arbitre !* (Bossuet) ; et impers. : *Il s'excite un tourbillon afin qu'Élie soit emporté dans le ciel* (Retz). || **2.** S'énerver, perdre le contrôle de soi : *S'exciter en discutant.* || **3.** Fam. *S'exciter sur quelque chose*, y prendre un très vif intérêt : *Une heure de gammes, il n'y a pas de quoi s'exciter là-dessus* (Romains).

exciteur, euse [ɛksitœr, -øz] adj. et n. (de *exciter* ; 1648, Scarron). Qui excite : *Ces gens volaient des enfants pour en faire des mendigots exciteurs de pitié* (Guillaumin).

excito-moteur, trice [ɛksitɔmɔtœr, -tris] adj. (de *excito-*, élément tiré de *excitation, exciter*, et de *moteur* ; 1865, Littré). Qui produit l'excitation motrice des muscles ; qui se rapporte à cette excitation : *Les nerfs excito-moteurs.*

exclamatif, ive [ɛksklamatif, -iv] adj. (dér. savant de [*s'*]*exclamer* ; 1747, abbé G. Girard). Qui marque ou exprime l'exclamation : *Phrase exclamative. Adjectif exclamatif.*

exclamation [ɛksklamasjɔ̃] n. f. (lat. *exclamatio*, éclats de voix, cris, exclamation [en rhétorique], de *exclamatum*, supin de *exclamare* [v. EXCLAMER] ; 1311, A. Thierry, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [*point d'exclamation*, 1865, Littré]). **1.** Cri exprimant un sentiment vif, une émotion vio-

lente, et qu'on laisse échapper au moment même où ce sentiment, cette émotion sont ressentis : *La vieille laissa échapper une exclamation de surprise* (Mérimée). *Le sous-chef eut un sursaut et étouffa mal une exclamation* (Courteline). || **2.** *Spécialem.* En grammaire, mot interjectif, ou phrase réduite, dans lesquels l'intonation exprime une émotion vive ou une réaction à la fois intellectuelle et affective. (Ex. :*Quel gaspillage !*) || *Point d'exclamation,* signe de ponctuation (!) que l'on place après un mot interjectif ou une phrase de tour exclamatif.

exclamativement [ɛksklamativmɑ̃] adv. (de *exclamatif ;* 1865, Littré). De façon exclamative.

exclamer (s') [sɛksklame] v. pr. (lat. *exclamare,* s'écrier, retentir, déclamer, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *clamare,* pousser des cris ; début du XVIe s.). Pousser une exclamation : *Oui-da et pardi ! s'exclama-t-elle, on va vous obéir comme une enfant de trois ans !* (Sand). || Spécialem. *S'exclamer sur,* manifester par des exclamations son admiration pour : *On s'exclame sur des richesses, et des beautés, et des puissances du dehors* (Barrès).

• SYN. : *s'écrier, se récrier.*

◆ **exclamer** v. tr. (1495, J. de Vignay). *Class.* Mêmes sens : *Les savants anglais* [...] *exclament de n'y avoir trouvé que des chicanes* (Chapelain).

exclu, e [ɛkskly] adj. et n. (part. passé de *exclure ;* XIVe s.). Qui a été rejeté, chassé du groupe, de l'organisation dont il faisait partie, de l'établissement où il était admis : *Un élève exclu. Les exclus de l'armée.*

• SYN. : *expulsé, renvoyé.* — CONTR. : *admis, pris, reçu.*

◆ adj. (1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2-3, XXe s.). **1.** Qui est en dehors des limites fixées ; qui n'est pas compris dans quelque chose : *Apprendre jusqu'au vers 25 exclu.* || **2.** *Il est exclu que,*il est hors de question que : *Il est exclu que le président de la République assiste à cette inauguration.* || S'emploie surtout à la forme négative : *Il n'est pas exclu que,* il est possible que. || Fam. et absol. *Ce n'est pas exclu,* la chose peut arriver. || **3.** Incompatible avec une autre proposition. || *Principe du tiers exclu,* l'un des principes fondamentaux de la logique classique, s'énonçant ainsi : « De deux propositions contradictoires, l'une est vraie et l'autre est fausse, il n'y a pas de milieu. »

• CONTR. : *inclus.*

• REM. V. EXCLURE.

exclure [ɛksklyr] v. tr. (lat. *excludere,* ne pas admettre, repousser, rejeter, empêcher, de *ex-,* préf. marquant l'expulsion, et de *claudere,* fermer, clore [v. aussi ÉCLORE] ; v. 1355, Bersuire, au sens 3 ; sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, XXe s. ; sens 4-5, av. 1662, Pascal). [Conj. **62.**] **1.** Mettre quelqu'un dehors, le chasser du lieu où il a été admis : *Exclure un perturbateur d'une réunion publique.* || *Par extens.* Rejeter d'une organisation, d'un groupe : *Exclure un membre d'un parti politique, d'un syndicat.* || **2.** Rejeter une chose de l'ensemble auquel elle appartient : *J'ai exclu de ma bibliothèque tous les périodiques encombrants.* || **3.** Ne pas permettre à quelqu'un d'accéder à quelque chose auquel il pensait avoir droit ; écarter quelqu'un de quelque chose : *Exclure quelqu'un d'une succession, d'une fête, de ses relations. On a raison d'exclure les femmes des affaires politiques et civiles* (Staël). || Class. *Exclure de* (et l'infinitif), empêcher de : *Je ne prétends pas vous exclure d'écrire pour vos affaires* (Bossuet). || **4.** *Fig.* Ne pas admettre la présence de : *Sturel était de ces gens qui, de propos délibéré, excluent absolument de leur imagination les réalités mesquines* (Barrès). || **5.** *Fig.* Être incompatible avec : *L'amitié exclut la dissimulation. La faveur des princes n'exclut pas le mérite* (La Bruyère).

• SYN. : **1** *écarter, éconduire, expulser, limoger* (fam.), *radier, vider* (pop.) ; **2** *éliminer, ôter, retrancher ;* **3** *évincer, éloigner, forclore* (littér.) ; **4** *bannir, proscrire, refouler, rejeter, repousser ;* **5** *empêcher, interdire, s'opposer à.* — CONTR. : **1** *accueillir, admettre, recevoir ; inclure, inscrire, intégrer ; réhabiliter ;* **2** *incorporer, insérer ;* **3** *accepter, autoriser, introduire, inviter ;* **5** *comporter, comprendre, souffrir, supporter.*

• REM. Jusqu'au XVIIe s., les formes du participe passé étaient *exclus, excluse : Pourquoi de ce conseil moi seule suis-je excluse ?* (Racine).

◆ **s'exclure** v. pr. (sens 1, av. 1799, Marmontel ; sens 2, av. 1794, Condorcet). **1.** En parlant de quelqu'un, se retirer volontairement de ; se mettre hors de : *Il s'exclut de notre compagnie. Par ses manquements à la discipline, il s'est exclu lui-même de son parti.* || **2.** *Fig.* En parlant de deux choses, être incompatibles : *La critique et l'esthétique ne s'excluent pas* (Renan).

exclusif, ive [ɛksklyzif, -iv] adj. (lat. scolast. médiév. *exclusivus,* de *exclusum,* supin de *excludere* [v. EXCLURE] ; milieu du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1748, Montesquieu ; sens 3, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1865, Littré). **1.** Qui exclut une autre chose comme incompatible : *Sous cette forme concrète exclusive de toute imitation* (Baudelaire). || **2.** Qui appartient uniquement à quelqu'un par privilège spécial : *Droit exclusif de reproduction. La gourmandise est l'apanage exclusif de l'homme* (Brillat-Savarin). || Spécialem. *Article exclusif,* spécialité d'une maison commerciale qu'on ne trouve nulle part ailleurs. || Par extens. *Agent exclusif,* personne seule habilitée, dans une région, à prospecter la clientèle, à lancer une marque. || **3.** Qui domine seul et n'admet aucun partage : *Le christianisme a fait de l'amour de la patrie un amour principal et non un amour exclusif* (Chateaubriand). *Mais, en quelques semaines, avec la rapidité du feu, leur camaraderie était devenue une passion exclusive, où l'un et l'autre trouvaient enfin le remède à une solitude morale dont chacun avait souffert sans le savoir* (Martin du Gard). || **4.** Se dit d'une personne qui s'attache à un seul objet et n'admet pas des opinions ou des goûts différents des siens : *Une femme exclusive. Caractère exclusif.*

• SYN. : **2** *particulier, propre, spécial, spécifique ;* **3** *absolu, égoïste, unique ;* **4** *buté, entier, intolérant, intransigeant, sectaire.* — CONTR. : **3** *éclectique, large ;* **4** *libéral, ouvert, tolérant.*

exclusion [ɛksklyzjɔ̃] n. f. (lat. *exclusio,* exclusion, action d'éloigner, de *exclusum,* supin de *excludere* [v. EXCLURE] ; v. 1220, G. de Coincy, écrit *esclure* [*exclure,* XVIIe s.], au sens 1 [rare du XIVe au XVIe s.] ; sens 2, 1662, La Rochefoucauld ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Action de chasser, d'exclure quelqu'un d'un lieu ou d'une organisation : *Faire des vers français* [au séminaire] *passait pour un exercice des plus dangereux et aurait entraîné l'exclusion* (Renan). || **2.** *Class.* et *littér.* Action de tenir quelqu'un à l'écart, de le repousser : [Mazarin] *étant créature du cardinal de Richelieu, cette raison-là seule lui devait donner l'exclusion* (La Rochefoucauld). *Ce fut une faveur du ciel pour nous d'avoir échappé à l'esprit d'exclusion qui se partagea le XVIe siècle* (Quinet). || **3.** *Spécialem.* Type d'opération visant à soustraire du circuit gastro-intestinal un segment plus ou moins étendu du tube digestif.

• SYN. : **1** *élimination, excommunication, expulsion, radiation, renvoi, révocation.*

◆ **À l'exclusion de** loc. prép. (1649, Descartes). A l'exception de, en excluant : *Tout le monde vint le voir à l'hôpital, à l'exclusion de son frère.*

• SYN. : *en dehors de, hormis, hors, sauf.*

exclusive [ɛksklyziv] n. f. (fém. substantivé de *exclusif ;* XVIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Mesure d'exclusion prononcée en conclave contre un candidat au pontificat : *Mais, d'autre part, il y aura des luttes personnelles entre les prétendants qui réunissent un certain nombre de voix et, comme il ne faut qu'un tiers des voix du conclave, plus une, pour donner l'exclusive, qu'il ne faut pas confondre avec le droit d'exclusion, le ballottage entre les candidats se pourra prolonger* (Chateaubriand). || **2.** Disposition prise à l'égard d'une personne, d'un groupe de personnes, d'un parti, etc., pour les tenir systématiquement à l'écart : *Jeter l'exclusive contre quelqu'un. Dans ce milieu Guermantes* [...], *on prononçait l'exclusive pour des hommes éminents qu'on trouvait ennuyeux ou vulgaires* (Proust).

exclusivement [ɛksklyzivmɑ̃] adv. (de *exclusif ;* 1410, N. de Baye, au sens 1 ; sens 2, av. 1799, Marmontel). **1.** En excluant, en exceptant la partie que l'on donne pour limite (par opposition à *inclusivement*) : *Vous étudierez les fables du premier recueil, du livre Ier au livre VII exclusivement.* || **2.** D'une manière exclusive, uniquement : *Dans le fait, j'ai été exclusivement élevé par mon excellent grand-père, M. Henri Gagnon* (Stendhal). *Dégoûtés du monde, ils résolurent de ne plus voir personne, de vivre exclusivement chez eux* (Flaubert).

• SYN. : **1** *seulement ;* **2** *exclu, non compris.*

exclusivisme [ɛksklyzivism] n. m. (de *exclusif ;* 1835, Ch. Fourier). Esprit de parti pris des gens exclusifs : *L'exclusivisme de ces deux êtres tue notre dîner* (Goncourt). *Or, parmi les traits particuliers au salon de la princesse de Guermantes, le plus habituellement cité était un exclusivisme dû en partie à la naissance royale de la princesse* (Proust).

exclusivité [ɛksklyzivite] n. f. (de *exclusif ;* av. 1778, Voltaire, écrit *exclusiveté* [*exclusivité,* début du XIXe s.], au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré [pour un film, 1911, Giraud]). **1.** Caractère de ce qui est exclusif : [La charité] *a de la passion tout ce qui est feu, impétuosité, austérité, exclusivité, tyrannie* (Montherlant). || **2.** Droit exclusif de publier un article, de vendre un livre, de projeter un film : *Se réserver l'exclusivité de la publication d'un ouvrage.* || Monopole de fabrication, de distribution ou de présentation d'un produit. || *En exclusivité,* se dit d'une publication, d'une vente, d'une projection dont l'autorisation a été réservée exclusivement à un nombre restreint de personnes, qui l'effectuent en des lieux déterminés : *Film projeté en exclusivité. Vente d'un produit en exclusivité.* || *Convention d'exclusivité,* convention par laquelle des commerçants s'engagent à se fournir à un industriel déterminé, ou qui réserve à un client les productions d'un fabricant.

excommunication [ɛkskɔmynikasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *excommunicatio,* de *excommunicatum,* supin de *excommunicare* [v. EXCOMMUNIER] ; XIVe s., *Dict. général,* écrit *excommunicacion* [*excommunication,* 1541, Calvin], au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Censure prononcée par les autorités ecclésiastiques et qui exclut une personne de la communion de l'Église ; état de la personne qui se trouve ainsi censurée : *Lancer, fulminer une excommunication. L'excommunication de Henri VIII.* || Mesure par laquelle quelqu'un est retranché de la communion d'une Église protestante : *Cette excommunication ne pouvait non plus se faire que par le consistoire* (Rousseau). || **2.** Exclusion d'une personne d'un groupement dont elle faisait partie.

• SYN. : **1** *anathème ;* **2** *expulsion, radiation.*

excommunicatoire [ɛkskɔmynikatwar] adj. (dér. savant de *excommunication ;* milieu du XVe s.). *Littér.* Propre à l'excommunication : *Le cérémonial excommunicatoire.*

excommunié, e [ɛkskɔmynje] adj. et n. (part. passé de *excommunier* [v. ce mot] ; XIIIe s.). Qui a été frappé d'excommunication : *Vous fûtes l'allié de Manfred, l'ami du sultan de Luceria, de l'astrologue, du renégat, de l'excommunié* (France).

excommunier [ɛkskɔmynje] v. tr. (bas lat. ecclés. *excommunicare,* excommunier, proprem. « mettre hors de la communauté », de *ex-,* préf. marquant l'exclusion, et de *communis,* commun [v. COMMUN] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *escumunier* [*escomenier,* fin du XIIe s. ; *excommunier,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris). **1.** Rejeter hors de la communion de l'Église : *Le nonce du pape* [...] *menace de les excommunier* (Balzac). || **2.** Rejeter hors d'une organisation, d'une communauté : *L'homme de parti excommunierait volontiers les trois quarts d'une nation pour l'épurer* (Ségur).

• SYN. : **2** *bannir, chasser, exclure, expulser, radier.*

ex consensu [ɛkskɔ̃sɛ̃sy] loc. adv. (loc. lat. signif. « avec l'accord de » [plus souvent *ex communi consensu,* d'un commun accord, à l'unanimité], de *ex,* selon, et *consensu,* ablatif de *consensus,* accord [v. CONSENSUS] ; XXe s.). Avec l'accord, l'assentiment de la personne à qui l'on s'adresse ou de qui l'on parle.

excoriation [ɛkskɔrjasjɔ̃] n. f. (de *excorier ;* v. 1398, *Somme Me Gautier,* écrit *excoriacion ; excoriation,* v. 1560, Paré). Légère écorchure ou plaie qui n'affecte que l'épiderme.

• SYN. : *égratignure, éraflure, griffure.*

excorier [ɛkskɔrje] v. tr. (bas lat. *excoriare,* ôter la peau, écorcher, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *corium,* peau des animaux ou de l'homme [v. CUIR] ; 1541, J. Canappe [mais probablem. plus anc., v. l'art. précéd.]). Écorcher superficiellement : *La pointe du clou lui a excorié la peau.*

• SYN. : *égratigner, érafler, griffer.*

excrément [ɛkskremɑ̃] n. m. (lat. *excrementum,* criblure, excrétion, déjection, excrément, de *excretum,* supin de *excernere,* passer au tamis, cribler, rendre par évacuation, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *cernere,* cribler, tamiser, distinguer ; 1534, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine). **1.** Matière excrétée du corps de l'homme ou des animaux par les voies naturelles : *L'urine, la sueur sont des excréments.* || *Spécialem.* Résidus de la digestion évacués par le rectum : *Heureux les pays où l'on trouve des grottes naturelles pleines d'excréments d'oiseaux* (Flaubert). || **2.** *Fig.* et *littér.* Personne vile, individu méprisable : *Va-t'en, chétif insecte, excrément de la terre* (La Fontaine). *Le duc d'Estrées et Mazarin étaient des excréments de la nature humaine* (Saint-Simon).

• SYN. : **1** *caca* (fam.), *chiure, crotte, crottin, déjection, étron* (pop.), *excrétion, fèces, fiente, merde* (triv.), *selles.*

excrémentation [ɛkskremɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *excrément ;* 1870, Larousse). En termes de physiologie, action d'évacuer les excréments.

excrémenteux, euse [ɛkskremɑ̃tø, -øz] adj. (de *excrément ;* 1560, Paré). Qui contient un excrément (rare) : *La partie excrémenteuse des aliments.*

excrémentiel, elle [ɛkskremɑ̃sjɛl] adj. (de *excrément ;* v. 1560, Paré). De la nature de l'excrément : *Des matières excrémentielles.*

excreta [ɛkskreta] n. m. pl. (mot lat. signif. proprem. « criblures », plur. de *excretum,* part. passé neutre substantivé de *excernere* [v. EXCRÉMENT] ; 1865, Littré). Substances rejetées hors de l'organisme, soit directement, comme l'urine, les matières fécales, soit indirectement, comme les sécrétions du foie, du pancréas, etc.

excréter [ɛkskrete] v. tr. (de *excrét*[*ion*] ; 1836, Raymond). [Conj. **5 b.**] Éliminer de l'organisme par excrétion.

excréteur, trice [ɛkskretœr, -tris] adj. (de *excrét*[*ion*] ; v. 1560, Paré). Qui sert à l'excrétion : *Organes excréteurs. Un conduit excréteur.*

excrétion [ɛkskresjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *excretum,* supin de *excernere,* cribler, rendre par évacuation [v. EXCRÉMENT], sur le modèle du lat. ecclés. *excretio,* criblures, lui-même dér. de *excretum ;* 1534, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Opération par laquelle sont éliminés les déchets de l'organisme. || *Spécialem.* Action par laquelle les produits élaborés par une glande (sécrétion) sont rejetés hors de cette glande et hors de l'organisme. || **2.** Le déchet ainsi éliminé : *Sanctorius* [...] *employa un demi-siècle à peser quotidiennement sa nourriture avec toutes ses excrétions* (Flaubert).

• SYN. : **1** *élimination, évacuation, expulsion.*

excrétoire [ɛkskretwar] adj. (de *excrét*[*ion*] ; 1536, G. Chrestien). Qui est relatif à l'excrétion : *Des troubles excrétoires.*

excroissance [ɛkskrwasɑ̃s] n. f. (francisation, d'après *croissance* [v. ce mot], du lat. *excrescentia,* excroissance, dér. de *excrescere,* se développer, s'accroître, former une excroissance, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *crescere,* naître, croître ; 1314, Mondeville, écrit *excressance* [*excroissance,*

v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, 1770, Ch. Bonnet ; sens 3, 1771, Voltaire). **1.** Tumeur qui se forme sur une partie quelconque du corps de l'homme ou de l'animal : *Les verrues et les polypes sont des excroissances.* || En botanique, développement parasite dans une partie quelconque d'une plante. || **2.** Protubérance qui apparaît à la surface de quelque chose : *Par endroits, dans les bruyères désertes, une excroissance de roches s'achève en chaumière* (Hugo). || **3.** *Fig.* Développement parasitaire de quelque chose : *C'était assez pour réveiller en lui l'ancienne angoisse, lamentable et contradictoire excroissance de son amour* (Proust).

• SYN. : **1** *protubérance.*

excru, e [ɛkskry] adj. (de *ex-* [lat. *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *crû*, part. passé de *croître ;* 1870, Larousse). En sylviculture, se dit d'un arbre qui croît hors des forêts, mais sur un sol qui en dépend.

excurrent, e [ɛkskyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *excurrens, -entis*, part. prés. de *excurrere*, courir hors de, s'étendre hors de, être long ou saillant, se prolonger, s'avancer [v. l'art. suiv.] ; XX^e s.). Se dit des troncs continus jusqu'au sommet, comme chez les pins, et des nervures médianes dépassant le limbe, comme chez certaines mousses.

excursion [ɛkskyrsjɔ̃] n. f. (lat. *excursio,* excursion, voyage, incursion, irruption, digression, de *excursum,* supin de *excurrere,* courir hors de, sortir en courant, s'éloigner en hâte, de *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *currere,* courir ; 1530, *Dict. général,* écrit *excurcion* [*excursion,* 1718, Acad.], au sens de « course à main armée sur le territoire ennemi » ; sens I, 1, 1772, J.-J. Rousseau ; sens I, 2, 1811, Wailly ; sens II, milieu du XX^e s.).

I. 1. Voyage d'agrément ou d'étude fait dans une région : *Une excursion en montagne, en forêt. Une excursion de la journée au Mont-Saint-Michel. Mais ce dont je me souviens avec précision, c'est de l'excursion que nous fîmes du pont Saint-Nicolas à tel village non loin du Gardon* (Gide). || **2.** *Fig.* et *littér.* Développement qui éloigne du domaine traité : *Un conférencier qui se laisse aller à quelques excursions hors du sujet.*

II. *Excursion de fréquence,* en radiotechnique, écart maximal par rapport à la fréquence moyenne.

• SYN. : **1** *promenade, randonnée, tour, tournée* (fam.), *virée* (fam.), *voyage.*

excursionner [ɛkskyrsjɔne] v. intr. (de *excursion ;* fin du XIX^e s.). Faire une excursion, une longue promenade : *Excursionner en Italie.*

excursionniste [ɛkskyrsjɔnist] n. (de *excursion ;* 1852, Th. Gautier). Personne qui fait une excursion (vieilli) : *Un de ces refuges* [...] *où les excursionnistes trouvent un feu et un lit de planches dures* (Daudet).

• SYN. : *promeneur, touriste, voyageur.*

excursus [ɛkskyrsys] n. m. (mot lat. signif. « excursion, incursion, digression », de *excursum,* supin de *excurrere* [v. EXCURSION] ; 1865, Littré). Dissertation en forme de digression, à l'occasion d'un passage d'un auteur ancien.

excusabilité [ɛkskyzabilite] n. f. (dér. savant de *excusable ;* 1873, d'après Littré, 1877). En droit, qualité du failli dont on a reconnu l'honnêteté, la bonne foi.

excusable [ɛkskyzabl] adj. (de *excuser,* d'après le lat. *excusabilis,* excusable, pardonnable, dér. de *excusare* [v. EXCUSER] ; fin du XIII^e s., Godefroy). Que l'on peut excuser, qui mérite l'indulgence : *On n'est jamais excusable d'être méchant, mais il y a quelque mérite à savoir qu'on l'est ; et le plus irréparable des vices est de faire le mal par bêtise* (Baudelaire). *Un si jeune homme était excusable de ne pas comprendre la valeur de l'argent* (Barrès). *Une erreur excusable.* || Spécialem. *Crime* ou *délit excusable,* en termes de droit, crime ou délit dont l'auteur bénéficie d'une excuse légale.

• SYN. : *pardonnable.*

excuse [ɛkskyz] n. f. (déverbal de *excuser ;* XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens 3, 1810, *Code pénal*). **1.** Raison que l'on donne pour se disculper ou pour disculper autrui : *Il dit cela en manière d'excuse et pour colorer son départ* (Gide). || Circonstance propre à disculper : *Il n'a pas pu venir ; le mauvais temps est son excuse.* || Class. *Faire excuse à quelqu'un de quelque chose,* lui en demander pardon : *Oui, je l'aime, Sévère, et n'en fais point d'excuse* (Corneille). *Je lui fis excuse d'avoir mal pris son sentiment* (Pascal). || Pop. *Faites excuse,* je vous demande pardon. (S'emploie parfois avec une nuance plaisante pour présenter une objection, une réfutation.) || **2.** Motif que l'on invoque pour se soustraire à une obligation : *Se trouver une bonne excuse pour ne rien faire.* || *Spécialem.* Justification produite : *Apporter un mot d'excuse.* || Class. *Prendre excuse,* prendre prétexte : *L'excuse qu'elle prit, c'est qu'elle craignait d'être volée par les troupes qui sont par les chemins* (Sévigné). || **3.** *Excuse légale,* fait précis, prévu par la loi, dont la constatation par le juge entraîne une réduction ou même parfois l'exemption de la peine.

• SYN. : **1** *décharge, défense, justification ;* **2** *prétexte, raison.*

◆ **excuses** n. f. pl. (1690, Furetière). Expression du regret d'avoir offensé quelqu'un : *Exiger des excuses. J'ignorais que ce fût à moi de vous présenter des excuses de ce que vous avez failli me renverser* (Barrès). || *Par extens.* Terme de politesse pour disposer son interlocuteur ou son correspondant à l'indulgence quand on a manqué à quelque devoir : *Je vous fais mes excuses d'avoir tant tardé à vous écrire.*

• SYN. : *pardon.*

excuser [ɛkskyze] v. tr. (lat. *excusare,* excuser, justifier, disculper, alléguer comme excuse, proprem. « mettre hors de cause », de *ex-*, préf. à valeur privative ou négative, et de *causa,* cause, raison, motif ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *escuser* [*excuser,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 ; sens 2, 1668, Racine ; sens 3, XX^e s. ; sens 4, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens 5, 1670, Molière ; sens 6, v. 1283, Beaumanoir). **1.** Disculper quelqu'un d'une faute, d'un manquement involontaire ou non, en acceptant des excuses, en admettant des circonstances atténuantes : *Il faut l'excuser s'il n'a pas dit toute la vérité : il ne la connaissait pas.* || **2.** Accepter les motifs que quelqu'un invoque pour se dispenser de faire quelque chose ou pour prendre la liberté de faire autre chose : *Votre Altesse m'excusera si je rentre au palais* (Musset). || *Excusez-moi, vous m'excuserez,* formules de politesse employées pour atténuer l'effet d'une contradiction ou d'une parole, d'un geste plus ou moins involontaire et qui peut être désagréable. || *Vous êtes tout excusé,* formule par laquelle on exprime sa bienveillance à une personne qui présente des excuses. || Fam. *Excusez du peu !,* se dit pour exprimer plaisamment son étonnement de l'outrance d'une attitude, d'un comportement, ou de l'excès de quelque chose. || **3.** Demander à quelqu'un d'être indulgent envers une personne pour une action condamnable qu'elle a commise : *Écrire au proviseur pour excuser son fils.* || **4.** *Excuser une faute,* la pardonner, ne pas en tenir rigueur à son auteur : *Excuser une parole malheureuse, un oubli.* || **5.** Class. *Excuser quelque chose à quelqu'un,* lui présenter cette chose comme excusable : *Je lui excusai même la conduite de Monsieur* (Retz). || **6.** En parlant d'une chose, servir d'excuse à quelqu'un ou à quelque chose : *La peur excuse cette inhospitalité redoutable* (Hugo).

• SYN. : **1** *absoudre, innocenter, pardonner ;* **4** *admettre, passer, remettre, tolérer ;* **6** *justifier, légitimer.*

◆ **s'excuser** v. pr. (sens 1, 1273, Adenet ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1859, Michelet). **1.** Se disculper en présentant ses excuses : *Il reconnaît les faits, s'en excuse, et ne cherche pas même à les expliquer* (Gide). || Class. *S'excuser sur,* rejeter sur quelque chose ou sur quelqu'un la responsabilité d'une faute, d'une erreur : *Elle s'excusa sur ce qu'elle n'avait jamais vu le Roi* (Vaugelas). || **2.** *Class.* et *littér.* Refuser poliment de : *Lorsque Mendose le voulut mener chez elle, il trouvait toujours quelque prétexte pour s'en excuser* (Lesage). || **3.** *S'excuser de,* faire

quelque chose en présentant ses excuses : *Je m'excuse de vous contredire.*

exeat [ɛgzeat] n. m. invar. (mot lat. signif. proprem. « qu'il sorte » [3e pers. du sing. du subj. prés. de *exire,* sortir de, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *ire,* aller], employé comme dans le droit ecclés. et dans la langue des collèges ; 1622, Sorel, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1865, Littré). **1.** Permis de sortie délivré à un élève, dans certains collèges. || **2.** Autorisation officielle accordée à un prêtre par son évêque de passer dans un autre diocèse. || **3.** Vx et fig. *Donner son exeat à quelqu'un,* le renvoyer, le congédier.

exécrable [ɛgzekrabl] adj. (lat. *ex[s] ecrabilis,* exécrable, abominable, de *ex[s] ecrare* [v. EXÉCRER] ; v. 1355, Bersuire, au sens 2 [rare av. 1688, La Bruyère] ; sens 1, 1530, Lefèvre d'Étaples). **1.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui inspire le dégoût, l'horreur : *La cause la plus sainte se change en une cause impie, exécrable, quand on emploie le crime pour la soutenir* (Lamennais). *Si le crime de Bocca est à ce point exécrable, ne vous repentez-vous point de l'avoir causé ?* (France). || **2.** Très mauvais, que l'on ne peut supporter : *Des gravures exécrables qui ôtent l'appétit* (Balzac). *Cottard pestait du retard, peut-être par remords, et partit avec une humeur exécrable qu'il fallut tous les plaisirs du mercredi pour arriver à dissiper* (Proust). *Ce ne sont peut-être pas là de bons vers ; mais sûrement c'est de la prose exécrable* (Gide).

• SYN. : **1** *abominable, détestable, haïssable, hideux, monstrueux, odieux, répugnant ;* **2** *affreux, déplorable, épouvantable, infect.*

exécrablement [ɛgzekrabləmɑ̃] adv. (de *exécrable ;* XVe s., Godefroy). D'une manière exécrable : *Il parle exécrablement.*

exécration [ɛgzekrasjɔ̃] n. f. (lat. *ex[s] ecratio,* serment [accompagné d'imprécations contre soi en cas de parjure], imprécation, malédiction, de *ex[s]ecratum,* supin de *ex[s]ecrare* [v. EXÉCRER] ; XIIIe s., Godefroy, au sens I, 3 ; sens I, 1, 1580, Montaigne ; sens I, 2, 1657, Pascal ; sens II, 1771, Trévoux).

I. 1. *Class.* Imprécation violente faite en vouant ce que l'on déteste aux plus terribles maux : *La royauté fut abolie avec des exécrations horribles contre ceux qui...* (Bossuet). || **2.** Sentiment de répulsion, d'horreur extrême : *Un crime qui suscite l'exécration. Mais ce qu'il faut vouer à l'exécration, ce qui n'a pas d'exemple dans l'histoire, c'est la torture impudique infligée à une faible femme* (Chateaubriand). || *Être en exécration à quelqu'un,* être l'objet de sa haine, de sa répulsion. || **3.** *Vx.* Personne ou chose qui inspire cette horreur, cette répulsion : *Néron devint l'exécration de l'humanité.*

II. En théologie, retour d'un objet consacré à l'état profane : *L'exécration d'une église.* (Contr. CONSÉCRATION.)

• SYN. : **I, 2** *abomination, aversion, détestation, haine.*

exécrer [ɛgzekre] v. tr. (lat. *ex[s]ecrare, ex[s]ecrari,* maudire, lancer des imprécations, vouer à l'exécration, de *ex-,* préf. à valeur négative et intensive, et de l'adj. *sacer, sacra, sacrum,* sacré, vénéré, dévoué à un dieu [dans les imprécations] ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 ; sens 2, av. 1842, Stendhal ; sens 3, 1870, Larousse). [Conj. **5 b.**] **1.** Repousser une personne ou une chose à cause du sentiment d'horreur qu'elle inspire : *Un fait remarquable, c'est que le catholicisme déteste Voltaire et que le protestantisme l'exècre* (Hugo). *Cet ancien président du Conseil, si bien reçu dans le faubourg Saint-Germain, avait jadis été l'objet de poursuites criminelles, exécré du monde et du peuple* (Proust). *Il y a certains défauts de mon esprit, que je connais et que j'exècre, dont je ne puis triompher* (Gide). || **2.** Avoir de l'antipathie pour quelqu'un, ne pas l'aimer : *C'était cette parfaite inhabileté de sa part qui la faisait exécrer du vulgaire des courtisans* (Stendhal). || **3.** Avoir de l'aversion pour quelque chose : *Comme elle était intelligente ! Il était allé la chercher, au temps jadis, dans cette Sorbonne qu'il exécrait d'instinct* (Duhamel). *Je prenais avec les femmes [...] ce ton supérieur et doctoral qu'elles exècrent* (Mauriac).

• SYN. : **1** *abhorrer, abominer, haïr ;* **2** *détester.*

exécutable [ɛgzekytabl] adj. (de *exécuter ;* XIVe s.). Que l'on peut exécuter : *Un décret exécutable. Un travail aisément exécutable dans les délais prévus.*

exécutant, e [ɛgzekytɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *exécuter ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens 1 ; sens 2, 1767, J.-J. Rousseau). **1.** Personne qui exécute un ordre, qui accomplit une tâche qu'on lui propose : *L'exécutant n'est pas juge de ce qu'il peut tenter* (Alain). || **2.** Musicien qui exécute sa partie dans un concert : *Les pages succédaient aux pages, les morceaux aux morceaux, sans que rien pût lasser la patience des exécutants* (Rolland).

exécuter [ɛgzekyte] v. tr. (de *exécut[ion], exécut[eur]* ; v. 1282, Gauchi, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, v. 1355, Bersuire ; sens I, 4, av. 1872, Th. Gautier ; sens II, 1, XVe s., Mantellier ; sens II, 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 3, 1920, Gide).

I. EXÉCUTER QUELQUE CHOSE. **1.** Réaliser un projet, un plan, un ordre : *Leurs projets à peine conçus sont déjà exécutés* (Chateaubriand). *L'armée florentine se mit en marche et exécuta le plan que j'avais tracé pour sa perte* (France). *L'obéissance militaire, passive et active en même temps, recevant l'ordre et l'exécutant* (Vigny) ; et absol. : *Les uns projettent, commandent, les autres exécutent.* || Class. *Exécuter sa parole,* tenir sa promesse : *Je vous dis que je veux qu'elle exécute la parole que j'ai donnée* (Molière). || **2.** Réaliser un ouvrage, une œuvre artistique selon un modèle, une règle : *Gertrude à son tour apprend à lire et à exécuter divers menus travaux* (Gide). *On me donna trois mois pour exécuter un groupe de marbre ou de granit* (Duhamel). || *Spécialem.* Interpréter une œuvre musicale à l'aide d'un instrument : *Exécuter une étude de Chopin.* || **3.** Rendre effectives les dispositions d'une loi ou d'un jugement : *Il est plus facile de faire des lois que de les exécuter* (Napoléon Ier). || *Class.* Procéder à la saisie judiciaire des biens de quelqu'un : *On ira, l'épée à la main, exécuter ton meuble pour la solde de l'armée* (Retz). || **4.** Accomplir un acte quelconque : *Elle lui chatouillait la croupe [...], ce qui faisait exécuter à l'animal des sauts et des courbettes* (Gautier).

II. EXÉCUTER QUELQU'UN. **1.** *Exécuter un débiteur,* procéder à la saisie judiciaire de ses biens et les faire vendre par décision de justice. || **2.** Mettre à mort par autorité de justice : *Mais jamais ils n'oseront faire exécuter le roi, disait-elle* (Stendhal). || *Par extens.* Mettre à mort de son propre chef, sans jugement : *L'utopie insurrection combat le vieux code militaire au poing ; elle fusille les espions, elle exécute les traîtres* (Hugo). || **3.** Fig. et fam. *Exécuter un auteur,* faire de son œuvre une critique qui ruine son crédit, qui le dénigre radicalement.

• SYN. : **I, 1** *accomplir, remplir ;* **2** *confectionner, effectuer, opérer, pratiquer ; jouer ;* **4** *faire.* || **II, 2** *abattre, assassiner, descendre* (fam.), *tuer ;* **3** *démolir* (fam.), *éreinter* (fam.), *esquinter* (fam.).

◆ **s'exécuter** v. pr. (1683, Fénelon). Se résoudre à accomplir une action : *Il se calma, replongea en son siège, et dit : « Veuillez me remettre cet objet. » Je m'exécutai* (Courteline).

exécuteur, trice [ɛgzekytœr, -tris] n. (lat. *ex[s]ecutor,* celui qui accomplit, exécute, poursuit, venge, de *ex[s]ecutum,* supin de *ex[s]equi,* suivre jusqu'au bout, poursuivre, faire jusqu'au bout, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *sequi,* suivre, poursuivre ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *executor* [*exécuteur,* v. 1361, Oresme], au sens 1 ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Personne qui exécute quelque chose : *L'exécuteur d'un arrêt.* || **2.** *Exécuteur, exécutrice testamentaire,* personne à laquelle revient le soin d'exécuter un testament : *Vous serez mon exécutrice testamentaire ; vous vendrez ma pauvre retraite ; le prix vous servira à voyager vers le soleil* (Chateaubriand). || **3.** *Exécuteur des hautes œuvres, des arrêts*

criminels, ou simplem. *exécuteur,* fonctionnaire qui a pour mission de procéder aux exécutions capitales : *Une plus grande bête au milieu s'agitait | Comme un exécuteur entouré de ses aides* (Baudelaire) ; et au fig. : *Tout sujet napolitain qu'il est, le cardinal De Gregorio est rejeté par Naples, et encore plus par le cardinal Albani, l'exécuteur des hautes œuvres de l'Autriche au conclave* (Chateaubriand).

exécutif, ive [ɛgzekytif, -iv] adj. (de *exécut[er], exécut[ion], exécut[eur]* ; 1764, J.-J. Rousseau [un premier exemple, au sens de « qui concerne l'exécution, en général », v. 1361, Oresme]). Qui a la charge d'appliquer, de faire exécuter les lois : *Le pouvoir exécutif.*

◆ **exécutif** n. m. (1865, Littré). Pouvoir exécutif. || *Par extens.* Organisme exerçant le pouvoir exécutif : *Un exécutif de cinq membres.*

exécution [ɛgzekysjɔ̃] n. f. (lat. *ex[s]ecutio,* achèvement, accomplissement, de *ex[s]ecutum,* supin de *ex[s]equi* [v. EXÉCUTEUR] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *execucion,* avec un sens peu clair ; sens I, 1, v. 1283, Beaumanoir, écrit *execussion* [*exécution,* XIVᵉ s.] ; sens I, 2, milieu du XVIᵉ s., Amyot ; sens I, 3, 1680, Richelet ; sens II, 1, v. 1355, Bersuire ; sens II, 2, 1580, Montaigne [*exécution ; exécution capitale,* 1870, Larousse]).

I. ACTION D'EXÉCUTER QUELQUE CHOSE. **1.** Action d'exécuter, d'accomplir : *Il exigeait l'exécution immédiate de ses ordres. L'exécution d'un projet, d'un contrat. L'exécution d'un arrêt.* || *Absol.* Aboutissement réel, action effective (par opposition à *projet, plan*). || *Mettre à exécution,* exécuter : *Le lendemain, sans avertir ma mère* [...], *je mis ce beau projet à exécution* (Daudet). || *Être en voie, en cours d'exécution,* se dit de ce qu'on est en train de réaliser, d'exécuter : *Travaux en cours d'exécution.* || **2.** Class. *Homme d'exécution,* homme qui n'hésite pas à mettre ses projets à exécution : *Stuart, homme d'exécution et très zélé protestant* (Bossuet). || **3.** Action d'effectuer selon un plan prévu ou une certaine méthode ; manière d'exécuter : *Une sculpture antique d'une mauvaise exécution* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Action d'interpréter avec un instrument une œuvre musicale : *L'exécution d'une sonate.*

II. 1. ACTION D'EXÉCUTER QUELQU'UN. || **2.** Saisie et vente des biens d'un débiteur. || **3.** *Exécution capitale,* ou simplem. *exécution,* mise à mort d'un condamné : *Il les fit condamner à mort et l'exécution de l'un d'eux, le comte L***, fut atroce* (Stendhal).

• SYN. : **I, 1** *accomplissement, achèvement, application, pratique, réalisation* ; **3** *construction, facture ; interprétation.*

exécutoire [ɛgzekytwar] adj. (bas lat. *ex[s]ecutorius,* exécutif, de *ex[s]ecutum,* supin de *ex[s]equi* [v. EXÉCUTEUR] ; XVIᵉ s., Loisel). Qui doit légalement être exécuté : *Les lois sont exécutoires* [...] *en vertu de la promulgation qui en est faite* (Code civil). *Un jugement exécutoire.* || *Force exécutoire,* qualité d'un acte qui justifie l'emploi de la force publique pour assurer l'exécution de ses prescriptions. || *Formule exécutoire,* formule conférant à certains actes la force exécutoire. || *Titre exécutoire,* titre revêtu de cette formule.

◆ n. m. (1337, Godefroy, écrit *exequtoire ; exécutoire,* XVIᵉ s.). *Exécutoire des dépens,* ou simplem. *exécutoire,* ordonnance d'un juge fixant le montant des frais de procédure et donnant pouvoir au créancier d'en exiger le paiement : *Le petit avoué* [menaça le vigneron] *de prendre un exécutoire pour les frais qui lui étaient dus s'il n'était pas payé dans la semaine* (Balzac).

exécutoirement [ɛgzekytwarmɑ̃] adv. (de *exécutoire ;* 1865, Littré). En termes de droit, d'une manière exécutoire.

exèdre [ɛgzɛdr] n. f. (lat. *exedra,* salle de réunion [avec sièges], et, à basse époque, dans la langue ecclés., « chœur de l'église », gr. *exedra,* emplacement couvert [avec sièges] devant la maison, salle de réunion, de *ex,* hors de, et *hedra,* siège, banc, résidence ; milieu du XVIIIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s. ; sens 3, 1ᵉʳ sept. 1873, *Revue des Deux Mondes*). **1.** Dans l'Antiquité, emplacement couvert, avec sièges, devant une maison ; salle de conversation pourvue de sièges, dans les maisons particulières ou les édifices publics. || **2.** Dans les basiliques chrétiennes, banc de pierre semi-circulaire, adossé au fond de l'abside, de chaque côté du siège épiscopal. || **3.** Banc de pierre semi-circulaire et orné : *Des jardins ornés de statues, d'exèdres* (France).

exégèse [ɛgzeʒɛz] n. f. (gr. *exêgêsis,* récit, explication, commentaire, de *exêgeisthai,* conduire, guider, exposer en détail, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *hêgeisthai,* conduire ; 1705, Cl. Chastelain, au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Explication philologique, interprétation historique, juridique, doctrinale d'un texte : *Je n'arrivai au point d'émancipation que tant de gens atteignent sans aucun effort de réflexion, qu'après avoir traversé toute l'exégèse allemande* (Renan). || *Exégèse biblique,* interprétation des livres saints. || **2.** Interprétation et commentaire détaillé : *Ce journaliste s'est livré à une véritable exégèse du discours présidentiel.*

exégète [ɛgzeʒɛt] n. m. (gr. *exêgêtês,* [celui] qui dirige, explique, interprète, de *exêgeisthai* [v. l'art. précéd.] ; 1732, Trévoux, au sens 4 ; sens 1, 1870, Larousse ; sens 2-3, XXᵉ s.). **1.** Dans l'Antiquité grecque, interprète officiel des rites, des coutumes sacrées, des oracles. || *Par extens.* Interprète libre des oracles et des prodiges. || **2.** Commentateur des textes des grands écrivains, surtout à l'époque alexandrine. || **3.** Commentateur, philologue, historien qui fait l'exégèse d'une œuvre : *Je voudrais étudier Chardin en exégète et non pas en critique* (Gide). || **4.** Commentateur des textes bibliques.

exégétique [ɛgzeʒetik] adj. (gr. *exêgêtikos,* propre à raconter ou à expliquer, de *exêgeisthai* [v. EXÉGÈSE] ; 1694, Th. Corneille). Qui appartient à l'exégèse : *Science exégétique.* || *Méthode exégétique,* méthode de critique historique fondée sur l'interprétation des textes.

1. exemplaire [ɛgzɑ̃plɛr] adj. (lat. *exemplaris,* qui sert de modèle, de *exemplum* [v. EXEMPLE] ; 1150, Barbier, au sens 1 ; sens 2, v. 1570, Carloix). **1.** Qui peut servir d'exemple, qui peut être proposé en modèle : *Je ne prétends pas faire de Fabrice un prêtre exemplaire* (Stendhal). *Il s'appliquait à sa tâche avec une conscience exemplaire* (Rolland). || **2.** Qui peut servir de leçon, d'avertissement : *Une punition exemplaire.*

• SYN. : **1** *édifiant, irréprochable, parfait* ; **2** *sévère.*

2. exemplaire [ɛgzɑ̃plɛr] n. m. (bas lat. *exemplarium,* lat. class. *exemplar,* copie, exemplaire, de *exemplum* [v. EXEMPLE] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *essemplarie, essemplaire* [*exemplaire,* XIIIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1858, Legoarant ; sens 4, 1870, Larousse). **1.** *Class.* Modèle à imiter, exemple à suivre : *Cette charité que pratique sur la croix le fils de Dieu, notre sauveur et notre divin exemplaire* (Bourdaloue). || **2.** Chacun des objets formés à partir d'un type unique que l'on a reproduit : *Ouvrir le premier exemplaire de son œuvre, la voir fixée, comme en relief, et non plus dans cette grande ébullition du cerveau où elle est toujours un peu confuse, quelle sensation délicieuse !* (Daudet). *Un livre vendu à cent mille exemplaires.* || **3.** Chacun des échantillons d'une même espèce, d'une même catégorie : *Un exemplaire d'un coquillage rare.* || **4.** Être, chose semblable à d'autres : *Un homme dont on rencontre des centaines d'exemplaires dans la vie quotidienne.*

exemplairement [ɛgzɑ̃plɛrmɑ̃] adv. (de *exemplaire* 1 ; v. 1280, *Clef d'Amors,* au sens 1 ; sens 2, v. 1570, Carloix). **1.** De manière à servir de modèle : *Le pouvoir* [...] *dispose toujours d'une majorité exemplairement docile* (Lamennais). || **2.** De manière à servir de leçon : *Châtier exemplairement les coupables.*

exemplarité [ɛgzɑ̃plarite] n. f. (dér. savant de *exemplaire* 1 ; v. 1361, Oresme). Caractère de ce qui est exemplaire : *Un verdict dicté par le souci d'exemplarité.*

exemple [ɛgzɑ̃pl] n. m. (lat. *exemplum,* échantillon, reproduction, type, modèle, exemple ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *essample,* au fém. [*exemple,* au masc., v. 1165, Gautier d'Arras], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 3, 1643, Corneille ; sens 4, v. 1360, Froissart ; sens 5, 1640, Corneille ; sens 6, XIVe s., *Girart de Roussillon ;* sens 7, 1653, Pellisson ; sens 8, 1690, Furetière). **1.** Conduite, action que l'on peut imiter, prendre pour modèle : *La leçon des exemples vaut mieux que celle des préceptes* (La Rochefoucauld). *Un bon, un mauvais exemple. Sa vie entière est un exemple de ténacité.* || *Donner l'exemple,* agir pour servir de modèle, pour inciter à faire de même : *Il donna l'exemple en levant son grand hanap de vermeil* (France). *Chef qui donne l'exemple du courage.* || *Prêcher d'exemple,* faire le premier ce qu'on recommande aux autres. || **2.** Personne digne d'être imitée, de servir de modèle : *C'est un exemple pour nous. Il était Romain, fils de la Ville déesse, exemple à l'univers, et il portait par les armes la paix romaine aux extrémités du monde* (France). || **3.** Personne qui, en proie à un sort malheureux, peut servir aux autres de mise en garde, de leçon : *Que ce malheureux ivrogne vous soit un exemple.* || **4.** Ce qui peut servir de leçon, d'avertissement ou de mise en garde ; châtiment exemplaire : *Cette condamnation est un exemple.* || *Faire un exemple,* prendre une sanction sévère, propre à frapper les esprits : *Il m'appela rebelle et promit de faire un exemple* (Chateaubriand). || *Servir d'exemple,* être un avertissement pour les autres : *Que ce châtiment vous serve d'exemple.* || **5.** Fait antérieur analogue au fait en question et considéré par rapport à lui : *Elle me fournit le premier exemple des nécessités cruelles de l'Armée* (Vigny). *Cette tranquillité sans exemple où ce peuple se complaît* (Fromentin). *On ne connaît pas d'exemple d'une telle sottise.* || **6.** Fait ou preuve que l'on donne pour appuyer ou illustrer une assertion : *Je vais fournir un exemple de ce que j'avance ;* ellipt. et fam. : *Oui, tout en ce monde n'est que mensonge, vol et fourberie ! Exemple : hier je sors [...] à trois pas de chez moi, on me fait mon mouchoir* (Labiche). || **7.** Texte d'un auteur, phrase que l'on cite pour expliquer ou illustrer une règle, une remarque, une définition : *Illustrer une règle de grammaire par un exemple. Les exemples d'un dictionnaire.* || **8.** *Vx.* Modèle scolaire d'écriture d'après lequel un jeune élève apprenait à former des lettres : *Un cahier d'exemples.*

● SYN. : **1** *idéal, modèle ;* **2** *parangon ;* **3** *enseignement, leçon ;* **5** *antécédent, précédent ;* **6** *aperçu, échantillon, preuve, spécimen ;* **7** *citation.*

● REM. Était parfois féminin du XIe au début du XVIIe s.

◆ **Par exemple** loc. adv. (1690, Furetière). Pour confirmer, illustrer par un exemple : *Il avait l'âme trop haute pour chercher à imiter les autres jeunes gens, et, par exemple, pour vouloir jouer avec un sérieux le rôle d'amoureux* (Stendhal). *Le terrible, par exemple, c'était le retour, la rentrée* (Daudet).

◆ **Par exemple !** loc. interj. (1627, Mairet). **1.** *Fam.* Exprime une protestation, ou s'emploie pour manifester sa surprise et son désaveu : *« Vous avez l'air furieux. — Moi, par exemple ! Pas le moins du monde »* (Musset). || **2.** *Fam.* Toutefois, en revanche (en fin de proposition) : *C'est à côté d'ici. Cinquante kilomètres. Deux sales côtes, par exemple !* (Colette).

◆ **À l'exemple de** loc. prép. (1650, Corneille). En imitant l'exemple de, ainsi que : *Il veut faire carrière dans l'armée, à l'exemple de son frère aîné.*

exemplification [ɛgzɑ̃plifikasjɔ̃] n. f. (de *exemplifier ;* XXe s.). Action d'exemplifier.

exemplifier [ɛgzɑ̃plifje] v. tr. (de *exemple* et de *-fier* [lat. *facere,* faire], d'après des v. comme *notifier,* etc. ; XXe s.). Illustrer, confirmer par un exemple (rare) : *Je ne saurais mieux l'exemplifier qu'en prenant dans les écrits de Léonard lui-même une phrase dont on dirait que chaque terme s'est compliqué et purifié jusqu'à ce qu'elle soit devenue une notion fondamentale de la connaissance moderne du monde* (Valéry).

1. exempt, e [ɛgzɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *exemptus,* part. passé de *eximere,* tirer de, retirer, ôter, affranchir [V. EXEMPLE] ; v. 1265, *Livre de justice,* écrit *exant* [*exent,* XVe s. ; *exempt,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, v. 1530, C. Marot). **1.** Qui n'est pas assujetti à une charge, qui est affranchi de : *Être exempt d'impôts.* || Se dit de ce qui n'est pas soumis à une charge, une taxe, qui est dispensé de : *Une lettre exempte d'affranchissement.* || **2.** Qui est préservé de désagréments, de maux : *Les dieux exempts du mal et du remords* (Banville). || Se dit de ce qui n'est pas entaché de : *Un calcul exempt d'erreur.* || **3.** *Fig.* Qui n'est pas sujet à, qui n'éprouve pas : *Marc Aurèle, si philosophe, n'est nullement exempt de superstition* (Renan).

● SYN. : **1** *déchargé, dégagé, dispensé, exonéré, franc de ;* **2** *immunisé ;* **3** *dénué, dépourvu.*

2. exempt [ɛgzɑ̃] n. m. (emploi substantivé de *exempt* 1 ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 2 ; sens 1, 1655, Molière ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Officier de police qui commandait une escouade de gardes de la maréchaussée ; *par extens.,* sous-officier de police : *Par les soins vigilants de l'exempt Balafré, | Ton affaire allait bien, le drôle était coffré* (Molière). || **2.** *Vx.* Sous-officier qui, dans certains corps, commandait en l'absence du capitaine et des lieutenants, et qui était exempt du service ordinaire. || **3.** Personne qui n'est pas assujettie comme les autres à une charge, à un service. || *Spécialem.* Ecclésiastique qui n'est point soumis à la juridiction de l'évêque diocésain.

exempté, e [ɛgzɑ̃te] adj. et n. (part. passé de *exempter*). Qui est dispensé de : *Un élève exempté d'éducation physique. Une note concernant les exemptés de service.*

● SYN. : *déchargé, dégagé, dispensé, excusé.*

exempter [ɛgzɑ̃te] v. tr. (de *exempt* 1 [V. ce mot] ; 1339, J. de La Mote, écrit *essenter* [*exempter,* fin du XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1848, G. Sand). **1.** Rendre exempt : *Exempter quelqu'un d'une taxe.* || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Dispenser du service militaire : *Nous n'étions pas mariés et un sénateur l'avait fait d'abord exempter* (Renard).

● SYN. : **1** *affranchir, décharger, dégrever, exonérer.*

exemption [ɛgzɑ̃psjɔ̃] n. f. (lat. *exemptio,* action d'ôter, et, dans la langue juridique de basse époque, « action d'empêcher ou de dispenser quelqu'un de comparaître », de *exemptum,* supin de *eximere* [V. EXEMPT] ; 1411, *Coutumes d'Anjou,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Action d'exempter ; privilège qui affranchit de quelque chose : *Les lettres de noblesse avaient pour but principal l'exemption des impôts* (Staël). || *Spécialem.* et *vx.* Dispense du service militaire. || *Autref.* Billet de satisfaction donné dans les écoles, et qui servait à l'élève pour se racheter d'une punition. || **2.** Acte par lequel le pape affranchit une communauté ou une personne de la juridiction de l'évêque diocésain.

● SYN. : **1** *décharge, dégrèvement, dispense, exonération.*

exencéphale [ɛgzɑ̃sefal] adj. et n. (de *exencéphalie ;* 1870, Larousse). Qui présente une exencéphalie.

exencéphalie [ɛgzɑ̃sefali] n. f. (de *ex-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *encéphale ;* 1870, Larousse). Tumeur saillante du crâne ou de la région supérieure de la face, de taille très variable.

exequatur [ɛgzekwatyr] n. m. invar. (mot lat. [3e pers. du sing. du subj. prés. de *exsequi, exequi,* V. EXÉCUTEUR] signif. proprem. « qu'il/qu'on exécute », et d'abord employé dans la langue juridique ; 1752, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, 1865, Littré ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, XXe s.). **1.** En droit, ordre ou permission d'exécuter : *Signer un exequatur.* || **2.** Formule qui rend exécutoire un jugement prononcé à l'étranger ou une sentence rendue par un arbitre. || **3.** Ordonnance par laquelle un souverain ou un État autorise un consul étranger à exercer sur son territoire les fonctions qu'il assume. || **4.** Consentement donné par un État à la promulgation des actes du pape.

exercé, e [ɛgzɛrse] adj. (part. passé de *exercer ;* 1679, Bossuet). Qui a acquis, à

force d'exercice ou de pratique, une certaine habileté : *Il faut savoir lire l'imprimé comme le musicien exercé lit la musique* (Alain). *Une oreille exercée.*

• SYN. : *averti, compétent, entraîné, expérimenté, expert, formé, habile, qualifié.* — CONTR. : *apprenti, inexpérimenté, inhabile, maladroit, malhabile, néophyte, novice.*

exercer [ɛgzɛrse] v. tr. (lat. *exercere,* ne pas laisser en repos, tenir en haleine, former par des exercices, pratiquer, de *ex-*, préf. à valeur négative, et de *arcere,* écarter ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *essercer* [*exercer,* XIVᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, v. 1587, Du Vair ; sens 4, XIVᵉ s., Du Cange ; sens 5, milieu du XVIᵉ s., Amyot). [Conj. **1 a.**] **1.** Former, dresser en entraînant par des mouvements adaptés, d'une manière méthodique et suivie : *Sportif qui exerce ses muscles. Chanteur qui exerce sa voix.* || *Fig.* Maintenir en état, développer une faculté, un talent en lui fournissant une matière : *Il se plaignit de manquer en province de ce plaisir propre à exercer l'intellect* (Gautier). *Un artiste ayant le sentiment parfait de la forme, mais accoutumé à exercer surtout sa mémoire et son imagination, se trouve alors comme assailli par une émeute de détails* (Baudelaire). || *Par extens.* et *vx.* Faire fonctionner, faire travailler une chose pour la maintenir en état : *Monsieur du Châtelet voulait s'opposer à ce qu'on exerçât les pistolets. Mais l'officier* [...] *dit qu'* [...] *on devait se servir d'armes en état* (Balzac). || **2.** Soumettre à un entraînement spécial pour créer ou développer une aptitude : *Exercer un soldat au maniement des armes. Exercer le corps à supporter les privations. Ici vous m'avez vu, sous-lieutenant au régiment de Navarre, exercer des recrues sur les galets ; vous m'y avez revu exilé sous Bonaparte ; vous m'y rencontrerez de nouveau lorsque les journées de Juillet m'y surprendront* (Chateaubriand). || **3.** Mettre à l'épreuve en soumettant à une action difficile à supporter : *Mˡˡᵉ Chanceny me félicita sur la patience que j'avais d'entendre Martial qui jouait du piano ; je compris que j'exerçais la sienne en restant* (Stendhal). || *Class.* Soumettre à une épreuve pénible, tourmenter : *Job* [...], *livré entre les mains de Satan pour être exercé par toute sorte de peines* (Bossuet). || **4.** Donner cours à, laisser se manifester une faculté, une action : *L'autorité absolue qu'exerce un homme le contraint à une perpétuelle réserve* (Vigny). *Rastignac avait compris l'influence qu'exercent les tailleurs sur la vie des jeunes gens* (Balzac). *Une carrière qui exerce un attrait particulier sur les adolescents.* || *Exercer un droit,* le faire valoir. || **5.** Mettre en pratique une activité professionnelle, s'y consacrer : *Exercer la médecine, la fonction d'instituteur.* || *Absol.* Travailler à ce titre : *Cet instituteur n'exerce plus.* || **6.** *Littér.* Mettre en usage, en pratique, utiliser : *A cause de la société que recevait ma mère, et où j'étais choyé, il ne passait point de jour que je n'eusse l'occasion d'exercer ainsi quatre ou cinq langues* (Gide).

• SYN. : **1** *entraîner ; cultiver, façonner, former, perfectionner ;* **2** *dresser, habituer, initier, plier, rompre ;* **3** *éprouver ;* **4** *déployer, employer, faire montre de, offrir ;* **5** *pratiquer, professer, remplir.*

◆ **s'exercer** v. pr. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1638, Rotrou). **1.** Se former par la pratique : *S'exercer à l'équitation. On s'exerce à durcir son cœur* (Vigny). || **2.** Se mettre en action, trouver à s'employer : *Cette brutalité particulière que communique la domination de choses à demi faciles dans lesquelles la force s'exerce* (Flaubert). *Il comprenait bien que les vertus, les hautes aptitudes apostoliques de Mˡˡᵉ de Châtelus ne pourraient s'exercer glorieusement dans la modeste cure* (Daudet). || *S'exercer contre,* se mettre en jeu contre : *Les calomnies s'exercent contre lui.* || Class. *S'exercer sur, dans,* prendre pour objet de son action, de ses efforts, de son attaque : *Le prédicateur ne s'exerce point sur les questions douteuses* (La Bruyère).

• SYN. : **1** *s'appliquer, s'endurcir, s'entraîner, s'entretenir, s'évertuer ; étudier ;* **2** *se déployer.*

exercice [ɛgzɛrsis] n. m. (lat. *exercitium,* exercice, pratique, de *exercere* [v. EXERCER] ; fin du XIIIᵉ s., Végèce, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1649, Descartes ; sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2 et 3, 1865, Littré ; sens II, 4, 1669, Molière ; sens III, 1, 1587, F. de La Noue ; sens III, 2, 1690, Furetière ; sens III, 3, 1685, La Fontaine ; sens IV, 1 et 2, XVᵉ s., Littré ; sens V, 1, 1707, Vauban ; sens V, 2, 1865, Littré ; sens V, 3, XXᵉ s.).

I. 1. Action d'exercer, d'entraîner le corps, de s'exercer par des mouvements appropriés et d'une façon méthodique : *Un garçon en pleine croissance ne vit pas* [...] *dans le mépris de tous les exercices du corps* (Mauriac). || Mouvement ou ensemble de mouvements répétés et réglés en vue de faire valoir des qualités physiques ou plastiques : *Faire des exercices aux barres parallèles. En gymnastique, les exercices au sol sont très gracieux. Des danseuses qui font des exercices à la barre. Il y eut un moment de silence, la brusque accalmie, grosse d'angoisse, préludant à l'exercice périlleux d'un gymnaste* (Courteline). || *Spécialem.* Entraînement des soldats au maniement des armes et à la manœuvre. || Entraînement auquel on soumet un animal pour lui faire acquérir certaines habitudes : *Dressant à des exercices de souplesse de jolis chevaux* (Fromentin). *Exercices d'équitation.* || **2.** Action de se donner du mouvement : *Vous prenez de l'exercice, vous faites de l'hygiène sans le savoir* (Renard). || *Faire de l'exercice,* donner du mouvement à ses membres ; marcher.

II. 1. Action d'exercer, d'entraîner ses facultés intellectuelles par un travail approprié : *Faire des exercices de style.* || Production de l'esprit obtenue par un entraînement intellectuel astreignant : *« Kaïn » n'est-il donc qu'un magnifique exercice de poésie parnassienne !* (Lemaitre). || **2.** Devoir écrit ou oral donné aux élèves en application des leçons qui ont été faites : *Un exercice de grammaire, de mathématiques.* || *Par extens.* Livre où sont réunis ces exercices (au plur.) : *Acheter des exercices français, latins.* || **3.** Morceau de musique composé en vue d'entraîner à vaincre telle ou telle difficulté de la technique vocale ou instrumentale. || **4.** *Exercice spirituel,* chacune des pratiques régulières auxquelles s'adonnent certaines personnes pour développer leur vie spirituelle : *La méditation, l'examen particulier sont des exercices spirituels ;* et absol. : *L'ancien règlement renfermait un exercice appelé la lecture spirituelle* (Renan).

III. 1. Action de pratiquer un métier, d'assumer une fonction : *Vous irez dans les tribunaux pour exercice illégal de la médecine* (Flaubert). *Un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions.* || *En exercice,* se dit d'une personne qui exerce effectivement ses fonctions : *Ministre en exercice.* || *De plein exercice,* se dit d'un établissement qui dispense un enseignement complet : *Faculté de médecine de plein exercice.* || **2.** *Class.* Occupation (sans idée d'entraînement en vue d'un perfectionnement), métier : *Le principal exercice de cet auteur est l'étude* (Furetière). || **3.** *Class.* Peine, souci, fatigue : *S'il m'attaque, je lui donnerai bien de l'exercice* (Acad., 1694).

IV. 1. Action de mettre en usage, en pratique : *L'exercice de l'autorité demande beaucoup de psychologie.* || **2.** Action de faire valoir, d'utiliser : *Ne pas profiter de l'exercice d'un droit accordé par la loi.*

V. 1. Contrôle exercé par l'administration des Contributions indirectes chez certains industriels ou commerçants pour garantir l'exécution des obligations imposées par les lois et règlements. || **2.** En comptabilité, période au terme de laquelle l'inventaire, le compte de pertes et profits et le bilan sont établis dans les formes légales : *L'exercice a, le plus souvent, une durée de douze mois.* || **3.** *Système de l'exercice,* dans la législation financière, système dans lequel on rattache à l'année toutes les dépenses et toutes les recettes qui tirent leur origine d'un acte accompli pendant cette année, quel que soit le moment du paiement effectif. (S'oppose au *système de la* GESTION.)

• SYN. : **I, 1** *entraînement, mouvement ; instruction.* || **III, 1** *pratique.* || **IV, 1** *emploi, utilisation ;* **2** *application.*

exerciseur [ɛgzɛrsizœr] n. m. (angl. *exerciser,* celui/ce qui exerce, forme ou dresse, exerciseur, de *to exercise,* s'exercer à, dér. du n. *exercise,* exercice, empr. du franç. *exercice ;* juill. 1901, *le Monde illustré* [parfois écrit avec l'orthogr. angl. *exerciser,* 1905, Bonnafé]). Appareil comportant des dispositifs élastiques permettant de faire travailler et d'assouplir les muscles : *C'est un placard dans le fond duquel on trouve, par exemple, une paire d'haltères, un exerciseur élastique tout perclus* (Duhamel).

exercitant, e [ɛgzɛrsitɑ̃, -ɑ̃t] n. (emploi spécialisé du part. prés. de l'anc. v. *exerciter,* exercer, exécuter [1290, Drouart la Vache], lat. *exercitare,* exercer souvent, fréquentatif de *exercere* [v. EXERCER] ; 1865, Littré). Personne qui suit les exercices d'une retraite spirituelle.

exérèse [ɛgzerɛz] n. f. (gr. *exairesis,* extraction, de *exaireîn,* extraire, retrancher, enlever, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *haireîn,* prendre, saisir ; 1617, Habicot). Opération par laquelle on retire du corps humain ce qui lui est étranger ou nuisible.

exergue [ɛgzɛrg] n. m. (lat. scientif. moderne *exergum,* signif. proprem. « espace hors d'œuvre », formé avec les mots gr. *ex,* hors de, et *ergon,* action, œuvre, ouvrage ; 1636, J. de Bie, au sens 1 ; sens 2, av. 1910, J. Renard). **1.** Petit espace laissé en bas d'une médaille, d'une pièce, où l'on grave éventuellement la date, le nom de l'atelier ou du graveur, etc. || Ce qu'on grave dans cet espace, et, *par extens.,* inscription similaire : *Sur une plaque de cuivre, décorant la porte du pavillon, on lisait un exergue* (M. Prévost). || **2.** Inscription placée en tête d'un ouvrage ou d'un chapitre : *Lui donner comme exergue* [à « Poil de Carotte »] : *« Le père et la mère doivent tout à l'enfant. L'enfant ne leur doit rien. J. R. »* (Renard). || Fig. *Mettre en exergue,* mettre en évidence, afin de faciliter la démonstration, l'explication qui suit.

• REM. Certains estiment fautif le sens 2 et préconisent, en ce cas, l'emploi d'ÉPIGRAPHE.

exfoliation [ɛksfɔljasjɔ̃] n. f. (de *exfolier ;* 1503, G. de Chauliac). Action d'exfolier, ou le fait de s'exfolier. || *Spécialem.* En botanique, chute de l'écorce d'un arbre par minces couches. || En pathologie, séparation des parties mortes de la peau, d'un os, d'un tendon, qui se détachent par petites plaques. (En ce sens, on dit aussi DESQUAMATION.)

exfolier [ɛksfɔlje] v. tr. (lat. impér. *exfoliare,* effeuiller, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *folium,* feuille ; v. 1560, Paré [pour un os]). Enlever par lames minces la couche superficielle de quelque chose : *Exfolier une ardoise.*

◆ **s'exfolier** v. pr. (1690, Furetière [pour un os]). Se détacher par lames minces : *Une façade [...] qui s'exfolie pour ménager cent petits gîtes aux lézards plats* (Colette).

exhalaison [ɛgzalɛzɔ̃] n. f. (de *exhaler ;* XIV[e] s., Littré). Gaz, odeur qui s'exhale d'un corps, d'un lieu : *Les fortes exhalaisons de ce taudis* (Fromentin). [Une charogne] *Ouvrait d'une façon nonchalante et cynique | Son ventre plein d'exhalaisons* (Baudelaire).

• SYN. : *effluve, émanation, haleine, odeur, souffle, vapeur.*

exhalation [ɛgzalasjɔ̃] n. f. (lat. *exhalatio,* exhalaison, de *exhalatum,* supin de *exhalare* [v. EXHALER] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2-3, v. 1560, Paré). **1.** *Class.* Exhalaison : *N'étant pas chose étrange qu'il sorte de la terre des exhalations en grand nombre et de toutes qualités* (Malherbe). || **2.** Action d'exhaler : *L'exhalation de l'air aspiré par les poumons.* || *Spécialem.* En chimie ancienne, se disait pour ÉVAPORATION. || **3.** En physiologie, élimination, à l'état de vapeur, par les poumons ou par les pores de la peau, des produits volatils contenus dans l'organisme (gaz carbonique, alcool, essence d'ail, etc.).

exhaler [ɛgzale] v. tr. (lat. *exhalare,* exhaler, rendre [par le souffle], s'évaporer, s'exhaler, expirer, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *halare,* exhaler [une odeur] ; XIV[e] s., *Nature à l'alchimie,* au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, av. 1613, M. Régnier ; sens 4, 1643, Corneille). **1.** Laisser s'échapper hors de soi des éléments volatils qui se répandent (vapeurs, gaz, odeurs, etc.) : *Cette première pièce exhale une odeur sans nom* (Balzac). *La ville haletante exhale ses fumées* (Samain). *Je me dirigeais par le sentier sinueux d'un couloir tout embaumé à distance des essences précieuses qui exhalaient sans cesse du cabinet de toilette leurs effluves odoriférants* (Proust). || **2.** *Fig.* et *littér.* Dégager une impression subtile de : *Ce sous-bois exhale la mélancolie. Un âge disparu exhalant une odeur de dévotion* (Zola). || **3.** En parlant d'une personne, émettre par la bouche un souffle, un bruit : *Le vieillard exhalait des sanglots étouffants* (Banville). || *Exhaler le dernier soupir,* mourir. || **4.** *Fig.* Exprimer par des paroles ou d'une autre façon : *Nos deux cœurs exhalant leur tendresse paisible* (Verlaine). || *Spécialem.* Donner libre cours à un sentiment vif ou péniblement ressenti : *Il exhala sa rage pendant dix minutes* (Balzac). *Exhaler sa douleur, son amertume.*

• SYN. : **1** *dégager, fleurer, répandre, sentir ;* **3** *pousser, produire ; rendre.*

◆ **s'exhaler** v. pr. (sens 1, 1677, Racine ; sens 2, 1665, Molière). **1.** Se dégager, s'échapper de quelque chose, et se répandre (au pr. et au fig.) : *Une faible odeur, ce soir, s'exhale des genêts* (Barrès). *Rembrandt, triste hôpital tout rempli de murmures | Où la prière en pleurs s'exhale des ordures* (Baudelaire). || **2.** Fig. et littér. *S'exhaler en,* manifester ses sentiments d'une manière vive par : *S'exhaler en menaces.*

exhaure [ɛgzor] n. f. (mot savant, déverbal du lat. *exhaurire,* vider en puisant, épuiser, ruiner, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *haurire,* puiser un liquide, vider, tirer, retirer, enlever, épuiser, consumer ; 16 sept. 1872, *Journ. officiel,* aux sens 1-2). **1.** Épuisement des eaux d'infiltration dans les mines et dans les carrières. || **2.** Ensemble des installations permettant cet épuisement.

exhaussement [ɛgzosmɑ̃] n. m. (de *exhausser* [v. ce mot] ; fin du XII[e] s., *Geste des Loherains,* écrit *essaucement,* au sens de « exaucement » ; sens actuel, XIV[e] s., écrit *essausement* [*exhaussement,* milieu du XV[e] s., *Évangiles des Quenouilles*]). Action d'exhausser, de rendre plus élevé ; résultat de cette action : *L'exhaussement d'un trottoir, d'une chaussée.*

exhausser [ɛgzose] v. tr. (de *ex-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *hausser* [v. aussi EXAUCER et EXALTER] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *eshalcier* [*essaucier,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *exaulcer* — d'après le lat. *exaltare,* v. EXALTER —, XIV[e] s. ; *exhausser,* XVII[e] s.], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Augmenter en hauteur, rendre plus élevé : *La barricade avait été augmentée. On l'avait exhaussée de deux pieds* (Hugo). *Exhausser une maison d'un étage.* || **2.** *Class.* et *littér.* Donner plus de valeur, plus de dignité à ; relever : *Les titres dont les hommes tâchent d'exhausser leur bassesse* [= leur naissance humble] (Massillon). *Sans la douleur, l'humanité serait trop ignoble, car elle seule peut, en les épurant, exhausser les âmes* (Huysmans).

• SYN. : **1** *élever, hausser, monter, surélever, surhausser.* — CONTR. : **1** *abaisser, diminuer.*

exhausteur [ɛgzostœr] n. m. (du lat. *exhaustum,* supin de *exhaurire,* épuiser [v. EXHAURE] ; 1877, Littré). Appareil amenant dans une nourrice le liquide d'un réservoir placé plus bas.

exhaustif, ive [ɛgzostif, -iv] adj. (angl. *exhaustive,* qui épuise, dér. de *to exhaust,* épuiser, verbe formé sur le lat. *exhaustum,* supin de *exhaurire,* épuiser [v. EXHAURE] ; 1818, Et. Dumont, au sens 2 ; sens 1, 14 mars 1873, *Journ. officiel*). **1.** Qui épuise les forces de quelqu'un, les réserves de quelque chose (rare) : *Il y a, dans le jeu des muscles, une vertu libératrice pour l'âme, à la condition, dois-je le dire ? que ce jeu demeure en deçà de la fatigue exhaustive* (Duhamel). *Cultures exhaustives* (Littré). || **2.** *Fig.* Qui traite à fond un sujet, qui en épuise la matière : *Un relevé exhaustif. Une étude exhaustive.*

exhaustion [ɛgzostjɔ̃] n. f. (bas lat. *exhaustio,* action d'épuiser, achèvement, action de se débarrasser de, de *exhaustum,* supin de *exhaurire,* épuiser [v. EXHAURE] ; 1740, Ritter, *les Quatre Dictionnaires,* au sens 3 ; sens 1, 1858, Legoarant ; sens 2, av. 1778, Diderot). **1.** Action de vider un récipient du gaz ou du liquide qu'il contient. ‖ **2.** En logique, énumération de tous les cas possibles que comprend une question : *Le caractère de l'homme est la conscience ; et celui de la conscience, une perpétuelle exhaustion, un détachement sans repos et sans exception de tout ce qu'y paraît, quoi qu'y paraisse* (Valéry). ‖ **3.** *Méthode d'exhaustion,* en mathématiques, méthode de calcul ou de vérification d'une grandeur par une suite d'approximations de plus en plus précises.

exhaustivement [ɛgzostivmɑ̃] adv. (de *exhaustif ;* XXe s.). De façon exhaustive : *Traiter un sujet exhaustivement.*

exhérédation [ɛgzeredasjɔ̃] n. f. (lat. *exheredatio,* action de déshériter, de *exheredatum,* supin de *exheredare* [v. EXHÉRÉDER] ; début du XVe s.). Action de déshériter, d'exclure de sa succession un ou plusieurs des héritiers présomptifs : *Menacer une famille d'exhérédation* (Balzac).

exhérédé, e [ɛgzerede] adj. et n. (part. passé de *exhéréder ;* 1690, Furetière). Qui a été exclu d'une succession.

exhéréder [ɛgzerede] v. tr. (lat. *exheredare,* déshériter [au pr. et au fig.], de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *heres, heredis,* héritier ; v. 1460, G. Chastellain). [Conj. **5 b.**] Exclure d'une succession : *Exhérédez les femmes ! Au moins accomplirez-vous ainsi une loi de la nature en choisissant vos compagnes, en les épousant au gré des vœux du cœur* (Balzac).

exhiber [ɛgzibe] v. tr. (lat. *exhibere,* produire au jour, présenter, faire paraître, faire la preuve de, causer, susciter, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *habere,* avoir, tenir ; XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Produire un document en justice : *Exhiber une quittance.* ‖ *Par extens.* Montrer, présenter à la requête de quelqu'un : *Il n'exhiba point de mandat d'amener* (Hugo). *Il me fallut aller, à quelques lieues de là, exhiber mon passeport* (Mérimée). ‖ **2.** Exposer aux regards du public : *Des vêtements passés de mode, exhibés seulement en ce jour du dimanche* (Daudet). *Je n'ai pas besoin de rappeler les œuvres qu'il exhiba, en 1878, au Champ de Mars* (Huysmans). ‖ **3.** *Péjor.* Montrer avec ostentation, pour attirer le regard d'autrui : *Un yacht étranger, en bonne place, à ras de quai, exhibait sans pudeur ses cuivres, son électricité* (Colette). ‖ *Fig.* et *péjor.* Faire étalage de : *Exhiber son savoir, ses connaissances.*

● SYN. : **2** *montrer, présenter, produire, sortir ;* **3** *afficher, arborer, déployer, étaler, exposer.*

◆ **s'exhiber** v. pr. (av. 1660, Scarron, au sens de « se montrer » [en parlant d'une persoime — sans nuance péjor.] ; sens actuel, début du XXe s.). *Péjor.* Se faire voir en public en attirant l'attention par une tenue provocante.

● SYN. : *s'afficher.*

exhibition [ɛgzibisjɔ̃] n. f. (lat. *exhibitio,* exhibition, représentation, production, de *exhibitum,* supin de *exhibere* [v. EXHIBER] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *exibition* [*exhibition,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1925, G. Esnault ; sens 4, 1835, Th. Gautier). **1.** Action de produire un document en justice. ‖ *Par extens.* Action de faire voir, de présenter : *Procéder à l'exhibition de tous ses papiers.* ‖ **2.** Action de présenter au public un ensemble de personnes, d'animaux ou de choses réunis à cet effet : *Une exhibition d'animaux savants.* ‖ *Absol.* et *vx.* Exposition : *C'est absolument comme aux exhibitions des années précédentes, ce n'est ni meilleur ni pire* (Huysmans). ‖ **3.** En sports, manifestation à caractère spectaculaire, ne constituant pas une véritable épreuve et ne comptant pas pour un classement : *Les deux équipes de rugby se produiront dimanche dans une exhibition.* ‖ **4.** *Fig.* et *péjor.* Action de montrer avec ostentation ou impudeur ce qui devrait être dissimulé discrètement : *Avec la « sensibilité » prétendue des nerveux grandit leur égoïsme ; ils ne peuvent supporter de la part des antres l'exhibition des malaises auxquels ils prêtent chez eux-mêmes de plus en plus d'attention* (Proust).

● SYN. : **2** *numéro, présentation ;* **4** *déploiement, étalage, montre, parade.*

exhibitionnisme [ɛgzibisjɔnism] n. m. (de *exhibition ;* milieu du XIXe s., au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Impulsion morbide à se dévêtir et à montrer ses organes génitaux. ‖ **2.** Tendance à dévoiler au public des sentiments, des pensées, des actes qu'on devrait tenir secrets : *Au lieu d'escamoter le péril, il avait presque l'air de me mettre le nez dessus. Alors quoi ? C'est de l'exhibitionnisme* (Romains).

exhibitionniste [ɛgzibisjɔnist] n. (de *exhibitionnisme ;* fin du XIXe s., au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Malade mental qui aime à se montrer nu et à exhiber ses organes génitaux. ‖ **2.** Personne qui dévoile avec ostentation ou impudeur ses sentiments intimes, ses actes : *J'applique toujours, dit Alban, à ces « exhibitionnistes de la bonté », comme les appelle un de nos écrivains, le fragment de Pindare* (Montherlant).

◆ adj. (XXe s.). Se dit du comportement de ce malade ou de cette personne : *Avoir des penchants exhibitionnistes.*

exhilarant, e [ɛgzilarɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *exhilarer,* égayer, rendre joyeux [1611, Cotgrave], lat. *exhilarare,* réjouir, récréer, de *ex-* [préf. à valeur intensive] et de *hilarare,* mêmes sens, dér. de *hilaris,* gai, joyeux, de bonne humeur, gr. *hilaros,* mêmes sens ; 1669, Molière, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** *Class.* et *littér.* Qui porte à l'hilarité ; qui réjouit vivement : *Par la douceur exhilarante de l'harmonie, adoucissant* [...] *l'aigreur de ses esprits* (Molière). *Aucune tête de femme n'eût pu résister à la puissance exhilarante de cet encensement continu* (Balzac). ‖ **2.** *Gaz exhilarant,* ancien nom de l'oxyde azoteux, ou gaz hilarant.

exhortation [ɛgzɔrtasjɔ̃] n. f. (lat. *exhortatio,* exhortation, encouragement, de *exhortatum,* supin de *exhortari* [v. EXHORTER] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme ; sens 3, av. 1710, Fléchier). **1.** Discours, paroles par lesquels on encourage quelqu'un à faire quelque chose : *Depuis l'exhortation du bénédictin, j'ai toujours rêvé le pèlerinage de Jérusalem* (Chateaubriand). ‖ **2.** Petit sermon, paroles de piété destinés à fortifier la foi, à redonner espoir en Dieu : *Les exhortations d'un homme qui s'est voué à Dieu peuvent adoucir les dernières heures d'un mourant* (Mérimée). ‖ **3.** *Fig.* Action qui encourage à faire quelque chose ; motif déterminant : *Sa mort est pour nous une exhortation à bien vivre* (Fléchier).

● SYN. : **1** *appel, conseil, encouragement, incitation, invitation, recommandation ;* **3** *avis, exemple, invite, leçon.*

exhorter [ɛgzɔrte] v. tr. (lat. *exhortari,* exhorter, exciter, encourager, de *ex-* [préf. à valeur intensive] et de *hortari,* mêmes sens, fréquentatif du v. archaïque *horiri,* stimuler, exciter ; 1150, Barbier, au sens 1 [rare av. le XVIe s.] ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** S'efforcer d'amener quelqu'un à faire ou à penser quelque chose, par des encouragements, des paroles pressantes : *Elles avaient chacune leur jour pour aller instruire et exhorter les malades* (Chateaubriand). *Elle lui envoya un prêtre qui l'exhorta au repentir* (Mérimée). *Exhorter un enfant à améliorer sa conduite.* ‖ **2.** *Fig.* Servir de motif déterminant à une action : *Son dernier accident devrait l'exhorter à la prudence.*

● SYN. : **1** *appeler, convier, encourager, engager, inciter, inviter, persuader, pousser, presser ;* **2** *déterminer.*

● REM. Au XVIIe et au XVIIIe s., *exhorter,* suivi d'un infinitif, pouvait se construire avec la prép. *de : M. le maréchal d'Estrées* [...] *venait pour m'exhorter de ne point rompre* [avec la Cour] (Retz). *Elle m'exhorta de consulter d'habiles gens* (Rousseau). Il pouvait aussi s'employer avec que, suivi du subjonctif : *Nous vous exhortons que vous ne receviez pas en vain la grâce de Dieu* (Bossuet).

exhumation [ɛgzymasjɔ̃] n. f. (de *exhumer* ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Action de retirer un cadavre du tombeau, d'extraire de la terre ce qui y est enfoui : *Chiquita ne parut éprouver aucune frayeur à cette exhumation étrange* (Gautier). *L'exhumation d'un trésor.* || **2.** *Fig.* Action de tirer de l'oubli : *L'exhumation d'un manuscrit ancien. L'exhumation de cette œuvre manquée n'est pas de nature à servir la mémoire de son auteur.*

exhumé, e [ɛgzyme] adj. (part. passé de *exhumer* ; XX^e s.). En géographie, se dit d'un relief fossilisé sous des formations qui ont été déblayées par l'érosion.

exhumer [ɛgzyme] v. tr. (lat. médiév. *exhumare,* formé, avec le préf. *ex-* [marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur], sur le modèle du lat. class. *inhumare,* mettre en terre [v. INHUMER], pour servir de contraire à ce verbe ; 1643, d'après Trévoux, 1771, au sens 1 ; sens 2, v. 1800, d'après Bescherelle, 1858 ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Retirer un corps de la sépulture où il est inhumé ; et, *par extens.,* extraire de la terre ce qui y est enfoui : *Celui qui avait exhumé un cadavre pour le dépouiller était banni de la société des hommes* (Montesquieu). *Les fouilles entreprises ont permis d'exhumer d'intéressants vestiges archéologiques.* || **2.** *Fig.* Tirer de l'oubli : *Exhumer un parchemin ancien ;* et pronominalem. : *Ces morts qui peu à peu s'exhument des ténèbres* (Barbusse). || **3.** *Fig.* Faire revivre, ranimer quelque chose : *Exhumer de vieux ressentiments.*

• SYN. : **1** *déterrer ;* **2** *découvrir ;* **3** *reprendre, ressortir, ressusciter, réveiller.*

exigeant, e [ɛgziʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *exiger ;* 1762, Acad., aux sens 1-2 ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Qui manifeste beaucoup d'exigence, qui se montre sévère et difficile à contenter : *Un professeur exigeant. Des parents exigeants. Une conscience exigeante. S'il était exigeant pour les autres, il n'était pas moins sévère pour lui-même* (Baudelaire). || *Spécialem.* Qui réclame sans cesse des attentions, des services, des soins : *Un blessé exigeant. Une plante exigeante.* || **2.** Se dit d'un sentiment, d'une aspiration difficile à satisfaire, d'une activité qui impose un gros effort à celui qui la pratique : *Une ambition exigeante. Morale exigeante. Une profession exigeante.* || **3.** Qui s'impose, qu'on ne peut éviter : *Je rentre à la nuit tombée, harassé parfois, le cœur plein d'un exigeant besoin de repos* (Gide).

• SYN. : **1** *difficile, dur, pointilleux, sévère, strict, tyrannique ;* **2** *absorbant, astreignant, dévorant, prenant.* — CONTR. : **1** *accommodant, bienveillant, conciliant, coulant* (fam.), *facile, indulgent ;* **2** *reposant.*

exigence [ɛgziʒɑ̃s] n. f. (bas lat. *exigentia,* exigence, de *exigens, -entis,* part. prés. de *exigere* [v. EXIGER] ; v. 1361, Oresme, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1791, G. de Mirabeau ; sens 4-5, 1870, Larousse). **1.** Ce qui est requis, exigé par les circonstances : *Selon l'exigence de la situation.* || **2.** Ce qui est réclamé impérativement par l'homme comme lui étant nécessaire à quelque titre : *Les exigences du corps et de l'esprit. Un mode de vie trop raffiné, qui crée des exigences.* || **3.** Ce qu'une personne exige d'une autre, un ensemble de personnes, une collectivité exige d'autrui : *Chacun des deux êtres qui s'aiment se façonne selon l'exigence de l'autre* (Gide). *Un gouvernement ne peut satisfaire en même temps aux exigences de toutes les catégories sociales.* || *Spécialem.* Dans le domaine économique ou financier, conditions exigées (généralement au plur.) : *Satisfaire aux exigences de la clientèle. Les exigences du propriétaire deviennent abusives.* || **4.** Caractère d'une personne qui exige beaucoup des autres : *Faire preuve d'une exigence intraitable.* || **5.** Ce qui est imposé par une règle, une discipline, une morale ; obligation qui résulte de l'idée que l'on se fait de son rôle : *Le point d'honneur, chez lui* [Corneille] *comme chez les Espagnols, a souvent des exigences qu'il est presque permis d'appeler criminelles* (Brunetière). *Je me donnais de hautes raisons, je mettais en avant l'exigence du devoir* (Mauriac). *Les exigences d'une profession, d'un art.*

• SYN. : **1** *impératif, nécessité ;* **2** *aspiration, besoin ;* **3** *désir, gré, volonté ; condition, prétention, réclamation, revendication ;* **4** *autoritarisme, despotisme ;* **5** *contrainte, force, pression.*

exiger [ɛgziʒe] v. tr. (lat. *exigere,* pousser dehors, chasser, expulser, achever, accomplir, faire payer, réclamer, mesurer, régler, peser, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *agere,* mettre en mouvement, faire ; milieu du XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1651, Corneille). [Conj. **1 b.**] **1.** Demander impérativement ce qui est dû ou ce qui est considéré comme une chose due : *Exiger le règlement d'une dette. Exiger des excuses, des explications. Elle exigea la vérité avec un emportement de désespoir* (Zola). || *Spécialem.* Imposer, commander, ordonner en vertu de l'autorité qu'on exerce ou de la force dont on dispose : *Si mon souverain l'exige, je suis prêt à mourir pour lui* (Musset). *Il exige que ses collaborateurs soient ponctuels et discrets.* || **2.** Demander, réclamer au-delà du bon droit ou de la justice : *Une entreprise qui exige un rendement excessif de ses ateliers. L'intérêt exigé par le prêteur est inacceptable.* || **3.** En parlant des choses, avoir absolument besoin de ; rendre nécessaire, obligatoire ou inévitable : *Sa santé exige des soins constants. Travail qui exige une grande tension d'esprit. Le règlement exige que vous fassiez une demande écrite. En France surtout, on prend avec une extrême promptitude les qualités exigées par l'état militaire* (Vigny).

• SYN. : **1** *enjoindre, ordonner, réclamer, revendiquer, sommer ;* **2** *contraindre, imposer ;* **3** *demander, nécessiter, requérir, vouloir.* — CONTR. : **1** *dispenser, exempter ; abandonner, renoncer.*

• REM. *Exiger que* se construit toujours avec le subjonctif : *J'exige que vous veniez demain soir.*

exigibilité [ɛgziʒibilite] n. f. (dér. savant de *exigible ;* 1783, Brunot). Caractère de ce qui est exigible : *L'exigibilité d'un paiement.*

exigible [ɛgziʒibl] adj. (de *exiger ;* début du XVII^e s.). Qui peut être exigé, qu'on a le droit d'exiger : *Une dette exigible.*

exigu, uë [ɛgzigy] adj. (lat. *exiguus,* petit, de petite taille, peu étendu, court, étroit, peu intense, dér. de *exigere,* au sens de « peser — d'une manière stricte » [v. EXIGER] ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 [rare et plaisant jusqu'au XVIII^e s.] ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Qui est insuffisant en quantité, en valeur : *Le dîner fut si mauvais et si exigu que j'en sortis mourant de faim* (Chateaubriand). *Des revenus exigus.* || **2.** Qui est de dimensions insuffisantes, qui manque d'ampleur : *Un autel de proportions exiguës s'appuyait contre une porte d'airain* (Flaubert). *Un appartement exigu.*

• SYN. : **2** *étriqué, étroit, réduit, restreint.* — CONTR. : **2** *ample, étendu, grand, large, spacieux, vaste ; raisonnable, suffisant.*

exiguïté [ɛgzigɥite] n. f. (lat. *exiguitas,* petitesse, petit nombre, petite quantité, pauvreté, brièveté, de *exiguus* [v. EXIGU] ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 [rare jusqu'en 1798, Acad.] ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** *Vx.* Caractère de ce qui est exigu, insuffisant en quantité, en valeur : *Elle introduisit dans la vie intérieure autant de confort que l'exiguïté des revenus le permit* (Balzac). || **2.** Caractère de ce qui est étroit, insuffisant en dimension : *L'exiguïté d'une chambre. Un peignoir qui dissimulait l'exiguïté de ses formes* (Fromentin).

exil [ɛgzil] n. m. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *essil, eissil, issil,* exil, lieu d'exil, ravage, tourment [XI^e s.], lat. *ex[s]ilium,* exil, bannissement, lieu d'exil, de *ex[s]ul,* exilé, banni, proscrit ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *exill,* au sens de « malheur, misère » ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *eixil* [*exil,* XIII^e s.] ; sens 2, 1679, Bossuet ; sens 3, av. 1662, Pascal). **1.** Mesure qui consiste à expulser quelqu'un hors de son pays avec interdiction d'y revenir ; état qui en résulte : *Oh ! n'exilons personne !... Oh ! l'exil est impie !* (Hugo). *Mon compagnon songeait au séjour qu'il avait quitté, à l'exil qu'il avait encouru par une faute* (Mérimée). || **2.** Lieu où réside celui qui est exilé : *Dans mon exil, j'ai découvert que je ne sais rien* (Stendhal).

|| **3.** Obligation faite à quelqu'un de vivre hors d'un lieu, d'un milieu où il souhaiterait demeurer, loin d'une personne dont la présence lui est chère ; état de celui qui subit cette contrainte : *En sortant du sein de ma mère, je subis mon premier exil ; on me relégua à Plancouët* (Chateaubriand). *Sans toi, tout s'effeuille et tombe, | L'ombre emplit mon noir sourcil, | Une fête est une tombe, | La patrie est un exil* (Hugo). *C'était un premier pas, la rentrée dans cette administration dont l'exil le tuait* (Daudet). || *Spécialem.* Dans le langage mystique, la vie sur terre, par opposition à la vie céleste, qui attend les élus.

• SYN. : **1** *bannissement, déportation, expatriation, ostracisme, Proscription, relégation ;* **3** *éloignement, isolement, séparation.*

exilé, e [ɛgzile] adj. et n. (part. passé de *exiler ;* XIIᵉ s.). Qui a été condamné à l'exil, ou qui vit en exil : *Le puits où les citoyens exilés venaient inutilement réclamer leur patrie* (Chateaubriand). *L'exilé, partout, est seul* (Lamennais).

• SYN. : *banni, expatrié, proscrit, relégué.*

◆ adj. (1652, La Rochefoucauld). *Class.* Qui se passe en exil : *Je conclus* [...] *qu'il* [le Cardinal] *s'ennuiera de cette vie exilée* (La Rochefoucauld).

exiler [ɛgzile] v. tr. (réfection de l'anc. franç. *essillier, eissillier,* exiler, dévaster, ruiner [XIᵉ s.], dér. de *exil* [v. ce mot] ou issu du bas lat. *ex[s]iliare,* exiler [rarement attesté], du lat. class. *ex[s]ilium,* exil ; XIIᵉ s., écrit *exilier* [*exiler,* XIIIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1669, Molière ; sens 3, 1660, Corneille ; sens 4, av. 1816, Millevoye). **1.** Frapper quelqu'un d'exil, le chasser de son pays et l'obliger à vivre à l'étranger : *On enferme, | On exile, on proscrit le penseur libre et ferme* (Hugo). || **2.** Obliger quelqu'un à vivre loin d'un lieu où il aurait aimé rester : *Les circonstances l'ont exilé de son foyer.* || *Spécialem.* Sous l'Ancien Régime, éloigner quelqu'un de la Cour et le contraindre à demeurer dans un lieu déterminé : *Louis XIV exila Fénelon* (Staël). *Les rois d'Espagne exilaient un duc et pair dans ses terres* (Hugo). || **3.** *Class.* et *fig.* Chasser loin de sa présence : *Exile de mes yeux cet insolent vainqueur* (Corneille). || **4.** *Poét.* Obliger à quitter un lieu pour une durée plus ou moins longue : *Les oiseaux que l'hiver exile, | Reviendront avec le printemps* (Béranger).

• SYN. : **1** *bannir, déporter, expatrier, expulser, proscrire ;* **2** *chasser, écarter, éloigner, renvoyer.*

◆ **s'exiler** v. pr. (sens 1, 1835, Musset ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Quitter volontairement son pays. || **2.** Se retirer pour vivre à l'écart : *S'exiler en province.*

• SYN. : **1** *émigrer, s'expatrier ;* **2** *s'enterrer* (fam.).

exilien, enne [ɛgziljɛ̃, -ɛn] adj. Qui se rapporte à l'exil du peuple juif à Babylone.

exinscrit, e [ɛgzɛ̃skri, -it] adj. (de *ex-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *inscrit,* part. passé adjectivé de *inscrire ;* 1877, Littré). Se dit d'un cercle tangent à un côté d'un triangle et aux prolongements des deux autres côtés : *Tout triangle a trois cercles exinscrits.*

existant, e [ɛgzistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *exister ;* 1690, Furetière, aux sens 1-2). **1.** Qui possède l'existence : *J'aime les choses existantes ; je les aime comme elles sont* (Senancour). || **2.** Se dit de ce qui est valide, qui a cours dans une situation donnée : *Les traités existants. Un arrêté qui s'applique dans le cadre des lois existantes.*

• SYN. : **1** *réel, tangible ;* **2** *actuel, présent.*

existence [ɛgzistɑ̃s] n. f. (bas lat. *ex[s]istentia,* existence, de *ex[s]istere* [v. EXISTER] ; XIVᵉ s., *Dict. général,* aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1869, Lamartine ; sens 4, 1734, Voltaire ; sens 5, 1862, V. Hugo). **1.** Le fait d'exister ; état de ce qui existe : *Je continue la lecture des « Élévations » de Bossuet. Il prouve l'existence de Dieu par le sentiment de perfection que porte chaque homme en son cœur* (Gide). *Prouver l'existence d'un complot.* || *Spécialem.* Dans la langue de la philosophie, la réalité immédiate et concrète, par opposition à *l'essence,* qui est abstraite. || **2.** Caractère, état de ce qui est présent : *Constater l'existence de traces de sang sur une pièce à conviction.* || **3.** Durée pendant laquelle une chose existe : *La monarchie constitutionnelle n'a pas eu, en France, une longue existence.* || **4.** Durée de la vie d'un être humain : *Ils se trouvaient accordés, unis en une minute pour l'existence entière* (Daudet). || *Par extens.* La vie de quelqu'un considérée dans sa manière d'être, ses conditions : *C'est ainsi que le futur leader entra en campagne, avec tous les dehors d'une existence facile* (Daudet). *Traîner une existence misérable.* || *Moyens d'existence,* moyens, ressources dont on dispose pour vivre normalement. || **5.** *Littér.* Être vivant : *Tout ce qui a vécu est l'élément nécessaire de nouvelles existences* (France).

• SYN. : **4** *destin, destinée, jours, vie.*

existentialisme [ɛgzistɑ̃sjalism] n. m. (de *existentiel ;* v. 1940). Doctrine philosophique selon laquelle l'homme existe d'une façon abstraite avant d'être, de se créer et se choisir lui-même en agissant.

existentialiste [ɛgzistɑ̃sjalist] adj. (de *existentialisme ;* v. 1940). Qui est relatif à la doctrine de l'existentialisme : *Philosophie existentialiste. Littérature existentialiste.*

◆ n. (1945). Nom donné, surtout au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à des jeunes gens qui affectaient une mise négligée et un dégoût de la vie active et qui fréquentaient certains cafés parisiens du quartier de Saint-Germain-des-Prés.

existentiel, elle [ɛgzistɑ̃sjɛl] adj. (de *existence* ou du bas lat. *ex[s]istentialis,* relatif à l'existence, dér. de *ex[s]istentia* [v. EXISTENCE] ; 1908, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, milieu du XXᵉ s.). **1.** Qui est relatif à l'existence : *Philosophie existentielle.* || **2.** En mathématiques, se dit d'un quantificateur qui a pour symbole $\exists$ et qu'on énonce par « il existe ». || **3.** *Analyse existentielle,* en psychopathologie, analyse du malade par le psychothérapeute en prenant l'individu comme un être existant dans le monde en dehors de toute référence au passé.

existentiellement [ɛgzistɑ̃sjɛlmɑ̃] adj. (de *existentiel ;* milieu du XXᵉ s.). Conformément à la réalité ; selon un état de fait : *Les deux Allemagnes se définissent existentiellement.*

exister [ɛgziste] v. intr. (lat. *ex[s]istere,* sortir de, s'élever de, naître, se dresser, se manifester, se montrer, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *sistere,* mettre, établir, se tenir, dér. de *stare,* se tenir debout, ferme, immobile ; XIVᵉ s., au sens 1 [rare av. le XVIIᵉ s.] ; sens 2-3, 1760, Voltaire [*ça n'existe pas,* « c'est stupide », 1920, Bauche]). **1.** Posséder l'être, être hors du néant : *Rien n'est mort que ce qui n'existe pas encore* (Apollinaire). || *Spécialem.* Être dans la réalité, dans le temps et dans l'espace : *Coutume qui n'existe plus depuis longtemps. Des saintes qui n'ont jamais existé* (France). || Impers. *Il existe,* il y a : *Il existe dans cette ville une tradition curieuse et fort ancienne.* || **2.** Être en vie : *Il ne venait pas à l'idée de ces orphelins pauvres* [...] *qu'ils existaient en contrebande* (Cocteau). *Aussi longtemps qu'il a existé, il a prêché la paix.* || *Littér.* Vivre d'une manière passive, organique : *Car le plus grand fardeau c'est d'exister sans vivre* (Hugo). || Vivre pleinement : *Existe !... Sois enfin toi-même ! dit l'Aurore* (Valéry). || **3.** Avoir de l'importance ou de la valeur, compter : *Dès lors, il me remarqua. J'existais pour lui* (Renan). *Le profit seul existe à ses yeux.* || Fam. *Ça n'existe pas,* c'est stupide, sans intérêt : *C'est ça son projet ? mais ça n'existe pas !*

• SYN. : **1** *être ; avoir cours, régner, se rencontrer, se trouver ;* **2** *subsister, vivre.*

exit [ɛgzit] mot invar. (mot lat. signif. « il/elle sort », 3ᵉ pers. du sing. de l'indic. prés. de *exire,* sortir, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *ire,* aller ; XXᵉ s.). Au théâtre, indication scénique pour marquer la sortie d'un acteur.

ex-libris [ɛkslibris] n. m. invar. (loc. formée avec les mots lat. *ex* [prép. marquant la provenance] et *libris* [ablatif plur. de *liber, libri,* livre], et signif. proprem. « [qui provient, qui fait partie] des livres [de] » ; 1870, Larousse). Formule qui, apposée sur un livre par son propriétaire, indique que le volume lui appartient : *Ex-libris Dupont*

(= ce livre fait partie des livres de Dupont). || *Par extens.* Vignette artistique que des bibliophiles collent au revers des reliures de leurs livres et qui porte leur nom, leurs armes, leur devise : *Il avait* [pendant la Révolution] *fait couvrir de papier fort ses ex-libris aux armes* (La Varende). *Des livres de sa bibliothèque, sur lesquels était collé son exlibris* (Duhamel).

exo- [ɛgzo], élément tiré du gr. *exô,* au-dehors, dehors, hors, et entrant, comme préfixe, dans la composition de quelques mots savants.

exocardiaque [ɛgzokardjak] adj. (de *exo-* et de *cardiaque ;* 1878, Larousse). Se dit de tout bruit du cœur qui se produit hors de sa cavité.

exocet [ɛgzɔsɛ] n. m. (lat. *exocoetus,* gr. *exôkoitos,* poisson de mer qui vient dormir à terre [*sic*], de *exô,* au-dehors, et *koitê,* couche, action de se coucher ; 1558, Rondelet). Poisson des mers chaudes, allongé, aux nageoires pectorales développées en forme d'ailes, dit aussi *poisson volant.*

exocrânien, enne [ɛgzɔkrɑnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *exo-* et de *crânien ;* XX^e s.). Qui est situé en dehors de la cavité crânienne.

• CONTR. : *endocrânien.*

exocrine [ɛgzɔkrin] adj. (de *exo-* et de *-crine,* du gr. *krinein,* sécréter ; XX^e s.). Qui a rapport à la sécrétion au niveau des téguments ou des muqueuses : *Sécrétion exocrine du pancréas.*

1. exode [ɛgzɔd] n. m. (bas lat. ecclés. *exodus,* exode [terme biblique], gr. *exodos,* sortie, départ, et, dans la langue ecclés., « exode », de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *hodos,* voie, route, voyage ; XIII^e s., *Dict. général,* au sens 1 [rare av. le XVIII^e s.] ; sens 2, 1865, d'après Littré, 1877). **1.** Sortie des Hébreux d'Égypte sous la conduite de Moïse en direction de la Terre promise. || Second livre du Pentateuque, racontant la sortie d'Égypte. (En ces sens, s'écrit avec une majuscule.) || **2.** Départ massif d'hommes ou d'animaux : *Les gares de Paris sont embouteillées par l'exode des Parisiens à l'époque des vacances.* || *Spécialem.* Fuite massive de la population civile devant l'avance du front de bataille, et particulièrement de la population française devant l'invasion allemande en mai et juin 1940 : *Les paysans en exode y passaient encore, et Manuel arriva chez le colonel à travers des files d'ânes et de charrettes, et un encombrement de troupeaux de toutes sortes* (Malraux). *Ces cortèges dont la disparate et l'air misérable préfiguraient les exodes prochains de la défaite* (Suarez). || *Exode rural,* migration des ruraux vers les villes. || Par anal. *Exode de capitaux,* mouvement des capitaux qui sortent de leurs pays d'origine pour être investis à l'étranger.

• SYN. : 2 *évasion, fuite, migration.*

2. exode [ɛgzɔd] n. m. (lat. *exodium,* fin, terme, farce qui terminait le spectacle, gr. *exodion,* dénouement [d'une pièce, etc.], neutre substantivé de l'adj. *exodios,* qui concerne la sortie, le départ, la fin, dér. de *exodos* [v. l'art. précéd.] ; av. 1596, Vigenère, au sens 1 ; sens 2, av. 1672, G. Patin). **1.** Dans la littérature grecque, dernière partie de la tragédie, contenant le dénouement et qui suivait la sortie du chœur. || **2.** Chez les Romains, pièce comique qu'on jouait après les tragédies.

• REM. Au sens 1, on emploie aussi le terme grec EXODOS n. f. (XX^e s.).

exodontie [ɛgzɔdɔ̃ti] n. f. (de *exo-* et du gr. *odous, odontos,* dent ; v. 1965). En médecine dentaire, soins externes des dents.

exogame [ɛgzɔgam] adj. (de *exogamie ;* 1^er oct. 1874, *Revue des Deux Mondes*). Qui se marie en dehors de la famille ou de la tribu (par opposition à *endogame*).

exogamie [ɛgzɔgami] n. f. (de *exo-* et de *-gamie,* du gr. *gamos,* union, mariage ; 1^er oct. 1874, *Revue des Deux Mondes*). Mariage entre époux n'appartenant pas à la même famille ou à la même tribu (par opposition à *endogamie*).

exogamique [ɛgzɔgamik] adj. (de *exogamie ;* 1893, *Grande Encyclopédie*). En ethnologie, qui a le caractère de l'exogamie : *Des liens exogamiques.*

• CONTR. : *endogamique.*

exogène [ɛgzɔʒɛn] adj. (de *exo-* et de *gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1813, Candolle, en botanique ; au sens général, XX^e s.). Qui provient du dehors (par opposition à *endogène*). || *Spécialem.* En botanique, se dit d'un organe qui prend naissance à l'extérieur de l'organe qui l'engendre.

exognathe [ɛgzɔgnat] adj. (de *exo-* et *-gnathe,* gr. *gnathos,* mâchoire ; 1865, Littré). Syn. de PROGNATHE.

exognathie [ɛgzɔgnati] n. f. ou **exognathisme** [ɛgzɔgnatism] n. m. (de *exognathe ;* 1933, Larousse). Syn. de PROGNATHISME.

exogyne [ɛgzɔʒin] adj. (de *exo-* et de *-gyne,* gr. *gunê,* femme, femelle ; 1865, Littré). En botanique, se dit d'une fleur dont le pistil est saillant en dehors.

exomorphe [ɛgzɔmɔrf] adj. (de *exo-* et de *-morphe,* gr. *morphê,* forme ; 1933, 'Larousse). En géologie, se dit des roches qui présentent le caractère de l'exomorphisme : *Des roches exomorphes.*

• CONTR. : *endomorphe.*

exomorphisme [ɛgzɔmɔrfism] n. m. (de *exomorphe ;* 1933, Larousse). En géologie, transformation de roches qui entourent un minerai ou d'autres roches par le contact avec des roches non sédimentaires.

• CONTR. : *endomorphisme.*

exomphale [ɛgzɔ̃fal] n. f. (du gr. *exomphalon pathos,* hernie ombilicale, de *pathos,* maladie, et *exomphalon,* neutre de l'adj. *exomphalos,* au nombril saillant, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *omphalos,* nombril ; 1707, Dionis). Hernie ombilicale du nouveau-né.

exonération [ɛgzɔnerasjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *exoneratio,* rabais, de *exoneratum,* supin de *exonerare* [v. EXONÉRER] ; 1865, Littré [un premier exemple, au sens de « action de décharger son ventre », 1552, Guéroult]). Action d'exonérer : *Demander une exonération d'impôts.*

• SYN. : *abattement, allègement, décharge, dégrèvement, diminution, dispense, exemption, remise.*

exonérer [ɛgzɔnere] v. tr. (lat. *exonerare,* décharger, dégager d'un fardeau, soulager, et, dans la langue jurid. de basse époque, « [se] libérer d'une dette », de *ex-,* préf. à valeur négative, et de *onerare,* charger, dér. de *onus, oneris,* charge, fardeau, impôts, frais ; 1829, Boiste [un premier exemple à la fin du XVII^e s., au sens propre de « décharger »]). [Conj. **5 b.**] Décharger, dispenser totalement ou partiellement d'une charge, d'une obligation financière : *Exonérer des contribuables. Exonérer un étudiant des droits d'inscription.* || *Exonérer des marchandises,* affranchir celles-ci de certaines taxes.

• SYN. : *dégrever, exempter, libérer.*

exophorie [ɛgzɔfɔri] n. f. (du gr. *exôphoros,* porté au-dehors, de *exô,* au-dehors, et de *pherein,* porter ; milieu du XX^e s.). Trouble de la vision binoculaire. (On dit aussi HÉTÉROPHORIE.)

exophtalmie [ɛgzɔftalmi] n. f. (lat. scientif. moderne *exophtalmia,* du gr. *exophthalmos,* qui a les yeux saillants, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *ophthalmos,* œil ; 1752, Trévoux). Saillie anormale de l'œil hors de son orbite.

exophtalmique [ɛgzɔftalmik] adj. (de *exophtalmie ;* 1836, Acad.). Qui se rapporte à l'exophtalmie ou qui la provoque : *Goitre exophtalmique.*

exoplasme [ɛgzɔplasm] n. m. (de [*ecto*] *plasme* [v. ce mot], avec le préf. *exo- ;* XX^e s.). Syn. rare de ECTOPLASME.

exorable [ɛgzɔrabl] adj. (lat. *exorabilis,* qu'on peut fléchir par des prières, de *exorare* [v. EXORER] ; 1541, Calvin). *Class.* et *littér.* Qui se laisse fléchir, attendrir par des prières : *À notre amour enfin serez-vous exorable* (Rotrou). *Attila était sage au conseil, exorable aux suppliants, propice à ceux dont il avait reçu la foi*

(Chateaubriand). || *Par extens.* Qui est capable de clémence, d'indulgence.

exoration [ɛgzɔrasjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *exoratio,* action de fléchir, de *exoratum,* supin de *exorare* [v. EXORER] ; milieu du XV^e s., J. Joret). Supplication adressée à Dieu pour implorer sa clémence (rare) : *Il pria et ses exorations s'élevèrent* (Huysmans).

exorbitamment [ɛgzɔrbitamɑ̃] adv. (de *exorbitant ;* 1534, Godefroy, au sens de « d'une façon contraire à la morale, à la règle » ; sens actuel, v. 1585, Cholières). D'une façon exorbitante, excessive (rare) : *Le poisson est exorbitamment cher* (Flaubert).

exorbitance [ɛgzɔrbitɑ̃s] n. f. (de *exorbitant ;* 1595, Godefroy, au sens de « chose qui blesse les convenances, la règle » ; sens actuel, fin du XVIII^e s.). Caractère de ce qui est exorbitant, excessif, de ce qui dépasse la mesure ordinaire : *Grâce à l'exorbitance de mes années, mon monument est achevé* (Chateaubriand). *L'exorbitance d'une revendication.*

• SYN. : *démesure, énormité, exagération, excès, outrance.*

exorbitant, e [ɛgzɔrbitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. ecclés. *exorbitans, -antis,* part. prés. de *exorbitare,* dévier de la voie tracée, s'écarter, s'éloigner, faire dévier, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et du lat. class. *orbita,* trace d'une roue, ornière, dér. de *orbis,* toute espèce de cercle ; 1490, Godefroy, au sens de « qui blesse les convenances, la morale, la règle » ; sens 1, 1662, Livet ; sens 2, 1560, Pasquier). **1.** Qui dépasse la mesure normale : *Il y avait là de quoi me beaucoup vieillir en quelques heures. Cette enjambée exorbitante, je la fis cependant* (Fromentin). || *Spécialem.* Qui choque, scandalise par son caractère exagéré, excessif : *Un prix exorbitant. Une injustice exorbitante* (Flaubert). || **2.** *Exorbitant de* (et un nom), en droit, qui sort des limites de, qui ne relève pas de : *Privilège exorbitant du droit commun.*

• SYN. : **1** *démesuré, déraisonnable, énorme, exagéré, excessif, extraordinaire, gigantesque.*

exorbité, e [ɛgzɔrbite] adj. (part. passé de *[s']exorbiter ;* XX^e s.). Se dit des yeux qui semblent sortir de leur orbite : *Une tête jaune, marquée de noir, garnie de dents, d'yeux exorbités, d'une langue violacée où écumait la salive* (Colette).

exorbiter (s') [sɛgzɔrbite] v. pr. (de *ex-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *orbite ;* 1887, Huysmans [comme v. intr., au sens de « sortir des bornes de quelque chose », 1787, Féraud]). *Par exagér.* Sortir de l'orbite, en parlant des yeux : *Un frisson silla le poil de la vache, dont les yeux s'exorbitèrent* (Huysmans).

exorcisation [ɛgzɔrsizasjɔ̃] n. f. (de *exorciser ;* XVI^e s., Huguet). *Vx.* Action d'exorciser.

exorcisé, e [ɛgzɔrsize] adj. et n. (part. passé de *exorciser ;* XIV^e s., comme adj. ; comme n., fin du XIX^e s., A. Daudet). Se dit de celui, de celle qu'on soumet ou qu'on a soumis à des exorcismes : *Deux moines vigoureux sont obligés de l'entraîner par la petite porte du chœur, se débattant comme un exorcisé* (Daudet).

exorciser [ɛgzɔrsize] v. tr. (bas lat. ecclés. *exorcizare,* exorciser, chasser les démons, gr. *exorkizein,* faire prêter serment, et, dans la langue ecclés., « faire jurer à quelqu'un le nom de Dieu », de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *horkizein,* faire jurer, dér. de *horkos,* serment ; XIV^e s., Godefroy, au sens 3 ; sens 1, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens 2, av. 1648, Voiture ; sens 4, 1870, Larousse [au part. passé ; à l'infin., fin du XIX^e s.]). **1.** Conjurer, chasser les démons par les prières spéciales du rituel : *Exorciser un démon.* || **2.** Délivrer par des exorcismes, des pratiques religieuses spéciales, celui ou celle qui est possédé du démon : : *« Et si Claudine Deniseau était possédée, comme vous dites ? — Alors il faudrait l'exorciser »* (France). *Il se redressa, regarda douloureusement son pénitent, puis, d'un grand geste du bras, comme s'il exorcisait un énergumène, il le bénit une seconde fois* (Martin du Gard) ; et par extens. : *Et pour exorciser cet endroit démoniaque, les chrétiens avaient transporté dans une chapelle, près de la source, le corps de saint Babylas, martyrisé sous Décius* (Tharaud). || **3.** Prononcer les prières de l'Église sur un objet qu'on veut consacrer à un usage religieux : *Exorciser le sel, l'eau, l'huile.* || **4.** *Fig.* Délivrer quelqu'un de l'emprise d'une influence, d'un sentiment ; faire disparaître, détruire ce sentiment : *Le sortilège de la gloire dépasse toutes les magies de l'amour, car la vieillesse ni la mort ne le peuvent exorciser* (Barrès).

◆ **s'exorciser** v. pr. (av. 1945, P. Valéry). Littér. *S'exorciser de,* se délivrer d'une influence maléfique, d'une tentation : *Flaubert fut toujours hanté par le démon de la connaissance encyclopédique, dont il a essayé de s'exorciser en écrivant « Bouvard et Pécuchet »* (Valéry).

exorcisme [ɛgzɔrsism] n. m. (bas lat. ecclés. *exorcismus,* exorcisme, gr. *exorkismos,* action de faire prêter serment, et, dans la langue ecclés., « exorcisme », de *exorkizein* [v. EXORCISER] ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Cérémonie religieuse, prière pour exorciser : *Il* [...] *gagna la porte à reculons, en marmonnant des exorcismes* (France). || *Spécialem.* Prière pour soustraire à l'influence du démon des objets que l'on veut consacrer au culte : *Faire des exorcismes sur le sel.* || **2.** *Fig.* Ce qui est propre à délivrer quelqu'un de ses obsessions, de ses angoisses : *Vous avouez que vous êtes sans volonté, et de l'inspiration voilà que vous faites un exorcisme !* (Fromentin).

exorcistat [ɛgzɔrsista] n. m. (de *exorciste ;* milieu du XX^e s.). Troisième ordre mineur conféré aux clercs.

exorciste [ɛgzɔrsist] n. m. (bas lat. ecclés. *exorcista,* exorciste, gr. ecclés. *exorkistês,* même sens, de *exorkizein* [v. EXORCISER] ; 1488, *Mer des histoires*). Dans l'Église, clerc qui a reçu le troisième ordre mineur, ou *exorcistat,* et dont les fonctions étaient de chasser les démons.

◆ n. (1672, Sacy). Personne qui exorcise, qui conjure le démon.

exorde [ɛgzɔrd] n. m. (lat. *exordium,* ourdissage, commencement, principe, origine, commencement d'un discours, dér. de *exordiri,* ourdir, commencer [un discours, etc.], de *ex-* [préf. à valeur intensive] et de *ordiri,* mêmes sens ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 [*exorde « ex abrupto »,* 1870, Larousse] ; sens 2, 1713, Hamilton). **1.** En rhétorique, première partie d'un discours, dans laquelle l'orateur cherche à se concilier l'auditoire et à susciter son intérêt : *Les exordes de Bossuet contiennent le plan du sermon.* || *Exorde « ex abrupto »,* brusque entrée en matière. || **2.** *Fig.* Début, commencement d'une action : *Le manque de viande et d'œufs est maintenant une source de tentations, un exorde de fautes* (Huysmans).

• SYN. : **1** *introduction, préambule ;* **2** *préface, préliminaire, prélude.*

exoréique [ɛgzɔreik] adj. (de *exo-* et du gr. *rheîn,* couler ; v. 1960). Se dit des régions dont les eaux courantes gagnent la mer : *Les régions exoréiques couvrent 72 p. 100 de la superficie continentale.* (S'oppose à *endoréique.*)

exoréisme [ɛgzɔreism] n. m. (de *exo-* et de *[endo]réisme ;* v. 1960). Caractère des régions dont le réseau hydrographique est raccordé au niveau général des mers et des océans. (S'oppose à *endoréisme.*)

exorer [ɛgzɔre] v. tr. (lat. *exorare,* chercher à fléchir quelqu'un, à obtenir quelque chose par des prières, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *orare,* parler, dire, prier, demander en suppliant ; XVI^e s.). *Vx.* Implorer par des prières le secours, la clémence de : *D'abord, il y a la foi de ce peuple réuni pour exorer la Vierge* (Huysmans).

exosmose [ɛgzɔsmoz] n. f. (de *ex[o]-* et du gr. *ôsmos,* action de pousser, impulsion, dér. de *ôtheîn,* pousser ; 1828, Dutrochet). Courant qui s'établit, quand deux liquides de concentration différente sont séparés par une membrane perméable, de la solution la plus concentrée vers la solution la moins concentrée. (Le phénomène inverse est *l'endosmose.*)

exosphère [ɛgzɔsfɛr] n. f. (de *exo-* et de [*atmo*]*sphère* ; milieu du XXe s.). Couche atmosphérique qui s'étend au-dessus de 1 000 km environ, où les molécules les plus légères échappent à la pesanteur et s'élèvent lentement vers l'espace interplanétaire.

exosphérique [ɛgzɔsferik] adj. (de *exosphère* ; milieu du XXe s.). Relatif à l'exosphère.

exostose [ɛgzɔstoz] n. f. (gr. *exostôsis,* tumeur des os, exostose, de *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *ostoûn,* os ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1799, Ventenat). **1.** Excroissance osseuse d'origine congénitale. ‖ **2.** En botanique, protubérance ligneuse qui apparaît sur les branches ou sur la tige des arbres.

exostoser (s') [sɛgzɔstoze] v. pr. (de *exostose ;* 1870, Larousse). Se couvrir de protubérances : *Les murs s'exostosent et se couvrent d'eschares de salpêtre et de fleurs de dartres* (Huysmans).

exotérique [ɛgzɔterik] adj. (lat. *exotericus,* exotérique, fait pour le public, gr. *exôterikos,* du dehors, extérieur, public, exposé ou écrit pour le public, dér. de *exôteros,* plus au-dehors, de *exô* [v. EXO-] ; 1568, L. Le Roy, au sens 1 [rare jusqu'au XVIIIe s.] ; sens 2, XXe s.). **1.** En philosophie, se dit des doctrines enseignées publiquement (par opposition à *ésotérique*). ‖ *Spécialem.* Se disait de certains disciples qui attendaient d'être initiés, de certaines doctrines superficielles ou de certains ouvrages philosophiques de forme populaire : *La doctrine exotérique, qui n'est qu'une préparation à la vérité ésotérique* (Maeterlinck). ‖ **2.** En occultisme, se dit de l'enseignement qu'il est permis de divulguer à tout le monde.

exotherme [ɛgzɔtɛrm] adj. (de *exo-* et de *-therme,* gr. *thermos,* chaud ; 1877, Littré [en chimie ; en zoologie, XXe s.]). En zoologie, se dit des animaux qui réalisent leur métabolisme en empruntant la chaleur au milieu extérieur.

exothermique [ɛgzɔtɛrmik] adj. (de *exo-* et de *thermique ;* 1870, Larousse). Se dit d'une transformation chimique qui se fait en empruntant la chaleur au milieu ambiant.

exotique [ɛgzɔtik] adj. (lat. *exoticus,* étranger, exotique, gr. *exôtikos,* du dehors, extérieur, dér. de *exô* [v. EXO-] ; 1552, Rabelais, au sens 2 [rare jusqu'au XVIIIe s.] ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Qui appartient, qui est relatif aux pays étrangers : *Usages, mœurs exotiques.* ‖ **2.** Qui a été importé de pays étrangers, en particulier des régions chaudes du globe : *Pas un arbre du pays, pas une fleur de France ; rien que des plantes exotiques, des gommiers, des calebassiers, des citronniers* (Daudet).

◆ n. m. (av. 1872, Th. Gautier). Ce qui est exotique : *L'intelligence du passé et le goût de l'exotique ont engendré une longue et magnifique lignée de poèmes où revivent l'art, la pensée et la figure des temps disparus* (Lemaitre).

exotiquement [ɛgzɔtikmɑ̃] adv. (de *exotique ;* 25 déc. 1875, *Gazette des tribunaux*). De façon exotique.

exotisme [ɛgzɔtism] n. m. (de *exotique ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Caractère de ce qui évoque les mœurs, les habitants, les paysages des pays étrangers : *Mme Sarah Bernhardt me fait toujours l'effet d'une personne très bizarre qui revient de très loin, elle me donne la sensation de l'exotisme* (Lemaitre). *L'exotisme de « Paul et Virginie ».* ‖ **2.** Goût des choses exotiques : *L'exotisme a été une mode littéraire.*

expansé, e [ɛkspɑ̃se] adj. (de *expans*[*ion*] ; milieu du XXe s.). Se dit, dans l'industrie des matières plastiques et dans les travaux publics, de matériaux qui ont subi une expansion : *Mousses expansées. Argile expansée.*

expansibilité [ɛkspɑ̃sibilite] n. f. (dér. savant de *expansible ;* 1756, *Encyclopédie*). Caractère de ce qui est expansible. ‖ *Spécialem.* Tendance des corps gazeux à occuper un plus grand espace.

expansible [ɛkspɑ̃sibl] adj. (de *expans*[*ion*] ; 1756, *Encyclopédie*). Qui est susceptible de se développer en volume ou en surface : *Les gaz sont expansibles.*

expansif, ive [ɛkspɑ̃sif, -iv] adj. (de *expans*[*ion*] ; 1732, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1770, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1804, Senancour). **1.** En physique, syn. peu usité de EXPANSIBLE. ‖ *Spécialem.* Se dit d'un ciment dont le durcissement est accompagné d'un gonflement contrôlable. ‖ **2.** *Fig.* Qui aime à communiquer ses pensées et ses sentiments, qui a tendance à s'épancher : *Les natures peu expansives sont presque toujours celles qui sentent avec le plus de profondeur* (Renan). *Enjouée, expansive et toute aimante* (Flaubert). ‖ **3.** *Fig.* Se dit d'un sentiment qui ne peut être contenu, qui se manifeste de façon apparente : *Le chagrin de sa fille est moins expansif* (Daudet).

● SYN. : **2** *communicatif, démonstratif, exubérant, ouvert ;* **3** *apparent, débordant, ostensible.* — CONTR. : **2** *fermé, froid, impassible, renfermé, réservé, sournois, taciturne ;* **3** *caché, contenu, discret, retenu.*

expansion [ɛkspɑ̃sjɔ̃] n. f. (bas lat. *expansio,* action d'étendre, expansion, de *expansum,* supin du lat. class. *expandere,* étendre, ouvrir, déplier, déployer, étaler, développer, expliquer, de *ex-*, préf. à valeur intensive, et de *pandere,* étendre, tendre, déployer ; 1695, d'après Trévoux, 1743, aux sens 2-3 [quelques ex. au XVIe s. déjà] ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 4, XXe s. ; sens 5, 1870, Larousse ; sens 6, v. 1960 [en linguistique fonctionnelle et distributionnelle ; *règle d'expansion,* v. 1965] ; sens 7, av. 1848, Chateaubriand ; sens 8, 1850, Balzac). **1.** Le fait, pour un corps, de se développer en volume ou en surface ; dilatation : *Tous les corps entrent plus ou moins en expansion sous l'influence de la chaleur.* ‖ *Spécialem.* Augmentation de volume d'un gaz, accompagnée d'une diminution de pression. ‖ **2.** Prolongement qui résulte de l'extension d'une chose : *Le lac inférieur de Constance n'est qu'une expansion du Rhin sur des prairies noyées* (Chateaubriand). ‖ **3.** En anatomie, développement de certains organes ; prolongement qui en résulte : *Une antipathie qui croissait avec la régularité d'une expansion végétale* (France). *L'expansion aponévrotique du biceps.* ‖ **4.** Tendance d'une société à s'accroître sous un rapport ou sous un autre. ‖ Développement continu d'un secteur économique : *L'industrie de l'électronique est en pleine expansion.* ‖ **5.** Mouvement par lequel un peuple s'étend au-delà de ses frontières : *Il ne lui* [Bismarck] *vient pas à l'esprit que dans fort peu d'années l'Allemagne exigera des colonies et s'engagera bientôt dans une politique d'expansion mondiale qui conduira fatalement à la guerre et à la ruine de son œuvre* (Valéry). ‖ *Expansion coloniale,* tendance de certains pays européens, au XIXe s., à s'agrandir par la conquête de colonies. ‖ *Expansion démographique,* accroissement de la population d'un pays par excès des naissances sur les décès, ou par immigration, ou par ces deux causes conjuguées. ‖ *Expansion économique,* accroissement du revenu national d'un pays. ‖ **6.** *Spécialem.* En linguistique fonctionnelle, partie de l'énoncé qui vient compléter une unité précédente : : *Dans la phrase : « Paul entra dans la pièce », « dans la pièce » est une expansion de « entra ».* ‖ En linguistique distributionnelle, fait par lequel deux éléments ou séquences d'éléments peuvent être substitués l'un à l'autre dans un certain environnement. ‖ *Règle d'expansion,* en grammaire générative, règle qui récrit un symbole unique sous la forme d'une séquence d'éléments non nuls (ex. :P → SN + SV). ‖ **7.** Le fait de se répandre, de se propager, de prendre de l'extension, en parlant des idées, des influences, etc. : *La société, d'un autre côté, n'est pas moins menacée par l'expansion de l'intelligence qu'elle ne l'est par le développement de la nature brute* (Chateaubriand). *Expansion d'une doctrine.* ‖ **8.** *Fig.* Action de s'épancher ; mouvement qui pousse une personne à communiquer à autrui ses sentiments, ses pensées intimes : *Des natures plus mâles, plus sévères, sont quelquefois lassées et un peu impatientées de cette douceur et de cette expansion continue* (Sainte-Beuve). *Rien n'est doux comme l'expansion des natures habituellement fermées* (Sandeau).

• SYN. : 4 *accroissement, développement, essor, extension ;* 7 *diffusion, propagation, progression, rayonnement ;* **8** *abandon, effusion, épanchement.*

◆ **expansions** n. f. pl. (début du XXe s.). Manifestations de politesse ou d'amitié envers quelqu'un : *Le tout se termina par des expansions et des échanges de poignées de main au bout de la fosse béante* (Courteline).

• SYN. : *démonstrations, effusions, transports.*

expansionnisme [ɛkspɑ̃sjɔnism] n. m. (de *expansion ;* 1922, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Doctrine qui préconise ou encourage l'expansion d'un pays au-delà de ses limites, en particulier par une politique de conquêtes et d'annexions. || **2.** Régime économique d'un pays où l'accroissement du revenu national est systématiquement favorisé par les pouvoirs publics.

expansionniste [ɛkspɑ̃sjɔnist] adj. et n. (de *expansion ;* 1922, Larousse). Qui est favorable aux doctrines de l'expansion politique.

◆ adj. (1922, Larousse). Relatif à l'expansion politique.

expansivité [ɛkspɑ̃sivite] n. f. (de *expansif ;* 16 avr. 1875, *Journ. officiel*). Caractère d'une personne expansive.

expatriation [ɛkspatrijasjɔ̃] n. f. (de *expatrier ;* XVIe s.). Action d'expatrier ou de s'expatrier ; état, situation d'une personne expatriée : *L'expatriation des protestants français après la révocation de l'édit de Nantes.*

• SYN. : *déportation, émigration, exil, expulsion.*

• REM. On a dit aussi EXPATRIEMENT (fin du XVIIe s., Saint-Simon) : *Un expatriement qui a duré aussi longtemps que sa très longue vie* (Saint-Simon).

expatrié, e [ɛkspatrije] n. (part. passé substantivé de *expatrier ;* XIVe s., La Curne). Personne qui a quitté sa patrie, volontairement ou sous la contrainte, et vit en pays étranger.

expatrier [ɛkspatrije] v. tr. (de *ex-* [lat. *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *patrie ;* XIVe s., La Curne, au sens 1 [au part. passé substantivé — v. l'art. précéd. ; à l'infin., 1731, Brunot] ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Expulser, éloigner quelqu'un de sa patrie. || **2.** *Expatrier des capitaux,* les placer à l'étranger.

• SYN. : **1** *bannir, déporter, exiler, expulser, proscrire.*

◆ **s'expatrier** v. pr. (1743, Trévoux). Quitter volontairement sa patrie ; subir l'exil : *Il était ému en parlant de cette vaillante grand-mère s'expatriant, déjà âgée, pour suivre ses enfants* (Daudet).

• SYN. : *émigrer, s'exiler.*

expectant, e [ɛkspɛktɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *ex[s]pectans, -antis,* part. prés. de *ex[s] pectare,* attendre, de *ex-*, préf. à valeur intensive, et de *spectare,* regarder, observer, avoir en vue, fréquentatif de *specere, spicere,* regarder ; v. 1460, G. Chastellain, comme n. m., au sens de « celui qui attend quelque chose qui lui est dû » ; comme adj., au sens 1, 1826, Brillat-Savarin ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Qui préfère attendre pour agir : *Politique expectante.* || *Médecine expectante,* méthode médicale qui laisse agir la nature et ne veut que la seconder. (V. EXPECTATION.) || **2.** *Littér.* Qui laisse dans l'expectative : *Un sourire conditionnel et provisoire dont la finesse expectante le disculperait du reproche de naïveté, si le propos qu'on lui avait tenu se trouvait avoir été facétieux* (Proust).

◆ n. *Vx* et *littér.* Personne qui est dans l'attente de quelque chose.

expectatif, ive [ɛkspɛktatif, -iv] adj. (lat. médiév. *ex[s]pectativus,* de *ex[s]pectatum,* supin de *ex[s]pectare* [v. l'art. précéd.] ; 1512, J. Lemaire de Belges, au sens 1 [pour des grâces ; pour des lettres, 1870, Larousse] ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** *Vx.* Qui met en droit d'attendre, d'espérer quelque chose : *Des lettres expectatives.* || *Grâces expectatives,* grâces que la Cour de Rome promettait par des lettres expectatives. || **2.** *Fig.* Que l'on peut attendre, espérer : *Un héritage expectatif.*

expectation [ɛkspɛktasjɔ̃] n. f. (lat. *ex[s] pectatio,* attente, désir, curiosité, impatience, de *ex[s]pectatum,* supin de *ex[s]pectare* [v. EXPECTANT] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1866, Larousse [t. I, p. 709]). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Attente de quelque chose : *L'expectation du public a été heureusement terminée* (Bossuet). || **2.** *Spécialem.* Pratique médicale qui consiste à observer l'évolution de la maladie et à n'intervenir activement que lorsque les symptômes sont bien caractérisés. (Syn. MÉTHODE EXPECTANTE.)

expectative [ɛkspɛktativ] n. f. (fém. substantivé de *expectatif* [v. ce mot] ; 1552, Paradin, au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Lamartine). **1.** Attente de quelque chose, fondée sur des promesses, des probabilités : *Vivre dans l'expectative. Pour l'instant, ajouta-t-il avec plus de calme, nous n'en sommes qu'à la période d'expectative* (Miomandre). || *Spécialem.* Espérance de l'obtention future d'un droit ou d'un bien : *L'expectative d'un héritage.* || *En expectative,* se dit de celui qui a l'espoir d'obtenir prochainement un droit, un bien, une fonction : *Héritier en expectative. Les sous-préfets en expectative* (Nerval). || **2.** Attitude prudente ou timide d'une personne qui préfère attendre avant d'agir : *La conduite du duc d'Orléans ne fut qu'une expectative* (Lamartine).

expectorant, e [ɛkspɛktɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *expectorer ;* 1752, Trévoux, comme adj. et comme n.). Qui favorise l'expectoration : *Boisson expectorante. Je te conseille de reprendre, ces jours-ci, une de tes potions expectorantes, dit-il* (Martin du Gard).

◆ **expectorant** n. m. Médicament qui facilite l'expectoration.

expectoration [ɛkspɛktɔrasjɔ̃] n. f. (de *expectorer ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens 2 ; sens 1, 1752, Trévoux). **1.** Action d'expulser par la bouche des substances provenant des voies respiratoires inférieures (trachée, bronches, poumons) ; les substances, les crachats ainsi rejetés : *Il a eu des expectorations épouvantables* (Romains). || **2.** *Vx.* Action de dévoiler le nom d'un cardinal nommé *in petto* par le pape : *Le roi consentit à l'expectoration, et dépêcha un courrier à Polignac pour le faire revenir sur-le-champ* (Saint-Simon).

expectorer [ɛkspɛktɔre] v. tr. (lat. *expectorare,* chasser de son cœur, et, dans la langue ecclés. moderne, « rendre publique une nomination de cardinal faite *in petto* », de *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *pectus, pectoris,* poitrine, cœur ; v. 1670, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Rejeter par la bouche des substances provenant des voies respiratoires inférieures (trachée, bronches, poumons) : *Expectorer du sang.* || **2.** *Fam.* et *péjor.* Dire, prononcer, émettre : *Il suffil que cette hystérique* [...] *attaque le gouvernement pour que les curés viennent par troupe l'écouter bouche bée, et applaudissent à toutes les turpitudes qu'elle expectore* (France). || **3.** *Vx.* Rendre publique une nomination de cardinal faite *in petto : Le pape fit avertir le roi qu'il allait expectorer Polignac avec les autres et que cela ne se pouvait plus différer* (Saint-Simon).

• SYN. : **1** *cracher ;* **2** *débiter, formuler, sortir* (fam.), *vomir.*

1. expédient, e [ɛkspedjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *expediens, -entis,* part. prés. de *expedire,* débarrasser le pied, dégager, être avantageux ou utile, de *ex-*, préf. marquant la séparation, et de *pes, pedis,* pied ; v. 1361, Oresme). *Class.* et *littér.* Qui est utile, qui procure un avantage opportun : *Psyché ne se put rien imaginer de plus à propos ni de plus expédient* (La Fontaine). *Les uns, par exemple, ne découvrent chez Descartes qu'un Dieu expédient, qui lui sert de garant de sa certitude spéculative, et de premier moteur* (Valéry).

• REM. Il est surtout usité avec la forme impersonnelle : *Il est plus expédient de consulter de bouche que par écrit* (d'Ablancourt).

2. expédient [ɛkspedjɑ̃] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; v. 1361, Oresme, au sens de « avantage » ; sens 1, milieu du

XVI[e] s., Amyot ; sens 2, 1859, Baudelaire). **1.** *Class.* et *littér.* Moyen ingénieux et rapide d'arriver à ses fins, solution avantageuse : *J'ai l'honneur d'avoir trouvé des expédients que le bon esprit de l'abbé ne trouvait pas* (Sévigné). *À défaut de la puissance du labeur, ayons du moins quelque ingéniosité d'expédients* (Barrès). || **2.** *Péjor.* Solution momentanée, souvent peu honnête ou peu délicate, permettant de se tirer d'embarras sans que la difficulté essentielle soit résolue : *L'habitude prise des expédients en tout genre, qui, de la politique et des affaires dont ils sont le régime inévitable, sans doute, et ordinaire, se sont étendus à l'existence privée* (Valéry).

◆ **expédients** n. m. pl. (1770, J.-J. Rousseau [au sing., 1735, Lesage]). Moyens provisoires et extrêmes de se procurer de l'argent : *Mais il se rappelait des traits de droiture de ces bohèmes et les rapprocha de la vie d'expédients, presque d'escroqueries, où le manque d'argent, le besoin de luxe, la corruption des plaisirs conduisent souvent l'aristocratie* (Proust). || *Vivre d'expédients,* être obligé, pour vivre, de recourir à toutes sortes de moyens, licites ou non : *Il est heureux, dit solennellement Julius, il est heureux, Lafcadio, qu'il vous revienne aujourd'hui quelque argent : sans métier, sans instruction, condamné à vivre d'expédients...* (Gide).

expédier [ɛkspedje] v. tr. (de *expédient* 1 ; 1360, Godefroy, au sens de « travailler à l'exécution de quelque chose » ; sens I, 1, 1657, Pascal ; sens I, 2, fin du XV[e] s., Commynes ; sens I, 3, 1669, Molière ; sens I, 4, v. 1361, Oresme ; sens I, 5, 1534, Rabelais ; sens I, 6, 1629, Corneille ; sens II, 1, 1676, Pomey [pour un messager ; pour des marchandises, 1723, Savary des Bruslons] ; sens II, 2, 1690, Furetière).

I. 1. *Class.* En terminer avec quelqu'un, achever de s'occuper de ses affaires : *Les parties étant venues pour savoir s'il les expédierait bientôt : « Cela est fait, leur dit-il, ne pouvant lire votre procès, je l'ai brûlé »* (Tallemant des Réaux). || *Auj.* et *péjor.* En finir rapidement avec quelqu'un pour se débarrasser de lui, le renvoyer : *Ayant expédié le père Soupe, le jeune homme se mit en devoir d'expédier des choses plus sérieuses* (Courteline). || **2.** *Class.* et *fam.* Faire périr promptement, en particulier exécuter un condamné : *Ce portier du logis était un chien énorme, | Expédiant les loups en forme* (La Fontaine). *On la mène à la Grève* [...]. *Elle fut expédiée à l'instant* (Sévigné). || *Auj.* et *littér.* Mettre à mal, blesser ou tuer : *Le premier duelliste, | Je l'expédie avec les honneurs qu'on lui doit !* (Rostand). || Fam. *Expédier « ad patres », dans l'autre monde,* faire périr. || **3.** *Class.* et *fig.* Mettre à mal, perdre, ruiner : *C'est le coup, scélérat, par où tu m'expédies* (Molière). || **4.** Se hâter de faire quelque chose, de l'exécuter : *En un tour de main, elle expédiait le gros ouvrage* (Daudet). || *Expédier les affaires courantes,* les régler sans s'occuper des affaires nouvelles. || **5.** *Péjor.* Exécuter avec trop de hâte quelque chose pour s'en débarrasser : *Expédier ses devoirs, son déjeuner.* || **6.** *Class.* Raconter à la hâte : *J'entends à demi-mot ; achève, et m'expédie | Promptement le motif de cette maladie* (Corneille).

II. 1. Faire partir quelque chose ou quelqu'un pour une certaine destination : *On expédie à grands frais des convois de navires afin de récolter au pôle austral la fiente des pétrels et des pingouins* (Hugo). *Ils* [les blessés] *nous suppliaient, avec des larmes, de les expédier ailleurs* (Duhamel). *Expédier une estafette.* || *Par extens.* Acheminer par un moyen de transport quelconque : *Expédier une lettre, un colis.* || **2.** En termes de droit, délivrer une copie de la minute d'un acte ou d'un jugement.

• SYN. : **I, 5** *bâcler, sabrer.* || **II, 1** *acheminer, adresser, envoyer.*

expéditeur, trice [ɛkspeditœr, -tris] n. (de *expédier,* d'après *expédition ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens de « celui qui travaille à l'exécution de quelque chose » [inusité au XVII[e] s.] ; sens actuel, 1730, Savary des Bruslons). Personne qui fait une expédition, qui envoie quelque chose par la poste, le chemin de fer, l'avion, etc. : *L'expéditeur d'une lettre recommandée, d'un mandat, d'un colis postal. Retour à l'expéditeur.* || *Spécialem.* Intermédiaire qui fait l'expédition de marchandises pour le compte d'autres négociants.

• SYN. : *envoyeur.* — CONTR. : *destinataire.*

◆ adj. (1870, Larousse). Où se fait une expédition : *Bureau expéditeur. Gare expéditrice.*

expéditif, ive [ɛkspeditif, -iv] adj. (de *expédier,* d'après *expédition ;* milieu du XVI[e] s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1804, Senancour). **1.** Se dit d'une personne qui exécute promptement les tâches dont elle est chargée, qui agit sans s'attarder : *C'est un homme expéditif, qui aime à dépêcher ses malades* (Molière). || *Péjor.* Qui est rapide, effcace, mais peu scrupuleux sur les moyens : *Cette route, malgré la justice expéditive du pacha, était peu sûre* (Chateaubriand). || **2.** Qui permet d'exécuter rapidement quelque chose, d'en finir promptement avec une affaire : *Un moyen de transport moins commode que la promenade à pied, mais plus expéditif* (Fromentin).

• SYN. : **1** *actif, diligent, pressé, preste, vif ; sommaire ;* **2** *prompt, rapide.*

expédition [ɛkspedisjɔ̃] n. f. (lat. *expeditio,* préparatifs de guerre, expédition, campagne, disposition, distribution, de *expeditum,* supin de *expedire* [v. EXPÉDIENT 1] ; v. 1212, Anger, au sens de « préparatifs » ; sens I, 1, fin du XV[e] s., Commynes ; sens I, 2, XX[e] s. ; sens II, 1, v. 1780, Brunot ; sens II, 2, 1741, Savary des Bruslons ; sens II, 3, début du XX[e] s. ; sens II, 4, XVI[e] s., La Curne ; sens II, 5, 1835, Acad. ; sens II, 6, 1771, Trévoux ; sens III, 1680, Richelet).

I. 1. *Class.* Action de terminer avec diligence une affaire (sans nuance défavorable) : *Ce ministre est un homme d'expédition* (Furetière, 1690). *De l'unité d'une même volonté dépendent l'expédition, le secret, l'obéissance, l'ordre et l'union* (Fénelon). || *Chose de prompte expédition,* chose qui s'exécute, se réalise très rapidement : *Il faut attendre que la première édition* [du dictionnaire], *dont on a tiré plus de deux mille exemplaires, soit vendue ; et ce n'est pas une chose de prompte expédition* (Bayle). || Auj. *Expédition des affaires courantes,* leur exécution normale. || **2.** *Péjor.* Action d'en finir rapidement avec quelque chose pour s'en débarrasser : *L'expédition d'une tâche.*

II. 1. Action d'expédier quelque chose, de l'acheminer vers une destination par un moyen de transport quelconque : *L'expédition d'un mandat, d'un télégramme, d'une lettre recommandée. L'expédition de marchandises par mer, de denrées périssables par la route.* || *Spécialem.* Remise d'une lettre ou d'une marchandise à un transporteur. || **2.** Ce qui est ainsi expédié : *Nous attendons toujours votre expédition du mois dernier.* || *Spécialem.* Quantité de marchandises expédiées : *Les expéditions ont augmenté.* || **3.** Action de faire partir quelqu'un pour une destination déterminée : *L'expédition des blessés vers les hôpitaux de l'arrière.* || **4.** Opération militaire exigeant un déplacement assez important, exécutée généralement hors du territoire national : *Une expédition de représailles. L'expédition d'Égypte (1798).* || **5.** Voyage, mission d'exploration ou de recherche dans un pays éloigné ou d'accès difficile, et nécessitant un équipement plus ou moins important : *Organiser, diriger une expédition scientifique. Une expédition polaire.* || **6.** *Fam.* et *ironiq.* Équipée, voyage plus ou moins mouvementé : *Il menait sa maîtresse dans ses expéditions* (Mérimée).

III. En termes de droit, copie conforme d'un original : *L'expédition d'un jugement, d'un contrat de mariage.*

• SYN. : **II, 1** et **2** *envoi ;* **3** *acheminement, transport ;* **4** *campagne, raid ;* **5** *exploration.*

◆ **expéditions** n. f. pl. (XX[e] s.). Documents qu'un navire en mer doit posséder à son bord, tels que l'acte de propriété, le rôle d'équipage, le permis de navigation, l'acte de francisation, etc.

expéditionnaire [ɛkspedisjɔnɛr] n. et adj. (de *expédition ;* 1553, *Édit royal,* au sens 1 ; sens 2, fin du XVIII[e] s.). **1.** Employé, et en particulier commis d'administration, qui

fait l'expédition, la copie des actes administratifs ou autres : *Un chef de division l'avait engagé comme expéditionnaire* (Flaubert). *Il est inouï de penser que sur trois expéditionnaires l'un soit fou, le deuxième gâteux et le troisième à l'enterrement* (Courteline). *Il accomplissait, en attendant, un stage d'expéditionnaire chez un avoué de la place Vendôme* (Duhamel). || **2.** Personne qui est chargée de faire des expéditions (aux sens II et III).

◆ adj. (1829, Boiste). *Corps expéditionnaire*, ensemble des troupes d'une expédition militaire : *Le corps expéditionnaire français d'Italie (1944).*

expéditivement [ɛkspeditivmɑ̃] adv. (de *expéditif* ; av. 1836, Armand Carrel). De façon expéditive, rapide : *Mener expéditivement une affaire.*

• SYN. : *hâtivement, prestement, promptement, rapidement, vivement.*

expérience [ɛksperjɑ̃s] n. f. (lat. *experientia*, essai, épreuve, tentative, pratique, de *experiri*, éprouver, faire l'essai de, tenter de ; v. 1265, J. de Meung, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens I, 4, XX[e] s. ; sens II, 1-2, 1314, Mondeville).

I. 1. Action d'acquérir la connaissance des êtres et des choses, ou d'étendre, d'enrichir cette connaissance, par l'épreuve qu'on en fait : *L'expérience du monde en dégoûte, on le sait* (Rousseau). *Vous avez commencé l'expérience de la vie* (Musset). *L'expérience des affaires, de la diplomatie, des négociations internationales. Je sais par expérience que...* || *Spécialem.* Épreuve que l'on fait d'une chose et dont on tire une leçon, un enrichissement : *Il n'y a point d'expérience qui élève mieux un homme que la découverte d'un plaisir supérieur* (Alain). *Une bonne expérience faite à ses dépens instruit plus qu'une mise en garde.* || **2.** Connaissance pratique des choses et des gens, perfectionnement des aptitudes naturelles acquis au contact des réalités, par l'usage, la fréquentation prolongés : *Pilote sans expérience, je ne savais de quel côté présenter la voile à des vents indécis* (Chateaubriand). *Si Fabrice eût eu la moindre expérience, il eût bien vu que la comtesse elle-même ne croyait pas aux bonnes raisons qu'elle se hâtait de donner* (Stendhal). *Ne transmettez à ceux qui vous lisent que l'expérience qui se dégage de la douleur et qui n'est plus la douleur elle-même* (Lautréamont). *Le meilleur de notre expérience, nous le trouvons dans nos épreuves, dans nos douleurs* (Duhamel). || **3.** En philosophie, connaissance acquise par les sens et par l'exercice des facultés intellectuelles, par opposition à ce qui, dans la connaissance, est considéré comme inné ou impliqué par la nature même de l'esprit : *Expérience sensible. Expérience externe. Expérience interne, ou connaissance intuitive.* || **4.** Appréhension directe de certaines réalités qui s'accompagne d'un sentiment d'évidence : *Expérience morale, métaphysique, religieuse, mystique.*

II. 1. Dans le domaine scientifique, épreuve qui a pour objet de vérifier ou de suggérer une hypothèse, et qui consiste soit dans l'observation de faits indépendants de l'observateur, soit dans l'observation de faits provoqués ou modifiés par expérimentation : *Une science expérimentale [...] sera une science faite avec des expériences, c'est-à-dire dans laquelle on raisonnera sur des faits d'expérimentation obtenus dans des conditions que l'expérimentateur a créées et déterminées lui-même* (Cl. Bernard). *Les évidences de la physique des objets peuvent être assimilées à des résultats d'expérience* (Gonseth). *Expérience de physique, de chimie.* || *Spécialem.* Mise à l'épreuve d'une chose pour en vérifier la nature, les propriétés : *Faire l'expérience d'un médicament.* || **2.** Dans le langage courant, action de mettre quelque chose à l'essai pour en observer les résultats ; tentative : *Une expérience économique importante entreprise par un pays. Une expérience de vie commune.*

• SYN. : **I, 1** *apprentissage, fréquentation, pratique* ; **2** *habitude, usage.* || **II, 1** *expérimentation* ; *test* ; 2 *essai.*

expérimentable [ɛksperimɑ̃tabl] adj. (de *expérimenter* ; 1877, Littré). Qui peut être expérimenté.

expérimental, e, aux [ɛksperimɑ̃tal, -o] adj. (de *expérimenter* ; 1503, G. de Chauliac, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Qui est fondé sur l'expérience scientifique, sur l'emploi systématique de l'expérimentation : *La méthode expérimentale, considérée en elle-même, n'est rien autre chose qu'un raisonnement à l'aide duquel nous soumettons méthodiquement nos idées à l'expérience des faits* (Cl. Bernard). || *Sciences expérimentales*, celles qui ont recours à l'expérimentation (par opposition aux *sciences* dites *d'observation*). || *Psychologie expérimentale*, psychologie qui a pour objet l'étude objective des réactions et des comportements, et pour méthode la vérification des hypothèses et des déductions par l'expérience. || **2.** Qui sert à expérimenter : *Une station expérimentale.* || Qui est entrepris à titre d'expérience : *Un avion expérimental.*

expérimentalement [ɛksperimɑ̃talmɑ̃] adv. (de *expérimental* ; XVIII[e] s., Brunot). En se fondant sur l'expérimentation : *Vérifier expérimentalement une théorie.*

expérimentaliste [ɛksperimɑ̃talist] adj. et n. (de *expérimental* ; 1870, Larousse). Adepte de la doctrine expérimentale.

expérimentateur, trice [ɛksperimɑ̃tatœr, -tris] n. (dér. savant de *expérimenter* ; 1372, J. Corbichon, puis 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Personne qui recourt à l'expérimentation pour préciser ou vérifier les hypothèses qu'elle a formées : *Comme expérimentateur, j'évite les systèmes philosophiques* (Cl. Bernard). || **2.** Personne qui tente une expérience, qui essaie quelque chose.

expérimentation [ɛksperimɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *expérimenter* ; 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1865, Cl. Bernard). **1.** Action d'expérimenter : *Cette philosophie acquise dans l'expérimentation et l'étude des hommes* (Dumas fils). *L'expérimentation d'un médicament, d'un nouveau procédé de fabrication.* || *Spécialem.* Production ou modification des phénomènes en vue de leur observation : *L'impression est pour l'écrivain ce qu'est l'expérimentation pour le savant, avec cette différence que chez le savant le travail de l'intelligence précède et chez l'écrivain vient après* (Proust). || *Expérimentation humaine*, en médecine, essai sur l'homme, à des fins thérapeutiques, d'une substance nouvelle ou d'une nouvelle technique chirurgicale. || **2.** Méthode scientifique reposant sur l'emploi systématique de l'expérience ou de l'observation contrôlée pour vérifier les hypothèses : *C'est pourquoi l'expérimentation, ou l'art d'obtenir des expériences rigoureuses et bien déterminées, est la base pratique et en quelque sorte la partie exécutive de la méthode expérimentale appliquée à la médecine* (Cl. Bernard).

• SYN. : **1** *étude, expérience, observation, pratique.*

expérimenté, e [ɛksperimɑ̃te] adj. (part. passé de *expérimenter* ; 1453, *Coutumes d'Anjou*). Se dit d'une personne qui possède une solide connaissance pratique dans un domaine donné, et notamment qui a une longue expérience de son métier : *Ce n'était pas seulement un homme expérimenté dans la guerre...* (Vigny). *Un peuple avisé s'en décharge volontiers sur des mercenaires et en remet l'entreprise à des capitaines expérimentés* (France).

• SYN. : *averti, chevronné, compétent, entraîné, éprouvé, exercé, expert, qualifié, rompu, versé.* — CONTR. : *apprenti, bleu* (fam.), *débutant, inexpérimenté, néophyte, nouveau, novice.*

expérimenter [ɛksperimɑ̃te] v. tr. (bas lat. *experimentare*, essayer, expérimenter, du lat. class. *experimentum*, épreuve, preuve par expérience ou par les faits, dér. de *experiri* [v. EXPÉRIENCE ; le lat. *experimentum* avait donné en anc. franç. une forme pop. *esperiment, esperment*, expérience — v. 1119, Ph. de Thaon —, d'où le v. *espermenter*, expérimenter — v. 1130, *Eneas*] ; XIV[e] s., au sens 2 ; sens 1, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). **1.** Apprendre, découvrir, connaître par l'expérience : *Moi, dit-il, je n'ai jamais eu la chance d'expéri-*

menter mon courage dans une affaire de cette sorte (Maupassant). ‖ **2.** Soumettre quelque chose à une épreuve ou à un ensemble d'épreuves destinées à vérifier, à juger ses propriétés, ses qualités : *Expérimenter un remède, un vaccin, un nouveau moteur.* ‖ *Absol.* Effectuer des expériences dans les sciences de la nature.

• SYN. : **1** *éprouver ;* **2** *contrôler, essayer, tester.*

expert, e [ɛkspɛr, -ɛrt] adj. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *espert,* habile, adroit [XIII^e s., *Miracles de Notre-Dame de Chartres*], expert [XIV^e s., *Ordonnance royale*], lat. *expertus,* éprouvé, qui a fait ses preuves, part. passé de *experiri* [v. EXPÉRIENCE] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, av. 1613, M. Régnier). **1.** Qui a la parfaite connaissance d'une chose due à une longue pratique : *Comme acteur expert aux ruses et subterfuges, je l'apprécie* (Gautier) ; et par extens. : *Le cœur est expert en tromperies* (Chateaubriand). ‖ **2.** Qui témoigne d'une telle connaissance ; exercé : *Une main experte. L'œil expert du connaisseur. Trauttenbach avait formé le projet audacieux de subtiliser les papiers du colonel ; et, pour ce faire, il s'était assuré l'aide experte de deux compères* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *averti, connaisseur, entraîné, formé, maître en, rompu, versé ;* **2** *compétent, exercé, expérimenté, habile.* — CONTR. : **1** *ignorant, inapte, incapable, profane ;* **2** *inexpérimenté, inhabile, maladroit.*

• REM. L'adjectif *expert* se construit avec la prép. *à* devant un infinitif : *Expert à manier une arme ;* avec *à* ou *en* devant un nom. Mais la langue contemporaine emploie surtout la prép. *en* devant le nom.

◆ **expert** n. m. (1580, Montaigne [au sens jurid., milieu du XVIII^e s. ; *à dire d'experts,* 1775, Beaumarchais]). Personne apte à bien juger de quelque chose grâce à la connaissance approfondie qu'elle en a acquise : *Consultez les experts, le moderne et l'antique* (Musset). ‖ *Spécialem.* Technicien désigné par un tribunal ou par une compagnie d'assurances pour faire un rapport sur une question exigeant des connaissances spéciales et intéressant un procès ou un litige quelconque : *Il s'appuie sur le rapport des médecins pour demander aux jurés de ne pas aller plus loin que les experts* (Gide). *Expert en écritures.* ‖ *À dire d'experts,* suivant la déclaration des experts ; *fig.* et *vx,* d'une manière définitive, sans réserve.

expert-comptable [ɛkspɛrkɔ̃tabl] n. m. (de *expert,* n. m., et de *comptable,* n. m. ; début du XX^e s.). Technicien qui, en son propre nom et sous sa responsabilité, fait profession d'organiser et de vérifier la comptabilité des entreprises, de contrôler leur gestion financière, et qui peut remplir la fonction de commissaire aux comptes dans les sociétés.

• Pl. *des* EXPERTS-COMPTABLES.

expertement [ɛkspɛrtəmɑ̃] adv. (de *expert,* adj. ; 1839, Boiste). De façon experte, avec habileté.

• SYN. : *adroitement, habilement, magistralement.*

expertise [ɛkspɛrtiz] n. f. (de *expert ;* 1580, Montaigne, écrit *expertice* [*expertise,* av. 1614, Brantôme], au sens de « qualité de celui qui est habile en quelque chose » [*espertise,* « adresse, habileté » — v. 1340, J. Le Fèvre —, était un dér. de l'anc. franç. *espert,* v. EXPERT] ; sens 1-2, 1792, Brunot). **1.** Constatation ou estimation effectuée par un expert ou par un technicien qualifié : *Il a une bonne place chez son agent de change, quelques expertises à faire pour le Palais* (Daudet). ‖ **2.** Rapport, conclusions d'un expert : *Contester une expertise.*

expertiser [ɛkspɛrtize] v. tr. (de *expertise ;* 1807, J.-F. Michel). Soumettre à une expertise : *Expertiser un mobilier, une bibliothèque, des bijoux.* ‖ *Par anal.* Procéder à la vérification de : *Expertiser des dégâts.*

• SYN. : *estimer, évaluer.*

expiable [ɛkspjabl] adj. (de *expier* ou du bas lat. *expiabilis,* qui appelle une expiation, dér. de *expiare* [v. EXPIER] ; v. 1355, Bersuire). Qui peut être expié : *Un mensonge expiable.*

expiateur, trice [ɛkspjatœr, -tris] adj. (bas lat. *expiator,* celui qui purifie, *expiatrix,* prêtresse qui fait des expiations, de *expiatum,* supin de *expiare* [v. EXPIER] ; XVI^e s., Godefroy, au masc. ; av. 1778, Diderot, au fém.). *Vx.* Qui est propre à expier ; qui permet d'expier : *Puisse la cruauté du destin s'épuiser sur moi seul, victime expiatrice pour toute ma famille* (Diderot).

expiation [ɛkspjasjɔ̃] n. f. (lat. *expiatio,* expiation, de *expiatum,* supin de *expiare* [v. EXPIER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1-2). **1.** Action par laquelle on expie ; souffrance, châtiment considérés comme une compensation de la faute ou du délit commis : *L'histoire antique de la France est pleine de crimes et d'expiations* (France). *Nulle expiation ne peut faire qu'un acte n'ait pas été commis* (Barrès). ‖ *Spécialem.* Dans la religion catholique, réparation du péché par la pénitence. ‖ *L'expiation suprême,* la peine capitale. ‖ **2.** Cérémonie publique destinée à apaiser la colère divine. ‖ *Fête de l'Expiation* ou *des Expiations,* quatrième des fêtes établies par Moïse.

• SYN. : **1** *rachat, réparation.*

expiatoire [ɛkspjatwar] adj. (bas lat. ecclés. *expiatorius,* expiatoire, de *expiatum,* supin de *expiare* [v. EXPIER] ; milieu du XVI^e s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon ; sens 3, 1865, Littré). **1.** Qui sert à expier une faute (surtout dans le domaine religieux) : *Victime expiatoire. La messe est un sacrifice expiatoire.* ‖ **2.** Que l'on utilise pour une cérémonie expiatoire : *Et la croix d'une main, la torche expiatoire | De l'autre* [...], *| Combattez au soleil le Diable et ses suppôts* (Leconte de Lisle). ‖ *Autel expiatoire,* autel sur lequel on offrait les sacrifices expiatoires. ‖ **3.** Qui est destiné à perpétuer le souvenir d'un crime que l'on veut expier : *On lui éleva sur un des ponts de la Loire* [...] *un monument expiatoire* (Flaubert).

expier [ɛkspje] v. tr. (lat. *expiare,* purifier par des expiations, détourner par des cérémonies religieuses, réparer, racheter, apaiser, satisfaire, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *piare,* offrir des sacrifices expiatoires, apaiser par des sacrifices, rendre propice, purifier, dér. de *pius,* sacré, pieux, conforme à la piété ; v. 1355, Bersuire, aux sens 1-2). **1.** Réparer une faute en subissant une peine imposée : *Partez, j'ai fait le crime et je vais l'expier* (Racine). ‖ *Spécialem.* Dans la religion catholique, réparer par la pénitence : *Expier ses péchés.* ‖ **2.** Subir une peine, une souffrance en conséquence d'un acte commis, et qui est ressenti ou considéré comme coupable : *C'est cette foule ignorante qui devait expier plus tard ce péché contre l'esprit* (Bainville). *Il me semblait que j'expiais le malheur d'avoir été* [...] *exagérément couvé, épié, servi* (Mauriac).

• SYN. : **2** *payer, racheter.*

expirant, e [ɛkspirɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *expirer ;* 1667, Racine, au sens 1 ; sens 2, 1756, Voltaire). **1.** Qui rend ou qui est sur le point de rendre le dernier soupir, moribond : *Marius était expirant, et Jean Valjean exténué* (Hugo). ‖ Par extens. *Voix expirante,* voix que l'on entend à peine. ‖ **2.** *Fig.* Qui est en train de finir, qui va disparaître : *Je marche en la fraîcheur de l'expirant orage* (Verlaine). *Une entreprise, une industrie expirante.*

• SYN. : **1** *agonisant, mourant ;* **2** *déclinant, finissant, moribond.*

expirateur [ɛkspiratœr] adj. et n. m. (dér. savant de *expirer ;* 1771, Trévoux). *Muscle expirateur,* ou *expirateur* n. m., chacun des muscles intercostaux et abdominaux dont la contraction concourt à produire l'expiration.

expiration [ɛkspirasjɔ̃] n. f. (lat. *ex*[*s*]*piratio,* exhalaison, de *ex*[*s*]*piratum,* supin de *ex*[*s*]*pirare* [v. EXPIRER] ; 1285, Godefroy, écrit *espiracion* [*expiration,* XVI^e s.], au sens I [*expiration dernière,* début du XVII^e s., Malherbe] ; sens II, 1690, Furetière).

I. Action par laquelle l'air qui a été inspiré par les poumons est chassé au-dehors, par les voies respiratoires : *L'homme fait de seize à dix-huit expirations par minute.*

Des voitures passaient bruyamment dans la rue, son front restait aussi immobile, aussi pur, son souffle aussi léger, réduit à la plus simple expiration de l'air nécessaire (Proust). *Mes expirations se faisaient avec deux saccades, que ma volonté sur-tendue ne pouvait complètement retenir* (Gide). || Class. *Expiration dernière,* le dernier soupir, le moment de la mort : *Il se persuadait* [...] *qu'en cette expiration dernière on ne sentait point le mal* (Malherbe).

II. Fin d'un temps fixé ; terme convenu d'une convention, d'une fonction : *Après l'expiration des baux à moitié, la comtesse voulait composer deux belles fermes de ses quatre métairies* (Balzac). *On ne l'a libéré à l'expiration de sa peine qu'avec un extrême regret* (Hugo). *Votre abonnement vient à expiration à la fin du mois.*

• SYN. : **I** *souffle ;* **II** *achèvement, échéance, extinction.* — CONTR. : II *commencement, début, seuil.*

expirer [ɛkspire] v. tr. (lat. *ex[s]pirare,* rendre par le souffle, souffler, exhaler, laisser échapper, expirer, mourir, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *spirare,* souffler, respirer [la forme pop. *espirer,* expirer — v. 1175, Chr. de Troyes —, a été rapidement éliminée, à cause de son homonymie avec *espirer,* souffler, respirer — v. 1120, *Psautier de Cambridge,* lat. *spirare* —, qui a également disparu très vite] ; v. 1354, *Modus,* au sens de « exhaler » ; sens 1, 1700, d'après Trévoux, 1771 ; sens 2, av. 1453, Monstrelet). **1.** Expulser par une expiration : *Expirer l'air des poumons.* || **2.** Class. *Expirer son âme, sa vie,* mourir : *Si ma fille est coupable, il faut que dans la flamme | Elle purge son corps en expirant son âme* (Racan).

• SYN. : **1** *exhaler, souffler.*

◆ v. intr. (sens 1 et 3, 1580, Montaigne ; sens 2, 1552, Rabelais ; sens 4, XIVe s., *Ordonnance royale*). **1.** Rendre le dernier soupir, mourir : *Il ne jouit pas longtemps de ce pesant honneur : il expira le vendredi saint 1826 dans l'église Saint-Thomas-d'Aquin, à l'heure où Jésus expira sur la croix ; il alla à Dieu avec le dernier soupir du Christ* (Chateaubriand). *Un long cri de douleur traversa l'Italie | Lorsqu'au pied des autels Michel-Ange expira* (Musset). || **2.** Disparaître en s'évanouissant peu à peu, en s'affaiblissant : *Ici expirent les coutumes, les industries, les bruits, jusqu'aux odeurs des deux mondes* (Fromentin). || **3.** *Fig.* Cesser d'exister, prendre fin : *Au moment où la liberté et la république achevaient d'expirer vers le temps d'Auguste, naissait à Bethléem le tribun universel des peuples, le grand représentant sur la terre de l'égalité, de la liberté et de la république, le Christ* (Chateaubriand). *Il se trouvait toujours une place confuse où expirait son rêve* (Flaubert). || **4.** En parlant de ce qui a une durée déterminée, arriver à son terme, toucher à sa fin : *Le bail expire le trimestre prochain. Les distractions du dimanche expiraient avec la journée* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *décéder, disparaître, passer, périr, succomber, trépasser ;* **2** *se dissiper, s'effacer, s'estomper, s'éteindre ;* **3** *s'achever, disparaître, mourir ;* **4** *cesser, finir, se terminer.*

• REM. **1.** *Expirer* se conjugue avec l'auxiliaire *être* quand on veut exprimer l'état : *Le bail est expiré depuis longtemps. Les délais sont expirés* (Acad.) ; et avec l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer l'action : *Le bail a expiré hier. Le malade a expiré ce matin.*

2. On a contesté la possibilité d'employer *expiré* comme participe-adjectif, dans le sens de « mort » : *On reproche à Racine les héros expirés, dit Voltaire. Quelle misérable vétille de grammaire* (Hermant). *L'homme inerte, comme expiré dans un dernier hoquet* (Zola).

explant [ɛksplɑ̃] n. m. (de *ex-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *[im]plant ;* v. 1965). Fragment extrait d'un organisme vivant, placé dans un milieu favorable et qui y reprend croissance.

explétif, ive [ɛkspletif, -iv] adj. et n. m. (bas lat. grammat. *expletivus,* explétif, proprem. « qui remplit [inutilement la phrase] », de *expletum,* supin de *explere,* remplir, compléter, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et du v. archaïque *plere,* remplir ; v. 1420, A. Chartier, écrit *explectif,* au sens propre de « qui remplit » ; écrit *explétif,* au sens actuel, 1865, Littré). En grammaire, se dit d'un terme, d'une expression qui n'est pas nécessaire au sens de la phrase, ou qui n'est pas exigé par les règles de la syntaxe, comme la particule *ne* dans : *Je crains qu'il* NE *vienne.* || *Pronom explétif,* pronom qui n'a pas de fonction définie dans la phrase, mais qui marque la participation, l'intérêt à l'action, comme *moi* dans : *Prends ton pic et romps-*MOI *ce caillou qui te nuit* (La Fontaine). || *Préposition explétive,* préposition qui établit une simple liaison entre deux termes, employée notamment pour introduire une apposition : *Le village* DE *Sciez ;* un sujet réel : *Il est nécessaire* DE *travailler ;* un attribut : *Il m'a pris* POUR *un ministre.*

explétivement [ɛkspletivmɑ̃] adv. (de *explétif ;* 1551, B. Aneau, avec un sens peu clair ; sens actuel, 1865, Littré). De façon explétive.

explicable [ɛksplikabl] adj. (lat. *explicabilis,* qu'on peut débrouiller, expliquer, de *explicare* [V. EXPLIQUER] ; 1554, Maumont, au sens 1 ; sens 2, 1835, Balzac). **1.** Qui peut être expliqué : *Tu n'expliques rien, ô poète, mais toutes choses par toi nous deviennent explicables* (Claudel). || **2.** Que l'on peut comprendre, justifier : *Votre retard est explicable.*

• SYN. : **1** *intelligible ;* **2** *compréhensible, justifiable, légitime, motivé.*

explicateur, trice [ɛksplikatœr, -tris] adj. et n. (lat. *explicator, -trix,* celui/celle qui sait développer, exposer, de *explicatum,* supin de *explicare* [V. EXPLIQUER] ; 1642, Oudin [rare av. le XIXe s.]). Qui commente, qui explique quelque chose (peu usité) : *L'explicateur juré et privilégié, chargé de commenter aux étrangers les magnificences du clocher, de l'église et du paysage* (Hugo).

• SYN. : *commentateur.*

explicatif, ive [ɛksplikatif, -iv] adj. (dér. savant de *expliquer ;* fin du XVIe s.). Qui a pour objet de donner une explication, un commentaire : *Un ouvrage explicatif leur manquait* (Flaubert). || *Spécialem.* Qui indique comment on se sert d'un appareil, d'un produit : *Une notice explicative.*

explication [ɛksplikasjɔ̃] n. f. (lat. *explicatio,* action de déplier, de dérouler, de présenter nettement, de *explicatum,* supin de *explicare* [V. EXPLIQUER] ; début du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1672, Molière ; sens 4, av. 1841, Chateaubriand). **1.** Action d'expliquer ; développement destiné à faire comprendre quelque chose : *Je vais vous donner d'abord quelques mots d'explication* (Maupassant). || *Spécialem.* Analyse littérale d'un texte en vue de sa traduction : *Explication d'un auteur latin.* || *Explication de textes* ou *explication française,* commentaire littéraire, stylistique, historique, etc., d'un texte pris dans la littérature française. || **2.** Ce qui donne la raison d'une chose : *Entre un phénomène et l'explication d'un phénomène, il y a loin* (Leroux). || **3.** Éclaircissement touchant les actes, la conduite de quelqu'un : *Attendre une explication. Donner des explications. Pour ne pas le désobliger, il fallut examiner ses comptes, écouter tout au long ses explications infinies* (Gide). || **4.** *Par extens.* Discussion plus ou moins animée au cours de laquelle sont fournis des éclaircissements, des justifications touchant la conduite de quelqu'un : *Charlotte, qui craignait les scènes, les explications, avait renoncé à réconcilier ces deux hommes* (Daudet). *J'assistais à une explication orageuse qui s'achevait sur de pathétiques effusions* (Gide). || Dispute, querelle : *Une explication s'ensuivit entre ces Turcs et le janissaire* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *éclaircissement, indication, renseignement ; commentaire, exégèse, paraphrase ;* **2** *cause, interprétation, mobile, raison ;* **3** *justification ;* **4** *altercation, controverse, débat.*

explicit [ɛksplisit] n. m. (premier mot de la loc. du bas lat. *explicit liber,* « le livre [*liber*] finit, ici se termine l'ouvrage », où la forme verbale *explicit* provient d'une abrév. du part. passé *explicitus* [V. EXPLICITE] de la loc. du lat. class. *explicitus est liber,* le livre

est fini ; 1865, Littré). Mot qui indique la fin de l'ouvrage.

● CONTR. : *incipit.*

explicitation [ɛksplisitasjɔ̃] n. f. (de *expliciter ;* début du XXe s.). Action de rendre explicite ; résultat de cette action : *L'admirable concision du latin laissera toujours l'explicitation inévitable du français loin en arrière* (Gide).

explicite [ɛksplisit] adj. (emploi spécialisé, dans la langue de la scolastique, du lat. *explicitus,* part. passé de *explicare* [v. EXPLIQUER] ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, XXe s.). **1.** En droit, se dit de ce qui est énoncé complètement, formulé : *Une clause explicite.* || Spécialem. et autref. *Proposition explicite,* en termes de grammaire, s'est dit d'une proposition comprenant expressément tous les éléments qui la constituent (ex. :*La Terre est ronde*). || **2.** Se dit de ce qui est formulé, rédigé d'une façon nette et précise, de manière à ne laisser aucun doute dans l'esprit : *Un texte, une déclaration explicite. L'enseignement explicite lui répugnait étrangement* (Valéry). *Jésus va dire des mots plus explicites qui sont dans tous les esprits* (Montherlant). || **3.** Se dit d'une personne qui s'exprime d'une manière catégorique, sans équivoque.

● SYN. : **1** *exprès, formel ;* **2** *clair.* — CONTR. : **1** *implicite ;* **2** *allusif, ambigu, confus, équivoque, obscur, sous-entendu, voilé.*

explicitement [ɛksplisitmɑ̃] adv. (de *explicite ;* av. 1550, P. Doré). De façon explicite : *Quant à l'intention, elle ne peut intervenir que l'homme lui-même ne soit en jeu, explicitement ou d'une manière déguisée* (Valéry).

● CONTR. : *implicitement.*

expliciter [ɛksplisite] v. tr. (de *explicite ;* 1870, Larousse, aux sens 1-2). **1.** En droit, rendre explicite : *Expliciter la clause d'un contrat.* || **2.** Éclaircir d'une façon nette et définitive : *Expliciter une déclaration. Expliciter sa pensée.*

expliquer [ɛksplike] v. tr. (lat. *explicare,* déployer, dérouler, étendre, mettre au clair, développer [en rhétorique], de *ex-,* préf. à valeur négative, et de *plicare,* plier, replier ; XVIe s., aux sens II, 2-3 ; sens I, av. 1695, La Fontaine ; sens II, 1, 1646, Corneille ; sens II, 4, 1668, Molière ; sens II, 5, 1870, Larousse ; sens II, 6, 1677, Racine).

I. *Class.* Défaire ce qui était lié, déplier : *Voyez si vous rompez ces dards liés ensemble ; | Je vous expliquerai le nœud qui les assemble* (La Fontaine).

II. 1. *Class.* et *fig.* Déclarer nettement, en parlant de chose morale, de sentiments : *Entre elle et moi, Clitandre, expliquez votre cœur, | Découvrez-en le fond* (Molière). || **2.** En parlant d'une personne, faire connaître clairement en exposant en détail : *Expliquer ses projets. Il expliqua que la position grave de son gendre ne permettait pas de telles inconvenances* (Flaubert). || En parlant d'une chose, montrer, prouver : *Son attitude explique assez ses sentiments.* || **3.** Faire comprendre ce qui paraît étrange ou obscur en donnant les renseignements nécessaires : *Expliquer un problème, une parabole. Note qui explique le sens d'un mot. Expliquer du visible compliqué par de l'invisible simple* (Perrin). || *Expliquer l'univers,* en donner une interprétation satisfaisante fondée sur des faits démontrés et clairement exposés : *Bertellet répondit que, sans prétendre expliquer l'univers, le savant rendait à l'humanité le plus grand des services en dissipant les terreurs de l'ignorance* (France). || **4.** *Spécialem.* Traduire oralement un texte en l'accompagnant d'un commentaire ou, s'il s'agit d'un texte français, en faire un commentaire détaillé : *Quoiqu'il n'ait que neuf ans, il explique Tacite* (Hugo). *Expliquer une scène d' « Athalie ».* || **5.** (avec un sujet désignant un être animé ou une chose) Donner des indications pratiques pour réussir à faire quelque chose : *Expliquer le maniement d'un appareil. Expliquer une recette de cuisine.* || **6.** En parlant d'une personne, faire connaître la raison de quelque chose : *Il a expliqué sa conduite. J'ai été homme fort tard par le caractère, c'est ainsi que j'explique ce manque de mémoire pour les physionomies* (Stendhal). || En parlant d'une chose, justifier : *Ce qui nous expliqua l'insensibilité qu'elle avait montrée pendant que nous la soulagions* (Flaubert).

● SYN. : **II, 2** *développer, dire, expliciter, exposer, exprimer, raconter, révéler ;* **3** *déchiffrer, démêler, éclaircir, éclairer, élucider, interpréter ;* **4** *commenter, paraphraser ;* **5** *apprendre, enseigner, indiquer, montrer ;* **6** *motiver.*

◆ **s'expliquer** v. pr. (sens I, 1, XIVe s., *Chronique de Flandre ;* sens I, 2, 1674, Boileau ; sens II, 1 et 3, 1651, Corneille ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 4, av. 1848, Chateaubriand ; sens II, 5, 1662, Corneille ; sens II, 6, 1894, G. Esnault ; sens II, 7, 1580, Montaigne).

I. 1. *Class.* Cesser d'être emmêlé, se déplier, se déployer : *On voit les branches, les feuilles, les fleurs et les fruits s'expliquer et se développer* (Bossuet). || **2.** *Class.* et *fig.* Se développer, se dérouler, en parlant surtout d'une action : *Ainsi la tragédie agit, marche et s'explique* (Boileau).

II. 1. Déclarer sa pensée, ses sentiments, exprimer son opinion : *L'avocat avait donc commencé par s'expliquer sur le vol des pommes* (Hugo). *Je crois devoir m'expliquer sur un point de cette fausse science* (France). || **2.** Se faire comprendre : *Il acheta le cheval en s'expliquant par signes* (Stendhal). || **3.** Exposer les raisons qui rendent compte d'une action, d'une attitude : *C'est après quarante-cinq années qu'il m'est donné de m'expliquer là-dessus* (Mauriac). || **4.** Comprendre la cause ou la raison de quelque chose : *Martins, qui, Dieu merci, n'était pas encore reparti, s'explique mal cette sorte de stupeur et d'indolence* (Gide). || **5.** Avoir une discussion avec quelqu'un : *Nous nous expliquerons plus tard (Et ma première | Querelle et mon premier reproche seront pour | L'air de doute dont tu reçus mon pauvre amour...) [Verlaine].* || Fig. et fam. *S'expliquer avec,* affronter quelqu'un de toute son énergie ; employer toutes ses forces pour faire quelque chose : *Le flot de la guerre peut rouler par-dessus nos têtes, c'est ainsi qu'ils doivent demeurer pour s'expliquer une bonne fois avec la mort* (Duhamel). || **6.** *Pop.* Se battre, en venir aux mains : *Viens t'expliquer dehors, si t'es un homme.* || **7.** En parlant d'une chose, devenir explicable, intelligible : *Son retard s'explique mal. Ce texte s'explique facilement.*

● SYN. : **II, 3** *parler ;* **5** *discuter ;* **7** *se justifier.*

exploit [ɛksplwa] n. m. (réfection, d'après le lat. *explicare,* accomplir [v. EXPLIQUER], de l'anc. franç. *espleit, esploit,* exécution, action menée à bien, action d'éclat, avantage, profit, rente [XIe-XIVe s.], lat. pop. **explicitum,* neutre substantivé de *explicitus,* « d'une exécution facile », part. passé adjectivé de *explicare ;* v. 1360, Froissart, au sens de « action menée à bien, réussite » ; sens I, 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens I, 2, 1674, Boileau ; sens I, 3, 1653, Vaugelas ; sens II, XVIe s., Loisel).

I. 1. Action d'éclat, manifestant le courage et l'héroïsme : *De pareilles découvertes, selon Pécuchet, l'emportaient sur les exploits des conquérants* (Flaubert). || **2.** *Par extens.* Action mémorable ou qui dépasse les limites ordinaires : *Les exploits d'un alpiniste, d'un aviateur.* || *Exploits amoureux,* galants succès auprès des femmes. || **3.** *Ironiq.* et *par antiphrase.* Action inconsidérée, de nature à susciter la réprobation : *Il va nous raconter son exploit !*

II. Acte (ajournement, saisie, etc.) signifié par un huissier.

● SYN. : **I, 1** *fait d'armes, geste, haut fait ;* **2** *performance, prouesse.*

exploitabilité [ɛksplwatabilite] n. f. (dér. savant de *exploitable ;* 1870, Larousse). Caractère de ce qui est exploitable : *L'exploitabilité d'un gisement de pétrole.*

exploitable [ɛksplwatabl] adj. (de *exploiter* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Établissements de Saint Louis,* écrit *esploitable,* au sens de « profitable » ; 1583, Ragueau, écrit *exploitable,* au sens de « [bien] qui peut être saisi et vendu en vertu d'un exploit » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, av. 1865, Proudhon).

1. Se dit d'une chose que l'on peut exploiter avec profit : *Un gisement exploitable. Un terrain exploitable.* || *Bois exploitable,* bois dont les arbres ont atteint un développement suffisant pour être abattus. || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne dont on peut tirer facilement un profit abusif : *Un homme exploitable.*

exploitant, ante [ɛksplwatɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *exploiter ;* 1690, Furetière, au sens I ; sens II, 1870, Larousse).

I. *Vx.* Qui fait ou fait faire des exploits d'huissier : *Votre père était donc un marquis exploitant* (Regnard).

II. Qui exploite une source naturelle de richesse : *La société exploitante ayant fait faillite...* (Hamp).

◆ n. (fin du XVIIIe s., Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1912, J. Giraud ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1830, Balzac). **1.** Personne qui met en valeur un terrain de culture : *Accabler d'impôts les petits exploitants.* || *Exploitant forestier,* celui qui exploite une coupe de bois. || **2.** Propriétaire d'une salle de cinéma. || **3.** Agent ou dirigeant du service d'exploitation d'une région ferroviaire. || **4.** *Fig.* et *péjor.* Personne qui tire un profit, un avantage abusif de quelqu'un ou de quelque chose : *Partout le combat entre le riche et le pauvre est établi, partout il est inévitable ; il vaut mieux être l'exploitant que d'être l'exploité* (Balzac).

● Syn. : **4** *exploiteur, profiteur.*

exploitation [ɛksplwatasjɔ̃] n. f. (de *exploiter* [v. ce mot] ; 1340, Godefroy, écrit *espletation,* au sens de « saisie judiciaire » ; écrit *exploitation,* au sens 1, av. 1683, J.-B. Colbert ; sens 2, 1833, Balzac ; sens 3, 1776, *Encyclopédie ;* sens 4, fin du XIXe s. ; sens 5, 1834, Blanqui). **1.** Action d'exploiter, de mettre en valeur en vue d'un profit : *L'exploitation d'une mine, d'un gisement pétrolier, d'une ferme.* || *Mettre en exploitation,* commencer d'exploiter : *La mise en exploitation du globe* [...] *et le phénomène démocratique* [...] *doivent-ils être pris comme décisions absolues du destin ?* (Valéry). || Ensemble des opérations assurant la production du pétrole à partir d'un puits ou d'un gisement. || *Services de l'exploitation,* services chargés d'organiser et d'assurer le trafic commercial, le mouvement des trains et l'application des tarifs. || **2.** Ensemble des moyens matériels nécessaires au travail productif : *Le propriétaire donne l'habitation, les bâtiments d'exploitation et les semences à des colons de bonne volonté* (Balzac). || **3.** Lieu où ces moyens sont mis en œuvre ; affaire exploitée : *Exploitation agricole. Exploitation commerciale.* || **4.** *Fig.* Mise à profit de quelque chose : *L'exploitation d'un renseignement.* || *Spécialem.* Dans l'armée, mise à profit du succès d'une offensive par un dernier combat visant à achever la désorganisation de l'ennemi et, si possible, sa destruction : *L'exploitation de la percée d'Avranches en 1944.* || **5.** *Péjor.* Action de tirer un profit abusif de quelqu'un ou de quelque chose : *La République c'est l'émancipation des ouvriers, c'est la fin du règne de l'exploitation* (Blanqui). *L'asservissement, l'exploitation de toute activité humaine par le système capitaliste ne finiront qu'avec lui* (Martin du Gard).

exploité, e [ɛksplwate] adj. et n. (part. passé de *exploiter ;* 1830, Balzac). Se dit d'une personne dont on tire un profit abusif : *Il montrait les mineurs exploités, supportant à eux seuls les désastres des crises* (Zola).

exploiter [ɛksplwate] v. tr. (réfection, d'après le lat. *explicare,* accomplir [v. expliquer], de l'anc. franç. *espleitier, esploitier,* agir [avec ardeur], accomplir, s'empresser, user de, réussir, saisir [XIe-XIVe s.], lat. pop. **explicitare,* de **explicitum* [v. exploit] ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *exploitier* [*exploiter,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1840, Proudhon). **1.** Faire valoir quelque chose en le faisant produire ; tirer profit de quelque chose par l'organisation d'un travail productif : *Il exploitait cent arpents de vigne qui* [...] *lui dcnnaient sept à huit cents poinçons de vin* (Balzac). *Je dois aussi te dire qu'aucun des brevets de mon père n'est encore exploité régulièrement* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Tirer parti de quelque chose, l'utiliser avantageusement : *Exploiter sa belle voix. Et cet air de princesse, de créature chimérique et lointaine, Mme Sarah Bernhardt l'exploite merveilleusement* (Lemaitre). *Le prêtre parla longuement. Il exploitait la grève* [...] *avec l'ardeur d'un missionnaire qui prêche des sauvages* (Zola). || *Exploiter un renseignement,* mettre à profit une information pour en recueillir de plus amples. || *Exploiter un succès,* en parlant d'une armée, confirmer et élargir un premier résultat obtenu. || **3.** *Péjor.* Tirer un profit ou un avantage abusif de quelqu'un : *Les masses* [...], *fatiguées d'être exploitées, cherchent à briser ces cadres dans lesquels elles se sentent étouffées* (Blanqui). *Il se lasse à la fin d'être aussi férocement exploité, et non seulement par le boutiquier, mais par l'hôtel où il couche, par le restaurant où il mange* (Daudet). *Exploiter la crédulité publique.*

● Syn. : **1** *cultiver ;* **3** *abuser, écorcher* (fam.), *empiler* (fam.), *estamper* (fam.), *étrangler* (fam.), *étriller* (fam.), *gruger, pressurer, rançonner, rouler* (fam.), *voler.*

◆ v. intr. (sens I, début du XVe s., Ch. d'Orléans [*esploitier,* XIIIe s., *Roman de Renart*] ; sens II [de *exploit*], XVIe s.).

I. *Class.* et *ironiq.* Accomplir un exploit quelconque : *Vraiment, vous avez bien exploité* (Acad., 1694).

II. Rédiger, signifier des exploits, en parlant d'un huissier de justice.

exploiteur, euse [ɛksplwatœr, -øz] n. et adj. (de *exploiter* [v. ce mot] ; 1340, Godefroy, au fém., écrit *exploiteresse,* avec un sens peu clair ; 1583, Ragueau, au masc., écrit *exploiteur,* au sens de « celui qui signifie un acte judiciaire » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, av. 1865, Proudhon). **1.** *Vx.* Personne qui exploite une chose, qui se livre à une exploitation : *L'exploiteur d'une mine.* || **2.** Personne qui tire un profit illégitime ou excessif d'une personne ou d'une chose : *Pourquoi serais-je contraint de soutenir, par la prime que vous me forcez de leur payer, des industries qui me ruinent, des exploiteurs qui me volent* (Proudhon). *Ce que l'on veut, c'est éclairer le public et le préserver des exploiteurs* (Becque). *Maître Petit-Sagnier, avoué près la cour d'appel, lequel m'a traité comme un bandit, exploiteur de vieille femme, et formellement averti qu'au premier terme en retard M. Marc Javel rentrerait en possession du bail ainsi que de l'immeuble extorqué par mes dols à la chère demoiselle* (Daudet). *L'appétit de possession des exploiteurs n'aura jamais de limites* (Martin du Gard).

● Syn. : *profiteur, spoliateur.*

explorable [ɛksplɔrabl] adj. (de *explorer ;* 1865, Littré). Que l'on peut explorer : *Une région difficilement explorable.*

● Contr. : *inexplorable.*

explorateur, trice [ɛksplɔratœr, -tris] n. (lat. *explorator,* celui qui va à la découverte, observateur, explorateur, éclaireur, espion, de *exploratum,* supin de *explorare* [v. explorer] ; v. 1265, Br. Latini, au sens de « espion » ; début du XVe s., Juvenal des Ursins, au sens de « éclaireur » ; sens 1, 1718, Acad. ; sens 2, 1870, Larousse). **1.** Personne qui voyage pour découvrir ou mieux connaître des pays : *Des récits d'explorateurs.* || **2.** Personne qui se livre à des recherches dans un domaine particulier : *Les explorateurs du monde sous-marin. Un explorateur de grottes.*

◆ adj. (1865, Littré). En chirurgie, se dit des instruments, des appareils ou des actions qui permettent de connaître l'état de certains organes.

◆ **explorateur** n. m. (1865, Littré). En chirurgie, appareil servant au repérage et à l'extraction de corps étrangers.

exploration [ɛksplɔrasjɔ̃] n. f. (lat. *exploratio,* observation, examen, espionnage, de *exploratum,* supin de *explorare* [v. explorer] ; XVe s., Godefroy, au sens 1 [rare av. le XVIIIe s.] ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 3, 1771, Trévoux ; sens 4, XXe s. ; sens 5, 1888, Larousse ; sens 6, av. 1850, Balzac). **1.** Action d'explorer une région, un lieu : *L'exploration des régions polaires, d'une grotte souterraine.* || *Spécialem.* et *vx.* Mission confiée à des éléments rapides de l'armée qui avaient pour tâche de rechercher le plus loin possible le contact avec l'ennemi. || **2.** Examen

attentif et méthodique de quelque chose : *l'exploration d'un terrain.* || **3.** Examen médical approfondi ayant pour objet d'arriver à la connaissance exacte de l'état de la structure et du fonctionnement des organes et des tissus internes : *Exploration par la palpation, la percussion, l'auscultation, le sondage, les rayons X. Les femmes de la campagne, atteintes de graves maladies, se refusent à l'exploration* (France). || *Exploration fonctionnelle,* ensemble d'examens biologiques ou cliniques permettant d'apprécier l'état de fonctionnement d'un organe. || **4.** Ensemble de travaux destinés à reconnaître un gisement de charbon ou de pétrole. || **5.** *Exploration sous-marine,* ensemble des techniques permettant de reconnaître les profondeurs sous-marines à des fins sportives ou scientifiques. || **6.** *Fig.* Examen approfondi d'une question : *Ce fut à qui devinerait les causes de cette décadence. Exploration difficile* (Balzac).

• SYN. : **2** *inspection, perquisition, prospection ;* **6** *analyse, approfondissement, étude, recherche.*

explorer [ɛksplɔre] v. tr. (lat. *explorare,* observer, examiner, explorer, épier, faire une reconnaissance militaire, éprouver ; 1546, Rabelais, au sens 5 [rare jusqu'au XIXe s.] ; sens 1, av. 1841, Chateaubriand ; sens 2, 1862, V. Hugo ; sens 3, 1865, Littré ; sens 4, 1830, Lamartine). **1.** Parcourir une région peu connue ou inconnue pour recueillir des informations : *J'ai exploré les mers de l'ancien et du nouveau monde* (Chateaubriand). *Explorer la zone polaire.* || **2.** Examiner minutieusement un lieu pour y découvrir quelque chose ou quelqu'un qui s'y trouve caché : *Trois pelotons d'agents et d'égoutiers explorèrent la voirie souterraine de Paris* (Hugo). || **3.** *Spécialem.* En médecine, procéder à l'exploration du fonctionnement d'un organe. || **4.** Examiner du regard, scruter : *Explorer l'horizon.* || **5.** *Fig.* Effectuer un travail de recherche dans un certain domaine : *Explorer une question, une science. Chercher quelque chose hors de Dieu, c'est explorer le néant* (Lamennais). *Cette même avidité de savoir et de pouvoir ne dédaigne pas d'explorer la pénombre intellectuelle, et jusqu'aux ténèbres suspectes où, depuis la plus haute antiquité, l'imagination de bien des hommes place des trésors dc puissance et de connaissance et suppose des secrets d'importance surnaturelle* (Valéry).

• SYN. : **1** *reconnaître ;* **2** *battre, fouiller, inspecter, perquisitionner, visiter ;* **3** *ausculter, examiner, sonder, tâter ;* **4** *observer ;* **5** *approfondir, étudier, inventorier, prospecter.*

exploser [ɛksploze] v. intr. (de *explos[ion]* ; 1801, Mercier, puis 1849, Bescherelle, puis 1906, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, début du XXe s.). **1.** Éclater violemment : *La dynamite explose facilement.* || **2.** *Fig.* Se manifester spontanément et violemment : *Sa colère explosa.* || **3.** En parlant d'une personne, ne pas pouvoir se contenir, dire violemment ce que l'on pense : *Exploser en injures.*

• SYN. : **1** *détoner, péter* (pop.), *sauter ;* **2** *éclater ;* **3** *déborder, se déchaîner, fulminer.*

◆ v. tr. (fin du XIXe s., A. Daudet). *Littér.* Faire exploser avec force : *Le pauvre Crocodilus avait ouvert démesurément la bouche pour exploser sa colère, pris une aspiration telle qu'il ne pouvait proférer aucun son* (Daudet).

exploseur [ɛksplozœr] n. m. (de *explos[ion]* ; 1867, d'après Littré, 1877). Appareil servant à faire exploser une mine à distance grâce à la production d'un courant électrique.

explosibilité [ɛksplozibilite] n. f. (dér. savant de *explosible ;* 1870, Larousse). Caractère d'un objet qui peut exploser ; aptitude à exploser.

explosible [ɛksplozibl] adj. (de *explos[ion]* ; av. 1841, Chateaubriand, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** *Vx.* Se dit d'un objet qui peut exploser : *Le lion avait deux balles explosibles dans la tête* (Daudet). || **2.** *Vx* et *fig.* Se dit d'une personne qui est portée à des réactions brusques et violentes : *Dans tout autre endroit, on l'eût traitée de folle ; mais en Apt, pays de têtes bouillantes, explosibles, on se contente de trouver que Mme Portal « a le verbe haut »* (Daudet).

explosif, ive [ɛksplozif, -iv] adj. (de *explos[ion]* ; 1691, M. Chastellain, en médecine, à propos de convulsions ; sens 1-2, 1816, *Encycl. méthodique ;* sens 3, début du XXe s. ; sens 4, fin du XIXe s., Huysmans [en parlant des choses, milieu du XXe s.] ; sens 5, 1877, Littré). **1.** *Vx.* Relatif à une explosion : *Un bruit explosif.* || **2.** Qui est de nature à faire explosion : *Un mélange explosif. Puis s'exaltant à son propre récit, il se levait de table, bondissait au milieu de la salle à manger, imitant le cri du lion, le bruit d'une carabine, pan ! pan ! le sifflement d'une balle explosive* (Daudet). *L'emploi des balles explosives est formellement interdit par la convention de Genève* (Duhamel). || *Obus explosif,* obus chargé avec un explosif, par opposition aux *obus perforants* et aux *obus fusants.* || *Distance explosive,* en électricité, distance maximale de deux électrodes susceptibles de faire éclater une étincelle pour une tension donnée. || **3.** *Fig.* Qui est de nature à provoquer des réactions brutales, qui peut créer une situation dangereuse : *Un discours explosif. Certains de mes changements de domicile ont emprunté un caractère explosif* (Colette). || *Situation explosive,* très tendue. || **4.** *Fig.* Se dit d'une personne qui manifeste ses sentiments d'une manière soudaine et violente : [Comme il doit être heureux] *d'être débarrassé de ces démences explosives d'admiration, de ces folies de louange* (Huysmans). || *Tempérament explosif,* qui est porté à des réactions très violentes. || En parlant de choses, qui produit un choc par son aspect inattendu : *Des coloris explosifs.* || **5.** *Consonne explosive* et, substantiv., *une explosive,*consonne produite par une occlusion complète de la bouche à laquelle succède une ouverture brusque qui permet à l'air de s'échapper brusquement : *Les explosives, appelées aussi occlusives ou momentanées, sont, en français : p, t, k, b, d, g.* || *Par extens.* Relatif à la prononciation de ces consonnes : *Tu retires à la consonne « p » une grande part de sa force explosive* (Duhamel).

• SYN. : **4** *débridé, déchaîné, exalté, excité, frénétique, volcanique.*

◆ **explosif** n. m. (22 oct. 1874, *Journ. des débats*). Corps capable de se transformer brusquement en gaz à haute température par une violente réaction chimique : *Les explosifs, selon leur emploi pratique, sont classés en deux groupes : les poudres propulsives, ou poudres balistiques, qui agissent par déflagration, et les explosifs détonants destinés à produire des effets brisants. Les explosifs, dieux récents et suprêmes qui viennent de détrôner aux temples de la guerre tous les dieux d'autrefois* (Maeterlinck).

explosimètre [ɛksplozimɛtr] n. m. (de *explosi-,* élément tiré de *explosion,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; milieu du XXe s.). Appareil utilisé pour vérifier la teneur en gaz inflammable d'une atmosphère.

explosion [ɛksplozjɔ̃] n. f. (lat. *explosio,* action de rejeter [en huant, en frappant des mains], mauvais accueil, de *explosum,* supin de *explodere, explaudere,* pousser hors, rejeter [en battant des mains], huer, siffler, de *ex-,* préf. marquant un mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *plodere, plaudere,* battre, frapper, applaudir ; 1581, Fr. Rousset, au sens 3 ; sens 1, 1701, Furetière ; sens 2, milieu du XVIIIe s., d'Alembert ; sens 4, v. 1770, J.-J. Rousseau [au sens de « développement soudain », v. 1952] ; sens 5, XXe s.). **1.** Action d'éclater violemment. || *Spécialem.* Phénomène au cours duquel des gaz sous pression sont libérés ou engendrés en un temps très court : *On n'entend plus rien que ces explosions infernales qui vous déchirent la poitrine* (Dorgelès). || Troisième temps du fonctionnement d'un moteur suivant le cycle à quatre temps. || *Moteur à explosion,* moteur alimenté par la combustion rapide d'un mélange explosif d'air et de carburant. || **2.** *Fig.* Manifestation brusque, développement soudain d'un événement, d'une situation, d'une réaction : *L'explosion d'une guerre, d'une épidémie.* || **3.** En médecine, invasion subite et inattendue de certains symptômes pathologiques.

|| **4.** *Fig.* Manifestation subite, bruyante et violente d'une réaction, d'un sentiment : *En l'écoutant, on l'eût pris pour l'explosion réprimée de quelque joie violente* (Flaubert). *La fin de sa phrase se perd dans une explosion de larmes, de sanglots effrayants* (Daudet). || *Spécialem.* Accès de colère, manifestation bruyante de mécontentement : *Ses explosions d'homme sanguin, toujours imprévisibles, entretenaient à son foyer une atmosphère de contrainte* (Aymé). || *Fig.* Développement soudain qui met en cause un équilibre établi, un état de choses : *Explosion démographique, explosion scolaire.* || **5.** En phonétique, ouverture brusque de la bouche : *Les consonnes qui sont émises par la fermeture (occlusion) d'une région de la bouche, suivie d'une brusque explosion* [...], *d'où leur nom d'occlusives ou explosives* (Dauzat).

• SYN. : **1** *déflagration, détonation, éclatement ;* **4** *débordement, déchaînement, éclat, ouragan, tempête.*

explosive n. f. En phonétique, v. EXPLOSIF, IVE adj.

explosivité [ɛksplozivite] n. f. (dér. savant de *explosif ;* XXe s.). Nature explosive d'une substance.

exponctuation [ɛkspɔ̃ktɥasjɔ̃] n. f. (de *exponctuer ;* début du XXe s.). En paléographie, signe de correction consistant en un point placé sous une lettre qu'il s'agit de supprimer.

exponctuer [ɛkspɔ̃ktɥe] v. tr. (de *ex-* [lat. *ex-*, préf. marquant l'exclusion] et de *point,* n. m., d'après *ponctuer ;* 1877, Littré). En paléographie, faire une ex-ponctuation.

exponentiel, elle [ɛkspɔnɑ̃sjɛl] adj. (du lat. *exponens, -entis,* part. prés. de *exponere,* mettre en vue, étaler, exposer, de *ex-*, préf. à valeur intensive, et de *ponere,* poser, placer ; 1711, *Histoire de l'Acad. des sciences*). En mathématiques, qui a un exposant variable ou inconnu : *Une quantité exponentielle.* || *Calcul exponentiel,* ensemble des calculs relatifs aux quantités exponentielles. || *Équation exponentielle,* équation qui contient des quantités exponentielles.

◆ **exponentielle** n. f. Fonction exponentielle.

exportable [ɛkspɔrtabl] adj. (de *exporter ;* 1870, Larousse). Que l'on peut exporter : *Une marchandise exportable.*

exportateur, trice [ɛkspɔrtatœr, -tris] n. (dér. savant de *exporter ;* 1756, V. de Mirabeau). Personne qui fait le commerce d'exportation : *Un exportateur de produits de consommation.*

◆ adj. Qui exporte : *Un pays exportateur. Une industrie exportatrice.*

• CONTR. : *importateur.*

exportation [ɛkspɔrtasjɔ̃] n. f. (lat. *exportatio,* exportation, déportation, de *exportatum,* supin de *exportare* [v. EXPORTER], avec, peut-être, une influence sémantique de l'angl. *exportation,* exportation commerciale [du lat. *exportatio*] ; XVIe s., Huguet, au sens de « action d'emporter » ; sens 1, 1740, Desfontaines ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, 1766, Voltaire). **1.** Action de vendre et de transporter à l'étranger des produits nationaux : *Exportation de denrées alimentaires, de produits finis. Encourager l'exportation. La douane autorise l'exportation temporaire de certains produits. À lui voir conduire ses affaires, expliquer les lois sur l'exportation* [...], *un homme l'eût jugé capable d'être ministre d'État* (Balzac). || **2.** Les produits exportés : *Les exportations constituent avec les importations le commerce visible.* || **3.** *Fig.* Action de diffuser à l'étranger, de répandre hors des frontières par la propagande : *L'exportation des idées.*

• CONTR. : **1** et **2** *importation.*

exporter [ɛkspɔrte] v. tr. (lat. *exportare,* porter hors, emporter, exporter, déporter, bannir, de *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *portare,* porter, transporter, avec, peut-être, une influence sémantique de l'angl. *to export,* exporter commercialement [du lat. *exportare*] ; 1314, Monde-ville, écrit *esporter,* au sens de « porter hors » ; écrit *exporter,* au sens 1, 1750, d'Argenson ; sens 2, XXe s.). **1.** Envoyer, vendre à l'étranger les produits de l'activité nationale : *Les pays industrialisés exportent beaucoup de produits fabriqués.* || *Exporter des capitaux,* les placer à l'étranger. || **2.** *Fig.* Répandre à l'étranger : *Exporter une mode.*

• CONTR. : **1** *importer.*

export-import [ɛkspɔrɛ̃pɔr] n. m. (abrév. des mots *exportation* et *importation,* ou empr. des mots angl. *export,* exportation, et *import,* importation, déverbaux de *to export* [v. EXPORTER] et de *to import* [v. IMPORTER] ; milieu du XXe s.). Service commercial chargé d'exporter et d'importer des produits.

exposant, e [ɛkspozɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *exposer ;* 1389, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s.). **1.** *Vx.* En termes de droit, personne qui expose ses prétentions dans une requête administrative ou judiciaire : *L'exposant et son conseil.* || **2.** Personne qui présente ses œuvres ou ses produits dans une exposition publique, artistique ou commerciale : *Les exposants du Salon d'automne, de la Foire de Paris.*

◆ **exposant** n. m. (1658, Pascal). En mathématiques, nombre indiquant la puissance à laquelle est élevée une quantité, et que l'on écrit un peu au-dessus et à droite de cette quantité [ex. : a^3 ou $(1 + b)^3$].

exposé [ɛkspoze] n. m. (part. passé substantivé de *exposer ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Développement écrit ou oral visant à expliquer quelque chose : *L'exposé d'une théorie. Le conseil des ministres a entendu l'exposé de la situation internationale par le ministre des Affaires étrangères.* || *Exposé des motifs,* texte qui accompagne un projet de loi et où sont expliquées les raisons qui justifient aux yeux de l'auteur un tel projet. || **2.** Présentation d'une question devant des auditeurs ou un jury : *Un cours consacré à l'audition d'un exposé.*

• SYN. : **1** *analyse, compte-rendu, rapport, relation ;* **2** *conférence, leçon, topo* (fam.).

exposemètre n. m. Syn. de POSEMÈTRE.

exposer [ɛkspoze] v. tr. (francisation, d'après *poser,* du lat. *exponere,* exposer [v. EXPONENTIEL], *exposer* ayant éliminé la forme pop. [directement issue de *exponere*] *espondre,* exposer, offrir, céder [XIIe-XIVe s.] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 2 ; sens 1, v. 1355, Bersuire [pour des reliques, 1680, Richelet ; pour un criminel, 1690, Furetière] ; sens 3, 1596, Hulsius [au part. passé, 1538, R. Estienne] ; sens 4, 1635, Corneille [*exposer un enfant,* v. 1355, Bersuire] ; sens 5, 1636, Monet [*exposer sa vie,* v. 1361, Oresme] ; sens 6, 1640, Corneille). **1.** Présenter aux regards du public : *Comme si la fortune avait voulu exposer à tous les yeux un monument de ses triomphes et de ses caprices* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Présenter aux yeux du public dans un étalage ou dans une exposition : *Exposer des marchandises dans une vitrine. Exposer des tableaux, des dessins, des livres. Exposer des machines agricoles.* || Spécialem. *Exposer le saint sacrement, exposer des reliques,* les placer à la vue des fidèles pour les offrir à leur vénération. || Autref. *Exposer un criminel,* lui faire subir la peine du carcan. || **2.** *Fig.* Mettre en évidence, expliquer par un développement écrit ou oral : *Il exposa ses projets d'avenir d'une voix fiévreuse* (Zola). *Je craignis d'abuser* [...] *en vous exposant avec l'ampleur suffisante l'affaire dont j'étais venu vous entretenir* (France). || *Spécialem.* Faire l'exposition d'un ouvrage dramatique : *Dans les comédies latines, un acteur exposait le sujet au début de la pièce.* || **3.** Disposer quelque chose d'une certaine manière, l'orienter dans une certaine direction de manière à le soumettre à l'action de : *Exposer du linge au soleil. Exposer une façade au midi. J'occupe seul la chambre* [...] *la mieux exposée* (Mauriac). *Exposer un rouleau de pellicule à la lumière. Exposer son corps au soleil.* || **4.** *Class.* Livrer, abandonner quelqu'un à la merci de : *Ton destin te trahit, et ta beauté fatale | Sous l'appas d'un hymen t'expose à ta rivale* (Corneille). || Vx. *Exposer un enfant,* l'abandonner dans un lieu public. || **5.** Mettre une personne en butte à quelque chose, lui faire courir le risque de : *Il suffisait de porter un nom aristocratique pour être exposé aux persécutions* (Chateaubriand). *Exposer sa réputation aux critiques malveillantes.*

|| *Exposer sa vie,* la mettre en danger : *Il fallait aimer quelque chose d'une passion réelle, et savoir dans l'occasion exposer sa vie* (Stendhal). || **6.** Mettre quelqu'un dans une situation périlleuse : *La France est déjà dans une demi-hostilité avec les Turcs ; elle seule a déjà dépensé plusieurs millions et exposé vingt mille soldats dans la cause de la Grèce* (Chateaubriand). *Songez à ce petit jeune homme que j'ai exposé mal à propos* (Stendhal).

• SYN. : **1** *afficher, déployer, exhiber, montrer, produire ;* **2** *décrire, détailler, développer, présenter, raconter, retracer ;* **3** *offrir, présenter, tourner, situer ;* **5** *soumettre ; aventurer, compromettre, hasarder, jouer, risquer.*

◆ **s'exposer** v. pr. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, 1666, Molière ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 4, v. 1400, Gerson). **1.** Se montrer aux regards d'autrui : *Dans « les Mille et Une Nuits » comme dans la Bible, un monde, un peuple entier s'expose et se révèle* (Gide). || **2.** Class. *S'exposer à quelqu'un,* s'abandonner à sa merci : *J'aurais lieu de plainte | Si m'exposant à vous pour me parler sans feinte | Vous alliez me trahir et me déguiser rien* (Molière). || **3.** Courir le risque de : *S'exposer au danger, à la critique.* || **4.** *Absol.* Risquer sa vie, sa réputation, sa fortune : *S'exposer dans un combat. S'exposer dans une affaire.*

• SYN. : **3** *affronter, braver ;* **4** *se commettre* (vx et littér.), *se compromettre, se mouiller* (fam.).

expositeur [ɛkspozitœr] n. m. (bas lat. *expositor,* celui qui expose un enfant [de *expositum,* supin de *exponere,* exposer, v. EXPONENTIEL], avec une influence sémantique de *exposer ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *espositur* [*expositeur,* v. 1361, Oresme], au sens de « interprète commentateur » ; sens 1, 1865, Littré ; sens 2, 1704, Trévoux). **1.** *Vx.* Personne qui exposait un enfant. || **2.** Vx. *Expositeur de fausse monnaie,* en termes de droit pénal, celui qui la mettait en circulation.

exposition [ɛkspozisjɔ̃] n. f. (lat. *expositio,* exposé d'un sujet, définition, explication, abandon d'enfant, de *expositum,* supin de *exponere* [v. EXPOSER ET EXPONENTIEL] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *esposiciun* [*exposition,* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*], au sens 3 ; sens 1, 1565, *Coutumier général* [pour des marchandises ; pour des reliques, etc., 1680, Richelet] ; sens 2, av. 1799, Marmontel ; sens 4, 1663, Molière ; sens 5, XXe s. ; sens 6, 1680, Richelet ; sens 7, 1932, Larousse [art. *photographie*] ; sens 8, 1690, Furetière ; sens 9 [« abandon d'enfant »], 1636, Monet). **1.** Action de disposer aux regards d'autrui ; résultat de cette action : *L'exposition d'un mort sur un lit de parade.* || Disposition d'objets sur un étalage : *L'exposition des livres dans la vitrine d'une librairie.* || *Spécialem.* Cérémonie qui consiste à montrer aux fidèles ce que l'on veut offrir à leur vénération : *L'exposition du saint sacrement.* || Vx. *Exposition publique,* peine accessoire qui consistait, pour les condamnés aux travaux forcés et à la réclusion, à demeurer durant une heure exposés au regard du peuple sur la place publique. || **2.** Présentation au public, pour une durée déterminée et en un certain lieu, de produits divers, d'œuvres d'art : *Une exposition de machines-outils. Le temps n'est pas éloigné où l'on déclarait impossibles les expositions permanentes de peinture* (Baudelaire). *Il ne manquait pas une première, pas une ouverture d'exposition* (Bourget). || *Exposition universelle,* exposition où sont admis et présentés des produits de tous les pays. || *Spécialem.* Mise en vente en grande quantité et à des prix spéciaux d'un ensemble d'articles dans les grands magasins : *Exposition de blanc.* || Lieu où se font ces présentations : *Je l'ai rencontré à l'exposition.* || **3.** *Fig.* Action d'expliquer par un développement systématique, écrit ou oral : *L'exposition d'une doctrine.* || **4.** Partie initiale d'une œuvre, surtout dramatique, dans laquelle sont présentés le sujet et les circonstances de l'action : *Ici se termine l'exposition de cette obscure, mais effroyable trngédie parisienne* (Balzac). || **5.** Dans une composition musicale, section dans laquelle les différents éléments thématiques sont présentés pour la première fois. || **6.** Orientation d'un bâtiment, d'un local : *La pièce était minuscule, mais difficile à chauffer à cause de son exposition* (Aymé). || Manière dont un objet exposé reçoit la lumière : *Cette statue est dans une mauvaise exposition.* || **7.** En photographie, action d'exposer aux rayons lumineux une surface sensible. || **8.** État de quelqu'un ou de quelque chose soumis à l'influence ou à l'action de : *Il ne faut pas prolonger cette exposition au soleil.* || État de quelqu'un ou de quelque chose soumis à une action pernicieuse (au pr. et au fig.) : *L'exposition au froid, au danger.* || **9.** *Vx.* Action de livrer à : *Exposition d'un martyr aux bêtes.* || *Exposition d'un enfant,* son abandon dans un lieu public.

• SYN. : **1** *Présentation ;* **2** *concours, foire, salon ;* **3** *exposé, explication ;* **4** *introduction, protase ;* **5** *prélude ;* **6** *situation ; éclairage.*

1. exprès, esse [ɛksprɛ, -ɛs] adj. (lat. *expressus,* mis en relief, figuré nettement, exprimé clairement, part. passé adjectivé de *exprimere* [v. EXPRIMER] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *esprès* et *exprès*). *Littér.* Qui formule ou exprime avec netteté et précision la volonté de quelqu'un : *Défense expresse. Elle a quitté le couvent sur l'ordre exprès de Monseigneur* (Musset). *L'œuvre propre de l'homme se distingue quand ses actes [...] exigent sa présence pensante expresse* (Valéry).

• SYN. : **1** *absolu, catégorique, explicite, formel, impératif.*

◆ adj. et n. (1664, Mme de Sévigné). *Class.* et *littér.* Se dit d'un messager chargé d'une mission particulière et urgente : *Si nous avons de bonnes nouvelles, je vous les manderai par un homme exprès à toute bride* (Sévigné). *Moreau s'était hâté d'envoyer un exprès qui remit au premier valet de chambre du comte une lettre* (Balzac). *C'était, apportée par un exprès, une lettre cachetée à la cire et dont la suscription portait le nom de Cécile* (Duhamel).

◆ **exprès** adj. invar. (XXe s.). *Lettre exprès, colis exprès,* envoi qui porte la mention *par exprès* ou *exprès* et qui doit être acheminé et remis rapidement au destinataire.

• REM. L'Académie recommande la prononciation [ɛksprɛ] au masculin, mais l'usage fait prévaloir [ɛksprɛs].

2. exprès [ɛksprɛ] adv. (emploi adverbial du précéd. ; milieu du XVIe s., Amyot [*par exprès,* XIVe s., *Nature à l'alchimie*]). Dans l'intention formelle de faire quelque chose : *Il a disposé cet appartement exprès pour nous recevoir* (Acad.). *Il fit venir son marchand de cidre tout exprès* (Flaubert). *Je pensais que le code avait été mal rédigé exprès pour fournir à certaines gens l'occasion d'ergoter* (Huysmans). || Fam. *C'est exprès,* c'est dans ce but précis que cette action est faite. || *Être fait exprès pour,* avoir précisément les qualités pour : *Vous semblez fait exprès pour ce travail.* || Fam. *C'est un fait exprès, comme par un fait exprès,* se dit d'une coïncidence curieuse, et en général désagréable ou fâcheuse : *Le dimanche, ce fut comme un fait exprès, je m'éveillai plus tôt qu'à l'ordinaire* (Courteline).

• SYN. : *délibérément, à dessein, intentionnellement, spécialement, volontairement.*

1. express [ɛksprɛs] n. m. et adj. (mot angl., empr. de l'adj. franç. *exprès ;* 1849, Bonnafé, comme n. m. ; comme adj., 1865, Littré). Train de voyageurs à vitesse accélérée, qui ne s'arrête que dans les gares importantes et dont l'horaire est étudié pour assurer dans le minimum de temps les principales correspondances : *Il prit son billet pour La Rochelle par l'express de 8 h 40* (Maupassant). *Un train express.*

2. express [ɛksprɛs] adj. et n. m. (francisation de l'ital. *espresso,* café express, empr. de l'angl. *express* [v. l'art. précéd.] ; milieu du XXe s.). *Café express,* ou *un express,* extrait de café plus ou moins concentré obtenu par passage de la vapeur sous pression à travers de la poudre de café dans une machine spéciale, généralement de fabrication italienne : *Garçon, deux express !*

expressément [ɛksprɛsemɑ̃] adv. (de *exprès* 1 ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *espressement* [*espresseement,* 1270, *Dict. général : expressement,* v. 1360, Froissart ; *expressément,* 1629, Corneille], au sens 1 ; sens 2, 1655, Molière). **1.** D'une manière expresse, formelle, précise : *La*

théorie du droit divin dit expressément que le monarque n'est responsable que devant Dieu (Proudhon). *Le pain est qualifié expressément de quotidien* (Valéry). || **2.** Avec une intention bien déterminée : *Quand il est tombé au champ d'honneur, il se battait expressément pour venger Péguy* (Barrès). *Les tas de sable des squares sont faits expressément pour que les enfants y montent* (Montherlant).

• SYN. : **1** *explicitement, formellement, nettement, précisément ;* **2** *exprès, particulièrement, spécialement.*

expressif, ive [ɛkspresif, -iv] adj. (de *express[ion]* ; 1488, Godefroy, au sens 1 [rare av. 1690, Furetière] ; sens 2, av. 1854, Nerval). **1.** Qui exprime d'une façon heureuse et suggestive ce que l'on veut dire : *Une métaphore expressive. Elle est si riche, si vivante, si expressive, si pittoresque la langue des arts et métiers* (Coppée). || En linguistique, se dit d'un mot, d'un morphème, d'une construction propre à exprimer une valeur de signification. || **2.** Dans les autres moyens d'expression que le langage, se dit de ce qui manifeste avec évidence et vivacité un sentiment, une pensée : *Une mimique expressive. Il me répondit par cet expressif haussement d'épaules qui signifie : je ne sais pas* (Hugo). *Cette personne est très avenante, ses yeux sont expressifs* (Nerval). || En musique, se dit d'un texte, d'un jeu, d'un toucher capable d'exprimer les sentiments d'un compositeur ou d'un interprète.

• SYN. : **1** *coloré, pittoresque, suggestif, vivant ;* **2** *démonstratif, éloquent, mobile, parlant, significatif.*

expression [ɛkspresjɔ̃] n. f. (lat. *expressio,* action de faire sortir en pressant, bossage, saillie, et, à basse époque, « expression de la pensée, exposé vif », de *expressum,* supin de *exprimere* [v. EXPRIMER] ; v. 1360, Froissart, au sens II, 1 ; sens I, 1690, Furetière [« action de comprimer quelque chose », v. 1560, Paré] ; sens II, 2-3, 1656, Pascal ; sens II, 4, 1669, Molière ; sens II, 5, av. 1747, Vauvenargues ; sens II, 6, 1694, Bossuet ; sens II, 7, 1674, Malebranche).

I. *Vx.* Action d'extraire en pressant : *On obtient le jus de fruit par expression du fruit entier.* || *Auj.* Opération consistant à séparer un produit d'un mélange pâteux à une température considérée : *On sépare par expression l'acide stéarique du mélange des acides gras issus de la scission des glycérides.*

II. 1. Action d'exprimer quelque chose, de le communiquer à autrui, par le langage : *Personne n'avait distingué si consciemment les deux effets de l'expression par le langage : transmettre un fait, produire une émotion* (Valéry). || *Au-delà et au-dessus de toute expression,* de manière telle qu'on ne peut le traduire en paroles, inexprimable. || *Liberté d'expression,* droit pour tout citoyen d'exprimer librement ses opinions. || **2.** Dans le domaine littéraire, manière d'exprimer, de rendre fidèlement une pensée, un sentiment : *L'expression poétique. Procédés d'expression.* [Le patriotisme au théâtre] *ne demande pas seulement des cœurs sincères et des mains pieuses, mais une expression délicate et discrète et une constante justesse de ton* (Aragon). || **3.** Manière de s'exprimer ; tour de la langue parlée ou écrite : *Expression familière, populaire, argotique. Expression correcte, incorrecte. Où trouver des expressions* [...] *nuancées, d'une manière assez délicate, pour répondre aux nécessités d'un sentiment exquis ?* (Baudelaire). || *Expression toute faite,* expression banale. || **4.** Manière de s'exprimer par l'intermédiaire de différentes techniques artistiques : *Expression picturale. Moyens d'expression d'un graveur. Expression du mouvement, de la grâce d'un modèle. L'architecture est* [...] *l'expression principale de l'homme à ses divers états de développement* (Hugo). || *Absol.* Représentation habile, fidèle et vivace que font les arts, de la vie, des sentiments : *Danser avec expression. Un chant plein d'expression. Portrait sans expression.* || **5.** Chez une personne, ensemble des signes extérieurs qui traduisent un sentiment, une émotion, le caractère : *Il avait* [...] *une expression rude, hardie, fatiguée et violente dans les yeux* (Hugo). *Sa figure fine* [...] *garda l'expression concentrée qui rapprochait ses épais sourcils noirs* (Daudet). || *Absol.* Aptitude à laisser transparaître facilement ses sentiments, ses émotions : *Visage, regard sans expression. Mains pleines d'expression.* || **6.** Illustration, incarnation, personnification de quelque chose : *V. Hugo est la plus haute expression de la poésie romantique* (Littré). || **7.** *Expression algébrique,* en mathématiques, représentation matérielle d'une quantité quelconque ou d'une grandeur, par des nombres et par des lettres liés entre eux par les symboles des opérations arithmétiques. || *Réduire une fraction à sa plus simple expression,* trouver une fraction égale dont les termes sont les plus simples possible. || Par anal. *Réduire quelque chose à sa plus simple expression,* réduire à son plus petit volume, et, au *fig.,* à son état le plus misérable : *Un bout de pain et un morceau de fromage, son repas était réduit à sa plus simple expression.*

• SYN. : **II, 3** *formule, locution, mot, terme, tournure ;* **5** *air, mobilité, vie ;* **6** *émanation, figure, manifestation.*

expressionnisme [ɛkspresjɔnism] n. m. (de *expression ;* 1921, J. Giraud). Tendance artistique et littéraire née dans les premières années du XX[e] s. et qui vise à l'expression forte et originale de la sensibilité de l'artiste.

expressionniste [ɛkspresjɔnist] adj. et n. (de *expressionnisme ;* début du XX[e] s., aux sens 1-2). **1.** Se dit d'un artiste qui s'inspire de l'expressionnisme. || **2.** Se dit d'un critique, d'un théoricien partisan de l'expressionnisme.

expressivement [ɛkspresivmɑ̃] adv. (de *expressif ;* av. 1825, P.-L. Courier). De façon expressive : *Regarder quelqu'un expressivement. Jouer expressivement une sonate.*

expressivité [ɛkspresivite] n. f. (de *expressif ;* début du XX[e] s.). Caractère de ce qui est expressif : *L'expressivité d'un regard.*

exprimable [ɛksprimabl] adj. (de *exprimer ;* fin du XVI[e] s.). Que l'on peut exprimer : *Les sentiments les plus vifs sont souvent les moins exprimables.*

• SYN. : *traduisible.* — CONTR. : *indicible, ineffable, inexprimable, intraduisible.*

exprimer [ɛksprime] v. tr. (lat. *exprimere,* faire sortir [en pressant], faire monter, représenter, exprimer, exposer, reproduire, imiter, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *premere,* presser [*exprimer* a supplanté la forme pop. *expreindre, épreindre,* v. ÉPREINDRE] ; fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *espriemer* [*exprimer,* fin du XIV[e] s., *Vie de saint Eustache*], au sens II, 1 ; sens I, 1580, Montaigne ; sens II, 2, av. 1655, Tristan l'Hermite ; sens II, 3, 1841, Balzac ; sens II, 4, début du XVII[e] s., Malherbe).

I. Faire sortir le suc, le jus, en pressant : *Exprimer le jus d'une orange.*

II. 1. Manifester un sentiment, une idée, par le langage parlé ou écrit : *On peut exprimer de beaux sentiments sans les éprouver, et les éprouver sans pouvoir les exprimer* (Balzac). *Cette petite voix d'enfant exprimait le sentiment de tous* (Daudet). || **2.** Dans le domaine artistique ou littéraire, rendre en termes sensibles, traduire : *Comment faut-il s'y prendre pour exprimer le beau, le simple et le vrai* (Sand). || **3.** Rendre visible, sensible à autrui par le geste, la mimique : *Son visage, avec des traits vulgaires, exprimait la finesse* (France). || **4.** *Class.* Faire le portrait d'une personne, la décrire : *C'est elle* [Agrippine] *que je me suis surtout efforcé de bien exprimer* (Racine).

• SYN. : **II, 1** *afficher, étaler, extérioriser, rendre, révéler, traduire ;* **2** *peindre, représenter ;* **3** *dire, manifester, respirer.*

◆ **s'exprimer** v. pr. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1640, Corneille). **1.** Se faire comprendre par la parole, le geste : *S'exprimer en termes généraux n'est faire offense à personne* (Musset). *Une âme candide pouvait seule s'exprimer dans un langage si simple* (France). || **2.** Être traduit ou représenté par le langage : *Ce que l'on éprouve en un moment pareil ne saurait s'exprimer.*

• SYN. : **1** *parler ;* **2** *s'énoncer.*

ex professo [ɛksprɔfɛso] loc. adv. (loc. lat. signif. « ouvertement » [les sens franç. sont dus à l'influence de ceux de *professeur*], de *ex,* prép., « selon » et de *professo,* ablatif de *professum,* part. passé neutre substantivé de *profiteri,* déclarer ouvertement, reconnaître hautement, de *pro-,* préf. signif. « avant, devant », et de *fateri,* avouer, reconnaître ; 1620, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1697, Bossuet). **1.** En exposant d'une manière doctorale : *S'exprimer « ex professo ».* ‖ **2.** En exposant d'une manière complète et approfondie : *Traiter un problème « ex professo ».*

expropriateur, trice [ɛksprɔprijatœr, -tris] n. et adj. (dér. savant de *exproprier ;* 1er août 1874, *Journ. officiel,* comme adj. ; comme n., 1907, Larousse). En droit, qui exproprie quelqu'un : *Une loi expropriatrice.*

• REM. On dit aussi EXPROPRIANT, E (8 août 1935, *Journ. officiel*).

expropriation [ɛksprɔprijasjɔ̃] n. f. (de *exproprier ;* 1789, Ranft [*expropriation forcée,* 1829, Boiste ; *expropriation pour cause d'utilité publique,* av. 1865, Proudhon]). Action d'exproprier : *Le peuple de Paris vivait encore dans le souvenir enthousiaste des grandes expropriations faites pendant le second Empire* (Duhamel). ‖ *Expropriation forcée,* expropriation par saisie des biens immobiliers d'un débiteur. ‖ *Expropriation pour cause d'utilité publique,* cession forcée à l'Administration d'un immeuble, d'un terrain, nécessaire à l'accomplissement d'une tâche d'intérêt général.

exproprié, e [ɛksprɔprije] adj. et n. (part. passé de *exproprier ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Que l'on a dépossédé de ses biens : *Aussi libre, néanmoins, que peut l'être un peuple exproprié* (Fromentin). ‖ **2.** Se dit d'une personne qui a été l'objet d'une mesure légale d'expropriation : *Indemniser les expropriés.* ‖ Par extens. *Maison expropriée,* dont le propriétaire a été exproprié.

exproprier [ɛksprɔprije] v. tr. (de *ex-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et du lat. *proprium,* propriété, ce qu'on possède [neutre substantivé de l'adj. *proprius,* qui appartient en propre], d'après *approprier ;* 1611, Cotgrave, au part. passé, au sens de « qui a été privé de ce qu'il possédait » ; à l'infin., au sens 1, 1789, Ranft [en vue d'un intérêt public et moyennant une indemnité, 1835, Acad.] ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Déposséder quelqu'un de la propriété d'un bien par voie légale : *Exproprier un débiteur.* ‖ *Spécialem.* Déposséder quelqu'un d'un bien en vue d'un intérêt public et moyennant une indemnité : *Nous avions d'abord pensé qu'un simple décret nous assurerait l'autorisation d'exproprier les riverains* (Duhamel). ‖ **2.** Par extens. *Exproprier une maison, un terrain,* en déposséder son propriétaire.

expugnable [ɛkspyɲabl] adj. (lat. *expugnabilis,* qu'on peut prendre d'assaut, dér. de *expugnare,* prendre de force, vaincre, soumettre, réduire, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *pugnare,* combattre, lutter ; v. 1355, Bersuire, au sens du lat. ; sens moderne, début du XVIIe s., Malherbe). *Class.* Qui peut être vaincu, surmonté : *Toutes difficultés sont expugnables à l'assiduité du soin et à la pertinacité du labeur* (Malherbe).

expuition [ɛkspɥisjɔ̃] n. f. (lat. *ex*[*s*]*puitio,* crachement, dér. de *ex*[*s*]*puere,* cracher, rejeter, vomir, exhaler, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *spuere,* cracher, rejeter en crachant ; 1870, Larousse, écrit *exspuition* ou *expuition*). En physiologie, action d'expulser hors de la bouche les substances, et notamment les liquides, qui s'y trouvent : *L'expuition est le dernier terme de l'expectoration.*

expulsé, e [ɛkspylse] adj. et n. (part. passé de *expulser ;* 1690, Furetière, comme adj. ; comme n., 1759, Voltaire). Qui est ou qui a fait l'objet d'une mesure d'expulsion.

expulser [ɛkspylse] v. tr. (lat. *expulsare,* lancer souvent, renvoyer, fréquentatif de *expellere* [v. EXPULSION] ; milieu du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1560, Paré). **1.** Obliger quelqu'un à quitter le lieu où il était établi : *On pourra l'expulser de son dernier refuge sans obtenir de lui quoi que ce soit qui ressemble à l'abandon de lui-même* (Fromentin). ‖ *Spécialem.* Faire quitter un pays en vertu d'une mesure administrative ou judiciaire : *Expulser un étranger.* ‖ **2.** Faire sortir quelqu'un rapidement par la force : *Expulser un contradicteur. Expulser un ivrogne d'un café.* ‖ **3.** Éliminer en chassant d'une collectivité, d'une assemblée : *Comme une basse-cour se rue sur le poulet malade pour l'achever ou l'expulser, chaque groupe tend à rejeter ses membres les plus faibles* (Barrès). ‖ **4.** Évacuer, rejeter de l'organisme : *Expulser des mucosités.*

• SYN. : **1** *chasser, déloger ; bannir, exiler, expatrier, ostraciser, proscrire, refouler ;* **2** *éjecter, évacuer, vider* (pop.) ; **3** *évincer, exclure, rejeter, renvoyer, repousser ;* **4** *éliminer.*

expulseur, trice [ɛkspylsœr, -tris] adj. (lat. *expulsor, -pultrix,* celui/celle qui chasse, de *expulsum,* supin de *expellere* [v. EXPULSION] ; v. 1460, G. Chastellain, au masc. ; v. 1560, Paré, au fém.). Qui expulse : *Une action expultrice.*

• REM. Le féminin *expultrice* est rare. On dit aujourd'hui EXPULSIVE (v. l'art. suiv.).

expulsif, ive [ɛkspylsif, -iv] adj. (bas lat. *expulsivus,* qui a la vertu d'éloigner, de *expulsum,* supin de *expellere* [v. EXPULSION] ; v. 1398, *Somme Me Gautier*). Qui facilite l'expulsion, qui pousse vers l'extérieur : *Un médicament expulsif.* ‖ *Douleurs expulsives,* douleurs qui se produisent au moment de l'accouchement, quand la tête du fœtus touche le périnée.

expulsion [ɛkspylsjɔ̃] n. f. (lat. *expulsio,* expulsion, bannissement, renvoi, de *expulsum,* supin de *expellere,* pousser hors de, repousser, chasser, exposer, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *pellere,* mettre en mouvement, remuer, donner une impulsion ; 1309, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1560, Paré). **1.** Action d'expulser, de chasser quelqu'un du lieu où il vivait : *Vous rangez sans doute parmi les mesures vexatoires l'expulsion des congréganistes ?* (France). ‖ Mesure administrative ou judiciaire consistant à faire reconduire à la frontière un étranger : *L'expulsion d'un étranger.* ‖ Action juridique par laquelle on contraint un locataire à quitter les lieux qu'il occupe. ‖ **2.** Action de chasser d'un lieu vivement et par la force : *L'expulsion d'un contradicteur.* ‖ **3.** Action d'exclure, de chasser quelqu'un d'une communauté, d'un groupe : *L'expulsion d'un élève du lycée. Hier c'était M. Letondu ; aujourd'hui, c'est M. Lahrier ; quelle est cette fièvre d'expulsion* (Courteline). ‖ **4.** Action de rejeter quelque chose hors du corps ou d'un organe : *L'expulsion d'un calcul.*

• SYN. : **1** *bannissement, exil, refoulement ;* **2** *évacuation ;* **3** *éviction, exclusion, radiation, rejet, renvoi ;* **4** *élimination.*

expurgation [ɛkspyrgasjɔ̃] n. f. (de *expurger,* d'après le lat. *expurgatio,* justification, excuse, de *expurgatum,* supin de *expurgare* [v. EXPURGER] ; fin du XIIe s., Marie de France, écrit *espurgacion,* au sens fig. de « purification » ; v. 1560, Paré, écrit *expurgation,* au sens de « action de purger [le sang] » ; sens 1-2, 1865, Littré). **1.** Action d'expurger : *L'expurgation d'un dictionnaire.* ‖ **2.** En arboriculture, action de couper, dans une futaie, les arbres qui gênent la croissance des autres.

expurgatoire [ɛkspyrgatwar] adj. (lat. ecclés. du Moyen Âge *expurgatorius,* de *expurgatum,* supin du lat. class. *expurgare* [v. EXPURGER] ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Se dit de la liste des livres mis à l'index jusqu'à ce qu'ils soient expurgés : *Index expurgatoire.*

expurger [ɛkspyrʒe] v. tr. (lat. *expurgare,* nettoyer, émonder, retrancher, enlever, corriger, purger, disculper, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *purgare,* nettoyer [au pr. et au fig.], justifier, purger [*expurger* a remplacé la forme pop. *espurgier,* « purger, nettoyer, purifier », usuelle du XIIe au XVe s.] ; XIVe s., au sens de « purger, épurer » ; sens 1, 1865, Littré ; sens 2, XXe s.). [Conj. **1 b.**] **1.** Éliminer d'un livre ce qui semble contraire à la morale : *Expurger une pièce de théâtre. Une édition intégrale, non*

expurgée. || **2.** Exclure d'un ensemble, d'un groupe les éléments qui en compromettent l'existence : *Expurger un parti d'éléments non conformistes.*

• SYN. : **1** *censurer, épurer ;* **2** *assainir, lessiver* (fam.), *nettoyer.*

exquis, e [ɛkski, -iz] adj. (réfection, d'après le lat. *exquisitus,* choisi, raffiné, recherché, distingué [part. passé adjectivé de *exquirere,* rechercher, choisir, examiner de près, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *quaerere,* chercher, demander], de l'anc. franç. *esquis,* recherché, raffiné [XIIe-XVIe s.], part. passé du v. *esquerre,* rechercher, examiner, désirer, prouver, lat. pop. **exquaerere,* réfection, d'après le simple *quaerere,* du lat. class. *exquirere* [v. plus haut] ; fin du XIVe s., au sens 2 ; sens 1, av. 1696, La Bruyère ; sens 3, 1541, Calvin ; sens 4, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens 5, 1655, Molière ; sens 6, av. 1910, J. Renard). **1.** *Class.* Se dit d'une personne qui appartient à l'élite : *Des hommes rares, exquis, qui brillent par leurs mérites* (La Bruyère). || **2.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une chose bien choisie, remarquable en son genre, recherchée : *Il a un cabinet garni de tableaux exquis* (Furetière). *On trouve dans saint Chrysostome un jugement exquis, des images nobles, une morale sensible et aimable* (Fénelon). *Mais les mots ont passé par tant de bouches, par tant de phrases, par tant d'usages et d'abus que les précautions les plus exquises s'imposent pour éviter une trop grande confusion dans nos esprits* (Valéry). || **3.** *Class.* Se dit d'un châtiment particulièrement raffiné : *Les rois* [...] *sont avec raison menacés* [...] *d'une justice plus douloureuse et de supplices plus exquis* (Bossuet). || **4.** Se dit d'une chose qui produit une impression très agréable et raffinée sur les sens : *Un mets exquis. Ce vieux vin de Chypre est exquis* (Verlaine). || *Par extens.* Qui a un charme délicieux : *Cette ville exquise* [Athènes] *était en même temps une ville irrégulière, à rues étroites* (Renan). || **5.** Se dit de ce qui dénote une délicatesse recherchée : *Une gentillesse exquise. La jeune femme joua son rôle de veuve inconsolée avec une habileté exquise* (Zola). *Tout le monde connaît, tout le monde apprécie les perfections d'un art accompli jusqu'à l'exquise simplicité* (Valéry). || **6.** Se dit de quelqu'un qui est d'un caractère très sociable, très affable, d'une compagnie très agréable : *Aujourd'hui que je viens de toucher deux cent quinze francs au « Gil Blas », je souris au comptable, aux caissiers, je suis exquis avec tout le monde* (Renard).

• SYN. : **4** *délectable, délicieux, excellent, savoureux, suave, succulent ; adorable* (fam.), *charmant, enchanteur, merveilleux ;* **5** *délicat, subtil ;* **6** *aimable, amène, avenant, cordial, gentil, sympathique.* — CONTR. : **4** *dégoûtant, détestable, exécrable, insipide, mauvais ; abominable, affreux, horrible, odieux ;* **5** *fruste, grossier, lourd, maladroit, pesant ;* **6** *acariâtre, désagréable, impossible, insupportable, invivable, revêche, rogue.*

exquisément [ɛkskizemɑ̃] adv. (de *exquis ;* 1530, Lefèvre d'Étaples, écrit *exquisement ; exquisément,* fin du XIXe s.). D'une façon exquise : *Les caillettes Régence, exquisément vieillottes, | Détaillent la langueur savante des gavottes* (Samain).

• REM. Le dictionnaire de l'Académie a écrit *exquisement* (sans accent aigu) jusqu'à la 8e éd. (1932), usage conservé par certains écrivains.

exquisité [ɛkskizite] n. f. (dér. savant de *exquis ;* 1855, G. Sand). Qualité de ce qui est exquis (peu usité) : *Aucun n'a, dans un art différent, l'exquisité que les Goncourt mettent dans leur prose* (Huysmans).

exsangue [ɛksɑ̃g] adj. (lat. *exsanguis,* qui a perdu son sang, pâle, blême, sans force, de *ex-,* préf. à valeur privative, et de *sanguis, sanguinis,* sang ; XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Qui a perdu une grande partie de son sang ; qui n'a que peu de sang : *Un malade exsangue. Il regarde les mains exsangues du mort, et se demande combien de temps encore les ongles continueront à pousser* (Gide). || **2.** Qui est d'une pâleur extrême : *Et la farine rend plus effroyable encore | Sa face exsangue au nez pointu de moribond* (Verlaine). *Des lèvres exsangues.* || **3.** *Fig.* Qui est dépourvu de force, de vigueur : *Les mots empruntés à l'étranger devenaient subitement exsangues* (Giraudoux).

• SYN. : **2** *blafard, blême, cadavérique, cireux, livide, plombé, terreux ;* **3** *anémique.*

exsanguination [ɛksɑ̃ginasjɔ̃ *ou* gɥinasjɔ̃] n. f. (de *ex-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et du lat. *sanguis, sanguinis,* sang ; milieu du XXe s.). Action d'enlever le sang d'un sujet : *L'exsanguination est le premier stade de l'exsanguino-transfusion.*

exsanguino-transfusion [ɛksɑ̃ginotrɑ̃sfyzjɔ̃ *ou* gɥinotrɑ̃sfyzjɔ̃] n. f. (de *exsanguino-* [élément formé avec *ex-* et le lat. *sanguis, sanguinis,* v. l'art. précéd.] et de *transfusion ;* milieu du XXe s.). Remplacement total ou partiel du sang d'un sujet par le sang d'un ou plusieurs autres individus.

• Pl. *des* EXSANGUINO-TRANSFUSIONS.

exstrophie [ɛkstrɔfi] n. f. (du gr. *ekstrophê,* renversement, dér. de *ekstrephein,* retourner, de *ek,* hors, dehors, et *strephein,* tourner ; 1865, Littré). En pathologie, vice de conformation d'un organe qui se présente retourné.

exsudat [ɛksyda] n. m. (de *exsuder,* d'après le lat. *exsudatum,* part. passé neutre de *exsudare* [v. EXSUDER] ; 1865, Littré, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Produit qui se trouve dans les tissus par exsudation des liquides ou du sang à travers les parois des vaisseaux sanguins. || Liquide suintant à la surface de la peau, des muqueuses. || **2.** Liquide suintant organiquement ou accidentellement d'un végétal.

exsudatif, ive [ɛksydatif, -iv] adj. (de *exsudat ;* 1933, Larousse). En pathologie, se dit d'un processus consistant en la formation d'exsudats : *Tuberculose exsudative.*

exsudation [ɛksydasjɔ̃] n. f. (bas lat. médic. *exsudatio,* dégagement par la transpiration, de *exsudatum,* supin de *exsudare* [v. EXSUDER] ; 1762, Acad., au sens de « action de suer » ; sens actuel, 1865, Littré). Suintement d'un liquide organique à travers une paroi vasculaire : *Une exsudation pleurale.*

• SYN. : *extravasation, extravasion.*

exsuder [ɛksyde] v. intr. (lat. *exsudare,* s'évaporer entièrement, rendre par suintement, dégoutter de, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *sudare,* suer, épancher comme une sueur ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Sortir par exsudation : *Le sang exsude quelquefois par les pores.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Se manifester au-dehors, déborder : *Peu à peu, cette fatuité intime exsude ; elle adoucit et transforme vos attitudes ; comme une vapeur, elle vous baigne d'une atmosphère spéciale* (Barrès).

• SYN. : **1** *s'extravaser, suinter, transsuder.*

◆ v. tr. (sens 1, 1870, Larousse ; sens 2, 1869, V. Hugo). **1.** Laisser suinter à travers ses parois : *Tige qui exsude une sève laiteuse.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Laisser échapper, extérioriser : *Une éparse joie baigne la terre, et que la terre exsude à l'appel du soleil* (Gide).

• SYN. : **1** *suer, suinter.*

exsufflation [ɛksyflasjɔ̃] n. f. (bas lat. *exsufflatio,* exorcisme, de *exsufflatum,* supin du bas lat. *exsufflare,* souffler sur, faire disparaître en soufflant, exorciser, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et du lat. class. *sufflare,* souffler ; fin du XIVe s., écrit *exsufflacion,* au sens de « action d'exhaler » ; sens 1 [« exorcisme au moyen du souffle »], XVIe s., écrit *exsufflacion* [*exsufflation,* début du XVIIe s. ; rare jusqu'en 1891, Huysmans] ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Action de faire sortir, de chasser en soufflant : *Il y a certaines fumigations, certaines exsufflations, certains commandements portés en amulettes* [...], *qui presque toujours finissent par délivrer le malade !* (Huysmans). || **2.** En médecine, évacuation des gaz contenus dans une cavité naturelle ou pathologique : *L'exsufflation d'un pneumothorax.*

exsurgence [ɛksyrʒɑ̃s] n. f. (du lat. *exsurgere,* se lever, s'élever, sortir [de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *surgere,* se lever, s'élever], d'après *résurgence ;* milieu du XXe s.). En géographie, sortie d'eaux abondantes qui n'ont pas eu de cours à l'air libre anté-

rieurement : *La fontaine de Vaucluse est une exsurgence.*

extase [ɛkstɑz] n. f. (bas lat. ecclés. *ex[s]tasis, ecstasis,* extase, état extatique, gr. *ekstasis,* action de se déplacer, action d'être hors de soi, égarement de l'esprit, et, dans la langue ecclés., « extase », dér. de *existasthai,* déplacer, faire sortir de, de *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *histasthai,* se tenir, demeurer, rester ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 [var. *extasie,* v. 1361, Oresme] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1669, La Fontaine ; sens 4, 1832, Balzac). **1.** État d'une personne qui éprouve l'impression d'être transportée hors du monde sensible en union avec quelque objet transcendant : *Je partis après quelques moments passés dans une de ces heureuses stupeurs des âmes arrivées là où finit l'exaltation et où commence la folle extase* (Balzac). *Ô confuse adoration de la création tout entière où fond mon cœur dans une extase sans paroles* (Gide). || **2.** En théologie, état mystique particulier de l'âme en communion intime avec Dieu. || **3.** État de joie, de vive admiration causé par une personne ou par un objet, et qui écarte tout autre sentiment : *Elle ne pourrait jamais* [...] *sentir, comme une brise, circuler autour d'elle un murmure d'extase* (Flaubert). *Et tout était extase, et joie, et plénitude* (Samain). || **4.** En psychiatrie, état mental passager dans lequel le malade est transporté dans un monde impénétrable à autrui, où il se trouve dans un bien-être absolu.

• SYN. : **1** *contemplation, ravissement, transes ;* **3** *béatitude, émerveillement, enivrement, exaltation, griserie, ivresse, vertige.*

extasié, e [ɛkstɑzje] adj. (part. passé de *[s']extasier ;* 1690, Furetière). Qui est transporté par l'extase ou par une joie très vive : *Fondons nos âmes, nos cœurs | Et nos sens extasiés | Parmi les vagues langueurs | Des pins et des arbousiers* (Verlaine).

• SYN. : *admiratif, émerveillé, enchanté, enivré, grisé, pâmé, ravi.*

extasier (s') [sɛkstɑzje] v. pr. (de *extasie,* var. anc. de *extase* [v. ce mot] ; 1600, François de Sales, comme v. tr., au sens de « ravir en extase » [var. *extaser,* v. 1585, Cholières] ; comme v. pr., au sens actuel, 1674, Boileau). Exprimer, manifester par la parole et le geste sa vive admiration, son ravissement : *Et tous, étonnés, mais réciproquement crédules, s'extasiaient* (Maupassant).

• SYN. : *s'émerveiller, s'enthousiasmer, s'exclamer.*

extatique [ɛkstatik] adj. (gr. *ekstatikos,* qui fait changer de place, qui fait sortir de soi, qui égare l'esprit, et, dans la langue ecclés., « extatique », dér. de *existasthai* [v. EXTASE] ; 1546, Rabelais, écrit *ecstatic* [*extatique,* XVII^e s.], au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne [écrit *ecstatique ; extatique,* XVII^e s.]). **1.** Qui est provoqué par l'extase : *Une vision extatique.* || Qui tient de l'extase : *C'est un Ange qui tient dans ses doigts magnétiques | Le sommeil et le don des rêves extatiques, | Et qui refait le lit des gens pauvres et nus* (Baudelaire). *Quand elle jugea le temps venu, la mère Saverini alla se confesser et communia un dimanche matin avec une ferveur extatique* (Maupassant). || **2.** *Par extens.* Qui exprime l'extase, qui est rempli d'extase : *C'est à cette curiosité profonde et joyeuse qu'il faut attribuer l'œil fixe et animalement extatique des enfants devant le nouveau quel qu'il soit, visage ou paysage, lumière, dorure, couleurs, étoffes chatoyantes, enchantement de la beauté embellie par la toilette* (Baudelaire). *L'œil extatique et voilé du martyr* (Banville). *Le pasteur, debout, hirsute, l'œil extatique, le bras levé en un geste de menace, apostrophait le cercueil de bois jaune qui reposait, sous la lumière crue, au seuil du caveau* (Martin du Gard).

◆ n. (1546, Rabelais). Personne qui tombe souvent dans l'extase : *Ce qui dépasse la mesure, le fatigue ou le grise, c'est l'idiotisme de l'ivrogne, c'est la folie de l'extatique* (Flaubert). *On croyait que l'extatique parlait des langueurs nouvelles et inconnues jusque-là* (Renan).

extatiquement [ɛkstatikmɑ̃] adv. (de *extatique ;* av. 1885, V. Hugo). De façon extatique : *Le contact du beau hérisse extatiquement la surface des multitudes* (Hugo).

extemporané, e [ɛkstɑ̃pɔrane] adj. (bas lat. *extemporaneus,* doublet du lat. class. *extemporalis,* qui n'est pas médité, improvisé, de *ex-*, préf. à valeur intensive, et de *tempus, temporis,* temps, moment, circonstance, situation ; 1527, Dassi, au sens de « spontané » ; sens actuel, 1865, Littré [en médecine, milieu du XX^e s.]). En pharmacie, se dit d'une préparation faite au moment où elle doit être administrée. || En médecine, qui se fait immédiatement.

extenseur [ɛkstɑ̃sœr] adj. et n. m. (de *extens[ion]* ; 1654, Th. Gelée). Qui est utilisé pour produire une extension : *Les muscles extenseurs du bras.*

◆ n. m. (1907, Larousse). Appareil servant à développer les muscles.

extensibilité [ɛkstɑ̃sibilite] n. f. (dér. savant de *extensible ;* 1732, Trévoux). Propriété qu'ont certains corps d'être extensibles : *L'extensibilité d'un élastique.*

• SYN. : *élasticité.*

extensible [ɛkstɑ̃sibl] adj. (de *extens[ion]* ; v. 1380, Conty, au sens 1 [rare av. la fin du XVII^e s.] ; sens 2, 1835, Th. Gautier). **1.** Qui peut être étendu et allongé, en parlant d'un corps : *Le cuivre est un métal plus extensible que le fer.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une chose qui peut s'appliquer à d'autres : *Une liste extensible. Une définition extensible.*

• SYN. : **1** *ductible, élastique, malléable.*

extensif, ive [ɛkstɑ̃sif, -iv] adj. (de *extension* [sur le modèle de *intensif*] ou du bas lat. *extensivus,* susceptible d'extension, de *Extensum,* supin de *extendere* [v. l'art. suiv.] ; XVI^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Qui produit l'extension : *Une traction extensive.* || **2.** En linguistique, qui est pris par extension, par développement du sens propre : *Une acception extensive.* || **3.** En agriculture, se dit d'une culture à faible rendement sur de grandes surfaces (par opposition à *intensif, ive*).

extension [ɛkstɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *extentio, extensio,* action de répandre, diffusion, et, à basse époque, « action de tendre, extension », de *extentum, extensum,* supin de *extendere,* étendre, allonger, élargir, agrandir, augmenter, de *ex-*, préf. à valeur intensive, et de *tendere,* tendre, étendre ; v. 1361, Oresme, au sens 3 ; sens 1-2, v. 1560, Paré ; sens 4, 1770, Raynal ; sens 5, début du XX^e s. ; sens 6, 1730, Dumarsais). **1.** Action d'étendre, d'allonger un objet : *L'extension d'un fil de cuivre.* || *Spécialem.* Traction opérée sur une articulation luxée ou un os fracturé pour obtenir la réduction du déplacement : *Avoir une jambe en extension.* || **2.** Action de s'étendre, de s'allonger : *L'extension d'un muscle.* || **3.** Action d'accroître, de reculer les limites de ; accroissement d'étendue, de dimension : *L'extension de la France a-t-elle rien à voir avec des succès militaires en Extrême-Orient* (Barrès). || **4.** *Par anal.* Augmentation d'importance, d'ampleur : *Le nouveau magasin a rapidement pris de l'extension.* || **5.** En logique, ensemble des êtres ou des choses auxquels s'applique un concept ou le terme qui l'exprime : *Le terme de « christianisme » a plus d'extension que celui de « catholicisme ».* (V. COMPRÉHENSION.) || **6.** En linguistique, propriété d'un terme de s'étendre à d'autres objets par un développement de sa signification : *Le mot « bureau » désigne par extension la pièce où se trouve le meuble.*

• SYN. : **1** *allongement ;* **2** *distension, élongation ;* **3** *accroissement, agrandissement, développement, élargissement ;* **4** *essor.*

extensivité [ɛkstɑ̃sivite] n. f. (dér. savant de *extensif ;* XX^e s.). En philosophie, propriété de ce qui est étendu.

extenso (in) loc. adv. V. IN EXTENSO.

extensomètre [ɛkstɑ̃sɔmɛtr] n. m. (de *extenso-*, élément tiré de *extension,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; milieu du XX^e s.). Instrument de mesure des déformations subies par un corps sous l'effet d'une pression mécanique.

exténuant, e [ɛkstenɥɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *exténuer ;* 1888, Huysmans). Qui

exténue, qui épuise complètement les forces ; très fatigant : *Pour finir, encore une halte exténuante à des hauts fourneaux près d'Onzain* (Daudet). *Nous avons fait un exténuant pèlerinage* (Mauriac).

• SYN. : *épuisant, éreintant* (fam.), *esquintant* (fam.), *harassant, tuant* (fam.).

exténuation [ɛkstenɥasjɔ̃] n. f. (lat. *extenuatio,* action de rendre mince, ténu, de diminuer, atténuation, de *extenuatum,* supin de *extenuare* [v. EXTÉNUER] ; v. 1398, *Somme Mᵉ Gautier,* écrit *extenuacion ; exténuation,* v. 1560, Paré). Affaiblissement extrême des forces physiques : *Tomber dans une grande exténuation.*

• SYN. : *asthénie, consomption, dépérissement, épuisement, faiblesse, marasme.*

exténué, e [ɛkstenɥe] adj. (part. passé de *exténuer ;* v. 1530, C. Marot, au sens 2 ; sens 1, v. 1534, Bonaventure Des Périers). **1.** Qui est dans un état extrême d'épuisement : *Un coureur exténué.* || **2.** *Par extens.* Qui laisse voir la fatigue extrême, qui décèle l'épuisement : *Un misérable Christ cadavérique avec ses grands yeux exténués* (Taine).

• SYN. : **1** *anéanti, brisé, claqué* (fam.), *épuisé, éreinté* (fam.), *esquinté* (fam.), *flapi* (très fam.), *harassé, vanné* (pop.), *vidé* (fam.).

exténuer [ɛkstenɥe] v. tr. (lat. *extenuare,* rendre mince, menu, ténu, affaiblir, rabaisser, diminuer, atténuer, de *ex-* [préf. à valeur intensive] et de *tenuare,* mêmes sens, dér. de *tenuis,* mince, délié, fin, grêle, faible, délicat ; XIVᵉ s., au sens 3 ; sens 1, 1552, R. Estienne ; sens 2, 1541, Calvin). **1.** *Class.* Rendre ténu, mince : *On voyait cette malheureuse* [Arachné] *dont tous les membres exténués se défiguraient et se changeaient en araignée* (Fénelon). || **2.** *Class.* et *Littér.* Amoindrir considérablement, atténuer : *Pour plaire, il* [le poète] *a besoin quelquefois de rehausser l'éclat des belles actions et d'exténuer l'horreur des funestes* (Corneille). *À Dieu ne plaise que j'exténue les bienfaits de Milord* (Rousseau). *Ainsi, le sentiment de l'amour, que la possession exténue, la perte et la privation le développent* (Valéry). || **3.** Provoquer une très grande fatigue, épuiser les forces : *Il dormit du lourd sommeil, de l'invincible sommeil des chasseurs exténués* (Maupassant). *Pourtant, les escaliers ne m'exténuaient plus ; je m'exerçais à les gravir la bouche close* (Gide).

• SYN. : **3** *anéantir, briser, claquer* (fam.), *épuiser, éreinter* (fam.), *esquinter* (fam.), *harasser, tuer* (fam.), *vanner* (fam.).

◆ **s'exténuer** v. pr. (1666, Corneille, au sens de « s'atténuer, perdre de sa force » [au fig., en parlant de l'ardeur] ; sens 1, 1734, Voltaire ; sens 2, 1738, Piron). **1.** S'épuiser de fatigue. || **2.** *Fam.* Prendre beaucoup de peine à faire quelque chose : *Je m'exténue à vous répéter qu'il ne faut pas que vous y alliez.*

extérieur, e [ɛksterjœr] adj. (lat. *exterior,* plus en dehors, comparatif de *exter,* externe, du dehors ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 3 ; sens 1 et 8, 1690, Furetière ; sens 2, XXᵉ s. ; sens 4, av. 1922, Proust ; sens 5, 1541, Calvin ; sens 6, av. 1696, La Bruyère ; sens 7, fin du XIXᵉ s., A. Daudet ; sens 9, 1580, Montaigne ; sens 10, 1865, Littré). **1.** Qui est situé en dehors d'un lieu donné : *Un escalier extérieur.* || Spécialem. *Angle extérieur d'un triangle, d'un polygone,* en mathématiques, angle formé par un côté et le prolongement du côté adjacent. || *Porte extérieure,* porte qui donne accès directement au-dehors : *Cette prison était l'idéal de l'indépendance absolue* [...], *hormis la faculté de franchir la porte extérieure* (Nerval). || *Activités extérieures,* activités exercées en dehors du lieu de travail, en plus des activités principales. || **2.** *Fig.* Qui est en dehors, qui ne concerne pas ou ne fait pas partie de : *Propos futiles et extérieurs au sujet. Préoccupations extérieures à l'art.* || **3.** Qui existe en dehors de l'individu : *Le monde extérieur est comme un dictionnaire, c'est un livre rempli de répétitions et de synonymes* (Fromentin). || *Par extens.* Qui appartient au monde objectif qui nous entoure : *Les choses extérieures n'ont de valeur que par les sentiments humains auxquels elles correspondent* (Renan). || **4.** *Fig.* Qui semble étranger à soi : *Ces souvenirs se sont effacés, ils me sont devenus extérieurs.* || **5.** Qui n'a qu'une existence apparente, superficielle ; qui n'est pas en rapport avec la nature profonde de l'individu : *Chez beaucoup de personnes élevées dans ces traditions, les manières sont purement extérieures* (Balzac). *Une piété tout extérieure.* || **6.** Se dit de ce qui concerne le physique, par opposition à l'esprit : *Défauts extérieurs. Ses dons extérieurs font de lui un type accompli de la beauté humaine* (Fromentin). || **7.** Se dit de quelqu'un qui s'extériorise facilement, dont les pensées, les sentiments se traduisent au-dehors par des signes apparents : *Il était tout extérieur, en voix, en gestes, comme un ténor* (Daudet). || **8.** Se dit de la partie d'un corps qui le limite dans l'espace, du côté où il est en contact avec ce qui l'entoure : *La surface extérieure d'une citerne, d'un cône.* || Qui se trouve sur le pourtour d'une ville : *Les quartiers extérieurs. Les boulevards extérieurs.* || **9.** Qui se voit du dehors, qui est apparent : *Aspect extérieur. Signes extérieurs de richesse.* || **10.** Qui concerne les pays étrangers : *Politique extérieure.* || *Commerce extérieur,* commerce qui se fait avec les pays étrangers.

• SYN. : **2** *extrinsèque ;* **5** *formel ;* **6** *physique ;* **7** *démonstratif, exubérant ;* **8** *externe ; périphérique ;* **9** *apparent, palpable, tangible, visible ;* **10** *étranger.* — CONTR. : **1** *intérieur ;* **2** *intrinsèque ;* **3** *intérieur, subjectif :* **5** *profond ;* **6** *intime ;* **7** *introverti, renfermé, secret ;* **8** *interne ; central ;* **10** *intérieur.*

◆ **extérieur** n. m. (sens 1, XVᵉ s. ; sens 2, début du XXᵉ s. ; sens 3, 1636, Monet ; sens 4, 1669, Widerhold ; sens 5, 1849, Bescherelle). **1.** Ce qui est en dehors : *L'extérieur d'une maison.* || **2.** Le monde extérieur, par opposition à la *conscience,* à *l'individu.* || **3.** Partie, côté d'une chose tournée vers le dehors : *L'intérieur de cette charmante habitation est en harmonie avec l'extérieur* (Balzac). || **4.** *Littér.* En parlant de quelqu'un, son apparence physique, sa manière d'être, ce qui est immédiatement visible : *Deux autres personnages d'extérieur respectable se présentèrent* (Gobineau). || **5.** Les pays étrangers : *Développer le commerce avec l'extérieur.*

• SYN. : **1** *dehors ;* **4** *air, allure, aspect, contenance, façons, maintien, manières, mine, physique, tenue, tournure.*

◆ **À l'extérieur** loc. adv. (sens 1, 1865, Littré ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** En dehors de la maison : *Jamais* [...] *nos jeunes héros* [Paul et Élisabeth] *ne prenaient conscience du spectacle qu'ils offraient à l'extérieur* (Cocteau). || **2.** En dehors du pays : *À l'extérieur, le prestige de la France est rehaussé.*

◆ **À l'extérieur de** loc. prép. (1890, *Dict. général*). Hors de : *À l'extérieur du jardin.*

◆ **De l'extérieur** loc. adv. (sens 1-2, début du XXᵉ s.). **1.** Du dehors : *Regarder de l'extérieur.* || **2.** En se fiant aux apparences : *Juger quelqu'un de l'extérieur.*

◆ **extérieurs** n. m. pl. (1914, J. Giraud). Parties d'un film tournées en dehors du studio.

extérieurement [ɛksterjœrmɑ̃] adv. (de *extérieur ;* 1532, Rabelais, au sens 2 ; sens 1, 1865, Littré). **1.** Sur la partie extérieure : *Le mur étant de brique extérieurement | Luisait, rouge au soleil de ce site charmant* (Verlaine). || **2.** *Fig.* En apparence : *Extérieurement, son comportement est irréprochable.*

• SYN. : **2** *apparemment.*

extériorisable [ɛksterjɔrizabl] adj. (de *extérioriser ;* av. 1945, P. Valéry). Qui peut être extériorisé : *Chercher une méthode, c'est chercher un système d'opérations extériorisables qui fasse mieux que l'esprit le travail de l'esprit, et ceci se rapproche de ce qu'on peut obtenir ou concevoir qu'on pourrait obtenir par des mécanismes* (Valéry).

extériorisation [ɛksterjɔrizasjɔ̃] n. f. (de *extérioriser ;* 1907, Larousse). Action d'extérioriser : *L'extériorisation d'un sentiment.*

extérioriser [ɛksterjɔrize] v. tr. (de *extérieur,* d'après le lat. *exterior* [v. EXTÉRIEUR] ; 15 oct. 1869, *Revue des Deux Mondes,* au sens 1 ; sens 2, début du XXᵉ s.). **1.** Reporter ou imaginer en dehors de soi ce qu'on voit ou ce qu'on ressent en soi-même : *Comme si tout d'un coup on nous montrait extériorisée devant nous une de nos maladies et que nous ne la trouvions pas ressemblante*

à ce que nous souffrons (Proust). || **2.** *Par extens.* Manifester par des paroles et des gestes ce que l'on éprouve, ce que l'on ressent : *Elle sait extérioriser ses idées* (M. Prévost).

● SYN. : **2** *exprimer, montrer.*

◆ **s'extérioriser** v. pr. (1878, Larousse). Se manifester : *Sa joie ne s'extériorisait pas.*

extériorité [ɛksterjɔrite] n. f. (de *extérieur,* d'après le lat. *exterior* [V. EXTÉRIEUR] ; 1541, Calvin). État, qualité de ce qui est extérieur, de ce qui appartient au monde extérieur : *C'est toujours l'extériorité qui nous oppresse* (Barrès).

exterminateur, trice [ɛkstɛrminatœr, -tris] adj. et n. (bas lat. ecclés. *exterminator,* celui qui chasse ou bannit, exterminateur, de *exterminatum,* supin de *exterminare* [V. EXTERMINER] ; XIII^e s.). Qui extermine : *Les soldats aiguisaient dans la solitude leurs pensées exterminatrices* (d'Esparbès). || *Ange exterminateur,* dans la Bible, ange chargé de faire mourir massivement les Égyptiens qui persécutaient les Hébreux.

extermination [ɛkstɛrminasjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. *exterminatio,* destruction, de *exterminatum,* supin de *exterminare* [V. EXTERMINER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1-2 [mot rare jusqu'au XVI^e s.] ; sens 3, 1870, Larousse). **1.** Action d'exterminer : *Une de ces têtes à tonsure commises depuis dix-huit siècles [...] à l'excommunication et à l'extermination des circoncis* (France). || **2.** *Par extens.* Anéantissement, destruction qui en résulte : *L'extermination d'un peuple, d'une race.* || *Guerre d'extermination,* guerre qui a pour but ou pour résultat d'anéantir l'un des deux belligérants. || **3.** *Fig.* Action de faire disparaître complètement et énergiquement : *Une loi est pour lui* [le sang] *l'extermination des « retours éternels »...* (Valéry).

● SYN. : **1** *anéantissement, destruction* ; **2** *carnage, décimation, hécatombe, massacre, tuerie.*

exterminer [ɛkstɛrmine] v. tr. (lat. *exterminare,* chasser, rejeter, et, dans la langue ecclés., « détruire, faire périr », de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *terminus,* borne, limite, frontière ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1656, Molière ; sens 4, milieu du XVI^e s., Amyot). **1.** *Class.* Chasser d'un territoire, expulser : *On a chassé, exterminé les Juifs de Portugal, les Mores d'Espagne* (Furetière). || **2.** Faire périr jusqu'au dernier, massacrer entièrement : *On nous a envoyés dans le Berry pour exterminer les croquants* (Nerval). || **3.** *Fam.* et *ironiq.* En parlant d'une seule personne, massacrer, réduire en bouillie : *Deux nasillards par lui furent exterminés | Parce qu'il lui déplut qu'ils parlassent du nez* (Rostand). || **4.** *Class.* et *littér.* Faire disparaître tout à fait, faire cesser : *Venez et voyez les œuvres du Seigneur, quels prodiges il a faits sur la terre, en exterminant la guerre jusqu'à ses extrémités* (Corneille). *Je ne me crois pas le droit de tuer un homme ; mais je me sens le devoir d'exterminer le mal* (Hugo).

● SYN. : **2** *anéantir, décimer, détruire, faucher* (littér.), *massacrer.*

◆ **s'exterminer** v. pr. [à] (1846, Balzac). *Vx* et *fam.* Se donner la plus grande fatigue pour : *Je m'exterminais à travailler* (Balzac).

externat [ɛkstɛrna] n. m. (de *externe,* n. m. ; 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Régime suivi par les élèves qui ne fréquentent les établissements scolaires que pendant les heures de cours. || *Par extens.* Établissement d'enseignement qui n'admet que des élèves externes : *Un externat privé.* || **2.** *Spécialem.* En médecine, fonction d'externe dans un service hospitalier. || *Par extens.* Le concours permettant d'accéder à cette fonction.

● CONTR. : **1** *internat.*

externe [ɛkstɛrn] adj. (lat. *externus,* extérieur, du dehors, étranger, exotique, de *exter,* externe, du dehors ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, écrit *esterne,* au sens de « étranger » ; écrit *externe,* au sens 1, 1541, Calvin ; sens 2-4, 1865, Littré). **1.** Qui est situé en dehors ou tourné vers le dehors ; qui vient du dehors : *Les causes externes d'une maladie.* || *Médicament à usage externe,* médicament à appliquer sur une partie du corps, et non à introduire dans le corps. || **2.** En anatomie, qui est situé en dehors de la ligne sagittale du corps ou d'un membre : *La face externe de la main.* || **3.** En histoire, en littérature, qui est relatif aux sources, aux documents, aux circonstances : *La critique externe d'un texte.* || **4.** *Angle externe,* en mathématiques, angle formé par deux lignes coupées par une sécante et situé à l'extérieur de ces lignes.

● SYN. : **1** *extérieur, extrinsèque.* — CONTR. : **1** *intrinsèque* ; **2** *interne.*

◆ n. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Dans l'enseignement, élève qui suit le régime de l'externat : *Les pensionnaires, internes et externes, arrivèrent les uns après les autres* (Balzac). || *Externe libre,* qui ne vient dans l'établissement scolaire que pour assister aux cours, par opposition à *externe surveillé,* qui reste à l'étude après les classes de l'après-midi. || **2.** *Spécialem.* Étudiant en médecine qualifié, autref. à la suite d'un concours, auj. par les résultats obtenus à des examens, pour participer au fonctionnement d'un service hospitalier, et qui assiste les internes.

● CONTR. : *interne.*

extéroceptif, ive [ɛksterɔsɛptif, -iv] adj. (de *extéro-,* élément tiré de *extérieur,* et de *[ré]ceptif* ; milieu du XX^e s.). *Sensibilité extéroceptive,* celle qui reçoit les sensations venues de l'extérieur du corps.

exterritorialité [ɛksteritɔrjalite] n. f. (de *ex-* [lat. *ex,* hors de] et de *territorialité* ; 1859, Mozin). En droit international, immunité qui soustrait certaines personnes à la juridiction de l'État sur le territoire duquel elles se trouvent.

extincteur, trice [ɛkstɛ̃ktœr, -tris] adj. et n. m. (de *extinction,* d'après le lat. *ex[s]tinctor,* celui qui éteint, celui qui détruit, de *ex[s]tinctum,* supin de *ex[s]tinguere* [V. EXTINCTION] ; 1719, Dufresny, comme n. m., au sens fig. de « celui qui anéantit » ; comme adj. et n. m., au sens actuel, 1870, Larousse). Se dit d'un appareil qui sert à éteindre les incendies ou les commencements d'incendie : *Équiper sa voiture d'un extincteur.*

extinction [ɛkstɛ̃ksjɔ̃] n. f. (lat. *ex[s]tinctio,* extinction, anéantissement, de *ex[s]tinctum,* supin de *ex[s]tinguere,* éteindre, détruire ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet [*extinction de voix,* 1692, Bouhours] ; sens 3, 1686, M^me de Sévigné ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Action d'éteindre ce qui était allumé ; de refroidir ce qui était incandescent : *L'extinction d'un incendie. L'extinction de la braise, d'un fer chaud dans l'eau.* || *L'extinction des feux,* batterie ou sonnerie marquant l'heure à laquelle on doit éteindre la lumière dans les chambrées et les cantonnements militaires ou dans une installation communautaire (colonies de vacances, etc.). || **2.** *Par extens.* Affaiblissement, cessation graduelle d'une activité : *L'extinction de la vue. On cherche à voir ce qu'on aime, on devrait chercher à ne pas le voir, l'oubli seul finit par amener l'extinction du désir* (Proust). || *Une extinction de voix,* affaiblissement passager des cordes vocales qui empêche de parler avec un timbre normal. || **3.** *Class.* Perte de connaissance, coma : *Après vingt-quatre heures d'extinction, [...] il est mort* (Sévigné). || **4.** *Fig.* Action de mettre fin à quelque chose ; cessation, suppression : *Il fut question [...] de la nouvelle constitution du clergé, de l'extinction des privilèges nobiliaires et des réformes législatives* (Nerval). *L'extinction du paupérisme.* || Disparition : *L'extinction d'une famille, d'une race.* || *Jusqu'à extinction,* jusqu'à l'épuisement complet : *Payer une dette jusqu'à extinction.*

● SYN. : **2** *disparition, épuisement, fin, mort* ; **4** *abolition, annulation.*

extinguible [ɛkstɛ̃gɥibl *ou* -gibl] adj. (bas lat. *ex[s]tinguibilis,* qui doit s'éteindre, de *ex[s]tinguere* [V. EXTINCTION] ; 1560, Paré, au sens 2 ; sens 1, 1870, Larousse). **1.** Que l'on peut éteindre (rare) : *Un feu extinguible.* || **2.** *Fig.* Que l'on peut apaiser, soulager : *Une faim extinguible.*

● CONTR. : *inextinguible.*

extirpable [ɛkstirpabl] adj. (de *extirper ;* 1870, Larousse). Que l'on peut extirper : *Une verrue extirpable.*

● CONTR. : *inextirpable.*

extirpateur, trice [ɛkstirpatœr, -tris] n. (bas lat. *ex[s]tirpator, -trix,* [celui/celle] qui déracine, qui extirpe, de *ex[s]tirpatum,* supin du lat. class. *ex[s]tir-pare* [v. EXTIRPER] ; XIV^e^ s.). Qui fait disparaître énergiquement : *Le terrible juge de Sa Majesté, extirpateur des brigands* (Claudel).

◆ **extirpateur** n. m. (1849, Bescherelle). Instrument agricole servant à arracher les mauvaises herbes et à effectuer des labours superficiels : *Il acheta un scarificateur Guillaume, un extirpateur* (Flaubert).

extirpation [ɛkstirpasjɔ̃] n. f. (lat. *ex[s]tirpatio,* déracinement, éradication, de *ex[s]tirpatum,* supin de *ex[s]tirpare* [v. EXTIRPER] ; av. 1453, Monstrelet, au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré). **1.** Action d'extirper : *L'extirpation d'un cor.* || **2.** *Fig.* Action de détruire radicalement : *L'extirpation du racisme.*

● SYN. : **1** *arrachement, énucléation, éradication, évulsion, exérèse, extraction ;* **2** *anéantissement, extermination, liquidation.*

extirper [ɛkstirpe] v. tr. (lat. *ex[s]tir-pare,* déraciner, arracher, extirper, détruire, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de bas en haut, et de *stirps, stirpis,* souche, racine, principe, fondement [*extirper* a éliminé la forme pop. *esterper, estreper,* « arracher, détruire », usuelle du XII^e^ au XIV^e^ s.] ; v. 1361, Oresme, au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 4, fin du XIX^e^ s., Huysmans). **1.** En agriculture, ôter en arrachant avec la racine : *Extirper des orties, de la folle avoine.* || **2.** En chirurgie, enlever radicalement : *Extirper un polype.* || **3.** *Fig.* Faire disparaître complètement : *Extirper un abus. Avec Béchut, l'éminent professeur, il étudiait les vices de l'éducation universitaire, les moyens d'extirper l'esprit voltairien des lycées* (Daudet). || **4.** *Fig.* Obtenir avec beaucoup de difficulté, arracher : *Vous voyez par cet exemple s'il est facile d'extirper un « non » ou un « oui » à ce monde-là* (Huysmans).

● SYN. : **1** *déraciner ;* **2** *énucléer, extraire ;* **3** *anéantir, chasser, détruire, exterminer, ôter, supprimer.*

extorquer [ɛkstɔrke] v. tr. (lat. *extorquere,* déboîter, disloquer [un membre], arracher, obtenir par force, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *torquere,* tordre, tourner, torturer ; v. 1355, Bersuire). Obtenir malhonnêtement par la violence ou par la ruse : *C'est un bon tour pour extorquer des pistoles aux bourgeois poltrons* (Gautier).

● SYN. : *barboter* (fam.), *carotter* (fam.), *dérober, escroquer, soustraire, soutirer* (fam.), *voler.*

extorqueur, euse [ɛkstɔrkœr, -øz] n. (de *extorquer ;* 1611, Cotgrave). Personne qui extorque l'argent d'autrui : *Pour s'enrichir, il faut avoir* [...] *le désir de faire un gros tas d'or ; et pour arriver à grossir ce tas d'or, il faut être usurier, escroc, inexorable, extorqueur et meurtrier* (Borel).

extorsion [ɛkstɔrsjɔ̃] n. f. (bas lat. *extorsio, extortio,* action d'extorquer, de *extortum,* supin du lat. class. *extorquere* [v. EXTORQUER] ; 1290, Drouart la Vache). Action d'extorquer : *L'extorsion d'une signature.*

1. extra- [ɛkstra], premier élément de mots savants, tiré du lat. *extra,* en dehors, en outre, en sus, utilisé comme préfixe marquant l'extériorité (*extra-continental, extra-terrestre*), l'anormalité (*extra-légal*), ou tiré de *extra,* abrév. du franç. *extraordinaire* (v. l'art. suiv.), et marquant le degré du superlatif (*extra-fin*).

● REM. Avec les adjectifs, il se construit le plus souvent avec un trait d'union.

2. extra [ɛkstra] n. m. invar. (abrév. de *extraordinaire ;* 1732, Trévoux, au sens de « audience extraordinaire, tenue pendant les vacances » ; sens 1, 1846, Balzac ; sens 2, 12 juill. 1871, *Gazette des tribunaux ;* sens 3, 1877, Littré). **1.** Dans la vie quotidienne, ce qui est en dehors des dépenses habituelles : *Faire des extra.* || *Spécialem.* Mets ou boisson supplémentaire (vieilli) : *Crevel payait d'ailleurs son dîner et tous les extra* (Balzac). || **2.** Service occasionnel, travail supplémentaire en dehors des heures professionnelles normales : *L'autre avait l'air d'un garçon marchand de vins sans place, l'un de ces bistros à petites moustaches noires qui font parfois les extra dans les guinguettes de la banlieue, le dimanche* (Huysmans). *Je suis venu faire des extra chez vous, quand vous restiez rue Matignon* (Donnay). *Il se contentait, tous les mois, de faire, dans une brasserie, une semaine d'extra* (Martin du Gard). || **3.** Personne qu'on embauche pour ce service occasionnel ; employé supplémentaire : *Quand il manque un garçon coiffeur, on met un extra ;* et adjectiv.(peu usité) : *« Pense à dire à Gisèle et à Berthe* [les duchesses d'Auberjon et de Portefin] *d'être là un peu avant deux heures pour m'aider, comme elle aurait dit à des maîtres d'hôtel extra d'arriver d'avance pour faire les compotiers »* (Proust).

● SYN. : **2** *supplément.*

◆ adj. invar. (1842, Acad.). *Fam.* D'une qualité excellente, supérieure : *Des liqueurs extra. Comme j'étais pour Aimé un client préféré, il était ravi que je donnasse de ces dîners extra* (Proust). || Fam. *C'est extra,* c'est excellent.

● SYN. : *fin, superfin.*

extra-atmosphérique [ɛkstraatmɔsferik] adj. (de *extra-* 1 et de *atmosphérique ;* milieu du XX^e^ s.). Qui est au-delà de l'atmosphère : *L'espace extra-atmosphérique. Fusées extra-atmosphériques.*

extrabudgétaire [ɛkstrabydʒetɛr] adj. (de *extra-* 1 et de *budget,* d'après *budgétaire ;* 1865, Littré). Qui n'est pas prévu dans le budget annuel de l'État : *Des dépenses extrabudgétaires.*

extra-comptable [ɛkstrakɔ̃tabl] adj. (de *extra-* 1 et de *comptable,* adj. ; v. 1960). Qui ne figure pas dans la comptabilité : *Des dépenses extra-comptables.*

extra-conjugal ou **extraconjugal, e, aux** [ɛkstrakɔ̃ʒygal, -o] adj. (de *extra-* 1 et de *conjugal ;* 1870, Larousse). Qui se produit en dehors des liens du mariage.

extracteur [ɛkstraktœr] n. m. (de *extract[ion]* ; v. 1560, Paré, au sens de « abstracteur [de quintessence] » ; sens 1, 1870, Larousse ; sens 2 et 4-5, XX^e^ s. ; sens 3, 1839, Boiste). **1.** *Vx.* Celui qui pratique une extraction : *Un extracteur de dents.* || **2.** Ouvrier qui assure l'extraction des parties meubles dans une carrière. || **3.** En chirurgie, appareil, instrument pour extraire des corps étrangers de l'organisme. || **4.** Pièce de la culasse mobile d'une arme à feu permettant d'extraire, à l'aide d'une griffe, l'étui vide de la cartouche après le départ de la balle. || **5.** Appareil servant à séparer le miel des rayons de cire.

extractible [ɛkstraktibl] adj. (de *extract[ion]* ; 1877, Littré). Que l'on peut extraire.

extractif, ive [ɛkstraktif, -iv] adj. (de *extract[ion]* ; 1555, B. Aneau, au sens 2 [rare av. le XVIII^e^ s.] ; sens 1, 1870, Larousse). **1.** Qui sert à extraire : *Des pinces extractives.* || **2.** *Industrie extractive,* industrie qui tire du sol ou du sous-sol des ressources minérales.

extraction [ɛkstraksjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *extractum,* supin de *extrahere* [v. EXTRAIRE] ; XII^e^ s., *Naissance du Chevalier au cygne,* écrit *estration* [*estraction,* v. 1360, Froissart ; *extraction,* XVI^e^ s.], au sens II ; v. 1314, Mondeville, au sens I, 4 [écrit *extraction*] ; sens I, 1 et 3, v. 1560, Paré ; sens I, 2, v. 1398, *Somme M^e^ Gautier ;* sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, XX^e^ s. ; sens I, 7, 1520, La Roche).

I. 1. Action de tirer une chose du milieu qui la renferme naturellement ou accidentellement : *L'extraction du sable d'une rivière. Il n'y a point de hasard pour moi dans le tirage* [de la loterie], *point de contraste entre le mode uniforme d'extraction de ces numéros et l'inégalité des conséquences* (Valéry). || **2.** Action de séparer un produit d'une matière qui le renferme, par des moyens physiques ou chimiques : *Je n'énumérerai pas les procédés chimiques d'extraction : aux éthers de pétrole, au sulfure de carbone, etc.* (Maeterlinck). || **3.** Action de tirer quelqu'un

d'un lieu où il était enfermé ou retenu : *L'extraction d'un prisonnier de sa cellule.* || **4.** Action de retirer de l'organisme soit un corps étranger, soit un organe douloureux, nuisible ou inutile : *Il avait pour l'extraction des dents une poigne de fer* (Flaubert). || **5.** Opération consistant à amener un produit minier à la surface du sol : *Puits d'extraction dans une mine.* || **6.** Opération grâce à laquelle l'étui est retiré de la chambre d'une arme à feu après le départ du projectile. || **7.** *Extraction des entiers,* en mathématiques, opération par laquelle on cherche le nombre entier contenu dans un nombre fractionnaire. || *Extraction des racines,* opération par laquelle on cherche la racine d'un nombre ou d'une expression algébrique.

II. *Vx* ou *littér.* Catégorie sociale d'où quelqu'un est issu ; origine : *Certaines personnes d'extraction bourgeoise ont naturellement bon goût* (Balzac). *Et pourtant, l'extraction inférieure se trahissait d'autre façon par la voix, une voix de marinier du Rhône, éraillée et voilée, où l'accent méridional devenait plus grossier que dur, et deux mains élargies et courtes* (Daudet). *Il lança deux ou trois fois son terrible et profond regard en coup de sonde sur des gens insignifiants et de la plus modeste extraction qui passaient* (Proust).

• SYN. : **I, 1** *dégagement, tirage ;* **4** *arrachement, énucléation, éradication, évulsion, exérèse, extirpation.*

extrader [ɛkstrade] v. tr. (de *extradition,* d'après le lat. *tradere, transdere,* transmettre, remettre, livrer, de *trans-,* préf. marquant le passage, et de *dare,* donner ; 28 mai 1777, Isambert). En parlant d'un État, livrer un criminel, un prévenu réfugié sur son territoire à un autre État dont cet individu dépend et qui le réclame : *J'ai été indignement trompé par un filou de Berlin, extradé, et que la police a fini par cueillir* (Miomandre).

extradition [ɛkstradisjɔ̃] n. f. (de *ex-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et du lat. *traditio,* action de remettre, de transmettre, de livrer, de *traditum,* supin de *tradere* [v. l'art. précéd.] ; 1763, Voltaire). Procédure légale par laquelle un État extrade un individu : *Il ne peut s'enfuir que très loin, dans un pays d'où l'extradition n'est pas possible* (Gide). *L'extradition ne s'applique en général qu'aux criminels de droit commun.*

extrados [ɛkstrado] n. m. (de *extra-* 1 et de *dos ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** En architecture, surface convexe et extérieure d'une voûte (par opposition à la surface concave et intérieure appelée *intrados*). || **2.** En aéronautique, surface supérieure d'une aile d'avion.

extradosser [ɛkstradose] v. tr. (de *extrados ;* 1680, Richelet, au part. passé ; à l'infin., 1865, Littré). Tailler l'extrados de : *Extradosser une voûte.*

extra-dry [ɛkstradraj] adj. et n. m. (de *extra* 2 et de *dry* [mot angl. signif. « sec »] ; 1877, Bonnafé). Se dit d'un vin de Champagne très sec : *Boire une coupe d'extra-dry.*

extra-fin, e [ɛkstrafɛ̃, -in] adj. (de *extra* 2 et de *fin,* adj. ; av. 1850, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Très fin : *Un gilet très ouvert qui laissait voir une chemise extrafine* (Balzac). || **2.** *Par extens.* D'une qualité supérieure, surtout en parlant de produits comestibles : *Des petits pois extra-fins.*

extra-fort [ɛkstrafɔr] n. m. (de *extra* 2 et de *fort,* adj. ; 1870, Larousse, comme adj., au sens de « qui est d'une qualité supérieure à la qualité dite forte » ; comme n. m., au sens actuel, 1922, Larousse). Ruban spécial, très solide, servant dans la confection des vêtements, surtout pour border les ourlets.

• Pl. *des* EXTRA-FORTS.

extra-galactique [ɛkstragalaktik] adj. (de *extra-* 1 et de *galactique ;* milieu du XXe s.). Qui se situe dans l'espace intersidéral situé hors de la Voie lactée.

extraire [ɛkstrɛr] v. tr. (réfection [d'après le lat. class. et sous l'influence de *extraction*] de l'anc. v. *estraire,* tirer, faire sortir, traduire [XIe-XVe s.], lat. pop. **extragere,* lat. class. *extrahere,* tirer de, retirer de, arracher de, prolonger, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *trahere,* tirer, traîner ; v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, 1587, F. de La Noue ; sens 4, v. 1560, Paré ; sens 5-6, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 7, 1520, La Roche). [Conj. **73.**] **1.** Faire sortir quelqu'un d'un lieu où il était enfermé ou retenu : *Extraire un condamné de sa cellule.* || **2.** Tirer une chose d'un milieu où elle se trouve introduite par nature ou par accident et auquel elle adhère fortement : *Extraire de la houille d'un bassin, de l'or d'une mine.* || **3.** Obtenir une substance en la séparant du corps dont elle fait partie : *N'a-t-on pas, de cette graine, trouvé le moyen d'extraire une huile dite alimentaire ?* (Duhamel). *Extraire le jus d'un fruit.* || **4.** Retirer de l'organisme un corps étranger ou un organe malade : *Extraire une écharde, une balle.* || **5.** Tirer un passage d'un livre, d'un écrit : *Extraire une citation.* || **6.** *Class.* Faire un extrait, un abrégé de : *Je voulais vous renvoyer le « Lexicon Germanico-Thomaeum » [...] ; j'ai voulu attendre que j'eusse le loisir de l'extraire* (Corneille). || **7.** *Extraire les entiers contenus dans un nombre fractionnaire,* chercher combien de fois l'unité est contenue dans ce nombre. || *Extraire la racine d'un nombre,* en mathématiques, la calculer.

• SYN. : **1** *sortir ;* **2** *dégager, enlever, retirer ;* **3** *exprimer, presser ;* **4** *arracher, extirper ;* **5** *détacher, prélever, recopier.*

◆ **s'extraire** v. pr. (début du XXe s.). Fam. *S'extraire de,* se sortir de : *Il n'arrivait pas à s'extraire de la masse compacte des voyageurs du métro.*

extrait [ɛkstrɛ] n. m. (part. passé substantivé de *extraire* [v. ce mot] ; 1312, *Dict. général,* écrit *estrait* [*extrait,* XVe s.], au sens 4 ; sens 1, 1541, Calvin ; sens 2 et 5, 1690, Furetière ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Substance extraite d'un corps par une opération physique ou chimique. || *Spécialem.* Parfum concentré : *Extrait de rose.* || **2.** Passage tiré d'un livre ou d'un écrit : *Les extraits ne peuvent servir qu'à nous renvoyer à l'œuvre* (Alain). || **3.** Abrégé d'un ouvrage plus étendu ; résumé. || **4.** Résumé sommaire des énonciations contenues dans un acte public : *L'extrait doit être certifié conforme.* || **5.** Copie littérale et officielle de la minute ou de l'original d'un acte : *Extrait d'acte de naissance.*

• SYN. : **1** *essence, quintessence ;* **3** *compendium, digest, épitomé, précis, somme.*

◆ **extraits** n. m. pl. (1762, J.-J. Rousseau). Morceaux choisis d'un ou de plusieurs auteurs : *Des « extraits » des prosateurs du XVIe s.*

• SYN. : *analectes, anthologie, chrestomathie, florilège.*

extra-judiciaire ou **extrajudiciaire** [ɛkstraʒydisjɛr] adj. (de *extra-* 1 et de *judiciaire ;* 1582, Bodin). Qui est accompli en dehors de l'instance et des formes judiciaires.

extra-judiciairement ou **extrajudiciairement** [ɛkstraʒydisjɛrmɑ̃] adv. (de *extra-judiciaire ;* XVIe s., Godefroy). En dehors des formes judiciaires.

extra-légal, e, aux [ɛkstralegal, -o] adj. (de *extra-* 1 et de *légal ;* 1865, Littré). Qui est en dehors de la légalité.

extra-léger, ère [ɛkstraleʒe, -ɛr] adj. (de *extra* 2 et de *léger ;* XXe s.). D'une très grande légèreté : *La recherche de métaux extra-légers contribue à l'amélioration des records de vitesse.*

extra-linguistique [ɛkstralɛ̃gɥistik] adj. (de *extra-* 1 et de *linguistique ;* milieu du XXe s.). Qui n'appartient pas au système de la langue, qui se situe en dehors de la linguistique : *Le contexte extra-linguistique d'un message.*

extra-lucide ou **extralucide** [ɛkstralysid] adj. et n. (de *extra* 2 et de *lucide ;* fin du XIXe s., Huysmans). Se dit d'une personne qui est supposée ou qui prétend posséder le don de voir ce qui est caché au commun des hommes, par voyance, télépathie, divination, etc. : *Artiste extralucide, dégageant du réel le suprasensible* (Huysmans).

extra muros [ɛkstramyros] loc. adv. et adj. (mots lat. signif. « hors des murs »,

de *extra,* hors de, et *muros,* accus. plur. de *murus,* muraille, rempart, mur ; 1865, Littré). En dehors de l'enceinte d'une ville : *Un quartier « extra muros ».*

extra-national, e, aux [ɛkstranasjɔnal, -o] adj. (de *extra-* 1 et de *national ;* XX^e s.). Extérieur à une nation, à un pays.

extranéité [ɛkstraneite] n. f. (dér. savant du lat. *extraneus,* extérieur, du dehors, étranger, de *extra* [v. EXTRA- 1] ; 1870, Larousse, au sens 1 ; sens 2, av. 1945, P. Valéry). **1.** Qualité d'étranger : *Une exception d'extranéité.* || **2.** Caractère d'une chose étrangère à un certain domaine : *Le mystique ressent, au contraire, l'extériorité, ou plutôt l'extranéité de la source des images, des émotions, des paroles, des impulsions qui lui parviennent par la voie intérieure* (Valéry).

extranucléaire [ɛkstranykleɛr] adj. (de *extra-* 1 et de *nucléaire ;* milieu du XX^e s.). Qui est en dehors du noyau. || En chimie organique, se dit d'un radical fixé sur une chaîne latérale et non sur le noyau.

extraordinaire [ɛkstraɔrdinɛr] adj. (lat. *extraordinarius,* supplémentaire, extraordinaire, de *extra* [v. EXTRA- 1] et de *ordinarius,* conforme à la norme ou à l'usage, dér. de *ordo, ordinis,* rang, ordre, succession ; XIII^e s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1587, F. de La Noue ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1666, Molière). **1.** Qui est en dehors de l'usage, des habitudes ordinaires : *Le château présentait une animation extraordinaire* (Daudet). || *Spécialem.* Qui constitue une exception à la règle ordinaire : *Assemblée extraordinaire. Tribunal extraordinaire.* || *Dépenses extraordinaires,* celles qui ne sont pas prévues dans le budget ordinaire. || *Budget extraordinaire,* partie d'un budget relative à des dépenses imprévisibles, correspondant à une situation exceptionnelle, comme les guerres, les inondations, etc. || **2.** Qui n'est pas habituel ; spécial : *J'ai expédié à Lyon, il y a environ deux heures, le courrier extraordinaire à cheval qui vous transmettra la nouvelle imprévue et déplorable de la mort de Sa Sainteté* (Chateaubriand). || *Ambassadeur extraordinaire,* ambassadeur envoyé par son gouvernement pour négocier une affaire particulière. || **3.** Qui dépasse de beaucoup le niveau ordinaire des personnes, des choses ; tout à fait remarquable en son genre : *Je ne doute pas qu'à la tête des administrations ou des armées, il n'eût été un homme extraordinaire* (Chateaubriand). *La patience arabe est d'une trempe extraordinaire* (Fromentin). || **4.** Qui est au-delà de ce qu'on pense, de ce qu'on imagine ordinairement, habituellement : *Le besoin de croire à quelque chose d'extraordinaire est inné dans l'homme* (Renan). || **5.** Qui étonne par sa bizarrerie, son étrangeté : *C'était* [...] *le nom extraordinaire d'un mets bien simple* (Flaubert). *Un costume extraordinaire.*

• SYN. : **1** *anormal, exceptionnel, inhabituel, insolite, spécial ;* **3** *brillant, distingué, émérite, éminent, incomparable, remarquable, supérieur, transcendant ; incroyable, inimaginable, inouï, prodigieux, stupéfiant ;* **4** *fabuleux, fantastique, magique, merveilleux, surnaturel ;* **5** *bizarre, curieux, étrange, excentrique, extravagant, original, pittoresque.* — CONTR. : **1** *habituel, normal, ordinaire, quotidien ;* **3** *falot, insignifiant, médiocre, minable, modeste, obscur, quelconque ;* **4** *objectif, positif, réel, vrai, vraisemblable ;* **5** *banal, commun, courant.*

◆ n. m. (sens 1, 1661, Racine ; sens 2, 1660, Corneille). **1.** *Class.* Courrier spécial : *Je vous aurais écrit mardi passé par l'ordinaire, n'était que j'étais allé faire un tour à Nîmes : ainsi je me sers aujourd'hui de l'extraordinaire, qui part les vendredis* (Racine). || **2.** Ce qui est en dehors de la règle habituelle : *Rien, dans la vie, n'exige plus d'attention que les choses qui paraissent naturelles ; on se défie toujours assez de l'extraordinaire* (Balzac). *C'est dans l'extraordinaire que je me sens le plus naturel* (Gide).

◆ **D'extraordinaire** loc. adv. (fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). *Class.* En surplus : *Vingt personnes d'extraordinaire à table font mal à l'imagination* (Sévigné).

◆ **Par extraordinaire** loc. adv. (1865, Littré [art. *extraordinairement*]). Par hasard, par une éventualité peu probable.

extraordinairement [ɛkstraɔrdinɛrmɑ̃] adv. (de *extraordinaire ;* v. 1355, Bersuire, écrit *estrordenairement* [*extraordinairement,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1865, Littré). **1.** *Class.* Contrairement à l'usage ordinaire, aux habitudes admises : *Le Roi* [...] *fit ce qu'il put pour les raccommoder jusqu'à vouloir entrer pour beaucoup, extraordinairement, dans cette dépense* (Saint-Simon). || **2.** D'une manière extrême : *Mon esprit, vous vous êtes extraordinairement exalté durant vos fabuleuses promenades* (Gide). || **3.** D'une manière bizarre ou étrange : *Être vêtu extraordinairement.*

• SYN. : **2** *bigrement* (pop.), *diablement* (fam.), *effroyablement, énormément, extrêmement, follement, formidablement* (fam.), *infiniment, prodigieusement ;* **3** *bizarrement, curieusement, étrangement, excentriquement.* — CONTR. : **2** *faiblement, légèrement, peu ;* **3** *banalement, communément, couramment, ordinairement.*

extra-parlementaire ou **extraparlementaire** [ɛkstraparləmɑ̃tɛr] adj. (de *extra-* 1 et de *parlementaire ;* 1907, Larousse). Qui est en dehors du Parlement : *Une commission extraparlementaire.*

extra-plat, e [ɛkstrapla] adj. (de *extra* 2 et de *plat,* adj. ; XX^e s.). Qui présente très peu d'épaisseur : *Un porte-documents extra-plat.*

extrapolation [ɛkstrapɔlasjɔ̃] n. f. (de *extra-* 1 et de [*inter*]*polation ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** En mathématiques, détermination de la valeur d'une quantité au-delà d'une limite connue. || **2.** Action de passer d'une idée à une autre plus générale et plus complexe, en raisonnant par analogie, en concluant d'un ordre de faits à un autre.

extrapoler [ɛkstrapɔle] v. tr. et intr. (de *extra-* 1 et de [*inter*]*poler ;* fin du XIX^e s., au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** En mathématiques, pratiquer une extrapolation. || **2.** *Par anal.* Tirer une conclusion à partir de données fragmentaires, incomplètes.

extra-politique [ɛkstrapɔlitik] adj. (de *extra-* 1 et de *politique,* adj. ; 1944, Ph. Hériat). Qui se situe en dehors de la politique : *Le débat est situé sur le terrain scientifique, entièrement extra-politique.*

extra-professionnel, elle ou **extraprofessionnel, elle** [ɛkstraprɔfɛsjɔnɛl] adj. (de *extra-* 1 et de *professionnel ;* XX^e s.). Qui se situe en dehors de la profession : *Une activité extraprofessionnelle.*

extra-sensible ou **extrasensible** [ɛkstrasɑ̃sibl] adj. (de *extra-* 1 et de *sensible ;* XX^e s.). Qui n'est pas perçu directement par les sens.

extra-sensoriel, elle [ɛkstrasɑ̃sɔrjɛl] adj. (de *extra-* 1 et de *sensoriel ;* milieu du XX^e s.). En psychologie, qui ne se fait pas par les sens : *Perception extra-sensorielle.*

extrasystole [ɛkstrasistɔl] n. f. (de *extra-* 1 et de *systole ;* début du XX^e s.). Contraction supplémentaire du cœur, qui survient immédiatement après une systole normale, par conséquent avant le moment où elle devrait normalement se produire, et qui cause parfois une légère douleur.

extrasystolique [ɛkstrasistɔlik] adj. (de *extrasystole ;* début du XX^e s.). Relatif à l'extrasystole : *L'intoxication du cœur fait de rapides progrès : arythmie extrasystolique totale* (Martin du Gard).

extra-temporel, elle [ɛkstratɑ̃pɔrɛl] adj. (de *extra-* 1 et de *temporel ;* 1935, Gide). Qui est en dehors du temps : *Un art extra-temporel.*

extra-terrestre ou **extraterrestre** [ɛkstraterɛstr] adj. (de *extra-* 1 et de *terrestre ;* 10 févr. 1876, *Journ. officiel*). Qui est en dehors de la Terre : *Jamais Vierge ne fut et plus extra-terrestre et plus vivante* (Huysmans). *L'exploration de l'espace extra-terrestre.*

extra-territorialité n. f. *Autref.* Fiction juridique selon laquelle le terrain d'une ambassade en pays étranger était considéré

comme détaché de ce pays. || *Auj.* Cette fiction appliquée aux navires de guerre étrangers séjournant dans un port.

extra-utérin, e [ɛkstrayterɛ̃, -in] adj. (de *extra-* 1 et de *utérin ;* 1855, Nysten). Qui se forme et se développe ailleurs que dans l'utérus : *Grossesse extra-utérine.*

extravagamment [ɛkstravagamɑ̃] adv. (de *extravagant ;* av. 1596, Vigenère). *Class.* et *littér.* De façon extravagante : *Villars avait trouvé les plus singulières ressources pour soi dans la funeste perte d'une bataille* [Malplaquet] *follement donnée et extravagamment rangée* (Saint-Simon). *Une armée de valets, de laquais, de cochers, de majordomes extravagamment parés de livrées centenaires* (Goncourt).

extravagance [ɛkstravagɑ̃s] n. f. (de *extravagant ;* 1560, B. Aneau, au sens de « digression » ; 1580, Montaigne, au sens de « caractère de ce qui manque à la règle » ; sens 1, 1666, Molière ; sens 2, 1642, Corneille ; sens 3, 1629, Mairet). **1.** État, caractère d'une personne extravagante : *L'extravagance d'un artiste.* || **2.** Caractère d'une chose extravagante : *J'espérais que ce projet plairait aux plébéiens par son extravagance* (France). || **3.** *Par extens.* Parole ou action extravagante ; manifestation d'excentricité : *Cette expédition de la Russie était une vraie extravagance que toutes les autorités civiles et militaires de l'Empire avaient blâmée : les triomphes et les malheurs que rappelait la route de retraite aigrissaient ou décourageaient les soldats* (Chateaubriand). *Elle* [...] *se prêtait de bonne grâce aux extravagances des enfants* (Cocteau). *Il a toujours eu le goût de faire des extravagances* (Duhamel).

• SYN. : **1** et **2** *bizarrerie, excentricité, originalité ;* 3 *caprice, divagation, fantaisie, folie, lubie.*

extravagant, e [ɛkstravagɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. ecclés. du Moyen Âge *extravagans, -antis,* promulgué en dehors du droit canonique, part. prés. de *extravagari* [v. l'art. suiv.] ; 1380, Godefroy, au sens du lat. ; sens actuel, 1663, Molière). Se dit d'une personne qui s'égare hors du sens commun, qui est déraisonnable : *Un homme extravagant ;* et substantiv. : *Moi, je buvais, crispé comme un extravagant, | Dans son œil* [...] *| La douceur qui fascine et le plaisir qui tue* (Baudelaire).

• SYN. : *bizarre, déraisonnable, excentrique, farfelu* (fam.), *insensé, loufoque* (fam.), *original.* — CONTR. : *équilibré, raisonnable, sage, sensé.*

◆ adj. (sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, 1770, Raynal). **1.** Se dit d'une chose qui surprend, qui choque par sa bizarrerie : *Il y a des maladies extravagantes qui consistent à vouloir ce que l'on n'a pas* (Gide). || Qui est d'une fantaisie excessive : *Des panaches énormes, des lambrequins extravagants* (Gautier). *Un costume extravagant.* || **2.** Qui surprend par son caractère exagéré, excessif : *On nous demanda heureusement des prix si extravagants* [...] *que l'affaire ne se fit pas* (Gautier).

• SYN. : **1** *bizarre, curieux, étrange, extraordinaire, singulier ; époustouflant* (fam.), *incroyable, inimaginable, inouï, stupéfiant ;* **2** *abusif, démesuré, exagéré.* — CONTR. : **1** *banal, commun, courant, normal, ordinaire, quelconque ;* **2** *avantageux, faible, léger, modeste, modique, raisonnable.*

◆ **extravagant** n. m. (av. 1778, Voltaire). Ce qui est extravagant : *Aimer l'extravagant.*

extravaguer [ɛkstravage] v. intr. (lat. scolast. *extravagari,* du lat. class. *extra* [v. EXTRA- 1] et *vagari,* errer, dér. de *vagus,* vagabond, errant ; 1539, R. Estienne, au sens de « s'écarter de la voie » ; sens moderne, av. 1662, Pascal). *Class.* et *littér.* Penser, parler ou se comporter d'une manière insensée : *De grâce, est-ce pour rire, ou si tous deux vous extravaguez, de vouloir que je sois médecin ?* (Molière). *Plus vous avancez en âge et plus vous extravaguez* (Sedaine). *Rien n'est plus aisé que d'émouvoir dès qu'on ne se défend plus d'extravaguer* (Gide).

◆ **s'extravaguer** v. pr. (sens 1, 1539, R. Estienne ; sens 2, fin du XVIe s., Brantôme). **1.** *Class.* Perdre son chemin, s'écarter de sa route : *Vos muletiers suivent le grand chemin, sans s'aller extravaguer dans des précipices* (Sévigné). || **2.** *Class.* et *fig.* Se laisser aller à des digressions, s'écarter de son sujet : *C'est pour cela que je me suis extravaguée, comme vous voyez ; qu'importe ? en vérité, il faut un peu, entre bons amis, laisser trotter les plumes comme elles veulent* (Sévigné).

extravasation [ɛkstravazasjɔ̃] ou **extravasion** [ɛkstravazjɔ̃] n. f. (de *extravaser ;* 1695, *Dict. général*). Passage d'un liquide organique à travers la paroi de la cavité qui le contient : *Une extravasation de sang.*

extravaser [ɛkstravaze] v. tr. (du lat. *extra* [V. EXTRA- 1] et *vas,* vase, sur le modèle de *transvaser ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1862, Fromentin). **1.** Faire s'épancher hors des vaisseaux ou des canaux naturels qui les contiennent, du sang, de la sève, un liquide : *Un choc violent extravase du sang.* || **2.** *Fig.* Faire passer dans : *Tout ce que cette crise malsaine avait extravasé dans mes sentiments* (Fromentin).

• SYN. : **1** *exsuder.*

◆ **s'extravaser** v. pr. (1673, *Journ. des savants*). Se répandre hors de son contenant naturel.

• SYN. : *suinter.*

extravasion n. f. V. EXTRAVASATION.

extraversion [ɛkstravɛrsjɔ̃] n. f. (de *extra-* 1 et de *version ;* 1747, James, au sens de « opération qui rend sensibles les propriétés alcalines ou acides d'un composé » ; sens actuel [d'après *introversion*], milieu du XXe s.). En psychologie, tendance à tourner son attention et ses émotions vers le monde extérieur (par opposition à *introversion*).

extraverti, e [ɛkstravɛrti] ou **extroverti** [ɛkstrovɛrti] adj. (de *extra-* 1 [ou de sa var. *extro-*] et de [*intro*]*verti ;* milieu du XXe s.). Qui manifeste de l'extraversion (par opposition à *introverti*).

extrémal, e, aux [ɛkstremal, -o] adj. (de *extrême ;* milieu du XXe s.). Se dit d'un état extrême.

extrême [ɛkstrɛm] adj. (lat. *extremus,* le plus à l'extérieur, extrême, dernier, superlatif de *exter,* extérieur, externe ; XIIIe s., Littré, écrit *estreme* [*extrême,* XIVe s.], au sens 3 ; sens 1-2, 1580, Montaigne ; sens 4, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 5, 1686, Bossuet ; sens 6, 1676, Mme de Sévigné). **1.** Qui se trouve tout à fait au bout, dans l'espace : *Charles, posé sur ie bord extrême de la banquette, conduisait les deux bras écartés* (Flaubert). *La dalle du quai, aux bords extrêmes de la terre et des flots* (Giraudoux). || **2.** Qui est tout à fait au bout, dans le temps ; qui termine une durée : *Extrême vieillesse. Attendre la date extrême pour payer ses impôts.* || **3.** *Fig.* Qui est au dernier degré, au degré le plus intense : *L'extrême science et l'extrême ignorance se touchent par l'extrême naïveté* (Stendhal). *Ces paroles, venant d'une belle personne en chemise, me jetèrent dans un trouble extrême* (France). || *L'extrême droite, l'extrême gauche,* chacune des tendances politiques qui proposent ou soutiennent des idées extrêmes. || **4.** Qui dépasse la mesure ordinaire ; qui manque de modération : *La comtesse* [...] *paraissait souvent préoccupée et d'une gaieté un peu extrême* (Gobineau). *Son extrême agitation me faisait tout craindre* (Gide). *Recourir à des moyens extrêmes. Professer des opinions extrêmes.* || **5.** *Class.* Se dit d'une personne qui pousse les choses à la dernière limite, qui est incapable de se modérer : *Les femmes sont extrêmes, elles sont meilleures ou pires que les hommes* (La Bruyère). || **6.** *Class.* Qui manque de modestie, de décence : [Mme de Montespan] *dansa aux derniers bals* [...] *dans un ajustement extrême* (Sévigné).

• SYN. : **1** *final, terminal ;* **2** *ultime ;* **3** *dernier, suprême ;* **4** *démesuré, désespéré, exagéré, extraordinaire, fou* (fam.), *hasardeux, immodéré, risqué, violent.* — CONTR. : **2** *initial, premier ;* **3** *faible, léger ;* 4 *mesuré, modéré, moyen, normal, ordinaire, raisonnable.*

• REM. Cet adjectif, qui a par lui-même une valeur superlative, pouvait néanmoins être modifié dans la langue classique par un adverbe de quantité : *Il s'est jeté dans les plus extrêmes périls* (Furetière). Auj., cet emploi ne se rencontre plus que rarement : *Il avait passé du plus extrême péril à la sécurité la plus absolue*

(Hugo). *Un Orient encore plus excessif et plus extrême* (Gide).

◆ n. m. (sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, XIV[e] s., Du Cange ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** La dernière limite des choses : *Degas, que le seul nom de « Beaux-Arts » jetait aux extrêmes de la fureur...* (Valéry). || **2.** *D'un extrême à l'autre,* d'un état, d'une situation portés à la dernière limite, à un état, à une situation opposés : *Ils passaient d'un extrême à l'autre, se prêtant tour à tour des défauts et des charmes qu'ils n'avaient pas* (Rolland). || **3.** Class. *L'extrême,* le choix, le parti le plus violent, le plus hasardeux : *Les extrêmes sont toujours fâcheux ; mais ce sont des moyens sages quand ils sont nécessaires* (Retz).

◆ **extrêmes** n. m. pl. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, v. 1361, Oresme). **1.** Les choses, les propositions, les partis ou groupements opposés. || *Spécialem.* En politique, l'extrême droite et l'extrême gauche : *Les extrêmes se touchent.* || **2.** En mathématiques, le premier et le dernier terme d'une proportion : *Dans toute proportion, le produit des extrêmes est égal aux produits des moyens.*

◆ **À l'extrême** loc. adv. (1662, Corneille). Au-delà de toute mesure : *Je veux bien avoir poussé les choses à l'extrême en disant que l'art n'était bon à rien* (Sand). *Le vert-bleu féerique des algues portait à l'extrême la transparence ombreuse, la tromperie illimitée de la cavité* (Colette).

extrêmement [ɛkstrɛmmɑ̃] adv. (de *extrême ;* 1549, R. Estienne). Au dernier point, à un très haut degré : *J'étais, sans m'en rendre raison, extrêmement sensible à la beauté des paysages* (Stendhal).

● SYN. : *diablement* (fam.), *énormément, excessivement, extraordinairement, formidablement* (fam.), *infiniment, prodigieusement, tout à fait, très.* — CONTR. : *faiblement, légèrement, modérément, pas du tout, peu.*

● REM. **1.** Au XVII[e] s., ce mot pouvait être modifié par un adverbe de quantité : *Ce procédé est si extrêmement ridicule* (Sévigné).

2. Au XVII[e] s., *extrêmement* s'employait avec un verbe : *Nous parlâmes extrêmement de vous* (Sévigné). Aujourd'hui, il ne s'emploie plus qu'avec un adjectif ou un adverbe.

extrême-onction [ɛkstrɛmɔ̃ksjɔ̃] n. f. (de *extrême* et de *onction ;* av. 1549, Marguerite de Navarre). Dans l'Église catholique, sacrement qui est administré à un malade en danger de mort par l'application des saintes huiles sur diverses parties du corps. (Auj., on dit SACREMENT DES MALADES.)

extrême-oriental, e, aux [ɛkstrɛmɔrjɑ̃tal, -o] adj. (de *Extrême-Orient,* n. géogr. [de *extrême,* adj., et de *orient,* n. m.] ; XX[e] s.). Qui est relatif à l'Extrême-Orient.

● REM. Seul le deuxième terme de ce mot composé varie en genre et en nombre : *Des mœurs extrême-orientales.*

extremis (in) loc. adv. V. IN EXTREMIS.

extrémiser [ɛkstremize] v. tr. (de *extrême* [*-onction*] ; 1865, Littré). *Fam.* Donner l'extrême-onction à un malade. (Vieilli.)

extrémisme [ɛkstremism] n. m. (de *extrême ;* 1911, Larousse). Tendance, attitude consistant à proposer ou à soutenir des idées, des décisions extrêmes, révolutionnaires : *Je hais ce jeu de réactions simples, automatisme de l'extrémisme* (Valéry).

extrémiste [ɛkstremist] adj. et n. (de *extrême ;* 1911, Larousse). Qui fait preuve d'extrémisme : *Les journaux extrémistes.*

extrémité [ɛkstremite] n. f. (lat. *extremitas,* extrémité, bout, fin, de *extremus* [v. EXTRÊME] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 4 ; sens 1, 1314, Mondeville ; sens 2-3, 1541, Calvin). **1.** Partie extrême d'une chose, ce qui en marque, dans l'espace, le bout, la fin : *Placées aux deux extrémités de l'Europe, la France et la Russie ne se touchent point par leurs frontières ; elles n'ont point de champs de bataille où elles puissent se rencontrer* (Chateaubriand). *La route suivait le cours d'eau qui s'en échappait, coupant l'extrémité de la forêt* (Gide). || **2.** Dernière limite dans le temps, le point extrême d'une durée : *L'extrémité de la vie.* || **3.** *Class.* Les derniers moments de la vie de quelqu'un : *Il a fallu conduire la maladie du roi jusqu'à la veille de son extrémité* (Saint-Simon). || Auj. *Être à la dernière extrémité,* sur le point de mourir. || **4.** *Class.* et *littér.* Degré extrême, dernière limite que peut atteindre une personne, une chose : *L'extrémité de la douleur en est la fin* (Malherbe). *Il regarda la terre avec la violence de l'extrémité suprême* (Hugo).

● SYN. : **1** *bord, limite, lisière, pointe, queue, terminaison ; cime, sommet ;* **2** *fin, issue.* — CONTR. : **1** *centre, milieu ;* **2** *aube, aurore, commencement, début.*

◆ **extrémités** n. f. pl. (sens I, milieu du XVIII[e] s., Buffon ; sens II, 1, av. 1654, Guez de Balzac ; sens II, 2, 1679, Bossuet).

I. Les bras et les jambes, et *absol.,* les pieds et les mains.

II. 1. *Class.* Excès : *Les extrémités sont vicieuses et partent de l'homme ; toute compensation* (= équilibre) *est juste et vient de Dieu* (La Bruyère). || **2.** Excès de violence, actes d'emportement ; voies de fait : [Mon père] *n'ouvrait pas la bouche* [...] *de peur de me porter aux dernières extrémités (Stendhal).*

extrinsèque [ɛkstrɛ̃sɛk] adj. (lat. *extrinsecus,* adv., « du dehors, de l'extérieur », de la racine de *extra* [v. EXTRA- 1] et de la prép. *secus,* en suivant, derrière, selon, conformément à ; 1314, Monde-ville, au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad.). **1.** Qui provient du dehors, qui n'est pas tiré de la chose elle-même : *Les causes extrinsèques d'une maladie.* || *Arguments extrinsèques,* arguments qui ne sont pas tirés du fond même du sujet. || **2.** *Valeur extrinsèque d'une monnaie,* valeur qui dépend d'une convention, d'une mesure légale, et non pas de son poids réel ou de la valeur du métal.

● SYN. : **1** *étranger, extérieur ;* **2** *conventionnel, fictif, nominal.* — CONTR. : **1** et **2** *intrinsèque.*

extrinsèquement [ɛkstrɛ̃sɛkmɑ̃] adv. (de *extrinsèque ;* 1541, J. Canappe). De façon extrinsèque.

extrospection [ɛkstrɔspɛksjɔ̃] n. f. (de *extro-* [var. de *extra-* 1, v. ce mot] et de [*intro*]*spection ;* fin du XIX[e] s.). En psychologie, méthode d'observation qui s'attache aux phénomènes du monde extérieur : *Suivant les moments et les besoins, nous faisons d'une manière plus exclusive de l'introspection ou de l'extrospection* (Binet).

● CONTR. : *introspection.*

extroversion [ɛkstrɔvɛrsjɔ̃] n. f. (de *extro-* [var. de *extra-* 1, v. ce mot] et de *version ;* 1865, Littré, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX[e] s.). **1.** En médecine, renversement, repliement en dehors d'un organe creux. || **2.** En psychologie, autre forme de EXTRAVERSION.

extroverti, e adj. V. EXTRAVERTI, E.

extrudage [ɛkstrydaʒ] n. m. (du lat. *extrudere* [v. EXTRUSION] ; 1930, Larousse). Syn. de EXTRUSION.

extrudé, e [ɛkstryde] adj. (du lat. *extrudere* [v. EXTRUSION] ; v. 1960). Fabriqué par extrusion.

extrudeuse [ɛkstrydøz] n. f. (du lat. *extrudere* [v. EXTRUSION] ; v. 1960). Syn. de BOUDINEUSE.

extrusion [ɛkstryzjɔ̃] n. f. (du lat. *extrudere,* chasser de, rejeter [de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *trudere,* pousser avec force], sur le modèle de *intrusion ;* début du XX[e] s., aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1960). **1.** Mise en place de matière volcanique par montée et sortie, sous forme d'aiguille et de dôme, sans qu'il y ait de projection ni d'écoulement sensible. || **2.** Filage à chaud de différents métaux poussés par une presse à travers une filière présentant un profil donné. || **3.** Dans l'industrie des matières plastiques, procédé de fabrication de produits par l'utilisation de l'extrudeuse ou boudineuse.

exubérance [ɛgzyberɑ̃s] n. f. (lat. *exuberantia,* abondance, de *exuberare* [v. EXUBÉRER] ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1836, Landais ; sens 3, fin du XIX[e] s.). **1.** Abondance, développement excessif de quelque chose : *L'exubérance*

de la végétation. Exubérance de paroles. || **2.** *Fig.* Caractère excessif et déréglé de quelque chose : *Exubérance de l'imagination.* || **3.** *Fig.* Tendance d'une personne à manifester ses sentiments d'une manière excessive, sans retenue : *Le caractère de Juliette, par contre, s'accommodait assez de cette exubérance* (Gide).

• SYN. : **1** *luxuriance, opulence, profusion, surabondance ;* **3** *expansivité, outrance.*

exubérant, e [ɛgzyberɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *exuberans, -antis,* part. prés. de *exuberare* [v. l'art. suiv.] ; XVe s., *Dict. général, au sens* 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, 1844, Balzac). **1.** Caractérisé par une abondance, un développement excessifs : *Une végétation exubérante.* || **2.** Se dit d'une personne qui manifeste ses sentiments par des démonstrations excessives, immodérées : *Près des autres, et plus ils sont exubérants, elle est souvent silencieuse* (Gide). || **3.** *Littér.* Qui témoigne d'une telle tendance, qui s'exprime avec exubérance : *Gestes exubérants. Jeunes gens, à l'âge de l'action qu'on se figure prochaine et de l'enthousiasme exubérant* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *envahissant, luxuriant, opulent, surabondant ;* **2** *débordant, démonstratif, expansif.*

exubérer [ɛgzybere] v. intr. (lat. *exuberare,* regorger, déborder, être plein, abonder, de *ex-*, préf. à valeur intensive, et de l'adj. *uber,* abondant, plein, bien nourri ; 1611, Cotgrave). [Conj. **5 b.**] Manifester un excès d'abondance, de plénitude ; être exubérant (rare) : *Le cheval, lancé au galop* [...], *l'homme, débonnaire et jovial, de carrure superbe, exubéraient de vie* (Huysmans).

exulcération [ɛgzylserasjɔ̃] n. f. (lat. médic. *exulceratio,* ulcération, ulcère, de *exulceratum,* supin de *exulcerare* [v. EXULCÉRER] ; XVIe s., Godefroy, au sens de « formation d'un ulcère » ; sens actuel, 1690, Furetière). En médecine, ulcération légère.

exulcérer [ɛgzylsere] v. tr. (lat. *exulcerare,* former des ulcères, blesser, irriter, exaspérer, de *ex-*, préf. à valeur intensive, et de *ulcerare,* faire une plaie, blesser [au pr. et au fig.], dér. de *ulcus, ulceris,* ulcère, plaie, blessure [au pr. et au fig.] ; 1534, Rabelais, au sens de « produire, causer un ulcère sur » ; sens actuel, 1835, Acad.). [Conj. **5 b.**] Provoquer une ulcération superficielle.

exultant, e [ɛgzyltɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *exulter ;* fin du XIXe s., Huysmans). Qui exalte, transporte de joie : *Il avouait d'exultantes allégresses* (Huysmans).

exultation [ɛgzyltasjɔ̃] n. f. (lat. *ex[s]ultatio,* action de sauter, transport de joie, de *ex[s]ultatum,* supin de *ex[s]ultare* [v. EXULTER] ; XIIe s., Godefroy, écrit *exsultacion ;* XIVe s., *Girart de Roussillon,* écrit *exultacion ; exultation,* XVIe s.). *Littér.* Action d'exulter ; état d'allégresse qui en résulte : *L'exultation du succès le grise.*

exulter [ɛgzylte] v. intr. (lat. *ex[s]ultare,* sauter, bondir, se donner carrière, être transporté [de passion, de joie, etc.], de *ex-*, préf. à valeur intensive, et de *saltare,* danser, fréquentatif de *salire,* sauter, bondir ; XVe s.). Éprouver une très vive joie ; déborder d'allégresse.

• SYN. : *jubiler* (fam.), *triompher.*

exultet [ɛgzyltɛt] n. m. (mot lat. signif. « qu'il se réjouisse » [premier mot de l'hymne de la veillée pascale], 3e pers. du sing. du subj. prés. de *ex[s]ultare* [v. EXULTER] ; 1870, Larousse). Dans la liturgie catholique, chant du diacre, au commencement de l'office du soir du samedi saint, qui annonce la joie de la résurrection.

exutoire [ɛgzytwar] n. m. (dér. savant du lat. *exutum,* supin de *exuere,* tirer de, dégager, débarrasser de, dépouiller de, rejeter loin de soi ; fin du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2 et 4, XXe s. ; sens 3, 1870, Larousse ; sens 5, 1826, Brillat-Savarin). **1.** En médecine, ulcère artificiel qui produit et entretient une suppuration locale permettant l'écoulement d'humeurs morbides ; et, plus généralement, affection ou lésion servant de dérivatif à une maladie. || **2.** *Par anal.* Ouverture, voie permettant l'évacuation de quelque chose : *Bientôt les cheminées servirent d'exutoires aux avalanches* (Frison-Roche). || **3.** Ouverture pratiquée dans une voûte à ciel ouvert pour faciliter l'écoulement des eaux. || **4.** Cours d'eau évacuant les eaux d'un lac ou d'un étang. || **5.** *Fig.* Moyen de se débarrasser de quelque chose qui gêne ; *par extens.,* dérivatif : *Pour moi, j'ai un exutoire (comme on dit en médecine). Le papier est là, et je me soulage* (Flaubert).

exuviation [ɛgzyvasjɔ̃] n. f. (de *exuvie* [v. ce mot] ; milieu du XXe s.). Rejet lors de la mue des vieilles peaux, ou exuvies.

exuvie [ɛgzyvi] n. f. (lat. *exuviae,* n. f. pl., ce qu'on a ôté de dessus le corps, dépouilles enlevées à l'ennemi, peau ou dépouille des animaux, dér. de *exuere* [v. EXUTOIRE] ; XXe s.). Peau rejetée par l'animal à chaque mue.

ex-voto [ɛksvɔto] n. m. invar. (abrév. de la formule du lat. ecclés., usuelle dans les inscriptions, *ex voto suscepto,* « selon le vœu fait », du lat. class. *ex,* selon, *voto,* ablatif de *votum,* vœu, promesse faite à une divinité, souhait [dér. de *vovere,* faire un vœu, vouer], et *suscepto,* ablatif neutre du part. passé du v. *suscipere ;* 1643, Saint-Amant). Tableau, plaque gravée, objet quelconque qu'on place en vue dans une église ou dans un lieu vénéré, à la suite de l'accomplissement d'un vœu ou en remerciement d'une grâce obtenue : *De gros piliers de pierre* [...] *soutiennent sa voûte de bois bleu d'où pendent de petits navires, ex-voto promis dans les tempêtes* (Flaubert). *Mais c'est surtout là-haut, dans la chapelle, qu'il fallait voir les ex-voto et les images ! Quel encombrement de choses touchantes ou comiques, de tableaux inoubliables pendus aux piliers, expliqués par des légendes reconnaissantes* (Daudet).

eyra [ɛra] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, probablem. empr. d'une langue du Brésil ; 1839, Boiste). Petit puma d'Amérique, vivant au Mexique et au Paraguay.

f

f [ɛf] n. m. **1.** Sixième lettre de l'alphabet français. || **2.** Consonne fricative labiodentale sourde. (Le *f* final ne se prononce pas dans les mots *cerf* [sɛr], *clef* [kle], *nerf* [nɛr], ni dans les formes plurielles *bœufs* [bø], œufs [ø] ; il se sonorise en *v* dans les groupes *neuf ans* [nœvɑ̃], *neuf heures* [nœvœr].)

fa [fɑ *ou* fa] n. m. invar. (première syllabe du quatrième vers [*famuli tuorum*] de l'hymne latin de saint Jean-Baptiste [de Jean Diacre], d'où furent tirés les noms des notes de la gamme ; XIIIe s., H. d'Andeli, aux sens 1-2). **1.** Note de musique, quatrième degré de la gamme d'*ut* : *« Do, mi, sol, mi, fa. » Tout ce monde va, | Rit, chante* (Verlaine). || Ton dont cette note est la tonique : *Gamme de « fa » majeur.* || Ton dans lequel est composée une œuvre musicale : *Le scherzo à trois temps en « fa » [...] imite les danses champêtres* (Chantavoine). || **2.** Signe qui, par sa position sur la portée, représente le son *fa.* || *Clef de « fa »*, signe indiquant que la note placée sur la quatrième ligne de la portée est un *fa.*

fable [fɑbl] n. f. (lat. *fabula,* propos, conversation, récit mythique, pièce de théâtre, conte, apologue, dér. de *fari,* parler, dire, célébrer ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens II, 3 ; sens I, 1, av. 1714, Fénelon [*la Fable,* 1667, Corneille] ; sens I, 2, 1555, Ronsard ; sens I, 3, v. 1360, Froissart ; sens II, 1, 1667, Racine ; sens II, 2, 1580, Montaigne).

I. 1. *Littér.* Récit imaginaire, symbolique, relatif à l'histoire d'un peuple : *La religion des Grecs était un mélange de fables allégoriques apportées de l'Orient et de fables historiques nationales* (Condorcet). *Les nations et les races se transmettent-elles des fables comme les hommes se lèguent des héritages ?* (Baudelaire). || Class. *La Fable* (avec une majusc.), ensemble des légendes antiques, surtout des récits de la mythologie : *La Fable offre à l'esprit mille agréments divers : | Ulysse, Agamemnon, Oreste, Idoménée* (Boileau). || **2.** Récit imaginaire d'événements donnés pour historiques : *Les annales humaines se composent de beaucoup de fables mêlées à quelques vérités* (Chateaubriand). *Des personnages [...] que la légende a entourés du plus brûlant réseau de fables* (Renan). || **3.** *Littér.* Chose fausse, allégation inventée ou mensongère : *Ô superstition des amours ineffables [...], | Calculs de la science, ô décevantes fables* (Vigny). *Les gens qui ne connaissent pas la campagne taxent de fable l'amitié du bœuf pour son camarade d'attelage* (Sand). *Puisque tout n'est rien que fables, | Hormis d'aimer ton désir, | Jouis vite du loisir | Que te font les dieux affables* (Verlaine).

II. 1. *Class.* Suite de faits qui composent l'intrigue d'une œuvre littéraire : *Voilà les principales choses en quoi je me suis un peu éloigné de l'économie et de la fable d'Euripide* (Racine). || **2.** Thème des conversations, sujet qui défraie la chronique, dans un milieu, une société : *La fable qui courra la ville demain sera étrange et nouvelle* (Musset). *Je crois qu'il a beaucoup de soucis avec sa coquine de femme, qui vit au su de Combray avec un certain M. de Charlus. C'est la fable de la ville* (Proust). || Personne qui est l'objet de propos railleurs : *Vous êtes la fable et la risée de tout le monde* (Molière). *Mais vous êtes la fable du quartier, mon cher* (Daudet). *Vous êtes la fable du Conservatoire, ajouta-t-elle, sentant que c'était l'argument qui porterait le plus ; un mois de plus de cette vie et votre avenir artistique est brisé* (Proust). *Devenir, lui, Joseph, la fable de Paris pour cette histoire absurde !* (Duhamel). || **3.** Court récit allégorique, le plus souvent en vers, qui sert de prétexte à une moralité : *Cette fable contient plus d'un enseignement* (La Fontaine). *« Le Corbeau et le Renard », fable célèbre, ne se prête pas non plus à l'exégèse* (Alain). *Deux pies se posèrent ensemble devant lui sur l'accotement, à la manière des bêtes des fables* (Gracq).

• SYN. : **I, 1** *légende, mythe.* || **II, 2** *bruit, nouvelle, on-dit, potin* (fam.), *racontar* (fam.), *ragot* (fam.) ; **3** *apologue.*

fabliau [fɑblijo] n. m. (reprise, pour désigner un genre littéraire, de l'anc. franç. *fabliau,* conte plaisant [v. 1196, J. Bodel], forme picarde correspondant au francien *fablel, fableau,* même sens [XIIe-XIIIe s.], dér. de *fable ;* 1599, Fauchet). Petit conte en vers du Moyen Âge, de caractère populaire et le plus souvent satirique : *Le petit vers des fabliaux trotte et sautille comme un écolier en liberté à travers toutes les choses respectées et respectables, daubant sur les femmes, l'Église, les grands, les moines* (Taine). *Mon cousin Maurice Démarest lui fit cadeau de petites têtes en plâtre de tous les animaux qui figurent dans le vieux fabliau* (Gide).

fablier [fɑblije] n. m. (de *fable ;* fin du XVIIe s., d'après Voltaire, 1764, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, 1849, Bescherelle). **1.** *Vx.* Auteur de fables, d'apologues : *La Fontaine, c'est un arbre de plus dans le bois : le fablier* (Hugo). || **2.** *Péjor.* Celui qui donne pour vrais des faits, des récits inventés : *Une de ces inventions de mélodrame avec lesquelles nos fabliers composent aujourd'hui la véridique histoire* (Chateaubriand). || **3.** Recueil de fables.

• SYN. : **1** *fabuliste.*

fabricant, e [fabrikɑ̃, -ɑ̃t] n. (de *fabriquer,* d'après le lat. *fabricans, -antis,* part. prés. de *fabricare* [v. FABRIQUER] ; fin du XVe s., Molinet, au sens 2 [rare av. la fin du XIXe s.] ; sens 1, 1740, Acad.). **1.** Propriétaire d'une entreprise qui fabrique des produits ou des objets manufacturés : *Fabricant de peinture, de papier peint. Fabricant de meubles, d'automobiles. S'il avait un fabricant dans la gêne, il achetait ses papiers à vil prix* (Balzac). *Le fabricant, c'est-à-dire l'industriel qui occupe plusieurs centaines d'ouvriers* (R. Bazin). || Celui qui fabrique lui-même ou fait fabriquer pour vendre : *Petit fabricant. Je porterai mon parapluie chez un fabricant qui le recouvrira en bonne soie* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Personne qui fait, qui crée quelque chose (souvent péjor.) : *Le grec offre aux fabricants de mots nouveaux une facilité vraiment excessive* (Gourmont). *L'homme qui construirait la paix pour au moins deux générations [...] abriterait de son envergure les fabricants de lois, les réparateurs et rajeunisseurs de sociétés* (Romains).

• SYN. : **1** *industriel, manufacturier ; artisan ;* **2** *auteur, créateur, fabricateur, faiseur, forgeur, inventeur, père.*

◆ adj. (1865, Littré). *Vx.* Qui fabrique : *Industrie fabricante.*

fabricateur, trice [fabrikatœr, -tris] n. (lat. *fabricator,* constructeur, ouvrier, artisan, de *fabricatum,* supin de *fabricare* [v. FABRIQUER] ; v. 1460, G. Chastellain, écrit *fabricquateur* [*fabricateur,* XVIIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Personne qui fabrique une chose particulière : *L'industrie de fabricateur d'huile de fênes* (Goncourt). *Race de forgerons et de mineurs et de fabricateurs dans l'ombre des bois et de la fumée !* (Claudel). || **2.** *Littér.* Celui qui crée : *Balzac, ce grand ouvrier de mots et fabricateur de phrases* (Sainte-Beuve). *Le Démiurge fabricateur des mondes* (Flaubert). || Class. *Le Fabricateur souverain* ou *suprême,* le Créateur, Dieu : *Le fabricateur souverain | Nous créa besaciers tous de même manière* (La Fontaine). || **3.** *Péjor.* Personne dont le travail a pour résultat des produits sans valeur ou destinés à faire illusion : *Le docteur Néophobus n'était autre que Charles Nodier, qui venait de publier sous ce pseudonyme quelques articles fort gais [...] contre les fabricateurs de mots nouveaux* (Musset). *Le souci des fabricateurs de tant d'inutiles mots gréco-français apparaît infiniment ridicule* (Gourmont). *Fabricateur de fausse monnaie.* || *Spécialem.* Celui, celle qui invente des récits mensongers : *Fabricateur de fausses nouvelles.*

• SYN. : **3** *créateur, faiseur, forgeur, inventeur.*

fabrication [fabrikasjɔ̃] n. f. (lat. *fabricatio,* action de fabriquer, de construire, de *fabricatum,* supin de *fabricare* [v. FABRIQUER] ; XVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Action, art ou manière de fabriquer : *Toutes ces remarques*

concourent à me faire penser que la fabrication d'une coquille est possible (Valéry). *Fabrication industrielle, artisanale. Défaut de fabrication. Un nouveau procédé de fabrication.* || *Spécialem.* Ensemble des opérations nécessaires à l'élaboration d'un produit ou d'un objet manufacturé : *Enfin, de temps en temps, lorsqu'il s'agit de mettre en route la fabrication d'une pièce nouvelle* [...], *on a vraiment* [...] *l'impression d'être le chef de quelque chose* (Romains). || **2.** *Péjor.* Production d'objets sans valeur ou destinés à faire illusion : *La fabrication de fausse monnaie est punie de la réclusion criminelle à perpétuité.* || *Spécialem.* Action d'inventer des récits mensongers : *Fabrication de fausses nouvelles.*

• SYN. : **1** *confection, production.*

fabricien [fabrisjɛ̃] n. m. (de *fabrice, fabrisse* [XIVe s.], formes anc. de *fabrique,* au sens de « revenus affectés à l'entretien d'une église » [v. FABRIQUE] ; milieu du XVIe s.). *Vx.* Membre du conseil de fabrique d'une église : *M. Guitrel s'emploie à procurer* [...] *à Mme Worms-Clavelin le mobilier antique des curés de village, abandonné à la garde de fabriciens ignorants* (France).

• SYN. : *marguillier.*

fabrique [fabrik] n. f. (lat. *fabrica,* métier d'artisan, art, action de façonner, de confectionner, machination, ruse, atelier, forge, dér. de *faber, fabri,* ouvrier, artisan ; XIIIe s., au sens II, 1 ; sens I, 1, milieu du XIVe s., Machaut ; sens I, 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens I, 3, 1637, Descartes ; sens II, 2, XVe s., Littré ; sens II, 3, 1765, Diderot ; sens II, 4, 1767, Diderot ; sens III, 1679, J. Savary).

I. 1. *Vx.* Action de fabriquer : *La fabrique des étoffes de soie* (Acad., 1694). *Le beau-père mourut et laissa peu de chose ; il* [le père de Charles Bovary] *en fut indigné, se lança dans la fabrique* (Flaubert). || *Marque de fabrique,* signe particulier apposé sur un objet par le fabricant pour garantir que cet objet sort de ses ateliers. || *Prix de fabrique,* prix auquel le fabricant vend en gros les objets qu'il fabrique. || **2.** *Class.* Manière dont un objet est fabriqué ; exécution, facture : *Sous cette voûte magnifique | Dont nous admirons la fabrique* (Tr. L'Hermite). || Vx. *Objet de bonne, de mauvaise fabrique,* objet dont la bonne, la mauvaise qualité est due plus à la manière dont il a été fabriqué qu'à la matière première. || **3.** *Class.* et *littér.* Conformation, constitution, structure d'un être, d'une chose complexe : *J'y avais montré quelle doit être la fabrique des nerfs et des muscles du corps humain* (Descartes). *C'était un de ces cœurs de fabrique trop fine qui ont besoin de l'amitié de ce qui les entoure* (Stendhal).

II. 1. *Vx.* Construction d'un édifice, spécialement d'un édifice religieux. || *Vx.* L'édifice lui-même : *Je ne crois pas avoir rencontré sur les chemins une seule fabrique moderne ; d'où l'on doit conclure que chez les musulmans la religion s'affaiblit* (Chateaubriand). || **2.** Biens, revenus d'une église paroissiale ; fonds destinés à son entretien : *J'ai vu Mme la Duchesse, marraine de nos cloches, donner à la fabrique cinquante louis en or, et dix écus aux pauvres* (Courier). || *Conseil de fabrique,* ou simplem. *fabrique,* ensemble des personnes, nommées par l'évêque, pour administrer les biens d'une église déterminée. || **3.** *Vx.* En architecture, construction où la décoration principale est constituée par la disposition et l'appareillage des matériaux : *La grande fabrique des tours de Notre-Dame* (Diderot). || Petite construction destinée à l'ornement d'un parc, spécialement d'un jardin anglais : *Nous faisant arriver subitement en face d'une vallée pleine d'eau, de fleurs, de fabriques* (Balzac). || **4.** En peinture, ensemble de ruines ou d'édifices servant de décor, dans les « paysages historiques » des XVIIe-XIXe s.

III. Établissement industriel où sont transformés des produits semi-finis ou des matières premières en vue de la fabrication d'objets ou de produits manufacturés prêts à être livrés au commerce : *Ah ! ici il y a un pays, une ville, des fabriques, une industrie* (Hugo). *Risler, enchanté de cette sympathie extraordinaire pour sa chère fabrique, expliquait de là-haut à l'enfant la disposition des bâtiments, lui indiquait les ateliers d'impression, de dorure, de fonçage, la salle de dessin où il travaillait, celle des machines à vapeur d'où montait cette immense cheminée qui noircissait tous les murs environnants de sa fumée active* (Daudet). *Des fabriques d'indiennes prospéraient à Puteaux* (Romains) ; et au fig. : *Liège fut une grande fabrique, non de drap ou de fer, mais d'hommes : je veux dire une facile et rapide initiation du paysan à la vie urbaine, de l'ouvrier à la vie bourgeoise, de la bourgeoisie à la noblesse* (Michelet). || Vx. *Fille de fabrique,* ouvrière qui travaillait dans une fabrique.

• SYN. : **III** *atelier, manufacture, usine.*

fabriqué, e [fabrike] adj. (part. passé de *fabriquer* ; XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1888, Daudet). **1.** Qui a été confectionné, élaboré à partir de matières premières : *Produit fabriqué.* || **2.** *Péjor.* Qui a été élaboré avec peine, qui manque de spontanéité : *Pourquoi tes dernières lettres sont-elles si différentes de toutes les autres, à la fois crispées et comme fabriquées ?* (Vercel). || **3.** *Péjor.* Qui a été fait pour tromper, inventé ; faux : *Histoire fabriquée de toutes pièces.* || **4.** *Vx* et *péjor.* Embelli par des artifices : *Ça n'avait pourtant pas l'air d'une femme fabriquée* (Daudet).

• SYN. : **1** *manufacturé ;* **2** *laborieux, travaillé ;* **3** *forgé ; sophistiqué.* — CONTR. : **2** *aisé, direct, naturel, simple, spontané.*

fabriquer [fabrike] v. tr. (lat. *fabricare, fabricari,* façonner, confectionner [au pr. et au fig.], de *fabrica* [v. FABRIQUE] ; XIIe s., Godefroy, écrit *fabriker* [*fabriquer,* XVIe s.], au sens 1 [mot rare aux XIIIe, XIVe et XVe s.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1879, G. Esnault ; sens 5-6, 1656, Pascal ; sens 7, 1878, G. Esnault). **1.** Faire, confectionner, élaborer quelque chose à partir d'une matière première, par un travail manuel ou artisanal : *Vous entrez chez un charron : il fabrique des roues et des timons* (Hugo). *Des cuisiniers en plein vent fabriquent des soupes, des grillades et des pâtisseries* (Tharaud). *Le sauvage qui se bâtit une pirogue et qui de cette planche en trop fabrique Apollon* (Claudel). *L'homme se fabriqua des outils bien avant d'avoir fixé son langage* (Renan). || **2.** Transformer des matières premières ou déjà élaborées en produits finis ou en objets manufacturés, destinés à être livrés par grande quantité au commerce et à la consommation : *L'impatience que j'ai de vous voir en état de fabriquer des objets qui puissent se vendre* (Balzac). *Usines manufactures fabriques mains | Où les ouvriers nus semblables à nos doigts | Fabriquent du réel à tant par heure* (Apollinaire). || **3.** *Péjor.* Faire, préparer quelque chose sans grand soin, sans brio : *Il* [votre thé] *sera meilleur que celui que vous m'avez fabriqué tout à l'heure* (Musset). || **4.** *Fam.* Avoir telle ou telle occupation : *Qu'est-ce que tu fabriques ?* || **5.** *Péjor.* Produire des objets destinés à tromper : *Fabriquer des faux billets, des fausses cartes d'identité.* || **6.** *Fig.* et *péjor.* Inventer de toutes pièces, forger (avec un complément abstrait) : *Fabriquer un alibi.* || **7.** *Arg.* Voler (au passif) : *Total, t'es fabriqué d'un tiers et tu t'accroches trois belles ceintures* (Barbusse).

• SYN. : **2** *manufacturer, produire ;* **3** *bâcler, torcher* (très fam.) ; **4** *bricoler* (fam.), *ficher* (fam.), *foutre* (pop.) ; **6** *agencer, arranger, bâtir, combiner.*

◆ **se fabriquer** v. pr. (1690, Furetière). Être fabriqué : *Les papeteries d'Angoulême, les dernières où se fabriqueront des papiers avec du chiffon de fil* (Balzac).

fabulant, e [fabylɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *fabuler ;* milieu du XXe s.). En psychologie, qui fabule.

fabulateur, trice [fabylatœr, -tris] n. (lat. *fabulator,* conteur, narrateur, fabuliste, de *fabulatum,* supin de *fabulari,* parler, raconter, bavarder, dér. de *fabula* [v. FABLE] ; XVIe s., au sens de « fabuliste, narrateur » ; sens actuel, début du XXe s.). Personne qui invente des histoires et les présente comme vraies : *Cet enfant est un fabulateur. Fabulatrice qui finissait par croire à ses fables* (M. Tinayre).

• SYN. : *menteur, mythomane.*

◆ adj. (début du XX^e s.). Qui a trait à la fabulation : *Fonction, faculté fabulatrice.*

fabulation [fabylasjɔ̃] n. f. (bas lat. *fabulatio,* discours, conversation, de *fabulatum,* supin de *fabulari* [v. l'art. précéd.] ; 1839, Balzac, au sens de « version romanesque d'un ensemble de faits » ; sens 1, 1856, Goncourt ; sens 2, fin du XIX^e s.). **1.** *Vx.* Arrangement, présentation des faits constituant la trame d'une œuvre d'imagination : *On trouvera la fabulation de « Chérie » manquant d'incidents* (Goncourt). ‖ **2.** Action de présenter comme réels, dans un récit plus ou moins cohérent, des faits purement imaginaires : *La fabulation est fréquente chez l'enfant.* ‖ En psychiatrie, délire de mémoire dans lequel le sujet ne fait plus la distinction entre le présent et le passé, le réel et l'imaginaire.

• REM. Auj., au sens 1, on dit AFFABULATION.

fabuler [fabyle] v. intr. (de *fabul[ation]* ; milieu du XX^e s.). Imaginer des histoires fictives et les présenter comme vraies : *L'âge où l'enfant commence à fabuler.*

fabuleusement [fabyløzmɑ̃] adv. (de *fabuleux* ; XV^e s., Godefroy). De façon fabuleuse, incroyable, au-delà de toute expression : *Un prince fabuleusement riche.*

fabuleux, euse [fabylø, -øz] adj. (lat. *fabulosus,* qui est matière à beaucoup de fables, de *fabula* [v. FABLE] ; XIV^e s., aux sens I, 1-2 [« inventé, controuvé », 1669, La Fontaine] ; sens I, 3, av. 1714, Fénelon [courant depuis 1835, Acad.] ; sens I, 4, 1679, Bossuet ; sens II, 1668, La Fontaine).

I. 1. *Class.* et *littér.* Qui appartient aux légendes antiques, à la mythologie : *Des héros fabuleux passer la renommée* (Corneille). *Au bout d'une semaine de cellule, le manteau noir des postulants vous brûlerait les reins, comme la fabuleuse tunique* [de Nessus] (Bloy). ‖ *Temps fabuleux,* premiers âges de l'histoire d'un peuple, que l'on ne connaît que par des légendes. ‖ **2.** Qui tient de la fiction, qui a le caractère imaginaire de la fable, récit légendaire : *Il court sur La Fontaine une rumeur* [...] *qui nous fait songer sans effort à un personnage fabuleux* (Valéry). *L'aube venait bien avant que fussent rentrés dans le silence de l'âme, dans ses profonds repaires, les personnages fabuleux encore à peine formés, embryons sans membres, Mouchette* [...] *et vous — cher curé d'un Ambricourt imaginaire* (Bernanos). *Fabien et son camarade* [...], *pareils à ces voleurs des villes fabuleuses murés dans la chambre aux trésors dont ils ne sauront plus sortir* (Saint-Exupéry). *Un long train, serpent fabuleux, nous filait entre les jambes* (Duhamel). ‖ *Spécialem.* et *class.* Inventé, controuvé : *Votre fils s'est laissé prévenir en ma faveur par les rapports fabuleux qu'on lui a faits* (La Fontaine). ‖ **3.** Qui, bien que réel, s'apparente à la fable par son côté extraordinaire ou invraisemblable : *Ces héros qui conquéraient l'Europe* [...] *et qui renouvelaient les fabuleux exploits de la chevalerie* (Balzac). *Ils allaient conquérir le fabuleux métal | Que Cipango mûrit dans ses mines lointaines* (Heredia). ‖ *Spécialem.* Qui dépasse la réalité par son importance, ses proportions étonnantes : *Une fortune fabuleuse. Un tableau qui atteint un prix fabuleux.* ‖ **4.** *Class.* Qui raconte des légendes : *Ctésias, auteur fabuleux* (Bossuet).

II. *Class.* Qui a le caractère de la fable, genre littéraire : *Et la parabole est-elle autre chose que l'apologue, c'est-à-dire un exemple fabuleux, et qui s'insinue avec d'autant plus de facilité et d'effet qu'il est plus commun et plus familier ?* (La Fontaine).

• SYN. : **I, 2** *chimérique, imaginaire, irréel, légendaire, mythique ;* **3** *fantastique, incroyable, inouï, merveilleux, prestigieux, prodigieux ; astronomique, colossal, énorme, exorbitant, extravagant, insensé, mirobolant, vertigineux.* — CONTR. : **I, 2** *authentique, historique, réel, vrai ;* **3** *banal, commun, courant, ordinaire, prosaïque, quelconque, vulgaire.*

fabuliste [fabylist] n. m. (dér. savant du lat. *fabula* [v. FABLE] ; 1668, La Fontaine [*fabuliste,* « plaisantin, conteur de mensonges » — 1588, Guterry —, est une francisation de l'esp. *fabulista,* créé lui aussi sur le lat. *fabula*]). Écrivain qui compose des fables : *Comme le bûcheron du fabuliste* [...], *elle craint la mort et c'est sa seule crainte* (France). *Même un fabuliste est loin de ressembler à ce distrait* [La Fontaine] *que nous formions distraitement naguère* (Valéry).

façade [fasad] n. f. (ital. *facciata,* façade, dér. de *faccia,* face, bas lat. *facia* [v. l'art. suiv.] ; 1567, Ph. Delorme, écrit *fassade* [*façade,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 3 [« côté antérieur, devant », appliqué à l'homme], 1872, Larousse [*refaire sa façade, démolir la façade à,* 1881, L. Rigaud] ; sens 4, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** Côté d'un bâtiment où se trouve l'entrée principale et qui fait face à la rue ou au chemin d'accès : *On voyait parfaitement la façade du château, dont quelques fenêtres s'éclairaient d'une lueur rouge* (Gautier). *Plusieurs avaient un pignon pointu et la façade en colombage* (France). ‖ *Vx.* Chacun des côtés extérieurs d'un édifice : *Chacune des fenêtres qui terminent la façade exposée au soleil* (Balzac). ‖ **2.** Partie antérieure de certaines choses : *Derrière la falaise qui dresse sa noire façade, le soleil invisible monte dans un ciel d'or* (Rolland). *La lisière lointaine du bois se rapprocha soudain, sombre façade de derrière laquelle cent secrets magiques* [...] *se lamentaient comme des voix* (Hémon). ‖ **3.** *Fam.* Visage. ‖ *Refaire sa façade,* en parlant d'une femme, se farder. ‖ Pop. *Démolir la façade à quelqu'un,* le frapper violemment au visage. ‖ **4.** *Fig.* Ce qui est visible dans le comportement de quelqu'un ; apparence souvent trompeuse : *Seulement, dans ma position, un homme doit avoir une bonne table, tenir un certain train de maison, enfin surveiller la façade* (Duhamel). *L'hypocrisie offre parfois une façade de vertu.* ‖ *De façade,* qui n'est pas réel, mais simulé : *Une modestie de façade.*

• SYN. : **1** *devant ;* **3** *face, figure ;* **4** *air, dehors, extérieur.* — CONTR. : **1** *arrière, derrière, dos ; intérieur.*

face [fas] n. f. (bas lat. *facia,* portrait, lat. class. *facies,* forme extérieure, aspect général, air, figure, physionomie, genre, espèce, spectacle ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens II, 3 ; sens I, 1, v. 1131, *Couronnement de Louis* [*la face de Dieu,* v. 1120, *Psautier d'Oxford*] ; sens I, 2, 1622, *Caquets de l'accouchée* [*homme à double face,* 1838, Acad. ; *perdre, sauver la face,* début du XIX^e s. ; *face de,* 1611, Cotgrave] ; sens I, 3, 1835, Acad. [« tempes » ; « cheveux », 1811, Mozin] ; sens I, 4, 1752, Trévoux ; sens I, 5, XIV^e s., *Moamin ;* sens II, 1 et III, 5, fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire ;* sens II, 2, 1552, Rabelais ; sens II, 4, 1823, Boiste [*jouer à pile ou face,* 1836, Acad. ; au fig., 1834, Musset] ; sens II, 5, 1827, G. Esnault ; sens III, 1-2, v. 1361, Oresme ; sens III, 3, 1691, Ozanam ; sens III, 4, 1890, *Dict. général*).

I. PARTIE ANTÉRIEURE DE LA TÊTE. **1.** Partie antérieure de la tête de l'homme, siège des yeux, de la bouche et du nez : *Tournant vers le moine sa maigre face où s'attachaient fortement un nez en bec d'aigle et des mâchoires menaçantes...* (France). *C'est une face fine et longue, et la barbe entoure le menton d'une triple touffe* (Claudel). *Il s'en revint en surnageant | Sur la rive dormir inerte | Face tournée au ciel changeant* (Apollinaire). *Les nombreux muscles de la face sont commandés par un seul nerf moteur : le facial.* ‖ Spécialem. *La Face* (avec une majusc.), le visage de Jésus : *Dans une église à Sienne, dans un caveau | J'ai vu la même Face, au mur, sous un rideau* (Cendrars). ‖ *La Sainte Face,* selon la légende de sainte Véronique, empreinte des traits du Christ sur le linge qui aurait essuyé son visage lors de sa montée au Calvaire : *Chaque grain de blé montre à sa base, à son pédoncule, la Sainte Face, comme si le Christ avait marqué de son sigle la plante du sacrifice* (La Varende). ‖ *Se voiler la face,* se couvrir le visage en signe de deuil ou de honte ; au *fig.,* manifester de la honte, de l'indignation, de l'horreur (souvent ironiq.) : *Il envoie les administrés au diable, et la Muse des comices agricoles n'a plus qu'à se voiler la face* (Daudet). ‖ *Détourner la face,* tourner la face d'un autre côté par gêne ou par honte ; au *fig.,* manifester sa gêne ou sa

honte. || *Allonger la face,* montrer une vive déception. || Fig. *Jeter quelque chose à la face de quelqu'un,* le lui dire sans ménagement, lui en faire le reproche : *M. de Chateaubriand jetait pour premier mot le nom de régicide à la face de ses adversaires* (Sainte-Beuve). || Fig. *La face de Dieu,* sa présence spirituelle (expression de l'Écriture) : *Il rejette les orgueilleux de devant sa face* (Bossuet) ; et par extens. : *Elle regardera la face de la Mort | Ainsi qu'un nouveau-né, sans haine et sans remords* (Baudelaire). || **2.** Le visage en tant qu'il exprime les sentiments et l'individualité de chacun : *Il a une face de faux témoin.* || *Homme à double face, à plusieurs faces,* homme qui cache ses sentiments vrais, ou homme changeant, versatile : *C'était un de ces hommes politiques à plusieurs faces* (Maupassant). || *Sauver la face,* conserver les apparences de sa dignité, de son prestige, après un échec : *Je ne réponds pas que tout l'état-major puisse tirer son épingle du jeu, mais c'est déjà bien beau si une partie tout au moins peut sauver la face sans mettre le feu aux poudres* (Proust). || *Perdre la face,* perdre tout prestige, tout crédit. || Pop. *Face de* (suivi d'un nom), expression injurieuse à l'adresse de quelqu'un : *face de carême,* personne livide et grotesque ; *face de rat,* injure qui marque le dégoût. || **3.** *Vx.* Chacune des tempes et les cheveux qui la recouvrent : *Il frisait ceux* [les cheveux] *du dessus de la tête, retroussait les faces d'un air coquet* (Balzac). || **4.** Hauteur de la face, qui, dans une peinture ou une sculpture, sert d'unité pour établir les proportions du reste du corps : *On divise ordinairement la hauteur du corps en dix parties égales, que l'on appelle « faces » en termes d'art, parce que la face de l'homme a été le premier modèle de ces mesures* (Buffon). || **5.** Partie antérieure de la tête de certains animaux : *La face du singe, du lion. La face camarde d'un bouledogue.*

II. PARTIE ANTÉRIEURE D'UNE CHOSE. **1.** Côté principal d'un objet ou d'une chose, et qui, ordinairement, se présente en premier aux regards. || *Face d'un baliveau,* côté sur lequel on applique l'empreinte du marteau. || *Étoffe à double face,* v. DOUBLE-FACE n. f. || **2.** *Class.* et *littér.* Façade d'un édifice : *La face du théâtre, ainsi que les deux retours, est un grand ordre corinthien* (Molière). *En poursuivant notre route, nous rencontrons à gauche une maison à face architecturale, sculptée et brodée d'arabesques* (Nerval). || Spécialem. *Face d'un ouvrage,* élément du tracé d'un ouvrage de fortification dont la direction générale est parallèle à celle du front. || **3.** *Class.* et *littér.* Surface d'une chose : *Répandus sur la terre, ils* [les Juifs] *en couvraient la face* (Racine). *Tous ces jours passeront ; ils passeront en foule | Sur la face des mers, sur la face des monts* (Hugo). *Les traînées d'huile qui moiraient sa face glauque* [de la mer] *révèlent seules les courants perfides* (France). *La tempête* [...] *tournait vers les astres une face de cristal et de neige* (Saint-Exupéry). || **4.** Côté d'une monnaie qui porte l'effigie du souverain ou l'image personnifiant l'autorité au nom de laquelle la pièce est émise. (Syn. DROIT, AVERS.) || *Jouer à pile ou face,* jouer à deviner quel côté présentera, en retombant, une pièce de monnaie que l'on jette en l'air ; au *fig.,* s'en remettre au hasard pour décider de ce qu'on fera : *Vous ne penserez pas* [...] *qu'il vous soit permis de subordonner votre probité à des hasards, d'être honnête à pile ou face* (Lemaitre). *Face, je vends, à n'importe quel prix ! Pile, je garde !* (Gide). || **5.** *Arg.* et *vx.* Pièce de monnaie : *Je ne donnerais pas une face de ta sorbonne* [de ta tête] *si l'on tenait l'argent* (Balzac).

III. CHACUN DES CÔTÉS D'UNE CHOSE. **1.** Chacun des polygones plans qui limitent un polyèdre ou un corps solide : *Les faces d'une pyramide. Un cube a six faces.* || Chacun des deux demi-plans qui forment un dièdre. || **2.** Un des côtés d'un objet, d'un bâtiment, etc. (parfois précisé par un adjectif) : *Les faces latérales d'une construction. Examiner un minéral sous toutes ses faces. Ce talus rejoignait le sol par des plans inclinés d'accès facile ; mais sur sa face centrale l'escarpement était abrupt* (Martin du Gard). || *Faces d'un bastion,* ses parties saillantes. || **3.** Chacun des côtés d'un bataillon formé en carré. || **4.** En anatomie, partie d'un organe ou d'un membre considérée à un point de vue donné : *La face supérieure de l'estomac. Par une plaie imperceptible qui se trouvait sur la face interne quelques centimètres au-dessus du genou, un jet de sang gicle* (Martin du Gard). || **5.** *Class.* et *littér.* Aspect sous lequel se présente une chose ; genre, tournure : *Ma fortune va prendre une face nouvelle* (Racine). *La plaine, tout au loin couverte de travaux, | Change de face à chaque instant, gaie et sévère* (Verlaine). *Il l'autorisa à poursuivre cette face de l'affaire complètement et activement* (Barrès). *Étudier une question sous toutes ses faces.*

• SYN. : **I, 1** *figure, frimousse* (fam.), *minois, visage* ; **5** *hure, groin, mufle, museau.* || **II, 1** *endroit.* — CONTR. : **II, 1** *envers* ; **4** *pile, revers.*

◆ **Faire face [à]** loc. verbale (sens 1-2, 1671, Pomey ; sens 3, 1657, Scarron ; sens 4, 1762, Acad.) **1.** En parlant d'une chose, notamment d'un bâtiment, avoir sa face principale tournée dans une direction donnée : *Deux corps de bâtiments faisaient face à l'étang* (Balzac). *Sur la colline de Florence, celle qui fait face à Fiesole* (Gide). || **2.** En parlant d'une personne, présenter la partie antérieure du corps vers quelqu'un ou vers quelque chose : *Quand on vous adresse la parole, vous devez, par politesse, faire face à votre interlocuteur. Barthélemy faisait face à la paroi du fond* (Ramuz). || **3.** Faire front, résister énergiquement à une attaque : *Faisant à lui seul face à un bataillon* (Hugo). *Geneviève* [...] *se releva d'un bond et fit face : les sangliers arrivaient en trombe sur elle* (Bosco). || **4.** *Fig.* Être en mesure d'assumer ses responsabilités, de surmonter une difficulté : *Faire face à une échéance. Gavroche, habitué à faire face de toutes parts à l'imprévu, avait toujours tout sur lui* (Hugo). *Il faut regarder l'ennemi en face, faire face, comme il disait* (Bernanos). *La mairie devait faire face, avec un personnel diminué, à des obligations écrasantes* (Camus).

◆ **De face** loc. adv.et adj. (sens 1, 1763, d'Alembert ; sens 2, 1877, Littré). **1.** En présentant la face ou la partie antérieure directement aux regards : *Poser ! Toujours poser ! de face pour ce parti, de profil pour celui-là* (Vigny). *C'est lui qui* [...], *de face ou de profil, | Comme un polichinel me traîne au bout du fil* (Musset). *De face, on est séduit par son sourire enfantin* (Gide). *Un portrait de face. Un cliché pris de face.* || **2.** En abordant quelqu'un ou quelque chose par sa face ou sa partie antérieure : *Attaquer l'ennemi de face. Le tir de face* [...], *habituel à Guynemer, est difficile* (Bordeaux).

◆ **En face** loc. adv.et adj. (XIIIᵉ s., *Roman de Renart,* au sens de « au visage » ; sens 1, 1534, Rabelais ; sens 2, 1666, Molière ; sens 3, 1869, Flaubert). **1.** Par-devant, à l'opposite : *Venez donc ici un peu, que je vous voie en face* (Vigny). *Le croissant posé au fond du ciel, juste en face* (Hugo). || *Regarder quelqu'un en face,* le regarder droit dans les yeux, hardiment : *Eugénie* [...] *se retourna brusquement, regarda son père en face et lui dit...* (Balzac). || Fig. *Regarder quelque chose en face,* le considérer, l'envisager sans détour et sans crainte : *Regarder la mort, le danger en face. Ô seul peuple* [...] *qui regardes en face la fortune et l'épreuve | Et le péché même* (Péguy). *Je ne crierai pas, je ne gémirai pas, mais je veux regarder la situation en face* (Sartre). || **2.** En présence de la personne à laquelle on s'adresse : *Quoi ! vous osez me soutenir en face | Que...* (Molière). || **3.** Désigne le lieu situé de l'autre côté d'une rue, à la même hauteur : *Des petits fours qu'elle venait de prendre chez le pâtissier d'en face* (Proust).

◆ **En face de** loc. prép. (sens 1-2, fin du XVᵉ s., Molinet). **1.** Vis-à-vis de, devant : *Il aperçut, précisément en face de lui, d'abord un canon de fusil* (Mérimée). *Sur les quais de Paris, en face du Louvre et des Tuileries* (France). *Depuis combien de temps ne s'étaient-ils pas attablés là, l'un en face de l'autre ?* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* En présence de : *Le sentiment qu'il éprouvait en face d'eux avait le ton de l'inquiétude, de la crainte : ce n'était pas pour lui-même qu'il craignait, c'était pour eux* (Romains).

|| À l'égard de : *Je trouvais quelque chose de choquant dans cette attitude de Swann en face des choses* (Proust). *Montrer du courage en face de la mort.*

◆ **Face à** loc. prép. (sens 1, 1913, R. Martin du Gard ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** La face tournée vers : *Je fume, étalé face au ciel* (Laforgue). || *Par extens.* Devant : *Face à la montagne s'élevait une muraille de rocs superposés* (Troyat). || **2.** *Fig.* En présence de : *Face à de telles difficultés, il a dû renoncer.*

◆ **Face à face** loc. adv. (sens 1, v. 1170, *Floire et Blancheflor* ; sens 2, fin du XV^e s., Molinet). **1.** Vis-à-vis l'un de l'autre, en parlant de deux personnes : *Les mains dans les mains restons face à face* (Apollinaire). || *Face à face avec,* en présence de quelqu'un, confronté avec quelque chose : *Comme si elle se trouvait face à face avec un autre fantôme* (Claudel). *Nous voilà face à face avec la vérité* (Lamartine). *Il n'ose plus rouvrir les yeux, tant il a peur de se trouver face à face avec l'absolu* (Frison-Roche). || **2.** *Fig.* En posture de défi réciproque, sans que rien s'interpose : *Après la mort de Crassus, Pompée et César restèrent face à face.* || Substantiv. *Un face-à-face,* v. à l'ordre alphab.

◆ **À la face de** loc. prép. (sens 1, v. 1400, Gerson ; sens 2, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** *Class.* et *littér.* En présence de, devant les yeux de (sans idée d'ostentation, d'impudence ou de défi) : *Ayant donné à des filles le saint habit à la face de l'Église* (Racine). *Je l'épouserai à la face de Dieu* (Claudel). || **2.** Au vu et au su de, sans se cacher de : « *Vous avez donc pratiqué* [la médecine] *sans titres et clandestinement ? — À la face du monde, au contraire* » (Romains).

• REM. On trouve quelquefois *en face* pour *en face de* : *En face le pont de la Tournelle* (Flaubert).

face-à-face [fasafas] n. m. invar. (milieu du XX^e s., au sens 1 ; sens 2, 1965). **1.** Situation de deux personnes qui sont l'une en face de l'autre, de deux êtres qui sont en présence l'un de l'autre : *Le face-à-face d'Œdipe et du Sphinx. Tous les Patriarches ont entretenu avec Dieu cette sorte de familiarité sublime* [...], *dans un face-à-face sans cesse renouvelé* (Daniel-Rops). || **2.** Entretien, débat télévisé au cours duquel deux personnalités confrontent leurs vues sur un sujet donné.

face-à-main [fasamɛ̃] n. m. (de *face, à* et *main* ; 1888, Larousse). Binocle à manche, que l'on tient à la main : *La comtesse avait horreur des effusions ; elle réfugia sa bienséance derrière un face-à-main* (Gide). *Elle portait un face-à-main et se donnait l'air de regarder les visiteurs à la loupe* (Duhamel). *Brigitte Pian se servait, pour lire, d'un face-à-main* (Mauriac).

• Pl. *des* FACES-À-MAIN.

facer [fase] v. tr. (de *face* ; 1562, M. Scève, au sens de « former, augmenter les faces [d'un polyèdre] » ; sens I, 1684, La Fontaine [hapax] ; sens II, 1718, Acad.).

I. *Class.* Faire face à, regarder vers : *Allez au cabinet qui face l'avenue* (La Fontaine).

II. *Vx.* Au jeu de bassette, retourner une carte semblable à celle sur laquelle un joueur a misé.

• REM. Le mot ne figure pas dans le dictionnaire de l'Académie (1694).

facétie [fasesi] n. f. (lat. *facetia,* plaisanterie, de *facetus,* élégant, plaisant, spirituel ; v. 1490, G. Tardif, écrit *facécie* ; *facétie,* 1580, Montaigne). Plaisanterie un peu grosse, acte ou propos de caractère bouffon ou burlesque : *La trompette de Galinette* [...] *qui appelait les badauds à ses facéties* (Nerval). *L'idée ne leur fût pas venue qu'un commerçant pouvait se livrer à des facéties dans l'exercice de son négoce* (Aymé).

• SYN. : *blague* (fam.), *bouffonnerie, canular* (arg. scol.), *espièglerie, farce, niche* (fam.), *tour.*

facétieusement [fasesjøzmɑ̃] adv. (de *facétieux* ; v. 1490, G. Tardif, écrit *facécieusement* ; *facétieusement,* v. 1570, Carloix). De façon facétieuse.

facétieux, euse [fasesjø, -øz] adj. (de *facétie* ; v. 1490, G. Tardif, écrit *facécieux* ; *facétieux,* début du XVI^e s.). Qui tient de la facétie : *Un trait facétieux,* | *Une histoire à plaisir* (Molière). *Des anecdotes facétieuses.*

◆ adj. et n. (fin du XVI^e s., G. Bouchet). Qui aime à dire ou à faire des facéties : *Une longue table assez grasse pour qu'un facétieux externe y écrive son nom en se servant de son doigt* (Balzac). *Ces cousins facétieux dont le jeu est de tirer la nappe sans renverser les compotiers et les verres* (Giraudoux). *On eût dit qu'un urbaniste facétieux s'était amusé à dessiner ce schéma de ville au milieu de la brousse* (Dorgelès). || *Par extens.* Qui est porté à la facétie : *Les gens de Nohant* [...] *sont d'une humeur facétieuse sous un air de gravité* (Sand). *Un ton facétieux.*

• SYN. : *blagueur, espiègle, farceur, plaisantin, rigolo* (fam.).

facette [fasɛt] n. f. (de *face* ; XII^e s., *Athis,* au sens de « petit visage » [inusité depuis le XIV^e s.] ; sens 1, v. 1653, Cyrano [pour un polyèdre ; pour un diamant, 1671, Pomey ; *œil à facettes,* 1845, Bescherelle ; *style à facettes,* 1865, Littré] ; sens 2, 1680, M^me de Sévigné [*être à facettes, homme à facettes,* 1689 et 1676, M^me de Sévigné]). **1.** Petite surface plane : *Son nez, un peu retroussé du bout, se terminait par une facette nettement coupée* (Gautier). || Chacune des petites faces planes qui constituent la surface d'un objet et qui sont séparées les unes des autres par des arêtes vives : *Les cristaux à facettes, couverts d'une buée mate, se renvoyaient des rayons pâles* (Flaubert). *La grosse lanterne à facettes qui flambe au soleil* (Daudet). || *Spécialem.* Petite face plane obtenue par la taille d'une gemme : *Les facettes d'un diamant.* || *Œil à facettes,* œil composé des arthropodes, dont la surface est formée d'éléments polygonaux. || Fig. *Style à facettes,* style semé de traits brillants : *Lui, pourtant, continuait, la pressait, tâchait de l'éblouir de ses mots à facettes, affectant de traiter la chose moins en affaire de cœur qu'en alliance d'intérêts, en association cérébrale* (Daudet). || **2.** *Class.* et *littér.* Chacun des aspects que présente une chose quand on la considère de points de vue différents : *Vous vous dites que tous les biens apparents des autres sont mauvais ; vous les regardez par la facette la plus désagréable* (Sévigné). *La piété peu raisonneuse de ce temps-là ne voyait pas tant de facettes à un acte de religion* (Hugo). || Class. *Être à facettes,* présenter des aspects divers : *Telle est la misère des hommes ; tout est à facettes, tout est vrai, c'est le monde* (Sévigné). || *Homme à facettes,* homme qui a des comportements différents selon les moments et les personnes.

facetter [fasete] v. tr. (de *facette* ; 1454, *Dict. général,* au part. passé ; à l'infin., 1721, Trévoux). Tailler à facettes une pierre précieuse.

fâche [fɑʃ] n. f. (déverbal de *fâcher* ; v. 1500, Auton, au sens de « contrariété » ; sens actuel, av. 1922, Proust). *Fam.* État de mésintelligence durable (rare) : *Mais, justement, à ce moment-là, il y a eu de la fâche dans la famille, à ce que m'a dit mon père, et vous n'avez jamais revu votre oncle* (Proust).

fâcher [fɑʃe] v. tr. (mot régional de l'Ouest, du lat. pop. **fasticare,* issu, par changement de suff., de **fastidiare,* réfection du lat. class. *fastidire,* avoir du dégoût, de la répugnance, de l'aversion, dér. de *fastidium,* dégoût, répugnance, de *fastus,* orgueil, morgue ; milieu du XV^e s., au sens de « dégoûter » ; sens 1 et 2, 1539, R. Estienne ; sens 3, 1678, La Fontaine ; sens 4, 1656, Molière). **1.** *Class.* Causer une douleur profonde : *Pour moi, ie l'avouerai, sa trahison me fâche* (Corneille). *Ton trépas fâcherait tes amis* (Molière). || **2.** Causer de la colère à quelqu'un : *Mieux vaut mutiler Dieu que fâcher son curé* (Hugo). || Fam. *Soit dit sans vous fâcher,* que ce que je vais dire ne vous mette pas en colère. || *Être fâché contre quelqu'un,* être en colère contre lui : *Elle n'était pas fâchée contre moi parce qu'elle savait bien que c'était pour l'épouser que je voulais partir* (Vigny). || **3.** Causer une simple contrariété à quelqu'un : *Gérard se leva. Il craignait de fâcher la jeune fille* (Cocteau). || *Être fâché de, que,* s'excuser en regrettant de, que : *Je suis fâché de ce retard. Je suis fâchée de n'avoir pu me rendre au rendez-vous que vous m'avez demandé* (Musset). *Nous nous assîmes* [...], *partageant un petit pain à lui et un à moi : mauvais souper.* « *Je suis fâché que nous n'ayons que ça* », *dit-il* (Vigny). || Ironiq.

Ne pas être fâché de ou *que,* se réjouir discrètement de quelque chose : *Je n'étais pas fâché de lui faire constater son erreur. Je ne suis pas fâché qu'il y ait dans la lune des grenouilles ailées* (France). || **4.** *Être fâché avec quelqu'un,* être en mauvais termes avec lui : *Ils étaient fâchés avec leurs voisins* (Maupassant). *J'ai peur que nous ne soyons fâchés avec Legrandin* (Proust). || *Ils sont fâchés,* ils sont brouillés. || Fig. et fam. *Être fâché avec quelque chose,* ne pas en user, agir comme si on l'ignorait : *Un enfant qui est fâché avec le savon. Être fâché avec l'orthographe.*

● SYN. : **2** *courroucer* (littér.), *exaspérer, indigner, irriter, révolter* ; **3** *chiffonner* (fam.), *contrarier, déplaire, indisposer, mécontenter ; désoler, navrer.*

◆ v. impers. (v. 1534, Bonaventure Des Périers). Class. et littér. *Il fâche à quelqu'un de* (et l'infinitif), *que* (et le subjonctif ou l'indicatif), il est pénible à cette personne de ou que : *Il leur fâche d'avoir admiré sérieusement des ouvrages que mes satires exposent à la risée de tout le monde* (Boileau). *Il te fâche en ces lieux d'abandonner ta proie* (Racine). *Il me fâche qu'on parle correctement dans le particulier* (France). [Auj., on dit : *cela me fâche, le fâche de.*]

◆ **se fâcher** v. pr. (sens 1-2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1865, Littré). **1.** *Class.* Éprouver de la douleur : *Ne vous fâchez point tant, ma très chère Madame, | Mon mal vous touche trop* (Molière). || **2.** Se mettre en colère : *Je plaisante, ne te fâche donc pas !* (Becque). *Ne te fâche pas, Jérôme ; moi, je te parle sans malice* (Gide). || *Se fâcher de quelque chose,* se mettre en colère à cause de : *Fabrice, quoique fort susceptible, ne songea point à se fâcher de l'injure* (Stendhal). || *Se fâcher contre quelqu'un,* se mettre en colère contre lui. || Fam. *Se fâcher tout rouge,* entrer dans une grande colère. || **3.** *Se fâcher avec quelqu'un,* cesser toute relation affectueuse ou amicale avec quelqu'un : *Il s'est fâché avec sa famille.* || *Ils se sont fâchés,* ils ont rompu toute relation.

● SYN. : **2** *s'emporter, se froisser, se hérisser, s'irriter ;* **3** *se brouiller, rompre.*

fâcherie [faʃri] n. f. (de *fâcher ;* XV^e s., au sens 1 ; sens 2, fin du XVIII^e s. ; sens 3, 1539, R. Estienne). **1.** *Class.* et *dialect.* Tristesse, déplaisir causés par une forte contrariété : *La fâcherie que nous donne quelque perte de nos biens* (Bossuet). *De fâcherie ou autrement, le menuisier mourut, et ses années de mariage durent lui être comptées là-haut sur son temps de purgatoire* (Pourrat). || **2.** État de mésentente, parfois sans gravité, entre deux ou plusieurs personnes : *Quand on se prête de l'argent entre personnes de la même famille, ça finit toujours par des fâcheries* (Duhamel). || **3.** *Vx.* Manifestation de déplaisir : *Je ne sermonne pas, dit M^me d'Artelles sans fâcherie* (Barbey d'Aurevilly).

● SYN. : **2** *brouille, désaccord, discorde, dissentiment, froid* (fam.).

fâcheusement [faʃøzmɑ̃] adv. (de *fâcheux ;* 1580, Montaigne). D'une manière fâcheuse, désagréable : *Être fâcheusement impressionné par un discours.*

fâcheux, euse [faʃø, -øz] adj. (de *fâcher ;* XV^e s., au sens 1 ; sens 2, v. 1530, C. Marot ; sens 3 et 5, 1538, R. Estienne ; sens 4, début du XX^e s.). **1.** *Class.* Se dit de ce qui présente des difficultés : *Mais ces secrets pour vous sont fâcheux à comprendre* (Corneille). *L'abord de cette ville est fâcheux* (La Fontaine). || **2.** *Class.* Se dit d'une personne difficile à contenter : *Ces gens, avant l'hymen si fâcheux et critiques, | Dégénèrent souvent en maris pacifiques* (Molière). || Difficile à supporter : *Ces nobles de province sont un peu fâcheux* (Corneille). *Que tous ces jeunes fous me paraissent fâcheux !* (Molière). *Après ces bienheureux jours, Rome eut des maîtres fâcheux* (Bossuet). || **3.** *Class.* Se dit de ce qui est une source de malheurs : *Il vint une année très fâcheuse, et la famine fut grande* (Perrault). || **4.** Se dit de ce qui a un effet regrettable : *Une initiative fâcheuse. Conduit par son destin, M. Cougourdan eut l'idée fâcheuse de s'arrêter devant la boutique du perruquier Fra* (Arène). || **5.** Se dit de ce qui provoque quelque contrariété : *C'est fâcheux que nous ne puissions pas nous entendre* (Gide).

● SYN. : **4** *déplorable, funeste, inopportun, malencontreux, malheureux, regrettable ;* **5** *contrariant, déplaisant, embêtant* (fam.), *ennuyeux, regrettable.* — CONTR. : **4** *bon, favorable, opportun, propice ;* **5** *agréable, heureux.*

◆ n. (1538, R. Estienne). *Class.* et *littér.* Personne qui est importune : *Sous quel astre, bon Dieu, faut-il que je sois né, | Pour être de fâcheux toujours assassiné* (Molière). *La raison* [...] *| D'un remords importun vient brider nos désirs : | La fâcheuse a pour nous des rigueurs sans pareilles* (Boileau). *Quel plaisir de demeurer toute une soirée seul entre quatre murs, sans qu'aucun fâcheux nous y puisse rejoindre* (Barrès). *Ah ! si seulement les fâcheux me laissaient tranquille !* (Gide).

facial, e, aux [fasjal, -o] adj. (dér. savant du lat. *facies,* face [v. FACE] ; 1545, J. Bouchet, au sens de « d'apparence, de face » [mot très rare du milieu du XVI^e s. au début du XIX^e s.] ; sens 1, 1811, Mozin [*angle facial,* 1823, Boiste] ; sens 2, 1948, Larousse ; sens 3, 1865, Littré). **1.** Qui concerne la face : *Nerf facial. Paralysie faciale. Un monde avec des cancers, des coliques néphrétiques, des névralgies faciales, des otites* (Rosny aîné). || *Angle facial,* angle dont le sommet se trouve à la pointe des incisives supérieures et dont les côtés passent l'un par le point le plus saillant du front, l'autre par le conduit auditif : *Ayant mesuré le sommet de son angle facial...* (Balzac). || **2.** *Valeur faciale,* valeur conventionnelle inscrite sur un timbre-poste ou sur une pièce de monnaie. || **3.** *Vision faciale,* en théologie, vision béatifique.

faciende [fasjɛ̃d] n. f. (de l'ital. *fac[c]enda,* besogne, d'après le lat. *facienda,* choses devant être faites, neutre plur. substantivé de *faciendus,* adj. verbal de *facere,* faire [le mot ital. était lui-même issu du lat. *facienda*] ; 1552, Rabelais, au sens de « affaire, occupation » ; sens class., 1665, La Fontaine). *Class.* Cabale, intrigue : *Ligurio, qui de la faciende | Et du complot avait toujours été* (La Fontaine).

faciès [fasjɛs] n. m. (lat. *facies,* face, physionomie [v. FACE] ; 1758, Duhamel du Monceau, au sens 5 ; sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 2, 1836, Acad. ; sens 3, 1872, Larousse ; sens 4, milieu du XX^e s.). **1.** Forme ou expression du visage humain : *Un faciès romain, au regard bleu, paisible* (Van der Meersch). *Un mannequin représentant un monsieur d'âge moyen, au faciès énergique* (Romains). || **2.** Aspect caractéristique du visage humain, permettant d'identifier une maladie avant tout autre examen : *Je trouve mon homme couché et hurlant. Faciès cadavérique, vomissements stercoraires* (France). || **3.** Aspect en général, apparence extérieure : *Stenterello* [...] *est le gros bon sens, et l'opinion publique de la foire, sous le faciès d'un rustre indépendant* (Goncourt). || **4.** Ensemble des caractères d'une roche, considérés du point de vue de leur genèse. || **5.** Aspect général, port d'une plante.

● SYN. : **1** *face, figure, physionomie, visage ;* **3** *air, allure, apparence, physique, tournure.*

● REM. L'Académie écrit FACIES, sans accent.

facile [fasil] adj. (lat. *facilis,* qui se fait aisément, qui a de l'aisance, traitable, de bonne composition, de *facere,* faire ; milieu du XV^e s., aux sens 1 et 3 ; sens 2, fin du XIX^e s. ; sens 4 et 8, av. 1613, M. Régnier ; sens 5, 1675, Boileau ; sens 6-7, milieu du XVI^e s., Amyot). **1.** Se dit d'un acte, d'une opération que l'on fait sans peine physique, intellectuelle ou morale : *La vie humble, aux travaux ennuyeux et faciles* (Verlaine). *Des mouvements faciles sont ceux qui se préparent les uns les autres* (Bergson). *Le géomètre que j'invoquais tout à l'heure a donc pu faire trois observations faciles* (Valéry). || *Avoir le rire, la larme facile,* rire, pleurer facilement. || *Avoir le travail facile,* travailler avec aisance et rapidité. || Par extens. *Avoir la plume facile,* rédiger sans peine. || Fam. *Avoir la gâchette facile,* être porté à faire usage d'une arme à feu. || *Il est facile de* (suivi d'un infinitif), on n'a pas de peine à : *Il est si facile de donner un bonheur qui ne coûte rien* (Balzac). || **2.** *Péjor.* Se dit de ce qui sent le négligé : *Une plaisanterie facile. Je sais qu'il y a le style facile, qu'il*

faut perdre (Alain). || **3.** Se dit de ce que l'on obtient sans peine : *Me reprochant* [...] *d'avoir, en de faciles amours, fait outrage à sa mémoire* (Nerval). *Vous n'avez plus connu la terre maternelle | Fomentant sur son sein les faciles épis* (Péguy). *Que penser d'un sang-froid si facile ? présence d'esprit, ou absence de sentiments ?* (Martin du Gard). || **4.** Qui se laisse saisir sans peine par l'esprit : *Je hais les choses extraordinaires, c'est le besoin des esprits faibles ; croyez-moi à la lettre : le génie est facile, la divinité est facile... Je veux dire simplement que je sais comment cela se conçoit : c'est facile* (Valéry). *Un livre beau et naïf, racontant une simple histoire, un livre qui fût facile et qui fît plaisir* (Brasillach). || Par extens. *Un auteur facile,* un auteur dont la lecture n'offre pas d'obstacle. || **5.** *Facile à* (suivi d'un infinitif), se dit d'une chose ou d'une personne à laquelle on peut sans peine faire subir l'action indiquée par l'infinitif : *Un bois facile à enflammer. Une explication facile à comprendre. Un homme facile à duper.* || **6.** Se dit de quelqu'un qui a un caractère accommodant, qui est conciliant : *Tout le monde sait parfaitement que si ces gens-là travaillent dur, ils ne sont pas faciles en affaires* (Bernanos). || *Spécialem.* Qui se laisse volontiers guider : *Un enfant facile.* || *Femme facile,* femme qui accorde ses faveurs sans résistance : *La catégorie des beautés faciles* (Bertrand). || *Facile à vivre,* se dit de quelqu'un en compagnie de qui on vit sans peine, qui est sociable, d'humeur égale. || **7.** *Class.* et littér. *Facile à* (suivi d'un nom), favorable, propice à : *Comte, de qui l'esprit pénètre l'univers, | Soigneux de ma fortune et facile à mes vers* (M. Régnier). || *Facile à* (suivi d'un infinitif), porté, disposé, prêt à : *Il se rendra facile à conclure une paix* (Corneille). *Frère, ta langue est jeune et facile à mentir* (Musset). || **8.** *Vx.* Qui produit sans peine : *Je n'ai point l'heureux don de ces esprits faciles | Pour qui les douze sœurs, caressantes, dociles, | Ouvrent tous leurs trésors* (J.-B. Rousseau).

• Syn. : **1** *aisé, enfantin* ; **4** *accessible, clair, compréhensible, intelligible, limpide, simple* ; **5** *commode, pratique* ; **6** *arrangeant, complaisant, coulant* (fam.), *indulgent, tolérant, traitable.* — Contr. : **1** *difficile, dur, pénible* ; **4** *complexe, confus, hermétique, incompréhensible, obscur, sibyllin* ; **5** *impossible, malaisé* ; **6** *chicanier, coriace* (fam.), *exigeant, ferme, inflexible, intraitable, intransigeant.*

◆ n. m. (av. 1869, Sainte-Beuve). Ce qui se fait sans aucun effort : *La littérature rejoint le domaine de l'éthique : Elle obtient ses héros et ses martyrs de la résistance au facile* (Valéry).

facilement [fasilmɑ̃] adv. (de *facile* ; 1475, *Chroniques des chanoines de Neuchâtel*). Avec facilité, sans peine : *Pendant deux ans, je ne vins pas une seule fois à Paris, quoique les permissions s'accordassent bien facilement* (Renan). *On ne vient pas facilement à bout de cette peur irraisonnée* (Bernanos).

• Syn. : *aisément, commodément, volontiers.* — Contr. : *difficilement, laborieusement, malaisément, péniblement.*

facilitateur, trice [fasilitatœr, -tris] adj. (dér. savant de *faciliter* ; xxe s.). En physiologie, qui crée la facilitation : *Activité facilitatrice.*

facilitation [fasilitasjɔ̃] n. f. (de *faciliter* ; 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, xxe s.). **1.** Action de faciliter : *La facilitation d'une démarche.* || **2.** En physiologie, augmentation brève de l'excitabilité au-dessus de la normale.

facilité [fasilite] n. f. (lat. *facilitas,* facilité à faire quelque chose, aptitude heureuse, facilité de parole, affabilité, complaisance, de *facilis* [v. facile] ; fin du xve s., au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3 et 5, 1580, Montaigne ; sens 4 et 7, fin du xixe s. ; sens 6, 1672, Molière ; sens 8-9, milieu du xvie s., Amyot). **1.** Qualité de ce qui se fait, de ce qui se comprend sans peine, de ce qui n'offre pas d'obstacle : *Voilà un travail qui sera d'une grande facilité. La facilité d'une version anglaise. Les lieux que nous avons connus n'appartiennent pas qu'au monde de l'espace où nous les situons pour plus de facilité* (Proust). || **2.** Qualité de ce qui ne sent pas l'effort physique : *La perception d'une certaine aisance, d'une certaine facilité dans les mouvements extérieurs* (Bergson). || **3.** Aisance dans la conception ou l'expression : *Il y a certainement du génie, beaucoup de talent et de la facilité* (Musset). *Prenons garde que la nonchalance, ici* [chez La Fontaine], *est savante ; la mollesse, étudiée ; la facilité, le comble de l'art* (Valéry). *Il racontait avec un charme et une facilité vraiment délicieux* (Maurois). || *Spécialem.* Aptitude à fournir sans beaucoup d'effort un travail intellectuel : *Travailler avec facilité. Cet enfant a de la facilité.* || **4.** *Péjor.* Absence d'effort dans le travail artistique, apparaissant préjudiciable à la qualité de l'œuvre : *Bientôt les efforts divers de Sainte-Beuve, de Flaubert, de Leconte de Lisle s'opposeront à la facilité passionnée, à l'inconsistance de style, aux débordements de niaiseries et de bizarreries* (Valéry). || **5.** Qualité d'une personne qui, dans ses relations avec autrui, n'élève pas d'obstacles désagréables : *Il est d'une grande facilité en affaires.* || **6.** *Class.* et *littér.* Faiblesse devant les sollicitations, manque de fermeté dans le caractère : *De ma douceur elle a trop profité* [...], *trop joui de ma facilité* (Molière). *C'est votre facilité qui est cause de ce désordre* (Acad., 1694). *Je lui parlais de mille spectacles dont tout homme de sens devait être blessé* [...], *de la facilité des consciences* (Fromentin). || *Spécialem.* et *vx.* Tendance d'une femme à accorder ses faveurs sans résistance : *La hardiesse de Mme de Montbazon égalait la facilité de sa vie* (Chateaubriand). || **7.** *Absol.* et *péjor.* Condition de vie qui ne demande pas d'efforts : *Elle* [la République] *n'est pas la justice, mais elle est la facilité* (France). *Notre élite s'est précipitée dans la facilité* (Alain). || **8.** *Facilité de* (suivi d'un infinitif), possibilité de faire une chose sans peine : *Il a la facilité de s'instruire.* || **9.** *Facilité à* (suivi d'un infinitif), *de, pour* (suivi d'un infinitif ou d'un nom), aptitude naturelle pour un genre d'activité particulière : *Les gens du monde appartiennent à une race particulière, remarquable* [...] *surtout par son ignorance universelle et par une admirable facilité à parler de tout avec un air d'esprit* (Maupassant). *J'avais une grande facilité de parole* (Mauriac). *Un enfant qui a beaucoup de facilité pour les mathématiques.*

• Syn. : **1** *commodité, simplicité* ; **2** *aisance, souplesse* ; **3** *naturel, spontanéité* ; *capacités, étoffe, moyens* ; **5** *affabilité, aménité, complaisance, condescendance, indulgence, souplesse, tolérance* ; **8** *faculté, latitude* ; **9** *disposition, don, inclination, penchant, propension, tendance.*

◆ **facilités** n. f. pl. (1656, Pascal). Occasions où il est possible de faire une chose sans peine : *Donner à un prisonnier des facilités d'évasion. Les écrits de Mallarmé offraient de grandes facilités aux rieurs et aux railleurs de tous degrés* (Valéry). || *Facilités de paiement,* ou simplem. *facilités,* conventions par lesquelles un débiteur peut se libérer en plusieurs paiements échelonnés.

• Syn. : *latitude, liberté, possibilité.* — Contr. : *empêchement, entrave, gêne, obstacle, opposition.*

faciliter [fasilite] v. tr. (ital. *facilitare,* de *facilità,* facilité, lat. *facilitas* [v. facilité] ; xve s., aux sens 1-2). **1.** Rendre plus facile : *Ma présence à moi pourrait faciliter les choses* (Gide). *Des notes qui facilitent l'interprétation d'un texte.* || **2.** Faire disparaître des empêchements, des inconvénients attachés à quelque chose : *« Que vous partiez ou non, ce n'est plus la question, Hélène. — Dites cela à Hector, vous faciliterez sa journée »* (Giraudoux).

• Syn. : **1** *aplanir, arranger, éclairer, simplifier.* — Contr. : **1** *compliquer, entraver, gêner.*

façon [fasɔ̃] n. f. (lat. *factionem,* accus. de *factio,* pouvoir ou droit de faire, manière de faire, conduite, de *factum,* supin de *facere,* faire ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens II, 1 ; sens I, 1, fin du xvie s., A. d'Aubigné ; sens I, 2, 1606, Nicot [en agriculture] ; sens I, 3, 1587, F. de La Noue ; sens I, 4, 1704, Trévoux [au plur.] ; sens II, 2, 1865, Littré ; sens II, 3, v. 1639, Retz ; sens II, 4, 1668, Molière ; sens II, 5, 1872, Larousse ; sens III, 1, xiie s., *Roncevaux* ; sens III, 2, 1670, Molière [*façon de parler !,* 1798, Acad.] ; sens III, 3, 1637, Descartes ; sens III, 4, 1668, La Fontaine ; sens IV, 1656, Pascal).

I. 1. Travail de l'artisan ou de l'artiste qui donne une forme à une matière : *Un bijou qui vaut plus par la façon que par la qualité des pierres.* || *À façon,* se dit d'un travail exécuté par un artisan sur une matière qu'il n'a pas fournie : *Donner une robe à faire à façon ;* se dit de l'artisan qui travaille sur une matière qu'il n'a pas fournie : *Une couturière à façon.* || *De ma* (*ta, sa,* etc.) *façon,* qui est le produit de mon (ton, son, etc.) travail : *Elle a servi au dessert un gâteau de sa façon. Le maître* [...] *s'approche | Quelquefois d'un certain rosier de sa façon* (Coppée). || *Il lui a joué un tour de sa façon, il lui a servi un plat de sa façon,* il lui a joué un mauvais tour. || **2.** Toute opération effectuée sur un produit pour le modifier afin de le rendre utilisable ou consommable : *Avant d'être tissé, un fil de coton doit subir plusieurs façons.* || *Spécialem.* Chacune des opérations dont l'ensemble constitue la culture d'une terre : *Cette année, il a fallu donner une façon de plus à la vigne.* || **3.** Forme donnée à un objet par le travail de l'ouvrier, spécialement dans le domaine de la mode : *La façon de cette robe est démodée. Une nouvelle façon de coiffure, plate et tirée* (Gide). || **4.** Forme générale de la carène d'un navire. || *Les façons,* courbes données à l'avant et à l'arrière de la carène.

II. 1. *Class.* et *littér.* Aspect extérieur d'une personne, son maintien : *Je me tournai vers mon janséniste, et je connus bien, à sa façon, qu'il n'en croyait rien* (Pascal). *Le poète eut bonne façon et plut à ceux qui n'avaient aucune raison de lui être hostiles* (Balzac). *Avec ses cheveux en tresse, sa robe blanche* [...], *elle avait une façon gentille* (Flaubert). || **2.** *Vx.* Aspect sous lequel se présentent certaines choses : *Ce rôti a bonne façon.* || **3.** Class. et littér. *Une façon de,* une sorte de, quelque chose ou quelqu'un qui ressemble à : *Il menait une façon de vie plus éclatante que celle d'un citoyen qui ne veut pas s'attirer de l'envie* (Retz). *Il y avait dans le premier quart de ce siècle, à Montfermeil, près Paris, une façon de gargote qui n'existe plus aujourd'hui* (Hugo). || **4.** *Class.* L'apparence, par opposition à la réalité : *Vos chevaux, Monsieur ?* [...] *ce ne sont plus rien que des idées ou des fantômes, des façons de chevaux* (Molière). *Je ne suis qu'une façon de musicien* (Regnard). || **5.** *En façon de,* ou, par abrév., *façon,* avec l'apparence de, en imitation de : *Un meuble en façon d'ébène. Trois peaux de chèvre, façon ours* (Colette).

III. 1. Ensemble des modalités d'une action : *Il est arrivé à ce résultat d'une façon inattendue. La façon dont Olivier s'y prit fut tout à fait originale* (Renan). *Ainsi Bergotte, s'il ne devait rien à personne dans sa façon d'écrire, tenait sa façon de parler d'un de ses vieux camarades, merveilleux causeur dont il avait subi l'ascendant* (Proust). *Ces façons de faire lui ont été indiquées par l'herboriste* (Romains). || *C'est une façon comme une autre,* c'est un procédé qui vaut les autres malgré les apparences : *C'est une façon comme une autre de réussir en art* (Camus). || **2.** *Façon de parler,* locution, tournure particulière : *Avoir des façons de parler provinciales.* || Fam. *Façon de parler !,* cela ne doit pas se prendre au pied de la lettre : *Je vous présente mon petit-fils. Façon de parler ! Il est plus grand que moi.* || **3.** *Façon de penser, façon de voir,* jugement personnel sur une question. || Spécialem. *Dire sa façon de penser à quelqu'un,* lui dire ce qu'on pense sans aucun ménagement : *Si les gens s'avisent de rire, je leur montrerai ma façon de penser* (Duhamel). || **4.** *À ma* (*ta, sa,* etc.) *façon,* selon ma (ta, sa, etc.) manière de faire : *Il voulut faire admirer sa belle voix en chantant à sa façon un grand air d'opéra* (Rolland) ; par les modes d'action qui sont à ma (ta, sa, etc.) portée : *Nous pouvons entrer en concurrence avec elle, et atteindre par nos propres voies ce qu'elle obtient à sa façon* (Valéry) ; selon certains critères qui me (te, lui, etc.) sont personnels : *Une surprenante malice anime ses yeux gris qui sont beaux à leur façon* (Romains).

IV. *De façon, de la façon, d'une façon,* forment avec l'adjectif ou avec la proposition relative qui les suivent des locutions qui équivalent à des adverbes de manière : *Il raille d'une façon lourde* (= il raille lourdement). *Ce fut de cette façon engageante que cette diable de fille me montra la nouvelle carrière qu'elle me destinait* (Mérimée). *Je répondis de la façon la plus naturelle du monde* (Duhamel). *Il vous regardait de ses gros yeux vairons d'une façon qui signifiait : Vous dites ?* (Balzac). || *De la façon dont,* comme : *Il partit de la façon dont on s'évade* (Hugo). *Elle ne pouvait me voir de la façon dont elle était placée* (Proust).

• SYN. : **I, 1** *confection, création, fabrication, main-d'œuvre, travail ;* **2** *apprêt, préparation.* || **II, 3** *espèce, manière, sorte.* **III, 1** *manière ;* **4** *guise.*

◆ **En aucune façon** loc. adv. (1666, Molière). Pas du tout.

◆ **En quelque façon** loc. adv. (milieu du XVIII^e^ s., Buffon). D'un certain point de vue.

◆ **De toute façon** loc. adv. (1865, Littré). Quoi qu'il arrive : *C'est, de toute façon, un homme perdu* (Barrès).

◆ **De toutes les façons** loc. adv. (1678, La Fontaine). Par tous les moyens, de tous les points de vue : *On l'a humilié de toutes les façons.*

◆ **De la belle façon** loc. adv. *Ironiq.* De manière exemplaire, avec éclat : *Il s'est fait rabrouer de la belle façon.*

◆ **De la façon** loc. adv. (1638, Rotrou). *Class.* Ainsi, de la sorte : *Faut-il que qui vous oblige soit traité de la façon ?* (La Fontaine).

◆ **De façon que** loc. conj. (1580, Montaigne) [avec l'indicatif]. Introduit une conséquence réelle (vieilli) : *Quant au fisc et à la propriété, je tiens que le lieu est vague, commun, propre à chacun et à tous, de façon que l'État et le particulier n'y ont rien à voir* (Nodier).

◆ **De façon que, de façon à ce que** loc. conj. (1839, Stendhal) [avec le subjonctif]. Introduit une conséquence envisagée : *Tout sera prêt à votre arrivée, de façon que vous n'ayez pas à attendre. Elle plaçait son éventail de façon à ce qu'il pût le prendre* (Stendhal). *Quand vous passez, me disait-il* [Flaubert], *devant un épicier* [...], *montrez-moi cet épicier* [...] *de façon à ce que je ne le confonde avec aucun autre épicier* (Maupassant). [V. Rem.]

◆ **De façon à** loc. prép. (av. 1778, Voltaire) [suivi de l'infinitif]. Introduit une conséquence possible : *Il cherchait à arranger ses idées de façon à les faire saisir le plus facilement possible* (Stendhal). *Je mets ma lance en travers de façon à barrer la rue* (Mérimée).

◆ **À la façon de** loc. prép. (1690, Furetière). Comme : *La tête de Dutilleul, collée au mur à la façon d'un trophée de chasse* (Aymé). *Une cité* [...] *qui s'est construite en tournant sur elle-même, à la façon d'un escargot* (Camus) ; selon la manière d'agir de quelqu'un : *Manger avec des baguettes à la façon des Chinois ;* selon la manière dont quelque chose est traité : *La fortune l'avait traité à la façon des cailloux que la mer polit en les roulant* (France).

• REM. *De façon à ce que,* locution condamnée par certains grammairiens, se rencontre sous la plume de nombreux auteurs.

◆ **façons** n. f. pl. (sens 1, 1587, F. de La Noue ; sens 2, 1643, Corneille). **1.** Tout ce qui constitue la manière habituelle dont une personne se conduit ; comportement, style de vie : *À ses façons, on voit qu'il est bien élevé. J'étais assez simple pour croire qu'elle s'était corrigée de ses façons d'autrefois* (Mérimée). *Point d'esprit, point de trait, mais un tour cherché, des façons de vieil acteur qui prend son temps* (les Goncourt, parlant de Mérimée). *Si j'avais le plaisir d'être duc et l'honneur d'être millionnaire, j'essayerais de rassembler quelques personnes très nobles et de grandes façons* (Taine). *Le sacristain* [...] *sous des façons revêches et même grossières cache une sensibilité capricieuse* (Bernanos). || **2.** Manifestations d'une affectation cérémonieuse : *Cette femme à façons se rend insupportable.* || *Faire des façons,* sous couleur de cérémonie, faire des difficultés pour se décider : *Ne faites pas de façons, acceptez mon invitation ;* user de faux-fuyants parce qu'on hésite à agir : *En haut du plongeoir, il faisait toujours*

des façons avant de sauter. || *Sans plus de façons,* sans hésiter davantage.

• SYN. : **1** *allure, comportement, maintien, manières ;* **2** *cérémonies, chichi* (fam.), *chiqué* (fam.), *embarras, fla-fla* (fam.), *histoires, simagrées, singeries* (fam.),

◆ **Sans façon(s)** loc. adv. et adj. (1660, Molière). Sans cérémonie inutile : *Il entre dans le sentiment d'une sœur pour un frère un plaisir immense à être traitée sans façon* (Balzac). *Cela se fait sans façon et comme l'envie vous y pousse* (Flaubert). || *Un homme sans façon(s),* un homme peu cérémonieux.

• SYN. : *naturellement, simplement, spontanément ; sans-gêne.*

faconde [fakɔ̃d] n. f. (lat. *facundia,* facilité d'élocution, éloquence, dér. de *facundus,* disert, de *fari,* parler, dire ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, av. 1813, Delille). **1.** Facilité de parole : *L'homme du Nord s'effaçait devant l'homme du Midi, le mettait sans cesse en avant et laissait à son intarissable faconde le soin des explications, des promesses, de tous les engagements* (Daudet). *Et, deux heures durant, je m'émerveille de son éblouissante et étourdissante faconde* [de Malraux] *(Oh ! je ne donne aucun sens péjoratif à ce mot..)* [Gide]. || **2.** *Péjor.* Abondance excessive de paroles : *Une faconde intarissable. La Roche-Mathieu se mit à pérorer* [...]. *Le secrétaire particulier mangeait et buvait tranquillement, accoutumé sans doute à ses douches de faconde* (Maupassant).

• SYN. : **1** *éloquence, loquacité, verve, volubilité ;* **2** *bagou* (fam.), *prolixité, verbiage, verbosité.* — CONTR. : **1** *mutisme ;* **2** *brièveté, concision.*

façonnage [fasɔnaʒ] n. m. (de *façonner ;* 1776, Restif, au sens de « caractère de celui qui est formé aux habitudes du monde » ; sens 1, 1872, Larousse ; sens 2, 1930, Larousse ; sens 3, av. 1896, Goncourt). **1.** Action, art de façonner un ouvrage, de mettre en forme un objet : *Le façonnage des peaux, d'un bloc de pierre.* || **2.** *Spécialem.* Opération par laquelle on transforme les arbres abattus en produits commerciaux. || **3.** *Fig.* Action de former, d'éduquer quelqu'un dans un certain sens : *Il donnait sa vie, son temps, son orgueil au façonnage de cette petite armée* (Goncourt).

• SYN. : **1** *fabrication, modelage.*

• REM. On dit aussi FAÇONNEMENT aux sens 1 et

3.

façonné, e [fasɔne] adj. (part. passé de *façonner ;* 1688, M^me^ de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, 1693, Fénelon). **1.** *Class.* et *littér.* Formé aux usages du monde : *Il* [le marquis de Grignan] *est fort façonné ; je suis affligée que vous ne le voyiez point* (Sévigné). *On l'avait mis à table* [Lancelot] *tout à côté du roi, probablement comme le plus en renom et le plus façonné des religieux* (Sainte-Beuve). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui a un caractère maniéré, recherché ; qui a des manières affectées : *Les ouvrages les plus hardis et les plus façonnés du gothique* (Fénelon). *Ce pauvre être si façonné, si maniéré, était devenu dépouillé et simple* (Mauriac).

◆ **façonné** n. m. (1865, Littré). Tout tissu où le croisement de la chaîne et de la trame produit des dessins : *Les tissus brochés sont des façonnés.*

façonnement [fasɔnmɑ̃] n. m. (de *façonner ;* 1611, Cotgrave). Syn. de FAÇONNAGE aux sens 1 et 3 (auj. employé surtout au sens fig.) : *Ce façonnement de l'esprit commence dès la plus tendre enfance* (Gide).

• SYN. : *éducation, formation.*

façonner [fasɔne] v. tr. (de *façon ;* v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1831, Chateaubriand ; sens I, 4, v. 1683, Fénelon ; sens I, 5, 1751, *Dictionnaire universel d'agriculture ;* sens II, 1, v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles ;* sens II, 2, 1580, Montaigne).

I. 1. Travailler une matière pour lui donner une forme déterminée : *Façonner un bloc de marbre. Ce métal rouge qu'on façonne au marteau dans une pluie d'étincelles* (Daudet). || *Façonner du bois,* ébrancher et scier les arbres abattus pour les rendre propres à la consommation. || **2.** Faire, élaborer un ouvrage par un travail sur la matière : *La table était mise. Notre hôte l'avait façonnée du bois de ses arbres* (Veuillot). *Il a façonné lui-même ces statuettes de bois* (Maupassant) ; par anal. : *Cette arche, ogive naturellement façonnée par le flot* (Hugo) ; et absol. : *Notre instinct de façonner avec la force de nos doigts* (Valéry). || **3.** *Littér.* Créer, élaborer par un travail de l'esprit : *Les dieux, gracieusement, nous donnent pour rien tel premier vers : mais c'est à nous de façonner le second, qui doit consonner avec l'autre* (Valéry). || **4.** Donner la dernière façon à un ouvrage, l'enrichir d'ornements : *Façonner un coffret, une robe.* || **5.** Donner à une terre une façon culturale (labour, hersage, roulage, etc.).

II. 1. *Littér.* Former l'esprit, les mœurs, la personnalité de quelqu'un, par l'éducation : *La forte éducation puritaine par quoi mes parents avaient façonné mon enfance* (Gide). *Le règlement, pensait Rivière, est semblable aux rites d'une religion, qui semblent absurdes mais façonnent les hommes* (Saint-Exupéry). || **2.** Vx ou littér. *Façonner quelqu'un à,* l'accoutumer, le plier à quelque chose (surtout au passif) : *La plupart des Parisiens* [...], *façonnés au joug despotique, regardaient alors un roi comme une divinité* (Voltaire). *Façonnés dès l'enfance à croire et à obéir, les habitants des campagnes s'étaient rangés aveuglément sous les ordres des nobles et des prêtres* (Nerval).

• SYN. : **I, 1** *modeler, pétrir ; confectionner, fabriquer, tailler ;* **4** *ouvrager, ouvrer.* || **II, 2** *dresser, habituer, plier, rompre.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1673, Retz ; sens 2, 1659, La Rochefoucauld). **1.** *Class.* Faire des façons, des démonstrations affectées : *Le maréchal du Plessis me parla sans façonner de la part de la reine* (Retz). || **2.** *Class.* Dissimuler, user de faux-fuyants : *J'ai de l'esprit, et je ne fais point difficulté de le dire ; car à quoi bon façonner là-dessus ?* (La Rochefoucauld).

◆ **se façonner** v. pr. (sens I, av. 1850, Balzac ; sens II, 1580, Montaigne).

I. Être façonné, élaboré : *Un appentis en ruine où se trempait et se façonnait le papier* (Balzac). *Un bois qui se façonne sans difficulté.*

II. *Littér.* Se former intellectuellement ; se transformer en subissant certaines influences : *Involontairement, inconsciemment, chacun des deux êtres qui s'aiment se façonne selon l'exigence de l'autre, travaille à ressembler à cette idole qu'il contemple dans le cœur de l'autre* (Gide).

façonnier, ère [fasɔnje, -ɛr] n. et adj. (de *façonner ;* 1549, R. Estienne, au sens de « tisserand, ouvrier en drap de laine ou de soie » ; sens I, 1564, J. Thierry ; sens II, 1, v. 1650, J. Chapelain ; sens II, 2, 1663, Molière).

I. Ouvrier, ouvrière qui travaille à façon : *Passer des commissions à des façonniers. Un maroquinier façonnier.*

II. 1. *Class.* et *littér.* Qui manque de naturel, dont les manières sont affectées, cérémonieuses : *Il a épousé une jeune nymphe de quinze ans* [...], *façonnière et coquette en perfection* (Sévigné). *Vous verrez si les femmes sont façonnières et se donnent de l'importance* (France). || **2.** *Class.* Dont l'affectation cache l'absence de sincérité, hypocrite : *De tous vos façonniers on n'est point les esclaves : | Il est de faux dévots ainsi que de faux braves* (Molière).

fac-similé [faksimile] n. m. (mots lat. signif. proprem. « fais une chose semblable », de *fac,* 2^e^ pers. du sing. de l'impér. de *facere,* faire, et de *simile,* neutre substantivé de l'adj. *similis,* semblable ; 1829, Boiste). Reproduction, identique à l'original, d'un écrit, d'un dessin, d'un tableau : *Un journal a publié de moi, en fac-similé, un prétendu autographe* (Renan).

• Pl. *des* FAC-SIMILÉS.

• SYN. : *copie, double, photocopie, reproduction.*

fac-similer [faksimile] v. tr. (de *facsimilé ;* 1858, Goncourt). Reproduire en fac-similé : *Cette lettre a paru dans « l'Autographe »* [...], *où elle a été facsimilée d'après l'original* (Goncourt). *Facsimiler un bordereau.*

• SYN. : *photocopier, recopier, reproduire.*

factage [faktaʒ] n. m. (de *fact[eur],* au sens de « employé de messageries » ; 1845, Bescherelle, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1865, Littré ; sens 4, 1872, Larousse). **1.** Transport de colis, de marchandises au domicile des destinataires ou au dépôt de consignation. || **2.** Prix de ce transport. || **3.** Entreprise qui se charge de ce transport. || **4.** Distribution des lettres et des dépêches à domicile.

facteur [faktœr] n. m. (lat. *factor,* auteur, créateur, fabricant, de *factum,* supin de *facere,* faire ; v. 1360, Froissart, au sens II, 1 ; sens I, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1851, Landais ; sens II, 3, 1704, Trévoux ; sens III, 1, 1700, L. Carré ; sens III, 2, XX[e] s. ; sens III, 3, 1865, Littré).

I. Fabricant d'instruments de musique : *Un facteur d'orgues. Un piano à queue d'un facteur célèbre s'étalait dans le salon à la place de l'ancien* (Daudet).

II. 1. *Class.* Celui qui exerce un commerce ou une industrie pour le compte d'un autre : *Ils avaient des comptoirs, des facteurs, des agents | Non moins soigneux qu'intelligents* (La Fontaine). *Jacques Cœur avait trois cents facteurs en Italie et dans le Levant* (Voltaire). || *Facteur aux halles,* nom donné naguère aux professionnels chargés d'effectuer la vente en gros, à la criée, des denrées alimentaires, dans les halles et les marchés publics (appelés auj. MANDATAIRES), et qui n'est plus en usage qu'aux abattoirs de la Villette et de Vaugirard. || **2.** Employé de messageries ou de chemin de fer chargé de la manutention des marchandises ou des bagages : *Au milieu du brouhaha des facteurs, des voyageurs et des employés* [d'une gare] (Theuriet). || **3.** Nom donné usuellement à l'employé des postes qui distribue le courrier à domicile, et dont la dénomination administrative est PRÉPOSÉ : *Au moment où le facteur qui m'avait vu entrer tenant une petite lettre à la main sortit du palais* (Stendhal). *Le facteur frappait le double coup solennel qui me faisait vivre* (Mallarmé). *Le facteur monte la côte à grandes enjambées, tête basse et sa bicyclette à la main* (Martin du Gard). || *Facteur-receveur,* employé des postes qui, dans les localités peu importantes, est chargé de la gestion de l'établissement postal, en plus de la distribution du courrier à domicile.

III. 1. Chacun des nombres ou chacune des expressions algébriques figurant dans un produit : *On peut intervertir l'ordre des facteurs d'un produit sans changer la valeur de celui-ci.* || *Facteurs premiers d'un nombre,* nombres premiers, distincts ou non, dont le produit est égal à ce nombre : *Un nombre admet une division unique en facteurs premiers.* || **2.** *Facteur de l'équilibre,* en physique et en chimie, toute grandeur (température, pression, concentration) dont la variation entraîne un changement dans la composition d'un mélange en équilibre. || *Facteur de multiplication,* en physique, nombre de neutrons libérés quand un neutron disparaît au cours d'une réaction nucléaire. || **3.** Agent, élément qui concourt à un résultat : *La chance est un facteur important dans les examens.* || *Facteurs de l'évolution,* causes naturelles de l'évolution en biologie. || *Facteur Rhésus,* substance contenue dans le sang du macaque et de certains hommes, et qui peut provoquer des accidents lors des transfusions sanguines et des grossesses pathologiques. || *Facteurs de la production,* en économie politique, éléments constituant les forces productives de la société : *Dans l'économie libérale, on distingue généralement deux facteurs essentiels de la production : le travail et le capital.*

• REM. Le fém. FACTRICE n'est guère utilisé qu'au sens II, 3.

factice [faktis] adj. (lat. *facticius,* factice, artificiel, de *factum,* supin de *facere,* faire ; 1534, Rabelais, au sens 1 ; sens 2-3, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1647, Descartes). **1.** Qui est produit, fabriqué par l'homme, pour imiter quelque chose de naturel : *Cette épaisse et sombre chevelure, qu'on eût pu croire factice, tant elle était abondante* (Gautier). *Une rose à son chignon tremblait sur une tige mobile, avec des gouttes d'eau factices au bout de ses feuilles* (Flaubert). *Le plaisir qu'on éprouve en dégustant ces breuvages altérés et factices* (Huysmans). || *Étalage factice,* étalage fait d'emballages vides. || *Recueil factice,* recueil formé d'opuscules divers réunis sous une même reliure. || **2.** *Fig.* Qui procède de la volonté, des habitudes, de la civilisation, etc., et ne résulte pas d'une tendance naturelle : *Chassant bien loin l'opinion, les préjugés, toutes les passions factices, je transportais dans les asiles de la nature des hommes dignes de les habiter* (Rousseau). || *Besoin factice,* besoin qui ne résulte pas d'une nécessité vitale : *Ce n'est ni de la fausse science, ni de l'orgueilleux amour de la domination, ni du besoin factice d'éblouir et paraître que vous êtes travaillé* (Sainte-Beuve). || **3.** *Fig.* Se dit d'une attitude feinte, d'un sentiment simulé et qui n'est pas réellement éprouvé : *J'empruntais, dans cet enthousiasme factice, les formules mêmes qui, si peu de temps auparavant, m'avaient servi pour peindre un amour véritable* (Nerval). *Une voix que la timidité rendait forte, et la préméditation, factice* (Proust). *Une gaieté factice. Un sourire factice.* || *Spécialem.* Se dit d'un art, d'une œuvre artistique ou littéraire qui a un caractère artificiel, inauthentique : *Il passa devant plusieurs tableaux et eut l'impression de la sécheresse et de l'inutilité d'un art si factice* (Proust). *C'est dans son art classique que le génie de la France s'est le plus pleinement réalisé : tandis que tout effort vers le classicisme restera, chez tout autre peuple, factice* (Gide) ; et par extens. : *Le romancier authentique crée ses personnages avec les directions infinies de sa vie possible, le romancier factice les crée avec la ligne unique de sa vie réelle* (Thibaudet). || **4.** *Idées factices,* nom donné par Descartes aux idées élaborées par l'esprit, l'imagination, par opposition aux idées *innées* et aux idées *adventices* (qui viennent des sens).

• SYN. : **1** *artificiel, faux, postiche ;* **2** *conventionnel, extérieur, formel ;* **3** *affecté, apprêté, composé, contraint, emprunté, étudié, forcé ; fabriqué, sophistiqué.* — CONTR. : **1** *naturel ;* **3** *franc, profond, sincère, spontané, vrai.*

◆ n. m. (av. 1842, Stendhal). Ce qui a pour caractère d'être factice : *Ce genre de tragédie, qui ne reproduit presque rien de tout le factice de la vie des cours* (Stendhal). *J'échappe au factice, j'entre dans la nature* (Gauguin). *« Alors ! » fit-elle. Et après tout ce factice, son rire strident, enfin, sonna franc* (Martin du Gard).

facticement [faktismɑ̃] adv. (de *factice ;* 1845, Bescherelle). D'une manière factice : *Ce regard inquiet disparut, tout était rentré dans l'ordre, mais je sentais que tout ce que je verrais maintenant ne serait plus qu'arrangé facticement pour moi* (Proust). *Il importait de créer, le moins facticement possible, telle idée du beau* (Gide).

facticité [faktisite] n. f. (dér. savant de *factice ;* 1873, A. Daudet, aux sens I, 1-2 ; sens II, v. 1945).

I. 1. Caractère de ce qui est factice, apparence artificielle : *Et voici encore, sur un cahier de croquis, l'étonnante attitude d'un autre Delobelle devant sa maison brûlée par les Prussiens, traduisant un sentiment de regret bien naturel par la facticité de gestes la plus comique* (Daudet). *Je concluais qu'ayant vécu d'une manière et pensé d'une autre, Chateaubriand avait toujours eu dans son beau talent une nuance de facticité, je n'osais pas ajouter de simulation* (Bourget). || **2.** Chose, propos factice : *On se parle de haut, de loin, du bout des lèvres, le sourire immobile et figé ; et des choses qui se disent, pas une qui ne soit un mensonge et ne retombe sur la nappe, banale et convenue, parmi les facticités du dessert* (Daudet).

II. En philosophie, caractère de ce qui existe en tant que fait et apparaît dépourvu de justification rationnelle à l'être conscient.

factieusement [faksjøzmɑ̃] adv. (de *factieux ;* 1660, Oudin). D'une manière factieuse.

factieux, euse [faksjø, -øz] adj. et n. (lat. *factiosus,* affilié à une coterie politique, de *factio* [V. FACTION 1] ; 1460, Le Fèvre

de Saint-Rémy). Qui suscite des troubles contre le pouvoir établi : *Toute la lignée des Guise fut audacieuse, téméraire, factieuse, pétrie du plus insolent orgueil et de la politesse la plus séduisante* (Voltaire). *On ôtait ainsi au peuple la vue du Pirée afin que des orateurs factieux ne le jetassent pas dans des entreprises téméraires* (Chateaubriand). *Engager des poursuites contre les factieux.*

● SYN. : *agitateur, insurgé, rebelle, révolutionnaire, trublion* (fam.). — CONTR. : *fidèle.*

◆ adj. (av. 1778, Voltaire). Entaché de l'esprit de faction, de sédition : *Des paroles factieuses.*

● SYN. : *séditieux, subversif.*

factif [faktif] n. m. (dér. savant du lat. *factum,* supin de *facere,* faire ; XXe s.). Cas de certaines langues finno-ougriennes exprimant l'idée de devenir.

1. faction [faksjɔ̃] n. f. (lat. *factio,* action ou pouvoir de faire quelque chose, manière de faire, société de gens groupés, parti, troupe, ligue, de *factum,* supin de *facere,* faire ; v. 1355, Bersuire, au sens II, 1 ; sens I, v. 1361, Oresme ; sens II, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 3, v. 1673, Retz).

I. *Vx.* Action ou pouvoir de faire quelque chose. || *Faction du grand œuvre,* en alchimie, fabrication de la pierre philosophale. || *Faction de testament,* en droit romain, capacité de faire un testament.

II. 1. Groupe de personnes hostiles au pouvoir politique établi et qui cherchent à le renverser par une action violente : *La faction triomphante n'était pas toujours la même ; elle succombait vite, et la faction qui lui succédait vous apprenait ce que vous avait caché sa devancière* (Chateaubriand). *Quoi ! la maison de paix, de prière et d'aumône [...] | N'a pas pu trouver grâce aux yeux des factions* (Lamartine). *Les deux factions étaient privées de leurs chefs* (Mérimée). *L'essentiel est que le gouvernement donne l'impression qu'il n'est pas plus aux mains des factions de gauche qu'il n'a à se rendre pieds et poings liés aux sommations de je ne sais quelle armée prétorienne qui, croyez-moi, n'est pas l'armée* (Proust). || **2.** Groupe, clan dont les membres mènent, dans une association, un milieu, une action vigoureuse contre ceux qui ne partagent pas leurs conceptions : *Il se forme des factions dans la poésie, qui prennent les façons rudes et âpres des partis politiques* (Valéry). || **3.** *Class.* Conspiration, révolte : *Les temps où il y a de la faction et du trouble* (Retz). || Esprit de révolte, de sédition : *Ceux qui mêlent la passion et la faction dans les intérêts publics* (Retz).

● SYN. : **II, 1** *clan, coalition, ligue, parti ;* **2** *camarilla, chapelle, clique* (fam.), *coterie, secte.*

2. faction [faksjɔ̃] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd., avec une influence de l'ital. *fazione* [de même origine que le mot franç.], qui avait pris, au XVIe s., le sens de « action militaire » ; v. 1550, La Boétie, au sens de l'ital. ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1862, V. Hugo ; sens 3, XXe s.). **1.** Service de surveillance ou de garde dont est chargé un militaire en un endroit particulier : *Tu seras placé en faction à la porte de la loge de la reine* (Vigny). *Lorsque Mme Bovary levait les yeux, elle le voyait toujours là* [le perruquier], *comme une sentinelle en faction* (Flaubert). || *Être de* ou *en faction, monter la faction,* être chargé de monter la garde : *Je fus de faction à une des portes de la ville* (Mérimée). *Le soldat d'active qui montait la faction, arme à l'épaule, le long de la palissade, était un gars râblé qui redressait les reins sous sa tenue de campagne* (Martin du Gard). || *Relever de faction,* retirer un soldat du poste où il montait la garde. || **2.** *Fam.* Attente, surveillance prolongée : *Xavier demeurerait en faction auprès de lui* (Mauriac). *De crainte de manquer ses amis, il est resté en faction toute la matinée à la gare.* || **3.** Chacune des trois tranches de huit heures entre lesquelles sont réparties les trois équipes assurant un travail continu dans une industrie.

● SYN. : **1** *garde, guet, quart, veille.*

1. factionnaire [faksjɔnɛr] n. m. (de *faction* 1 ; XVIe s.). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Personne qui fait partie d'une faction, factieux : *Il est visible en cette cour que les factionnaires d'Espagne y aigrissent les choses* (Retz).

2. factionnaire [faksjɔnɛr] n. m. (de *faction* 2 ; 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Soldat qui est en faction : *On y mettait un factionnaire pour empêcher les fraudeurs* (Mérimée). || **2.** Ouvrier qui assure une faction de huit heures.

● SYN. : **1** *guetteur, planton, sentinelle.*

factitif, ive [faktitif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *factitare,* faire souvent, fréquentatif de *facere,* faire ; 1890, *Dict. général*). Se dit d'une forme verbale qui marque que le sujet fait faire l'action et ne la fait pas lui-même : *Dans « Tournez la meule », le verbe est factitif* (= faites que la meule tourne) [J. Vendryes].

◆ **factitif** n. m. (début du XXe s.). Verbe qui indique que le sujet fait faire l'action.

● SYN. : *causatif.*

factor [faktɔr] n. m. (mot angl., signif. « agent commissionnaire » [V. FACTORING] ; milieu du XXe s.). Intermédiaire privé qui intervient dans les opérations de factoring.

factorage [faktɔraʒ] n. m. (dér. savant de *facteur ;* 1756, *Encyclopédie,* au sens de « appointement de celui qui fait le commerce pour le négoce d'un autre » ; sens actuel, XXe s.). En termes de commerce, fonction de facteur aux Halles.

factorerie [faktɔrri] n. f. (de *facteur,* d'après le lat. *factor* [V. FACTEUR] ; milieu du XVIe s. [var. *factorie,* 1428, *Dict. général* — encore dans Trévoux, 1771]). *Vx.* Comptoir ou agence d'une compagnie de commerce installés à l'étranger, principalement dans les anciennes colonies d'Afrique : *Des compagnies de commerçants placèrent des factoreries au milieu des déserts* (Chateaubriand). *Sans doute, on aurait pu trouver en Dahomey un Européen assez savant pour instruire le jeune prince, les drapeaux français et anglais flottant sur les factoreries au bord de la mer, comme aux mâts des vaisseaux amarrés dans les ports* (Daudet).

factoriel, elle [faktɔrjɛl] adj. (de *facteur,* d'après le lat. *factor* [V. FACTEUR] ; 1959, Larousse). Dans les sciences, relatif à un facteur : *Des éléments de nature factorielle.* || *Analyse factorielle,* méthode statistique ayant pour but de chercher les facteurs communs à un ensemble de variables qui ont entre elles de fortes corrélations. || *Plan d'expérience factoriel,* en statistique, plan conçu pour étudier l'effet de plusieurs facteurs à la fois.

◆ **factorielle** n. f. (1872, Larousse). Produit dont les facteurs sont en progression arithmétique. || *Factorielle « n »,* produit des *n* premiers nombres entiers positifs : *La factorielle de 5 est 5 ! = 5 X 4 X 3 X 2 X 1 = 120.*

factoring [faktɔriŋ] n. m. (mot angl., de *factor,* agent commissionnaire, empr. du franç. *facteur* [V. ce mot] ; milieu du XXe s.). Transfert, par leur titulaire, de créances commerciales à un intermédiaire financier qui se charge d'en opérer le recouvrement.

factorisation [faktɔrizasjɔ̃] n. f. (de *factoriser ;* milieu du XXe s.). En mathématiques, transformation d'une expression en produit de facteurs.

factoriser [faktɔrize] v. tr. (dér. savant de *facteur,* d'après le lat. *factor* [V. FACTEUR] ; milieu du XXe s.). En mathématiques, écrire un polynôme donné sous la forme d'un produit de facteurs aussi simple que possible.

factotum [faktɔtɔm] n. m. (loc. lat. créée à la Renaissance, signif. proprem. « fais tout », de *fac,* 2e pers. du sing. de l'impér. de *facere,* faire, et de *totum,* neutre substantivé de l'adj. *totus,* entier ; 1545, A. J. Le Maçon, écrit *factoton* [d'après la prononc. du lat. à cette époque ; *factotum,* v. 1570, Monluc], au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Personne qui en seconde une autre (patron, chef, supérieur) dans tous les domaines et agit en son nom : *Ils se rabattirent sur M. Hural, son factotum* (Flaubert). || **2.** *Ironiq.* Personne qui se mêle de tout.

◆ Pl. *des* FACTOTUMS.

● SYN. : **1** *collaborateur ; intendant, majordome ;* **2** *touche-à-tout* (fam.).

factrice n. f. V. FACTEUR (REM.).

factualité [faktɥalite] n. f. (dér. savant de *factuel ;* milieu du XXe s.). Caractère de ce qui est factuel.

factuel, elle [faktɥɛl] adj. (dér. savant du lat. *factum* [v. FACTUM], sur le modèle de l'angl. *factual,* « se rapportant à des faits », lui-même dér. du lat. *factum ;* milieu du XXe s.). En philosophie, qui relève du fait : *Faire intervenir des éléments factuels dans une doctrine de métaphysique.*

factum [faktɔm] n. m. (mot lat. signif. « fait, action, entreprise, travail, ouvrage », part. passé neutre substantivé de *facere,* faire ; 1532, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey). **1.** En droit ancien, mémoire d'une des parties exposant les détails d'un procès : *Il exposa tout ce détail dans son factum, avec une candeur si noble, si simple, si éloignée de toute ostentation qu'il toucha ceux qu'il ne voulait que convaincre* (Voltaire). || **2.** *Péjor.* Écrit violent, de caractère polémique, qu'une personne publie pour se justifier ou pour attaquer une autre personne : *Répandre dans le public une espèce de factum net et court, où l'on fît voir que dans ces disputes il ne s'agissait de rien d'important et de sérieux, mais seulement* [...] *d'une pure chicane* (Sainte-Beuve). *Un exemplaire en circulait, de ce factum, sur les bancs des journalistes* (Daudet).

• Pl. *des* FACTUMS.

• SYN. : **2** *diatribe, libelle, pamphlet.*

facturation [faktyrasjɔ̃] n. f. (de *facturer* 2 ; XXe s., aux sens 1-2). **1.** Opération consistant à établir la facture des marchandises ou des articles vendus par une entreprise commerciale à un de ses clients. || **2.** Service où l'on établit les factures.

1. facture [faktyr] n. f. (lat. *factura,* façon, fabrication, œuvre, de *factum,* supin de *facere,* faire [*factura* avait donné en anc. franç. une forme pop. *faiture,* action de faire, création, production, forme, v. 1155, Wace] ; XIIIe s., au sens de « fabrication » ; sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, 6 sept. 1867, *Moniteur universel*). **1.** *Littér.* Manière dont une œuvre d'art, une œuvre littéraire, une composition musicale est exécutée par l'artiste : *C'est sans contredit le meilleur morceau de facture du tableau* [...], *un des meilleurs aussi que jamais Rubens ait exécuté* (Fromentin). *Le signe qui distingue ces travaux, de manière si diverse et de facture si personnelle, c'est qu'ils ont tous pour premier souci l'exactitude* (Bourget). *Des vers d'une bonne facture.* || Spécialem. *Morceau de facture,* morceau de musique dont l'exécution est particulièrement délicate. || *Couplet de facture,* couplet où l'auteur a résolu de grandes difficultés, par la rareté des rimes, leur redoublement, etc. || **2.** Construction des instruments de musique, spécialement des instruments à clavier, à vent, à percussion, et des harpes : *La facture des pianos. La facture d'orgue.*

• SYN. : **1** *caractère, façon, style, technique ; exécution, fabrique* (vx), *travail.*

2. facture [faktyr] n. f. (de *fact[eur],* au sens de « agent commercial » ; fin du XVIe s.). Écrit par lequel le vendeur fait connaître à l'acheteur la nature, la quantité et le prix des marchandises vendues, et précise les conditions de livraison et de paiement : *Dresser une facture. Acquitter une facture. Un tailleur est ou un ennemi mortel, ou un ami donné par la facture* (Balzac). *Oreille, exaspéré, ordonna à sa femme de lui choisir un nouveau riflard en soie fine de vingt francs, et d'apporter une facture justificative* (Maupassant). || *Prix de facture,* prix auquel le marchand a acheté un article en fabrique : *Vendre au prix de facture.*

• SYN. : *compte, douloureuse* (pop.), *mémoire, relevé.*

facture-congé [faktyrkɔ̃ʒe] n. f. (de *facture* 2 et de *congé ;* milieu du XXe s.). Titre de mouvement des boissons.

• Pl. *des* FACTURES-CONGÉS.

1. facturer [faktyre] v. tr. (de *facture* 1 ; milieu du XVIIIe s., Buffon). *Vx.* Fabriquer : *Les anciens Arabes, qui lui ont donné son nom* [au sel ammoniac], *savaient le facturer* (Buffon).

2. facturer [faktyre] v. tr. (de *facture* 2 ; 1836, Landais). Établir la facture de marchandises vendues : *Facturer une livraison.*

facturier, ère [faktyrje, -ɛr] n. (de *facture* 2 ; 1849, Bescherelle). Employé chargé d'établir les factures.

◆ adj. (XXe s.) : *Dactylo facturière.*

◆ **facturier** n. m. (1849, Bescherelle). Cahier ou classeur dans lequel sont rassemblées les factures : *M. Boucheyras inspecta le casier de gauche et ses livres de commerce, échéancier, facturier, journal* (Pourrat).

◆ **facturière** n. f. (milieu du XXe s.). Machine comptable adaptée aux travaux de facturation.

facule [fakyl] n. f. (lat. *facula,* petite torche, dimin. de *fax, facis,* torche, flambeau ; 1488, *Mer des histoires,* au sens du lat. ; sens actuel, 1690, Furetière). Plage brillante apparaissant à la surface du disque solaire, et qui, le plus souvent, précède la naissance d'une tache.

facultaire [fakyltɛr] adj. (de *faculté ;* milieu du XXe s.). De faculté (au sens II) : *Les villes facultaires.*

facultatif, ive [fakyltatif, -iv] adj. (dér. savant de *faculté ;* 1694, Acad., au sens de « qui accorde une faculté, un droit, un pouvoir » ; sens actuel, 1836, Landais). Qu'on a la liberté de faire ou de ne pas faire ; qui n'est pas obligatoire : *Travail facultatif. Épreuve facultative.* || *Arrêt facultatif, halte facultative,* arrêt, station où un véhicule d'une ligne de transports en commun ne s'arrête qu'à la demande expresse d'un voyageur. || *Train facultatif,* train qui peut être supprimé si le besoin ne s'en fait pas sentir.

• CONTR. : *obligatoire.*

facultativement [fakyltativmɑ̃] adv. (de *facultatif ;* milieu du XIXe s.). D'une manière facultative.

faculté [fakylte] n. f. (lat. *facultas, facultatis,* possibilité, capacité, talent, abondance, ressources, et, au Moyen Âge, « collège universitaire », du lat. archaïque *facul,* facilement, dér. de *facere,* faire ; fin du XIIe s., aux sens I, 1-2 ; sens I, 3-4, 1580, Montaigne ; sens I, 5 et II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 1, milieu du XIIIe s. ; sens II, 3, XXe s.).

I. 1. Pouvoir physique ou moral que possède un être vivant de faire ou d'éprouver quelque chose : *Le chat a la faculté de voir dans l'obscurité. Mes yeux acquirent une faculté qui m'étonna* [...], *celle de lire en quelque sorte par intuition et de rencontrer presque immédiatement le passage qui devait m'intéresser* (Thierry). *Il* [le Passe-Muraille, personnage d'une nouvelle] *avait gardé intacte la faculté de passer à travers les murs* (Aymé). *Ce qui me plaît en lui, c'est sa faculté d'enthousiasme et l'extrême intérêt qu'il prend à toutes les formes de la vie, son accueil amusé, sa large compréhension des êtres et, par-dessus tout cela, sa bonté* (Gide). *J'ai vu mourir des centaines d'hommes, et la faculté d'horreur n'est pas morte au fond de mon cœur* (Duhamel). || **2.** Liberté naturelle ou légale, droit que possède un individu de faire quelque chose : *La loi ne donne pas aux mineurs la faculté de disposer de leurs biens. Il est malheureux que tout le monde ait la faculté de travailler, produire, écrire avec une demi-attention : c'est là ce qui fait les œuvres médiocres* (Vigny). || *Spécialem.* Possibilité d'exercer un droit : *Faculté de rachat.* || **3.** Fonction mentale à laquelle on rapporte une catégorie de faits psychiques ayant des caractères spécifiques propres : *L'imagination est une faculté quasi divine, qui perçoit tout d'abord* [...] *les rapports intimes et secrets des choses, les correspondances et les analogies* (Baudelaire). *L'imagination scientifique, c'est-à-dire la faculté de généralisation et d'hypothèse* (Faguet). *Si la faculté de sentir n'était pas morcelée en nous, et s'il n'existait pas un ordre fixe entre tous les êtres sentants, nous ne percevrions pas le mouvement* (Lagneau). *De ce que le poète est doué d'un sens particulier* [...], *il ne s'ensuit pas qu'on lui dénie les facultés qui sont communes à tous les hommes, et, par suite, la raison* (Bremond). || *Facultés de l'âme,* dans l'ancienne psychologie, les principales fonctions psychiques, à savoir l'intelligence, l'activité (ou volonté) et la sensibilité, conçues comme distinctes les unes des autres et correspondant chacune à une activité propre : *Toutes les*

facultés de l'âme humaine doivent être subordonnées à l'imagination, qui les met en réquisition toutes à la fois (Baudelaire). || **4.** *Par extens.* Aptitude, disposition particulière d'une personne, surtout dans le domaine intellectuel (souvent au plur.) : *Une faculté sans pareille, l'amour du merveilleux* (Fromentin). *Il possédait de réelles facultés oratoires* (Barrès). *C'est à vous, Messieurs, qu'il appartenait d'appliquer l'intelligence, l'industrie, les facultés d'invention de la race à la réparation des pièces vivantes de l'individu* (Valéry). *Une certaine faculté de passer, trop facilement, de l'émotion à la parole est le propre de tous les romantiques français* (Gide). || *Faculté maîtresse,* selon Taine, aptitude pour telle activité intellectuelle qui, étant particulièrement développée chez une personne, imprime sa marque à tout le système de pensée de cette personne. || **5.** *Vx.* Vertu, propriété d'une chose : *L'aimant a la faculté d'attirer le fer.*

II. 1. Dans une université, corps de professeurs chargés d'un enseignement se rapportant à l'une des grandes disciplines fondamentales (v. Rem.) : *Faculté des lettres et sciences humaines. Faculté des sciences. Faculté de droit et des sciences économiques. Faculté de médecine.* || *Les quatre facultés,* celles qui composaient l'ancienne université, les facultés de théologie, de droit, de médecine, de philosophie ou des arts : *Un valet le portait, marchant à pas comptés, | Comme un recteur suivi des quatre facultés* (Boileau). || Absol. *La Faculté* (avec une majusc.), la faculté de médecine ; *par extens.* et *fam.*, le corps médical : *Le sel m'est interdit par la Faculté.* || **2.** Ancienne unité de la structure administrative et pédagogique de l'enseignement supérieur, remplacée depuis 1968 par les *unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) : Docteur de la faculté de médecine de Paris.* || *Faculté libre,* établissement libre d'enseignement supérieur auquel la collation des grades universitaires est interdite : *Les facultés libres d'Angers, de Lyon* (catholiques). *La faculté libre de théologie protestante de Paris. Un discours du pasteur Aussandon, le doyen de la faculté de théologie* (Daudet). || **3.** Bâtiment où siège une faculté : *La façade principale de la faculté de droit se trouve place du Panthéon.*

• SYN. : **I, 1** *aptitude, capacité, disposition, force, moyen, puissance ;* 2 *latitude, liberté, possibilité, pouvoir, privilège ;* 4 *don, facilité, génie, talent, vocation.*

◆ **facultés** n. f. pl. (sens 1, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, v. 1361, Oresme). **1.** *Absol.* Aptitudes générales d'une personne : : *Au combat, il* [Guynemer] *retrouve toutes ses facultés, son sang-froid, sa maîtrise, son extraordinaire coup d'œil — sa témérité aussi* (Bordeaux). || **2.** *Absol.* Les fonctions intellectuelles : *Son vieux père, dont les facultés commençaient à baisser...* (Balzac). || *Ne pas jouir de toutes ses facultés,* être déséquilibré, se comporter de façon anormale. || **3.** Ressources dont dispose une personne : *Taxer chacun selon ses facultés. Les époux contribuent aux charges du ménage en proportion de leurs facultés respectives.*

• SYN. : **2** *intelligence, lucidité, raison, tête* (fam.) ; **3** *biens, moyens.*

fada [fada] adj. et n. m. (provenç. moderne *fadas,* grand fou, anc. provenç. *fadatz,* niais, dér. de *fat,* sot, niais, lat. *fatuus,* fade, insensé, extravagant ; fin du XVIe s., Huguet, écrit *fadas, fadasse, fadat ;* orthogr. actuelle, v. 1930). *Fam.* et *dialect.* Un peu fou (dans le midi de la France) : *Si cette lettre tarde encore quinze jours, il deviendra fada* (Pagnol).

• SYN. : *fou, malade* (fam.), *piqué* (très fam.), *tapé* (très fam.), *timbré* (très fam.).

fadaise [fadɛz] n. f. (anc. provenç. *fadeza,* folie, sottise [provenç. moderne *fadeso*], dér. de *fat* [v. l'art. précéd.] ; 1541, Calvin, aux sens 1-2). **1.** Plaisanterie fade et sotte ; propos sans intérêt, niaiserie : *Ce fut un athée, et qui poussait loin sa logique, tout en méprisant les fadaises qu'elle autorise* (Verlaine). *Tout ce qui me tient à cœur et m'importe reste loin en deçà de mes lèvres, comme hors d'atteinte, et je ne sors que des banalités, que des fadaises* (Gide). || **2.** Chose insignifiante ; œuvre plate, dépourvue de toute valeur : *Il était inconsistant, flâneur, prêt à blaguer les choses graves et à prendre au sérieux les fadaises* (Gide). *L'« Atala » de Girodet est, quoi qu'en pensent certains farceurs qui seront tout à l'heure bien vieux, un drame de beaucoup supérieur à une foule de fadaises modernes innommables* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *baliverne, faribole, ineptie, sornette ;* **2** *amusette, bagatelle, futilité, niaiserie, sottise.*

fadasse [fadas] adj. (de *fade* 1, avec le suff. péjor. *-asse ;* 1761, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1871, Rimbaud ; sens 4, 1874, Verlaine). **1.** *Fam.* D'une fadeur écœurante : *Une sauce fadasse.* || **2.** Qui manque d'éclat, de piquant : *Je n'ai jamais eu la tête troublée par cette blonde un peu fadasse* (Balzac). || **3.** *Fig.* Qui manque d'intérêt, d'accent : *Une histoire très désuète et très naïve déroula ses péripéties un peu fadasses* (Rosny aîné). || **4.** *Littér.* Envahi par le dégoût : *Des romances sans paroles ont* [...] *agacé ce cœur fadasse exprès* (Verlaine).

• SYN. : **1** *douceâtre, écœurant, insipide ;* **2** *terne ;* **3** *fastidieux, froid, languissant, plat.*

1. fade [fad] adj. (lat. pop. **fatidus,* fade, croisement du lat. class. *fatuus,* fade, insipide, et de *sapidus,* qui a du goût, de la saveur [dér. de *sapere,* avoir du goût] ; XIIe s., *Vie d'Édouard le Confesseur,* au sens 3 ; sens 1, fin du XIIe s., J. Fantosme ; sens 2, 1862, Fromentin ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1541, Calvin). **1.** Qui manque de saveur : *Le brouet qui froidit sera fade à tes lèvres* (Apollinaire). *Une cuisine fade. Un breuvage fade.* || **2.** Dont l'odeur ou la saveur soulève le cœur : *Un air froid en sort et m'apporte | Le fade parfum des caveaux* (Gautier). *Remugle de la boucherie qui tient le « bouillon et bœuf », fade et terrible parfum des bêtes sacrifiées* (Duhamel). || **3.** Qui manque d'éclat : *Les objets très rapprochés apparaissaient plus crûment sous cette lumière fade et blanchâtre* (Loti). || **4.** *Fig.* Qui manque de piquant, d'attrait, de relief : *Elles ont* [...] *les traits réguliers, peut-être un peu fades* (Fromentin). *Un homme avec ces traits fades et ces rides prématurées des gens qui vivent près de la scène* (Montherlant). || **5.** *Fig.* Qui manque d'intérêt, insignifiant, ennuyeux : *Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant* (Boileau). [Nos] *divertissements* [...] *commencèrent bientôt à nous paraître fades, bourgeois — oui, bourgeois —, manquant d'imprévu et de pittoresque* (Gautier). *Quelque chose de fade, qui porte à sourire* (Renan). *Les donneurs de sérénades | Et les belles écouteuses | Échangent des propos fades | Sous les ramures chanteuses* (Verlaine).

• SYN. : **1** *douceâtre, fadasse, insipide ;* **2** *dégoûtant, écœurant, nauséabond ;* 3 *blafard, blême, décoloré, délavé, pâle, terne ;* **4** *inexpressif ;* **5** *banal, fastidieux, inintéressant, plat, quelconque.* — CONTR. : **1** *assaisonné, épicé, pimenté, poivré, relevé, savoureux, succulent ;* **2** *frais, suave.*

◆ n. m. (v. 1770, J.-J. Rousseau, au sens de « personne fade » ; sens actuel, début du XXe s.). Ce qui est fade (au pr. et au fig.) : *Après cette explosion symphonique* [d'odeurs], *la rue s'achevait dans le fade et le doucereux* (Duhamel).

2. fade [fad] n. f. (mot du Centre et du Centre-Ouest, lat. *fata,* déesse de la Destinée, Parque, de *fatum,* oracle, destin, fatalité, dér. de *fari,* parler [*fata* a donné *fada, fado* en provenç., d'où des adaptations franç. en *fade*] ; 1848, G. Sand). *Dialect.* Fée : *On appelle aussi fades les fées, auxquelles, du côté de chez nous, on ne croit plus guère* (Sand). *En Arles, au temps des fades, florissait la reine Ponsirade* (Daudet).

3. fade [fad] n. m. (déverbal de *fader ;* 1821, Ansiaume [*avoir son fade,* 1899, G. Esnault]). *Arg.* Part de butin revenant à un voleur ; part de profit : *Godet a mis son fade chez sa sœur, blanchisseuse de fin* (Balzac). || *Avoir son fade,* avoir son compte (au pr. et au fig.).

fadement [fadmɑ̃] adv. (de *fade* 1 ; av. 1553, Rabelais). D'une manière fade.

fader [fade] v. tr. (provenç. moderne *fada,* ensorceler, doter, d'où « avantager, favoriser », anc. provenç. *fadar,* douer d'une vertu surnaturelle, de *fada,* fée [v. FADE 2] ; 1821, Ansiaume, au sens 1 ; sens

2-3, 1888, G. Esnault). **1.** *Arg.* Partager les objets volés, ou répartir le produit du vol. || **2.** *Pop.* Servir de façon avantageuse : *Tu t'estimes veinard, fadé d'un chouette écot* (Richepin). || **3.** *Fig.* et *ironiq.* Servir trop copieusement ; faire payer plus qu'on ne doit : *Moi, les bourriques, je ne peux pas les encaisser. La dernière fois, ils m'ont fadé : six mois* (Dorgelès). || *Il est fadé,* il a largement son compte (d'une chose fâcheuse).

fadet, ette [fadɛ, -ɛt] n. (mot du Centre et du Centre-Ouest, dimin. de *fade* 2 [le provenç. *fada, fado,* fée — v. FADE 2 — a donné le dimin. *fadeto,* petite fée, parfois adapté en *fadette* en franç.] ; 1848, G. Sand). *Dialect.* Lutin, petite fée : *Le fadet ou le farfadet, qu'en d'autres endroits on appelle aussi le follet, est un lutin fort gentil, mais un peu malicieux* (Sand). *Des rondes diaboliques de jolies fadettes* (Pérochon).

fadeur [fadœr] n. f. (de *fade* 1 ; XIII^e s., Studer et Evans, écrit *fadur,* au sens de « dégoût » ; écrit *fadeur,* aux sens 1 et 3, 1611, Cotgrave ; sens 2, fin du XIX^e s., Loti ; sens 4, 1713, Hamilton ; sens 5, av. 1880, Flaubert). **1.** Caractère de ce qui est fade, sans saveur : *Leur goût* [des fruits] *écœurait tout d'abord, étant d'une fadeur incomparable* (Gide). || **2.** Émanation, odeur écœurante : *L'infirmier qui l'éventait ne faisait que remuer sur lui* [...] *des fadeurs déjà cent fois respirées* (Loti). *L'étang vide se creusait à leur gauche ; une fadeur de vase en montait* (Genevoix). || **3.** *Fig.* Caractère de ce qui est insignifiant, dénué d'intérêt : *Je suis lasse à mourir de la fadeur des nouvelles* (Sévigné). *La fadeur de la conversation.* || **4.** *Fig.* Caractère de ce qui manque d'attrait, de piquant, de relief : *Une figure sacerdotale qui ressemblait vaguement à une tête de veau, douce jusqu'à la fadeur* [...], *dénuée de sang* (Balzac). || **5.** *Fig.* Sentiment de dégoût physique ou moral : *Une de ces fadeurs de l'âme où il semble que tout ce qu'on a en nous se liquéfie et se dissout* (Flaubert).

• SYN. : **1** *insipidité ;* **3** *banalité, insignifiance, platitude.*

◆ **fadeurs** n. f. pl. (1762, J.-J. Rousseau). Discours, écrits fades ; compliments excessifs, galanteries plates : *Je pensais qu'une intelligence habituée à de substantielles nourritures ne pouvait plus goûter à de semblables fadeurs sans nausée* (Gide). *Débiter des fadeurs.*

fading [fadiŋ] n. m. (mot angl. signif. « perte de la couleur, de la fraîcheur, de la vigueur, diminution de l'intensité », déverbal de *to fade,* se ternir, disparaître, s'effacer, dépérir, verbe lui-même empr. de l'adj. franç. *fade ;* 1930, Larousse [*fading mental,* milieu du XX^e s.]). Diminution temporaire de l'intensité des signaux radio-électriques reçus : *Voix presque sombrées, comme par un phénomène de fading* (Claudel). || *Fading mental,* en psychopathologie, arrêt progressif du processus de la pensée.

fado [fado] n. m. (mot portug. signif. proprem. « destin » [les paroles du *fado* sont le plus souvent une invocation au destin], lat. *fatum,* oracle, destin, fatalité, dér. de *fari,* parler ; 1907, Larousse). Chanson populaire portugaise.

fafe ou **faffe** [faf] n. m. (apoc. de *fafiot* [v. ce mot] ; 1829, G. Esnault, au sens de « papier[s] d'identité », et 1846, au sens de « billet de banque »). *Arg.* Syn. de FAFIOT.

fafelu, e adj. V. FARFELU, E.

fafiot [fafjo] n. m. (du radical onomatopéique *faf-,* désignant le plus souvent un objet de peu de valeur, avec le suff. *-iot,* var. orthogr. de *-iau,* forme régionale du suff. *-eau ;* 1627, Savot, au sens de « jeton de jeu » ; sens 1, 1821, Ansiaume ; sens 2, 1847, Balzac). **1.** *Arg.* Papier(s) d'identité (le plus souvent au plur.). || **2.** *Arg.* Billet de banque : *Ce sera pour chacun un fafiot de cinq cents balles* (Hugo).

• REM. On rencontre aussi les formes abrégées FAFE OU FAFFE.

fagales [fagal] n. f. pl. (dér. savant du lat. *fagus,* hêtre ; XX^e s.). Ordre de plantes comprenant surtout des arbres de la forêt tempérée (hêtre, chêne, noisetier, bouleau, etc.), aux fleurs groupées en chatons et au fruit serti dans une cupule.

fagne [faɲ] n. f. (mot du wallon oriental, francique **fanja,* dér. du gotique *fani,* limon, vase ; 1840, Acad.). Dans le massif des Ardennes, petit marais situé dans les régions les plus élevées.

fagot [fago] n. m. (du lat. pop. **facus,* paquet, botte, fagot, peut-être d'une forme gr. non attestée **phakos,* fagot, issue du gr. class. *phakelos,* faisceau, hotte, fagot [il est difficile de soutenir que le mot soit originaire du Midi, ce qui serait vraisemblable pour un terme d'origine gr., car les premières attestations de l'anc. provenç. *fagot* sont postérieures de deux siècles à celles du franç. *fagot ;* en fait, l'étymologie et l'histoire du nom restent assez obscures] ; XII^e s., au sens 1 [*sentir le fagot,* 1668, La Fontaine] ; sens 2, v. 1570, Carloix [« paquet de plumes d'autruche », 1723, Savary des Bruslons] ; sens 3, av. 1674, Chapelain ; sens 4, 1858, G. Esnault). **1.** Faisceau de petites branches liées par le milieu et servant à faire du feu : *Quelques Anglais seuls riaient ou tâchaient de rire ; un d'eux, des plus furieux, avait juré de mettre un fagot au bûcher* (Michelet). *Il faisait, l'hiver, de nombreuses distributions de fagots* (Flaubert). *La grande cuisine | Où les rouges fagots claquaient au foyer noir* (Jammes). *Notre feu arrogant et bavard, nourri de fagots secs et de souches riches* (Colette). || *Fagot de sape,* fascine servant à boucher les interstices entre les gabions, dans les travaux de sape. || *Sentir le fagot,* en parlant d'une personne, d'une opinion, d'un écrit, être soupçonné d'hérésie, ou, plus généralement, être en opposition avec les idées habituellement reçues et risquer une condamnation (parce qu'autrefois on brûlait les hérétiques) : *Que lisez-vous là, monsieur de Camors ? Hem ! Ça sent le fagot* (P. Adam). || Fam. *De derrière les fagots,* se dit d'une bouteille, d'un vin qu'on a laissés vieillir au fond de la cave, et, *par extens.,* de ce qui offre une qualité exceptionnelle : *Les Bordier, c'est de la France de derrière les fagots* (Géraldy). || Fig. *Un fagot d'épines,* une personne revêche, inabordable. || *Être fait, être habillé comme un fagot,* être malbâti, mal habillé. (Vieilli.) || **2.** *Par anal.* Choses assemblées et liées : *Un fagot de fougères balance sous une fenêtre au bout d'un manche à balai* (Flaubert). || *Spécialem.* Paquet de plumes d'autruche tel qu'il est expédié du pays d'origine. || *Class.* et *fam.* Paquet : *J'ai reçu un fagot de lettres des Lavardins* (Sévigné). || **3.** *Class.* Ensemble de nouvelles peu importantes ou d'histoires inventées : *N'est-ce point abuser du loisir d'une dame de votre qualité, que de vous conter de tels fagots ?* (Sévigné). *« Conter des fagots », pour dire : Conter des fadaises, des sornettes* (Acad., 1694). || **4.** *Arg. scol.* Élève de l'École forestière.

• SYN. : **1** *bourrée, cotret, falourde, fascine, margotin.*

fagotage [fagɔtaʒ] n. m. (de *fagoter ;* 1580, Montaigne, au sens 2 ; sens 1, 1600, O. de Serres ; sens 3, fin du XIX^e s.). **1.** Action de confectionner des fagots : *Blondeau est assigné pour le port d'armes* [...] *; je crains que mon fagotage n'en souffre* (Courier). || **2.** *Class.* Travail fait rapidement et sans soin : *Mais n'admirez-vous point le fagotage de mes lettres ?* (Sévigné). || **3.** *Fam.* Mise d'une personne qui s'habille sans recherche ou avec mauvais goût : *Belle fille peut-être sous le vermillon de son visage et le fagotage de sa personne* (France).

• SYN. : **3** *accoutrement, équipage, harnachement.*

fagoter [fagɔte] v. tr. (de *fagot ;* v. 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1585, N. Du Fail). **1.** Mettre en fagots : *Demain, on te donnera toute la forêt à fagoter* (A. de Châteaubriant). || *Absol.* Confectionner des fagots : *Puis il émonde les arbres, il ramasse le bois mort, il fagote* (Balzac). || **2.** *Class.* Faire, composer quelque chose à la hâte, sans soin : *Et pour m'amuser, elle* [la princesse de Tarente] *me fagote un reversis* (Sévigné). || **3.** *Fam.* Habiller sans recherche, avec des vêtements de mauvais goût (surtout au part. passé) : *Et songeant aux toilettes qu'il avait vues le matin : « Non, s'écria-t-il, je ne paraîtrai pas fagoté comme je le suis devant M^{me} d'Espard »* (Balzac). *J'étais extrêmement sensible à l'habit, et souffrais beaucoup d'être toujours hideusement fagoté* (Gide). *La jeune fille à marier, taille fagotée, bras ballants*

devant un fond sylvestre (Camus). *Il en est des intérieurs comme des vêtements : ce qui avantage l'un fagote l'autre* (H. Bazin).

● SYN. : 3 *accoutrer, affubler, attifer, ficeler* (fam.), *fringuer* (arg.), *nipper* (fam.).

fagoteur, euse [fagɔtœr, -øz] n. (de *fagoter* ; 1215, Godefroy, écrit *fagoteeur* [*fagoteur,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux ; sens 3, XIVe s., Du Cange). **1.** *Vx.* Personne dont le métier est de faire des fagots : *Le peu de bois qu'ils consommaient en hiver, la Sauviat l'achetait aux fagoteurs qui passaient* (Balzac). || **2.** *Péjor.* Personne qui travaille à la hâte et grossièrement : *Un fagoteur de romans.* || **3.** *Vx* et *péjor.* Personne peu recommandable : *Vous avez une jolie fille, elle a dix-sept ans ; si elle est sage, vous vous arrangerez facilement avec ce vieux fagoteur-là* (Balzac).

fagotier [fagɔtje] n. m. (de *fagot ;* XIIe s., au sens 1 [rarement attesté : quelques ex. aux XIIe, XVIIe et XIXe s.] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Bûcheron spécialisé dans la confection des fagots : *Il ramasse un cotret oublié par quelque fagotier* (Hugo). || **2.** Endroit ou bâtiment où l'on range les fagots : *À l'autre bout, on voyait la maison entourée de hangars, de chars, de fagotiers, de bois empilés sous des tignasses de genêts secs* (Pourrat).

● SYN. : 1 *fagoteur.*

1. fagotin [fagɔtɛ̃] n. m. (de *fagot ;* 1584, Benedicti, puis 1849, Bescherelle). Petit fagot.

● SYN. : *cotret.*

2. fagotin [fagɔtɛ̃] n. m. (de *Fagotin,* n. du singe savant de Jean Brioché, bateleur de la première moitié du XVIIe s. [ce n. pr. est un emploi plaisant de *fagotin* 1] ; 1669, Molière, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** *Vx.* Singe habillé en homme, que les charlatans montraient dans les foires : *L'écrit portait | Qu'un mois durant le roi tiendrait | Cour plénière dont l'ouverture | Devait être un fort grand festin, | Suivi des tours de fagotin* (La Fontaine). || **2.** *Vx.* Mauvais plaisant.

fagoue [fagu] n. f. (origine obscure ; 1549, R. Estienne, aux sens 1-2). **1.** Nom donné par les bouchers au thymus ou ris de veau. || **2.** Pancréas du porc.

faguenas [fagena] n. m. (provenç. *faganas,* même sens, mot d'origine obscure ; 1532, Rabelais, écrit *faguenat ; faguenas,* av. 1660, Saint-Amant). *Vx.* Mauvaise odeur provenant du corps humain échauffé : *Cela sent le gousset, l'escafignon, le faguenas* (Gautier).

faiblage [fɛblaʒ] n. m. (de *faible* [v. ce mot] ; 1324, Godefroy, écrit *foiblage ; faiblage,* XVIIe s.). Infériorité de poids constatée d'une monnaie.

faiblard, e [fɛblar, -ard] adj. (de *faible ;* 1890, *Dict. général*). *Fam.* et *péjor.* Un peu faible : *Les racines sont peut-être un peu faiblardes* (Achard). *Un éclairage faiblard. Un élève faiblard en anglais. Une explication faiblarde.*

● SYN. : *chétif, défectueux, délicat, frêle, insuffisant, malingre, médiocre.*

faible [fɛbl] adj. (lat. pop. **febilis,* lat. class. *flebilis,* digne d'être pleuré, triste, affligeant, lamentable, dér. de *flere,* pleurer ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *fieble* [*feble,* v. 1160, *Roman de Tristan ; foible,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *faible,* XVIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1685, Bossuet ; sens I, 3, 1674, Racine ; sens I, 4, fin du XIIe s., *Estoire del Saint Graal ;* sens II, 1, 1674, Boileau ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, XIIIe s. ; sens II, 4, 1636, Corneille ; sens II, 5, 1642, Corneille ; sens II, 6, 1742, Voltaire ; sens II, 7, 1890, *Dict. général*).

I. EN PARLANT DES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Qui manque de vigueur physique : [L'oiseau] *tombe de fatigue et présente au danger son faible bec et sa tête branlante* (Michelet). *L'orgueil de la protection exercée à tout moment en faveur d'un être faible* (Balzac). *Un convalescent qui a les jambes faibles.* || *L'âge faible,* l'enfance. || *Le sexe faible,* le sexe féminin, les femmes. || *Les faibles mortels,* les hommes, en langage religieux, par opposition à la puissance de Dieu : *Pour moi, faible mortel fait de sang et de chair* (Lamartine). || *Faible de* (suivi d'un nom), qui manque de vigueur dans tel organe ou telle partie du corps : *Faible des jambes. Faible de la poitrine.* || *Avoir les reins faibles,* ne pas pouvoir porter de lourdes charges ; au *fig.,* avoir des réserves financières insuffisantes. || **2.** Qui manque de vigueur intellectuelle : *Les imbéciles, c'est-à-dire les esprits faibles* [...], *comprennent de moins en moins* (Alain). || Qui manque de savoir : *Un élève faible. Un candidat faible en orthographe.* || **3.** Qui cède facilement aux volontés d'autrui : *J'étais si faible devant cette créature que j'obéissais à tous ses caprices* (Mérimée). *Un père trop faible avec ses enfants.* || *L'esprit est prompt, mais la chair est faible,* la tentation vient vite et la chair succombe facilement (phrase tirée de l'évangile selon saint Matthieu, XXVI, 41). || **4.** Qui n'a pas les moyens de se faire obéir et respecter : *Que les gouvernements soient faibles, c'est un mal que l'homme libre ne sent point du tout* (Alain).

II. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qui manque de résistance : *Une poutre trop faible pour supporter une telle charge.* || *Côté, point faible,* endroit où la résistance est moindre : *Les points faibles d'un rempart ;* au *fig.,* vice, ignorance, etc., par où il faut attaquer quelqu'un pour le mettre en échec : *Il est gourmand, c'est là son côté faible. Le point faible de ce candidat est le latin.* || **2.** Qui a peu de puissance : *La nuit résineuse descend ; une lampe faible sur la table dénonce la couleur de grenat du vin* (Colette). *Cette voiture a un moteur un peu faible.* || **3.** *Monnaie faible,* monnaie qui n'a pas le poids, le titre légal, ou dont le cours est bas. || **4.** Peu perceptible, peu intense : *Je calculais, d'après la décroissance indéfinie des bruits, que les plus faibles devaient m'être apportés de plus d'une lieue* (Fromentin). *Une petite lampe électrique* [...] *donnait une faible lumière* (Duhamel). || **5.** Peu considérable : *Le désir* [...] *d'utiliser mon faible talent de musicienne* (Becque). *Une impuissance d'agir qui tient moins à la puissance de l'objet qu'aux faibles prises qu'il nous offre* (Alain). *Les Humbles se recrutaient surtout chez les pauvres, dans le monde de ceux qui travaillent pour un faible salaire* (Romains). || **6.** Qui n'est pas d'un niveau élevé, qui a peu de valeur : *Faibles à quelques égards, ces études de Saint-Nicolas étaient très distinguées, très littéraires* (Renan). *Un roman faible. Un devoir faible.* || **7.** *Formations faibles,* celles qui, dans les langues à flexion, présentent le degré réduit du thème. || *Prétérit faible,* en germanique, celui qui se forme par l'addition d'une caractéristique de passé au thème du présent. (Ainsi, en allemand, *ich sagte,* présent *ich sage.*)

● SYN. : **I, 1** *asthénique, chancelant, chétif, débile, déficient, délicat, frêle, malingre, souffreteux ;* **2** *borné, bouché* (fam.), *étroit, lourd, obtus ; lamentable, mauvais, médiocre, nul ;* **3** *accommodant, bonasse, coulant* (fam.), *débonnaire, facile, malléable, mou, veule ;* **4** *désarmé, impuissant, vulnérable.* || **II, 1** *fragile, frêle, mince ;* **2** *inefficace, insuffisant ;* **4** *étouffé, falot, imperceptible, léger, ouaté ;* **5** *dérisoire, malheureux* (fam.), *minable, minime, modeste, modique, négligeable, petit, pitoyable ;* **6** *fade, mauvais, méchant* (fam.). — CONTR. : **I, 1** *fort, résistant, robuste, vigoureux ;* **2** *génial, incisif, pénétrant, subtil, vif ; doué, érudit, fort, instruit, intelligent, savant ;* **3** *énergique, ferme, impérieux, inflexible, volontaire ;* **4** *autoritaire, totalitaire.* || **II, 1** *solide ;* **2** *puissant ;* **4** *criard, cru, intense, violent ;* **5** *colossal, considérable, élevé, énorme, fabuleux, grand, immense, important ;* **6** *bon, excellent, irréprochable, parfait, remarquable.*

◆ n. (sens 1, XIIIe s., Barbazan ; sens 2, av. 1662, Pascal). **1.** Personne qui manque de vigueur physique : *Au collège ainsi que dans la société, le fort méprise déjà le faible* (Balzac). || **2.** Personne qui manque d'énergie morale ou de fermeté dans le caractère : *Lorsque le don de fortifier les faibles commencera de tarir dans le poète, alors aussi tarira sa vie* (Vigny). *Cette sèche et méchante ironie* [de Mérimée], *travaillée pour étonner et dominer la femme et les faibles* (Goncourt).

● SYN. : **2** *aboulique, apathique, mou* (fam.), *ramolli* (fam.), *velléitaire.* — CONTR. : **1** *fort.*

◆ n. m. (sens 1, 1656, Molière ; sens 2, 1635, Corneille). **1.** *Vx.* Point le moins résistant : *Le faible d'une place forte.* || **2.** *Fig.* Passion à laquelle on résiste mal : *Monseigneur Landriani* [...] *n'a qu'un faible : il veut être aimé* (Stendhal). || *Avoir un faible pour,* avoir un goût prononcé, une tendresse particulière pour : *J'avoue mon faible extrême pour cette enfant* (Feuillet). *Je soupçonne aujourd'hui ma pauvre mère d'un faible pour les boîtes* (France). || *Prendre quelqu'un par son faible,* le tenter en lui présentant ce qu'il aime tout particulièrement.

● SYN. : **2** *faiblesse, vice ; attirance, inclination, penchant, pente, prédilection, propension.*

faiblement [fɛbləmɑ̃] adv. (de *faible* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *fieblement* [*foiblement,* XIIe s. ; *faiblement,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme). **1.** D'une manière faible : *Elle fit trois pas en avant, appela faiblement* (Gide). || **2.** À un faible degré : *Un sourire de joie* [...] *éclaira faiblement son visage* (Proust).

● SYN. : **1** *doucement, mollement, sourdement, vaguement ;* **2** *à peine, légèrement, peu.* — CONTR. : **1** *durement, énergiquement, fermement, puissamment ;* **2** *fortement, intensément, violemment.*

faiblesse [fɛblɛs] n. f. (de *faible* [v. ce mot] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *flebece* [*foiblesse,* XIIe s. ; *feblesce,* XIIIe s. ; *faiblesse,* XVIIe s.], aux sens 1, 3 et 5 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 4, av. 1662, Pascal ; sens 6, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 7, 1672, Racine ; sens 8, 1690, Furetière ; sens 9, 1314, Mondeville ; sens 10, 1768, Voltaire ; sens 11, 1865, Littré). **1.** Manque de force ou de vigueur physique : *Faiblesse de constitution. C'est un rouge-gorge, de tous les oiseaux peut-être le plus familier, le plus humble, le plus intéressant par sa faiblesse, son vol court et ses goûts sédentaires* (Fromentin). *Vous éprouvez une faiblesse générale, des lourdeurs de tête, et une certaine paresse à vous lever* (Romains). || **2.** Perte subite des forces et de la conscience : *Ma tante ne cessait de regarder l'heure, bâillait, se sentait des faiblesses* (Proust). *Une faiblesse subite parut la prendre et l'on eût pu croire qu'elle allait tomber en arrière* (Green). || *Être pris de faiblesse,* se trouver mal, s'évanouir. || **3.** Disposition, tendance à faillir ; défaillance morale ou psychique : *De ce que vous m'avez dit, je retiens que vous croyez m'avoir surpris dans un instant de faiblesse* (Montherlant). *Les gens qui n'eurent point de faiblesses sont terribles* (France). || **4.** Manque de vigueur intellectuelle : *Faiblesse de jugement. Je discerne fort mal ce qui est clair sans réflexion de ce qui est positivement obscur* [...] : *cette faiblesse, sans doute, est le principe de mes ténèbres* (Valéry). || Manque de savoir : *La faiblesse d'un élève en anglais.* || *Par extens.* Manque de valeur d'un ouvrage de l'esprit : *La faiblesse d'un discours. Baudelaire a le plus grand intérêt* [...] *à s'exagérer toutes les faiblesses et les lacunes du romantisme, observées de tout près dans les œuvres et dans les personnes de ses plus grands hommes* (Valéry). || Niveau intellectuel trop bas : *Dès la fin du siècle dernier, on commençait à lutter contre la faiblesse de l'enseignement donné aux filles.* || **5.** Impuissance à résister aux tentations ou aux passions ; manque d'empire sur soi-même : *La faiblesse humaine me faisait aussi un plaisir de reparaître connu et puissant là où j'avais été ignoré et faible* (Chateaubriand). *Eh quoi ! Reboul, lui dit-elle, vous pleurez, mon ami, quelle faiblesse !* (Stendhal). *Et pourtant, j'eus envie d'une poupée : les hercules ont de ces faiblesses* (France). *Je ne savais que penser d'une pareille faiblesse chez une femme d'habitude si maîtresse d'elle-même* (Bernanos). || **6.** *Vx.* Penchant, goût excessif pour quelque chose : *Pour l'argent un peu trop de faiblesse | De ces vertus en lui ravalait la noblesse* (Boileau). || **7.** *Class.* Amour : *Je me flattais sans cesse | Qu'un silence éternel cacherait ma faiblesse* (Racine). || *Littér.* Le fait pour une femme de céder à un homme : *Trop souvent, l'histoire des faiblesses de la femme est aussi l'histoire des lâchetés des hommes* (Hugo). || **8.** Impuissance à se faire obéir ou respecter : *La faiblesse d'un gouvernement.* || **9.** Manque de résistance, de robustesse d'une chose : *Un accident est à craindre en raison de la faiblesse des câbles.* || **10.** Manque d'importance d'une chose, quantité insuffisante : *Il existe à Serk une mine d'argent inexploitée à cause de la faiblesse du rendement* (Hugo). *Une défaite due à la faiblesse de l'armement.* || **11.** *Faiblesse d'une monnaie, d'un poids,* infériorité de cette monnaie, de ce poids par rapport à la valeur, au poids exigés par la loi.

● SYN. : **1** *adynamie, affaiblissement, asthénie, débilité, déficience, épuisement, fatigue ;* **2** *défaillance, étourdissement, évanouissement, malaise, pâmoison, syncope ;* **3** *abattement, découragement, dépression, lâcheté, veulerie ;* **4** *médiocrité, nullité ; fadeur, pauvreté, platitude ; insuffisance ;* **5** *défaillance, laisser-aller ;* **9** *fragilité, minceur ;* **10** *insignifiance, médiocrité, modestie, modicité.* — CONTR. : **1** *robustesse, santé, vigueur, vitalité ;* **3** *courage, détermination, énergie, fermeté ;* **4** *acuité, pénétration, rapidité, vivacité ; force ; génie, puissance, talent, valeur ;* **5** *domination, maîtrise, volonté ;* **8** *autoritarisme, despotisme, tyrannie ;* **9** *résistance, solidité ;* **10** *importance, supériorité.*

faiblet, ette [fɛblɛ, -ɛt] adj. (de *faible* [v. ce mot] ; XIIe s., *Jeu d'Adam,* écrit *fieblet ; faiblet,* 1648, Scarron). *Class.* et *fam.* Un peu faible : *La comparaison est faiblette* (Scarron).

faiblir [fɛblir] v. intr. (de *faible* [v. ce mot] ; v. 1188, Aimon de Varennes, écrit *flebir* [*foiblir,* XIIIe s. ; *faiblir,* fin du XVIIe s.], aux sens 2-3 [rares du XIIIe au XVIIe s.] ; sens 1, 1771, Trévoux ; sens 4, 1663, Corneille ; sens 5, 1764, Voltaire). **1.** Perdre de sa force, de son intensité : *Pour que sa voix ne faiblît pas, il la soutenait par intervalles réguliers d'une note de sa lyre* (France). *Elle était encore là, tel un arc-en-ciel dont l'éclat faiblit* (Proust). *Secoué de frissons, sentant ses forces faiblir* [...], *il répétait : ... « Je vais mourir »* (Martin du Gard). || **2.** Perdre de sa résistance physique, en parlant d'un être animé : *La volonté de ne pas faiblir, de ne pas écouter sa fatigue* (Romains). || **3.** *Fig.* Perdre de sa fermeté, de sa force morale : *Antoine avait une telle habitude de s'en laisser imposer par son père qu'il faiblit* (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* Perdre de son intensité ou de sa valeur, en parlant des facultés intellectuelles ou des qualités morales d'un homme : *Mon dévouement pour mes amis en peine n'avait pas faibli* (Sainte-Beuve). || **5.** *Fig.* Perdre de sa force, de sa vigueur ou de son intérêt, en parlant des ouvrages de l'esprit : *La pièce faiblit au dernier acte.*

● SYN. : **1** *s'affaiblir, baisser, décliner, décroître, s'effacer, s'estomper, fléchir ;* **2** *défaillir, mollir ;* **3** *capituler* (fam.), *céder, flancher* (fam.), *s'incliner, lâcher, plier ;* **4** *s'atténuer, chanceler, diminuer, se relâcher, vaciller.* — CONTR. : **1** *augmenter, enfler, grossir, s'intensifier ;* **2** *se remettre, se retaper* (fam.), *tenir ;* **3** *se cabrer, se raidir, réagir, se rebiffer* (fam.), *regimber* (fam.), *résister ;* **4** *s'affermir, se confirmer, se raffermir.*

faiblissant, e [fɛblisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *faiblir ;* 1865, Littré). Qui faiblit : *Voix faiblissante.*

● SYN. : *défaillant, mourant.*

faidit [fɛdi] n. et adj. (lat. médiév. *faiditus,* proscrit, part. passé substantivé de *faidi*[*a*]*re,* traiter en ennemi, poursuivre, dér. de *faida,* guerre, inimitié, francique **faihiđa,* guerre ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *faidif, faidiu ; faidit,* XIIIe s.). Au Moyen Âge, hors-la-loi. || *Spécialem.* Albigeois chassé de son pays.

faïence [fajɑ̃s] n. f. (de *Faenza,* n. d'une ville d'Italie proche de Ravenne [souvent francisé en *Fayance, Faiance,* aux XVIe et XVIIe s.], d'où l'usage de cette poterie s'est répandu en France [en Italie, la faïence s'appelle *maiolica,* v. MAJOLIQUE] ; fin du XVIe s., L'Estoile, dans la loc. *vaisselle de faenze* [parfois abrégée en *fayence*] ; 1642, Oudin, au sens 1, écrit *faiance* [*faïence,* fin du XVIIe s.] ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, 1690, Furetière). **1.** Poterie à pâte opaque, recouverte d'un émail permettant un décor : *De grands vases en faïence bleue et blanche* (Balzac). *Le lait bouillait sur le fourneau à braise pavé de faïence bleue*

(Colette). *Une table carrelée de faïence blanche* (Van der Meersch). *Mais le bruit qui dominait les autres à cette heure était celui des assiettes, des cuillers heurtant la faïence ou le métal* (Duhamel). || **2.** Fam. *Se regarder en chiens de faïence,* se regarder fixement et sans aménité. || **3.** (Au plur.) Objets en faïence : *Ce marché de la curiosité était abondamment fourni* [...] *de potiches à fleurs, d'émaux, de faïences décorées* (France). *Cette modeste salle à manger* [...] *avec sa lampe à suspension, son dressoir chargé de faïences rustiques* (H. de Régnier). || Parfois au sing. : *Acheter une faïence ancienne.*

• Syn. : **1** *céramique, majolique.*

faïencé, e [fajɑ̃se] adj. (de *faïence ;* 1851, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Qui imite ou qui a la couleur de la faïence : *Leurs yeux faïencés, grands ouverts comme des œils-de-bœuf* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Spécialem.* Se dit d'une peinture qui est couverte de petites craquelures semblables à celles de la faïence.

faïencerie [fajɑ̃sri] n. f. (de *faïencier ;* 1743, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, 1865, Littré ; sens 3, 1849, Bescherelle). **1.** Art de la faïence : *Ces magnifiques tentures de faïence, produits d'un grand art, la faïencerie ancienne* (Hugo). || **2.** Établissement qui produit ou qui vend de la faïence : *Diriger une faïencerie.* || **3.** Ensemble d'objets, d'articles de faïence : *La faïencerie de Rouen.*

• Syn. : **1** *céramique, poterie ;* **3** *faïence.*

faïencier, ère [fajɑ̃sje, -ɛr] n. (de *faïence ;* 1680, Richelet). Personne qui fabrique ou vend des objets en faïence ou en porcelaine.

• Syn. : *céramiste, potier.*

◆ adj. (1865, Littré). Relatif à la faïence : *Industrie faïencière.*

faignant, e ou **feignant, e** [fɛɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prét. de *feindre,* au sens anc. de « rester inactif, paresser » [v. 1175, Chr. de Troyes ; encore usuel au début du XVII^e s.] ; v. 1200, Gace Brulé). *Pop.* Qui ne veut rien faire : *Mais ce matin, en entrant à l'atelier, je me suis senti faignant comme tout... Impossible de travailler* (Daudet). *Il s'entendait appeler propre à rien, faignant* (Huysmans). *« Mais on peut bien dire que c'est un vrai feignant que cet Antoine, et son « Antoinesse » ne vaut pas mieux que lui », ajoutait Françoise* (Proust). *Arrivé à six heures moins le quart : plus un chat. Une bande de feignants !* (Montherlant).

• Syn. : *cossard* (pop.), *fainéant, flemmard* (fam.), *paresseux.* — Contr. : *actif, bûcheur* (fam.), *consciencieux, courageux* (fam.), *laborieux, travailleur, zélé.*

faillance [fajɑ̃s] n. f. (de *faillir ;* fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* au sens général ; *faillance de cœur,* « manque de courage », av. 1841, Chateaubriand). *Vx.* Manque, défaut de quelque chose : *Par faillance de cœur et à défaut de génie, Louis-Philippe a reconnu des traités qui ne sont point de la nature de la Révolution, traités avec lesquels elle ne peut vivre et que les étrangers ont eux-mêmes violés* (Chateaubriand).

1. faille [faj] n. f. (mot d'origine obscure, d'abord attesté principalement dans des textes du Nord-Est ; XIII^e s., *Roman de Renart,* au sens 1 [le néerl. *falie, faelge,* grand vêtement de femme, est empr. du franç.] ; sens 2 [par abrév. de *taffetas à failles*], début du XIX^e s.). **1.** *Vx.* Voile de femme : *Modestement enveloppée de sa faille et suivie de Barbara qui porte son livre* (Gautier). || *Taffetas à failles,* taffetas qui servait à faire des failles. || **2.** Étoffe de soie, et maintenant de rayonne, parfois à trame de coton, formant des côtes à gros grain : *Je la trouvais vêtue de quelque belle robe, certaines en taffetas, d'autres en faille, ou en velours, ou en crêpe de Chine, ou en satin, ou en soie* (Proust). *Elle était vêtue d'une robe de faille couleur puce, qui crissait à tout mouvement* (Gide).

2. faille [faj] n. f. (lat. pop. **fallia,* de **fallire* [v. FAILLIR] ; v. 1155, Wace, aux sens de « manque, faute, mensonge, erreur » ; sens 1-2 [repris à la langue des mineurs wallons de la région de Liège], 1771, Schmidlin ; sens 3-4, début du XX^e s.). **1.** En minéralogie, interruption d'un filon. || **2.** En géologie, solution de continuité dans une couche ou un pli, accompagnée d'un déplacement relatif des blocs séparés : *Les failles de la Côte d'Or.* || **3.** Brusque solution de continuité : *Des étincelles d'or s'allument au moindre sourire dans les failles de la denture* (Duhamel). *Le gris parfait du ciel rendait laiteuse l'eau d'un lac dans les failles de vastes champs de nénuphars* (Malraux). || **4.** *Fig.* Point faible, manque de cohérence dans un raisonnement : *Il y a des failles dans votre démonstration.*

• Syn. : **2** *cassure, fracture ;* **3** *brèche, interstices ;* **4** *défaut, faiblesse, hiatus, lacune, trou.*

failié, e [faje] adj. (de *faille* 2 ; XX^e s.). En géologie, qui est coupé par des failles : *Relief faillé.*

failler (se) [səfaje] v. pr. (de *faille* 2 ; XX^e s.). En géologie, se disloquer.

1. failli, e [faji] adj. et n. (adaptation, d'après *faillir,* de l'ital. *fallito,* part. passé de *fallire,* faillir, manquer [de l'argent nécessaire pour payer une dette], faire faillite, lat. pop. **fallire* [v. FAILLIR I] ; 1606, Nicot). Qui est déclaré en faillite.

2. failli, e [faji] adj. (part. passé de *faillir* 1 ; fin du XVII^e s., Saint-Simon, au sens 1 [*failli,* « lâche », v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *failli de,* « qui manque de », début du XVII^e s., Malherbe] ; sens 2, 1849, Bescherelle). **1.** Class. *Failli de cœur,* sans honneur ni courage : *Avantages qui eussent mis la confusion dans l'État s'ils eussent été prodigués à un homme moins failli de cœur* (Saint-Simon). || **2.** *Failli gars,* mauvais marin.

faillibilité [fajibilite] n. f. (lat. médiév. *faillibilitas,* de *faillibilis* [v. l'art. suiv.] ; fin du XIII^e s., Godefroy, puis 1697, Bayle). Possibilité de tomber dans l'erreur, de commettre une faute : *La faillibilité d'un juge.*

faillible [fajibl] adj. (lat. médiév. *faillibilis,* tiré du franç. *faillir* 1 ; v. 1265, J. de Meung, puis 1762, Acad.). Qui peut se tromper, commettre une faute : *Tout pouvoir humain est faillible* (Guizot).

• Contr. : *infaillible.*

1. faillir [fajir] v. intr. (lat. pop. **fallire,* lat. class. *fallere,* tromper, manquer à sa parole, faire défaut, manquer, commettre une faute, et, comme v. impers., « il [m'] échappe » [le radical *faill-,* phonétiquement régulier au plur. du prés., à l'imparf. de l'indic., etc., s'est peu à peu étendu à l'ensemble du verbe, mais les formes *faut* et *faudrai, faudras,* etc., ont subsisté jusqu'au XIX^e s.] ; v. 1165, Marie de France, au sens I, 1 [*jouer à coup failli, à coup faillant,* 1694, Acad.] ; sens I, 2-3, XII^e s. ; sens II, 1, fin du XIII^e s., Joinville ; sens II, 2, v. 1283, Beaumanoir [*jour faillant, failli,* v. 1360, Froissart ; *à jour failli,* 1552, R. Estienne]). [Conj. **25.**]

I. 1. *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Ne pas atteindre le but : *L'adultère* [...] *lui tira un coup de pistolet, qui faillit* (Malherbe) ; et transitiv. : *Il n'y a si bon archer qui ne faille quelquefois le blanc* (Malherbe). || Vx. *Jouer à coup faillant, à coup failli,* au volant ou au jeu de paume, jouer à la place du premier joueur qui manque son coup. || **2.** *Class.* et *littér.* Manquer à son devoir, commettre une faute, ou tomber dans l'erreur : *Qu'une âme généreuse a de peine à faillir !* (Corneille). *Je ne laisserai pas manquer mon Église, dit Dieu, je ne la laisserai pas errer, je ne la laisserai pas faillir* (Péguy). *Je le sens bien à présent, j'ai failli* (Gide). || *Spécialem.* Se laisser séduire, en parlant d'une femme : *Si ma femme a failli, qu'elle pleure bien fort ; | Mais pourquoi moi pleurer, puisque je n'ai point tort ?* (Molière). *Il se disait peut-être, au fond de sa pensée, qu'une jeunesse qui avait failli pouvait bien faillir encore* (Maupassant). || **3.** *Class.* Se tromper, avoir tort sur un point donné : *Nous ne serons plus guère ici. Je faux de dire « guère » parce que toutes les heures me seront des années* (Malherbe).

II. 1. *Class.* Faire défaut, disparaître momentanément ou définitivement, en parlant des fonctions organiques ou des facultés intellectuelles : *Ne te donna-t-on pas des avis, quand la cause | Du marcher et du mouvement, | Quand les esprits, le sentiment, | Quand tout faillit en toi ?* (La Fontaine). || **2.** *Vx.* Être au terme, disparaître par extinction : *En remontant la lignée des Chateaubriand, composée de*

trois branches, les deux premières étant faillies, la troisième [...] *s'appauvrit* (Chateaubriand). || Vx. *À jour faillant,* à la chute du jour. || Vx. *À jour failli,* après la chute du jour. || Vx. *À nuit faillie,* à la nuit tombée.

◆ v. tr. ind. (sens 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy). **1.** *Class.* et littér. *Faillir à quelqu'un,* en parlant des personnes, lui manquer, lui retirer le soutien, le concours sur lequel il croyait pouvoir compter : *Je ne vous faudrai jamais tant que je pourrai* (Chapelain). *Une main amie qui ne te faillirait pas* (Flaubert) ; en parlant des choses, lui faire défaut : *Tour ni détour, ruse ni stratagème* | *Ne vous faudront* (La Fontaine). *Peut-être l'indécision où j'aurais pu rester aurait-elle donné la majorité parlementaire à M. de Polignac, qui ne lui faillit que de quelques voix* (Chateaubriand). || *Le cœur me (lui) faut,* je (il) défaille ; au *fig.,* le courage, la force me (lui) manque : *À l'idée de devoir annoncer à Gertrude que la vue lui pourrait être rendue, le cœur me faut* (Gide). || **2.** Littér. *Faillir à quelque chose,* ne pas être capable de mener cette chose à bien : *J'ai traîné mes pauvres pieds, je faillais à la besogne* (A. de Châteaubriant). || *Faillir à une promesse, à une parole, à un engagement,* etc., ne pas tenir cette promesse, cette parole, cet engagement, etc. || *Faillir à son devoir,* agir de façon répréhensible. || Absol. *Sans faillir,* en poursuivant l'effort jusqu'au bout.

◆ v. auxil. (av. 1719, Mme de Maintenon [*faillir à,* milieu du XVIe s., Amyot ; *faillir de,* v. 1610, d'Urfé]). Suivi d'un infinitif, *faillir* joue le rôle d'un auxiliaire d'aspect et indique qu'une action située dans le passé a été sur le point de se produire : *Dans le procès, il* [frère Isambart] *avait failli périr pour avoir conseillé la Pucelle* (Michelet). *Il faillit plusieurs fois être renversé par les voitures* (Duhamel). *De la peste jusqu'au cou ! Il ne l'a pas eue, mais il a bien failli l'avoir* (Pagnol). || *Class.* L'infinitif pouvait être introduit par les prép. *à* ou *de : Il leur tint un discours qui faillit à les faire tomber de leur haut* (Guez de Balzac). *Combien de fois je faillis de perdre tout respect* (d'Urfé) ; construction qui est encore parfois reprise littérairement : *J'ai encore failli de me tromper* (Proust).

• SYN. : *croire, manquer, penser.*

2. faillir [fajir] v. intr. (ital. *fallire* [v. FAILLI 1] ; XVIe s.). [Conj. : v. FINIR.] Faire faillite. (Rare.)

faillite [fajit] n. f. (adaptation, d'après *faillir,* de l'ital. *fallita,* faillite, part. passé fém. substantivé de *fallire* [v. FAILLI 1] ; XVIe s., Loisel, au sens 1 ; sens 2, 1807, *Code de commerce ;* sens 3, fin du XIXe s.). **1.** État du commerçant dont la cessation de paiements a été constatée par le tribunal de commerce et déclarée publiquement. || *Faire faillite,* ne plus être en état de payer ses créanciers : *Il le chassa de la halle en le forçant, dans une circonstance critique, à faire faillite* (Balzac). || **2.** Procédure légale instituée pour régler la situation du commerçant qui a été déclaré en état de cessation de paiements. || **3.** *Fig.* Insuccès constaté, patent, d'une entreprise, d'un système, d'une idée : *La faillite de l'imagerie scientifique est déclarée* (Valéry). *Il y a, dans le renoncement à la joie, de la faillite, et comme une sorte d'abdication, de lâcheté* (Gide). *La faillite d'une politique économique.*

• SYN. : **1** *banqueroute, déconfiture, krach ;* **3** *défaite, échec, fiasco, ruine.* — CONTR. : **3** *réussite, succès, triomphe, victoire.*

faim [fɛ̃] n. f. (lat. *fames, famis,* faim ; XIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XIIIe s., Adam de la Halle ; sens 4, 1664, Racine). **1.** Besoin de manger ; sensation, d'origine complexe, éprouvée par la personne qui a besoin de manger : *Sur nos tables sans nappe, où la faim nous attend,* | *Une pomme de terre* [...] *est reine* (Hugo). *J'étancherai ma soif, j'assouvirai ma faim* (Leconte de Lisle). *La faim de six semaines de grève s'éveillait dans les ventres vides* (Zola). *N'ayant pas très grand-faim d'ordinaire, je ne souffrais pas trop des plats manqués, ni des menus insuffisants* (Gide). || *Faim canine, faim de loup,* très grande faim. || *Avoir faim,* ressentir le besoin de manger. || *Mourir de faim,* ou (pop.) *crever de faim, crever la faim,* périr par manque d'aliments ; *par exagér.,* avoir grand-faim, et, au *fig.,* être dénué de ressources : *Partout le peuple ne demande qu'à ne pas mourir de faim pour vivre en repos* (Constant). || *Un meurt-de-faim,* et (pop). *un crève-de-faim* ou *un crève-la-faim,* v. à l'ordre alphab. || *Crier la faim,* ou (vx) *crier à la faim,* être pressé de manger. || **2.** *Littér.* Envie de manger, appétit : *Si je cherchais tes aliments, tu n'aurais pas de faim pour les manger* (Gide). || **3.** *Littér.* Envie passionnée de posséder, d'atteindre quelque chose : *Avoir faim de richesses. Il* [l'aviateur] *jugea bien que c'était un piège.* [...] *Mais sa faim de lumière était telle qu'il monta* (Saint-Exupéry). || *Faim spirituelle,* besoin de la grâce de Dieu : *Dans le Nouveau Testament, on redoute toujours* [...] *une spirituelle famine* | *D'une faim spirituelle* (Péguy). || **4.** Manque général de ressources alimentaires dans une région ou un pays : *Géopolitique de la faim* (ouvrage de l'économiste brésilien J. de Castro).

• SYN. : **1** *appétit, fringale* (fam.), **4** *disette, famine.*

• REM. Avec l'expression *avoir faim,* on emploie souvent certains adverbes, comme *très, si, bien, tellement, trop,* etc., et non pas seulement dans la langue parlée : *J'ai très faim. J'ai si faim que... J'ai tellement faim que...* Cette construction est critiquée, puisqu'un adverbe est censé ne pouvoir modifier un nom. On devrait donc dire correctement : *Avoir grand-faim* (Acad.), ou *J'ai une très grande faim, une telle faim que...*

faim-valle [fɛ̃val] n. f. (loc. reprise aux parlers de haute Bretagne et de Normandie, de *faim* et de l'adj. breton *gwall,* méchant ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens 2 ; sens 1, 1694, Th. Corneille). **1.** Besoin soudain de nourriture qui arrête les chevaux dans leur travail, jusqu'à ce qu'ils aient mangé. || **2.** Grande faim.

• SYN. : **1** *boulimie ;* **2** *fringale* (fam.).

faine [fɛn] n. f. (lat. pop. **fagīna* [sous-entendu *glans, glandis,* n. f., « gland »], fém. de l'adj. **fagīnus,* de hêtre, lat. class. *faginus,* dér. de *fagus,* hêtre ; XIIe s., *Partenopeus de Blois,* écrit *favine ; faïne,* 1258, *Roman de Mahomet ; faine,* 1600, O. de Serres). Fruit comestible du hêtre, dont on extrait une huile : *Elle amassait noix et noisettes, amandes et faines* (France). *L'écureuil Guerriot avait visité des noisetiers et des hêtres, choisi sa faine* (Pergaud).

• REM. L'Académie orthographie FAINE, sans accent circonflexe sur le *i,* mais on trouve aussi les orthographes anciennes FAÎNE et FÊNE.

fainéant, e [fɛneɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (réfection phonétique de l'anc. terme *faignant* [v. ce mot], où l'on a cru voir un composé de *fai, fait* [2e pers. du sing. de l'impér. ou 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *faire*] et de *néant ;* XIVe s., Godefroy, écrit *fainoient ;* 1541, Calvin, écrit *fait-néant ; fainéant,* 1580, Montaigne). *Péjor.* Qui ne fait rien, qui ne veut pas travailler : *Il est très faux que les moines ne fussent que de pieux fainéants* (Chateaubriand). *J'ai donné ma vie* | *À ce dieu fainéant qu'on nomme fantaisie* (Musset). *Il est impossible, à première vue, de distinguer celui qui perd son temps d'une manière féconde et profitable de l'autre, du simple fainéant, de celui qui perd son temps sans espoir et sans honneur* (Duhamel). || *Rois fainéants,* les derniers Mérovingiens, qui abandonnèrent le pouvoir aux maires du palais : *Despotique, pesant, incolore, l'Été,* | *Comme un roi fainéant présidant un supplice,* | *S'étire* [...] | *Et bâille* (Verlaine). *Sorte de roi fainéant, je nageais dans un bain de voluptés coupables* (Troyat).

• SYN. : *cossard* (pop.), *flemmard* (fam.), *indolent, nonchalant, paresseux.* — CONTR. : *actif, bûcheur* (fam.), *courageux* (fam.), *laborieux, travailleur, zélé.*

fainéanter [fɛneɑ̃te] v. intr. (de *fainéant* [v. ce mot] ; 1690, Furetière, écrit *faitnéanter* [*fainéanter,* XVIIIe s.], aux sens 1-2). **1.** Faire le fainéant, vivre à la façon d'un fainéant. || **2.** Rester inactif, paresser : *Des gardes républicains logés dans le bâtiment lainier fainéantaient à l'entrée* (Hamp).

• SYN. : **1** *flemmarder* (fam.), *paresser ;* **2** *flâner, musarder, muser, traîner.*

• REM. On trouve aussi la forme FAINÉANTISER (de *fainéantise* ; 1782, Gohin) : *Après un tel triomphe, on éprouve le besoin* [...] *de s'en aller fainéantiser quelque part* (Daudet). *Un tout jeune Arabe à peau brune, que déjà les jours précédents j'avais remarqué parmi la bande de vauriens qui fainéantisait aux abords de l'hôtel* (Gide).

fainéantise [fɛneɑ̃tiz] n. f. (de *fainéant ;* 1539, R. Estienne). Vice du fainéant : *J'ai ramassé du pain, frère, où j'en ai trouvé : | Dans la fainéantise et dans l'ignominie* (Hugo). *Les Arabes, chez qui la fainéantise est le droit du mâle* (Fromentin).

• SYN. : *cosse* (pop.), *flemme* (fam.), *indolence, nonchalance, oisiveté, paresse.*

fainéantiser v. intr. V. FAINÉANTER.

1. faire [fɛr] v. tr., v. tr. ind., v. intr., v. impers., **se faire** [səfɛr] v. pr. (lat. *facere,* faire, exécuter, procréer, former, rendre, estimer ; 842, *Serments de Stras-bourg,* à la 3ᵉ pers. du sing. du subj. prés. [écrit *fazet*] ; à l'infin. [écrit *faire*], fin du IXᵉ s., *Cantilène de sainte Eulalie*). [Conj. **72.**]

■ « FAIRE », VERBE TRANSITIF

• A. : sens I, 1, 3, II, 4, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 2, III, 1, V, 3-4, 1273, Adenet ; sens I, 4-5, II, 7, 10-11, III, 5, V, 2, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, II, 2, 9, fin du XIIᵉ s., Châtelain de Coucy ; sens I, 7, XIIᵉ s., *Roncevaux ;* sens I, 8-9, milieu du XVIᵉ s., Amyot ; sens I, 10, IV, 3, av. 1850, Balzac ; sens I, 11, 1700, Regnard ; sens II, 1, 3, 8, v. 980, *Fragment de Valenciennes ;* sens II, 5, III, 2-3, IV, 2, XXᵉ s. ; sens II, 6, III, 4, IV, 4, 6, 1865, Littré ; sens II, 12, 1890, *Dict. général ;* sens IV, 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens IV, 5, v. 1560, Paré ; sens V, 1, 1663, Molière. — B. : sens I, 1, 1679, Bossuet ; sens I, 2, 1580, Montaigne ; sens I, 3, 6, III, 8, IV, 1-2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 4, v. 1196, J. Bodel ; sens I, 5, 1640, Corneille ; sens I, 7, 1865, Littré ; sens I, 8, III, 2-3, v. 1360, Froissart ; sens II, 1-3, XXᵉ s. ; sens II, 4, XIVᵉ s., *Girart de Roussillon ;* sens III, 1, fin du XIIᵉ s., Conon de Béthune ; sens III, 4-5, 1866, G. Esnault ; sens III, 6, v. 1283, Beaumanoir ; sens III, 7, 1273, Adenet ; sens III, 9, v. 1265, J. de Meung. — C. : sens 1, v. 980, *Fragment de Valenciennes ;* sens 2, XVIᵉ s., J. Lemaire de Belges ; sens 3, 1656, Pascal ; sens 4-5, 1690, Furetière ; sens 6, 1673, Molière ; sens 7, 1865, Littré ; sens 8, XXᵉ s.

A. Avec un sujet désignant un être animé.

• **I.** AVEC UN COMPLÉMENT D'OBJET DÉSIGNANT UNE CHOSE CONCRÈTE. **1.** Tirer du néant : *Donc Dieu fit l'univers, l'univers fit le mal* (Hugo). || **2.** Tirer un produit fini d'une matière première, fabriquer : *Faire des tuiles. Faire des machines-outils. Le laboureur m'a dit en songe : | Fais ton pain* (Sully Prudhomme). || *Spécialem.* Donner une forme, par l'art ou par le travail, à un matériau brut : *Faire une statue. Faire un portrait.* || **3.** Amener un ouvrage matériel à son état définitif en assemblant les éléments qui le constituent : *Faire une maison. Faire un manteau. Faire un nid.* || **4.** Confectionner un plat, une préparation culinaire à l'aide de différents ingrédients et aliments : *Si vous lui faisiez un beau morceau de veau ?* (Proust). *Faire du bœuf en daube. Faire une tarte, des confitures.* || Fam. *Faire le dîner* (ou *faire à dîner*), préparer de quoi dîner. || **5.** Produire en cultivant : *Faire du blé, de la betterave, du lin. Ils pourraient jusqu'à cette hauteur faire du sarrasin s'ils voulaient* (Audiberti). || **6.** Amener un ouvrage de l'esprit à son état définitif : *Faire un poème, un roman, un opéra, une pièce de théâtre. Et sa voix livre aux vents qui l'emportent loin d'elle | Et le caresseront peut-être, l'infidèle, | Cette chanson qu'il fit pour un vanneur de blé* (Heredia). || Produire un énoncé : *Faire des phrases. Faire un discours.* || **7.** Mener à un certain degré de rangement, de propreté ou d'entretien : *Faire le lit. Faire la vaisselle. Un grand benêt de vingt-cinq ou vingt-six ans, qu'elle avait pris pour faire le jardin* (Sévigné). *La chambre d'un étudiant* [...] *faite une fois par semaine* (Balzac). *Allons, ne vous fâchez pas, je m'en vais vous faire ces bottines* (Flaubert). *Il y avait des commencements de bas dans tous les tiroirs, où Rose les remisait au matin, en faisant les pièces* (Gide). || **8.** Apporter à certaines parties du corps les soins qui leur sont nécessaires : *Faire ses ongles, sa barbe. Il avait les cheveux teints, la moustache teinte, les yeux faits au crayon bleu, les joues blanches et roses de fard* (Duhamel). || **9.** Faire provision de : *Faire de l'essence. Faire de l'herbe pour les lapins. Faire du bois. Faire du fourrage.* || **10.** *Fam.* Mettre à la disposition du public en vendant : *Faire les fruits, les légumes.* || *Faire le gros, le demi-gros,* vendre en gros, en demi-gros. || *Faire l'article,* v. ARTICLE. || Intransitiv. et vx. *Faire dans,* avoir une activité commerciale dans un secteur déterminé : *J'ai les commissions de tous ceux qui font dans les cheveux. Aucun ne donne plus de trente pour cent* (Balzac). *Faire dans le meuble.* || **11.** *Arg.* Acquérir par un moyen malhonnête, voler : *Il avait perdu son tire-jus, ou quelque camarade le lui avait fait* (Zola).

• **II.** AVEC UN COMPLÉMENT D'OBJET DÉSIGNANT UNE CHOSE ABSTRAITE OU CONCRÈTE (ACTION, ACTIVITÉ, COMPORTEMENT). **1.** Accomplir un acte quelconque : *Faire une bonne, une mauvaise action. Faire une démarche, un déplacement. Faire une faute, une erreur, une sottise.* || **2.** Accomplir un geste, un mouvement, une manœuvre : *Faire un pas. Faire un saut. Faire un faux mouvement. Faire un salut. Faire des révérences, des courbettes. Faire des signaux.* || **3.** Employer ses forces, ses facultés à une tâche, une occupation : *Faire un travail, une besogne. Un écolier qui fait ses devoirs. Faire un problème. Faire la moisson, les vendanges. Faire un métier. Par quel miracle l'homme consent-il à faire ce qu'il fait sur cette terre, lui qui doit mourir ?* (Chateaubriand). *Il pensait à ce camarade d'enfance* [...] *qui fait toute une carrière coloniale* (Romains). || *Spécialem.* et *class.* Exercer un emploi, remplir une fonction, rendre un devoir, etc. : *Il fallait* [...] *commander à M. le Président d'aller faire sa charge de garde des Sceaux à la Cour* (Retz). || **4.** Accomplir une action importante : *Faire le siège d'une ville. L'abbaye nouvelle devint si opulente* [...] *qu'elle fut en état de se défendre, en 1057, contre les Normands, qui lui firent la guerre* (Chateaubriand). || *Faire un procès à,* mener une action judiciaire contre. || **5.** (avec un complément précédé d'un article partitif) Se consacrer à une certaine forme d'activité : *Faire du commerce, du cinéma, du théâtre. Ne pas faire de la politique et ne presque jamais lire les journaux* (Gide). || **6.** Se livrer à une activité physique : *Faire du sport, de la natation, de la course à pied. Il alla à Saint-Moritz faire du ski* (Proust). *M. Achille, vieillard de soixante-douze ans et fort riche, faisait de l'industrie comme les vieux Anglais font du golf* (Maurois). || Accomplir un exercice physique particulier : *Faire la planche. Faire le grand écart.* || **7.** (avec un complément précédé d'un article partitif ou d'un adjectif possessif) Travailler une matière afin d'améliorer ses connaissances : *Le matin, je fais du grec* (Flaubert). *Faire des mathématiques, de l'archéologie.* || *Faire son droit, sa médecine, ses études,* suivre un cycle d'études donnant le niveau de connaissances requis pour exercer certaines professions. || **8.** Tenir une conduite imposant un certain effort, pour atteindre un but ou pour se conformer à une règle : *Faire son devoir.* || *Faire son possible,* mettre en œuvre tous les moyens dont on dispose. || *Faire attention,* regarder attentivement, ou prendre des précautions : *Faites attention en traversant la rue, en nettoyant ce vase.* || Fig. *Faire attention à,* remarquer : *Tous les secrets de la nature gisent à découvert et frappent nos regards chaque jour sans que nous y fassions attention* (Gide). || Vx. *Faire abnégation,* renoncer : *Vous sentez bien, mon enfant, que c'était un devoir. Il y a longtemps que j'ai fait abnégation* (Vigny). || Spécialem. *Faire ses Pâques, faire gras, faire maigre, faire carême,* observer les prescriptions religieuses correspondantes. || **9.** (avec un complément d'objet second) Adopter une attitude favorable ou défavorable à l'égard de quelqu'un : *Faire une faveur,*

une confidence à quelqu'un. Faire la charité à un mendiant. Faire une gentillesse, des compliments, des reproches à un ami. Faire une injure, une offense à quelqu'un. Faire du bien, du mal à son prochain. Faire plaisir à ses enfants. Faire injure à quelqu'un. || *Spécialem.* En termes de finance, procurer de l'argent à : *Faire une rente à quelqu'un. J'ai justement la moitié de cette somme-là toute prête. À l'égard du reste, on tâchera de vous la faire* (Marivaux). *Voilà qui est entendu : je te ferai les fonds, je te laisserai la possession de mon secret* (Balzac). || **10.** Prendre telle ou telle expression du visage, marquant la sympathie ou l'antipathie à l'égard de quelqu'un : *Faire bon visage. Faire les yeux doux. Faire la tête. Faire la gueule* (pop.). *Faire grise mine.* || *Faire du charme, faire la cour à quelqu'un,* déployer son charme ou se mettre en frais pour le séduire. || **11.** Être l'auteur, le responsable de quelque chose : *Faire du bruit, du vacarme. Faire du chahut* (fam.), *du scandale. Faire de l'opposition, de l'obstruction.* || Fam. *Faire un malheur,* se laisser emporter, se répandre en reproches véhéments, en invectives. || Fig. *Faire la pluie et le beau temps,* avoir une très grande influence personnelle. || **12.** Être le siège d'un état affectif : *Faire une colère. Faire un caprice. Faire des complexes.* || Être le siège d'un phénomène psychique : *Faire un rêve. Faire un cauchemar.*

• **III.** AVEC UN COMPLÉMENT D'OBJET DÉSIGNANT UN ESPACE OU UNE DURÉE. **1.** Se déplacer d'un point à un autre selon un itinéraire : *Ces deux manières de faire la route nuançaient notre plaisir* (Balzac). *Faire un trajet. Faire un circuit. Faire une route de montagne. Faire six kilomètres à pied en une heure.* || Fam. *Faire les Alpes, la Bretagne,* etc., parcourir ces régions en touriste : *« Eh bien ! je suis heureux d'avoir pris ce jour-ci pour faire la vallée de l'Oise », dit Georges* (Balzac). || *Faire route vers,* se diriger vers. || *Chemin faisant,* en cours de route. || *Faire escale,* s'arrêter en un lieu, en parlant d'un voyageur. || *Faire le nord, le sud,* en termes de marine, avoir le cap au nord, au sud. || *Faire le plus près,* naviguer en serrant le vent le plus possible. || Fam. *Faire du* (suivi d'une indication chiffrée), se déplacer à telle vitesse : *Une voiture qui fait du cent cinquante* [kilomètres] *à l'heure.* || **2.** Aller régulièrement dans un endroit, ou d'un endroit dans un autre dans un but commercial : *Un détaillant qui fait les marchés ;* et, *par extens.*, avec un sujet chose : *Une antique carriole qui « faisait » les foires du district depuis un quart de siècle* (Rosny). || **3.** *Fam.* Passer son temps à parcourir, à visiter un lieu : *Faire les magasins. Faire les boulevards.* || Pop. *Faire le trottoir,* se prostituer. || Fam. *Faire les poches à quelqu'un,* fouiller dans ses poches pour en inspecter le contenu, ou pour y dérober quelque chose. || **4.** Passer par un emploi : *Un domestique qui a fait plusieurs places.* || **5.** Passer le temps nécessaire à : *La succursale d'Issy, où l'on fait les deux années de philosophie* (Renan). || *Faire cinq ans de prison* et, par extens., *faire de la prison,* purger une peine de prison : *Il avait quitté sa famille, connu la misère, fréquenté des milieux anarchistes, fait de la prison* (Martin du Gard). || *Faire son temps,* accomplir le temps de service militaire légal pour un soldat, la durée de sa peine pour un bagnard.

• **IV.** AVEC UN COMPLÉMENT D'OBJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ, OU RELATIF À UN ORGANISME VIVANT. **1.** Donner la vie, engendrer : *Faire un enfant à une femme.* || *Pop.* Donner naissance à : *Elle a fait deux enfants en deux ans.* || *Faire ses petits,* en parlant des animaux, mettre bas : *La chatte a fait ses petits dans le grenier.* || **2.** *Fam.* Capturer un animal à la chasse, à la pêche, etc. : *Un chasseur qui a fait deux lièvres et un perdreau.* || **3.** *Pop.* et *vx.* Obtenir les faveurs d'un homme ou d'une femme : *« Tu as donc « fait » ton journaliste ? répondit Florine, employant un mot du langage particulier de ces filles. — Non, ma chère, je l'aime ! »* (Balzac). *Maxime lui dit à l'oreille, en lui montrant la dame blonde : « Elle n'est pas mal, n'est-ce pas ? Je veux la « faire » pour ce soir »* (Zola). || **4.** *Faire ses dents,* être le siège de la formation des dents : *Cet enfant a fait sa première dent très tôt.* || Par anal. *Faire des feuilles, des racines,* etc., en parlant des plantes, être dans une période de croissance des feuilles ou des racines : *Les plantes d'appartement font des feuilles si elles sont bien soignées. La bouture fait des racines.* || **5.** Expulser hors de soi les excréments ou les matières sécrétées par les glandes du corps : *Faire ses besoins. Faire pipi, faire caca* (fam.). || *Faire du sang,*avoir du sang dans les selles, les urines. || *Absol.* Expulser, surtout par l'anus, les excréments. || Fam. *Faire dans sa culotte, dans son pantalon,* ne pas pouvoir se retenir ; au *fig.*, avoir peur. || **6.** Être le siège du développement d'une maladie : *Faire une rougeole. Faire de la tension. Faire de la fièvre. Il devait faire quelque chose du côté du foie* (Proust). *En février, j'ai fait une pleurite sèche avec expectorations sanguinolentes* (Martin du Gard). *Elle nous fait de la rétention et un commencement d'escarre* (H. Bazin).

• **V.** AVEC UN COMPLÉMENT D'OBJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** Représenter un personnage type au théâtre : *Faire la duègne, l'amoureux, le Léandre.* || **2.** Se comporter de telle ou telle manière dans la vie réelle : *On pouvait prévoir qu'elle ferait une bonne maîtresse de maison. Faire le fou. Quand ils ont le courage* [...] *ma foi ! ils font le diable* (Vigny). || **3.** Se donner l'attitude de, contrefaire : *Oscar voulut faire l'homme, il but le second verre et mangea trois autres talmouses* (Balzac). || **4.** Essayer, par son comportement, de paraître tel ou tel, se donner l'air de : *Faire le passionné, le brave, la douce. Faire le malin* (ou *son malin*). *Vous aimez ce théâtre-là, ou du moins vous faites celui qui l'aime* [...]. *C'est de la pose* (Donnay). || *Faire le mort,* se tenir dans une immobilité absolue pour faire croire qu'on est mort ; au *fig.*, ne rien dire, pour ne pas attirer l'attention sur soi. || Fam. *Faire l'idiot,* faire celui qui ne comprend pas. || Class. *Faire de,* se donner un air de, imiter : *Tantôt en le voyant j'ai fait de l'effrayée* (Corneille). || **5.** *Fam.* Occuper une fonction dans la société : *Il veut faire un artiste, un médecin.* || *Littér.* Se transformer en : *Celui-ci en huit jours fit un vieillard* (Barrès).

• SYN. : **I, 1** *créer ;* **2** *manufacturer, produire, sortir* (fam.), *usiner ; exécuter, façonner ;* **3** *bâtir, confectionner, construire, édifier, élever, monter ;* **4** *apprêter, cuire, mijoter, préparer ;* **5** *récolter ;* **6** *composer, écrire, élucubrer, pondre* (fam.) ; *prononcer ;* **7** *astiquer, cirer, entretenir, frotter, laver, nettoyer, ranger, récurer, retaper* (fam.) ; **8** *lustrer, peigner, polir ; farder, maquiller ;* **9** *s'approvisionner, couper, cueillir, ramasser ;* **10** *débiter, détailler, tenir ;* **11** *chiper* (fam.), *choper* (fam.), *faucher* (pop.), *piquer* (pop.). || **II, 1** *commettre, perpétrer ;* **2** *exécuter ;* **3** *chercher, effectuer, exercer, opérer ;* **4** *entreprendre ; intenter ;* **5** *s'adonner à, se mêler de, se mettre dans* (fam.), *s'occuper de ;* **6** *pratiquer ; réussir ;* **7** *apprendre, bûcher* (fam.), *chiader* (arg. scol.), *étudier, piocher* (fam.), *potasser* (arg. scol.) ; **8** *accomplir, s'acquitter de, remplir, satisfaire à ;* **11** *causer, occasionner, provoquer, susciter ;* **12** *avoir.*|| **III, 1** *couvrir, parcourir ; sillonner, visiter ;* **3** *courir ;* **5** *préparer ; tirer* (fam.). || **IV, 1** *accoucher de* (pop.), *avoir, enfanter ;* **2** *attraper, prendre ;* **3** *embobiner* (pop.), *entortiller* (fam.), *séduire ;* **5** *déféquer, évacuer ;* **6** *avoir.*|| **V, 1** *interpréter, jouer ;* **2** *être ;* **3** *imiter, singer* (fam.) ; **4** *se donner pour, se poser en, simuler ;* **5** *devenir.*

B. Avec un sujet désignant un être animé ou une chose.

• **I.** AVEC UN COMPLÉMENT D'OBJET EXPRIMANT LE TERME D'UN CHANGEMENT, D'UNE ÉVOLUTION. **1.** Former, produire : *Une école qui fait de bons ingénieurs. Un instructeur qui sait faire des soldats. La raison fait des philosophes, et la gloire fait des héros ; la seule vertu fait des sages* (Vauvenargues). || **2.** Créer les conditions nécessaires pour un changement dans la manière d'être : *L'occasion fait le larron. Les bons comptes font les bons amis. L'injustice fait les révoltés.* || **3.** *Class.* et

littér. Amener un changement dans les sentiments, l'état de santé de (introduit un attribut du complément d'objet) : *Me voici arrivée, ma fille, dans un lieu qui me ferait bien triste quand je ne le serais pas* (Sévigné). *Les bains la faisant mieux portante* (Maupassant). || **4.** Donner à quelqu'un le grade, le titre de : *On l'a fait chevalier de la Légion d'honneur.* || Donner à quelqu'un telle ou telle qualité ou fonction : *Faire quelqu'un juge d'un litige.* || **5.** Attribuer, à tort ou à raison, telle ou telle qualité à quelqu'un ou à quelque chose : *Leurs attaques m'ont fait plus célèbre en trois mois que mes livres n'avaient fait en trente ans* (Gide). *Vous faites les choses plus graves qu'elles ne sont.* || Représenter sous l'apparence de : *Le sculpteur l'a faite un peu trop maigre.* || Donner telle ou telle réputation à : *On le fait plus méchant qu'il n'est.* || **6.** Amener une personne ou une chose à un autre état, les transformer, les faire devenir autres : *Le malheur a fait de lui une loque. Les âmes grandes sont toujours disposées à faire une vertu d'un malheur* (Balzac). *Vous en ferez un idiot ou un estropié, de ce petit* (Duhamel). || Tirer d'une chose un usage différent de son emploi naturel, changer sa destination : *Faire un chapeau d'un journal.* || Réserver un certain sort à : *Il fit d'elle son esclave. Louis XIV fit du Palatinat un désert.* || *Une personne dont on fait ce qu'on veut,* une personne malléable, sans aucune volonté. || Fig. *Faire de nécessité vertu,* s'accommoder de bonne grâce d'une chose déplaisante. || **7.** Fig. *Faire son affaire de quelque chose,* s'en charger, en assurer l'exécution. || *Faire ses délices de quelque chose,* s'en régaler, même si cela est de mauvaise qualité. || Fig. *Faire ses choux gras de,* tirer bénéfice de. || **8.** *Faire quelqu'un à quelque chose,*le former, l'habituer à cette chose : *Dès son enfance, on l'avait fait à l'idée de tolérance.* || S'emploie surtout au passif : *Il était fait à ce genre de fatigue.*

• **II.** AVEC UN COMPLÉMENT EXPRIMANT UNE QUANTITÉ. **1.** Contenir : *Un réservoir qui fait cinquante litres.* || **2.** Avoir pour dimension : *Un mur qui fait deux mètres de haut, cinquante centimètres d'épaisseur. Un athlète qui fait 1,80 mètre. Il fait du 42 comme pointure* (fam.). || **3.** Coûter : *Les trois articles font dix francs.* || **4.** Évaluer, estimer : « *Combien faites-vous ce meuble ? — Je le fais cent francs.* » || *Faire un prix à quelqu'un,* lui consentir un prix de faveur.

• **III.** AVEC UN PRONOM COMPLÉMENT. **1.** *Faire quelque chose pour quelqu'un,* lui rendre service, en utilisant sa propre influence : *Je tâcherai de faire quelque chose pour vous. C'est là* [à la Cour] *que l'on sait parfaitement ne rien faire ou faire très peu de chose pour ceux que l'on estime beaucoup* (La Bruyère). || *Il y a quelque chose à faire,* il faut agir ; il y a un moyen, un remède : *Il en revint persuadé qu'il y avait décidément quelque chose à faire pour modifier son état* (Romains). || *Avoir quelque chose à faire avec,* avoir un certain rapport avec : *L'histoire a quelque chose à faire avec la sociologie.* || **2.** *Ne rien faire,* mener une vie d'oisif. || *Il n'y a rien à faire,* il faut se résigner. || Fam. *Rien à faire,* je m'y refuse absolument. || *N'avoir rien à faire avec,* être totalement étranger à : *Il n'a rien à faire avec ce scandale. La couleur des vêtements n'a rien à faire avec le deuil* (Proust). || **3.** *Faire tout pour* (suivi d'un infinitif), déployer tous ses efforts pour : *Vous avez tout fait pour le mettre au-dessus de sa position* (Balzac). || *Faire tout,* être décisif : *D'un bout du monde à l'autre, l'habit fait tout* (Béranger). || *Il y a tout à faire,* il faut prendre les choses par le début. || **4.** Fam. *La faire à,* essayer de faire croire qu'on a telle ou telle qualité pour mieux tromper : *Tu la fais à la modestie* (Goncourt). *Les comiques, au contraire, la faisaient à la simplicité. Ils s'abordaient d'un air piteux et bonhomme, s'appelant entre eux « ma pauv' vieille »* (Daudet). || Fam. *La faire à quelqu'un,* le tromper : *Le malin des malins, celui à qui on ne la fait pas, comme il dit, et qui, lui, l'a faite à tout le monde* (Daudet). *Tu veux me la faire, tu ne me la feras pas* (Courteline). || **5.** Fam. *Le faire à,* chercher à impressionner quelqu'un en recourant à tel ou tel comportement : *Le faire au sentiment.* || Fam. *Le faire à l'estomac, à l'esbroufe,* essayer d'en imposer à son interlocuteur. || **6.** Littér. *Ce faisant,* en agissant ainsi : *Je croirais, ce faisant, empêcher d'arriver l'avenir* (Gide). || *Pour ce faire,* pour parvenir à ce résultat. || *Faire ce qu'on peut,* fournir tous les efforts qui sont en notre pouvoir : *L'essentiel est de faire ce qu'on peut contre le péril du monde* (Romains). || **7.** *Que faire ?,* quelle conduite tenir ? : *Que vas-tu faire maintenant, après cet échec ? Qu'allait-il faire dans cette galère ?* (Molière). || *Qu'est-ce qu'il fait ?,* à quoi passe-t-il son temps. || Littér. *N'avoir que faire,* être inutile ou importun : *Vous êtes sot de venir vous fourrer où vous n'avez que faire* (Molière). || *Qu'as-tu* (*qu'a-t-il,* etc.) *fait de... ?,* où as-tu (où a-t-il, etc.) laissé, mis... ? : *Qu'as-tu fait de ton livre ?* || Littér. *N'avoir que faire de,* n'avoir pas besoin de, ne pas se soucier de : *Je n'ai que faire de leurs opinions* (Gide). || *Ne pas savoir quoi faire de,* ne pas savoir comment utiliser, être embarrassé de : *Il ne sait pas quoi faire de son argent, de ses mains.* || **8.** *N'en rien faire, n'en vouloir rien faire,* se garder de faire ce dont il s'agit : « *Passez donc. — Je n'en ferai rien.* » || *En faire autant,* agir de la même manière. || *En faire assez, trop,* fournir un effort suffisant, ou un effort supérieur à ce qui est demandé. || *N'en faire qu'à sa tête,* ne vouloir suivre aucun conseil. || Fam. *Pour ce que j'en fais !,* pour l'importance que j'y attache ! || Pop. *Je n'en ai rien à faire,* je n'en ai pas besoin ; cela ne me concerne pas. || Class. *En faire à deux fois,* ne pas réussir du premier coup : *Il monta dans sa chambre dans l'intention de n'en pas faire à deux fois* (Perrault). || **9.** *Y faire,* apporter une modification, une solution à quelque chose : *Il ne peut rien y faire.* || *Que voulez-vous que j'y fasse ?,* même si je m'employais à régler cela, je n'y pourrais rien. || Fam. *Savoir y faire,* s'y prendre de la bonne façon : *Ce n'est pas un mauvais type, si l'on sait y faire, et il nous fichera la paix* (L. Daudet).

• **IV.** SERT À FORMER DES LOCUTIONS VERBALES. **1.** *Faire* s'emploie avec de très nombreux noms sans article ou des expressions pour constituer des locutions verbales : *Faire abstraction de. Faire usage de. Faire attention. Faire défaut. Faire rage. Faire faillite. Faire bon ménage. Faire bonne contenance. Faire coup double. Faire cavalier seul. Faire contre mauvaise fortune bon cœur.* Etc. (On trouvera généralement l'explication de ces locutions en se reportant au complément.) || **2.** Dans certaines locutions, le nom est précédé d'un déterminant : *Faire le guet. Faire un exemple. Faire des affaires.* Etc.

• SYN. : **I, 1** *façonner, forger, modeler* ; **2** *donner, engendrer, susciter* ; **4** *nommer* ; **5** *montrer, rendre* ; *dire, prétendre* ; **6** *changer en, métamorphoser, transmuer* (littér.) ; *convertir, transformer* ; **8** *accoutumer, dresser, familiariser, plier.* || **II, 1** *jauger* ; **2** *mesurer* ; **3** *valoir* ; **4** *coter, mettre à prix.* || **III, 1** *aider, appuyer, s'employer pour, épauler* ; **7** *fabriquer* (fam.).

C. Avec un sujet désignant une chose.

1. Produire un résultat : *Ce médicament fait de l'effet très rapidement.* || Fam. *Ça ne fait rien,* cela n'a aucun effet, ou cela n'a aucune importance. || *Faire l'admiration de,* susciter ce sentiment. || Fig. *Faire du bruit,* provoquer de nombreux commentaires : *Un spectacle, un livre qui fait du bruit.* || *Faire quelque chose à quelqu'un* ou *à quelque chose,* produire tel effet sur cette personne ou sur cette chose : *Mes cheveux me firent mal et j'y portai la main malgré moi* (Vigny). *Qu'est-ce que cela peut bien me faire ? Les supplications ne lui font rien.* || *Ça ne me fait ni chaud ni froid,* j'y suis insensible. || **2.** Class. et absol. *Faire pour, contre,* être favorable, défavorable à : *Une chose fait pour Alexandre : c'est qu'il a formé je ne sais combien de capitaines* (La Fontaine). *Et quant à ce qu'ils allèguent l'ancien infinitif* CUEILLER, *ils ne prennent pas garde que cela fait contre eux* (Vaugelas). || **3.** Être partie constitutive de : *Les qualités qui font le style.* || Être la cause déterminante de : *L'union fait la force.*

|| *L'habit ne fait pas le moine,* l'apparence est souvent trompeuse. || **4.** Présenter telle ou telle forme : *Faire une bosse, un creux. Le mur fait un angle. La rivière fait un coude. Chemin qui fait un dos-d'âne.* || **5.** Remplir l'office, jouer le rôle de : *Ce restaurant fait hôtel. Une armoire qui fait penderie.* || Avoir valeur de : *L'action si simple et si belle des sauveteurs, à Penmarch et partout, fait leçon par la simplicité et le silence* (Alain). || **6.** En parlant d'une opération mathématique, avoir pour résultat : *Deux et deux font quatre.* || En termes de finance, produire un certain intérêt : *La rente fait du trois pour cent.* || **7.** En grammaire, prendre telle ou telle forme selon le genre ou le nombre, le temps ou la personne : *« Travailler » fait « travaillaient » à la troisième personne du pluriel de l'imparfait.* || **8.** *Fam.* En parlant d'un véhicule, d'un appareil, etc., consommer pour son fonctionnement : *Une voiture qui fait douze litres aux cent. Une ampoule qui fait cent watts.* || Spécialem. *Faire de l'huile,* en parlant d'une voiture, avoir une consommation d'huile excessive.

● SYN. : **1** *procurer ;* **3** *composer, constituer ; créer, engendrer, produire ;* **4** *dessiner, former ;* **6** *égaler ;* **8** *brûler, débiter, user.*

■ « FAIRE À », VERBE TRANSITIF INDIRECT

● Sens 1, fin du XII^e s., *Geste des Loherains ;* sens 2, 1630, Chapelain ; sens 3, 1273, Adenet ; sens 4, 1672, Corneille ; sens 5, av. 1213, Villehardouin.

1. *Class.* Contribuer à : *Même si cela fait à votre allégement, | J'avouerai qu'à lui seul en est toute la faute* (Molière). || **2.** *Class.* Convenir à, se rapporter à : *J'insérerai ici la préface de l'auteur ; elle fait au dessein* (Chapelain). || **3.** *Class.* Causer une impression à : *Comment vous fait ce nom ?* (Sévigné). || Auj. *Rien ne me (te, lui,* etc.) *fait,* rien ne produit d'effet sur moi (toi, lui, etc.) : *Moi qui avais jusqu'à présent une constitution d'airain et à qui rien ne faisait* (Flaubert). || **4.** Class. *C'est à faire à,* il n'appartient qu'à : *Devant une telle beauté, | C'est à faire des insensibles | De conserver leur liberté* (Corneille) ; il n'y a plus qu'à : *Et c'est à faire enfin à mourir après lui* (Corneille). || **5.** *Avoir à faire à,* autre forme, plus rare, de AVOIR AFFAIRE À.

■ « FAIRE », VERBE INTRANSITIF

● Sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens I, 2, début du XVII^e s., Malherbe ; sens I, 3, av. 1654, Guez de Balzac ; sens II, 1, 842, *Serments de Strasbourg ;* sens II, 2, fin du XII^e s., Conon de Béthune ; sens II, 3, av. 1896, Goncourt ; sens II, 4, 1672, Molière ; sens II, 5, fin du XIII^e s., Joinville.

I. SANS COMPLÉMENT. **1.** Accomplir une action, agir : *Il faut faire et non pas dire. Laissez-moi faire.* || *Façon de faire,* manière d'agir. || *Avoir à faire,* être occupé. || *Avoir fort à faire,* avoir des difficultés. || **2.** *Class.* et *littér.* Jouer un rôle, participer à quelque action : *M. le maréchal de Lorge, qui voulait faire* [...] *ne cessait, tous les hivers, de proposer le siège de Mayence* (Saint-Simon). *Moi, il faut que je fasse, et que je fasse aller* (Vigny). || **3.** *Class.* Finir, achever : *Je n'aurais jamais fait si je m'arrêtais aux subtilités de quelques critiques* (Racine).

II. AVEC UN ADVERBE OU UN COMPLÉMENT À VALEUR ADVERBIALE. **1.** Avec un adverbe de manière : « agir de telle ou telle façon ». || *Bien, mal faire,* agir avec à-propos ou maladroitement. || *Pour bien faire,* pour que la situation soit tout à fait satisfaisante : *Il faudrait, pour bien faire, être à la fois dans le clocher de Saint-Hilaire et à Jouy-le-Vicomte* (Proust). || Fam. *Ça commence à bien faire,* en voilà assez. || Class. *Bien faire, faire bien,* avoir un heureux effet, réussir (sujet chose) : *Pendant huit jours que j'ai pris les eaux de Vichy, elles m'ont très bien fait* (Sévigné) ; faire bon accueil, bien traiter (sujet personne) : *Il* [le duc de Bourgogne] *salua M^me de Maintenon, qui lui fit fort bien* (Saint-Simon). || *Faire vite,* se dépêcher. || *Comment faire ?,* quelle attitude adopter ? || *Comment faites-vous ?,* de quelle façon procédez-vous ? || *Faire pour le mieux,* se comporter de manière à obtenir le meilleur résultat. || *Faire comme* (suivi de *vouloir* ou *pouvoir*), se comporter selon sa volonté ou ses possibilités : *Fais comme tu veux. On fera comme on pourra.* || *Faire comme si,* faire semblant de : *Fais comme si tu ne l'avais pas vu.* || Class. *Faire en,* agir comme : *Ayez soin que tous deux agissent en gens de cœur* (Corneille). || *À tant faire que de, tant qu'à faire,* puisque, de toute façon, il faut le faire, profitons-en. (V. TANT.) || *Faire tant et si bien que,* agir avec une telle persévérance que. || **2.** Avec un adverbe de comparaison. || *Faire plus, moins, autant que,* être plus, moins, aussi efficace que : *Dans les révolutions, un nom fait plus qu'une armée* (Chateaubriand). || **3.** Avec un adjectif à valeur adverbiale : « paraître, avoir l'apparence de » : *Faire vieux. Faire jeune. Ça fait joli. Ce travail qui voulait avant tout faire vivant* (Goncourt). *Je te dégoûte, je fais sale ?* (Achard). || **4.** Avec un adverbe, un nom sans article ou une locution à valeur adverbiale : « avoir tel aspect, produire telle impression » : *Ça « fait » assez« vieille demeure historique ». Saint-Loup employait à tout propos ce mot« faire »pour« avoir l'air »* (Proust). *Faire bien. Elle fait déjà femme. Ça fait sans-gêne.* || **5.** *Faire bien de,* avoir raison de : *Ce défaut de prononciation* [...] *que vous faites bien de noter* (Gide) ; avoir intérêt à : *Il ferait bien de se méfier.* || *Faire mieux de,* agir d'une manière plus conforme aux convenances, à son intérêt : *Vous feriez mieux de prévenir de votre absence.*

● REM. Dans les locutions où *faire* est suivi d'un adjectif (*faire vieux, faire laid,* etc.), celui-ci reste généralement invariable : *Une construction qui fait laid.* Toutefois, lorsque le sujet est un nom de personne, l'accord est facultatif : *Elle fait espagnole* (Colette).

■ « FAIRE », VERBE IMPERSONNEL

● Sens 1, v. 1196, J. Bodel ; sens 2, 1847, J. Champfleury ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 4, début du XX^e s. ; sens 5, v. 1360, Froissart.

1. *Class.* Avec un adjectif ou un nom, *faire* indiquait un état (*il fait* = « c'est », « il y a », etc.) : *Il ne fait pas bien sûr, à vous le trancher net, | D'épouser une fille en dépit qu'elle en ait* (Molière). *Je suis tout le jour dans ces bois où il fait l'été* (Sévigné). || *Auj.* Cet emploi est plus limité : *a)* avec un adjectif, *faire* indique l'état de l'atmosphère, ou de la température, ou de la lumière : *Il fait beau. Il fait froid. Il fait chaud. Il fait sec. Il fait humide. Il fait clair. Il fait sombre. Il faisait laid* (Gide) ; *b)*avec un nom (précédé ou non de l'article), il indique un phénomène atmosphérique ou météorologique : *Il fait jour. Il fait nuit. Il faisait une douce et molle matinée d'automne* (Duhamel). || **2.** Fam. *Il fait faim, il fait soif,* on a faim, on a soif : *Ça barde, dit Charles, qui redescendait, son panier de chopes vides au bras. Fait soif, là-haut !* (Van der Meersch). || **3.** *Il fait bon, il fait mauvais* (suivi d'un infinitif, avec ou sans *de*), il est agréable, pénible de : *Beau temps, n'est-ce pas, il fait bon marcher* (Proust). *Il ne fait pas bon d'avoir affaire à vous* (Morand). || **4.** Fam. *Ça (cela) fait,* indique la durée du temps écoulé : *Ça fait un mois qu'il pleut.* || **5.** Littér. *C'en est fait,* tout est fini, accompli : *Puisque c'en est fait, le mal est sans remède* (Corneille). || *C'en est fait de telle personne, de telle chose,* il n'y a plus rien à espérer à leur sujet : *Lorsqu'il venait à considérer* [...] *que c'en était fait pour jamais de cette personne* [...] *il s'étonnait que son âme ne se séparât pas de son corps* (Chateaubriand). *C'en est fait alors pour toujours de cette éducation tant vantée de Port-Royal* (Sainte-Beuve). || Class. *C'est fait (de),* même sens : *J'y consens. Oui, sans vous c'était fait de mes jours* (Molière).

■ « SE FAIRE », VERBE PRONOMINAL

● A. : sens 1, 1752, Voltaire ; sens 2, av. 1563, La Boétie ; sens 3, 1751, Voltaire. — B. : sens I, 1, 1662, Corneille ; sens I, 2, XX^e s. ; sens II, 1, 1665, La Fontaine ; sens II, 2, 1769, Diderot ; sens II, 3, 1865, Littré ; sens III, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens III, 2, 1659, Corneille. — C. : sens 1, av. 1563, La Boétie ; sens 2, av. 1719, M^me de Maintenon ; sens 3, début du XX^e s. ; sens 4, 1572, Ronsard. — D. : sens 1, 1664, Molière ; sens 2-3, 1273, Adenet. — E. : sens 1-2, 1580, Montaigne.

A. Avec un sujet désignant une personne et avec un complément d'objet direct.

1. Se procurer : *Se faire des amis, des ennemis.* || **2.** *Spécialem.* et *fam.* Gagner : *Quand je songe, cria-t-il, que ces gaillards, dans nos fosses, pouvaient se faire jusqu'à six francs par jour, le double de ce qu'ils gagnent à présent !* (Zola). || **3.** Créer, dans son esprit, une chose fictive : *Celle dont je me faisais ce rêve était une épouse et une mère* (Sainte-Beuve). || *Se faire une idée de quelque chose,* avoir un aperçu vague de quelque chose, sans entrer dans le détail. || *Se faire des idées, des illusions,* imaginer des choses contraires à la réalité. || *Se faire du souci,* ou, fam., *de la bile, du mauvais sang, des cheveux,* etc., avoir des inquiétudes, se tourmenter. || Pop. *S'en faire,* même sens : *À celui-ci, la religion n'a que trop beau jeu pour lui dire : Ne t'en fais pas. C'est de l'autre côté que ça commence, et tu seras récompensé* (Gide). *« Mais non ! Tout ça s'arrangera ! Ne vous en faites donc pas ! » dit le principal, de sa grosse voix paterne* (Montherlant).

● SYN. : **1** *acquérir, s'attirer, gagner* ; **2** *obtenir, toucher.*

B. Avec un sujet désignant une personne ou une chose.

● **I.** AVEC UN COMPLÉMENT D'OBJET INDIRECT. **1.** *Se faire à quelque chose, à quelqu'un,* s'habituer à... : *Se faire à son métier, à son appartement. Se faire à la discipline. Se faire à l'idée de. Un cheval qui se fait à la selle. C'est un homme difficile, mais j'ai fini par me faire à lui* ; et avec un infinitif : *Je n'ai jamais pu me faire à prendre du café dans des verres* (Goncourt). || **2.** Prendre la forme de : *Une chaussure qui se fait au pied.*

● **II.** SANS COMPLÉMENT D'OBJET. **1.** Arriver à son plein développement : *Cette jeune fille s'est faite depuis deux ans.* || **2.** Parvenir à une situation importante dans la société : *Un écrivain qui s'est fait lui-même.* || **3.** Parvenir au degré souhaité de maturité ou de qualité (en parlant des choses) : *Le vin se fait en bouteille. Un fromage qui se fait en deux jours.*

● **III.** SUIVI D'UN ATTRIBUT. **1.** Devenir, commencer à être (passif) : *Oui, continue Bocage, que voulez-vous, Monsieur, je me fais vieux...* (Gide). *Les occasions se font rares.* || **2.** S'engager dans telle ou telle profession, choisir tel ou tel état : *Julien cessa de parler de Napoléon, il annonça le projet de se faire prêtre* (Stendhal). *En me faisant soldat, je m'étais figuré que je deviendrais tout au moins officier* (Mérimée). || Se donner tel ou tel rôle : *Tu te fais le vengeur de la morale publique* (Barrès). || Se donner pour : *Se faire plus pauvre qu'on n'est.*

● SYN. : **I, 1** *s'acclimater, s'accommoder, s'accoutumer, se familiariser, se plier* ; **2** *s'adapter.*|| **II, 1** *se former* ; **2** *arriver* (fam.), *percer, réussir* ; **3** *s'améliorer, se bonifier, mûrir.*

C. Avec un sujet désignant une chose (emploi absolu avec une valeur de passif).

1. Être créé, produit, exécuté, disposé : *Toutes les grandes acquisitions de l'industrie et de l'intelligence se sont faites avec une excessive lenteur* (Balzac). *Ces robes se font en atelier.* || **2.** Se réaliser : *Les affaires se font par son intermédiaire.* || **3.** Être à la mode, être habituel : *Le long se fait beaucoup cette année.* || *Cela se fait, ne se fait pas,* cela est conforme à la morale, à la bienséance, ou ne l'est pas : *Elle affectait d'être préoccupée, distraite ; cela ne se fait point en province* (Giraudoux). || **4.** Avoir lieu : *Un détachement intérieur se faisait, qui le déliait de lui* (Flaubert). *Qu'il s'agisse de la science ou des arts, on observe, si l'on s'inquiète de la génération des résultats, que toujours ce qui se fait répète ce qui fut fait, ou le réfute* (Valéry).

● SYN. : **1** *s'accomplir, se confectionner, se fabriquer, se réaliser* ; *se porter* ; **4** *arriver, se produire, surgir.*

D. Suivi d'un infinitif.

1. (avec un verbe intransitif) Prendre les dispositions pour accomplir une action ou pour être le siège du procès : *Se faire maigrir.* || **2.** (avec un verbe transitif) Faire en sorte que quelqu'un fasse une action dont on est l'objet : *Il s'est fait aider pour ses devoirs.* || **3.** Avec une valeur de simple passif : *Il a trouvé le moyen de se faire accuser de malhonnêteté* (= être accusé). *Elle s'est fait renverser par une voiture.*

E. Employé impersonnellement.

1. (avec un nom) Se produire, arriver : *Tout à coup, il se fit un grand mouvement dans la foule* (Daudet). || **2.** (avec un adverbe ou un nom) Commencer à être : *Il se fait tard. Il se fait nuit.* || *Il se fait que,* il arrive, il se produit que : *Il se fait que les affaires sont plus difficiles en ce moment.*

2. faire [fɛr] v. auxiliaire.

■ « FAIRE », SUBSTITUT D'UN AUTRE VERBE

● Sens 1-2, 1080, *Chanson de Roland* ; sens 3, XIIe s., *Roncevaux* ; sens 4, XXe s. ; sens 5, 1690, Furetière.

1. S'emploie, dans une proposition de comparaison, pour éviter la répétition d'un verbe déjà employé, avec la même valour que le verbe dont il est le substitut : *Fabrice n'eut aucun effort à faire pour se conduire comme l'eût fait Fénelon en pareille occurrence* (Stendhal). *Vous vous consolerez comme je fais, en regardant du côté du ciel* (Proust). || *Class. Faire* pouvait s'employer comme substitut même avec un substantif complément d'objet direct : *On regarde une femme savante comme on fait une belle arme* (La Bruyère). [Dans cet emploi, la langue d'aujourd'hui introduit le complément par une préposition (*de, pour*) : *Ma mère me déshabilla, posément, sans une parole, comme elle eût fait d'un très petit enfant* (Duhamel).] || **2.** *Class. Faire* s'employait avec divers compléments là où on utilise généralement un autre verbe : *Faire* (= pousser) *des cris. Faire* (= jouer) *la comédie,* etc. *Il fait* (= prend) *quelques remèdes par précaution* (Patin). || **3.** Dire (ordinairement avec le sujet inversé et après des paroles rapportées) : *« J'espère que vous voudrez bien ne pas négliger les Tuileries », fit en souriant l'invité à la redingote bleue* (Benoit). *Imbécile ! fit-il à mi-voix* (Gide) ; et *pop.,* sans inversion : *« C'est pas beau... » qu'il m'a fait.* || **4.** Entre dans diverses formules de politesse : *Faites, je vous en prie* (= passez ou asseyez-vous). || **5.** Entre dans des locutions de la langue du jeu où il a la valeur d'un autre verbe. || *Faire les cartes,* battre les cartes ;et *absol.,* distribuer les cartes : *À toi de faire.* || *Faire une levée,* ramasser les cartes jouées. || *Faire tant de points,* marquer tant de points.

● SYN. : **3** *lâcher* (fam.), *proférer, répliquer, répondre, sortir* (très fam.).

■ « FAIRE », AUXILIAIRE À VALEUR FACTITIVE

● Sens I, 1, fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie* ; sens I, 2, 1638, Rotrou ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II, 1 et III, XIIIe s., *Roman de Renart* ; sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland.*

I. « FAIRE » ET UN INFINITIF. **1.** Sert à former une locution verbale à valeur factitive ayant pour complément un nom ou un pronom, qui peut être soit l'agent du procès exprimé par l'infinitif : *Faites entrer cette personne ;* soit le patient de ce procès : *Il a fait traduire la lettre.* || **2.** *Class.* Attribuer une action à quelqu'un, à tort ou à raison : *Le sang de ces héros dont tu me fais descendre* (Racine). || **3.** *Faire* constitue des expressions verbales. || Fam. *Faire marcher,* tromper. || *Faire naître,* susciter. || *Faire valoir,* tirer un revenu de quelque chose, exploiter : *J'aurais aimé faire valoir* [...] *les poules, les vaches, les moutons. J'adorerais cela* (Goncourt).

II. « FAIRE QUE ». **1.** (avec l'indicatif) Être cause que : *Tout cela fit qu'il tomba malade.* || **2.** (avec le subjonctif) Agir de telle façon que : *Faites que je sois content de vous.*

III. « FAIRE EN SORTE QUE », « FAIRE SI BIEN QUE ». Faire ses efforts, déployer son ingéniosité pour qu'un résultat soit atteint (avec le subjonctif pour insister sur l'intention, avec l'indicatif pour insister sur la conséquence) : *Faites en sorte que tout soit prêt à l'heure. Il fit en sorte que tous furent satisfaits.*

IV. REMARQUE. « FAIRE » SUIVI D'UN INFINITIF. **1.** Lorsque l'infinitif a un complément d'objet direct : *a)* l'agent de cet infinitif est généralement introduit par la préposition *par,* parfois par *à* : *J'ai fait construire cette maison par un entrepreneur de mes amis. Faites apprendre sa leçon à Pierre ;* — *b)* dans le cas où le complément d'agent est introduit par *à,* une ambiguïté est possible s'il s'agit de verbes admettant un complément d'objet second : *J'ai fait raconter l'histoire à Pierre* (= j'ai fait qu'il la raconte, ou qu'on la lui raconte) ; — *c)* si l'agent est exprimé par un pronom personnel à la troisième personne, on emploie *lui, leur* et non *le, la, les* : *Faites-leur prendre leurs remèdes. Je lui ai fait construire cette maison.* ‖ **2.** Le participe passé *fait,* suivi immédiatement d'un infinitif, est toujours invariable : *Je les ai fait chercher partout.* ‖ **3.** Après *faire,* l'emploi du pronom réfléchi est facultatif, mais il s'omet le plus souvent : *On le fit asseoir* (ou *s'asseoir*).

■ « FAIRE », AUXILIAIRE D'ASPECT ET DE TEMPS

• Sens I, 1 et II, 2, 1580, Montaigne ; sens I, 2, XIIIe s., *Roman de Renart ;* sens I, 3, v. 1534, Bonaventure Des Périers ; sens II, 1, 1685, Bossuet.

I. « NE FAIRE QUE » SUIVI DE L'INFINITIF. **1.** Indique la répétition ou la continuité de l'action : *Il ne fait que pleuvoir depuis huit jours.* ‖ **2.** Indique la limitation à une action : *a)* faire seulement une chose et non une autre : *Germaine Bader se réveille ; depuis quelques minutes, elle ne faisait plus que somnoler* [...]. *C'était la paresse qui l'empêchait d'ouvrir les yeux* (Romains) ; — *b)* n'avoir d'autre résultat que : *Le remède ne fit qu'aggraver le mal ;* — *c)* se contenter de : *Il ne faisait que passer à Parme pour aller voir sa mère en Piémont* (Stendhal). ‖ **3.** *Class.* Indique le passé récent : *Je vois les agneaux bondissants | Sur ces blés qui ne font que naître* (Viau). *Ne pressez pas si fort la cadence : je ne fais que sortir de maladie* (Molière).

II. « NE FAIRE QUE DE » SUIVI DE L'INFINITIF. **1.** *Class.* Ne pas cesser de : *Ne vous étonnez pas* [...] *si je ne fais plus* [...] *que de répéter les paroles de la princesse* (Bossuet). ‖ **2.** Venir de : *Je ne fais que d'arriver.*

3. faire [fɛr] n. m. (emploi substantivé du v. *faire ;* 1680, Richelet, au sens 2 ; sens 1, 1713, Fénelon). **1.** *Littér.* Action, pouvoir de faire : *Toute la science du monde n'accomplit pas un chirurgien. C'est le faire qui le consacre* (Valéry). ‖ **2.** *Littér.* Manière propre à un artiste, à un écrivain d'exécuter, de composer ses œuvres : *Malgré le faire du peintre amateur...* (Balzac). *Ce grand secret, je vais vous le dire, il est bien simple : il n'est ni dans l'acquis, ni dans l'ingéniosité, ni dans l'habileté du faire, ni dans la plus ou moins grande quantité de procédés que l'artiste a puisés dans le fonds commun du savoir humain...* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *expérience, pratique ;* **2** *art, façon, facture, métier, style, technique.*

faire le faut [fɛrləfo] n. m. (du v. *faire,* de *le,* pron. neutre, et de *faut,* 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *falloir ;* XVe s., Littré). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Chose inévitable, qu'on ne peut se dispenser de faire : *Puisque je voyais la chose devenir un faire le faut, je voulus éloigner la crainte de la même chose après avoir montré tant de répugnance* (Saint-Simon).

faire-part [fɛrpar] n. m. invar. (du v. *faire* et de *part,* n. f. ; 1866, Littré [art. *part ; billet de faire part,* 1835, Acad.]). Lettre, généralement imprimée, destinée à annoncer à des amis ou à des relations un événement d'ordre familial important (mariage, naissance, décès) : *Pour écrire les adresses du faire-part annonçant ma mort* (Lecomte). *Sur la grande table à rallonges s'empilaient les derniers mille de faire-part, d'enveloppes, que l'on venait de livrer* (Martin du Gard).

• SYN. : *annonce, avis.*

• REM. *Un billet, une lettre de faire part* s'écrivent sans trait d'union.

faire-valoir [fɛrvalwar] n. m. invar. (du v. *faire* et de *valoir ;* 1877, Littré, au sens I, 1 ; sens I, 2 et II, XXe s.).

I. 1. *Vx.* Action de faire produire des revenus à un capital, à un bien, et plus particulièrement à une exploitation agricole : *Il habitait une sorte de petit pavillon de briques adossé aux bâtiments d'exploitation qu'occupaient ses fermiers, car il s'était retiré du faire-valoir, pour vivre de ses rentes* (Maupassant). *Il me semble qu'ici, comme souvent en France, il faille déplorer moins la disette que le mauvais faire-valoir de ce qu'on a* (Gide). ‖ *Faire-valoir direct,* mode d'exploitation agricole dans lequel le propriétaire exploite lui-même le fonds. (S'oppose au *fermage* et au *métayage.*) ‖ **2.** *Littér.* Ce qui met en valeur une chose (idée, talent, etc.) : [Chez Villiers de L'Isle-Adam] *la phrase* [...] *ne s'identifie jamais avec l'idée, mais* [...] *semble* [...] *n'être que son prestigieux et chatoyant faire-valoir* (Gide).

II. Au cirque, régisseur de piste qui présente les numéros et donne la réplique aux clowns. ‖ *Par extens.* Clown à figure blanche, qui sait tirer parti des qualités comiques des autres clowns.

fair play [fɛrplɛ] n. m. (loc. angl. signif. « procédé loyal, conduite équitable », de l'adj. *fair,* franc, honnête, et du n. *play,* jeu, manière de jouer ou d'agir ; 1895, Fr. Mackenzie). Comportement loyal à l'égard d'un partenaire ou d'un adversaire : *Même en affaires, j'ai toujours joué le fair play* (M. Prévost). *Inutile de dire qu'elle ne se faisait pas faute de citer à tout propos l'expression de « fair play » pour montrer les Anglais trouvant les Allemands des joueurs incorrects* (Proust).

◆ adj. invar. (XXe s.). *Être fair play,* agir avec franchise et loyauté.

faisabilité [fəzabilite] n. f. (francisation [d'après *faisable*] de l'anglo-améric. *feasability,* faisabilité, var. de l'angl. *feasibility,* qualité d'être faisable, dér. de *feasible,* « qui peut être fait », lui-même empr. du moyen franç. *faisible* [XIVe s. - début du XVIIe s.], dér. de *faire ;* milieu du XXe s.). En technologie, qualité technique qui rend quelque chose réalisable : *Le rapport de faisabilité concernant un grand barrage.*

faisable [fəzabl] adj. (du v. *faire ;* v. 1361, Oresme). Qui peut être fait, qui est possible : *Le pareur, le fioritureur de ce qu'inventait de faisable son frère* (Goncourt). *Le trajet sera-t-il faisable en voiture ?* (Gide).

• SYN. : *exécutable, possible, réalisable.* — CONTR. : *impossible, infaisable, irréalisable.*

1. faisan, e [fəzɑ̃, -an] n. (anc. provenç. *faisan,* bas lat. *phasianus,* [de] faisan, gr. *phasianos,* proprem. « oiseau du Phase », dér. de *Phâsis,* le Phase [fleuve de Colchide] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *faisant ; faisan,* 1552, R. Estienne). Oiseau gallinacé originaire d'Asie, à plumage éclatant, surtout chez le mâle, qui possède une longue queue, et à chair estimée : *De beaux faisans au plumage mordoré picoraient là* [...], *en baissant leurs crêtes rouges, de peur d'être vus* (Daudet).

◆ adj. (1694, Acad. [*poule faisande ; poule faisane,* 1762, Acad. ; *coq faisan,* 1872, Larousse]). *Un coq faisan, une poule faisane,* un faisan mâle, femelle : *Tous les cris des crépuscules, la crécelle rouillée des coqs faisans, les rappels croisés des perdrix* (Genevoix).

2. faisan [fəzɑ̃] n. m. (d'après *faiseur ;* 1887, G. Esnault). *Pop.* Commerçant malhonnête ; individu qui vit d'affaires louches.

• SYN. : *aigrefin, chevalier d'industrie, escroc, faiseur* (fam.), *filou.*

faisance [fəzɑ̃s] n. f. (de *faire ;* v. 1160, *Roman de Tristan* [*faisancevaloir,* XVIe s.]). *Vx.* Action de faire. ‖ Vx. *Faisance-valoir,* action de mettre une terre en valeur ; terre, domaine qu'on fait valoir : *Toute sa faisance-valoir, qui était la plus considé-*

rable du pays, ne lui était de rien (Barbey d'Aurevilly).

◆ **faisances** n. f. pl. (XIII^e s., Du Cange). *Vx.* Redevances auxquelles un fermier est tenu en plus du prix du bail.

faisandage [fəzɑ̃daʒ] n. m. (de *faisander* ; 1866, Goncourt, au sens 2 ; sens 1, 20 nov. 1875, *l'Univers illustré* ; sens 3, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** Action de faisander ; état de ce qui est faisandé. || **2.** *Fig.* et *littér.* Corruption, dépravation : *Dans l'état de faisandage passionnel où l'homme du dix-neuvième siècle est arrivé* (Goncourt). || **3.** *Fig.* et *littér.* Aspect, côté douteux, malsain : *Les œuvres de Barbey d'Aurevilly étaient encore les seules dont les idées et le style présentassent ces faisandages* (Huysmans).

• SYN. : **2** *décomposition, dégradation, déliquescence.*

faisandé, e [fəzɑ̃de] adj. (part. passé de *faisander* ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, 1932, Acad.). **1.** Se dit d'une pièce de gibier qu'on n'a pas consommée immédiatement et à laquelle un début de décomposition a fait acquérir un fumet semblable à celui d'un faisan mortifié : *Un perdreau faisandé.* || *Par extens.* Se dit d'une viande proche de la décomposition. || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui contient des germes de corruption : *Le milieu Apollinaire sentait l'artisterie démodée et faisandée* (Romains).

• SYN. : **2** *corrompu, déliquescent, malsain, pourri.* — CONTR. : **2** *propre, sain.*

faisandeau [fəzɑ̃do] n. m. (de *faisan* ; 1373, Gace de la Bigne, écrit *faisanteau* ; *faisandeau,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Jeune faisan.

• REM. On a dit aussi ancienn. FAISANNEAU (1564, J. Thierry) : *Quelquefois, dans le silence des après-midi d'été, vous entendiez un frôlement de bruyère, et tout un bataillon de faisanneaux défilait en sautillant entre vos jambes* (Daudet).

faisander [fəzɑ̃de] v. tr. (de *faisan* ; v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Donner au gibier, en lui faisant subir un début de décomposition, un fumet analogue à celui que le faisan prend en se mortifiant : *Faisander un lièvre.* || Se dit aussi de toute viande qu'on garde quelque temps avant de l'apprêter.

◆ **se faisander** v. pr. (1677, Miege). Acquérir le fumet du faisan mortifié.

faisanderie [fəzɑ̃dri] n. f. (de *faisan* ; 1669, A. Rommel, écrit *fézanderie* [*faisanderie,* 1694, Th. Corneille], au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Lieu où l'on élève des faisans. || **2.** *Littér.* Société douteuse, plus ou moins corrompue : *C'est amusant, toute cette faisanderie parisienne* (Lavedan).

faisandier [fəzɑ̃dje] n. m. (de *faisan* ; 1552, R. Estienne, écrit *faisannier* ; *faisandier,* 1700, Pomey). Éleveur de faisans.

faisane n. f. et adj. V. FAISAN.

faisceau [fɛso] n. m. (lat. pop. **fascellus,* faisceau, dér. du lat. class. *fascis,* faisceau, fagot, paquet ; XII^e s., *Naissance du Chevalier au cygne,* écrit *faisiaus* [au plur. ; *faissel,* au sing., XIII^e s., Du Cange ; *faisceau,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1662, Corneille ; sens 3 et 6, 1865, Littré ; sens 4, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens 5 et 8, XX^e s. ; sens 7, av. 1788, Buffon [pour des fusils, 1851, Landais] ; sens 9, 1835, Balzac). **1.** Assemblage de choses semblables, de forme allongée, réunies dans le sens de la longueur et liées ensemble : *Un faisceau de flèches. Chaque cep forme un faisceau de verdure isolé* (Chateaubriand). *Pitalugue coupa des roseaux* [...], *puis les disposa en faisceaux, quatre par quatre* (Arène). *Quant aux aiguilles, grand-mère en promenait toujours un faisceau, derrière l'oreille* (Gide). || **2.** Dans la Rome antique, paquet de verges liées par une courroie de cuir, le plus souvent autour d'une hache, que portait chacun des licteurs précédant un magistrat revêtu de l'*imperium* (la puissance publique) : *Le dictateur avait droit à vingt-quatre faisceaux, les consuls et proconsuls à douze, les préteurs à deux à la ville et six en campagne.* || *Obtenir, prendre les faisceaux,* être élevé à la dignité consulaire. || **3.** *Colonne en faisceau,* ou *colonne fasciculée,* en architecture, colonne formée par la juxtaposition de plusieurs colonnettes, par opposition à la colonne *monostyle.* || **4.** En anatomie animale, groupe de fibres ou de nerfs juxtaposés dans le sens de leur longueur : *Faisceau fibreux, nerveux. Voici votre moelle épinière* [...] : *vous reconnaissez ici votre faisceau de Türck et ici votre colonne de Clarke* (Romains). || En anatomie végétale, chacun des cordons vasculaires ou fibreux des plantes supérieures servant à la circulation des liquides et au soutien : *Faisceau libéro-ligneux.* || **5.** *Faisceau de voies,* ensemble de voies ferrées sensiblement parallèles et réunies par des aiguillages ou des branchements à leurs extrémités. || **6.** *Faisceau lumineux,* groupe de rayons lumineux émanant d'une même source : *Les faisceaux des projecteurs* [...] *se croisaient comme des sabres* (Malraux). || *Faisceau hertzien,* faisceau d'ondes électromagnétiques (ou hertziennes) servant à établir la liaison entre deux points, afin d'acheminer des signaux de télévision ou des courants téléphoniques. || *Faisceau cathodique,* ensemble de trajectoires électroniques. || **7.** Assemblage d'objets longs, de même sorte, qui, une fois réunis ou liés en un point, forment un tout à peu près conique : *Une façade ornée de drapeaux en faisceau. Le centurion qui se promenait devant les faisceaux d'armes en balançant son cep de vigne* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Assemblage de trois fusils ou de trois armes à feu portatives qui ne reposent sur le sol que par la crosse et se soutiennent les uns les autres : *Former les faisceaux. Rompre les faisceaux. Les tentes-abris s'alignaient, les faisceaux luisaient* (Zola). || **8.** En mathématiques, ensemble de droites, de courbes, de surfaces dépendant d'un même paramètre. || **9.** *Fig.* En parlant de choses abstraites, ensemble cohérent d'éléments qui concourent à un même résultat : *Un faisceau de preuves. Il* [...] *s'amusait de ces rencontres de mots, d'idées perdues dans un coin de sa mémoire et que la parole retrouvait, ramassait, mettait en faisceau d'arguments* (Daudet).

faiseur, euse [fəzœr, -øz] n. (de *faire* ; v. 1155, Wace, au cas sujet, écrit *facerres,* au sens de « créateur » ; écrit *faiseur,* au sens 1, v. 1361, Oresme [*faiseuse d'anges,* 1878, Larousse] ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, 1659, Molière ; sens 4, fin du XIII^e s., Adam de la Halle [au cas sujet, écrit *faisieres* ; *faiseur,* fin du XIV^e s., E. Deschamps]). **1.** Personne qui fait quelque chose, qui accomplit habituellement une action, pratique une certaine activité : *Je ne hais rien tant que les contorsions | De tous ces grands faiseurs de protestations, | Ces affables donneurs d'embrassades frivoles* (Molière). || *Faiseur de tours,* amuseur public, prestidigitateur ou clown ; et adjectiv. : *Son père* [...] *le retrouva au milieu des chèvres savantes et des chiens faiseurs de tours* (Maupassant). || Vx. *Faiseur d'affaires,* homme qui, moyennant un bénéfice, traitait des affaires d'argent pour autrui : *On veut débarrasser la Bourse* [...] *de tous les faiseurs d'affaires* (Balzac). || *Faiseur, faiseuse d'embarras,* V. EMBARRAS. || *Faiseuse d'anges,* femme qui pratique des avortements clandestins : *Ses mains de faiseuse d'anges, capables de faire vivre ou mourir* (Van der Meersch). || **2.** *Fig.* et *littér.* Celui qui, par son action, son attitude, est la cause de quelque chose : *Visiblement dévoré d'angoisse, il reste faiseur de calme, de certitude, de paix* (Bernanos). || **3.** *Vx* ou *littér.* Ouvrier ou artisan qui fait, fabrique certains objets : *Plusieurs de ces villages sont habités par des faiseurs de corbeilles* (Hugo). *Une robe, un chapeau à prendre chez sa faiseuse* (Daudet). *Il n'y avait guère que M. de Charlus pour savoir apprécier à leur véritable valeur les toilettes d'Albertine ; tout de suite ses yeux découvraient ce qui en faisait la rareté, le prix ; il n'aurait jamais dit le nom d'une étoffe pour une autre et reconnaissait le faiseur* (Proust). || *Un bon, un grand, un célèbre faiseur,* artisan renommé, spécialisé dans les métiers de l'habillement et de la parure : *Le marquis* [...] *n'avait pas rompu ses relations avec les bons faiseurs et les bonnes faiseuses* (Gautier). *Tant de chapeaux fleuris, de toilettes printanières à la marque des grands faiseurs* (Daudet). || **4.** Fam. *Faiseur de livres, de romans, de vers,* etc., auteur, poète : *Nous autres, faiseurs de livres et d'écrits* (Boileau) ; *péjor.,* écrivain qui produit beaucoup et sans souci de la qualité : *Il ne manque pas, à Paris, de*

faiseurs de romans sans imagination, qui ne savent mettre que des histoires vraies dans leurs livres et qui ne seront pas fâchés de m'acheter un petit cahier de renseignements (Daudet).

◆ **faiseur** n. m. (sens 1, 1789, G. Esnault ; sens 2, 1828, Vidocq). **1.** *Vx* ou *littér.* Celui qui cherche à s'imposer autrement que par sa valeur personnelle ; intrigant, hâbleur : *Je ne mettais guère de différence entre un artiste sincère et un faiseur* (H. de Régnier). *Et le succès, qui ne va pas toujours qu'aux agités et aux brouillons, aux faiseurs d'embarras, qui sont presque toujours des faiseurs, le succès a récompensé son effort* (Proust). *Le succès fait par des badauds ne va qu'à des faiseurs* (Maurois). *Elle tenait à la main une de ces revues de littérature pure qu'un homme qui se respecte ne lira en public qu'en en dissimulant la couverture dans son journal replié, crainte de passer pour un faiseur* (Montherlant). ‖ **2.** *Vx* ou *littér.* Homme d'affaires véreux, qui vit d'expédients en jetant de la poudre aux yeux : *Vous êtes tous décidés, m'a-t-on dit hier, à me faire déposer mon bilan ! Vous prétendez que je suis un faiseur* (Balzac). *En voilà un faiseur ! Il nous la fait, à nous-mêmes* (Maupassant). *Il est presque infailliblement attiré par les faiseurs, les escrocs, les canailles* (Duhamel).

• SYN. : **1** *fanfaron, m'as-tu-vu* (fam.), *vantard ;* **2** *arriviste, aventurier, faisan* (pop.).

faisselle [fɛsɛl] n. f. (lat. *fiscella,* petit panier, forme pour faire égoutter le fromage, dimin. de *fiscus,* corbeille de jonc ou d'osier ; fin du XII^e s., Godefroy, écrit *foisselle* [*faisselle,* XIV^e s., Du Cange], au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Récipient à parois perforées dans lequel on fait égoutter les fromages. ‖ **2.** Table sur laquelle, en Normandie, on presse le marc de pommes pour le faire égoutter.

1. fait [fɛ *ou* fɛt] n. m. (lat. *factum,* fait, action, entreprise, travail, ouvrage, part. passé neutre substantivé de *facere,* faire ; XII^e s., *Roncevaux,* aux sens I, 1 et II, 1 ; sens I, 2, v. 1196, J. Bodel ; sens I, 3, 6-7 et II, 2-3, v. 1283, Beaumanoir ; sens I, 4, 1273, Adenet ; sens I, 5, milieu du XV^e s., *les Quinze Joyes de mariage ;* sens II, 4, fin du XVII^e s., Fontenelle ; sens III, v. 1265, Br. Latini).

I. Action ou manière de faire. **1.** Acte considéré comme s'accomplissant ou comme accompli (vieilli, sauf dans des expressions) : *L'intention est réputée pour le fait. Ne pas reconnaître les faits.* ‖ *Prendre quelqu'un sur le fait,* le surprendre au moment où il commet une action répréhensible. ‖ *Le fait de manger, de regarder, de mentir,* l'acte qui consiste à manger, à regarder, à mentir. ‖ *Voies de fait,* violences physiques exercées contre quelqu'un. ‖ Class. *Au fait et au prendre,* au moment d'agir : *Quand c'est venu au fait et au prendre, je n'ai point trouvé l'affaire aussi avantageuse qu'elle paraissait* (Racine). ‖ *Être sûr de son fait,* ne pas douter du résultat de ce qu'on entreprend : *La veuve* [...] *baissa les yeux en souriant, comme une personne sûre de son fait* (Sand). [V. aussi § III.] ‖ Vx. *Du fait de,* par l'action de : *La guerre des Gaules commença du fait de César. S'il y a de la contradiction, elle est du fait de la nature* (Rousseau). ‖ *Les faits et gestes de quelqu'un,* l'ensemble de ses actions : *Attentif uniquement à ses faits et gestes* (Stendhal). *Non content d'atteindre les faits et gestes quotidiens* [...], *il remonte aux origines, fouille dans la famille* (Estaunié). ‖ **2.** *Class.* Action glorieuse (au plur.) : *Quelque autre te dira d'une plus forte voix | Les faits de tes aïeux et les vertus des rois* (La Fontaine). ‖ *Haut fait, fait d'armes,* action militaire héroïque et prestigieuse : *Tous vos grands faits d'armes | Qui rempliront longtemps la terre de terreur* (Hugo) ; *fam.,* action méritoire et, *ironiq.,* action blâmable : *Demandez à votre fils de vous raconter ses derniers hauts faits.* ‖ *Fait de guerre,* action militaire qui mérite quelque récompense : *Être décoré pour faits de guerre.* ‖ **3.** En droit, action qui produit des conséquences de droit sans que celles-ci aient été voulues. ‖ En particulier, acte positif fautif de l'homme, par opposition aux actes fautifs résultant d'une omission ou d'une abstention. ‖ *Prendre fait et cause pour quelqu'un,* épouser complètement sa cause, prendre son parti : *Chacun prend fait et cause pour ou contre le vizir* (Tharaud). ‖ Vx. *Fait du prince,* acte ou décision arbitraire du pouvoir absolu. ‖ **4.** *Class.* Manière d'agir propre à une personne ; ensemble de sa conduite : *Et son fait est mêlé de beaucoup d'innocence* (Molière). *Il y avait plus d'ambition que de religion dans son fait* (Bossuet). ‖ Auj. *Dire son fait à quelqu'un,* lui dire ce que l'on pense de sa conduite : *Il existe toujours ce type singulier* [...], *insolent, provocant, libre de dire son fait à chacun* (Tharaud). ‖ **5.** *Class.* et *littér.* Ce qui convient à quelqu'un, à ses goûts, à son tempérament, à son caractère : *Ce n'est point là, mon frère, le fait de votre fille, et il se présente un parti plus sortable pour elle* (Molière). *Tout enfant, j'ai senti dans mon cœur deux sentiments contradictoires, l'horreur de la vie et l'extase de la vie : c'est bien le fait d'un paresseux nerveux* (Baudelaire). *Est-ce là le fait d'un honnête homme, Lafcadio, je vous le demande, de prendre cette farce au sérieux ?* (Gide). ‖ **6.** *Class.* Ce qui revient à quelqu'un dans un partage : *On a partagé cette succession, chacun a eu son fait* (Acad., 1694). ‖ Fig. *Avoir son fait,* avoir sa part de malheur ou de châtiment : *À force de s'exposer, il aura son fait* (Sévigné). ‖ **7.** *Class.* et *dialect.* La part de richesses, les biens possédés en propre par quelqu'un : *Son fait, dit-on, consiste en des pierres de prix : | Un grand coffre en est plein* (La Fontaine). *Ces paysans, chez qui l'amour du roi, la religion ne venaient que bien après l'amour de leur fait* (Barbey d'Aurevilly).

II. Ce qui est ou ce qui arrive. **1.** Ce qui arrive en un temps et en un lieu déterminés : *Toute la ville sut le fait* (Balzac). *Ma tante, dont l'esprit critique n'admettait pas si facilement un fait...* (Proust). *Un simple fait, Louis XIV mort en telle année, enferme la connaissance de la suite de l'histoire* (Alain). *Comment voulez-vous qu'un savant aille vérifier par lui-même tous les faits qu'il relate dans un ouvrage de cette dimension ?* (Romains). ‖ *Un fait exprès,* v. EXPRÈS. ‖ *Faits divers,* rubrique sous laquelle les journaux publient les informations relatives aux événements sans portée générale (accidents, suicides, menus scandales, etc.) : *Catastrophes inexplicables qui doivent être classées au chapitre faits divers* (Maupassant). ‖ *Un fait divers,* un événement banal qui relève de cette rubrique : *Avec ce petit fait divers, les recettes ont remonté tout de suite* (Daudet). *« L'Écho de Paris », journal licencieux, spécialisé dans les faits divers passionnels* (Martin du Gard). ‖ *Pour la rareté, pour la beauté du fait,* à cause de la singularité de l'événement. ‖ **2.** En droit, tout événement extérieur résultant ou non d'une action de l'homme : *Fait de l'homme. Fait des animaux. Fait des choses.* ‖ *Fait pertinent,* événement qui est jugé en rapport avec la cause que l'on plaide. ‖ *Fait admissible,* événement qui peut être admis comme preuve. ‖ *Fait accompli,* événement qui crée une situation sur laquelle il n'y a plus à revenir : *Mettre, placer quelqu'un devant le fait accompli.* ‖ **3.** Tout élément de la réalité dont l'existence peut être constatée de manière indiscutable : *Considérons le fait le plus simple, que les étoiles tournent* (Alain). *Je prétendais que le bonheur est un fait* (Giraudoux). ‖ *De fait, en fait,* sur le plan de la réalité (opposé à *de droit, en droit,* légitime, obligatoire) : *Les Mérovingiens étaient rois de droit, leurs maires du palais l'étaient de fait.* ‖ *Point de fait,* discussion pour établir si un événement est bien arrivé. ‖ *État de fait,* situation qu'on ne peut que constater : *N'est-ce pas la simple consécration d'un état de fait ?* (Romains). ‖ *Gouvernement de fait,* gouvernement qui ne tient pas son pouvoir de la légitimité. ‖ *Preuve de fait,* preuve qui consiste dans l'existence d'un fait : *Quelle est notre preuve ? Elle est de fait.* [...] *Ravaillac n'a point manqué son coup* (Alain). ‖ *Le fait social,* la réalité sociale, la structure de la société et les problèmes qu'elle pose à un moment donné : *Entasser contre le fait social régnant un monceau de* [...] *griefs* (Hugo). ‖ *Mettre, poser*

en fait, présenter une proposition comme aussi certaine qu'un fait. || *C'est un fait que, le fait est que, il est de fait que* (littér.), il est indiscutable que : *Le fait est qu'Ernest IV avait tout plein de bonnes petites vertus* (Stendhal). *Le fait est qu'on n'est pas mal ici* (Sand). *Le fait est que voilà une cérémonie qui m'intéresse !* (Huysmans). *Il est de fait que vous nous avez abusés sur son compte.* || **4.** *Spécialem.* Toute donnée de l'expérience (par opposition aux hypothèses, aux théories, aux constructions de l'esprit) : *L'observateur chez lui donne les faits tels qu'il les a observés* (Zola). *Le sentiment de la solidarité humaine, laquelle est un fait, quoique nous ne l'apercevions pas toujours* (Lemaitre). *Le sentiment suggéré interrompt à peine le tissu serré des faits psychologiques qui composent notre histoire* (Bergson). *Les faits ne pénètrent pas dans le monde où vivent nos croyances* (Proust). *Il existe un capital immense de faits et de théories* (Valéry). *Qu'il y a loin entre l'imagination et le fait !* (Gide). || *Fait brut,* ce qui est donné par la perception, l'observation immédiate. || *Fait scientifique,* donnée de l'observation analysée, intégrée à l'ensemble des connaissances et énoncée en termes scientifiques : *Le fait de l'ébullition, de la dilatation des corps.*

III. Ce dont il est question. Objet essentiel d'un débat, d'une discussion ; sujet de la conversation : *Il faut écarter les questions secondaires et en venir au fait. Voilà comme depuis longtemps j'avais arrangé les choses, dans ma tête. Bon ! revenons aux faits* (Duhamel). || Ellipt. *Au fait !,* venons-en à la question qui nous préoccupe. || *Être au fait de quelque chose,* être instruit précisément de ce qu'il faut savoir d'une chose : *Je suis au fait de ces cérémonies* (Musset). *Je suis maintenant au fait des subtilités du langage militaire* (Duhamel). || *Mettre quelqu'un au fait,* l'instruire de ce qu'il doit savoir pour comprendre ce qui suit : *En quatre mots, Pierre me conte son histoire et me met au fait* (Henriot) ; l'instruire de ce qu'il doit savoir pour accomplir une tâche : *Mettre quelqu'un au fait de son emploi.* || *Être sûr de son fait,* être sûr de ce qu'on avance, être persuadé d'avoir raison. (V. aussi § I, 1.)

• SYN. : **II, 1** *chose, événement, histoire, incident ;* **3** *réalité, vérité ;* **4** *phénomène.* — CONTR. : **II, 3** *invention, leurre ;* **4** *hypothèse, idée, théorie.*

◆ **Au fait** loc. adv. (av. 1834, Béranger). À propos, tout bien considéré : *Au fait, c'est juste, dit la Thénardier, si cette bête n'a pas bu, il faut qu'elle boive* (Hugo). *Au fait, ce n'est peut-être pas la même* (Daudet).

◆ **De fait, en fait, par le fait** loc. adv. (*de fait,* v. 1283, Beaumanoir ; *en fait,* v. 1265, Br. Latini ; *par le fait,* 1865, Littré). En réalité, effectivement : *De fait, je pourrai toujours souper avec vous ces jours-là* (Nerval). *Elle grelottait, de fait ; un frisson lui secoua les épaules* (Vercel). *Théoriquement, on sait que la Terre tourne, mais, en fait, on ne s'en aperçoit pas, le sol sur lequel on marche semble ne pas bouger et on vit tranquille* (Proust). *Avec les tramways, nous voilà, par le fait, à vingt minutes de la Madeleine* (Colette).

◆ **Du fait de** loc. prép. (1580, Montaigne). En raison de, à cause de : *Du fait de son accident, il a dû modifier l'orientation de ses études.*

◆ **En fait de** loc. prép. (1668, La Fontaine). En matière de, sous le rapport de : *Il est passé maître en fait d'hypocrisie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes* (Renan). *En vérité, l'homme moderne, l'homme quelconque, vêtu en soldat* [...], *a rejoint pendant cette guerre le point le plus haut où l'homme d'aucun temps soit jamais parvenu, en fait d'énergie, de résignation, de consentement aux misères, aux souffrances et à la mort* (Valéry).

◆ **Par le fait de, par le seul fait de** loc. prép. (XXe s.). Pour la raison, la seule raison de : *L'état d'âme* [...] *dont ce livre était le témoignage un jour ne serait plus, par le seul fait d'avoir été* (Montherlant).

◆ **Tout à fait** loc. adv. (XVe s.). Entièrement : *Je serais votre soldat tout à fait* (Vigny). *Je ne suis pas tout à fait aussi mauvais que vous me croyez* (Mérimée). *Pour peu qu'on la fréquente* [la mairie], *on s'y trouve tout à fait chez soi* (Chérau).

◆ **Fait à fait que** loc. conj. (1678, La Fontaine [*à fait,* « à mesure », v. 1360, Froissart]). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Au fur et à mesure que : *J'ai promis de payer mon maçon fait à fait que mon bâtiment avancera* (Furetière, 1690).

2. fait, e [fɛ, -ɛt] adj. (part. passé du v. *faire ;* v. 1196, J. Bodel, au sens 1 ; sens 2, av. 1613, M. Régnier ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4-5, 1872, Larousse). **1.** Qui est conformé, constitué de telle ou telle façon. || *Bien fait, mal fait,* se dit d'une personne dont l'aspect physique est agréable ou désagréable : *Tu es bien fait, tu as une jolie taille, tu portes bien tes habits* (Balzac). *Un jeune homme bien fait sortit des rangs* (Hugo). *La veuve Guérin était bien faite et ne manquait pas de fraîcheur* (Sand). || Vx. *Bien fait,* complet, achevé, auquel rien ne manque pour mériter tel nom : *De tels savants sont des ânes bien faits* (Molière). || *Une tête bien faite,* un homme de jugement sain. || *Fait pour,* en parlant d'une personne, qui semble apte à : *Peu fait pour la vie active, pour l'enseignement ;* en parlant d'une chose, qui est destiné à : *Christophe protesta que la musique n'était pas faite pour être entendue en fiacre* (Rolland). || *Fait à,* accoutumé à : *Un homme fait aux intempéries.* || **2.** *Class.* Habillé, arrangé : *Comme le voilà fait ! Débraillé, mal peigné, l'œil hagard...* (Regnard). || **3.** Qui a atteint son complet développement : *Jeune homme fait. Certaines détresses qu'on croit sans importance parce qu'elles ne peuvent guère s'exprimer dans notre langage d'hommes faits* (Bernanos). || **4.** Se dit d'une denrée qui est parvenue à un degré de maturation satisfaisant : *Un vin qui n'est pas assez fait. Un fromage trop fait.* || **5.** *Tout fait,* exécuté, préparé à l'avance pour être porté tel quel : *Un costume tout fait. L'usage des cravates toutes faites était encore très répandu* (Romains). || *Idée toute faite,* lieu commun. || *Phrases toutes faites,* manières de s'exprimer consacrées par l'usage, généralement banales.

◆ **Si fait** loc. adv. (XIIIe s., *Roman de Renart*). *Class.* Mais si, bien sûr que si : *« Les médecins ne savent donc rien, à votre compte ? — Si fait, mon frère. Ils savent la plupart de fort belles humanités »* (Molière).

faîtage [fɛtaʒ] n. m. (de *faîte* [v. ce mot] ; 1233, Godefroy, écrit *festage* [*faîtage,* XVIIe s.], au sens I ; sens II, 1, 1676, Félibien ; sens II, 2-3, 1680, Richelet).

I. Au Moyen Âge, droit perçu par le seigneur chaque fois que le faîte d'une maison était posé.

II. 1. Grosse poutre placée au sommet de la charpente d'un toit à deux pentes, sur laquelle s'appuient les chevrons. (On dit aussi FAÎTE, FAÎTIÈRE, PANNE FAÎTIÈRE.) || **2.** Partie de la couverture (tuiles semi-circulaires, feuille de plomb, etc.) qui protège l'arête supérieure de la charpente. || **3.** *Littér.* Le sommet d'un toit : *C'était la lune qui, par-dessus la cime des arbres, blêmissait déjà le faîtage et faisait briller les vitres des lucarnes* (Martin du Gard). *L'ardoise des hauts faîtages à la française* (Escholier).

faîte [fɛt] n. m. (réfection orthogr., d'après le lat. *fastigium,* toit à deux pentes, faîte, de l'anc. franç. *feste,* n. f., *fest,* n. m., faîte [XIIe s.], *feste,* n. m. [1316, Runkewitz], francique **first,* n. f., faîte ; 1552, R. Estienne, écrit *faiste* [*faite,* 1636, Monet ; *faîte,* 1680, Richelet], aux sens 1-2 ; sens 3, 1636, Monet [*ligne de faîte,* 1838, Acad.] ; sens 4, 1640, Corneille). **1.** Pièce de charpente sur laquelle s'appuient les chevrons à la partie supérieure d'un comble : *Apprends à monter sur un comble, à poser le faîte* (Rousseau). [On dit aussi FAÎTAGE, FAÎTIÈRE, PANNE FAÎTIÈRE.] || *Par extens.* Arête supérieure formée par les deux pentes d'un toit : *Non que les toits eussent des faîtes très découpés...* (Hugo). || *Ligne de faîte* ou *de couronnement,* ligne suivant laquelle se coupent les deux plans d'un comble. || **2.** Partie la plus élevée d'un édifice : *Le grand-duc de Toscane fit déterrer secrètement Michel-Ange, mort à Rome après avoir posé, à quatre-vingt-huit ans, le faîte de la coupole de Saint-Pierre*

(Chateaubriand). *L'admirable escalier double qui allait d'un seul jet, lancé comme une spirale, du sol au faîte* (Flaubert). *Les faîtes dorés des temples jetaient des éclairs* (France). || **3.** Partie la plus élevée d'une chose : *Devant la véranda, au faîte d'un saule, un oiseau chantait, balancé au bout d'une branche qui pliait sous son poids léger* (Daudet). *Les prophètes et les patriarches [...] et la Vierge fleurie, au faîte de l'arbre prophétique, furent mutilés* (France). *Un pigeon roucoule au faîte d'une cheminée* (Rolland). || *Spécialem.* Sommet d'un relief, d'un accident de terrain : *Ces collines dont le faîte offre des ermitages qu'on voudrait tous habiter* (Stendhal). *L'on voyait aussi dans une large échancrure, sur le faîte d'une butte un peu plus haute, les bâtiments plats d'une ferme* (Genevoix). || *Ligne de faîte,* ligne déterminée par la rencontre des deux versants d'un relief, et qui correspond à la ligne de partage des eaux. || **4.** *Fig.* et *littér.* Le plus haut degré de quelque chose : *Vous arriverez ainsi au faîte de vos désirs* (Balzac). *Dans le Nouveau Testament, il y a toujours une pensée [...], la pauvreté | Qui est toujours présentée, | Qui est le faîte et le couronnement* (Péguy). *En 1881, Bismarck est au faîte de sa gloire et de son autorité. Il est en vérité l'arbitre, presque le maître de l'univers politique* (Valéry).

● SYN. : **2** *comble ;* **3** *cime, crête, haut, pointe, sommet ;* **4** *apogée, apothéose, pinacle, summum, zénith.*

faîteau [fɛto] n. m. (de *faîte* [v. ce mot] ; 1329, *Actes normands de la Chambre des comptes,* écrit *festel,* au sens de « poutre sur laquelle reposent les solives du faîte d'un édifice » ; 1521, Godefroy, écrit *festel* [*faîteau,* fin du XVI^e^ s., Vauquelin de La Fresnaye], au sens de « tuile creuse dont on recouvre le faîte d'un toit » ; sens actuel, 1872, Larousse). Ornement en métal ou en poterie qui recouvre les parties supérieures d'une charpente.

faîtière [fɛtjɛr] adj. et n. f. (de *faîte* [v. ce mot] ; 1287, Bevans, comme n. f., au sens 2 [« tuile faîtière »], écrit *festiere* [*faistière,* 1564, J. Thierry ; *faîtière,* 1680, Richelet ; *tuile festière,* v. 1560, Paré ; *tuile faîtière,* 1636, Monet] ; sens 1, 1901, Larousse ; sens 3, 1676, Félibien [*lucarne faîtière ; faîtière,* n. f., 1845, Bescherelle]). **1.** *Panne faîtière,* ou *faîtière* n. f., panne du faîtage d'un toit. || **2.** *Tuile faîtière,* ou *faîtière* n. f., tuile courbe dont on recouvre le faîtage d'un toit. || **3.** *Lucarne faîtière,* ou *faîtière* n. f., lucarne destinée à éclairer l'espace qui est sous le comble.

◆ n. f. (1680, Richelet). *Vx.* Perche horizontale assemblée à l'extrémité de perches verticales, et soutenant la toile d'une tente dans toute sa longueur.

fait-tout n. m. invar. ou **faitout** n. m. [fɛtu] (de *fait,* forme du v. *faire,* et de *tout,* pron. ; 1890, *Dict. général* [en picard dès la fin du XVIII^e^ s.]). Récipient en métal (tôle émaillée, aluminium, cuivre, acier inoxydable), avec anses et couvercle, servant à faire cuire les aliments dans un liquide (légumes, soupes, sauces) : *Le vrai pot-au-feu, bien préférable aux faitouts d'aluminium* (Pourrat).

faix [fɛ] n. m. (lat. *fascis,* faisceau, paquet, bagage, fardeau ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *fais* [*faix,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2 et 5, XX^e^ s. ; sens 3, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 4, 1865, Littré). **1.** *Vx* ou *littér.* Charge pénible à porter : *Une fourmi, embarrassée comme un bûcheron sous le faix, traîne un brin d'écorce plus gros qu'elle* (Daudet). *Vous n'avez plus connu l'arbre chargé de pommes | Et pliant sous le faix dans la mûre saison* (Péguy). *Elle pèse à son bras. Il est en nage. Il s'arrête un instant ; pose son faix sur le trottoir* (Gide). *Le voyageur embarrassé qui transporte entre ses bras un faix énorme et mal lié* (Duhamel). || **2.** *Littér.* Charge de marchandises contenues dans un véhicule, cargaison d'un navire : *Cependant, cinq navires italiens sont nouvellement entrés au port et déchargent leurs faix de munitions* (Gide). || **3.** *Fig.* et *littér.* Ce qui constitue une charge dure à supporter, une sujétion pour quelqu'un : *Aptes à porter le faix des conceptions humaines* (Nerval). *Tout se passe dans notre vie comme si nous y entrions avec le faix d'obligations contractées dans une vie antérieure* (Proust). || Vx. *Le faix des années,* le grand âge, qui fait courber les épaules. || **4.** Tassement d'une maison récemment construite. || **5.** Fœtus contenu dans l'utérus.

fakir [fakir] n. m. (ar. *faqīr,* proprem. « pauvre » ; 1653, La Boullaye, au sens 1 [un premier ex., sous la forme *foqui,* XIII^e^ s., Guillaume de Tyr] ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Nom donné, dans l'Inde, aux mendiants de toutes sectes qui se livrent à des exercices ascétiques : *Ces premiers franciscains et ceux qui se joignirent à eux donnèrent d'abord dans des austérités forcenées, comparables à celles des fakirs de l'Inde* (Michelet). *Comme un fakir de l'Inde se mire dans le bout de son nez* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Personne qui prétend connaître l'avenir. || Personne qui exécute en public des exercices et des tours de diverses sortes (hypnose, catalepsie, insensibilité, invulnérabilité, etc.).

● REM. On trouve aussi la graphie FAQUIR (1690, Furetière).

fakirisme [fakirism] n. m. (de *fakir ;* av. 1923, Loti). Ensemble des phénomènes d'apparence extraordinaire que provoquent les fakirs, et qu'ils attribuent à leur pouvoir occulte : *Ce sont des hommes d'une vingtaine d'années, des débutants en fakirisme ; les macérations et les jeûnes n'ont pas encore altéré leur belle forme* (Loti).

falaise [falɛz] n. f. (mot des régions côtières de la Normandie et de la Picardie, de **falísa,* terme issu, après déplacement de l'accent, du francique **fálisa,* rocher ; v. 1130, *Eneas,* écrit *faleise ; faloise,* v. 1155, Wace ; *falaise,* v. 1182, Thibaud de Marly [*falaise morte,* XX^e^ s.]). En géographie, escarpement par lequel se termine une terre qui surplombe une région plus basse ; en montagne, paroi rocheuse verticale : *La falaise d'Ile-de-France. Nous arrivons en contrebas de la grande falaise terminale : la pente en est très raide* (Herzog). || *Spécialem.* Escarpement de roche, de terre ou de calcaire qui domine la mer ou une rivière : *Les falaises du pays de Caux. En me promenant ce matin sur les falaises, derrière le château de Dieppe, j'ai aperçu la poterne qui communique à ces falaises au moyen d'un pont jeté sur un fossé : M^me^ de Longueville avait échappé par là à la reine Anne d'Autriche* (Chateaubriand). *La Seine se déroulait, ondulante, semée d'îles, bordée à droite de blanches falaises* (Maupassant). || *Falaise morte,* dans une région côtière, talus autrefois façonné par l'érosion marine : *Une falaise morte domine les Bas-Champs picards.*

falarique [falarik] n. f. (lat. *falarica,* javelot enduit de filasse et de poix, dér. de *falae,* n. f. pl., « tours de bois » [machines de guerre] ; fin du XIII^e^ s., Végèce, écrit *phalarique ; falarique,* XIX^e^ s.). Arme de jet incendiaire, trait entouré de filasse enflammée, en usage jusqu'au XVI^e^ s.

falbala [falbala] n. m. (franco-provenç. *farbélla,* frange, dentelle, mot de la famille de l'anc. franç. *frepe, felpe,* guenilles [XIII^e^ s., v. FRIPIER], et d'autres termes, qui contiennent tous la suite consonantique *f-l-p* et désignent quelque chose de futile ; 1692, Caillières). *Vx.* Volant, bande d'étoffe plissée ou froncée, dentelle qui servait à orner le bas des robes ou des rideaux : *L'autel, orné d'un falbala en point d'Angleterre* (Flaubert).

◆ **falbalas** n. m. pl. (1872, Larousse). *Péjor.* Ornements excessifs, voyants, de la toilette féminine : *Une robe à falbalas ;* et au fig. : *Les vrais arbres du parc, les sorbiers, les lilas, | Les ébéniers qu'avril charge de falbalas* (Hugo).

● SYN. : *affiquets, fanfreluches.*

falbalassé, e [falbalase] adj. (de *falbala ;* 1765, Gohin). Garni de falbalas : *Souliers [...] avec une empeigne de peau de chèvre rose, falbalassée et brodée* (Goncourt). *Quelque chose comme une loge de comédien, à laquelle, du reste, le boudoir ressemblait fort en ce moment, avec ses becs de gaz éclairant le marbre, les tentures falbalassées de la toilette* (Daudet). *Qu'étaient devenues les robes traînantes, les jupes falbalassées ?* (Huysmans).

falcaria [falkarja] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, formé sur le lat. class. *falx, falcis,* faux, faucille, serpe, par comparaison

de forme ; XXe s. [*falcaire,* forme francisée, 1872, Larousse]). Plante des champs et des chemins, de la famille des ombellifères, assez commune dans le midi de la France.

falciforme [falsifɔrm] adj. (lat. scientif. moderne *falsiformis* [XVIIIe s.], du lat. class. *falx, falcis,* faux, et *forma,* forme ; 1812, *Encycl. méthodique*). Qui est en forme de faux. || *Ligament falciforme,* repli du péritoine qui relie la face supérieure du foie au diaphragme et à la paroi abdominale antérieure.

● SYN. : *falqué.*

falconidés [falkɔnide] n. m. pl. (dér. savant du lat. *falco, -onis,* faucon, et du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1872, Larousse). Famille d'oiseaux comprenant la plupart des rapaces diurnes, notamment les aigles, les milans, les faucons.

faldistoire [faldistwar] n. m. (ital. *faldistorio,* lat. ecclés. médiév. *faldistorium* [XIIIe s.], du francique **faldistôl,* fauteuil ; 1791, Brunot). Siège liturgique en forme d'X, avec deux accoudoirs et sans dossier, à l'usage des évêques et de certains dignitaires de l'Église.

falerne [falɛrn] n. m. (de *Falerne,* n. d'une ville de Campanie [Italie], célèbre pour ses vins ; av. 1741, J.-B. Rousseau). Vin estimé dans l'Antiquité et que l'on récoltait aux environs de Falerne, en Campanie : *Le falerne écumait dans de larges cratères* (Hugo). *Vive Horace buvant son lait de poule, son falerne, veux-je dire, en pinçant, en honnête homme, les charmes de sa Lisette* (Baudelaire). || Vin récolté actuellement aux environs de Naples : *Nous aurions* [...] *dîné sous une treille dans quelque osteria bien napolitaine, bu du falerne* (Gautier).

fallace [falas] n. f. (lat. *fallacia,* ruse, tromperie, de *fallax, -acis,* trompeur, perfide, dér. de *fallere,* tromper ; XIIIe s., Godefroy, écrit *fallasse ; fallace,* v. 1360, Froissart). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Ruse, tromperie : *Que notre cher M. Gassendi nous manque bien, pour en faire voir les fallaces* (Chapelain). *L'amas de lieux communs, de notions fausses, d'hypothèses erronées et de fallaces que la presse a accoutumé de présenter comme le summum de la pensée humaine* (Daudet).

fallacieusement [falasjøzmɑ̃] adv. (de *fallacieux ;* 1552, R. Estienne). De façon fallacieuse.

fallacieux, euse [falasjø, -øz] adj. (lat. *fallaciosus,* trompeur, fallacieux, de *fallacia* [v. FALLACE] ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1647, N. Poussin). **1.** *Littér.* Qui vise à tromper, à induire en erreur : *Sans venir de son cœur, des pleurs fallacieux | Paraissent tout à coup sur ie bord de ses yeux* (Vigny). *Lucien trouva d'abord ce monde fort gracieux ; mais plus tard il reconnut le sentiment d'où procédaient ces fallacieux égards* (Balzac). *Raisonnements fallacieux. Promesses fallacieuses.* || *Par extens.* Qui déçoit, illusoire : *Ses rails sont des chemins audacieux | Vers le bonheur fallacieux | Que la fortune et la force accompagnent* (Verhaeren). || **2.** Se dit aussi des personnes : *Un esprit fallacieux.*

● SYN. : **1** *captieux, faux, mensonger, perfide, spécieux ; chimérique, imaginaire, trompeur ;* **2** *fourbe, hypocrite, perfide.* — CONTR. : **1** *authentique, sincère, spontané, vrai ; réel, tangible ;* **2** *direct, droit, franc, honnête, loyal.*

falloir [falwar] v. impers. (réfection, d'après *valoir,* etc., de *faillir* [v. ce mot] ; XIIIe s., au prés. de l'indic. [à l'infin., XVe s.], au sens I, 1 [du sens de « manque », qu'on trouvait dans une loc. comme *petit en falt que,* « peu s'en faut que » — v. 1130, *Eneas* —, on est passé au sens de nécessité et d'obligation] ; sens I, 2, 1872, Larousse ; sens I, 3, 1532, Rabelais ; sens II, 1, 1666, Molière ; sens II, 2, 1839, Stendhal ; sens III, 1, 1674, Boileau ; sens III, 2, 1665, Molière ; sens IV, 1, 1656, Corneille ; sens IV, 2, 1835, Stendhal). [Conj. **42.**]

I. « IL (ME, TE, LUI, ETC.) FAUT » ET UN NOM OU UN PRONOM DÉSIGNANT UNE PERSONNE OU UNE CHOSE, « IL (ME, TE, LUI, ETC.) FAUT » ET L'INFINITIF, « IL FAUT QUE » ET LE SUBJONCTIF. **1.** Exprime le besoin, la nécessité : *Il faut au moins deux personnes pour assurer ce service. S'il voulait réaliser son projet, il lui faudrait des capitaux importants. Ma fille, il faut de la sagesse* (Racine). *Ma grand-mère a plus d'or qu'il n'en faut pour suffire au luxe de sa maison* (Nodier). *Dans le train, il leur fallut une force peu commune pour mater l'excitation* (Cocteau). *Nous sommes tous deux également modestes dans nos goûts, il nous faudra peu de chose* (Balzac). *Nous connaissions tous les mouvements qu'il fallait pour quérir un flacon dans la cave* (Gide). *Mais je n'avais ni les dons ni les connaissances techniques qu'il eût fallu pour suivre cet instinct formel des productions de la sensibilité* (Valéry). *Il fallait oublier cette nuit d'agitations comme un rêve dangereux* (Sand). *Il me fallut rejoindre en courant mon père et mon grand-père* (Proust). *Il faudra que je remédie par industrie et ruse à ce grand mal* (France). || *Faut-il ?,* est-il nécessaire ? (pour exprimer une réticence) : *Faut-il te l'avouer ? | Souvent je le pensai* (Lamartine). || *Encore faut-il que,* c'est pourtant une condition nécessaire que : *Il est prêt à recommencer ce travail, encore faut-il que vous lui accordiez le temps nécessaire.* || **2.** Exprime le besoin et la convenance : *« Est-ce bien la clinique qu'il vous faut ? —* [...] *Il me faudrait la campagne, un pays aéré, pas humide »* (Martin du Gard). || **3.** Exprime le devoir, l'obligation morale : *Il faut manger pour vivre et non pas vivre pour manger* (Molière). *C'est Dieu qui nous fait vivre, | C'est Dieu qu'il faut aimer* (Malherbe). *Vous devez continuer votre tâche, il le faut. Il faut qu'il lui fasse des excuses ;* et absol. : *Tout le mal vient d'avoir pris la plume quand il ne fallait pas* (Rousseau).

II. « IL FAUT » ET L'INFINITIF, « IL FAUT QUE » ET LE SUBJONCTIF. **1.** Exprime une supposition, une conjecture propre à expliquer un fait, une situation : *Il faut être inconscient pour se préoccuper si peu de son avenir ! Voilà des gens qui s'amusent double et sans raison apparente : il faut qu'ils aient dans l'esprit l'attente de quelque bon tour* (Maupassant). || **2.** *Ironiq.* Marque l'emphase : « il est bon, utile, instructif, etc., de ou que » : *Il fallait entendre l'archevêque répéter avec désespoir : « Un del Dongo attendre dans mon antichambre ! »* (Stendhal). || *Il faut voir,* marque une emphase admirative : *Il faut la voir* [la mer] *quand elle s'émeut, la furieuse, quelles monstrueuses vagues elle entasse à la pointe de Saint-Mathieu !* (Michelet). *Il fallait voir les yeux qu'elle* [Carmen] *me faisait, et ses grimaces quand Garcia tournait la tête* (Mérimée).

III. « IL FAUT QUE » ET LE SUBJONCTIF. **1.** *Class.* Il est inévitable que : *Un style trop égal et toujours uniforme | En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme* (Boileau). || **2.** Class. *S'il faut que,* s'il arrive que (en parlant d'un événement hypothétique, d'une éventualité) : *S'il fallait qu'elle me vînt visiter en équipage de grand-dame et qu'elle manquât par mégarde à saluer quelqu'un du quartier, on ne manquerait pas aussitôt de dire cent sottises* (Molière) ; s'il est vrai, s'il est réel que : *Je ne sais pas, de vrai, quel homme il peut être s'il faut qu'il nous ait fait cette perfidie* (Molière).

IV. « COMME IL FAUT. » **1.** D'une manière convenable : *Mets ta cravate comme il faut. Cette résistance sur un seul point* [...] *l'empêchera de jouir comme il faut du reste des choses* (Romains). || **2.** *Adjectiv.* Qui a de bonnes manières, bien élevé : *Tous avaient pour lui l'accablante politesse dont usent les gens comme il faut avec leurs inférieurs* (Balzac). *L'aînée, plus comme il faut, au sens vulgaire du mot* (Maupassant). || Qui est conforme aux bons usages : *Tu as une jupe tout à fait comme il faut.*

● SYN. : **I, 3** *il convient, c'est nécessaire, on doit, il sied.* || **IV, 1** *convenablement, correctement, décemment ;* **2** *bien, distingué, honorable.*

● REM. Le part. passé *fallu* est toujours invariable : *Les sommes qu'il nous a fallu.*

◆ **s'en falloir** v. pr. impers. (depuis le XIIIe s.). *Il s'en faut de* (et un nom ou un adverbe de quantité), indique une différence en moins, ce qui manque pour atteindre un but ou un résultat : *La collecte n'a pas permis de réunir la somme prévue,*

il s'en faut de cent francs. Il s'en faut de peu, de beaucoup. || *Il s'en faut que,* se construit avec le subjonctif : *C'était une belle habitation : il s'en fallait de peu qu'on ne la prît pour une maison de bourgeois* (Sand). *Il s'en est fallu de peu qu'ils n'y fussent pas* (Mauriac). || Absol. *Il s'en faut,* loin de là, bien au contraire : *Ils ne sont pas sans défauts. Il s'en faut. Ils ont même beaucoup de défauts* (Péguy). || *Peu s'en faut,* il manque fort peu de chose ; presque : *Ce tonneau est plein, ou peu s'en faut. Moi qui vous parle, j'ai connu, peu s'en faut, les bruits et les embarras de Paris tels que Boileau les décrivait vers 1660* (France). || *Peu s'en faut que* (et le subjonctif), indique qu'une éventualité a été tout près de se réaliser : *Peu s'en faut que Mathan ne m'ait nommé son père* (Racine). *Peu s'en est fallu que le vase déborde.* || *Tant s'en faut,* bien au contraire. || *Tant s'en faut que,* bien loin que.

• REM. Au XVII^e s., *il s'en faut,* suivi d'un complément, pouvait s'employer sans la prép. *de : Pour moi, j'ai vu des moments où il ne s'en fallait rien que la fortune ne me mît dans la plus agréable situation du monde* (Sévigné).

falot [falo] n. m. (ital. *falò,* feu pour signal, du bas gr. **pharós,* croisement du gr. class. *phâros,* phare, et de *phanós,* lumière, flambeau, torche, lanterne, dér. de *phainein,* [faire] briller ; 1371, Godefroy, au sens de « torche, flambeau » ; sens 1, 1578, Havard [sur un bateau, 1606, Crespin] ; sens 2, 1888, G. Esnault). **1.** Grande lanterne portative : *M. Dupin aîné rappelle la circonstance d'un falot attaché sur le cœur du duc d'Enghien, pour servir de point de mire, ou tenu, à même intention, d'une main ferme par le prince* (Chateaubriand). *Deux enfants de chœur soutenaient les dais, deux autres l'escortaient avec de gros falots dorés* (Daudet). *Des employés couraient dans la nuit, agitant des falots dont les reflets miroitaient sur le trottoir mouillé* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Grande lanterne utilisée sur les bateaux : *Cette gondole éclairée d'un falot de mille couleurs* (Musset). || Grosse lanterne placée à l'avant d'une locomotive ou à l'arrière du wagon de queue d'un train. || *Vx.* Lanterne portée autrefois par le soldat accompagnant l'officier ou le sous-officier de ronde. || *Halte au falot !,* commandement lancé par une sentinelle à l'approche d'une ronde portant un falot : *Halte au falot ! Tu t'appelles ?* (Chérau). || **2.** *Arg.* Le conseil de guerre. || *Passer le falot, au falot,* être traduit devant le conseil de guerre : *Je me voyais déjà passer au falot* (Dorgelès).

• SYN. : **1** *fanal.*

falot, e [falo, -ɔt] adj. (moyen angl. *felow,* compagnon ; 1466, Godefroy, comme n. m., au sens de « joyeux compagnon » ; comme adj., au sens de « joyeux », v. 1534, Bonaventure Des Périers ; sens 1, 1630, Livet [« plaisant, amusant » ; « ridicule, grotesque », 1651, Livet] ; sens 2-3, 1922, Larousse). **1.** *Class.* et *littér.* Plaisant, comique ; de caractère baroque, grotesque (mot usuel au XVI^e s., considéré comme pop. au XVII^e) : *L'autre aventure fut encore plus rare que celle-là et à proprement parler beaucoup plus falote* (Retz). *Une de ces figures falotes et drolatiques comme les Chinois seuls en savent inventer pour leurs magots* (Balzac). *Quelque chose de falot, de cocasse* (Goncourt). || **2.** Qui ne se laisse percevoir que de façon incertaine : *Dansant devant lui comme des ombres falotes* (Daudet). *Les lucarnes rapiécées | Ballottent leurs loques falotes | De vitres de papier* (Verhaeren). *À chaque instant, une flamme falote en jaillissait, guère plus visible qu'au plein jour* (Genevoix). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne effacée, insignifiante, incertaine dans ses volontés : *C'est un être falot et que j'adore* (Croisset). *Il me fit faire la connaissance d'un être encore plus falot que lui-même* (Gide).

• SYN. : **2** *confus, effacé, estompé, évanescent, tamisé, voilé ;* **3** *humble, terne.* — CONTR. : **2** *aveuglant, distinct, étincelant, net, précis, vif ;* **3** *autoritaire, brillant, éminent, remarquable, supérieur, volontaire.*

falotement [falɔtmɑ̃] adv. (de *falot,* adj. ; 1536, Collerye, au sens de « joyeusement » ; 1660, Oudin, au sens de « drôlement, ridiculement » ; sens actuel, XX^e s.). D'une manière falote. (Rare).

faloterie [falɔtri] n. f. (de *falot,* adj. ; 1660, Oudin, au sens de « acte ridicule » ; sens actuel, début du XX^e s.). Caractère falot d'une personne : *Dissimuler une énergie farouche sous sa faloterie.*

falourde [falurd] n. f. (réfection, d'après *fagot,* de l'anc. franç. *vallourde* [1311, Godefroy], mot d'origine obscure ; 1564, J. Thierry). *Vx.* Fagot lié aux deux bouts, formé de bûches de pin ou de bouleau écorcé et fendu : *La cheminée où brûlait une falourde* (Balzac).

falqué, e [falke] adj. (lat. *falcatus,* en forme de faux, courbe, de *falx, falcis,* faux, faucille, serpe ; 1865, Littré). Recourbé, infléchi en forme de faux (se dit surtout des ailes et du bec des oiseaux) : *Le martinet a les ailes falquées.*

• SYN. : *falciforme.*

falques n. f. pl. V. FARGUES.

falsifiable [falsifjabl] adj. (de *falsifier ;* 1580, Montaigne, au sens de « qui peut être trompé » ; sens actuel, 1849, Bescherelle). Qui peut être falsifié.

falsificateur, trice [falsifikatœr, -tris] n. (dér. savant de *falsifier ;* 1510, *Dict. général*). Personne qui commet une falsification.

falsification [falsifikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *falsifier ;* fin du XIV^e s., Godefroy, écrit *falcificacion* [*falsification,* milieu du XVI^e s., Amyot], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Action de falsifier, d'altérer volontairement quelque chose en vue de tromper ; résultat de cette action : *La falsification des denrées alimentaires, les falsifications d'écritures comptables sont punies par la loi. Leurs intérêts* [des historiens], *leur vision singulière, sources d'erreurs et puissances de falsification* (Valéry). || **2.** *Class.* Altération de la vérité, mais sans intention frauduleuse : *Je l'ai placé* [le lieu de la pièce] *dans Séville, bien que don Fernand n'en ait jamais été le maître ; et j'ai été obligé à cette falsification, pour former quelque vraisemblance à la descente des Mores* (Corneille).

• SYN. : **1** *adultération, altération, dénaturation, trucage.*

falsifier [falsifje] v. tr. (bas lat. *falsificare,* falsifier, de *falsus,* faux [part. passé adjectivé de *fallere,* tromper], et de *facere,* faire ; début du XIV^e s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1633, Corneille ; sens 4, 1647, Corneille). **1.** Altérer une denrée, un produit, une matière, etc., dans une intention frauduleuse : *Falsifier le vin, des boissons.* || *Falsifier la monnaie,* en altérer la valeur intrinsèque. || **2.** Altérer, dénaturer un écrit, un document, dans le dessein de tromper : *Falsifier un acte, une signature, un manuscrit.* || **3.** *Class.* Donner à quelque chose une apparence destinée à tromper : *D'ailleurs, ce grand courroux pourrait-il être feint ? | Aurait-il pu sitôt falsifier son teint ?* (Corneille). || **4.** *Class.* et *littér.* Utiliser librement les faits et les choses, les transformer, mais sans intention de tromper : *J'ai falsifié la naissance de ce dernier* [Héraclius] (Corneille). *Il y a donc deux manières de falsifier : l'une par le travail d'embellir ; l'autre par l'application à faire vrai* (Valéry).

• SYN. : **1** *adultérer, dénaturer, frelater ; contrefaire, falsifier ;* **2** *maquiller* (fam.), *truquer* (fam.).

faluche [falyʃ] n. f. (mot lillois [d'origine obscure] désignant proprem. une galette ; 1888, G. Esnault). Béret des étudiants. (Vieilli.)

falun [falœ̃] n. m. (origine obscure ; 1722, d'après *Encyclopédie,* 1756). Dépôt calcaire riche en débris coquilliers fossiles, datant du tertiaire, facile à désagréger et utilisé comme engrais : *Les faluns de la Touraine, de l'Anjou.*

falunage [falynaʒ] n. m. (de *faluner ;* 1835, *Maison rustique du XIX^e siècle,* aux sens 1-2). **1.** Action de faluner des terres. || **2.** Exploitation du falun.

faluner [falyne] v. tr. (de *falun ;* 1756, *Encyclopédie*). Amender avec du falun : *Faluner un sol siliceux.*

falunière [falynjɛr] n. f. (de *falun ;* 1756, *Encyclopédie* [var. *felunière,* 1755, Prévost d'Exiles]). Carrière où l'on extrait du falun.

falzar [falzar] n. m. (du gr. moderne *salvéri,* culotte bouffante, turc *chalvar ;* 1878, L. Rigaud). *Arg.* Pantalon.

famé, e [fame] adj. (de l'anc. franç. *fame,* réputation [v. 1130, *Eneas*], lat. *fama,* bruit colporté, renommée, opinion publique ; XVe s., Wavrin, au sens de « [personne] qui a telle ou telle réputation » ; *bien famé,* pour une personne, 1546, Rabelais ; *mal famé,* pour une personne, 1690, Furetière ; *mal famé,* pour un lieu, 1879, Loti). Qui a telle ou telle réputation (ne s'emploie qu'avec les adv. *bien ou mal*). || Class. *Bien famé, mal famé,* se disait des personnes, des êtres animés, et est encore parfois repris littérairement en cet emploi : *Un homme qui avait famille, et bien famé dans son pays* (Saint-Simon). *Notre ventre est l'arche de Noé : | Dans nos flancs toute bête, honnête ou mal famée, | Pénètre* (Hugo). *Cet Aragonais était un homme bien famé, fort connu dans le pays* (Mérimée). || Auj. *Mal famé* (écrit plus souvent *malfamé, e*), se dit d'un lieu fréquenté par des gens suspects, peu recommandables : *Une rue malfamée. Un établissement malfamé. Le Palais-Royal est plus célèbre d'avoir été mal famé que d'avoir bercé la Révolution* (Colette).

famélique [famelik] adj. (lat. *famelicus,* affamé, famélique, de *fames,* faim ; XVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Tourmenté par la faim, faute d'avoir de quoi se rassasier : *Il fut un de ces dix mille pauvres hères, faméliques et fiers, qui se lèvent chaque matin à Paris, tout étourdis de faim et de rêves ambitieux, dévorent dans la rue, par petites bouchées, un pain d'un sou caché dans leur poche* (Daudet). *On voyait errer de cour en cour nombre de chats faméliques* (Gide). || **2.** Qui marque une grave insuffisance de nourriture : *C'était un chaton de six semaines, tout noir, d'une maigreur famélique, avec un abdomen ballonné et d'étranges yeux verts, enchâssés dans une tête énorme* (Martin du Gard).

• Syn. : **1** *affamé.*

fameusement [famøzmɑ̃] adv. (de *fameux ;* 1642, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1834, Landais). **1.** *Vx.* D'une manière fameuse. || **2.** *Fam.* Extrêmement : *J'ai fameusement soif. Elle est fameusement jolie, votre sœur* (Balzac).

fameux, euse [famø, -øz] adj. (lat. *famosus,* connu, fameux, décrié, de *fama* [v. famé] ; XVe s., au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 3, 1730, Marivaux ; sens 4, av. 1778, Voltaire). **1.** *Class.* et *littér.* Qui a une grande réputation, un grand renom : *Je viens, selon l'usage antique et solennel, | Célébrer avec vous la fameuse journée | Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée.* (Racine). *Cette fameuse Université de Paris d'où la lumière s'est répandue sur l'Europe moderne* (Chateaubriand). *Il contemplait, perdu dans une admiration enfantine, ce fameux prince de la Moskova, le brave des braves* (Stendhal). *Barbentane, le pays des danseurs fameux* (Daudet). || **2.** *Fam.* et *péjor.* Dont on a trop parlé (placé devant le nom) : *C'était le fameux Ali, le frère en question* (Daudet). *Tes fameux projets ne tiennent pas debout* (Bernanos). *Cette haine prit naissance* [...] *l'année des fameux décrets et de l'expulsion des Jésuites* (Mauriac). || **3.** *Fam.* Remarquable en son genre : *Je viens de voir un fameux homme* (Balzac). || Excellent : *Ce petit vin de pays est fameux. Voilà une fameuse idée.* || *N'être pas fameux,* être médiocre : *Les grains d'anis n'étaient pas fameux, mais le tube, une fois vide, pouvait servir de sarbacane* (Gide) ; être en mauvais état : *Les murs ne sont pas fameux* (Romains). || **4.** *Fam.* Placé devant un nom, exprime un degré élevé dans un état (souvent iron.) : *Il était de ces gens dont le peuple dit : « Voilà un fameux gaillard »* (Balzac). *Les camarades diront que tu es un fameux jobard* (France). *Attrapé un fameux coup de soleil sur presque tout le corps* (Gide).

• Syn. : **3** *brillant, distingué, émérite, éminent, supérieur, transcendant ; délectable, délicieux, exquis, extra, savoureux, succulent ; bon ;* **4** *achevé, consommé, fieffé* (fam.), *franc, sacré* (fam.). — Contr. : **3** *insignifiant, médiocre, minable, pitoyable, quelconque.*

familial, e, aux [familjal, -o] adj. (de *famille,* d'après le lat. *familia* [v. famille] ; av. 1837, Fr. M. Ch. Fourier). Qui appartient ou a rapport à la famille considérée comme une cellule sociale : *Liens familiaux. Domaine familial. Quelque chose de familial, une richesse héréditaire et sacrée, périssait avec la vigne* (R. Bazin). *Chaque été, nous revenions dans la maison familiale* (Estaunié). *Ce déjeuner familial ne le réjouit pas tous les jours* (Romains). || *Maladie familiale,* maladie qui touche plusieurs membres de la même famille, selon les lois de l'hérédité.

◆ **familiale** n. f. et adj. (milieu du XXe s.). Automobile de tourisme carrossée de manière à admettre le maximum de personnes pour une puissance déterminée : *Une familiale. Une voiture familiale.*

familiariser [familjarize] v. tr. (de *familier,* d'après le lat. *familiaris* [v. familier] ; milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1770, Raynal). **1.** *Class.* Rendre quelque chose familier à quelqu'un : *Il faudrait* [...] *que vous eussiez pu vous familiariser ces lettres* (Racine). || **2.** Accoutumer quelqu'un à quelque chose : *On dira peut-être que le monde est depuis longtemps familiarisé avec l'ennui* (Bernanos). *Familiariser quelqu'un avec les langues étrangères.*

• Syn. : **2** *dresser, entraîner, faire à, habituer, plier, rompre à.*

◆ **se familiariser** v. pr. (sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1655, Pascal). **1.** Devenir familier avec les personnes, prendre une attitude dépourvue d'affectation : *Il disait à Mariette avec le ton léger d'un grand seigneur qui se familiarise...* (Balzac). || **2.** S'accoutumer à quelque chose : *Mes pieds, au contact perpétuel du caillou, se sont durcis, familiarisés au sol ; et mon corps, presque constamment nu, ne souffre plus du soleil* (Gauguin). *Se familiariser avec le latin, avec les coutumes d'un pays.*

• Syn. : **2** *s'assimiler, se faire à, s'habituer à, se plier à.*

familiarité [familjarite] n. f. (lat. *familiaritas,* amitié, liaison, familiarité, de *familiaris* [v. familier] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *familiariteit* [*familiarité,* v. 1265, Br. Latini], au sens 1 ; sens 2, 1683, Fléchier ; sens 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). **1.** Intimité née de rapports constants avec quelqu'un : *À mesure qu'il se glissa dans la familiarité de Bouteiller, il distingua les vues d'un véritable homme de gouvernement* (Barrès). *Être admis dans la familiarité d'un grand personnage.* || **2.** Connaissance de quelque chose qui s'acquiert par l'usage ou par la pratique : *Je trouvais le plus grand plaisir à l'introduire* [...] *dans la familiarité de tant de choses étroitement liées à ma vie* (Fromentin). *Des illusions que la familiarité la plus élémentaire avec les sciences historiques lui aurait appris à éviter* (Renan). || **3.** Rapports libres et sans contrainte qui s'établissent entre deux personnes : *Il* [Mérimée] *avait cet air froid, distant, qui écarte d'avance toute familiarité* (Taine). *Ils se mirent à marcher en se tenant par le bras, avec cette familiarité facile qui subsiste entre compagnons d'école* (Maupassant).

• Syn. : **2** *expérience, fréquentation, pratique, usage ;* **3** *camaraderie, cordialité, liberté.*

◆ **familiarités** n. f. pl. (sens 1, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, 1733, Voltaire). **1.** Manières marquant l'oubli des distances ou des convenances : *Se permettre des familiarités avec quelqu'un. Éviter de ces familiarités à quoi pouvait condescendre une* [...] *fille, femme et mère de négociants en vins* (Mauriac). *Je vous prie de m'épargner vos familiarités* (Sartre). || **2.** Manières trop libres qu'on se permet avec une femme : *Elle ne supporte pas les familiarités.* || **3.** Expressions appartenant au style familier : *L'éloquent Bossuet voulait bien rayer quelques familiarités échappées à son génie vaste, impétueux et facile* (Voltaire).

• Syn. : **1** *libertés ;* **2** *privautés.*

familier, ère [familje, -ɛr] adj. (lat. *familiaris,* de la maison, de la famille, domestique, intime, familier, de *familia* [v. famille] ; v. 1155, Wace, écrit *famelier* [*familier,* XIVe s.], au sens de « qui est regardé comme étant de la famille » ; sens I, 1, v. 1361, Oresme [*esprit familier,* v. 1566, *Tragédie du sac de Cabrière*] ; sens I, 2, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens I, 3,

v. 1265, Br. Latini [écrit *familié ; familier,* XIV^e s.] ; sens I, 4, 1580, Montaigne ; sens II, 1, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens II, 2, 1773, Voltaire ; sens II, 3, av. 1696, La Bruyère ; sens II, 4, 1655, Pascal).

I. EN PARLANT DES ÊTRES ANIMÉS. **1.** *Vx* ou *littér.* Qui est attaché à une maison : *Les dieux familiers d'une famille romaine.* ‖ Class. et littér. *Esprit familier,* selon certaines croyances, être surnaturel attaché à une personne pour l'inspirer, la diriger, ou à une demeure pour la protéger : *Non, je sais tout cela d'un esprit familier* (Corneille). *Ces appartements privés d'esprits familiers, où la main, en quête de cordiale caresse, se heurte au marbre* (Colette). ‖ **2.** Se dit d'un animal qui se laisse facilement apprivoiser, qui vit volontiers dans le voisinage de l'homme : *C'est un rouge-gorge, de tous les oiseaux peut-être le plus familier* (Fromentin). ‖ **3.** Qui a avec autrui des relations libres et sans contrainte : *Il* [...] *revenait à sa place, familier, bon enfant* (Daudet). *Très aimable, à la fois déférent et familier, comme toujours* (Bernanos). ‖ Qui a des manières trop libres : *Familier avec ses supérieurs.* ‖ **4.** Qui s'y connaît, expert : *Ces textes m'ont rendu familier de bonne heure avec le style de la profession* (Romains).

II. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Se dit de ce que l'on connaît bien pour l'avoir vu souvent, ou que l'on fait aisément pour l'avoir beaucoup pratiqué : *Mon univers familier, va-t-on, parce que je le quitte, dire que je ne l'aime pas ?* (Duhamel). *Ce visage m'est familier. Un travail familier.* ‖ **2.** Auquel on est habitué : *Les cloches !* [...] *toujours leurs voix profondes et familières chantent* (Rolland). *Où sont des morts les phrases familières ?* (Valéry). *Ce n'était plus la vie quotidienne, familière* (Bernanos). ‖ **3.** Habituel à quelqu'un : *Il se contenta, par un geste qui lui était familier chaque fois qu'une question ardue se présentait à son esprit, de passer la main sur son front, d'essuyer ses yeux et les verres de son lorgnon* (Proust). *Je m'assis à ma place familière, entre l'évier et le buffet* (Duhamel). ‖ **4.** Se dit de ce qui ne sent ni la contrainte ni la cérémonie : *Ici, point d'intermédiaire entre le souverain pontife et moi, et il était aisé de voir que Léon XII, par son caractère de candeur, par l'entraînement d'une conversation familière, ne dissimulait rien et ne cherchait point à tromper* (Chateaubriand). ‖ *Style familier,* style qui se rapproche du style de la conversation : *Il tenait de ces discours familiers et, pour tout dire, « à la papa » (il n'y a pas d'autre mot), à des personnes de haut goût* (Sainte-Beuve). ‖ *Terme familier, tournure familière,* terme, tournure employés dans la conversation : *Verlaine, qui ose associer dans des vers les formes les plus familières et les termes les plus communs à la poétique assez artificieuse du Parnasse, et qui finit par écrire en pleine et même cynique impureté : et ceci, non sans bonheur* (Valéry).

● SYN. : **I, 2** *domesticable ;* **3** *amical, bonhomme, cordial, liant, sans-façon ; cavalier, désinvolte ;* **4** *expérimenté, maître, rompu.* ‖ **II, 1** *connu ;* **2** *accoutumé, habituel ;* **3** *coutumier, ordinaire ;* **4** *courant, intime, simple, spontané, usuel.* — CONTR. : **I, 2** *farouche, sauvage ;* **3** *arrogant, distant, fier, froid, gourmé, guindé, hautain, outrecuidant, suffisant ; déférent, réservé, respectueux ;* **4** *étranger, ignorant.* ‖ **II, 1** *exceptionnel, inconnu ;* **2** *insolite ;* **3** *inhabituel ;* **4** *cérémonieux, formaliste, solennel ; déclamatoire, emphatique, grandiloquent, pompeux, ronflant ; noble, relevé, soutenu, sublime.*

◆ n. (fin du XIII^e s., Joinville [écrit *familié ; familier,* XIV^e s.]). Personne qui fréquente beaucoup une maison amie : *Birotteau s'y vit au milieu d'une société nombreuse composée de députés* [...], *d'ingénieurs, surtout de familiers qui traversaient les groupes et frappaient d'une façon particulière à la porte du cabinet, où ils entraient par privilège* (Balzac). *Il avait été ainsi pendant quelques mois le familier de cousins de ma grand-mère, dînant presque chaque jour chez eux* (Proust). ‖ *Faire le familier avec quelqu'un,* se conduire comme si l'on venait souvent dans la maison de quelqu'un.

◆ n. m. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1764, Voltaire).

I. *Autref.* En Espagne, officier de l'Inquisition chargé des arrestations.

II. Ce qui est simple, sans recherche : *Cette façon de dire et de conter* [...] *unissant le familier au rare* (Duhamel).

familièrement [familjɛrmɑ̃] adv. (de *familier ;* fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *familiarement ; familiairement,* v. 1361, Oresme ; *familièrement,* XVII^e s.). **1.** De façon familière : *Nous vivons familièrement au milieu des variétés incomparables de nos sens* (Valéry). ‖ **2.** *Class.* Intimement : *Sethon, ambassadeur de France dans cette cour, revenu de Paris depuis quelques jours, que je connais familièrement* (La Bruyère).

familistère [familistɛr] n. m. (de *famille,* d'après *phalanstère ;* 1859, d'après Larousse 1878 [le premier familistère fut fondé — et ainsi nommé — par Jean-Baptiste André Godin, à Guise, dans l'Aisne, en 1859]). Établissement où plusieurs familles vivent en commun, d'après le système de Fourier.

famille [famij] n. f. (lat. *familia,* ensemble des esclaves de la maison, maison de famille, famille, corps, secte, troupe, école, de *famulus,* serviteur, esclave, dér. du lat. archaïque *famul,* mêmes sens ; fin du XII^e s., *Geste des Loherains,* au sens de « serviteurs » ; sens 1, 1668, La Fontaine ; sens 2, 1642, Corneille ; sens 3, 1677, Racine ; sens 4, v. 1355, Bersuire ; sens 5, milieu du XV^e s., J. Chartier ; sens 6, 1676, Magnol, *Botanicum monspelliense ;* sens 7, av. 1654, Guez de Balzac [« famille d'esprits »] ; sens 8, XIX^e s.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Ensemble des personnes habitant sous le même toit, y compris les domestiques : *Il déjeune très bien, aussi* [= de même] *fait sa famille, | Chiens, chevaux et valets* (La Fontaine). ‖ *Par anal.* Ensemble d'hommes qui vivent en commun : *Vous verrez* [...] *partout où se groupe une famille humaine, | Un clocher vers le ciel comme un doigt s'allongeant* (Gautier) ; par extens. : *Les fils d'Adam ne sont qu'une même famille, qui marche vers le même but* (Chateaubriand). ‖ **2.** Ensemble de personnes vivant sous le même toit et unies par le sang, et spécialement le père, la mère et les enfants : *Douze familles logent dans cet immeuble.* ‖ *En famille,* entre les siens ; sans cérémonie ni contrainte. ‖ *Vie de famille,* vie tranquille dans l'intimité. ‖ *Soutien de famille,* celui ou celle qui, par ses gains, subvient aux besoins des personnes de son sang vivant avec lui ou avec elle. ‖ *Chef de famille,* celui ou celle qui a la responsabilité juridique des personnes de son sang vivant avec lui ou avec elle : *Orphelin, aîné, chef de famille à dix-neuf ans* (Hugo). ‖ *La Sainte Famille,* Joseph, la Vierge et l'Enfant Jésus. ‖ *Une Sainte-Famille,* représentation de la Sainte Famille par la peinture, la sculpture, etc. : *« La Sainte-Famille » de Murillo.* ‖ **3.** Les enfants d'un couple : *Nous ne nous marions que pour élever notre famille* (Chateaubriand). ‖ *Par extens.* Génération, descendance de père en fils : *Cette famille de jardiniers, d'artisans, de paysans, qui a donc pu leur faire signe, du fond de la destinée ? Elle avait besogné, de longs siècles durant, dans la profondeur du peuple* (Duhamel). ‖ **4.** Ensemble de personnes unies par le sang ou par des alliances : *Je ne puis vous recevoir ; j'ai en ce moment chez moi de la famille qui m'est arrivée de province. Il avait pour le moment de la famille à demeure* (Proust). *Miss Ashburton* [...] *n'avait plus de famille* (Gide). ‖ *Être de bonne famille,* être né de parents aisés et honorables. ‖ *Air de famille,* ressemblance entre les personnes de même sang ; *par extens.,* ressemblance marquée : *Toutes les colonies anglaises avaient entre elles, à l'époque de leur naissance, un grand air de famille* (Tocqueville). ‖ *Conseil de famille,* réunion de certains parents d'un mineur ou d'un interdit, chargés de surveiller ses intérêts. ‖ **5.** Ensemble de générations successives descendant des mêmes ancêtres : *Être issu d'une famille de robe. La famille d'Orléans.* ‖ *Chef de famille,* le mâle le plus âgé de la branche directe d'une famille noble. ‖ *Grande famille,* ensemble des personnes qui, par le sang ou par alliance, ont part à une grande fortune qui se transmet de génération en génération : *Elle estimait sans*

doute que les grandes familles sont comme les individus, faites du meilleur et du pire, et que le pire n'est pas toujours inutile à leur solidité (Hériat). || *Fils de famille,* descendant d'ancêtres riches : *Il y vient en fils de famille avec son valet et ses laquais, fréquente moins le grand monde que le monde où l'on s'amuse, et perd ou gagne quelques mois dans les divertissements, les parties et surtout le jeu* (Valéry). || **6.** Chacune des divisions d'un ordre d'êtres vivants : *La famille des singes.* || **7.** Ensemble de personnes de caractère semblable : *Si « René » n'existait pas, je ne l'écrirais plus ;* [...] *une famille de René poètes et de René prosateurs a pullulé* (Chateaubriand). *C'est une vieille et vilaine famille | Que celle des frelons et des imitateurs* (Musset). || *Famille d'esprits,* ensemble de penseurs et d'écrivains qui ont quelque tendance commune : [On] *pourra découvrir un jour les grandes divisions naturelles qui répondent aux familles d'esprits* (Sainte-Beuve). || *Famille spirituelle,* ensemble des personnes qui professent une même opinion : *Les diverses familles spirituelles de la France* (Barrès). || **8.** Ensemble de choses qui ont des caractères communs : *Le plus modeste appui de fenêtre forgé environ 1700 est de la même famille que le Grand Trianon* (Romains). || *Famille de mots,* ensemble des mots qui ont même racine. || *Famille de courbes, de surfaces,* etc., ensemble de courbes, de surfaces, etc., dépendant des mêmes paramètres.

• SYN. : **2** *foyer, ménage ;* **4** *parenté, parentèle* (vx) ; **5** *lignée, maison, race, souche.*

famine [famin] n. f. (de *faim ;* XVIe s., Littré, au sens 1 ; sens 2, v. 1170, *Livre des Rois*). **1.** Absence des ressources qui sont nécessaires à un individu pour qu'il subvienne à ses besoins essentiels : *Le père Roumestan s'entêtait à lui couper les vivres, tâchant de ramener par la famine le fils unique* (Daudet). || *Salaire de famine,* salaire trop bas. || *Crier famine,* se plaindre de l'état de dénuement où l'on est. || *Crier famine sur un tas de blé,* se lamenter alors qu'on est dans l'abondance. || *Prendre quelqu'un par la famine,* le soumettre en lui supprimant les subsides : *Soriel voulait enfumer le voleur, le Poittevin parlait de le prendre par la famine* (Maupassant). || **2.** Manque total de ressources alimentaires dans une région ou un pays : *Les famines étaient fréquentes au Moyen Âge. Le peuple étant pressé de la famine cria à Pharaon, et lui demanda de quoi vivre* (Péguy).

• SYN. : **1** *dénuement, détresse ;* **2** *disette.* — CONTR. : **1** *abondance, aisance, opulence.*

famosité [famozite] n. f. (dér. savant de *fameux,* d'après le lat. *famosus* [v. FAMEUX] ; 1829, Boiste). Opinion favorable dont jouit quelqu'un ou quelque chose (rare) : *Il lui prit une soif* [...] *sinon de réputation, du moins de famosité* (Gautier).

fan [fan] n. et adj. (abrév. de *fanatique ;* 1923, J. Giraud). Admirateur enthousiaste : *Les fans d'une vedette.*

• REM. On dit aussi FANA (1892, G. Esnault), mais plutôt comme adj. : *Il est fana de jazz.*

fanage [fanaʒ] n. m. (de *faner* [v. ce mot] ; 1312, Godefroy, écrit *fenage ; fanage,* 1690, Furetière). Action de faner.

fanaison [fanɛzɔ̃] n. f. (de *faner ;* 1762, Acad., au sens de « fenaison » ; sens actuel, XXe s.). Amollissement des rameaux et des feuilles lorsque l'eau manque dans les tissus d'une plante.

fanal [fanal] n. m. (ital. *fanale,* issu, par substitution de suff., d'une forme **fanaio,* lat. médiév. *fanarium,* gr. byzantin *phanarion,* petite lanterne, dér. du gr. class. *phanos,* lumière, flambeau, lanterne, de *phainein,* [faire] briller ; 1552, Rabelais, écrit *phanal* [*fanal,* 1564, J. Thierry], au sens 1 [la forme *phanars* — 1369, Delisle, *Mandements* — est directement issue du lat. médiév. *fanarium*] ; sens 2, 1756, Voltaire ; sens 3, 1907, Larousse ; sens 4, 1879, Loti ; sens 5, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Lanterne ou feu employés à bord des navires ou pour le balisage des côtes : *Le fanal rougeâtre des bateaux mouillés en rade* (Fromentin). *Les sifflets crus des navires qui passent | Hurlent la peur dans le brouillard : | Un fanal vert est leur regard | Vers l'océan et les espaces* (Verhaeren). || *Spécialem.* et *vx.* Feu placé au sommet d'une tour, à l'entrée des ports ou sur les côtes, pour guider la marche des bateaux. || **2.** *Vx.* Lanterne qui servait autrefois à éclairer les voies publiques ou à signaler un lieu déterminé : *Une cour de cité ouvrière, qu'éclairait vaguement d'un demi-jour rougeâtre le fanal de police* (Daudet). || **3.** Falot de locomotive. || **4.** Grosse lanterne qu'on peut porter à la main : *Pourrez-vous allumer dans cet égarement | Pour éclairer leurs pas quelque pauvre fanal* (Péguy). *Tout cela se passait à la lumière de torches, de fanaux et de projecteurs* (Gide). || **5.** *Fig.* et *littér.* Lumière qui guide l'âme ou l'esprit : *Astre inutile à l'homme* [la lune], *en toi tout est mystère, | Tu n'es pas son fanal* (Lamartine). *Debout, il alluma, comme un divin fanal, | La pipe de la Paix* (Baudelaire).

fanatique [fanatik] adj. et n. (lat. *fanaticus,* inspiré, rempli d'enthousiasme, exalté, frénétique, proprem. « qui se rapporte au temple », dér. de *fanum,* lieu consacré, temple [les sens lat. proviennent du fait que les prêtres de Cybèle, de Bellone, d'Isis, qui logeaient dans le temple de ces déesses, se livraient souvent à des manifestations mystiques très violentes] ; 1532, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, XVIe s. ; sens 3, 1764, Voltaire). **1.** *Class.* Qui se croit inspiré de l'esprit divin : *On voit les trembleurs, gens fanatiques, qui croient que toutes leurs rêveries leur sont inspirées* (Bossuet). || **2.** Qui est animé d'un zèle aveugle, intransigeant, pour la religion, la doctrine, la cause, etc., à laquelle il a adhéré : *Comment s'étonner après cela que la réaction morale causée par ces horreurs suscite des fanatiques* (Sainte-Beuve). *Hors de la ville, des assaillants fanatiques dont on ne connaissait pas le nombre* (Maurois). *Au milieu d'un groupe de fanatiques* [...], *mon attitude ne pouvait être que celle d'un étranger* (Aymé). || **3.** *Fam.* Qui a une passion excessive, une admiration enthousiaste pour quelqu'un ou pour quelque chose : *Un fanatique de Mozart. Il est fanatique de peinture, de théâtre.*

• SYN. : **2** *enragé* (fam.), *exalté, excité, intolérant, sectaire ;* **3** *fana* (fam.), *fervent, mordu* (fam.), *passionné.*

◆ adj. (1741, Voltaire). Se dit de ce qui manifeste du fanatisme, une passion ou un zèle aveugle pour une personne, une idée : *Son attachement presque fanatique pour Napoléon ne lui permit pas de servir les Bourbons* (Balzac). *Ivres de fureur fanatique* (Daudet).

• SYN. : *aveugle, forcené, frénétique.*

fanatiquement [fanatikmɑ̃] adv. (de *fanatique ;* fin du XVIIIe s., Brunot). Avec fanatisme.

fanatisant, e [fanatizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fanatiser ;* milieu du XIXe s., Baudelaire). Qui fanatise : *Autour de M. Ingres, dont l'enseignement a je ne sais quelle austérité fanatisante, se sont groupés quelques hommes* (Baudelaire).

fanatiser [fanatize] v. tr. (de *fanatique ;* 1752, Trévoux, comme v. intr., au sens de « agir en inspiré » ; comme v. tr., au sens actuel, 1793, Frey). Rendre fanatique (surtout au part. passé) : *Fanatiser les masses. En de pareils moments de paroxysme, Jaurès n'aurait eu qu'un cri à pousser, un geste de la main à faire, pour que cette foule fanatisée se jetât, derrière lui, tête baissée, à l'assaut de n'importe quelle Bastille* (Martin du Gard). *Au Japon, quand les conférenciers allemands ont commencé la prédication de Nietzsche, les étudiants fanatisés se sont jetés du haut des rochers* (Malraux).

• SYN. : *enflammer, exalter, exciter.*

fanatiseur [fanatizœr] n. m. (de *fanatiser ;* 1801, Mercier). Personne qui fanatise.

fanatisme [fanatism] n. m. (de *fanatique ;* 1689, Bossuet, au sens de « état de celui qui se croit inspiré par la divinité » ; sens 1, 1758, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1762, Voltaire). **1.** Esprit d'intolérance qui pousse à des excès en faveur de la foi religieuse, de l'idée, de la cause que l'on sert : *Ce qui a été croyance et foi au sein de la persécution devient aisément à la longue endurcissement, rétrécissement, opiniâtreté, fanatisme, fétichisme* (Sainte-Beuve). *Le fanatisme de la Ligue* (Renan). *La religion de cette Anne de Beuil gardait le fanatisme*

farouche et traqué de la Réforme au temps des guerres (Daudet). *Élevé sans fanatisme par des parents point dévots, mais d'une religion plus que ce qu'on appelle raisonnable dans les milieux bourgeois* (Verlaine). *L'ignorance reconnue, le refus du fanatisme* [...], *voici le camp où nous rejoindrons les Grecs* (Camus). || **2.** Attachement passionné pour quelqu'un, admiration enthousiaste pour quelque chose : *Le fanatisme que Mme Hulot mêlait à son amour* (Balzac).

• SYN. : **1** *intolérance, sectarisme ;* **2** *ardeur, enthousiasme, exaltation, ferveur, passion.*

fanchon [fɑ̃ʃɔ̃] n. f. (de *Fanchon,* anc. forme hypocoristique de *Françoise,* devenue nom générique des paysannes et appliquée par plaisanterie à une coiffure féminine ressemblant aux coiffures des paysannes ; 1828, *Journ. des dames,* au sens 1 ; sens 2, 1930, Larousse). **1.** Petite pièce de tissu ou de dentelle, mouchoir ou foulard plié en triangle, que les femmes mettent sur la tête et nouent sous le menton : *Chapeau à la Primerose, lié d'une fanchon négligente* (Goncourt). *Elle tenait à la main un bouquet de cattleyas et Swann vit, sous sa fanchon de dentelle, qu'elle avait dans les cheveux des fleurs de cette même orchidée attachées à une aigrette en plumes de cygne* (Proust). || **2.** Petite coiffure de femme, faite en chenille bouclée et tressée, ou en dentelle.

fandango [fɑ̃dɑ̃go] n. m. (mot esp. d'origine obscure ; 1772, Cazotte, aux sens 1-2). **1.** Danse espagnole à six-huit, avec accompagnement de guitare et de castagnettes : *Des flammes de mille nuances, vêtues de robes pourpres, dansent le fandango sur les tisons ardents* (Gautier). *Ne dirait-on pas que toutes ces corolles exécutent un mystique fandango ?* (Baudelaire). || **2.** Air sur lequel on exécute cette danse.

fane [fan] n. f. (déverbal de *faner ;* 1385, Godefroy, au sens de « herbe mûre qu'on doit faucher pour faire du foin » ; 1704, Trévoux, au sens de « feuille d'une plante » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1743, Trévoux [art. *anémone*]). **1.** Feuille tombée de l'arbre : *Vers Oraison, on avait dû allumer des feux pour brûler les fanes de vigne* (Giono). || *Par extens.* Débris de feuilles et d'herbes ramassés pour servir de litière. || **2.** Tige et feuilles, sèches ou vertes, des plantes que l'on cultive pour en consommer la racine ou les tubercules : *Une molle odeur de fanes de pommes de terre* (Theuriet). *Des capucins hottus se gîtaient au creux des sillons, se collaient, de poil invisible, le long d'un tas de vieilles fanes* (Genevoix). *Fanes de betterave, de salsifis.* || **3.** Enveloppe foliacée des fleurs des anémones et des renoncules.

fané, e [fane] adj. (part. passé de *faner* [v. ce mot] ; milieu du XVIe s., Amyot, écrit *fené* [*fané,* fin du XVIe s.], aux sens 1-2 ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, av. 1922, Proust). **1.** Se dit d'une plante ou d'une de ses parties, et surtout de la fleur, qui s'est desséchée, a perdu sa fraîcheur, son éclat : *Vieillir enfin ! vieillir ! Comme des fleurs fanées, | Voir blanchir nos cheveux et tomber nos années* (Hugo). *Sache que la fleur la plus belle est aussi la plus tôt fanée* (Gide). *Relent de marécage, de verdure fanée, d'aliment mort* (Duhamel). || **2.** Se dit d'une chose défraîchie par l'usage, le temps, d'une couleur passée : *Le vieux salon fané où l'on jouait au whist* (Balzac). *Dans des fauteuils fanés, des courtisanes vieilles* (Baudelaire). *De vieux bouquins achetés sur les quais, moisis, fanés, sentant le rance* (Daudet). || **3.** Se dit d'une personne qui a perdu l'éclat de la jeunesse, ou dont le teint est prématurément flétri : *C'était une belle et grande fille* (*tu ne l'as vue que fanée*) [Renan]. *Tant de douceur et de tristesse embellissait ce visage fané* (Martin du Gard). *De vieilles dames, fanées déjà sous le roi Édouard, mènent une vie simple et retirée* (Morand) ; et *par extens.*, en parlant de l'expression : *Ces sourires fanés qui se penchaient vers moi* (Daudet). *Il y aura des voix si fanées, et des âmes si blettes* [...], *si fanées | D'épreuves, de détresse, | De larmes, de prière, de travail* (Péguy). || **4.** *Fig.* et *littér.* Effacé par le temps : *Les pleurs ont lavé les traces fanées des souvenirs* (Rolland). *Plus tard, songeant à tout ce qui aura fini si vite, je me rappellerai, en la regrettant, cette journée fanée où il ne se passait rien* (Henriot).

• SYN. : **1** *défleuri, desséché ;* **2** *décoloré, délavé, déteint ;* **3** *décati, fatigué, flétri, fripé.*

faner [fane] v. tr. (altér. de l'anc. franç. *fener,* couper le foin [XIIe-XIVe s.], dér. de *fein,* forme anc. de *foin* [v. ce mot] ; v. 1360, Froissart, au sens I ; sens II, 1-2, 1549, R. Estienne [*fener,* XIIIe s.]).

I. Retourner l'herbe coupée d'un pré pour la faire sécher : *Tu ne sens même pas la chair, ce goût qu'au moins | Exhalent celles-là qui vont fanant les foins* (Verlaine) ; et absol. : *Il* [...] *fanait à la moisson, courait dans le bois* (Flaubert).

II. 1. Faire perdre son éclat, sa couleur, sa fraîcheur à une plante : *Une brise acide et pressée* [...] *fanait en passant les feuilles trop tendres des tilleuls* (Colette). || **2.** Altérer l'éclat d'une chose, d'un tissu, d'une couleur, la fraîcheur du teint : *La lumière du soleil fane les teintes vives.*

• SYN. : **II, 1** *dessécher, flétrir ;* **2** *décolorer, défraîchir, déteindre, ternir.*

◆ v. intr. (1877, Littré [var. *fanir,* 1580, Montaigne]). *Littér.* Sécher, se flétrir : *C'est la gerbe de blé qui ne périra point, | Qui ne fanera point au soleil de septembre* (Péguy). *On retrouvait, au-dessus des falaises, un terrain où quelques cultures fanaient sous un ardent soleil* (Gide).

◆ **se faner** v. pr. (sens 1-2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1863, Th. Gautier). **1.** Devenir mou, se dessécher et mourir, en parlant d'une plante ou d'une de ses parties : *La fleur se fane et l'oiseau fuit* (Gautier). *Une rare chevelure d'herbe bleuâtre* [...], *flore pauvre et dure, qui ne se fane guère* (Colette). || **2.** Perdre la fraîcheur de la jeunesse ou de la nouveauté, en parlant d'une personne ou d'une chose : *Elle avait remarqué que la capote rose se fanait* (Mérimée). || **3.** *Fig.* et *littér.* Perdre son éclat et disparaître : *Une à une, les étoiles se fanaient* (Gide). || Tomber en désuétude, sortir de l'usage : *Rien ne se fane plus vite dans une langue que les mots sans racines vivantes* (Gourmont).

• SYN. : **1** *dépérir, s'étioler, se flétrir ;* **2** *se décolorer, déteindre, passer, se ternir.*

faneur, euse [fanœr, -øz] n. (de *faner* [v. ce mot] ; XIIe s., écrit *feneor ; faneur,* 1690, Furetière). Personne qui fane, qui est occupée à faire les foins : *Près d'un champ plein de faneuses* (Hugo). *C'étaient des faneurs qui rentraient, la fourche ou le râteau sur l'épaule* (Gide).

◆ **faneuse** n. f. (1865, Littré). Machine utilisée pour retourner l'herbe fauchée.

fanfan [fɑ̃fɑ̃] n. m. et f. (redoublement, propre au langage enfantin, de la deuxième syllabe du mot *enfant ;* début du XVIe s., écrit *fantfant* [*fanfan,* 1648, Scarron], au sens 1 ; sens 2, 1661, Molière). **1.** *Fam.* Petit enfant. || **2.** *Vx* et *fam.* Nom tendre donné à une grande personne : *C'est de l'or en barre que ma fanfan* (Huysmans).

fanfare [fɑ̃far] n. f. (mot d'origine onomatopéique ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, av. 1813, Delille ; sens 3-4, 1587, F. de La Noue ; sens 5, 1865, Littré ; sens 6, XIXe s.). **1.** Air, morceau d'un mouvement vif et rythmé, joué par des instruments de cuivre : *Je n'ai jamais entendu sans une certaine joie belliqueuse la fanfare du clairon* (Chateaubriand). *Le tambour roule avec un faste oriental* [...], *la fanfare s'envole* (Hugo). || *Spécialem.* Air de caractère martial, exécuté par des instruments de cuivre à l'occasion de fêtes militaires ou civiles, de défilés : *Au milieu des acclamations et des fanfares* (Balzac). *Un régiment passe, qui va peut-être au bout du monde, jetant à l'air des boulevards ses fanfares entraînantes et légères comme l'espérance* (Baudelaire). || **2.** Sonnerie de trompes de chasse tenant les veneurs au courant des diverses péripéties du laisser-courre. || **3.** *Fig.* Son éclatant : *Entendre les trois rimes | Sonner par ta voix d'or leur fanfare de fer* (Heredia). *Les coqs s'épuisaient en fanfares* (Apollinaire). || **4.** *Class.* et *littér.* Grand bruit fait autour de quelque chose, manifestation bruyante de joie, de triomphe : *Voilà ton demi-cent d'aiguilles de Paris, | Que tu me donnas hier avec tant de fanfare* (Molière). *Elle avait des larmes pour tous les malheurs et des fanfares pour toutes les victoires* (Balzac).

|| **5.** Orchestre composé d'instruments de cuivre et pouvant comporter de vingt à cent cinquante exécutants. || *Spécialem.* Orchestre militaire composé d'instruments portatifs à vent ou à percussion. || Société amicale de musiciens amateurs jouant des instruments qui composent une fanfare militaire : *Une vague fanfare erre de rue en rue : on fraternise, on rêve un succès* (Hugo). || **6.** *Reliure à la fanfare,* décor de reliure du XVI^e s., formé de compartiments cernés de trois filets parallèles, ornés de volutes, de feuillages, de palmettes, et comportant au centre un ovale décoré ou non.

• SYN. : **1** *sonnerie ;* **5** *clique, harmonie, musique, orphéon.*

fanfarer [fɑ̃fare] v. tr. (de *fanfare ;* 1532, Rabelais). *Vx.* Célébrer par des fanfares.

fanfaron, onne [fɑ̃farɔ̃, -ɔn] adj. et n. (esp. *fanfarrón,* fanfaron, mot d'origine onomatopéique [comme l'ar. *farfār,* bavard, léger, inconstant, dont il est peut-être une adaptation] ; av. 1613, M. Régnier, au sens de « jeune galant » ; sens 1, 1636, Corneille ; sens 2, 1651, Scarron [*fanfaron de,* 1653, Guez de Balzac]). **1.** Qui fait le brave, qui vante exagérément ses exploits, réels ou supposés : *C'est un capitan qui soutient assez bien son caractère de fanfaron* (Corneille). *Les fanfarons andalous, qui ne parlaient que de tout massacrer, firent aussitôt piteuse mine* (Mérimée). || **2.** Qui vante trop ses qualités, ses réussites, ou s'en attribue d'imaginaires pour attirer l'attention sur soi : *Élisabeth* [...] *devenait une fanfaronne, une grotesque* (Cocteau). || *Class.* S'employait avec un complément, au sens de « celui qui fait ostentation de » : *C'est un fanfaron de vertu, de doctrine et d'éloquence* (Guez de Balzac).

• SYN. : **1** *bravache, faraud* (fam.), *fier-à-bras, matamore ;* **2** *bluffeur* (fam.), *crâneur* (fam.), *hâbleur, m'as-tu-vu* (fam.), *vantard.* — CONTR. : **1** *modeste, simple ;* **2** *loyal, sincère, timide.*

◆ adj. Qui témoigne de ce caractère : *Attitude fanfaronne.*

fanfaronnade [fɑ̃farɔnad] n. f. (de *fanfaron ;* fin du XVI^e s.). Action, propos de fanfaron : *Pourquoi tente-t-il aujourd'hui de m'en imposer par de pauvres fanfaronnades ?* (Bernanos).

• SYN. : *bluff* (fam.), *bravacherie, bravade, fanfaronnerie, forfanterie, hâblerie, jactance, ostentation, rodomontade, suffisance, vantardise.* — CONTR. : *modestie, réserve, retenue, sincérité, timidité.*

fanfaronner [fɑ̃farɔne] v. intr. (de *fanfaron ;* 1642, Oudin). *Littér.* Se comporter, parler en fanfaron.

fanfaronnerie [fɑ̃farɔnri] n. f. (de *fanfaron ;* fin du XVI^e s.). *Vx.* Défaut de celui qui est habituellement fanfaron.

fanfiole [fɑ̃fjɔl] n. f. (de *fanfreluche,* d'après *babiole ;* 1765, Diderot). *Vx* et *littér.* Ornement de toilette sans valeur : *Une fanfiole de sa toilette* (Goncourt). [Ses chairs] *frissonnaient sous les fanfioles du peignoir* (Huysmans).

fanfreluche [fɑ̃frəlyʃ] n. f. (altér. de l'anc. franç. *fanfelue,* bagatelle, niaiserie [v. 1174, E. de Fougères ; cf. aussi *fanfeluce,* bagatelle, fin du XIV^e s., Chr. de Pisan], bas lat. *famfaluca,* bulle d'air [IX^e s.], déformation du gr. *pompholux,* bulles [d'eau], ornement pour la coiffure des femmes ; 1534, Rabelais, au sens de « bagatelle, ineptie » ; sens 1, 1541, Cal-vin ; sens 2-3, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Chose très petite, pour ainsi dire immatérielle. || **2.** Garniture, broderie employée dans la toilette féminine. || **3.** *Péjor.* Petite chose sans valeur servant d'ornement.

• SYN. : **2** *affiquet* (vx), *colifichet, falbala.*

fanfrelucher [fɑ̃frəlyʃe] v. tr. (de *fanfreluche ;* 1617, J. Olivier). Garnir, orner de fanfreluches une toilette : *Une toilette toute habillée et toute fanfreluchée de dentelle* (Goncourt).

fanfrelucheux, euse [fɑ̃frəlyʃø, -øz] adj. (de *fanfreluche ;* 1879, A. Daudet, aux sens 1-2). **1.** *Littér.* Qui aime les fanfreluches. || **2.** *Littér.* Qui témoigne de ce goût : *Cette petite âme de modiste* [...] *trouvait à satisfaire, grâce à l'enfant, une foule de vanités coquettes, fanfrelucheuses* (Daudet).

fange [fɑ̃ʒ] n. f. (germ. **fanga,* dér. du gotique *fani,* limon, vase ; v. 1160, *Roman de Tristan,* aux sens 1-2 [var. *fanc,* n. m., v. 1120, *Psautier d'Oxford*] ; sens 3, 1560, *Bible Rebul ;* sens 4, 1772, Voltaire [*traîner quelqu'un dans la fange,* même sens, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné]). **1.** *Class.* et *littér.* Boue, vase ; bourbier, terrain marécageux : *Les pluies surviennent, les fatigues croissent, on plonge dans la fange* (La Bruyère). *Puis la terre, encore fange, au fond de l'eau s'amasse* (Hugo). *Par une rue étroite* [...], | *La tête dans le ciel et le pied dans la fange,* | *Cheminait à pas lents une figure étrange* (Gautier). *Le sanglier têtu retournait vers la fange* (Banville). || **2.** *Par extens.* et *littér.* Matière vile, limon : *Il fallait d'abord colorer la langue ;* [...] *il a donc été bon de la mélanger selon certaines doses avec la fange féconde des vieux mots du XVI^e siècle* (Hugo). *Quel Belzébuth es-tu là-bas* | *Nourri d'immondice et de fange* (Apollinaire). || **3.** *Fig.* et *littér.* Condition inférieure ; état d'abaissement, de déchéance ; souillure morale : *S'élever jusqu'au faîte, ou ramper dans la fange* (Chénier). *J'ai vu cette grande image de l'Italie se relever de la fange* (Stendhal). *Race de Caïn, dans la fange* | *Rampe et meurs misérablement* (Baudelaire). *Le lien qui les étreint est pur de toute fange matérielle* (Duhamel). || **4.** Fig. *Couvrir quelqu'un de fange,* l'insulter grossièrement, dire sur lui des ignominies : *Quoi ! toute une génération s'accorde à calomnier un innocent, à le couvrir de fange, à le suffoquer, pour ainsi dire, dans le bourbier de la diffamation !* (Rousseau).

fangeux, euse [fɑ̃ʒø, -øz] adj. (de *fange ;* v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, v. 1770, J.-J. Rousseau). **1.** *Littér.* Plein de fange, couvert de fange : *Et partout devant lui, par milliers, les oiseaux* | *De la berge fangeuse où le héros dévale,* | *S'envolèrent, ainsi qu'une brusque rafale* (Heredia). *Un hiver précoce, rechigné, fangeux, défigurait Paris* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Plein de vices, abject, méprisable : [Marlborough] *a le teint trouble et faux qui dénonce les âmes fangeuses* (Michelet). *Ô fangeuse grandeur ! sublime ignominie !* (Baudelaire).

fanion [fanjɔ̃] n. m. (de *fanon* [v. ce mot] ; 1673, *Ordonnance royale,* au sens 1 [un premier ex. v. 1180, *Aiquin,* sous la forme *feinion*] ; sens 2 [« petit drapeau servant à jalonner le campement et à l'alignement des rangs »], début du XIX^e s. [comme terme de turf, 1961, Larousse] ; sens 3, milieu du XX^e s.). **1.** Petit drapeau, souvent décoré, servant de signe de ralliement à un petit groupe d'hommes, et en particulier d'insigne à une unité militaire : *Le fanion d'une compagnie, d'une patrouille de scouts.* || *Fanion de commandement,* petit drapeau de forme et de couleur réglementaires, indiquant la présence des officiers généraux exerçant un haut commandement. || **2.** Petite pièce d'étoffe de couleur vive, fixée sur une hampe que l'on plante en terre, pour jalonner une piste, un parcours, etc. : *Il avait piqué dans l'herbe un petit fanion écarlate que Suzanne avait ourlé pour lui* (Genevoix). || **3.** Petite flamme colorée et décorée, que l'on place sur une bicyclette, une motocyclette, etc.

• SYN. : **1** *flamme, guidon.*

fanoir [fanwar] n. m. (de *faner ;* 1845, Bescherelle). Cône à claire-voie, sur lequel on met le foin coupé pour qu'il sèche plus vite.

fanon [fanɔ̃] n. m. (francique **fano,* morceau d'étoffe ; 1053, Du Cange, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1680, Richelet ; sens I, 3, 1961, Larousse ; sens II, 1, fin du XIII^e s. [pour un coq ; pour un dindon, 1845, Bescherelle] ; sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens II, 3, 1678, Guillet ; sens III, 1685, Furetière).

I. 1. Ancien nom du manipule que le prêtre catholique portait au bras gauche quand il officiait. || Figure héraldique à l'image du manipule du prêtre. || **2.** Chacune des deux bandes de soie qui pendent derrière la mitre d'un prélat. || Chacune des deux bandes d'étoffe qui pendent d'une tiare pontificale figurée dans un blason || **3.** Double mozette que porte le pape lors de certains offices.

II. 1. Partie de peau rouge et sans plumes qui pend sous le cou de certains oiseaux, tels que le dindon. || **2.** Partie de peau

molle et pendante sous le cou d'un bœuf : *C'étaient de superbes animaux aux longues cornes évasées, aux garrots élevés, aux fanons puissants* (Gautier). *Les plis de son cou retombaient jusqu'à sa poitrine comme des fanons de bœuf* (Flaubert). || **3.** Partie graisseuse et renflée, couronnée d'une touffe de poils, derrière le pied d'un cheval.

III. Chacune des lames cornées qui garnissent par centaines la mâchoire supérieure d'une baleine.

fantaisie [fɑ̃tɛzi] n. f. (lat. *fantasia, phantasia,* vision, imagination, songe, idée, conception, gr. *phantasia,* apparition, vision, spectacle [extraordinaire], image qui s'offre à l'esprit, imagination, dér. de *phantazein,* donner l'illusion de, de *phainein,* faire voir ; v. 1361, Oresme, aux sens I, 1-2 [*fantasie,* XIIe s.] ; sens I, 3, 1718, Acad. ; sens I, 4-5, fin du XVe s. [*fantasie,* fin du XIVe s. ; *fantaisie,* « bourde, mensonge », v. 1220, G. de Coincy] ; sens II, 1 et 3, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, début du XXe s. ; sens III, 1, 1636, Monet ; sens III, 2, 1586, La Curne).

I. 1. *Class.* Faculté qu'a l'esprit de se représenter des images : *Il* [Tartuffe] *passe pour un saint dans votre fantaisie : | Tout son fait, croyez-moi, n'est rien qu'hypocrisie* (Molière). || **2.** Faculté de création qui n'obéit à aucune règle : *Ainsi ma fantaisie allait son train, prêtant des ailes à l'esprit de mon ami et tirant toutes les déductions possibles de toutes les hypothèses possibles* (Baudelaire). *Je laissai à ma fantaisie toute liberté de faire et de défaire, de créer sans difficulté et de critiquer sans mesure, ce qui est un jeu dangereux, un de ces jeux de hasard où l'on se ruine* (Valéry). || **3.** *De fantaisie,* se dit de ce qui est le produit de la pure imagination : *Toute une littérature spéciale, et toute une littérature de fantaisie, parfois plus heureuse que l'autre dans ses prévisions, donnent à imaginer ce que sera l'événement du cataclysme dont l'Europe est grosse* (Valéry). || **4.** *Class.* Vaine image que se forge l'esprit : *Je ne sais si je vois des choses réelles, ou si je suis seulement troublé par des fantaisies et par de vains simulacres* (Bossuet). || **5.** Toute création de l'imagination : *Mme de Chandour et son mari, personnages extraordinaires que les gens auxquels la province est inconnue seraient tentés de croire une fantaisie* (Balzac). *L'enfant avait l'esprit exclusivement meublé des fantaisies de la Mère l'Oie* (Daudet).

II. 1. Disposition à se conduire selon l'humeur du moment, sans contrainte : *Qui sait ? S'il nous vient fantaisie de nous reprendre, eh bien ! nous nous reprendrons* (Musset). *Elle exerçait quelque part une grande autorité avec beaucoup de fantaisie* (France). *Ce jour-là, nous promenant au hasard dans la ville et suivant notre fantaisie, nous avons rencontré* [...] *un pauvre nègre* (Gide). || Vx. *À la fantaisie,* selon l'humeur du moment : *Le reste du temps allait à la fantaisie et aux hasards du loisir* (Sainte-Beuve). || *À ma* (*ta, sa,* etc.) *fantaisie,* selon mon (ton, son, etc.) humeur du moment : *Vivre à sa fantaisie.* || **2.** Originalité issue d'une grande liberté dans la conduite ou l'invention : *Ils nous proposent, étrangement unies, les idées d'ordre et de fantaisie* (Valéry). *Le second mêlait à son zèle une fantaisie qui l'isolait du monde* (Colette). || **3.** Goût passager et arbitraire pour un objet : *Le bonheur de Goriot était de satisfaire les fantaisies de ses filles* (Balzac). *M. Chèbe était parvenu à réaliser sa nouvelle fantaisie* (Daudet). || *Il me* (*te, lui,* etc.)*prend la fantaisie de,* j'ai (tu as, il a, etc.) le désir de : *Un jour, il lui prit la fantaisie de me conduire en Égypte avec lui* (Vigny). || *Se passer une fantaisie, se passer la fantaisie de,* satisfaire un désir, le désir de. || *Spécialem.* Caprice amoureux.

III. 1. Œuvre d'art soustraite à des règles fixes et où l'imagination se donne carrière : *« Le Neveu de Rameau » était pour Diderot une fantaisie littéraire qu'il n'a jamais songé à publier.* || **2.** Pièce instrumentale qui est faite assez librement en marge d'un genre plus rigide, prélude ou sonate : *La « Fantaisie » en « sol », de Fauré.*

• Syn. : **I, 2** *imagination ;* **3** *chimérique, fantaisiste, imaginaire.* || **II, 1** *caprice, gré, humeur ;* **2** *excentricité, pittoresque ;* **3** *désir, envie, folie, lubie, toquade* (fam.) ; *amourette, béguin* (fam.), *flirt, passade.*

◆ adj. (1865, Littré). *Fil fantaisie, laine fantaisie,* fil, laine qui, grâce à des artifices de préparation, ont des aspects variés et servent à faire des tissus dits *tissus de fantaisie.* || *Rhum fantaisie,* rhum obtenu par des procédés autres que ceux par lesquels est fait le rhum véritable. || *De fantaisie,* se dit de ce qui n'est pas conforme au modèle habituel ou réglementaire. || *Tenue, képi,* etc., *de fantaisie,* tenue, képi, etc., qui ne sont pas d'ordonnance et dont le port est plus ou moins permis aux soldats et aux sous-officiers en dehors du service. || *Pain de fantaisie,* ou *pain fantaisie,* pain qui se vend à la pièce et non au poids, et dont les formes sont diverses. || *Bijoux de fantaisie,* bijoux en imitation.

• Contr. : *classique, courant, réglementaire.*

fantaisisme [fɑ̃tɛzism] n. m. (de *fantaisiste ;* 1852, Nerval). Goût, en littérature et en peinture, pour la création de fantaisies (rare) : *Du réalisme au crime il n'y a qu'un pas ; car le crime est essentiellement réaliste. Le fantaisisme conduit tout droit à l'adoration des monstres* (Nerval).

fantaisiste [fɑ̃tɛzist] adj. et n. (de *fantaisie ;* 1865, Littré, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui suit seulement sa fantaisie, ce que lui dicte son imagination : *Un pêcheur si génialement inventif, un si fantaisiste chasseur* (Arène). *Des yeux d'émail* [...] *qui semblaient nuancés par un peintre minutieux et fantaisiste* (Maupassant). || En littérature et en peinture, qui se plaît à peindre ou à imaginer des fantaisies. || **2.** *Péjor.* Se dit de quelqu'un qui manque de sérieux : *Un écolier fantaisiste. On ne peut pas compter sur lui : c'est un fantaisiste.*

• Syn. : **1** *capricieux, fantasque, farfelu* (fam.), *hurluberlu ;* **2** *amateur, charlatan, dilettante, fumiste* (fam.).

◆ adj. (sens 1, 1872, Larousse ; sens 2, 14 avr. 1875, *Gazette des tribunaux*). **1.** Se dit d'un travail, d'une œuvre où une grande part revient à la création libre : *Les graves notaires* [...], *une plume de roseau à la main, semblent écrire des actes fantaisistes, tant les caractères qu'ils tracent* [...] *sont bistournés et gracieux* (Tharaud). || **2.** *Péjor.* Se dit de ce qui s'appuie trop sur l'imagination, de ce qui manque de fondement, qui est inexact : *Une hypothèse fantaisiste. Cette version des événements est fantaisiste. M. Le Trouhadec a été dupe de quelque récit fantaisiste d'aventurier ou d'une invention d'humoriste* (Romains).

• Syn. : **1** *imaginaire, inventé.*

◆ n. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, XXe s.). **1.** Artiste ou écrivain qui s'écarte des grands genres par sa fantaisie : *Apollinaire a tenu à se dissocier des fantaisistes.* || **2.** Artiste de music-hall qui chante ou raconte des histoires.

fantasia [fɑ̃tazja] n. f. (ar. magrébin *fantasîa,* fête brillante, splendeur, empr. du gr. *phantasia* [v. FANTAISIE] ; 1845, Bescherelle). Divertissement équestre de cavaliers arabes qui déchargent leurs fusils au cours de leurs évolutions : *Voilà pourquoi une fantasia est aujourd'hui le spectacle le plus propre à consoler des vétérans qui ne la font plus* [la guerre] (Fromentin). *Les cavaliers s'animèrent, la fantasia prit son vol* (Daudet).

• Pl. *des* FANTASIAS.

fantasier (se) [səfɑ̃tazje] v. pr. (de *fantasie,* forme anc. de *fantaisie* [v. ce mot] ; v. 1460, G. Chastellain). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). S'imaginer : *Comme il leur plut de se fantasier toutes choses sur mon sujet, j'étais exposé à la défiance des uns, à la frayeur des autres* (Retz).

fantasmagorie [fɑ̃tasmagɔri] n. f. (mot composé arbitrairement avec le lat. ou le gr. *phantasma,* fantôme [v. FANTASME], et le franç. *allégorie* [ce terme étant souvent employé pour désigner des représentations plastiques] ; 1799, Brunot, écrit *phantasmagorie* [*fantasmagorie,* 1801, Mercier], au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, av. 1890, Maupassant ; sens 4, 1831, V. Hugo ; sens 5, av. 1850, Balzac ; sens 6, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Art de faire apparaître, dans une salle obscure, à l'aide d'une illusion

d'optique, des spectres, des fantômes, des silhouettes lumineuses diaboliques qui ont l'air de se déplacer en direction du spectateur : *Ces fantasmagories pour effrayer qui, d'un seul jet de lumière, sont créées sur des toiles tendues* (Loti). || **2.** Effet saisissant produit par le jeu de rayons lumineux : *L'intérieur de la lorgnette est tapissé de miroirs où se multiplie symétriquement la fantasmagorie des verres* (Gide). *Le pavillon de Saint-Gobain est* [...] *une petite fantasmagorie de cristaux et de reflets* (Gillet). || **3.** Spectacle enchanteur qui paraît irréel : *Je fus ébloui par le plus merveilleux, le plus étonnant spectacle qu'il soit possible de voir : c'était une de ces fantasmagories du pays des fées* (Maupassant). || **4.** Spectacle troublant et trompeur : *On avait assisté aux mues et aux reprises fort brusques des personnages les plus graves, aux vives substitutions de cocardes, à la fantasmagorie de la puissance, aux sorties et aux rentrées de la légitimité, de la liberté, des aigles, de Dieu même* (Valéry). *Les batailles brillantes qu'on leur a contées* [...], *les images de généraux vainqueurs* [...], *toutes ces fantasmagories ont disparu* (Romains). || **5.** *Fig.* Succession d'images, d'idées ou de représentations qui captivent l'esprit par leur pouvoir d'illusion : *L'inspiration déroule au poète des transfigurations sans nombre et semblables aux magiques fantasmagories de nos rêves* (Balzac). *Les fantasmagories du sommeil et les autres productions aberrantes de notre esprit* (Valéry). || **6.** En littérature et dans les arts, recours aux moyens propres à créer l'illusion du surnaturel, du fantastique : *La fantasmagorie d'un film d'horreur.*

• Syn. : **3** *féerie ;* **4** *mirage ;* **6** *artifice, magie, mystification, trucage.*

fantasmagorique [fɑ̃tasmagɔrik] adj. (de *fantasmagorie ;* fin du xviii^e s.). Qui appartient à la fantasmagorie : *Semblable à une figure fantasmagorique* (Balzac). *La vision fantasmagorique d'un glacier au clair de lune.*

• Syn. : *fantastique, féerique, irréel, magique, merveilleux.* — Contr. : *réel, vrai.*

fantasmatique [fɑ̃tasmatik] adj. (dér. savant de *fantasme ;* 1851, Poitevin). *Vx.* Qui a l'aspect d'un fantasme : *Une figure d'aspect fantasmatique* (Gautier). *Cette impression, difficile à caractériser, qui tient, dans des proportions inconnues, du malaise, de l'ennui et de la peur, fait penser vaguement, involontairement, aux défaillances causées par l'air raréfié, par l'atmosphère d'un laboratoire de chimie, ou par la conscience d'un milieu fantasmatique, je dirai plutôt d'un milieu qui imite le fantasmatique* (Baudelaire).

fantasme [fɑ̃tasm] n. m. (lat. *phantasma, -atis,* être imaginaire, fantôme, spectre, et, à basse époque, « idée, représentation par l'imagination », gr. *phantasma, -atos,* mêmes sens, de *phantazein* [v. fantaisie] ; fin du xii^e s., aux sens de « chimère qu'on se forme dans l'esprit, apparence fausse, illusion » ; sens 1 [« hallucination visuelle », terme de médecine], 1836, Acad. ; sens 2, milieu du xx^e s.). **1.** Image hallucinatoire : *Aucun fantasme affectif ne m'incitait donc à la maternité* (Beauvoir). *Un esprit malade qui lutte contre ses fantasmes.* || **2.** En psychanalyse, action imaginaire, sous forme dramatique, traduisant des désirs inconscients du sujet. || *Fantasmes conscients,* fictions vécues en imagination à l'état de veille. || *Fantasmes inconscients,* fictions qui traduisent des désirs inconscients dans les rêves.

• Syn. : *hallucination, vision.*

• Rem. On trouve aussi l'orthogr. phantasme (début du xv^e s.).

fantasque [fɑ̃task] adj. (réfection [pour la finale], d'après *fantastique,* de l'anc. mot *fantaste,* « dont l'imagination est très vive » [milieu du xvi^e s., Ronsard], lui-même abrégé de *fantastique* [v. ce mot] ; 1575, Ronsard, au sens 2 [pour une pièce d'habillement] ; sens 1, 1606, Crespin). **1.** Se dit de quelqu'un qui est sujet à des caprices, à des fantaisies bizarres : *Arlequin aussi, | Cet aigrefin si fantasque | Aux costumes fous* (Verlaine). *L'esprit qui reconnaît son humeur prévoit ses surprises, juge s'il est calme ou fantasque* (Maupassant). *Une sensibilité capricieuse, fantasque* (Bernanos). || **2.** Se dit de ce qui surprend par son apparence inhabituelle, extraordinaire et pleine de fantaisie : *Le toit* [...] *couvert de lames de plomb où se roulaient en mille arabesques fantasques d'étincelantes incrustations de cuivre doré* (Hugo). *Masques et bergamasques | Jouant du luth et dansant et quasi | Tristes sous leurs déguisements fantasques* (Verlaine). *Lafcadio, qu'une exaltation fantasque emplissait, ne se sentait point d'appétit encore* (Gide).

• Syn. : **1** *bizarre, capricieux, fantaisiste, farfelu* (fam.), *lunatique ;* **2** *abracadabrant* (fam.), *baroque, extravagant.*

fantasquement [fɑ̃taskəmɑ̃] adv. (de *fantasque ;* fin du xvi^e s., Du Bartas). D'une manière fantasque : *Cet ensemble de matras, de cornues, de métaux, de cristallisations fantasquement colorées* (Balzac).

fantassin [fɑ̃tasɛ̃] n. m. (ital. *fantaccino,* de *fante,* forme abrégée de *infante,* enfant [lat. *infans, -antis,* v. enfant], et spécialisée au sens de « valet [d'armée] » ; v. 1570, Carloix, écrit *fantachin ; fantacin,* fin du xvi^e s., A. d'Aubigné ; *fantassin,* 1611, Cotgrave). Officier ou soldat servant dans l'infanterie : *Une petite armée de mille cavaliers, trois mille fantassins* (Michelet). *Il envoya, pour en tirer vengeance, huit cents cavaliers, avec bon nombre de fantassins* (France).

• Syn. : *biffin* (arg.).

fantastique [fɑ̃tastik] adj. (bas lat. *fantasticus, phantasticus* [iv^e s.], gr. *phantastikos,* qui concerne l'imagination, capable d'imaginer, de créer des illusions, de *phantazein* [v. fantaisie] ; v. 1361, Oresme, au sens 2 ; sens 1, 1541, Calvin [comme n. m. ; comme adj., av. 1613, M. Régnier] ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1865, Littré ; sens 5, 1833, Miche-let ; sens 6, 1859, Mozin). **1.** *Class.* Qui se laisse aller à sa fantaisie, à son imagination chimérique : *Il* [Ronsard] *avait le cerveau fantastique et rétif* (M. Régnier). || **2.** *Vx* et *littér.* Qui n'existe qu'en imagination, qui est sans réalité : *Elle avait fait un être réel du fantastique amoureux de sa cousine* (Balzac). *Les pierres gothiques | Qu'agitent les falots en spectres fantastiques* (Musset). *Une créature étrangère à l'humanité, aveugle, dépourvue de facultés logiques, presque une fantastique licorne, une créature chimérique* (Proust). || **3.** Qui s'écarte de l'habituel et paraît incroyable : *Lors du mariage fantastique de sa cousine, Lisbeth avait plié devant cette destinée* (Balzac). *La gelée se suspend aux arbres en fantastiques arcades* (Sand). || *Par extens.* Qui impressionne fortement, qui effraie par son caractère insolite : *Le mystérieux tambour des dunes* [...] *reprenant son roulement fantastique* (Maupassant). || **4.** Conçu par une imagination sans frein : *Projets fantastiques. Ils étaient, ceux-là* [des gens de lettres], *prodigues comme des rois pleins d'ambitions idéales et de désirs fantastiques* (Flaubert). || **5.** *Fam.* Extraordinaire par sa grandeur, son importance : *L'oiseau de proie* [...] *chancela : mais ses ailes fantastiques l'eurent redressé en une seconde* (Pergaud). *Il a eu une chance fantastique.* || **6.** Se dit d'une œuvre littéraire racontant des événements inexplicables, au moins en apparence, par les lois naturelles : *Les contes fantastiques d'Hoffmann. Comme on a pu le voir, dans ces récits fantastiques la vanité dominait, une vanité de perruche verte et bavarde* (Daudet). *Dans un conte fantastique bien construit, l'esprit doit pouvoir se contenter de l'explication naturelle* (Gide).

• Syn. : **3** *extraordinaire, fabuleux, inconcevable, inimaginable, inouï ;* **4** *délirant, déraisonnable, extravagant, fou* (fam.), *insensé ;* **5** *effarant* (fam.), *phénoménal* (fam.), *prodigieux, sensationnel.*

◆ n. m. (sens 1, 1738, Piron ; sens 2, 1859, Mozin). **1.** Évocation saisissante de phénomènes inexplicables selon les lois naturelles : *[Ces dessins] innovaient un fantastique très spécial, un fantastique de maladie et de délire* (Huysmans). *Cette idée plut à mon imagination puérile, qui était encore près du fantastique* (Lacretelle). || **2.** Le genre fantastique : *Poe est un maître du fantastique. Le fantastique n'a pas de motifs et ne s'explique pas* (Gautier).

fantastiquement [fɑ̃tastikmɑ̃] adv. (de *fantastique ;* v. 1380, Conty). De manière fantastique : *Musidora ne savait trop que penser de ce portefeuille si fantastiquement*

garni (Gautier). *Dans l'atelier encombré d'énormes statues, qu'éclairent fantastiquement une vingtaine de bougies fort ingénieusement disposées* (Gide). *Le jour qui entre par la porte éclaire, et fantastiquement, des poutres, des toiles d'araignées* (Tharaud).

fantoccini [fɑ̃tɔtʃini] n. m. pl. (mot ital. signif. proprem. « [petites] marionnettes », dimin. de *fantoccio* [v. l'art. suiv.] ; 1812, Mozin). *Vx.* Marionnettes auxquelles on fait exécuter des scènes sur un théâtre : *On préfère un arbre de carton sur le théâtre des fantoccini au magnolia, dont les roses parfumeraient le berceau de Christophe Colomb* (Chateaubriand).

1. fantoche [fɑ̃tɔʃ] n. m. (ital. *fantoccio,* poupée, marionnette, dér. de *fante,* enfant [v. FANTASSIN] ; 1863, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Poupée de bois articulée, représentant le corps humain tout entier, que l'on fait mouvoir à l'aide de fils : *Il fit rouler au milieu de la route les six grotesques fantoches* (Gautier). || **2.** *Fig.* Personnage sans caractère, qui se laisse diriger par d'autres : *M*[me] *Théo m'apportait, sur ma demande, « Monte-Cristo », qui me tombait des mains avant d'avoir éveillé en moi la moindre curiosité pour les tribulations compliquées de ses fantoches* (Gide). *De quel prix, de quel souci lui pouvait être, je vous le demande, l'agitation de ces fantoches dont il paraît que notre vain monde est peuplé* (Duhamel). || Adjectiv. *Gouvernement fantoche,* gouvernement qui n'exerce pas une autorité indépendante, qui est soumis aux ordres d'une puissance occupante, etc. || **3.** *Fam.* Individu qui ne mérite pas d'être pris au sérieux.

• SYN. : **1** *marionnette ;* **2** *guignol, girouette, polichinelle.*

2. fantoche [fɑ̃tɔʃ] adj. (var., par changement de suff., de *fantaise,* « de fantaisie » [1910, G. Esnault], abrév. de *fantaisie ;* 1915, G. Esnault). *Arg.* De fantaisie : *Une casquette fantoche à carreaux.*

fantomal, e, aux [fɑ̃tomal, -o] adj. (de *fantôme ;* 1888, A. Daudet, aux sens 1-2). **1.** Qui fait penser à un fantôme : *Pas un instant il ne pensa que l'apparition fantomale s'était évanouie* (Vercel). || **2.** Qui a l'apparence évanescente et la clarté diffuse d'un fantôme : *Une lueur fantomale* (Barbey d'Aurevilly). *Et tout le soir, on errait, en chantant des vers au milieu des petites ruelles découpées de murs croulants, de restes d'escaliers, de chapiteaux découronnés, dans une lumière fantomale qui frisait les herbes et les pierres comme d'une neige légère* (Daudet).

• SYN. : **1** *fantomatique ;* **2** *spectral.*

fantomatique [fɑ̃tomatik] adj. (de *fantôme ;* 1858, Goncourt). Qui a l'apparence d'un fantôme : *Maigre sous son peignoir blanc, d'une maigreur fantomatique* (Goncourt). *Avec l'aspect décoloré, fantomatique des objets entrevus sous l'eau* (Daudet). *Quand l'incendie rejoignait les maisons déjà brûlées, il les éclairait par-derrière, fantomatiques et funèbres, et demeurait longtemps à rôder derrière leurs lignes de ruines* (Malraux).

• SYN. : *fantastique, irréel, spectral.*

fantomatiquement [fɑ̃tomatikmɑ̃] adv. (de *fantomatique ;* début du XX[e] s.). D'une manière fantomatique : *Le dédale* [...] *des longs couloirs* [...] *entre de grands murs vides, fantomatiquement pareils* (Tharaud).

fantôme [fɑ̃tom] n. m. (gr. massaliote **fantauma,* du gr. ionien **fantagma,* altér. du gr. class. *phantasma,* fantôme [v. FANTASME] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *fantosme* [*fantôme,* 1671, Pomey], au sens 6 ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [écrit *fantosme ; fantome,* v. 1212, Anger ; *fantôme,* 1671, Pomey] ; sens 2, 1690, Furetière [*un fantosme de corps,* « un corps très maigre », milieu du XVI[e] s., Ronsard] ; sens 3, 1644, Corneille ; sens 4, 1865, Littré ; sens 5, v. 1265, J. de Meung ; sens 7, 1580, Montaigne ; sens 8, av. 1789, Bachaumont [« mannequin, en général », 1534, Rabelais] ; sens 9, 1910, G. Esnault). **1.** Image d'une personne morte ou absente que l'on croit voir par hallucination : *Des fantômes puissants qui dans les crépuscules | Déchirent leur suaire en étirant leurs doigts* (Baudelaire). *Les fantômes ne se montrent qu'à ceux qui doivent les voir* (Dumas). *Il ne pouvait s'arracher à ses morts :* [...] *l'idée de sa mère, qu'il laissait, seule vivante de tous ceux qu'il aimait, au milieu de ces fantômes, lui était intolérable* (Rolland). || Être surnaturel, selon certaines croyances : *Les Gaulois n'approchent point de ces pierres sans une profonde terreur : ils disent qu'on y voit des feux errants et qu'on y entend la voix des fantômes* (Chateaubriand). || **2.** *Fam.* Personne très maigre : *Depuis qu'il a été malade, ce n'est plus qu'un fantôme.* || **3.** *Fig.* Personne qui ne joue qu'en apparence le personnage qu'elle devrait jouer : *Un fantôme de roi.* || **4.** Forme indistincte et blanchâtre : *Que le jour est lent à mourir par ces soirs démesurés de l'été ! Un pâle fantôme de la maison d'en face continuait indéfiniment à aquareller sur le ciel sa blancheur persistante* (Proust). *Dans la poussière opaque* [...] *nous grimpons sur le siège pour regarder, derrière, un autre fantôme de voiture* (Colette). *Une clarté diffuse baignait les fantômes des pins* (Mauriac). || **5.** *Class.* Objet dont l'apparence est trompeuse : *Le fantôme brillant* [un miroir] *attire une alouette* (La Fontaine). || **6.** *Class.* et *fig.* Apparence trompeuse : *Au lieu du fantôme de la pénitence, je les aurais réduits à en avoir la pratique solide* (Bourdaloue). || Illusion : *Je dis à mon tour comme Brutus : « Ô vertu, tu n'es qu'un fantôme ! »* (Vauvenargues). || **7.** Être ou idée purement imaginaire : *Il aurait pu croire que ces hommes sur qui il venait de tirer étaient des fantômes de son imagination* (Mérimée). *Papa* [...] *se lassait des fantômes qu'il avait tirés de l'ombre* (Duhamel). || Idée fausse : *Pourquoi mettre au-dessus de l'Être des fantômes ?* (Hugo). || **8.** Mannequin dont on se sert dans les cours de médecine pour illustrer certains exposés. || **9.** Planchette ou feuillet que l'on met dans un rayon de bibliothèque à la place d'un volume sorti.

• SYN. : **1** *apparition, esprit, ombre, revenant, spectre ;* **2** *squelette ;* **3** *semblant ;* **7** *chimère, fantasme, fiction.*

◆ adj. (av. 1885, V. Hugo). Qui n'est qu'une vaine image : *Il se trouva lui, spectre* [...], *face à face avec l'immensité fantôme* (Hugo). *Vite, allumez la lampe, et que sa lueur éloigne le chien fantôme et le loup revenant* (Colette). *Le vapeur* [...] *semblait partir à toute vitesse dans la nuit comme un vaisseau fantôme* (Malraux). || *Cabinet fantôme,* en GrandeBretagne, ensemble des membres de l'opposition susceptibles de constituer un gouvernement en cas de changement soudain de majorité. || *Membre fantôme,* sensation fréquente chez les amputés, qui ont l'impression d'avoir encore le membre manquant et peuvent même souffrir d'une région précise de ce membre.

fanton n. m. V. FENTON.

fanu, e [fany] adj. (de *fane ;* 1865, Littré). Se dit d'un légume, d'une céréale qui a beaucoup de fanes, de feuilles.

fanum [fanɔm] n. m. (mot lat. signif. « lieu consacré, temple » ; 1756, *Encyclopédie*). Terrain ou édifice consacré au culte d'une divinité, dans l'Antiquité romaine : *Des fanums qu'éclaire la rentrée des théories* (Rimbaud).

fanure [fanyr] n. f. (de [*se*] *faner ;* 1877, A. Daudet). État de ce qui est fané : *C'était un petit journaliste, blondin et poupin, assez joli garçon, mais dont la figure présentait cette fanure particulière aux garçons de restaurants de nuit, aux comédiens et aux filles, faite de grimaces de convention et du reflet blafard du gaz* (Daudet).

faon [fɑ̃] n. m. (lat. pop. **fetonem,* accus. de **feto,* petit d'animal, dér. du lat. class. *fetus,* enfantement, portée des animaux, rejeton ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne). **1.** *Class.* Petit d'un animal quelconque : *Mère lionne avait perdu son faon* (La Fontaine). || **2.** Petit des animaux du genre *cerf* (biche, daine, chevrette, etc.) : *Sur le bord de la forêt, il aperçut un cerf, une biche et un faon* (Flaubert).

faonner [fane] v. intr. (de *faon ;* v. 1188, *Chanson d'Aspremont*). Donner naissance à un faon : *Les cloches* [...], *semblables au tonnerre qui fait faonner les biches* (Goncourt).

faquin [fakɛ̃] n. m. (de l'anc. mot *facque,* poche [v. 1460, G. Chastellain], moyen néerl. *fac,* espace clos [l'ital. *facchino,* « porteur », est empr. du franç. *faquin,* et non l'inverse, comme on l'a cru longtemps] ; 1534, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1606, Gay ; sens 3, av. 1564, Cal-vin). **1.** *Vx* (déjà au XVII[e] s.). Homme qui portait des fardeaux : *Un tas de faquins, qui attendent sur le port ceux qui viennent par eau pour porter leurs hardes* (Scarron). ‖ **2.** *Class.* Mannequin de bois ou de paille, ayant une forme humaine, qui servait de cible aux cavaliers qui s'exerçaient à la lance : *Le lendemain des noces, on courra la bague et rompra-t-on au faquin* (Malherbe). ‖ **3.** *Class.* et *littér.* Homme sot et prétentieux, méprisable : *Quel avantage a-t-on qu'un homme vous caresse, | Vous jure amitié, foi, zèle, estime, tendresse, | Et vous fasse de vous un éloge éclatant, | Lorsqu'au premier faquin il court en faire autant ?* (Molière). *Trivelin leur riait au nez comme un faquin* (Hugo). *Ce faquin ne me prend pas au sérieux, se dit-il en partant, piqué de ne recevoir pas un salut plus profond du fournisseur* (Gide).

faquinerie [fakinri] n. f. (de *faquin ;* 1575, J. des Caurres). *Vx* (déjà au XVIII[e] s.). Caractère ou action d'un faquin : [Il] *veut porter le nom d'une terre au lieu que la terre devrait porter le sien ; quelle faquinerie !* (Sorel).

faquir n. m. V. FAKIR.

farad [farad] n. m. (du n. du physicien angl. *Faraday* [1791-1867] ; 1881, *Congrès des électriciens*). En physique, unité de capacité électrique (symb. : F).

faradique [faradik] adj. (angl. *faradic,* de *Faraday* [v. FARAD] ; 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** *Vx* Se disait d'un courant électrique d'induction ou d'un appareil qui fonctionnait à l'aide de ce courant : *Un éblouissant jet bleu, parti d'une vieille pile faradique, à dix pas de son fauteuil* (Villiers de L'Isle-Adam). ‖ **2.** Qui se rapporte aux théories de Faraday.

faradisation [faradizasjɔ̃] n. f. (angl. *faradization,* de *Faraday* [v. FARAD] ; 1865, Littré). Utilisation des courants de haute tension en médecine.

faramineux, euse [faraminø, -øz] adj. (mot régional de l'Ouest et du Centre, dér. de [*bête*] *faramine* [XVI[e] s.], n. d'un animal fabuleux, objet de croyances superstitieuses, autre forme de l'occitan *faramio,* n. f., « bête sauvage », dér. de l'anc. provenç. *feram,* même sens, bas lat. *feramen* [IX[e] s.], dér. du lat. class. *fera,* bête sauvage ; XVIII[e] s., d'après Littré, 1877 [art. *pharamineux*]). *Fam.* Qui dépasse l'imagination : *Des prix faramineux.*

• SYN. : *astronomique, effarant, extraordinaire, fabuleux, fantastique* (fam.), *fou* (fam.), *incroyable, phénoménal* (fam.), *prodigieux, stupéfiant.*

farandole [farɑ̃dɔl] n. f. (provenç. *farandoulo,* croisement de *barandello,* danse languedocienne [dér. de *branda,* branler, danser, du germ. *brand,* v. BRANLER ET BRANDIR], et de dér. occitans de *flandrin* [v. ce mot] comme *flandriná,* lambiner, ou *flandiná,* cajoler ; 1771, Schmidlin). Danse provençale que les danseurs exécutent en se tenant par la main sur une longue file : *La farandole s'organisait. Des lanternes de papier découpé s'allumaient partout dans l'ombre ; la jeunesse prenait place ; et bientôt, sur un appel de tambourins, commença autour de la flamme une ronde folle, bruyante, qui devait durer toute la nuit* (Daudet). *Dans les couloirs s'organisent des rondes et des farandoles* (Alain-Fournier).

farandoler [farɑ̃dɔle] v. intr. (francisation du provenç. *farandoula,* danser la farandole, dér. de *farandoulo* [v. FARANDOLE] ; fin du XIX[e] s., A. Daudet). Danser la farandole : *Le bel officier cosaque en habit vert qui l'avait fait sauter comme une chèvre, farandoler toute une nuit sur le pont de Beaucaire* (Daudet).

farandoleur, euse [farɑ̃dɔlœr, -øz] n. (francisation du provenç. *farandoulaire,* [celui] qui danse la farandole, dér. de *farandoulo* [v. FARANDOLE] ; 1877, Littré). Personne qui danse la farandole : *C'était la tête de la danse surgissant entre les arcs de voûte du premier étage, pendant que le tambourinaire et les derniers farandoleurs piétinaient encore dans le cirque* (Daudet).

faraud, e [faro, -od] adj. et n. (esp. *faraute,* acteur qui récitait le prologue [et qui, à cause de sa fonction, s'accordait souvent une importance démesurée], empr., avec transposition du *h-* en *f-,* du franç. *héraut ;* 1628, Chereau, écrit *pharos,* au sens de « gouverneur de ville » ; 1725, Granval, écrit *farot,* au sens de « monsieur » ; écrit *faraud,* au sens 1, 1743, Vadé [comme n. ; comme adj., 1799, G. Esnault] ; sens 2, 1830, Stendhal [comme n. ; comme adj., milieu du XIX[e] s., Baudelaire]). **1.** *Vx.* Qui affecte l'élégance : *Jeune homme d'un habillement assez équivoque, et d'un balancement de hanches très faraud* (Balzac). ‖ **2.** Qui tire vanité d'un avantage frivole, qui fait le fier : *Nouer les cheveux en une de ces longues queues qui rendent les marins si fiers et si farauds* (Baudelaire). *Ces ouvriers-là sont mieux mis que les autres ; ils ont l'air faraud, l'air dédaigneux et distrait des hommes que les reines ont choisis* (Daudet). *Les gens de la campagne, si bruyants tantôt, si farauds, maintenant la bouclaient* (Montherlant). ‖ *Faire le faraud,* faire le malin.

• SYN. : **2** *avantageux, crâneur* (fam.), *fanfaron, fat, fier, plastronneur* (fam.), *prétentieux, vaniteux.* — CONTR. : **2** *effacé, humble, modeste, réservé.*

1. farce [fars] n. f. (lat. pop. **farsa,* farce, fém. substantivé de **farsus* [lat. class. *fartus*], part. passé de *farcire* [v. FARCIR] ; XIII[e] s., Barbazan). Viande hachée et épicée ou mélange de viande hachée, d'herbes et de légumes, coupés en menus morceaux, assaisonnés, et mis à l'intérieur d'une volaille, d'un poisson, d'un légume : *Une farce aux olives.*

• SYN. : *hachis.*

2. farce [fars] n. f. (emploi métaphorique de *farce* 1, les farces bouffonnes ayant d'abord été introduites dans la représentation des mystères [un peu comme la farce proprement dite est introduite dans le corps d'une volaille, etc.] ; 1476, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1873, Rimbaud ; sens 3-4, 1573, Du Puys). **1.** Pièce de théâtre d'un comique bouffon et grossier : *Molière commença par composer des farces. Il* [César] *assista aux fêtes, aux farces du théâtre* (Michelet). ‖ **2.** *Littér.* Ce qui ne peut pas être pris au sérieux : *Ô banale rancœur de notre farce humaine ! | Aujourd'hui, jour de fête et gaieté des faubourgs, | Demain le dur travail pour toute la semaine* (Laforgue). ‖ *Tourner à la farce,* perdre tout caractère sérieux : *Un bougre en haillons dans le chœur, ça tournerait vite à la farce* (Bernanos). ‖ Fam. *En voir la farce,* réaliser ce qu'on veut sans grande peine, sans grands frais. ‖ **3.** *Vx.* Propos destinés à faire rire : *Il est venu ici, la semaine dernière, deux voyageurs en draps, des garçons pleins d'esprit qui contaient, le soir, un tas de farces* (Flaubert). ‖ **4.** Action destinée à faire rire aux dépens de quelqu'un : *Vous lui avez fait de bonnes farces et votre ancien pion ne les a pas encore oubliées* (Daudet). *Quatre gars, des voisins, préparaient des farces aux mariés* (Maupassant). *Il se demandait si le couple ne méditait pas une farce* (Cocteau). ‖ Vx. *Faire ses farces,* se conduire légèrement, s'amuser : *Jeune homme qui fait ses farces* (Gavarni).

• SYN. : **4** *attrape* (fam.), *canular* (fam.), *mystification, niche* (fam.), *tour* (fam.).

◆ adj. (1832, Raymond). *Vx* et *fam.* Qui suscite l'étonnement ou l'hilarité : *« Quel est votre notaire ? [...] — Un brave garçon, tout rond, Cardot. — Tiens, tiens, est-ce farce [...], Cardot est le nôtre »* (Balzac). *Elle se coiffait d'une façon grotesque, avec de petits frisons vieillots tout à fait farces* (Maupassant). *Comme dirait ton camarade Monsieur Bloch, c'est assez farce* (Proust).

farcer [farse] v. intr. (de *farce* 2 [bien que le verbe soit attesté avant le substantif] ; XIII[e] s., *Apollonius,* comme v. tr., au sens de « railler » ; comme v. intr., au sens actuel, 1718, Acad.). *Dialect.* Faire des farces : *Un premier mai où l'on farce encore comme au bon vieux temps* (Rogissart).

farceur, euse [farsœr, -øz] n. (de *farce* 2 ou de *farcer ;* v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles,* aux sens 2-3 ; sens 1, milieu du XVI[e] s., Ronsard ; sens 4, 1865, Littré). **1.** *Class.* Acteur qui ne jouait que dans les farces : *C'est une pratique ancienne dans les*

cours de donner des pensions à un maître de danse, à un farceur, à un joueur de flûte (La Bruyère). || **2.** Personne qui manque de sérieux dans ses paroles ou sa conduite : *Je n'ai pas besoin d'aller, dans une église, baiser des plats d'argent, et engraisser de ma poche un tas de farceurs qui se nourrissent mieux que nous* (Flaubert). *Allons ! ne faites donc pas le farceur, mon lieutenant ! vous jetez le gibier par terre et vous voulez qu'on vous le ramasse* (Mérimée). || **3.** Personne qui fait constamment des farces : *Des farceurs, autrefois, l'avaient entraîné dans une mauvaise maison* (Flaubert). || **4.** *Vx* et *fam.* Homme ou femme de mauvaise conduite : *Elles en concluaient que ce devait être une « farceuse » et elles étaient fort allumées par l'idée de la connaître* (Proust).

• SYN. : **2** *charlatan, fumiste* (fam.), *imposteur, pitre, polichinelle ;* **3** *blagueur* (fam.), *loustic* (fam.), *plaisantin.*

◆ adj. (1872, Larousse). Qui aime faire des farces.

farci, e [farsi] adj. (part. passé de *farcir*). Garni de farce : *Des tomates farcies.* || *Pièce farcie,* au Moyen Âge, pièce de vers où le latin se mêlait au français.

farcin [farsɛ̃] n. m. (lat. *farcimen,* saucisse, boudin, et, à basse époque, « farcin » [le cheval atteint de farcin étant comme farci de boutons purulents] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Forme cutanée de la morve, chez le cheval.

farcir [farsir] v. tr. (lat. *farcire,* remplir, garnir, fourrer, bourrer, enfoncer, introduire ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *farsir* [*farcir,* XIIIᵉ s.], au sens 2 [« bourrer, remplir — le ventre »] ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 3, v. 1265, J. de Meung). **1.** Mettre de la farce dans une volaille, dans un poisson, etc. : *Farcir un poulet, une carpe ;* et absol. : *Elles apprenaient diverses choses : [...] larder, fumer, saler, ébouillanter, râper, farcir* (Duhamel). || **2.** Remplir jusqu'à la limite du possible : *Farcir un terrain de mines.* || **3.** *Fig.* Surcharger de connaissances ou de notions inutiles ou nuisibles : *Farcir un texte de citations. Accablant son antipathie du jour des accusations les plus effroyables, les plus romanesques, d'inventions noires ou sanglantes, dont sa tête était farcie* (Daudet).

• SYN. : **2** *bonder, bourrer, remplir, surcharger ;* **3** *entrelarder, larder, truffer.*

◆ **se farcir** v. pr. (1932, G. Esnault, au sens de « s'octroyer [quelque chose] » ; sens 1, 1949, G. Esnault ; sens 2, milieu du XXᵉ s. ; sens 3, 1936, G. Esnault). **1.** Pop. *Se farcir quelque chose,* en assurer l'exécution, le faire : *Se farcir un travail, une corvée.* || **2.** Pop. *Se farcir quelqu'un,* le supporter : *Se farcir un casse-pieds.* || **3.** Pop. *Se farcir une femme,* obtenir ses faveurs.

• SYN. : **1** *s'appuyer* (pop.), *se coltiner* (pop.), *s'envoyer* (pop.), *se taper* (pop.).

fard [far] n. m. (déverbal de *farder* 2 ; 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, 1878, G. Esnault ; sens 3, XIIIᵉ s., *Roman de Renart*). **1.** Composition colorée qu'on applique sur le visage ou sur certaines parties du visage pour en rehausser l'éclat ou pour en souligner les traits : *Sur ce teint fauve et brun le fard était superbe* (Baudelaire). *Elle tenait à la main son fard à lèvres ; elle arrondit la bouche, y posa le crayon rouge, et le fit tourner d'un petit coup sec comme pour forer un trou* (Martin du Gard). || **2.** Fam. *Piquer un fard,* rougir d'émotion, de confusion. || **3.** *Class.* et *littér.* Manière trompeuse de présenter quelque chose, dissimulation : *De ses pleurs tant vantés je découvre le fard* (Corneille). *Un courage factice et mal assuré n'est, en réalité, que le fard de la peur* (Nodier). || Auj. *Parler sans fard,* parler sans essayer de cacher la vérité.

• SYN. : **1** *cosmétique, maquillage, rouge.*

1. fardage [fardaʒ] n. m. (de *farder* 1 ; 1392, Du Cange, écrit *fardaige* [*fardage,* XVᵉ s., Du Cange], au sens de « bagage, fardeau, paquet » ; sens 1, 1736, Aubin ; sens 2, milieu du XXᵉ s.). **1.** Plan de bois disposé sur le fond de la cale d'un bateau pour que les marchandises soient préservées du contact des tôles. || **2.** Ensemble des superstructures d'un navire qui donnent prise au vent.

2. fardage [fardaʒ] n. m. (de *farder* 2 ; 1896, Delesalle). Dans le commerce, opération qui consiste à couvrir des produits avariés ou de second choix par des produits de bonne qualité.

• SYN. : *maquillage.*

farde [fard] n. f. (de *fardeau ;* v. 1155, Wace, au sens de « paquet, bagage » [mot très rare entre le XVᵉ s. et le début du XIXᵉ s.] ; sens 1, 9 févr. 1874, *Journ. officiel ;* sens 2, 1834, Landais ; sens 3, 1871, d'après Littré, 1877). **1.** Balle, de poids variable, contenant des marchandises exotiques destinées à l'Europe : *Six-vingts fardes de quinquina, deux cents de bois de campêche* (Claudel). || **2.** Balle de café moka pesant 185 kg. || **3.** En Belgique, chemise pour ranger les dossiers.

fardé, e [farde] adj. (part. passé de *farder* 2 ; milieu du XVIᵉ s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, XVIᵉ s., Littré). **1.** *Class.* Séduisant par une apparence trompeuse : *Lui qui connaît sa dupe et veut en jouir, | Par cent dehors fardés a l'art de l'éblouir* (Molière). || **2.** *Class.* Se dit d'une personne dissimulée, perfide : *Vous perdez Amarante, et cet ami fardé | Se saisit finement d'un bien si mal gardé* (Corneille).

fardeau [fardo] n. m. (de l'ar. *farda,* réunion de deux moitiés semblables, demi-charge d'un animal, balle de marchandises ; v. 1190, J. Bodel, écrit *fardel,* au sens de « botte d'herbe » ; sens 1, fin du XIIᵉ s., Reclus de Moiliens [écrit *fardel ; fardeau,* fin du XIVᵉ s., *Chronique de Boucicaut*] ; sens 2, 1640, Corneille). **1.** Chose pesante qu'il faut porter : *La plupart des voyageurs soulevaient et reposaient leurs fardeaux en échangeant des remarques irritées* (Duhamel). *Il s'arrêtait souvent pour changer son fardeau d'épaule* (Mauriac). *Ils avançaient de front, très droits comme tous ceux qui viennent de porter un fardeau sur l'épaule* (Malraux). || **2.** *Fig.* Ce qui est lourd à supporter, qui exige beaucoup d'efforts : *Il se peut qu'il fût utile à mon pays de se trouver débarrassé de moi : par le poids dont je me sens, je devine le fardeau que je dois être pour les autres* (Chateaubriand). *Lina pensa à l'abnégation, au dévouement de cette excellente créature, au lourd fardeau de famille qu'elle a si vaillamment, si joyeusement porté* (Daudet). *Peut-être Dieu a-t-il voulu mettre sur mes épaules le fardeau dont il venait de délivrer sa créature épuisée* (Bernanos). *L'Ile-de-France est mon climat* [...], *c'est là que travailler ne m'est point fardeau, mais désir et douceur* (Duhamel).

• SYN. : **1** *faix* (vx), *chargement ;* **2** *charge, joug, poids, surcharge.*

fardeleuse [fardələz] n. f. (de l'anc. v. *fardeler,* mettre en paquet [fin du XVᵉ s., Molinet — encore dans Larousse, 1872], dér. de *fardel,* forme anc. de *fardeau* [v. ce mot] ; XXᵉ s.). Machine qui groupe les petits objets en vue de la manutention ou du stockage.

1. farder [farde] v. intr. (de *farde ;* XIIIᵉ s., au sens de « se charger » ; sens 1, XXᵉ s. ; sens 2, 1704, Trévoux). **1.** *Vx.* Faire sentir son poids : *Une charge qui farde.* || **2.** *Vx.* Se tasser sous son propre poids (rare) : *Nous arrivons devant un grand bâtiment qui farde et semble vouloir s'abattre* (Huysmans).

2. farder [farde] v. tr. (francique **farwiđôn,* teindre ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 3, 1538, R. Estienne). **1.** Mettre du fard sur : *Farder le visage d'un acteur. Quelques-unes* [des danseuses] *avaient le nez percé de longs anneaux, et montraient leurs visages fardés de rouge et de bleu* (Nerval). *Cette ville facile, avec son défilé de jeunes filles fardées* (Camus). || **2.** *Fig.* Rendre quelque chose séduisant en lui donnant une apparence trompeuse : *Pas plus que je ne veux les farder* [ces paroles] *pour les faire paraître plus naturelles* (Gide). *Farder la vérité.* || **3.** *Spécialem.* Dans le commerce, couvrir des produits défectueux par des produits de choix.

• SYN. : **1** *grimer, maquiller ;* **2** *colorer, déguiser, enjoliver, masquer, travestir.*

◆ **se farder** v. pr. (v. 1175, Chr. de Troyes). Mettre du fard sur son visage.

• SYN. : *se maquiller.* — CONTR. : *se démaquiller.*

fardes n. f. pl. V. FARGUES.

fardier [fardje] n. m. (de *farde,* ou du radical de *fardeau ;* 1771, Schmidlin). Voiture à deux ou quatre roues très basses, servant à transporter des fardeaux pesants : *De loin en loin un fardier venant des carrières* (Daudet). *Le bruit des fiacres et des fardiers chargés de ferrailles* (Gregh).
• SYN. : *binard, chariot, triqueballe.*

farfadet [farfadɛ] n. m. (mot provenç., forme renforcée de *fadet* [v. ce mot] ; v. 1540, Yver). Petit personnage imaginaire des contes populaires, plus taquin que méchant : *Des esprits, des génies, des fées, des farfadets* (Maupassant) ; et par anal. : *Des farfadets de sacristie, aux robes noires couvertes de taches de cierge, se glissaient comme de petites bêtes, ou bien jouaient à cache-cache derrière les piliers* (Montherlant).
• SYN. : *lutin.*

farfelu, e [farfəly] adj. et n. (mot expressif, de la famille de *fanfreluche* [v. ce terme], ou formé sur le radical *faf-* [v. FAFIOT] ; XVIe s., *Ancien Théâtre françois,* écrit *fafelu,* au sens de « dodu » ; écrit *farfelu,* au sens actuel, 1928, Malraux). Se dit d'une personne dont la conduite est extravagante : *Des jeunes gens farfelus. Un grand farfelu.*
• SYN. : *bizarre, extravagant, fantasque.*
◆ adj. (XXe s.). Se dit d'une chose bizarre, qui dénote un manque de bon sens : *Des projets farfelus. J'aime les musées farfelus, parce qu'ils jouent avec l'éternité* (Malraux).
• SYN. : *biscornu, insensé, loufoque* (fam.), *saugrenu* (fam.). — CONTR. : *logique, rationnel, sensé.*

farfouillement [farfujmɑ̃] n. m. (de *farfouiller ;* 1892, Goncourt). *Fam.* Action de farfouiller : *Le farfouillement de ses doigts dans le tulle de l'épaulette* (Goncourt).
• REM. On dit aussi FARFOUILLAGE (XXe s.).

farfouiller [farfuje] v. intr. (de *fouiller,* avec une syllabe initiale à valeur expressive, peut-être empruntée à *farcir ;* 1552, Rabelais). *Fam.* Chercher en mettant tout sens dessus dessous : *Elle farfouillait partout. Elle essayait tout* (Rolland). *Il farfouille dans de vieux papiers, et parfois s'attarde jusqu'au matin à relire en pleurant d'anciennes lettres de feu son frère* (Gide). *Mais surtout je vous remercie de m'avoir permis de farfouiller ainsi dans vos affaires* (Montherlant).
• SYN. : *fouiller, fouiner* (fam.), *fourgonner* (fam.), *fourrager, fureter* (fam.), *trifouiller* (pop.).

farfouilleur, euse [farfujœr, -øz] n. et adj. (de *farfouiller ;* 1872, Larousse). *Fam.* Se dit d'une personne qui aime à farfouiller.
• SYN. : *fouineur* (fam.), *fureteur* (fam.).

farguer [farge] v. intr. (de *fargue* [*une belle fargue* est un beau bordage] ; 1920, G. Esnault, pour un matelot, et 1936 pour un bateau). Arg. mar. *Farguer bien* ou *mal,* avoir bonne ou mauvaise apparence, en parlant d'un matelot, d'un bateau.

fargues [farg] n. f. pl. (lat. médiév. *falca,* planche dont on se sert comme d'un parapet pour interdire l'accès de l'eau dans un petit bateau [XIIIe s., Jal], hispano-ar. *falqa,* éclat de bois ; 1678, Guillet, écrit *fargues* et *fardes* [*falques,* 1777, Jal]). Petit bordage s'élevant sur les plats-bords d'une embarcation : *On voyait* [...] *la volte d'un petit canon pointer pardessus les fargues* (Elder).
• REM. Ce mot apparaît aussi sous les formes FALQUES et FARDES.

faria [farja] n. m. (origine obscure, peut-être altér. de *Fariou,* n. francoprovenç. des habitants de Saint-Ferréol [Haute-Savoie], qui étaient souvent ramoneurs ; 1912, G. Esnault). Argot des ramoneurs de Haute-Savoie.

faribole [faribɔl] n. f. (mot probablem. dialect., appartenant à un groupe de termes aux formes diverses, comme *faribourde,* même sens [XVIe s.], et l'anc. provenç. *falabourdo,* même sens, dont les rapports mutuels et les liens avec l'anc. franç. *falourde,* tromperie, bourde, parole vaine [XIIIe s., dér. de *faillir*], et avec le mot *frivole* restent mal déterminés ; 1532, Rabelais). *Fam.* Propos ou chose sans valeur, qui ne sauraient être pris au sérieux : *L'actrice emmena le pauvre clerc dans la chambre à coucher en lui débitant des fariboles* (Balzac). *Leur peintre d'alors « lâchait », comme disait M. Verdurin, une grosse faribole qui faisait esclaffer tout le monde* (Proust). *N'ayez aucun égard pour le nom, le titre et autres fariboles* (Bernanos). *Je haussais les épaules et répondais des fariboles* (Duhamel).
• SYN. : *bagatelle, baliverne, bricole, fadaise, sornette.*

faridondaine [faridɔ̃dɛn] n. f. (de l'onomatop. *dondaine/dondon* [v. DONDON] et d'un groupe initial d'origine mal définie [qu'on peut cependant rapprocher de la première syllabe de *farfouiller,* v. ce mot] ; av. 1598, Marnix, au sens 1 ; sens 2, av. 1834, Béranger). **1.** Mot employé dans le refrain de certaines chansons populaires. || **2.** *Par extens.* Refrain d'une chanson légère : *Nausicaa à la fontaine, | Pénélope en tissant la laine, | Zeuxis peignant sur les maisons | Ont chanté la faridondaine ! | Et les chansons des échansons* (Max Jacob).
• REM. Le mot s'emploie aussi sous la forme FARIDONDON (1865, Littré) quand la rime est en *on.*

farigoule [farigul] n. f. (var. de *férigoule* [v. ce mot] ; 1872, Larousse). Nom provençal d'une plante aromatique employée en cuisine : *Voici le lapin cuit, qui sent la farigoule et le romarin* (Aicard).

farigoulette [farigulɛt] n. f. (de *farigoule ;* XXe s.). *Dialect.* Endroit où pousse le thym.

farillon [farijɔ̃] n. m. (dimin. de *phare ;* 1755, *Encyclopédie* [var. *pharillon,* 1771, Duhamel du Monceau]). Feu qu'on allume la nuit sur un bateau de pêche pour attirer le poisson.

farinacé, e [farinase] adj. (bas lat. *farinaceus,* farineux [dér. de *farina,* v. FARINE], ou plutôt dér. savant du franç. *farine ;* 1798, L. C. M. Richard). Qui a la nature ou l'apparence de la farine.

farinade [farinad] n. f. (mot méridional, de *farine ;* début du XXe s.). En Corse, bouillie de châtaignes, additionnée d'huile d'olive : *Tu verras, nous ferons une farinade, je sais que tu l'aimes* (Pourrat).

farinage [farinaʒ] n. m. (de *farine ;* XIVe s., au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Droit que l'on payait au meunier pour le blé moulu. || **2.** Plat ou entremets à base de farine.

farine [farin] n. f. (lat. *farina,* farine de blé, toute espèce de farine, de poudre, dér. de *far, farris,* blé, froment, épeautre, gruau ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 [*folle farine,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1865, Littré ; sens 4, 1675, Boileau [*rouler quelqu'un dans la farine,* début du XXe s.] ; sens 5, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** Matière pulvérulente que l'on obtient en écrasant les graines des céréales : *Monsieur, donnez-moi donc alors de la farine et du beurre, je ferai une galette aux enfants* (Balzac). *Il avait de la farine de seigle, il en fit de la colle* (Hugo). *Il y avait dans ce moulin-là encore plus de sacs d'écus que de sacs de farine* (Daudet). || *Fleur de farine,* farine de froment très pure et de très belle qualité. || *Folle farine,* farine si ténue que le moindre souffle la disperse. || **2.** *Par extens.* Matière pulvérulente que l'on obtient en triturant les graines des légumineuses, certaines matières organiques ou certains matériaux : *Farine de pois, de soja, de moutarde. Farine de poisson. Il prescrivit* [...] *l'absorption de poudre de pirette tétravalente, mélange de farine de riz et d'hormone de centaure* (Aymé). || *Farine fossile,* un des noms du carbonate de calcium que l'on trouve dans certaines carrières. || **3.** *Fig.* Produit pulvérulent de couleur blanche qu'un clown se met sur le visage : *Et la farine rend plus effroyable encore | Sa face exsangue au nez pointu de moribond* (Verlaine). || **4.** Class. *Farine et plâtre,* ornements destinés à masquer un défaut : *Ses bons mots ont besoin de farine et de plâtre* (Boileau). || Auj. et fam. *Rouler quelqu'un dans la farine,* l'embobiner par de belles paroles, le tromper. || **5.** Fig. et fam. *De même farine,* se dit de personnes ou de choses de même nature, qui ont les mêmes défauts : *Jamais il n'a voulu comprendre ni écouter les raisons et les expériences des prétendues découvertes de notre*

siècle touchant la circulation du sang et autres opinions de même farine (Molière). *Ce sont deux coquins de même farine.*

fariner [farine] v. tr. (de *farine ;* v. 1460, G. Chastellain). Saupoudrer de farine : *Fariner un poisson.*

◆ v. intr. (1849, Bescherelle). Produire une poussière semblable à de la farine : *Les vieilles dames dont la peau farine* (Bataille).

farinet [farinɛ] n. m. (de *farine ;* 1701, Furetière). Dé à jouer marqué sur une face et blanc sur toutes les autres.

farineux, euse [farinø, -øz] adj. (de *farine,* d'après le bas lat. *farinosus,* farineux, dér. de *farina* [V. FARINE] ; début du XVIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1764, Voltaire ; sens 3 et 5, 1872, Larousse ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 6, 1865, Littré). **1.** Qui contient de la farine ou de la fécule : *Un aliment farineux.* || **2.** Qui tient de la farine : *L'arôme farineux d'un champignon écrasé en passant* (Genevoix). || **3.** Qui a une consistance ou un goût qui rappellent la farine : *Une pomme farineuse.* || **4.** Qui est ou semble couvert de farine ou d'une substance ressemblant à de la farine : *Peau farineuse. Sous son teint farineux, les passions violentes n'auraient jamais trouvé refuge* (Queffélec). || **5.** Qui produit une poussière semblable à de la farine : *Le sol y était crayeux, sec, farineux* (Herriot). *L'homme* [...] *dont le visage blanchâtre paraissait enduit d'un maquillage étrange, à moins que ce ne fût d'un mal farineux* (Colette). || **6.** *Coloris farineux,* gris et terne, en parlant de la couleur d'une peinture.

• SYN. : **1** *féculent ;* **5** *pulvérulent.*

◆ **farineux** n. m. (1756, *Encyclopédie*). Légume qui peut se réduire en farine : *Les haricots secs sont des farineux.*

• SYN. : *féculent.*

farinier, ère [farinje, -ɛr] n. (de *farine ;* XIIIᵉ s., Godefroy). *Vx.* Personne qui faisait le commerce des farines : *Des fariniers, rouliers, hommes de peine pour le joli moulin de Pasquetto* (Eschollier).

◆ **farinière** n. f. (XVᵉ s., Du Cange). Meuble ou boîte dans lesquels on conserve la farine : *De chaque côté de la cheminée, la salière et la farinière complétaient l'ornement de la vaste pièce* (Daudet).

farlouse [farluz] n. f. (origine inconnue ; 1555, Belon). Oiseau passereau commun dans les prés, à plumage jaunâtre, rayé de brun.

farniente [farnjɛnt] n. m. (mot ital. signif. proprem. « ne rien faire », de *fare* et *niente,* qui répondent respectivement aux termes franç. *faire* et *néant* [v. ces mots] ; 1676, Mᵐᵉ de Sévigné). État de douce oisiveté, d'inaction paresseuse : *Avec quelle facilité les écrivains ne glissent-ils pas dans le farniente, dans la bonne chère et les délices de la vie luxueuse des actrices et des femmes faciles* (Balzac). *Oui, je suis le Chaperon rouge, la reine du farniente, la déesse fantaisiste des lazzarones et des poètes* (Daudet).

• REM. On a longtemps écrit FAR NIENTE, en deux mots.

faro [faro] n. m. (mot bruxellois et wallon, néerl. *faro,* sorte de bière ; 1839, Boiste). Bière fabriquée dans la région de Bruxelles : *L'ivresse du buveur de faro ne se manifeste au premier degré que par une expansion de bruit qui n'est qu'étourdissante, à son degré extrême que par un morne abrutissement* (Nerval). *Il y but du faro, du lambick, de la bière blanche de Louvain* (Gautier). *« Buvez-vous du faro ? » dis-je à Monsieur Hetzel. Je vis un peu d'horreur sur sa mine barbue. « Non, jamais ! Le faro (je dis cela sans fiel) c'est de la bière deux fois bue »* (Baudelaire).

farouch ou **farouche** [faruʃ] n. m. (mot provenç., du lat. *farrago* [V. FARRAGO] ; 1795, *Encycl. méthodique*). Nom méridional du trèfle incarnat.

farouche [faruʃ] adj. (altér., par métathèse des deux premières voyelles, de l'anc. franç. *forasche,* qui se montre irritable envers ceux qui l'approchent [XIIIᵉ s.], bas lat. *forasticus,* du dehors, extérieur, étranger [d'où, probablem., « sauvage, farouche », par opposition à *domesticus,* V. DOMESTIQUE], dér. de *foras,* dehors [avec mouvement] ; XIIIᵉ s., *Roman de Renart,* au sens 2 ; sens 1 et 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 4-5, XVᵉ s., Basselin ; sens 6, milieu du XVIᵉ s., Amyot ; sens 7, 1664, Racine). **1.** Se dit d'un animal qui fuit l'homme, qui ne se laisse pas apprivoiser : *Une bête farouche.* || *Cheval farouche,* en termes de manège, cheval qui craint la présence de l'homme. || **2.** *Class.* et *littér.* Se dit d'un homme qui évite tout contact avec ses semblables, qui se tient à l'écart : *La plupart des philosophes sont des gens farouches qui fuient la compagnie, qui veulent vivre en particulier* (Furetière). *J'ai parlé, moi le moine, humble, inconnu, farouche* (Leconte de Lisle). *Elizabeth, d'abord farouche, agressive, s'était, en fin de compte, laissé vaincre par la grosse figure ronde de Mariette* (Cocteau). || Auj. et fam. *Femme peu farouche,* femme facile, qui se laisse aisément courtiser. || **3.** *Littér.* Se dit d'un homme que la sauvagerie naturelle rend brutal, violent, cruel : *Une foule farouche | Qui tenait une proie en ses poings triomphants* (Hugo). *Bravant la colère du farouche monarque,* [le pontife] *offre à Dieu cette bienheureuse victime* (France). || **4.** Se dit des dispositions, de l'air, des manières d'une personne qui fuit la société de ses semblables : *Sa figure, à la fois noble et farouche, me rappelait le Satan de Milton* (Mérimée). *Je me soutenais par orgueil, mais regrettais alors Hilaire qui me départissait* [sic] *l'an d'avant de ce que mon humeur avait sinon de trop farouche* (Gide). || **5.** *Littér.* Qui exprime l'hostilité, qui a quelque chose de menaçant : *Jamais je n'oublierai son regard farouche et le mouvement qu'il fit pour saisir son espingole* (Mérimée). *Leurs cris farouches couvraient la voix du chanteur* (France). || **6.** *Littér.* Qui a un aspect hostile, rébarbatif, en parlant des objets, des lieux : *La côte qui met à nu ce terrain pierreux est austère, farouche, hérissée* (Daudet). *Les deux rangées de maisons* [...] *étaient devenues deux murailles, murailles farouches* (Hugo). || **7.** Qui se manifeste avec beaucoup de vigueur : *Comme il arrive toujours après ces crises épuisantes, Mᵐᵉ Ebsen mange d'un farouche appétit* (Daudet). *Une haine farouche. Une résistance farouche.*

• SYN. : **1** *sauvage ; ombrageux ;* **4** *âpre, dur, effarouchant, fier, rude ;* **7** *acharné, féroce, furieux, tenace, terrible, vigoureux, violent.* — CONTR. : **1** *apprivoisé, domestiqué, familier ;* **4** *accueillant, amène, cordial, doux, gentil ;* **7** *faible, léger, mou, petit.*

◆ n. m. (1657, Pascal). *Class.* Personne qui a une rudesse sauvage : *Ces mœurs austères* [...] *sont proprement le caractère d'un sauvage et d'un farouche* (Pascal).

farouchement [faruʃmɑ̃] adv. (de *farouche ;* XVᵉ s. [rare av. le XXᵉ s.]). D'une manière farouche : *Jenny était farouchement décidée à s'enfuir ; et un instinct l'avertissait que, pour accomplir sans défaillance ce geste dont tout l'avenir dépendait, il ne fallait, à aucun prix, revoir sa mère* (Martin du Gard). *Lèvres serrées, la jeune fille, farouchement, secoua la tête* (Duhamel).

farrago [farago] n. m. (mot lat. signif. « mélange de divers grains qu'on laisse croître en herbe pour donner aux bestiaux, fatras, pot-pourri, bagatelle », de *far, farris,* blé, froment, épeautre, gruau [*farrage,* « fourrage vert », 1600, O. de Serres, était un empr. de l'anc. provenç. *ferrata,* terrain planté en fourrage — provenç. moderne *farrajo,* fourrage en vert —, lui-même issu du lat. *farrago*] ; fin du XVIIIᵉ s., au sens 2 ; sens 1, 1832, Raymond). **1.** *Vx.* Mélange de diverses espèces de grains. || **2.** *Vx* et *fig.* Mélange confus d'idées ou de choses hétéroclites : *Il n'est si mince barbouilleur de papier qui, à l'apparition de son farrago, ne reçoive des lettres de félicitations* (Chateaubriand). *Au milieu du farrago scolastique, de la fadeur ou de la subtilité alambiquée, qui corrompait la théologie d'alors* (Sainte-Beuve).

fart [fart] n. m. (mot scand. ; 1907, Larousse). Corps gras dont on enduit la surface inférieure des skis pour les rendre plus glissants.

fartage [fartaʒ] n. m. (de *farter ;* XXᵉ s.). Action de farter.

farter [farte] v. tr. (de *fart ;* XXᵉ s.). Enduire de fart.

fasce [fas] n. f. (lat. *fascia,* bande, bandage, bandelette, ruban, zone, diadème ; fin

du XII^e s., *Roman d'Alexandre,* au sens de « bande » [forme plus pop. *faisse,* « bande, lien », v. 1120, *Psautier de Cambridge*] ; sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** En héraldique, pièce honorable constituée par une bande horizontale occupant le milieu de l'écu : *Nous portons d'or à trois fasces bretéchées et contre-bretéchées de gueules à cinq pièces chacune chargée d'un trèfle d'or* (Proust). || **2.** En architecture, bande plate des architraves, des archivoltes, des chambranles.

fascé, e [fase] adj. (de *fasce ;* 1677, Miege). En héraldique, divisé en un nombre pair de parties égales d'émaux alternés, dans le sens de la fasce.

fasciation [fasjasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *fascia* [v. FASCE] ; début du XIX^e s.). Phénomène, constituant une anomalie, dans lequel certains organes de plantes s'aplatissent au lieu de conserver leur forme cylindrique.

fasciculaire [fasikylɛr] adj. (dér. savant du lat. *fasciculus* [v. FASCICULE] ; sens 1 et 2, 1865, Littré). **1.** Syn. de FASCICULÉ. || **2.** Relatif aux faisceaux musculaires : *On nous faisait faire* [en gymnastique] *du développement fasciculaire* (Fargue).

fasciculation [fasikylasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *fasciculus* [v. FASCICULE] ; 1865, Littré). Disposition en faisceaux : *La fasciculation des muscles du larynx.*

fascicule [fasikyl] n. m. (lat. *fasciculus,* petit paquet, petite botte, dimin. de *fascis,* faisceau, fagot, paquet [v. FAIX] ; XV^e s., Godefroy, au sens de « petit faisceau, petit paquet » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2-3, fin du XVIII^e s. ; sens 4, 1930, Larousse). **1.** *Vx.* Quantité d'herbes ou de plantes qu'on peut porter sous le bras. || **2.** Cahier ou groupe de cahiers d'un volume publié par fragments successifs : *Deux fascicules de mille lignes à livrer chaque semaine* (Dorgelès). || **3.** Petit livre simplement broché, constituant une partie séparée d'un ouvrage ou faisant partie d'un ensemble de publications : *Certains ouvrages scolaires sont publiés sous forme de fascicules pour plus de commodité. Il reprit le fascicule resté ouvert sur ses genoux* (Mauriac). || **4.** *Fascicule de mobilisation,* feuille qu'on insère dans le livret individuel d'un soldat, à la fin de son service militaire actif, et qui renferme les instructions et ordres de route nécessaires en cas de mobilisation.
• SYN. : **3** *brochure, livraison.*

fasciculé, e [fasikyle] adj. (dér. savant du lat. *fasciculus* [v. FASCICULE] ; 1786, *Encycl. méthodique*). Qui forme un faisceau ou une houppe, en parlant de poils, d'épines, d'écailles : *Racine fasciculée.*

fascie [fasi] n. f. (lat. *fascia* [v. FASCE] ; 1314, Mondeville, écrit *fassie,* au sens de « bande, bandage » ; XVII^e s., écrit *fascie,* au sens de « partie plate de l'architrave » ; sens 1, milieu du XVIII^e s. ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Bande colorée ornant certains coquillages. || **2.** Tige ou rameau affectés de fasciation.

fascié, e [fasje] adj. (de *fascie,* ou dér. savant du lat. *fascia* [v. FASCE] ; 1737, Gersaint, au sens de « [drap] orné de bandes de couleur » ; sens 1-2, 1865, Littré). **1.** En histoire naturelle, orné de bandes droites ou ondulées : *Élytres fasciés.* || **2.** En botanique, affecté de fasciation.

fascinage [fasinaʒ] n. m. (de *fasciner* 1 ; 1693, Vauban, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Action de faire des fascines. || **2.** *Spécialem.* Opération qui consiste à empiler des fascines le long des rives d'un cours d'eau, de façon à former un revêtement qui empêche l'érosion des rives. || **3.** L'ensemble des fascines disposées de façon à former un ouvrage : *Un revêtement en fascinage.*

fascinant, e [fasinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fasciner* 2 ; fin du XIX^e s., Huysmans). Qui exerce un attrait presque magique : *La figure pâle jaillit et vous regarde d'un œil si fascinant, si bizarre, qu'on s'arrête subjugué* (Huysmans). *Une beauté fascinante et usée* (Proust).
• SYN. : *captivant, enchanteur, ensorcelant, envoûtant, troublant.*

fascinateur, trice [fasinatœr, -tris] adj. (bas lat. *fascinator,* celui qui fascine, enchanteur [de *fascinatum,* supin de *fascinare,* v. FASCINER 2], ou dér. savant de *fasciner* 2 ; 1835, Balzac, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Qui exerce un attrait irrésistible (peu usité) : *Je priais Dieu de renouveler en ma faveur les miracles fascinateurs que je lisais dans le Martyrologe* (Balzac). || **2.** Qui immobilise par la puissance du regard : *Je gardais l'aspect figé d'un animal autour duquel un cercle progressivement resserré est lentement décrit par l'oiseau fascinateur, qui ne se presse pas parce qu'il est sûr d'atteindre, quand il le voudra, la victime qui ne lui échappera plus* (Proust). || **3.** Qui cherche à subjuguer, à séduire : *Elle me fixa avec ses yeux fascinateurs* (Barbey d'Aurevilly).
• SYN. : **1** *ensorcelant, envoûtant, fascinant, hallucinant, magique ;* **2** *hypnotiseur ;* **3** *charmeur, enchanteur.*

◆ n. (milieu du XVI^e s., Ronsard [rare jusqu'au XIX^e s.]). Personne qui possède le pouvoir de séduire, de subjuguer comme par un charme : *Je regardais bien plus ma fascinatrice que mon adversaire* (Barbey d'Aurevilly).

fascination [fasinasjɔ̃] n. f. (lat. *fascinatio,* fascination, enchantement, charme, de *fascinatum,* supin de *fascinare* [v. FASCINER 2] ; XIV^e s., aux sens 1-2). **1.** Action magique qu'un être ou qu'une chose exerce sur une personne en l'immobilisant, en fixant son regard, en aliénant sa pensée : *La fascination qu'exerce le serpent sur l'oiseau. Le chariot et son chargement les retenaient sur place par une sorte de fascination* (Gautier). || **2.** *Fig.* Force qui attire de façon irrésistible : *Cela tenait d'une façon générale à la fascination que les gens du monde exercent à partir d'un certain moment sur les bohèmes les plus endurcis, parallèle à celle que ces bohèmes exercent eux-mêmes sur les gens du monde* (Proust). *Malgré sa terreur, il se sentait soulevé de tendresse, d'admiration ; il subissait l'extraordinaire fascination de Jacques* (Martin du Gard). *C'était la première fois qu'il rencontrait la fascination de la mort, dans cet ami à peine visible qui parlait d'une voix de distrait* (Malraux).
• SYN. : **1** *charme, hypnotisme ;* **2** *attirance, attraction, attrait, enchantement, ensorcellement, envoûtement, séduction.*

fascine [fasin] n. f. (réfection, d'après l'ital. *fascina,* fascine [lat. *fascina,* fagot de sarments, de *fascis,* faisceau, fagot, paquet], de l'anc. franç. *faissine,* faix, fardeau, fagot [fin du XII^e s., Reclus de Moi-liens], lui-même issu du lat. *fascina ;* XVI^e s.). Assemblage de branchages fortement serrés, destiné à combler les fossés, à empêcher l'éboulement des terres, et à confectionner des ouvrages de défense militaire : *J'aperçus* [...] *au bord d'un sentier un abri, constitué par un toit de fascines posant sur quatre piquets* (Aymé).
• SYN. : *fagot.*

1. fasciner [fasine] v. tr. (de *fascine* [v. ce mot] ; XV^e s., Godefroy, écrit *fessiner ; fasciner,* XVII^e s.). Garnir de fascines.

2. fasciner [fasine] v. tr. (lat. *fascinare,* faire des enchantements, fasciner, de *fascinum,* charme, maléfice [*fasciner* a éliminé la forme plus pop., de même origine, *fesnier,* fasciner, fin du XII^e s., J. Bodel] ; XIV^e s., Gordon, écrit *fasiner* [*fasciner,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens 3, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). **1.** Attirer et dominer par la puissance du regard : *Pendant ce temps, je suis resté seul au milieu de ma malheureuse ottomane, fasciné et tremblant sous les regards d'une dame noire, aux yeux de serpent à demi endormi ; elle semblait m'entraîner : je crois qu'il y a des femmes aimantées qui vous attirent* (Chateaubriand). *Il eût cru voir ramper | Un serpent fasciné par l'œil d'une colombe* (Hugo). || **2.** *Fig.* Exercer une sorte de pouvoir magnétique qui séduit : *Une partie du magique ascendant par lequel il avait fasciné le monde* (Vigny). *Car j'ai pour fasciner ces dociles amants | De purs miroirs qui font toutes choses plus belles* (Baudelaire). || **3.** Exercer une attraction puissante qui captive l'attention, enchaîne l'esprit et à laquelle on succombe : *La philosophie allemande* [...] *me fascinait étrangement* (Renan). *Le vide fascine ceux qui n'osent pas le regarder en face, ils s'y jettent par crainte d'y tomber* (Bernanos). *Bien*

qu'il frissonnât, son esprit fasciné par la fuite n'était pas sans lucidité (Malraux).

● SYN. : **1** *hypnotiser, magnétiser ;* **2** *charmer, ensorceler, envoûter ;* **3** *attirer, captiver, éblouir, enchanter, séduire, troubler.*

fascio [fasjɔ *ou* faʃjɔ] n. m. (mot ital. désignant le faisceau des licteurs romains [qui avait été choisi comme emblème de partis politiques], du lat. *fascis,* faisceau, fagot, paquet [v. FAIX] ; début du XXe s.). En Italie, ligue d'action politique ou d'action sociale.

● Pl. *des* FASCI.

fascisant, e [faʃizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *fasciste,* d'après *communisant ;* v. 1950). Qui tend au fascisme : *L'orientation fascisante d'un régime politique.*

fascisation [faʃizasjɔ̃] n. f. (de *fasciser ;* v. 1965). Action de fasciser : *Une entreprise de fascisation.*

fasciser [faʃize] v. tr. (de *fascis[te]* ; v. 1955). Donner le caractère fasciste à : *Fasciser les mœurs politiques.*

◆ **se fasciser** v. pr. (v. 1965). Prendre le caractère fasciste : *Y a-t-il danger que l'armée se fascise ?*

fascisme [faʃism] n. m. (ital. *fascismo,* de *fascio* [v. ce mot] ; 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, v. 1935). **1.** Régime politique établi en Italie de 1922 à 1945, fondé sur la dictature d'un parti unique, l'exaltation nationaliste, le corporatisme. || **2.** *Par extens.* Toute doctrine politique qui vise à substituer la dictature à la démocratie libérale.

fasciste [faʃist] adj. (ital. *fascista,* de *fascismo* [v. FASCISME] ; 1923, Larousse, comme adj. et n.). Qui appartient au fascisme : *Ils avaient traversé de haut en bas l'Italie fasciste* (L. Daudet).

◆ adj. et n. Partisan du fascisme ou d'une doctrine analogue : *Lui se proclamait fasciste et hitlérien* (Dorgelès). *Les communistes disent toujours de leurs ennemis qu'ils sont des fascistes* (Malraux).

faséier, faseiller ou **faseyer** [fazeje] v. intr. (moyen néerl. *faselen,* agiter violemment ; 1687, Desroches, écrit *fasier ; faseyer,* 1771, Trévoux ; *faséier,* 1835, Balzac ; *faseiller,* XXe s.). Dans la marine ancienne, flotter comme un pavillon, en parlant d'une voile qui ne reçoit plus bien le vent : *Les voiles, frappées de côté par le vent, faséièrent alors si brusquement qu'il* [le brick] *vint à masquer en grand* (Balzac).

faséole [fazeɔl] n. f. (lat. *faseolus,* faséole, haricot, gr. *phaseôlos,* var. de *phasêlos,* haricot à cosse allongée ; av. 1525, J. Lemaire de Belges [var. *fa-sole,* 1256, Ald. de Sienne]). Espèce de haricot : *Nous avancions avec peine parmi des indigos, des faséoles* (Chateaubriand).

fashion [faʃɔn] n. f. (mot angl. signif. « façon, forme, coupe [des vêtements], mode », empr. du franç. *façon ;* 1830, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** *Vx.* Façon de s'habiller, ton et manières du monde élégant : *D'élégance, de grâce et de fashion, il n'en faut pas parler ; ce sont lettres closes dans cette partie du monde non encore civilisée qu'on appelle rue Saint-Denis* (Gautier). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Le monde élégant : *C'est le boulevard de Gand du lieu, le rendez-vous de la fashion de Madrid* (Gautier). *Chez Mme la marquise de Las Florentinas y Cabirolos, où nous jouerons et où vous trouverez l'élite des femmes de la fashion* (Balzac).

fashionable [faʃənɛbl] adj. et n. (mot angl. signif. « à la mode, élégant », dér. de *fashion* [v. l'art. précéd.] ; début du XIXe s., comme adj., appliqué aux Anglais ; comme adj. et n., appliqué aux Français, 1810, *Mercure de France*). *Vx.* Qui se rapporte au beau monde, qui en fait partie : *En 1822, le fashionable devait offrir au premier coup d'œil un homme malheureux et malade* (Chateaubriand). *Pour être fashionable, il faut jouir du repos sans avoir passé par le travail* [...], *être fils de millionnaire, prince sinécuriste ou cumulard* (Balzac). *Des rangées de tables des deux côtés de la route sont garnies des fashionables et des élégantes de Péra* (Nerval). *Omphrius était recherché dans sa mise, non que ce fût un fashionable, mais il cherchait à donner à nos pitoyables vêtements un galbe pittoresque, une tournure moins prosaïque* (Gautier).

● SYN. : *dandy, élégant, gandin.*

1. faste [fast] adj. (lat. *fastus,* [jour] faste, de *fas,* expression de la volonté divine, ce qui est légitime, licite ; v. 1355, Bersuire, écrit *fauste* [par confusion avec le lat. *faustus,* heureux, favorable, prospère, dér. de *favere,* être favorable] ; *faste,* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Dans l'Antiquité romaine, *jour faste,* jour où il était permis d'accomplir certains actes publics et privés. || **2.** *Auj.* Se dit d'un jour, d'une période favorable : *Une année faste pour les affaires.*

● SYN. : **2** *bon, favorable, heureux, propice.* — CONTR. : **2** *fatal, funeste, mauvais, néfaste.*

2. faste [fast] n. m. (lat. *fastus,* orgueil, fierté, morgue ; milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1651, Scarron ; sens 3, 1674, Boileau). **1.** Déploiement de tous les signes extérieurs du luxe, de la richesse : *Le faste de la cour de Louis XIV. Monsieur de Chessel jouissait de sa fortune avec un faste dont s'offensaient quelques-uns de ses voisins* (Balzac). || **2.** *Class.* Étalage de prétendues qualités qu'on fait valoir : *On ne voit point en eux ce faste insupportable, | Et leur dévotion est humaine et traitable* (Molière). || **3.** Riche éclat : *Le romantique, par le faste qu'il apporte dans l'expression, tend toujours à paraître plus ému qu'il ne l'est en réalité* (Gide).

● SYN. : **1** *apparat, éclat, luxe, opulence, pompe, somptuosité, tralala* (fam.) ; **3** *clinquant, magnificence, splendeur.*

fastes [fast] n. m. pl. (lat. *fasti* [*dies*], [jours] fastes [où on pouvait rendre la justice], calendrier où étaient marqués les jours de fêtes et les jours d'audience, annales, fastes consulaires ; 1488, *Mer des histoires,* comme traduction de l'ouvrage d'Ovide intitulé *Fasti ;* sens 1, 1570, Hervet ; sens 2, début du XVIIe s., Malherbe). **1.** Dans l'Antiquité romaine, listes annuelles où étaient indiqués, par ordre chronologique, les noms des magistrats éponymes, en particulier des consuls (*fastes consulaires*), ainsi que leurs actes principaux. || Tables du calendrier où étaient inscrits les jours fastes et les jours néfastes (*fastes pontificaux*). || **2.** Dénombrement des hauts faits d'une collectivité : *Victoire unique dans les fastes militaires ; reprise singulière pour laquelle il n'eût pas suffi des talents d'un grand capitaine : il y fallait une âme d'homme juste et grande* (Valéry). || Littér. *Inscrire son nom dans les fastes d'un pays, d'un peuple,* se rendre illustre : *Il* [Bonaparte] *inscrit précipitamment son nom dans les fastes de tous les peuples ; il jette des couronnes à sa famille et à ses soldats ; il se dépêche dans ses monuments, dans ses lois, dans ses victoires* (Chateaubriand).

● SYN. : **2** *annales.*

fastidieusement [fastidjøzmɑ̃] adv. (de *fastidieux ;* 1762, Acad.). D'une manière fastidieuse.

fastidieux, euse [fastidjø, -øz] adj. (lat. *fastidiosus,* dégoûté, dédaigneux, qui produit le dégoût, fatigant, de *fastidium,* dégoût, répugnance, dér. de *fastus,* orgueil, morgue ; v. 1380, Conty). Qui ennuie et lasse par la durée ou la répétition : *Quoi de plus rebutant, de plus fastidieux dans Rousseau que les théories sur le retour à la Nature ?* (Gide).

● SYN. : *assommant, barbant* (fam.), *embêtant* (fam.), *insipide, lassant, rebutant.* — CONTR. : *amusant, distrayant, divertissant, intéressant.*

fastigié, e [fastiʒje] adj. (lat. *fastigiatus,* var. de *fastigatus,* élevé en pointe, en forme de faîte, part. passé adjectivé de *fastigare,* élever en pointe [surtout employé au passif] ; 1796, *Encycl. méthodique*). Se dit des arbres dont les branches, les rameaux s'élèvent verticalement et se serrent le long du tronc : *Le peuplier pyramidal est fastigié.*

fastique [fastik] adj. (de *fastes ;* av. 1841, Chateaubriand). *Littér.* Qui figure dans les fastes, qui se distingue par ses hauts faits : *Réussir sur le même sol* [celui d'Espagne] *où, naguère, les armes de l'homme fastique* [Napoléon] *avaient eu des revers* (Chateaubriand).

fastueusement [fastyøzmɑ̃] adv. (de *fastueux ;* 1558, S. Fontaine). D'une manière fastueuse : *Vivre fastueusement.*

fastueux, euse [fastyø, -øz] adj. (bas lat. *fastuosus,* var. du lat. class. *fastosus,* superbe, dédaigneux, magnifique, dér. de *fastus,* orgueil, morgue ; début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1704, Bossuet ; sens 3, 1674, Boileau ; sens 4, 1698, Boileau ; sens 5, fin du XVIe s., Littré). **1.** Qui aime le faste : *Sardanapale est resté le modèle des rois fastueux. J'aime mieux rester un poète pauvre que devenir un journaliste fastueux* (Duhamel). || **2.** Où s'étale un grand luxe : *Il paraît* [...] *qu'il mène une vie fastueuse, quelque part, au bord de la Méditerranée* (Bernanos). || Qui témoigne d'une largesse sans retenue : *Elle se rappela les deux oboles de la veuve, plus agréables à Dieu que les fastueuses aumônes des riches* (Mérimée). || **3.** Qui déploie une beauté somptueuse, évoque une idée de luxe : *Longue, mince, en grand deuil, douleur majestueuse | Une femme passa, d'une main fastueuse | Soulevant, balançant le feston et l'ourlet* (Baudelaire). *Les arbres* [...] *s'empourprent de feuillage fastueux* (H. de Régnier). || **4.** *Class.* Se dit d'une personne qui fait étalage de ses qualités et en tire vanité : *Tous les jours on y voit, orné d'un faux visage* [...] *| L'ignorant s'ériger en savant fastueux* (Boileau). || **5.** *Class.* Se dit de ce qui s'étale avec ostentation : *Les commentateurs et les scoliastes* [...], *si chargés d'une vaine et fastueuse érudition* (La Bruyère).

• SYN. : **2** *luxueux, opulent ;* **3** *éclatant, riche, somptueux.*

fat, fate [fat] n. et adj. (anc. provenç. *fat,* sot, niais [« fou » en provenç. moderne], lat. *fatuus,* fade, insipide, insensé, extravagant ; 1534, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, début du XVIIe s. ; sens 3, 1661, Molière). **1.** *Class.* Qui est dénué d'esprit, de jugement : *Mais, suis-je pas bien fat de vouloir raisonner | Où de droit absolu j'ai pouvoir d'ordonner ?* (Molière). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui fait l'important, qui est satisfait de soi : *Voyant un fat s'applaudir d'un ouvrage | Où la droite raison trébuche à chaque page* (Boileau). *Je n'aurais jamais cru que l'homme triomphât | À ce point de son vide, et, si nul, fût si fat !* (Hugo). *J'ai le malheur d'être un peu fat de cette lettre ; et surtout d'avoir osé l'écrire. Une démangeaison me vient de la montrer* (Gide). || **3.** *Class.* S'employait souvent comme terme de mépris assez vague : *Il faut que de ce fat j'arrête les complots* (Molière).

◆ adj. Se dit de ce qui dénote de la suffisance, de la vanité : *Il regarda d'un air passablement fat Mme Bargeton* (Balzac). *Un air de supériorité un peu fat* (Gide).

• REM.Le féminin *fate* est assez rare et ne s'emploie que comme adj.*Il se tenait les pouces au revers de son veston, dans une attitude à la fois très fate et très gênée* (Alain-Fournier).

fatal, e, als [fatal] adj. (lat. *fatalis,* du destin, du sort, fixé par le destin, funeste, pernicieux, mortel, dér. de *fatum,* destin [v. FATUM] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2 et 4, av. 1615, Pasquier ; sens 3, av. 1880, Flaubert ; sens 5, 1640, Corneille ; sens 6, 1857, Baudelaire). **1.** *Vx.* Relatif au destin. || *Les livres fatals,* les livres sibyllins où l'avenir est prédit. || *Déesses fatales,* les Parques, qui dispensent à chaque homme la vie qui lui a été accordée par le destin. || **2.** *Class.* et *littér.* Qui est imposé par les arrêts du destin, en bonne et en mauvaise part : *D'Ivry la fatale journée | Où ta belle vertu* [= valeur] *parut si clairement* (Malherbe). *Rome poursuit en vous un ennemi fatal* (Racine). *Cette route, qui nous paraît fatale, est à chacune* [des étoiles] *la route préférée* (Gide). || Class. *Fatal à,* réservé par le destin : *C'était une chose fatale à la race de Brutus de délivrer la République* (Vaugelas). || **3.** Qui doit nécessairement arriver, en parlant d'un événement généralement fâcheux : *Nous ne parlâmes que de la guerre, qu'il prévoyait fatale* (Gide). || *Fam.* Qui était prévu et auquel on n'échappe pas : *Notre repas* [...], *outre l'inévitable omelette et le veau fatal, se compose en grande partie des fraises de la petite fille* (Flaubert). || **4.** *Class.* et *littér.* Se dit du moment fixé à l'avance où doit se produire un événement inéluctable, heureux ou malheureux : *Prince, l'heure fatale est enfin arrivée | Qu'à votre liberté le ciel a réservée* (Racine). *D'ici le soir fatal* [...], *pas une allusion qui me fasse rien pressentir* (Gide). || *Moment, jour, terme fatal, heure fatale,* moment de la mort. || *Terme fatal,* en droit, terme après lequel tout délai expire. || **5.** Qui entraîne inévitablement le malheur, la ruine : *Antoine et Octavie célébrèrent à Corcyre ces noces fatales qui coûtèrent tant de larmes au monde* (Chateaubriand). *Pourquoi une fatale curiosité m'a-t-elle poussé à écouter le dialogue de dame Pluche et de sa nièce* (Musset). || *Fatal à,* qui cause la perte de quelqu'un : *L'exemple de Napoléon, si fatal au dix-neuvième siècle par les prétentions qu'il inspire à tant de gens médiocres* (Balzac). *Reconnais-tu le Temple* [...], *| Et la grotte, fatale aux hôtes imprudents* (Nerval). || *Coup fatal,* coup mortel. || *Femme fatale,* femme qui attire irrésistiblement et qui semble envoyée par le destin pour perdre ceux qui en sont épris : *Sous la femme fatale, qui sait si Antoine n'aurait pas eu de plaisir à découvrir la midinette ?* (Martin du Gard). *Une héroïne étrangère, de l'espèce des femmes fatales* (Crémieux). *Ses toquades avaient porté sur les jeunes premiers et sur les femmes fatales* (Cocteau). || **6.** Se dit de l'air, d'un regard d'une personne qui semble être la proie d'un destin malheureux : *Il était de mode alors dans l'école romantique d'être pâle, livide, verdâtre, un peu cadavéreux, s'il était possible. Cela donnait l'air fatal, byronien, giaour, dévoré par les passions et les remords* (Gautier). *Il y avait là des visages étranges d'hommes et de femmes marqués d'une beauté fatale* (Baudelaire). *Dès qu'il était ainsi surpris par l'événement, son regard devenait fatal* (Martin du Gard).

• SYN. : **3** *fatidique, immanquable, inéluctable, inévitable, nécessaire, obligatoire ;* **5** *funeste, malheureux, maudit, néfaste, nuisible, pernicieux.*

fatalement [fatalmɑ̃] adv. (de *fatal ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon). **1.** *Class.* Par suite d'une circonstance, heureuse ou malheureuse, indépendante de la volonté : *Premièrement, il doit voir au temple, ou à la promenade* [...], *la personne dont il devient amoureux ; ou bien être conduit fatalement chez elle par un parent ou un ami* (Molière). || **2.** D'une manière inéluctable : *Le maître de conférence s'enfonça le nez dans le livre, entre les pages 212 et 213, qui, depuis six années, chaque fois qu'il ouvrait l'inévitable bouquin, lui apparaissaient fatalement* (France). *Certaines existences sont si anormales qu'elles doivent engendrer fatalement certaines tares, telle celle que le roi menait à Versailles entre ses courtisans, aussi étrange que celle d'un pharaon ou d'un doge, et, bien plus que celle du roi, la vie des courtisans* (Proust).

• SYN. : **2** *forcément, inéluctablement, inévitablement, obligatoirement.*

fatalisme [fatalism] n. m. (de *fatal ;* 1724, Castel, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Doctrine qui considère que tous les événements sont irrévocablement fixés à l'avance par une cause unique et surnaturelle. || **2.** *Par extens.* Attitude qui consiste à ne rien tenter pour changer le cours des événements : *Le fatalisme oriental.*

• SYN. : *passivité, résignation.*

fataliste [fatalist] adj. et n. (de *fatal ;* fin du XVIe s., puis 1738, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Qui est adepte du fatalisme : *Les talismans, les conjurations, les anneaux constellés, les miroirs magiques, tout cet enchevêtrement merveilleux des fatalistes arabes* (Nerval). || **2.** *Par extens.* Qui s'abandonne sans réaction aux événements : *Une attitude fataliste. « Jacques le Fataliste et son maître »,* roman de Diderot.

◆ adj. (avant 1850, Balzac, au sens 2 ; sens 1, 1865, Littré). **1.** Qui est relatif au fatalisme : *Doctrine fataliste.* || **2.** Qui dénote une croyance au fatalisme : *Je réussirai le mot du joueur* [...], *mot fataliste qui perd plus d'hommes qu'il n'en sauve* (Balzac).

• SYN. : **2** *passif, résigné.*

fatalité [fatalite] n. f. (bas lat. *fatalitas,* nécessité du destin, fatalité, de *fatalis* [v. FATAL] ; XVe s., *Dict. général,* au sens 3 ;

sens 1-2, av. 1559, J. Du Bellay). **1.** Puissance occulte qui, selon certaines doctrines, fixe d'avance et d'une façon irrévocable le cours des événements : *Je crois volontiers [...] à une loi suprême, absolue, à une ordonnance de fatalité universelle* (Sainte-Beuve). || **2.** Caractère de ce qui est fatal, de ce qui ne peut manquer d'arriver : *La fatalité de la mort. Il est vrai que la tyrannie et la guerre ensemble nous guettent [...]. Telle est la fatalité la plus proche* (Alain). || **3.** Suite de coïncidences qui amènent un événement fâcheux et qui font penser à l'intervention d'une finalité supérieure à l'homme : *Par quelle horrible fatalité les frères sont-ils dispersés et les méchants réunis ?* (Voltaire). *Une sorte de fatalité charmante me conduisait aux lieux qu'il avait traversés* (Gide).

• SYN. : **3** *destin, malédiction, sort.*

fathma [fatma] n. f. (mot ar. ; 1899, G. Esnault). Femme musulmane : *Je n'ai pas encore vu une fathma et un bicot en costume* (Mac Orlan). || *Main de fathma,* bijou en forme de main de femme, d'origine arabe, utilisé comme porte-bonheur.

• REM. On trouve aussi l'orthographe FATMA.

fatidique [fatidik] adj. (lat. *fatidicus,* qui prédit l'avenir, fatidique, de *fatum,* oracle, destin [v. FATUM], et *dicere,* dire ; fin du XV^e s., O. de Saint-Gelais, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand ; sens 4, 1857, Baudelaire). **1.** *Vx.* Qui révèle les arrêts du destin : *Le vol fatidique des oiseaux.* || **2.** *Par extens.* Qui convient à celui qui révèle les arrêts du destin : *Elle s'assoit au trépied d'or | Et dans sa pose fatidique | Attend le dieu qui tarde encor* (Gautier). *Et sa voix dont l'accent fatidique m'étonne* (Samain). || **3.** Littér. *Parole fatidique,* parole prononcée au moment de la mort : *On ne dit pas quelle fut sa parole fatidique : on aimerait à avoir un recueil des derniers mots prononcés par les personnes célèbres* (Chateaubriand). || **4.** Qui est fixé par le destin : *Aujourd'hui, date fatidique, | Vendredi, treize, nous avons [...] | Mené le train d'un hérétique* (Baudelaire). *Il imaginait alors que le jour fatidique du 15 octobre arrivait sans qu'il eût pu mettre en ordre la maison* (Montherlant).

fatidiquement [fatidikmɑ̃] adv. (de *fatidique ;* 2 nov. 1874, *Gazette des tribunaux*). D'une façon fatidique.

fatigabilité [fatigabilite] n. f. (dér. savant de *fatigable ;* XX^e s.). Aptitude variable à ressentir la fatigue : *La fatigabilité est mesurable et renseigne sur l'état général de l'individu.*

fatigable [fatigabl] adj. (bas lat. *fatigabilis,* qui peut se fatiguer, de *fatigare* [v. FATIGUER] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges). Sujet à la fatigue.

fatigant, e [fatigɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fatiguer ;* 1666, Molière, au sens 2 ; sens 1, 1668, Molière). **1.** Qui fatigue le corps ou l'esprit : *L'exploitation d'une terre est ici la plus fatigante des industries* (Balzac). *Se livrer à des efforts de mémoire fatigants et désagréables* (Lichtenberger). || **2.** *Par extens.* et *fam.* Qui provoque l'ennui jusqu'à la lassitude : *Son bavardage futile est fatigant.*

• SYN. : **1** *accablant, épuisant, éreintant* (fam.), *esquintant* (fam.), *exténuant, harassant, pénible, tuant* (fam.) ; **2** *assommant, barbant* (fam.), *embêtant* (fam.), *fastidieux, lassant, rasoir* (pop.).

• REM. Ne pas confondre l'adjectif avec le part. prés. de *fatiguer,* qui s'écrit *fatiguant.*

fatigue [fatig] n. f. (déverbal de *fatiguer ;* XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1666, Molière ; sens 4, XX^e s.). **1.** Sensation pénible qui accompagne une diminution des forces de l'organisme, due à un excès de travail, à un effort prolongé, ou quelquefois à un mauvais état fonctionnel : *En dehors de ces fatigues soudaines qui parfois m'accablent et durant lesquelles je voudrais pouvoir crier « pouce » à la vie, je ne sens guère mon âge* (Gide). *J'ai connu le secret, il y a trois ans, de ces prétendues fatigues. C'étaient [...] des vertiges résultant d'une affection de mon oreille gauche* (Alain). *Ma mère [...] ne doutait point que, sans excès de fatigue, je pusse facilement devenir un grand avocat* (Mauriac). || *Tomber de fatigue, être mort de fatigue,* ne plus pouvoir se soutenir sur ses jambes ; *par exagér.,* ressentir une grande fatigue. || **2.** Travail pénible qui entraîne une diminution de force : *On prétendait l'accoutumer au spectacle des douleurs humaines et le préparer aux fatigues des missions* (Chateaubriand). || *Homme de fatigue,* homme capable de supporter un travail pénible. || *Cheval de fatigue,* cheval qu'on emploie aux travaux les plus rudes. || *Vêtement de fatigue,* vêtement résistant que l'on met pour travailler, pour voyager. || **3.** *Class.* Source d'ennuis : *Ô la grande fatigue que d'avoir une femme* (Molière). || **4.** *Fatigue d'un matériau,* déformation affectant un matériau qui a été soumis à des efforts répétés ou alternés. || *Essai de fatigue,* essai ayant pour but de faire subir à des produits métallurgiques un grand nombre d'efforts relativement faibles, afin d'étudier leurs réactions à ce mode de sollicitation. || *Fatigue d'un navire,* effort anormal imposé à un navire ou à une de ses parties, du fait du mauvais temps, d'une mauvaise répartition du chargement, etc.

• SYN. : **1** *abattement, accablement, anéantissement, asthénie, épuisement, éreintement* (fam.), *exténuation, harassement, lassitude, surmenage ;* **2** *épreuve, labeur, peine, sueurs.*

fatigué, e [fatige] adj. (part. passé de *fatiguer ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, 1839, Stendhal ; sens 3, 1865, Littré ; sens 4, 1691, Racine). **1.** Qui est affaibli par une grande dépense de forces : *Un chariot pesamment chargé et traîné sur une grande route sablonneuse par des bœufs déjà fatigués* (Gautier). *Je me croyais assez fatigué pour pouvoir dormir dans un pareil gîte* (Mérimée). || **2.** Qui laisse voir la fatigue : *Un visage fatigué.* || **3.** *Fam.* Se dit d'une chose qui, par suite d'un trop long usage, a perdu sa forme, sa couleur, sa fraîcheur : *Il [...] sortit un complet de souple cheviote sombre, de coupe parfaite, point fatigué* (Gide). || *Voix fatiguée,* voix qui a perdu sa clarté, sa fraîcheur. || **4.** *Fig.* Qui ne peut plus supporter moralement une chose : [Naïs] *était fatiguée jusqu'au dégoût de la vie de province* (Balzac). *Fatigué de la vie, et honteux de marcher parmi des êtres qui ne lui ressemblent pas, le désespoir a gagné son âme* (Lautréamont). *J'ai pu crier parfois de douleur, mais je ne suis de rien fatigué* (Gide).

• SYN. : **1** *anéanti, brisé, épuisé, éreinté* (fam.), *esquinté* (fam.), *exténué, flapi* (fam.), *fourbu, harassé, las, moulu, pompé* (pop.), *rendu, rompu, surmené, vanné* (pop.), *vidé* (pop.) ; **3** *avachi, déformé, défraîchi, fané, usagé ; cassé, éraillé ;* **4** *blasé, dégoûté, écœuré, excédé, lassé, revenu, saturé.*

fatiguer [fatige] v. tr. (lat. *fatigare,* épuiser, harasser, exténuer, inquiéter, obséder, accabler ; XIV^e s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1678, Racine ; sens 4, av. 1660, Scarron ; sens 5, 1669, Molière ; sens 6, 1756, *Encyclopédie ;* sens 7, 1773, Voltaire [*fatiguer la salade,* 1845, Bescherelle]). **1.** Diminuer les forces de l'organisme en le soumettant à un effort pénible ou prolongé, ou en troublant son fonctionnement : *Cette longue promenade m'a fatigué. L'abus de la bonne chère fatigue l'estomac. Plus d'un candidat travaille aux lumières, fatigue ses yeux* (Alain). *La maison fatiguée, âme après âme, va s'endormir* (Gide). || *Absol.* Causer de la fatigue : *Le sport fatigue.* || **2.** Imposer à un être un effort pénible ou prolongé qui engendre la lassitude : *Fatiguer un cheval en le laissant galoper. Elle savait valser celle-là ! Ils continuèrent longtemps et fatiguèrent tous les autres* (Flaubert). *Eulalie savait [...] comme personne distraire ma tante sans la fatiguer* (Proust). || **3.** Harceler, tenir constamment en haleine : *Il commanda au maréchal de Créqui de les fatiguer* [les Impériaux] *le plus qu'il pourrait* (Racine). *Oh ! que l'attente me fatigue !* (Gide). || **4.** *Fig.* Ennuyer quelqu'un par la monotonie ou le manque d'à-propos, ou en abusant de son attention : *Nous fatiguerions le lecteur si nous entreprenions de nommer tous les sillons que la charrue des Bénédictins a tracés dans les Gaules sauvages* (Chateaubriand). || **5.** *Class.* Chercher à faire céder (avec un complément désignant une chose abstraite) : *J'ai*

beau me défendre des choses, vous fatiguez ma résistance (Molière). || **6.** Diminuer la résistance d'une chose en lui imposant un effort trop grand : *La mer fatigue le navire. La quantité de travail que l'épave aurait nécessairement à supporter la fatiguerait certainement* (Hugo). *Un bibliophile sérieux ne communique pas ses livres, lui-même ne les lit pas de crainte de les fatiguer* (Nerval). || *Fatiguer un champ, un arbre,* épuiser un champ en lui faisant produire trop souvent la même récolte, un arbre en laissant trop de ses fruits venir à maturité. || **7.** *Vx.* Retourner la terre à plusieurs reprises : *J'ai dans mon voisinage des camarades qui fatiguent un terrain ingrat avec quatre bœufs* (Voltaire). || Fam. *Fatiguer la salade,* la tourner et la retourner longuement après l'avoir assaisonnée : *Un interminable débat anodin pour savoir qui se fatiguera à fatiguer la salade* (J. Renard).

• SYN. : **1** *anéantir, épuiser, éreinter* (fam.), *esquinter* (fam.), *exténuer, harasser, surmener, vanner* (pop.) ; **2** *dégoûter, écœurer, lasser ;* **3** *assiéger, obséder, talonner ;* **4** *assommer, barber* (fam.), *bassiner* (fam.), *embêter* (fam.), *empoisonner* (fam.), *enquiquiner* (fam.), *importuner, raser* (pop.), *tanner* (très fam.).

◆ v. intr. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1792, Jal). **1.** *Vx.* Éprouver une déperdition de forces au cours d'un effort et se sentir las : *Plus les troupes fatiguaient, plus il semblait qu'elles redoublassent de vigueur* (Racine). *Mon âme est toute déchirée et je fatigue à la réparer* (Barrès). || **2.** En parlant d'une machine, d'un matériau, avoir à supporter un trop grand effort : *Une voiture qui fatigue dans les côtes. Cette poutre fatigue.*

• SYN. : **1** *s'épuiser ;* **2** *peiner.*

◆ **se fatiguer** v. pr. (sens 1, 1671, Boileau ; sens 2, XX^e s.). **1.** Éprouver l'effet de la fatigue au cours d'un effort : *Miss Ashburton se fatiguait à nous aider* (Gide). || **2.** Fam. et ironiq. *Ne pas se fatiguer,* ne rien faire. || Fam. *Ne te fatigue pas,* ne te donne pas la peine : *Ne te fatigue pas, on connaît déjà cette histoire.*

fatras [fatra] n. m. (lat. pop. **farsuraceus,* fatras, du bas lat. *farsura,* var. du lat. class. *fartura,* action de bourrer, de farcir, de *fartum,* supin de *farcire,* remplir, garnir, fourrer ; v. 1320, Watriquet de Couvin, écrit *fastras* [*fatras,* XVI^e s.], au sens de « pièce de vers extravagante » ; sens 1, XV^e s., Littré ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, XIV^e s., Littré). **1.** *Class.* Choses de peu d'importance : *Ses dîners et les goûters avec ses amies, l'exorbitance de ses parures, la somptuosité de ses habits, et tout plein d'autres menus fatras qui en dépendent* [...] *m'épuisèrent de sorte que je commençai à m'affaisser* (Chapelain). || **2.** Amas confus de choses : *Un fatras de livres.* || **3.** *Fig.* et *péjor.* Ensemble confus et ennuyeux d'écrits, d'idées ou de paroles : *Il est bon de lire Balzac avant vingt-cinq ans* [...]. *À travers quel fatras on y va chercher nourriture* (Gide).

• SYN. : **2** *amoncellement, empilement, entassement, fouillis, méli-mélo* (fam.), *monceau, tas ;* **3** *amas, chaos, ramassis.*

fatrasie [fatrazi] n. f. (de *fatras ;* XIII^e s., Du Cange, écrit *fastrasie ; fatrasie,* XVI^e s.). Genre littéraire du Moyen Âge consistant en une composition poétique burlesque, quelquefois satirique, accumulant des non-sens et des mots incohérents.

fatrassier, ère [fatrasje, -ɛr] adj. (de *fatras ;* 1611, Cotgrave). *Fam.* Qui aime le fatras (peu usité) : *Oh ! les hommes !* [...] *animaux impurs et fatrassiers* (Maurois).

fatuité [fatɥite] n. f. (lat. *fatuitas,* sottise, de *fatuus* [v. FAT] ; v. 1355, Bersuire, au sens de « sottise » ; sens 1, av. 1696, La Bruyère ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Confiance excessive en soi, qui se manifeste d'une manière ridicule ou déplaisante : *Quand j'ai commencé cette histoire de mes livres, où l'on a pu voir de la fatuité d'auteur, mais qui me semblait à moi la vraie façon originale et distinguée d'écrire les Mémoires d'un homme de lettres dans la marge de son œuvre, j'y prenais, je l'avoue, beaucoup de plaisir* (Daudet). *La fatuité s'accompagne toujours d'un peu de sottise* (Gide). || **2.** *Class.* Propos ou acte d'un fat : *Il a dit une grande fatuité* (Acad., 1694).

• SYN. : **1** *infatuation, outrecuidance, présomption, prétention, suffisance, vanité.* — CONTR. : **1** *humilité, modestie, simplicité.*

fatum [fatɔm] n. m. (mot lat. signif. « prédiction, oracle, destin, fatalité », de *fari,* parler, dire ; 1754, *Encyclopédie* [art. *destinée*]). Puissance surnaturelle qui règle la destinée : *Le goût du Beau est pour lui un fatum, parce qu'il a fait de son devoir une idée fixe* (Baudelaire).

• SYN. : *destin, fatalité.*

fau [fo] n. m. (mot de l'anc. provenç. [1320, Pansier], du lat. *fagus,* hêtre ; 1690, Furetière). Nom méridional du hêtre.

faubert [fobɛr] n. m. (emploi métaphorique de l'anc. franç. *foubert,* celui qui se laisse facilement duper [XIII^e-XIV^e s., du n. propre germ. *Fulbert,* utilisé pour désigner un benêt] : le maniement du faubert est un travail très grossier et salissant, que l'on confiait ordinairement à des matelots un peu simplets ; 1643, G. Fournier, écrit *fauber ; faubert,* 1701, Furetière). Dans la marine, balai de fils de caret pour assécher le pont des bateaux.

fauberter [fobɛrte] v. tr. (de *faubert ;* 1694, Th. Corneille). Nettoyer avec un faubert.

faubourg [fobur] n. m. (altér., par croisement avec l'adj. *faux* [le *faubourg* ayant été conçu comme s'opposant au *vrai bourg,* cf. le lat. médiév. *falsus burgus,* 1380, Du Cange], de l'anc. franç. *forborc,* faubourg [fin du XII^e s., Godefroy], *forbours* [v. 1260, Godefroy], de l'anc. préf. *fors-* [lat. *foris,* « dehors — sans mouvement »] et de *bourg,* proprem. « ce qui est en dehors du bourg » ; 1478, Bartzsch, aux sens 1-2 [*faulx bors,* plur., v. 1360, Froissart] ; sens 3, 1838, Acad. [*la ville et les faubourgs,* « toute la population », 1718, Acad.] ; sens 4, 1728, Voltaire [*le noble faubourg* ou *le Faubourg,* 1865, Littré ; *le faubourg,* « le faubourg Saint-Jacques », av. 1696, M^me de Sévigné ; « le faubourg Saint-Antoine », av. 1850, Balzac]). **1.** Partie d'une ville située hors de l'enceinte : *Ce faubourg a été entièrement détruit par les Albanais* (Chateaubriand). *Je descends, le cœur serré, les trois marches qui mènent au jardin ; vrai jardin de faubourg, où chaque locataire a son coin de groseilliers et de clématites séparé par des treillages verts avec des portes qui sonnent* (Daudet). || **2.** Espace habité à la périphérie d'une grande ville : *En face, Saint-Sever, le faubourg aux manufactures, qui dresse ses mille cheminées fumantes sur le grand ciel* (Maupassant). || **3.** *Par extens.* La population ouvrière des faubourgs. || **4.** Dans les grandes villes, nom conservé par certains quartiers situés autrefois hors de l'enceinte, ou par un boulevard extérieur : *L'homme du faubourg Saint-Germain a toujours conclu de sa supériorité matérielle en faveur de sa supériorité intellectuelle* (Balzac). *Sans doute le premier salon, la première maison du faubourg Saint-Germain, c'était bien peu de choses auprès des autres demeures que j'avais successivement rêvées* (Proust). || Vx. *Le noble faubourg,* ou le *Faubourg,* le faubourg Saint-Germain, à Paris, où beaucoup de familles nobles avaient leur hôtel à partir du XVIII^e s. || Vx. *Le faubourg,* la population ouvrière du faubourg Saint-Antoine, à Paris : *Les gens du faubourg Saint-Antoine n'appellent jamais autrement ce quartier célèbre que le « faubourg ». C'est pour eux le faubourg par excellence, le souverain faubourg, et les fabricants eux-mêmes entendent par ce mot spécialement le faubourg SaintAntoine* (Balzac).

faubourien, enne [foburjɛ̃, -ɛn] adj. (de *faubourg ;* 1845, Bescherelle). *Péjor.* Qui a rapport au faubourg populaire et à ses habitants : *C'était un ancien commis voyageur* [...] *qui affectait le langage faubourien* (Flaubert). *Sous l'ombrelle nous attendait la petite blanchisseuse endimanchée. Je fus surpris ; elle était vraiment gentille, bien que pâlotte, et gracieuse, bien que d'allure un peu faubourienne* (Maupassant). *On reconnaissait Mourlan, même dans la pénombre, à sa voix basse et à son accent faubourien* (Martin du Gard). *C'était la voix d'un homme de bonne éducation, sans trace d'accent faubourien* (Romains).

◆ n. (1801, Chateaubriand). Habitant d'un faubourg : *C'est grâce au faubourien de*

Paris que la révolution, mêlée aux armées, conquiert l'Europe (Hugo).

faucard [fokar] n. m. (mot picard, de *fauquer,* forme normanno-picarde correspondant au franç. *faucher ;* XIVe s., *Dict. général,* puis 1849, Bescherelle). Faux à long manche pour couper les herbes des rivières et des étangs.

faucardage [fokardaʒ] n. m. (de *faucarder ;* 1907, Larousse). Action de faucarder.

• Rem. On a dit aussi FAUCARDEMENT (1872, Larousse).

faucarder [fokarde] v. tr. (mot picard, de *faucard ;* 1842, Acad.). Couper avec un faucard.

faucardeur [fokardœr] n. m. (de *faucarder ;* XXe s., au sens 1 ; sens 2, 1930, Larousse). **1.** Celui qui faucarde. || **2.** Bateau spécial muni d'un faucard mécanique.

fauchable [foʃabl] adj. (de *faucher ;* début du XVIIIe s.). Qui peut être coupé à l'aide d'une faux ou d'une faucheuse.

fauchage [foʃaʒ] n. m. (de *faucher ;* 1374, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s. ; sens 3, 1948, G. Esnault). **1.** Action de faucher : *Le fauchage des blés qui fait écarter les genoux pour prendre un aplomb solide* (Maupassant). || **2.** Effet de tir d'une arme automatique, comparable à celui d'une faux sur les épis : *Tir avec fauchage.* || **3.** Action d'abattre brutalement une personne : *Le fauchage de l'ailier en plein élan par l'arrière de l'équipe adverse était une faute caractérisée.*

• Syn. : **1** *fauchaison, fauche* (vx).

fauchaison [foʃɛzɔ̃] n. f. (de *faucher ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *falcheison,* au sens de « produit de la fauche » ; sens 1, XIIIe s., Godefroy, écrit *fauquison* [*faucheson,* 1600, O. de Serres ; *fauchaison,* 1707, Vauban] ; sens 2, XIIe s., Godefroy). **1.** Action de couper les récoltes avec la faux. || **2.** *Par extens.* Période pendant laquelle on fauche les prairies.

• Syn. : **1** *fauchage, fauche* (vx).

1. fauchard [foʃar] n. m. (mot tourangeau, dér. de *faucher ;* 1752, Trévoux). Serpe à deux tranchants opposés l'un à l'autre, en forme de double croissant et munie d'un long manche, employée pour couper les branches des arbres.

2. fauchard [foʃar] n. m. (de *faux* 1 ; fin du XIIe s., *Aymeri de Narbonne,* écrit *faussart ; fauchard,* 1872, Larousse). Arme d'hast, dérivée de la faux, en usage du XIIIe au XVe s.

fauche [foʃ] n. f. (déverbal de *faucher ;* XVIe s., *Coutumier général,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1865, Littré ; sens 4-5, 1920, G. Esnault). **1.** *Vx.* Action de couper les récoltes à la faux : *La fauche était finie, et le blé déjà sur les aires* (Bosco). || **2.** *Par extens.* Produit de cette opération : *Fauche abondante.* || **3.** *Vx.* Temps où l'on fauche. || **4.** *Pop.* Vol. || **5.** *Pop.* Chose volée : *Je n'en veux pas, c'est de la fauche.*

fauché, e [foʃe] adj. (part. passé de *faucher ;* XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1877, A. Daudet [*fauché comme les blés,* 1899, G. Esnault]). **1.** Qui a été fauché : *Sur les champs fauchés l'air vibre* (Gide). || **2.** Pop. *Être fauché, être fauché comme les blés,* n'avoir plus d'argent.

fauchée [foʃe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *faucher ;* 1231, Godefroy, écrit *fauchiee* [*fauchée,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Quantité d'herbe qu'un faucheur peut couper en un jour ou sans affiler sa faux : *Il aurait été incapable de couper une fauchée de fourrage* (France). || **2.** Largeur qu'on peut couper d'un coup de faux.

faucher [foʃe] v. tr. (lat. pop. **falcare,* faucher, de *falx, falcis* [v. FAUX 1] ; v. 1196, J. Bodel, écrit *fauchier* [*faucher,* XIVe s.], aux sens 1 et 5 ; sens 2, 1715, Lesage ; sens 3, 1800, G. Esnault ; sens 4, 1942, G. Esnault ; sens 6, 1828, Vidocq ; sens 7, 1835, Raspail [« couper les bourses », 1713, G. Esnault]). **1.** Couper à l'aide d'une faux ou d'une faucheuse : *La herse, l'aiguillon et la faux acérée | Qui fauchait en un jour les épis d'une airée* (Heredia). || Par extens. *Faucher une prairie,* couper l'herbe d'une prairie ; et absol. : *On pourra bientôt faucher.* || Fig. *Faucher l'herbe sous les pieds de quelqu'un,* le supplanter en le devançant dans une action. || **2.** Vx. *Faucher le grand pré,* ramer aux galères : *Je vous trouverai trop heureux, si l'on ne vous condamne qu'à faucher le grand pré* (Lesage). || **3.** Couper avec un instrument qui agit comme une faux : *Le mari, parti fort et beau, revenu avec les pieds fauchés* (Maupassant). || **4.** Abattre brutalement, jeter à terre : *Un garçon boucher surgit près de nous ; d'un coup de bras fauche le voleur qui croule juste au ras du trottoir à nos pieds* (Gide). || **5.** *Fig.* Faire tomber et mourir en grand nombre : *Pauvre jeunesse qui sera fauchée comme un pré* (Proust). || **6.** *Arg.* Guillotiner. || **7.** *Pop.* S'emparer de quelque chose appartenant à autrui : *Ils fauchent toujours l'auto au dernier moment. Et sitôt le coup fait, ils la balançent* (Bourdet).

• Syn. : **3** *sectionner, trancher ;* **4** *renverser, terrasser ;* **5** *anéantir, décimer, exterminer, massacrer ;* **7** *barboter* (pop.), *chiper* (fam.), *choper* (fam.), *dérober, piquer* (pop.).

◆ v. intr. (1678, Guillet). En parlant d'un cheval, avancer une jambe de devant en lui faisant décrire un demi-cercle vers l'extérieur.

fauchet [foʃɛ] n. m. (de *faucher ;* v. 1268, É. Boileau, au sens de « petite faux » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2-3, 1865, Littré). **1.** Râteau à dents de bois, qui sert à amasser l'herbe fauchée, ou à séparer la paille du blé battu. || **2.** Petite serpe en forme de croissant, qui sert à faire des fagots. || **3.** Nom usuel du pinson.

fauchette [foʃɛt] n. f. (de *fauchet ;* 1811, *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Sorte de serpe utilisée pour couper les arbustes bordant les plates-bandes. || **2.** Petite serpe pour faire des fagots.

faucheur, euse [foʃœr, -øz] n. (de *faucher ;* XIIIe s., *Girart de Vienne,* écrit *faucheor* [*faucheur,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1857, Musset [*la Faucheuse,* « la mort », 1745, G. Esnault]). **1.** Personne qui se sert d'une faux pour couper l'herbe ou les céréales : *Faucheuse, elle venait couper la moisson mûre* (Banville). || **2.** *Par extens.* Personne qui met brutalement fin à la vie : *Le grand Germain, faucheur de générations* (Leconte de Lisle). || Absol. *La faucheuse,* la mort : *Je vis cette faucheuse* [...]. | *Elle allait à grands pas moissonnant et fauchant, | Noir squelette laissant passer le crépuscule* (Hugo).

◆ **faucheur** n. m. V. FAUCHEUX.

◆ **faucheuse** n. f. (1872, Larousse). Machine qui sert à faucher.

faucheux [foʃø] n. m. (forme dialect. répondant au franç. *faucheur,* de *faucher* [l'animal semblant faucher lorsqu'il marche] ; 1690, Furetière). Sorte d'araignée à longues pattes fragiles, vivant dans les champs et les bois : *Une muraille vétuste où croissaient des bouquets de cette fougère dite scolopendre et où couraient les faucheux* (Duhamel).

• Rem. On dit aussi FAUCHEUR (1865, Littré).

fauchon [foʃɔ̃] n. m. (de *faux* 1 ; v. 1280, Adenet, au sens 1 ; sens 2, 1849, Bescherelle). **1.** Sorte d'épée à large lame, en usage au XIIIe s. || **2.** Faux garnie d'un râteau pour soutenir les herbes coupées.

faucille [fosij] n. f. (bas lat. *falcicula,* faucille, serpe, de *falx, falcis* [v. FAUX 1] ; XIIe s., *Naissance du chevalier au cygne* [*la faucille et le marteau,* v. 1920 ; *droit comme une faucille,* 1865, Littré]). Lame d'acier courbée en demi-cercle et emmanchée dans une poignée en bois, dont on se sert pour couper les herbes et, autrefois, les céréales. || *La faucille et le marteau,* emblème de l'U.R.S.S. et des partis communistes, symbolisant l'union de la classe paysanne et de la classe ouvrière. || Ironiq. *Droit comme une faucille,* tortu, contrefait.

faucillon [fosijɔ̃] n. m. (de *faucille ;* XIIIe s., *Recueil des fabliaux* [*bois à faucillon,* 1690, Furetière]). Petite faucille. || *Bois à faucillon,* menu bois que l'on coupe avec le faucillon.

faucon [fokɔ̃] n. m. (bas lat. *falconem,* accus. de *falco,* faucon, dér. de *falx, falcis,* faux, serpe [par comparaison de la courbure des griffes, du bec ou des ailes

de l'animal avec celle d'une faux] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *falcun* [*faucon,* XII[e] s., *Roncevaux*], au sens I ; sens II, 1511, La Curne).

I. Oiseau rapace à la vue perçante, que l'on utilisait autrefois à la chasse.

II. Pièce d'artillerie en usage aux XVI[e] et XVII[e] s.

fauconneau [fokɔno] n. m. (de *faucon ;* fin du XV[e] s., au sens I ; sens II, 1534, Rabelais).

I. Jeune faucon.

II. Pièce d'artillerie de la fin du Moyen Âge, plus petite que le faucon.

fauconnerie [fokɔnri] n. f. (de *faucon ;* v. 1354, *Modus,* aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Art de dresser les oiseaux de proie destinés à la chasse. ‖ **2.** Lieu où on les élève. ‖ **3.** Chasse au faucon.

fauconnier [fokɔnje] n. m. (de *faucon ;* v. 160, Benoît de Sainte-Maure [*grand fauconnier,* 1690, Furetière]). Celui qui dresse les oiseaux de proie pour la chasse. ‖ *Le grand fauconnier,* officier de la maison du roi qui présidait à la fauconnerie royale.

fauconnière [fokɔnjɛr] n. f. (de *faucon ;* XIII[e] s., Godefroy). Gibecière du fauconnier.

faucre [fokr] n. m. (var. de l'anc. franç. *fautre,* partie antérieure de l'arçon de la selle, couverte de feutre [v. 1175, Chr. de Troyes, var. de *feutre,* v. ce mot] ; 1865, Littré). Support fixé sur le côté droit des anciennes armures et qui servait à soutenir la lance.

faufil [fofil] n. m. (déverbal de *faufiler ;* 1865, Littré, aux sens 1-2). **1.** Fil passé à longs points pour faire une couture provisoire, pour servir de tracé à l'exécution de la couture définitive. ‖ **2.** Fil employé pour faufiler.

• SYN. : **1** *bâti, faufilure.*

faufiler [fofile] v. tr. (altér., par croisement avec l'adj. *faux,* de l'anc. v. *four-filer,* faufiler [1349, *Dict. général*], de l'anc. préf. *fors-, for-, four-* [lat. foris, « dehors — sans mouvement »], et de *fil,* proprem. « mettre du fil à l'extérieur » ; 1684, Boislisle, au part. passé, au sens de « enclavé » [en parlant d'un territoire] ; à l'infin., au sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Faire une couture provisoire à longs points, avant la couture définitive. ‖ **2.** *Fig.* et *vx.* Introduire : *C'est un espion qu'on a faufilé dans notre société* (Littré).

◆ v. intr. (1696, Regnard). *Class.* Être en relation avec quelqu'un par amitié ou intérêt : *Et si vous l'ignorez, sachez que je faufile | Avec ducs, archiducs, princes, seigneurs, marquis* (Regnard).

◆ **se faufiler** v. pr. (sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 2, 1732, Lesage ; sens 3, 1732, Trévoux). **1.** Se glisser adroitement à travers des obstacles : *Je me faufilai sous une tente construite dans les jardins de la maison Papion* (Balzac). *Se faufiler au milieu des voitures.* ‖ **2.** *Class.* Entrer en relation avec quelqu'un, se lier d'amitié, d'intérêt : *Je me repentais de ne m'être pas plus tôt faufilé avec une famille si charmante* (Lesage). ‖ **3.** *Fig.* et *péjor.* S'introduire adroitement dans une société : *M. Tourte* [...] *s'était faufilé à la maison comme être subalterne, ne s'offensant de rien, bon flatteur de tous* (Stendhal).

• SYN. : **1** *se couler, s'introduire ;* **3** *s'immiscer, s'insinuer.*

faufilure [fofilyr] n. f. (de *faufiler ;* milieu du XIV[e] s.). Couture provisoire à points très espacés.

• SYN. : *bâti.*

1. faune [fon] n. m. (lat. *Faunus,* n. du dieu de la Fécondité, des Troupeaux et des Champs [le plur. *fauni* désignait de petits génies champêtres] ; 1372, Corbichon, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Chez les anciens Romains, dieu champêtre à forme humaine, à pieds et cornes de chèvre : *Les faunes, les sylvains dansent autour de toi* (Vigny). *Un vieux faune de terre cuite | Rit au centre des boulingrins* (Verlaine). *Entre les faunes et les anges, la Renaissance s'entendait fort bien à faire des combinaisons très humaines* (Valéry). ‖ **2.** *Fam.* Homme d'âge mûr amateur d'amours faciles.

2. faune [fon] n. f. (lat. scientif. moderne *fauna,* tiré de *Faunus* [v. l'art. précéd.] sur le modèle de *flora,* flore, tiré du lat. *Flora,* n. de la déesse des Fleurs [v. FLORE] ; fin du XVIII[e] s., aux sens 1-2 ; sens 3, début du XX[e] s.). **1.** Ensemble des animaux d'une région donnée : *La faune alpestre.* ‖ **2.** *Vx.* Ouvrage zoologique donnant l'énumération et la description des animaux d'une région donnée. ‖ **3.** *Fig.* et *péjor.* Public très particulier et typique qui fréquente certains lieux : *La faune de Montmartre.*

faunesque [fonɛsk] adj. (de *faune* 1 ; 1888, A. Daudet). *Péjor.* Qui est relatif au faune, qui lui ressemble : *Une beauté faunesque animée de la joie ivre* [...] *du premier âge champêtre et bestial de l'homme primitif* (Goncourt). *Le sculpteur vint faire sa déclaration au général, brigadier de cavalerie, fendu du talon jusqu'à ses oreilles faunesques* (Daudet).

faunesse [fonɛs] n. f. (de *faune* 1 ; v. 1850, Baudelaire). Nymphe, compagne des faunes, symbolisant la gaieté, l'amour léger et facile : *La reine de toutes les diablesses, de toutes les faunesses et de toutes les satyresses, reléguées sous terre depuis la mort du grand Pan, c'est-à-dire avec l'indestructible et irrésistible Vénus* (Baudelaire). *Elle l'accompagna jusqu'à la porte, n'ayant plus rien de la faunesse en délire* (Daudet).

faunin, e [fonɛ̃, -in] adj. (de *faune* 1 ; 1866, Goncourt). *Littér.* Relatif au faune, qui tient du faune.

faunique [fonik] adj. (de *faune* 2 ; 1907, Larousse). Relatif à la faune : *Les grandes régions fauniques du globe.*

faussaire [fosɛr] n. (lat. *falsarius,* faussaire, de *falsus* [v. FAUX 2] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *falseire* [*faussaire,* v. 1283, Beaumanoir], au sens 2 ; sens 1, XIV[e] s., *Ordonnance royale*). **1.** Personne qui commet un faux. ‖ *Spécialem.* Personne qui fabrique de la fausse monnaie. ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Personne qui altère la vérité ; menteur, trompeur : *Mais pour quelques vertus si pures, si sincères, | Combien y trouve-t-on d'impudentes faussaires* (Boileau). *Qui ne gueule pas la vérité, quand il sait la vérité, se fait complice des menteurs et des faussaires* (Péguy).

faussement [fosmɑ̃] adv. (de *faux* 2 ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *falsement ; faussement,* 1273, Adenet). D'une manière fausse : *J'ai accusé faussement Mademoiselle Camille d'avoir une correspondance secrète* (Musset).

fausser [fose] v. tr. (bas lat. *falsare,* falsifier, altérer, de *falsus* [v. FAUX 2] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *falser* [*fausser,* XII[e] s.], au sens I, 5 ; sens I, 1, fin du XV[e] s., O. de La Marche [« endommager, enfoncer », XII[e] s., *Roncevaux*] ; sens I, 2, av. 1854, Nerval ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens I, 4, 1273, Adenet ; sens I, 6, 1872, Larousse ; sens II, 1, v. 1196, J. Bodel [*fausser son serment ; fausser parole,* 1656, Molière ; *fausser sa foi,* fin du XV[e] s., Littré ; *fausser sa promesse,* 1665, La Fontaine] ; sens II, 2, v. 1585, Cholières).

I. 1. Faire perdre à un objet sa forme normale, de sorte qu'il puisse difficilement être utilisable : *Fausser une clé, une serrure.* ‖ **2.** *Par extens.* Provoquer une altération d'un organe du corps, qui perd ainsi de sa force et de son efficacité : *Le militaire eut* [...] *le poignet presque faussé en parant le coup de tierce* (Nerval). ‖ **3.** *Fig.* Faire perdre à l'esprit sa justesse, sa rectitude : *Cette félicité, à laquelle je cède, fausse gravement ma pensée* (Gide). *Je crains que vos succès scolaires n'aient jadis un peu faussé votre jugement* (Bernanos). ‖ **4.** Donner une interprétation fausse, déformer la vérité : *Fausser le sens de la loi. Rien ne fausse plus la réalité que d'y vouloir trouver des types absolus et complets* (Barrès). ‖ **5.** Vx. *Fausser un jugement,* en droit féodal, déclarer qu'un jugement n'est pas équitable : *On s'exposait beaucoup en faussant un jugement des pairs* (Montesquieu). ‖ **6.** Vx. *Fausser la coupe,* éviter, quel que soit le moyen employé, une coupe régulière pour tricher à un jeu de cartes.

II. 1. Class. *Fausser parole, fausser sa foi, sa promesse,* être infidèle à ses engagements : *Non, non, n'ayez pas peur | Que je fausse parole* (Molière). *Damon* [...] *| Ne pouvait se résoudre à fausser la promesse | D'être fidèle à sa moitié* (La Fontaine). || **2.** *Fausser compagnie à quelqu'un,* quitter quelqu'un sans prendre congé, s'éloigner de lui à son insu avant le moment convenable : *Il faussa compagnie aux hôtes du château* [...] *et se rendit lui-même à la gare* (Feuillet).

• SYN. : **I, 1** *déformer, forcer ;* **2** *fouler, tordre ;* **3** *altérer, corrompre, dénaturer, gâter ;* **4** *défigurer, déguiser, falsifier, maquiller, travestir, truquer* (fam.).

◆ v. intr. (av. 1834, Béranger). *Vx.* Chanter faux.

1. fausset [fosɛ] n. m. (de *faux* 2 [la voix de tête ayant quelque chose d'artificiel, par opposition à la voix de poitrine, d'émission franche et naturelle] ; XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens 1 [*voix de fausset,* 1651, Scarron] ; sens 2, 1671, Boileau). **1.** Émission par une voix d'homme de sons aigus, mêlés désagréablement aux sons normaux d'une tessiture masculine : *Une voix éraillée, nasillarde, qui, par instants, grimpait au fausset pour lancer un trait de satire, un mot à l'emporte-pièce* (Martin du Gard). || *Voix de fausset,* ou simplem. *fausset,* voix où se mêlent habituellement des sons de fausset : *« Monsieur Gazan n'a pas signé la feuille [...] », criait l'aigre fausset de Picheral* (Daudet). || **2.** *Vx.* Celui qui a une voix de fausset.

2. fausset [fosɛ] n. m. (de *fausser,* au sens anc. de « endommager, enfoncer » ; 1322, Varin). Petite cheville de bois servant à boucher le trou fait à un tonneau avec une vrille.

fausseté [foste] n. f. (de *faux* 2, d'après le bas lat. *falsitas,* fausseté, mensonge, de *falsus* [v. FAUX 2] ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *fauseted* [*fausseté,* XIIe s., *Roncevaux*], au sens 3 ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, XIIe s., *Roncevaux ;* sens 4, 1872, Larousse ; sens 5, av. 1842, Stendhal ; sens 6, 1865, Littré). **1.** Caractère de ce qui est faux : *La fausseté des calomnies lancées par les époux Olivier* (Balzac). *Au moment où je reconnus | La fausseté de l'amour même* (Apollinaire). || **2.** *Class.* Chose fausse : *Je hais tant de dire des faussetés, que j'aime mieux ne vous rien dire* (Sévigné). || **3.** Caractère d'une personne fausse, hypocrite : *Accuser quelqu'un de fausseté et de perfidie.* || **4.** Manque de justesse et de rigueur dans les choses de l'esprit : *L'insuffisance de ses études et la fausseté de son esprit* (Renan). || **5.** En musique, caractère d'un son qui détonne dans son contexte musical : *Elles se mirent à chanter ; j'entendis des sons uniques par leur fausseté* (Stendhal). || **6.** *Fausseté de jugement,* en droit féodal, accusation portée contre un juge, d'avoir manqué à sa foi.

• SYN. : **3** *déloyauté, duplicité, fourberie, hypocrisie, tartuferie.* — CONTR. : **1** *authenticité, exactitude, véracité ;* **3** *droiture, franchise, loyauté, sincérité ;* **4** *justesse, rectitude, rigueur.*

faustien, enne [fostjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Faust,* n. propre ; début du XXe s.). Caractéristique de Faust ou du mythe de Faust : *Une trace de l'angoisse faustienne* (Romains).

faute [fot] n. f. (lat. pop. **fallita,* manque, action de faillir, fém. substantivé de **fallitus,* lat. class. *falsus,* part. passé de *fallere* [v. FAUX 2 et FAILLIR] ; v. 1174, E. de Fougères, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1865, Littré ; sens I, 4, 1538, C. Marot ; sens I, 5, 1665, Boileau ; sens I, 6, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 1, v. 1360, Froissart ; sens II, 2, 1665, La Fontaine).

I. 1. Manquement à une règle morale : *Faute légère. Faute grave. Avoir de l'indulgence pour les fautes d'autrui. La première faute était punie par une réprimande secrète des missionnaires* (Chateaubriand). *Pour la première fois, ma tristesse n'était plus considérée comme une faute punissable* (Proust). *Martin, mal à l'aise, se sentait pris en faute* (Aymé). || *Spécialem.* L'acte de chair hors du mariage, surtout de la part de la femme : *Viens y cacher l'amour et ta divine faute* (Vigny). || *Faire une faute,* se laisser séduire : *Il entend dire que ma sœur a fait sa faute avec le maire où elle était* (Goncourt). || **2.** Manquement aux prescriptions d'une religion : *Se repentir de ses fautes.* || Absol. *La faute,* dans la religion chrétienne, le péché originel. || **3.** En droit, acte ou omission qui cause un dommage à autrui, mais sans la volonté de nuire : *Faute civile. Faute pénale.* || *Faute contractuelle,* celle qui est commise par le débiteur qui n'exécute pas son obligation. || *Faute délictuelle,* celle qui ne résulte pas de l'inexécution d'une obligation contractuelle. || **4.** Manquement aux règles d'une science, d'un art, d'une technique : *Faute de grammaire, d'orthographe. Faute de calcul. Faute d'harmonie dans une composition musicale.* || *Faute d'inattention,* due à l'inattention : *L'un se plaignait de ses coureurs qui engraissaient ; un autre, des fautes d'inattention qui avaient dénaturé le nom de son cheval* (Flaubert). || **5.** Action maladroite ou fâcheuse : *« C'est pis qu'un crime, c'est une faute », a dit Talleyrand de l'exécution du duc d'Enghien. Imputer à quelqu'un la responsabilité d'une faute.* || **6.** *C'est ma* (*ta, sa,* etc.) *faute,* ou (fam.) *c'est de ma* (*ta, sa,* etc.) *faute,* ou (pop.) *c'est la faute à,* c'est moi (toi, lui, etc.) le responsable ou le coupable : *« C'est de notre faute », reprit Bouvard* (Flaubert). *On est laid à Nanterre, | C'est la faute à Voltaire* (Hugo) *Ce n'était pas sa faute s'il la voulait* (Green). || *Il y a de ma* (*ta, sa,* etc.) *faute* ou *il y va de ma* (*ta, sa,* etc.) *faute,* c'est moi (toi, lui, etc.) en partie le responsable : *Comme s'il y allait de sa faute à elle* (Gide).

II. 1. *Class.* et *littér.* Manque, absence : *Alexandre n'eut point faute de soldats* (Vaugelas). *Qui sait si elle n'aurait pas faute d'un ami vrai un jour ?* (Pourrat). || Class. *S'il arrive, s'il vient faute de quelqu'un,* si cette personne vient à mourir, à manquer : *S'il vient faute de vous, mon fils, je ne veux plus rester au monde* (Molière). || **2.** Class. *Faire faute de,* omettre de : *L'une de lui sourire au retour ne fit faute* (La Fontaine). || Auj. *Ne pas se faire faute de,* ne pas s'abstenir de : *Deux billets de cent francs que je ne me fis pas faute d'empocher* (Aymé). || *Ne pas s'en faire faute,* user d'une chose sans ménagement.

• SYN. : **I, 1** *écart, faiblesse, méfait, peccadille ;* **2** *péché ;* **4** *erreur, incorrection, inexactitude ;* **5** *balourdise, bêtise* (fam.), *bourde* (fam.), *gaffe* (fam.), *impair, maladresse.*

◆ **À faute de** loc. prép. (1549, R. Estienne). *Class.* Par manque de : *À faute d'être aimée, on peut se faire craindre* (Corneille). [La loc. *faute de* était préférée par Vaugelas.]

◆ **Faute de** loc. prép. (1636, Monet). Par absence de, par manque de : *Faute de prendre ce soin, nous risquerions d'adopter de mauvaises leçons* (France). *Il était debout, penché sur le lit où, faute de place, il avait étalé les documents en petits paquets sommairement classés* (Martin du Gard). *Vous savez qu'il a commencé par faire les sciences po. Mais il n'a pas pu continuer, faute d'argent* (Duhamel). *Tout le mal vient de l'éducation qu'ils nous ont transmise, faute de connaître une autre manière de penser* (Bernanos). || *Faute de mieux,* parce qu'il n'est pas possible de réaliser des conditions meilleures.

◆ **Sans faute** loc. adv. (fin du XIIIe s., Joinville). Immanquablement, à coup sûr : *Venez demain, sans faute.*

fauter [fote] v. intr. (de *faute ;* milieu du XVIe s., puis 1808, d'Hautel, au sens général de « commettre une faute » ; sens actuel, 1877, Goncourt). *Fam.* Se laisser séduire, en parlant d'une femme : *Si l'occasion de fauter ne s'était pas présentée, Elisa n'aurait pas été au-devant* (Goncourt). *J'ai fauté avec Victor, vu qu'il m'a prise dans la grange* (Maupassant).

fauteuil [fotœj] n. m. (francique **faldistôl,* siège pliant ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *faudestoel* [*faudesteuil,* XIIIe s. ; *fauteuil,* 1589, Havard], au sens 1 [« siège pliant à dossier et à bras » ; *dans un fauteuil,* « sans peine », 1910, G. Esnault] ; sens 2, v. 1720, Fontenelle [*le quarante et unième fauteuil,* 1856, A. Houssaye] ; sens 3, 1835, Acad. [« présidence d'une société de jeu », av. 1696, La Bruyère]). **1.** Siège pour une personne, muni de bras et d'un large dossier : *Je vous*

l'accorde, répondit M. d'Anquetil renversé dans son fauteuil (France). *Deux magnifiques fauteuils Louis XIII* [...] *occupent les deux côtés de la fenêtre* (Romains). || Fam. *Arriver comme dans un fauteuil,* dans une compétition, arriver en tête sans difficulté. || **2.** Siège numéroté, attribué à chaque membre de l'Académie française. || *Par extens.* État de membre de l'Académie française : *Briguer un fauteuil à l'Académie. On admire que l'auteur, pour tout ennui, n'ait eu que la crainte passagère de manquer son fauteuil à l'Académie ; et ce ne fut qu'un léger nuage* (Valéry). || *Quarante et unième fauteuil,* siège imaginaire que l'opinion publique attribue à des écrivains qui n'ont pas été élus à l'Académie française, mais qui auraient dû en faire partie. || **3.** Siège de président. || *Fig.* Présidence d'une grande assemblée : *Occuper le fauteuil.*

fauteur, trice [fotœr, -tris] n. (lat. *fautor* [lat. archaïque *favitor*], *fautrix,* celui/celle qui favorise, appui, soutien, partisan, de *favere,* être favorable, s'intéresser à ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1596, Hulsius). **1.** *Class.* et *littér.* Personne qui protège quelqu'un ou lui apporte son aide : *C'est ce que j'ai appris de M. Bigot, grand fauteur de gens de lettres* (Chapelain). *Il prenait insensiblement la figure et l'importance d'un classique, entre tant d'inventeurs et de fauteurs de beautés audacieuses dont il représentait la négation la plus élégante* (Valéry). || **2.** *Par extens.* et *péjor.* Qui fait naître, qui favorise une action ou une entreprise néfaste : *Fauteur de troubles. Ce maître étranger n'était rien moins que le fauteur d'une musique « nouvelle »* (Villiers de L'Isle-Adam). *Les députés de gauche répliquaient que le peuple était libre d'exprimer sa volonté, qu'il avait le droit de se plaindre des fauteurs du despotisme, assis jusque dans le sein de la représentation nationale : ils désignaient ainsi leurs collègues à ce peuple souverain, qui les attendait au réverbère* (Chateaubriand). *Nous connaissons ces théories, fautrices de paresse, qui, basées uniquement sur des métaphores, permettent au poète de se considérer comme un oiseau bavard, léger* (Baudelaire). *Êtes-vous prisonnier des fauteurs de désordre ? Leur avez-vous donné des gages ?* (Proust).

• SYN. : **2** *excitateur, inspirateur, instigateur, promoteur, provocateur.*

• REM. Le sens 2 se ressent de la fausse étymologie qui rattache *fauteur* à *faute.*

fautif, ive [fotif, -iv] adj. (de *faute ;* XV^e s., au sens 2 ; sens 1, av. 1589, J. A. de Baïf ; sens 3, 1676, Félibien). **1.** *Class.* Qui est sujet à commettre des erreurs : *Il n'y a rien de si fautif que l'homme* (Acad., 1694). *La vue est de tous les sens le plus fautif* (Rousseau). || **2.** Qui a commis une faute : *Quoique rien ne soit plus difficile que de rendre heureux un homme qui se sent fautif* (Balzac). *Vous n'avez pas l'air de savoir que, si je suis fautive, vous n'êtes pas irréprochable et que je suis bien renseignée* (Duhamel). || **3.** Où il y a des erreurs et des fautes : *Une citation fautive.*

• SYN. : **2** *coupable, responsable ;* **3** *erroné, faux, incorrect, inexact.*

fautivement [fotivmɑ̃] adv. (de *fautif ;* milieu du XIX^e s.). D'une manière fautive.

fauve [fov] adj. (germ. occidental **falwa,* d'une couleur tirant sur le roux [latinisé en *falvus* au IX^e s.] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *falve* [*fauve,* v. 1165, Marie de France], au sens 1 ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*bêtes fauves,* v. 1572, La Curne]). **1.** D'une couleur tirant sur le roux : *Sur ce teint fauve et brun le fard était superbe* (Baudelaire). *Je sentais que dehors, dans la pesanteur de l'air, le soleil déclinant mettait sur la verticalité des maisons, des églises, un fauve badigeon* (Proust). *C'était une belle serviette neuve, en cuir fauve, avec un fermoir nickelé, un modèle courant, mais cossu* (Martin du Gard). || **2.** *Bêtes fauves,* en vénerie, nom générique donné aux cerfs, daims, chevreuils, chamois, bouquetins, dont le pelage a cette couleur.

◆ n. m. (sens 1, 1651, Scarron ; sens 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [« cheval de couleur fauve », milieu du XII^e s.] ; sens 3-4, début du XX^e s.). **1.** Couleur tirant sur le roux : *Dans l'état de domesticité, le pelage du cerf passe du fauve au blanc.* || **2.** Animal sauvage de grande taille, de couleur fauve, comme le tigre ou le lion : *Une tête blanche avec des yeux lumineux comme ceux des fauves* (Maupassant). *Allant et venant à la façon d'un fauve en cage* (Gide). || **3.** *Fig.* Homme avide, sans scrupules : *Un de ces quartiers d'affaires où les fauves du négoce* [...] *crachent tout le jour, dans le téléphone, des ordres et des menaces* (Duhamel). || **4.** Nom donné aux peintres qui se réclamaient du fauvisme : *Moi, j'en ai, des toiles de Gretchenko, du temps qu'il était seulement considéré comme un fauve* (Duhamel).

1. fauverie [fovri] n. f. (de *fauve.* n. m. ; 1948, Larousse). Endroit d'une ménagerie où se trouvent les fauves. || Ménagerie pour fauves.

2. fauverie [fovri] n. f. (de *fauve,* adj. ; 1946, Saint-John Perse). Caractère de ce qui a la couleur fauve : *La cruche suspendue dans les fauveries du soir...* (Saint-John Perse).

fauvette [fovɛt] n. f. (de *fauve,* adj. ; XIII^e s., *Bataille de Caresme et de Charnage,* au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Petit oiseau passereau de couleur fauve ou grisâtre, parfois variée de blanc ou de noir, aux formes fines, au chant sonore et agréable : *J'ai vu filer en l'air la fauvette de roseaux* (Hugo). || **2.** *Fig.* et *fam.* Chanteuse à la voix légère.

fauvisme [fovism] n. m. (de *fauve,* n. m. [la critique du début du XX^e s. ayant appelé, d'abord par dérision, les membres de la jeune école française de peinture *les fauves*] ; début du XX^e s.). Tendance commune à certains jeunes peintres, à partir de 1900, qui voulaient construire par une éclatante symphonie de tons purs une réalité plus authentique que celle des apparences.

1. faux [fo] n. f. (lat. *falx, falcis,* faux, faucille, serpe ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *fauz* [*faulx,* v. 1360, Froissart ; *faux,* 1587, F. de La Noue], au sens 1 ; sens 2, 1638, Rotrou ; sens 3, 1690, d'après Trévoux, 1771 ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Instrument formé d'une lame d'acier recourbée, fixée à un long manche et qui sert à couper les herbes ou les céréales : *L'or des pailles s'effondre au vol siffleur des faux* (Verlaine). || **2.** L'un des attributs du Temps et de la Mort. || **3.** Nom donné à certains replis membraneux, en raison de leur forme recourbée : *Faux du cerveau, du cervelet.* || **4.** Ancienne arme d'hast composée d'une lame de faux montée au bout d'une hampe.

• REM. Le mot apparaît encore au XIX^e s. sous la forme FAULX.

2. faux, fausse [fo, fos] adj. (lat. *falsus,* faux, falsifié, controuvé, hypocrite, part. passé adjectivé de *fallere,* tromper ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *fals* [*faus,* XII^e s. ; *faux,* XIV^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, XII^e s., *Lois de Guillaume ;* sens I, 3, av. 1662, Pascal ; sens I, 4 et II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2-3, 1865, Littré ; sens II, 4, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens III, 1 et IV, 3, XII^e s., *Roncevaux ;* sens III, 2, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens III, 3, v. 1360, Froissart ; sens III, 4, XV^e s., Littré ; sens IV, 1 et 4, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy ; sens IV, 2, v. 1265, J. de Meung ; sens V, 1273, Adenet).

I. 1. Contraire à ce qui est vrai ou juste : *Un faux rapport. Une définition fausse. Une date fausse. Porter un faux nom. Ainsi nous commençons tous par l'idée la plus fausse* (Alain). || *Faux bruit,* rumeur à laquelle on a tort de croire. || **2.** Se dit des opérations de l'esprit qui aboutissent à une assertion fausse : *Un raisonnement faux. Un calcul faux.* || **3.** *Esprit faux,* personne qui se trompe habituellement dans ses raisonnements : *Paul Bourget, dans « le Disciple », a essayé de mettre en scène un personnage à l'esprit faux.* || **4.** *Par extens.* Fondé sur une erreur ou sur une illusion : *Sa gaieté n'a pas peru fausse ni même affectée* (Bernanos). *Éprouver une fausse joie. Se flatter d'une fausse espérance.* || *Fausse alerte,* alerte qui n'est pas justifiée par une cause réelle : *Rassurez-vous : c'était une fausse alerte.*

II. 1. Qui n'est pas tel qu'il devrait être : *Faire un faux mouvement, une fausse manœuvre.* || *Fausse queue,* au billard, coup de queue qui atteint la bille de côté et qui glisse sur elle. || *Faux pli,* pli que prend une étoffe et qui ne devrait pas exister. || *Fausse position,* position in-

commode. || **2.** Qui n'est pas conforme aux exigences d'une règle : *Un vers faux.* || **3.** *Spécialem.* Qui n'est pas conforme aux exigences de l'harmonie musicale : *Accord faux. Intonation fausse.* || *Fausse note,* note exécutée à la place de la note voulue par le compositeur, mais qui existe dans la tonalité : *Un « ré » à la place d'un « mi » est une fausse note ;* au *fig.,* détail qui rompt l'harmonie d'un ensemble : *Des chaussures trop claires font une fausse note avec un costume sombre.* || *Note fausse,* son quelconque substitué à une note d'un morceau de musique : *Son gosier parfait ne rencontrait pas une note fausse* (Fromentin). || **4.** *Voix fausse, instrument faux,* voix, instrument qui émettent des notes fausses.

III. 1. Qui n'est pas réellement ce qu'on le nomme : *Un faux acacia. De fausses perles. Le diamant de ce bijou est faux. Il se faisait fort de reconnaître le faux sommeil à ce léger petit tremblement des paupières* (Gide). || *Faux ménage,* liaison illégitime. || **2.** Qui imite l'apparence d'un objet naturel : *Vos faux cheveux sont couverts de poussière* (Musset). *Ses faux cheveux déplacés laissant voir son front chauve* (Proust). *Un faux nez. Une fausse clef.* || Qui a l'apparence de l'objet réel, mais ne peut fournir le même usage : *Une fausse porte. Une fausse fenêtre.* || **3.** *Par extens.* Qui ne remplit pas toutes les conditions requises pour mériter son nom. || *Fausses côtes,* côtes qui, dans le squelette humain, n'ayant pas de cartilage costal propre, se rattachent au sternum par le cartilage costal de la septième côte. || *Faux plafond,* plafond qui, construit sous le vrai plafond, le masque totalement ou en partie. || *Fausse coupe,* reste inutilisable d'une pièce d'étoffe coupée. || *Fausse carte,* carte qui ne peut servir à rien dans le jeu qu'un joueur a en main. || **4.** Se dit de toute chose incomplète ou mal définie : *Une position toujours fausse vis-à-vis de la Nation* (Vigny). || *Fausse science,* savoir incomplet, brumeux et inutile. || *Un faux air de,* une vague ressemblance : *Un faux air de Mazarin sans moustache* (Daudet). [V. Rem.]

IV. 1. Qui a une apparence visant à tromper : *Tartuffe est le type des faux dévots. « Les Caves du Vatican » reposent sur une cocasse histoire de faux pape. Vous n'êtes donc qu'un faux ami !* (Balzac). *Quoique tu les aies reniés et maudits du haut de ton sermon sur la montagne, l'orgueil des faux prophètes et des marchands de miracles commet toujours des crimes en ton nom* (Daudet). *Une fausse honte. Une fausse modestie.* || Fig. *Faux frère,* personne en qui l'on a eu tort d'avoir toute confiance. || *Faux témoin,* témoin qui n'a pas réellement assisté à ce sur quoi il porte témoignage. || Fam. *Avoir une tête de faux témoin,* ne pas avoir l'air franc. || *Faux bonhomme,* homme qui n'est bon qu'en apparence. || **2.** Qui est fait pour tromper : *Fausse attaque. La garnison fit une fausse sortie vers le nord pour tâcher de se dégager vers le sud.* || **3.** Qui est l'imitation frauduleuse d'une chose : *Une signature fausse. Une pièce de monnaie fausse. De faux papiers. Un faux passeport.* || **4.** Qui cherche à tromper : *Un homme faux.* || *Faux comme un jeton,* se dit d'une personne qui a l'habitude de mentir.

V. Qui ne correspond à aucune réalité profonde ; qui s'oppose au naturel et à la vraisemblance : *Comédie de roman, faux rires, faux sanglots* (Samain). *Le roman est un genre faux parce qu'il décrit les passions pour elles-mêmes ; la conclusion morale est absente* (Lautréamont). *On trouve en général que, dans les drames de Hugo, les caractères sont faux. Un faux problème.* || *Style faux,* style qui manque de naturel et qui n'est pas adapté au sujet.

• SYN. : **I, 1** *controuvé, inexact, mensonger, supposé ;* **2** *aberrant, absurde, boiteux, fallacieux, illogique, incongru, spécieux ;* **3** *faussé, tortu ;* **4** *affecté, fictif, forcé, illusoire, insensé.* || **II, 1** *mauvais.* || **III, 1** *imité, simulé ;* **2** *postiche ;* **4** *ambigu, équivoque, flottant, indéterminé.* || **IV, 1** *prétendu, soi-disant ;* **2** *feint, simulé ;* **3** *contrefait, falsifié, truqué ;* **4** *dissimulé, double, fourbe, hypocrite, papelard, perfide, sournois.* || **V** *artificiel, factice.* — CONTR. : **I, 1** *exact, réel, véritable, vrai ;* **2** *congru, convenable, correct, juste, pertinent ;* **3** *judicieux, normal, logique, sensé ;* **4** *fondé, mérité, raisonnable.* || **II, 2** et **3** *juste.* || **III, 1** *authentique, vrai ;* **2** *naturel ;* **4** *arrêté, clair, net, précis.* || **IV, 1** *certain, éprouvé, incontestable, véridique ;* **2** *véritable ;* **3** *attesté, certifié, officiel ;* **4** *direct, droit, franc, loyal, sincère.*

• REM. Pour tous les sens donnés dans le paragraphe III, *faux* se place devant le nom. Il sert ainsi à former une infinité d'expressions dont celles qui sont ici ne sont que des exemples.

◆ **faux** adv. (av. 1662, Pascal). D'une manière fausse : *Raisonner faux. Chanter faux. Quel enfant sourd ou quel nègre fou | Nous a forgé ce bijou d'un sou | Qui sonne creux et faux sous la lime* (Verlaine). *Le son même de leur voix sonnait faux* (Gide). *D'où cette impression qu'il pense faux, même quand il dit des choses qui paraissent justes* (Martin du Gard).

◆ **À faux** loc. adv. (sens 1, 1629, Mairet ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Sans raison suffisante : *L'enquête a prouvé qu'il était accusé à faux.* || **2.** Sans atteindre le but, sans résultat : *Souvent leurs filets, tâtonnant, butaient à faux sur le corps des poissons* (Genevoix). || **3.** *Porter à faux,* en parlant d'une pièce d'architecture ou de mécanique dont le centre de gravité n'est pas situé dans le polygone de sustentation, se maintenir en équilibre grâce à une force extérieure : *Un balcon qui porte à faux ;* au *fig.,* ne pas être solidement établi : *Ce raisonnement porte à faux ;* manquer le but : *Le sacrifice qui porte à faux est encore le sacrifice* (Hugo).

◆ **En porte à faux** loc. adj. (1865, Littré). **1.** Se dit de ce qui n'est pas à l'aplomb de son point d'appui : *Des loges de théâtre en porte à faux.* || Fig. *Raisonnement en porte à faux,* raisonnement qui ne repose pas sur des bases solides. || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qui est dans une situation délicate ou périlleuse.

• SYN. : **1** *faussement, à tort.*

◆ **faux** n. m. (sens 1, v. 1265, Br. Latini ; sens 2, 1675, Boileau ; sens 3, av. 1834, Béranger ; sens 4, 1659, Molière [*s'inscrire en faux*] ; sens 5, XX^e s.). **1.** Ce qui est contraire à la vérité : *Distinguer le faux du vrai. Plaider le faux pour savoir le vrai.* || *Être dans le faux,* se tromper, être dans l'erreur. || *Class.* Caractère fallacieux d'une chose : *Il ne considéra ni la fausse gloire ni le faux des honneurs* (Fléchier). || **2.** *Littér.* Ce qui, dans une œuvre littéraire, manque de naturel : *Le faux est toujours fade, ennuyeux, languissant* (Boileau). || **3.** Imitation d'une pierre précieuse ou d'un métal précieux en une matière commune : *Ce bijou est un faux.* || **4.** Imitation, altération d'un acte, d'une pièce, d'une signature, d'un timbre : *Faire un faux. Se rendre coupable d'un faux en écriture. Être condamné pour faux et usage de faux.* || *S'inscrire en faux,* en justice, soutenir, par un acte légal, la fausseté d'une pièce alléguée par la partie adverse : *S'inscrire en faux contre un testament ;* au *fig.,* s'élever contre une assertion, opposer un démenti : *Je m'inscris en faux contre ce que vous venez de dire.* || **5.** Œuvre d'art qui n'est pas de la main de l'artiste à qui elle est attribuée : *On a fait une exposition de faux célèbres.* || Pièce archéologique qui est de fabrication récente : *Les faux de Glozel.*

• SYN. : **1** *erreur, contrefaçon, copie, pastiche, plagiat.* — CONTR. : **1** *vérité, vrai.*

faux-bourdon [foburdɔ̃] n. m. (de *faux* 2 et de *bourdon ;* début du XV^e s., Ch d'Orléans). Technique du chant d'église qui repose sur le principe d'une mélodie doublée par des intervalles en mouvement parallèle : *Chanter en faux-bourdon. Le bon père qui, autrefois, avait été renommé à Notre-Dame pour chanter et enseigner le faux-bourdon* (Vigny).

• Pl. *des* FAUX-BOURDONS.

• REM. *Faux bourdon,* sans trait d'union, V. BOURDON.

faux-du-corps [fodykɔr] n. m. (de *faux,* var. orthographique de *faut,* manque [substantivation de la 3^e pers. du sing. de l'indic. prés. de *faillir,* au sens de « manquer »], *du* [art. défini contracté] et *corps ;* 1549, R. Estienne [*le faulx,* « la taille »,

fin du XIV[e] s., E. Deschamps]). *Vx.* Partie où le corps s'amincit entre la poitrine et la hanche.

faux-fuyant [fofɥijɑ̃] n. m. (altér., par croisement avec *faux,* adj., du moyen français *forsfuyant,* proprem. « qui fuit dehors » [de l'anc. préf. *fors-,* lat. *foris, foras,* « dehors — sans ou avec mouvement », et de *fuyant,* part. prés. de *fuir*], attesté seulement [au XV[e] s.] comme adj. correspondant au n. f. *forsfuiance,* « droit payé par un serf pour obtenir de son seigneur le droit de passer dans un autre domaine » [de *fors-* et de *fuir*] ; v. 1550, Tilander, comme n. f., écrit *faux-fuyante* [comme n. m., écrit *faux-fuyant,* fin du XVI[e] s., La Curne], au sens de « chemin détourné par lequel s'échappe le gibier » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1664, Molière). **1.** *Class.* Sentier détourné par où l'on peut s'en aller sans être vu : *Le père et la mère les menèrent dans l'endroit de la forêt le plus épais et, dès qu'ils y furent, ils gagnèrent un faux-fuyant* (Perrault). || **2.** *Fig.* Moyen détourné pour se tirer d'embarras ou pour éluder une question précise : *Je sentis que toute question n'amènerait que des faux-fuyants* (Fromentin). *Bref, Joseph écoutait, l'air furibond, et il a tout de suite trouvé son faux-fuyant* (Duhamel).

● Pl. *des* FAUX-FUYANTS.

● SYN. : **2** *dérobade, échappatoire, pirouette* (fam.), *prétexte, subterfuge.*

faux-marcher [fomarʃe] n. m. (emploi substantivé de *[se] faux marcher,* vaciller sous la pesanteur du corps [du paturon] de sorte que l'ongle laisse une double trace [1561, Du Fouilloux], altér. probable, par croisement avec l'adj. *faux,* de *formarcher,* faire un faux pas, se tordre le pied [qui n'est attesté qu'en 1611, Cotgrave], de l'anc. préf. *for-, fors-* [v. l'art. précéd.], et de *marcher,* proprem. « marcher en dehors » ; 1751, *Dictionnaire universel d'agriculture*). Allure de la biche qui biaise en marchant, et du cerf après qu'il a mis bas son bois.

faux-monnayeur [fomɔnɛjœr] n. m. (réfection, d'après *monnaie* [v. ce mot], de l'anc. franç. *faux monniier,* même sens [v. 1240, Tobler-Lommatzsch], de *fausse monoie,* contrefaçon de la monnaie [XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch], de *fausse* [fém. de *faux,* adj.], et de *monoie* [forme anc. de *monnaie*] ; 1332, Godefroy). Personne qui fabrique ou utilise de la fausse monnaie ou de faux billets de banque : *On crut d'abord que c'étaient des faux-monnayeurs qui se livraient à une orgie* (Nerval).

● Pl. *des* FAUX-MONNAYEURS.

● SYN. : *faussaire.*

faux-poivrier [fopwavrije] n. m. (de *faux* 2 et de *poivrier ;* XX[e] s.). Arbuste des pays méditerranéens au feuillage ornemental : *De faux-poivriers au feuillage vaporeux* (Duhamel).

● Pl. *des* FAUX-POIVRIERS.

faux-semblant [fosɑ̃blɑ̃] n. m. (de *faux* 2 et de *semblant,* n. m. ; fin du XIV[e] s., *Chronique de Boucicaut*). *Littér.* Apparence trompeuse d'un sentiment que l'on affecte sans l'éprouver vraiment : *Un faux-semblant de tendresse. À l'apparence extérieure, l'affectation, l'imitation, le désir d'être admiré, soit des bons, soit des méchants, ajoutent les faux-semblants des paroles, des gestes* (Proust).

● Pl. *des* FAUX-SEMBLANTS.

● SYN. : *affectation, simulacre.*

faverole n. f. V. FÉVEROLE.

faveur [favœr] n. f. (lat. *favor,* faveur, sympathie, marques de faveur, applaudissements, de *favere,* favoriser ; v. 1150, Barbier, aux sens I, 1 et 3 ; sens I, 2, v. 1355, Bersuire ; sens I, 4, 1669, Molière ; sens II, 1690, Furetière [« écharpe, ruban, etc., donnés par une dame à son chevalier », 1564, J. Thierry]).

I. 1. Disposition à traiter quelqu'un avec une bienveillance spéciale, à lui accorder une préférence : *Et la faveur du cardinal-archevêque consolerait les derniers jours de M. Laprune* (France). *Rappelez-vous l'Ancien Testament : les biens de la terre y sont très souvent le gage de la faveur céleste* (Bernanos). || *Trouver faveur auprès de quelqu'un,* être bien accueilli par lui. || *Billet, entrée de faveur,* invitation gratuite à un spectacle, ou comportant seulement le paiement des taxes. || *Tour de faveur,* privilège par lequel on passe avant son tour. || *Emploi de faveur,* emploi accordé à quelqu'un par protection spéciale. || Vx. *Lettre de faveur,* lettre de recommandation. || Vx. *Jour de faveur,* jour de délai accordé aux négociants pour le paiement de leurs billets après échéance. || **2.** *Par extens.* Pouvoir, crédit qu'on a auprès de quelqu'un : *Être en grande faveur auprès d'un ministre.* || **3.** Marque exceptionnelle de bienveillance, d'amitié, d'amour : *Solliciter une faveur. On va me demander Dieu sait quelles faveurs* (Stendhal). *Le pauvre étudiant avait été bien reçu dans cette maison, sans connaître l'étendue de cette faveur* (Balzac). *Ces deux hommes étaient devenus des familiers de la maison, de ces familiers à qui on accorde des faveurs spéciales* (Maupassant). || *Faites-moi la faveur de,* formule de politesse accompagnant une demande, une invite : *Faites-moi la faveur de monter céans, Monsieur* (France). || *Les faveurs du ciel,* les dons spirituels envoyés par Dieu : *Personne n'est sûr qu'après les plus grandes faveurs du ciel il ne sera pas abandonné de la grâce* (Renan). || **4.** *Class.* Ressource : *Afin que, pour nier, en cas de quelque enquête, | J'eusse d'un faux-fuyant la faveur toute prête* (Molière).

II. Petit ruban de soie souple, uni, d'un centimètre environ de largeur : *Deux paquets noués d'une faveur rose* (Barbey d'Aurevilly). *Les faveurs bleues ou roses qui avaient servi à nouer toutes ces surprises du château* (Daudet). *Le lendemain, elle m'apporta, dans un paquet noué de faveurs mauves et scellé de cire blanche, la brochure qu'elle avait fait chercher* (Proust).

● SYN. : **I, 1** *aide, appui, bonté, piston* (fam.), *protection ;* **2** *considération, crédit, vogue ;* **3** *avantage, bienfait, grâce, prérogative, privilège, service.*

◆ **En faveur de** loc. prép. (sens 1, XV[e] s., Juvenal des Ursins ; sens 2, 1666, Molière). **1.** Au profit de : *L'orgueil de la protection exercée à tout moment en faveur d'un être faible* (Balzac). || **2.** *Class.* En considération de : *Nous excusons des années de vanité en faveur de quelques jours de pénitence* (Fléchier).

◆ **À la faveur de** loc. prép. (1580, Montaigne). Grâce à, en profitant de : *Une subite illumination intérieure, à la faveur de laquelle je pris conscience de moi-même* (Gide).

◆ **faveurs** n. f. pl. (1631, Corneille). Marques d'amour qu'une femme donne à un homme : *Une femme oublie d'un homme qu'elle n'aime plus jusqu'aux faveurs qu'il a reçues d'elle* (La Bruyère). || *Les dernières faveurs,* le plus complet abandon d'une femme à celui qu'elle aime.

favorable [favɔrabl] adj. (lat. *favorabilis,* qui attire la faveur, bienvenu, aimé, populaire, de *favor* [v. FAVEUR] ; milieu du XII[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1345, Varin ; sens 3, 1656, Pascal). **1.** Animé de dispositions bienveillantes en faveur de quelqu'un : *Un regard favorable. Nous avons fait en sorte que la presse nous fût favorable* (Barrès). || **2.** Qui aide au succès, donne des chances de réussir : *Observant que la toile était déployée et gonflée par un vent favorable, il fit faire halte à sa troupe* (France). || **3.** Qui plaide en faveur de, est à l'avantage de : *Je n'avais pas une opinion favorable de ma défunte nièce* (Bernanos).

● SYN. : **1** *bénéfique, clément, complaisant, encourageant, sympathique ;* **2** *faste, heureux, opportun, propice ;* **3** *avantageux, bon, élogieux.* — CONTR. : **1** *hostile, malveillant ;* **2** *adverse, contraire, fâcheux, funeste, néfaste ;* **3** *défavorable, sévère.*

favorablement [favɔrabləmɑ̃] adv. (de *favorable ;* v. 1265, J. de Meung). D'une manière favorable : *Accueillir favorablement une demande.*

favori, ite [favɔri, -it] adj. (ital. *favorito,* part. passé adjectivé de *favorire,* favoriser, du lat. *favor* [v. FAVEUR] ; début du XVI[e] s., au sens 1 [au fém., 1564, J. Thierry] ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Qui est l'objet de la

préfé rence de quelqu'un : *Quelques livres qui étaient la lecture favorite des mystiques* (Renan). *Un de ces petits événements* [...] *qui* [...] *deviennent le thème favori des conversations* (Proust). || **2.** Se dit du concurrent qu'on donne généralement comme gagnant avant la compétition : *Cheval favori.*

● SYN. : **1** *préféré.*

◆ n. (sens 1, début du XVIe s. ; sens 2, av. 613, M. Régnier ; sens 3, 1872, Larousse). **1.** Personne qui est l'objet de la prédilection de quelqu'un : *Cet enfant est le favori de sa mère. En voyant sa favorite, Adeline, l'objet des attentions du baron...* (Balzac). || Personne qui jouit exclusivement des bonnes grâces du prince : *Comme un favori qui craint une disgrâce* (Balzac). || **2.** Personne qui est l'objet d'une bienveillance spéciale : *Cet auteur est le favori du moment.* || **3.** Dans une compétition, celui des concurrents que l'on considère généralement comme le futur vainqueur : *Il* [un cheval] *est donné favori par plus de la moitié des journaux* (Romains).

● SYN. : **1** *chéri, chouchou* (fam.) ; **2** *coqueluche* (fam.).

◆ **favorite** n. f. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, v. 1700, Quicherat). **1.** Maîtresse d'un roi : *Bien des arbres du parc étaient contemporains de la favorite* (Daudet). || **2.** Ajustement de la coiffure des femmes, aux XVIIe et XVIIIe s., qui comportait deux boucles formant sur le front un croissant renversé.

◆ **favoris** n. m. pl. (1829, Boiste). Touffe de barbe qu'on laisse croître de chaque côté du visage sauf sur le menton : *M. Noël, en habit noir, très brun de peau, favoris en côtelette, vint au-devant de nous* (Daudet). *Ils raillaient ses deux longues pendeloques de favoris blancs* (Barrès). *Ses favoris, arrêtés haut et coupés court, avaient conservé le ton fauve de sa moustache bourrue* (Gide).

favorisé, e [favɔrize] adj. et n. (part. passé de *favoriser ;* 1685, Bossuet, comme adj. ; comme n., av. 1855, Mme de Girardin). Auquel la fortune a été favorable, qui jouit d'un privilège : *Aux plus favorisés, il manque toujours quelque avantage* (Mme de Girardin).

favoriser [favɔrize] v. tr. (de *faveur,* d'après le lat. *favor* [v. FAVEUR] ; début du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens 3, 1651, Corneille). **1.** Traiter une personne avec une bienveillance spéciale, lui accorder sa préférence : *La chance favorisera mon bon maître* (France). *Mon fils, si Dieu favorise mes soins, héritera ces vertus de notre nation* (Barrès). || **2.** Créer les circonstances favorables au déroulement d'une action, à son succès : *Les commères du quartier favorisaient sa fuite* (Mérimée). *Vaisseau favorisé par un grand aquilon* (Baudelaire). *La pente du pré favorisait nos enjambées énormes* (Gide). *Favoriser un secteur de l'industrie au détriment d'un autre.* || *Spécialem.* Contribuer au développement de : *Les progrès des arts favorisaient le goût des spectacles et de la magnificence* (Chateaubriand). || **3.** *Favoriser de,* faire bénéficier de : *Le faubourg* [...] *est favorisé d'un air de lumière* (Rimbaud). || *La nature ne l'a pas favorisé de ses dons,* il n'a d'avantage ni physique ni moral.

● SYN. : **1** *appuyer, avantager, épauler, pistonner* (fam.), *pousser, privilégier, protéger ;* **2** *aider, encourager, faciliter, seconder, servir ;* **3** *doter, gratifier.* — CONTR. : **1** *défavoriser, désavantager, desservir, frustrer, handicaper ;* **2** *contrarier ; empêcher, entraver, gêner, s'opposer ; contrecarrer.*

favoritisme [favɔritism] n. m. (de *favori,* sur le modèle de *népotisme ;* 1823, Boiste). Tendance à accorder des avantages d'une manière injuste ou illégale : *Louis XVIII nous apparut dans toute la profondeur des traditions historiques ; il se montra avec le favoritisme des anciennes royautés* (Chateaubriand).

● SYN. : *népotisme.*

fayard [fajar] n. m. (mot d'origine francoprovenç., dér. de l'adj. lat. *fageus,* de hêtre, de *fagus,* hêtre ; fin du XIVe s., écrit *faiart ; fayard,* 1743, Trévoux [qui signale le terme comme « lyonnais »]). Nom régional du hêtre : *Dés escabelles formées par des bâtons fichés dans une simple planche de fayard* (Balzac). *Il était encore capable d'abattre seul, à coups de cognée, un fayard gros comme une tour* (Duhamel).

● REM. On trouve aussi la forme FOYARD.

fayot [fajo] n. m. (altér. de *fayol,* haricot [1721, Trévoux], anc. provenç. *faiol,* même sens [1470, Pansier], de l'anc. franç. *faisol,* faséole [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], bas lat. carolingien *fasiolum,* lat. class. *faseolus* [v. FASÉOLE] ; fin du XVIIIe s., au sens I ; sens II, 1, 1833, G. Esnault ; sens II, 2, 1910, G. Esnault ; sens II, 3, 1881, J. Vallès).

I. *Pop.* Haricot sec : *Des fayots à l'huile* (Barbusse).

II. 1. *Arg.* et *vx.* Rengagé de la marine. || **2.** *Arg. mil.* Soldat rengagé. || **3.** *Arg. mil. et scol.* Celui qui fait du zèle pour se faire bien voir de ses supérieurs : *J'avais insulté les fayots du collège* (Vallès).

fayoter [fajɔte] v. intr. (de *fayot ;* 1936, G. Esnault). *Arg.* Faire du zèle, à la caserne ou à l'école.

fayousse [fajus] n. f. (origine obscure ; 1862, V. Hugo). *Vx.* Jeu d'enfants consistant à introduire d'un seul coup autant de pièces de monnaie que l'on peut dans un trou creusé en terre, appelé « pot » : [Gavroche] *allait, venait, chantait, jouait à la fayousse* (Hugo).

fazenda [fazɛnda] n. f. (mot du portug. du Brésil, du lat. *facienda,* proprem. « ce qui est à faire », neutre plur. substantivé — et pris pour un fém. sing. — de l'adj. verbal de *facere,* faire [cf. l'anc. provenç. *fazenda,* « petite ferme » — XIIe s. —, et l'anc. franç. *faciende,* « ferme » — fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre* — de même étym. que le mot portug.] ; 1866, Larousse, art. *Brésil* [t. II, p. 1233 *b*]). Au Brésil, grande propriété.

féage [feaʒ] n. m. (de *fié* [v. 1138, Gaimar], forme anc. de *fief ;* début du XIIIe s., aux sens 1-2). **1.** En droit féodal, contrat d'inféodation. || **2.** Chose inféodée, ou héritage tenu en fief.

féal, e, aux [feal, -o] adj. et n. (de *fei,* forme anc. de *foi* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme n. m., écrit *feel* [*féal,* fin du XIIe s.], au sens de « sujet fidèle et ami » ; comme adj., au sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, fin du XIIe s., Godefroy). **1.** Mot déjà vx au XVIIe s. et usité seulement dans les lettres royales au sens de « fidèle à un suzerain » : *À nos amés et féaux conseillers.* || Mot repris ironiquement dans la formule *amés et féaux : Amés et féaux du pot-au-feu* (Chateaubriand). || **2.** *Littér.* Fidèle à la foi jurée, loyal : *Roland, Duguesclin, Bayard, étaient de féaux chevaliers* (Chateaubriand). *L'église reste fidèle à son vocable, féale à sa dédicace* (Huysmans).

◆ **féal** n. m. (fin du XIIe s. [v. ci-dessus]). *Littér.* et *ironiq.* Compagnon fidèle, partisan dévoué : *J'allais sous le ciel, Muse, et j'étais ton féal* (Rimbaud).

féauté [feote] n. f. (de *féal* [v. ce mot], ou du lat. *fidelitas* [v. FIDÉLITÉ] ; v. 1155, Wace, écrit *feelté, féalté* [*féauté,* XIIIe s.], aux sens 1-2). **1.** Serment de fidélité prêté par le vassal à son seigneur. || **2.** *Littér.* Fidélité : *Les femmes abandonnaient d'habitude, en signe de féauté, un bijou sur l'autel* (Huysmans).

fébricitant, e [febrisitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *febricitans, -antis,* part. prés. de *febricitare* [v. FÉBRICITER] ; début du XIVe s.). *Vx.* Qui a de la fièvre : *Un homme fébricitant.*

fébricité [febrisite] n. f. (de *fébriciter ;* av. 1922, Proust). *Vx* et *littér.* État fébrile : *Le nervosisme est un pasticheur de génie. Il n'y a pas de maladie qu'il ne contrefasse à merveille. Il imite à s'y méprendre la dilatation des dyspeptiques, les nausées de la grossesse, l'arythmie du cardiaque, la fébricité du tuberculeux* (Proust).

fébriciter [febrisite] v. intr. (lat. *febricitare,* être pris de fièvre, de *febris,* fièvre ; 1897, E. Rostand). *Vx* et *littér.* Avoir de la fièvre, manifester un état fébrile : *Et cet auguste pouls n'a plus fébricité* (E. Rostand).

fébricule [febrikyl] n. f. (lat. *febricula,* petite fièvre, dimin. de *febris,* fièvre ; 1865, Littré). Fièvre légère qui ne dépasse pas 38 °C, mesurée au rectum.

fébrifuge [febrifyʒ] adj. et n. m. (lat. *febrifuga,* plante fébrifuge, de *febris,* fièvre, et de

fugare, mettre en fuite, dér. de *fuga,* fuite ; 1666, J.-L. Monnier). Qui a la propriété de diminuer ou de supprimer la fièvre : *Un médicament fébrifuge. Un fébrifuge du même ordre que l'aspirine, non encore employée alors* (Proust).

fébrigène [febriʒɛn] adj. (de *fébri-,* élément tiré du lat. *febris,* fièvre, et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1872, Larousse). Qui engendre la fièvre.

fébrile [febril] adj. (bas lat. *febrilis,* de fièvre, fébrile, de *febris,* fièvre ; 1503, G. de Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, 1857, Flaubert). **1.** Se dit d'une personne qui a de la fièvre : *Cet enfant est fébrile.* || **2.** Se dit de ce qui décèle la fièvre : *Un pouls fébrile. Les crises d'étouffement sont moins douloureuses. Les poussées fébriles moins fréquentes* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Qui est désordonné, agité, qui manifeste une sorte de fièvre : *Elle bavardait avec une abondance fébrile* (Flaubert). *Calme un peu ces transports fébriles, ma charmante* (Verlaine). *D'une écriture menue, fébrile, pleine d'abréviations, il jetait sur des feuillets de papier pelure quelques brèves notes, qu'Alfreda se chargeait de déchiffrer, et qu'elle tapait ensuite à l'aide d'une vieille machine à écrire* (Martin du Gard). *Il cassait beaucoup de verres au laboratoire, car ses doigts étaient tourmentés d'un tremblement fébrile* (Duhamel).

• SYN. : **1** *fiévreux ;* **3** *endiablé* (fam.), *enflammé, exalté, fougueux, frénétique, nerveux, véhément.* — CONTR. : **3** *calme, mesuré, modéré, régulier.*

fébrilement [febrilmɑ̃] adv. (de *fébrile ;* milieu du XIXe s.). De façon fébrile : *Il se ronge les ongles, s'agite fébrilement sur sa chaise* (Daudet). *En faisant danser fébrilement son genou gauche* (Colette). *Joseph, fébrilement, commença d'ouvrir les armoires* (Duhamel). *Fébrilement il chercha son portefeuille, vérifia que le billet était toujours là* (Montherlant).

fébrilité [febrilite] n. f. (de *fébrile ;* 1857, Goncourt, aux sens 1-2). **1.** État d'une personne qui a de la fièvre : *Le visage un peu maigre portait des marques de fébrilité plutôt disgracieuses* (Lacretelle). || **2.** *Fig.* Excitation analogue à celle que donne la fièvre : *Nous traversons une crise de fébrilité, où l'imagination publique, prête à délirer, admet des fantômes dont il faudrait hausser les épaules* (Barrès). *Lui aussi, comme tant d'autres en cet été de 1914, se sentait vaguement à la merci d'une fébrilité collective, contagieuse* (Martin du Gard). *Mais j'ai perdu le sommeil et je ne sais quelle fébrilité agite mon corps et ma pensée* (Gide).

• SYN. : **3** *agitation, exaltation, fièvre, frénésie, nervosité.*

fécal, e, aux [fekal, -o] adj. (dér. savant du lat. *faex, faecis* [v. FÈCES] ; 1503, G. de Chauliac). Qui a rapport aux fèces : *Le bol fécal.* || *Matières fécales,* excréments de l'homme.

fécaloïde [fekalɔid] adj. (de *fécalo-,* élément tiré de *fécal,* et de *-ide,* gr. *eidos,* aspect, apparence ; 1865, Littré). *Vomissement fécaloïde,* se dit d'un vomissement qui survient lors d'une occlusion intestinale et qui a l'odeur des matières fécales.

fécalome [fekalom] n. m. (de *fécal,* avec le suff. scientif. *-ome ;* XXe s.). Accumulation localisée de matières fécales dans l'intestin, ressemblant à une tumeur.

fèces [fɛs] n. f. pl. (lat. *faeces,* plur. de *faex, faecis,* lie, bourbe, vase, dépôt, sédiment, résidu, excréments ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1849, Raspail). **1.** *Vx.* Sédiment qui se dépose au fond d'un liquide trouble ou qui a fermenté. || **2.** Excréments solides de l'homme.

fécial, e, aux adj. V. FÉTIAL, E, AUX.

fécond, e [fekɔ̃, -ɔ̃d] adj. (lat. *fecundus,* fertile, fécond [au pr. et au fig.], abondant, qui fertilise ; XIIIe s., *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1 et 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1636, Corneille). **1.** Se dit d'un être animé apte à la reproduction de l'espèce : *Les mulets ne sont pas féconds. Leurs reins féconds* [des chats] *sont pleins d'étincelles magiques* (Baudelaire). || *Femme féconde,* femme qui a mis des enfants au monde. || Se dit d'un animal qui produit beaucoup de petits : *Les petits animaux sont plus féconds que les grands.* || **2.** Se dit d'une chose qui peut produire en abondance : *Une terre féconde. La forêt, plus féconde, ombrageait, sous des dômes | Des plaines et des fleurs les gracieux royaumes* (Vigny). *La graine des chardons vole et rôde, cherchant le sol fécond où fixer des racines* (Gide). || *Source féconde,* source qui donne de l'eau abondamment. || *Littér.* Qui rend fertile : *Les eaux fécondes du Nil. Une chaleur féconde.* || **3.** *Fig.* Qui donne le jour à de nombreuses créations intellectuelles, artistiques : *L'âme active et féconde | Du poète qui crée, et du soldat qui fonde* (Hugo). *Un écrivain fécond.* || **4.** *Fig.* Qui offre une matière abondante à la réflexion, à la connaissance : *Sujet fécond. Livre fécond.* || *Fécond en,* qui abonde en, qui engendre un grand nombre de : *Machine aveugle et sourde en cruautés féconde* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *prolifique ;* **2** *fertile, généreux, productif ;* **3** *créateur, imaginatif, inventif ;* **4** *abondant, inépuisable, riche.* — CONTR. : **1** *bréhaigne, infécond, stérile ;* **2** *aride, improductif, infertile, ingrat, pauvre ;* **3** *sec.*

fécondabilité [fekɔ̃dabilite] n. f. (dér. savant de *fécondable ;* milieu du XXe s.). En termes de démographie, aptitude des femmes à être fécondées. || *Taux de fécondabilité,* nombre de fécondations intervenues dans un groupe de couples fertiles pendant une durée déterminée.

fécondable [fekɔ̃dabl] adj. (de *féconder ;* av. 1885, V. Hugo). Que l'on peut féconder : *Je ne supposais pas le vide fécondable* (Hugo).

fécondance [fekɔ̃dɑ̃s] n. f. (de *féconder ;* 1850, Balzac). Puissance de féconder (rare) : *Pour la reproduction des espèces, la nature a donné aux femelles la fécondité, aux mâles la fécondance* (Cuvier). *Les palpitations du cœur communiquent au cerveau leur chaude fécondance* (Balzac).

fécondant, e [fekɔ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *féconder ;* 1771, Trévoux). Qui féconde ou fertilise (au pr. et au fig.) : *Un faux ébénier, vêtu de grappes jaunes, éparpillait au vent sa fine poussière.* [...] *Le Sénateur s'arrêta, huma le nuage fécondant* (Maupassant). *La liqueur fécondante du mâle.*

• SYN. : *fertilisant.*

fécondateur, trice [fekɔ̃datœr, -tris] adj. et n. (de *féconder,* d'après le bas lat. *fecundator,* celui qui féconde, de *fecundatum,* supin de *fecundare* [v. FÉCONDER] ; 1762, Ch. Bonnet). Qui a la puissance de féconder (au pr. et au fig.) : *Comme autant de ruisseaux fécondateurs dans le grand fleuve de l'utilité générale* (Hugo).

fécondation [fekɔ̃dasjɔ̃] n. f. (de *féconder ;* 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 [mot rare jusqu'au début du XVIIIe s.] ; sens 2-3, XXe s.). **1.** Action de féconder ; résultat de cette action : *Les Grecs* [...] *savaient bien qu'Aphrodite ne naît point d'une fécondation naturelle* (Gide). || *Spécialem.* Fusion du gamète mâle (spermatozoïde ou anthérozoïde) avec le gamète femelle (ovule ou oosphère) pour donner un œuf. || *Fécondation artificielle,* procédé par lequel l'ovule est fécondé en dehors des conditions naturelles. || **2.** Action de rendre fertile : *La fécondation de la terre par les pluies.* || **3.** *Littér.* Pouvoir de féconder : *Les arbres à cônes, chargés de pollen, agitent aisément leurs branches pour répandre au loin leur fécondation* (Gide).

• SYN. : **3** *fertilisation.*

féconder [fekɔ̃de] v. tr. (lat. *fecundare,* féconder, fertiliser, de *fecundus* [v. FÉCOND] ; XIIIe s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, av. 1650, Descartes ; sens 3, 1826, V. Hugo). **1.** Rendre un être vivant femelle en mesure de reproduire l'espèce en lui apportant l'élément mâle qui lui est nécessaire : *Eh bien, mon ami, dans ce nombre* [de femmes] *êtes-vous bien sûr que vous n'en ayez pas fécondé au moins une ?* (Maupassant). *La plupart des poissons ne fécondent leurs œufs qu'après la ponte.* || **2.** *Littér.* Rendre fertile, productif : *Saint Bernard et ses disciples fécondèrent les vallées stériles* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Mettre en mesure de produire, de se développer : *Ce Simoïs menteur, qui par vos pleurs grandit, | A fécondé soudain*

ma mémoire fertile (Baudelaire). *Ainsi, le germe qui était en moi fut fécondé* (Renan).
• SYN. : 3 *enrichir, ensemencer.*

fécondité [fekɔ̃dite] n. f. (lat. *fecunditas,* fertilité, fécondité [au pr. et au fig.], de *fecundus* [v. FÉCOND] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *feconditet* [*fécondité,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 ; sens 2, 1600, O. de Serres ; sens 3-4, 1690, Furetière ; sens 5, fin du XVIIe s., Bossuet). **1.** Aptitude d'un être vivant à reproduire des organismes vivants semblables à lui : *La fécondité des espèces est proportionnelle aux chances de destruction qui menacent ces espèces* (Toussenel). || *Fécondité des femmes,* en démographie, mise au monde d'enfants par les femmes. || *Taux de fécondité,* rapport du nombre de naissances annuelles dans un groupe à l'effectif de ce groupe. || **2.** Aptitude à produire d'abondantes récoltes : *La fécondité d'un terrain.* || **3.** *Fig.* Caractère d'une personne dont les productions intellectuelles sont abondantes : *La fécondité d'Eugène Sue était prodigieuse.* || **4.** *Fig.* Capacité d'une idée, d'un principe en conséquences : *Cette idée de progression périodique en exploite toute la fécondité abstraite et expose toute sa capacité de séduction sensible* (Valéry). || **5.** Faculté de se reproduire sans cesse avec abondance : *Avec une infaillible fécondité la haine engendre la haine* (France).
• SYN. : 2 *fertilité, productivité ;* 3 *abondance, facilité.* — CONTR. : *infécondité, stérilité ;* 2 *aridité, infertilité ;* 3 *improductivité.*

féculage [fekylaʒ] n. m. (de *féculer ;* XXe s.). Action d'ajouter de la fécule à une denrée alimentaire.

fécule [fekyl] n. f. (lat. *faecula,* tartre, tartre de vin de Cos [condiment], de *faex, faecis,* lie, dépôt [v. FÈCES] ; 1690, Furetière). Substance pulvérulente contenue dans les végétaux, et plus particulièrement dans les tubercules de certains végétaux ou légumes : *Fécule de pomme de terre, de manioc, d'igname. Fécules alimentaires. Fécules médicinales.*

féculence [fekylɑ̃s] n. f. (bas lat. *faeculentia,* abondance de bourbe, de *faeculentus* [v. l'art. suiv.] ; XIVe s., Godefroy, aux sens 2-3 ; sens 1, 1849, Bescherelle). **1.** État d'une substance féculente : *La féculence des haricots.* || **2.** État d'un liquide chargé de lie, de sédiments. || **3.** *Class.* État des humeurs troublées comme une lie : *Je vous abandonne* [...] *à la féculence de vos humeurs* (Molière).

féculent, e [fekylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *faeculentus,* plein de lie, de vase, bourbeux, trouble, de *faex, faecis,* lie, bourbe, résidu [v. FÈCES] ; v. 1560, Paré, au sens 2 ; sens 1, 1849, Bescherelle). **1.** Qui contient de la fécule. || **2.** Qui dépose une lie, des sédiments.

◆ **féculent** n. m. (1849, Bescherelle). Légume qui contient de la fécule : *Les haricots sont des féculents. S'abstenir de féculents.*

féculer [fekyle] v. tr. (de *fécule,* 1865, Littré, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Réduire en fécule : *Féculer des pommes de terre.* || **2.** Ajouter de la fécule à une denrée alimentaire : *Féculer du saucisson.*

féculerie [fekylri] n. f. (de *fécule ;* 1849, Bescherelle). Usine dans laquelle on fabrique de la fécule : *Les anciens projets lui revenaient à la mémoire, particulièrement la féculerie* (Flaubert).

féculeux, euse [fekylø, -øz] adj. (de *fécule ;* 1849, Bescherelle). Qui contient ou qui a l'aspect de la fécule (peu usité) : *Un pâté féculeux.*

féculier, ère [fekylje, -ɛr] adj. (de *fécule ;* XXe s.). Destiné à la fabrication de la fécule : *Pomme de terre féculière.*

◆ **féculier** n. m. (1865, Littré). Personne qui fabrique de la fécule.

féculomètre [fekylɔmɛtr] n. m. (de *féculo-,* élément tiré de *fécule,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1872, Larousse). Instrument destiné à l'essai des fécules.

feddayin [fedajin] n. m. (ar. *fidā' iyyūn ;* v. 1965). Partisan palestinien qui mène la guerre de commando contre Israël.

fédéral, e, aux [federal, -o] adj. (dér. savant du lat. *foedus, foederis,* traité, pacte, convention, alliance ; 1783, *Courrier de l'Europe,* au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui appartient, qui a rapport à une fédération d'États : *La constitution fédérale de la Suisse.* || *État fédéral,* unité internationale distincte, issue d'une union d'États qui lui ont cédé leurs prérogatives en matière de souveraineté externe. || **2.** Qui se rapporte à une fédération sportive, syndicale, etc. : *Un joueur de football qui n'est pas en possession de la carte fédérale.*

◆ **fédéraux** n. m. pl. (1865, Littré). Nom donné par les États du Nord à leurs soldats pendant la guerre de Sécession américaine.

fédéraliser [federalize] v. tr. (de *fédéral ;* 1798, Acad.). Organiser en une fédération : *Pendant la première Révolution, on a assisté à la tentative de fédéraliser la France.*

fédéralisme [federalism] n. m. (de *fédéral ;* av. 1755, Montesquieu, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIIe s.). **1.** Système politique selon lequel plusieurs États indépendants abandonnent chacun une partie de leur souveraineté au profit d'une autorité supérieure. || **2.** Projet de décentralisation de la France soutenu par les Girondins : *Aux Jacobins, on agita gravement la question du fédéralisme et on souleva mille fureurs contre les Girondins* (Thiers).

fédéraliste [federalist] adj. (de *fédéral ;* 1793, *Journ. de la Montagne,* comme adj. et n.). Relatif au fédéralisme : *Tendances fédéralistes.*

◆ adj. et n. Qui est partisan du fédéralisme : *Es-tu feuillant, royaliste, aristocrate, fédéraliste ?* (Goncourt).

fédérateur, trice [federatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *fédérer ;* XXe s.). Qui organise une fédération, qui favorise une fédération : *Des principes fédérateurs.*

fédératif, ive [federatif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *foederatus,* allié, confédéré, de *foedus, foederis* [v. FÉDÉRAL] ; 1748, Montesquieu, au sens 1 ; sens 2, 1770, Raynal). **1.** Qui est constitué en fédération : *L'Europe présente une République fédérative composée d'empires et de royaumes* (Rivarol). || **2.** Qui est relatif à une fédération : *Les États-Unis de l'Amérique se donnèrent une constitution fédérative* (Raynal). *L'Europe va se trouver demain à un grand croisement de routes : ou bien la réorganisation fédérative, ou bien le retour au régime des guerres successives, jusqu'à l'épuisement de tous* (Martin du Gard).

fédération [federasjɔ̃] n. f. (bas lat. *foederatio,* alliance, union, de *foederatum,* supin de *foederare* [v. FÉDÉRER] ; fin du XIVe s., *Chronique de Flandre,* au sens 1 [mot rare jusqu'au XVIIIe s.] ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1790, d'après Larousse, 1872). **1.** Union de plusieurs États particuliers en un seul État collectif, superposé aux États membres, et auquel ceux-ci abandonnent une partie de leur souveraineté interne et la souveraineté externe : *La Suisse et les États-Unis d'Amérique du Nord sont des fédérations.* || **2.** Tout groupement organique de collectivités humaines (syndicats, associations sportives ou politiques, etc.) : *La fédération de l'Éducation nationale est un groupement de syndicats qui ne sont pas rattachés à une centrale. La fédération française de football. La fédération des associations de parents d'élèves.* || **3.** *Spécialem.* Sous la Révolution, nom donné aux associations formées pour lutter contre les ennemis de la liberté. || *Fête de la Fédération,* fête nationale organisée le 14 juillet 1790 à Paris par l'Assemblée constituante à l'instigation des sections parisiennes, et réunissant des représentants de toutes les fédérations provinciales.

fédéré, e [federe] adj. (lat. *foederatus,* allié, confédéré [v. FÉDÉRATIF] ; début du XVIe s., au sens de « allié, ami » ; sens actuel, 1798, Acad.). Qui est membre d'une fédération : *Les cantons fédérés de la Suisse.*

◆ **fédéré** n. m. (sens 1, 1790, et sens 2, 1815, d'après Larousse, 1872 ; sens 3, Larousse, 1872). **1.** Représentant envoyé à la fête de la Fédération de 1790. || **2.** Volontaire de la Garde nationale pendant les Cent-Jours : *Les fédérés de 1815.* || **3.** Soldat de la Commune de Paris en 1871, par opposition aux Versaillais : *Dans le Père-Lachaise, on y voyait comme en plein jour. Les fédérés*

essayèrent encore de se remettre aux pièces, mais ils n'étaient pas essez nombreux, et puis Montmartre leur faisait peur (Daudet). ‖ *Mur des Fédérés,* au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, mur contre lequel ont été fusillés les derniers insurgés de la Commune en 1871.

fédérer [federe] v. tr. (de *fédéré,* ou du bas lat. *foederare,* unir par alliance, du lat. class. *foedus, foederis* [V. FÉDÉRAL] ; début du XIXe s.). [Conj. **5 b.**] Grouper en une fédération : *Fédérer de petits États.*

◆ **se fédérer** v. pr. (1792, Brunot). Se former en fédération : *Les Gardes nationaux se fédérèrent en 1790.*

fée [fe] n. f. (bas lat. *Fata,* déesse de la Destinée, Parque, du lat. class. *fatum,* destin, fatalité [V. FATUM] — on attribuait aux fées un pouvoir surnaturel sur la destinée humaine ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 3, 1865, Littré). **1.** Être imaginaire représenté sous les traits d'une femme au pouvoir surnaturel : *J'avais reçu, avant de naître, le coup de quelque fée* (Renan). *Et nos baisers mordus sanglants | Faisaient pleurer nos fées marraines* (Apollinaire). ‖ *Conte des fées* (vx), *conte de fées,* conte dans lequel les fées interviennent : *Cela ressemble un peu à un conte de fées* (Musset). ‖ *Pays des fées, château des fées,* pays, château enchanté imaginaire. ‖ *Pierre aux fées,* nom donné dans le langage populaire aux monuments mégalithiques. ‖ *Travailler comme une fée,* travailler avec une adresse admirable. ‖ *Ouvrage de fée,* ouvrage d'une admirable délicatesse. ‖ *Doigts de fée,* se dit des doigts d'une femme qui exécute à la perfection des ouvrages délicats. ‖ **2.** *Fig.* Femme remarquable par sa grâce, son esprit, sa bonté : *La femme est une fée bienfaisante* (Karr). ‖ *La fée du logis,* femme d'intérieur qui subvient à tout par son talent et son ingéniosité. ‖ **3.** Fig. *Vieille fée, fée Carabosse,* femme désagréable, revêche : *Une voix de vieille fée, enrouée, cassée, fêlée* (Daudet). *Et Dominique, sur les routes, prisonnière d'une vieille fée sans entrailles ?* (Mauriac).

◆ adj. (XVe s., Laborde). *Vx* et *littér.* Enchanté, ensorcelé : *Les bottes étaient fées, elles avaient le don de s'agrandir et de s'apetisser selon la jambe de celui qui les chaussait* (Perrault). *Charles Perrault dit que la clef du petit cabinet était fée. Ce qui veut dire qu'elle était enchantée* (France). *C'étaient des arbres fées* (Hugo).

feed-back [fidbak] n. m. invar. (loc. angl. signif. « contrôle en retour », de *to feed,* nourrir, entretenir, faire durer, et *back,* en arrière, en retour ; milieu du XXe s.). Terme employé par les AngloSaxons pour désigner une action de contrôle en retour.

• SYN. : *rétroaction.*

feeder [fidœr] n. m. (mot angl. signif. « canal d'alimentation », proprem. « nourricier, pourvoyeur », de *to feed,* nourrir ; 1891, Bonnafé). Ligne électrique ou canalisation reliant directement l'usine génératrice ou une sous-station à un point du réseau de distribution : *Aucune dérivation ne doit être prise le long d'un feeder.*

féer [fee] v. tr. (de *fée ;* v. 1130, *Eneas.* écrit *faer ; féer,* XVIe s.). *Vx.* Rendre fée ; douer d'un pouvoir magique : *Je vous fée et vous refée* (formule des anciens contes).

féerie [feri] n. f. (de *fée ;* XIIe s., *Partenopeus de Blois,* écrit *faerie* [*féerie,* 1718, Acad.], aux sens 1-2 ; sens 3, 1823, Boiste ; sens 4, milieu du XIXe s. ; sens 5, 1872, Larousse). **1.** *Vx.* Art, puissance des fées : *La féerie est essentiellement manichéenne* (Gautier). ‖ **2.** Monde fantastique des fées : *L'âge de la féerie. Le domaine de la féerie.* ‖ **3.** Pièce de théâtre fondée sur la magie, sur l'apparence d'êtres surnaturels : *Ils copiaient sans relâche des drames, vaudevilles, opérettes, féeries, comédies* (Daudet). *J'eus le même étonnement que dans une féerie où des tourelles et un perron s'animent et deviennent des personnes* (Proust). ‖ **4.** *Fig.* Monde merveilleux que l'imagination se crée : *Depuis trois ans* [...], *je ne me suis consacré qu'à la poursuite de la féerie, d'un état d'insouciance systématique de tout ce qui n'est pas l'amour et le merveilleux* (Montherlant). ‖ **5.** *Par extens.* Ce qui est d'une beauté merveilleuse : *Une féerie de couleurs.*

• SYN. : **4** *merveilleux ;* **5** *fantasmagorie.*

féerique [ferik] adj. (de *féerie ;* 1834, Landais, aux sens 1-2). **1.** Qui appartient, qui a rapport aux fées ; surnaturel : *Il a voulu sans doute chercher à vous voir et à vous connaître d'une manière féerique* (Musset). *Je fermerai partout portières et volets | Pour bâtir dans la nuit mes féeriques palais* (Baudelaire). ‖ **2.** D'une beauté quasi surnaturelle, merveilleux : *La réverbération féerique de la lune sur ces blanches nappes, ces cascades figées où l'ombre des pics, des aiguilles, des séracs, se découpait d'un noir intense* (Daudet). *On jouit là d'un coup d'œil féerique* (Proust). *Le vert-bleu féerique des algues* (Colette).

• SYN. : **2** *fabuleux, fantastique, irréel, magique, prodigieux.* — CONTR. : **2** *banal, commun, ordinaire, quelconque, vulgaire.*

fériquement [ferikmɑ̃] adv. (de *féerique ;* 1872, Larousse). D'une manière féerique : *La vue du jardin fériquement allumé* (Daudet).

feignant, e adj. et n. V. FAIGANT.

feindre [fɛ̃dr] v. tr. (lat. *fingere,* façonner, pétrir, modeler, imaginer, inventer faussement ; 1080, *Chanson de Roland,* comme v. pr., au sens de « s'imaginer, se croire » ; comme v. tr., aux sens 3-4, v. 1265, Br. Latini ; sens 1, v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles ;* sens 2 et 5, fin du XVe s., Commynes). [Conj. **55.**] **1.** *Littér.* Faire paraître des sentiments, des intentions, des manières d'être qui n'ont que l'apparence, pour tromper autrui : *Soit qu'elles* [les odalisques] *feignissent le sommeil, soit qu'elles fussent réellement assoupies, leurs têtes étaient tombées sur mes épaules* (Chateaubriand). *Un peu de cet émoi devait être sincère pour qu'elle désirât d'en feindre davantage* (Proust). *Il s'agissait de feindre des connaissances que je n'ai point et dont ceux qui les possèdent ne me rendent pas jaloux* (Valéry). ‖ *Feindre de* (et l'infinitif), faire semblant de : *Pour plus de commodité, je feignis donc d'avoir les pensées et les goûts qu'on me prêtait* (Gide). *Est-il sot ou feint-il de l'être ?* (Bernanos). [V. Rem.] ‖ **2.** *Littér.* Créer l'illusion de : *Les autans langoureux dehors feignaient l'automne* (Apollinaire). ‖ **3.** *Class.* et *littér.* Imaginer, supposer : *Feignez un homme de la taille du mont Athos* (La Bruyère). *Descartes est donc conduit à feindre. Il fait des suppositions assez étranges. Il feint qu'il y ait « non point un vrai Dieu, mais un certain mauvais génie, non moins rusé et trompeur que puissant, qui a employé toute son industrie à le tromper »* (Valéry). ‖ **4.** *Class.* Dire faussement, faire accroire que : *Il lui feint qu'en un lieu que vous seul connaissez, | Vous cachez des trésors par David amassés* (Racine). ‖ **5.** Class. *Feindre de, à* (et l'infinitif), hésiter à (employé surtout à la forme négative) : [Lucrèce] *ne feignit point de donner son cœur au marquis* (Corneille). *Nous feignions à vous aborder de peur de vous interrompre* (Molière).

• REM. À l'époque classique, le verbe *feindre* pouvait s'employer sans préposition dans le sens de « faire semblant de » : *Lui, qui n'était novice au métier d'assiégeant* [...], *| Feignit vouloir gravir, se guinda sur ses pattes* (La Fontaine).

◆ v. intr. (sens 1, fin du XIIe s., Conon de Béthune ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1680, Richelet [comme v. pr., 1611, Cotgrave]). **1.** *Littér.* En parlant d'une personne, faire semblant d'être ce qu'on n'est pas : *Il est temps à présent que je cesse de feindre* (Valéry). *Mme de Fontanin était inhabile à feindre : elle s'était tournée vers sa fille et la considérait franchement* (Martin du Gard). ‖ **2.** *Littér.* En parlant d'une chose, induire en erreur, tromper : *C'est pourquoi, bien plutôt que dans les lettres, j'aurais placé mes complaisances dans les arts qui ne reproduisent rien, qui ne feignent pas, qui se jouent seulement de nos propriétés tout actuelles, sans recours à notre faculté de vies imaginaires* (Valéry). ‖ **3.** Boiter légèrement, en parlant d'un cheval.

◆ **se feindre** v. pr. (v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [« hésiter », v. 1155, Wace]). *Class.* Se faire passer pour : *Mais non, l'artifice est grossier. | Tu* [Hippolyte] *te feins criminel pour te justifier* (Racine). ‖ *Absol.* Déguiser sa pensée, ses sentiments : *Mais leur divin génie est forcé de*

se feindre, | *Et les rend malheureux s'il ne se peut contraindre* (de Viau).

feint, e [fɛ̃, -ɛ̃t] adj. (part. passé de *feindre ;* v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1600, O. de Serres). **1.** Qui n'est qu'apparent, simulé : *Une feinte bonhomie* (Gautier). *On répond à ses insolences, à ses colères, vraies ou feintes, par des coups, des farces grossières* (Tharaud). || **2.** En architecture, se dit de ce qui est factice, construit pour la symétrie : *Colonne, porte, fenêtre feinte.*

• SYN. : **1** *affecté, artificiel, factice, faux ;* **2** *postiche.* — CONTR. : **1** *profond, réel, spontané, vrai.*

feinte [fɛ̃t] n. f. (part. passé fém. substantivé de *feindre ;* v. 1220, G. de Coincy, au sens 5 ; sens 1, v. 1530, C. Marot ; sens 2, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, début du XX^e s. ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 7, 1865, Littré). **1.** *Class.* et *littér.* Le fait de feindre, de prendre ou de donner une apparence contraire à la réalité : *Voulez-vous qu'avec moins de contrainte* | *L'un et l'autre une fois nous nous parlions sans feinte* (Racine). *La feinte est de règle dans les marchés* (Alain). *Il y a dans la sincérité d'un aveu plus d'éloquence* [...] *que dans les plus savantes feintes de l'éloquence* (Gide). || *Spécialem.* et *littér.* Manifestation d'un sentiment qu'on n'éprouve pas : *La fausse cordialité est une feinte* (Alain). || **2.** Manœuvre par laquelle on cherche à égarer quelqu'un : *Ô feinte exquise de l'amour* [...], *par quel secret chemin tu nous menas du rire aux pleurs* (Gide). *Mais elle, de même qu'elle avait cru que son refus d'argent n'était qu'une feinte, ne voyait qu'un prétexte dans le renseignement que Swann venait lui demander sur la voiture à repeindre ou la valeur à acheter* (Proust). || **3.** *Spécialem.* En termes militaires ou en termes de sports, de jeux, mouvement destiné à tromper l'adversaire : *Comme un homme qui va se battre repasse ses feintes et ses rompus...* (Balzac). *Même quelquefois, le fait qu'on engage dans une opération des troupes énormes n'est pas la preuve que cette opération soit la vraie ; car on peut l'exécuter pour de bon, bien qu'elle ne soit qu'une feinte, pour que cette feinte ait plus de chance de tromper* (Proust). || En prestidigitation, manœuvre destinée à égarer l'esprit critique des spectateurs. || **4.** *Fam.* Ruse, attrape : *Sa sortie n'était qu'une feinte. Faire une feinte à quelqu'un.* || **5.** *Class.* Fiction, invention poétique : *La feinte est un pays plein de terres désertes ;* | *Tous les jours nos auteurs y font des découvertes* (La Fontaine). || **6.** En termes d'imprimerie, défaut de touche sur la feuille quand une partie de la forme n'a pas reçu assez d'encre. || **7.** Défaut du cheval qui boite légèrement.

• SYN. : **2** *comédie, manège, manigance* (fam.), *ruse, simagrées.*

feinter [fɛ̃te] v. intr. (de *feinte ;* 1897, E. Rostand). En termes de sports, faire une feinte : *Un joueur de football doit savoir feinter.*

◆ v. tr. (sens 1, milieu du XX^e s. ; sens 2, 1931, G. Esnault). **1.** *Feinter la passe,* en termes de sports, simuler une passe. || **2.** *Fam.* Induire quelqu'un en erreur volontairement ou avec adresse : *Feinter un adversaire.*

feinteur [fɛ̃tœr] n. m. (de *feinter ;* sens 1, 1929, G. Esnault ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** En sports, joueur qui est habile à feinter. || **2.** *Fig.* Personne qui trompe les autres avec aisance.

feintise [fɛ̃tiz] n. f. (de *feindre ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). *Class.* et *littér.* Action ou habitude de feindre, de cacher ses véritables sentiments : *Vous n'avez point de déguisement au visage, de flatterie en la bouche, ni de feintise au cœur* (Malherbe). *Au lieu de se dire sans feintise homme de la gauche pure, Du Croisier avait ostensiblement adopté les opinions que formulèrent un jour les 221* (Balzac). *Et voici pourquoi ces quelques lignes d'un inconnu m'ont à la fois agréablement surpris et donné honte de ma feintise* (Gide). *Stendhal mesurait par là et par son cœur la feintise des autres, et se trouvait en quelque sorte infiniment sensibilisé à l'égard de la « vérité » de second plan que l'on peut attribuer à toute personne* (Valéry).

felapton [felaptɔ̃] n. m. (mot du lat. scolast., forgé de toutes pièces par les logiciens du Moyen Âge ; 1872, Larousse). Terme de l'ancienne scolastique, formé pour désigner un syllogisme dont la majeure est universelle négative, la mineure universelle affirmative, et la conclusion particulière négative. (Ex. :« Nul homme ne peut se quitter soi-même. Or tout homme est ennemi de soi-même. Donc, il y a des ennemis qu'on ne saurait quitter. »)

félatier [felatje] n. m. (de *fêle ;* 1730, Savary des Bruslons, écrit *félatier* et *fératier*). Ouvrier verrier qui tire le verre avec la fêle.

• REM. On dit aussi, par corruption, FÉRATIER.

feldgrau [fɛldgrau *ou* fɛldgro] n. m. invar. (mot allem. signif. proprem. « gris des champs » ; v. 1915, aux sens 1-2). **1.** Couleur de l'uniforme de l'armée allemande pendant la Première Guerre mondiale. || **2.** *Fam.* Nom donné au soldat allemand pendant la guerre de 1914 - 1918 : *Les feldgrau ont atteint nos tranchées de bordure* (Romains).

◆ adj. invar. (v. 1915). : *Un grouillement de capotes bleues, de pantalons rouges, de tuniques feldgrau* (Martin du Gard).

feld-maréchal [fɛldmareʃal] n. m. (allem. *Feld-marschall,* proprem. « maréchal [*Marschall*] de campagne [*Feld*] » ; 1845, Bescherelle). Mot allemand francisé désignant le grade le plus élevé de la hiérarchie militaire en Allemagne, en Angleterre, en Autriche, en Suède, en Russie.

• Pl. *des* FELD-MARÉCHAUX.

feldspath [fɛldspat] n. m. (mot allem., proprem. « spath [*Spath*] des champs [*Feld*] » ; 1780, Gohin). Nom donné à certains minéraux de couleur claire que l'on trouve dans les roches éruptives. || *Feldspath aventurine,* variété de feldspath potassique à reflets dorés. || *Feldspath nacré,* variété que l'on trouve dans l'île de Ceylan, appelée aussi *argentine, œil-de-poisson, pierre de lune.* || *Feldspath vert,* variété appelée aussi *pierre des Amazones* ou *amazonite, vert céladon.* || *Feldspath argiliforme,* kaolin.

feldspathiforme [fɛldspatifɔrm] adj. (de *feldspathi-,* élément tiré de *feldspath,* et de *forme ;* 1840, Acad.). Se dit de minéraux qui ont l'apparence du feldspath.

feldspathique [fɛldspatik] adj. (de *feldspath ;* 1840, Acad.). Qui contient du feldspath.

feldspathisation [fɛldspatizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *feldspath ;* milieu du XX^e s.). En minéralogie, formation de feldspath par action du magma éruptif sur les roches qui sont à son contact.

feldwebel [fɛltvebəl] n. m. (mot allem. signif. « adjudant » ; v. 1941). Sous-officier de l'armée allemande dont le grade correspond à celui d'adjudant de l'armée française.

fêle ou **felle** [fɛl] n. f. (lat. *fistula,* tuyau, canal, fistule ; 1723, Savary des Bruslons). Tube de fer creux dont le verrier se sert pour souffler le verre.

fêlé, e [fɛle] adj. (part. passé de *fêler ;* 1423, *Dict. général,* au sens 1 [v. l'art. suiv.] ; sens 2, 1831, V. Hugo ; sens 3, 1645, Scarron). **1.** Qui a été fendu sans que les parties se soient séparées : *La marquise, au-dessus de la porte, a des vitres fêlées* (Romains). || **2.** *Fig.* et *péjor.* Qui rend un son mat, faux, semblable à celui des objets fêlés : *Elle écoutait, dans un hébétement attentif, tinter un à un les coups fêlés de la cloche* (Flaubert). *Une voix de vieille fée, enrouée, cassée, fêlée* (Daudet). || **3.** *Fam.* Se dit de quelqu'un qui n'a pas tout son bon sens : *Tu es un peu fêlée ma chère, il faut soigner ça* (Zola). || Fam. *Avoir le timbre fêlé, avoir le cerveau fêlé,* être un peu fou.

• SYN. : **1** *fissuré ;* **3** *dérangé* (fam.), *détraqué* (fam.) ; *piqué* (fam.), *sonné* (fam.), *timbré* (fam.).

fêler [fɛle] v. tr. (contraction de **faieler* [forme attestée indirectement par le dér. *faieleüre,* V. FÊLURE], *faeler,* fendre, lézarder [XIII^e s., *Aucassin et Nicolette*], lat. pop. **fagellare,* lat. class. *flagellare,* fouetter [de

flagellum, fouet, dér. de *flagrum,* fouet, martinet, lanière, étrivières], les fissures d'un objet ayant été comparées aux traces laissées sur la peau par des coups de fouet ; 1423, *Dict. général,* au part. passé, écrit *fellé ;* à l'infin., écrit *fesler* et *fêler,* XVII^e s.). Provoquer une fissure dans un objet, le plus souvent à la suite d'un choc, sans que les parties se séparent : *Fêler un carreau, une assiette. Gardez-vous d'y sauter* [dans un entresol] *de joie, me conseilla un humoriste, vous vous fêleriez le crâne* (Colette).

• SYN. : *fissurer.*

◆ **se fêler** v. pr. (milieu du XVIII^e s., Buffon). Être atteint d'une fissure, le plus souvent à la suite d'un choc, sans tomber en morceaux : *Un verre qui s'est fêlé dans l'eau bouillante.*

félibre [felibr] n. m. (mot provenç., choisi en 1854, lors de la fondation du félibrige, par F. Mistral et six poètes de ses amis, qui l'avaient emprunté à un récit pop. où il était question des « sept félibres de la Loi », le terme *félibre* de ce texte étant issu de l'hébreu *sefer,* livre [l'étym. proposée par Mistral est inexacte : bas lat. *fellibris,* var. du lat. impér. *fellebris,* qui suce, nourrisson, de *fellare,* sucer, téter, les savants étant, selon Mistral, ceux qui boivent directement au sein de la Science] ; 1872, Larousse, écrit *félibré ; félibre,* 1877, Littré). Écrivain de langue d'oc, membre du félibrige : *Un autre jour, j'allais rejoindre mes amis les poètes provençaux, les Félibres* (Daudet). ‖ Membre d'une association félibréenne.

félibréen, enne [felibreɛ̃, -ɛn] adj. (de *félibre ;* début du XX^e s.). Relatif aux félibres, à la langue provençale : *Le mouvement félibréen. La littérature félibréenne.*

félibrige [felibriʒ] n. m. (mot provenç. de F. Mistral et de ses amis, de *félibre* [v. ce mot] ; 27 mai 1876, *Journ. officiel* [l'École a été fondée le 21 mars 1854]). École littéraire fondée par un groupe d'écrivains provençaux (Mistral, Roumanille, Aubanel, etc.) pour redonner au dialecte provençal le rang de langue littéraire qu'il avait autrefois : *Le Félibrige s'assemblait encore dans les roseaux de l'île de la Barthelasse, en face des remparts d'Avignon et du palais papal* (Daudet).

félicitation [felisitasjɔ̃] n. f. (de *féliciter ;* 1687, Th. Corneille [v. aussi ci-dessous]). *Vx.* Action de féliciter : *Un compliment de félicitation.*

◆ **félicitations** n. f. pl. (1623, A. d'Aubigné [qui considère le mot comme genevois — dans le langage scolaire et militaire, début du XX^e s.]). Compliments que l'on adresse à quelqu'un pour lui témoigner la part que l'on prend à une chose agréable qui lui est arrivée : *Adresser ses félicitations à quelqu'un à l'occasion de son mariage, de la naissance d'un enfant. Présenter ses félicitations.* ‖ *Spécialem.* Compliments reçus par une personne pour le succès qu'elle a obtenu : *Recevoir des félicitations d'un directeur pour la qualité d'un travail.* ‖ Récompense qui était attribuée aux meilleurs élèves dans les lycées par le conseil de classe et mentionnée sur le bulletin trimestriel. ‖ Récompense décernée à un militaire ou à une unité pour sanctionner un travail ou un acte exceptionnel.

• SYN. : *congratulations* (ironiq. et fam.) ; *éloge, louanges.*

félicité [felisite] n. f. (lat. *felicitas,* bonheur, bonne chance, de *felix, felicis,* fécond, fertile, heureux ; v. 1265, Br. Latini, au sens 2 ; sens 1, 1549, J. Du Bellay). **1.** *Class.* Heureuse fortune : *S'ils sont arrivés au port, tenant une route qui apparemment les en éloignait, il ne faut pas se fier pourtant à cette félicité aveugle qui les a guidés* (Guez de Balzac). ‖ **2.** *Littér.* État de contentement intérieur dû à la possession de tout ce que l'on désire : *J'étais calme plutôt* [...], *ne concevant pas que cette félicité pût changer, et n'en désirant point au-delà* (Sainte-Beuve). *Il triomphait, il se vengeait, il baignait dans la félicité* (Barrès). ‖ *Spécialem.* Bonheur ou plaisir très grand éprouvé dans certaines circonstances (surtout au plur.) : *J'aime à rappeler ces félicités qui précédèrent de peu d'instants dans mon âme les tribulations du monde* (Chateaubriand). *Le cœur plein des félicités de la nuit, l'esprit tranquille, la chair contente, il s'en allait ruminant son bonheur* (Flaubert). *Une félicité m'envahit comme quand un médicament puissant commence à agir et nous enlève une douleur* (Proust).

féliciter [felisite] v. tr. (bas lat. *felicitare,* rendre heureux, de *felix, felicis* [v. l'art. précéd.] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « rendre heureux » ; sens actuel, 1630, Brunot [d'abord *féliciter avec quelqu'un,* 1611, Cotgrave]). Témoigner à quelqu'un qu'on partage la joie qui lui est causée par un événement heureux : *Permettez-moi, monsieur le duc, de vous féliciter de l'heureuse issue de cette grande affaire* (Chateaubriand). *Quant à tes succès, cher ami, je puis à peine dire que je t'en félicite, tant ils me paraissent naturels* (Gide). *J'ai raconté l'histoire et l'on m'a félicité pour cette malice* (Giono).

• SYN. : *complimenter, congratuler.*

◆ **se féliciter** v. pr. (sens 1, av. 1704, Bourdaloue ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Se trouver satisfait de telle ou telle chose : *J'ai dit au comte que tu croyais, et il s'en est félicité* (Stendhal). *Dans son état de dépression, il se félicita d'éviter un gouffre inconnu* (Barrès). *Chacun se félicitait que tout fût préparé.* ‖ **2.** Se faire l'un à l'autre des félicitations : *Et l'on se complimente, et l'on se félicite* (Hugo).

• SYN. : **1** *s'applaudir, se réjouir ;* **2** *se complimenter, se congratuler.*

félidé [felide] n. m. (du lat. *feles, felis,* chat, et du gr. *eidos,* aspect, apparence ; 1842, Acad., écrit *félide* [au sing. et au plur.] ; *félidé, félidés,* fin du XIX^e s.). Animal de la famille des félidés.

◆ **félidés** n. m. pl. Famille de carnivores comprenant des digitigrades à griffes rétractiles et à molaires coupantes et peu nombreuses : *Le chat, le lion, le tigre, le guépard font partie des félidés.*

félin, e [felɛ̃, -in] adj. (bas lat. *felinus,* de chat, de *feles, felis* [v. l'art. précéd.] ; fin du XVIII^e s., au sens 1 ; sens 2-4, 1845, Bescherelle). **1.** Qui appartient au genre des chats : *La race féline.* ‖ **2.** Qui tient du chat ou qui rappelle le chat : *Une souplesse féline. Presque tout le monde connaît ses cheveux longs et souples* [de Th. Gautier], *son port noble et lent et son regard plein d'une rêverie féline* (Baudelaire). ‖ **3.** Qui a dans ses mouvements la grâce souple du chat : *Il était debout devant elle, dans sa sveltesse féline, avec sa taille cambrée, son teint de bronze clair, son sourire, son regard câlin...* (Martin du Gard). ‖ **4.** Qui est d'une douceur perfide : *Une caresse féline.*

◆ **félin** n. m. (1834, Landais). Tout carnassier de la famille des félidés : *Les émanations musquées des grands félins d'Afrique* (Daudet).

félinement [felinmɑ̃] adv. (de *félin,* adj. ; fin du XIX^e s., A. Daudet). *Littér.* D'une manière féline : *Et tout à coup, l'astucieuse petite personne, pour rallumer Moussu Numa, qu'elle se reprochait d'avoir un peu trop refroidi, dit à son frère félinement avec son intonation câline et chantante...* (Daudet).

félinerie [felinri] n. f. (de *félin,* adj. ; 1881, A. Daudet). *Littér.* Caractère d'une personne qui a la grâce, la souplesse du chat ou sa douceur perfide : *Les mots et les actes toujours en désaccord. Deux paroles, deux visages. Toute la félinerie et la séduction de sa race* (Daudet).

félinité [felinite] n. f. (de *félin,* adj. ; 25 nov. 1875, *Journ. officiel*). Caractère félin.

fellaga ou **fellagha** [fɛlaga] n. m. (mot de l'ar. magrébin, plur. de *fellag,* coupeur de route ; v. 1956). Nom donné en Tunisie, puis en Algérie aux partisans, groupés ou non en bandes armées, soulevés contre l'autorité française pour obtenir l'indépendance de leur pays.

fellah [fɛla] n. m. (ar. magrébin *fellāh,* ar. class. *fallāh,* cultivateur ; 1664, J. de Thévenot, écrit *fela ; fellah,* début du XIX^e s.). Paysan égyptien : *Le tout assaisonné de coups de trique sur les épaules des fellahs* (Flaubert).

felle n. f. V. FÊLE.

félon, onne [felɔ̃, -ɔn] adj. (bas lat. carolingien *fellonem,* accus. de *fello,* félon, francique **fillo,* équarisseur, celui qui maltraite [les esclaves] ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 3 ; sens 1, XII^e s., *Roncevaux ;* sens 2,

fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy ; sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Dans le langage de la chevalerie, se disait d'un vassal qui ne respectait pas la foi jurée à son seigneur : *Chevalier félon.* || **2.** *Littér.* Qui fait preuve de déloyauté : *Et j'ignorais son naturel félon* (Voltaire). || **3.** *Class.* Qui cherche à nuire par méchanceté naturelle : *Faites marcher contre eux des Scytes, des Gelons, | Et s'il se peut encore, des monstres plus félons* (Tristan). || **4.** *Class.* Se dit des choses qui ont un caractère cruel : *Et les ongles félons* [de la lionne] *s'impriment dans ses flancs* (La Fontaine).

◆ adj. et n. (1080, *Chanson de Roland*). Coupable de trahison : *Ganelon est le type du félon. Par leur belle détrompée, les félons seront honnis* (Hugo). *Le maître du précepteur félon se sentait soudain déchiré* (Bourget).

● SYN. : *traître.*

félonie [felɔni] n. f. (de *félon ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2, XII[e] s., *Roncevaux*). **1.** Caractère de ce qui est perfide : *Rosalie n'en acceptait aucun* [de ses prétextes] *et sous la félonie de son évolution lui en montrait la maladresse* (Daudet). *Laurent s'épuisait à chercher sur ces visages familiers un indice de félonie* (Duhamel). || **2.** Acte d'un félon, offense d'un vassal envers son seigneur. || *Par extens.* Acte déloyal.

● SYN. : **1** *déloyauté, perfidie ;* **2** *forfaiture, trahison.*

felouque [fəluk] n. f. (ar. marocain *felūka,* ar. class. *falūwa,* petit bateau de transport ; fin du XVI[e] s., écrit *pelouque ;* 1606, Nicot, écrit *falouque ; felouque,* 1611, Cotgrave). Petit bâtiment marchant à la voile et à la rame, gréé d'une ou de deux voiles latines avec des mâts inclinés vers l'avant, utilisé autrefois par les pirates barbaresques : *Une grande felouque, aux couleurs et aux formes singulières, se repose dans un grand port, où circule et nage toute la lumière de l'Orient* (Baudelaire). *Il faut voir avec quelle verve la chronique parisienne d'alors tirait toutes ses salves d'honneur pour la felouque dorée qui s'en venait d'Orient* (Daudet).

fels [fɛl] n. m. (origine incertaine, peut-être ar. *fulūs,* petite pièce de monnaie, du gr. *pholis,* écaille de reptile, de poisson ; XX[e] s.). Monnaie de bronze en usage chez les Arabes du Moyen Âge à nos jours.

fêlure [fɛlyr] n. f. (de *fêler* [v. ce mot] ; XIII[e] s., Godefroy, écrit *faieleüre* [*fêlure,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, 1852, Flaubert ; sens 3, début du XX[e] s. ; sens 4, 1684, La Fontaine). **1.** Fente étroite qui se produit accidentellement dans la matière d'un objet rigide sans que les fragments se séparent : *La fêlure d'une vitre.* || **2.** *Fig.* Indice d'un désaccord moral : *On sent une fêlure dans l'entente de ce couple, si uni en apparence.* || **3.** *Fig.* Altération d'un son qui rappelle celui d'une cloche fêlée : *Claude crut remarquer dans sa voix une fêlure de dépit* (Vercel). || **4.** Vx et fam. *Avoir une fêlure au crâne,* avoir un léger dérangement d'esprit qui altère le bon sens.

● SYN. : **1** *fissure ;* **2** *cassure, faille, lézarde.*

felze [fɛlz] n. f. (ital. *felza,* cabine d'une gondole ; début du XX[e] s.). Capot amovible que l'on peut adapter à une gondole vénitienne pour abriter les passagers : *Il n'eût pas manqué, lui, par une matinée aussi fraîche, de mettre la « felze » et j'eusse fait le trajet de Murano à l'abri de la singulière et confortable petite cahute ainsi appelée* (H. de Régnier).

femelle [fəmɛl] n. f. (lat. *femella,* petite femme [restreint par la suite au sens de « femelle »], dimin. de *femina,* femme [v. FEMME] ; XIII[e] s., Du Cange, au sens 1 ; sens 2, v. 1265, *Livre de jostice ;* sens 3, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 4, v. 1530, C. Marot ; sens 5, 1678, Guillet). **1.** Animal du sexe féminin : *La femelle du singe est souvent appelée guenon.* || **2.** Femme, en termes de droit féodal et de généalogie : *Dans les deux premiers cas de succession, les avantages des mâles et des femelles étaient les mêmes.* || **3.** *Pop.* Femme, en bonne part : *Toutes les femmes intellectuelles lui sauront gré d'avoir élevé la femelle à une si haute puissance, si loin de l'animal pur et si près de l'homme idéal, et de l'avoir fait participer à ce double caractère de calcul et de rêverie qui constitue l'être parfait* (Baudelaire). || **4.** *Pop.* et *Péjor.* Femme mauvaise ou méprisable : *Nous entrâmes dans l'un de ces établissements que la Providence a placés dans les villes comme de fétides mais utiles égouts* [...], *j'allumai un cigare, m'étendis dans un coin* [...] *pendant que la voix éraillée des femelles glapissait* (Flaubert). || **5.** Pièce de fer scellée dans un mur et creusée pour recevoir le pivot d'une porte.

◆ adj. (sens 1, XVI[e] s. ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3 [pour un duché, etc.] et 4, fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; sens 5, 1687, Desroches). **1.** Dans les espèces d'animaux ou de plantes hétérogames, se dit du plus volumineux et du moins mobile des deux gamètes lors de la fécondation : *Un gamète femelle.* || **2.** Se dit de celui des deux individus qui apporte le gamète femelle lors de la fécondation : *Une perdrix femelle.* || **3.** Qui est du sexe féminin, en termes de généalogie, surtout nobiliaire : *Les héritiers mâles et femelles.* || *Spécialem.* Se disait d'un duché, d'une dignité transmissible par les femmes : *Les biens étaient immenses, si le frère venait à manquer, et de plus l'espérance de la dignité de duc et pair, parce que celle de Mazarin était femelle* (Saint-Simon). || **4.** *Péjor.* De femme, féminin : *Il reconnut alors son mentor femelle, dont la tendresse le surprenait toujours* (Balzac). || **5.** Se dit d'une pièce de bois ou de métal creusée pour recevoir le saillant d'une autre pièce : *Une prise femelle.*

● CONTR. : *mâle.*

femellier [fəmɛlje] adj. (de *femelle ;* fin du XIX[e] s.). *Vx* et *fam.* Qui court les femmes pour satisfaire des appétits grossiers : *Ses collègues trouvaient qu'il manquait de sérieux, et les plaideurs lui reprochaient d'être trop femellier* (Theuriet).

fémelot [femlo] n. m. (de *femelle,* même sens [1623, Jal] ; 1732, Trévoux). Chacune des ferrures à deux branches embrassant l'étambot d'un navire et présentant des logements destinés à recevoir les aiguillots du gouvernail.

féminéité n. f. V. FÉMINITÉ.

féminiforme [feminifɔrm] adj. (de *fémini-,* élément tiré du lat. *femina* [v. FEMME], et de *forme ;* 1865, Littré). Qui présente une forme féminine.

féminilité [feminilite] n. f. (de *féminin,* d'après le bas lat. *feminilis,* de femme, dér. de *femina* [v. FEMME] ; 1855, Goncourt). Syn. de FÉMINITÉ.

● REM. Ce mot est propre à l'écriture artiste de la fin du XIX[e] s.

féminin, e [feminɛ̃, -in] adj. (lat. *femininus,* féminin, de femme, du genre féminin [en grammaire], de *femina* [v. FEMME] ; v. 1188, *Chanson d'Aspre-mont,* écrit *femenin* [*féminin,* XIII[e] s.], au sens 2 ; sens 1, XIII[e] s., *Macchabées ;* sens 3-4, XX[e] s. ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, v. 1540, Yver). **1.** Qui appartient à la femme, physiquement ou moralement : *Tout son désir féminin de conquérir et de séduire, ses ambitions glorieuses, élégantes ou mondaines, elle les avait mises dans son fils, ce grand joli garçon de vingt-huit ans, à la tenue correcte de l'artiste moderne* (Daudet). *Elle* [Élisabeth] *se replia sur les ressources d'une nature féminine toute neuve et prête à servir* (Cocteau). || Substantiv. *Éternel féminin,* v. ÉTERNEL. || **2.** Qui a les caractères de la femme : *Avoir des manières féminines.* || **3.** Qui a rapport aux femmes : *Se vanter de ses succès féminins.* || **4.** Qui est composé de femmes : *Un orchestre féminin.* || **5.** *Spécialem.* En grammaire, qui appartient au genre dit féminin : *Un nom féminin.* || **6.** *Rime féminine,* rime que termine une syllabe inaccentuée.

● SYN. : **2** *efféminé.*

◆ **féminin** n. m. (1865, Littré). En grammaire, un des ensembles définis par l'opposition de genre, et qui comprend, en français, certains noms désignant des êtres animés femelles et une partie des noms désignant des choses : *Les mots « chatte », « maison » sont du féminin.* || Mot qui appartient à cet ensemble ou genre : *« Scolopendre » est un féminin.* (V. GENRE.)

● CONTR. : *masculin.*

fémininement [femininmɑ̃] adv. (de *féminin,* adj. ; XX[e] s.). D'une manière féminine : *Mais je n'éprouve aucune satisfaction à écrire, fémininement, au courant*

de la plume et tout ce que j'écris ainsi me déplaît (Gide).

féminisation [feminizasjɔ̃] n. f. (de *féminiser ;* 1864, Sainte-Beuve, au sens 1 ; sens 2, 1868, Négrin ; sens 3, XXe s. ; sens 4, v. 1960). **1.** *Péjor.* Action de donner un caractère féminin ou efféminé : *L'art grec consiste dans la féminisation de toutes les vertus et de toutes les beautés* (Toussenel). *Aussi ne lui reprocherai-je pas ce léger enjolivement et cette féminisation du petit chef-d'œuvre antique* (Sainte-Beuve). ‖ **2.** *Spécialem.* En grammaire, action de donner à un mot la marque du féminin. ‖ **3.** *Spécialem.* Transformation du mâle en femelle. ‖ **4.** Augmentation de la proportion des femmes par rapport aux hommes dans un groupement ou une profession : *La féminisation du corps enseignant.*

féminiser [feminize] v. tr. (dér. savant du lat. *femina,* femme [v. FEMME] ; 1521, P. Fabri, au sens 2 ; sens 1, 1835, Th. Gautier). **1.** Donner un caractère féminin ou efféminé : *Avant le christianisme on ne féminisait pas les dieux ou les héros que l'on voulait faire séduisants ; ils avaient leur type, vigoureux et délicat* (Gautier). *Si vous féminisez son idée du bonheur...* (France). ‖ **2.** Donner à un mot le genre féminin (rare) : *Le terme « enzyme » a été féminisé par l'Académie des sciences.*

• CONTR. : **1** *masculiniser, viriliser.*

◆ **se féminiser** v. pr. (sens 1, 1872, Larousse ; sens 2, av. 1869, Lamartine ; sens 3, v. 1960). **1.** *Péjor.* Perdre son caractère d'homme : *Je me suis féminisé et attendri par l'usure* (Flaubert). ‖ **2.** Prendre un aspect féminin : *Le front avait quelque chose de masculin, mais depuis qu'elle avait cessé de parler, elle se féminisait* [...] *parce que l'abandon de la volonté adoucissait ses traits* (Malraux). ‖ **3.** Comprendre un plus grand nombre de femmes qu'auparavant.

féminisme [feminism] n. m. (dér. savant du lat. *femina,* femme [v. FEMME] ; 1837, Fr. M. Ch. Fourier, au sens I ; sens II, XXe s.).

I. Doctrine, mouvement d'opinion qui a pour objet l'extension du rôle des femmes dans la société.

II. État d'un individu du sexe masculin présentant des caractères de féminité plus ou moins marqués.

féministe [feminist] adj. (de *féminisme ;* fin du XIXe s.). Qui se rapporte au féminisme : *Une manifestation féministe.*

◆ adj. et n. (1907, Larousse). Qui est partisan ou qui se réclame du féminisme : *Je suis plutôt féministe comme on disait en ce temps-là* (Duhamel). *Ils se chamaillaient comme deux féministes* (Hermant).

féminité [feminite] n. f. (dér. savant de *féminin ;* v. 1265, Br. Latini, au sens 1 [mot rare jusqu'à la fin du XIXe s.] ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** Caractère distinctif de la femme : *Une femme, et la plus douée de féminité, peut-être, que nous ayons jamais vue* (Hermant). *Les yeux noyés et le léger gonflement de ses lèvres accentuaient* [...] *sa féminité* (Malraux). ‖ **2.** *Péjor.* Absence de virilité : *Deux drôles charmants de corruption, de dégradation intentionnelle dans le regard et de féminité dans les mouvements* (Flaubert).

• REM. On a dit aussi FÉMINÉITÉ (milieu du XIXe s., Baudelaire) : *De la féminéité de l'Église, comme raison de son omnipuissance* (Baudelaire).

femme [fam] n. f. (lat. *femina,* femme, femelle, et, à basse époque en Gaule romane, « épouse » ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens II, 1 ; sens I, 1, XIIe s., *Lois de Guillaume ;* sens I, 2, 1668, Molière ; sens I, 3, 1865, Littré ; sens I, 4, 1872, Larousse ; sens I, 5, 1642, Corneille [*femme d'honneur*] ; sens I, 6, 1862, V. Hugo ; sens II, 2, 1827, Chateaubriand ; sens III, 1, 1670, Racine ; sens III, 2-3, 1680, Richelet ; sens III, 4-5, 1835, Acad.).

I. 1. Être humain du sexe féminin : *La loi salique excluait les femmes de la possession de la terre. Rien ne remplace l'attachement, la délicatesse et le dévouement d'une femme* (Chateaubriand). ‖ Absol. *La femme,* type idéal comprenant les caractères communs à toutes les femmes : *Il est impossible qu'une femme, fût-elle née aux environs du trône, acquière avant vingt-cinq ans la science encyclopédique des riens, la connaissance des manèges, les grandes petites choses, les musiques de voix et les harmonies de couleurs, les diableries angéliques et les innocentes roueries, le langage et le mutisme, le sérieux et les railleries, l'esprit et la bêtise, la diplomatie et l'ignorance, qui constituent la femme comme il faut* (Balzac). *J'ai appris à peser, à corriger ce qu'a dit de la femme l'antique Salomon* (Sainte-Beuve). *Quand la femme vraiment femme avance dans la vie, toutes ses grâces émigrent du corps à l'esprit* (Sand). *Il considérait la femme comme un objet d'art, délicieux et propre à exciter l'esprit, mais un objet d'art désobéissant et troublant, si on lui livre le seuil du cœur, et dévorant gloutonnement le temps et les forces* (Baudelaire). ‖ **2.** Vx. *Bonne femme,* femme d'un âge avancé : *Elle se nomme Mariane et vit sous la conduite d'une bonne femme de mère qui est presque toujours malade* (Molière) ; *auj.* et *pop.,* femme quelconque, épouse ou non : *Inviter quelqu'un avec sa bonne femme.* ‖ Fam. *Vieille bonne femme,* femme âgée : *Les enfants avaient demandé leur chemin à une vieille bonne femme.* ‖ *Remède de bonne femme,* remède préconisé par des traditions populaires. ‖ *Conte de bonne femme,* récit ou discours peu digne de foi : *Les sermons des prêtres ne sont que des contes de bonne femme* (France). ‖ **3.** *Maîtresse femme,* femme douée d'un caractère énergique. ‖ **4.** *Femme de lettres, d'affaires,* femme dont le métier est d'écrire, de faire des affaires : *Mais quel singulier mélange elle montre aussi, d'une mystique ardente et d'une femme d'affaires froide* (Huysmans). ‖ **5.** Vx. *Femme de qualité,* femme appartenant à la noblesse. ‖ *Femme de bien, femme d'honneur,* femme honnête et de bonne réputation. ‖ *Femme de tête,* femme remarquable par son intelligence et sa volonté. ‖ *Femme de mauvaise vie, femme publique,* femme débauchée ou qui se livre à la prostitution. ‖ *Cherchez la femme,* cherchez la femme dont tel homme est épris, c'est-à-dire cherchez les mobiles secrets et passionnels de ses actes. ‖ **6.** Être humain du sexe féminin dont la puberté est achevée : *C'est maintenant une femme.*

II. 1. Compagne de l'homme, unie à lui par les liens du mariage : *C'est aussi une tête que celle de ma femme, et, depuis qu'elle est avec moi, je me trouve à la tête de deux têtes très difficiles à gouverner* (Chateaubriand). *Il l'appelait « ma femme », la tutoyait* (Flaubert). ‖ *Prendre femme,* se marier : *Si, contre toute prévision, je finis par prendre femme, ce sera sans aucun doute une fille de ma race* (Duhamel). ‖ Vx. *La femme Une telle,* l'épouse de M. Un tel, dans le langage de la police et de la justice ; *auj.* et *fam.,* l'épouse de M. Un tel, dont on parle avec mépris. ‖ **2.** Femelle des animaux qui vivent en couple : *Le castor est jaloux, et tue quelquefois sa femme pour cause ou soupçon d'infidélité* (Chateaubriand).

III. 1. Serviteur du sexe féminin : *Engager une femme pour faire les carreaux.* ‖ (au plur.) Les domestiques femmes spécialement attachées à la personne d'une princesse ou d'une grande dame : *Cattarina avait appelé ses femmes : une toilette élégante avait remplacé le déshabillé paresseux où l'avait trouvée son amie* (Gobineau). ‖ **2.** Vx. *Femme de charge,* femme de confiance attachée au service d'une maison pour avoir soin des effets précieux ou fragiles. ‖ **3.** *Femme de chambre,* domestique affectée au service personnel des femmes dans une famille, à l'entretien des vêtements et au nettoyage de l'ameublement ; femme attachée au service intérieur d'un hôtel. ‖ **4.** *Femme de ménage,* femme employée à faire le ménage dans un intérieur, et payée à l'heure. ‖ **5.** *Femme de journée,* femme employée à la journée, généralement pour les travaux domestiques ordinaires.

femme-auteur [famotœr] n. f. (de *femme* et de *auteur ;* milieu du XIXe s., Baudelaire). Femme qui fait profession avec quelque ostentation d'écrire des œuvres littéraires : *Nous avons connu la femme-auteur philanthrope* (Baudelaire).

● Pl. *des* FEMMES-AUTEURS.

femme-canon [famkanɔ̃] n. f. (de *femme* et de *canon ;* XXe s., aux sens 1-2). **1.** Femme qui, au cirque, porte sur ses épaules un canon auquel on met le feu. || **2.** *Pop.* Femme grande et grosse.

● Pl. *des* FEMMES-CANONS.

femmelette [famlɛt] n. f. (de *femme ;* milieu du XIVe s., Machaut, écrit *famelette* [*femmelette,* v. 1460, Villon], au sens 1 ; sens 2, 1680, Mme de Sévigné). **1.** Petite femme ; femme faible : *La moindre femmelette de ce temps-là* [le XVIIe s.] *vaut mieux pour le langage que les Jean-Jacques, les Diderot, les d'Alembert* (P.-L. Courier). *Vous n'allez pas maintenant vous évanouir comme une femmelette* (Bernanos). || **2.** *Fig.* et *fam.* Homme sans courage et sans caractère : [Lucien] *c'est une femmelette qui aime à paraître, le vice principal du Français* (Balzac). *Renzo, un homme à craindre ! le plus fieffé poltron ! une femmelette, l'ombre d'un ruffian énervé ! un rêveur qui marche nuit et jour sans épée, de peur d'en apercevoir l'ombre à son côté* (Musset).

femmelin, e [famlɛ̃, -in] adj. et n. (de *femelle ;* v. 1220, G. de Coincy). *Fam.* et *péjor.* Ravalé au rang d'une femelle (rare) : *Ceux qu'il méprise en secret, que Proudhon appelait justement les femmelins* (Bernanos).

◆ adj. (fin du XIXe s., A. Daudet). *Fam.* Relatif à une femelle (rare) : *Tant il est vrai que dans le brouhaha de la grande fabrique humaine les âmes se trompent souvent d'enveloppes, âmes d'hommes dans des corps femmelins, âmes de femmes dans des carcasses de cyclopes* (Daudet).

fémor(o)- [femɔr(o)], préfixe tiré du lat. *femur, femoris* (v. FÉMUR), et employé en anatomie pour marquer une relation avec le fémur ou la cuisse : *Le nerf fémoro-cutané est un nerf sensitif de la fesse et de la cuisse.*

fémoral, e, aux [femɔral, -o] adj. (bas lat. *femoralis,* de cuisse, de *femur* [v. l'art. suiv.] ; fin du XVIIIe s.). Qui appartient au fémur ou à la cuisse : *Artère fémorale.*

fémur [femyr] n. m. (lat. *femur, femoris,* cuisse [la spécialisation au sens de « os de la cuisse » est propre au franç.] ; 1586, J. Guillemeau, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Os de la cuisse : *Qu'elle* [la nature vivante] *produise un tronc d'arbre, un fémur, une dent ou une défense, un crâne ou une coquille, son détour est identique* (Valéry). || **2.** *Par extens.* et *ironiq.* Cuisse : *Leur culotte de peau trop large fait mille plis sur leur fémur* (Gautier).

fen [fɛn] n. m. (mot chinois ; 1872, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Ancienne unité de mesure de superficie chinoise. || **2.** Unité monétaire chinoise.

fenage [fənaʒ] n. m. (de *fener,* forme anc. de *faner,* couper le foin ; 1312, Godefroy). Au Moyen Âge, prélèvement fait par le seigneur sur la récolte de foin de ses paysans.

fenaison [fənɛzɔ̃] n. f. (de *fener,* forme anc. de *faner,* couper le foin ; début du XIIIe s., écrit *feneison* [*fenaison,* 1600, O. de Serres], aux sens 1-2 ; sens 3, 1865, Littré). **1.** Coupe et récolte des foins : *Commencer la fenaison.* || **2.** Époque où se fait cette récolte : *On ne les a pas revus depuis la fenaison.* || **3.** Dessiccation sur le pré même, des foins que l'on a coupés.

● SYN. : **1** *fanage.*

fenasse [fənas] n. f. (de *fein,* forme anc. de *foin ;* 1776, *Encyclopédie,* au sens de « graminées » ; sens actuel, 1878, Larousse). Débris végétaux que le foin laisse sur le plancher des fenils.

fenassier [fənasje] n. m. (de *fenasse ;* 1872, Larousse). Ouvrier qui fait les provisions de fourrage et les dépose dans les écuries.

fendage [fɑ̃daʒ] n. m. (de *fendre ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Opération de dégrossissage dans la taille du diamant. || **2.** Action de fendre du bois.

fendant [fɑ̃dɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de [*se*] *fendre ;* XVIe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du XVIe s., L'Es-toile ; sens II, XXe s. ; sens III, 1-2 [parce que ce raisin se fend sous la dent], début du XVIIIe s.).

I. 1. *Vx.* En escrime, coup donné de haut en bas avec le tranchant de l'épée : *Il reçut d'abord un fendant sur le jarret, dont il perdit beaucoup de sang* (d'Ablancourt). || **2.** *Vx* et *fam.* Spadassin d'allure redoutable : *Nous étions trente mille va-nu-pieds contre quatre-vingt mille fendants d'Allemands, tous beaux hommes, bien garnis* (Balzac). || *Faire le fendant,* se donner des airs redoutables : *Je n'ai jamais fait le rogue ni le fendant dans la prospérité* (Rousseau). *Pauvre garçon, il a voulu faire le fendant au moment de nous quitter, mais soyez sûr qu'il a le cœur plus gros que moi* (Proust). *Il avait beau faire le fendant devant elles, parler fort et les tenir pour des subalternes, il en avait la frousse* (Chérau). || Adjectiv. et vx. *Air fendant,* air redoutable qui ne se fait pas prendre au sérieux.

II. Petit coin métallique dont on se sert pour débiter le schiste.

III. 1. Variété de chasselas du canton de Vaud et du Valais. || **2.** Vin blanc qu'on en tire : *Boire du fendant.*

fendard [fɑ̃dar] n. m. (de *fendre,* à cause de la fente de la braguette ; 1896, G. Esnault). *Arg.* Pantalon.

● REM. On trouve aussi la graphie FENDART (XXe s.) et les formes FENDANT (part. prés. substantivé de *fendre ;* 1918, G. Esnault) et FENDU (part. passé substantivé de *fendre ;* 1939, G. Esnault).

fenderie [fɑ̃dri] n. f. (de *fendre ;* 1603, Gay, au sens 2 ; sens 1, 1704, Trévoux ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Action de fendre le fer en barres pour le transformer en verges, le bois pour en faire des baguettes. || **2.** Machine servant à fendre le fer ou le bois. || **3.** Atelier où l'on fend le fer ou le bois.

fendeur [fɑ̃dœr] n. m. (de *fendre ;* XIIe s., écrit *fendeor,* au sens de « défenseur » ; écrit *fendeur,* au sens 1, av. 1453, Monstrelet ; sens 2, fin du XVIe s., Brantôme). **1.** Ouvrier qui fend du bois. || Ouvrier qui fend des ardoises. || Ouvrier qui fend des diamants. || **2.** *Fig.* Se dit de quelqu'un qui se donne des airs redoutables : *Gustave Mathieu, un grand diable roux et maigre, aux airs de fendeur de Capitan, était assis près de lui, imitant sa voix, copiant ses gestes* (Daudet).

● SYN. : 2 *bravache, fier-à-bras, matamore, pourfendeur.*

fendeuse [fɑ̃døz] n. f. (de *fendre ;* 1865, Littré, au sens 1 ; sens 2-3, XXe s.). **1.** Ouvrière qui fend les roues de montre ou de pendule. || **2.** Machine à fendre le bois. || **3.** Machine à fendre l'osier.

fendillement [fɑ̃dijmɑ̃] n. m. (de *fendiller ;* 1845, Bescherelle). Action de fendiller, ou le fait de se fendiller ; fente légère : *C'était un christ Louis XIII encadré de chêne* [...], *avec des fendillements verticaux dans l'ivoire* (Montherlant).

fendiller [fɑ̃dije] v. tr. (de *fendre ;* av. 1850, Balzac). Produire de petites fentes dans quelque chose : *La chaleur fendille le mur. La peinture est fendillée. Les vieux murs de la maison, fendillés, bossués* (Balzac). *Ses manchettes empesées, et fendillées par l'usage, comme un vieux visage par des rides, étaient des manchettes détachables* (Montherlant).

● SYN. : *fêler, fissurer.*

◆ **se fendiller** v. pr. (1580, Palissy). Se couvrir de petites plaques détachables : *Sur les lèvres bleuâtres* [...], *la peau se fendillait en minces lamelles* (Gautier). *La figue se fendille quand elle est en pleine maturité* (Duhamel).

● SYN. : *se craqueler, se crevasser, s'étoiler, gercer, se lézarder.*

fendoir [fɑ̃dwar] n. m. (de *fendre ;* 1700, Liger). Outil qui sert à fendre : *Fendoir de tonnelier, de boucher.*

fendre [fɑ̃dr] v. tr. (lat. *findere,* fendre, ouvrir, séparer, diviser ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, av. 1493, G. Coquillart ; sens 4, 1532, Rabelais ; sens 5, av. 1613, M. Régnier ; sens 6, v. 1360, Froissart). [Conj. **46.**] **1.** Diviser en deux dans le sens de la longueur, le plus souvent à l'aide d'un outil tranchant ou d'une arme : *Je détachais du doigt l'écorce sans la fendre* (Lamartine). *Pour vous protéger, je fendrais des géants du crâne à la ceinture* (Gautier). *Ils étaient*

là, en train de fendre du bois (Maupassant). || Fig. et vx. *Fendre un cheveu en quatre,* faire des distinctions trop subtiles entre des idées et des sentiments. (Auj., on dit aussi *Couper les cheveux en quatre.*) || Arg. mil. *Fendre l'oreille à quelqu'un,* l'obliger à démissionner ou l'envoyer à la retraite (on fendait l'oreille aux chevaux de l'armée en les réformant) : *Mais je sens bien qu'à donner de la voix continuellement comme je fais, à rouler des yeux de chat sauvage, je fatigue tout le monde ; et comme j'ai mes soixante ans bien sonnés, ce qu'on va me fendre l'oreille un de ces matins !* (Daudet). || **2.** Provoquer brutalement et profondément une ou plusieurs fentes dans quelque chose : *La sécheresse fend la terre. La masse des maisons que la chaleur du jour paraît avoir fendue* (Tharaud). || *Il gèle à pierre fendre,* il fait si froid que l'eau, en gelant dans les interstices des pierres, risque d'y provoquer des fentes. || Fam. *Il me semble qu'on me fend la tête,* j'éprouve un violent mal de tête. || **3.** Fig. *Fendre la tête à quelqu'un,* l'importuner par un bruit assourdissant. || *Fendre le cœur, fendre l'âme,* causer une vive douleur morale, une grande pitié : *Et il sanglotait à fendre l'âme, appelant son moulin par toutes sortes de noms, lui parlant comme à une personne véritable* (Daudet). *Ne pleure pas, je t'en supplie. Tu me fends le cœur* (Maupassant). *Ça lui fend le cœur de voir tenir chez nous le haut du pavé par des ivrognes et des fainéants* (Bernanos). || Fig. et fam. *Des soupirs à fendre les pierres,* de très gros soupirs, la dureté de cœur étant habituellement comparée à la dureté de la pierre. || **4.** Se frayer un chemin dans un fluide : *L'étrave du navire fend la mer. Quel besoin de fendre | Ainsi l'air de vos bras en façon de moulin ?* (Verlaine). || **5.** Vx. *Fendre le vent,* s'échapper au plus vite : *La mer du Levant | Où le vieux Louchali fendit si bien le vent* (M. Régnier). || **6.** *Fig.* Se frayer brutalement un chemin dans une masse : *Eustache fendait à grand-peine ce fleuve de peuple* (Nerval). *Mais brusquement s'échappa Lafcadio, fendant la foule à coups de canne* (Gide).

● SYN. : **1** *cliver, tailler, trancher ;* **2** *craqueler, crevasser, fendiller, fissurer, gercer, lézarder ;* **3** *casser ;* **6** *écarter, ouvrir, percer.*

◆ v. intr. (1080, *Chanson de Roland,* au sens fig. de « éprouver une douleur morale » ; au sens propre, v. 1530, C. Marot ; *la tête me fend,* 1690, Furetière). Être endommagé par une ou plusieurs fentes : *Pourvu, toutefois, que l'effort du tournevire ne fît pas fendre le plancher* (Hugo). || Vx et littér. *Le cœur me fend,* j'éprouve une vive douleur morale. || Vx et littér. *La tête me fend,* je suis accablé par le bruit ; je suis accablé par les soucis.

◆ **se fendre** v. pr. (milieu du XVIe s., Amyot, au sens de « s'écarter [pour laisser passer quelqu'un] » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1648, Scarron ; sens 4, av. 1613, M. Régnier ; sens 5, 1835, Acad. ; sens 6, 1846, Balzac ; sens 7, fin du XIXe s.). **1.** Se séparer en fragments par une fente dans le sens de la longueur : *Le bois blanc se fend aisément.* || **2.** Se séparer en fragments selon un plan de clivage : *L'ardoise se fend en lames minces.* || **3.** Être entamé par une ou plusieurs fentes qui se forment brusquement : *Sous l'effet de la sécheresse la terre se fend.* || **4.** Fig. *Mon* (*ton, son,* etc.)*cœur se fend,* je suis (tu es, il est, etc.) étreint par une grande peine. || **5.** En escrime, porter vivement une jambe en avant, pour attaquer, en laissant l'autre pied à sa place : *Avant de partir, dans le silence et l'ombre de son cabinet, il s'exerçait un moment, se fendait, tirait au mur, faisait jouer ses muscles* (Daudet). *Et, soudain, le bras raide, il se fendit comme un escrimeur, pour écraser sur un point très précis de la toile une touche de lumière, une seule* (Martin du Gard). || **6.** *Fig.* et *pop.* Se livrer à une prodigalité inaccoutumée : *Je vous paye un exemplaire de ce groupe mille écus. Oh ! oui, sapristi ! mille écus, je me fends* (Balzac). || *Se fendre de,* donner avec une générosité inhabituelle : *Il s'est fendu d'un large pourboire au chauffeur de taxi.* || **7.** Se faire une fente dans une partie du corps : *Mon bon maître* [...] *l'envoya, d'un croc-en-jambe, contre une borne où il se fendit la tête* (France). || Pop. *Se fendre la gueule, se fendre la pêche,* rire.

● SYN. : **2** *se cliver ;* **3** *se craqueler, se crevasser, s'entrouvrir, se fêler, se fendiller, se fissurer, se gercer, se lézarder.*

fendu, e [fɑ̃dy] adj. (part. passé de *fendre ;* av. 1553, Rabelais). Qui a la forme d'une fente ; qui présente une fente : *Une bouche fendue jusqu'aux oreilles. Cette jument a les naseaux bien fendus. Ses yeux étaient obliques, mais admirablement fendus* (Mérimée). *Une jupe fendue en avant.* || *Être bien fendu,* avoir les jambes longues et droites ; avoir un grand écartement de jambes.

◆ **fendu** n. m. (XXe s.). *Autref.* Gros pain presque séparé en deux miches par une fente dans le sens de la longueur.

◆ **fendue** n. f. (XIIIe s., au sens de « creux dans un rocher » ; XVIIIe s., Brunot, au sens de « percement à flanc de coteau d'une mine de houille » ; sens actuel, 1872, Larousse). Galerie de mine inclinée et débouchant au jour.

fénelonien, enne [fenlɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Fénelon,* n. propre ; 1872, Larousse). Relatif à Fénelon : *Une pointe de quiétisme fénelonien* (Goncourt).

féneloniste [fenlɔnist] adj. et n. (de *Fénelon,* n. propre ; 1762, Voltaire). Admirateur de Fénelon. || Adepte du quiétisme, auquel Fénelon s'était rallié.

fenestella [fənɛstela] n. f. (lat. *fenestella,* petite fenêtre, dimin. de *fenestra,* fenêtre ; 1872, Larousse). Petite niche pratiquée dans le mur d'enceinte d'un chœur d'église pour recevoir la piscine.

fenestrage [fənɛstraʒ] n. m. (de *fenestre,* forme anc. de *fenêtre ;* 1230, Godefroy, au sens de « fenêtre, ouverture » ; sens 1, 1872, Larousse ; sens 2, 1564, J. Thierry ; sens 3, 1387, Fagniez ; sens 4, XIVe s., Laborde). **1.** Action d'ouvrir des fenêtres dans un bâtiment. || **2.** Ensemble des fenêtres d'un bâtiment. || Façon dont les fenêtres sont réparties dans un mur. || **3.** Ensemble des divers éléments fixes ou mobiles dont se compose une fenêtre : *À travers le fenestrage noir des meneaux et des rosaces* (Hugo). || **4.** *Par anal.* Ornement médiéval de bois ou de pierre, voire d'orfèvrerie, en forme d'arcade cintrée ou ogivale : *Il n'est point rare de voir passer dans la rue des chariots portant les fenestrages ogives en bois, donnés par tel charpentier à telle église* (Hugo).

● REM. On dit aussi FENÊTRAGE (XVIe s.).

fenestral, e, aux [fənɛstral, -o] adj. (dér. savant du lat. *fenestra,* fenêtre ; av. 1850, Balzac [l'anc. n. m. *fenestral,* « fenêtre » — v. 1160, Benoît de Sainte-Maure —, était un dér. de *fenestre,* forme anc. de *fenêtre*]). Relatif à une fenêtre (rare) : *Dans une embrasure de croisée où le froid déployait ses bises fenestrales* (Balzac).

fenestration [fənɛstrasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *fenestra,* fenêtre, ou du lat. *fenestratum,* supin de *fenestrare,* munir de fenêtres [v. FENESTRER] ; 1901, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** *Autref.* Ouverture, réelle ou factice, percée dans un plein. || **2.** Opération chirurgicale consistant à créer une nouvelle fenêtre dans l'oreille interne et à appliquer contre cette fenêtre un lambeau cutané.

fenestré, e [fənɛstre] adj. (part. passé de *fenestrer ;* XIIIe s., Littré [pour une étoffe]). Se dit d'un élément d'architecture, et, *par extens.,* d'une étoffe, dont la décoration consiste en ouvertures régulières rappelant des fenêtres : *Des corbeilles* [...] *avec des découpures plus frêles et plus fenestrées qu'une dentelle de Brabant* (Gautier).

● SYN. : *ajouré.* — CONTR. : *plein.*

fenestrelle [fənɛstrɛl] n. f. (de *fenestre* [forme anc. de *fenêtre*], d'après le lat. *fenestella* [v. FENESTELLA] ; XIIe s. [rare du début du XVIIe s. au milieu du XIXe s.]). Petite fenêtre. (Rare.)

fenestrer [fənɛstre] v. tr. (de *fenestre* [forme anc. de *fenêtre*] ou du lat. *fenestrare,* munir de fenêtres, de *fenestra,* fenêtre ; XIIe s., *Partenopeus de Blois,* au sens de « percer [un mur] de fenêtres » [au part. passé ; à l'infin., XVIIe s.] ; sens actuel, XIIIe s., Littré [au part. passé ; à l'infin., XXe s.]). Ajourer une surface pleine en y pratiquant des ouvertures, ou fenestrations : *La pratique de fenestrer les lames des épées ne paraît pas antérieure au XVIe siècle.*

fenestrier, ère [fənɛstrije, -ɛr] ou **fenêtrier, ère** [fənɛtrije, -ɛr] adj. (de *fenestre,* forme anc. de *fenêtre ;* XIIe s., comme n. m., au sens de « boutiquier », et comme adj., au sens de « de fenêtre » [écrit *fenestrier*] ; sens 1, 1845, Bescherelle, écrit *fenestrier* [*fenêtrier,* milieu du XXe s.] ; sens 2, 1872, Larousse, écrit *fenestrier* [*fenêtrier,* milieu du XXe s.]). **1.** Qui fait des fenêtres (rare) : *Ouvrier fenestrier.* || **2.** *Vx.* Qui passe son temps à regarder par la fenêtre : *Fille fenestrière et trottière, | Rarement bonne ménagère* (vieux proverbe).

◆ **fenestrière** ou **fenêtrière** n. f. (1867, G. Esnault, écrit *fenêtrière* [*fenestrière,* fin du XIXe s., Huysmans]). *Autref.* Prostituée qui se tenait à la fenêtre : *Les étonnantes fenestrières qui habitèrent ces clapiers sont désormais éparses dans toutes les rues avoisinantes* (Huysmans).

fenestron [fənɛstrɔ̃] n. m. (mot provenç., de *fenestro,* fenêtre [anc. provenç. *fenestra*], lat. *fenestra,* fenêtre ; fin du XIXe s., A. Daudet). *Dialect.* Fenêtre de petites dimensions : *Le soleil y entre par un fenestron grillagé à pic sur le Rhône* (Daudet).

fenêtrage n. m. V. FENESTRAGE.

fenêtre [fənɛtr] n. f. (lat. *fenestra,* fenêtre, croisée ; XIIe s., écrit *fenestre* [*fenêtre,* XVIe s.], aux sens I, 1 et II ; sens I, 2, début du XIIIe s., Audefroi le Bastard ; sens I, 3, 1897, A. Daudet ; sens I, 4, av. 1896, Verlaine ; sens I, 5 et 7, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1541, Calvin ; sens I, 8, XXe s.).

I. 1. Ouverture pratiquée dans le mur d'un bâtiment pour faire pénétrer l'air et la lumière à l'intérieur : *Des portes basses, des fenêtres toutes petites* (Daudet). || *Fausse fenêtre,* fenêtre dont les tableaux existent, mais dont l'embrasure est bouchée par de la maçonnerie. || *Fenêtre feinte,* peinture exécutée sur un mur et figurant une fenêtre. || **2.** *Se mettre à la fenêtre,* placer la tête ou le buste dans l'embrasure d'une fenêtre pour regarder au-dehors. || **3.** *Pop.* et vx. *Faire la fenêtre,* en parlant d'une prostituée, se mettre en montre à sa fenêtre : *Oh ! cette figure pâle derrière la haute vitre claire, cette folle, cette morte faisant la fenêtre !* (Daudet). || **4.** Fam. *À s'en jeter par la fenêtre,* au point d'en perdre la raison et d'attenter à ses jours : *J'aime la danse à m'en jeter par la fenêtre* (Verlaine). || **5.** Fam. *Jeter l'argent par les fenêtres,* dépenser l'argent sans compter : *Nous avons vécu trop souvent jusqu'alors à la manière des gens du beau monde, où il est bienséant de jeter l'argent par les fenêtres* (Bernanos). || Fig. *Entrer, rentrer, revenir par la fenêtre,* imposer sa présence malgré la volonté d'autrui : *Le père ouvre la porte au matériel époux, | Mais toujours l'Idéal entra par la fenêtre* (Musset). || **6.** *Fig.* Tout passage qui permet de communiquer à travers une clôture, de savoir ce qui se passe de l'autre côté : *Les yeux sont les fenêtres de l'âme* (Sainte-Beuve). *Les traités de 1919 donnaient à la Pologne une fenêtre sur la Baltique.* || *Ouvrir une fenêtre sur,* permettre de prendre une première connaissance de quelque chose. || **7.** *Fenêtre ronde, fenêtre ovale,* nom donné à deux ouvertures placées à la paroi interne de la caisse du tympan, entre l'oreille interne et l'oreille moyenne. || **8.** Lacune dans l'impression d'une page, causée par l'interposition d'un corps étranger entre la forme et la feuille.

II. Ouvrage de menuiserie placé dans une baie ouverte dans un mur, et servant à l'éclairage, à l'aération des bâtiments : *Ruy Blas, fermez la porte, — ouvrez cette fenêtre* (Hugo). *Cette maison qui n'a plus ni porte ni fenêtre est ouverte à tous.* || *Fenêtre dormante,* fenêtre qui ne peut s'ouvrir. || *Fenêtre à l'anglaise,* fenêtre à un ou deux vantaux s'ouvrant vers l'extérieur par rotation autour d'un axe vertical, situé le long d'un montant de rive. || *Fenêtre à la française,* fenêtre à un ou deux vantaux s'ouvrant vers l'intérieur par rotation autour d'un axe vertical situé le long d'un montant de rive. || *Fenêtre à guillotine,* fenêtre composée de deux ou de plusieurs châssis coulissant verticalement les uns contre les autres, en sorte que la fenêtre est ouverte quand ils se recouvrent tous au même niveau, et fermée quand ils sont étagés sur toute la hauteur de l'embrasure : *Nous jouissons d'une installation modèle. Voici les monte-charge et la petite fenêtre à guillotine par laquelle je peux surveiller mon personnel* (Duhamel).

● SYN. : **I, 1** *baie.* || **II** *croisée.*

fenêtré, e [fənɛtre] adj. (de *fenêtre* [v. ce mot] ; v. 1560, Paré, écrit *fenestré* [*fenêtré,* 1872, Larousse], au sens 2 ; sens 1, 1798, L. C. M. Richard, écrit *fenestré* [*fenêtré,* 1878, Larousse]). **1.** En botanique et en zoologie, se dit d'un organe percé d'ouvertures régulières. || **2.** Se dit d'un pansement ou d'un appareil chirugical plâtré dans lequel on a pratiqué de petites ouvertures.

fenêtrer [fənɛtre] v. tr. (de *fenêtre* ou du lat. *fenestrare,* munir de fenêtres [v. FENESTRER] ; 1829, Boiste [*fenestré,* « percé de fenêtres », XIIe s., v. FENESTRER]). Ménager des fenêtres dans le mur d'un bâtiment et les garnir de châssis fixes ou mobiles.

fenêtrier, ère adj. V. FENESTRIER, ÈRE.

fenian, ane [fenjɑ̃, -an] adj. (angl. *fenian,* mot irlandais, de *fene,* n. anc. des Irlandais ; XXe s.). Relatif au mouvement de libération de l'Irlande dirigé contre la domination britannique : *Conspiration feniane.*

◆ **fenian** n. m. (1865, Bonnafé). Membre du mouvement fenian, secte politico-religieuse formée vers 1861 dans le but de séparer l'Irlande de l'Angleterre.

fenianisme [fenjanism] n. m. (angl. *fenianism,* de *fenian* [v. l'art. précéd.] ; 1868, Bonnafé). Doctrine du mouvement fenian.

fenil [fənil] n. m. (lat. *fenile,* de *fenum,* foin ; XIIe s.). Endroit où l'on garde le foin quand il est rentré : *Il admira les crèches, le fenil, et l'habitation du berger* (Bosco).

fennec [fenɛk] n. m. (ar. *fanek, fenek ;* 1808, Boiste). Petit renard aux oreilles très grandes, vivant au Sahara, appelé aussi *renard des sables.*

fennomane [fɛnɔman] adj. (du lat. *Fenni, Fennorum,* n. m. plur., les Finnois ; XXe s.). Se dit d'un parti national finnois.

fenouil [fənuj] n. m. (lat. pop. **fenuc[u]lum,* lat. class. *feniculum,* fenouil, proprem. « petit foin », dimin. de *fenum,* foin ; v. 1240, G. de Lorris, écrit *fenoil ; fenouil,* 1690, Furetière). Plante aromatique à saveur d'anis, dont on consomme la base des pétioles charnus : *Les tiges énormes du fenouil, l'éclat de leur floraison d'or verdi* [...] *ce matin de premier été* [...] *elles étaient d'une splendeur incomparable* (Gide).

fenouillette [fənujɛt] n. f. (de *fenouil ;* XVIIe s., *Dict. général,* au sens I ; sens II, 1707, Dancourt).

I. Eau-de-vie parfumée avec des graines de fenouil.

II. Petite pomme grise qui a un goût de fenouil : *Il y avait assez de calvilles, de fenouillettes* (Pourrat).

● REM. Au sens II, on dit aussi FENOUILLET n. m. (début du XVIIe s.).

fente [fɑ̃t] n. f. (lat. pop. **findita,* fente, fém. substantivé de **finditus,* lat. class. *fissus,* part. passé de *findere,* fendre ; début du XIVe s., au sens 2 ; sens 1, 1771, Trévoux [*bois de fente,* 1600, O. de Serres] ; sens 3-4, XXe s.). **1.** Action de fendre : *La fente est une des opérations de la taille des ardoises.* || *Bois de fente,* bois coupé dans le sens de la longueur des fibres. || **2.** Ouverture en long et étroite à la surface ou à l'intérieur d'une chose : *Boucher les fentes d'un mur. Regarder par les fentes d'une palissade. La fente de visée est une ouverture pratiquée dans le blindage d'un char de combat pour permettre à l'équipage de voir au-dehors. Quelle espèce de jour passe aux fentes des tombes* (Hugo). *Elle* [la Vierge] *tenait sur ses genoux son Enfant, qui* [...] *passait la tête par une fente de son manteau* (France). || **3.** En escrime, action de se fendre. || *Par anal.* Sursaut de l'haltérophile passant sous la barre qu'il vient de soulever. || En ski, action d'avancer un ski devant l'autre en se fendant comme à l'escrime. || **4.** Longueur des jambes d'un athlète.

● SYN. : **2** *craquelure, crevasse, déchirure, faille, fêlure, fissure, gerçure, incision, lézarde.*

fenton [fɑ̃tɔ̃] n. m. (de *fente,* proprem. « fer ou bois fendu en tringles » ; 1676,

Félibien, au sens 1 ; sens 2-3, 1865, Littré ; sens 4, XXe s.). **1.** Morceau de bois taillé en cheville. || **2.** Fer aplati qui sert de chaîne aux tuyaux de cheminée. || **3.** Ferrure reliant la maçonnerie d'un mur au chambranle d'une cheminée. || **4.** Tringle reliant les poutrelles d'un plancher.

• REM. On écrit aussi FANTON.

fenugrec [fənygrɛk] n. m. (bas lat. *fenugraecum,* fenugrec, lat. class. *fenum graecum,* proprem. « foin [*fenum*] grec [*graecum,* neutre de l'adj. *graecus,* grec] » ; XIIIe s., *Dict. général,* écrit *fenegrec ;* v. 1560, Paré, écrit *fœnugrec ; fenugrec,* 1690, Furetière). Nom usuel du trigonella, plante à fleurs bleues, jaunes ou blanches, que l'on trouve dans les pelouses ou dans les champs : *Les graines du fenugrec ont une odeur forte et une saveur amère.*

féodal, e, aux [feɔdal, -o] adj. (lat. médiév. *feodalis,* féodal, de *feodum,* une des formes latines de *fief* [v. ce mot] ; début du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, v. 1360, Froissart ; sens 3, 1748, Montesquieu ; sens 4, XXe s.). **1.** Qui appartient ou qui est relatif au fief : *Le jeune baron avait suffisamment boudé contre son ventre derrière ses murailles féodales* (Gautier). *Parmi les droits féodaux, le droit d'aînesse assurait l'indivisibilité du fief.* || **2.** Qui est soumis au régime de la féodalité : *Un peuple féodal de campagnards, de voyageurs, de soldats* (Fromentin). || **3.** Qui date du temps de la féodalité : *Le Châtelet, non plus tour romaine, comme sous Julien l'Apostat, mais tour féodale du XIIIe siècle* (Hugo). *Les institutions féodales. Les coutumes féodales.* || **4.** *Péjor.* Qui n'est pas de son temps : *Il a des idées féodales sur le monde ouvrier.*

◆ **féodal** n. m. (XVe s., Godefroy). Seigneur du temps de la féodalité : *Le pouvoir des féodaux.*

féodalement [feɔdalmɑ̃] adv. (de *féodal ;* XVIe s., A. Thierry). En vertu du droit féodal.

féodaliser [feɔdalize] v. tr. (de *féodal ;* 1838, Balzac). Soumettre au système féodal : *Le nom glorieux d'un des plus puissants chefs venus jadis du Nord pour conquérir et féodaliser les Gaules* (Balzac).

féodalisme [feɔdalism] n. m. (de *féodal ;* 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1865, Littré). **1.** Principe de soumission du vassal au suzerain, caractérisant le système féodal. || **2.** Caractère de ce qui est féodal. || **3.** *Péjor.* Domination de fait de certains grands groupements d'intérêts privés à l'intérieur d'un État : *Le féodalisme financier.*

féodalité [feɔdalite] n. f. (de *féodal ;* début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1834, V. Considérant). **1.** Au Moyen Âge, tenue d'un héritage à titre de fief. || **2.** Ensemble des lois et des coutumes qui régirent l'ordre politique et social en France et dans une partie de l'Europe du IXe s. à la fin du Moyen Âge. || *Par extens.* Ordre politique et social de la France et d'une partie de l'Europe entre le IXe s. et la fin du Moyen Âge : *La juridiction seigneuriale, sous la féodalité* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* et *péjor.* Toute puissance économique et sociale qui pèse sur la politique d'un État : *Il est vivifiant de penser qu'un jeune fonctionnaire vous estime assez pour qu'il vous ait demandé d'abattre la féodalité des pétroliers français* (Romains).

1. fer [fɛr] n. m. (lat. *ferrum,* le fer, épée, glaive, objet en fer ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens II, 2 ; sens I, 1 et III, 4, XIIe s., *Roncevaux ;* sens I, 2, 4, II, 5-7, 11 et III, 3, 1690, Furetière ; sens I, 3, XIVe s., Cuvelier ; sens II, 1, XIVe s., Littré ; sens II, 3 et III, 2, 1865, Littré ; sens II, 4, 1796, *Encycl. méthodique ;* sens II, 8, XIVe s., *Ordonnance royale ;* sens II, 9, 1704, Trévoux [« petite pièce de toile... » et « marque en forme d'arc sur le plumage », 1771, Trévoux] ; sens II, 10, XIVe s., Laborde ; sens III, 1, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens III, 5, XXe s. ; sens III, 6, 1655, Molière).

I. 1. Métal tenace et malléable d'un gris bleuâtre (symb. : Fe), utilisé largement dans l'industrie sous forme d'alliages, d'aciers et de fontes : *Un pays producteur de fer. Aussi promptement qu'un minéralogiste reconnaît le fer de Suède* (Balzac). || *Fer natif,* fer qui se trouve dans la nature sous forme de cristaux. || *Âge du fer,* période de la préhistoire caractérisée par une utilisation courante du fer : *L'âge du fer en Europe occidentale occupe le premier millénaire av. J.-C.* || **2.** Substance ferrugineuse : *Certains aliments contiennent du fer. Le fer médicamenteux est prescrit pour soigner les anémies, les asthénies.* || **3.** Alliage composé en majeure partie de fer. || *Fer doux,* fer ou acier peu tenace que l'on utilise pour former les noyaux de circuits magnétiques. || *Fer forgé,* acier travaillé au marteau sur l'enclume. || Prov. *Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud,* il faut profiter d'une situation favorable qui ne durera pas, de même qu'il faut forger l'acier avant qu'il soit refroidi. || *Fer galvanisé,* tôle recouverte d'une couche protectrice de zinc. || **4.** *Fig.* Toute matière dure et résistante : *Son estomac digérerait du fer. Ce tissu est inusable, c'est du fer.* || **5.** *Chemin de fer,* v. à son ordre alphab. || Par abrév. *Par fer,* par chemin de fer (dans le langage commercial) : *Expédition par fer à réception de votre commande.*

II. 1. Toute pièce manufacturée d'acier doux ou mi-dur : *Pour faire une charpente métallique, on emploie des fers en T et des fers en cornière.* || Fig. et vx. *Cela ne tient ni à fer ni à clou,* cela est mal bâti. || **2.** *Vx* et *littér.* Toute arme blanche : *Il* [le chevalier chrétien] *allait mourir sous le fer du mahométan* (Chateaubriand). *Le fer brille* [...], *un cri part : guerriers, volez aux armes !* (Hugo). || Fig. et vx. *Par le fer et par le sang,* par les violences de la guerre. || Vx. *Fer et sang !,* en invoquant toutes sortes de violences : *Ah ! massacre ! ah ! fer et sang ! j'obtiendrai justice de vous* (Musset). || **3.** *Vx.* Instrument chirurgical tranchant. || Fig. *Porter le fer dans une plaie,* apporter un remède radical à un mal moral. || **4.** Hameçon d'une ligne à pêcher : *Le poisson est retenu par le fer.* (On dit aussi : *Un hameçon fin de fer, gros de fer.*) || **5.** (avec un complément précédé de la prép. *à*) Outil destiné à un usage spécial : *Fer à souder, à glacer, à river. Fer à calfat.* || **6.** *Fer à repasser,* ou, absol., *fer,* outil composé essentiellement d'une semelle d'acier ou de fonte que l'on passe à chaud sur les étoffes pour les déplisser. || *Fer à tuyauter, fer à coque,* fers à repasser de forme particulière. || Fam. *Coup de fer,* repassage rapide d'une étoffe peu froissée : *Donner un coup de fer au col et aux manchettes.* || **7.** *Fer à friser,* sorte de pince d'acier dans laquelle on prend à chaud une mèche de cheveux pour la rouler en frisure ou en ondulation : *Il s'attristait* [...] *de voir ses manuscrits brûlés aux marges par des fers à friser* (France). *Frisé au petit fer, rasé à la pierre ponce* (Daudet). || **8.** *Fer à cheval,* ou, absol., *fer,* semelle de fer, généralement en forme d'arc outrepassé, dont on garnit la corne des pieds des chevaux : *Nous nous étions déjà assez éloignés de la venta pour qu'on ne pût entendre les fers du cheval* (Mérimée). || *Faire feu des quatre fers,* en parlant d'un cheval au galop, faire jaillir des étincelles de la chaussée. || *Fer à glace,* fer garni par-dessous de pointes qui mordent sur la glace. || *En fer à cheval,* en forme d'arc outrepassé : *Escalier en fer à cheval.* || **9.** *Fer à cheval,* double pente douce qui permet, dans un jardin, d'accéder à une terrasse et qui offre en plan la forme d'un fer à cheval : *Assis dans les Tuileries, sur les buis du fer à cheval, il regardait jouer les enfants* (France) ; petite pièce de toile qui sert de doublure aux épaulettes d'une chemise d'homme ; marque en forme d'arc sur le plumage de divers oiseaux. || *Les quatre fers en l'air,* renversé sur le dos : *Il y en avait une* [une femme], *les quatre fers en l'air, couverte de sang* (Mérimée). || *Ne pas valoir les quatre fers d'un chien,* ne rien valoir, les chiens ne pouvant être ferrés : *Jules, qui ne valait pas, comme on dit, les quatre fers d'un chien, devint tout à coup un honnête homme* (Maupassant). || **10.** Objet ou outil de métal primitivement en fer : *Mettre des fers d'argent à un cheval.* || **11.** *Fer à dorer,* outil en acier ou en cuivre, gravé en relief, utilisé pour décorer les couvertures de livres reliés. || *Petits fers,* petits fers à dorer dont les empreintes juxtaposées et répétées forment la décoration de la cou-

verture ; *par extens.,* motif d'ornementation imprimé en creux par les fers sur la reliure : *Albin Fage écrivait sur carte postale : « J'ai de nouveaux fers à vous montrer, reliure du seizième en bon état et rare »* (Daudet). || *Fer à gaufrer,* planche de cuivre avec laquelle se font les gaufrures des étoffes.

III. 1. Partie en fer ou en acier d'un objet ou d'un outil : *Le fer de la charrue.* || *En fer de hache,* qui a la forme de la lame d'une hache : *Un profil en fer de hache* (Nerval). || **2.** *Fer de botte,* ou, absol., *fer,* petite lame d'acier qu'on cloue sous la semelle d'une chaussure pour renforcer les endroits qui s'usent le plus vite : *Faire mettre des fers aux talons de ses souliers.* || **3.** *Fer d'aiguillettes, fer de lacet,* petit manchon conique de métal qu'on assujettit au bout d'un lacet ou d'un cordon pour en faciliter l'introduction dans un œillet. || **4.** *Fer de lance,* pointe d'acier d'une lance : *Les autres fenêtres hérissées de grilles en broussailles, de fers de lances* (Daudet) ; dans une armée, ensemble des unités d'élite qui ouvrent une offensive, ou qu'on emploie pour les missions difficiles. || *Lance à fer émoulu,* lance dont le fer est affilé. || Fig. *Se battre à fer émoulu,* n'apporter aucun ménagement dans la discussion. || *Fer de moulin, fer à moulin* ou *croix de moulin,* pièce héraldique en forme du fer que l'on place au centre de la meule d'un moulin, c'est-à-dire approximativement en forme d'X. || **5.** Tête métallique d'un club de golf. || *Par extens.* Club de golf à tête métallique. || **6.** Lame d'un fleuret, d'une épée ou d'un sabre. || *Par extens.* Fleuret, épée ou sabre : *Croiser, engager le fer.* || Littér. *Croiser le fer,* se battre en duel ; au *fig.,* discuter ou se disputer. || *Battre le fer,* s'exercer à l'escrime ; au *fig.* et *class.,* s'adonner à une étude, à un métier : *Enfin, à force de battre le fer, il en est venu glorieusement à avoir ses licences* (Molière).

◆ **De fer** loc. adj. (sens 1, v. 1240, G. de Lorris ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3-4, XX^e s. ; sens 5, 1865, Littré ; sens 6, 1679, Bossuet ; sens 7, 1664, Racine ; sens 8-9, 1690, Furetière ; sens 10, 1809, Chateaubriand). **1.** Se dit de ce qui est résistant, robuste comme s'il était de fer : *Longtemps je m'étais demandé quelle partie vulnérable, dans cette organisation de fer, un mal quelconque avait pu frapper* (Fromentin). *Avoir une santé de fer. Avoir une main de fer, une poigne de fer.* || **2.** *Bois de fer,* bois très durs d'origine exotique, comme le robinier de la Guyane, le rhamnus des Antilles, etc. || **3.** *Terre de fer,* faïence particulièrement résistante. || **4.** *Bras de fer,* jeu où les deux adversaires, face à face de part et d'autre d'une table, se prennent par la main, le coude sur la table, les avant-bras dressés l'un contre l'autre, et où chacun cherche à abattre en arrière l'avant-bras de l'autre. || **5.** *Fig.* Se dit de ce qui ne se laisse fléchir par rien : *Un chef doit avoir une main de fer dans un gant de velours. La loi de fer des besoins consiste en ceci, que celui qui essaie de mépriser les besoins s'y trouve aussitôt soumis comme une bête* (Alain). || **6.** Fig. *Un joug de fer, un sceptre de fer,* une domination tyrannique. || **7.** Fig. *Un cœur de fer,* un cœur insensible. || **8.** Fig. *Une tête de fer,* une volonté que rien n'arrête : *« Je voulais arriver à l'homme, me prendre corps à corps avec la tyrannie vivante, la tuer [...]. — Quelle tête de fer as-tu, ami ! »* (Musset). || **9.** *Âge de fer, siècle de fer,* dans la mythologie antique, dernière période de la corruption des hommes, après l'âge d'or et l'âge d'airain, avant le déluge, ou avant l'embrasement final. || *Par extens.* Toute époque où les mœurs sont censées avoir dégénéré de l'antique rigueur. || **10.** Vx et littér. *Sommeil de fer,* la mort : *Ces mânes sacrés* [des anciens Romains] *n'avaient point rompu leur sommeil de fer* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *fort, solide, vigoureux ;* **5** *ferme, impitoyable, implacable, inflexible ;* **7** *inhumain ;* **8** *inébranlable, obstiné, opiniâtre.*

◆ **fers** n. m. pl. (sens 1, XV^e s., Littré ; sens 2-3, 1865, Littré ; sens 4, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 5, 1662, Corneille ; sens 6, 1802, Chateaubriand [au sing. ; au plur., 1865, Littré]). **1.** *Autref.* Anneaux, menottes, colliers et chaînes avec lesquels on attachait un prisonnier : *On lui mit* [à Candide] *sur-le-champ les fers aux pieds, et on le mène au régiment* (Voltaire). || **2.** Autref. *Peine des fers,* peine criminelle pour les civils et les soldats, et, pour les marins, peine disciplinaire de la barre de justice. || **3.** Vx. *Jeter aux fers,* mettre en prison. || **4.** *Class.* et *littér.* Esclavage, sujétion : *J'ai vu trancher les jours de ma famille entière, | Et mon époux sanglant traîné sur la poussière, | Son fils seul avec moi, réservé pour les fers* (Racine). *Il n'y a de liberté durable que pour ceux dont le temps a usé les fers* (Chateaubriand). || **5.** *Class.* Les liens de l'amour : *Quoi ! votre âme à l'amour en esclave asservie | Se repose sur lui du soin de votre vie ?* [...] *| Pouvez-vous consentir à rentrer dans ses fers ?* (Racine). || **6.** *Les fers,* ou (vx) *le fer,* nom usuel du forceps : *J'ai coûté la vie à ma mère en venant au monde ; j'ai été tiré de son sein avec le fer* (Chateaubriand). *L'accouchement avait été difficile* [...]. *On avait attelé de nouveau pour aller chercher le médecin de Vierzon. Il avait dû appliquer les fers* (Alain-Fournier).

2. fer [fɛr] n. m. (origine obscure ; 1279, *Dict. général* [*bestes de fert ; bestiaux de fer,* 1690, Furetière ; *cheptel de fer,* 1865, Littré]). *Cheptel de fer,* bestiaux dont le preneur doit présenter l'équivalent à sa sortie de la ferme.

3. fer ou **faire** [fɛr] n. m. (de l'anc. franç. *fuerre,* fourrage [V. FOURRAGE], qui a désigné le chaume des fèves, et aussi le crin, la laine servant à garnir des meubles, etc. ; 1782, *Encycl. méthodique*). Usité seulement dans l'expression *fer en meubles,* fournitures nécessaires pour garnir les meubles (laine, crin, etc.).

féra n. f., **férat** ou **ferrat** [fera] n. m. (origine inconnue ; XV^e s., *Chroniques des chanoines de Neuchâtel,* écrit *ferra ; féra,* av. 1850, Balzac ; *ferrat,* 1872, Larousse ; *férat,* XX^e s.). Poisson du lac Léman : *Une féra de Genève à la vraie sauce genevoise* (Balzac).

fer-à-cheval [ferаʃval] n. m. (de *fer* 1, *à* et *cheval ;* 1865, Littré). Nom donné à deux grandes chauves-souris de l'Ancien Monde.

● Pl. *des* FERS-À-CHEVAL.

feralia [feralja] ou **féralies** [ferali] n. f. pl. (lat. *Feralia, -lium,* Féralies, neutre pl. substantivé de l'adj. *feralis,* qui a rapport aux dieux mânes ; av. 1880, Flaubert, écrit *Feralia ; féralies,* XX^e s.). Fêtes en l'honneur des morts, chez les Romains : *Qu'ils étaient doux, les repas de famille, surtout le lendemain des Feralia* (Flaubert).

férat n. m. V. FÉRA, N. F.

fératier n. m. V. FÉLATIER.

fer-blanc [fɛrblɑ̃] n. m. (de *fer* 1 et de l'adj. *blanc ;* 1384, Gay). Tôle fine d'acier doux recouverte d'une couche d'étain protectrice : *Les carreaux en verre de bouteille jetaient sur les ustensiles de fer-blanc et de cuivre rouge une lumière blafarde* (Flaubert).

ferblanterie [fɛrblɑ̃tri] n. f. (de *ferblantier ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-3 ; sens 4, 1868, A. Daudet ; sens 5, v. 1916). **1.** Industrie de la fabrication du fer-blanc, et aussi des objets en fer battu, en zinc, en laiton. || **2.** Commerce du fer-blanc. || **3.** Collection d'ustensiles et d'objets en fer-blanc, fer battu, etc. : *Vendre de la ferblanterie.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Objet fabriqué ou production de peu de valeur : *Un des plus beaux morceaux de la ferblanterie mélodramatique* (Daudet). || **5.** *Arg.* Brochette de décorations.

ferblantier [fɛrblɑ̃tje] n. m. (de *ferblanc ;* 1723, Savary des Bruslons). Celui qui fabrique ou vend des objets en fer-blanc.

fer-chaud [fɛrʃo] n. m. (de *fer* 1 et de l'adj. *chaud ;* 1538, R. Estienne, au sens de « cautère » ; sens moderne, 1708, d'après Trévoux, 1771). *Vx.* Nom vulgaire du pyrosis.

fer-de-lance [fɛrdəlɑ̃s] n. m. (de *fer* 1, *de* et *lance ;* 1865, Littré). Nom commun à trois espèces de chauves-souris communes au Brésil et au Pérou.

● Pl. *des* FERS-DE-LANCE.

féret n. m. V. FERRET.

férétrien [feretrijɛ̃] adj. m. (du lat. *Feretrius,* Férétrien, surtout de Jupiter, qui remporte les dépouilles, de *ferre,* por-

ter, emporter ; av. 1842, Stendhal). Qui frappe, en parlant de Jupiter : *Un couvent de moines noirs a remplacé, au sommet du Monte Cavi, le temple de Jupiter Férétrien, où les peuples latins venaient sacrifier en commun* (Stendhal).

fériable [ferjabl] adj. (de *férie[s]* ; v. 1268, É. Boileau). *Class.* Qui doit être fêté (rare) : *Mainte vigile et maint jour fériable* (La Fontaine).

férial, e, aux [ferjal, -o] adj. (lat. ecclés. médiév. *ferialis,* de *feriae* [v. FÉRIE] ; XIIIe s., Godefroy). Relatif à la férie : *Or ni fériale | Ni astrale : n'est | La brume qu'exhale | Ce nocturne effet* (Rimbaud). *Un office férial.*

féridji [feridʒi] n. m. (mot ar. ; 1872, Larousse). Tissu grossier de poil de chameau feutré, employé en Algérie et en Tunisie pour fabriquer des tentes.

férie [feri] n. f. (lat. *feriae,* n. f. plur., jours consacrés au repos, fêtes, repos, et, dans la langue ecclés. du Moyen Âge, « jour de la semaine » ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [« jour de fête chômée » ; chez les Romains, 1865, Littré] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Chez les Romains, jour où il était prescrit de cesser tout travail. || *Vx.* Jour de fête chômée : *C'est l'oisiveté de la férie qui les conduit au cabaret* (Voltaire). || **2.** Terme dont se sert l'Église catholique pour désigner les jours de la semaine à l'exception du samedi et du dimanche, en les comptant à partir du lundi, deuxième férie. || *Faire l'office de la férie, faire la férie,* célébrer l'office du jour.

férié, e [ferje] adj. (lat. *feriatus,* qui est en fête, oisif, de loisir, et, dans la langue ecclés. du Moyen Âge, « [jour] de fête », part. passé adjectivé de *feriari,* être en fête, chômer une fête, de *feriae* [v. l'art. précéd.] ; XIVe s., au sens 1 [rare jusqu'en 1690, Furetière ; l'infin. *férier,* « fêter, chômer », tiré de l'adj. *férié,* apparaît dès 1220 env., G. de Coincy] ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Se dit d'un jour pendant lequel la cessation du travail est prescrite par la religion ou par la loi : *Chez tous les peuples chrétiens, le dimanche est un jour férié* (Arago). *Mais aujourd'hui c'est jour férié ; je m'en vais me donner vacances, pour une unique fois dans ma vie* (Gide). || *Jour demi-férié,* jour non férié pendant lequel on ne peut pas dresser un protêt, exiger un paiement ou effectuer un dépôt. || **2.** *Par extens.* et *littér.* Relatif à un jour où l'on ne travaille pas : *Dans le ciel férié flânait longuement un nuage oisif* (Proust).

● SYN. : **1** *chômé.* — CONTR. : **1** *ouvrable.*

férigoule [ferigul] n. f. (provenç. *ferigoulo, farigoulo,* thym, anc. provenç. *ferigola,* bas lat. *fericula* [attesté seulement comme adj. fém. au sens de « sauvage », mais qui a dû aussi désigner, comme n. f., le thym, plante sauvage], de *ferus,* sauvage ; 1869, A. Daudet [une première fois au début du XVIe s., sous la forme *férigole*]). *Dialect.* Thym : *La férigoule embaume autour de lui, il ne la sent pas* (Daudet).

férin, ine [ferɛ̃, -in] adj. (lat. *ferinus,* de bête sauvage, de *fera,* bête sauvage, fém. substantivé de l'adj. *ferus,* non domestique, farouche, cruel ; fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* comme n. m., aux sens de « bête sauvage, gibier », et, comme adj., aux sens de « sauvage, farouche, dur, insensible » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** *Vx.* Qui a quelque chose de farouche (rare) : *Regards férins.* || **2.** *Vx.* Qui offre un caractère dangereux, en parlant d'une maladie ou de ses symptômes : *Une épidémie de grippe férine* (Margueritte). || *Toux férine,* toux saccadée, quinteuse.

● SYN. : **1** *féroce ;* **2** *grave, malin, mauvais.* — CONTR. : **1** *bienveillant, doux, tendre ;* **2** *bénin.*

férir [ferir] v. tr. (lat. *ferire,* frapper ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*sans coup férir,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*férir au cuer,* proprem. « frapper au cœur » ; *féru,* « épris », v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles*]). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Porter un coup, frapper : *Car quant à moi j'ai belle paour* [peur] *| Qu'à vous férir, n'ait le bras gourd* (La Fontaine). *En revanche, les écrivains, tout le monde cherche où les férir* (Duhamel). || *Sans coup férir,* sans user de violence, sans combattre : *Il nous faut | Sans coup férir, rattraper notre somme* (La Fontaine) ; au *fig.,* sans rencontrer de résistance, sans difficulté : *Il a réussi à sortir de ce mauvais pas sans coup férir.* || **2.** *Fig.* et *class.* (déjà vx au XVIIe s.). Se faire aimer de : *Peut-être en avez-vous déjà féru quelqu'une ?* (Molière).

● REM. **1.** Ne s'emploie plus qu'à l'infinitif dans l'expression *sans coup férir,* et au part. passé *féru* (v. ce mot).

2. On peut trouver d'autres formes dans des textes du début du XVIIe s. La conjugaison était : *Je fiers, tu fiers, il fiert, nous férons, vous férez, ils fièrent. Je férais. Je féris. Je ferrai. Fiers, férons. Que je fière. Que je férisse. Férant. Féru.*

ferlage [fɛrlaʒ] n. m. (de *ferler ;* 1786, *Encycl. méthodique*). Action de ferler une voile.

ferlampille [fɛrlɑ̃pij] n. f. (mot expressif d'origine obscure ; fin du XIXe s., A. Daudet). *Dialect.* Accessoires de toilette : *La petite s'amène avec une paire de boucles d'or aux oreilles, en place des petites ferlampilles que je lui avais achetées* (Daudet).

ferler [fɛrle] v. tr. (altér., par métathèse consonantique, de l'anc. v. *fresler,* même sens [1599, Hornkens ; *fréler,* 1634, Jal], du lat. *ferula,* baguette [v. FÉRULE] ; 1680, Richelet). *Ferler une voile,* la relever pli par pli sur la vergue, après l'avoir carguée, et l'attacher au moyen de rabans.

ferluche n. f. Autre forme de *freluche.*

ferluquet n. m. Autre forme de FRELUQUET.

fermage [fɛrmaʒ] n. m. (de *ferme* 3 ; 1367, Godefroy, au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1846, Thiers). **1.** Mode d'exploitation d'une propriété agricole où le propriétaire cède l'exploitation et la libre jouissance de son bien à un fermier moyennant une redevance et l'engagement de ne pas avilir le domaine. || **2.** *Par extens.* Étendue de terre ou propriété donnée à bail : *Il vivait avec son père et sa sœur dans un fermage qui portait leur nom, à trois lieues d'Aps, sur le mont de Cordoue* (Daudet). || **3.** Rente annuelle que le fermier doit au propriétaire : *Heureusement, je viens de toucher des fermages* (Gide).

fermail [fɛrmaj] n. m. (de *fermer ;* XIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XVIe s.). **1.** Objet de métal travaillé qui sert à tenir fermé un manteau, ou surtout un livre : *Une vraie limousine de berger, ornée d'un col de velours et d'un gros fermail d'argent* (Pourrat). || **2.** Dans un blason, boucle ronde ou en losange.

● Pl. *des* FERMAUX.

● SYN. : **1** *agrafe, attache, boucle, broche, fermoir.*

fermaillet [fɛrmajɛ] n. m. (de *fermail ;* XIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1573, Du Puys). **1.** Petit fermail. || **2.** Chaîne d'or à fermail que les dames portaient jadis dans leur coiffure.

fermaillier [fɛrmaje] n. m. (de *fermail ;* XIIIe s., aux sens 1-2). **1.** Artisan qui fabriquait des fermaux. || **2.** Marchand qui les vendait.

● REM. On dit aussi FERMAILLEUR.

fermant, e [fɛrmɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fermer ;* XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1637, Peiresc ; sens 3, 1777, *Dictionnaire roman*). **1.** Qui peut se fermer : *Un coffret fermant.* || **2.** Vx. *À portes fermantes,* quand on ferme les portes : *Atteindre la ville à portes fermantes.* || **3.** Vx. *À jour fermant,* à la fin du jour.

1. ferme [fɛrm] adj. (lat. *firmus,* solide, résistant, fort, sûr ; v. 1155, Wace, aux sens 2-5, écrit *ferm* [*ferme,* d'abord forme féminine de l'adj., s'emploie aussi pour le masc. dès le début du XIIIe s., *Barlaham*] ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 6, av. 1213, Villehardouin ; sens 7, v. 1361, Oresme ; sens 8-9, XXe s.). **1.** Se dit de ce qui offre une certaine résistance à la pression : *Un fruit à la chair ferme. Marcher sur un sol ferme.* || *Viande ferme,* viande qui ne se laisse pas facilement mâcher. || *Terre ferme,* sol du continent, par opposition aux îles : *Pour aller à Venise on quitte la terre ferme à Mestre.* || *Pierre ferme,* pierre calcaire qui se situe par sa résistance entre la pierre tendre et la pierre dure. || Fig. *Être sur un terrain ferme,* se fonder sur des données précises, sur des faits et non sur des sup-

positions. || **2.** Se dit de quelqu'un qui ne se laisse pas ébranler facilement : *Être ferme sur ses jambes.* || *Cavalier ferme sur ses étriers,* cavalier qui se tient bien en selle. || **3.** Assuré, qui ne tremble pas : *Pardon, dit-il d'une voix très ferme* (Daudet). *Il dit et s'éloigna d'un pas ferme et lourd* (France). *Décidément, je marchais d'un pas ferme* (Gide). || *De pied ferme,* en restant sur place, sans reculer : *Combattre de pied ferme.* || Fig. *Attendre quelqu'un, quelque chose de pied ferme,* être décidé à ne pas s'en laisser imposer, à résister vivement lorsqu'on sera en face de cette personne ou de cette chose. || Vx. *Conversion de pied ferme,* conversion d'une troupe par rapport à un pivot fixe. || **4.** *Fig.* Se dit de quelqu'un qui ne se laisse pas fléchir : *Un père qui se montre ferme envers ses enfants. Être ferme dans ses desseins.* || *Un esprit ferme,* un esprit lucide et rigoureux. || Class. *Ferme à,* se dit de quelqu'un dont il n'y a pas lieu de craindre une défaillance, qui fait preuve de résolution : *Le ladre a été ferme à toutes les attaques* (Molière). *Qualités de l'esprit : Prompt à s'imaginer, fécond à expliquer, ferme à se ressouvenir* (Racine). || **5.** *Fig.* Qui ne se laisse pas abattre : *Demeurer ferme dans l'adversité. Affronter le danger d'un cœur ferme.* || **6.** *Fig.* Se dit d'une décision, d'un ordre sur lesquels il n'y a pas à revenir par une décision contraire : *Je vous demande un engagement ferme. Ce refus très poli mais très ferme, publié par les journaux légitimistes, valut à Roumestan une situation toute nouvelle* (Daudet). *J'ai là-dessus des instructions très fermes* (Malraux). || *Ferme propos,* résolution inébranlable d'agir ou de ne pas succomber aux tentations : *Avec le plus ferme propos de demeurer discret* (Fromentin). || **7.** Qui dénote une force difficile à vaincre : *Poigne ferme. Tenir la barre d'une main ferme.* || Fig. *Avoir la main ferme,* être autoritaire. || Fig. *Un style ferme,* un style clair, solide et dense. || **8.** En termes de Bourse, qui est sujet à des variations négligeables, surtout par rapport à la baisse : *Marché ferme. Les pétroles sont fermes.* || *Opération ferme,* opération en Bourse, que l'on ne peut résilier en abandonnant une prime. || **9.** *Tarif ferme,* tarif forfaitaire consenti par les compagnies de chemins de fer pour le transport de certaines marchandises.

• SYN. : **1** *compact, consistant, coriace, dur ;* **2** *assuré, décidé, droit, solide, stable ;* **4** *autoritaire, déterminé, énergique, implacable, inébranlable, inflexible, opiniâtre, résolu, sévère, tenace ;* **5** *impassible, imperturbable, intrépide, stoïque ;* **6** *définitif, formel, immuable ; irrévocable ;* **7** *fort, puissant ;* **8** *résistant, soutenu.* — CONTR. : **1** *élastique, flasque, souple, spongieux, tendre ;* **2** *branlant, chancelant, instable, tremblant, vacillant ;* **4** *accommodant, arrangeant, changeant, inconstant, influençable, traitable, versatile ;* **5** *lâche, pusillanime, veule ;* **6** *ambigu, conditionnel, flottant, vague ;* **7** *avachi, faible, fragile, mou ;* **8** *agité, fluctuant, hésitant, inconsistant.*

◆ adv. (sens 1, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy, écrit *ferm* [*ferme,* XIV^e s.] ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 4, av. 1865, Proudhon). **1.** Avec force : *Je tirais ferme sur mes rames, en fronçant les sourcils pour bien me donner la tournure d'un vieux loup de mer* (Daudet). || *Parler ferme,* parler sans admettre qu'on réplique. || *Tenir ferme,* résister aux efforts, ne pas céder : *Tenir ferme dans sa résolution contre vents et marées.* || **2.** *Fam.* Beaucoup, copieusement : *Passant quelquefois des après-midi chez moi à m'embêter ferme* (Léautaud). *Malgré tout cela, Alban s'ennuyait ferme* (Montherlant). || **3.** Class. *Faire ferme,* opposer une forte résistance : *Vous demeurerez immuables comme si tout faisait ferme sous vos pieds* (Bossuet). || **4.** En termes de Bourse, par une opération ferme : *On appelle report sur prime une opération par laquelle on achète ferme, fin courant, des effets qu'on revend à prime fin prochain* (Proudhon).

• SYN. : **1** *fermement, fort, intensément, sec, solidement, vigoureusement.*

◆ n. m. (sens 1, XX^e s. ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Galerie au ferme,* ou *en ferme,* galerie creusée dans la partie non encore exploitée d'un gisement. || **2.** *Sauter de ferme,* ou *sauter de ferme à ferme,* en parlant d'un cheval auquel on fait exécuter des sauts d'école, sauter sur place.

◆ interj. (1659, Molière). Class. *Ferme !,* s'employait pour encourager : *Allons ! ferme ! Poussez mes bons amis de cour* (Molière).

2. ferme [fɛrm] n. f. (déverbal de *fermer,* au sens anc. de « attacher, fixer » [1080, *Chanson de Roland*] ; 1690, Furetière, au sens 1 [pour une locomotive, XX^e s.] ; sens 2, 1845, Bescherelle [« partie du décor qui ferme le fond d'une scène de théâtre », 1752, Trévoux]). **1.** Assemblage de pièces de bois ou de métal, destiné à supporter le faîte d'un comble. || *Spécialem.* Poutres cintrées destinées à renforcer le ciel du foyer d'une chaudière de locomotive. || **2.** Au théâtre, châssis de décor qui s'élève des dessous, puis qu'on y redescend : *Les machinistes n'en finissaient pas d'enlever le décor. Le prince allait recevoir quelque ferme sur la tête* (Zola).

3. ferme [fɛrm] n. f. (déverbal de *fermer,* au sens anc. de « stipuler, fixer des conditions » [XII^e s.] ; début du XIII^e s., *Guillaume de Dole,* au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, fin du XIII^e s. ; sens 4, 1549, R. Estienne ; sens 5, depuis 1792, *Encycl. méthodique*). **1.** Acte légal par lequel un propriétaire abandonne à quelqu'un, moyennant une rente ou un loyer annuels, l'exploitation d'un domaine (s'emploie surtout dans la loc. *à ferme*) : *Prendre, donner des terres à ferme. Bail à ferme.* || **2.** *Vx.* Convention par laquelle l'État abandonnait à un particulier ou à une société privée l'exploitation et les revenus d'un monopole ou la perception de taxes et d'impôts, moyennant une somme forfaitaire : *Une grosse pension sur la ferme du tabac* (Stendhal). || *Ferme générale,* sous l'Ancien Régime, administration composée de tous les fermiers de l'impôt réunis. || *Les cinq grosses fermes,* les provinces qui acceptèrent le tarif dressé par Colbert en 1664. || **3.** Exploitation agricole dont le propriétaire abandonne à quelqu'un la jouissance moyennant une redevance : *Les animaux de la ferme. Les bâtiments de la ferme.* || *Par extens.* Exploitation agricole en général : *Ferme-école. Ferme d'État La comtesse* [de Mortsauf] *avait fait cultiver par M. de Mortsauf une cinquième ferme* (Balzac). || **4.** *Spécialem.* L'ensemble des bâtiments nécessaires à l'exploitation d'un domaine agricole et au logement de l'exploitant, fermier ou non : *Nous avons vu une ferme, nous sommes entrés dedans* (Flaubert). *La cour de ferme qui enveloppe le jardin* (Gide). || **5.** *Vx.* Nom d'un jeu de cartes et d'un jeu de dés.

• SYN. : **3** *domaine, métairie, propriété.*

fermé, e [fɛrme] adj. (part. passé de *fermer ;* 1662, Corneille, au sens II, 1 ; sens I, 1, 1872, Larousse ; sens I, 2, 1865, Littré ; sens I, 3, 5 et 7, XX^e s. ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1687, M^me de Sévigné ; sens II, 2, 1865, Littré ; sens II, 3, 1672, Racine ; sens II, 4, début du XX^e s.).

I. AVEC UN NOM DE CHOSE. **1.** Se dit d'une ligne courbe qui revient sur elle-même et se boucle sans solution de continuité : *Le cercle, l'ellipse sont des courbes fermées.* || *Couronne fermée,* couronne héraldique surmontée d'ornements se réunissant au-dessus de la tête. || **2.** Dont les limites ne comportent aucune solution de continuité : *La Caspienne est une mer fermée.* || Par anal. *Baie fermée, port fermé, rade fermée,* baie, port, rade dont l'entrée est étroite et disposée de telle sorte que les vagues n'y pénètrent pas. || **3.** Qui, en usage normal, est entièrement clos : *Le coupé, la berline étaient des voitures fermées, la victoria une voiture découverte.* || **4.** *Voyelle fermée,* voyelle qui se prononce avec la bouche presque fermée. || *Syllabe fermée,* syllabe qui se termine par une consonne. || **5.** *Formation végétale fermée,* tapis végétal qui recouvre complètement le sol. || **6.** Vx. *Nuit fermée,* nuit complètement tombée : *Ce ne fut qu'à la nuit fermée [...] que nous aperçûmes un groupe de bâtiments* (Nerval). || **7.** *Ensemble fermé,* en mathématiques, ensemble ponctuel ou linéaire contenant son ensemble dérivé.

II. AVEC UN NOM DÉSIGNANT UNE PERSONNE OU CE QUI EST RELATIF AUX HUMAINS. **1.** Qui ne laisse rien transparaître du dedans en dehors : *Un visage fermé.*

Un air fermé. || **2.** Se dit d'un groupe qui se refuse à accueillir qui que ce soit du dehors : *Ce devait être un cercle relativement fermé, car M. Bloch avait dit que Bergotte n'y serait plus reçu aujourd'hui* (Proust). *Dans une petite société aussi fermée que la nôtre, ce contrôle réciproque est légitime* (Bernanos). || **3.** *Fermé à,* insensible à, inaccessible à : *Un cœur fermé à la pitié. Un esprit fermé à la géométrie.* || **4.** *Morale fermée,* nom donné par Bergson à toute morale faite de prescriptions immuables.

• SYN. : **II, 1** *buté, énigmatique, impassible, impénétrable, renfermé* ; **2** *sélect, snob* (fam.) ; **3** *étranger, hostile, rebelle, sourd.* — CONTR. **I, 3** *découvert* ; **5** *ouvert.* || **II, 1** *communicatif, expansif, expressif, exubérant* ; **2** *accueillant, ouvert* ; **3** *accessible, apte, doué.*

fermement [fɛrməmɑ̃] adv. (de *ferme* 1 ; v. 1130, *Eneas*). D'une manière ferme : *Tenir fermement une poignée. Croire fermement en Dieu.*

ferment [fɛrmɑ̃] n. m. (lat. *fermentum,* ferment, de *fervere,* bouillir, être bouillonnant ; XIVe s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré). **1.** Catalyseur biochimique produit par les cellules vivantes, agissant en petites quantités et permettant certaines réactions chimiques : *Ferment lactique.* || Germe microbien : *Les ferments acétiques.* || **2.** *Fig.* Ce qui provoque ou entretient une passion, une agitation, une hostilité : *Un ferment de discorde. Au cœur d'un vieux faubourg, labyrinthe fangeux | Où l'humanité grouille en ferments orageux* (Baudelaire). *Frédérique n'avait pas tort de maudire le ferment de Paris, de le craindre pour ce cerveau mobile, tout en mousse comme certains vins qui ne tiennent pas* (Daudet).

• SYN. : **1** *enzyme, germe* ; **2** *levain.*

fermentable [fɛrmɑ̃tabl] adj. (de *fermenter* ; 1839, Boiste). Qui peut fermenter : *Substance fermentable.*

fermentaire [fɛrmɑ̃tɛr] n. m. (de *ferment* ; 1865, Littré). Membre d'une secte de chrétiens orthodoxes qui, pour la consécration, se servent de pain levé et non de pain azyme.

fermentatif, ive [fɛrmɑ̃tatif, -iv] adj. (dér. savant de *fermenter* ; 1691, Le Noble). Qui provoque la fermentation : *La levure de bière est une substance fermentative.*

fermentation [fɛrmɑ̃tasjɔ̃] n. f. (bas lat. *fermentatio,* fermentation, de *fermentatum,* supin de *fermentare* [v. FERMENTER] ; 1539, J. Canappe, au sens 3 ; sens 1, 1677, Bossuet ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 4, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** *Class.* État d'agitation d'un liquide, effervescence : *Il se fait dans le cœur une fermentation du sang* (Bossuet). || **2.** *Class.* Réaction chimique : *C'est réellement le feu qui produit le mouvement interne de tous ces corps ; mais, dira-t-on, comment peut-il exciter des fermentations froides qui font baisser le thermomètre ?* (Voltaire). || **3.** Transformation que subissent les matières organiques sous l'action d'enzymes sécrétés par des micro-organismes : *Cette dissymétrie, à laquelle Pasteur attachait une si profonde importance, et dont il a tiré l'idée maîtresse des recherches qui l'ont conduit à l'étude de certains cristaux, à celle des fermentations* (Valéry). || *Par extens.* Dégradation enzymatique de la matière organique. || **4.** *Fig.* État de désordre suscité par le mécontentement ou l'agitation politique : *La plupart des grands hommes apparaissent au milieu des grandes fermentations populaires* (Hugo). *Qu'on juge de la fermentation que produisirent ces idées jetées au milieu des masses, et surtout parmi la jeunesse des écoles* (Nerval).

• SYN. : **4** *bouillonnement, convulsions, ébullition, effervescence, excitation, fièvre, nervosité, remous, secousse, surexcitation, trouble.*

fermenté, e [fɛrmɑ̃te] adj. (part. passé de *fermenter*). Qu'on a obtenu par fermentation, surtout en parlant des boissons : *Le cidre est une boisson fermentée.*

fermenter [fɛrmɑ̃te] v. intr. (lat. *fermentare,* faire fermenter, faire entrer en fermentation, et, au passif, « lever, fermenter », de *fermentum* [v. FERMENT] ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** Être soumis à une fermentation : *Ce climat excessif où tout pousse et fermente terriblement* (Daudet). || **2.** *Fig.* Être dans un état d'agitation anormal, d'effervescence : *Son sang fermentait, elle riait comme une folle pour donner le change à sa cousine* (Balzac). *Un sentiment de malaise inexprimable commença donc à fermenter dans tous les jeunes cœurs* (Musset). *L'œuvre future fermente dans son auteur futur* (Valéry).

• SYN. : **1** *lever, travailler* ; **2** *bouillonner, s'échauffer, s'exalter, germer.*

◆ v. tr. (1552, Rabelais). *Class.* Provoquer la fermentation de : *On peut penser que le cœur mêle dans le sang une matière, quelle qu'elle soit, capable de le fermenter* (Bossuet).

fermentescibilité [fɛrmɑ̃tɛsibilite] n. f. (de *fermentescible* ; 1865, Littré). Qualité de ce qui est fermentescible. (Peu usité.)

fermentescible [fɛrmɑ̃tɛsibl] adj. (dér. savant du lat. *fermentescere,* entrer en fermentation, s'ameublir [en parlant de la terre], de *fermentum* [v. FERMENT] ; 1764, Ch. Bonnet). Qui peut entrer en fermentation : *Presque tout ce qui est alimentaire est fermentescible* (Brillat-Savarin).

• SYN. : *fermentable.* — CONTR. : *infermentescible, pasteurisé.*

fermenteur [fɛrmɑ̃tœr] n. m. (de *fermenter* ; XXe s.). Appareil dans lequel on effectue une fermentation.

fermer [fɛrme] v. tr. (lat. *firmare,* faire ou rendre ferme, solide [au pr. et au fig.], confirmer, appuyer, assurer, affirmer, de *firmus* [v. FERME 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 [pour un bateau, 1756, *Encyclopédie* ; pour une baie de porte, 1865, Littré ; pour une voûte, 1755, Aviler ; pour la voilure, 1930, Larousse] ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 3, 1606, Nicot ; sens I, 4, 1580, Montaigne ; sens I, 5, 1872, Larousse [pour un robinet ; pour un circuit, 1907, Larousse] ; sens I, 6, XXe s. ; sens II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens II, 2, et III, 2-4, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1549, R. Estienne ; sens II, 4, 1587, F. de La Noue [*ferme-la, la ferme,* « tais-toi », 1901, G. Esnault] ; sens II, 5, 1835, Platt ; sens III, 1, 1629, Mairet).

I. 1. *Vx.* Rendre complètement immobile, fixer. || *Fermer un bateau,* l'arrêter ou l'attacher. || *Fermer une baie de porte* ou *de fenêtre,* établir sur ses pieds-droits une arcade ou un linteau. || *Fermer une voûte,* poser la clef de voûte. || *Fermer la voilure,* brasser la voilure d'un bateau au vent. || **2.** Appliquer devant une ouverture, une baie, un passage, ou mettre en travers, le dispositif destiné à les clore ou à en interdire l'accès : *Fermer une porte, une grille, une barrière. Fermer la fenêtre. Fermer un rideau. Et quand viendra l'hiver aux neiges monotones, | Je fermerai partout portières et volets* (Baudelaire). || *Fermer une porte à clef, au verrou,* l'immobiliser dans le chambranle en manœuvrant la clef dans la serrure ou au moyen d'un verrou ; et en parlant du dispositif de fixation lui-même : *Et pour un verrou qui ne ferme pas bien la grand-porte, que de bruit !* (Alain). || *Fermer sa porte à quelqu'un,* l'empêcher d'entrer ; refuser de le recevoir. || *Fermer la porte au nez de quelqu'un,* pousser rudement la porte au moment où il se présente pour entrer. || *Toutes les portes lui sont fermées,* il n'est reçu nulle part ; au *fig.,* il ne peut faire carrière dans aucune profession. || Fig. *Fermer la porte à quelque chose* (de préjudiciable ou de fâcheux), l'empêcher de s'implanter, de se développer : *Fermer la porte au désordre, au laisser-aller, au découragement.* || *Fermer la porte sur quelqu'un,* la fermer dès qu'il est entré ou sorti. || **3.** Interdire le passage par : *La police ferme les issues. La frontière entre les deux pays est fermée depuis hier. Fermer une route à la circulation. Les grands cols sont fermés en hiver.* || *Fermer la voie,* interdire, par un signal approprié, la circulation des convois sur une voie de chemin de fer. || *Par extens.* En parlant d'une chose, obstruer un accès, une voie, et y rendre le passage impossible : *Des bancs de sable ferment*

l'entrée du port (Littré). || **4.** Rapprocher, mettre en contact les parties d'un objet ou d'un organe dont l'écartement forme ou figure une ouverture ou une solution de continuité : *Fermer des ciseaux, un parapluie. Fermer son manteau.* || *Fermer un couteau,* replier la lame dans le manche : *Le Matamore* [...] *ramassa son couteau, le ferma et le mit dans sa poche* (Gautier). || Fig. *Fermer les paupières,* ou (class.) *fermer la paupière,* dormir : *La nuit se passa tout entière | Sans qu'elle pût fermer un moment la paupière* (Molière). || *Fermer les paupières à, de quelqu'un,* l'assister au moment de sa mort. (V. aussi § II, n. 4.) || **5.** Class. *Fermer la paupière de quelqu'un,* le faire mourir : *Le premier instant où les enfants des rois | Ouvrent les yeux à la lumière | Est celui qui vient quelquefois | Fermer pour toujours leur paupière* (La Fontaine). || *Fermer une plaie, une blessure,* suturer une plaie chirurgicale ou accidentelle ; au *fig.,* mettre fin à une situation douloureuse ou pénible. || *Fermer un livre,* rabattre l'une sur l'autre les deux parties d'un livre ouvert. || *Fermer la main,* ramener les doigts sur la paume ; au *fig.,* mettre fin à ses largesses (vieilli). || *Fermer le poing,* fermer la main en forme de poing. || Fig. *Dormir à poings fermés,* dormir profondément : *Il finit par se coucher et par dormir à poings fermés* (Balzac). || **6.** *Fermer un verrou, une serrure,* les mettre dans la position où ils immobilisent le vantail auquel ils sont assujettis. || *Fermer un robinet, une vanne, une écluse,* les manœuvrer pour interrompre l'écoulement de l'eau dans la canalisation ou le canal sur lesquels ils sont établis. || *Fermer un signal,* mettre un signal de chemin de fer dans la position indiquant que la circulation sur la voie est interrompue ou soumise à restriction. || *Fermer un interrupteur,* enclencher cet interrupteur de manière à permettre le passage du courant électrique. || *Fermer un circuit électrique,* établir une communication conductrice continue entre les divers éléments de ce circuit de manière que le courant y passe. || **7.** Fam. *Fermer l'eau, le gaz, l'électricité,* en interrompre la distribution au moyen du dispositif prévu. || Par extens. et fam. *Fermer un appareil,* en faire cesser le fonctionnement : *Fermer le poste de télévision. Fermer la radio.*

II. 1. *Class.* et *littér.* Entourer un lieu d'une enceinte pour en interdire l'accès, le défendre, le fortifier : *Il envoya ses soldats couper du bois, pour avoir de quoi fermer son camp* (Malherbe). *Bâtissons une ville, et nous la fermerons* (Hugo). || En parlant de l'enceinte, constituer la clôture de : *Un mur ferme la propriété sur ses quatre côtés.* || *Par extens.* Marquer la limite de : *Tout au loin, fermant l'horizon* [...], *une longue suite de montagnes bleuâtres* (Maupassant). || **2.** *Fermer un lieu, un local, un contenant,* etc., l'isoler de l'extérieur en obturant les ouvertures, en rabattant le couvercle, etc. : *Fermer son bureau, son magasin. En hiver, le jardin public est fermé dès 17 heures. Fermer un coffre-fort, une malle, une valise. En passant devant les pharmacies, encore fermées, on regardait les grands thermomètres d'émail* (Romains). || Fig. *Fermer sa maison à quelqu'un,* refuser de le recevoir : *Son mari m'a fermé sa maison* (Laforgue). || *Fermer sa bourse à quelqu'un,* refuser de lui donner ou de continuer à lui donner de l'argent. || **3.** *Fermer un paquet, une lettre,* disposer l'emballage, cacheter l'enveloppe de manière que le contenu soit maintenu à l'abri. || *Fermer un tiroir,* le repousser dans son alvéole. || **4.** *Fermer les yeux,* baisser les paupières. || Fig. *Fermer les yeux,* ou *fermer l'œil,* s'endormir : *De très désagréables démangeaisons m'arrachèrent à mon premier somme* [...]. *J'allais fermer les yeux pour la seconde fois...* (Mérimée). || *Ne pas fermer l'œil, ne pas pouvoir fermer l'œil,* ne pas pouvoir dormir. || Fig. *Fermer les yeux sur quelque chose,* affecter de l'ignorer pour ne pas avoir à sévir ou à intervenir : *Sur tout ce que j'ai vu, fermons plutôt les yeux* (Racine) ; et absol. : *Il savait fermer les yeux pour supprimer les apparences qui l'auraient gêné dans sa représentation du monde* (Romains). || Fig. *Fermer les yeux à quelque chose,* refuser de se rendre à une évidence : *Quiconque est possédé de l'esprit de système ferme les yeux à la vérité* (Chateaubriand). || *Fermer les yeux à quelqu'un,* l'assister à ses derniers moments (v. aussi § I, n. 4) ; au *fig.,* l'empêcher de voir quelque chose. || Fig. *Fermer l'oreille à quelque chose,* refuser de l'entendre : *Fermer l'oreille aux médisances.* || *Fermer la bouche,* rapprocher les lèvres de manière à les appliquer l'une sur l'autre. || Fig. *Fermer la bouche à quelqu'un,* l'obliger au silence : *Approuvez le respect qui me ferme la bouche* (Racine) ; *fam.,* le faire taire ; *spécialem.,* en parlant du pape, imposer, au cours d'une cérémonie, les doigts sur la bouche d'un nouveau cardinal pour lui signifier qu'il n'a pas encore voix délibérative. || Pop. *Fermer sa gueule, sa malle, la fermer,* se taire : *Tous les copains la fermaient* (Barbusse). || Pop. *Ferme-la !,* ou, substantiv., *la ferme !,* tais-toi !, taisez-vous ! || **5.** *Fam.* Mettre dans un lieu fermé : *Je parie qu'Honorine a encore oublié de fermer les poules* (Renard).

III. 1. *Class.* Clore, terminer : *Un si grand conquérant n'eût jamais pu fermer | Par un plus digne exploit ces grands événements* (Corneille). || Auj. *Fermer un scrutin, une discussion,* etc., les déclarer clos : *Nous aurions nos conciles* [...]. *Je les ouvrirais et les fermerais* (Vigny). || **2.** *Spécialem.* Achever une figure d'équitation, en parlant d'un cheval : *Fermer la volte.* || **3.** Mettre fin à l'activité de : *Les clubs révolutionnaires furent fermés après Thermidor. Fermer une entreprise déficitaire.* || *Fermer boutique,* cesser un commerce. || *Fermer l'usine, le bureau, le magasin,* etc., interrompre leur activité pour la nuit, pour les congés normaux. || Absol. *On ferme !,* formule pour inviter les usagers d'un édifice public ou les clients d'un magasin à sortir à l'heure où va cesser l'activité de l'établissement : *C'est l'heure, on ferme !* || *Fermer le jeu,* au jeu de dominos, poser des dominos de telle sorte que l'adversaire ne puisse continuer à jouer ; dans un match, se dit d'une équipe qui refuse de prendre des risques. || **4.** *Fermer la parenthèse,* tracer le second signe d'une parenthèse, indiquant qu'elle est erminée ; au *fig.,* mettre fin à une digression pour revenir au sujet principal de la discussion. || *Fermer la marche,* occuper la dernière place dans le défilé d'une colonne, d'une procession, etc.

● SYN. : **I, 2** *boucler* (fam.), *cadenasser, verrouiller ;* **3** *barrer, barricader, boucher, cerner, condamner ;* **4** *boutonner, coudre, suturer ;* **6** *arrêter, couper, éteindre.* || **II, 3** *clore, sceller ;* **5** *enfermer, parquer.* || **III, 3** *interdire, suspendre.* — CONTR. : **I, 2** *crocheter, déverrouiller, enfoncer, entrebâiller, entrouvrir, ouvrir ;* **3** *autoriser, rouvrir, déblayer, dégager ;* **4** *déboutonner, déchirer, dégrafer, déplier, déployer ;* **6** *ouvrir ; allumer.* || **II, 2** *déboucher ;* **3** *décacheter, défaire ;* **4** *ouvrir ;* **5** *libérer.* || **III, 3** *inaugurer, installer, renflouer, rouvrir.*

◆ v. intr. (sens 1, début du XV^e s., Ch. d'Orléans ; sens 2-3, 1865, Littré). **1.** Se fermer ou être fermé, en parlant de ce qui obture une ouverture ou de tout dispositif de fermeture (généralement suivi d'un adverbe de manière) : *Une porte, un verrou qui ferme mal. La vanne ne ferme plus hermétiquement.* || **2.** Cesser définitivement son activité, ou la suspendre pour une interruption normale ou accidentelle, en parlant d'une entreprise commerciale, d'une administration, d'un établissement public, etc. : *L'usine a dû fermer, faute de débouchés suffisants. Les bureaux ferment le samedi. Le seul endroit où j'aurais pu me faire servir à boire* [...] *eût été un hôtel. Mais, dans la rue assez éloignée du centre où j'étais parvenu, tous, depuis que sur Paris les gothas lançaient leurs bombes, avaient fermé* (Proust). *Je pensai brusquement que la Bibliothèque fermait à sept heures* (Sartre). || **3.** En parlant d'une valeur boursière, se trouver à tel ou tel taux au moment où la Bourse cesse ses cotations : *Les pétroles ont fermé en hausse.*

◆ **se fermer** v. pr. (sens I, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [comme v. tr., au sens de « décider », v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles*] ; sens II, 1, 1669, Racine ; sens II, 2, av. 1778, Voltaire ; sens II, 3, av. 1613, M. Régnier).

I. Class. (déjà vx au XVII^{e} s.). *Se fermer à quelque chose,* s'y résoudre fermement : *L'autre issue [...] était plus grande, plus noble ; [...] et ce fut celle aussi à laquelle je me fermai sans balancer* (Retz).

II. 1. Devenir clos : *Mes yeux se ferment aussitôt que j'entends lire* (Balzac). || 2. Se cicatriser (au pr. et au fig.) : *La cruelle secousse à recevoir et la cruelle blessure, quand la secousse ne devrait durer qu'une heure et la blessure se fermer aussitôt !* (Bourget). || 3. *Fig.* Devenir ou se rendre inaccessible, insensible à : *Sa capacité naturelle [...] se fermait naturellement aux notions vagues, compliquées, fausses* (Taine). *Se fermer à la pitié.*

fermeté [fɛrməte] n. f. (lat. *firmitas,* consistance, état robuste, solidité [au pr. et au fig.], et, en lat. pop. de la Gaule, « fortification, forteresse », de *firmus* [v. FERME 1] ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « forteresse, enceinte fortifiée » ; sens 1 et 3, milieu du XVI^{e} s., Amyot ; sens 2, début du XV^{e} s., Ch. d'Orléans ; sens 4, 1872, Larousse ; sens 5, v. 1361, Oresme). 1. État de ce qui a de la consistance, de la densité, de ce qui offre de la résistance à la pression : *La fermeté des chairs. La fermeté d'un sol. La surface polie par le flot avait presque la fermeté de l'acier* (Hugo). || 2. Qualité de ce qui ne tremble pas, ne vacille pas ; sûreté des mouvements du corps : *La fermeté de main d'un bon chirurgien ;* et par extens. : *La fermeté de la voix, du ton.* || 3. Précision et vigueur dans l'expression de la pensée, l'exécution d'une œuvre : *La fermeté du style. La fermeté du dessin, du trait dans une gravure.* || 4. *Spécialem.* Tendance du marché des valeurs lorsque les demandes sont supérieures aux offres et que les cours montent : *Fermeté de la Bourse, des cours, d'une valeur.* || 5. *Fig.* Qualité d'une personne qui ne faiblit pas moralement ou intellectuellement, qui agit sans se laisser influencer : *Supporter ses maux avec fermeté. Fermeté de caractère, de jugement.* || *Spécialem.* Attitude qui exclut tout relâchement : *Manquer de fermeté avec ses enfants.*

• SYN. : 1 *compacité, consistance, dureté, résistance ;* 2 *assurance, maîtrise ;* 3 *concision, rigueur ;* 4 *stabilité ;* 5 *caractère, courage, cran* (fam.), *détermination, énergie, opiniâtreté, résolution, ténacité, volonté ; autorité, poigne* (fam.), *sévérité.* — CONTR. : 1 *élasticité, flaccidité, inconsistance, souplesse ;* 2 *hésitation, instabilité, tremblement ;* 3 *indécision, mollesse ;* 5 *découragement, faiblesse, inconstance, irrésolution, versatilité, veulerie.*

1. fermette [fɛrmɛt] n. f. (de *ferme* 2 ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, XX^{e} s.). 1. Ferme de faux comble ou de lucarne. || 2. Chacune des fermes qui soutiennent un barrage mobile sur un cours d'eau : *Glissant entre les fermettes du barrage* (Moselly). || 3. Petit chevalet métallique.

2. fermette [fɛrmɛt] n. f. (de *ferme* 3 ; milieu du XX^{e} s.). Petite ferme. || *Spécialem.* Petite maison rurale transformée en résidence d'agrément.

fermeture [fɛrmətyr] n. f. (de *fermer* [v. ce mot], avec un *-t-* dû à l'influence de *fermeté* [v. ce mot] ; XII^{e} s., au sens de « forteresse » ; sens I, 1, av. 1695, La Fontaine ; sens I, 2, 1853, Michelet ; sens II, 1, XIV^{e} s., *Dict. général* [*fermeture à glissière,* 1962, Larousse ; *fermeture adhésive,* 1968, Larousse] ; sens II, 2, 1690, Furetière).

I. 1. Action de fermer quelque chose (porte, verrou, robinet, etc.) : *Attention ! la fermeture des portes est automatique. La fermeture du compteur se fait en manœuvrant la manette de haut en bas.* || *Spécialem.* Suture d'une plaie chirurgicale ou accidentelle : *Fermeture d'une laparotomie.* || *Fermeture d'un signal,* action de placer un signal de chemin de fer dans la position « voie fermée ». || 2. Cessation momentanée ou définitive de l'activité d'un établissement commercial, administratif, etc., d'une manifestation : *La fermeture hebdomadaire des boucheries a lieu le lundi. Prononcer la fermeture d'un établissement public.* || *Par extens.* Heure, date à laquelle un établissement ferme, une activité ou une manifestation cesse : *Arriver après la fermeture des guichets de la poste. Fermeture de la chasse, de la pêche. Retarder la fermeture d'une exposition. En effet, dit M. Renan, j'ai frisé l'enfer. Mes vieux maîtres de Saint-Sulpice [...] ont pu m'obtenir les circonstances atténuantes [...]. Par exemple, je suis ici* [au Purgatoire] *jusqu'à la fermeture* (Barrès). || Durée pendant laquelle un établissement est fermé : *Fermeture annuelle, réouverture en septembre.*

II. 1. Dispositif qui sert à fermer : *Fermeture de porte. Fermeture de sûreté. Vérifier l'étanchéité d'une fermeture.* || *Fermeture à glissière,* système de fermeture souple constitué de deux chaînes à mailles spéciales, serties sur des ganses de tissu et qui se joignent au moyen d'un curseur. || *Fermeture adhésive,* système de fermeture constitué par deux bandes doublées l'une de boucles, l'autre de crochets en Nylon, et qui s'ouvrent par simple traction ou se ferment par simple pression. || 2. *Spécialem.* Ensemble des éléments constitutifs d'une fenêtre ou d'une porte.

• SYN. : I, 2 *clôture, interdiction, suspension.* — CONTR. : I, 1 *ouverture ;* 2 *inauguration, installation, réouverture.*

fermi [fɛrmi] n. m. (du n. de *Fermi* [v. FERMIUM] ; 1968, Larousse). Unité de longueur en microphysique valant un milliardième de micron.

fermier, ère [fɛrmje, -ɛr] n. (de *ferme* 3 ; début du XIII^{e} s., au sens 2 ; sens 1, 1538, R. Estienne [*fermier de jeux,* 1872, Larousse ; *fermier général,* 1690, Furetière] ; sens 3, av. 1850, Balzac). 1. Personne qui, moyennant une redevance annuelle, a le droit d'exploiter un bien et d'en tirer des bénéfices. || *Fermier de jeux,* celui qui a obtenu le droit d'ouvrir, de tenir une maison de jeux. || *Fermier général,* sous l'Ancien Régime, financier qui prenait à ferme le recouvrement de l'impôt. || 2. Personne qui, moyennant une redevance annuelle au propriétaire, exploite un domaine agricole et en tire les bénéfices : *Il eut, en outre, pour maîtresses les femmes et les filles de ses fermiers* (Maupassant). || 3. Personne qui, à quelque titre que ce soit, met en valeur une exploitation agricole : *Sa femme, fille unique d'un riche fermier de la Brie, fut pour lui l'objet d'une adoration religieuse, d'un amour sans bornes* (Balzac).

• SYN. : 3 *agriculteur, cultivateur, exploitant, paysan.*

◆ adj. (sens 1, XV^{e} s., Du Cange ; sens 2, 1878, Larousse). 1. Qui tient à ferme une exploitation : *Compagnie, société fermière.* || 2. Relatif à la ferme, exploitation agricole : *Produits fermiers.* || Qui est produit directement par la ferme, et non industriellement : *Beurre fermier.*

fermium [fɛrmjɔm] n. m. (du n. de Enrico *Fermi,* physicien italien [1901 - 1954] ; milieu du XX^{e} s.). Élément chimique artificiel (symb. : Fm), de numéro atomique 100.

1. fermoir [fɛrmwar] n. m. (de *fermer ;* XIII^{e} s., Gay). Attache ou dispositif de métal permettant de tenir fermé un livre, un porte-monnaie, un portefeuille, un collier, un bracelet, etc. : *Je consens à fourbir de ma langue | Tous ces volumes [...], | Y compris les fermoirs, la basane et les cuivres* (Hugo). || *Spécialem.* Système de fermeture métallique à charnière se montant sur les sacs de dame.

• SYN. : *agrafe, fermail* (vx), *fermeture.*

2. fermoir [fɛrmwar] n. m. (altér., d'après *fermer,* de *fo[u]rmoir,* même sens [1407, Godefroy], dér. de *former ;* 1676, Félibien). Ciseau employé dans divers corps de métiers (menuiserie, sculpture, etc.).

fermure [fɛrmyr] n. f. (de *fermer* [v. ce mot] ; XII^{e} s., Godefroy, aux sens de « fortification, forteresse, ce qui sert à fermer [serrure, etc.] » ; sens moderne, 1829, Boiste). *Vx.* Perche qui servait à tenir un train de bois fixé à la rive.

féroce [ferɔs] adj. (lat. *ferox, -ocis,* impétueux, hardi, fougueux, intrépide, fier, hautain, de *ferus,* sauvage, non apprivoisé, farouche, cruel ; v. 1460, G. Chastellain, au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens II, 1-2, 1690, Furetière ; sens II, 3-4, début du XX^{e} s. ; sens II, 5, 1694, Boursault [*faim féroce,* 1863, Th. Gautier]).

I. 1. *Class.* D'un caractère sauvage, brutal, peu sociable : *L'on parle d'une région où les vieillards sont galants, polis et civils, les jeunes gens au contraire durs, féroces, sans mœurs ni politesse* (La Bruyère). || **2.** *Littér.* Qui est dans un état de sauvagerie primitive : *Elle* [la Cour de Rome] *cherchait à adoucir nos mœurs* [...], *à nous arracher à nos coutumes grossières ou féroces* (Chateaubriand). *Jadis, avant les temps historiques, ces îles de la Manche étaient féroces* (Hugo).

II. 1. Se dit d'un animal cruel par nature, qui tue, répand le sang : *De féroces oiseaux perchés sur leur pâture | Détruisaient avec rage un pendu déjà mûr* (Baudelaire). || *Bête féroce,* animal sauvage dangereux : *Oui, la bête féroce est en nous* (Sainte-Beuve). || **2.** Se dit d'une personne cruelle, sanguinaire, qui agit de façon barbare : *Les hommes sensibles ne sauraient être féroces* (Constant). *Les féroces Lacédémoniens venaient encore de ravager la patrie d'Aristomène* (Chateaubriand). *En danger de mort, elle* [la République] *serait très méchante : la peur la ferait sortir de son naturel et la rendrait féroce* (France). || *Par extens.* Qui révèle ou annonce ce comportement : *Regard, voix, cri féroce.* || **3.** *Par exagér.* D'une sévérité excessive, dur, impitoyable : *Un examinateur, un juge féroce.* || **4.** Qui est extrêmement douloureux ou durement ressenti : *On sentait la féroce brûlure rien qu'à toucher le tigeon léger d'un chèvrefeuille* (Giono). *La première expérience du malheur est féroce* (Bernanos). || **5.** D'une violence, d'un degré extrême : *Ces yeux étranges exprimaient une admiration enfantine et une convoitise féroce* (Gautier). || *Appétit, faim féroce,* appétit, faim digne d'une bête féroce : *Les premières minutes furent consacrées à réduire au silence les abois d'une faim de chasseur, la plus féroce des faims* (Gautier).

• SYN. : **II, 1** *sanguinaire, sauvage ;* **2** *barbare, impitoyable, inhumain, monstrueux ; effroyable, farouche, terrible, terrifiant ;* **3** *implacable, inexorable ;* **4** *atroce, cruel, cuisant ;* **5** *effréné, forcené, fou* (fam.), *insensé, violent.* — CONTR. : **II, 1** *apprivoisé, domestiqué, familier ;* **2** *bienfaisant, bon, brave* (fam.), *charitable, humain, inoffensif ; doux, tendre ;* **3** *bienveillant, indulgent ;* **4** *agréable, délicieux, exquis.*

férocement [ferɔsmɑ̃] adv. (de *féroce ;* XVIe s.). De manière féroce : *Leur pantomime, si vraie dans sa froide folie, si férocement comique dans son outrance* (Huysmans).

férocité [ferɔsite] n. f. (lat. *ferocitas,* fougue, fierté, vaillance, violence, et, à basse époque, « férocité », de *ferox, -ocis* [v. FÉROCE] ; XIIe s., aux sens II, 1-2 [rares jusqu'au XVIIe s.] ; sens I, 1, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens I, 2, 1675, Mme de Sévigné ; sens I, 3, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens II, 3, 1767, Voltaire ; sens II, 4, XXe s.).

I. 1. *Class.* Humeur, fierté sauvage : *Il garde au milieu de son amour la férocité de sa nation* (Racine). || **2.** *Class.* Impolitesse brutale : *Il y aurait une espèce de férocité à rejeter indifféremment toute sorte de louanges* (La Bruyère). || **3.** *Littér.* État proche de la nature sauvage : *L'homme croit avoir fait un grand pas quand il a substitué, à force d'enseignements intelligents, la stupidité à la férocité* (Hugo).

II. 1. Naturel féroce, caractère de l'animal qui tue, répand le sang : *La férocité du tigre.* || **2.** Caractère de l'homme cruel, sanguinaire, qui se comporte comme la bête féroce : *La férocité de Sylla est légendaire.* || **3.** *Vx* ou *littér.* Acte de cruauté, de sauvagerie (surtout au plur.) : *Ces arts, autrefois si bien cultivés en France, font que les autres nations nous pardonnent nos férocités et nos folies* (Voltaire). || **4.** Violence extrême : *La férocité du combat.*

• SYN. : **II, 2** *barbarie, cruauté, monstruosité, sauvagerie ;* **4** *frénésie, fureur, rage.* — CONTR. : **II, 1** *douceur ;* **2** *bienveillance, bonté, gentillesse, indulgence.*

féroïen, enne [ferɔjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *Féroé,* n. géogr. ; XXe s.). Se dit de la langue parlée aux îles Féroé depuis le IXe s.

féronie [ferɔni] n. f. (lat. scientif. moderne *feronia,* du lat. class. *Feronia,* n. de la déesse protectrice des affranchis ; 1811, Wailly). Nom donné à divers coléoptères répandus dans toutes les régions du globe : *Les nécrophores cuivrés et les féronies bleues* (Hugo).

férouher ou **férouër** [feruɛr] n. m. (mot persan, du zend *fravashi ;* 1771, Castera). Nom donné, dans la religion avestique, aux innombrables esprits qui y jouent un rôle analogue à celui des génies romains et des anges gardiens de la religion catholique : *Ce frère mystique que les Orientaux appellent férouër* (Nerval).

• REM. On a écrit aussi FERVER.

ferrade [fɛrad] n. f. (provenç. *ferrado,* du v. *ferra,* ferrer [de même origine que le franç. *ferrer*], parce qu'on marque au fer rouge l'animal terrassé ; 1869, A. Daudet, aux sens 1-2). **1.** Action de marquer les bestiaux ou les chevaux avec un fer rouge. || **2.** Fête célébrée à cette occasion en Provence, surtout à Arles et en Camargue : *La plupart de ces bœufs de Camargue sont élevés pour courir dans les ferrades, les fêtes de village...* (Daudet). *En Thessalie, les taurocathapsies étaient analogues à la tienta espagnole et à la ferrade camarguaise* (Montherlant).

ferrage [fɛraʒ] n. m. (de *ferrer ;* XIVe s., Du Cange, au sens de « garniture de fer d'un objet » ; sens 1-3, 1865, Littré ; sens 4, XXe s.). **1.** Action de garnir un objet avec un ou des éléments en fer : *Le ferrage d'une roue de charrette.* || *Spécialem.* Pose sur une porte des ferrures nécessaires à son fonctionnement. || **2.** Action de ferrer un cheval. || *Masse de ferrage,* somme allouée jadis, dans les régiments montés, pour le ferrage des chevaux. || **3.** *Vx.* Action de mettre les fers à un condamné. (En ce sens, on dit aussi FERREMENT.) || **4.** Action de ferrer un poisson pris à l'hameçon.

ferraillade [ferajad] n. f. (de *ferrailler ;* 1888, J. H. Rosny). *Littér.* Bruit de fer ou de ferraille : *La ferraillade des chevaux sur le pavage, les craquements du bois, les bruits de la rue, la diversité des vitrines, tout cela battait dans son cerveau sur un rythme de polka* (Rosny).

ferraillage [fɛrɑjaʒ] n. m. (de *ferrailler ;* XXe s.). Ensemble des fers d'une construction ou d'un élément de construction en béton armé.

ferraillant, e [fɛrɑjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ferrailler ;* début du XXe s.). Qui fait un bruit de ferraille : *« C'est admirable », fit le jeune homme, dominant avec peine, de la voix, la clameur ferraillante du véhicule* (Duhamel). *Un de ces tacots ferraillants* (Romains).

ferraille [fɛrɑj] n. f. (de *fer* 1 ; 1390, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Débris de pièces de fer, de fonte ou d'acier ; vieux fers hors d'usage : *Le troisième épouvantail avait le pot en tête et rendait entre les bras d'Agostin un bruit de ferraille* (Gautier). *Une grande pièce délabrée* [...], *pleine de vieilles ferrailles, de tonneaux vides* (Flaubert). || *Bon pour la ferraille, bon à mettre à la ferraille,* bon à mettre au rebut. || **2.** *Pop.* Menue monnaie.

ferraillement [fɛrɑjmɑ̃] n. m. (de *ferrailler ;* 1883, Goncourt, au sens de « action de se battre avec le sabre » ; sens 1, 1897, A. Daudet ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Action de ferrailler, de se mesurer dans des discussions longues et âpres (rare) : *Le prétexte même, parfois plausible, de faire jaillir des idées et des expressions, en vue d'un travail à entreprendre, dans le ferraillement des controverses et l'escrime des mots* (Huysmans). || **2.** Bruit de ferraille : *Des obus sillonnaient le ciel, où leurs ferraillements se détachaient à peine sur le grondement d'alentour* (Romains).

ferrailler [fɛrɑje] v. intr. (de *ferraille ;* 1665, Brunot, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1738, Ch. Rollin ; sens I, 4, 1740, Acad. ; sens I, 5 et II, début du XXe s.).

I. 1. *Vx.* Heurter l'une contre l'autre, à grand bruit, des lames de sabre ou d'épée. || **2.** *Vx.* Se battre à tout propos, au sabre ou à l'épée, en parlant spécialement de bretteurs, de spadassins : *Tant mieux, c'est où je brille, et j'aime à ferrailler* (Regnard). || *Par extens.* et *péjor.* En escrime, montrer peu d'adresse dans le maniement des armes. || **3.** *Vx* et *littér.*

Se battre, faire la guerre sous le moindre prétexte : *Il laisse à une nation belliqueuse, comme la française, le soin de ferrailler envers et contre tous* (d'Alembert). || **4.** *Fig.* et *vx.* S'escrimer en paroles, s'engager dans des discussions vaines et infinies : *Te voilà engagé à ferrailler indéfiniment avec des gens que tu méprises* (Barrès). || **5.** Faire entendre un bruit de ferraille : *On entend ferrailler la chaîne des grues* (Pagnol).

II. Disposer les fers dans une construction en béton armé.

1. ferrailleur [fɛrɑjœr] n. m. (de *ferrailler ;* 1690, Furetière, au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1784, Diderot ; sens II, XX^e s.).

I. 1. *Vx.* Celui qui tirait l'épée à tout propos. || **2.** *Fig.* et *vx.* Personne qui se complaît aux querelles et aux discussions : *Beaumarchais était ferrailleur et souvent cherchait noise* (Courier).

II. Ouvrier sachant réaliser les éléments de ferraillage d'une construction en béton armé et assurer leur mise en place.

2. ferrailleur, euse [fɛrɑjœr, -øz] n. (de *ferraille ;* début du XVII^e s.). Personne qui fait le commerce de la ferraille : *Un ferrailleur nommé Remonencq occupait une boutique sur la rue* (Balzac).

ferrailleux, euse [fɛrɑjø, -øz] adj. (de *ferraille ;* 1841, G. Esnault). Qui fait un bruit de ferraille (peu usité) : *Le son ferrailleux et ébréché d'un couteau qu'on repasse* (Proust).

ferralite [fɛralit] n. f. (de *fer* 1 ; XX^e s.). Sol ayant subi une altération qui libère les oxydes de fer, et surtout l'alumine.

1. ferrandine [fɛrɑ̃din] n. f. (ital. *ferrandina,* même sens [fin du XVI^e s.], dér. de *ferro,* fer [lat. *ferrum,* v. FER 1], parce que l'étoffe était fabriquée uniquement avec de la soie brute, ce qui lui donnait une couleur gris clair rappelant celle du fer ; 1659, Gay). Tissu de soie à trame de laine, et même de fil ou de coton, en usage aux XVII^e et XVIII^e s.

2. ferrandine [fɛrɑ̃din] n. f. (de *fer[r] andinier,* n. m., même sens [1872, Larousse], probablem. dér. de *ferrandine* 1, le coffre étant parfois doublé intérieurement de tissu de soie ; XX^e s.). *Vx.* Coffre double qui se plaçait sur le dos d'un mulet, et où les militaires serraient la vaisselle et les provisions.

ferrasse [fɛras] n. f. (de *fer* 1 ; 1765, *Encyclopédie,* aux sens 1-2 ; sens 3, XX^e s.). **1.** Coffre ou chariot où l'on met les pièces de verre fabriquées ou à recuire. || **2.** Cadre dans lequel le miroitier fixe les glaces pour les travailler. || **3.** Bande de fonte qui garnit les plateaux circulaires servant au doucissage des glaces.

ferrat n. m. V. FÉRA.

ferrate [fɛrat] n. m. (de *fer* 1 ; 1839, Boiste). Nom générique des sels dérivant de l'acide ferrique, non isolé.

ferratier [fɛratje] n. m. (de *fer* 1 ; XVI^e s., au sens de « ouvrier qui travaille le fer » ; sens 1, 1865, Littré ; sens 2, XX^e s.). **1.** Syn. de FERRETIER. || **2.** Commerçant en ferraille.

ferré, e [fɛre] adj. (part. passé de *ferrer ;* XII^e s., *Roncevaux,* au sens 2 [*chemin ferré ; voie ferrée,* 1872, Larousse] ; sens 1, XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens 3, v. 1560, Paré ; sens 4, 1690, Furetière [*être ferré à glace...,* 1675, Widerhold]). **1.** Se dit d'un objet garni d'une ou de plusieurs pièces de fer ou de métal destinées à accroître sa résistance : *Bâton ferré.* || *Souliers ferrés,* souliers dont la semelle est garnie de clous. || **2.** Spécialem. *Voie ferrée,* voie de chemin de fer. || Vx. *Chemin ferré, route ferrée,* chemin, route empierrés : *Le chemin naturellement ferré de cailloux* (Arène). || **3.** Vx. *Eau ferrée,* eau dans laquelle on faisait rouiller du fer ou plongeait un fer rougi, et qui passait pour fortifiante. || **4.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne qui a des connaissances approfondies et très sûres sur un sujet : *Très ferré d'ailleurs sur les langues latines* (Daudet). || Fig. et vx. *Être ferré à glace sur une question, en une matière,* la connaître parfaitement.

● SYN. : **4** *calé* (fam.), *fort* (fam.), *instruit, savant.*

1. ferrement [fɛrmɑ̃] n. m. (lat. *ferramentum,* instrument de fer, outil de fer, de *ferrum,* fer [v. FER 1] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 3, XX^e s.). **1.** *Class.* Épieu, arme blanche : *Les bêtes sauvages [...], pour l'amour de leurs petits, se jettent à corps perdu dans les ferrements qu'on leur présente* (Malherbe). *Tue les animaux toi-même, je dis de tes propres mains, sans ferrements, sans coutelas* (Rousseau). || **2.** *Class.* Instrument de chirurgie, en particulier forceps : *Ces dangereux chirurgiens qui, lorsqu'ils pansent une petite plaie avec leurs ferrements et poudres caustiques, la rendent grande et dangereuse* (Furetière). || **3.** Collier de gouttière.

◆ **ferrements** n. m. pl. (1865, Littré). Parties métalliques servant à consolider un objet, en particulier garnitures de fer entrant dans la construction d'un bâtiment.

2. ferrement [fɛrmɑ̃] n. m. (de *ferrer ;* 1835, Acad.). *Vx.* Action de mettre des fers aux forçats : *La prison, le jugement, le ferrement, et le départ, et la vie du bagne* (Balzac). [On disait aussi FERRAGE.]

ferre-mule [fɛrmyl] adj. (de *ferre,* forme du v. *ferrer,* et de *mule* [animal] ; 1732, Lesage). *Vx.* Qui « ferre la mule », qui se fait donner des pots-devin : *C'est un serviteur malin, menteur et ferre-mule* (Lesage).

ferrer [fɛre] v. tr. (lat. pop. **ferrare,* ferrer, du lat. class. *ferrum,* fer [v. FER 1] ; début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 ; sens 2, fin du XII^e s., *Aliscans* [*ferrer à glace,* v. 1534, Bonaventure Des Périers ; *se laisser ferrer,* v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles ; ferrer la mule,* 1580, Montaigne] ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, 1865, Littré). **1.** Garnir de fer, d'une partie métallique un objet, pour le renforcer : *Ferrer une roue, une canne, des lacets.* || **2.** Garnir d'un fer, cloué sous le sabot, les pieds d'une bête de somme : *Je pense à ces chevaux rétifs que, petit enfant, j'allais voir ferrer chez le maréchal* (Bernanos). || *Ferrer à glace,* ferrer un cheval avec des fers à crampons qui ne glissent pas sur la glace. || Vx et fam. *Se laisser ferrer,* se montrer docile, soumis : *Ce ne sont plus ces guerriers, la terreur de l'Europe, l'admiration du monde* [...] *: ils se laissent ferrer et monter à tous venants* (Courier). || Class. et fig. *Ferrer la mule,* prélever un profit personnel à l'occasion des achats que l'on faisait pour son maître, « faire danser l'anse du panier » : *Croyez-vous que je voulusse ferrer la mule en cette occasion ? Ce serait un gros péché d'y penser* (Furetière). || **3.** *Vx.* Mettre les fers à un forçat : *S'ils nous ont déjà ferrés pour Rochefort, c'est qu'ils essaient de se débarrasser de nous* (Balzac). || **4.** *Ferrer un poisson,* donner un coup sec à la ligne pour faire entrer la pointe de l'hameçon dans la chair du poisson au moment où il mord.

◆ v. intr. (XX^e s.). En parlant du cheval, heurter entre eux ses sabots antérieurs et postérieurs.

ferret [fɛrɛ] n. m. (de *fer* 1 ; v. 1320, *Poème français sur le précieux sang,* écrit *féret,* au sens de « petit objet en fer » ; sens 1, 1580, *Dict. général* [écrit *féret ; ferret,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1704, Trévoux [*ferret d'Espagne,* 1829, Boiste] ; sens 3, 1756, *Encyclopédie*). **1.** Partie métallique qui termine un lacet, une aiguillette. || *Ferrets de diamants,* ferrets ornés de diamants : *Des nœuds de satin et des ferrets de diamants* (Bourget). || **2.** En minéralogie, noyau dur dans les pierres. || *Ferret d'Espagne,* ou simplem. *ferret,* hématite rouge. || **3.** Outil de verrier servant à prendre le verre en fusion dans le creuset.

ferretier [fɛrtje] n. m. (de *fer* 1 ; 1678, Guillet). Marteau pour forger les fers des chevaux.

● REM. On dit aussi FERRATIER.

ferreur [fɛrœr] n. m. (de *ferrer ;* v. 1155, Wace, écrit *ferreor* [*ferreur,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Ouvrier qui ferre les chevaux. || **2.** Ouvrier qui pose les ferrets.

ferreux, euse [fɛrø, -øz] adj. (de *fer* 1 ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Qui contient du fer : *Minerai ferreux.* || **2.** Se dit des composés chimiques dans lesquels le fer est bivalent : *Oxyde ferreux. Sulfate ferreux.*

ferricyanure [fɛrisjanyr] n. m. (de *ferri[que]* et de *cyanure ;* 1888, Larousse). Sel complexe formé par l'union de cyanure ferrique et d'un cyanure alcalin.

ferrière [fɛrjɛr] n. f. (de *fer* 1 ; 1501, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1564, Liébault). **1.** *Vx.* Flacon de métal, souvent en argent, qui servait à emporter du vin en voyage, ou dans lequel on mettait des parfums (XVIe-XVIIe s.). || **2.** Sac de cuir dans lequel un maréchal-ferrant, un serrurier transporte ses outils.

ferrique [fɛrik] adj. (de *fer* 1 ; 1842, Acad.). Se dit du sesquioxyde de fer et des sels dans lesquels le fer est trivalent : *Chlorure ferrique.*

ferrite [fɛrit] n. f. (de *fer* 1 ; 1878, Larousse, au sens de « oxyde de fer » ; sens 1-2, milieu du XXe s.). **1.** Fer pur apparaissant sous forme de polyèdres dans l'analyse micrographique des alliages ferreux. || **2.** Céramique ferromagnétique utilisée dans les télécommunications.

1. ferro- [fɛro *ou* fɛrɔ], élément tiré du lat. *ferrum,* fer [v. FER 1], et indiquant la présence de fer bivalent dans un composé.

2. ferro [fɛro] n. m. (abrév. de *ferrocyanure ;* XXe s.). En photogravure et en héliogravure, épreuve, sur papier au ferrocyanure, d'un cliché négatif.

ferro-alliage [fɛrɔaljaʒ] n. m. (de *ferro-* et de *alliage ;* XXe s.). Nom générique de tous les alliages contenant du fer, plus particulièrement de ceux qui sont utilisés en sidérurgie pour l'affinage et la fabrication des aciers spéciaux. (On dit aussi FERRO, par abréviation.)

• Pl. *des* FERRO-ALLIAGES.

ferro-aluminium [fɛrɔalyminjɔm] n. m. (de *ferro-* et de *aluminium ;* XXe s.). Alliage de fer et d'aluminium (10 à 20 p. 100), utilisé dans l'élaboration des aciers.

• Pl. *des* FERRO-ALUMINIUMS.

ferrocérium [fɛrɔserjɔm] n. m. (de *ferro-* et de *cérium ;* XXe s.). Alliage de fer et de cérium, donnant des étincelles au choc et utilisé comme pierre à briquet.

ferrochrome [fɛrɔkrom] n. m. (de *ferro-* et de *chrome ;* 1888, Larousse). Alliage de fer et de chrome (60 à 70 p. 100), utilisé dans la fabrication des aciers inoxydables et des aciers spéciaux.

ferrocyanure [fɛrɔsjanyr] n. m. (de *ferro-* et de *cyanure ;* 1872, Larousse). Sel complexe formé par l'union de cyanure ferreux et d'un cyanure alcalin.

ferro-électricité [fɛroelɛktrisite] n. f. (de *ferro-* 1 et de *électricité ;* milieu du XXe s.). Production, dans certains cristaux, d'une polarisation électrique spontanée sous l'action d'un champ magnétique extérieur.

ferromagnétique [fɛrɔmaɲetik] adj. (de *ferro-* et de *magnétique ;* XXe s.). Se dit des substances de grande perméabilité magnétique, telles que le fer, le nickel, le cobalt, et qui conservent une aimantation rémanente.

• REM. On emploie aussi FERRIMAGNÉTIQUE (de *ferri-,* var. de *ferro-* 1, et de *magnétique ;* 1968, Larousse).

ferromagnétisme [fɛrɔmaɲetism] n. m. (de *ferro-* et de *magnétisme ;* XXe s.). Propriété des substances ferromagnétiques.

• REM. On emploie aussi FERRIMAGNÉTISME (de *ferri-,* var. de *ferro-* 1, et de *magnétisme ;* 1968, Larousse).

ferromanganèse [fɛrɔmɑ̃ganɛz] n. m. (de *ferro-* et de *manganèse ;* 1888, Larousse). Fonte à haute teneur en manganèse (jusqu'à 80 p. 100).

ferromolybdène [fɛrɔmɔlibdɛn] n. m. (de *ferro-* et de *molybdène ;* XXe s.). Alliage de fer et de molybdène (40 à 80 p. 100), employé pour introduire le molybdène dans les aciers spéciaux et les fontes spéciales.

ferron [fɛrɔ̃] n. m. (de *fer* 1 ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, comme adj., au sens de « de fer » ; v. 1268, É. Boileau, comme n. m., au sens de « forgeron qui ne fait que de gros ouvrages » ; sens actuel, 1671, Pomey). Marchand de fer neuf en barres.

ferronickel [fɛrɔnikɛl] n. m. (de *jerro-* et de *nickel ;* 1888, Larousse). Alliage de fer et de nickel, ayant une teneur en nickel supérieure à 25 p. 100.

ferronnerie [fɛrɔnri] n. f. (de *ferron ;* 1297, Du Cange, au sens de « métier de forgeron » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, XIVe s. [« menus ouvrages de fer que fabriquaient les cloutiers », 1757, *Encyclopédie*] ; sens 3, XXe s.). **1.** Atelier où l'on fabrique de gros ouvrages de fer ou de cuivre. || **2.** Gros ouvrages métalliques entrant dans la construction d'un édifice. || *Vx.* Menus ouvrages de fer que fabriquaient les cloutiers. || **3.** Art de fabriquer des ouvrages en fer travaillé à la main, à chaud ou à froid, avec ou sans combinaison d'autres métaux. (On dit plus précisément FERRONNERIE D'ART.) || Les ouvrages, de caractère artistique, élaborés de cette façon (grilles, rampes, balcons, enseignes, etc., de fer forgé).

ferronnier, ère [fɛrɔnje, -ɛr] n. (de *ferron ;* milieu du XVIe s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** *Vx.* Personne qui vend des objets de fer. || **2.** *Ferronnier d'art,* serrurier hautement qualifié, capable de concevoir et d'exécuter des pièces présentant une certaine recherche artistique. || *Ferronnier de bâtiment,* serrurier exécutant plus particulièrement les ferrures.

ferronnière [fɛrɔnjɛr] n. f. (de *la Belle Ferronnière,* n. d'un tableau peint par Léonard de Vinci, représentant une femme qui porte cet ornement ; 1832, *Journ. des dames*). Ornement composé d'une chaînette d'or rehaussée d'une pierre précieuse ou d'un camée, que les femmes portaient autrefois sur le front : *Le rubis qu'elle portait sur le front, car dans ce temps-là on se coiffait en ferronnière* (Barbey d'Aurevilly). *Un simple cercle de perles, tenant de la ferronnière et du diadème, empêche les deux flots dorés qui coulent de chaque côté du front de s'éparpiller et de se réunir* (Gautier). *En beaux bandeaux plats, une ferronnière au front* (France).

ferroprussiate [fɛrɔprysjat] n. m. (de *ferro-* et de *prussiate ;* début du XXe s.). Syn. de FERROCYANURE.

ferrotitane [fɛrɔtitan] n. m. (de *ferro-* et de *titane ;* XXe s.). Alliage de fer et de titane (20 à 60 p. 100), plus ou moins carburé, utilisé pour l'élaboration des aciers spéciaux.

ferrotungstène [fɛrɔtœkstɛn] n. m. (de *ferro-* et de *tungstène ;* XXe s.). Alliage de fer et de tungstène (60 p. 100 généralement), utilisé comme additif dans l'élaboration des aciers et des fontes au tungstène.

ferrotypie [fɛrɔtipi] n. f. (de *ferro-* et de *-typie,* du gr. *tupos,* empreinte, modèle ; début du XXe s.). Procédé photographique ancien, utilisant une émulsion au collodion sur plaque de tôle.

ferrotypique [fɛrɔtipik] adj. (de *ferrotypie ;* XXe s.). Qui concerne la ferrotypie, ou qui est obtenu par la ferrotypie.

ferroviaire [fɛrɔvjɛr] adj. (ital. *ferroviario,* de *ferrovia,* chemin de fer, de *ferro,* fer [lat. *ferrum,* V. FER 1], et *via,* chemin, route [lat. *via,* mêmes sens] ; 1911, Larousse). Qui se rapporte aux voies ferrées, aux chemins de fer et à leur exploitation : *Matériel ferroviaire. Le trafic ferroviaire. Le personnel ferroviaire* (Pagnol).

ferrugineux, euse [fɛryʒinø, -øz] adj. (lat. *ferruginosus,* couleur de fer, ferrugineux, de *ferrugo, -ginis,* rouille [du fer], dér. de *ferrum* [v. FER 1] ; av. 1594, Dariot, au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Qui contient du fer à l'état métallique ou à l'état de composé : *Ces tons de brique* [...] *viennent de la quantité de sources ferrugineuses qui coulent* [...] *dans le pays d'alentour* (Flaubert). *La limpidité de la rivière éteignait aussitôt l'ardeur ferrugineuse des sources* (Gide). *Roches ferrugineuses. Médicament ferrugineux.* || **2.** Qui évoque le fer rouillé (rare) : *Le grelot profus et criard* [...] *qui étourdissait au passage, de son bruit ferrugineux, intarissable et glacé, toute personne de la maison qui le déclenchait..* (Proust).

ferruginosité [fɛryʒinozite] n. f. (dér. savant de *ferrugineux ;* 1642, Oudin, puis 1865, Littré). Qualité de ce qui est ferrugineux.

ferrure [fɛryr] n. f. (de *ferrer ;* XIIe s., au sens 3 ; sens 1, 1581, Froumenteau ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1865, Littré). **1.** Action ou manière de ferrer un cheval, un âne, un mulet, un bœuf : *Ferrure à la française.* || **2.** Ensemble des fers que porte un cheval, une bête de somme : *Cheval qui a perdu une partie de sa ferrure.* || **3.** Garniture de fer que l'on fixe sur une porte, une croisée, un coffre, une pièce de bois, etc., pour les consolider : *Une lourde porte à clous, avec une ferrure en forme de main de Fathma* (Tharaud). || *Par extens.* Ouvrage de ferronnerie : *Un étroit balcon aux noires ferrures en encorbellement au-dessus du porche* (Daudet). || **4.** Ensemble des aiguillots, femelots et armatures d'un gouvernail.

ferry-boat [fɛribot] n. m. (mot angl. signif. « bac, bateau de passeur », de *to ferry,* [faire] passer ou traverser [en bateau, en bac], et de *boat,* bateau ; 1786, Jal, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Navire aménagé pour le transport des voitures et des wagons de chemin de fer entre deux points situés de part et d'autre d'un cours d'eau, d'un lac, d'un bras de mer : *Un relais de ferryboats.* || **2.** *Spécialem.* À Marseille, petit bateau permettant de traverser le Vieux-Port.

• Pl. *des* FERRY-BOATS.

• REM. On l'utilise surtout sous la forme abrégée FERRY (1833, Bonnafé) : *Il ne restait plus que la tour du ferry* (Vercel).

ferte [fɛrt] n. f. (mot angevin, issu par métathèse consonantique de l'anc. franç. *frete,* espèce de flèche [XIVe s.], lat. *fracta,* fém. substantivé de *fractus,* part. passé de *frangere,* briser, rompre, mettre en pièces ; 1878, Larousse). *Vx* et *dialect.* Longue perche : *Pour assaillir les bleus et pour franchir les ravins, ils* [les chouans] *avaient leur long bâton de quinze pieds de long, la ferte, arme de combat et de fuite* (Hugo).

ferté [fɛrte] n. f. (forme pop. de *fermeté* [v. ce mot], au sens anc. de « forteresse, enceinte fortifiée » [XIIe s.] ; fin du XIIe s., *Moniage Guillaume*). Mot ancien conservé dans plusieurs noms de localités, jadis places fortifiées : *La Ferté-Milon. La Ferté-sous-Jouarre.*

fertile [fɛrtil] adj. (lat. *fertilis,* fertile, productif [au pr. et au fig.], de *ferre,* porter ; XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1664, Boileau ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1643, Corneille [*fertile de,* début du XVIIe s., Malherbe] ; sens 5, milieu du XXe s.). **1.** Se dit d'une terre, d'une région qui peut donner des récoltes abondantes : *Tu fais d'un sable aride une terre fertile* (Boileau). *Un pays fertile est souvent un avantage funeste pour un peuple* (Chateaubriand). || *Par extens.* Se dit d'une période où les productions du sol ont été abondantes : *Année fertile.* || **2.** *Fig.* Qui peut créer en abondance (en parlant de l'esprit, des facultés intellectuelles) : *Une imagination fertile. Ulysse, le prudent et fertile esprit de la Grèce* (Maurras). *La vie, la pensée, notre âme, tout me paraît beau, adorable, fertile* (Gide). || **3.** D'où l'on peut tirer une production abondante : *Comme un minerai fertile, elle* [une pièce d'or] *peut ouvrir une large veine* (Musset). || *Fig.* Qui offre à l'esprit une ample matière : *La fable d'Amphitryon a été un sujet fertile pour les dramaturges.* || **4.** Fig. *Fertile en* (avec un nom plur.), qui abonde en : *Nul roi ne fut jamais plus fertile en bons mots* (Voltaire). *Cybèle alors fertile en produits généreux* (Baudelaire). *Un siècle fertile en événements.* || **5.** En démographie, se dit d'une femme apte à être fécondée, ou du couple auquel cette femme appartient. (S'oppose à *stérile.*)

• SYN. : **1** *généreux, gras, productif ;* **2** *fécond, ingénieux, inventif, prolifique ;* **3** *riche ; inépuisable ;* **4** *abondant, plein de.* — CONTR. : **1** *aride, improductif, infécond, infertile, ingrat, maigre, stérile ;* **3** *pauvre ;* **5** *bréhaigne* (vx).

fertilement [fɛrtilmɑ̃] adv. (de (*fertile ;* XVe s., Godefroy). D'une manière fertile. (Rare.)

fertilisable [fɛrtilizabl] adj. (de *fertiliser ;* 1865, Littré). Qui peut être fertilisé.

fertilisant, e [fɛrtilizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fertiliser ;* 1771, Brunot [comme n. m., 1968, Larousse]). Qui rend fertile : *Un produit fertilisant ;* et substantiv. : : *Un fertilisant.*

fertilisation [fɛrtilizasjɔ̃] n. f. (de *fertiliser ;* 1764, Ch. Bonnet). Action de fertiliser : *Les meilleurs résultats de fertilisation obtenus jusqu'à ce jour* (Dumas fils).

• SYN. : *amendement, bonification.* — CONTR. : *épuisement.*

fertiliser [fɛrtilize] v. tr. (de *fertile ;* 1564, J. Thierry). Rendre une terre fertile, propre à donner des récoltes abondantes : *En France, les bénédictins fertilisaient nos bruyères* (Chateaubriand). *Je fertiliserai mes champs mieux que je n'ai fait de mon esprit* (Fromentin).

• SYN. : *amender, bonifier, engraisser, enrichir, fumer.* — CONTR. : *épuiser.*

fertilité [fɛrtilite] n. f. (lat. *fertilitas,* fertilité, abondance [au pr. et au fig.], de *fertilis* [v. FERTILE] ; v. 1361, Oresme, écrit *fertileté* [*fertilité,* v. 1378, J. Le Fèvre], au sens 1 ; sens 2, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** Qualité d'une terre qui produit beaucoup : *La fertilité d'un pays donne, avec l'aisance, la mollesse* (Montesquieu). || **2.** *Fig.* Aptitude à créer, en parlant des facultés intellectuelles : *Pour une fois, d'ailleurs, il donnait à quelqu'un qui était loin d'être une nullité et qui pouvait retenir l'attention par la fertilité de son intelligence et les ressources de sa mémoire* (Proust).

• SYN. : **1** *fécondité, richesse ;* **2** *finesse, ingéniosité.* — CONTR. : **1** *aridité, improductivité, infertilité, stérilité ;* **2** *impuissance, pauvreté, sécheresse.*

féru, e [fery] adj. (part. passé de *férir ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « blessé » [pour une personne] ; sens 1, 1865, Littré ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles ;* sens 4, 1651, Scarron). **1.** *Vx.* Blessé par un coup, dans le langage des vétérinaires : *Ce cheval a le tendon féru* (Littré). || **2.** *Vx* et *littér.* Atteint dans son esprit : *Cambyse, féru qu'il était de méchante folie, tira sa dague* (Courier). *Il arrivait qu'il se sentît féru dans quelque partie vive et saignante de son être* (Duhamel). || Littér. *Féru d'amour,* atteint par les traits de l'amour (vieilli) : *Il n'y a qu'un Tarasconnais, féru d'amour, capable de tenter une pareille aventure* (Daudet). || **3.** *Class.* Pris d'un amour passionné pour quelqu'un : *Avecque tant de joie il est vers moi couru | Qu'à bon escient pour vous je l'ai jugé féru* (Th. Corneille). || **4.** Pris d'un intérêt, d'un zèle passionné pour quelque chose (étude, connaissance, etc.) : *Féru d'histoire, de romans d'aventures.*

• SYN. : **4** *amateur, amoureux, enragé* (fam.), *entiché, fervent, fou* (fam.), *mordu* (fam.).

férule [feryl] n. f. (lat. *ferula,* plante à longue tige, baguette, cravache [pour corriger les enfants ou les esclaves] ; 1372, Corbichon, au sens I ; sens II, 1, fin du XIVe s. [*tenir la férule,* 1865, Littré ; *être sous la férule de,* 1690, Furetière] ; sens II, 2, av. 1778, Voltaire).

I. Genre de plantes méditerranéennes de la famille des ombellifères, qui servaient chez les Anciens à faire des attelles pour les fractures ou des baguettes pour châtier les écoliers, et dont une espèce fournit l'assa-fœtida : *Il reconnut l'anthylle vulnéraire des Cévennes, la véronique filiforme et la férule commune* (Hugo).

II. 1. Petite palette de bois ou de cuir avec laquelle on frappait autrefois dans la main des écoliers pour les châtier : *Le seau plein de saumure sous la chaise, dans lequel trempaient les férules pour rendre le cuir plus cinglant* (Daudet). || Vx. *Tenir la férule,* être régent de collège, être professeur. || Littér. *Être sous la férule de,* être l'élève de (vx) : *Si l'enfant veut devenir un homme, ce sera sous cette férule ; car il sortira de là notaire, avocat ou avoué* (Balzac) ; au *fig.,* subir l'autorité, la domination despotique de quelqu'un. || **2.** Coup appliqué avec la férule : *Ils* [les Jésuites] *avaient fort bien élevé la plupart des bons auteurs, qui rendaient en pointes et en caricatures à leurs maîtres ce qu'ils avaient reçu en férules* (Valéry) ; et au fig. : *Nous aimons à voir ceux qui jugent composer à leur tour et venir tendre aux férules ces doigts qui ont cinglé de si bons coups* (Gautier).

fervemment [fɛrvamɑ̃] adv. (de *fervent ;* XIIIe s., Godefroy). *Vx.* Avec ferveur : *Les*

artistes de la Comédie étaient les seuls qu'elle écoutât fervemment (Daudet).

fervent, e [fɛrvɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *fer-vens, -entis,* bouillonnant de chaleur, échauffé, emporté, fougueux, part. prés. adjectivé de *fervere,* bouillir, être agité, animé ; v. 1190, Marie de France, au sens 1 ; sens 2, XIVᵉ s., *Girart de Roussillon ;* sens 3, 1857, Baudelaire). **1.** Se dit d'une personne qui a une grande chaleur de sentiment : *Les amoureux fervents* (Baudelaire). *Je contemplais la foule, attendant le désir d'y plonger, vers le soir, quand elle deviendrait plus fervente* (Gide). || Se dit d'un sentiment qui est empreint d'une grande chaleur : *Une amitié fervente.* || **2.** Qui a de la ferveur religieuse : *Un des croyants de l'an mil n'était pas plus fervent* (Bourget). || Qui est empreint de ferveur religieuse : *Un catholicisme fervent. Une prière fervente.* || **3.** Qui est plein d'enthousiasme : *Un disciple fervent. Les fervents admirateurs d'une actrice.*

● SYN. : **1** *ardent, brûlant, chaleureux ;* **3** *enthousiaste, exalté, fanatique, passionné, zélé.* — CONTR. : **1** *froid, glacial, tiède ;* **3** *flegmatique, indifférent.*

◆ n. (fin du XIXᵉ s., A. Daudet). Personne animée d'un enthousiasme extrême pour quelqu'un ou quelque chose : *Un fervent du football. On recevait aussi de partout les dons en nature que les fervents de l'œuvre envoyaient* (Daudet).

● SYN. : *fanatique, mordu* (fam.), *passionné.*

ferveur [fɛrvœr] n. f. (lat. *fervor,* bouillonnement, effervescence, fermentation, chaleur, ardeur, de *fervere* [v. FERVENT] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *fervor* [*ferveur,* XIVᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1190, *Sermons de saint Bernard ;* sens 3, 1633, Corneille). **1.** Ardeur passionnée, enthousiasme : *Seule une grande ferveur intellectuelle triomphe de la fatigue et de la flétrissure du corps* (Gide). || **2.** Zèle ardent animé par un sentiment religieux : *Prier avec ferveur. Quoique l'éducation fût très religieuse au collège de Rennes, ma ferveur se ralentit : le grand nombre de mes maîtres et de mes camarades multipliait les occasions de distractions* (Chateaubriand). || **3.** *Class.* Passion amoureuse : *Entre tous ces amants dont la jeune ferveur | Adore votre fille* (Corneille).

● SYN. : **1** *chaleur, effusion, enthousiasme, exaltation, zèle ;* **2** *dévotion, piété, recueillement.*

fescennin, ine [fɛsɛnɛ̃, -in] adj. (lat. *fescenninus* [*versus*], « [vers] fescennin », de *Fescennia,* n. d'une ville d'Étrurie, d'où le vers était, paraît-il, originaire ; 1582, Tabourot). *Vers fescennins, chants fescennins,* vers, poèmes satiriques latins, en général grossiers et diffamatoires.

fesle n. f. Autre forme de *fêle.*

fessade [fɛsad] n. f. (de *fesser ;* 1758, Voltaire). *Vx.* Autre forme de FESSÉE : *La fessade et le carcan de l'abbé de Prades sont des contes ; mais il est triste qu'on les fasse* (Voltaire).

fesse [fɛs] n. f. (lat. pop. **fissa,* fesse, plur. neutre [pris pour un fém. sing.] du lat. class. *fissum,* fente, crevasse, fissure, part. passé neutre substantivé de *findere,* fendre [*fesse* a remplacé *nache, nage,* usuel du XIIᵉ au XVIᵉ s., lat. pop. **natica,* fesse, du lat. class. *natis,* même sens] ; milieu du XIVᵉ s., Machaut, au sens 1 [*serrer les fesses,* 1920, Bauche ; *avoir chaud aux fesses,* 1743, Trévoux ; *n'être assis que d'une fesse,* XXᵉ s. ; *n'y aller que d'une fesse,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1736, Aubin). **1.** Chacune des deux parties charnues qui constituent le derrière de l'homme et de certains animaux : *Un pardessus marron, très usé et si étroitement ajusté qu'il collait à la raie des fesses* (Aymé). *Poser ses fesses sur un siège. Les fesses d'un singe.* || Fig. et pop. *Serrer les fesses,* avoir peur. || Fig. et pop. *Avoir chaud aux fesses,* être poursuivi de près, avoir une chaude alarme. || Fig. et fam. *N'être assis que d'une fesse,* être en posture instable ; être prêt à se lever soudain. || Fig. et pop. *N'y aller que d'une fesse,* agir mollement, sans s'engager complètement. (Vieilli). || **2.** Une des parties arrondies de la poupe des anciens navires en bois.

● SYN. : **1** *derrière, fessier* (pop.), *popotin* (pop.), *postérieur, séant, siège.*

fesse-cahier [fɛskaje] n. m. (de *fesse,* forme du v. *fesser,* et de *cahier ;* 1690, Furetière). *Vx* et *fam.* Copiste qui gagnait sa vie à faire des écritures.

● Pl. *des* FESSE-CAHIERS.

fessecul [fɛsky] n. m. (de *fesse,* forme du v. *fesser,* et de *cul ;* 1585, N. Du Fail, au sens de « maître d'école qui fesse souvent » ; sens actuel, XXᵉ s.). Nom usuel de l'arroche, ou pourpier de mer.

fessée [fɛse] n. f. (part. passé fém. substantivé de *fesser ;* 1526, Bourdigné). Série de coups donnés sur les fesses, en général à un enfant : *Je veux dire à ce Denisseau qu'il n'a qu'à donner une bonne fessée à sa fille ou à la mettre sous clef* (France).

fesse-maille [fɛsmɑj] n. m. (de *fesse,* forme du v. *fesser,* et de *maille,* au sens de « petite monnaie » ; 1865, Littré). *Vx* et *pop.* Avare.

● Pl. *des* FESSE-MAILLES.

fesse-mathieu [fɛsmatjø] n. m. (de *fesse,* forme du v. *fesser,* et de *Mathieu,* n. pr. [bas lat. *Matthaeus,* gr. *Matthaios*], proprem. « celui qui bat saint Matthieu [patron des changeurs] pour lui tirer de l'argent » ; 1585, N. Du Fail, au sens 1 ; sens 2, 1668, Molière). **1.** *Class.* Usurier : *Ceux qui empruntent sont bien malheureux, et il faut essuyer d'étranges choses lorsqu'on est réduit à passer* [...] *par les mains des fesse-mathieux* (Molière). || **2.** *Class.* et *littér.* Personne particulièrement avare : *Jamais on ne parle de vous que sous les noms d'avare, de ladre, de vilain et de fesse-mathieu* (Molière). *Son père, le plus franc fessemathieu de la province* (France).

● Pl. *des* FESSE-MATHIEUX.

fesser [fɛse] v. tr. (de *fesse ;* fin du XVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, fin du XVIᵉ s., Brantôme [*fesser son vin,* 1694, Regnard ; *fesser le cahier,* 1865, Littré]). **1.** Donner à quelqu'un des coups sur les fesses en guise de punition : *Les familles traînaient des enfants au cou dévissé* [...], *aux yeux hors de la tête. On claquait, fessait, privait de promenade, enfermait à la maison* (Cocteau). || **2.** *Vx* et *fam.* Expédier à la hâte. || *Fesser son vin,* boire très vite : *Elle fesse son vin de Champagne à merveille* (Regnard). || *Fesser le cahier,* faire des écritures à la hâte.

fesseur, euse [fɛsœr, -øz] n. (de *fesser ;* 1549, R. Estienne). Celui ou celle qui fesse, qui est porté à fesser.

◆ adj. (1808, d'Hautel). Vx. *Frère fesseur,* dans certains collèges religieux, frère qui était chargé de fesser les élèves punis.

fessier, ère [fɛsje, -ɛr] adj. (de *fesse ;* v. 1560, Paré [*poche fessière,* 1943, M. Aymé]). Qui appartient ou se rapporte aux fesses : *Région fessière. Muscles fessiers.* || *Poche fessière,* poche du pantalon qui se trouve sur la fesse. (Syn. POCHE-REVOLVER.)

◆ **fessier** n. m. (v. 1530, C. Marot). **1.** *Grand, moyen, petit fessier,* nom donné à certains muscles des fesses. || **2.** *Pop.* Les fesses : *Elle* [...] *alla et vint à travers la pièce, le fessier rond et serré dans sa robe* (Colette).

fessu, e [fɛsy] adj. (de *fesse ;* XIIIᵉ s., *Dict. général*). *Fam.* Qui a de grosses fesses.

Festal [fɛstal] n. m. (n. déposé ; milieu du XXᵉ s.). Alliage inoxydable de fer, de cobalt, de chrome, de carbone et de nickel, employé à la fabrication des garnitures d'appareils sanitaires.

feste [fɛst] n. f. (abrév. de l'allem. *Festung,* forteresse ; fin du XIXᵉ s.). Groupe d'ouvrages fortifiés de construction allemande, de la fin du XIXᵉ s. : *Les festes de Metz.*

festin [fɛstɛ̃] n. m. (ital. *festino,* petite fête, de *festa,* fête [de même origine que le franç. *fête,* v. ce mot] ; fin du XIVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, XVᵉ s., Basselin). **1.** Repas solennel et somptueux donné à l'occasion d'une fête ou en l'honneur de quelqu'un : *À qui le roi de Bavière fera-t-il les honneurs d'un festin splendide qui doit avoir lieu dans la grande galerie ?* (Musset). || **2.** Repas abondant et fin, ou qui cause un plaisir extrême : *Un bifteck aux frites : depuis longtemps le prisonnier n'avait pas connu un tel festin !*

● SYN. : **1** *agapes* (fam.), *banquet, gala ;* **2** *bombance* (fam.), *gueuleton* (pop.), *nouba* (pop.), *régal, ripaille.*

festination [fɛstinasjɔ̃] n. f. (lat. *festinatio,* hâte, empressement, précipitation, impatience, de *festinatum,* supin de *fes-*

tinare, se hâter, hâter, accélérer ; XIVe s., au sens de « hâte, empressement » ; sens actuel, XXe s.). Symptôme de la maladie de Parkinson, qui consiste en une accélération de la marche pour éviter la chute en avant.

festiner [fɛstine] v. intr. (de *festin ;* av. 1660, Scarron). *Class.* Faire un festin, faire bombance : *Il vient : l'on festine, l'on mange* (La Fontaine).

◆ v. tr. (milieu du XIVe s., puis fin du XVIe s., Brantôme). Class. *Festiner quelqu'un,* lui offrir un festin : *Voilà comme vous dépensez votre bien et c'est ainsi que vous festinez les dames en mon absence* (Molière).

1. festival [fɛstival] n. m. (mot angl. signif. « jour de fête, fête musicale », empr. de l'adj. franç. *festivel, festival* [v. l'art. suiv.] ; 1830, Fr. Mackenzie [pour la musique ; pour d'autres arts, 1930, Larousse]). Série périodique de manifestations artistiques, surtout musicales, ayant un caractère remarquable par le cadre, la qualité des œuvres ou des exécutants, etc. ‖ *Par extens.* Série de représentations et de manifestations consacrées à un art ou à un artiste : *Un festival de musique « pop ». Un festival Beethoven.*

• Pl. *des* FESTIVALS.

2. festival, e, als [fɛstival] adj. (du lat. *festivus,* où il y a fête, amusant, divertissant, de *festus* [v. FÊTE] ; XIIe s., écrit *festivel,* au sens de « de fête, joyeux, solennel » [rare après le XVe s.] ; *lettres festivales,* 1872, Larousse). *Lettres festivales,* lettres qu'échangeaient les évêques de la primitive Église à l'occasion des fêtes.

festivalier, ère [festivalje, -ɛr] adj. et n. (de *festival ;* milieu du XXe s.). Habitué des festivals de cinéma, de musique ou de théâtre : *Les vedettes festivalières. Les festivaliers.*

festivité [fɛstivite] n. f. (lat. *festivitas,* joie d'un jour de fête, gaieté, enjouement, de *festivus* [v. FESTIVAL 2] ; XIIIe s., Godefroy, au sens de « fête » [rare aux XVIIe et XVIIIe s.] ; sens actuel, 1801, L. S. Mercier [usuel depuis la fin du XIXe s.]). Ensemble de réjouissances à l'occasion d'une fête (vieilli au sing.) : *Quant à la festivité des fous, elle s'appela de son vrai nom la festivité du « Deposuit »* (Huysmans). *Les festivités du Carnaval.*

festoiement [fɛstwamɑ̃] n. m. (de *festoyer ;* XIVe s.). Action de festoyer : *Le festoiement à la faveur duquel Vautrin avait fait boire Eugène* (Balzac).

feston [fɛstɔ̃] n. m. (ital. *festone,* proprem. « ornement de fête », de *festa,* fête [de même origine que le franç. *fête,* v. ce mot] ; 1533, Wind, au sens 1 ; sens 2, 1674, Boileau ; sens 3, 1872, Larousse ; sens 4, 1798, Acad. ; sens 5-6, XXe s. ; sens 7, 1970, Robert ; sens 8, 1695, Fénelon). **1.** *Class.* et *littér.* Tresse souple de fleurs et de feuillage qui sert de décoration dans une fête : *Il fit joncher les chemins de fleurs et de festons* (Vaugelas). *De festons odieux ma fille couronnée* (Racine). ‖ *Spécialem.* Courbe formée entre deux points de fixation par une guirlande de feuillage, de fleurs, de fruits attachée de distance en distance à un mur, à une façade, en signe de réjouissance : *Au milieu de guirlandes de fleurs en festons* (Vigny). ‖ **2.** Ornement architectural représentant une guirlande de fleurs, de fruits et de feuillage sculpté dans la pierre. ‖ **3.** Élément principal d'un décor drapé, qui utilise le tombé naturel du tissu pour former une succession de plis superposés dont le galbe augmente progressivement vers le bas. ‖ **4.** Broderie dont le dessin forme des dents arrondies ou pointues, et qui, généralement, constitue le bord de l'étoffe : *Une femme passa, d'une main fastueuse | Soulevant, balançant le feston et l'ourlet* (Baudelaire). *De ses doigts déformés, maman froissait le feston de la camisole* (Mauriac). ‖ *Point de feston,* en couture et lingerie, point bouclé qu'on utilise pour orner de festons le bord d'une étoffe. ‖ **5.** En géologie, ondulation que dessine sur une carte le bord frontal d'une nappe de charriage. ‖ **6.** *Feston gingival,* bourrelet muqueux en forme de feston, qui constitue la partie terminale de la gencive, en contact avec la dent. ‖ **7.** En termes de ski, dérapages successifs et réguliers par rapport à la ligne droite. ‖ **8.** *Fig.* et *littér.* Toute ondulation un peu molle : *La forêt forme un feston au sommet de la colline.*

festonné, e [fɛstɔne] adj. (part. passé de *festonner*). **1.** Orné de festons : *Pas de courtines festonnées | Pour préserver l'enfant du froid* (Gautier). ‖ **2.** Découpé en festons : *La feuille de chêne est festonnée.* ‖ **3.** En forme de festons : *Ourlet festonné.*

festonnement [fɛstɔnmɑ̃] n. m. (de *festonner ;* av. 1951, Gide). Aspect d'une chose ornée de festons ou découpée en festons (rare) : *Sur aucune autre terre, sans doute, le mariage n'est-il plus heureux, de la végétation et d'une architecture audacieuse où souvent le seul festonnement des pampres vient tempérer d'un sourire un excès de sévérité* (Gide).

festonner [fɛstɔne] v. tr. (de *feston ;* fin du XVe s., Médicis, au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Orner de festons : *La nature en ce lieu, plus amie et plus douce, | Festonne les rochers d'arbustes et de mousse* (Lamartine). *Vingt chaumières dont la vigne et les roses grimpantes festonnent les murs* (Nerval). ‖ **2.** Découper ou broder en festons : *Festonner une robe, un rideau.* ‖ **3.** *Fig.* Être disposé en forme de festons : *Devant chaque maison* [...], *les domestiques ou même les maîtres, assis et regardant, festonnaient le seuil d'un liséré capricieux et sombre* (Proust).

• SYN. : **1** *border, enguirlander, galonner.*

◆ v. intr. (1843, E. Sue). *Pop.* et *vx.* Ne pas marcher droit sous l'effet de l'ivresse : *Il festonnait trois secondes, avec la peur de s'étaler* (Zola). *Du pas lourd et festonnant d'un homme un peu alourdi par le vin* (Theuriet).

• SYN. : *zigzaguer.*

festoyer [fɛstwaje] v. intr. (de *feste,* forme anc. de *fête ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *festeer* [*festoier,* 1273, Adenet ; *festoyer,* XVe s.], aux sens de « célébrer une fête, s'amuser » ; sens actuel, 1872, Larousse). [Conj. **2 a.**] Manger comme un jour de fête, faire bombance : *Les Vallin festoyaient avec l'enfant revenu* (Maupassant).

• SYN. : *banqueter, gueuletonner* (pop.), *ripailler* (fam.).

◆ v. tr. (av. 1453, Monstrelet). *Class.* Accueillir par une fête ou d'une manière agréable : *Il semblait que la terre et le ciel, à l'envi de Mme du Vigean, voulaient festoyer la plus belle princesse du monde* (Voiture).

fêtard [fɛtar] n. m. (de [*faire la*] *fête ;* milieu du XIXe s.). *Fam.* et *péjor.* Celui qui mène une vie de plaisirs : *Il lui était arrivé, depuis, de revenir de l'Odette de Crécy, peut-être trop connue des fêtards, des hommes à femmes, à ce visage d'une expression parfois si douce, à cette nature si humaine* (Proust). *C'est aussi l'heure où les bandes de fêtards commencent à se répandre en ces lieux* [les Halles] *pour y finir la nuit dans quelque petit bouchon renommé* (Breton).

• SYN. : *bambocheur* (fam.), *noceur* (fam.), *viveur.*

fetch [fɛtʃ] n. m. (mot angl., de *to fetch,* apporter, porter, frapper, atteindre [anglo-saxon *feccan,* anc. angl. *fecchen, fetchen*] ; 1968, Larousse). En termes de travaux publics, longueur maximale sur laquelle le vent peut agir pour augmenter la hauteur des vagues qui viennent frapper le barrage.

fête [fɛt] n. f. (lat. pop. **festa,* neutre plur. [pris pour un fém. sing.] du lat. class. *festum,* fête, jour de fête, neutre substantivé de l'adj. *festus,* de fête, qui est en fête, solennel [souvent employé dans la loc. *festus dies,* jour de fête — avec jeux] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *feste* [*fête,* XVIIe s.], au sens 1 [*fête mobile,* 1872, Larousse ; *fête carillonnée,* 1865, Littré] ; sens 2, 1668, La Fontaine [« foire », XVe s., *Perceforest ; ça va être sa fête,* XXe s. ; *fête patronale,* av. 1854, Nerval] ; sens 3, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens 4, 1273, Adenet [*c'est la fête au village,* XXe s. ; *fête galante,* 1869, Verlaine ; *air de fête,* 1872, Larousse ; *habit de fête,* av. 1613, M. Régnier ; *triste comme un lendemain de fête,* 1865, Littré] ; sens 5, fin du XIIe s., J. Bodel [*être en fête,* fin du XIIIe s., Joinville ; *ne pas être à la fête,* XXe s. ; *se faire de fête,* « s'introduire sans être invité », 1636, Corneille — « faire quelque chose sans en être prié », 1648, Sorel ; « se vanter de », 1677, Mme de Sévigné

— ; *se faire une fête de,* 1761, J.-J. Rousseau ; *faire fête à quelqu'un,* XIII^e s., Rutebeuf] ; sens 6, XIII^e s., Rutebeuf ; sens 7, 1879, A. Daudet [*orde feste,* « grand tapage », XV^e s., *Perceforest*]). **1.** Célébration, faite à jour marqué, d'un dieu, d'un mystère divin ou de tout être révéré par la religion : *Les Bacchanales étaient en principe la fête de Bacchus. Pâques est une grande fête. Sous l'Ancien Régime, on célébrait avec éclat la fête de Saint Louis. La fête de Noël.* || *Fête mobile,* fête qui ne tombe pas tous les ans à la même date. || Fig. et fam. *Les jours de fêtes carillonnées,* dans les grandes occasions, rarement : *On n'utilisait le service de cristallerie que les jours de fêtes carillonnées.* || **2.** *La fête de quelqu'un,* jour où l'on commémore le saint dont une personne a le nom pour prénom, et qui est généralement l'occasion d'offrir à cette personne des cadeaux et des souhaits : *Souhaiter sa fête à un enfant. C'est ma fête. Xavier chercha dans son paroissien la fête du jour* (Mauriac). || Pop. *Ça va être sa fête,* il va être rudement malmené, frappé. || *Fête patronale,* ou, dans le Midi, *fête votive,* commémoration solennelle du saint auquel est consacrée une paroisse, et qui est l'occasion de réjouissances : *Je me retrouvai à Loisy au moment de la fête patronale.* [...] *Après la longue promenade à travers les villages et les bourgs, après la messe à l'église, les luttes d'adresse et la distribution des prix, les vainqueurs avaient été conviés à un repas* (Nerval). || **3.** Toute célébration faite, à jour marqué, par des cérémonies religieuses ou profanes, quel qu'en soit l'objet : *La fête nationale est, en France, le 14 juillet. La fête des mères a été fixée au dernier dimanche de mai. La fête des morts tombe le 2 novembre.* || *Spécialem.* Commémoration d'un anniversaire : *La fête du 11 novembre rappelle l'armistice de 1918.* || *Par extens.* Tout acte qui tranche sur la vie quotidienne et par lequel on honore quelqu'un ou quelque chose : *C'est la fête du blé, c'est la fête du pain* [...] | *L'or des pailles s'effondre au vol siffleur des faux* (Verlaine). || **4.** Toute réjouissance qui a fait l'objet de préparatifs, qui mobilise des moyens plus ou moins importants : *Toujours la table mise et le même train de fêtes et de réceptions où Roumestan chantait* (Daudet). *Louis XIV a donné des fêtes magnifiques à Versailles. Une fête foraine.* || Fig. et pop. *C'est la fête au village,* on s'amuse bien. || *Fête galante,* réunion dans un parc, par couples, de jeunes hommes et de jeunes femmes, en général travestis, thème fréquent des peintres du XVIII^e s., en France. || *Air de fête,* aspect riant de quelqu'un ou de quelque chose, annonciateur d'un heureux événement. || Vx. *Habit de fête,* habit trop riche ou trop élégant pour être commode tous les jours : *Les dimanches d'été,* [...] | *Je regarde d'en haut passer et disparaître | Joyeux bourgeois, marchands,* | *Ouvriers en habits de fête* (Sainte-Beuve). || Fig. *Triste comme un lendemain de fête,* triste comme on l'est d'ordinaire quand une fête est finie. || **5.** Réjouissance qui tranche tant soit peu sur le train de la vie quotidienne : *Les vendanges, qui sont en Touraine de véritables fêtes* (Balzac). *Un peu de viande au pot-au-feu, le dimanche, était une fête pour tous* (Maupassant). || Fig. *Être en fête,* être dans une joyeuse animation, se livrer à des réjouissances : *Toute la maison est en fête depuis cette bonne nouvelle.* || Fig. *Ne pas être à la fête,* être dans une situation très désagréable. || Class. *Se faire de fête,* s'introduire quelque part sans y être invité : *Tout le monde se veut faire de fête auprès des grands* (Bossuet) ; faire quelque chose sans en être prié : *Eh ! que de gens se font de fête, et viennent dire « Commencez donc », à qui le Roi ne l'a pas commandé !* (Molière) ; se vanter de quelque chose : *Elle sait bien des choses, dont elle ne se fait point de fête* (Sévigné). || *Se faire une fête de,* se promettre un grand plaisir de : *Cela gâtait à Adrien la perspective de son séjour en Bretagne et son trajet même, dont il se faisait ordinairement une fête* (Hériat). || Fig. *Faire fête à quelqu'un,* l'accueillir avec des démonstrations de joie : *À son retour, son chien lui a fait fête.* || **6.** Toute cause de plaisir : *C'est un conteur admirable : le récit de ses aventures est une fête pour l'esprit. Au dix-septième siècle, elle* [la presse] *est déjà assez souveraine* [...] *pour donner au monde la fête d'un grand siècle littéraire* (Hugo). || **7.** Toute occasion de débauche : *Après une nuit de fête et de dépense, il est doux de s'éveiller* (Morand). || *Faire la fête,* mener une vie de débauche : *Il se lança à bride abattue dans le plaisir, ne songeant plus, pour parler l'affreux langage flottant et flasque des gandins, ne songeant plus qu'à « faire la fête ». C'était le mot à la mode cette année-là dans les clubs* (Daudet).

● SYN. : **4** *festivité, gala, kermesse* ; **5** *divertissement* ; **6** *délice, enchantement, régal* ; **7** *bacchanale* (fam.), *bamboche, bombe, bringue* (pop.), *foire* (pop.), *noce* (pop.), *nouba* (pop.), *ribouldingue* (pop.).

◆ **fêtes** n. f. pl. (1690, Furetière [« jours où le parlement ne siège pas », 1611, Cotgrave]). L'ensemble des cérémonies, des réjouissances et des manifestations qui ont lieu à l'occasion d'une fête (aux sens 1 et 2) : *Les fêtes du 14-Juillet.* || Suite de plusieurs jours chômés à l'occasion d'une grande fête, Noël, le jour de l'An ou Pâques : *Il est venu passer les fêtes en famille. Nous aperçûmes* [...] *Legrandin, qui, à cause des fêtes, restait plusieurs jours à Combray* (Proust).

Fête-Dieu [fɛtdjø] n. f. (de *fête* et de *Dieu* [fête instituée en 1264 par le pape Urbain IV sous le nom de *Corpus Do-mini,* « corps du Seigneur », ou de *Corpus Christi,* « corps du Christ »] ; début du XVI^e s.). Fête du saint sacrement, fixée au jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte.

● Pl. *des* FÊTES-DIEU.

fêter [fɛte] v. tr. (de *fête* [v. ce mot] ; fin du XII^e s., *Geste des Loherains,* comme v. intr., écrit *fiester, fester* [*fêter,* XVII^e s.], au sens de « célébrer une fête » ; comme v. tr., au sens 1, milieu du XVI^e s., Amyot [*C'est un saint qu'on ne fête plus,* 1690, Furetière] ; sens 2 et 4, 1865, Littré ; sens 3, 1762, Acad.). **1.** Célébrer la fête de : *Fêter la Saint-Nicolas. Les vignerons fêtent saint Vincent par des cérémonies religieuses et par des banquets.* || Vx et fam. *C'est un saint qu'on ne fête plus,* c'est un personnage qui a perdu toute influence. || **2.** Célébrer un événement : *Elle voulait fêter son grand succès d'actrice par un souper dont on parlerait* (Zola). || **3.** *Fig.* Accueillir quelqu'un avec empressement et amitié : *En venant les recevoir* [le prix de thème et celui de version] *sur le théâtre au milieu des acclamations et des fanfares, je n'eus ni mon père ni ma mère pour me fêter* (Balzac). *La ville a fêté son équipe de football qui a remporté la coupe de France.* || **4.** Fam. *Fêter la bouteille,* aimer à boire. (Vieilli.)

● SYN. : **1** *commémorer, sanctifier, solenniser* ; **2** *arroser* (fam.).

fêteur, euse [fɛtœr, -øz] n. (de *fêter* [v. ce mot] ; v. 1320, *Roman de Fauvel,* écrit *festeeur,* au sens de « qui fait fête » ; écrit *fêteur,* au sens actuel, 1907, Larousse). Personne qui fait partie d'une fête (rare) : *Nous étions une dizaine de fêteurs dans le bac qui traversait la Creuse* (Theuriet).

● REM. On a dit aussi FÊTEUX (pop.) [1833, Balzac] : *Ah ! vous êtes des fêteux, leur dit Nanon en sentant les fleurs* (Balzac).

● SYN. : *fêtard.*

fétial, e, aux ou **fécial, e, aux** [fesjal, -o] adj. (lat. *fecialis,* var. de *fetialis,* qui concerne les fétiaux, et, comme n. m., membre du collège des fétiaux ; v. 1355, Bersuire, écrit *fécial* ; *fétial,* XX^e s.). Relatif à un collège de prêtres et de magistrats qui, dans la Rome antique, avaient pour fonction de veiller au respect des traités et du droit international.

◆ **fétiaux** n. m. pl. (1738, Ch. Rollin, écrit *féciaux* ; *fétiaux,* XX^e s.). Ensemble des prêtres composant le collège chargé de dire et de faire observer le droit fétial.

fétiche [fetiʃ] n. m. (portug. *feitiço,* sortilège, charme, objet enchanté, proprem. « artificiel » [adj.], lat. *facticius,* factice, artificiel [v. FACTICE] ; 1605, Marees, écrit *fetisso* [*fétiche,* 1669, Villault], au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Chez certains peuples primitifs, objet divinisé auquel un culte est rendu : *Tu veux aller chez toi à pied* | *Dormir parmi tes fétiches d'Océanie et de Guinée* [...] | *Ce sont les Christ inférieurs des obscures espérances* (Apollinaire). || **2.** Objet ou animal auquel sont attribuées

des propriétés surnaturelles, bénéfiques pour le possesseur : [Lafcadio] *gardait depuis nombre d'années, comme un fétiche, le dé d'un jeu de trictrac que, dans le temps, lui avait donné Baldi ; il le portait toujours sur lui* (Gide). || *Par extens.* Tout objet ou tout être animé pour lequel on éprouve un attachement quasi superstitieux.

● Syn. : **1** *totem ;* **2** *amulette, gri-gri, mascotte, porte-bonheur, talisman.*

féticheur [fetiʃœr] n. m. (adaptation de *fétichère* [1832, Raymond], néerl. *feticheer,* lui-même empr. d'un dér. portug. de *feitiço* [v. FÉTICHE] ; fin du XIXe s. [*fetisser* — 1637 Davity — est une francisation de *fetissero* — 1605, Marees —, repris au portug. par l'intermédiaire de récits de voyageurs néerlandais, comme Marees, 1602]). Dans les civilisations africaines, celui qui peut fabriquer des fétiches, en assurer l'efficacité et en procurer à ceux qui font appel à lui : *Il ne manque pas en Afrique de féticheurs qui continuent à dédier des cérémonies au dieu de la pluie* (Romains).

● Syn. : *sorcier.*

fétichisation [fetiʃizasjɔ̃] n. f. (de *fétichisme ;* v. 1960). Attribution d'une valeur sacrée à un objet : *Le néo-roman se caractérise par la fétichisation du texte.*

fétichisme [fetiʃism] n. m. (de *fétiche ;* 1760, Ch. De Brosses, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s. ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Ensemble de pratiques religieuses impliquant une conception magique du monde, et dont les types sont les religions de l'Ouest africain. || **2.** *Fig.* Respect scrupuleux et formel envers quelqu'un ou quelque chose : *Par un fétichisme peut-être excessif de l'exactitude* [...], *je me suis toujours astreint à rassembler le plus de renseignements possible* (Martin du Gard). || **3.** Anomalie sexuelle consistant à lier la jouissance à la vue ou au toucher d'objets déterminés.

fétichiste [fetiʃist] adj. et n. (de *fétichisme ;* av. 1830, B. Constant, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Qui pratique le fétichisme : *Des peuplades fétichistes.* || **2.** En rapport avec le fétichisme : *Un culte fétichiste. Un respect fétichiste du règlement.* || **3.** Qui est atteint de fétichisme sexuel.

● Syn. : **2** *idolâtre, superstitieux.*

fétide [fetid] adj. (lat. *foetidus,* qui sent mauvais, sale, dégoûtant, de *foetere,* puer, être infect, dégoûter ; milieu du XVe s., J. Chartier, au sens 1 ; sens 2, 1822, V. Hugo). **1.** Dont l'odeur est répugnante : *Cette salle* [...] *dont Mme Vauquer respirait l'air chaudement fétide* (Balzac). || *Odeur fétide,* odeur écœurante, nauséabonde : *Une odeur fétide d'œuf pourri.* || **2.** *Fig.* Qui provoque un sentiment d'horreur : *C'est un païen immonde, un renégat, l'opprobre et le rebut du monde, un fétide apostat* (Hugo).

● Syn. : **1** *infect, malodorant, méphitique, nauséabond, puant ; écœurant, repoussant ;* **2** *abominable, dégoûtant, ignoble, immonde, sordide.*

fétidité [fetidite] n. f. (dér. savant de *fétide ;* 1478, G. de Chauliac, au sens 1 ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** Caractère de ce qui est fétide ; odeur fétide : [Branchon] *vint au lit de la malade, sans avoir l'air de s'apercevoir de la fétidité qui s'en exhalait* (Balzac). || **2.** *Fig.* Caractère de ce qui provoque une répugnance morale : *Lire comme exemple de fétidité moderne, dans le dernier numéro de « la Vie parisienne », l'article sur « Marion Delorme »* (Flaubert).

● Syn. : **1** *infection, puanteur ;* **2** *dégoûtation* (pop.).

fétu [fety] n. m. (bas lat. *festucum, fistucum,* lat. class. *festuca,* brin de paille, tige ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 [*se soucier d'une chose comme d'un fétu,* XXe s. ; *ne pas donner un fétu d'une chose,* 1273, Adenet ; *ne pas peser un fétu,* av. 1922, Proust] ; sens 2, 1877, Littré ; sens 3, 1680, Richelet [« bâton pour infliger la bastonnade », 1576, G. Esnault]). **1.** Brin de paille : *Je l'arracherai et la briserai comme un fétu de paille* (France). *Vous resterez seul* [...], *parmi les fétus de paille, les clous tordus, un cadre qui n'a que trois côtés* (Colette). *Il se sent emporté comme un fétu dans une avalanche* (Martin du Gard). || Fig. et vx. *Se soucier d'une chose comme d'un fétu,* n'en faire aucun cas. || Fig. et vx. *Ne pas donner un fétu d'une chose,* ne lui accorder aucune valeur. || Fig. et vx. *Ne pas peser un fétu,* n'avoir aucun poids, aucune valeur : *Mais, justement, une des choses qu'on devait savoir à ce moment-là, c'est que le savoir n'est rien et ne pèse pas un fétu à côté de l'originalité* (Proust). || **2.** *Vx.* Cérémonie au cours de laquelle on jetait loin de soi un fétu, pour signifier qu'on renonçait à une foi promise. || **3.** *Vx* et *ironiq.* Barre de fer avec laquelle le bourreau rouait les criminels.

● Rem. L'expression *fétu de paille,* au lieu de *fétu,* semble comporter une précision inutile, mais elle tend à se généraliser.

fétuque [fetyk] n. f. (adaptation, d'après *fétu,* du lat. *festuca* [v. l'art. précéd.] ; 1786, *Encycl. méthodique*). Herbe très commune en France, dans les prés et les bois, de la famille des graminacées.

1. feu [fø] n. m. ● ÉTYM. Lat. *focus,* foyer, bûcher, maison, famille, et, à basse époque, « feu » (sens qui, en lat. class., était rendu par le mot *ignis*) ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *fou* (*feu,* XXe s.), au sens I, 1 (*être comme le feu et l'eau, feu sacré, feu follet,* 1690, Furetière ; *feux élémentaires,* 1636, Corneille ; *feu nouveau,* 1865, Littré ; *feux volants,* 1670, Molière ; *le feu du ciel,* fin du XIIe s., Marie de France ; *point de feu,* milieu du XXe s. ; *faire feu,* milieu du XVIIIe s., Buffon [*fou,* « étincelle », 1080, *Chanson de Roland*] ; *faire feu des quatre fers,* 1829, Boiste ; *péter le feu,* 1930, Larousse) ; sens I, 2, 1273, Adenet (*prendre feu,* au fig., fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *le feu couve sous la cendre,* XXe s. ; *ne pas faire long feu,* 1901, Larousse) ; sens I, 3, av. 1213, Villehardouin (dans une mine, XXe s. ; *mettre le feu,* 1665, La Fontaine ; *crier au feu,* 1690, Furetière [*au feu !,* début du XVe s., Ch. d'Orléans] ; *craindre... comme le feu, jeter de l'huile sur le feu,* 1865, Littré ; *avoir le feu au derrière,* 1835, Acad. [... *au cul,* 1690, Furetière] ; *le feu n'est pas à la maison,* XXe s. ; *courir quelque part comme au feu,* 1632, Corneille ; *faire la part du feu,* 1834, Ségur ; *avoir le feu dans ses affaires,* 1735, Marivaux ; *mettre à feu et à sang,* v. 1530, C. Marot [*poursuivre à feu et à sang,* « exterminer », v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; *feu de cheminée,* 1690, Furetière) ; sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland* (« bûcher allumé pour brûler quelqu'un », fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie ; le feu central,* 1690, Furetière ; *couvrir le feu,* v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles ; jeter le feu, tomber le feu,* XXe s. ; *jouer avec le feu,* 1844, Balzac ; *feu de camp,* XXe s. ; *feu de joie,* début du XVe s. ; *faire les feux,* 1668, La Fontaine ; *feu de la Saint-Jean,* 1680, Mme de Sévigné ; *faire feu de tout bois,* 1925, Gide ; *feu de paille,* av. 1660, Scarron) ; sens I, 5, v. 1398, *le Ménagier de Paris* (*feu d'enfer,* 1627, Crespin ; *feu continu, arts du feu, petit feu,* XXe s. ; *passer au feu,* 1865, Littré ; *grand feu,* 1890, *Dict. général ; premier, second, troisième feu,* 1704, Trévoux) ; sens I, 6, 1865, Littré (*fou,* « bûcher allumé pour brûler quelqu'un », fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie ; faire mourir à petit feu,* 1690, Furetière ; *je mettrais ma main au feu que,* av. 1549, Marguerite de Navarre) ; sens I, 7, av. 1654, Guez de Balzac (*pointes de feu, couteau à feu,* 1890, *Dict. général ; feux liquides,* XXe s.) ; sens I, 8, 1690, Furetière ; sens I, 9, 1273, Adenet (dans une aciérie, 1872, Larousse ; « ensemble des ustensiles nécessaires à l'entretien d'une cheminée », 1680, Richelet) ; sens I, 10, v. 1268, É. Boileau (*sans feu ni lieu,* av. 1613, M. Régnier) ; sens I, 11, av. 1848, Chateaubriand (*un soleil de feu,* 1890, *Dict. général*) ; sens II, 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné (« torche », XIVe s. ; *pêche au feu,* 1690, Furetière ; *les feux du firmament,* début du XVIIe s., Malherbe ; [*affronter*] *les feux de la rampe, pleins feux sur...,* XXe s. ; *n'y voir que du feu,* 1865, Littré) ; sens II, 2, 1680, Richelet (« navire faisant route la nuit... », XXe s.) ; sens II, 3, XXe s. (*donner le feu vert à,* 1961, G. Esnault) ; sens II, 4, 1872, Larousse (*feu d'artifice,* 1671, Pomey ; *feu de Bengale,* 1872, Larousse) ; sens II, 5, 1845, Bescherelle (*premier, deuxième feu,* 1690, Furetière) ; sens II, 6, 1872, Larousse (« allocation que reçoivent certains acteurs chaque fois qu'ils paraissent en public », 1835, Acad.) ; sens II, 7, 1668, Molière (*le feu du regard,* 1690, Furetière) ; sens III, 1, XVIe s. (*arme à feu,*

faire feu, mettre le feu aux poudres, 1690, Furetière ; *bouche à feu,* 1865, Littré ; *faire long feu,* 1826, Vigny ; *coup de feu,* 1680, Richelet ; *mise de feu,* XXᵉ s.) ; sens III, 2, 1680, Richelet (*feu !,* 1843, E. Sue ; *ouvrir le feu, cessez le feu !,* XXᵉ s. ; *feu de peloton,* 1865, Littré ; *feu de file,* av. 1850, Balzac ; *feu roulant,* 1768, Voltaire ; *plan de feu, des feux, à plein feu,* XXᵉ s. ; *être pris entre deux feux,* XVIIᵉ s.) ; sens III, 3, 1680, Richelet ; sens III, 4, XIIᵉ s., Du Cange ; sens III, 5, 1899, G. Esnault ; sens IV, 1, 1660, Mᵐᵉ de Maintenon (*marque de feu,* 1865, Littré [*feu,* même sens, 1680, Richelet]) ; sens IV, 2, av. 1854, Nerval ; sens IV, 3, 1690, Furetière (*en feu,* fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné ; *le feu du rasoir,* 1872, Larousse) ; sens IV, 4, 1685, Mᵐᵉ de Sévigné (« inflammation », XVIᵉ s. ; *feu Saint-Antoine,* 1611, Cotgrave ; *feu sacré, feu de dents,* 1865, Littré ; *feu persique,* 1752, Trévoux) ; sens IV, 5, v. 1265, Br. Latini (*beau feu, jeter feu et flamme, jeter son feu,* 1690, Furetière ; *avoir le feu sacré,* av. 1825, P.-L. Courier ; *être tout feu tout flamme,* XXᵉ s. ; *avoir du feu,* 1865, Littré ; *de feu,* 1678, La Fontaine ; *un tempérament de feu,* XVIIIᵉ s.) ; sens IV, 6, 1664, Boileau (*le feu de la composition,* 1865, Littré) ; sens IV, 7, XIIᵉ s. (*premier feu,* XXᵉ s.) ; sens IV, 8, 1541, Calvin.

I. 1. Dégagement simultané de chaleur et de lumière produit par la combustion vive de certains corps (bois, charbon, etc.) : *Après avoir appris à se servir du feu, les hommes ont appris à l'allumer. Au foyer plein d'éclairs chante gaîment le feu* (Rimbaud). || L'un des quatre éléments de l'ancienne physique, avec l'air, l'eau et la terre. || Fig. *Être comme le feu et l'eau,* ne pouvoir s'accorder. || *Feux élémentaires,* en astrologie, feux célestes, plus purs que le feu terrestre. || *Feu sacré,* à Rome, dans l'Antiquité, feu perpétuel que les vestales entretenaient dans le temple de Vesta. (V. aussi § IV, n. 4 et 5.) || *Feu nouveau,* feu qu'on allume et qu'on bénit le samedi saint, dans la liturgie catholique. || *Feu follet,* flamme fugitive produite par l'inflammation spontanée des gaz qui se dégagent des terrains contenant des matières organiques en décomposition. || Class. *Feux volants,* feux follets : *La physique* [...] *nous enseigne* [...] *les feux volants* (Molière). || *Feu Saint-Elme,* V. ELME (*feu Saint-*). || Vx et littér. *Le feu du ciel,* la foudre. || *Point de feu,* température à partir de laquelle un produit pétrolier enflammé continue à brûler pendant au moins cinq secondes. || Vx. *Faire feu,* produire des étincelles : *Ils sont tous deux si secs que, s'ils se cognent, ils feront feu comme un briquet* (Balzac). || Fig. *Faire feu des quatre fers,* se montrer très actif, avec le désir de se faire valoir. || Fig. et fam. *Péter le feu,* ou *péter du feu,* faire preuve d'une grande vitalité ou d'une activité intense. || **2.** Embrasement d'une matière par les flammes : *Faire du feu.* || *Prendre feu,* entrer en combustion, s'enflammer (en parlant d'un corps, d'une matière) ; au *fig.,* être saisi par l'enthousiasme ou par la passion (en parlant d'une personne) : *Puis soudain, sur un mot d'Hubert, Phili prenait feu, et ils parlaient tous à la fois* (Mauriac). || *Le feu couve sous la cendre,* la combustion continue, très ralentie, sous la cendre ; au *fig.,* sous un calme apparent, le désordre et la violence sont prêts à éclater. || *Mettre le feu à,* provoquer, en approchant une flamme, la combustion vive de : *À Rome, on mettait le feu au bûcher funéraire avec les torches qui avaient éclairé le convoi.* || Fig. *Ne pas faire long feu,* ne pas durer longtemps (par analogie avec la flamme qui ne dure pas). [V. Rem.] || **3.** Destruction par la combustion, les flammes ; incendie : *Ils mettraient le feu à une ville pour s'épargner un jour de prison* (Mérimée). || *Spécialem.* Dans une mine, combustion spontanée du charbon, qui s'est échauffé à la suite d'infiltrations d'air à travers les fissures. || *En feu,* en cours de destruction par l'incendie : *Napoléon quitta Moscou en feu ;* au *fig.,* en proie au désordre et à la violence : *Moins de six semaines après l'attentat de Sarajevo, l'Europe entière était en feu.* || Fig. *Mettre le feu à,* jeter dans la violence, dans un conflit armé : *Responsabilité de l'Autriche, dont les audaces répétées avaient, plusieurs fois déjà, risqué de mettre le feu à l'Europe* (Martin du Gard). || *Crier au feu,* appeler à l'aide lors d'un incendie ; au *fig.,* avertir d'un danger que l'on prévoit. || *Craindre quelqu'un* ou *quelque chose comme le feu,* craindre quelqu'un ou quelque chose pardessus tout : *Les employés le craignaient comme le feu* (Bernanos). || Fam. *Avoir le feu au derrière,* courir comme si l'on fuyait l'incendie. || Fig. *Jeter de l'huile sur le feu,* attiser une querelle en faisant semblant de vouloir l'éteindre. || Fig. *Le feu est dans la maison,* tout est en agitation, sens dessus dessous : *Sa nièce arrivant, c'est le feu dans la maison* (Nerval). || Fig. *Le feu n'est pas à la maison,* rien ne presse. || *Courir quelque part comme au feu,* aller quelque part toute affaire cessante et aussi vite que possible. || *Faire la part du feu,* établir une coupure dans un bâtiment, une forêt, pour séparer la partie en feu de la partie non atteinte ; au *fig.,* sacrifier délibérément ce qu'on estime ne pas pouvoir sauver, pour protéger le reste : *Ce n'était pas un homme à faire la part du feu* (Bernanos). || Vx. *Avoir le feu dans ses affaires,* être pressé par ses créanciers. || *Mettre à feu et à sang,* dévaster, saccager une ville, une région. || *Feu de cheminée,* embrasement de la suie accumulée dans une cheminée. || **4.** Amas de matières combustibles, en combustion ou prêt à la combustion : *Accroupis près du feu de tourbe ou de bruyère* (Leconte de Lisle). *Un feu de boulets agonisait dans la cheminée* (Duhamel). *Jeter de vieux papiers au feu. Ramener le feu sur le devant du foyer.* || *Le feu central,* masse de matières en fusion qui, selon certaines hypothèses, constitue le noyau de la Terre. || *Faire un feu,* disposer des morceaux de bois ou d'un combustible solide quelconque pour que la combustion se fasse facilement. || *Attiser le feu,* faciliter la combustion en améliorant la disposition des tisons ; au *fig.,* aggraver une querelle. || *Couvrir le feu,* recouvrir les tisons avec de la cendre pour que le feu dure longtemps sans s'éteindre. || *Jeter le feu, tomber le feu,* éteindre le foyer d'une locomotive à vapeur en le vidant de tout combustible en ignition. || *Jouer avec le feu,* se dit d'un enfant qui risque de se brûler ou de provoquer un incendie en maniant des matières en combustion ; au *fig.,* s'exposer au danger, aller au-devant du risque par légèreté ou par défi : *La coquetterie d'une femme qui se plaisait à jouer avec le feu* (Balzac). || *Feu de bivouac,* autref., feu destiné au chauffage, à l'éclairage, à la cuisine des soldats, dans un campement provisoire. || *Feu de camp,* autref., feu destiné au même usage qu'un feu de bivouac, mais dans un camp ; *auj.,* feu autour duquel les membres d'un camp, scouts ou campeurs, se réunissent à la veillée ; *par extens.,* veillée autour d'un feu de camp, au cours de laquelle sont organisés des jeux et des divertissements. || *Feu de joie,* feu que l'on allume en plein air en signe de réjouissance : *Aussi se hâta-t-il de s'approcher du feu de joie qui brûlait magnifiquement au milieu de la place* (Hugo). || Class. et fig. *Faire les feux,* se réjouir : *Paix générale cette fois. Je viens l'annoncer* [...]. *Faites-en les feux dès ce soir* (La Fontaine). || *Feu de la Saint-Jean,* feu de joie que l'on allume la nuit de la Saint-Jean (24 juin), dans certaines contrées. || Fig. et vx. *Faire feu qui dure,* ménager ses forces ou son bien ; faire un établissement durable. || Fig. *Faire feu de tout bois,* utiliser tous les moyens, bons ou mauvais, qu'on a sous la main : *Il m'est nécessaire de rassembler toutes mes forces et de faire feu de tout bois* (Duhamel). || Fig. *Feu de paille,* passion, zèle dont la vivacité ne compense pas le peu de durée ; toute chose qui dure peu : *Les soupçons que pouvait parfois lui inspirer Eulalie n'étaient qu'un feu de paille et tombaient bien vite, faute d'aliment* (Proust). || **5.** Source de chaleur utilisée pour le chauffage, la cuisson domestique ou industrielle : *Mettre un ragoût au feu. Faire cuire de la viande à petit feu, à grand feu, à feux doux, à feu vif.* || *Feu d'enfer,* feu très ardent. || *Prendre un air de feu,* v. AIR 1. || *Passer au feu,* mettre un instant sur le feu. || *Feu continu,* feu brûlant du charbon maigre et que l'on n'éteint pas de

tout l'hiver : *Un appareil de chauffage à feu continu.* || *Arts du feu,* arts dont les productions doivent être passées au feu, comme la céramique, la verrerie, l'émaillerie, etc. || *Petit feu,* phase de la cuisson d'une céramique qui a pour but de déshydrater l'argile. || *Grand feu,* phase de la cuisson d'une céramique pendant laquelle la pâte acquiert sa dureté et sa couleur définitives. || *Premier, second, troisième feu,* premier, second, troisième degré d'avancement du travail du verre. || *Coup de feu,* v. COUP. || **6.** *Supplice du feu,* ou simplem. *feu,* supplice qui consistait à livrer un condamné aux flammes : *Jeanne d'Arc fut condamnée au feu.* || Fig. *Faire mourir quelqu'un à petit feu,* altérer sa santé, épuiser ses forces en lui causant des soucis et des chagrins répétés. || *Le feu de l'enfer,* les tourments sensibles des damnés, selon la théologie catholique. || *Épreuve du feu,* au Moyen Âge, épreuve judiciaire qui consistait à faire toucher au prévenu une barre de fer rouge et à le condamner s'il portait des traces de brûlures au bout d'un certain nombre de jours. || Fig. *Je mettrais ma main au feu que, j'en mettrais ma main au feu,* expression par laquelle on affirme avoir la conviction absolue de quelque chose. || Fig. *Passer à travers le feu* ou *se jeter au feu pour quelqu'un,* faire preuve d'un dévouement entier à son égard. || **7.** Moyen de cautérisation utilisant un fer chauffé. || *Pointes de feu,* cautérisation ponctuée, réalisée au moyen du thermocautère ou du galvanocautère. || *Couteau à feu,* instrument de chirurgie vétérinaire consistant en une lame rougie au feu avec laquelle on cautérise une tumeur qu'on veut résoudre. || Par extens. *Feux liquides,* topiques utilisés comme révulsifs ou comme fondants en médecine vétérinaire. || **8.** Moyen de produire du feu : *Demander du feu à un passant.* || *Avoir du feu,* avoir un moyen d'allumer une cigarette, un cigare, une pipe. || **9.** Endroit où l'on fait du feu : *Au coin du feu le soir auprès d'une âme aimée* (Baudelaire). || *Spécialem.* Dans une aciérie, bas fourneau où s'opère la réduction du métal : *Le feu catalan est en forme de renardière.* || Vx. *Garniture de feu,* ou simplem. *feu,* ensemble des ustensiles nécessaires à l'entretien d'une cheminée (chenets, pelle, pincettes, etc.). || **10.** *Vx.* Groupe familial constitué par les personnes cohabitant au même domicile, et qui servait autrefois d'unité conventionnelle pour la répartition de l'impôt : *Un village de soixante feux.* || *Sans feu ni lieu,* sans foyer, sans domicile fixe : *Il y grouille* [à Paris] *bien des talents sans feu ni lieu* (Balzac). || **11.** *Poét.* Chaleur intense : *Une forêt desséchée par les feux du soleil* (Chateaubriand). || *Un soleil de feu,* un soleil brûlant.

II. 1. Source de lumière en général : *À dix heures, le clairon sonne l'extinction des feux dans la caserne. Au tournant d'une rue brûlant | De tous les feux de ses façades* (Apollinaire). || *Pêche à feu* ou *pêche au feu,* pêche se pratiquant la nuit, avec un fanal qui attire le poisson. || Littér. *Les feux du firmament,* les astres. || *Les feux de la rampe,* l'éclat vif des lumières de la rampe, au théâtre. || *Affronter les feux de la rampe,* paraître sur scène. || Fig. *Pleins feux sur quelqu'un* ou *sur quelque chose,* mise en vedette de quelqu'un ou de quelque chose. || *N'y voir que du feu,* ne pas voir une supercherie, ne rien comprendre à une situation (comme une personne aveuglée par une lumière trop vive) : *Azaïs n'y voit que du feu ; mais tous les siens ne seront pas aussi jobards* (Gide). || **2.** Dans la marine, appellation générique de tout signal lumineux, soit phare ou fanal allumé sur une côte : *Feu fixe. Feu à éclats ou feu tournant ;* soit fanal ou lanterne allumés réglementairement à bord d'un bateau : *Feux de position. Feux de mouillage, de pêche. Feu de route ou de navigation.* || *Par extens.* Navire faisant route la nuit et que l'on a en vue : *On aperçoit trois feux devant.* || **3.** Signal lumineux destiné à indiquer la modification d'allure ou de direction d'un véhicule : *Feu clignotant.* || *Feu de position,* dispositif d'éclairage dont tout véhicule routier doit être muni à l'avant gauche et à l'avant droit. || *Feux de gabarit,* dispositif lumineux particulier dont tout véhicule routier de grandes dimensions doit être muni. || *Feux de route,* dispositif lumineux dont tout véhicule routier doit être muni lorsqu'il circule la nuit hors des agglomérations. || *Feux de croisement,* ou *codes,* dispositif d'éclairage que tout conducteur de véhicule routier doit allumer en substitution aux feux de route lorsqu'il croise un autre véhicule. || *Feu rouge,* dispositif lumineux de couleur rouge, placé à l'arrière d'un véhicule routier. || *Feux de signalisation,* appareil lumineux destiné à régler la circulation dans les voies urbaines ou sur les routes. || *Feu tricolore,* ou simplem. *feu,* appareil de signalisation placé sur une voie de circulation et comportant trois voyants qui s'allument à tour de rôle : *feu vert,* autorisant le passage ; *feu orange,* invitant à ralentir ; *feu rouge,* signal d'arrêt. || Fam. *Donner le feu vert à,* autoriser à agir quelqu'un qui est prêt à le faire, permettre la mise en application d'un projet préparé d'avance : *Le conseil des ministres a donné le feu vert au plan d'expansion régional.* || **4.** Nom générique des compositions pyrotechniques à effet lumineux, coloré ou non : *Feu blanc. Feu vert.* || *Feu d'artifice,* v. ARTIFICE. || *Feu de Bengale,* mélange pyrotechnique placé dans un pot en carton, brûlant avec une flamme vive, blanche ou colorée. || **5.** (Au plur.) Petites bougies se consumant rapidement, utilisées dans certaines ventes publiques aux enchères pour mesurer le temps qui doit séparer la mise en vente de l'adjudication. || (Au sing.) Temps pendant lequel chaque bougie reste allumée : *Premier feu, deuxième feu...* || **6.** Gratification (autrefois allocation de bougies) qu'un acteur ou un employé de théâtre reçoit pour tout service extraordinaire. || Allocation que reçoivent certains acteurs, en sus de leurs appointements fixes, chaque fois qu'ils paraissent en public. || **7.** Éclat d'une pierre précieuse dont les facettes renvoient la lumière : *Les feux d'un diamant. Son turban disparaît sous les feux des rubis* (Voltaire). || *Le feu du regard, des regards,* l'éclat, l'animation du regard.

III. 1. Déflagration d'une substance explosive (dans des expressions ou des locutions). || *Arme à feu,* arme constituée par un tube de longueur variable, destiné à diriger sur un objectif un projectile lancé par l'explosion d'une charge propulsive ou la réaction d'une charge fusante (fusil, pistolet, etc.). || *Bouche à feu,* toute pièce d'artillerie. || *Faire feu,* tirer avec une arme à feu : *Le gardien était là* [...], *ayant consigne de faire feu sur quiconque s'introduirait dans l'un ou l'autre appartement* (Sand). || *Faire long feu,* se dit d'une cartouche dont l'amorce brûle trop lentement, de sorte que le projectile ne part pas ou part avec retard (v. Rem.) : *Parfois, quelque détonation manquait à l'appel ou bien faisait long feu* (Duhamel) ; au *fig.,* manquer son but, ne pas réussir : *Bourget, dont le scientisme a fait long feu* (Crémieux). *Une tentative d'insurrection nationaliste marocaine, qui semblait assez menaçante, vient d'échouer, semble-t-il ; a fait long feu* (Gide). *Il sentait que son histoire venait de faire long feu, dont il était bien vexé* (Duhamel). || *Coup de feu,* décharge et détonation d'une arme à feu ; *par extens.,* blessure faite par un projectile d'arme à feu : *Il a reçu un coup de feu au bras.* || *Mise de feu,* dispositif d'inflammation d'un explosif. || Fig. *Mettre le feu aux poudres,* faire éclater un drame ou un scandale encore latent. || **2.** Action de tirer avec une arme à feu ; ensemble des coups de feu tirés par un corps de troupes : *C'était donc peu de dire que le feu tue. Le feu moderne fauche ; il supprime ; il interdit le mouvement et la vie de toute zone qu'il bat* (Valéry). *La puissance de feu d'une unité.* || *Ouvrir le feu,* commencer à tirer. || *Feu !,* faites feu ! (ordre donné au tireur par celui qui commande le tir). || *Cessez le feu !,* cessez de tirer. || Vx. *Feu de peloton,* décharge simultanée de toutes les armes d'un peloton. || *Feu de salve,* v. SALVE. || Vx. *Feu de ftie,* tir d'une troupe où les deux soldats d'une file tiraient ensemble, chaque file faisant feu à son tour ; au *fig.,* suite ininterrompue de railleries, de sarcasmes ; *fig.*

et *vx,* action inutilement méthodique et lente : *Il ne s'amuse pas dans les feux de file, le vaudevilliste ! Il va chez le duc de Rhétoré* (Balzac). || *Feu roulant,* tir d'une troupe dont les hommes font feu à volonté ; au *fig.,* suite ininterrompue de questions, de plaisanteries ou de sarcasmes émis par plusieurs personnes. || *Plan des feux,* ou *plan de feu,* document établissant où, quand et comment seront appliqués, pour une mission déterminée, les tirs des diverses armes à feu d'un dispositif défensif. || *Être* (*pris*) *entre deux feux,* être exposé aux tirs convergents de deux corps de troupes de l'ennemi ; au *fig.,* subir les attaques de deux partis opposés et se trouver dans une situation sans issue. || *À plein feu,* en tirant autant de coups qu'il est possible : *La batterie* [...] *canonne à plein feu la vingt-troisième division turque* (Chack). || **3.** Absol. *Le feu,* le combat : *Si elle m'écrit deux lignes, j'irai comme on allait au feu sous l'Empereur* (Balzac). *Une recrue qui n'a jamais vu le feu. Recevoir le baptême du feu.* || **4.** *Feu grégeois,* composition incendiaire qu'on projetait sur les ennemis, et qui a été en usage à Byzance au Moyen Âge. || **5.** *Arg.* Pistolet, revolver : *J'ai mon feu dans ma poche* (Van der Meersch).

IV. 1. *Couleur de feu,* rouge ardent : *Un ruban couleur de feu.* || *Marques de feu,* taches d'alezan vif qui tranchent sur la robe de certains animaux. || **2.** Saveur brûlante de l'alcool et des boissons alcooliques : *Des vins rouges et blancs qui ont encore assez de feu* (Nerval). || **3.** Sensation de chaleur vive ou de brûlure : *Le feu de la fièvre.* || *En feu,* brûlant, échauffé : *Elle avait le visage en feu* (Gide). *Le midi me trouva égaré et la gorge en feu dans cette prison vallonnée* (Giono). || *Le feu du rasoir,* sensation, analogue à une brûlure, que procure le passage répété du rasoir sur la peau du visage. || **4.** *Class.* Éruption cutanée, rougeur : *Il prit une fantaisie à ma jambe de s'enfler et de jeter des feux et des sérosités* (Sévigné). || Vx. *Feu Saint-Antoine,* maladie mal identifiée, qui fit des ravages au Moyen Âge. || Vx. *Feu sacré,* érysipèle. || Vx. *Feu persique,* zona. || Auj. *Feu de dents,* éruption qui se produit sur la face des enfants durant leur première dentition. || **5.** *Fig.* Ardeur des sentiments, vivacité dans les réactions, l'expression des pensées : *Un homme plein de feu. Un regard plein de feu. Dans le feu de l'action, de la discussion. Elle lui trouvait tout le feu de sa première jeunesse* (Stendhal). *Mais on ne l'avait pas entendue entrer, dans le feu de l'incident, qu'elle avait compris tout de suite et qui l'enflamma d'indignation* (Proust). *Je t'écris dans le feu d'une colère dont je ne peux me rendre maître* (Duhamel). || *Beau feu,* ardeur, zèle très vifs, mais de courte durée : *Et ce beau feu de travail qui vous prend par accès ?* (Fromentin). || *Avoir le feu sacré,* montrer un zèle, un enthousiasme durable. || *Être tout feu tout flamme pour quelque chose,* montrer de l'enthousiasme pour cette chose. || *Jeter feu et flamme,* manifester une violente colère. || *Jeter son feu, jeter tout son feu,* épuiser d'un seul coup ses forces ou le trop-plein de ses passions ; faire preuve de talent dans ses premières œuvres et ne pas tenir ses promesses ensuite. || *Avoir du feu, être plein de feu,* en parlant d'un cheval, d'une monture, être vif et nerveux : *Le mulet était une jeune bête pleine de feu* (Duhamel). || *De feu,* ardent, passionné, impétueux : *L'homme est de glace aux vérités ; | Il est de feu pour les mensonges* (La Fontaine). *Un regard de feu lancé par Louise* [...] *lui donna le courage d'achever* (Balzac). || *Un tempérament de feu,* un tempérament porté à l'amour. || **6.** *Class.* et *littér.* Inspiration poétique, ardeur créatrice : *L'ode* [...] *| Veut de la patience, et nos gens ont du feu* (La Fontaine). *Un tableau* [« les Girondins en prison »] *que j'ai reconnu tout de suite pour un Rouvière* [...], *grande composition sauvage et maladroite, enfantine même, mais d'un grand feu* (Baudelaire). || *Le feu de la composition,* l'état d'enthousiasme où se trouve celui qui compose une œuvre littéraire. || **7.** *Class.* et *poét.* Passion amoureuse (au sing. et au plur.) : *Ma raison pourrait tout sur l'amour affaibli* [...], *| Et mon feu désormais se réglant sur le vôtre, | Je me tiendrais heureux entre les bras d'une autre* (Corneille). *Mais l'ingrate en mon cœur reprit bientôt sa place, | De mes feux mal éteints je reconnus la trace* (Racine). || Littér. *Premier feu,* sentiment violent et peu durable : *Leur premier feu ne résisterait pas à une séparation* (Mauriac). || **8.** *Class.* Colère, agitation populaire ; mouvement de révolte : *J'étais averti qu'il y aurait bien du feu à l'apparition de ce député* (Retz).

• SYN. : **I, 3** *conflagration, embrasement, sinistre ;* **4** *brasier, fournaise ;* **6** *autodafé, bûcher ;* **7** *cautère ;* **9** *âtre, cheminée, foyer ;* **10** *famille, ménage.* || **II, 1** *éclairage, lumière ;* **7** *flamboiement, scintillement.* || **III,** *tir ;* **3** *bataille, guerre.* || **IV, 5** *animation, chaleur, élan, enthousiasme, entrain, exaltation, excitation, impétuosité, pétulance.*

• REM. Les deux locutions *faire long feu* et *ne pas faire long feu* ne reposent pas sur la même métaphore. La première est tirée du mauvais amorçage de la cartouche provenant d'une combustion trop lente de la poudre. La seconde, qui n'existe qu'à la forme négative, est tirée de l'image de la flamme brève.

2. feu, e [fø] adj. (lat. pop. **fatutus,* proprem. « qui a une bonne ou une mauvaise destinée », d'où « qui a accompli sa destinée », du lat. class. *fatum,* oracle, destin, fatalité [V. FATUM] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *feü,* au sens de « qui a tel ou tel destin » ; sens actuel, XIIIe s., Rutebeuf, écrit *feü* [*feu,* XIVe s., Littré]). Qui est mort depuis peu, défunt : *Une fille que feue l'épouse de maître Goubard avait eue d'un premier mariage* (Nerval). *Elle a forcé mon tiroir et brûlé toutes les lettres de feu mon frère* (Gide). *Pour l'inhumation du corps de feue madame la comtesse de Coantré...* (Montherlant).

• SYN. : *décédé, défunt, mort.*

• REM. **1.** Aujourd'hui, l'adjectif *feu* n'est guère employé que dans la langue littéraire et dans la langue juridique, ou dans le style plaisant.

2. *Feu* se place toujours devant le nom, avant ou après le déterminatif. Il est d'usage de faire accorder cet adjectif seulement lorsqu'il est placé entre le déterminatif (article défini ou adjectif possessif) et le substantif : *Les feus rois de Suède et de Danemark* (Acad.). *Ma feue mère* (Acad.). Placé avant le déterminatif ou devant un nom propre, il demeure invariable : *Feu la reine* (Acad.). *Feu madame Henriette* (Acad.). L'accord est cependant toléré dans tous les cas.

feudataire [fødatɛr] n. m. et adj. (lat. médiév. *feudatarius,* feudataire, dér. de *feudum,* une des formes lat. correspondant au franç. *fief* [v. ce mot] ; fin du XVe s., Médicis, aux sens 1-2). **1.** Possesseur d'un fief, dans le système féodal : *Les grands feudataires. Que j'aime à voir* [...] *| Au seuil du baron feudataire | La croix blanche et le bénitier* (Musset). || **2.** *Par extens.* Vassal, celui qui devait foi et hommage à un suzerain : *Les reliques furent volées sous le règne de Nominoë, feudataire de Charles le Chauve* (Hugo).

◆ adj. (1802, Chateaubriand [« tenu en fief », 1611, Cotgrave]). Qui appartient au système de la féodalité : *Ces préjugés feudataires qui accompagnent ordinairement le législateur étaient inconnus aux pères du concile* (Chateaubriand).

• SYN. : *féodal.*

feudiste [fødist] n. m. (lat. médiév. *feudista,* de *feudum* [v. l'art. précéd.] ; 1586, *Dict. général*). Spécialiste du droit féodal.

feuillage [fœjaʒ] n. m. (de *feuille ;* 1324, *Dict. général,* écrit *fueillage* [*feuillage,* v. 1530, C. Marot], au sens 1 ; sens 2, 1688, Miege ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1549, R. Estienne). **1.** Ensemble des feuilles d'un arbre ou d'une plante : *Les guerriers se tenaient sur la verte prairie, | Tous équipés en guerre et la mine aguerrie : | Bariolés ainsi qu'un feuillage automnal* (Baudelaire). || *Par extens.* Ensemble des branches d'un arbre avec leurs feuilles : *Ces soirs où nous demeurions, immobiles, sous les feuillages endormis* (Mauriac). || **2.** Ensemble de branches coupées chargées de feuilles : *Un arc de triomphe fait de feuillage.* || **3.** Amas

de feuilles détachées de leurs branches : *Feuillage jaunissant sur les gazons épars* (Lamartine). *Un lit de feuillage.* || **4.** Motif d'ornementation imitant les feuilles des arbres, utilisé en tapisserie, en architecture, dans le mobilier : *Les feuillages d'un chapiteau.*

• SYN. : 1 *feuillée, frondaison, ramée, ramure.*

feuillagé, e [fœjaʒe] adj. (de *feuillage* ; 1877, A. Daudet). Orné d'un motif imitant le feuillage : *Une petite galerie aux pilastres plaqués de morceaux de glace, feuillagés d'acanthe* (Goncourt). || En forme de feuillage : *Les barres d'or, les ombres feuillagées, les mille points de lumière dont le sol était jonché* (Daudet).

feuillagiste [fœjaʒist] n. (de *feuillage* ; 1872, Larousse). Personne qui confectionne des feuillages artificiels : *Il est feuillagiste, et le feuillage ne va pas* (Vallès). || *Spécialem.* Ouvrier, ouvrière qui accentue au pinceau des détails du coloris sur les feuilles et les fleurs artificielles.

feuillaison [fœjɛzɔ̃] n. f. (de *feuille* ; 1771, Schmidlin, au sens 1 [« époque où les feuilles commencent à apparaître », 1775, Valmont de Bomare] ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Renouvellement annuel des feuilles des végétaux, en particulier des arbres : *Le printemps est l'époque de la feuillaison.* || *Par extens.* Époque de l'année où les feuilles commencent à apparaître. || **2.** Ensemble des feuilles (rare) : *Ses errances libres* [...] *sur le grenu du sable ou la moiteur de la feuillaison morte* (Genevoix).

• SYN. : 1 *foliation* ; 2 *feuillage, frondaison, ramure.*

1. feuillant, tine [fœjɑ̃, -ɑ̃t] n. (du n. de *Notre-Dame de Feuillans* [Haute-Garonne], abbaye fondée en 1108 et devenue en 1573 le chef de la congrégation de la plus étroite observance de Cîteaux ; XIIᵉ s.). Religieux, religieuse appartenant à une branche de l'ordre de Cîteaux, réformée en 1577 et disparue en 1791.

2. feuillant [fœjɑ̃] n. m. (du n. de l'anc. couvent des *Feuillants,* situé près des Tuileries, où les membres du club s'étaient installés ; 1792, d'après Larousse, 1872). Pendant la Révolution (1791-1792), membre du parti royaliste constitutionnel, dont le club siégeait dans l'ancien couvent des Feuillants, près des Tuileries : *Leurs pères étaient ou avaient été feuillants, royalistes, doctrinaires, peu importait* (Hugo).

◆ adj. (1865, Littré). Qui appartenait au parti des feuillants : *Ce sont grandes colères contre les prêtres feuillants* (Goncourt).

feuillantine [fœjɑ̃tin] n. f. (croisement de *feuilletine,* même sens [1655, Bonnefons, dér. de *feuilleter* 2], avec *feuillantine,* religieuse [v. FEUILLANT 1] ; 1680, Richelet). Pâtisserie feuilletée.

feuillantisme [fœjɑ̃tism] n. m. (de *feuillant* 2 ; fin du XVIIIᵉ s.). *Vx.* Doctrine du club des Feuillants : *Cette maxime est le dernier retranchement du feuillantisme* (Goncourt).

feuillard [fœjar] n. m. (de *feuille ;* XIVᵉ s., *Dict. général,* écrit *foillart* [*feuillard,* 1618, *Cabinet satyrique*], au sens de « branchage » ; sens I, 1, milieu du XVᵉ s. ; sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens II, 1829, Boiste).

I. 1. Branche de saule ou de châtaignier qui, fendue en deux, sert à faire un cercle de tonneau. || **2.** Fourrage composé de menues branches d'arbre garnies de leurs feuilles et séchées : *J'agite un feuillard défleuri | Pour écarter l'haleine tiède | Qu'exhalent contre mes grands cris | Vos terribles bouches muettes* (Apollinaire).

II. Plaque de métal très large et très mince servant à différents usages : *Le clocher d'un village couvert de feuillards de zinc* (Van der Meersch).

◆ adj. (XXᵉ s.). *Fer feuillard,* fer en feuilles minces.

feuille [fœj] n. f.• ÉTYM. Bas lat. *folia* (VIᵉ s.), neutre plur., pris pour un fém. sing., du lat. class. *folium,* feuille, feuillage, feuille de papier (qui a donné, en anc. franç., la forme *foil, fueil,* v. 1130, *Eneas*) ; v. 1130, *Eneas,* écrit *foille, fueille* (*feuille,* 1273, Adenet), au sens I, 1 (*feuille morte,* XIIIᵉ s. ; *tomber en feuille morte,* 1930, Larousse ; *la chute des feuilles,* 1690, Furetière [art. *chute*] ; *trembler comme la feuille,* av. 1679, Retz ; *voir, regarder la feuille à l'envers,* début du XVIᵉ s., Gringore) ; sens I, 2, 1690, Furetière (*payer en feuilles,* « faire un paiement illusoire », fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné) ; sens I, 3, 1872, Larousse ; sens I, 4, av. 1850, Balzac ; sens I, 5, 1832, Raymond ; sens I, 6, 1556, Ronsard ; sens I, 7, 1928, G. Esnault ; sens I, 8, XVᵉ s. (« volume dont un bois s'accroît en une année », XXᵉ s. ; *vin de tant de feuilles,* 1582, Tabourot) ; sens II, 1, v. 1360, Froissart (*feuille d'ardoise,* milieu du XVIIIᵉ s., Buffon ; *feuille de parquet,* 1755, Aviler ; en bijouterie, 1549, R. Estienne) ; sens II, 2, 1680, Richelet ; sens II, 3, 1922, Larousse ; sens II, 4, XXᵉ s. (*feuille de papier,* début du XVᵉ s. [*feuille volante,* 1690, Furetière) ; sens II, 5, 1690, Furetière (*lever la feuille,* XXᵉ s. ; *en feuilles,* 1865, Littré [au sens class., 1688, La Bruyère] ; *bonne feuille,* 1798, Acad.) ; sens II, 6, 1834, Balzac (« feuille imprimée à caractère pamphlétaire », 1759, Voltaire) ; sens II, 7, 1835, Acad. (*feuilles d'entrées,* « registre des entrées d'une maison de commerce », 1684, Kuhn ; *feuille de prêt, de marche, de déplacement,* XXᵉ s. ; *feuille d'audience,* 1872, Larousse ; *feuille de route,* av. 1825, P.-L. Courier ; *feuille* [*des bénéfices*], 1702, Mᵐᵉ de Maintenon).

I. 1. Expansion latérale de la tige d'une plante, caractérisée notamment par sa forme aplatie et par sa couleur généralement verte : *Deux jeunes femmes qui marchaient vite sur les feuilles sèches* (Vigny). *De temps à autre, seulement, il arrachait une feuille d'arbre et se la collait sur la bouche pour se rafraîchir* (Flaubert). || *Feuille morte,* feuille qui cesse de recevoir la sève de la plante et qui tombe au bout d'un certain temps : *Comme une feuille morte au rameau balancée* (Lamartine). *Je connais gens de toutes sortes | Ils n'égalent pas leurs destins | Indécis comme feuilles mortes | Leurs yeux sont des feux mal éteints* (Apollinaire). || *Tomber en feuille morte,* se dit d'un avion qui tombe en tournoyant sur lui-même. || *La chute des feuilles,* l'époque où les arbres perdent leurs feuilles, l'automne. || *Trembler comme une feuille* ou *comme la feuille,* trembler fort, de froid ou de peur. || Pop. *Regarder la feuille à l'envers,* se donner à un homme dans la nature, en parlant d'une femme. || **2.** Class. et fig. *Feuilles de chêne,* choses de peu de valeur qui se perdent aisément : *La plus grande partie du prix* [...] *fut remboursée en billets de banque qui devinrent* [...] *des feuilles de chêne* (Duclos). || **3.** Fig. et fam. *Feuille de chou,* mauvais journal : *Les feuilles de chou radicales à cinq et dix centimes* (Hermant). *La grande presse est une force considérable* [...], *tu ne diras pas le contraire, ô rédacteur en chef de cette illustre feuille de chou qui prétend réveiller l'Ouest, rien de moins* (Duhamel). || **4.** *Feuille de vigne,* ornement imitant une feuille de vigne, destiné à cacher le sexe des statues d'hommes ; *fig.* et *vx,* tache congénitale sur la peau d'un être humain : *Tout homme atteint d'un défaut de conformation quelconque, les taches de vin, les feuilles de vigne, et autres monstruosités* (Balzac). || **5.** Fig. *Feuille de figuier,* réseau de sillons profonds sur la face interne de l'os pariétal et de l'os temporal. || **6.** Pétale de fleur : *Des feuilles de roses.* || **7.** Arg. *Dur de la feuille,* sourd. || **8.** Chacune des années de croissance du bois depuis la dernière coupe : *Ce taillis en est à sa dixième feuille.* || Volume dont un bois s'accroît en une année. || *Vin de tant de feuilles,* vin de tant d'années : *Les déguenillés de la Grève, devant qui défilent ces tonneaux opimiens et ces vins de cent feuilles, se consolent* (Goncourt).

II. 1. Matériau présenté sous une faible épaisseur et une grande surface, en général rectangulaire : *Des feuilles de contreplaqué. L'or peut se mettre en feuilles extrêmement minces. La dorure à la feuille consiste à appliquer une feuille d'or sur l'objet préalablement enduit d'un apprêt.* || *Feuille d'ardoise,* morceau d'ardoise plat qui se détache du bloc. || *Feuille de parquet,* chacune des planches minces qui forment un parquet. || En bijouterie, petite pièce de métal très mince que l'on place sous une pierre fausse pour lui

donner de l'éclat. || **2.** Chacun des pans d'un paravent : *Un vaste paravent à neuf feuilles en laque de Coromandel* (Hugo). || **3.** Sorte de couperet à l'usage des bouchers et des charcutiers. || **4.** Bande continue de papier ou de carton au cours de la fabrication. || Cette bande coupée au format prévu pour son utilisation : *Des feuilles de double raisin. Il tire de sa grande serviette en chagrin gaufré une large feuille de papier ministre* (Daudet). || *Feuille volante,* feuille de papier qui n'est reliée ni en livre ni en cahier, ou qui en est détachée. || **5.** En termes d'imprimerie, ensemble de pages contenues, tant au recto qu'au verso, dans un format donné. || *Lever la feuille,* recevoir la feuille imprimée au sortir de la machine. || *En feuilles,* se dit d'un livre non broché ; *class.,* se disait d'un ouvrage manuscrit : *Un ouvrage satirique* [...], *qui est donné en feuilles sous le manteau* [...], *passe pour merveilleux ; l'impression est l'écueil* (La Bruyère). || *Bonne feuille,* feuille d'un tirage définitif. || **6.** Publication périodique ; journal : *Des amis du père discutaient politique autour de l'établi, des voisins lui apportaient le journal ; car, dans ce temps-là, il n'y avait pas de feuilles à un sou comme maintenant* (Daudet). *Même les feuilles de droite, la pangermaniste « Post », ou « la Gazette du Rhin », organe de Krupp, « regrettaient » la brusquerie agressive de la politique autrichienne* (Martin du Gard). || **7.** *Feuille de présence,* liste que l'on fait signer dans une assemblée ou dans un lieu quelconque pour avoir un état des personnes présentes. || *Feuille de prêt,* document établi chaque quinzaine dans chaque unité administrative de l'armée, récapitulant les sommes payées à titre de prêt aux soldats du contingent. || *Feuille de marche,* document remis au chef de train, sur lequel sont imprimées toutes les indications sur l'horaire du train et sur lequel il fera figurer les inscriptions de contrôle et de passage en cours de route. || *Feuille d'audience,* feuille de papier timbré sur laquelle est transcrit le texte des jugements rendus au cours d'une audience. || *Feuille de déplacement,* ou (vx) *feuille de route,* titre de transport que tout militaire doit présenter pour avoir droit de se déplacer par les moyens et avec les avantages réservés à l'armée : *Me voici, se dit-il, avec l'habit et la feuille de route d'un hussard mort en prison* (Stendhal). || Vx. *Feuille des bénéfices,* ou simplem. *feuille,* liste des bénéfices ecclésiastiques dont disposait le roi sous l'Ancien Régime : *L'évêque de la feuille* (France).

• SYN. : **I, 1** *fane ;* **3** *canard* (pop.). || **II, 1** *feuillet, lame, plaque ;* **5** *bulletin, canard* (pop.), *gazette, journal.*

1. feuillé, e [fœje] adj. (de *feuille ;* XII^e s., *Chanson de Floovant,* écrit *foilié* [*feuillé,* XIV^e s. ; en héraldique, 1690, Furetière]). Qui est garni de feuilles : *Pendant les jours de printemps, qu'un caprice de notre planète fit luire sur Paris dès la première semaine du mois de mars 1843 et qui permit de voir les Champs-Élysées feuillés et verts à Longchamp* (Balzac). || *Écu feuillé,* écu qui a quelques fleurs soutenues des tiges et des feuilles de leurs plantes : *Et il ajouta avec un plaisir dégustateur : « Nos armes sont une branche de verjus — tigellée et feuillée de sinople » (Proust).*

• SYN. : *feuillu, touffu.* — CONTR. : *défeuillé, effeuillé.*

2. feuillé [fœje] n. m. (part. passé substantivé du v. *feuiller,* dessiner, peindre des feuilles [1757, Brunot], dér. de *feuille ;* 1781, Brunot). En peinture, partie du tableau qui représente le feuillage : *Deux grands paysages qui sont l'inspiration de ce feuillé, baignant dans l'huile grasse, de « l'Embarquement pour l'île de Cythère » du Watteau qui est au Louvre* (Goncourt). || Sur un blason, ensemble des feuilles d'un émail différent de celui de la plante.

feuille-de-sauge [fœjdəsoʒ] n. f. (de *feuille, de* et *sauge ;* 1690, Furetière). Nom de divers instruments et outils, en particulier d'un bistouri en forme de feuille de sauge : *Plus tard on vous donnera des limes spéciales, la biseau, la couteau, la feuille-de-sauge* (P. Hamp). || Nom d'une certaine pièce dans une serrure.

• Pl. *des* FEUILLES-DE-SAUGE.

feuillée [fœje] n. f. (de *feuille ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *foillee* [*feuillée,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* Abri artificiel fait de branches garnies de feuilles : *On dressait deux grandes feuillées presque fermées* (Saint-Simon). || **2.** Feuillage des arbres : *Près du ruisseau, sous la feuillée, | Menons la Muse émerveillée* (Banville).

• SYN. : **2** *frondaison, ramée, ramure.*

◆ **feuillées** n. f. pl. (début du XX^e s.). Excavation dissimulée par des branchages, qui sert de latrines aux troupes en campagne : *Vous m' faites mal au ventre. J' vas aux feuillées* (Barbusse).

feuille-morte [fœjmɔrt] adj. invar. (de *feuille* et de *morte,* fém. de l'adj. *mort ;* 1675, M^me de Sévigné). Dont la couleur rappelle celle des feuilles mortes : *Sanglée dans une robe feuille-morte* (Zola). *Des écharpes feuille-morte.*

1. feuiller [fœje] v. intr. (de *feuille* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *foillier ; fueiller,* XIII^e s. ; *feuiller,* XIV^e s.). Se garnir de feuilles, en parlant d'un arbre : *Çà et là les arbres feuillent ou fleurissent.*

• REM. On a dit aussi SE FEUILLER, v. pr. (av. 1885, Hugo) : *Le chêne se feuille, il ne gèlera plus* (Hugo).

2. feuiller [fœje] v. tr. (lat. pop. **fodiculare,* fouiller, dér. du lat. class. *fodere,* creuser, fouir ; 1357, Godefroy, écrit *fueller ; feuiller,* 1872, Larousse). Entailler par une feuillure : *Feuiller un bâti de porte.*

feuilleret [fœjrɛ] n. m. (de *feuiller* 2 ; 1676, Félibien). Sorte de rabot avec lequel un menuisier ou un parqueteur pousse une feuillure de porte, de fenêtre, de parquet.

feuillet [fœjɛ] n. m. (de *feuille* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *foillet,* au sens de « petite feuille » ; écrit *feuillet,* au sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2, 1832, Raymond ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4-5, XX^e s.). **1.** Dans un livre, un cahier, un carnet, chaque partie d'une feuille de papier pliée formant deux pages : *Elle apportait son livre, et elle tournait les feuillets* (Flaubert). *Le régal, c'est quand je puis noter sur mon feuillet ce qui rit en ma fantaisie, un mouvement, un geste* (Rolland). || *Feuillet mobile,* feuillet d'un registre ou d'un cahier de documentation qu'on peut insérer ou retirer à volonté. || **2.** Planche mince de chêne ou de sapin destinée à la fabrication des panneaux de menuiserie. || **3.** Troisième cavité de l'estomac des ruminants. || **4.** *Feuillet embryonnaire,* chacune des deux ou trois couches de cellules dont l'ensemble forme la gastrula chez les métazoaires. || **5.** Lame latérale mince et allongée que présente chacun des articles composant l'antenne de certains insectes.

1. feuilletage [fœjtaʒ] n. m. (de *feuilleter* 1 ; 1882, Goncourt). Action de feuilleter (un livre) : *Il donne l'illusion de la connaissance comme le feuilletage d'un beau livre* (L. Daudet).

• SYN. : *compulsation.*

2. feuilletage [fœjtaʒ] n. m. (de *feuilleter* 2 ; 1680, Richelet, au sens 2 ; sens 1, 1798, Acad.). **1.** Action de feuilleter la pâte pour faire un gâteau. || **2.** Pâtisserie feuilletée : *L'autre évoquait toujours les petits pâtés* [...], *le feuilletage aux choux* (Goncourt).

1. feuilleté, e [fœjte] adj. (de *feuillet ;* 1360, Godefroy, à propos des bords d'un objet ; sens 1, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Qui a l'aspect de feuillets, qui se divise en feuillets : *Roche feuilletée.* || **2.** Se dit d'une antenne d'insecte dont chaque article présente une lame latérale mince et allongée, ou feuillet.

2. feuilleté, e [fœjte] adj. (part. passé de *feuilleter* 2 ; 1552, Rabelais). Qui est constitué de lames minces superposées : *L'ardoise est une roche feuilletée.* || *Pâte feuilletée,* pâte à gâteaux qui lève par feuillets superposés.

◆ **feuilleté** n. m. (1865, Littré). Pâtisserie en pâte feuilletée : *La brioche, le feuilleté, le porto* (M. Prévost). *Un feuilleté aux amandes.*

1. feuilleter [fœjte] v. tr. (de *feuillet ;* 1549, J. Du Bellay, au sens 1 [sans aucun doute beaucoup plus anc., v. la date du dér. *feuilletement*] ; sens 2, 1580, Montaigne). [Conj. **4 a.**] **1.** Tourner les feuillets d'un livre, d'un cahier, etc. : *Abdallah* [...] *continua de feuilleter ses parchemins* (Fromentin). *Il ouvrit et feuilleta ses meilleurs dossiers* (Barrès). || **2.** *Fig.* Lire d'une façon superficielle et fragmentaire : *Feuilletons de savants ouvrages, sans prétendre les approfondir* (Valéry).

• SYN. : **1** *compulser ;* **2** *parcourir, survoler.*

2. feuilleter [fœjte] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XIII^e s., au sens de « pousser des feuilles » ; sens actuel, 1552, Rabelais, au part. passé [v. FEUILLETÉ 2] ; à l'infin., 1680, Richelet). [Conj. **4 a.**] *Feuilleter la pâte,* préparer la pâte d'un gâteau de façon qu'elle lève par feuillets superposés.

feuilleteur, euse [fœjtœr, -øz] adj. (de *feuilleter* 1 ; début du XX^e s.). Qui feuillette (rare) : *D'autres livres, empilés à l'extérieur, sur des tablettes, s'offraient aux doigts feuilleteurs des chalands* (Duhamel).

feuilletis [fœjti] n. m. (de *feuilleter* 2 ; 1706, Richelet, au sens 2 ; sens 1, 1768, *Encyclopédie*). **1.** Délit où l'ardoise a eu son plan de fissilité dérangé. || **2.** Partie d'une pierre fine, et particulièrement d'un brillant, où les facettes se terminent dans le bord.

feuilletiser [fœjtize] v. tr. (de *feuilletis ;* 1877, Littré). En joaillerie, tailler le feuilletis d'une gemme.

feuilleton [fœjtɔ̃] n. m. (de *feuillet ;* 1790, *Encycl. méthodique,* au sens 3 ; sens 1, 1811, P.-L. Courier ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** Article de littérature, de science, de critique, etc., qui, dans un journal, occupe sur toute la largeur la partie inférieure d'une page : *Un critique dramatique dont le feuilleton avait une grande influence* (Zola). || **2.** *Autref.* Roman qui paraissait régulièrement par fragments ; *auj.,* roman paraissant par fragments dans un journal : *Un ouvrier entrait acheter un journal d'un sou, ou quelque femme du peuple, impatiente de la suite d'un feuilleton à surprise, venait voir si la livraison avait paru, donnait ses deux sous, se privait de son tabac si elle était vieille, de la botte de radis de son déjeuner si elle était jeune* (Daudet). [On dit aussi ROMAN-FEUILLETON.] || Histoire diffusée par épisodes à la radio ou à la télévision. || **3.** *Vx.* En reliure, petit cahier composé de huit pages in-12. || **4.** Petit cahier par l'intermédiaire duquel les parlementaires sont informés de la vie intérieure de leur assemblée.

feuilletonesque [fœjtɔnɛsk] adj. (de *feuilleton ;* début du XX^e s.). Qui appartient au genre du feuilleton (rare) : *Tout roman* [...], *s'il ne ressortit pas à la basse révolution feuilletonesque...* (Romains).

feuilletoniste [fœjtɔnist] n. (de *feuilleton ;* 1834, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Personne qui fait le feuilleton d'un journal : *Nous voulions simplement démontrer aux pieux feuilletonistes qu'effarouchent les ouvrages nouveaux et romantiques, que les classiques anciens* [...] *les surpassent de beaucoup en gaillardise et immoralité* (Gautier). *Un Paris dont les feuilletonistes ni les reporters ne parlent jamais et qui lui rappelait sa province* (Daudet). || **2.** Auteur de romans-feuilletons : *L'effet de terreur qu'un feuilletoniste intelligent eût pu tirer de la situation, avec un minimum de métier* (Vercel).

• SYN. : **1** *chroniqueur, échotier.*

1. feuillette [fœjɛt] n. f. (de *feuille ;* v. 1265, J. de Meung, puis 1845, Bescherelle). Petite feuille de végétal.

2. feuillette [fœjɛt] n. f. (peut-être de *feuiller* 2, au sens de « faire une feuillure [pour jauger] », la *feuillette* ayant probablem. été d'abord un tonneau de jauge ; XV^e s., Godefroy, écrit *feuillette* [*feuillette,* 1600, O. de Serres], au sens 1 ; sens 2, 1678, La Fontaine). **1.** *Vx.* Petite mesure pour les liqueurs usitée en certaines provinces, et qui valait 0,466 litre : *Les verres et les brocs circulaient, on vidait sur le pouce une feuillette* (P. Borel). || **2.** Futaille d'une contenance égale à une demi-pièce et qui varie, suivant les régions, de 114 à 136 litres.

feuillettement [fœjɛtmɑ̃] n. m. (de *feuilleter* 1 ; XIII^e s., Littré, écrit *feuilletement ; feuillettement,* 1636, Monet). Action de feuilleter un livre : *Le feuillettement d'une revue.*

feuilleux, euse [fœjø, -øz] adj. (de *feuille ;* XIII^e s., écrit *fueilleus ; feuilleux,* av. 1613, M. Régnier). *Class.* Couvert de feuilles : *Et les oiseaux perchés en leur feuilleux séjour* (M. Régnier).

feuilliste [fœjist] n. m. (de *feuille ;* 1775, Beaumarchais). *Vx* et *péjor.* Celui qui rédigeait les feuilles publiques ou périodiques, les gazettes, les journaux : *Tous* [...] *les critiques* [...], *les feuillistes, les libraires, les censeurs, et tout ce qui s'attache à la peau des malheureux gens de lettres* (Beaumarchais).

feuilloler [fœjɔle] v. intr. (de *feuille ;* XII^e s., écrit *fueilloler* [*feuilloler,* XX^e s.], aux sens 1-2). **1.** Se garnir de feuilles (rare) : *J'ai vu feuilloler nos forêts* (Apollinaire). || **2.** S'agiter confusément comme des feuilles sous le vent (rare) : *Le printemps laisse errer les fiancés parjures | Et laisse feuilloler longtemps les plumes bleues | Que secoue le cyprès où niche l'oiseau bleu* (Apollinaire).

feuillu, e [fœjy] adj. (de *feuille ;* XII^e s., *Roncevaux,* écrit *foillu* [*feuillu,* 1273, Adenet], au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1760, J.-J. Rousseau). **1.** Qui a beaucoup de feuilles : *Ce jardin que j'ai vu planter est déjà feuillu, touffu, compliqué* (Gide). || **2.** Se dit des arbres qui ont des feuilles à limbe développé, le plus souvent caduques (chêne, hêtre, orme, etc.), par opposition aux arbres résineux, dont les feuilles sont en aiguilles et généralement persistantes (pin, sapin, cyprès, etc.). || **3.** *Fig.* et *vx.* S'est dit d'un style touffu, où l'abondance nuit à l'ordre ou à la clarté.

• SYN. : **1** *feuillé, touffu.* — CONTR. : **1** *défeuillé.*

◆ **feuillu** n. m. (1869, d'après Littré, 1877). Arbre à feuilles caduques. (S'emploie surtout au plur.)

1. feuillure [fœjyr] n. f. (de *feuiller* 2 ; 1334, Godefroy). Rainure pratiquée dans un panneau ou un montant pour y loger une autre pièce. || *Spécialem.* Entaille faite dans les pieds-droits et le linteau d'une baie et où vient s'appliquer le bâti dormant : *Il n'osait frapper, voyant qu'aucune lumière ne passait par la feuillure* (Martin du Gard).

2. feuillure [fœjyr] n. f. (de *feuille ;* 1468, Godefroy). Ensemble de feuilles, feuillage : *Inoubliable m'est restée l'allée de forêt où, dans la feuillure épaisse des noisetiers et des chênes verts, j'ai écrit la scène du balcon de mon livre* (Daudet).

feulement [følmɑ̃] n. m. (de *feuler ;* fin du XIX^e s.). Cri du tigre. || Bruit de gorge que fait entendre un chat en colère : *Il n'y a guère de folle partie de ficelle ou de balle de laine qui ne finisse en petite crise hystérique, avec morsures, griffes et feulements rauques* (Colette).

• SYN. : *grondement, miaulement.*

feuler [føle] v. intr. (mot d'origine onomatopéique ; 1892, P. Guérin). Faire entendre un feulement : *Un matou que je dérangeai feula* (Hervieu). *Ouarâ piétinait, soufflait, feulait, à mesure que les rugissements* [...] *se rapprochaient* (Demaison).

feurre [fœr] ou **fouarre** [fwar] n. m. (francique **fodar,* fourrage pour animaux ; v. 1155, Wace, écrit *fuerre* [*feurre,* XIII^e s., Godefroy ; *foarre,* 1538, R. Estienne ; *fouarre,* 1755, Saint-Foix], au sens 1 ; sens 2, 1756, *Encyclopédie*). **1.** *Vx.* Tige séchée de toutes sortes de céréales : *Elle n'était éclairée que par les feurres de maïs* [...] *qui flambaient au foyer* (Chateaubriand). || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Paille longue servant à empailler les chaises.

feutier [føtje] n. m. (de *feu,* n. m. ; 1832, Raymond). *Vx.* Celui qui surveillait le chauffage dans une grande maison : *Valets de chambre barbiers, valets de chambre tapissiers, feutiers* (Goncourt).

feutrable [føtrabl] adj. (de *feutrer ;* 1865, Littré). Qui peut se feutrer : *Un tricot feutrable.*

feutrage [føtraʒ] n. m. (de *feutrer ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2-4, XXe s.). **1.** Opération par laquelle on transforme en feutre des filaments textiles isolés. || **2.** Altération particulière à certains tissus qui, à l'usage, prennent l'aspect du feutre : *Le feutrage d'un tricot de laine sous les bras.* || **3.** *Fig.* Matière qui évoque le feutre, son aspect, sa consistance : *Une petite maison coiffée d'un feutrage épais de chaume décoloré* (Van der Meersch). || **4.** Opération qui consiste à garnir de feutre certaines parties du mécanisme d'un piano.

feutrant, e [føtrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *feutrer ;* 18 mai 1876, *Journ. officiel*). Qui peut produire le feutrage : *Les propriétés feutrantes de la laine.* (Syn. FEUTRIER, ÈRE.)

feutre [føtr] n. m. (francique **filtir,* feutre ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *feltre* [*feutre,* v. 1130, *Eneas*], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, fin du XIIIe s., J. de Condé [écrit *fieltre ; feutre,* v. 1534, Bonaventure Des Périers] ; sens 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens 5, XXe s. ; sens 6, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Étoffe obtenue par l'agglomération intime de filaments textiles d'origine animale (poils, laine), qui sont foulés et agglutinés, sans filature ni tissage : *Feutre de poil de lapin, de castor. Feutre de laine. Semelle de feutre. Un grand chapeau de feutre à larges bords* (Nerval). || **2.** Bourre qu'emploient les selliers pour rembourrer les selles. || **3.** Chapeau de feutre : *Comme elle était prête à sortir, un petit feutre mou la coiffait* (Gide). *Elle portait un costume de jersey, couleur de cigare clair, sur un sweater d'un bleu doux, un petit feutre masculin havane* (Colette). || **4.** Pièce de feutre d'une machine à papier : *Le feutre coucheur engage la feuille de papier humide entre les cylindres de la presse coucheuse.* || **5.** Garniture de feutre dont on revêt certaines parties du piano : *Le feutre d'un marteau.* || **6.** Morceau de cuir servant à doubler le harnachement d'un cheval, aux endroits où celui-ci pourrait être blessé par une pièce métallique.

feutré, e [føtre] adj. (part. passé de *feutrer ;* XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, 1841, Balzac ; sens 4, début du XXe s.). **1.** Garni de feutre : *Pour commencer, ouvrir la porte. Elle était garnie de bourrelets feutrés* (Duhamel). || **2.** Qui a la contexture du feutre : *Étoffe feutrée.* || **3.** Qui a pris l'aspect du feutre : *Un tricot feutré à force d'avoir été lavé.* || **4.** *Fig.* Qui étouffe les bruits : *La voix de Maman arrivait, un peu sourde, à travers la nuit feutrée* (Duhamel). || *À pas feutrés,* sans faire aucun bruit, silencieusement, comme une personne qui marche avec des semelles de feutre. || *Bruit feutré,* bruit assourdi. || Qui est fait sans éveiller l'attention, hypocritement : *Un paternalisme feutré.*

feutrement [føtrəmɑ̃] n. m. (de *feutrer ;* XIVe s., au sens 2 [« garniture de selle »] ; sens 1, 18 mars 1671, d'après Littré, 1865). **1.** Action ou manière de feutrer le poil ou la laine. || **2.** Action de garnir de feutre ou d'une matière analogue (bourre) un ouvrage de sellerie (collier, selle, etc.).

feutrer [føtre] v. tr. (de *feutre* [v. ce mot] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *feltrer,* au sens de « coller [des cheveux] l'un à l'autre » ; écrit *feutrer,* au sens 1, XIIe s. ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Transformer en feutre des filaments textiles isolés (poils, laine). || **2.** Garnir de feutre. || **3.** *Fig.* Rendre un bruit, un son plus sourd, moins distinct : *Il voyait tourbillonner les flocons de neige qui lui cachaient les façades des maisons et feutraient les échos de la rue* (Martin du Gard). ● SYN. : **3** *amortir, assourdir, étouffer, ouater.*

◆ v. intr. et **se feutrer** v. pr. (XXe s.). Prendre l'apparence du feutre, par suite d'une altération, en parlant d'un tissu : *Une laine qui feutre, qui se feutre au lavage.*

feutreur [føtrœr] n. m. (de *feutrer ;* 1856, Michelet). Celui qui fabrique du feutre : *Le chardonneret, le pinson sont des feutreurs habiles* (Michelet).

feutreuse [føtrøz] n. f. (de *feutrer ;* XXe s.). Machine à feutrer.

feutrier, ère [føtrije, -ɛr] adj. (de *feutre ;* 1872, Larousse). Se dit des matières textiles qui peuvent se transformer en feutre. (On dit aussi FEUTRANT, E.)

◆ **feutrier** n. m. et adj. (1292, *Dict. général*). Industriel, ouvrier spécialisé dans la fabrication, le travail du feutre : *Un feutrier. Un ouvrier feutrier.*

◆ **feutrière** n. f. (1701, Furetière). *Vx.* Morceau de toile forte sur lequel le chapelier posait les poils dont il voulait faire un chapeau.

feutrine [føtrin] n. f. (de *feutre ;* milieu du XXe s.). Feutre léger, mais très serré et fortement foulé, utilisé en confection et en ameublement.

fève [fɛv] n. f. (lat. *faba,* fève ; XIIIe s., *Chronique de Rains,* au sens 2 ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 3, v. 1265, J. de Meung ; sens 4, 1611, Cotgrave ; sens 5, 1772, Voltaire ; sens 6-7, 1872, Larousse ; sens 8, 1690, Furetière ; sens 9 [surtout usité en Normandie], 1865, Littré [d'abord *fève de haricot,* même sens, 1690, Furetière — *fèves à beurre,* expression canadienne, XXe s.]). **1.** Plante potagère annuelle, voisine du haricot. || **2.** Graine comestible produite par cette plante et renfermée dans une cosse : *Par ironie veux-tu qu'on serve un plat de fèves* (Apollinaire). || Vx. *Rendre fève pour pois,* rendre la pareille à quelqu'un qui vous a fait du mal : *À la pauvrette il ne fit nulle grâce | Du talion, rendant à son époux | Fève pour pois, et pain blanc pour fouace* (La Fontaine). || **3.** *Spécialem.* et *absol.* Fève mise traditionnellement dans la galette du jour des Rois et qui fera roi de la fête celui qui la trouvera dans sa part. (Cette fève est généralement aujourd'hui une petite figurine de la dimension d'une fève.) || **4.** Nom donné à beaucoup de graines qui ont à peu près la même forme que celle de la fève vraie : *Fève de Calabar. Fève d'Egypte. Fève tonka.* || *Fève à cochons,* jusquiame. || **5.** Nom donné à la chrysalide du ver à soie. || **6.** Nom usuel d'une espèce de buccin. || **7.** *Fève marine,* opercule d'une coquille du genre sabot, à laquelle on attribuait jadis des vertus médicinales. || **8.** Gonflement du palais, chez le cheval. || **9.** Au Canada, haricot. || *Fèves à beurre,* haricots verts.

féverole [fevrɔl] n. f. (de *fève ;* début du XIVe s., écrit *faverolle ; féverolle,* 1690, Furetière ; *féverole,* 1835, *Maison rustique du XIXe siècle*). Variété de fève à gousse moins volumineuse que la fève commune, et qui sert à nourrir les bestiaux. (On dit aussi FAVEROLE.)

févier [fevje] n. m. (de *fève,* à cause de la forme des gousses de l'arbre ; 1786, *Encycl. méthodique*). Arbre épineux d'ornement, originaire d'Amérique du Nord.

février [fevrije] n. m. (bas lat. *febrarius,* lat. class. *februarius,* février [mois de l'expiation], de *februum,* moyen de purifier ; XIIe s.). Deuxième mois de l'année, qui a vingt-huit jours ou, les années bissextiles, vingt-neuf jours.

fez [fɛz] n. m. (du n. de *Fez,* anc. capitale du Maroc, où cette coiffure était fabriquée et d'où elle était exportée vers la plupart des pays arabes ; 1740, Brunot [*fes,* fin du XVIIe s.]). Coiffure tronconique du laine, rigide, généralement rouge, portée surtout en Afrique du Nord et au Proche-Orient : *Des hommes à fez rouge, le criblant* [le blé] *à mesure dans de grands tamis* (Daudet).

1. fezzan, e [fɛzɑ̃, -an] adj. (de *Fezzan,* n. géogr. ; XXe s.). Relatif au Fezzan.

◆ adj. et n. Habitant du Fezzan.

2. fezzan, e [fɛzɑ̃, -an] adj. et n. (de *fez,* v. du Maroc ; 1872, Larousse, écrit *fezan*). Nom donné autrefois aux habitants de Fès, ou Fez.

FF [ɛf] n. f. pl. (XXe s.). Ouvertures, appelées aussi OUÏES, placées au centre de la table du violon et rappelant la forme de la lettre *f.*

F. F. I. [ɛfɛfi] n. m. (initiales de *Forces françaises de l'intérieur ;* v. 1942). Membre des Forces françaises de l'intérieur, organisation de résistance pendant l'occupation allemande en France de 1940 à 1944.

1. fi ! [fi] interj. (onomatop. ; début du XIIIe s. [*fi donc,* 1695, Dancourt ; *fi de,* fin du XIIIe s., Beaumanoir]). *Vx* et *littér.* Marque de dégoût, de dédain ou de mépris : *Fi !*

l'action vilaine ! | Au moins rougissez d'elle (Verlaine). *Fi, fi ! dit M. d'Anquetil, la sotte qui met Dieu dans de sales affaires* (France). *Fi ! le grand sot* (Gide). || *Fi donc !*, marque en principe plutôt une atteinte à la pudeur ou au bon sens : *« Eux, des livres, fi donc ! »* (Hugo). *« Le curé de la paroisse est un ivrogne. — Fi donc ! cela ne se peut pas »* (Musset). *Mais, fi donc ! c'est un trop petit gibier pour vous* (Daudet). || Vx. *Fi de... !* (suivi d'un complément), marque le mépris pour ce que l'on désigne ainsi : *Fi de la célébrité, s'il faut courir après elle !* (Chateaubriand). *Cette dauphine qui mourut à vingt ans exhalant ce soupir : « Fi de la vie ! »* (France).

◆ **Faire fi de** loc. verbale (av. 1848, Chateaubriand). Ne pas attacher d'importance ou de valeur à : *Les générations nouvelles ont toujours fait fi des générations qui les précédaient* (Saint-Marc Girardin). *Un ingrat qui fait fi des jours qu'il a vécu* (Fromentin). *Je ferais fi du ciel si je ne devais pas t'y retrouver* (Gide).

2. fi n. m. V. FIC.

fiabilité [fjabilite] n. f. (dér. savant de *fiable ;* milieu du XX[e] s., aux sens 1-2 [*fiableté,* « fidélité, confiance » — XIII[e] s. — était un dér. normal de *fiable*]). **1.** Qualité de ce qui est techniquement fiable. || **2.** Probabilité pour qu'un élément ou un équipement complet fonctionne sans défaillance pendant une période de temps déterminée.

fiable [fjabl] adj. (de [*se*] *fier ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *feavle* [*fiable,* XIII[e] s.], au sens 1 [rare depuis le XVII[e] s.] ; sens 2, milieu du XX[e] s.). **1.** *Vx* ou *littér.* Digne de foi : *Rien n'était moins fiable que les déclarations que j'aurais pu faire* (Gide). || **2.** En technologie, se dit d'un équipement capable de fonctionner sans défaillance pendant une période de temps déterminée, dans des conditions opérationnelles spécifiées.

fiacre [fjakr] n. m. (du n. de saint *Fiacre,* dont l'effigie ornait l'enseigne d'un bureau de voitures de louage situé rue Saint-Antoine, à Paris ; 1650, Ménage, au sens 1 ; sens 2, 1700, Gherardi [*jurer comme un fiacre,* 1865, Littré]). **1.** Voiture hippomobile de louage, réservée en principe au service urbain, et que l'on prenait à la course ou à l'heure : *Des omnibus qui stationnent [...], comme nos fiacres, à la porte des lieux de plaisir* (Fromentin). || **2.** *Vx.* Conducteur d'un fiacre : *Ses confrères dramatiques qui écrivaient comme des fiacres* (France). || *Jurer, sacrer comme un fiacre,* jurer très grossièrement.

• SYN. : **1** *automédon* (ironiq.), *sapin* (pop. et vx), *voiture de place.*

fiacrée [fjakre] n. f. (de *fiacre ;* 1696, Dancourt). *Vx* et *fam.* Ensemble des personnes transportées par un fiacre (rare) : *J'ai une fiacrée de bourgeois de village à voiturer* (Dancourt).

fiammette [fjamɛt] adj. (ital. *fiammetta,* proprem. « petite flamme », dimin. de *fiamma,* flamme, lat. *flamma,* flamme, feu ; 1622, Sorel). *Class.* Rouge feu : *Il avait le pourpoint de satin blanc et le bas de soie fiammette* (Sorel).

fiançailles [fijɑ̃sɑj] n. f. pl. (de *fiancer ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sing., au sens de « promesse » ; au plur., au sens 1, milieu du XIII[e] s. ; sens 2, 1904, P. Bourget). **1.** Promesse mutuelle de mariage faite avec une certaine solennité : *Je vous ai annoncé, il y a déjà longtemps, les fiançailles de ma chère Elizabeth avec le prince de Mantoue* (Musset). *Est-ce aussi la crainte de te fixer qui te fait différer tes fiançailles ?* (Gide). *Bague de fiançailles. Dîner de fiançailles.* || **2.** Période qui s'écoule entre cette promesse et le mariage : *Je n'approuve pas beaucoup les longues fiançailles* (Gide).

• SYN. : **1** *accordailles.*

fiance [fijɑ̃s] n. f. (du v. *fier ;* 1080, *Chanson de Roland,* aux sens de « hommage, engagement »). *Vx* ou *dialect.* Confiance : *Ayant fiance que le frottement sur la peau avait plus de vertu* (Le Roy).

fiancé, e [fijɑ̃se] n. (part. passé de *fiancer ;* fin du XII[e] s., comme adj., écrit *fiancié,* au sens de « qui est engagé, qui s'est engagé par hommage » ; comme n., écrit *fiancé,* au sens actuel, milieu du XIV[e] s.). Personne qui a fait promesse de mariage : *Et cependant ton fiancé, enseveli dans les délices d'une cour, attend* (Musset). *Un de ces cortèges qui traversent chaque nuit la ville : jeune fille qu'on emmène dans la maison de son fiancé* (Tharaud).

• SYN. : *futur* (fam.), *promis* (dialect.).

◆ **fiancée** n. f. (1877, Littré). Nom de divers papillons.

fiancer [fijɑ̃se] v. tr. (de *fiance ;* fin du XII[e] s., *Chevalerie Ogier,* écrit *fiancier* [*fiancer,* XIII[e] s.], aux sens de « prendre un engagement, promettre, jurer » ; sens 1, 1740, Acad. ; sens 2, XVI[e] s. ; sens 3, 1874, Verlaine ; sens 4, v. 1283, Beaumanoir). [Conj. **1 a.**] **1.** Promettre solennellement en mariage : *Fiancer sa fille. La Muse que le ciel vous avait fiancée* (Musset). || **2.** Célébrer les fiançailles de : *Le curé fiança les jeunes gens.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Unir de façon harmonieuse : *Oh la nuance seule fiance | Le rêve au rêve, et la flûte au cor* (Verlaine). *L'erreur m'exaspérait toujours plus, de ceux qui croient devoir fiancer art et nature* (Gide). || **4.** *Class.* S'unir par une promesse de mariage : *Quelques jours avant sa mort, deux des principaux citoyens de Sparte avaient fiancé ses deux filles* (Rollin). *Tel fiance qui n'épouse pas.*

• REM. On dit généralement *fiancer quelqu'un à quelqu'un,* mais, parfois aussi, *avec quelqu'un.*

◆ **se fiancer** v. pr. (sens 1-2, 1736, Voltaire). **1.** Échanger solennellement des promesses mutuelles de mariage : *Ils se sont fiancés aujourd'hui.* || **2.** Prendre un fiancé ou une fiancée : *Elle s'est fiancée à vingt-deux ans.*

1. fiasco [fjasko] n. m. (de l'ital. *far fiasco,* échouer [en parlant d'une œuvre dramatique ou musicale], proprem. « faire *f.* » [V. FIASQUE], loc. tirée de l'expression *appicar il fiasco ad alcuno,* diffamer quelqu'un [XV[e] s.], proprem. « suspendre le *f.* à quelqu'un » [on avait coutume de signaler à l'attention des gens l'ouverture d'un débit de boissons en suspendant une bouteille sur le devant de la maison où se trouvait le débit, d'où la comparaison péjor. appliquée à des personnes] ; 1822, Stendhal, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré [*faire fiasco,* 1840, Acad. — dès le début du XIX[e] s. en parlant d'une pièce de théâtre]). **1.** Échec sexuel : *Il se ressouvint de ce qu'ont écrit Montaigne et Stendhal d'un accident fort vulgaire que ce dernier appelle « fiasco »* (Hermant). || **2.** Échec notoire : *Cette réunion publique a été un fiasco* (Gide). || *Faire fiasco,* échouer totalement : *Depuis deux mois, les affûts les mieux combinés font fiasco* (Lecomte).

• Pl. *des* FIASCOS.

• SYN. : **2** *défaite, faillite, four* (fam.), *revers.*

2. fiasco [fjasko] n. m. (mot ital. [v. l'art. suiv.] ; 1723, Savary des Bruslons). Nom italien de la *fiasque : La table chargée d'un fiasco et de sordides couverts* (Bourget).

fiasque [fjask] n. f. (ital. *fiasco,* bouteille à large panse, du germ. **flaska* [V. FLACON] ; 1803, Boiste, comme n. m. ; comme n. f., 1843, Lamartine [1580, Montaigne, pour désigner une mesure italienne]). Récipient de verre, originaire d'Italie, à long col, à large panse garnie de paille, et qui contient du vin : *Ces petits pains de pâte blanche comme on n'en trouve que là-bas [...] entre les alcarazas d'eau fraîche et les fiasques de vin doux* (Daudet).

• REM. *Fiasque* s'est employé au masculin au XIX[e] s. : *Heureusement, j'avais mon fiasque plein de rhum, qui leur a permis de se remettre en route* (Daudet).

fiat [fjat] n. m. (mot lat. signif. « que cela soit fait », 3[e] pers. du sing. du subj. prés. de *fieri,* être fait, devenir ; milieu du XV[e] s., J. de Bueil, comme exclamation, au sens de « qu'il en soit ainsi ! » ; av. 1553, Rabelais, comme n. m., au sens de « ordre » ; sens 1-2, XX[e] s.). **1.** Dans la Bible, expression de la volonté de Dieu au moment de la création du monde : *Le « fiat » de la Genèse* (Claudel). || **2.** En psychologie, décision volontaire mettant fin à une délibération : *Le fiat suppose la liberté.*

fibrage [fibraʒ] n. m. (de [*se*] *fibrer ;* 1964, Desjeux et Duflos). Fabrication de fibres de verre : *Le fibrage du verre.*

fibranne [fibran] n. f. (de *fibre* ; 1941). Textile artificiel cellulosique, d'aspect moins sec que la rayonne, et dont les fibres sont courtes et associées par torsion : *Une robe en fibranne jaune. Une valise en fibranne.*

• REM. On écrit aussi FIBRANE.

fibratus [fibratys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, repris de l'adj. du lat. class. *fibratus,* fibreux, dér. de *fibra* [v. FIBRE] ; 1968, Larousse). En météorologie, dans la classification internationale des nuages, nom d'un genre de nuage individualisé ou d'un voile nuageux composé de filaments rectilignes ou légèrement incurvés.

fibre [fibr] n. f. (lat. *fibra,* fibre [des plantes, des animaux], entrailles, sensibilité ; 1372, J. Corbichon, au sens 1 [*fibre de bois,* 1930, Larousse ; *fibre vulcanisée,* 1888, Larousse] ; sens 2, av. 1794, Chamfort ; sens 3, 1847, Balzac ; sens 4, XX^e s.). **1.** Chacun des éléments très allongés et de faible section qui, disposés parallèlement les uns aux autres, constituent certains tissus des êtres vivants et des plantes, ou même de certaines substances minérales : *Fibre musculaire. Le coton égyptien est à fibres longues. Les fibres d'amiante sont utilisées dans l'industrie. Quand on songe que ces imperceptibles atomes vont faire tressaillir les fibres et les sèves des arbres femelles* (Maupassant). || *Fibre de bois,* ou *fibre,* bois débité en longues lanières fines, utilisées pour l'emballage. || *Fibre vulcanisée,* ou *fibre,* matière plastique très résistante : *Une mallette en fibre.* || **2.** *Fig.* Siège de la sensibilité : *Lorsque je rentrais sans un sou, | Ses cris me déchiraient la fibre* (Baudelaire). *Travaille sur la fibre fraternelle et parle-lui de Robert inlassablement — puisque tu trouves la patience de t'occuper de ce crétin* (Gide). || **3.** Fig. *Fibre du cœur,* le cœur considéré comme le siège des sentiments : *Je suis le premier* [...] *qui ait donné à la muse, au lieu d'une lyre à sept cordes, les fibres mêmes du cœur de l'homme* (Lamartine). *La flamme a dévoré ces reliques d'amour et de mort, qui se renouaient aux fibres les plus douloureuses de mon cœur* (Nerval). || **4.** En termes de mécanique, volume engendré par un élément de surface infiniment petit de la section transversale d'un prisme, quand il se déplace parallèlement à la courbe décrite par le centre de gravité de la section qui engendre le prisme.

fibrer (se) [səfibre] v. pr. (de *fibre* ; v. 1960). En parlant du verre, prendre la forme de fibres.

fibrerie [fibrəri] n. f. (de *fibre* ; XX^e s.). Industrie qui fabrique la fibre de bois.

fibreux, euse [fibrø, -øz] adj. (de *fibre* ; 1549, Maignan, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Qui est formé d'une réunion de fibres : *Racine fibreuse.* || **2.** *Tissu fibreux,* en histologie, tissu conjonctif formé de faisceaux de fibrilles conjonctives non différenciées ; en pathologie, tissu cicatriciel conjonctif.

fibrillaire [fibrilɛr] adj. (de *fibrille* ; 1811, Mozin). Se dit d'un tissu musculaire qui se compose de fibrilles.

fibrillation [fibrilasjɔ̃] n. f. (de *fibrille* ; 1907, Larousse, aux sens I et II).

I. Série de contractions violentes et désordonnées du muscle cardiaque.

II. Action de libérer, au cours du raffinage d'une pâte à papier, les fibrilles constituant l'enveloppe externe des fibres de cellulose.

fibrille [fibrij] n. f. (de *fibre* ; 1674, Le Gallois, au sens 1 ; sens 2-3, XX^e s. ; sens 4, 1845, Bescherelle). **1.** Petite fibre. || **2.** *Spécialem.* Élément allongé, lisse ou strié, des fibres musculaires, siège de la contractilité. || **3.** En papeterie, filament constitué par la juxtaposition de chaînes de cellulose, et que l'on retire lors de la fibrillation. || **4.** Terminaisons effilées d'une racine, constituant le chevelu : *Cet arbre tombé dont les racines dressaient leurs fibrilles dénudées* (Bourget).

fibrilleux, euse [fibrilø, -øz] adj. (de *fibrille* ; 1845, Bescherelle). Qui se compose de fibrilles : *Tissu fibrilleux.*

• REM. On dit aussi FIBRILLÉ, E [fibrije] (1872, Larousse).

fibrine [fibrin] n. f. (de *fibre* ; 1805, *Encycl. méthodique*). Substance qui précipite en filaments au cours de la coagulation du sang et qui emprisonne les globules pour former le caillot.

fibrinémie [fibrinemi] n. f. (de *fibrine* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; XX^e s.). Taux de fibrinogène dans un litre de sang.

fibrineux, euse [fibrinø, -øz] adj. (de *fibrine* ; 1865, Littré). Relatif à la fibrine ; de la nature de la fibrine : *Caillot fibrineux.*

fibrinogène [fibrinɔʒɛn] n. m. (de *fibrino-,* élément tiré de *fibrine,* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer ; 1872, Larousse). Substance protidique dissoute dans le plasma, qui se transforme en fibrine lors de la coagulation du sang.

fibrinolyse [fibrinɔliz] n. f. (de *fibrino-,* élément tiré de *fibrine,* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1962, Larousse). Destruction du caillot sanguin par des enzymes protéolytiques.

fibro- [fibro], élément tiré de *fibre,* qui indique une relation avec des fibres ou avec un tissu fibreux, et entre dans la composition de quelques mots.

fibrocartilage [fibrokartilaʒ] n. m. (de *fibro-* et de *cartilage* ; 1865, Littré). Tissu fibreux dense, à cellules de type cartilagineux, constitutif de certains organes du corps, notamment des articulations.

Fibrociment [fibrosimɑ̃] n. m. (de *fibro-* et de *ciment* ; début du XX^e s.). Nom déposé d'un matériau de construction en amiante-ciment.

fibroïde [fibrɔid] adj. (de *fibro-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1865, Littré). Qui a l'apparence ou la constitution des fibres.

fibromatose [fibromatoz] n. f. (dér. savant de *fibrome* ; 1962, Larousse). État pathologique caractérisé par la prolifération de tumeurs fibreuses.

fibrome [fibrom] n. m. (de *fibre,* avec le suff. *-ome,* qui désigne souvent des tumeurs ; milieu du XIX^e s.). Tumeur faite de tissu fibreux.

fibulation [fibylasjɔ̃] n. f. (lat. *fibulatio, -tionis,* action d'unir avec des agrafes, de *fibula* [v. FIBULE] ; 1865, Littré). Opération chirurgicale qui consiste à réunir par une agrafe les deux lèvres d'une plaie cutanée.

fibule [fibyl] n. f. (lat. *fibula,* ce qui sert à fixer, agrafe ; 1530, Bourgoing). Dans l'Antiquité et au Moyen Âge, épingle de sûreté ou fermoir de métal (bronze, fer, métal précieux) qui servait à agrafer les vêtements : *Combien ? demanda-t-il, en indiquant une des fibules à tête de renard qu'on trouve en grand nombre dans les tombeaux* (Malraux).

fic [fik] n. m. (lat. *ficus,* n. m., verrue, de *ficus,* n. f., figue [par analogie de forme] ; XIII^e s., La Curne, écrit *fi* ; *fic,* 1611, Cotgrave). Grosse verrue qui se développe en diverses régions du corps, chez les bovins et les équidés. (Syn. FI, PAPILLOME, VERRUE.)

ficaire [fikɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *ficaria* [de *ficus,* v. l'art. précéd.], proprem. « herbe aux verrues » ; 1786, *Encycl. méthodique*). Petite plante à tige couchée, à feuilles en cœur et à fleurs jaunes, qui pousse dans les lieux frais : *Les prés où poussent la ficaire et le pissenlit* (Arnoux).

ficelage [fislaʒ] n. m. (de *ficeler* ; 1765, *Encyclopédie,* aux sens 1-2). **1.** Action de ficeler : *Le ficelage d'un paquet.* || **2.** Ensemble des liens qui tiennent un objet ficelé (rare) : *L'objet fut extrait des ficelages* (Hervieu).

• REM. On a dit aussi FICÈLEMENT (av. 1896, Goncourt), au sens 1 : *Tout ce long jour, elle le passa au feu des bassines, au ficèlement des pots* (Goncourt).

ficelé, e [fisle] adj. (part. passé de *ficeler* ; 1833, G. Esnault, au sens 2 ; sens 1, 1865, Littré). **1.** *Fam.* Serré, sanglé dans ses vêtements (vieilli) : *Ils avaient conservé le raide de l'uniforme, ils étaient un peu trop ficelés* (Barbey d'Aurevilly). || Fam. *Ficelé comme une andouille,* vêtu de vêtements

trop étroits, trop serrés. || **2.** *Vx* et *fam.* Qui est habillé, arrangé de telle ou telle façon : *Le colonel, beau jeune homme, bien ficelé, qui venait de succéder à Macon, fut sabré* (Stendhal). *Les dames chez lesquelles il m'envoie* [...] *sont joliment ficelées* (Balzac). || Auj. et fam. *Mal ficelé,* vêtu avec négligence, sans aucun goût : *Au reste, assez souillon, mal ficelée dans ses robes où manquaient des boutons* (Lemaitre).

ficeler [fisle] v. tr. (de *ficelle ;* 1694, Acad., au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, 1837, Sainéan, *Sources ;* sens 4, av. 1850, Balzac). [Conj. **2 a.**] **1.** Lier, attacher avec de la ficelle : *Ficeler un carton, un paquet de fiches. Ficeler un morceau de viande. Le paquet était enveloppé d'un beau papier d'emballage vert, et ficelé* (Romains). || *Ironiq.* Entourer quelqu'un de liens, le ligoter : *On le retrouva à deux lieues de la ferme, ficelé des pieds à la tête* (Maupassant). || **2.** *Fam.* et *littér.* Retenir : *Et puis vous me ficelez là à causer avec vous* [...]. *Il faut que je descende* (Proust). || **3.** *Vx* et *fam.* Vêtir de façon cossue et élégante : *Il s'agit de me ficeler. Je dois être au moins une baronne du boulevard Saint-Germain* (Balzac). || **4.** *Fam.* et *péjor.* Vêtir d'une manière plus ou moins ridicule : *L'inconnue était* [...], *pour ne pas perdre l'expression pittoresque créée par le soldat français, ficelée dans une robe verte* (Balzac).

◆ **se ficeler** v. pr. (sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** *Fam.* S'arranger, s'habiller : *Il est deux heures à se ficeler* (Littré). || **2.** *Fam.* et *péjor.* S'habiller avec mauvais goût ou ridiculement, s'accoutrer : *Le secret qu'ont les danseuses espagnoles de se ficeler ignominieusement* (Montherlant).

ficelier [fisəlje] ou **ficellier** [fisɛlje] n. m. (de *ficelle ;* 1723, Savary des Bruslons, écrit *ficellier* [*ficelier,* 1872, Larousse], au sens 1 ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, 1878, Larousse). **1.** Dévidoir pour la ficelle. || **2.** Fabricant de ficelle. || **3.** *Vx.* En argot de théâtre, acteur qui emploie des « ficelles », des habiletés de métier, pour forcer les applaudissements du public.

ficelle [fisɛl] n. f. (lat. pop. **funicella,* bas lat. *funicula,* lat. class. *funiculus,* petite corde, ficelle, cordon, dimin. de *funis,* corde, câble ; v. 1350, Machaut, écrit *fincelle* [au lieu de **funcelle,* sous l'influence de *fin,* n. f., « petit bout d'un objet » ; *ficelle,* 1564, J. Thierry, sous l'influence de *fil,* souvent prononcé *fi*], au sens 1 ; sens 2, 1841, *les Français peints par eux-mêmes ;* sens 3, 1872, Larousse ; sens 4, XX^e s. ; sens 5, 1903, G. Esnault [« galon de soldat de 1^re classe », 1895, G. Esnault]). **1.** Corde mince faite de fils de chanvre, de lin, de sisal, etc., retordus et apprêtés, qui sert à lier, à attacher : *Pelote de ficelle. Faire queue* [pendant le siège de Paris], *cela s'appelait « tenir la ficelle », à cause d'une longue corde* (Hugo). *Un petit chevreau qu'ils attachaient* [...] *et qu'ils faisaient crier en lui tirant la patte avec une ficelle* (Daudet). || *Gigot à la ficelle,* gigot que l'on fait rôtir en le suspendant avec une ficelle devant un feu vif. || Fig. *Tirer les ficelles,* faire agir les autres en demeurant soi-même dans la coulisse (par allusion aux marionnettes et à celui qui les actionne) : *C'est elle* [l'Allemagne] *qui, dans la coulisse, et depuis le début, tire les ficelles et fait agir l'Autriche !* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Habileté, artifice dans un art ou un métier, notamment procédé de comédien pour amener un effet (souvent péjor.) : *Connaître les ficelles du métier. Ce fut un fragment de western qui ne la retint qu'une minute : les ficelles y étaient plus gênantes encore* (Vercel). || **3.** *Fig.* Moyen caché, ruse qu'on emploie pour obtenir quelque chose : *Comme il arrive infailliblement en compagnie d'un médecin, Caravan aborda le chapitre des maladies, espérant de cette façon glaner quelques petits conseils gratuits, ou même une consultation, en s'y prenant bien, sans laisser voir la ficelle* (Maupassant). || **4.** Pain de fantaisie très mince, correspondant à la demi-baguette. || **5.** *Arg. mil.* Galon d'officier : *À la tête de grands services chirurgicaux, des chefs ignares, qui avaient l'air de n'avoir jamais opéré que des panaris, et qui décidaient et pratiquaient les interventions les plus graves, amputaient à tort et à travers, simplement parce qu'ils avaient quatre ficelles sur leur manche* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *cordelette ;* **2** *procédé, truc* (fam.) ; **3** *artifice, astuce* (fam.), *habileté, stratagème.*

◆ adj. et n. f. (1808, d'Hautel). *Fam.* Qui use d'habiletés, de procédés plus ou moins indélicats dans ses rapports avec les autres (vieilli) : *Je n'étais point « ficelle », fin, méfiant, sachant me tirer avec un excès d'adresse et de méfiance d'un marché de douze sous* (Stendhal). *Il est de bonne famille, bien pensant* [...], *mais pas sérieux, Terremondre, ficelle* [...], *horriblement ficelle* [...]. *Il promettra tout et ne fera rien* (France). *Ton oncle est une vieille ficelle* (Huysmans).

● SYN. : *futé, madré* (fam.), *retors, roublard* (fam.), *roué.* — CONTR. : *candide, franc, naïf, sincère.*

◆ adj. invar. *Vx* et *fam.* Se dit d'un procédé trop connu pour être efficace : *C'est vieux jeu, c'est ficelle, cela ne prend plus* (Villiers de L'Isle-Adam).

ficellerie [fisɛlri] n. f. (de *ficelle ;* 1872, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1872, *Almanach Didot-Bottin*). **1.** Fabrique de ficelle. || **2.** Dépôt, magasin de ficelle.

fichage [fiʃaʒ] n. m. (de *ficher* 1 ; 1930, Larousse). Action de ficher les joints entre les pavés.

fichaise [fiʃɛz] n. f. (de *ficher* 2 ; 1756, Vadé). *Fam.* Chose sans valeur, propos sans intérêt : *Les jeunes gens se chuchotant de tout près les jolies fichaises qu'ils avaient à se dire, un dialogue de politique et d'amour s'engageait entre eux* (Daudet). *Je veux que tu sois heureuse, moi ! Mais c'est des fichaises ! Passons* (Huysmans).

● SYN. : *bagatelle, baliverne, fadaise, foutaise* (pop.), *niaiserie, sornettes.*

1. fichant, e [fiʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ficher* 1 ; 1642, Oudin). *Tir fichant,* tir qui frappe l'obstacle presque perpendiculairement.

2. fichant, e [fiʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ficher* 2 ; 1872, Larousse). *Vx* et *pop.* Qui suscite du dépit ou de la contrariété : *Un peu fichant de mourir à la fleur de l'âge par la faute d'un scélérat* (Daudet).

fichard [fiʃar] n. m. (de *fiche* 1 ; fin du XIX^e s.). Nom donné, à l'époque de l' « affaire des Fiches » (1901-1904), à ceux qui utilisaient ou qui étaient partisans d'utiliser les fiches de renseignements d'ordre politique et religieux pour les propositions d'avancement des officiers : *Des signatures « à courants d'air », comme disait, dans son grossier et pittoresque argot de « fichard », le colonel franc-maçon* (Bourget).

1. fiche [fiʃ] n. f. (déverbal de *ficher* 1 ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens de « pointe, épine » ; 1413, Du Cange, au sens de « pieu de fer, à la pointe renflée, pour planter la vigne » ; sens I, 1, 1865, Littré ; sens I, 2, 1636, Monet ; sens I, 3, 1680, Richelet ; sens II, 1, 1690, Furetière [*fiche de consolation,* 1786, Bachaumont] ; sens II, 2-3, 1865, Littré ; sens II, 4, 1865, Littré [en Bourse]).

I. 1. Longueur dont un pieu est enfoncé dans un terrain. || **2.** Pièce rigide, longue et mince, de section généralement cylindrique, destinée à être enfoncée dans une matière molle ou introduite dans un alvéole. || *Spécialem.* Ustensile de fer ou de bois que les pêcheurs fixent dans le sol ou sur le bord de leur bateau pour soutenir la canne. || *Fiche d'arpenteur,* sorte de longue et grosse aiguille ayant une tête en forme d'anneau, qu'emploient les géomètres et les arpenteurs pour fixer les portées de chaînage. || *Fiche téléphonique,* petite broche métallique fixée au bout d'un câble souple, que le téléphoniste enfonce dans un jack pour établir une communication dans un standard manuel. || *Fiche de prise de courant,* partie d'une prise de courant reliée à un câble souple, et que l'on engage dans les alvéoles de la prise proprement dite pour établir le contact avec les fils de ligne. || *Fiche de piano,* cheville de métal enfoncée dans le sommier et autour de laquelle s'enroule l'extrémité d'une corde. || *Fiche à bouton,* petite tringle de métal avec tête en forme de bouton, réunissant les deux parties d'une charnière. || *Fiche à dents,* outil constitué par une lame dont les arêtes sont découpées en dents de

scie, et qui sert à enfoncer le sable entre les pavés ou à pousser le mortier dans les joints. || **3.** Pièce, généralement en cuivre, constituée de deux ailes unies par une rivure, dont les menuisiers se servent pour des assemblages. || Pièce de métal servant de ferrure de rotation : *Fiches de porte, de fenêtre. Fiches à gonds.*

II. 1. Petite lame d'ivoire ou d'os, de forme allongée ou ronde, qui sert de marque ou de monnaie à certains jeux. || *Fiche de consolation,* prime que doit payer, à certains jeux de cartes, le perdant qui a demandé à jouer ; au *fig.,* ce qui constitue un petit dédommagement à une perte, un léger adoucissement à un malheur : *Comme fiche de consolation, le directeur promit que sa pièce serait reprise* (Theuriet). || **2.** *Vx.* Morceau de carton, étiquette attachée à un colis et portant l'adresse du destinataire. || **3.** Feuillet de papier fort ou de carton léger sur lequel est consigné un renseignement, et qui est destiné à être classé dans un fichier, avec des documents de format identique, dans un ordre définitif ou dans des ordres modifiables : *Dépouiller un ouvrage pour le mettre en fiches. Le catalogue d'une bibliothèque établi sur fiches.* || *Fiche de police,* document établi et conservé par la police, sur lequel sont portés des renseignements concernant une personne. || **4.** Feuille de papier fort, destinée à recevoir les ordres que le spéculateur donne à son agent pendant les séances de la Bourse. || *Fiche d'état civil,* document d'état civil établi d'après un acte de l'état civil ou d'après le livret de famille. || *Fiche signalétique,* feuillet où se trouvent indiqués l'identité et l'état des services d'un soldat : *J'ai tracé plus haut mon portrait physique. Il me reste à compléter la fiche signalétique* (Duhamel).

• SYN. : **I, 2** *cheville, pieu, piquet.* || **II, 1** *jeton.*

2. fiche v. tr. V. FICHER 2.

1. ficher [fiʃe] v. tr. (lat. pop. *ficcare, de *figicare, dér. de *figere,* enfoncer, planter, fixer, attacher [au pr. et au fig.], transpercer ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *fichier,* au sens de « percer [la chair] » ; sens 1, v. 1196, J. Bodel [écrit *fichier ; ficher,* v. 1265, *Livre de jostice*] ; sens 2, 1671, Mme de Sévigné ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 4, 1676, Félibien). **1.** Faire pénétrer, enfoncer par la pointe : *Nous fichâmes en terre, à six pieds de distance l'un de l'autre, deux piquets fourchus ; nous suspendîmes horizontalement dans l'endentement de ces piquets une longue perche* (Chateaubriand). *Le bandit prit un des cadavres* [...] *et le fit tenir debout en fichant en terre le pieu auquel le corps était lié* (Gautier). *Il s'agit des pieux que, pour rendre plus inabordables les fortifications, on plantait, on fichait, passez-moi l'expression, en terre devant elles, et qu'on reliait entre eux* (Proust). || **2.** Class. et fig. *Ficher quelqu'un,* le quitter brusquement, « le planter là » : *Mon fils, comme je vous ai dit, m'a fichée dans le milieu de « Cléopâtre »* (Sévigné). || **3.** Class. et littér. *Ficher les yeux* (*sur*), regarder fixement un point : *Les yeux fichés en terre* (Malherbe). *Les yeux fichés au ciel, ils* [les poètes] *s'en vont en rêvant* (Gautier). || **4.** Refouler du sable jusqu'au refus, dans les joints existant entre les pavés, au moyen d'une fiche ou d'un jet d'eau sous pression. || Fixer les pierres d'une construction en introduisant du mortier dans les joints.

• SYN. : **1** *piquer, planter.*

2. ficher [fiʃe] ou **fiche** [fiʃ] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. [la forme *fiche,* due à l'influence de *foutre,* apparaît en 1807, G. Esnault] ; XIIe s., *Ronce-vaux,* écrit *fich[i]er,* au sens 1 [*ficher dedans,* « induire en erreur », 1872, Larousse ; *ficher le camp,* 1808, d'Hautel] ; sens 2, 1628, Chereau [*je te fiche mon billet que,* 1930, Larousse ; *je t'en fiche,* av. 1850, Balzac] ; sens 3, fin du XIXe s. ; sens 4, 1873, A. Daudet ; sens 5, 1808, d'Hautel [*va te faire fiche*]). [Substitut euphémique de FOUTRE (v. ce mot) dans presque tous ses emplois ; part. passé *fiché, e* et, plus souvent, *fichu, e.*] **1.** *Fam.* Mettre, envoyer, jeter, avec plus ou moins de force, de violence : *Si tu me tracasses encore, major, je te « fiche » mon briquet dans le ventre* (Balzac). || Fam. *Ficher quelqu'un à la porte,* le mettre dehors sans ménagement : *Il me fichera peut-être à la porte demain, s'il en a le courage* (Duhamel) ; le renvoyer de son emploi : *Vous devriez fiche le bonhomme à la porte* (Bernanos). || Fam. *Ficher quelqu'un par terre,* le renverser, le jeter à terre. || Fam. *Ficher quelque chose par terre,* le faire tomber, ou le démolir (en parlant d'une construction) : *Pour supprimer les taudis, les urbanistes fichent tout par terre, et reconstruisent* (Martin du Gard) ; au *fig.,* faire échouer une entreprise : *Tout cela risque de fich' la pièce par terre* (Gide). || Arg. mil. *Ficher quelqu'un dedans,* le punir de prison : *Ne te fais plus ficher dedans* (Hermant) ; *par extens.* et *fam.,* lui causer un préjudice : *Cette grippe m'a fichu dedans, je n'arriverai jamais à rattraper le retard que j'ai pris dans mon travail ; pop.,* l'induire en erreur : *C'est la similitude des noms qui nous a fichus dedans.* || Fam. *En ficher* ou *en fiche un coup,* faire un gros effort, travailler beaucoup. || Fam. *Ficher le camp,* quitter rapidement l'endroit où l'on se trouve ; se sauver, s'enfuir : *Céline fiche le camp tous les soirs* (Huysmans). || **2.** *Fam.* Donner, appliquer plus ou moins violemment : *Ficher une gifle, une fessée.* || Fam. *Ficher, fiche la paix à quelqu'un,* le laisser tranquille : *Si seulement les amis, les admirateurs, les quémandeurs voulaient bien me ficher la paix* (Gide). *Toute sa vie s'était passée à faire en sorte qu'on lui fichât la paix* (Montherlant). || Fam. *Je te fiche mon billet que,* je parie, je me porte garant que. || Pop. *Je t'en fiche !,* allons donc !, ce n'est pas ce que l'on peut croire ! || Pop. et ironiq. *On t'en fichera !,* on t'en donnera encore ! (se dit à quelqu'un qui n'est pas satisfait). || **3.** *Fam.* Donner avec désinvolture, comme en jetant : *Et de quoi sert que Dieu les tue* [les grands hommes], | *Si vous [les sculpteurs] nous fichez leur statue ?* (Toulet). || **4.** *Pop.* Faire (avec un pronom complément) : *Ne rien fiche. On en fichera le moins possible, et* [...] *il sera assuré aux ex-damnés de la terre un minimum de six heures par jour pour jouer à la belote* (Romains). *Léon de Coantré n'a rien à fiche, à penser à rien : il nous enterrera tous* (Montherlant). || Fam. *Qu'est-ce qui m'a fichu ça ?,* qui a fait cela ? qui est responsable de cela ? || Fam. *Qu'est-ce que tu fiches ?,* que fais-tu ? : *Il me prit par le bras* [un garde municipal] *et me fit pirouetter brutalement : « Qu'est-ce que vous fichez là, vous ?... »* (Daudet). *Alors, s'écria l'ange, qu'est-ce que tu fiches ici, espèce d'andouille ?* (France). || Fam. *Qu'est ce que ça peut me* (*te, lui,* etc.) *fiche que,* je (tu, il, etc.) me (te, se, etc.) moque bien que : *Qu'est-ce que ça peut nous fiche que des faveurs de cour leur aient permis d'entasser des duchés auxquels ils n'avaient aucun droit ?* (Proust). || **5.** Pop. *Envoyer faire fiche,* envoyer promener. || Pop. *Va te faire fiche,* tu peux toujours compter là-dessus : *Va te faire fiche : tout cela s'envole* (Goncourt).

• SYN. : **1** *balancer* (pop.) ; **2** *administrer, flanquer* (pop.) ; **4** *confectionner, fabriquer, faire.*

◆ **se ficher** ou **se fiche** v. pr. (sens I, fin du XIIIe s., Joinville ; sens II, 1, 1695, Gherardi ; sens II, 2, av. 1834, Béranger).

I. Se mettre, se jeter : *C'est une femme qui vient de se fiche à l'eau* (Daudet). *J'admire qu'il n'y ait pas plus de gens qui se fichent à l'eau et estime que l'humanité, à tout prendre, fait preuve d'un cran formidable* (Gide). *Se ficher par terre.*

II. 1. Fam. *Se ficher* ou *se fiche de quelqu'un,* se moquer de lui, le tourner en dérision : *« Un de ces chevaux m'appartient, f... ! s'écria-t-il* [Fabrice], *mais je veux bien te donner cinq francs pour la peine que tu as prise de me l'amener ici ! — Est-ce que tu te fiches de moi ? » dit le soldat* (Stendhal). [Il] *déclara qu'il y voyait clair dans mon jeu, que j'étais« un faux bonhomme », qu'il ne supporterait pas plus longtemps qu'on se fichât de lui* (Gide). || **2.** Fam. *Se ficher* ou *se fiche de quelqu'un* ou *de quelque chose,* n'en faire aucun cas, n'y attacher aucune importance : *Je me fiche de votre Zozime, répondit M. d'Anquetil. Je m'en fiche, vous m'entendez, l'abbé. Je m'en fiche comme le roi de sa première maîtresse* (France).

La disgrâce, je m'en fichais bien, rends-toi compte (Bernanos).

● SYN. : **I** *se flanquer* (pop.), *se précipiter.*|| **II, 1** *se gausser de, se jouer de ;* **2** *s'en balancer* (pop.), *se contreficher[r]* (fam.), *se foutre de* (pop.), *se moquer de.*

3. ficher [fiʃe] v. tr. (de *fiche* 1 [au sens II, 3] ; début du XXe s., aux sens 1-2). **1.** Mettre, inscrire sur une fiche : *Ficher un renseignement.* || **2.** Établir une fiche de renseignements au nom de : *Trente-neuf millions d'hommes fichés et classés dans des cartonniers innombrables* (Maurras).

● SYN. : *consigner, noter.*

fichet [fiʃɛ] n. m. (de *fiche* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens de « arbre venu d'une bouture » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1740, Acad. ; sens 3, 1865, Littré ; sens 4, 1832, Raymond). **1.** Au XVIIe s., morceau de papier en forme de pointe et qui servait à cacheter les lettres. || **2.** *Vx.* Petit bâton d'ivoire ou d'os que l'on mettait dans les trous du trictrac pour marquer les trous que l'on avait gagnés. || **3.** *Vx.* Petite fiche que l'on insérait à moitié dans les volumes d'une bibliothèque et qui portait le numéro du volume. || **4.** Pointe crochue des dents des cardes.

fichier [fiʃje] n. m. (de *fiche* 1 ; 1922, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Collection de fiches se rapportant à un même sujet, classées dans un ordre donné : *Dicter devant l'enregistreur automatique, classer les fichiers* (Margueritte). || **2.** Boîte ou meuble où l'on classe des fiches : *Sur le bureau, annuaires, Bottin, téléphone, un fichier* (Pagnol).

● SYN. : **2** *classeur.*

fichiste [fiʃist] n. (de *fiche* 1 ; milieu du XXe s.). Personne chargée de la tenue d'un fichier.

● REM. Le mot est suivi d'un mot indiquant l'objet des fiches : *Fichiste matières.*

fichoir [fiʃwar] n. m. (de *ficher* 1 ; 1680, Richelet). *Vx.* Petit morceau de bois fendu formant pince, qui servait à fixer du linge sur une corde tendue.

fichtre ! [fiʃtr] interj. (croisement entre *ficher* 2 et *foutre ;* 1808, d'Hautel). *Fam.* Marque l'admiration, la surprise, le mécontentement : *Fichtre, je vous réponds bien que j'ai eu peur, moi !* (Maupassant). *Ah ! vous mangez de l'andouillette, vous autres. Fichtre ! vous vous mettez bien* (Duhamel).

◆ adv. (1872, Larousse). *Fam.* Marque l'intensité : *Sylvie la trouvait tordante, fichtre pas débrouillarde* (Rolland).

fichtrement [fiʃtrəmɑ̃] adv. (de *fichtre ;* fin du XIXe s., A. Daudet). *Fam.* Extrêmement, tout à fait : *C'est fichtrement sec* (Goncourt). *Il y a fichtrement longtemps de cela* (Daudet). *Voilà qui m'est fichtrement égal* (Romains).

● SYN. : *bigrement* (pop.), *bougrement* (pop.), *diablement* (fam.), *drôlement* (fam.), *fameusement* (fam.), *formidablement* (fam.), *terriblement* (fam.).

1. fichu, e [fiʃy] adj. (de *fiché* [part. passé de *ficher* 2], d'après *foutu ;* 1611, Cotgrave, au sens 3 ; sens 1, 1679, Mme de Sévigné ; sens 2, 1640, Oudin ; sens 4, av. 1695, La Fontaine ; sens 5, XXe s. ; sens 6, 1872, Larousse). **1.** *Class.* et *fam.* Qui n'est pas bien fait (placé après le nom) : *C'est beaucoup que de n'avoir pas l'esprit « fichu » ni de travers et de voir les choses comme elles sont* (Sévigné). || **2.** *Fam.* Qui est fait de telle ou telle manière, qui est dans tel ou tel état (avec un adverbe ou une loc. adv.) : *Une robe mal fichue. Un roman bien fichu.* || Fam. *Être, se sentir mal fichu,* être, se sentir indisposé. || Fam. *Être fichu comme quatre sous, être fichu comme l'as de pique,* avoir une toilette mal ajustée, négligée ; être mal conçu, mal disposé. || **3.** *Fam.* Mauvais, détestable, fâcheux (placé avant le nom) : *Parfois, mais pas toujours, je maudis la fichue idée que j'ai eue de venir ici* (Gide). *Il sourit de nouveau, fit un effort, et se mit debout : « Je suis dans un fichu état, avouez-le ! »* (Martin du Gard). *Un fichu travail. Un fichu caractère. Méfiez-vous de lui, c'est un fichu bonhomme.* || Qui ne fait pas bonne impression : *Il avait une fichue tête depuis quelque temps* (Proust). || **4.** *Fam.* Qui est condamné sans espoir, irrémédiablement perdu ou compromis (placé après le nom) : *Ma bonne* [...] *émit à son sujet un pronostic funèbre : « J'ai bien l'impression que c'est un homme fichu »* (Colette). *Après ses deux échecs électoraux, son avenir politique semble fichu. C'est de l'argent fichu.* || **5.** *Fam.* Important, considérable : *Vous devriez prévoir deux étapes, il y a une fichue distance entre les deux villes.* || **6.** Fam. *Être fichu de* (et l'infinitif), être en état, en mesure de : *Je ne suis plus fichu de prononcer vingt paroles jusqu'à l'arrivée* (Maupassant) ; être capable, bien capable de : *Il est fichu de sortir blanchi d'un pareil scandale.*

● SYN. : **2** *bâti, ficelé* (fam.), *torché* (pop.) ; **3** *foutu* (pop.), *malencontreux, malheureux, maudit, pitoyable, sale* (fam.) ; **4** *cuit* (très fam.), *flambé* (fam.), *frit* (très fam.) ; **5** *beau, énorme, fameux* (fam.).

2. fichu [fiʃy] n. m. (emploi substantivé du précéd., probablem. au sens de « mis à la hâte » ; 1669, Molière). Pointe d'étoffe souple (soie, laine) ou de dentelle, dont les femmes s'entourent le cou, les épaules, ou se couvrent la tête : *Elle n'avait point de fichu, on voyait sur ses épaules nues de petites gouttes de sueur* (Flaubert). *Une toute jeune fille, longue et blonde sous un ample fichu de mousseline et cette haute coiffure d'Arles, cette pointe qui fait la tête élégante et petite, penchait un profil de camée* (Daudet).

● SYN. : *écharpe, châle, fanchon, foulard, pointe.*

fichûment [fiʃymɑ̃] adv. (de *fichu* 1 ; 1701, Furetière). *Fam.* Extrêmement : *Elles sortent fichûment tard !*

1. fichure [fiʃyr] n. f. (de *ficher* 1 ; fin du XIVe s., Gay). *Autref.* Bossette, tête de clou.

2. fichure [fiʃyr] n. f. (provenç. *fichouiro,* même sens, anc. provenç. *fichoira* [début du XIVe s.], dér. de *fitz,* fixe, lat. *fictus,* var. de *fixus,* part. passé de *figere,* attacher, fixer ; août 1681, *Ordonnance royale*). *Vx.* Trident pour la pêche.

ficoïde [fikɔid] n. f. (de *fico-,* élément tiré du lat. *ficus,* figuier, figue, et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1747, James). Genre de plantes grasses dont quelques espèces portent un fruit semblable à la figue.

fictif, ive [fiktif, -iv] adj. (de *fic-t[ion]* ; fin du XVe s., G. Tardif, au sens de « trompeur, fallacieux » ; sens 1, 1762, Acad. ; sens 2, av. 1896, Verlaine ; sens 3, 1731, Voltaire ; sens 4, v. 1770, J.-J. Rousseau). **1.** Qui est créé par l'esprit, par l'imagination ; qui n'est pas réel : *L'auteur, le personnage non fictif du récit, est mort* (Sainte-Beuve). *Je me résumai d'abord dans un livre qui parut sous un nom fictif* (Fromentin). || **2.** Qui n'est pas ce qu'il prétend être ou ce que son apparence laisse supposer : *Et si je vous trouvais par hasard bête et laid, | Fier conquérant fictif, grand vainqueur en peinture ?* (Verlaine). || *Dividendes fictifs,* dividendes qui ne correspondent pas à des bénéfices réels, mais sont distribués aux dépens du capital. || **3.** Qui n'existe que par convention ou par supposition : *Les billets de banque n'ont qu'une valeur fictive. Actif, passif fictif d'un bilan.* || **4.** Qui s'appuie sur une fiction : *Il n'y a point de puissance capable de fonder l'ordre sur la seule contrainte des corps par les corps. Il y faut des forces fictives* (Valéry).

● SYN. : **1** *emprunté, faux, imaginaire, inventé, irréel, romanesque ;* **2** *factice, illusoire, mensonger, trompeur ;* **3** *conventionnel, extrinsèque.* — CONTR. : **1** *réel, vrai ;* **3** *effectif, intrinsèque.*

◆ **fictif** n. m. (1883, Renan). Ce qui appartient à la fiction, à l'imaginaire : *Glissant avec art entre le réel et le fictif* (Renan).

fiction [fiksjɔ̃] n. f. (lat. *fictio,* action de façonner, formation, création, action de feindre, supposition, hypothèse, de *fictum,* supin de *fingere* [v. FEINDRE] ; XIIIe s., Littré, au sens 1 ; sens 2 et 4, v. 1361, Oresme ; sens 3, début du XVIIIe s. ; sens 5, 1748, Montesquieu [*de fiction ; fiction de droit,* 1690, Furetière ; *fiction légale,* 1835, Acad.]). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Mensonge, feinte, dissimulation : *Oui, toujours incrédule, | Croyez que je vous mens et que je dissimule. | Mais le ciel voit mon cœur exempt de fiction* (Rotrou). || **2.** Création, invention de choses imaginaires : *La poésie épique* [...]

| *Se soutient par la fable et vit de fiction* (Boileau). || **3.** Le domaine de l'imaginaire, de l'irréel : *Quelques-uns de ces bijoux qu'une comédienne emporte, authentiques, au sein de la fiction* (Colette). || **4.** Ce que crée l'imagination, consciemment ou non : *Le fait vient trop souvent démentir la fiction à laquelle on voudrait croire* (Balzac). *Toutes les fictions de mes rêves portaient votre ressemblance* (Musset). *M. de Charlus avait l'habitude, quand une fiction pouvait lui causer un plaisir sensuel momentané, d'y donner son adhésion, quitte à la retirer tout entière quelques instants après, quand le plaisir serait épuisé* (Proust). || *Spécialem.* Tout ce qui, dans le domaine littéraire ou artistique, est pure création de l'esprit : *Ce drame n'est ni une fiction ni un roman* (Balzac). || *Science-fiction,* v. à son ordre alphab. || **5.** Existence, réalité qui résulte de l'accord des volontés, et non des faits : *Cette ville* [Alger] *n'était au surplus leur capitale et leur citadelle que par fiction* (Fromentin). || Vx. *De fiction,* de convention : *L'or et l'argent sont une richesse de fiction ou de signe* (Montesquieu). || *Fiction légale* ou *de droit,* procédé de technique juridique par lequel on suppose l'existence d'un fait non réel pour en faire le fondement d'un droit.

● SYN. : **4** *invention, rêve, songe ;* **5** *convention.* — CONTR. : **2** *réalité ;* **3** *vérité.*

fictivement [fiktivmɑ̃] adv. (de *fictif ;* v. 1460, G. Chastellain). D'une manière fictive ; par l'imagination, par la pensée : *Se transporter fictivement dans une période révolue.*

ficus [fikys] n. m. (mot lat. signif. « figuier, figue » ; milieu du XIXe s.). Nom scientifique du figuier. || *Spécialem.* Figuier ornemental : *Un ficus montrait ses grandes feuilles vernies* (Goncourt).

fidéicommis [fideikɔmi] n. m. (lat. jurid. *fideicommissum,* fidéicommis, de *fides, fidei,* foi, confiance, et du neutre de *commissus,* part. passé de *committere,* assembler, commettre, confier [v. COMMETTRE] : proprem. « [ce] qui est confié de bonne foi à quelqu'un » ; XIIIe s., Godefroy, aux sens 1-2). **1.** Disposition par laquelle une personne transmet un bien à une autre (le *fiduciaire*) en la chargeant secrètement ou expressément de le restituer à une troisième personne (le *fidéicommissaire*) : *Aurez-vous recours à quelque fidéicommis : si la personne en qui vous mettez votre confiance vous trompe...* (Balzac). || **2.** La chose transmise en vertu de cette disposition.

fidéicommissaire [fideikɔmisɛr] adj. (bas lat. *fideicommissarius,* de fidéicommis, confié par fidéicommis, et, comme n. m., « héritier fiduciaire », de *fideicommissum* [v. l'art. précéd.] ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Donné en vertu d'un fidéicommis. || **2.** *Vx.* Qui bénéficie d'un fidéicommis.

◆ n. m. (1690, Furetière). Bénéficiaire réel d'une libéralité remise à un autre par fidéicommis.

fidéisme [fideism] n. m. (dér. savant du lat. *fides, fidei,* foi, confiance, de *fidere,* se fier, avoir confiance ; début du XIXe s.). Doctrine théologique qui donne la prééminence à la foi sur la raison : *Le fidéisme de M. de Lamennais* (Renan).

fidéiste [fideist] adj. et n. (de *fidéisme ;* 1842, Mozin). Qui professe le fidéisme.

◆ adj. (XXe s.). Qui concerne le fidéisme.

fidéjusseur [fideʒysœr] n. m. (bas lat. *fidejussor,* garant, de *fidejussum,* supin du bas lat. *fidejubere,* se porter garant, du lat. class. *fides, fidei,* foi, confiance, et *jubere,* ordonner ; milieu du XIVe s.). Celui qui se constituait caution dans la forme de la fidéjussion.

fidéjussion [fideʒysjɔ̃] n. f. (bas lat. *fidejussio,* garantie, de *fidejussum* [v. l'art. précéd.] ; fin du XVIe s., *Dict. général*). En droit romain, une des formes de cautionnement.

fidéjussoire [fideʒyswar] adj. (bas lat. *fidejussorius,* de caution, de garantie, de *fidejussum* [v. FIDÉJUSSEUR] ; XVIe s., *Coutumier général*). Relatif à la fidéjussion : *Engagement fidéjussoire.*

fidèle [fidɛl] adj. (lat. *fidelis,* en qui on peut avoir confiance, sûr, loyal, ferme, durable, fort, et, comme n. m., « ami intime », de *fides, fidei,* foi, confiance, dér. de *fidere,* avoir confiance ; 1533, Sainéan, *Langue de Rabelais,* au sens I, 1 [*fidèle* a remplacé les formes plus pop. *fidel, fedeil, feil,* Xe-XIIIe s.] ; sens I, 2 et II, 5, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1671, Pomey ; sens I, 4, 1667, Racine ; sens I, 5, av. 1848, Chateaubriand ; sens I, 6, 1670, Bossuet ; sens I, 7, 1541, Calvin ; sens II, 1, 1644, Corneille ; sens II, 2, milieu du XVIIe s. ; sens II, 3, début du XVIIe s., Malherbe ; sens II, 4, 1661, Molière [*présage fidèle,* 1664, Corneille] ; sens II, 6, XXe s.).

I. AVEC UN NOM DE PERSONNE OU D'ANIMAL. **1.** En qui l'on peut avoir confiance, qui ne manque pas à celui envers qui il s'est engagé : *Qu'il est peu de sujets fidèles à leurs maîtres !* (Corneille). *Hobbes, si fidèle à son infortuné monarque Charles Ier* (Voltaire). *Je le trouvai fidèle et assez désintéressé pour un Turc* (Chateaubriand). || **2.** Qui respecte ce à quoi il s'est engagé : *Fidèle à sa parole. Fidèle à ma promesse* [...], *je partis* (Gide). || Class. *Fidèle à* (suivi d'un infinitif), qui ne manque pas de faire ce qu'il a promis : *On veut qu'ils aient été tous également fidèles à garder ce secret* (Fontenelle). || **3.** *Class.* et *absol.* Qui ne commet pas d'indélicatesse, probe, honnête : *Quoi ! l'avez-vous surprise* [la servante Martine] *à n'être pas fidèle ?* (Molière). || **4.** Qui est constant dans ses attachements, dans ses affections : *Lorsque je suis venue, j'avais juré de vous être fidèle* (Musset). *Je suis fidèle comme un dogue | Au maître le lierre au tronc | Et les Cosaques Zaporogues* [...] *| Aux steppes et au décalogue* (Apollinaire). *Le chien se pique d'être* [...] *fidèle à son maître* (La Fontaine). *Dès que sur l'escalier mon pas retentissait, | Le fidèle animal à mon bruit s'élançait* (Lamartine) ; et par extens. : *Il cherche un cœur fidèle, ami de ses douleurs* (Hugo). || *Spécialem.* Qui respecte la foi conjugale : *Mari fidèle, femme fidèle. Dans Ithaque l'attend une Pénélope fidèle* (Gide). || **5.** Qui ne varie pas dans ses opinions, dont les actions, la conduite ne s'écartent pas d'un certain idéal : *Être fidèle à ses principes, à son passé. Rester fidèle aux idées politiques de sa jeunesse ;* et par extens. : *Fidèle à sa double destinée, l'île des Phéaciens continua d'être sous les Romains le théâtre de la gloire et du malheur* (Chateaubriand). || **6.** Qui montre un souci de vérité, d'exactitude dans ses travaux, ses écrits : *Un historien fidèle. Un mémorialiste qui est un fidèle témoin de son temps. C'est l'un des plus fidèles traducteurs des écrivains anglo-saxons.* || **7.** *Class.* Qui a la foi, la vraie foi ; qui appartient à l'Église : *Le peuple fidèle a presque toujours été* [...] *faible, opprimé, persécuté* (Massillon).

II. AVEC UN NOM DE CHOSE. **1.** *Class.* Qui ne fait pas défaut, dont l'effet ne se dément pas : *Ma haine est trop fidèle et m'a trop bien servie* (Corneille). || **2.** Qui dénote un attachement constant : *Une amitié fidèle.* || **3.** Qui est conforme à un modèle, à la réalité : *Copie, reproduction fidèle.* || Qui est conforme à la vérité, à l'exactitude : *Description, récit, narration fidèle. Traduction fidèle. Songe qu'il y a des gens qui tiendront note fidèle de tes moindres objections* (Stendhal). || **4.** *Class.* Qui est l'expression de la vérité, authentique, certain : *Là je vous ferai voir une preuve fidèle | De l'infidélité du cœur de votre belle* (Molière). || Class. *Présage fidèle,* présage auquel l'événement a répondu : *Ô d'un trouble inconnu présage trop fidèle !* (Corneille). || **5.** *Mémoire fidèle,* mémoire qui retient bien et avec exactitude. || *Souvenir fidèle,* souvenir vif et durable d'un fait. || **6.** Se dit d'un instrument de mesure (balance, thermomètre, etc.) dont les indications sont comparables à elles-mêmes.

● SYN. : **I, 1** *dévoué, loyal ;* **2** *attentif, respectueux ;* **5** *attaché ;* **6** *scrupuleux.* || **II, 2** *durable, sincère, solide, sûr, véritable, vrai ;* *conforme, correct, exact.* — CONTR. : **I, 1** *déloyal, félon, fourbe, perfide, traître ;* **2** *parjure ;* **4** *infidèle ; adultère, léger, volage ;* **5** *changeant, fluctuant, inconstant, versatile ;* **6** *fantaisiste.* || **II, 2** *fragile, fugitif ; erroné, incorrect, inexact, suspect ;* **6** *faux.*

◆ n. m. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [écrit *fedeil,* v. ci-dessus ; *fidèle,* XVIe s.] ; sens 2, v. 980, *Passion du Christ* [écrit *fidel ;*

fideil, v. 1050, *Vie de saint Alexis ; fidèle,* XVIe s.]). **1.** Celui qui, depuis longtemps, est reçu en ami dans une maison, un cercle, une société : *Si un « fidèle » avait un ami* [...] *qui serait capable de le faire « lâcher » quelquefois, les Verdurin* [...] *disaient : « Eh bien ! amenez-le votre ami. »* [...] *Le « nouveau » devenait à son tour un fidèle* (Proust). || **2.** Celui qui pratique une religion : *Je n'entends plus* [...] *que le claquement des babouches et les murmures des fidèles qui se rendent aux mosquées* (Tharaud). || *Spécialem.* Celui qui pratique la religion chrétienne : *Les premiers fidèles, instruits de cette grande vertu, mettaient en commun quelques deniers pour secourir les nécessiteux* (Chateaubriand).

• SYN. : **2** *croyant.*

fidèlement [fidɛlmɑ̃] adv. (de *fidèle* [v. ce mot] ; 1539, R. Estienne, au sens 1 [*fidèlement* a remplacé la forme plus pop. *feelment,* XIIIe s.] ; sens 2, 1756, Voltaire ; sens 3, début du XVIIe s., Malherbe). **1.** Avec constance, ponctualité : *Il continuait, depuis qu'il était orphelin, à venir très fidèlement nous voir* (Proust). || **2.** Avec exactitude : *Pourquoi l'historien qui suit fidèlement les moindres détails du récit qu'on lui a fait serait-il coupable ?* (Stendhal). || **3.** *Class.* Avec sincérité : *Faites comparaison du visage d'un riche et d'un pauvre, vous trouverez que le pauvre rit plus souvent et plus fidèlement* (Malherbe).

• SYN. : **1** *ponctuellement, régulièrement ;* **2** *exactement, scrupuleusement.*

fidélité [fidelite] n. f. (lat. *fidelitas,* fidélité, constance, de *fidelis* [v. FIDÈLE ; *fidélité* a remplacé la forme plus pop. *feelté,* v. 1155, Wace] ; fin du XIIIe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1691, Mme de Main-tenon ; sens I, 3, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens I, 4, 1872, Larousse ; sens I, 5, 1641, Descartes ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, début du XXe s. ; sens II, 3, milieu du XXe s.).

I. EN PARLANT DES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Qualité de la personne qui remplit ses engagements envers autrui, qui ne manque pas à ses promesses : *Leur principale vertu* [aux bohémiens] *est le patriotisme, si l'on peut ainsi appeler la fidélité qu'ils observent dans leurs relations avec les individus de même origine qu'eux, leur empressement à s'entraider, le secret inviolable qu'ils se gardent dans les affaires compromettantes* (Mérimée). *La fidélité aux serments, à la parole donnée.* || *Spécialem.* Dans le langage biblique, loyauté réciproque des rapports entre Dieu et les hommes. || **2.** *Class.* et *absol.* Qualité d'un serviteur honnête, qui ne détourne rien à son profit : *Vous savez que j'ai voulu que les coffres fussent ouverts et qu'il régnât une fidélité dans la maison qui n'eût besoin d'aucune précaution* (Maintenon). || **3.** Qualité de la personne ou de l'animal dont l'attachement ne se dément pas : *La fidélité d'un ami. La fidélité du chien.* || *Spécialem.* Qualité de celui ou de celle qui se montre loyal dans les relations conjugales ou sentimentales : *Fidélité conjugale. Il adressa aux nouveaux époux une allocution chrétienne. Il parla de la fidélité, longuement, en termes nouveaux* (Maupassant). || **4.** Qualité de la personne qui reste fidèle à elle-même, à ses principes, à son idéal : *Nous manquons seulement de la fierté de l'homme qui est fidélité à ses limites, amour clairvoyant de sa condition* (Camus). *La fidélité d'un homme politique à son parti.* || **5.** Qualité de la personne qui rapporte exactement la vérité : *Fidélité d'un historien. Telles ont été les erreurs et les fautes de ma jeunesse ; j'en ai narré l'histoire avec une fidélité dont mon cœur est content* (Rousseau).

II. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qualité de ce qui est conforme à la réalité, à la vérité, à l'exactitude : *La fidélité d'un portrait. La fidélité d'un récit, d'un témoignage. La fidélité d'une traduction.* || *Fidélité de la mémoire,* exactitude et précision du souvenir. || **2.** Qualité d'un instrument de mesure qui donne des indications identiques lorsqu'il est placé dans les mêmes conditions d'utilisation. || **3.** Aptitude d'un récepteur de radio, de télévision à reproduire sans déformation la modulation du signal « son », du signal « image ». || *Haute fidélité,* qualité d'un ensemble reproducteur de son qui restitue sans altération tous les caractères de la musique originale. (V. Rem.)

• SYN. : **I, 1** *loyalisme ;* **4** *attachement, constance ;* **5** *véracité.* || **II, 1** *exactitude, justesse, vérité.* — CONTR. : **I, 1** *déloyauté, félonie, fourberie, perfidie, traîtrise ;* **3** *infidélité ; adultère, légèreté ;* **4** *inconstance, versatilité ;* **5** *fantaisie.* || **II, 1** *incorrection, inexactitude.*

• REM. On emploie dans le commerce l'expression HI-FI (abrév. de la loc. angloaméric. *hi*[*gh*] *fi*[*delity*], haute fidélité, de l'angl. *high,* haut, élevé, grand, et de *fidelity,* fidélité, exactitude [empr. du franç. *fidélité*] ; v. 1956).

fiduciaire [fidysjɛr] adj. (lat. *fiduciarius,* confié [comme un dépôt], provisoire, fiduciaire [en droit], de *fiducia* [v. FIDUCIE] ; 1596, Hulsius, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse [*titres fiduciaires ; monnaie fiduciaire,* 1865, Littré ; *circulation fiduciaire,* 1890, *Dict. général*] ; sens 3, av. 1945, P. Valéry). **1.** En droit, qui contient une clause de fiducie : *Contrat fiduciaire. Legs fiduciaire.* || **2.** Qui est fondé sur la confiance : *Un système fiduciaire ou conventionnel se développe, qui introduit entre les hommes des liaisons et des obstacles imaginaires dont les effets sont bien réels* (Valéry). || *Spécialem.* En économie politique, se dit des valeurs fictives, fondées sur la confiance accordée à celui qui les émet : *Titres fiduciaires.* || *Monnaie fiduciaire,* monnaire-papier non convertible. || *Circulation fiduciaire,* circulation de la monnaire fiduciaire. || **3.** *Littér.* Qui est fondé sur la foi, la croyance : *On voit des personnes fort distinguées frapper le bois des fauteuils et pratiquer des actes conjuratoires et fiduciaires* (Valéry).

◆ adj. et n. m. (1596, Hulsius). En droit, qui est chargé d'un fidéicommis ou grevé de fiducie : *Héritier fiduciaire.*

fiduciairement [fidysjɛrmɑ̃] adv. (de *fiduciaire ;* 1839, Boiste). À titre fiduciaire (en droit) : *Léguer fiduciairement un bien.*

fiducie [fidysi] n. f. (lat. *fiducia,* confiance, bonne foi, de *fidus,* à qui/à quoi on peut se fier, dér. de *fidere,* avoir confiance ; XVIe s., Godefroy, au sens de « confiance » ; sens actuel, 1732, Trévoux). Opération juridique qui consiste à transférer un bien à une personne, à charge pour celle-ci de le rendre après un temps convenu et à des conditions déterminées.

fiduciel, elle [fidysjɛl] adj. (var. du moyen franç. *fiducial* [1517, J. Bouchet], dér. savant du lat. *fiducia* [v. l'art. précéd.] ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Se dit, dans certains arts, des lignes ou des points sur lesquels on se guide pour en déterminer d'autres. || **2.** *Pendule fiduciel,* pendule-étalon d'après lequel les horlogers règlent le mouvement des horloges et des montres qu'ils fabriquent.

fief [fjɛf] n. m. (lat. carolingien *fevum* [IXe-Xe s.], bétail, d'où « bien », d'où « bénéfice héréditaire » [aussi var. *feudum, feodum*], francique **fëhu,* bétail ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *fieu* [v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *fié ; fief* — avec un *-f* probablem. dû à l'influence du *-v-* du lat. *fevum* —, milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*], au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Dans le système féodal, terre ou autre bien qu'un vassal tenait de son seigneur, auquel, en échange, il prêtait foi et hommage et devait certains services et redevances : *Il avait eu en héritage de son père le fief du moulin* (Hugo). || **2.** *Fig.* Zone d'influence prépondérante : *Un fief électoral.*

fieffé, e [fjɛfe] adj. (part. passé de *fief-fer ;* v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, au sens 1 ; sens 2, v. 1570, Carloix ; sens 3, 1546, Rabelais). **1.** *Vx.* Pourvu d'un fief. || **2.** *Vx.* Donné en fief : *Domaine fieffé.* || **3.** *Fig.* et *péjor.* Accompagné d'un nom injurieux, indique qu'une personne possède un défaut ou un vice au suprême degré (placé le plus souvent avant le nom) : *Renzo, un homme à craindre ! le plus fieffé poltron ! une femmelette* (Musset). *Un fieffé menteur. Un ivrogne fieffé.*

• SYN. : **3** *accompli, achevé, consommé, parfait, sacré* (fam.).

fieffer [fjɛfe] v. tr. (de *fief ;* v. 1138, Gaimar, aux sens 1-2 ; sens 3, 1336, Godefroy). **1.** *Vx.*

Pourvoir d'un fief. || **2.** *Vx.* Donner un fief : *Fieffer un domaine.* || **3.** *Auj.* En Normandie, acquérir ou vendre contre une rente perpétuelle ou foncière : *Il avait fieffé la maison du bonhomme Bouët* [...], *et il y vivait en solitaire* (Barbey d'Aurevilly).

fiel [fjɛl] n. m. (lat. *fel,* fiel [au pr. et au fig.], bile, colère ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 3 ; sens 1, XIIIe s., Littré [aussi « vésicule biliaire », fin du XIIIe s., Joinville] ; sens 2, 1629, Mairet ; sens 4, milieu du XVIIIe s., Buffon). **1.** Liquide de saveur amère, de couleur verdâtre, qui constitue la sécrétion externe du foie chez les animaux : *L'éponge imbibée de fiel dont on l'abreuva* [le Christ] *sur la croix* (Hugo). || *Vésicule du fiel,* vésicule biliaire des animaux et (vx) de l'homme. || *Fiel de bœuf,* bile du bœuf, employée par les dégraisseurs, les enlumineurs, et en thérapeutique. || **2.** *Fig.* Sentiment d'amertume qui accompagne certaines souffrances morales : *Je sentis* [...] | *Comme un vomissement remonter vers mes dents* | *Le long fleuve de fiel des douleurs anciennes* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* Caractère d'amertume d'une haine cachée, animosité sourde et particulièrement vive : *Lisbeth, qui se méprit au sens de cette exclamation, y vit le dédain moqueur de la parvenue et sa haine acquit une dose formidable de fiel* (Balzac). *Avec leurs beaux grands yeux d'enfants, sans peur, sans fiel* (Hugo). *Je surpris au passage des ricanements, des regards narquois ou chargés de fiel* (Gide). *Pleins de fiel, ils* [les étudiants] *me flattaient sans m'aimer* (Mauriac). || **4.** *Fiel de verre,* écume non vitrifiable qui monte à la surface du verre en fusion.

• SYN. : **1** *amer, bile ;* **2** *âcreté ;* **3** *antipathie, haine, hostilité, malveillance, ressentiment.*

fielleux, euse [fjɛlø, -øz] adj. (de *fiel ;* 1564, J. Thierry, puis 1877, Littré, au sens de « qui tient du fiel, amer comme du fiel » ; sens 1, 1877, Littré ; sens 2, début du XXe s.). **1.** *Fig.* Qui éprouve une forte amertume et est porté à la malveillance, au dénigrement : *Un homme fielleux.* || **2.** *Fig.* Qui dénote une sourde animosité, un parti pris de nuire : *Les « Débats » me consacrent un petit filet fielleux* (M. Prévost). *Joseph, d'abord, les avait pris pour des adversaires, puis il avait appris qu'ils tenaient sur son compte, à lui Joseph, des propos fielleux* (Duhamel).

• SYN. : **1** *haineux, malveillant, méchant ;* **2** *acerbe, acrimonieux, mordant, venimeux.* — CONTR. : **1** *amène, bon, gentil, indulgent ;* **2** *bienveillant, élogieux, flatteur.*

fiente [fjɑ̃t] n. f. (lat. pop. **femita,* fiente, de **femus,* altér. [sous l'influence de *stercus,* excrément, fiente, fumier] du lat. class. *fimus,* fumier, boue, fange ; v. 1170, *Livre des Rois*). Excréments de certains animaux, en particulier des oiseaux : *Fiente de loup. Ce plateau était couvert de fientes d'oiseaux* (Hugo).

fienter [fjɑ̃te] v. intr. (de *fiente ;* 1495, J. de Vignay). Lâcher ses excréments, en parlant des animaux : *Les dimanches* [...], *on les lâchait* [les canaris] *tous dans ma chambre ; ils s'ébattaient, fientaient de tous côtés* (Gide).

1. fier, fière [fjɛr] adj. (lat. *ferus,* non apprivoisé, non cultivé, sauvage, cruel, insensible, rigoureux, et, à basse époque, « audacieux » ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1, 2 ; sens I, 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*perdrix fière, cheval fier,* 1872, Larousse ; *lion fier,* 1690, Furetière] ; sens I, 3 et II, 6, XIIe s., *Roncevaux ;* sens I, 4, 1676, Félibien ; sens II, 1, 3 et 5, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 2, av. 1854, Nerval ; sens II, 4, 1665, Racine [*touche fière,* 1771, Trévoux]).

I. 1. *Class.* Se dit d'un animal qui a gardé sa sauvagerie naturelle : *L'animal le plus fier qu'enfante la nature* | *Dans un autre animal respecte sa figure* (Boileau). || Spécialem. *Perdrix fière,* perdrix qui ne se laisse pas approcher facilement par les chasseurs. || *Cheval fier,* cheval qui se redresse vivement à la moindre sollicitation. || *Lion fier,* en héraldique, lion qui a le poil hérissé. || **2.** *Class.* Se dit d'un homme cruel, barbare, féroce comme l'animal : *Un fier tyran, un fier ennemi* (Acad., 1694). *Son visage, où la mort a répandu ses traits,* | *Demeure plus terrible et plus fier que jamais* (Racine). || **3.** *Class.* Se dit de ce qui est violent, impétueux, terrible : *Ces crimes entassés élèvent sur ma tête* | *Des eaux de ta colère un fier débordement* (Corneille) ; et par extens. : [Dieu] *Brisa les fiers remparts et les portes d'airain* (Racine). || **4.** Se dit du marbre et de la pierre qui sont difficiles à tailler à cause de leur dureté.

II. 1. Qui s'estime supérieur aux autres et qui le marque par une attitude hautaine, méprisante : *Certaine fille un peu trop fière* | *Prétendait trouver un mari* (La Fontaine). *Nul, comte, marquis, duc, prince ou principicule* [...], | *Ne fut maître si fier que le Malatesta* (Heredia). || *Être fier,* afficher généralement du mépris pour autrui : *Il accusa le père Rouault d'être fier* (Flaubert). || *Ne pas être fier,* être habituellement simple dans son attitude, dans son accueil (parfois ironiq.) : *Il n'était pas fier dans les premiers temps* [...], *quand il quémandait des poignées de main républicaines* (Barrès). || **2.** Qui est content de soi, de sa situation ou de ses avantages, et le montre ouvertement : *Comme je vais être fière au bras d'un arquebusier !* (Nerval). || *Fier comme Artaban,* qui manifeste un orgueil, une vanité ridicule (du nom du héros d'un roman de La Calprenède) : *Je l'avais vue qui passait* [...] *en calèche, fière comme Artaban* (Proust). || **3.** Qui a des sentiments nobles, élevés, le souci de sa dignité, de son honneur : *Il est trop fier pour accepter une aide. Les nuances sont si délicates qu'« esprit fier » est un blâme, « âme fière » est une louange : c'est que par « esprit fier » on entend un homme qui pense avantageusement de soi-même, et par « âme fière » on entend des sentiments élevés* (Voltaire). || **4.** Qui dénote un caractère altier, indépendant : *La voix vous fut connue (et chère ?).* | *Mais à présent elle est voilée* | *Comme une veuve désolée.* | *Pourtant comme elle est encore fière !* (Verlaine). *Un léger duvet qui faisait une ombre sur ses lèvres donnait à son visage une grâce irritante et fière* (France). *Un regard fier. Une démarche fière.* || *Avoir fière allure,* V. ALLURE. || Vx. *Touche fière,* en peinture, touche vigoureuse et hardie. || **5.** *Fier de,* qui tire un légitime orgueil, une vive satisfaction de quelque chose ou de quelqu'un : *Fier de ses origines, de sa réussite. Fier de ses enfants. Un chef fier de ses troupes. Nous étions tout fiers de notre audace* (Vigny) ; et péjor. : *Il est* [...] *stupidement fier de son succès* (Vercel). || *Être fier de soi,* s'enorgueillir de ce qu'on a fait. || *Il n'y a pas de quoi être fier,* il n'y a pas lieu de se vanter (se dit à propos d'une action peu méritoire). || **6.** *Fam.* Considérable ou remarquable en son genre, fameux (placé avant le nom) : *Il nous donnait de fières taloches quand sa grosse intelligence s'apercevait enfin que nous nous moquions de lui* (Stendhal). *Cela aurait fait une fière brune, à seize ans* (Hugo). *Vois-tu celui-là qui ôte son masque ? C'est Palla Ruccellai. Un fier luron* (Musset). *Il a un fier toupet de nous faire une pareille demande !* || *Devoir une fière chandelle à quelqu'un,* V. CHANDELLE.

• SYN. : **II, 1** *arrogant, dédaigneux, distant, outrecuidant, prétentieux, rogue* (fam.), *suffisant ;* **2** *avantageux, faraud* (fam.), *fat, fiérot, glorieux ;* **3** *digne, noble ;* **4** *altier, crâne, majestueux, superbe ;* **5** *comblé, content, heureux, satisfait.* — CONTR. : **II, 1** *effacé, humble, modeste, simple, timide ; affable, amène, bienveillant ;* **2** *confus, gêné, penaud, vexé ; abject, ignoble, infâme ;* **4** *avili, commun, vil, vulgaire ;* **5** *honteux, mécontent.*

◆ n. (1692, Dancourt). *Faire le fier, la fière,* afficher du mépris, de la suffisance, dans une circonstance définie ; montrer une assurance qu'on n'a pas réellement.

◆ **fier** n. m. (sens 1, 1666, Molière ; sens 2, av. 1709, Regnard). **1.** Class. *Se tenir sur le (son) fier,* garder une attitude hautaine, distante : *M. le Prince se mit à rechercher Rose, qui se tint longtemps sur son fier* (Saint-Simon). || **2.** *Class.* Fierté : *J'ai beau m'armer de fier, je vois de toutes parts* | *Mille cœurs amoureux suivre mes étendarts* (Regnard).

2. fier [fje] v. tr. (lat. pop. **fidare,* confier, de *fidus,* à qui/à quoi on peut se fier, fidèle, sûr, dér. de *fidere,* avoir confiance ; XIIe s., *Roncevaux*). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.).

Confier à quelqu'un, commettre à sa bonne foi : *Ciel ! à qui voulez-vous désormais que je fie | Les secrets de mon âme et le soin de ma vie ?* (Corneille).

◆ **se fier** v. pr. (1080, *Chanson de Roland* [... *en* ; ... *à,* 1316, Maillart ; ... *de,* v. 1360, Froissart ; ... *sur,* 1668, Racine ; ... *dans,* début du XX[e] s. ; *s'en fier à,* 1651, Corneille ; *fiez-vous-y,* 1690, Furetière ; *il ne s'y fie pas,* XX[e] s.]). *Se fier à quelqu'un, à quelque chose,* mettre sa confiance en quelqu'un, en quelque chose : *Il y a deux moyens d'être sûr de soi : le premier, qui est d'école, est de se fier à soi ; l'autre, qui est d'atelier, est de ne jamais se fier à soi* (Alain). *Ce sont des personnages importants qui ne se fieraient pas au premier venu* (Romains). *Ne pas se fier à sa mémoire.* || Class. et littér. *Se fier sur, en, dans, de,* même sens : *Ma foi, sur l'avenir bien fou qui se fiera* (Racine). *J'ai passé outre, me fiant sur ma raison* (Nerval). *M. de Trévaly me répond tous les jours de votre capacité et fidélité : c'est pourquoi je me veux fier en vous entièrement* (Sévigné). *Ils se fieront en mon autorité sans appel* (Hermant). *Je ne me fie dans aucune disposition formelle des programmes* (Barrès). || Littér. *S'en fier à,* s'en remettre, s'en rapporter à : *Razetta, je m'en fie à votre cœur* (Musset). || *Fiez-vous-y,* comptez là-dessus ; *ironiq.,* n'y comptez pas. || *Il ne s'y fie pas,* il ne s'y risque pas.

• SYN. : *compter sur, en croire, s'en remettre à, se référer à, se reposer sur, tabler sur* (fam.). — CONTR. : *se défier, se garder de, se méfier, suspecter.*

fier-à-bras [fjɛrabra] n. m. (de *Fierabras,* n. d'un géant sarrasin des chansons de geste [XII[e]-XIII[e] s.], d'origine obscure [peut-être dér. de *fier,* adj., v. ce mot] ; XIV[e] s., *Girart de Roussillon*). *Littér.* Celui qui affiche une bravoure ou de hautes qualités qu'il n'a pas : *Pour noble, on l'est d'abord qu'on fait le fier-à-bras* (Th. Corneille). *Des Richepin, des Lavedan, des Barrès et autres fiers-à-bras d'Académie* (Romains).

• Pl. *des* FIER-À-BRAS ou *des* FIERS-À-BRAS.

fièrement [fjɛrmɑ̃] adv. (de *fier,* adj. ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 3, av. 1854, Nerval ; sens 4, 1733, Voltaire ; sens 5, v. 1265, Br. Latini). **1.** *Class.* Avec hauteur, avec arrogance : *Rien n'est plus indécent et plus insensé que de décider fièrement sur ce que l'on ignore* (Massillon). || **2.** Avec courage et dignité : *Refuser fièrement un secours.* || **3.** Avec un sentiment d'orgueil, de satisfaction : *Eustache se retourna fièrement vers sa femme* (Nerval). || **4.** *Vx.* Avec hardiesse, vigueur (en matière d'art ou de littérature) : *Le Brun fièrement dessinait* (Voltaire). *Un ouvrage fièrement écrit.* || **5.** *Fam.* Beaucoup, extrêment : *Il faut une fièrement jolie femme pour un si beau bouquet* (Hugo).

• SYN. : **2** *courageusement, crânement, dignement ;* **5** *bigrement* (fam.), *diablement* (fam.), *drôlement* (fam.), *fameusement, fort, furieusement* (fam.).

fiérot, ote [fjero, -ɔt] adj. et n. (de *fier,* adj. ; XVI[e] s., puis 1808, d'Hautel). Qui est content de soi et qui le montre d'une façon un peu ridicule : *Ça sera une fiérote et une originale comme son père* (Daudet). *Fiérote, ma petite amie se rengorgea* (Dorgelès). *Il était content et fiérot comme un chien qui se promène avec une pomme de pin dans la gueule* (Montherlant). || *Faire le fiérot,* montrer une assurance, une gaieté feinte : *Certains faisaient les fiérots : ils étaient en petit nombre* (Duhamel).

• SYN. : *faraud* (fam.), *fat, glorieux.*

fierté [fjɛrte] n. f. (de *fier,* adj., d'après le lat. *feritas,* barbarie, cruauté, dér. de *ferus* [v. FIER, adj.] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 2 ; sens I, 1, v. 1355, Bersuire ; sens II, 1, XII[e] s., *Roncevaux ;* sens II, 2, 1651, Corneille ; sens II, 3, 1667, Racine ; sens II, 4, 1690, Racine ; sens II, 5, 1662, Corneille ; sens II, 6, 1669, Molière ; sens II, 7, 1835, Acad.).

I. 1. *Class.* Caractère propre de la bête sauvage ; caractère cruel, implacable, férocité de certains hommes : *Les lions apprivoisés perdent leur fierté naturelle* (Acad., 1694). *Il avait été nourri* [...] *dans une fierté brutale : il comptait pour rien les hommes. C'était un monstre, et non pas un roi* (Fénelon). || **2.** *Class.* Caractère fougueux, intrépide des animaux et des hommes : *Le cheval d'Antiope, malgré sa fierté, frémit et recule* (Fénelon). *Sa fierté l'abandonne, il tremble, il cède, il fuit* (Boileau).

II. 1. Sentiment d'une personne convaincue de sa supériorité, et qui le marque par une attitude habituellement hautaine, méprisante : *La gaieté du franc compagnon y tempérait à propos la fierté du noble* (Gautier). || *Spécialem.* et *class.* Attitude distante motivée par les circonstances : *La Reine était, depuis midi, dans une fierté qui lui faisait craindre qu'elle n'eût quelque négociation cachée* (Retz). || **2.** Indépendance de caractère de celui qui a un vif sentiment de sa dignité, de son honneur : *Je m'enfuis sans chercher à voir ma cousine, par fierté* (Gide). *Il souffrait dans sa fierté, dans sa fierté d'homme fier* (Bernanos). || **3.** *Class.* Résistance d'une femme aux sollicitations galantes : *Contre un amant qui plaît pourquoi tant de fierté ?* (Racine). || **4.** Satisfaction légitime de soi ; sentiment d'orgueil que l'on tire de quelque chose : *Gilliatt sentit une fierté de cyclope, maître de l'air, de l'eau et du feu* (Hugo). *Une réussite dont on tire une grande fierté. Sa fierté est d'avoir refusé tous les honneurs, toutes les distinctions.* || **5.** *Class.* Caractère ambitieux d'une chose : *La perte de Sylla n'est pas ce que je veux ; | Rome attire encor moins la fierté de mes vœux* (Corneille). || **6.** *Class.* Effet vigoureux, heurté : *La fierté de l'obscur* [tranchant] *sur la douceur du clair* (Molière). || *Fierté de touche, de coloris,* en peinture, fermeté, vigueur d'exécution. || **7.** Force et solidité dans l'aspect d'un édifice : *Le dorique grec a de la fierté* (Littré).

• SYN. : **II, 1** *arrogance, hauteur, infatuation, morgue, orgueil, suffisance, superbe, vanité ;* **2** *réserve ;* **4** *contentement, satisfaction.*

◆ **fiertés** n. f. pl. (sens 1, av. 1213, Villehardouin ; sens 2, 1672, Molière). **1.** *Class.* Actes qui manifestent du mépris, du dédain : *L'humilité corrigera* [...] *vos vaines complaisances et vos fiertés* (Bourdaloue). || **2.** *Class.* Rigueurs d'une femme à l'égard de celui qui la courtise : *Le bruit de ses fiertés en mon âme fit naître | Un transport inconnu dont je ne fus point maître* (Molière).

fièvre [fjɛvr] n. f. (lat. *febris,* fièvre ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 3 ; sens 1-2, XIII[e] s., *Roman de Renart* [*fièvre muqueuse,* 1872, Larousse ; *fièvre des foins, de Malte, fièvre ondulante,* XX[e] s. ; *fièvre tierce, quarte,* v. 1560, Paré ; *fièvre jaune,* 1865, Littré] ; sens 4, 1807, M[me] de Staël). **1.** État morbide caractérisé par l'élévation anormale de la température du corps, associée à l'accélération du rythme cardiaque et respiratoire, par la diminution des sécrétions, un malaise général, de l'agitation et quelquefois du délire : *Un accès de fièvre. La fièvre en mots sans suite égare sa pensée* (Lamartine). *Ses yeux luisaient comme si elle avait eu la fièvre* (Gide). || *Spécialem.* Élévation anormale de la température constante du corps : *Avoir de la fièvre, un peu de fièvre.* || Fam. *Fièvre de cheval,* fièvre extrêmement forte. || **2.** Nom donné à des affections accompagnées de fièvre : *Fièvre typhoïde.* || *Fièvre aphteuse,* v. APHTEUX. || *Fièvre éruptive,* v. ÉRUPTIF. || *Fièvre des foins,* affection due à une allergie respiratoire, et qui se manifeste au moment de la floraison des plantes. || *Fièvre paludéenne,* syn. de PALUDISME. || *Fièvre tierce, fièvre quarte,* fièvres intermittentes, formes du paludisme dont les accès reviennent tous les deux jours pour la première, tous les trois jours pour la seconde. || *Fièvre jaune,* maladie des régions équatoriales, due à une virus filtrant et transmise par divers moustiques, caractérisée par la coloration jaune de la peau et des vomissements noirâtres. || *Fièvre muqueuse,* nom donné autrefois aux fièvres typhoïdes peu graves. || *Fièvre de Malte,* ou *fièvre ondulante,* maladie infectieuse des pays méditerranéens, due à une brucella, et qui serait transmise à l'homme par les chèvres. (Syn. BRUCELLOSE.) || **3.** *Fig.* État d'agitation, de surexcitation, individuel ou collectif : *Il était calme et parlait sans fièvre* (Mauriac). *Dans la fièvre du départ, ils ont failli oublier*

une de leurs valises. || Ardeur passionnée : *Préparer avec fièvre un examen.* || **4.** Fig. *Fièvre de* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), désir ardent, manie de : *Une fièvre de voyages et d'aventures. La fièvre de collectionner, d'écrire.*

• SYN. : **1** *température* (fam.) ; **3** *affolement, exaltation, excitation, fébrilité, fougue, frénésie, nervosité ;* **4** *amour, folie, passion, rage, soif.*

◆ **fièvres** n. f. pl. (1872, Larousse). *Les fièvres,* la fièvre paludéenne, ou paludisme : *Avoir les fièvres.*

fiévreusement [fjevrøzmɑ̃] adv. (de *fiévreux ;* 1872, Larousse, aux sens 1-2). **1.** De façon fiévreuse, impatiente ou inquiète : *Il entra dans le couloir, le fouilla fiévreusement* (Huysmans). *Nous déchirons fiévreusement chaque matin la bande du journal* (Proust). *Attendre fiévreusement des nouvelles.* || **2.** Avec une ardeur intense : *Préparer fiévreusement l'oral d'un examen.*

• SYN. : **1** et **2** *fébrilement.* — CONTR. : **1** et **2** *calmement, paisiblement, tranquillement.*

fiévreux, euse [fjevrø, -øz] adj. (de *fièvre ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *fievros* [*fiévreux,* XVIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2-3, 1580, Montaigne ; sens 4, av. 1662, Pascal). **1.** Qui a de la fièvre : *Marius à jeun, fiévreux* (Hugo). || Qui est sujet à des accès de fièvre : *Un tempérament fiévreux.* || **2.** Qui est caractéristique de l'état de fièvre : *Et les grands yeux fiévreux dans les faces hachées, | Les pauvres yeux brûlés, dans un élan plaintif, | Comme des altérés boivent au ciel pensif* (Samain). || **3.** Qui provoque la fièvre : *Le voisinage des marécages est fiévreux.* || Qui est dû à la fièvre : *Une chaleur fiévreuse.* || **4.** *Fig.* Qui est dans un état de fièvre, de surexcitation : *Je rentrai, je fermai ma porte épouvanté, | Malade et morfondu, l'esprit fiévreux et trouble* (Baudelaire). *Une foule fiévreuse et bariolée s'y bouscule* (Daudet). || Qui atteint un haut degré d'intensité : *Activité fiévreuse. On n'entendait, sous la musique fiévreuse, que la cadence mécanique du régiment en marche* (Dorgelès).

• SYN. : **1** *fébrile ;* **4** *agité, exalté, excité, nerveux, passionné, surexcité ; endiablé* (fam.), *frénétique.* — CONTR. : **4** *calme, impassible, imperturbable, indifférent, paisible, serein, tranquille.*

◆ n. (v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence). Malade en proie à la fièvre : *Oh ! si l'on pouvait tenir registre des rêves d'un fiévreux, que de grandes et sublimes choses on verrait sortir quelquefois de son délire !* (Rousseau). *Quelle impression de force donnait alors ce fiévreux !* (Barrès).

fiévrotte [fjevrɔt] n. f. (dimin. de *fièvre ;* 1673, Molière). *Vx* et *fam.* Fièvre bénigne : *Je dédaigne de m'amuser à ce menu fatras de maladies ordinaires* [...], *à ces fiévrottes* (Molière).

1. fifi [fifi] n. m. (forme redoublée de *fi,* prononc. anc. [et encore dialectale] de *fils ;* 1877, Littré, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Nom donné souvent aux petits oiseaux : *Vous avez l'air d'un petit fifi fenouillet. Vous vous rappelez ? Les petits oiseaux qu'on voit seuls dans les haies* (Bataille). || **2.** *Fam.* Terme d'amitié.

2. fifi [fifi] n. m. (prononc. pop. de *F.F.I.,* initiales de *Forces françaises de l'intérieur ;* sept. 1944, G. Esnault). *Pop.* Au moment de la libération de Paris, en 1944, nom donné aux membres des Forces françaises de l'intérieur.

fifille [fifij] n. f. (de *fille,* avec réduplication de la syllabe initiale ; 1833, Balzac). *Fam.* Fille, fillette (surtout comme terme d'amitié) : *Montre-moi ton or, fifille* (Balzac).

fifre [fifr] n. m. (moyen haut allem. *pfifer,* fifre ; XVᵉ s., Basselin, puis v. 1507, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIᵉ s.). **1.** Petite flûte traversière percée de six trous, à son aigu, usitée dans les musiques militaires, notamment en France, sous l'Ancien Régime : *Tandis que s'éloignait dans les vignes rhénanes | Sur un fifre lointain un air de régiment* (Apollinaire). || **2.** Celui qui joue de cet instrument.

fifrelin [fifrəlɛ̃] ou **fiferlin** [fifɛrlɛ̃] n. m. (allem. *Pfifferling,* chanterelle [champignon], proprem. « chose sans valeur » ; 1821, G. Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau). **1.** *Fam.* et *vx.* Chose dépourvue de valeur : *Cela ne vaut pas un fifrelin.* || **2.** *Fam.* et *vx.* Monnaie de valeur infime : *J'ai dû donner en couverture jusqu'à mon dernier fifrelin* (Bernstein).

fifty-fifty [fiftififti] loc. adv. (loc. angl. [début du XXᵉ s.], signif. proprem. « 50 [pour cent] 50 [pour cent] », réduplication de *fifty,* « cinquante » [anglosaxon *fiftig,* de *fif,* cinq, et *tig,* dix] ; 1936, G. Esnault). *Fam.* Moitié-moitié.

figaro [figaro] n. m. (de *Figaro,* n. du personnage du barbier dans *le Barbier de Séville,* de Beaumarchais [1775] ; 1836, Landais). *Fam.* Coiffeur (vieilli) : *Bavard comme un figaro* (Musset). *L'on aperçoit dans l'ombre la face blanche de savon d'un matelot, qu'un maigre figaro tient par le bout du nez* (Goncourt).

figé, e [fiʒe] adj. (part. passé de *figer* [v. ce mot] ; XIIᵉ s., écrit *fegié* [*figé,* XIIIᵉ s., Du Cange], au sens 1 ; sens 2, 1675, Mᵐᵉ de Sévigné ; sens 3, début du XXᵉ s.). **1.** Se dit d'un corps liquide devenu consistant, en particulier d'un corps gras qui s'est solidifié par le refroidissement : *De la graisse figée.* || **2.** Se dit d'une personne (ou de son attitude, de son expression) qui est dans un état de complète immobilité, notamment sous l'effet de la surprise, de l'émotion : *Il resta quelques secondes, les traits figés, en arrêt devant la gravité de la responsabilité à prendre* (Martin du Gard). *Une intensité fixe, semblable à celle d'un somnambule, donnait seule vie à ce visage figé* (Malraux). || **3.** *Fig.* Qui ne paraît plus susceptible de changement, immuable : *Nous ne revivons pas nos années dans leur suite continue jour par jour, mais dans le souvenir figé, dans la fraîcheur ou l'insolation d'une matinée ou d'un soir* (Proust). *Une législation figée.* || *Spécialem.* Se dit d'un élément d'une langue (terme, locution, construction) qui a cessé de subir une évolution (comme l'adj. *prime* dans l'expression *de prime abord*).

figement [fiʒmɑ̃] n. m. (de *figer ;* 1549, R. Estienne). Le fait de se figer, de devenir solide, en parlant de certains liquides, notamment des corps gras : *Le froid provoque le figement des graisses.* || État de ce qui est figé ; chose figée : *J'ai vu le soleil bas, taché d'horreurs mystiques, | Illuminant de longs figements violets* (Rimbaud).

figer [fiʒe] v. tr. (lat. pop. **fēticare,* proprem. « prendre l'aspect du foie », de **fēticum,* foie, lat. class. *ficatum,* foie d'oie engraissée avec des figues, foie en général, dér. de *ficus,* n. f., figue ; XIIᵉ s., Godefroy, écrit *fegier* [*figer,* XIIIᵉ s., *Apollonius*], au sens 1 ; sens 2, v. 1225, Godefroy [écrit *figer*] ; sens 3, 1858, Th. Gautier). [Conj. **1 b.**] **1.** Coaguler le sang. || Fig. *Figer le sang, figer le sang dans les veines,* produire un effet de saisissement, un sentiment d'effroi. || **2.** Épaissir, solidifier un corps gras liquide, en parlant du froid : *Le brusque abaissement de la température a figé l'huile dans la bouteille.* || **3.** *Fig.* Immobiliser quelqu'un dans une attitude fixe, rigide (surtout sous l'effet de la surprise, de l'émotion) : *L'arrivée du général fige les soldats au garde-à-vous. Que soient les humains faits statues, | Les cœurs figés, les âmes tues* (Valéry). || *Par extens.* Arrêter, suspendre brusquement une action dans sa manifestation, son développement : *Sa magnificence* [d'Élisabeth] *blessait ces filles peintes et lasses* [des mannequins], *mais elle figeait leurs moqueries* (Cocteau).

• SYN. : **2** *congeler, geler ;* **3** *clouer, glacer, pétrifier.* — CONTR. : **1** *liquéfier ;* **2** *dégeler.*

◆ v. intr. (sens 1-2, XXᵉ s.) et **se figer** v. pr. (sens 1, 1679, Bossuet ; sens 2, 1662, Molière). **1.** En parlant d'un corps gras liquide, d'une substance plus ou moins fluide, du sang, prendre de la consistance, devenir solide : *Le beurre fondu fige, se fige rapidement. Il* [le sang] *se figeait dessus par plaques huileuses et filait le long de la nuque* (Flaubert). *Le sol est immobile, et le sang de la Terre, | La lave, en se figeant, lui laissa le repos* (Heredia). || **2.** *Fig.* En parlant du sang, sembler ne plus pouvoir circuler sous l'effet d'une émotion violente : *Tout le sang d'Albertus se figea d'épouvante* (Gautier).

La Pérouse comprit et sentit aussitôt un grand froid, comme si le sang figeait dans ses veines (Gide).

● SYN. : **1** *prendre* (fam.) ; **2** *se glacer.*

◆ **se figer** v. pr. (début du XXe s.). *Fig.* Prendre une attitude d'immobilité, en parlant des personnes ou d'un organisme vivant : *La ville entière s'est figée dans une gangue pierreuse* (Camus).

fignolage [fiɲɔlaʒ] n. m. (de *fignoler ;* 8 juill. 1874, *Journ. officiel,* au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré). **1.** Action de fignoler : *Elle paracheva le fignolage de l'installation* (D. Amiel). || **2.** *Spécialem.* et *péjor.* Dans le domaine artistique ou littéraire, recherche excessive, soin trop minutieux dans l'exécution : *En peinture, comme en poésie, nous en sommes encore au Parnasse. Du fignolage et du truc, et rien de plus* (Huysmans).

fignoler [fiɲɔle] v. intr. (de *fin,* adj. ; 1743, Trévoux [var. *finioler,* 1752, Trévoux]). Raffiner en quelque chose : *Moi, c'est mon principe, je fignole* (Achard).

◆ v. tr. (1872, Larousse). Faire, achever avec un soin méticuleux : *Le docteur Guyard vint lui-même fignoler le pansement* (Duhamel). || *Spécialem.* Enjoliver avec une insistance, un soin parfois excessifs : *Fignoler une statuette d'ivoire* (Romains).

● SYN. : *parachever, parfaire ; ciseler, lécher* (fam.), *limer, perler, polir ; agrémenter, enjoliver, enrichir.*

fignoleur, euse [fiɲɔlœr, -øz] adj. et n. (de *fignoler ;* 1845, Bescherelle, au sens de « fashionable de la campagne » ; sens actuel, 1872, Larousse). Qui fignole, qui raffine : *J'ai* [...] *fignolé mon ouvrage comme un maître fignoleur* (Giono).

figue [fig] n. f. (anc. provenç. *figa,* figue, lat. pop. **fica,* issu, sur le modèle des nombreux noms de fruits en *-a,* du lat. class. *ficus,* n. f., figuier, figue ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *fie* [*fige,* v. 1170, *Livre des Rois ; figue,* XIIIe s.], au sens 1 [*figue-fleur,* 1704, Trévoux ; *figue d'été, première figue,* 1890, *Dict. général ; faire la figue à,* XIIIe s., Barbazan] ; sens 2, milieu du XVIIe s. [*figue de Barbarie ; figue de mer,* 1872, Larousse ; *figue,* « espèce de coquillage », 1752, Trévoux]). **1.** Fruit comestible du figuier ordinaire, formé par toute l'inflorescence, qui devient charnue après la fécondation : *Figue fraîche, figue sèche. Il promit de dévorer en une heure toutes les figues, toutes les oranges, tous les citrons des vergers du roi* (France). || *Figue d'été, figue-fleur, première figue,* figue qui ne mûrit pas à l'automne, mais qui, arrêtée dans son développement pendant l'hiver, mûrit l'été suivant. || Vx ou littér. *Faire la figue à quelqu'un,* lui faire un geste de moquerie en montrant le bout du pouce entre l'index et le médius ; au *fig.,* se moquer de lui : *Plusieurs se sont trouvés qui, d'écharpe changeants, | Aux dangers, ainsi qu'elle, ont souvent fait la figue* (La Fontaine). *Faire la figue à celles qui le dédaignaient la veille* (Le Goffic). || **2.** *Figue de Barbarie,* fruit des opuntias, charnu et sucré, de la grosseur d'une figue et hérissé de piquants. || *Figue de mer,* nom donné à une espèce méditerranéenne d'ascidie, le *microcosme,* que l'on consomme crue.

◆ **Mi-figue, mi-raisin** loc. adj. (XXe s. [*moitié figue, moitié raisin,* fin du XVe s.]). *Fam.* Qui a un caractère ambigu, qui n'est ni tout à fait bon ou agréable, ni tout à fait le contraire : *Faire à quelqu'un un accueil mi-figue, mi-raisin. Plaisanter d'un air mi-figue, mi-raisin.*

figuerie [figri] n. f. (de *figuier ;* XIIIe s., *Dict. général*). Lieu planté de figuiers.

figuier [figje] n. m. (de *figue* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *fier* [*figier,* v. 1170, *Floire et Blancheflor ; figuier,* 1600, O. de Serres], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*figuier d'Inde ; figuier de Barbarie,* 1872, Larousse]). **1.** Arbre des pays chauds, de la famille des moracées, dont le fruit est la figue : *Zaghouan, je revois tes figuiers et tes lauriers-roses* (Gide). || *Figuier élastique,* espèce de figuier qui peut fournir un caoutchouc. || *Figuier banian,* v. BANIAN. || **2.** *Figuier de Barbarie,* ou *figuier d'Inde,* nom usuel de l'opuntia : *Rien que des plantes exotiques* [...], *des cactus, des figuiers de Barbarie, à se croire en pleine Afrique centrale* (Daudet).

figulin, e [figylɛ̃, -in] adj. (lat. *fig[u]linus,* de terre, de potier, de *figulus,* potier, tuilier, briquetier, dér. de *fingere,* façonner [v. FEINDRE] ; 1845, Bescherelle). Qui est relatif aux potiers, à la poterie : *Signes figulins.* || *Spécialem.* Se dit des terres propres à la fabrication de la poterie : *Argile figuline.*

figuline [figylin] n. f. (lat. *fig[u]lina,* art du potier, fém. substantivé de l'adj. *fig[u]linus* [v. l'art. précéd.] ; fin du XVIe s., Palissy [*rustiques figulines ;* « poterie », 1865, Littré]). Poterie. || Spécialem. *Les rustiques figulines,* Poteries émaillées dues à Bernard Palissy, offrant des figures d'animaux et de fruits en relief.

figurant, e [figyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *figurer ;* av. 1662, Pascal). En termes de théologie, qui représente quelque chose sous une forme symbolique.

● SYN. : *figuratif.*

◆ n. (1740, Acad., au sens de « danseur ou danseuse qui figure aux ballets dans les corps d'entrée » ; sens 1, 1800, Boiste ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Acteur, actrice qui, au théâtre, au cinéma, a un rôle accessoire, généralement muet : *Une buvette où les figurants descendaient boire pendant les entractes* (Zola). || **2.** Personne qui, dans une affaire, une entreprise, une négociation, etc., ne joue pas un rôle actif, se bornant à être présente.

● SYN. : **1** et **2** *comparse.*

figuratif, ive [figyratif, -iv] adj. (bas lat. *figurativus,* qui peut être employé au sens figuré, symbolique, de *figuratum,* supin de *figurare* [v. FIGURER] ; fin du XIIe s., Tobler-Lommatzsch, au sens 2 ; sens 1, 1762, Acad. [*écriture figurative,* 1840, Acad. ; *poésie figurative,* 1872, Larousse ; *art figuratif, peinture figurative,* milieu du XXe s.]). **1.** Qui représente la forme réelle des choses, par opposition à la représentation sous forme de plan ou à l'aide de signes de convention : *Carte figurative, plan, dessin figuratif.* || *Écriture figurative,* écriture qui, au lieu de représenter par des lettres les sons formant les mots, imite la forme des objets désignés par ces mots. || *Poésie figurative,* pièce de vers figurant un objet matériel par la disposition des vers de longueur inégale. || Spécialem. *Art figuratif, peinture figurative,* art, peinture qui s'attachent à représenter la réalité telle qu'elle se présente dans la nature (par opposition à *art abstrait, peinture abstraite*). || **2.** Se dit de ce qui représente par symbole : *Pour montrer que l'Ancien Testament n'est que figuratif* (Pascal).

◆ **figuratif** n. m. (milieu du XXe s.). Peintre, sculpteur qui pratique l'art figuratif.

figuration [figyrasjɔ̃] n. f. (lat. *figuratio,* configuration, forme, imagination, de *figuratum,* supin de *figurare* [v. FIGURER] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1867, Delvau). **1.** Action de représenter quelque chose ou quelqu'un sous une forme visible ; résultat de cette action : *Une étrange figuration permanente du naufrage* (Hugo). *Elle jeta un regard curieux sur les papyrus, les estampages et les figurations de toutes sortes* (France). || **2.** Emploi de figurant dans une pièce de théâtre, dans un film : *Faire de la figuration.* || **3.** L'ensemble des figurants : *Des silhouettes rapides filaient, des hommes costumés, des femmes à demi nues* [...], *toute la figuration du second acte* (Zola). || *Figuration intelligente,* ensemble des acteurs à qui l'on demande un peu plus que de la figuration ordinaire.

figurativement [figyrativmɑ̃] adv. (de *figuratif ;* 1495, J. de Vignay). En exprimant quelque chose d'une façon symbolique ou allégorique : *Une Apocalypse où ma vie fut figurativement prédite* (Balzac).

● SYN. : *allégoriquement, symboliquement.*

figure [figyr] n. f. (lat. *figura,* configuration, structure, figure géométrique, chose façonnée, forme, manière d'être, figure de style, de *fingere,* façonner, représenter, imaginer [v. FEINDRE] ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens I, 3, fin du XIVe s., E. Deschamps [« personnage célèbre », 1580, Montaigne] ; sens II, 1-2, milieu du XVIIe s. [*casser la figure à,* 1873, Barbey d'Aurevilly ; *se casser la figure,* XXe s.] ; sens III, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-

Maure ; sens III, 2, 1845, Bescherelle ; sens III, 3, 1829, Boiste ; sens III, 4, milieu du XVIe s., Amyot ; sens III, 5, 1680, Richelet ; sens IV, 1, XIIIe s. [« parabole », v. 1170, *Livre des Rois*] ; sens IV, 2, v. 1210, *Amadas et Ydoine ;* sens IV, 3, 1580, Montaigne ; sens IV, 4, 1690, Furetière).

I. 1. *Vx* ou *littér.* Forme, aspect général extérieur d'une chose ou d'un être : *Des montagnes dont la figure bizarre forme un horizon à souhait pour le plaisir des yeux* (Chateaubriand). *Considérant ce coquillage, dans la figure duquel je crois discerner une certaine « construction »..* (Valéry). || *Ne plus avoir figure humaine,* être méconnaissable, être très endommagé. (S'emploie parfois même en parlant des choses.) || **2.** *Class.* Aspect, comportement d'une personne : *On craint de se montrer sous sa propre figure* (Boileau). || *Faire triste figure,* être dans une mauvaise situation. || *Faire grande* ou *belle figure,* et, absol., *faire figure dans le monde,* y jouer un rôle important : *Elles faisaient grande figure dans le pays* (Perrault). || *Faire bonne figure dans une épreuve,* s'en tirer à son avantage. || *Faire figure de,* jouer le rôle de, apparaître comme : *Auprès de ces gens, un Français du Midi fait figure de personnage silencieux* (Montherlant). || **3.** Personnage qu'on remarque : *Une veuve et sa fille* [...] *n'étaient pas les deux figures les moins intéressantes de cette société* (Balzac). || *Spécialem.* Personnage célèbre : *Une grande figure de la littérature, de l'histoire, de l'Église.*

II. 1. Partie antérieure de la tête de l'homme ; visage : *La figure de la sœur était luisante* (Mauriac). *S'écorcher la figure en se rasant.* || Fam. *Casser la figure à quelqu'un,* le frapper rudement au visage. || Fam. *Se casser la figure,* tomber ; au *fig.,* échouer. || **2.** Expression du visage, air, contenance : *Changer de figure. Avoir une figure avenante, joyeuse, soucieuse, renfrognée, triste.*

III. 1. *Vx.* Représentation, faite pour les yeux, d'un être, d'un animal ou d'une chose : *Enfant qui dessine des figures sur un cahier. Cerner les contours d'une figure.* || *Spécialem.* Dessin illustrant un texte (vieilli) : *Il y a dans la vieille Cosmographie de Münster une figure représentant des juifs mutilant un enfant* (France). || En termes de beaux-arts et de sculpture, représentation d'homme ou d'animal : *Peintre qui ne sait pas faire la figure. Une figure équestre. Les bourgeois venaient sur le mail contempler la toile qui recouvrait la figure de bronze et le socle de pierre* (France). || *Figure de proue,* représentation d'une figure humaine, d'un dieu, d'une créature fantastique qu'on fixait autrefois à l'avant des navires. || **2.** Dans les jeux de cartes, carte sur laquelle est représenté un personnage : roi, dame ou valet. || **3.** En musique, représentation conventionnelle qui a pour objet d'indiquer la durée d'un son ou d'un silence : *La noire est une figure de son. Le soupir est une figure de silence.* || **4.** Dessin servant à la représentation de certains êtres mathématiques : *Une figure géométrique. Nous tracions nos figures et nos calculs avec de la craie* (Renan). || **5.** En chorégraphie, groupement de plusieurs pas en enchaînements figurés, par plusieurs personnes et en même temps : *Des figures de danse. Les figures successives d'un quadrille, d'un ballet.* || *Par extens.* Exercice de patinage, de ski, de carrousel équestre : *Les compétitions de patinage artistique comportent des figures imposées et des figures libres.*

IV. 1. Représentation symbolique ou allégorique : *L'agneau pascal était une figure de l'eucharistie.* || **2.** *Class.* Moyen indirect de se faire comprendre, détour : *Je vois où doucement veut aller la demande,* | *Et je sais sous ce nom ce qu'il faut que j'entende.* | *La figure est adroite* (Molière). || **3.** *Figure de rhétorique,* forme particulière donnée à l'expression de la pensée afin de la rendre plus frappante, plus émouvante, plus originale ; et absol. : *La formation de figures est indivisible de celle du langage lui-même, dont tous les mots « abstraits » sont obtenus par quelque abus ou quelque transport de signification, suivi d'un oubli du sens primitif* (Valéry). || *Figure de pensée,* figure qui consiste dans la tournure donnée à la pensée et qui est indépendante des mots que l'on peut employer : *L'exclamation est une figure de pensée.* || *Figure de mots,* figure qui consiste dans une certaine façon d'employer un mot ou de grouper les mots pour produire un effet : *La métaphore est une figure de mots.* || **4.** En logique, chacune des formes du syllogisme résultant de la place du moyen terme dans les prémisses.

• SYN. : **II, 1** *face, faciès, frimousse* (fam.), *minois* (fam.) ; **2** *mine, physionomie, tête* (fam.). || **III, 1** *dessin, graphique, image, planche, reproduction, schéma ; gravure, illustration, lithographie, vignette ; effigie, figurine, portrait, statue.* || **IV, 1** *allégorie, symbole.*

• REM. Dans la loc. *faire figure de, figure* reste invariable : *Nous faisons figure d'importuns.*

figuré, e [figyre] adj. (part. passé de *figurer ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « bien dessiné, bien fait » ; sens 1 et 6, 1865, Littré ; sens 2, XIIIe s., *Chronique de Rains* [*plan figuré,* 1865, Littré ; *copie figurée,* 1690, Furetière] ; sens 3, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens 4, av. 1662, Pascal ; sens 5, XXe s. ; sens 7, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire* [*narration figurée ; langage figuré,* milieu du XVIe s., Amyot ; *sens figuré,* av. 1783, d'Alembert ; *style figuré,* 1666, Molière]). **1.** Qui se présente sous une certaine forme visible. || *Élément figuré,* élément anatomique, constituant des cellules ou des tissus, qui affecte une forme propre, visible au microscope (par opposition à *élément amorphe*). || Vx. *Ferment figuré,* agent vivant (bactérie ou levure) de certaines fermentations, par opposition aux diastases (dites *ferments non figurés*). || **2.** Représenté par une figure, par le dessin : *Plan figuré.* || *Copie figurée,* en diplomatique, copie qui imite un original et en reproduit les dispositions, même matérielles. || **3.** Qui porte des figures. || *Spécialem.* Se disait autref. des tissus, du cuir, du bois, de la céramique décorés de figures, pour les distinguer des objets unis. || En héraldique, se dit de toute pièce qui porte une figure humaine. || *Monuments figurés,* ceux où sont représentés, en sculpture ou en dessin, des hommes, des animaux, etc. || **4.** Représenté par des figures ou par des signes conventionnels, ou symbolisé, représenté allégoriquement : *Prononciation figurée.* || **5.** *Ennemi figuré,* dans les exercices et les manœuvres militaires, ennemi représenté par des éléments réduits, qui, conventionnellement, correspondent à des unités plus fortes. || **6.** *Nombres figurés,* nombres définis à l'aide d'une figure, d'une configuration. || **7.** *Sens figuré,* signification d'un mot ou d'une expression qui, par métaphore, passe d'une application concrète à un emploi abstrait : *Prendre, employer un mot au sens figuré.* || *Style figuré,* celui dans lequel on a recours à des figures, à des images.

• SYN. : 7 *imagé, métaphorique.* — CONTR. : 7 *propre.*

◆ **figuré** n. m. (sens 1, 1865, Littré ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Figuré du terrain,* représentation, sur les cartes topographiques, des accidents du terrain au moyen de signes conventionnels, courbes de niveau, hachures ou teintes variées. || **2.** Sens figuré : *Parler au figuré. Le magistrat chargé de balayer toutes les ordures, au propre et au figuré, que fait une fête à Paris* (Hugo).

figurément [figyremɑ̃] adv. (de *figuré ;* v. 1335, *Restor dou paon,* écrit *figureement* [*figurément,* 1688, Bossuet], au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** De façon figurée : *Parler figurément.* || **2.** Au sens figuré : *Mot employé figurément.*

figurer [figyre] v. tr. (lat. *figurare,* façonner, former, imaginer, orner de figures [en rhétorique], de *figura* [v. FIGURE] ; XIe s., au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, v. 1361, Oresme ; sens 4, av. 1613, M. Régnier ; sens 5, v. 1360, Froissart ; sens 6, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Donner une figure, une forme à une matière, un certain aspect à une personne : *Ce n'est point à l'argile à juger du temps qu'on emploie à la figurer* (Rollin). *Voici monsieur Du Bois plaisamment figuré* [= bizarrement accoutré] (Molière). || **2.** Représenter par le dessin, la peinture, la sculpture, ou par tout

autre art : *Polygnote avait figuré sur les murs du temple de Delphes le sac de Troie* (Chateaubriand). *Une bataille à figurer suppose une étude des tourbillons et des poussières soulevées ; or, il ne veut les représenter que les ayant observés avec des yeux dont l'attente soit savante et comme toute pénétrée de la connaissance de leurs lois* (Valéry). || En parlant d'une œuvre, être la représentation de : *Une tapisserie sans fin | Qui figurait son histoire* (Apollinaire). || *Par extens.* En parlant d'une chose, offrir l'image exacte ou simplement l'apparence de : *Le cou élevé du cygne et sa poitrine relevée et arrondie semblent figurer la proue du navire fendant l'onde* (Buffon). *La double muraille de rochers reparaît, figurant, à chaque instant, de grands donjons en ruine* (Hugo). *Un bracelet qui figure un serpent. La fleur de la digitale figure un doigtier.* || **3.** Représenter un être ou une chose par un objet ou par un signe conventionnel : *Poser là une chaise pour figurer la porte* (Zola). *Sur les cartes géographiques, on figure souvent les évêchés par une croix.* || En parlant de l'objet ou du signe lui-même, tenir lieu de, constituer : *Un coussin de velours noir figurait l'unique siège où l'on pût s'asseoir* (Farrère). || **4.** Représenter allégoriquement un être surnaturel, ou une abstraction sous une forme concrète : *Dans « le Roman de la Rose », l'Avarice est figurée par une femme émaciée et misérablement vêtue.* || **5.** *Class.* Représenter à l'esprit sous certains traits, décrire, dépeindre : *Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux, | N'est point tel que l'erreur le figure à vos yeux* (Racine). *Ces petits enfants accusent les mêmes personnes et les figurent, quelques-uns sans les avoir jamais vues, à ce qu'on dit* (Feuquières). || **6.** Exprimer par métaphore, par allégorie (employé surtout au participe passé ; v. FIGURÉ, E adj.) : *Mais leur coutume, pudique et délicieuse, était de figurer leurs idées* (Valéry).

• SYN. : **2** *dessiner, peindre, sculpter ; illustrer, retracer, tracer, traduire ; évoquer, imiter, rappeler, représenter ;* **3** *faire, indiquer ;* **4** *incarner, symboliser.*

◆ v. intr. (sens 1, av. 1696, La Bruyère ; sens 2, 1686, Fontenelle ; sens 3, 1827, Chateaubriand ; sens 4, 1865, Littré). **1.** *Class.* et *littér.* Jouer un certain rôle ; se distinguer : *Hercule susdit, duc de Montbazon, homme de tête et d'esprit qui figura fort* (Saint-Simon). *Quelquefois aussi figurait un monsieur, aristocrate humble d'allures, disant des choses plébéiennes* (Flaubert). || Class. *Figurer avec,* jouer son personnage à côté de, entrer en comparaison avec : *Parler sans cesse à un grand que l'on sert [...], figurer avec lui le dos appuyé à une cheminée, le tirer par son habit [...], marquent mieux un fat qu'un favori* (La Bruyère). || **2.** *Class.* En parlant de choses, se faire pendant, être symétriques l'une par rapport à l'autre ou avoir de la convenance : *Ces planètes se regardent diversement et figurent diversement ensemble* (Fontenelle). *Ces deux pavillons figurent fort bien l'un avec l'autre* (Acad., 1694). || **3.** Se trouver dans un ensemble, dans un groupe où l'on joue un rôle : *Suis-je condamné à figurer parmi ces types que Jallez méprise tant ?* (Romains). || *Spécialem.* Être inscrit sur une liste, être cité, inclus dans un ouvrage : *Le mot n'a pas été conservé, mais il figure encore dans les dictionnaires* (Gourmont). *Tout ce qui peut figurer dans une biographie* (Valéry). || **4.** *Spécialem.* Être figurant, au théâtre ou au cinéma : *Comme ces acteurs qui s'intitulent « de la Comédie-Française » pour y avoir figuré deux fois* (Daudet).

◆ **se figurer** v. pr. (sens 1, XV[e] s. ; sens 2, 1651, Corneille ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Se représenter quelque chose ou quelqu'un par l'imagination, par la pensée : *Souvent j'ai suivi des yeux les oiseaux de passage qui volaient au-dessus de ma tête. Je me figurais les bords ignorés, les climats lointains où ils se rendent ; j'aurais voulu être sur leurs ailes* (Chateaubriand). *D'après cet échantillon, chacun se figurera facilement l'appartement* (Balzac). *Elle se figurait sous de riantes couleurs son séjour dans une ville de Flandre* (France). *Mais je ne puis me figurer une Phèdre que fort belle, et même dans une plénitude de beauté, dont il sera question tout à l'heure* (Valéry). || En parlant d'une chose, être représenté à l'imagination, s'imposer à la pensée : *Notre nation, la plus diverse, et d'ailleurs l'une des plus divisées qui soit, se figure à chaque Français tout une dans l'instant même* (Valéry). || **2.** Se mettre dans la tête, croire à tort ou à raison : *En me faisant soldat, je m'étais figuré que je deviendrais tout au moins officier* (Mérimée). *Nous nous figurons trop [...] que la démocratie est déjà plus ou moins installée un peu partout dans l'humanité* (Romains). || **3.** *Figure-toi, figurez-vous (que)*, formule employée pour inviter quelqu'un à se mettre dans une certaine disposition d'esprit : *Figure-toi qu'on t'enseigne les règles du jeu de whist...* (Stendhal) ; ou pour amorcer une description, le récit d'un événement : *Figurez-vous un bambin de sept ans efflanqué* (Daudet) ; et au subjonctif : *Qu'on se figure l'ouragan devenu vent coulis...* (Hugo). || *Spécialem.* S'emploie pour renforcer une affirmation quand celle-ci risque de ne pas être partagée par l'interlocuteur : *Figure-toi que c'est un charmant garçon* (Hugo).

• SYN. : **1** *évoquer, s'imaginer, voir ;* **2** *escompter, espérer, penser.*

figurine [figyrin] n. f. (ital. *figurina,* dimin. de *figura,* figure, lat. *figura* [v. FIGURE] ; 1578, Vigenère, au sens de « petite figure » [terme de peinture] ; sens actuel, 1625, Stœr). Toute sorte de statuette, en terre cuite, en faïence, en porcelaine, en ivoire, en bronze, etc. : *Elle ne pouvait pas croire que des modèles en cire rouge, des figurines [...], pussent avoir du prix* (Balzac).

figurisme [figyrism] n. m. (de *figure ;* 1729, Renson). En théologie, opinion de ceux qui considèrent l'Ancien Testament comme la figure du Nouveau.

figuriste [figyrist] n. m. (de *figure ;* 1604, *Dict. général,* avec un sens théologique peu clair ; sens I [de *figurisme ?*], début du XVIII[e] s. ; sens II, 1788, Havard).

I. En théologie, partisan du figurisme.

II. Mouleur de figures en plâtre.

fil [fil] n. m. (lat. *filum,* fil, filament, fibre, tissu, nature, tranchant [d'une lame] ; XII[e] s., *Partenopeus de Blois,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière [*fils de la Vierge,* 1755, *Encyclopédie*] ; sens I, 3, 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen* [*fil de caret*] ; sens I, 4, 1845, Bescherelle ; sens I, 5, 1872, Larousse ; sens I, 6 et 8, av. 1848, Chateaubriand ; sens I, 7, 1748, Montesquieu ; sens II, 1, XIII[e] s., Littré ; sens II, 2, 1890, *Dict. général* [*fil télégraphique*] ; sens III, 1-2, milieu du XVIII[e] s., Buffon ; sens III, 3, XII[e] s. ; sens III, 4 et IV, milieu du XVI[e] s., Amyot ; sens III, 5, XVI[e] s. ; sens V, 1808, d'Hautel).

I. 1. Brin long et fin d'une matière textile naturelle, ou brin continu d'une matière synthétique : *Dévider le fil d'un cocon de ver à soie. Fil de Nylon, de rayonne.* || Brin long et fin obtenu en tordant ensemble des fibres textiles de longueur limitée, ou des fils simples, et destiné au tissage et à la couture : *Fil de coton, de lin, de laine, de chanvre. Fil de soie. Une bobine de fil. Entre ses doigts légers, la laine s'allongeait en un fil menu que le fuseau tordait en tournant rapidement* (Le Roy). || *Absol.* Fil ou tissu de lin : *Une nappe de fil. Des draps fil et coton.* || *Fil câblé,* v. CÂBLÉ. || *Fil d'Écosse,* fil de coton rond, imitant le grain du cordonnet et le brillant de la soie. || *Fil mercerisé,* v. MERCERISÉ. || *Fil retors,* fil formé de plusieurs fils simples retordus ensemble. || *Droit fil,* sens des fils d'une étoffe, soit de la trame, soit de la chaîne (par opposition à *biais*). || Class. *De droit fil,* en droite ligne : *Faites-nous aller de droit fil | Dans ce pays gras et fertil* (Scarron). || *Donner, avoir du fil à retordre,* donner, avoir de grosses difficultés : *Dans la vie de ce monde, on a du fil à retordre* (Theuriet). || *De fil en aiguille,* en passant d'une chose à une autre par un enchaînement naturel : *Je vais de fil en aiguille, tout simplement* (Vigny). || *Cousu de fil blanc,* se dit d'une finesse, d'une ruse qui saute immédiatement aux yeux : *Cela n'avait pas le sens commun, c'était cousu de fil blanc* (Renan). || *Un coupeur de fils (ou de cheveux) en quatre,* une personne qui cherche des complications, qui donne beaucoup d'importance à de petites choses. || **2.** Soie fili-

forme sécrétée par certains animaux, en particulier par les araignées. || *Fils de la Vierge,* fils blancs et soyeux qu'on voit flotter dans l'air à l'automne, et qui sont émis par de jeunes araignées, auxquelles ils servent d'appareil de sustentation pour leurs migrations (allusion à la croyance populaire qui les imaginait échappés du fuseau de Marie) : *Des illusions qui s'enflamment et s'éteignent comme des fils de la Vierge par une nuit chaude* (Balzac). || **3.** Brin constitué d'une matière textile ou d'une matière analogue, qui sert à attacher, à réunir, à suspendre, etc. : *Le fil d'un collier.* || *Fil de caret,* V. CARET 2. || Fig. *Ne tenir qu'à un fil,* être très fragile, très précaire : *La paix ne tient qu'à un fil.* || Fig. *Avoir un fil à la patte,* dépendre de quelqu'un d'autre, ne pouvoir décider et agir librement : *Je n'ai plus de fil à la patte ; je suis divorcée* (Donnay). || Fig. *Le fil de la destinée, de la vie,* le cours continu de la vie, que la mort interrompt (par allusion au fil, symbole de la vie, que les Parques filaient, puis tranchaient). || **4.** *Fil à plomb,* instrument composé d'une masse métallique (souvent de plomb) suspendue à un fil ou à une ficelle, qui indique la direction de la verticale et sert à vérifier l'aplomb des ouvrages de maçonnerie, de charpente, etc. : *Il était* [un mur] *aligné au fil à plomb* (Hugo). || **5.** Dans le langage des coulisses, se dit pour *corde* (mot considéré comme de mauvais augure et proscrit du vocabulaire de la scène) : *« Pourquoi n'as-tu pas pu relever le rideau ? — Le fil s'était cassé » (Guitry).* || *Spécialem.* Chacune des cordes qui servent à la manœuvre des décors. (On dit aussi FICELLE.) || **6.** *Fig.* Moyen secret d'action ou d'influence ; motif qui détermine quelqu'un à agir de telle ou telle manière (par allusion aux fils cachés qui servent à mouvoir les marionnettes) : *Avoir en main, tenir les fils d'une conspiration, d'une intrigue. Pour comédiens, j'ai vous tous* [...], *et le fil par lequel je vous remue, c'est la peur !* (Vigny). *C'est le diable qui tient les fils qui nous remuent* (Baudelaire). || **7.** *Fil d'Ariane, fil conducteur,* moyen qui permet de se diriger ou de se retrouver dans un ensemble embrouillé ou complexe (par allusion au fil qu'Ariane donna à Thésée pour se diriger dans le Labyrinthe) : *Bientôt les rapports d'idées deviennent tellement vagues, le fil conducteur qui relie vos conceptions si ténu, que vos complices seuls peuvent vous comprendre* (Baudelaire). || **8.** *Fig.* et *littér.* Liens, d'ordre affectif ou autre, qui unissent les hommes entre eux (au plur.) : *Ainsi, la religion n'était occupée qu'à renouer les fils sociaux que la barbarie rompait sans cesse* (Chateaubriand). *Les fils mystérieux où nos cœurs sont liés* (Hugo).

II. 1. Cylindre de très faible section et de longueur indéterminée, obtenu par l'étirage d'une matière métallique : *Fil de fer, d'acier. Fil de cuivre, de laiton. Un crasseux abat-jour en taffetas vert cerclé par un fil d'archal* (Balzac). *Brodant avec des fils d'or un fond de bourse arabe* (Fromentin). *C'était un fil de fer de son bouquet de mariage* (Flaubert). || *Fil à couper le beurre,* fil métallique tendu entre deux bâtonnets et servant à couper le beurre en motte. || Fam. *N'avoir pas inventé le fil à couper le beurre,* n'être pas très malin. || *Fil de fer barbelé,* V. BARBELÉ. || **2.** *Fil électrique,* ou simplem. *fil,* conducteur électrique constitué par un fil métallique, entouré ou non d'une gaine isolante : *Le fil d'une lampe de chevet, d'un fer électrique.* || *Fil téléphonique,* fil d'un circuit de téléphone. || *Fil télégraphique,* fil dans lequel passent les courants télégraphiques. || *Télégraphie, téléphonie sans fil,* ou, par abrév., *T.S.F.,* transmission des messages ou de la parole par utilisation des propriétés des ondes électromagnétiques. || Fam. *Coup de fil,* coup de téléphone, communication téléphonique : *Donner, passer, recevoir un coup de fil.* || Fam. *Avoir quelqu'un au bout du fil,* être en conversation téléphonique avec une personne. || Fam. *Qui est au bout du fil ?,* qui est à l'appareil ? || *Par fil,* par le moyen d'une liaison télégraphique ou téléphonique : *Restait à demander, par fil, si le chef du secrétariat était, pour quelque affaire, aux bureaux de la rue du Quatre-Septembre* (Duhamel). *Seul journal reliant par ses fils spéciaux les quatre premières capitales du globe* (Romains).

III. 1. Direction générale que suivent les fibres du bois, les fibres musculaires : *Suivre le fil du bois, de la viande.* || **2.** Dans une pierre ou dans un bloc de marbre, surface de fêlure, de forme et de direction quelconques. || **3.** Sens dans lequel s'écoule une eau courante : *Dériver, aller au fil de l'eau.* || *Centrale au fil de l'eau,* centrale hydro-électrique ne comportant pas de barrage, dont le canal d'amenée est à faible pente et ne comporte aucune réserve d'eau. || Fig. *Se laisser aller au fil de l'eau,* profiter des heureux hasards de la vie, des circonstances favorables, sans faire aucun effort. || **4.** Progression, succession continue, enchaînement plus ou moins logique : *Le fil de la conversation, d'un discours. Suivre le fil de ses pensées. Mais dites-moi, s'il vous plaît, Tournebroche* [...], *à quel endroit de mon récit j'en étais quand j'en embrouillai le fil à ce grand saint Pierre* (France). *J'étais déçu quand il reprenait le fil de son récit* (Proust). *Mais le fil de l'entretien s'était trouvé mystérieusement rompu...* (Duhamel). || *Perdre le fil, perdre le fil de ses idées,* oublier soudainement ce qu'on avait à dire. || **5.** *Spécialem.* Cours, marche régulière du temps : *Au fil des jours, des heures. Le long fil importun d'une trop longue vie* (H. de Régnier).

IV. Partie tranchante d'un instrument coupant : *Les guerriers aiguisaient le fil de leur épée* (Lamartine). *Il coupait doucement, avec réflexion, tranchant les derniers tendons avec cette lame aiguë comme un fil de rasoir* (Maupassant). || *Donner du fil à,* affiler, affûter : *Il interrompit sa besogne sous prétexte d'affûter la scie au tiers-point, de donner du fil à son rabot* (Pol Neveux). || *Passer au fil de l'épée,* tuer en transperçant le corps avec l'épée : *Les Romains faisaient passer au fil de l'épée des villes et des armées entières* (Bonald).

V. *Fil en trois, en quatre, en six,* etc., eau-de-vie au degré d'alcool particulièrement élevé : *Un horrifique verre de fil en quatre* (Flaubert). *Rosalie, apporte la fine, la surfine, le fil en dix* (Maupassant).

• SYN. : **III, 3** *courant ;* **4** *cours, déroulement, flot, suite, trame.*

filabilité [filabilite] n. f. (de *filable ;* XX^e s.). Aptitude à être filé : *La filabilité d'un textile.*

filable [filabl] adj. (de *filer ;* début du XVII^e s.). Qui peut être filé : *Matières filables.*

fil-à-fil [filafil] n. m. invar. (de *fil, à* et *fil ;* 1930, Larousse [« costume fait en fil-à-fil », milieu du XX^e s.]). Tissu de laine ou de coton où l'effet chiné est obtenu par l'alternance d'un fil clair et d'un fil foncé. || *Par extens.* Costume fait en fil-à-fil.

filage [filaʒ] n. m. (de *filer ;* XIII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2 et 5, XX^e s. ; sens 3, 1877, Littré ; sens 4, 1872, Larousse [en termes de jeux, « tour de prestidigitation... », XX^e s.]). **1.** Transformation des fibres textiles en fil : *Le filage de la laine, du lin, de la soie.* || Travail du fileur. || **2.** Procédé de façonnage des métaux par déformation plastique à chaud. || **3.** Chez les peintres en bâtiment, action de tracer ou de tirer des filets. || **4.** En termes de jeux, substitution frauduleuse d'une carte à une autre. || Tour de prestidigitation qui consiste à remplacer une carte par une autre à l'insu du public. || **5.** *Filage de l'huile,* opération consistant à répandre de l'huile sur la mer en vue de la calmer.

1. filaire [filɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *filaria,* dér. du lat. class. *filum,* fil [à cause de la forme des animaux] ; 1811, Mozin). Nom donné à un certain nombre de vers des régions chaudes, ronds et filiformes, dont plusieurs espèces sont les agents de parasitoses des animaux et de l'homme.

2. filaire [filɛr] adj. (de *fil ;* milieu du XX^e s.). Se dit d'une transmission par fil (par opposition à la transmission optique ou radio-électrique).

filament [filamɑ̃] n. m. (lat. médiév. *filamentum,* filament [« ouvrage formé de fils », en bas lat.], du lat. class. *filum,* fil ;

1538, R. Estienne, au sens I, 1 ; sens I, 2, XX^e s. ; sens II, 1922, Larousse).

I. 1. Élément de forme fine et allongée qui compose certains tissus animaux ou végétaux, certains corps minéraux : *Filaments nerveux. Filaments de l'écorce du chanvre ou du lin. Filaments de l'amiante.* || *Spécialem.* En anatomie, syn. de FIBRILLE. || **2.** Fibre dure de certaines viandes.

II. Dans une lampe électrique, fil métallique conducteur, rendu incandescent par le passage du courant.

• SYN. : **I, 1** *fibre.*

filamenteux, euse [filamɑ̃tø, -øz] adj. (de *filament ;* fin du XVI^e s., au sens 1 [*membrane, tunique filamenteuse,* 1865, Littré] ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** Qui est composé de filaments ; qui contient des filaments : *Écorce, matière filamenteuse. Viande filamenteuse.* || Spécialem. *Membrane* ou *tunique filamenteuse,* membrane utérine expulsée après la gestation. || **2.** Qui a l'aspect filiforme des filaments : *On lui indiqua un blanc au-dessous d'une toute petite écriture filamenteuse comme en tracent les doigts trop gros* (Daudet).

• SYN. : **1** *fibreux, filandreux ;* **2** *filiforme, vermiculaire.*

filandière [filɑ̃djɛr] n. f. et adj. (du bas lat. *filanda,* ce qui est à filer, neutre plur. substantivé de l'adj. verbal de *filare,* filer [V. FILER] ; XIII^e s. [aussi var. *filandrière ; les sœurs filandières,* 1668, La Fontaine]). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.) et *littér.* Fileuse : *L'araignée* [...], *étant filandière, | Prétendait enlacer tout insecte volant* (La Fontaine). *C'était la meilleure filandière du pays* (Sand). || *Les sœurs filandières,* les Parques (qui filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie des humains) : *Elles filaient si bien que les sœurs filandières | Ne faisaient que brouiller au prix de celles-ci* (La Fontaine).

filandre [filɑ̃dr] n. f. (altér. d'une forme *filande,* bas lat. *filanda* [v. l'art. précéd.] ; 1392, Godefroy, au sens de « filet de pêche » ; sens 1, XVI^e s. ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1890, *Dict. général*). **1.** Fibre longue et coriace de certaines viandes, de certains légumes : *Des filandres de viande bouillie. Des filandres de carottes, de navets.* || **2.** Fil blanc et léger qui flotte dans l'air en automne, et qu'on appelle plus souvent *fil de la Vierge..* (V. FIL.) || **3.** Veine de matière plus tendre qui divise le marbre.

filandreusement [filɑ̃drøzmɑ̃] adv. (de *filandreux ;* début du XX^e s.). *Fam.* D'une manière qui évoque un fil : *Il s'étire filandreusement durant les heures d'oisiveté et se rétracte dès qu'on a besoin de lui* (Duhamel).

filandreux, euse [filɑ̃drø, -øz] adj. (de *filandre ;* début du XVII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1846, Balzac). **1.** Rempli de fibres longues et coriaces : *Viande filandreuse.* || **2.** *Fig.* Se dit d'un style dépourvu de concision et de clarté, d'un développement où la pensée est exprimée d'une manière confuse, embarrassée : *Ses discours* [à Saint-Just] *mêmes sont filandreux, ennuyeux* (Thibaudet). || *Par extens.* Se dit d'une personne qui manque de clarté et d'élégance dans l'expression : *Un orateur filandreux.*

• SYN. : **1** *fibreux ;* **2** *emberlificoté* (fam.), *embrouillé, enchevêtré, entortillé, tarabiscoté, touffu ; fumeux, nébuleux.* — CONTR. : **1** *tendre ;* **2** *clair, concis, lapidaire, limpide, lumineux.*

filant, e [filɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *filer ;* 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Se dit d'un liquide qui file, qui coule sans se diviser en gouttes : *Un sirop filant.* || **2.** *Étoile filante,* v. ÉTOILE.

filanzane [filɑ̃zan] n. m. (mot empr. à un parler des indigènes de Madagascar ; fin du XIX^e s.). Chaise légère, suspendue à deux barres et portée par quatre hommes, employée surtout à Madagascar.

filao [filao] n. m. (mot du créole de l'océan Indien, peut-être dér. du franç. *fil* [à cause des rameaux grêles et filiformes de l'arbre] ; 1808, Boiste). Arbre de la Réunion : *Et, la nuit, pour servir d'accompagnement à mes songes, le chant plaintif des arbres à musique, des mélancoliques filaos !* (Baudelaire).

filardeau [filardo] n. m. (de *fil ;* 1392, Du Cange, au sens I ; sens II, 1771, Trévoux).

I. Jeune brochet.

II. Jeune arbre droit et élancé.

filaret [filarɛ] n. m. (ital. *filaretto,* fine balustrade en bois d'une galère, etc., de *filo,* fil, lat. *filum* [V. FIL] ; début du XVII^e s., au sens de l'ital. ; sens actuel, 1872, Larousse). Arête aiguë d'une pièce de bois travaillée de droit fil.

filariose [filarjoz] n. f. (du lat. scientif. moderne *filaria* [V. FILAIRE] ; fin du XIX^e s.). Maladie parasitaire de l'homme, provoquée par une filaire.

filasse [filas] n. f. (lat. pop. **filacea,* filasse, de *filum,* fil ; v. 1130, *Eneas,* écrit *filace,* au sens de « fil de l'araignée » ; sens 1, XIII^e s., Rutebeuf, écrit *filace* [*filasse,* av. 1563, La Boétie ; *cheveux de filasse,* fin du XVII^e s., Saint-Simon ; *blond filasse,* 1881, Taine ; *cheveux filasse,* début du XX^e s.] ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Amas ou assemblage de filaments tirés de la tige des végétaux textiles : *Filasse de chanvre, de lin.* || *Des cheveux blond filasse,* ou, adjectiv., *des cheveux filasse,* des cheveux d'un blond pâle, comme la filasse : *Il faut te dire que Gob-Lafleur porte des vêtements couverts de taches, qu'il laisse flotter une gerbe de cheveux filasse sur ses épaules et qu'il a l'air de ne pas s'être lavé de huit jours* (Gide). || **2.** *Filasse de montagne,* nom usuel de l'asbeste.

• SYN. : **1** *étoupe.*

filateur, trice [filatœr, -tris] n. (dér. savant de *filer ;* 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** Personne qui dirige, exploite une filature : *Le père, ancien filateur* [...], *vivait modestement d'une inspection d'assurances* (Daudet). || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne qui file, qui développe (rare) : *Cette vieille filatrice d'idéal bêta qu'on nommait la Sand* (Huysmans).

filature [filatyr] n. f. (dér. savant de *filer ;* 1724, Brunot, au sens I, 2 ; sens I, 1, 1835, Acad. ; sens II, 1829, G. Esnault).

I. 1. Ensemble des opérations industrielles par lesquelles les fibres textiles sont transformées en fil : *Filature du coton, de la laine, de la soie.* || **2.** Établissement où l'on file en grand les matières textiles : *Ma maison n'est pas un mas, ni une filature* (Daudet).

II. Action de filer une personne, de la suivre pour surveiller ses faits et gestes : *Je connais ces surveillances, ces filatures* (Bernstein). || *Prendre quelqu'un en filature,* se mettre à le filer : *Une femme un peu affolée, qui porte un paquet comme celui-là sous le bras, et qui tourne dans trois ou quatre rues à la recherche de l'endroit qu'on lui a indiqué, il n'en faut pas plus pour qu'un policier la prenne en filature* (Romains).

fildeferiste [fildəferist] n. (de *fil de fer ;* milieu du XX^e s.). Nom donné aux danseurs de corde, aux équilibristes qui substituèrent le fil de fer au fil d'archal ou de laiton.

file [fil] n. f. (déverbal de *filer ;* av. 1464, J. Chartier, dans la loc. *à file,* « les uns derrière les autres » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 3, 1651, Scarron). **1.** Suite de personnes, d'animaux, de véhicules avançant l'un derrière l'autre et s'étendant sur une certaine longueur : *Une file de voitures qui atteint plusieurs kilomètres. La file des piétons et des chameaux s'allonge* (Hugo). || *Spécialem.* Suite de personnes placées l'une derrière l'autre, et qui stationnent : *J'ai pris ma place dans la file qui piétinait devant la porte ouverte de l'enfer* (Camus). *Une longue file d'attente à un guichet.* || *Prendre la file,* se placer dans une file à la suite du dernier arrivé. || **2.** Suite de soldats placés les uns derrière les autres, sur une seule ligne : *La file constitua un élément de combat de l'infanterie jusqu'au XIX^e s.* || *Serrer les files,* faire rapprocher les soldats de manière à ne pas laisser d'intervalles. || *Chef de file,* le premier soldat d'une file en marche ; au *fig.,* celui qui est à la tête d'un groupement, d'une association : *Le chef de file d'un parti ; spécialem.,* navire qui tient la tête d'une ligne de file. || *Ligne de file,*

ordre tactique que prennent des navires de guerre naviguant les uns derrière les autres. || *Feu de file,* v. FEU || **3.** Rangée de choses immobiles placées l'une derrière l'autre ou l'une à côté de l'autre : *Il regardait la file des maisons basses* (Romains).

• SYN. : **1** *colonne, cortège, procession, théorie ; cordon, haie, queue ;* **3** *enfilade, front, succession, suite.*

◆ **À la file, en file** loc. adv. (1580, Montaigne [*à la file ; en file,* av. 1695, La Fontaine]). L'un derrière l'autre : *Se suivre, marcher, avancer à la file. Se mettre en file. Survinrent lentement, à la file, quarante camions à gueule sombre, traînant des prolonges chargées de câbles et de membrures* (Audiberti). || *Marcher à la* (ou *en*) *file indienne,* marcher l'un derrière l'autre sans laisser d'intervalle.

◆ **À la file** loc. adv. (XXe s.). Successivement et sans ménager d'intervalle : *Manger quatre gâteaux à la file.*

◆ **En double file** loc. adv. et adj. (v. 1950). En parlant de voitures en stationnement, en file parallèle à celle des voitures rangées le long du trottoir.

filé, e [file] adj. (part. passé de *filer ;* 1865, Littré, aux sens I, 2 et II ; sens I, 1, XXe s.).

I. 1. *Verre filé,* verre étiré sous forme de fil. || **2.** *Corde filée,* corde d'un instrument de musique faite de boyau entouré d'un fil de laition.

II. *Son filé, note filée,* son, note dont l'intensité varie d'une façon continue : *Quand la « Dona è mobile » | Sur le rouleau qui tourne et joue | Expire avec un son filé...* (Gautier).

◆ **filé** n. m. (sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, 1730, Savary des Bruslons ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** Fil simple ou retors destiné au tissage. || **2.** Fil d'or ou d'argent dont on entoure parfois un fil de soie ou de lin. || **3.** Tabac à chiquer en ficelles. || **4.** Au cinéma, panoramique très rapide qui produit un grisé entre deux images nettes.

filer [file] v. tr. (bas lat. *filare,* étirer en fil, de *filum,* fil ; XIIIe s., Littré, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1763, Voltaire ; sens II, 1, av. 1559, J. Du Bellay ; sens II, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 3, 1844, Balzac ; sens II, 4, 1865, Littré ; sens II, 5, 1815, G. Esnault ; sens II, 6, 1690, Dancourt ; sens II, 7, 1835, G. Esnault).

I. 1. Réunir en un fil continu des fibres de matière textile en les tordant ensemble : *Cette quenouille* [...] *| Où je filais d'un doigt pensif la blanche laine* (Banville) ; et absol. : *Des filles bénédictines* [...] *s'occupaient à coudre, à filer* (Chateaubriand). *L'enfant voyant l'aïeule à filer occupée* (Hugo). *Filer au fuseau, au rouet.* || *Métier à filer,* la dernière machine de filature qui transforme les mèches en fil. || Fig. *Filer doux,* se montrer docile, obéissant, soumis, généralement sous l'empire de la crainte (au pr., jadis, filer en douceur, de peur que le fil ne se rompe) : *Crevel, qui se croyait obligé de filer doux avec le respectable fonctionnaire qu'il trompait* (Balzac). || Fig. et fam. *Filer le parfait amour avec quelqu'un,* se donner, réciproquement, des témoignages constants d'amour. || Fam. *Filer un mauvais coton,* v. COTON. || Spécialem. *Filer le tabac,* le corder. || **2.** En parlant de certains insectes, des araignées, sécréter un fil de soie : *Le ver à soie file son cocon. L'araignée file sa toile.* || **3.** Étirer à la filière : *Filer l'argent, l'or.* || Par extens. *Filer une corde* (pour un instrument de musique), entourer le boyau d'un fil de laiton.

II. 1. *Filer un cordage, une chaîne, une amarre, une ligne,* etc., les dérouler d'une manière continue, égale, en les laissant glisser : *Le détachement va filer le câble* (Balzac). || Par extens. *Filer une barrique,* la descendre à la cave en faisant usage de cordages. || *Filer n nœuds,* en parlant d'un bateau, avoir une vitesse de *n* milles marins à l'heure (chaque nœud de loch filé dans l'intervalle de 30 secondes correspondant à un mille par heure). || **2.** *Fig.* Dévider, réciter d'une manière continue : *Le chanoine au soleil filait des patenôtres | Sur des chapelets clairs grenés de pièces d'or* (Rimbaud). || **3.** Émettre un son vocal sur une seule respiration, ou produire une note sur un instrument à archet, en variant progressivement l'intensité du forte au pianissimo : *Il a beau se dresser sur la pointe des pieds, le cou tendu, filer le son jusqu'au bout en l'accompagnant d'un geste délié de fileuse qui pince sa laine entre deux doigts, rien ne sort, rien* (Daudet). || **4.** *Fig.* Conduire, développer progressivement : *Filer une intrigue.* || Spécialem. *Filer une scène,* au théâtre, répéter une scène sans l'interrompre et sans s'arrêter à des améliorations de détail. || **5.** Suivre une personne sans la perdre de vue, pour épier discrètement ses faits et gestes : *Filer un suspect. S'apercevoir qu'on est filé.* || **6.** *Filer la carte,* faire disparaître la carte qu'on devait donner, pour lui en substituer une autre. || *Filer une carte,* saisir l'occasion de la jouer pour s'en débarrasser. || *Filer les cartes,* les découvrir lentement. || **7.** *Pop.* Donner : *Si tu continues à m'embêter, j' te file une tarte !*

• SYN. : **II, 1** *dévider, lâcher, larguer ;* 5 *pister.*

◆ v. intr. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « couler » ; sens I, 1-2, 1690, Furetière ; sens I, 3, av. 1848, Chateaubriand ; sens II, 1, 1762, J.-J. Rousseau ; sens II, 2, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens II, 3, 1754, G. Esnault ; sens II, 4, 1857, Flaubert).

I. 1. En parlant d'une substance molle et élastique, s'allonger, s'étirer en forme de fil : *Du gruyère qui file ;* et au fig. : *Des phrases qui filent comme notre macaroni* (Balzac). || **2.** En parlant d'un liquide, couler en un filet mince et continu, sans se diviser en gouttelettes : *Les liquides gras ou sirupeux filent.* || **3.** En parlant d'une flamme, s'allonger, s'étirer en fumant : *Nous arrivions extrêmement laids, et nous nous asseyions en rond autour d'un salon éclairé d'une lampe qui filait* (Chateaubriand). *Elle s'aperçut enfin que la lampe filait et elle baissa la mèche* (Duhamel).

II. 1. Se dérouler d'une façon continue : *Prends garde, jeune pilote, que ton câble ne file* (Rousseau). || *Spécialem.* Se détacher, céder sur une certaine longueur : *Une maille de son bas a filé.* || *Par anal.* S'allonger jusqu'à, glisser vers : *Une petite fille* [...] *qui riait en laissant filer sur moi de longs regards sournois et inexpressifs* (Proust). || *Fig.* S'étendre en longueur : *Sur les côtés, filent des sentiers étroits* (Barrès). || **2.** Se déplacer à une allure très rapide : *L'express file à cent trente à l'heure. Avec cette voiture, on file plus vite qu'on ne voudrait* (Romains). || *Spécialem.* En parlant du gibier, voler ou courir droit devant soi, sans faire de crochets : *Le sanglier débusqué fila, suivi des chiens hurleurs, à travers des broussailles* (Maupassant). || **3.** *Fam.* S'en aller rapidement ; se sauver, généralement pour échapper à quelque chose : *Du temps de la République, on attendait pour filer d'y être forcé par l'ennemi* (Stendhal). *Force a été de filer sur Le Havre, où nous avons dîné, attendant le train du soir* (Gide). *Maintenant, il faut que je file et vous êtes pressé, vous aussi* (Duhamel). *J'ai cru qu'il allait me conseiller de filer à Solesmes, de me faire moine* (Bernanos). || Fam. *Filer à l'anglaise,* s'en aller sans prendre congé ou sans permission, et en tâchant de ne pas éveiller l'attention. || **4.** En parlant de choses, disparaître rapidement, ou être consommé, dissipé : *Tout filait chez les brocanteurs, la laine des matelas, les ustensiles de cuisine, des meubles même* (Zola). *Le bois, le sucre et la chandelle filaient comme dans une grande maison* (Flaubert). || *Spécialem.* En parlant d'argent, être dépensé : *Tant de fois il avait donné de quoi solder une facture de modiste, de couturière, renouveler des tentures, le linge des armoires, et puis rien n'était réglé ni acheté, l'argent filait rue Fortuny chez le mange-tout ; maintenant, assez, on ne l'attrapait plus* (Daudet).

filerie [filri] n. f. (de *fil ;* 1962, Larousse). En électricité, ensemble de conducteurs isolés de petite section.

1. filet [filɛ] n. m. (dimin. de *fil ;* v. 1180, Marie de France, au sens I, 1 ; sens I, 2, XVe s. ; sens I, 3, 1865, Littré ; sens I, 4 et 7, 1690, Furetière ; sens I, 5 et II, 2, 1845, Bescherelle ; sens I, 6, 1680, Richelet [*filet d'un violon,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 8,

1549, R. Estienne [pour un liquide ; *un filet de voix,* 1680, Richelet] ; sens I, 9, 1690, Furetière [*scier du filet,* 1865, Littré] ; sens II, 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*filet mignon,* 1716, *le Cuisinier royal et bourgeois ; faux filet,* 1865, Littré]).

I. 1. *Class.* Fil ténu (au pr. et au fig.) : *La Parque à filets d'or n'ourdira point ma vie* (La Fontaine). *Il semble que l'autre ait aiguisé le fer dont il a voulu trancher le filet du peu d'amitié que je lui portais* (d'Urfé). || **2.** En anatomie, nom donné aux dernières ramifications des nerfs : *Filets nerveux ;* ou à des replis membraneux qui brident certains organes : *Filets des lèvres.* || *Filet* ou *frein de la langue,* membrane mince qui attache le dessous de la langue à la partie inférieure de la bouche. || *Couper le filet de la langue,* ou simplem. *le filet,* le sectionner lorsqu'il gêne les mouvements de la langue. || Fam. *Avoir le filet bien coupé,* avoir la parole facile, être bavard. || **3.** Partie longue et fine de l'étamine d'une fleur, qui supporte l'anthère. || **4.** Trait plus ou moins fin, utilisé en reliure, en décoration : *Une reliure décorée de filets dorés. Panneau encadré de filets de peinture. Ce cabaret en porcelaine blanche ornée de filets d'or* (Balzac). || *Pousser des filets,* tracer, à l'aide d'un fer à dorer, de petites lignes dorées sur les plats ou sur le dos d'un ouvrage relié. || **5.** Dans l'imprimerie, lame métallique, d'épaisseur variable et de même hauteur que les caractères, qui sert aux séparations et aux encadrements du texte. || Trait que l'on obtient, à l'impression, à l'aide de cette lame : *Filet gras, filet maigre.* || *Par extens.* Syn. de ENTREFILET : *Les « Débats » me consacrent un petit filet fielleux* (M. Prévost). || **6.** Bande longue et mince, en cuivre, en bois, en ivoire, etc., incrustée dans un panneau d'ébénisterie et formant une sorte d'encadrement : *Un bureau en acajou orné de filets de cuivre.* || *Filet d'un violon,* incrustation courant autour de la table et du fond du violon. || **7.** *Filet d'une vis,* partie en saillie bordant le sillon hélicoïdal de la vis. || **8.** Mince jet de liquide : *Un filet d'eau. Assaisonner d'un filet de vinaigre.* || *Par anal.* Petite quantité de gaz, de fumée qui s'échappe : *Un filet d'air. À chaque cornue qui se rabat, on voit jaillir un filet de fumée blanche* (Fromentin). *La cheminée* [...] *étirait un mince filet de fumée noire* (Vercel). || Fig. *Un filet de voix,* une voix ténue qu'on entend faiblement. || **9.** En équitation, mors articulé sans branches ni gourmette. || *Scier du filet,* tirer le mors alternativement de droite et de gauche pour modérer l'allure trop vive du cheval.

II. 1. *Filet de bœuf,* partie charnue, particulièrement tendre et fine, qui se lève sur l'épine du dos, en dessous des vertèbres lombaires. || *Filet de veau, de mouton,* morceau correspondant à la région lombaire. || *Filet de porc,* partie postérieure de la longe. || *Filet mignon,* nom donné au muscle long du cou du bœuf, situé sous les premières vertèbres dorsales. || *Faux filet,* v. CONTRE-FILET. || **2.** Bande de la chair d'un poisson levée parallèlement à l'arête dorsale : *Filets de sole, d'anchois, de hareng.* || Morceau levé sur la poitrine d'une volaille, dans le sens de la longueur : *Filets de canard.*

2. filet [filɛ] n. m. (altér. de *filé,* filet [XIII^e s., Tailliar ; encore dans Monet, 1636], proprem. « [objet] fait de fils », part. passé substantivé de *filer ;* XVI^e s., au sens 2 ; sens 1 et 3, 1690, Furetière ; sens 4, début du XVII^e s., Malherbe ; sens 5, 1872, Larousse). **1.** Réseau composé de mailles en losanges ou en carrés, exécutées avec du fil de lin, de coton, des fibres synthétiques, etc., et reliées entre elles par des nœuds. || **2.** Objet fait de cordes, de fils entrecroisés selon cette technique, et qui sert à capturer les animaux (poissons, oiseaux, insectes, etc.) : *Les bêtes qu'il* [l'homme] *force | Avec l'arc ou l'épieu, le filet ou l'amorce* (Heredia). *Il* [le chalutier] *travaille la mer, infatigable, la voile gonflée, traînant par le flanc un grand filet qui racle le fond de l'océan* (Maupassant). *Un vieil Anglais de l'hôtel attrapait, avec un long filet, les papillons de nuit* (Mauriac). || *Coup de filet,* ce que l'on prend de poissons ou d'oiseaux en une seule fois avec un filet ; au *fig.,* opération de police particulièrement fructueuse. || **3.** Le même genre d'ouvrage à mailles servant à d'autres usages. || *Filet de tennis, de volley-ball, de Ping-Pong,* etc., filet tendu au milieu du terrain ou de la table de jeu, et par-dessus lequel on doit faire passer la balle : *Mettre la balle dans le filet.* || *Filet de football,* treillage en corde attaché derrière les poteaux de buts : *Loger le ballon dans le filet.* || *Filet de cirque,* filet tendu au-dessous des acrobates qui se livrent à des exercices périlleux, et destiné à amortir une chute possible : *Travailler sans filet.* || *Filet à bagages,* filet horizontal disposé au-dessus des banquettes d'un véhicule de transport public et dans lequel les voyageurs peuvent mettre leurs bagages à main : *Mettre sa valise dans le filet.* || *Filet à provisions,* sac en mailles dont les ménagères se servent pour faire leur marché. || *Filet à cheveux,* résille dont les femmes se recouvrent les cheveux pour les maintenir dans leurs plis. || **4.** *Fig.* Piège, embûche tendus par quelqu'un : *Depuis trois mois, il l'enveloppait dans l'irrésistible filet de sa tendresse* (Maupassant). || **5.** *Spécialem.* Ouvrage féminin formé de réseaux et exécuté avec des fils de natures diverses. || *Dentelle-filet,* ou simplem. *filet,* broderie exécutée sur un réseau de mailles carrées : *Faire du filet. Un dessus-de-lit en filet.*

● SYN. : **4** *lacs* (littér. et vx), *nasse, réseau, rets* (littér.).

1. filetage [filtaʒ] n. m. (de *fileter* 1 ; 1872, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Opération consistant à creuser une rainure hélicoïdale le long d'une surface cylindrique : *Filetage d'une vis, d'un écrou, d'un tube métallique.* || **2.** Ensemble des filets constituant une vis.

2. filetage [filtaʒ] n. m. (de *filet* 2 ; 1865, Littré). Braconnage exercé à l'aide de filets.

3. filetage [filtaʒ] n. m. (de *fileter* 2 ; milieu du XX^e s.). Action de fileter le poisson.

fileté [filte] n. m. (de *filet* 1 ; XX^e s.). Étoffe de coton dont un fil de chaîne est plus gros que les autres et forme de fines rayures en relief.

1. fileter [filte] v. tr. (de *filet* 1 ; XIII^e s., Godefroy, au part. passé, au sens de « brodé » ; à l'infin., au sens 3, 1858, Legoarant ; sens 1-2, 1865, Littré). [Conj. **4 b.**] **1.** Passer à la filière : *Fileter le fil de fer.* || **2.** Former les filets d'une vis, d'un écrou. || **3.** Garnir d'un filet décoratif : *Fileter le manche, la table d'un violon.*

2. fileter [filte] v. tr. (de *filet* 1 ; 1967, A. Boyer). Prélever des filets dans le poisson.

filetier [filtje] n. m. (de *filet* 1 ; 1764, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Ouvrier qui exécute à la main des filets à l'aide d'une navette. || **2.** Ouvrier de filature qui retord du fil à coudre. (V. aussi FILTIER, ÈRE.)

fileur, euse [filœr, -øz] n. (de *filer ;* XIV^e s., au sens I, 1 [le fém. *fileresse* est attesté dès 1268, É. Boileau] ; sens I, 2, XX^e s. ; sens II, 1, 1837, Vidocq ; sens II, 2, 1829, G. Esnault ; sens II, 3, 1930, Larousse ; sens II, 4, 1959, G. Esnault).

I. 1. Personne qui file, qui transforme en fil une matière textile : *Comme le fil que la fileuse de la quenouille retire inépuisablement* (Claudel). || Ouvrier, ouvrière conduisant un métier à filer, qui transforme en fil la mèche obtenue au banc à broches. || **2.** Ouvrier qui étire les lingots d'or ou d'argent au moyen de la filière.

II. 1. *Arg.* et *vx.* Homme qui, ayant vu des voleurs opérer, menaçait de les dénoncer s'ils ne lui versaient pas une contribution (au masc. et au fém.). || **2.** *Vx.* Policier qui suivait un suspect. || **3.** *Fam.* Personne prompte à fuir d'un endroit où il y a péril. || **4.** En argot du turf, personne qui fréquente les propriétaires d'écurie dans l'espoir d'obtenir des renseignements.

◆ **fileuse** n. f. (1865, Littré). Ouvrière dévidant les cocons dans les filatures de soie.

filial, e, aux [filjal, -o] adj. (bas lat. *filialis,* filial, du lat. class. *filius,* fils [v. FILS] ; début du XIV^e s.). Qui caractérise l'attitude d'un fils ou d'une fille à l'égard de ses parents : *Amour filial. Piété filiale. Ce mouvement de révolte filiale était si nouveau pour lui*

qu'il en éprouva d'abord quelque gêne, puis de l'orgueil (Martin du Gard).

filiale [filjal] n. f. (fém. substantivé du précéd. ; 1877, Littré). Entreprise qui se trouve placée, en fait, sous la dépendance ou sous la direction d'une société mère : *Une société qui a des filiales dans le monde entier.*

filialement [filjalmɑ̃] adv. (de *filial ;* v. 1460, G. Chastellain). À la manière d'un fils ou d'une fille : *Aimer filialement quelqu'un.*

filiation [filjasjɔ̃] n. f. (bas lat. *filiatio,* filiation [en droit], de *filius,* fils [v. FILS] ; XIIIe s., Du Cange, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, av. 1778, Voltaire ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Lien qui unit un individu à son père et à sa mère : *Filiation légitime, naturelle. Prouver sa filiation.* || **2.** Suite d'individus directement issus les uns des autres, par voie de génération : *Une filiation qu'on peut faire remonter à tel personnage illustre de l'histoire.* || **3.** *Fig.* Liaison de choses résultant les unes des autres, suite logique : *La phonétique* [...] *est arrivée à établir l'origine et la filiation de presque tous les vocables de la langue française* (Gourmont). || **4.** Dépendance d'un monastère à l'égard d'un autre dont il tire son origine : *Une abbaye de la filiation de Clairvaux.*

● Syn. : **1** *naissance ;* **2** *ascendance, extraction, lignage, lignée, origine ;* **3** *chaîne, enchaînement, liaison.*

filicales [filikal] n. f. pl. (dér. savant du lat. *filix, -icis,* fougère ; milieu du XXe s.). Ordre de cryptogames vasculaires, dont les représentants sont les *fougères.*

filière [filjɛr] n. f. (de *fil ;* début du XIIIe s., *Guillaume de Dole,* au sens de « peloton de fil » ; sens I, 1, XVIe s., Gay ; sens I, 2 et II, 3, 1872, Larousse ; sens I, 3, 1636, Monet ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens II, 1, fin du XIVe s. ; sens II, 2, 1755, *Encyclopédie ;* sens II, 4, 1764, Ch. Bonnet ; sens III, 1-2, av. 1791, G. de Mira-beau ; sens III, 3, 1243, Godefroy [rare jusqu'au milieu du XIXe s.] ; sens III, 4, v. 1960).

I. 1. En fauconnerie, longue ficelle qu'on attache au pied de l'oiseau de proie tant qu'il n'est pas dressé à revenir. (On dit aussi CRÉANCE.) || **2.** Dans la marine, filin tendu horizontalement, soutenu de place en place et servant à supporter ou à amarrer quelque chose, à servir d'appui ou de garde-corps. || **3.** Filon métallifère. || **4.** En héraldique, bordure réduite à la largeur d'un filet.

II. 1. Pièce d'acier servant à étirer le métal et à le transformer en fil d'une section déterminée. || **2.** Outil avec lequel on effectue le filetage d'une vis. || **3.** En chirurgie, plaque percée de trous calibrés, pour mesurer le diamètre des sondes, des bougies. || **4.** Chacun des orifices par lesquels les animaux fileurs font sortir les fils qu'ils produisent : *Les filières d'une araignée, d'une chenille, d'un ver à soie.*

III. 1. Succession de lieux, d'états, de degrés à franchir, de formalités à remplir avant d'arriver à un certain résultat : *La filière administrative. Elle avait fait ses classes en quelques mois et n'avait pas suivi la filière* (Proust). || *Spécialem.* Hiérarchie d'emplois par lesquels on doit passer avant de parvenir à un certain poste. || **2.** Suite de personnes en rapport les unes avec les autres et qui servent d'intermédiaires, de canal à une activité : *Remonter la filière pour mettre la main sur le chef d'une bande. Le papier* [...] *existait depuis longtemps en Chine quand, par les filières souterraines du commerce, il parvint dans l'Asie Mineure* (Balzac). || **3.** Titre à ordre représentant une marchandise négociable, que les spéculateurs successifs se transmettent par voie d'endos, jusqu'à ce qu'un acheteur, dit *réceptionnaire,* prenne livraison de la marchandise. || **4.** En physique nucléaire, type d'association des éléments constitutifs d'un réacteur nucléaire, combustible modérateur et réfrigérant : *La filière uranium naturel-graphite-gaz carbonique.*

filiériste [filjerist] n. m. (de *filière ;* 1907, Larousse). Personne chargée de liquider les différences auxquelles donne lieu une vente par filière.

filiforme [filifɔrm] adj. (de *fili-,* élément tiré du lat. *filum,* fil, et de *forme ;* 1762, Brunot, au sens 1 [pour le pouls, 1865, Littré] ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Qui est fin et allongé comme un fil : *Antennes filiformes.* || *Pouls filiforme,* pouls faible, qui donne l'impression d'un fil en vibration. || **2.** *Fig.* Très mince, pauvre, insignifiant : *L'idée mélodique de l'œuvre était filiforme* (Huysmans).

● Syn. : **1** *délié, fin, ténu.* — Contr. : **1** *épais, fort, gras, large, volumineux.*

filigrane [filigran] n. m. (ital. *filigrana,* n. f., filigrane, de *fili,* plur. de *filo,* fil [lat. *filum*], et de grana, grain [du lat. *granum,* v. GRAIN], proprem. « fil à grains », les filets des filigranes ayant été d'abord garnis de petits grains ; 1664, Gay, écrit *filigramme* [*filigrane,* 1677, Miege], au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1837, Balzac ; sens 4, av. 1885, V. Hugo). **1.** Ouvrage d'orfèvrerie à jour, fait de filets d'or ou d'argent entrelacés et soudés : *Une broche ornée du portrait du père, un rang de perles, de ces parures montées en filigrane, comme on en porte au pays du Nord* (Daudet). || Ornement en fil de verre des verreries vénitiennes, appliqué en relief ou pris dans la masse. || **2.** Fil de laiton ou de cuivre enroulé autour de la poignée d'un sabre ou d'une épée, qui constitue un ornement et donne plus de prise à la main. || **3.** Marque, dessin ou ligne se trouvant dans le corps d'un papier et qu'on ne voit que par transparence : *Le filigrane d'un billet de banque.* || **4.** *Fig.* Se dit d'un élément ténu et entrelacé qui se détache sur un fond : *Des plantes* [...], *s'entrecroisant sur les dorures du lichen, la couvraient* [la pierre] *de filigranes* (Hugo). *Des favoris en filigrane d'argent* (Morand).

◆ **En filigrane** loc. adv. et adj. (XXe s.). Se dit de ce qui n'apparaît pas clairement, mais peut se deviner : *Son pessimisme foncier apparaît en filigrane dans tous ses ouvrages.*

filigrané, e [filigrane] adj. (part. passé de *filigraner ;* 1872, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Exécuté en filigrane. || Spécialem. *Verres filigranés,* pièces de verrerie où des fils de verre, incorporés à la pâte de fond, forment des réseaux. || **2.** Où figure un filigrane : *Papier filigrané.*

filigraner [filigrane] v. tr. (de *filigrane ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, début du XXe s.). **1.** Travailler en filigrane : *Filigraner une croix d'or. Le café servi* [...] *dans de petites tasses filigranées d'argent* (Daudet). || **2.** Marquer d'un filigrane. || **3.** *Fig.* et *littér.* Marquer d'une touche légère, d'une présence discrète : *Les moustiques filigranent l'ombre de leur chanson aiguë de verre filé* (H. de Régnier).

filin [filɛ̃] n. m. (de *fil ;* 1611, Cotgrave). Dans la marine, nom générique de tous les cordages en chanvre : *Au bout de la cale, vers la soute à filins* (Vercel).

filipendule [filipɑ̃dyl] n. f. (lat. médiév. *filipendula,* filipendule, du lat. class. *filum,* fil, et *pendula,* fém. de l'adj. *pendulus,* qui pend, qui est en suspens, dér. de *pendēre,* être suspendu ; XVe s., *Grant Herbier*). Espèce de spirée aux racines grêles, terminées par des tubercules : *Des branches de filipendule, des pétales de roses* (Flaubert).

fillasse [fijas] n. f. (de *fille ;* 1578, L. Joubert). *Pop.* et *péjor.* Grosse fille ou fille sans aucune distinction : *Cette horde de fillasses mal élevées* (Proust). *Mon ami avait une sœur nommée Solange, grosse fillasse qui m'inspirait une véritable aversion* (Duhamel). || *Spécialem.* Fille de mauvaise vie : *Ô la chlorose des petites ouvrières et le fard allumé des fillasses qui rôdent !* (Huysmans). *Une abominable auberge de béton tenue par une gérante sourde, entourée de fillasses tristes* (Audiberti).

fille [fij] n. f. (lat. *filia,* fille ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* aux sens I, 1 et II, 1 ; sens I, 2, 1640, Corneille ; sens I, 3-4 et II, 5, XVe s., Littré ; sens I, 5, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens II, 2, v. 1530, C. Marot ; sens II, 3, XVIe s., Littré [*fille d'honneur,* v. 1587, Du Vair] ; sens II, 4, 1606, Nicot ; sens II, 6, 1409, Godefroy ; sens II, 7, av. 1673, Molière).

I. 1. Personne du sexe féminin, considérée par rapport au lien de parenté qui l'unit à ses père et mère ou à l'un des

deux : *Fille légitime, naturelle. Athalie, fille d'Achab et de Jézabel. C'est ainsi que pour louer une mère, dans l'Antiquité, on joignait quelquefois à son nom le nom de sa fille* (Chateaubriand). || *Fille adoptive,* enfant du sexe féminin dont la filiation a été établie par l'adoption. || *La fille du logis, de la maison,* la fille du maître, de la maîtresse de maison. || **2.** *Par extens.* Personne que l'on considère comme sa propre enfant et pour qui l'on éprouve les mêmes sentiments : *C'est une fille pour elle.* || Fam. *Ma fille,* terme d'affection ou appellation familière adressés à une enfant, à une jeune fille, à une femme, en dehors de tout lien de parenté. || *Être la fille de quelqu'un en JésusChrist,* avoir telle personne pour père ou pour mère spirituels. || *La fille aînée de l'Église,* nom donné par les papes à la France. || **3.** Personne du sexe féminin considérée par rapport à son ascendance, à ses aïeux : *La fille des Césars. Une fille de rois.* || *Filles de France,* nom donné aux filles légitimes du roi de France. || Plaisamm. *Une fille d'Ève,* une femme, spécialement une femme coquette, frivole : *Les filles d'Ève adorent la parure* (France). || **4.** Personne du sexe féminin (et, *par extens.*, chose, être du genre féminin) considérée par rapport à ses origines : *Une fille du peuple. Les filles de la Provence.* || *Les filles de Sion,* les femmes d'Israël. || Poét. *Les filles de l'Enfer,* les Furies. || *Les filles de l'Achéron,* les Parques. || *Les filles de Mémoire, du Pinde,* les Muses. || *Les filles des eaux,* les Néréides ou autres nymphes des eaux. || *Les filles du Rhin,* les ondines qui, selon la légende, vivaient dans ce fleuve. || *Les filles du Printemps,* les fleurs. || *Les filles du ciel,* les abeilles. || Pop. *fille de l'air,* fuite, évasion : *Ils étaient en train de combiner une fille de l'air* (L. Daudet). || *Jouer la fille de l'air,* s'enfuir, disparaître sans prévenir. || **5.** Littér. *Fille de,* se dit d'une chose (du genre féminin) qui résulte d'une autre, est engendrée par une autre : *L'ingratitude est la fille du bienfait* (Murger). *Les heures de la nuit sont filles de la peur* (Samain).

II. 1. Enfant du sexe féminin : *Avoir deux filles et un garçon. Collège de filles.* || *Petite fille,* jeune enfant du sexe féminin. || *Grande fille,* fille qui est sortie de l'âge de l'enfance, fille nubile. || **2.** Personne du sexe féminin, jeune ou non, qui n'est pas mariée : *C'est une fille à marier. Votre fils fait la cour à une fille du village* (Musset). || *Jeune fille,* fille nubile non mariée : *Une vraie jeune fille. À quoi rêvent les jeunes filles* (Musset). [Élisabeth] *glissait de l'âge où les garçons se moquent des filles à l'âge où les jeunes filles émeuvent les garçons* (Cocteau). || *Vieille fille,* femme célibataire d'un certain âge : *Cette vieille fille portait une robe de mérinos couleur raisin de Corinthe* (Balzac). || *Rester fille* (vx) ou *vieille fille,* rester célibataire. || *Fille mère,* jeune femme qui a eu un enfant sans être mariée (vieilli ou péjor. ; on dit auj., dans le langage administratif, MÈRE CÉLIBATAIRE) : *La petite Rose, fille mère à peine âgée de dix-huit ans* (Chevallier). || **3.** *Class.* et *spécialem.* Jeune fille, celle qui n'est pas mariée (sans aucune nuance défavorable ou familière) : *Elle est encore fille, elle n'est pas mariée* (Acad., 1694). *Ascagne, fille sous l'habit d'homme* (Molière). || *Auj.* S'emploie comme terme de camaraderie entre jeunes et conserve une nuance familière : *« Qui est-ce ? — C'est une étudiante, une fille de la faculté de droit. »* || Class. *Sortir de fille,* se marier : *Pour sortir de fille...* (La Fontaine). || Class. *Fille d'honneur,* ou simplem. *fille,* jeune fille de la noblesse attachée au service de la reine ou d'une princesse : *Le roi* [...] *n'oublia rien de ce qui pouvait mettre les filles d'honneur de M*[me] *la Dauphine sur un bon pied* (M[me] de Caylus). *Les filles de la reine, les filles de Madame* (Acad., 1694). || **4.** *Class.* et *littér.* Religieuse : *Monastère de filles* (Racine). *Des filles bénédictines* [...] *se consacrèrent à la culture* (Chateaubriand). || Entre dans la dénomination d'un grand nombre de communautés de femmes, anciennes ou actuelles : *Filles-Dieu. Filles de la Passion. Filles de la Croix. Fondateur* [...] *des compagnies de dames pour le service de l'hôtel-Dieu, les filles de la Charité, servantes des malades* (Chateaubriand). || **5.** Femme jeune, célibataire ou non : *Voilà la cloche qui sonne, les filles vont rentrer à l'ouvrage* (Mérimée). || *Spécialem.* Accompagné d'un qualificatif ou d'un déterminatif : *Jolie fille. Vilaine fille. Une chic fille. Une pauvre fille. Mais vous n'y pensez pas ; c'est une fille de rien* (Musset). *Ceux qui la rencontrèrent auraient dû remarquer que la plus jolie fille du monde était au bois* (Chérau). || *Ne pas être mauvaise fille, être bonne fille,* avoir bon caractère, être généreuse, indulgente : *Elle est bonne fille, pas embêtante* (M. Prévost). || *Être fille à,* être capable de. || **6.** Péjor. *Fille de joie* (vx), *fille publique, fille perdue* (littér.), *fille des rues, fille soumise* (vx), ou simplem. *fille,*femme de mauvaise vie, prostituée : *Au bord du quai parut une fille de joie avec un soldat* (Flaubert). *Est-ce que je connais toutes les filles de Paris ?* (Zola). *Les filles, qui sont les véritables femelles des clubmen* (Maupassant). *La figure d'Alfreda n'était pas moins changée : une expression ardente, résolue, insolemment sensuelle, déformait et vulgarisait ses traits ; on eût dit le visage d'une fille, le visage d'une fille soûle* (Martin du Gard). *Et puis ces parages sont remplis de filles et de souteneurs* (Romains). || *Adjectiv.* Digne d'une femme de mauvaise vie : *Elle avait justement la grâce frelatée, un peu fille, qui devait plaire à cette nature de gandin* (Daudet). || Littér. *Fille repentie,* fille de mauvaise vie recueillie dans une maison de pénitence. || **7.** *Class.* Bonne, servante : *Allons, des sièges. Holà !... Filles, laquais, laquais, filles, quelqu'un. Je pense que tous mes gens sont morts* (Molière). || *Auj.* S'emploie encore avec un déterminatif précisant la fonction : *Fille de service, fille de salle, fille d'auberge, fille de ferme,* etc. *Je voyais tous les matins une fille de cuisine récurer les casseroles de Monseigneur* (France). *Elle servait encore comme fille d'étage dans un hôtel* (L. Daudet).

1. filler [filər] n. m. (mot angl. signif. proprem. « celui qui remplit, chargeur, remplissage », de *to fill,* emplir, remplir ; 1930, Larousse). Matière minérale, finement moulue, utilisée comme agglomérant dans les travaux publics. || *Spécialem.* Additif destiné à augmenter la consistance des bitumes et des goudrons.

2. fillér [filɛr] n. m. invar. (mot hongrois ; v. 1930). Unité monétaire divisionnaire de la Hongrie, égale à 1/100 de forint.

1. fillette [fijɛt] n. f. (de *fille ;* XII[e] s., aux sens 1-2). **1.** Petite fille, d'un âge variant entre dix et quatorze ans : *Une enfant nous regardait passer, une fillette de douze ans* (Colette). || **2.** Jeune fille.

2. fillette [fijɛt] n. f. (altér. de *feuillette* 2 ; fin du XIV[e] s.). Petite bouteille servant surtout pour les vins d'Anjou et contenant environ un tiers de litre : *Une fillette de vin de Touraine* (Arnoux).

filleul, e [fijœl] n. (lat. *filiolus,* fils en bas âge, fils chéri, et, à basse époque, en Gaule, « filleul », dimin. de *filius,* fils [v. FILS] ; XII[e] s., *Naissance du chevalier au cygne,* écrit *filuel ; filleul,* XIII[e] s., *Chronique de Rains*). Garçon, fille baptisés, considérés par rapport au lien qui les unit à leur parrain ou à leur marraine : *N'es-tu pas filleul de la feue reine ?* (Musset). || *Filleul de guerre,* militaire dont s'occupe, en temps de guerre, une dame ou une jeune fille, appelée *marraine de guerre.*

film [film] n. m. (mot angl. signif. « pellicule, peau légère [en botanique], membrane [en anatomie], voile, nuage » et « gélatine, pellicule [en photographie] », de *fell,* peau ; 1889, Bonnafé, au sens 1 [« pellicule spécialement préparée pour la photographie instantanée »] ; sens 2, fin du XIX[e] s. ; sens 3, début du XX[e] s. ; sens 4, 1935, Gide). **1.** Bande pelliculaire photographique sur laquelle s'enregistrent les vues prises par l'appareil cinématographique, et qui existe en divers formats. || *Par extens.* Surface sensible sur pellicule utilisée en photographie. || **2.** Œuvre cinématographique : *Tourner un film. Film muet, sonore, parlant. Film en couleurs. Film documentaire. Film d'amateur. Un producteur de films. Je lis, sur le prospectus d'un cinéma oranais, l'annonce d'un film de troisième qualité* (Camus). || **3.** Déroulement, succession

dans le temps (surtout en parlant d'événements) : *Le film des événements politiques de la semaine. Elle y lut comme sur un écran le film des pensées successives* (M. Prévost). || **4.** Fine pellicule d'une substance quelconque qui recouvre une surface : *Une fine couche de sable en avait terni la surface* [du lait]. *Nos gobelets déchirèrent ce film fragile* (Gide). || *Spécialem.* Pellicule de peinture, de vernis, etc., qui subsiste sur le support où l'un de ces produits a été appliqué. || Mince couche d'un corps gras qui demeure entre deux pièces mécaniques normalement graissées.

filmage [filmaʒ] n. m. (de *filmer ;* 1912, Giraud). Opération qui consiste à enregistrer sur la pellicule les images de l'œuvre cinématographique : *Le filmage suit le découpage.*
• SYN. : *prise de vues, tournage.*

filmer [filme] v. tr. (de *film ;* 1908, Giraud, au sens I ; sens II, 1930, Larousse).

I. Enregistrer sur film cinématographique : *Filmer une scène de bataille. Les passes rituelles se firent* [...], *douées de la noblesse et de la liberté surhumaine qu'ont les mouvements filmés au ralenti* (Montherlant).

II. Enduire d'une couche protectrice de collodion ou de Celluloïd : *Filmer du liège.*
• SYN. : **I** *tourner.*

filmique [filmik] adj. (de *film ;* milieu du XX^e s.). Relatif au film : *Une image filmique.*

filmographie [filmɔgrafi] n. f. (de *film,* d'après *bibliographie ;* v. 1958). Catalogue des films réalisés par un producteur, un metteur en scène, ou interprétés par un acteur.

filmologie [filmɔlɔʒi] n. f. (de *filmo-,* élément tiré de *film,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1948, Larousse). Étude scientifique du cinéma et de ses influences dans le domaine social, moral, psychologique : *Institut de filmologie.*

filmothèque [filmɔtɛk] n. f. (de *film,* d'après *bibliothèque ;* 1911, Giraud). Collection de films classés, conservée dans un local, dans un meuble.
• SYN. : *cinémathèque.*

filoche [filɔʃ] n. f. (anc. lyonnais *filochi,* corde [XIV^e s.], ou anc. provenç. *filocha,* même sens [1411, Pansier], de *fil,* fil, lat. *filum* [v. FIL] ; 1743, Trévoux, au sens 1 ; sens 2-3, XX^e s.). **1.** Tissu de fil à larges mailles. || **2.** Épuisette pour la pêche. || **3.** Bourriche pour conserver le poisson.

1. filocher [filɔʃe] v. tr. et intr. (de *filoche ;* 1869, d'après Littré, 1877). Tisser de la filoche.

2. filocher [filɔʃe] v. intr. (de *filer ;* 1919, au sens 1, et 1921, au sens 2, G. Esnault). **1.** *Pop.* et *vx.* Se soustraire à une chose désagréable, s'esquiver : *Quand tu filoches devant une corvée, c'est les autres qui écopent* (Barbusse). || **2.** *Pop.* Se déplacer à vive allure : *Il filoche dans la descente.*

filon [filɔ̃] n. m. (ital. *filone,* filon, augment. de *filo,* fil, lat. *filum,* fil ; 1566, Du Pinet, au sens 1 ; sens 2, av. 1791, G. de Mirabeau ; sens 3, 1910, G. Esnault). **1.** Suite ininterrompue d'une même matière minérale, située entre deux couches de nature différente, dans une fissure plus ou moins ouverte de l'écorce terrestre : *Filon métallique. Arrachée au plus rare | Filon du blanc carrare* (Banville). || **2.** *Fig.* Source à exploiter particulièrement riche, touchant une activité, un sujet quelconque : *Auteur qui exploite habilement un filon comique. Ou je m'illusionne beaucoup, ou c'est un filon de premier ordre* (Romains). || **3.** *Fam.* Bonne place, situation lucrative, peu fatigante ou sans danger : *Trouver, avoir, tenir le filon.*
• SYN. : **1** *veine ;* **2** *mine ;* **3** *aubaine, fromage* (fam.), *planque* (pop.), *sinécure.*

filonien, enne [filɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *filon ;* 1878, Larousse). Qui contient des filons : *Un gîte filonien.*

filoselle [filɔzɛl] n. f. (ital. dialect. *filosello,* filoselle [proprem. « cocon de ver à soie »], altér., par croisement avec *filo,* fil [lat. *filum,* même sens], d'une forme non attestée **folisello,* lat. pop. **follicellus,* enveloppe du grain de blé, de la larve d'un insecte, etc., lat. class. *folliculus,* petit sac de cuir, dimin. de *follis,* soufflet pour le feu, outre, ballon, bourse de cuir ; 1369, Delisle, *Mandements,* écrit *filloisel ; filoselle,* 1564, *Dict. général*). *Autref.* Fil irrégulier obtenu en filant la bourre des cocons de soie : *Des bas de filoselle. Les invités attendent la noce et s'aident à mettre leurs gants de filoselle, devant la porte d'une mairie* (Huysmans). *Elle ouvrit le tiroir du bureau : un amas de lettres, quelques photographies, un éventail, et, dans un angle, en tampon, un humble gant de filoselle noire* (Martin du Gard).

filou [filu] n. m. (forme dialect. de *fileur,* dér. de *filer,* au sens de « étirer, affiler [les métaux] » ; milieu du XIV^e s., Digulleville, puis 1564, *Chronique bordeloise,* aux sens 1-2 ; sens 3, XX^e s.). **1.** *Vx.* Voleur qui dérobe par surprise et adroitement : [Je] *fus volé, en arrivant, de tout ce que j'avais par des filous, à la foire de Saint-Germain* (Voltaire). *Tandis qu'autour de tous vos tournois | Clignote l'œil du filou sournois* (Verlaine). || *Spécialem.* Celui qui triche au jeu. || **2.** Homme malhonnête, sans scrupule, qui ne cherche qu'à tromper, à voler les autres : *Je ne suis pas de ce pays de filous, marchands d'oranges pourries* (Mérimée). *C'est le plus grand filou qui ait jamais existé* (Barrès). || **3.** *Fam.* et *plaisamm.* Terme d'affection appliqué à un enfant rusé, malin.
• Pl. *des* FILOUS.
• SYN. : **2** *aigrefin, coquin, crapule, escroc, fripon, fripouille, pirate, voleur.*
◆ adj. m. (av. 1714, Fénelon). Malhonnête, indélicat : *Il est encore plus filou que son frère.*
• SYN. : *escroc, fripouille, voleur.*

filoutage [filutaʒ] n. m. (de *filouter ;* av. 1679, Retz). Action de filouter (rare) : *Un homme passé maître en matière de filoutage.*
• SYN. : *filouterie, friponnerie, vol.*

filouter [filute] v. tr. (de *filou ;* 1656, Pascal, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Voler quelque chose avec ruse et adresse : *Filouter une montre, un portefeuille. Nous avons voulu planter un obélisque sur une de nos places ; il nous fallut l'aller filouter à Luxor* (Gautier) ; et fig. et littér. : *Les héros de Juillet à qui le juste-milieu avait filouté la République* (Chateaubriand). *Cet escroc du scrutin qui* [...] *filouta les droits populaires* (Hugo). || **2.** Voler quelqu'un : *Vrai, j'ai été filouté d'une jolie façon* (Zola). || *Spécialem.* Voler au jeu : *Filouter son adversaire.* || **3.** *Littér.* Abuser de la confiance d'autrui, tromper : *Il est un certain nombre de gens à qui l'on a persuadé que la Comédie-Française était le sanctuaire de l'art, et dont l'admirable bonne volonté est filoutée un jour sur sept* (Baudelaire).
• SYN. : **2** *dépouiller, escroquer, plumer.*

filouterie [filutri] n. f. (de *filouter ;* 1644, Ouville, au sens 1 ; sens 2, av. 1794, Chamfort). **1.** Acte de filou, malhonnêteté : *Lafcadio répugnait aux filouteries* (Gide). || **2.** État de filou : *On les confine dans les postes de la filouterie, de l'hypocrisie et du cocuage* (P. Hervieu). *Le maître, qui n'était pas un filou professionnel, était sans doute moins blasé sur les joies utilitaires de la filouterie* (Tr. Bernard).
• SYN. : **1** *escroquerie, friponnerie, indélicatesse, vol.*

fils [fis] n. m. (lat. *filius,* fils, enfant, et au plur., à basse époque, « descendants » ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1273, Adenet ; sens I, 3, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens I, 4, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens I, 5, XX^e s. [*fils de ses œuvres,* 1865, Littré] ; sens I, 6, av. 1794, Chénier ; sens II, 1, v. 1196, J. Bodel ; sens II, 2, milieu du XVI^e s., Amyot).

I. 1. Personne du sexe masculin considérée par rapport au lien de parenté qui l'unit à ses père et mère ou à l'un des deux : *Ulysse, fils de Laërte. Les deux Gracques étaient les fils de Cornélie. Crébillon fils. Le fils, les fils Un tel* (sans préposition). *Les Quatre Fils Aymon* (titre d'un roman de chevalerie). *Fils légitime, naturel.* || *De père en fils,* par transmission directe et non interrompue. || *Il est bien le fils de son père,* il a le même caractère,

les mêmes qualités ou les mêmes défauts que son père. || *Le fils de la maison,* le fils des maîtres de la maison. || *Fils adoptif,* enfant du sexe masculin dont la filiation a été acquise par l'adoption. || Fam. et péjor. *Fils à papa,* jeune homme dont le père a une haute situation, et qui en bénéficie : *M. Karl Daubigny est élève de son père* [...]. *Ce fils à papa n'est pas malhabile, du reste* (Huysmans). [On a dit aussi ironiq., dans le même sens, FILS D'ARCHEVÊQUE.] || **2.** Celui que l'on aime paternellement, que l'on considère comme son propre enfant : *Cet enfant est un véritable fils pour elle.* || *Mon fils,* terme d'affection employé par une personne plus âgée à l'égard d'un jeune homme ; terme dont les religieux se servent pour s'adresser aux fidèles du sexe masculin : *Croyez-moi, mon fils, les douleurs ne sont point éternelles* (Chateaubriand) ; *class.,* terme d'amitié du maître au valet, d'un ami à un ami, etc. : *Tu ne sais ce que tu dis, Guzman, mon fils, me répondit mon maître* (Chapelain). || **3.** Homme considéré par rapport à son ascendance, à ses origines nationales, sociales, ou autres (souvent dans un sens purement métaphorique) : *Les fils d'Adam. Et toujours sous nos fronts ce vieux désir luttant, | Toujours l'héréditaire orgueil des fils d'Icare* (Samain). *J'appartiens à mon temps et je suis fils de mon pays* (Gide). *Un fils de rois. Un fils de la Gascogne.* || *Fils de famille,* jeune homme appartenant à une famille riche ou influente : *Je plume quelques fils de famille, et je fais retentir les tribunaux de l'histoire de mes bijoux* (Baudelaire). || *Fils du pays,* originaire de la région. || *Fils de France,* les enfants mâles des rois de France. || Poét. *Les fils de la nuit* ou *des ténèbres,* les méchants et les sceptiques. || *Les fils de Mars,* les guerriers. || *Les fils d'Apollon,* les poètes. || **4.** Spécialem. *Le Fils de Dieu, le Fils de l'homme,* Jésus-Christ : *Il est Dieu, Fils de Dieu, et tout ensemble homme, Fils de l'homme* (Bossuet). *De l'Orient lointain, ils portent leurs hommages | Aux pieds du fils de Dieu né pour guérir les maux* (Heredia). || Absol. *Le Fils,* la deuxième personne de la Trinité. || *Être fils de quelqu'un en Jésus-Christ,* avoir cette personne pour père ou pour mère spirituels. || *Fils aîné de l'Église,* titre donné autrefois au roi de France. || *Les fils de saint Benoît, de saint Bruno, de saint Dominique,* etc., les bénédictins, les chartreux, les dominicains, etc., considérés par rapport au fondateur de leur ordre. || **5.** Fig. *Fils spirituel,* celui qui est considéré comme le dépositaire de la pensée d'un autre et qui continue son œuvre. || Fig. *Être fils de ses œuvres,* ne devoir qu'à ses qualités personnelles, à son travail la situation honorable ou enviable à laquelle on est parvenu. || **6.** Littér. *Fils de,* se dit d'une chose (du genre masculin) qui est produite par une autre, de l'effet par rapport à la cause, etc. : *Des vers, fils de l'amour et de la solitude* (Chénier). *L'homme ajouta le vin, fils sacré du soleil* (Baudelaire).

II. 1. Enfant du sexe masculin : *À force de prier Dieu, il lui vint un fils* (Flaubert). *Il a un fils et trois filles.* || **2.** Class. *Beau fils,* jeune homme élégant, coquet (souvent avec une nuance d'ironie) : *À des partis plus hauts ce beau fils doit prétendre* (Corneille).

• SYN. : **I, 1** *fiston* (fam.), *héritier* (fam.), *rejeton ;* **3** *citoyen, enfant.* || **II, 1** *garçon.*

filterie [filtri] n. f. (de *filet* 1 ; 1865, Littré). Filature de fil à coudre, spécialement dans la région de Lille et de Comines. (On dit aussi FILETERIE [1930, Larousse].)

filtier, ère [filtje, -ɛr] n. (de *filet* 1 ; 1865, Littré). Ouvrier, ouvrière qui fabrique et retord le fil à coudre.

filtrage [filtraʒ] n. m. (de *filtrer ;* 1845, Bescherelle, au sens I, 1 ; sens I, 2-3 et II, XX^e s.).

I. 1. Action de filtrer : *Le filtrage d'un vin trouble.* || **2.** *Fig.* Contrôle minutieux exercé sur les individus d'un groupe : *Le filtrage permet de retenir et d'identifier les éléments suspects.* || **3.** *Fig.* En termes militaires, action de passer au crible des renseignements, pour distinguer ceux qui sont exploitables.

II. Le fait de filtrer, de se répandre subrepticement, en parlant de ce qui ne devrait pas être divulgué : *Le filtrage d'une nouvelle.*

• SYN. : **I, 1** *clarification, épuration, filtration.*

filtrant, e [filtrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *filtrer ;* 1752, Barbier, au sens I, 1 ; sens I, 2 et II, 1-2, XX^e s.).

I. 1. Qui sert à filtrer : *Papier filtrant. Cartouche filtrante d'un filtre à air d'automobile. Cigarettes à bout filtrant.* || **2.** *Verres filtrants,* verres optiques qui ne laissent pas passer certaines radiations lumineuses.

II. 1. *Virus filtrant,* germe pathogène qui peut traverser les filtres les plus fins et n'est perceptible qu'au microscope électronique : *Le microbe de la fièvre jaune est un virus filtrant.* || **2.** Se dit de rayons lumineux dont l'intensité est atténuée : *Paupières closes sous le jour filtrant* (Arnoux).

filtrat [filtra] n. m. (dér. savant de *filtrer ;* 1907, Larousse). Liquide provenant d'une filtration.

filtration [filtrasjɔ̃] n. f. (de *filtrer ;* 1578, Chauvelot, au sens I ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, fin du XIX^e s.).

I. Opération par laquelle on fait passer un fluide (liquide ou gaz) à travers un filtre pour en éliminer les impuretés : *L'eau des rivières ne doit être utilisée qu'après filtration.* (Syn. FILTRAGE.)

II. 1. Passage d'un fluide (liquide ou gaz) à travers un filtre. || *Spécialem.* Passage d'un liquide à travers un corps ou un milieu perméable ; en particulier, passage des eaux à travers les terrains perméables : *La filtration d'une source qui ne tarissait en aucun temps* (Goncourt). || **2.** En parlant de rayons lumineux, le fait de filtrer, de pénétrer plus ou moins facilement dans un milieu obscur ; lumière qui filtre : *De mon lit, je distinguais aux filtrations des clartés lunaires les roseaux alignés et également distants entre eux de ma case* (Gauguin).

filtre [filtr] n. m. (lat. médiév. des alchimistes *filtrum,* filtre, francique **filtir* [v. FEUTRE] ; v. 1560, Paré, au sens **1** ; sens 2, 1885, Zola ; sens 3-4, XX^e s.). **1.** Corps poreux (étoffe, papier non collé, pierre, charbon, etc.) ou appareil spécial à travers lequel on fait passer un liquide ou un gaz pour le clarifier, le débarrasser des impuretés qu'il contient, ou pour l'extraire de matières auxquelles il est mélangé : *Filtre à bougies destiné à purifier l'eau. Filtre de carburateur. Filtre à air d'un moteur à explosion. Papier-filtre.* || *Spécialem.* Matière placée à l'extrémité d'une cigarette pour retenir la nicotine du tabac : *Cigarettes à filtre, à bout filtre.* || **2.** *Filtre à café,* sorte de passoire très fine dans laquelle on met le café moulu pour préparer l'infusion de café, ou partie d'une cafetière munie de ce dispositif : *La bonne tapotait sur un grand filtre à café* (Romains). || *Café filtre,* ou, ellipt., *filtre,* café passé directement dans la tasse au moyen d'un filtre individuel. || **3.** Dispositif électrique qui sélectionne des oscillations de fréquences déterminées. || *Filtre acoustique,* en radiotechnique, dispositif qui ne laisse passer que certaines fréquences d'un son. || *Filtre antiparasite,* dispositif destiné à éliminer ou à atténuer les courants parasites engendrés par les appareils électriques et qui peuvent perturber les réceptions radioélectriques. || **4.** Écran coloré placé devant un objectif photographique pour intercepter certaines radiations du spectre : *Filtres en verre teinté. Filtres de gélatine. Filtres correcteurs ou compensateurs.*

filtre-presse [filtrəprɛs] n. m. (de *filtre* et de *presse ;* 1845, Bescherelle). Appareil filtrant les liquides sous pression.

• Pl. *des* FILTRES-PRESSES.

filtrer [filtre] v. tr. (de *filtre ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Faire passer un liquide à travers un filtre : *Filtrer l'eau d'une citerne. Filtrer un sirop.* || **2.** En parlant d'une source lumineuse, faire passer

ses rayons par des intervalles étroits ou à travers un corps plus ou moins translucide : *La lune qui filtre à travers les bambous de ma case sa clarté mélodique* (Gauguin). || En parlant d'un corps, d'un milieu qui fait écran, laisser passer faiblement des rayons lumineux : *Le ciel doux, pluvieux, comme abaissé, filtrait par de rares échancrures un soleil pâle* (Daudet). || **3.** *Fig.* Soumettre à un contrôle étroit, à un tri sévère : *Filtrer les spectateurs à l'entrée d'une salle. Filtrer des nouvelles.*

● SYN. : **2** *tamiser, voiler.*

◆ v. intr. (sens 1, av. 1714, Fénelon ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, milieu du XIX[e] s., Baudelaire ; sens 4, début du XX[e] s.). **1.** En parlant d'un liquide, passer à travers un filtre, ou s'écouler lentement à travers une matière perméable : *Un sirop épais qui filtre difficilement. La fontaine qui filtre à l'ombre du dattier* (Leconte de Lisle). || **2.** En parlant de rayons lumineux, passer par des interstices étroits ou à travers un corps plus ou moins translucide qui atténue l'intensité de la lumière : *Et vous fûtes si lente à ramener le voile, | Que vos cils ombrageux palpitèrent ainsi | Qu'un noir feuillage où filtre un long rayon d'étoile* (Heredia). *Ils allaient au pas, au petit pas, sous les branches presque dépouillées et qui laissaient filtrer la lune* (Maupassant). *Le soleil, filtrant par la fente des rideaux de toile* (Duhamel). || **3.** En parlant des sons, parvenir faiblement, à travers quelque chose qui assourdit. || *Fig.* Parvenir, s'insinuer mystérieusement : *Cette voix qui parle et qui filtre | Dans mon fond le plus ténébreux* (Baudelaire). || **4.** *Fig.* Passer, se répandre subrepticement, en dépit des précautions : *Mais enfin nous avons la preuve qu'il filtre quelque chose de leur activité puisqu'il en parvient des traces jusqu'à nous* (Romains).

1. fin [fɛ̃] n. f. (lat. *finis,* limite, frontière, cessation, terme, le degré suprême, le comble, but, fin [d'une chose] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 4 ; sens I, 1, 3 et 6, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 2, fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy ; sens I, 5, v. 1283, Beau-manoir ; sens II, 1, v. 1361, Oresme ; sens II, 2, 1636, Monet ; sens II, 3, 1549, R. Estienne).

I. TERME DE QUELQUE CHOSE DANS LE TEMPS OU DANS L'ESPACE (S'OPPOSE À « COMMENCEMENT »). **1.** Moment où se termine une période d'une durée limitée : *La fin de l'année. Nous en reparlerons à la fin de la semaine. Le temps des lilas approche de sa fin* (Proust). || Ellipt. *Fin juillet, fin octobre,* etc., à la fin du mois de juillet, d'octobre : *Une nouvelle rencontre est prévue fin mai.* || *Fin courant, fin prochain,* dans la langue commerciale, à la fin du mois en cours, du mois prochain : *Traite payable fin courant.* || *Fin de mois,* en comptabilité, état de la fin du mois, résultat des opérations commerciales d'un mois entier. (V. aussi n.) || **2.** *En fin de compte,* en définitive, tout bien considéré : *Ses propositions me tentaient ; après avoir bien réfléchi, en fin de compte, je ne les ai pas acceptées.* || **3.** Arrêt, cessation d'un état de choses, d'un phénomène, d'une activité quelconque, d'un état physique ou moral : *La fin de l'Occupation, des hostilités. La fin d'un incendie, d'une tempête. La fin d'une dynastie, d'un empire. La fin d'une maladie, d'un malaise. La fin d'une amitié, d'une grande passion. Pourquoi la levée d'une douleur apporte-t-elle moins de joie que la fin d'une joie ne cause de peine ?* (Gide). || *Une chose dont on ne voit pas la fin,* une chose qui paraît interminable. || *Mettre fin à,* terminer, arrêter : *Ma mère résolut de mettre fin à ce despotisme en herbe* (Quinet). || *Mettre fin à ses jours,* se donner la mort. || *Prendre fin,* se terminer : *Toutes les choses de ce monde prennent fin* (Sévigné). *Son métier* [...] *le maintenait dans un entraînement qui a pris fin d'un coup* (Romains). || *Tier à sa fin,* être sur le point de finir. || *Voir la fin de,* assister ou arriver au terme de. || *N'avoir ni fin ni cesse,* ne jamais finir. || *N'avoir ni fin ni cesse que...,* continuer, insister jusqu'à ce que... : *Il n'a eu ni fin ni cesse qu'on ne l'ait reçu à l'Académie.* || *Mot de la fin,* mot spirituel ou profond qui termine une discussion, une œuvre théâtrale. || *En toute chose, il faut considérer la fin,* moralité d'une fable de La Fontaine (*le Renard et le Bouc*), passée en proverbe : avant de s'engager, il faut prévoir de quelle façon l'affaire est susceptible de se terminer. || *Mais attendons la fin !,* ne nous hâtons pas de formuler un jugement définitif. || Fam. *C'est la fin de tout !,* la situation est perdue, il n'y a plus d'issue. || **4.** Cessation de ce qui arrive à son complet achèvement, de ce qui est entièrement réalisé ou accompli : *Un programme de construction qui touche à sa fin. C'est une tâche, il est vrai, qui n'a pas de fin* (Camus). || Class. *Mettre à fin,* mener à son terme, venir à bout de : *Pourras-tu mettre à fin ce que je me propose ?* (Molière). || *Mener à bonne fin,* terminer une entreprise de façon heureuse : *Mener à bonne fin une négociation difficile.* || Class. *Conduire à sa fin,* mener à bonne fin : *Il* [Louis XIX] *conduit à leur fin les plus nobles projets | Qu'ait jamais formés un monarque* (La Fontaine). || **5.** *Spécialem.* Cessation de l'existence de l'homme ou d'un être vivant : *Sentir sa fin approcher. Avoir une fin très douce. La fin de ce tyran a été tragique.* || Class. *Tirer à la fin,* agoniser, mourir : *Je m'étais jeté sur un lit où je tirais à la fin* (Ch. Sorel). || *Faire* ou *avoir une bonne fin,* mourir dans une disposition d'esprit édifiante, dans des sentiments de piété, de repentir. || *Le cerf est sur ses fins,* en termes de chasse, se dit du cerf qui est près de succomber. || *La fin du monde,* la destruction de la Terre et de toute vie à sa surface : *Et j'espérais la fin du monde* (Apollinaire). || **6.** Endroit où se termine une chose qui a un développement dans l'espace, qui peut être parcourue jusqu'à son dernier élément : *La fin d'un sentier. Le poste de péage est situé avant la fin de l'autoroute. Un désert, une étendue sans fin. Arriver à la fin d'un livre, d'un chapitre. Figurer en fin de liste. Être placé à la fin d'une rangée.* || *Câble, chaîne, courroie sans fin,* câble, chaîne, courroie dont les extrémités ont été réunies de manière à former un cercle flexible, utilisé pour transmettre un mouvement continu. || **7.** Période, partie terminale de ce qui a un développement dans le temps ou dans l'espace : *La fin de la séance a été orageuse. Un temps de fin de saison. Assister à la fin d'un congrès. La fin de ce roman est meilleure que le reste, mais c'est un livre ennuyeux. Il a rattrapé tous ses concurrents en fin de parcours.* || *Fin de mois,* période où l'on attend le versement de son salaire mensuel : *Avoir des fins de mois difficiles. J'économise*[...], *car cette fin de mois* [...] *se trouve particulièrement dure* (Duhamel). || *Fin de race,* d'une distinction raffinée, mais qui sent l'épuisement, la fragilité. || *Fin de siècle,* expression créée à la fin du XIX[e] s., et qui, employée adjectivement, indique un état de décadence raffinée : *Un élève intelligent* [...] *qualifiait M. le professeur d'éloquence de prêtre « fin de siècle »* (France). || *Faire une fin,* se décider à prendre une situation stable dans la dernière partie de sa vie, et en particulier se marier : *Il faut faire une fin, Monsieur : je vais me rendre mari d'une certaine Lisette* (Regnard).

II. BUT, DESTINATION D'UN ÊTRE OU D'UNE CHOSE (S'OPPOSE À « MOYEN »). **1.** But, objectif que l'être conscient donne à son action ; ce qu'il se propose de réaliser (souvent au plur.) : *Ce qui est désiré pour l'amour de soi-même et à cause de sa propre bonté s'appelle fin* (Bossuet). *Les chefs se servent de lui en vue de fins mystérieuses* (Romains). || *Fin subjective,* en philosophie, but qu'une personne se propose à titre individuel, sans chercher à lui donner une portée universelle. || *Fin relative,* fin intermédiaire qui est le moyen d'une autre fin plus élevée. || *Fin en soi,* fin objective et absolue : *Si donc nous ne parlons plus de vertu, ne serait-ce point que ce terme doit suivre le destin de l'idée de l'individu considéré comme fin en soi ?* (Valéry). || *La fin justifie les moyens,* maxime du réalisme politique : peu importe la façon dont on s'y prend, si l'on atteint le résultat souhaité. || *Qui veut la fin veut les moyens,* il ne faut pas hésiter à faire ce qui est nécessaire pour arriver au résultat qu'on se propose. || *Arriver, parvenir à ses fins,* réaliser ou obtenir finalement ce qu'on désirait. || Vx. *À bonne* ou *à mauvaise fin,* en se proposant un but louable ou blâmable : *Il a dépensé,*

en une fois et à mauvaise fin, son trésor d'allégresse (Sainte-Beuve). || Class. *À toutes fins,* quelle que soit l'issue : *Elle ne laissait pas de se ménager soigneusement, à toutes fins, avec la Cour* (Retz). || *À toutes fins utiles,* par précaution, sans savoir exactement si ce qu'on fait ou dit servira à quelque chose : *À toutes fins utiles, j'ai emporté un parapluie.* || Vx. *À cette fin de,* en vue de : *L'Allemagne aurait tort de croire que Paris n'est peuplé que de polissons qui se mouchent avec les doigts, à cette fin de les essuyer sur le dos d'un grand homme qui passe* (Baudelaire). || *À seule fin de* (altér. de *à celle* [*cette*] *fin de*), dans l'unique intention de : *Je m'astreins pourtant à ce petit effort quotidien, à seule fin de ne point laisser se rouiller ma plume* (Gide). *Il y a des coqs suspendus par les pattes* [...] *à seule fin de les faire souffrir* (Montherlant). || **2.** Terme auquel tend un être ou une chose de par sa nature ; ce pour quoi un être ou une chose existe : *Parlez au diable, employez la magie, | Vous ne détournerez nul être de sa fin* (La Fontaine). *Tout étant fait pour une fin, tout est nécessairement pour la meilleure fin* (Voltaire). || *Fins de l'homme* ou *fins dernières,* selon la théologie chrétienne, ce qui doit arriver à l'homme inéluctablement, au terme de sa vie et au-delà : la mort, le jugement, le paradis ou l'enfer. || **3.** But auquel tend une demande présentée en justice ; objet de la demande, exprimé dans une requête ou dans des conclusions (au sing. et au plur.) : *Être débouté des fins de la demande. Conclure à toutes fins.* || *À telle fin que de raison,* en vue d'atteindre le résultat qu'il est raisonnable de rechercher ; ou en vue de prévenir les divers résultats possibles et d'y pourvoir. || *Renvoyer quelqu'un des fins de la plainte,* l'absoudre des délits ou des obligations plaidés par la partie demanderesse. || *Fin de non-recevoir,* moyen tendant à faire écarter une demande sous le prétexte que celui qui intente l'action n'est pas fondé dans sa plainte. || Par extens. *Opposer à quelqu'un une fin de non-recevoir,* refuser d'accéder à ce qu'il demande sans en examiner le bien-fondé : *À cette demande en mariage, la jeune fille a opposé une fin de non-recevoir.*

• SYN. : **I, 1** *expiration ;* **2** *extinction, mort ;* **3** *aboutissement, limite ;* **4** *disparition, trépas ;* **5** *bout, extrémité, queue, sortie ;* **6** *clôture, conclusion, dénouement, épilogue, péroraison.*|| **II, 1** *dessein, objet, résultat, visées, vues.* — CONTR. : **I, 1** *approche, commencement, début ;* **2** *apparition, avènement, éclosion, naissance, prémices ;* **3** *germe, origine, préliminaires, source ;* **4** *conception, naissance ;* **5** *commencement, entrée ; avant-propos, exorde, exposition, introduction, préambule.*|| **II, 1** *instrument, matière, outil.*

• REM. Les loc. *fin mai, fin courant, fin prochain* (v. § I, n. 1) appartiennent à la langue commerciale. On dit dans le langage courant : *À la fin du mois de mai, à la fin du mois, à la fin du mois prochain.*

◆ **À la fin** loc. adv. (sens 1, 1273, Adenet [*à la fin des fins,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *à la fin finale,* fin du XVe s., Commynes] ; sens 2, 1887, Zola ; sens 3, 1625, Racan). **1.** Finalement, en définitive, pour conclure : *Sa présence à la fin pourrait être importune* (Racine). *Ils ont beaucoup discuté ; à la fin, ils sont tombés d'accord.* || Fam. *À la fin des fins, à la fin finale,* formules de renforcement : *Et, à la fin des fins, les gendarmes obligés de l'emporter de force, de le rentrer dans son cachot, pendant que la canaille hurlante dansait autour de l'échafaud mis en pièces, flambant et crépitant jusqu'au ciel comme un feu de la Saint-Jean* (Daudet). *C'est en pensant à elle que j'ai, à la fin finale, fignolé mon ouvrage* (Giono). || **2.** Employé interjectivement, marque l'impatience : *Tu m'ennuies, à la fin !* (Becque). || **3.** *Class.* Enfin : *À la fin je respire, et le ciel me délivre | Des secours importuns qui me forçaient de vivre* (Racine).

◆ **Sans fin** loc. adv. (av. 1662, Pascal). Sans arrêt, continuellement : *Répéter sans fin la même chose.*

2. fin, fine [fɛ̃, -in] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd., l'adj. dérivant du sens de « le degré suprême, le comble [de quelque chose] » qu'avait le lat. *finis,* d'où « qui est le point extrême », puis « accompli » et « délicat » ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens II, 1 ; sens I, 1, fin du XVe s., Commynes [*le fin fond,* 1532, Rabelais ; *le fin mot,* 1865, Littré] ; sens I, 2, fin du XIIIe s., *Roman du Châtelain de Coucy ;* sens II, 2, 1273, Adenet ; sens III, 1-3, 5 et IV, 5, 1690, Furetière ; sens III, 4, 1666, Molière ; sens IV, 1, 1273, Adenet [« délicat, tendre, en amitié ou en amour », fin du XIIe s., Châtelain de Coucy] ; sens IV, 2, milieu du XVIe s., Amyot [*fin matois,* 1690, Furetière ; *fine mouche,* 1611, Cotgrave] ; sens IV, 3, 1770, Raynal ; sens IV, 4, XIIIe s. ; sens IV, 6, av. 1662, Pascal).

I. 1. *Vx* ou *dialect.* Qui est à l'extrémité, à l'endroit le plus éloigné, dans l'espace ou dans le temps (ce sens demeure dans quelques expressions) : *À la fine pointe du quartier Notre-Dame* (Le Goffic). *Il s'en allait dès le fin matin dans le pâtis* (Theuriet). || *Le fin fond,* le lieu le plus reculé : *Se cacher dans le fin fond des bois.* || Fig. *Le fin mot de,* le dernier mot, celui qui donne l'explication d'une chose demeurée obscure, d'une action incompréhensible, etc. || **2.** *Class.* Il pouvait s'employer familièrement, précédé de *tout,* avec une valeur adverbiale, pour renforcer un adjectif ou un adverbe : *Il parle tout fin droit comme s'il lisait dans un livre* (Molière). *Je suis ici toute fine seule* (Sévigné). [V. FIN adv., ci-après.]

II. 1. Qui est de la dernière pureté : *Argent fin, or fin.* || *Fine fleur de farine,* farine de froment très pure, la première qui passe dans les tamis de bluterie. || Fig. *La fine fleur de,* ce qu'il y a de plus recherché, de plus raffiné dans un genre, l'élite, les personnes les plus distinguées d'un groupe (souvent ironiq.) : *Et c'est aux mercredis d'Augustine Brohan, où se réunissait, autour des jolies sociétaires ou pensionnaires du Français, la fine fleur du journalisme officiel, de la banque et de la haute administration impériale, que s'ébauchaient la plupart de ces unions romanesques* (Daudet). *Mme de Villeparisis, blasée sur la satisfaction d'appartenir à la fine fleur de la haute aristocratie, s'était en quelque sorte amusée à scandaliser les gens parmi lesquels elle vivait* (Proust). *C'était la fine fleur de la société savante* (Duhamel) ; et ironiq. : *La fine fleur de la canaille.* || **2.** Qui est de la matière la plus choisie, de la qualité la meilleure : *Marbre fin. Porcelaine fine. Laine fine. Linge fin, lingerie fine. Vins fins. Repas, souper fin.* || *Perles fines, pierres fines,* perles, pierres naturelles employées en joaillerie, à l'exception des diamants, des rubis, des saphirs, des émeraudes, dénommés *pierres précieuses.* || *Fines herbes,* herbes d'un goût, d'un arôme particulièrement délicat et que, pour cette raison, on emploie comme assaisonnement : *Une omelette aux fines herbes.* || *Partie fine,* partie de plaisir accompagnée de quelque aventure galante : *Sans préjudice des petites parties fines avec les faciles Vénus de Drury-Lane* (Benoit). || Fam. *Fin tuyau,* renseignement particulièrement précieux : *Marchand avait répondu d'une voix posée. Comme on indique un « fin tuyau »* (Romains).

III. 1. Qui est d'une extrême petitesse, ou qui est formé d'éléments très menus : *Un livre imprimé en caractères trop fins. Petits pois extra-fins. Sable fin. Sel fin. Une fine poussière.* || *Pluie fine,* pluie qui tombe en gouttes ténues et serrées : *La pluie tombait toujours, fine, froide et molle* (Dorgelès). || **2.** Qui est extrêmement mince, délié : *Aiguille fine. Fil fin. Cheveux fins. Les araignées avaient déjà tendu de fins cheveux de lumière* (Duhamel). || *Peigne fin,* peigne dont les dents sont séparées par des intervalles très étroits. || Fig. *Passer au peigne fin,* examiner sans omettre le moindre détail, se livrer à des recherches serrées et minutieuses : *La police est en train de passer au peigne fin toute la région.* || *Prendre la bille fine,* au billard, effleurer à peine la bille avec la queue. (On dit aussi, adverbialem., *prendre une bille trop fin, jouer fin, toucher fin.*) || **3.** *Spécialem.* Se dit d'une chose dont l'extrémité est effilée, aiguë : *Une plume fine. Un pinceau fin. La fine pointe d'un crayon. Un oiseau au bec fin.* || **4.** Mince, élancé, avec une idée d'élégance : *Taille*

fine. Attaches fines. Main fine. La cotte de travail serrant la taille fine comme fait un boléro (Montherlant). || *Spécialem.* Qui est délicat, très peu marqué : *Un visage aux traits fins.* || **5.** Qui est très mince, considéré sous le rapport de l'épaisseur : *Tissu fin. Verres fins.* || *Bas fins,* bas tissés avec des fils d'une grande ténuité.

IV. 1. En parlant d'une personne ou de ses facultés intellectuelles, qui perçoit les moindres rapports, les nuances les plus délicates des choses : *Un homme très fin. Un fin lettré, un fin psychologue. C'est un fin connaisseur de la peinture moderne. Je ne sais s'il a jamais existé une intelligence plus fine que celle de ma femme : elle devine la pensée et la parole à naître sur le front ou sur les lèvres de la personne avec qui elle cause : la tromper en rien est impossible* (Chateaubriand). || *Un esprit fin,* un homme qui a du discernement, une intelligence subtile. || **2.** *Class.* Dont la finesse d'esprit, l'habileté s'accompagne de ruse, de duplicité : *S'il y avait moins de dupes, il y aurait moins de ce qu'on appelle des hommes fins et entendus, et de ceux qui tirent autant de vanité que de distinction d'avoir su* [...] *tromper les autres* (La Bruyère). || Auj. *Un fin matois, un fin renard,* un homme retors, dont il faut se défier. || *Une fine mouche,* une femme futée, adroite, qui ne se laisse pas duper aisément. || **3.** Qui fait preuve d'une adresse, d'un talent particuliers dans une activité donnée : *Un fin limier. Un fin diseur ;* et par extens. : *Un pianiste au fin doigté.* || *Une fine lame,* un homme habile à manier l'épée. || **4.** En parlant des organes des sens, qui est doué d'une grande acuité, d'une grande délicatesse : *Avoir l'odorat fin, le goût fin, l'ouïe fine. Est-ce que l'on ne peut pas entendre, quand on tend une fine oreille, tous les soupirs de la vie qui s'en va ?* (Duhamel). || Fig. *Avoir le nez fin,* avoir de la perspicacité. || Pop. *Une fine gueule,* un gourmet averti. || **5.** En parlant du comportement, des propos, des pensées, qui témoigne d'une intelligence subtile, d'un goût délicat : *Un sourire fin. Raillerie, plaisanterie, repartie fine. Chemin faisant* [...] *il trouvait des réponses fines aux sottes demandes qu'on lui avait faites* (Balzac). || Fam. *Ce n'est pas fin,* ce n'est pas très malin. || Fam. et ironiq. *Avoir l'air fin,* être ridicule. || **6.** Qui n'est perceptible qu'à un esprit pénétrant : *La fine nuance de sens qui distingue deux synonymes.*

• SYN. : **II, 2** *délicat, excellent, exquis, extra* (fam.), *raffiné, supérieur.* || **III, 1** *microscopique, minuscule ;* **2** *filiforme, grêle, ténu ;* **3** *acéré, pointu ;* **4** *délié, fuselé, gracile, menu, svelte ;* **5** *arachnéen, léger, vaporeux.* || **IV, 1** *clairvoyant, pénétrant, perspicace, sagace, subtil ;* **3** *adroit, brillant, distingué, habile, remarquable ;* **4** *aigu, aiguisé, perçant, sensible ;* **5** *futé, malin, piquant, spirituel.* — CONTR. : **II, 2** *commun, fruste, grossier, inférieur, ordinaire.* || **III, 1** et **2** *gros ;* **3** *aplati, arrondi, écrasé, émoussé, large ;* **4** *alourdi, empâté, lourd ; accusé, marqué ;* **5** *épais.* || **IV, 1** *balourd, lourdaud, pesant, simplet, simple ;* **3** *gauche, incapable, inepte, maladroit, mauvais, piètre, pitoyable ;* **4** *dur ;* **5** *bête, niais, sot, stupide.*

◆ n. (1549, R. Estienne [*faire le fin de,* av. 1613, M. Régnier ; *jouer au plus fin,* 1632, Corneille]). Class. *Faire le fin* (*la fine*), dissimuler, faire le cachottier : *Il faut me le dire, et sans faire les fines* (Corneille). || Class. *Faire le fin d'une chose, en faire le fin,* essayer de dissimuler ce qu'on sait de quelque chose, ce qu'on en pense : *Je leur fis le fin des intentions de Monsieur* [...], *et eux* [...] *me faisaient aussi les fins de ce qu'ils en savaient d'ailleurs* (Retz). *Je vous embarrassai : n'en faites point la fine* (Corneille). || Auj. *Jouer au plus fin avec quelqu'un,* essayer, mais généralement en vain, de tromper quelqu'un en se montrant plus astucieux que lui : *Ce serait impossible de jouer au plus fin avec elle* (Mauriac).

◆ **fin** n. m. (sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, av. 1850, Balzac ; sens II, 1-2, 1865, Littré ; sens III, 1, XIV[e] s., Littré ; sens III, 2, 1659, Molière).

I. 1. Or ou argent fin ; métal fin contenu dans un alliage : *Les pièces d'or et d'argent contiennent neuf dixièmes de fin.* || *Grain* ou *bouton de fin,* or ou argent obtenu par la coupellation. || **2.** Linge fin de soie, de linon, de dentelle, de rayonne, etc. (surtout dans les expressions vieillies *blanchisseuse, blanchisserie de fin*) : *La sœur de Lucien travaillait chez une très honnête femme* [...] *nommée M[me] Prieur, blanchisseuse de fin* (Balzac).

II. 1. Écriture formée de petits caractères : *Écrire en fin.* || **2.** *Prendre le fin d'une bille,* au billard, toucher à peine la bille sur laquelle on joue.

III. 1. Vx. *Savoir le fin, savoir le fort et le fin de quelque chose* (art, science, métier, etc.), en connaître tous les secrets, en avoir pénétré complètement la nature : *Sans avoir saisi le fin du métier, je ne laissai pas d'en prendre la marche courante* (Rousseau). *Faire naître des conspirations, les étouffer, c'est le fort et le fin de la science des hommes d'État* (Courier). || **2.** *Le fin du fin,* ce qu'il y a de plus ingénieux, de plus raffiné : *L'exiguïté même du parquet est le « clou » de la chose, le fin du fin* (M. Prévost).

◆ adv. (sens I, XII[e] s., Godefroy ; sens II, 1, 1890, *Dict. général ;* sens II, 2 et III, fin du XIX[e] s. ; sens II, 3, 1821, Desgranges).

I. Tout à fait, complètement : *Quand elle était fin prête* (Duvernois). [S'accorde encore parfois, dans cet emploi, comme au XVII[e] s. : *Ils étaient fins saouls* (La Varende).]

II. 1. Finement : *Moudre fin du café. Écrire fin.* || **2.** Avec finesse, délicatesse : *Les cuivres, ciselés fin comme des dentelles* (Loti). || **3.** *Prendre fin une bille,* V. FIN adj., § III, n. 2.

III. *Littér.* En raffinant à l'extrême : *Nous pensons si fin que des nuances familières à nos âmes échappent à vos formules* (Barrès).

finage [finaʒ] n. m. (de *fin* 1 ; 1231, Godefroy, écrit *fignaige* [*finaige,* XV[e] s. ; *finage,* XVI[e] s.], au sens 1 ; sens 2, XVI[e] s., Loisel). **1.** *Autref.* Circonscription sur laquelle une autorité civile ou religieuse avait droit de juridiction : *Du moment qu'elle relève du finage bénédictin* [...], *l'oblature ne peut poursuivre qu'un but* (Huysmans). || **2.** *Auj.* Dans certaines régions (Bourgogne, Franche-Comté), étendue de territoire sur laquelle s'exerce l'activité agricole d'un village : *L'étendue des terres et des bois qui composent le finage du Chânois* (Theuriet).

final, e, als (rarem. **aux**) [final, -no] adj. (bas lat. *finalis,* qui concerne les limites, qui borne, final, du lat. class. *finis* [v. FIN 1] ; XII[e] s., au sens I ; sens II, 1, v. 1361, Oresme ; sens II, 2, début du XX[e] s.).

I. Qui est ou vient à la fin, au terme de quelque chose ; qui clôt une série de choses, qui en constitue la conclusion : *La voyelle, la syllabe finale d'un mot. Le bouquet est la pièce finale d'un feu d'artifice. Les accords finals d'un morceau de musique. Le résultat final de mon opération sera, quant à la forme, indépendant de la substance choisie* (Valéry). || *Compte final,* celui qui résume la situation d'une entreprise commerciale à la fin d'un exercice. || *Point final,* signe de ponctuation placé à la fin d'une phrase ou d'un texte. || Fig. *Mettre un point final à,* terminer d'une façon définitive, apporter une conclusion à : *Le communiqué du ministère a mis un point final aux controverses.* || *Impénitence finale,* en théologie, impénitence qui dure jusqu'à la mort. || Fig. *Rester dans l'impénitence finale,* ne pas vouloir renoncer à un défaut, à une erreur, malgré les avis qu'on a reçus.

II. 1. En philosophie, qui présente une finalité, qui tend vers une fin, vers un but. || *Cause finale,* raison d'être d'une chose, fin en vue de laquelle elle est faite : *L'expression « cause finale » est fâcheuse ; on essaie vainement de penser à une cause qui serait postérieure à son effet et le déterminerait tout de même, à une fin qui, au lieu d'être effet, serait cause* (Goblot). || **2.** En grammaire, qui marque une fin, un but, une intention : *Infinitif final.* || *Proposition finale,* proposition subordonnée conjonctive introduite par les conjonctions *afin que, pour que, de peur* ou *de crainte que,* etc., et qui indique le but ou l'intention de l'action exprimée

dans la proposition dont elle dépend ; *par extens.*, toute proposition subordonnée indiquant le but ou l'intention. (V. art. spécial à BUT [*L'expression du but*].)

• SYN. : **I** *dernier, extrême, suprême, terminal, ultime.* — CONTR. : **I** *initial, préliminaire, premier.*

◆ **finale** n. f. (sens 1-2, 1732, Trévoux ; sens 3-4, début du XX^e s.). **1.** Syllabe, phonème qui termine un mot. || **2.** Note principale qui détermine le ton d'un morceau et par laquelle il doit finir. (Syn. TONIQUE.) || **3.** Dans certaines compétitions sportives ou dans certains concours, dernière épreuve venant après des épreuves éliminatoires : *La finale de la Coupe de France de football. Demi-finales. Quarts de finale.* || **4.** *En finale*, à la fin, dans la phase terminale.

finale ou **final** [final] n. m. (ital. *finale*, final [en musique], de *fine*, fin, lat. *finis* [v. FIN 1] ; fin du XVIII^e s.). Dernière partie d'une œuvre vocale, instrumentale ou orchestrale de quelque importance (opéra, sonate, symphonie) : *Il s'avançait théâtralement au milieu des tables en roulant quelque finale italien* (Daudet). *J'apprends l'assommante petite sonate en « fa » (en forme de menuet) de Beethoven — par mortification —, et son finale en forme de toccata* (Gide). || *Par extens.* Morceau isolé possédant, par la solennité ou par l'éclat, le caractère d'une pièce conclusive.

finalement [finalmɑ̃] adv. (de *final*, adj. ; v. 1280, *Clef d'Amors*, écrit *finalment* [*finalement*, XVI^e s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1355, Bersuire). **1.** À la fin, enfin : *Ces deux cœurs dévoués jusques à la bassesse | Et soumis l'un à l'autre, et puis finalement, | Navrés, martyrisés, bafoués l'un par l'autre* (Verlaine). || **2.** En définitive, en fin de compte : *La guerre, finalement, ne vit qu'aux dépens du travail* (M. Chevalier).

finalisé, e [finalize] adj. (de *final*[*ité*] ; milieu du XX^e s.). Qui a une finalité : *Un régime politique finalisé.*

finalisme [finalism] n. m. (de *finaliste* 1 ; début du XX^e s.). Système qui admet la finalité comme principe d'explication des phénomènes, soit dans un domaine limité, soit dans l'univers entier : *Les rationalistes les plus stricts sont obligés, cent fois par jour, de pécher par finalisme parce que nous n'imaginons pas, au fond, que le moindre des phénomènes pourrait être dépourvu d'une fin* (Duhamel).

1. finaliste [finalist] adj. et n. (de *final*, adj., au sens philosophique ; 1827, Acad. [*cause-finalier*, 1764, Voltaire ; *cause-finaliste*, 1829, Boiste]). Qui professe le finalisme : *Philosophe finaliste. Bernardin de Saint-Pierre était un finaliste convaincu.*

◆ adj. (XX^e s.). Qui admet la finalité comme principe d'explication des phénomènes : *Théorie, philosophie finaliste.*

2. finaliste [finalist] n. et adj. (de *finale*, n. f. ; XX^e s.). Concurrent ou équipe qui sont qualifiés pour participer à une finale sportive : *Les finalistes de la Coupe de France de football.*

finalité [finalite] n. f. (de *final*, adj., au sens philosophique ; 1865, Littré, au sens 2 ; sens 1, début du XX^e s.). **1.** Caractère de ce qui tend à un but, à une fin : *La finalité de la volonté. À moins que cet effet ne soit sans finalité, mais un phénomène d'équilibre* (Valéry). || **2.** Existence de fins, de causes finales dans la nature : *La finalité n'abolit pas le déterminisme ; elle le suppose, elle l'exige, elle s'y ajoute* (Goblot). || *Finalité externe*, adaptation d'une chose à une fin qui lui est extérieure. || *Finalité interne*, adaptation des diverses parties d'un tout à ce tout.

finance [finɑ̃s] n. f. (de l'anc. franç. *finer*, payer [XII^e s., Godefroy], proprem. « mener à fin, venir à bout » [1080, *Chanson de Roland*], altér., sous l'influence du n. f. *fin*, de *finir* ; v. 1283, Beaumanoir, au sens de « paiement, rançon » ; sens 1, XIV^e s., Godefroy ; sens 2, 1675, Widerhold [« ceux qui avaient la ferme des droits du roi », 1549, R. Estienne] ; sens 3, 1678, La Fontaine ; sens 4, 1770, Raynal ; sens 5, 1751, Voltaire). **1.** *Class.* et *littér.* Argent comptant (dans le style familier ou plaisant) : *Et l'abondance à pleines mains | Verse en leurs coffres la finance* (La Fontaine). *Pour avoir cherché en certains endroits de la finance qu'on disait y avoir été cachée* (Hugo). [Les gentilshommes] *pénétraient dans le théâtre soit par faveur, soit par finance, et le plus souvent accompagnaient les actrices jusque chez elles* (Nerval). || Auj. *Moyennant finance*, à condition de payer comptant. || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Sous l'Ancien Régime, somme payée au roi pour acquérir une charge ou pour acquitter un droit imposé. || *Par extens.* La ferme ou la régie des droits du roi ; ensemble des personnes qui avaient cette ferme. || **3.** Profession du financier, pratique des grandes affaires d'argent ; ensemble des activités qui ont trait à l'argent et à ses moyens représentatifs, en particulier les valeurs mobilières : *Entrer dans la finance. Tout Paris était là, le Paris des lettres, de la finance et du plaisir* (Zola). *Il y avait encore à cette époque, entre tout homme gommeux et riche du monde de la finance ou de la haute industrie, une différence très marquée* (Proust). || **4.** Ensemble des personnes qui s'occupent de banque, de Bourse, consacrent leur activité aux affaires d'argent : *La haute finance internationale. Cette bonne femme avait tenu des rois, des princes, toute la noblesse et la finance amoureuses* (Daudet). *Le même temps connut l'entrée retentissante, dans l'espace politique, de la finance et de la publicité combinées* (Valéry). || **5.** Science de la gestion des patrimoines individuels, des patrimoines d'entreprises et des deniers publics. (En ce sens, s'est employé au sing. et au plur. ; on dit plutôt auj. SCIENCES FINANCIÈRES.)

◆ **finances** n. f. pl. (sens 1, début du XIV^e s. ; sens 2, 1832, Raymond [« fisc », 1690, Furetière] ; sens 3, 1549, R. Estienne). **1.** Les deniers publics, les recettes et les dépenses de l'État ; activités qui ont trait à la gestion, à l'utilisation des ressources de l'État : *Remédier au déséquilibre des finances. Mettre de l'ordre dans les finances. L'administration des Finances. Je ne serai retardé que par cette corvée du ministère des Finances dont j'ai eu la sottise de me charger* (Stendhal). || *Finances publiques*, ensemble des ressources et des charges relatives à l'activité des personnes publiques ; règles qui déterminent le régime de ces ressources et de ces charges. || *Finances locales*, finances des collectivités locales (communes, départements). || *Loi de finances*, loi par laquelle le Parlement autorise le gouvernement à engager les dépenses et à recouvrer les recettes d'un exercice budgétaire. || **2.** Ensemble des services administratifs auxquels est confiée la gestion des fonds publics : *Être employé aux Finances.* || **3.** *Fam.* Ressources pécuniaires dont un particulier dispose à un moment donné : *Une gratification aussi forte que l'état de mes finances pouvait me le permettre* (Mérimée). *J'ai oublié d'agiter la question finances* (Vercel).

financement [finɑ̃smɑ̃] n. m. (de *financer* ; XX^e s. [un premier exemple au milieu du XIX^e s.]). Action de procurer à une entreprise, à un organisme public ou semi-public les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement, à son développement ou à l'accomplissement de sa tâche : *Le financement de ces travaux sera assuré par un emprunt.*

financer [finɑ̃se] v. intr. (de *finance* ; milieu du XVI^e s.). Payer, fournir de l'argent : *Le père Goriot a galamment financé pour elle* (Balzac).

◆ v. tr. (sens 1, 1636, Monet ; sens 2, fin du XIX^e s.). **1.** *Vx.* Payer comptant une somme, notamment pour acquérir une charge, acquitter un droit : *Rouillé remit à Desmarets sa place de directeur des finances en lui remboursant 800 000 livres qu'il avait financées pour cette charge* (Saint-Simon). || **2.** Assurer les crédits nécessaires à la création et au fonctionnement d'une entreprise, d'un organisme public ou semi-public, ou à l'application d'une législation nouvelle : *Financer la construction d'une autoroute, d'un port de plaisance. Financer une nouvelle revue.*

financier, ère [finɑ̃sje, -ɛr] adj. (de *finance* ; 1752, Trévoux, aux sens 1-4). **1.** Qui est relatif à la finance, aux finances : *Un homme qui* [...], *suivant une expression assez énergique de la langue financière, « carottait » sur les rentes après s'y être*

ruiné (Balzac). || **2.** Qui a trait aux ressources en argent, privées ou publiques : *La situation financière d'un particulier, d'une société, d'une collectivité publique, de l'État. Des embarras financiers.* || **3.** Qui est relatif à la gestion des capitaux privés, aux affaires d'argent : *Il dirigeait la « Caisse territoriale de la Corse », une vaste entreprise financière* (Daudet). *L'approche de la faillite apporte aux groupes financiers une conscience intense de la nation à laquelle ils appartiennent* (Malraux). *Combinaison, opération financière. L'habileté financière d'un chef d'entreprise.* || *Opérations financières,* en termes de banque, opérations touchant aux fonds propres des entreprises, par opposition à celles qui concernent les ressources provenant de l'endettement. || **4.** Qui se rapporte aux finances publiques : *Politique financière. Équilibre financier.*

● Syn. : **2.** *budgétaire, pécuniaire.*

◆ **financier** n. m. (v. 1420, A. Chartier, au fém., écrit *financhiere,* au sens de « propriétaire » ; au masc., écrit *financier,* au sens 2, fin du xv^e s., La Vigne ; sens 1, 1549, R. Estienne [« homme riche », 1678, La Fontaine] ; sens 3, 1776, Voltaire). **1.** *Vx.* Sous l'Ancien Régime, celui qui avait la ferme ou la régie des droits du roi : *M. de La Popelinière n'était pas le plus riche des financiers, mais il en était le plus fastueux* (Marmontel). || *Par extens.* Homme riche, opulent, qui traite des affaires d'argent : *Le Savetier et le Financier* (La Fontaine). || **2.** Personne qui s'occupe de finance, qui réalise des opérations importantes de banque et de Bourse : *Les financiers sont mécontents de la Bourse.* || **3.** Personne compétente dans la gestion des fonds publics ou des capitaux privés et dans toutes les questions qui s'y rapportent.

◆ **financière** adj. et n. f. (1778, Menon). *Sauce, garniture financière,* ou *financière* n. f., sauce brune riche dans laquelle entrent divers éléments : beurre, farine, vin blanc, jambon maigre, champignons, truffes, ris de veau, crêtes et rognons de coq, quenelles de volaille, etc. : *Poulet, vol-au-vent à la financière.*

financièrement [finɑ̃sjɛrmɑ̃] adv. (de *financier,* adj. ; 1865, Littré). En matière de finances ; du point de vue financier : *L'entreprise n'est pas très prospère, mais elle est saine financièrement.*

finasser [finase] v. intr. (de *finesse ;* 1680, Richelet, écrit *finesser* et *finasser*). *Fam.* User de finesses petites ou grossières, de subterfuges, pour se dérober, obtenir un avantage supplémentaire, etc. : *Mon horreur était de vendre un champ à un paysan en finassant pendant huit jours à l'effet de gagner trois cents francs* (Stendhal). *Il pensait naïvement, à la française, que c'est toujours un tort de finasser et d'avoir peur* (Barrès).

● Syn. : *biaiser* (fam.), *louvoyer, ruser, tergiverser, tortiller* (fam.).

finasserie [finasri] n. f. (de *finasser ;* 1718, Acad., aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Petite ou mauvaise finesse, tout au plus bonne à gagner du temps : *Il se rappelait ses viles finasseries, ses grossiers mensonges* (Huysmans). *Les finasseries, les avocasseries, les discussions d'Euripide* [...] *sont très sensiblement inférieures à Racine* (Péguy). || **2.** *Fam.* Attitude, caractère d'une personne qui use de finesses : *Personne ne sait quelle part de finasserie et quelle part de volonté vraiment agressive il y a, présentement, dans l'attitude de l'Allemagne* (Martin du Gard).

● Syn. : **1** *biais, détour, faux-fuyant, subterfuge, subtilité, tergiversation ;* **2** *finauderie* (fam.), *matoiserie* (fam.), *roublardise, rouerie, ruse.*

finassier, ère [finasje, -ɛr] n. et adj. (de *finasser ; 1718, Acad.*). *Fam.* Qui use de finesses, de ruses plus ou moins grossières, dans ses rapports avec autrui : *Il a la réputation d'être un finassier et un cogne-fétu* (Huysmans).

◆ adj. (1865, Littré). Propre à la personne qui finasse : *On ne lui arracherait pas sa sourde, opaque, finassière, restreignante et pitoyable médiocrité* (Villiers de L'Isle-Adam).

● Syn. : *cauteleux, machiavélique, tortueux.*

● Rem. Quoique plus récente (1740, Acad.), la forme finasseur, euse est auj. vieillie.

finaud, e [fino, -od] adj. et n. (de *fin* 2 ; 1762, Acad.). Qui a de la finesse, de la ruse, cachée souvent sous une apparence d'ingénuité, de bonhomie : *Finauds, discrets et de première force à la belote* (Daudet). *Les moines sont plus finauds que nous, et tu n'as pas le sens pratique* (Bernanos).

● Syn. : *fin, madré* (fam.), *matois* (fam.), *retors, roublard* (fam.), *roué.*

◆ adj. (1872, Larousse). Qui est propre à une personne finaude : *Mais le plus heureux était encore Romain, assis à l'avant près de sa femme et lui parlant tout bas avec un regard finaud qu'il coulait de temps en temps vers l'arrière* (Daudet). *Il unit en des proportions admirables pour faire un ensemble parfait la blague du vieux soldat à la malice finaude du Normand* (Maupassant).

● Syn. : *futé, malicieux, malin.* — Contr. : *bête, idiot, stupide.*

finauderie [finodri] n. f. (de *finaud ;* av. 1850, Balzac, au sens 2 ; sens 1, 1883, Maupassant). **1.** Caractère d'une personne finaude ou de son comportement : *La finauderie de l'œil clair d'un paysan normand* (Goncourt). || **2.** Manière d'agir, procédé d'une personne finaude : *Ah ! çà, mon garçon, pas de finauderie ! nous jouons franc jeu* (Balzac). *Je ne suis pas dupe de toutes ces finauderies.*

● Syn. : **1** *malice, matoiserie* (fam.), *roublardise, rouerie ;* **2** *finasserie* (fam.), *subtilité.*

fine [fin] n. f. (abrév. de *eau-de-vie fine ;* 1872, Larousse [*fine champagne* — de *Champagne,* n. d'une région de l'Angoumois et de la Saintonge —, 1890, *Dict. général*]). Eau-de-vie naturelle de bonne qualité : *M^me Polge* [...] *cédait volontiers à quelques petits verres de fine* (Daudet). *Si on buvait un verre de fine pour se réchauffer* (Maupassant). *Gurau achève de boire son café et son petit verre de fine* (Romains). || *Fine champagne,* cognac de la grande et de la petite Champagne (département de la Charente).

fine-de-claire [findəklɛr] n. f. (de *fine,* fém. de *fin* [adj.], *de* et *claire* [n. f.] ; 1872, Larousse). Nom commercial d'une huître élevée dans une claire.

● Pl. *des* fines-de-claire.

finement [finmɑ̃] adv. (de *fin* 2 ; xii^e s., aux sens 3-4 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1661, Bossuet ; sens 5, av. 1563, La Boétie). **1.** De façon légère, délicate : *Juliette examina la petite fleur, finement creusée en traits bleus et rouges* (Romains). || **2.** *Class.* De façon insensible, imperceptible : [Le Temps] *nous dérobe si subtilement que nous ne sentons pas son larcin ; il nous mène si finement aux extrémités opposées que nous y arrivons sans y penser* (Bossuet). || **3.** Avec de la finesse d'esprit, un goût sûr et délicat : *Un roman où les sentiments des personnages sont finement analysés. Un compliment finement tourné.* || **4.** De façon subtile, adroite : *Quand vous éprouvez le besoin de me dire quelque chose de finement désagréable, vous ne pouvez vous imaginer comme je le sens bien* (Duhamel). *La civilisation* [...] *dont* [...] *il avait su si finement profiter* (Malraux). || **5.** *Class.* Avec une subtilité mêlée de ruse : *Deux sortes de gens fleurissent dans les cours* [...], *les libertins et les hypocrites : ceux-là gaiement, ouvertement, sans art et sans dissimulation ; ceux-ci finement, par des artifices, par la cabale* (La Bruyère).

finer [fine] v. tr. (de *fin* 2, au sens de « rusé » ; 1649, Cyrano [le mot, avec ce sens, paraît être un hapax]). *Class.* Tromper : *Vous avez finé tous les jours | Et Créateur et Créature* (Cyrano).

fines [fin] n. f. pl. (fém. plur. substantivé de l'adj. *fin ;* 1865, Littré). Houille en morceaux menus (inférieurs à 6 mm), dans les houillères du nord de la France : *Fines à coke.*

finesse [finɛs] n. f. (de *fin* 2 ; début du xiv^e s., au sens III, 3 ; sens I, II, 1-4 et III, 4, xv^e s. ; sens III, 1, av. 1654, Guez de Balzac ; sens III, 2, 1865, Littré ; sens III, 5, 1580, Montaigne ; sens III, 6, 1765, Diderot [« procédé adroit », 1580, Montaigne]).

I. Qualité d'une matière ou d'une chose fine, de ce qui est composé ou élaboré avec soin et produit sur les sens une

impression délicate : *La finesse du parfum d'une fleur. La finesse d'une étoffe. La finesse des mets, d'un vin, de la table d'une maison. Un beurre renommé pour sa finesse.*

II. 1. Qualité de ce qui est très ténu ou formé d'éléments extrêmement petits : *Une poudre, une farine d'une grande finesse. Une plage remarquable par la finesse de son sable. La finesse du grain d'une peau.* || **2.** Qualité de ce qui est très mince, délié : *La finesse des cheveux d'un jeune enfant, du fil de l'araignée. La finesse d'une écriture. Ce fil dont la finesse aveuglément suivie | Jusque sur cette rive a ramené ta vie* (Valéry). || *Spécialem.* Qualité d'une chose effilée, aiguë : *La finesse de la pointe d'un pinceau, d'une aiguille.* || **3.** Qualité de ce qui est à la fois mince et élégant, gracieux : *La finesse de la taille, des attaches. La finesse d'une colonne. La finesse de la taille a, comme tout le reste, ses proportions, sa mesure, passé laquelle elle est certainement un défaut* (Rousseau). *Rien n'égale la finesse et la variété des arabesques de l'Alhambra* (Chateaubriand). *Un pavillon central qui frappe le connaisseur par la finesse et l'élégance de son style* (Renan). || *Spécialem.* Qualité de ce qui est légèrement marqué : *C'était la belle Desfourniels qui, pour la régularité, la délicatesse des traits et leur finesse inimitable, était le désespoir des plus habiles peintres* (Marmontel). || **4.** Qualité de ce qui a une faible épaisseur, en particulier d'un tissu fait avec des fils très fins : *La finesse du papier bible, de la batiste, des ailes d'un papillon. Un mouchoir dont m'émerveillaient la finesse et l'odeur* (Gide).

III. 1. Qualité d'une personne, d'un esprit qui est apte à saisir ou à exprimer les moindres nuances des pensées, des sentiments : *Un homme d'une grande finesse. Finesse de jugement, de goût. Les gens d'esprit qui naissent sur le trône ou à côté perdent bientôt toute finesse de tact* (Stendhal). *Une femme de même formation intellectuelle que les hommes n'a sans doute pas plus d'esprit critique, mais elle est servie par sa finesse* (Romains). *Vous nous avez dit ce rôle [...] avec une finesse, une grâce, une émotion !* (Lemaitre). || *Esprit de finesse*, V. ESPRIT. || **2.** Qualité d'un organe sensoriel qui est apte à percevoir des sensations très fines : *Finesse de l'ouïe, du goût, de l'odorat. Un chien de chasse remarquable par la finesse de son flair.* || **3.** *Class.* Caractère de celui qui agit avec ruse, duplicité : *La finesse est l'occasion prochaine de la fourberie ; de l'une à l'autre le pas est glissant* (La Bruyère). || *Par extens.* et *class.* Acte destiné à tromper : *J'ai vu le monde et j'en sais les finesses* (Molière). || **4.** Caractère de ce qui est exprimé avec de l'esprit, le sens des nuances : *La finesse d'une plaisanterie. Une réponse, une remarque pleine de finesse.* || *Spécialem.* Sens trop subtil donné à quelque chose : *Le peuple, dont le bon sens ne voit pas tant de finesse dans les choses* (Hugo). || *Entendre, chercher finesse à quelque chose,* lui donner un sens mystérieux ou malin. || **5.** Chose subtile, difficile à comprendre et qui n'est perceptible qu'à un esprit averti ou pénétrant : *Saisir toutes les finesses d'une langue étrangère. Une conversation s'engagea dont je ne compris pas toutes les finesses* (Duhamel). || **6.** Manière délicate et légère d'employer les outils ou les instruments d'une technique d'un art, et effet qui en résulte : *Finesse de pinceau, de crayon, de touche, de ton. Finesse d'exécution.* || *Par extens.* Procédé adroit : *Connaître toutes les finesses d'un métier.*

• SYN. : **I** *délicatesse, excellence, qualité, suavité, succulence.* || **II, 2** *ténuité ;* **3** *étroitesse, grâce, gracilité, petitesse ; pureté ;* **4** *diaphanéité, minceur.* || **III, 1** *clairvoyance, intuition, pénétration, perspicacité, sagacité ;* **2** *acuité, sensibilité ;* **4** *esprit, intelligence, justesse ;* **5** *subtilité ;* **6** *délicatesse, légèreté ; astuce, ficelle* (fam.), *truc* (fam.). — CONTR. : **I** *grossièreté.* || **II, 1** *grosseur, rudesse ;* **2** et **3** *empâtement, épaisseur ;* **3** *lourdeur ;* **4** *épaisseur.* || **III, 1** *balourdise, idiotie, niaiserie, sottise, stupidité ;* **2** *dureté, insensibilité ;* **4** *bêtise, ineptie, vulgarité ;* **6** *gaucherie, inexpérience, inhabileté, maladresse.*

finette [finɛt] n. f. (de *finet*, dimin. de *fin*, adj. [cf. *satin fignet cramoisi*, XV^e s., Godefroy] ; 1519, Godefroy). Tissu de coton, uni à l'endroit et rendu pelucheux à l'envers par un grattage : *Une chemise de nuit en finette.*

fini, e [fini] adj. (part. passé de *finir ;* 1580, Montaigne, au sens 1 [en mathématiques, 1872, Larousse ; en linguistique, milieu du XX^e s.] ; sens 2, 1688, Miege ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, av. 1850, Balzac). **1.** Qui est limité dans son être, ou sous quelque rapport (grandeur, durée, quantité, etc.) [surtout dans la langue philosophique ou scientifique] : *Il est clair que tout corps est fini, nous en voyons et nous en touchons les bornes certaines* (Bossuet). *Les douleurs ne sont pas éternelles parce que le cœur de l'homme est fini* (Chateaubriand). *L'homme est fini, borné ; si grand et si saint qu'il soit, il n'embrasse pas tout* (Sainte-Beuve). || Dans l'analyse structuraliste en linguistique et dans la théorie ensembliste en mathématiques, qui est constitué par un nombre limité d'éléments. || *Progression finie* ou *limitée,* en mathématiques, progression qui a un dernier terme. || *Nombre fini,* nombre compris entre deux entiers. || *Grandeur finie,* grandeur dont la mesure est exprimée par un nombre fini. || **2.** Qui a été achevé, qui est terminé : *Il a dans son tiroir deux romans finis.* || *Spécialem.* Qui a été mené à son accomplissement total, à un achèvement irréprochable, à la perfection : *Ouvrage non fini.* || **3.** Se dit d'une personne usée physiquement et intellectuellement, incapable d'entreprendre et de réussir quelque chose : *C'est un homme fini.* || **4.** *Péjor.* Qui atteint un degré extrême dans un état, une catégorie, qui est achevé dans son genre : *C'est un voleur fini. C'est un rat fini* (Balzac).

• SYN. : **1** *borné, limité ;* **2** *ciselé, fait, fignolé* (fam.), *limé, poli ;* **3** *diminué, épuisé, fichu* (fam.) *flambé* (fam.), *perdu, usé ;* **4** *consommé, fieffé* (fam.).

◆ **fini** n. m. (sens 1, av. 1662, Pascal ; sens 2, 1771, Trévoux). **1.** Ce qui est borné, limité dans son être, dans l'espace, dans le temps, etc. (surtout dans la langue philosophique ou scientifique) : *Le fini et l'infini. Et nous allons, suivant le rythme de la lame, | Berçant notre infini sur le fini des mers* (Baudelaire). *L'histoire se meut dans l'infini, et le conte dans le fini* (Hugo). || **2.** Qualité d'un ouvrage qui est achevé, parfait : *Ce qu'il faut admirer dans les édifices de la Grèce, c'est le fini de toutes les parties* (Chateaubriand).

• SYN. : **2** *fignolage* (fam.), *perfection, poli.*

finir [finir] v. tr. (lat. *finire*, délimiter, borner, préciser, achever, avoir un terme, de *finis* [V. FIN 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *fenir* [*finir,* sous l'influence de *fin,* XIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1660, Scarron ; sens 3, v. 1361, Oresme ; sens 4 et 8, 1807, M^{me} de Staël ; sens 5, début du XIII^e s., Audefroi le Bastard ; sens 6, av. 1710, Fléchier ; sens 7, 1573, Du Puys). [Conj. : v. tableau, p. CXXII.] **1.** Amener à son terme une tâche ou une action en exécutant ou en accomplissant la partie qui n'est pas encore faite : *Finir un travail. Boxeur qui finit difficilement un combat. Il a fini son discours sous les applaudissements. Ce peintre prétend qu'un tableau n'est jamais fini. Sitôt le culte fini, je m'enfuis* (Gide). || *Tout est fini,* nos relations sont rompues à jamais. || **2.** *Spécialem.* Mener quelque chose à un achèvement irréprochable, à son point de perfection (usité surtout au part. passé) : *Ouvrier qui apporte tout son soin à finir une pièce.* || **3.** Aller jusqu'au terme d'une période limitée ; passer de telle ou telle façon la dernière partie de cette période : *Finir sa dernière année d'études. Finir son service militaire. Finir ses jours dans l'indigence.* || **4.** Épuiser totalement une chose consommable, utilisable : *Finir les gâteaux. Finir une bouteille.* || *Fam.* Utiliser jusqu'à la limite d'emploi, jusqu'au bout : *Il finira le manteau de son frère.* || **5.** *Class.* Mettre un terme à, faire cesser : *Je vous rends Aristie et finis cette crainte | Dont votre âme tantôt se montrait trop atteinte* (Corneille). *Il y a de ces sortes d'amitié que l'absence et le temps ne finissent jamais* (Sévigné). || *Auj.,* cet emploi n'a pas disparu, mais est devenu très restreint (« cesser de faire ou de dire ») : *Finissez vos grimaces !* ; et

absol. : *Allons ! Finissez ! Avez-vous bientôt fini ?* || **6.** Constituer la dernière partie ou se situer à la fin de : *La phrase qui finit un chapitre.* || **7.** *Finir de* (suivi de l'infinitif), cesser de faire quelque chose : *As-tu fini de pleurer ?* || **8.** *En finir* (sens transitif), mettre fin à un état de chose fâcheux ou intolérable : *Cette situation n'a que trop duré, il faut en finir.* || *En finir avec quelque chose,* en venir à bout, parvenir enfin à lui donner une solution : *En finir avec la fraude fiscale, avec la crise du logement. En finir avec la vie par un voluptueux suicide* (Fromentin). || *C'en est fini de quelque chose,* il n'y a plus de place pour cela : *C'en est fini des hésitations : il faut agir ;* il n'en reste plus rien : *C'en est fini de son bel enthousiasme des premiers jours.* || *En finir avec quelqu'un,* le mettre hors d'état de nuire, se débarrasser de lui : *Ou tu vas en finir avec tes persiflages, | Ou je vais tout à l'heure en finir avec toi* (Musset). || *N'en pas finir de* (suivi de l'infinitif), accomplir quelque chose avec une extrême lenteur : *Ses fleurs qu'elle n'en finissait pas d'arranger* (Gide). [V. aussi le v. intr., n. 7.]

• SYN. : **1** *achever, expédier, terminer ;* **2** *ciseler, fignoler* (fam.), *lécher, parachever, parfaire, polir ;* **3** *accomplir, couronner ;* **6** *clore, clôturer, conclure, fermer ;* **7** *arrêter.* — CONTR. : **1** *attaquer, commencer, ébaucher, engager, entreprendre, inaugurer ;* **2** *bâcler* (fam.), *saboier, sabrer* (fam.) ; **3** *aborder ;* **4** *entamer ; étrenner ;* **6** *ouvrir.*

◆ v. intr. (sens 1, début du XIIIe s., Audefroi le Bastard ; sens 2, av. 1704, Bossuet ; sens 3, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 4, XIe s. [écrit *finir ; finir,* XIIIe s.] ; sens 5, 1671, Pomey ; sens 6, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 7, 1872, Larousse). **1.** Arriver à son terme, soit dans le temps, soit dans l'espace : *Son contrat finit l'année prochaine. Tout commence en ce monde et tout finit ailleurs* (Hugo). *Le fleuve est pareil à ma peine | Il s'écoule et ne tarit pas | Quand donc finira la semaine* (Apollinaire). *C'est à la porte de Versailles que finit la rue de Vaugirard.* || **2.** Avoir ses bornes, ses limites : *La loi de tous, c'est la liberté, qui finit où commence la liberté d'autrui* (Hugo). || **3.** Avoir telle ou telle fin, tel ou tel dénouement ; se terminer de telle ou telle façon : *La réunion a fini par un coup de théâtre. En France, tout finit par des chansons. Une pièce de théâtre, un roman qui finit bien. Le Rhône finit par un delta.* || *Finir mal,* en parlant de quelqu'un, en arriver à des actes répréhensibles, tomber dans l'inconduite : *Ce garçon s'est mis à boire, il finira mal.* || **4.** *Littér.* Arriver au terme de sa vie, mourir : *Le grand tort des hommes, dans leur songe de bonheur, est d'oublier cette infirmité de la mort, attachée à leur nature : il faut finir* (Chateaubriand). *Il faut finir. Prends garde. Il faudra que tu meures* (Hugo). || *Finir en beauté,* mourir d'une façon spectaculaire, qui provoque l'admiration ; terminer par quelque chose de brillant, et, en parlant des choses, se terminer d'une façon réussie. || **5.** *Finir en,* se terminer en prenant une certaine forme : *Un verbe dont l'infinitif finit en « oir ». Un clocher qui finit en pointe.* || *Finir en queue de poisson,* se dit des sirènes, dont le corps de femme se terminait par une queue de poisson ; au *fig.,* se terminer d'une façon déconcertante, décevante, ou n'aboutir à aucun résultat : *Ce film finit en queue de poisson. Négociations qui finissent en queue de poisson.* || **6.** *Finir par* (suivi de l'infinitif), arriver, réussir finalement à : *Son espoir avait toujours été que, son affaire de Waterloo arrangée, il finirait par être militaire* (Stendhal). *Elle fut obligée de finir par s'en aller* (Proust). || **7.** *N'en pas finir* (sens intransitif), être d'une extrême longueur, soit dans le temps, soit dans l'espace : *Une journée qui n'en finit pas. Un homme sort sur le seuil. Il n'en finissait plus dans sa longueur* (Giono). || *À n'en plus finir,* qui dure interminablement : *Ce sont des discussions à n'en plus finir.* (V. aussi le v. tr., n. 8.)

• SYN. : **1** *aboutir, s'achever, cesser, expirer, prendre fin, se terminer ;* **2** *s'arrêter ;* **4** *décéder, disparaître, partir, périr, succomber, trépasser.* — CONTR. : **1** *s'amorcer, commencer, débuter, s'ouvrir, partir ;* **4** *naître, survivre, vivre.*

finish [finiʃ] n. m. (mot angl. signif. « dernier complément [d'une œuvre d'art], dernière couche [de quelque chose], fin, arrivée [en sport] », déverbal de *to finish,* finir, achever, empr. du franç. *finir ;* 1904, *Sport universel,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Vx. *Match, combat au finish,* combat de boxe dont la durée n'était pas limitée et qui ne cessait que lorsqu'un des adversaires était knock-out ou abandonnait. || Par extens. *Au finish,* jusqu'à l'abandon d'un des adversaires : *Demande-lui des explications* [...] *et tabasse-le dans les cordes jusqu'au finish, s'il fait le méchant* (Mac Orlan). || **2.** Aptitude d'un sportif à bien terminer une compétition : *Un coureur qui a beaucoup de finish.*

◆ adv. (1962, Larousse). *Pop.* Plus jamais, la chose est hors de question : *Remettre ça ? Finish !*

finissage [finisaʒ] n. m. (de *finir ;* 1786, Berthoud). Action de terminer l'exécution d'un objet fabriqué, d'une pièce. || Dernière façon donnée à un ouvrage pour en parfaire l'exécution : *Le finissage des glaces, des objets de céramique.*

• SYN. : *fignolage* (fam.), *finition.*

finissant, e [finisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *finir ;* av. 1848, Chateaubriand, au sens 2 ; sens 1, 1872, Larousse). **1.** Qui est en train de finir : *Dans la belle lumière finissante d'une journée de juin* (Daudet). || **2.** Qui est proche de sa disparition : *Cette étrange époque où une société finissante jouait à l'idylle* (Bourget).

finisseur, euse [finisœr, -øz] n. (de *finir ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *finissieres,* comme adj., au sens de « qui limite » ; comme n., écrit *finisseur,* au sens 1 [en horlogerie], 1756, *Encyclopédie ;* sens 2, 1877, Littré ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Ouvrier, ouvrière qui s'occupe de la finition et de la vérification du travail d'une pièce ou d'un produit. || **2.** Se dit d'un artiste qui fignole son œuvre en soignant les détails. || **3.** Coureur, cheval qui montre une aptitude particulière à bien terminer une épreuve.

◆ adj. (1930, Larousse). Se dit d'un instrument ou d'un outil avec lequel on exécute un travail de finissage. || *Train finisseur,* ensemble de laminoirs servant au finissage des tôles ou des profilés.

◆ **finisseuse** n. f. (sens 1, 1872, Larousse ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Machine à tondre les draps. || **2.** Machine utilisée pour le revêtement des routes, qui reçoit les produits enrobés, les étale, les nivelle, les dame, laissant la chaussée entièrement finie après son passage.

finissure [finisyr] n. f. (de *finir ;* XXe s.). Ensemble des opérations qui, après la couvrure, sont nécessaires pour terminer la reliure d'un volume.

finition [finisjɔ̃] n. f. (lat. *finitio,* délimitation, bornage, définition, achèvement complet, perfection, de *finitum,* supin de *finire* [v. FINIR] ; fin du XIVe s., écrit *finicion,* au sens de « fin » ; XVIe s., écrit *finition,* au sens de « définition » ; sens I [de *finir*], av. 1850, Balzac ; sens II, 1-2, XXe s.).

I. *Vx.* Action de finir : *La finition du Louvre est une des conditions auxquelles nous avons donné la couronne* (Balzac).

II. 1. Action de terminer avec soin un ouvrage. || Opération ou ensemble d'opérations qui, dans un certain nombre de métiers, termine l'exécution d'un travail, d'un objet, d'une pièce : *La finition d'une robe, d'un meuble. Un alésage de finition.* || Spécialem. *Travaux de finition,* dans la construction, travaux définitifs exécutés à l'achèvement du gros œuvre et de l'équipement d'une maison ou d'un immeuble. || **2.** Qualité de ce qui est achevé de façon soignée : *Ce sont des articles d'usage, mais qui manquent de finition.*

◆ **finitions** n. f. pl. (XXe s.). Ensemble des divers travaux qui visent à l'achèvement d'une construction, d'un ouvrage de confection, etc. : *Dans une maison, les finitions sont souvent plus longues que la construction du gros œuvre. Une ouvrière chargée des finitions.*

finitude [finityd] n. f. (dér. savant de *fini,* n. m. ; XXe s.). En termes de philosophie, caractère de ce qui est fini, borné.

finlandais, e [fɛ̃lɑ̃dɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Finlande,* n. géogr. ; fin du XVIIe s.). Relatif à la Finlande ou à ses habitants : *La flore,*

la faune finlandaise. Art finlandais. || Habitant ou originaire de la Fin-lande.

◆ **finlandais** n. m. (1872, Larousse). Langue parlée en Finlande, et la principale des langues finnoises.

finn [fin] n. m. (mot suédois ; 1962, Larousse). Petit yacht à voile encastrée dans un mât pivotant.

finnois, e [finwa, -az] adj. et n. (lat. médiév. *finnicus,* finnois ; début du XVIII^e s.). Se dit d'un peuple qui habite l'extrémité nord-ouest de la Russie d'Europe et surtout la Finlande.

• REM. Dans le domaine géographique et politique, on emploie uniquement *finlandais. Finnois* s'applique à des minorités ethniques qui vivent en dehors de la Finlande, et surtout à la langue.

◆ **finnois** n. m. (1865, Littré). Langue finno-ougrienne parlée par les Finnois.

finno-ougrien, enne [finougrijɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *finno-,* élément tiré de *finnois,* et de *ougrien ;* 1872, Larousse, écrit *finno-ongrien ; finno-ougrien,* fin du XIX^e s.). Se dit d'un groupe linguistique de la famille ouralienne, comprenant notamment le finnois, le lapon, le hongrois.

fiocchi [fjɔkki] n. m. pl. (mot ital., plur. de *fioccho,* gland, lat. *floccus,* flocon de laine ; 1872, Larousse [*in fiocchi* — utilisé d'abord en ital. dans la loc. *cardinale in fiocchi,* « cardinal avec un chapeau à glands », c'est-à-dire « en tenue d'apparat » —, 1774, Voltaire]). Glands de soie qui retombent de chaque côté d'un chapeau de cardinal. (Sing. *un* FIOCCO.) || Fam. et vx. *In fiocchi,* en tenue d'apparat, en grande toilette : *Zélie, inquiète du duel de son fils, s'habilla, fit mettre les chevaux à sa voiture, et vint « in fiocchi » à Fontainebleau* (Balzac).

fiole [fjɔl] n. f. (lat. médiév. *phiola,* altér. du lat. class. *phiala, fiala,* coupe peu profonde et évasée, gr. *phialê,* vase, coupe sans pied ni anse, urne funéraire ; v. 1180, *Roman d'Alexandre,* au sens 1 ; sens 2, 1848, G. Esnault). **1.** Petite bouteille de verre à col étroit : *La garde rentra, tenant une fiole qu'elle rapportait de chez le pharmacien* (Mérimée). *Il y avait des fioles pleines de liquides étranges* (Duhamel). || **2.** *Pop.* Visage : *Ma fiole, mon pif qui retrousse* (Richepin). || Pop. *Se payer la fiole de quelqu'un,* se moquer de lui : *Je ne veux pas qu'on se paie ma fiole* (Dorgelès).

fion [fjɔ̃] n. m. (peut-être dér. d'une forme pop. abrégée de *fignoler ;* 1744, Vadé [« fioriture », XX^e s.]). Cachet de ce qui est bien fait, bien tourné ; surtout dans les expressions *donner le fion* (vx), *donner le coup de fion,* donner la dernière main à un ouvrage : *Elle n'a pas son pareil pour manier le paroir et donner le fion à un sabot* (Theuriet). *Quelques peintres étaient censés donner à leurs toiles un dernier coup de fion* (Hermant). || Au Canada, fioriture : *Orner sa signature d'un fion.*

fiord n. m. V. FJORD.

fioriture [fjɔrityr] n. f. (ital. *fioritura,* fioriture, de *fiorire,* fleurir, bas lat. *florire,* même sens, lat. class. *florere* [v. FLEURIR] ; v. 1825, Stendhal, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIX^e s., Baudelaire ; sens 3, 1830, Balzac). **1.** Ornement (vocalise, agrément, etc.) qu'un chanteur, un exécutant ajoute à la ligne mélodique d'une pièce musicale : *Une voix jeune* [...] *qui arrivait aux traits et aux fioritures les plus hardis* (Nerval). *Le tambourin, de sa voix profonde, soutenait le chant et ses fioritures* (Daudet). || **2.** Ornement, agrément accessoire, dans une œuvre d'art : *Avec variations, fioritures, couleurs plus intenses* (Baudelaire). *Fresques affétées, et déjà en pleine fioriture, mais de grâce exquise, à la chapelle de droite du chœur* (Gide). || *Fioritures de style,* tournures recherchées, ornements surajoutés qui nuisent à la clarté de l'expression. || **3.** *Fig.* et *littér.* Agrément supplémentaire que l'imagination invente pour corser ce qui est déjà agréable : *Théodore répandait sur chaque journée d'incroyables fioritures de plaisirs* (Balzac). *Une maîtresse est un thème obligé qui disparaît ordinairement sous les fioritures et les broderies* (Gautier).

• SYN. : **2** *agrément, enjolivement, enjolivure.*

firmament [firmamɑ̃] n. m. (bas lat. ecclés. *firmamentum,* firmament, en lat. class. « appui, étai, soutien », de *firmare,* rendre ferme, solide [v. FERMER] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge*). Dans l'astronomie ancienne, nom qui désignait le huitième ciel, voûte de cristal à laquelle les étoiles fixes étaient supposées accrochées. || *Auj.* et *littér.* La voûte céleste sur laquelle apparaissent les étoiles : *Et pendant que l'énorme lumière, | Formidable, emplissait le firmament vermeil...* (Hugo). *Quel cœur pourrait souffrir l'inexorable charme | De la nuit éclatante au firmament fatal* (Valéry).

• SYN. : *ciel, cieux.*

firman [firmɑ̃] n. m. (mot angl., du turc *fermān,* édit [d'origine persane] ; 1663, M. Thévenot, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** En Iran, ordre écrit émanant du chāh ; en Turquie, pièce diplomatique ou administrative : *AbenHamet présentait dans ce moment au gouverneur son firman écrit en lettres d'azur sur un vélin précieux et renfermé dans un fourreau de soie* (Chateaubriand). *Il doit nous donner un firman ficelé pour tout notre voyage* (Flaubert). || **2.** *Littér.* Tout ordre émanant d'une autorité : *Il me faut un firman pour obtenir cette légère faveur* (Balzac). *C'est* [...] *un empiétement intolérable du pouvoir civil sur les prérogatives du Saint-Siège* [...], *puisque le firman de ces impies se refuse à reconnaître les vœux solennels* (Huysmans).

firme [firm] n. f. (allem. *Firma,* firme, empr., au XVIII^e s., à l'ital. *firma,* convention [de même origine que le franç. *ferme,* n. f., V. FERME 3] ; 1877, Littré [qui considère le terme comme belge ; celui-ci se répand à la fin du XIX^e s.]). Établissement industriel ou commercial : *Une firme où ils avaient des actions* (Bordeaux). *Il arrivait aussi qu'un des associés de la firme nous fît l'honneur de sa présence* (Duhamel).

• SYN. : *entreprise, maison, société.*

fisc [fisk] n. m. (lat. *fiscus,* panier de jonc ou d'osier, panier à argent des collecteurs d'impôts, caisse de l'État, trésor impérial, cassette de l'Empereur ; XIV^e s., écrit *fisque* [*fisc,* fin du XV^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Trésor du souverain, de l'État : *Sur le mulet du fisc une troupe se jette* (La Fontaine). || **2.** Ensemble des administrations chargées du calcul et du recouvrement des impôts : *Ces gaillards-là volent au fisc quelques douzaines de millions par an* (Romains).

fiscal, e, aux [fiskal, -o] adj. (lat. *fiscalis,* du fisc, de *fiscus* [v. FISC] ; XIII^e s. [rare av. le XVII^e s.]). Qui a rapport au fisc, aux impôts : *Système fiscal. Charges fiscales. Dégrèvements fiscaux. Timbre fiscal.* || *Réforme fiscale,* renouvellement de la législation fiscale suffisamment profond et général pour éliminer les défauts du système fiscal en vigueur, concernant les impôts étatiques et locaux, directs et indirects, et toutes les opérations qui s'y rapportent. || *Avoir fiscal,* crédit d'impôt reconnu à un propriétaire d'actions, en raison du versement préalable au Trésor effectué par la société commerciale, et équivalant actuellement, en France, à la moitié du dividende net versé par celle-ci à l'actionnaire.

◆ **fiscal** adj. et n. m. (1690, Furetière). *Procureur fiscal,* ou *fiscal* n. m., officier qui était chargé des fonctions du ministère public dans les justices seigneuriales : *Nous avons, le procureur fiscal et moi, commencé une procédure que nous soutiendrons vigoureusement* (Dancourt). *Un juge criminel, un fiscal et un commissaire se transportèrent à Castro* (Stendhal).

fiscalement [fiskalmɑ̃] adv. (de *fiscal ;* 1791, *Moniteur universel*). Du point de vue fiscal.

fiscalisation [fiskalizasjɔ̃] n. f. (de *fiscaliser ;* milieu du XX^e s.). Action de fiscaliser.

fiscaliser [fiskalize] v. tr. (de *fiscal ;* milieu du XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Soumettre à l'impôt. || **2.** Financer par l'impôt : *Le gouvernement a le choix entre deux solutions : fiscaliser le déficit budgétaire ou le financer par l'emprunt.*

fiscaliste [fiskalist] n. (de *fiscal ;* milieu du XX^e s.). Personne dont le métier est d'étudier toutes les incidences fiscales de l'activité d'une entreprise.

fiscalité [fiskalite] n. f. (de *fiscal ;* v. 1750, d'Argenson, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Système fiscal ; ensemble de la législation relative à l'établissement et au recouvrement des impôts : *Simplifier la fiscalité. La fiscalité est à la science financière ce que l'usure est à la haute banque* (Girardin). || **2.** Exigences du fisc, ensemble des impôts dont il frappe les contribuables : *Une fiscalité écrasante.* || **3.** Disposition à établir des impôts nouveaux ou à grossir les impôts déjà existants : *La fiscalité est une tendance naturelle de tout gouvernement. Les méfaits de la fiscalité.*

fissa [fisa] adv. (ar. *fī's-sā'a,* sur l'heure, sans délai [mot introduit par les soldats d'Afrique du Nord] ; 1915, G. Esnault). *Arg.* Vite (vieilli) : *Allez, fissa, grouille-toi !* (Bourdet). || *Faire fissa,* se hâter, se dépêcher.

fissi- [fisi], élément tiré du lat. *fissus,* part. passé de *findere,* fendre, ouvrir, séparer, diviser, et qui entre, comme préfixe, dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

fissible [fisibl] adj. (de *fiss[ion]* ; milieu du XXe s.). Syn. de FISSILE (au sens 2).

fissifolié, e [fisifɔlje] adj. (de *fissi-* et du lat. *folium,* feuille ; 1872, Larousse). Se dit des végétaux qui ont des feuilles fendues au sommet.

fissile [fisil] adj. (lat. *fissilis,* qui peut être fendu, facile à fendre, de *fissum,* supin de *findere,* fendre ; XVIe s., Huguet, puis 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Se dit des minéraux, des roches qui ont tendance à se diviser en feuillets ou en couches minces : *Les schistes sont des roches fissiles.* || **2.** Se dit des éléments chimiques susceptibles de subir la fission nucléaire : *Les matières fissiles.*

fissilité [fisilite] n. f. (de *fissile ;* 1865, Littré). Propriété que présente une matière de se fendre en minces feuillets : *La fissilité de l'ardoise.*

fission [fisjɔ̃] n. f. (mot angl., du lat. *fissio,* action de fendre, de diviser, de *fissum,* supin de *findere,* fendre ; 1942). Phénomène par lequel un noyau d'atome lourd (uranium, plutonium, etc.), soumis à un bombardement de neutrons, est scindé en deux ou plusieurs noyaux légers, en libérant une grande quantité d'énergie : *La fission nucléaire. Le beau phénomène de fission ou de rupture nucléaire* (Thibaud).

fissionner [fisjɔne] v. tr. (de *fission ;* milieu du XXe s.). Soumettre à la fission nucléaire.

fissipèdes [fisipɛd] n. m. pl. (de *fissi-* et du lat. *pes, pedis,* pied, patte ; 1744, Buffon). Ordre de mammifères comprenant les carnivores terrestres à doigts libres. (Syn. CARNASSIERS.)

fissuration [fisyrasjɔ̃] n. f. (de *fissurer ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Le fait de se fissurer ; état de ce qui offre des fissures : *La fissuration du revêtement d'une route.* || **2.** *Spécialem.* En médecine, formation d'une fissure : *La fissuration d'une tumeur.*

• SYN. : **1** *craquelure, fendillement.*

fissure [fisyr] n. f. (lat. *fissura,* fente, crevasse, de *fissum,* supin de *findere,* fendre ; 1314, Mondeville, au sens 1 [rare av. le XVIIIe s.] ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, v. 1770, J.-J. Rousseau). **1.** Fente étroite, petite ouverture longitudinale : *Les fissures d'un vase, d'un vieux mur, du sol, d'un rail de voie ferrée. D'autres artères* [...] *se prolongeaient dans le rocher en fissures tortueuses et noires* (Hugo). || **2.** *Spécialem.* Lésion ulcéreuse d'une région plissée : *Fissure de l'anus.* || En anatomie, syn. de SCISSURE. || **3.** *Fig.* Rupture, solution de continuité dans ce qui devrait former un tout solide, cohérent ; point faible, lacune qui nuit à la cohérence d'une argumentation, d'un raisonnement : *Fissure dans une démonstration.*

fissurelle [fisyrɛl] n. f. (de *fissure* [parce que la coquille de l'animal est percée au sommet] ; 1793, Behrens). Mollusque gastropode à coquille en forme de cône perforé au sommet, qui vit sur les côtes, dans les mers tempérées et chaudes.

fissurer [fisyre] v. tr. (de *fissure ;* XVIe s., au part. passé [à l'infin., 1611, Cotgrave], au sens 1 [rare jusqu'au milieu du XIXe s.] ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Causer des fissures dans : *Un tassement du terrain a fissuré le mur.* || **2.** *Fig.* Provoquer des divisions dans ce qui, auparavant, formait un tout uni ; ébranler, affaiblir : *À l'heure où la société, fissurée de toutes parts, craque* (Huysmans).

• SYN. : **1** *crevasser, fêler, fendiller, fendre, gercer, lézarder ;* **2** *délabrer, désagréger, écarteler, miner, saper.*

◆ **se fissurer** v. pr. (1861, *Presse scientifique des Deux Mondes*). Se creuser de fissures : *Un sol qui se fissure sous l'effet de la sécheresse.*

fiston [fistɔ̃] n. m. (de *fils ;* 1548, Du Fail, au sens 2 ; sens 1, début du XXe s.). **1.** *Fam.* Diminutif de *fils : J'ai la joie d'avoir mes trois fistons autour de moi* (D. Amiel). || **2.** *Fam.* Mot d'affection ou de camaraderie familière adressé à plus jeune que soi : *« Bonjour, mon fiston », lui dit M. Postel, le véritable type du boutiquier de province* (Balzac).

fistot [fisto] n. m. (var. de *fiston ;* 1847, G. Esnault). *Arg. scol.* Élève officier de première année, à l'École navale.

fistulaire [fistylɛr] adj. (de *fistule,* d'après le bas lat. *fistularius* [qui signifie seulement « joueur de flûte », dér. de *fistula,* v. l'art. suiv.] ; XIVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** Qui a rapport à une fistule : *Trajet fistulaire.* || **2.** Qui présente un canal, un conduit longitudinal : *Stalactite fistulaire.*

◆ n. f. (1829, Boiste). Poisson osseux très allongé, à museau tubulaire, vivant dans les mers chaudes, dont une espèce est dite *bouche-en-flûte.*

fistule [fistyl] n. f. (lat. *fistula,* tuyau [d'eau], conduit, canal, tuyau d'un roseau, flûte, fistule [en médecine] ; 1314, Mondeville). Canal, d'origine congénitale, traumatique, pathologique ou chirurgicale, faisant communiquer anormalement un organe avec l'extérieur ou avec un autre organe : *Fistule lacrymale, salivaire. Fistule de l'anus.*

fistuleux, euse [fistylø, -øz] adj. (lat. *fistulosus,* qui forme un tuyau, creux, poreux, fistuleux, de *fistula* [v. FISTULE] ; 1490, G. de Chauliac, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1832, Raymond). **1.** Qui a rapport à une fistule : *Trajet fistuleux.* || **2.** Qui est affligé d'une fistule : *Et, la main sur son fistuleux estomac, il souriait sinistrement* (L. Daudet). || **3.** En botanique, se dit d'un organe qui présente un canal intérieur : *Tige fistuleuse. Les feuilles d'oignon sont fistuleuses.*

fistuline [fistylin] n. f. (de *fistule* [à cause de la forme allongée du champignon] ; 1808, Boiste). Champignon comestible du groupe des polypores, appelé communément *foie-de-bœuf* et *langue-de-bœuf,* vivant sur les troncs des chênes et des châtaigniers.

fistulisation [fistylizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *fistule ;* milieu du XXe s. [*fistulation,* même sens, 1878, Larousse]). Production d'une fistule.

fistulographie [fistylɔgrafi] n. f. (de *fistulo-,* élément tiré de *fistule,* et de *[radio] graphie ;* 1962, Larousse). Examen radiographique d'une fistule.

five o'clock [fajvɔklɔk] n. m. (loc. angl., de *five,* cinq, *o',* sur [abrév. de *on*], et *clock,* horloge, pendule, proprem. « [ce qu'on prend à] cinq heures » ; 14 juin 1885, *le Figaro*). *Vx.* Lunch, thé, qui est servi vers cinq heures.

fixable [fiksabl] adj. (de *fixer ;* 1872, Larousse). Qui peut être fixé : *Une glace fixable au mur. Une attention qui n'est pas fixable.*

fixage [fiksaʒ] n. m. (de *fixer ;* milieu du XIXe s., au sens 1 ; sens 2, 1929, Larousse ; sens 3, 1872, Larousse). **1.** Action de fixer, d'assujettir : *Le fixage d'une rampe d'escalier.* || **2.** Opération d'apprêt des tissus de laine, qui a pour but de maintenir les fils de trame et de chaîne dans la position qui leur a été donnée au moment du tissage. || **3.** Opération par laquelle une image photographique est rendue inaltérable à la lumière.

• SYN. : **1** *fixation.*

fixateur, trice [fiksatœr, -tris] adj. (dér. savant de *fixer ;* début du XIXe s.). Qui a la propriété de fixer un dessin, une image photographique : *Une substance fixatrice. Un bain fixateur.*

◆ **fixateur** n. m. (sens 1, 1865, Littré ; sens 2-3, XXe s. ; sens 4, 1872, Larousse ; sens 5, 1890, *Dict. général*). **1.** En photographie, bain utilisé pour le fixage. || **2.** En biologie, liquide employé pour coaguler les protéines des cellules, sans altérer leur structure, et qui permet l'étude des principaux constituants de la cellule. || **3.** Produit cosmétique qui sert à maintenir les cheveux dans la forme que leur a donnée le peigne. (En ce sens, on a dit aussi FIXATIF.) || **4.** Outil dont on se sert pour fixer les œillets métalliques. || **5.** Appareil servant à vaporiser le fixatif sur un dessin au crayon, au fusain, au pastel : *Comme le fixateur fixe un dessin au crayon* (Montherlant).

fixatif, ive [fiksatif, -iv] adj. (dér. savant de *fixer ;* 1803, Boiste [en psychanalyse, 1955, D. Lagache]). Qui sert à fixer : *Une préparation fixative.* || En psychanalyse, relatif à la fixation.

◆ **fixatif** n. m. (sens 1, 1872, Larousse ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Préparation appliquée par pulvérisation sur les dessins au crayon, au fusain, au pastel, pour assurer leur protection : *Un fixatif est souvent constitué par une solution alcoolique de gomme-laque, de résine de dammar ou de sandaraque.* || **2.** Syn. de FIXATEUR (au sens 3) : *Avez-vous le désir de séparer vos cheveux par une raie et de les maintenir par un fixatif ?* (Giraudoux).

fixation [fiksasjɔ̃] n. f. (de *fixer ;* XVe s., Godefroy, avec un sens peu clair ; sens I, 1, 1862, V. Hugo ; sens I, 2 et II, 2-4, XXe s. ; sens I, 3, 1922, Larousse ; sens II, 1, 1563, Palissy ; sens III, 1669, Kuhn).

I. 1. Action de fixer, d'assujettir solidement quelque chose à un endroit ou dans une position : *La fixation d'un placard au mur. La fixation des skis à l'aide d'un dispositif de sécurité.* || *Par extens.* Moyen par lequel on fixe quelque chose : *Votre cadre risque de se décrocher, la fixation est insuffisante.* || **2.** Action d'établir ou de s'établir d'une manière stable, dans un lieu fixe (en parlant des personnes) : *La fixation des tribus nomades.* || **3.** *Abcès de fixation,* abcès artificiel, qui a pour effet de localiser les germes infectieux en un point déterminé du corps ; au *fig.,* action qui a pour effet de concentrer en un point des éléments de fermentation sociale.

II. 1. En chimie, action de rendre fixe un corps volatil : *La fixation d'une huile.* || **2.** En biologie, technique qui consiste à utiliser un fixateur pour coaguler et garder intacts le contenu cellulaire et la structure des tissus organiques, en vue de leur examen microscopique. || **3.** Fonction de la mémoire par laquelle les souvenirs sont enregistrés. || En psychanalyse, retard dans le développement psychosexuel d'un sujet qui concentre l'essentiel de ses forces affectives sur une personne ou sur un objet : *Oui, je sais bien, il y a Freud et cette école de Vienne, et les répressions et les fixations infantiles...* (Maurois). || **4.** Traitement subi par un élément figé (v. ce mot) de la langue.

III. Action de déterminer, de régler de façon précise : *La fixation de l'heure et du lieu d'un rendez-vous. La fixation du taux d'un impôt, d'une taxe. La fixation du S.M.I.C. La fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée.*

● Syn. : **I, 2** *implantation, sédentarisation.* || **III** *détermination, établissement, réglementation.*

fixe [fiks] adj. (lat. *fixus,* fiché, fixé, fixe, arrêté, part. passé adjectivé de *figere,* enfoncer, planter, fixer ; v. 1265, J. de Meung, écrit *fix* [*fixe,* fin du XVIe s., Palissy], au sens II, 2 ; sens I, 1, 1668, Racine ; sens I, 2, 1680, Richelet ; sens II, 1, 1835, Acad. ; sens II, 3, v. 1673, Retz ; sens III, 1690, Furetière).

I. 1. Qui reste au même endroit, au même point de l'espace ; qui ne se déplace pas : *Point fixe. Une borne fixe.* || *Barre fixe,* v. BARRE. || *Étoiles fixes,* les étoiles dont les mouvements propres sont inappréciables en première approximation, et qui paraissent conserver des positions invariables les unes par rapport aux autres (par opposition aux planètes, ou astres *errants*). || *Domicile fixe,* lieu où quelqu'un habite de façon permanente : *C'est un vagabond, il n'a pas de domicile fixe.* || **2.** Se dit de l'œil, du regard qui reste attaché à un même point : *Le regard fixe, Maman partait à réfléchir* (Duhamel).

II. 1. Qui se maintient dans le même état d'une manière durable, continue ; qui ne varie pas : *Encre bleu fixe. Le temps est au beau fixe. L'un et l'autre* [l'état du ciel et celui de mon esprit] *sont, si je puis le dire, au beau fixe* (Fromentin). || Fig. *Idée fixe,* idée qui s'impose de façon obsédante et qu'on ne peut chasser de son esprit : *Mon envie* [...] *était devenue comme une idée fixe !* (Balzac). *Une idée fixe, enfoncée dans son cerveau comme un coin rougi au feu* (Le Roy). || **2.** En chimie, se dit d'un corps qui ne peut être volatilisé que par des températures très élevées : *L'or est un corps fixe.* || *Autref.* Se disait des gaz que l'on n'avait pu liquéfier. || **3.** *Class.* Ferme, inébranlable : *Je vis que cette manière de galimatias pourrait bien empêcher que l'on ne prît la résolution fixe de faire l'émotion* [= l'émeute] (Retz).

III. Qui est établi, réglé d'avance, de façon précise et une fois pour toutes : *Recevoir à heures fixes. Appliquer des règles fixes.* || *Droit fixe,* taxe fiscale dont le montant est invariable. || *Prix fixe,* prix fixé d'avance (vieilli) : *Menu, repas, restaurant à prix fixe. Deux bourgeoises avec leurs maris, habituées à cette gargote à prix fixe* (Maupassant). || *Spécialem.* Qui n'est pas susceptible de varier et qui est régulier : *Revenu, salaire fixe.*

● Syn. : **I, 1** *immobile ;* **2** *figé.* || **II, 1** *inaltérable ;* **2** *stable.* || **III** *arrêté, déterminé, ferme, immuable, invariable, précis, réglé, régulier.* — Contr. : **I, 1** *mobile, mouvant ;* **2** *errant, mobile.* || **II, 1** *variable ;* **2** *instable, volatil.* || **III** *changeant, flottant, fluctuant, indécis, indéterminé, irrégulier, vague.*

◆ n. m. (1844, Balzac). Partie invariable des appointements : *J'ai quand même là quelque chose comme un fixe* (Duhamel). *Recevoir un fixe et un pourcentage sur les affaires réalisées.*

◆ **Fixe !** interj. (1845, Bescherelle). Commandement militaire énoncé lors de l'entrée d'un officier dans un local occupé par la troupe, et ordonnant de prendre la position du garde-à-vous sur place. || *À vos rangs, fixe !,* même commandement, lors de l'entrée d'un officier supérieur, ordonnant aux hommes de s'aligner et de se mettre au garde-à-vous.

fixé [fikse] n. m. (part. passé substantivé de *fixer ;* 1865, Littré, au sens 2 ; sens 1, XXe s.). **1.** Ce qui ne varie pas : *L'avenir, l'indéterminé, ce que le destin n'avait pas encore écrit, où le passé, le fixé n'avaient pas de part* (Arnoux). || **2.** Petit tableau à l'huile, peint généralement sur taffetas, appliqué derrière une glace qui lui tient lieu de vernis et de protection.

fixe-chaussette [fiksəʃosɛt] n. m. (de *fixe,* forme du v. *fixer,* et de *chaussette ;* début du XXe s.). Syn. de SUPPORT-CHAUSSETTE : *La soie d'un fixe-chaussette mauve chatoie entre les poils de ses jambes* (Duhamel).

● Pl. *des* FIXE-CHAUSSETTES.

fixement [fiksəmɑ̃] adv. (de *fixe ;* début du XVIe s., au sens I ; sens II, v. 1673, Retz).

I. D'une manière fixe : *Mais par les morts muets, par les morts qu'on oublie, | Moi, rêveur, je me sens regardé fixement* (Hugo). *Elle se regardait fixement dans la glace* (Gide).

II. *Class.* Fermement : *J'étais le seul fixement résolu à ne me point accommoder avec la Cour* (Retz).

fixer [fikse] v. tr. (de *fixe ;* 1340, Varin, au sens de « taxer [quelqu'un] » ; sens I, 1, av. 1669, Bossuet ; sens I, 2, 1732, Voltaire ; sens I, 3, 1718, Massillon ; sens I, 4, 1580, Montaigne ; sens II, 1-2, 4 et III, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1653, Pellisson ; sens II, 5, av. 1662, Pascal ; sens III, 1, 1872, Larousse).

I. 1. Établir dans une position fixe, à un endroit déterminé, au moyen d'une attache quelconque : *Son filet est fixé tout*

le long d'une grande tige de bois (Maupassant). *Une persienne battait que quelqu'un vint fixer* (Mauriac). *Fixer un cadre au mur. Fixer solidement un piquet dans le sol.* || *Fixer un animal,* l'assujettir dans une position convenable pour pratiquer une opération et éviter des accidents à l'opérateur ou au sujet à opérer. || **2.** Établir de façon permanente sa résidence en quelque lieu : *Fixer son domicile à Lyon.* || *Fixer quelqu'un,* retenir quelqu'un de façon durable en un lieu, et en particulier rendre sédentaires des populations nomades : *Ne parle-t-on pas déjà de fixer cet aimable adolescent à notre cour par quelque belle place ?* (Stendhal). *L'Arabe* [...], *fixé dans les villages ou promenant ses tentes...* (Fromentin). || **3.** *Fixer son regard, ses yeux sur quelqu'un ou sur quelque chose,* les attacher, les arrêter, un temps plus ou moins long, sur une personne ou sur une chose : *Ces taches livides qu'on voit longtemps voltiger autour de soi quand on a fixé les yeux sur le soleil* (Nerval) ; et en parlant du regard lui-même : *Tous les yeux, fixés sur le prince, s'ouvraient outre mesure* (Stendhal). *Il lui en fallut du courage pour ne pas se troubler, pour ne pas s'interrompre devant ce regard clair qui la fixait, animé dès les premiers mots d'une joie méchante* (Daudet). || Ellipt. et fam. *Fixer quelqu'un, quelque chose,* le regarder fixement : *Il me fixait droit dans les yeux* (Bernanos). *Quand Gibout ouvrit de nouveau la porte, Léon le fixa dans les yeux* (Montherlant). *Je fixais indéfiniment le tronc d'un arbre lointain* (Proust). || Vx. *Fixer les regards, les yeux,* attirer sur soi seul les regards, l'attention d'autrui : *La France qui depuis longtemps fixe tous les regards de l'Europe* (Massillon). *Vous êtes-vous jamais présentée nulle part que vous n'ayez fixé les yeux de tout le monde ?* (Marivaux). || **4.** *Fixer son attention, son esprit,* etc., *sur un objet,* appliquer ses facultés d'observation, de réflexion à cet objet : *Dès que je pouvais fixer ma pensée, le calme revenait en moi d'un seul coup* (Bernanos) ; et *vx,* en parlant de l'objet lui-même : *Un spectacle digne de fixer l'attention* (Nerval). || *Fixer son choix sur quelque chose,* choisir quelque chose de façon définitive, par une décision réfléchie.

II. 1. Établir de façon stable, permanente, dans un état déterminé : *Fixer une teinture, des couleurs sur une étoffe. Mais la « nature vivante » ne s'accommode pas des hautes températures qui nous permettent de travailler des « corps purs », et de donner au verre, au bronze, au fer, à l'état liquide ou plastique, les formes que nous désirons et que le refroidissement fixera* (Valéry). || *Fixer un dessin,* le rendre inaltérable en pulvérisant du fixatif : *Fixer un pastel, un fusain. Comme le fixateur fixe un dessin au crayon, ce que je venais de vivre fut fixé jusqu'à ma mort* (Montherlant). || *Fixer un cliché,* traiter une émulsion photographique par un bain de fixage. || **2.** En chimie, empêcher un corps de se volatiliser. || **3.** Stabiliser, maintenir dans l'état où elle se trouve à un moment donné une chose soumise jusqu'alors à l'évolution, au changement : *On a cru longtemps que les grands écrivains avaient fixé notre langue* (Acad.). || **4.** Class. et littér. *Fixer quelqu'un,* lui inspirer des sentiments ou des résolutions durables, lui donner de la constance : *Villarceau, qui sut fixer longtemps Ninon* (Maintenon). *Rien n'est plus inconstant que l'esprit humain et rien n'est plus difficile que de le fixer* (Bossuet). *Fixer un inconstant, une coquette* (Acad.). *Elle imaginait des moyens* [...] *de m'intéresser à des occupations sérieuses et de m'y fixer* (Fromentin). *Elle a reçu un coup, elle est fixée, ses idées ne bougeront plus* (Claudel). || **5.** *Class.* Établir fermement ; donner un objet, une direction fixe aux goûts, aux aspirations de quelqu'un : *Ces respects, ces applaudissements* [...] | *Fixent dans son devoir ses vœux irrésolus* (Racine). *C'est bien fait ; il est temps de fixer tes désirs* (Boileau).

III. 1. Sortir quelqu'un du doute, de l'incertitude où il est plongé, en le renseignant exactement (surtout au passif) : *Veuillez me fixer le plus tôt possible sur vos intentions. Comme il me demande d'aller le voir d'urgence, je serai bientôt fixé* (Bernanos). || *Être fixé sur quelqu'un* ou *sur le compte de quelqu'un, sur quelque chose,* savoir à quoi s'en tenir au sujet de quelqu'un, ce qu'il faut penser de quelque chose. || Fam. *N'être pas fixé,* ne pas savoir exactement ce qu'on veut, ce qu'on doit faire. || **2.** Déterminer ou définir quelque chose de façon précise : *Fixer la date d'une conférence. Fixer le prix du lait, du blé. Fixer les attributions d'un secrétaire d'État. Fixer un point de droit. Fixer des principes. Se fixer un but, un objectif. Le soulagement* [...] *de n'avoir plus de lettres à écrire, de rendez-vous à fixer* (Daudet). *Quand mes parents eurent fixé le jour de rentrer à Paris...* (Proust).

• SYN. : **I, 1** *accrocher, amarrer, arrimer, assujettir, attacher, caler, clouer, coincer, coller, épingler, ficher, planter, retenir, sceller, visser ;* **2** *implanter, installer ; enraciner, sédentariser ;* **3** *appuyer, river ; contempler, dévisager, examiner, observer, scruter ;* **4** *arrêter, concentrer.* || **II, 1** *stabiliser ;* **3** *figer, immobiliser, pétrifier.* || **III, 1** *éclairer, édifier, informer ;* **2** *arrêter, assigner, définir, délimiter, formuler, indiquer, préciser, prescrire, réglementer, spécifier.*

◆ **se fixer** v. pr. (sens I, 1, 1865, Littré ; sens I, 2, 1747, Mairan ; sens I, 3, 1792, Ducis ; sens II, 1, 1827, V. Hugo ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1865, Littré ; sens II, 4, XX^e s. ; sens III, av. 1679, Retz).

I. 1. Cesser de se déplacer, s'attacher en quelque endroit : *Coquillages qui se fixent aux rochers.* || **2.** En parlant des personnes, s'établir de façon permanente en un lieu : *Ah ! ces jardins d'Italie, un jour on les a traversés, jamais on ne s'y fixe* (Barrès). *Se fixer en province, à l'étranger.* || **3.** En parlant du regard, de l'attention, de la pensée, etc., s'attacher à un objet : *Le regard de ses yeux inquiets se fixait sur le loquet de la porte* (Aymé). *Dès le début de l'enquête, les soupçons se sont fixés sur lui.*

II. 1. Cesser d'évoluer ; se stabiliser dans un état déterminé ou prendre une forme définitive : *Une langue ne se fixe pas ; l'esprit humain est toujours en marche, ou, si l'on veut, en mouvement, et les langues avec lui* (Hugo). || **2.** *Class.* et *littér.* S'attacher à quelque chose, adopter un état, une attitude de façon ferme et définitive : *L'homme ne rencontre rien ici-bas où son cœur puisse se fixer* (Massillon). *L'âme qui se fixerait à demeure dans l'une ou dans l'autre extrémité serait atteinte de mort morale* (Sainte-Beuve). *Par quel égoïsme* [...] *toute créature se fixe-t-elle encore si distante de Dieu* (Gide). || **3.** *Absol.* Se marier : *Est-ce aussi la crainte de te fixer qui te fait différer tes fiançailles ?* (Gide). || **4.** *Se fixer sur,* choisir en définitive : *Elle s'était fixée sur les corsages montants et les jupes trop longues* (Sartre).

III. *Class.* Se résoudre définitivement à : *Je me suis fixé* [...] *à ne m'arrêter proprement que sur ce que j'ai connu par moi-même* (Retz).

• SYN. : **I, 1** *s'accrocher, adhérer ;* **2** *s'installer, résider ;* **4** *s'arrêter sur.* || **II, 1** *se figer, se scléroser.* — CONTR. : **II, 1** *changer, évoluer, se modifier, se transformer.*

1. fixisme [fiksism] n. m. (de *fixiste* 1 ; 1907, Larousse). Procédé d'élevage des abeilles dans lequel on fournit des ruches vides aux insectes, qui construiront des rayons sans cadre.

2. fixisme [fiksism] n. m. (de *fixe ;* 1922, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Théorie biologique selon laquelle les espèces vivantes sont nettement distinctes et n'ont subi aucune évolution depuis leur création. (Syn. CRÉATIONNISME ; s'oppose à ÉVOLUTIONNISME et à, TRANSFORMISME.) || **2.** Théorie géologique selon laquelle bassins océaniques et boucliers continentaux auraient été permanents et fixes à travers l'histoire géologique.

1. fixiste [fiksist] n. (de *fixe ;* 1877, Littré). Apiculteur qui pratique le fixisme.

2. fixiste [fiksist] adj. (de *fixisme* 2 ; XX^e s., comme adj. et n.). Qui concerne le fixisme, en biologie et en géologie : *Les théories fixistes.*

◆ adj. et n. Qui professe le fixisme ou qui en est partisan : *En biologie, le conservateur a tendance à être fixiste* (Vailland).

fixité [fiksite] n. f. (de *fixe ;* début du XVII^e s., aux sens I-II).

I. État de ce qui est fixe, parfaitement immobile : *La fixité apparente d'une étoile.* || *Spécialem.* Caractère d'un regard qui ne s'écarte pas d'une direction fixe, qui s'attache ou paraît s'attacher à un même objet : *Midi, l'heure égoïste de la faim, de la vie, qui donne à tous les regards de la rue la même fixité vorace et distraite, l'œil goulu du squale en chasse sous-marine* (Daudet). *Il devinait la fixité du regard à la raideur du corps* (Malraux).

II. Caractère de ce qui est fixe, constant, de ce qui ne varie pas : *Ces institutions acquirent plus de fixité* (Acad.). *Je n'ai pas encore de fixité, cette fixité qui fait vouloir aujourd'hui ce qu'on a voulu hier* (Stendhal). *Rien n'est plus douloureux que cette opposition entre l'altération des êtres et la fixité du souvenir, quand nous comprenons que ce qui a gardé tant de fraîcheur dans notre mémoire n'en peut plus avoir dans la vie...* (Proust). *La fixité de ton adoration me peine* (Gide). || *Fixité des espèces,* caractère invariable des espèces vivantes, selon le fixisme (v. FIXISME 2).

• SYN. : **I** *immobilité ;* **II** *constance, continuité, immuabilité, invariabilité, permanence, stabilité.* — CONTR. : **I** *mobilité ;* **II** *changement, évolution, modification, transformation.*

fjeld [fjɛld] n. m. (mot norvég. ; 1878, Larousse). Plateau rocheux qui a été usé par un glacier continental.

fjord [fjɔr] n. m. (mot norvég. ; 1829, Brongniart). Golfe profond, résultant de l'invasion d'une auge glaciaire par la mer : *Cette nappe d'eau verte et à peine frémissante semblait une extrémité de fjord* (Bourget).

fla [fla] n. m. invar. (onomatop. ; 1845. Bescherelle). Double coup de baguette frappé sur un tambour, d'abord légèrement de la main droite, puis fortement de la main gauche.

flabellation [flabɛlasjɔ̃ *ou* flabɛllasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *flabellum* [v. FLABELLUM] ; v. 1560, Paré). Action d'éventer : *Une nuée de goélands nous frôlait de si près que nous entendions la flabellation de leurs ailes* (Morand).

flabellé, e [flabɛle *ou* flabɛlle] adj. (dér. savant du lat. *flabellum* [v. FLABELLUM] ; 1611, Cotgrave). Se dit des animaux, des végétaux ou de leurs organes, quand ils affectent la forme d'un éventail : *Feuilles flabellées. Antennes flabellées des coléoptères.*

flabellifère [flabelifɛr *ou* flabellifɛr] n. m. (lat. *flabelliferus,* celui qui porte l'éventail, de *flabellum* [v. ce mot], et de *ferre,* porter ; 1872, Larousse). Porteur de flabellum : *De chaque côté du brancard, quatre flabellifères agitaient au bout de hampes dorées d'énormes éventails de plumes* (Gautier).

flabelliforme [flabɛlifɔrm *ou* flabɛllifɔrm] adj. et n. m. (de *flabelli-,* élément tiré du lat. *flabellum* [v. l'art. suiv.], et de *forme ;* 1813, *Annales du Muséum national d'histoire naturelle,* au sens de « qui est en forme d'éventail » [en zoologie] ; sens actuel, 1872, Larousse). En termes d'architecture, se dit des ornements de feuilles et de palmettes disposées en éventail.

flabellum [flabɛlɔm *ou* flabɛllɔm] ou **flabelle** [flabɛl] n. m. (lat. *flabellum,* éventail, de *flabrum,* souffle, dér. de *flare,* souffler ; XVI[e] s., Godefroy, écrit *flabelle* [*flabellum,* 1872, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré [écrit *flabellum ; flabelle,* milieu du XX[e] s.]). **1.** Grand éventail en usage dans l'Antiquité. || **2.** Au Moyen Âge, éventail liturgique porté au-dessus de la tête de certains dignitaires de l'Église.

flac ! [flak] interj. (XVI[e] s., La Curne). Onomatopée imitant un claquement : bruit d'un liquide qui tombe, d'un objet qui tombe dans un liquide, etc.

flaccide [flaksid] adj. (lat. *flaccidus,* flasque, mou, de *flaccus,* flasque, pendant ; 1611, Cotgrave). Flasque (rare) : *Un visage mi-parti flaccide et tendu* (R. de Montesquiou).

flaccidité [flaksidite] n. f. (de *flaccide ;* 1756, Encyclopédie, au sens 1 ; sens 2, av. 1951, Gide). **1.** État de ce qui est flasque : *Qui donc a pu donner cette flaccidité, cette pâleur à des joues dont la peau, tendue comme celle d'un tambour, crevait de la bonne grosse santé des gens sans soucis ?* (Balzac). || *Spécialem.* Absence de tonicité que l'on observe dans les muscles des malades atteints de certaines paralysies. || **2.** *Fig.* Manque de fermeté, de vigueur : *Je ne supporte ni la flaccidité de sa pensée ni l'aménité de son style* (Gide).

• SYN. : **1** *mollesse.* — CONTR. : **1** *élasticité, fermeté, tonicité.*

flache [flaʃ] n. f. (dér. substantivé de l'anc. adj. *flac,* mou [v. 1180, *Horn*], lat. *flaccus* [v. l'art. précéd.] ; XIV[e] s., *Miracles de Nostre-Dame,* au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, début du XV[e] s. ; sens 4, 1872, Larousse [« dont les arêtes vives manquent à certains endroits », adj., 1676, Félibien]). **1.** *Dialect.* Creux du sol où l'eau s'est amassée, et, *par extens.,* mare : *Si je désire une eau d'Europe, c'est la flache | Noire et froide où vers le crépuscule embaumé | Un enfant accroupi [...] lâche | Un bateau frêle* (Rimbaud). || **2.** Inégalité dans un pavage, due à l'enfoncement d'un ou de plusieurs pavés. || **3.** Endroit d'un tronc d'arbre où l'écorce est enlevée et le bois mis à nu. || *Spécialem.* Petite surface dénudée sur le tronc d'un arbre, destinée à recevoir l'empreinte du marteau forestier. (On dit aussi BLANCHIS.) || **4.** Défaut dans l'arête d'une pièce de bois équarrie.

flacher [flaʃe] v. tr. (de *flache ;* 1497, Godefroy, écrit *flacquier,* au sens de « abattre [un arbre] » ; écrit *flacher,* au sens actuel, 1865, Littré). Faire une entaille (flache) à un arbre pour y imprimer la marque de l'administration des Eaux et Forêts.

flacherie [flaʃri] n. f. (de l'anc. adj. *flac, flache,* mou [v. FLACHE], le corps de l'animal se ramollissant au cours de cette maladie ; 1877, Littré). Maladie mortelle des vers à soie, survenant avant la formation du cocon.

flacheux, euse [flaʃø, -øz] adj. (de *flache ;* 1690, Furetière). Se dit d'un tronc d'arbre, d'une pièce de bois équarrie qui a des flaches : *Poutre flacheuse.*

flacon [flakɔ̃] n. m. (altér. de **flascon,* bas lat. *flasconem,* accus. de *flasco,* flacon [VI[e] s.], dér. de *flasca,* récipient servant à porter et à enfermer des fioles [VII[e] s.], germ. occidental **flaska,* bouteille clissée ; 1314, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« contenu d'une bouteille », av. 1799, Marmontel]). **1.** Petite bouteille de verre, de cristal ou d'une autre matière, de forme variée et de facture soignée, fermée avec un bouchon de même matière ou munie d'une fermeture de métal : *Un flacon à liqueur. Offrir un flacon de parfum. Les flacons à bouchon d'or tournaient dans des mains entrouvertes* (Flaubert). *Ta tâche est d'allumer la pipe de ton maître, | De pourvoir les flacons d'eaux fraîches et d'odeurs* (Baudelaire). || **2.** *Par extens.* Bouteille quelconque : *Nous connaissions tous les mouvements qu'il fallait pour quérir un flacon dans la cave* (Gide). || Son contenu : *Un excellent flacon de vin de Crescia* (Daudet).

flaconnage [flakɔnaʒ] n. m. (de *flacon ;* 1930, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Fabrication des flacons de verre. || **2.** Ensemble de flacons.

flaconnier [flakɔnje] n. m. (de *flacon ;* 1907, Larousse, au sens de « ouvrier qui fait des flacons » ; sens actuel, 1922, Larousse). Coffret, étui en cuir destiné à recevoir un ou plusieurs flacons : *Un flaconnier en peau de porc.*

fla-fla ou **flafla** [flafla] n. m. (réduplication de la syllabe *fla-,* qui se rattache sans doute au v. *flatter ;* 1847, Balzac, au sens de « recherche d'effets » [en peinture] ; 1857, Flaubert, au sens de « ostentation »). *Fam.* Ostentation, recherche de l'effet : *Le cadre romain, si remarquable par ce que les artistes appellent le flafla* (Balzac). *Pour faire de l'embarras, du genre, du fla-fla* (Labiche). *Le désir du fla-fla, le goût de la vaine louange* (Huysmans). || *Sans fla-fla,* en toute simplicité : *On venait de manger un morceau ensemble, en bonne amitié, sans fla-fla* (Zola). *Lui-même avait l'air très calme, très simple aussi, sans le moindre*

flafla, au milieu de tous ses administrés en costume (Daudet).

● Pl. *des* FLA-FLAS.

● SYN. : *bluff* (fam.), *chi-chi* (fam.), *chiqué* (fam.), *embarras, épate* (fam.), *esbroufe* (fam.), *façons* (fam.), *manières* (fam.).

flagada [flagada] adj. (de *flaquer,* foirer [1835, Raspail ; « ne pas travailler », 1910, G. Esnault ; v. aussi l'art. FLAQUER], de l'onomatop. *flac* [v. ce mot] ; 1917, G. Esnault, comme interj., au sens de « merde ! » ; comme adj., au sens actuel, 1936, G. Esnault). *Pop.* Très faible, à bout de forces : *Se sentir tout flagada.*

flagellant, e [flaʒɛlɑ̃ *ou* flaʒɛllɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (part. prés. de *flageller ;* 1872, Larousse, comme n. ; comme adj., XX^e^ s.). Qui se flagelle.

◆ **flagellants** n. m. pl. (1694, Th. Corneille). Membres de diverses confréries où l'on se livrait en commun à la flagellation (XIII^e^-XIV^e^ s.) : *Des confréries de flagellants s'organisent en Allemagne, se répandent dans l'Alsace, dans la Lorraine, dans la Champagne* (Huysmans) ; et adjectiv. : *Les ermites du mont Ventoux avec leurs mines farouches et le petit clerc qui va derrière en portant la clochette, les frères flagellants nus jusqu'à la ceinture, les sacristains fleuris en robes de juges...* (Daudet).

flagellateur, trice [flaʒɛlatœr *ou* flaʒɛllatœr, -tris] n. (dér. savant de *flageller ;* 1587, F. de La Noue). Personne qui flagelle.

flagellation [flaʒɛlasjɔ̃ *ou* flaʒɛllasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *flagellation,* action de fouetter, de *flagellatum,* supin de *flagellare* [v. FLAGELLER] ; 1382, Ph. de Maizières, au sens 1 [rare av. le XVII^e^ s.] ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, 1770, Raynal). **1.** Action de flageller. || *Spécialem.* Châtiment pénal en usage anciennement et qui consistait à donner le fouet au patient : *La flagellation du Christ.* || **2.** Représentation de la flagellation de Jésus-Christ ou d'un saint. || **3.** Action de se flageller soi-même dans un esprit de pénitence ou de mortification : *Ce n'est point par des cérémonies, par des flagellations* [...] *qu'on honore la divinité, mais par des sueurs, par des défrichements, par des travaux utiles* (Raynal).

● SYN. : **1** *fustigation.*

flagelle [flaʒɛl] ou **flagellum** [flaʒɛlɔm *ou* flaʒɛllɔm] n. m. (lat. *flagellum,* fouet, de *flagrum,* martinet, lanière ; fin du XIX^e^ s.). Filament mobile, unique ou multiple, servant d'organe locomoteur à certains protozoaires et aux spermatozoïdes.

flagellé, e [flaʒɛle *ou* flaʒɛlle] adj. (de *flagelle* [v. l'art. précéd.] ; 1878, Larousse). Muni d'un flagelle.

◆ **flagellés** n. m. pl. (fin du XIX^e^ s.). Embranchement de protozoaires caractérisés par la présence de flagelles. (On dit aussi FLAGELLATES [1888, Larousse]).

flagellement [flaʒɛlmɑ̃] n. m. (de *flageller ;* av. 1889, Barbey d'Aurevilly). Action de flageller, de frapper à la façon d'un fouet (rare) : *Le flagellement de la vitre sous la pluie qui fume* (Barbey d'Aurevilly).

flageller [flaʒele *ou* flaʒɛlle] v. tr. (lat. *flagellare,* fouetter, flageller, de *flagellum* [v. FLAGELLE] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *flagellar* [*flageller,* XIV^e^ s. ; du XI^e^ au XV^e^ s., on utilisait la forme plus pop. *flaeler*], au sens 1 ; sens 2, milieu du XIX^e^ s., Baudelaire ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Battre de coups de fouet ou de verges. || **2.** *Littér.* Frapper avec quelque chose qui cingle comme un fouet : *Ils rampent, flagellés par les bises iniques...* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* Attaquer impitoyablement, d'une façon acerbe, violente : *Flageller l'hypocrisie. Shakespeare flagelle hardiment le peuple anglais* (Janin).

● SYN. : **1** *fouailler, fouetter, fustiger ;* **3** *blâmer, flétrir, malmener, stigmatiser.*

◆ **se flageller** v. pr. (sens 1, 1865, Littré ; sens 2, av. 1945, P. Valéry). **1.** Se frapper soi-même avec un fouet, dans un esprit de pénitence ou de mortification. || **2.** *Fig.* Se mortifier, s'infliger des rigueurs : *Flagelle-toi !... Parais l'impatient martyr | Qui soi-même s'écorche* (Valéry).

flageolant, e [flaʒɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *flageoler ;* fin du XIX^e^ s., A. Daudet, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** Se dit des jambes qui tremblent et vacillent : *Le cantonnier avait pris le vieux pauvre par le bras et le calait tant bien que mal sur ses jambes flageolantes* (Daudet). *Dès qu'il s'était levé et avait voulu se tenir debout,* [le duc de Guermantes] *avait vacillé sur des jambes flageolantes comme celles de ces vieux archevêques sur lesquels il n'y a de solide que leur croix métallique* (Proust). || Se dit d'une personne dont les jambes flageolent : *Il se leva pour constater qu'il était las et flageolant d'une manière fort anormale* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui faiblit, flanche : *Avec ses dernières ressources d'énergie flageolante* (Pergaud).

● SYN. : **1** *chancelant, titubant, vacillant.* — CONTR. : **1** *ferme, solide, stable.*

flageolement [flaʒɔlmɑ̃] n. m. (de *flageoler ;* milieu du XX^e^ s.). Action de flageoler : *Les flageolements d'un homme ivre.*

flageoler [flaʒɔle] v. intr. (peut-être de *flageolet* 1, au sens de « jambe grêle » [attesté seulement au XIX^e^ s., v. l'art. suiv.] ; 1752, J.-J. Rousseau, pour un homme, et 1756, *Encyclopédie,* pour un cheval). En parlant des jambes du cheval ou de l'homme, trembler et vaciller pendant la marche : *Un cheval dont les jambes flageolent. Des jambes qui flageolaient comme celles d'un homme ivre* (Balzac). || En parlant de l'homme, chanceler sur ses jambes en marchant, par faiblesse ou sous l'effet d'une émotion violente : *Antoine s'était, en flageolant, heurté au battant de la porte* (Martin du Gard).

● SYN. : *chanceler, tituber, vaciller.*

1. flageolet [flaʒɔlɛ] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *flageol,* flûte de pâtre [fin du XII^e^ s., *Raoul de Cambrai*], lat. pop. **flabeolum,* même sens, du lat. class. *flabrum,* souffle, dér. de *flare,* souffler ; XIII^e^ s., *Recueil de motets,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1865, Littré). **1.** Petite flûte à bec percée de six trous, en buis ou en ébène, et garnie de clefs, jadis en faveur et aujourd'hui délaissée : *Un berger qui joue du flageolet. Un trait de flageolet dans une partition d'orchestre.* || **2.** Jeu d'orgue, flûté, de deux pieds. || **3.** *Fam.* et *vx.* Jambe maigre (comme une flûte).

2. flageolet [flaʒɔlɛ] n. m. (dimin. de *flageolle,* même sens [1726, Luillier], de l'ital. *fagiuolo,* haricot [du lat. *faseolus,* v. FASÉOLE], avec influence de *flageol* [v. l'art. précéd.], la forme étroite et allongée des haricots ayant été comparée à celle d'une flûte ; 1835, *Maison rustique du XIX^e^ siècle*). Petit haricot d'un goût fin : *Un gigot aux flageolets.*

flagorner [flagɔrne] v. tr. (origine obscure ; v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin,* au sens de « bavarder » ; v. 1570, Carloix, au sens de « dire à l'oreille » ; sens actuel, 1690, Furetière). *Littér.* Flatter continuellement et de façon outrée : *J'aurais dû flagorner les riches ou flatter les forts* (Balzac).

flagornerie [flagɔrnəri] n. f. (de *flagorner ;* 1582, Bretin). Flatterie basse et généralement intéressée : *Cette littérature de sottise et de flagornerie qui tient tant de place dans les revues et dans la presse* (Duhamel).

● SYN. : *adulation, lèche* (fam.).

flagorneur, euse [flagɔrnœr, -øz] adj. et n. (de *flagorner ;* XV^e^ s., Godefroy). Qui use de flagornerie : *Flagorneurs et autres gens qui vivent de bassesse et d'intrigues* (Courier).

● SYN. : *adulateur, caudataire, lèche-bottes* (fam.).

◆ adj. (fin du XIX^e^ s., A. Daudet). Qui est empreint de flagornerie : *Jean démêlait bien aux mamours flagorneurs de Fanny la place que l'horrible bête tenait dans la maison* (Daudet).

● SYN. : *flatteur, obséquieux.*

flagrance [flagrɑ̃s] n. f. (de *flagrant ;* 1611, Cotgrave [rare av. le XIX^e^ s.]). Caractère de ce qui est flagrant : *Un crime se commet ; s'il y a flagrance, les inculpés sont emmenés au corps de garde voisin et mis dans ce cabanon nommé par le peuple « violon »* (Balzac). *Peut-être que le dragon vous regarde tranquillement et n'attend que l'instant de flagrance maximum pour ameuter le wagon* (Montherlant).

● SYN. : *évidence.* — CONTR. : *incertitude.*

flagrant, e [flagrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *flagrans, -antis,* brûlant, enflammé, plein d'ardeur, brillant, éclatant, et, à basse

époque, « flagrant » [surtout dans la loc. *flagranti crimine,* « en flagrant délit » — pour *crimen, -inis,* v. CRIME], part. prés. adjectivé de *flagrare,* brûler, être en feu, être animé d'une passion ; 1413, *Dict. général,* au sens 1 [*flagrant délit,* fin du XVe s.] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Qui se commet manifestement sous les yeux ; usité surtout dans l'expression du droit *flagrant délit.* || *Prendre, surprendre en flagrant délit,* prendre sur le fait : *Un époux outragé qui surprend sa femme en flagrant délit* (Zola). || **2.** Qui est tellement visible qu'on ne peut le nier ; absolument évident : *Mais il y a des impossibilités flagrantes !* (Daudet). *Sa préoccupation de séduire est flagrante* (Gide). *Quand l'indiscrétion était flagrante, Claude riait* (Vercel).

• SYN. : **2** *éclatant, incontestable, indéniable, indiscutable, indubitable, manifeste, notoire, ostensible, patent.* — CONTR. : **2** *contestable, discutable, douteux, hypothétique, incertain.*

flair [flɛr] n. m. (déverbal de *flairer ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « odeur » ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « odorat d'un homme » ; sens 1, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Odorat du chien et, *par extens.,* des animaux en général : *La fontaine* [...] *attire de loin les bêtes dont le flair | Sent germer sa fraîcheur dans la plaine torride* (Leconte de Lisle). || *Par extens.* Aptitude du chien, et plus généralement des animaux, à découvrir, à suivre une piste par l'odeur : *Un chien dont le flair est faible.* || **2.** *Fig.* Finesse, clairvoyance instinctive qui porte à découvrir ou à deviner ce qui est caché ou dissimulé, à pressentir un événement futur : *Vous avez un flair admirable pour trouver les objets égarés* (Duhamel). *Cette impression de péril* [...] *que n'importe qui a pu avoir ce matin en lisant le journal ; pas besoin d'un flair spécialement exercé* (Romains).

• SYN. : **2** *discernement, divination, intuition, nez* (fam.), *perspicacité, prémonition, prescience.*

flairer [flɛre] v. tr. (lat. pop. **flagrare,* issu, par dissimilation consonantique, du lat. class. *fragrare,* exhaler fortement une odeur [bonne ou mauvaise] ; XIIe s., Godefroy, écrit *flairier* [*flairer,* XIIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1857, Musset ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 3, 1538, R. Estienne).

I. 1. *Vx* ou *littér.* Exhaler une bonne odeur ou une odeur forte : *Ses gants flairent mieux que benjoin et civette* (Gautier). || **2.** *Fig.* et *littér.* En parlant de choses, laisser pressentir, annoncer : *Voilà un manteau rabattu qui flaire quelque nouvelle* (Musset).

II. 1. Appliquer son odorat à quelque chose pour en déceler l'odeur ou les odeurs (surtout en parlant des animaux) : *La nuit, des chacals, des hyènes viennent flairer mes caissons* (Daudet). *Ils se le passaient de main en main, le tâtaient, le retournaient, le flairaient* (Maupassant). *Ses chiens n'aboyaient pas, ils flairaient mon manteau et remuaient la queue* (Giraudoux). || **2.** Percevoir l'odeur de quelque chose ou de quelqu'un ; découvrir, reconnaître par l'odeur : *Le chat* [...] *flaire le lait que contiennent plusieurs jattes couvertes d'assiettes* (Balzac). *Soit qu'il eût flairé un ennemi de sa race* [...], *le lion eut tout à coup un mouvement de colère* (Daudet). *Sans me vanter, je flaire d'assez loin les truffes et les livres* (France). || **3.** *Fig.* Pressentir, discerner, deviner par intuition : *La noblesse flaira le piège, mais les artisans donnèrent dans mes panneaux* (France). *Il flaira aussitôt que le frère et la sœur ne portaient pas le même jugement sur le caractère de l'enfant, et que cette divergence créait entre eux un point de désaccord* (Martin du Gard). *Peut-être flairais-tu là une menace pour notre bonheur* (Mauriac). *Tu appartiens à une race d'homme que l'injustice flaire de loin* (Bernanos). || *Flairer le vent,* chercher à deviner comment une situation va évoluer : *Tu étais habile à flairer le vent...* (Mauriac).

• SYN. : **II, 1** *humer, renifler ;* **3** *deviner, présager, prévoir, soupçonner, subodorer.*

flaireur, euse [flɛrœr, -øz] n. et adj. (de *flairer ;* 1539, R. Estienne). Personne qui flaire (au pr. et au fig.) : *La face rusée, fine, au nez fort de flaireur* (P. Adam).

◆ adj. (début du XXe s.). Qui est particulièrement apte à flairer : *Un nez court, aux narines ouvertes, flaireur et vorace* (Martin du Gard).

flamand, e [flamɑ̃, -ɑ̃d] adj. et n. (germ. *flaming,* flamand ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *Flameng ; flamand,* XVIIe s.). Relatif à la Flandre ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région : *Les populations flamandes. Une ville flamande. Un cheval flamand. La peinture flamande. Un Flamand.*

◆ **flamand** n. m. (av. 1842, Stendhal). Ensemble des parlers sud-néerlandais usités dans la partie de la Belgique située au nord d'une ligne Visé-Mouscron, et dans une partie des régions françaises de Dunkerque et d'Hazebrouck : *Elles discutèrent en flamand avec leur mère* (Stendhal).

flamant [flamɑ̃] n. m. (provenç. *flamen* ou languedocien *flamenc,* du lat. *flamma,* flamme, feu, couleur de feu [avec un suff. d'origine germ.], à cause de la couleur des plumes de l'oiseau ; 1534, Rabelais). Oiseau de grande taille, au magnifique plumage rose, écarlate et noir, caractérisé par de très hautes pattes à pieds palmés, un long cou souple, un bec volumineux et coudé : *Des hérons, des butors, des flamants au ventre blanc, aux ailes roses, s'alignant pour pêcher tout le long du rivage, de façon à disposer leurs teintes diverses en une longue bande égale* (Daudet). *Sur le sable marneux, d'énormes caïmans | Guettaient le tapir noir ou les roses flamants* (Heredia).

flambage [flɑ̃baʒ] n. m. (de *flamber* 1 ; 1771, Schmidlin, au sens I ; sens II, 1930, Larousse).

I. Action de flamber, de soumettre à l'action d'une flamme : *Le flambage d'un poulet. Le flambage des toiles de coton.*

II. En technologie, déformation latérale que subissent les pièces longues, chargées en bout, et qui travaillent à la compression. (On dit aussi FLAMBEMENT.)

flambant, e [flɑ̃bɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *flamber* 1 ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 4 ; sens 1 et 6, 1690, Furetière ; sens 2, 1669, La Fontaine ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 5, av. 1850, Balzac [*flambant neuf,* 1808, d'Hautel]). **1.** Qui flambe, brûle avec des flammes : *Un beau fagot flambant* (Hugo). *Il trouvait tous les soirs un feu flambant* (Flaubert). || *Charbon flambant, houille flambante,* charbon, houille à haute teneur en matières volatiles. || **2.** *Vx* et *littér.* Qui jette des flammes : *Les coursiers de Phébus aux flambantes narines* (La Fontaine). || **3.** Qui produit une sensation de chaleur intense : *Il fallait autre chose* [...] *pour rester deux heures debout sur ces dalles flambantes* (Daudet). || **4.** *Fig.* Qui a l'éclat ou la teinte rougeoyante du feu : *Ces yeux flambants et veloutés qu'on n'oublie plus une fois qu'on les a regardés* (Theuriet). || **5.** *Fam.* et *vx.* Qui est richement, élégamment vêtu ou équipé : *Mademoiselle est bien flambante et ne sort pas, des fois qu'elle ne soit suivie de jeunes gens* (Balzac). *« On m'a payé, regardez comme je suis flambant. » En effet, le vieux garçon de bureau avait une livrée neuve* (Daudet). || *Flambant neuf, tout flambant neuf,* en parlant des choses, entièrement neuf et brillant : *Un habit flambant neuf. Une voiture flambant neuve ;* au *fig.,* tout nouveau, tout récent : *Sa paternité flambante neuve* (Balzac). [V. Rem.] || **6.** En héraldique, se dit d'une pièce de longueur ondée et terminée en pointe à la façon d'une flamme : *Pal flambant.* (Syn. FLAMBOYANT.)

• SYN. : **3** *bouillant, brûlant ;* **4** *ardent, éclatant, étincelant ;* **5** *chic* (fam.), *élégant, pimpant.*

• REM. Dans l'expression *flambant neuf, flambant* est généralement invariable : *Des vêtements flambant neufs. Une forteresse flambant neuve* (Gracq).

◆ **flambant** n. m. (XXe s.). Houille flambante : *Du flambant gras. Du flambant sec.*

◆ **flambante** n. f. (1920, Bauche). *Arg.* et *vx.* Allumette : *Tout à l'heure, tu m'as balancé une boîte de flambantes* (Barbusse).

1. flambard [flɑ̃bar] n. m. (de *flambe* 1 [v. ce mot] ; 1285, Godefroy, écrit *flambart* [*flambard,* XVIII[e] s.], au sens I, 2 ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1594, *Satire Ménippée ;* sens II, 2, 1596, Pechon de Ruby [« poignard » ; « sabre », 1829, G. Esnault].

I. 1. Charbon à demi consumé qui fait encore de la flamme. || **2.** Saindoux provenant de la cuisson des viandes.

II. 1. Petit bateau de côte pour la pêche au chalut. || **2.** Épée à lame ondulée. (Syn. FLAMBE.)

• REM. On trouve aussi parfois l'orthographe FLAMBART.

2. flambard [flɑ̃bar] n. m. (de *flamber* 1, au sens de « briller dans son milieu » [1830, G. Esnault] ; 1852, G. Esnault). *Fam.* et *vx.* Fanfaron, vaniteux : *Un groupe de jeunes flambards aux grands cols cassés* (Daudet). || *Faire le flambard,* avoir des airs de fanfaron.

1. flambe [flɑ̃b] n. f. (issu, par dissimilation, de l'anc. franç. *flamble* [attesté du XII[e] au XV[e] s.], lat. *flammula,* petite flamme, dimin. de *flamma* [v. FLAMME 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1566, G. Esnault ; sens 3, 1314, Mondeville ; sens 4, XVI[e] s., Jal). **1.** *Dialect.* Grande flamme claire, flambée : *Les flambes joyeuses des pins grimpaient, en embaumant la résine, dans l'âtre* (Huysmans). || **2.** Épée à lame ondulée : *La flambe de l'archange Saint-Michel.* (En ce sens, on dit aussi FLAMBARD.) || **3.** Nom donné à certains iris, appelés aussi FLAMMES : *À terre, le glaïeul, la flambe des marais* (Hugo). || **4.** Longue bannière étroite.

2. flambe [flɑ̃b] n. m. (de *flambeau,* jeu [1845, G. Esnault], tiré de la loc. *mettre au flambeau,* laisser près d'un chandelier de quoi payer les cartes du cercle [1829, Vidocq] ; 1886, au sens 1, et 1926, au sens 2, G. Esnault). **1.** *Arg.* Le jeu. || **2.** *Arg.* Tripot, maison de jeu.

flambé, e [flɑ̃be] adj. (part. passé de *flamber* 1 ; fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné, au sens I, 2 ; sens I, 1, XX[e] s. ; sens II, av. 1848, Chateaubriand).

I. 1. Se dit d'un mets arrosé d'alcool qu'on enflamme : *Une omelette flambée. Des crêpes flambées.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une chose (affaire, situation, etc.) perdue, ruinée, d'une personne gravement atteinte dans sa santé, sa position : *Et voilà ma comédie flambée, pour plaire aux princes mahométans* (Beaumarchais). *Nous sommes flambés, mon petit* (Stendhal). *Je suis flambé, continua-t-il en faisant tomber les cartes* (Murger). *Un homme qui va trop loin est flambé, ma chère* (Zola). *C'est un homme flambé* (Acad.).

II. Se dit d'un tissu orné de fleurs dont les teintes se fondent : *Un vieux lit de jour, de siamoise flambée* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 2** *coulé* (fam.), *cuit* (fam.), *fichu* (fam.), *fini, frit* (fam.).

◆ **flambé** n. m. (1865, Littré). Papillon d'Europe dont la chenille vit sur les arbres fruitiers.

flambeau [flɑ̃bo] n. m. (de *flambe* 1 ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, v. 1587, Du Vair ; sens 3, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, milieu du XVI[e] s., J. Du Bellay). **1.** *Autref.* Faisceau de mèches enduites de cire, torche ou grande chandelle qu'on allumait pour éclairer les intérieurs, ou qu'on portait pour s'éclairer à l'extérieur : *La curée se fit aux flambeaux par une nuit douce et mélancolique* (Maupassant). *Deux laquais étaient descendus avec des flambeaux* (France). || *Course des flambeaux,* dans la Grèce antique, fête nocturne au cours de laquelle des relais de coureurs se transmettaient des torches enflammées. || Fig. *Remettre, passer le flambeau à quelqu'un, se transmettre le flambeau,* confier à d'autres la continuation d'une tâche, d'une œuvre que l'on a soi-même assumée en son temps, pour en assurer la pérennité. || *Retraite aux flambeaux,* V. RETRAITE. || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Torche pour mettre le feu : *Ses troupes étaient dans le faubourg, le flambeau à la main* (Voltaire). || **3.** Grand chandelier, souvent de métal précieux : *Une table ronde couverte d'un tapis vert, éclairée par un flambeau de vieille forme, à deux bougies et à garde-vue* (Balzac). *« Qu'y a-t-il pour votre service, monsieur le Curé ? » demanda la maîtresse d'auberge, tout en atteignant sur la cheminée un des flambeaux de cuivre* (Flaubert). || **4.** *Fig.* Chose ou personne prestigieuse, qui, telle une lumière éclatante, est censée guider l'humanité : *Le flambeau de la foi, de la science, de la vérité. Le flambeau de la philosophie le rassure moins au milieu de la tempête que la lampe allumée devant la Madone* (Chateaubriand). *Jean-Jacques, ce tison ; Voltaire, ce flambeau* (Hugo). || **5.** Entre (souvent dans un sens métaphorique) dans des locutions poétiques ou littéraires, généralement vieillies. || *Le flambeau du jour, du monde,* le soleil. || *Le flambeau de la nuit, des nuits,* la lune. || *Le flambeau de l'amour,* ou simplem. *le flambeau,* la flamme, la passion amoureuse : *C'est moi qui ai mis le flambeau fatal dans le sein du chaste Télémaque* (Fénelon). || *Les flambeaux de l'hymen,* le mariage : *Les flambeaux de l'hymen viennent de s'allumer* (Corneille). || *Rallumer le flambeau de,* faire revivre, ranimer : *Et de David* [de la race de David] *éteint rallumé le flambeau* (Racine).

• SYN. : **3** *candélabre, torchère.*

flambée [flɑ̃be] n. f. (part. passé fém. substantivé de *flamber* 1 ; début du XIV[e] s., au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s., A. Daudet ; sens 3, 1848, G. Sand). **1.** Feu flambant de copeaux, de brindilles, qu'on allume pour se réchauffer : *Tous les préparatifs d'une joyeuse flambée étaient faits dans la cheminée* (Balzac). *« Eh bien ! Régalez-vous d'une flambée [...]. — Brr », fit-il, se frottant les mains et frissonnant* (F. Fabre). || Fig. *Ne faire qu'une flambée,* ne pas durer longtemps : *Trois ou quatre cent mille francs, ça n'aurait fait qu'une flambée dans ces mains-là* (Bernanos). || **2.** *Littér.* Flamboiement des rayons du soleil : *Aux dernières flambées du couchant* (Daudet). || **3.** *Fig.* Accès brusque et violent d'une passion, d'un sentiment : *La jalousie, c'étaient ces flambées soudaines qui le dévoraient* (Martin du Gard). *Alors, il répliquait, tête levée, ou, traversé d'une flambée de colère, il se ruait contre le mur de la maison hostile* (Vercel). || *Flambée des prix,* brusque montée des prix. || Manifestation collective soudaine et de courte durée : *Une flambée d'agitation, de terrorisme.*

• SYN. : **1** *chaude ;* **3** *bouffée, crise, poussée.*

flambement [flɑ̃bmɑ̃] n. m. (de *flamber* 1 ; 1874, Goncourt, au sens I ; sens II, 1922, Larousse).

I. Action de flamber (rare) : *Le flambement gai de ces gigantesques bûches* (Goncourt).

II. Syn. de FLAMBAGE au sens II.

1. flamber [flɑ̃be] v. intr. (de *flambe* 1 [a remplacé la forme *flamer, flammer,* brûler, être allumé, enflammer — v. 1160, Benoît de Sainte-Maure —, lat. *flammare,* enflammer, exciter, brûler, flamber, dér. de *flamma ;* V. FLAMME 1] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, puis milieu du XVI[e] s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1552, Ronsard ; sens I, 3, av. 1850, Balzac ; sens I, 4, v. 1570, Carloix ; sens II, XX[e] s.).

I. 1. Brûler, se consumer avec une flamme claire : *Dans les apothéoses de féerie flambent les feux de Bengale bleus et rouges* (Gautier). *Il dure un peu* [ce feu], *flambe extraordinairement vite et fort, et puis s'éteint* (Fromentin). *Le bois flambait, la braise craquait* (Flaubert). || **2.** Briller d'un éclat soudain, lancer de vives lueurs : *Les yeux de Khosroës flambèrent, rouges* (Huysmans). || **3.** *Fig.* et *vx.* Attirer l'attention, briller par son élégance : *Or, une créature de la beauté d'Esther ne pouvait pas flamber impunément à l'avant-scène de la Porte-Saint-Martin* (Balzac). || **4.** *Fig.* Devenir la proie de sentiments brusques et violents ; être consumé d'ardeur, de passion : *Dans son Midi, les foules flambaient plus vite, seulement elles faisaient moins de besogne* (Zola). *Toi, cœur saignant, qui flambes aujourd'hui* (Verlaine).

II. Se déformer, prendre la forme onduleuse d'une flamme, en parlant d'une

pièce longue et de faible section comprimée dans le sens de la longueur.

● SYN. : **I, 2** *flamboyer, étinceler, luire, rayonner.*

◆ v. tr. (sens 1, av. 1611, Sully ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1865, Littré). **1.** Passer quelque chose à la flamme, le mettre au contact d'une flamme pendant un temps limité : *Les grands vaisseaux couchés sur le flanc et qu'on flambait avec des broussailles pour les débarrasser des herbes* (Daudet). || *Flamber une volaille, un cochon, un chevreuil,* etc., les brûler légèrement à la flamme pour les débarrasser des dernières plumes, du dernier poil. || *Flamber un outil, un instrument de chirurgie,* les passer dans une flamme d'alcool pour les stériliser : *Il flamba la lame à nouveau, puis, très vite, par deux fois, l'enfonça derechef dans sa chair* (Gide). || *Flamber un tissu, des fils,* les soumettre rapidement à l'action d'une flamme pour brûler le duvet. || *Flamber les cheveux,* en brûler légèrement l'extrémité après les avoir taillés. || *Flamber le canon d'une arme à feu,* y faire partir une amorce pour en sécher l'intérieur avant de mettre la charge. || **2.** *Spécialem.* Laisser tomber quelques gouttes de lard fondu sur une pièce qu'on rôtit, ou arroser un mets d'alcool, et allumer ensuite : *Flamber un cochon de lait.* || **3.** *Fig.* Dépenser follement : *En quelques mois, il a flambé toute une fortune.*

2. flamber [flɑ̃be] v. intr. (de *flambe* 2 ; 1878, G. Esnault). *Arg.* Jouer ; jouer gros jeu.

flamberge [flɑ̃bɛrʒ] n. f. (emploi plaisant de *Flamberge,* n. pr. de l'épée de Renaut de Montauban, lui-même altéré, d'après *flamme* 1, de *Froberge, Floberge* [aussi dans *Renaut de Montauban,* fin du XIIe s.], germ. **Froberga* ; début du XIVe s., écrit *froberge* [*flamberge,* 1598, G. Bouchet], au sens 1 [*mettre flamberge au vent,* 1655, Molière, au fig., et 1673, Mme de Sévigné, au pr.] ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Aux XVIIe et XVIIIe s., longue épée de duel, remarquable par la finesse de sa lame. || Vx et ironiq. *Mettre flamberge au vent,* tirer l'épée pour se battre ; au *fig.,* manifester une humeur combative : *Mettons flamberge au vent et bravoure en campagne ; | Faisons l'Olibrius, l'occiseur d'innocents* (Molière). || **2.** Faux cierge de tôle, de bois, de matière plastique.

flamberie [flɑ̃bri] n. f. (de *flamber* 1 ; av. 1850, Balzac). Le fait de flamber (rare) : *Cette figure allumée par la joyeuse flamberie du punch démentait la gravité des affaires* (Balzac).

1. flambeur [flɑ̃bœr] adj. m. (de *flamber* 1 ; 1865, Littré). Se dit des tuyaux par lesquels s'échappe la flamme dans les appareils de flambage des fils ou tissus de coton.

2. flambeur [flɑ̃bœr] n. m. (de *flamber* 2 ; 1885, G. Esnault). *Arg.* Joueur, et plus particulièrement celui qui joue gros jeu.

flamboiement [flɑ̃bwamɑ̃] n. m. (de *flamboyer* ; début du XVIe s., puis 1842, E. Sue, au sens 1 ; sens 2, 1856, V. Hugo). **1.** Éclat de la flamme, d'une chose qui brûle : *Le flamboiement de paperasses brûlées éclairait encore ma chambre* (Fromentin). *Rougissant le ciel noir de flamboiements lugubres, | À l'horizon brûlaient les villages Insubres* (Heredia). *Aux lueurs d'un rose vague qu'épandaient autour d'elles les veilleuses mourantes avait succédé le flamboiement de trois lanternes* (Huysmans). || **2.** Éclat lumineux qui évoque le feu : *Les paysages du Languedoc* [...], *pelés, stériles, d'un gris d'oliviers poussiéreux, ont, sous les couchers irisés de leur soleil implacable, de ces splendides flamboiements traversés d'ombres féeriques qui semblent la décomposition d'un rayon, la mort lente et graduée d'un arc-en-ciel* (Daudet). *Le temple de Madura est beaucoup plus grand qu'une cathédrale. Ses tours au flamboiement bleu sur le ciel bleu dominent la ville, surgissent aux détours des ruelles* (Malraux).

● SYN. : **1** *brasier, embrasement* ; **2** *chatoiement.*

flamboyant, e [flɑ̃bwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *flamboyer* ; fin du XIIe s., Marie de France, écrit *flambeant* [*flamboiant,* XIIIe s., *Chanson d'Antioche* ; *flamboyant,* milieu du XVIe s., Amyot], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière [*espee flambeant,* XIIIe s., Littré] ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 4, 1845, Bescherelle ; sens 5, début du XIXe s. ; sens 6, 1872, Larousse). **1.** Qui flamboie, projette de vives lueurs en brûlant : *Une suite de voitures aux lanternes flamboyantes* (Fromentin). || *Épée flamboyante,* épée de feu, arme allégorique que l'Écriture sainte place dans la main des anges vengeurs. || **2.** Qui brille, éclaire comme la flamme, en lançant de grands éclats lumineux : *Arrêtant sur lui des yeux flamboyants* (Balzac). *Les couchants flamboyants, les aubes étoilées* (Hugo). || **3.** *Fig.* D'un éclat prestigieux : *La flamboyante gloire du Christ* (Apollinaire). || **4.** En héraldique, syn. de FLAMBANT. || **5.** Se dit de la troisième et dernière période de l'évolution de l'art gothique (XVe-XVIe s.), qui affectionne les contours lancéolés imitant les flammes : *Le gothique flamboyant. L'architecture flamboyante. Style flamboyant.* || **6.** *Fam.* Qui a des couleurs trop vives, trop voyantes : *Une cravate flamboyante.*

◆ **flamboyant** n. m. (sens 1, début du XXe s. ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Gothique flamboyant. || **2.** Arbre des Antilles, à fleurs rouges : *Des paysages d'arbres aux fleurs rouges appelés des flamboyants* (Goncourt).

flamboyer [flɑ̃bwaje] v. intr. (de *flambe* 1 ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *flambeier* [*flamboier,* XIIIe s. ; *flamboyer,* XVIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). [Conj. **2 a.**] **1.** Jeter des lueurs vives et intermittentes, en parlant du feu, d'une chose qui brûle : *Au fond de l'âtre creux flamboient quatre souches* (Leconte de Lisle). *La verrerie flamboyait à l'orée du bois* (Duhamel). || **2.** Briller par instants, lancer de grands éclats lumineux : *Un éclair de métal qui flamboie dans l'ombre inspire parfois une terreur salutaire* (Gautier). *Le cavalier promène un sabre qui flamboie* (Baudelaire). *Des yeux qui flamboient.*

● SYN. : **2** *étinceler, rayonner, resplendir, scintiller.*

flambure [flɑ̃byr] n. f. (de *flamber* 1 ; 1750, Hellot). Différence de nuance dans une étoffe mal teinte.

flamenco, ca [flamɛnko, -ka] adj. et n. m. (mot esp. désignant d'abord les tziganes et signif. proprem. « flamand » [les tziganes d'Espagne venaient souvent des pays germaniques], du germ. *flaming,* flamand ; fin du XIXe s., au sens 1 ; sens 2, 1926, Montherlant). **1.** Se dit de la musique, de la danse et du chant populaires andalous : *L'art flamenco. Un chanteur de flamenco. Danse flamenca. Danser le flamenco et la sevillana* (Louÿs). || **2.** S'applique parfois aux personnes : *Est flamenco celui qui a le genre, le chic andalou* (Montherlant).

◆ **flamenca** n. f. (1926, Montherlant). Danse espagnole : *Au-dessus du duel, comme le danseur environne de cercles sa compagne dans la flamenca, tournait avec une lenteur affreuse un épervier* (Montherlant).

flamiche [flamiʃ] ou **flamique** [flamik] n. f. (de *flamme* 1, proprem. « tarte cuite à petit feu, à la flamme du four, avant l'introduction du pain [qui était cuit à grand feu] » ; XIIe s., écrit *flamiche* ; *flamique,* XVe s.). Dans le nord de la France, tarte garnie de poireaux.

flamine [flamin] n. m. (lat. *flamen, flaminis,* mot d'origine obscure ; XIVe s., Godefroy). Chez les Romains, prêtre attaché au culte d'une divinité particulière, dont il assurait les sacrifices : *Tu vois ta jeunesse et ta chère villa | Et le flamine rouge avec son blanc cortège* (Heredia).

flamingant, e [flamɛ̃gɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *flameng,* forme anc. de *flamand* [v. ce mot] ; milieu du XVIIIe s.). Qui appartient au domaine des dialectes flamands : *La Flandre flamingante.*

◆ adj. et n. (XXe s.). Se dit des partisans du mouvement flamand en Belgique.

1. flamme [flam] n. f. (lat. *flamma,* flamme, feu, passion, couleur de feu ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *flamma* [*flamme,* XIIe s.], au sens I, 1 [*jeter feu et flamme,* av. 1526, J. Marot] ; sens I, 2, 1667, Racine ; sens I, 3, 5 et II, 1, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, v. 1695, Fénelon ; sens I, 6, 1580, Montaigne ; sens I, 7, v. 1460, Villon ; sens II, 2, 1669, J.-B. Colbert ; sens

II, 4, 1865, Littré ; sens II, 5, 1872, Larousse ; sens II, 6-7, milieu du XX^e s.).

I. 1. Phénomène lumineux et calorifique dû à la combustion des gaz produits par une matière qui brûle : [Il] *me demanda si les flammes que l'on voyait au loin* [...] *ne venaient point d'un incendie* (Vigny). *Quelques flambeaux d'argent dont la flamme montait toute droite dans la lumière blafarde du grand jour* (Daudet). *Des flammes voltigeaient à la surface de la houille* (Duhamel). || Fig. *Jeter feu et flamme,* se livrer à de grands emportements de colère. || **2.** Incendie, feu qui consume : *La maison était en flammes* (Stendhal). || *Livrer aux flammes,* incendier. || **3.** Le supplice du feu (généralement au plur.) : *Les flammes du bûcher. La flamme embrasera mon corps pour la douleur* (Péguy). *Jetez, jetez aux flammes cette sorcellerie* (Apollinaire). || *Les flammes éternelles, les flammes de l'enfer,* les tourments éternels auxquels Dieu condamne les réprouvés : *Ô malheureux promis à la flamme éternelle* (Leconte de Lisle). || *Les flammes du purgatoire,* les tourments auxquels sont condamnés momentanément les élus pour expier leurs fautes. || **4.** *Littér.* Rayon lumineux et brûlant : *Le soleil de midi dardait ses flammes subtiles et blanches* (France). || **5.** Éclat vif et intermittent : *Et l'on voit de la flamme aux yeux des jeunes gens. | Mais dans l'œil du vieillard on voit de la lumière* (Hugo). *La flamme froide de son regard indiquait plus de courage et de décision que de bonté* (Gide). || **6.** *Fig.* Vive ardeur, enthousiasme, passion : *S'exprimer avec flamme. J'entrais en des cafés et demandais quelque liqueur forte que je buvais avec flamme* (Sainte-Beuve). *Un matin nous partons le cerveau plein de flamme* (Baudelaire). || *Être tout feu tout flamme pour,* se donner à une entreprise avec ardeur, enthousiasme. || **7.** *Class.* et *littér.* Passion amoureuse (parfois au plur.) : *Et je l'ai surpris, là, qui faisait à Madame | L'injurieux aveu d'une coupable flamme* (Molière). *Tes flammes désormais doivent être étouffées* (Corneille). *M^me Jammet qui l'avait convoité* [M. Lefranc] *dans une soudaine flamme de femme mûre* (Le Roy). *Une flamme aiguë où le cœur d'Alissa et le mien s'épuisaient* (Gide).

II. 1. Ce qui a ou évoque la forme d'une flamme : *Deux flammes de poil lui sortaient des oreilles comme des moustaches* (Duhamel). || **2.** Pavillon long et étroit, hissé au haut des mâts d'un bâtiment de guerre, employé soit comme marque distinctive (*flamme nationale*), soit pour faire des signaux : [Le] *cliquetis de la flamme au haut du mât* (Daudet). || Banderole à deux pointes flottantes, qui garnissait les lances de la cavalerie française. || **3.** Ornement en forme de flamme qui termine divers objets de sculpture (vases, candélabres, torches, colonnes funéraires, etc.). || **4.** En héraldique, meuble de l'écu terminé par des pointes ondoyantes : *D'azur à la flamme d'argent.* || **5.** Nom donné à diverses variétés d'iris ou d'œillets, en raison de leur couleur ou de leur forme. || **6.** *Flamme d'oblitération,* ou simplem. *flamme,* marque apposée sur les lettres à côté du cachet à date de la poste, formée soit de plusieurs filets ondés, soit d'un dessin avec une légende. || **7.** Petite ampoule électrique allongée en forme de flamme : *Les flammes d'un lustre.*

● SYN. : **I, 2** *brasier, fournaise ;* **3** *bûcher ;* **5** *clarté, éclair, flamboiement, lueur ;* **6** *chaleur, exaltation, excitation, ferveur, fièvre, frénésie.* || **II, 1** *aigrette, bouquet, houppe, pinceau, plumet, touffe ;* **2** *cornette, fanion, oriflamme.*

2. flamme [flam] n. f. (lat. pop. **fletomus,* bas lat. *flebotomus, phlebotomus,* phlébotome, lancette, gr. *phlebotomos,* même sens, de *phleps, phlebos,* vaisseau sanguin, et de *temnein,* couper ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *flemie* [*flieme,* fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire*] ; écrit *flamme* [sous l'influence de *flamme* 1], 1680, Richelet). Lancette de vétérinaire, pour saigner les chevaux.

flammé, e [flame] adj. (de *flamme* 1 ; 1808, Boiste, aux sens 1-2). **1.** Se dit d'une étoffe qui présente des taches en forme de flamme : *Dans les boiseries blanches, les soies flammées dataient d'un siècle* (Daudet). || **2.** En céramique, se dit d'une pièce cuite en pleine flamme et sur laquelle le feu a produit des tons variés : *Grès flammés.*

flammèche [flamɛʃ] n. f. (issu, par croisement avec *flamme* 1, du germ. **falawiska,* étincelle ; XII^e s., ToblerLommatzsch, écrit *flammesche ; flammeche,* v. 1280, Bibbesworth [var. *flammasche,* v. 1170, *Livre des Rois ; falemesche,* v. 1212, Anger]). Parcelle de matière enflammée, plus importante que l'étincelle, qui se détache d'un foyer : *Il a fallu, sous les flammèches et les tourbillons d'étincelles, écorcer les ardoises d'une partie du toit* (Hugo). *La maison ! Assez neuve, et déjà toute poudrée de flammèches et de suie* (Duhamel). *Quand Ramos passa, à la place des flammes, des myriades de courtes flammèches rongeaient les maisons comme une invasion d'insectes* (Malraux).

● SYN. : *bluette, brandon, étincelle.*

flammerole [flamrɔl] n. f. (de *flamme* 1 ; XV^e s., *Perceforest,* au sens I ; sens II, 1872, Larousse).

I. Feu follet : *Occupé d'une image unique, qui sans cesse rebondissait devant lui comme une flammerole* (Rosny aîné).

II. Dans la marine, petite banderole.

flammeum [flameɔm] n. m. (mot lat., neutre substantivé de l'adj. *flammeus,* de flamme, de la couleur du feu, dér. de *flamma* [v. FLAMME 1] ; 1872, Larousse). Dans la Rome ancienne, voile couleur de feu, porté par les jeunes filles le jour de leur mariage : *Mais hélas ! un flammeum couleur de safran masquait impitoyablement le visage de Nyssia* (Gautier).

1. flan [flɑ̃] n. m. (francique **flado,* flan ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *fladon* [*flaon,* 1376, Du Cange ; *flan,* début du XV^e s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XII^e s., *Chevalerie Ogier* [écrit *flaon ; flan,* v. 1490, *Recueil de farces françaises inédites*] ; sens 3, 1872, Larousse ; sens 4, 1901, G. Esnault [d'après la notion de « frapper » impliquée dans *flan,* proprem. « être frappé d'étonnement »]). **1.** Disque de métal prêt pour la frappe d'une monnaie ou d'une médaille. || Portion d'une feuille de métal qui, après emboutissage, donne une pièce formée ou emboutie. || **2.** Tarte garnie d'une crème salée ou sucrée, à base d'œufs, de lait et de farine, et que l'on a passée au four : *Une tarte à gros bords, sorte de flan* (Acremant). || En certaines régions, crème renversée : *Un flan au caramel.* || **3.** Dans l'imprimerie, sorte de carton mou qu'on applique sur la forme typographique pour en prendre l'empreinte en vue du clichage. || **4.** Pop. *En être* ou *en rester comme deux ronds de flan,* être dans un état de profonde stupéfaction : *J'en suis comme deux ronds de flan* (Duvernois).

2. flan [flɑ̃] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd., ou mot d'origine onomatop. [cf. *flan,* « coup de poing », 1688, Miege, et *flan,* mot évoquant un coup roide, 1704, Trévoux] ; *c'est du flan,* 1895, G. Esnault ; *du flan !,* 1856, G. Esnault ; *à la flan,* « à l'aventure », début du XIX^e s. [« sans façon », 1881, Huysmans ; sens actuel, 1895, G. Esnault] ; *au flan,* 1898, G. Esnault). Pop. *C'est du flan,* ce n'est pas sérieux, c'est une plaisanterie. || Pop. *Du flan !,* sorte de démenti, de refus, de défi ironique : *« Vous ne serez plus ici demain. — Quoi ? Ah ! du flan ! »* (Deval). || Pop. *À la flan,* mal fait ou pas sérieux : *Une proposition, une affaire à la flan ;* n'importe comment, sans façon : *Elle* [Jeanne] *aimait mieux manger comme cela, à la flan, sans pose, plutôt que de changer tout le temps d'assiettes* (Huysmans). || Pop. *Au flan,* sans savoir quel sera le résultat, à tout hasard : *Dire, faire quelque chose au flan.*

flanc [flɑ̃] n. m. (du francique **hlanka,* côté, flanc [qui avait normalement donné *flanche* en anc. franç., fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*], forme qu'on a prise pour un plur. collectif et d'où on a tiré une forme sans *-a* qui devait représenter un masc. sing. et qui a abouti à *flanc ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*être sur le flanc,* 1865, Littré ; *mettre... sur le flanc,* début du XX^e s. ; *se battre les flancs,* 1764, Voltaire ; *tirer*

au flanc, 1881, L. Rigaud] ; sens 2, 1636, Corneille [« entrailles de la femme », 1273, Adenet] ; sens 3, 1559, Amyot [« pente d'une montagne », 1787, Bernardin de Saint-Pierre ; « partie d'un bastion... », 1564, J. Thierry ; *à flanc de,* début du XX^e s.] ; sens 4, 1559, Amyot [*par le flanc droit...,* 1865, Littré ; *marche de flanc,* 1834, Ségur ; *prendre... de flanc,* début du XX^e s. ; *prêter le flanc à,* 1740, Acad.] ; sens 5, 1640, Oudin). **1.** Chez l'homme et chez les animaux, chacune des parties latérales du corps qui vont du défaut des côtes aux hanches : *Mon Dieu m'a dit : « Mon fils, il faut m'aimer. Tu vois | Mon flanc percé, mon cœur qui rayonne et qui saigne »* (Verlaine). *Enfonçant donc les éperons dans les flancs de mon cheval, je courus sur les Turcs* (Chateaubriand). || *Par extens.* Côté du corps : *Se coucher sur le flanc. Les grands sphinx qui jamais n'ont baissé la paupière, | Allongés sur leur flanc que baigne un sable blond...* (Heredia). || *Être sur le flanc,* être malade et alité ; *par extens.,* être épuisé de fatigue. || *Mettre quelqu'un sur le flanc,* l'épuiser par un effort trop grand. || Fam. *Se battre les flancs,* faire de grands efforts pour arriver à un résultat : *Je peux bien travailler avec eux, mais les aimer, non ; j'ai beau me battre les flancs, y a rien à faire* (Malraux). || Pop. *Tirer au flanc,* dans l'armée, user de ruses pour se soustraire aux corvées : *Comme le soldat qui tire au flanc, elle a eu des prolongations* (Jouglet) ; *par extens.,* se dérober à sa tâche, à ses obligations. || **2.** *Littér.* La partie de l'individu qui est censée être l'abri par excellence de la vie, de la sensibilité : *Le remords n'a-t-il pas | Pénétré dans ton flanc plus avant que la lance ?* (Baudelaire). || *Spécialem.* Les entrailles de la femme en tant que siège de la gestation : *Un vent sacré venu des espaces profonds | Détache le fruit mûr qui pèse aux flancs des femmes* (Samain). || **3.** Partie latérale, côté de certaines choses : *De grands vaisseaux couchés sur le flanc* (Daudet). *Les bœufs de Mégès se nourrissaient des herbes odorantes qui croissent au flanc des montagnes* (France). *Des maisons isolées, accrochées au flanc d'une colline* (Proust). *Un ronflement infernal ébranlait les flancs du navire ; puis un raclement de ferraille domina la dispute* (Martin du Gard). || *Spécialem.* En termes de fortification, partie d'un bastion qui joint la face à la courtine. || *À flanc de,* sur la pente de : *Monte vers la route à flanc de coteau une bouleversante odeur de vie* (Camus). || **4.** En termes militaires, face latérale d'un dispositif tactique échelonné en profondeur (par opposition au *front*) : *Les flancs d'une position, d'une colonne.* || *Par le flanc droit* (ou *gauche*) *marche !,* ancien commandement ayant pour but de faire exécuter à une troupe un quart de tour sur sa droite (ou sur sa gauche). || *Marche de flanc,* progression d'une troupe présentant son flanc parallèlement au front ennemi. || *Prendre l'adversaire de flanc,* l'attaquer sur le côté : *Le colonel* [...], *avec quelques bataillons, avait fait le tour, pris de flanc les tribus, et elles avaient fui* (Maurois). || *Prêter le flanc à,* présenter le flanc à l'adversaire ; au *fig.,* en parlant d'une personne, d'une chose, s'exposer à, donner prise à : *Malheur à qui prête le flanc au ridicule ; sa caustique empreinte est ineffaçable* (Rousseau). *Les systèmes sont du domaine de la critique et prêtent plus ou moins le flanc à la satire* (Gautier). || **5.** En héraldique, chacune des divisions qui touchent aux bords dextre et senestre de l'écu, quand celui-ci est tiercé en pal.

◆ **Flanc à flanc** loc. adv. (1558, J. Du Bellay). Côte à côte : *Pendant ces quarante années où nous avons souffert flanc à flanc* [...], *tu as toujours tourné court* (Mauriac).

◆ **En flanc** loc. adv. (v. 1673, Retz). *Class.* Sur le côté, « de flanc » : *Argenteuil* [...] *chargea les Suisses en flanc, en tua vingt ou trente* (Retz).

flanc-garde [flɑ̃gard] n. f. (de *flanc* et de *garde,* n. f. ; 1888, Larousse). Élément de sûreté qu'une troupe en marche ou en station détache sur ses flancs pour être renseignée et couverte : *La flanc-garde de droite se composait de la deuxième demi-section* (Benoit).

● Pl. *des* FLANCS-GARDES.

flanchage [flɑ̃ʃaʒ] n. m. (de *flancher* 1 ; 1942, Gide). *Fam.* Action de flancher (au pr. et au fig.) : *Hier, flanchage du cœur, à la suite d'une injection de novocaïne* (Gide).

flanchard, e [flɑ̃ʃar, -ard] adj. et n. (de *flancher* 1 ; 1896, Delesalle). *Fam.* Qui flanche, qui manque de courage au moment d'agir : *Mais Léon trouve Phiphi flanchard, et, pour le remonter à bloc, il affecte un certain mépris pour sa préalable couardise et feint de le bouder* (Gide).

flanche [flɑ̃ʃ] n. m. (origine obscure, peut-être emploi spécialisé de l'anc. mot *flanche* [v. FLANC], qui a signifié « flanc, côté » [fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*], et « flanc d'une bête » [début du XVI^e s.] ; XX^e s.). Ensemble des apprêts appliqués aux peausseries avant de les lustrer.

1. flancher [flɑ̃ʃe] v. intr. (var. de l'anc. franç. *flanchir, flenchir,* détourner, se détourner [XIII^e s.], francique **hlankjan,* plier, tourner ; 1862, Larchey, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Faiblir, manquer de la force nécessaire pour tenir, résister : *Puis vais dormir un instant chez Copeau, pour tâcher de ne pas flancher trop vite* (Gide). *Ce serait folie de demander à un cœur de ne pas flancher, quand il est, depuis des mois, le centre de résistance d'un organisme surmené et intoxiqué* (Martin du Gard). *Si sa gauche flanchait, toute la brigade était perdue et ce trou pouvait devenir la trouée de Madrid* (Malraux). || **2.** *Fig.* et *fam.* Manquer de courage, de résolution, au moment capital : *Il s'était proposé pour une mission périlleuse, mais, au dernier moment, il a flanché.*

● SYN. : **1** *caler* (fam.), *céder, s'effondrer, faiblir, lâcher, mollir, plier, reculer.*

2. flancher [flɑ̃ʃe] v. tr. (de *flanche* ; XX^e s.). Appliquer le flanche aux peausseries.

flanchet [flɑ̃ʃɛ] n. m. (de *flanc ;* 1376, Du Cange, au sens de « partie du corps située entre le ventre et la cuisse » ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens de « partie du mouton située près de l'épaule » ; sens 1, milieu du XVI^e s. ; sens 2, 1660, Oudin). **1.** Morceau du bœuf et du veau formé par la partie inférieure des parois abdominales. || **2.** Partie de la morue qui se trouve près des filets.

flanconade [flɑ̃kɔnad] n. f. (de *flanc* ; 1680, Richelet). En termes d'escrime, botte de quarte forcée, portée dans le flanc de l'adversaire : *Je lui poussai une flanconade si bien liée que je l'atteignis au côté* (Gautier).

flandrin, e [flɑ̃drɛ̃, -in] adj. et n. (de *Flandre,* n. géogr. ; v. 1470, *Dict. général,* au sens de « fluet, élancé, mou » [les Flamands, souvent de haute taille, avaient la réputation de manquer de caractère] ; sens actuel, av. 1525, J. Le-maire de Belges). De Flandre ; habitant ou originaire des Flandres.

◆ **flandrin** n. m. (1655, Molière). Fam. *Grand flandrin,* grand garçon dégingandé, d'allure gauche et molle : *Et moi-même je ne pouvais contempler sans une espèce de terreur religieuse tous ces grands flandrins hétéroclites, tous ces beaux hommes minces et solennels, toutes ces femmes bégueulement chastes* (Baudelaire). *Jacques avait sauté du lit : en culotte et en chaussettes, dressé comme un coq de combat, il paraissait résolu à terrasser ce grand flandrin* (Martin du Gard).

flâne [flɑn] n. f. (déverbal de *flâner ;* 1856, Goncourt). *Vx* ou *littér.* Habitude de flâner, de rester inactif : *Petit à petit, à force de juger toute occupation au-dessous de lui, il était devenu vieux, incapable, un véritable oisif prenant le goût de la flâne, un badaud* (Daudet). *Quittant à l'instant son bureau, il descend dans la rue sans chapeau, enchanté d'un prétexte pour se payer une demi-heure de flâne, et m'entraîne chez le bis-trot du coin* (Gide). || Promenade faite en flânant, sans but précis : *Ses longues flânes dans les magasins étaient devenues impossibles* (Huysmans).

flanelle [flanɛl] n. f. (angl. *flannel,* flanelle, lui-même empr. du gallois *gwlanen,* n. d'une étoffe de laine, dér. de *gwlân,* laine ; 1656, Bonnafé, écrit *flanel* [*flanelle,* 1694, Ménage], au sens 1 [*avoir les jambes en flanelle,* XX^e s.] ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3 [peut-être dû à l'influence du v. *flâner*], 1920, Bauche [d'abord « aller dans une maison de tolérance sans prendre de femme »,

1867, Delvau]). **1.** Tissu fait ordinairement de laine cardée, tirée à poils, et peu foulée : *Gilet, ceinture de flanelle. Rien en effet ne pouvait la faire plus jolie que ce long vêtement de flanelle pâle, collant, à plis moelleux* (Daudet). || Fam. *Avoir les jambes en flanelle,* avoir les jambes molles. || **2.** *Vx.* Gilet de flanelle : *Quel entêtement de ne pas vouloir porter de flanelle* (Flaubert). || **3.** Vx et pop. *Faire flanelle,* s'abstenir, et, *par extens.,* ne rien entreprendre : *Ben quoi, dégagez... vous êtes là à faire flanelle...* (Barbusse).

flâner [flɑne] v. intr. (anc. scand. *flana,* courir étourdiment çà et là ; 1645, *Muse normande,* au sens 1 [mot d'abord typiquement normand, adopté dans l'usage général depuis 1808, d'Hautel] ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Se promener sans but, au hasard, pour jouir du spectacle qui s'offre aux yeux : *flâner est une science ; c'est la gastronomie de l'œil* (Balzac). *Bon nombre de bourgeois flânent, comme nous disons, çà et là* (Hugo). *Ils flânaient le long des boutiques de bricà-brac* (Flaubert). || **2.** Avancer sans se presser : *Des cailloux menus crissaient sous les pneus* [de la bicyclette]. *Bénin flâna voluptueusement, ayant dans le dos le vent et le soleil* (Romains). || **3.** Paresser, perdre son temps : *Tenez-le en laisse. Sans ces précautions, votre sculpteur flânera* (Balzac).

● SYN. : **1** *badauder, se baguenauder* (fam.), *se balader* (fam.), *déambuler, errer ;* **2** *lambiner, lanterner, musarder, muser, traîner.*

flânerie [flɑnri] n. f. (de *flâner ;* début du XVIIe s., Courval, au sens 1 [en normand ; dans l'usage général, depuis 1836, Acad.] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Action, habitude de flâner : *Elle partait au hasard à travers les rues, devenait un de ces innombrables errants de la flânerie parisienne, qui s'arrêtent à tous les attroupements, à toutes les devantures, s'accoudent aux parapets des ponts, avec le même regard indifférent pour l'eau qui coule, l'omnibus renversé, l'étalage des modes nouvelles* (Daudet). *L'ombre tiède du parc invitait à la flânerie* (Martin du Gard). || *Par extens.* Promenade de flâneur : *De longues flâneries dans les rues de Paris.* || **2.** Action de travailler sans se presser, en musardant : *J'étais tout à mon travail, tout à ma flânerie* (Giraudoux).

flâneur, euse [flɑnœr, -øz] n. et adj. (de *flâner ;* fin du XVIe s., au sens 1 [en normand ; dans l'usage général, depuis 1808, d'Hautel] ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Qui se promène sans but et sans hâte, pour son agrément personnel : *La vie à Venise d'un voyageur sans parti pris, curieux de tout, très flâneur* (Gautier). *Il devenait ce flâneur qu'on rencontre au premier rang des attroupements de la rue, s'abritant des averses sous les porches, s'approchant, pour se chauffer, des poêles en plein air où fume le goudron des asphalteurs* (Daudet). *Une foule flâneuse et joyeuse se donnait rendez-vous près de la place de Catalogne* (Mac Orlan). || **2.** Qui ne fait rien ou ne fait pas grand-chose, qui aime à paresser : *Cet atelier encombré de flâneurs, de modèles, de grands lévriers couchés en long sur les divans* (Daudet).

● SYN. : **1** *badaud, musard, promeneur ;* **2** *désœuvré, nonchalant, oisif.*

◆ adj. (av. 1880, Flaubert). *Fig.* et *littér.* Qui va, sans but, d'un sujet à l'autre : *Un de ces [...] sentiers vagabonds, faits pour les pensées flâneuses et les causeries à arabesques* (Flaubert).

◆ **flâneuse** n. f. (1877, Littré). Siège de jardin articulé, en bois ou en rotin, pouvant former chaise longue.

flâneusement [flɑnøzmɑ̃] adv. (de *flâneur ;* début du XXe s.). *Littér.* En flânant, sans se presser : *Resté seul, Antoine commença flâneusement sa toilette* (Martin du Gard).

flanier, ère [flanje, -ɛr] adj. (de *flan* 1 ; 1788, *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2, 1930, Larousse). **1.** *Meule flanière,* meule courante, légèrement concave (par opposition à la *meule gisante,* légèrement convexe). || **2.** *Tarte flanière,* tarte dont la surface est un peu concave.

flânier, ère [flɑnje, -ɛr] n. (de *flâner ;* av. 1648, Voiture, au fém., aux sens de « entremetteuse, femme légère » ; sens actuel, 1865, Littré). Syn. rare de FLÂNEUR, EUSE : *Le vent qui n'avait cessé de souffler aux jupes de nos deux flânières* (Barbey d'Aurevilly).

flânocher ou **flanocher** [flɑnɔʃe] v. intr. (de *flâner ;* 1865, Larchey). *Fam.* Flâner doucement : *Le nez en l'air, il flânocha les mains dans ses poches* (Huysmans). *J'employai mes dimanches d'été à flânocher dans la campagne* (Guillaumin).

flanquant, e [flɑ̃kɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *flanquer ;* 1635, Fritach). Se dit d'un organe de fortification dont la situation permet d'appuyer par des tirs de flanquement la défense d'un autre ouvrage : *Bastion flanquant.*

flanquement [flɑ̃kmɑ̃] n. m. (de *flanquer* 1 ; 1794, d'Arçon, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, XXe s.). **1.** *Vx.* Action de flanquer un ouvrage fortifié. || **2.** Action de flanquer, de défendre une position ou une unité, en marche ou en station, par des feux parallèles à cette position ou au front de cette unité : *Tir de flanquement.* || **3.** Ce qui garnit les côtés de quelque chose : *Un talus aux flanquements de pierres monumentales* (Margueritte).

1. flanquer [flɑ̃ke] v. tr. (de *flanc ;* 1555, Ronsard, au sens 1 ; sens 2, 1564, J. Thierry ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1665, Boileau ; sens 5, 1872, Larousse). **1.** Défendre un rempart, un ouvrage, une position par des organes de fortification établis en vue ou sur ses flancs : *Bastions qui flanquent la courtine. Dans une muraille flanquée de tours et surmontée de créneaux s'ouvrait une porte appelée la porte du Jugement* (Chateaubriand). || **2.** En parlant d'une troupe, appuyer ou défendre le flanc d'une unité ou d'une position par son action, et notamment par ses feux : *Macdonald flanquait la gauche de la Grande Armée en 1812.* || **3.** Garnir une construction sur les côtés ou sur les angles, ou être édifié, installé sur l'un de ses côtés : *Bivar était au fond d'un bois sombre un manoir | Carré flanqué de tours, fort vieux et d'aspect noir* (Hugo). *Quatre sapinettes aux angles flanquaient ce monument* (Flaubert). *La maison du garde-chasse, flanquée de son chenil odorant et bruyant* (Daudet). *Une maison vieillotte, à deux étages, flanquée d'un jardin pas très grand, mais qui formait terrasse* (Gide). || **4.** Être disposé, placé de part et d'autre de quelque chose : *Chaises qui flanquent le fauteuil du président. Deux tabernacles minuscules flanquaient un autel de cèdre poli* (Farrère). *Il distingue maintenant le relief des collines qui flanquent la vallée* (Martin du Gard). || **5.** En parlant de personnes, se trouver aux côtés de quelqu'un, l'accompagner : *Le docteur Honorat, flanqué d'une grosse et vieille dame en robe bleue* (Maupassant).

● SYN. : **1** *couvrir, protéger ;* **4** *border, encadrer, enserrer ;* **5** *escorter.*

● REM. S'emploie surtout au participe passé de sens passif *flanqué de,* avec un complément.

◆ **se flanquer** v. pr. (XXe s.). *Se flanquer de,* se faire accompagner d'une ou de plusieurs personnes : *Tityre comprit la nécessité d'un arbitre, qui se flanqua de deux avocats pour et contre* (Gide).

2. flanquer [flɑ̃ke] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1596, Hulsius, au sens de « jeter contre le flanc de quelqu'un » ; 1618, *Cabinet satyrique,* au sens de « appliquer [des baisers] sur les joues » ; sens 1, 1808, d'Hautel [« appliquer des coups violemment », 1680, Richelet ; *flanquer à la porte,* av. 1850, Balzac] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Fam.* Jeter ou lancer rudement : *Et comme, l'autre jour, par mégarde, j'avais posé un cahier de musique relié sur un guéridon qui est à elle, Madame l'a flanqué à terre* (Gide). || *Spécialem.* Appliquer des coups violemment : *Je vous autorise à lui flanquer une pile* (Hugo). *En moins de deux, il nous a flanqué la fessée* (Sartre). || *Flanquer quelqu'un dehors, à la porte,* le jeter dehors, lui donner congé ou le chasser de son emploi : *Mais patience ! dans cinq jours il doit payer son loyer, et s'il ne le solde pas recta, je le flanque à la porte* (Balzac). || **2.** *Fam.* Syn. plus énergique de « mettre » : *Flanquer son chapeau sur l'oreille ;* ou de « donner, transmettre » : *Mais mon cousin et moi, nous sommes riches, nous vous flanquerons une fête*

comme vous n'en aurez jamais eu (Balzac). *Moustiques qui vous flanquent le paludisme. Flanquer la frousse à quelqu'un. Se flanquer une indigestion.*

• SYN. : **1** *balancer* (très fam.) ; *administrer, coller* (fam.), *décocher ;* **2** *placer, poser ; communiquer, ficher* (fam.).

◆ **se flanquer** v. pr. (1690, Furetière, au sens de « se placer mal à propos » ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, av. 1890, Maupassant). **1.** Fam. *Se flanquer par terre,* tomber, faire une chute. || **2.** *Fam.* Se donner mutuellement, échanger : *Marie-Louise et Philippe-Auguste, qui revenaient du ruisseau, se flanquaient, de marche en marche, des gifles et des coups de pied* (Maupassant).

flanqueur [flɑ̃kœr] n. m. (de *flanquer* 1 ; 1770, Brunot). *Vx.* Soldat détaché d'une troupe en marche pour surveiller latéralement les abords de la direction suivie.

flapi, e [flapi] adj. (mot régional du Lyonnais, part. passé du v. francoprovenç. *flapir,* flétrir [XVe s.], dér. d'un adj. *flap, fiap,* mou, qui remonte probablement au lat. pop. **falappa,* var. du bas lat. *faluppa,* balle de blé, brin de paille [v. ENVELOPPE, ENVELOPPER] ; fin du XIXe s.). *Fam.* Extrêmement fatigué, abattu : *J'allais flapi, minable, mourant de soif* (Ponchon).

• SYN. : *anéanti, claqué* (fam.), *épuisé, éreinté* (fam.), *exténué, fourbu, rendu, vanné* (pop.).

flaque [flak] n. f. (forme normannopicarde correspondant au franç. *flache* [v. ce mot] ; 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Petite mare d'eau ou petite nappe de liquide stagnant : *Les flaques d'eau se ridaient* (Flaubert). *Les flaques des averses de l'après-midi luisaient faiblement* (Malraux). || **2.** Îlot qui se détache par sa couleur sur un fond plus vaste : *La Seine avec ses larges flaques vertes et jaunes* (Hugo).

flaquée [flake] n. f. (part. passé fém. substantivé de *flaquer ;* 1740, Acad.). *Vx.* Quantité de liquide qu'on lance avec force : *Le torrent* [...], *d'une flaquée, inonde une roche, tout en dévalant* (Pourrat).

flaquer [flake] v. tr. (de l'onomatop. *flac ;* XVe s., au sens de « clapoter » [v. le v. intr.] ; XVIe s., au sens de « jeter » ; sens 1, 1610, G. Esnault ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** *Vx* ou *littér.* Lancer vivement un liquide contre quelqu'un ou contre quelque chose : *Il en flaque plus de la moitié* [du vin] *au visage de celui qui est à sa droite* (La Bruyère). || **2.** *Flaquer la morue,* en termes de pêche, l'ouvrir et l'aplatir.

◆ v. intr. (sens 1, XVe s. ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Clapoter, en parlant d'un liquide : *Le chuchotis de l'eau flaquant contre les pierres de la jetée* (Daudet). || **2.** S'affaisser dans la chaudière, en parlant du savon en cours de fabrication.

flash [flaʃ] n. m. (mot angl. signif. « jet de lumière, éclair, flamme subite », probablem. d'origine onomatop. ; 1918, Giraud, au sens 2 ; sens 1, v. 1950 ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Éclair très bref et très intense, capable de fournir la quantité de lumière nécessaire pour une prise de vue photographique. || Lampe, dispositif permettant d'obtenir cette émission de lumière, et qui équipe un appareil photographique : *Après les éclairs du flash, il y eut* [...] *un instant de détente* (Vercel). || **2.** Au cinéma, plan très court par rapport à l'ensemble d'un film. || **3.** *Fig.* Information importante transmise en priorité : *On nous transmet à l'instant un flash de New York.*

• Pl. *des* FLASHES.

flash-back [flaʃbak] n. m. invar. (loc. angl. de *flash* [v. FLASH] et de l'adv. *back,* en arrière, en retour [anglo-saxon *boec*] ; v. 1950). En cinématographie, rappel très bref d'un événement passé au cours du déroulement d'un film : *L'auteur a mêlé aux événements des flash-back qui retracent la vie du personnage.*

flasher [flaʃe] v. intr. (de *flash ;* v. 1960, aux sens 1-2). **1.** Produire un éclat lumineux, en parlant d'un flash. || **2.** Prendre une photographie à la lumière d'un flash.

1. flasque [flask] adj. (altér., par un *-s-* qui a d'abord été purement graphique, de *flaque,* forme normannopicarde de l'anc. adj. *flache,* mou, sans fermeté, [chair] dont le tissu est lâche [v. FLACHE] ; 1421, Lannoy, à propos d'une eau malsaine ; sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, v. 1585, Cholières). **1.** Qui est dépourvu de fermeté, de consistance, de tonus : *Sous son menton penché regorgeaient en boudins trois plis de chair flasque* (Gautier). *Sa graisse heureuse et rose devient flasque dans le malheur* (Barrès). || **2.** *Fig.* Qui manque de vigueur, de caractère : *Il est* [...] *des natures flasques et cotonneuses où les idées d'autrui viennent mourir* (Balzac). *Un des premiers soins de l'école d'André Chénier a été de retremper le vers flasque du XVIIIe s.* (Sainte-Beuve). *Paris* [...], *avec ses petitesses et ses grandeurs* [...], *sa force révolutionnaire et ses mollesses flasques* (Renan). *Une sorte d'état flasque de l'âme, qu'on appelait mélancolie* (Gide). *Un style flasque.*

• SYN. : **1** *mollasse, mou, ramolli ;* **2** *amorphe, avachi, inconsistant, inerte, lâche, mollasson* (fam.). — CONTR. : **1** *dur, élastique, ferme ;* **2** *dynamique, énergique, nerveux, tonique.*

2. flasque [flask] n. f. (germ. *flaska,* bouteille ; fin du XIIe s., *Chevalerie Ogier,* au sens 1 ; sens 2, 20 avr. 1871, *Journ. officiel*). **1.** Flacon plat ou gourde portative. || **2.** Bouteille métallique dans laquelle on transporte le mercure.

3. flasque [flask] n. f. (catalan *flasco,* du germ. *flaska,* bouteille [v. l'art. précéd.] ; 1535, Godefroy). *Vx.* Poire à poudre que les arquebusiers et les mousquetaires portaient suspendue à la ceinture.

4. flasque [flask] n. m. (probablem. var. dialect. [avec un *-s-* difficile à expliquer] du n. f. *flache* [v. ce mot], au sens de « partie plate, planche » [début du XVe s.] ; 1445, Godefroy, au sens 1 ; sens 2-3, XXe s.). **1.** Chacune des deux pièces latérales d'un affût de canon, qui supportent les tourillons. || **2.** Plaque métallique bordant les côtés d'une pièce de machine. || **3.** Garniture en métal de roues d'automobile.

flasquement [flaskəmɑ̃] adv. (de *flasque* 1 ; 1642, Oudin). De façon flasque : *Les joues molles pendaient flasquement* (Gautier).

flat [fla] adj. m. (probablem. var. dialect. de l'anc. adj. *flac,* mou [v. FLACHE ET FLACHERIE] ; 1878, Larousse [art. *flacherie*]). Se dit d'un vers à soie atteint de flacherie.

flâtrer (se) [səflatre] v. pr. (var. de l'anc. franç. *flater,* tomber par terre [v. 1155, Wace], jeter à terre [v. 1175, Chr. de Troyes ; v. FLATTER] ; 1655, Salnove). S'arrêter et se tapir sur le ventre, en parlant du lièvre que l'on chasse.

flâtrure [flatryr] n. f. (de [*se*] *flâtrer ;* 1655, Salnove). Lieu où le lièvre, chassé par les chiens courants, s'arrête et se couche sur le ventre.

flatter [flate] v. tr. (du francique **flat,* plat, proprem. « mettre à plat » [d'où *flater,* « tomber par terre », v. 1155, Wace] ou « toucher avec le plat de la main » [geste qui peut être affectueux] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 2 [*vous me flattez,* XXe s. ; *flatter quelqu'un de quelque chose,* av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens I, 1, v. 1354, *Modus ;* sens I, 3, 1667, Racine ; sens I, 4, 1661, Molière ; sens I, 5, av. 1553, Rabelais [*flatter quelqu'un de quelque chose,* 1669, Racine] ; sens I, 6, 1667, Molière [*portrait flatté,* 1734, Montesquieu] ; sens II, 1, 1532, Rabelais [*flatter le dé ; flatter un cours d'eau, les vagues,* 1865, Littré] ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3-4, 1580, Montaigne ; sens II, 5, 1679, Bossuet).

I. FLATTER UNE PERSONNE, UN ANIMAL. **1.** *Class.* et *littér.* Caresser, toucher doucement de la main, pour montrer son affection : *Ne perdons point le temps à ces caresses : | Nous aurons tout loisir de flatter nos maîtresses* (Corneille). *Cymodocée flattait son vieux père de sa belle main* (Chateaubriand). || *Auj.* En ce sens, ne s'emploie plus qu'avec un nom d'animal comme complément d'objet : *Flatter un cheval, un chien. Elle lui parlait tendrement* [...], *flattant, comme par distraction, la crinière de son cheval* (Maupassant). || **2.** Adresser à quelqu'un des louanges fausses ou exagérées, pour chercher à lui plaire : *Flattez-les* [les rois], *payez-*

les d'agréables mensonges (La Fontaine). *N'avait-elle pas une créature à elle, à gronder, à diriger, à flatter ?* (Balzac). *Fils de petits fonctionnaires, ils* [les étudiants] *me flattaient sans m'aimer* (Mauriac). || *Vous me flattez,* vous m'attribuez des mérites, des qualités que je n'ai pas. || Vx. *Flatter quelqu'un de quelque chose,* lui reconnaître un mérite et lui en faire compliment : *Je me suis toujours assez applaudi du bonheur que j'ai eu de faire quelque progrès dans la musique, pour laquelle on me flatte d'un goût assez délicat* (Rousseau). [V. aussi ci-après n. 5.] || **3.** *Class.* et *littér.* Plaire vivement à quelqu'un, le satisfaire dans son orgueil, sa fierté : *Non, non ; je le connais, mon désespoir le flatte* (Racine). *Oui, puisque ce passé vous flatte et vous agrée* (Verlaine). *Cette rigueur à laquelle on m'asservissait, loin de me rebuter, me flattait* (Gide). || *Être flatté de,* être touché, agréablement affecté par : *Flatté de l'extrême attention avec laquelle le jeune homme l'écoutait...* (Stendhal). *Elle était flattée sans orgueil de se voir l'objet du plus profond respect empreint dans les regards* [...] *de David* (Balzac). || Par extens. *Flatter la vanité, l'orgueil, l'amour-propre de quelqu'un,* éveiller en lui ces sentiments : *On vint les prier, elle et sa mère, de passer sur le premier banc, ce qui flatta singulièrement la vanité de Mme Ebsen* (Daudet). || **4.** *Class.* Favoriser : *Le vent qui nous flattait nous laissa dans le port* (Racine). || **5.** *Class.* Tromper en déguisant la vérité, bercer d'illusions : *Je ne veux point que mon médecin me flatte, je veux qu'il me dise nettement l'état de mon mal* (Acad., 1694). *Que tout autre que moi vous flatte et vous abuse* (Corneille). || En parlant des choses, faire illusion par des apparences trompeuses, donner de faux espoirs : *Suivez jusques au bout une ombre qui vous flatte* (La Fontaine). || Class. *Flatter quelqu'un de quelque chose,* le lui laisser vainement espérer : *La distribution dont il flattait le peuple* (Bossuet). *De quoi viens-tu flatter mon esprit désolé ?* (Racine). [V. aussi ci-dessus n. 2.] || **6.** Représenter quelqu'un sous une apparence qui l'avantage, le rend plus beau, plus agréable qu'il n'est réellement : *Vous avez un portrait de moi qui me flatte beaucoup* (Sévigné) ; et par extens. : *Ne croyez pas que je flatte le temps passé* (France). || *Portrait flatté,* portrait où le modèle est embelli.

II. FLATTER QUELQUE CHOSE. **1.** *Vx.* Manier avec douceur, délicatesse. || *Flatter les dés,* les lancer doucement pour essayer d'obtenir les points qu'on désire amener. || *Flatter un cours d'eau,* le détourner insensiblement par des digues légèrement obliques. || *Flatter les vagues,* leur opposer une digue en talus, pour qu'elles viennent y mourir sans se briser violemment. || **2.** *Class.* Traiter avec trop de douceur, de ménagement : *On ne guérit point les grands maux en les flattant* (Acad., 1694). *C'est entretenir une plaie que de la flatter* (Acad., 1694). || **3.** *Class.* Traiter avec trop d'indulgence, excuser des sentiments, des actions condamnables : *Mais je ne puis flatter une telle impudence, | Et crois que vous la taire est vous faire une offense* (Molière). || *Auj.* Encourager, entretenir par une complaisance coupable : *Flatter les passions, les vices de quelqu'un. Cette attitude passive flattait sa paresse* (Cocteau). || **4.** *Class.* Rendre plus doux, apaiser une peine morale : *Bérénice d'un mot flatterait mes douleurs ?* (Racine). || **5.** *Class.* et *littér.* Affecter agréablement les sens, l'esprit : *La musique flatte l'oreille. Le bon vin flatte le goût. Cela flatte l'imagination* (Acad., 1694). *La maturité des fruits tendres s'annonce par des parfums qui flattent agréablement l'odorat* (Bernardin de Saint-Pierre). *Flatter le palais, les yeux.*

• SYN. : **I, 2** *aduler, cajoler, courtiser, encenser, flagorner, louanger ;* **6** *avantager, embellir, idéaliser.*

◆ **se flatter** v. pr. (sens 1, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 2, 1669, Bossuet [*sans me flatter,* fin du XIXe s.] ; sens 3, 1650, Corneille [*se flatter que ; se flatter de,* 1667, Boileau] ; sens 4, 1661, Molière). **1.** *Class.* Se bercer d'illusions, s'entretenir dans une espérance trompeuse : *La jeunesse se flatte et croit tout obtenir* (La Fontaine). || **2.** *Class.* et *littér.* Avoir une trop haute idée de soi, s'abuser sur soi-même : *Il ne faut pas se flatter, les plus expérimentés dans les affaires font des fautes capitales* (Bossuet). *Je ne saurais néanmoins me flatter au point de me croire l'émule de ces deux grands auteurs* (France). || Auj. *Sans me flatter,* sans me reconnaître des mérites ou des qualités que je n'ai pas : *Sans me flatter, répliqua-t-il, je lui ai inspiré quelque attachement* (France). || **3.** *Se flatter de* (suivi d'un nom ou de l'infinitif), et, littér., *se flatter que* (avec le verbe à un mode personnel), avoir la prétention, fondée ou non, de, se persuader de ou que, aimer à croire que : *De quel espoir aussitôt me flattai-je !* (Gide). *Combien de gens se flattent d'obéir à des principes, qui ne font que subir des relations de société !* (Sainte-Beuve). *Je me flattais de couvrir la distance en une heure* (Aymé). *Il se flatte qu'on aura besoin de lui* (Acad.). || **4.** *Se flatter de* (suivi d'un nom ou de l'infinitif), tirer satisfaction, orgueil de quelque chose : *Se flatter de sa naissance, de ses talents* (Littré). *Il se flatte d'avoir triomphé de tous les obstacles.*

• SYN. : **3** *escompter, espérer, prétendre à, se targuer de ;* **4** *se glorifier, se prévaloir, se vanter.*

flatterie [flatri] n. f. (de *flatter ;* v. 1265, Br. Latini, aux sens 1-2). **1.** Action de flatter quelqu'un, de chercher à lui plaire par des louanges fausses ou excessives : *Je ne trouve partout que lâche flatterie* (Molière). *C'est un roi qu'en rampant la flatterie exhausse* (Hugo). *Ses invectives contenaient une part de flatterie* (France). || **2.** Propos, action qui vise à flatter (souvent au plur.) : *Il dit qu'il s'était trouvé dans une compagnie de grande conséquence, où votre mérite, votre sagesse, votre beauté avaient été élevés jusqu'aux nues, et que même on y avait compris le goût et l'amitié que vous aviez pour moi ; si cette fin est une flatterie, elle m'est si agréable que je la reçois à bras ouverts* (Sévigné). *Vos flatteries m'ont appris combien l'amitié s'aveugle facilement !* (Balzac). *L'œuvre d'art est une flatterie* (Gide).

• SYN. : **1** *adulation, cajolerie, courtisanerie, flagornerie ;* **2** *compliment, douceurs, éloge, encens, hommage, pommade* (fam.). — CONTR. : **1** *dénigrement, ironie, moquerie, raillerie ;* **2** *blâme, critique, réprimande, reproche, semonce.*

flatteur, euse [flatœr, -øz] adj. et n. (de *flatter ;* v. 1220, G. de Coincy, écrit *flateeur ; flat[t]eur,* 1342, J. Bruyant). Qui adresse des louanges excessives, généralement dans une intention intéressée : *Apprenez que tout flatteur | Vit aux dépens de celui qui l'écoute* (La Fontaine). *Les personnes flatteuses savent se faire bien venir* (Proust).

• SYN. : *adulateur, cajoleur, caudataire, courtisan, encenseur, enjôleur, flagorneur, lèche-bottes* (fam.), *louangeur, thuriféraire.* — CONTR. : *censeur, critique, détracteur.*

◆ adj. (sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1636, Corneille ; sens 3, v. 1570, Carloix ; sens 4, 1678, La Fontaine ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Qui aime les caresses, qui se plaît à caresser : *Le chien est un animal flatteur* (Acad., 1694). *Patte flatteuse et point de dents* (Houdar de La Motte). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui est agréable, séduisant : *Par l'appas flatteur de quelque récompense* (Molière). *D'autres* [oiseaux] *ont des tours de gosier aussi flatteurs* [que le rossignol] (Buffon). *Je me défendais mal contre une si flatteuse chaleur* (Gide). || **3.** *Class.* et *péjor.* Qui séduit par un charme trompeur : *Que voulez-vous de moi, flatteuses voluptés ?* (Corneille). || **4.** Qui est de nature à flatter l'amour-propre, la vanité : *Murmures, compliments flatteurs. J'ai reçu beaucoup de propositions très flatteuses* (Bernanos). || **5.** Qui embellit ; qui présente la réalité sous un aspect avantageux : *Un portrait me plaît ressemblant, non flatteur* (Gide). || *Miroir flatteur,* miroir où l'on se voit plus beau que l'on n'est.

• SYN. : **4** *agréable, avantageux, élogieux.*

flatteusement [flatøzmɑ̃] adv. (de *flatteur ;* fin du XVIe s., P. de Brach). De façon flatteuse : *Dépeindre flatteusement une personne.*

flatueux, euse [flatɥø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *flatus,* souffle, haleine, vent, flatuosité, de *flatum,* supin de *flare,* souffler ; 1538, J. Canappe). Qui donne des

vents, des gaz (rare) : *Les haricots sont un aliment flatueux.*

flatulence [flatylɑ̃s] n. f. (de *flatulent ;* 1747, James). Accumulation de gaz dans une cavité de l'organisme, particulièrement dans l'estomac ou dans l'intestin : *Flatulence due à l'aérophagie. Mais il en éprouvait des flatulences, qui le poursuivaient jusqu'au soir, et que sa situation d'auteur mondain rendait particulièrement indésirables* (Romains).
• SYN. : *flatuosité, gaz.*

flatulent, e [flatylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant du lat. *flatus* [v. FLATUEUX] ; v. 1560, Paré, au sens de « rempli de flatuosités » [tumeur, abcès] ; sens 1-2, 1872, Larousse). **1.** Qui a pour cause la flatulence : *Dyspepsie flatulente.* || **2.** Sujet à la flatulence : *Tempérament flatulent.*

flatuosité [flatɥozite] n. f. (dér. savant de *flatueux ;* 1552, J. Massé, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Gaz accumulés dans l'estomac ou dans l'intestin et expulsés par la bouche ou par l'anus : *Un certain docteur, dont le nom me reviendra demain, spécialiste pour enfants, persuada ma mère que tous mes malaises, nerveux ou autres, étaient dus à des flatuosités* (Gide). || **2.** *Littér.* Vent : *Une espèce de molle flatuosité qui nous fait couvrir deux encablures* (Claudel).

flave [flav] adj. (lat. *flavus,* jaune, blond, rougeâtre ; milieu du XIVe s. [rarement attesté : 1539, J. Canappe ; 1770, J.-J. Rousseau ; 1860, Goncourt ; av. 1889, Barbey d'Aurevilly ; av. 1897, A. Daudet]). *Littér.* D'un blond ardent (rare) : *Ce bouillonnement d'un sang qui arrosait si mystérieusement ce corps flave* (Barbey d'Aurevilly). *Elles vont montrer à Passy leur flave perruque en anneaux de Saturne* (Goncourt). *Vous passerez vos doigts jolis | Dans ma flave barbe d'apôtre* (Verlaine).

flavescence [flavɛsɑ̃s] n. f. (de *flavescent ;* XXe s.). État, caractère de ce qui est flavescent.

flavescent, e [flavɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *flavescens, -entis,* part. prés. de *flavescere,* devenir jaune, de *flavere,* être jaune, dér. de *flavus* [v. FLAVE] ; 1833, Balzac). *Littér.* D'une couleur qui tire sur le jaune : *Cette barbe bouclée, ardente, blonde, flavescente, ardescente* (Péguy). *Je levai les yeux sur les mèches flavescentes et frisées, et je sentis que leur tourbillon m'emportait, le cœur battant, dans la lumière et les rafales d'un ouragan de beauté* (Proust). *D'une main soignée, il tirait sur ses longues moustaches flavescentes qui, malgré les progrès de l'âge, refusaient vaillamment de blanchir* (Duhamel).

fléau [fleo] n. m. (lat. *flagellum,* fouet, étrivières, et, à basse époque, « instrument à battre le blé » [et aussi, dans la langue ecclés., « châtiment envoyé par Dieu »], de *flagrum,* fouet, martinet, lanière ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *flaiel* [*flael,* XIIe s. ; *fléau,* XIIIe s.], aux sens I, 3-4 ; sens I, 1, v. 1196, J. Bodel ; sens I, 2, XIVe s. ; sens I, 5, 1580, Montaigne ; sens II, 1, 1549, R. Estienne ; sens II, 2, XIIe s., Godefroy ; sens II, 3, 1865, Littré).

I. 1. Instrument qui sert à battre les céréales, formé d'un manche et d'un battoir, reliés l'un à l'autre par des courroies. || *Spécialem.* Le battoir seul. || **2.** *Fléau d'armes,* arme utilisée du XIe au XVIe s., formée d'une boule hérissée de pointes et reliée à une hampe par une chaîne. || **3.** *Fig.* Personne ou chose qui semble être l'instrument d'un châtiment divin : *On me nomme en tout lieu | La terreur des mortels et le fléau de Dieu* [Attila] (Corneille). *La première fois que ce fléau* [la peste] *apparaît dans l'histoire, c'est pour frapper les ennemis de Dieu* (Camus). || **4.** *Fig.* Grande calamité publique : *La guerre, le cancer, l'alcoolisme sont autant de fléaux ;* et par exagér. : *La circulation automobile, ce fléau des temps modernes.* || **5.** *Fig.* Personne ou chose que l'on considère comme néfaste, funeste à quelqu'un ou à quelque chose : *Le voluptueux qui sent la beauté et qui la goûte en est le fléau ; il la profane de son hommage* (Sainte-Beuve). *Un fléau aussi grand pour eux que pour tous les autres, les importuns* (Fromentin).

II. 1. Tige métallique horizontale, aux extrémités de laquelle sont suspendus ou fixés les plateaux d'une balance : *Au moment où le dernier morceau du corps du saint homme fut mis dans le plateau* [de la balance], *le fléau s'abaissa* (Renan). || **2.** Organe de fermeture d'une porte à deux battants, composé d'un levier articulé et d'un support. || **3.** Un des noms de la *fléole,* dont les épis ont la forme d'une petite masse.
• SYN. : **I, 4** *cataclysme, catastrophe, désastre, malheur, peste ;* **5** *calamité, chancre, lèpre, plaie.*

fléchage [fleʃaʒ] n. m. (de *flécher ;* 1962, Larousse). Action de flécher un itinéraire ; résultat de cette action.

1. flèche [flɛʃ] n. f. (francique **fliukka,* flèche ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* au sens I, 1 [*en fer de flèche,* 1865, Littré ; *comme une flèche,* début du XXe s. ; *en flèche,* 1947, A. Camus ; *la flèche du Parthe,* av. 1869, Sainte-Beuve ; *faire flèche,* fin du XIXe s., A. Daudet ; *faire flèche de tout bois,* 1611, Cotgrave ; *ne savoir de quel bois faire flèche,* 1534, Rabelais ; *les flèches de l'Amour, de Cupidon,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1701, Furetière ; sens I, 3, 1690, Furetière [dans une balance, 1890, *Dict. général*] ; sens I, 4, 1835, Acad. ; sens I, 5, 1890, *Dict. général ;* sens II, 1, 1811, Chateaubriand [dans un clocher, 1690, Furetière ; dans un mât, 1811, Mozin ; dans un arbre, XVe s., *Perceforest ; flèche d'eau,* 1768, Valmont de Bomare — *flesche,* même sens, 1562, Du Pinet] ; sens II, 2, 1636, Monet [« timon mobile... », « partie de la charpente d'une grue... » ; dans une charrue, 1753, *Encyclopédie,* III, 217 ; « partie arrière de l'affût... », 1690, Furetière ; « petit ouvrage de fortification... », 1691, Ozanam ; « inclinaison donnée au bord d'attaque d'une aile... », 1948, Larousse ; *être placé en flèche,* 6 oct. 1873, *Gazette des tribunaux ; chevaux attelés en flèche,* av. 1854, Nerval ; *flèche littorale,* XXe s.] ; sens II, 3, 1690, Furetière [pour une voûte, 1865, Littré ; en balistique, 1901, Larousse ; en mécanique, 1948, Larousse]).

I. 1. Trait formé d'une hampe en bois garnie d'une pointe à un bout et d'un empennage à l'autre, et qui se lance au moyen d'un arc ou d'une arbalète : *Quand, ajustant au nerf la flèche triomphale, | L'archer superbe...* (Heredia). || *En fer de flèche,* en forme de quadrilatère aigu et allongé. || *Comme une flèche,* très rapidement : *Partir comme une flèche.* || *Monter en flèche,* s'élever en ligne droite et très rapidement : *Avion qui monte en flèche ;* au *fig.,* subir une hausse rapide : *Prix qui montent en flèche.* || Littér. *La flèche du Parthe,* mot particulièrement dur, trait blessant que quelqu'un lance à son adversaire à la fin d'un entretien, d'une discussion (par allusion à la tactique des cavaliers parthes, qui, simulant la fuite, criblaient l'ennemi de flèches tirées par-dessus l'épaule). || *Faire flèche,* atteindre son but, faire son effet : *À travers cette confusion, pas un de mes mots ne porte, ne fait flèche* (Daudet). || *Faire flèche de tout bois,* utiliser toutes les ressources possibles pour arriver au résultat que l'on désire. || *Ne savoir de quel bois faire flèche,* être à bout de ressources, de moyens. || Littér. *Les flèches de l'Amour, de Cupidon,* le sentiment de l'amour, en tant qu'il touche les cœurs d'une manière soudaine, imprévisible et irrésistible. || **2.** *Fig.* Trait d'esprit — raillerie mordante ou critique acerbe — décoché vivement et qui blesse : *Tu comptais pour rien que ta flèche empoisonnée traversât cette enfant, pourvu qu'elle me frappât derrière elle* (Musset). || **3.** Objet, ornement qui a la forme d'une flèche, plus ou moins stylisée : *Les flèches dorées d'une grille. Une flèche de diamant.* || *Spécialem.* Aiguille fixée au milieu et à la partie supérieure du fléau d'une balance et qui oscille devant un arc gradué pour indiquer si le fléau est horizontal ou non. || **4.** Signe figurant une flèche et servant à indiquer une direction, à attirer l'attention sur quelque chose : *Elle précédait déjà son amie* [...] *par des couloirs où des flèches lumineuses indiquaient la direction des ascenseurs* (Vercel). || **5.** Pièce héraldique représentant une flèche.

II. 1. Chose, objet qui a une position verticale, une assise large à la base et qui va

en s'amincissant vers le haut : *Des montagnes entre lesquelles l'Ithome se distinguait par son isolement et le Taygète par ses deux flèches* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Partie pyramidale ou conique qui couronne un clocher : *Depuis le tremblement de terre de 1427 qui avait ébranlé toute l'église, la flèche tombait pierre par pierre* (France). *La flèche de Strasbourg, de Chartres.* || Partie effilée d'un bas-mât, au-dessus de son capelage. || Branche d'arbre qui se rapproche de la verticale : *Pécuchet se mit à la taille des poiriers. Il n'abattit pas les flèches, respecta les lambourdes* (Flaubert). || *Flèche d'eau,* autre nom de la *sagittaire.* || **2.** Chose, objet de forme allongée et pointue, qui rappelle plus ou moins la flèche posée sur l'arc. || *Spécialem.* Timon mobile qu'on adapte à la place des brancards pour atteler deux chevaux. || Dans une charrue, longue pièce qui porte en arrière le coutre, en avant l'attache de l'avant-train. (Syn. AGE.) || Partie arrière de l'affût roulant d'un canon, qui appuie sur le sol, supporte la bêche et sert à réunir la pièce à son tracteur. || Partie de la charpente d'une grue portant le point d'attache de la poulie qui sert à soulever les charges. (Syn. VOLÉE.) || *Autref.* Nom donné à un petit ouvrage avancé de forme triangulaire, qui couvrait l'entrée d'un fort, d'une route ou d'un pont. || Inclinaison donnée au bord d'attaque d'une aile d'avion pour faciliter sa pénétration dans l'air. || *Être placé en flèche,* exactement dans la direction de l'objectif ennemi. || *Chevaux attelés en flèche,* chevaux attelés l'un devant l'autre. || *Flèche littorale,* syn. de CORDON *littoral.* || **3.** Perpendiculaire abaissée du milieu d'un arc de cercle sur la corde qui le sous-tend. || Hauteur verticale de la clef d'une voûte au-dessus des naissances de cette voûte. || Hauteur du point le plus élevé de la trajectoire d'un projectile au-dessus du plan horizontal passant par l'origine du tir. || En mécanique, quantité dont s'abaisse la fibre neutre d'une pièce horizontale soumise à un effort transversal.

◆ n. m. (XX^e s.). Syn. de VOILE EN FLÈCHE.

2. flèche [flɛʃ] n. f. (moyen néerl. *vlecke,* flèche de lard, de l'anc. scand. *flikki,* même sens [qui avait donné *fliche* en anc. franç., v. 1193, Hélinant] ; 1549, R. Estienne). Pièce de lard qu'on lève sur le côté du porc, depuis l'épaule jusqu'à la cuisse.

fléché, e [fleʃe] adj. (de *flèche* 1 ; XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Orné de flèches : *Croix fléchée.* || **2.** Qui est marqué, indiqué par des flèches : *Itinéraire, parcours fléché.*

flécher [fleʃe] v. tr. (de *flèche* 1 ; av. 1589, J.-A. de Baïf, au sens de « atteindre d'une flèche » ; sens actuel, 1962, Larousse). Garnir de flèches ou de panneaux indicateurs une route, un chemin, pour indiquer un itinéraire à suivre.

● SYN. : *baliser.*

fléchette [fleʃɛt] n. f. (de *flèche* 1 ; 1922, Larousse). Petite flèche qu'on lance à la main sur une cible, en manière de jeu : *Van Bergen proposait une partie de fléchettes, un tournoi de javelots* (Van der Meersch).

1. fléchir [fleʃir] v. tr. (var. de l'anc. franç. *flechier,* fléchir, ployer [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], lat. pop. **flecticare,* fréquentatif du lat. class. *flectere,* courber, ployer, émouvoir, se tourner, se détourner ; XIII^e s., *Roman de Renart,* au sens 1 [*fléchir le genou,* av. 1526, J. Ma-rot] ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). **1.** Ployer peu à peu, rendre courbe ce qui était droit, en exerçant un effort : *Fléchir une barre de fer, une branche d'arbre. Fléchir le corps en avant.* || *Spécialem.* Plier un membre à l'endroit de son articulation, par le jeu des muscles : *Fléchir l'avant-bras.* || *Fléchir le genou,* faire ou esquisser une génuflexion en signe de respect, de soumission : *Fléchir le genou devant l'autel ;* au *fig.,* adopter une attitude d'adoration, de respect religieux devant quelque chose, et, *péjor.* avoir une attitude servile, s'abaisser, s'humilier : *Ne fléchissez pas le genou devant la fortune* (Cousin). || **2.** *Fig.* Faire céder peu à peu, amener à l'indulgence, à l'obéissance : *Fléchir ses juges. La fatalité, on ne la fléchit pas* (Renan). || Littér. *Fléchir la rigueur, la sévérité, la colère de quelqu'un,* amener celui-ci à une meilleure compréhension, l'apaiser.

● SYN. : **1** *courber, gauchir, incurver, infléchir, plier ;* **2** *adoucir, apitoyer, attendrir, désarmer, ébranler, toucher, vaincre.*

◆ v. tr. ind. (v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Class. *Fléchir à,* se soumettre à : *Il faut fléchir au temps sans obstination* (Molière).

◆ v. intr. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*sentir fléchir ses jambes,* 1886, Loti] ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*faire fléchir,* 1677, Racine]). **1.** Cesser d'être droit, se courber peu à peu : *Le tablier du pont fléchissait* (Hugo). *Çà et là, une violette* [...] *laissait fléchir sa tige sous le poids de la goutte d'odeur qu'elle tenait dans son cornet* (Proust). || Spécialem. *Sentir ses genoux ou ses jambes fléchir,* les sentir qui faiblissent, sous le poids d'un fardeau ou sous l'effet de l'émotion. || **2.** Lâcher pied, reculer : *Ô joie ! quand, chargeant la cavalerie florentine, je la vis fléchir* (France). || **3.** Diminuer de valeur, d'intensité, baisser : *Prix, cours qui fléchissent. Sa curiosité qui ne trouvait où s'alimenter fléchissait* (Gide). || **4.** *Fig.* Cesser de résister, abandonner une attitude de dureté, de fermeté ou d'indocilité : *Retrouvant cet esprit qui ne fléchit jamais* (Vigny). *Pécuchet avait sermonné Bouvard ; ils allaient fléchir* (Flaubert). *Les seuls caractères* [les Messieurs de Port-Royal] *qui n'ont pas fléchi devant l'universelle fascination d'un pouvoir* (Renan). || *Faire fléchir,* courber, soumettre : *J'avais réussi* [...] *à détendre sa volonté, à faire fléchir sa raison* (Proust).

● SYN. : **1** *s'arquer, s'infléchir, plier, se plier, ployer ;* **2** *décrocher, flancher* (fam.), *refluer, se replier ;* **3** *décliner, faiblir ;* **4** *caler* (fam.), *capituler* (fam.), *céder, s'incliner, mollir.*

◆ **se fléchir** v. pr. (1674, Boileau). *Class.* Se laisser toucher, apaiser : *Qui l'eût cru que pour moi le ciel dût se fléchir ?* (Boileau).

2. fléchir v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd., avec influence de *flexion* [au sens II] ; XX^e s.). En linguistique, donner une flexion à un radical : *Une forme fléchie.*

fléchissant, e [fleʃisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fléchir* 1 ; XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Qui est en train de fléchir, ou qui a tendance à fléchir : *Une volonté fléchissante.* || **2.** *Moment fléchissant,* en termes de mécanique, somme des moments de toutes les forces agissant sur la section d'une pièce soumise à la flexion et situées d'un même côté de cette dernière.

fléchissement [fleʃismɑ̃] n. m. (de *fléchir* 1 ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2-3, début du XX^e s.). **1.** Action de fléchir ; résultat de cette action : *Le fléchissement du genou. Le fléchissement d'une poutre.* || **2.** Baisse, diminution : *Le fléchissement de la production industrielle, de la natalité.* || **3.** *Fig.* Le fait de ne plus résister, de faiblir : *Le fléchissement de la volonté.*

● SYN. : **1** *courbure, flexion, gauchissement ;* **3** *abandon, démission, renoncement.*

fléchisseur [fleʃisœr] adj. et n. m. (de *fléchir* 1 ; 1586, Guillemeau). *Muscle fléchisseur,* ou *fléchisseur* n. m., muscle destiné à produire la flexion d'une partie du corps sur une autre (par opposition à *muscle extenseur*) : *Muscle fléchisseur du bras. Le long fléchisseur du pouce. Cet accord de la volonté avec les fléchisseurs, les extenseurs et leurs aponévroses* (Goncourt).

flegmatique [flɛgmatik] adj. (bas lat. *phlegmaticus,* flegmatique, de flegme, gr. *phlegmatikos,* qui concerne l'humeur, les glaires, plein d'humeur, glaireux, de *phlegma* [v. FLEGME] ; 1534, Rabelais, au sens 1 [*fleumatique,* forme plus pop., v. 1206, Guiot ; *fleugmatique,* v. 1380, *Aalma*] ; sens 2, 1669, Boileau ; sens 3, av. 1784, Diderot). **1.** *Vx.* Qui abonde en flegme, en lymphe (syn. de LYMPHATIQUE dans la classification des tempéraments de l'ancienne médecine) : *Tempérament flegmatique.* || **2.** Se dit d'une personne calme, non émotive, qui domine toujours ses réactions : *Le jeune Genevois, flegmatique, raisonnable, et ne songeant qu'à l'argent, le croyait fou* (Stendhal). *Le proviseur du collège, homme flegmatique, battit des mains* (Balzac). || **3.** Qui dénote

ce tempérament, ce caractère : *Conserver un air, une attitude flegmatique.*

• SYN. : **2** *froid, impassible, imperturbable, placide, posé, tranquille* ; **3** *serein.* — CONTR. : **2** *ardent, émotif, emporté, exalté, excité, exubérant, fougueux, impétueux, impressionnable, impulsif, passionné, véhément.*

◆ n. (1740, Acad.). Personne qui se comporte avec flegme. ‖ *Spécialem.* Type de caractère dont les traits dominants sont l'absence d'émotivité, la lenteur des réactions, la ténacité.

flegmatiquement [flɛgmatikmɑ̃] adv. (de *flegmatique* ; 1772, Cazotte). De façon flegmatique : *Albertine resta flegmatiquement immobile* (Proust).

flegmatisant [flɛgmatizɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *flegmatiser* ; 1962, Larousse). Substance qu'on ajoute aux explosifs pour les rendre moins sensibles aux chocs.

flegmatiser [flɛgmatize] v. tr. (de *flegmatique* ; 1962, Larousse). Diminuer la sensibilité d'un explosif aux chocs en ajoutant une substance appropriée.

flegme [flɛgm] n. m. (bas lat. *phlegma, flegma,* humeur, mucus, gr. *phlegma, -atos,* inflammation, humeur, glaire, pituite, bile, de *phlegein,* enflammer, échauffer, brûler ; XIIIe s., *Médicinaire liégeois,* au sens 1 [var. plus pop. *fleume,* 1256, Ald. de Sienne ; *fleugme,* 1273, Ibn Ezra] ; sens 2, début du XVIIe s., Malherbe [*fleume,* XIIIe s.] ; sens 3, 1651, Scarron ; sens 4, 1583, Liébault [« fraction... de la distillation des liquides alcooliques », 1836, *Maison rustique du* XIXe *siècle*]). **1.** *Vx.* Ancien nom de la lymphe ; « l'une des quatre humeurs qui [...] composent la masse du sang de l'animal, et qui est froide et humide » (Acad., 1694), dite aussi PITUITE : *Je ne nie pas qu'il se voie des dévots qui sont pâles et mélancoliques de leur complexion* [...], *qui n'ont que du flegme dans les veines* (le P. Le Moine, dans Pascal). *Les vieux botanistes du* XVIe *siècle les appréciaient* [les hellébores], *disant qu'elles évacuaient le flegme et la colère* (Huysmans). ‖ **2.** *Vx* et *littér.* Pituite, mucosité, sérosité qu'on rejette en crachant, en vomissant : *Je vomis des flegmes tout verts* (Cyrano). *Il gravit des montagnes si hautes qu'arrivé au sommet il vomissait le sang, les flegmes et la colère* (Hugo). ‖ **3.** Comportement d'une personne qui conserve toujours son sang-froid et domine ses réactions : *Le flegme allemand est incompatible avec la vivacité italienne* (Gautier). *Mais non, fit le jeune homme avec flegme. Vous ne m'avez pas fait peur* (Duhamel). ‖ **4.** Dans l'ancienne chimie, nom donné aux produits aqueux de la distillation des matières végétales. ‖ *Auj.* Fraction de tête et de queue de la distillation des liquides alcooliques. (En ces sens, est surtout employé au plur.)

• SYN. : **3** *calme, froideur, impassibilité, imperturbabilité, placidité, réserve, retenue.* — CONTR. : **3** *affolement, exaltation, excitation, fébrilité, fougue, nervosité, véhémence, vivacité.*

• REM. On écrit aussi PHLEGME (aux sens 1, 2 et 4).

flegmon n. m., **flegmonneux, euse** adj. V. PHLEGMON, PHLEGMONNEUX, EUSE.

flein [flɛ̃] n. m. (origine obscure ; début du XXe s.). Petit panier d'osier, avec ou sans anse, destiné à contenir des fruits, à emballer des primeurs.

flemmard, e [flɛmar, -ard] adj. et n. (de *flemme* ; 1888, Villatte). *Pop.* Qui répugne à l'effort, au travail ; paresseux : *Des ouvriers flemmards, bousilleurs et carottiers* (Maeterlinck). *Des sous-officiers dont aucun ne serait un flemmard ou une arsouille* (Romains).

• SYN. : *cossard* (pop.), *fainéant.* — CONTR. : *actif, courageux* (fam.), *travailleur.*

flemmarder [flɛmarde] v. intr. (de *flemmard* ; 1922, Larousse). *Pop.* Faire le flemmard : *Flemmarder au lit.*

• SYN. *paresser.* — CONTR. : *s'activer, travailler.*

flemmardise [flɛmardiz] n. f. (de *flemmard* ; milieu du XXe s.). *Pop.* Goût de flemmarder, comportement de flemmard.

flemme [flɛm] n. f. (ital. *flemma,* n. f., flegme, et, dans la langue pop., « lenteur, paresse », de même origine que le franç. *flegme* [v. ce mot] ; 1821, Desgranges [*battre sa flemme,* 1888, Villatte ; *tirer sa flemme,* 1896, Delesalle]). *Pop.* Grande paresse, envie de ne rien faire : *Les deux petits avaient bien cette mine de flemme et de désœuvrement commune à tous les réfractaires de l'école ou de la caserne* (Huysmans). *« Jo a la rame. — La rame ? — La flemme, quoi ! »* (Bourdet). ‖ Pop. *Battre sa flemme* (vx), *tirer sa flemme,* s'abandonner à la paresse : *Maintenant, il tire sa flemme par ici* (Vercel).

• SYN. : *cosse* (pop.), *fainéantise.*

◆ n. et adj. (v. 1795, Brunot). *Vx* et *pop.* Paresseux : *En voilà des flemmes ! Houp, à l'ouvrage !* (Zola).

fléole ou **phléole** [fleɔl] n. f. (du lat. scientif. moderne *phleum,* adaptation du gr. *phleôs,* sorte d'osier ou de jonc aquatique ; 1786, *Encycl. méthodique,* écrit *fléole* ; *phléole,* 1842, Acad.). Herbe fourragère de la famille des graminacées, commune dans les prés : *L'herbe à Guernesey, c'est l'herbe de partout* [...]. *Vous y trouvez* [...] *la fléole, le vulpin...* (Hugo).

flet [flɛ] n. m. (moyen néerl. *vlete,* espèce de raie ; XIIIe s., *Bataille de Caresme et de Charnage*). Poisson plat comestible de la famille des pleuronectidés, commun dans les estuaires et dans les eaux saumâtres de l'Océan.

flétan [fletɑ̃] n. m. (de *flet* ; 1554, Rondelet, écrit *flettan* ; *flétan,* XVIIIe s.). Poisson plat de la famille des pleuronectidés, vivant dans les mers froides, et dont le foie est riche en vitamines A et D.

flétri, e [fletri] adj. (part. passé de *flétrir* 1 ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** Se dit d'une plante qui a perdu sa fraîcheur, ses couleurs naturelles : *Un sable blanc recouvert d'herbe flétrie* (Chateaubriand). *Les lys du jardin sont flétris* (Apollinaire). ‖ **2.** Qui a perdu son premier éclat, sa beauté : *Gansoulet regarda* [...] *ces traits maigris, flétris, terreux* (Daudet). *Peau flétrie. Figure flétrie.*

• SYN. : **1** *défleuri, fané, passé* ; **2** *avachi, chiffonné, décati, défraîchi, fripé, parcheminé, ratatiné* (fam.), *ridé.* — CONTR. : **2** *éclatant, frais, juvénile, pur.*

1. flétrir [fletrir] v. tr. (de l'anc. adj. *flaistre,* flétri, flasque [v. 1155, Wace ; *flestre, fletre,* XIIIe s.], du lat. *flaccidus,* flasque, mou, languissant, dér. de *flaccus,* flasque ; v. 1265, J. de Meung, écrit *flestrir* [*flétrir,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** Faire perdre à un végétal, ou à une de ses parties (feuillage, fleurs), la vitalité, la fraîcheur, l'éclat des couleurs : *La sécheresse, la grande chaleur, le vent flétrissent les fleurs.* ‖ **2.** Rendre flasque, fripé, ridé, décoloré : *L'ardent éclat des cieux | Flétrirait moins ta joue aux nuances vermeilles | Que le désir ton cœur chaste et silencieux* (Leconte de Lisle). *Le hideux trachome lui a flétri les paupières* (Duhamel). ‖ **3.** *Fig.* Faire perdre l'innocence, la pureté à ; corrompre : *Il brûle ce qu'il voit, il flétrit ce qu'il touche* (Vigny). *On n'a pas flétri ta jeunesse* (Musset).

• SYN. : **1** *dessécher, faner, sécher* ; **2** *défraîchir, faner, friper, pâlir, rider, ternir* ; **3** *altérer, avilir, dépraver, gâter, perdre, pervertir, pourrir, salir, souiller.*

◆ v. intr. (v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *fleistrir* ; *flestrir,* XIIIe s. ; *flétrir,* XVIe s.). *Vx* et *littér.* Perdre sa fraîcheur : *Temassine flétris-tu toujours au soleil ?* (Gide).

◆ **se flétrir** v. pr. (sens 1, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Se faner : *Des roses qui se sont flétries.* ‖ **2.** Perdre sa fraîcheur, son éclat naturels : *Un teint qui se flétrit. Hermès qui n'ouvre plus ses ailes, en chemin | Songe, et le rameau d'or s'est flétri dans sa main* (Banville).

2. flétrir [fletrir] v. tr. (altér. [peut-être sous l'influence de *flétrir* 1] de l'anc. v. *flatir,* jeter à terre, lancer [v. 1175, Chr. de Troyes, francique **flatjan,* de **flat,* plat], *flatrir,* marquer [XIIIe s.], *flastrir,* marquer au front, au fer rouge, en punition d'un crime [XIIIe s., *Assises de Jérusalem*] ; milieu du XVIe s., écrit *flestrir* [*flétrir,* 1611, Cotgrave], au sens 1 [var. *fleutrir,* 1549, R.

Estienne] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1636, Corneille). **1.** Marquer un condamné au fer chaud en punition d'un crime : *On flétrissait les voleurs de cordages avec un fer chaud représentant une ancre.* || **2.** Frapper d'une condamnation infamante : *Crime que la loi flétrit.* || **3.** *Fig.* Frapper d'une réprobation morale : *Cette passion qui venait de flétrir, sous mes yeux, le plus brillant des dominateurs* (Vigny). *Leur religiosité superficielle qui ne flétrissait que les scandales* (Proust). || *Spécialem.* Dénoncer, condamner par la parole, avec indignation : *Le capitaine se mordit les lèvres en reconnaissant les expressions par lesquelles il venait de flétrir l'avidité de Josépha* (Balzac). *Le bras tendu* [...], *il flétrit au milieu d'une immense émotion son accusateur* (Barrès).

• SYN. : **1** *stigmatiser ;* **3** *anathématiser, blâmer, maudire, réprouver, vitupérer* (vx). — CONTR. : **3** *approuver, complimenter, féliciter, justifier, louer, réhabiliter.*

1. flétrissant, e [fletrisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *flétrir* 1 ; 1541, Calvin). Qui flétrit ; qui rend flasque, mou, fripé : *Quand l'âge aura sur nous mis sa main flétrissante, | Que pourra la beauté, quoique toute-puissante ? | Nos cœurs, en la voyant, ne palpiteront plus* (Chénier).

2. flétrissant, e [fletrisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *flétrir* 2 ; 1759, Voltaire). Qui flétrit, déshonore : *Un arrêt flétrissant.*

flétrissement [fletrismɑ̃] n. m. (de *flétrir* 1 ; XX^e s.). État de ce qui est flétri : *Le flétrissement du visage.* || *Flétrissement des plantes,* maladie, altération des végétaux, caractérisée par la fanaison des organes aériens.

1. flétrissure [fletrisyr] n. f. (de *flétrir* 1 ; XV^e s., *Dict. général*). Altération de la fraîcheur des végétaux, de l'éclat du teint, de la beauté : *Il ne remarqua point la flétrissure des joues couperosées sur les pommettes...* (Balzac).

• SYN. : *dessèchement, fanaison.*

2. flétrissure [fletrisyr] n. f. (de *flétrir* 2 ; 1611, Cotgrave, aux sens 1 et 3 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Marque infamante qu'on imprimait autrefois, avec un fer chaud, sur le corps d'un condamné : *La flétrissure a été abolie en France par la loi du 28 avril 1832.* || **2.** Condamnation : *Flétrissure infligée par un tribunal.* || **3.** *Fig.* Atteinte ignominieuse à l'honneur, à la réputation de quelqu'un.

• SYN. : **1** *stigmate ;* **3** *affront* (vx), *décri, déshonneur, honte, ignominie, infamie, opprobre, souillure, tache.*

flette [flɛt] n. f. (moyen angl. *flete,* sorte de bateau, anglo-saxon *fleot,* vaisseau ; 1311, Godefroy, au sens de « petit bac » ; sens actuel, 1415, *Ordonnance royale*). Bateau plat accompagnant un chaland.

1. fleur [flœr] n. f. (lat. *florem,* accus. de *flos, floris,* fleur, la partie la plus fine [de quelque chose], élite ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *flur* [*flor, flour,* XII^e s. ; *fleur,* XIII^e s.], au sens I, 3 [*fleur de chapiteau,* 1690, Furetière ; *fleurs artificielles,* 1865, Littré ; *fleur de lis,* XII^e s., Gay] ; sens I, 1, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy [en botanique, 1690, Furetière ; *boutons à fleurs,* 1872, Larousse ; *passer fleur,* av. 1825, P.-L. Courier ; *en fleur,* au pr. et au fig., v. 1360, Froissart] ; sens I, 2, 1680, Richelet [*fleur de, à...,* 1858, Legoarant ; *langage des fleurs,* 1844, Ch. de La Tour ; *fleurs coupées,* 31 mai 1875, *Journ. officiel ; fleurs pectorales,* XX^e s. ; *quatre-fleurs,* 1865, Littré] ; sens I, 4, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [*fleur-de-pêcher,* 1690, Furetière] ; sens II, 1, fin du XIV^e s., E. Deschamps ; sens II, 2, 1669, Boileau [*une vie semée de fleurs,* 1872, Larousse ; *un serpent caché sous des fleurs,* 1865, Littré ; *comme une fleur,* 1917, G. Esnault ; *faire une fleur à quelqu'un,* 1952, G. Esnault] ; sens II, 3, 1936, Aragon ; sens II, 4, av. 1710, Fléchier ; sens II, 5, 1608, M. Régnier ; sens II, 6, v. 1460, Villon ; sens II, 7, v. 1360, Froissart ; sens II, 8, 1690, Furetière [« virginité », début du XIII^e s., Audefroi le Bastard ; *fleur de coin,* av. 1696, La Bruyère ; *monnaie à fleur de coin,* 1704, Trévoux] ; sens II, 9, 1080, *Chanson de Roland* [*la fine fleur de,* 1665, La Fontaine ; *la fleur des pois,* 1872, Larousse ; *fleur de farine,* v. 1170, *Livre des Rois*] ; sens II, 10, 1694, Acad. ; sens III, 1, v. 1560, Paré ; sens III, 2, 1611, Cotgrave ; sens IV, 1865, Littré [« face d'une peau tannée... », 1611, Cotgrave]).

I. 1. Partie d'un végétal qui se développe généralement après les feuilles, dont les pièces peuvent être de couleurs vives et d'un parfum agréable, et qui, après une existence passagère, est remplacée par le fruit : *Au printemps, les arbres se couvrent de fleurs. Et les fruits passeront la promesse des fleurs* (Malherbe). *La fleur est la fille du matin, le charme du printemps, la source des parfums, la grâce des vierges, l'amour des poètes* (Chateaubriand). *La violette en fleur se fanera demain* (Heredia). || *Spécialem.* En botanique, ensemble des organes reproducteurs des végétaux de l'embranchement des phanérogames : *Une fleur complète comprend quatre séries de pièces : le calice, la corolle, l'androcée et le gynécée. Fleur mâle, fleur femelle. Fleur double. Fleur composée.* || *Boutons à fleurs,* sur un arbre, boutons propres à produire des fleurs (par opposition aux *boutons à fruits*). || *Passer fleur,* en parlant des arbres fruitiers, de la vigne, arriver jusqu'au moment où le fruit se forme, sans que la fleur ait coulé : *À peine la vigne a-t-elle passé fleur* (Mauriac). || *En fleur* ou *en fleurs,* dont les fleurs sont épanouies à l'époque de la floraison : *Un arbre en fleur. Les lilas sont en fleur. Le taureau* [...] *mugit de joie et hâte son pas pesant à la vue des prairies en fleurs* (Bernardin de Saint-Pierre) ; au *fig.,* au tout début, avant le développement : *Il est rare que la peinture des lieux où la vie s'écoule ne rappelle à chacun ses vœux trahis ou ses espérances en fleur* (Balzac). *Oh ! ma jeunesse en fleur qui courait dans les prés* (Hugo). [V. aussi § II, n. 6.] || **2.** Plante que l'on cultive spécialement pour la beauté ou le parfum de sa fleur : *Parterre de fleurs. Un bouquet de fleurs. Un pot de fleurs.* || *Fleur de, à* (suivi d'une détermination), entre dans la désignation usuelle de différentes plantes : *fleur de Pâques* ou *fleur aux dames,* la pulsatille ; *fleur d'amour,* l'ancolie, l'amarante et le pied-d'alouette ; *fleur de coucou,* le lychnis, ou œillet des prés ; *fleur de la Saint-Jean,* le gaillet ; *fleur de saint Jean,* l'armoise commune ; *fleur de saint Jacques,* le séneçon élégant ; *fleur de soleil,* le nostoc ; *fleur de tous les mois,* le souci des vignes ; *fleur des veuves,* la scabieuse. || *Langage des fleurs,* ensemble de significations symboliques, surtout d'ordre sentimental, attribuées aux différentes fleurs, en fonction de leur parfum, de leurs couleurs : *Dans le langage des fleurs, le dahlia symbolise la reconnaissance.* || *Fleurs coupées,* fleurs vendues pour faire des bouquets. || *Fleurs pectorales,* ou (improprem.) *quatre-fleurs,* mélange de sept fleurs douées de propriétés adoucissantes. || **3.** Objet, dessin, motif décoratif reproduisant ou représentant des fleurs : *Un grand tapis à fleurs, discrètement mité par places* (Duhamel). *Étoffe, broderie à fleurs. Peintre de fleurs.* || *Fleurs artificielles,* imitation de fleurs en étoffe, en papier, en matière plastique, etc. || *Fleur de chapiteau,* petite rosace qui occupe le milieu de chacune des faces du tailloir, dans un chapiteau corinthien. || *Fleur de lis* (autref. *de lys*), représentation stylisée de la fleur du lis, emblème de la royauté en France : *Le gilet nankin du vieux Sagnier, la fleur de lys de son épingle à cravate ne lui inspiraient plus la même vénération* (Daudet). || **4.** *Fleur-de* (et un nom), s'emploie adjectivement pour désigner une couleur : *Si Madame le désire, je vais lui passer sa robe queue-de-merle ou fleur-de-prune* (Gautier). || *Fleur-de-pêcher,* se dit d'une robe des bovins de couleur aubère, dans laquelle les poils rouges sont groupés en touffes sur le fond blanc.

II. 1. *Poét.* Personne qui, par sa jeunesse, sa beauté, sa fragilité, évoque la fleur : *Quoi, mortes ! quoi, déjà sous la pierre couchées ! | Quoi, tant d'êtres charmants sans regard et sans voix ! | Tant de flambeaux éteints, tant de fleurs arrachées !* (Hugo). || **2.** Ce qui est séduisant, aimable, mais d'un attrait parfois trompeur ; ce qui rend l'existence facile, agréable : *Aucun chemin de fleurs ne conduit à la gloire* (La Fontaine). *La froideur qui est entre vous et lui est d'autant*

plus dangereuse qu'elle est cachée sous des fleurs (Sévigné). || *Une vie semée de fleurs,* une vie facile et heureuse. || *Un serpent caché sous des fleurs,* un piège, une perfidie volontairement dissimulés sous des apparences séduisantes. || Fam. *Comme une fleur,* avec une facilité qui rappelle la grâce de la fleur : *Il est arrivé premier sans effort, comme une fleur.* || Pop. *Faire une fleur à quelqu'un,* lui faire une amabilité, lui octroyer un avantage auxquels il ne s'attendait pas. || **3.** *La petite fleur bleue,* part de sentimentalité et de poésie ou, *péjor.,* de sensiblerie un peu mièvre, naïve et romanesque, qui se cache au fond des cœurs : *Elle me répond qu'elle a soupé de la petite fleur bleue* (Bernanos). || Adjectiv. *Être fleur bleue,* être sentimental et romanesque. || **4.** Louanges, éloges décernés à quelqu'un : *Couvrir quelqu'un de fleurs.* || *Jeter, répandre des fleurs sur la tombe de quelqu'un,* faire son éloge funèbre. || **5.** *Fleurs de rhétorique,* ou simplem. *fleurs,* ornements conventionnels du discours, ou ornements poétiques du style : *L'abbé Gerbet avait naturellement les fleurs du discours, le mouvement et le rythme de la phrase, la mesure et le choix de l'expression* (Sainte-Beuve) ; *ironiq.,* discours : *Ils vont porter leurs fleurs de rhétorique au cimetière* (Bernanos). || **6.** Littér. *La fleur de quelque chose,* ce qui lui donne son éclat, sa fraîcheur, sa beauté : *Quand la douleur | N'avait point de ta joue éteint la jeune fleur* (Chénier). || **7.** Temps où une chose, un être atteint son plein épanouissement, son plus grand éclat : *Beauté dans sa fleur. La jeunesse en sa fleur brille sur son visage* (Boileau). *La terre était riante et dans sa fleur première* (Vigny). *La fleur des espérances vertes* (Gautier). *Mourir à la fleur de l'âge.* || *En fleur,* dans son plein éclat, dans toute sa fraîcheur : *Sa joue en fleur toucha ma lèvre en feu* (Hugo). [V. aussi § I, n. 1.] || **8.** Fraîcheur, spontanéité de ce qui est à son tout début : *Fleur de la nouveauté. Fleur de l'innocence.* || *Fleur de virginité,* ou simplem. *fleur,* virginité, état de vierge : *Autant qu'on peut, il faut garder sa fleur ; | Mais pour l'avoir perdue, il ne faut pas se pendre* (La Fontaine) ; parfois au plur. : *Ma sœur ne peut pas respecter ses fleurs jusqu'à la fin du monde* (Huysmans). || Spécialem. *Fleur de coin,* expression dont on se sert pour désigner les pièces de monnaie frappées avec des coins neufs. || *Monnaie à fleur de coin,* monnaie ancienne d'une conservation parfaite : *L'extase du numismate qui manie une médaille à fleur de coin* (Bourget). || **9.** Ce qu'il y a de meilleur, de plus choisi, de plus distingué : *Le comte de Guiche, qui était la fleur des braves* (Saint-Simon). *Rossinante, la fleur des coursiers d'Ibérie* (Boileau). *Lors du passage de Napoléon en Espagne, où il envoyait la fleur de ses troupes...* (Balzac) ; et ironiq. : *La fleur de la canaille.* || *La fine fleur de,* V. FIN adj. || Fam. et vx. *La fleur des pois,* ce qu'il y a de plus distingué, de plus recherché dans un genre quelconque : *Il avait été la fleur des pois de muscadins* (Barbey d'Aurevilly) ; et, *absol.* un homme élégant, à la mode : , *L'esprit français a donné en Marivaux sa fleur des pois et son élixir* (Saint-Victor). *Quand il était déjà la fleur des pois, pour parler comme nos grand-mamans* (Bourget). || Spécialem. *Fleur de farine,* farine très fine et très blanche. || **10.** Poudre blanche qui recouvre certains fruits, notamment la prune, quand ils sont dans leur première fraîcheur : *Un duvet léger en adoucit encore le moelleux contour, comme la fleur sur le fruit* (Gautier).

III. 1. (Au plur.) En microbiologie, agglomération de petites cellules blanchâtres (mycoderme) qui se forment à la surface de la plupart des liquides qui ont subi la fermentation alcoolique : *Fleurs de vin, de vinaigre.* || **2.** Nom donné par les anciens chimistes et par les minéralogistes à certains solides présentant l'aspect de poudre, plus ou moins brillants, obtenus par sublimation ou par une oxydation prolongée au contact de l'air : *Fleur d'alun, fleur d'arsenic, fleur de chaux* ou *d'argent, fleur de soufre, fleur de zinc. Fleur de bismuth, fleur de cobalt, fleur de manganèse, fleur de nickel.*

IV. Partie superficielle d'une chose. || *Spécialem.* Face d'une peau tannée qui portait l'épiderme et les poils. || *À fleur de,* v. ci-après.

◆ **À fleur de** loc. prép. (v. 1354, *Modus* [*à fleur de tête,* 1694, Acad. ; *à fleur de peau,* milieu du XVIII^e s.]). *Class.* Au niveau de, à la surface de : *Je lançai ma balle de tous côtés à fleur du chariot* (Cyrano). || *Auj.,* sauf emploi littéraire, cette locution est limitée à quelques expressions (*à fleur d'eau, de terre, de peau,* etc.) : *On devinait à fleur d'eau quelques brisants* (Hugo). *Un de ces petits ponts de planche à fleur d'eau, comme il y en a dans les prés* (Sand). *Des plombs bronzés, que gâte l'humidité poisseuse, émergent à fleur d'eau* (Barrès). *Les balcons et les charpentages à fleur de brique* (Colette) ; et au fig. : *La culture artistique montant à fleur de peuple* (Gide). || *À fleur de tête,* au niveau du front et des pommettes : *Un bon garçon, réjoui, bruyant, tout le sang à la peau, avec de beaux yeux de batracien dorés, à fleur de tête* (Daudet). || Fig. *À fleur de peau,* au niveau de l'épiderme, superficiel : *Ce chagrin* [...] *si différent* [...] *de la grosse sensibilité à fleur de peau qu'il montrait* (Daudet). *M. Panneton de la Barge avait une âme à fleur de peau* (France). || Fam. *Avoir les nerfs à fleur de peau,* être dans un état de nervosité extrême.

2. fleur [flœr] n. m. (lat. pop. *flatorem, accus. de *flator, odeur, dér. [avec peut-être une influence de *foetor,* puanteur, infection, de *foetere,* sentir mauvais] du bas lat. *flatare,* fréquentatif du lat. class. *flare,* souffler, exhaler ; XII^e s., écrit *flaor, fleiur, flaür ; fleur,* milieu du XIII^e s.). *Littér.* Odeur (au pr. et au fig.) : *De larges composées s'ouvrent avec un fleur amer* (Rosny aîné). *Certains quartiers exhalent un fleur clérical et intime* (Huysmans).

fleurage [flœraʒ] n. m. (de *fleur* 1 ; XVI^e s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1872, Larousse ; sens II, 1, 11 mai 1874, *Journ. officiel ;* sens II, 2, 1832, Raymond [*fleurage de pomme de terre,* 25 mars 1876, *Gazette des tribunaux*]).

I. 1. Décoration composée de fleurs, sur une tenture, un tapis. || **2.** Dans la gravure sur verre, cristallisations formées sur la planche de verre par l'acide fluorhydrique.

II. 1. Action de répandre de la farine sur le pain avant la cuisson. || **2.** Remoulage fin de blé ou produit employé pour éviter que les pâtons n'adhèrent à la pelle du boulanger ou dans les bannetons. || *Fleurage de pomme de terre,* farine de pomme de terre.

fleuraison n. f. V. FLORAISON.

fleurant, e [flœrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fleurer* 2 ; début du XV^e s., Ch. d'Orléans). Qui exhale une odeur, un parfum : *Un bouquet de violettes encore tout humides et doux-fleurantes* (Theuriet). *La douceur fleurie des étoiles* [...] *fait l'abîme fleurant et bleu là-dessous* (Rimbaud).

fleurdelisé, e [flœrdəlize] adj. (part. passé de *fleurdeliser ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** En héraldique, se dit des croix ou de toute autre pièce dont les extrémités se terminent par une fleur de lis. || **2.** Orné, semé de fleurs de lis : *Son lit fleurdelisé se transforme en tombeau* (Baudelaire). *Un simple siège fleurdelisé d'or* (Villiers de L'Isle-Adam).

● REM. On trouve aussi la graphie FLEURDELYSÉ, E : *Le tapis fleurdelysé du sacre de Charles X* (Hugo).

fleurdeliser [flœrdəlize] v. tr. (de *fleur de lis,* emblème qui figurait dans les armoiries des rois de France [XII^e s., Gay] ; 1542, *Dict. général,* au sens de « marquer, orner de fleurs de lis » ; sens moderne, 1611, Cotgrave). *Vx.* Marquer un criminel d'une empreinte en forme de fleur de lis, au moyen d'un fer chaud.

fleuré, e [flœre] adj. (de *fleur* 1 ; v. 1130, *Eneas,* écrit *floré ; fleuré,* XIV^e s.). En héraldique, syn. de FLEURONNÉ, E.

1. fleurer [flœre] v. tr. (de *fleur* 1 ; 1832, Raymond). Jeter de la farine ou du fleurage sur la pelle ou dans les bannetons, pour que la pâte à pain ne colle pas.

2. fleurer [flœre] v. tr. et intr. (de *fleur* 2 ; XIVᵉ s., *Livre de la Passion,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIXᵉ s., Huysmans). **1.** Exhaler une odeur : *Son intérieur* [d'un nid] *fleurait le foin, le parfum aussi d'un brin de serpolet sec, emmaillé à l'herbe fine* (Colette). || *Fleurer bon,* avoir une bonne odeur : *Oh ! comme ça fleure bon !* (Richepin). || Vx. *Fleurer comme un baume,* sentir très bon. || **2.** *Fig.* Évoquer l'idée de, annoncer : *Elle fleure le trottoir et le bagne* (Huysmans). *Justin Weill aimait tout ce qui fleurait l'intrigue et le théâtre* (Duhamel).

• REM. V. FLAIRER.

1. fleuret [flœrɛ] n. m. (francisation de l'ital. *fioretto* [proprem. « petite fleur »], qui a dû désigner [par l'intermédiaire d'une locution non attestée signif. « épée à fleuret »] le bouton du fleuret avant de désigner le fleuret lui-même, dér. de *fiore,* fleur, de même origine que le franç. FLEUR 1 [v. ce mot] ; 1580, Montaigne, écrit *floret* [*fleuret,* 1608, M. Régnier], au sens 1 ; sens 2, milieu du XXᵉ s. [« grosse aiguille de fer dont le mineur se sert pour percer des trous dans le roc », 1872, Larousse]). **1.** Épée à lame quadrangulaire, sans tranchant, très légère et flexible, garnie d'un bouton (ou mouche) à la pointe, dont on se sert pour pratiquer l'escrime : *Bien manier le fleuret. Assaut de fleuret.* || *Fleuret électrique,* fleuret relié à un appareil électrique, dont les lampes s'allument chaque fois qu'une touche est valable. || **2.** Outil utilisé dans les perforatrices à percussion, ou marteaux pneumatiques, et constitué par une tige d'acier, généralement creuse, terminée à son extrémité travaillante par un taillant à une ou plusieurs arêtes.

2. fleuret [flœrɛ] n. m. (de *fleur* 1 ; 1563, Godefroy, écrit *floret* [*fleuret,* XVIIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1723, Savary des Bruslons ; sens 4, 1708, d'après Savary des Bruslons, 1723). **1.** Soie tirée de la bourre enveloppant le cocon. || **2.** Fil ou ruban fait avec cette soie. || **3.** Toile, dite aussi *blancard,* dans la composition de laquelle entre de la bourre de soie et de laine. || **4.** *Fleuret de coton, de laine, de fil,* première qualité de coton, de laine, de fil.

fleuretage [flœrtaʒ] n. m. (de *fleureter ;* début du XXᵉ s.). Action de fleureter : *Ils l'épousaient dans le moment, | Après un discret fleuretage* (Ponchon).

• REM. V. FLIRTER.

fleureté, e [flœrte] adj. (de *fleurette* [v. ce mot] ; fin du XIIIᵉ s., *Doon de Mayence,* écrit *flouretė* [*fleureté,* XVIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Orné ou bordé de fleurettes : *Le petit service fleureté* (Balzac). || **2.** En héraldique, syn. de FLEURONNÉ, E. || **3.** *Fig.* Orné, déguisé de : *Là s'ourdissaient ces tromperies fleuretées de légalité qui consistent à commanditer sans engagement des entreprises douteuses* (Balzac).

fleureter [flœrte] v. intr. (de *fleurette* [v. ce mot] ; XVIᵉ s., au sens de « voler de fleur en fleur » ; sens moderne, fin du XIXᵉ s.). Tenir des propos de caractère galant, courtiser : *Les hommes redressaient avec fatuité leurs épaules voûtées et fleuretaient avec les très jeunes femmes* (Theuriet).

• REM. V. FLIRTER.

fleurette [flœrɛt] n. f. (de *fleur* 1 ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *florete* [*fleurette,* v. 1540, Yver], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1633, Rotrou ; sens II, 1877, Littré).

I. 1. Petite fleur : *Que disait-il, penché sur le flot des fontaines, | Aux fleurettes de l'herbe ?* (Banville). || **2.** *Class.* et *littér.* Propos galant : *Et votre femme entendra les fleurettes ?* (Molière). *C'est un diseur de fleurettes* (Furetière, 1690). *Voilà qui m'intéressera bien plus que vos fleurettes à la française* (Theuriet). *Son idéal était la vie antique, où la fleurette fut inconnue* (Montherlant). || *Auj.,* ce sens n'est plus usuel que dans la loc. *conter fleurette(s) à une femme,* lui parler d'amour, lui faire la cour : *Tous ces freluquets qui lui contaient fleurettes* (Mérimée).

II. En Normandie, nom donné à la crème très fluide qui se forme au-dessus du lait, avant la montée de la crème épaisse.

fleurettiste [flœrɛtist] n. (de *fleuret* 1 ; 1907, Larousse). Celui, celle qui pratique l'escrime au fleuret.

fleuri, e [flœri] adj. (part. passé de *fleurir* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *fluri* [*flori,* XIIᵉ s. ; *fleuri,* XIIIᵉ s.], au sens 4 ; sens 1, XIIᵉ s. [*Pasque florie,* fin du XIIᵉ s. ; *Pasques flories,* v. 1207, Villehardouin ; *Pasques, Pâques fleuries,* XVᵉ s.] ; sens 2, 1690, Furetière [pour un marbre, et *gothique fleuri,* 1872, Larousse] ; sens 3, 1669, Molière [« parsemé de boutons », 1865, Littré] ; sens 5, 1694, Boileau ; sens 6, v. 1530, C. Marot). **1.** Couvert, garni de fleurs : *Rameau fleuri. Un balcon fleuri. Ils se promenaient* [...] *dans le jardin tout fleuri où le gai printemps remuait de la vie* (Maupassant). || *Pâques fleuries,* nom donné au dimanche des Rameaux, à cause des palmes et des branches vertes qu'on bénit ce jour-là dans les églises. || **2.** Qui est orné d'une décoration florale (rinceaux, bouquets, guirlandes de fleurs) : *Tissu fleuri.* || *Spécialem.* Se dit d'un marbre, d'un bois dont les veines figurent plus ou moins des feuillages, des fleurs. || *Gothique fleuri,* syn. de GOTHIQUE FLAMBOYANT. || **3.** Se dit d'un teint frais, vivement coloré : *Un petit homme blond à gros ventre, le teint fleuri, l'air affable* (Chateaubriand). || *Spécialem.* et *ironiq.* Qui est parsemé de boutons, qui bourgeonne : *Un nez fleuri.* || **4.** *Vx.* Blanc comme certains arbres en fleur : *Charlemagne, l'Empereur à la barbe fleurie.* || **5.** *Fig.* Qui n'offre que des aspects séduisants, faciles : *Chemins fleuris.* || **6.** *Fig.* Plein d'images élégantes, choisies, ou plein d'ornements, de fioritures : *L'on se souvient des rêveries | Sur le fronton ou dans la mer, | Des conversations fleuries* (Gautier). || *Style fleuri,* style brillant et orné : *Je déchaîne l'enthousiasme de la Macarrona en donnant dans le style fleuri cher à sa province* (Montherlant).

fleurir [flœrir] v. intr. (lat. pop. **flōrīre,* lat. class. *flōrēre,* fleurir, être en fleur [au pr. et au fig.], être fleuri de, garni de, de *flos, floris* [v. FLEUR 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* au part. passé [v. FLEURI] ; XIIᵉ s., *Roncevaux,* à l'infin., écrit *florir* [*fleurir,* XIIIᵉ s.], au sens 1 [« éclore, s'épanouir », 1273, Adenet ; « se recouvrir de fleurs », fin du XIIᵉ s., Châtelain de Coucy] ; sens 2, 1680, Richelet [« se couvrir de boutons », 1930, Larousse] ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, fin du XIIᵉ s., Châtelain de Coucy ; sens 5, début du XIIIᵉ s., *Barlaham ;* sens 6, milieu du XVIᵉ s., Amyot). [Conj. **7** ; v. aussi Rem.] **1.** Produire des fleurs, se couvrir de fleurs, en parlant d'une plante : *Elle eut des étouffements aux premières chaleurs, quand les poiriers fleurirent* (Flaubert). || Éclore, s'épanouir, en parlant d'un bouton, d'une fleur : *Une rose qui n'a pas encore fleuri.* || *Par extens.* Se recouvrir de fleurs : *Saint Colombin fit fleurir le désert de Vauge* (Chateaubriand). || **2.** *Plaisamm.* Se couvrir de poils : *Menton qui commence à fleurir.* || Se couvrir de boutons : *Un nez qui fleurit.* || **3.** *Littér.* Apparaître comme une fleur : *Malgré la croix de la Légion d'honneur* [...] *qui fleurissait à sa boutonnière...* (Balzac). || **4.** *Fig.* Naître, croître, s'épanouir comme une fleur : *Et leur beauté fleurit dans le marbre sculpté* (Gautier). *Inoubliable est la demeure | Qui vit fleurir nos premiers jours* (Rodenbach). || **5.** *Fig.* et *littér.* Être en pleine prospérité, en plein développement : *À cette époque, on vit fleurir les lettres, les arts, le commerce.* || **6.** *Fig.* et *littér.* Jouir d'une grande renommée, d'une grande notoriété, en parlant des personnes ou des choses (vieilli) : *Zozime de Panopolis était un savant grec qui florissait à Alexandrie au IIIᵉ siècle de l'ère chrétienne* (France). *En tout cas, il paraissait un de ces hommes de talent qui, à toute époque, ont fleuri dans le grand monde, et on ne pensait pas qu'il eût jamais vécu ailleurs* (Proust). *« L'Astrée » de d'Urfé* [...] *florissait à l'hôtel de Rambouillet* (Chateaubriand). [V. Rem.]

• SYN. : **5** *briller, s'épanouir, prospérer.*

• REM. Lorsque *fleurir* signifie « prospérer, être en honneur », on emploie généralement aujourd'hui, à l'imparfait de l'indicatif et au participe présent, les formes *florissait* et *florissant ;* mais on trouve également *fleurissait* et, moins souvent, *fleurissant.* Au XVIIᵉ s., cette distinction entre les formes en *-eu-* et en *-o-,* déjà recommandée par Vaugelas, n'était pas encore nettement établie dans l'usage : *En ce temps, Homère fleurit, et Hésiode*

fleurissait trente ans avant lui (Bossuet). [V. aussi FLEURISSANT, E, adj. verbal.]

◆ v. tr. (sens 1, début du XIVᵉ s. [*fleurir quelqu'un,* 1792, Beaumarchais] ; sens 2, v. 1530, C. Marot [au part. passé]). **1.** Garnir de fleurs, parer d'une fleur, de fleurs, de bouquets : *Fleurir un appartement, une table. Fleurir une boutonnière ;* et en parlant des fleurs : *Au carrefour où nulle fleur sinon la rose | Des vents mais sans épine n'a fleuri l'univers* (Apollinaire). || *Fleurir quelqu'un,* lui offrir une fleur qu'il épingle à sa boutonnière, sur sa toilette : *Mes petits choux, fleurissez vos dames !* (Nerval). || **2.** *Fig.* Parsemer d'ornements brillants et délicats : *Fleurir son langage, son style, son esprit.*

● SYN. : **2** *embellir, enjoliver, orner, parer.*

◆ **se fleurir** v. pr. (av. 1896, Verlaine). Se parer ou se couvrir de fleurs : *La campagne autour se fleurit de roses* (Verlaine).

fleurissant, e [flœrisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fleurir ;* 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** *Vx.* Qui est en fleur ou couvert de fleurs : *Un pré plein d'herbe et fleurissant* (La Fontaine). *Le triple et fleurissant diadème de ses tresses* (Proust). || **2.** *Class.* et *fig.* Florissant : *Notre siècle me semblait aussi fleurissant et aussi fertile en beaux esprits qu'ait été aucun des précédents* (Descartes). *La réputation toujours fleurissante de vos esprits* (Bossuet).

fleuriste [flœrist] n. (de *fleur* 1 ; 1680, Richelet, aux sens 1-2 ; sens 3, 1832, Raymond). **1.** *Class.* Celui, celle qui aime les fleurs, qui prend plaisir à les cultiver : *Le fleuriste a un jardin dans un faubourg, il y court au lever du soleil et il en revient à son coucher* (La Bruyère). || **2.** Personne qui s'occupe de la culture ou du commerce des fleurs : *Le fleuriste où Mademoiselle allait tous les jours cueillir des bouquets* (Mirbeau). || **3.** *Fleuriste artificiel* (ou *artificielle*), ou simplem. *fleuriste,* personne qui fait ou vend des fleurs artificielles.

◆ adj. (1865, Littré). Où l'on cultive des fleurs : *Un convalescent qui se repose tout le jour dans un jardin fleuriste ou dans un verger* (Proust).

fleuron [flœrɔ̃] n. m. (de *fleur* 1 [v. ce mot], peut-être d'après l'ital. *fiorone,* fleuron, dér. de *fiore,* fleur, de même origine que le franç. *fleur* 1 ; 1302, *Dict. général,* écrit *floron* [*fleuron,* XIVᵉ s., La-borde], au sens I, 1 [*le plus beau fleuron d'une couronne,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1872, Larousse ; sens I, 3, XIVᵉ s. ; sens I, 4, 1680, Richelet [« fer à dorer... », 1890, *Dict. général*] ; sens I, 5, 1778, Menon ; sens II, 1, 1636, Monet [« fleurette », 1530, Palsgrave] ; sens II, 2, 1741, Savary des Bruslons).

I. 1. Chacune des parties qui s'élèvent, solées, au-dessus du cercle d'une couronne et figurent une feuille ou une fleur : *Les fleurons de la couronne des rois de France étaient des fleurs de lis. La figure mutilée d'une femme, le front ceint d'une couronne à gros fleurons* (France). || Fig. *Le plus beau fleuron q'une couronne,* ou simplem. *le plus beau fleuron,* ce qui avait le plus grand prix pour un prince couronné, possession ou prérogative ; *par extens.,* ce qu'une personne quelconque possède de plus précieux : *C'est l'épi le plus dur qui soit jamais monté | Vers un ciel de clémence et de sérénité | Et le plus beau fleuron dedans votre couronne* (Péguy). || **2.** *Fig.* Ce qu'il y a de plus précieux, de plus noble dans un domaine donné : *Ah ! que sont les grandeurs que la victoire enfante, | Près des fleurons divins du savoir et de l'art ?* (Barbier). || **3.** Ornement en forme de fleur ou de feuille stylisée, utilisé en architecture, pour décorer le sommet d'un galbe, d'un pignon, et en ferronnerie. || **4.** Ornement typographique placé soit dans un en-tête, soit dans l'espace blanc qui reste à la fin d'un chapitre ou d'une autre division d'un ouvrage : *Sur la table, dans le papier d'emballage à moitié enlevé, il venait d'apercevoir quelques exemplaires d'amateur, la tranche épaisse, non rognés, avec de grandes marges, fleurons, culs-de-lampe* (Daudet). *D'autres sur le vélin jauni des bréviaires | Enluminaient des saints parmi de beaux fleurons* (Heredia). || Ornement doré qui figure au dos ou sur les plats d'une reliure. || Fer à dorer avec lequel on réalise cet ornement. || **5.** Petite pièce en feuilletage utilisée pour décorer certains plats.

II. 1. Chacune des petites fleurs dont la réunion forme une fleur composée : *Des fleurons de pissenlit. Il rompit en deux un fleuron de clématite, m'en remit une moitié, garda l'autre, qu'il jura de porter sur lui comme talisman* (Gide). || **2.** Étoffe légère, composée de fils de soie, de laine, de chanvre ou de lin.

fleuronné, e [flœrɔne] adj. (part. passé de *fleuronner ;* 1690, Furetière, au sens I, 1 ; sens I, 2 et II, 1865, Littré).

I. 1. En héraldique, se dit d'une pièce de longueur dont les bords sont ornés de fleurs de lis, en général disposées alternativement dans un sens différent. || **2.** Orné de fleurs ou de fleurons : *Le clocher chargé de trois riches diadèmes fleuronnés* (Hugo). || *Génie fleuronné,* statue d'enfant dont la partie inférieure du corps est transformée en fleurs ou en feuillages.

II. Se dit des plantes dont toutes les fleurs sont des fleurons.

fleuronner [flœrɔne] v. tr. (de *fleuron ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens de « décorer [quelqu'un] d'un titre » ; sens actuel, 1865, Littré). Orner de fleurs ou de fleurons : *Fleuronner une couronne. Fleuronner le dos d'une reliure.*

◆ v. intr. (v. 1530, C. Marot). *Vx* et *littér.* Pousser des fleurs, fleurir : *Dans la nuit tiède et clémente, | Où tout fleuronne et fermente* (Theuriet).

◆ **se fleuronner** v. pr. (milieu du XIXᵉ s.). *Littér.* Se couvrir de fleurs : *En avril lorsque la branche, | D'une étoile rose ou blanche, | Commence à se fleuronner* (Murger).

fleuve [flœv] n. m. (lat. *fluvius,* fleuve, rivière, eau courante, eau, de *fluere,* couler, s'écouler ; v. 1130, *Eneas,* écrit *flueve* [*fleuve,* XVIᵉ s.], au sens 1 [*fleuve côtier,* XXᵉ s.] ; sens 2, 1872, Larousse [« foule qui s'écoule », av. 1854, Nerval] ; sens 3, 1640, Corneille ; sens 4, 1680, Mᵐᵉ de Sévigné ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Cours d'eau qui aboutit à la mer : *La Garonne, la Seine, l'Adour, l'Orne sont des fleuves.* || Plus généralement, cours d'eau formé par la réunion d'un certain nombre d'affluents, important par sa longueur, son débit : *On verra que je n'ai point embelli les rives du Jourdain, ni transformé cette rivière en un grand fleuve* (Chateaubriand). *Le vaste fleuve enflé de cent rivières pleines* (Leconte de Lisle). || *Fleuve côtier,* fleuve qui a sa source près des côtes : *L'Aa est un fleuve côtier qui se jette dans la mer du Nord.* || **2.** Masse importante de matière visqueuse ou solide en mouvement : *Fleuve de boue, de lave, de glace.* || *Par anal.* Grande multitude de personnes en mouvement, foule qui s'écoule : *Eustache fendait à grand-peine ce fleuve de peuple* (Nerval). || **3.** *Par exagér.* Ce qui coule abondamment et semble ne pas devoir tarir : *Des fleuves de sang, de larmes, de vin. Le long fleuve de fiel des douleurs anciennes* (Baudelaire). || **4.** *Fig.* et *poét.* Ce qui a un cours continu comme un fleuve : *Le fleuve de la vie. Il nous faut, dans son cours, | Remonter flots à flots le long fleuve des jours* (Lamartine). *Un immense fleuve d'oubli nous entraîne dans un gouffre sans nom* (Renan). || **5.** Dans la mythologie, dieu qui préside à un fleuve, représenté souvent dans l'art grec sous les traits d'un vieillard tenant une urne d'où l'eau s'échappe. || *Avoir une barbe de fleuve, une barbe fleuve,* avoir une longue barbe.

● SYN. : **3** *flot, ruisseau, torrent.*

◆ adj. (v. 1960). Qui est d'une longueur excessive : *Un discours fleuve.*

flexibilité [flɛksibilite] n. f. (bas lat. *flexilbilitas,* flexibilité, de *flexibilis* [voir FLEXIBLE] ; fin du XIVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Qualité de ce qui est flexible, de ce qui se courbe sans se rompre : *La flexibilité d'une lame de ressort, de l'osier.* || Par anal. *Flexibilité de la voix,* qualité de la voix qui, dans le chant, peut varier sans effort l'intensité des sons et passer rapidement d'un ton à un autre. || **2.** *Class.* et *littér.* Qualité de la personne, de l'esprit, du caractère qui se plie aux circonstances, qui cède aisément aux influences, à la volonté d'autrui :

L'opiniâtreté, directement opposée à la flexibilité, qui de toutes les qualités est la plus nécessaire (Retz). *C'est un difficile problème que d'allier la hauteur et la conséquence rationnelle du philosophe avec la flexibilité d'esprit et le bon sens du praticien* (Guizot).
• SYN. : **1** *élasticité, souplesse.*

flexible [flɛksibl] adj. (lat. *flexibilis,* flexible, souple [au pr. et au fig.], de *flexum,* supin de *flectere,* courber, ployer ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1525, J. Lemaire de Belges). **1.** Qui fléchit ou plie aisément, qui peut se courber sans se rompre : *L'osier est flexible. La ceinture marquait seule sa taille flexible* (Balzac). || **2.** Se dit de la voix dont les intonations souples, variées sont émises sans effort : *Sa voix* [...] *se fit onctueuse et flexible* (Gide). || **3.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne qui cède facilement aux influences extérieures, aux volontés d'autrui : *L'amour de la volonté de Dieu* [...] *nous rend flexibles à les changer* [ces exercices] *quand Dieu le veut* (Nicole). *Le prince préfère le comte Mosca à Rassi, qui est bien plus flexible et plus bas* (Stendhal). || *Spécialem.* et *class.* Qui se laisse toucher, qui est accessible à certains sentiments : *La pitié l'ayant rendu flexible, | Lui-même il a voulu descendre à mon secours* (Corneille). *C'est un homme qui n'a pas le cœur flexible* (Acad., 1694). || Auj. *Caractère flexible,* celui qui s'accommode aisément aux circonstances. || *Esprit flexible,* esprit apte aux études, aux spéculations les plus diverses.
• SYN. : **1** *élastique, plastique, souple.* — CONTR. : **1** *cassant, raide, rigide.*

◆ n. m. (1930, Larousse). Dispositif souple servant soit à réunir deux tuyaux rigides, soit à transmettre un mouvement, généralement par un câble résistant à la torsion.

flexion [flɛksjɔ̃] n. f. (lat. *flexio,* action de courber, de ployer, détour, inflexion [de la voix], de *flexum,* supin de *flectere* [v. l'art. précéd.] ; XVe s., au sens I, 1 [en mécanique, 1930, Larousse] ; sens I, 2, v. 1560, Paré ; sens II, 1865, Littré).

I. 1. Le fait de fléchir, de prendre une forme courbe ; état de ce qui est fléchi : *La flexion d'un ressort, d'un arc.* || *Spécialem.* En mécanique, déformation qu'éprouve un solide lorsqu'il est sollicité par des forces agissant dans son plan de symétrie ou disposées symétriquement deux à deux par rapport à ce plan. || *Essai de flexion,* essai par lequel on étudie la déformation d'un échantillon métallique soumis à un effort transversal progressif, s'exerçant soit à une de ses extrémités, soit en son centre. || **2.** Action de replier une partie du corps sur la partie adjacente : *Flexion de la tête. Flexion du tronc. Flexion de l'avant-bras.*

II. En linguistique, procédé morphologique qui consiste à pourvoir les mots, à leur finale, d'éléments affixés, ou désinences, qui expriment les catégories grammaticales : *Le procédé de flexion est caractéristique des langues indo-européennes et sémitiques.*

flexionnel, elle [flɛksjɔnɛl] adj. (de *flexion ;* 1877, Littré, aux sens 1-2). **1.** En linguistique, qui a rapport aux flexions : *Un élément flexionnel qui serait ajouté au mot* (Vendryes). || **2.** Qui exprime les rapports grammaticaux par des flexions : *L'allemand est une langue flexionnelle.*

flexoforage [flɛksɔfɔraʒ] n. m. (de *flexo-,* élément tiré de *flexible,* n. m., et de *forage ;* milieu du XXe s.). Dans la recherche pétrolière, méthode de forage dans laquelle les tiges de forage sont remplacées par un flexible creux déroulé à partir d'un treuil.

flexographie [flɛksɔgrafi] n. f. (de *flexo-,* élément tiré de *flexible,* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; milieu du XXe s.). Procédé d'impression utilisant des formes en relief, généralement cylindriques, constituées de clichés souples en caoutchouc ou en plastique.

flexueux, euse [flɛksɥø, -øz] adj. (lat. *flexuosus,* tortueux, sinueux, de *flexum,* supin de *flectere* [v. FLEXIBLE] ; 1549, Tagault). Qui présente des courbures en divers sens : *Des joncs flexueux ceignent la mare* (Moréas).

flexuosité [flɛksɥozite] n. f. (bas lat. *flexuositas,* sinuosité, de *flexuosus* [v. FLEXUEUX] ; 1546, Rabelais, au sens de « intrigue » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). État de ce qui est flexueux ; partie flexueuse d'une chose : *Flexuosité de la tige. Les lignes de son visage s'arrondissent en flexuosités désespérantes pour le regard comme pour le pinceau* (Balzac).
• SYN. : *ondulation, sinuosité.*

flexure [flɛksyr] n. f. (lat. *flexura,* action de courber, de fléchir, de *flexum,* supin de *flectere* [v. FLEXIBLE] ; XXe s.). Déformation des couches géologiques qui, de part et d'autre d'une ligne, ont été surélevées d'un côté, abaissées de l'autre, mais sans rupture.

flibot [flibo] n. m. (néerl. *vlieboot,* petit bateau de charge ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *phlibot ; flibot,* 1660, Oudin). *Vx.* Bateau hollandais plat, renflé, à deux mâts, ne dépassant pas 100 tonneaux. || Bateau utilisé pour la pêche du hareng.

flibuste [flibyst] n. f. (de *flibustier ;* v. 1643, Le Hirbec, écrit *fribuste* [*flibuste,* 1689, v. ci-après], au sens 1 ; sens 2 [écrit *flibuste*], 1689, *Lettre de Cussy à Seignelay* [publiée dans le *Journ. des débats,* 29 sept. 1868] ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 4, XXe s.). **1.** Aux XVIIe et XVIIIe s., piraterie à laquelle se livraient les flibustiers, dans la mer des Antilles : *En ce temps-là, qui avait précédé la flibuste véritable...* (Farrère). || **2.** Ensemble des flibustiers : *Mais ce fut à la flibuste entière qu'il voulut adresser sa dernière réplique* (Farrère). || **3.** Escroquerie de haut vol ; manœuvres visant à dépouiller les naïfs de leur argent : *Cette société de haute flibuste où je me suis trouvé mêlé pour ma honte et pour mon malheur* (Daudet). *Risquons un grand coup de flibuste* (Romains). || **4.** Les gens qui se consacrent à ce genre d'entreprises : *La flibuste internationale.*
• SYN. : **3** *filouterie, friponnerie.*

flibuster [flibyste] v. intr. (de *flibustier ;* 1704, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** *Vx.* Faire le métier de flibustier : *Dussé-je rester moi seul à la Tortue, dussé-je y faire souche de flibustiers flibustant...* (Farrère). || **2.** *Vx.* Chercher des bénéfices malhonnêtes.

◆ v. tr. (1845, Bescherelle). *Vx.* Filouter, voler quelque chose ou quelqu'un : *Et les trois quarts du temps, ce n'est que pour flibuster votre bourse* (Flaubert).

flibusterie [flibystəri] n. f. (de *flibustier ;* 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** *Vx.* Conduite, acte de flibustier. || **2.** *Vx* et *littér.* Acte de filouterie, vol plus ou moins qualifié : *L'escarcelle fraîchement remplie par une de ces flibusteries si drôles que messieurs les étudiants savent si bien inventer* (Baudelaire).

flibustier [flibystje] n. m. (du moyen angl. *flibutor,* flibustier [fin du XVIe s.], *flibuster* [début du XVIIe s.], avec un *-s-* qui, d'abord purement graphique, est ensuite entré dans la prononciation, le mot angl. étant empr. au néerl. *vrijbuiter,* proprem. « celui qui fait du butin librement » [de *vrij,* libre, et *buiter,* qui fait du butin] ; 1667, Du Tertre, écrit *fribustier* [*flibustier,* 1680, Estrées], au sens 1 ; sens 2, 1837, Balzac [« brigand, voleur à main armée », 1756, Voltaire]). **1.** Aux XVIIe et XVIIIe s., aventurier appartenant à une association de pirates de la mer des Antilles, dont l'activité était dirigée surtout contre les possessions espagnoles : *J'avais eu quelques affaires de flibustiers* [...]. *On me donna le commandement d'un brick de guerre* (Vigny). || **2.** *Littér.* Personne qui vit d'escroqueries, filou : *Je* [...] *le fais arrêter comme un vulgaire flibustier* (Gide). *Je vais laisser tomber dans la poche de ce flibustier au moins un million de francs* (Duhamel).

flic [flik] n. m. (argot allem. *flick,* jeune homme, garçon [début du XVIe s.], d'abord employé en France par les malfaiteurs d'origine juive [dont l'argot contient beaucoup d'éléments germ.] ; v. 1828, G. Esnault, écrit *fligue,* au sens de « commissaire de police » ; écrit *flic,* au sens actuel, 1856, G. Esnault [*flique à dard,* 1837, Vidocq]). *Pop.* Agent de police : *Son père faisait deux métiers que les ouvriers méprisaient : flic et pipelet* (Hamp). *« C'est bon, dit le flic, descendez et venez avec moi jusqu'au poste »* (Duhamel). || Pop. et vx. *Flic en bourgeois,* inspecteur de police : *Un chapeau melon semblable non*

pas à l'admirable tiare de mon frère Joseph, mais bien plutôt à la suave coupole de ces messieurs les flics en bourgeois (Duhamel).

flicaille [flikɑj] n. f. (de *flic* ; 1939, G. Esnault). *Pop.* et *péjor.* L'ensemble des flics.

flicard [flikar] n. m. (de *flic* ; 1883, G. Esnault). *Pop.* Var. de FLIC : *Un nom qui revient de préférence aux flicards* (La Fouchardière).

flic flac [flikflak] onomatop. (formation expressive du type *clic clac, tric trac,* etc. ; 1646, Scarron). Imite le claquement d'un fouet, le bruit de soufflets qu'on applique, de sabots frappant le pavé, d'un clapotement, etc.

◆ **flic-flac** n. m. invar. (1829, Boiste). *Vx.* Pas de danse où les pieds battent rapidement l'un contre l'autre : *Ses pieds* [...] *étaient remarquables par leur petitesse, par ce jeu particulier que les vieux maîtres ont nommé « flic-flac »* (Balzac).

flicflaquer [flikflake] v. intr. (de *flic flac* ; 5 mai 1876, *Journ. officiel*). Faire flic flac.

flingot [flɛ̃go] n. m. (de l'allem. dialect. *flinke, flingge,* fusil, allem. class. *flinte,* même sens ; 1858, G. Esnault). *Pop.* Fusil de guerre : *De vieux flingots à percussion transformés en tabatières* (Courteline). *Et je suis tout prêt à faire comme les copains : à prendre un flingot, et à défendre le pays* (Martin du Gard).

flingue [flɛ̃g] n. m. (abrév. du précéd. ; 1889, A. Barrère [*fling',* 1881, G. Esnault]). *Pop.* Syn. de FLINGOT : *Alors j'arme mon flingue et je crie : « Halte-là ! »* (Dorgelès).

flinguer [flɛ̃ge] v. tr. (de *flingue* ; 1947, G. Esnault). *Pop.* Tirer sur quelqu'un avec une arme à feu.

flinquer [flɛ̃ke] v. tr. (du flamand *flinke,* coup ; 1756, *Encyclopédie*). En orfèvrerie, tailler de coups d'onglet serrés et réguliers le champ destiné à recevoir des émaux clairs.

flint-glass [flintglas] et , par abrév., **flint** [flint] n. m. (mot angl., de *flint,* silex, caillou, et de *glass,* verre ; 1771, Bonnafé [*flint-glass ; flint,* 1855, Nysten]). Verre d'optique à base de plomb, dispersif et réfringent.

flion [flijɔ̃] n. m. (de *flie,* même sens [attesté seulement en 1769, Duhamel du Monceau], anc. scand. *fliđa,* espèce de coquillage ; 1555, Belon). Nom donné communément à la telline, mollusque à coquille bivalve.

flip [flip] n. m. (mot angl., d'origine onomatop., désignant une « boisson composée de bière, d'eau-de-vie et de sucre » ; 1716, Behrens, *Engl.,* au sens 1 ; sens 2-3, 1823, Bonnafé). **1.** Boisson chaude composée d'ale épicée et sucrée. ‖ **2.** Mélange de cidre et de calvados chauffé et bien sucré : *J'ai pas attendu que tu me donnes le sein, cochard, coureur ! Tiens, voilà du flip, un cidre et moitié blanche* [...]. *Te brûle pas* (La Varende). ‖ **3.** Boisson froide composée de porto, de sucre et de jaunes d'œufs battus.

flip-flap [flipflap] n. m. invar. (mot angl., des v. [*to*] *flip,* se détendre, et [*to*] *flap,* frapper avec un clapet, tous deux d'origine onomatop. ; 1903, Larousse). Saut périlleux, en avant ou en arrière, exécuté en touchant la terre avec les mains.

flipot [flipo] n. m. (emploi ironiq. de *F[e]lippot,* dimin. pop. du prénom *Philippe,* prononcé *F[e]lippe* [de nombreux prénoms ont servi à dénommer des outils et des objets techniques, cf. *guillaume,* etc.] ; XVIII^e s., Havard, écrit *flipeau* et *flipot*). Morceau de bois rapporté qui sert à dissimuler une fente dans un ouvrage de menuiserie.

flipper [flipœr] n. m. (mot angloaméric. signif. proprem. « palette », de *to flip* [v. FLIP-FLAP] ; milieu du XX^e s.). Dans un billard électrique, dispositif qui permet de renvoyer la bille vers le haut. ‖ *Jouer au flipper,* jouer au billard électrique.

flirt [flœrt] n. m. (mot angl. signif. « mouvement preste, tour d'adresse, fantaisie, boutade, relations amoureuses superficielles », et, comme adj., « léger, folâtre, coquet », déverbal de *to flirt,* jeter, lancer, mouvoir avec rapidité, railler, folâtrer, coqueter, mot d'origine onomatop. ; 1879, Bonnafé, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse ; sens 3, 1895, Huysmans). **1.** Relations amoureuses plus ou moins platoniques, où la coquetterie prime le sentiment véritable : *Le flirt y remplace l'amour* (Theuriet). *Puis, à cette imagination paisible, ce mot de « flirt » ne représentait guère qu'une galanterie aimable, spirituelle, à cent lieues de ce que son misérable beau-père essayait de lui suggérer* (Daudet). *Le flirt, c'est, entre la femme et celui qui lui fait la cour, une manière d'être, un état d'âme vaguement délicieux et dangereusement progressif de la vertu à la faute, avec arrêt facultatif à toutes les stations intermédiaires* (Hervieu). *Un flirt qui ne tirerait pas à conséquence* (L. Descaves). *Alors, je transformerai par ma propre faute un flirt sans conséquence, et qu'on mène comme on veut, en un grand amour, chose difficile à gouverner* (Proust). ‖ **2.** La personne avec laquelle on flirte : *J'ai passé une heure à parler de vous avec un de vos anciens flirts ; devinez lequel ?* (Bourget). *Vous n'êtes pas un flirt* [...], *vous avez passé l'âge du gigolo* (Colette). ‖ **3.** *Fam.* Rapprochement momentané d'un homme politique ou d'une formation politique avec une formation différente.

• SYN. : **1** *amourette, béguin* (fam.), *caprice, fantaisie, passade, toquade* (fam.) ; **2** *ami, amoureux, béguin* (fam.), *chéri* (fam.).

◆ adj. (fin du XIX^e s.). Qui aime à flirter (vieilli) : *Je ne crois pourtant pas qu'elle vous plairait. Elle n'est pas flirt du tout. Vous devez aimer les jeunes filles flirt(s), vous* (Proust).

flirtage [flœrtaʒ] n. m. (de *flirter* ; 1855, Bonnafé). Action de flirter (rare) : *Ces coquetteries à froid, ce flirtage sans cœur* (Goncourt). *Après cinq mois d'un flirtage passionné, Numa n'était pas plus avancé auprès de sa petite que le jour de leur premier rendez-vous* (Daudet).

flirtation [flœrtasjɔ̃] n. f. (angl. *flirtation,* agitation perpétuelle, mouvement vif, coquetterie, badinage, de *to flirt* [v. FLIRT] ; 1833, Bonnafé). Action de flirter (rare) : *Son crime se réduisait à une flirtation un peu vive* (Theuriet). *Elle se livrait, paraît-il, avec un midshipman de Sa Majesté la Reine, à une flirtation vertigineuse* (Pouvillon).

flirter [flœrte] v. intr. (de *flirt* ; 1855, Bonnafé, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet [en politique, milieu du XX^e s.]). **1.** Avoir des relations sentimentales de caractère léger, superficiel, avec une personne de l'autre sexe : *Flirter avec une relation de vacances.* ‖ *Spécialem.* Échanger des propos galants : *Soudain retentit un double éclat de rire : un habit noir, une robe rose que je n'ai pas aperçus, en train de flirter dans un coin, et que ma méprise amuse* (Daudet). ‖ *Absol.* S'adonner au flirt, rechercher les intrigues galantes sans conséquence : *J'ai flirté — pour employer ce mot que les bourgeois sont en train d'emprunter aux mondains* (M. Prévost). *Quand j'avais dix-huit ans, et que je commençais d'aller dans le monde, je me mis tout de suite à flirter beaucoup* (Montherlant). ‖ **2.** Chercher à plaire aux personnes d'un milieu, d'une société, par un comportement qui s'apparente à la coquetterie : *Il y a encore un quatrième salon en formation, celui de M^me Eviza, une juive aux joues pleines, aux longs yeux étroits, et qui flirte avec tout l'Institut, dont elle porte les couleurs, des broderies vertes sur sa veste printanière et son petit chapeau aux ailes de caducée* (Daudet). ‖ *Spécialem.* Dans le domaine politique, se rapprocher momentanément, et sans adhésion profonde ou sans alliance véritable, d'un parti, d'un pays étranger.

• SYN. : **1** *batifoler* (fam.), *courtiser, marivauder, papillonner* ; **2** *coqueter* (fam.).

• REM. On a parfois écrit FLEURTER (début du XX^e s.) : *Demain, après-demain, on fleurtera* (Binet-Valmer), ou FLEURETER (v. ce mot).

flirteur, euse [flœrtœr, -øz] adj. et n. (de *flirter* ; 1878, Larousse [art. *flirtation*]). Qui flirte, qui aime à flirter : *Mais on voit bien que tu n'es pas non plus une flirteuse* (Gyp).

flissa ou **flissah** [flisa] n. m. (mot kabyle ; 1872, Larousse). Grand sabre droit, à pointe

effilée, avec un tranchant à double courbure, fabriqué en Kabylie : *L'Arabe étendit son flissah* (Villiers de L'Isle-Adam).

1. floc ! [flɔk] interj. (mot onomatop. ; v. 1530, C. Marot). Imite le bruit de la chute d'un corps dans un liquide ou un bruit similaire : *De grosses gouttes faisaient « floc ! » dans la poussière* (Vallès).

◆ **floc** n. m. (début du XX^e s.). : *Soudain, l'un d'eux a fait un bond et franchi le parapet*[...]. *J'ai, comme tout le monde, entendu le floc, le grand bruit de l'eau* (Duhamel).

2. floc [flɔk] n. m. (lat. *floccus,* flocon de laine, poil d'une étoffe, objet insignifiant, zeste, fétu ; v. 1130, *Eneas,* écrit *floc,* au sens de « petite touffe légère de laine, soie ou coton » ; sens actuel, 1680, Richelet, écrit *flot* [*floc,* XIX^e s.]). Petite houppe de laine ou de soie agrémentant l'uniforme militaire : *Floc d'aiguillette.*

flocage ou **flockage** [flɔkaʒ] n. m. (de l'angl. *flock,* bourre, laine, drap effiloché, empr. de l'anc. franç. *floc* [v. FLOC 2] ; milieu du XX^e s. [*flocage,* « façon qu'on donne aux bonnets orientaux, en attachant un flocon de soie au sommet » — 1865, Littré — est un dér. de *floc* 2]). Application de fibres plus ou moins longues de coton, de rayonne, de Nylon ou de laine sur un support (papier ou autre) recouvert d'un adhésif. (On dit aussi FLOCONNAGE.)

1. floche [flɔʃ] adj. (gascon *floche,* flasque, insuffisamment tendu [XVI^e s.], lat. *fluxus,* fluide, lâche, frêle, faible, de *fluxum,* supin de *fluere,* couler, s'écouler, se relâcher, s'amollir ; début du XVII^e s., *Chronique bordeloise* [écrit *floche*], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [écrit *flosche ; floche,* 1829, Boiste]). **1.** *Vx* ou *littér.* Mou, flasque, sans consistance : *Le natif l'emporte sur l'acquis* [...], *la naturelle étoffe reparaît, qui se tient, d'après le tissu, raide ou floche* (Gide). *Je faisais un pas, pris d'une curiosité ardente, sentant le secret de cette vie offert, floche et sans défense, dans ce fauteuil* (Proust). *Les jambes floches, M^e Élisée Jullauforie se dirigea vers la porte de l'étude* (Chérau). || **2.** *Fil floche, soie floche,* fil, soie de faible torsion : *Il portait le tarbouch de feutre rouge, inondé par-derrière d'une longue houppe de soie floche bleue* (Gautier).

◆ n. f. (XX^e s.). Sorte d'organsin à deux bouts très forts.

2. floche [flɔʃ] n. f. (de *floc* 2 ; 1300, Godefroy, au sens de « flocon, chose velue » ; 1822, P.-L. Courier, au sens de « petit lambeau qui s'effile » ; sens 1, 1857, Flaubert ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** Petite houppe qui sert d'ornement, notamment dans le costume : *Elle caressait les floches rouges d'un écran japonais* (Flaubert). *M'attendant toujours à y voir les petites floches de drap bleu dont sont faits les uniformes prussiens* (Daudet). || *Spécialem.* Gland du bonnet de police des soldats belges. || **2.** *Par anal.* Touffe de poils : *Robert de Nord, un grand vieux mince aux lèvres ironiques entre deux longues floches de favoris blancs* (Daudet). || Flocon : *« Vous voyez bien que ce jeune homme est fou ! » s'écrie-t-il en montrant le Suédois, déjà parti à grandes enjambées sous les floches de neige que le vent commence à chasser de toutes parts* (Daudet).

flockage n. m. V. FLOCAGE.

flock-book [flɔkbuk] n. m. (mot angl., de *flock,* troupeau [de moutons, de chèvres, d'oies], et de *book,* livre ; 1922, Larousse). Livre généalogique des moutons de race.
● Pl. *des* FLOCK-BOOKS.

flocon [flɔkɔ̃] n. m. (de *floc* 2 ; XIII^e s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, début du XVII^e s.). **1.** Petite touffe de laine, de soie, de coton : *Les brebis s'en vont dans la neige | Flocons de laine et ceux d'argent* (Apollinaire). || **2.** Petit amas d'une substance peu dense, en particulier de neige : *La neige que la bise* [...] *fouette en flocons blancs* (Lamartine). *Les flocons de sueur qui moussent sur sa peau* (Leconte de Lisle). *Parfois un nuage passe, flocon blanc* (Gide).
● SYN. : *1 floche, houppe, houppette.*

◆ **flocons** n. m. pl. (sens 1, XX^e s. ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Grains de céréales réduits en lamelles : *Flocons d'avoine, de maïs.* || **2.** Corps légers que certains malades croient voir voltiger devant leurs yeux, ou qui flottent réellement à l'intérieur du corps vitré.

floconnage n. m. V. FLOCAGE.

floconnant, e [flɔkɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *floconner ;* fin du XIX^e s., A. Daudet). Qui forme des flocons : *Une nuit tiède enveloppait de brume floconnante la plaine immense, où de hautes meules mettaient des taches sombres et arrondies* (Daudet).

floconné, e [flɔkɔne] adj. (de *flocon ;* av. 1872, Th. Gautier). Garni de flocons ou de ce qui ressemble à des flocons : *Le front légèrement découvert, et floconné de petites boucles de cheveux blonds très fins* (Gautier). *Certains ciels d'un bleu verdi de turquoise, floconnés de nuées rousses* (Huysmans).

floconnement [flɔkɔnmɑ̃] n. m. (de *floconner ;* 1874, A. Daudet, aux sens 1-2). **1.** Le fait de former des flocons ; état de ce qui floconne : *Le brouillard planait immaculé, en nappes nombreuses, avec des légèretés et des floconnements de ouate* (Daudet). *Un lent floconnement de duvet* (Genevoix). || **2.** *Fig.* et *littér.* État de ce qui, par son aspect, évoque des flocons : *Frantz, sans oser la regarder elle-même, suivait les mouvements de son ombrelle doublée de bleu, le floconnement de sa robe* (Daudet). *Le floconnement argenté des champs d'oliviers* (Bourget).

floconner [flɔkɔne] v. intr. (de *flocon ;* 1881, A. Daudet [v. attesté aussi au XV^e s., au sens de « fabriquer — un habit — d'une étoffe velue »]). Former des flocons, ou prendre l'aspect de flocons : *Des milliers de corolles neigeuses floconnaient et tremblaient sur leur queue grêle* (R. Bazin). *Une barbe blonde qui floconnait plus bas que son estomac* (Farrère). *D'inépuisables élans de nuages* [...] *floconnèrent, déjà printaniers* (Audiberti).

floconneux, euse [flɔkɔnø, -øz] adj. (de *flocon ;* 1802, Flick). Qui forme des flocons ; qui présente l'aspect de flocons : *Quand on le menait aux offices, ses yeux, fixés sur la partie non colorée des vitraux, voyaient sans cesse les nuages floconneux du ciel se transformer en rideaux et en oreillers blancs, sur lesquels reposaient des têtes d'enfants, souffrants, pleurants, mourants* (Baudelaire). *À travers la souple et floconneuse étoffe de son complet, il respirait le bien-être par tous les pores* (Gide).

floculation [flɔkylasjɔ̃] n. f. (de *floculer ;* 1922, Larousse). En termes de chimie, coagulation de certaines solutions colloïdales sous forme de flocons : *Un examen comme celui que tu m'as demandé se réglera par une prise de liquide, une floculation dans un tube* (Romains). || *Réactions de floculation,* réactions physico-chimiques destinées à diagnostiquer certaines maladies, dont la syphilis.

floculer [flɔkyle] v. intr. (du bas lat. *flocculus,* petit flocon, dér. du lat. class. *floccus* [v. FLOC 2] ; 1911, Larousse). Précipiter sous forme de flocons, en parlant de solutions colloïdales.

floculeux, euse [flɔkylø, -øz] adj. (de *floculer ;* milieu du XX^e s.). Se dit d'un précipité ayant l'apparence de flocons.

flon, flon [flɔ̃flɔ̃] onomatop. (1680, Richelet). Mot sans signification précise, qu'on trouve dans certains refrains : *Flon, flon, flon, larira dondaine, | Gai, gai, gai, larira dondé.*

◆ **flonflon** n. m. (sens 1, 1697, Gherardi ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** *Fam.* Refrain de chanson populaire, de vaudeville, d'opérette, et musique qui s'y rapporte : *Les flonflons d'Offenbach. Ou vous trouvez-vous obligé de composer des flonflons pour payer le convoi de votre maîtresse ?* (Balzac). *Son aînée fredonnait des flonflons à un petit théâtre de faubourg* (Baudelaire). || **2.** *Fam.* Accents, airs bruyants de certaines musiques populaires (généralement au plur.) : *Et tandis que les flonflons de la musique foraine éclataient sur la place...* (Le Roy). *Des flonflons s'entendaient au loin, avec les dernières pétarades du feu d'artifice* (L. Daudet). *Au-dessus des flonflons vagues de la musique, il entendit l'applaudissement dont on saluait le taureau traîné hors de l'arène* (Montherlant).

flonger [flɔ̃ʒe] v. intr. (origine inconnue ; fin du XIX^e s.). *Pop.* Tituber : *Elle se mit à ronfler de fatigue, en duo avec l'âne qui dormait debout, flongeant sur ses jambes flageolantes* (Richepin).

flopée [flɔpe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *floper,* battre [1846, Sainéan, *Sources*], v. qui dérive de **feluppa,* var. du bas lat. *faluppa,* brin de paille, chose sans valeur [v. ENVELOPPER, ENVELOPPE] ; milieu du XIX^e s., au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau). **1.** *Pop.* Volée de coups (vieilli) : *Il a reçu une de ces flopées !* || **2.** *Pop.* Grande quantité : *Toute la flopée des mioches suivait en ordre* (Zola).

• REM. On trouve parfois la graphie FLOPPÉE : *La floppée des voyageurs roulait dans un nuage de charbon et de poudre* (Huysmans).

floquet [flɔkɛ] n. m. (de *floc* 2 ; 1596, Hulsius, au sens de « touffe de cheveux » ; sens actuel, 1870, Goncourt). Petite houppe : *Elle venait de se faire coudre aux manches de sa robe de petits floquets de rubans bleus* (Goncourt). [Le chat] *était énorme, commun et pourtant bizarre [...], avec çà et là de petits floquets blancs tels que ces peluches qui voltigent sur les tisons morts* (Huysmans).

floraison [flɔrɛzɔ̃] n. f. (réfection [d'après le lat. *flos, floris,* fleur] de *floroison, florison,* floraison [XIII^e s.], *fleuraison* [v. 1600, Malherbe], *fleurison* [1704, Trévoux], directement dér. de *flor, fleur* [v. FLEUR 1] ; 1731, *Dict. général,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1883, A. Daudet ; sens 4, av. 1850, Balzac ; sens 5, milieu du XIX^e s., Baudelaire). **1.** Développement et épanouissement des fleurs : *Un verger en pleine floraison. Certains rosiers ont plusieurs floraisons.* || **2.** Temps où les plantes fleurissent : *Nous sommes encore éloignés de la floraison.* || **3.** *Fam.* et *ironiq.* État d'une personne qui a des éruptions de la peau : *Elle est en floraison et nous ferait perdre trop de temps* (Daudet). || **4.** Ce qui a l'aspect de fleurs épanouies : *Comme les floraisons de la gelée se prennent à des brins de paille suspendus par le vent à la marge d'une fenêtre* (Balzac). *Ces prodigieuses floraisons de l'Océan, si rarement aperçues par l'œil humain* (Hugo). || **5.** *Fig.* Naissance, apparition simultanée d'un grand nombre de personnes ou de choses remarquables : *Floraison de poètes, d'œuvres d'art. Le plafond disparaissait sous une floraison de joujoux qui pendaient comme des stalactites merveilleuses* (Baudelaire). *Si dans ce salon tant d'ambitions intellectuelles et même de nobles efforts avaient été enterrés pour jamais, du moins, de leur poussière, la plus rare floraison de mondanité y avait pris naissance* (Proust).

floral, e, aux [flɔral, -o] adj. (lat. *floralis,* de fleur, de *flos, floris* [v. FLEUR 1] ; 1549, J. Du Bellay, au sens II [dans *jeux Floraux,* v. ci-après] ; sens I, 1, milieu du XVIII^e s. ; sens I, 2, 1872, Larousse ; sens I, 3, début du XX^e s.).

I. 1. Qui appartient à la fleur : *Organes floraux. Enveloppes florales.* || **2.** Qui a rapport aux fleurs : *Exposition florale.* || **3.** *Littér.* Qui fait penser aux fleurs : *Ce que le bleu peut avoir de flatteur et de floral* (Romains).

II. *Jeux Floraux,* concours poétique annuel, fondé à Toulouse au début du XIV^e s. — par le *Consistori del Gai Saber* (Consistoire du Gai Savoir, devenu en 1694 *Académie des jeux Floraux*), groupe de poètes désireux de maintenir les traditions du lyrisme courtois — et dont les lauréats étaient récompensés par des fleurs d'or ou d'argent.

1. floralies [flɔrali] n. f. pl. (lat. *Floralia,* n. neutre plur., fêtes en l'honneur de Flore, de *Flora* [v. FLORE] ; 1842, Acad.). Fêtes en l'honneur de la déesse Flore, qui se célébraient au printemps, dans la Rome antique.

2. floralies [flɔrali] n. f. pl. (lat. *floralia* [*loca,* lieux], « parterre de fleurs », neutre plur. de l'adj. *floralis* [v. FLORAL] ; 1875, d'après Littré, 1877). Exposition horticole où l'on présente les plus beaux spécimens de fleurs : *Les floralies quinquennales de Gand. Les floralies de Vincennes.*

flore [flɔr] n. f. (lat. scientif. moderne *flora,* flore [XVII^e s.], de *Flora,* n. lat. de la déesse des Fleurs ; 1777, Lamarck, aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XX^e s.). **1.** Ensemble des plantes et des arbres qui croissent dans une région plus ou moins étendue : *Le soleil sous la mer* [...] | *Éclaire la forêt des coraux abyssins,* | *Qui mêle, aux profondeurs de ses tièdes bassins,* | *La bête épanouie et la vivante flore* (Heredia). *Étudier la flore et la faune d'un pays. La flore alpestre, des régions tempérées.* || **2.** Ouvrage donnant la liste et la description de ces plantes, de ces arbres, ainsi que des tableaux permettant la détermination des espèces : *« La Flore de Madagascar » a été publiée sous la direction du professeur Humbert. Anna* [...] *m'appelait pour me faire remarquer telle particularité des étamines ou je ne sais quoi dont ne parlait pas sa « flore » et qu'avait signalé M. Bureau* (Gide). || **3.** *Flore microbienne,* ensemble des micro-organismes vivant, à l'état normal ou pathologique, sur les tissus ou dans les cavités naturelles de l'organisme : *La flore intestinale.*

• SYN. : **1** *végétation.*

floréal [flɔreal] n. m. (dér. savant du lat. *floreus,* de fleurs, couvert de fleurs, de *flos, floris* [v. FLEUR 1] ; 1793, Fabre d'Églantine). Huitième mois du calendrier républicain, commençant le 20 ou le 21 avril et finissant le 19 ou le 20 mai : *La flotte venait d'appareiller depuis le 30 floréal an VI* (Vigny).

florée [flɔre] n. f. (de *flor,* forme anc. de *fleur* 1 [v. ce mot] ; début du XIV^e s. [var. *fleurée,* 1723, Savary des Bruslons]). Indigo de qualité inférieure : *Peintes de beau vert-gai, fait d'orpin et de florée fine* (Hugo).

florence [flɔrɑ̃s] n. f. (du n. de *Florence,* v. d'Italie où ces produits ont d'abord été fabriqués ; 1732, Trévoux, au sens 1 [sans doute abrév. de *taffetas de Florence*] ; sens 2, 1907, Larousse [*crin de Florence,* 1922, Larousse]). **1.** Sorte de toile de soie : *Des douillettes à la lapone en florence et en sicilienne* (France). || **2.** *Florence,* ou *crin de Florence,* crin très résistant servant pour la pêche à la ligne.

florencé, e [flɔrɑ̃se] adj. (de *Florence,* n. d'une ville d'Italie ; XVI^e s., Godefroy). En héraldique, se dit d'une fleur de lis ornée de rinceaux et de boutons, comme celle des armes de Florence.

florentin, e [flɔrɑ̃tɛ̃, -in] adj. et n. (de *Florence,* n. d'une ville d'Italie ; XVI^e s. [*baiser à la florentine, baiser florentin,* v. 1860, Delvau ; *récipient florentin,* XX^e s.]). Qui est relatif ou qui appartient à Florence ; habitant ou originaire de cette ville : *J'ai rêvé d'Orient, de lumières,* | *De pavés florentins où traîner des rapières* (Samain). *École florentine. Citoyens florentins.* || *Baiser florentin,* baiser d'amour qui met en contact lèvres et langues : *Amour vos baisers florentins* | *Avaient une saveur amère* | *Qui a rebuté nos destins* (Apollinaire). || *Récipient florentin,* carafe dont le col se rétrécit par le haut, et à la base duquel est disposé un bec recourbé qui s'élève le long du corps de la carafe.

◆ **florentin** n. m. (sens 1, fin du XIX^e s. ; sens 2, 1930, Larousse). **1.** Dialecte italien parlé à Florence, le plus proche de la langue littéraire italienne. || **2.** Gâteau aux amandes qui se prépare à Florence.

◆ **florentine** n. f. (sens 1, 1666, Gay ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Satin façonné, qui fut d'abord fabriqué à Florence. || **2.** Serge de Rome faite de laine peignée, travaillée à la façon du basin.

florès [flɔrɛs] n. m. (probablem. latinisation [qui s'est produite dans l'argot des écoliers et des étudiants] du provenç. *faire flori,* être dans un état de prospérité [où *flori* vient du lat. *floridus,* fleuri, couvert de fleurs, dér. de *flos, floris,* v. FLEUR 1] ; 1638, Richelieu, au sens de « faire une dépense d'éclat, manifester sa joie avec éclat » ; sens actuel, milieu du XVII^e s., La Curne). Usité seulement dans la loc. *faire florès,* briller, avoir un gros succès dans le monde, réussir brillamment : *Je vous trouve joli comme un Amour ! Vous allez faire florès à Rouen* (Flaubert).

floribond, e [flɔribɔ̃, -ɔ̃d] adj. (dér. savant du lat. *flos, floris,* fleur [v. FLEUR 1], sur le modèle d'adj. en *-bond,* comme *furibond, pudibond,* etc. ; 1871, d'après Littré, 1877).

Se dit d'un végétal à floraison abondante. (On dit aussi FLORIFÈRE.)

floricole [flɔrikɔl] adj. (de *flori-*, élément tiré du lat. *flos, floris* [v. FLEUR 1], et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, soigner, habiter ; 1842, Acad.). Qui vit sur les fleurs : *Insecte floricole.*

floriculture [flɔrikyltyr] n. f. (de *flori-* [v. l'art. précéd.] et de *culture ;* 1872, Larousse). Branche de l'horticulture qui s'occupe de la culture des plantes à fleurs et, plus généralement, des plantes d'ornement.

floridées [flɔride] n. f. pl. (dér. savant du lat. *floridus,* fleuri, couvert de fleurs [de *flos, floris,* v. FLEUR 1], à cause de l'aspect de ces algues ; 1827, Acad.). Sous-classe d'algues marines contenant un pigment rouge, qu'on a pu comparer à des fleurs. (Syn. ALGUES ROUGES, RHODOPHYCÉES.)

florifère [flɔrifɛr] adj. (lat. *florifer,* qui porte des fleurs, de *flos, floris* [v. FLEUR 1], et de *ferre,* porter ; 1783, Bergeret, aux sens 1-2). **1.** Qui porte des fleurs : *Rameaux florifères.* ‖ **2.** Qui donne beaucoup de fleurs : *Les massifs qui entouraient la maison n'étaient pas très florifères* (Theuriet).

● SYN. : **2** *floribond.*

florilège [flɔrilɛʒ] n. m. (lat. moderne *florilegium,* formé, avec *flos, floris* [v. FLEUR 1], sur le modèle du lat. class. *spicilegium,* glanage [de *spica,* épi, et de *legere,* ramasser, recueillir], qui, aux XVII[e] et XVIII[e] s., était parfois employé pour désigner des recueils d'actes ou de documents [v. SPICILÈGE] ; 1704, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Recueil de morceaux choisis d'œuvres littéraires. ‖ **2.** Sélection de choses belles et remarquables : *Florilège de musique ancienne.*

● SYN. : **1** *anthologie, chrestomathie, morceaux choisis, sélection, spicilège.*

florin [flɔrɛ̃] n. m. (francisation de l'ital. *fiorino,* dér. de *fiore,* fleur, de même origine que le franç. *fleur* 1 [le florin d'or de Florence, dès le XIII[e] s., était orné des fleurs de lis qui figuraient sur les armes de la ville] ; 1316, Maillart, écrit *flourin* [*florin,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, 1748, Montesquieu [en GrandeBretagne, 1872, Larousse]). **1.** *Autref.* Monnaie d'or de Florence, qui fut imitée ensuite dans divers pays, notamment en France, soit en or, soit en argent : *Jetant dans le bassin un florin d'argent qui retentit parmi les liards* (Hugo). ‖ **2.** *Auj.* Aux Pays-Bas, unité monétaire principale, divisée en 100 cents. ‖ En GrandeBretagne, pièce de 2 shillings.

floripare [flɔripar] adj. (bas lat. *floriparus,* qui enfante des fleurs [de *flos, floris,* fleur, et de *parere,* enfanter, faire naître, engendrer, procurer], ou dér. franç. de *flori-* [v. FLORICOLE] et de *-pare* [du lat. *parere*] ; 1865, Littré). Se dit des bourgeons qui ne produisent que des fleurs.

florir [flɔrir] v. intr. (forme anc. de *fleurir* [v. ce mot] ; fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy [rare depuis la fin du XVI[e] s.]). [Conj. 7.] Prospérer (rare aux formes autres que l'imparf. de l'indic. et le part. prés.) : *Ce n'est pas une raison pour que l'art, cette chose éternelle, ne continue pas de verdoyer et de florir* (Hugo). *En ces temps où du Christ florissaient les semailles, | Plus d'un illustre moine* [...] *| Glorifiait la Mort avec simplicité* (Baudelaire).

● REM. V. FLEURIR.

florissant, e [flɔrisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *florir ;* XIII[e] s., Godefroy, écrit *flourissant* [*florissant,* v. 1530, C. Marot], au sens 1 [var. *fleurissant,* fin du XVI[e] s., Brantôme] ; sens 2, 1849, Raspail). **1.** Qui est dans un état de pleine prospérité : *Un commerce florissant. Point d'État florissant sans liberté* (Girardin). ‖ **2.** Qui annonce une brillante santé : *Mine florissante.*

● SYN. : **1** *actif, prospère ;* **2** *beau, éclatant, resplendissant.*

● REM. V. FLEURIR.

flosculeux, euse [flɔskylø, -øz] adj. (du lat. *flosculus,* fleur jeune et tendre, tête des fruits, dimin. de *flos* [v. FLEUR 1] ; 1792, *Dict. général*). Se dit d'une fleur composée qui ne renferme que des fleurons.

1. flot [flo] n. m. (francique **flot-,* le fait de monter [en parlant de la mer], de couler rapidement, de pousser ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1669, Boileau ; sens I, 3, 1804, Delille ; sens I, 4, 1662, Corneille [*flots de sang ; flots d'encre, de bile,* 1835, Acad.] ; sens I, 5, XIV[e] s., *Girart de Roussillon ;* sens I, 6, 1645, Tristan l'Hermite ; sens II, 1, 1690, Furetière [*mettre... à flot*] ; sens II, 2-3, 1845, Bescherelle).

I. 1. Toute masse liquide plus ou moins agitée de mouvements en sens divers ; vague : *La Manche étant une quasi-Méditerranée, la vague est courte et violente, le flot est un clapotement* (Hugo). *Le vieux fleuve alangui roule des flots de plomb* (Heredia). ‖ **2.** *Poét.* La mer (au plur.) : *Ô flots, que vous savez de lugubres histoires !* (Hugo). ‖ **3.** Ce qui flotte, ondoie : *Les flots d'une chevelure. Une veste de drap* [...] *laissant déborder entre elle et le haut-de-chausses un flot de linge fin* (Gautier). ‖ **4.** Quantité abondante d'un liquide quelconque versé : *Ce fut une crise de larmes, un flot amer que rien ne pouvait arrêter ni tarir* (Daudet). ‖ Fig. *Faire couler des flots d'encre,* donner matière à de nombreux écrits : *La question de la grâce a fait couler des flots d'encre.* ‖ Fig. *Déverser des flots de bile,* se livrer à de violentes invectives contre quelqu'un ou quelque chose. ‖ **5.** *Fig.* Masse importante de personnes en mouvement : *Un flot épouvanté d'hommes et de chevaux refluait, roulait vers la ville* (Zola). *Un flot inaccoutumé de promeneurs* (Proust). ‖ **6.** *Fig.* Masse de choses de toute espèce, rappelant par son importance l'abondance des flots : *Flots de paroles. Il est des nuits d'orage où le flot des idées* [...] *| Roule avec trop de pente et trop d'emportement* (Lamartine). *Des flots d'azur, des flots de nuit, des flots d'aurore* (Hugo). *Des étoffes merveilleuses que le premier épicier venu aurait pu commander et obtenir à flots d'or* (Balzac). *Après avoir répandu des flots de poésie orientale* (Daudet).

II. 1. État de ce qui flotte (dans quelques expressions). ‖ *Remettre un bateau à flot,* le déséchouer ou le renflouer. ‖ *Mettre du bois à flot,* le jeter dans une rivière afin qu'il soit transporté par le courant. ‖ **2.** Fig. *Être à flot,* cesser d'être aux prises avec des difficultés. ‖ **3.** *Mettre, remettre quelqu'un à flot,* lui fournir l'aide qui lui permet de réussir, de sortir d'une situation difficile, critique.

● SYN. : **I, 1** *onde ;* **3** *bouillonnement, ondulation, vague ;* **4** *fleuve, ruisseau, torrent ;* **5** *essaim, foule, marée, nuée, volée ;* **6** *afflux, avalanche, déluge, flux, grêle, pluie.*

◆ **À flot** ou **à flots** loc. adv. (1690, Furetière). Abondamment (au pr. et au fig.) : *L'eau des terrasses ruisselle à flot de ces tuiles vernies* (Tharaud). *Et le jour entrant à flots par la fenêtre ouverte, ce furent des exclamations devant le beau lit en acajou* (Daudet).

2. flot [flo] n. m. (anc. scand. *flod,* marée montante ; v. 1138, Gaimar, écrit *flod ;* v. 1155, Wace, écrit *flo ; flot,* v. 1180, *Aiquin*). La marée montante, le flux : *L'heure du flot.*

3. flot [flo] n. m. (var. de *floc* 2 [v. ce mot] ; 1680, Richelet, au sens de « petite houppe de laine, de soie, employée comme ornement des têtières de cheval, etc. » ; sens actuel, XX[e] s.). Ensemble de rubans aux couleurs de la société organisatrice, que l'on fixe près de l'oreille droite au frontal des chevaux classés dans les épreuves de jumping, lors de la distribution des prix.

flottabilité [flɔtabilite] n. f. (de *flottable ;* 1856, Lachâtre). Propriété que possèdent certains corps de rester insubmersibles. ‖ *Spécialem.* Force résultant de la poussée de l'eau, subie par le volume immergé d'un corps, opposée au poids total de ce même corps. ‖ *Réserve de flottabilité,* quantité exprimée par le volume émergé de la coque d'un navire et qui donne la mesure de l'accroissement de poids qu'il peut encore supporter sans sombrer.

flottable [flɔtabl] adj. (de *flotte* 1 et de *flotter* 1 ; 1572, Godefroy, au sens 2 [de *flotte* 1] ; sens 1 [de *flotter* 1], 1865, Littré). **1.** Qui peut flotter : *Bois flottables.* ‖ **2.** Qui permet le flottage de trains de bois ou de radeaux : *Une rivière flottable.*

flottage [flɔtaʒ] n. m. (de *flotter* 1 et de *flotte* 1 ; 1446, Godefroy, écrit *flotaige,* au

sens de « action de dériver l'eau des rivières dans les prés » [de *flotter* 1] ; écrit *flottage*, au sens 1 [de *flotter* 1], 1611, Cotgrave ; Sens 2 [de *flotter* 1], 1721, Trévoux ; sens 3 [de *flotter* 1], 1922, Larousse). **1.** Action de flotter : *L'ingénieur qui, le premier, attacha au bâtiment coulé à fond un appareil de flottage* (Maeterlinck). || **2.** Transport des bois par les cours d'eau, sur lesquels on les laisse flotter au gré du courant : *Trois ou quatre belles bûches encore humides d'un long flottage en haute Seine* (Daudet). || **3.** En métallurgie, opération consistant à séparer les minerais de la plus grande partie de leur gangue par le procédé de la flottation.

flottaison [flɔtɛzɔ̃] n. f. (de *flotter* 1 et de *flotte* 1 ; 1446, Godefroy, écrit *flotaison*, au sens de « action de dériver l'eau des rivières dans les prés » [de *flotter* 1] ; écrit *flottaison*, au sens I [de *flotter* 1], 1691, Ozanam [« partie d'un bâtiment qui est à fleur d'eau » ; *ligne de flottaison*, 1797, Gattel ; *ligne de flottaison en charge, ... lège*, XX[e] s.] ; sens II, 1 [de *flotte* 1], 1752, Trévoux ; sens II, 2 [de *flotter* 1], début du XX[e] s. ; sens III, XX[e] s.).

I. Limite qui, dans un corps flottant sur une eau tranquille, sépare la partie immergée de celle qui émerge. || Spécialem. *Ligne de flottaison d'un navire*, ou simplem. *flottaison*, intersection du niveau de l'eau avec la coque : *La muraille entière, des bastingages à la flottaison, n'était plus qu'une dentelle de bois* (Farrère). || *Ligne de flottaison en charge*, intersection du niveau de l'eau avec la coque d'un navire portant la charge maximale autorisée. || *Ligne de flottaison lège*, celle qui correspond à un navire sans chargement, ni eau, ni combustible.

II. 1. Train de bois acheminé par flottage (rare) : *Les radeaux sont aux anciennes grandes flottaisons du Rhin ce qu'une chaloupe est à un vaisseau à trois ponts* (Hugo). || **2.** État de ce qui flotte (rare) : *Irradiée par des centaines de lignes en flottaison comme des bouées transparentes* (Hervieu).

III. En termes financiers, syn. de FLOTTEMENT (au sens 4).

flottant, e [flɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *flotter* 1 ; milieu du XVI[e] s., aux sens 2 et 6 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1948, Larousse ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, 1826, Mozin). **1.** Qui flotte, est en train de flotter sur l'eau : *Je fus bercé au souvenir des glaces flottantes* (Renan). *Des épaves flottantes. Des mines flottantes.* || *Ancre flottante*, flotteur composé d'un cône en toile maintenu ouvert, et qui constitue par sa résistance un point fixe en pleine mer. || **2.** Qui ondule au gré du vent : *Un drapeau flottant.* || *Par extens.* Qui ondoie, qui retombe avec souplesse : *Une crinière flottante. Un énorme foulard* [...] *enveloppait sa tête admirable en manière de turban, dont une extrémité restait flottante* (Gide). || **3.** Spécialem. *Moteur flottant*, bloc-moteur monté sur le châssis par l'intermédiaire de supports élastiques qui permettent de légers déplacements et empêchent ainsi les vibrations du moteur de se communiquer à l'ensemble du véhicule. || **4.** Qui a quelque chose de mal assuré, d'incertain : *Les gens marchaient d'un pas flottant, les yeux encore pleins de rêve* (Sartre). || **5.** *Dette flottante*, portion de la dette publique qui n'est pas consolidée et qui, par suite, est susceptible à tout moment d'augmenter ou de diminuer selon les besoins du Trésor. || *Monnaie flottante*, monnaie dont le cours de change n'est pas fixé intentionnellement. || **6.** *Fig.* Qui ne s'accroche à rien de précis, qui ne peut se fixer : *Les flottantes songeries d'une tête un peu ébranlée* (Goncourt). *Peu à peu ses membres s'engourdirent, sa pensée s'assoupit, devint incertaine, flottante* (Maupassant). *Une de ces impressions flottantes dont son extrême sensibilité avait enregistré le message sans le bien traduire* (Martin du Gard). || *Caractère, esprit flottant*, qui hésite sans cesse, change constamment d'avis.

• SYN. : 2 *ondoyant, ondulant ;* 4 *chancelant, hésitant, vacillant ;* 6 *confus, flou, fluctuant, indécis, mobile, mouvant, vague, vaporeux ; changeant, instable, velléitaire, versatile.* — CONTR. : 4 *assuré, ferme, solide ;* 6 *fixe, précis, sûr ; constant, inébranlable, résolu, stable.*

◆ **flottant** n. m. (1930, Larousse). Partie des titres d'une émission d'actions ou d'obligations qui n'a pu être placée.

flottard [flɔtar] n. m. (de *flotte* 1 ; 1880, G. Esnault). *Arg. scol.* Élève préparant le concours de l'École navale : *Pendant les récréations interminables où les pistons, les taupins, les flottards pâlissaient sur leurs cours* [...], *il leur rendait visite* (Fabre).

flottation [flɔtasjɔ̃] n. f. (de *flotter* 1 ou de l'angl. *flotation*, action de flotter, théorie des corps flottants [lui-même dér. du franç. *flotter* 1] ; 1930, Larousse). Procédé de triage des corps finement broyés, utilisant la différence de tension superficielle d'un corps à l'autre lorsqu'ils sont dans l'eau.

1. flotte [flɔt] n. f. (anc. scand. *floti*, flotte, radeau ; v. 1138, Gaimar, écrit *flote* [*flotte*, 1530, Palsgrave], au sens 1 ; sens 2-3, 1835, Acad. ; sens 4, 1945, G. Esnault ; sens 5, 1932, Acad.). **1.** Réunion de bâtiments naviguant ensemble : *La flotte du capitan-pacha était mouillée de l'autre côté du golfe* (Chateaubriand). *La VI[e] flotte américaine.* || **2.** Ensemble des navires appartenant à une compagnie, à un pays : *La flotte des Chargeurs réunis.* || **3.** Ensemble des bâtiments de guerre d'une nation : *La flotte britannique. L'amiral de la flotte.* || **4.** *Arg. scol.* Classe préparatoire au concours d'entrée à l'École navale. || **5.** *Flotte aérienne*, formation d'avions de bombardement, de chasse ou de reconnaissance, comprenant plusieurs escadres.

2. flotte [flɔt] n. f. (du lat. *fluctus*, lame, vague, flot, agitation, trouble, de *fluere*, couler, s'écouler ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *flote* [*flotte*, v. 1495, *Roman de Jean de Paris*], au sens 1 ; sens 2, début du XV[e] s.). **1.** *Fam.* Grande quantité de personnes (vieilli) : *Il n'y en a pas des flottes qui aient eu cette idée-là* (Donnay). || **2.** Écheveau de soie faisant partie d'une pantine : *Et la soie filée* [...] *tressée en flottes* (Farrère).

3. flotte [flɔt] n. f. (déverbal de *flotter* 1 ; XIII[e] s., au sens de « vague, flot » ; XVI[e] s., au sens de « inondation » ; 1883, G. Esnault, au sens de « bain » ; sens actuels, 1886, G. Esnault). *Pop.* Eau : *Piquer une tête dans la flotte. Boire de la flotte.* || *Spécialem.* et *pop.* Pluie : *Il tombe de la flotte.*

4. flotte [flɔt] n. f. (déverbal de *flotter* 1 ; 1397, Godefroy, au sens de « rondelle métallique qu'on place entre la tête du boulon et la pièce à serrer » ; sens I, 1838, Acad. ; sens II, XVI[e] s. [« bouée... », 1835, Acad.]).

I. En charronnerie, rondelle de fer battu que l'on place entre l'épaulement de l'essieu et la roue, et sur laquelle s'exerce le frottement.

II. Morceau de liège maintenant soit un filet, soit une ligne de pêcheur à fleur d'eau. || Bouée ou barrique qui soutient un câble à la surface de l'eau.

flotté, e [flɔte] adj. (part. passé de *flotter* 1 ; 1611, Cotgrave). *Bois flotté*, bois transporté par flottage.

flottement [flɔtmɑ̃] n. m. (de *flotter* 1 ; début du XIV[e] s., au sens de « mouvement des flots » ; sens 1, v. 1380, *Aalma ;* sens 2, 1756, *Encyclopédie ;* sens 3, 1801, Mercier ; sens 4, XX[e] s.). **1.** Mouvement imprimé à quelque chose qui flotte, qui ondoie, ondule mollement : *Le flottement d'un drapeau.* || Mouvement incontrôlé des roues directrices d'un véhicule, répété successivement d'un côté et de l'autre : *Un pneu crevé entraîne le flottement dans la direction d'une automobile.* || **2.** Ondulation ou mouvement discordant dans les rangs d'une colonne qui défile, d'une troupe qui avance : *Il y a du flottement dans les rangs.* || **3.** *Fig.* Mouvement d'hésitation : *On percevait un certain flottement dans l'assistance.* || Manque de netteté, imprécision due à des variations : *Une analyse qui fait apparaître les flottements de la pensée d'un philosophe.* || **4.** Variations de cours d'une monnaie qui flotte.

• SYN. : 1 *ondoiement, ondulation ;* 3 *fluctuation, incertitude, indécision.*

1. flotter [flɔte] v. intr. (de *flot* 1 ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *floter* [*flotter*, v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2 et 4, v. 1200, *Bueve de Hantone ;* sens 3, 1835,

Acad. ; sens 5, av. 1850, Balzac ; sens 6, 1859, V. Hugo ; sens 7, début du XX[e] s. [« être indécis », 1580, Montaigne] ; sens 8, 1971). **1.** Être porté sur une surface liquide : *Une seule arche flotte à la surface du cataclysme* (Hugo). *Je vis la foule s'empresser, se pencher [...], désigner, dans l'eau limoneuse du fleuve, un petit objet qui flottait* (Gide). ‖ **2.** Ondoyer, être porté de-ci, de-là, au gré du vent : *Les grands voiles flottent suspendus aux cactus* (Fromentin). *Le rideau de vitrage flottait au-dehors, soulevé par le vent* (Mauriac). ‖ **3.** Être affecté d'un mouvement d'ondulation ou de mouvements discordants, en parlant d'une colonne qui défile ou d'une troupe au combat : *Les rangs se mettent à flotter.* ‖ **4.** Retomber avec souplesse en ondulant mollement et librement : *Sa main sur ses chevaux laissait flotter les rênes* (Racine). *Ses lanternes enveloppées de longs crêpes flottant jusqu'à terre avec je ne sais quelle grâce féminine ondulante* (Daudet). ‖ **5.** Avoir trop d'ampleur, en parlant d'un vêtement : *Leurs personnes délicates sont perdues dans ces vêtements larges, qui flottent comme autour de petites marionnettes sans corps* (Loti). ‖ Être trop à l'aise dans un vêtement trop large, en parlant d'une personne : *Flotter dans un costume.* ‖ **6.** Être répandu, se maintenir en suspension dans l'air : *Les souffles de la nuit flottaient sur Galgala* (Hugo). *Tout flottait sans contours dans une vapeur trouble* (Gautier). *Dans la cuisine où flotte une senteur de thym* (Samain). ‖ **7.** *Fig.* Errer çà et là avec légèreté et persistance : *Il ne dépendait pas de ta volonté que l'ombre de ce Rodolphe ne flottât autour de notre lit* (Mauriac). ‖ *Vx* et *littér.* Être porté çà et là, être hésitant, indécis : *Elle flotte, elle hésite, en un mot elle est femme* (Racine). *Les mille et une pensées entre lesquelles il flottait* (Balzac). *Il flottait, incertain, entre le oui et le non* (Gautier). *Tu me parais flotter au souffle des circonstances* (Barrès). ‖ **8.** En parlant de la monnaie, ne pas avoir de cours de change fixe : *Une monnaie flotte lorsque sa valeur varie au gré de l'offre et de la demande.*

• SYN. : **1** *nager, surnager ;* **2** *onduler, voler, voltiger.*

2. flotter [flɔte] v. tr. (de *flotte* 1, au sens de « radeau » [v. 1268, É. Boileau] ; 1690, Furetière, comme v. intr., au sens de « descendre une rivière [en parlant du bois] » ; comme v. tr., au sens 1, 1732, Liger [au part. passé, dès 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1865, Littré). **1.** *Flotter du bois,* conduire un train de bois au fil de l'eau ou abandonner le bois en vrac au courant d'une rivière. ‖ **2.** *Flotter un câble,* maintenir une de ses extrémités à la surface de l'eau à l'aide de bouées.

3. flotter [flɔte] v. impers. (de *flotte* 3 ; 1886, G. Esnault). *Pop.* Pleuvoir : *Il a flotté toute la journée.*

flotteron [flɔtrɔ̃] n. m. (de *flotter* 1 ; 1771, Duhamel du Monceau). Petit flotteur qui maintient une ligne ou un filet.

1. flotteur [flɔtœr] n. m. (de *flotte* 1, au sens du « radeau » [v. 1268, É. Boileau] ; 1415, Godefroy). Professionnel procédant au transport du bois par flottage : *Un maître flotteur de Rüdersheim, appelé le vieux Jung* (Hugo).

2. flotteur [flɔtœr] n. m. (de *flotter* 1 ; 1832, Raymond, au sens 3 ; sens 1, 1865, Littré ; sens 2, milieu du XX[e] s. [*flotteur en liège,* 1930, Larousse] ; sens 4, 1922, Larousse ; sens 5, 1901, Larousse ; sens 6, 1865, Littré [*flotteur,* « boule creuse qui, flottant sur l'eau d'une chaudière à vapeur, indique le niveau du liquide », 1836, Acad.] ; sens 7, XX[e] s.). **1.** Nom donné à un grand nombre d'objets ou d'organes qui ont pour fonction de flotter à la surface d'un liquide. ‖ **2.** *Flotteur à air d'un canot,* compartiments étanches remplis d'air, destinés à rendre le canot insubmersible. ‖ *Flotteur en liège,* ceinture qui borde souvent un canot de sauvetage. ‖ **3.** Petite pièce en matériau léger, destinée à maintenir l'hameçon à un niveau constant et à indiquer les touches du poisson : *Naturellement je pêchais sans flotteur et sans plomb, plein de mépris pour ces aide-niais qui ne servent que d'épouvantails* (Gide). ‖ **4.** *Flotteur en catamaran,* en aéronautique, chacune des capacités en bois ou en métal léger, ayant la forme allongée d'un canot à fond plat, fixées sous le fuselage de l'hydravion et lui permettant de quitter l'eau ou de s'y poser. ‖ **5.** *Flotteur de carburateur,* pièce destinée à maintenir constant le niveau de l'essence dans la cuve du carburateur. ‖ **6.** *Flotteur d'alarme,* boule creuse flottant sur l'eau d'une chaudière et actionnant un sifflet quand le niveau baisse. ‖ **7.** Cavité remplie de gaz, qui permet à une plante aquatique de flotter à la surface de l'eau ou de s'y tenir verticalement.

• SYN. : **3** *bouchon, flotte.*

flottille [flɔtij] n. f. (esp. *flotilla,* dimin. de *flota,* flotte, de même origine que le franç. *flotte* 1 [v. ce mot] ; 1691, Boulan, au sens de « escadre que le roi d'Espagne envoyait dans certains ports de son domaine d'Amérique » ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1802, Flick ; sens 3, 1932, Acad.). **1.** *Autref.,* armée navale composée de bâtiments de faible tonnage : *La flottille de Boulogne.* ‖ **2.** Ensemble de bâtiments de petit tonnage : *Je revois l'écriteau cloué au bout d'une vergue : « Cornet, bateaux de louage », le petit escalier qui s'enfonçait dans l'eau, tout glissant et noirci de mouillure, la flottille de petits canots fraîchement peints de couleur vive...* (Daudet). *Une flottille de pêche.* ‖ **3.** Formation d'appareils de combat de l'aéronavale : *Une flottille d'hydravions.*

flou, e [flu] adj. (lat. *flavus,* jaune, blond, rougeâtre, et sans doute, à basse époque, « fané, flétri », d'où « faible, languissant » ; v. 1180, *Roman d'Alexandre,* écrit *flo* [*flou,* XV[e] s.], au sens de « fané » ; 1273, Adenet, au sens de « faible, languissant » ; sens 1, 1765, Diderot ; sens 2-3, début du XX[e] s.). **1.** En termes de beaux-arts, se dit d'une œuvre dont les contours sont peu distincts, parce que le coloris est léger, ou le fondu excessif : *Un tableau trop flou.* ‖ **2.** Qui n'est pas net : *Une médaille floue. Un visage aux traits flous. Une photographie floue.* ‖ **3.** *Fig.* Qui manque de netteté, de précision, et, par suite, de clarté : *Une pensée floue. Un style flou.*

• SYN. : **1** *fondu, vaporeux ;* **3** *brumeux, fumeux, imprécis, nébuleux, nuageux, trouble, vague.* — CONTR. : **2** *distinct, net ;* **3** *clair, précis, rigoureux.*

• REM. Jusque vers la fin du XIX[e] s., certains auteurs ont employé l'adjectif *flou* au fém. comme un adverbe : *Elle n'a pas de lignes, elle est flou, comme dirait notre peintre Grancey* (Goncourt). *L'atmosphère flou, les ombres tendres et légères* (Chateaubriand). L'Académie de 1878, note « sorte d'adverbe » ; l'Académie de 1932 donne la forme du féminin. Littré cite cependant un exemple de Diderot avec un accord au féminin : *La femme est faible et floue.* Auj., l'adjectif *flou* s'accorde normalement au féminin.

◆ **flou** adv. (1676, Félibien). En donnant aux objets un contour peu distinct : *Peindre flou.*

◆ **flou** n. m. (sens 1, av. 1696, La Bruyère ; sens 2, début du XX[e] s. ; sens 3, 1834, Balzac ; sens 4, 1925, Gide). **1.** Caractère de ce qui est trop léger, et, en général, peu distinct et comme légèrement effacé : *Le flou d'une fresque, d'une sculpture, d'une médaille. La présence du vêtement se traduisait par un certain flou assombri du corps et par un émoussement des courbes* (Romains). ‖ **2.** Dans la langue du cinéma, diminution de la netteté des images obtenue en modifiant la mise au point : *Le flou artistique. Obtenir un effet de flou.* ‖ En photographie, effet obtenu en estompant les contours tout en conservant une certaine netteté, grâce à un objectif spécial. ‖ *Objectif à flou,* objectif permettant d'obtenir cet effet grâce à un traitement spécial d'une ou de plusieurs lentilles. ‖ **3.** Terme générique désignant tout costume féminin très souple, vaporeux, par opposition au *tailleur,* qui est ajusté : *Être première main dans le flou.* ‖ **4.** *Fig.* Imprécision, vague : *Il lui arrive souvent de ne pas terminer ses phrases, ce qui donne à sa pensée une sorte de flou poétique* (Gide).

flouer [flue] v. tr. (var. du moyen franç. *frouer,* tricher au jeu [v. 1460, Villon], emploi fig. de l'anc. franç. *froer,* [se] briser, [se] rompre [XII[e] s.], qui se disait surtout des armes qui se brisaient au combat, trompant ainsi l'espoir mis en elles, lat. *fraudare,* faire tort par fraude, tromper, de *fraus, frau-*

dis, mauvaise foi, tromperie, crime ; 1527, Chevalet, au sens de « jouer » ou « tricher » ; sens moderne, 1834, Balzac). *Vx* et *fam.* Tromper, voler en escroquant : *Maintenant, les jeunes gens de la haute société [...] disent : « Je suis floué », comme ils auraient dit autrefois : « Je suis pris pour dupe ! »* (de Kock). *Ne soyez pas embarrassé, reprit-il, je sais faire mes recouvrements. On me craint trop pour me flouer, moi !* (Balzac). *Je ne veux pas flouer le public* (Flaubert). *Leurs mensonges respectifs s'emboîtaient si bien les uns dans les autres [...], que la petite bande avait la solidité impénétrable de certaines maisons de commerce, de librairie ou de presse par exemple, où le malheureux auteur n'arrivera jamais, malgré la diversité des personnalités composantes, à savoir s'il est ou non floué* (Proust).

• SYN. : *berner, duper, leurrer, posséder* (très fam.), *refaire* (pop.), *rouler* (fam.).

flouerie [fluri] n. f. (de *flouer ;* 1840, G. Esnault). *Vx* et *fam.* Action de flouer : *Cela lui créait une responsabilité effroyable, dont il se rendait compte en lisant le dossier de l'affaire, qui n'était que mensonge et flouerie d'un bout à l'autre* (Daudet).

floueur, euse [fluœr, -øz] n. (de *flouer ;* 1821, Ansiaume, au sens de « joueur » ; 1827, G. Esnault, au sens de « tricheur » ; sens moderne, 1841, *les Français peints par eux-mêmes). Vx* et *fam.* Celui qui dupe les autres : *Le floueur d'aujourd'hui est l'aigrefin d'autrefois* (de Kock).

flouse [fluz] n. m. (ar. [*el*] *flouss,* [l'] argent monnayé ; 1916, Esnault). *Arg.* Argent : *Donne le flouse !*

• REM. On écrit aussi FLOUSSE et FLOUZE.

flouve [fluv] n. f. (origine obscure, peut-être fém. de *flou ;* 1786, *Encycl. méthodique*). Plante fourragère de la famille des graminacées, à feuilles poilues et à fleurs groupées en une grappe dense d'épillets à une seule fleur : *La flouve, le vulpin, les herbes désolées | Ont envahi partout le sable des allées* (Banville).

fluage [flyaʒ] n. m. (de *fluer ;* 1922, Larousse). Déformation lente que subit un matériau soumis à une contrainte permanente, à des températures normales ou supérieures à la normale : *Le fluage de l'acier n'apparaît qu'à une haute température.*

fluate [flyat] n. m. (de *fluor* [v. ce mot] ; 1787, Guyton de Morveau). Nom ancien des fluorures.

fluctuant, e [flyktɥɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *fluctuans, -antis,* flottant, irrésolu, part. prés. adjectivé de *fluctuare* [v. FLUCTUER] ; v. 1355, Bersuire, au sens 3 ; sens 1, 1784, Bernardin de Saint-Pierre [pour une tumeur, 1845, Bescherelle ; « qui flotte, en parlant d'un navire », v. 1460, G. Chastellain] ; sens 2, début du XVII^e s., Malherbe). **1.** Se dit de ce qui est agité d'un mouvement de balancement analogue à celui du flot ou d'un corps qui flotte : *La masse fluctuante de la foule.* || Spécialem. *Tumeur fluctuante,* tumeur dont la mobilité et le déplacement, sous la pression du doigt, semblent indiquer qu'elle renferme un liquide. || **2.** *Fig.* Qui est sujet à des variations : *On assistait à l'avènement monstrueux des valeurs statistiques, des opinions, des moyennes, des majorités confuses et fluctuantes* (Valéry). *Des prix fluctuants. Une monnaie fluctuante.* || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne indécise, qui hésite : *Il est resté longtemps fluctuant, mais il a fini par se décider.*

• SYN. : **1** *ondoyant, oscillant ;* **2** *flottant, mobile, mouvant ;* **3** *hésitant, irrésolu, perplexe.*

fluctuation [flyktɥasjɔ̃] n. f. (lat. *fluctuatio,* agitation, hésitation, irrésolution, de *fluctuatum,* supin de *fluctuare* [v. FLUCTUER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 4 [« incertitude dans les pensées, les sentiments » ; « changements fréquents du prix des denrées, des effets publics », 1798, Acad.] ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, 1707, d'après Trévoux, 1771 ; sens 3, XX^e s.). **1.** En physique, mouvement de déplacement alternatif dans la masse d'un liquide. || **2.** *Spécialem.* Déplacement, sous la pression du doigt, du liquide contenu dans une tumeur : *La fluctuation est ressentie par deux doigts palpant simultanément la région et se retransmettant mutuellement les pressions.* || **3.** Variation d'une grandeur physique de part et d'autre d'une valeur moyenne. || **4.** (Au plur.) Variations successives qui interviennent dans tel ou tel domaine d'activité : *Les fluctuations de la Bourse, les fluctuations économiques. Rien d'intéressant comme les angoisses et les fluctuations orageuses de Pascal à la poursuite du bonheur* (Sainte-Beuve). *Les vingt minutes qu'il passait dans le bureau de Rumelles le tenaient journellement au courant des fluctuations diplomatiques, et il croyait être ainsi, par un heureux hasard, l'un des quelques hommes les mieux renseignés de Paris* (Martin du Gard). *Participer, en somme, aux brusques fluctuations et au régime de fréquente nouveauté qui semblent caractéristiques du monde actuel* (Valéry).

• SYN. : **4** *changement, mobilité, mouvement, oscillation, variabilité, vicissitude.* — CONTR. : **4** *fermeté, immobilité, stabilité.*

fluctuer [flyktɥe] v. intr. (lat. *fluctuare, -ari,* être agité [en parlant de la mer], être ballotté sur les flots, flotter, être irrésolu, de *fluctus,* lame, vague, flot, agitation, trouble, de *fluere* [v. FLUER] ; XVI^e s., au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Être agité d'un mouvement d'oscillation, de balancement (peu usité) : *Un gilet de piqué blanc, sous lequel fluctuait son ventre piriforme* (Balzac). *Aussitôt les chiens rabattirent les vaches en un seul tas, qui fluctua* (Huysmans). || **2.** *Fig.* Varier, avoir des hauts et des bas : *Une monnaie dont le cours fluctue sans cesse.*

fluctueux, euse [flyktɥø, -øz] adj. (lat. *fluctuosus,* [mer] aux flots agités, orageux, de *fluctus* [v. FLUCTUER] ; fin du XIII^e s., Godefroy). Agité de mouvements contraires et violents ; mobile, instable : *Ce fluctueux terrain sur lequel ils se trouvent* (Huysmans).

fluctuomètre [flyktɥɔmɛtr] n. m. (de *fluctuo-,* élément tiré de *fluctuer,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; milieu du XX^e s.). Appareil destiné à mesurer les variations de vitesse de machines qui doivent tourner à vitesse constante.

flué, e [flye] adj. (part. passé de *fluer ;* 1922, Larousse, au sens de « [métal] qui a subi le fluage » ; sens 1-2, milieu du XX^e s. [l'infin. *fluer,* « boire l'encre, en parlant d'un papier peu collé », est attesté dès le XVII^e s., H. Roy]). **1.** Se dit d'un papier peu collé et qui boit l'encre. || **2.** En pathologie, se dit des humeurs qui s'écoulent.

fluence [flyɑ̃s] n. f. (bas lat. *fluentia,* écoulement, du lat. class. *fluere* [v. FLUER] ; fin du XVII^e s. [à propos du temps, 1773, Voltaire]). Action de fluer, de couler, de glisser (rare) : *Au moment que je parlais ainsi, l'éternité durait, la fluence du temps courait* (Voltaire).

fluent, e [flyɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *fluens, -entis,* coulant, d'un cours égal, qui se relâche, amolli, part. prés. adjectivé de *fluere* [v. l'art. suiv.] ; XIV^e s., au sens de « qui coule, fluide » ; sens 1, 1878, Larousse ; sens 2, 1767, Diderot ; sens 3, fin du XVI^e s., Scaliger). **1.** En pathologie, qui coule, qui suinte, laisse écouler un liquide : *Des hémorroïdes fluentes.* || **2.** *Fig.* Qui change sans cesse, mouvant : *Énée, ce personnage indécis et fluent* (Huysmans). *Sous le nom d'adverbes, on groupe un ensemble très complexe et surtout très fluent de mots et de particules* (Dauzat). || **3.** En philosophie, qui s'écoule : *Ce que le temps a de fluent* (Bergson).

◆ **fluente** n. f. (1756, *Encyclopédie*). En mathématiques, nom de la variable, dans le calcul des fluxions de Newton (calcul infinitésimal).

fluer [flye] v. intr. (lat. *fluere,* couler, s'écouler, se répandre, se fondre, se relâcher, s'amollir ; 1288, *Renart le Nouvel,* au sens 1 [en médecine, v. 1361, Oresme] ; sens 2, av. 1896, Verlaine). **1.** *Littér.* Couler, s'écouler : *Et l'eau vive qui flue avec sa plainte douce* (Leconte de Lisle). || *Spécialem.* En médecine, s'écouler, s'épancher, en parlant de liquides organiques, de sérosités : *L'humeur flue de sa plaie* (Littré). || **2.** *Littér.* Se répandre dans quelque chose : *Dans le demi-brouillard où flue un goût de rhum* (Verlaine). *Une angoisse qui fluait jusque dans ses jambes* (Huysmans).

fluet, ette [flyɛt] adj. (altér. de *flouet* [av. 1493, G. Coquillart ; encore à la fin du XVII^e s.], dér. de *flou* [v. ce mot] ; 1690, Furetière [art. *flouet*], au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Qui est mince avec une apparence frêle, délicate : *Un enfant fluet. Son corps fluet remplissant mal les plis de sa soutane* (Renan). *Claude reconnut* [...] *l'évêque canadien, tout fluet et droit dans son clergyman* (Vercel). || **2.** *Voix fluette,* voix qui manque de force.

• SYN. : **1** *gracile, grêle, menu ;* **2** *léger, ténu.* —CONTR. : **1** *corpulent, épais, gros, massif ;* **2** *fort, puissant, tonitruant.*

flueurs [flɥœr] n. f. pl. (bas lat. [*menstrui*] *fluores,* menstrues, de *menstruus,* mensuel, et du plur. de *fluor,* flux, écoulement [du lat. class. *fluere,* v. FLUER ; le lat. class. nommait les menstrues *menstrua,* plur. neutre substantivé de l'adj. *menstruus*] ; 1552, R. Estienne [les formes *flors* — XII^e s., Studer et Evans —, *fleurs* — 1314, Mondeville —, viennent de *flores,* contraction de *fluores* en bas lat.]). En médecine, menstrues. || *Flueurs blanches,* leucorrhée.

fluide [flɥid] adj. (lat. *fluidus,* fluide, qui coule, mou, énervé, éphémère, de *fluere* [v. FLUER] ; XIV^e s., *Dict. général,* comme n. m., avec un sens peu clair ; comme adj., au sens 4, 1549, J. Du Bellay ; sens 1, 1682, La Fontaine [pour un gaz, 1686, Fontenelle] ; sens 2, 1713, Fénelon ; sens 3, 1874, Leconte de Lisle ; sens 5, début du XVII^e s., Malherbe). **1.** Se dit d'un liquide dont les molécules ont peu d'adhésion et peuvent glisser librement les unes sur les autres, ou d'un gaz dont les molécules peuvent se déplacer indépendamment les unes des autres : *L'air, l'eau sont des matières fluides. Elle use de l'état liquide ou fluide dont toute substance est constituée* (Valéry). || **2.** Se dit de ce qui coule facilement : *Fluide comme un filet d'eau pure* (Duhamel). *Une encre trop fluide.* || *Circulation fluide,* circulation des véhicules qui s'effectue régulièrement. || **3.** *Fig.* Qui a l'apparence, la plasticité, la mobilité d'un liquide : *L'or fluide du jour jaillit en gerbes vives* (Leconte de Lisle). || **4.** *Fig.* Qui coule facilement, harmonieux : *M^me Roudic, au contraire, avait une voix légère, fluide, que les larmes en ce moment cristallisaient encore* (Daudet). *La caresse fluide ou le choc harmonieux des sonorités verbales* (Gide). *Un style fluide.* || **5.** *Fig.* Se dit de ce qui est difficile à saisir, à fixer, à apprécier : *Une pensée fluide. C'est en vain que, vaguement pareilles par leur conduite, comme elles le sont par les fluides mœurs et par l'incertaine espèce, à ces filles folles du Rhin qui tentèrent, sous d'autres cieux, de sauver le fauve Siegfried, les divinités des eaux s'efforcent de préserver Adonis* (Valéry).

• SYN. : **2** *liquide ;* **4** *aisé, coulant, limpide, mélodieux ;* **5** *flottant, flou, fluctuant, insaisissable, mouvant.*

◆ n. m. (sens 1-2, 1764, Ch. Bonnet [*mécanique des fluides,* XX^e s. ; en magnétisme, 1841, Balzac] ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Nom générique par lequel on désigne les corps liquides ou gazeux : *Un fluide épouse la forme du récipient qui le contient. Les gaz sont des fluides élastiques.* || *Mécanique des fluides,* science qui a pour objet l'équilibre et le mouvement des fluides. || **2.** Nom par lequel on désigne les agents hypothétiques qui transmettraient d'une certaine source un courant ressenti par les êtres auxquels il est destiné : *Fluide nerveux. Fluide magnétique. Fluide astral. Notre personne morale se réduit à n'être qu'un composé délié de courants et de fluides* (Sainte-Beuve). || *Absol.* Sorte de courant magnétique et énergétique qui émanerait de certaines personnes : *Le fluide d'un magnétiseur, d'un guérisseur. Avoir du fluide.* || **3.** Influence mystérieuse qui agit à distance : *À trente kilomètres de distance la capitale envoyait son fluide* (Montherlant).

fluidifiant [flɥidifjɑ̃] n. m. (part. prés. de *fluidifier ;* 1877, Littré, comme adj., au sens de « qui rend fluide » ; comme n. m., au sens 1, XX^e s. ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Produit utilisé pour modifier les qualités de consistance d'un asphalte ou d'un bitume. || **2.** En pharmacie, remède qui rend plus fluides les sécrétions bronchiques.

fluidification [flɥidifikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *fluidifier ;* 1832, Raymond, au sens de « action de faire passer à l'état liquide » ; sens actuel, 28 sept. 1969, *la Vie du rail*). Action de rendre plus fluide la circulation : *La fluidification du trafic.*

fluidifier [flɥidifje] v. tr. (de *fluidi-,* élément tiré de *fluide,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1832, Raymond, au sens 1 [en métallurgie, 1930, Larousse] ; sens 2, 1834, Balzac). **1.** Faire passer à l'état fluide : *Fluidifier un bitume.* || En métallurgie, ajouter une matière appelée « flux » à un métal en fusion pour le rendre plus fluide. || **2.** *Fig.* Rendre plus limpide : *Elle jetait alors sur lui un regard de ses beaux yeux taillés dans un diamant, que semblaient bien fluidifier, à ces moments-là, l'intelligence et l'amitié* (Proust).

◆ **se fluidifier** v. pr. (av. 1945, P. Valéry). Prendre la consistance d'un fluide : *La rêveuse ne se trouve saisie que par un corps qui se fluidifie, se fond, s'affaisse* (Valéry).

fluidique [flɥidik] adj. (de *fluide ;* 1872, Larousse, au sens de « relatif au fluide magnétique » ; 1885, A. Daudet, au sens de « limpide comme un fluide »). *Littér.* Qui a le caractère d'un fluide : *Plus de feux variés, de poudre en l'air, de barques sur l'eau ; mais la lune s'est levée et fait un autre paysage de convention, bleuâtre, fluidique, avec des pans d'une ombre impénétrable* (Daudet). [C'était], *dans le rêve, la sensation nette, précise, d'un être, d'une forme fluidique (Huysmans).*

fluidisation [flɥidizasjɔ̃] n. f. (de *fluidiser ;* XX^e s.). Mise en suspension dans un courant d'air d'un corps solide à l'état pulvérulent : *La fluidisation de certains corps permet leur transport par des canalisations.*

fluidiser [flɥidize] v. tr. (dér. savant de *fluide ;* XX^e s.). Soumettre à la fluidisation.

fluidité [flɥidite] n. f. (de *fluide ;* 1565, Tahureau, au sens 3 ; sens 1, 1648, Pascal ; sens 2, 1690, Furetière [en parlant de la circulation, 4 janv. 1967, *le Figaro*] ; sens 4, XX^e s.). **1.** Qualité des corps fluides : *La fluidité des gaz, des liquides. Mer informe et toujours agitée* [...], *tes flots se taisent, rien ne s'oppose à leur fluidité...* (Gide). || **2.** Facilité avec laquelle un liquide s'écoule uniformément et sans turbulence : *La fluidité d'un produit s'évalue en raison inverse de sa viscosité.* || *Par anal.* Écoulement régulier des véhicules : *La fluidité du trafic.* || **3.** *Fig.* Qualité de ce qui coule sans heurt, de ce qui est harmonieux : *La fluidité de la versification de Verlaine.* || **4.** *Fig.* Caractère de ce qui est mobile, insaisissable, difficile à fixer, à apprécier : *La fluidité de la situation politique.* || *Spécialem.* En économie politique, situation dans laquelle l'offre s'adapte aisément à la demande : *La fluidité est l'une des conditions de la concurrence parfaite.*

• SYN. : **3** *harmonie, limpidité ;* **4** *mobilité, variabilité.*

fluo- [flyɔ], **fluor-** [flyɔr], **fluori-** [flyɔri] ou **fluoro-** [flyɔro], premier élément [tiré de *fluor*] indiquant la présence de fluor dans la formule d'un composé : *fluosel, fluorène, fluorographie.*

fluor [flyɔr] adj. (lat. *fluor,* écoulement, de *fluere* [v. FLUER] ; 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 [*flueur,* forme francisée, 1553, Belon] ; sens 2, fin du XVII^e s., pour des acides restant toujours fluides [*spath fluor, alcali fluor,* 1829, Boiste]). **1.** *Autref.* Se disait de substances faciles à fondre. || **2.** *Spath fluor,* syn. de FLUORINE. || *Alcali fluor,* alcali volatil liquide.

◆ n. m. (1832, Raymond). Corps simple gazeux, jaune-vert, d'odeur irritante, premier élément de la famille des halogènes.

fluoration [flyɔrasjɔ̃] ou **fluoruration** [flyɔryrasjɔ̃] n. f. (de *fluor* [*fluoration*] et de *fluorure* [*fluoruration*] ; milieu du XX^e s., aux sens 1-3). **1.** Dépôt d'une couche très mince d'un fluorure métallique sur la surface d'un verre d'optique en vue d'éliminer les reflets. || **2.** Adjonction de fluor ou de fluorures à l'eau de consommation pour prévenir les caries dentaires. || **3.** Application de fluor sur les dents.

• REM. On rencontre parfois la forme FLUORISATION (17 nov. 1966, *le Monde*).

fluoré, e [flyɔre] adj. (de *fluor ;* 1865, Littré). Qui contient du fluor.

fluorescéine [flyɔresein] n. f. (de *fluoresc[ent]* ; 1878, Larousse). Matière colorante jaune, à fluorescence verte, du groupe des phtaléines, utilisée en hydrographie pour la coloration des rivières souterraines et en pharmacie.

fluorescence [flyɔresɑ̃s] n. f. (de *fluor,* d'après *phosphorescence ;* 1865, Littré, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Propriété que possèdent certains corps de transformer la lumière qu'ils reçoivent en radiations lumineuses de plus grande longueur d'onde : *Ce qu'on appelle la « lumière noire » est provoqué par des phénomènes de fluorescence.* || **2.** Éclairage, luminosité dus à ce phénomène : *Une liaison évidente s'imposait entre cette fluorescence du ciel et le vacarme des canons* (Vailland).

fluorescent, e [flyɔresɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *fluor,* d'après *phosphorescent ;* 1865, Littré, au sens 1 ; sens 2 et 4, début du XXe s. ; sens 3, 1872, Larousse). **1.** Qui est doué de fluorescence : *Corps, substance fluorescente. Le jeune homme venait de s'emparer d'une règle de cristal fluorescent, dont il se servait comme un chef d'orchestre de sa baguette* (Duhamel). || **2.** *Lampe, tube fluorescent,* lampe, tube de verre dont la paroi devient fluorescente sous l'influence de radiations émises par la décharge électrique dans le gaz raréfié qui y est contenu. || *Écran fluorescent,* en télévision, partie plane d'un tube cathodique recouverte d'une substance fluorescente, sur laquelle apparaît l'image lumineuse. || **3.** Émis par les corps fluorescents : *Lumière fluorescente.* || **4.** Qui semble subir l'effet d'un phénomène de fluorescence : *Je veux pouvoir aller m'asseoir* [...] *en face du vitrail magique entre tous. Le plus fluorescent et engloutissant* (Romains).

fluorescer [flyɔrese] v. intr. (de *fluoresc[ent]* ; 1962, Larousse). Émettre une fluorescence.

fluorhydrique [flyɔridrik] adj. (de *fluor-* et de *hydrique ;* 1845, Bescherelle). *Acide fluorhydrique,* acide formé par la combinaison du fluor et de l'hydrogène : *L'acide fluorhydrique est employé dans la gravure sur verre.*

fluori-. V. FLUO-.

fluorifère [flyɔrifɛr] adj. (de *fluori-* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; XXe s.). En chimie, qui contient du fluor.

fluorimétrie [flyɔrimetri] n. f. (de *fluori-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). En chimie, méthode de dosage fondée sur la mesure de l'intensité de la fluorescence d'un mélange.

fluorine [flyɔrin] n. f. (dér. savant de *fluor ;* milieu du XIXe s.). Fluorure naturel de calcium : *La fluorine est utilisée comme fondant dans la métallurgie sous le nom de spath fluor.*

fluorisation n. f. V. FLUORATION.

fluoritique [flyɔritik] adj. (dér. savant de *fluor ;* 1865, Littré). Qui contient du fluor : *Une roche fluoritique.*

fluoro-. V. FLUO-.

fluorographie [flyɔrɔgrafi] n. f. (de *fluoro-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; XXe s.). Procédé de gravure sur verre dans lequel interviennent des vapeurs d'acide fluorhydrique.

fluoroscopie [flyɔrɔskɔpi] n. f. (de *fluoro-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* examiner, observer ; XXe s.). Examen des téguments rendus fluorescents par l'action des rayons ultraviolets.

fluoruration n. f. V. FLUORATION.

fluorure [flyɔryr] n. m. (dér. savant de *fluor ;* 1832, Raymond, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Composé du fluor : *Un gaz, le fluorure de silicium* (Bourget). || **2.** Sel de l'acide fluorhydrique.

flush [flœʃ *ou* flɔʃ] n. m. (mot angl., d'origine obscure, signif. proprem. « frais, riche, bien pourvu » ; 1930, Larousse). Au poker, réunion de cinq cartes de la même couleur formant une séquence. || *Flush royal,* flush dont la plus forte carte est un as.

flush-deck [flœʃdɛk] adj. invar. (mot angl. signif. « pont ras, pont entier, dans lequel il n'y a pas de solution de continuité », de *flush,* au sens archaïque de « affleuré, de niveau quant à la surface », et de *deck,* pont de bateau ; XXe s.). Se dit d'un navire sans aucune superstructure.

1. flûte [flyt] n. f. (de la suite onomatop. *a-u,* souvent utilisée pour évoquer le bruit d'un souffle d'air passant par un tuyau vide, avec des consonnes initiales reprises aux mots dér. du lat. *flare,* souffler [dans un instrument], exhaler ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *flaüte* [*flehute,* XIIe s., Godefroy ; *fluste,* XIVe s., et *flute,* XVe s., Du Cange ; *flûte,* XVIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2-3 et 5, 1865, Littré ; sens I, 4, v. 1534, Bonaventure Des Périers ; I, 6, 1564, Liébault ; sens II, 1, 1669, Widerhold ; sens II, 2, 1845, Bescherelle).

I. 1. Instrument de musique à vent, à tuyau ouvert percé de trous, dans lequel le son est produit par une mince colonne d'air formée par les lèvres de l'instrumentiste, qui lui imprime une certaine vitesse et la dirige sur l'arête d'une embouchure latérale : *Un concerto pour flûte et orchestre.* || *Flûte à bec,* flûte droite, en bois, munie d'un canal qui forme colonne d'air, et d'une embouchure en forme de bec. || *Flûte double,* instrument utilisé par les Anciens et composé de deux tubes réunis en une embouchure unique, ce qui permettait de jouer de deux flûtes à la fois. || *Flûte traversière,* ou *flûte allemande,* celle qui est actuellement utilisée dans les orchestres et dont l'embouchure est placée sur le côté du tube, ce qui oblige à la tenir presque horizontalement. || *Petite flûte,* ou *piccolo,* flûte à timbre aigu. || *Flûte de Pan,* ou *syrinx,* instrument utilisé par les Anciens, composé de plusieurs tubes d'inégale longueur, placés l'un à côté de l'autre, sur l'extrémité desquels on promenait les lèvres. || *Flûte à l'oignon,* mirliton, ainsi nommée à cause de la pellicule qui bouche ses deux extrémités. || **2.** Le musicien qui joue de la flûte : *Il est flûte solo dans l'orchestre de l'Opéra.* || **3.** *Jeu de flûtes,* jeu d'orgue formé de tuyaux ouverts ou fermés, qui imite les sons de la flûte. || **4.** Fig. et vx. *Ajuster, accorder, mettre d'accord ses flûtes,* se mettre d'accord : *Et vous, filous fieffés (ou je me trompe fort), | Mettez pour me jouer vos flûtes mieux d'accord* (Molière). || **5.** Fig. *Être du bois dont on fait les flûtes,* être accommodant, conciliant. || **6.** *En flûte,* en biseau, comme un bec de flûte.

II. 1. Verre à pied étroit et haut : *De temps en temps un des couples s'arrêtait près de la cheminée pour lamper une flûte de vin mousseux* (Maupassant). || **2.** Pain mince et long : *Il acheta une flûte d'un sou chez le boulanger* (Hugo). *Les petites porteuses de pain se hâtaient d'enfiler dans leurs paniers les flûtes destinées au « grand déjeuner »* (Proust).

● SYN. : **II, 2** *baguette.*

◆ **flûtes** n. f. pl. (1756, G. Esnault). *Fam.* Jambes maigres. || Pop. *Jouer des flûtes, se tirer des flûtes,* s'enfuir rapidement. || Pop. *Astiquer ses flûtes,* se préparer à fuir.

◆ **flûte !** interj. (1867, Delvau). *Fam.* Marque la déception, le mécontentement : *Flûte ! Voilà que je crève brusquement le journal trempé* (Bernanos).

2. flûte [flyt] n. f. (néerl. *fluit,* vaisseau de transport ; 1559, Amyot, écrit *fluste* [*flûte,* 1671, Pomey], aux sens 1-2 [*armer un navire en flûte,* 1690, Furetière]). **1.** *Autref.* Bâtiment de guerre réservé exclusivement au transport du matériel. || Vx. *Armer un navire en flûte,* lui enlever ses canons et le faire servir au transport du matériel. || **2.** Gros navire de charge des ports de Hollande, très renflé de formes et à fond plat.

flûté, e [flyte] adj. (part. passé de *flûter ;* 1740, Acad.). Se dit de ce qui rappelle le son doux et assez aigu de la flûte : *Pendant qu'autour d'eux le murmure montant de la fête, les rires flûtés, le frôlement des satins et des franges de perles faisaient l'accompagnement à ce duo de passion mondaine et de juvénile ironie* (Daudet). *La plainte flûtée du crapaud* (France). *Par la porte un instant entrouverte, on entendait un gazouillement de voix flûtées et de rires* (Gide). *« Oh ! mais comme c'est ennuyeux ! » dit la vieille dame, d'une voix haute et flûtée* (Montherlant).

flûteau [flyto] n. m. (de *flûte* 1 [v. ce mot] ; début du XIII[e] s., Colin Muset, écrit *flaütel* [*flusteau,* 1600, O. de Serres ; *flûteau,* XVII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1802, Flick). **1.** Flûte grossière, qui ressemble plutôt à un sifflet : *Elle* [la marmite] *sifflait comme un flûteau* (Renard). || **2.** Plantain d'eau, sorte de jonc à tige creuse.

• REM. Au sens 1, on trouve aussi la forme dialectale FLÛTIAU.

flûter [flyte] v. intr. (de *flûte* 1 [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *flaüter* [*fleüter,* v. 1265, J. de Meung ; *fluster,* milieu du XVI[e] s., Amyot ; *flûter,* 1680, Richelet], au sens 1 [*envoyer flûter quelqu'un,* av. 1902, Zola ; *c'est comme si on flûtait,* XX[e] s.] ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, 1888, A. Daudet ; sens 4, XX[e] s.). **1.** Jouer de la flûte : *Le flûtiste battait la mesure avec ses épaules et flûtait intérieurement* (Daudet). || Vx et fam. *Envoyer flûter quelqu'un,* l'envoyer promener : *Ah ! Elle envoyait joliment flûter le monde !* (Zola). || Fam. *C'est comme si on flûtait,* on n'obtient aucun résultat, en dépit de tous ses efforts. || **2.** En parlant de l'instrument, se faire entendre : *La flûte se tut. Au bout d'un moment, elle flûta plus loin* (Giono). || **3.** *Par anal.* Faire entendre un son qui ressemble à celui de la flûte : *La bise d'est qui flûte, agressive et coupante, dans la cheminée* (Colette). || **4.** Crier, en parlant du merle.

• SYN. : **3** *siffler.*

◆ v. tr. (sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, av. 1720, Chaulieu [*fleuter pour le bourgeois,* « boire beaucoup », 1640, Oudin]). **1.** Prononcer, dire avec un son aigu, flûté : *Cette bonne grosse dame toute ronde, la figure rouge et poupine, qui flûte ses mots, ou plutôt ceux qu'elle recueille et colporte, est bien la plus aimable personne* (Daudet). || **2.** *Vx* et *fam.* Boire : *Faisant caqueter des dés dans un cornet, flûtant des chopes* (Huysmans).

flûtet [flytɛ] n. m. (anc. provenç. *flutet* [XVI[e] s., Pansier], de *flûte* 1 [v. ce mot] ; 1790, Fabre d'Églantine). Autre nom du galoubet provençal : *Il fallait autre chose que* [...] *les concours de flûtets et de tambourins* [...] *pour rester deux heures debout sur ces dalles flambantes* (Daudet).

flûteur, euse [flytœr, -øz] n. et adj. (de *flûte* 1 [v. ce mot] ; v. 1240, G. de Lorris, écrit *fleüsteor ;* v. 1534, Bonaventure Des Périers, écrit *fluteur ; flûteur,* 1704, Trévoux). Qui joue de la flûte (rare) : *Deux statues de faunes flûteurs* (Theuriet).

◆ **flûteur** n. m. (1829, Boiste). Nom donné communément à *Gymnorphia tibicen,* oiseau d'Australie, à cause de sa voix sonore et mélodieuse.

flûtiau [flytjo] n. m. (var. dialect. de *flûteau ;* av. 1850, Balzac). *Dialect.* Syn. de FLÛTEAU : *Ma voix ressemblait presque à celle du flûtiau de votre berger* (Balzac). *Tirant d'un flûtiau, d'une cornemuse, des airs de son pays méridional, dont la lumière s'accordait bien avec les beaux jours, un homme en blouse, tenant à la main un nerf de bœuf et coiffé d'un béret basque, s'arrêtait devant les maisons* (Proust).

flûtiste [flytist] n. (de *flûte* 1 ; 1832, Raymond). Personne qui joue de la flûte : *L'exécution d'un flûtiste ou d'un hautboïste ne doit pas être gênée par la nécessité de prendre haleine* (Vendryes).

flutter [flœtœr] n. m. (mot angl. signif. proprem. « mouvement brusque, trémoussement », de *to flutter,* voltiger, se trémousser [anglo-saxon *flotorian,* dér. de *fleotan,* flotter] ; 1962, Larousse). En aéronautique, type de vibration particulier aux grandes vitesses.

fluvial, e, aux [flyvjal, -o] adj. (lat. *fluvialis,* de fleuve, fluvial, de *fluvius* [v. FLEUVE] ; v. 1265, Br. Latini, écrit *fluviel,* dans la loc. *cheval fluviel,* « hippopotame » ; écrit *fluvial,* aux sens 1-2, 1829, Boiste [*fleuvial* — 1606, Nicot — était un dérivé de *fleuve*] ; sens 3-4, XX[e] s.). **1.** Qui a rapport aux fleuves, aux rivières : *Eaux fluviales. Législation fluviale.* || **2.** Qui a lieu sur les fleuves, les rivières : *Navigation, pêche fluviale.* || **3.** Qui est dû aux cours d'eau : *Érosion fluviale.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Qui a la longueur, l'abondance d'un fleuve : *Discours fluvial.*

◆ **fluviales** n. f. pl. (1865, Littré). En botanique, ordre de plantes à fleurs monocotylédones, le plus souvent aquatiques.

fluviatile [flyvjatil] adj. (lat. *fluviatilis,* de fleuve, fluvial, de *fluvius* [v. FLEUVE] ; 1559, Valgelas, écrit *fluviatil* [*fluviatile,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, XX[e] s. ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Qui vit ou croît dans les eaux courantes : *Des plantes fluviatiles.* || **2.** Relatif aux fleuves, aux eaux courantes : *Des dépôts fluviatiles.* || **3.** *Littér.* Arrosé par un cours d'eau : *C'est ainsi que j'ai eu pendant deux étés, dans la chaleur du jardin de Combray, à cause du livre que je lisais alors, la nostalgie d'un pays montueux et fluviatile, où je verrais beaucoup de scieries et où, au fond de l'eau claire, des morceaux de bois pourrissaient sous des touffes de cresson* (Proust).

fluvio-glaciaire [flyvjɔglasjɛr] adj. (de *fluvio-,* élément tiré du lat. *fluvius* [v. FLEUVE], et de *glaciaire ;* début du XX[e] s.). Qui a rapport à la fois aux fleuves et aux glaciers : *Les phénomènes fluvioglaciaires les plus nets se sont développés lors des périodes de récession des glaciations quaternaires.*

fluviographe [flyvjɔgraf] n. m. (de *fluvio-,* élément tiré du lat. *fluvius* [v. FLEUVE], et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; 1888, Larousse). Appareil qui enregistre les variations du niveau d'un fleuve canalisé.

• REM. On dit aussi FLUVIOMÈTRE.

fluvio-marin, e ou **fluviomarin, e** [flyvjɔmarɛ̃, -in] adj. (de *fluvio-,* élément tiré du lat. *fluvius* [v. FLEUVE], et de *marin,* adj. ; 1865, Littré). En géologie, se dit de ce qui résulte à la fois de l'action des eaux douces et des eaux marines : *Un dépôt fluvio-marin.*

fluviomètre [flyvjɔmɛtr] n. m. (de *fluvio-,* élément tiré du lat. *fluvius* [v. FLEUVE], et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1865, Littré). Syn. de FLUVIOGRAPHE.

flux [fly] n. m. (lat. *fluxus,* écoulement, courant, de *fluxum,* supin de *fluere* [v. FLUER] ; fin du XIII[e] s., Joinville, au sens 1 [dans la loc. *flux de ventre ;* au sens général, 1314, Mondeville — *flux de sang* — ; *flux menstruel,* 1552, R. Estienne ; *flux de bile, de lait,* 1865, Littré] ; sens 2, 1532, Rabelais ; sens 3 et 6, XX[e] s. ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, av. 1711, Boileau ; sens 7 [*flux de force*], 1922, Larousse ; sens 8, 1968, Larousse ; sens 9, depuis le milieu du XVI[e] s., Amyot [*flux d'éloquence,* « flux de paroles »]). **1.** Écoulement normal ou anormal d'un liquide organique : *Flux menstruel. Flux de sang. Flux de bile.* || *Flux de lait,* sécrétion trop abondante de lait chez une nourrice. || Vx. *Flux de ventre,* écoulement des matières fécales à l'état liquide, diarrhée. || **2.** *Par extens.* Écoulement de matières liquides en général : *Sur le roc calciné de la dernière rampe | Où le flux volcanique autrefois s'est tari* (Heredia). || **3.** *Par anal.* Mouvement d'un fluide : *Un flux d'air frais venu de l'Atlantique.* || **4.** Marée montante : *Le flux les apporta* [les Mores] ; *le reflux les remporte* (Corneille). *Pareils au bruit du flux croissant des hautes mers* (Leconte de Lisle). || **5.** *Par anal.* Progression d'une masse d'êtres en mouvement, par opposition à un mouvement en sens contraire : *Un flux de gens s'en vont, un flux de gens arrivent* (Ajalbert). || **6.** *Flux lumineux,* quantité de lumière transportée par un faisceau lumineux : *L'unité de flux lumineux est le lumen.* || **7.** *Flux énergétique,* en parlant d'un faisceau de radiations, énergie transportée par seconde et exprimée en watts ou en sous-multiples. || *Flux magnétique,* v. MAGNÉTIQUE. || **8.** En physique nucléaire, dans un faisceau de particules, nombre de particules qui traversent une section de ce faisceau pendant l'unité de temps. || **9.** *Fig.* et *littér.* Grande abondance, flot : *Sa parole est un flux continu qu'aucune objection, qu'aucune interrogation même n'arrête* (Gide). *Joseph n'était pas essoufflé par ce flux de paroles mais calme et souriant* (Duhamel). || Class. *Flux de bouche,* grande facilité d'élocution, bavardage : *D'Harcourt, malgré ce flux de bouche, ne laissait pas d'être de bonne compagnie* (Saint-Simon).

• SYN. : **1** *débordement, décharge, éruption, évacuation ;* **2** *coulée ;* **3** *bouffée, souffle ;* **4** *flot ;* **5** *concours, essaim, foule, nuée ;* **8**

afflux, débauche, déluge, orgie, profusion, surabondance.

fluxage [flyksaʒ] n. m. (de *fluxer ;* 1922, Larousse). En pétrochimie, action de fluxer un résidu.

fluxer [flykse] v. tr. (de l'angl. *to flux,* mettre en fusion, rendre fluide, dér. de *flux,* courant, flux, fusion [empr. du franç. *flux*] ; XXe s.). En pétrochimie, diluer un produit très lourd, le rendre moins consistant ou moins visqueux à l'aide d'une huile plus fluide.

fluxion [flyksjɔ̃] n. f. (bas lat. *fluxio,* écoulement, de *fluxum,* supin de *fluere* [v. FLUER] ; XIVe s., Mandeville, au sens 3 [*fluxion de poitrine,* 1635, Monet] ; sens 1, 1668, Molière ; sens 2, 1665, Molière). **1.** *Class.* Rhume, toux, catarrhe : *Votre fluxion ne vous sied point mal, et vous avez grâce à tousser* (Molière). || **2.** *Class.* Congestion : *Les fluxions sur le poumon sont dangereuses* (Furetière). || **3.** Gonflement douloureux d'une partie du corps, par suite d'un afflux de liquide dans certaines parties du corps : *Fluxion à la joue. Fluxion dentaire.* || *Fluxion de poitrine,* expression par laquelle on désignait autrefois une inflammation simultanée de la paroi thoracique, de la plèvre et du poumon : *Un garde-chasse, guéri par Monsieur d'une fluxion de poitrine, avait donné à Madame une petite levrette d'Italie* (Flaubert).

fluxionnaire [flyksjɔnɛr] adj. (de *fluxion ;* 1723, *Mémoires de Trévoux,* au sens de « sujet aux fluxions » ; sens actuel, XXe s.). Syn. rare de INFLAMMATOIRE.

fluxmètre [flymɛtr] n. m. (de *flux* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; début du XXe s.). Galvanomètre spécial servant à la mesure des flux magnétiques.

flysch [fliʃ] n. m. (mot dialect. de la Suisse alémanique ; mars 1875, *Revue britannique*). Dans les Alpes, formation détritique comprenant grès et schistes.

F. M. Abrév. de FUSIL MITRAILLEUR (v. 1918) ou de FRANCHISE MILITAIRE (v. 1914).

fob [fɔb] adj. invar. (initiales des mots de la loc. angl. *free on board,* franco à bord, de *free,* libre, *on,* sur, et *board,* bord, navire ; début du XXe s.). *Vente fob,* vente maritime dans laquelle le prix convenu comprend tous les frais que supporte la marchandise jusqu'à son chargement sur le navire désigné par l'acquéreur.

foc [fɔk] n. m. (néerl. *fok,* sorte de voile ; 1602, Van Noort, dans le mot composé *foquemast,* « mât auquel on place le foc » ; 1702, Aubin, écrit *foque* [*foc,* premier quart du XVIIIe s. ; *grand foc, petit foc,* 1771, Trévoux ; *foc d'artimon,* 1865, Littré]). Voile triangulaire établie le long d'un cordage, à l'avant d'un bateau : *Près du beaupré le mousse regardait dans le foc et sifflait pour appeler le vent* (Flaubert). *Selon leur position sur le beaupré, et d'arrière en avant, les focs se nomment « trinquette », « grand foc », « petit foc » et « clinfoc ».* || *Foc d'artimon,* voile d'étai qui s'installe entre le grand mât et le mât d'artimon.

focal, e, aux [fɔkal, -o] adj. (dér. savant du lat. *focus,* foyer, bûcher, maison ; XVe s., La Curne, dans la loc. *tenir focale résidence,* « avoir feu et lieu » ; sens I, 1, 1823, Boiste ; sens I, 2-3 et II, XXe s.).

I. 1. Qui a rapport au foyer des miroirs et des lentilles. || *Distance focale,* distance du foyer principal à la surface réfléchissante ou réfringente. || **2.** *Distance focale,* en mathématiques, distance entre les deux foyers d'une conique. || **3.** *Obturateur focal,* dans un appareil photographique, obturateur à rideau fonctionnant au plus près de la surface sensible. || *Longueur* ou *distance focale,* distance qui sépare le verre dépoli ou la surface sensible du centre de l'objectif lorsque la mise au point est faite sur l'infini : *Le champ embrassé est d'autant plus vaste que la distance focale de l'objectif est plus courte.* (On dit plus souvent, par abrév., la FOCALE, n. f.)

II. En médecine, qui concerne le foyer principal d'une lésion ou d'un trouble : *Réaction focale.*

focalisation [fɔkalizasjɔ̃] n. f. (de *focal ;* 1877, Littré). En physique, action de focaliser ; résultat de cette action.

focaliser [fɔkalize] v. tr. (de *focal ;* milieu du XXe s., au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** En physique, faire converger en un point un faisceau lumineux ou un faisceau d'électrons. || **2.** *Fig.* Concentrer l'attention sur : *La télévision permet de focaliser l'intérêt des spectateurs du monde entier sur un même drame.*

◆ **se focaliser** v. pr. (24 déc. 1967, *le Monde*). Se concentrer sur : *Dans les interviews, les questions se focalisent sur quelques points.*

focomètre [fɔkɔmɛtr] n. m. (de *foco-,* élément tiré du lat. *focus* [v. FOCAL], et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1877, Littré). Appareil utilisé en optique pour mesurer la distance focale des lentilles et des objectifs photographiques.

focométrie [fɔkɔmetri] n. f. (de *foco-* [v. l'art. précéd.] et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1962, Larousse). Détermination des foyers d'un système optique.

focométrique [fɔkɔmetrik] adj. (de *focométrie ;* 1962, Larousse). Qui concerne la focométrie.

fœhn ou **föhn** [føn] n. m. (mot dialect. de la Suisse alémanique ; début du XIXe s.). Vent chaud et très sec qui souffle avec violence dans les vallées du versant nord des Alpes, en Suisse et au Tyrol : *Le souffle chaud du fœhn rendait la neige mate* (Frison-Roche).

foène, foëne ou **fouëne** [fwɛn] n. f. (lat. *fuscina,* trident ; milieu du XIIe s., écrit *foisne ; foene,* v. 1354, *Modus ; fouëne,* XXe s.). Harpon à plusieurs branches pointues et barbelées, qui sert à harponner les gros poissons ou les poissons plats.

foéner ou **foëner** [fwene] v. tr. et intr. (de *foène ;* 1865, Littré). Pêcher à la foène.

foéneur ou **foëneur** [fwenœr] n. m. (de *foéner ;* 1872, Larousse). Celui qui pêche à la foène.

fœtal, e, aux [fetal, -o] adj. (dér. savant de *fœtus ;* 1813, *Encycl. méthodique* [*rythme fœtal,* XXe s.]). Qui a rapport au fœtus. || *Annexes fœtales,* parties accessoires qui, pendant la vie intrautérine, servent à assurer la respiration et la nutrition du fœtus aux dépens de l'organisme maternel. || Spécialem. *Rythme fœtal,* accélération du cœur et modification de son rythme, qui ressemble à celui du cœur du fœtus.

fœtus [fetys] n. m. (lat. *fētus, fœtus,* enfantement, ponte, portée des animaux, génération, d'où « nouveau-né » ; v. 1560, Paré). Produit de la conception non encore arrivé à terme, mais ayant déjà les formes de l'espèce distinctes et visibles à l'œil nu : *Dans l'espèce humaine, l'embryon prend le nom de « fœtus » vers la fin du troisième mois de la vie intra-utérine.*

fofolle adj. et n. f. V. FOUFOU.

foggara [fɔgara] n. m. ou f. (mot ar. ; XXe s.). Dans le Sahara septentrional, galerie souterraine destinée à conduire les eaux d'irrigation captées dans les alluvions situées au pied des montagnes.

föhn n. m. V. FŒHN.

foi [fwa] n. f. (lat. *fides,* confiance, crédit, loyauté, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « foi religieuse », de *fidere,* se fier, se confier, avoir confiance, croire avec confiance que ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *feid* [*fei, foi,* XIIe s.], au sens III, 1 [*foi de saint Thomas,* 1754, Voltaire ; *foi du centurion, du charbonnier,* av. 1825, P.-L. Courier ; *homme de peu de foi,* 1672, Sacy ; *n'avoir ni foi ni loi,* 1667, Boileau ; *il n'y a que la foi qui sauve,* 1890, *Dict. général ; voir avec les yeux de la foi,* 1872, Larousse] ; sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland,* écrit feid, *feit* [*foi,* XIIe s., *Roncevaux ; foi et hommage,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1636, Corneille ; sens I, 3, 1273, Adenet [*par ma foi,* XIIe s., *Roncevaux ; foi de,* 1668, La Fontaine ; *ma foi,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens I, 4, v. 1587, Du Vair [*sur la foi de quelqu'un,* 1625, Racan] ; sens I, 5, v. 1283, Beaumanoir [au sens actuel, début du XVIIe s., Malherbe ; *sur la foi de quelque chose,* 1273, Adenet ; *la foi des traités,* 1865, Littré ; *en foi de quoi,* 1690, Furetière] ; sens I, 6, 1669, Racine ; sens I, 7-8, 12, 1273, Adenet ; sens I, 9, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*en bonne foi,* 1656, Pascal] ; sens I, 10, v. 1283,

Beaumanoir [*male foi ; mauvaise foi,* XVI[e] s. ; *foi punique,* 1872, Larousse] ; sens I, 11, 1678, La Fontaine ; sens II, 1, 1273, Adenet [*homme de foi,* XIV[e] s., *Ordonnance royale*] ; sens II, 2, 1544, Scève [*avoir foi en,* v. 1770, J.-J. Rousseau ; *une foi aveugle,* XX[e] s. ; *ajouter foi à,* 1541, Cal-vin] ; sens II, 3, 1685, Furetière ; sens III, 2, 1632, Corneille ; sens III, 3 et 5, 1690, Furetière ; sens III, 4, 1541, Calvin ; sens III, 6, 1835, Vigny).

I. 1. *Class.* et *littér.* Assurance donnée d'être fidèle à une parole, à une promesse, à un serment : [Je] *vous donne ma foi* | *Que personne jamais n'aura pouvoir sur moi* (Molière). *Je t'engage ma foi d'être, pour ce jour désiré de ton retour ici, plus gros, plus gras* [...] *que je suis à l'heure présente* (Farrère). || *Foi et hommage,* sous la féodalité, serment que prêtait le vassal à son seigneur et d'où découlaient tous ses devoirs envers lui. || *Foi-mentie,* v. à l'ordre alphab. || **2.** *Spécialem.* et *class.* Amour fidèle, promesse de fidélité à laquelle s'engagent les époux au moment du mariage : *Va lui jurer la foi que tu m'avais jurée* (Racine). || **3.** Class. *Jurer sa foi,* affirmer sous serment, donner sa parole : *Il* [Charles de Sévigné] *vous aime très chèrement, il en jure sa foi* (Sévigné). || Elliptiq. *Par ma foi, foi de,* je l'affirme par serment, j'en donne ma parole : *Foi d'honnête homme.* || Par extens. *Ma foi,* formule banale usitée pour appuyer une affirmation, une négation : *Ma foi oui, c'est exact.* || **4.** *Class.* Garantie en tant qu'effet nécessaire d'un serment, d'une promesse : *Que d'un festin la pompe et l'allégresse* | *Confirment à leurs yeux la foi de nos serments* (Racine). || *Sur la foi de quelqu'un,* en lui accordant sa confiance, sur sa parole : *Mais c'est trop que d'en croire un Romain sur sa foi* (Corneille). || **5.** Class. *Faire foi,* donner une garantie, une preuve de la réalité, de la vérité de quelque chose ; établir d'une façon indubitable : *Laissons là le mérite :* | *J'en ai fort peu, sans doute, et vous en faites foi* (Molière). *Dans les champs phrygiens les effets feront foi* | *Qui la chérit le plus, ou d'Ulysse ou de moi* (Racine) ; *auj.,* avoir une valeur incontestable (usité dans la langue juridique ou commerciale) : *J'ai payé ma dette, cette quittance en fait foi.* || *Sur la foi de quelque chose,* en se fiant entièrement à : *Sur la foi de mon droit mon âme se repose* (Molière). *Feu Boulanger, dont elle était devenue amoureuse sur la foi des chromos* (Le Roy). || *La foi des traités,* confiance qu'inspire un traité ; et, *par extens.,* promesse solennelle, engagement d'honneur : *Mon père* [...] *ne gardait pas aussi scrupuleusement que ma grand-mère et que ma mère la foi des traités* (Proust). || *En foi de quoi,* formule qui précède les signatures apposées au bas d'un acte et qui signifie « en se fiant à ce qui vient d'être lu ou dit ». || **6.** Class. *Laisser quelqu'un sur sa foi,* le laisser aller seul, le laisser libre d'agir à sa guise, lui faire confiance : *Ne l'osez-vous laisser* [Néron] *un moment sur sa foi ?* (Racine). || **7.** *Class.* Sincérité, loyauté avec lesquelles on respecte l'engagement pris ; fidélité à cet engagement : *Ta foi, dans mon malheur, s'est montrée à mes yeux* (Racine). || **8.** *Par extens.* et *class.* Fidélité aux principes, aux actes que dictent la sincérité : *Je veux m'abandonner à la foi de ma femme* (Molière). || **9.** *Bonne foi,* qualité de celui qui juge et qui agit en toute droiture, sans passion et avec la ferme conviction qu'il suit les lois de l'honnêteté : *Il faut avoir la bonne foi de reconnaître les défauts que l'on aperçoit dans les époques sociales* (Chateaubriand). *Mais peut-être estimez-vous qu'il puisse être parfois utile* [...] *de faire comparaître une personne de bonne foi* (Valéry). [V. aussi § II, n. 1] || **10.** *En bonne foi, en toute bonne foi,* sincèrement. || *Être de bonne foi,* être convaincu de la véracité de ce que l'on dit. || **11.** *Mauvaise foi,* tromperie parfaitement consciente ; jugement troublé par la passion, l'intérêt : *Elle avait honte de sa mauvaise foi, elle s'en irritait davantage* (Giraudoux). || *Être de mauvaise foi,* savoir fort bien que l'on dit une chose fausse. || *Foi punique,* manque de parole, déloyauté (défauts que les Romains reprochaient aux Carthaginois). || **12.** Class. *Par ta foi, par votre foi,* je fais appel à ta, à votre loyauté, répondez franchement : *Quel autre art de penser Aristote et sa suite* | *Enseignent-ils, par votre foi ?* (La Fontaine). || **13.** *Class.* Sincérité, véracité d'une chose : *Je ne reconnais plus la foi de vos discours* | *Qu'au soin que vous prendrez de m'éviter toujours* (Racine).

II. 1. *Class.* Confiance qu'inspire la promesse, la parole d'autrui : *Quoiqu'à leur nation bien peu de foi soit due* (Molière). || *Bonne foi,* crédulité : « *Il me le dit, ma sœur, et pour moi, je le croi.* | *— Ne soyez pas, ma sœur, d'une si bonne foi* » (Molière). [V. aussi § I, n. 9.] || **2.** *Homme de foi,* homme digne de foi, de confiance : *Cultivez vos amis, soyez homme de foi* (Boileau). || **3.** Entière confiance que l'on met en quelqu'un, en quelque chose : *On ne peut tout seul garder la foi en soi-même* (Mauriac). *À mesure que la représentation approche, il* [l'auteur] *perd foi dans son œuvre* (Daudet). *Une rumeur digne de foi.* || *Avoir foi en* ou *dans,* avoir confiance en : *Je n'ai aucune foi dans l'esprit des enfants annonçant un homme supérieur* (Stendhal). *Il avait foi dans le charme du bohémien* (Nerval). || *Une foi aveugle,* une confiance totale et qui passe outre à toute objection. || Class. *Ajouter foi à quelqu'un,* le croire : *Je ne vous parle pas de nous ajouter foi* (Molière). || Auj. *Ajouter foi à quelque chose,* le croire. || **4.** Spécialem. *Ligne de foi,* ligne qui, dans un instrument d'optique, sert de repère pour observer avec exactitude.

III. 1. Le fait de croire en Dieu, en un dogme, par une adhésion profonde de l'esprit et du cœur : *La foi étant un don de Dieu, celui-là même qui donne la grâce pour faire croire les autres choses la peut aussi donner pour nous faire croire qu'il existe* (Descartes). *Voilà ce que c'est que la foi : Dieu sensible au cœur et non à la raison* (Pascal). *La foi n'est pas seulement un acte d'intelligence, mais aussi un acte de volonté* (Lacordaire). *La foi est faite de confiance en Dieu et d'abandon de soi* (Gide). *On ne perd pas la foi, elle cesse d'informer la vie, voilà tout* (Bernanos). || *Foi de saint Thomas,* celle qui demande des preuves. || *Foi du centurion,* croyance profonde et confiante. || *Foi du charbonnier,* croyance aveugle, qui ne réfléchit pas, ne discute pas. || *Homme de peu de foi,* esprit sceptique, qui réclame des preuves. || *N'avoir ni foi ni loi,* n'avoir ni croyance religieuse ni respect de la loi humaine ; être dépourvu de tout sens moral. || Ironiq. *Il n'y a que la foi qui sauve,* une confiance aveugle fait tout accepter. || *Voir avec les yeux de la foi,* croire sans raisonner. || **2.** *Article de foi,* dogme défini par l'Église catholique et auquel sont tenus de croire tous les fidèles ; *par extens.,* ce que l'on croit aveuglément : *C'était, en sa pensée, un auguste mystère, un de ces articles de foi auxquels les croyants adhèrent sans les comprendre* (France). || **3.** *Profession de foi,* affirmation publique de l'adhésion de quelqu'un à une croyance religieuse ; *par extens.,* déclaration publique de ses opinions philosophiques, politiques : « *La Profession de foi du vicaire savoyard* » *de J.-J. Rousseau ; spécialem.,* déclaration par laquelle un candidat aux élections fait connaître son programme à ses électeurs. || **4.** Le dogme lui-même, la religion : *Professer la foi chrétienne.* || *Propagation de la foi,* v. PROPAGATION. || **5.** Celle des trois vertus théologales qui fait que le croyant adhère aux vérités révélées de Dieu et transmises par son Église. || **6.** Toute adhésion de l'esprit ferme et fervente à une chose que l'on révère comme un culte : *Avoir foi dans le socialisme. C'est la foi qui donne à l'homme l'élan qu'il faut pour agir, et l'entêtement qu'il faut pour persévérer* (Martin du Gard).

● SYN. : **I, 9** *droiture, honnêteté, sincérité ;* **10** *déloyauté, fausseté, fourberie, perfidie.* || **II, 4** *croyance, fanatisme, mysticisme ;* 7 *confession, culte, Église.* — CONTR. : **II, 4** *athéisme, incrédulité, incroyance, scepticisme.*

foie [fwa] n. m. (lat. pop. **fécatum,* de **ficatum,* lat. impér. *fīcātum,* foie d'oie engraissée avec des figues, foie en général [de *ficus,* figue], trad. du gr. [*hêpar*] *sukôton,* mêmes sens, de *hêpar,* foie, et de

sukôton, neutre de l'adj. *sukôtos,* préparé avec des figues, de *sukoûn,* nourrir de figues, dér. de *sûkon,* figue ; VIIIe s., *Gloses de Reichenau,* écrit *figido* [*feie,* XIIe s. ; *foie,* XIIIe s.], au sens 1 [*firie,* 1080, *Chanson de Roland,* est une var. issue d'une anc. forme **fidie,* qui a précédé *feie*] ; sens 2, XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes* [*foie gras,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1872, G. Esnault). **1.** Glande volumineuse, située dans la partie supérieure droite de l'abdomen de l'homme et des principaux vertébrés, qui sécrète la bile et remplit de nombreuses fonctions : *Sinon, pour t'arracher le cœur avec le foie, | Mes mains se feront marbre et mes dix ongles fer* (Heredia). *Rien ne lui fait soupçonner qu'il* [l'être vivant] *ait un foie, un cerveau, des reins et le reste* (Valéry). *Avoir le foie paresseux. Une maladie de foie.* ‖ **2.** Foie de certains animaux employé comme aliment : *Une tranche de foie de veau. Du pâté de foie de porc.* ‖ *Foie gras,* ou simplem. *foie,* foie de volaille spécialement engraissée : *Mes six dernières terrines de foie de canard* (Gautier). *Elle ne se souvient plus d'avoir gardé les oisons que sa mère élevait pour vendre les foies* (Le Roy). ‖ **3.** Nom donné autref. à une substance chimique de couleur analogue à celle du foie. ‖ *Foie de soufre,* polysulfure de potassium impur qu'on employait pour les bains sulfureux. ‖ *Foie d'antimoine,* oxysulfure d'antimoine. ‖ **4.** Pop. *Avoir les foies blancs* ou *avoir les foies,* avoir peur : *J'ai pas les foies, mais j'aime pas ça* (Bourdet). *Sur les routes, y a non seulement les troupes, mais aussi tous les civils des patelins, qui ont les foies et qui se débinent* (Martin du Gard).

foie-de-bœuf [fwadbœf] n. m. (de *foie, de* et *bœuf ;* 1901, Larousse). Syn. de FISTULINE.

foi-mentie [fwamɑ̃ti] n. f. (de l'anc. loc. *mentir sa foi,* manquer à son engagement [XIIe s., *Roncevaux*], de *mentir* [v. ce mot], *sa,* fém. de *son,* adj. poss., et *foi ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir). **1.** Nom donné à toute infraction au devoir de fidélité liant le vassal au suzerain. ‖ **2.** *Par extens.* Manque de fidélité à ses engagements : *Des têtes généreuses, exaltées ne seraient pas restées à fermenter dans Paris, à s'enflammer contre l'humiliation de notre politique extérieure et contre la foi-mentie de la royauté nouvelle* (Chateaubriand).

• Pl. *des* FOIS-MENTIES.

1. foin [fwɛ̃] n. m. (lat. *fēnum, faenum,* foin ; XIIe s., écrit *fein, fain* [*foin,* sous l'influence de la consonne labiale initiale, av. 1493, G. Coquillart], au sens 1 [*avoir, mettre du foin dans ses bottes, chercher une aiguille dans une meule de foin,* 1690, Furetière ; *être bête à manger du foin,* milieu du XVIIIe s.] ; sens 2, v. 1360, Froissart ; sens 3, 1865, Littré ; sens 4, 1920, Bauche). **1.** Herbe fauchée et séchée qui sert à la nourriture des animaux : *Le cheval* [...] *mordillait sa botte de foin* (Flaubert). ‖ Fam. *Avoir, mettre du foin dans ses bottes,* être riche, s'enrichir. ‖ *Chercher une aiguille dans une botte de foin,* chercher quelqu'un ou quelque chose d'impossible à trouver. ‖ *Être bête à manger du foin,* être d'une rare bêtise. ‖ **2.** Herbe sur pied, destinée à être fauchée et séchée (en ce sens s'emploie surtout au pl.) : *Ce goût qu'au moins | Exhalent celles-là qui vont fanant les foins* (Verlaine). ‖ **3.** *Par anal.* Poils qui garnissent le fond de l'artichaut. ‖ **4.** Pop. *Faire du foin,* faire du tapage, du scandale.
◆ **foins** n. m. pl. (XIXe s.). Syn. de FENAISON.

2. foin ! [fwɛ̃] interj. (peut-être de l'anc. loc. *bailler foin en corne,* duper [XVIe s.], qui avait concerné d'abord l'habitude qu'on avait de lier une botte de foin aux cornes de certains taureaux pour signaler qu'ils étaient dangereux, de *bailler* [v. ce mot], *foin* 1, *en* [prép.] et *corne,* habitude déjà romaine, cf. le lat. class. *habere fenum in cornu,* être enragé [de *habere,* avoir, *fenum,* foin, *in,* dans, et *cornu,* corne] ; 1579, Larivey). *Vx* et *littér.* Marque le dépit, l'agacement, la répulsion : *Foin ! Je ne me souviens jamais comment diantre ils baragouinent ce nom-là* (Molière). *Foin de moi, foin de votre conseil !* (Furetière). *Foin du Diable ! Après tout, le monde est aux hardis* (Leconte de Lisle). *C'est entre hommes qu'ils causent ; foin des ménagements !* (Gide).

foirade [fwarad] n. f. (de *foirer ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1920, Bauche ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** *Pop.* et *vx.* ‖ **2.** Action de foirer ; excréments liquides : *Fièvre, foirade, trois nuits passées sans sommeil* (Flaubert). ‖ **3.** *Fig.* et *pop.* Peur. ‖ **4.** *Fig.* et *fam.* Échec : *Ce beau plan, quelle foirade !*

foirail [fwaraj] ou **foiral** [fwaral] n. m. (mot berrichon, de *foire* 1 ; 7 mars 1874, *Gazette des tribunaux,* écrit *foirail ; foiral,* 9 mars 1874, *Journ. officiel*). *Dialect.* Champ de foire : *Vers les trois heures, les divers foirails dégorgeaient hommes et animaux, marchands, charrettes, voitures, bêtes de somme* (Le Roy). *On quittera cette racaille, pour aller retrouver sur le foiral de Chaudesaigues des hommes dignes de ce nom* (Romains).

1. foire [fwar] n. f. (bas lat. *feria,* marché, foire, du lat. class. *feriae,* n. f. pl., « jours consacrés au repos, fêtes » [il était d'usage, dès l'Antiquité, de faire des foires en même temps que certaines fêtes religieuses] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *feire* [*foire,* XIIIe s., La Curne], au sens 1 [*champ de foire,* 1865, Littré ; *foire franche,* 1745, Duclos] ; sens 2, 1890, *Dict. général* [*foire aux puces,* début du XXe s. ; *s'entendre comme larrons en foire,* 1650, Livet] ; sens 3, 1595, d'après Littré, 1865, et Larousse, 1872 ; sens 4, début du XXe s. ; sens 5, fin du XIXe s., A. Daudet [*hercule de foire,* av. 1902, Zola] ; sens 6, 1922, Larousse). **1.** Grand marché où se vendent toutes sortes de denrées ou d'animaux, et qui se tient à des époques fixes dans un même lieu : *Elles* [les grandes allées] *facilitaient la montée des gens et des bestiaux aux foires mensuelles* (Le Roy). ‖ *Champ de foire,* endroit où se tiennent habituellement les foires. ‖ Autref. *Foire franche,* foire qui était exemptée de certains droits. ‖ **2.** *Spécialem.* Grand marché qui se consacre à un certain genre de produits, d'articles : *Foire aux jambons. Foire à la ferraille.* ‖ *Foire aux puces,* marché où se vendent surtout des objets d'occasion : *Des livres d'occasion, que vous aviez ramassés chez les brocanteurs, ou à la foire aux puces* (Romains). ‖ *S'entendre comme larrons en foire,* s'entendre parfaitement pour faire un mauvais coup, une farce, etc. ‖ Fam. *Foire d'empoigne,* V. EMPOIGNE. ‖ Fam. *Acheter à la foire d'empoigne,* voler. ‖ **3.** *Théâtre de la Foire,* nom donné à différentes sortes de spectacles qui figurèrent, pendant près de deux siècles, dans les foires de Saint-Laurent et de Saint-Germain, à Paris. ‖ **4.** Exposition périodique d'échantillons industriels et de modèles, qui a pour but de faciliter les transactions en faisant connaître les produits : *La Foire de Paris, de Lyon, de Marseille. Foire commerciale.* ‖ **5.** Fête foraine qui a lieu à certaines époques de l'année : *Foire aux pains d'épice. Foire du Trône. La commode, surmontée d'une glace qui reflétait un assortiment de bibelots gagnés à la foire* (Daudet). ‖ *Hercule de foire,* lutteur qui s'exhibe dans les foires, ou forain qui exécute des tours de force : *Un gaillard très grand, très large, avec une tête carrée d'hercule de foire* (Zola). ‖ **6.** *Par anal.* et *fam.* Endroit où règne le bruit, le désordre : *Attention, gronda le père* [...], *comment voulez-vous qu'il* [le fils] *travaille aussi, dans une foire pareille ?* (Aymé). ‖ Pop. *Faire la foire,* mener une vie de débauche.

2. foire [fwar] n. f. (lat. *foria,* diarrhée ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *feire* [*foire,* XIIIe s., *Roman de Renart*], au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Excréments à l'état liquide, diarrhée : *J'ai eu la foire, j'ai dîné deux fois chez la princesse* (Flaubert). ‖ **2.** *Fig.* et *pop.* Peur : *Des soldats de paix, un pet ! Ça fout la foire, à nous, la gloire* (d'Esparbès).

foire-exposition [fwarɛkspozisjɔ̃] n. f. (de *foire* 1 et de *exposition ;* XXe s.). Manifestation commerciale où les producteurs d'un ou plusieurs pays exposent leurs principales productions.

foirer [fware] v. intr. (de *foire* 2 ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, aux sens 1-2 ; sens 3, 1865, Littré [pour un cordage ; pour une vis, 1907, Larousse] ; sens 4, XXe s.). **1.** *Pop.* Avoir la diarrhée : *L'idée d'une chute ou d'un blâme les fait tous foirer de peur dans leurs culottes* (Flaubert). ‖ **2.** *Pop.* Faire long feu, en parlant d'une arme : *Un gros*

douze anglais très court, chargé de poudre M, qui foire toujours un peu quand le temps est humide (Bernanos). || **3.** *Pop.* Fonctionner d'une manière défectueuse : *Il tâtonna sous la pluie avec une clef qui foirait* (Saint-Exupéry). || En parlant d'une vis, d'un écrou, ne plus mordre par suite d'usure ou de malfaçon. || **4.** *Fig.* et *pop.* Échouer : *Une expérience qui foire.*

foireux, euse [fwarø, -øz] adj. (de *foire* 2 ; v. 1216, Robert de Clari, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, XIV[e] s., Du Cange, puis 1829, Boiste ; sens 4, 1872, Larousse). **1.** *Pop.* Qui a la foire, et, par suite, qui est souillé d'excréments : *Un enfant foireux.* || **2.** *Pop.* Accompagné d'évacuation liquide : *Pet foireux.* || **3.** *Fig.* et *pop.* Se dit de quelqu'un qui a peur : *T'iras la faire, ta patrouille, foireux* (Dorgelès). || **4.** *Fig.* et *pop.* Raté, sans valeur : *Un film foireux.*
• SYN. : **3** *couard* (fam.), *dégonflé* (pop.), *froussard* (pop.), *péteux* (pop.), *peureux.*

foirolle ou **foirole** [fwarɔl] n. f. (de *foire* 2 ; 1548, R. Estienne). Autre nom de la mercuriale annuelle, plante employée autrefois pour ses vertus purgatives.

foiron [fwarɔ̃] n. m. (de *foire* 2 ; 1837, *Revue de philologie française* [XXXIV, 26]). *Vx* et *pop.* Derrière.

fois [fwa] n. f. (lat. *vices,* nominatif-accus. plur. de *vicem,* tour, succession, alternative, retour, réciprocité [mot attesté seulement à l'accus. *vicem,* au génit. *vicis,* à l'ablatif *vice,* et au plur. *vices* — v. ci-dessus — et *vicibus,* datif-ablatif, ainsi que dans les expressions *in vicem,* tour à tour, et *vice versa* — v. cette loc.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *feiz* [*fois,* v. 1175, Chr. de Troyes ; le *f-* initial du mot — au lieu de *v-* — reste mal expliqué], au sens I, 1 [*une fois pour toutes,* v. 1360, Froissart ; *une bonne fois pour toutes,* 1636, Monet ; *une fois,* v. 1170, Bartsch ; *il était une fois,* 1697, Ch. Perrault ; *une fois, deux fois, trois fois,* av. 1695, La Fontaine ; *ne pas se faire dire une chose deux fois,* 1690, Furetière ; *encore une fois,* av. 1704, Bourdaloue ; *y regarder à deux fois,* 1787, Féraud — ... *à plusieurs fois,* 1835, Acad.] ; sens I, 2, 1845, Mérimée [*des fois,* 1835, Platt ; *non, mais des fois,* XX[e] s.] ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland* [*à deux fois,* 1636, Corneille ; *par deux fois,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *en deux fois,* 1849, Sainte-Beuve ; *pour une fois,* début du XX[e] s.] ; sens I, 4, milieu du XVI[e] s. Amyot [*une fois,* « dès que », 1080, *Chanson de Roland*] ; sens II, 1, 1370, Oresme ; sens II, 2, 1487, Garbin ; sens II, 3, 1661, Molière).

I. MARQUE LA FRÉQUENCE. **1.** Précédé d'un adjectif numéral ou d'un adverbe de quantité, indique l'unicité ou la réitération d'un fait : *Aimez ce que jamais on ne verra deux fois* (Vigny). *Que de fois j'ai redouté ton caractère violent* (Musset). *Je vous l'ai dit maintes fois* (France). || *Une fois, une bonne fois, une fois pour toutes,* d'une manière définitive, de façon à ne plus y revenir. || *Une fois,* à un certain moment, un certain jour : *Si une fois tu as raison...* (Arène). [V. aussi § I, n. 4.] || **2.** Spécialem. *Il était une fois,* formule par laquelle commence un conte de fées. || *Une fois, deux fois, trois fois,* dans les ventes aux enchères, dernière sommation avant l'adjudication ; *par extens.,* dernière sommation avant l'exécution d'une menace. || *Ne pas se faire dire une chose deux fois,* obéir dès la première injonction, dès le premier mot. || Ellipt. *Encore une fois,* formule par laquelle on insiste ou on met en garde. || Fam. *Y regarder à deux fois, à plusieurs fois,* bien réfléchir avant d'agir. || **3.** Précédé d'un adjectif démonstratif ou indéfini, entre dans diverses locutions adverbiales. || *Cette fois,* dans cette circonstance, en cette occasion ; *d'autres fois,* en d'autres circonstances. || Pop. *Des fois, certaines fois,* parfois : *Des fois il vient, souvent il refuse de venir ;* en certaines circonstances, à l'occasion : *Elle peut encore rendre service, des fois...* (Hémon) ; par hasard : *Ce ne serait pas des fois la star américaine de la villa des Lys ?* (Lichtenberger). || Pop. *Non, mais des fois !,* formule par laquelle on marque son désaccord par une opposition brusque et véhémente. || **4.** Précédé d'une préposition et d'un déterminant, forme des locutions adverbiales. || Class. *À cette fois,* dans cette circonstance, en cette occasion : *Mais, à cette fois, Dieu merci, les choses vont être éclaircies* (Molière). || Class. *À deux fois,* à deux reprises : *Mes pareils à deux fois ne se font point connaître* (Corneille) ; *auj.,* ne s'emploie plus que dans quelques expressions : *S'y prendre à deux fois. Y regarder à deux fois.* || *Par deux fois, par trois fois,* à deux, à trois reprises. || *En deux fois, trois fois,* etc., marque la répartition d'une action que l'on a fractionnée : *Film projeté en deux fois. Payer en trois fois.* || *Pour une fois,* par exception : *Je me suis perfectionné, pour une fois, dans une pension de famille, j'arrive direct de Bruxelles* (De Croisset). || **5.** Suivi d'un participe ou d'une proposition participiale, *une fois* marque le moment à partir duquel commence une action ou un état : *Une fois ton travail terminé, tu pourras aller jouer ;* ou parfois précédé du participe : *Enfin son mari, sachant qu'elle aimait à se promener en voiture, trouva un boc d'occasion qui, ayant une fois des lanternes neuves et des garde-crotte en cuir piqué, ressembla presque à un tilbury* (Flaubert).

II. JOINT À UN ADJECTIF NUMÉRAL CARDINAL, MARQUE UN RAPPORT DE GRANDEUR. **1.** Indique l'intensité plus ou moins grande d'une action ou d'une qualité par rapport à une autre ou à d'autres prises comme unité de comparaison : *Une lampe qui éclaire trois fois plus que les autres. Il est dix fois plus intelligent que vous.* || **2.** Note la multiplication d'une quantité par elle-même : *Ce pays africain contiendrait cinq fois la France. Deux fois huit font seize.* || **3.** *Littér.* Marque l'intensité de la qualité exprimée par l'adjectif : *Ô Sort funeste !* [...] *Sort trois fois détestable* (Courteline).

◆ **À la fois, tout à la fois** loc. adv. (1530, Palsgrave [*à la fois ; tout à la fois,* 1580, Montaigne ; *à la fois,* « parfois », v. 1283, Beaumanoir]). Ensemble, en même temps : *Et toutes à la fois se courbaient à genoux* (Leconte de Lisle). *Un chant de violon à la fois strident et tendre* (Gide). *Il conte, il plaisante, il interrompt tout à la fois* (La Bruyère).

◆ **De fois à autre** loc. adv. (1538, R. Estienne). *Class.* et *littér.* De temps en temps : *Figurez-vous un barbier qui* [...] *fit ouïr de fois à autre je ne sais quelle voix grêle et bruyante* (Malherbe). *De fois à autre, nous rencontrons une colonne poussiéreuse qui rampe sur le Veld* (Tharaud).

◆ **Des fois que** loc. conj. (début du XX[e] s.). *Pop.* Peut-être que (avec une valeur ironique) : *Avec son petit rase-pet bleu horizon, des fois qu'il se figure qu'il va faire tomber la rombière* (Benoit) ; au cas où, s'il arrivait que (et le verbe au conditionnel) : *Des fois qu'il changerait d'avis.*

◆ **Toutes les fois que, chaque fois que** loc. conj. (v. 1240, G. de Lorris [*toutes les fois que ; chaque fois que,* 1636, Monet]). Dans toutes les circonstances où : *Une pendule fée et toutes les fois que l'on écoute le toc du balancier, elle s'arrête* (Valéry). *Chaque fois à peu près que j'entre dans le cimetière...* (Fromentin).

◆ **Une fois que** loc. conj. (1865, Littré). Aussitôt que ; un jour où : *Une fois que vous aurez fini votre travail, vous serez content.*

foison [fwazɔ̃] n. f. (lat. *fusio,* action de répandre, diffusion, de *fundere,* verser, répandre [v. FONDRE] ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*). *Littér.* Grande abondance : *Ces concessions se vendaient plus ou moins cher selon la bonté du sol, la qualité des arbres, le cours et la foison des eaux* (Chateaubriand). *Semez, dit-il, semez, bonnes gens ; semez foison de fèves, car Celui qui doit venir viendra bientôt* (France).

◆ **À foison** loc. adv. (XIII[e] s.). En abondance : *Dans ce jardin, les légumes poussent à foison. Distribuer les faveurs à foison.*

foisonnant, e [fwazɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *foisonner ;* av. 1553, Rabelais). Qui foisonne, est abondant : *Michelle, une peignoir blanc sur lequel retombe, annelée, la foisonnante toison noire* (P. Margueritte). *Une foisonnante ceinture d'herbes* (Genevoix).

foisonnement [fwazɔnmɑ̃] n. m. (de *foisonner ;* 1554, Thevet, au sens 1 ; sens 2, 1776, *Encyclopédie*). **1.** Action de foisonner, de se multiplier : *Le foisonnement des mauvaises herbes.* || **2.** Augmentation de

volume d'une substance : *Le foisonnement de la chaux vive qu'on éteint.*

• SYN. : 1 *fourmillement, grouillement, multiplication, pullulement, surabondance.*

foisonner [fwazɔne] v. intr. (de *foison* ; v. 1155, Wace, au sens de « être en nombre suffisant » ; sens 1-2, v. 1240, G. de Lorris ; sens 3, v. 1360, Froissart ; sens 4, 1771, Trévoux [pour la viande ; pour la chaux, 1865, Littré]). **1.** Abonder comme par une sorte de multiplication : *Cette cour où l'imbécile foisonne* (Stendhal). *Fra Ambrogio regardait le ciel où foisonnaient les roses du soir* (France). || **2.** *Fig.* Se multiplier, se développer à l'excès : *Les tendances, les mouvements, les idées* [...] *foisonnaient* (Romains). || **3.** *Foisonner en* ou *de*, contenir en abondance : *Une grande cour, au milieu, foisonnait en volailles* (Van der Meersch). || **4.** *Par anal.* Augmenter de volume : *La chaux vive foisonne quand on l'éteint.*

• SYN. : 1 *fourmiller, grouiller, pulluler* ; 2 *proliférer* ; 3 *abonder en, regorger de.* — CONTR. : 1 *diminuer, disparaître, se raréfier* ; 2 *manquer.*

fol [fɔl] adj. et n. m. Forme archaïque de FOU (v. ce mot) : *Un fol allait criant par tous les carrefours* (La Fontaine).

• REM. Cette forme ne s'emploie plus que comme adjectif devant un nom masc. commençant par une voyelle : *Un fol espoir.*

folâtre [fɔlɑtr] adj. (de *fol* ; 1394, Du Cange, écrit *folastre* [*folâtre*, XVIe s.], au sens de « un peu fou » ; sens 1, v. 1530, C. Marot ; sens 2, 1695, Fénelon [« qui se trouve à un endroit comme par jeu », av. 1880, Flaubert]). **1.** *Littér.* D'une gaieté légère et un peu folle : *Un mur clôt la fontaine où, par l'heure échauffée,* | *Folâtre, elle buvait en descendant des bois* (Hugo). *Ce n'était plus la grosse gamine folâtre qu'il avait connue* (Maupassant). || **2.** *Par extens.* Qui traduit, reflète ce caractère : *Humeur folâtre. Foulant le théâtre* | *De son petit pied folâtre* (Banville). || *Littér.* Se dit d'une chose qui se trouve à un endroit comme par jeu : *Une touffe folâtre de chèvrefeuille sauvage s'est pendue sur le rebord* (Flaubert).

• SYN. : 1 *badin, enjoué, follet, foufou* (fam.) ; 2 *allègre, gaillard* (fam.), *guilleret.*

folâtrement [fɔlɑtrəmɑ̃] adv. (de *folâtre* ; 1539, R. Estienne). *Littér.* D'une manière folâtre : *Elle m'interrompit folâtrement* [dans ma lecture], *m'arracha le livre des mains et se mit à fuir* (Sainte-Beuve). *Je voyais une multitude parée, riant et s'avançant folâtrement* (Gide).

folâtrer [fɔlɑtre] v. intr. (de *folâtre* ; XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1830, Lamartine). **1.** Jouer, s'ébattre gaiement et librement : *Il n'aurait* [...] *tenu qu'à moi d'entendre Nausicaa folâtrer avec ses compagnes* (Chateaubriand). || **2.** En parlant de choses, avoir l'air de jouer d'une façon un peu folle : *Le radieux sourire en pleurs du jour naissant* | *Folâtrait sur son corps de vierge éblouissant* (Banville).

• SYN. : 1 *batifoler* (fam.), *cabrioler, s'ébrouer, gambader.*

folâtrerie [fɔlɑtrəri] n. f. (de *folâtre* ; 1534, Rabelais, écrit *folaterie* ; *folâtrerie*, v. 1540, Yver). *Littér.* Action de folâtrer ; mouvements, ébats folâtres : *Les jeux finis, l'ikousen* (courtisane) [...] *me força, avec la folâtrerie des amours, à lui donner la main* (Chateaubriand). *Les poissons sautaient avec des folâtreries incroyables* (Flaubert). *Cette folâtrerie et ces éclats de rire, qui ressemblent à des explosions, apparaissent comme une véritable folie, au moins comme une niaiserie de maniaque, à tout homme qui n'est pas dans le même état que vous* (Baudelaire).

foliacé, e [fɔljase] adj. (lat. *foliaceus*, qui a la forme d'une feuille, de *folium*, feuille ; 1751, *Encyclopédie*, au sens I ; sens II, 1865, Littré).

I. Qui est de la nature des feuilles ou qui en a l'apparence : *Lichen foliacé.*

II. Qui est divisé en feuillets : *Pierre de structure foliacée.*

foliaire [fɔljɛr] adj. (dér. savant du lat. *folium*, feuille ; 1778, Lamarck). Qui appartient aux feuilles : *Glandes foliaires.*

foliation [fɔljasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *folium*, feuille ; 1757, *Encyclopédie*, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1829, Boiste ; sens II, XXe s.).

I. 1. Disposition des feuilles sur la tige ; et par anal. : *Ses cheveux, comme une variété végétale ravissante et inconnue, reposaient sur son front dans la minutieuse délicatesse de leur foliation* (Proust). || **2.** Moment où les bourgeons commencent à développer leurs feuilles.

II. En géologie, division d'une roche en feuillets.

folichon, onne [fɔliʃɔ̃, -ɔn] adj. (de *fol* ; 1642, Oudin, comme n., au sens de « personne folâtre » ; comme adj., au sens 1, 1740, Acad. ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** *Fam.* D'une gaieté libre, légère et un peu folle : *Ainsi le sévère Paphnuce entreprit autrefois de gagner à Dieu la folichonne Thaïs* (France). || **2.** *Par extens.* et *fam.* Gai, divertissant (s'emploie surtout, en ce sens, à la forme négative) : *Si vous croyez que c'est folichon* (Proust). *Un spectacle qui n'est pas folichon.*

• SYN. : 1 *badin, espiègle, fofolle* (fam.) et *foufou* (fam.), *follet* ; 2 *amusant, drôle, plaisant.*

folichonner [fɔliʃɔne] v. intr. (de *folichon* ; 1786, Ph. Leroux). *Vx* et *fam.* Folâtrer avec une légèreté un peu folle : *Nous irons retrouver Florine et Coralie au Panorama-Dramatique, où nous folichonnerons avec elles dans leurs loges* (Balzac).

• SYN. : *s'amuser, batifoler* (fam.).

folichonnerie [fɔliʃɔnri] n. f. (de *folichon* ; 1867, Delvau, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Caractère de ce qui est folichon ; gaieté, agrément : *De sorte que mon existence manque de folichonnerie absolument* (Flaubert). *On allait rire, cela se devinait dans l'air, dans les folichonne-ries des toques inclinées, dans l'allumage et le retroussis malin des yeux et des bouches s'adressant de loin de petits signes avertisseurs* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Action ou parole folichonne (rare) : *Si, comme toutes les femmes, elle avait certains jours ses nerfs, et plus violemment que d'autres, c'étaient de courts accès, dont elle sortait bien vite par une folichonnerie* (Goncourt).

• SYN. : 1 *entrain, gaieté, joie.*

1. folie [fɔli] n. f. (de *fol* ; 1080, *Chanson de Roland*, au sens 1 [*folie circulaire, à double forme*, 1865, Littré ; *folie des grandeurs*, XXe s.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 4, 1636, Monet ; sens 5, 1080, *Chanson de Roland* [*c'est folie de*, XIIIe s., Littré] ; sens 6, v. 1283, Beau-manoir ; sens 7, 1843, Balzac ; sens 8, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens 9, 1694, La Fontaine). **1.** Trouble mental grave englobant tous les désordres pathologiques de l'esprit : *Ils* [des fous] *parlaient de tout avec clarté* [...], *et soudain leur pensée, touchant l'écueil de leur folie, s'y déchirait en pièces, s'éparpillait et sombrait dans cet océan effrayant* [...] *qu'on nomme la démence* (Maupassant). *Il fallait précisément qu'un premier fût malade pour permettre ensuite la santé de beaucoup. Rousseau sans sa folie n'aurait été qu'un indigeste Cicéron* (Gide). *Accès de folie. Simuler la folie.* || *Spécialem.* Avec un qualificatif ou un complément, désigne une forme particulière de trouble mental. || *Folie circulaire* ou *à double forme*, folie caractérisée par une alternance d'états antithétiques, généralement l'exaltation et la mélancolie. || *Folie des grandeurs*, surestimation par un individu de ses facultés intellectuelles, de sa puissance : *Quelque outsider qui, pour le moment, fait de la folie des grandeurs dans son coin* (Romains). [Syn. MÉGALOMANIE.] || **2.** Caractère de ce qui échappe au contrôle de la raison, du bon sens : *J'ai toujours préféré la folie des passions à la sagesse de l'indifférence* (France). || **3.** Passion violente, qu'on ne peut contrôler : *Je n'ai jamais éprouvé pour mon mari cette sombre folie, qui fait que je ne puis détacher ma pensée de Julien* (Stendhal). || **4.** *Par extens.* Goût excessif, déréglé ou exclusif pour une chose : *Avoir la folie des tableaux. C'est ma folie des âmes, cette excitation devant une âme* (Montherlant). || **5.** Action, conduite, parole tout à fait déraisonnable ou qui peut sembler telle : *J'étais gris, il faut en conve-*

nir, lorsque j'ai fait cette folie (Musset). *Je craignais que les nobles du Conseil ne comprissent quelle folie c'était que d'envoyer l'armée sur l'Arbia* (France). *Envier le bonheur d'autrui, c'est folie* (Gide). || *C'est folie de* (suivi de l'infinitif), c'est dénué de tout bon sens, c'est déraisonnable, absurde de : *C'était folie de se dévouer à un homme* (Vigny). || **6.** Écart de conduite : *Faire des folies. Des folies de jeunesse. Puissent toutes les folies des amants finir aussi joyeusement que la mienne* (Musset). || **7.** Dépense exorbitante : *J'aurais fait des folies pour l'obtenir* (Montherlant). || **8.** *Vx.* Action, parole d'une gaieté très vive, très libre, un peu excessive : *Dire des folies. Faire mille folies.* || **9.** *La Folie,* personnage allégorique symbolisant la gaieté et l'extravagance, et qu'on représente avec une sorte de justaucorps aux bords découpés en pointes garnies de grelots, et avec une marotte ; *par extens.,* personne déguisée représentant ce personnage : *Oh ! quelle charmante Folie, rose et argent, toute en satin ! Quel joli bruissement de paillons elle agitait au moindre mouvement* (Daudet).

• SYN. : **1** *aliénation, démence ;* **2** *aveuglement, délire, égarement, extravagance ;* **4** *fureur, manie, marotte* (fam.), *passion, rage ;* **5** *absurdité, bêtise, énormité, sottise.*

◆ **À la folie** loc. adv. (1704, Trévoux). Avec une ardeur, une passion qu'on ne peut contrôler : *Ces pauvres gens m'aimaient tous à la folie parce que j'étais gaie* (Bernanos).

◆ **folies** n. f. pl. (1907, Larousse). Nom communément donné aux chaleurs chez la chienne. || S'emploie aussi au singulier : *Quelque chose d'aussi mystérieux que la folie d'une chienne* (Proust).

2. folie [fɔli] n. f. (var. dialect. de *feuillée* [v. ce mot] ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** Nom donné, surtout au XVIII^e s., à une maison de plaisance située dans la banlieue de Paris et destinée, en général, à des rendez-vous galants : *Tout ce terrain avait été, sous le Directoire, ce qu'on appelait une folie* (Flaubert). *Ces villages des environs de Paris gardent encore à leurs portes des parcs du XVIII^e siècle, qui furent les « folies » des intendants et des favorites* (Proust). *C'était une folie du XVIII^e siècle, des colonnes crème sur des murs orangés, des décorations de stuc en tulipes et des buis nains du jardin dessinant des palmes sous les roses grenat* (Malraux). || **2.** *Auj.* Nom donné à certains théâtres : *Les Folies-Bergère.*

folié, e [fɔlje] adj. (lat. *foliatus,* garni de feuilles, de *folium,* feuille ; 1746, James, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Garni de feuilles. || **2.** Qui est en forme de feuille, ou mince comme une feuille.

folio [fɔljo] n. m. (ablatif du lat. *folium,* feuille, feuillage, feuille de papier [v. aussi IN-FOLIO] ; 1675, Kuhn, au sens 1 ; sens 2, 1757, *Encyclopédie*). **1.** Feuillet d'un registre, d'un manuscrit, d'un livre ancien numéroté par feuillets et non par pages. || *Folio recto,* première page d'un feuillet. (On dit plus souvent, par abrév., RECTO.) || *Folio verso,* deuxième page d'un feuillet. (On dit plus souvent, par abrév., VERSO.) || **2.** *Par extens.* Numéro de chaque page d'un livre, de chaque feuillet d'un manuscrit : *Vérifier les folios.*

foliolaire [fɔljɔlɛr] adj. (de *foliole ;* 1865, Littré). En botanique, qui ressemble ou qui appartient aux folioles.

foliole [fɔljɔl] n. f. (bas lat. *foliolum,* petite feuille, de *folium,* feuille ; 1757, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Chaque division du limbe d'une feuille composée : *Les folioles d'une feuille d'acacia.* || **2.** *Par extens.* Chacun des sépales du calice ou des pétales de la corolle d'une fleur : *Les pommiers* [...] *semaient incessamment une pluie tournoyante de folioles roses* (Maupassant).

foliolé, e [fɔljɔle] adj. (de *foliole ;* 1865, Littré). En botanique, qui est composé ou muni de folioles.

foliot [fɔljo] n. m. (de l'anc. v. *folier,* faire des folies, se démener comme un fou [v. 1120, *Psautier d'Oxford* — dér. de *fol*] ou de l'adj. *fol ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** Balancier des premières horloges ou montres, associé à un échappement à roue de rencontre. || **2.** Levier de serrure.

foliotage [fɔljɔtaʒ] n. m. (de *folioter ;* 1845, Bescherelle). Action de folioter.

foliotation [fɔljɔtasjɔ̃] n. f. (de *folioter ;* XX^e s.). Numérotation des feuillets d'un manuscrit ou d'un registre.

folioter [fɔljɔte] v. tr. (de *folio ;* 1832, Raymond). Marquer de numéros les feuillets d'un registre, les pages d'un livre ; et par extens. : *Folioter un registre, un livre.*

• SYN. : *paginer.*

folioteur [fɔljɔtœr] n. m. (de *folioter ;* 1962, Larousse). Numéroteur mécanique.

folklore [fɔlklɔr] n. m. (mot angl. signif. proprem. « science du peuple », créé en 1846 par l'archéologue et littérateur anglais William John Thoms [1803 - 1885] avec les termes *folk,* peuple, et *lore,* savoir, science ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 24 avr. 1962, *le Monde*). **1.** Science des traditions, des usages, des croyances d'un pays : *La « Description de la Grèce », de Pausanias, est déjà une véritable enquête de folklore.* || **2.** *Par extens.* Ensemble des traditions, des légendes, des chansons, de la littérature populaire d'un pays, d'une région : *Quand ils se mettent à citer le folklore, on est fondé à craindre qu'ils ne s'en aillent jamais* (Hermant). || **3.** *Fam.* et *péjor.* Ce qui n'a qu'un intérêt de pittoresque, qui ne mérite pas d'être pris au sérieux : *Ce débat politique, c'était du folklore.*

folklorique [fɔlklɔrik] adj. (de *folklore ;* 1927, Behrens, *l'Engl.,* aux sens 1-3 ; sens 4, 12 mai 1969, *l'Express*). **1.** Qui a rapport à la science du folklore : *Bibliographie, études folkloriques.* || **2.** *Par extens.* Qui appartient au folklore d'un pays, d'une région : *Danses folkloriques.* || **3.** *Par extens.* Qui présente au public ce folklore dans ses différentes manifestations : *Groupe folklorique.* || **4.** *Fam.* et *péjor.* Qui n'est pas sérieux, qui fait sourire : *Une étymologie folklorique.*

folkloriste [fɔlklɔrist] n. (de *folklore ;* 1885, Bonnafé). Personne spécialisée dans la science du folklore.

1. folle adj. et n. f. V. FOU.

2. folle [fɔl] n. f. (lat. *follis,* soufflet [pour le feu], outre, bourse ; 1553, *Journ. du sire de Gouberville*). Filet à larges mailles pour prendre les raies et autres grands poissons de mer : *On donna ordre de mettre les folles à la mer* (Labat).

follement [fɔlmɑ̃] adv. (de *fol ;* début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s., Amyot). **1.** De façon folle, déraisonnable : *Le monde paraît follement étrange quand on le revoit après une longue absence* (M^me de Girardin). || En l'absence de toute mesure : *Mais elle ne pouvait songer à acheter d'autres tableaux de lui, car ils étaient montés depuis quelque temps à des prix follement élevés* (Proust). || **2.** Au plus haut degré : *Aimer follement la campagne.*

• SYN. : **2** *énormément, excessivement, extrêmement, prodigieusement, terriblement* (fam.).

follet, ette [fɔlɛ, -ɛt] adj. et n. (de *fol ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung [*follet,* n. m. ; *esprit follet,* 1677, M^me de Sévigné]). **1.** *Fam.* Se dit d'une personne qui, dans ses actes ou dans ses paroles, se montre un peu folle, extravagante, déraisonnable : *Les hideuses follettes septuagénaires d'aujourd'hui* (Bernanos). || **2.** *Esprit follet,* ou simplem. *follet* n. m., dans les croyances populaires, lutin familier, plus malicieux que malfaisant : *Il y a des privilèges attachés aux maisons qu'habitent les follets* (Nodier). *Il* [le chat] *volète à travers les barreaux, pareil à quelque ténébreux follet* (Genevoix).

• SYN. : 2 *farfadet, gobelin.*

◆ adj. (sens 1, milieu du XVI^e s., Ronsard [pour des poils ; pour des cheveux, 1840, Balzac ; *follet,* n. m., « duvet d'un jeune oiseau », 1530, Palsgrave] ; sens 2, 1611, Cotgrave [*follet,* n. m., 1549, R. Estienne]). **1.** Se dit des poils ou des cheveux menus et légers qui semblent, dans leur implantation et dans leur forme, capricieux, indociles : *Le grand air l'entourait, levant pêle-mêle les petits cheveux follets de sa nuque* (Flaubert).

Loric regardait les blonds cheveux follets voltigeant aux tempes, au front, au cou d'Éline (Daudet). || **2.** *Feu follet,* flamme légère et fugitive produite par la combustion spontanée de certains gaz qui se dégagent des endroits où se décomposent des matières organiques, notamment les marécages et les cimetières : *Du haut de ce tertre isolé, l'œil plane sur la mer et sur des marais où voltigent pendant la nuit des feux follets, lumière des sorciers qui brûle aujourd'hui dans nos lampes* (Chateaubriand).

follette [fɔlɛt] n. f. (fém. substantivé de *follet ;* 1722 [d'après Trévoux, 1771], au sens 1 ; sens 2, XVIII^e s.). **1.** Fichu en toile blanche, taffetas ou gaze brodée, qu'on portait dans la première moitié du XVIII^e siècle. || **2.** Sous Louis XVI, touffe de plumes blanches ornant le chapeau.

1. folliculaire [fɔlikylɛr] adj. (de *follicule* 1 ; av. 1880, Flaubert). Qui a rapport aux follicules : *Vous perforez l'intestin, puisque la fièvre typhoïde est une altération de sa membrane folliculaire* (Flaubert).

2. folliculaire [fɔlikylɛr] n. m. (mot créé en 1759 par Voltaire sur le lat. *folliculus* [v. FOLLICULE 1], qu'il a pris, à tort, pour un dimin. de *folium,* feuille, feuillage, feuille de papier). *Vx* et *péjor.* Journaliste sans talent et sans scrupule : *On était venu pour être un grand écrivain, on se trouve un impuissant folliculaire* (Balzac). *Vaugoubert n'a pas eu à faire face seulement aux intrigues de couloirs, mais aux injures de folliculaires à gages qui, plus tard, lâches comme l'est tout journaliste stipendié, ont été des premiers à demander l'aman* (Proust).

1. follicule [fɔlikyl] n. m. (lat. *folliculus,* petit sac, balle, enveloppe du grain, etc., enveloppe de larve, de *follis* [v. FOLLE 2] ; début du XVI^e s., au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré [*follicules clos,* XX^e s.]). **1.** Nom de divers organes en forme de sac : *Follicule sébacé, muqueux, pileux, dentaire, glandulaire, ovarien.* || Spécialem. *Follicule clos,* sorte de follicule lymphatique de la muqueuse intestinale. || **2.** Fruit à péricarpe sec et déhiscent, dérivant d'un carpelle isolé et s'ouvrant par une seule fente.

2. follicule [fɔlikyl] n. f. (mot tiré en 1770 par Voltaire du lat. *folliculus* [v. l'art. précéd.], qu'il a pris, à tort, pour un dimin. de *folium,* feuille [v. FOLLICULAIRE 2]). *Vx* et *péjor.* Petite feuille imprimée sans valeur : *Le rose tendre du meuble disparaît sous le noir de mille follicules éparses et de brochures circonstancielles* (Goncourt).

folliculeux, euse [fɔlikylø, -øz] adj. (bas lat. *folliculosus,* pourvu de follicules, de *folliculus* [v. FOLLICULE 1] ; 1865, Littré). Pourvu de follicules : *Organes folliculeux.*

folliculine [fɔlikylin] n. f. (de *follicule* 1 ; 1827, Acad., au sens de « genre d'infusoires polygastriques » ; sens actuel, XX^e s.). Hormone sécrétée par l'ovaire avant la libération cyclique de l'ovule.

folliculinique [fɔlikylinik] adj. (de *folliculine ;* 1951, Baruk). Relatif à la folliculine : *Insuffisance folliculinique.*

folliculite [fɔlikylit] n. f. (de *follicule* 1 ; 1836, Landais). Nom donné aux inflammations des follicules, notamment des follicules pileux.

fomentateur, trice [fɔmɑ̃tatœr, -tris] n. (dér. savant de *fomenter ;* 1613, Huguet). Personne qui provoque, qui excite à : *Un fomentateur de troubles.*

• SYN. : *agitateur, excitateur, meneur, provocateur.*

• REM. On trouve aussi assez fréquemment la forme FOMENTEUR, EUSE (milieu du XX^e s.).

fomentation [fɔmɑ̃tasjɔ̃] n. f. (bas lat. *fomentatio,* calmant, baume adoucissant, soulagement, de *fomentatum,* supin de *fomentare* [v. FOMENTER] ; XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet [« action d'entretenir, en bonne part », fin du XVI^e s., A. d'Aubigné]). **1.** *Vx.* Application sur une partie du corps d'un topique chaud ; compresse servant à cet usage : *Les lotions avec la liqueur de Saturne et les fomentations avec l'oxycrat* (Hugo). || **2.** *Fig.* Action d'entretenir, d'exciter : *La fomentation de la haine, d'une révolte.*

• SYN. : **2** *excitation, provocation.*

fomenter [fɔmɑ̃te] v. tr. (bas lat. *fomentare,* fomenter [en médecine], du lat. class. *fomentum,* topique, calmant, lénitif [le plus souvent employé au plur.], dér. de *fovere,* échauffer, réchauffer, bassiner ; v. 1220, G. de Coincy, écrit *foumenter* [*fomenter,* 1314, Mondeville], au sens 1 ; sens 2, av. 1889, Barbey d'Aurevilly ; sens 3, 1580, Montaigne [« exciter — quelqu'un à... », milieu du XIV^e s., Digulleville]). **1.** *Vx.* Soigner une partie du corps en y appliquant un topique chaud : *Fomenter un membre avec un liquide ou à sec.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Calmer un mal moral, adoucir : *Elle fomentait les blessures au cœur avec les attouchements ailés de ses mains* (Barbey d'Aurevilly). || **3.** *Fig.* Exciter, faire naître : *Fomenter la jalousie, la rébellion, la guerre.*

• SYN. : **3** *alimenter, allumer, attiser, aviver, déchaîner, entretenir, envenimer, éveiller, susciter.*

fomenteur, euse n. V. FOMENTATEUR, TRICE.

fonçage [fɔ̃saʒ] n. m. (de *foncer* 1 et 2 ; 6 nov. 1871, *Journ. officiel,* au sens I, 2 ; sens I, 1, 1872, Larousse ; sens II, 1874, A. Daudet).

I. 1. Action de mettre un fond : *Le fonçage d'une futaille.* || **2.** Action de creuser un puits de mine.

II. Action de renforcer une teinte : *Risler* [...] *expliquait de là-haut à l'enfant la disposition des bâtiments, lui indiquait les ateliers d'impression, de dorure, de fonçage* (Daudet).

fonçailles [fɔ̃saj] n. f. pl. (de *fons,* forme anc. de *fond* [v. ce mot] ; 1588, Godefroy, écrit *fonsailhe,* au sing., au sens de « fond d'un tonneau » ; écrit *fonçailles,* au plur., aux sens 1-2, 1743, Trévoux ; sens 3, XX^e s.). **1.** Pièces qui forment le fond d'un tonneau. || **2.** Barres de bois, sangles et cordes formant le fond d'un lit. || **3.** Garniture de siège, en canne ou en paille.

foncé, e [fɔ̃se] adj. (part. passé de *foncer* 1 et 2 ; 1690, Furetière, au sens I [parce qu'une couleur sombre paraît enfoncée par rapport à ce qui est clair] ; sens II, 1865, Littré).

I. Chargé de couleur, sombre : *Le ciel s'étendait comme un rideau d'un violet foncé* (Fromentin). *Ses yeux, si clairs d'habitude, étaient devenus foncés de colère* (Martin du Gard).

II. *Trou foncé,* en technologie, trou creusé dans une pièce de bois, mais qui n'en traverse pas l'épaisseur.

• CONTR. : **1** *clair, pâle.*

foncement [fɔ̃smɑ̃] n. m. (de *foncer* 1 ; 1877, Littré, au sens de « action de creuser dans la terre » ; sens actuel, XX^e s.). En pâtisserie, action de foncer un moule avec une pâte.

1. foncer [fɔ̃se] v. tr. (de *fons,* forme anc. de *fond* [v. ce mot] ; 1389, Godefroy, au sens 1 [« garnir d'un fond de pâte », 1757, *Encyclopédie ;* « garnir avec du lard », etc., 1802, Flick] ; sens 2, 1865, Littré). [Conj. **1 a.**] **1.** Mettre un fond à un tonneau, à un meuble : *Foncer une barrique. Des chaises foncées de crin* (Balzac). || *Spécialem.* En pâtisserie, en cuisine, garnir d'un fond de pâte : *Foncer une tourtière ;* ou d'un fond composé, suivant le cas, de bardes de lard, de tranches de jambon, d'oignons, de carottes, etc. : *Foncer une casserole.* || **2.** Creuser en descendant : *Foncer un puits, une mine.*

2. foncer [fɔ̃se] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1798, Acad. [v. aussi FONCÉ]). Donner plus d'intensité à une couleur, la rendre plus sombre : *Une dernière lumière qui fonce toutes les teintes* (Camus).

• SYN. : *assombrir.* — CONTR. : *éclaircir.*

◆ v. intr. (début du XX^e s.). Prendre une couleur plus foncée : *Des cheveux qui foncent.*

3. foncer [fɔ̃se] v. intr. (même étym. qu'aux deux art. précéd., avec influence de *fondre* [*sur*] ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1914, G. Esnault). **1.** Charger à fond, avec violence : *La police, fonçant au cœur du désordre, s'attaquait aux pacifistes qui ripostaient* (Martin du Gard). *L'éléphant blessé fonce sur le chasseur. Foncer dans la foule. Foncer contre un adversaire.* || **2.** *Fam.* Se déplacer très vite, aller à

toute vitesse : *Foncer à toute allure. Il [...] fonçait droit devant soi, le col raide, tous les muscles bandés* (Duhamel). || Se hâter pour achever une besogne : *Son travail est déjà terminé ; il a foncé.* || Fig. et fam. *Foncer dans le brouillard,* ou, absol., *foncer,* aller de l'avant sans s'arrêter aux critiques, aux détails.

• SYN. : **1** *s'élancer, fondre sur, se jeter sur, tomber sur ;* **2** *filer* (fam.), *galoper* (fam.) ; *se dépêcher, se presser.*

fonceur [fɔ̃sœr] n. m. (de *foncer* 3 ; 1914, Esnault). *Fig.* et *fam.* Personne qui fonce, qui n'hésite pas à aller de l'avant.

foncier, ère [fɔ̃sje, -ɛr] adj. (de *fons,* forme anc. de *fonds* [v. ce mot] ; 1370, Godefroy, au sens I, 5 ; sens I, 1, 1872, Larousse ; sens I, 2, 1835, Acad. ; sens I, 3, 1549, R. Estienne ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1872, Larousse ; sens II, XVe s.).

I. 1. Qui consiste en un fonds de terre, bâti ou non bâti : *Bien foncier. Propriété foncière.* || **2.** Qui possède ce genre de propriété : *Propriétaire foncier.* || **3.** *Seigneur foncier,* celui qui, au temps de la féodalité, était seigneur de tel ou tel fonds. || *Justice foncière,* juridiction que ce seigneur possédait sur la terre mouvant de lui. || **4.** *Par extens.* Qui provient de l'exploitation d'un bien-fonds : *Revenu foncier.* || **5.** Qui frappe ce genre de propriété : *L'impôt foncier,* et, ellipt., *le foncier. Les contributions foncières.* || **6.** *Crédit foncier de France,* institution de crédit dont le rôle est de faire des avances aux propriétaires fonciers, à quiconque a décidé de faire bâtir ou d'acheter une propriété bâtie ou non bâtie.

II. Qui forme le fond même d'un caractère : *Un orgueil foncier. Une bonté foncière.*

• SYN. : **II** *fondamental, inné, naturel.*

foncièrement [fɔ̃sjɛrmɑ̃] adv. (de *foncier ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** D'une façon foncière, complètement : *Je puis avoir une opinion sur cette jeunesse désaxée par les événements, mais, en fait, elle m'est foncièrement étrangère* (Renan). *Mais, espérer que ce nouvel ordre social renouvellerait aussi l'homme, en créant automatiquement un spécimen d'humanité foncièrement meilleur — cela, il n'y parvenait pas* (Martin du Gard). || **2.** Dans le fond, par sa nature : *L'homme est foncièrement dépravé* (Proudhon). *« Le cher garçon, malgré de sérieux défauts, n'est pas foncièrement mauvais », rectifia l'abbé* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *absolument, entièrement, intégralement, pleinement, totalement, tout à fait ;* **2** *fondamentalement, naturellement, profondément.* — CONTR. : **1** *guère, légèrement, un peu ;* **2** *apparemment, superficiellement.*

foncteur [fɔ̃ktœr] n. m. (de *fonct[ion]* ; 1968, Larousse). En termes de logique, opérateur qui exprime comment la vérité d'une proposition complexe est fonction de ses propositions élémentaires.

fonction [fɔ̃ksjɔ̃] n. f. (lat. *functio,* accomplissement, exécution, et, à basse époque, dans la langue juridique, « service public, fonction », de *fungi,* s'acquitter de, accomplir, remplir, supporter, consommer, achever ; début du XVIe s., au sens I, 3 [*appartement de fonction,* XXe s.] ; sens I, 1, av. 1662, Pascal ; sens I, 2, 1835, Acad. [*faire fonction de,* 1835, Acad. — d'abord *faire la fonction de,* 1671, Pomey] ; sens I, 4, XXe s. ; sens I, 5, 1580, Montaigne [*fonctions de nutrition, de relation,* XXe s. ; *fonctions de reproduction,* 1872, Larousse] ; sens I, 6, début du XXe s. ; sens I, 7, 1865, Littré ; sens I, 8, 1845, Bescherelle ; sens II, 1, 1757, *Encyclopédie ;* sens II, 2, 1890, *Dict. général* [*en fonction de,* début du XXe s.]).

I. 1. Utilité, rôle d'un élément dans un ensemble : *La fonction de l'estomac est de digérer les aliments. Quelle est la fonction du diamant sous terre ?* (Hugo). *La conformité d'un objet avec la fonction qu'il doit remplir est la Beauté* (Valéry). || **2.** Emploi choisi par une personne ou pour lequel elle a été désignée : *Être candidat à une fonction.* || *Faire fonction de,* remplir l'emploi de : *Un adjudant qui fait fonction de lieutenant ;* et, *par extens.,* en parlant d'une chose : *Une simple pièce de monnaie peut faire fonction de tournevis.* || **3.** Activité, exercice d'une charge, d'un emploi (s'emploie au singulier ou au pluriel) : *Le comte [...] pouvait occuper de hautes fonctions* (Balzac). *Cet aimable seigneur remplissait dans la maison les fonctions d'interprète* (Daudet). *Le fidèle Hector qui, depuis vingt ans, remplissait auprès de lui les fonctions de valet de pied, de garde-malade et, au besoin, de conseiller* (Gide). *Un poète — ne soyez pas choqué de mon propos — n'a pas pour fonction de ressentir l'état poétique : ceci est une affaire privée. Il a pour fonction de le créer chez les autres* (Valéry). || *Appartement de fonction,* appartement alloué gratuitement à quelqu'un en vertu de la fonction, publique ou privée, qu'il occupe. || **4.** Spécialem. *La fonction publique,* l'ensemble des emplois qu'occupent les agents de l'État ; ces agents eux-mêmes : *Un préfet, un magistrat, un professeur sont investis d'une fonction publique. Les traitements de la fonction publique. Le Conseil supérieur de la fonction publique est composé par moitié de représentants des syndicats de fonctionnaires, et par moitié de membres de la Direction de la fonction publique.* || **5.** *Spécialem.* Ensemble des opérations exécutées par un organe ou un ensemble d'organes et concourant à entretenir la vie dans un être vivant et dans l'espèce : *Les fonctions de la vie animale, de la vie végétative.* || *Fonctions de nutrition,* celles qui concourent à assurer la vie de toutes les cellules. || *Fonctions de relation,* celles qui mettent l'individu en rapport avec le milieu extérieur. || *Fonctions de reproduction,* celles qui assurent la propagation de l'espèce. || **6.** En grammaire, rôle joué dans une phrase par un élément linguistique (mot, groupe de mots, proposition) : *La fonction de sujet, de complément d'objet, d'attribut. Nature et fonction d'une proposition.* (V. art. spécial.) || **7.** Rôle chimique appartenant à un groupe de corps ; ensemble de propriétés caractérisant ce groupe : *Fonction acide, fonction base.* || **8.** Rôle d'une machine, ou d'un organe de machine.

II. 1. En mathématiques, grandeur dépendant d'une ou de plusieurs variables : *Fonction algébrique. Fonction analytique.* || **2.** *Être en fonction de,* ou *être fonction de,* être dans une relation de dépendance avec, suivre les variations de : *Lorsque cette ruine est en fonction, comme disent les mathématiciens, de la ruine universelle...* (Bernanos). || *En fonction de,* par rapport à, en considération de : *Les opinions [...] n'intéressent le romancier qu'en fonction de ceux qui les tiennent* (Gide).

• SYN. : **I, 1** *office ;* **2** *charge, place, poste, situation ;* **3** *mandat, ministère, mission, rôle.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA FONCTION

Le mot *fonction* est appliqué aux faits de langue dans plusieurs acceptions se laissant grouper sous deux chefs :

— un sens **grammatical :** relations syntaxiques entre les termes de la phrase

— un sens plus largement **linguistique :** fins du langage en soi et de chacun des éléments de l'expression.

SENS GRAMMATICAL

La fortune du mot *fonction* en grammaire commence au XXe s. Il est dit dans la nomenclature publiée par arrêté ministériel en 1910 : « Les propositions peuvent avoir des fonctions analogues aux fonctions des noms. Elles peuvent être :

> proposition *sujet,*
> proposition *apposition,*
> proposition *attribut,*
> proposition *complément.* »

Comme si on n'avait attendu que cette caution officielle, le mot se répandit dans l'usage scolaire, où il servit essentiellement à distinguer, de la forme ou nature grammaticale qu'on reconnaît aux mots ou propositions, la fonction que chacun d'eux assume, dès qu'il est employé, dans le cadre de la proposition ou de la phrase.

Ainsi, le mot *Paul* est un nom propre, c'est sa forme grammaticale ; dans les

phrases ci-après, il a successivement la fonction de sujet (1), d'apposition (2) et de complément d'objet (3) :

1. ***Paul** est invité.*
2. *Mon ami **Paul** est invité.*
3. *J'ai invité **Paul.***

Inversement, la fonction sujet peut être assumée par un nom (1), par un pronom (4), par un verbe (5) :

4. ***Il** est invité.*
5. ***Répondre** est la moindre des politesses.*

La fonction ainsi conçue pose plusieurs problèmes.

I. FAUT-IL NOMMER LA FONCTION DE TOUS LES MOTS ?

La nomenclature de 1910, outre les quatre « fonctions » communes aux noms et aux propositions subordonnées, donnait deux « emplois » de l'adjectif : *épithète* et *attribut,* et distinguait quatre « termes de la proposition » : *sujet, verbe, attribut, complément.*

Cette formulation, qui seule fit loi jusqu'en 1949, année où elle fut reconduite pour longtemps avec ses lacunes, laisse dans l'ombre la fonction du verbe, mais aussi celle des mots autres que le verbe, le nom et l'adjectif.

Le nom de *verbe,* donné à une partie du discours dont les variations morphologiques font l'objet de désignations nombreuses et précises (forme active, passive ; mode indicatif, subjonctif, etc. ; temps, personne...), désigne aussi une fonction, qui est appelée « base » de la proposition dans le Code de terminologie grammaticale du ministère belge de l'Instruction publique (1949, 1957) : la « base » est le mot auquel tout se rapporte et qui ne se rapporte à rien. L'adjectif *mon* dans la phrase 2 de nos exemples se rapporte au nom *ami,* qui se rapporte au verbe *est,* lequel ne se rapporte à aucun mot de cette proposition, ni d'une autre (quel que soit le contexte). La phrase 5 contient morphologiquement parlant deux verbes, *répondre* et *est ;* pour la syntaxe, le second seul est « verbe ».

Ce qui obscurcit la distinction de la forme et de la fonction quand il s'agit du verbe n'est pas seulement l'unicité du vocable employé, c'est aussi le fait que, si un mot de forme verbale peut assumer la plupart des fonctions propositionnelles (sujet : phrase 5 ; verbe : phrases 1, 2, 3, 4, 5 ; attribut, complément, épithète), **la fonction « verbe » est toujours remplie par un mot verbe.**

Il est encore moins aisé de distinguer forme et fonction pour des mots comme la préposition ou l'article, voués par nature à une seule fonction. La dualité existe encore, mais on se passe de l'exprimer, et la terminologie n'en fait pas état. Il est légitime de penser que les « mots de liaison » comme la préposition et la conjonction n'ont pour fonction que de marquer celle des mots ou propositions qu'ils introduisent, seule intéressante.

II. FONCTION ET DÉPENDANCE

Sur quoi repose la notion d'une relation syntaxique entre deux unités linguistiques ? Les justifications les plus diverses proposées par les écoles formalistes comme par les écoles psychologistes reviennent en définitive à un seul critère : l'**intuition.** Voici une phrase d'André Lafon :

> *Je trouvai une pomme rouge dans chaque chaussure, et, pliés dans le papier brillant d'une plaque de chocolat, cinq gros sous neufs et crissants sous les doigts.*

Tout lecteur de langue française sent qu'un lien syntaxique associe, par exemple, les mots constituant les groupes suivants :

> *je trouvai,*
> *une pomme,*
> *trouvai une pomme,*
> *pomme rouge,*
> *trouvai dans chaque chaussure,*
> *trouvai cinq sous,*
> *le papier d'une plaque.*

Mais aucun lien n'est senti entre *rouge* et *dans chaque chaussure,* entre *brillant* et *d'une plaque,* entre *cinq* et *gros,* entre *trouvai* et *sous les doigts.*

Cette intuition est le seul critère positif d'une relation fonctionnelle qui fait de chacun des groupes de mots ainsi constitués un *syntagme* (v. ce mot).

Toute donnée de l'intuition étant suspecte, il y a avantage à confirmer les groupements spontanés par l'épreuve de réduction, qui permettra en même temps de classer les syntagmes. On postule que tout mot dans chaque emploi a une fonction, et une seule.

L'adjectif *rouge* dans la phrase d'André Lafon reçoit sa fonction du nom *pomme,* car on peut supprimer *rouge* sans priver *pomme* de fonction, mais on ne peut supprimer *pomme* en gardant *rouge ;* on dira que *rouge* **dépend** de *pomme,* ou lui est « subordonné » (v. SUBORDINATION) ; selon les termes de la *glossématique* — doctrine du Danois Hjelmslev —, *rouge* « présuppose » *pomme,* et cette présupposition est unilatérale.

Un groupe comme *sous les doigts* pourrait dépendre d'un verbe comme *(je) trouvai,* mais ici le rapprochement avec *crissants* est intuitivement préféré : le groupe dépend de *crissants,* ce qui exclut toute autre fonction.

Au lieu d'être unilatérale, la dépendance peut apparaître comme réciproque. Ainsi, le pronom *je* présuppose un verbe comme *trouvai,* mais ce verbe lui-même présuppose le sujet *je.* Si l'un des termes peut être considéré comme dominant l'autre dans le syntagme, ne serait-ce pas le sujet, puisqu'il impose au verbe sa personne et son nombre ? Pourtant, la grammaire traditionnelle analyse *je* comme « sujet de *trouvai* », et ne dit pas que *trouvai* soit « verbe de *je* ».

L'argument de l'accord est écarté si l'on remarque qu'un pronom comme *il, elle* s'accorde régulièrement avec un antécédent auquel il n'est lié par aucune fonction syntaxique, et qui peut très bien figurer dans une autre proposition ; la subordination morphologique marquée par l'accord n'accompagne pas forcément une subordination syntaxique.

Il reste l'intuition d'une présupposition incontestablement réciproque entre *je* et *trouvai,* en vertu de quoi la glossématique parle d'un rapport de **solidarité** pour le syntagme sujet-verbe.

Une certaine primauté du verbe, justifiant les formules de l'analyse traditionnelle, se comprendra cependant si l'on remarque que le verbe porte toujours la marque morphologique de sa fonction (*trouvai, trouvas, trouva* sont toujours le « verbe de la proposition »), tandis que le sujet n'est marqué comme tel que lorsqu'il est *je, tu, il(s)* ou *on.* Dans une phrase comme :

> *Pierre viendra,*

le nom *Pierre* reçoit sa fonction du verbe. Comparer :

> *Pierre, viens !*
> *Pierre, je l'ai invité.*
> *Pierre, sa femme est anglaise.*

À plus forte raison ne parlera-t-on pas de solidarité entre le verbe et son complément d'objet :

> *Sam **promène un caniche,***

ni entre le verbe et l'attribut :

> *Son caniche **devient gros,***

quoique les verbes *promener* et *devenir* exigent respectivement un complément d'objet et un attribut, lequel reçoit du verbe sa fonction ; le verbe transitif ou attributif reçoit si peu sa fonction du complément d'objet ou de l'attribut qu'il peut assumer lui-même les fonctions les plus diverses sans que soient modifiés ses rapports syntaxiques avec le terme que son contenu lexical réclame :

> ***Promener** un caniche n'est pas difficile.*
> *Il va au bois pour **promener** son caniche.*

Il mange beaucoup sans ***devenir*** *gros.*

Tandis que le sujet forme avec le verbe, quel qu'il soit, un groupe qui ne manque dans aucune proposition (sauf à l'impératif), le complément d'objet et l'attribut ne sont solidaires que de certaines classes lexicales de verbes, et cette solidarité n'empêche pas que le verbe reste la tête du groupe, fonctionnant vis-à-vis du contexte exactement comme lorsqu'il est seul.

De tout cela ressort que la fonction peut reposer sur différentes modalités de dépendance, propres à chacune des fonctions que la tradition connaît. L'absence de dépendance, comme on l'observe entre les mots *chocolat* et *cinq* dans l'exemple d'A. Lafon, exclut l'idée de fonction, et cela même si plusieurs mots ont par rapport à un autre la même fonction, comme les noms *pomme* et *sous* ou comme les adjectifs *neufs* et *crissants* dans notre exemple : *sous* ne se rapporte pas à *pomme*, ni *crissants* à *neufs*.

III. LA FONCTION A-T-ELLE DES CRITÈRES FORMELS ?

L'expérience montre que le recours à l'intuition et au critère de réduction ne suffit pas dans la pratique scolaire de l'analyse pour détecter et identifier les fonctions.

Sous peine d'un échec certain, les maîtres se voient contraints de fournir aux enfants des critères formels, d'application mécanique.

• DES CRITÈRES DE POSITION.

Le sujet est placé avant le verbe, le complément d'objet direct après, etc.

Mais les exceptions sont nombreuses :

Des bois montait une fumée (le sujet est à la fin).
Que désirez-vous ? (le complément d'objet est en tête).

• DES CRITÈRES MORPHOLOGIQUES.

Les formes *je, tu, il*(*s*), *on* des pronoms personnels sont toujours sujet. Une préposition introduit généralement un complément circonstanciel.

Mais ces indications manquent dans un grand nombre de cas.

• DES CRITÈRES DE SUBSTITUTION.

On distingue le nom attribut du nom complément d'objet en essayant de lui substituer un adjectif qualificatif :

Dupont est ***mon professeur*** (substitution possible : *Dupont est savant*).
Dupont connaît ***mon professeur*** (substitution impossible : **Dupont connaît savant !*).

Ce critère est défectif avec certains verbes, comme *être élu* (*président*), *être couronné* (*roi*).

• DES CRITÈRES TRANSFORMATIONNELS.

On peut rattacher aux techniques transformationnelles la pratique immémoriale des questions clés, telles que :

— *Qui est-ce qui ?* | *Qu'est-ce qui ?* suivi du verbe pour identifier le sujet

— *Qui ?* | *Quoi ?* placé après le groupe sujet-verbe pour idendifier le complément d'objet direct

— *Où ? Quand ? Pourquoi ? Comment ?* pour identifier les compléments de lieu, de temps, de cause (ou but), de moyen (ou manière).

Ces questions sont imparfaites : il est des compléments de temps qui ne répondent pas à la question *quand ?* (compléments de durée) ; *pourquoi ?* et *comment ?* sont ambigus ; *comment ?* convient dans l'usage familier à l'attribut (*Il est comment ? blond*) ; *quoi* peut intervenir en tout point du texte (*mon quoi ? mon professeur*).

La position correcte des questions suppose le plus souvent une prémonition de la réponse ; le choix entre *Qui est-ce qui* et *Qu'est-ce qui*, entre *qui* et *quoi* suppose connue l'appartenance du terme cherché à la catégorie animé ou inanimé ; le recours aux pronoms interrogatifs impose l'inclusion dans la réponse d'éléments déterminatifs qui sont en réalité non pertinents dans l'identification du terme fonctionnel.

Enfin, les questions impliquent une référence au sens, c'est-à-dire à la représentation évoquée par la phrase, qui peut être une source de confusions ; par exemple :

Le poids des camions a défoncé la passerelle.

Qu'est-ce qui a défoncé la passerelle ? — *Les camions !*

IV. SENS DES FONCTIONS

Les définitions de sens qu'on propose ordinairement des fonctions syntaxiques n'apportent pas de bons critères. On dit que, dans la phrase

Pierre salue Paul,

le sujet *Pierre* indique la personne qui fait l'action, et l'objet *Paul* celle sur qui « passe l'action ».

Ces définitions ont des faiblesses, qui seront montrées aux articles SUJET et OBJET ; dans une phrase comme

Paul est salué par Pierre,

la personne qui fait l'action n'est pas indiquée par le sujet, celle qui la subit n'est pas indiquée par l'objet ; et dans une phrase comme

Le ciel est gris,

il n'y a pas d'action.

Il faudrait cesser d'inclure dans les définitions de sens des fonctions grammaticales certains éléments sémantiques appartenant au contenu lexical des mots en présence. Mais on aboutit, dès qu'on veut en faire abstraction, à des formules d'une telle généralité que, tout en gardant une valeur interprétative, elles ne sauraient à aucun niveau servir de critères.

V. QUELLES UNITÉS SONT LIÉES PAR LES FONCTIONS ?

L'analyse linguistique pouvant être une décomposition du texte en éléments de plus en plus courts — de la phrase aux éléments formateurs du mot —, on doit se demander quel niveau d'unités concerne la notion traditionnelle de fonction. Deux conceptions s'opposent sur ce point, l'une atomiste, l'autre globaliste.

Soit à analyser la phrase :

Dupont conduit son fils en voiture à l'école communale de Méry.

L'analyse traditionnelle, atomiste, dit :

Dupont : sujet de *conduit ;*
son : se rapporte à *fils ;*
fils : complément d'objet direct de *conduit ;*
voiture : complément circonstanciel de moyen de *conduit ;*
école : complément circonstanciel de lieu de *conduit.*

L'analyse globaliste, autrement dite « analyse par groupes », prônée depuis le début du XX^{e} s., à l'exemple de F. Brunot, par un grand nombre de maîtres non conformistes, se fonde essentiellement sur le bon sens et la logique, c'est-à-dire sur la nécessité de pouvoir vérifier, même dans la décomposition d'une phrase, la pertinence des assertions que son entier exprime.

La phrase de l'exemple dit que Dupont conduit son propre fils, et non un autre : le complément d'objet doit donc être le groupe *son fils,* et non pas le nom *fils,* qui n'est que « chef du groupe nominal complément d'objet ». De même, le complément circonstanciel de lieu ne serait pas le nom *école,* mais le groupe *à l'école communale de Méry.*

F. Brunot choisissait pour cette démonstration des exemples propres à mettre les

rieurs de son côté, disant que, dans la phrase

Je n'aime pas les femmes docteurs,

on ne peut, sans trahir le sens, prétendre que le seul nom *femmes* est complément d'objet du verbe *ne pas aimer.*

Une telle méthode d'analyse, faisant état pour chaque texte d'unités gigognes dont la complexité et la perpétuelle nouveauté sont pour effaroucher les analystes en herbe, devrait, pour être entièrement conforme à son principe de respecter le contenu logique du message total, pratiquer le groupement des termes de chaque côté des connexions dites « fonctionnelles ». Le groupe *à l'école communale de Méry* n'est pas mis pour nous apprendre où conduit Dupont, mais bien pour nous dire où il conduit son fils en voiture ; il faudrait, en toute logique, formuler ainsi l'analyse :

> *à l'école communale de Méry :* groupe complément circonstanciel de lieu de *Dupont conduit son fils en voiture* (ou plus simplement : du reste de la phrase).

Et de même :

> *en voiture :* groupe complément circonstanciel de lieu de *Dupont conduit son fils à l'école communale de Méry* (ou : du reste de la phrase).

Et si l'on veut indiquer la fonction de l'adjectif dans la phrase :

Les écrevisses sont rouges quand elles sont cuites,

on se tiendra pour obligé (par la logique) d'écrire :

> *rouges :* attribut de *Les écrevisses sont, quand elles sont cuites.*

Ni Brunot ni les nombreux adeptes de cette analyse globale (ou, comme on voudra, de ce globalisme analytique, l'alliance de mots étant la même dans les deux sens) n'ont aperçu les rigoureuses conséquences du principe logique dont ils ont fait son fondement. Ils se sont arrêtés à mi-chemin.

La faiblesse de cette conception est qu'elle veut pratiquer l'analyse fonctionnelle au niveau du discours, au point où le signifié de la phrase est censé rejoindre la représentation matérielle communiquée. Il ne faut pas perdre de vue que les fonctions sont des *formes,* non forcément significatives par elles-mêmes. Les femmes docteurs ne sont pas « complément d'objet » du sentiment que refuse Brunot. Les fonctions syntaxiques sont des unités distinctives définissables par des **traits pertinents,** comme le sont les unités phonologiques ou sémantiques. Le nom *femmes* a la même fonction « complément d'objet du verbe *aimer* », que l'on dise :

J'aime les femmes docteurs

ou

Je ***n'****aime* **pas** *les femmes docteurs.*

La présence ou l'absence de la négation *ne... pas* est sans incidence sur la fonction de *femmes.* On peut en dire autant de tous les compléments que pourrait recevoir ce nom, y compris l'apposition *docteurs ;* l'altération apparente du sens général disparaît même, si, éliminant le nom *docteurs* des éléments pertinents pour la reconnaissance du complément d'objet, on élimine aussi la valeur déterminative qu'implique l'article *les,* en le remplaçant par *certaines :*

Je n'aime pas ***certaines*** *femmes.*

Une méthode d'analyse pragmatique attache peu d'importance à l'inclusion ou à l'exclusion, dans l'énoncé des unités mises en rapport, de mots aussi pauvres en contenu notionnel que l'article ou la préposition. Appeler « complément d'objet du verbe *conduit* » indifféremment le nom *fils* ou le groupe *son fils,* cela n'a pas plus d'inconvénients que de désigner du même nom de *banane* un fruit avec sa peau, puis sans sa peau, quand on dit :

Paul a acheté une ***banane ;*** *il mange sa* ***banane.***

Négliger la préposition *en* si l'on dit que *voiture* est « complément de moyen du verbe *conduit* », c'est aussi peu grave que si l'on dit :

Martin tire son âne,

alors que Martin tire la corde à laquelle l'âne est attaché.

Le schéma suivant illustre cette conception atomiste de l'analyse ; la « fonction » s'y définit comme le rapport unissant des mots dont les branches sont liées par un seul angle :

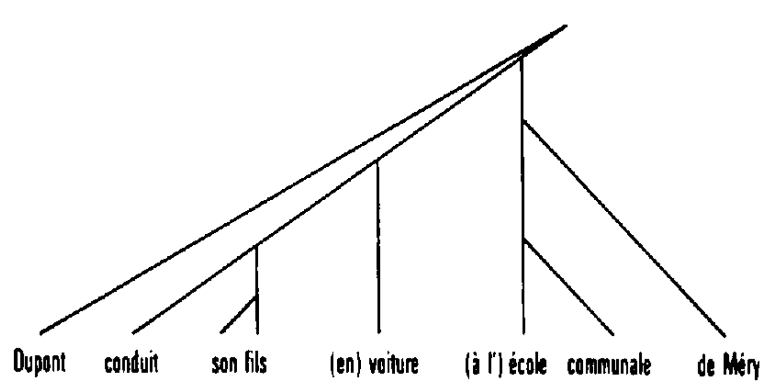

La linguistique américaine de Bloomfield à Harris a atteint une certaine forme de globalisme par des voies qui n'ont rien à voir avec le psychologisme de Brunot. Chomsky, dont les schémas en « arbres » reproduisent le découpage en « constituants immédiats » de complexité décroissante, a vu l'impossibilité de conserver la notion traditionnelle de fonction dans une analyse qui ne place jamais — si ce n'est fortuitement — au même niveau des unités de même ordre. Aussi définit-il la fonction d'un terme : « le rapport qui l'unit dans la phrase avec le terme de niveau supérieur » (*Aspects de la théorie syntaxique,* 1965, trad. J.-C. Milner, 1971, p. 101) ; dans cette conception :

> *Dupont* est sujet de la phrase ;
> *son* est article du syntagme nominal *son fils ;*
> *fils* est substantif du syntagme nominal *son fils ;*
> *voiture* est substantif du syntagme prépositionnel *en voiture.*

Cette convention n'empêche pas Chomsky de conserver, sous le nom de « relations syntaxiques », la notion qu'exprime le mot « fonction » dans la tradition : « Ainsi, Sujet-Verbe peut être défini comme la relation entre le Sujet-d'une Phrase et le Verbe-principal du Prédicat-de la Phrase » (p. 106).

En définitive, cette analyse à plans multiples, si elle est mieux adaptée aux spéculations théoriques de certaines écoles, ne l'est guère aux besoins de la pratique scolaire. Aux jeunes analystes des écoles et des collèges, il faut des niveaux d'unités peu nombreux et bien reconnaissables : l'étagement suffira si l'on distingue les **mots** et les **propositions,** comme le font l'analyse grammaticale et l'analyse logique ; l'analyse par groupes, aussi bien que l'analyse par segments de mots (les « monèmes »), risque au degré scolaire de dépasser les possibilités comme les besoins.

Les programmes de grammaire pour le « cours supérieur » édictés en 1938 prescrivaient :

> *Analyser les éléments des propositions : le groupe du sujet, du verbe, de l'attribut, des divers compléments* **(ne pas analyser les éléments d'un groupe).**

La force de la routine ne suffirait pas à expliquer pourquoi, plus de trente ans après cette caution officielle, l'analyse par groupes ne s'est toujours pas imposée dans l'usage scolaire.

SENS LINGUISTIQUE

C'est également au XX^{e} s. que les linguistes ont conçu la « fonction » comme le principe essentiel de l'explication et de la description des faits de langue.

Dès 1904 (*Phonetische Grundfragen*), Otto Jespersen fondait l'existence et l'importance d'un phonème sur sa capacité de **différencier des significations ;** ce fut la base de la **phonologie,** discipline fondée trente ans plus tard par un groupe de linguistes russes et tchèques où domine le nom de Nikolay S. Troubetzkoy. Les

sons du langage ne retiennent l'attention des phonologues que dans la mesure où ils ont une fonction significative ou seulement distinctive : par exemple, on peut dire qu'il existe en français une dentale sourde [t] et une dentale sonore [d] parce que le français distingue par le sens *temps* et *dent* (ou *taux* et *dos,* etc.), alors que l'opposition d'un *r* « roulé », faisant vibrer la pointe de la langue contre les gencives, et d'un *r* « parisien », faisant vibrer le voile du palais contre la base de la langue, n'est qu'une variation négligeable, sans intérêt pour les étrangers, parce qu'elle ne sert jamais à opposer deux mots. La fonction fait les phonèmes et détermine les traits « distinctifs », qui sont seuls à retenir dans leur description.

Chez F. de Saussure (*Cours de linguistique générale,* 1916), la langue est donnée pour un « système de valeurs » (première partie, ch. III, § 2) consistant en « une série de différences de sons combinées avec une série de différences d'idées » (I, IV, § 4), conception qui implique la non-pertinence de tout ce qui n'a pas, directement ou indirectement, valeur significative. La « fonction » proprement dite n'est donnée nulle part pour le critère du fait de langue, mais l'idée d' « opposition » qui définit les unités de tout ordre, significatives ou distinctives, est essentiellement fonctionnelle. Le structuralisme saussurien est une description fonctionnelle de la langue.

C'est en s'opposant d'abord à la grammaire normative, dont il donnait Saussure pour un des tenants, et en se réclamant de linguistes scandinaves (Tegnér, Noreen) que le Genevois Henri Frei définit en 1929 un fonctionalisme linguistique :

« Une autre conception, que nous appellerons la conception fonctionnelle, fait dépendre la correction ou l'incorrection des faits de langage de leur degré de conformité à une fonction donnée qu'ils ont à remplir [...]. Est incorrect ce qui n'est pas adéquat à une fonction donnée (par exemple : clarté, économie, expressivité, etc.) » [*la Grammaire des fautes,* p. 18].

S'agit-il d'une éthique de la langue conforme à cette boutade de J.-J. Rousseau que l'auteur cite joliment :

> « Toutes les fois qu'à l'aide de dix solécismes je pourrai m'exprimer plus fortement ou plus clairement, je ne balancerai pas » ?

Henri Frei ne va pas jusque-là, son seul propos étant d'établir que les écarts de la norme appelés « fautes » sont des manifestations de besoins fonctionnels que la norme ne satisfait pas. Toute sa « grammaire des fautes » est exposée en fonction de cinq besoins fondamentaux, qui seraient :

— le besoin d'**assimilation :** réfections analogiques ;

— le besoin de **différenciation** ou de **clarté :** suppression des équivoques ;

— le besoin de **brièveté :** raccourcis, ellipses

— le besoin d'**invariabilité :** unification des paradigmes ;

— le besoin d'**expressivité :** figures (stylistique).

La stabilité d'une langue n'est qu'un « équilibre des besoins », dont la précarité est évidente : Henri Frei débouche par là sur une nouvelle conception du point de vue diachronique.

Prenant ses distances vis-à-vis de Saussure, selon qui « la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même », H. Frei concluait :

> « Nous dirons pour notre part que la linguistique fonctionnelle a pour unique et véritable objet le langage, envisagé comme un système de procédés qui est organisé en vue des besoins qu'il doit satisfaire. »

De grandes écoles linguistiques se sont réclamées du fonctionalisme, mais en donnant à *fonction* des sens divers.

Les glossématiciens, avec Hjelmslev, prennent le mot dans une acception proche de son sens syntaxique étudié plus haut : possibilités de combinaison caractérisant les éléments linguistiques (de toute nature) ; toute prise en compte du signifié est écartée, la langue étant une forme, non une substance.

La position des distributionalistes américains est assez voisine. Certes, Bloomfield et ses disciples ont fait profession de considérer le comportement (*behaviour*) des destinataires de messages linguistiques, ce qui rend à « fonction » son sens impliquant finalité ; mais le caractère rigoureusement formel de leurs descriptions a contribué à répandre vers le milieu du XX^e^ s. l'idée fausse d'un fonctionalisme opposé au psychologisme. Telle est l'impression que donne, par exemple, la lecture d'un article de E. Buyssens, « La conception fonctionnelle des faits linguistiques » (*Grammaire et psychologie,* numéro spécial du *Journal de psychologie,* 1950), où les classes de mots sont définies par leur aptitude à assumer telle ou telle fonction, par exemple : « le nom et le pronom sont avant tout les mots qui peuvent être sujets du prédicat ».

Il est difficile d'admettre un emploi du mot « fonction » ne faisant pas état de la fin essentielle du langage, qui est de signifier. Toutes les définitions purement formelles sont décevantes, à moins que la « forme » décrite ne soit celle du signifié. Celui qui voudrait définir un « moulin » en décrivant toutes les formes possibles de moulins — électriques, hydrauliques, éoliens, etc. — se perdrait en précisions ingrates, toujours lacunaires, quand il lui serait si simple de dire « machine à moudre », trois mots nécessaires et suffisants pour distinguer un moulin à vent d'un ventilateur.

C'est à une conception plus proche de celle d'Henri Frei que s'est rallié A. Martinet au nom d'un « réalisme » dont il s'est expliqué en 1961 dans une série de conférences à Oxford, éditées sous le titre *A Functional View of Language* (1962) et traduites sous le titre *Langue et fonction* (1969). Il y dénonce les « divergences entre le point de vue formaliste et le point de vue fonctionnel », dont il se fait le « héraut ». Dans tous ses ouvrages, depuis sa thèse sur *l'Économie des changements phonétiques* (1955), sont étudiés avec attention les facteurs d' « économie » : coût, rendement, redondance, différenciation, attractions et répulsions mutuelles exercées par les éléments en contact dans la chaîne parlée, interactions des éléments associés en paradigmes dans la compétence linguistique des sujets parlants.

La fin essentielle du langage étant la **communication,** « c'est-à-dire la transmission de l'expérience d'une personne à une autre », les langues humaines se distinguent des autres procédés de communication animaux ou humains par une **double articulation :**

— L'expérience signifiée est décomposée en quelques milliers d'unités de sens, appelées **monèmes** par A. Martinet, et dont les combinaisons infinies doivent exprimer des situations indéfiniment particulières ;

— Ces unités sont exprimées phoniquement par des sons simples, les **phonèmes,** en petit nombre, mais dont les combinaisons sont plus que suffisantes pour recouvrir les quelques milliers de monèmes.

Les monèmes ont la **fonction significative ;** c'est le cas du nom *chien,* de l'adjectif *pauvre,* du radical *chant-* et de la terminaison *-ait* dans *chantait,* etc.

Les phonèmes ont la **fonction distinctive :** l'opposition [t]/[d], par exemple, n'a pas de sens en elle-même, mais elle permet de distinguer les monèmes *temps* et *dent ;* l'opposition [ɛ]/[a] distingue *marchait/marcha ;* etc.

La linguistique fonctionnelle assigne logiquement des fonctions précises, et différentes, au langage même, puis à chaque ensemble ou sous-ensemble d'unités, à chaque unité.

L'expression vocale comporte des marques d'autre sorte que les phonèmes

(v. INTONATION). Certaines ont la fonction **distinctive,** comme les *tons,* d'autres une fonction **contrastive,** où l'on peut distinguer, avec l'école de Prague, l'effet **culminatif** (*C'est ffformidable. Elle est dés **a**ffectée et non dés**in**fectée*) et l'effet **démarcatif** (coupes de mots et d'unités syntaxiques). D'autres sont directement significatives, comme la courbe mélodique de la phrase, qui souligne ou supplée l'expression grammaticale ou lexicale des modalités ; ce sont des marques marginales, très sujettes aux variations individuelles, et qui ajoutent au sens des mots prononcés des nuances infiniment ténues que les unités discrètes des deux articulations sont impuissantes à traduire.

Une fois admis le terme de « communication » pour désigner la fonction générale de tout message linguistique — y compris les phrases qu'un homme prononce seul pour lui-même, car il se prend alors inconsciemment pour destinataire —, il peut être utile de distinguer plusieurs sortes de messages, selon les caractères de la communication.

On cite parmi les tentatives les plus fécondes en ce sens l'*Organon-Modell* du psychologue autrichien Karl Bühler (*Sprachtheorie,* 1934). Selon lui, tout énoncé entretient une triple relation avec :

1° les objets et phénomènes extra-linguistiques qui font l'objet du message ;

2° l'émetteur du message ;

3° le récepteur du message.

La première référence fait de l'énoncé une « représentation » (*Darstellung*), la seconde une « expression » (*Ausdruck*), la troisième un « appell » (*Appell*). Ainsi, l'énoncé *Il pleut* a pour fonction d'énoncer un phénomène extérieur aux personnes qui se parlent ; il peut avoir aussi pour fonction essentielle ou secondaire d'exprimer la réaction affective du locuteur à ce phénomène ; il peut enfin suggérer à l'interlocuteur un comportement, tel que de prendre un parapluie. La première fonction l'emporte dans un traité scientifique, la seconde dans un poème lyrique, la troisième dans les prescriptions administratives ou autres, les commandements militaires.

On attend d'une partition logiquement tracée que les éléments s'en excluent les uns les autres, comme le masculin exclut le féminin sous le chef du genre, comme le présent exclut l'imparfait, le futur, etc., sous le chef des temps de l'indicatif. Or, le triangle de Bühler est quelque peu défaillant sur ce point, puisque les fonctions d' « expression » et d' « appel » y sont données comme « essentielles ou secondaires », s'ajoutant dans le second cas à la fonction de « représentation » sans l'exclure. Les choses s'éclairent par la théorie des « modalités » (v. ce mot) selon laquelle tout énoncé fait porter un *modus* (affirmatif, interrogatif, volitif, exclamatif) sur un *dictum* (phénomène énoncé). Si la « première fonction » de Bühler (*Darstellung*) n'est que l'énonciation d'un phénomène (la pluie) sans indication de modus, la tripartition est incorrecte puisque les deux autres fonctions ajoutent à la même énonciation (*dictum*) un modus exclamatif ou volitif ; mais si Bühler, dans le premier cas, ajoute au dictum un modus affirmatif, cette modalité exclut convenablement les deux autres, et le triangle serait acceptable s'il ne négligeait une quatrième modalité, l'interrogation, et s'il était présenté comme une partition des modus, non des énoncés dans leur totalité.

Une partition plus complexe imaginée par Roman Jakobson (article de 1960 traduit en français dans les *Essais de linguistique générale,* 1963) a exercé une grande influence, à laquelle les qualités personnelles de l'auteur ne sont pas étrangères. Il distingue six « facteurs constitutifs » de l'énoncé, auxquels correspondent six fonction :

1° le **contexte** (ou la situation) faisant l'objet du message ; la visée du contexte met en jeu la fonction **dénotative** (ou cognitive, ou référentielle) ; c'est la « représentation » de Bühler :

Le chien est carnivore ;

2° le **destinateur** (ou émetteur) ; le message centré sur le destinateur a la fonction **expressive** (ou émotive) ; c'est l'« expression » de Bühler :

Hélas ! Quel mauvais temps ! ;

3° le **destinataire** (ou récepteur) ; l'orientation vers le destinataire met en jeu la fonction **conative ;** c'est l' « appel » de Bühler :

Formez les faisceaux ! ;

4° le **contact** (ou connexion psychologique) entre destinateur et destinataire ; l'orientation du message vers l'établissement ou le prolongement du contact met en jeu la fonction **phatique :**

Allô, vous m'entendez ?... Écoutez bien... ;

5° le **code** (la langue usitée) ; un message centré sur le code remplit la fonction **métalinguistique :**

Il faut dire « Je me suis coupé » et non « Je m'ai coupé ».

6° le **message** lui-même ; l'accent mis sur le message pour son propre compte caractérise la fonction **poétique** du langage.

CONTEXTE

DESTINATEUR...MESSAGE...DESTINATAIRE

CONTACT

CODE

Jakobson observe lui-même que ces six fonctions ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Les trois premières reprennent en effet les trois fonctions de Bühler, avec la même ambiguïté sur la première (énoncé affirmatif ou simple dictum ?) et la même lacune (l'interrogation). Le chevauchement est patent pour les trois autres. Un énoncé portant sur le code, censé mettre en œuvre la fonction « métalinguistique », ressortit en fait à la fonction dénotative au même titre que tout autre énoncé scientifique : la langue est l'objet du message, comme peuvent l'être la géographie, l'histoire, la mathématique. La fonction « phatique » prend le bon déroulement de la communication pour objet du message : c'est encore un cas particulier de la fonction dénotative, s'exprimant souvent par questions et réponses, et aussi par ordres du ressort de la conativité. Quant à la fonction « poétique », elle n'est nullement exclusive de la fonction dénotative, ni de la fonction conative, et elle présente avec la fonction expressive une affinité si évidente qu'il est impossible de les tenir l'une et l'autre pour les éléments disjoints d'une même partition.

Le succès rapide et durable de cet inventaire tient pour beaucoup à la brillante étude des procédés poétiques dont R. Jakobson l'accompagnait. Il plaisait par l'élégance avec laquelle les mystérieuses fonctions poétiques (entendues au sens le plus large, puisqu'un des exemples donnés par le maître est le slogan politique *I like Ike*) étaient intégrées aux fonctions linguistiques dans un tableau bien équilibré pour l'œil. On s'oriente vers une solution plus satisfaisante si l'on distingue le message connoté du message dénoté (v. CONNOTATION), ces deux modes d'expression pouvant être usités simultanément, en redondance ou en contrepartie : voilà comment la poésie peut faire si bon ménage avec l'énonciation expressive.

D'autres inventaires ont été avancés de divers côtés. On parle d'une fonction sociale de la langue (son rôle dans la famille, dans les groupes confessionnels ou politiques, dans l'enseignement, etc.), d'une fonction logique (guide des chemins de la pensée, magasin des connaissances humaines), d'une fonction esthétique (langues littéraires), d'une fonction morale (soulagement par l'expression, catharsis platonicienne) ; on pourrait ajouter la fonction magique (évocation du diable) et tant d'autres, dont la liste ne sera jamais close, si l'on aligne ainsi avec la *fonction* fondamentale ce qu'Edmond

Goblot en distinguait sous les noms d'*usages* et d'*effets.*

On distinguera aussi la fonction de la langue de celles des unités de langue à tous les niveaux (proposition, nom, verbe, préfixe, etc.) et des catégories (genre, nombre, temps, modalités, etc.). Certains théoriciens veulent distinguer des fonctions proprement linguistiques, dont la fin serait la meilleure économie du système, et des fonctions extra-linguistiques, dont la fin serait proprement la communication de l'expérience ; les secondes échapperaient au ressort du linguiste. Or, ces deux fins sont intimement associées : par exemple, le genre est une marque de rapport syntaxique et un indice de repérage dans la représentation, mais il peut exprimer aussi le sexe ; directement ou indirectement, toute fonction vise en définitive la communication de l'expérience : la langue n'est pas faite pour exprimer la langue.

Le linguiste, comme tout serviteur d'une science, a pour tâche essentielle de définir des fonctions, révélatrices des véritables unités. Cette tâche dépasse le cadre de la phrase, et les fonctions ont le même rôle à jouer dans la définition des unités de la sémiotique littéraire comme la période, le paragraphe, le chapitre, la forme fixe en poésie (ballade, madrigal), le genre littéraire (épopée, nouvelle). Tels genres nés de la forme ne se définissent bien que du jour où ils se trouvent une fonction.

On ne saurait terminer cette étude sans remarquer qu'il n'y a rien de commun entre la notion téléologique nommée *fonction* en linguistique, par une extension très claire du sens primitif de ce mot, et la notion mathématique qui reçut ce même nom de Leibniz.

fonctionnaire [fɔ̃ksjɔnɛr] n. (de *fonction ;* 1770, Turgot [*fonctionnaire militaire,* milieu du XX^e s.]). Personne qui remplit une fonction publique : *Haut, moyen, petit fonctionnaire. Le statut des fonctionnaires.* ‖ *Fonctionnaire militaire,* qualité et appellation données aux cadres de certains services de l'armée : *Le service de l'Intendance est composé de fonctionnaires militaires.*

fonctionnalisme [fɔ̃ksjɔnalism] n. m. (dér. savant de *fonctionnel ;* milieu du XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Tendance à soumettre les formes d'un objet ou d'un bâtiment à la fonction qu'il doit remplir, abstraction faite de toute autre préoccupation. ‖ **2.** En linguistique, théorie selon laquelle les éléments d'une langue se définissent en vertu de leur fonction dans un système, qui n'existe lui-même comme tel que par sa fonction de communication.

• REM. On écrit aussi FONCTIONALISME.

fonctionnaliste [fɔ̃ksjɔnalist] adj. (de *fonctionnalisme ;* milieu du XX^e s.). Qui se rapporte au fonctionnalisme.

◆ adj. et n. (milieu du XX^e s.). Partisan du fonctionnalisme.

• REM. On écrit aussi FONCTIONALISTE.

fonctionnarisation [fɔ̃ksjɔnarizasjɔ̃] n. f. (de *fonctionnariser ;* XX^e s.). Action de fonctionnariser ; état qui en résulte : *Moi, je suis pour la fonctionnarisation complète du savant* (Duhamel).

fonctionnariser [fɔ̃ksjɔnarize] v. tr. (dér. savant de *fonctionnaire ;* XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Assimiler aux fonctionnaires les membres de telle ou telle profession, les travailleurs de telle ou telle administration : *À la suite de la nationalisation du gaz et de l'électricité, le personnel de ces services a été fonctionnarisé.* ‖ **2.** *Par extens.* Organiser en service public telle ou telle profession : *Fonctionnariser les membres du corps médical.*

fonctionnarisme [fɔ̃ksjɔnarism] n. m. (dér. savant de *fonctionnaire ;* 1867, Goncourt). Tendance à multiplier le nombre des fonctionnaires et à accroître les tâches qui leur sont confiées, au détriment de l'initiative privée : *Les Anglais ont par-dessus tout le respect de la hiérarchie, du fonctionnarisme et du maboulisme* (*de « maboul », en langue arabe : l'innocent, le bon toqué*) [Daudet]. *Ce fonctionnarisme sans cesse accru, immense, avide, malfaisant, en qui la République croit s'assurer une clientèle* (France).

fonctionnel, elle [fɔ̃ksjɔnɛl] adj. (de *fonction ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse ; sens 3-5 et 7, XX^e s. ; sens 6, 1907, Larousse ; sens 8, 16 oct. 1954, *le Monde*). **1.** Qui a rapport aux fonctions organiques ou psychiques : *Certaines maladies sont souhaitables : elles compensent, à leur manière, un désordre fonctionnel* (Camus). *On peut dire qu'à chaque instant la différence fonctionnelle des esprits en travail est indiscernable* (Valéry). ‖ *Troubles fonctionnels,* troubles dus à une perturbation dans le fonctionnement d'un organe. ‖ **2.** Qui se rapporte à une fonction chimique : *Groupement fonctionnel.* ‖ **3.** Se dit d'un ouvrage d'architecture, d'un meuble dont les dispositions et les mesures s'adaptent parfaitement à la fonction à laquelle on les destine : *Un appartement, un mobilier, un équipement de salle de bains fonctionnel.* ‖ **4.** *Organisation fonctionnelle,* spécialisation dans le travail administratif, pour améliorer le fonctionnement par la division du travail. ‖ **5.** *Linguistique fonctionnelle,* étude des éléments linguistiques du point de vue de leur fonction dans la structure de la langue. ‖ **6.** *Calcul fonctionnel,* étude des opérations qui font correspondre à un élément d'un ensemble (courbes, surfaces, etc.) un nombre déterminé : *Le calcul fonctionnel a été inauguré en 1887 par l'Italien Vito Volterra* (Boll). ‖ **7.** *Pédagogie fonctionnelle,* méthode d'éducation fondée sur l'idée que l'enfant passe par plusieurs états de développement physique et moral, dont chacun doit être amené à son plein équilibre par l'exercice des fonctions diverses qui le caractérisent. ‖ **8.** *Musique fonctionnelle,* musique diffusée pendant le travail et destinée à stimuler l'action du travailleur.

◆ n. (milieu du XX^e s.). Malade présentant des troubles divers, indépendamment de toute lésion anatomique.

fonctionnellement [fɔ̃ksjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *fonction ;* fin du XVII^e s., Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2 [de *fonctionnel*], 1865, Littré). **1.** Relativement à une fonction : *Henri IV, huguenot encore, par conséquent incapable d'être chevalier du Saint-Esprit et d'en être fonctionnellement grand maître* (Saint-Simon). ‖ **2.** Par rapport aux fonctions biologiques : *Étudier un phénomène vital, anatomiquement dans l'organe, fonctionnellement dans les effets produits* (Littré).

fonctionnement [fɔ̃ksjɔnmɑ̃] n. m. (de *fonctionner ;* 1842, Acad.). Manière dont fonctionne une chose : *Les automobilistes de cette époque tremblaient à chaque instant pour le bon fonctionnement et la durée de leurs machines* (Romains) ; et par extens. : *Le fonctionnement d'une administration, des institutions.*

• SYN. : *jeu, marche.*

fonctionner [fɔ̃ksjɔne] v. intr. (de *fonction ;* 1637, *Chronique bordeloise,* au sens de « remplir une charge » ; sens 1, 1787, Féraud ; sens 2, av. 1865, Proudhon ; sens 3, 1837, Balzac). **1.** En parlant d'un mécanisme, d'un organe, accomplir sa fonction, marcher : *Ce moteur fonctionne parfaitement. Des poumons, un cœur qui fonctionnent mal. La presse de Stanhope et les rouleaux à distribuer l'encre ne fonctionnaient pas encore dans les petites imprimeries de province* (Balzac). ‖ **2.** En parlant de choses abstraites, exercer une activité, remplir son office : *C'est pour le service des électeurs que fonctionne le gouvernement* (Proudhon). *Son active pensée fonctionne à vide* (Gide). ‖ **3.** *Ironiq.* En parlant des personnes, se montrer actif, travailler : *Il est inutile de parler de l'activité avec laquelle fonctionnèrent Josette, Jacqueline, Mariette* [...]. *Ce fut un empressement de fourmis occupées à leurs œufs* (Balzac).

• SYN. : **2** *travailler ;* **3** *besogner, œuvrer.*

fond [fɔ̃] n. m. (lat. pop. **fundus, fundoris,* n. neutre, lat. class. *fundus, fundi,* n. m., fond [d'un objet], partie essentielle, bien-fonds, domaine, propriété ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *funz* [*fonz, fons, font,* XII^e s., *Roncevaux ; fond,* v. 1360, Froissart], au sens I, 1 [*double fond,* 1792, Beaumarchais] ; sens I, 2 et 7, 1872, Larousse ; sens I, 3, XII^e s., *Roncevaux* [*couler à fond,* 1671, Pomey — *mettre à fond,* même sens, milieu du XVI^e s., Amyot ; *ligne de fond,* 1890, *Dict. général*] ; sens I, 4-5, XII^e s. [*mettre du fond,* XX^e s.] ; sens I, 6, 1859,

V. Hugo ; sens II, 1, 1690, Furetière [*regarder au fond des yeux,* av. 1890, Maupassant ; *fond de culotte,* 1865, Littré — *fonz des braies,* même sens, fin du XIIIe s., Joinville ; *vider ses fonds de tiroirs,* XXe s. ; *vider/faire voir le fond du/de son sac,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; « la partie la plus reculée d'un lieu », milieu du XVIe s., Amyot ; *le fin fond de,* 1580, Montaigne] ; sens II, 2, v. 1360, Froissart [« la vérité profonde », 1538, R. Estienne] ; sens II, 3, 1549, R. Estienne [*toile de fond,* 1865, Littré] ; sens III, 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*fond de lit,* 1596, Hulsius ; *fond d'un violon,* 1865, Littré ; *fond d'artichaut,* 1700, Brunot] ; sens III, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*fond de dentelle, d'une tapisserie,* 1872, Larousse] ; sens III, 3, 1802, Flick ; sens III, 4 et 6-8, XXe s. ; sens III, 5, 1690, Furetière [*le fond d'un tableau,* 1636, Brunot] ; sens III, 9, 1784, Bernardin de Saint-Pierre ; sens III, 10, 1662, Molière [*faire fond sur,* 1657, Pascal] ; sens III, 11, 1538, R. Estienne [*le fond d'un procès,* 1690, Furetière ; *le fond d'un problème,* fin du XIXe s.] ; sens III, 12, 1538, R. Estienne ; sens III, 13, 1671, Bossuet ; sens III, 14, 1757, *Encyclopédie* [*épreuves de fond,* début du XXe s.]).

I. 1. Partie la plus basse d'une chose ou d'un endroit creux et plus ou moins profond : *Le fond d'un tonneau, d'un encrier, d'un puits. Le ciel a mis pour tous l'oubli au fond d'un verre* (Musset). || *Double fond,* ensemble comprenant le fond réel d'une malle, d'une caisse, etc., et un deuxième fond intérieur, parallèle au premier, établi de manière à ménager un intervalle entre les deux. || **2.** *Par extens.* Ce qui est ou reste au fond d'un récipient : *Finir les fonds de bouteilles. Vider le fond d'une coupe.* || Fig. *Boire le fond de la coupe, du calice,* aller jusqu'au bout d'une épreuve cruelle, de la souffrance. || **3.** *Spécialem.* Partie solide sur laquelle repose une étendue liquide : *Le fond d'une rivière, d'un étang. Fond sablonneux, mouvant. J'ai vu les herbagers des polders draguer le fond de leurs canaux* (Duhamel). || *Haut-fond, bas-fond,* v. ces mots à leur ordre alphab. || *Envoyer par le fond,* envoyer un navire au fond de l'eau en le coulant. || *Aller au fond, couler à fond,* couler bas, en parlant d'un navire. || *Ligne de fond,* ligne dont l'appât repose sur le fond, le lit de la rivière. || **4.** *Par extens.* La couche inférieure des eaux profondes : *Poissons des grands fonds.* || *Lame de fond,* v. LAME. || **5.** La profondeur de l'eau en un point déterminé : *La sonde indique douze mètres de fond. Couler par trente mètres de fond.* || *Mettre du fond,* en parlant d'un pêcheur à la ligne, augmenter la longueur de fil entre le flotteur et l'ha-meçon. || **6.** *Fig.* Le degré le plus bas, le point le plus extrême : *Avoir atteint le fond de la misère, du désespoir.* || **7.** La partie souterraine de la mine, d'où l'on extrait le minerai : *Mineurs de fond. Travailler au fond.*

II. 1. La partie la plus éloignée de l'entrée, de l'ouverture, du commencement de quelque chose : *Le fond d'une boutique, d'un couloir, d'une poche. Un oh ! poussé du fond des poumons* (Nerval). *Des bouquins abîmés, que j'ai par-ci par-là dans des fonds d'armoire* (Romains). *Examiner le fond de l'œil, de la gorge.* || *Regarder au fond des yeux,* avec intensité, de manière à deviner les sentiments ou à exprimer par le regard un sentiment profond : *Ils se regardaient au fond des yeux, émus d'admiration et d'attendrissement* (Maupassant). || *Fond de culotte, de pantalon,* la partie de la culotte, du pantalon qui est située au siège. || Morceau de tissu rapporté à cet endroit du vêtement : *Remettre un fond à un pantalon.* || Fam. *Vider ses fonds de tiroirs,* utiliser toutes ses dernières ressources. || Fig. et fam. *Vider le fond de son sac,* révéler tous ses secrets, avouer toutes ses fautes. || *Spécialem.* La partie la plus éloignée, la plus reculée d'un lieu, d'un local : *Regarder au fond de la salle. Dieu ! que le son du cor est triste au fond des bois* (Vigny). || *Le fin fond de,* dans la partie la plus reculée qui soit : *Être exilé au fin fond d'un désert.* || **2.** *Fig.* La partie la plus intime, la plus secrète et qui reste généralement cachée : *Le fond des cœurs, de l'âme, de la pensée. Il faut que la bonté soit au fond de nos rires* (Hugo). || *Spécialem.* En parlant de choses complexes, obscures ou en partie secrètes, l'élément qui, en dernière analyse, représente la réalité, la vérité profonde : *Aller au fond des choses. Toucher au fond du problème. Ne pouvoir découvrir le fond d'une intrigue.* || **3.** La partie située en arrière : *Le fond de la scène.* || *Toile de fond,* toile sur laquelle sont représentés les derniers plans d'un décor ; *par anal.,* ce qui forme l'arrière-plan d'un décor naturel.

III. 1. Partie sur laquelle quelque chose s'appuie ; ce qui forme la base : *Un édifice bâti sur un fond solide.* || *Fond de lit,* châssis sur lequel repose le sommier. || *Fond d'un violon,* sa face inférieure. || *Fond d'artichaut,* partie comestible qui supporte les feuilles. || **2.** La première et la plus basse tissure d'une étoffe : *Étoffe à fond de soie.* || *Fond de dentelle,* ensemble des réseaux et des mailles sur lequel se détachent les motifs de dentelle. || *Fond d'une tapisserie,* toile uniforme sur laquelle sont brodés les dessins. || **3.** Première couche de peinture, sur laquelle on en étend d'autres, dites « couches de teintes ». || **4.** En cuisine, bouillon ou jus qui sert de base à une sauce, à un ragoût, etc. || **5.** Élément de base (visuel, auditif) sur lequel se détache quelque chose : *Les panneaux étaient décorés d'un papier à scènes orientales, coloriées en bistre sur un fond blanc* (Balzac). *Sur les murs où, d'après les mœurs orientales,* | *Les martyrs, sur fond d'or, s'alignent tout sanglants* (Leconte de Lisle). *Il montrait, sur un fond de couchant couleur de grenade et d'orange reflété dans de calmes eaux, des éléphants ou des chameaux* (Gide). *Les roues caoutchoutées donnaient au pas des chevaux un fond de silence sur lequel il se détachait plus distinct et plus explicite* (Proust). *Sur un fond langoureux de violons se détachent les notes aiguës et les sonnettes de quelque chapeau chinois* (Tharaud). || *Le fond d'un tableau,* partie uniforme sur laquelle se détachent les figures : *Il attache une immense importance aux fonds, qui, vigoureux ou légers, sont toujours d'une qualité et d'une nature appropriées aux figures* (Baudelaire). || **6.** *Fond sonore,* musique qui accompagne discrètement un spectacle et sert à le mettre en relief ; *par extens.,* musique que l'on écoute distraitement tout en faisant autre chose. || **7.** *Fond de robe,* fourreau droit placé entre la robe et la lingerie. (On dit de même FOND DE BLOUSE, FOND DE JUPE.) || **8.** *Fond de teint,* crème colorée que l'on applique sur le visage et le cou avant de poudrer, de farder. || **9.** *Le fond de l'air,* sa température réelle sous les variations passagères qui peuvent sembler la modifier : *Le fond de l'air est frais. Il* [Flaubert] *s'indignait ou se gaussait d'expressions comme : « le fond de l'air ». Qu'y faire ? L'expression a raison contre lui ; elle exprime excellemment ce qu'elle a mission d'exprimer* (Gide). || **10.** *Fig.* Ensemble de qualités qui garantit la fermeté d'un caractère : *Elle sentait le peu de fond de cette nature hésitante dans ses convictions comme dans ses haines* (Daudet). || *Faire fond sur,* mettre sa confiance en, compter sur : *Il voyait bien qu'on ne pouvait faire aucun fond sur le conseiller, facile à prendre comme tous les gens qui ont une manie* (Daudet). *Vous doutez si, après cela, vous allez pouvoir faire fond sur moi* (Montherlant). || **11.** *Fig.* Ce qui est fondamental, essentiel, permanent, par opposition à ce qui est superficiel, passager, accidentel : *Les sentiments généreux qui composent le fond de l'humanité, la tendresse paternelle et maternelle, la piété filiale, l'amitié, l'amour, sont inépuisables* (Chateaubriand). *Elle arrivait à connaître assez exactement quel était le fond caché de ma nature* (Fromentin). *Le fond de la nourriture du peuple florentin est un gâteau de farine de châtaigne, lardé d'amandes de pin* (Goncourt). *L'esprit scientifique était le fond de ma nature* (Renan). *Seulement tout le grand faubourg semblait à l'unisson de sa gaieté, de sa confiance, et l'encourageait avec cette bonne humeur persistante qui est le fond du caractère parisien, insouciant et facile* (Daudet). || *Le fond d'un procès,* l'élément réellement important de ce procès, sa nature même : *Juger sur le fond.* || *Le*

fond d'un problème, la question essentielle qu'il pose. || **12.** *Par extens.* Ce qui est réel, par opposition aux apparences : *Mais à lire Tartarin, on s'aperçoit qu'il restait en moi un fond de gaieté brusquement épanoui à la belle lumière de là-bas* (Daudet). *Sous ce badinage se cache un grand fond de vérité.* || **13.** *Spécialem.* Les idées, la matière d'un ouvrage littéraire, par opposition à la *forme,* au *style : La plupart des lecteurs attribuent à ce qu'ils appellent le « fond » une importance supérieure [...] à celle de ce qu'ils nomment la « forme » (Valéry).* || **14.** En sports, qualités physiques essentielles de résistance : *Un cheval qui a du fond.* || *Épreuves de fond,* courses de longue distance : *En athlétisme, les courses de fond ont une distance supérieure à 3 000 mètres.* || *Épreuves de demi-fond,* v. DEMI-FOND. || *Épreuves de grand fond,* en natation, course égale ou supérieure à 6 km ; à skis, course égale ou supérieure à 50 km.

• SYN. : **II, 1** *bout, extrémité ;* **2** *tréfonds ; cœur, nœud.* || **III, 10** *caractère, cran* (fam.), *fermeté, solidité ;* **11** *base ;* **13** *objet, substance, sujet, thème.* — CONTR. : **I, 6** *bord, commencement, seuil.* || **II, 1** *entrée, haut, ouverture ;* **3** *devant ;* **III, 12** *dehors, extérieur.*

◆ **À fond** loc. adv. (1656, Pascal). Jusqu'au bout, entièrement : *Connaître à fond une langue, une science. S'engager à fond dans une entreprise. Nous avions une certaine considération pour les gens qui savaient à fond le grec ou la médecine et ne se croyaient pas autorisés pour cela à faire les charlatans* (Proust).

◆ **À fond de train** loc. adv. (1872, Larousse). En donnant le maximum de rapidité : *Le chien repart à fond de train* (Claudel).

◆ **Au fond, dans le fond** loc. adv. (1690, Furetière [*au fond ; dans le fond,* 1668, Racine]). En réalité, en dernière analyse : *Au fond, j'aime mieux cent absurdités atroces qu'un seul pendu* (Stendhal). *Que m'importe au fond tout cela ?* (Gide).

◆ **De fond** loc. adj. (XX^e^ s. [*article de fond,* 1866, Larousse, art. *article*]). Qui porte sur des choses essentielles : *Un ouvrage de fond.* || *Article de fond,* v. ARTICLE.

◆ **De fond en comble** loc. adv. (XVI^e^ s. [*du fond jusques au comble,* v. 1360, Froissart]). Des fondations jusqu'au toit : *Démolir une maison de fond en comble.*

fondamental, e, aux [fɔ̃damɑ̃tal, -o] adj. (bas lat. *fundamentalis,* fondamental, de *fundamentum* [v. FONDEMENT] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 4 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1580, Montaigne [*recherche fondamentale,* XX^e^ s. ; en musique, 1757, *Encyclopédie*] ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 5, 1968, Larousse). **1.** *Vx.* Qui sert de fondement dans une construction : *Pierre fondamentale.* || **2.** *Fig.* Qui sert de base : *Les lois fondamentales de l'État. Les mathématiques et l'induction physique ont toujours été les éléments fondamentaux de mon esprit* (Renan). || *Recherche fondamentale,* recherche dont l'objet est la théorie, les principes de la connaissance qui doivent servir de base à des applications pratiques. || Spécialem. *Note fondamentale,* son qui sert de base à un accord, quelle que soit sa place dans cet accord. || **3.** Qui concerne le fond, l'essentiel : *Vous avez commis une erreur fondamentale, dont toutes vos autres erreurs ont été la conséquence.* || **4.** *Par extens.* Qui est profondément enraciné dans un être, dans une chose, qui en est inséparable : *Il connaissait la misogynie fondamentale de presque tous les hommes* (Malraux). || **5.** En physique nucléaire, se dit de l'état d'énergie minimale dans lequel reste normalement l'atome en l'absence de perturbations extérieures.

• SYN. : **2** *constitutif, dominant, essentiel, primordial, vital ;* **3** *capital ;* **4** *foncier, inné, naturel.* — CONTR. : **2** *accessoire, secondaire, subsidiaire ;* **3** *futile, négligeable ;* **4** *accidentel, momentané, occasionnel, passager.*

fondamentalement [fɔ̃damɑ̃talmɑ̃] adv. (de *fondamental ;* v. 1460, G. Chastellain). D'une manière fondamentale, qui touche au fond même : *Toutes choses lui sont expliquées fondamentalement* (Claudel). *Des notions fondamentalement fausses.*

fondamentaliste [fɔ̃damɑ̃talist] n. (de *[recherche] fondamentale ;* 9 avr. 1966, *le Monde*). En médecine, spécialiste de la recherche fondamentale.

fondant, e [fɔ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fondre ;* milieu du XVI^e^ s., au sens de « où on enfonce facilement » ; sens I, 1, 1611, Cotgrave ; sens I, 2, 1865, Littré ; sens I, 3, 1688, Miege ; sens I, 4, av. 1799, Marmontel ; sens I, 5, XX^e^ s. ; sens I, 6, sept. 1874, *Revue britannique ;* sens II, 1, 1865, Littré ; sens II, 2, 1732, Trévoux ; sens II, 3, 1740, Acad.).

I. 1. Qui fond : *De la neige fondante.* || **2.** *Spécialem.* Qui fond dans la bouche. || *Bonbon fondant,* ou *fondant* n. m., bonbon fait d'une pâte à base de sucre : *Il n'y avait que Boissier pour les fondants* (Zola). || **3.** Se dit d'un fruit bien mûr et juteux : *Une poire fondante.* || **4.** Se dit d'une viande très tendre : *Un rosbif fondant.* || **5.** *Fig.* Qui s'amollit : *Et elle le faisait défaillir, à lui abandonner ses lèvres fondantes sous les baisers* (Ajalbert). || **6.** Se dit de couleurs où l'on passe insensiblement d'un ton à l'autre : *Des tons fondants.*

II. 1. *Vx.* Qui fait fondre. || **2.** *Corps fondant,* ou *fondant* n. m., substance qui facilite la fusion d'un autre corps. || **3.** *Médicament fondant,* ou *fondant* n. m., médicament permettant de résoudre les engorgements.

◆ **fondant** n. m. (sens 1, av. 1896, Goncourt ; sens 2, fin du XIX^e^ s., Huysmans). **1.** *Vx* et *littér.* Affabilité, douceur : *L'aristocratie de la bourgeoisie, à la grâce toujours un peu sèche et sans fondant* (Goncourt). || **2.** *Vx* et *péjor.* Manque de virilité, de vigueur : *On tomberait dans la mièvrerie et le fondant* (Huysmans).

fondateur, trice [fɔ̃datœr, -tris] n. (lat. *fundator,* fondateur, de *fundatum,* supin de *fundare* [v. FONDER] ; début du XIV^e^ s., aux sens 1-2 [a supplanté la forme pop. *fondeor,* 1150, Barbier] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, XX^e^ s.). **1.** Personne qui a pris l'initiative de la construction d'une ville : *Ces deux grands fondateurs de cités pour être nés « secrètement et d'une union clandestine » ont passé pour des fils de dieux* (Gide). || **2.** Personne qui a créé, institué, organisé quelque chose : *Le fondateur d'un empire, d'une religion, d'une philosophie. Tout fondateur dans l'ordre spirituel doit se préoccuper de se rendre irrésistible* (Valéry). || **3.** Personne qui a fait un don, un legs pour une œuvre charitable, philanthropique : *La fondatrice d'un prix, d'une bourse. On sait qu'il est le fondateur de l'hôpital des Enfants-Trouvés* (Chateaubriand). || **4.** *Part de fondateur,* titre négociable remis aux fondateurs des sociétés anonymes et leur donnant droit à une part dans les bénéfices.

• SYN. : **1** *bâtisseur ;* **2** *auteur, créateur, père.*

fondation [fɔ̃dasjɔ̃] n. f. (lat. *fundatio* [toujours au plur. *fundationes* en lat. class. ; le sing. *fundatio* n'est apparu qu'à basse époque], fondations, de *fundatum,* supin de *fundare* [v. FONDER] ; XIII^e^ s., aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, milieu du XVI^e^ s., Amyot ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 5, av. 1710, Fléchier ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, milieu du XV^e^ s.).

I. 1. Action de fonder une ville : *La fondation de Marseille par une colonie phocéenne. L'an trois cent après la fondation de Rome.* || **2.** Action de créer, d'établir, d'organiser quelque chose : *Nous lui devons* [au clergé] *la fondation des collèges et des hôpitaux* (Chateaubriand). *La fondation d'un ordre religieux.* || **3.** *Spécialem.* Création, par voie de donation ou de legs, d'un établissement d'intérêt général. || **4.** *Par extens.* Le ou les bâtiments représentant l'œuvre ainsi créée : *À minuit nous arrivâmes au kan [...], cette pieuse fondation d'un serviteur de Mahomet* (Chateaubriand). *Loger à la Fondation Thiers.* || **5.** Attribution à une œuvre existante de fonds destinés à un usage précis : *Fondation d'un lit dans un hôpital.*

II. 1. Ensemble des travaux qui ont pour but d'asseoir les fondements d'une construction : *Jeter les fondations d'un édifice. On n'en est encore qu'aux fondations.* || *Spécialem.* Tranchée destinée

à recevoir les assises d'une construction : *Creuser les fondarions d'une école.* || 2. *Par extens.* Ces assises elles-mêmes : *Des fondations solides, en béton, en pierre de taille.*

● SYN. : 3 *création, édification, érection, instauration, institution.*

1. fonde [fɔ̃d] n. f. (de *fond ;* XIIe s., au sens de « base, fondement » ; sens actuel, v. 1225, *Bueve de Hantone* [*être à la fonde,* 1732, Trévoux]). En termes de marine, fond de l'eau. || Vx. *Être à la fonde,* être au mouillage.

2. fonde [fɔ̃d] n. f. (du lat. *funda,* fronde ; XIIIe s.). Poche des machines de guerre, au Moyen Âge, dans laquelle était placé le projectile. || *Par extens.* Le projectile lui-même.

fondé, e [fɔ̃de] adj. (part. passé de *fonder ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « bien instruit, savant » ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1549, R. Estienne). **1.** Se dit d'une chose motivée, légitime : *Les craintes qu'exprimait ta lettre n'étaient que trop fondées* (Gide). || **2.** *Être fondé à,* en parlant d'une personne, avoir de solides raisons pour : *Elle était bien fondée à parler ainsi* (Barbey d'Aurevilly).

● SYN. : 1 *juste, justifié, vrai ;* 2 *autorisé.* — CONTR. : 1 *chimérique, faux, gratuit, illusoire, imaginaire, utopique, vain.*

◆ **fondé** n. m. (1832, Raymond [*fondé de pouvoir ; fondé en pouvoir,* début du XVIIe s. ; *fondé,* même sens, 1297, Godefroy]). *Fondé de pouvoir,* personne dûment autorisée à agir au nom d'une autre ou d'une société : *Être fondé de pouvoir chez un agent de change.*

fondement [fɔ̃dmɑ̃] n. m. (lat. *fundamentum,* fondation, base, support [au pr. et au fig.], et, à basse époque, dans la langue médic., « anus », de *fundare* [v. FONDER] ; XIIe s., aux sens I, 1 et II ; sens I, 2 et 4, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 3, 1580, Montaigne).

I. 1. *Vx.* Ensemble des travaux de maçonnerie arrivant jusqu'à fleur de terre et sur lequel repose un édifice (s'emploie surtout au plur.) : *Les fondements massifs* [du château] *sont entourés d'eau, avec des poternes et des restes de pont-levis* (Nerval). || **2.** *Fig.* Élément essentiel, base sur laquelle s'appuie tout le reste : *Saint Benoît jeta au Mont-Cassin, en Italie, les fondements de l'ordre célèbre* (Chateaubriand). *Le christianisme est la clef de voûte et le fondement de l'ordre nouveau* (Flaubert). || **3.** Raison solide qui appuie, légitime, autorise une chose : *Une accusation qui ne repose sur aucun fondement. Un bruit, une nouvelle sans fondement. Il n'y a d'autre fondement de la puissance que l'illusion des misérables* (Bernanos). || Class. *Faire fondement sur quelque chose,* y ajouter foi, s'y fier : *Sancerre crut voir quelque refroidissement dans la passion qu'elle avait pour lui. Il m'en parla plusieurs fois sans que je fisse aucun fondement sur ses plaintes* (Mme de La Fayette). || **4.** Idée, principe à partir desquels peut se fonder, se déduire un système, un ensemble de connaissances : *Le fondement de la morale, du droit. « Fondement de la métaphysique des mœurs », ouvrage de Kant. Le seul et l'unique fondement de la vertu en chacun est l'effort à persévérer dans son être* (Alain).

II. *Fam.* Ouverture anale, le derrière.

● SYN. : **I, 2** *assise ;* **3** *cause, justification, motif, preuve, sujet ;* **4** *base.*

fonder [fɔ̃de] v. tr. (lat. *fundare,* affermir sur une base, bâtir, fonder [au pr. et au fig.], de *fundus* [v. FOND] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 3 [*fonder un foyer,* XXe s.] ; sens 1-2, XIIIe s., Littré [*fonder sur le sable,* 1830, Lamartine] ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, v. 1190, *Sermons de saint Bernard* [*fonder une chose sur,* v. 1283, Beaumanoir]). **1.** Asseoir sur des fondements (rare) : *Fonder un édifice sur pilotis ;* et par extens. : *Sur le tapis de haute laine qui est le luxe du nomade, et sur lequel il fonde pour quelques heures sa demeure...* (Saint-Exupéry). || **2.** Être le premier à bâtir ou à faire bâtir une ville : *C'est Romulus, dit-on, qui fonda Rome.* || **3.** Prendre l'initiative de créer, d'établir : *Fonder un empire, une société, un parti, un journal. Sainte Radegonde* [...] *fonda le monastère de Sainte-Croix à Poitiers* (France). *Avec ce million, il fonda un cabinet pour le traitement des maux de tête* (Barrès). || *Fonder un foyer,* se marier : *Ce pays où* [...] *je caressais la pensée de m'installer, de fonder un foyer* (Montherlant). || **4.** Fournir des fonds, une somme, une rente pour l'établissement de quelque chose : *Fonder un dispensaire, un lit d'hôpital, un prix littéraire.* || **5.** *Fig.* Établir solidement, asseoir : *L'arbitraire est l'ennemi de toutes les transactions qui fondent la prospérité des peuples* (Constant). || *Fonder une chose sur,* la faire reposer sur une base, la faire dépendre de : *Fonder son crédit de journaliste et son avenir d'homme d'État sur la puissance de la classe ouvrière* (Romains). *Fonder son autorité sur la crainte.*

● SYN. : 3 *bâtir, constituer, construire, édifier, ériger, établir, instaurer, instituer ;* 5 *assurer, engendrer.* — CONTR. : 3 *détruire, écraser, interdire, renverser, supprimer ;* 5 *abolir, anéantir, miner, ruiner, saper.*

◆ **se fonder** v. pr. [**sur**] (sens 1-2, 1541, Calvin). **1.** Prendre pour base, pour appui, pour justification, en parlant d'une personne : *Les jurés se sont fondés sur le passé de l'inculpé pour lui accorder les circonstances atténuantes.* || **2.** Avoir pour base, reposer sur, en parlant d'une chose : *Un raisonnement qui se fonde sur des preuves certaines. Sur quoi se fondent vos espoirs, vos soupçons ?*

● SYN. : 1 *s'appuyer, se baser* (fam.).

fonderie [fɔ̃dri] n. f. (de *fondre ;* 1373, Godefroy, écrit *fondrie* [*fonderie,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., Palissy ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Procédé de fusion et de purification des métaux et des alliages : *La fonderie a été pratiquée dès la plus lointaine antiquité.* || **2.** Usine où l'on fond les métaux ou les alliages et où ils sont coulés dans des lingotières pour en faire des lingots, ou dans des moules pour leur donner la forme d'emploi : *La patrie de la révolution était dans l'ombre verdâtre de ces fonderies* (Malraux). *Les hauts fourneaux et fonderies de Givors.* || **3.** *Par extens.* Fabrique d'objets en métal fondu : *Ils se procurèrent des matières premières, établirent des fonderies de canons* (Chateaubriand). *Fonderie de caractères d'imprimerie. Fonderie d'art.*

1. fondeur [fɔ̃dœr] n. m. (de *fondre ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *fonderes,* avec un sens peu clair ; écrit *fondeur,* au sens 1, début du XIVe s. ; sens 2, av. 1553, Rabelais ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, 1865, Littré). **1.** Celui qui dirige une fonderie. || **2.** Celui qui fabrique des objets en métal fondu : *Eustache s'avisa de lui appliquer un soufflet* [...], *de quoi il demeura plus étonné qu'un fondeur de cloches* (Nerval). *Une hardiesse, une aisance, une décision, dont les créations les plus souples du potier ou du fondeur de bronze ne connaissent que de loin le bonheur* (Valéry). || **3.** Ouvrier qui surveille les opérations de fusion et de coulée dans une fonderie. || **4.** Celui qui vend de la fonte.

2. fondeur [fɔ̃dœr] n. m. (de *fond ;* 1962, Larousse). En termes de sport, spécialiste de la course de fond à skis.

fondeuse [fɔ̃døz] n. f. (de *fondre ;* 1907, Larousse). Machine à fabriquer des moules ou à couler une matière fondue.

fondis n. m. V. FONTIS.

fondoir [fɔ̃dwar] n. m. (de *fondre ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *fundeeur,* au sens de « creuset destiné à la fonte » ; écrit *fondoir,* au sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, XXe s.). **1.** Local d'un abattoir où l'on prépare les suifs : *Ces rebuts de boucherie qu'on emporte le matin pour les saponifier dans les fondoirs* (Huysmans). || **2.** Appareil dans lequel est fondu le suif.

fondouk [fɔ̃duk] n. m. (mot de l'ar. maghrébin ; 1857, Fromentin ; l'ar. class. *fundaq,* caravansérail, avait donné l'anc. provenç. *fondech, fondegue,* magasin, comptoir européen en pays musulman [XIIIe s.], d'où le franç. archaïque *fondegue* [1606, Nicot ; *fondique,* 1611, Cotgrave]). Entrepôt et hôtellerie de marchands en pays musulman : *Tu ferais mieux d'entrer dans la ville* [...] *et d'aller loger au fondouk* (Fromentin). *Il n'y avait ni volets ni rideaux*

à la fenêtre de la chambre de Costals, dans cet ancien poste militaire de Tighremt, devenu un fondouk marmiteux géré par un adjudant en retraite (Montherlant).

● SYN. : *caravansérail.*

fondre [fɔ̃dr] v. tr. (lat. *fundere,* verser, répandre, fondre [des métaux], disperser, renverser, chasser [d'un lieu], déployer, laisser se répandre, produire en abondance ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « répandre, verser [des larmes] » ; sens 1, fin du XII^e s., J. Bodel [*fondre la glace,* XX^e s.] ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, v. 1560, Paré ; sens 5, 1748, Montesquieu ; sens 6, 1752, Trévoux). [Conj. **46.**] **1.** Amener, sous l'action de la chaleur, un solide à l'état liquide : *Comment, s'écria M^me Vauquier, le père Goriot aurait fondu son déjeuner de vermeil ?* (Balzac). || Fig. *Fondre la glace,* faire cesser la froideur, la contrainte qui peuvent régner entre personnes qui ne se connaissent pas. || **2.** *Par extens.* Fabriquer un objet de forme déterminée en coulant du métal en fusion dans un moule : *Fondre des balles, des canons, des cloches.* || **3.** *Par anal.* Dissoudre un corps solide dans un liquide : *Le sel n'est pas suffisamment fondu.* || **4.** *Fig.* Faire diminuer de volume : *Les larmes que sa petite versait depuis cinq mois avaient rougi ses yeux, fondu ses joues* (Daudet). || **5.** *Fig.* Mêler une chose à une autre de façon qu'elles ne forment plus qu'un tout indistinct : *Le principal mérite des belles manières et du ton de la haute compagnie est d'offrir un ensemble harmonieux où tout est si bien fondu que rien ne choque* (Balzac). || **6.** Spécialem. *Fondre des couleurs,* éviter les oppositions brutales, graduer les nuances quand on passe d'une couleur à l'autre.

● SYN. : **4** *amaigrir ;* **5** *amalgamer, harmoniser ;* **6** *dégrader.* — CONTR. : **4** *arrondir, gonfler.*

◆ v. intr. (sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*la glace fond,* XX^e s.] ; sens I, 2 et 6, v. 1360, Froissart ; sens I, 3, v. 1240, G. de Lorris ; sens I, 4, 1580, Montaigne [pour un fruit, av. 1869, Lamartine] ; sens I, 5, fin du XIII^e s., Joinville [« s'écrouler », au pr., XII^e s., *Roncevaux*] ; sens II, v. 1354, *Modus* [pour un oiseau ; en général, 1580, Montaigne]).

I. 1. Devenir liquide sous l'action de la chaleur ou d'une température plus douce : *Les cerises et les prunes couvraient l'herbe entre les grêlons qui fondaient* (Flaubert). *Métal qui fond à une haute température.* || Fig. *La glace fond,* à la froideur, à la contrainte succède la cordialité. || **2.** Par exagér. *Fondre en larmes,* pleurer soudainement et abondamment : *Les choses les plus dures, qui ont fait fondre en larmes cette pauvre petite* (Balzac). *Elle me* [...] *récompensait par des mots calmants qui me faisaient fondre en larmes* (Fromentin). *Ses traits prirent une expression douloureuse ; il crut qu'elle allait fondre en larmes* (Martin du Gard). || **3.** *Par exagér.* et *fig.* S'attendrir sous l'effet de certains sentiments par lesquels on est profondément pénétré : *Il sentit fondre son cœur aux résolutions farouches* (Gide). *Son cœur fondait de tendresse pour ces deux inconnus* (Mauriac). || **4.** Se dissoudre dans un liquide : *Faire fondre du sel dans de l'eau.* || *Par anal.* Se dissoudre rapidement dans la bouche : *Le jour s'est écoulé comme fond dans la bouche | Un fruit délicieux sous la dent qui le touche* (Lamartine). || **5.** *Fig.* Se réduire graduellement jusqu'à n'être plus rien : *Hélas ! Napoléon* [...] *| Voyait, l'un après l'autre, en cet horrible gouffre | Fondre ces régiments de granit et d'acier | Comme fond une cire au souffle d'un brasier* (Hugo). *L'argent lui fond dans les mains.* || *Class.* S'engloutir, couler, s'écrouler : *Ton bateau de leur poids fondrait dans les abîmes* (Corneille). *L'empire d'Alexandre fondit en peu de temps* (Furetière). || **6.** Maigrir rapidement : *Ce malade fond à vue d'œil.*

II. *Fondre sur,* s'abattre, s'élancer impétueusement sur : *Les grands oiseaux semblaient fondre sur nous du haut du ciel* (Bernanos). *Et leurs mains s'élevaient comme un vol de colombes | Clarté sur qui la nuit fondait comme un vautour* (Apollinaire).

● SYN. : **I, 1** *se liquéfier ;* **5** *s'anéantir, disparaître, s'évanouir, se volatiliser* (fam.). || **II** *s'élancer, se jeter, piquer, se précipiter, se ruer, tomber.*

◆ **se fondre** v. pr. (sens 1, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 2, 1609, M. Régnier ; sens 3, 1770, Raynal [en peinture, milieu du XVIII^e s., Buffon] ; sens 4, av. 1648, Voiture). **1.** Être, devenir liquéfié ou dissous (rare) : *Le sucre se fond dans l'eau.* || **2.** *Fig.* S'amollir, s'attendrir jusqu'à perdre toute résistance : *Et je sentis tout mon être se fondre de volupté* (France). || **3.** *Fig.* Se mêler au point de se confondre : *Le code ecclésiastique où viennent se fondre la loi lévitique, l'Évangile et le droit romain* (Chateaubriand). *Le bruissement des feuillages où celui des ruisseaux nombreux se fondait* (Gide). || *Spécialem.* En peinture, passer graduellement de l'une à l'autre, en parlant des couleurs : *Des tons qui se fondent. Les spirales s'accusent ou se fondent* (Valéry). || **4.** *Fig.* Se réduire plus ou moins rapidement à rien : *L'exiguïté de la fortune du sieur Marneffe, chez qui s'était déjà fondue la dot de M^lle Valérie Fortin* (Balzac).

● SYN. : **1** *fondre, se liquéfier ;* **3** *s'amalgamer, se confondre, fusionner, se mêler.*

fondrière [fɔ̃drijɛr] n. f. (du lat. pop. **fundora,* plur. du neutre **fundus, fun-doris,* fond [v. FOND] ; fin du XII^e s., *Aymeri de Narbonne,* puis 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 ; sens 2, 1843, Th. Gautier). **1.** Lieu souvent envahi par l'eau et généralement marécageux : *Fondrières au sortir de l'auberge ; le sol semble pourri* (Gide). *On dirait une ville comme les autres et, soudain, vous tombez dans les fondrières et les montagnes de débris* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* Trou d'une route défoncée, rendu bourbeux par les pluies : *Les troupes fuyaient par les trains sabotés et les fondrières boueuses des routes* (Malraux).

● SYN. : **2** *bourbier, ornière.*

fondrilles n. f. pl. V. EFFONDRILLES.

fonds [fɔ̃] n. m. (réfection graphique de l'anc. franç. *fonz, fons,* forme anc. de *fond* [v. ce mot] ; XVI^e s., La Curne, au sens I, 1 [*fons,* XII^e s. ; *fonds servant, dominant,* 1890, *Dict. général*] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens II, 1, fin du XVI^e s. [*mettre à fonds perdu,* fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; *prêter à fonds perdu,* 1865, Littré ; *fonds dotal, social,* 1865, Littré ; *fonds d'amortissement, de roulement,* 1890, *Dict. général*] ; sens II, 2, XX^e s. [*Fonds monétaire international,* milieu du XX^e s.] ; sens II, 3, 1690, Furetière [dans une bibliothèque, XX^e s.] ; sens II, 4, 1657, Pascal).

I. 1. Sol, terre que l'on peut cultiver ou sur lesquels on peut bâtir : *Travaillez, prenez de la peine : | C'est le fonds qui manque le moins* (La Fontaine). *Faire construire sur son fonds.* || *Fonds servant,* fonds assujetti à une servitude. || *Fonds dominant,* fonds au profit duquel la servitude est établie. || **2.** *Par extens.* Établissement commercial ou industriel, avec ce qui en dépend (marchandises, ustensiles, clientèle et bail) : *Un fonds de commerce. Acheter un fonds d'épicerie. Le commerçant qu'on ne guérit qu'en le décidant à vendre son fonds* (Proust).

II. 1. *Class.* et *littér.* Capital en biens, en argent, que l'on fait valoir (par opposition à *revenu*) : *Jean s'en alla comme il était venu, | Mangea le fonds avec le revenu* (La Fontaine). *Ma tante, M^me de Bedée, qui voyait mon oncle manger gaiement son fonds et son revenu, se fâchait assez justement ; mais on ne l'écoutait pas, et sa mauvaise humeur augmentait la bonne humeur de sa famille* (Chateaubriand). || Vx. *Mettre, placer son argent, ses biens à fonds perdu,* les céder moyennant une rente viagère. || Fam. *Prêter à fonds perdu,* prêter de l'argent à un débiteur insolvable. || *Fonds dotal,* ensemble des biens que la femme s'est constitués en dot. || *Fonds social,* tout le patrimoine d'une société, d'une association. || *Fonds d'amortissement,* capital épargné par un industriel ou par un commerçant pour parer à l'amortissement de son matériel ou de ses dettes. || *Fonds de roulement,* ensemble des espèces en caisse ou en banque immédiatement disponibles. || **2.** Nom donné à un grand nombre d'organismes qui ont pour tâche de financer telle ou telle société, de

répondre à tel ou tel besoin : *Fonds spécial d'investissement routier. Fonds national d'aménagement du territoire.* || *Fonds monétaire international,* organisme international qui a pour tâche d'assurer la stabilité des changes et de développer sur le plan monétaire et commercial la coopération internationale. || **3.** *Fig.* Ensemble des ressources, autres que les biens matériels, propres à quelque chose et que l'on peut exploiter : *Cette société offre un fonds très riche, dans lequel un romancier peut puiser pour ses romans. Enrichir le fonds d'une langue.* || *Spécialem.* Dans les bibliothèques, les archives, etc., totalité des livres, manuscrits ou documents qui proviennent d'une collection : *La bibliothèque Ambrosienne a un fonds provenant du monastère de Bobbio.* || **4.** *Class.* et *littér.* Ensemble de qualités, de tendances, de dons physiques, moraux ou intellectuels d'un individu : *Vous avez un fonds de santé admirable* (Molière). *Ce que je fournis de mon propre fonds, c'est la bonne foi* (France). *Lui, qui le connaissait mieux, savait quel fonds de légèreté et de paresse modifiait ce tempérament d'ambitieux, à la fois meilleur et pire que sa réputation* (Daudet).

◆ n. m. pl. (sens 1, 1606, Nicot ; sens 2, 1865, Littré [*fonds du Trésor ; fonds publics,* 1757, *Encyclopédie ; fonds secrets,* 1872, Larousse] ; sens 3, 1690, Furetière [*les fonds sont bas,* 1762, Acad.]). **1.** Capital destiné à financer une entreprise industrielle ou commerciale : *Ces travaux exigent une mise de fonds considérable.* || **2.** Capital qui est à la disposition de l'État ou des collectivités publiques : *Fonds du Trésor.* || *Fonds publics,* ou *fonds d'État,* capital des sommes empruntées par l'État et dont il doit servir la rente : *Avoir toute sa fortune placée en fonds d'État. La hausse, la baisse des fonds publics.* || *Fonds secrets,* somme dont la disposition appartient discrétionnairement à certains fonctionnaires. || **3.** Argent comptant : *Je n'ai pas les fonds sur moi : faites-moi crédit jusqu'à demain.* || *Être en fonds,* avoir de l'argent : *Je ne suis guère en fonds* (Mérimée). *Duroy se trouvait par hasard en fonds* (Maupassant). || Fam. *Les fonds sont bas,* nous n'avons plus beaucoup d'argent.

● REM. La distinction entre *fond* et *fonds* a été établie au XVII^e s. par Vaugelas et elle s'est finalement imposée. Cependant, par confusion avec *fond,* « élément fondamental et permanent », certains écrivains ont continué à écrire *fonds* lorsque ce mot est considéré comme un « capital que l'on peut exploiter » : *Il y a en nous un fonds d'humanité qui change moins qu'on ne croit* (France).

fondu, e [fɔ̃dy] adj. (part. passé de *fondre ;* XII^e s., au sens 1 [*acier fondu,* milieu du XVIII^e s., Buffon ; *fromage fondu,* XX^e s.] ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, 1765, Diderot). **1.** Passé à l'état liquide, en parlant d'un corps solide : *Du plomb fondu. L'automne merveilleux mêlait son or et sa pourpre aux dernières verdures restées comme si des gouttes de soleil fondu avaient coulé du ciel dans l'épaisseur des bois* (Maupassant). || *Acier fondu,* acier qui a été élaboré au creuset. || *Fromage fondu,* fromage obtenu en fondant ensemble divers fromages. || **2.** *Fig.* Se dit d'un mouvement de danse constitué par un abaissement du corps obtenu par un fléchissement du genou de la jambe de position : *Battement fondu.* || **3.** Se dit de couleurs obtenues en passant graduellement d'un ton à l'autre.

◆ **fondu** n. m. (sens 1, av. 1889, Barbey d'Aurevilly ; sens 2, 1908, *l'Illustration*). **1.** Résultat obtenu en fondant les couleurs : *Un fondu qu'on ne saurait rendre que par un mot intraduisible, le mot anglais « ethereal »* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Spécialem.* Dans le langage du cinéma, substitution graduelle d'une image à une autre : *On distingue l'ouverture en fondu, la fermeture en fondu et le fondu enchaîné.*

◆ **fondue** n. f. (1432, Godefroy, au sens de « fer de fonte » ; sens actuel, 1768, J.-J. Rousseau [en ce sens, *fondue* était d'abord un mot dialectal de la Suisse romande]). Mets composé de gruyère ou d'emmenthal fondu dans du vin blanc, avec addition de poivre et d'un peu de kirsch, et que l'on mange chaud.

fongibilité [fɔ̃ʒibilite] n. f. (dér. savant de *fongible ;* 1930, Larousse). En termes de droit, qualité de ce qui est fongible.

fongible [fɔ̃ʒibl] adj. (dér. savant du lat. *fungi,* s'acquitter de, accomplir, remplir, supporter, consommer, achever ; 1752, Trévoux). En droit, se dit des choses qui se consomment par l'usage et peuvent être remplacées par d'autres de même nature : *Les denrées sont des choses fongibles.*

fongicide [fɔ̃ʒisid] adj. et n. m. (de *fongi-,* élément tiré du lat. *fungus,* champignon, et de *-cide,* du lat. *caedere,* frapper, abattre, tuer ; 1912, Larousse). Se dit d'une substance propre à détruire les champignons parasites.

fongicole [fɔ̃ʒikɔl] adj. (de *fongi-* [v. l'art. précéd.] et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, habiter ; 1839, Boiste). Se dit des insectes qui vivent dans les champignons.

fongiforme [fɔ̃ʒifɔrm] adj. (de *fongi-* [V. FONGICIDE] et de *forme ;* 1865, Littré). Qui a la forme d'un champignon : *Coraux fongiformes. Une ampoule électrique fongiforme.*

fongique [fɔ̃ʒik] adj. (du lat. *fungus,* champignon ; 1877, Littré). Qui est de la nature des champignons, ou qui s'y rapporte : *Une végétation fongique.* || *Intoxication fongique,* empoisonnement provoqué par des champignons.

fongosité [fɔ̃gɔzite] n. f. (dér. savant du lat. *fungosus* [v. l'art. suiv.] ; v. 1560, Paré, au sens 2 ; sens 1, 1832, Raymond). **1.** Caractère de ce qui est fongueux : *La fongosité d'un ulcère.* || **2.** Excroissance fongueuse : *D'autres champignons plus ouverts n'étaient plus que comme ces fongosités aplaties qu'on voit sur le tronc des vieux arbres* (Gide).

fongueux, euse [fɔ̃gø, -øz] adj. (lat. *fungosus,* poreux, spongieux, de *fungus* [v. l'art. suiv.] ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** De la nature du fongus : *Un ulcère fongueux.* || **2.** Qui ressemble à un champignon ou à une éponge.

fongus [fɔ̃gys] n. m. (lat. *fungus,* champignon, excroissance sur les oliviers, et, à basse époque, dans la langue médic., « excroissance de chair » ; v. 1560, Paré, écrit *fungus ; fongus,* 1752, Trévoux [*fonge,* forme plus francisée, a existé au XIV^e s., *Dict. général*]). Excroissance charnue, spongieuse, qui s'élève sur la peau, surtout autour d'une plaie.

fontaine [fɔ̃tɛn] n. f. (bas lat. *fontana,* fontaine, fém. substantivé de l'adj. *fontanus,* de source, dér. de *fons, fontis,* source ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *funteine* [*fontaine,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], au sens 1 [*la fontaine de Jouvence,* XV^e s.] ; sens 2, fin du XIV^e s., E. Deschamps ; sens 3, XIV^e s., Laborde [*fontaine Wallace,* début du XX^e s.] ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1680, Richelet ; sens 6, 1845, Bescherelle). **1.** Eau vive sortie de terre : *La fontaine de Vaucluse. La fontaine qui filtre à l'ombre du dattier* (Leconte de Lisle). || *La fontaine de Jouvence,* fontaine fabuleuse dont les eaux avaient la propriété de rajeunir. || **2.** *Fig.* Ce qui est à l'origine de quelque chose, principe : *Le ciel ouvre ses fontaines de lumière dans l'espace immense et sonore* (Camus). || **3.** Construction destinée à l'écoulement et à la distribution des eaux : *Une fontaine arabe [...] avec une auge et des robinets primitifs* (Fromentin). *Une fontaine publique.* || *Fontaine Wallace,* fontaine dont l'établissement sur les places de Paris est dû au philanthrope anglais sir Richard Wallace : *Un gobelet attaché à une fontaine Wallace permettait aux passants de se désaltérer.* || **4.** *Spécialem.* Construction artistique, ornée de sculptures, comprenant un bassin et des jets d'eau, et servant surtout pour la décoration : *L'onde ne chante plus en tes mille fontaines | Ô Versailles, Cité des eaux, Jardin des Rois* (H. de Régnier). *Les fontaines de Rome. Des fontaines lumineuses.* || **5.** Récipient à pied ou fixé au mur, avec couvercle, bassin et robinet de métal, pour les usages domestiques : *Une fontaine en faïence de Nevers.* || **6.** Creux que l'on fait dans une masse de farine pour y verser les ingrédients liquides qui serviront à délayer la pâte.

fontainebleau [fɔ̃tɛnblo] n. m. (de *Fontainebleau,* n. d'une ville de l'Île-de-France ; 1872, Larousse, comme n. d'une variété de chasselas ; sens actuel, 1930, Larousse). Fromage frais obtenu par un mélange de caillé et de crème.

fontainier [fɔ̃tɛnje] n. m. (de *fontaine ;* 1292, *Dict. général,* écrit *fonte-nier* [*fontainier,* XIV^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1396, Godefroy ; sens 3, 1538, R. Estienne). **1.** Fabricant, marchand, réparateur de fontaines. || **2.** Agent municipal chargé du service des fontaines publiques, du relèvement des compteurs d'eau et du recouvrement du montant des consommations. || **3.** Personne qui fait des sondages pour amener les eaux souterraines à la surface du sol.

• REM. On écrit aussi FONTENIER.

fontanelle [fɔ̃tanɛl] n. f. (réfection, d'après le lat. scientif, du XVI^e s. *fontanella* [lui-même formé sur *fontenelle,* v. ci-après], de *fontenelle,* fontanelle [v. 1560, Paré], dér. de *fonteyne, fontaine,* fontanelle [v. 1280, Bibbesworth], le petit enfoncement de la tête des nouveau-nés ayant été comparé au bassin d'une fontaine ; 1611, Cotgrave). Espace cartilagineux que présente la boîte crânienne, avant son entière ossification, aux points de jonction des sutures osseuses : *Il existe chez le nouveau-né six fontanelles principales, deux médianes et quatre latérales.*

fontange [fɔ̃tɑ̃ʒ] n. f. (du n. de M^{lle} de Fontanges, qui fut la maîtresse de Louis XIV et à qui on attribue l'invention de cette coiffure ; v. 1680, M^{me} de Sévigné). Coiffure de mousseline ou de dentelle tuyautée et apprêtée, retenue droite sur la tête par des laitons, parfois garnie d'un ruban, que portaient les femmes à la fin du règne de Louis XIV : *Combien n'a-t-on pas vu de Philis aux yeux doux* [...] | *Sous leur fontange altière asservir leurs maris* (Boileau).

1. fonte [fɔ̃t] n. f. (lat. pop. **fundita,* fonte, fém. substantivé de **funditus,* part. passé pop. [disparu av. les premiers textes] du lat. class. *fundere* [v. FONDRE] ; 1493, Martial d'Auvergne, au sens 1 [probablem. bien plus anc., car *fontaille,* fonte, dér. de *fonte,* est attesté dès le début du XIII^e s.] ; sens 2-4, XVI^e s. [« alliage... qui servait à fabriquer des bouches à feu », début du XVII^e s. ; *fonte verte,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné]). **1.** Action de fondre ou de se fondre : *Comme un flot grossi par la fonte* | *Des glaciers grondants* (Baudelaire). || **2.** Action de fondre les métaux : *Remettre des monnaies à la fonte.* || **3.** *Par extens.* Action, art de mouler certains objets avec du bronze ou avec quelque autre métal fondu : *La fonte d'une statue, d'une cloche. Une de ces sociétés veillait sur l'imprimerie, sur la beauté du papier, la fonte des caractères* (Chateaubriand). || **4.** Alliage de fer et de carbone obtenu dans les hauts fourneaux à partir du minerai de fer : *Deux vases en fonte sont à chaque bout du perron* (Flaubert). *De la fonte émaillée.* || *Vx.* Alliage chargé en cuivre, qui servait à fabriquer des bouches à feu : *Des canons de fonte.* || *Fonte verte,* bronze.

2. fonte [fɔ̃t] n. f. (altér., sans doute sous l'influence de *fonte* 1, de l'ital. *fonda,* proprem. « bourse », lat. *funda,* fronde, bourse ; 1752, Trévoux). Chacune des poches de cuir attachées de part et d'autre de l'arçon d'une selle et destinées à recevoir un pistolet : *Comme à Paris nous nous faisons homme de lettres, on se fait agent d'affaires en Algérie. Il suffit pour cela de savoir un peu de français, d'espagnol, d'arabe, d'avoir toujours un code dans ses fontes* (Daudet).

fontenier n. m. V. FONTAINIER.

fontinal, e, aux [fɔ̃tinal, -o] adj. (lat. *fontinalis,* de source [surtout employé comme substantif, au neutre plur. *fontinalia,* « fête en l'honneur des sources » — aussi var. *fontanalia*], de *fons, fontis,* source ; 1746, James, au sens 2 ; sens 1, XX^e s.). **1.** Relatif aux adductions d'eau potable : *Des projets fontinaux.* || **2.** *Mousse fontinale,* mousse qui croît dans les fontaines, sur les pierres des torrents, les roues des moulins.

fontis [fɔ̃ti] ou **fondis** [fɔ̃di] n. m. (de *fondre,* au sens de « s'affaisser » [XII^e s.] ; 1287, Godefroy, écrit *fontis ; fundeys, fondis,* 1291, Godefroy). Affaissement local du sol provoqué par l'éboulement d'un vide souterrain : *Cette crevasse, hiatus d'un gouffre de boue, s'appelait dans la langue spéciale fontis* (Hugo).

fonts [fɔ̃] n. m. pl. (lat. ecclés. médiév. *fontes,* fonts, plur. du lat. class. *fons, fontis,* n. m., source, fontaine, eau ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *funz* [*fons,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *fonts,* v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles ; fonts baptismaux,* début du XVI^e s. ; *tenir quelqu'un sur les fonts — baptismaux —,* 1690, Furetière]). *Fonts baptismaux,* bassin placé sur un support et contenant l'eau destinée aux baptêmes : *On gardait autrefois le ciboire dans une colombe d'argent suspendue sur les fonts baptismaux* (France). || *Tenir un enfant sur les fonts baptismaux,* être son parrain ou sa marraine.

football [futbol] n. m. (mot angl. signif. proprem. « balle au pied », de *foot,* pied, et *ball,* boule, balle, ballon ; fin du XVII^e s., à propos d'un jeu de balle anglais ; 1872, Bonnafé, au sens actuel [pour l'Angleterre ; pour la France, 1888, Larousse]). Sport dans lequel vingt-deux joueurs, divisés en deux camps opposés, s'efforcent d'envoyer un ballon sphérique dans le but du camp adverse, sans l'intervention des mains : *Jouer au football. Un match de football. Nous descendons aux vastes jardins, tout installés pour la vie physique, cricket, football* (L. Daudet). *J'ai assisté, près d'une heure durant, à un match de football, où je n'ai quasiment rien compris* (Gide). *Des cortèges d'adolescents hurleurs, qui traînent des filles vers un terrain de football* (Chardonne).

• REM. Dans l'argot scolaire, *football* est souvent abrégé par *foot* (XX^e s.) : *Un ballon de foot. Jouer au foot.*

footballeur, euse [futbolœr, -øz] n. (de *football,* 1894, *Journ. des débats,* écrit *footballer ; footballeur,* début du XX^e s. ; *footballeuse,* 5 nov. 1969, *le Monde*). Personne qui joue au football.

footing [futiŋ] n. m. (angl. *footing,* sol pour poser le pied, point d'appui, base, danse, mouvement en mesure [dér. de *foot,* pied], dont le sens a été modifié en franç. sous l'influence d'autres empr. en *-ing* désignant des activités sportives, comme *yachting, rowing,* etc. ; 1895, Bonnafé). Marche, promenade hygiénique à pied : *Ce qui augmentait cette impression que M^{me} Swann se promenait dans l'avenue du Bois comme dans l'allée d'un jardin à elle, c'était — pour ces gens qui ignoraient ses habitudes de « footing » — qu'elle fût venue à pied* (Proust).

1. for [fɔr] n. m. (lat. *forum,* place publique, marché, endroit où se traitent les affaires commerciales, politiques, judiciaires, d'où, dans le lat. ecclés. moderne, « juridiction temporelle de l'Église », puis « jugement de la conscience » ; 1611, Cotgrave, aux sens de « juridiction », « façon d'administrer la justice » ; sens 1, 1694, Acad. [*for ecclésiastique ; for extérieur,* même sens, 1635, Monet] ; sens 2, 1635, Monet). **1.** Vx. *For ecclésiastique,* juridiction temporelle de l'Église. || Vx. *For extérieur* ou *externe,* l'autorité de la justice humaine. || **2.** *For intérieur,* tribunal de la conscience de chacun. || S'emploie surtout dans la loc. *dans* ou *en mon* [*ton, son,* etc.] *for intérieur,* au plus profond de ma [ta, sa, etc.] conscience : *Oscar Husson se livrait de rudes combats dans son for intérieur* (Balzac). *C'est ce que je me dis toujours avec ma petite jugeote, dans mon for intérieur* (Proust). *Me perdre en réflexions sans issue à propos de celui que j'appelais, dans mon for intérieur, et un peu par dérision, le tzigane* (Duhamel).

2. for [fɔr] n. m. (anc. provenç. *for,* juridiction, loi, coutume, de même origine que *for* 1 ; XVI^e s., Laurière). Coutume, privilège : *Les fors du Béarn.*

forage [fɔraʒ] n. m. (de *forer,* milieu du XIV^e s., Digulleville, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Action de forer : *Le forage d'une clef, d'un canon. Ces forages de tunnels minaient le sol dans tous les sens* (Romains). || **2.** Ensemble des techniques permettant de creuser jusqu'à des profondeurs parfois très grandes ; résultat de cette action : *Forage de recherches pétrolières.*

1. forain, e [fɔrɛ̃, -in] adj. (lat. pop. **foranus,* étranger, du lat. class. *foris,* dehors [sans mouvement], *foras,* dehors [avec mouvement] ; fin du XIIe s., J. Bodel, au sens de « étranger » ; sens 1, av. 1611, Sully [*tribunal forain, chambre foraine,* 1757, *Encyclopédie ; caution foraine,* 1890, *Dict. général ; traite foraine,* 1690, Furetière ; *audience foraine, viandes foraines,* XXe s. ; *propriétaire forain,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1770, Raynal). **1.** *Vx.* Relatif aux personnes ou aux choses qui ne sont pas du lieu, de la localité. || Autref. *Tribunal forain,* ou *chambre foraine,* chambre du Châtelet qui jugeait les contestations, en matière commerciale, entre bourgeois parisiens et étrangers. || *Caution foraine,* en droit ancien, caution que devait fournir un étranger plaidant contre un Français. || *Traite foraine,* en droit ancien, taxe et péage sur les marchandises entrant en France ou en sortant. || *Propriétaire forain,* celui qui ne réside pas au lieu où il possède ses biens et où il paie l'impôt foncier. || Auj. *Audiences foraines,* audiences tenues par le juge d'instance hors du chef-lieu de la circonscription du tribunal. || *Viandes foraines,* viandes ne provenant pas de l'abattoir de la commune. || *Saisie foraine,* V. SAISIE. || **2.** *Rade foraine,* rade ouverte aux vents et aux lames du large, et présentant peu de sécurité.

2. forain, e [fɔrɛ̃, -in] adj. et n. (même étym. qu'à l'art. précéd., avec influence sémantique de *foire* 1 à partir du XVIIIe s. ; 1932, Acad., au sens 1 [*fête foraine ; marchand forain,* 1757, *Encyclopédie* — « marchand parcourant les villages, les campagnes », 1549, R. Estienne] ; sens 2, début du XIXe s. [*théâtre forain ; acteur forain,* 1890, *Dict. général — forain,* n. m., « bateleur », 1738, Piron ; *industriel forain,* début du XXe s.]). **1.** Qui a rapport aux foires, aux marchés : *Boutique foraine. Fête foraine. Il s'élança vers le sénateur* [...], *qui traînait sa femme étourdie et ornée comme une boutique foraine* (Maupassant). || *Marchand, commerçant forain,* ou *forain* n. m., marchand ou commerçant qui n'exerce pas son métier dans une boutique fixe, mais s'installe dans les villes et les villages à l'occasion des marchés, des foires, des fêtes locales : *Je rencontrais de pauvres traîne-malheur, de petits marchands forains qui avaient, comme moi, toute leur fortune sur le dos* (Chateaubriand). *Une multitude étrange se pressa dans les rues montueuses du Puy : marchands forains du Languedoc, de la Provence* (France). *Des forains de toutes sortes, étalant leur marchandise en plein air, des blouses, des souliers, des chapeaux, des foulards, cette pacotille ambulante qu'on trouve autour des camps, des fabriques* (Daudet). || **2.** *Théâtre forain,* théâtre ambulant qui va de foire en foire. || *Acteur forain,* ou *forain* n. m., acteur d'un théâtre forain ; bateleur. || *Industriel forain,* ou *forain* n. m., personne qui dirige toute espèce d'établissement destiné à l'amusement du public dans les fêtes foraines.

foramen [fɔramɛn] n. m. (mot lat. signif. « trou, ouverture », de *forare,* percer, trouer [V. FORER] ; 1878, Larousse). En anatomie, trou de petite dimension. || *Foramen apical,* orifice situé à l'extrémité de la racine de la dent.

foraminé, e [fɔramine] adj. (dér. savant du lat. *foramen, foraminis* [V. l'art. précéd.] ; 1842, Acad.). Percé de petits trous : *Coquillage foraminé.*

foraminifères [fɔraminifɛr] n. m. pl. (de *foramini-,* élément tiré du lat. *foramen, foraminis* [V. FORAMEN], et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1842, Acad.). Sous-classe ou ordre de protozoaires marins comprenant de petits animaux dont la cellule est entourée d'une capsule calcaire perforée de minuscules orifices : *Les foraminifères jouent un rôle très important dans la constitution du sol sous-marin.*

1. forban [fɔrbɑ̃] n. m. (déverbal de *forbannir ;* milieu du XIIIe s.). En droit féodal, bannissement : *Le droit de forban.*

2. forban [fɔrbɑ̃] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse [*forban littéraire,* fin du XVIIIe s.]). **1.** Pirate qui se livrait à des expéditions armées sur mer pour son propre compte : *Toutes ces îles, plus tard normandes, étaient des chardonnières, des ronceraies, des trous à bêtes, des logis de forbans* (Hugo). || **2.** *Fig.* Homme malhonnête, qui ne respecte aucun droit : *S'il avait consenti à travailler pour ce forban, c'était par curiosité bien plus que par besoin* (Martin du Gard). || *Forban littéraire,* auteur sans scrupules, plagiaire cynique.
• SYN. : **1** *flibustier ;* **2** *bandit, canaille, crapule, fripouille* (fam.), *gredin, margoulin* (fam.), *requin.*

forbannir [fɔrbanir] v. tr. (de *fors* [V. ce mot] et de *bannir ;* v. 1265, *Livre de jostice*). *Vx.* Bannir, reléguer : *Si le général avait eu le malheur de se montrer généreux sans discussion, comme il arrive quelquefois à certaines âmes candides, il eût été forbanni pour toujours* (Balzac).

forçage [fɔrsaʒ] n. m. (de *forcer ;* v. 1174, E. de Fougères, au sens de « violence » [mot rare av. le XVIIIe s.] ; sens 1 et 3, XXe s. ; sens 2, 1873, d'après Littré, 1877). **1.** Action de forcer : *Le forçage d'une bête par la meute.* || **2.** Ensemble des opérations permettant d'obtenir des fleurs, des fruits ou des légumes prématurément : *Fleur énorme recommandée pour le forçage hâtif* (Morand). || **3.** Fabrication d'un moule à matières plastiques par le matriçage d'un poinçon en acier dur, représentant l'objet, dans un métal plus mou.

forçat [fɔrsa] n. m. (ital. *forzato,* forçat, galérien, part. passé substantivé de *forzare,* forcer [de même origine que le franç. *forcer,* V. ce mot] ; 1548, *Ordonnance royale,* au sens 1 [« chrétien condamné par les Turcs... », av. 1613, M. Régnier] ; sens 2, XVIIe s. [*travailler comme un forçat,* 1865, Littré ; *vie de forçat,* av. 1850, Balzac] ; sens 3, av. 1885, V. Hugo). **1.** *Vx.* Homme condamné aux galères ou aux travaux forcés du bagne : *Le bruit continuel des chaînes des forçats qui passent en rang* (Flaubert). *Infâme à qui je suis lié | Comme le forçat à sa chaîne* (Baudelaire). || *Par anal.* Nom que l'on donnait jadis aux chrétiens condamnés par les Turcs à ramer sur leurs galères : *Elles* [les galères] *sont remplies de forçats chrétiens* (Chateaubriand). || **2.** *Vx.* Individu condamné aux travaux forcés : *Un pilote du Port-Saint-Louis tortillant son bonnet de forçat* (Daudet). || Auj. *Travailler comme un forçat,* travailler très durement, sans répit. || *Vie de forçat,* vie très dure, très pénible : *Une vie de forçat pire que le néant* (Balzac). || **3.** *Fig.* Homme condamné à une existence très pénible et très malheureuse : *Raillé par les forçats humains, | J'ai porté mon chaînon de la chaîne éternelle* (Hugo).

force [fɔrs] n. f. • ÉTYM. Bas lat. *fortia,* force, neutre plur., pris pour un fém. sing., de l'adj. du lat. class. *fortis,* fort, solide, vigoureux, courageux, énergique ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 (*travaux de force, tour de force,* 1865, Littré ; *travailleur de force,* XXe s. ; *être dans la force de l'âge,* 1764, Voltaire) ; sens I, 2, 1669, Boileau (« degré d'instruction, d'habileté... », 1690, Furetière ; *être de force à,* av. 1857, Musset) ; sens I, 3 et 4, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens I, 5, XIIIe s., La Curne ; sens I, 6, 1690, Furetière (*dans toute la force du terme,* 1865, Littré) ; sens II, 1, fin du XIIIe s., Joinville (pour une armée, fin du XVe s., Commynes ; *force de frappe,* v. 1960) ; sens II, 2, fin du XVIIe s., Bossuet (*avoir force de loi,* XVIe s.) ; sens II, 3, 1690, Furetière (aussi *cas de force majeure ; force des choses,* 1762, J.-J. Rousseau) ; sens II, 4, 1080, *Chanson de Roland* (*épreuve de force, coup de force,* XXe s. ; *maison de force,* 1740, Acad. ; *camisole de force,* 1834, Landais ; *à force,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *à la force !,* 1534, Rabelais ; *faire force à,* v. 1283, Beaumanoir ; *force m'est de,* début du XVe s., Ch. d'Orléans) ; sens III, 1 et 3, 1690, Furetière ; sens III, 2, XIIIe s., *Chronique de Rains ;* sens III, 4, 1865, Littré ; sens IV, 1 et 3, 1580, Montaigne ; sens IV, 2, XXe s. ; sens IV, 4, milieu du XVIIIe s., Buffon (*idées-forces,* fin du XIXe s.) ; sens V, 1, 1872, Larousse ; sens V, 2, 1654, Jal (*naviguer à force de rames,* v. 1207, Villehardouin) ; sens V, 3, début du XIVe s.).

I. QUALITÉ DES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Énergie, vigueur physique, capacité d'action ou de résistance que possède un être animé : *Se sentir en pleine force. Force physique, force musculaire. La force d'une bête de trait, du lion. Être d'une force her-*

culéenne. Se hisser à la force des bras. Je ne me soutiens plus, ma force m'abandonne (Racine). *Quand enfin l'on eut retrouvé la force de parler...* (Stendhal). *Je ne me sens pas la force de me lever* (Musset). || *Travaux de force,* travaux pénibles, exigeant une grande vigueur physique : *Deux fois par an* [...], *les cow-boys* [...] *se réunissaient pour des travaux de force* (Vercel). || *Travailleur de force,* travailleur astreint à des tâches physiquement pénibles. || *Tour de force,* exercice corporel qui réclame une grande force physique ; au *fig.*, résultat qui suppose une habileté, un effort exceptionnels : *Votre livre sera prêt. Je ne sais pas si vous vous rendez compte que c'est un tour de force* (Romains). || *Être dans la force de l'âge,* être au moment de la vie où toutes les énergies de l'individu atteignent leur point culminant : *Bien que vous soyez encore, comme on dit, dans la force de l'âge, vous deviendrez du jour au lendemain un vieux monsieur* (Romains). || **2.** Capacité, degré d'aptitude d'une personne dans le domaine intellectuel : *Une pensée qui manque de force. Un orateur, un dialecticien de première force. C'est un exercice nettement au-dessus de la force d'un élève de sixième.* || *Spécialem.* Degré d'instruction, de compétence, d'habileté, acquis par l'exercice, le travail, l'expérience : *Ces deux élèves sont de force égale en latin. De première force à la bouillotte* (Daudet). || *Être de force à,* être capable de : *Ne raillez pas : je ne suis pas de force à vous répondre* (Musset). || **3.** Dans le domaine moral, énergie, courage : *Force d'âme, de caractère, de volonté. Il y a en nous une force morale qui tend toujours vers la vérité* (Staël). *Ah ! Seigneur, donnez-moi la force et le courage | De contempler mon cœur et mon corps sans dégoût* (Baudelaire). || **4.** *Fig.* Degré d'intensité, de violence d'un sentiment : *La force des passions, d'un désir.* || **5.** *Fig.* Degré d'influence, valeur, importance d'une idée, d'une notion : *La force d'un argument. La force de la vérité. La grande bonne foi de l'ancien enseignement ecclésiastique consistait à ne rien dissimuler de la force des objections* (Renan). *La force de probabilité apportée à telle ou telle hypothèse par une œuvre littéraire est proprement la mesure de sa valeur morale* (Bourget). *Une idée forte communique un peu de sa force au contradicteur* (Proust). || **6.** *Spécialem.* Vigueur, fermeté et concision de l'expression, notamment dans le domaine artistique et littéraire : *La force du style. Exprimer avec force sa réprobation. Une œuvre d'une grande force.* || *Dans toute la force du terme,* en prenant le terme dans sa pleine signification.

II. Pouvoir ou moyen de contrainte. **1.** Pouvoir, capacité que possède une personne, une collectivité de s'imposer aux autres ou d'exercer contre eux une contrainte : *Rien ne le brisera, ta force ni tes armes* (Leconte de Lisle). *La force d'un État, d'un parti politique. Occuper une position de force. La discipline fait la force principale des armées.* || *La force d'une armée,* la puissance que lui confèrent son importance numérique et ses moyens matériels. || *Force de frappe,* ou *force de dissuasion,* ensemble des moyens militaires (à base d'armes nucléaires) possédant une capacité offensive propre à décourager un adversaire éventuel, et permettant, en cas d'agression, de riposter sans délai. || **2.** Pouvoir effectif qu'exercent certaines notions abstraites : *La force des lois.* || *Avoir force de loi,* avoir une autorité égale à celle d'une loi : *Ce décret a force de loi.* || *Force exécutoire,* caractère de certains actes, résultant de la loi ou d'un jugement, qui permet le recours à la force publique pour leur exécution. || **3.** Caractère obligatoire, inéluctable d'une chose à laquelle on doit se soumettre : *La force du sang. La force de l'exemple, de l'habitude. Elle montre seulement la force du préjugé chez les êtres bornés* (France). || *Force des choses,* sorte de nécessité qui résulte d'un état de fait auquel nous ne pouvons rien changer : *L'essentiel est donc de faire à point ce qu'on veut faire ; il existe deux forces : la force des hommes et la force des choses ; quand l'une est en opposition à l'autre, rien ne s'accomplit* (Chateaubriand). || *Cas de force majeure,* cas où quelqu'un est empêché, par une circonstance indépendante de sa volonté, de remplir une obligation : *Il n'a pu se rendre à son travail par suite d'une grève soudaine des transports : cas de force majeure ;* en droit maritime, accident entraînant une avarie ou une perte, et dû à toute circonstance impossible à prévoir ou à empêcher. || **4.** Emploi de moyens violents, de l'intimidation pour contraindre la volonté des autres : *J'essaierai tour à tour la force et la douceur* (Racine). *Ce qui me frappe, dans le monde, c'est l'impuissance de la force ; de ces deux puissances, la force et l'intelligence, c'est à la fin la force qui est toujours vaincue* (Napoléon Ier). *Nous retenions par la force, en l'attachant au besoin* [...], *celui de nous que de là-bas on appelait* (Giraudoux). *Ne céder ni à la force ni à la ruse. Pratiquer une politique de force.* || *Épreuve de force,* situation qui résulte de l'échec de négociations entre deux antagonistes et où la solution ne dépend plus que du rapport des forces en présence : *Une épreuve de force est engagée entre le gouvernement et les syndicats.* || *Maison de force,* prison correctionnelle. || *Camisole de force,* v. camisole. || *Coup de force,* v. coup. || Class. *À force,* en employant la violence : *Entrer à force en une maison* (Furetière, 1690). || Class. *À la force !,* cri par lequel on appelait à l'aide en cas d'attentat : *On enlève Madame ; ami, secourez-nous ; | À la force ! aux brigands ! au meurtre ! accourez tous* (Corneille). || Class. *Faire force à,* faire violence à, dompter : *Faites un peu de force à votre impatience* (Corneille). || Littér. *Force m' (lui, leur,* etc.)*est de,* je suis, il est, ils sont, etc., contraint(s) de : *Force fut bien aux deux sourds de s'en apercevoir* (Hugo).

III. Propriété des choses. **1.** Capacité de résistance, solidité d'une chose : *La force d'un câble, d'un mur.* || *Jambe de force,* v. jambe. || **2.** Degré de puissance, d'activité, d'intensité d'un agent physique : *La force d'une chute d'eau, du vent, du courant. La force d'un son, du bruit. Les coups redoublèrent bientôt de force et de fréquence* (France). *Le ciel gardait sa limpidité, le soleil sa force* (Romains). || **3.** Degré de rendement, d'efficacité : *La force d'un levier, d'une machine. La force d'un médicament.* || **4.** Degré de concentration d'un solution, d'un mélange : *La force en chlore de l'eau de Javel. La force d'un acide.* || *Force d'une boisson alcoolisée, d'un vin,* son degré d'alcool.

IV. Principe de mouvement et d'action. **1.** Dans le domaine scientifique, toute cause capable de modifier l'état de repos ou de mouvement d'un corps : *Point d'application d'une force. Résultante de deux forces. Composantes d'un système de forces.* || *Force centripète,* v. centripète. || *Force centrifuge,* v. centrifuge. || *Force d'inertie,* résistance qu'oppose un corps à toute cause pouvant le mettre en mouvement ; *par extens.*, résistance passive d'une personne. || **2.** *Spécialem.* Courant électrique, et plus particulièrement courant électrique triphasé. || *Force électromotrice,* v. électromoteur. || **3.** *Vx.* Énergie en général. || **4.** En philosophie, principe d'action, cause d'une modification quelconque : *D'après Spencer, la matière et le mouvement ne sont que des manifestations de la force.* || *Idées-forces,* opinions, idées qui s'imposent de maière irrésistible et parviennent ainsi à influencer l'évolution des individus et des sociétés à une époque donnée : *Le principe selon lequel les hommes naissent libres et égaux en droit fut une idée-force des révolutionnaires de 1789.*

V. Importance numérique, quantité. **1.** *Force de corps,* hauteur, indiquée en points typographiques, du type des lettres placées dans la position qu'elles occupent dans le composteur. || *Force du papier, du carton,* poids du papier, du carton par unité de surface, généralement exprimé en grammes au mètre carré. || **2.** *Faire force de rames, de voiles,* faire en sorte que les rames, les voiles déploient leur maximum de puissance : *Nous fîmes force de nos mauvaises voiles* (Vigny). || **3.** Class. et littér. *Force,* suivi d'un nom, est employé comme un adjec-

tif invariable dans le sens de « beaucoup de, un grand nombre de » : *J'ai dévoré force moutons* (La Fontaine). *Mes fouilles vont bien, je trouve force sarcophages vides ; j'en pourrai choisir un pour moi, sans que ma poussière soit obligée de chasser celle de ces vieux morts que le vent a déjà emportée* (Chateaubriand). *Force charmantes maisons inventées pour la récréation des yeux* (Hugo). *Nous passions avec Justin la plupart de nos soirées à rédiger force lettres* (Duhamel).

● SYN. : **I, 1** *résistance, robustesse, vitalité* ; **2** *faculté, moyen, possibilité* ; *niveau* ; **3** *cœur, cran* (fam.), *fermeté, volonté* ; **4** *puissance* ; **5** *pouvoir, vertu.* || **II, 1** *suprématie* ; **4** *contrainte, pression.* || **III, 1** *robustesse* ; **2** *violence, vitesse* ; **4** *teneur.* — CONTR. : **I, 1** *asthénie, débilité, décrépitude, faiblesse* ; **3** *apathie, indolence, inertie, mollesse* ; **4** *inefficacité* ; **5** *faiblesse.* || **II, 1** *impuissance, infériorité.* || **III, 1** *fragilité.*

◆ **À force** loc. adv. (milieu du XVIe s., Ronsard). *Vx.* Beaucoup, extrêmement : *Vous avez travaillé à force toute la semaine* (Bernstein).

◆ **A force de** loc. prép. (XVe s.). Par beaucoup de, par l'usage fréquent et intensif de : *Oh ! pouvoir entraîner nos deux âmes, à force d'amour, au-delà de l'amour* (Gide). || Par l'action réitérée ou prolongée de (avec un infinitif pour complément) : *Ce regard devenu louche à force de fixer toujours la même chose* (Daudet). *Tout de même, à force d'attendre, je doute si j'ai donné tout ce que j'aurais pu* (Gide). *Ma grand-mère* [...], *à force de se désintéresser des personnes, finissait par confondre tous les noms* (Proust). || Ellipt. et fam. *À force,* à la longue (en emploi adverbial) : *Je suis sans cesse dérangé ; à force, j'en ai assez.*

◆ **À la force de** loc. prép. (XXe s.). En utilisant seulement la puissance, la vigueur de : *On le vit s'élever à la force des bras* (Gide). || Fig. *S'élever à la force du poignet,* gravir l'échelle sociale par ses seuls moyens.

◆ **À toute force** loc. adv. (milieu du XVIe s., Amyot). En imposant sa volonté à celle des autres ; à tout prix, absolument : *Il a voulu à toute force me retenir à dîner. Le fanfaron, le poltron veut à toute force passer pour sage* (Rousseau).

◆ **De force** loc. adv. (sens 1, 1809, Chateaubriand ; sens 2, v. 1360, Froissart [*de gré ou de force,* 1872, Larousse ; d'abord *de force ou de gré,* 1647, Corneille]). **1.** En faisant effort pour vaincre ce qui résiste : *Enfoncer de force une goupille dans une pièce.* || **2.** En employant la violence, la contrainte : *On l'a fait sortir de force.* || *Prendre une femme de force,* la violer. || *De gré ou de force,* volontairement ou par la contrainte : *Il obéira, de gré ou de force.*

◆ **De vive force** loc. adv. (1865, Littré [*par vive force,* même sens, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence]). Par une attaque franche et vive : *Prendre une ville de vive force.*

◆ **En force** loc. adv. (sens 1, XXe s. ; sens 2, 1865, Littré). **1.** En déployant toute son énergie musculaire (par opposition à *en souplesse*) : *Nager, pédaler en force.* || **2.** En employant tous les moyens, tous les effectifs dont on dispose : *Attaquer, arriver en force.*

◆ **Par force** loc. adv. (sens 1, XIIe s., *Roncevaux* ; sens 2-3, v. 1534, Bonaventure Des Périers). **1.** *Vx.* En ayant recours à la force : *Obtenir l'obéissance par force.* || **2.** En cédant à la force, sous l'effet de la contrainte : *Ne pas faire quelque chose de son plein gré, mais par force.* || **3.** *Class.* Malgré soi : *Mon cœur en prend par force une maligne joie* (Corneille).

◆ **forces** n. f. pl. (sens 1, v. 1196, J. Bodel [*être à bout de forces,* 1869, A. Daudet ; *forces vives,* 1865, Littré ; *de toutes mes forces,* 1872, A. Daudet — *de toute ma force,* même sens, 1664, Molière] ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1664, Racine [au sing., XIIe s. ; *la force publique,* fin du XVIIIe s.] ; sens 4, 1636, Corneille [*les forces de la nature,* milieu du XVIIIe s., Buffon ; *c'est une force de la nature,* XXe s.]). **1.** Énergie vitale, capacités physiques ou morales d'une personne : *Elle sentait ses forces décliner* (Gide). *Il me semble que ma vie, toutes les forces de ma vie vont se perdre dans le sable* (Bernanos). *Reprendre des forces. Trop présumer de ses forces.* || *Être à bout de forces,* être complètement épuisé physiquement ou moralement : *Je suis à bout de forces* [...], *je tombe de sommeil* (Mauriac). || *Forces vives,* puissance physique, intellectuelle ou morale que possède quelqu'un : *Je fis le bilan très clair de mon savoir, c'est-à-dire des ressources acquises, et de mes dons, c'est-à-dire de mes forces vives* (Fromentin). || *De toutes mes* (*tes, ses,* etc.) *forces,* en mobilisant toutes ses forces, tous ses moyens : *De toutes mes forces, je m'agrippais aux poignées* (Duhamel). *J'en appelais à Dieu de toutes mes forces* (Gide). || **2.** Groupement de personnes dont la puissance ou l'influence s'exerce dans certains domaines : *Les forces syndicales. Les forces de l'opposition. Tel est* [...] *le jeu des forces dans la société capitaliste* (Romains). *Le comité central* [...] *avait chargé Kyo de la coordination des forces insurrectionnelles* (Malraux). || **3.** Ensemble de personnes armées et organisées, chargées d'une tâche de protection, de défense ou d'attaque : *Les forces armées. Les forces de l'ordre. Les forces terrestres, maritimes, aériennes.* || *Au sing.* et *collectiv.* Même sens : *Je hais l'armée, la force armée, et tout ce qui traîne des armes bruyantes dans un lieu pacifique* (Baudelaire). || *La force publique,* nom donné à l'ensemble des personnes chargées de garantir l'ordre public (police, gendarmerie, armée). || **4.** Principe d'action puissant : *Les forces obscures du destin. Les forces du mal.* || *Les forces de la nature,* éléments naturels doués d'une grande puissance : *Françoise, commandant aux forces de la nature devenues ses aides, frappait la houille, donnait à la vapeur des pommes de terre à étuver* (Proust). || Au sing. *C'est une force de la nature,* c'est une personne douée d'une vigueur ou d'une vitalité extraordinaire.

● SYN. : **1** *vigueur, vitalité.*

forcé, e [fɔrse] adj. (part. passé de *forcer* ; 1580, Montaigne, au sens 4 [*carte forcée,* 1890, *Dict. général*] ; sens 1, 1680, Richelet [*ampoule forcée,* XXe s.] ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, 1802, Flick ; sens 5, 1872, Larousse ; sens 6, 1642, Corneille [dans le domaine littéraire, 1663, Boileau]). **1.** Se dit d'un objet, d'un instrument détérioré, tordu, parce qu'on lui a imposé un effort exagéré : *Une poignée de portière forcée.* || Spécialem. *Ampoule forcée,* phlyctène enflammée et infectée. || **2.** *Cultures forcées,* cultures de plantes qu'on oblige à se développer en dehors de leurs habitudes normales, dont on hâte artificiellement la croissance ou la maturation : *Ce parfum qu'aucun artifice ne parvient à donner aux fruits forcés, aux raisins qui n'ont pas mûri au soleil* (Proust). || **3.** *Marche forcée,* marche dont la durée et la rapidité dépassent celles des marches ordinaires : *L'armée gagna la frontière à marches forcées.* || *Conduite forcée,* v. CONDUITE. || **4.** Qui est non point volontaire, mais imposé : *Travail forcé.* || *Emprunt forcé,* v. EMPRUNT. || *Travaux forcés,* v. TRAVAIL. || *Avoir la main forcée,* v. FORCER, § I, n. 3. || *Carte forcée,* carte que le prestidigitateur vous oblige à prendre. || *C'est la carte forcée,* se dit à propos d'une obligation, et notamment d'une dépense, à laquelle on ne peut se dérober. || **5.** *Fam.* Qui est logiquement inévitable : *Il a été recalé : c'était forcé, il n'a rien fait de l'année.* || **6.** Qui manque de naturel, qui sent la contrainte : *Rire forcé. Gaieté forcée. Il eut un élan de franchise forcée* (Daudet). || *Spécialem.* Dans le domaine littéraire, qui est outré, qui manque de justesse : *Des expressions, des comparaisons forcées.*

● SYN. : **1** *faussé* ; **2** *intensif* ; **4** *inévitable, obligatoire* ; **5** *fatal, immanquable, inéluctable, logique, obligé* ; **6** *affecté, artificiel, contraint, factice, faux* ; *exagéré.* — CONTR. : **4** *bénévole, consenti, facultatif, libre, volontaire* ; **6** *naturel, sincère, spontané.*

forcement [fɔrsəmɑ̃] n. m. (de *forcer* ; 1341, Godefroy, au sens 2 [« action de forcer une femme » ; « contrainte », XVIe s.] ; sens 1, 1611, Cotgrave). **1.** Action de forcer, de faire céder quelque chose par des moyens violents : *Le forcement d'un coffre.* || **2.** Action de soumettre quelqu'un à une contrainte, à une pression : *J'ai grand-peur que la liberté de l'esprit et les productions les plus délicates de la culture ne pâtissent de ce forcement des intelligences* (Valéry). || *Spécialem.* Action de forcer une femme.

forcément [fɔrsemɑ̃] adv. (de *forcé* ; XIVe s., Godefroy, écrit *forcieement* [*forcément*, XVIe s.], au sens de « par la force » ; sens actuel, 1835, Acad.). Par une conséquence naturelle inévitable : *À mesure que le conférencier poursuivait son exposé forcément un peu monotone...* (Bernanos).
• SYN. : *fatalement, immanquablement, inéluctablement, inévitablement, naturellement, nécessairement, obligatoirement.*

forcené, e [fɔrsəne] adj. (part. passé de *forcener* [v. ce mot] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, écrit *forsené* [*forcené*, XIIIe s., *Apollonius*], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* Qui se laisse emporter par la passion, par un sentiment violent (amour, colère, etc.), au point de perdre le contrôle de soi : *L'autre parti s'en vint tout forcené | Représenter un tel outrage* (La Fontaine). *La perte de toute espérance* [...] *rend forcené* (Fénelon). || **2.** Se dit d'une chose, d'une action, d'un sentiment dont la violence touche à la déraison : *Ces coups forcenés n'ont rien qui étonne les gens de mer* (Hugo). *Il y avait* [...] *quelque chose de rauque en son rire et de forcené dans sa joie* (Gide). *Qu'attendent-ils de cette agitation forcenée ?* (Tharaud). *Une rage forcenée secouait Tchen* (Malraux). || **3.** Se dit d'une personne qui dépasse toute mesure dans son comportement, et de ce comportement lui-même : *Un partisan forcené de l'art abstrait. Ce rêveur forcené, capable de rester plusieurs heures de suite sans rien faire d'apparent* (Supervielle). *Contemplation du labeur des pauvres ; le travail forcené peut seul excuser à mes yeux ma richesse* (Gide).
• SYN. : **2** *déchaîné, déraisonnable, fou, frénétique, furieux, insensé, terrible* (fam.) ; **3** *acharné, enragé* (fam.), *fanatique, invétéré, passionné.*

◆ n. (sens 1-2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). **1.** Personne en proie à une crise de folie : *Ranimé par la fraîcheur* [...], *le forcené revient à lui* (Tharaud). || **2.** Personne dont le comportement ou les propos semblent dénoter la folie.
• SYN. : **1** *fou* ; **2** *énergumène, possédé* (fam.).

forcènement [fɔrsɛnmɑ̃] n. m. (de *forcener* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *forsenement ; forcènement*, 1538, R. Estienne). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). État de celui qui a perdu la raison : *Fuyez un tyran dont le forcènement | Joindrait votre supplice à mon bannissement* (Corneille).

forcener [fɔrsəne] v. intr. (de *for-* [v. FORS] et de l'anc. franç. *sen*, intelligence, raison, sagesse [fin du XIe s.], germ. **sinnō-*, mêmes sens [v. aussi FORCENÉ] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *forsener* [*forcener* — le mot ayant été pris pour un dér. de *force* —, v. 1380, *Aalma*], au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s.). [Conj. **5 a.**] **1.** *Class.* (vieilli au milieu du XVIIe s.). Perdre la raison : *Je forcène de voir que sur votre retour | Un traître assure ainsi ma perte et son amour* (Corneille). || **2.** *Class.* et *fig.* Faire rage : *Je regarde à l'entour forcener la tempête* (Bertaut).

◆ v. tr. (1648, Scarron). *Class.* Égarer, rendre fou : *Celles qu'Amour a forcenées* (Scarron).

◆ **se forcener** v. pr. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). *Class.* et *littér.* Devenir forcené : *Le despotisme du peuple est une puissance folle et aveugle qui se forcène contre elle-même* (Fénelon). *Sa raison se forcenait dans le harnais de ces passions* (Barbey d'Aurevilly).

forcenerie [fɔrsənri] n. f. (de *forcener* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *forsenerie* [*forcenerie*, v. 1265, J. de Meung], au sens 1 ; sens 2, av. 1525, G. Cretin). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Folie furieuse, état de celui qui a perdu le sens : *J'aurais de la forcenerie | Assez pour me faire enchaîner | Si je m'allais embéguiner | D'un gendre de cette contrée* (Scarron). || **2.** *Class.* Acte de forcené ; mesure insensée : *Rien n'a été plus funeste à l'Espagne que cette forcenerie d'établissements souverains pour les fils de la reine* (Saint-Simon).

forceps [fɔrsɛps] n. m. (mot lat. signif. « tenailles, pinces » et, dans la langue médic., « forceps » ; 1692, La Ducquerie). Instrument de chirurgie affectant la forme d'une pince, destiné à être appliqué sur la tête du fœtus pour en faire l'extraction, dans certains accouchements difficiles.
• SYN. : *fers.*

forcer [fɔrse] v. tr. (lat. pop. **fortiare*, forcer, du bas lat. *fortia* [v. FORCE] ; XIe s., écrit *forcier* [*forcer*, XIIIe s.], au sens I, 2 [« violer — une femme » ; « prendre de vive force une position militaire... », 1580, Montaigne ; « triompher d'un adversaire », milieu du XVIe s., Amyot] ; sens I, 1, 1573, Du Puys [*forcer le fer*, 1732, Trévoux ; *forcer la porte de quelqu'un, forcer la consigne*, 1835, Acad.] ; sens I, 3, 1690, Furetière [*forcer à*, 1636, Corneille ; *être forcé de*, 1669, Racine ; *forcer de*, 1640, Corneille ; *forcer la main à quelqu'un*, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; *avoir la main forcée*, 1837, Balzac] ; sens I, 4, 1669, Bossuet ; sens I, 5, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens I, 6, début du XVe s., Ch. d'Orléans [« obtenir par contrainte ou susciter par son exemple », 1685, Bossuet] ; sens I, 7, milieu du XVIe s., Ronsard [*forcer les événements*, av. 1890, Maupassant] ; sens I, 8, 1890, *Dict. général* ; sens II, 1, 1636, Monet [*forcer un cheval ; forcer une bête*, 1573, Du Puys ; *forcer des plantes*, 1600, O. de Serres ; *forcer le pas*, 1834, Landais ; *forcer sa voix*, 1865, Littré] ; sens II, 2, v. 1210, *Estoire d'Eustachius* ; sens II, 3, 1668, La Fontaine [*forcer un chiffre*, 1872, Larousse ; *forcer la dose*, 1890, *Dict. général*] ; sens II, 4, 1690, Furetière). [Conj. **1 a.**]

I. FAIRE CÉDER PAR LA FORCE. **1.** Faire céder, rompre quelque chose en employant des moyens violents : *Forcer une fermeture, une porte, un coffre-fort. Mon rôle* [...] *est* [...] *de vous épargner la peine de forcer des serrures que je puis ouvrir avec mes clefs* (Bernanos). || *Forcer le fer*, à l'escrime, engager avec force l'épée de son adversaire. || Fig. *Forcer la porte de quelqu'un*, entrer chez lui malgré sa défense. || *Forcer la consigne*, ne pas la respecter, passer outre. || **2.** Prendre de vive force une position militaire, malgré la résistance que l'on rencontre : *Forcer un retranchement, une citadelle.* || *Par extens.* et *vx.* Triompher d'un adversaire : *Forcer l'ennemi dans ses retranchements.* || Spécialem. et vx. *Forcer une femme*, lui faire violence. || **3.** Contraindre quelqu'un, le mettre dans l'obligation physique ou morale de faire quelque chose : *Comme il te plaira. Personne ne te force* (Maupassant). || *Forcer à* (et un nom), *forcer à, (être) forcé de* (et l'infinitif), obliger à, être contraint de : *Forcer quelqu'un au silence. Je ne sais quelle main me forçait à me taire* (Lamartine). *C'est là du comique de grande qualité, qui ne fait pas rire, mais qui force à voir clair* (Barrès). *La colonne, forcée de se replier, resta massée dans la rue* (Hugo). || Class. et littér. *Forcer de* (et l'infinitif, à l'actif), même sens : *L'Arche qui fit tomber tant de superbes tours, | Et força le Jourdain de rebrousser son cours* (Racine). *Un devoir impérieux me forçait de retourner à Paris* (Nerval). [V. Rem.] || *Forcer la main*, en parlant d'un cheval de selle, refuser d'obéir. || *Forcer la main à quelqu'un*, l'obliger, souvent par ruse, à faire quelque chose contre sa volonté : *C'est ce maudit vieux homme qui m'a forcé la main* (Claudel). || *Avoir la main forcée*, être obligé de faire ce à quoi on est opposé : *Le ministre a eu la main forcée* (Daudet). || **4.** *Class.* et *fig.* Abattre moralement quelqu'un, venir à bout de son courage : *Malgré les mauvais succès de ses armes infortunées, si on a pu le vaincre* [Charles Ier], *on n'a pu le forcer* (Bossuet). || **5.** *Class.* et *fig.* Triompher d'une résistance morale ; vaincre, maîtriser ses propres sentiments : *Va, songe à ta défense, | Pour forcer mon devoir, pour m'imposer silence* (Corneille). *Il m'est impossible de forcer cette aversion naturelle* (Molière). || **6.** *Fig.* et *littér.* Exercer une pression morale sur autrui pour modifier ses sentiments, ses pensées, ses résolutions : *Forcer les cœurs, les consciences.* || *Par extens.* Obtenir par la contrainte, ou susciter par son exemple, par son ascendant : *Forcer le consentement, l'approbation. Forcer l'admiration, le respect. Une vertu qui devrait forcer l'estime du monde* (Bossuet). *La sympathie intelligente qu'elle avait sentie dans la voix, cet espoir qu'il offrait, en réconfort, achevèrent de forcer la confiance de*

Claude (Vercors). || **7.** S'assurer la maîtrise de quelque chose en triomphant de toutes les résistances : *Forcer le succès. Forcer le sort, le destin.* || *Forcer les événements,* lutter contre ce qui semble inéluctable pour parvenir à ses fins : *Il la laissa s'éloigner, car il avait pour principe de ne jamais forcer les événements* (Maupassant). || **8.** Spécialem. *Forcer la carte,* en parlant d'un prestidigitateur, amener un spectateur à prendre, dans un jeu, une carte déterminée, alors qu'il croit choisir librement.

II. POUSSER AU-DELÀ DE LA LIMITE NORMALE. **1.** Obliger à fournir un effort trop grand ; soumettre à un rythme, à un régime excessif. || *Forcer un cheval,* le faire trop courir. || *Forcer une bête,* à la chasse, la poursuivre jusqu'à ce qu'elle soit épuisée et aux abois : *Car l'homme libre y trouve, au gré de la saison, | Les faines, le bois, l'ombre et les bêtes qu'il force* (Heredia). || *Forcer des légumes, des fleurs, des fruits,* en hâter la croissance ou la maturation pour obtenir des récoltes plus précoces. || *Forcer le pas, la marche,* accélérer l'allure, aller plus vite. || *Forcer sa voix,* chanter plus haut ou plus fort qu'on ne le peut naturellement. || **2.** *Spécialem.* Fausser, tordre, détériorer une pièce, un instrument, en lui imposant un effort excessif : *Forcer une clef dans la serrure. Forcer une poignée de porte. Forcer un ressort, un mécanisme ;* et par anal. : *Se forcer un muscle.* || **3.** *Fig.* Augmenter exagérément : *Forcer la dépense. Forcer une note. Un peu gênée, elle force la moquerie du ton pour répliquer* (Vercel). || *Forcer un chiffre,* lui ajouter une unité, en compensation des unités d'un ordre inférieur que l'on a supprimées. || *Forcer la dose,* prescrire une dose plus forte ; *fig.* et *fam.,* dépasser les bornes, aller trop loin : *Aujourd'hui, vous avez forcé la dose, ma patience est à bout.* || **4.** Fig. *forcer le sens d'un mot, d'un texte,* lui faire dire autre chose que ce qu'il signifie : *Ils forcent les textes afin de tâcher de prouver que les témoins oculaires et que les écrivains qui les narrent avaient tous la berlue* (Huysmans).

● SYN. : **I, 1** *crocheter, fracturer ;* **2** *s'emparer, emporter, enlever ;* **3** *obliger ; assujettir, astreindre, condamner, imposer, réduire ;* **7** *arracher, conquérir, emporter.* || **II, 1** *hâter, précipiter, presser ; hausser ;* **2** *déformer, gauchir ; claquer* (fam.) ; **3** *accentuer, exagérer, grossir, outrer ;* **4** *altérer, déformer, dénaturer, détourner.*

◆ v. tr. ind. (début du XVII^e s., Malherbe). Class. *Forcer à quelqu'un,* l'obliger, le contraindre : *Elle n'eût jamais entrepris de vous écrire, si son père ne lui eût forcé* (Chapelain). [Cette construction est blâmée par Malherbe.]

◆ v. intr. (sens 1-2, XX^e s. ; sens 3 et 5, 1865, Littré ; sens 4, début du XX^e s. [*forcer de voiles,* 1675, Jal]). **1.** Agir avec force, fournir un effort intense : *C'est un travail qu'on peut faire en une journée, sans forcer.* || *Forcer sur les avirons,* les manœuvrer le plus vigoureusement possible. || **2.** Agir avec trop de force sur quelque chose : *Ne forcez pas, vous risqueriez de casser la clef dans la serrure.* || **3.** En parlant d'une chose, organe mécanique ou autre, supporter un effort excessif : *Cordage qui force trop.* || **4.** Accroître la quantité de quelque chose, et notamment, *fam.,* exagérer le montant de ce qui est dû : *Probable qu'il forçait un peu sur la commission, comme tout le monde* (Bernanos). || Vx. *Forcer de voiles,* mettre au vent toute la toile que peut porter le navire. || **5.** Au jeu de cartes, monter, jeter une carte de la couleur demandée, mais plus forte que les autres : *À l'écarté, on est tenu de forcer.*

◆ **se forcer** v. pr. **[à, de]** (sens 1, 1642, Corneille [*se forcer à ; se forcer de,* début du XX^e s. ; en emploi absolu, 1865, Littré] ; sens 2, 1669, Racine). **1.** *Se forcer à* (et un nom), faire un effort sur soi-même en vue de quelque chose : *Je voyais qu'elle se forçait à la révolte* (Bernanos). || *Se forcer à* ou (littér.) *se forcer de* (et l'infinitif), s'efforcer de, s'imposer de : *Je me forçai à profiter de ces derniers jours insouciants* (Giraudoux). *Il se força de ne point allonger le pas, malgré qu'il l'eût très élastique* (Gide). || *Absol.* Faire par obligation ce dont on n'a aucune envie : *Si tu n'as pas faim, ne te force pas.* || **2.** *Class.* et *fig.* Contrarier ses véritables sentiments : *Ainsi Néron commence à ne se plus forcer* (Racine).

● SYN. : **1** *s'escrimer à* (fam.), *s'évertuer à, tâcher de.*

● REM. Auj., en règle générale, l'infinitif complément de *forcer* est introduit par la prép. *à* à l'actif et au pronominal, et par la prép. *de* au passif : *Il le chassa de la Halle en le forçant, dans une circonstance critique, à faire faillite* (Balzac). *Je vais être forcée de vous quitter* (Gide). Toutefois, à l'actif, on emploie souvent *de* pour *à,* par raison d'euphonie : *On forçait les bourgeois d'y aider* (Hugo). *M. de Preneste le força de s'asseoir* (Benoit), et, lorsque le passif est accompagné d'un complément d'agent, *forcer* construit l'infinitif avec *à* : *Et qui sait si, forcée à tromper par le monde, la tête de ce petit être sans cervelle ne peut pas y prendre plaisir* (Musset).

forcerie [fɔrsəri] n. f. (de *forcer ;* v. 1283, Beaumanoir, au sens de « violence » ; sens actuel, 1865, Littré). Établissement où l'on cultive, pour les faire produire à contre-saison, des arbres fruitiers, des plantes à fleurs ou des légumes : *Un forcerie de raisin, de fraises, de laitues, de tomates, d'hortensias.*

forces [fɔrs] n. f. pl. (lat. *forficem,* accus. de *forfex, forficis,* ciseaux ; v. 1131, *Couronnement de Louis* [on trouve parfois le sing. au Moyen Âge, mais plus souvent le plur., peut-être à cause des deux branches de l'instrument]). Grands ciseaux utilisés autrefois pour tondre les draps, couper les étoffes, les métaux, et qui servent encore parfois à tondre les moutons.

forcet [fɔrsɛ] n. m. (de *force ;* 1829, Boiste). Ficelle solide, plus couramment appelée *fouet.*

forcettes [fɔrsɛt] n. f. pl. (dimin. de *forces ;* 1380, Godefroy). *Vx.* Ciseaux d'une seule pièce, à branches unies par un demi-cercle d'acier formant ressort.

forceur [fɔrsœr] n. m. (de *forcer ;* fin du XII^e s., J. Bodel, écrit *forceor* [*forceur,* v. 1530, C. Marot], au sens de « celui qui fait violence » ; sens 1, début du XX^e s. ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Celui qui force les bêtes sauvages : *Conrad, le forceur d'ours, frappé à mort devant Ypres* (Benoit). || **2.** Celui qui dirige une forcerie.

forcière [fɔrsjɛr] n. f. (altér. de l'anc. franç. *foursiere,* même sens [1326, Godefroy], dér. de *fourser,* « frayer, en parlant du poisson » [fin du XIII^e s.], lat. pop. **frictiare,* frotter, de *frictum,* supin du lat. class. *fricare,* frotter ; 1865, Littré). Petit étang où l'on met du poisson pour qu'il s'y multiplie.

forcine [fɔrsin] n. f. (peut-être de *force* [la forcine étant une partie forte du corps de l'arbre] ou d'une forme dialect. de *fourche* [à cause de la place de la forcine, à la jonction d'une branche et du tronc] ; 1758, Duhamel du Monceau). Renflement du corps d'un arbre à l'endroit de la réunion d'une grosse branche avec le tronc.

forcing [fɔrsiŋ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « art de faire venir des plantes, des fleurs, des fruits plus tôt que la saison naturelle, par l'emploi d'une chaleur artificielle », part. prés. substantivé de *to force,* forcer, contraindre, et, en horticulture, « hâter » [empr. du franç. *forcer*] ; début du XX^e s., dans la loc. *faire le forcing,* « vaincre l'adversaire » [en boxe] ; sens 1, 1930, Larousse ; sens 2-3, 1926, G. Esnault ; sens 4, 1953, A. Simonin). **1.** Action d'un boxeur qui attaque d'une façon soutenue un adversaire qui s'en tient à la défensive. || **2.** Accélération de la cadence, dans certains sports. || **3.** *Fam.* Effort violent et soutenu dans le travail. || **4.** *Fig.* Action ou rythme d'action qui dépasse la normale : *Une discussion menée au forcing.*

forcipressure [fɔrsiprɛsyr] n. f. (de *forci-,* élément tiré du lat. *forceps, forcipis,* pince [v. FORCEPS], et de *presser ;* 1877, Littré). En chirurgie, application sur un vaisseau sanguin, lésé ou non, d'une pince pour arrêter la circulation. || *Pince à forcipressure,* pince formée de deux branches s'articulant et se désarticulant facilement, et qui est maintenue fermée par une petite crémaillère.

forcir [fɔrsir] v. intr. (de *fort,* adj. ; 1865, Littré, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.).

1. *Fam.* En parlant d'un enfant, grandir, devenir plus fort : *A-t-il forci, hein, depuis l'automne ?* (Martin du Gard). || 2. *Fam.* Grossir, prendre de l'embonpoint : *Il se rappelait le mot de son tailleur qui* [...], *lui prenant mesure d'une redingote, répétait à chaque minute : « Vous avez forci, Monsieur, vous avez forci »* (Barrès).

• SYN. : 1 *se développer, se fortifier, pousser* (fam.) ; 2 *s'alourdir, s'arrondir, engraisser, épaissir.* — CONTR. : 1 *s'étioler ;* 2 *amincir, fondre* (fam.), *maigrir.*

forclore [fɔrklɔr] v. tr. (de *fors-, for-* [v. FORS], et de *clore ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *forsclore* [*forclore,* XIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne). [Conj. **76 ;** usité seulement à l'infin. prés. et au part. passé.] 1. *Vx.* Exclure : *L'air retentit des imprécations des désespérés forclos* (Chateaubriand). || 2. Priver du bénéfice d'un droit, et notamment du droit de recours en justice, lorsqu'un certain délai a été dépassé.

forclos, e [fɔrklo, -oz] adj. (part. passé de *forclore ;* XIV^e s., Godefroy, au sens de « exclu, privé de » ; sens actuel, 1549, R. Estienne). Se dit de la personne qui a laissé prescrire son droit.

forclusion [fɔrklyzjɔ̃] n. f. (de *forclore,* d'après *exclusion ;* 1471, Bartzsch, au sens de « exclusion, retranchement » ; sens actuel, 1497, Godefroy). Déchéance d'un droit que l'on n'a pas fait valoir dans les délais fixés.

forer [fɔre] v. tr. (lat. *forare,* percer, trouer, perforer ; fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, au sens fig. de « transpercer [le cœur, en parlant d'une douleur] » ; sens 1-2, XIV^e s., Gordon). 1. Percer une masse dure au moyen d'un foret ou d'un instrument analogue : *Forer une clef, un canon. Forer une roche.* || 2. Creuser un trou, une cavité dans une matière dure : *Forer un puits, un tunnel. Les petites tanières forées* [dans la roche] *par l'oursin* (Hugo).

forerie [fɔrəri] n. f. (de *forer ;* av. 1683, J.-B. Colbert, au sens 2 ; sens 1, milieu du XVIII^e s., Buffon). 1. *Vx.* Action de forer les canons. || 2. Atelier où l'on fore les canons.

forésien, enne [fɔrezjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Forez,* n. géogr. ; 1872, Larousse). Qui appartient au Forez ; habitant ou originaire de cette région : *La végétation forésienne. Un paysan forésien.*

1. forestier, ère [fɔrɛstje, -ɛr] n. et adj. (bas lat. *forestarius,* celui qui s'occupe des forêts [IX^e s.], de *forestis* [v. FORÊT] ; v. 1200, *Lai de Melion,* au sens 1 [la prononc. de *-s-* s'est maintenue sous l'influence de la langue juridique, qui s'en est toujours tenue à la forme écrite] ; sens 2, 1872, Larousse). 1. Celui qui travaille à l'entretien, à l'exploitation d'une forêt ; en particulier, agent de l'Administration qui gère les forêts du domaine public : *Des plaisirs* [...] *connus de quelques forestiers, de quelques bûcherons* (Balzac) ; et adjectiv. : *Nous devions souper et coucher chez un garde forestier* (Maupassant). || 2. *Vx.* Personne qui habite la forêt : *Il n'est pas revenu du tout, dit la forestière* (Sand). *Un tempérament de forestier, d'ami des arbres* (Goncourt).

2. forestier, ère [fɔrɛstje, -ɛr] adj. (de *forest,* forme anc. de *forêt ;* 1538, R. Estienne). Qui appartient à la forêt, qui a rapport aux forêts : *Vos pensées reverdissent comme les touffes forestières* (Balzac). *Arbres forestiers. Chemin forestier. Code forestier. École forestière. Exploitation forestière.* || *Maison forestière,* habitation d'un garde forestier.

• SYN. : *sylvestre.*

foret [fɔrɛ] n. m. (de *forer ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris* [var. *foirot,* 1394, Godefroy ; *foret de chirurgien-dentiste,* XX^e s.]). Outil en acier employé pour percer des trous dans le métal, le bois, les matières plastiques, la pierre, etc. : *Foret plat, hélicoïdal. Foret à mise de tungstène rapportée.* || Spécialem. *Foret de chirurgien-dentiste,* foret employé à des fins prothétiques ou thérapeutiques.

forêt [fɔrɛ] n. f. (bas lat. *forestis* [*silva,* forêt], forêt relevant de la cour de justice du roi [VIII^e-IX^e s.], dér. de *forum,* tribunal [v. FORUM] ; début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *forest* [*forêt,* XVII^e s.], au sens 1 [*forêt vierge,* 1845, Bescherelle ; *les Eaux et Forêts,* 1690, Furetière ; *les arbres cachent... la forêt,* XX^e s.] ; sens 2, XIV^e s., Littré [« ensemble des nombreuses pièces de charpente... », 1690, Furetière] ; sens 3, 1857, Baudelaire). 1. Grande étendue de terrain couverte de bois : *Des forêts sauvages, des marais impraticables, de vastes landes furent la source de ces richesses que nous avons tant reprochées au clergé* (Chateaubriand). *Une forêt de conifères, de feuillus. La forêt de Rambouillet. Forêt domaniale.* || *Par extens.* Ensemble des grands arbres qui peuplent cette étendue : *Je vis le soleil, déchirant les voiles blancs du matin, éclairer la forêt* (France). *De blanches falaises que couronnait une forêt* (Maupassant). || *Forêt vierge,* forêt équatoriale très dense, très variée et formant plusieurs étages de végétation : *La forêt vierge amazonienne.* || *Administration des Eaux et Forêts,* en France, administration chargée de la gestion des forêts domaniales, communales et d'établissements publics, de la correction des torrents et de la fixation des dunes. || *Les arbres cachent* ou *empêchent de voir la forêt,* les détails, si l'on y prête trop attention, empêchent de voir l'ensemble. || 2. Grande quantité d'objets longs et serrés : *Sur son corsage* [...], *une forêt d'épingles étaient piquées à la place du cœur* (Zola). *Une forêt de mâts.* || *Spécialem.* Ensemble des nombreuses pièces de charpente formant le comble d'un édifice de dimensions considérables : *Toute une montagne de pierres, toute une forêt de charpentes* (Hugo). *La forêt du dôme des Invalides.* || 3. *Fig.* Ensemble complexe ou confus où l'esprit s'égare : *L'homme y passe à travers des forêts de symboles...* (Baudelaire).

forêt-galerie [fɔrɛgalri] n. f. (de *forêt* et *galerie ;* XX^e s.). Forêt dense qui forme de longues bandes de part et d'autre des cours d'eau de la savane.

• Pl. *des* FORÊTS-GALERIES.

foreur [fɔrœr] n. et adj. m. (de *forer ;* 1845, Bescherelle). Spécialiste du forage : *Ouvrier foreur. Ingénieur foreur.* || *Spécialem.* Ouvrier qui fore les trous de mine.

foreuse [fɔrøz] n. f. (de *forer ;* 1922, Larousse). Appareil léger, monté sur camion ou sur remorque, destiné au forage des puits à faible profondeur.

forfaire [fɔrfɛr] v. tr. ind. [**à**] (de *fors-, for-* [v. FORS], et de *faire,* proprem. « faire, agir en dehors [du devoir] » ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *forsfere* et *forfaire*). [Conj. **72 ;** n'est plus usité qu'au prés. de l'infin., au sing. du prés. de l'indic., et aux temps composés.] *Vx* ou *littér.* Manquer gravement à ses obligations, à ce qu'on a le devoir de faire : *La vraie marque d'une vocation, c'est l'impossibilité d'y forfaire, c'est-à-dire de réussir à autre chose que ce pour quoi l'on a été créé* (Renan). *Je ne crois pas forfaire à l'honneur ni à ma conscience...* (Daudet). *L'appel qui enjoignait à Ouarâ d'obéir au devoir millénaire des lionnes et de ne point forfaire plus longtemps à la loi* (Demaison).

• SYN. : *faillir à, pécher contre.* — CONTR. : *obéir, respecter, suivre.*

◆ v. tr. (v. 1283, Beaumanoir). *Vx.* En droit féodal, perdre, rendre confiscable une chose, par un forfait : *Forfaire un fief par félonie.*

1. forfait [fɔrfɛ] n. m. (part. passé substantivé de *forfaire ;* X^e s.). Crime abominable, qui frappe l'imagination par son horreur : *La liberté ne doit point être accusée des forfaits que l'on commet sous son nom* (Chateaubriand). *Comment l'esprit d'amour, de justice, de paix, | Sert-il l'iniquité, la haine et les forfaits ?* (Lamartine).

2. forfait [fɔrfɛ] n. m. (de *for,* altér. [d'après *forfait* 1] de *fur* [v. ce mot], au sens anc. de « taux », et de *fait,* part. passé de *faire ;* 1647, *Ordonnance royale,* écrit *fort-fait* [*forfait,* 1690, Furetière ; d'abord *fayfort,* 1580, Littré], au sens 1 [*forfait de communauté,* 1865, Littré] ; sens 2-3, XX^e s.). 1. Clause d'un contrat, passé entre deux personnes, qui fixe à un montant invariable le prix d'une prestation ou d'une série de prestations : *Travailler à forfait. Vente à forfait.* || *Forfait de communauté,* clause d'un contrat de mariage aux termes de laquelle un des époux pourra, à la dissolution de la communauté, réclamer une somme fixée d'avance, que la communauté soit bonne

ou mauvaise. || **2.** Accord entre le contribuable et le fisc attribuant à la matière imposable une valeur fixe pour une période déterminée, et en principe inférieure au revenu réel : *Cet avocat est au régime du forfait.* || **3.** *Par extens.* Montant de la somme fixée par forfait : *Représentant qui touche un forfait pour ses frais de déplacement. Augmenter le forfait d'un commerçant.*

3. forfait [fɔrfɛ] n. m. (angl. *forfeit,* déchéance, confiscation, amende, pénalité, et, en termes de jeu, « ce qui est déposé et rachetable moyennant une amende », empr. du franç. *forfait* 1, au sens anc. de « transgression » [XI^e s.] ; 1829, *Journ. des haras,* au sens 1 ; sens 2, 1930, Larousse ; sens 3, v. 1945). **1.** Indemnité due aux organisateurs de la course par le propriétaire qui retire son cheval de l'épreuve où il était engagé. || **2.** Somme fixée à l'avance et qui sanctionne l'inexécution d'un engagement ou d'une obligation quelconque dans une épreuve sportive. || **3.** Inexécution de l'engagement. || *Déclarer forfait,* renoncer à participer à une compétition dans laquelle on était engagé.

forfaitaire [fɔrfɛtɛr] adj. (de *forfait* 2 ; XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Qui est fixé par forfait : *Prix, somme, indemnité forfaitaire.* || **2.** *Vente forfaitaire,* convention par laquelle on s'engage à fournir une marchandise à un prix fixé d'avance et que l'on ne peut modifier ultérieurement.

forfaitairement [fɔrfɛtɛrmɑ̃] adv. (de *forfaitaire ;* XX^e s.). Selon un tarif fixé par forfait : *Être imposé forfaitairement.*

forfaiture [fɔrfɛtyr] n. f. (dér. savant de *forfaire ;* XII^e s., *Lois de Guillaume,* au sens de « amende qui punit un délit » ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir ; sens 2, av. 1526, J. Marot ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** En droit féodal, félonie du vassal envers son seigneur, consistant dans la violation du serment de foi et hommage qu'il lui avait prêté : *Le fief pouvait être repris pour cause de forfaiture.* || **2.** *Par extens.* Manque de loyauté ; acte déloyal : *Mais, en osant quitter Bonaparte, je m'étais placé à son niveau et il était animé contre moi de toute sa forfaiture, comme je l'étais contre lui de toute ma loyauté* (Chateaubriand). *C'est que, non plus, le parti franc-maçon ne tenait à ce que s'ébruitât le récit d'une si abominable forfaiture* (Gide). || **3.** Tout crime commis par un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions (abus d'autorité, attentat à la liberté des citoyens, etc.) : *C'est une loi sur le népotisme. — Et sur la forfaiture !* » (Dorgelès).

• SYN. : **2** *déloyauté, perfidie, trahison, traîtrise ;* **3** *concussion, exaction, prévarication.*

forfanterie [fɔrfɑ̃tri] n. f. (de l'anc. substantif *forfant,* coquin [XV^e s., *Dict. général*], *forfante,* même sens [v. 1560, Paré], anc. provenç. *forfan,* part. prés. substantivé de *forfaire,* faire du mal [v. FORFAIRE] ; v. 1560, Paré, au sens de « coquinerie » ; sens 1 [sous l'influence de l'ital. *furfante,* fanfaron — empr. à l'anc. provenç. *forfan* —, et de l'esp. *farfante, farfantón,* fanfaron, mots de la même famille que *fanfarón* — v. FANFARON], fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1600, O. de Serres ; sens 3, 1669, Molière). **1.** *Class.* Acte de violence : *On vint ici faire une brouillerie ; | Vous rentrâtes, voyant cette forfanterie ; | Et, pour vous protéger, je vous suivis soudain* (Corneille). || **2.** *Class.* Imposture : *Sans découvrir au peuple, par nos débats et nos querelles, la forfanterie de notre art* (Molière). || **3.** Attitude de celui qui se donne impudemment des qualités, des mérites qu'il n'a pas ; fanfaronnade en paroles : *« Je suis terriblement fort. » Il dit cela sans forfanterie aucune, avec une simple conviction* (Gide). *Il n'y avait pas trace de forfanterie dans l'accent de ses paroles* (Martin du Gard). *Il faut distinguer le courage de ses diverses caricatures : la forfanterie, la témérité* (Duhamel).

• SYN. : **3** *bluff* (fam.), *bravacherie, hâblerie, jactance, rodomontade, vantardise.* — CONTR. : **3** *humilité, modestie.*

◆ **forfanteries** n. f. pl. (fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). Vantardises de fanfaron.

forficule [fɔrfikyl] n. f. (lat. scientif. moderne *forficula,* forficule, terme qui, en lat. class., signifiait « petits ciseaux, pinces d'écrevisse », dimin. de *forfex, forficis* [v. FORCES] ; 1791, *Encycl. méthodique*). Insecte commun sous les pierres et dans les fruits, dont l'abdomen se termine par deux appendices en forme de pince, d'où ses noms usuels de *perce-oreilles* ou *pince-oreilles.*

forge [fɔrʒ] n. f. (lat. *fabrica,* métier d'artisan, art, action de travailler artistement, de confectionner, atelier, forge, de *faber, fabri,* ouvrier, artisan, ciseleur, fondeur, forgeron ; XII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« foyer de la forge », 1853, V. Hugo ; *charbon de forge,* XX^e s.] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1770, Raynal). **1.** Atelier où l'on travaille les métaux au feu et au marteau sur l'enclume : *Forge de serrurier, de maréchal-ferrant. Sa poitrine faisait le bruit d'un soufflet de forge* (Hugo). || **2.** Fourneau à soufflerie pour le travail à chaud des métaux : *Un forgeron vint en même temps avec sa forge, ses clous, ses tenailles* (Renan). || *Spécialem.* Le foyer de ce fourneau : *Je sais que ton cœur, qui regorge | De vieux amours déracinés, | Flamboie encor comme une forge* (Baudelaire). || *Charbon de forge,* houille grasse. || **3.** *Autref.* Établissement où l'on fabriquait le fer à partir du minerai ou de la fonte. || **4.** Établissement industriel où l'on transforme la fonte en acier et où l'on façonne ce métal par traitement mécanique à chaud pour lui donner différentes formes : *Les forges et aciéries du Nord et de l'Est. Un maître de forges.*

forgé, e [fɔrʒe] adj. (part. passé de *forger*). **1.** Travaillé, façonné à la forge : *Une grille, une rampe en fer forgé.* || **2.** *Fig.* Fabriqué de toutes pièces : *Un document forgé.*

• SYN. : **2** *controuvé.* — CONTR. : **2** *authentique, véritable, vrai.*

forgeable [fɔrʒabl] adj. (de *forger ;* 1627, Savot). Qui peut être forgé : *Le cuivre est forgeable ; la fonte ne l'est pas.*

forgeage [fɔrʒaʒ] n. m. (de *forger ;* 1775, Grignon). Action de forger, de façonner (généralement à chaud) un métal par différents procédés mécaniques, pour lui donner une forme approximative ou définitive. || Spécialem. *Forgeage automatique de précision,* méthode d'usinage d'une pièce métallique par déplacement de la matière sous l'action d'une succession de percussions.

• REM. On a dit aussi FORGEMENT (XIV^e s., *Ordonnance royale*).

forger [fɔrʒe] v. tr. (lat. *fabricare,* ou, plus souvent, *fabricari,* façonner, confectionner, fabriquer [au pr. et au fig.], de *fabrica* [v. FORGE] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *forgier* [*forger,* XIII^e s.], au sens de « créer » ; sens 1-2, fin du XII^e s., *Aliscans* [*forger le plomb,* 1865, Littré ; *forger à froid,* 1690, Furetière ; *forger des fers,* av. 1704, Bossuet] ; sens 3 et 5, 1580, Montaigne ; sens 4, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). [Conj. **1 b.**] **1.** Façonner (généralement à chaud), par déformation plastique, un métal ou un alliage, soit au marteau, soit à la presse, pour lui donner une forme, des dimensions et des caractéristiques définies : *Forger une barre de fer. Forger de l'or, de l'argent.* || *Forger le plomb,* le frapper avec des masses. || *Forger à froid,* forger sans le secours du feu. || **2.** Fabriquer, exécuter un objet en façonnant le métal à la forge : *Forger un fer à cheval. Maître Antonio Perez de Las Cellas forgea | Ce bâton pastoral pour le premier Borja* (Heredia). || Fig. *Forger des fers,* préparer la servitude pour les autres ou pour soi-même. || **3.** *Fig.* et *littér.* Former, élaborer avec effort (avec l'idée d'un résultat solide, durable) : *C'est avec les caractères de cette trempe qu'on forge les meilleurs chrétiens* (Gide). || **4.** *Fig.* et *littér.* Créer, enfanter par le travail de l'imagination ou de la réflexion : *Si l'on pouvait forger de belles œuvres comme des clous, les commissionnaires en feraient* (Balzac). *C'est pourquoi je suis très loin de me confier aux prétendues analyses des rêves qui sont tant à la mode aujourd'hui, où il me semble que l'on ait forgé une nouvelle Clef des songes* (Valéry). || *Spécialem.* Imaginer quelque chose de chimérique, de fantaisiste : *Oh ! qui dira les torts de la Rime ? | Quel enfant sourd ou quel nègre fou | Nous a forgé ce bijou d'un sou | Qui sonne creux et faux sous la lime ?* (Verlaine). || **5.** Inventer de toutes pièces, souvent pour tromper : *Souvent, le soir, après avoir forgé quelque*

prétexte pour consulter Lucien, il descendait de la place du Mûrier jusqu'à l'Houmeau (Balzac). *Elle forgeait d'avance la petite histoire qu'elle raconterait en arrivant pour s'excuser* (Daudet). *L'entendait-il citer un nom ? c'était certainement celui d'un de ses amants ; une fois cette supposition forgée, il passait des semaines à se désoler* (Proust).

• SYN. : **5** *controuver, fabriquer, imaginer.*

◆ v. intr. (1678, Guillet). En parlant d'un cheval qui va au trot, heurter les fers des pieds de derrière à ceux des pieds de devant.

forgerie [fɔrʒəri] n. f. (de *forger ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2 [peut-être sous l'influence de l'angl. *forgery,* « forgeage, falsification, contrefaçon », dér. de *to forge,* forger, de *forge,* forge, empr. du franç. *forge*], 1870, d'après Littré, 1877). **1.** *Vx.* Métier de forgeur : *La taillanderie, la charronnerie, la forgerie, la maréchalerie et le reste* (Aicard). || **2.** *Fig.* Invention, fabrication (rare) : *Jusqu'à ce qu'on m'ait montré « Jérimadeth » sur une carte* [...], *je vois dans la forgerie de ce nom* [...] *une de ces audaces qui dépassent tout* (Péguy).

forgeron [fɔrʒərɔ̃] n. m. (de *forger,* d'après *forgeur ;* 1539, R. Estienne, au sens 1 [a éliminé l'anc. mot *fèvre,* forgeron — fin du XIIe s., Marie de France —, lat. *faber* — v. FORGE] ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Artisan qui façonne à la forge et au marteau diverses pièces de petites et de moyennes dimensions : *Rythmé par le marteau sonore, | Le chant joyeux des forgerons | S'envole à grand bruit vers l'aurore* (Banville). || Ouvrier travaillant les métaux par forgeage : *Quand vous n'êtes pas ingénieur, constructeur ou forgeron, Brest ne vous amuse pas* (Flaubert). || **2.** *Fig.* et *littér.* Celui qui fabrique, invente : *Forgeron d'imposture, ouvrier de fureur* (Hugo).

forgeur [fɔrʒœr] n. m. (de *forger ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *forgeor* [*forgeur,* v. 1380, Froissart], au sens 1 ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** *Vx.* Celui qui façonnait à la forge des objets en général plus petits et d'art plus délicat que ceux que fabriquait le forgeron : *Forgeur d'épées, de ciseaux.* || *Auj.* Ouvrier employé dans une forge à divers travaux manuels ne nécessitant pas la connaissance complète du métier de forgeron. || **2.** *Fig.* et *littér.* Celui qui fabrique quelque chose : *Ce forgeur de jougs* [Napoléon Ier] *est resté populaire* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* et *péjor.* Celui qui invente plus ou moins mensongèrement : *Un forgeur de calomnies, de fausses nouvelles.*

• SYN. : **3** *créateur, fabricant, fabricateur, faiseur, inventeur.*

forhuer [fɔrɥe] v. intr. (de *for-* [v. FORS] et de *huer* [v. ce mot] ; v. 1354, *Modus*). En vénerie, sonner sur la trompe l'appel des chiens.

forint [fɔrint] n. m. (mot hongrois ; v. 1950). Unité monétaire principale de la Hongrie, divisée en 100 fillér.

forjet [fɔrʒɛ] n. m. (déverbal de *forjeter ;* 1547, J. Martin). En architecture, saillie hors de l'aplomb, de l'alignement.

• REM. On dit aussi FORJETURE (de *forjeter ;* 1564, J. Thierry).

forjeter [fɔrʒəte] v. tr. (de *for-* [v. FORS] et de *jeter ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *forgeter,* au sens de « repousser [quelqu'un] » ; écrit *forjeter,* au sens actuel, 1636, Monet [au part. passé, début du XVIIe s.]). [Conj. **4 a.**] En architecture, établir des saillies hors de l'alignement d'un mur et de son aplomb.

◆ v. intr. (1636, Monet). Sortir de l'alignement, de l'aplomb : *Un mur qui forjette.*

◆ **se forjeter** v. pr. (1636, Monet). En parlant d'un bâtiment, faire saillie par rapport à l'alignement des édifices voisins.

forjeture n. f. V. FORJET.

forlan, e [fɔrlɑ̃, -an] adj. et n. (ital. *furlano* [de *Friuli,* le Frioul, région d'Italie] ; 1872, Larousse). Relatif au Frioul ; habitant ou originaire de ce pays.

forlancer [fɔrlɑ̃se] v. tr. (de *for-* [v. FORS] et de *lancer ;* 1690, Furetière). [Conj. **1 a.**] *Vx.* En vénerie, faire sortir une bête sauvage de son gîte.

forlane [fɔrlan] n. f. (ital. *furlana* [fém. de *furlano,* v. FORLAN], proprem. « danse du Frioul » ; 1732, Trévoux). Danse à deux temps, originaire du Frioul : *La forlane du « Tombeau de Couperin », de Ravel.*

forligner [fɔrliɲe] v. intr. (de *for-, fors-* [v. FORS], et de *ligne* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *forslignier* [*forligner,* v. 1361, Oresme], au sens 2 ; sens 1, fin du XIVe s., E. Des-champs). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Sortir de la ligne directe de descendance ; se mésallier : *La noblesse de cette maison est fort pure, il n'y en a pas un qui ait forligné* (Furetière, 1690). || **2.** *Class.* et *littér.* Sortir de la ligne tracée par ses ancêtres ; s'écarter du chemin de l'honneur, de la vertu : *Jour de Dieu ! je l'étranglerais de mes propres mains s'il fallait qu'elle forlignât de l'honnêteté de sa mère* (Molière). *Souviens-toi de qui tu es fils et ne forligne pas* (Chateaubriand). *Ô Mémoire | Combien de races qui forlignent* (Apollinaire).

forlonge [fɔrlɔ̃ʒ] n. f. (déverbal de *forlonger ;* v. 1387, G. Phébus). Action de forlonger (terme de vénerie). || *Aller de forlonge,* en parlant de la bête, avoir distancé de beaucoup la meute. || *Chasser de forlonge,* en parlant des chiens, suivre de loin la voie de la bête : *La voix de Ramoneau qui, maintenant, chasse de forlonge et, peut-être, prend un défaut* (Chérau).

forlonger [fɔrlɔ̃ʒe] v. intr. (de *for-* [v. FORS] et de *longer ;* v. 1354, *Modus*). [Conj. **1 b.**] En vénerie, en parlant de la bête que l'on chasse, s'écarter de ses parages habituels ou avoir pris une grande avance sur les chiens.

◆ v. tr. (1778, Le Verrier de La Conte-rie). En parlant de la bête, distancer les chiens : *Le cerf a forlongé les chiens.*

◆ **se forlonger** v. pr. (sens 1, 1655, Salnove ; sens 2, av. 1696, Mme de Sévigné ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** *Class.* S'éloigner : *La chasse tourna du côté de Dourdan et se forlongea si bien que le roi s'en revint extrêmement tard et laissa la chasse* (Saint-Simon). || **2.** *Class.* et *fig.* Tâcher d'échapper, d'esquiver : *Ils se forlongent, ils rusent, mais nous sommes toujours sur la voie* (Sévigné). || **3.** *Class.* et *fig.* Tirer en longueur : *Le colloque d'Effiat et des siens me parut se forlonger* (Saint-Simon).

formage [fɔrmaʒ] n. m. (de *former ;* 18 août 1875, *Journ. officiel* [en bonneterie et pour les matières plastiques, XXe s.]). Action de donner une forme à un objet manufacturé. || *Spécialem.* Opération de mise sur forme des articles de bonneterie. || Procédé de façonnage de grandes pièces en matière plastique à base de résines polyesters.

formaldéhyde [fɔrmaldeid] n. m. (de *form*[*ique*] et de *aldéhyde ;* fin du XIXe s.). Syn. de ALDÉHYDE FORMIQUE, ou FORMOL.

formalisant, e [fɔrmalizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *formaliser* 2 ; 1967, J. Piaget). Qui opère la formalisation : *Une analyse formalisante.*

formalisation [fɔrmalizasjɔ̃] n. f. (de *formaliser* 2 ; XXe s.). Action de formaliser ; résultat de cette action : *La formalisation est l'une des démarches fondamentales constitutives de toute logique.*

formalisé, e [fɔrmalize] adj. (part. passé de *formaliser* 2 ; XXe s.). *Théorie déductive formalisée,* en logique, syn. de SYSTÈME HYPOTHÉTICO-DÉDUCTIF.

1. formaliser (se) [səfɔrmalize] v. pr. (dér. savant du lat. *formalis,* qui a trait aux moules, qui sert de type, et, dans la langue jurid. du Moyen Âge, « qui est suivant la forme, la formule » [de *forma,* v. FORME], proprem. « s'attacher aux formes » ; v. 1540, Yver). Être choqué, s'offenser de ce qu'on juge être un manquement aux formes, aux règles établies, en particulier d'un manquement aux égards auxquels on estime avoir droit : *Ne croyant pas devoir me formaliser du peu de cas qu'on avait paru faire de ma personne* (Mérimée). *Il manque rarement de faire observer que l'on doit se formaliser de ce qu'il dit* (Valéry).

• SYN. : *se blesser, se fâcher, se froisser, se hérisser, s'offusquer, se piquer, se scandaliser, se vexer.*

2. formaliser [fɔrmalize] v. tr. (de *formel,* d'après le lat. *formalis* [v. l'art. précéd.] ; XX^e s., au sens 1 ; sens 2, v. 1960). **1.** En logique, poser explicitement, dans une théorie déductive, les règles de formation des propositions et les règles de déduction suivant lesquelles on raisonne : *On ne peut formaliser qu'une théorie déjà symbolisée.* ‖ **2.** En linguistique, donner le caractère de système formel à une théorie.

formalisme [fɔrmalism] n. m. (dér. savant du lat. *formalis* [v. FORMEL] ; 1842, Mozin, au sens II, 2 [*formalisme kantien,* XX^e s.] ; sens I, 1, 1865, Littré ; sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens II, 1, 1872, Larousse ; sens II, 3-4, XX^e s.).

I. 1. Respect scrupuleux des formes, des formalités, dans l'accomplissement de certains actes ; caractère de ce qui est accompli dans cet esprit : *Le formalisme juridique, administratif. Le formalisme des Romains en matière de religion.* ‖ **2.** Attachement excessif aux usages reçus, aux formes extérieures de la politesse, à l'étiquette (plus ou moins péjor.) : *Le formalisme du grand monde.*

II. 1. Tendance à considérer la forme plus que le contenu : *Le formalisme rigide de la scolastique* (Renan). *Allons directement au monde, aux choses, au contenu. Délivrons-nous de toutes les traces de formalisme* (H. Lefebvre). ‖ **2.** Système philosophique qui explique l'intelligibilité de la nature par les formes ou lois de la pensée. ‖ *Formalisme kantien,* doctrine morale de Kant, selon laquelle la valeur morale d'un acte dépend de l'intention dans laquelle il est accompli, c'est-à-dire du respect de la loi morale, et non de sa fin matérielle. ‖ **3.** Dans le domaine des beaux-arts, tendance excessive à l'abstraction, au détriment de la figuration du réel. ‖ **4.** Ensemble des symboles employés dans l'édification d'une théorie mathématique.

formaliste [fɔrmalist] adj. et n. (dér. savant du lat. *formalis* [v. FORMEL] ; 1585, Du Fail, au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1696, La Bruyère ; sens II, 1845, Bescherelle).

I. 1. Qui respecte scrupuleusement les formes, les formalités, les règles relatives à l'accomplissement de certains actes : *Un président de tribunal très formaliste. Vous trouverez en la personne de mon notaire, maître Beynaud, un bonhomme assez timoré, un peu trop formaliste, mais sûr et, somme toute, de bon conseil* (Martin du Gard). ‖ **2.** Qui attache trop d'importance aux conventions sociales, aux usages reçus, à l'étiquette (plus ou moins péjor.) : *Si l'humanité par sa tête touche le ciel, dans son ensemble elle a l'esprit étroit et formaliste* (Renan). *Un orateur de gouvernement, parlant de haut, avec le dédain qu'un parlementaire formaliste et gourmé peut avoir pour un simple journaliste, avait à cette occasion prononcé le mot de « ridicule »* (Daudet). *Une espèce de maniaque formaliste et tracassier* (Roupnel).

II. Qui professe, soutient le formalisme (dans le domaine philosophique, scientifique, artistique, etc.) : *Mathématicien formaliste. Peintre formaliste.*

• SYN. : **I, 1** *maniaque, minutieux, pointilleux, scrupuleux, vétilleux ;* **2** *cérémonieux, protocolaire, traditionaliste.* — CONTR. : **I, 1** *fantaisiste ;* **2** *bohème, sans façon, simple, spontané.*

◆ adj. (sens I, av. 1703, Saint-Évremond ; sens II, 1872, Larousse).

I. Se dit de ce qui donne une grande importance aux formes, aux règles, au côté extérieur des actions : *Politesse formaliste. Société formaliste. Religion formaliste.*

II. Qui relève du formalisme (en philosophie, en science, en esthétique, etc.) : *Les doctrines formalistes.*

• SYN. : **I** *conformiste, conventionnel, ritualiste.*

formalité [fɔrmalite] n. f. (dér. savant du lat. *formalis* [v. FORMEL] ; début du XV^e s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1661, Molière ; sens I, 3, début du XX^e s. [*par formalité,* « pour la forme », 1677, Miege] ; sens II, 1677, Bossuet).

I. 1. Manière de procéder obligatoire pour l'accomplissement de certains actes juridiques, administratifs, religieux, et dont l'omission, en certains cas (*formalité substantielle*), rend ces actes invalides : *Cet automne-là, tout occupés des formalités à remplir, des entretiens avec les notaires et avec les fermiers, mes parents* [...] *prirent l'habitude de me laisser aller me promener sans eux* (Proust). *J'ai bien fait un testament, mais j'ignore la plupart des formalités nécessaires* (Gide). *Formalités judiciaires, douanières. Les formalités du contrôle des changes.* ‖ **2.** *Vx.* Règle de conduite, usage inspirés par la civilité, le respect des convenances (le plus souvent au plur.) : *Que vous êtes fatigante, ma sœur, avec vos formalités perpétuelles !* (Dancourt). ‖ **3.** Pratique tout extérieure, conventionnelle, à laquelle on n'attache pas d'importance véritable, et dont on pourrait, à la rigueur, se dispenser : *Considérez cela comme une simple, une pure formalité.*

II. Dans la philosophie scolastique, forme substantielle qui constitue l'attribut essentiel d'un être.

formant [fɔrmɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *former ;* 1962, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** En phonétique, fréquence de certaines résonances spécifiques définissant une voyelle sur le plan acoustique. ‖ **2.** En linguistique, élément de formation d'un mot. ‖ En grammaire générative, élément syntaxique terminal, susceptible de recevoir une représentation phonétique. (S'oppose à MORPHÈME.)

formariage [fɔrmarjaʒ] n. m. (de l'anc. v. *se formarier,* se marier en dehors de sa condition [v. 1283, Beaumanoir ; *formarié,* part. passé, début du XIII^e s.], de *for-* [v. FORS] et de *marier ;* 1221, Godefroy [*droit de formariage,* 1865, Littré]). En droit féodal, mariage contracté par un serf hors de la seigneurie, ou avec une personne d'une autre condition que la sienne. ‖ *Droit de formariage,* redevance que le seigneur exigeait du serf qui voulait contracter une telle union.

format [fɔrma] n. m. (de *forme,* ou de l'ital. *formato,* « forme, figure », part. passé substantivé de *formare,* former [lat. *formare,* v. FORMER] ; 1723, Savary des Bruslons, aux sens 1-3 ; sens 4, XX^e s. ; sens 5, 1872, Larousse). **1.** Dimension d'un volume imprimé, déterminée par le nombre de feuillets que comporte la feuille d'impression après pliure : *Format in-folio* (*in-f°*), *in-quarto* (*in-4°*), *in-octavo* (*in-8°*), *in-douze* (*in-12*), etc. *Le format in-8° indique que la feuille a été pliée en huit feuillets, correspondant à seize pages.* ‖ *Format d'impression,* nombre de pages que contient chaque forme ou côté de feuille de la composition. ‖ **2.** Dimensions en hauteur et en largeur de la couverture d'un livre broché ou du plat d'un volume relié : *Petit format, grand format. Format de poche.* ‖ **3.** Dimension type d'une feuille de papier : *Format raisin (50 X 64), jésus (56 X 72), grand-aigle (74 X 105).* ‖ **4.** Dimensions exactes en hauteur et en largeur d'objets minces et plats (gravure, photographie, film, disque, etc.) : *Le format d'un billet de banque, d'un tableau.* ‖ *Petit format,* en photographie, expression désignant les formats égaux ou inférieurs à 24 X 36 mm. ‖ **5.** *Fam.* Dimension en général : *Des portraits d'écrivains classiques, de format réduit* (Romains).

formateur, trice [fɔrmatœr, -tris] adj. et n. (lat. *formator,* celui qui donne la forme [au pr.], formateur [au fig.], de *formatum,* supin de *formare* [v. FORMER] — *formateur* a supplanté l'anc. franç. *formeor, formeur,* « créateur, formateur » [XII^e s., Herman de Valenciennes] ; 1580. Montaigne, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Qui forme, qui a pour rôle de former : *Les éléments formateurs d'un mot. On dit que, dès le germe, ce mollusque, son formateur* [de la coquille], *a subi une étrange restriction de son développement* (Valéry). ‖ **2.** *Fig.* Qui développe les facultés intellectuelles et morales, les aptitudes : *Le rôle formateur du latin.*

• SYN. : **2** *culturel, éducatif, instructif, profitable.*

◆ n. (début du XV^e s.). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Celui, celle qui crée, donne forme à la matière (mot du langage religieux) :

Dieu, parfait architecte et absolu formateur de tout ce qui est (Bossuet).

formatif, ive [fɔrmatif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *formatum,* supin de *formare* [v. FORMER] ; fin du XIII[e] s., au sens de « qui sert à former » [encore au XVI[e] s.] ; sens actuel, 1842, Acad.). *Langues formatives,* en linguistique, syn. de LANGUES FLEXIONNELLES (v. FLEXION).

formation [fɔrmasjɔ̃] n. f. (lat. *formatio,* confection, forme, configuration, formation [au pr. et au fig.], de *formatum,* supin de *formare* [v. FORMER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2 et 8-9, XX[e] s. ; sens 3, 1757, *Encyclopédie ;* sens 4, 1550, Meigret ; sens 5, 1835, Acad. [« groupe organisé de militaires... », 1930, Larousse] ; sens 6, av. 1945, P. Valéry ; sens 7, milieu du XVIII[e] s., Buffon ; sens 10, 1930, Larousse). **1.** Action de former, ou le fait de se former ; manière dont une chose se forme ou est formée : *La formation d'une équipe. La formation du globe terrestre. La formation d'une tumeur. La formation des dunes est due à l'action des vents. La formation de l'unité italienne. Nous ne concevons pas leur formation* [de ces objets], *et c'est pourquoi ils nous intriguent* (Valéry). ‖ **2.** *Absol.* Développement de l'organisme, et en particulier des organes génitaux, qui rend l'individu apte à exercer les fonctions de reproduction ; puberté : *L'époque, l'âge de la formation.* ‖ **3.** Mode suivant lequel une surface ou un solide sont engendrés : *La formation du cercle, du cylindre.* ‖ **4.** En linguistique, manière dont un mot se forme, ou dont il reçoit ses diverses flexions : *La formation du vocabulaire. Mot de formation populaire, savante. La formation du pluriel en allemand. La formation du génitif, du passif d'un verbe.* ‖ **5.** Disposition que peut prendre une troupe sur le terrain, une flotte en mer, un groupe d'avions : *Formation en colonne. Formation de marche, de combat.* ‖ Groupe organisé de militaires dont l'importance et la mission ne sont pas précisées : *Les formations de l'arme blindée. Une formation de parachutistes. Une formation de chasse.* ‖ **6.** Ce qui est formé : *Des formations nuageuses, pluvieuses. Il n'y aurait point pour elle de sujet plus délicieusement excitant à choisir que la peinture d'un esprit sollicité par quelqu'une de ces formations remarquables qui s'observent çà et là* (Valéry). ‖ **7.** En géologie, ensemble de terrains formés à une certaine époque et présentant des caractères communs : *Formations tertiaires. Formation granitique, calcaire. Les formations sous-marines primitives* (Hugo). ‖ **8.** Association de végétaux présentant, malgré les différences des espèces, un caractère biologique et un faciès analogues : *Les forêts, les buissons, les maquis, etc., sont des formations végétales.* ‖ *Formation primaire,* groupement végétal dont l'origine et la croissance sont totalement indépendantes de l'action de l'homme. ‖ *Formation secondaire,* groupement végétal qui remplace une formation primaire après sa destruction par l'homme. ‖ **9.** Groupement de personnes : *Les formations politiques qui composent la majorité. Une formation sportive.* ‖ *Formation musicale,* groupe d'instrumentistes constituant un orchestre. ‖ **10.** Éducation intellectuelle et morale, instruction : *La formation des esprits. La formation du goût. La formation professionnelle. La formation des cadres.* ‖ *Spécialem.* Ensemble de connaissances relatives à un domaine déterminé ou nécessaires à l'exercice d'une activité : *Formation littéraire, scientifique, juridique. Avoir une bonne formation technique.*

● SYN. : **1** *constitution, création, élaboration, genèse ;* **9** *équipe, parti ;* **10** *apprentissage, éducation ; bagage, connaissances, culture, savoir.*

forme [fɔrm] n. f. ● ÉTYM. Lat. *forma,* conformation, type, plan, espèce, empreinte, moule, cadre, figure, image, beauté, forme grammaticale ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* au sens II, 2 (parfois *fourme, furme,* au Moyen Âge ; *forme à forcer,* XX[e] s.) ; sens I, 1, v. 1170, *Livre des Rois* (pour une figure géométrique, 1636, Monet ; « manière d'être d'un corps chimique », 1835, Acad.) ; sens I, 2, v. 1170, *Livre des Rois* (*prendre forme,* 1865, Littré ; *sans forme,* 1677, Racine ; *en forme de,* v. 1207, Villehardouin ; *sous la forme de,* av. 1648, Voiture ; *sous forme de,* 1895, Loti) ; sens I, 3, 1835, Musset ; sens I, 4, 1668, R. de Piles ; sens II, 1, 1636, Monet (« partie du chapeau destinée à recevoir la tête », 1680, Richelet ; « chapeau non terminé » et « ensemble d'un chapeau considéré sous l'aspect de sa ligne », XX[e] s.) ; sens II, 3, milieu du XVI[e] s. ; sens II, 4, XX[e] s. ; sens II, 5, 1675, Widerhold (« le châssis lui-même », 1688, Miege ; « planche ou cylindre servant à l'impression », XX[e] s.) ; sens II, 6, 1386, Zeller (*forme ; forme de radoub,* XX[e] s.) ; sens II, 7, 1680, Richelet (« lit de mâchefer... », 1872, Larousse) ; sens II, 8, XII[e] s. (*haute forme,* XX[e] s.) ; sens II, 9, 1678, Guillet ; sens II, 10, v. 1320, Bozon ; sens III, 1, XV[e] s. ; sens III, 2, milieu du XVI[e] s., Amyot ; sens III, 3, 1835, Acad. ; sens III, 4, 1580, Montaigne (*mettre en forme,* 1872, Larousse) ; sens III, 5, 1661, Molière (« modèle à imiter, pour le dessin d'une lettre », v. 1265, Br. Latini ; « genre, espèce, en parlant d'une œuvre artistique ou littéraire », av. 1794, Condorcet) ; sens III, 6, XVI[e] s. (*vice de forme,* 1865, Littré ; *sans autre forme de procès,* 1668, La Fontaine ; *en forme,* 1549, R. Estienne ; *en bonne forme,* 1668, Racine ; *en bonne et due forme,* 1700, Pomey) ; sens III, 7, fin du XV[e] s., Commynes ; sens IV, 1872, Larousse (pour un cheval de course ; pour un athlète, XX[e] s. ; *avoir la forme, être en forme, tenir la grande forme,* XX[e] s.) ; sens V, 1, 1637, Descartes (dans la scolastique, 1641, Descartes ; dans le langage précieux, 1659, Molière) ; sens V, 2, 1865, Littré ; sens V, 3, av. 1662, Pascal ; sens V, 4, XX[e] s. ; sens V, 5, 1835, Acad.

I. 1. Aspect extérieur, matériel, configuration des êtres et des choses, saisis par la vue et par le toucher : *Forme unie, régulière, plane, courbe. Un terrain de forme irrégulière. Un nez de forme allongée. Des motifs décoratifs de forme géométrique. Qu'importe que le monde physique soit plus grand ou plus petit et d'une forme ou d'une autre ?* (France). ‖ *Spécialem.* Manière d'être d'un corps, état sous lequel il se présente : *Forme solide, liquide, gazeuse.* ‖ **2.** Aspect extérieur caractéristique, propre à un être ou à une chose : *Le cimetière si nu d'Islam où toute représentation d'une forme humaine est interdite* (Tharaud). *Un vase en forme d'amphore. Un veston de forme croisée. La Terre a la forme d'une sphère aplatie aux pôles.* ‖ *Prendre forme,* commencer à avoir une forme reconnaissable : *L'argile prend forme sous les doigts du potier.* ‖ *Sans forme,* qui a un aspect indéfinissable, ou qui a perdu sa forme primitive : *Après l'avalanche, le chalet n'était plus qu'un amas sans forme.* ‖ *En forme de,* qui a l'aspect, la configuration de : *De hauts portails* [...] *dans lesquels sont découpées des entrées plus réduites en forme d'arcs surbaissés* (Tharaud). ‖ *Sous la forme de,* en donnant ou en prenant l'apparence de : *Zeus apparut à Léda sous la forme d'un cygne.* ‖ *Sous forme de,* en parlant d'une chose, sous l'une des présentations variables dont elle est susceptible : *Un médicament qui existe sous forme de pilules et d'ampoules buvables.* ‖ **3.** Être indistinct ou objet aperçu confusément ; silhouette : *Parfois sa forme blanche errait sur la terrasse* (Balzac). *Les formes s'effaçaient et n'étaient plus qu'un rêve* (Baudelaire). *En arrivant près de la maison, nous apercevions une forme sur le pas de la porte* (Proust). ‖ **4.** Représentation graphique ou plastique que l'artiste, dans son œuvre, donne de l'objet : *Je puis songer au bronze, à l'argile, à la pierre : le résultat final de mon opération sera, quant à la forme, indépendant de la substance choisie* (Valéry). *Tableau : prétexte à faire vivre des formes* (Cocteau).

II. 1. Moule de bois ou de sparterie, appelé aussi TYPE, sur lequel le chapelier donne la forme au chapeau qu'il fabrique. ‖ *Par extens.* Partie du chapeau destinée à recevoir la tête, par opposition aux bords : *Chapeau haut de forme* (v. HAUT-DE-FORME, à l'ordre alphab.). ‖ Chapeau non terminé, c'est-à-dire ni garni ni coiffé. ‖ Ensemble d'un chapeau considéré sous l'aspect de sa ligne : *Une forme marquis.* ‖ **2.** Pièce de bois ayant la forme d'un pied, qui sert à monter et à galber une chaussure. ‖ *Forme à forcer,* forme

spéciale servant à élargir une chaussure trop étroite. || **3.** Appareil avec lequel on moule les fromages. || **4.** Empreinte ouverte, portée par une matrice, utilisée dans le formage d'objets à partir d'une feuille ou d'un flan. || **5.** Dans l'imprimerie, composition typographique imposée et serrée dans un châssis. || Ce châssis lui-même : *Les jours suivants, Picquenart nous apprit à réunir assez de lignes pour former des pages entières, puis à grouper toutes les pages dans une forme* (Duhamel). || *Par extens.* Planche ou cylindre servant à l'impression (plaque d'offset, cylindre d'héliogravure, etc.). || **6.** *Forme de radoub,* ou *cale sèche,* bassin spécial, aménagé dans un port, pour la réparation des navires. || **7.** Couche de sable ou d'un autre matériau sur laquelle on pose les pavés. || Lit de mâchefer ou de recoupe que l'on étend sur une aire pour y établir un carrelage. || **8.** Au Moyen Âge et à l'époque de la Renaissance, banc très léger, sans dossier ni accotoirs, devenu ensuite la banquette. || *Haute forme,* stalle d'église complète. || **9.** Exostose qui se développe sur les phalanges du cheval. || **10.** Gîte du lièvre : *Un bond et le lièvre a quitté sa forme* (Chérau).

III. 1. Modalité particulière et variable sous laquelle se présente une chose de caractère abstrait : *L'amour de la vertu ou la haine du crime, c'est le même sentiment sous deux formes différentes* (Fontenelle). *Ma pensée a pris la forme de la sienne* (Gide). *Ne pas donner au vice une forme séduisante. Combattre la misère, l'ignorance sous toutes ses formes.* || **2.** Caractère de l'organisation politique d'un État, d'une société, définie dans sa Constitution : *La forme monarchique, républicaine. Une question préalable doit être traitée : si le trône est vacant, nous sommes libres de choisir la forme de notre gouvernement* (Chateaubriand). || **3.** Aspect sous lequel se présente un mot ou une construction : *Forme du singulier, du pluriel. La forme interrogative. Les formes de l'imparfait du subjonctif. Beaucoup de formes grammaticales du romani se retrouvent dans les idiomes dérivés du sanskrit* (Mérimée). || **4.** Manière d'exprimer la pensée, d'utiliser les moyens d'expression dans une œuvre littéraire ; le style, par opposition au *fond,* c'est-à-dire au sujet traité, aux idées développées : *S'exprimer sous une forme concise, relâchée. Un ouvrage de forme classique. La forme ne peut se produire sans l'idée et l'idée sans la forme* (Flaubert). *Ce goût inné de la forme et de la perfection dans la forme devait nécessairement faire de Théophile Gautier un auteur critique tout à fait à part* (Baudelaire). *S'il est un vrai poète, il sacrifiera presque toujours à la forme (qui, après tout, est la fin et l'acte même, avec ses nécessités organiques) cette pensée qui ne peut se fondre en poème si elle exige pour s'exprimer qu'on use de mots ou de tours étrangers au ton poétique* (Valéry). || *Mettre en forme,* rédiger, composer selon une certaine conception que l'on a de l'écriture : *Il y a en moi une répulsion invincible à l'égard du cauchemar mis en forme par le romancier* (Mauriac). || **5.** *Spécialem.* Modèle déterminé selon lequel on compose une œuvre littéraire, artistique : *Un roman sous forme de lettres. Poèmes à forme fixe.* || *Par extens.* En parlant d'une œuvre artistique ou littéraire, genre, espèce : *Formes musicales. Il nous semblait que les vieilles formes littéraires se rajeuniraient* (Bourget). || **6.** En droit, ensemble des conditions extérieures exigées par la loi dans le fonctionnement des institutions ou l'accomplissement des actes juridiques. || *Vice de forme,* absence d'une ou de plusieurs des conditions de forme exigées pour la validité d'un acte : *Un jugement cassé pour vice de forme.* || *Sans autre forme* [*de procès*], sans faire de procès, sans recourir à la justice ; au *fig.*, sans s'arrêter à des formalités, sans prendre aucun détour : *Et pour finir, on l'a mis à la porte sans autre forme de procès.* || *En forme, en bonne forme, en bonne et due forme,* suivant les règles, les formalités requises. || **7.** *Class.* Manière, règle : *Nous priâmes tous M. d'Elbeuf de faire trouver bon au Bernardin de conférer avec nous sur la forme seulement dont il aurait à se conduire* (Retz).

IV. En termes de sport, condition physique excellente, acquise par l'entraînement et favorable aux compétitions : *Si je montais comme bombardier, je pourrais peut-être faire aussi un peu de double commande... Je suis sûr que je retrouverais vite ma forme* (Malraux). *Être en pleine forme, au sommet de sa forme.* || Fam. *Avoir la forme, être en forme, tenir la grande forme,* être dans de bonnes, d'excellentes conditions physiques ou intellectuelles : *Voilà Martin qui a l'air d'avoir la forme* (Aymé).

V. 1. Chez Aristote (*forme* ou *cause formelle*), principe d'unité qui fait qu'un être est ce qu'il est : *Un des principes d'Aristote est que la matière, d'elle-même, est informe, et que la forme est un être distinct et séparé de la matière* (Buffon). || Dans la scolastique (*forme substantielle*), principe substantiel qui donne ses attributs à l'être et en détermine la nature spécifique, par opposition à la *matière,* qui est l'être indéterminé : *Dieu qui est la forme des formes et l'acte des actes* (Bossuet). || *Plaisamm.* Dans le langage précieux, l'esprit opposé au corps : *Mon Dieu, ma chère, que ton père a la forme enfoncée dans la matière !* (Molière). || **2.** *Formes de la connaissance,* chez Kant, les lois de la pensée, que celle-ci applique au donné pur de la sensation, et qui sont les conditions subjectives de la connaissance : *formes « a priori » de la sensibilité,* le temps (*forme du sens interne*) et l'espace (*forme du sens externe*) ; *formes de l'entendement,* les catégories, formes générales des relations que nous pouvons établir entre les idées ; *formes de la raison,* les idées *a priori* de la raison, ou idées transcendantales. || *Forme de la moralité,* le caractère impératif de la loi morale. || **3.** En logique, ensemble des rapports existant entre les termes d'un jugement, d'un raisonnement, abstraction faite de la matière, ou contenu, de ces termes, c'est-à-dire de leur signification. || **4.** En psychologie, ensemble organisé dont les éléments ont une tendance spontanée à la structuration et qui, selon les gestaltistes, est la donnée immédiate de la perception. || *Bonne forme,* forme qui présente le maximum d'unité, de simplicité, de stabilité, etc., et qui tend à s'imposer au sujet dans la perception. || *Théorie de la forme* (ou *Gestalttheorie*), théorie, d'abord psychologique, selon laquelle le sujet, dans la perception, saisit des ensembles structurés avant de percevoir les détails, et qui, élargie aux domaines de la physique, de la biologie, affirme l'influence du tout sur les parties qui le composent. || **5.** *Forme d'un sacrement,* en théologie, élément spécifiquement déterminant d'un sacrement : *Les paroles : « Je te baptise, etc. », sont la forme du sacrement du baptême, et l'eau en est la matière.*

● SYN. : **I, 1** *conformation* ; **2** *apparence, aspect, façon, figure* ; **4** *galbe, ligne, tracé, volume.* || **II, 1** *champignon* ; **2** *embauchoir.* || **III, 1** *apparence, aspect, état, type, variété* ; **2** *constitution, structure* ; **4** *expression, style.* — CONTR. : **III, 1** *essence, nature* ; **4** *contenu, idée, matière, objet, substance, sujet.*

◆ **Pour la forme** loc. adv. (1665, La Fontaine). Sans conviction, seulement pour sauver les apparences : *Le père, lui, grondait pour la forme, par habitude, pour ne pas laisser rouiller son tonnerre* (Daudet). *Il gagnait un pas dans le cœur de la belle audacieuse, qui ne résistait plus, semblet-il, que pour la forme* (Maupassant). *Et le conseil dit d'administration ne se réunissait plus, même pas pour la forme* (Duhamel).

◆ **formes** n. f. pl. (sens I, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens II, XVe s. [*prendre des formes,* 1695, Fénelon ; *dans les formes,* XVIe s.]).

I. Contours du corps humain, surtout du corps féminin : *Leur maintien met encore en relief la robuste corpulence de leurs formes* (Fromentin).

II. Manières conformes aux règles de la politesse, de la bienséance, de la courtoisie : *Se soucier fort peu des formes.* || *Mettre des formes, prendre des formes,* user de ménagements ou de précautions oratoires pour ne pas blesser la susceptibilité, l'amour-propre de quelqu'un : *Révoquer quelqu'un en y mettant des*

formes. || *Dans les formes,* en respectant les usages, l'étiquette : *Faire une demande en mariage dans les formes.*

• SYN. : **I** *ligne, silhouette.* || **II** *savoir-vivre, tact, usage.*

formé, e [fɔrme] adj. (part. passé de *former ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « bien bâti » [pour un homme] ; sens actuel, 1691, Dancourt). Qui a atteint un certain degré de développement : *Épi formé.* || Spécialem. *Jeune fille formée,* jeune fille nubile.

formel, elle [fɔrmɛl] adj. (lat. *formalis,* qui a trait aux moules, qui sert de type, et, dans la langue médiév., « qui est suivant la forme, la formule » [en droit], « formel » [en philosophie], de *forma* [v. FORME] ; XIIIe s., Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1647, Descartes ; sens I, 3, 1624, Brunot [*le formel du péché ; péché formel,* 1636, Monet] ; sens I, 4, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 1-6, début du XXe s.).

I. QUI EXISTE EN TANT QUE FORME. **1.** *Raison formelle, cause formelle,* en philosophie (Aristote, scolastique, Descartes), ce qui constitue la forme d'un être, le détermine dans son espèce, ce qui fait qu'il est tel ou tel (par opposition à *cause matérielle, matière*) : *La couleur, la dureté, la figure, etc., n'appartiennent point à la raison formelle de la cire, c'est-à-dire qu'on peut concevoir tout ce qui se trouve nécessairement dans la cire sans avoir besoin pour cela de penser à elles* (Descartes). [V. aussi FORME, § V, n. 1.] || **2.** Dans la scolastique, qui possède une existence actuelle, effective : *Je comprends fort bien que l'être objectif d'une idée ne peut être produit par un être qui existe seulement en puissance* [...], *mais seulement par un être formel ou actuel* (Descartes). || *Réalité formelle,* chez Descartes, réalité qu'une idée a dans l'être qu'elle représente : *Il doit y avoir, dans la cause extérieure de l'idée, autant de réalité formelle qu'il y a dans l'idée de réalité objective ou de réalité par représentation* (Descartes). || **3.** *Élément formel* et, substantiv., *le formel du péché,* en théologie, défaut de conformité avec la loi qui rend l'acte coupable, par opposition au *matériel,* qui est l'acte lui-même. || *Péché formel,* péché commis en pleine connaissance et avec un plein consentement, et qui est imputable. || **4.** Qui est exprimé ou s'exprime avec une netteté excluant toute incertitude, toute équivoque : *Je demande des ordres formels* (Barrès). *Il a été formel : il ne se présentera pas aux prochaines élections. La loi est formelle sur ce point. Un démenti, un refus formel.*

II. QUI CONCERNE LA FORME. **1.** Qui considère principalement ou uniquement la forme (par opposition à la matière, ou contenu) : *Morale formelle.* || *Logique formelle,* étude des formes de la pensée déductive (concepts, jugements, raisonnements), et des conditions de sa validité, abstraction faite de l'objet sur lequel elle porte. || *Système formel,* en mathématiques, ensemble des formules obtenues par le déploiement d'un formalisme. || *Éducation formelle,* celle qui vise à former l'esprit d'une façon générale, sans lui donner de spécialisation. (On dit plutôt CULTURE GÉNÉRALE.) || **2.** Dans le domaine littéraire, artistique, linguistique, qui a trait à l'expression, au style (par opposition au fond) : *Je me répète que ce livre doit être écrit sans aucun souci de style et que tout effort de perfection formelle que j'y apporterais sentirait trop ma marque* (Gide). *Stéphane Mallarmé, génie essentiellement formel* [...], *s'est fait le premier écrivain qui ait osé envisager le problème littéraire dans son entière universalité* (Valéry). *La description formelle d'une langue.* || **3.** *Spécialem.* En droit, qui s'attache à la forme des actes : *Clause, condition formelle.* || **4.** Qui respecte les formes, mais ne s'accompagne d'aucune adhésion intérieure : *Politesse formelle.* || **5.** Qui est fait seulement pour la forme, sans qu'on en attende aucun effet : *Protestation purement formelle.* || **6.** *Péjor.* Qui ne tient pas compte des réalités, des faits : *Une argumentation toute formelle.*

• SYN. : **I, 4** *catégorique, clair, explicite, exprès, incontestable, indiscutable, indubitable, irréfragable, irréfutable, net, positif, précis.* || **II, 2** *stylistique, verbal ;* **4** *extérieur, formaliste, protocolaire, superficiel ;* **5** *platonique ;* **6** *théorique.* — CONTR. : **I, 4** *ambigu, confus, douteux, équivoque, hypothétique, implicite, imprécis, muet, obscur, problématique, vague.* || **II, 4** *inné, naturel, spontané ;* **6** *objectif, réaliste.*

formellement [fɔrmɛlmɑ̃] adv. (de *formel ;* fin du XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, XVe s., Littré ; sens 4, XXe s.). **1.** En tant que cause formelle. || **2.** D'une manière effective, réelle : *Les mêmes choses sont dites être formellement dans les objets des idées quand elles sont en eux telles que nous les concevons* (Descartes). || **3.** D'une manière claire, expresse, positive : *Couchez-vous, signez-vous et dormez, je vous dispense formellement de toute autre prière* (Bernanos). || **4.** Du point de vue de la forme : *Analyser formellement un texte.*

• SYN. : **3** *absolument, catégoriquement, expressément, nettement, rigoureusement ;* **4** *littéralement.* — CONTR. : **3** *confusément, implicitement, vaguement.*

formène [fɔrmɛn] n. m. (de *for-m[ique],* avec la désinence chimique *-ène ;* 1877, Littré). Nom anc. du MÉTHANE.

former [fɔrme] v. tr. (lat. *formare,* donner une forme, arranger, confectionner, organiser, régler, dresser, instruire, façonner [au pr. et au fig.], de *forma* [v. FORME] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1647, Corneille ; sens I, 3, 1667, Racine ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 5, 1673, Racine [« éprouver, ressentir — un sentiment », 1636, Corneille ; *former des desseins, des vœux,* etc., 1669, Racine ; *se former une opinion,* 1839, Stendhal] ; sens I, 6, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence ; sens I, 7, 1664, Molière ; sens I, 8, 1640, Corneille ; sens II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [en bonneterie, XXe s.] ; sens II, 2, 1680, Richelet ; sens II, 3, 1580, Montaigne [« préparer à remplir une fonction particulière », v. 1692, Fénelon] ; sens II, 4, av. 1778, Voltaire [« prendre telle disposition particulière », début du XXe s.] ; sens III, 1, 1730, Ch. Rollin ; sens III, 2, av. 1778, Voltaire).

I. DONNER L'EXISTENCE ET LA FORME. **1.** Créer un être en lui donnant sa forme propre (en parlant du Créateur) : *Dieu a formé l'homme à son image. Lorsque Dieu forma le cœur et les entrailles de l'homme, il y mit premièrement la bonté* (Bossuet). *En nous formant, Nature a ses caprices* (Molière). || **2.** *Vx* ou *littér.* Procréer, engendrer (en parlant des êtres vivants) : *Songez qu'une barbare en son sein l'a formé* (Racine). || **3.** *Class.* Produire, préparer, réaliser, avec l'idée d'un effort tenace, d'une longue élaboration : *Ta haine a pris plaisir à former ma misère* (Racine). || **4.** Créer, réaliser, organiser une chose complexe en réunissant les éléments nécessaires : *Former les faisceaux. Former une armée. Former un train. Former un numéro de téléphone sur le cadran. Former un gouvernement, un nouveau parti politique, une société commerciale, une association. Former une coalition, un complot.* || **5.** *Class.* et *littér.* « Produire dans son esprit » (Acad., 1694), concevoir, imaginer (une idée, un plan) : *Votre âme empressée | Forme d'un doux hymen l'agréable pensée* (Racine). *Nous croyons pouvoir encore former des pensées lorsque le corps ne travaille plus* (Alain). *Mon esprit reste parfaitement capable de former des idées* (Bernanos). || Éprouver, ressentir (un sentiment) : *Vous n'avez pu former une si noble envie* (Corneille). || *Auj.* Ce sens se trouve encore dans des expressions comme *former des projets, des vœux, former le projet, le dessein de...,* etc. : *Vous n'ignorez pas qu'il avait formé le projet de vous unir à votre cousine Camille ?* (Musset). || *Se former une opinion,* fixer soi-même et pour son propre usage ce que l'on doit penser de quelque chose ou de quelqu'un : *Une chose frappa la duchesse et augmenta encore l'opinion romanesque qu'elle s'était formée de son neveu* (Stendhal). || **6.** *Class.* Exprimer ce que l'on a conçu ; formuler, présenter en forme : *Former une question, une difficulté* (Acad., 1694). *Un notable dommage, | Dont je formai ma plainte au juge du village* (Racine). || **7.** *Class.* et *littér.*

Émettre, faire entendre : *Les sons merveilleux qu'elle formait passaient jusqu'au fond de mon âme* (Molière). *Terre, élève ta voix ; cieux, répondez ; abîmes, | Noir séjour où la mort entasse ses victimes, | Ne formez qu'un soupir* (Lamartine). || **8.** En parlant d'une chose, donner naissance à une autre chose, produire : *Fleur qui formera un fruit. La condensation, sous l'effet du froid, forme du givre. Le delta du Rhône a été formé par les alluvions.*

II. DONNER OU PRENDRE UNE CERTAINE FORME. **1.** Donner une forme particulière à quelque chose, notamment à un objet en façonnant la matière : *Le potier forme ses objets sur le tour. Former les plis d'une robe. Former des figures géométriques. Un enfant qui forme mal ses lettres.* || *Spécialem.* Procéder au formage, à la mise en forme des articles de bonneterie. || **2.** Donner à un mot la forme voulue par telle ou telle catégorie grammaticale : *En français, on forme généralement le pluriel des noms en ajoutant un « s » au singulier. Comment formez-vous le futur des verbes du premier groupe ?* || **3.** *Fig.* Éduquer quelqu'un selon certains principes, développer ses aptitudes physiques ou intellectuelles, tel ou tel aspect de sa personnalité : *Platon fut, à proprement parler, celui qui contribua le plus à former Démosthène* (Rollin). *Ma mère, douée de beaucoup d'esprit et d'une imagination prodigieuse, avait été formée à la lecture de Fénelon, de Racine, de M*[me] *de Sévigné, et nourrie des anecdotes de la cour de Louis XIV* (Chateaubriand). *Les soins qu'on prend de notre enfance | Forment nos sentiments, nos mœurs, notre croyance* (Voltaire). *Cette uniformité était précisément ce dont j'avais le plus grand besoin pour achever de former mon caractère, que des troubles continuels empêchaient de se fixer* (Rousseau). *Former des hommes, des citoyens. Former l'esprit, le goût. Former des militaires à la discipline.* || *Spécialem.* Préparer à remplir une fonction particulière : *Former des apprentis, des ingénieurs, les cadres de l'armée. François de Sales* [...] *disait* [...] : *« Après avoir travaillé pendant dix-sept ans à former seulement trois prêtres tels que je les souhaitais pour m'aider à réformer le clergé de mon diocèse, je n'ai réussi à en former qu'un seul et demi »* (Renan). *De mon temps, on formait des hommes d'Église* (Bernanos). || **4.** Prendre la forme ou l'aspect de (ordinairement en parlant de choses) : *Des collines qui forment un amphithéâtre. En traversant Paris et sa banlieue, la Seine forme plusieurs boucles. La chemise de Mademoiselle qui, par l'effet du vin dont elle est trempée, ne forme plus qu'un voile transparent* (France). || Prendre telle disposition particulière (dans des loc. verbales) : *Former écran. Former bloc. Former cercle autour d'un camelot. Une multitude* [...] *s'avançant folâtrement, formant cortège* (Gide).

III. ENTRER DANS UNE FORME OU UN ENSEMBLE. **1.** Être le principal constituant d'une chose : *Le riz forme la base de l'alimentation des populations d'Extrême-Orient. C'est l'indulgence qui forme le fond de son caractère.* || **2.** Entrer comme élément dans la constitution d'un ensemble complexe : *Les cellules qui forment le corps. L'eau est formée de deux atomes d'hydrogène et d'un atome d'oxygène. Gaz qui forment un mélange détonant. Les tableaux qui forment sa collection doivent revenir aux musées nationaux. Le rassemblement formé par les manifestants s'est dispersé sans incident. Les blocs de granit qui forment la bordure du trottoir sont disposés bout à bout* (Duhamel). *Les vertus qui forment le caractère d'un peuple sont souvent démenties par les vices d'un particulier* (Voltaire).

● SYN. : **I, 4** *assembler, composer, fonder, instituer, organiser, réunir ;* **8** *donner, se transformer en.* || **II, 1** *bâtir, modeler, tracer ;* **3** *dresser, élever, entraîner, façonner, perfectionner ;* **4** *dessiner, présenter, représenter.*

◆ **se former** v. pr. (sens I, 1, 1659, Corneille ; sens I, 2, 1647, Vaugelas [« prendre corps, s'organiser », 1679, Bossuet ; impersonnellement, av. 1648, Voiture] ; sens I, 3, 1647, Descartes ; sens II, 1, 1679, Bossuet [« achever de se développer », 1761, J.-J. Rousseau] ; sens II, 2, 1679, Bossuet [« en parlant des qualités, évoluer vers le mieux », av. 1778, Voltaire]).

I. 1. Être formé, recevoir son existence et sa forme (en parlant d'un être vivant) : *L'enfant se forme dans le sein de la mère.* || **2.** Prendre naissance, apparaître (en parlant de choses concrètes ou abstraites) : *Ces reliefs se sont formés à l'ère tertiaire. Une pellicule commence à se former à la surface du lait. Des nuages qui se forment dans le ciel. Des attroupements se formaient à chaque instant* (Maupassant). *Projet qui s'est formé rapidement.* || Prendre corps, s'organiser : *On voit les lois s'établir, les mœurs se polir et les empires se former* (Bossuet) ; et impers. : *Il s'y forma des monastères de veuves, de filles* (Chateaubriand). || **3.** Être conçu par l'esprit : *Il m'a toujours semblé jusques ici que, lorsque je dors, elles* [ces idées des corps] *se forment ainsi en moi sans l'aide des objets qu'elles représentent* (Descartes).

II. 1. Prendre une certaine forme, une certaine disposition : *Armée qui se forme en ordre de bataille, en carré.* || *Spécialem.* Achever de se développer, de prendre sa forme définitive : *Les fruits se forment peu à peu. Jeune fille qui s'est formée tard.* || **2.** *Fig.* Acquérir une formation, une instruction déterminée ou certaines aptitudes physiques : *C'est là que s'étaient formés Abailard, Amyot, de Thou, Boileau* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Acquérir l'expérience de son métier : *Artiste qui s'est formé au contact du public.* || En parlant des qualités, des aptitudes, évoluer vers le mieux : *Un public dont le goût s'est formé si difficilement* (Voltaire).

● SYN. : **I, 2** *se constituer ; se bâtir, se construire ;* **3** *naître.* || **II, 1** *se disposer, se mettre, se ranger ;* **2** *se cultiver, s'instruire ; s'améliorer, se perfectionner ; se façonner, se faire.*

formeret [fɔrmərɛ] n. m. (de *forme ;* 1397, Gay). En architecture, arc latéral d'une travée parallèle à l'axe de la voûte. On dit aussi, adjectiv., ARC FORMERET.)

formiate [fɔrmjat] n. m. (du radical de *formi[que] ;* 1787, Guyton de Morveau, comme adj., dans l'expression *sels formiates ; formiate,* n. m., 1865, Littré). Sel ou ester de l'acide formique : *Formiate de sodium.*

Formica [fɔrmika] n. m. (nom déposé ; mot angl., de *for,* pour, au lieu de, à la place de, et de *mica,* mica [lat. *mica,* parcelle, miette], proprem. « [matériau] tenant lieu de [aussi solide que le] mica » ; v. 1950). Matériau stratifié, constitué par du papier imprégné de résine phénol-formol et dont la surface est revêtue de résine artificielle.

formicage [fɔrmikaʒ] n. m. (dér. savant du lat. *formica,* fourmi ; XX[e] s.). Habitude de certains oiseaux de se frictionner à l'aide de fourmis pour détruire les parasites de leur plumage.

formica-leo [fɔrmikaleo] n. m. (bas lat. *formicoleon,* fourmi-lion, de *formica,* fourmi, et de *leo, leonis,* lion ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *formicaleun,* au sens de « larve d'une libellule qui fait sa proie de fourmis » ; écrit *formica-leo,* au sens actuel, 1834, Balzac). Nom scientifique des insectes du genre *fourmi-lion : Le trou conique du formica-leo* (Renan).

formicant, e [fɔrmikɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *formicans, -antis,* faible et fréquent [en parlant du pouls], part. prés. adjectivé de *formicare,* démanger, dér. de *formica,* fourmi ; v. 1560, Paré). *Vx.* En médecine, s'est dit d'un pouls faible et fréquent, produisant sous le doigt une sensation de fourmillement.

formication [fɔrmikasjɔ̃] n. f. (lat. *formicatio, -onis,* fourmillement, démangeaison, de *formica,* fourmi ; 1803, Wailly). *Vx.* En médecine, syn. de FOURMILLEMENT.

formidable [fɔrmidabl] adj. (lat. *formidabilis,* redoutable, dér. de *formidare,* redouter, craindre, de *formido, -dinis,* effroi, terreur ; 1475, *Chroniques des chanoines de Neuchâtel,* au sens 1 ; sens 2, 1831, V. Hugo ; sens 3, début du XX[e] s.). **1.** *Class.* Qui inspire ou qui est propre à inspirer une crainte extrême ; effrayant (en parlant

des personnes et des choses, souvent avec un complément) : *Mon père... Ah ! quel courroux animait ses regards ! | Moïse à Pharaon parut moins formidable* (Racine). *Cette âme sérieuse et austère, formidable aux ennemis de l'État, inexorable aux factieux* (La Bruyère). *Est-ce là que devait aboutir toute cette grandeur formidable au monde ?* (Bossuet). || *Auj.* S'emploie encore parfois littérairement en ce sens, sans complément : *On sentait l'approche d'une jeune tyrannie plébéienne, féconde, il est vrai, et remplie d'espérances, mais aussi bien autrement formidable que le despotisme caduc de l'ancienne royauté* (Chateaubriand). *La troupe avait au bord des talus un aspect suffisamment formidable* (Gautier). *C'est dans un bois sinistre et formidable, au nord | De la Gaule* (Banville). *« Non, Madame ! c'est ce qu'il faut taire ! » tonitrua l'abbé, formidable* (Gide). || **2.** Qui sort de l'ordinaire par son importance, sa force, son intensité, ses possibilités, etc. : *Deux formidables dîneurs sont en ce moment en présence au château* (Musset). *Une passion immense, doublée d'une volonté formidable, tel était l'homme* (Baudelaire). *Et de temps en temps, un obus du mont Valérien passant comme un oiseau de nuit au-dessus de nos têtes, avec un formidable battement d'ailes* (Daudet). *La formidable bataille qu'on annonce, qu'on attend depuis huit jours, n'a pas encore eu lieu* (Gide). || **3.** *Fam.* Très beau, très remarquable, qui suscite l'admiration : *Madge a un manteau formidable* (Croisset). *Un livre, un spectacle, un projet formidable. C'est un type formidable.* || *Fam.* Étonnant, déconcertant : *Et voilà la dignité humaine qui vous revient. C'est formidable* (Sartre).

• SYN. : **2** *fantastique, gigantesque, inouï, prodigieux ;* **3** *admirable, épatant* (fam.), *merveilleux, sensationnel ; extraordinaire.*

formidablement [fɔrmidabləmɑ̃] adv. (de *formidable ;* 27 avr. 1868, *Moniteur universel,* au sens 1 ; sens 2, 1879, A. Daudet). **1.** *Vx* ou *littér.* D'une manière redoutable, qui inspire la crainte : *Il* [le lion] *dort sur le pavé de l'antre, | Formidablement allongé* (Hugo). *Ô formidablement gravie, | Et sur d'effrayants échelons, | Je sens dans l'arbre de ma vie | La mort monter de mes talons* (Valéry). || **2.** *Fam.* Énormément : *Sa femme avait exigé qu'en qualité d'aide de camp il laissât pousser ses moustaches, ce qui donnait une expression formidablement martiale à sa bonne face amaigrie et pâlie par les veilles, les fatigues de son service auprès du roi* (Daudet). *L'air était feu ; la splendeur absolue ; le silence plein de vertiges et d'échanges ; la mort impossible ou indifférente ; tout formidablement beau, brûlant et dormant* (Valéry).

• SYN. : **2** *excessivement, extraordinairement, extrêmement, prodigieusement, terriblement* (fam.).

formier [fɔrmje] n. m. (de *forme ;* v. 1220, G. de Coincy, au sens de « celui qui fait une forme [une statue, un portrait] » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Ouvrier qui fait des formes, ou moules, en bois, imitant la forme du crâne, du pied, de la jambe ou du buste. || **2.** Ouvrier chapelier qui dresse et forme les feutres.

formique [fɔrmik] adj. (dér. savant du radical du lat. *formica,* fourmi [v. à l'art.] ; 1787, Guyton de Morveau [*aldéhyde formique,* XX[e] s.]). *Acide formique,* liquide incolore, d'odeur piquante, vésicant, qui existe à l'état naturel dans le corps des fourmis, les orties, etc. || *Aldéhyde formique,* ou *formaldéhyde,* liquide volatil, d'odeur forte, qui est un antiseptique très efficace.

formol [fɔrmɔl] n. m. (de *form[ique] ;* fin du XIX[e] s.). Solution aqueuse d'aldéhyde formique : *Le formol est un antiseptique puissant. Il disposait les pièces anatomiques dans les bocaux pleins de formol ou de solution picrique* (Duhamel).

formolage [fɔrmɔlaʒ] n. m. (de *formoler ;* XX[e] s.). Action de formoler.

formoler [fɔrmɔle] v. tr. (de *formol ;* 1912, Larousse). Soumettre à l'action du formol ou de l'aldéhyde formique gazeux : *Formoler un appartement.*

formologie [fɔrmɔlɔʒi] n. f. (de *formo-,* élément tiré de *forme,* et de *-logie,* du gr. *logos* discours, science ; 1968, Larousse). Méthode de classement des objets en fonction de leur forme.

formosan, e [fɔrmozɑ̃, -an] adj. et n. (de *Formose,* n. géogr., lat. moderne *Formosa,* fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *formosus,* beau, de belle forme, dér. de *forma,* forme, beauté [l'île ayant été ainsi nommée par les Portugais à cause de sa beauté] ; 1872, Larousse). Qui se rapporte à Formose (T'ai-wan) ; habitant ou originaire de cette île.

formuer [fɔrmɥe] v. tr. (de *for-* [v. FORS] et de *mue ;* 1690, Furetière). En termes de vénerie, faire passer la mue à un oiseau.

formulable [fɔrmylabl] adj. (de *formuler ;* 1877, Littré). Qui peut être formulé : *Un souhait qui n'est pas formulable.*

formulaire [fɔrmylɛr] n. m. (de *formule,* d'après le lat. impér. *formularis,* avoué rompu aux formules, substantivation de l'adj. *formularis,* relatif aux formules juridiques, de *formula* [v. FORMULE] ; 1426, *Dict. général,* au sens 1 [en droit ; « recueil de formules, de prescriptions, en général », 1694, Acad. ; *formulaire de foi,* 1688, Bossuet ; *le Formulaire,* av. 1662, Pascal] ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Recueil de formules, de prescriptions : *Personne ne connaissait plus à fond le formulaire des situations hiérarchiques, comment on écrit à un président de tribunal, à un évêque, un chef de corps* (Daudet). *Il y a des règles, Monsieur le Préfet, un formulaire, un rituel pour cette sorte d'opérations* (France). *Formulaire pharmaceutique.* || *Spécialem.* En droit, recueil de modèles d'actes juridiques : *Le formulaire des notaires.* || *Formulaire de foi,* profession de foi dressée par articles dont la formule est arrêtée. || Absol. *Le Formulaire,* bref d'Alexandre VII au sujet du livre de Jansénius. || **2.** Imprimé où figure une série de questions, généralement d'ordre administratif, auxquelles la personne intéressée doit répondre : *Remplir un formulaire.*

• SYN. : **1** *codex ;* **2** *questionnaire.*

formulation [fɔrmylasjɔ̃] n. f. (de *formuler ;* 1846, Bescherelle, aux sens 1-2). **1.** Action de formuler, d'énoncer de façon précise et complète ; manière d'exprimer quelque chose : *La formulation d'une doctrine. Une formulation incorrecte.* || **2.** Action d'exprimer à l'aide de formules.

formule [fɔrmyl] n. f. (lat. *formula,* cadre, règle, formulaire de prescriptions, formule de contrat, règlement, de *forma* [v. FORME] ; 1495, J. de Vignay, au sens I, 1 [rare av. le XVII[e] s.] ; sens I, 2, 1690, Furetière [*formule exécutoire,* 1872, Larousse] ; sens I, 3, av. 1696, La Bruyère ; sens I, 4, 1865, Littré ; sens I, 5, XX[e] s. ; sens II, 1, 1752, Voltaire [*formule de résolution,* XX[e] s.] ; sens II, 2, 1872, Larousse [*formule cytologique, leucocytaire, dentaire, florale,* XX[e] s.] ; sens II, 3, 1872, Larousse [*selon la formule,* 1732, Trévoux] ; sens II, 4, 1837, Balzac ; sens II, 5, 1838, Balzac ; sens II, 6, av. 1885, V. Hugo [en publicité, 1937, Gide] ; sens II, 7, milieu du XX[e] s.).

I. FORME PRÉCISE ET DÉTERMINÉE SUIVANT LAQUELLE UNE CHOSE DOIT ÊTRE EXPRIMÉE. **1.** Paroles que l'on est tenu de prononcer en certaines occasions : *La formule d'une prière, d'un serment. Telle était la formule de leurs vœux : « Moi, frère..., je fais vœu de pauvreté, de chasteté et d'hospitalité »* (Chateaubriand). *La formule que les prêtres emploient pour le baptême* (Nerval). || **2.** Modèle d'après lequel des actes juridiques de même nature doivent être rédigés : *Une formule de testament. Formule diplomatique.* || *Formule exécutoire,* formule apposée par les greffiers et les notaires à la fin des décisions de justice et de certains actes notariés, par laquelle le chef de l'État prescrit aux agents de la force publique de faire exécuter l'acte ou de prêter leur concours à cette exécution. || **3.** Expression consacrée par l'usage, que la politesse, les convenances imposent dans certaines circonstances : *Formule épistolaire. Formule de politesse. Tu mis au bas de ta lettre une belle formule très juste* (Barrès). || **4.** Expression toute faite, cliché dont on se sert par paresse d'esprit : *Habile à prendre les mots pour des choses et prompt*

à mettre des formules au-devant de la réalité (Gide). || **5.** Imprimé d'un modèle standard, destiné à être complété par les usagers et qui sert à certaines formalités administratives : *Formule de mandat, de télégramme. Formule de demande de carte d'identité, de déclaration de revenus.*

II. EXPRESSION CONCISE ET RIGOUREUSE, SOUVENT SYMBOLIQUE, RÉSUMANT UN CERTAIN NOMBRE DE DONNÉES, GÉNÉRALEMENT SCIENTIFIQUES. **1.** Expression définissant les rapports essentiels qui existent entre les termes d'un ensemble ou traduisant une loi scientifique (mathématiques, physique, etc.) : *Formule algébrique. La formule de l'addition des vitesses dans la relativité générale. Nous savons même exprimer par une formule leurs caractères de symétrie* [de certaines formes naturelles] *ou les représenter d'assez près par une construction géométrique* (Valéry). || *Spécialem.* En mathématiques, expression d'une identité remarquable et souvent employée : *La formule du binôme.* || *Formule de résolution,* ou simplem. *formule,* expression de la valeur d'une inconnue en fonction des données. || **2.** *Formule chimique,* schéma qui indique, sous une forme condensée et symbolique, la nature d'un corps et sa composition. || *Formule cytologique,* proportion et nombre respectif des divers éléments figurés d'un liquide organique, normal ou pathologique. || *Formule leucocytaire,* taux des différentes catégories de leucocytes (globules blancs) contenus dans un sang donné. || *Formule dentaire,* indication schématique du nombre et de l'emplacement des dents d'un mammifère. || *Formule florale,* celle qui résume la composition d'une fleur. || **3.** Prescription des moyens de traiter une maladie, rédigée par le médecin conformément aux règles. || En pharmacie, indication des divers éléments qui doivent entrer dans la préparation d'un médicament, avec leurs doses. || *Selon la formule,* selon l'ordonnance, ou selon les prescriptions du Codex. (Abrév. : S.F.) || **4.** *Fig.* Expression du principe essentiel d'une réalité quelconque : *Formule artistique. La formule du paysage algérien* (Fromentin). *Mais nous-mêmes, ne sommes-nous point occupés tantôt dans le « monde des corps », tantôt dans celui des« esprits » ; et toute notre philosophie n'est-elle pas éternellement en quête de la formule qui absorberait leur différence ?* (Valéry). || **5.** Moyen ou ensemble de moyens permettant de trouver la solution type à un problème : *C'est grâce à une formule transactionnelle que l'on a pu faire aboutir la négociation.* || *Spécialem.* Manière de concevoir, d'organiser, de présenter quelque chose : *Une formule économique de vacances. Une nouvelle formule de crédit à la construction. Un spectacle d'une formule tout à fait inédite.* || **6.** Expression vigoureuse et condensée qui résume une idée ou un ensemble d'idées : *Une nouvelle règle de vie dont il a trouvé depuis peu la formule : si tu ne fais cela, qui le fera ?* (Gide). || Spécialem. *Formule publicitaire,* phrase courte, frappante, vantant au public les qualités d'un produit : *Il cherchait* [...] *les formules de publicité qu'il lui proposerait d'adopter* (Romains). || **7.** Dans les compétitions automobiles, catégorie de voitures possédant des puissances voisines : *Une épreuve réservée aux voitures de formule 1.*

● SYN. : **I, 2** *libellé.*|| **II, 4** *combinaison ;* **5** *méthode, procédé, système ;* **6** *devise, maxime ; slogan.*

formuler [fɔrmyle] v. tr. (de *formule ;* XIVe s., La Curne, au sens 4 [rare av. le XIXe s.] ; sens 1, 1832, Balzac ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Mettre en formule ; rédiger la formule de : *Formuler un théorème. Formuler une ordonnance médicale.* || **2.** Rédiger d'après une formule : *Formuler un décret, un acte notarié.* || **3.** Énoncer de façon précise et complète : *Formuler une doctrine, un diagnostic. Formuler ses griefs, ses revendications. Mais j'ai tant de mal à formuler la moindre pensée qu'il me semble que je ne sais plus écrire* (Gide). || **4.** Exprimer de façon quelconque : *Si je ne formule plus ma prière, en connaîtrez-vous moins pour cela le délirant souhait ?* (Gide). *Son regard me posait malgré lui une question à laquelle j'aurais été bien en peine de répondre, puisqu'il refusait de la formuler* (Bernanos).

● SYN. : **2** *établir ;* **3** *exposer, notifier ;* **4** *dire, émettre, expliciter.*

fornicateur, trice [fɔrnikatœr, -tris] n. (bas lat. *fornicator, -trix,* débauché[e], de *fornicatum,* supin de *fornicare* [v. FORNIQUER] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *fornicator ; fornicateur,* XIVe s.). Personne qui commet le péché de fornication (dans le langage religieux ou plaisant).

fornication [fɔrnikasjɔ̃] n. f. (bas lat. *fornicatio,* fornication [« cintrage » en lat. class.], de *fornicatum,* supin de *fornicare* [v. FORNIQUER] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *fornicaciun* [*fornication,* XIIIe s.], au sens 1 [« relations charnelles, en général », av. 1453, Monstrelet] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Dans le langage religieux, péché simple de la chair, c'est-à-dire relations charnelles entre personnes qui ne sont ni mariées ni liées par un vœu. || *Par extens.* Relations charnelles en général (souvent par plaisanterie). || **2.** *Fig.* En termes bibliques, infidélité du peuple juif abandonnant le vrai Dieu pour les dieux étrangers.

forniquer [fɔrnike] v. intr. (bas lat. ecclés. *fornicare, -ari,* commettre le péché de luxure, s'adonner à la corruption ou à l'idolâtrie, de *fornix, -icis,* cintre, arche, porte cintrée ou voûtée, lieu de prostitution, lupanar ; 1564, J. Thierry [« avoir des relations charnelles », fin du XIXe s.]). Dans le langage religieux, commettre le péché de fornication, de luxure. || *Par extens.* et *plaisamm.* Avoir des relations charnelles : *J'ai désiré la femme de mon prochain, j'ai soufflé la débauche au cœur des jeunes filles et, dans les champs, sous l'infini regard de Dieu, comme un bouc immonde, j'ai forniqué* (Mirbeau).

1. forpaiser [fɔrpeze] v. intr. (var. de *se forpaistre,* v. pr., même sens [milieu du XVIe s., Amyot], *forpaître,* v. intr. [1636, Monet], de *for-* [v. FORS] et de *paître ;* 1762, Acad.). En parlant des bêtes domestiques, paître hors de leur pacage ordinaire.

2. forpaiser [fɔrpeze] v. intr. (de *for-* [v. FORS] et de *pays ;* v. 1265, *Livre de jostice,* comme v. tr., écrit *forspaisier,* au sens de « bannir » ; XIIIe s., *Assises de Jérusalem,* comme v. intr., écrit *forpaisier,* au sens de « quitter son pays » ; écrit *forpaiser,* au sens actuel, 1402, La Curne). En parlant des bêtes sauvages poursuivies à la chasse, se retirer dans des pacages éloignés.

forpaisson [fɔrpɛsɔ̃] n. f. (de *for-* [v. FORS] et de l'anc. mot *paisson,* tout ce que paissent et broutent les animaux, temps pour lequel le droit de faire paître les porcs dans la forêt a été accordé [XIIIe s., Godefroy], lat. *pastio,* action d'élever des bestiaux, etc., pâturage, pacage, de *pastum,* supin de *pascere,* faire paître ; 1865, Littré). Délit commis par ceux qui laissent paître sans droit des porcs dans un bois.

forpaître v. intr. V. FORPAISER 1.

fors [fɔr] prép. (lat. *foris,* dehors ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* comme adv., écrit *foers,* au sens de « en dehors » ; écrit *fors,* au sens I, XIIe s., *Lois de Guillaume* [*fors excepté,* 1665, La Fontaine] ; sens II, XIe s.).

I. *Class.* et *littér.* Excepté, sauf : *Toute la troupe était lors endormie | Fors le galant* (La Fontaine). *J'aime tous les divertissements fors le jeu* (Furetière, 1690). *Fortune, intelligence, beauté, il semble qu'ils aient tout, fors une âme* (Gide). *Tout l'organisme n'a d'emploi qu'à la reconstitution de son sang — tout, fors, peut-être, l'entretien et le service du matériel de la reproduction, fonction toute spéciale* (Valéry). || Class. *Fors excepté,* même sens : *Le mal d'autrui ne me tourmente en rien, | Fors excepté ce qui touche au compère* (La Fontaine).

II. Premier élément de composés anciens, parfois sous une forme modifiée : *for-, four-, fau-, hor-.*

● REM. Courant au XVIe s., *fors* vieillit au XVIIe. « Tout à fait banni de la prose », selon Vaugelas (1647), qui l'admet seulement en poésie, il est considéré comme sorti de l'usage par le P. Bouhours, Ri-

chelet, l'Académie (1694), mais non par Furetière.

forsythia [fɔrsitja] n. m. (du n. de Guillaume *Forsyth*, horticulteur écossais [1737-1804] ; 1839, Boiste). Arbrisseau originaire de la Chine et du Japon, cultivé en France pour l'ornement des parcs, et dont les fleurs jaune d'or apparaissent au début du printemps, avant les feuilles : *« Et vous avez manqué les forsythias, poursuivit Thérèse. — Qu'appelez-vous forsythias ? — Une plante dorée qui fleurit en hiver pour remplacer le soleil* » (Duhamel).

1. fort, e [fɔr, -ɔrt] adj. • ÉTYM. Lat. *fortis,* solide, vigoureux, courageux, énergique ; 1080, *Chanson de Roland* (*fort* a été la forme commune aux deux genres, masc. et fém., jusqu'au XIVe s.). — A : sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland* (*fort comme un bœuf,* 1865, Littré ; *fort comme un Turc,* 1690, Furetière ; *le sexe fort,* 1762, J.-J. Rousseau ; *la manière forte,* XXe s.) ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1580, Montaigne (« gros, corpulent », av. 1872, Th. Gautier ; à propos d'une partie du corps particulièrement développée, milieu du XVIe s., Amyot ; *fort de* [et un nom], XXe s.) ; sens I, 4, 1662, Racine ; sens II, 1659, Molière (*fort en thème,* 1850, A. Karr [au sens péjor., 1914, Gide] ; *fort en gueule,* 1669, Molière ; *esprit fort,* « athée », début du XVIIe s., et « sceptique ou non conformiste », 1690, Furetière ; *il n'est pas* [*très*] *fort,* 1865, Littré) ; sens III, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy (*femme forte,* 1690, Furetière ; *le Dieu fort,* v. 1530, C. Ma-rot ; *forte tête,* 1861, G. Esnault) ; sens IV, 1, v. 1360, Froissart (*l'homme fort,* 1968, Larousse ; *une armée forte,* 1690, Furetière ; *avoir affaire à forte partie,* XIVe s., Cuvelier) ; sens IV, 2, v. 1360, Froissart (*fort de quelque chose,* v. 1530, C. Marot ; *se faire fort de,* XIVe s., Cuvelier ; *se porter fort pour quelqu'un,* 1809, Wailly [*se faire fort pour quelqu'un,* même sens, 1456, La Sale]). — B : sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland* (*terre forte,* XIIIe s., *Roman de Renart ; colle forte,* 1690, Furetière) ; sens I, 2, v. 1196, J. Bodel ; sens I, 3, v. 1354, *Modus ;* sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland* (*mer forte,* v. 1354, *Modus ; consonnes fortes,* et *fortes* n. f. pl., 1872, Larousse ; *temps fort,* 1757, *Encyclopédie*) ; sens I, 5, v. 1207, Villehardouin ; sens I, 6, v. 1530, C. Marot (pour une sauce, etc., 1690, Furetière ; *beurre fort,* 1680, Richelet ; *café, thé fort,* 1890, *Dict. général ; liqueurs fortes,* 1770, Raynal [« qui a une forte teneur en alcool, pour un vin, etc. », XIIIe s.]) ; sens I, 7, av. 1549, Marguerite de Navarre (*une armée forte de,* v. 1680, Racine ; *monnaie, devise forte,* XXe s. ; *payer le prix fort,* XXe s. [d'abord « payer un prix comportant un rabais », 1890, *Dict. général*]) ; sens I, 8, 1080, *Chanson de Roland* (pour des êtres animés, v. 1534, Bonaventure Des Périers ; *le plus fort,* XVe s., Littré) ; sens II, 1, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens II, 2, 1642, Corneille (*cela est plus fort que moi,* 1865, Littré) ; sens II, 3, fin du XIIIe s., Joinville (*à plus forte raison,* 1580, Montaigne) ; sens II, 4, av. 1662, Pascal ; sens II, 5, fin du XIVe s., E. Deschamps (*c'est fort,* 1692, Caillières ; *fort de café,* 1732, Brunot ; *c'est plus fort que de jouer au bouchon, en dire de fortes,* XXe s.) ; sens II, 6, fin du XIVe s., E. Deschamps (*ce n'est pas* [*très*] *fort,* XXe s.) ; sens II, 7, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens II, 8, XXe s.

A. En parlant des êtres animés.

• **I.** DU POINT DE VUE PHYSIQUE. **1.** Qui est doué d'une grande vigueur musculaire, qui peut fournir un grand effort physique : *Un homme fort. Être fort des bras. Depuis sa dernière maladie, il n'est plus très fort. Tu es leste et fort* [...] *, fais-toi contrebandier* (Mérimée). || *Fort comme un bœuf, comme un Turc,* extrêmement fort. || *Le sexe fort,* le sexe masculin, les hommes. || *Prêter main-forte à quelqu'un,* v. MAIN-FORTE. || Par extens. *La manière forte,* l'usage de la force, de la violence, de la contrainte : *Recourir à la manière forte.* || **2.** Qui est doué d'une grande robustesse, d'une grande résistance et semble à l'abri des atteintes : *Forte constitution. Avoir une forte santé. Une forte nature. Une race forte.* || **3.** Qui est d'une grande taille, d'une stature puissante, athlétique : *Le prince parut, grand, fort* (Zola). *Un fort gaillard.* || Par euphémisme, se dit pour gros, corpulent : *Une dame un peu forte* (M. Prévost). *Carola était une jeune femme assez forte, ou, mieux, un peu grasse, mais bien faite et saine d'aspect* (Gide). || *Spécialem.* Se dit d'une partie du corps qui est particulièrement développée : *Un nez fort. Une forte poitrine. Avoir des chevilles fortes. J'aimais ses mains fortes et rouges* (France). || *Fort de* (et un nom désignant une partie du corps), avoir cette partie du corps très développée : *Une femme forte des hanches. Un cheval fort d'encolure.* || **4.** *Class.* et *fig.* Qui marque l'énergie : *Des yeux forts, reluisants et perçants* (Racine).

• **II.** DU POINT DE VUE DES APTITUDES. Qui a de grandes capacités intellectuelles ; qui a des connaissances étendues ou un grand savoir-faire dans tel ou tel domaine : *Être fort en latin. Être fort aux échecs, au billard. Un athlète fort au lancer du poids. Je suis diablement fort sur l'impromptu* (Molière). *J'avançai dans l'étude des langues ; je devins fort en mathématiques, pour lesquelles j'ai toujours eu un penchant décidé : j'aurais fait un bon officier de marine ou de génie* (Chateaubriand). *Sa grande et grosse fille* [...] *qui passait pour être forte sur le piano* (Balzac). || Substantiv. *Un fort en thème,* un élève sérieux qui réussit par son travail ; *péjor.,* un élève travailleur, mais d'une intelligence moyenne : *Après qu'un de nos forts en thème* [...] *lui eut dit un jour :« Il est commode de dédaigner ce dont on ne serait pas capable* [...] *», Protos se piqua, s'entêta quinze jours durant, fit si bien qu'à la composition qui suivit il passa par-dessus la tête de l'autre* (Gide). || Pop. *Fort en gueule,* qui a le verbe haut, la repartie prompte et insolente : *Vous êtes, ma mie, une fille suivante | Un peu trop forte en gueule et fort impertinente* (Molière) ; qui n'est fort qu'en paroles. || Class. *Un esprit fort,* celui qui s'est libéré des croyances religieuses, athée, incrédule : *Il faudrait s'éprouver et s'examiner très sérieusement, avant que de se déclarer esprit fort ou libertin* (La Bruyère) ; *auj.,* personne sceptique ou non conformiste, qui s'est affranchie des préjugés courants : *C'est un bon prêtre, très bienveillant, très paternel et qui passe même à l'archevêché pour un esprit fort, un peu dangereux* (Bernanos). || *Il n'est pas très fort,* euphémisme employé pour désigner quelqu'un de capacité médiocre.

• **III.** DU POINT DE VUE MORAL. Qui est doué d'une grande force morale ; qui est capable de supporter les épreuves, de résister aux sollicitations extérieures ou à ses propres entraînements : *Une âme forte. Qui n'est pas maître de ses passions n'a rien de fort, car il est faible dans le principe* (Bossuet). || *Femme forte* (par allusion à l'Écriture [Prov., XXXI, 10-31]), et, auj., *forte femme,* femme énergique et courageuse : *Dieu suscite de temps en temps des femmes fortes, qu'il élève au-dessus des faiblesses ordinaires de la nature* (Bossuet). || *Le Dieu fort,* le dieu des Hébreux, par opposition aux dieux impuissants des Gentils : *Le vrai Dieu, le Dieu fort est le Dieu des idées* (Vigny). || *Forte tête,* se dit d'une personne indocile, rebelle à la discipline.

• **IV.** DU POINT DE VUE DE L'ACTION. **1.** Qui a la force matérielle, qui dispose des moyens d'imposer sa volonté, d'assurer son autorité (en parlant d'une personne ou d'un groupement de personnes) : *Un roi fort. Un gouvernement fort. Régime fort.* || *L'homme fort,* celui dont le pouvoir est déterminant dans une collectivité : *L'homme fort d'un parti, d'un pays.* || *Une armée forte,* capable d'assurer la victoire par sa puissance, son efficacité : *Il était nécessaire que l'armée florentine s'avançât, aussi forte que possible* (France). [V. aussi § B, I, n. 7] || *Avoir affaire à forte partie,* avoir un adversaire, un concurrent redoutable ; être en butte à des difficultés importantes. || **2.** Qui a de l'influence, de puissants moyens d'action, du fait de sa situation, de sa position dans la société : *Il est fort grâce à ses nombreuses relations. Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître* (Rousseau). *La menace du plus*

fort me fait toujours passer du côté du plus faible (Chateaubriand). || *Fort de quelque chose,* qui tire sa force, sa conviction, son assurance de cette chose : *Fort de mon bon droit, j'ai protesté. Valois plein d'espérance et fort d'un tel appui...* (Voltaire). || *Se faire fort de,* s'estimer, s'affirmer capable de : *Il se targuait de leur intimité, se faisait fort d'adoucir son ami* (Barrès). *Et, comme ils se font forts de pouvoir, en deux ou trois semaines, contraindre militairement la Serbie à capituler, quels risques courent-ils ?* (Martin du Gard). [V. Rem.] || *Se porter fort pour quelqu'un,* se porter garant pour lui : *Tous les habitants notables de Greux et de Domremy se portèrent fort les uns pour les autres* (Hanotaux). [V. REM.]

• SYN. : **I, 1** *athlétique, costaud* (fam.), *musclé ;* **2** *résistant, robuste, solide, vigoureux ;* **3** *corpulent, massif ; épais, volumineux.* || **II** *bon, calé* (fam.), *capable, doué, excellent, ferré* (fam.), *habile, maître, trapu* (arg. scol.). || **III** *courageux, inébranlable, résolu, trempé.* || **IV, 1** *absolu, despotique, dictatorial ;* **2** *influent, puissant.* — CONTR. : **I, 1** *chétif, déficient, malingre, souffreteux ;* **2** *débile, délicat, fragile ;* **3** *fluet, frêle, menu, mince, rachitique.* || **II** *ignorant, mauvais, médiocre, nul.* || **III** *faible, frivole, influençable.* || **IV, 1** *impuissant, inconsistant, velléitaire, vulnérable ;* **2** *faible, humble, petit.*

B. En parlant des êtres inanimés.

• **I.** APPLIQUÉ À DES CHOSES MATÉRIELLES. **1.** Qui présente une grande solidité, une grande robustesse, qui peut résister à différentes actions (choc, pression, étirement, etc.) par son épaisseur, sa densité, sa structure : *Du papier, du carton fort. Un fil fort. Une forte barbe. De fortes murailles. Une poutre qui n'est pas assez forte. Avec ses fortes chaussures, il ressemble à un paysan quelconque* (Bernanos). || *Terre forte,* terre argileuse, compacte, difficile à labourer. || *Colle forte,* colle douée d'un grand pouvoir adhésif et qui donne un collage très résistant. || *Coffre-fort,* v. à l'ordre alphab. || **2.** Qui est doté de puissants moyens de défense et est en état de résister aux attaques : *Place forte. Ville forte. Château fort. L'ennemi occupe de fortes positions.* || **3.** *Class.* Épais, touffu, dru (en parlant de la végétation) : *Les blés sont forts cette année* (Acad., 1694). *Un bois extrêmement fort* (*ibid.*). || **4.** Qui se manifeste, agit avec force ou intensité (surtout en parlant des agents physiques) : *Une forte vibration. Une forte poussée. Une forte secousse tellurique. Vent fort. Vagues fortes. En cet endroit du fleuve, le courant est très fort. Il appelle à lui d'une voix forte les chefs de l'armée* (Fénelon). *Le rugissement du lion, fort, sec, âpre, est en harmonie avec les sables embrasés où il se fait entendre* (Chateaubriand). || *Mer forte,* état de la mer quand les lames sont creuses et secouent le bâtiment. || *Consonnes fortes,* ou, substantiv., *fortes,* consonnes émises avec une tension articulatoire marquée des organes phonateurs (par opposition à *consonnes douces*) : [p], [t], [k] *sont des consonnes fortes.* || *Temps fort,* en musique, temps le plus accentué de la mesure. || **5.** Qui agit avec efficacité, qui peut produire de grands effets : *Un acide fort, une base forte. L'acide sulfurique est un acide fort. Un médicament fort. Un engrais, un désherbant très fort, à utiliser avec précaution.* || *Eau-forte,* v. à l'ordre alphab. || **6.** Qui produit une impression marquée, et souvent désagréable, sur les organes des sens : *Lumière forte. Bruit fort. Odeur forte. Une forte odeur d'essence. Une douce odeur de tabac maure se mêle alors aux fortes exhalaisons de ce taudis* (Fromentin). || *Par extens.* Se dit d'une substance, d'un aliment dont la saveur, l'odeur affectent avec intensité le goût, l'odorat : *Sauce forte. Condiment très fort. Un fromage fort. Aimer le tabac fort. Il est de forts parfums pour qui toute matière | Est poreuse* (Baudelaire). || *Beurre fort,* beure rance, à saveur âcre et odeur désagréable. || *Café, thé fort,* infusion de café, de thé très concentrée. || *Liqueurs fortes,* liqueurs à grande teneur en alcool : *J'entrais en des cafés et demandais quelque liqueur forte que je buvais avec flamme* (Sainte-Beuve). || **7.** Considérable par l'importance, la quantité, la valeur (en parlant de choses mesurables ; généralement placé avant le nom) : *De fortes pluies. Une forte chaleur. Une forte chute de neige. Un navire de fort tonnage. Une forte somme. Un fort salaire. Au cours du dernier trimestre, on a constaté une forte hausse des prix de détail. De fortes chances.* || *Une armée forte de,* une armée dont l'effectif est de : *L'armée d'Alexandre, forte de trois cent mille hommes* (Ségur). [V. aussi § A, IV, n. 1.] || *Monnaie, devise forte,* monnaie qui, dans les relations internationales, est librement négociable et immédiatement convertible contre les monnaies les plus appréciées. || *Payer le prix fort,* payer le prix maximal, un prix sur lequel il n'a été consenti aucune réduction ; *par extens.,* payer plus qu'on ne devrait. || **8.** *Class.* et *fig.* Difficile, pénible, lourd : *Ils trouvèrent une montagne forte à monter* (Acad., 1694). *Je ne vous demande pas de* [...] *faire un homme d'esprit, un homme bien fait, une belle femme ; l'entreprise est forte et au-dessus de vous* (La Bruyère). || Se disait aussi en parlant des êtres animés : *Il n'est tigre d'Asie, il n'est lion d'Afrique | Ni monstre si funeste et si fort à dompter* (Rotrou). || Class. *Le plus fort,* le plus pénible ou le plus désagréable : *Que reste-t-il ? le plus fort en est fait* (La Fontaine).

• **II.** APPLIQUÉ À DES CHOSES IMMATÉRIELLES. **1.** Qui est ressenti avec une vivacité, une acuité particulière (en parlant d'une sensation, d'une impression) : *Éprouver une forte douleur. Le nouveau directeur a fait une forte impression.* || **2.** Qui s'impose d'une façon impérieuse (en parlant d'un état affectif, d'un état de conscience) : *Un sentiment très fort. Une forte tentation. Il a un fort penchant pour la paresse. À moins d'une secrète et forte antipathie* (Corneille). *Les opinions et surtout la vanité sont plus fortes que les intérêts* (Constant). *Une résolution forte change sur-le-champ le plus extrême malheur en un état supportable* (Stendhal). *Leur rivalité est d'autant plus forte qu'elle ne tient sans doute à rien* (Camus). || *Cela est plus fort que moi,* se dit d'un sentiment, d'un entraînement auquel on ne peut résister. || **3.** Qui est solidement fondé, qui suscite l'adhésion de l'esprit par son caractère d'évidence : *Fortes objections. Fortes présomptions. C'est un argument fort.* || *À plus forte raison,* d'autant plus, plus encore. || **4.** Qui a un grand pouvoir d'évocation, qui joint la force à la justesse (en parlant des moyens d'expression, des œuvres) : *Style fort. Au sens fort du mot. Son dernier roman est une œuvre très forte. Je vous écoute dire, et votre rhétorique | En termes assez forts à mon âme s'explique* (Molière). || **5.** Qui dépasse la mesure ; qui est difficile à admettre, à croire, du fait de son caractère excessif, outré : *Plaisanteries un peu fortes.* || *C'est fort, c'est un peu fort, c'est trop fort,* ou, fam., *c'est un peu fort de café,* cela dépasse les bornes, c'est difficile à accepter ou à supporter : *Qu'avec de la matière et du mouvement on fasse des organes sentants et des têtes pensantes, cela est bien fort* (Rousseau). *« Vous croyez à cela, Monseigneur ? — Je voudrais bien savoir comment je n'y croirais pas. — Hum, c'est bien fort »* (Musset). *S'ennuyer autant que je fais, c'est trop fort* (Vigny). *Ils ne sont pas encore venus savoir de vos nouvelles ? C'est un peu fort de café cela !* (Balzac). || Fam. *C'est plus fort que de jouer au bouchon* (*dans la neige*), c'est extraordinaire, incroyable ou inexplicable. || *En dire de fortes,* tenir des propos incroyables ou inconvenants. || **6.** Qui témoigne d'une habileté, d'un talent hors du commun (en parlant des actions, des réalisations) : *Ce tour de prestidigitation est très fort.* || Fam. *Ce n'est pas fort, ce n'est pas très fort,* cela ne témoigne pas d'une grande intelligence, d'un savoir-faire particulier. || **7.** Qui atteint un haut niveau, un haut degré de qualité (en parlant des connaissances, des acquisitions intellectuelles) : *Avoir de fortes connaissances scientifiques. Une forte instruction.*

Il achevait alors de fortes et brillantes études (Chateaubriand). || **8.** *Verbe fort,* en grammaire, verbe irrégulier.

• SYN. : **I, 1** *dur, épais, résistant ;* **2** *fortifié ;* **4** *impétueux, intense, sonore, violent ;* **5** *efficace ;* **6** *aveuglant, éblouissant, éclatant, entêtant, étourdissant, fétide, vif ; épicé, piquant, relevé ;* **7** *abondant, dense, énorme, grand, important.*|| **II, 1** *aigu, cuisant, insoutenable, intolérable, marquant ;* **2** *intense, invincible, irrésistible, marqué, tenace ;* **3** *grave, lourd, sérieux ;* **4** *convaincant, éloquent, expressif, vivant ;* **6** *étonnant, extraordinaire.* — CONTR. : **I, 1** *fin ;* **4** *assourdi, atténué, léger, sourd ;* **5** *anodin, inefficace, inopérant ;* **6** *doux, suave, tamisé, voilé, fade ;* **7** *fin, mince, modéré, petit.*|| **II, 1** *insignifiant ;* **3** *contestable, discutable, hasardeux ;* **5** *modéré, tolérable ;* **6** *banal, commun, quelconque.*

• REM. Dans les expressions *se faire fort de, se porter fort pour,* l'adjectif *fort* demeure invariable. Cet usage, conforme à l'ancienne langue, est généralement respecté ; toutefois, certains font logiquement varier l'adjectif : « *La Libre Parole* » *se fit forte de prouver...* (Barrès).

◆ **fort** adv. (sens I, 1, 1273, Adenet ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*sentir fort,* XX^e^ s. ; *de plus en plus fort,* début du XV^e^ s., Ch. d'Orléans ; *de plus en plus fort !,* 1872, Larousse ; *y aller fort,* 1916, G. Esnault] ; sens II, 1-2, début du XV^e^ s., Ch. d'Orléans).

I. ADVERBE DE MANIÈRE. **1.** En déployant une grande force physique : *Frapper fort. Serrer très fort. Mais la source suspendue | Lui répond sans dureté : | Si fort vous m'avez mordue | Que mon cœur s'est arrêté !* (Valéry). || **2.** Avec une grande intensité : *Parler fort. Il a gelé très fort la nuit dernière. Votre poste de radio marche trop fort. Un enfant qu'elle avait eu le chagrin de gronder trop fort* (Vigny). *Mon cœur battait si fort que j'avais de la peine à avancer* (Proust). || *Sentir fort,* dégager une odeur violente. || *De plus en plus fort,* en allant crescendo, en augmentant : *Crier de plus en plus fort.* || Fam. *De plus en plus fort !,* exclamation qui marque l'étonnement, l'admiration devant un exploit plus étonnant que le précédent. || Fam. *Y aller fort,* exagérer en paroles, en actes.

II. ADVERBE DE QUANTITÉ. **1.** Avec un verbe, une loc. verbale, a des emplois limités dans la langue écrite et signifie « beaucoup, extrêmement » : *Avoir fort à faire. Se tromper fort. Soupçonner fort que... Je doute fort qu'il réussisse. J'ai cela fort à cœur* (Acad.). *Celle* [la plaisanterie] *de M. d'Anquetil l'irrita fort* (France). || *Class.* Cet emploi était beaucoup plus étendu au XVII^e^ s. : *Je vous excusai fort sur votre intention* (Molière). *Il faut que ceux qui parlent de la sorte n'aient pas fort lu les anciens* (Boileau). || **2.** Devant un adjectif, un autre adverbe, une expression adjectivale ou adverbiale, marque le superlatif et signifie « très » (dans un style plus recherché) : *Fort beau, fort laid. Fort bien. Une femme fort intelligente. Il a fort mauvais caractère. La duchesse, cette fois, était fort agitée* (Stendhal). *Votre inhumanité intellectuelle et technique se concilie fort aisément, et même fort heureusement, avec votre humanité* (Valéry). *Il est fort au-dessus de l'ordinaire* (Acad.).

• SYN. : **I, 1** *dur, durement, fortement, vigoureusement, violemment.* — CONTR. : **I, 1** *délicatement, doucement, modérément.*

2. fort [fɔr] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens I, 1 [« portefaix », 1690, Furetière ; *fort de la Halle,* 1732, Trévoux] ; sens I, 2, début du XV^e^ s., Gerson ; sens I, 3, 1835, V. Hugo ; sens II, XIII^e^ s. ; sens III, 1, 1690, Furetière [*fort d'une épée,* 1671, Pomey ; *fort d'un navire,* 1865, Littré] ; sens III, 2, 1630, Chapelain [« repaire, retraite de certains animaux dans un bois fourré », v. 1354, *Modus*] ; sens III, 3, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens III, 4, XIV^e^ s. [« ce en quoi une personne excelle », 1648, Guez de Balzac]).

I. PERSONNE FORTE. **1.** Personne d'une grande vigueur musculaire, capable de gros efforts physiques (peu usité au sens général). || *Spécialem.* et *vx.* Portefaix, crocheteur : *Les forts du port Saint-Nicolas* (France). || *Fort de la Halle* (vx), *fort des Halles* ou simplem. *fort,* portefaix agréé faisant le service des Halles de Paris : *À votre place, je paierais un fort de la Halle pour lui flanquer une raclée* (Flaubert). || **2.** Personne qui détient la puissance matérielle (l'autorité, les moyens financiers, etc.) : *Protéger le faible contre le fort. L'orgueil du fort se laisse aller aisément à croire que le faible a été formé pour lui* (Condorcet). || **3.** Personne qui a une grande force morale, qui montre de la fermeté, du courage dans l'adversité : *Il s'applique d'abord à montrer de la sérénité : l'indifférence des forts* (Barrès).

II. CHOSE FORTE. Ouvrage de fortification présentant un certain nombre de fronts : *Malte était debout, avec ses forts, ses canons à fleur d'eau* (Vigny).

III. PARTIE FORTE DE QUELQUE CHOSE OU DE QUELQU'UN. **1.** *Fort d'une voûte, d'une poutre,* la partie qui offre le plus de résistance à la charge. || *Fort d'une épée,* le tiers du tranchant à partir de la garde, avec lequel les parades ont le plus de force. || Par extens. *Fort d'un navire,* sa plus grande largeur. (On dit aussi LARGEUR AU FORT.) || **2.** *Class.* Partie la plus dense, la plus serrée d'un bois, d'une forêt : *S'enfoncer dans le fort du bois. Courir dans le fort* (Acad., 1694). || *Auj.* et *spécialem.* Repaire, retraite de certains animaux dans un bois fourré : *Le lièvre sortant de son fort et allant au gagnage* (Le Roy). || **3.** Fig. *Au fort de, au plus fort de, dans le fort de,* au plus haut degré de, au moment où une chose atteint sa plus grande intensité : *Au fort de la chaleur. Au plus fort de sa colère. Dans le fort du combat. Je n'avais pas de feu dans mon taudis, même au plus fort de l'hiver* (Béranger). || **4.** *Fig.* Ce qui fait la force, la puissance, la qualité essentielle d'une personne ou d'une chose (généralement par opposition à *faible,* le côté négatif) : *Les hommes d'ailleurs, qui tous savent le fort et le faible les uns des autres, agissent aussi réciproquement comme ils croient le devoir faire* (La Bruyère). *Jean connaissait bien le fort et le faible de cette tendresse maternelle* (Margueritte). || *Spécialem.* Ce en quoi une personne excelle (auj., le plus souvent dans des tournures négatives) : [M. de Saci] *crut* [...] *devoir mettre M. Pascal sur son fort et lui parler des lectures de philosophes dont on le voyait tout rempli* (Sainte-Beuve). *La bêtise n'est pas mon fort* (Valéry). *Dans les derniers temps de sa vie, la Révérende Mère donnait un peu sans compter. Compter n'était pas son fort* (Bernanos).

• SYN. : **I, 2** *puissant.* || **II** *forteresse, fortin.* || **III, 3** *cœur.* — CONTR. : **I, 2** *faible, humble, petit.* || **III, 3** *début, seuil.*

forte [fɔrte] adv. (mot ital. signif. « fortement », du lat. *fortis* [v. FORT 1] ; 1767, J.-J. Rousseau). Terme musical de nuance, indiquant que l'exécutant doit renforcer le son (abrév. *f* ou *F*) : *Jouer forte. Musiciens, un peu de musique, forte !* (Richepin).

◆ n. m. invar. (1845, Bescherelle). Passage musical qui doit être exécuté en renforçant le son : *Rendez bien les forte.*

fortement [fɔrtəmɑ̃] adv. (de *fort,* adj. [v. ce mot] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *fortment* [*fortement,* XIV^e^ s.], au sens I, 5 ; sens I, 1 et 3, milieu du XVIII^e^ s., Buffon [écrit *fortement*] ; sens I, 2, 1273, Adenet [écrit *fortement*] ; sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland* [écrit *forment ; fortement,* XIV^e^ s.] ; sens II, XII^e^ s., *Roncevaux* [écrit *forment ; fortement,* 1564, J. Thierry]).

I. 1. Avec force : *Frapper, appuyer fortement.* || **2.** Avec solidité : *Cela tient fortement à la muraille* (Acad.). *Un nœud fortement serré ;* et littér. : *Tournant vers le moine sa maigre face où s'attachaient fortement un nez en bec d'aigle et des mâchoires menaçantes, il demanda encore : « Pourquoi ce peuple me hait-il ? »* (France). || Avec des moyens puissants : *La vraie conception militaire d'une défense eût été* [...] *de la reporter dans des positions fortement retranchées* (Maurois). || **3.** Avec netteté : *Le contour des membres doit être accusé fortement* (Buffon). *Des traits fortement marqués.* || **4.** Avec vigueur, avec énergie : *S'exprimer fortement. Un système, un ouvrage fortement pensé. Un caractère fortement*

trempé. || **5.** Avec intensité : *Avant de désirer fortement une chose, il faut examiner quel est le bonheur de celui qui la possède* (La Rochefoucauld). *Je crois en Dieu tout aussi fortement qu'en aucune vérité* (Rousseau).

II. Grandement, beaucoup, très : *Un régime, un gouvernement fortement ébranlé. Une personne fortement irritée. Il a été fortement tenté d'accepter cette proposition.*

● SYN. : **I, 1** *fort, vigoureusement, violemment ;* **2** *ferme, fermement, solidement ;* **3** *nettement ;* **4** *énergiquement, puissamment, résolument ;* **5** *ardemment, intensément, passionnément, profondément, vivement, vraiment.* || **II** *considérablement, extrêmement, formidablement* (fam.). — CONTR. : **I, 1** *délicatement, doucement ;* **2** *faiblement, légèrement ;* **3** *vaguement ;* **4** *mollement ;* **5** *médiocrement, modérément.* || **II** *guère, peu.*

forte-piano [fɔrtepjano] n. m. (mots ital. signif. proprem. « fortement » [*forte,* v. ce mot] et « doucement » [*piano,* v. ce mot] ; 1802, Flick [v. Rem. ci-après]). Nom donné pendant un certain temps à l'instrument à touches et à cordes métalliques appelé auj. PIANO : *Combien je me trouve heureux d'avoir, depuis l'âge de onze ans, fait apprendre à ma nièce la harpo-lyre et le forte-piano* (Musset).

● REM. On a dit aussi PIANO ET FORTE (1766, Barbier), PIANOFORTE (1774, Brunot), ou simplem. FORTE (av. 1850, Balzac) : *Votre filleule a un si beau talent sur le forte que nous serions bien enchantés de l'entendre* (Balzac).

◆ adv. (1829, Boiste). Terme musical de nuance indiquant qu'il faut d'abord chanter ou jouer *forte,* et tout de suite après *piano.* (Abrév. *Fp.*)

forteresse [fɔrtərɛs] n. f. (probablem. lat. pop. **fortaricia,* lieu fortifié, de *fortis* [v. FORT 1] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *forterece* [*forteresse,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1839, Stendhal ; sens 3, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 4, v. 1943). **1.** Lieu fortifié assez vaste, défendu par de nombreux ouvrages et protégeant une assez grande étendue de pays : [La barricade] *avait trois fronts, mais n'avait plus d'issue. Forteresse, mais souricière* (Hugo). *Troupes, artillerie de forteresse.* || **2.** Château fort, citadelle servant de prison d'État : *Quelques forteresses affamées de prisonniers se juchent sur des rocs comme de vieux vautours* (Chateaubriand). *Bompard* [...] *dirigeait la chapelle du roi de Hollande, du dernier bien avec la sœur du roi, ce qui lui avait valu six mois de casemate à la forteresse de La Haye* (Daudet). || **3.** *Fig.* et *littér.* Ce qui résiste aux atteintes ou aux influences de l'extérieur ; refuge suprême : *Au milieu de cette plaine uniforme que l'égalité a créée autour de nous, une seule forteresse est restée debout, celle de l'esprit* (Renan). *Le village est la dernière forteresse de l'ignorance et de la misère* (About). || **4.** *Forteresse volante, nom donné,* en 1942, aux bombardiers lourds américains : *Une formation de forteresses volantes.*

● SYN. : **1** *citadelle, fort, place forte.*

fortiche [fɔrtiʃ] adj. et n. (de *fort,* adj. ; 1897, au sens 1, et 1915, au sens 2, G. Esnault). **1.** *Pop.* Fort physiquement, vigoureux : *Le rouquin, qui était le plus fortiche, en a joué* [= a sauté] *par la fenêtre* (Dorgelès). || **2.** *Pop.* Intelligent, astucieux ; calé : *Entre nous, il n'est pas fortiche* (Bourdet).

fortifiable [fɔrtifjabl] adj. (de *fortifier ;* v. 1536, M. Du Bellay). Qui peut être fortifié (rare) : *Une ville qui n'est pas fortifiable.*

fortifiant, e [fɔrtifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fortifier ;* 1543, Godefroy, comme n. m., au sens de « ouvrier qui travaille aux fortifications » ; comme adj., au sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Qui accroît ou rétablit les forces physiques : *Aliment fortifiant. Nourriture fortifiante.* || **2.** *Fig.* Qui réconforte, redonne courage et confiance (vieilli) : *Sa vie même était un exemple plus fortifiant que beaucoup de leçons* (Fromentin).

● SYN. : **1** *reconstituant, remontant* (fam.), *réparateur ;* **2** *stimulant, tonique, vivifiant.*

◆ **fortifiant** n. m. (1833, Sainte-Beuve). Remède ou aliment propre à accroître ou à rétablir le tonus musculaire et général de l'organisme : *La sœur m'a donné un fortifiant* (Guillaumin).

fortification [fɔrtifikasjɔ̃] n. f. (bas lat. *fortificatio,* action de fortifier, de *fortificatum,* supin de *fortificare* [v. FORTIFIER] ; 1360, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans* [*fortification naturelle,* 1890, *Dict. général*]). **1.** Action de fortifier une place. || Art de construire des ouvrages de défense militaire : *Étudier la fortification. Ils tiennent aussi des écoles* [...] *de fortification et de géométrie* (Chateaubriand). || **2.** Ouvrage de défense militaire (souvent au plur.) : *Une ville de Moyen Âge entourée de fortifications gothiques* (Chateaubriand). || *Fortification naturelle,* élément naturel favorisant la défense : *Une chaîne de montagnes est une fortification naturelle.*

fortifié, e [fɔrtifje] adj. (part. passé de *fortifier*). Défendu par des fortifications : *Une ancienne ville fortifiée.*

fortifier [fɔrtifje] v. tr. (bas lat. *fortificare,* fortifier, de *fortis* [v. FORT 1] et *facere,* faire ; v. 1360, Froissart, comme v. pr., au sens de « prendre [quelqu'un] comme auxiliaire » ; comme v. tr., aux sens I, 1 et 3-4, 1580, Montaigne ; sens I, 2, v. 1560, Paré ; sens II, v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans* [*se fortifier,* « s'entourer de remparts, etc. », XIVe s., Cuvelier]).

I. 1. Accroître les forces de l'organisme, en particulier la vigueur musculaire : *Les exercices physiques fortifient les muscles. Une alimentation, un régime qui fortifie.* || **2.** Rendre plus solide, plus résistant : *Fortifier un mur, une charpente.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Affermir moralement, donner du courage, réconforter : *Je devinais* [...] *des misères physiques et morales dont le voisinage était loin de me fortifier* (Fromentin). || **4.** *Fig.* et *littér.* Renforcer quelqu'un dans sa détermination, sa position : *Fortifier quelqu'un dans ses opinions, dans ses résolutions.* || Corroborer, appuyer quelque chose, lui donner du poids : *Jamais l'intolérance n'a fortifié une vérité ni affaibli une erreur* (Ségur). *Cette idée est sauvée et fortifiée par les jeux* (Alain).

II. Protéger une ville, une position, une région par des ouvrages de défense : *Fortifier une frontière.*

● SYN. : **I, 1** *développer, réconforter, refaire, remonter* (fam.), *retaper* (fam.), *revigorer, tonifier, vivifier ;* **2** *consolider, étayer, renforcer, soutenir.* — CONTR. : **I, 1** *affaiblir, anémier, débiliter, épuiser ;* **2** *abattre, démolir, miner, saper.*

◆ v. intr. (av. 1704, Bossuet). *Class.* Devenir plus fort : *Si nous laissons vieillir et fortifier cette mauvaise habitude* (Bossuet).

◆ **se fortifier** v. pr. (sens 1 et 3, 1690, Furetière ; sens 2, 1651, Corneille). **1.** Se rendre ou devenir plus fort physiquement : *Les muscles se fortifient par la culture physique.* || **2.** *Fig.* et *littér.* S'affermir moralement : *Je n'eus pas trop de peine à me fortifier contre cette franchise* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *littér.* Devenir plus fort, se confirmer, prendre du poids : *Je me penchais vers l'avenir où déjà je voyais mon petit enfant me sourire : pour lui se reformait et se fortifiait ma morale* (Gide).

fortifs [fɔrtif] n. f. pl. (abrév. de *fortifications ;* 1881, G. Esnault, écrit *fortifes ; fortifs,* 1920, Sainéan, *le Langage parisien*). *Pop.* et *vx.* Les vestiges des anciennes fortifications de Paris et la « zone » voisine : *Cabanes et cahutes basses semblables à celles du « terrain de zone » au-delà des fortifs* (Gide). *Ces anciennes fortifs, lisière montueuse plantée d'arbres, excavée de ravins...* (Colette). *Le dimanche, tandis que le père, ouvrier plombier, jouait aux boules sur les fortifs...* (Martin du Gard).

fortin [fɔrtɛ̃] n. m. (ital. *fortino,* dimin. du n. m. *forte,* fort, lat. *fortis* [v. FORT 1] ; 1642, Oudin). Petit fort.

fortiori (a) loc. adv. V. A FORTIORI.

fortis [fɔrti] n. m. (de *fort,* adj. ; 1845, Bescherelle). Terrasse en forme d'escalier, soutenue par un mur de pierres sèches et pratiquée sur la pente des montagnes déboisées pour maintenir les terres.

fortissimo [fɔrtisimo] adv. (mot ital., superl. de *forte* [v. ce mot] ; 1757,

Encyclopédie). Terme de musique indiquant qu'un passage doit être joué ou chanté le plus fort possible. (Abrév. *ff* ou *Ff.*)

◆ n. m. invar. (1845, Bescherelle). Morceau, passage musical exécuté selon cette indication : *Tout le temps que nous jouions* [du piano], *ces dames n'arrêtaient pas de causer ; leurs voix s'élevaient à la faveur de nos fortissimo* (Gide).

• CONTR. : *dolcissimo, pianissimo.*

fortitude [fɔrtityd] n. f. (lat. *fortitudo,* force physique, courage, énergie, de *fortis* [v. FORT 1] ; v. 1361, Oresme [le mot semble n'être pas attesté entre 1592 — Montaigne — et 1827 — Chateaubriand]). Énergie, force morale (rare) : *Défions-nous de ce mouvement d'amour-propre qui nous fait croire à la fortitude de notre âme* (Chateaubriand).

fortran [fɔrtrɑ̃] n. m. (agglutination de la première syllabe de *for*[*mulation*] et du début de l'adj. fém. *tran*[*sposée*] ; 1968, Larousse). En informatique, langage de programmation synthétique, destiné à faciliter l'utilisation des ordinateurs par les scientifiques.

fortuit, e [fɔrtɥi, -it] adj. (lat. *fortuitus,* qui se produit par hasard, accidentel, de *fors,* sort, hasard [seulement employé au nominatif *fors* et à l'ablatif *forte*] ; XIVe s. [*cas fortuit,* 1662, Molière]). Qui arrive sans être prévu et semble dû au hasard : *Mis en éveil* [...], *comment n'aurait-il pas vu là plus qu'une fortuite coïncidence ?* (Gide). *J'ai insisté quelque peu sur ce modèle imaginaire d'un acte à demi fortuit, à demi déterminé, afin de suggérer toute la fragilité des distinctions* (Valéry). ‖ *Cas fortuit,* en droit, événement imprévu causant la destruction de la chose due et libérant le débiteur.

• SYN. : *accidentel, contingent, imprévisible, imprévu, inattendu, inopiné, occasionnel.* — CONTR. : *attendu, prévisible, prévu.*

◆ **fortuit** n. m. (av. 1784, Diderot). Ce qui est fortuit : *Le fortuit y semble voulu* (Hugo). *Le fortuit m'a toujours moins intéressé que le nécessaire...* (Gide).

fortuitement [fɔrtɥitmɑ̃] adv. (de *fortuit ;* 1562, J. Grévin). Par hasard : *Rencontrer fortuitement quelqu'un.*

• SYN. : *accidentellement.*

fortune [fɔrtyn] n. f. • ÉTYM. Lat. *fortuna,* sort, hasard, bonheur, chance, malheur, condition, situation, destinée, et, au plur., « les biens, la richesse » ; v. 1130, *Eneas,* aux sens I, 1-2 ; sens II, 1, v. 1265, Br. Latini (*la fortune des armes, tenter fortune,* 1865, Littré ; *courir fortune de,* fin du XVIe s., Brantôme ; *dîner à la fortune du pot,* 1762, Acad. ; *de fortune,* « par hasard », 1580, Montaigne ; *par fortune,* v. 1534, Bonaventure Des Périers ; *de bonne fortune,* av. 1648, Voiture ; *de fortune,* « improvisé », début du XXe s. ; *voile de fortune,* 1678, Guillet) ; sens II, 2, 1636, Monet (*être en fortune,* 1689, Mme de Sévigné ; *soldat de fortune,* v. 1570, Carloix ; *officier de fortune,* 1798, Acad.) ; sens II, 3, fin du XIVe s., *Vie de saint Eustache* (« risque », av. 1673, Molière ; *fortune de mer,* 1690, Furetière) ; sens II, 4, v. 1361, Oresme (*bonne fortune ; être en bonne fortune,* 1713, Hamilton ; *avoir de bonnes fortunes,* av. 1648, Voiture ; *homme à bonnes fortunes,* 1686, Baron ; *mauvaise fortune,* v. 1530, C. Marot ; [*faire*] *contre mauvaise fortune bon cœur,* 1690, Furetière) ; sens III, 1, v. 1265, Br. Latini (*bonne fortune,* 1636, Monet) ; sens III, 2, 1610, d'Urfé ; sens III, 3, 1688, La Bruyère (« succès large et rapide », av. 1778, Voltaire) ; sens III, 4, 1662, Molière ; sens III, 5, début du XVIIe s., Malherbe (*revers de fortune,* 1865, Littré) ; sens III, 6, 1640, Corneille (*faire fortune,* 1688, La Bruyère ; *perdre fortune,* av. 1673, Molière) ; sens IV, 1, XVe s. (« sommes, gains très importants », 1872, Larousse ; *faire fortune,* 1837, Balzac ; *situation de fortune,* XXe s. ; *les biens de fortune,* 1656, Scarron ; *fortune d'or, d'argent,* 1704, Laurière ; *fortune de mer, fortune nationale,* XXe s.) ; sens IV, 2, av. 1704, Bourdaloue.

I. 1. *La Fortune* (avec une majuscule), divinité antique qui présidait aux événements fortuits de l'existence humaine : *Mais que vous sert votre mérite ? | La Fortune a-t-elle des yeux ?* (La Fontaine). *Le temple de la Fortune. La roue de la Fortune.* ‖ **2.** *Par extens.* Puissance mystérieuse qui semble favoriser tantôt les uns, tantôt les autres, distribuant capricieusement les biens et les maux : *Les coups, les caprices de la fortune. La fortune est aveugle, inconstante, capricieuse, changeante* (Acad.). *Les faveurs de la fortune* (Acad.). *La fortune l'ayant traité à la façon des cailloux que la mer polit en les roulant* (France). *Il* [un bel ouvrage de musique ou de poésie] *nous naquit de la Muse, ou nous vint de la Fortune* (Valéry).

II. 1. *Class.* et *littér.* Hasard, chance bonne ou mauvaise : *Un grand donne plus à la fortune lorsqu'il hasarde une vie destinée à couler dans* [...] *le plaisir* [...] *qu'un particulier qui ne risque que des jours misérables* (La Bruyère). *De quelque manière que vous jetiez les dés, ils amèneront toujours les mêmes points ; voilà une étrange fortune !* (Chateaubriand). ‖ *La fortune des armes,* les hasards, les chances de la carrière militaire. ‖ Class. *Courir fortune de,* être en passe de, sur le point de (en parlant d'une éventualité heureuse ou malheureuse) : *Il a couru fortune d'épouser une grande héritière* (Acad., 1694). *Il a couru fortune d'être noyé* (*ibid.*). *Je cours fortune d'être mis à la Bastille* (La Rochefoucauld). ‖ Auj. *Être invité, venir dîner à la fortune du pot,* en toute simplicité, sans cérémonie. ‖ *Tenter fortune,* s'engager dans une entreprise dont on ne peut raisonnablement prévoir l'issue. ‖ Class. *De fortune, par fortune,* par hasard : *Comme elle disait ces mots, | Le loup de fortune passe* (La Fontaine). *Je l'avais sous mes pieds rencontré* [un portrait] *par fortune* (Molière). ‖ Class. *De bonne fortune,* par un heureux hasard, par chance : *De bonne fortune pour nous, le curé était ignorant, et ne prêcha point* (La Fontaine). ‖ Auj. *De fortune,* se dit d'une chose improvisée, réalisée avec les moyens dont on dispose, et de caractère provisoire : *Faire une réparation de fortune. C'est une installation de fortune dans un ancien cabinet de débarras* (Romains) ; et au fig. : *Nous voilà* [...] *dans un monde où rien n'est selon un plan* [...], *où nécessité l'ingénieuse montre ses solutions de fortune* (Alain). ‖ *Voile de fortune,* voile légère supplémentaire, que l'on établit pour remédier à l'insuffisance du vent. ‖ **2.** *Class.* Hasard heureux, chance, bonheur : *Quelque peu de fortune à notre adresse jointe* (Molière). *Peut-être la fortune est prête à vous quitter* (Racine). ‖ Class. *Être en fortune,* être en verve : *M. le Prince, Mme la Princesse me vinrent dire un mot* [...]. *Je répondis à tout, car j'étais en fortune* (Sévigné). ‖ Class. *Soldat de fortune,* celui qui, par son seul mérite, avait pu accéder à un grade élevé. ‖ Class. *Officier de fortune,* soldat devenu officier. ‖ **3.** *Class.* Hasard malheureux, malchance, malheur : *Lors, de mon coin, vous me verrez sortir | Incontinent, de crainte de fortune* (La Fontaine). *Contre fortune bon cœur* (Acad. , 1694). ‖ *Spécialem.* et *class.* Risque : *Vous vous réglerez là-dessus à votre fantaisie, et ce sera à vous à prendre la fortune de l'un ou de l'autre choix* (Molière). ‖ Auj. *Fortune de mer,* en droit maritime, tout risque fortuit susceptible d'atteindre le navire et sa cargaison, et dont l'armateur doit répondre. (V. aussi § IV, n. 1.) ‖ **4.** *Auj.* et *littér.* S'emploie avec un qualificatif (*bon, mauvais, heureux, excellent,* etc.). ‖ *Bonne fortune,* chance, hasard heureux : *Mais, comme il lui est toujours arrivé depuis, il ne sut profiter ni de la bonne ni de la mauvaise fortune* (Chateaubriand). *Leibnitz eut la bonne fortune de rencontrer à Paris Huyghens, qui le tourna du côté des mathématiques* (Cousin). *J'eus cette excellente fortune d'être appelé, lorsqu'encore j'étais très jeune, à faire la lecture, d'une manière suivie, à un groupe de personnes d'âges divers, de grand bon sens encore que de culture moyenne* (Gide). ‖ *Être en bonne fortune,* être en galante compagnie : *Il avait une fatuité amusante de jeune premier en bonne fortune* (Zola). ‖ *Avoir de bonnes fortunes,* avoir des succès amoureux : *Il* [...] *se troubla d'abord, puis nia en ricanant, pas fâché au fond qu'elle le soupçonnât d'avoir de bonnes fortunes* (Maupassant). ‖ *Homme à bonnes fortunes,* celui qui a de nombreux succès féminins.

(V. aussi § III, n. 4.) || **5.** *Mauvaise fortune,* malchance, adversité : *Il supporta la mauvaise fortune sans faiblesse, comme il jouit de la bonne sans orgueil* (Fléchier). *Ma mauvaise fortune a voulu que...* (Acad.). || *Faire contre mauvaise fortune bon cœur,* demeurer serein dans le malheur, l'adversité.

III. 1. *Class.* et *littér.* Tout ce qui peut arriver d'heureux ou de malheureux à quelqu'un ; la destinée, la vie d'une personne, considérée sous le rapport de la chance ou de la malchance : *Il a la science de lire dans les astres la fortune des hommes* (Molière). *Viens vite, viens finir ma fortune cruelle !* (La Fontaine). *Vous avez entendu sa fortune ; | Sa présence à la fin pourrait être importune* (Racine). *J'avais bien éprouvé des changements de fortune depuis que j'étais au monde, mais je n'étais jamais tombé d'une pareille hauteur* (Chateaubriand). *Combien ont disparu, dure et triste fortune ?* (Hugo). || *Bonne fortune,* la bonne aventure, ce qui doit arriver à quelqu'un : *Une bande de ces personnes qu'on appelle Égyptiens, et qui* [...] *se mêlent de dire la bonne fortune* (Molière). || **2.** *Class.* et *littér.* Les variations du sort, les vicissitudes de l'existence (au plur.) : *Il ne manque à vos fortunes que d'avoir été criminelle d'État, et voici que je vous en fais naître une belle occasion* (Voiture). *Quelles fortunes diverses tous ces personnages célèbres ne livrèrent-ils point à l'inconstance de ces mêmes flots* (Chateaubriand). || **3.** *Auj.* et *littér.* Sort heureux ou malheureux qui peut être réservé à quelque chose : *La fortune d'un livre, d'une pièce de théâtre. Une œuvre, une doctrine qui a eu des fortunes très diverses.* || *Spécialem.* Succès large et rapide : *Je ne m'explique pas la fortune d'une croyance qu'on trouve dans la Bible* (France). || **4.** *Absol.* et *class.* Succès de galanterie : *Vous est-il point encore arrivé de fortune ?* [...] *Vous êtes de taille à faire des cocus* (Molière). [V. aussi § II, n. 4.] || **5.** *Class.* et *littér.* État, situation, élevée ou non, qu'une personne occupe dans la société : *Il* [l'âne employé chez un corroyeur] *obtint changement de fortune, | Et sur l'état d'un charbonnier | Il fut couché tout le dernier* (La Fontaine). *Il ne faut pas que Parme voie notre protégé dans une petite fortune* (Stendhal). || *Revers de fortune,* changement brusque et fâcheux intervenant dans la situation d'une personne, en particulier perte d'argent. || **6.** *Class.* Réussite sociale, situation élevée : *Il ne pense du matin au soir, il ne rêve la nuit qu'à une seule chose, qui est de s'avancer. Il a commencé de bonne heure, et dès son adolescence, à se mettre dans les voies de la fortune* (La Bruyère). || Class. *Faire fortune,* réussir dans la vie, parvenir à une haute situation : *Faire fortune est une si belle phrase, et qui dit une si bonne chose, qu'elle est d'un usage universel* (La Bruyère). [V. aussi § IV, n. 1.] || **7.** Class. *Perdre fortune,* perdre sa situation, son rang : *Il faut perdre fortune et renoncer au jour | Plutôt que de brûler des feux d'un autre amour* (Molière).

IV. 1. Ensemble des biens matériels, des richesses que possède une personne, une famille, une collectivité : *Avoir de la fortune. Être sans fortune. Différences de fortune. Toute sa fortune est en terres, en immeubles. Hériter d'une fortune considérable. Léguer sa fortune à une œuvre de bienfaisance. Celui qui perd sa fortune au jeu quitte-t-il le tapis tant qu'il lui reste une pièce d'or ?* (Musset). *Et Tobie, qui était riche, perdit toute sa fortune* (Claudel). || *Par extens.* Sommes, gains très importants : *Je réalisai en deux jours une fortune considérable* (Gide). *Il pardonne à ses ennemis et même il les intéresse dans une affaire de coprah qui rapporte des fortunes et dont lui, Poutillard, préside le conseil d'administration* (Duhamel). || *Faire fortune,* devenir riche : *C'était un garçon très économe, très rangé, très travailleur. Il aurait fait fortune en peu de temps* (Maupassant). *Il a fait fortune pendant la dernière guerre.* (V. aussi § III, n. 6.) || **2.** *Situation de fortune,* situation financière d'une personne, état des biens qu'elle possède. || Class. *Les biens de fortune,* la richesse : *Il n'y a pas longtemps qu'un jeune garçon, aussi ambitieux que pauvre* [...], *vint, avec son père, chercher dans Madrid ce qui ne se rencontrait pas dans son pays ; je veux dire les biens de fortune* (Scarron). || Vx. *Fortune d'or, d'argent,* en droit coutumier, trésor en or ou en argent trouvé dans la terre. || *Fortune de mer,* en droit maritime, ensemble des biens maritimes d'un armateur (par opposition à sa *fortune de terre*) : *L'armateur n'est responsable des actes du capitaine que sur sa fortune de mer.* (V. aussi § II, n. 3.) || **3.** *Fortune nationale,* ensemble des biens matériels et immatériels d'une nation. || **4.** État de celui qui est riche, qui possède des biens importants : *C'est la fortune, la vraie force moderne, nivelant tout, inconsciemment, sans effort* (Daudet). *Anthime professait grand mépris pour les avantages du rang, de la fortune et de l'aspect, ce qui ne laissait pas de mortifier Julius* (Gide). *Passer de la misère à la fortune.*

• SYN. : **I, 2** *destin, hasard, sort.* || **III, 3** *réussite, succès.* || **IV, 1** *argent, avoir, biens, ressources ;* **2** *luxe, opulence.* — CONTR. : **IV, 2** *dénuement, gêne, indigence, misère, pauvreté.*

fortuné, e [fɔrtyne] adj. et n. (de *fortune,* peut-être d'après le lat. *fortunatus,* heureux, riche, part. passé adjectivé de *fortunare,* faire réussir, faire prospérer, de *fortuna* [v. l'art. précéd.] ; v. 1360, Froissart, au sens I, 1 [comme substantif, 1657, Bossuet] ; sens I, 2, 1664, Racine [*îles Fortunées,* 1690, Furetière] ; sens II, 1787, Féraud).

I. 1. *Class.* et *littér.* Qui bénéficie des faveurs de la fortune, du sort (en parlant des personnes) : *Le monde, voyant un homme qui a ce qu'il veut, s'écrie avec un grand applaudissement : « Qu'il est heureux ! qu'il est fortuné ! »* (Bossuet). *Les cœurs même des amants fortunés...* (Sainte-Beuve) ; et substantiv. : *Pour vous, fortunés du siècle...* (Bossuet). || **2.** *Class.* et *littér.* Où l'on trouve le bonheur, qui est marqué par des événements heureux (en parlant des choses) : *Ô fortuné séjour ! ô champs aimés des cieux ! | Que, pour jamais foulant vos prés délicieux, | Ne puis-je ici fixer ma course vagabonde !* (Boileau). *Leurs mains étaient unies | Comme au jour fortuné des unions bénies* (Vigny). *Il arrivait dans un vallon vert, baigné de clartés idylliques, d'où l'œil, à l'infini, découvrait des campagnes fortunées, des fleurs, des eaux, des archipels...* (Duhamel). || *Iles Fortunées,* nom ancien de l'archipel des Canaries.

II. Qui a de la fortune, qui est largement pourvu de biens matériels : *Les hommes, je les savais plus ou moins fortunés et, ma sympathie me portant vers les plus désavantagés, je n'avais guère eu que des amis pauvres* (Gide).

• SYN. : **II** *aisé, argenté* (fam.), *cossu, nanti* (fam.), *opulent, riche.* — CONTR. : **II** *fauché* (fam.), *gêné, indigent, misérable, nécessiteux, pauvre.*

forum [fɔrɔm] n. m. (mot lat. ; 1757, *Encyclopédie,* au sens 1 [« toute place centrale des villes antiques d'origine romaine », 1865, Littré] ; sens 2, av. 1813, Delille [« tribune, lice », av. 1848, Chateaubriand] ; sens 3, 1er févr. 1955, *le Monde*). **1.** Dans l'Antiquité romaine, place du marché. || Spécialem. *Le Forum* (avec une majuscule), place de Rome où le peuple s'assemblait, et qui était à la fois centre religieux, centre commercial et juridique, centre des affaires privées et de la vie publique : *Les temples, les portiques du Forum. Les assemblées, les jugements du Forum.* || *Par extens.* Toute place centrale des villes antiques d'origine romaine : *Le forum de Timgad.* || **2.** Tout lieu où l'on discute des affaires publiques : *Un homme doué pour les luttes du forum. L'éloquence du forum.* || *Par extens.* Lice, tribune. || **3.** Réunion où l'on parle et où l'on discute : *Tenir un forum sur les problèmes de la jeunesse.*

• Pl. *des* FORUMS ; plur. lat. FORA.

forure [fɔryr] n. f. (de *forer ;* v. 1280, Bibbesworth, puis 1676, Félibien). Trou pratiqué au moyen d'un foret : *La forure d'une clef.*

fosse [fos] n. f. (lat. *fossa,* excavation, creux, trou, fossé, tombe, part. passé fém. substantivé de *fodere* [v. FOUIR] ; 1080,

Chanson de Roland, au sens I, 1 [« trou... pour piéger le gibier », 1636, Monet ; « grande cuve... où l'on empile des cuirs... », 1680, Richelet ; *fosse aux ours, aux lions,* 1890, *Dict. général ; fosse d'aisances,* 1694, Th. Corneille ; *fosse septique,* XX^e s.] ; sens I, 2, 1872, Larousse ; sens I, 3, début du XX^e s. ; sens I, 4, 1802, Flick ; sens I, 5, 1643, G. Fournier ; sens I, 6, XX^e s. ; sens I, 7, v. 1530, C. Marot [*fosse commune,* 1872, Larousse ; *avoir un pied dans la fosse, être sur le bord de la fosse,* 1690, Furetière ; *creuser sa fosse,* 1829, Boiste ; *creuser la fosse de,* 1872, Larousse] ; sens II, 1, XX^e s. ; sens II, 2, 1690, Furetière).

I. 1. Cavité assez large et profonde, creusée dans le sol et plus ou moins aménagée, destinée à recevoir quelque chose : *Je veux creuser moi-même une fosse profonde* (Baudelaire). *Fosse à fumier, à purin.* || *Spécialem.* Trou creusé en terre et recouvert de branchages pour piéger le gibier. || Grande cuve cylindrique, enterrée dans le sol, où l'on empile des cuirs avec du tan pour en compléter le tannage. || *Fosse aux ours, aux lions,* dans un jardin zoologique, emplacement aménagé en profondeur pour y garder ces animaux en captivité : *Nos esprits captifs, comme l'ours dans sa fosse, tournent toujours sur eux-mêmes* (Flaubert). *Dans une fosse comme un ours | Chaque matin je me promène* (Apollinaire). || *Fosse d'aisances,* ou simplem. *fosse,* réceptacle destiné à la collecte des matières fécales. || *Fosse septique,* appareil destiné à la collecte, à la liquéfaction et à l'aseptisation des matières excrémentielles, lesquelles sont transformées en composés minéraux inodores et inoffensifs. || **2.** Ouvrage constitué par une tranchée maçonnée, dans laquelle peut se tenir un ouvrier pour effectuer des réparations, des vérifications à un véhicule que l'on amène au-dessus : *Garage muni d'une fosse. Fosse de visite des locomotives.* || **3.** *Fosse d'orchestre,* dans une salle de spectacles, endroit situé devant la scène et en contrebas, dans lequel prennent place les musiciens : *Les instrumentistes arrivent de tous les côtés pour prendre place dans la fosse d'orchestre* (Claudel). || *Basse-fosse,* v. à l'ordre alphab. || **4.** Dans les houillères du nord de la France, ensemble d'une exploitation minière comprenant deux puits, le carreau et les installations annexes. || **5.** Dans l'ancienne marine, partie de la cale réservée à des objets spéciaux : *Fosse aux câbles.* || **6.** Creux rempli de sable ou de sciure, où l'athlète se reçoit après avoir sauté. || **7.** Trou creusé dans le sol pour l'inhumation des morts : *Souvent, au bord d'une fosse dans laquelle on descendait une bière avec des cordes, j'ai entendu le râlement de ces cordes ; ensuite, j'ai ouï le bruit de la première pelletée de terre tombant sur la bière : à chaque nouvelle pelletée, le bruit creux diminuait ; la terre, en comblant la sépulture, faisait peu à peu monter le silence éternel à la surface du cercueil* (Chateaubriand). *Quand on nous aura mis dans une étroite fosse* (Péguy). || *Fosse commune,* longues tranchées creusées dans les cimetières et où l'on dépose les cercueils des personnes qui n'ont pas de concession particulière. || *Avoir un pied dans la fosse, être sur le bord de la fosse,* être sur le point de mourir. || *Creuser (soi-même) sa fosse,* se livrer à des excès préjudiciables à sa santé. || Fig. *Creuser la fosse de,* préparer la perte, la ruine de quelque chose : *Le peuple qui souffre près de soi l'oppression d'un autre peuple creuse la fosse où s'ensevelira sa propre liberté* (Lamennais).

II. 1. Dépression naturelle, allongée, du fond des océans, où la profondeur dépasse 6000 m : *La fosse de Mindanao, dans le Pacifique, atteint 11 524 mètres.* (En ce sens, on dit aussi FOSSÉ, ABYSSE, RAVIN.) || **2.** Nom donné à diverses cavités anatomiques : *Fosse frontale. Fosse iliaque. Les fosses nasales. D'énormes bouquets de poils roux jaillissaient des fosses des oreilles* (Huysmans).

• SYN. : **I, 1** *excavation, trou ;* **7** *tombe.*

fossé [fɔse] n. m. (bas lat. *fossatum,* fossé, part. passé neutre substantivé du lat. class. *fossare,* fréquentatif de *fodere,* creuser [v. FOUIR] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *fosset* [*fossé,* XII^e s.], au sens I, 1 [*sauter le fossé,* 1690, Dancourt ; *au bout du fossé la culbute,* 1865, Littré] ; sens I, 2, 1629, Mairet [*fossé antichar,* XX^e s.] ; sens I, 3, 1930, Larousse [« obstacle, difficulté », au fig. , 1872, Larousse] ; sens II, XX^e s.).

I. 1. Fosse creusée en longueur et de façon continue, pour délimiter quelque espace de terre, pour permettre l'écoulement des eaux (irrigation, assainissement) : *Aujourd'hui, le pays conserve des traits de son origine : entrecoupé de fossés boisés, il a de loin l'air d'une forêt et rappelle l'Angleterre* (Chateaubriand). *Tu es resté malade chez un paysan qui t'a recueilli par charité comme tu tremblais la fièvre dans un fossé de la route* (Stendhal). *C'est toujours un plaisir, même quand la campagne est laide, que de se promener à deux tout au travers, en marchant dans les herbes, en traversant les haies, en sautant les fossés* (Flaubert). || Fig. *Sauter le fossé,* prendre une décision hasardeuse après avoir longtemps hésité, et en particulier se marier. || Fam. *Au bout du fossé la culbute,* se dit à propos d'une entreprise pleine de risques ou vouée à l'échec : *Comme si les marchés pouvaient s'accroître indéfiniment* [...]. *Au bout du fossé, la culbute : le monde va droit à la crise, à la catastrophe inévitable* (Martin du Gard). || **2.** Large tranchée entourant un ouvrage de fortification, et qui constitue un élément de défense : *Un cantonnier dormait au fond du fossé qui borde les remparts* (France). || *Fossé antichar,* obstacle creusé pour arrêter les blindés. || **3.** *Fig.* Divergence de vue, désaccord entre deux personnes, écart entre deux façons de penser : *Ce nouvel incident n'a pu qu'élargir, creuser le fossé qui les sépare.*

II. *Fossé tectonique,* ou *fossé d'effondrement,* compartiment de l'écorce terrestre affaissé entre deux failles voisines ou entre deux faisceaux de failles : *Les plaines de la Limagne sont des fossés tectoniques.* (On dit aussi GRABEN.)

• SYN. : **I, 3** *abîme, barrière, mur, muraille.*

fosserage [fɔsraʒ] n. m. (de *fosserer ;* 1865, Littré). Premier labour donné à la vigne.

• REM. On dit aussi FOSSURE, n. f. (de *fosse ;* 1845, Bescherelle).

fosserer [fɔsre] v. tr. (de *fossoir ;* XIII^e s. , écrit *fossorer ; fosserer,* 1872, Larousse). [Conj. **5 a.**] Labourer avec le fossoir : *Fosserer une vigne.*

fosset [fɔsɛ] n. m. (1640, Oudin). Autre graphie de FAUSSET 2.

fossette [fɔsɛt] n. f. (de *fosse ;* v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *fosete* [*fossete,* XIII^e s. ; *fossette,* XIV^e s.], au sens 1 [« jeu... », av. 1553, Rabelais] ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris [en anatomie, 1611, Cotgrave]). **1.** *Vx.* Petite cavité creusée dans le sol. || Jeu qui consiste à lancer des billes dans un creux de ce genre : *L'enfant aussitôt se leva sur ses pieds et courut jouer à la fossette* (Molière). || **2.** Léger creux qui se dessine sur certaines parties du corps, en particulier au menton, sur les joues, aux coudes : *Le père Cornet s'en allant avec son seau à peinture, ses grands pinceaux, sa figure tannée, crevassée, ridée de petites fossettes comme la rivière un soir de vent frais...* (Daudet). *Deux fossettes très mobiles dont l'ombre se creusait sans cesse au coin des lèvres...* (Martin du Gard). *Fossette qui marque le coude d'un bébé potelé.* || *Spécialem.* En anatomie, nom donné à certaines dépressions peu profondes : *Fossette inguinale, lacrymale,* etc.

fosseur [fɔsœr] n. m. (de l'anc. v. *fosser,* creuser [XII^e s.], de *fosse* ou du lat. *fossare* [v. FOSSÉ] ; v. 1265, Br. Latini, écrit *fosseor,* aux sens de « laboureur, fossoyeur » ; écrit *fosseur,* au sens moderne, début du XIV^e s. , Gilles li Muisis). *Autref.* Pionnier, terrassier militaire.

fossile [fɔsil] adj. (lat. *fossilis,* qu'on tire de la terre, probablem. dér. de *fossum,* supin de *fodere,* creuser [v. FOUIR] ; 1556, R. Le Blanc, au sens 1 ; sens 2, 1713, d'après Trévoux, 1732 [*combustibles fossiles,* XX^e s.] ; sens 3, 1872, Larousse ; sens 4, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Qui est extrait du sein de la terre : *Sel, charbon fossile.* || **2.** Se dit des débris ou des empreintes de plantes et d'animaux qui,

ensevelis dans les couches terrestres antérieures à la période géologique actuelle, s'y sont conservés : *Animaux, coquilles fossiles. Bois fossiles.* || *Combustibles fossiles,* la houille, le pétrole. || **3.** Qui appartient aux époques géologiques antérieures à l'époque actuelle : *Ils ressemblent aux bêtes des âges fossiles, à des monuments inexplicables* (Claudel). || **4.** *Fig.* et *péjor.* Qui n'est pas moderne, qui est dépassé, suranné : *Car vos textes, vos lois, vos règles sont fossiles* (Hugo).

• SYN. : **4** *archaïque, arriéré, démodé, désuet, périmé, rétrograde, vétuste.*

◆ n. m. (sens 1, 1713, d'après Trévoux, 1732 [*fossiles caractéristiques,* 1872, Larousse] ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Organisme ou vestige de corps organisé conservé à l'état fossile : *Les fossiles les firent rêver, la conchyliologie les ennuya* (Flaubert). || *Fossiles caractéristiques,* ceux que l'on trouve toujours dans certaines assises géologiques et jamais dans d'autres, et qui servent à les reconnaître nettement. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Personne qui a des idées arriérées, dépassées. || Chose démodée, surannée.

fossilifère [fɔsilifɛr] adj. (de *fossili-,* élément tiré de *fossile,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1865, Littré). Qui renferme des fossiles : *Calcaire fossilifère.*

fossilisateur, trice [fɔsilizatœr, -tris] adj. (dér. savant de *fossiliser ;* 1877, Littré). Se dit des matières minérales qui aident à la fossilisation.

fossilisation [fɔsilizasjɔ̃] n. f. (de *fossiliser ;* 1832, Raymond). Passage d'un corps organisé à l'état de fossile.

fossilisé, e [fɔsilize] adj. (part. passé de [*se*] *fossiliser ;* av. 1850, Balzac, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Transformé en fossile : *Ces animaux dont les dépouilles fossilisées appartiennent à des civilisations antédiluviennes* (Balzac). || **2.** *Fam.* et *péjor.* Qui appartient à une époque révolue.

fossiliser [fɔsilize] v. tr. (dér. savant de *fossile ;* 7 août 1867, *Moniteur universel*). Amener à l'état fossile.

◆ **se fossiliser** v. pr. (sens 1, 1832, Raymond ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Devenir fossile : *La houille est constituée par des végétaux qui se sont fossilisés.* || **2.** *Fam.* et *péjor.* Cesser d'évoluer, n'être plus de son temps.

• SYN. : **2** *se momifier, se scléroser.*

fossilité [fɔsilite] n. f. (dér. savant de *fossile ;* 1865, Littré). Caractère de ce qui est fossile, suranné, anachronique : *L'antiquité et la fossilité de la République* (Maurras).

fossoiement n. m. V. FOSSOYAGE.

fossoir [foswar] n. m. (bas lat. *fossorium,* bêche, pioche, neutre substantivé de l'adj. du bas lat. *fossorius,* qui sert à creuser, de *fossum,* supin du lat. class. *fodere,* creuser [V. FOUIR] ; fin du XI^e s. , *Gloses de Raschi,* au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Houe employée pour les soins de la vigne. || **2.** Charrue vigneronne.

fossoyage [fɔswajaʒ] n. m. (de *fossoyer ;* 1371, Godefroy). Action de fossoyer, de creuser une fosse ; travail du fossoyeur. (On a dit aussi FOSSOIEMENT [1611, Cotgrave].)

fossoyer [fɔswaje] v. tr. (de *fosse ;* début du XIII^e s. , *Joufrois,* écrit *fossoier,* au sens I [*fossoyer,* XIV^e s.] ; sens II, 1872, Larousse). [Conj. **2 a.**]

I. Creuser une fosse, un fossé. (Rare.)

II. *Vx* et *dialect.* Travailler au fossoir : *Et moi aujourd'hui renonçant à fossoyer la terre* (Claudel).

fossoyeur [fɔswajœr] n. m. (de *fossoyer ;* début du XIV^e s. , écrit *fossoieur,* au sens de « ouvrier terrassier » ; écrit *fossoyeur,* au sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Homme qui creuse les fosses pour enterrer les morts : *Et les bois morts tombés bruissaient sur la terre | Comme les ossements qu'un fossoyeur déterre* (Lamartine). *Ce vieil homme, moitié fossoyeur et moitié sacristain* (Fromentin). || **2.** *Fig.* Personne ou agent qui cause la ruine de quelque chose, qui hâte sa fin, sa disparition : *Le fossoyeur d'un parti. Les fossoyeurs du théâtre.*

fossoyeuse [fɔswajøz] n. f. (fém. du précéd. ; av. 1834, Béranger). Littér. *La fossoyeuse,* la mort : *La fossoyeuse se retourne* (Banville).

fossure n. f. V. FOSSERAGE.

1. fou ou **fol, folle** [fu, fɔl] adj. et n. (lat. *follis,* soufflet [pour le feu], bourse de cuir, outre gonflée, ballon, et, à basse époque, « fou » [les personnes sottes ou folles ayant été comparées plaisamment à des ballons gonflés d'air qui vont de côté et d'autre, qui « divaguent »] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *fol* [*fou,* fin du XII^e s. , la forme *fol* subsistant devant un nom à initiale vocalique], au sens 1 [*fou furieux,* 1865, Littré ; *fou à lier,* 1690, Furetière ; *maison de fous,* 1890, *Dict. général — hôpital de fous,* même sens, av. 1662, Pascal] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [*tête folle, vierge folle,* 1690, Furetière ; *la folle du logis,* 1674, Malebranche] ; sens 3, 1690, Furetière [*un tout fou,* XX^e s. ; *rire comme un fou,* 1872, Larousse] ; sens 4, fin du XVII^e s. , M^{me} de Sévigné [*femme folle de son corps,* av. 1854, Nerval] ; sens 5, 1669, Molière [*amoureux fou,* 1872, Larousse] ; sens 6, 1690, Furetière [*être coiffé comme un chien fou,* XX^e s.]). **1.** Qui est atteint de troubles mentaux, qui a perdu la raison : *J'avais alors pour voisine une espèce de folle dont l'esprit s'est égaré sous les coups du malheur* (Maupassant). *Des juges intègres eussent [...] plaidé l'hérédité d'une tante folle, d'un père alcoolique* (Cocteau). || *Fou furieux,* atteint d'une folie dangereuse se traduisant par des actes de violence. || *Fou à lier,* complètement fou, aussi fou que ceux qu'on était obligé d'attacher dans les asiles. || *Maison de fous,* nom donné autrefois à un asile d'aliénés ; *par extens.* et *fam.,* nom donné à un lieu occupé par des gens dont le comportement est plus ou moins bizarre. || **2.** Qui apparaît comme tout à fait déraisonnable ou extravagant dans ses actes, dans ses paroles : *Il est fou de gaspiller ainsi son argent. Courir comme un fou.* || *Une tête folle,* une personne écervelée. || Fam. *Vierge folle,* femme légère : *Quelques épaves de Bullier ou du Casino, vierges folles suivant l'armée* (Daudet). || Fig. *La folle du logis,* nom donné par Malebranche à l'imagination. || **3.** Qui est d'une gaieté excessive, d'une vivacité exagérée : *Cet enfant est fou. Faire le fou.* || Fam. *Un tout fou,* un individu agité, extravagant. || *Rire comme un fou,* pousser de grands éclats de rire bruyants. || **4.** Qui semble hors de soi, sous l'influence d'un sentiment violent ; qui est au paroxysme de : *Fou de bonheur, de chagrin, de colère. En rentrant dans les salons, elle était folle de joie* (Stendhal). || *Femme folle de son corps,* qui se livre sans retenue à la débauche. || **5.** Qui éprouve une passion, un engouement irrésistible pour quelqu'un ou quelque chose : *Par amour pour son mari, de qui elle fut exactement folle* (Balzac). *Des amoureux intermittents qui sont fous l'un de l'autre en somme de temps en temps* (Géraldy). *Être fou de musique, de peinture.* || *Amoureux fou,* extrêmement amoureux. || **6.** Vx. *Chien fou,* chien enragé : *Un jour elle a caressé un chien fou qui ne l'a pas seulement mordue* (Escholier). || *Être coiffé comme un chien fou,* être ébouriffé.

• SYN. : **1** *aliéné, dément, déséquilibré, dingo* (pop.), *dingue* (pop.), *loufoque* (pop.), *maboul* (pop.) ; **2** *insensé, malade* (fam.), *piqué* (pop.), *sonné* (pop.), *timbré* (pop.) ; **3** *diable* (fam.), *diablotin* (fam.), *turbulent ;* **4** *bouleversé, éperdu ;* **5** *enragé, entiché, épris, féru, mordu, passionné.* — CONTR. : **1** *équilibré, normal, sensé ;* **2** *pondéré, prudent, raisonnable, rassis, réfléchi ;* **3** *posé, sage, tranquille ;* **5** *indifférent.*

◆ adj. (sens I, 1-2, XII^e s. , *Roncevaux* [« qui dénote la passion exubérante », fin du XII^e s. , Châtelain de Coucy] ; sens I, 3, 1740, Acad. ; sens I, 4, 1752, Trévoux [*herbes folles, balance, poulie, roue folle,* 1872, Larousse ; *mèches folles,* av. 1891, Rimbaud ; *brise folle,* 1845, Bescherelle ; *compas fou,* XX^e s. ; *patte folle,* av. 1896, Verlaine] ; sens II, 1793, Wechssler).

I. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qui dénote la folie, la bizarrerie : *Un regard fou. Des hurlements fous.* || **2.** Qui apparaît comme tout à fait déraisonnable ou extravagant : *Elle caressait le fol espoir de faire durer cette vie inconséquente et sans issue* (Balzac). *Cette pensée à présent me paraît folle* (Gide). *Je crus que ma mère*

allait se jeter à genoux pour détourner papa d'un projet en même temps si fol et si grandiose (Duhamel). || *Par extens.* Qui dénote la passion exubérante, sans mesure : *Ils s'embrassent à bouches folles* (Apollinaire). || **3.** Excessif et qu'on ne peut plus retenir : *Un éclat de rire* [...] *si fou, si contagieux, si universel* (Hugo). *Son cou blanc qu'un fou rire faisait danser* (Daudet). *Nous n'étions pas moqueurs, et c'est un rire sans méchanceté, mais un fou rire incoercible, qui s'empara de nous* (Gide). *Une gaieté folle.* || **4.** Se dit d'une chose dont le mouvement n'obéit à aucune loi, ne suit aucune direction prévisible : *La course folle d'un véhicule dont la direction est brisée. Aux pôles, l'aiguille de la boussole est folle.* || *Herbes folles,* herbes qui croissent en abondance et au hasard. || *Mèches folles,* mèches légères qui s'échappent de la chevelure et voltigent sur le front, les joues, le cou. || *Folle avoine,* v. AVOINE. || *Folle farine,* v. FARINE. || *Brise folle,* petite brise changeant sans cesse de direction. || *Balance folle,* dont le fléau ne revient pas normalement à sa position d'équilibre. || *Compas fou,* boussole dont l'aiguille tourne dans tous les sens au lieu de se fixer dans la direction du pôle magnétique. || *Poulie folle, roue folle,* indépendantes de l'arbre qui les porte. || Pop. *Patte folle,* jambe qui n'obéit plus aux ordres du cerveau : *Elle faisait suivre sa patte morte, « ma patte folle » disait-elle* (La Batut).

II. EN PARLANT DES PERSONNES OU DES CHOSES. Considérable, extraordinaire ou excessif en nombre, en valeur, en intensité (toujours placé après le nom) : *Un monde fou envahissait les hôtels* (Cocteau). *Tout cela prend un temps fou* (Gide). *Le cabinet de travail, entièrement lambrissé de vieux laque rouge, noir et or, devait avoir quelques années plus tard un prix fou* (Balzac). *Ils gagnent un argent fou* [...] *disait maman* (Mauriac). *Je jouis ce soir d'un mal à la tête fou* (Stendhal).

• SYN. : **I, 1** *égaré, furieux, hagard ;* **2** *absurde, désespéré, farfelu, loufoque* (fam.), *saugrenu ;* **3** *explosif, incoercible, inextinguible, irrépressible, irrésistible.* || **II** *astronomique, énorme, exorbitant, fabuleux, fantastique, immense, pharamineux* (fam.), *prodigieux, terrible, vertigineux, violent.* — CONTR. : **I, 1** *calme, lucide, posé, serein ;* **2** *raisonnable, sage, sensé ;* **3** *discret, mesuré, modéré, retenu.* || **II** *faible, modeste, moyen, léger, petit.*

◆ n. m. (sens 1, XVIe s. ; sens 2, 1756, Voltaire ; sens 3, av. 1613, M. Régnier ; sens 4, 1725, L. Feuillée). **1.** *Fou de cour,* bouffon dont le rôle était d'amuser les princes : *Triboulet était le fou de François Ier.* || **2.** *La fête des fous,* fête bouffonne qui consistait, jadis, en une parodie des offices religieux. || **3.** Pièce du jeu d'échecs qui se déplace en diagonale : *La marche sur le damier du roi, de la tour et du fou* (France). || **4.** *Fou de Bassan,* ou simplem. *fou,* nom d'un oiseau palmipède marin, ainsi appelé en raison de son comportement : *Le colonel les quittait à chaque instant pour tirer des goélands et des fous* (Mérimée).

2. fou n. m. (lat. *fagus,* hêtre ; XIIIe s. , *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** *Autref.* Nom du hêtre. || **2.** *Auj.* Nom commercial du bois de *Oldfieldia Africana,* de la famille des euphorbiacées, très commun en Côte-d'Ivoire : *Le fou est un bois très dur qui peut remplacer le buis et le cormier.*

fouace [fwas] n. f. (lat. pop. **focacia,* fém. substantivé du bas lat. *focacius,* cuit sous la cendre [à propos d'un pain], dér. de *focus,* foyer [v. FEU] ; fin du XIIe s. , *Aliscans*). *Dialect.* Sorte de galette épaisse cuite au four ou sous la cendre : *Des fouaces très dures qui lui rappelaient un peu les biscuits du régiment* (Pérochon). || Pâtisserie, généralement en forme de couronne, préparée en Auvergne avec de la farine, des œufs, du lait, et parfumée à la fleur d'oranger.

fouacier [fwasje] n. m. (de *fouace ;* 1307, Godefroy). *Dialect.* Celui qui fait ou vend des fouaces.

fouage [fwaʒ] n. m. (de *fou,* forme anc. de *feu* [v. ce mot] ; XIIIe s. , Guillaume de Tyr, écrit *foage ; fouage,* XIVe s. , Du Cange). Impôt extraordinaire perçu, sous l'Ancien Régime, sur chaque feu ou foyer : *Le fouage* [...] *était un cens, ou une espèce de taille, exigé par chaque feu sur les biens roturiers. Avec le fouage graduellement augmenté, se payaient les dettes de la province* (Chateaubriand).

fouagiste [fwaʒist] n. m. (de *fouage ;* av. 1848, Chateaubriand). Personne soumise au fouage : *On avait conçu le projet de créer un capital des deniers provenus du fouage, et de le constituer en rentes au profit des fouagistes : le fouage n'eût plus été alors qu'un emprunt* (Chateaubriand).

fouaille [fwaj] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *fouailler,* soumettre à l'action du feu — les entrailles du sanglier avant de les donner aux chiens — [XIVe s. , Godefroy], de *fou,* forme anc. de *feu* [v. ce mot] ; 1573, Du Puys [var. masc. *fouail,* v. 1354, *Modus*]). *Vx.* Curée du sanglier qu'on donne aux chiens de chasse.

fouailler [fwaje] v. tr. (de *fouail,* menu bois de chauffage [XIIIe s.], *fouaille,* même sens [XIVe s.] — dér. de *fou,* forme anc. de *feu* [v. ce mot], ou de *fou* 2 [v. ce mot] —, proprem. « frapper avec de petits morceaux de bois, ou avec des baguettes de hêtre » ; v. 1330, *Baudoin de Sebourg,* comme v. pr. , écrit *foueillier,* au sens de « se frapper les flancs de sa queue » [en parlant d'un lion] ; écrit *fouailler,* comme v. tr. , au sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1853, V. Hugo). **1.** Frapper avec insistance et énergie au moyen du fouet : *Le cocher* [...] *hurlant : « Hue ! » de toute sa poitrine, fouailla les bêtes à tour de bras* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Cingler de mots blessants, de sarcasmes : *Qu'on fouaille avec raison cet homme, c'est possible* (Hugo).

• SYN. : **1** *cingler, fouetter ;* **2** *cravacher, flageller, fustiger.*

fouarre n. m. V. FEURRE.

foucade [fukad] n. f. (altér. de *fougade,* même sens [XVIe s.], dér. de *fougue ;* 1614, Auffray). *Vx* et *littér.* Caprice impétueux et déraisonnable : *Il me semblait tout naturel de satisfaire les foucades de mes sens* (Huysmans). *Quoi qu'il en fût de ces diverses interprétations, de la gaîté du mari, les foucades de la femme prenaient vite fin* (Proust). *Michèle est une fille à foucades* (Mauriac).

• SYN. : *emballement, fantaisie, lubie, toquade.*

• REM. On trouve parfois la forme archaïque FOUGADE : *Autre fougade, il me prend une envie irrésistible de gagner une fortune* (Coolus).

fouchtra [fuʃtra] interj. (déformation plaisante de *foutre,* interj. , d'après *fichtre,* et avec adjonction d'un *-a ;* 1847, Balzac). Juron attribué à tort aux Auvergnats.

◆ n. m. (1872, A. Daudet). Nom donné aux Auvergnats : *« Des coups d'épée, Messieurs, des coups d'épée ! Mais pas de coups d'épingle ! » Belles paroles dignes de l'histoire, qui n'avaient que le tort de s'adresser à ces petits fouchtras, hauts comme leurs boîtes à cirage, et gentilshommes tout à fait incapables de tenir une épée !* (Daudet).

1. foudre [fudr] n. f. (lat. pop. **fulgura,* neutre plur. , pris pour un fém. sing. , du lat. class. *fulgur, -uris,* éclair, lueur, éclat, dér. de *fulgere,* éclairer, faire des éclairs, luire, briller ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *fu[i]ldre* [*foudre,* fin du XIIe s.], au sens 1 [*être comme frappé de la foudre,* 1826, Vigny] ; sens 2, début du XVIIe s. , Malherbe [*coup de foudre,* « événement désastreux et imprévu », 1642, Corneille, et « amour subit et violent », 1822, Stendhal]). **1.** Décharge électrique aérienne qui produit une vive lumière (éclair) et une violente détonation (tonnerre) : *À l'horizon mouvant des flots | La foudre luit sur les écumes* (Leconte de Lisle). || *Être comme frappé de la foudre,* être anéanti, stupéfait. || **2.** *Fig.* Ce qui atteint soudainement, d'une manière imprévisible et terrifiante. || Fig. et vx. *Coup de foudre,* événement désastreux et imprévu : *La nouvelle de la maladie de la duchesse de Bourbon vint à Chantilly comme un coup de foudre* (Bossuet). *Ce me fut* [la mort de Mallarmé] *un de ces coups de foudre qui frappent d'abord au plus profond et qui abolissent la force même de se parler* (Valéry) ; *auj.,* amour subit et violent : *Ce qu'on appelle le coup de foudre est vrai pour toutes les passions* (Flaubert).

◆ **foudres** n. f. pl. (1728, Voltaire [*les foudres de l'Église,* v. 1587, Du Vair ; *les foudres de l'éloquence,* 1865, Littré]). Coups redoutables portés à titre de châtiments : *M. de Guermantes ne gardait ses foudres que pour la duchesse, sur les libres fréquentations de laquelle Mme de Forcheville ne manquait pas d'attirer l'attention irritée de M. de Guermantes* (Proust). *Menacer quelqu'un des foudres du pouvoir.* || *Les foudres de l'Église,* l'excommunication. || *Les foudres de l'éloquence,* les effets puissants, les traits frappants, les arguments par lesquels l'orateur convainc son public ou confond son adversaire.

◆ n. m. (sens 1, 1673, Molière ; sens 2, 1642, Corneille ; sens 3, 1872, Larousse ; sens 4, 1865, Littré ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1594, *Satire Ménippée*). **1.** *Class.* Dans le style noble, feu du ciel : *Anastase mourut frappé du foudre* (Bossuet) ; et au fig. : *Avec tous vos lauriers craignez encore le foudre* (Corneille). || **2.** Faisceau enflammé composé de dards de feu, attribut de Jupiter : *Le foudre ailé du roi Zeus et la lance noire d'Athéné* (Banville). || **3.** Ce même symbole employé comme attribut des chefs militaires et de leurs auxiliaires. || **4.** En héraldique, faisceau figuré sur l'écu avec quatre dards en sautoir. || **5.** *Un foudre d'éloquence,* un orateur puissant qui pulvérise ses adversaires et subjugue l'auditoire. || **6.** *Un foudre de guerre,* un guerrier auquel rien ne résiste : *Comment ! des animaux qui tremblent devant moi ! | Je suis donc un foudre de guerre !* (La Fontaine).

• Rem. Le mot *foudre* est du féminin au sens de « feu du ciel » (sauf à l'époque classique, où il est souvent masculin) et au pluriel. Il est du masculin dans les expressions figurées *foudre d'éloquence, foudre de guerre.*

2. foudre [fudr] n. m. (allem. *Fuder,* voiture de charge, mesure de liquide ; 1669, Widerhold [les formes *voder,* mesure pour le vin — xiiie s. —, *voudre,* espèce de tonneau pour le vin du Rhin — xve s. , Godefroy —, *vaudre,* même sens — 1611, Cotgrave —, viennent du moyen néerl. *voeder,* lui-même empr. à l'allem. *Fuder*]). Récipient de même forme que le tonneau, mais de capacité plus grande : *Un foudre a une contenance qui varie de cinquante à trois cents hectolitres.*

foudrier [fudrije] n. m. (de *foudre* 2 ; 1877, Littré). Tonnelier spécialiste de la fabrication des cuves et des foudres en bois de grandes dimensions.

foudroiement [fudrwamɑ̃] n. m. (de *foudroyer ;* fin du xiiie s. , Godefroy). Action de foudroyer ; résultat de cette action : *Le foudroiement des Titans par Jupiter.*

foudroyant, e [fudrwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *foudroyer ;* 1552, R. Estienne, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1865, Littré ; sens 4, 1669, Molière ; sens 5, fin du xixe s. , A. Daudet). **1.** *Vx.* Qui frappe de la foudre : *Dans ces antres fameux où Vulcain nuit et jour | Forge de Jupiter les foudroyantes armes* (J.-B. Rousseau). *On* [la musique] *me fait danser, souffler ; on me fait pleurer, penser ; on me fait dormir ; on me fait foudroyant, foudroyé, on me fait lumière, ténèbres* (Valéry). || **2.** *Par extens.* Qui frappe d'une mort soudaine et brutale, comme un coup de foudre : *Je fus appelé là pour un cas d'apoplexie foudroyante* (Daudet). || Se dit aussi de la mort elle-même : *Puis cette fin subite, presque foudroyante, le pasteur arrivant quand tout était fini* (Daudet). || **3.** *Fig.* Qui frappe d'une stupeur soudaine et irrésistible, qui anéantit toute énergie morale : *Il fut transpercé d'une admiration foudroyante* (France). *La brusquerie, le caractère foudroyant de mon malheur* (Bernanos). || **4.** *Fig.* Se dit d'une chose dont les atteintes ont la violence irrésistible, la rapidité brutale de la foudre : *Tout d'un coup, à la lumière d'une révélation foudroyante, tenir une preuve indiscutable* (Bourget). *Un regard foudroyant.* || **5.** D'une rapidité, d'une puissance extraordinaire : *Je n'ai pas des démarrages foudroyants* (Bernstein). *Ils étaient bien d'avis que l'aviation avait un avenir illimité et que son progrès serait foudroyant* (Romains). *Une riposte foudroyante.*

• Syn. : **4** *fulgurant ;* **5** *brutal, explosif, terrible* (fam.), *violent.*

foudroyer [fudrwaje] v. tr. (de *foudre* 1 ; fin du xiie s. , au sens 1 ; sens 2, milieu du xvie s. , Amyot ; sens 3, 1678, La Fontaine ; sens 4, v. 1360, Froissart ; sens 5, 1651, Scarron [*foudroyer du regard,* 1838, V. Hugo]). [Conj. **2 a.**] **1.** Frapper de la foudre : *Jupiter foudroya les Titans. Par la steppe natale il tombe foudroyé* (Leconte de Lisle). || **2.** *Class.* et *littér.* Frapper à mort, terrasser : *Si les Hollandais étaient de la ligue, je crois qu'il* [le roi] *se divertirait encore à les foudroyer* (Sévigné). *L'officier qui commandait l'artillerie royale fit observer à la masse populaire qu'elle s'exposait inutilement et que, n'ayant pas de canons, elle serait foudroyée sans aucune chance de succès* (Chateaubriand) ; et au fig. : *Ô joie terrible de l'Élu que la grâce foudroie* (Leconte de Lisle). || **3.** Tuer soudainement : *Le couteau court et atteint la moelle : la bête tombe, lourde, foudroyée* (Barrès). || **4.** Abattre, anéantir quelque chose en portant un coup soudain et irrésistible : *Ô riches, Jésus-Christ ne parle de vous que pour foudroyer votre orgueil* (Bossuet). *De tout ce qu'il m'a fallu sacrifier, de tant d'ambitions foudroyées, ce que je pleure c'est vous* (Daudet). || **5.** *Par exagér.* Anéantir la résistance physique ou morale de quelqu'un : *Oscar resta muet, foudroyé, stupide, n'entendant rien* (Balzac). *À Bristol, pendant les sermons de Wesley, des femmes se renversaient comme foudroyées, frappées au cœur par la parole du pasteur* (Daudet). *Être foudroyé par un malheur subit.* || *Foudroyer quelqu'un du regard,* le frapper d'un regard terrifiant.

• Syn. : **3** *annihiler, écraser, faucher, terrasser ;* **4** *accabler, briser, pétrifier.*

◆ v. intr. (sens 1, 1541, Calvin ; sens 2, 1645, Corneille). **1.** *Class.* Lancer la foudre : *Ô toi* [Jupiter] *qui grêles, qui tonnes et qui foudroies sur les impies* (Perrot d'Ablancourt). || **2.** *Fig.* Lancer des éclats, porter des atteintes soudaines et brutales comme la foudre : *Ce n'était pas Luther qui parlait, c'était Dieu qui foudroyait par sa bouche* (Bossuet).

fouée [fwe] n. f. (de *fou,* forme anc. de *feu* [v. ce mot] ; fin du xiie s. , *Geste des Loherains,* aux sens de « bûcher, flambée » ; sens 1, 1752, Trévoux [*galette à la fouée,* 1872, Larousse] ; sens 2, 1650, Ménage ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Vx* ou *dialect.* Feu destiné à chauffer un four. || *Galette à la fouée,* galette cuite à la gueule du four pendant qu'on le chauffe. || **2.** Sorte de fouace ou de gâteau cuits au four à pain. || **3.** Feu qu'on allume la nuit pour la chasse aux petits oiseaux : *Des fouées brillaient çà et là* (Chateaubriand).

fouëne n. f. V. foène.

fouet [fwɛ] n. m. (de *fou* 2 [*fouet* a dû signifier d'abord « petit hêtre », puis « baguette de hêtre »] ; xiiie s. , *Recueil des fabliaux,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1865, Littré ; sens 4, 1857, Baudelaire [*coup de fouet,* 1872, Larousse] ; sens 5, xvie s. , Loisel [« toute correction manuelle », 1580, Montaigne] ; sens 6, av. 1613, M. Régnier ; sens 7, av. 1784, Diderot ; sens 8, 1872, Larousse ; sens 9, 1890, *Dict. général ;* sens 10, milieu du xviiie s. , Buffon [*fouet de l'aile, de la queue ; fouet,* « queue du chien courant », 1743, Trévoux ; *fouet de pâtisserie, de cuisine,* début du xxe s.]). **1.** Instrument formé d'un manche à l'extrémité duquel est attachée une lanière de cuir ou une corde : *Les claquements de fouet m'éveillaient le matin* (Mauriac). *Donner un coup de fouet à un cheval pour le faire avancer.* || **2.** *Coup de fouet,* en médecine, douleur vive et soudaine ressentie à la suite de la rupture de fibres musculaires, de varices, etc. ; en termes de marine, nom donné à un coup de roulis sec ou à un battement brusque des voiles. (V. aussi n. 4.) || **3.** *Tir de plein fouet,* tir direct sur un but visible. || *De plein fouet,* de face et violemment : *Les deux voitures se sont heurtées de plein fouet.* || **4.** *Fig.* Ce qui excite : *Pendant que des mortels la multitude vile | Sous le fouet du plaisir* [...] *| Va cueillir des remords dans la fête servile* (Baudelaire). || *Coup de fouet,* ce qui stimule : *Coup de fouet donné à l'organisme par un médicament. L'augmentation des salaires est un coup de fouet à l'économie.* (V. aussi n. 2.) || **5.** *Peine du fouet,* ou simplem. *fouet,* châtiment infligé à l'aide du fouet ou d'un instrument analogue : *La pre-*

mière faute était punie par une réprimande secrète des missionnaires [...], *la troisième par la peine du fouet* (Chateaubriand). *Ils ont accueilli sans pouffer de rire des mots* [...] *dont les inventeurs mériteraient le fouet* (Duhamel). || *Par extens.* Toute correction donnée avec la main : *Pour le coup, il reçut le fouet sans broncher ni gémir et, reculotté, cota à son prix la correction* (Colette). || **6.** Tout châtiment moral : *Que béni soit ton fouet, | Seigneur ! que la douleur, ô Père, soit bénie* (Baudelaire). || **7.** Critique violente et acérée, sarcasme cinglant : *J'oserais ramasser le fouet de la satire* (Musset). *Le fouet de la raillerie.* || **8.** Petite corde fine attachée à l'extrémité de la lanière d'un fouet. || Cordelette fine et serrée dont on se sert en particulier pour lancer une toupie. || Cordelette qui sert à châtrer les béliers. || **9.** En termes de marine, cordage souple et résistant : *Poulie à fouet. Palan à fouet.* || **10.** *Par anal.* Nom donné à diverses choses ayant quelque ressemblance avec un fouet. || *Fouet de l'aile,* extrémité flexible de l'aile des oiseaux. || *Fouet de la queue,* touffe de poils qui termine la queue d'un chien ; *spécialem.*, queue du chien courant. || *Fouet de pâtisserie, de cuisine,* ustensile servant à battre les œufs et les crèmes ainsi qu'à monter certaines sauces.

● SYN. : **1** *bâton, discipline, étrivière, martinet, trique* (fam.) ; **4** *aiguillon.*

fouettage [fwɛtaʒ] n. m. (de *fouetter ;* 1781, S. Ricard, au sens 1 [pour du vin] ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Opération par laquelle on fouette un liquide pour mélanger, faire mousser : *Le fouettage de la crème.* || **2.** Procédé de castration des béliers par la ligature des testicules à l'aide de la ficelle appelée « fouet ».

fouettant, e [fwɛtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fouetter* 1 ; XXᵉ s.). Qui fouette, excite (rare) : *La douceur de « croire » et la fierté fouettante de ne croire pas* (Montherlant).

fouettard [fwɛtar] adj. m. (de *fouetter* 1 ; XVIIIᵉ s., G. Esnault [*Père fouettard,* XIXᵉ s. , G. Esnault]). Qui fouette. (Rare.) || *Père fouettard,* nom donné à un personnage imaginaire armé de verges, qui est censé fouetter les enfants désobéissants et qui, dans certaines régions, est donné comme compagnon du Père Noël.

fouette [fuɛt] n. f. (mot dialectal de la Suisse romande, fém. de *fouet ;* XXᵉ s.). Pêche à la ligne des poissons de surface à l'aide d'une canne courte, d'une ligne de Nylon également courte et d'une mouche artificielle. || *Pêcher à la fouette,* pêcher à la mouche, sans allonger de ligne.

1. fouetté, e [fwɛte] adj. (part. passé de *fouetter* 1 ; 1690, Furetière, aux sens 1-2). **1.** Se dit de la coloration irrégulière de certaines fleurs par petites stries ressemblant à des marques de coups de fouet : *Fouettées de pourpre, les fleurs précieuses se pressaient les unes contre les autres* (L. Bertrand). || **2.** *Crème fouettée,* crème de lait que l'on fait mousser en la battant à l'aide du fouet à pâtisserie. || *Par anal.* Qui semble avoir été battu à l'aide du même instrument : *De grosses roses dont la blancheur fouettée s'enlevait avec un relief un peu trop crémeux sur la jardinière où elles étaient posées* (Proust).

2. fouetté [fwɛte] n. m. (part. passé substantivé de *fouetter* 1 ; av. 1872, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** En chorégraphie, rotation rapide et continue effectuée sur pointe, ou demi-pointe, par la danseuse ou le danseur, et dont la répétition est obtenue grâce à l'élan imprimé par les mouvements des bras et de l'autre jambe. || **2.** Au billard, attaque très vive d'une bille.

fouettée [fwɛte] n. f. (part. passé fém. substantivé de *fouetter* 1 ; XXᵉ s.). Correction infligée à l'aide du fouet : *Deux menottes administraient la fouettée* (Lichtenberger).

fouettement [fwɛtmɑ̃] n. m. (de *fouetter* 1 ; av. 1553, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Action de fouetter, de cingler comme avec un fouet : *Le fouettement de la pluie sur les vitres.* || **2.** *Fig.* Excitation : *Un fouettement des facultés imaginatives* (Goncourt).

1. fouetter [fwɛte] v. tr. (de *fouet ;* 1534, Rabelais, au sens de « avaler d'un trait [un verre de vin] » ; sens 1, XVIᵉ s. , Loisel [*fouette cocher !,* 1735, Marivaux] ; sens 2, XXᵉ s. ; sens 3, XVIᵉ s. , La Curne [*donner des verges pour se faire fouetter,* 1865, Littré ; *il n'y a pas de quoi fouetter un chat,* 1690, Furetière ; *avoir bien d'autres chiens/chats à fouetter,* 1872, Larousse] ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, 1690, Furetière [« lancer violemment en cinglant », 1834, Ségur] ; sens 6, 1680, Richelet ; sens 7, 1872, Larousse [*fouetter le sang,* 1784, Beaumarchais] ; sens 8, 1849, Bescherelle ; sens 9, 1829, Boiste). **1.** Cingler avec un fouet ou tout instrument semblable : *Le cocher fouetta ses mules* (Mérimée). || *Fouette cocher !,* se dit pour indiquer que l'on part résolument ou que l'on prend une décision énergique. || **2.** Cingler avec un fouet pour donner le mouvement à quelque chose : *Fouetter une toupie.* || **3.** *Par extens.* Battre pour châtier, avec le fouet, des verges ou avec les mains : *Petit polisson, tu vas te faire fouetter.* || *Donner* ou *apporter des verges pour se faire fouetter,* fournir des armes contre soi-même. || *Il n'y a pas de quoi fouetter un chat,* c'est une chose de minime importance. || *Avoir bien d'autres chiens* ou *d'autres chats à fouetter,* avoir à s'occuper de choses bien plus importantes, avoir des préoccupations bien plus sérieuses. || **4.** *Fig.* Fustiger de critiques acérés, de sarcasmes violents : *Il semblait se complaire à bafouer les lois, à fouetter la haute société* (Balzac). || **5.** *Par anal.* Frapper violemment, cingler comme le ferait un fouet : *Sigognac écartant les frondaisons qui auraient pu fouetter au passage la figure des visiteuses* (Gautier). *Ce fut comme un ouragan qui nous fouetta le visage* (Fromentin). *Elle s'enfuit vers la voiture, sans se retourner, tenant à deux mains sa jupe que commençait à fouetter la pluie* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Lancer violemment en cinglant : *Et jette, au lieu d'écume, à leur cime, à leurs flancs, | La neige que la bise y fouette en flocons blancs* (Lamartine). || **6.** Faire mousser en battant à l'aide de l'ustensile spécial appelé « fouet » : *Fouetter de la crème, des œufs.* || **7.** *Fig.* Exciter, animer au moyen d'un stimulant : *La faim des six semaines de grève s'éveillait dans les ventres vides, fouettée par cette course en pleins champs* (Zola). || *Fouetter le sang,* stimuler la circulation : *Un exercice physique bien propre à fouetter le sang.* || **8.** *Fouetter un bélier,* le châtrer par ligature des testicules avec la cordelette appelée « fouet ». || **9.** *Fouetter une poulie, un palan,* les fixer sur une manœuvre à l'aide de cordages souples.

● SYN. : **3** *flageller, fouailler, fustiger ;* **4** *cingler, cravacher, sangler* (fam.) ; **7** *aiguillonner, aiguiser, attiser, éperonner, stimuler.*

◆ v. intr. (1878, G. Esnault). *Arg.* Puer : *À mon nez, c' bouquet fouettait comme le cadavre d'une petite bête* (Barbusse). || Vx et pop. *Fouetter du goulot,* sentir mauvais de la bouche.

2. fouetter [fwɛte] v. intr. (origine obscure ; milieu du XXᵉ s.). *Pop.* Avoir peur.

fouetteur, euse [fwɛtœr, -øz] adj. et n. (de *fouetter* 1 ; 1534, Rabelais [*frère fouetteur,* 1865, Littré ; *fouetteur de lièvres,* av. 1841, Chateaubriand]). Personne qui fouette, qui aime à fouetter (au pr. et au fig.) : *Pères fouetteurs du siècle, à grands coups de garcettes | Ils nous mènent au ciel* (Hugo). || *Frère fouetteur,* celui qui, jadis, dans les collèges, était chargé de fouetter les élèves punis. || Vx. *Fouetteur de lièvres,* mauvais sujet, vaurien : *Ces idées entraient dans la tête de mes parents : mon père disait que tous les chevaliers de Chateaubriand avaient été des fouetteurs de lièvres, des ivrognes et des querelleurs* (Chateaubriand).

fouffes [fuf] n. f. pl. (mot dialect. de Picardie, de Wallonie, de Lorraine et de Champagne, de l'onomatop. *fouf-,* qui exprime une chose sans valeur ; 1871, Rimbaud). *Dialect.* et *fam.* Vêtements usagés, chiffons : *Je ne sais pas où caser toutes mes fouffes.*

foufou, fofolle [fufu, fɔfɔl] adj. et n. (réduplication de *fou* 1 ; XXᵉ s.). *Fam.* Écervelé : *Une bonne petite maison pépère* [...], *un peu la foire, un peu foufou, mais recta sur les gages* (Deval). *Cette femme est un peu fofolle.*

● SYN. : *braque* (fam.), *étourneau, évaporé, farfelu* (fam.), *hurluberlu* (fam.).

1. fougasse [fugas] n. f. (altér., par changement de suff., de *fougade,* même sens [fin du XVIe s., Brantôme], dér. méridional de *fou,* feu [forme qui correspond au franç. *feu,* v. ce mot] ; 1688, Miege). Ancienne appellation des mines souterraines camouflées : *Napoléon ordonna au maréchal Ney de* [...] *démembrer la place en la déchirant avec des fougasses* (Chateaubriand). *Phénomènes bénins qui* [...] *pouvaient toujours fournir un principe à la colère parfaite, telle une petite amorce enflamme toute une fougasse* (Duhamel).

2. fougasse [fugas] n. f. (anc. provenç. *fogasa,* lat. pop. **focacia* [v. FOUACE] ; 1600, O. de Serres [var. *fou-casse,* 1596, Hulsius]). Sorte de brioche en couronne, fabriquée dans le Massif central, les Cévennes et le Sud-Ouest : *Voici un drôle qui mange plus de fougasse que de pain* (Fabre).

fougassette [fugasɛt] n. f. (provenç. moderne *fougasseto,* anc. provenç. *fogaseta,* petite fouace, dimin. de *fogasa* [v. l'art. précéd.] ; XXe s.). Petite fougasse parfumée à la fleur d'oranger, spécialité des boulangers grassois.

fouge [fuʒ] n. f. (déverbal de *fouger ;* fin du XIVe s. [var. *feuge,* v. 1354, *Modus*]). Végétaux que le sanglier extrait de terre avec son boutoir.

fouger [fuʒe] v. intr. (lat. *fodicare,* piquer, percer, fréquentatif de *fodere,* creuser [v. FOUIR] ; XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). [Conj. **1 b.**] **1.** En parlant du sanglier, fouiller la terre avec son boutoir pour y trouver des racines. || **2.** Renverser avec la charrue les racines des herbes sens dessus dessous.

fougeraie [fuʒrɛ] n. f. (de *fougère ;* 1611, Cotgrave). Lieu planté de fougères.

fougère [fuʒɛr] n. f. (lat. pop. **filicaria,* proprem. « fougeraie », puis « fougère », du lat. class. *filix, -icis,* fougère ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *fouchiere, feuchiere, fougiere* [*fougère,* 1600, O. de Serres], au sens 1 ; sens 2, XIVe s., Littré [*verre de feugiere — verre de fougère,* 1690, Furetière ; *fougère,* 1671, Boileau]). **1.** Nom général donné à des plantes vasculaires à feuilles souvent très divisées, poussant dans les bois, les landes, sur les murs : *Aussi quand je te vois, ô modeste bergère | Fouler de tes pieds nus la riante fougère...* (Vigny). *Sur le tronc des arbres, les longues fougères étendaient leurs palmes grêles* (Flaubert). || **2.** Class. *Verre de fougère* et, ellipt., *fougère,* verre à boire, à cause de l'emploi qu'on faisait de la cendre de fougère pour la préparation du cristal : *Elle voit le barbier qui, d'une main légère, | Tient un verre de vin qui rit dans la fougère* (Boileau).

1. fougue [fug] n. f. (ital. *foga,* impétuosité, proprem. « fuite précipitée », lat. *fuga,* action de fuir, course rapide ; 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1622, Sorel). **1.** Ardeur impétueuse, élan, emportement : *Dans sa fougue aveugle, impétueuse, on le voit embrasser à genoux les pierres grossières des chemins* (Sainte-Beuve). *J'affirmai, avec la fougue de mes dix-neuf ans, que les nouvelles arrivées de France signifiaient la République pour le lendemain et l'Empire pour le surlendemain* (Benoit). || **2.** *Class.* Délire, transes : *Ceux qui rendaient des oracles entraient en fougue pour prophétiser* (Furetière).

• SYN. : **1** *emballement* (fam.), *enthousiasme, exaltation, exubérance, feu, flamme, frénésie, impétuosité, pétulance, véhémence.*

2. fougue [fug] n. f. (probablem. altér. de [*mât de*] *foule* [1643, G. Fournier], peut-être déverbal de *fouler* [v. ce mot], ce mât étant celui qui supporte le plus l'effort du vent ; 1678, Guillet, dans la loc. *mât de fougue ; fougue,* 1680, Jal). Mât de hune, celui qui supporte le plus l'effort du vent, et vergue de hune d'artimon : *Le bras du perroquet de fougue.*

fougueusement [fugøzmɑ̃] adv. (de *fougueux ;* 1872, Larousse). D'une manière fougueuse : *Attaquer fougueusement.*

• SYN. : *ardemment, brutalement, frénétiquement, impétueusement, violemment.*

fougueux, euse [fugø, -øz] adj. (de *fougue* 1 ; début du XVIIe s., Montlyard). Qui a ou qui montre de la fougue : *Alexandre Dumas produisait coup sur coup ses drames fougueux où l'éruption volcanique était ménagée avec la dextérité d'un habile irrigateur* (Baudelaire). *Le fougueux Tartarin voulut s'élancer derrière lui* (Daudet).

• SYN. : *bouillant, déchaîné, endiablé* (fam.), *exalté, explosif* (fam.), *exubérant, frénétique, impétueux, pétulant, véhément, volcanique.* — CONTR. : *apathique, calme, flegmatique, indolent, lymphatique, mou, nonchalant, placide, serein.*

fouillage [fujaʒ] n. m. (de *fouiller ;* 1851, Landais). En agriculture, façon de travailler le sous-sol sans le remonter à la surface.

fouille [fuj] n. f. (déverbal de *fouiller ;* fin du XVIe s., dans la loc. *faire fouille,* fouiller, piller ; sens 1, 1655, Salnove ; sens 2, 1704, Trévoux [*fouille blindée,* XXe s. ; *fouille couverte,* 1865, Littré ; *fouille en déblai,* 1890, *Dict. général*] ; sens 3, av. 1825, P.-L. Courier ; sens 4, 1883, G. Esnault [« bourse », 1486, Sainéan, *Sources*]). **1.** Action de fouiller, de creuser le sol : *De petites plages* [...] *mises à nu par les fouilles de la mer* (Hugo). || **2.** Excavation qui en résulte. || *Fouille blindée,* celle dont les parois sont maintenues par un système de coffrage. || *Fouille couverte,* celle qui a été pratiquée en souterrain. || *Fouille en déblai,* celle qui a été pratiquée à ciel ouvert. || **3.** *Par extens.* Action d'explorer minutieusement l'intérieur de quelque chose, d'y chercher avec soin quelque chose d'égaré ou de caché : *La fouille d'un appartement, d'un meuble. Avant d'être conduit dans sa cellule, le prisonnier passe à la fouille.* || **4.** *Arg.* Poche : *Où que tu me l'as pris ? — Ben, dans ta fouille, pardi !* (Bourdet).

• SYN. : **3** *visite.*

◆ **fouilles** n. f. pl. (1811, Chateaubriand). Travaux entrepris par les archéologues pour mettre au jour des villes ou des monuments ensevelis au cours des siècles : *Il s'était pris d'un goût très vif pour l'étude de l'antiquité ; il faisait des fouilles* (Stendhal).

fouillé, e [fuje] adj. (part. passé de *fouiller ;* 1850, Sainte-Beuve, au sens 3 ; sens 1-2, 1872, Larousse). **1.** Travaillé en profondeur, en creux : *Sculpture fouillée.* || **2.** *Dessin fouillé,* où l'on a imité les creux, où tous les détails apparaissent. || **3.** *Fig.* Qui est approfondi dans le détail, minutieux : *Une étude fouillée.*

• SYN. : **3** *fignolé* (fam.), *méticuleux.* — CONTR. : **3** *sommaire, superficiel.*

fouille-au-pot [fujopo] n. m. invar. (de *fouille,* forme du v. *fouiller, au,* art. défini contracté, et *pot ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** *Vx* et *fam.* Petit marmiton : *La Varenne, de fouille-au-pot, puis cuisinier* [...], *se mêla d'affaires, jusqu'à devenir considérable* (Saint-Simon). || **2.** Mauvais cuisinier. || **3.** *Fig.* et *fam.* Homme tatillon, difficile : *Des fouille-au-pot délicats, des dilettanti* (Huysmans).

fouille-merde [fujmɛrd] n. m. invar. (de *fouille,* forme du v. *fouiller,* et de *merde ;* 1542, Du Pinet). *Pop.* Scarabée coprophage appelé vulgairement BOUSIER.

fouiller [fuje] v. tr. (lat. pop. **fodiculare,* fouiller, élargissement du lat. class. *fodicare* [v. FOUGER] ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *fuullier, fooillier* [*fouiller,* XVIe s.], aux sens 1-2 ; sens 3, 1704, Trévoux [au fig., 1872, Larousse] ; sens 4, milieu du XVIe s., Amyot [« chercher avec minutie à l'intérieur de quelque chose » et *fouiller quelqu'un ; fouiller les poches de,* 1862, V. Hugo ; *fouiller les bibliothèques,* 1784, Bernardin de Saint-Pierre] ; sens 5, av. 1848, Chateaubriand [*fouiller un animal,* 1872, Larousse] ; sens 6, 1580, Montaigne). **1.** Pratiquer des trous dans le sol : *Aussi l'étroit terrain était-il constamment remué, fouillé* (Fromentin). || **2.** *Spécialem.* Creuser le sol pour y chercher quelque chose : *Fouiller un terrain à la recherche de fossiles. Fouiller l'emplacement d'une antique cité.* || **3.** Pratiquer des creux dans une surface pour donner plus de relief à une sculpture : *Fouiller la pierre, le marbre.* || *Fig.* Travailler avec un soin, une minutie extrême : *Fouiller une étude. Fouiller son style.* || **4.** Chercher avec minutie à l'intérieur de quelque chose : *Ses fausses plaintes allèrent aux oreilles des régents, qui firent fouiller mon coffre* (France). *Qu'on rencontre peu de gens*

dont on souhaiterait fouiller les valises (Gide). *Demeurée seule, la jeune femme se mit à fouiller fiévreusement les armoires et les commodes* (Duhamel). || *Fouiller les poches de quelqu'un,* et ellipt., *fouiller quelqu'un,* chercher avec soin ce qu'il peut cacher sur lui. || *Fouiller les manuscrits, les bibliothèques,* y faire de minutieuses et laborieuses recherches. || **5.** *Vx.* Chercher en explorant minutieusement pour trouver : *On éventrait les fugitifs pour fouiller dans leurs entrailles l'or qu'ils avaient avalé* (Chateaubriand). || Spécialem. et vx. *Fouiller un animal,* en parlant du vétérinaire, explorer, en introduisant la main dans le vagin ou le rectum, les organes malades. || **6.** *Fig.* Pénétrer jusqu'au plus profond ; étudier à fond : *Fouiller la vie de quelqu'un. Fouiller les plaies de la société.*

● SYN. : **1** *affouiller, creuser, forer, fouir ;* **3** *sculpter, travailler ; approfondir, ciseler, fignoler* (fam.), *lécher, perler, polir ;* **4** *explorer, inventorier, perquisitionner, visiter ;* **6** *scruter, sonder.*

◆ v. intr. (sens 1, 1668, Molière ; sens 2, 1678, La Fontaine). **1.** Chercher çà et là : *Agostin se courba, parut fouiller au fond de la fosse* (Gautier). *Laurent, soudain, sauta du lit et s'en alla fouiller d'une main tâtonnante dans un des tiroirs de la table* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Pratiquer des recherches en pénétrant au fond de : *Fouiller dans la vie privée de quelqu'un. Pourquoi venir fouiller dans ma mémoire vide ?* (Vigny). *J'ai donc cherché, fouillé, questionné partout où j'ai pu* (Gide).

● SYN. : **1** *farfouiller* (fam.), *fouiner* (fam.), *fourgonner, fourrager, fureter, trifouiller* (fam.).

◆ **se fouiller** v. pr. (sens 1, av. 1709, Regnard ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Chercher dans ses poches : *Aussitôt, chacun de se fouiller. « Vingt francs de port ! Mais je ne les ai pas — Ni moi non plus »* (Daudet). || **2.** Pop. *Pouvoir se fouiller,* ne pas obtenir, ne pas avoir ce qu'on escomptait : *Tous les autres ont touché quelque chose, toi tu peux te fouiller. Le « singe » pouvait se fouiller : il ne retournerait pas à la boîte* (Zola).

fouilleur, euse [fujœr, -øz] adj. et n. (de *fouiller ;* début du XVIe s., Gringore, au sens 1 ; sens 2, 1862, V. Hugo ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier ; sens 4, 11 mai 1874, *Gazette des tribunaux*). **1.** Celui, celle qui fouille : *Un immense dégoût me vint aux lèvres rien qu'à la pensée de reprendre* [...] *cet affreux métier de fouilleur de livres* (Fromentin). || **2.** *Fig.* Qui fouille, qui s'entend à fouiller : *Bouchereau lui-même n'avait plus sa physionomie dure, cet œil noir, fouilleur et déconcertant sous ses gros sourcils d'étoupe ?* (Daudet). || **3.** *Spécialem.* Qui pratique des fouilles archéologiques : *Et on dirait qu'ils riaient par avance de la mine décontenancée des fouilleurs* (Gautier). || **4.** Personne chargée de fouiller les individus arrêtés ou soupçonnés de contrebande : *En dépit des fouilleurs et des fouilleuses, Babet trouva moyen de faire passer le billet de la Force à la Salpêtrière* (Hugo).

● SYN. : **2** *fouinard* (fam.), *fouineur* (fam.), *fureteur, inquisiteur.*

◆ **fouilleuse** n. f. (1872, Larousse). Charrue spéciale employée pour diviser et pulvériser le sous-sol.

fouillis [fuji] n. m. (de *fouiller ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « action de fouger » ; sens 1, 1834, Landais ; sens 2, av. 1803, Laharpe). **1.** *Fam.* Amas confus d'objets placés pêle-mêle : *Un fouillis de papiers. C'était une confusion, un fouillis de têtes et de bras qui s'agitaient* (Zola). *Par-ci, par-là, quelques ustensiles de cuisine, deux ou trois matelas roulés, et une foule de caisses de toutes dimensions, montrant un fouillis de vieux effets et de linge, ou complètement vides et suppléant au mobilier* (Daudet). || **2.** *Fig.* et *fam.* Manque de clarté dans les idées, dans une composition littéraire ou artistique : *C'est dans ma tête un fouillis inextricable. Chaque pensée nouvelle, en se déplaçant, remue toutes les autres* (Gide). *Un portrait peint par Jordaens, avec des millions de détails à la façon fouillis et comme au hasard* (Hugo).

● SYN. : **1** *fatras, méli-mélo* (fam.) ; **2** *confusion, embrouillamini* (fam.).

fouillouse [fujuz] n. f. (de *fouille,* bourse, poche [v. ce mot] ; 1486, Sainéan, *sources,* au sens de « bourse » ; sens moderne, 1632, Chereau). *Vx* et *arg.* Poche.

fouinard, e [fwinar, -ard] n. et adj. (de *fouiner ;* 1867, Delvau). *Fam.* Se dit de quelqu'un qui fouine partout ; curieux, indiscret : *Où voulait-il en arriver, ce rusé, ce fouinard ?* (A. Arnoux).

● SYN. : *fouineur* (fam.), *fureteur.*

1. fouine [fwin] n. f. (lat. pop. **fagina* [sous-entendu *mustella,* belette], fouine [proprem. « belette des hêtres »], fém. de l'adj. du lat. class. *faginus,* de hêtre, dér. de *fagus,* hêtre ; v. 1268, É. Boileau, au sens 1, écrit *faïne,* d'où, sous l'influence de *fou* 2 [v. ce mot], *foïne* [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], puis *fouine* [XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes*] ; sens 2, XXe s. [« homme qui attaque traîtreusement ses ennemis », 1827, Chateaubriand]). **1.** Petit carnassier de la famille des mustélidés et du genre martre, qui pénètre la nuit dans les poulaillers. || **2.** *Fig.* Personne rusée, maligne, indiscrète.

2. fouine [fwin] n. f. (lat. *fuscina,* fourche à trois dents, trident ; XIIIe s., Gay, écrit *foisne* [*fouine,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, XIVe s., Du Cange, écrit *fouyne* [*fouine,* XVIe s.]). **1.** Trident barbelé servant aux pêcheurs : *Trémoulin* [...], *tenant aux mains le long trident aux pointes aiguës qu'on nomme la fouine, guettait* [...] *le fond changeant de la mer* (Maupassant). || **2.** Fourche de fer à deux ou trois pointes qui sert à soulever des gerbes, des bottes de foin.

● SYN. : **1** *foëne.*

fouiner [fwine] v. intr. (de *fouine* 1 ; 1749, Vadé, au sens de « s'esquiver » [comme la fouine] ; sens 1-2, 1866, G. Esnault). **1.** *Fam.* Fourrer partout son museau comme la fouine ; explorer les moindres recoins pour découvrir quelque chose : *Ce qui ne l'empêche point, d'ailleurs, de fouiner dans les bibliothèques* (Huysmans). *C'est finalement des bras-cassés du 204 venus pour fouiner dans la plaine à la chasse aux amochés* (Barbusse). || **2.** *Fig.* et *fam.* Se livrer à des recherches indiscrètes : *Évitez qu'une femme puisse fouiner dans mes affaires* (Romains).

● SYN. : **1** *fureter ;* **2** *espionner, farfouiller* (fam.), *fourgonner, fourrager, trifouiller* (fam.).

fouineur, euse [fwinœr, -øz] adj. et n. (de *fouiner ;* 1867, Delvau). Curieux et indiscret : *J' la connais, la vieille fouineuse* (Barbusse). *Mais comme il ne veut pas porter de lunettes, il a l'air fouineur et soupçonneux* (Duhamel).

● SYN. : *fouinard* (fam.), *fureteur, inquisiteur.*

fouir [fwir] v. tr. (lat. pop. **fodire,* lat. class. *fodere,* creuser, travailler en creusant, piquer, percer ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *foïr fuïr* [*fouir,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1889, Barbey d'Aurevilly). **1.** Creuser le sol : *Les chacals fouissent la terre des sépultures* (Buffon). || **2.** *Littér.* Creuser, laisser une trace profonde : *Les blessures qui avaient foui la face de l'abbé étaient engravées dans ses os* (Barbey d'Aurevilly).

● SYN. : **1** *fouger, fouiller.*

fouissage [fwisaʒ] n. m. (de *fouir ;* XXe s.). Creusement du sol, de la vase, du bois, par un animal qui veut s'y cacher ou y trouver un abri : *Le fouissage de la terre par les taupes.*

fouisseur, euse [fwisœr, -øz] adj. (de *fouir ;* v. 1250, Mousket, comme n. m., au sens de « celui qui creuse » ; comme adj., au sens 1, 1835, *Maison rustique du XIXe siècle ;* sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Qui sert à fouir la terre : *Bâton fouisseur. Les pattes fouisseuses de la courtilière.* || **2.** Qui a l'habitude de fouir : *Comme cet hyménoptère, la guêpe fouisseuse* (Proust). || **3.** *Animal fouisseur,* ou *un fouisseur,* n. m., animal qui creuse la terre : *La taupe est un fouisseur.*

◆ **fouisseurs** n. m. pl. (1803, Boiste). Groupe d'insectes qui creusent des nids en forme de terrier pour leurs larves.

foulage [fulaʒ] n. m. (de *fouler ;* 1284, Godefroy, écrit *folage* [*foulage,* XVe s.], au sens de « droit féodal sur le foulage des pommes » ; XVe s., Du Cange, dans la loc. *vin de fort foulage,* « vin de bonne qua-

lité » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, XVI^e s. ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** Action de fouler, d'écraser : *Le foulage du raisin.* || **2.** *Spécialem.* Empreinte en relief qui apparaît au verso d'une feuille imprimée, par excès de pression. || **3.** Action de fouler du drap, un chapeau. || **4.** Action de traiter les peaux dans un foulon.

● SYN. : 4 *foulonnage.*

foulant, e [fulɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fouler ;* 1872, Larousse, au sens 1 [*pompe foulante,* 1704, Trévoux] ; sens 2, XX^e s.). **1.** Qui foule, presse, comprime : *Cylindre foulant.* || *Pompe foulante,* pompe qui provoque la montée d'un liquide dans une conduite par la pression qu'elle exerce sur ce liquide. || **2.** *Fig.* et *pop.* Fatigant (surtout dans des propositions négatives) : *C'est un travail qui n'est pas foulant.*

foulard [fular] n. m. (probablem. altér. du provenç. *foulat,* qui correspond au franç. *foulé,* sorte de drap d'été [1877, Littré], part. passé substantivé de *fouler* [v. ce mot] ; 1761, *Dictionnaire du citoyen,* au sens 1 ; sens 2, 1832, Raymond). **1.** Tissu léger de soie ou de rayonne : *Dans une pose souple que faisait valoir sa veste de foulard brodée de soie rose, il souriait, les lèvres un peu pâles, mais la voix calme* (Daudet). *Le cou non serré dans un col presque haut mais peu empesé, d'où s'échappait, mince comme un orvet, une cravate en foulard bronzé, sur la chemise à plis* (Gide). *Relevant et serrant contre elle les volants de sa robe de foulard, Anne suivie du chien, se faufila entre les sacs* (Martin du Gard). || **2.** Pièce de vêtement fabriquée avec ce tissu et que l'on porte autour du cou ou sur la tête : *Derrière un comptoir chargé de bouteilles de liqueurs se prélasse une grosse mégère dont la tête, serrée dans un sale foulard qui dessine sur le mur l'ombre de ses pointes sataniques, fait penser que tout ce qui est voué au Mal est condamné à porter des cornes* (Baudelaire). *Il sortait un sordide foulard de sa poche et s'épongeait le front avec* (Gide).

● SYN. : 2 *cache-col, cache-nez, carré, écharpe, fichu, pointe.*

foule [ful] n. f. (déverbal de *fouler ;* XII^e s., écrit *fole* [*foule,* v. 1265, J. de Meung], au sens de « presse résultant de la réunion d'un grand nombre de personnes » ; sens I, 1, 1690, Furetière [« moulin à fouler le drap », 1611, Cotgrave ; « pression que le tisseur exerce avec le pied... », 1872, Larousse ; *pêche à la foule,* 1829, Boiste] ; sens I, 2, XIV^e s., Godefroy ; sens II, 1 et 3, 1538, R. Estienne [en sociologie, av. 1850, Balzac] ; sens II, 2, 1670, Racine).

I. 1. *Vx.* Action de fouler, en particulier le drap, le feutre : *Mettre des draps à la foule. Cuve à la foule.* || *Spécialem.* Pression que le tisseur exerce avec le pied sur une ou plusieurs marches du métier, pour les enfoncer. || *Pêche à la foule,* pêche qui se pratique à marée basse, en pressant du pied le sable ou la vase pour faire sortir le poisson qui y est enfoui. || **2.** *Class.* et *littér.* Action de pressurer, d'opprimer les personnes (vieilli au XVII^e s., sauf dans la loc. *à la foule de*) : *Le Roi ne donne point de privilèges qui aillent à la foule de ses sujets* (Furetière, 1690). *Les petits sont sans cesse accablés de nouvelles foules* (Hugo).

II. 1. Réunion, en un même lieu, d'un très grand nombre de personnes : *Une foule énorme s'étageait, s'écrasait sur les gradins brûlés du vieil amphithéâtre* (Daudet). *Les rangs de la foule s'écartent lentement et graduellement* (Claudel). *En quelques minutes, pareille à un fleuve de lave qui a trouvé sa pente, la foule emplit la large tranchée des boulevards, et, grossie sans cesse par les affluents des voies latérales, se mit lentement à couler vers l'ouest* (Martin du Gard). *Mais vous êtes sûr de m'apercevoir dans la foule ?* (Romains). || *Spécialem.* En sociologie, groupe d'individus considéré comme un être collectif présentant des caractères particuliers, des phénomènes typiques : *La psychologie des foules. Je contemplais la foule, attendant le désir d'y plonger, vers le soir, quand elle deviendrait plus fervente* (Gide). || **2.** Le commun des hommes, pris collectivement, par opposition à l'élite qui en émerge : *Une sphère inconnue où les esprits se séparent de la foule* (Balzac). *Loin de la foule vile | Trouvez-moi, trouvez-moi* (Hugo). *Le héros s'en allait seul dans la foule* (Daudet). || **3.** *Une foule de, la foule des,* un grand nombre de, le plus grand nombre des (en parlant d'êtres ou de choses) : *C'est là l'inconvénient de tout journal : on y trouve des discussions animées sur des sujets devenus indifférents ; le lecteur voit passer comme des ombres une foule de personnages dont il ne retient pas même le nom : figurants muets qui remplissent le fond de la scène* (Chateaubriand). *Les bandits du désert* [...] *| Bondissent dans la crypte, et leur foule l'encombre* (Leconte de Lisle). *Une foule de choses qui, jusque-là, avaient paru innocentes* (Renan). *On me dit que les femmes, dans ces demeures si calmes, passent les journées* [...] *à se livrer à une foule de pratiques magiques* (Tharaud). *Je n'ai point* [...] *de ces scrupules qui intimident la foule des hommes* (France).

● SYN. : **II, 1** *affluence, cohue, monde, public ;* **2** *masse, multitude, peuple ;* **3** *essaim, flopée* (fam.), *flot, nuée, ribambelle* (fam.), *tas* (fam.), *tripotée* (pop.).

◆ **En foule** loc. adv. (milieu du XVI^e s., Amyot). En grand nombre, en masse : *Un jour par semaine* [...], *les femmes d'Alger se font conduire en foule au cimetière* (Fromentin). *Les objections se présentaient en foule à mon esprit* (Acad.).

◆ **À la foule** loc. adv. (milieu du XVI^e s., Amyot). *Class.* Même sens : *Les Parthes, à la foule, aux Syriens mêlés* (Corneille).

foulée [fule] n. f. (part. passé fém. substantivé de *fouler ;* v. 1280, Bibbesworth, au sens de « cohue, mêlée » ; sens I, 1, v. 1354, *Modus* [« sonnerie de trompe de chasse... », 1922, Larousse] ; sens I, 2, XX^e s. ; sens I, 3, 1835, Acad. [« manière dont est pris l'appui », XX^e s.] ; sens I, 4, 1877, Littré [pour un cheval ; pour un homme, et *rester dans la foulée de,* XX^e s. ; *dans la foulée de,* au fig., 20 déc. 1965, *l'Express*] ; sens I, 5, 1752, Trévoux ; sens II, 1723, Savary des Bruslons).

I. 1. (Au plur.) En termes de vénerie, empreintes laissées sur une surface molle (terre, herbe, feuilles mortes, etc.) par les pieds du grand gibier. (On dit aussi QUÊTES ou QUÊTÉS.) || *Les foulées,* sonnerie de trompe de chasse pour exciter les chiens à chercher la voie. || **2.** *Par extens.* Se dit des traces de n'importe quel animal : *À ses pieds, les innombrables foulées de la route : il reconnaît le passage des moutons, des bœufs, des chevaux* (Supervielle). || **3.** Appui qu'un cheval, un coureur à pied prend à chaque pas sur le sol. || *Par extens.* Manière dont est pris cet appui : *De légères foulées. Courir d'une foulée souple.* || **4.** Distance couverte par un coureur entre deux appuis des pieds au sol : *Courir à grandes foulées. Elle avançait à longues foulées, le buste souple, un peu de fierté dans le port de tête* (Martin du Gard). || *Rester dans la foulée de,* courir derrière un concurrent, tout près de lui, à la même allure. || Fig. et fam. *Dans la foulée de,* en profitant du train acquis, sans s'arrêter dans l'action entreprise, immédiatement après : *Dans la foulée des négociations multilatérales devrait intervenir une négociation générale au sommet.* || **5.** *Ligne de foulée d'un escalier,* partie d'un escalier qui supporte les plus nombreux passages, correspondant à une ligne tracée parallèlement au limon, à 50 cm de la rampe.

II. Quantité de peaux que l'on traite en même temps au foulon.

● SYN. : **I, 1** *piste, voie ;* **2** *empreinte, vestige* (vx) ; **4** *enjambée.*

foulement [fulmɑ̃] n. m. (de *fouler ;* 1611, Cotgrave). Action de fouler.

fouler [fule] v. tr. (lat. pop. **fullare,* proprem. « fouler une étoffe », du radical du lat. class. *fullo* [v. FOULON] ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *foler* [*fouler,* XIII^e s.], au sens I, 1 [pour le raisin, XIII^e s., Rutebeuf ; pour les cuirs, 1723, Savary des Bruslons] ; sens I, 2, fin du XV^e s. ; sens I, 3, 1690, Furetière [*fouler une enceinte,* 1778, Le Verrier de La Conterie] ; sens I, 4, 1674, Corneille [« ne faire aucun cas de, traiter avec mépris », v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *fouler aux pieds,* 1538, R. Estienne] ; sens II, 1, 1600, O. de Serres ; sens II, 2, 1549,

R. Estienne [*se fouler un membre*] ; sens II, 3, fin du XIIIe s., Végèce [*se foler,* « se fatiguer » ; *se fouler la rate,* 1842, Flaubert ; *se fouler le tempérament,* av. 1880, Flaubert ; *ne pas se fouler,* 1832, Raymond ; *ne pas se la fouler,* av. 1890, Maupassant]).

I. 1. Soumettre à des pressions successives, avec les mains, les pieds ou par un moyen mécanique. || *Spécialem.* Écraser le raisin avant de le faire fermenter ou de le presser : *Fouler la vendange.* || Faire passer certaines étoffes entre des cylindres métalliques ou les soumettre à l'action de maillets pour les comprimer et les rendre plus serrées : *Fouler des draps, du feutre.* || Travailler les cuirs dans un foulon. (On dit aussi FOULONNER.) || **2.** *Class.* et *fig.* Accabler de mesures vexatoires, de charges, d'exactions ; opprimer : *La veuve, l'orphelin, tous ceux qu'on foule ou qu'on opprime* (Massillon). || **3.** *Littér.* Mettre le pied sur le sol, marcher sur : *Je foulais le sol de la Grèce, j'étais à dix lieues d'Olympie* (Chateaubriand). *Nos chevaux au soleil foulaient l'herbe fleurie* (Musset). *Un chemin de chèvre foulé, où rien ne croît* (Colette). || Spécialem. *Fouler une enceinte,* en vénerie, la faire parcourir par les chiens à la recherche d'un animal. || **4.** *Littér.* Marcher avec indifférence sur quelque chose ou sur quelqu'un : *Un jour, d'un pied ingrat, tu fouleras ma tombe* (Vigny). *Toi qui, magiquement, assouplis les vieux os | De l'ivrogne attardé foulé par les chevaux* (Baudelaire). || *Fig.* et *littér.* Ne faire aucun cas de quelque chose, n'en pas tenir compte : *J'ai foulé le bon goût et l'ancien vers français* (Hugo). || *Fouler aux pieds,* piétiner, généralement avec colère ou avec mépris : *Foulant aux pieds mes papillotes arrachées et mon chapeau neuf* (Proust) ; au *fig.,* traiter avec cynisme, avec le plus grand mépris : *Fouler aux pieds tout scrupule, tout respect humain. Fouler aux pieds la légalité. Toute femme sans pudeur est dépravée ; elle foule aux pieds un sentiment naturel à son sexe* (Rousseau).

II. 1. Blesser, meurtrir par une forte pression : *Les selles neuves foulent le dos des chevaux.* || **2.** Luxer, provoquer la distension des ligaments d'une articulation : *Cette chute lui a foulé le poignet* (Littré). *Langlois, blessé légèrement à la tête, avait pu s'écarter sur un pied ; l'autre était foulé* (Malraux). || *Se fouler une articulation, un membre,* se donner une entorse : *Se fouler la cheville.* || **3.** Pop. *Se fouler la rate, le tempérament, se la fouler,* ou absol. *se fouler,* se donner beaucoup de mal, faire un gros effort (généralement dans des tournures négatives) : *Ceux qui disent : « Pourquoi se fouler la rate pour si peu ! » sont ceux qui, plus tard, une fois arrivés aux honneurs, veulent vendre leurs livres 200 francs le feuilleton* (Baudelaire). *On aurait le double sans s'être foulé le tempérament* (Flaubert). [M. Omont] *considérait la levée de blé à la floraison des colzas d'un œil d'amateur à son aise* [...] *qui ne se la foule plus* (Maupassant). *Les auteurs ont trop bien compris qu'avec le public d'aujourd'hui il ne leur était pas nécessaire de se fouler* (Gide). *Il ne s'est pas foulé pour trouver son pseudonyme. Le nom du village natal* (Duhamel).

• SYN. : **II, 2** *déboîter, démettre ;* 3 *se casser* (pop.), *s'éreinter* (fam.), *se fatiguer.*

foulerie [fulri] n. f. (de *fouler ;* v. 1268, É. Boileau, au sens de « métier de foulon » ; début du XIVe s., au sens de « moulin à fouler » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Endroit où l'on foule les draps, les étoffes, les cuirs, le raisin, etc. : *Ces vastes remises où les vignerons de mon pays fabriquent leur vin et qu'on nomme des « fouleries »* (Theuriet). || **2.** Machine à fouler les draps.

fouleur, euse [fulœr, -øz] n. (de *fouler ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *fouleeur,* au sens de « celui qui foule le raisin » ; écrit *fouleur,* au sens actuel, 1690, Furetière). Personne qui foule les draps, les cuirs, le feutre.

◆ **fouleuse** n. f. (1907, Larousse). Machine que l'on utilise pour le foulage du feutre, dans les fabriques de chapeaux. || *Fouleuse à maillets,* machine servant au foulage de certains draps.

fouling [fuliŋ] n. m. (mot angl., part. prés. substantivé de *to foul,* salir, barbouiller, infecter, dér. de *foul,* sale — au pr. et au fig. [anglo-saxon *ful, faul,* même sens] ; 1968, Larousse). Détérioration de la coque des navires par les êtres vivants qui s'y fixent et accroissent ainsi le frottement.

fouloir [fulwar] n. m. (de *fouler ;* 1274, Godefroy, écrit *folour* [*fouloir,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1832, Raymond ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Instrument servant à fouler les draps, les étoffes, les peaux. || **2.** Appareil utilisé pour fouler la vendange. || **3.** Machine destinée à pilonner le béton dans les moules, composée d'un moteur à air comprimé actionnant un outil en forme de dame. || **4.** Instrument avec lequel le dentiste tasse le matériau d'obturation dans une cavité dentaire. || **5.** Atelier où s'opère le foulage des étoffes, des peaux.

fouloire [fulwar] n. f. (de *fouler ;* 1279, Godefroy, écrit *foloire* [*fouloire,* 1600, O. de Serres], au sens de « cuve où on foule le raisin » ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Table sur laquelle les chapeliers foulaient le feutre des chapeaux. || **2.** Syn. de FOULON (au sens 4).

foulon [fulɔ̃] n. m. (lat. *fullonem,* accus. de *fullo, -onis,* foulon, celui qui presse les étoffes, dégraisseur ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, XIVe s., *Ordonnance royale* [*foulon ; moulin à foulon,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4-5, XXe s.). **1.** Ouvrier dont la tâche est de fouler et d'apprêter le drap, le feutre. (On dit aussi MOULINEUR OU FOULONNIER.) || **2.** *Moulin à foulon,* ou simplem. *foulon,* machine utilisée pour le foulage des draps. || **3.** *Terre à foulon,* argile provenant de la décomposition de certains schistes et qui a la propriété d'absorber les corps gras, ce qui la faisait employer autrefois pour le dégraissage et le foulage des draps. || **4.** Cuve où l'on foule les articles de bonneterie. (On dit aussi FOULOIRE.) || **5.** Grand tonneau de bois utilisé pour le tannage des cuirs.

foulonnage [fulɔnaʒ] n. m. (de *foulonner ;* 1907, Larousse). Syn. de FOULAGE, dans l'industrie textile.

foulonner [fulɔne] v. tr. (de *foulon ;* 1611, Cotgrave, puis 1922, Larousse). Syn. de FOULER, dans l'industrie textile.

foulonnier [fulɔnje] n. m. (de *foulonner ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 4 juin 1780, d'après Littré, 1865). **1.** Syn. de FOULON (au sens 1). || **2.** *Vx.* Propriétaire de moulins à foulon.

foulque [fulk] n. f. (anc. provenç. *folca,* lat. *fulica,* foulque ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *fourque ; foulque,* XVIe s.). Oiseau aquatique à plumage gris noirâtre, voisin de la poule d'eau, qu'on trouve sur tout le globe, et dont une espèce, la *foulque noire,* est commune en France sur les fleuves, les lacs et les étangs.

foultitude [fultityd] n. f. (croisement de *foule* et de [*mul*]*titude ;* milieu du XIXe s.). *Fam.* et *plaisamm.* Grand nombre : *Il y a l'argot des duchesses, témoin cette phrase écrite* [...] *par une très grande dame* [...] *de la Restauration : « Vous trouverez dans ces potains-là une foultitude de raisons pour que je me libertise »* (Hugo). *Elle avait l'habitude de dire qu'elle se passerait plus aisément de pain que d'art et de propreté, et qu'elle eût été plus triste de voir brûler « la Joconde » que des foultitudes de personnes qu'elle connaissait* (Proust).

• SYN. : *masse, multitude, tas* (fam.).

foulure [fulyr] n. f. (de *fouler ;* XIIe s., *Athis,* écrit *fouleüre* [*folure,* v. 1283, Beaumanoir ; *foullure, foulure,* XVe s., *Perceforest*], aux sens de « blessure, contusion externe » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Entorse bénigne, ou étirement accidentel des ligaments articulaires : *Une foulure du poignet.*

• SYN. : *luxation.*

four [fur] n. m. (lat. *furnus, fornus,* four ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *forn* [*four,* v. 1283, Beaumanoir], au sens 1 [*four banal,* 1690, Furetière ; *four de campagne,* 1732, Trévoux ; *il fait noir comme dans un four,* milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage ; il fait chaud comme dans un four,* av. 1648, Voiture ; *vous viendrez cuire à mon four,* 1694, Acad. ; *ce n'est pas pour lui que le four chauffe,* 1690, Furetière ; *on ne peut*

pas être au four et au moulin, 1865, Littré ; *petits fours,* 1865, Littré — *four,* « pâtisserie de dessert », XVe s.] ; sens 2, 1833, Balzac ; sens 3, v. 1560, Paré [*four à cuve, à sole, à réverbère,* 1872, Larousse ; *four Martin, four électrique,* fin du XIXe s. ; *four à chaux,* 1564, J. Thierry ; *four à ciment, à coke, à carboniser,* XXe s. ; *four solaire,* milieu du XXe s.] ; sens 4, 1659, G. Esnault [« échec complet », 1872, Larousse ; *faire un four,* « renvoyer les spectateurs », 1690, Furetière — peut-être parce que, quand on avait renvoyé les spectateurs, on éteignait toutes les lumières de la salle de théâtre et on la rendait ainsi noire comme un four ; *faire four,* 1830, Sainéan, *le Langage parisien*] ; sens 5, 1692, Dancourt ; sens 6, 1829, Boiste). **1.** Ouvrage de maçonnerie de forme circulaire ou ovale, voûté, avec une ouverture par-devant, chauffé au bois, et dans lequel on fait cuire le pain, la pâtisserie ; appareil de conception moderne destiné au même usage, chauffé au gaz, au mazout, à l'électricité : *Four de boulanger, de pâtissier. Four à pain. Chauffer le four. Autour des boulangeries banales, à l'heure où les galettes sont tirées du four* (Fromentin). ‖ *Bouche du four,* son entrée. ‖ *Dôme* ou *chapelle du four,* sa partie supérieure voûtée. ‖ *Autel du four,* la tablette en avant de l'entrée. ‖ *Four banal,* four où les vassaux d'un seigneur étaient tenus de faire cuire leur pain en acquittant une redevance. ‖ *Four de campagne,* four à pain qui suit les troupes en opérations. ‖ *Il fait noir* ou, ironiq., *il fait clair comme dans un four,* il fait très sombre. ‖ *Il fait chaud comme dans un four,* il fait extrêmement chaud. ‖ Vx. *Vous viendrez cuire à mon four,* vous aurez un jour besoin de moi, mais je ne serai pas disposé à vous aider. ‖ Vx. *Ce n'est pas pour lui que le four chauffe,* ce n'est pas à lui que la chose est destinée. ‖ *On ne peut pas être au four et au moulin,* on ne peut pas s'occuper de deux choses à la fois. ‖ *Petits fours,* petites pâtisseries que l'on sert au cours d'une réception, d'un thé, au dessert : *Un paquet tout ficelé de petits fours qu'elle venait de prendre chez le pâtissier d'en face* (Proust). ‖ **2.** Compartiment d'une cuisinière, d'un fourneau enveloppé par l'élément chauffant, ou appareil indépendant chauffé au gaz ou à l'électricité, et dans lequel on peut réchauffer ou faire cuire des aliments : *Cuire une viande au four.* ‖ **3.** Appareil de forme et de conception variées, utilisé dans l'industrie pour obtenir des températures élevées et faire subir à des matières diverses des transformations physiques ou chimiques (séchage, fusion, traitements thermiques, cuisson, grillage, réactions chimiques diverses, etc.). ‖ *Four à cuve,* four dans lequel le combustible et la matière à traiter sont chargés par couches alternées. ‖ *Four à sole,* four dans lequel le foyer est séparé de la zone où l'on utilise la chaleur. ‖ *Four à réverbère,* four dans lequel les matières à traiter sont chauffées par l'intermédiaire d'une voûte qui, portée à haute température, rayonne fortement sur la sole. ‖ *Four Martin,* four à sole utilisé pour l'affinage de la fonte. ‖ *Four électrique,* four très employé en métallurgie, dans lequel la chaleur est fournie par l'arc électrique ou par une résistance que parcourt un courant intense. ‖ *Four à chaux, à ciment,* four soit vertical, soit horizontal et animé d'un mouvement de rotation, pour la fabrication de la chaux et du ciment. ‖ *Four à coke,* four à vase clos permettant d'obtenir du coke métallurgique par cokéfaction. ‖ *Four à carboniser,* appareil métallique utilisé pour la carbonisation du bois en forêt. ‖ *Four solaire,* miroir concave de grand diamètre, qui concentre les rayons solaires en son foyer, y produisant une température très élevée. ‖ *Four crématoire,* v. CRÉMATOIRE. ‖ **4.** *Fam.* et *vx.* Au théâtre, représentation dont la recette ne couvre pas les frais. ‖ *Auj.* et *fam.* Échec, insuccès complet, au théâtre ou ailleurs : *Quand il s'occupe de quelque chose, on peut être certain que ce sera un four* (Becque). *Si votre Nana ne joue ni ne chante, vous aurez un four* (Zola). *Je n'ai guère connu, tout le long de ma « carrière », que des fours* (Gide). ‖ Fam. et vx. *Faire un four, faire four,* renvoyer les spectateurs, au lieu de jouer la pièce, quand la recette n'était pas suffisante ; en parlant d'un spectacle, subir un échec complet et retentissant ; *par extens.,* en parlant d'une entreprise quelconque, échouer : *Il n'y eut donc aucune manifestation de l'opinion publique en leur faveur. « Nous faisons four », dit Lousteau* (Balzac). ‖ **5.** *Autref.* Maison où les racoleurs cachaient ceux qu'ils avaient enrôlés de force : *Vous entrerez dans quelqu'un de ces fours du quai de la Ferraille où les racoleurs enrôlent les laquais et les rustres* (France). ‖ **6.** *Four à cristaux,* nom donné à des cavités tapissées de cristal de roche, que l'on rencontre dans certaines parties granitiques des Alpes.

• SYN. : **4** *chute, faillite, fiasco, insuccès.*

1. fourbe [furb] adj. et n. (de *fourbir,* au sens anc. de « voler » [v. 1220, G. de Coincy] ; 1455, *Coquillards,* au sens de « complice qui seconde l'escroc » ; sens actuel, 1642, Corneille, comme adj., et 1643, comme n.). Se dit d'une personne qui agit avec perfidie, qui trompe, cherche à tromper : *Homme fourbe. Les malices des fourbes, les mensonges des hypocrites* (Romains) ; et littér. : [L'imagination] *cette maîtresse d'erreur et de fausseté, et d'autant plus fourbe qu'elle ne l'est pas toujours* (Pascal).

• SYN. : *dissimulé, faux, faux jeton* (fam.), *hypocrite, imposteur, patelin, perfide, tartufe, traître.*

2. fourbe [furb] n. f. (déverbal de *fourbir* [v. l'art. précéd.] ; v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans,* écrit *forbe* [*fourbe,* fin du XVe s., La Curne], au sens 2 ; sens 1, 1643, Corneille). **1.** *Class.* et *littér.* Fourberie, caractère d'une personne qui agit habituellement de façon perfide, déloyale : *C'est bien aimer la fourbe et l'avoir bien en main | Que de prendre plaisir à fourber sans dessein* (Corneille). *Tantôt Stendhal narquois peint un évêque qui se mire, un Narcisse mitré qui s'essaie à bénir noblement et moelleusement devant une glace de sacristie ; tantôt Stendhal brutal accuse la fourbe ou bafoue la sottise dans l'ecclésiastique* (Valéry). ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Tromperie, acte d'une personne fourbe : *Il* [l'âne déguisé en lion] *faisait trembler tout le monde. | Un petit bout d'oreille échappé par malheur | Découvrit la fourbe et l'erreur* (La Fontaine). *La fourbe, toute grossière qu'elle était, trouva créance auprès d'hommes encore plus grossiers* (Mérimée).

fourber [furbe] v. tr. et intr. (de *fourbe* 1 ; 1643, Corneille). *Class.* Tromper avec une adresse perfide : *Ma foi, Monsieur, si Scapin vous fourbe, je m'en lave les mains* (Molière). *Je sais l'art de fourber assez bien, Dieu merci* (Quinault).

fourberie [furbəri] n. f. (de *fourbe* 1 ; 1640, Oudin, au sens 2 ; sens 1, 1655, Molière). **1.** Caractère d'une personne fourbe, ou d'une action accomplie avec ruse et qui est faite pour tromper : *La finesse est l'occasion prochaine de la fourberie ; de l'une à l'autre, le pas est glissant* (La Bruyère). *Elle eut la hauteur des grandes dames, sans avoir la douce fourberie de leur politesse* (Balzac). ‖ **2.** Acte d'une personne fourbe : *« Les Fourberies de Scapin »* (titre d'une comédie de Molière).

• SYN. : **1** *duplicité, fausseté, hypocrisie, perfidie, tartuferie ;* **2** *imposture, tromperie.* — CONTR. : **1** *candeur, droiture, franchise, ingénuité, loyauté, sincérité.*

fourbesque [furbɛsk] n. m. et adj. (ital. *furbesco,* dér. de *furbo,* voleur, lui-même empr. au franç. *fourbe* 1 ; 1866, Larousse [art. *argot*]). Ancien argot italien.

fourbi [furbi] n. m. (de *fourbir ;* 1534, Rabelais, au sens de « sorte de jeu de cartes » ; 1835, Raspail, au sens de « jeu frauduleux » ; sens 1, 1888, Larousse ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans [*fourbi arabe,* 1914, G. Esnault] ; sens 3, 1861, G. Esnault [*connaître le fourbi,* 1867, Delvau] ; sens 4, 1892, G. Esnault). **1.** *Arg. mil.* Ensemble des armes, des effets d'un soldat. ‖ *Par extens.* et *fam.* Ensemble d'affaires, d'objets appartenant à quelqu'un : *Ceci ne faisait point notre affaire, car déjà, dans la chambre, nous avions étalé notre fourbi* (Gide). ‖ **2.** *Fam.* Ensemble de choses sans valeur, d'objets hétéroclites : *Pourquoi diable emportez-vous ce fourbi qui ne vaut pas la paille dont on l'enveloppe ?* (Huysmans). ‖ *Fourbi arabe,* choses en désordre, fatras : *« Tout un fourbi arabe », dit le juge* (Pourrat). ‖ **3.** *Fam.* Combinaison, affaire compliquée ou peu honnête : *C'est un fourbi à ne pas s'en sortir !* ‖ *Connaître le*

fourbi, savoir se débrouiller, « connaître la musique ». || **4.** *Fam.* Mot vague, désignant une chose indéterminée ou dont on ne se rappelle pas le nom : *Un tas de sacrés fourbis inventés pour l'embêtement du pauvre monde* (Moselly). *Nous cherchons le... machin, le... chose, quoi ! le fourbi, le truc, si vous préférez* (Courteline).

● SYN. : **1** *attirail, barda* (fam.), *bastringue* (fam.), *bataclan* (fam.), *fourniment ;* **2** *bazar* (fam.) ; **4** *bidule* (fam.), *chose* (fam.), *machin* (fam.), *truc* (fam.).

fourbir [furbir] v. tr. (germ. **furbjan,* nettoyer ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *furbir* [*forbir,* XIIe s. ; *fourbir,* XIIIe s.], au sens actuel [aussi « voler », v. 1220, G. de Coincy ; *fourbir ses armes,* XXe s.]). Astiquer une arme, un objet de métal pour les rendre brillants : *Le soleil fait briller les canons fourbis* (Fromentin). *Mais qu'une armée à la parade est différente d'une armée à la caserne, fourbissant ses armes, astiquant son fourniment, ou, pis encore, ronflant ignoblement sur ses lits de camp puants et sales* (Baudelaire). *Dans la salle à manger brûlait, dès le crépuscule, notre grosse lampe de cuivre, toujours bien fourbie, toujours un peu moite de pétrole* (Duhamel). || Fig. et littér. *Fourbir ses armes,* se préparer à la guerre, et, *par extens.,* à quelque combat, à quelque épreuve.

● SYN. : **1** *briquer* (fam.), *frotter.*

fourbissage [furbisaʒ] n. m. (de *fourbir ;* début du XVe s.). Action de fourbir (vieilli) : *Seulement quelques matelots qui font leur fourbissage* (Loti).

● SYN. : *astiquage, frottage.*

● REM. On a dit aussi FOURBISSEMENT (1270, Littré).

fourbisseur [furbisœr] n. m. (de *fourbir ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *forbisseor ; fourbisseur,* v. 1300, Godefroy). *Vx.* Artisan qui polissait et montait les armes blanches (épées, sabres, dagues, lances, etc.) : *Les boutiques des fourbisseurs sont enfoncées, et trente mille fusils furent enlevés aux Invalides* (Chateaubriand).

fourbu, e [furby] adj. (part. passé de l'anc. v. *se forboire,* boire avec excès, à contretemps, se fatiguer en buvant à l'excès [XVIe s., La Curne], de *for-* [v. FORS] et de *boire ;* 1546, Rabelais, dans l'expression *couillon forbeü,* au sens peu clair ; sens 1, 1563, J. Massé, écrit *forbeü* [*fourbu,* XVIIe s.] ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Se dit d'un animal de trait qui est atteint de fourbure : *Cheval fourbu.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne harassée de fatigue : *Ces quatre jours de Paris m'ont fourbu* (Gide). *Les plus fourbus semblent revivre* (Dorgelès).

● SYN. : **2** *anéanti, claqué* (fam.), *épuisé, éreinté* (fam.), *esquinté* (pop.), *exténué, flapi* (très fam.), *las, moulu, rendu, vanné* (fam.).

fourbure [furbyr] n. f. (de *fourbu ;* 1611, Cotgrave). Congestion, suivie d'une inflammation, de la membrane tégumentaire du pied des ongulés, et en particulier du cheval.

fourc [furk] n. m. (de *fourche ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *forc,* au sens de « bifurcation des chemins » ; écrit *forc* et *fourc,* au sens actuel, XIIIe s., Godefroy). Point de jonction de deux branches d'arbre.

fourcadel [furkadɛl] n. m. (provenç. *fourcadèu,* même sens, de *fourcadèla* ou *-dèlo,* fourche à deux dents, dér. de l'anc. provenç. *forca,* fourche, lat. *furca* [v. FOURCHE] ; 1845, Bescherelle). Cep de vigne qui n'a que deux montants conservés à la taille.

fourcat [furka] n. m. (anc. provenç. *forcat,* proprem. « fourche, bâton fourchu » [1438, Pansier], qui correspond morphologiquement au franç. *fourché ;* 1690, Furetière [art. *fourques*]). Dans les navires construits en bois, varangue, en forme de fourche, d'extrême avant et d'extrême arrière.

fourche [furʃ] n. f. (lat. *furca,* fourche, bois fourchu, étançon, instrument de supplice pour les esclaves et les criminels, gibet, joug fourchu ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *forche* [*fourche,* XIIIe s.], au sens II, 2 [« potence, gibet », au plur. ; dans une bicyclette, 1932, Acad. ; « mandibule inférieure des oiseaux », 1872, Larousse ; *fourches patibulaires,* 1690, Furetière] ; sens I, 1-2, v. 1170, *Livre des Rois* [*fourche crochue,* XXe s.] ; sens II, 1, fin du XIIe s., Simund de Freine [« arbre fourchu » ; *fourche d'un pantalon,* XXe s. ; *fourche d'un arbre,* 1890, *Dict. général ; Fourches Caudines,* 1690, Furetière ; *passer sous les fourches caudines,* fin du XVIIe s., Saint-Simon]).

I. 1. Instrument se composant d'un long manche de bois terminé par deux ou plusieurs pointes de bois ou de métal, et qui sert à la manutention de la paille, du foin, du fumier, au bêchage des terrains pierreux, etc. : *Les hommes, armés de fusils, de fourches de fer...* (Le Roy). *La flamme ayant jailli, le vieillard y jeta les chairs découpées qu'il retournait avec une fourche de bronze* (France). || *Fourche crochue,* outil de jardinier à quatre dents recourbées, servant à herser la terre labourée. || **2.** *Fourche de guerre,* anc. arme d'hast, à deux ou à trois dents (XVIe-XVIIe s.).

II. 1. Disposition d'une chose qui se divise en deux ou plusieurs directions ; partie qui présente cette disposition : *Nous plaçâmes horizontalement, dans la fourche de ces piquets, une longue perche* (Chateaubriand). *La fourche d'un chemin.* || *Fourche d'un pantalon,* partie qui se trouve à l'entrejambe, enfourchure. || *Fourche d'un arbre,* endroit où le tronc se divise en deux ou plusieurs branches. || *Fourches Caudines,* défilé (se resserrant de plus en plus, comme l'espace compris entre les dents d'une fourche) situé près de Caudium, à la frontière de la Campanie, où une armée romaine se laissa enfermer par les Samnites et fut contrainte de passer sous le joug (321 av. J.-C.). || Fig. *Passer sous les fourches caudines,* être obligé de subir les conditions très humiliantes que vous impose quelqu'un. || **2.** Objet dont la forme rappelle celle d'une fourche. || *Spécialem.* Partie du cadre d'une bicyclette ou d'un motocycle qui soutient la roue avant et le guidon : *Fourche télescopique.* || Mandibule inférieure des oiseaux. || *Fourches patibulaires,* gibet à plusieurs piliers (initialement formé de deux fourches supportant une traverse) que le roi et les seigneurs hauts justiciers avaient droit d'élever : *Les fourches patibulaires de Montfaucon. En face, de l'autre côté, au pied de San Salvador, elle possède encore une espèce de promontoire sur lequel il y a une chapelle ; mais elle a prêté gracieusement aux Luganois ce promontoire pour exécuter les criminels et pour y élever des fourches patibulaires* (Chateaubriand).

● SYN. : **II, 1** *bifurcation, carrefour, croisée, embranchement, enfourchure.*

fourché, e [furʃe] adj. (de *fourche ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *for-chié,* au sens de « fourchu » ; écrit *fourché,* au sens actuel, 1690, Furetière). En héraldique, se dit de la queue d'un animal quand elle est divisée en deux parties : *Queue de lion fourchée.*

fourchée [furʃe] n. f. (de *fourche ;* 1872, Larousse). Quantité de foin, de paille, de fumier, etc., qu'on peut enlever d'un coup avec une fourche : *Les secoueurs leur préparaient d'énormes fourchées* (Pérochon).

fourche-fière [furʃəfjɛr] n. f. (altér., probablem. par croisement avec l'adj. *fier* [v. ce mot], de l'anc. franç. *forche fire,* même sens [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], de *forche* [v. FOURCHE] et de *fire,* lat. *ferrea,* fém. de l'adj. *ferreus,* de fer, dér. de *ferrum,* fer ; XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *forche-fiere ; fourche-fière,* XIVe s.). *Vx.* Longue fourche de fer à dents solides et très pointues, servant à enlever les gerbes : *Armés de fléaux, de faux et de fourches-fières* (France).

● Pl. *des* FOURCHES-FIÈRES.

fourcher [furʃe] v. intr. (de *fourche ;* XIIe s., *Aye d'Avignon,* écrit *forchier* [*fourcher,* XIVe s.], au sens 1 [au fig., av. 1854, Nerval] ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** *Vx.* Se diviser en plusieurs branches, en plusieurs directions : *Un arbre, un chemin qui fourche.* || *Fig.* et *littér. Son esprit fourchait à trois résolutions principales* (Nerval) || **2.** Fig. et fam. *Sa langue a fourché,* ou *la langue lui a fourché,* il a dit un mot à la place d'un autre.

● SYN. : **1** *bifurquer.*

◆ v. tr. (sens 1, 1845, Bescherelle [*fourcher le chiendent ; fourcher la terre,* 1872, Larousse] ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Piquer, saisir avec la fourche : *On enten-*

dait les garçons fourcher la litière fraîche et parler aux chevaux (Roupnel). *Et tes vœux ? lui criera Satan en lui fourchant le derrière* (Fort). || Spécialem. *Fourcher le chiendent,* le retirer avec une fourche, lorsque la terre a été labourée. || *Fourcher la terre,* la remuer avec une fourche, pour l'ameublir ou pour recouvrir un semis. || **2.** Aux échecs, placer un cavalier de telle sorte que, tout en donnant échec, il menace une autre pièce.

fourchet [furʃɛ] n. m. (de *fourche ;* 1690, Furetière). Inflammation chronique de la peau qui recouvre le ligament interdigité, chez les ruminants.

fourchetée [furʃəte] ou **fourchettée** [furʃɛte] n. f. (de *fourchette ;* 1829, Boiste). Ce que l'on prend en une seule fois avec une fourchette : *Hatchinson dévorait à grandes fourchettées le bœuf braisé* (Daudet).

fourchette [furʃɛt] n. f. (dimin. de *fourche ;* 1313, Laborde, écrit *furcheste* [*fourchette,* XVe s., Laborde], au sens I, 1 [*fourchette à salade,* 1890, *Dict. général ; la fourchette du père Adam,* 1808, d'Hautel ; *être une belle fourchette,* 1890, *Dict. général ; être une bonne fourchette, avoir un joli coup de fourchette,* 1865, Littré ; *déjeuner à la fourchette,* 1835, Acad. ; *au hasard de la fourchette,* 1872, Larousse] ; sens I, 2, 1865, Littré [*coup de la fourchette ; vol à la fourchette,* 1848, G. Esnault ; *marquer à la fourchette,* av. 1902, Zola ; *prendre en fourchette,* XXe s. ; *avoir la fourchette,* 1865, Littré] ; sens II, 1, 1907, Larousse ; sens II, 2, 1752, Trévoux ; sens II, 3, 1872, Larousse ; sens II, 4, 1757, *Encyclopédie ;* sens II, 5 et 7, 1680, Richelet ; sens II, 6, 1690, Furetière [« cartilage du sternum », v. 1560, Paré] ; sens II, 8, 1732, Trévoux ; sens II, 9, 1930, Larousse ; sens II, 10, milieu du XXe s.).

I. 1. Ustensile de table en forme de petite fourche, à deux, trois ou quatre dents, suivant sa destination, avec lequel on pique les aliments pour les découper ou les porter à la bouche : *Fourchette à huîtres, à escargots, à dessert. Fourchette à découper. Il avait déjà piqué une grive à sa fourchette, quand un bruit de sanglots déchira nos oreilles* (France). || *Fourchette à salade,* fourchette de bois, d'os, de corne, etc., qui, avec une cuiller, sert à retourner la salade. || Fam. *La fourchette du père Adam,* les doigts. || *C'est une belle* ou *une bonne fourchette,* ou *il a un joli coup de fourchette,* il a grand appétit, il se tient bien à table. || *Déjeuner à la fourchette,* petit déjeuner où l'on mange de la viande. || *Au hasard de la fourchette,* enseigne de certains restaurants parisiens où, autrefois, pour une faible somme, les clients avaient droit au premier morceau qu'ils piquaient dans la marmite. || **2.** *Fig.* Entre dans diverses expressions qui évoquent l'écartement des branches de la fourchette. || *Coup de la fourchette,* coup de traîtrise consistant à enfoncer dans les yeux de l'adversaire l'index et le médius écartés. || Arg. et vx. *Vol à la fourchette,* variété de vol à la tire, consistant à introduire deux doigts dans la poche d'une personne pour en retirer une montre, une bourse. || Pop. et vx. *Marquer à la fourchette* (comme si on marquait avec les deux branches en même temps), marquer plus de points qu'on n'en a fait au jeu ; facturer plus de marchandises qu'on n'en a remis : *En voilà un voleur de patron qui marquait à la fourchette* (Zola). || *Prendre en fourchette,* aux cartes, avoir une carte immédiatement supérieure et une carte immédiatement inférieure à celle de l'adversaire. (On a dit aussi AVOIR LA FOURCHETTE.)

II. 1. Pièce mécanique à deux dents qui agit comme intermédiaire dans la réalisation du mouvement d'un ensemble : *Fourchette d'une boîte de vitesses.* || **2.** Pièce qui reçoit la tige du balancier d'une pendule et la relie à l'échappement. (On dit aussi PENDILLON.) || **3.** Pièce qui soutient le fléau d'une balance au repos, et l'empêche de peser sur le couteau. || **4.** Petite crémaillère dont se servent les jardiniers pour soulever les cloches de verre et donner de l'air aux plantes qu'elles protègent. || **5.** Petite bande de peau placée entre les doigts d'un gant. || **6.** Pièce osseuse en forme de V, située à l'avant de la poitrine des oiseaux et résultant de la soudure des deux clavicules. || **7.** Coin de corne molle, élastique, à la face inférieure du sabot des équidés, dans l'échancrure de la sole. || **8.** *Fourchette vulvaire,* commissure postérieure des grandes lèvres de la vulve. || **9.** En termes de balistique, élément du rectangle de dispersion d'un projectile, utilisé pour le réglage du tir. || **10.** En termes de statistique, écart entre deux valeurs extrêmes — inférieure et supérieure — d'une évaluation : *Avant la proclamation des résultats électoraux, le resserrement de la fourchette de chaque candidat permet de prévoir le résultat définitif.*

fourcheur [furʃœr] n. m. (de *fourcher ;* 1877, Littré). *Vx* et *dialect.* Ouvrier agricole qui enlève les gerbes à l'aide d'une fourche : *Cloches de branler ; faucilleurs, râteleurs, fourcheurs et batteurs d'aller gaiement* (Goncourt).

fourchon [furʃɔ̃] n. m. (de *fourche ;* fin du XIIe s., *Renaut de Montauban,* écrit *forchon ; fourchon,* 1539, R. Estienne). Chacune des dents d'une fourche, d'une fourchette : *Une fourche à trois fourchons.*

fourchu, e [furʃy] adj. (de *fourche ;* fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* écrit *fourku* [*fourcheü,* 1372, Corbichon ; *fourchu,* v. 1460, Villon], au sens 1 [*faire l'arbre fourchu,* 1552, Rabelais ; *pied fourchu,* 1611, Cotgrave — pour les satyres ou pour le diable, 1865, Littré] ; sens 2, av. 1854, Nerval ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Qui fait une fourche, qui se divise en deux ou plusieurs branches ou directions : *Arbre fourchu. Chemin fourchu.* || *Faire l'arbre fourchu,* se tenir en équilibre dans la position verticale, la tête en bas et les pieds en l'air, écartés l'un de l'autre. || *Pied fourchu,* pied divisé en deux des ruminants ; pied de bouc que l'on attribue aux satyres et au diable. || **2.** *Fig.* et *plaisamm.* Qui se rapporte au diable : *Une idée heureuse vint balayer toutes ces visions fourchues* (Nerval). || **3.** En héraldique, se dit quelquefois pour FOURCHÉ, E.

fourgat [furga] n. m. (de *fourguer ;* 1821, Ansiaume, au sens 1 ; sens 2, 1828, Vidocq ; sens 3, 1835, G. Esnault). **1.** *Arg.* Receleur : *Je l'ai payé cent vingt-cinq francs à un fourgat de la rue Lanterne* (L. Daudet). || **2.** *Arg.* Boutique de receleur. || **3.** *Arg.* Objets volés.

1. fourgon [furgɔ̃] n. m. (lat. pop. **furiconem,* accus. de **furico,* instrument servant à fouiller, de **furicare,* fouiller, dér. du lat. class. *furari,* voler, dérober, de *fur, furis,* voleur ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *forgon ; fourgon,* v. 1265, J. de Meung). Ringard, barre métallique servant à attiser un foyer, à remuer la charge d'un four, d'un fourneau, d'un poêle.

2. fourgon [furgɔ̃] n. m. (probablem. même mot que *fourgon* 1, qui aurait désigné chacune des perches composant une ridelle, puis la ridelle elle-même, et enfin, par l'intermédiaire d'une locution non attestée **char à fourgon,* une voiture à ridelles ; v. 1640, Voiture, au sens 1 [*fourgon cellulaire, funèbre* ou *mortuaire, d'incendie,* XXe s.] ; sens 2, 1826, Wexler). **1.** Véhicule long et couvert, utilisé pour le transport des bagages, des meubles, des marchandises, etc. : *Fourgon automobile. Fourgon de déménagement. Fourgon postal. Sous son vaste porche, un continuel va-et-vient de fourgons* (Daudet). || *Spécialem.* Naguère, voiture militaire pour le transport des munitions, des vivres : *Toutes ces rues étaient encombrées d'infanterie, de cavalerie et surtout de caissons d'artillerie et de fourgons* (Stendhal). || *Fourgon cellulaire,* véhicule employé pour le transport des prisonniers. || *Fourgon funèbre* ou *mortuaire,* corbillard automobile dans lequel peuvent prendre place quelques personnes accompagnant le corps. || *Fourgon d'incendie,* véhicule spécial employé par les sapeurs-pompiers. || **2.** Wagon incorporé dans un train de voyageurs pour le transport des bagages.

fourgonner [furgɔne] v. intr. (de *fourgon* 1 ; XIIIe s., Littré, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Remuer avec le fourgon la braise d'un four, le feu d'un foyer : *Fourgonner dans un poêle ;* et transitiv. : *La veuve, occupée à fourgonner son feu, se redressa* (Theuriet). || **2.** *Fam.* Fouiller de façon maladroite ou désordonnée, en

remuant, en bouleversant : *Elle monta au grenier, fourgonna là-haut pendant un bon moment* (Chérau).

● SYN. : **1** *tisonner* ; **2** *farfouiller* (très fam.), *fouiller, fourrager, trifouiller* (pop.).

fourgonnette [furgɔnɛt] n. f. (de *fourgon* 2 ; 1949, Larousse). Petite voiture automobile à usage commercial, s'ouvrant par l'arrière.

fourgue [furg] n. m. (réduction de *fourgat* ; 1835, Raspail). *Arg.* Receleur : *Tu radineras ici pour qu'on discute le coup avec le fourgue* (Bourdet).

fourguer [furge] v. tr. (issu, après métathèse de *-r-*, de l'ital. *frugare,* chercher avec impatience, probablem. du lat. pop. **furicare* [v. FOURGON 1] ; 1821, Ansiaume, au sens de « acheter les objets provenant de vols » ; sens 1 [« vendre au receleur »], 1835, Raspail ; sens 2, 1901, et sens 3, 1958, G. Esnault). **1.** *Arg.* Vendre à quelqu'un des objets volés (en parlant du receleur) ; vendre au receleur (en parlant d'un voleur). ‖ **2.** *Pop.* Vendre, céder à bas prix quelque chose, pour s'en débarrasser : *Nous en serons quittes pour « fourguer » une autre estampe* (L. Daudet). ‖ Vendre, « refiler » un objet défectueux ou une marchandise de mauvaise qualité. ‖ **3.** *Arg.* Dénoncer à la police, « vendre ».

fouriérisme [furjerism] n. m. (du n. du socialiste Charles *Fourier* [1772-1837] ; 1842, Acad.). Système philosophique et économique de Charles Fourier et de ses disciples.

fouriériste [furjerist] n. et adj. (de *Fourier* [v. l'art. précéd.] ; 1842, Pecqueur). Qui est partisan des théories de Charles Fourier : *La poétesse de l'avenir, fouriériste ou saint-simonienne* (Baudelaire). *Les fouriéristes.*

◆ adj. (v. 1830, Chateaubriand). Qui se rapporte à Charles Fourier ou au fouriérisme : *Le système fouriériste. L'école fouriériste.*

four-in-hand [furinɛnd] n. m. (de l'angl. [*to drive*] *four in hand,* [conduire] à grandes guides, [conduire] à quatre chevaux attelés à une voiture, de *four,* quatre, *in,* dans, et *hand,* main ; 1816, Fr. Mackenzie). *Vx.* Voiture à quatre chevaux : *Les nombreux et magnifiques équipages alignés là* [...], *depuis les carrosses de gala* [...] *jusqu'au confortable four-inhand des déjeuners de chasse* (Daudet).

fourme [furm] n. f. (anc. provenç. *forma,* fromage [proprem. « éclisse dans laquelle on dresse les fromages », sens également attesté pour le franç. *forme* au XVIe s.], provenç. et franco-provenç. modernes *fourma,* fourme, lat. *forma* [v. FORME] ; 1829, Boiste, au sens 1, écrit *forme* [*fourme,* 1872, Larousse] ; sens 2, XXe s.). **1.** Fromage voisin du cantal, mais de format plus réduit. ‖ **2.** *Fourme d'Ambert,* fromage cylindrique à moisissures internes (bleu), fabriqué dans les monts du Forez, à partir de lait de vache.

fourmi [furmi] n. f. (lat. pop. **formicus,* masc. du lat. class. *formica,* fourmi ; fin du XIIe s., Marie de France, écrit *fromiz* [*formi, formis,* v. 1265, Br. Latini ; *fourmi,* 1550, Ronsard — jusqu'au XVIIe s., le mot est généralement du masc.], au sens 1 [*œuf de fourmi,* 1872, Larousse ; *fourmis blanches,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, v. 1664, La Rochefoucauld). **1.** Insecte hyménoptère de la famille des formicidés, vivant en sociétés, ou fourmilières, où l'on rencontre des reines fécondes et de nombreuses ouvrières sans ailes : *Des soldats* [...] *désenfouissaient un livre énorme* [...], *tout grouillant de vers blancs, de fourmis...* (Daudet). ‖ *Œufs de fourmis,* nom donné aux larves et aux nymphes de la fourmi, avec lesquelles on nourrit notamment les faisans. ‖ *Fourmis blanches,* nom improprement donné aux termites. ‖ **2.** Fam. *Avoir des fourmis dans les jambes, les pieds,* etc., y ressentir des picotements, provenant le plus souvent d'un engourdissement. ‖ **3.** *Fig.* et *fam.* Personne diligente, prévoyante, qui se plaît à amasser.

fourmilier [furmilje] n. m. (de *fourmi* ; 1756, Brisson [*ours fourmier,* « fourmilier » — 1575, Belleforest —, est une francisation du lat. de la Renaissance *ursus formicarius,* trad. de l'ital. *orso formigaro,* « fourmilier », du lat. class. *ursus,* ours, et *formica,* fourmi]). Nom commun à divers mammifères édentés qui se nourrissent de fourmis, qu'ils capturent avec leur langue visqueuse.

fourmilière [furmiljɛr] n. f. (var. graphique, peut-être sous l'influence du v. *fourmiller,* de l'anc. franç. *fromieere,* fourmilière [v. 1180, Marie de France], *formiere* [fin du XIVe s., E. Deschamps], de *fourmi* [v. ce mot] ; début du XVIe s. [aussi *fourmillière,* 1564, J. Thierry], au sens 1 [« ensemble des fourmis vivant dans une même habitation », 1837, V. Hugo] ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 3, XVIe s., Littré). **1.** Habitation construite par les fourmis, dans la terre ou dans le vieux bois, et où elles vivent en société : *Une de ces grosses fourmilières où l'on ramasse des œufs pour la nourriture des faisans* (Daudet). ‖ *Par extens.* Ensemble des fourmis vivant dans une même habitation. ‖ **2.** *Fig.* Lieu où s'agitent beaucoup de gens actifs : *Cette grande fourmilière qui s'appelle Paris.* ‖ **3.** *Fig.* Multitude de gens qui s'agitent : *Il y a là une laborieuse fourmilière humaine* (Hugo). *Il resta penché sur cette fourmilière de gens inconnus qui passaient vite* (Fromentin). *L'humanité est une des innombrables fourmilières où se fait dans l'espace l'expérience de la raison* (Renan).

fourmi-lion ou **fourmilion** [furmiljɔ̃] n. m. (francisation, d'après *fourmi* et *lion,* du lat. scientif. moderne *formicaleo,* du lat. class. *formica,* fourmi, et *leo,* lion ; 1745, Ch. Bonnet [la forme *fourmilleon* — 1372, J. Corbichon — est une adaptation du bas lat. *formicoleon,* v. FORMICA-LEO]). Nom donné à des insectes, de l'ordre des névroptères, dont la larve creuse dans le sable un piège en entonnoir où elle capture les insectes et surtout les fourmis : *L'usurier est au jeune homme ce que la pieuvre est à l'imprudent nageur et le fourmilion à l'insecte égaré* (Miomandre).

● Pl. *des* FOURMIS-LIONS.

fourmillant, e [furmijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fourmiller* [v. ce mot] ; XIIe s., *Partenopeus de Blois,* écrit *formïant,* au sens de « plein de » ; écrit *fourmillant,* au sens I, 2, 1673, La Fontaine ; sens I, 1, 1831, V. Hugo ; sens I, 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens II, 1872, Larousse [« qui est la cause ou s'accompagne de cette sensation », début du XXe s.]).

I. 1. Qui s'agite en grand nombre, à la façon des fourmis : *Découpant en noires ombres fourmillantes la foule attroupée* (Daudet). ‖ **2.** Se dit d'un lieu qui est le siège d'un fourmillement, où des êtres vont et viennent en grand nombre : *Fourmillante cité, cité pleine de rêves, | Où le rêve en plein jour raccroche le passant !* (Baudelaire). *Par deux, par trois, causantes, alertes, marchant très vite, elles regagnaient les fourmillants ateliers des rues Saint-Martin, Saint-Denis, Vieille-du-Temple* (Daudet). ‖ **3.** *Fourmillant de,* qui contient une abondance, une infinité de : *Sur les quais de la Seine, dans les promenades fourmillantes d'enfants* (Baudelaire).

II. Qui est le siège d'une sensation analogue à des picotements de fourmis : *Le corps fourmillant, il pliait et repliait ses oreillers pour élever sa tête brûlante* (Barrès). ‖ *Par extens.* Qui est la cause ou s'accompagne de cette sensation : *Votre cervelle se met à peser d'un poids fourmillant contre l'enveloppe du crâne* (Romains).

fourmillement [furmijmɑ̃] n. m. (de *fourmiller* [v. ce mot] ; 1545, Paré, écrit *fourmiement* [*fourmillement,* 1636, Monet], au sens II ; sens I, 1, 1680, Richelet ; sens I, 2, fin du XIXe s., A. Daudet).

I. 1. Mouvement d'êtres qui s'agitent en grand nombre, de choses qui se déplacent sans arrêt : *Le fourmillement noir des bataillons* (Hugo) ; et au *fig.* : *Un fourmillement d'idées.* ‖ **2.** Bruit léger produit par ce qui fourmille : *À la belle étoile, parmi des murmures d'oiseaux, des fourmillements d'insectes sous les feuilles* (Daudet).

II. Sensation de picotement dans un membre, dans une partie du corps, comparable à celle que produirait la présence de fourmis et qui survient généralement après compression d'un nerf ou de vaisseaux sanguins : *La brûlure au bout des*

petits doigts pleins d'encre, que la douleur poignait d'un fourmillement de piqûres (Daudet).

• SYN. : **I, 1** *foisonnement, grouillement, pullulement.*

fourmiller [furmije] v. intr. (réfection de l'anc. franç. *fromier,* s'agiter en grand nombre [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], *formier* [XIIe s.], de *fourmi* [v. ce mot] ou du lat. *formicare,* démanger, être faible et fréquent, en parlant du pouls [de *formica,* fourmi] ; 1552, Paré, au sens II ; sens I, 1, 1587, F. de La Noue ; sens I, 2, 1648, Scarron [sans idée de mouvement, 1580, Montaigne]).

I. 1. S'agiter en grand nombre à la façon des fourmis : *Tous fourmillaient bruyamment sur le même point* (Hugo). || *Par extens.* Être en abondance, en grand nombre (sans idée de mouvement) : *Un ouvrage où les fautes fourmillent* (Boileau). *Pour faire fourmiller de nouveau sur le sol des milliers d'édifices* (Hugo). *Dans ce point de rencontre du génie latin et du génie germanique les légendes fourmillent* (Barrès). || **2.** *Fourmiller de,* être plein d'êtres qui s'agitent, de choses animées d'un mouvement incessant : *La couche fourmilla de larves* (Flaubert). *Comme il avait été décidé, on revint par les Champs-Élysées. La vaste avenue fourmillait de voitures* (Maupassant) ; *par extens.,* contenir en abondance (sans idée de mouvement) : *Il y a des biographies faciles à écrire : celles, par exemple, des hommes dont la vie fourmille d'événements et d'aventures* (Baudelaire).

II. Faire éprouver à quelqu'un une sensation de fourmillement, en parlant d'un membre, d'une partie du corps : *Le bout des doigts lui fourmille.*

• SYN. : **I, 1** *grouiller ; foisonner, pulluler ;* **2** *abonder en, déborder de, regorger de.*

fournaise [furnɛz] n. f. (fém. de l'anc. franç. *fornais, fornaz,* four incandescent [v. 1155, Wace], lat. *fornacem,* accus. du n. m. *fornax, -acis,* four, fourneau, fournaise de l'Etna, de *fornus, furnus,* four [v. FOUR] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *fornaise* [*fournaise,* XVIe s.], au sens 1 [« foyer ardent », av. 1664, N. Perrot d'Ablancourt ; « le feu de l'enfer », v. 1190, Marie de France — écrit *forneise*] ; sens 2, 1868, A. Daudet ; sens 3, 1853, V. Hugo ; sens 4, 1831, V. Hugo). **1.** *Vx.* Grand four où brûle un feu ardent : *Son œil ressemblait à un trou percé dans la paroi d'une fournaise* (Hugo). || *Par extens.* Foyer ardent : *Empédocle se jeta dans la fournaise de l'Etna.* || *Spécialem.* Le feu de l'enfer. || **2.** Lieu où règne une chaleur intense : *Le mistral de Marseille, la fournaise d'Almeria, le chaud et froid de Tanger* (Montherlant). || **3.** *Fig.* Lieu où se livrent des combats acharnés, champ de bataille : *La garde impériale entra dans la fournaise* (Hugo). || **4.** *Fig.* Foyer ardent d'activité intellectuelle : *Ma tête, fournaise où mon esprit s'allume, | Jette le vers d'airain qui bouillonne et qui fume* (Hugo).

• SYN. : **2** *brasier, feu, four.*

fourneau [furno] n. m. (de *forn,* forme anc. de *four ;* v. 1170, *Fierabras,* écrit *fornel,* au sens de « cheminée, âtre » ; écrit *fourneau,* aux sens I, 1-2, XIVe s., *Nature à l'alchimie* [*bas fourneau,* 1872, Larousse ; *haut fourneau,* milieu du XVIIIe s., Buffon] ; sens I, 3, 1690, Furetière [au plur., av. 1880, Flaubert ; *être toujours au fourneau,* XXe s.] ; sens I, 4, XXe s. ; sens I, 5, 1907, Larousse ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2, 1671, Pomey ; sens II, 3, 1808, Boiste).

I. 1. Sorte de four, de forme et de matière variables, dans lequel on soumet à l'action d'une chaleur intense certaines substances que l'on veut fondre ou calciner : *Fourneau de verrier. Fourneau de forge.* || *Bas fourneau,* four à cuve de faible hauteur, utilisé pour l'élaboration de la fonte et des ferro-alliages. || *Haut fourneau,* grand four à cuve dans lequel on opère la fusion et la réduction du minerai de fer pour élaborer la fonte : *Une fabrique dont on apercevait le haut fourneau à travers les éclaircies du feuillage* (Murger) ; *par extens.,* usine métallurgique qui possède un ou plusieurs hauts fourneaux : *Vous avez là sous les yeux les hauts fourneaux de M. Cocherill* (Hugo). || **2.** Appareil comportant souvent plusieurs pièces ou plusieurs foyers, que l'on utilise pour certaines opérations chimiques ou pour des usages spéciaux : *Fourneau à essais. Fourneau de coupelle. Fourneau d'affineur, de pharmacien.* || **3.** Appareil fixe ou portatif où l'on brûle divers combustibles, et qui sert à la cuisson des aliments : *Fourneau à charbon, à gaz, à alcool.* || Souvent au pluriel lorsqu'il s'agit d'un appareil comportant plusieurs foyers : *Debout aux fourneaux, le cuisinier faisait bouillir pour le déjeuner un nombre raisonnable de casseroles luisantes* (Flaubert). || Fam. *Être toujours au fourneau,* être toujours occupé à faire la cuisine. || **4.** Foyer de chaudière, sur un navire : *Charger les fourneaux.* || **5.** *Pop.* Imbécile, empoté (vieilli) : *Laisse-le donc, ce fourneau-là. Tu vois pas que c'est un pané* (Courteline).

II. 1. *Vx. Fourneau à charbon,* meule de bois pourvue d'une cheminée et dans laquelle le bois se transformait en charbon de bois par combustion lente : *Au bord d'une de ces petites clairières rondes que font dans les bois les fourneaux à charbon en brûlant* (Hugo). || **2.** *Fourneau de mine,* cavité dans laquelle est introduite la charge d'explosif destinée à la destruction d'un ouvrage déterminé. || **3.** *Fourneau d'une pipe,* partie dans laquelle brûle le tabac : *Cinq cents fourneaux de pipe, représentant des Abd elKader, des Nègres...* (Flaubert).

fournée [furne] n. f. (de *forn,* forme anc. de *four ;* 1180, Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux ; sens 3, XIIIe s., Littré [« groupe de personnes portées ensemble à la même dignité », fin du XVIIe s., Saint-Simon]). **1.** Quantité de pain que l'on fait cuire en une fois dans un four : *Le boulanger va faire une deuxième fournée.* || **2.** Quantité d'objets qu'on expose en même temps à la chaleur d'un four : *Une fournée de tuiles, de faïences.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Groupe de personnes accomplissant en même temps les mêmes actes ou promises au même sort : *Et la foule s'écoulait au carillon des cloches, sonnant une autre messe pour une autre fournée de fidèles* (Ajalbert). *Suret-Lefort, plus éloigné que Bouteiller de la première fournée républicaine* (Barrès). *Les suspects étaient jugés par fournées* (Acad.). || *Spécialem.* Groupe de personnes portées ensemble à la même dignité : *Je ne suis pas suspect de faiblesse pour les fournées* [de pairs du royaume] (Chateaubriand).

• SYN. : **2** *charretée.*

fournette [furnɛt] n. f. (de *fourneau,* par changement de suff. ; 1700, Liger). Petit fourneau qui sert à préparer la poudre (calcine) avec laquelle on obtient l'émail blanc opaque de la faïence commune.

fourni, e [furni] adj. (part. passé de *fournir ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « robuste, fort, considérable » ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [pour des sourcils ; pour de la végétation et pour la barbe, 1690, Furetière] ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Qui est composé d'éléments abondants, serrés, touffus (surtout en parlant de la végétation, du système pileux) : *Une haie qui m'a paru trop haute et trop fournie pour que j'espérasse la franchir* (Bernanos). *La double ligne de cils était épaisse et fournie* (Gautier). *Une barbe noire, longue, fournie, d'une coupe assez soignée* (Romains). || **2.** Approvisionné, rempli de ce qu'il est normal d'y trouver (le plus souvent avec un adverbe) : *Un magasin bien fourni. Une bibliothèque abondamment fournie en ouvrages contemporains. Goriot vint muni d'une garde-robe bien fournie* (Balzac).

• SYN. : **1** *broussailleux, dru, épais, touffu ;* **2** *assorti, monté, pourvu.* — CONTR. : **1** *clair, clairsemé, rare ;* **2** *dégarni, démuni, dépourvu, désapprovisionné.*

fournier [furnje] n. m. (lat. impér. *furnarius,* fournier, boulanger, de *furnus* [v. FOUR] ; 1153, Godefroy, écrit *forneirs* [*fournier,* XIIIe s., *Roman de Renart*], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1872, Larousse ; sens II, 1856, Michelet).

I. 1. *Vx.* Celui qui tenait le four banal. || Ouvrier qui travaille au four à pain, boulanger. || **2.** Ouvrier qui conduit un four : *Par mon poste de fournier chez Laborde, je connaissais déjà bien la science du feu* (Hamp).

II. Petit passereau brun à gorge blanche, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, qui construit un nid en forme de four : *Plusieurs, comme le fournier, bâtissent un nid double* (Michelet).

• REM. On trouve le fém. FOURNIÈRE (au sens I, 1).

fournil [furni] n. m. (de *forn,* forme anc. de *four ;* 1180, Barbier, écrit *fornil* [*fournil,* XIII[e] s.], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Local d'une boulangerie où se trouve le four à pain. || **2.** Pièce attenante où l'on pétrit la pâte.

fournilles [furnij] n. f. pl. (de *forn,* forme anc. de *four ;* 1247, Godefroy, écrit *fornilles ; fournilles,* XIV[e] s., Du Cange). *Vx.* Branchages, ramilles propres à chauffer les fours.

fourniment [furnimɑ̃] n. m. (de *fournir ;* v. 1265, Br. Latini, écrit *forniment,* au sens de « doublure, garniture » ; XIII[e] s., *Assises de Jérusalem,* écrit *fourniment,* au sens de « objets d'équipement d'un bateau » ; sens 1, v. 1570, Carloix ; sens 2, v. 1750, Voltaire ; sens 3, 1868, A. Daudet). **1.** *Class.* Étui à poudre d'un soldat, d'un chasseur : *Chaque soldat doit avoir un fourniment* (Acad., 1694). [Il] *passe un cordon où pend le fourniment* [...], *prend un fusil : le voilà chasseur* (La Bruyère). || **2.** Ensemble des objets formant l'équipment d'un soldat : *À côté d'un lit de camp, chargé de fourniment, d'un municipal* (Goncourt). || **3.** *Fam.* Ensemble des objets nécessaires à quelqu'un : *Chacun de nous avait dans une petite armoire un fourniment complet d'ecclésiastique* (Daudet). *Il est parti camper avec tout son fourniment.*

• SYN. : **2** *bagage, barda* (fam.), *équipement, paquetage ;* **3** *attirail, bazar* (fam.), *fourbi* (fam.).

fournir [furnir] v. tr. (de l'anc. germ. **frumjan,* produire, avec influence phonétique de *garnir* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *fornir* [*fournir,* XIII[e] s.], au sens de « fonder [une cité] » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « constituer, former [une armée] » ; sens I, 1, 1538, R. Estienne ; sens I, 2, XIII[e] s., *Roman de Renart* [*fournir la carrière,* 1671, Pomey] ; sens I, 3, XII[e] s., *Roncevaux ;* sens II, 1, fin du XV[e] s., Commynes [sans compl. indir., av. 1772, Duclos] ; sens II, 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [avec un compl. désignant une chose abstraite, 1580, Montaigne] ; sens II, 3, 1690, Furetière [aux jeux de cartes, 1865, Littré] ; sens II, 4, 1635, Corneille [« donner comme production », av. 1662, Pascal ; « procurer, être la source de », 1890, *Dict. général*]).

I. 1. *Class.* Achever, parfaire, ajouter les éléments nécessaires pour qu'il ne manque rien : *Il lui faut encore six soldats pour fournir sa compagnie* (Furetière, 1690). *Si ce peu que j'ajoute quelquefois, par la nécessité de fournir une strophe, n'est point une liberté qu'il soit à propos de retrancher* (Corneille). || **2.** *Fournir une course, un parcours,* etc., l'accomplir jusqu'au bout : *Je suis souffrant, et je ne pourrais fournir la course* (Marivaux). *Il n'avait jamais rencontré de ministre ni de professeur qui pût fournir si lestement une traite telle que celle que nous venions de faire* (Mérimée). || Vx. *Fournir la carrière,* en termes de manège, la parcourir en entier. || **3.** *Fournir un travail, un effort,* l'accomplir.

II. 1. *Fournir quelqu'un* ou *quelque chose de quelque chose,* pourvoir, approvisionner une personne, une collectivité, un établissement d'une chose nécessaire (vieilli) : *Fournir une armée de vivres, de munitions. Ce coin de jardin les fournissait de légumes, sauf de pommes de terre, dont ils n'avaient jamais assez* (Zola). *La mère et la fille avaient employé toutes leurs économies à fournir la maison de David des choses auxquelles ne pensent jamais les jeunes gens* (Balzac) ; et avec un complément désignant une chose abstraite : *Ces années qui me fourniront de plus de prétextes qu'il n'était nécessaire pour m'éloigner de toi* (Mauriac). || *Fournir quelqu'un* ou *quelque chose en quelque chose,*même sens : *Les pays qui fournissent la France en pétrole. Cette centrale fournit la région en électricité.* || Sans complément indirect (avec l'idée d'une action habituelle) : *Pierre Lestorbat, qui m'approvisionne, fournit aussi Sa Sainteté* (Gautier). *Les métairies de ma mère* [...] *fournissaient à bon compte notre table* (Mauriac). || **2.** *Fournir quelque chose à quelqu'un* ou *à quelque chose,*leur procurer une chose, la mettre à leur disposition : *Fournir du pain, des matériaux, des armes, de l'argent à quelqu'un. Fournir l'étoffe à une couturière. Fournir des secours à des sinistrés. Fournir du travail à des chômeurs. Fournir du courant à une usine, des matières premières à l'industrie. L'installation d'une nouvelle usine dans la région permettra de fournir des emplois à plusieurs milliers de personnes. On lui fournit gratis un appareil pour la réduction de sa jambe* (Mérimée). || Avec un complément désignant une chose abstraite : *Fournir des renseignements à un ami, des informations à un journal. Fournir une occasion, un prétexte à quelqu'un. Fournir un sujet à un auteur. Fournir à quelqu'un les moyens de réaliser un projet. La mémoire fournit beaucoup au raisonnement* (Bossuet). *Je me réjouis de pouvoir ajouter cette démonstration profane aux raisons que fournit la théologie* (France). *Plus jamais Paris ne me fournirait de ces minutes vides* (Giraudoux). || **3.** *Fournir quelque chose,* présenter, produire, établir ce qui est demandé, exigé : *Fournir un certificat médical, une déclaration écrite. Fournir des documents. Fournir des comptes. Fournir des preuves de sa bonne foi. Fournir une caution. Plus on s'éloigne, plus la preuve d'un fait surnaturel devient difficile à fournir* (Renan). || *Fournir une carte,* jouer une carte de la couleur demandée ; et intransitiv. : *Fournir à cœur.* || **4.** *Fournir quelque chose,* en parlant d'une chose, constituer la matière de : *Un poulet qui fournit deux repas. Une toile de Jouy rose* [...] *fournissait les tentures d'une alcôve à l'ancienne mode* (Duhamel). || En parlant du sol, des végétaux, etc., donner comme production : *Une terre fertile qui fournit de bonnes récoltes. Ces vignes fournissent des vins recherchés.* || *Par anal.* Procurer, être la source de : *Une école qui fournit d'excellents techniciens. La congrégation qui fournit les maîtres est la même* (Renan).

• SYN. : **II, 1** *alimenter, équiper, garnir, ravitailler ;* **2** *donner, pourvoir ;* **3** *apporter, montrer ;* **4** *faire ; rendre.*

◆ v. tr. ind. (sens 1, 1373, Gace de la Bigne [« subvenir partiellement ou en totalité à certains frais », 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Class. et littér. *Fournir à quelque chose,*y pourvoir, y suffire : *Ma foi, me trouvant las, pour ne pouvoir fournir | Aux différents emplois où Jupiter m'engage* (Molière). *Pour fournir aux projets que forme un seul esprit | Il faudrait quatre corps* (La Fontaine). *Si l'homme, constant dans ses affections, pouvait sans cesse fournir à un sentiment renouvelé sans cesse, sans doute la solitude et l'amour l'égaleraient à Dieu même* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Subvenir partiellement ou en totalité à certains frais : *Fournir aux besoins de quelqu'un, aux dépenses de la maison.* || **2.** Class. *Fournir de quelque chose à quelqu'un* ou *à quelque chose,* le pourvoir d'une chose nécessaire : *Afin que la moisson* [...] *| Fournît de nourriture aux légions romaines* (Cyrano). *Ne cherchonsnous ici que les occasions | De fournir de matière à leurs divisions ?* (Corneille).

• SYN. : **1** *pourvoir, satisfaire.*

◆ v. intr. (1673, Kuhn). *Fournir sur,* tirer une traite, tirer un chèque sur : *Fournir sur quelqu'un à trois mois. Fournir sur son banquier.*

◆ **se fournir** v. pr. (début du XVII[e] s., Malherbe). Se pourvoir de ce qui est nécessaire, s'approvisionner : *Se fournir chez les meilleurs commerçants.*

fournissement [furnismɑ̃] n. m. (de *fournir ;* XIII[e] s., Schlessinger, au sens de « action de livrer, de pourvoir d'une quantité suffisante » ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 2, 1865, Littré [d'abord *compte de fournissement,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Fonds que chaque associé apporte dans une société. || **2.** Établissement des comptes respectifs de chaque associé. || **3.** Remise à chaque copartageant du lot qui lui revient et des titres de propriété correspondants.

fournisseur, euse [furnisœr, -øz] n. (de *fournir* ; début du XVe s. [pour l'armée ou une place forte, 1636, Monet]). Personne ou établissement qui fournit habituellement certaines marchandises à un particulier, à une entreprise : *Chez un tailleur très chic et fournisseur du roi* (Apollinaire). *Changer de fournisseur.* || Vx. *Fournisseur militaire, fournisseur de troupes, fournisseur aux armées,* celui qui se chargeait de fournir des approvisionnements nécessaires un corps d'armée, une place forte : *L'aînée avait sa chimère, elle voyait dans l'azur un fournisseur, quelque bon gros munitionnaire* (Hugo).

• SYN. : *approvisionneur, commerçant, marchand, pourvoyeur, ravitailleur.*

fourniture [furnityr] n. f. (de *fournir ;* fin du XIIe s., écrit *fornesture,* au sens de « provisions » ; écrit *fourniture,* au sens I, fin du XIVe s. ; sens II, 1469, *Rev. des langues romanes,* XXXIX, 272).

I. Action de fournir, d'approvisionner : *Se charger de la fourniture du matériel électrique. Hulot* [...] *leur avait obtenu cette fourniture des fourrages en Alsace* (Balzac).

II. Jeu d'orgue, de mutation, composé de plusieurs rangées de tuyaux par note, parlant simultanément et venant enrichir le son fondamental.

• SYN. : **I** *approvisionnement, livraison.*

◆ **fournitures** n. f. pl. (sens 1, 1596, Hulsius [*marché de fournitures,* 1872, Larousse] ; sens 2 et 4, 1680, Richelet ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** Ce qui est fourni, approvisionnements : *Des fournitures de mauvaise qualité.* || *Marché de fournitures,* contrat ayant pour objet des livraisons successives de marchandises, dans des conditions fixées à l'avance par les parties. || **2.** Accessoires que certains artisans (tailleurs, tapissiers, couturières, etc.) fournissent quand celui qui les fait travailler leur apporte l'étoffe : *Payer la façon et les fournitures.* || **3.** Menues pièces, menus outils nécessaires à l'exercice d'un métier manuel : *Fournitures d'horlogerie. Fournitures pour dentistes.* || Menus objets de bureau ou d'écolier (gomme, papier, crayons, etc.) : *Une secrétaire qui demande des fournitures. Les mille fournitures inutiles dont aiment à s'entourer les plumitifs désœuvrés* [...] *et qui sont comme les fleurs de la bureaucratie* (Daudet). *Et puis, il faut toujours acheter des livres et des fournitures, même dans cette école où j'étais* (Duhamel). || **4.** Fines herbes qu'on ajoute à la salade pour l'assaisonner.

• SYN. : 4 *assaisonnement.*

1. fourrage [furaʒ] n. m. (de l'anc. franç. *fuerre,* fourrage [v. 1155, Wace], *forre* [XIIIe s.], francique **fodar,* fourrage ; fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* écrit *fouraige* [*fourrage,* XIIIe s.]). Toute substance végétale servant de nourriture aux animaux, sauf les grains ; plus particulièrement, le foin des prairies naturelles et artificielles : *Fourrage vert, fourrage sec. J'étais là quand on fauchait, là quand on relevait les fourrages* (Fromentin). || *Spécialem.* et *vx.* Dans les anciennes armes montées, foin et paille destinés à la nourriture des chevaux : *Le père d'Adeline et son jeune frère étaient alors soumissionnaires des fourrages en Alsace* (Balzac).

2. fourrage [furaʒ] n. m. (de *fourrer ;* 1489, Godefroy, écrit *fourage,* au sens de « métier de fourreur » ; écrit *fourrage,* au sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** En termes de marine, action d'entourer un câble, un cordage d'un revêtement qui le protège du frottement ; résultat de cette action. || **2.** Action de fourrer, de doubler de fourrure un vêtement : *Le fourrage d'une pelisse.* || *Par extens.* Matière avec laquelle on fourre un vêtement, et en particulier pelleterie spécialement préparée pour cet usage.

fourragement [furaʒmɑ̃] n. m. (de *fourrager* 1 ; 1553, *Bible Gérard,* au sens de « pillage » ; 1606, Nicot, au sens de « action d'aller au fourrage » ; sens moderne, fin du XIXe s., Huysmans). Action de fourrager, de mettre en désordre en manipulant (rare) : *Et sa barbe senglière semblait tirée, comme tourmentée par un fourragement fiévreux des mains* (Huysmans).

1. fourrager [furaʒe] v. intr. (de *fourrage* 1 ; av. 1370, J. Le Bel, au sens 1 ; sens 2, av. 1696, La Bruyère). [Conj. **1 b.**] **1.** *Vx.* Couper, amasser du fourrage : *Fourrager dans un champ.* || *Spécialem.* Se disait en parlant des troupes qui, autrefois, saccageaient les récoltes en cherchant la nourriture des chevaux de la cavalerie. || **2.** *Fam.* Chercher, fouiller dans quelque chose, en mettant du désordre et de la confusion : *Fourrager dans un meuble, dans des papiers. J'ai été chez lui, il m'a laissé parler, il m'observait de ses yeux vifs, en fourrageant dans sa barbe* (Martin du Gard). *Le vieil homme, cependant, d'une main frêle et fripée, fourrageait dans la paperasse* (Duhamel). *Je m'en saisis* [des pincettes] *et fourrageai dans ce tas de poussière* (Mauriac). *Bientôt on vit le taureau, à quinze mètres de l'estrade, fourrager par terre dans un chiffon rose avec insistance* (Montherlant).

• SYN. : **2** *farfouiller* (très fam.), *fouiller, fourgonner, trifouiller* (pop.).

◆ v. tr. (sens 1, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire* [écrit *foragier ; fourrager,* v. 1360, Froissart] ; sens 2, 1684, Hauteroche). **1.** *Vx.* Ravager : *Il* [Belus] *prit l'île et la fourragea* (Scarron). || **2.** *Fam.* Mettre en désordre, chiffonner : *Et elle l'entraîna, laissant ces dames rajuster devant la glace neuve leurs chapeaux que le vent de la Seine avait un peu fourragés* (Daudet). *Il s'interrompit de nouveau, jeta vers Antoine un coup d'œil à la dérobée, fourragea un instant sa barbe* (Martin du Gard). *Il fourrageait sa chevelure et criait...* (Duhamel).

2. fourrager, ère [furaʒe, -ɛr] adj. (de *fourrage* 1 ; 1835, Acad., aux sens 1-2 ; sens 3, 1872, Larousse). **1.** Propre à servir de fourrage pour les bestiaux : *Choux fourragers. Betterave fourragère.* || **2.** Qui fournit du fourrage : *Pré fourrager. Culture fourragère.* || **3.** Qui a rapport au fourrage : *La production fourragère.*

◆ **fourragère** n. f. (sens 1, 1822, d'après Bescherelle, 1845 ; sens 2, 1836, Acad. ; sens 3, 1874, d'après Larousse, 1907). **1.** Pièce de terre consacrée à la production de fourrages verts. || **2.** Sorte de cadre en bois muni de traverses, que l'on place à l'une ou à chacune des extrémités d'une voiture transportant du fourrage, pour maintenir la charge. || **3.** Chariot muni de cadres de ce genre.

fourragère [furaʒɛr] n. f. (origine obscure [peut-être d'une acception, non attestée, du fém. substantivé de *fourrager* 2 : *« corde à fourrage »] ; 4 déc. 1872, *Journ. officiel*). Cordelière aux couleurs de la Légion d'honneur, de la médaille militaire ou des croix de guerre, portée autour de l'épaule gauche, et qui est l'insigne collectif attribué aux unités militaires plusieurs fois citées à l'ordre de l'armée.

fourrageur [furaʒœr] n. m. (de *fourrager* 1 ; av. 1370, J. Le Bel, au sens 1 [« maraudeur », 1553, *Bible Gérard*] ; sens 2, 1901, Larousse ; sens 3, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** *Vx.* Soldat qui allait sur le terrain ennemi pour enlever le fourrage nécessaire à la cavalerie : *Or quelques fourrageurs restés sur les derrières, | Pour rejoindre leurs rangs, malgré les fondrières, | À leurs chevaux lancés ayant rendu la main...* (Heredia). || *Par extens.* et *vx.* Maraudeur. || **2.** Cavalier d'un peloton qui combattait en ordre dispersé : *Charger en fourrageurs.* || **3.** *Fig.* et *Littér.* Celui qui prend son bien çà et là : *D'Argenson est surtout un fourrageur d'idées et un chercheur* (Sainte-Beuve).

fourrageux, euse [furaʒø, -øz] adj. (de *fourrage* 1 ; 1829, Boiste). Syn. rare de FOURRAGER, ÈRE : *Ce n'étaient que pauvres champs de bucailles, prés fourrageux* (Béraud).

1. fourré, e [fure] adj. (part. passé de *fourrer ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *forré* [*fourré,* XIIIe s.], au sens I, 1 [pour une personne, fin du XIVe s., E. Des-champs] ; sens I, 2, 1678, La Fontaine ; sens I, 3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 4, 1690, Furetière [*bois fourré,* 1694, Acad.] ; sens II, 1, 1671, Pomey [pour une monnaie, une médaille ; *langue fourrée,* 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1865, Littré [pour des bonbons, 1901, Larousse] ; sens II, 3, fin du XIIe s. [*coup*

fourré, fin du XVI^e s., Brantôme, et, au fig., 1640, Oudin]).

I. GARNI DE FOURRURE. **1.** *Vx.* Se disait d'un vêtement garni, recouvert extérieurement de fourrure ou d'un tissu chaud : *Robe fourrée d'hermine.* || *Par extens.* et *vx.* Se disait de la personne qui portait un tel vêtement : *Magistrat fourré d'hermine. Bien fourré dans sa houppelande* (Renan). || **2.** *Class.* Se disait des animaux dont la peau est garnie d'un poil ou d'un duvet épais : *Tous ceux* [les oiseaux] *des pays froids sont bien fourrés et bien couverts* (Buffon). || *Chat fourré,* v. CHAT. || **3.** Garni intérieurement, doublé de fourrure ou d'un tissu chaud : *Veste fourrée. Gants fourrés.* || **4.** *Vx.* Dont la végétation, la couverture d'arbres, d'arbustes est dense, serrée : *Pays fourré.* || *Bois fourré,* bois épais, garni de broussailles, d'épines : *Bientôt il* [l'enfant] *sait franchir un buisson, se frayer une route dans un bois fourré* (Laclos).

II. GARNI DE QUELQUE CHOSE. **1.** Recouvert extérieurement. || Vx. *Bijou fourré, monnaie, médaille fourrée,* bijou, monnaie, médaille d'un métal sans valeur et dont la surface seule est en métal précieux. || *Langue fourrée,* langue d'animal (bœuf, porc, mouton) recouverte d'une peau avec laquelle on la fait cuire. || **2.** Garni intérieurement. || *Pain fourré,* pain qu'on a ouvert encore chaud pour y introduire du beurre, du foie gras, des anchois, etc. || *Bonbon, chocolat, gâteau fourré,* à l'intérieur duquel on a mis de la confiture, de la crème, de la liqueur, etc. || **3.** *Fig.* et vx. *Paix fourrée,* paix de façade, trompeuse, perfide. || *Coup fourré,* en escrime, coup porté et reçu en même temps par chacun des deux adversaires ; *fig.* et *fam.,* attaque perpétrée contre quelqu'un qui ne se méfie pas, à l'aide de procédés perfides.

• SYN. : **I, 3** *molletonné, ouaté, ouatiné.*

2. fourré [fure] n. m. (abrév. de *bois fourré* [1694, Acad., v. FOURRÉ 1] ; 1761, J.-J. Rousseau, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Ensemble serré, dense, de plantes et d'arbustes à branches basses, en particulier dans un bois : *Un fourré d'aloès* (Fromentin). *À tous instants s'ouvraient dans le fourré de profondes allées* (Barrès). || **2.** *Spécialem.* Massif de bois jeune et serré, dont les tiges sont encore garnies de leurs branches dès la base.

• SYN. : **1** *buisson, hallier, taillis.*

fourreau [furo] n. m. (de l'anc. franç. *fuerre,* gaine de l'épée [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], *forre* [XII^e s., *Chanson de Floovant*], germ. **fodr,* doublure, gaine, fourreau ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *furrel* [*fourrel,* XII^e s., Godefroy ; *fourreau,* XVI^e s.], au sens 1 [*tirer l'épée du fourreau, remettre l'épée au fourreau,* 1865, Littré ; *la lame use le fourreau,* 1752, Trévoux] ; sens 2, 1858, Th. Gautier ; sens 3, 1930, Larousse ; sens 4, 1752, Trévoux ; sens 5, 1564, Liébault). **1.** Gaine, étui allongé, de métal, de cuir ou d'étoffe, servant d'enveloppe à un objet et ajustés à la forme de celui-ci : *Fourreau d'épée, de sabre. Fourreau de parapluie. J'entendis résonner le fourreau de fer de mon sabre sur l'étrier* (Vigny). || Fig. *Tirer l'épée du fourreau, remettre l'épée au fourreau,* commencer, cesser la guerre. || Fig. *La lame use le fourreau,* une activité trop grande de l'esprit épuise le corps. || **2.** Robe étroite, de forme droite : *Leur long corps serré dans des fourreaux de soie de couleur sombre* (Fromentin). *Du long fourreau de lainage bleu où sa taille pleine ondulait, sortaient deux bras, ronds et fins, nus jusqu'à l'épaule* (Daudet) ; et par apposition : *M^me Philippe Berthelot est arrivée dans une robe fourreau, sans taille aucune* (Gide). || Robe collante et sans manches que l'on porte sous une jupe fendue : *Chinoises dans leur fourreau de soie brochée* (Malraux). || Vêtement que les femmes mettent sous une robe du soir transparente. || **3.** Gaine, étui ou tuyau servant à protéger certains objets ou des matières plus délicates dans la traversée des murs, des cloisons ou des planchers d'une construction. || **4.** Liasse de feuilles de parchemin dans laquelle le batteur d'or insère la feuille à battre. || **5.** Chez les animaux, repli cutané, accolé au ventre, qui abrite le pénis.

fourrée [fure] n. f. (part. passé fém. substantivé de *fourrer ;* 1464, Tilander, au sens de « sorte de filet » ; sens actuel, 1757, *Encyclopédie*). Parc en fer à cheval, où l'on amarre des filets pour retenir le poisson quand la mer se retire.

fourrer [fure] v. tr. (de l'anc. franç. *fuerre, forre,* fourreau [v. FOURREAU] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *forrer* [*fourrer,* XIII^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1240, G. de Lorris [pour une monnaie, 1680, Richelet ; pour une médaille, 1748, Montesquieu ; *fourrer les faîtières,* 1872, Larousse] ; sens I, 3, milieu du XVI^e s., Amyot [pour un cordage, 1691, Ozanam ; *maillet à fourrer,* 1872, Larousse] ; sens II, 1, v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin* [*fourrer son nez dans,* 1690, Furetière — *fourrer le nez dans,* même sens, v. 1550, Bonivard ; *s'en fourrer jusque-là,* 1932, Acad. ; *se fourrer le doigt dans l'œil,* 1880, Zola] ; sens II, 2, 1580, Montaigne [*fourrer tout le monde dans le même sac,* XX^e s. ; *fourrer... en prison,* 1732, Voltaire ; *fourrer quelqu'un dedans,* 1890, *Dict. général*] ; sens II, 3, 1690, Furetière [*se fourrer quelque chose dans la tête,* 1713, Hamilton] ; sens II, 4, 1682, Bossuet ; sens II, 5, 1690, Furetière [« déposer au hasard parmi d'autres choses », 1890, *Dict. général*] ; sens II, 6, 1907, Larousse).

I. 1. Doubler, garnir intérieurement un vêtement avec de la fourrure, ou avec une étoffe, une matière chaude : *Fourrer un manteau avec du ragondin. Gants fourrés de cachemire, de lapin.* || **2.** Garnir intérieurement avec une substance quelconque : *Fourrer un gâteau d'une crème au chocolat. Fourrer des bonbons avec de la confiture.* || Spécialem. *Fourrer une monnaie, une médaille,* l'altérer en évidant l'intérieur et en substituant à l'or, à l'argent un métal vil ; ou recouvrir de lames de métal précieux soudées un flan de métal quelconque. || *Fourrer les faîtières,* garnir de plâtre et de tuileaux le dessous des tuiles faîtières pour les affermir. || **3.** *Vx.* Garnir extérieurement. || *Fourrer un câble, un cordage,* l'entourer d'un revêtement fait de bitord et de vieille toile (*fourrure*) enroulés de façon serrée, pour le préserver de l'humidité, du frottement : *Gilliatt profita de ce reste de clarté pour fourrer la corde à nœuds* (Hugo). || *Maillet* ou *mailloche à fourrer,* sorte de maillet qui sert à égaliser, à presser les tours de la fourrure d'un câble.

II. 1. *Fam.* Introduire quelque chose dans un endroit plus ou moins étroit, le faire entrer comme dans un fourreau : *Il avait lâché mon bras et fourré les mains dans ses poches* (Duhamel). *Fourrer ses doigts dans son nez ;* et pronominalem. : *Il s'est fourré une épine dans le pied et se laisse choir piteusement sur l'herbe tendre* (Gautier). *Ils* [les gémissements] *ne me gênaient pas précisément, grâce aux boules de cire que je me fourre dans les oreilles* (Gide). || Fig. et fam. *Fourrer son nez dans,* se mêler indiscrètement de : *Je ne peux naturellement pas fourrer mon nez partout* (Gide). || Fam. *S'en fourrer jusque-là,* manger ou se donner du bon temps jusqu'à satiété complète. || Fig. et fam. *Se fourrer le doigt dans l'œil, dans l'œil jusqu'au coude,* se tromper lourdement : *S'il n'arrive pas à me persuader tout à fait que Nietzsche se soit fourré le doigt dans l'œil, c'est après tout qu'il n'en est pas si convaincu que ça lui-même* (Gide). || **2.** *Fam.* Faire entrer une ou des choses, une ou des personnes dans un lieu, sans beaucoup de soin, de précaution ou de ménagement : *La voiture, à quatre roues, était surmontée d'une impériale à capote sous laquelle Pierrotin fourrait six voyageurs* (Balzac). *Quand elle eut mangé des bonbons comme un enfant* [...], *elle en fourra des poignées dans la jarre d'eau* (Mérimée). *Tous les paquets y étant fourrés* [dans le « boc »], *les époux Bovary firent leur politesse au marquis et à la marquise, et repartirent pour Tostes* (Flaubert). *Je fourre le papier dans ma poche, sans mot dire* (Gide). *Je fourrerai mes paperasses au fond d'un tiroir* (Bernanos). *Fourrer une pièce, un billet dans la main de quelqu'un.* || Fam. *Fourrer tout le monde dans le même sac,* ne faire aucune distinction entre des personnes. || Spécialem. et fam. *Fourrer quelqu'un en prison, au cachot,* ou (pop.) *au bloc,* l'enfermer, l'incarcérer avec plus

ou moins de brutalité : *Il a sûrement été fourré au bloc* [...], *il suffit d'un adjudant grincheux* (Proust). || Fig. et fam. *Fourrer quelqu'un dedans,* le tromper. || **3.** *Fig.* et fam. *Fourrer quelque chose dans la tête, dans le crâne, dans l'esprit de quelqu'un,* avoir quelque peine à lui faire comprendre quelque chose ; parvenir à lui faire accepter ou croire quelque chose : *Les idées que ces nonnes lui ont fourrées dans la tête auront de la peine à se corriger* (Musset). || *Se fourrer quelque chose dans la tête, dans le crâne,* etc., se persuader de quelque chose, finir par y croire obstinément. || **4.** *Fam.* Insérer à profusion et mal à propos : *Fourrer des citations dans tous ses discours. Fourrer un tas de digressions dans un récit* (Acad.). || **5.** *Fam.* Poser, placer n'importe comment, sans ordre : *Fourrez tout ça sur mon bureau, je le classerai plus tard.* || *Spécialem.* Mettre, déposer au hasard parmi d'autres choses : *Il ne sait jamais où il fourre ses lunettes.* || **6.** *Vx.* Appliquer avec brutalité, avec violence : *Fourrer des coups de poing à quelqu'un.*

• SYN. : **I, 1** *molletonner, ouater, ouatiner.* || **II, 1** *ficher, glisser, mettre ;* **2** *caser* (fam.), *enfourner.*

◆ **se fourrer** v. pr. (sens I, fin du XIV^e s., E. Deschamps ; sens II, 1, v. 1460, G. Chastellain [*ne savoir où se fourrer,* 1690, Furetière] ; sens II, 2, milieu du XVI^e s., Amyot [*se fourrer — la tête — dans un guêpier,* 1775, Beaumarchais]).

I. *Vx.* Se vêtir de fourrure : *Y voit-on* [chez les animaux] *des savants en droit, en médecine,* | *Endosser l'écarlate et se fourrer d'hermine ?* (Boileau).

II. 1. *Fam.* S'introduire, se mettre dans un endroit étroit : *Se fourrer dans son sac de couchage. Se fourrer dans un coin. Quand il tonnait, elle se fourrait à quatre pattes sous un lit* (Saint-Simon). *Un trou où se fourrer, Gilliatt n'en demandait pas davantage* (Hugo). || Fig. *Ne savoir où se fourrer,* ne savoir comment dissimuler sa honte ou sa confusion : *Je ne savais où me fourrer, je demeurais immobile comme une planche* (Mérimée). || **2.** *Fam. et péjor.* S'introduire, s'insinuer dans un milieu, une société : *J'avais peine à concilier cette grande simplicité avec le désir et l'art qu'il avait de se fourrer partout, chez les grands, chez les femmes, chez les dévots, chez les philosophes* (Rousseau). *Il* [Lorenzaccio] *est glissant comme une anguille ; il se fourre partout et me dit tout* (Musset). || *Se fourrer dans une mauvaise affaire, dans un guêpier,* se mettre dans une situation délicate, scabreuse.

fourre-tout [furtu] n. m. invar. (de *fourre,* forme du v. *fourrer,* et de *tout,* pron. neutre ; 1936, Aragon, au sens 1 ; sens 2, 1948, Larousse). **1.** Cabinet de débarras : *Les autres* [chambres] *servaient de fourre-tout* (Martin du Gard). || **2.** Sac de voyage souple et extensible.

fourreur [furœr] n. m. (de *fourrer ;* v. 1268, É. Boileau, aux sens 1-2). **1.** Professionnel sachant travailler les peaux et confectionner des vêtements de fourrure. || **2.** Commerçant en fourrures : *Acheter un manteau de vison chez un grand fourreur.*

fourrier [furje] n. m. (de l'anc. franç. *fuerre, forre,* fourrage [v. FOURRAGE 1] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *forier* [*fourrier,* XII^e s., Herman de Valenciennes], au sens 1 ; sens 2, XIII^e s., Godefroy ; sens 3, XIII^e s., *Cristal ;* sens 4, début du XX^e s.). **1.** *Vx.* Fourrageur (au sens 1). || **2.** *Autref.* Officier précédant un prince en voyage et chargé d'assurer son logement et celui des membres de sa suite. || **3.** *Class.* et *fig.* Avant-coureur, personne ou chose qui en précède, en annonce une autre : *Et cet heureux hymen, qui les charmait si fort* [les vieillards qui se marient], | *Devient souvent pour eux un fourrier de la mort* (Corneille). || **4.** Fig. et littér. *Être, se faire le fourrier de quelqu'un ou de quelque chose,* préparer l'arrivée de quelqu'un ou de quelque chose, faciliter les entreprises de quelqu'un (généralement dans un sens défavorable) : *Les Jeunes-Turcs ne voudront pas laisser dire* [...] *qu'ils ont été les fourriers de l'ennemi* (Romains).

• REM. Au sens 3, l'époque classique employait aussi le fém. FOURRIÈRE (1636, Corneille) : [Le Soleil] *Pour marcher devant lui ne trouvait point d'Aurore* [...] | *Et faute de trouver cette belle fourrière,* | *Le jour jusqu'à midi se passa sans lumière* (Corneille).

◆ n. m. et adj. (sens 1, XV^e s., Littré [adj., 1872, Larousse] ; sens 2, 1883, Loti). **1.** Dans une unité militaire, officier, puis sous-officier qui était chargé de pourvoir au logement des troupes en déplacement, de répartir les vivres, les vêtements, etc. : *Le sergent-major n'est pas revenu* [...], *le fourrier le remplacera* (Vigny). || Adjectiv. : *Sergent fourrier, maréchal des logis fourrier.* || **2.** Dans la marine, matelot chargé des écritures, de la comptabilité, des appels : *Les fourriers, gens de goût, ont orné cette partie* [du livret] *d'élégants paraphes* (Loti).

fourrière [furjɛr] n. f. (de l'anc. franç. *fuerre, forre,* fourrage [v. FOURRAGE 1] ; v. 1268, É. Boileau, écrit *foriere* [*fourrière,* début du XIV^e s.], au sens I ; sens II [de l'anc. loc. *mettre en fourrière,* « garder un cheval, une vache, une voiture, etc., saisis jusqu'au paiement de dommages, de dettes, d'amendes », XVI^e s., Laurière], 1839, d'après Larousse, 1872).

I. *Vx.* Endroit où l'on entreposait le fourrage et, *par extens.,* dépendance contenant la provision de bois, de charbon, etc. : *La panneterie-bouche, l'échansonneriebouche, fruiterie, fourrière...* (Goncourt).

II. Lieu de dépôt des animaux errants, des objets encombrants ou des véhicules découverts sans propriétaire sur la voie publique ou saisis par mesure administrative ou judiciaire : *Emmener à la fourrière un chien abandonné. Mettre en fourrière une voiture surprise en stationnement interdit.*

fourrure [furyr] n. f. (de *fourrer ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *forreüre* [*fourrure,* XIII^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1890, Maupassant ; sens I, 3, 1690, Furetière [« magistrat portant fourrure », av. 1696, La Bruyère] ; sens I, 4, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1690, Furetière [« la partie ainsi protégée », 1901, Larousse] ; sens II, 2, 1812, Boiste ; sens III, 1907, Larousse).

I. 1. Peau de certains mammifères, garnie de son poil et préparée, qui sert à confectionner des vêtements, à les garnir ou à les doubler : *L'hermine, vierge de souillure,* | *Qui, pour abriter leurs frissons,* | *Ouate de sa blanche fourrure* | *Les épaules et les blasons* (Gautier). *Col de fourrure. Un manchon, une cape de fourrure. Manteau, blouson, gants doublés de fourrure.* || **2.** Vêtement fait avec des peaux ainsi préparées : *Elle se dégagea de sa fourrure toute givrée...* (Daudet). || **3.** *Spécialem.* et *vx.* Robe fourrée ou garnie de fourrure des magistrats, des docteurs : *Le parlement en robes rouges, mais sans fourrures ni mortiers, vint saluer le roi d'Espagne* (Saint-Simon). || *Par extens.* et *vx.* Magistrat portant fourrure : *Le noble de province* [...] *répète dix fois par jour qu'il est gentilhomme, traite les fourrures et les mortiers de bourgeoisie* (La Bruyère). || **4.** Pelage fin et touffu d'un grand nombre d'animaux et, *par extens.,* peau de certains oiseaux : *La fourrure du chat angora, d'un saint-bernard. La fourrure du pingouin, du cygne.* || **5.** En héraldique, nom donné à certains émaux de l'écu représentant les peaux préparées pour doubler ou orner les vêtements.

II. 1. Ce qui garnit extérieurement ou intérieurement. || **2.** Dans la marine, bande de toile goudronnée ou enroulement de bitord ou de fil de caret servant d'enveloppe protectrice à un cordage. || La partie ainsi protégée : *Fourrure d'un espar.* || **3.** Pièce de bois, de métal, de matière plastique, servant à remplir un vide, à masquer un joint, à rattraper un jeu important entre des pièces mécaniques.

III. Opération frauduleuse consistant à fourrer les pièces d'or avec un métal commun, et, *par extens.,* à augmenter la teneur en métal commun d'un alliage déterminé.

• SYN. : **I, 4** *pelage, poil, toison.*

fourvoiement [furvwamɑ̃] n. m. (de *fourvoyer* ; XIV^e s., écrit *forvoyement,* au sens de « chemin dans lequel on s'égare » ; écrit *fourvoiement,* au sens 1, XV^e s., Godefroy ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Action de fourvoyer quelqu'un ou de se fourvoyer. (Rare.) || **2.** *Fig.* et *littér.* Erreur, méprise.

fourvoyer [furvwaje] v. tr. (de *for-, four-* [v. FORS], et de *voie ;* v. 1155, Wace, écrit *forvoyer* [*fourvoyer,* XV^e s.], aux sens 1-2). [Conj. **2 a.**] **1.** *Vx.* Faire sortir de la bonne voie, égarer : *Quelques gelinottes, fourvoyées dans le gîte des lièvres sous des troènes, faisaient seules, avec des insectes, quelques murmures autour de moi* (Chateaubriand). *Les officiers de police et magistrats, partis de la ville à la minute de l'arrestation, mais fourvoyés et attardés dans les ravins neigeux, n'y furent qu'une heure après moi* (Sainte-Beuve). || **2.** *Fig.* et *littér.* Faire sortir du bon chemin, égarer, tromper (surtout au part. passé) : *Un poète idéaliste fourvoyé dans les affaires, ainsi peut se définir Émile Ollivier* (Daudet). *On affirme que c'est seulement depuis hier que le gouvernement se voit fourvoyé dans cette dangereuse impasse* (Martin du Gard). *J'avais l'impression d'être un enfant fourvoyé dans une conversation de grandes personnes* (Bernanos).

◆ **se fourvoyer** v. pr. (sens 1, v. 1200, *Lai de Melion* [en termes de vénerie, 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1653, Scarron [« s'écarter du bien », v. 1265, J. de Meung]). **1.** Prendre involontairement un chemin qui n'est pas celui qu'on avait dessein de suivre : *Je me fourvoie dans d'affreux quartiers, routes pavées où la bicyclette devient impossible* (Gide). || *Spécialem.* En termes de vénerie, prendre le change, courir une autre bête que celle de la meute. || **2.** *Fig.* et *littér.* Commettre une grossière bévue : *Avocat, vous vous fourvoyez* (Beaumarchais).

● SYN. : **1** *s'égarer, se perdre.*

fouta [futa] n. m. ou f. (mot ar. signif. proprem. « tablier, serviette » [qui, par l'intermédiaire du portug. *fota,* avait déjà donné au franç. le terme *fotte,* « toile de coton », 1723, Savary des Bruslons] ; 1858, Fromentin). Vêtement que les femmes arabes portent autour des reins : *Les reins pris dans son étroit fouta d'étoffe orange et bleu* (Fromentin). *Elles portent le costume local, larges braies de lainage, fouta rayée comme les canons du prince Amor* (Duhamel).

foutaise [futɛz] n. f. (de *foutre ;* 1775, Restif de La Bretonne, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** *Pop.* Chose qui ne mérite aucune considération, bagatelle, niaiserie : *Car enfin, qu'est-ce que c'était que tout cela ? une foutaise, allons* (Daudet). *Elle ne consentait à voir qu'insensibilité dans sa raideur, dans son désintéressement qu'hypocrisie, et que foutaise dans ses théories* (Gide). *Il doit trouver que ce sont des foutaises* (Romains). || *Spécialem.* Propos futile, bêtise, blague : *Je voyais son unique petit œil briller de malice pendant qu'il me racontait ces foutaises* (Aymé). || **2.** *Pop.* Chose qui défie le bon sens, duperie : *Cette guerre est une grande foutaise* (Duhamel).

● SYN. : **1** *baliverne, fichaise* (pop.), *vétille ;* **2** *attrape-nigaud* (fam.), *imposture, mystification.*

foutant [futɑ̃] adj. m. (part. prés. de *foutre ;* 1881, A. Daudet). *Vx* et *pop.* Contrariant, fâcheux : *Et le plus foutant, c'est qu'à présent, sans mes papiers, quand j'ai une discussion avec les capitaines marins pour le pilotage, les prud'hommes ils veulent pas écouter mes raisons* (Daudet). *Dire qu'il n'y aura pas un moment dans la vie où l'on pourra dire « zut » aux femmes : c'est foutant à la fin* (Huysmans).

fouteau [futo] n. m. (lat. pop. **fagustellus,* dimin. du lat. class. *fagus,* hêtre ; v. 1530, C. Marot, écrit *fousteau* [mais probablem. bien plus anc., v. la date du dér. *foutelaie*] ; *fouteau,* 1690, Furetière). *Dialect.* Hêtre : *Un fouteau bien dur et bien vieux* (Cladel).

foutelaie [futlɛ] n. f. (de *fouteau ;* v. 1165, Marie de France). *Dialect.* Lieu planté de fouteaux, de hêtres.

fouterie [futri] n. f. (de *foutre ;* début du XVI^e s., au sens de « chose obscène » ; sens moderne, 1920, Bauche). *Vx* et *pop.* Bêtise, blague : *Assez de fouteries ! grogna le capitaine, nous sommes toujours de la Garde, quoique civils* (Esparbès).

foutoir [futwar] n. m. (de *foutre* 1 ; XVI^e s., Huguet, au sens de « engin de guerre » ; sens actuel, XX^e s.). *Pop.* Endroit où règne un désordre extrême : *Cette chambre, c'est un véritable foutoir !*

foutral, e, als [futral] adj. (de *foutre* 2 ; 1938 ; G. Esnault). *Pop.* Sensationnel : *Va voir ce film, c'est foutral.*

1. foutre [futr] v. tr. (lat. *futuere,* avoir des rapports avec une femme ; fin du XII^e s., *Roman de Renart,* au sens 1 [*aller se faire foutre,* début du XVIII^e s., P. Adam] ; sens 2, 1872, Larousse [*en foutre un coup, ça la fout mal, foutre en l'air, s'en foutre plein la lampe,* début du XX^e s. ; *foutre le camp,* 1867, Delvau ; *foutre quelqu'un dedans,* av. 1896, Goncourt] ; sens 3, 1872, Larousse [*foutre son billet à quelqu'un que, foutre sur la gueule à quelqu'un, je t'en fous, je t'en foutrai,* début du XX^e s.] ; sens 4, début du XX^e s.). **1.** *Triv.* Posséder charnellement : *Elle est en rut et elle veut être foutue* (Baudelaire). || Fig. et pop. *Aller se faire foutre,* aller au diable. || **2.** *Pop.* Mettre : *Vous foutrez cet homme à la diète* (Huysmans). || *Spécialem.* et *pop.* Mettre brusquement ou brutalement, jeter : *Foutre ses affaires n'importe où. Foutez-le en prison. On foutra l'imprimé par-dessus bord* (Gide). *Tu as une patience d'ange. Il y a longtemps que j'aurais foutu ce gaillard-là à la porte* (Duhamel). *Quand vous n'auriez eu que le courage de les foutre au dernier rang* [...], *ça les aurait fait réfléchir* (Bernanos). || Pop. *Foutre en l'air,* se débarrasser de, jeter. || Pop. *S'en foutre plein la lampe,* manger copieusement. || Pop. *Foutre par terre,* renverser brusquement. || Pop. *En foutre un coup,* fournir un gros travail, un gros effort. || Pop. *Foutre le camp,* partir, s'enfuir : *Si nous faisons attendre Testevel, il est capable de foutre le camp* (Duhamel). || Pop. *Ça la fout mal,* cela fait mauvais effet : *Poète, comme le lui avait dit Lousteau, ça la foutait mal* (Dorgelès). || Arg. mil. *Foutre quelqu'un dedans,* le punir de prison ou de consigne : *Il se vengea seulement en foutant ses hommes dedans* (Hermant) ; *par extens.* et *pop.* tromper, abuser : *Il faut les foutre dedans, les électeurs* (Goncourt). || **3.** *Pop.* Donner, appliquer brutalement : *Sa cousine est une salope qui ne lui foutra pas un radis* (Bloy). *Foutre un coup de pied au derrière à quelqu'un.* || Pop. *Foutre la paix,* laisser tranquille : *Les moyens de foutre la paix au monde ou de l'enquiquiner* (Chevallier). || Pop. *Foutre son billet à quelqu'un que,* lui garantir que : *Mais soyez tranquille, mon cher abbé, je vous f... mon billet que M. Lantaigne ne sera pas évêque de Tourcoing* (France). || Absol. et pop. *Foutre sur la gueule à quelqu'un,* lui donner des coups, le frapper : *C'était Plaisance qui voulait fout' sur la gueule à Famex* (Barbusse). || Pop. et ironiq. *Je t'en fous,* formule par laquelle on apporte un démenti à ce qui vient d'être dit : *Je t'en fous, oui. Ils sont loin !* (Bourdet). || *Je t'en foutrai,* formule par laquelle on refuse de donner ce à quoi quelqu'un prétend : *Fameuse crapule... Je t'en foutrai !* (Chérau). || **4.** *Pop.* Faire (avec un pronom complément) : *Qu'est-ce qu'ils veulent qu'on foute, dans cette pagaïe ?* (Martin du Gard). *Il n'a jamais rien foutu de ses dix doigts.* || Pop. *Je n'(en) ai rien à foutre de, qu'est-ce que j'(en) ai à foutre de,* je me moque éperdument de, cela m'est parfaitement égal ou cela ne me concerne pas.

◆ **se foutre** v. pr. (sens I, début du XX^e s. ; sens II, 1, 1872, Larousse ; sens II, 2, 1746, Brunot).

I. *Pop.* Se mettre, se jeter : *Je m' serais pas foutu entre ses pattes* (Chérau). || Pop. *Se foutre par terre,* tomber, faire une chute. || Fig. et pop. *Se foutre dedans,* se tromper grossièrement.

II. 1. Pop. *Se foutre de quelqu'un,* se moquer de lui, se payer sa tête : *Est-ce qu'on se fout du monde ?* (Zola). *Jamais, vous m'entendez, jamais personne n'est arrivé à se foutre de moi* (Duhamel). || **2.** Pop. *Se foutre de quelqu'un, de quelque chose,* ne pas s'en soucier, n'en faire aucun cas : *Homme qui se foutait du goût et de la morale* (Rolland). *Moi, je suis au ser-*

vice de l'esprit et je me fous de l'argent (Duhamel).

• REM. **1.** *Foutre* a pour substitut euphémique *ficher* ou *fiche*, qui a les mêmes sens et entre dans les mêmes expressions (v. l'art. FICHER 2).

2. Certains écrivains évitent d'écrire *foutre* en entier et notent ses formes par *f..., fo...*

2. foutre ! [futr] interj. (emploi exclamatif du précéd. ; XVIII^e s.). *Pop.* Exprime la surprise, l'admiration, la colère, ou appuie une affirmation : *Ah ! ça, indispensable, foutre !* (Bataille). *Foutre non, ne crois pas ça, c'est un arriviste* (Amiel).

• SYN. : *fichtre !* (pop.).

foutrebleu ! [futrəblø] interj. (de *foutre* 1 et de *-bleu*, altér. euphémique de *Dieu* ; début du XX^e s.). *Pop.* Exclamation ayant à peu près la même valeur que FOUTRE ! (peu usité) : *Foutrebleu ! Je n'y pensais pas* (Chevallier).

foutrement [futrəmɑ̃] adv. (de *foutre* 2 ; début du XX^e s.). *Pop.* Beaucoup, très : *Les foins, ils sont foutrement en avance, cette année* (Hermant).

foutriquet [futrikɛ] n. m. (de *foutre* 1 ; 1793, Sainéan, *le Langage parisien* [*le Foutriquet*, « Thiers », 1872, Larousse]). *Fam.* et *péjor.* Tout petit homme ou homme insignifiant, dont on ne fait aucun cas : *On sait par toute la ville que vous n'êtes qu'un foutriquet* (France). *Le foutriquet en noir affecta d'ignorer ma présence* (Aymé). || *Le Foutriquet*, sobriquet donné par Soult à Thiers (selon une tradition contestée) et repris au temps de la Commune : *Qu'est-il devenu, à propos, le Foutriquet ? Où est Thiers ?...* (Vallès).

foutu, e [futy] adj. (part. passé de *foutre* 1 ; début du XV^e s., au sens de « parjure, méchant » ; sens 1, 1872, Larousse [*être, se sentir mal foutu*, début du XX^e s.] ; sens 2, 1844, Flaubert [*foutu à la*, début du XX^e s.] ; sens 3, av. 1772, Piron [« perdu, gâché », XX^e s.] ; sens 4, 1891, Goncourt). **1.** *Pop.* Qui est fait, exécuté, tourné, apprêté de telle ou telle façon (avec un adverbe ou une loc. qui en tient lieu) : *Un travail, un objet bien foutu.* || Pop. *Bien foutu, mal foutu*, en parlant d'une personne, bien, mal bâti : *Une fille bien foutue. Il ne voulait pas* [...] *de la réforme n° 2, qui l'assimilerait aux « mal foutus »* (Romains). || Pop. *Être, se sentir mal foutu*, être, se sentir indisposé, souffrant. || **2.** *Pop.* Très mauvais, désagréable (toujours placé avant le nom) : *Mais quel foutu style !* (Flaubert). *Un foutu rôle d'ailleurs* (Baudelaire). *De sacrées foutues caboches à se les cogner contre les murs* (Chevallier). || Pop. et péjor. *Foutu comme, à la...*, etc., habillé d'une façon plus ou moins négligée ou ridicule : *Foutu comme l'as de pique. Foutue à la six-quatre-deux* (Richepin). || **3.** *Pop.* Atteint de façon irrémédiable, dans sa santé, sa situation, sa position sociale (placé après le nom) : *Alors l'homme regarda son bras et murmura : « foutu »* (Maupassant). *Le jour où l'on a commencé d'écrire « Intelligence » avec un I majuscule, on a été foutu* (Gide). *En avant, crie le major, on va se faire prendre entre deux feux... Sommes foutus si nous restons là* (Martin du Gard). *C'est un homme foutu.* || Perdu, gâché : *Un vêtement foutu. Des vacances foutues.* || **4.** Pop. *Être foutu de* (et l'infinitif), courir le risque ou avoir de grandes chances de : *Il est foutu de manquer le train. Il est foutu d'être élu !* || *Ne pas être foutu de*, être incapable de : *Le programme des socialistes révolutionnaires, qui n'ont pas été foutus de l'appliquer* (Malraux) ; et ellipt. : *Pas foutus de reconnaître la copie d'un original* (Goncourt).

foutûment [futymɑ̃] adv. (de *foutu* ; XVIII^e s.). *Pop.* Beaucoup, extrêmement : *Je suis foutûment coupable* (Goncourt).

fovéa [fɔvea] n. f. (lat. scientif. moderne *fovea* [mot qui, en lat. class., signifiait « excavation, trou, fosse »] ; début du XX^e s.). Dépression de la rétine, située au centre de la tache jaune, où la vision atteint la plus grande netteté.

fox n. m. V. FOX-TERRIER.

foxé, e [fɔkse] adj. (angl. *foxed*, aigri par la fermentation, proprem. « qui a le goût acide de la *fox grape*, ou raisin de renard », de *fox*, renard, et de *grape*, raisin [empr. au franç. *grappe*, v. ce mot] ; 15 janv. 1877, *Revue des Deux Mondes*). Se dit d'un goût particulier à certains vins provenant de cépages américains.

fox-hound [fɔksawnd] n. m. (mot angl. signif. proprem. « chien pour chasser le renard », de *fox*, renard, et *hound*, chien ; 1828, *Journ. des haras*). Chien courant anglais de grande taille : *On avait fait venir des fox-hounds d'Angleterre* (Musset).

• Pl. *des* FOX-HOUNDS.

fox-terrier [fɔkstɛrje] n. m. (mot angl. signif. proprem. « terrier [chien] pour chasser le renard », de *fox*, renard, et *terrier* [empr. au franç. *terrier*, v. ce mot] ; 1866, E. Parent). Race de chien terrier d'origine anglaise.

• Pl. *des* FOX-TERRIERS.

• REM. On dit plus souvent FOX (fin du XIX^e s.) par abrév. : *Fox à poil ras. Fox à poil dur.Dès la première rencontre entre le chat noir et le fox...* (Genevoix).

fox-trot [fɔkstrɔt] n. m. invar. (mot anglo-améric. signif. proprem. « trot du renard », de *fox*, renard, et de *trot*, trot, déverbal de *to trot*, trotter [empr. au franç. *trotter*] ; 1922, Larousse). Danse à deux temps d'origine anglo-saxonne : *Un orchestre infernal, tantôt mécanique, tantôt humain, distribuait automatiquement les blues et les fox-trot* (Mac Orlan).

fox-trotter [fɔkstrɔte] v. intr. (de *fox-trot* ; av. 1935, P. Bourget). Danser le fox-trot : *Quel puzzle, dirait une des innombrables Anglaises qui fox-trottent avec moi* (Bourget).

foyard [fwajar] n. m. (var. de *fayard* [v. ce mot] ; 1865, Littré). Nom régional du hêtre : *Dissimulé derrière le fût d'un foyard* (Pergaud).

foyer [fwaje] n. m. • ÉTYM. Lat. pop. **focarium*, foyer, neutre substantivé de l'adj. du bas lat. *focarius*, qui concerne le foyer (et, comme n. m. et f., « cuisinier, cuisinière »), du lat. class. *focus*, foyer (v. FEU) ; XII^e s., écrit *foier, fuier* (*foyer*, XVI^e s.), au sens I, 1 (*marbre du foyer*, 1890, *Dict. général* [*foyer*, même sens, 1708, Furetière] ; *tapis de foyer*, 1890, *Dict. général* [*foyer*, même sens, 1872, Larousse] ; *foyer d'incendie*, XX^e s.) ; sens I, 2, 1680, Richelet (*foyer à chargement automatique*, XX^e s.) ; sens II, 1, 1580, Montaigne (« les personnes qui composent la famille », 1673, Racine ; *fonder un foyer*, XX^e s.) ; sens II, 2, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens II, 3, 1890, *Dict. général* (*foyer du public* [*foyer*, même sens, av. 1709, Regnard, le plus souvent au plur.] ; *foyer des artistes*, XX^e s. [*foyer*, même sens, 1752, Trévoux] ; *foyer de la danse*, XX^e s. ; *avoir du foyer*, 1872, Larousse) ; sens III, 1, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens III, 2, av. 1704, Bossuet (pour une maladie, v. 1560, Paré ; *foyer purulent*, 1872, Larousse) ; sens III, 3, 1680, Richelet (*foyer réel, virtuel*, 1865, Littré ; *profondeur de foyer*, XX^e s.) ; sens III, 4, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens III, 5, 1690, Furetière.

I. LIEU OÙ L'ON FAIT LE FEU. **1.** Partie d'une cheminée où le feu est allumé, et, *par extens.*, le feu lui-même : *Au coin de son foyer tout flamboyant d'érable...* (Lamartine). *Comme le foyer seul illuminait la chambre* (Baudelaire). *Au foyer plein d'éclairs chante gaîment le feu* (Rimbaud). || *Marbre du foyer*, ou simplem. *foyer*, dalle que l'on scelle en avant du foyer pour isoler celui-ci du parquet. || *Tapis de foyer*, ou simplem. *foyer*, petit tapis qui se met devant une cheminée. || *Foyer d'incendie*, endroit où un incendie se déclare et à partir duquel il tend à se propager. || **2.** Partie d'un fourneau, d'un appareil de chauffage domestique ou industriel dans laquelle brûle le combustible : *Le foyer d'une cuisinière, d'un poêle. Le foyer d'une chaudière, d'une locomotive. D'un morceau de feuillard il fit un auvent au foyer de sa forge* (Hugo). || *Foyer à chargement automatique*, foyer industriel dans lequel le chargement du charbon est fait automatiquement.

II. LIEU OÙ SE GROUPENT DES PERSONNES. **1.** Lieu où habite, où vit une famille ; séjour domestique avec toute l'intimité que cela représente : *Recevoir des étrangers à son foyer. Elles* [les délica-

tesses d'Emma] *ajoutaient quelque chose au plaisir de ses sens et à la douceur de son foyer* (Flaubert). || *Par extens.* Les personnes qui composent la famille ; la vie familiale : *Dans la Rome antique, les lares et les pénates étaient les dieux protecteurs du foyer. Les soirs, je regardais dans d'inconnus villages les foyers, dispersés au jour, se reformer* (Gide). || *Fonder un foyer,* se marier. || **2.** Endroit, local où certaines catégories de personnes se réunissent, trouvent des distractions, et parfois même une habitation : *Foyer du soldat, de l'étudiant. Foyer de vieillards. Foyer rural. Le foyer, transformé pour la circonstance en salon de jeu* (Daudet). || **3.** *Foyer du public,* dans un théâtre, salle, galerie où les spectateurs peuvent circuler, consommer, échanger leurs impressions, pendant les entractes (lieu où jadis le public se réunissait pour se chauffer quand la salle n'était pas chauffée). || *Foyer des artistes,* salle commune où se rassemblent les acteurs avant ou après leurs interventions en scène. || *Foyer de la danse,* à l'Opéra de Paris, salle où se tiennent les danseuses et les danseurs avant d'entrer en scène, et où ils peuvent se livrer à d'ultimes exercices d'assouplissement. || *Avoir du foyer,* avoir de l'entrain dans son jeu.

III. Source ou point de convergence d'un rayonnement. **1.** Centre d'où rayonne la chaleur, la lumière : *Un foyer de chaleur. Un foyer lumineux. Et dans ces profondeurs, on voyait s'allumer | Les foyers de soleils aux lumières argentines* (Lamartine). *Un foyer de lumière douce et invisible répand du haut du plafond, fait en dôme, une mystérieuse clarté* (Sue). || **2.** Centre principal à partir duquel se répand quelque chose : *Le foyer d'une épidémie. Un foyer d'agitation. Un foyer de civilisation. Tous ces foyers des lumières attestent les immenses travaux du christianisme* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Siège productif d'une maladie ou siège principal de ses manifestations : *Foyer tuberculeux. Foyer d'infection. Un praticien averti, qui sait où est le foyer d'infection, et qui vide l'abcès avant de commencer son pansement* (Martin du Gard) ; et au fig. : *Dans la beauté même de sa femme était le foyer de ce mal* [la jalousie] (Daudet). || *Foyer purulent,* endroit où se forme le pus d'un abcès. || **3.** Point vers lequel convergent, après réflexion ou réfraction, les rayons, initialement parallèles, émis par une même source de chaleur ou de lumière : *Le foyer d'une lentille, d'un miroir concave. Des verres de lunettes à double foyer.* || *Foyer réel,* foyer où a réellement lieu la concentration des rayons. || *Foyer virtuel,* point où se coupent les prolongements des rayons lumineux. || *Profondeur de foyer,* dans un appareil photographique, limite très restreinte dans laquelle peut varier la position de la surface sensible par rapport à l'objectif sans que la netteté de l'image soit altérée. || **4.** Point où se concentre quelque chose (au pr. ou au fig.) : *Les yeux du paralytique, foyer de sa vie nerveuse, étincelaient de fureur* (Daudet). *On trouve des foyers de misère en France, évidemment. Des îlots de misère* (Bernanos). || **5.** En mathématiques, point remarquable associé à certaines courbes : *L'ellipse et l'hyperbole ont deux foyers réels, la parabole un seul foyer. La somme des distances d'un point quelconque d'une ellipse à ses deux foyers est constante.*

• Syn. : **I, 1** *âtre, cheminée, feu.* || **II, 1** *bercail, famille, home, intérieur, nid, toit.* || **III, 1** *source.*

◆ **foyers** n. m. pl. (av. 1743, Desfontaines). Pays natal, maison familiale ou résidence habituelle : *Rentrer dans ses foyers. Il a été démobilisé et renvoyé dans ses foyers.*

• Syn. : *pénates* (fam.).

fra [fra] n. m. (mot ital., abrév. de *frate,* moine, lat. *frater,* frère ; 1872, Larousse). Mot qui, chez les Italiens, précède un nom propre désignant un moine : *Fra Angelico.*

frac [frak] n. m. (angl. *frock,* habit de dessus, pardessus, robe [d'enfant, de jeune fille], froc [de moine], blouse, et, depuis le début du XVIII[e] s., « frac », empr. au franç. *froc* [v. ce mot] ; 1767, Beaumarchais, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** *Autref.* Vêtement masculin, habit de ville ou d'uniforme, serré à la taille, à collet droit et à longues basques étroites : *Que dirais-tu, Marinoni, si tu voyais ton maître revêtir un simple frac olive ?* (Musset). *Chacun était roide, droit, et avec son frac étriqué, ses bottes à revers et ses cheveux pleurant sur le front, chaque citoyen avait l'air d'une académie qui aurait passé chez le fripier* (Baudelaire). || **2.** S'emploie quelquefois pour désigner l'habit noir de cérémonie : *La redingote ou le frac du baron le faisait ressembler à ces portraits réussis par un grand coloriste, d'un homme en noir, mais qui a près de lui, sur une chaise, un manteau éclatant qu'il va revêtir pour quelque bal costumé* (Proust). *Ils n'ont pas de parents, pas de bonnes, pas de frac à protéger des mites* (Miomandre).

fracas [fraka] n. m. (ital. *fracasso,* déverbal de *fracassare* [v. fracasser] ; 1475, *Chroniques des chanoines de Neuchâtel,* au sens 1 [*avec perte et fracas,* XX[e] s.] ; sens 2, v. 1673, Retz ; sens 3, 1857, Flaubert [« grand bruit analogue à celui de choses qui se brisent », 1678, La Fontaine] ; sens 4, 1661, Molière ; sens 5, 1665, Quinault [*faire un fracas,* 1690, Furetière] ; sens 6, début du XX[e] s.). **1.** *Vx* ou *littér.* Action de fracasser ou le fait de se fracasser, de se briser ; rupture accompagnée de bruit (au pr. et au fig.) : *On voit tomber derrière soi tout ce qu'on avait passé : fracas effroyable ! inévitable ruine !* (Bossuet). *Un moulin à eau* [...] *dont le fracas écumeux* [...] *amusait beaucoup les enfants* (Sainte-Beuve). || Auj. et fam. *Avec perte et fracas,* d'une façon brutale et expéditive, sans aucun ménagement : *On l'a expulsé avec perte et fracas de la salle de réunion.* || **2.** *Class.* Action violente, rixe : *Il y eut deux gardes de Monsieur de tués en ce petit fracas* (Retz). || **3.** Bruit soudain et violent causé par quelque chose qui se brise : *Un fracas de vaisselle brisée. Elle entendit un fracas dans la salle de bain* [...] : *les flacons de cristal de son nécessaire gisaient en miettes sur la mosaïque* (Vercel). || Grand bruit analogue à celui de choses qui se brisent : *Des fenêtres s'ouvrent avec fracas* (Daudet). *Un fracas infernal les arrêta net : un enchevêtrement de chevaux, de roues, de tonneaux, brinquebalant d'un côté à l'autre de la chaussée, dévalait vers eux à une vitesse vertigineuse* (Martin du Gard). *Dans le fracas des cuivres et l'explosion des feux d'artifice...* (Bernanos). *Et, de nouveau, des autos s'en vont avec un fracas d'embrayage et de Klaxons, débordant de soldats secoués, et laissant entre les traces des roues des casquettes kaki, épaves* (Malraux). || **4.** *Vx.* Agitation bruyante et désordonnée, tumulte : *Le fracas du monde. Ce fut d'abord entre nous un fracas de questions sur Paris et sur Athènes* (Chateaubriand). || **5.** *Class.* et *littér.* Bruit fait dans le monde par une personne ou par une chose qui attire soudain l'attention, qui a un succès à sensation : *Le goût d'une fille est quelquefois bizarre. | Souvent le vrai mérite avec tous ses appas | Lui plaît moins que l'éclat, le faste et le fracas* (Quinault). *Nous qui vivons sans fracas, comme de braves gens que nous sommes, nous qui ne spéculons pas, qui nous contentons de vivre sainement avec ce que nous avons* (Zola). || Class. *Faire un fracas,* avoir un grand retentissement : *Quand « le Cid » parut sur le théâtre, il fit un épouvantable fracas dans le monde* (Furetière, 1690). || **6.** *Péjor.* Bruit, retentissement fâcheux de quelque chose : *Il tâche de liquider avec le moins de fracas possible les affaires religieuses* (Romains).

• Syn. : **3** *boucan* (très fam.), *raffut* (pop.), *tapage, tintamarre, vacarme* ; **6** *éclat, esclandre.*

fracassant, e [frakasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fracasser* ; 1891, Huysmans, au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Qui fait du fracas, un bruit assourdissant : [Les couples] *s'enlacent et tournoient au son fracassant des cuivres* (Huysmans) ; et par extens. : *Un bruit fracassant.* || **2.** *Fig.* Qui fait grand bruit ; qui cherche à faire sensation ou à scandaliser : *Leurs axiomes d'un fracassant cynisme* (Bernanos). *Un succès fracassant. Une déclaration fracassante. Un romancier fracassant.*

• Syn. : **1** *assourdissant, bruyant* ; **2** *éclatant, époustouflant* (fam.), *tapageur.*

fracassement [frakasmɑ̃] n. m. (de *fracasser* ; XVI[e] s., Godefroy). Action de

fracasser ou le fait de se fracasser ; état de ce qui est fracassé. (Rare.)

fracasser [frakase] v. tr. (ital. *fracassare,* fracasser, probablem. issu d'un croisement des v. lat. *frangere,* briser, rompre, mettre en pièces, et *quassare,* secouer, agiter fortement, ébranler [fréquentatif de *quatere,* secouer, agiter] ; 1475, *Chroniques des chanoines de Neuchâtel*). Briser de façon violente, mettre en pièces : *Ce qui n'était pas fracassé était désarticulé* (Hugo). *Les galères romaines n'étaient point des dragons invincibles, puisque le flot les avait fracassées et jetées, les flancs ouverts, sur le sable des grèves* (France). *Un corps gît dans une flaque rouge :* [...] *bras fracassé, jambe en bouillie* (Chack). *Il s'est fracassé le bras dans sa chute* (Acad.).

• SYN. : *casser, fracturer, rompre.*

◆ **se fracasser** v. pr. (1835, Acad.). Se briser, se rompre violemment : *La voiture a quitté la route et s'est fracassée dans le ravin.*

fraction [fraksjɔ̃] n. f. (bas lat. *fractio,* action de briser, de *fractum,* supin de *frangere,* briser ; 1187, *Dict. général,* au sens I [« action de rompre le pain eucharistique »] ; sens II, 1, 1829, Boiste [à l'intérieur d'une organisation, d'un parti, XXe s.] ; sens II, 2, 1580, Montaigne [*fraction décimale, algébrique,* 1872, Larousse] ; sens II, 3, milieu du XXe s.).

I. *Vx.* Action de rompre, de briser. || *Auj.* et *spécialem.* Action de rompre, de diviser le pain eucharistique : *Ces deux voyageurs à qui le Sauveur des hommes se joignit sur le chemin d'Emmaüs, le reconnurent dans la fraction du pain* (Bourdaloue).

II. **1.** Partie, séparée ou non, d'un tout qu'on divise réellement ou idéalement : *La fraction de l'Assemblée qui représente un groupe politique. Des organes dont le temps est si précieux qu'une fraction de minute perdue par eux peut entraîner la perte brusque de tout l'être* (Valéry). || *Spécialem.* À l'intérieur d'une organisation, d'un parti, minorité organisée en rupture avec l'ensemble du groupe. || **2.** Symbole ou expression numérique représentant une ou plusieurs parties de l'unité divisée en parties égales : *8/12 est une fraction ordinaire. Le numérateur et le dénominateur d'une fraction. Multiplication, division des fractions.* || *Fraction décimale,* fraction exprimant une ou plusieurs parties de l'unité divisée en un nombre de parties égales à 10 ou à une puissance de 10 : *34,51 est une fraction décimale.* || *Fraction algébrique,* quotient d'expressions algébriques quelconques. || **3.** Produit pétrolier obtenu par fractionnement.

• SYN. : **II, 1** *fragment, parcelle, portion.*

fractionnaire [fraksjɔnɛr] adj. (de *fraction* ; 1725, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Qui a la forme d'une fraction : *Expression fractionnaire.* || *Nombre fractionnaire,* nombre composé d'un nombre entier et d'une fraction : *10 3/4 est un nombre fractionnaire.* || **2.** Vx. *Adjectif fractionnaire,* adjectif qui s'applique à une partie d'un tout divisé : *Vingtième est un adjectif fractionnaire.*

fractionnateur [fraksjɔnatœr] n. m. (dér. savant de *fractionner* ; 1959, Larousse). Appareil utilisé pour la distillation fractionnée des produits pétroliers.

fractionné, e [fraksjɔne] adj. (part. passé de *fractionner* ; XXe s.). *Distillation fractionnée,* séparation par ébullition d'un mélange de liquides en fractions dont les points d'ébullition sont différents.

fractionnel, elle [fraksjɔnɛl] adj. (de *fraction* ; milieu du XXe s.). Qui tend à la désunion, au fractionnement d'un parti : *Une exclusion prononcée pour activité fractionnelle.*

fractionnement [fraksjɔnmɑ̃] n. m. (de *fractionner* ; 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Action de fractionner ; état de ce qui est fractionné : *Le fractionnement d'un train. Le fractionnement du monde politique en partis trop nombreux.* || **2.** En chimie, séparation d'un mélange en ses éléments constituants, par la méthode dite *de fractionnement.* || Dans l'industrie des pétroles, action de fractionner un mélange de produits pétroliers en ses éléments constitutifs, ou fractions.

• SYN. : **1** *division, morcellement, partage, segmentation.*

fractionner [fraksjɔne] v. tr. (de *fraction* ; 1801, Frey, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Diviser un tout en parties, en fractions : *Un grand domaine que les héritages successifs ont beaucoup fractionné.* || **2.** Dans l'industrie des pétroles, séparer un mélange en produits à caractéristiques différentes, par distillation fractionnée.

• SYN. : **1** *démembrer, diviser, morceler, partager, scinder.*

◆ **se fractionner** v. pr. (1827, Thiers). Se diviser, se séparer en plusieurs parties ou groupes : *Depuis la chute des Girondins, le parti montagnard, resté seul, avait commencé à se fractionner* (Thiers).

fractionnisme [fraksjɔnism] n. m. (de *fraction* ; 1959, Larousse). Action visant à détruire l'unité d'un parti politique.

fractionniste [fraksjɔnist] adj. et n. (de *fractionnisme* ; 1959, Larousse). Qui vise à détruire l'unité d'un parti politique.

fracturable [fraktyrabl] adj. (de *fracturer* ; XXe s.). Qui peut être fracturé. (Rare.)

fracturation [fraktyrasjɔ̃] n. f. (de *fracturer* ; milieu du XXe s.). Dans l'extraction du pétrole, procédé de stimulation qui consiste à pratiquer des fractures dans la couche productrice afin d'en augmenter la perméabilité au voisinage immédiat d'un puits.

fracture [fraktyr] n. f. (lat. *fractura,* éclat, fragment, fracture [d'un membre], de *fractum,* supin de *frangere,* briser, rompre [*fracture* a supplanté la forme pop. *fraiture,* « fracture, brèche, saisie », XIIe s., *Partenopeus de Blois*] ; 1391, Godefroy, aux sens 1-2 [en géologie, 1827, Chateaubriand ; dans l'extraction du pétrole, milieu du XXe s.] ; sens 3, XVe s. [*fracture ouverte,* XXe s.]). **1.** Action de rompre avec effort : *Tentative de fracture d'une porte.* || **2.** Solution de continuité qui en résulte. || *Spécialem.* En géologie, cassure de l'écorce terrestre. || Dans l'extraction du pétrole, cassure réalisée artificiellement dans une couche productrice. (V. FRACTURATION.) || **3.** Rupture violente d'un os ou d'un cartilage dur ; lésion qui en résulte : *Fracture du col du fémur. Fracture du crâne. Voies de fait, brutalités, contusions, fractures ; c'est l'œuvre des révolutions* (Hugo). *Il tâchait de se remettre en mémoire toutes les fractures qu'il savait* (Flaubert). || *Fracture ouverte,* fracture dont le foyer communique avec l'extérieur.

• SYN. : **1** *bris, effraction ;* 3 *fêlure.*

fracturer [fraktyre] v. tr. (de *fracture* ; v. 1560, Paré, au sens 2 [au part. passé ; à l'infin., fin du XVIIIe s.] ; sens 1, 1809, Wailly). **1.** Endommager par une rupture violente : *Fracturer une porte, une serrure. Les cambrioleurs n'ont pu fracturer le coffre-fort.* || **2.** *Spécialem.* Rompre un os : *Se fracturer la jambe.*

• SYN. : **1** *forcer ;* **2** *casser.*

fractus [fraktys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, du lat. class. *fractus,* brisé, morcelé, part. passé adjectivé de *frangere,* briser, rompre ; 1968, Larousse). Dans la classification internationale des nuages, nuage en forme de lambeaux irréguliers, présentant un aspect déchiqueté.

fragile [fraʒil] adj. (lat. *fragilis,* frêle, cassant, périssable, du radical de *frangere,* briser [v. aussi FRÊLE] ; v. 1361, Oresme, au sens de « de peu d'importance » ; sens I, 1, 1541, Calvin ; sens I, 2-3 et II, 1-2, 1651, Corneille).

I. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Se dit d'un objet, d'une matière qui se brise, se casse facilement : *Le verre, la porcelaine sont des matières fragiles. Un colis fragile. Dans le cadre de plomb des fragiles verrières, | Les maîtres d'autrefois ont peint de hauts barons* (Heredia). || **2.** Qui manque de solidité, de résistance ; qui peut être détruit ou détérioré facilement : *Notre vie ressemble à ces bâtisses fragiles, étayées dans le ciel par des arcsboutants : ils ne s'écroulent pas à la fois, mais se détachent successivement ; ils appuient encore quelque galerie, quand déjà ils manquent au sanctuaire ou au berceau de l'édifice*

(Chateaubriand). *Un fragile esquif. Un mécanisme fragile.* || **3.** *Fig.* Qui manque de stabilité, qui n'est pas fermement établi, assuré : *Chaque siècle, chaque heure, en poussière il entraîne | Ces fragiles abris de la sagesse humaine, | Empires, lois, autels, dieux, législations* (Lamartine). *Rien n'est si fragile qu'une domination purement fondée sur la force* (Jouffroy). *Paysanne, terrienne, elle* [la mère] *se méfiait* [...] *de ces fragiles fortunes sans cesse menacées* (Mauriac). *Cette institution qui paraissait inébranlable était en réalité la plus fragile* (Bernanos). *Un raisonnement, une argumentation fragile.* || *Spécialem.* Se dit de ce qui est éphémère, périssable (surtout des sentiments humains) : *Les liaisons et les amitiés de la Cour sont fragiles* (La Rochefoucauld). *Bonheur fragile.*

II. EN PARLANT DES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Qui est d'une nature, d'une constitution délicate, et ne semble pas fait pour durer : *Un enfant fragile. Tant qu'à ce corps fragile un souffle nous attache...* (Corneille). *L'homme est aveugle, sourd, fragile, comme un mur | Qu'habite et que ronge un insecte !* (Baudelaire). *Les plantes qui ne vivent qu'un an ont leurs fragiles fleurs plus pressées* (Gide). *Ses mains délicates, tout en petits osselets, fragiles...* (Colette). || *Spécialem.* Se dit d'un organe faible, dont le fonctionnement peut s'altérer : *Avoir le cœur fragile, les yeux fragiles ;* et par extens. : *Être de santé fragile.* || **2.** *Class.* Qui est sujet à faillir, qui succombe facilement aux tentations : *Prions aussi l'auguste Père* [...] *| Qu'il soutienne d'en haut ses fragiles enfants* (Racine). *La chair est fragile* (Furetière, 1690).

● SYN. : **I, 1** *cassant ;* **2** *délicat, grêle, mince ;* **3** *éphémère, fugace, fugitif, instable, périssable, précaire, vulnérable.* || **II, 1** *chétif, débile, faible, frêle, malingre, souffreteux.* — CONTR. : **I, 1** *incassable ;* **2** *résistant, solide ;* 3 *assuré, inébranlable, invulnérable, stable ; durable, éternel, impérissable.* || **II, 1** *fort, robuste, vigoureux.*

fragilement [fraʒilmɑ̃] adv. (de *fragile ;* XVIe s.). D'une manière fragile (au pr. et au fig.) : *Une cabane fragilement construite. Un équilibre fragilement assuré.*

fragilisant, e [fraʒilizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fragiliser ;* v. 1965). Qui fragilise, rend plus vulnérable aux atteintes pathologiques ou psychologiques.

fragilisation [fraʒilizasjɔ̃] n. f. (de *fragiliser ;* v. 1965). Action de fragiliser, ou le fait de devenir fragile.

fragiliser [fraʒilize] v. tr. (de *fragile ;* v. 1965, comme v. tr. et pr.). Rendre fragile, plus vulnérable aux atteintes de la maladie ou aux atteintes psychologiques.

◆ **se fragiliser** v. pr. Devenir plus fragile.

fragilité [fraʒilite] n. f. (lat. *fragilitas,* fragilité, faiblesse, courte durée, de *fragilis* [v. FRAGILE] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens II, 2 ; sens I, 1, 1642, Corneille [en mécanique, XXe s.] ; sens I, 2, 1890, *Dict. général ;* sens I, 3, 1541, Calvin ; sens II, 1, 1872, Larousse).

I. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Caractère de ce qui se brise facilement : *La fragilité de la porcelaine, du verre.* || *Spécialem.* En mécanique, aptitude d'un métal à se briser sous le choc. || **2.** Facilité à se détériorer ; manque de solidité, de résistance : *La fragilité de certaines constructions modernes. La fragilité d'un appareil, d'un mécanisme.* || **3.** *Fig.* Caractère précaire, manque de solidité, de stabilité, de cohérence de certaines choses : *La fragilité d'un régime politique. La fragilité des choses humaines. La fragilité d'une hypothèse. La fragilité de sa défense n'a échappé à personne. J'ai insisté quelque peu sur ce modèle imaginaire* [...] *afin de suggérer toute la fragilité des distinctions et des oppositions* (Valéry).

II. EN PARLANT DES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Faiblesse physique, manque de robustesse : *La fragilité d'un nouveau-né. La fragilité de certains organismes végétaux. De ma fragilité je goûte les alarmes* (Valéry). *Le mal, en la pâlissant, l'avait affinée. Il révélait, dans le visage et les mains, la fragilité de la femme* (Vercel) ; et par extens. : *La fragilité de sa santé l'obligeait à des ménagements.* || **2.** *Class.* et *littér.* Facilité à succomber moralement, à commettre le péché : *Quelque effort qu'ici-bas l'homme fasse à bien vivre, | Il est souvent trahi par sa fragilité* (Corneille). *Rancé lui-même ne cessait de pleurer ses fragilités* (Chateaubriand).

● SYN. : **I, 3** *inconsistance, inconstance, instabilité, précarité, vulnérabilité.* || **II, 1** *débilité, déficience, délicatesse, faiblesse.* — CONTR. : **I, 2** *résistance, solidité ;* **3** *constance, fermeté, invulnérabilité, permanence, stabilité.* || **II, 1** *force, robustesse, vigueur, vitalité.*

fragment [fragmɑ̃] n. m. (lat. *fragmentum,* éclat, fragment, débris, du radical de *frangere,* briser, rompre ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 1 [*frament,* forme plus pop., milieu du XIIIe s. ; *fragment,* « chacun des morceaux d'un os fracturé », v. 1560, Paré] ; sens 2-3, 1636, Monet [« morceau isolé, passage d'une œuvre littéraire », 1690, Furetière] ; sens 4, 1868, A. Daudet). **1.** Morceau d'une chose matérielle qui a été brisée, rompue, déchirée : *Les fragments d'un vase. Recoller les fragments d'une porcelaine. Rassembler les fragments d'une lettre, d'un document. Un fragment de roche. Ces productions marines* [...] *que les flots de la tempête jettent par fragments sur la grève* (Balzac). *Si je déménageais, mon beau service bulle-de-savon, que j'ai rapporté de Venise* [...], *pourrait finir en pièces et fragments dans cette halle...* (Colette). *Ce n'étaient plus que quelques fragments de tours bossuant la prairie* (Proust). || *Spécialem.* Chacun des morceaux d'un os fracturé. || **2.** Reste d'une œuvre artistique ou d'un objet présentant un intérêt historique, archéologique, scientifique, etc. : *Fragment d'une statue antique, d'une inscription. Des fragments d'outils datant du paléolithique. J'ai vu l'autre jour une main | D'Aspasie ou de Cléopâtre, | Pur fragment d'un chef-d'œuvre humain* (Gautier). || **3.** Morceau d'une œuvre littéraire, d'un ouvrage ancien dont une grande partie est perdue : *Les comédies de Ménandre ne sont connues que par des fragments. Les fragments d'Ennius. On voit par un fragment de Diodore de Sicile que Brasidas défendit cette ville contre les Athéniens* (Chateaubriand). || Morceau isolé, passage d'un ouvrage littéraire : *Nous nous contenterons des fragments du livre d'Hermès que nous avons ici* (Hugo). || **4.** *Fig.* Partie plus ou moins importante de quelque chose (sens abstrait) : *La vérité n'était pas là, bien qu'il y en eût partout des fragments épars* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **1** *débris, éclat, fraction, lambeau, miette, tesson ;* **4** *bribe, parcelle.*

◆ **fragments** n. m. pl. (1803, Boiste). Morceaux isolés d'un auteur, destinés ou non à former une œuvre présentant une unité : *Publier des fragments. Fragments historiques, philosophiques.*

● SYN. : *extraits.*

fragmentaire [fragmɑ̃tɛr] adj. (de *fragment ;* 1801, Villers, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Qui se présente sous la forme de fragments, et non dans sa totalité : *Il n'est point de vraie philosophie partielle ou fragmentaire* (Lamennais). *Les parties que j'en distinguais étaient toujours d'une remarquable netteté, tout en demeurant fragmentaires* (H. de Régnier). *Ces magnifiques sculptures furent trouvées à l'état fragmentaire* (Acad.). || **2.** Qui constitue un fragment, une partie, un aspect d'une chose : *Cette étude est intéressante, mais fragmentaire. Ce genre de jugement fragmentaire* (H. Bataille). || **3.** Qui vient peu à peu par fragments : *La longue résistance désespérée et quotidienne à la mort, fragmentaire et successive, telle qu'elle s'insère dans toute la durée de notre vie* (Proust).

● SYN. : **1** *partiel ;* **2** *incomplet ;* **3** *fractionné, morcelé, parcellaire.* — CONTR. : **1** *entier, intégral, total ;* **2** *complet, exhaustif ;* 3 *global.*

fragmentairement [fragmɑ̃tɛrmɑ̃] adv. (de *fragmentaire ;* 1872, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Par fragments : *Il est difficile de juger un écrivain dont l'œuvre ne nous est parvenue que très fragmentairement.* || *Par extens.* Par endroits, par places : *La brume s'était levée fragmentairement, un peu avant le coucher du soleil* (Savignon). || **2.** De façon partielle, incomplète : *Nous les jugeons plus fragmentairement* (H. Bataille).

fragmentation [fragmɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *fragmenter ;* 1872, Larousse [en géomorphologie, XXe s.]). Action de fragmenter, ou le fait de se fragmenter ; état de ce qui est fragmenté. || *Spécialem.* En géomorphologie, réduction d'une roche en fragments, ou subdivision d'un fragment en fragments plus petits.
• SYN. : *division, fractionnement, morcellement, segmentation.*

fragmenter [fragmɑ̃te] v. tr. (de *fragment ;* 1811, Mozin). Réduire, partager un tout en fragments, en parties le plus souvent inégales : *Fragmenter une publication.*
• SYN. : *diviser, fractionner, morceler, segmenter, tronçonner.*

fragon [fragɔ̃] n. m. (bas lat. *frisco,* houx, gaulois *frĭsgo ;* XIIe s., *Naissance du chevalier au cygne,* écrit *fregon ; fragon,* fin du XIVe s.). Arbuste des régions arides, de la famille des liliacées, à fleurs verdâtres et à baies rouges, appelé communément *petit houx.*

fragrance [fragrɑ̃s] n. f. (lat. *fragrantia,* odeur suave, de *fragrare,* exhaler fortement une odeur [bonne ou mauvaise] ; XIIIe s., Godefroy, écrit *fraglance ; fragrance,* XVIe s., Huguet, puis 1826, BrillatSavarin [le mot semble ne pas être attesté aux XVIIe et XVIIIe s.]). *Littér.* Odeur agréable, parfum : *La fragrance des lilas se mêlait à l'appétissante odeur des mets* (Theuriet). *Il aurait fallu trouver de la fragrance de géranium de sa musique, non une explication matérielle, mais l'équivalent profond* (Proust). *Une foule de plantes que l'on voit dans la plupart des jardins et qui offrent une extraordinaire gamme de parfums, de senteurs, de fumets, de fragrances* (Duhamel).
• SYN. : *arôme, senteur.*

fragrant, e [fragrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *fragrans, -antis,* odorant, parfumé, part. prés. adjectivé de *fragrare* [v. l'art. précéd.] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges). *Littér.* Odorant, parfumé : *Il est des jours de luxe et de saison choisie, | Qui sont comme les fleurs précoces de la vie, | Tout bleus, tout nuancés d'éclatantes couleurs, | Tout trempés de rosée et tout fragrants d'odeurs* (Lamartine).

1. frai [frɛ] n. m. (déverbal de *frayer* 1, v. intr. [v. ce mot] ; 1388, *Ordonnance royale,* écrit *froiz [fray,* XVIe s. ; *frai,* XVIIe s.], au sens 2 [« œufs de batraciens », 1690, Furetière] ; sens 1, XIVe s., Littré, écrit *fray [frai,* XVIIe s. ; époque où la reproduction a lieu », 1872, Larousse] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Acte de la génération chez les poissons ; ponte des œufs par la femelle et fécondation de ces œufs par le mâle : *La saison du frai.* || *Par extens.* Époque où la reproduction a lieu : *Il est interdit de pêcher pendant le frai.* || **2.** Œufs de poissons fécondés : *Du frai de carpes, de tanches* (Acad.). || *Par anal.* Œufs des batraciens : *Du frai de grenouilles.* || **3.** Très jeunes poissons : *Peupler un vivier avec du frai.*
• SYN. : **3** *alevins.*

2. frai [frɛ] n. m. (déverbal de *frayer* 1, v. tr. [v. ce mot] ; 1690, Furetière [« frottement en général », v. 1560, Paré]). Usure et diminution de poids que subissent les monnaies par suite de la circulation.

fraîche adj. et n. f. V. FRAIS 1.

fraîchement [frɛʃmɑ̃] adv. (de *frais* 1 [v. ce mot] ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *freschement [fraîchement,* XVIIe s.], au sens de « tout de suite » ; sens I, 1, fin du XIVe s. ; sens I, 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens II, fin du XIIe s.).

I. 1. *Class.* Au frais, dans des conditions de fraîcheur : *Il s'est mis en chemise pour marcher plus fraîchement* (Furetière, 1690). *Allons dans la salle, nous y serons plus fraîchement (ibid.).* || **2.** *Fig.* et *fam.* Avec une froideur marquée : *Être reçu fraîchement. Accueillir fraîchement un projet.*

II. Récemment, depuis peu : *Ce crâne avait l'air fraîchement disséqué* (Hugo). *Une grande plaine fraîchement labourée se montrait sur notre droite* (Duhamel). || *Class.* Ce sens était d'un emploi beaucoup plus étendu au XVIIe s. : *L'Angleterre [...] dont elle avait tout fraîchement brûlé les vaisseaux* (Racine).
• SYN. : **I, 2** *froidement.* || **II** *nouvellement.*

fraîcheur [frɛʃœr] n. f. (de *frais* 1 [v. ce mot] ; début du XIIIe s., Godefroy, écrit *frescor [freschor,* v. 1213, *Fet des Romains ; fraischeur,* fin du XVe s. ; *fraîcheur,* 1669, Widerhold], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1803, Boiste ; sens I, 4-5 et IV, 2, XXe s. ; sens I, 6, 1691, Ozanam ; sens II, 1, XVe s. ; sens II, 2, 1845, Bescherelle ; sens III, 1, 1812, Boiste ; sens III, 2-3, 1658, La Fontaine ; sens IV, 1, 1580, Montaigne ; sens IV, 3, 1756, Voltaire).

I. 1. Qualité de ce qui est légèrement froid : *Il* [Dieu] *leur dispense* [aux fleurs] *avec mesure | Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits* (Racine). *Sur une peau de jeune fille, | Le marbre ému sent sa fraîcheur* (Gautier). *L'intarissable fraîcheur des rivières* (Gide). || *Spécialem.* Qualité de ce qui est légèrement et agréablement froid : *Ma chambre qui protégeait en tremblant sa fraîcheur transparente et fragile contre le soleil de l'après-midi derrière ses volets presque clos* (Proust). || **2.** *Absol.* Température fraîche : *Vous n'êtes pas frappée de ce que cette fraîcheur a de pénétrant pour nous, qui arrivons de Paris, sans qu'on puisse dire qu'il fait froid ?* (Romains). || **3.** *Fam.* et *vx.* Douleur rhumatismale due à la fraîcheur de la température : *Attraper une fraîcheur.* || **4.** Qualité d'un parfum léger et agréable, qui ne porte pas à la tête : *La fraîcheur d'une eau de Cologne.* || **5.** *Fig.* Absence de chaleur, de cordialité : *La fraîcheur d'un accueil, d'un entretien.* || **6.** En termes de marine, vent faible qui vient avant ou après le calme : *La brise est finie, il n'y a plus qu'une légère fraîcheur.*

II. 1. *Class.* Qualité de ce qui est récent : *Il me souvient des sages propos que vous me tîntes dans la fraîcheur de la blessure qui vous cuisait* (Guez de Balzac). || **2.** *Fig.* Qualité de ce qui demeure vivace, précis, comme une chose récente : *La fraîcheur d'un souvenir.*

III. 1. Qualité, éclat d'une chose nouvelle ou neuve, qui n'est pas ternie par le temps ou par l'usage : *Du linge, un vêtement qui n'est pas d'une grande fraîcheur. La fraîcheur étonnante d'une peinture ancienne.* || **2.** Qualité, état d'une chose périssable qui n'a pas eu le temps de s'altérer, de se gâter, de se flétrir : *Fraîcheur des œufs, du pain. Des fruits, des légumes d'une fraîcheur parfaite. La fraîcheur d'une rose qui vient d'éclore. Des poissons que [...] je rapportais dans mon panier, couverts par une couche d'herbe qui préservait leur fraîcheur* (Proust). || **3.** *Fig.* Qualité de ce qui offre les caractères de quelque chose d'éclatant, de pur : *La fraîcheur d'un coloris, d'une musique villageoise. Votre robe est une merveille de fraîcheur et d'esprit* (Vercel).

IV. 1. Qualité d'une personne qui a l'éclat de la jeunesse, de la santé, de la vitalité : *Ajoutez à cela un air de santé robuste et une certaine fraîcheur qui faisait plaisir* (Marivaux). *Fabrice avait des yeux, un teint d'une fraîcheur désespérante* (Stendhal). || **2.** Absence évidente de fatigue : *Il a terminé la course dans un état de fraîcheur incroyable.* || **3.** *Fig.* Qualité de ce qui donne une impression de jeunesse, de spontanéité, de pureté : *Une grande fraîcheur de sentiments. Fraîcheur de l'expression, du style. Une description pleine de fraîcheur. Il n'y a rien de plus poétique, dans la fraîcheur de ses passions, qu'un cœur de seize années* (Chateaubriand). *J'étais las d'un rôle, excédé et sans fraîcheur, au seuil de cette félicité* (Sainte-Beuve).
• SYN. : **I, 2** *fraîche, frais ;* **5** *froideur.* || **II, 2** *présence, vivacité.* || **IV, 1** *éclat, fleur* (littér.), *rayonnement, vie ;* **2** *allant* (fam.) ; **3** *candeur, ingénuité, innocence, naïveté.*

fraîchin [frɛʃɛ̃] n. m. (de *frais* 1 ; av. 1577, R. Belleau [var. *freschume* — avec un autre suff. —, v. 1354, *Modus*]). Odeur de marée, de poisson : *Sentir le fraîchin.*

fraîchir [frɛʃir] v. intr. (de *frais* 1 [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au part. prés., écrit *frescissant,* au sens de « tout nouveau » ; à l'infin., comme v. tr., écrit *freschir,* au sens de « reposer, restaurer les forces de [quelqu'un] », XIIIe s. ; comme v. intr., écrit *fraîchir,* au sens 2, 1688, Miege [impers., 1835, Acad.] ; sens 1, 1872, Larousse). **1.** Devenir frais ou plus frais : *Mais le*

commodore avait raison, le soir fraîchissait rapidement ; il prit le parti d'aller se coucher (Daudet). *Nous ne pensions qu'à la bouteille de limonade de la veuve Delouche, qui fraîchissait dans la fontaine de Grand-Fous* (Alain-Fournier). *L'après-midi, cela fraîchit encore* (Vercel). || **2.** *Spécialem.* Augmenter de force, en parlant du vent (terme de marine) : *Nous appareillâmes : le vent continuant de fraîchir, nous eûmes bientôt dépassé les Açores* (Chateaubriand). *Aussitôt déployées, ces voiles se gonflèrent au vent qui fraîchissait* (France). || Impers. *Il fraîchit,* le vent augmente.

• SYN. : **1** *rafraîchir.*

fraîchissant, e [frɛʃisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fraîchir ;* fin du XIXe s., A. Daudet). Qui devient plus frais : *L'amarre d'un bateau grinçait dans la nuit fraîchissante* (Daudet).

fraie [frɛ] n. f. (déverbal de *frayer* 1, v. intr. [v. ce mot] ; XIVe s., *Ordonnance royale,* écrit *froie* [*fraie,* 1752, Trévoux], au sens de « œufs de poisson » ; sens actuel, 1690, Furetière [écrit *fraye ; fraie,* XVIIIe s.]). Époque où les poissons fraient.

• REM. On dit aussi FRAI n. m. (v. ce mot) et FRAIESON (de *frayer ;* 1865, Littré).

fraindre ou **freindre** [frɛ̃dr] v. intr. (lat. *frangere,* rompre, fracasser, mettre en pièces ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *fraindre,* comme v. tr., aux sens de « briser, détruire », et, comme v. intr., au sens de « se briser » ; sens actuel, 1878, Larousse [écrit *freindre ; fraindre,* XXe s.]). Diminuer de volume, en parlant des céréales engrangées.

frainte ou **freinte** [frɛ̃t] n. f. (part. passé fém. substantivé de *fraindre, freindre* [v. l'art. précéd.] ; XIIe s., Godefroy, au sens de « bruit causé par une chose brisée, vacarme » ; sens 1-2, 1877, Littré [écrit *freinte ; frainte,* 1890, *Dict. général*]). **1.** Déchet enregistré au cours de la transformation des matières textiles en fil, du fait des manipulations et opérations mécaniques. || **2.** Perte subie par certaines marchandises pendant la fabrication, le transport, les manipulations.

frairie [frɛri] n. f. (lat. *fratria,* phratrie [division de la tribu chez les Grecs], gr. *phratria,* même sens, de *phratêr,* membre d'une phratrie ; milieu du XIIe s., *Roman de Troie,* écrit *frarie* [*fraierie, frairie, frerie* — d'après *confrérie* —, v. 1265, J. de Meung], au sens de « confrérie » ; sens 1, 1668, La Fontaine ; sens 2, av. 1553, Rabelais [écrit *frarie ; frairie,* 1877, Littré]). **1.** *Class.* et *littér.* Divertissement, partie de plaisir, de bonne chère (terme bas, selon Furetière, l'Académie) : *Un loup donc étant de frairie | Se pressa, dit-on, tellement | Qu'il en pensa perdre la vie* (La Fontaine). *C'est un goinfre qui n'aime que la frairie et le cabaret* (Furetière, 1690). *Ils parlaient à voix basse, dans l'ombre majestueuse des ormes ; puis chauffés de vins, de victuailles, le repas funèbre s'anima, devint une immense frairie* (Daudet). || **2.** *Dialect.* Fête patronale de village : *Outre toutes ces fêtes, il y avait notre vote ou frairie* (Le Roy).

1. frais, fraîche [frɛ, -ɛʃ] adj. (germ. **frisk,* frais ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *freis, fresche* [*frais, fraische,* XIVe s. ; *frais, fraîche,* 1669, Widerhold], au sens II, 1 [*de fraîche date,* 1872, Larousse] ; sens I, 1, 1273, Adenet ; sens I, 2, 1857, Baudelaire [*air frais,* 1872, Larousse, au pr., et 1968, Larousse, au fig.] ; sens I, 3, XXe s. ; sens I, 4, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 2, 1643, Rotrou ; sens II, 3 et III, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 4, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens II, 5-6, v. 1355, Bersuire [*frais de,* milieu du XVe s.] ; sens III, 1, v. 1265, J. de Meung ; sens III, 3, 1752, Trévoux ; sens IV, 1, v. 1155, Wace ; sens IV, 2, fin du XIIe s., *Aliscans ;* sens IV, 3, 1808, d'Hautel ; sens IV, 4, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens IV, 5, 1835, Acad.).

I. QUI EST À UNE TEMPÉRATURE ENTRE LE CHAUD ET LE FROID. **1.** Qui est légèrement froid : *Vent, temps frais. Une cave fraîche. De l'eau fraîche. La matinée, quoique belle, était très fraîche* (Michelet). *Dans le frais clair-obscur du soir charmant qui tombe* (Hugo). || *Spécialem.* Qui est légèrement et agréablement froid : *J'appuyais tendrement mes joues contre les belles joues de l'oreiller, qui, pleines et fraîches, sont comme les joues de notre enfance* (Proust). *Mais l'outre en peau de bouc maintient frais le vin blanc* (Apollinaire). || **2.** Qui n'est pas réellement froid, mais procure une impression agréable de fraîcheur : *Un vêtement frais. Avoir la bouche, l'haleine fraîche. Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèles* (Hugo). *Il est des parfums frais comme des chairs d'enfants* (Baudelaire). || *Air frais,* air qui vient renouveler l'atmosphère viciée d'un endroit clos où ont séjourné de nombreuses personnes ; au *fig.,* tout ce qui renouvelle, fait revivre sur de nouvelles bases : *Ce journal fait circuler un peu d'air frais dans la vie politique.* || **3.** *Fig.* Qui est empreint de froideur, dépourvu de cordialité : *Une réception plutôt fraîche.* || *Fig.* Qui marque une certaine réserve : *Sa proposition a reçu un accueil assez frais.* || **4.** *Spécialem.* En termes de marine, se dit d'un vent relativement fort (sans considération de température) : *Brise fraîche.*

II. QUI EST DE DATE RÉCENTE. **1.** Qui est tout nouveau, qui vient d'apparaître ou de se produire : *Relever les traces fraîches d'un animal. Des nouvelles fraîches.* || *Class.* Ce sens avait des emplois plus étendus : *La Reine, dont l'animosité la plus fraîche était contre M. le Prince...* (Retz). || Auj. *De fraîche date,* se dit de ce qui appartient à un passé tout proche. || **2.** Qui vient d'être employé et n'a pas eu le temps de sécher : *Encre encore fraîche. Peinture fraîche.* || **3.** Se dit d'une denrée alimentaire nouvellement produite ou récoltée et destinée à être consommée en l'état : *Légumes frais* (par opposition à *sec*). *Viande fraîche, porc frais, sardines fraîches* (par opposition à *salé, fumé, séché,* etc.). *Fromages frais* (par opposition à *fermenté*). *Des petits fours frais. Donner du fourrage frais aux bestiaux.* || **4.** *Argent frais,* fonds nouveaux dont on peut disposer. || **5.** *Class.* Dont les effets sont encore vivement ressentis : *Le coup encore frais de ma chute passée* (Malherbe). || Auj. et fig. *Plaie, blessure encore fraîche,* douleur morale, peine dont la cause est récente et qui est encore vivace. || **6.** *Fig.* et *littér.* Dont l'impression demeure vive, nette et précise : *Je vais vous citer un exemple qui est encore tout frais à ma mémoire* (Bernardin de Saint-Pierre). *Des souvenirs tout frais.* || Class. *Frais de,* marqué par un événement récent : *J'ai encore la mémoire toute fraîche de cette histoire ; je suis encore tout frais de cette lecture* (Furetière, 1690).

III. QUI A OU CONSERVE LES QUALITÉS DE LA NOUVEAUTÉ. **1.** Se dit d'une chose qui a l'éclat du neuf ou de la nouveauté, l'aspect de ce qui n'est pas terni par l'usage : *La couleur de ces rideaux est restée fraîche. Se changer et mettre du linge frais. Elle regardera si vos manchettes sont fraîches* (Montherlant). || **2.** Se dit d'une chose périssable ou corruptible qui n'a pas subi d'altération, qui n'est pas gâtée, fanée, flétrie : *Du pain frais. Un poisson qui n'a pas l'air bien frais. Si vous aviez changé l'eau des fleurs, elles seraient restées plus fraîches.* || **3.** *Fig.* Qui donne l'impression de la nouveauté : *Un coloris très frais.*

IV. QUI A OU CONSERVE LES QUALITÉS ATTACHÉES À LA JEUNESSE, À LA VIGUEUR. **1.** Se dit d'une personne (ou de son physique) qui a les signes extérieurs de la santé, l'éclat, la vitalité de la jeunesse : *Y a-t-il homme de trente ans qui paraisse plus frais et plus vigoureux que vous me voyez ?* (Molière). *Elle se tenait fraîche, colorée, rieuse, sous son ombrelle dépliée* (Balzac). *Avoir le teint frais, la peau fraîche.* || **2.** Qui a conservé ou recouvré ses forces, sa vitalité ; qui n'est pas ou n'est plus fatigué : *Se sentir frais et dispos. Engager des troupes fraîches dans une bataille. Il a terminé l'étape très frais. Pareil au taureau lorsqu'il entre tout frais dans l'arène* (Barrès). || **3.** *Fam.* et *ironiq.* Qui est dans une fort mauvaise situation : *Eh bien ! nous voilà frais !* || **4.** *Fig.* Qui donne une impression de jeunesse, de pureté : *Une voix fraîche. Un rire frais. Lorsque ton frais sourire, aurore de ton âme, | Se lève rayonnant sur moi* (Hugo). || *Spécialem.* Se dit des sentiments, des pensées qui ont la pureté, la naïveté, la

spontanéité de la jeunesse : *Des sentiments frais et candides. Une imagination fraîche. Un style frais et naïf.* || **5.** *Fam.* et *ironiq.* Se dit de quelque chose de frelaté, dont la pureté a été fortement altérée : *Ils sont frais, vos milieux politiques !*

• SYN. : **I, 3** *froid ; glacé, réservé.* || **II, 1** *actuel, neuf, récent.* || **III, 1** *net, propre ;* **3** *vif.* || **IV, 1** *éclatant, fleuri, rosé, sain, vermeil ;* **2** *dispos, gaillard, reposé ;* **4** *candide, innocent, naïf, pur.* — CONTR. : **I, 1** *ardent, brûlant, chaud, étouffant, torride ;* **3** *affable, amène, chaleureux, cordial, enthousiaste.* || **II, 1** *ancien, lointain, vieux ;* **3** *conservé, desséché, fermenté, fumé, salé, séché, surgelé.* || **III, 1** *défraîchi, fatigué, maculé, sale, taché, usé ;* **3** *décoloré, délavé, déteint, passé.* || **IV, 1** *brouillé, éteint, fané, flétri, livide, terne ; décati, décrépi, sénile, vieilli ;* **2** *exténué, harassé, las, malade, vanné* (pop.) ; **4** *cassé, éraillé, rauque ; affecté, double, hypocrite, retors ;* **5** *frelaté.*

◆ **frais** adv. (sens I, v. 1360, Froissart [*boire frais,* 1534, Rabelais] ; sens II, fin du XIV^{e} s.).

I. *Il fait frais,* la température est fraîche. || *Boire frais,* boire un liquide agréablement frais.

II. S'emploie devant un participe passé dans le sens de « récemment, depuis très peu de temps » (avec accord au féminin ; v. Rem. ci-après) : *Un jeune homme frais émoulu du collège. Des roses fraîches cueillies* (Acad.). *Comme une nymphe fraîche éclose | Qui, souriante, sort de l'eau* (Nerval). *Une escadrille ennemie, fraîche arrivée d'Italie* (Malraux).

• REM. Dans cet emploi adverbial, *frais,* selon un usage ancien, prend la forme du féminin avec un nom de ce genre. Cependant, certains écrivains le font parfois invariable : *La rumeur des aurores aux oreilles frais écloses* (Verlaine). *À la distribution des prix, chargé de livres, je cherchais des yeux Maman dans la foule* [...] *; elle déposait des lauriers d'or sur ma tête frais tondue* (Mauriac).

◆ **De frais** loc. adv. (1552, Rabelais). Tout récemment, depuis peu : *Rasé de frais. Peint de frais.*

◆ **frais** n. m. (sens 1, 1549, J. Du Bellay [*prendre le frais,* 1660, Corneille ; *au frais,* 1690, Furetière ; *mettre quelqu'un au frais,* 1685, Boursault] ; sens 2, 1691, Ozanam [*grand frais,* 1845, Bescherelle]). **1.** *Class.* et *littér.* Froid modéré et agréable ; température fraîche de l'air (sauf emploi littéraire, ce sens est limité auj. à quelques expressions) : *J'attends un peu de frais, ma bonne, pour me purger* (Sévigné). *À cette heure du soir où des bouffées de chaleur traversent le frais nocturne qui descend* (R. Bazin). || Auj. *Prendre le frais,* rester un moment à jouir de la fraîcheur : *On prend le frais, au fond du jardin, en famille* (Hugo). *Dans le cadre des fenêtres ouvertes, les gens qui prenaient le frais se détachaient sur les fonds noirs des chambres* (Montherlant). || *Au frais,* dans un endroit frais : *Mettre, tenir un aliment au frais. Je me suis mise au frais* (Morand). || Fam. et plaisamm. *Mettre quelqu'un au frais,* le mettre en prison. (On dit aussi METTRE À L'OMBRE.) || **2.** *Spécialem.* En termes de marine, vent relativement fort. || *Frais, bon frais,* bonne brise. || *Grand frais,* brise forte.

◆ **fraîche** n. f. (sens 1, 1890, *Dict. général* [*à la fraîche,* 1865, Littré] ; sens 2, 1689, Regnard ; sens 3, 1691, Ozanam). **1.** Heure du jour où il fait frais : *Des rouliers couchés sous les hangars en attendant la fraîche* (Daudet). *Frémont, qui attendait « la fraîche », est revenu, portant une perche au bout de laquelle, en manière de balai, il avait fiché un bouquet de feuilles de sureau* (Gide). || *À la fraîche,* au moment de la journée où il fait frais : *Sortir, se promener à la fraîche.* || **2.** Vx. *À la fraîche !,* cri par lequel les marchands de boissons ambulants invitaient les passants à se rafraîchir : *À la fraîche, à la fraîche, qui veut boire ?* (Zola) ; cri des marchands de sardines. || **3.** En termes de marine, vent faible qui souffle du large ou de la terre, le matin et le soir, d'une façon à peu près périodique.

2. frais [frɛ] n. m. pl. (plur. de l'anc. franç. *fret, frait,* proprem. « dommage qu'on cause en brisant quelque chose » [milieu du XIII^{e} s.], spécialisation de *frait,* fracas [XII^{e} s.], lat. pop. **fractum,* neutre substantivé du lat. class. *fractus,* brisé, morcelé, part. passé adjectivé de *frangere,* briser, rompre ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *fres* [*frais,* v. 1330, *Baudoin de Se-bourg ;* le dér. *fraier,* « faire des frais », est attesté dès 1260, Godefroy], au sens 1 [*frais d'établissement, frais professionnels, frais de déplacement,* XX^{e} s. ; *frais généraux,* av. 1865, Proudhon ; *frais de représentation,* 1890, *Dict. général ; faux frais,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1872, Larousse [*frais de justice ; frais,* même sens, *faux frais, frais et loyaux coûts,* 1690, Furetière]). **1.** Débours d'argent, dépenses occasionnées par une opération, une cause quelconque : *Vous serez remboursée, intérêts, frais et capital* (Balzac). *Et les bagages qui arrivaient avec trois cents francs de frais de route* (Daudet). *La duchesse croit toujours que vous êtes en mission, tous frais payés* (Montherlant). *Les frais d'éducation d'un enfant. C'est le mari qui subvient aux frais du ménage.* || Spécialem. *Frais d'établissement,* frais engagés au moment de la constitution d'une entreprise, ou de l'acquisition par celle-ci de ses moyens permanents d'exploitation, et qui doivent être progressivement amortis. || *Frais généraux,* dépenses correspondant au fonctionnement d'une entreprise, qui ont un caractère permanent et ne résultent pas d'une fabrication : *Frais généraux fixes, variables. L'incorporation des frais généraux au prix de revient constitue l'une des principales difficultés de l'établissement de ce dernier.* || *Frais professionnels,* frais inhérents à l'exercice d'une profession. || *Frais de représentation,* indemnité allouée à certains hauts fonctionnaires ou à un chef d'État pour leur permettre de tenir un rang digne de leur fonction. || *Frais de déplacement,* indemnité allouée aux personnes que leur profession oblige à voyager. || *Faux frais,* dépenses supplémentaires qu'on ne prévoyait pas. || **2.** *Frais de justice,* ou simplem. *frais,* dépenses qu'occasionne un procès : *Être condamné aux frais.* || *Faux frais,* dépenses qui n'entrent pas en taxe. || *Frais et loyaux coûts,* frais faits pour la passation d'un acte et pour tout ce qui doit en résulter. || *À grands frais* (1671, Boileau), en dépensant beaucoup d'argent. || *À peu de frais* (av. 1613, M. Régnier), en dépensant peu ; au *fig.,* en se donnant peu de mal. || *À frais communs* (1666, Molière), en participant également à une dépense ; au *fig.,* en unissant ses efforts. || Plaisamm. et fam. *Aux frais de la princesse* (XX^{e} s.), aux frais de l'État, d'une collectivité, de l'employeur, etc. : *Voyager aux frais de la princesse.* || *Faire des frais* (1872, Larousse), dépenser beaucoup. || Fig. *Faire des frais pour* (1865, Littré), se donner du mal pour plaire à quelqu'un : *Il a du charme. Il a fait des frais pour vous séduire* (Romains). *Mais le monde n'a pas fait pour moi tant de frais* (Bernanos). || *Faire* ou *ne pas faire ses frais* (1872, Larousse), ne faire ni bénéfice ni perte, ou travailler à perte. || *Rentrer* ou *ne pas rentrer dans ses frais* (XX^{e} s.), être remboursé ou non de ses dépenses. || *Faire les frais, tous les frais de quelque chose* (1666, Molière, et, au fig., 1872, Larousse), être celui qui, dans telle ou telle circonstance, supporte toutes les dépenses ; au *fig.,* supporter tous les désagréments : *Pour éviter une hausse vertigineuse dont les humbles consommateurs feraient les frais* (Romains). || *Faire les frais de la conversation* (1802, M^{me} de Genlis), en être le principal sujet : *Les événements de France faisaient les frais de la conversation* (Benoit) ; ou y prendre la part principale. || *Se mettre en frais* (1668, La Fontaine), dépenser, dans une circonstance, plus d'argent qu'on n'a coutume de le faire ; au *fig.,* prodiguer sa peine, ses efforts. || *Se mettre en frais de politesse, d'amabilité,* etc. (1872, Larousse), se montrer plus courtois, plus affable, etc., qu'à l'habitude. || *En être pour ses frais* (1690, Furetière), avoir dépensé beaucoup sans résultat ; au *fig.,* s'être donné du mal inutilement : *Elle en fut pour ses frais, pour ses paroles insidieuses, pour ses mines coquettes, et sortit du salon avec un irrévocable désir de vengeance* (Balzac). *Je crains, ma tante, qu'il en soit pour ses frais* (Gide). || Fam. *Arrêter les frais* (début du XX^{e} s.), cesser de dépenser, quand on voit qu'on dépense en pure perte ; au *fig.,* cesser de se donner un mal inutile : *J'ai fini, j'arrête les frais* (Tr. Bernard). || Class. et fig. *Sur nouveaux frais* (1651, Scarron), en considérant comme nul ce qui a été fait précédemment : *Cette nouvelle*

économie [de l'ouvrage] *a renversé toutes les mesures que j'avais prises : la plupart des matériaux que j'avais prêts ne m'ont plus servi de rien ; il a fallu travailler sur nouveaux frais* (Bayle) ; de nouveau : *Sur nouveaux frais mon homme à moi s'est attaché* (Molière).

● SYN. : **2** *dépens.*

● REM. *Frais* n'a pas de singulier.

fraisage [frɛzaʒ] n. m. (de *fraiser* 1 ; 1877, Littré). Action de fraiser : *Le fraisage d'un engrenage.*

1. fraise [frɛz] n. f. (du lat. *fraga, -gorum,* fraises [n. neutre plur., pris, à basse époque, pour un fém. sing.], avec influence phonétique de *framboise* [la forme normale issue de *fraga* serait **fraie* et non *fraise*] ; v. 1174, E. de Fougères, écrit *freise* [*fraise,* XVIe s.] ; au sens 1 [*aller aux fraises,* 1915, G. Esnault ; *sucrer les fraises,* XXe s.] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1872, Larousse ; sens 4, 1901, G. Esnault [*ramener sa fraise,* 1921, G. Esnault]). **1.** Fruit du fraisier : *La fraise est un réceptacle floral chargé d'akènes. Sous l'herbe, pour que tu la cueilles.* | *Il met la fraise au teint vermeil* (Gautier). *Une petite fille en guenilles est entrée dans l'auberge avec une corbeille de fraises* (Flaubert). *Je crus sentir des fraises des bois se fondre dans ma bouche* (France). || Fam. *Aller aux fraises,* aller dans les bois cueillir des fraises ; *ironiq.,* aller dans les bois en galante compagnie. || Pop. *Sucrer les fraises,* en parlant d'un vieillard ou d'une personne qui a peur, être agité d'un tremblement nerveux. || **2.** *Fraise en grappe,* nom usuel de l'arbouse. || **3.** Accident de la peau, nævus qui ressemble à ce fruit : *Avoir une fraise sur la joue.* || **4.** *Pop.* Figure, visage : *Y en a des plus moches. Vous voulez voir sa fraise ?* (Bourdet). || Pop. *Ramener sa fraise,* prendre la parole avec aplomb et à tout propos, surtout pour réclamer ou se faire remarquer.

2. fraise [frɛz] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *fraiser, fraser,* dépouiller de son enveloppe, écosser, peler, surtout en parlant de fèves [fin du XIIe s., *Aliscans*], lat. pop. **fresare,* écosser, du lat. class. *fresus* [souvent employé dans la loc. *faba fresa,* « fève moulue »], part. passé de *frendere,* broyer, écraser, grincer des dents ; v. 1130, *Eneas,* écrit *fraise,* au sens général de « tripes » [proprem. « ce qui enveloppe les intestins, etc. »] ; sens actuel, fin du XIVe s., Taillevent, écrit *fraise* [var. *frase,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*]). Membrane qui enveloppe les intestins du veau, de l'agneau, etc. : *De la fraise de veau.*

3. fraise [frɛz] n. f. (emploi fig. du précéd. ; milieu du XVIe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens II, 1-2, 1669, Widerhold).

I. 1. Collerette en lingerie tuyautée, portée par les hommes et par les femmes au XVIe s. et au XVIIe s. : *Un manteau de soie était jeté sur ses épaules, et sa tête était couverte d'un chapeau à petits bords, ombragé de plumes : une fraise de dentelle, rabattue sur sa poitrine, laissait voir son cou découvert* (Chateaubriand). *Tandis que la jeune fille, incommodée par la chaleur et la foule, dévorait pourtant curieusement des yeux le descendant de Condé, tout en s'étonnant qu'il ne portât pas de fraise et ressemblât aux hommes de nos jours* (Proust). || **2.** Chair rouge et plissée qui pend sous le bec du dindon.

II. 1. En termes de fortification, palissade implantée au sommet d'une escarpe ou d'une contrescarpe, pour accroître les difficultés du franchissement. || **2.** Rang de pieux battus autour d'une pile de pont pour la protéger.

4. fraise [frɛz] n. f. (emploi métaphorique du précéd., les découpures de l'outil rappelant celles de la collerette ; 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Outil rotatif de coupe, comportant plusieurs arêtes tranchantes régulièrement disposées autour d'un axe, et destiné à percer, à creuser ou à entailler : *Fraise à bois. Fraise à tailler les engrenages. Fraise dentaire.* || **2.** Outil utilisé pour faire des forages, dans les travaux publics.

1. fraiser [frɛze] v. tr. (de *fraise* 4 ; 1723, Savary des Bruslons). Usiner une pièce au moyen d'une fraise. || *Spécialem.* Évaser l'orifice d'un trou dans lequel une vis ou tout autre objet doivent être insérés.

2. fraiser v. tr. V. FRASER.

fraiseraie [frɛzrɛ] n. f. (de *fraisier ;* 1914, Larousse). Lieu planté de fraisiers.

fraisette [frɛzɛt] n. f. (dimin. de *fraise* 3 ; milieu du XVIe s., Godefroy, écrit *frazette ; fraisette,* 1690, Furetière). *Autref.* Petite fraise (garniture de cou).

fraiseur, euse [frɛzœr, -øz] n. (de *fraiser* 1 ; 1930, Larousse). Ouvrier, ouvrière capable d'exécuter sur une fraiseuse des pièces d'après dessin ou gabarit.

◆ **fraiseuse** n. f. (1877, Littré). Machine-outil servant pour le fraisage.

fraisier [frɛzje] n. m. (de *fraise* 1 ; fin du XIIe s., *Moniage Guillaume,* écrit *frasier ; fraisier,* XVIe s.). Plante de la famille des rosacées, se propageant par stolons, et cultivée dans les jardins pour son réceptacle charnu et comestible, la fraise.

fraisière [frɛzjɛr] n. f. (de *fraisier ;* 1836, Landais). *Vx.* Terrain planté de fraisiers.

fraisiériculteur [frɛzjerikyltœr] n. m. (de *fraisier,* sur le modèle de *agriculteur, horticulteur,* etc. ; 1970, Robert). Syn. de FRAISIÉRISTE.

fraisiériste [frɛzjerist] n. (de *fraisier ;* 16 juin 1875, *Revue horticole*). Personne spécialisée dans la culture du fraisier. (Syn. FRAISIÉRICULTEUR.)

fraisil [frɛzi] n. m. (altér., mal expliquée, de l'anc. franç. *faisil,* résidu de charbon brûlé [v. 1244, Huon le Roi], lat. pop. **facīlis,* proprem. « qui provient du tison », dér. du lat. class. *fax, facis,* torche, flambeau, brandon ; 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Résidu de charbon incomplètement brûlé, que l'on retrouve dans une forge ou que l'on recueille dans les boîtes à fumée. || **2.** Débris de charbon de bois qui restent sur le sol à l'emplacement d'une meule.

fraisoir [frɛzwar] n. m. (de *fraiser* 1 ; 1752, Trévoux). Vilebrequin dont se servent les ouvriers du bois, en particulier ceux qui font de la marqueterie.

fraissine [frɛsin] n. f. (mot régional, dér. de l'anc. adj. *fraissin,* de frêne [v. 1175, Chr. de Troyes], altér. de *fresnin,* même sens [XIIe s.], dér. de *fraisne,* forme anc. de *frêne* [v. ce mot] ; 1872, Larousse). Terrain planté de frênes.

fraisure [frɛzyr] n. f. (de *fraiser* 1 ; 1792, Salivet). Cavité en forme de cône, pratiquée à l'aide d'une fraise, à l'entrée du trou d'une vis, pour y loger la tête de celle-ci.

framboise [frɑ̃bwaz] n. f. (du francique **brambasi,* mûre de ronce, avec influence phonétique de *fraise* [pour la transformation de *br-* en *fr-*] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1872, Larousse). **1.** Fruit comestible du framboisier, formé d'un groupes de petites drupes, consommé comme dessert ou utilisé comme fruit d'industrie : *Confiture, gelée de framboise.* || **2.** Liqueur, alcool fabriqués avec ce fruit : *Une bouteille de framboise.* || **3.** Nom donné, en anatomie et en pathologie, à certains tissus ou à certaines lésions mamelonnés comme des framboises.

◆ adj. invar. (XXe s.). De la couleur rose des framboises : *Le vieux avait dénoué la cordelière framboise de son col* (Elder).

framboisé, e [frɑ̃bwaze] adj. (part. passé de *framboiser ;* 1690, Furetière). Parfumé, aromatisé à la framboise. || Qui a le goût de la framboise : *À moi les lèvres framboisées* (Renard).

◆ **framboisé** n. m. (1903, Larousse). Altération microbienne des cidres doux, caractérisée notamment par l'apparition d'un arôme et d'un goût particuliers.

framboiser [frɑ̃bwaze] v. tr. (de *framboise ;* 1651, Bonnefons). Aromatiser avec du jus de framboise : *Framboiser du vin.*

framboiseraie [frɑ̃bwazrɛ] n. f. (de *framboisier ;* 1922, Larousse). Lieu planté de framboisiers. (On dit aussi FRAMBOISIÈRE.)

framboisier [frɑ̃bwazje] n. m. (de *framboise ;* 1306, *Dict. général*). Arbrisseau

voisin de la ronce, de la famille des rosacées, cultivé pour ses fruits parfumés, les framboises.

framboisière [frɑ̃bwazjɛr] n. f. (de *framboisier ;* 1314, Mondeville, au sens de « framboise » ; sens actuel, 1872, Larousse). Syn. de FRAMBOISERAIE.

framée [frame] n. f. (lat. *framea,* sorte de lance [mot donné comme germanique par l'historien Tacite, Iᵉʳ s. apr. J.-C.] ; milieu du XVIᵉ s.). Long javelot avec lequel combattaient les Francs : *Le formidable triangle où l'on ne distinguait qu'une forêt de framées* [...] *s'avançait* (Chateaubriand).

framiré [framire] n. m. (mot africain ; 1962, Larousse). Bois de l'Afrique tropicale, rappelant le chêne par sa couleur, d'aspect satiné, utilisé en menuiserie et en ébénisterie.

1. franc, franque [frɑ̃, frɑ̃k] n. et adj. (bas lat. *Francus,* n. m., « Franc », *francus,* adj., « des Francs », francique **Frank ;* fin du Xᵉ s., *Vie de saint Léger,* au sens 1 [*langue franque,* 1872, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière [*langue franque,* 1670, Molière]). **1.** Qui appartient au peuple germanique qui donna son nom à la Gaule romaine après l'avoir conquise aux Vᵉ-VIᵉ s. : *Quand nous aurons vaincu mille guerriers francs, combien ne vaincrons-nous pas de millions de Perses ?* (Chateaubriand). ‖ *Langue franque,* nom donné d'abord à la langue germanique parlée par les envahisseurs francs en Gaule. (On dit auj. FRANCIQUE.) [V. aussi défin. 2.] ‖ **2.** Dans les ports du Levant, se disait autrefois pour désigner les Européens et ce qui était européen : *Je fendais la foule étonnée de voir un franc à pied et sans guide dans la partie arabe de la ville* (Nerval). *Elle nous reçoit sans voile, comme une femme franque* (Loti). *Aussitôt qu'il m'eut reconnu à mon habit franc, il piqua vers moi* (Chateaubriand). *Je sentis bien vite le charme et le pittoresque de cette hôtellerie franque perdue à cent lieues d'Alger* (Daudet). ‖ *Langue franque,* sabir utilisé dans les relations commerciales par la population européenne des ports du Levant, et qui est un mélange de français, d'italien, d'espagnol, d'arabe, etc. : *Beaucoup de musulmans entendent la langue franque, laquelle, au fond, n'est qu'un mélange de toute sorte de mots de patois méridionaux* (Nerval).

2. franc, franche [frɑ̃, frɑ̃ʃ] adj. (francique **frank* [v. l'art. précéd.], d'abord « qui appartient à la race franque », d'où « libre » ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XIVᵉ s. ; sens I, 3, 1580, Montaigne [*franc arbitre,* v. 1460, G. Chastellain ; *coup franc,* début du XXᵉ s.] ; sens I, 4, XIIᵉ s. [*port franc,* 1872, Larousse ; *zone franche,* XXᵉ s. ; *franc de port,* 1723, Savary des Bruslons ; *franc et quitte,* début du XIIIᵉ s. — d'abord *quitte et franc,* v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens I, 5, 1694, Acad. ; sens I, 6, 1668, La Fontaine ; sens II, 1, 1580, Montaigne [*franc comme l'or,* 1865, Littré] ; sens II, 2, milieu du XVIᵉ s., Amyot [*jouer franc jeu,* av. 1850, Balzac — *de franc jeu,* « sans tromperie », 1704, Trévoux, aux cartes, et 1802, Flick, au fig.] ; sens II, 3, 1762, Acad. ; sens II, 4, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*terre franche,* 1570, Liébault ; *arbre franc,* XIVᵉ s. — *franc,* n. m., même sens, 1680, Richelet ; *franc de pied,* 1865, Littré] ; sens II, 5, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné ; sens II, 6, XVIIᵉ s., G. Esnault).

I. 1. *Vx.* Qui est de condition libre (par opposition à *esclave* ou à *serf*) : *L'édit de Pistes parle de ces hommes francs qui devaient payer le cens royal* (Montesquieu). ‖ **2.** Class. et fig. *Franc de* (et un nom), qui s'est affranchi de : *Le sage est franc d'ambition, d'amour, et de toutes les passions qui travaillent les autres* (Furetière, 1690). ‖ **3.** *Class.* Qui ne subit aucune contrainte, aucune entrave : *Je ne me résoudrai jamais à l'hyménée | Que d'une volonté franche et déterminée* (Corneille). ‖ Class. *Franc arbitre,* libre arbitre (v. ARBITRE 2) : *Il n'y a que la volonté seule ou la seule liberté du franc arbitre que j'expérimente en moi être si grande...* (Descartes). ‖ *Auj.* Ce sens est conservé dans quelques expressions : *Avoir les coudées franches* (v. COUDÉE), *corps franc* (v. CORPS), etc. ‖ *Coup franc,* au rugby, coup de pied donné par un joueur à la suite d'un arrêt de volée ; au football, coup de pied accordé à une équipe à la suite d'une irrégularité de l'adversaire ; au basket-ball, tentative accordée à une équipe à la suite d'une infraction adverse : *Marquer un but sur coup franc.* ‖ **4.** Qui n'est pas soumis à certaines servitudes, à certaines charges (impôts, taxes, etc.). ‖ Vx. *Villes franches,* villes qui ne payaient pas la taille. ‖ *Port franc, zone franche,* port ou région frontière où les marchandises pénètrent librement, sans formalités ni paiement de droits. ‖ *Franc de port,* se dit d'une lettre, d'un paquet, d'une marchandise dont le destinataire n'a à payer ni le port ni l'emballage, ceux-ci étant pris en charge par l'expéditeur. ‖ *Franc et quitte,* formule de droit exprimant qu'une personne ou une propriété n'est grevée d'aucune charge, d'aucune dette. ‖ **5.** *Spécialem.* Se dit d'un délai où l'on ne compte ni le jour de départ ni celui de l'échéance : *Nous sommes arrivés à Lyon à dix heures du soir et avons passé deux jours francs dans cette grande ville* (Renan). ‖ **6.** *Class.* Qui n'a subi aucun dommage, intact ou indemne : [Un renard] *Par grand hasard en étant échappé* [d'un piège], *| Non pas franc, car pour gage il y laissa sa queue* (La Fontaine).

II. 1. Se dit d'une personne qui ne cache rien de sa pensée, qui agit d'une façon claire, non équivoque : *Être franc et sincère est mon plus grand talent ; | Je ne sais point jouer les hommes en parlant* (Molière). *Cette réserve impénétrable que toutes les femmes, même les plus franches semblent avoir à commandement* (Balzac). *Lise n'est pas très franche ; sans être fausse, Lise gardait volontiers certaines pensées secrètes* (Martin du Gard). ‖ *Franc comme l'or,* d'une grande franchise. ‖ *Franc du collier,* v. COLLIER. ‖ **2.** Qui ne contient aucune dissimulation, aucune arrière-pensée, aucun piège : *L'éclat de rire franc, sincère, épanoui* (Hugo). *Tout n'était pas mauvais dans la franche gaieté rabelaisienne* (Renan). *La réaction était franche, immédiate, peu prévisible* (Duhamel). *Un visage franc et ouvert. Un langage franc. Une conduite qui n'est pas très franche. Une situation franche.* ‖ *Jouer franc jeu,* agir avec loyauté, sans chercher à tromper l'adversaire ou le partenaire. ‖ **3.** En termes de beaux-arts, qui est à la fois libre, hardi et sûr : *Pinceau, ciseau franc. Une manière franche ;* et par extens. : *Je rêve à de nouvelles harmonies. Un art des mots plus subtil et plus franc* (Gide). ‖ **4.** Qui est pur, net, naturel, sans mélange : *Saveur franche. Un vin franc. Un vert franc. Le franc jour ne se décidait pas à paraître* (Duhamel). ‖ *Terre franche,* terre de bonne qualité, composée d'éléments équilibrés. ‖ *Arbre franc,* ou, substantiv., *un franc,* arbre fruitier provenant du semis de graines d'un arbre déjà amélioré par la culture : *On greffe beaucoup plus sur franc que sur sauvageon.* ‖ *Franc de pied,* se dit d'un arbre non greffé et végétant sur ses propres racines. ‖ **5.** *Class.* et *littér.* Qui est parfait, accompli en son genre, vrai, véritable (placé avant le nom, et généralement dans un contexte péjoratif) : *Une franche coquette, un franc maraud* (Furetière). *Je les tiens justement* [les coffres-forts] *une franche amorce à voleurs* (Molière). *Je dois me comporter en franc neveu de roi* (Hugo). *Moi, comme un franc Navarrais, je tâchais toujours de m'occuper* (Mérimée). ‖ **6.** *Arg.* Sûr, exempt de danger (pour un malfaiteur, une activité irrégulière, etc.) : *Mais, dis-moi, le quartier est-il franc ? On peut se débiner s'il y a du pétard ?* (Mac Orlan).

● SYN. : **I, 5** *complet, entier, plein.* ‖ **II, 1** *carré* (fam.), *direct, droit, honnête, ouvert, rond* (fam.) ; **2** *catégorique, clair, loyal, net, sincère, spontané ; cru, tranché, véritable, vrai.* — CONTR. : **II, 1** *cachottier, déloyal, dissimulé, double, fourbe, hypocrite, imposteur, menteur, renfermé, simulateur, sournois ;* **2** *ambigu, équivoque, fallacieux, faux, insidieux, louche, mensonger, trompeur.*

● REM. Dans l'expression *franc de port, franc* est en général pris adverbialement et demeure invariable lorsque l'expression est rapportée au verbe ; il peut s'accorder si l'expression est rapportée au nom : *Recevoir franc de port une lettre et un paquet* (Acad.). *Recevoir une caisse*

franche de port (Acad.). Cette locution tend à sortir de l'usage et à être remplacée par *franco de port* ou simplem. *franco* (invariable).

◆ **franc** adv. (v. 1460, Villon [*tout franc*, 1666, Molière]). En toute franchise, sans dissimulation ni détour : *Nous perdons de plus en plus l'habitude de parler franc et de parler français* (Veuillot). || Class. *Tout franc*, franchement : *Monsieur Perrin Dandin, | Tout franc, vous vous levez tous les jours trop matin* (Racine).

3. franc [frɑ̃] n. m. (de *Francorum rex*, proprem. « roi des Francs », devise latine qui figura pour la première fois sur des monnaies d'or frappées sous le règne de Jean le Bon [XIVe s.] ; 1360, *Ordonnance royale*, au sens 1 [« monnaie de compte... », 1666, Molière] ; sens 2, 28 mars 1803, *Bulletin des lois* [*franc-or, franc-papier*, début du XXe s. ; *ancien franc*, 1962 ; *nouveau franc*, 18 nov. 1959, *Journ. officiel* ; *franc lourd*, v. 1959 ; *franc CFA*, milieu du XXe s. ; *au marc le franc*, 1835, Acad.] ; sens 3, depuis le XIXe s.). **1.** Nom de plusieurs anciennes monnaies françaises. || *Spécialem.* Monnaie de compte équivalant à la livre, lorsque le franc cessa, sous Louis XIII, d'être une monnaie réelle : « *Cent francs au denier cinq, combien font-ils ? — Vingt livres* » (Boileau). || **2.** Unité monétaire légale de la France depuis la Révolution française. || *Franc-or*, mesure de la valeur d'un produit ou d'un service exprimée sur la base de la définition légale du franc en or. || *Franc-papier*, mesure de la valeur d'un produit ou d'un service exprimée sur la base de l'unité monétaire en circulation en période de cours forcé. || *Ancien franc*, dénomination donnée à l'unité monétaire française légale en vigueur avant 1960, et qui équivaut à 1 centime actuel. || *Nouveau franc* ou *franc lourd*, nom transitoire utilisé pour désigner le franc substitué à l'ancien franc. || *Franc CFA* (franc communauté financière africaine), *franc CFP* (franc communauté française du Pacifique), unités monétaires de certains territoires et pays de l'ancienne Communauté française. || *Au marc le franc*, se dit d'un mode de répartition ou de paiement fait à chacun en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire : *Créanciers remboursés au marc le franc.* || **3.** *Franc suisse, franc belge, franc luxembourgeois*, unités monétaires de la Suisse, de la Belgique, du Luxembourg.

français, e [frɑ̃sɛ, -ɛz] adj. et n. (de *France*, n. géogr., bas lat. *Francia*, pays des Francs, de *Francus* [v. FRANC 1] ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *franceis* [*françois*, XIIe s. ; *français*, XVIIIe s.], au sens 1 [*le Théâtre-Français*, 1865, Littré ; *le Français, les Comédiens-français*, début du XXe s. ; *les Français*, 1740, Boissy] ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Qui appartient à la France ou à ses habitants : *La nationalité française. Le peuple français. La langue française. La littérature française.* || Spécialem. *Le Théâtre-Français*, ou ellipt., *le Français*, théâtre de Paris qui se consacre à la représentation des chefs-d'œuvre de la littérature dramatique française : *Tu t'es amusée, au moins, au Français ?* (Margueritte). || Vx. *Les Comédiens-français*, ou, ellipt., *les Français*, la troupe du Théâtre-Français, et, *par extens.*, ce théâtre lui-même : *Avez-vous vu la nouvelle pièce des Français ?* (Bourget). [Auj., on dit seulement, au sing., *le Français* pour désigner le théâtre.] || **2.** Qui concerne la langue française : *Dictionnaire français. Grammaire française.*

◆ **À la française** loc. adv. et adj. (1580, Montaigne [*habit à la française*, 1872, Larousse ; *jardin à la française*, début du XXe s.]). À la manière, à la mode française, conformément aux habitudes des Français : *Il n'y a rien de si ridicule que l'italien chanté à la française, si ce n'est peut-être le français chanté à l'italienne* (Voltaire). *Des petits pois à la française.* || *Habit à la française*, ancien habit de cour à collet droit et à longues basques. || *Jardin à la française*, jardin composé de parterres, de plates-bandes et d'allées disposés selon une symétrie rigoureuse : *Le jardin à la française est une des plus étranges conventions de l'art* (Duhamel).

◆ n. (1080, *Chanson de Roland*). Personne de nationalité française ; habitant de la France : *Les Français. Les Françaises.*

◆ **français** n. m. (fin du XIIe s., Conon de Béthune [*en bon françois*, v. 1360, Froissart ; *français élémentaire, fondamental*, v. 1950]). Langue parlée en France et dans certains pays étrangers de civilisation française : *Auguste Comte, érigé en grand homme de premier ordre pour avoir dit, en mauvais français, ce que tous les esprits scientifiques, depuis deux cents ans, ont vu aussi clairement que lui* (Renan). « *Elle sait donc le français ?...* » *fit d'un air désappointé le naïf Tartarin qui rêvait d'Orient sans mélange* (Daudet). || *En bon français*, en langage clair, précis, sans ambiguïté : *En bon français, cela signifie que vous me donnez tort ?* || *Français élémentaire* ou *français fondamental*, éléments les plus usuels du français parlé, choisis suivant des règles de fréquence et destinés à servir de base à l'enseignement de la langue française hors de France.

◆ adv. (v. 1265, J. de Meung [au fig., 1580, Montaigne ; *parler français comme une vache espagnole*, 1872, Larousse]). *Parler français*, parler la langue française ; au *fig.*, s'exprimer de façon assez claire pour se faire entendre. || Fam. *Parler français comme une vache espagnole* (ou, selon certains, *comme un Basque espagnol*), s'exprimer très mal en français.

franc-alleu [frɑ̃kalø] n. m. (de *franc* 2 et de *alleu* ; 1258, Runkewitz, écrit *franc aluef* ; *franc alue*, fin du XIIIe s. ; *franc alleu*, XIVe s., Du Cange). Alleu affranchi de toute servitude.

● Pl. *des* FRANCS-ALLEUX [frɑ̃kalø].

franc-archer [frɑ̃karʃe] n. m. (de *franc* 2 et de *archer* ; 1448). Membre d'une milice créée par Charles VII en 1448, fourni tout équipé et armé par les paroisses, et qui était exempt de la taille et autres charges.

● Pl. *des* FRANCS-ARCHERS.

franc-bord [frɑ̃bɔr] n. m. (de *franc* 2 et de *bord* ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1948, Larousse [« bordage d'un navire, de la quille à la préceinte », 1773, Bourdé de Villehuet ; *hauteur de franc-bord*, 1901, Larousse ; *pont de franc-bord*, milieu du XXe s.]). **1.** Espace de terrain, libre de propriétaire, qui borde une rivière ou un canal au-delà des digues ou du chemin de halage. || **2.** Distance verticale entre le niveau de l'eau à l'extérieur d'un navire à pleine charge et la partie supérieure du pont principal, mesurée au milieu de la longueur du navire. || *Hauteur de franc-bord*, hauteur du pont d'un navire au-dessus de la flottaison. || *Pont de franc-bord*, pont continu le plus élevé, pourvu de moyens de fermeture réglementaires pour toutes les ouvertures.

● Pl. *des* FRANCS-BORDS.

franc-bourgeois [frɑ̃burʒwa] n. m. (de *franc* 2 et de *bourgeois* ; 1467, Bartzsch). Au Moyen Âge, celui qui, dépendant d'un seigneur, d'un ecclésiastique ou du roi, était exempt des charges municipales.

● Pl. *des* FRANCS-BOURGEOIS.

franc-canton [frɑ̃kɑ̃tɔ̃] n. m. (de *franc* 2 et de *canton* ; 1721, Trévoux). En héraldique, franc-quartier diminué.

● Pl. *des* FRANCS-CANTONS.

franc-comtois, e [frɑ̃kɔ̃twa, -az] adj. (de *Franche-Comté*, n. géogr. [du fém. de *franc* 2, et de *comté*, v. ce mot] ; 1872, Larousse). Qui a rapport, qui appartient à la Franche-Comté ; habitant ou originaire de cette région : *Le docteur Coictier, dont l'accent franc-comtois faisait traîner toutes ses phrases* (Hugo). *Un paysan franc-comtois.* || *Spécialem.* Qui est fabriqué en Franche-Comté : *Une horloge franc-comtoise.*

● REM. Dans les composés où *franc* est le premier élément, celui-ci ne varie jamais en genre : *L'histoire franc-comtoise* ; il admet l'accord en nombre seulement au masculin : *Des signes franc(s)-maçonniques. Des horloges franc-comtoises.*

◆ **franc-comtois** n. m. (1872, Larousse). Dialecte de langue d'oïl parlé en Franche-Comté.

franc-fief [frɑ̃fjɛf] n. m. (de *franc* 2 et de *fief* ; v. 1283, Beaumanoir, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Fief exempt d'hommage. || **2.** Héritage noble, féodal ou allodial. || **3.** Taxe à

laquelle était tenu le roturier qui s'était rendu acquéreur de terres nobles.

● Pl. *des* FRANCS-FIEFS.

franchement [frɑ̃ʃmɑ̃] adv. (de *franc* 2 ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* aux sens II, 2-3 ; sens I, fin du XII^e s. ; sens II, 1, 1538, R. Estienne ; sens II, 4, av. 1922, Proust).

I. *Class.* Librement : *Je veux avoir votre serment, | Adouci cependant par ce tempérament | Que si vous rencontrez une femme plus belle, | Mieux faite et plus sage que moi, | Vous pourrez franchement lui donner votre foi* (Perrault).

II. 1. Sans rien dissimuler de sa pensée, avec loyauté : *Je ne vois rien de plus condamnable qu'un ami qui ne nous parle point franchement* (Molière). || **2.** Sans ambiguïté, nettement : *Prendre franchement parti. Se prononcer franchement pour quelqu'un. Si tu le lui avais demandé franchement, elle t'aurait répondu comme à moi* (Gide). || **3.** Sans hésiter, de façon résolue : *Abaissez franchement la manette. Se porter franchement en avant.* || **4.** Placé devant un adjectif, prend une valeur de superlatif : « réellement, vraiment, tout à fait » : *Sa visite devenait franchement désagréable à ma tante* (Proust).

● SYN. : **II, 1** *clairement, loyalement, sincèrement, uniment ;* **2** *catégoriquement, expressément, formellement, ouvertement, tout bonnement ;* **3** *carrément* (fam.), *hardiment, résolument, rondement* (fam.) ; **4** *nettement, totalement, véritablement.*

franchir [frɑ̃ʃir] v. tr. (de *franc* 2 ; v. 1160, *Roman de Tristan,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1872, Larousse [*franchir l'eau,* « vider le navire de son eau avec une pompe », 1690, Furetière] ; sens II, 1 [proprem. « se libérer de, se dégager de », d'où « surmonter — un obstacle »], XV^e s., *Perceforest* [*franchir le pas,* av. 1615, Pasquier ; *franchir le mot,* fin du XVI^e s., Brantôme] ; sens II, 2, 1580, Montaigne [*franchir le Rubicon,* 1872, Larousse] ; sens II, 3, av. 1841, Chateaubriand [en parlant du temps, 1580, Montaigne]).

I. 1. *Vx.* Rendre franc, affranchir. || **2.** *Franchir une pompe,* en termes de marine, pomper toute l'eau que contient le récipient dans lequel plonge le pied de la pompe : *Impossible d'aveugler la voie d'eau et de franchir les pompes* (Hugo). || *Franchir une voie d'eau,* s'en rendre maître en épuisant, au moyen de pompes, plus d'eau qu'il n'en entre dans le bâtiment.

II. 1. Passer par-dessus un obstacle, en l'enjambant, en sautant ou autrement : *Nous courions : des grands rocs nous franchissions les fentes* (Lamartine). *Soudain, l'un d'eux a fait un bond et franchi le parapet* (Duhamel). || Fig. *Franchir un obstacle, une difficulté,* les surmonter, les vaincre : *Avant de parvenir à la position qu'il occupe, il a dû franchir bien des obstacles.* || Fig. *Franchir le pas,* se décider enfin à faire une chose devant laquelle on hésitait jusqu'alors. || Vx. *Franchir le mot,* dire le mot qu'on n'osait prononcer : *Il faudrait bien franchir le mot et reconnaître que cet être est bon* (Diderot). || **2.** Passer au-delà d'une limite : *Les anciennes limites une fois franchies...* (Fromentin). *Au moment de franchir le seuil, je l'ai vue une dernière fois debout contre le mur* (Bernanos). *Le champion a franchi en vainqueur la ligne d'arrivée ;* et au fig. : *Elle a franchi les bornes de la pudeur.* || Fig. *Franchir le Rubicon,* prendre une décision grave et en accepter toutes les conséquences (par allusion à César qui, franchissant le Rubicon avec son armée, se mettait en guerre avec la République). || **3.** Parcourir d'un bout à l'autre un certain espace : *Franchir les mers. Un cheval barbe peut, par les chemins de traverse, franchir aisément une distance de trois ou quatre lieues* (Gautier). || En parlant du temps : *Sa célébrité a franchi les siècles.*

● SYN. : **II, 1** *enjamber, escalader, sauter ;* **2** *dépasser, outrepasser, passer ;* **3** *couvrir, traverser.*

franchise [frɑ̃ʃiz] n. f. (de *franc* 2 ; XI^e s., Godefroy, au sens I, 1 [« état de celui qui n'est pas asservi par l'amour », av. 1526, J. Marot] ; sens I, 2, v. 1170, *Livre des Rois* [*lieu de franchise,* 1538, R. Estienne — *franchise,* même sens, 1501, Destrees] ; sens I, 3, v. 1138, Gaimar [*franchise douanière,* 1878, Larousse ; *franchise postale,* début du XX^e s. ; *franchise de bagages,* milieu du XX^e s.] ; sens II, 1, 1559, Amyot ; sens II, 2, 1645, Corneille ; sens II, 3, 1676, Félibien).

I. 1. *Class.* Condition libre ; état de liberté, indépendance politique : *Il m'offrait un appointement* [= un accommodement] *honnête que j'acceptai, pourvu que j'eusse toujours ma franchise* (Ch. Sorel). *Cesse de soupirer, Rome, pour ta franchise ; | Si je t'ai mise aux fers, moi-même je les brise* (Corneille). *Soulagez votre peuple, conservez sa franchise* (Retz). || *Spécialem.* et *class.* État de celui qui n'est pas asservi par l'amour : *« Que craignez-vous ? — Quelque vol de mon cœur, quelque assassinat de ma franchise »* (Molière). || **2.** En droit ancien, privilège, exemption accordés à certaines personnes ou collectivités : *Ces provisions des offices portent qu'un officier* [procureur, juge, etc.] *jouira des privilèges, franchises et immunités attribuées à sa charge* (Furetière). *Vous pouvez ôter à une ville ses franchises* (La Bruyère). *Charte, lettre de franchise ;* et littér. : *L'art du dramaturge, comme celui du peintre, a ses franchises* (Claudel). || Class. *Lieu de franchise,* ou simplem. *franchise,* lieu d'asile : *Pour lui* [Rodrigue], *tout votre empire est un lieu de franchise. | Là, sous votre pouvoir, tout lui devient permis* (Corneille). *Les églises et les monastères d'Espagne sont des franchises pour les criminels* (Furetière). || **3.** *Auj.* et *spécialem.* Exemption en matière d'impôts, de taxes, déterminée par les lois ou les règlements. || *Franchise douanière,* exonération des droits de douane pour certaines marchandises. || *Franchise postale,* droit à l'acheminement gratuit de la correspondance. || *Franchise de bagages,* poids de bagages qu'un voyageur a le droit d'emporter sans payer de supplément.

II. 1. Qualité de la personne qui dit librement ce qu'elle pense, sans rien dissimuler : *Ne devriez-vous pas répondre avec franchise à toutes mes questions ?* (Musset). *J'imagine qu'il attendait de moi un mouvement de franchise, de confiance, mais j'ai préféré me taire* (Bernanos). *Il* [Paul] *décrivait ses rencontres. Il y apportait une franchise maniaque de primitif* (Cocteau). || **2.** Qualité de la personne qui agit avec loyauté, sans détour : *Un comportement, un procédé qui manque de franchise.* || **3.** En matière de beaux-arts, de littérature, qualité de ce qui est sûr, net, hardi : *La franchise de trait d'un portrait. Franchise du coloris. Franchise de l'expression.*

● SYN. : **II, 1** *confiance, cordialité, franc-parler, sincérité, spontanéité ;* **3** *hardiesse, netteté, vigueur.* — CONTR. : **II, 1** *cachotterie, déloyauté, dissimulation, fausseté, fourberie, hypocrisie, mensonge, ruse, tromperie ; adulation, flagornerie, flatterie.*

franchissable [frɑ̃ʃisabl] adj. (de *franchir ;* 1872, Larousse). Qui peut être franchi, parcouru : *Ce col n'est pas franchissable pendant plusieurs mois de l'année. Une distance difficilement franchissable en une journée.*

franchissement [frɑ̃ʃismɑ̃] n. m. (de *franchir* [v. ce mot] ; XIII^e s., Godefroy, au sens de « affranchissement » ; XIV^e s., au sens de « dépassement » ; sens actuel, 1872, Larousse [*gradins de franchissement,* 1877, Littré]). Action de franchir : *Le franchissement d'un cours d'eau, d'une montagne.* || Spécialem. *Gradins de franchissement,* gradins pratiqués dans un épaulement pour permettre aux soldats de le franchir plus facilement : *Les troupes d'assaut se préparaient à escalader les gradins de franchissement* (Romains).

● SYN. : *passage, traversée.*

franc-homme [frɑ̃kɔm] n. m. (de *franc* 2 et de *homme ;* XVI^e s.). Au Moyen Âge, possesseur d'un fief franc de toute servitude, noble ou roturier.

● Pl. *des* FRANCS-HOMMES [frɑ̃zɔm].

francien [frɑ̃sjɛ̃] n. m. (de *France,* n. géogr., au sens anc. de « Île-de-France » [XII^e s.] ; fin du XIX^e s.). Nom donné au dialecte roman parlé en Île-de-France et en

Orléanais au Moyen Âge, pour le distinguer des autres dialectes de la langue d'oïl.

francique [frɑ̃sik] n. m. (bas lat. *francicus,* des Francs, de *Francus,* Franc [v. FRANC 1] ; 1643, Mézeray, au sens de « vainqueur des Francs » [surnom] ; sens 1, 1872, Larousse [*langue francique,* 1865, Littré] ; sens 2, xx^e s.). **1.** Langue des Francs installés en Gaule, faisant partie du germanique occidental. || **2.** Ensemble des parlers allemands de l'Allemagne centrale, rattachés au haut allemand.

francisation [frɑ̃sizasjɔ̃] n. f. (de *franciser ;* 1796, Frey, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré [« mot d'une langue étrangère admis en français avec une modification de sa forme originale », xx^e s.] ; sens 3, av. 1865, Proudhon). **1.** Action de franciser, de donner un caractère français à quelqu'un ou à quelque chose. || **2.** *Spécialem.* Action de donner une forme française à un mot étranger : *La francisation d'un terme anglais.* || *Par extens.* Mot d'une langue étrangère admis en français avec une modification de sa forme originale : *« Bourgmestre » est une francisation de l'allemand « Burgmeister ».* || **3.** Acte administratif qui confère à un navire le droit de porter le pavillon français, avec les privilèges qui s'y rattachent.

1. franciscain [frɑ̃siskɛ̃] n. m. (lat. ecclés. du Moyen Âge *franciscanus,* du lat. médiév. *Franciscus,* latinisation du n. pr. *François ;* 1757, *Encyclopédie*). Nom donné à tous les frères mineurs, religieux de l'ordre fondé par saint François d'Assise, et plus particulièrement aux frères mineurs dits « de l'observance » (pour les distinguer des *capucins* et des *conventuels*).

2. franciscain, e [frɑ̃siskɛ̃, -in] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1872, Larousse). Qui concerne les franciscains ou leur ordre : *L'art franciscain.*

franciscaine [frɑ̃siskɛn] n. f. (fém. de *franciscain* 1 ; xx^e s.). Religieuse du tiers ordre régulier de saint François d'Assise. || Nom donné abusivement aux clarisses.

franciscanisant, e [frɑ̃siskanizɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (dér. savant du lat. médiév. *franciscanus* [v. FRANCISCAIN 1] ; xx^e s.). Personne qui s'intéresse à saint François d'Assise, à son culte, aux recherches historiques dont il est l'objet.

franciser [frɑ̃size] v. tr. (de *français ;* v. 1534, Bonaventure Des Périers, au sens 2 ; sens 1, 1698, d'après Littré, 1877 ; sens 3, xx^e s.). **1.** Donner à quelqu'un ou à quelque chose le caractère français, les manières françaises : *Ce poète* [...] *qu'on accuse d'avoir francisé les héros de l'Antiquité* (L. Racine). *La toute-puissance de l'imagination a francisé l'Écosse au* XVI^e *siècle* (Stendhal). || **2.** *Spécialem.* Donner une forme française à un mot étranger : *La plupart de ces vocables conquérants* [...] *demeureront la honte de notre langue, si l'usure ou l'instinct populaire ne parviennent pas à les franciser* (Gourmont). || **3.** Reconnaître à un navire le droit de porter pavillon français en l'inscrivant au registre de francisation.

francisme [frɑ̃sism] n. m. (de *français ;* 1738, d'Olivet, au sens 1 ; sens 2, 1933). **1.** Syn. anc. de GALLICISME. || **2.** Mouvement politique créé en 1933 et dissous en 1944, et qui avait un programme autoritaire, imité du national-socialisme.

francisque [frɑ̃sisk] n. f. (bas lat. *francisca,* abrév. de *francisca securis,* proprem. « hache [*securis,* dér. de *secare,* couper, découper, fendre] des Francs [*franciscus, -a, -um,* dér. de *Francus,* Franc, v. FRANC 1] » ; fin du XVI^e s., au sens 1 ; sens 2, 1940). **1.** Hache de guerre en usage chez les Francs et les Germains : *Mais tous ont à la ceinture la redoutable francisque, espèce de hache à deux tranchants, dont le manche est recouvert d'un dur acier* (Chateaubriand). || **2.** *Francisque gallique,* emblème pris par le gouvernement de Vichy de 1940 à 1944.

1. franciste [frɑ̃sist] n. (de *français ;* v. 1960). Spécialiste de langue française.

2. franciste [frɑ̃sist] n. (de *francisme* [v. ce mot] ; 1933). Membre du mouvement politique appelé *francisme.*

francité [frɑ̃site] n. f. (dér. savant de *France,* n. géogr. ; 1943, Ziégler [répandu à partir de 1966]). Ensemble des caractères propres à la civilisation française : [La francophonie est] *un mode de pensée et d'action : une certaine manière de poser les problèmes et d'en chercher les solutions. Encore une fois, c'est une communauté spirituelle : une noosphère autour de la Terre. Bref, la francophonie, c'est, par-delà la langue, la civilisation française ; plus précisément, l'esprit de cette civilisation, c'est-à-dire la culture française, que j'appellerai la francité* (L. S. Senghor).

francium [frɑ̃sjɔm] n. m. (de *France,* n. du pays du savant qui découvrit ce corps ; 1939). Élément radio-actif (symb. : Fr) de numéro atomique 87.

franc-juge [frɑ̃ʒyʒ] n. m. (de *franc* 2 et de *juge ;* 1872, Larousse). Membre d'un tribunal secret qui existait en Allemagne aux XIV^e et XV^e s.

• Pl. *des* FRANCS-JUGES.

1. franc-maçon [frɑ̃masɔ̃] n. m. (trad. et calque de l'angl. *freemason,* franc-maçon [milieu du XVII^e s.], proprem. « maçon [*mason*] libre [*free*] », la franc-maçonnerie étant issue de groupes d'idéologues anglais qui s'adonnaient à l'alchimie en utilisant comme protection les franchises des corporations, en particulier de celle des maçons ; 1737, Fr. Mackenzie [d'abord *maçon libre,* 1735, Fr. Mackenzie ; aussi *frimaçon,* 1740, d'Argenson]). Membre de la franc-maçonnerie : *Ce pauvre homme* [...], *recommandable seulement pour avoir mangé du veau avec M. le Président de la République dans un banquet de francs-maçons* (France). *La conversion du franc-maçon ne pouvait demeurer longtemps secrète* (Gide).

• Pl. *des* FRANCS-MAÇONS.

• REM. On dit aussi MAÇON (1834, Landais), par abrév. : *À la faveur des rapprochements provoqués par deux guerres mondiales, les maçons du Grand Orient avaient l'espoir de s'être fait comprendre* (Peyrefitte).

2. franc-maçon, onne [frɑ̃masɔ̃, -ɔn] adj. (emploi adjectival du précéd. ; 1903, Huysmans). Qui appartient à la franc-maçonnerie : *La presse franc-maçonne pousse à la roue ; la persécution diabolique s'approche* (Huysmans).

franc-maçonnerie [frɑ̃masɔnri] n. f. (de *franc-maçon* 1 ; 1747, Fr. Mackenzie, au sens 1 [d'abord *franche-maçonnerie,* 1742, Fr. Mackenzie] ; sens 2, 1833, Balzac). **1.** Association en partie secrète, répandue en divers pays, et dont les membres professent des principes de fraternité, se reconnaissent entre eux à des signes et à des emblèmes, et se divisent en groupes appelés « loges ». || **2.** Entente et entraide plus ou moins dissimulées entre personnes ayant certains points communs : *Ces êtres-là* [les aliénés] *sont comme les enfants, il faut les laisser entre eux ; ils forment une espèce de franc-maçonnerie* (Sartre).

• REM. On dit aussi MAÇONNERIE (1766, Berage), par abrév. : *Si peu renseigné qu'il fût sur la maçonnerie, il savait, comme tout le monde, que ses adeptes pratiquaient l'entraide* (Peyrefitte).

franc-maçonnique [frɑ̃masɔnik] adj. (de *franc-maçon ;* 1872, Larousse). Qui a rapport à la franc-maçonnerie : *Il lui serra la main avec un clignement d'yeux franc-maçonnique* (Zola).

• REM. On dit aussi MAÇONNIQUE (1779, Fr. Mackenzie), par abrév. : *M^{me} Durand reconnut les insignes maçonniques de M. Durand* (Lemaitre). *Loge maçonnique.*

1. franco [frɑ̃ko] adv. (abrév. de la loc. de l'ital. anc. *porto franco,* port franc [de *porto* et *franco,* qui répondent respectivement au franç. *port* et *franc* 2], auj. *franco di porto,* franc de port ; milieu du XVIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1930, Larousse ; sens 3, milieu du xx^e s.). **1.** Sans que le destinataire ait à supporter les frais de port : *Expédier, recevoir un colis franco.* (On dit aussi FRANCO DE PORT, FRANC DE PORT.) || **2.** En termes de banque et de Bourse, sans courtage. || **3.** *Franco de bord,* en droit maritime, clause par laquelle le vendeur s'engage à livrer sans frais les marchandises à bord du navire qui les transportera. (On désigne généralement cette clause par l'abrév. FOB.)

2. franco [frɑ̃ko] adv. (du précéd., ou de *franchement,* par substitution de suff. ;

1879, G. Esnault). *Pop.* Sans hésiter, carrément : *Il y va franco.*

3. franco- [frɑ̃ko], élément tiré du radical du mot *français,* et qui entre en composition avec certains adjectifs de nationalité, pour indiquer qu'une chose intéresse à la fois la France et un autre pays : *Avant de devenir mondiale, elle* [la guerre] *était franco-allemande* (Romains) ; ou est faite d'éléments empruntés à la France et à un autre pays : *Le « chinge », comme elle s'appelait elle-même, dans son charabia franco-espagnol* (Daudet).

francolin [frɑ̃kɔlɛ̃] n. m. (ital. *franco-lino,* d'origine obscure ; v. 1298, *Livre de Marco Polo*). Gallinacé de teintes brunes variées, voisin de la perdrix, et dont les nombreuses espèces sont répandues en Afrique.

francophile [frɑ̃kɔfil] adj. et n. (de *franco-* et de *-phile,* gr. *philos,* qui aime ; 1836, Landais). Qui aime la France, les Français : *Un écrivain francophile. Il se prétend (devant moi) ardent francophile* (Gide).

◆ adj. (1907, Larousse). Qui est favorable à la France, aux Français : *Des sentiments francophiles. Un journal peu francophile.*

francophilie [frɑ̃kɔfili] n. f. (de *franco-* et de *-philie,* gr. *philia,* amitié, de *philos,* qui aime ; 1930, Larousse). Amitié, disposition favorable à l'égard de la France, des Français : *Une francophilie qui ne s'est jamais démentie.*

francophobe [frɑ̃kɔfɔb] adj. et n. (de *franco-* et de *-phobe,* du gr. *phobos,* crainte ; 1872, Larousse). Qui n'aime pas la France, les Français : *Une population francophobe.*

◆ adj. (1872, Larousse). Qui témoigne de l'aversion, de l'hostilité à l'égard de la France, des Français : *Une presse francophobe.*

francophobie [frɑ̃kɔfɔbi] n. f. (de *franco-* et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1930, Larousse). Antipathie, hostilité à l'égard de la France, des Français : *N'être pas suspect de francophobie.*

francophone [frɑ̃kɔfɔn] adj. et n. (de *franco-* et de *-phone,* du gr. *phônê,* son, voix, langage ; v. 1930). Qui parle le français : *Les pays francophones de l'Europe. Les Canadiens francophones. Les francophones de l'Afrique.*

francophonie [frɑ̃kɔfɔni] n. f. (de *francophone ;* 1962, *Esprit*). Collectivité constituée par les peuples parlant le français : *La Wallonie appartient à la francophonie.*

franco-provençal, e, aux [frɑ̃kɔprɔvɑ̃sal, -o] adj. et n. m. (de *franco-* et de *provençal ;* fin du XIXe s.). Se dit d'un ensemble de dialectes dont le domaine comprend la Suisse romande, la Savoie, le Dauphiné, le Lyonnais et la Bresse.

franc-parler [frɑ̃parle] n. m. (de *franc* 2 et de *parler,* n. m. ; 1765, Diderot). Liberté, franchise de langage : *Ce sont des fous sublimes qui ont leur franc-parler* (Diderot). || *Avoir son franc-parler,* dire toujours librement ce qu'on pense.

franc-quartier [frɑ̃kartje] n. m. (de *franc* 2 et de *quartier ;* 1681, Ménestrier). En héraldique, carré occupant le quart de l'écu.

● Pl. *des* FRANCS-QUARTIERS.

franc-salé [frɑ̃sale] n. m. (de *franc* 2 et de *salé ;* 1498, *Ordonnance royale,* au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Sous l'Ancien Régime, droit d'acheter et de vendre du sel sans acquitter la gabelle. || **2.** Quantité de sel que l'on donnait gratuitement aux officiers royaux et à certains privilégiés.

franc-tenancier [frɑ̃tənɑ̃sje] n. m. (de *franc* 2 et de *tenancier ;* XVIIIe s., Brunot). Sous. le régime féodal, tenancier qui avait reçu du propriétaire l'usage et la jouissance d'une terre pour une durée prolongée.

● Pl. *des* FRANCS-TENANCIERS.

franc-tireur [frɑ̃tirœr] n. m. (de *franc* 2 et de *tireur ;* 1838, Acad., aux sens 1-2 [*franc-tireur — et partisan —,* sept. 1870, d'après Larousse, 1878 ; *Francs-tireurs et Partisans français,* 1943] ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Dans les armées de la Révolution française, soldat de certains corps d'infanterie légère. || **2.** Combattant n'appartenant pas à une armée régulière. || *Franc-tireur et partisan,* membre d'unités irrégulières formées sur le territoire métropolitain pendant la guerre de 1870. || *Francs-tireurs et Partisans français,* nom pris par les troupes du « Front national » dans la Résistance française, sous l'occupation allemande. (Abrév. F.T.P.F. et, fam., F.T.P.) || **3.** Personne appartenant à un parti, à un groupement, à une école, mais qui n'accepte pas toujours la discipline commune et conserve une certaine indépendance d'esprit ou liberté d'action : *L'état-major des partis laisse souvent agir des francs-tireurs, quitte à les désavouer si l'opération politique ne réussit pas.*

● Pl. *des* FRANCS-TIREURS.

frane [fran] n. m. (ital. *frana,* d'origine obscure ; milieu du XXe s.). Forme d'érosion de certains versants montagneux, comportant conjointement des glissements de masses argileuses et des laves torrentielles : *Les franes de l'Apennin.*

frange [frɑ̃ʒ] n. f. (lat. pop. **frimbia,* issu, par métathèse de *-r-,* du lat. class. *fimbria* [ordinairement employé au plur.], extrémité, bout, bord d'un vêtement, franges ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *frenge, frange,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle [*frange de cheveux,* début du XXe s.] ; sens 3, 1830, Lamartine ; sens 4, XXe s. ; sens 5, 1877, Littré). **1.** Passementerie composée de filets ou de torsades retombant librement, et qui sert de bordure ornementale aux vêtements et aux meubles : *Frange à mèches, à boules, à noisettes, à glands. Vêtement, rideau à frange. Son châle à franges maigres et pleurardes* (Balzac). *Sur ses pieds roses traînait la frange d'or de sa tunique blanche* (Flaubert). || **2.** Ce qui ressemble à une frange : *Musidora, en soulevant ses longues franges de cils...* (Gautier). *Des franges de longs cils montraient leur splendeur noire* (Banville). || Spécialem. *Frange de cheveux,* ou simplem. *frange,* cheveux formant une bande plus ou moins large qui couvre la partie supérieure du front : *Ses yeux légèrement fendus vers les tempes, et cette frange noire, raide, lustrée, qui lui mangeait le front jusqu'aux sourcils, la faisaient ressembler à une poupée japonaise, fabriquée en Europe* (Martin du Gard). *Elle portait, rabattue jusque sur les sourcils, cette frange de cheveux qu'on appelait, je n'ai jamais su pourquoi, « des chiens »* (Duhamel). || **3.** Ce qui forme une bordure à une autre chose : *Le nuage aux franges d'argent* (Hugo). *Une dernière frange d'écume apportée* [...] *par le flot* (Tharaud). || **4.** *Fig.* Ce qui se situe sur le bord et n'a pas la même cohérence que l'ensemble : *Cette majorité comporte une frange d'indécis.* || *Frange de conscience,* selon certains psychologues, marge intermédiaire entre la conscience claire et la conscience obscure. || **5.** *Franges d'interférence,* bandes, alternativement brillantes et obscures, résultant de l'interférence des radiations lumineuses : *Les franges d'interférence permettent de calculer les longueurs d'onde des radiations correspondantes.*

frangé, e [frɑ̃ʒe] adj. (part. passé de *franger ;* v. 1534, B. Des Périers, au sens de « déchiré, marqué » ; sens 1, 1842, E. Sue ; sens 2, 1865, Littré). **1.** *Fam.* Se dit d'un vêtement dont le bord, usé, présente l'aspect d'une frange : *Un pantalon frangé.* || **2.** En héraldique, se dit des gonfanons, des bannières et des vêtements qui sont ornés de franges d'un émail particulier.

frangeant [frɑ̃ʒɑ̃] adj. m. (part. prés. de *franger,* l'expression *récif frangeant* ayant peut-être été formée sur le modèle de l'angl. *fringing reef,* même sens, de *fringing,* part. prés. de *to fringe,* franger, garnir [de *fringe,* frange, empr. à l'anc. franç. *frenge,* V. FRANGE], et de *reef,* récif ; fin du XIXe s.). *Récif frangeant,* chaîne de récifs coralliens accolés à un littoral.

franger [frɑ̃ʒe] v. tr. (de *frange ;* XIIIe s., Godefroy, au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1302, *Dict. général*] ; sens 2, fin du XIXe s. ; sens 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 4, av. 1854, Nerval). [Conj. **1 b.**] **1.** Garnir d'une frange : *Franger une jupe.* || **2.** *Vx.* Élimer un vêtement sur les bords, de telle sorte que ceux-ci ressemblent à une frange : *Les buissons avaient frangé le bas de sa robe* (About). *L'oncle m'a paru extrêmement vieilli ; il était vêtu de vêtements frangés* (Gide). || **3.** Orner d'une bordure

ressemblant à une frange : *Le lac osait redevenir un lac, des ailes le traversaient, des nageoires l'agitaient en dessous, et les saules, frangés du vert des pousses tendres, y trempaient leurs branches abandonnées* (Daudet). *La mer de Guayaquil* [...] | *Frange les sables d'or d'une écume d'argent* (Heredia). *Des cygnes noirs frangés de blanc nageaient sur le bassin tranquille* (Gide). *Ses yeux étaient frangés de cils incolores si épais qu'on ne distinguait pas le jeu des pupilles* (Martin du Gard). || **4.** Constituer une bordure à la façon d'une frange : *Une lueur rose frangeait l'horizon ; le jour allait paraître* (Nerval). *Sur l'écume blanche qui frange* | *Le manteau glauque de la mer* | *Se groupent en bouquet étrange* | *Trois nymphes, fleurs du gouffre amer* (Gautier).

frangeuse [frɑ̃ʒøz] n. f. (de *franger ;* 1872, Larousse). Ouvrière qui fait des franges : *Frangeuse en châles.*

frangin, e [frɑ̃ʒɛ̃, -in] n. (du radical de *frère,* avec une influence phonétique et sémantique de *franc* 2 ; 1821, Ansiaume). *Pop.* Frère, sœur : *Mon frangin a travaillé dans la partie* (Dorgelès). *Un apprenti aux mains grises faisait faire à son petit frangin, pour la dixième fois, le tour du square* (Montherlant). *Maintenant, tu feras bien de t' méfier d' sa frangine, à ton pigeon, parc' qu'elle a pas l'air de vouloir s' laisser faire* (Bourdet).

◆ **frangine** n. f. (sens 1 [« femme facile »], 1901, et sens 2, 1850, G. Esnault). **1.** *Pop.* Femme quelconque. || **2.** *Pop.* Religieuse, sœur.

frangipane [frɑ̃ʒipan] n. f. (de l'ital. *Frangipani,* n. d'un marquis de Rome qui inventa un parfum dont on se servit surtout pour parfumer les gants ; 1588, Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1746, *Nouveau Cuisinier français* [« pâtisserie garnie de cette crème », 1732, Trévoux] ; sens II, 1872, Larousse [« sorte de poire », 1708, Furetière]).

I. 1. Parfum utilisé au XVIᵉ s. pour donner de l'odeur aux peaux de senteur qui servaient à faire des gants : *La main emprisonnée dans un gant à la frangipane* (Gautier). || **2.** Crème épaisse, parfumée aux amandes, dont on garnit des tartes, des tartelettes et certaines pièces de pâtisserie. || Pâtisserie garnie de cette crème.

II. Fruit du frangipanier.

● REM. On trouve aussi la variante FRANCHIPANE (av. 1648, Voiture).

frangipanier [frɑ̃ʒipanje] n. m. (de *frangipane,* à cause de l'arôme des fleurs de cet arbuste ; 1700, Tournefort). Arbre ou arbrisseau originaire de l'Amérique tropicale, dont les fleurs ont un parfum voisin de la frangipane.

franglais [frɑ̃glɛ] n. m. (de *fran*[*çais*] et de [*an*]*glais ;* 29 nov. 1955, A. Rigaud, dans *le Quotidien* [de Buenos Aires]). *Fam.* Terme désignant par dérision l'ensemble des néologismes d'origine anglaise introduits dans la langue française.

frankaoui [frɑ̃kawi] n. (de *français,* avec une finale arabe ; début du XXᵉ s.). *Péjor.* Nom donné par les pieds-noirs d'Afrique du Nord aux Français de France.

franklinisation [frɑ̃klinizasjɔ̃] n. f. (dér. savant du physicien américain Benjamin *Franklin* [1706-1790] ; 1962, Larousse). Application médicale de l'électricité statique.

franquette [frɑ̃kɛt] n. f. (d'un dimin. pop. de *franc* 2 ; 1650, *Mazarinade* [*à la franquette ; à la bonne franquette,* 1741, Ch. Favart]). Class. et fam. *À la franquette,* d'une manière franche et simple : *Je vous en dirai ce qui en sera, tout à la franquette* (Dancourt). *L'air d'un innocent, pour parler à la franquette* (Marivaux). || Auj. et fam. *À la bonne franquette,* simplement, sans faire de cérémonie : *Recevoir quelqu'un à la bonne franquette. Chef du protocole, le soleil régissait tout à la bonne franquette* (Chevallier).

franquisme [frɑ̃kism] n. m. (de *Franco,* n. pr. ; v. 1945). Système de gouvernement instauré en Espagne par le général Franco.

franquiste [frɑ̃kist] adj. et n. (de *Franco,* n. pr. ; 1939). Partisan du général Franco et du régime politique qu'il a institué en Espagne : *Huit jours après, les franquistes reprenaient Teruel* (Suarez).

◆ adj. (1939). Qui concerne le général Franco, le franquisme : *Le régime franquiste.*

fransquillon [frɑ̃skijɔ̃] n. m. (dér. péjor. de *français ;* fin du XIXᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** *Péjor.* En Belgique wallonne, se dit soit d'un Français, soit d'une personne qui affecte d'imiter le langage ou les manières des Français. (Vieilli.) || **2.** En Belgique, terme, corrélatif de *flamingant,* qui désigne toute personne de langue française opposée au mouvement politique et culturel flamand.

frappage [frapaʒ] n. m. (de *frapper ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1922, V. Margueritte). **1.** Action de marquer d'une empreinte par la frappe ; résultat de cette action (peu usité) : *Le frappage d'une médaille. Un frappage très net.* || **2.** Refroidissement d'une boisson dans la glace : *Pimentée de curry et de poivre rouge,* [sa cuisine] *leur fit mieux apprécier le frappage d'un champagne sec* (Margueritte).

frappant, e [frapɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *frapper ;* av. 1742, Massillon, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Qui produit une vive impression sur les sens, sur l'esprit : *Deux figures y formaient un contraste frappant avec la masse des pensionnaires* (Balzac). *De là les transformations rapides* [...] *de cette architecture* [...], *si frappante après l'immobilité stagnante de l'architecture romane* (Hugo). || **2.** Qui saute aux yeux, qui est d'une évidence indiscutable : *Christian, frère cadet de Louis, arrière-petit-fils et filleul de M. de Malesherbes, et lui ressemblant d'une manière frappante, servit avec distinction en Espagne comme capitaine dans les dragons de la garde, en 1823* (Chateaubriand). *Ce garçon que j'ai vu une fois ici, qui ressemble tellement au portrait de Mahomet II par Bellini. Oh ! c'est frappant !* (Proust).

● SYN. : **1** *étonnant, impressionnant, saisissant ;* **2** *évident, indéniable, indubitable.*

1. frappe [frap] n. f. (déverbal de *frapper ;* v. 1155, Wace, écrit *frape,* avec un sens peu clair ; v. 1220, G. de Coincy, écrit *frape,* au sens de « piège » ; écrit *frappe,* au sens 1, 1584, L. Le Roy [*frappe libre,* XXᵉ s.] ; sens 2, av. 1935, P. Bourget ; sens 3, XXᵉ s. [« assortiment de matrices pour fondre des caractères d'imprimerie », 1757, *Encyclopédie*] ; sens 4-5, XXᵉ s. ; sens 6, v. 1960). **1.** Opération de la fabrication des monnaies et des médailles, qui consiste à produire les empreintes sur les deux faces du flan. || Spécialem. *Frappe libre,* faculté accordée à tout porteur de métal précieux de le faire transformer en pièces monnayées. || **2.** *Fig.* et *littér.* Marque, empreinte, caractère : *Un bourgeois de vieille frappe française* (Bourget). || **3.** Action en pression de la platine ou du cylindre d'une presse à imprimer sur la forme. || Assortiment de matrices pour fondre des caractères d'imprimerie : *Une frappe d'italique.* || **4.** Action, manière de frapper une touche sur un instrument de musique. || Action, manière de taper à la machine à écrire : *De nombreuses fautes de frappe. Une frappe régulière.* || Par extens. *Première, seconde frappe,* premier exemplaire d'une dactylographie, résultant de la frappe directe de la machine à écrire, ou exemplaire obtenu à l'aide d'une feuille de papier carbone. || **5.** En sports, manière d'attaquer le ballon, la balle. || Qualité de l'attaque d'un boxeur. || **6.** *Force de frappe,* V. FORCE.

2. frappe n. f. (apoc. de *frapouille* [1866, G. Esnault], var. de *fripouille* [v. ce mot] ; 1888, G. Esnault). *Pop.* Voyou : *C'est une frappe, mais quand on sait le prendre...* (Romains).

frappé, e [frape] adj. (part. passé de *frapper ;* 1826, Brillat-Savarin, au sens 3 [*frappé de glace ; frappé,* 1865, Littré] ; sens 1, av. 1922, Proust ; sens 2, 1865, Littré [*accent, ton frappé,* 1962, Larousse] ; sens 4, XXᵉ s.). **1.** *Velours frappé,* celui dont la face pelucheuse a reçu des décors au moyen de plaques ou de rouleaux gravés en relief et chauffés : *Je faisais quelques pas du prie-Dieu aux fauteuils en velours frappé* (Proust). || **2.** *Temps frappé,* en musique,

celui qui est accentué et marqué par un son. || *Accent, ton frappé,* en phonétique, accent, ton émis avec une intonation dure. || **3.** Refroidi dans la glace : *Une bouteille de champagne frappé. Il ne prenait jamais de champagne, mais buvait de l'asti, non mousseux, non frappé, pas même frais, un peu chambré...* (Martin du Gard). || **4.** *Pop.* Fou : *Laisse-le, il est complètement frappé.*

◆ **frappé** n. m. (XX^e s.). En chorégraphie, battement du pied de la jambe qui travaille contre la cheville de la jambe de position.

frappe-devant [frapdəvɑ̃] n. m. invar. (de *frappe,* forme du v. *frapper,* et de *devant ;* 1^er nov. 1872, *Revue des Deux Mondes*). Gros marteau à long manche dont se servent les forgerons. (On dit aussi MARTEAU À FRAPPER DEVANT.)

frappement [frapmɑ̃] n. m. (de *frapper ;* XIII^e s., Mathieu de Gand, au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Action de frapper : *Il prit la chandelle et la posa sur la cheminée avec un frappement si violent que la mèche faillit s'éteindre* (Hugo). *Ses défis du menton, ses frappements du pied...* (Montherlant). || **2.** Bruit produit par ce qui frappe : *Des frappements sourds qui étaient des coups de canon* (Hugo). *Verlaine, avec les siens, s'éloignait, dans un frappement pénible de galoches et de gourdin* (Valéry). *J'entends comme un léger frappement mat* (Pourrat).

• SYN. : **1** *battement, choc ;* **2** *claquement, coup.*

frapper [frape] v. tr. (de l'onomatop. *frap-*, marquant un choc violent et rapide ; fin du XII^e s., *Aliscans,* écrit *fraper* [*frapper,* XIV^e s.], aux sens I, 1-2 [en musique, XX^e s. ; *frapper à mort,* 1756, Voltaire] ; sens I, 3, av. 1704, Bossuet [*frapper les trois coups,* 1865, Littré ; *frapper un grand coup,* 1872, Larousse — *frapper le coup,* même sens, 1647, Corneille] ; sens I, 4, 1608, M. Régnier ; sens I, 5, 1665, Boileau [*frapper les échos,* 1820, Lamartine] ; sens I, 6, 1636, Monet [*un vers bien frappé,* av. 1778, Voltaire ; *être frappé au coin de,* 1865, Littré — *frappé au bon coin,* av. 1772, Piron] ; sens I, 7, 1690, Furetière ; sens I, 8, 1678, Guillet [pour un hameçon, XX^e s.] ; sens I, 9, 1835, Acad. [*frapper de glace,* 1826, BrillatSavarin] ; sens II, 1, 1670, Bossuet [« infliger à quelqu'un une peine, une sanction, un châtiment », 1656, Pascal] ; sens II, 2, 1835, Acad. [*jugement frappé d'appel,* 1872, Larousse] ; sens III, 1, 1640, Corneille ; sens III, 2, 1580, Montaigne [*être frappé de,* v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens III, 3, 1669, Racine [« bouleverser profondément », 1669, Boileau]).

I. 1. Atteindre quelqu'un ou quelque chose d'un ou de plusieurs coups, portés plus ou moins violemment : *Repousser et frapper un agresseur. Il a été frappé et dévalisé. Frapper quelqu'un avec la main. On l'a surpris en train de frapper brutalement son chien. Frapper la table avec le poing. Frapper la terre du pied. Du bout de ma canne je frappe rêveusement le sol* (Duhamel). || *Spécialem.* En musique, heurter avec décision les touches d'un clavier ou un instrument à percussion : *Frapper les cymbales.* || **2.** Atteindre un être animé d'un ou de plusieurs coups portés avec une arme quelconque : *Frapper quelqu'un avec un instrument tranchant. Les conjurés frappèrent César de leurs poignards. Frapper quelqu'un au cœur. Frapper du glaive celui qui nous en veut frapper est chose légitime* (Chateaubriand). || *Frapper à mort,* blesser mortellement. || **3.** Avec un complément d'objet désignant le coup lui-même, donner, appliquer, assener : *Nous entendîmes des coups frappés avec le marteau de la porte* (France). || *Frapper les trois coups,* au théâtre, frapper trois fois dans les coulisses pour avertir que la représentation va commencer. || Fig. *Frapper un grand coup,* faire une chose importante et qui doit étonner, ou employer des moyens décisifs pour parvenir à ses fins. || **4.** *Spécialem.* et *class.* En parlant d'une horloge, sonner : *L'horloge du palais vint à frapper onze heures* (M. Régnier). || **5.** En parlant d'un objet en mouvement, d'un projectile, d'un agent physique, heurter une personne, une chose, rencontrer une surface : *La balle l'a frappé en pleine tête. La pelote lancée par le joueur frappe le fronton. Le pare-brise de la voiture est frappé par la pluie. Les rayons du soleil qui frappent le mur ;* et au fig. : *Tu comptais pour rien que ta flèche empoisonnée traversât cette enfant pourvu qu'elle me frappât derrière elle* (Musset). || Littér. *Frapper les échos,* en parlant d'un son, retentir, résonner : *Tout à coup des accents inconnus à la terre | Du rivage charmé frappèrent les échos* (Lamartine). *Elle écoute. Un bruit sourd frappe les sourds échos* (Hugo). || **6.** *Frapper de la monnaie, des médailles,* y produire les empreintes sur les deux faces, à l'aide des coins et du balancier ou de la presse monétaire : *Une pièce frappée à l'effigie de Louis XIV ;* et par extens. : *Il est d'usage immémorial, chez tous les peuples, de frapper sur les monnaies la portraiture du prince régnant* (Karr). || Fig. *Un vers bien frappé,* un vers dont le sens est plein et la facture, la forme particulièrement heureuse. || Littér. *Être frappé au coin de,* laisser voir la marque de : *Un ouvrage frappé au coin du génie, au coin du bon sens.* || **7.** *Frapper la toile,* donner au passage de la navette le coup qui resserre les fils de la trame. || **8.** *Frapper un cordage, une manœuvre,* dans la marine, l'assujettir à un endroit fixe. || *Frapper un hameçon,* l'assujettir sur un bas de ligne, l'empiler. || **9.** Refroidir rapidement un vin en le mettant dans le seau à glace ou au réfrigérateur (autref. FRAPPER DE GLACE) : *Frapper du champagne. Il commandait le repas avec une science raffinée, mais mangeait un peu trop, et surtout buvait, faisant chambrer les vins qui doivent l'être, frapper ceux qui exigent d'être dans la glace* (Proust).

II. 1. Atteindre une personne de quelque mal (la maladie, la mort, le malheur, une épreuve, etc.) : *J'hésiterai, je crois, | À le frapper des maux qui rongèrent mes jours* (Vigny). *Être frappé de mort subite, de cécité. Une famille durement frappée par le sort. Nous regardons tranquillement et sans émotion les injustices qui ne nous frappent point* (La Rochefoucauld). *On dirait qu'un présage est là pour le frapper* (Lamartine). || *Spécialem.* Infliger à quelqu'un une peine, une sanction, un châtiment : *En les frappant* [les religieux], *on crut frapper l'Église* (France). *Et maintenant que la société vous a frappés, vous vous sentez tous des droits contre elle* (Gide). *La première fois que ce fléau apparaît dans l'histoire, c'est pour frapper les ennemis de Dieu* (Camus). *Être frappé d'indignité nationale, d'interdiction de séjour.* || **2.** Soumettre quelqu'un ou quelque chose à une obligation, à une charge financière : *Frapper un produit d'une taxe. Un domaine frappé d'une hypothèque.* || *Jugement frappé d'appel,* dont on demande la réformation en appel.

III. 1. Produire une impression vive et soudaine sur la vue, sur l'ouïe : *Frapper les yeux, les regards, la vue, l'oreille, les oreilles. Tous les secrets de la nature gisent à découvert et frappent nos regards chaque jour* (Gide). *Quoi ! toujours les plus grandes merveilles, | Sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles ?* (Racine). || **2.** S'imposer avec force à quelqu'un, solliciter son attention, susciter son intérêt : *Frapper quelqu'un, frapper l'attention, l'esprit, l'imagination de quelqu'un. Ses minarets et ses dômes me frappèrent agréablement au premier coup d'œil* (Chateaubriand). *Je lui trouvai je ne sais quoi d'éloquent qui me frappa* (Michelet). *Je fus frappé par l'aspect d'une énorme affiche rouge* (Nerval). *Ce qui me frappe dans Victor Hugo, c'est une puissance vitale incomparable. Puissance vitale, c'est-à-dire longévité et capacité de travail combinées ; longévité multipliée par capacité de travail* (Valéry). *J'avais une grande facilité de parole qui avait frappé tous mes maîtres* (Mauriac). || *Être frappé de,* constater avec étonnement : *Je suis chaque jour plus frappé de mon ignorance des détails les plus élémentaires de la vie pratique* (Bernanos). || **3.** *Spécialem.* Affecter vivement quelqu'un en provoquant un état émotif soudain : *Frapper quelqu'un de stupeur. Frapper l'accusé d'une terreur qui réagirait sur l'auditoire* (Hugo). || Bouleverser profondément : *Cette mort l'a beaucoup frappé.*

• SYN. : **I, 1** *battre, cogner* (pop.), *heurter, rosser* (fam.), *taper* (fam.) ; **2** *blesser, cribler, embrocher, transpercer* ; **3** *donner, porter* ; **5** *atteindre, choquer, percuter, ricocher, tomber sur.* || **II, 1** *s'abattre sur, affecter, affliger, éprouver, toucher ; châtier, condamner, punir.* || **III, 2** *attirer, captiver, étonner, retenir, saisir ;* **3** *bouleverser, commotionner, émouvoir, empoigner, remuer, retourner, secouer, toucher, troubler.*

◆ v. tr. ind. (1674, Boileau). Class. *Frapper à,* s'approcher de, atteindre à : *Maintenant* [...] | *Que mon âge, amoureux de plus sages plaisirs,* | *Bientôt s'en va frapper à son neuvième lustre* (Boileau).

◆ v. intr. (v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans* [*frapper comme un sourd,* 1690, Furetière ; *frapper devant,* XXe s. ; *frapper à la porte,* 1611, Cotgrave — *frapper,* 1668, Molière ; *frapper aux huys,* même sens, av. 1525, G. Cretin ; *frapper à la tête,* XXe s. ; *frapper du pied,* 1646, Rotrou]). Donner un coup, des coups : *Frapper dans ses mains. Frapper à tort et à travers, à bras raccourcis. Frapper sur un tambour, contre une cloison. Frapper du poing sur la table.* || Fam. *Frapper comme un sourd,* donner des coups avec un acharnement particulier. || *Frapper devant,* se placer devant l'enclume et frapper la pièce, sur les indications du forgeron, avec un lourd marteau à bras. || *Frapper à la porte,* ou, absol., *frapper,* demander à entrer en donnant quelques coups discrets : *Les rois égarés à la chasse frappaient, au milieu de la nuit, à la porte des vieilles abbayes* (Chateaubriand). *Ouvrez-moi cette porte où je frappe en pleurant* (Apollinaire). [Il] *levait le lourd marteau de la poterne basse et frappait timidement (Daudet).* || Fig. *Frapper à toutes les portes, frapper à la bonne porte,* v. PORTE. || *Frapper à la tête,* réprimer une révolte, une sédition en frappant les chefs du mouvement. || *Frapper du pied,* manifester son impatience ou sa colère en frappant le sol du pied : *Ses traits se contractaient, elle frappait du pied* (Mérimée).

• SYN. : *cogner, tambouriner, taper* (fam.).

◆ **se frapper** v. pr. (sens 1, 1664, Racine [*se frapper la poitrine,* av. 1841, Chateaubriand] ; sens 2, 1865, Littré [*ne pas se frapper,* XXe s.]). **1.** Se donner des coups à soi-même. || Fig. *Se frapper la poitrine,* regretter vivement quelque chose dont on se considère comme responsable : *S'il lui arrivait malheur, tu pourrais te frapper la poitrine* (Mauriac). || **2.** S'inquiéter, s'émouvoir outre mesure, céder au pessimisme : *Un malade qui se frappe beaucoup. Je voudrais que tu eusses la bonté de me faire voir celles des indulgentes beautés qui ont eu l'obligeance de se frapper pour moi* (Gautier). || Fam. *Ne pas se frapper,* ne pas s'émouvoir facilement, « ne pas s'en faire ».

• SYN. : **2** *se tourmenter, se tracasser.*

frappeur, euse [frapœr, -øz] n. (de *frapper ;* XVe s., *Dict. général* [« personne qui aime frapper », 1872, Larousse]). Personne qui frappe, donne des coups ; personne qui aime frapper : *Toute la maison tremblait sous les coups du frappeur furieux* (France).

◆ **frappeur** n. m. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1858, d'après Littré, 1877). **1.** Aide-forgeron qui frappe, au marteau à frapper devant, les pièces maintenues sur l'enclume par le forgeron. || **2.** *Frappeur de gaze,* ouvrier qui fait, à l'emporte-pièce, des dessins à jour dans la gaze.

◆ adj. m. (1865, Littré). *Esprits frappeurs,* esprits des morts, qui, selon les spirites, répondent aux questions en frappant un certain nombre de coups : *L'autre matin, Sardou* [...] | *Convoqua les esprits frappeurs* (Banville).

frasage [frazaʒ] n. m. (de *fraser ;* 1865, Littré). Action de fraser la pâte.

frase [fraz] n. f. (déverbal de *fraser ;* 1690, Furetière). Outil d'acier, en forme de racloir, avec lequel le boulanger racle le pétrin.

fraser [fraze] ou **fraiser** [frɛze] v. tr. (emploi spécialisé de l'anc. franç. *fraiser, fraser,* dépouiller de son enveloppe, écosser, peler [v. FRAISE 2] ; 1680, Richelet, écrit *fraiser ; fraser,* 1730, Savary des Bruslons). Briser la pâte en la séparant par des pétrissages faits à l'aide de la paume de la main.

frasque [frask] n. f. (ital. *frasche,* balivernes, plur. de *frasca,* proprem. « branche qu'on a coupée d'un arbre » et spécialem. « gluau », déverbal d'un anc. terme issu du lat. pop. **fraxicare,* rompre, dér. de **fraxum,* lat. class. *fractum,* supin de *frangere,* briser, rompre ; XVe s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1581, Froumenteau). **1.** *Class.* Mauvais tour joué à quelqu'un ; acte hostile ou indélicat : *Malheureux que je suis d'avoir dessous ce masque* | *Été, sans y penser, te faire cette frasque* (Molière). || **2.** Écart de conduite, infidélité ; acte extravagant fait avec éclat : *Ces frasques, comme les appelait le sévère premier clerc, aidèrent Oscar à supporter l'existence* (Balzac). *Le pauvre Profitendieu, qui m'a mis lui-même au courant de cette frasque, s'en montrait d'abord extrêmement affecté* (Gide). *Vous croyez vraiment, commandant, qu'elle est au courant des frasques de son mari ?* (Vercel).

• SYN. : **2** *extravagance, folies, fredaine* (fam.), *incartade, inconduite.*

frater [fratɛr] n. m. (mot lat. signif. « frère » ; av. 1549, Marguerite de Navarre, au sens I [« frère lai employé aux travaux domestiques », 1872, Larousse] ; sens II, 1649, *Variétés historiques*).

I. *Vx* et *fam.* Moine. || *Spécialem.* Frère lai employé aux travaux domestiques.

II. *Vx.* Barbier chirurgien : *Il ferait bien mieux d'étudier sa médecine, ce frater de village* (Daudet). *Il portait au flanc une cicatrice assez visible, qui était sans doute plutôt due au bistouri de quelque frater qu'au poignard de Brutus* (H. de Régnier).

fraternel, elle [fratɛrnɛl] adj. (dér. savant du lat. *fraternus,* fraternel, de frère, de *frater,* frère ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 3 ; sens 1, XVIe s., *Coutumier général ;* sens 2, v. 1361, Oresme [« qui exprime des sentiments existant normalement entre frères et sœurs », 1791, Brunot]). **1.** Qui est propre à des frères et à des sœurs, au lien de parenté qui les unit : *C'est vous que j'aimais d'un amour fraternel, d'un amour pur. C'est vous que j'aimais comme une sœur* (Martin du Gard). || **2.** Qui est propre à des personnes unies comme frères et sœurs : *Une amitié fraternelle. Un partage fraternel.* || Qui exprime des sentiments existant normalement entre frères et sœurs : *L'Océan m'a parlé d'une voix fraternelle* (Heredia). *Le beau visage, que je distingue à peine, est affectueux, vraiment fraternel* (Duhamel). || **3.** *Spécialem.* Se dit des liens qui unissent les chrétiens comme membres de la même communauté : *Un acte de charité fraternelle* (Claudel).

• SYN. : **2** *affectueux, amical, tendre.*

fraternellement [fratɛrnɛlmɑ̃] adv. (de *fraternel ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** En frères, d'une manière fraternelle : *S'aimer fraternellement. Vivre fraternellement avec quelqu'un.* || **2.** Se dit entre membres d'une même organisation : *Fraternellement vôtre.*

fraternisation [fratɛrnizasjɔ̃] n. f. (de *fraterniser ;* 1792, Brunot). Action de fraterniser : *Les méfiances une fois excitées, on oublia tout : la fraternisation fut mise de côté* (Proudhon). *L'effacement des frontières et la fraternisation des peuples* (Romains).

• SYN. : *amitié, entente, réconciliation.* — CONTR. : *désaccord, haine, hostilité, inimitié.*

fraternisé, e [fratɛrnize] adj. (part. passé de *fraterniser ;* 1872, Larousse). *Vers fraternisés* (ou *fratrisés*), couple de vers tels que le début du second rime avec la fin du premier. (Ex. : *Dieu gard' ma maîtresse réGENTE* | GENTE *de corps et de faÇON* | SON *cœur tient le mien dans sa* TENTE | TANT *et plus d'un ardent frisson* [Marot].)

fraterniser [fratɛrnize] v. intr. (de *fratern[el]* ; 1548, Th. Sebillet, au sens de « être en accord formel » [pour deux vers] ; sens actuel, av. 1563, La Boétie [comme v. pr. ; comme v. intr., 1690, Furetière — en parlant de soldats, fin du XVIIIe s., Brunot]). Faire acte de fraternité, de concorde ; se manifester des sentiments mutuels d'amitié, de sympathie : *Sorte de terrain neutre où les gamins français fraternisent avec les enfants maures* (Fromentin). || *Spécialem.* En parlant de soldats, refuser de se battre et faire cause commune avec ceux qu'ils devraient combattre : *Que seulement, sur*

un seul point des lignes, les troupes ennemies fraternisent, et la contagion gagnera aussitôt comme une traînée de poudre ! (Martin du Gard). *Des troupes qui fraternisent avec des manifestants.*

• SYN. : *s'entendre, sympathiser.* — CONTR. : *se brouiller, se déchirer, se fâcher, se quereller, se haïr ; se battre, se combattre, guerroyer.*

fraternitaire [fratɛrnitɛr] adj. (de *fraternit[é]* ; 1855, Baudelaire [1842, *Revue des Deux Mondes,* comme n. m., au sens de « celui qui appartient à une secte prônant la fraternité »]). *Vx.* Relatif aux liens de fraternité existant entre les hommes : *« Presque tous nos malheurs nous viennent de n'avoir pas su rester dans notre chambre », dit un autre sage, Pascal, je crois, rappelant ainsi dans la cellule du recueillement tous ces affolés qui cherchent le bonheur dans le mouvement et dans une prostitution que je pourrais appeler fraternitaire, si je voulais parler la belle langue de mon siècle* (Baudelaire).

fraternité [fratɛrnite] n. f. (lat. *fraternitas,* parenté entre frères, parenté entre peuples, de *fraternus* [v. FRATERNEL] ; v. 1155, Wace, au sens 3 [*fraternité d'armes,* 1764, Voltaire] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, v. 1206, Guiot de Provins ; sens 4, XX^e s.). **1.** Lien de parenté entre frères et sœurs. (Rare.) || Sentiments d'affection qui existent normalement entre frères ou entre frères et sœurs (rare) : *Peut-être ces causes réunies me privèrent-elles des douceurs de la fraternité ?* (Balzac). || **2.** Lien qui devrait unir tous les hommes considérés comme les membres d'une seule et même famille : *Un jour viendra où toutes les guerres se dissoudront dans la fraternité des races* (Hugo). *La fraternité ne peut s'établir que par la justice* (Proudhon). || **3.** Lien entre personnes qui appartiennent à une même organisation, au même milieu, servent la même cause, etc. : *Fraternité des arts ! union fortunée ! | Soirs dont le souvenir, même après mainte année, | Charmera le vieillard !* (Sainte-Beuve). *Les persécutions se trahissent elles-mêmes en fondant des fraternités* (Montherlant). *La fraternité chrétienne.* || *Fraternité d'armes,* liens entre deux chevaliers qui s'étaient promis aide mutuelle en toute occasion ; liens d'affection que nouent des hommes qui ont combattu côte à côte. || **4.** Nom donné à certaines communautés religieuses (Petits Frères de Jésus, de Charles de Foucauld, tertiaires franciscains, dominicains, carmélitains).

fraticelles [fratisɛl] n. m. pl. (ital. *fraticello* [plur. *fraticelli*], jeune moine, frère mineur, dimin. de *frate,* moine, anciennement « frère », lat. *frater,* frère ; 1758, Saint-Foix). Religieux de l'ordre franciscain attachés à la pauvreté stricte, dont certains se rebellèrent contre l'Église (XIII^e-XVI^e s.) : *Les innombrables sectes communistes du Moyen Âge (pauvres de Lyon, bégards, bonshommes, fraticelles, humiliés, pauvres évangéliques), sectateurs de l'Évangile éternel, furent en effet les vrais disciples de Jésus* (Renan).

1. fratricide [fratrisid] n. m. (bas lat. *fratricidium,* meurtre du frère, de *frater, -tris,* frère, et de *caedere,* frapper, abattre, tuer ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *fratrecide ; fratricide,* XV^e s.). Acte qui consiste à tuer son frère ou sa sœur : *Pierre Calas, accusé d'un fratricide* (Voltaire). *Viens-tu du fratricide et sors-tu de l'inceste, | Comme le dit Moïse ?* (Hugo).

• REM. Blâmé par Vaugelas (« Ceux qui disent *fratricide* parlent mal ») et écarté par l'Académie en 1704, *fratricide* est cependant admis par Chapelain et par Th. Corneille dans la phrase : *L'empire de Rome commença par un fratricide.*

2. fratricide [fratrisid] adj. et n. (lat. *fratricida,* celui qui a tué son frère, de *frater, -tris,* et de *caedere* [v. l'art. précéd.] ; 1458, *Mystère du Vieil Testament*). Qui a tué son frère ou sa sœur : *Un prince fratricide. Caïn le fratricide.*

◆ adj. (11 avr. 1871, *Journ. officiel*). Qui oppose les membres d'une même communauté, des êtres qui devraient se considérer comme frères : *Je voudrais parfois me mettre à genoux pour la supplier* [l'Europe] *de ne pas se diviser par des jalousies fratricides* (Renan). *Des luttes fratricides.*

fratrie n. f. V. PHRATRIE.

fratrisé, e [fratrize] adj. (dér. savant du lat. *frater, -tris,* frère ; XX^e s.). *Vers fratrisés,* syn. de *vers* FRATERNISÉS.

fraudatoire [frodatwar] adj. (dér. savant de *frauder,* d'après le lat. impér. *fraudatorius,* qui concerne les friponneries, dér. du lat. class. *fraudator,* celui qui trompe, fripon, de *fraudatum,* supin de *fraudare* [v. FRAUDER] ; 1930, Larousse). Qui procède de la fraude.

fraude [frod] n. f. (lat. *fraus, fraudis,* mauvaise foi, tromperie, fourberie, perfidie, dommage, détriment, action délictueuse, crime ; 1255, A. Thierry, écrit *fraulde* [*fraude,* v. 1283, Beaumanoir], au sens 1 ; sens 2, 1682, Kuhn [en droit civil, 1690, Furetière ; *fraude fiscale,* XX^e s. — *fraude,* même sens, av. 1778, J.-J. Rousseau ; *fraude à la loi,* XX^e s.]). **1.** *Class.* Action de tromper, d'abuser autrui ; mauvaise foi : *Des rois de Syrie et ceux d'Égypte, acharnés les uns contre les autres, ne songeaient qu'à se ruiner mutuellement ou par la force ou par la fraude* (Bossuet). *Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude* (Molière). || **2.** Acte malhonnête par lequel on cherche à tromper d'autres personnes, en contrevenant ou en favorisant la contravention aux règlements, et qui est puni par la loi : *Fraudes dans la vente des marchandises. Les inspecteurs de la répression des fraudes. Fraude électorale. Fraudes dans les examens et concours publics. Ils faisaient des réflexions sur* [...] *la cherté des vivres, les fraudes du commerce* (Flaubert). || *Spécialem.* En droit civil, acte accompli dans l'intention de porter atteinte aux droits ou aux intérêts d'autrui : *Fraude à l'encontre des héritiers réservataires.* || *Fraude fiscale,* ensemble des agissements ou des dissimulations, accomplis même sans intention frauduleuse, qui ont pour conséquence de mettre obstacle à l'application des lois fiscales : *Fraude au préjudice de l'administration des Douanes.* || *Fraude à la loi,* le fait de tourner la loi dans un contrat ou de chercher à en éluder l'application, et qui est parfois sanctionné de nullité par la loi.

• SYN. : 2 *escroquerie, falsification, resquille* (pop.), *tricherie.*

◆ **En fraude** loc. adv. (sens 1, 1865, Littré ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** En contrevenant aux règlements ; en essayant de léser l'État ou les particuliers : *Passer de l'or, des marchandises en fraude. Introduire en fraude, dans une salle d'examens, un dictionnaire interdit.* || **2.** *Fig.* D'une manière détournée, secrète : *Ce n'est jamais qu'en fraude que la vérité se fait jour dans un pays mal gouverné* (Dumarsais).

◆ **En fraude de** loc. prép. (1673, Molière). *Class.* En contrevenant à : [Les avocats] *s'imaginent que c'est un grand crime que de disposer* [de son bien] *en fraude de la loi* (Molière).

frauder [frode] v. tr. (lat. *fraudare,* faire tort par fraude, être coupable de fraude, user de fraude envers quelqu'un, détourner par fraude, de *fraus, fraudis* [v. FRAUDE] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, fin du XIV^e s., *Chronique de Boucicaut* [« éluder, par une fraude, le paiement de », 1690, Furetière] ; sens 3, av. 1834, Béranger). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). User de fraude, de tromperie envers autrui : *Frauder quelqu'un* (Acad., 1694). || **2.** Frustrer par une fraude un particulier, l'État, une administration : *Frauder un créancier. Frauder la douane. Frauder le fisc.* || *Par extens.* Éluder, par une fraude, le paiement de : *Frauder les droits du fisc. Frauder l'impôt.* || **3.** *Vx.* Faire passer en fraude : *Frauder du tabac.*

◆ v. intr. (av. 1865, Proudhon). Se rendre coupable de fraudes : *Être surpris à frauder dans un examen. Frauder sur le lait, le vin.*

• SYN. : *resquiller* (fam.), *tricher, truander* (arg. scol.).

fraudeur, euse [frodœr, -øz] adj. et n. (de *frauder ;* 1340, Varin, comme adj., au sens de « de mauvaise qualité » [pour une étoffe] ; comme n., au sens actuel, 1549, R. Estienne). Qui se rend coupable de fraude : *On y mettait un factionnaire pour empêcher les fraudeurs* (Mérimée).

• SYN. : *resquilleur* (fam.), *tricheur.*

frauduleusement [frodyløzmɑ̃] adv. (de *frauduleux ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris*). De façon frauduleuse : *Une profusion de lièvres pris frauduleusement au collet* (Chevallier). *Des marchandises introduites frauduleusement.*

● SYN. : *illégalement, illicitement.* — CONTR. : *légalement, licitement.*

frauduleux, euse [frodylø, -øz] adj. (bas lat. jurid. *fraudulosus,* frauduleux, de *fraus, fraudis* [v. FRAUDE] ; v. 1361, Oresme, au sens 3 [*banqueroute frauduleuse,* 1675, Kuhn] ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2 et 4, 1764, Voltaire). **1.** *Class.* Qui est porté à la fraude, à la tromperie : *Pendant qu'il* [Adam] *s'endormait* [...], *le serpent frauduleux* [...] *fit couler* [...] *le venin subtil et délicat de la vaine gloire* (Bossuet). || **2.** *Vx.* Qui est faux, trompeur : *Ces affreuses et frauduleuses sous-jupes en crinoline* (Balzac). *Des écrits frauduleux.* || **3.** Qui est entaché de fraude : *Trafic frauduleux. Marché frauduleux.* || *Banqueroute frauduleuse,* celle où le failli a détourné ou dissimulé une partie de l'actif, soustrait ses livres, etc. || **4.** *Banqueroutier frauduleux,* commerçant reconnu coupable d'une banqueroute frauduleuse.

● SYN. : **3** *illégal, illicite.* — CONTR. : **3** *légal, licite.*

fraxinelle [fraksinɛl] n. f. (lat. médiév. *fraxinella* [XV[e] s.], du lat. class. *fraxinus,* frêne ; 1564, Liébault). Plante de la famille des rutacées, appelée aussi *dictame,* et dont une espèce, la *fraxinelle blanche,* croît dans les régions montagneuses de l'Europe australe et de l'Asie tempérée : *À droite, montaient les fraxinelles légères* (Zola).

fraxinus [fraksinys] n. m. (mot lat. signif. « frêne » ; 1872, Larousse). Nom scientifique du frêne.

frayage [frɛjaʒ] n. m. (de *frayer* 1 ; milieu du XX[e] s.). Terme employé en psychophysiologie pour traduire l'allem. *Bahnung,* qui désigne le fait que le passage d'un influx nerveux dans les voies nerveuses est rendu plus facile par la répétition.

frayant, e [frɛjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *frayer* 2 ; 1668, La Fontaine). *Class.* Qui occasionne des frais : *L'un alléguait que l'héritage | Était frayant et rude* (La Fontaine).

fraye [frɛj] n. f. (déverbal de *frayer* 1 ; début du XX[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Petite rainure ménagée sur une lame de couteau, près du dos. || **2.** Dans les travaux publics, dégradation de grande longueur produite sur les voies par le passage des roues des véhicules.

frayé, e [frɛje] adj. (part. passé de *frayer* 1 ; v. 1360, Froissart). *Vx.* Rendu praticable par le cheminement : *Prends la première route un peu frayée que tu trouveras là sur ta droite* (Stendhal).

frayement [frɛjmɑ̃] n. m. (de *frayer* 1 [v. ce mot] ; XIV[e] s., écrit *froiement,* au sens de « froissement, bris » ; v. 1560, Paré, écrit *frayement,* au sens de « frottement » [d'une plaie, etc.] ; sens actuel, 1872, Larousse). Érythème causé par le frottement, qui apparaît à la partie interne et supérieure des membres de certains animaux.

1. frayer [frɛje] v. tr. (lat. *fricare,* frotter, polir, étriller ; v. 1155, Wace, écrit *froier* [*fraier,* XIII[e] s., Schlessinger ; *frayer,* XIV[e] s.], au sens 1 [en parlant d'un cervidé, v. 1354, *Modus ;* « excorier par frottement », 1606, Nicot ; *frayer des pièces d'or,* 1757, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, v. 1360, Froissart [« ouvrir une voie, un passage en écartant les obstacles », 1690, Furetière ; au fig., XVI[e] s., Littré]). [Conj. **2 b.**] **1.** *Vx.* Frotter. || *Spécialem.* En parlant d'un cervidé, frotter son bois pour en détacher la peau velue qui le couvre : *Le cerf fraye sa tête aux arbres.* || Excorier par frottement : *Cheval frayé aux ars.* || *Frayer des pièces d'or,* les user par le frottement, afin de bénéficier des parties qu'on en détache. || **2.** *Frayer un couteau, un canif,* faire une rainure sur la lame, près du dos. || **3.** Tracer un chemin, le rendre praticable en y passant. || *Par extens.* Ouvrir une voie, un passage en écartant les obstacles : *Quand la duchesse se sentait fatiguée, ils voyaient M. de Guermantes se lever, lui passer lui-même son manteau en arrangeant ses colliers pour qu'ils ne se prissent pas dans la doublure, et lui frayer un chemin jusqu'à la sortie avec des soins empressés* (Proust). *Des chaises sont brandies, la police se fraye un chemin* (Camus) ; et au fig. : *La pioche des démolisseurs fraye la route de l'avenir* (Duhamel). || Fig. *Frayer la voie, la route à quelqu'un, à quelque chose,* faciliter la tâche de quelqu'un, permettre la réalisation de quelque chose.

◆ v. intr. (sens 1 [parce que, souvent, la femelle du poisson frotte son ventre sur les bas-fonds, etc., pour faciliter la ponte des œufs], début du XIV[e] s. [pour le mâle, v. 1560, Paré] ; sens 2, fin du XVII[e] s., Saint-Simon [en emploi absolu, début du XX[e] s.]). **1.** En parlant de la femelle du poisson, déposer ses œufs ; en parlant du mâle, féconder les œufs : *Le temps où les poissons fraient.* || **2.** Fig. *Frayer avec quelqu'un,* le fréquenter de façon habituelle, avoir avec lui des relations d'amitié : *Son étonnement qu'un homme* [...] *qui n'avait ni fonctions officielles, ni illustration d'aucune sorte, frayât avec le chef de l'État* (Proust). *Je restai à la Brévine près de trois mois, sans frayer avec personne* (Gide). || *Absol.* Entrer en relation, se lier : *Les autres gens d'ici ne l'aimaient guère ; il était de caractère ombrageux et ne frayait pas volontiers* (Gide). *Élisabeth détestait qu'on fraye, elle méprisait « les autres »* (Cocteau).

● SYN. : **2** *fréquenter, voisiner.*

2. frayer [frɛje] v. tr. (de l'anc. franç. *frait, fret,* dépense, frais [v. FRAIS 2] ; 1260, Godefroy, écrit *fraier ; frayer,* v. 1360, Froissart). [Conj. **2 b.**] *Class.* Payer, dépenser : *Il est juste de payer* [= rembourser] *ce qu'on a frayé et déboursé pour nous* (Furetière, 1690).

frayère [frɛjɛr] n. f. (de *frayer* 1 ; 1829, Boiste). Lieu où les poissons fraient : *Elles* [les carpes] *attendaient dans des bassins le retour des journées tièdes, l'instant de revenir, pour la ponte et la fécondation, dans les frayères aux fonds herbus* (Genevoix).

frayeur [frɛjœr] n. f. (lat. *fragorem,* accus. de *fragor,* fracture, bruit, craquement [d'une chose qui se brise], bruit éclatant, fracas, du radical de *frangere,* briser, rompre ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *freiur,* au sens de « bruit, tapage » ; sens actuel [par rapprochement avec l'anc. v. *esfreer,* v. EFFRAYER], v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *freor* [*frayeur,* v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans*]). Effroi soudain et passager, causé par un danger réel ou supposé : *Quelle singulière frayeur me saisit !* (Musset). *Je me sentais trembler de frayeur devant ce regard* (Bernanos).

● SYN. : *affolement, épouvante, panique, peur, terreur.* — CONTR. : *impassibilité, quiétude, sang-froid, sérénité.*

frayoir [frɛjwar] n. m. (de *frayer* 1 [v. ce mot] ; v. 1354, *Modus,* écrit *freour* [*froieour,* v. 1387, G. Phébus ; *frayoir,* milieu du XVI[e] s., Ronsard], au sens de « lieu où les cerfs vont frotter leurs bois contre les arbres » ; sens 1, 1865, Littré ; sens 2, 1930, Larousse). **1.** Marque faite par le cerf aux baliveaux contre lesquels il a frotté ses bois. || **2.** L'arbre lui-même où il a frayé sa tête.

frayure [frɛjyr] n. f. (de *frayer* [v. ce mot] ; XV[e] s., écrit *froiure,* au sens de « partie frottée » ; sens actuel, 1611, Cotgrave, écrit *frayeure* [*frayure,* fin du XVII[e] s.]). Action du cerf qui frotte sa tête contre les arbres pour débarrasser ses bois de la peau qui les recouvre.

fredaine [frədɛn] n. f. (de l'anc. adj. *fredain,* mauvais [XV[e] s.], empr. de l'anc. provenç. **fraidin,* scélérat [attesté seulement par sa var. *fradin,* milieu du XI[e] s.], gotique **fra-aitheis,* dissident, apostat, proprem. « qui renie le serment prêté » ; 1420, Du Cange [var. *fridaine,* v. 1310, Tobler-Lommatzsch]). *Fam.* Écart de conduite, folie de jeunesse qui ne tire pas à conséquence : *Depuis trois ans, j'ai fait valoir mes capitaux, car mes fredaines ont été restreintes* (Balzac).

● SYN. : *folies, frasque.*

fredon [frədɔ̃] n. m. (du lat. *fritinnire,* gazouiller, chanter, babiller, par l'intermédiaire de parlers méridionaux ; v. 1540, Yver, au sens I, 3 ; sens I, 1, 1546, *Palmerin d'Olive ;* sens I, 2, 1890, *Dict. général ;* sens II, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné [« réunion

de trois personnes », fin du XVIIe s., Mme de Sévigné]).

I. 1. *Class.* Terme qui désignait les ornements *ad libitum* (passages, diminutions, vocalises, roulades, etc.) que le chanteur improvisait sur un air donné : *L'un traîne en longs fredons une voix glapissante* (Boileau). || **2.** Chanson, refrain où les paroles restent souvent indistinctes : *Le long des gradins où des fredons couraient tout à l'heure en vols d'abeilles, la foule électrisée marquait la mesure avec les bras, avec la tête* (Daudet). *Le maître sortait derrière lui, son agaçant fredon à la bouche* (Genevoix). || **3.** Son, bruit plus ou moins distinct et qui évoque un fredonnement : *Des fredons de guitare arrivaient portés par la brise* (Daudet). *Elles dansent* [les mouches] *du soleil à l'ombre et leur fredon vibre comme la lumière* (Genevoix).

II. *Class.* À certains jeux (hoc, prime), réunion de trois cartes semblables dans la même main, d'où, *plaisamm.*, réunion de trois personnes : *Il n'y a pas longtemps qu'on m'avoua le fredon de l'hôtel de La Vieuville* (Sévigné).

fredonnement [frədɔnmɑ̃] n. m. (de *fredonner ;* 1546, Rabelais, au sens 1 [*les fredonnements des luths, rebecs et violons*] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Action de fredonner. || **2.** Chant de la personne qui fredonne.

• SYN. : **1** *chantonnement.*

fredonner [frədɔne] v. intr. et tr. (de *fredon ;* 1550, J. Du Bellay, au sens 1 [comme v. tr. ; comme v. intr., 1665, Boileau] ; sens 2, 1834, Balzac [comme v. intr. ; comme v. tr., av. 1553, Rabelais]). **1.** *Class.* Chanter avec des vocalises et des roulades : *Et la troupe, à l'instant cessant de fredonner, | D'un ton gravement fou s'est mise à raisonner* (Boileau) ; et transitiv. : *Allons, courage, enfants, fredonnons ce beau mois* (La Fontaine). || **2.** Chanter sans articuler les paroles et à mi-voix : *Mme Vauquer allumait le poêle, aidée par Vautrin, qui fredonnait toujours* (Balzac) ; et transitiv. : *Tout le jour, où tu veux, tu mènes tes pieds nus, | Et fredonnes tout bas de vieux airs inconnus* (Baudelaire). *Ces chantonnements de faux amateurs de musique qui éprouvent le besoin de fredonner un air qu'ils aiment en compensant l'insuffisance de leur murmure inarticulé par une mimique énergique et un air d'admiration* (Proust). *Et tous bras dessus dessous | Fredonnant des airs militaires* (Apollinaire).

• SYN. : **2** *chantonner.*

freesia [frizja] n. m. (de *Frees,* n. pr. ; 1872, Larousse, écrit *freesa ; freesia,* XXe s.). Plante bulbeuse, originaire d'Afrique du Sud, cultivée, dans le midi de la France, pour la production de fleurs coupées.

freezer [frizœr] n. m. (mot anglo-améric. signif. « glacière portative, machine à glace, congélateur », de *to freeze,* [se] geler, [se] glacer ; 1953, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Appareil de congélation pour la fabrication industrielle de la crème glacée. || **2.** Compartiment de congélation d'un réfrigérateur.

1. frégate [fregat] n. f. (ital. *fregata,* frégate [*fragata,* en napolitain], d'origine obscure ; début du XVIe s., écrit *fraguate, frégate,* au sens 1 [var. *fragate,* 1619, Jal] ; sens 2, 1678, Jal ; sens 3, 1948, Larousse ; sens 4, 1795, Jal). **1.** Au XVIe s., petit bâtiment à rames, ordinairement non ponté, peu armé, destiné aux opérations de découverte et au transport des plis. || **2.** Dans la marine de guerre à voile, bâtiment à trois mâts, plus léger que le vaisseau de ligne et plus lourd que la corvette (XVIIIe-XIXe s.) : *Mon père, officier aux armées navales, avait péri sur le pont de sa frégate* (Sainte-Beuve). *La frégate file, penchée sur le côté. On entend crier ses mâts, craquer ses voiles* (Daudet). || **3.** *Auj.* Bâtiment rapide d'escorte anti-sous-marin. || *Frégate lance-engins,* nom donné depuis 1960 à un bâtiment chargé de la protection anti-sous-marine et anti-aérienne des porte-avions. || **4.** *Capitaine de frégate,* grade des officiers de la marine nationale correspondant à celui de lieutenant-colonel dans l'armée.

2. frégate [fregat] n. f. (du précéd., à cause du vol rapide de l'oiseau [dont on a comparé la vitesse à celle du navire] ; av. 1637, A. Beaulieu). Grand oiseau palmipède des mers tropicales, au plumage noir et blanc, au vol puissant et rapide : *C'étaient des mouettes, des goélands, des frégates* (Hugo).

frégater [fregate] v. tr. (de *frégate* 1 ; v. 1680, J.-B. Colbert). Affiner les formes d'un vaisseau pour le rendre plus rapide : *Un vaisseau est frégaté quand il a des formes légèrement rentrantes.*

frégaton [fregatɔ̃] n. m. (de *frégate* 1 ; 1643, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1865, G. Esnault). **1.** Grand navire à voile latine et à rames, en usage dans la marine vénitienne au XVIe s. : *Il subit tous les navires* [...], *frégate et frégaton, felouque, polaque et tartane...* (Hugo). || **2.** *Fam.* Officier ayant le grade de capitaine de frégate.

frein [frɛ̃] n. m. (lat. *frenum,* frein, mors, bride, lien, attache ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 [*ronger son frein,* début du XVe s., Ch. d'Orléans] ; sens I, 2, v. 1265, Br. Latini [*sans frein,* av. 1869, Sainte-Beuve ; *mettre un frein à,* v. 1265, J. de Meung] ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1845, Bescherelle [*frein moteur, d'essais, aérodynamique, coup de frein, donner un coup de frein à,* XXe s.] ; sens II, 3, 1957, Robert [« personne qui joue un rôle modérateur », 31 déc. 1960, *le Monde*] ; sens II, 4-5, XXe s.).

I. 1. *Vx.* Autre nom du *mors,* partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le diriger : *Derrière lui, deux esclaves noirs arrêtaient par le frein un cheval arabe, dont les naseaux fumants et les crins épars annonçaient à la fois son naturel ardent et la frayeur que lui inspirait le bruit des vagues* (Chateaubriand). *C'était une cavale indomptable et rebelle, | Sans frein d'acier ni rênes d'or* (Barbier). || Fig. *Ronger son frein,* contenir difficilement son impatience, son irritation : *À trois pas de moi, la fille* [...] *rongeait son frein en buvant un jus de fruit* (Aymé). || **2.** *Fig.* et *littér.* Ce qui ralentit ou arrête le développement de quelque chose, ce qui est propre à limiter les excès : *Le frein de la loi, de la morale, de la religion. Quel frein pourrait d'un peuple arrêter la licence ?* (Racine). || *Sans frein,* sans limites : *Tant de désirs sans frein d'un cœur ambitieux* (Leconte de Lisle). *Les jeunes personnes de son âge ont presque toujours une imagination sans frein* (Bernanos). || *Mettre un frein à,* arrêter, contenir : *Celui qui met un frein à la fureur des flots | Sait aussi des méchants arrêter les complots* (Racine). *Obliger quelqu'un à mettre un frein à ses dépenses.*

II. 1. Nom donné, en anatomie, à certains replis muqueux ou ligaments qui limitent les déplacements d'organes : *Le frein de la langue, du prépuce.* || **2.** Dispositif utilisant des moyens divers et destiné à arrêter ou à ralentir un ensemble mécanique doué de mouvement : *Un camion aux freins puissants. Frein à patin ou à sabot. Frein à tambour ou à mâchoires. Frein à disque.* || *Frein moteur,* action du moteur dont le ralentissement freine le véhicule en s'opposant au mouvement des roues. || *Frein d'essais,* appareil permettant de mesurer la puissance développée par une machine. || *Frein aérodynamique,* dispositif placé à bord d'un avion et destiné à ralentir brusquement sa vitesse par un moyen aérodynamique. (On dit aussi AÉROFREIN.) || *Coup de frein,* action de freiner brusquement un véhicule automobile en cas de nécessité subite : *Donner un coup de frein au feu rouge.* || Fig. et fam. *Donner un coup, un bon coup de frein à,* ralentir une évolution : *Donner un coup de frein au développement de la criminalité.* || **3.** *Fig.* Tout ce qui arrête un mouvement, une évolution : *Les étiquettes ne peuvent être un frein à la hausse des prix.* || *Par extens.* Personne qui joue un rôle modérateur : *Dans ce milieu surexcité, il était, par son calme, un frein au déchaînement de la violence.* || **4.** Organe destiné à limiter ou à absorber le recul des bouches à feu : *Frein oléopneumatique.* || **5.** *Frein d'écrou,* dispositif empêchant un écrou de serrage, qui assemble divers éléments, de se desserrer.

• SYN. : **I, 2** *borne, digue, limite.*

freinage [frɛnaʒ] n. m. (de *freiner ;* fin du XIXe s., au sens 1 [au fig., 18 oct. 1961, *le Figaro*] ; sens 2, XXe s. [*freinage intégral,* 1930, Larousse]). **1.** Action de freiner, de ralentir la vitesse d'une machine ou d'un ensemble d'organes en mouvement : *Freinage de réglage, freinage d'arrêt. L'alternance d'accélérations brusques et de freinages brutaux n'est pas le propre d'un bon conducteur ;* et au fig. : *Le freinage d'un processus de transformation de la société.* || **2.** Système de freins : *Freinage électromagnétique.* || *Freinage intégral,* freinage dont la commande agit sur les quatre roues d'un véhicule.

freination n. f. V. FRÉNATION.

freindre v. intr. V. FRAINDRE.

freiner [frɛne] v. tr. (de *frein ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *frener* [*freiner,* XXe s.], au sens 2 ; sens 1, fin du XIXe s. [écrit *freiner*]). **1.** Ralentir ou arrêter le mouvement d'un corps au moyen d'un frein : *Un système qui permet de freiner le recul du canon.* || *Par extens.* Ralentir la progression d'une personne ou d'une chose en mouvement : *Le mauvais état des routes freinait la marche du convoi.* || **2.** *Fig.* Ralentir le développement, modérer la manifestation de quelque chose : *Freiner le développement de l'économie. Des mesures propres à freiner l'inflation, la hausse des prix. Il se promit de freiner son enthousiasme* (Lecomte). || *Par extens.* Modérer les initiatives, l'activité de quelqu'un : *Freiner les éléments les plus turbulents d'un mouvement.*

● SYN. : **2.** *contrarier, diminuer, paralyser, tempérer.*

◆ v. intr. (fin du XIXe s.). Agir sur le système de freinage (d'un véhicule, d'une machine) : *Freiner brusquement à un carrefour. Le conducteur n'a pas eu le temps de freiner.*

freineur [frɛnœr] n. m. (de *freiner ;* XXe s.). Dans les chemins de fer, agent chargé de la commande des freins de voie dans un triage.

freinte n. f. V. FRAINTE.

frelampier [frəlɑ̃pje] n. m. (du picard *frelamper,* boire avec avidité, de *lamper,* « boire », avec le préf. intensif péjor. néerl. *ver- ;* 1614, Barbier, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** *Autref.* Frère chargé d'allumer les lampes dans les couvents. || **2.** *Vx* et *fam.* Bon à rien.

frelatage [frəlataʒ] n. m. (de *frelater ;* 1655, écrit *fralatage,* et 1684, écrit *frelatage,* Bonnefons). Action de frelater ; résultat de cette action (au pr. et au fig.) : *Il n'y a plus maintenant de vrai plain-chant dans les églises ; ce sont* [...] *des frelatages plus ou moins audacieux qu'on vous présente* (Huysmans).

● REM. On a dit aussi FRELATERIE (1798, Acad. [*farlaterie,* « action de transvaser », 1609, *Chronique bordeloise*]).

frelaté, e [frəlate] adj. (part. passé de *frelater ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1700, Regnard). **1.** Se dit d'une boisson, d'une denrée qui a été falsifiée par mélange d'autres substances : *Il l'aimait aussi, lui, ce peuple dont la bouche | Hait les vins frelatés que nous lui mélangeons* (Banville). || **2.** *Fig.* Qui n'a plus rien de naturel, dont la pureté a été altérée, corrompue : *La vie frelatée de Paris* (Voltaire). *Elle avait justement la grâce frelatée, un peu fille, qui devait plaire à cette nature de gandin, et elle ne fut pas longtemps sans s'apercevoir de l'impression qu'elle produisait sur lui* (Daudet). *Une société frelatée. Des goûts frelatés.*

● SYN. : **1** *falsifié, mélangé, trafiqué ;* **2** *artificiel, corrompu, équivoque, factice, sophistiqué.* — CONTR. : **1** *pur ;* **2** *naturel.*

frelater [frəlate] v. tr. (moyen néerl. *verlaten,* transvaser ; 1515, G. Cretin, au sens de « transvaser [du vin] » ; sens 1, 1660, Oudin ; sens 2, 1546, Rabelais). **1.** Falsifier des denrées alimentaires, en particulier des boissons, en y mêlant des substances étrangères : *Frelater des vins.* || **2.** *Fig.* Faire perdre à une chose ce qu'elle a de naturel, altérer, gâter sa pureté : *Des lectures qui frelatent le goût.*

● SYN. : **1** *adultérer, dénaturer, trafiquer ;* **2** *corrompre, dépraver, falsifier, fausser, gâter.*

● REM. S'emploie surtout au participe-adjectif (v. FRELATÉ, E, adj.).

frelateur, euse [frəlatœr, -øz] n. (de *frelater ;* 1604, Pallet, au sens de « celui qui transvase le vin » ; sens moderne, 1660, Oudin). Celui, celle qui frelate du vin. (Rare.)

frêle [frɛl] adj. (lat. *fragilis,* fragile, cassant, faible, périssable, du radical de *frangere,* briser, rompre ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *fraile* [*frelle,* XIIe s. ; *fresle,* XVIe s., et *frêle,* XVIIe s., d'après *gresle, grêle,* v. GRÊLE], au sens 4 ; sens 1, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 2-3, v. 1131, *Couronnement de Louis*). **1.** Qui, du fait de sa minceur, paraît manquer de solidité, de résistance : *Un bouquet d'œillets blancs aux longues tiges frêles* (Hugo). *Son mari attendait patiemment dans sa frêle voiture* (Maupassant). *Un bateau frêle comme un papillon de mai* (Rimbaud). || **2.** Se dit d'une personne de nature débile, faible : *En voyant ces deux enfants frêles aux côtés d'une mère si magnifiquement belle...* (Balzac). *Chiquita* [...] *tira le corps par les pieds* [...] *avec plus de force que sa frêle apparence ne permettait d'en supposer* (Gautier). *La viole que frôle encore sa frêle main | Charme sa solitude et sa mélancolie* (Heredia). *Ce frêle corps tout secoué de sanglots* (Gide). || **3.** *Fig.* et *littér.* Vulnérable, délicat : *Émilie Dubois, la blonde Émilie elle-même, bien que vouée par sa frêle beauté au rôle perpétuel d'ingénue, avait des visions de fleurs d'orangers sous le châle protecteur de madame sa mère* (Daudet). *Toi qui pour consoler l'homme frêle qui souffre...* (Baudelaire). || **4.** *Fig.* Qui n'est pas solidement établi, qui est condamné à disparaître rapidement : *La frêle raison humaine. Frêles illusions. Frêle espoir.*

● SYN. : **1** *fin, grêle, menu, mince, ténu ;* **2** *délicat, fluet, malingre ;* **3** *chétif, fragile ;* **4** *éphémère, fugitif, périssable, précaire.* — CONTR. : **1** *épais, massif ;* **2** *corpulent, fort, puissant, solide ;* **3** *plantureux, robuste, vigoureux ;* **4** *ferme, solide, tenace.*

freloche [frəlɔʃ] n. f. (var. [peut-être sous l'influence de *effilocher, effiloquer*] de *freluche* [v. ce mot] ; 1399, Du Cange, écrit *freloque,* au sens de « morceau de tissu » ; écrit *freloche,* aux sens 1-2, 1834, Boiste). **1.** Poche de gaze fixée à l'extrémité d'un bâton, que les entomologistes emploient pour attraper les papillons. || **2.** Petite épuisette servant à la récolte des insectes aquatiques.

frelon [frəlɔ̃] n. m. (bas lat. *furlone* [VIe s.], cas régime de **furlo* [aussi *furslones, fursleones,* plur., VIIIe s., *Gloses de Reichenau*], francique **hurslo,* frelon ; fin du XIIe s., Marie de France, au sens 1 ; sens 2, v. 1664, La Rochefoucauld). **1.** Grosse guêpe d'Europe rousse et jaune, qui dépasse 3 cm de long et dont la piqûre est très douloureuse. || **2.** *Fig.* et *vx.* Personne incapable et envieuse, qui cherche surtout à profiter des travaux des autres : *Certes, c'est une vieille et vilaine famille | Que celle des frelons et des imitateurs* (Musset).

freluche [frəlyʃ] n. f. (var. de *farluge,* ornement vain dont se parent les femmes [XVe s., Du Cange], terme issu, par apoc. de la première syllabe, de *fanfreluche* [v. ce mot] ; 1625, Gay, au sens 1 [« chose très petite, sans consistance », 1611, Cotgrave ; sens 2, av. 1660, Saint-Amant]). **1.** Petite houppe de soie, de laine qui sort d'un bouton, d'un gland, etc. || **2.** *Vx.* Filament blanc et soyeux qui flotte dans l'air, plus souvent appelé *fil de la Vierge.*

◆ **freluches** n. f. pl. (1694, Ménage). Choses vaines, frivoles, colifichets.

freluquet [frəlykɛ] n. m. (de *freluque,* mèche de cheveux [av. 1493, G. Coquillart], var., probablem. sous l'influence de *perruque,* de *freluche* [v. ce mot] ; 1611, Cotgrave, au sens de « jeune homme bien mis » ; sens actuel, 1660, Oudin). *Fam.* Personnage léger, frivole, ne méritant aucune considération : *C'est une aimable et bonne personne, malheureusement un peu gâtée par des lectures frivoles et par la compagnie des freluquets de la capitale* (Mérimée). *Dans sa loge, hier, une demi-douzaine de jeunes freluquets sans poids* (Gide). *Je peux bien l'avouer, le prénom de ce freluquet m'était déjà tout à fait sorti de*

l'esprit (Duhamel). *Quand on le regarde* [le prince Stahremberg], *avec ses airs de freluquet qui ne pense qu'à s'amuser...* (Romains).

● Syn. : *godelureau, mirliflore.*

frémir [fremir] v. intr. (lat. pop. **fremire,* lat. class. *fremere,* faire entendre un bruit sourd, un grondement, un frémissement, un murmure, dire en frémissant, grommeler ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 4 [*frémir de,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence] ; sens 1, début du XII^e^ s., *Pèlerinage de Charlemagne* [en parlant d'un liquide qu'on chauffe, v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; sens 2, v. 1360, Froissart ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). **1.** En parlant des êtres ou des choses, être agité d'un mouvement ou d'un tremblement léger, accompagné généralement d'un bruit faible et confus : *Les rideaux frémirent comme les arbres à l'approche du tonnerre* (Vigny). *L'étang, où tout un monde effroyable pullule, | Ne voit plus sur ses joncs frémir de libellule* (Banville). *Le ciel était bleu, et, par-delà l'encadrement de la vigne vierge qui pendait au balcon de bois, les sapins tout proches, et, plus loin, les cimes déjà verdoyantes de la forêt de Saint-Germain frémissaient sous un souffle léger* (Martin du Gard). || *Spécialem.* En parlant d'un liquide qu'on chauffe, être agité d'un léger frissonnement à l'approche de l'ébullition. || **2.** *Class.* et *fig.* Produire un grand bruit, une grande agitation : *La discorde en fureur frémit de toutes parts* (Racine). || **3.** En parlant des êtres vivants, trembler très vite, convulsivement, sous l'effet du froid, de la surprise, d'une émotion : *Je me sens frémir au moindre bruit* (Fromentin). *Alors il frémissait sur sa selle, piquait son cheval* (Maupassant). *Dès qu'il s'animait, les narines de son nez busqué commençaient à frémir, des taches assombrissaient ses pommettes, et le blanc de son grand œil chevalin s'injectait d'un peu de sang* (Martin du Gard). *Ses lèvres frémissaient finement* (Duhamel). || **4.** *Fig.* Être profondément troublé, bouleversé par un sentiment très fort, une vive émotion : *Qui ne frémirait en voyant ce religieux qui vécut d'une manière si sainte douter encore de son salut à l'approche du passage terrible ?* (Chateaubriand). *Votre colère me fait frémir* (Musset). || *Frémir de* (et un nom ou un infinitif), éprouver une émotion violente sous l'effet de ou à l'idée de : *Frémir de joie, d'indignation. Frémir d'horreur. Il frémissait encore d'avoir risqué son bonheur* (Daudet).

● Syn. : **1** *frissonner, vibrer ;* **3** *grelotter, palpiter.*

frémissant, e [fremisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *frémir ;* 1480, *Dict. général,* au sens de « retentissant » ; sens 1, 1826, V. Hugo ; sens 2, 1685, Bossuet ; sens 3, 1904, P. Bourget). **1.** Qui tremble (rare) : *On gravit, charge aux reins, la frémissante échelle* (Hugo). || **2.** Troublé par l'émotion : *Alors ce fut une pluie de polissonneries à double sens qui faisaient un peu rougir la mariée, toute frémissante d'attente* (Maupassant). *Alissa m'aperçut, courut à moi, frémissante* (Gide). || **3.** Qui est prompt à s'émouvoir : *Une sensibilité frémissante.*

● Syn. : **1** *oscillant, vacillant ;* **2** *frissonnant, palpitant, tremblant.*

frémissement [fremismɑ̃] n. m. (de *frémir ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 ; sens 2, 1674, Racine ; sens 3, 1802, Chateaubriand [« frisson et bruit léger de l'eau qui va bouillir », 1690, Furetière] ; sens 4, 1636, Monet). **1.** *Class.* Agitation bruyante : *D'un ciment éternel ton Église est bâtie, | Et jamais de l'enfer les noirs frémissements | N'en sauraient ébranler les fermes fondements* (Boileau). || **2.** Mouvement, tremblement de ce qui frémit : *Ses mains tremblaient un peu d'un frémissement nerveux* (Maupassant). *Ce frémissement du cheval de pur sang, stupéfait d'abord, puis fou que son cavalier ait osé le frapper* (Montherlant). *Transmis par la terre, le frémissement des machines de l'imprimerie, régulier, maîtrisé comme celui d'un moteur de navire, les pénétrait des pieds à la tête* (Malraux). || **3.** Bruissement léger de ce qui frémit : *La cascade tonne, | D'un souffle souterrain, continu, monotone, | Tout semblable de loin aux frémissements sourds | De la corde d'un arc qui vibrerait toujours* (Lamartine). *Aucun bruit dans la forêt que le frémissement léger de la neige tombant sur les arbres* (Maupassant). || *Spécialem.* Frisson et bruit léger de l'eau qui va bouillir : *Le frémissement du samovar* (Theuriet). || **4.** *Fig.* Émotion, accompagnée souvent d'un certain tremblement physique : *Un frémissement d'impatience, de rage. Je sentis un frémissement d'amour que je n'avais jamais éprouvé* (Rousseau). *La chaleur et le frémissement de son corps...* (Gide).

● Syn. : **1** *frisson, vibration ;* **2** *bruissement, chuchotement, chuchotis, murmure.*

frênaie [frɛnɛ] n. f. (lat. pop. **fraxineta,* de *fraxinus,* frêne ; 1280, Godefroy, écrit *fragnee ; fresnaie* [d'après *fresne,* forme anc. de *frêne*], 1600, O. de Serres ; *frênaie,* XVII^e^ s.). Lieu planté de frênes.

frénateur, trice [frenatœr, -tris] adj. (lat. *frenator,* guide, conducteur, et, au fig., « modérateur », de *frenatum,* supin de *frenare,* mettre un mors, brider, modérer, retenir, dér. de *frenum* [v. FREIN] ; 10 avr. 1875, *le Progrès médical*). Qui modère l'action de certains organes : *Nerfs frénateurs du cœur.*

frénation [frenasjɔ̃] n. f. (bas lat. *frenatio, -tionis,* action de modérer, du lat. class. *frenatum* [v. l'art. précéd.], ou dér. franç. de *freiner ;* 1961, Galli et Leluc). En médecine, dans la thérapeutique hormonale, action de ralentir les sécrétions.

● Rem. On écrit aussi FREINATION.

frêne [frɛn] n. m. (lat. *fraxinus,* frêne ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *fraisne ; freisne,* fin du XII^e^ s., Marie de France ; *fresne,* 1501, G. Cohen ; *frêne,* XVII^e^ s.). Arbre des forêts tempérées, à bois clair, souple et résistant : *Une infusion de feuilles de frêne.* || Bois fourni par cet arbre : *Des montants d'échelle en frêne.*

frénésie [frenezi] n. f. (lat. médic. du Moyen Âge *phrenesia,* du lat. class. *phrenesis,* délire frénétique, gr. *phrenesis,* var. rare de *phrenitis,* folie, démence, dér. de *phrên,* cœur, âme, proprem. « diaphragme » [cet organe étant parfois considéré comme le siège de la pensée] ; début du XIII^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1544, M. Scève ; sens 3, 1580, Montaigne [« caractère violent que peuvent prendre certaines choses », 1873, Banville]). **1.** *Class.* et *littér.* Délire violent provoqué par certaines affections cérébrales aiguës ; espèce de folie furieuse : [Justin] *se troubla de tant de pertes jusqu'à tomber en frénésie. Sa femme Sophie soutint l'empire. Le malheureux prince revint trop tard à son bon sens* (Bossuet). *La vraie frénésie est engendrée au cerveau par son propre vice et inflammation de ses membranes* (Furetière, 1690). *Cette idée seule me fait entrer en phrénésie* [sic] (Flaubert). *La frénésie religieuse* [...], *le délire donneraient-ils plus de grâce aux possédés des collines de Grèce qu'à ces pauvres gens* [...] *qui s'abandonnent au vertige ?* (Tharaud). || **2.** *Class.* et *littér.* État d'exaltation violente, d'égarement, qui mène aux pires excès : *Mais depuis le moment que cette frénésie* [le désir d'être poète] | *De ses noires vapeurs troubla ma fantaisie* (Boileau). *Il déteste les manifestations violentes, les bousculades, les meetings* [...]. *C'est la frénésie qui s'en dégage qui lui déplaît* (Romains). || **3.** Degré de violence extrême auquel peut atteindre un sentiment, une passion : *Il soigna les malades avec frénésie et mourut* (Renan). *Il apportait à son plaisir une espèce de frénésie* (Gide). *Jamais auberge silencieuse n'abrita une plus vive frénésie de jeu* (Colette). *Il était pris de frénésie pour ce qu'il appelait les problèmes de la technique pure* (Duhamel). || *Littér.* Caractère violent que peuvent prendre certaines choses : *De beaux fruits merveilleux, sanglants et rougissants, | Où rayonnait la pourpre avec sa frénésie* (Banville). *Une frénésie de couleurs, de sons.*

● Syn. : **3** *acharnement, ardeur, déchaînement, emportement, exaltation, folie, fureur, ivresse, passion, rage, véhémence.*

frénétique [frenetik] adj. et n. (lat. *phreneticus,* gr. *phrenitikos,* qui a le délire, furieux, de *phrenitis* [v. FRÉNÉSIE] ; fin du XII^e^ s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *frenetike ; frénétique,* v. 1283, Beaumanoir). *Class.* et *littér.* Qui est atteint de folie furieuse : *Raisonnez avec un frénétique et contre un homme qu'une fièvre ardente fait extravaguer ; vous ne faites que l'irriter et rendre le mal irrémédiable* (Bossuet).

Tout cela était dit [.] *d'un ton de frénétique* (Mérimée).

◆ adj. (sens 1, 1764, Voltaire [« d'une rapidité, d'un rythme endiablé », début du XX^e s.] ; sens 2, 1544, M. Scève ; sens 3, XX^e s.). **1.** Qui est poussé jusqu'à la frénésie ; qui atteint un degré extrême de violence, d'exaltation : *Sûrs amis, compagnons des batailles épiques, | Joyeux du bruit des coups et des cris frénétiques* (Leconte de Lisle). *L'auditoire éclatait en applaudissements frénétiques* (Fromentin). *Le goût frénétique de l'homme pour toutes les substances, saines ou dangereuses, qui exaltent sa personnalité témoigne de sa grandeur* (Baudelaire). || *Spécialem.* D'une rapidité, d'un rythme endiablé : *Un homme* [...] *semble* [...] *danser sur place, à la manière frénétique de certains danseurs orientaux* (Romains). || **2.** *Littér.* Se dit d'une personne qui se livre avec passion, avec impétuosité à quelque activité : *C'était, avant tout, un chasseur frénétique* (Maupassant). || **3.** Se dit d'un genre littéraire, d'une école (Ch. Nodier, petits romantiques) qui prétendaient exprimer toutes les puissances de l'homme, librement exaltées hors du contrôle de la raison et des lois morales ou sociales : *La littérature frénétique trouve un de ses modèles dans « les Chants de Maldoror » de Lautréamont.*

● SYN. : **1** *déchaîné, exalté, hystérique, véhément, violent ;* **2** *acharné, effréné, endiablé* (fam.), *enragé* (fam.), *enthousiaste, forcené, fougueux, impétueux.*

frénétiquement [frenetikmɑ̃] adv. (de *frénétique ;* 1872, Larousse). Avec une violence, une passion qui touche à la frénésie : *Applaudir frénétiquement. Tandis que la pointe des souliers bat frénétiquement le plancher...* (Huysmans). *Le marquis de Gesvres aimait frénétiquement la dépense ; c'était un besoin continu, une fringale* (Gide). *Des bras tendus agitaient frénétiquement des chapeaux, des mouchoirs, des journaux, des cannes* (Martin du Gard).

frénétisme [frenetism] n. m. (de *frénétique ;* 1888, A. Daudet). État de frénésie ; haut degré d'exaltation, de surexcitation : *Dans ce frénétisme de vivats, de bravos, la fillette volte, bondit, dissimule si harmonieusement le travail musculaire de tout son corps que sa danse paraîtrait facile* [...] *sans les quelques points de sueur sur la chair gracile et pleine du décolletage et le sourire en coin des lèvres* (Daudet).

frénette [frenɛt] n. f. (de *frêne ;* 1930, Larousse). Boisson fermentée préparée avec des feuilles de frêne : *Ma mère nous avait appris à faire des boissons de tout. Oh ! pas seulement de la frénette, mais des boissons délicieuses avec toutes sortes de plantes* (Duhamel).

fréquemment [frekamɑ̃] adv. (de *fréquent ;* fin du XIV^e s., J. Le Fèvre, écrit *frequanment ; fréquemment,* XVII^e s.). De façon fréquente : *Je n'entends point ces langues, encore que je les reconnaisse à certains sons qui y reviennent fréquemment* (France).

● SYN. : *constamment, maintes fois, souvent.* — CONTR. : *exceptionnellement, parfois, rarement.*

fréquence [frekɑ̃s] n. f. (lat. *frequentia,* concours, affluence, foule, grand nombre, abondance, fréquence, de *frequens, -entis* [v. FRÉQUENT] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens de « grande compagnie, société, affluence » ; sens 1, 1587, F. de La Noue [*fréquence du pouls,* 1704, d'après Trévoux, 1752] ; sens 2, fin du XVII^e s., Bossuet ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Caractère de ce qui arrive souvent ; répétition d'une action, d'un fait, à des intervalles rapprochés : *Cette fréquence de repas étonnait son sobre estomac* (Gautier). *Mais, comme la chirurgie a* [...] *grandi presque démesurément en puissance, en hardiesse, en moyens et en résultats, la fréquence et la sûreté de son intervention ont* [...] *modifié le sentiment public à son égard* (Valéry). || *Fréquence du pouls,* rapidité anormale du rythme cardiaque. || **2.** Nombre de fois qu'un phénomène est observé dans un ensemble ou dans un temps donné : *Étudier la fréquence de l'emploi du verbe « être » dans une œuvre littéraire. On constate une augmentation de la fréquence de la mortalité due aux affections cardiaques. Les coups redoublèrent bientôt de force et de fréquence* (France). || **3.** Nombre de périodes par seconde d'un phénomène périodique : *L'unité de fréquence est le hertz.* || Dans les courants alternatifs, inverse de la durée de la période : *Haute, moyenne, basse fréquence.* || *Fréquence d'un son,* nombre de vibrations sonores par unité de temps : *La hauteur d'un son dépend de la fréquence des vibrations sonores. La fréquence du « la » du diapason est fixée à 435 vibrations par seconde.* || Spécialem. *Haute fréquence,* application des courants alternatifs de haute fréquence à la thérapeutique de certaines affections (rhumatismes, séquelles de traumatismes, etc.). [Syn. DIATHERMIE.] || *Modulation de fréquence,* V. MODULATION.

● SYN. : **1** *multiplicité, réitération, renouvellement, reproduction ;* **2** *nombre, répétition.*

fréquencemètre [frekɑ̃smɛtr] n. m. (de *fréquence* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1907, Larousse). Appareil servant à mesurer la fréquence d'un courant alternatif.

fréquent, e [frekɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *frequens, -entis,* nombreux, peuplé, fréquenté, assidu, répété, multiplié, ordinaire, commun ; fin du XIV^e s., E. Des-champs, au sens de « fréquenté » ; sens 1, début du XVI^e s., Sainéan, *la Langue de Rabelais ;* sens 2, 1694, Acad.). **1.** Qui revient, se reproduit souvent : *Les exemples de cette espèce de claustration au sein des villes étaient en vérité fréquents* (Hugo). *Quelques mots d'un usage très fréquent* (Mérimée). *Les fruits encore verts que les fréquents brouillards de mer faisaient choir* (Gide). || **2.** Spécialem. *Pouls fréquent,* pouls qui bat à un rythme rapide, dépassant 80 pulsations par minute.

● SYN. : **1** *commun, constant, courant, habituel, ordinaire, réitéré, répandu, répété ;* **2** *accéléré, rapide.* — CONTR. : **1** *accidentel, espacé, exceptionnel, extraordinaire, intermittent, inusité, rare, sporadique, unique ;* **2** *lent, régulier.*

fréquentable [frekɑ̃tabl] adj. (de *fréquenter ;* av. 1526, J. Marot, au sens de « fréquent » ; sens actuel, 1865, Littré). Qu'on peut fréquenter : *Au milieu de gens qui ne paraissent guère fréquentables* (Sarment). *Lieu, société fréquentable.*

fréquentatif, ive [frekɑ̃tatif, -iv] adj. et n. m. (lat. impér. *frequentativus,* qui marque la répétition, la fréquence, de *frequentatum,* supin de *frequentare* [v. FRÉQUENTER] ; 1550, Meigret). Se dit d'une forme verbale ou d'un suffixe qui marque la répétition d'une action : *Les verbes fréquentatifs, en latin, se reconnaissent au suffixe « -tare ». « Ailler », « iller », « ouiller » sont des suffixes fréquentatifs, en français, qui donnent des verbes comme, par exemple, « tirailler », « fendiller ».*

● SYN. : *itératif.*

fréquentation [frekɑ̃tasjɔ̃] n. f. (lat. *frequentatio,* récapitulation, de *frequentatum,* supin de *frequentare* [v. FRÉQUENTER] ; début du XIV^e s., Gilles li Muisis, au sens de « fréquence » ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Action de fréquenter : *La fréquentation des mauvais lieux. Il leur fit* [Swann] *une excellente impression, dont, à leur insu, sa fréquentation dans la société élégante était une des causes indirectes* (Proust). || **2.** *Par extens.* La personne elle-même qu'on fréquente (généralement au plur.) : *On savait quelles avaient été les fréquentations de son père* (Proust). *Avoir de mauvaises fréquentations.* || **3.** *Fig.* Le fait d'avoir plus ou moins souvent recours à : *La fréquentation des bons auteurs. La fréquentation des sacrements.*

● SYN. : **1** *lien, rapport ;* **2** *accointances, attaches, connaissances, entourage, liaison, relations ;* **3** *pratique, usage.*

fréquenté, e [frekɑ̃te] adj. (part. passé de *fréquenter ;* fin du XV^e s., O. de Saint-Gelais, au sens de « pratiqué » [pour une vertu] ; sens actuel, 1629, Mairet [*port fréquenté,* 1865, Littré]). Où il vient beaucoup de monde : *Les promenades les plus fréquentées de toutes à Paris* (Nerval). || *Port fréquenté,* où il passe beaucoup de navires.

● SYN. : *couru, passant, visité.*

fréquenter [frekɑ̃te] v. tr. (lat. *frequentare,* être assidu quelque part, employer fréquemment, peupler, rassembler en

foule, célébrer en foule, de *frequens, -entis* [v. FRÉQUENT], v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens de « célébrer, raviver le souvenir de » ; sens 1, 1679, Bossuet ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 3, v. 360, Froissart ; sens 4, 1848, G. Sand ; sens 5, v. 1530, C. Marot [*fréquenter les sacrements,* 1690, Furetière]. **1.** Aller souvent dans tel ou tel lieu : *Elle n'avait rien à gagner, sinon son salut, à fréquenter les églises* (Mérimée). *Une fois marié, il vécut deux ou trois ans sur la fortune de sa femme* [...], *fréquentant les cafés* (Flaubert). *Plus tard, quand il sera riche, il fréquentera peut-être le pesage* (Romains). || **2.** *Fig.* et *littér.* En parlant de choses ou de sentiments, se manifester fréquemment : *Tombeaux et lupanars montrent sous leurs charmilles | Un lit que le remords n'a jamais fréquenté* (Baudelaire). || **3.** Voir souvent quelqu'un, entretenir avec lui des relations suivies ; et pronominalem. : *Les Vautier et les Bucolin se fréquentèrent* (Gide). || **4.** *Fam.* et *dialect.* Avoir des relations sentimentales avec une personne de l'autre sexe : *Fréquenter une jeune fille en vue du mariage ;* et absol. : *Il paraît que le fils Un Tel fréquente déjà.* || **5.** *Fig.* Avoir recours souvent à, pratiquer : *Fréquenter une œuvre littéraire.* || *Fréquenter les sacrements,* les recevoir régulièrement.

● SYN. : **1** *visiter, voir ; commercer* (littér.), *frayer avec, voisiner* (fam.) ; **4** *courtiser, flirter.*

◆ v. intr. (v. 1361, Oresme). Littér. *Fréquenter chez quelqu'un, dans une famille* ou *dans un endroit,* y aller fréquemment (vieilli) : *Il n'eut de cesse qu'il ne m'eût introduit dans quelques-uns de ces milieux où Walkenaer fréquentait aussi* (Gide). *Les toiles* [...] *qu'il achetait à la salle des ventes, où il fréquentait aussi studieusement que d'autres serviteurs font le champ de courses* (Valéry). *Chez la première fréquentaient des gens que la seconde n'eût jamais voulu inviter, surtout à cause de son mari* (Proust).

frère [frɛr] n. m. (lat. *frater, fratris,* frère [aussi terme d'amitié], allié, prêtre d'un même collège, objet qui ressemble à un autre, et, dans la langue ecclés. de basse époque, « moine » ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *fradre* [*frere,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens 1 [*frère germain, frères jumeaux,* XIIIe s. ; *frère consanguin,* XIVe s. ; *frère utérin,* milieu du XVe s. ; *frères de lait,* 1538, R. Estienne ; *frères ennemis,* 1487, Garbin] ; sens 2, XIIe s., *Roncevaux* [*faux frère,* 1675, Mme de Maintenon ; *vieux frère,* début du XXe s.] ; sens 3, av. 1453, Monstrelet ; sens 4, début du XXe s. ; sens 5, milieu du XVe s., J. de Bueil ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 7, fin du XIIIe s., Joinville [*frères mineurs,* v. 1360, Froissart ; *frères prêcheurs,* 1606, Crespin ; *les frères des Écoles chrétiennes,* 1872, Larousse — *les frères,* même sens, fin du XIXe s., A. Daudet ; *les frères musulmans,* XXe s.] ; sens 8, 1764, Brunot ; sens 9, 1872, Larousse ; sens 10, 1678, La Fontaine). **1.** Celui qui est né du même père et de la même mère ou de l'un des deux seulement : *J'avais un frère, que mon père bénit, parce qu'il voyait en lui son fils aîné* (Chateaubriand). *Soyez l'aîné qui devient la providence de ses frères* (Balzac). || *Frère germain,* celui qui est né du même père et de la même mère. || *Frère consanguin,* celui qui est né seulement du même père. || *Frère utérin,* celui qui est né seulement de la même mère. || *Frères jumeaux,* ceux qui sont nés du même accouchement. || *Frères de lait,* l'enfant de la nourrice et celui qu'elle a élevé et nourri du même lait. || *Frères ennemis,* par allusion à Étéocle et Polynice, hommes d'un même parti qui ne s'accordent pas. || **2.** *Par extens.* et *fam.* Se dit de quelqu'un à qui l'on est uni par des sentiments quasi fraternels : *Il est un véritable frère pour moi. Tu es un frère, mon oncle* (Bourdet). || *Faux frère,* personne hypocrite capable de trahir ses compagnons, ses amis. || Fam. *Vieux frère,* simple terme d'affection par lequel on s'adresse à quelqu'un : *Non, vieux frère, je t'expliquerai ça plus tard, un jour où tu seras vacant, franc, délivré* (Duhamel). || **3.** *Frères d'armes,* hommes qui combattent ou ont combattu côte à côte pour une même cause. || **4.** *Pop.* Individu quelconque : *Qu'est-ce qu'il trimbale le frère ! il fait son poids !* (Bourdet). || **5.** L'homme en général par rapport aux autres hommes et même aux autres êtres de la création en tant qu'ils sont issus d'un même père : *Tous les hommes ne sont-ils pas frères ? Mon frère l'homme, il faut se faire une raison* (Hugo). || **6.** *Spécialem.* L'homme considéré par rapport à ceux qui font partie de la même grande famille chrétienne : *Frères en Jésus-Christ.* || *« Mes chers frères »,* formule usitée naguère par un prédicateur s'adressant aux fidèles. || Nom que se donnent des hommes appartenant à une même société, à une même confrérie, religieuse ou non : *S'ils se parlent, quand ils se rencontrent, c'est pour se dire seulement : « Frère, il faut mourir »* (Chateaubriand). || **7.** Appellation donnée par leur fondateur aux membres de certaines communautés religieuses : *Les frères mineurs. Les frères prêcheurs. Les frères missionnaires des campagnes.* || Nom donné aux religieux qui ne sont pas prêtres. || *Les frères des Écoles chrétiennes,* et, ellipt., *les frères,* congrégation qui se consacre à l'éducation des garçons : *Il montrait à Hortense l'étroite fenêtre d'où la maman Roumestan lui faisait signe quand il revenait de l'école des frères* (Daudet). || *Les frères musulmans,* confrérie religieuse arabe. || **8.** Nom que se donnent les francs-maçons et qu'ils écrivent : F∴ ; d'où la dénomination populaire : *Frères trois-points.* || **9.** *Les frères de la Côte,* nom que se donnaient aux XVIIe et XVIIIe s. les flibustiers : *Je fis une toilette de frère de la Côte pour ne pas effaroucher les amis auxquels j'allais être présenté comme un marin du midi* (Loti). || **10.** *Fig.* S'emploie pour désigner une chose de genre masculin qui ressemble beaucoup à une autre ou qui a un rapport très étroit avec elle : *Le sommeil est frère de la mort. Tous les vices sont frères.*

● SYN. : **1** *frangin* (fam.).

◆ adj. (milieu du XXe s.). Dans le vocabulaire communiste, qui est inspiré par la même doctrine, qui appartient au même système politique : *Les partis frères. Les États frères du camp socialiste.*

frérot [frero] n. m. (de *frère ;* v. 1534, Bonaventure Des Périers). *Fam.* Petit frère : *Donne-moi ta main, frérot* (Daudet).

fresaie [frəzɛ] n. f. (altér., peut-être d'après *effraie, orfraie* [v. ces mots], de l'anc. mot *presaye,* effraie [signalé seulement en 1650 par Ménage, comme un terme poitevin], lat. pop. **praesaga,* effraie, abrév. du lat. class. *praesaga avis,* oiseau de mauvais augure, de *avis,* n. f., oiseau, et du fém. de l'adj. *praesagus,* qui prévoit ; v. 1120, *Psautier d'Oxford*). Un des noms de l'effraie, oiseau nocturne : *Le jour même* (*6 novembre*) *où le thermomètre tomba si bas, arriva de France comme une fresaie égarée la première estafette que l'on eût vue depuis longtemps* (Chateaubriand).

fresque [frɛsk] n. f. (empr., avec changement de genre [fém. au lieu de masc.], de l'ital. *fresco,* proprem. « frais » [de même origine que l'adj. franç. *frais,* v. ce mot], tiré de la loc. *dipingere a fresco,* peindre à frais, peindre sur un enduit frais [où *dipingere* vient du lat. *depingere,* peindre, v. DÉPEINDRE] ; 1669, Molière, au sens 1 [la loc. ital. avait d'abord été traduite par *peindre à frais,* 1596, Vigenère] ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1861, Baudelaire). **1.** Procédé qui consiste à peindre avec des couleurs minérales détrempées dans de l'eau de chaux sur une muraille fraîchement enduite : *Peinture à fresque. Il ne faisait plus que se promener avec son grand costume, à travers les longues salles que le roi lui avait données au jardin de la cour, espèce de Palais-Royal, plus vert et plus triste que le nôtre, entouré de murs de cloître peints à fresque* (Daudet). *Je vous assure que, chez les Iéna, on ne pense pas un instant à la manière dont on est assis, quand on voit devant soi une grande gredine de Victoire peinte à fresque sur le mur* (Proust). || **2.** *Par extens.* La peinture ainsi exécutée : *La fresque de « la Danse macabre » à l'abbaye de La Chaise-Dieu. Le jour s'affaiblissait ; les ombres envahissaient lentement les fresques de la chapelle et l'on n'apercevait plus que quelques grands traits du pinceau de Michel-Ange* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Vaste composition littéraire peignant toute une époque : *Les larges fresques de mœurs de M. Émile Zola* (Bourget).

fresquiste [frɛskist] n. et adj. (de *fresque ;* 1865, Littré). Peintre de fresques : *Et il y aura toujours ce style sur toute l'Espagne, comme il y a eu les cathédrales sur l'Europe et comme il y a eu sur tout le style des fresquistes révolutionnaires* (Malraux).

fressure [frɛsyr] n. f. (bas lat. *frixura,* poêle à rôtir, rôtissage [VIe s.], d'où « fressure » [on fait, en effet, parfois des fricassées avec la fressure], du bas lat. *frixare,* bien rôtir, fréquentatif du lat. class. *frigere,* faire griller, rôtir ; v. 1220, G. de Coincy, écrit *froisure* [*fressure,* fin du XIIIe s., Joinville] en parlant des animaux et de l'homme). Ensemble des gros viscères d'un animal, cœur, rate, foie et poumons tenant ensemble : *Le plat de fressure qu'Henriette venait d'apporter* (Pérochon). *Fressure de proc, de mouton.* || *Fig.* et *fam.* S'applique aussi quelquefois à l'homme : *Je me sens d'appétit à manger de la fressure d'aristocrate* (France).

fret [frɛt] n. m. (moyen néerl. *vrecht,* cargaison ; XIIIe s., Godefroy, au sens 3 ; sens 1, 1606, Nicot ; sens 2, août 1681, *Ordonnance royale ;* sens 4, 1596, Hulsius). **1.** Prix du louage d'un bateau. || **2.** Louage d'un bateau pour transporter des marchandises : *Donner, prendre à fret.* || **3.** Prix du transport d'une cargaison par air, mer ou route : *Le fret est de tant par tonne.* || **4.** *Par extens.* La cargaison elle-même du navire, de l'avion : *C'était un bateau comme les autres* [...]. *Il s'en allait vers les tropiques avec son fret de cotonnades, d'officiers et de fonctionnaires* (Céline).

frètement [frɛtmɑ̃] n. m. (de *fréter ;* début du XVe s.). Action de louer un bateau à un tiers.

fréter [frete] v. tr. (de *fret ;* XIIIe s., Godefroy, au sens de « équiper [un navire] » ; sens 1, 1424, Godefroy ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet). [Conj. **5 b.**] **1.** Donner un bateau en location (rare) : *Fréter un chaland à un négociant.* || **2.** Prendre à fret un bateau : *Avec ma fortune réalisée, je frétai d'abord un navire* (Gide). [On dit plus souvent AFFRÉTER, en ce sens.] || **3.** Prendre en location toute espèce de véhicules : *Fréter une charrette pour aller chercher l'animal* (Daudet).

• SYN. : **2.** *affréter, noliser ;* **3** *louer.*

fréteur [fretœr] n. m. (de *fréter ;* 1617, Crespin, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Celui qui donne un navire en location (par opposition à l'*affréteur,* celui qui le prend en location). || **2.** Celui qui se charge du transport par mer des marchandises.

frétillant, e [fretijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *frétiller ;* fin du XVe s., Martial d'Auvergne, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Qui frétille : *Des goujons encore frétillants.* || **2.** *Par extens.* et *fam.* Vif, remuant : *Il montait en pleine séance, avec quelque chose de frétillant dans ses reins* [...], *jusqu'au président de l'assemblée* (Barrès).

• SYN. : **2** *fringant, sémillant.*

frétillard, e [fretijar, -ard] adj. (de *frétiller ;* 1556, J. Du Bellay, à propos d'une patte qui remue vivement ; 1648, Scarron, à propos d'une lumière vive et tremblotante ; à propos de poissons, av. 1872, Th. Gautier). *Littér.* Qui frétille sans cesse : *Effrayant de mon ombre les petits goujons qui s'agitent, frétillards et peureux...* (Gautier).

frétillement [fretijmɑ̃] n. m. (de *frétiller ;* v. 1361, Oresme). Action de frétiller ; mouvement de ce qui frétille : *Sentir sur son vaste pied de trappeur les frétillements de la petite souris rouge* (Daudet).

• REM. On a dit aussi FRÉTILLAGE (fin du XVIIe s., Saint-Simon) : *Le duc de Richelieu ne fut pas longtemps sans en revenir aux questions et aux frétillages...* (Saint-Simon).

frétiller [fretije] v. intr. (peut-être de l'anc. v. *froiter, freter,* frotter [XIVe s., Tilander], bas lat. *frictare* [VIIe s.], de *frictum,* supin du lat. class. *fricare,* frotter [*frétiller* aurait donc d'abord signifié « faire des mouvements vifs et répétés comme ceux que l'on fait en frottant »] ; milieu du XIIe s., au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1865, Littré). **1.** S'agiter, remuer avec des mouvements vifs et courts : *Et le chien, en frétillant de la queue, ce qui est, je crois, chez ces pauvres êtres, le signe correspondant du rire et du sourire, s'approche et pose curieusement son nez humide sur le flacon débouché* (Baudelaire). *Les moineaux frétillaient, vibratiles, dans la poussière, comme s'ils y éprouvaient le même plaisir que nous éprouvons dans l'eau* (Montherlant). || **2.** En parlant de personnes, manifester un sentiment par une agitation vive : *Ces demoiselles frétillaient gentiment devant la grande glace du foyer, sanglant les lacets de leurs chaussures de danse* (Halévy). || **3.** Fig. et fam. *Les pieds lui frétillent, la langue lui frétille,* il a une grande impatience de s'en aller, de parler.

• SYN. : **1** *s'ébrouer ;* **2** *se trémousser.*

frétillon [fretijɔ̃] n. m. (de *frétiller ;* av. 1493, G. Coquillart). *Fam.* et *vx.* Personne qui ne cesse de s'agiter.

fretin [frətɛ̃] n. m. (de *frait, fret,* part. passé de l'anc. v. *fraindre* [v. ce mot] ; v. 1193, Hélinant, au sens de « menus débris » ; sens 1, XVIe s. [*menu, meilleur fretin,* 1606, Nicot] ; sens 2, 1606, Nicot). **1.** Tous les petits poissons que l'on rejette habituellement à l'eau. || Spécialem. *Menu fretin,* morue de petite taille, de dernière qualité. || *Meilleur fretin,* morue de première qualité. || **2.** Fig. *Menu fretin,* objets sans valeur ou personnes négligeables : *Toutes les belles pièces ont été mises en vente ; il ne reste que le menu fretin. La police n'a pu mettre la main que sur le menu fretin, les principaux coupables sont en fuite.*

1. frettage [frɛtaʒ] n. m. (de *fréter ;* 1723, Savary des Bruslons). Syn. anc. de FRET.

2. frettage [frɛtaʒ] n. m. (de *fretter ;* 1865, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1890, *Dict. général*). **1.** Action de fretter : *Le frettage d'un canon.* || **2.** *Par extens.* Ensemble des frettes entourant une pièce : *Un solide frettage.*

1. frette [frɛt] n. f. (francique **fetur,* chaîne ; fin du XIIe s., écrit *frete* [*frette,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Cercle de métal dont on entoure une pièce en bois ou en béton pour l'empêcher de se fendre ou de gonfler, ou qui sert à réunir des pièces juxtaposées : *Garnir d'une frette le moyeu d'une roue, un manche de marteau.* || **2.** *Spécialem.* Armature en acier placée autour du tube d'une bouche à feu et qui sert à le renforcer.

2. frette [frɛt] n. f. (fém. substantivé de *frait, fret,* part. passé de l'anc. v. *fraindre* [v. ce mot] ; 1360, Godefroy, écrit *frete* [*frette,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** En héraldique, meuble fait de six cotices entrelacées, moitié dans le sens de la bande, moitié dans le sens de la barre. || **2.** En architecture, demi-baguette, ronde ou plate, disposée en lignes brisées sur une moulure plate.

fretté, e [frɛte] adj. (de *frette* 2 ; v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *freté ; fretté,* 1690, Furetière). En héraldique, se dit d'une pièce chargée de cotices en bandes et de traverses entrecroisées : *Croix d'argent frettée d'azur.*

fretter [frɛte] v. tr. (de *frette* 1 ; XIIe s., *Partenopeus de Blois,* écrit *freter ; fretter,* 1694, Th. Corneille). Garnir d'une frette, d'une virole : *Fretter un mât. Fretter un poteau en béton armé.*

freudien, enne [frødjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Freud,* n. d'un célèbre psychiatre autrichien [1856-1939] ; 1930, Larousse). Qui a rapport au freudisme : *Il n'est pas jusqu'à l'adoption du pas de l'oie, par exemple, qui n'évoque certaines formes du mimétisme freudien* (Bernanos).

freudisme [frødism] n. m. (de *Freud* [v. l'art. précéd.] ; 1930, Larousse). Ensemble de la doctrine de Sigmund Freud, dont l'aspect le plus connu concerne la structure du psychisme, la genèse des maladies mentales et la psychanalyse, mais qui a aussi pour objet la culture et la religion.

freux [frø] n. m. (francique **hrôk,* corneille des blés ; début du XIIIe s., écrit *fros ;* v. 1280, Bibbesworth, écrit *fru ; freux,* 1493, *Calendrier des bergers*). Espèce de corneille semblable à la corneille noire, mais dont la base du bec est dénudée chez les adultes : *Les yeux couleur de hanneton, aux sclérotiques presque invisibles, rappelaient les yeux des freux* (Rosny aîné).

friabilité [frijabilite] n. f. (de *friable ;* 1641, E. de Clave). Caractère de ce qui est friable, de ce qui se détériore facilement : *La friabilité de la craie. Cette friabilité de l'œuvre peinte, comparée avec la solidité de l'œuvre imprimée, était un de ses thèmes habituels de conversation* (Baudelaire).

friable [frijabl] adj. (lat. *friabilis,* friable, de *friare,* concasser, broyer ; 1539, J. Canappe). Qui se réduit facilement en poudre, en poussière : *Des champs de cailloux crayeux et friables où le soleil allume d'aveuglants incendies* (Camus).

friand, e [frijɑ̃, -ɑ̃d] adj. (var. orthogr. de *friant,* anc. part. prés. de *frire ;* XIII^e s., *Recueil des fabliaux,* écrit *friant* [*friand,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1665, La Fontaine ; sens 3, XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens 4, v. 1265, J. de Meung). **1.** *Class.* Alléchant par sa délicatesse : *Il se réjouissait à l'odeur de la viande | Mise en menus morceaux, et qu'il croyait friande* (La Fontaine). || **2.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne appétissante, et, *spécialem.,* d'une femme : *Ayant trouvé telle de nos Rémoises | Friande assez pour la bouche d'un roi* (La Fontaine). *Une aimable personne un peu boulotte, friande à point et ronde de partout* (Daudet). || **3.** Se dit de quelqu'un qui aime particulièrement certains aliments : *Être très friand de gâteaux.* || **4.** Qui a un goût prononcé pour certaines choses qu'il recherche avidement : *Des gens non seulement friands des événements de la vie parisienne, mais aussi qui cherchent à s'instruire* (Proust). *Friand de louanges. Friand de musique.*

• SYN. : **3** *gourmand ;* **4** *amateur, amoureux, avide, entiché, fanatique, fou.*

◆ **friand** n. m. (sens 1-2, début du XX^e s.). **1.** Sorte de petit pâté de charcuterie, fait de pâte feuilletée, garnie d'un hachis de viande, de champignons, etc. || **2.** Gâteau feuilleté fourré de pâte d'amandes.

friandise [frijɑ̃diz] n. f. (de *friand ;* XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin [*friandises,* « sucreries », 1636, Monet] ; sens 3, 1837, Balzac). **1.** *Class.* Caractère de celui qui est friand de quelque chose ; goût raffiné (au pr. et au fig.) : *Ce serait une chose plaisante à mettre sur le théâtre que* [...] *leur friandise de louanges* [des auteurs] (Molière). || **2.** *Par extens.* Chose délicate à manger, et, *spécialem.,* gâteaux, sucreries : *Comme une vieille fille rapporte une friandise à son chien* (Balzac). *Elle reparut tous les jours, les poches pleines de friandises* (Maupassant). *Sur un guéridon, près du feu, étaient posées des friandises* (Gide). || **3.** *Fig.* Régal pour l'esprit : *Avec une verve incroyable et semée d'anecdotes sur les gens célèbres, véritables friandises de conversation* (Balzac).

• SYN. : **2** *douceur, gâterie ;* **3** *délectation, délice, plaisir.*

fric [frik] n. m. (abrév. de *fricot ;* 1879, G. Esnault). *Pop.* Argent : *Monsieur a perdu la foi en perdant son fric* (Tr. Bernard).

fricandeau [frikɑ̃do] n. m. (de *fricasser* [*-asser* ayant, à tort, été considéré comme un suff., et *fric-* comme un radical] ; 1552, Rabelais [« darne ou filet de poisson », 1865, Littré]). Tranche de veau prise dans la noix, piquée de lard fin et braisée ou poêlée : *Un fricandeau de veau à l'oseille.* || *Par extens.* Darne ou filet de poisson.

fricassée [frikase] n. f. (part. passé fém. substantivé de *fricasser ;* fin du XIV^e s., Taillevent, écrit *friquassée* [*fricassée,* XVI^e s.], au sens 1 [« ragoût de pommes de terre au lard », « omelette au lard », XX^e s.] ; sens 2, 1808, d'Hautel [« chanson utilisant des fragments d'autres chansons », XX^e s.] ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1922, Larousse). **1.** *Vx.* Viande coupée en morceaux et cuite dans une sauce : *Il y avait dessus quatre aloyaux, six fricassées de poulet* (Flaubert). || *Dialect.* Dans le Nord, ragoût de pommes de terre au lard. || En Belgique, omelette au lard. || **2.** *Autref.* Danse à figures irrégulières. || Chanson utilisant des fragments d'autres chansons. || **3.** *Fig.* et *vx.* Mélange confus de choses diverses : *Toute cette fricassée que je barbouille n'est qu'un registre des essais de ma vie* (Montaigne). || **4.** Fam. *Fricassée de museaux,* embrassade.

fricasser [frikase] v. tr. (probablem. de *fri*[*re*] et de *casser ;* v. 1460, Villon, au sens 1 [*fricasser des œufs,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1636, Monet). **1.** *Vx.* Faire cuire dans une sauce des morceaux de viande ou des légumes coupés en morceaux : *On nous servit un vieux coq fricassé avec du riz* (Mérimée). || *Fricasser des œufs,* dans le Nord et en Belgique, faire cuire des œufs en omelette. || **2.** *Fig.* et *vx.* Dépenser à tort et à travers, gaspiller : *Mon émerveillement dure toujours* [...] *qu'il* [le fils de Samuel] *ait trouvé le secret de fricasser huit millions obscurément et sans plaisir* (Voltaire). *Votre mari, Madame, a déjà fricassé les économies du vieux lieutenant général* (Balzac).

• SYN. : **1** *mijoter, mitonner.*

fricasseur, euse [frikasœr, -øz] n. (de *fricasser ;* début du XVI^e s., Gringore, au sens 2 ; sens 1, av. 1646, Maynard). **1.** Celui, celle qui fricasse (rare) : *Un habile fricasseur de poulets.* || **2.** *Péjor.* Mauvais cuisinier.

fricatif, ive [frikatif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *fricatum,* supin de *fricare,* frotter ; 1877, Littré). *Consonne fricative,* ou *fricative,* n. f., consonne dont la prononciation se caractérise par un frottement de l'air expiré contre les lèvres et les dents : *Les consonnes* [f], [v], [s], [z], [ʃ], [ʒ] *sont des fricatives.*

fric frac [frikfrak] onomatop. (avec alternance vocalique [cf. *flic flac,* etc.] ; 1669, Widerhold). *Vx.* Imite le bruit de quelque chose qui se déchire.

◆ **fric-frac** n. m. invar. (1837, Vidocq). *Pop.* Cambriolage : *Ma combine, c'est un fric-frac chez l' patron à Marcel* (Bourdet).

friche [friʃ] n. f. (moyen néerl. *versch* [proprem. « frais »], souvent employé avec le substantif *lant,* « terre », pour désigner le terrain qu'on avait gagné sur la mer en l'endiguant ; 1251, ToblerLommatzsch, au sens 2 [au pr. ; au fig., v. 1460, Villon] ; sens 1, 1373, Gace de la Bigne [var. *fresche,* v. 1280, Bibbesworth, et *freche,* 1287, Godefroy]). **1.** *Vx.* Terrain qui n'a jamais été cultivé ou qui est abandonné : *Près d'un siècle, au soleil, sans en être plus riche, | Il a poussé le coutre au travers de la friche* (Heredia). || **2.** *En friche,* qui n'est pas cultivé (au pr. et au fig.) : *Ils achetèrent des terres en friche au bord du Tage* (Chateaubriand). *Un savoir assez solide mais interrompu, à travers de grands espaces restés en friche* (Sainte-Beuve).

frichti [friʃti] n. m. (alsacien *fristick,* déjeuner [allem. *Frühstück*] ; 1855, G. Esnault, au sens de « repas d'extra », et 1865, au sens actuel). *Pop.* Mets que l'on prépare, repas : *Tu ne ferais pas mieux de préparer ton frichti, gros cossard ?* (Dorgelès). *C'était lui qui agitait le plumeau, coupait le bois, allumait le feu, chauffait son frichti, car il s'était fait tellement exécrer que personne ne voulait plus le servir* (Montherlant).

fricot [friko] n. m. (de *fric*[*asser*] ; 1767, G. Esnault, au sens de « bombance » ; 1842, E. Sue, au sens de « besogne » ; sens 1, 1872, Larousse ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Pop.* Viande fricassée : *C'est à peine si nous avions du pain chez nous tous les jours et du fricot les dimanches* (Daudet). *Elle en arrivait même à l'aimer et à lui donner de sa main de temps en temps des bouchées de pain trempées dans la sauce de son fricot* (Maupassant). *À dix heures du matin et à quatre heures de l'après-midi, M. Birault casse la croûte. Il fait alors cuire de petits fricots à lui* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* et *pop.* Nourriture en général : *Je mange mieux avec ce que me cuisine M*^{me} *Cibot que les gens qui mangent le fricot du roi* (Balzac). *All' aura quinze francs par mois et l' fricot* (Maupassant). *Puis il tournait un œil curieux vers le fricot de tout le monde* (Duhamel).

• SYN. : **1** *fricassée, ragoût ;* **2** *mets, pitance* (fam.), *repas.*

fricotage [frikɔtaʒ] n. m. (de *fricoter ;* 1883, G. Esnault, au sens de « emploi tranquille », et 1895, au sens actuel). *Fam.* Action de fricoter ; trafic malhonnête : *Tous ces fricotages finiront mal.*

fricoter [frikɔte] v. tr. (de *fricot ;* 1842, E. Sue, au sens 3 ; sens 1, 1872, Larousse ; sens 2, 1868, G. Esnault). **1.** Faire cuire, préparer : *Palizzi fricote un gigot à la juive* (Goncourt). *En attendant, tout ce monde-là fricote de bons dîners* (Daudet). *Mais la nuit, il se relève, et met sens dessus dessous*

la cuisine pour se fricoter on ne sait quoi (Gide). *Le repas que l'on pouvait fricoter à la diable* (Lecomte). *Deux vieilles demoiselles retraitées [...] me fricotaient mes repas* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* et *fam.* Préparer secrètement quelque chose ; manigancer : *Toute la sainte journée, tu cours dans la plaine, à quoi fricoter ? je te le demande* (Pol Neveux). || **3.** *Vx.* Dépenser en bombances, en plaisirs ; gaspiller : *Si, au lieu d'enrayer M. de Saint-André, je le poussais à fricoter tout son avoir* (Theuriet).

• SYN. : **1** *cuisiner, mijoter, mitonner ;* **2** *fabriquer* (fam.), *tramer.*

◆ v. intr. (1767, G. Esnault, au sens de « faire bombance » ; sens 1, 1825, Scribe ; sens 2, 1866, Delvau ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Faire la cuisine : *Elle qui fricote, qui dirige le ménage* (Vallès). || **2.** *Fig.* et *fam.* Se procurer des gains illicites par des moyens, des manœuvres plus ou moins louches : *Je ne sais trop dans quoi il fricote.* || **3.** *Pop.* En parlant d'un homme et d'une femme, avoir des relations galantes.

• SYN. : **1** *cuisiner ;* **2** *trafiquer, tripatouiller* (fam.), *tripoter* (pop.).

fricoteur, euse [frikɔtœr, -øz] n. (de *fricoter ;* 1812, G. Esnault, au sens 2 [« soldat pillard » ; « simulateur », 1882, G. Esnault] ; sens 1, 1825, Scribe ; sens 3, 1843, G. Esnault [au fém. ; au masc., 1845, Bescherelle]). **1.** *Vx.* Personne qui fait du fricot, qui fait la cuisine : *Il est vrai qu'un cuisinier dans une maison où l'on a tous les matins la table mise pour trente personnes, plus le couvert de Madame, tout cela se nourrissant de fin et de surfin, n'est pas un fricoteur ordinaire* (Daudet). || **2.** *Arg. mil.* Mauvais soldat qui cherche à se dérober à la discipline : *Nous avons assez de traîne-la-patte et de fricoteurs* (Zola). || **3.** *Fam.* Celui qui cherche des gains illicites dans des opérations plus ou moins louches : *Vouant à la réprobation des honnêtes gens les fricoteurs* (Pérochon). *Ma maison est pleine de raseurs, de fricoteurs et de resquilleurs* (Duhamel).

• SYN. : **2** *resquilleur, tire-au-flanc* (fam.) ; **3** *aigrefin.*

fricotis [frikɔti] n. m. (de *fricoter ;* 1869, A. Daudet). Repas (rare) : *Nous venons de faire un léger fricotis chez Philippe* (Daudet).

friction [friksjɔ̃] n. f. (lat. médic. *frictio,* action de frotter, friction, de *frictum,* supin de *fricare,* frotter ; 1538, J. Canappe, au sens 1 [chez les coiffeurs, 1872, Larousse] ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, XXe s.). **1.** Frottement qu'on opère sur quelque partie du corps, à sec ou autrement : *Une friction au gant de crin.* || *Par anal.* Chez les coiffeurs, nettoyage du cuir chevelu avec une lotion aromatique : *Une friction à l'eau de Cologne.* || **2.** Résistance que deux surfaces en contact présentent à un mouvement relatif de l'une par rapport à l'autre : *Les phénomènes de friction sont surtout utilisés dans les embrayages.* || **3.** *Fig.* Désaccord, heurt résultant d'une opposition : *Il n'y a aucun sujet de friction entre les deux familles.*

• SYN. : **2** *frottement ;* **3** *accrochage* (fam.), *attrapage* (fam.), *frottement, tension.*

frictionnel, elle [friksjɔnɛl] adj. (de *friction ;* 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** *Chômage frictionnel,* chômage résultant de la résiliation d'un contrat de travail. || **2.** Se dit de la dégradation de l'énergie mécanique d'un fluide lors de son écoulement dans un conduit : *Perte frictionnelle.*

frictionner [friksjɔne] v. tr. (de *friction ;* 1782, *Histoire de la Société royale de médecine,* au sens 1 [« frotter la tête de quelqu'un après la coupe des cheveux », 1890, *Dict. général*] ; sens 2, XXe s.). **1.** Soumettre à une friction une personne, une partie de cette personne : *Mais vous êtes trempé ! [...] Il faut vous frictionner à l'alcool* (Mauriac). || *Spécialem.* Frotter le cuir chevelu avec une lotion, généralement après une coupe de cheveux : *Ponceau eut les cheveux coupés, la tête frictionnée* (Duhamel). || **2.** Fig. et fam. *Frictionner la tête à quelqu'un,* le réprimander énergiquement.

• SYN. : **1** *frotter, masser.*

fridolin [fridɔlɛ̃] n. m. (prénom allem. ; 1917, G. Esnault). *Pop.* Surnom donné aux Allemands surtout en 1939-1944 : *Les fridolins raffolent des ex-hommes de gauche* (Vailland).

• SYN. : *frisé* (pop.), *fritz* (pop.).

frigard [frigar] n. m. (origine obscure [Littré affirme, sans aucune preuve, que le mot vient de *Frigard,* n. pr. d'un épicier parisien qui, le premier, aurait vendu-ce genre de hareng] ; 1764, d'après Val-mont de Bomare, 1768). Hareng demi-cuit et mariné.

Frigidaire [friʒidɛr] n. m. (du lat. *frigidarium* [v. l'art. suiv.] ; 1922, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1956, A. Camus). **1.** Nom déposé d'une marque de réfrigérateurs : *Il doit y avoir un bout de viande froide dans le frigidaire* (Bernstein). *Elle a préparé, avec une boîte de jus de fruits, une sorte de sorbet qu'elle entend faire glacer dans le frigidaire d'une voisine complaisante* (Duhamel). *La marque Frigidaire, laquelle s'est faite nom commun, en s'adjoignant en français un « e » muet terminal, pour se conformer au génie de la langue : et tant pis si les censeurs voudraient qu'on dise réfrigérateur !* (Aragon). || **2.** Fam. *Mettre au frigidaire,* laisser de côté en attendant le moment opportun : *Mettre une réforme au frigidaire.*

frigidarium [friʒidarjɔm] n. m. (mot lat. signif. « glacière, chambre froide », de *frigidus* [v. FROID] ; milieu du XIXe s. [*frigidaire,* forme francisée, 1636, Monet]). Partie des thermes romains où l'on prenait les bains froids.

frigide [friʒid] adj. (lat. *frigidus,* froid, languissant, qui laisse indifférent [v. FROID] ; av. 1848, Chateaubriand, aux sens 1-3). **1.** *Vx.* et *littér.* Froid : *Il naturalisa mes fleurs sauvages de l'Amérique dans ses divers jardins français, et mit refroidir mon vin un peu chaud dans l'eau frigide de sa claire fontaine* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Qui n'est pas accessible à l'émotion ou qui ne traduit pas l'émotion : *Un abord frigide. Il tirait son énergie de ses vices ; ces vices ne naissaient pas d'un tempérament frigide, ils portaient sur des passions profondes, brûlantes, orageuses* (Chateaubriand). || **3.** *Spécialem.* Qui n'est pas porté aux plaisirs de l'amour : *Une femme frigide. Autrefois, les femmes atteintes d'incubat avaient les chairs frigides, même au mois d'août* (Huysmans).

frigidement [friʒidmɑ̃] adv. (de *frigide ;* 1855, Goncourt). *Vx.* Froidement : *Tout ce cliquetis de tons frigidement papillotants* (Goncourt).

frigidité [friʒidite] n. f. (bas lat. *frigiditas,* froidure, froid, de *frigidus* [v. FROID] ; 1330, Godefroy, au sens 1 [« état de ce qui est froid » ; « qualité de ce qui donne la sensation du froid », 1835, Acad. — mot rare aux XVIIe et XVIIIe s.] ; sens 2, 1845, Bescherelle [« impuissance sexuelle de l'homme », 1752, Trévoux]). **1.** *Littér.* Qualité de ce qui est froid, donne la sensation du froid : *Les engourdissantes frigidités de l'hiver* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Spécialem.* Incapacité d'éprouver le désir sexuel, notamment chez la femme.

frigo [frigo] n. m. (abrév. de [*viande*] *frigo*[*rifiée*] ; 1922, Larousse). *Pop.* Viande frigorifiée : *Les grandes oreilles du môme, rouges comme deux tranches de frigo* (Dorgelès).

◆ adj. (de *frigo*[*rifique*] ; 1919, Dauzat). *Pop.* Froid : *Il fait frigo.* || *Être frigo,* avoir froid.

frigo(ri)- [frigɔ(ri)], élément tiré du latin *frigus, frigoris,* froid, froidure, et entrant dans la composition de quelques mots.

frigoluminescence [frigɔlyminesɑ̃s] n. f. (de *frigo-* et de *luminescence ;* 1944, R. Simonet). En termes de physique, émission de lumière froide par certains corps, quand on les refroidit à la température de l'air liquide.

frigorie [frigɔri] n. f. (du lat. *frigus, frigoris,* froid, froidure, d'après *calorie ;* fin du XIXe s.). Dans l'industrie frigorifique, unité (symb. : fg) permettant d'évaluer les quantités de chaleur enlevées, et équivalant à une kilocalorie négative.

frigorifié, e [frigɔrifje] adj. (part. passé de *frigorifier ;* début du XXe s., aux sens 1-2). **1.** Conservé par le froid : *Des viandes frigorifiées.* || **2.** *Fam.* Qui a très froid : *Henri ! mon vieux frigorifié ! Il fait frisquet en diable* (Arnoux).

◆ **frigorifié** n. m. (début du XXe s.). *Fam.* Viande frigorifiée : *Une superbe tranche de frigorifié* (Romains).

frigorifier [frigɔrifje] v. tr. (de *frigorifi[que]* ; 1907, Larousse). Soumettre au froid pour conserver : *Frigorifier des fruits.*

frigorifique [frigɔrifik] adj. (lat. *frigorificus,* frigorifique, de *frigus, frigoris,* froid, froidure, et de *facere,* faire ; fin du XVIIe s.). Qui produit le froid : *Mélange, machine frigorifique.* ‖ *Armoire frigorifique,* meuble permettant de conserver les denrées par le froid.

◆ n. m. (sens 1-2, début du XXe s.). **1.** Appareil frigorifique : *Le nouveau frigorifique de la morgue* (Pagnol). ‖ **2.** Établissement de froid industriel.

frigorifuge [frigɔrifyʒ] adj. (de *frigori-* et de *-fuge,* du lat. *fugare,* mettre en fuite, dér. de *fuga,* fuite ; 1962, Larousse). Se dit d'une substance peu conductrice de la chaleur, utilisée dans l'industrie frigorifique.

● SYN. : *calorifuge.*

◆ n. m. (1968, Larousse). Revêtement isolant, conçu pour s'opposer aux déperditions de chaleur.

frigorifuger [frigɔrifyʒe] v. tr. (de *frigorifuge ;* 1968, Larousse). Munir des appareils ou des tuyauteries d'un frigorifuge.

frigorigène [frigɔriʒɛn] adj. (de *frigori-,* élément tiré du lat. *frigus, frigoris,* froid, froidure, et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer ; 1907, Larousse). Qui engendre le froid : *Fluide frigorigène.*

frigorimètre [frigɔrimɛtr] n. m. (de *frigori-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1962, Larousse). Instrument qui sert à mesurer, en bioclimatologie, la valeur du refroidissement.

frigoriste [frigɔrist] n. m. (dér. savant du lat. *frigus, frigoris,* froid, froidure ; milieu du XXe s.). Ouvrier spécialiste de l'installation et de l'entretien des appareils frigorifiques.

frigothérapie [frigɔterapi] n. f. (de *frigo-* et de *-thérapie,* gr. *therapeia,* soin, traitement, de *therapeuein,* prendre soin de, soigner, traiter ; 1907, Larousse). Emploi du froid en thérapeutique.

● SYN. : *cryothérapie.*

frileusement [friløzmɑ̃] adv. (de *frileux ;* fin du XIXe s., A. Daudet). D'une manière qui marque la sensibilité au froid : *La petite fille l'intéressait surtout, frileusement serrée contre sa gardienne sautillant parmi les flaques d'eau* (Daudet). *Elle émergeait, délicate et petite, frileusement emmitouflée dans les guenilles des cabarets et des taudis* (Huysmans). *Les regards mourants qu'elle lui avait jetés pendant qu'elle était dans ses bras, tout en contactant frileusement contre l'épaule sa tête inclinée* (Proust).

frileux, euse [frilø, -øz] adj. et n. (bas lat. *frigorosus,* froid, glacial, du lat. class. *frigus, frigoris,* froid, froidure ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *fruileus ; frileus,* XIIIe s. ; *frileux,* v. 1360, Froissart). Se dit d'une personne très sensible au froid : *Hâtive et frileuse, de temps en temps une ombre descendait le vaste perron gardé par deux cavaliers, immobiles sous leurs manteaux poudrés de giboulées* (Daudet). *Comment, moi si frileux, n'éprouvai-je ce matin que bien-être, assis sur ce banc par cinq degrés à peine au-dessus du gel* (Gide).

◆ adj. (fin du XIVe s., E. Deschamps). *Vx* et *littér.* Où le froid se fait sentir : *Tonin souleva le rideau pour montrer le jardinet des Mauglas, frileux et désert* (Daudet). *Dans la solitude de cette chambre un peu frileuse, entre ces draps dont le corps ne parvenait pas à réchauffer tous les replis, Quinette, fatigué par une longue journée de lutte, se méfiait des fantaisies de l'humeur* (Romains).

◆ **frileuse** n. f. (1877, Littré). Ancienne coiffure féminine en laine.

friller [frije] v. intr. (lat. pop. **frigulare,* geler, bouillir, du lat. class. *frīgĕre,* frire ; 1611, Cotgrave, au sens de « trembler de froid » ; sens actuel, 1757, *Encyclopédie*). En parlant d'un bain, émettre un bruissement annonciateur de l'ébullition : *La cuve frille.*

frilosité [frilozite] n. f. (dér. savant de *frileux ;* 1858, Legoarant [*frillouseté,* forme plus pop., XIVe s., Du Cange]). Sensibilité au froid d'une personne.

frimaire [frimɛr] n. m. (de *frim[as]* ; 1793, Fabre d'Églantine). Troisième mois de l'année républicaine, commençant le 21, 22 ou 23 novembre et finissant le 21, 22 ou 23 décembre.

frimas [frima] n. m. (de l'anc. franç. *frime,* frimas [milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*], francique **hrîm,* givre ; v. 1460, Villon, au sens 1 ; sens 2, 1835, Vigny). **1.** Brouillard épais qui se glace en tombant : *Les frimas congelés sont les seules guirlandes | Qui garnissent la roche où nous nous enfonçons* (Lamartine). *La lueur de la ville montait et s'allait perdre dans un ciel chargé de frimas* (Duhamel). ‖ **2.** *Coiffer, poudrer à frimas,* saupoudrer la coiffure d'une légère couche de poudre blanche ; et au fig. : *Il* [mars] *s'en va, furtif perruquier, | Avec une houppe de cygne | Poudrer à frimas l'amandier* (Gautier).

frime [frim] n. f. (altér. de l'anc. franç. *frume,* mine, mauvaise mine, mauvaise humeur [XIIe s., Méon], bas lat. *frumen, -minis,* gosier ; XVe s., Esnault, au sens 2 [*pour la frime,* 1865, Littré] ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1836, Vidocq). **1.** Class. *Faire (de) la frime,* faire semblant, faire des manières : *Tout franc, et sans faire de frime, | Contre les siens il a procès* (Loret). *Il a fait la frime de s'en aller* (Furetière). ‖ **2.** *Fam.* Semblant, apparence destinée à tromper, comédie : *Tout a été à son adresse et m'a percé le cœur. Je voyais bien que c'était des frimes ; mais le mal était sans remède* (Balzac). *Il ajouta, ne croyant pas si bien dire : « Une frime, vous savez, leur querelle de jeu »* (Daudet). *Ce sont des frimes, ils font les ânes pour avoir du foin* (Vallès). ‖ *Pour la frime,* simplement pour l'apparence, pour donner le change : *Cette Marie de Montmorency, mariée par Henri IV (d'office et pour la frime) au prince de Condé* (Chauviré). ‖ **3.** *Arg.* Visage : *Changer de frime.*

● SYN. : *2 fumisterie* (fam.), *grimaces, simagrées* (fam.), *singeries* (fam.).

frimousse [frimus] n. f. (de *frime* [le mot est empr. des patois où le suff. *-ouse* répond au franç. *-euse*] ; 1576, G. Esnault, écrit *frimouse,* au sens de « physionomie » ; 1821, Ansiaume, écrit *frimousse,* au sens de « trogne » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). *Fam.* Visage d'enfant ou de personne toute jeune : *Je le pris alors en un tel dégoût que je sortais par la porte de service pour ne pas apercevoir la frimousse de ce vilain petit drôle* (Proust). *Une gaîté malicieuse éclaira sa frimousse* (Martin du Gard).

● SYN. : *figure, minois* (fam.).

fringale [frɛ̃gal] n. f. (altér., peut-être d'après *fringant,* de *faim-valle* [v. ce mot] ; fin du XVIIIe s., écrit *fringalle* [*fringale,* 1807, L. F. Michel], au sens 1 ; sens 2, 1839, Balzac). **1.** Faim pressante et irrésistible : *Beaucoup d'hommes tombaient, frappés de cette faim subite qu'on appelle fringale* (Taine). *Les comédiens, obligés de dîner de bonne heure et très légèrement, sortent de scène avec des fringales terribles et mangent en rentrant chez eux* (Daudet). ‖ **2.** *Fig.* Désir violent : *Ce doit être bon d'être aimée comme çà ! Quelle fringale* (Coolus).

● SYN. : **2** *appétit, faim.*

fringant, e [frɛ̃gɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *fringuer ;* av. 1493, G. Coquillart [*faire le fringant,* 1865, Littré]). Se dit d'une personne, vive, éveillée, pétulante, d'une élégance un peu provocante : *Des filles, fringantes sous leurs larges chapeaux fleuris, montaient à contre-courant vers la porte Saint-Martin, dévisageant les hommes seuls* (Martin du Gard). *Si fringant encore ce matin, il marchait à présent la tête basse* (Gide). *Laurent regarda s'éloigner la silhouette fringante et cambrée de M. le docteur Pasquier, son père* (Duhamel). *Ensuite, ce sont des « majos » qui courtisent des fringantes sur le Prado* (Gautier). ‖ *Faire le fringant,* se donner des airs pétulants, provocants : *Près des autres chiens, il faisait le fringant, se proposait à leurs caresses* (Gide).

● SYN. : *coquet, déluré, guilleret, pimpant, sémillant.*

◆ adj. (1687, Dancourt). Se dit d'un cheval ou d'un mulet qui a une allure vive, marche en sautillant : *Doucement bercé*

sur sa mule fringante, Messire Blazius s'avance (Musset). *Il paraît que les bêtes deviennent fringantes parce que l'ail les asticote* (Duhamel).

fringillidés [frɛ̃ʒilide] n. m. pl. (du lat. *fringilla,* pinson, et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1839, Boiste). Famille d'oiseaux passereaux, comprenant le pinson, le chardonneret, le bouvreuil, le moineau, le serin.

fringuer [frɛ̃ge] v. intr. (de la loc. *faire fringues,* gambader — en parlant d'une personne, d'un cheval — [XIIIe s., *Girart de Vienne*], de l'onomatop. *fring-* marquant le sautillement joyeux ; v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles*). *Vx.* Gambader : *Mais aussitôt que j'avais atteint la Cour Verte et les bois, je me mettais à courir, à sauter, à bondir, à fringuer, à m'éjouir jusqu'à ce que je tombasse épuisé de forces, palpitant, enivré de folâtreries et de liberté* (Chateaubriand).

◆ v. tr. (1878, G. Esnault [comme v. intr., au sens de « faire l'élégant », 1749, Vadé]). *Pop.* Habiller de telle ou telle manière : *Je vais finir de me fringuer* (Colette). *Son capitaine d'ordonnance, réserviste, bien fringué* (Romains).

fringues [frɛ̃g] n. f. pl. (déverbal de *fringuer ;* 1878, G. Esnault, au sing., au sens de « toilette de parade » ; au plur., au sens actuel, 1896, G. Esnault). *Pop.* Vêtements : *T'as qu'à mettre au clou les fringues que tu t' sers pas* (Bourdet).

frio ou **friot** [frijo] adj. (mot esp. signif. « froid », lat. *frigidus* [v. FROID] ; 1884, G. Macé). *Pop.* Froid : *Y fait friot, la môme, dit-il simplement* (Hirsch).

friolerie [frijɔlri] n. f. (de l'anc. v. *frioler,* frire, dévorer, être avide, friand [v. 1265, J. de Meung], dér. de *frire ;* v. 1700, Lesage). *Vx.* Friandise.

friolet [frijɔlɛ] n. m. (de *friolete,* même sens [XIVe s.], fém. substantivé de l'adj. *friolet,* gourmand [XIVe s.], de *frioler* [v. l'art. précéd.] ; 1872, Larousse). Pâtisserie légère.

frioulan [frijulɑ̃] n. m. (de *Frioul,* n. géogr. ; 1877, Littré). Langue rhétoromane parlée dans le Frioul.

1. fripe ou **frippe** [frip] n. f. (déverbal de *friper* 2 ; 1808, d'Hautel, au sens 1 [dès le XVIIe s. en normand, *Muse normande*] ; sens 2, 1833, Balzac). **1.** *Vx* et *pop.* Mangeaille : *Voilà où mènent l'amour et la fripe, les lichades* (Zola). || **2.** *Dialect.* Tout ce qui peut s'étaler sur le pain : *En Anjou, la frippe, mot du lexique populaire, exprime l'accompagnement du pain, depuis le beurre étendu sur la tartine* [...] *jusqu'aux confitures* (Balzac).

2. fripe [frip] n. f. (var. de l'anc. franç. *felpe, ferpe, frepe,* frange, chiffon, vieux habits [XIIIe s.], du bas lat. *faluppa,* fibre, chose sans valeur ; 1872, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1879, A. Daudet). **1.** *Vx.* Vêtement usé, guenille. || **2.** *Vx* ou *dialect.* Terme d'appellation ou d'injure : *Assieds-toi là, ma vieille fripe... ? dit Leemans, élargissant une place entre lui et sa fille* (Daudet).

1. friper [fripe] v. tr. (var. de l'anc. franç. *freper,* chiffonner [XIIIe s.], dér. de *frepe* [v. FRIPE 2] ; v. 1265, J. de Meung, comme v. intr., au sens de « s'agiter » ; comme v. tr., au sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, début du XVIIe s., Malherbe). **1.** *Class.* Avaler gloutonnement : *Il y avait à ce festin assez de quoi friper* (Furetière). || **2.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Dérober : *Je fripe toujours quelque chose dans Épicure* (Malherbe).

2. friper [fripe] v. tr. (altér., peut-être d'après *fripon,* de l'anc. v. *freper* [v. l'art. précéd.] ; 1546, Rabelais, au sens 2 ; sens 1, XVIe s. [au pr. ; au fig., 1863, Th. Gautier]). **1.** Défraîchir en chiffonnant : *Friper une robe. Des profils de chapeaux défoncés, de châles fripés* (Zola) ; et au fig. : *Un observateur méticuleux eût pu trouver à reprendre à leur élégance un peu fripée et défraîchie* (Gautier). || **2.** *Par anal.* Rider : *Et si vous aviez vu la femme* [...] *aux paupières fripées comme une peau de vieux gant* (Daudet). *La fraîcheur du matin, balancée par un vent léger, baignait son front moite, son visage fripé par la veille et la prière* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *froisser ;* **2** *faner, flétrir, plisser, ratatiner* (fam.), *raviner.*

◆ **se friper** v. pr. (1865, Littré). Devenir fripé, se rider : *Son menton se fripait comme une noix* (Duhamel).

friperie [fripri] n. f. (de *fripe* 2 [v. ce mot] ; XIIIe s., Rutebeuf, écrit *freperie* [*friperie,* 1541, Calvin], au sens 1 [*se jeter sur la friperie de quelqu'un,* 1657, Loret — *donner sur la friperie de quelqu'un,* « médire de lui », fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 2, 1690, Furetière [« boutique où se pratique ce commerce », 1611, Cotgrave] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1829, Boiste). **1.** Vêtements, tissus usagés : *Allez chez une ravaudeuse et passez-y deux heures à regarder la friperie* (Duhamel). || Class. (déjà vx au XVIIe s.).*Se jeter sur la friperie de quelqu'un,* se jeter sur lui pour le battre : *Et le peuple, entendant cela,* | *Avec tant soit peu de furie,* | *Se jeta sur sa friperie,* | *Et comme il était fort têtu,* | *Il fut, ce dit-on, fort battu* (Loret). || **2.** *Par extens.* Commerce de vieux vêtements, de vieilles choses : *Faire une fortune dans la friperie.* || Boutique où se pratique ce commerce. || **3.** *Fig.* Collection de vieilles choses, rebattues, périmées : *Les deux amants s'écrivaient les plus stupides lettres du monde* [...], *toute la friperie du cœur moderne* (Balzac). *Il lui fallut continuer et cracher cette odieuse mixture en friperies mythologiques et en madrigaux quintessenciés* (Gautier). || **4.** Hangar sous lequel on dépose les cannes à sucre avant de les porter au moulin.

fripier, ère [fripje, -ɛr] n. (de *fripe* 2 [v. ce mot] ; v. 1268, É. Boileau, écrit *frepier ; frip[p]ier,* 1485, *Ordonnance royale*). Personne qui fait le commerce des vieux vêtements, d'objets d'occasion : *Chez le fripier, je changeais ma capote d'uniforme pour un habit bourgeois* (Mérimée).

● SYN. : *brocanteur.*

fripon, onne [fripɔ̃, -ɔn] n. et adj. (de *friper* 2 ; XVIe s., *Ancien Théâtre françois,* au sens 1 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *friponner ;* signifiait aussi « gourmand », XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes*] ; sens 2, 1678, La Fontaine [d'abord « enfant qui aime à jouer », 1636, Monet ; en parlant d'une jeune fille ou d'une jeune femme coquette, 1666, Molière]). **1.** *Vx.* Voleur adroit et rusé : *Moins il y a de fripons aux galères, plus il y en a dehors* (Nerval). || **2.** *Par extens.* Malicieux, qui aime à jouer des tours : *Un fripon d'enfant.* || *Spécialem.* Se dit d'une jeune fille, d'une jeune femme malicieuse non sans quelque coquetterie, quelque provocation : *Elle est friponne avec toutes ses fossettes et ses yeux riboulants* (La Varende).

● SYN. : **2** *coquin* (fam.), *espiègle, garnement* (fam.), *mâtin.*

◆ adj. (1665, Boileau). Qui dénote de la malice : *De grands cils recourbés au-dessus d'un nez fripon, une chevelure blonde nouée dans le dos à l'américaine* (Daudet). *Un regard fripon.*

● SYN. : *lutin, malicieux, polisson.*

friponneau [fripɔno] n. m. (de *fripon ;* 1665, La Fontaine). *Vx.* Jeune fripon : *Je suis d'avis que le friponneau fasse* | *Tel compliment à des femmes d'honneur* (La Fontaine).

friponner [fripɔne] v. tr. (de *fripon ;* v. 1340, J. Le Fèvre, au sens de « faire bonne chère » ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Voler quelque chose, dérober : *Ne craignez-vous pas que je vous friponne votre billet* (Dancourt). || **2.** *Vx.* Voler quelqu'un : *Tencin, en jouant, est toujours sur le qui-vive, par peur d'être friponné* (Stendhal).

◆ v. intr. (fin du XIXe s., Huysmans [« se débaucher, ne pas faire son devoir », 1690, Furetière]). *Vx.* Avoir des relations de galanterie : *Et après qu'ils eurent friponné dans des endroits noirs, ils devinrent amants* (Huysmans).

friponnerie [fripɔnri] n. f. (de *friponner ;* début du XVIe s., aux sens 1-2). **1.** Défaut, caractère du fripon : *Un sourire gauche qui augmentait l'air de fausseté et presque de friponnerie naturel à sa physionomie* (Stendhal). || **2.** *Par extens.* Acte de fripon : *Cet arrangement n'est une friponnerie envers personne* (Stendhal).

● SYN. : 1 *malhonnêteté ; 2 canaillerie, crapulerie, filouterie, fripouillerie.*

fripouillard [fripujar] n. m. (de *fripouille ;* 1882, G. Esnault). Petite fripouille.

fripouille [fripuj] n. f. (de *friper* 2, ou de *fripon* [par changement de suff.] ; 1797, G. Esnault, au sens de « bon à rien » ; 1837, Vidocq, au sens de « misérable » ; sens actuel, 1851, G. Esnault). *Fam.* Homme malhonnête jusqu'à la canaillerie : *Il avait rompu des relations qui l'eussent obligé à devenir fripouille ou dupe* (Huysmans). *Mais j'ai tout de même le droit de te mettre en garde contre ce larbin que je connais de Balbec (sans cela je m'en ficherais pas mal), et qui est une des plus grandes fripouilles que la terre ait jamais portées* (Proust). *Cette petite fripouille sera trop heureuse de venir encore nous manger dans la main le pain que nous gagnons à la sueur de notre front* (Duhamel).

● SYN. : *canaille, chenapan, crapule, gredin, scélérat, vaurien.*

fripouillerie [fripujri] n. f. (de *fripouille ;* fin du XIX[e] s., aux sens 1-2). **1.** *Pop.* Caractère de fripouille : *Cette superfine crapule [...] que ne peut égaler la fripouillerie d'aucun autre peuple sublunaire* (Bloy). || **2.** *Pop.* Acte de fripouille (rare) : *Il n'en est pas à sa première fripouillerie.*

● SYN. : **1** *canaillerie ;* **2** *crapulerie, gredinerie, malhonnêteté.*

frippe n. f. V. FRIPE 1.

friquet [frikɛ] n. m. (emploi substantivé de l'anc. adj. *friquet,* sémillant, pimpant, vif [XIII[e] s.], de *frique,* mêmes sens [XIII[e] s.], francique **frik,* gotique **friks,* avide, hardi ; 1555, Belon). Nom donné à une espèce de moineau : *Des phalanges de friquets arrivaient des champs* (Musset).

frire [frir] v. tr. (lat. *frīgĕre,* faire griller, rôtir ; fin du XII[e] s., Aliscans, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans*). [Conj. **79.**] **1.** Faire cuire en plongeant dans une matière grasse bouillante : *Un vieux marchand de friture chez qui beaucoup de bourgeois venaient manger du poisson frit* (Mérimée). *En attendant les courses, tout ce peuple se presse derrière les tribunes, autour des grandes baraques où l'on vend du vin et du cidre, où l'on frit des gaufres et des saucisses en plein soleil* (Daudet). || **2.** Fig. et pop. *Il n'y a rien à frire,* il n'y a rien à gagner, et, *par extens.,* rien à faire. || **3.** Fig. et fam. *Être frit,* être perdu : *Eh ! bien, sans moi, Ali de Tébélen eût été frit quelques jours plus promptement* (Balzac). *Sans la lettre de Quesadra, nous étions frits* (Benoit).

◆ v. intr. (1668, La Fontaine). Cuire dans une matière grasse bouillante : *Le poisson est en train de frire. Faire frire des beignets.*

● REM. Pour suppléer aux formes inusitées, on emploie le verbe *faire* suivi de l'infin. *frire.*

frisage [frizaʒ] n. m. (de *friser ;* 1827, Acad.). Action de friser : *Le frisage de ces cheveux est difficile.*

frisant, e [frizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *friser ;* milieu du XIX[e] s., Baudelaire, au sens 2 ; sens 1, 1872, Larousse). **1.** Qui frise naturellement : *La bouche voilée par une barbe noire frisante* (Theuriet). *Une barbe noire et frisante comme du palissandre en copeaux* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Qui effleure la surface d'un objet : *Ici, elle se présente avec une magnificence des plus dramatiques ; mais la lumière frisante, dégorgée par la fenêtre qui occupe la partie haute du mur extérieur, impose au spectateur un effort pénible pour en jouir convenablement* (Baudelaire). *La lumière frisante des premiers rayons, sur ce papier de tenture, voudrait en dénoncer les déchirures et les taches* (Gide). *Sous la lumière frisante, chaque petite pierre de tombe devient d'un côté un miroir, et de l'autre une plaque d'ombre* (Tharaud). *Garcia, plongé dans la chaleur, parvint à dégager le bouton de sa torche, et le faisceau lumineux tomba en lumière frisante sur un nuage à peine plus épais que celui des fumées* (Malraux). || *À jour frisant,* de telle manière que la lumière ne fasse qu'effleurer l'objet au lieu de le frapper de plein fouet.

● SYN. : **1** *annelé, bouclé, crêpé, crêpelé, crépu, frisé, ondulé ;* **2** *rasant.* — CONTR. : **1** *lisse, plat, raide.*

1. frise [friz] n. f. (lat. médiév. *frisium,* var. de *frigium, phrygium,* broderie, frange, formé sur le modèle de *phrygiae* [*vestes*], étoffes brochées d'or, proprem. « vêtements [*vestes,* plur. de *vestis,* vêtement] phrygiens, originaires de Phrygie [*phrygiae,* fém. plur. de l'adj. *phrygius,* phrygien, du lat. class. *phryx, phrygis,* même sens, gr. *phrux, phrugos*] », les ornements de la frise ayant été comparés à ceux d'une broderie ; 1528, Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1694, Th. Corneille [« planche brute dont la largeur est inférieure à 14 cm », 1859, Nanquette] ; sens 4, 1842, Acad.). **1.** Partie de l'entablement comprise entre l'architrave et la corniche, portant en général une inscription ou ornée de figures, de scènes sculptées : *Des colonnades fort blanches supportant une frise fort lisse* (Hugo). *Les frises du Parthénon représentent la procession des panathénées.* || **2.** *Par extens.* Toute bande peinte ou sculptée sur des surfaces beaucoup plus larges que hautes. || **3.** En menuiserie, dans les portes et les lambris, panneau dont la plus grande dimension est horizontale. || Planche brute dont la largeur est inférieure à 14 cm. || **4.** Bande de toile fixée au cintre du théâtre et qui est censée représenter le ciel, ou un plafond.

2. frise [friz] n. f. (de *Frise,* n. géogr. ; fin du XIII[e] s. ; d'abord *drap de Frize,* étoffe de laine de Hollande [proprem. « étoffe fabriquée en Frise »], 1226, Barbier). Étoffe de laine à longs poils frisés : *Une lisière de drap de frise lui servait de ceinture* (Gautier).

3. frise [friz] n. f. (trad. du néerl. *friese ruiter,* proprem. « cavalier [*ruiter*] frison [*friese,* de *Frisa,* Frise] », ce système de défense ayant, paraît-il, été inventé en Frise ; 1572, *Dict. général*). *Chevaux de frise,* V. CHEVAL.

1. frisé, e [frize] adj. (part. passé de *friser ;* 1564, J. Thierry, au sens 2 ; sens 1, nov. 1667, d'après Littré, 1877 ; sens 3, 1680, Richelet [*de la frisée, velours frisé,* XX[e] s.]). **1.** Qui forme des boucles, des anneaux : *La vallée [...] cherche passage à travers des masses de verdure frisée* (Duhamel). *Le costume de Madame leur mère était d'or frisé* (France). || *Velours frisé,* velours dont le poil, au lieu d'être coupé, reste à l'état de bouclettes arrondies. || **2.** Se dit des cheveux disposés en boucles fines et serrées : *Je lui parlais tout bas, dans les petits cheveux frisés de l'oreille* (Maupassant). || **3.** *Par anal.* Se dit de certains légumes dont les feuilles sont crêpées : *Des choux frisés. De la salade frisée* (ou, ellipt., *de la frisée*).

● SYN. : **1** *annelé, crêpé, crêpelé, spiralé, tortillé ;* **2** *bouclé, calamistré, crépu, frisotté, ondulé.* — CONTR. : **2** *lisse, plat, raide.*

◆ n. (av. 1613, M. Régnier). Personne dont les cheveux sont bouclés : *Méfiant, le patron scrutait le visage du frisé* (Aymé).

2. frisé [frize] n. m. (var. de *fritz* [v. ce mot], d'après *frisé* 1 ; 1941, G. Esnault). *Fam.* Surnom donné aux Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale.

frise-à-plat [frizapla] n. (de *frise,* forme du v. *friser, à* et *plat ;* début du XX[e] s.). *Fam.* Personne qui a les cheveux raides.

frise-beurre [frizbœr] n. m. invar. (de *frise,* forme du v. *friser,* et de *beurre ;* 1907, Larousse). Fourchette pleine et à stries, pour faire des dessins sur le beurre ou en détacher des coquilles.

friselée n. f. V. FRISOLÉE.

friselis [frizli] n. m. (de l'onomatop. *fri-,* souvent utilisée pour évoquer le chant d'un oiseau, etc. ; 1864, Goncourt [cf. *frifilis,* « bruissement », 1605, François de Sales]). Frémissement doux et faible : *Les cloisons tapissées de crêpe japonais vert d'eau, un peu chiffonné, simulant le friselis d'une rivière que le vent ride* (Huysmans). *On entendait alors, à la cantonade, un friselis de guitare et des éclats de rire* (Duhamel).

● SYN. : *bourdonnement, bruissement, froufrou, murmure, susurrement.*

frisement [frizmɑ̃] n. m. (de *friser* [*les yeux*] ; 1872, A. Daudet). *Frisement d'œil,* clignement d'œil pour faire un signe d'intelligence à quelqu'un : *Il s'adressait aux vieilles dames du premier banc, avec un sourire entendu, des petits frisements d'yeux, comme à d'anciens compagnons de bagne...* (Daudet).

friser [frize] v. tr. (probablem. du radical *fris-* qu'on trouvait, du XIVe au XVIe s., dans certaines formes du v. *frire,* les aliments frits dans la graisse se tordant souvent au point de ressembler à des cheveux frisés ; milieu du XVe s., au sens I, 1 [*friser quelqu'un,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens I, 2, 1872, A. Daudet ; sens II, 1 [issu de l'acception musicale de *friser* : « faire vibrer la corde d'un instrument en l'effleurant », XVIe-XVIIe s.], av. 1559, J. Du Bellay ; sens II, 2, 1690, Furetière).

I. 1. Mettre en boucles, donner un mouvement d'ondulation : *Friser les cheveux* ; et ellipt. : *Je te ferai poudrer et friser pour te donner un meilleur air* (Vigny). *Frisé au petit fer, rasé à la pierre ponce* (Daudet). || **2.** Plisser finement : *« Ah ! vaï ! pas commode... », fit le bon Tartarin frisant ses petits yeux par un rire d'augure que Bompard, du reste, ne parut pas comprendre (Daudet).*

II. 1. *Par extens.* Passer tout près de quelque chose : *Le courrier* [...] *fouettait d'en bas le cheval qui frisait de temps en temps la crête des précipices* (Nerval). || **2.** *Fig.* Être tout près de toucher, d'atteindre, de tomber dans : *Il fit pétiller tout l'entrain de la bonne grâce, qui dépassa l'enjouement, frisa la malice* (Proust). *Ce qui me fâchait, c'était l'indiscrétion du procédé à mon égard, qui frisait l'abus de confiance* (Aymé).

• SYN. : **I, 1** *boucler, calamistrer, onduler* ; **2** *cligner.* || **II, 1** *côtoyer, effleurer, raser* ; **2** *confiner à, frôler.* — CONTR. : **1** *défriser.*

◆ v. intr. (sens 1, 1558, J. Du Bellay [*fer à friser,* 1865, Littré] ; sens 2, 1857, Flaubert ; sens 3, 1694, Th. Corneille). **1.** Se mettre en boucles, être ondulé : *J'ai un coup aigre à boire et si raide que les cheveux m'en frisent* (Claudel). *Un enfant qui frise naturellement.* || *Fer à friser,* instrument servant à faire des boucles, des ondulations. || **2.** Perdre sa netteté, en parlant des vibrations d'une corde, en musique : *Les cordes de l'instrument frisent.* || **3.** Donner une impression tremblée, en parlant des caractères d'imprimerie.

1. frisette [frizɛt] n. f. (de *friser* ; 1827, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Petite boucle de cheveux frisés : *Elle était vraiment appétissante avec sa capuche de laine bleue et le tirebouchonnement de ses frisettes !* (Huysmans). || **2.** En passementerie, tresse enroulée sur un fil central de coton, ou fils retordus ensemble.

• SYN. : **1** *bouclette, frison.*

2. frisette [frizɛt] n. f. (de *frise* 1 ; 1962, Larousse). Petite frise de parquet.

friseur, euse [frisœr, -øz] n. (de *friser* ; 1865, Littré). Personne qui frise les cheveux (rare) : *Tout à coup on vit l'illustre chanteuse se promener* [...] *avec son friseur, le sieur Lacroix* (Goncourt).

frisoir [frizwar] n. m. (de *friser* ; 1640, Oudin). *Vx.* Fer à friser les cheveux.

frisolée [frizɔle] ou **friselée** [frizle] n. f. (part. passé fém. substantivé de *frisoler, -seler,* dimin. dialect. de *friser* ; 1785, *Cours complet d'agriculture,* écrit *frisolée* ; *friselée,* 1858, Legoarant). Maladie à virus de la pomme de terre, qui a pour effet d'en recroqueviller les feuilles.

1. frison [frizɔ̃] n. m. (de *friser* ; 1560, R. Belleau [*frison,* « étoffe de laine frisée » — 1474, Godefroy —, était un dér. de *frise* 2]). Boucle d'une frisure : *Le Nabab comprit qu'il se méprenait et se donna la peine de regarder le jeune homme, qui se tenait devant lui simplement, mais correctement vêtu, le teint mat, sans le moindre frison de barbe* (Daudet). *Elle se coiffait d'une façon grotesque, avec de petits frisons vieillots tout à fait farces* (Maupassant). *Elle baissa la tête, et il aperçut, sous les frisons, la nuque qui fuyait dans l'échancrure du corsage* (Martin du Gard).

• SYN. : *bouclette, frisette.*

2. frison, onne [frizɔ̃, -ɔn] adj. et n. (de *Frise,* n. géogr. ; 1534, Rabelais, comme n. m., écrit *phryzon,* au sens de « cheval de Frise » ; écrit *frison,* aux sens 1-2, fin du XVIe s.). **1.** Qui a rapport à la Frise : *L'archipel frison.* || **2.** Habitant ou originaire de la Frise : *La population, la race frisonne. Les Frisons.*

◆ **frison** n. m. (1865, Littré). Dialecte germanique occidental, parlé encore de nos jours, notamment dans le nord de la Hollande.

◆ **frisonne** n. f. (XXe s.). Race bovine pie noir.

frisonnement [frizɔnmɑ̃] n. m. (de *frisonner,* friser — les cheveux — [fin du XVIe s., A. d'Aubigné], dér. de *frison* 1 ; fin du XIXe s., A. Daudet). État, aspect de ce qui fait des boucles, ondule : *Dans ces grandes cuisines d'hostellerie où le feu s'allume de bonne heure, avec ces frisonnements de sarments qui font rêver de brouillard et de vitres humides* (Daudet).

frisottant, e [frizɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *frisotter* ; début du XXe s.). Qui frise légèrement : *Ses cheveux retombaient en mèches frisottantes sur sa nuque* (Theuriet). *Trauttenbach était un juif blond, presque roux, taillé en athlète, ses cheveux frisottants, coupés court, dégageaient un front de jeune bélier ; la peau était blanche, tachée de son* (Martin du Gard).

• SYN. : *bouclé, frisé, ondulé.*

frisotter [frizɔte] v. tr. (de *friser* ; 1552, Ronsard). Friser légèrement : *Je venais d'avoir la main de l'eau tout entière, en caresse sur moi ; elle était là encore à frisotter mes poils dans ses doigts frais* (Giono).

◆ v. intr. (1612, M. Régnier). Être légèrement frisé : *Sa barbe blanche frisottant autour du large visage* (Margueritte). *De chaque côté de la nuque, se creuse un tendre vallon où frisottent de jeunes cheveux blonds* (Duhamel).

• SYN. : *boucler, friser, onduler.*

frisque [frisk] adj. (altér., sous l'influence de *fresche* [anc. forme du fém. de *fres,* frais, V. FRAIS, adj.], de *frique,* sémillant, pimpant, vif [XIIIe s.], francique **frik,* gotique **friks,* avide, hardi ; v. 1360, Froissart). *Class.* Pimpant : *Dix jeunes femmes frisques, gaillardes, attrayantes* (La Fontaine).

frisquet, ette [friskɛ] adj. (d'abord mot d'argot, empr. aux parlers picardo-wallons, où il signifie « froid », du flamand *frisch,* légèrement froid [prononcé *frisk*] ; 1845, Bescherelle [au fig., début du XXe s.]). *Fam.* Un peu froid : *L'air est frisquet, mais pas méchant* (Dorgelès). || *Fig.* et *fam.* Assez froid : *La réception m'a paru un peu frisquette* (Bernstein).

◆ **frisquet** adv. (1845, Bescherelle). Un peu froid : *À la première heure, dans la plaine, il avait fait frisquet* (Aicard).

◆ **frisquet** n. m. (début du XIXe s.). Température assez froide : *Des voix enrouées qui se hélaient dans le frisquet du petit jour* (Daudet).

frisquette [friskɛt] n. f. (emploi plaisant de *frisquette,* fém. de l'adj. *frisquet,* vif, sémillant [début du XVIe s.], dimin. de *frisque* [v. ce mot] ; 1523, Barbier). Cadre léger que l'on adapte en haut du tympan de la presse à bras et qui se rabat sur lui pour l'impression.

frisson [frisɔ̃] n. m. (bas lat. *frictionem,* accus. de *frictio,* mot qu'on a considéré à tort comme un dér. de *frīgēre,* avoir froid, être glacé [pour le sens class. et l'étym. de *frictio,* V. FRICTION] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *friçon* [*frisson,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1131, *Couronnement de Louis* ; sens 3, 1851, Poitevin ; sens 4, 1839, Balzac ; sens 5, 1859, V. Hugo). **1.** Tremblement provoqué par le froid : *Avoir le frisson. Être agité de frissons.* || *Spécialem.* Tremblement accompagné d'une sensation de froid et dû à un état morbide : *Un frisson de fièvre.* || **2.** *Fig.* Ébranlement nerveux produit par une émotion plus ou moins vive, de caractère agréable ou non : *Perdue en Dieu, anéantie dans un amour immense, au-dessus de tous les amours, un frisson passionné changeait sa voix, la faisait plus prenante et plus forte* (Daudet). *D'où vient qu'en moi, Naïs, monte un frisson amer | À regarder mourir le soleil sur la mer ?* (Samain). *Un frisson de volupté, de plaisir.* || **3.** *Par anal.* Léger tremblement, légère agitation des choses : *Les parfums vivifiants se détachaient à tous les frissons de l'air* (Maupassant). *Votre sommeil importe à mon enchantement | Il craint jusqu'au frisson d'une plume qui plonge* (Valéry). || **4.** Bruit léger qui accompagne ce mouvement : *Des baisers et des frissons d'ailes sur les dômes aux boules d'or*

(Gautier). *Écoutez la chanson bien douce | Qui ne pleure que pour vous plaire. | Elle est discrète, elle est légère : | Un frisson d'eau sur de la mousse !* (Verlaine). || **5.** Courant d'émotion qui se propage dans une foule, à travers une époque : *Le frisson qui secouait l'Europe ébranlait les vies privées ; de toutes parts, entre les êtres, les liens factices se desserraient, se rompaient d'eux-mêmes* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *grelottement ;* **2** *fièvre, frémissement, haut-le-corps, secousse, sursaut, tremblement, tressaillement ;* **3** *frissonnement, palpitation, souffle, vibration ;* **4** *bruissement, chuchotis, friselis, murmure, susurrement.*

frissonnant, e [frisɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *frissonner ;* v. 1540, Yver). Qui frissonne : *L'heure où ces dames sortent par bandes frissonnantes et sentant le bain* (Daudet).

● SYN. : *grelottant.*

frissonnement [frisɔnmɑ̃] n. m. (de *frissonner ;* v. 1560, Paré). Action de frissonner ; léger frisson : *En proie aux mille frissonnements que cette enveloppante main dardait à mon corps tout entier* (Barbey d'Aurevilly).

● SYN. : *frémissement.*

frissonner [frisɔne] v. intr. (de *frisson ;* début du XVe s., Ch. d'Orléans, écrit *friçonner* [*frissonner,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1813, Delille ; sens 3, v. 1540, Yver). **1.** Être agité d'un tremblement dû à une température trop froide : *Frissonner sous un vêtement trop léger. Pendant que tout frissonne et tout meurt sous le givre* (Lamartine). || *Spécialem.* Être agité de frissons dus à un état morbide : *Frissonner de fièvre.* || **2.** En parlant de choses, être agité d'un léger tremblement vif : *Le premier choc du battant et de la paroi d'airain faisait frissonner la charpente* (Hugo). *Les arbres dépouillés frissonnent au vent de nuit* (Daudet). || **3.** *Fig.* Frémir d'une vive émotion, agréable ou non : *De loin en loin, un mugissement sourd, presque solennel, qui faisait frissonner les chevaux dans les écuries, les chameaux sous les hangars des cours* (Daudet). *Frissonner d'admiration, d'enthousiasme, de crainte, d'horreur.*

● SYN. : **1** *grelotter, trembler ;* **2** *frémir, trembloter, vibrer ;* **3** *tressaillir.*

frisure [frizyr] n. f. (de *friser ;* début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 3, 1539, Corrozet). **1.** Action de se friser ou de se faire friser ; état qui en résulte : *Il examinait si ses cheveux tenaient la frisure* (Balzac). *Dépensant leurs appointements en frisures* (Daudet). *Ève Lavallière aveugle* [...], *reléguée au fond de la cécité, sans fard, frisure ni henné* (Colette). || **2.** Cheveux frisés, boucles : *Sous les frisures naturelles de ses beaux cheveux cendrés, elle avait une figure de vierge* (Zola). *Lisbeth s'était posée sur le bras du fauteuil ; lorsqu'elle se penchait, il respirait son souffle, et des frisures lui frôlaient l'oreille* (Martin du Gard). || **3.** *Par extens.* Façon de friser : *Frisure à l'oiseau royal* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *frisage, ondulation :* **2** *boucle, frisette, frison.*

frit, e [fri, -it] adj. (part. passé de *frire ;* XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans*). **1.** Cuit dans un corps gras bouillant : *Un vieux marchand de friture* [...] *chez qui beaucoup de bourgeois venaient manger du poisson frit* (Mérimée). *Laisse-moi les pommes de terre frites et je te donne tout le pâté* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *fam.* Perdu, ruiné : *Sans la lettre de Quesada, nous étions frits* (Benoit).

● SYN. : **2** *coulé* (fam.), *cuit* (fam.), *fichu* (fam.), *fini, flambé* (fam.), *foutu* (pop.), *refait* (pop.). — CONTR. : **2** *sauvé.*

frite n. f. (abrév. de *pomme de terre frite ;* 1858, Larchey). *Fam.* Pomme de terre frite : *Des filles de coiffeurs ou de marchandes de frites* (Daudet). *Sur chaque table, afin d'entretenir la soif, des frites, givrées de sel et minces comme des monnaies du pape* (Martin du Gard). *Entre une porte de maison et le châssis vitré d'une terrasse, un marchand de frites, coiffé d'un bonnet de fourrure, les mains dans les poches...* (Romains).

friteau ou **fritot** [frito] n. m. (de *frit,* part. passé de *frire ;* XIIIe s., *Bataille de Caresme et de Charnage,* écrit *friteau ; fritot,* 1872, Larousse). Façon d'apprêter certains mets, en les faisant frire après les avoir enrobés de pâte ou saupoudrés de farine : *Vous dites... poulet en fritot ?* [...] *Faites vous-même le menu* (Goncourt).

friterie [fritri] n. f. (de *frire,* d'après le part. passé *frit ;* 1909, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse ; sens 3, 1930, Larousse). **1.** Dans les fabriques de conserves de poisson, installation pour la friture. || **2.** Local où s'exécute cette opération. (Syn. FRITURE.) || **3.** Installation ambulante où l'on fait et vend toutes sortes de fritures.

friteur, euse [fritœr, -øz] n. (de *frire,* d'après le part. passé *frit ;* 1877, Littré, aux sens 1-2 [dans les conserveries, 1922, Larousse]). **1.** Personne qui fait et vend des mets frits : *Un friteur de la rue de la Grande-Truanderie avait vendu à crédit les deux sous de pommes de terre frites* (Zola). || **2.** Dans les grands restaurants, cuisinier spécialement chargé des fritures. || Dans les conserveries, personne qui passe les poissons à la friture.

◆ **friteuse** n. f. (milieu du XXe s.). Appareil destiné à faire cuire un aliment dans un bain de friture.

fritillaire [fritilɛr] n. f. (dér. savant du lat. *fritillus,* cornet à jouer aux dés, à cause de la forme de la fleur ; 1680, Richelet, écrit *fritélaire ; fritillaire,* 1700, Liger). Genre de liliacées dont les fleurs, en forme de cloche à six divisions, sont variables suivant les genres.

friton [fritɔ̃] n. m. (de *frit,* part. passé de *frire ;* 1907, Larousse). Résidu frit que l'on obtient en faisant fondre par petits morceaux la graisse d'oie ou de porc.

● SYN. : *rillon.*

fritot n. m. V. FRITEAU.

frittage [fritaʒ] n. m. (de *fritter ;* 1845, Bescherelle). Action de soumettre des matières premières à un commencement de vitrification pour en éliminer certaines substances.

fritte [frit] n. f. (part. passé fém. substantivé de *frire ;* 1690, Furetière, aux sens 1-2). **1.** Mélange de sable et de soude dont on fait le verre. || **2.** Cuisson de ce mélange.

fritter [frite] v. tr. (de *fritte ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2-3, XXe s.). **1.** Griller les matières premières qui servent à faire le verre. || **2.** Procéder à une cuisson du carbonate de magnésium naturel, en vue de son emploi en sidérurgie. || **3.** Traiter, suivant le procédé du frittage, un mélange comprimé de poudres métalliques.

frittole [fritɔl] n. f. (de *frit ;* 1845, Bescherelle). Sorte de gâteau fait de farine de froment et de raisins de Corinthe et frit dans l'huile.

fritto-misto [fritomisto] n. m. (loc. ital., de *fritto,* [mets] frit, et *misto,* mélangé [*fritto* et *misto* répondant respectivement au franç. *frit* et *mixte,* v. ces mots] ; fin du XIXe s., A. Daudet). Plat composé de diverses viandes frites : *J'ai mangé ce matin à la nonciature un délicieux fritto-misto qui m'est resté sur l'estomac* (Daudet).

friture [frityr] n. f. (lat. pop. **frictura,* friture [« friction », en bas lat.], du lat. class. *frictum,* supin de *frīgĕre,* frire ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 3 [« petits poissons frits », av. 1870, Mérimée] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 4, 1907, Larousse). **1.** Action, manière de frire : *Et partout circulait, dominant tous les parfums, une odeur de friture qui était comme l'encens de cette fête* (Baudelaire). *Une foule de petits hôtels ouvraient, au ras du trottoir, leurs corridors obscurcis par les vapeurs de la friture* (Duhamel). || **2.** Ce qui sert à faire frire : *C'est une merluche de choix, excellente dans une friture d'huile d'Aix* (Gautier). || **3.** Aliment frit, et, *absol.,* petits poissons frits : *Quand on aime la bonne friture, on en va manger à Triana* (Mérimée). || **4.** *Bruit de friture,* ou simplem. *friture,* sorte de grésillement se faisant entendre par moments dans un appareil téléphonique ou radiophonique, et qui est dû à la formation de courants parasites.

friturerie [frityrri] n. f. (de *friture ;* 1877, Littré). Endroit où l'on fait et vend de la

friture : *Puis des fritureries en plein vent, entourées d'une odeur âcre de graisse brûlée, de grandes flammes montant roses dans le jour, autour desquelles s'activaient des marmitons vêtus de blanc derrière des piles de beignets* (Daudet). *Les industries, les métiers, les fritureries fumantes et les cuisines en plein vent* (Goncourt). *Là, aucun cheval de bois, aucun tir, aucune friturerie, aucun gymnase* (Huysmans).

friturier, ère [frityrje, -ɛr] n. (de *friture* ; 1826, Brillat-Savarin). Personne qui fait et vend de la friture : *Il y a de la bonhomie et une grande puissance de fascination chez cet homme qui n'est pourtant qu'un simple friturier* (Vallès).

fritz [frits] n. m. (prénom allem., dimin. de *Friedrich*, Frédéric ; 1914, G. Esnault). *Pop.* Soldat allemand ; Allemand : *Ça me faisait quelque chose de tuer un homme, même un fritz* (Dorgelès).

frivole [frivɔl] adj. (lat. *frivolus*, de peu de prix, futile [pour des choses], évaporé, étourdi [pour des personnes] ; XIII^e s., *Isopet de Lyon*, comme n. f. plur., au sens de « bagatelles, choses futiles » ; comme adj., au sens 1, v. 1265, Br. Latini ; sens 2, 1678, La Rochefoucauld [pour une femme inconstante, 1857, Baudelaire] ; sens 3, av. 1834, Béranger). **1.** Se dit des choses légères, futiles, qui manquent de sérieux et ne méritent pas l'importance que certains leur accordent : *Plaisirs, occupations frivoles. Propos frivoles. Le motif était aussi frivole que l'action criminelle* (Mérimée). *Nous aurons tiré tout profit possible d'un événement d'ailleurs mince et frivole* (France). || **2.** Se dit des personnes qui sont attirées par les choses vaines, superficielles, ou qui traitent légèrement les choses sérieuses : *Tout en étant fort appliqué, je me demande sans cesse si ce ne sont pas les gens frivoles qui ont raison* (Renan). || *Spécialem.* Se dit d'une femme qui fait montre d'inconstance dans ses sentiments, ses attachements : *Une femme coquette et frivole.* || **3.** *Littér.* Qui dénote un caractère superficiel, sans consistance : *Les mains unies et levées, les doigts entrelacés, avec des glissements, des tours de bras, deux personnages de Lancret ou de Fragonard, à la démarche pompeuse et frivole...* (Daudet). *Le rempli du bas de jambe* [...] *était considéré comme une élégance un peu frivole* (Romains).

● SYN. : **1** *insignifiant, puéril, superficiel, vain* ; **2** *futile, inconstant, léger* ; *volage.* — CONTR. : **1** *grave, important* ; **2** *pondéré, posé, réfléchi, scrupuleux, sérieux* ; *fidèle.*

◆ n. m. (1699, Massillon). Ce qui est frivole : *L'orgueil des hommes est, dans le fond, d'assez bonne composition sur certains préjugés ; il semble que lui-même en sente le frivole* (Marivaux).

frivolement [frivɔlmɑ̃] adv. (de *frivole* ; 1384, Godefroy). De façon frivole.

frivolité [frivɔlite] n. f. (de *frivole* ; fin du XVII^e s., Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, 1773, d'Alembert ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Caractère d'une chose ou d'une personne frivole : *La frivolité des divertissements mondains. La frivolité de Marie-Antoinette. Je n'ai jamais été brillant causeur* [...] ; *la frivolité des salons, leur esprit, est chose à quoi je ne pouvais me plaire* (Gide). *Le déluge de mots et de jugements hâtifs qui noie aujourd'hui toute activité publique dans un océan de frivolité* (Camus). || **2.** Chose frivole, bagatelle qui n'intéresse que les gens légers, superficiels : *Perdre son temps en frivolités. La Fortune ? pourrait-on compter comme un bien cette frivolité ?* (Chateaubriand). || **3.** Dentelle de coton, exécutée avec une ou deux navettes et un crochet d'acier : *Un dessus de cheminée en frivolité.*

● SYN. : **1** *futilité, inanité, inconstance, insignifiance, insouciance, légèreté, puérilité, vanité* ; **2** *amusette, baliverne, bricole* (fam.), *niaiserie.* — CONTR. : **1** *austérité, gravité, pondération, sérieux.*

◆ **frivolités** n. f. pl. (1872, Larousse). *Vx.* Petits articles destinés à la parure féminine : *Marchande de frivolités.*

froc [frɔk] n. m. (francique **hrokk*, habit ; v. 1138, Gaimar, au sens de « sorte de manteau » ; sens 1, v. 1155, Wace [« habit de moine en général », av. 1613, M. Régnier] ; sens 2, XV^e s., Basselin [*quitter le froc*] ; sens 3, 1547, Huguet ; sens 4, 1912, G. Esnault [d'abord « culotte », 1905, G. Esnault ; *faire dans son froc*, XX^e s.]). **1.** *Vx.* Partie du vêtement monastique qui couvre la tête et tombe sur les épaules et sur la poitrine : *On a vu, dans ces actes de dévouement, la sueur tomber à grosses gouttes du front de ces compatissants religieux et mouiller ce froc qu'elle a pour toujours rendu sacré* (Chateaubriand). || *Par extens.* et *vx.* Habit de moine en général : *Près de la chapelle, un ermite à barbe grise, vêtu d'un froc marron, se hâta vers les arrivants* (Peyrefitte). || **2.** Entre dans quelques locutions vieillies ou plaisantes, où il désigne l'état monastique. || *Prendre le froc*, se faire moine, entrer dans les ordres. || *Porter le froc*, être moine. || *Quitter le froc*, ou (fam.) *jeter le froc aux orties*, renoncer à l'état religieux ou à l'état ecclésiastique. || **3.** *Vx.* Étoffe de laine croisée, assez grossière, qui servait jadis à l'habillement des ouvriers et des gens de la campagne. || **4.** *Pop.* Pantalon : *L'eau vous entrait dans les chaussettes par les semelles et par le drap du froc détrempé* (Barbusse). || Triv. *Faire dans son froc*, avoir très peur. || Fig. et triv. *Baisser son froc*, subir une humiliation sans regimber.

frocard [frɔkar] n. m. (de *froc* ; fin du XVII^e s., *Dict. général*). *Péjor.* Moine : *Le propos est entendu et les larmes séchées, tout le monde rit, le frocard plus fort que les autres* (Daudet). *Ce damné frocard lui fait croire toutes les sottises qu'il veut* (France).

froid, e [frwa, frwad] adj. (lat. pop. **frĭgidus*, lat. class. *frīgidus*, froid, glacé, languissant, qui laisse indifférent, fade, de *frīgēre*, avoir froid, être froid ; fin du XI^e s., écrit *freit, freide* [*froit, froide*, XII^e s. ; *froid, froide*, XIV^e s.], d'abord comme n. [v. ci-dessous] ; comme adj., au sens I, 1, v. 1196, J. Bodel ; sens I, 2, 1690, Furetière [*la saison froide*, 1872, Larousse ; *chambre froide*, XX^e s.] ; sens I, 3, début du XX^e s. [« qui conserve peu la chaleur », 1690, Furetière] ; sens I, 4, XIII^e s., Rutebeuf [« qui a été cuit, puis refroidi », 1835, Acad. ; *repas froid*, 1865, Littré] ; sens I, 5, 1890, Zola ; sens I, 6, XIII^e s., *Roman de Renart* [*animaux à sang froid*, 1791, Valmont de Bomare ; *sueur froide*, 1843, Th. Gautier] ; sens I, 7, 1273, Adenet [*lumière froide*, XX^e s.] ; sens I, 8, 1845, Bescherelle [*humeurs froides*] ; sens II, 1, 1761, J.-J. Rousseau [« triste », fin du XII^e s. ; « physiquement impropre aux plaisirs de l'amour », 1771, Trévoux] ; sens II, 2, v. 1360, Froissart [pour un état émotif violent que l'on domine, av. 1559, J. Du Bellay ; *avoir la tête froide*, av. 1696, La Bruyère ; *guerre froide*, v. 1948] ; sens II, 3, v. 1360, Froissart [« qui marque la réserve, l'indifférence », 1580, Montaigne ; *battre froid, faire froid à quelqu'un*, 1690, Furetière] ; sens II, 4, v. 1360, Froissart [*laisser quelqu'un froid*, 1699, Massillon ; *rester froid*, 1782, Laclos] ; sens II, 5, 1732, Voltaire ; sens II, 6, 1669, Boileau [pour une œuvre littéraire, 1670, Bossuet] ; sens II, 7, 1663, Molière).

I. 1. Qui est dépourvu de chaleur ; qui est ou paraît être à une température plus basse que celle de l'organisme : *Eau froide. Air froid. Prendre une douche froide. Dans cette grande plaine où l'autan froid se joue* (Baudelaire). || Spécialem. *Pierre froide*, ou *pierre marbrière*, pierre calcaire très dure et prenant le poli. || *Sol froid*, terres qui restent humides longtemps après la fin de l'hiver et se réchauffent très lentement. || **2.** *Spécialem.* Se dit d'un local, d'un milieu, d'une région géographique, etc., où la température ambiante est basse : *Un appartement froid, une maison froide. Les pays froids. Climat froid. Une froide journée d'hiver.* || *La saison froide*, l'hiver. || *Chambre froide*, local où une installation frigorifique entretient artificiellement une température basse. || **3.** Qui ne dégage aucune chaleur ou dégage très peu de chaleur : *Un froid soleil d'hiver.* || *Par extens.* Qui conserve peu la chaleur, qui ne tient pas chaud : *Le coton est plus froid que la laine.* || **4.** Qui n'est plus chaud, qui s'est refroidi : *Le radiateur est froid. Des cendres froides. Aérez, la pièce sent la pipe froide. Le déjeuner aurait pu être réussi, malheureusement tous les plats ont été servis froids.* || *Spécialem.* Qui a été cuit, puis refroidi : *Viandes froides. Des légumes froids, du bouillon froid.* || Par extens. *Repas froid*, repas composé de mets froids : *Un souper froid.* || **5.** Qui n'est pas à une température suf-

fisante pour permettre un bon fonctionnement : *La voiture ne démarre pas, le moteur est froid.* || **6.** Qui est totalement ou partiellement privé de chaleur animale ; qui donne ou éprouve la sensation d'une diminution de cette chaleur : *Un cadavre froid. Dès après la mort, le corps devient froid. Avoir les mains froides, les pieds froids. Ma main recule froide et mon regard se voile* (Lamartine). || *Animaux à sang froid,* animaux dont la température n'est pas constante et varie avec celle du milieu. || *Sueur froide,* sudation provoquée par une forte et soudaine émotion, et dont la sensation est glaciale. || **7.** *Fig.* Qui produit l'impression d'une chose froide : *Une couleur froide. Des yeux froids.* || *Lumière froide,* lumière provenant d'une luminescence. || **8.** *Spécialem.* Qui n'a pas un caractère inflammatoire : *Abcès froid.* || Vx. *Humeurs froides,* scrofules, écrouelles.

II. 1. Qui est d'un tempérament flegmatique, d'une nature à ne pas s'émouvoir facilement : *Les gens flegmatiques et froids, si doux, si patients, si modérés à l'extérieur, en dedans sont haineux, implacables, vindicatifs* (Rousseau). *Cet homme, que j'aurais d'abord cru froid, s'exalta peu à peu, et je trouvai chez lui les signes de cette impétuosité concentrée des gens du Nord* (Sue). *Mais à cause de cela même, il n'avait pas avec lui les mêmes susceptibilités ; et puis c'était une nature froide sans doute, mais aussi incapable de vilenies que de grandes actions* (Proust). || *Spécialem.* Qui est physiquement impropre aux plaisirs de l'amour : *Sauf quelques exceptions épouvantables, toutes* [les femmes] *sont froides ; autrement dit, nous ne savons rien de leur sensualité* (Chardonne). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui sait garder son calme, qui contrôle parfaitement ses sentiments et ses réactions : *Être froid dans le péril, ne ménager sa vie que pour le bien de son État* (La Bruyère). *J'ai trouvé chez des femmes l'intrépidité la plus froide, la plus étonnante, la plus exempte de nerfs* (Stendhal). *Devant cette littérature, l'intelligence froide n'a que faire* (Gide). || *Par extens.* Se dit des états émotifs violents que l'on domine, qui n'éclatent pas : *Colère froide, rage froide.* || *Avoir, conserver la tête froide,* ne pas perdre la tête, conserver tout son jugement dans les situations difficiles : *Vous savez qu'il faut qu'un général ait la tête froide et le cœur chaud* (Voltaire). || *Sang-froid,* v. à son ordre alphab. || *Guerre froide,* état de tension internationale prolongée n'allant pas jusqu'aux opérations militaires. || **3.** Qui observe volontairement une attitude réservée, indifférente ou proche de l'hostilité : *Puis le public redevint froid ; les scènes suivantes furent trouvées ennuyeuses* (Zola). *M. le Comte s'est montré très froid, mais poli* (Bernanos). || *Par extens.* Qui marque la réserve, l'indifférence, etc. : *L'accueil de Mme de Fontanin fut un peu froid ; elle semblait surtout étonnée* (Martin du Gard). *Un abord froid. Une politesse froide.* || Adverbialem. *Battre froid à quelqu'un,* se montrer volontairement peu aimable, distant avec lui : *Du moment que mon hôte s'aperçut que je n'avais plus d'argent, il me battit froid* (Lesage). || Class. *Faire froid à quelqu'un,* même sens : *J'ai seulement peine à comprendre que quand on aime une personne et qu'on la regrette, il faille, à cause de cela, lui faire froid au dernier point, les dernières fois que l'on la voit* (Sévigné). || **4.** *Class.* Qui montre peu d'ardeur, de zèle, d'empressement : *Il n'y a que pour le salut que nous sommes froids et languissants* (Bossuet). *C'est un froid ami, qui agit lentement dans les occasions où il peut rendre service* (Furetière, 1690). || Auj. *Laisser quelqu'un froid,* ne pas le toucher, le laisser indifférent : *Il y a quelque temps, tout ce déploiement de richesses m'eût laissé froid* (Gide). || *Rester froid,* demeurer insensible : *Rester froid devant la douleur.* || **5.** Qui marque une profonde insensibilité : *Un acte d'une froide cruauté.* || **6.** Qui manque de sensibilité, de passion, de chaleur communicative : *Un écrivain, un orateur froid.* || *Par extens.* Se dit des œuvres littéraires ou artistiques qui manquent de chaleur, qui ne suscitent aucune émotion : *Style froid. Une peinture d'un coloris froid.* || **7.** *Class.* et *spécialem.* Se dit de ce qui est banal, ennuyeux, sans intérêt : « *Ce mot me semble froid, | Je le retrancherais. — C'est le plus bel endroit !* » (Boileau). *La scène d'Alain et de Georgette dans le logis, que quelques-uns ont trouvée longue et froide* (Molière).

● SYN. : **I, 1** *glacé ;* **2** *frisquet* (fam.), *glacial ;* **6** *glacé.* || **II, 1** *impassible, imperturbable, marmoréen, réservé ; frigide ;* **3** *distant, hautain, glacial, indifférent, réfrigérant* (fam.) ; **5** *dur, impitoyable, implacable ;* **6** *sec ; insipide, plat, terne.* — CONTR. : **I, 1** *bouillant, chaud, tiède ;* **2** *caniculaire, étouffant, torride ;* **3** *brûlant, chaud ; douillet ;* **4** *incandescent ;* **7** *ardent, chaud.* || **II, 1** *démonstratif, émotif, exalté, expansif, impétueux ; amoureux, lascif, libidineux, lubrique, sensuel, voluptueux ;* **3** *aimable, chaleureux, cordial, délirant, emballé* (fam.), *enthousiaste, exubérant, frénétique ;* **6** *bouleversant, passionné, sensible ; animé, coloré, émouvant, pathétique, poignant, touchant.*

◆ **froid** adv. (sens 1, 1580, Montaigne [*boire froid*]). **1.** À une basse température : *Boire froid. Manger froid. Servir froid.* || *Il fait froid,* v. FROID n. m., § I, n. 2. || *Avoir froid, Donner, faire froid, Prendre, attraper froid,* v. FROID n. m., § I, n. 3. || **2.** Fig. *Battre froid, faire froid à quelqu'un,* v. FROID adj., § II, n. 3.

◆ **froid** n. m. (sens I, 1, v. 1240, G. de Lorris [*froid artificiel,* 1872, Larousse] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, fin du XIIIe s., Joinville [*avoir froid,* 1273, Adenet ; *n'avoir pas froid aux yeux,* 1872, Larousse ; *donner, faire froid,* XXe s. ; *prendre froid,* 1834, Balzac ; *attraper froid,* 1895, Huysmans] ; sens I, 4, 1677, Racine [*le froid des ans,* av. 1646, Maynard] ; sens II, 1, 1667, Corneille ; sens II, 2, 1661, Racine ; sens II, 3, 1698, Bossuet [*être en froid,* 1887, Zola ; *jeter du froid,* 1890, *Dict. général ; jeter un froid,* XXe s.] ; sens II, 4, av. 1696, La Bruyère).

I. 1. Manque de chaleur ; état de ce qui est froid, dépourvu de chaleur : *La sensation du froid. Le froid de la glace, du marbre. Distinguer le froid du chaud.* || *Souffler le chaud et le froid,* v. CHAUD. || *Froid artificiel,* ou *froid industriel,* ensemble des procédés qui permettent la réfrigération et la congélation de diverses substances, à des fins de conservation. || **2.** *Spécialem.* Température basse de l'atmosphère, du milieu ambiant : *Un froid vif. Un froid rigoureux. Une vague de froid. Les premiers froids, les grands froids. Redouter le froid. Résister au froid. Le jour s'avançait ; on s'épuisait en efforts inutiles ; la faim, le froid et les Cosaques devenaient pressants* (Ségur). *Je tins à me baigner, malgré le froid* (Giraudoux). || Fam. *Un froid de loup, de canard, un froid noir,* un froid très rigoureux : *Il faisait dans cette avenue | Un froid de loup, un temps de chien* (Musset). *Descendons... Il fait un froid noir chez toi* (Daudet). || *Froid humide,* temps froid et brumeux ou pluvieux. || *Froid sec,* froid par un temps clair et sec. || *Pôle du froid,* nom donné à la région du globe où l'on enregistre les plus forts minima absolus de température. || Adverbialem. *Il fait froid,* la température extérieure est basse. || **3.** Sensation causée par le manque de chaleur, la température plus ou moins basse d'un corps ou du milieu ambiant : *Trembler de froid.* || *Avoir froid,* éprouver cette sensation : *Avoir froid aux mains, aux pieds. La première chose que je sens en maniant de la glace, c'est que j'ai froid* (Bossuet). || Fig. *N'avoir pas froid aux yeux,* être hardi, entreprenant, courageux : *Tante Coralie, par exemple, tu ne peux imaginer comme elle était vive et moqueuse. Et elle n'avait pas froid aux yeux, comme vous dites* (Duhamel). || *Donner, faire froid,* procurer une sensation de froid. || Fig. *Cela me fait froid,* cela me cause une impression très pénible. || *Cela ne me fait ni chaud ni froid,* v. CHAUD n. m. || *Prendre, attraper froid,* avoir un refroidissement, une indisposition provoquée par le froid : *Il a pris froid aux passes de la montagne* (Giono). || *Un chaud et froid,* v. CHAUD n. m. || **4.** Sensation de refroidissement due à une perte de la chaleur vitale, à une émotion vive, etc. : *Le froid de la fièvre. Le froid de la mort. Je sens un froid mortel qui me paralyse* (Musset). || Littér. *Le*

froid des ans, la diminution de vitalité qu'amène la vieillesse. || *Faire froid dans le dos,* v. DOS.

II. 1. *Class.* Absence d'émotion, de passion ; indifférence : *Comment en parlons-nous ? Avec le même froid que si nous n'y prenions nul intérêt* (Bourdaloue). || **2.** *Class.* Air sévère, distant : *Je le regardai avec un froid qui montrait bien la rage où j'étais de voir un si grand quolibetier impuni* (Racine). || **3.** *Littér.* Manque de cordialité, d'affection dans les relations entre personnes ; affaiblissement des sentiments réciproques (limité à quelques expressions) : *Il y a du froid entre eux.* || *Être en froid,* en parlant de deux personnes, être fâchées, ne plus être en bons termes. || *Jeter du froid* (vx), *un froid,* faire naître un malaise, une sensation de gêne (en parlant d'un acte, d'une parole) : *Phrase qui jette un froid dans l'assemblée.* || **4.** *Littér.* Défaut des œuvres qui ne suscitent pas d'émotion, par manque de chaleur, d'éclat : *Où tombe-t-il, si ce n'est dans le froid, dans l'ennuyeux ?* (Bossuet).

◆ **À froid** loc. adv. ou adj. (sens 1, 1690, Furetière [*démarrage à froid,* début du XXe s.] ; sens 2-3, XXe s. ; sens 4, 1741, Voltaire). **1.** Sans employer la chaleur, sans chauffer : *Battre, forger le fer à froid. Laminer à froid.* || *Ciseau à froid,* v. CISEAU. || *Démarrage à froid,* mise en marche d'un moteur quand il est froid. || **2.** *Spécialem.* En reliure, se dit d'un procédé d'impression en creux, à sec, sans or ni couleurs, employant un fer à dorer chauffé et appliqué fortement sur la couverture du volume relié. (Ainsi nommé parce que, autrefois, les blocs de buis ou les fers utilisés n'étaient pas chauffés.) || **3.** En chirurgie, se dit des interventions pratiquées en dehors des périodes de crise aiguë ou des poussées inflammatoires, et notamment en l'absence de fièvre : *Opération à froid. Opérer à froid.* || Fig. *Opérer à froid,* agir, prendre une décision quand les passion, sont apaisées. || **4.** *Fig.* Sans passion, sans émotion, ou en feignant l'impassibilité : *Le réquisitoire lui paraissait injuste, mais pas plus que les panégyriques à froid, systématiques* (Vercel). *Colère à froid. Des plaisanteries à froid. Blaguer à froid.*

froidement [frwadmɑ̃] adv. (de *froid,* adj. ; av. 1370, J. Le Bel, au sens II, 1 ; sens I, 1865, Littré ; sens II, 2, 1832, V. Hugo ; sens II, 3, 1835, Th. Gautier ; sens II, 4, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 5, 1663, Corneille).

I. *Vx.* de telle façon qu'on éprouve le froid : *Être logé, vêtu froidement* (Littré).

II. 1. Avec calme, sans trouble ni émotion : *Regarder froidement la mort. Ah ! il vous a fait dire cela froidement comme cela !* (Proust). *Je prends la chose très froidement, tu le vois bien* (Gide). *Que j'ai le physique d'une héroïne de mélo, répondit-elle froidement* (Martin du Gard). || **2.** Avec une complète insensibilité : *Tuer froidement un animal.* || **3.** Avec une pleine lucidité : *Examiner froidement la situation.* || **4.** Avec peu d'empressement, de sympathie : *Accueillir froidement une proposition, un visiteur.* || **5.** *Littér.* D'une manière qui manque de vie, de chaleur : *Il conte brièvement, mais froidement* (La Bruyère).

● SYN. : **II, 1** *calmement, flegmatiquement, imperturbablement, sereinement, tranquillement ;* **2** *implacablement ;* **3** *lucidement, objectivement ;* **4** *fraîchement ;* **5** *sèchement.* — CONTR. : **I** *chaudement.* || **II, 4** *aimablement, chaleureusement, cordialement.*

froideur [frwadœr] n. f. (de *froid,* adj. ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *freidour* [*froidor,* XIIIe s. ; *froideur,* XVIe s.], au sens de « saison du froid » ; sens I, 1, v. 1265, Br. Latini ; sens I, 2, v. 1240, G. de Lorris ; sens II, 1, av. 1559, J. Du Bellay [« manque de sensualité », av. 1799, Marmontel] ; sens II, 2, début du XVIIe s., Malherbe ; sens II, 3-4, 1580, Montaigne [*en froideur,* 1672, Mme de Sévigné] ; sens II, 5, 1664, Boileau).

I. 1. *Class.* État de ce qui est dépourvu de chaleur ; basse température : *Je ne sais si vous soutiendrez, vous, ma fille, la froideur de cet air glacé et pointu, qui perce les plus robustes* (Sévigné). *La froideur du marbre* (Acad.). || **2.** Diminution ou disparition complète de la chaleur vitale : *La froideur des extrémités. La froideur d'un cadavre.* || Littér. *Les froideurs de l'âge, de la vieillesse,* affaiblissement de la vitalité, de l'énergie, dû au grand âge.

II. 1. Manque d'ardeur, de passion, de sensibilité : *Froideur de caractère. Froideur du tempérament, de l'imagination. On opposait sa simplicité à la froideur d'âme des savants* (Renan). || *Spécialem.* Manque de sensualité. || **2.** Absence apparente d'émotivité, flegme, sang-froid : *La froideur est la plus grande qualité d'un homme destiné à commander* (Napoléon Ier). *Mais peut-être, chez mon père lui-même, la froideur n'était-elle qu'un aspect extérieur de sa sensibilité* (Proust). *La froideur des gens du Nord.* || **3.** Attitude de réserve, d'indifférence ; manque d'empressement, d'intérêt pour quelque chose, de chaleur, de cordialité pour quelqu'un : *La froideur que le public a témoignée à une pièce. Accueillir quelqu'un avec froideur. Une réception d'une froideur extrême. La crainte du ridicule est une des principales causes de la froideur qui règne dans la société anglaise* (Staël). *Que veut dire cela ? Tant de froideur, un refus si positif* (Musset). *Il a fallu bien plus d'indulgence à mes amis pour me pardonner un autre défaut. Je veux parler d'une certaine froideur, non à les aimer, mais à les servir* (Renan). || **4.** *Vx* ou *littér.* Refroidissement dans les sentiments, relâchement des liens d'amitié, d'affection : *Il y a de la froideur entre eux* (Acad.). || Class. *En froideur,* en froid, dans un état proche de l'antipathie : *Mandez-moi, je vous prie, ma bonne, ce qu'il y a entre la princesse d'Harcourt et vous* [...] ; *je serai bien aise de savoir ce qui vous a mises en froideur* (Sévigné). || **5.** Caractère d'une œuvre littéraire ou artistique qui manque de chaleur, de vie, d'émotion : *La froideur du style. La froideur d'un coloris. Cette froideur est le grand défaut, selon moi, de presque toutes nos pièces de théâtre (d'Alembert).*

● SYN. : **II, 1** *dureté, flegme, sécheresse ; frigidité, impuissance ;* **2** *impassibilité, imperturbabilité ;* **3** *fraîcheur, indifférence, morgue ;* **5** *aridité, fadeur.* — CONTR. : **I, 2** *réchauffement.* || **II, 1** *ardeur, exaltation, exubérance, vivacité ; sensualité ;* **2** *émotivité, hypersensibilité, sensibilité ;* **3** *chaleur, cordialité, émoi, empressement, intérêt, passion, sympathie.*

◆ **froideurs** n. f. pl. (1633, Corneille). *Class.* et *littér.* Actes, paroles par lesquels on manifeste son indifférence ou son hostilité à quelqu'un : *Les froideurs que vous aviez pour ce pauvre Corbinelli* (Sévigné). *Lucien allait faire sa première expérience des ignorances et des froideurs mondaines* (Balzac).

froidir [frwadir] v. intr. (de *froid,* adj. ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). *Vx* ou *littér.* Devenir froid, refroidir : *Puis l'ondée s'en mêla, pénétrante, continue, semblant froidir à mesure qu'il montait* (Daudet). *Au-dessus des eaux déjà froidies* (Loti). *Le brouet qui froidit sera fade à tes lèvres* (Apollinaire).

◆ v. tr. (sens 1, XIIe s., *Athis ;* sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Vx.* Rendre froid, refroidir. || **2.** *Fig.* et *littér.* Marquer des signes de l'âge, de la vieillesse, en particulier blanchir : *Le pair de France montrant* [...] *une belle tête froidie par les années* (Balzac).

froidure [frwadyr] n. f. (de *froid,* adj. ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *freidure* [*froidure,* XIIIe s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [écrit *fridore ; froidure,* XIIIe s.]). **1.** *Class.* et *littér.* Température froide : *La froidure de la saison, la froidure d'un climat* (Acad., 1694). *Se sentir sur l'eau par une froidure pareille* (Moselly). || **2.** *Class.* Saison du froid : *Au temps que la triste froidure | Quitte la place à la verdure* (Scarron).

froidureux, euse [frwadyrø, -øz] adj. (de *froidure ;* 1507, Amerval, au sens 1 ; sens 2, v. 1527, C. Marot). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Qui est sensible au froid, frileux : *Vous voilà bien vêtu pour la saison, vous êtes bien froidureux* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). À température froide (surtout dans la langue poétique) : *Que sous les climats froidureux | Les peuples sont bien malheureux* (Saint-Amant).

froissabilité [frwasabilite] n. f. (dér. savant de *froissable ;* 1964, J. Lourd).

Caractère de ce qui est froissable : *La froissabilité d'un tissu.*

froissable [frwasabl] adj. (de *froisser* ; XVIe s., La Curne, au sens de « peu robuste » [en parlant du corps humain] ; sens 1-2, 1865, Littré). **1.** Qui se froisse facilement : *Une étoffe peu froissable.* || **2.** *Fig.* Prompt à se vexer, susceptible.

froissage [frwasaʒ] n. m. (de *froisser* ; 1858, Legoarant). Action de froisser.

froissant, e [frwasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *froisser* ; 1919, Proust). Qui est de nature à froisser quelqu'un : *Des propos froissants.*

froissement [frwasmɑ̃] n. m. (de *froisser* ; 1275, Adenet, au sens de « bruit que font des choses qui s'entrechoquent » ; sens 1, v. 1560, Paré [« contusion des tissus due à un traumatisme léger », XVe s.] ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1835, Acad. [« bruit produit par ce qui est froissé », 1827, Chateaubriand] ; sens 4, 1831, Sainte-Beuve ; sens 5, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* Action de froisser, de meurtrir par une pression ou une friction plus ou moins forte : *Le froissement d'un membre* (Acad.). || *Auj.* Contusion des tissus due à un traumatisme léger : *Le froissement d'un muscle.* || **2.** Spécialem. *Froissement d'épées,* en escrime, battement prolongé et glissant, allant vigoureusement du faible au fort de la lame de l'adversaire, pour l'ébranler, l'écarter. || **3.** Action de froisser, de chiffonner, de friper ; résultat de cette action : *Le froissement d'une étoffe, d'un papier.* || Bruit produit par ce qui est froissé ou rappelant celui d'une chose froissée : *Des froissements d'animaux qui marchent, broutent ou broient entre leurs dents les noyaux des fruits, des bruissements d'ondes, de faibles meuglements, de doux roucoulements remplissent ces déserts d'une tendre et sauvage harmonie* (Chateaubriand). *Il y a des murmures, des souffles, des froissements de branches* (Hugo). *Presque toutes les banquettes étaient couvertes de femmes, qui faisaient un grand froissement d'étoffes remuées* (Maupassant). *Et si le froissement du jet d'eau couvrait le bruit de ses paroles, du moins distinguait-on ses lèvres s'agiter* (Gide). || **4.** *Fig.* Choc, friction de caractères ou d'intérêts opposés : *Le froissement de deux natures très différentes. Le froissement des amours-propres.* || **5.** *Fig.* Atteinte subie par la personne qui est blessée dans son amour-propre, sa sensibilité, ou qui s'estime lésée, offensée : *Lamennais semble être sorti du catholicisme pour des motifs de froissement personnel* (Renan). *Une de ces nobles natures qui, sous le froissement, manifestent leur vraie grandeur* (Gide).

• SYN. : **1** *claquage ;* **3** *chiffonnement ; bruissement, frémissement, friselis, frisson, frôlement, frou-frou ;* **4** *conflit, friction, heurt ;* **5** *blessure, offense, ulcération, vexation.*

froisser [frwase] v. tr. (lat. pop. **frustiare,* briser, du lat. class. *frustum,* morceau, fragment, bouchée ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *fruissier, froissier* [*froisser,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1360, Froissart [« soumettre à une pression violente, contusionner », 1651, Scarron] ; sens 3, v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles ;* sens 4, 1829, Boiste ; sens 5, 1872, Larousse [*froisser l'amour-propre,* etc., de *quelqu'un,* 1829, Boiste]). **1.** *Class.* Briser, mettre en pièces : *Un coup de fauconneau lui froissa les os de la jambe* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* Meurtrir par un choc violent : *L'un me heurte d'un ais dont je suis tout froissé* (Boileau). *Il s'est froissé tout le corps en tombant* (Acad., 1694). || *Auj.* Soumettre à une pression violente, contusionner : *Se froisser un muscle. Avoir un nerf froissé.* || **3.** Endommager une chose fragile (étoffe, papier, etc.) en la pressant, la chiffonnant : *Elle froissait dans ses mains un petit papier plié en quatre* (Musset). *Elle revenait parée pour moi de châles, de blouses* [...] *tirés du fond de ses valises, un peu froissés* (Giraudoux). *De ses doigts déformés, Maman froissait le feston de la camisole* (Mauriac). || **4.** *Fig.* Léser, compromettre : *Une révolution froisse toujours beaucoup d'intérêts* (Constant). || **5.** *Fig.* Heurter, blesser quelqu'un par un manque de tact : *Si vous me refusez, vous me froisserez jusqu'au cœur* (Maupassant). *C'est que personne, jamais, ne s'était penché vers elle avec ce regard chaud et prenant ; personne ne lui avait jamais parlé avec un tel souci de ne pas la froisser, un si manifeste désir de la comprendre* (Martin du Gard). *Martine fut presque froissée de cette indifférence* (Aymé). *Froisser quelqu'un dans son orgueil, dans son amour-propre ;* et par extens. : *Je ne savais comment faire pour ne pas froisser sa susceptibilité* (Gide).

• SYN. : **3** *bouchonner, friper ;* **5** *chiffonner, choquer, dépiter, fâcher, heurter, indisposer, offenser, offusquer, piquer, vexer.*

◆ **se froisser** v. pr. (sens 1-2, 1865, Littré). **1.** Prendre de faux plis, se friper : *Une robe fragile, qui se froisse facilement.* || **2.** *Fig.* S'affecter d'un manque d'égards, être blessé dans son amour-propre, sa sensibilité : *On ne peut rien lui dire, il se froisse tout de suite.*

• SYN. : **1** *se chiffonner ;* **2** *se choquer, se fâcher, se formaliser, se hérisser, s'offenser, se piquer, se vexer.*

froissis [frwasi] n. m. (de *froisser ;* v. 1155, Wace, écrit *froisseïs,* aux sens de « action de se briser, bruit d'armes brisées » ; sens moderne, milieu du XVe s., J. de Bueil, écrit *froisseïz* [*froissis,* XVIe s.]). *Vx.* Bruit de choses froissées : *Les sentinelles entendant le froissis des feuilles* (Gautier).

• SYN. : *froissement.*

froissure [frwasyr] n. f. (de *froisser ;* fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* au sens de « brisure, fracture » ; sens actuel, 1835, Acad.). Trace laissée sur un corps par le froissement : *Soudain, il s'aperçut que ce bel ongle était cassé. C'était une froissure transversale qui ternissait dans toute sa largeur le ton carné du cabochon* (Gide). *Faire disparaître les froissures d'un vêtement en le repassant.*

frôlement [frolmɑ̃] n. m. (de *frôler ;* 1700, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [« bruissement produit par une chose qui en frôle une autre », milieu du XVIIIe s., Buffon]). Action de frôler ; frottement léger d'un corps en mouvement contre un autre corps : *Il faut savoir* [...] *donner des coups très légers, qui sont presque des frôlements* (Romains). || Bruissement produit par une chose qui en frôle une autre : *J'entendis dans l'escalier des frôlements de robes et des bruits de voix* (Dumas). *La barque plate se heurte aux bords, déchire les herbes de l'eau peu profonde, entraîne les racines et fait un bruit de frôlements* (Gide).

• SYN. : *attouchement, caresse, effleurement ; frémissement, froissement, froufrou.*

frôler [frole] v. tr. (mot formé sur la suite consonantique *f-r-l,* qui évoque le bourdonnement d'un objet qui passe ; v. 450, Gréban, écrit *frauller,* au sens de « rosser » ; écrit *frôler,* au sens 1, 1670, Molière [intransitiv., 1869, Flaubert] ; sens 2, 1877, Flaubert ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Toucher légèrement, effleurer en passant : *Une roue de voiture m'a frôlée, mais je n'ai pas vu la voiture, je suis trop petite* (Colette) ; et intransitiv. : *Notre quille frôlait contre les petits cailloux du fond* (Flaubert). || **2.** Passer à une très faible distance de quelque chose ou de quelqu'un, sans le toucher : *L'avion a frôlé le toit des maisons et s'est écrasé dans les champs.* || **3.** *Fig.* Échapper de justesse à un danger, à une chose fâcheuse : *Frôler la mort, l'accident, la faillite.*

• SYN. : **1** *caresser ;* **2** *côtoyer, raser ;* **3** *friser, risquer.*

◆ **se frôler** v. pr. (1690, Furetière). S'effleurer en passant, ou passer très près l'un de l'autre : *Souvent nous nous couchions sous les larges ramures* [...] *où les essaims murmurants se frôlaient* (Gide). *Les deux véhicules se sont frôlés en se croisant.*

• SYN. : *se côtoyer, se coudoyer.*

frôleur, euse [frolœr, -øz] adj. (de *frôler ;* 1876, A. Daudet). Qui frôle, qui caresse : *Non qu'il eût montré trop de hardiesse : frôleur, enveloppant, c'est tout ce qu'on pouvait dire* (Daudet). *Le regard frôleur de Jérôme qui possédait la vertu d'accrocher au passage les regards d'autrui* (Martin du Gard).

◆ **frôleur** n. m. (1897, L. Bloy). Maniaque qui, dans les foules, recherche les contacts féminins.

◆ **frôleuse** n. f. (1882, Goncourt). Femme qui, par son attitude, cherche à aguicher les hommes : *Si elle ne cède pas, eh bien, ce sera clos ; elle ira jouer son rôle de frôleuse ailleurs !* (Huysmans).

• SYN. : *aguicheuse, allumeuse* (fam.).

frôlure [frolyr] n. f. (de *frôler ;* fin du XIXe s., A. Daudet). Contact de quelque chose qui frôle : *Pour sortir de l'eau, quitter son costume, c'étaient des fous rires, des petits cris de peur à la moindre frôlure, sur sa peau nue et rose, d'une branche de saule ou d'un vol d'insecte effaré* (Daudet).

fromage [frɔmaʒ] n. m. (bas lat. *formaticus,* fromage [VIIIe s.], abrév. de *caseus* [fromage] *formaticus* [fait dans une forme, du lat. class. *forma,* v. FORME] ; 1180, Gay, écrit *formage* [*fromage,* XIIIe s., *Roman de Renart*], au sens 1 [*entre la poire et le fromage,* av. 1660, Scarron] ; sens 2, 1835, Acad. [*fromage d'Italie,* 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1932, Acad. ; sens 4, 1872, Larousse ; sens 5, 1905, G. Esnault). **1.** Aliment obtenu par la fermentation du caillé, après coagulation du lait ; masse de cette matière alimentaire moulée de façons diverses : *Un dessert sans fromage est une belle à qui il manque un œil* (Brillat-Savarin). *Il s'enquit de la laine tissée en son absence, des fromages mis sur l'éclisse* (France). *Fromages frais, fromages affinés, fromages fondus. Fromage de Brie, de Gruyère, de Hollande.* || *Fromage blanc,* fromage qui se fabrique avec le lait entier présuré, et se consomme frais. || *Fromage à la crème,* fromage frais qu'on délaie avec de la crème ; fromage de régime. || Fam. *Entre la poire et le fromage,* au dessert, au moment où la liberté et la cordialité règnent et favorisent les confidences. || Vx et fam. *Faire un ou des fromages,* en parlant d'une femme, tourner rapidement, puis se baisser brusquement afin de faire ballonner la jupe : *Ce qui l'amusait, c'était de faire « un fromage » avec sa robe, comme au pensionnat* (Zola). || **2.** *Fromage de tête* [*de porc*], ou (vieilli) *fromage de cochon,* hachis de porc frais mis à refroidir dans un moule : *Un délicat fromage de petit cochon* (Barrès). || *Fromage d'Italie,* hachis de foie de veau ou de porc, de lard et de panne. || **3.** *Fig.* et *fam.* Situation, fonction lucrative et peu fatigante (par allusion à la fable de La Fontaine *le Rat qui s'est retiré du monde* [VII, III]) : *Quand on avait édifié l'Institut national de biologie, M. Larminat s'était trouvé choisi, presque sans concurrent, comme directeur général et il s'était installé dans ce fromage considérable* (Duhamel). || **4.** Rondelle de matière réfractaire sur laquelle on pose les creusets dans les fours à creusets, afin de rehausser ceux-ci audessus de la sole. (Syn. TOURTE.) || **5.** Dans l'argot des théâtres, encadrement d'une couleur différente dans lequel on met, en grosses lettres, les noms des vedettes sur l'affiche d'un spectacle.

• SYN. : **3** *gâteau* (fam.), *sinécure.*

fromageon [frɔmaʒɔ̃] n. m. (anc. provenç. *formatjon,* dér. de l'anc. provenç. *formatge,* fromage, bas lat. *formaticus* [v. l'art. précéd.] ; 1600, O. de Serres). Fromage blanc préparé avec du lait de brebis, dans le midi de la France.

1. fromager [frɔmaʒe] v. tr. (de *fromage ;* début du XXe s.). Ajouter du fromage râpé à un mets (surtout au part. passé) : *Bernard refusa d'un geste maussade un morceau de gâteau fromagé* (Pérochon).

2. fromager, ère [frɔmaʒe, -ɛr] n. (de *fromage ;* XIIIe s.). Personne qui fait ou vend des fromages : *Il avait un prêche dans la montagne pour les bergers, les bûcherons, les fromagers* (Daudet).

◆ adj. (1872, Larousse). Qui a rapport à la fabrication et à la vente des fromages : *L'industrie fromagère. Associations fromagères.*

◆ **fromager** n. m. (1723, Savary des Bruslons). Récipient percé de trous, dans lequel on presse le lait caillé pour l'égoutter.

◆ **fromagère** n. f. (1874, d'après Littré, 1877). En Auvergne, petite table à pétrir le lait caillé.

3. fromager [frɔmaʒe] n. m. (de *fromage,* à cause du revêtement cotonneux de cet arbre, ou parce que son bois est blanc et tendre comme du fromage ; 1755, *Encyclopédie*). Grand arbre des régions tropicales, de la famille des malvacées, au bois tendre et blanc, et dont les fruits fournissent un kapok : *Les fûts gigantesques des fromagers, des kailcédrats* (Tharaud).

fromagerie [frɔmaʒri] n. f. (de *fromage ;* XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame,* écrit *fourmagerie* [*fromagerie,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Endroit où l'on fait, garde ou vend les fromages : *Ils ont dans le pays de Pontarlier une industrie toute patriarcale, ce sont leurs fromageries* (Hugo). || **2.** Fabrication, commerce des fromages.

fromegi ou **fromgi** [frɔmʒi] n. m. (de *from,* abrév. pop. de *fromage* [1856, G. Esnault], avec un suff. argotique ; 1878, L. Rigaud, écrit *fromji ; fromegi, fromgi,* fin du XIXe s.). *Pop.* Fromage : *Quant au fromgi, macache* (Barbusse).

froment [frɔmɑ̃] n. m. (lat. *frumentum,* blé en grains, grains, de *frui,* faire usage de, jouir de ; XIIIe s., *Apollonius,* écrit *froument* [*frommant,* v. 1268, É. Boileau ; *froment,* XIVe s.], au sens 1 [« la meilleure espèce de blé » ; « nom générique du blé », milieu du XVIe s., Amyot] ; sens 2-3, 1342, J. Bruyant ; sens 4, 1872, Larousse). **1.** Nom générique du blé : *Bouvard, l'année suivante, avait devant lui une belle récolte de froment* (Flaubert). || *Spécialem.* La meilleure espèce de blé. || **2.** *Littér.* Le grain du blé avec lequel on fait le pain : *La colombe amollit dans son bec le froment qu'elle présente à ses petits* (Chateaubriand). *On ne sentait pas même cette bonne odeur chaude de froment écrasé qui embaume dans les moulins* (Daudet). || **3.** La farine extraite de ce grain : *Pain de froment.* || **4.** Nom donné à diverses graminées. || *froment barbu,* orge à large épi. || *froment des haies, froment des chiens, froment rampant,* le chiendent.

◆ n. m. et adj. (XXe s.). Couleur rouge-orangé pâle de la robe de certains bovins : *Froment clair, froment foncé, froment rouge* ou *froment acajou.*

fromentacé, e [frɔmɑ̃tase] adj. et n. f. (bas lat. *frumentaceus,* de blé, du lat. class. *frumentum* [v. FROMENT] ; 1732, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Se dit des plantes qui ressemblent au froment : *Le chiendent est une plante fromentacée,* ou, substantiv., *une fromentacée.* || **2.** *Par extens.* Qui est propre au froment : *Elles* [les collines] *étaient drapées de la verdeur des blés et elles exhalaient une odeur fromentacée agréable, particulière aux moissons des Açores* (Chateaubriand).

fromental, e, aux [frɔmɑ̃tal, -o] adj. (bas lat. *frumentalis,* de blé, de *frumentum* [v. FROMENT] ; XIIIe s., écrit *fromentel,* puis début du XIXe s., écrit *fromental*). Qui est propre à la culture du froment ; où l'on cultive le froment : *Les grandes plaines fromentales se couvrent de tapis courts et frais* (Sand).

◆ **fromental** n. m. (1760, Voltaire). Un des noms de l'avoine élevée, espèce d'avoine cultivée comme fourrage.

1. fromentée [frɔmɑ̃te] n. f. (de *froment ;* v. 1280, Bibbesworth). *Vx.* Bouillie de farine de froment.

2. fromentée [frɔmɑ̃te] adj. f. (de *froment ;* 1865, Littré). Se dit d'une robe de bovin de couleur froment.

◆ n. f. (1865, Littré). Petit hanneton de couleur fauve.

fromenteux, euse [frɔmɑ̃tø, -øz] adj. (de *froment ;* XIVe s., écrit *fromenteus ; fromenteux,* milieu du XVIe s., Ronsard). Où le froment abonde : *Plaines fromenteuses.*

fromentier, ère [frɔmɑ̃tje, -ɛr] adj. (de *froment ;* XVIe s.). Qui produit du froment : *Terre fromentière.*

frometon [frɔmtɔ̃] n. m. (de *from,* abrév. pop. de *fromage* [v. FROMEGI], avec un suff. dimin. ; 1888, G. Esnault, écrit *fromton ; frometon,* 1920, Bauche). *Pop.* Fromage : *T'aimes peut-être mieux l' frometon ?* (Bourdet).

fromgi n. m. V. FROMEGI.

fronce [frɔ̃s] n. f. (francique **hrunkja,* ride ; 1803, Boiste). Pli défectueux qui se trouve dans le papier et dans les cartes à jouer.

◆ **fronces** n. f. pl. (sens 1, fin du XIe s., *Gloses de Raschi* [aussi « rides de la peau »] ; sens 2, XXe s.). **1.** Plis menus et serrés faits à une étoffe au moyen d'un fil coulissé : *Une robe d'enfant garnie de plusieurs rangs de fronces. Mme Charlemagne dessina d'un doigt attentif les plis de la jupe à fronces* (Duhamel). || **2.** Plis, ondulations : *La bise*

chasse en fronces mouvantes les vaguelettes (Frison-Roche).

froncé, e [frɔ̃se] adj. (part. passé de *froncer* [v. ce mot] ; XII^e s., au sens 1 ; sens 2, XIII^e s., Godefroy ; sens 3, v. 1629, Corneille). **1.** Monté à fronces : *Une jupe froncée. Une sorte de sarrau d'écolière, en satin noir, la taille basse et froncée* (Colette). || **2.** Contracté jusqu'à former des plis : *Avec sa frange noire, son petit nez froncé, ses grands yeux de poupée, son air sage, ses bras ballants, on l'eût prise pour une gamine* (Martin du Gard). *Des sourcils froncés.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Sévère, de méchante humeur : *Mais brusquement s'échappa Lafcadio* [...], *l'air si froncé qu'on s'arrêta presque aussitôt de l'acclamer et de le suivre* (Gide).

• SYN. : **3** *rechigné, renfrogné.* — CONTR. : **1** *plat ;* **2** *lissé ;* **3** *épanoui.*

◆ **froncé** n. m. (1872, Larousse). Étoffe froncée ; ornement constitué par une bande d'étoffe froncée : *Les froncés d'une robe, d'un rideau.*

• SYN. : *froncis.*

froncement [frɔ̃smɑ̃] n. m. (de *froncer ;* 1530, Palsgrave). Action de froncer ; résultat de cette action. || Se dit surtout en parlant des sourcils : *Jupiter ébranlait l'Olympe avec le seul froncement de son arcade sourcilière* (Sand). *Le froncement de ses sourcils donnait à son regard une expression dure et douloureuse* (Gide).

froncer [frɔ̃se] v. tr. (de *fronce ;* fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *froncier* [*froncer,* XIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1191, *Vengement Alixandre* [pronominalem., milieu du XVI^e s., Amyot]). [Conj. **1 a.**] **1.** Faire des fronces, des plis à une étoffe, à un vêtement : *Froncer une jupe.* || **2.** Plisser, rider une partie du visage en la contractant : *Froncer les sourcils. Elle secoua la tête en fronçant la bouche, signe fréquemment employé par les gens pour répondre qu'ils n'iront pas, que cela les ennuie* (Proust). *Il fronça les sourcils et de gros plis se formèrent sur son front* (Duhamel) ; et pronominalem. : *Le front de Lafcadio se fronça presque insensiblement* (Gide).

froncis [frɔ̃si] n. m. (de *froncer ;* milieu du XVI^e s., Amyot, au sens de « froncement de sourcils » ; sens actuel, 1563, Palissy). Suite de fronces, de plis faits à une étoffe : *Le froncis d'un corsage ;* et par extens. : *Ma joie et ma tristesse furent grandes quand je découvris la mer et ses froncis grisâtres, à la lueur du crépuscule* (Chateaubriand).

• SYN. : *froncé.*

frondaison [frɔ̃dɛzɔ̃] n. f. (de *fronde* 1 ; 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Apparition des feuilles des arbres et des arbustes : *L'époque de la frondaison.* || **2.** Ensemble des branches et des feuilles d'un groupe d'arbres et d'arbustes : *Sigognac, écartant les frondaisons qui auraient pu fouetter au passage la figure des visiteuses...* (Gautier).

• SYN. : **2** *branchage, feuillage, feuillée.*

1. fronde [frɔ̃d] n. f. (du lat. *frons, frondis,* feuillage, feuilles, frondaison ; XV^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 4 juill. 1876, *le Temps ;* sens 3-4, 1832, Raymond). **1.** *Vx.* Feuillage. || **2.** *Vx.* Pousse des feuilles au printemps. || **3.** Thalle aplati en lame de certaines algues, notamment des fucus. || **4.** Feuille aérienne des fougères, portant des sporanges.

2. fronde [frɔ̃d] n. f. (lat. pop. **fundula,* dimin. du lat. class. *funda,* fronde [qui a donné *fonde,* XII^e-XVII^e s.] ; XIII^e s., écrit *flondre* [*fronde,* v. 1460, G. Chastellain], au sens 1 ; sens 2, 1678, La Fontaine ; sens 3, 1732, Trévoux). **1.** *Autref.* Arme de jet consistant en une pièce souple attachée à deux lanières, que l'on fait tournoyer pour lancer un projectile, lequel s'échappe, sous l'effet de la force centrifuge, quand on lâche une des deux lanières. || **2.** Jouet d'enfant constitué de deux élastiques montés sur une petite fourche, et qui sert à lancer des pierres. (Syn. LANCE-PIERRES.) || **3.** Sorte de bandage destiné à fixer les pansements du nez et du menton.

3. fronde [frɔ̃d] n. f. (déverbal de *fronder* v. intr. [v. ce mot et la citation du § I] ; 1649, Retz, au sens 1 [« le parti des insurgés », 1651, Th. Corneille] ; sens 2, 1873, A. Daudet). **1.** *La Fronde,* nom donné au soulèvement contre Mazarin et la régente Anne d'Autriche, qui eut lieu pendant la minorité de Louis XIV (1648-1652). || *Par extens.* Le parti des insurgés. (En ces deux sens, s'écrit avec une majuscule.) || **2.** Fig. et littér. *Un esprit de fronde, un vent de fronde,* disposition d'esprit qui pousse soudainement à remettre en question ce qu'on acceptait jusqu'alors, à se rebeller contre une autorité politique, morale.

fronder [frɔ̃de] v. tr. (de *fronde* 2 ; 1611, Cotgrave, aux sens I, 1-2 [*fonder,* mêmes sens — de *fonde,* v. FRONDE 2 —, XII^e s.] ; sens II, 1662, Molière [*fronder le gouvernement,* etc., 1740, Acad.]).

I. 1. *Class.* Lancer avec une fronde : *Chacun d'eux avait une fronde, | Non pas pour fronder des arrêts, | Mais des pierres, cailloux et grès* (Scarron). || **2.** *Class.* Frapper avec un projectile lancé avec une fronde : *Rincy* [...] *entame un pain, le trouve dur et rassis, en fronde un abricotier voisin* [...], *lui brisant les plus grosses branches* (Scarron).

II. *Class.* et *littér.* Attaquer, critiquer de façon moqueuse, irrespectueuse, quelqu'un ou quelque chose : *La grandeur d'âme ne consiste point à fronder ceux qui ont l'autorité en main* (Maintenon). *Il ne se soucie pas qu'on fronde ses pièces, pourvu qu'il y vienne du monde* (Molière). *Il n'y a plus que les jeunes gens de province qui gardent une contenance respectueuse devant les gens d'un certain âge et n'osent ni les fronder, ni les trop contredire* (Balzac). *Le théâtre, prétendait-il, servait à fronder les préjugés, et, sous le masque du plaisir, enseignait la vertu* (Flaubert). || Auj. *Fronder le gouvernement, le pouvoir, l'autorité, l'ordre établi,* etc., adopter à leur égard une attitude d'opposition et les critiquer de façon plus ou moins impertinente et systématique : *Mais elle* [cette partialité pour la France] *s'est tellement enracinée dans mon cœur* [...], *que lorsque j'ai fait dans la suite, à Paris, l'antidespote et le fier républicain, je sentais en dépit de moi-même une prédilection secrète pour cette même nation que je trouvais servile et pour ce gouvernement que j'affectais de fronder* (Rousseau).

◆ v. intr. (sens I et II, 1, 1649, Retz [v. aussi FRONDE 3] ; sens II, 2, av. 1662, Pascal [*fronder contre quelqu'un,* 1675, M^me de Sévigné]).

I. *Class.* Se servir d'une fronde, lancer des projectiles avec la fronde : *Bachaumont s'avisa de dire un jour en badinant que le parlement faisait comme les écoliers qui frondent dans les fossés de Paris, qui se séparent dès qu'ils voient le lieutenant civil, et qui se rassemblent dès qu'il ne paraît plus* (Retz).

II. 1. *Autref.* Prendre part aux intrigues, aux luttes de la Fronde, du côté des insurgés. || **2.** *Littér.* Être frondeur, avoir une attitude de révolte, de critique : *C'est un homme qui passe sa vie à fronder.* || Class. *Fronder contre quelqu'un,* l'attaquer en paroles ou par des écrits : *On a frondé si rudement contre M. de Saint-Malo que son neveu s'est trouvé obligé de se battre contre un gentilhomme de basse Bretagne* (Sévigné).

fronderie [frɔ̃dri] n. f. (de *fronder* v. intr. ; 1671, M^me de Sévigné). *Class.* Manifestation de mécontentement : *Il y a ici* [en Bretagne] *de grandes fronderies, mais cela s'apaise dans vingt-quatre heures* (Sévigné).

frondescent, e [frɔ̃dɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *frondescens, -entis,* part. prés. de *frondescere,* se couvrir de feuilles, inchoatif de *frondere,* avoir des feuilles, dér. de *frons, frondis,* feuillage, frondaison ; 1865, Littré). *Littér.* Qui se couvre de feuillage : *Des arbres frondescents.*

1. frondeur [frɔ̃dœr] n. m. (de *fronde* 2 ; 1690, Furetière [*fundeor,* même sens — de *fonde,* v. FRONDE 2 —, XIII^e s., *Macchabées*]). Dans l'Antiquité et au Moyen Âge, soldat armé de la fronde : *C'était une troupe de trois cents frondeurs débarqués de la veille* (Flaubert).

2. frondeur, euse [frɔ̃dœr, -øz] n. (de *fronde* 3 ; 1662, La Rochefoucauld, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Au XVII^e s., membre du parti de la Fronde : *Le nom de*

frondeurs avait été donné, dès le commencement des désordres, à ceux du parlement qui étaient opposés aux sentiments de la Cour (La Rochefoucauld). *Mlle de Montpensier affecta de faire la frondeuse avec emportement* (Retz). || **2.** *Vx* ou *littér.* Personne qui attaque, critique le gouvernement, et plus généralement l'autorité, l'ordre ou les usages établis : *Le nom de frondeurs qu'on donne aux censeurs du gouvernement* (Voltaire). *Le puissant Voltaire, | Ce grand frondeur des préjugés* (Musset).

◆ adj. (sens 1, v. 1673, Retz ; sens 2, début du XIXe s., Mme de Staël). **1.** Au XVIIe s., qui appartenait à la Fronde : *Je n'avais auprès de moi que la jeunesse frondeuse* (Retz). || **2.** Qui est enclin à la révolte, à la critique, à l'irrespect : *Louis XV laissa en France, pour héritage à son successeur, un esprit frondeur nécessairement excité par les fautes sans nombre qu'il avait commises* (Staël). *Les Parisiens, toujours frondeurs et depuis longtemps déshabitués d'indépendance, prenaient goût à ces pamphlets, qui se mettaient à tutoyer tout haut, d'un ton de gouaillerie railleuse, toute sorte de choses officielles et solennelles que jusqu'alors les plus hardis osaient à peine railler tout bas* (Daudet). *La France — pays de citoyens frondeurs, individualistes, jaloux de leurs libertés, pays de petits rentiers où le révolutionnaire moyen conserve encore, à son insu, les habitudes, les goûts d'un petit propriétaire* (Martin du Gard). *Peuple frondeur. Avoir l'esprit frondeur. Un esprit frondeur.*

● SYN. : **2** *contestataire, critique, persifleur, railleur.*

front [frɔ̃] n. m. (lat. *frons, frontis,* front, air, physionomie, mine, apparence, aspect, aplomb, assurance, partie antérieure [d'une chose], façade ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1668, La Fontaine [pour un oiseau, 1872, Larousse] ; sens I, 3, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens I, 4, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens I, 5, 1661, Molière ; sens I, 6, 1640, Corneille [« les sentiments apparents par opposition aux sentiments réels », 1644, Corneille] ; sens I, 7, 1669, Bossuet ; sens I, 8, XVIe s. ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, v. 1265, Br. Latini [*front de mer,* XXe s. ; dans une place forte, 1687, Bossuet] ; sens II, 3, v. 1207, Villehardouin [« ligne des positions occupées face à l'ennemi » et « la zone des combats », 1914 ; *faire front,* milieu du XVIe s., Amyot] ; sens II, 4 et 6-7, XXe s. ; sens II, 5, 17 août 1875, *Journ. officiel* [*front de taille*]).

I. 1. Partie du visage de l'homme comprise entre la racine des cheveux et les arcades sourcilières, et limitée latéralement par les bords antérieurs des fosses temporales : *Elle portait parfois à son front* [...] *un mouchoir, comme pour essuyer une moiteur* (Gide). *Front haut, bas, large, étroit. Se faire une bosse au front.* || **2.** Partie de la tête des mammifères comprise entre les yeux et le sommet du crâne : *Comme un bœuf ayant soif penche son front vers l'eau* (Hugo). || Partie de la tête des oiseaux qui s'étend depuis le bec jusqu'au vertex : *Une crête de pourpre orne le front du coq.* || **3.** *Littér.* Se dit pour la tête, le visage entier (surtout dans des expressions fig.) : *Il marche le front bas aux lueurs du foyer* (Leconte de Lisle). || *Courber le front,* se soumettre, s'humilier devant quelqu'un : *Il courbait déjà le front sous sa menace* (Maupassant). || *Relever le front,* se ressaisir, retrouver l'audace, le courage de résister : *Les vaincus relèvent déjà le front.* || *Marcher le front levé, le front haut,* avoir une attitude fière, n'éprouver aucune honte ; ne pas chercher à se cacher. || *Marcher à front découvert,* n'avoir rien à dissimuler, à se reprocher. || **4.** Cette partie du visage de l'homme en tant qu'elle est le siège ou la marque extérieure de l'intelligence, de la pensée : *Son front bas disait son peu d'intelligence, mais ajoutait à l'attrait de son visage* (Montherlant). *Un front intelligent.* || *Se frapper le front,* marquer par ce geste qu'on a enfin trouvé ce qu'on cherchait ou ce qui échappait à l'esprit, à la mémoire : *Tu te frappais le front en lisant Lamartine* (Musset). || **5.** *Class.* et *littér.* Air, expression du visage, traduisant les sentiments de la personne : *Votre front à mes yeux montre peu d'allégresse* (Molière). *Il présente un front courroucé* (Gide). || *Dérider le front,* éloigner les préoccupations, les soucis. || **6.** *Class.* et *littér.* Manière de se présenter, attitude, contenance : *Mais sachez qu'il n'est point de si cruels trépas | Où d'un front assuré je ne porte mes pas* (Corneille). *De quel front oser reparaître devant le comte ?* (Stendhal). || *Spécialem.* et *class.* L'aspect extérieur, les sentiments apparents par opposition aux sentiments réels : *Et c'est mal démêler le cœur d'avec le front, | Que prendre pour sincère un changement si prompt* (Corneille). || **7.** *Class.* Attitude pleine d'assurance, de fermeté ; intrépidité : *Ceux qui ont vu de quel front il* [le roi Charles Ier d'Angleterre] *a paru dans la salle de Westminster* [...] *peuvent juger aisément combien il était intrépide à la tête de ses armées* (Bossuet). || **8.** Péjor. et littér. *Avoir le front de,* avoir l'audace, l'effronterie de : *Et il a le front de demander à Pauline de l'accompagner au temple, alors qu'il nourrit contre les dieux que vénère Pauline son projet brutal et stupide* (Gide). *Il a eu le front de nier l'évidence.*

II. 1. *Littér.* Partie supérieure, sommet de certaines choses élevées : *Pourquoi balancez-vous vos fronts que l'aube essuie, | Forêts, qui tressaillez avant l'heure du bruit ?* (Lamartine). *Monts gelés et fleuris, trône des deux saisons, | Dont le front est de glace et le pied de gazons* (Vigny). || **2.** Face antérieure de certaines choses, en particulier d'une construction : *Le front d'un bâtiment, d'un édifice, d'un monument. Le front d'une vague.* || *Front de mer,* partie d'une zone côtière ou d'un port qui fait face à la mer. || Vx. *Front d'une place forte.* partie comprise entre deux bastions voisins. || **3.** Ligne extérieure présentée par une formation militaire en ordre de bataille : *Le front d'un régiment.* || *Spécialem.* Ligne des positions occupées, face à l'ennemi, par les forces militaires d'un pays en guerre : *Le front français de 1918. Le front des Vosges.* || *Par extens.* La zone des combats tout entière (par opposition à l'*arrière*) : *Partir pour le front.* || *Ligne de front,* formation tactique de navires rangés côte à côte sur une même ligne. || Vx. *Front de bataille,* les premiers rangs d'une troupe déployée en ordre de bataille. || Vx. *Front de bandière,* v. BANDIÈRE. || *Front fortifié,* ensemble de positions et d'ouvrages échelonnés en profondeur. (Après la Première Guerre mondiale, cette expression a généralement été remplacée par le terme de LIGNE.) || *Faire front,* en parlant d'une troupe qui est de flanc, se tourner de manière à présenter le front ; *par extens.,* en parlant d'une personne, d'un animal, faire un mouvement pour se placer de face : *Et, en effet, le prince, faisant comme dans une apothéose de théâtre, de cirque, ou dans un tableau ancien, faire front à son cheval, adressait à Odette un grand salut théâtral et comme allégorique* (Proust) ; au *fig.,* résister hardiment à une attaque, à un danger : *Je fis front comme un jeune bélier* (Duhamel). || **4.** Coalition de partis politiques qui s'entendent sur un programme commun, ou de personnes regroupées en vue d'une même action : *Le Front populaire. Front national.* || **5.** Dans une mine, une carrière, partie d'un gisement en cours d'exploitation. || *Front de taille,* surface d'un filon minier suivant laquelle on attaque la couche à exploiter. || *Front d'avancement, front d'abattage,* surface d'attaque dans un avancement de galerie ou de chantier. || *Front d'attaque,* dans les travaux publics, endroit du terrain où commencent les travaux de creusement d'une galerie, de percement d'un tunnel. || **6.** En météorologie, surface idéale marquant le contact de deux masses d'air convergentes et de températures différentes : *Front cyclonique. Le front polaire. Le front des alizés.* || **7.** *Front pionnier,* en géographie, nom donné, dans les pays où la mise en valeur n'est que partielle, à la limite imprécise qui sépare les régions exploitées et l'espace non encore défriché.

● SYN. : **II, 2** *façade ;* **4** *bloc, cartel, groupement, ligue, union.*

◆ **De front** loc. adv. (sens 1, v. 1207, Villehardouin ; sens 2, 1635, Corneille ; sens 3, XIVe s., Cuvelier ; sens 4, 1716, *Histoire de l'Acad. des sciences*). **1.** Par-devant, bien en face et non de biais : *Bonaparte attaqua de front, selon sa coutume, au lieu de tourner*

les Anglais, et s'occupa, avec la présomption du maître, de couper la retraite à un ennemi qui n'était pas vaincu (Chateaubriand). *L'homme, au milieu de ce chantier, aborda la pierre de front* (Camus). || **2.** *Fig.* D'une manière directe, franchement : *Heurtant de front tout ce qui fait aujourd'hui l'admiration des hommes, je ne puis m'attendre qu'à un blâme universel* (Rousseau). *Pris de front par la question et mal capable de mentir...* (Gide). *Aborder de front une question, une difficulté.* || **3.** Côte à côte sur une même ligne : *Une grande ville* [...] *aux rues tortueuses* [...], *si étroites que, dans la plupart d'entre elles, ne pouvaient passer que deux hommes de front* (Maurois). || **4.** *Fig.* Ensemble, en même temps : *Mener de front deux tâches, plusieurs affaires.*

• SYN. : **1** *de face ;* **2** *carrément* (fam.), *directement, ouvertement, résolument ;* **4** *à la fois, conjointement, simultanément.*

frontail [frɔ̃taj] n. m. (de *front ;* 1583, Liébault, au sens de « compresse qu'on applique sur le front » ; sens actuel, 1872, Larousse). Partie de la têtière du cheval qui passe en avant de la tête, au-dessus des yeux : *Ses chevaux fleuris de lys au frontail* (Proust). [On dit aussi FRONTAL, FRONTEAU.]

frontal, e, aux [frɔ̃tal, -o] adj. (de *front ;* XVIe s., au sens 1 ; sens 2-3, XXe s.). **1.** Qui a rapport, qui appartient au front : *Muscle frontal. Veine frontale. De ces visages durcis, de ces yeux embusqués sous l'arcade frontale qui n'indiquent plus aucun âge* (Loti). || *Os frontal,* ou simplem. *frontal* n. m., os impair, médian et symétrique, situé à la partie antérieure du crâne : *Une vache se gratte le frontal avec un sabot de derrière* (Montherlant). || **2.** *Droite frontale, plan frontal,* en géométrie descriptive, droite, plan parallèles au plan vertical de projection. (On dit aussi DROITE ou PLAN DE FRONT.) || **3.** *Distance frontale,* en optique, distance d'un verre de lunetterie à son foyer.

◆ **frontal** n. m. (sens 1, 1865, Littré ; sens 2, 1594, *Satire Ménippée* [« supplice infligé à l'aide de cet instrument », 1690, Furetière] ; sens 3, fin du XIe s., *Gloses de Raschi ;* sens 4, 1848, G. Sand ; sens 5, 1872, Larousse). **1.** Os frontal. (V. FRONTAL adj., n. 1.) || **2.** *Autref.* Instrument de torture, corde à nœuds avec laquelle on serrait le front du patient. || *Par extens.* Supplice infligé à l'aide de cet instrument. || **3.** À la fin du XIVe s. et au XVe s., bandeau de front en orfèvrerie : *Un frontal d'orfèvrerie d'or* (Bourges). || **4.** Syn. de FRONTAIL : *Toutes* [les femmes] *sont voilées, avec des ornements sur le nez qui ballottent comme au frontal des chevaux* (Flaubert). || **5.** Pièce médiane de la tête, chez divers coléoptères. || Partie comprise entre les orbites, chez les diptères.

◆ **frontale** n. f. (XXe s.). En géométrie descriptive, droite frontale. (V. FRONTAL adj., n. 2.)

frontalier, ère [frɔ̃talje, -ɛr] adj. et n. (provenç. moderne *frountalié,* habitant d'un district voisin de la frontière espagnole et auquel le gouvernement français et le gouvernement espagnol accordent des facilités spéciales, dér. de *froun,* front, lat. *frons, frontis* [v. FRONT] ; 1730, Savary des Bruslons, puis 1827, Acad., au sens du provenç. ; sens actuel, 1878, Larousse). Qui habite une région voisine d'une frontière : *La population frontalière. On estime à une trentaine de mille le nombre des frontaliers, comme on dit, qui passent quotidiennement la frontière* (Tharaud).

◆ adj. (XXe s.). Qui se trouve sur la frontière ou près de la frontière ; qui a rapport à la frontière : *Un poste frontalier. Les communes frontalières. Défenses frontalières.*

frontalité [frɔ̃talite] n. f. (de *frontal ;* fin du XIXe s.). *Loi de frontalité,* principe fondamental de la sculpture archaïque, caractérisé par la symétrie rigoureuse du corps humain, qui n'est jamais désaxé par une flexion latérale.

fronteau [frɔ̃to] n. m. (de *front ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *frontel* [*fronteau,* 1393, Godefroy], au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux ; sens 3, 1669, Molière ; sens 4, 1680, Richelet ; sens 5, début du XVe s. ; sens 6, 1611, Cotgrave). **1.** Joyau dont les femmes s'ornent le front : *Les ferronnières étaient un genre de fronteaux.* || **2.** Bandeau de toile que les religieuses portent sur le front. || **3.** *Class.* Remède appliqué sur le front avec un bandage : *Tout ce que je voudrais, c'est* [...] *de lui composer un fronteau où il entre du sel* (Molière). || **4.** Petite boîte de cuir contenant des passages du Pentateuque, et que les israélites s'appliquent sur le front pendant la prière du matin. || **5.** Syn. de FRONTAIL. || **6.** Petit fronton au-dessus d'une porte ou d'une fenêtre.

frontière [frɔ̃tjɛr] n. f. (de *front ;* XIIIe s., Godefroy, au sens de « front d'une armée » ; 1316, Maillart, au sens de « place fortifiée faisant face aux ennemis » ; sens 1, v. 1360, Froissart [« limite officiellement reconnue..., qui sépare deux États voisins » ; « limite qui borne un territoire », 1834, Ségur] ; sens 2, 1770, Ch. Bonnet ; sens 3, 1700, Gherardi ; sens 4, XXe s.). **1.** Limite qui borne un territoire : *La France a quatre mers pour frontière.* || *Spécialem.* Limite officiellement reconnue et gardée, qui sépare deux États voisins : *Onze heures maintenant, les cloches de France et d'Espagne sonnant à toute volée et mêlant par-dessus la frontière leur vibration des religieuses fêtes* (Loti). || *Frontière naturelle,* celle qui est formée par un fleuve ou une chaîne de montagnes. || *Reculer les frontières d'un pays,* en agrandir le territoire. || **2.** Terme extrême de quelque chose ; limite qui sépare deux milieux différents, deux régions caractérisées par des phénomènes physiques ou humains différents : *J'étais là sur les frontières de l'antiquité grecque* (Chateaubriand). *Ne pas reconnaître de frontière fixe, de démarcation absolue entre la terre et l'Océan* (Proust). *Les frontières de la langue d'oïl et de la langue d'oc.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Délimitation qui sépare deux choses différentes ou opposées : *Connais-tu la frontière où l'esprit ailé vient relayer la matière ?* (Hugo). *La frontière du plaisir et de la douleur.* || **4.** En mathématiques, courbe séparant deux domaines ou deux surfaces.

• SYN. : **2** *confins, délimitation, démarcation ;* **3** *bornes, limites.*

◆ adj. (XVe s.). Limitrophe, frontalier : *Place frontière. Ville frontière.*

frontignan [frɔ̃tiɲɑ̃] n. m. (de *Frontignan,* n. d'une ville de l'Hérault entourée de vignobles ; 1668, Miege, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Vin blanc muscat récolté dans la région de Frontignan. || **2.** Cépage cultivé dans le Languedoc, et dont le nom véritable est *muscat de Frontignan.*

frontispice [frɔ̃tispis] n. m. (bas lat. *frontispicium,* frontispice, de *frons, frontis* [v. FRONT], et du v. archaïque *specere, spicere,* regarder ; 1529, G. Tory, au sens 1 ; sens 2, XVIe s., Littré [« titre même d'un livre » et « titre d'un simple chapitre », 1872, Larousse] ; sens 3, 1757, *Encyclopédie*). **1.** *Vx.* Façade principale et la plus haute d'un grand édifice : *Les vieux hiéroglyphes romans sur le frontispice des cathédrales* (Hugo). || **2.** Titre d'un livre imprimé, placé à la première page, ou à la troisième page quand l'ouvrage a un faux titre, et entouré ou accompagné d'ornements et de vignettes : *Le livre fut imprimé à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, avec un frontispice allégorique* (France). || *Par extens.* Titre même d'un livre. || Titre d'un simple chapitre. || **3.** Illustration placée en regard de la page de titre d'un livre, et dont le sujet est en accord avec celui de l'ouvrage ou avec son esprit : *Il en étudiait un paragraphe* [...] *dans la pose du jardinier qui décorait le frontispice du livre* (Flaubert).

frontiste [frɔ̃tist] adj. (de *front* [v. ci-dessous] ; 1916 et 1939). S'est dit, en Belgique, d'un parti (*Front Partij*) constitué en 1916, à l'arrière des lignes de l'Yser, par des intellectuels flamands mobilisés, et, en France, d'un parti (1937 - 1940) fondé par Gaston Bergery.

◆ n. (1916 et 1939). Membre de l'un ou l'autre de ces partis.

frontofocomètre [frɔ̃tofɔkɔmɛtr] n. m. (de *fronto-* [élément tiré de *front*], *foco-* [élément tiré du lat. *focus,* foyer] et *-mètre* [gr. *metron,* mesure] ; milieu du XXe s.). Appareil pour la mesure des distances frontales des verres de lunetterie.

frontogenèse [frɔ̃toʒənɛz] n. f. (de *fronto-* [élément tiré de *front*] et de

-genèse ; milieu du XX^e s.). En météorologie, ensemble des processus qui aboutissent à la formation d'un front.

frontogénétique [frɔ̃tɔʒenetik] adj. (de *frontogenèse,* d'après *génétique ;* milieu du XX^e s.). Qui se rapporte à la frontogenèse. || Qui favorise la frontogenèse.

frontologie [frɔ̃tɔlɔʒi] n. f. (de *fronto-* [élément tiré de *front*] et de *-logie* [du gr. *logos,* discours, science] ; milieu du XX^e s.). Partie de la météorologie qui étudie les fronts.

frontologique [frɔ̃tɔlɔʒik] adj. (de *frontologie ;* milieu du XX^e s.). En météorologie, qui est relatif aux fronts.

frontolyse [frɔ̃tɔliz] n. f. (de *fronto-* [élément tiré de *front*] et de *-lyse* [gr. *lusis,* action de délier, dissolution] ; milieu du XX^e s.). En météorologie, ensemble des processus qui aboutissent à la destruction d'un front.

fronton [frɔ̃tɔ̃] n. m. (ital. *frontone,* fronton, augment. de *fronte,* front, lat. *frons, frontis* [v. FRONT] ; 1653, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1678, Guillet ; sens 3, 1897, Loti [« quadrilatère qui s'étend devant ce mur... », XX^e s.]). **1.** Ornement de forme triangulaire, quelquefois semicirculaire, surmontant l'entrée principale d'un édifice et ayant pour base la corniche de l'entablement : *Une suite de fines silhouettes animait sur la pierre antique un de ces bas-reliefs comme il en court au fronton dégradé des temples* (Daudet). || **2.** Dans la marine ancienne, partie sculptée du couronnement d'un vaisseau, au-dessus de sa galerie. || **3.** Partie arrondie qui surmonte le mur contre lequel on lance la balle, à la pelote basque, et ce mur lui-même : *Et, au fond, le vieux mur monumental se dresse, contre lequel les pelotes viendront frapper ; il a un fronton arrondi qui semble une silhouette de dôme* (Loti). || *Par extens.* Quadrilatère qui s'étend devant ce mur et sur lequel évoluent les joueurs.

fronto-pariétal, e, aux [frɔ̃tɔparjetal, -o] adj. (de *fronto-,* élément tiré de *front,* et de *pariétal ;* 1866, Littré). Qui appartient aux os de la région frontale et pariétale : *Suture fronto-pariétale.*

froquer [frɔke] v. tr. (de *froc ;* fin du XVI^e s., L'Estoile, au part. passé, dans la loc. *moine froqué,* « moine revêtu du froc » ; à l'infin., au sens moderne, fin du XVII^e s., Saint-Simon). *Vx.* Faire revêtir à quelqu'un le froc, l'habit religieux, le faire entrer en religion : *Les marquis et marquise de Mailly avaient froqué un fils et une fille* (Saint-Simon).

frottage [frɔtaʒ] n. m. (de *frotter ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Action de frotter : *Un frottage trop prolongé du linge l'use rapidement.* || *Spécialem.* Travail de celui qui frotte les parquets pour les nettoyer, les faire reluire. || **2.** Opération qui consiste dans l'étirage des peaux sur la doleuse pour leur faire reprendre leur forme.

● SYN. : **1** *frottement.*

frottant, e [frɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *frotter ;* 1865, Littré). Qui est soumis à un frottement : *Surfaces frottantes.*

frotte [frɔt] n. f. (déverbal de *frotter ;* 1861, G. Esnault, au sens de « nettoyage » ; sens 1, 1878, et sens 2, 1866, G. Esnault). **1.** Traitement de la gale, consistant en une friction prolongée au savon noir, suivie d'un bain et d'une application de pommade soufrée. || **2.** *Pop.* La gale elle-même.

frotté [frɔte] n. m. (part. passé substantivé de *frotter ;* 1865, Littré, au sens de « application transparente d'un ton léger, en peinture » ; sens actuel, XX^e s.). Série de notes courtes, enchaînées et rapides, obtenues avec les instruments à cordes.

frottée [frɔte] n. f. (part. passé fém. substantivé de *frotter ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1807, J. F. Michel ; sens 3, XX^e s.). **1.** Tartine frottée d'ail et beurrée : *Il accepta le lait, se fit aussi une frottée d'ail* (Chérau). || **2.** *Pop.* Bonne correction. (Vieilli.) || **3.** *Pop.* Défaite sévère infligée à un adversaire : *Leur équipe a reçu une frottée à son dernier match.*

frottement [frɔtmɑ̃] n. m. (de *frotter ;* XIV^e s., au sens 1 [*à frottement, bruit de frottement,* 1865, Littré ; *essai de frottement,* XX^e s.] ; sens 2, 1846, Balzac ; sens 3, 1862, Fromentin). **1.** Action de frotter ; action réciproque de deux corps en contact et dont l'un, au moins, se meut par rapport à l'autre : *Le carreau rouge est plein de vallées produites par le frottement* (Balzac). *Une série de robes tristes* [...], *limées au corsage par le frottement des pupitres* (Fromentin). *C'est le frottement des galets l'un contre l'autre qui leur donne leur poli. Le frottement produit un dégagement de chaleur.* || *À frottement,* se dit d'une manière d'ajuster une pièce dans une autre, de telle sorte que l'une ne soit mobile sur l'autre qu'avec un frottement plus ou moins grand : *Ajustage à frottement doux.* || *Essai de frottement,* série d'épreuves qui permettent d'étudier la résistance à l'usure de certains produits métallurgiques. || *Bruit de frottement,* bruit que l'on peut percevoir, à l'auscultation, quand les séreuses pleurales ou péricardiques sont enflammées. || **2.** *Fig.* Contact continuel d'une personne avec quelque chose : *Son cœur était comme eux : au frottement de la richesse, il s'était placé dessus quelque chose qui ne s'effacerait pas* (Flaubert). || **3.** *Spécialem.* et *vx.* Contacts fréquents de gens entre eux, fréquentation : *Le plus possible, j'évitais ce terrible frottement de la vie parisienne* (Fromentin).

● SYN. : **1** *friction ;* **2** *rapport, relation.*

frotter [frɔte] v. tr. (probablem. var., avec alternance vocalique, de l'anc. franç. *freter,* frotter [XIII^e s., *Vie de saint Thibaut*], bas lat. *frictare,* même sens [VII^e s.], de *frictum,* supin du lat. class. *fricare,* frotter ; v. 1167, Gautier d'Arras, écrit *froter* [*frotter,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*frotter un appartement,* 1865, Littré] ; sens 3, XIII^e s., *Roman de Renart* [en peinture, 1845, Bescherelle] ; sens 4, 1273, Adenet ; sens 5, XIII^e s., Godefroy [« infliger une défaite à », v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans ; frotter les oreilles à quelqu'un,* 1669, Molière] ; sens 6, 1839, Balzac). **1.** Passer une chose sur une autre, en exerçant une pression plus ou moins forte, ou soumettre une chose au contact d'une autre qui est en mouvement : *Frotter ses vêtements contre un mur. Frotter une glace avec un chiffon, une pièce métallique avec un abrasif. Frotter ses mains l'une contre l'autre. Le cerf frotte sa tête contre les arbres pour détacher la peau velue qui recouvre ses bois.* || *Frotter une allumette,* la passer sur le frottoir pour l'enflammer : *Je frottais une allumette pour regarder ma montre* (Proust). || Fig. *Se frotter les mains,* être très content, donner des marques de satisfaction : *M. de Latouche riait du bon tour et se frottait les mains* (Sainte-Beuve). || Fig. *Se frotter les yeux,* être extrêmement surpris, douter de ce qu'on voit. || **2.** *Spécialem.* Nettoyer, faire reluire quelque chose par le frottement : *Frotter du linge. Frotter ses chaussures. Frotter des casseroles, un parquet. Le carreau, mis en couleur et frotté par Ève, brillait de propreté* (Balzac). || Ellipt. *Frotter un appartement,* frotter le parquet de cet appartement, après l'avoir nettoyé et enduit d'encaustique. || **3.** Enduire, imprégner, par frottement, un corps d'une substance quelconque : *Les Vallin étaient à table, en train de manger avec lenteur des tranches de pain qu'ils frottaient parcimonieusement avec un peu de beurre* (Maupassant). *On entama les quignons de pain frottés d'ail* (Giono). || *Spécialem.* En peinture, couvrir d'une teinte transparente le fond d'un tableau : *Frotter une esquisse.* || **4.** *Frotter quelqu'un,* le frictionner pour le sécher ou le réchauffer, lui faire une onction avec quelque produit, ou le laver en le frottant énergiquement (vieilli) : *Frotter quelqu'un dans le dos avec un gant de crin. Se frotter la tête avec une serviette. Les athlètes grecs frottaient leur corps avec de l'huile avant de lutter. Frotter le visage d'un enfant avec un gant de toilette.* || **5.** Class. et fam. *Frotter quelqu'un,* le frapper, lui donner des coups : *Je veux faire le brave, et, s'il est assez sot pour me craindre, le frotter quelque peu* (Molière) ; le battre, lui infliger une défaite : *Les ennemis furent bien frottés au passage d'une telle rivière* (Furetière, 1690). || Auj. et plaisamm. *Frotter les oreilles à quelqu'un,* lui donner une correction, ou lui faire une sévère réprimande. || **6.** Fig. *Être frotté de,* avoir des rudiments, une

connaissance superficielle de quelque chose (vieilli) : *Une personne frottée de grec et de latin ; par anal.*, être un peu dégrossi, avoir un vernis d'éducation : *Sa conscience native de Normand frottée par la pratique quotidienne de l'existence de garnison* (Maupassant).

● SYN. : **1** *racler ;* **2** *astiquer* (fam.), *briquer* (fam.), *cirer, encaustiquer, fourbir, lustrer, polir, récurer ;* **4** *masser ; bouchonner, débarbouiller, décrasser, décrotter, étriller.*

◆ v. intr. (1865, Littré). En parlant d'un corps en mouvement, produire un frottement, entrer en contact avec un autre corps : *Une roue de bicyclette qui frotte contre le patin de frein.*

◆ **se frotter** v. pr. (sens 1, 1865, Littré ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, av. 1613, M. Régnier ; sens 4, XVᵉ s.). **1.** Frotter quelque partie de son corps contre quelque chose : *Un chien qui se frotte contre les jambes de son maître.* || **2.** Exercer sur soi-même un frottement, pour se nettoyer, se frictionner : *Se frotter avec une serviette. Se frotter d'huile.* || **3.** Fig. et vx. *Se frotter aux personnes d'un milieu, d'une société,* avoir des contacts avec elles, les fréquenter : *Se frotter aux savants, aux artistes* (Acad.). || **4.** *Se frotter à quelqu'un,* s'attaquer, en le défiant, à un adversaire souvent plus fort : *Il ne fait pas bon se frotter à lui. Elle lui avait répondu d'un œil si colère et avec un sourire tellement froid que la bonne femme ne s'y frotta plus* (Flaubert). *Qui s'y frotte s'y pique* (prov.).

● SYN. : **4** *s'en prendre à, entreprendre* (fam.), *provoquer.*

frotteur, euse [frɔtœr, -øz] n. (de *frotter ;* 1372, Godefroy, écrit *froteur ; frotteur,* 1690, Furetière). Personne qui frotte. || *Spécialem.* Personne qui nettoie, fait reluire les parquets : *C'est que de l'aube à la nuit la vieille femme ne quittait son plumeau, sa brosse, le morceau de cire, menait une existence de frotteur toujours soufflant, dépeignée, à quatre pattes dans un hideux jupon vert, à entretenir sa chère maison* (Daudet).

◆ **frotteur** n. m. (XXᵉ s.). Dispositif des véhicules à traction électrique permettant le captage du courant sur le rail conducteur ou sur le conducteur souterrain, et, d'une manière plus générale, toute pièce assurant un contact électrique mobile par frottement sur une autre.

◆ **frotteuse** n. f. (XXᵉ s.). Brosse à parquet à laquelle on peut imprimer un mouvement de va-et-vient soit avec la main, par l'intermédiaire d'un manche, soit avec le pied.

frottis [frɔti] n. m. (de *frotter ;* 1611, Cotgrave, au sens de « action de frotter » ; sens 1, milieu du XIXᵉ s., Baudelaire [« couleur, teinte appliquée en couche très légère », fin du XIXᵉ s., Huysmans] ; sens 2, fin du XIXᵉ s., A. Daudet ; sens 3, milieu du XXᵉ s.). **1.** Couche mince de couleur posée au pinceau et laissant apparaître en transparence le grain de la toile : *On n'y retrouve aucune des manières connues d'appliquer la couleur : ni empâtements, ni glacis, ni frottis* (Gautier). *Couvrir une toile n'est pas la charger de couleurs, c'est ébaucher en frottis, c'est disposer des masses en tons légers et transparents* (Baudelaire). || *Par extens.* Couleur, teinte appliquée en couche très légère : *Marie est drapée dans un ample manteau blanc, fleuronné, çà et là, d'un frottis d'or* (Huysmans). *Non, elle n'a jamais mauvaise mine, sous le velours égal de la poudre et le frottis rose des pommettes* (Colette). || **2.** *Fig.* Notion, connaissance superficielle de quelque chose ; vernis : *Aussi s'étonnait-il de trouver en Fanny une douceur, une réserve vraiment femme, avec cette supériorité — sur les bourgeoises qu'il rencontrait en province chez sa mère — d'un frottis d'art, d'une connaissance de toutes choses, qui rendaient les causeries intéressantes et variées* (Daudet). || **3.** Préparation en couche mince d'un produit organique liquide (sang, pus, etc.), en vue de son examen au microscope.

frottoir [frɔtwar] n. m. (de *frotter ;* début du XVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, et 4, 1865, Littré ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Linge, brosse, ustensile utilisés pour frotter. || **2.** Petit outil de bois dur, en forme de plioir, avec lequel les relieurs égalisent la surface du dos des volumes après l'arrondissure. || **3.** Coupe de caoutchouc employée par les coiffeurs pour essuyer la lame du rasoir. || **4.** Surface, généralement recouverte d'une préparation spéciale, sur laquelle on frotte les allumettes pour les enflammer.

frotton [frɔtɔ̃] n. m. (de *frotter ;* 1701, Furetière). Boule de crin ou de colle forte enveloppée d'un linge ou d'un morceau de cuir, qui servait à l'impression des gravures sur bois avant l'usage de la presse.

frotture [frɔtyr] n. f. (de *frotter ;* XVᵉ s., au sens de « frottement » ; sens actuel, 1859, Nanquette). Couche de bois mort qui se forme à l'endroit où un arbre a été meurtri, et qui se recouvre en général d'une nouvelle écorce.

frouer [frue] v. intr. (de l'onomatop. *frou* [V. FROU-FROU] ; 1732, Trévoux). À la pipée, imiter le cri de la chouette ou du geai pour attirer les oiseaux.

frou-frou ou **froufrou** [frufru] n. m. (onomatop. redoublée ; 1738, Ch. Thurot, comme onomatop. ; comme n. m., av. 1850, Balzac). Léger bruit que produit le froissement des feuilles, des étoffes, des toilettes féminines : *Le froufrou de la robe de soie lui annonça la baronne* (Balzac). *Toute l'assistance se retourna avec un long froufrou de jupes et un remuement de chaises* (Maupassant).

● Pl. *des* FROUS-FROUS OU FROUFROUS.

● SYN. : *bruissement, frémissement, friselis, frisson, froissement.*

froufroutant, e [frufrutɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *froufrouter ;* fin du XIXᵉ s.). Qui froufroute : *Une compagnie de perdreaux s'élance soudain avec un bruit froufroutant* (Martin du Gard).

froufrouter [frufrute] v. intr. (de *froufrou ;* av. 1886, J. Vallès). Faire un froufrou, le bruit léger de ce qui est froissé : *Un rossignol froufroute dans un tas de fagots* (Vallès). *Une dame élégante qui froufroute* (Barbusse).

froufrouteux, euse [frufrutø, -øz] adj. (de *froufrouter ;* fin du XIXᵉ s.). Se dit d'une personne dont les vêtements sont froufroutants.

froussard, e [frusar, -ard] adj. et n. (de *frousse ;* 1890, G. Esnault). *Pop.* Qui a la frousse : *Il a beau se camper en héros : à travers sa pourpre, je reconnais sans cesse un froussard qui se garde à carreau* (Gide). *Comme les matadors étaient froussards et médiocres, il ne cessait de dire ce qu'il pouvait inventer de plus désobligeant* (Montherlant).

frousse [frus] n. f. (origine obscure, peut-être onomatop. ; 1859, Larchey). *Pop.* Grande peur, souvent due à la lâcheté : *Ces quelques minutes de frousse lui comptaient comme les plus atroces de sa vie* (Daudet). *Comme, avec cela, il tenait énormément à son poste diplomatique, les déplorables et ricanantes façons qu'il avait dans la rue étaient perpétuellement interrompues par la frousse que lui causait, au même moment, le passage de gens du monde, mais surtout de fonctionnaires* (Proust). *Fichtre ! C'est un sujet magnifique... Et le vieux aura la frousse* (Duhamel).

frrt ! [frrt] interj. (1869, A. Daudet). Onomatopée d'un bruit léger, furtif, qui s'emploie pour marquer une action rapide, une fuite : *Le temps d'entrouvrir une lucarne, frrt ! voilà le bivouac en déroute* (Daudet).

fructidor [fryktidɔr] n. m. (de *fructi-*, élément tiré du lat. *fructus* [V. FRUIT 1], et de *-dor,* élément tiré du gr. *dôron,* don, présent ; 1793, Fabre d'Églantine). Douzième mois du calendrier républicain, qui va du 18 ou 19 août au 16 ou 17 septembre du calendrier grégorien : *Le coup d'État du 18 fructidor an V.*

fructifère [fryktifɛr] adj. (lat. *fructifer,* qui porte du fruit, de *fructus* [V. FRUIT 1], et de *ferre,* porter ; XVIᵉ s.). Qui produit, porte des fruits : *Rameau fructifère.*

fructifiant, e [fryktifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fructifier ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 2 ; sens 1, 1872, Larousse). **1.** *Vx.* Qui fructifie, qui est fécond : *Une plante fructifiante.* || **2.** *Fig.*

et *vx.* Qui apporte des résultats avantageux, bénéfiques : *La science fait naître ces industries fructifiantes qui enrichissent les peuples* (Cuvier).

fructificateur, trice [fryktifikatœr, -tris] n. et adj. (dér. savant de *fructifier ;* 1865, Littré, aux sens 1-2). **1.** Qui fait fructifier les plantes, qui fait naître des fruits : *Le soleil généreux, le fructificateur essentiel* (La Varende). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui apporte sans cesse de nouveaux bienfaits, qui est une source inépuisable de profits moraux : *Votre prière toute fructificatrice et multipliée* (Claudel).

fructification [fryktifikasjɔ̃] n. f. (bas lat. *fructificatio,* fructification, de *fructificatum,* supin de *fructificare* [v. FRUCTIFIER] ; XIVe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 3-4, 1865, Littré). **1.** Production, formation des fruits chez les végétaux ; ce qui résulte de cette formation : *Hélas ! dans la fleur la plus fraîche, on peut distinguer les points imperceptibles qui, pour l'esprit averti, dessinent déjà ce qui sera, par la dessiccation ou la fructification des chairs aujourd'hui en fleur, la forme immuable et déjà prédestinée de la graine* (Proust). *Nos arbres fruitiers, quoique greffés, gardent dans leur fructification tous les caractères botaniques qui les distinguent* (Rousseau). *Vignes dont les fructifications grêles et poudreuses sont l'objet des craintes annuelles de Mme Vauquer* (Balzac). || **2.** Disposition des parties dont la réunion forme le fruit. || **3.** Ensemble des organes reproducteurs chez les cryptogames. || **4.** Époque de l'année où les fruits se forment : *Fructification tardive, précoce.*

fructifier [fryktifje] v. intr. (lat. impér. *fructificare,* produire des fruits, fructifier, et, à basse époque, « engendrer », de *fructus* [v. FRUIT 1], et de *facere,* faire ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *fructefier* [*fructifier,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], au sens 3 ; sens 1, v. 1180, Marie de France [écrit *fructifier*] ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence [*faire fructifier la vigne du Seigneur,* 1865, Littré] ; sens 4, 1667, Boileau). **1.** Produire des récoltes, en parlant du sol : *Terre bien fumée qui fructifie abondamment.* || **2.** Produire, porter des fruits, en parlant des végétaux : *Un verger qui fructifie.* || Fig. *Faire fructifier la vigne du Seigneur,* recruter des fidèles en nombre sans cesse accru, propager la foi, en parlant d'un prêtre. || **3.** *Fig.* Avoir des résultats profitables, matériels ou moraux ; se développer, s'étendre : *Une entreprise qui a beaucoup fructifié depuis sa création. Sa miséricorde fructifiant et s'élargissant...* (Claudel). || **4.** *Spécialem.* Produire des revenus, apporter des bénéfices : *Faire fructifier son capital, sa fortune. Ils n'estiment que ce qui sert à faire fructifier leurs tables de trapézites* [banquiers] (Renan).

• SYN. : **2** *donner ;* **3** *s'accroître, s'agrandir, s'élargir, grossir, se propager, se répandre ;* **4** *rendre, travailler, valoir.*

fructose [fryktoz] n. m. (dér. savant du lat. *fructus* [v. FRUIT 1] ; XXe s.). Sucre isomère du glucose, contenu dans le miel et dans de nombreux fruits. (Syn. LÉVULOSE.)

fructueusement [fryktɥøzmɑ̃] adv. (de *fructueux ;* XIVe s., *Miracles de NostreDame*). Avec fruit, avec succès : *Conduire fructueusement des recherches.*

fructueux, euse [fryktɥø, -øz] adj. (lat. *fructuosus,* qui rapporte, fécond, fertile, de *fructus* [v. FRUIT 1] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *fructuous* [*fructueux,* XVe s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1530, C. Marot ; sens 3, av. 1696, La Bruyère). **1.** *Class.* Qui donne des fruits (rare) : *Des rameaux fructueux* (Boileau). || **2.** *Fig.* Qui est profitable, qui procure des avantages : *Il leur conseillait de préférer l'amitié fructueuse des Romains à leur colère impitoyable* (France). *Chaque heure de chaque journée était donnée à quelque étude fructueuse* (Gide). || **3.** Qui procure des profits en argent : *Une spéculation fructueuse.*

• SYN. : **2** *avantageux, bénéfique, utile ;* **3** *lucratif, payant* (fam.), *productif, rémunérateur, rentable.* — CONTR. : **2** *désavantageux, infructueux, préjudiciable ;* **3** *ruineux, stérile.*

fructule [fryktyl] n. m. (dér. savant [à valeur diminutive] du lat. *fructus* [v. FRUIT 1] ; 1865, Littré). Chacun des fruits particuliers qui concourent à la formation d'un fruit composé.

frugal, e, aux [frygal, -o] adj. (bas lat. *frugalis,* qui rapporte, rangé, frugal, de *frugi,* qui est moralement de bon rapport, sage, tempérant, sobre, honnête, dér. de *frux, frugis,* productions, biens [de la terre] ; 1534, Rabelais, aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Qui se contente d'aliments simples : *Quel ancêtre me légua, à travers des parents si frugaux, cette sorte de religion du lapin sauté, du gigot à l'ail ?* (Colette). || **2.** Qui se compose d'aliments simples : *Un repas frugal. Un menu frugal ;* et par extens. : *Une table frugale.* || **3.** *Fig.* Qui est empreint de simplicité, d'austérité : *Vie frugale. Habitudes frugales.*

• SYN. : **1** *sobre, spartiate ;* **2** *chiche, maigre, simple ;* **3** *ascétique, austère.* — CONTR. : **1** *glouton, goinfre, goulu, gourmand, insatiable, intempérant, vorace ;* **2** *copieux, pantagruélique, plantureux, riche.*

frugalement [frygalmɑ̃] adv. (de *frugal ;* av. 1553, Rabelais). Avec sobriété : *Vivre frugalement.*

frugalité [frygalite] n. f. (lat. *frugalitas,* bonne récolte de fruits, modération, sagesse, sobriété, de *frugalis* [v. FRUGAL] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1668, Molière ; sens 3, début du XXe s., Gide). **1.** Qualité d'une personne frugale : *Nos campagnes [...] sont en partie redevables de leurs moissons et de leurs troupeaux au travail des moines et à leur frugalité* (Chateaubriand). || **2.** Qualité de ce qui est frugal : *La frugalité d'un repas, d'une table.* || **3.** Action de se nourrir frugalement : *Je me plaisais à d'excessives frugalités, mangeant si peu que ma tête en était légère* (Gide).

• SYN. : **1** *sobriété, tempérance ;* **2** *simplicité ;* **3** *abstinence, jeûne.* — CONTR. : **1** *gloutonnerie, goinfrerie, gourmandise, intempérance ;* **2** *abondance, luxe ;* **3** *bombe* (pop.), *bringue* (pop.), *noce* (pop.), *nouba* (pop.), *orgie.*

frugivore [fryʒivɔr] adj. et n. (de *frugi-,* élément tiré du lat. *frux, frugis,* productions, biens [de la terre], et de *-vore,* du lat. *vorare,* dévorer, engloutir, dissiper ; 1762, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). Qui se nourrit de fruits, de produits végétaux : *L'écureuil est frugivore. Les animaux frugivores. Les frugivores.*

1. fruit [frɥi] n. m. (lat. *fructus,* jouissance, usage, rapport, revenu, récompense, fruits [des arbres et de la terre], de *frui,* faire usage de, jouir de ; XIIe s., au sens II, 1 ; sens I, 1, XIIIe s. [*arbres à fruits,* 1694, La Fontaine ; *mettre un arbre à fruit,* 1764, Ch. Bonnet] ; sens I, 2, 1690, Furetière [*fruit sec,* au fig., 1831, G. Esnault ; *fruit vert,* XXe s. ; *fruit défendu,* 1682, Bossuet, et, au fig., 1829, Boiste] ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 2, XIIe s., *Partenopeus de Blois* [*avec fruit,* 1865, Littré ; *sans fruit,* 1643, Rotrou ; *faire du fruit,* 1580, Montaigne] ; sens II, 3, v. 1225, *Barlaham*).

I. 1. Organe végétal, issu du développement de l'ovaire à la suite de la fécondation, qui succède à la fleur et qui contient les semences : *Fruits secs* (*gousse, capsule, akène,* etc.). *Fruits charnus* (*drupe, baie,* etc.). *Fruits déhiscents, indéhiscents. Fruits à pépins, fruits à noyau. Fruits comestibles. Le fruit du marronnier d'Inde n'est pas comestible. Les olives, les courges, les tomates sont des fruits.* || *Arbres à fruits,* arbres qui produisent des fruits comestibles. || *Mettre un arbre à fruit,* le traiter de façon à lui faire produire du fruit, alors qu'il n'en a pas encore donné. || *C'est au fruit qu'on connaît l'arbre* (prov.), c'est par ses actes, par les résultats qu'il donne qu'on peut apprécier un individu. || **2.** *Spécialem.* Produit comestible des végétaux, de saveur généralement sucrée, consommé comme dessert : *La table | Couverte par ses mains de légumes et de fruits* (Lamartine). *C'est le fils d'une pauvre dame qui demeure rue de la Cerisaie, et chez qui je porte bien souvent du fruit, du gibier, de la volaille* (Balzac). *Un fruit juteux, sucré, acide.* || *Fruits secs,* fruits naturellement dépourvus de pulpe, comme la noix ; fruits dont on a provoqué la dessiccation, pour les consommer en l'état, comme les raisins secs, les figues sèches. || Fig. et fam. *Fruit sec,* élève qui n'a pas profité de ses études et voit se fer-

mer devant lui toutes les carrières, et, *par extens.*, individu qui a déçu toutes les espérances qu'on fondait sur lui, raté : *C'est moi le fruit sec de ma famille* (Mauriac). || *Fruit vert,* fruit qui n'est pas arrivé à maturité ; au *fig.*, fille toute jeune, qui n'a pas encore atteint son plein épanouissement. || *Fruits confits,* fruits cuits légèrement dans un sirop de sucre, puis séchés lentement. || *Fruits à l'eau-de-vie,* fruits ébouillantés et mis dans de l'eau-de-vie pour les conserver. || *Fruits rafraîchis,* salade de fruits frais divers, arrosés de kirsch ou d'un autre alcool et sucrés. || *Fruit défendu,* fruit de l'arbre de vie auquel Adam et Ève avaient reçu ordre de ne pas toucher ; au *fig.*, plaisir interdit et qui n'en a que plus d'attrait : *Il avait fini par mordre au fruit défendu* (Hugo). *Je n'ai plus ni foi ni croyance ! | Il n'est pas de fruit défendu | Que ma dent n'ait un peu mordu | Sur le vieil arbre de science : | Je n'ai plus ni foi ni croyance !* (Daudet). || **3.** *Class.* Le dessert, dernier service d'un repas, et ce qu'on y sert : fruits, pâtisseries, fromages, etc. (au sing. seulement) : *Il se lève avant le fruit et prend congé de la compagnie* (La Bruyère). *Il y avait en ce repas un beau fruit* [...], *un beau dessert* (Furetière, 1690).

II. 1. *Littér.* L'enfant par rapport à sa mère ; produit de la génération : *J'étais plus heureux que la nouvelle épouse qui sent pour la première fois son fruit tressaillir dans son sein* (Chateaubriand). *Le fruit de l'hymen. Le fruit d'un amour illégitime.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Profit, avantage, résultat utile que l'on tire de quelque chose : *Recueillir le fruit de ses efforts, de sa patience.* || *Avec fruit, sans fruit,* utilement, inutilement : *Lire, étudier avec fruit un auteur. Se donner beaucoup de mal sans fruit.* || Class. *Faire du fruit,* réaliser des progrès, obtenir des résultats : *Mais pourquoi m'arrêter, Messieurs, à vous raconter le fruit qu'il a fait dans la ville de Thessalonique ?* (Bossuet). *Cet écolier a fait un grand fruit en peu de temps* (Acad., 1694). || **3.** Résultat bon ou mauvais de quelque chose : *Mais juillet, s'il n'amène pas la destruction finale de la France avec l'anéantissement de toutes les libertés, juillet portera son fruit naturel : ce fruit est la démocratie* (Chateaubriand). *L'ennui, fruit de la morne incuriosité* (Baudelaire). *Sa propreté raffinée, fruit d'une éducation datant de l'enfance* (Renan). *Peut-être rêvait-il, en secret, à quelque accident heureux. Mais de tels accidents restent le fruit du hasard* (Duhamel).

• SYN. : **II, 1** *rejeton ;* **2** *bénéfice, produit, récompense, revenu ;* **3** *aboutissement ; conséquence, dénouement, effet, rançon.*

◆ **fruits** n. m. pl. (sens 1, v. 1283, Beaumanoir [*fruits de mer,* 1843, Lamartine] ; sens 2, XVIe s., *Coutumier général* [*fruits naturels, industriels, civils, pendants par les branches,* 1804, Code civil ; *fruits pendants par les racines,* 1690, Furetière ; *fruit,* au sing., fin du XIXe s., Renan ; *cultiver une terre à moitié fruit,* début du XXe s.]). **1.** *Littér.* Les productions du sol, les récoltes : *Les fruits de la terre. De leurs champs dans leurs mains portant les nouveaux fruits* (Racine). *Les fruits sont à tous et la terre n'est à personne* (Rousseau). || Par anal. *Fruits de mer,* nom collectif donné aux crustacés, aux coquillages et autres petits animaux comestibles pêchés dans la mer : *Les fruits de mer qui mûrissent sous la transparence de l'eau* (Le Goffic). || **2.** En droit, produits, revenus réguliers et périodiques que fournit une chose mobilière ou immobilière, sans altération ni appauvrissement de sa substance. || *Fruits naturels,* les productions spontanées d'un fonds (fourrage des prairies, croît des animaux, etc.). || *Fruits industriels,* ceux qui résultent du travail de l'homme (céréales, vin, etc.). || *Fruits civils,* avantages pécuniaires qu'on tire d'un bien (loyers, revenus d'un capital, etc.). || *Fruits pendants par les racines,* les récoltes sur pied. || *Fruits pendants par les branches,* les fruits des arbres qui ne sont pas encore cueillis. || En ce dernier sens, on trouve parfois le singulier : *Le vrai gentilhomme* [...] *ne tire de sa terre que le fruit convenu par l'usage* (Renan). || *Cultiver une terre à moitié fruit,* la cultiver en partageant la récolte, et, par suite, le revenu, avec le propriétaire.

• SYN. : **2** *gain, profit, rapport.*

2. fruit [frɥi] n. m. (altér., sans doute sous l'influence de l'alternance *effruiter / effriter* [v. EFFRITER], de l'anc. mot *frit, frid,* même sens [1589, Vigenère], qui est peut-être le part. passé de *frire* [employé substantivement], la diminution d'épaisseur du mur ayant été comparée à celle qui se produit sur certains aliments plongés dans la graisse bouillante ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Inclinaison donnée au côté extérieur des murailles d'une construction, de telle sorte que le sommet soit plus étroit que la base, la surface intérieure restant toujours verticale. (Lorsque la muraille surplombe, l'inclinaison est appelée CONTRE-FRUIT.) || **2.** Légère inclinaison des colonnes des temples grecs.

fruitage [frɥitaʒ] n. m. (de *fruit* 1 ; XIIIe s., Godefroy). *Vx.* Toute sorte de fruits comestibles : *Vivre de fruitage.*

fruité, e [frɥite] adj. (de *fruit* 1 ; 1690, Furetière, au sens I ; sens II, 1907, Larousse).

I. En héraldique, se dit d'une plante représentée avec des fruits d'un émail particulier : *Un palmier de sinople fruité d'or* (Balzac).

II. Se dit d'une boisson, d'un produit alimentaire qui ont conservé le goût du fruit dont ils sont extraits : [Les pentes] *qui produisent les vins les plus fruités* (Chevallier). *Le saladier sentait l'huile fruitée* (Bosco).

fruitelet [frɥitlɛ] n. m. (dimin. de *fruit* 1 ; 1962, Larousse). Bouton décoratif, en forme de fruit, d'un couvercle de soupière en argent.

fruiterie [frɥitri] n. f. (de *fruit* 1 ; 1261, Godefroy, au sens de « ensemble des fruits » ; sens I, XVe s., Du Cange ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1829, Boiste ; sens II, 3, 1832, Raymond).

I. *Autref.* Office de la maison du roi auquel incombaient l'achat, le soin et la présentation des fruits sur la table royale.

II. 1. Lieu où l'on conserve les fruits. (On dit aussi FRUITIER.) || **2.** Boutique où l'on vend des fruits : *Senteurs d'une fruiterie, fraîches, acides et qui, vers le soir, s'attendrissent* (Duhamel). || **3.** Commerce des fruits.

1. fruitier, ère [frɥitje, -ɛr] adj. (de *fruit* 1 ; v. 1560, Paré, au sens 1 [*sol fruitier,* XXe s. ; *terre fruitière,* 1865, Littré] ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot [« protecteur des fruits », à propos d'un dieu]). **1.** Qui produit des fruits comestibles : *Arbre fruitier.* || *Sol fruitier, terre fruitière,* dans certaines contrées, champ, verger dans lequel on a semé des pépins pour obtenir des arbres à fruits. || **2.** Qui a rapport aux fruits : *Le commerce fruitier.*

◆ n. (fin du XIVe s., E. Deschamps). Personne qui fait le commerce des fruits : *Une boutique de fruitier.*

◆ **fruitier** n. m. (sens I, 1285, Godefroy ; sens II, 1, av. 1589, J. A. de Baïf ; sens II, 2, av. 1563, La Boétie ; sens II, 3, 1636, Monet ; sens II, 4, 1888, Larousse ; sens II, 5, XVIe s., Laborde).

I. *Autref.* Officier de cour qui avait la charge de la fruiterie.

II. 1. Verger, terrain planté d'arbres à fruits : *Je ne veux plus, moi qui garde ce lieu, | Qu'on vienne* [...] *| Piller mes fruitiers et grappiller ma grappe* (Heredia). || **2.** Arbre fruitier, dans le langage des forestiers. || **3.** Local où on garde les fruits : *D'ailleurs, elle* [la maison] *est fournie de tout ce qui est agréable à un ménage : buanderie* [...], *fruitier, etc.* (Flaubert). || **4.** Étagère dotée de rayons à claire-voie, sur lesquels on dispose les fruits. || **5.** *Vx.* Récipient en forme de plat ou de coupe où l'on mettait les fruits. (On dit auj. COUPE À FRUITS.)

• SYN. : **II, 3** *fruiterie.*

2. fruitier, ère [frɥitje, -ɛr] n. (de *fruit* 1, au sens dialect. [jurassien et savoyard] de « laitage, toute la nourriture que donnent les troupeaux » ; 1872, Larousse). Personne qui dirige une fruitière, coopérative d'exploitation du lait (v. ci-après).

◆ **fruitière** n. f. (sens 1, v. 1800, Brunot ; sens 2, XXe s.). **1.** Coopérative créée, en

certaines régions (Franche-Comté, Jura, Savoie, Vosges, etc.), pour la fabrication et la vente du fromage, en particulier du fromage de Gruyère : *Ils ont, dans le pays de Pontarlier, une industrie toute patriarcale, ce sont leurs fromageries, qu'ils appellent « fruitières »* (Hugo). || **2.** Local où se fabrique le fromage de Gruyère.

fruition [frɥisjɔ̃] n. f. (bas lat. *fruitio,* jouissance, de *fruitum,* une des formes du supin du lat. class. *frui,* faire usage de, jouir de ; XIVe s., *Miracles de NostreDame*). *Vx* ou *littér.* Action de jouir : *Et puis sainte Thérèse a élucidé, elle aussi, cette question du renoncement humain et de la fruition divine* (Huysmans). *Ô fruition paradisiaque de tout instant !* (Gide).

frumentacé, e [frymɑ̃tase] adj. (bas lat. *frumentaceus,* de blé, du lat. class. *frumentum* [v. FROMENT] ; 1865, Littré). Se dit de toutes les graminées cultivées pour leurs grains.

frumentaire [frymɑ̃tɛr] adj. (lat. *frumentarius,* qui concerne le blé [de *frumentum,* v. FROMENT], souvent employé dans la loc. *lex* [loi] *frumentaria,* loi frumentaire ; XVIe s.). *Lois frumentaires,* lois qui réglaient les distributions de blé, gratuites ou à prix réduit, aux citoyens romains.

frusquer [fryske] v. tr. (de *frusques* [v. l'art. suiv.] ; 1883, G. Esnault). *Pop.* Habiller : *On n'est pas frusqué, me dit-il, mais n'ayez pas peur* (Coppée).

• REM. On trouve aussi FRUSQUINER (de *frusquin,* 1725, Granval).

frusques [frysk] n. f. pl. (abrév. de *frusquin ;* 1790, *le Rat du Châtelet,* comme n. m. sing. ; comme n. f. pl., 1800, G. Esnault). *Pop.* Vêtements, et surtout vêtements sans valeur ou usagés : *Il vendait petit à petit de ses frusques, de ses meubles* (Goncourt). *M. de Ponsart fit signe au concierge de ficeler les frusques éparses de la femme* (Huysmans). *Permettez-moi de vous débarrasser de vos frusques (il trouvait à la fois bon enfant et comique de parler le langage du peuple)* [Proust]. *Elle a décampé, voilà quinze jours, avec ses frusques, à l'anglaise !* (Martin du Gard).

frusquin [fryskɛ̃] n. m. (peut-être de *frisque,* pimpant [v. ce mot] ; 1628, Chereau [« vêtement » ; « argent », v. 1710, G. Esnault ; *saint-frusquin,* 1748, F. Michel]). *Pop.* Ce qu'une personne possède : vêtements, argent, etc. ; auj., n'est plus usité que dans l'expression *saint-frusquin,* même sens : *Vous ignorez l'amour de tous les citoyens pour leur saint-frusquin !* (Balzac).

fruste [fryst] adj. (ital. *frusto,* usé [surtout employé comme terme d'art], dér. du v. *frustare,* user, proprem. « mettre en morceaux », lui-même dér. de *frusto,* morceau, lat. *frustum,* morceau, fragment, bouchée ; milieu du XVIe s., Ronsard, au sens 1 [un premier ex. au XVe s., sous la forme *frustre*] ; sens 2, 1890, *Dict. général ;* sens 3, [sous l'influence de *rustre*], 1845, Bescherelle [comme n. m., au sens de « manque de finesse », 1834, Balzac] ; sens 4, XXe s.). **1.** Se dit d'une monnaie, d'une médaille, d'une sculpture dont le relief, usé par le temps, est devenu à peine visible : *Ce sont des médailles frustes et couvertes de rouille, dont la légende est effacée* (Voltaire). *Cette porte ogivale, dont on restaure avec piété les nervures et les figurines frustes ou brisées* (Nerval). *En face, un monument très vieux, sans caractère, bordé de colonnes frustes, de torses de statues* (Daudet). || **2.** Se dit d'un corps qui n'est pas travaillé, dont le relief est resté rude, grossier : *Bloc de marbre encore fruste. J'allais m'asseoir près de la pompe et de son auge, souvent ornée, comme un font gothique, d'une salamandre, qui sculptait sur la pierre fruste le relief mobile de son corps allégorique et fuselé* (Proust). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui manque de finesse, de culture, et dont les manières sont rudes, les sentiments sans nuances : *Les cultes ont rendu moins frustes l'âme et les mœurs de leurs croyants* (Sully Prudhomme). *Sa franchise un peu fruste et presque masculine, elle l'adoucissait, dès qu'elle souriait, de langueur italienne* (Proust). *L'éducation artistique de plus en plus perfectionnée exigeant des œuvres plus exquises que celles dont la fruste foi des ancêtres s'était jusqu'à présent contentée* (Gide). *Daniel avait été des premiers à subir l'attrait de cette nature, plus fruste que la sienne, mais si riche, et qui ne cessait de l'étonner, de l'instruire* (Martin du Gard). || *Par extens.* En parlant des œuvres, du style, qui est peu élaboré, dépourvu de finesse, d'élégance : *Et cette sorte de joie, pleine de sagesse un peu triviale, d'art un peu fruste, d'esprit un peu épais (que j'aime tant en lui), je ne dis pas qu'ils seraient moins de mise aujourd'hui* (Gide). *Style fruste.* || **4.** *Spécialem.* Se dit de certaines maladies présentant une partie seulement de leurs symptômes habituels, ou des symptômes atténués.

• SYN. : **2** *brut, naturel ;* **3** *arriéré, inculte, lourdaud, primitif, rustique, rustre ; grossier, rudimentaire, simpliste.* — CONTR. : **3** *cultivé, délicat, distingué, fin, raffiné, subtil ; brillant, élégant, précieux, spirituel.*

◆ n. m. (sens 1, 1691, La Bruyère ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Aspect d'un relief, d'une empreinte usés, altérés par le temps : *Elle avait tout d'une médaille, sauf le fruste* (Hermant). || **2.** Aspect grossier d'une surface non polie : *Une lumière grise [...] empoussiérant le mousseux des toits, le fruste des murs* (Goncourt).

• REM. La mutation de sens qui a mené ce mot à une signification presque contraire au sens étymologique s'est faite sous l'influence de *rustre* (cf. la prononciation pop. assez fréquente : *frustre*).

frustrant, e [frystrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *frustrer ;* milieu du XXe s.). *Événement frustrant,* en psychanalyse, événement qui fait obstacle à la satisfaction d'une tendance et est cause du sentiment de frustration.

frustratif, ive [frystratif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *frustratum,* supin de *frustrari* [v. FRUSTRER] ; 1845, Bescherelle). Syn. de FRUSTRATOIRE.

frustration [frystrasjɔ̃] n. f. (lat. *frustratio,* action de mettre dans l'erreur, de tromper, duperie, déception, désappointement, de *frustratum,* supin de *frustrari* [v. FRUSTRER] ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Action de frustrer : *La frustration d'un créancier.* || **2.** En psychanalyse, état de l'individu dont une tendance ou un besoin fondamental n'a pu être satisfait et s'est trouvé refoulé : *Sentiment de frustration.* || *Complexe de frustration,* ensemble des troubles psychiques qui peuvent résulter, chez un sujet, du refoulement des réactions consécutives à une frustration d'ordre affectif.

frustratoire [frystratwar] adj. (bas lat. *frustratorius,* trompeur, qui élude, dilatoire, de *frustratum,* supin de *frustrari* [v. FRUSTRER] ; 1367, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** En droit, qui est fait dans l'intention de frustrer, de tromper, de gagner du temps : *Acte frustratoire. Appel frustratoire.* || **2.** *Spécialem.* Se dit d'un acte inutile aux parties et accompli par un officier ministériel pour augmenter ses émoluments.

frustrer [frystre] v. tr. (lat. *frustrari,* tromper, abuser, décevoir, rendre illusoire, inutile ; début du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Bossuet [*frustrer les espérances de,* 1872, Larousse]). **1.** Priver quelqu'un de ce qui lui est dû, d'un bien, d'un avantage auquel il était en droit de prétendre : *Frustrer un enfant de sa part d'héritage. C'est bien le moins qu'en retour je puisse rosser mes gens, frustrer mes créanciers* (France). || **2.** Fig. et littér. *Frustrer quelqu'un dans son attente, dans son espoir,* etc., le priver d'une satisfaction qu'il espérait : *Frustré dans ses ambitions, du moins entendait-il vivre à sa guise* (France). || Par extens. *Frustrer les espérances de quelqu'un,* les décevoir.

• SYN. : **1** *déposséder, dépouiller, léser, spolier ;* **2** *désappointer, trahir, tromper.*

frustulum [frystylɔm] n. m. (mot lat., dimin. de *frustum,* morceau, bouchée ; fin du XIXe s., Huysmans). Très légère collation (rare) : *Je leur concède, le matin, le frustulum ; ne fût-il que d'une goutte de café noir et d'une miette de pain, il suffit pour empêcher les vertiges et les migraines* (Huysmans).

frutescent, e [frytɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (du lat. *frutex, -ticis,* rejeton, arbrisseau, branchage, sur le modèle de *arborescent ;* 1811, Mozin).

Se dit des plantes à tige ligneuse, comme les arbrisseaux.

fruticuleux, euse [frytikylø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *frutex, -ticis* [v. l'art. précéd.] ; 1865, Littré). Se dit des végétaux ligneux et qui ont l'aspect des arbrisseaux.

F. T. P. [ɛftepe] n. m. (initiales de *Francs-tireurs et partisans français ;* 1944). Membre d'une organisation de résistance sous l'occupation allemande en France, de 1940 à 1944.

fucales [fykal] n. f. pl. (dér. savant du lat. *fucus* [v. ce mot] ; XX^e s.). Ordre d'algues brunes qui a pour type le *fucus.*

fuchsia [fyʃja *ou* fyksja] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, formé sur le n. du botaniste bavarois Leonhard *Fuchs* [1501-1566] ; 1693, Ch. Plumier). Arbrisseau de la famille des onagrariacées, originaire de l'Amérique tropicale, cultivé comme plante ornementale pour ses fleurs rouges très décoratives.

fuchsien, enne [fyksjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du mathématicien allemand Lazarus *Fuchs* [1833-1902] ; XX^e s.). *Fonctions fuchsiennes,* fonctions transcendantes définies par la condition de rester invariables lorsqu'on fait sur la variable certaines substitutions déterminées, constituant le *groupe fuchsien.*

fuchsine [fyksin] n. f. (produit inventé par le chimiste anglais Hoffmann et préparé industriellement par le chimiste lyonnais Verguin, qui céda son procédé à la firme *Renard* frères de Lyon, laquelle le fit breveter sous le nom de *fuchsine,* d'après l'allem. *Fuchs,* « renard » [qui est également un n. pr. courant et qui constituait la trad. allem. du n. de la firme] ; *Brevet* du 8 avr. 1859). Matière colorante rouge, utilisée en cytologie et en bactériologie, et qui a été longtemps l'un des plus importants colorants artificiels (textiles).

fucus [fykys] n. m. (mot lat. désignant une plante marine donnant une teinture rouge ; gr. *phûkos,* algue ; 1562, Du Pinet). Algue brune, abondante sur les côtes rocheuses, dans la zone de balancement des marées, constituant essentiel du goémon ou varech : *Je descendais sur les paliers des algues, à travers zostères et fucus, fougères et mousses violâtres* (Colette).

fuégien, enne [fɥeʒjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de l'esp. *fuegino,* fuégien, de *fuego,* feu, lat. *focus* [v. FEU] ; 1888, Larousse). Qui a rapport à la Terre de Feu ; habitant ou originaire de la Terre de Feu : *Des armes des Fuégiens, des siguières comme on en trouve dans tous les ports de l'Amérique du Sud* (Savignon).

fuel [fjul] ou **fuel-oil** [fjulɔjl] n. m. (mot angl. désignant proprem. toute matière servant d'aliment au feu, lui-même empr. du franç. *fouaille* [v. ce mot] ; v. 1945 [*fuel ; fuel-oil* — 1948, Larousse — contient le mot *oil,* « huile », empr. du franç. *huile,* v. ce mot]). Combustible liquide brun ou noir, visqueux, provenant du pétrole et utilisé dans les appareils de chauffage.

● Pl. *des* FUELS-OILS.

● SYN. : *mazout.*

fugace [fygas] adj. (lat. *fugax, -acis,* disposé à fuir, fuyard, qui fuit, passager, éphémère, de *fugere* [v. FUIR] ; 1726, *Coutumes du Boulenois,* au sens de « [animal] sauvage » ; sens 1, 1826, BrillatSavarin [*mémoire fugace,* 1865, Littré] ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1772, Ritter, *les Quatre Dictionnaires ;* sens 4, 1865, Littré ; sens 5, 1834, Sainte-Beuve). **1.** Se dit d'une chose qui ne dure pas, qui apparaît et disparaît aussitôt : *Apparition fugace. Je prends encore la plume* [...] *pour saisir et fixer* [...] *le chatoyant, le fugace, le passionnant adjectif* (Colette). *Une impression fugace.* ‖ *Mémoire fugace,* mémoire qui ne retient pas, qui oublie rapidement. ‖ **2.** Se dit, en médecine, des symptômes qui apparaissent et disparaissent vite. ‖ **3.** Se dit, en botanique, d'un organe qui, au cours du développement de la plante, ne persiste pas : *Corolle fugace.* ‖ **4.** Se dit d'une teinture peu solide, qui s'efface facilement. ‖ **5.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne dont l'état d'esprit change constamment : *La jeunesse est ingrate naturellement, d'humeur fugace et passagère* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **1** *bref, éphémère, fugitif, momentané, passager ;* **5** *changeant, divers, instable, mobile, ondoyant, velléitaire, versatile.* — CONTR. : **1** *durable, éternel, permanent, persistant, tenace ;* **4** *stable ;* **5** *constant, ferme, fidèle, immuable, inébranlable.*

fugacité [fygasite] n. f. (de *fugace* [le bas lat. *fugacitas,* dér. de *fugax, -acis* — v. l'art. précéd. —, signifiait seulement « fuite »] ; 1827, Acad.). Caractère de ce qui est fugace : *La fugacité d'une sensation, d'une impression.*

fugato [fygato] n. m. (mot ital., de *fuga* [v. FUGUE] ; 1866, Littré). En musique, épisode de style fugué.

fugitif, ive [fyʒitif, -iv] adj. (lat. *fugitivus,* fugitif, qui s'enfuit, de *fugere* [v. FUIR] ; fin du XIII^e s., Godefroy, écrit *fuigitif* [*fugitif,* XIV^e s.], au sens 1 [« qui fuit son pays, exilé », v. 1355, Bersuire ; *fugitif* a supplanté la forme *fui-tif* — v. 1155, Wace —, francisée d'après *fuite,* et que l'on trouve parfois encore au XVII^e s.] ; sens 2, 1689, Racine ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1770, J.-J. Rousseau [« qui dure peu de temps », av. 1678, La Rochefoucauld] ; sens 5, 1704, Trévoux). **1.** *Littér.* Qui s'est échappé et qui continue à fuir : *Plus de soixante évêques catholiques ont erré, fugitifs, chez des peuples protestants* (Chateaubriand). ‖ *Spécialem.* et *vx.* Qui fuit son pays, exilé : *Une reine fugitive qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes* (Bossuet). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Qui tend à s'échapper : *Quelle voix salutaire ordonne que je vive | Et rappelle en mon sein mon âme fugitive* (Racine). ‖ **3.** Se dit de choses qu'on ne peut retenir, qui disparaissent rapidement : *Image, vision fugitive. Le jeune homme qui fait mouvoir dans son gousset quelques fugitives pièces d'or déguste ses jouissances* (Balzac). *Le vers de Victor Hugo sait traduire pour l'âme humaine non seulement les plaisirs les plus directs qu'elle tire de la nature visible, mais encore les sensations les plus fugitives* (Baudelaire). ‖ **4.** *Fig.* Se dit de ce qui passe, s'écoule rapidement : *Moments, instants fugitifs. Aimons donc, aimons donc ! De l'heure fugitive | Hâtons-nous, jouissons !* (Lamartine). ‖ Qui dure peu de temps, qui fuit sans retour : *Les caresses d'un fugitif raccommodement* (Balzac). *C'est là ce qui marque le véritable artiste, toujours durable et vivace même dans ses œuvres fugitives, pour ainsi dire suspendues aux événements qu'on appelle caricatures* (Baudelaire). *Il* [le dictionnaire de l'Académie] *mentionne, il doit mentionner et définir un certain nombre de mots, même fugitifs* (Duhamel). *Ils n'en ont ressenti qu'une impression fugitive vite effacée* (Bernanos). ‖ **5.** Spécialem. *Poésie fugitive,* genre poétique comprenant des pièces simples et courtes, comme le madrigal, l'épigramme ; ces pièces elles-mêmes.

● SYN. : **3** *évanescent, fugace ;* **4** *bref, court, éphémère, passager, précaire ; momentané, provisoire.* — CONTR. : **3** *durable, persistant, stable, tenace ;* **4** *éternel, interminable, lent, long, permanent.*

◆ n. (fin du XIV^e s., *Chronique de Boucicaut*). Personne en fuite : *S'il avait aperçu dans la rue des policiers en quête d'un fugitif, Quinette aurait ouvert la porte et les aurait appelés* (Romains).

● SYN. : *évadé, fuyard.*

fugitivement [fyʒitivmɑ̃] adv. (de *fugitif ;* 1828, A. F. Villemain). D'une manière fugitive : *Il pense fugitivement au jeune fonctionnaire idéaliste* (Romains).

fugue [fyg] n. f. (ital. *fuga,* proprem. « fuite », qui a servi aussi à désigner des motifs musicaux qui se suivent les uns les autres, lat. *fuga,* fuite, action de fuir ; 1598, Marnix, au sens I ; sens II, 1 [réemprunté à l'ital.], 1775, Voltaire ; sens II, 2, 1930, Larousse ; sens II, 3, fin du XIX^e s., Renan).

I. Composition musicale qui utilise, à l'origine, les procédés du canon et de l'imitation, le même thème étant repris plusieurs fois par des entrées successives de lignes horizontales, confiées à des voix ou à des instruments, et qui donne à l'auditeur l'impression d'une fuite et d'une poursuite : *Une fugue de Bach. J'apprends par cœur à la fois trois nouvelles fugues du « Clavecin » (premier cahier), « ut » majeur, « mi » bémol et « la » majeur...* (Gide).

II. 1. Action de quitter pour un temps plus ou moins long l'endroit où l'on se trouve habituellement ; disparition momentanée : *Un plongeon, une fugue, pas une trace !* (Zola). || **2.** *Spécialem.* Disparition d'un individu hors de son milieu familial ou habituel pour un temps assez court et sous l'influence d'impulsions morbides : *Enfant qui fait des fugues.* || **3.** *Fig.* Action de s'écarter pour plus ou moins longtemps de ses opinions, de ses croyances habituelles : *Lamartine les troublait encore plus ! Ils devinaient chez lui une foi peu solide ; ils voyaient ses fugues ultérieures* (Renan).

• SYN. : **II, 1** *escapade ;* **3** *désertion, évasion, fuite, lâchage* (fam.).

fugué, e [fyge] adj. (de *fugue ;* 1845 [v. art. suiv.]). En musique, qui est en forme de fugue : *Pièce fuguée.*

fuguer [fyge] v. intr. (de *fugue ;* 1845, Bescherelle, au part. passé ; à l'infin., début du XXe s.). Mettre en forme de fugue : *Ce « de toi, de moi », rythmé et fugué, amusait beaucoup Élisée et ses frères, qui le chantaient en se poussant, en se bousculant, ce qui leur valait toujours quelques bourrades du père* (Daudet). *Il savait développer, varier, transposer, moduler et fuguer* (Hermant).

fugueur, euse [fygœr, -øz] adj. et n. (de *fugue ;* 1930, Larousse). Se dit, en psychiatrie, d'une personne sujette aux impulsions morbides qui la poussent à faire une fugue.

führer [fyrœr] n. m. (mot allem. signif. proprem. « conducteur » ; 1934, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Titre adopté par Hitler en 1934 et qui correspondait à l'italien *duce,* titre adopté par Mussolini. || **2.** *Par extens.* Personnage qui veut jouer un rôle de dictateur.

fuir [fɥir] v. intr. (lat. pop. **fugīre*, lat. class. *fugĕre,* fuir, s'enfuir, passer rapidement, éviter ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* comme v. tr., au sens de « renoncer à » ; comme v. intr., au sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*faire fuir,* 1668, Molière] ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1640, Corneille ; sens 4, av. 1841, Chateaubriand ; sens 5, 1673, Boileau ; sens 6, 1704, Trévoux ; sens 7, début du XIXe s. ; sens 8, 1834, Landais [en parlant d'un fluide ou d'un liquide, 1872, Larousse] ; sens 9, 1762, Acad. ; sens 10, 1807, Mme de Staël). [Conj. **18.**] **1.** S'éloigner le plus rapidement possible pour éviter quelque chose ou quelqu'un : *Mon éternelle pensée d'esclave qui veut fuir m'était revenue* (Sainte-Beuve). *Je saurais que tu viens ce soir, je fuirais* (Gide). || *Faire fuir,* chasser, mettre en fuite : *L'orage les a fait fuir.* || **2.** *Fig.* Se dérober devant quelque chose : *Fuir devant ses responsabilités. Ses yeux pâles fuyaient sous le regard* (Mauriac). || **3.** En parlant de choses, s'éloigner rapidement : *Un vent léger fuit dans les palmes* (Gide). *Le voilier fuit vers l'horizon.* || **4.** Donner l'impression de s'éloigner rapidement : *Ainsi parlait mon bon maître, tandis que les arbres fuyaient à nos côtés* (France). || **5.** *Fig.* En parlant du temps, s'écouler sans retour : *Le temps m'échappe et fuit* (Lamartine). *Je me suis souvenu* [...] *que le temps fuyait pour tout, pour tous, et pour moi-même* (Fromentin). || **6.** S'étendre au loin, en s'effaçant, en disparaissant peu à peu, par l'effet de la perspective : *Chaîne de montagnes qui fuit vers la mer.* || **7.** Être incliné en arrière ou être en retrait par rapport à la position normale : *Un front qui fuit.* || **8.** S'échapper, glisser hors de ce qui maintient : *Laissant fuir de ses doigts sa guirlande de fleurs* (Samain). || *Spécialem.* En parlant d'un fluide ou d'un liquide, s'échapper d'un contenant : *Le gaz fuit. Une baignoire* [...] *qui laisse fuir l'eau par une fissure* (Hugo). || **9.** En parlant du contenant lui-même, laisser échapper le contenu : *Une chambre à air, un radiateur qui fuit.* || **10.** Céder sous un poids, une pression : *Un sol qui fuit sous les pas.*

• SYN. : **I, 1** *décamper* (fam.), *détaler* (fam.), *s'enfuir, s'esquiver, filer* (fam.), *se sauver, se tailler* (pop.) ; **2** *se défiler* (fam.), *éluder, esquiver, reculer, se soustraire ;* **4** *défiler ;* **5** *s'enfuir, s'envoler, s'évanouir, passer ;* **8** *couler, filtrer, sourdre ;* **9** *perdre ;* **10** *s'affaisser, s'enfoncer.*

◆ v. tr. ind. (1651, Corneille [*fuir à ; fuir de,* 1610, d'Urfé]). Class. *Fuir à* ou *de* (suivi de l'infinitif), éviter, se garder de : *Il en parle avec joie et fuit à lui parler* (Corneille). *Si votre âme les suit, et fuit d'être coquette,* | *Elle sera toujours, comme un lis, blanche et nette* (Molière).

◆ v. tr. (sens 1, v. 1460, Villon ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Chercher à éviter une personne ou une chose en s'éloignant, en se tenant à l'écart : *Sa caste la fuirait comme au Moyen Âge on fuyait un lépreux* (Balzac). *Depuis quelque temps, il me fuit* (Gide). *Ceux qui font profession de fuir la gloire...* (Renan). *Un jour, je me suis senti avoir été reconduit insensiblement par les circonstances les plus fortuites et les plus différentes entre elles, dans une région de l'esprit que j'avais abandonnée, et même fuie* (Valéry). *Désirant fuir cette conversation à laquelle elle sentait pourtant qu'elle n'échapperait pas...* (Malraux). || **2.** *Vx* ou *littér.* (avec un nom de chose pour sujet) Ne pas se laisser saisir par quelqu'un, lui échapper : *Le sommeil me fuit. Le mot que je cherche me fuit.*

• SYN. : **1** *se dérober, échapper, esquiver, éviter, se garder de, se soustraire à.*

fuite [fɥit] n. f. (lat. pop. **fugita*, fém. substantivé de **fugitus*, part. passé du lat. class. *fugere* [v. FUIR] ; v. 1190, J. Bodel, au sens 1 [a éliminé la forme plus pop. *fuie,* v. 1131, *Couronnement de Louis ; prendre la fuite,* 1640, Corneille ; *mettre en fuite,* 1648, Scarron ; *tourner en fuite,* 1645, Corneille ; *être en fuite,* 1690, Furetière ; *délit de fuite,* XXe s.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1657, Pascal ; sens 4, XIIIe s., *Assises de Jérusalem ;* sens 5, XXe s. ; sens 6, 1802, Flick ; sens 7, av. 1662, Pascal ; sens 8, 1845, Bescherelle [« la fissure elle-même », 1865, Littré] ; sens 9-10, 1907, Larousse). **1.** Action de fuir, pour échapper à quelqu'un, à quelque chose : *Les commères du quartier favorisaient sa fuite* (Mérimée). || *Prendre la fuite,* s'enfuir, s'échapper : *Je les prévins que le bandit avait pris la fuite* (Mérimée). || *Mettre en fuite,* ou (class.) *tourner en fuite,* obliger quelqu'un à s'enfuir, le chasser : *Mets l'épée à la main, tourne en fuite le reste* (Corneille). || *Être en fuite,* se tenir éloigné d'un lieu où l'on craint d'être reconnu, généralement pour éviter de tomber aux mains de la police : *Les principaux coupables sont en fuite.* || *Délit de fuite,* délit commis par le conducteur d'un véhicule qui, venant de provoquer un accident, ne s'arrête pas, afin d'éviter les poursuites. || **2.** *Class.* Action d'éviter quelque chose : *Il semblait que la fuite d'une entière solitude* [...] *eût dû les assujettir à une liaison réciproque* (La Bruyère). || **3.** *Fig.* Action de se dérober à ce que l'on craint, et particulièrement à son devoir : *La fuite devant l'impôt, devant les responsabilités.* || **4.** *Class.* Mauvaise excuse, échappatoire : *C'est l'ordinaire de ceux qui ont tort et qui connaissent leur faible de chercher des fuites* (La Fontaine). || **5.** Déplacement rapide, réel ou apparent, de quelque chose : *La fuite du train vers le lointain. La fuite des poteaux télégraphiques de chaque côté de la voie ferrée.* || **6.** *Spécialem.* Convergence de lignes dues à la perspective : *Une de ces fuites de toits qui amorcent l'immensité* (Romains). || **7.** *Fig.* En parlant du temps, action de s'écouler rapidement et sans retour : *Notre existence est d'une telle fuite que si nous n'écrivons pas le soir l'événement du matin, le travail nous encombre et nous n'avons plus le temps de le mettre à jour* (Chateaubriand). *La fuite des heures.* || **8.** En parlant d'un fluide ou d'un gaz, action de s'échapper du contenant : *Une fuite d'eau. La fuite susurrante du robinet sur l'évier* (Duhamel). || *Par extens.* La fissure elle-même : *Boucher les fuites d'un tuyau.* || **9.** Disparition de documents dont le caractère secret intéresse la sécurité de l'État : *Certaines affaires de fuites ont provoqué des scandales et donné lieu à des procès retentissants.* || **10.** Indiscrétion ou divulgation de documents en matière diplomatique, judiciaire, etc.

• SYN. : **1** *débandade, escapade, évasion, fugue, sauve-qui-peut ;* **3** *dérobade, esquive ;* **7** *écoulement, envol.*

fulgore [fylgɔr] n. m. (lat. scientif. moderne *fulgora,* n. m., du lat. class. *fulgor, -oris,* éclair, lueur, éclat, dér. de *fulgere,* faire des éclairs, luire, briller ; 1791, *Encycl. méthodique*). Insecte hémiptère lumineux.

fulgural, e, aux [fylgyral, -o] adj. (lat. *fulguralis,* des éclairs, de la foudre, de *fulgur, -uris,* éclair, foudre, lueur, éclat [v. FOUDRE] ; 1842, Mozin). *Vx* ou *littér.* Qui a rapport à la foudre : *Le secret de la foudre en ses vers fulguraux* (Hugo). || *Science fulgurale,* divination pratiquée par les Étrusques et les Romains d'après l'observation de la foudre.

fulgurance [fylgyrɑ̃s] n. f. (de *fulgurer ;* av. 1889, Barbey d'Aurevilly). *Littér.* Éclat de la foudre ou semblable à celui de la foudre : *Mélange unique de clarté sans fulgurances et d'ombres lactées* (Barbey d'Aurevilly).

fulgurant, e [fylgyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *fulgurans, -antis,* part. prés. de *fulgurare,* éclairer, faire des éclairs, briller, étinceler, de *fulgur* [v. FOUDRE] ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 2 [pour un accès, une douleur brusque et violente, mais d'une durée très courte ; « qui a la soudaineté, les vivacités de l'éclair », début du XX^e s.] ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** Qui jette la lueur aveuglante et rapide de l'éclair : *Ce fulgurant éclair, plus rapide qu'un songe* (Leconte de Lisle). || **2.** *Fig.* Qui a la rapidité, la vivacité de l'éclair : *Une réponse fulgurante.* || *Spécialem.* Se dit d'un accès, d'une douleur brusque et violente, mais d'une durée très courte : *Ces terribles crises qui se manifestaient avec une soudaineté fulgurante* (Theuriet). *Cependant, ce ne sont plus ces douleurs fulgurantes qui lui lacéraient le corps, après la chute, après l'incendie* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *aveuglant, éblouissant, étincelant ;* **2** *brusque, prompt, rapide, soudain.*

fulguration [fylgyrasjɔ̃] n. f. (lat. *fulguratio,* lueur de l'éclair, de *fulguratum,* supin de *fulgurare* [v. FULGURANT] ; 1532, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1757, *Encyclopédie ;* sens 3, 1857, Flaubert ; sens 4, début du XX^e s.). **1.** Éclat de lumière électrique qui se manifeste dans l'atmosphère sans accompagnement de tonnerre. || **2.** Éclat lumineux : *Les petites vitres* [...] *reflétant chacune la suprême fulguration du soleil* (Loti). *Les fulgurations d'incendie, comme celles des enseignes électriques, sont immenses dans les nuits de brouillard, et il semble que la ville entière brûle* (Malraux). || **3.** *Fig.* Brusque illumination qui traverse l'esprit : *Le XVIII^e siècle* [...] *est pris dans une fulguration, une joie et aussi une critique des idées* (Thibaudet). || **4.** *Spécialem.* Méthode diagnostique ou thérapeutique qui utilise les étincelles électriques : *Traiter un rhumatisme par la fulguration.*

● SYN. : **1** *épart ;* **2** *clarté, illumination.*

fulgurer [fylgyre] v. intr. (de *fulgurant ;* 1862, au sens I, 1, et 1869, au sens I, 2, Flaubert ; sens II [de *fulguration*], 1922, Larousse).

I. 1. *Littér.* Briller d'une lumière éclatante : *Une Italienne dont les yeux noirs fulguraient comme un Vésuve* (Flaubert). *Le Christ fulgurait au centre de la grande rose* (Huysmans). || **2.** *Fig.* Briller vivement d'un éclat solitaire ou passager : *Ces images fulguraient, comme des phares, à l'horizon de sa vie* (Flaubert). *Avec cela, dans ce style rocailleux* [...], *fulguraient des trouvailles d'expression* (Huysmans).

II. En termes de médecine, traiter par fulguration.

● SYN. : **I, 1** *étinceler, flamboyer, resplendir ;* **2** *éclater, rayonner.*

◆ v. tr. (fin du XIX^e s., A. Daudet). Émettre une lumière éclatante : *Des larmes d'orgueil, énormes et brillantes, baignaient les larges yeux de Florence, ceux de sa mère fulguraient des éclairs d'une joie inavouable* (Daudet).

fulgurite [fylgyrit] n. f. (dér. savant du lat. *fulgur, -uris,* éclair, foudre [v. FOUDRE] ; 1827, Acad.). Portion d'un sable, limon ou sol siliceux qui a été fondue par la foudre, puis s'est solidifiée.

fuligine [fyliʒin] n. f. (lat. *fuligo, -ginis,* suie ; 1372, Corbichon). Suie (rare) : *Cette bordure avec des rouilles de fer* [...], *des noirs de fuligine, des gris de cendre* (Huysmans).

fuligineux, euse [fyliʒinø, -øz] adj. (bas lat. *fuliginosus,* couvert de suie, du lat. class. *fuligo, -ginis,* suie ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, milieu du XIX^e s., Baudelaire). **1.** Qui a la couleur noirâtre de la suie : *De l'autre côté de la grille, sur la route, entre les chardons et les orties, il y avait un autre enfant, sale, chétif, fuligineux* (Baudelaire). *Au-delà, le dos des maisons fuligineuses, des lucarnes aveuglées de torchons sales* (Duhamel). || **2.** En pathologie, se dit des organes (lèvres, dents, langue) qui se recouvrent d'un enduit noirâtre par l'effet d'une infection grave. || **3.** *Fig.* Qui manque de clarté, obscur : *Le cerveau de Chenavard ressemble à la ville de Lyon ; il est brumeux, fuligineux, hérissé de pointes comme la ville de clochers et de fourneaux* (Baudelaire). *Au travers duquel* [livre] *je pusse répandre un peu de la fuligineuse atmosphère que j'avais respirée chez Bavretel* (Gide).

● SYN. : **3** *brumeux, fumeux, nébuleux, ténébreux.* — CONTR. : **3** *clair, limpide, lumineux.*

fuliginosité [fyliʒinozite] n. f. (dér. savant du lat. *fuliginosus* [v. l'art. précéd.] ; 1561, Du Pinet, au sens de « suie légère qui se dépose quand on brûle certains corps organiques » ; sens actuel, 1865, Littré). Dépôt noirâtre qui apparaît sur les dents, les gencives et les lèvres dans certaines maladies, notamment dans la fièvre typhoïde.

full [ful] n. m. (mot angl. signif. proprem. « plein » ; 1884, Laun). Au jeu de poker, ensemble constitué par un brelan et une paire.

fulmicoton [fylmikɔtɔ̃] n. m. (de *fulmi-,* élément tiré du lat. *fulmen, -minis,* foudre, tonnerre, et de *coton ;* 1865, Littré). Explosif obtenu en traitant du coton cardé par un mélange d'acides nitrique et sulfurique.

● SYN. : *coton-poudre.*

fulminant, e [fylminɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fulminer ;* fin du XV^e s., O. de Saint-Gelais, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 1663, Bossuet). **1.** *Vx.* Qui lance la foudre : *Ce serait une réponse à ce Dieu fulminant* (Boileau). || **2.** Se dit d'une substance qui détone sous l'influence de la chaleur ou d'un choc : *Poudre fulminante. La nitroglycérine est une matière fulminante.* || **3.** *Fig.* Qui s'emporte violemment et éclate en menaces : *Un homme toujours fulminant.* || **4.** *Par extens.* Qui trahit une violente colère, est chargé de menaces : *Des regards fulminants. Un écrit fulminant.*

● SYN. : **2** *détonant, explosif ;* **3** *coléreux, emporté, rageur ;* **4** *comminatoire, menaçant.*

fulminate [fylminat] n. m. (de *fulmin*[*er*] ; 1823, *Annales de chimie*). Sel de l'acide fulminique : *Le fulminate de mercure entre dans la fabrication des amorces.*

fulmination [fylminasjɔ̃] n. f. (de *fulminer,* d'après le lat. *fulminatio,* lancement de la foudre, de *fulminatum,* supin de *fulminare* [v. FULMINER] ; 1406, Godefroy). Acte de l'autorité religieuse qui publie selon certaines règles : *La fulmination d'une bulle, d'un décret, d'une sentence.*

fulminatoire [fylminatwar] adj. (lat. ecclés. du Moyen Âge *fulminatorius,* de *fulminatum,* supin de *fulminare* [v. FULMINER] ; 1845, Bescherelle). Qui a le caractère de la fulmination : *Une formule fulminatoire.*

fulminer [fylmine] v. intr. (lat. *fulminare,* lancer la foudre, foudroyer [au pr. et au fig.], et, dans la langue ecclés. du Moyen Âge, « lancer une condamnation », de *fulmen, -minis,* foudre, tonnerre ; début du XIV^e s., Digulleville, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens 3, fin du XIX^e s., Huysmans ; sens 4, av. 1655, Cyrano de Bergerac). **1.** *Class.* Lancer la foudre : *Quelle sorte de vengeance ! quoi, fallait-il fulminer et le prendre d'un ton si haut pour abattre si peu de chose ?* (Bossuet). || **2.** Faire explosion : *L'or fulmine avant d'être chauffé jusqu'au rouge* (Buffon). || **3.** Briller d'un vif éclat (rare) : *Et au-dessous d'eux, sur des bancs, fulminaient les robes vermillon des enfants de chœur* (Huysmans). || **4.** *Fig.* Éclater en invectives, en reproches, en menaces : *Mais pendant qu'il fulmine, une éclaircie s'ouvre peu à peu dans l'air* (Daudet). *Quand la lettre était remarquable par son extrême cocasserie, il arrivait que Joseph la montrât à sa femme pour rire ou fulminer tout son content devant témoin* (Duhamel).

● SYN. : **2** *détoner, exploser ;* **3** *resplendir ;* **4** *se déchaîner, hurler, pester* (fam.), *tempêter, tonner.*

◆ v. tr. (sens 1, 1368, *Dict. général ;* sens 2, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** En parlant de l'autorité religieuse, publier selon certaines formalités, le plus souvent une condamnation : *Fulminer un décret, une bulle, une sentence d'excommunication, un anathème.* || **2.** *Par extens.* et *péjor.* Formuler avec violence ce qui a un caractère de critique, de condamnation : *Elle fulmina des censures horribles contre une femme capable de publier une pareille infamie* (Balzac). *Il suffit de l'avoir vu fulminer à la hâte ses colères avec des soubresauts de plume et de chaise, ou simplement de les avoir lues, pour comprendre qu'il n'est plus là tout entier* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *lancer ;* **2** *cracher, vomir.*

fulminique [fylminik] adj. (de *fulminer ;* 1824, *Annales de chimie*). Se dit d'un acide formant des sels détonants.

fulverin [fylvərɛ̃] n. m. (dér. savant du lat. *fulvus,* jaunâtre, fauve, d'or ; 1827, Acad.). En termes de beaux-arts, couleur employée en détrempe pour glacer les bruns.

fumable [fymabl] adj. (de *fumer* 1 ; 1922, Larousse). Qui peut être fumé : *Ce tabac n'est pas fumable.*

1. fumage [fymaʒ] n. m. (de *fumer* 1 ; 1321, Godefroy, au sens de « droit payé par ceux qui faisaient feu et fumée » ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Action de soumettre une denrée à l'action de la fumée, afin de la conserver : *Le fumage du haddock, des jambons.* || **2.** *Spécialem.* Action de donner une fausse couleur d'or à l'argent, en l'exposant à la fumée de certaines compositions.

● SYN. : **1** et **2** *fumaison.*

2. fumage [fymaʒ] n. m. (de *fumer* 2 [v. ce mot] ; 1254, Godefroy [aussi *femage,* aux XIIIe et XIVe s. ; mot rare du XVIe s. au début du XIXe s.]). Action d'amender les champs par le fumier.

fumagine [fymaʒin] n. f. (du lat. scientif. moderne *fumago, -ginis,* même sens [1845, Bescherelle], dér. du lat. class. *fumus,* fumée ; 1845, Bescherelle). Maladie cryptogamique des végétaux qui se traduit par l'apparition, sur leurs feuilles, d'une poussière noirâtre.

fumailler [fymɑje] v. intr. (de *fumer* 1 ; début du XXe s.). *Péjor.* Fumer un peu, ou d'une façon désagréable, agaçante : *Il m'attendait en fumaillant sur les marches de mon escalier* (Duhamel).

fumaison [fymɛzɔ̃] n. f. (de *fumer* 1 ; 1872, Larousse). Syn. de FUMAGE 1.

fumant, e [fymɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fumer* 1 ; av. 1559, J. Du Bellay, au sens 2 ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1640, Corneille ; sens 4, XXe s.). **1.** D'où se dégage de la fumée : *Mon père me tenait la main et me montrait l'Etna tout fumant* (Vigny). *Lorsqu'au défaut de la colline, il aperçoit enfin les toits fumants de la maison, c'est le soir* (Gide). || **2.** Qui dégage de la vapeur : *Un potage fumant. Ils demeuraient inertes et stupides, courbés sur leurs chevaux fumants* (France). || **3.** *Fig.* et *littér.* Bouillonnant : *Fumant de courroux, de colère. Ce cerveau toujours fumant de quelque réclame* (Zola). || **4.** *Fam.* Extraordinaire, sensationnel : *Une histoire fumante.*

fumariacées [fymarjase] n. f. pl. (du lat. scientif. moderne *fumaria,* fumeterre, dér. du lat. class. *fumus,* fumée ; 1845, Bescherelle). Famille de plantes dialypétales dont la fumeterre est le type.

fumature [fymatyr] n. f. (dér. savant de *fumer* 2 ; 1877, Littré). Action de fumer les terrains par le parcage des troupeaux.

1. fumé, e [fyme] adj. (part. passé de *fumer* 1 ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1724, d'après Trévoux, 1771 [« verre coloré servant à protéger les yeux contre une lumière trop vive », 1865, Littré]). **1.** Se dit d'un aliment que l'on a exposé à la fumée pour le conserver : *Du jambon fumé. Du poisson fumé.* || **2.** *Verre fumé,* verre noirci avec de la fumée, à travers lequel on peut observer le Soleil ; *par extens.,* verre coloré servant à protéger les yeux contre une lumière trop vive : *Les lunettes fumées atténuaient la réverbération du glacier qu'une récente avalanche poudrait de neige fraîche* (Daudet).

● SYN. : **2** *teinté.*

2. fumé [fyme] n. m. (part. passé substantivé de *fumer* 1 ; 1835, Acad.). Épreuve en noir d'une gravure, qui permet de voir si elle est bien venue.

fume-cigarette [fymsigarɛt], **fume-cigare** [fymsigar] n. m. invar. (de *fume,* forme du v. *fumer* 1, et de *cigare, cigarette ;* 1907, Larousse [pour les deux mots]). Tuyau, plus ou moins long, d'ambre, de bois, de métal, etc., auquel on adapte une cigarette ou un cigare afin de les fumer : *Il marche à mon côté* [...] *précédé d'une cigarette fixée à l'extrémité d'un fume-cigarette* (Malraux).

fumée [fyme] n. f. (part. passé fém. substantivé de *fumer* 1 ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 [a éliminé *fum* — v. 1120, *Psautier de Cambridge* —, lat. *fumus,* fumée ; *s'en aller en fumée,* 1671, Pomey — *aller en fumée,* même sens, début du XVIIe s., Malherbe ; *disparaître comme une fumée,* av. 1869, Sainte-Beuve ; *se dissiper en fumée,* 1640, Corneille ; *il n'y a pas de fumée sans feu,* 1865, Littré — *onques feu ne fut sans fumée,* même sens, début du XVe s., Ch. d'Orléans] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 4, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 5, début du XXe s.). **1.** Mélange de vapeur, de gaz et de particules solides plus ou moins ténues, qui se dégage des corps en combustion : *À demi étouffé par la fumée, il eut l'idée que la maison brûlait* (Stendhal). *On voyait au plafond une grande tache noire produite par la fumée de la lampe* (Flaubert). *Une petite fumée bleuâtre, montant de la cheminée de brique qui dépassait un peu le mur, trahissait une existence cachée, discrète et triste comme la fumée de ce feu de pauvre* (Daudet). || *S'en aller en fumée,* brûler complètement et ne laisser aucun autre résidu que la fumée ; au *fig.,* se perdre sottement, sans profit : *Ils firent une bourse en commun et se préparèrent à courir les aventures ; le projet s'en alla en fumée* (Chateaubriand). || *Disparaître comme une fumée, se dissiper en fumée,* s'évanouir sans laisser la moindre trace : *Ce qui inspirait cette femme impure a disparu comme une fumée* (Sainte-Beuve). || *Il n'y a pas de fumée sans feu* (prov.), toute rumeur repose sur un fond de vérité, si mince soit-il. || **2.** *Spécialem.* Fumée du tabac en combustion : *Les cafés gonflés de fumée* (Apollinaire). || **3.** Vapeur analogue à la fumée, qu'exhale un corps humide plus chaud que l'air ambiant : *La fumée qui sort des naseaux d'un cheval ;* et par anal. : *Un faux ébénier, vêtu de grappes jaunes, éparpillait au vent sa fine poussière, une fumée d'or qui sentait le miel* (Maupassant). || *La fumée du rôt, du rôti,* vapeur qui s'exhale de la viande chaude, et, par allusion à l'aventure racontée par Pantagruel, jouissance due à la seule imagination, faute de pouvoir profiter de la réalité. || **4.** Chose sans consistance, vaine, sur laquelle on ne doit pas faire fond : *Puisqu'aussi bien le monde est misère et fumée...* (Leconte de Lisle). *La gloire, les succès mondains, tout cela n'est que fumée.* || **5.** *Par extens.* Chose sans importance, sans gravité : *Une souffrance auprès de quoi les souffrances morales, c'est fumée, fumée, fumée !* (Montherlant).

● SYN. : **3** *buée, exhalaison ;* **4** *mensonge, vent ;* **5** *bagatelle, chimère, illusion, rien, vétille.*

◆ **fumées** n. f. pl. (sens 1, milieu du XVIe s., Amyot [au sing., av. 1410, Chr. de Pisan ; « griserie due à des causes morales », v. 1360, Froissart] ; sens 2 [à cause de la vapeur que dégage la fiente], v. 1354, *Modus*).

I. Excitation cérébrale produite par les boissons alcooliques : *Les fumées des vins recherchés de Coucy et d'Orléans montaient à la tête de nos gens* (Nerval). || *Par anal.* (au sing.) Griserie due à des causes morales, succès, flatteries, etc. : *Il a si complaisamment savouré* [...] *la fumée des succès* [...] *qu'il tentera tout plutôt que de déchoir* (Balzac).

II. Fiente des cerfs et autres bêtes fauves, qui varie suivant l'âge, le sexe de l'animal et sert à les reconnaître : *Les gentillâtres*

de province parlant toujours de fumées et de laissées (Gautier).

• SYN. : 1 *vapeur ; enivrement, ivresse, vertige.*

1. fumer [fyme] v. intr. (lat. *fumare,* fumer, jeter de la fumée, de la vapeur, de *fumus,* fumée ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens 3, 1690, Furetière [*lampe qui fume,* 1890, *Dict. général*] ; sens 4, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens 5, fin du XIX^e s. ; sens 6, XV^e s., Littré). **1.** En parlant d'un corps en combustion, dégager de la fumée : *On voyait fumer la mèche allumée* (Hugo). *Les torches fument vers le ciel* (Gide). || *Lampe qui fume,* dont la flamme file et répand de la fumée. || **2.** *Par extens.* Laisser sortir à l'extérieur de la fumée : *Les maisons çà et là commençaient à fumer* (Baudelaire). || **3.** *Spécialem.* En parlant d'un foyer ou d'un appareil de chauffage, laisser la fumée s'échapper dans un lieu, par suite d'un mauvais fonctionnement du tirage : *Le moyen infaillible d'empêcher ton poêle de fumer, c'est de n'y pas faire de feu* (Mérimée). || **4.** *Par anal.* Exhaler de la vapeur : *Je ne verrai plus fumer les plats* (Musset). *Les entrailles fumaient* (Flaubert). *Le sable fume, enbaume et devient roux* (Sully Prudhomme). *Du Raz jusqu'à Penmarch la côte entière fume* (Heredia). || **5.** *Fig.* Être échauffé, excité par l'ivresse : *Le vin qu'ils avaient bu leur chauffait le sang et faisait fumer leur cerveau* (France). || **6.** *Fig.* et *fam.* Être dans une grande colère : *Il n'a pas l'air commode. Ce qu'il fumait !* (Tr. Bernard).

• SYN. : **6** *écumer, enrager, fulminer, pester* (fam.), *rager, tempêter, tonner.*

◆ v. tr. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1730, Savary des Bruslons ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Exposer une denrée à la fumée afin d'en assurer la conservation : *Fumer un jambon. Un panier de stockfish et bœuf fumé* (Hugo). || **2.** *Fumer de l'argent,* l'exposer à la fumée de certaines substances pour lui donner l'apparence de l'or. || **3.** *Spécialem.* Faire brûler du tabac ou une substance analogue, en aspirant la fumée : *Un jeune marchand maure qui fumait de grosses cigarettes* (Daudet). *Rien n'est plus agréable que de fumer une pipe de tabac en buvant du vin* (France). *Fumer l'opium.* || *Absol.* Fumer du tabac : *Chacun continua de fumer, de dormir ou de causer avec son voisin* (Chateaubriand). *Elle fumait sans plaisir et elle éteignit sa cigarette* (Colette).

• SYN. : **1** *boucaner, saurer.*

2. fumer [fyme] v. tr. (lat. pop. **femare,* fumer, de **femus,* fumier, lat. class. *fimus,* même sens ; fin du XII^e s., *l'Escoufle,* écrit *femer* [*fumer,* peut-être par attraction de *fumer* 1, XIV^e s. ; *fumer ses terres,* au fig., 1845, Bescherelle]). Amender, engraisser le sol avec du fumier ou avec des engrais minéraux : *Fumer un champ, une vigne.* || Fig. et fam. *Fumer ses terres,* se disait d'une personne noble, mais pauvre, qui épousait une personne roturière, mais riche.

fumerie [fymri] n. f. (de *fumer* 1 ; 1863, d'après Littré, au sens 2 ; sens 1, 1872, Larousse). **1.** Action de fumer (rare) : *Et soudain, la voix de M^me Chantal résonna dans l'escalier : « Est-ce bientôt fini, votre fumerie ? »* (Maupassant). *Ce que voyant, on mit à sa disposition tout le tabac qu'il voulut, et il s'enfonça dans une fumerie sans arrêt* (Gide). || **2.** Lieu où l'on fume, en général l'opium : *La police n'ignore pas les nombreuses fumeries d'opium de Paris* (Hamp).

fumerolle [fymrɔl] n. f. (francisation, d'après *fumer* 1 et avec changement de genre, de l'ital. *fumaruolo,* n. m., fumerolle [du Vésuve], proprem. « orifice d'une cheminée », dér. de *fumare,* fumer, lat. *fumare* [v. FUMER 1] ; 1827, Acad. [« fumée qui s'échappe de matières en combustion », 1938, Malraux]). Émission gazeuse d'un volcan pendant la phase d'inactivité ou à la surface des coulées de lave : *Et de la solfatare en de tels tourbillons | Montaient confusément d'épaisses fumerolles* (Heredia). || *Par extens.* Fumée qui s'échappe de matières en combustion : *Pourtant, du foyer de gauche, décidément mort, sortaient des fumerolles épaisses et blanches parallèles dans le vent de la Sierra, et que l'incendie teignait en rouge* (Malraux).

fumeron [fymrɔ̃] n. m. (de *fumer* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1913, Martin du Gard ; sens 3, 1833, G. Esnault). **1.** Morceau de bois, et, *par extens.,* d'une autre matière, insuffisamment carbonisé et qui fume. || **2.** Petite lampe portative : *Le loquet glissa de sa gâche, et le pasteur apparut, tenant un fumeron d'essence à la main* (Martin du Gard). || **3.** *Pop.* Jambe : *Je trouve toujours assez drolatique de voir d'honorables bourgeois se mettre sur leurs fumerons et retirer leur huit-reflets pour entendre exécuter un hymne révolutionnaire* (Duhamel).

fumeronner [fymrɔne] v. intr. (de *fumeron ;* 1950, Mistler). Dégager des fumées comme un fumeron : *Une cigarette mal éteinte qui fumeronne.*

fumet [fymɛ] n. m. (de *fumer* 1 ; XVI^e s., Godefroy, au sens 3 [pour du vin] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1670, Molière ; sens 4, 1845, Bescherelle). **1.** Exhalaison des viandes cuites qui frappe l'odorat : *Adieu, bouteilles cachetées, fumet sans pareil de venaisons cuites à point !* (Musset). *L'écœurant fumet des gargotes, l'âcre encens frelaté, les odeurs fades ou infectes des bouges et des asiles de nuit, tout ce qui révoltait ses sens excitait son génie* (Valéry). || **2.** Sorte de jus, de coulis employé pour corser, parfumer les sauces et obtenu avec du poisson, du gibier, de la volaille, etc. || **3.** Arôme en général : *Le fumet d'un vin.* || **4.** Odeur plus ou moins forte qui se dégage d'animaux sauvages ou non et des lieux qu'ils ont fréquentés : *La lourde chaleur d'un jour de juillet dégageait de tout le monde une odeur de bétail, un fumet de troupeau* (Maupassant). *Parfois, des ménageries assoupies derrière les grilles, arrive, dans un pli du vent, l'inquiétant fumet des bêtes* (Duhamel).

• SYN. : **1** *arôme, fumée, odeur, parfum ;* **3** *bouquet ;* **4** *effluves, exhalaisons, relent.*

fumeterre [fymtɛr] n. f. (lat. médiév. *fumus terrae,* fumeterre, littéralem. « fumée de la terre » [du lat. class. *fumus,* fumée, et *terra,* terre], la plante ayant, semble-t-il, été nommée ainsi parce que son jus fait pleurer les yeux comme la fumée ; 1372, Corbichon). Plante à feuilles très découpées, à petites fleurs irrégulières de couleur pourpre foncé, rose, blanchâtre, poussant dans les cultures ou les chemins : *Je me plaisais à voir la valentia murelis et la fumeterre des chèvres s'incliner au vent sur les vieux murs* (Chateaubriand).

fumeur, euse [fymœr, -øz] n. (de *fumer* 1 ; 1690, Furetière). Personne qui fume du tabac, ou d'autres substances : *Un grand fumeur. Compartiment pour fumeurs. Un fumeur de hachisch.*

◆ **fumeuse** n. f. (1868, d'après Littré, 1877). Siège sur lequel on s'assied à califourchon et dont le dossier est muni d'un coffret à tabac servant d'accoudoir : *Henri approcha une fumeuse et s'y assit à cheval* (Goncourt).

fumeux, euse [fymø, -øz] adj. (lat. *fumosus,* qui jette de la fumée, enfumé, noirci par la fumée, fumé [en parlant d'un jambon], qui sent la fumée, de *fumus,* fumée ; v. 1190, Marie de France, écrit *fumos,* au sens de « d'un éclat excessif, trop luxueux » ; écrit *fumeux,* au sens 3, 1314, Mondeville [à propos de « vapeurs », en médecine ; à propos d'un vin, v. 1560, Paré] ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1835, Balzac ; sens 4, 1922, Larousse). **1.** Qui dégage de la fumée : *Il vit, à la lueur des deux lampes fumeuses, Victorine dont les yeux étaient rouges* (Balzac). *On apercevait la masse immense* [...] *de la ville entassée et fumeuse* (Fromentin). || **2.** *Par extens.* Rempli de fumée, de brouillard : *Un jour fumeux et froid d'hiver parisien, tombant par la large baie du plafond, accentuait la solennité glaciale de tous ces bustes de marbre à l'alignement contre les murs* (Daudet). *Le feu étant entretenu toute la nuit dans la cheminée, on dort dans un grand manteau d'air chaud et fumeux* (Proust). || **3.** *Fig.* et *vx.* Qui fait monter au cerveau des vapeurs enivrantes : *Leur sang, chaud et bouillant, est semblable en quelque sorte à ce vin fumeux* (Bossuet). || **4.** *Fig.* Qui manque de netteté, de clarté : *Bavard incontinent, rabâcheur, snob, pédant et fumeux* (B. Crémieux). *On*

le tient pour un esprit fumeux, voué à certaines marottes (Romains).

● SYN. : **2** *brumeux ;* **4** *confus, fuligineux, nébuleux, nuageux, obscur, ténébreux.*

fumier [fymje] n. m. (lat. pop. **femarium,* fumier, proprem. « tas de fumier », de **femus,* fumier, lat. class. *fimus ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *femier* [*fumier,* peut-être sous l'influence de *fumer* 1, v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 [*être comme Job sur son fumier,* 1690, Furetière ; *une perle dans un fumier,* 1872, Larousse ; *fumier artificiel,* XXe s.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1669, Molière ; sens 4, début du XXe s.). **1.** Mélange composé de la litière des animaux domestiques et de leurs excréments fermentés, et utilisé comme engrais : *Nous passâmes le reste de la nuit avec eux sur un fumier de brebis* (Chateaubriand). *La culture y est coûteuse, parce qu'il faut beaucoup de fumier pour engraisser ces terres friables* (Flaubert). *Fosse à fumier. Tas de fumier.* || *Être comme Job sur son fumier,* être dans un malheur et une misère extrêmes. || *Mourir sur le fumier* ou *sur la paille,* mourir dans la misère. || *Trouver une perle dans du fumier,* rencontrer, contre toute attente, dans un ensemble de choses viles ou de personnes méprisables une chose ou une personne d'une très grande valeur. || *Fumier artificiel,* fumier que l'on fabrique en traitant les pailles suivant certaines méthodes. || **2.** *Par extens.* Ordures de toute nature, débris, détritus animaux et végétaux en putréfaction. || **3.** *Fig.* Ensemble de choses absolument sans valeur : *Enfin, Racine a tiré tout son or du fumier de « Pertharite » et personne ne s'en était douté* (Voltaire). || **4.** *Pop.* Personne vile, méprisable ; terme d'injure à l'adresse d'une personne que l'on méprise : *Tu ne prétendras pas le contraire, hein, fumier ?* (Benoit). *Une cuisinière* [...] *en avait obtenu, en les traitant devant tout le monde de « fumier », mille faveurs* (Proust).

fumière [fymjɛr] n. f. (de *fumier ;* v. 1530, C. Marot, au sens de « fumier » ; sens actuel, 1869, d'après Littré, 1877). Tas de fumier, fosse à fumier.

fumigateur [fymigatœr] n. m. (dér. savant de *fumiger ;* 1803, Wailly, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Celui qui administrait des fumigations. || **2.** Appareil destiné aux fumigations. || **3.** Appareil employé pour produire des fumées insecticides : *Un fumigateur à nicotine.*

fumigation [fymigasjɔ̃] n. f. (bas lat. *fumigatio,* fumigation, de *fumigatum,* supin de *fumigare* [v. FUMIGER] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, XVe s., Laborde). **1.** Action d'utiliser la fumée ou la vapeur de certaines substances pour assainir, désinfecter un local ou pour détruire, chasser des insectes : *Une fumigation de chlore. C'est avec une fumigation plus forte que nous chasserons cet essaim délétère* (Claudel). || **2.** Action d'exposer, à des fins thérapeutiques, une partie du corps à la fumée, à la vapeur d'une substance qu'on fait brûler ou chauffer : *Les fumigations à l'eucalyptus sont excellentes pour les maux de gorge.*

fumigatoire [fymigatwar] adj. (de *fumigat[ion]* ; 1503, G. de Chauliac). Qui a rapport aux fumigations : *Appareil, médicament fumigatoire.*

◆ n. m. (1872, Larousse). Médicament administré sous forme de fumigation : *L'emploi des fumigatoires est recommandé pour guérir les maux de gorge.*

fumigène [fymiʒɛn] adj. et n. m. (de *fumi-,* élément tiré du lat. *fumus,* fumée, et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; fin du XIXe s.). Qui engendre de la fumée : *Un obus fumigène. Un mélange fumigène. Les fumigènes sont employés pour la production de nuages artificiels.*

fumiger [fymiʒe] v. tr. (lat. *fumigare,* enfumer, fumiger, de *fumus,* fumée, et de *agere,* pousser, faire, produire ; 1373, *Traduction de P. Crescens*). [Conj. **1 b.**] Soumettre à des fumigations. (Rare.)

fumignon [fymiɲɔ̃] n. m. (de *fumer* 1, d'après *lumignon ;* fin du XIXe s., Huysmans [au sens de « légère volute de fumée » — av. 1880, Flaubert —, le mot est un dimin. de *fumée*]). Petite lampe qui éclaire faiblement : *Là, au fond du chœur éclairé par un fumignon...* (Huysmans).

● SYN. : *lumignon, quinquet.*

fumiste [fymist] n. m. (de *fumer* 1 ; 1757, *Encyclopédie*). Celui dont le métier consiste à entretenir les cheminées, à travailler la tôle, à fabriquer des fours, des fourneaux, des appareils de chauffage.

◆ n. (1852, Goncourt [à cause d'un vaudeville de Varner, Duvert et Lauzanne, *la Famille du fumiste* — 1840 —, dans lequel un fumiste enrichi employait souvent la phrase *c'est une farce de fumiste* en parlant des tours joués par lui, peut-être parce que ses farces vexaient, faisaient « fumer » ses victimes]). *Fam.* Personne qui se moque du monde ; mystificateur : *Je sortis, persuadé que cet empirique était ou un fumiste ou un fou* (Huysmans).

◆ adj. et n. (sens 1-2, début du XXe s.). **1.** Qui se moque de ses obligations et sur qui on ne peut compter : *Je ne crois plus aux promesses de ce fumiste.* || **2.** *Fam.* Qui manque de sérieux : *Un élève un peu fumiste.*

◆ adj. (début du XXe s.). Qui dénote une certaine fantaisie : *Sous ses airs fumistes, il est serviable et actif* (Romains).

fumisterie [fymistəri] n. f. (de *fumiste ;* 1845, Bescherelle, au sens I ; sens II, 1, 1852, Goncourt ; sens II, 2, début du XXe s.).

I. Profession, commerce de fumiste : *Une entreprise de fumisterie.*

II. 1. *Fam.* Tromperie plaisante, mystification de fumiste : *Un commis voyageur parisien ayant, par une homonymie fâcheuse ou simple fumisterie, signé « Alphonse Daudet » sur le registre de l'hôtel...* (Daudet). *Elle s'égayait de leurs « fumisteries »* (Proust). *Un savant illustre* [...] *déclara qu'il s'agissait d'une fumisterie* (Aymé). || **2.** Chose qui ne peut être prise au sérieux : *Ce projet ambitieux n'est qu'une fumisterie.*

● SYN. : **II, 1** *blague* (fam.), *canular* (fam.), *farce, tour ;* **2** *chanson, faribole, plaisanterie.*

fumivore [fymivɔr] adj. (de *fumée,* sur le modèle de *carnivore ;* XVIIe s., *Dict. général,* au sens ironique de « qui absorbe la fumée » [à propos d'un alchimiste] ; aux sens 1-2, 1865, Littré). **1.** Qui fait disparaître la fumée : *Appareil fumivore.* || **2.** Qui ne produit pas de fumée : *Foyer fumivore.*

◆ n. m. (1865, Littré). Dispositif dont on surmonte un tuyau de cheminée, un verre de lampe, pour activer le tirage et éviter la production de fumée.

fumivorité [fymivɔrite] n. f. (de *fumivore ;* 16 juin 1867, *Le Temps*). Action d'un appareil qui fait disparaître les fumées, ou qualité d'un foyer qui ne produit pas de fumée.

fumoir [fymwar] n. m. (de *fumer* 1 ; 1821, Lasteyrie du Saillant, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Local où l'on fume le poisson, les viandes. || **2.** Pièce d'un appartement où l'on se réunit pour fumer : *Dans un boudoir d'hommes, c'est-à-dire dans un fumoir attenant à un élégant tripot, quatre hommes fumaient et buvaient* (Baudelaire). *J'errais du fumoir au salon, de l'antichambre à la bibliothèque...* (Gide). *Il avait fait installer un fumoir confortable dans lequel il recevait, deux ou trois fois la semaine, des amis et des élèves* (Duhamel).

fumure [fymyr] n. f. (de *fumer* 2 [v. ce mot] ; début du XIVe s., écrit *femure* [*fumure,* XVIe s.], au sens 1 [*fumure de fond, d'entretien,* XXe s.] ; sens 2, 1357, Godefroy, écrit *fumeure* [*fumure,* XVIe s.]). **1.** Amendement du sol par le fumier, l'engrais. || *Fumure de fond,* celle dont l'effet doit se faire sentir plusieurs années. || *Fumure d'entretien,* celle qui ne sert, en général, que pour une culture déterminée. || **2.** *Par extens.* Ensemble des fumiers et engrais employés pour la culture.

funambule [fynɑ̃byl] n. (lat. *funambulus,* danseur de corde, de *funis,* corde, câble, et de *ambulare,* marcher ; début du XVIe s.). Acrobate marchant sur une corde tendue à une certaine hauteur : *Le funambule s'aide d'un balancier.*

● SYN. : *danseur de corde, fil-de-fériste.*

funambulesque [fynɑ̃bylɛsk] adj. (de *funambule ;* 1857, Banville, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Qui a rapport aux funambules : *Ou qu'il daigne faire des tours | Sur la corde funambulesque* (Banville). || **2.** Bizarre, extravagant jusqu'au grotesque : *On me demande d'aller à Nice pour un motif assez funambulesque* (Romains).
• Syn. : **2** *abracadabrant, burlesque, clownesque, fantaisiste, farfelu* (fam.), *rocambolesque.*

funding [fœndiŋ] n. m. (mot angl., abrév. de *funding loan,* emprunt de consolidation, de *loan,* action de prêter, ce qui est prêté, emprunt, et de *funding,* part. prés. de *to fund,* consolider [une dette], placer de l'argent en fonds publics, de *fund,* fonds [d'une affaire commerciale], fonds publics, empr. anc. du franç. *fond, fonds* [v. ces mots] ; 1900, Bonnafé). En termes de banque et de bourse, titre donné en paiement de coupons qui n'ont pu être payés en espèces.

fune [fyn] n. f. (forme féminisée de l'anc. franç. *fun,* corde, amarre [fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*], lat. *funis,* corde, câble ; 1464, Godefroy, au sens de « cordage pour les voiles » ; sens actuel, XXe s.). Cordage en fil d'acier servant à remorquer un chalut sur le fond.

funèbre [fynɛbr] adj. (lat. *funebris,* funèbre, de funérailles, funeste, mortel, pernicieux, de *funus, -neris,* funérailles, cérémonie funèbre ; XIVe s., au sens 1 ; [*lit funèbre,* 1801, Chateaubriand ; *couche funèbre,* 1823, Lamartine ; *pompes funèbres,* 1835, Acad. ; *marche funèbre, jeux funèbres,* 1872, Larousse ; *repas funèbre,* av. 1922, Proust] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1704, Trévoux ; sens 4, 1660, Boileau [*oiseaux funèbres,* 1690, Furetière]). **1.** Se dit de ce qui a rapport à la mort, aux funérailles : *Cette visite funèbre ne semblait pas les avoir attristées* (Daudet). *Veillée funèbre. Rendre à quelqu'un les honneurs funèbres. Convoi funèbre.* || *Lit, couche funèbre,* lit sur lequel un mort est exposé. || *Pompes funèbres,* administration qui se charge de l'organisation des enterrements. || *Marche funèbre,* marche que l'on joue aux obsèques : *La marche funèbre du « Crépuscule des dieux ».* || *Éloge funèbre,* v. éloge. || *Oraison funèbre,* v. oraison. || *Jeux funèbres,* jeux célébrés dans l'Antiquité à l'occasion des funérailles d'un personnage illustre : *Les jeux funèbres en l'honneur de Patrocle, dans « l'Iliade » ; en l'honneur d'Anchise, dans « l'Énéide ».* || *Repas funèbre,* repas qui suit les funérailles : *Nous n'avions pas donné le grand repas funèbre* (Proust). || **2.** Syn. peu usité de funéraire : *L'herbe flottait autour de petites colonnes funèbres que surmontait un turban* (Chateaubriand). || **3.** Qui fait penser à la mort : *Ces espèces de signaux funèbres qui annonçaient de loin le rivage et l'écueil étaient pour lui, sans doute, un sujet de réflexions bien sérieuses* (Chateaubriand). *Des gibets dressant leurs bras funèbres* (Hugo). *Avoir des idées, tenir des propos funèbres.* || **4.** Triste comme la mort, lugubre : *Les Heures de la mort sont lentes et funèbres* (Samain). *Avoir un air, une mine funèbre.* || *Oiseaux funèbres,* oiseaux nocturnes au cri sinistre.
• Syn. : **1** *mortuaire ;* **3** *macabre ;* **4** *sépulcral, sinistre, sombre.*

funèbrement [fynɛbrəmɑ̃] adv. (de *funèbre ;* XVIe s., Huguet). D'une manière funèbre (rare) : *Cette douleur, de temps à autre, fait pousser des fleurs lugubres et coquettes, à la fois tristes et riches ; ses accents funèbrement amoureux se transforment souvent en concetti* (Baudelaire). *Elle ne pouvait détacher ses yeux de ces rangées de persiennes closes, de ce parc profond et mystérieux que dominait la croix funèbrement* (Daudet).

funer [fyne] v. tr. (de *fune* [v. ce mot] ; 1586, Laudonnière). En marine, garnir le mât de son étui et de sa manœuvre.

funérailles [fynerɑj] n. f. pl. (bas lat. ecclés. *funeralia,* funérailles, neutre plur. substantivé de l'adj. du bas lat. *funeralis,* funèbre, de funérailles, dér. du lat. class. *funus, -neris,* funérailles, cérémonie funèbre ; 1406, N. de Baye, au sens 1 [au sing. ; au plur., milieu du XVIe s., Amyot] ; sens 2, 1935, G. Esnault). **1.** Cérémonies qui se font en l'honneur d'un mort (mot réservé généralement aux cérémonies qui ont un caractère solennel) : *Les cloches du hameau qui devaient sonner pour son hymen, sonnèrent pour ses funérailles* (France). *Funérailles nationales.* || **2.** *Fam.* Employé interjectiv., marque la surprise, le dépit ou l'appréhension : *Oh ! Funérailles ! Que va-t-il encore m'arriver ?*
• Syn. : **1** *convoi, enterrement, obsèques.*

funéraire [fynerɛr] adj. (bas lat. *funerarius,* qui concerne les funérailles, du lat. class. *funus, -neris,* funérailles ; 1565, Huguet, au sens 1 ; sens 2, 1822, V. Hugo [*urne funéraire ; pierre, colonne, drap funéraire,* 1872, Larousse ; *dalle, mobilier funéraire,* XXe s.]). **1.** Qui concerne les funérailles : *Les femmes de Byblos en lugubres accents | Mènent la funéraire et lente théorie* (Heredia). || *Frais funéraires,* dépenses effectuées pour le convoi et l'inhumation d'une personne. || **2.** Qui est relatif aux tombes, aux cimetières : *Couronne, monument funéraire. À l'entrée, il y a des ateliers de menuiserie qui dégagent une odeur funéraire de sciure et de sapin frais* (Duhamel). *Une édifiante abondance de magasins funéraires* (Camus). || *Pierre, dalle funéraire,* celle qui recouvre une tombe. || *Colonne funéraire,* colonne qui portait une urne contenant les cendres d'un mort ; colonne surmontant un monument funèbre. || *Drap funéraire,* drap noir dont on couvre un cercueil. || Spécialem. *Mobilier funéraire,* ensemble d'objets trouvés au cours des fouilles dans des tombes de haute époque. || *Urne funéraire,* v. urne.
• Syn. : **1** *funèbre ;* **2** *mortuaire.*

funeste [fynɛst] adj. (lat. *funestus,* funéraire, funèbre, malheureux, mortel, fatal, de *funus, -neris,* funérailles, ruine, perte, mort ; v. 1355, Bersuire, au sens de « attristé, désolé » ; sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 2, 1665, Molière ; sens 3, 1596, Hulsius ; sens 4, 1660, Corneille ; sens 5, v. 1666, Boileau ; sens 6, 1611, Cotgrave). **1.** *Class.* Qui cause la mort : *On doit de tous les Juifs exterminer la race* [...]. *| Aman, l'impie Aman, race d'Amalécite, | A pour ce coup funeste armé tout son crédit* (Racine). || **2.** *Class.* Se dit d'une mort tragique, violente : *Ce méchant roi est toujours exposé à une mort funeste, même dans son palais inaccessible* (Fénelon). || **3.** *Class.* et *littér.* Qui concerne ou qui évoque la mort ; triste, affligeant : *Elle s'y mit pour n'avoir pas devant les yeux l'objet* [= le spectacle] *funeste d'un mari mort* (Scarron). *Une petite maison d'aspect funeste, dévastée* (Fromentin). || **4.** *Par extens.* Qui apporte le malheur avec soi : *Un coup funeste. Quelles misérables folies ont passé comme un vent funeste entre nous deux ?* (Musset). || **5.** Qui annonce le malheur : *Là, je trouve une croix de funeste présage* (Boileau). || **6.** Qui nuit, qui cause du dommage : *La science est toujours salutaire, comme l'ignorance est toujours funeste* (Constant). *Les deux jeunes princes* [...] *ont conservé la funeste habitude de se gorger de raisin* (Balzac). *La passion du jeu lui a été funeste.*
• Syn. : **4** *fatal, néfaste ;* **6** *dangereux, malsain, mauvais, nocif, nuisible, pernicieux, préjudiciable.*

funestement [fynɛstəmɑ̃] adv. (de *funeste ;* 1680, Richelet). De façon funeste.

funester [fynɛste] v. tr. (de *funeste,* d'après l'ital. *funestare,* lat. *funestare,* souiller par un meurtre, et, au fig., « souiller, déshonorer », dér. de *funestus* [v. funeste] ; XVIe s., Huguet, puis 1756, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, av. 1842, Stendhal). **1.** *Vx.* Répandre le malheur sur : *Plusieurs assassinats funestèrent le règne de Charles II* (Voltaire). || **2.** *Vx.* Rendre funèbre, attrister : *Faure a funesté par sa tristesse contagieuse cette époque de ma vie* (Stendhal).

funiculaire [fynikulɛr] adj. (dér. savant du lat. *funiculus* [v. l'art. suiv.] ; sens 1, 1757, *Encyclopédie ;* sens 2, 1878, Larousse). **1.** *Vx.* Qui est composé de cordes, ou mû par des cordes : *Appareil funiculaire.* || **2.** Relatif au cordon ombilical ou spermatique : *Névralgie funiculaire.*

◆ n. m. et adj. (sens 1, 1872, Larousse [comme n. m., 1890, *Dict. général*] ; sens 2, XXe s.). **1.** *Chemin de fer funiculaire,* ou *funiculaire* n. m., chemin de fer destiné à gravir des pentes de forte déclivité et dont les convois sont mus par un câble : *Pour*

les ascensions, des tas de chemins de fer hydrauliques ou funiculaires (Daudet). *Le funiculaire de Montmartre.* || **2.** *Par extens.* Tout moyen de transfert aérien par câble.

funicule [fynikyl] n. m. (lat. *funiculus,* petite corde, ficelle, cordon, dimin. de *funis,* câble, corde ; 1829, Boiste). Cordon qui rattache l'ovule d'une plante au placenta de l'ovaire.

funifère [fynifɛr] adj. (de *funi-,* élément tiré du lat. *funis,* corde, et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1872, Larousse). Qui porte des appendices semblables à des cordes.

funin [fynɛ̃] n. m. (de l'anc. franç. *fun, fune,* corde [v. FUNE] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *funain* [*funin,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné], au sens de « cordage » ; sens actuel, 1643, G. Fournier). *Vx.* Dans la marine, nom générique des cordages blancs, faits de fil non goudronné : *Gilliatt n'avait pu faire que du funin blanc, il manquait de goudron* (Hugo).

• SYN. : *filin.*

fur [fyr] n. m. (lat. *forum,* place où se déroulait la vie publique, financière, politique, judiciaire, d'où, à basse époque, « opérations qui se faisaient sur cette place » et « convention, loi » ; XIIe s., écrit *fuer* [*feur,* v. 1268, É. Boileau ; *fur,* XVIe s.], au sens de « mesure » [*à nul fuer,* « à aucun prix », au fig., v. 1130, *Eneas*]). *Vx.* En termes de droit, taux : *Au fur du denier vingt, qui est le fur le plus cher auquel on puisse constituer les rentes (Dict. général).*

◆ **Au fur et à mesure** loc. adv. (1690, Furetière [cette locution a remplacé *au fur,* « à mesure, à proportion » — XVIe s., Loisel —, dont le sens n'était plus compris]). En même temps et dans la même proportion : *Les Danaïdes remplissaient un tonneau qui se vidait au fur et à mesure. Picquenart commença de déballer toutes sortes d'objets que nous rangions, selon ses indications, au fur et à mesure* (Duhamel).

◆ **Au fur et à mesure de** loc. prép. (1835, Acad.). Successivement et en proportion de : *On lui fournit des subsides au fur et à mesure de ses besoins.*

◆ **Au fur et à mesure que** loc. conj. (1690, Furetière). En même temps et à proportion que : *Au fur et à mesure que j'applaudissais, il me semblait que la Berma avait mieux joué* (Proust).

furax [fyraks] adj. invar. (de *fur*[*ieux*], d'après le lat. *furax,* voleur, rapace, dér. de *furari,* voler, dérober, de fur, voleur ; XXe s.). *Fam.* Furieux.

furet [fyrɛ] n. m. (lat. **furittus,* furet, proprem. « petit voleur », dimin. de *fur,* voleur ; XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1890, *Dict. général*). **1.** Petit mammifère carnivore, de la famille des mustélidés, qu'on peut dresser pour la chasse au lapin de garenne : *Un tremblement de chiens, de furets, de trompes, de cors de chasse* (Daudet). *Chasser au furet.* || **2.** *Fig.* Personne habile à se fourrer, à fouiller partout afin de découvrir ce qui était tenu caché (rare) ; et adjectiv. : *Elle devrait se montrer très furet* (Hervieu). || **3.** Spécialem. *Jeu du furet,* jeu de société qui consiste à faire passer rapidement de main en main, et en le cachant, un anneau enfilé sur une corde, que l'un des joueurs doit découvrir. || **4.** Jeu de cartes où l'on tâche de faire prendre par son voisin une carte dite « furet », le dernier possesseur de cette carte perdant la partie.

furetage [fyrtaʒ] n. m. (de *fureter ;* 1811, *Encycl. méthodique,* au sens de « action de fureter un bois, d'en couper les arbres périodiquement, çà et là, en choisissant ceux qui ont l'âge de la coupe » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Action d'introduire le furet dans le terrier du lapin. || **2.** Action de fouiller partout, pour découvrir quelque chose : *J'ai retrouvé le même homme, plus contenu, plus rassis pourtant, dans ce nouveau livre ; c'est le même procédé de furetages, de recherches et aussi de conjectures* (Huysmans).

fureter [fyrte] v. intr. (de *furet ;* XIVe s., A. Thierry, au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne). [Conj. **4 b.**] **1.** Chasser au furet : *Fureter dans une garenne.* || **2.** Chercher çà et là, fouiller partout pour découvrir ce qui est tenu caché : *Gilliatt, furetant, s'aventura dans une de ces fissures* (Hugo). *Immensément riche et retiré du trafic, au moins en apparence, il continuait à fureter dans Paris du matin au soir, courait les marchands, suivait les ventes...* (Daudet).

• SYN. : *2 farfouiller* (très fam.), *fouiner* (fam.), *fourgonner, fourrager, trifouiller* (pop.).

◆ v. tr. (1865, Littré). Chasser au furet dans un endroit (rare) : *Fureter un terrier.*

fureteur, euse [fyrtœr, -øz] n. (de *fureter ;* 1514, *Dict. général*). Personne qui chasse au furet.

◆ adj. et n. (1611, Cotgrave, comme n. m. [comme n. f., 1845, Bescherelle ; comme adj., 1835, Acad.]). Qui cherche, fouille partout, s'enquiert de tout, afin de découvrir des choses cachées, secrètes : *Ses yeux gris, animés d'un feu sans éclat, avaient le regard mobile et pénétrant du fureteur qui cherche et qui cache* (Lamartine). *Un fureteur de bibliothèques.*

• SYN. : *chercheur, fouinard* (fam.), *fouineur* (fam.), *rat [de bibliothèque].*

◆ adj. (av. 1850, Balzac). Qui est toujours en quête de découverte, qui manifeste une curiosité indiscrète : *Son regard fureteur allait aux moindres coins, cherchant le défaut, le point à critiquer* (Daudet). *Ainsi, elle, simple Saint-Euverte, faisait-elle de ses yeux fureteurs un « tri » dans la composition de la soirée de la princesse* (Proust) ; et littér. : *Cette promenade était rêveuse, elle était contemplative, elle n'était pas fureteuse* (Duhamel).

• SYN. : *curieux, fouineur* (fam.), *indiscret, inquisiteur.*

fureur [fyrœr] n. f. (lat. *furor,* délire, égarement, frénésie, inspiration prophétique, enthousiasme des poètes, fureur guerrière, de *furere,* être hors de soi, égaré, en délire, se déchaîner, être en furie ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens 4 [pour un animal, v. 1695, Fénelon] ; sens 1, 1596, Hulsius [dans la langue jurid., 1804, Code civil] ; sens 2, v. 1540, Héroet ; sens 3, av. 1559, J. Du Bellay [*la fureur de quelque chose,* 1669, Bossuet ; *faire fureur,* 1835, Acad.] ; sens 5-6, 1640, Corneille). **1.** *Class.* Folie, égarement d'esprit où le malade ne se contrôle plus et est conduit à des actes de violence : *La morsure des animaux enragés rend les hommes malades de fureur : cette fureur ne se guérit point, il les faut étouffer* (Furetière, 1690). || *Auj.* Ce sens subsiste dans la langue juridique : *Le majeur qui est dans un état habituel d'imbécillité, de démence ou de fureur doit être interdit* (Code civil). || **2.** *Class.* et *littér.* Délire de l'inspiration (poétique ou prophétique), transport divin (au XVIIe s., ce sens vieillit et le mot est le plus souvent accompagné d'un déterminatif) : *Je veux qu'un grand dessein échauffe ma fureur, | Qu'une œuvre de dix ans me tienne à la contrainte | De quelque beau poème* (de Viau). *Les poètes sont transportés de la fureur d'Apollon, d'une fureur divine* (Furetière, 1690). *Il leur donna des ardeurs secrètes, des fureurs cachées, des troubles bizarres* (France). || **3.** *Class.* et *littér.* Passion violente et déréglée pour quelqu'un ou pour quelque chose ; ardeur extrême des sentiments, des attachements : *Ce serait [...] par toute la Grèce animer trop d'horreur | Contre une ombre chérie avec tant de fureur* (Corneille). *Tout ce que j'ai souffert, mes craintes, mes transports, | La fureur de mes feux* (Racine). *Hélas ! je ne vois rien que cette fureur acharnée, que cette lutte pour la première place* [au lycée] (Mauriac). || *Auj.* Ce sens est d'un emploi plus limité : *Aimer la musique, la danse, la montagne avec fureur.* || *La fureur de quelque chose,* l'engouement excessif, irrésistible pour cette chose : *La fureur du jeu. La fureur de vivre. La fureur de détruire.* || *Faire fureur,* jouir, à un moment donné, de toute la faveur du public : *Une mode, une chanson, une danse, une actrice qui fait fureur. Les échecs firent fureur en Normandie au retour de l'émigration* (La Varende). || **4.** Violente colère, emportement poussé jusqu'à la démesure : *Ô Seigneur ! | Ne brisez pas mon âme avec votre fureur* (Vigny). *Être au comble de la fureur. Être dans une fureur noire* (fam.) ; et par extens. : *Semblable à une bête en fureur* (Fénelon). || **5.** *Littér.* Violence, acharnement dans l'action : *La fureur des combats.*

|| **6.** *Littér.* Impétuosité, déchaînement des éléments : *Le vent souffle avec fureur. Celui qui met un frein à la fureur des flots...* (Racine). *Je contemplai longuement ce fier et noble fleuve* [le Rhin], *violent, mais sans fureur ; sauvage, mais majestueux* (Hugo). *Les averses de l'hiver s'abattent* [...] *avec la fureur obstinée qu'ont les pluies sur cette côte* (Tharaud).

• SYN. : **3** *folie, frénésie, passion ;* **4** *courroux* (littér.), *furie, rage.*

◆ **À la fureur** loc. adv. (1713, Hamilton). Passionnément, sans mesure : *Le gouverneur aimait les femmes à la fureur* (Voltaire). *Et j'aime à la fureur | Les choses où le son se mêle à la lumière* (Baudelaire).

• SYN. : *à la folie, éperdument, follement.*

◆ **fureurs** n. f. pl. (sens 1, 1667, Racine ; sens 2, v. 1265, Br. Latini ; sens 3, 1651, Corneille). **1.** *Class.* Actes de folie, preuves du dérèglement d'esprit : *Voudras-tu jusqu'au bout seconder mes fureurs ?* (Racine). || **2.** *Littér.* Emportements, excès provoqués par la passion, la colère : *Les fureurs de l'amour.* || **3.** *Littér.* Manifestations de violence des personnes ou des choses : *Les fureurs des révoltés donnent la mesure des vices des institutions* (Staël). *Les fureurs de la tempête.*

furfur n. m. V. FURFURE N. F.

furfuracé, e [fyrfyrase] adj. (bas lat. *furfuraceus,* qui a l'air de son, du lat. class. *furfur* [v. FURFURE] ; 1810, Alibert, au sens 2 ; sens 1, 1865, Littré). **1.** Qui a l'apparence du son (des grains). || **2.** En médecine, se dit de lésions recouvertes ou composées de petites squames poudreuses : *Dartre furfuracée. Desquamation furfuracée.*

furfural [fyrfyral] ou **furfurol** [fyrfyrɔl] n. m. (dér. savants du lat. *furfur,* cosse de grains, son [v. l'art. suiv.] ; 1878, Larousse, écrit *furfural ; furfurol,* 1865, Littré). Aldéhyde toxique qu'on trouve dans les alcools de grain.

furfure n. f. ou **furfur** [fyrfyr] n. m. (lat. *furfur, furfuris,* balle, cosse de grains, son [de la farine], écailles, pellicules qui se détachent de la peau de la tête ; v. 1280, Bibbesworth, écrit *f* [*o*]*urfre,* au sens de « son [de la farine] » ; écrit *furfure,* au sens actuel, 1377, Lanfranc [*furfur,* XX^e s.]). Petite squame qui se détache de la peau dans certaines dermatoses ou à la suite de la rougeole.

furfurol n. m. V. FURFURAL.

furia [fyrja] n. f. (mot ital. signif. « impétuosité », lat. *furia* [v. FURIE] ; 1872, Larousse). Impétuosité : *Marie n'avait pas précisément son franc-parler* [...] ; *elle s'en tenait aux boutades : quelques mots partaient en sifflant, chassés par une furia comprimée* (Gide). || *Furia francese,* v. FURIE.

furibard, e [fyribar, -ard] adj. (de *furib*[*ond*], avec le suff. péjor. *-ard ;* fin du XIX^e s.). *Pop.* Furieux, en colère : *Tous deux sortent congestionnés et furibards* (Gide). *Avoir un air furibard.*

furibond, e [fyribɔ̃, -ɔ̃d] adj. (lat. *furibundus,* délirant, égaré, de *furere,* être hors de soi, égaré, en délire ; v. 1265, Br. Latini, écrit *furibonde* [au masc. ; *furibund, furibond,* v. 1355, Bersuire], au sens 1 ; sens 2, 1671, Molière ; sens 3, 1704, Regnard). **1.** Qui est dans un état de colère, d'irritation extrême, sans rapport avec l'importance de l'objet qui le motive : *Un homme furibond prête à rire.* || **2.** Qui traduit, exprime l'irritation, la fureur : *Un regard furibond. Les autres éclataient en paroles furibondes contre les républicains* (Zola). || **3.** *Littér.* Qui a le caractère violent de la fureur : *Criant à Dieu dans sa furibonde agonie* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *enragé, furibard* (pop.), *furieux ;* **2** *courroucé, irrité.*

◆ n. (1690, Furetière, au sens de « fanfaron » ; sens actuel, milieu du XIX^e s., Baudelaire). Personne d'un caractère violent, qui s'emporte à toute occasion : *De même, les signes héréditaires que le XVIII^e siècle avait laissés sur sa nature avaient l'air empruntés surtout à cette classe aussi éloignée des utopistes que des furibonds, à la classe des sceptiques polis* (Baudelaire).

furibonder [fyribɔ̃de] v. intr. (de *furibond ;* 1674, M^me de Sévigné [*se furibonder,* même sens, v. 1460, G. Chastellain]). *Class.* Se mettre en colère, faire le furibond : *L'évêque pesta, jura, tempêta, furibonda* (Sévigné).

furie [fyri] n. f. (lat. *Furia* [généralement employé au plur.], chacune des trois déesses qui symbolisaient la vengeance, Furie ; v. 1355, Bersuire, au sens I, 1 [a remplacé les formes plus pop. *fuire* — v. 1120, *Psautier de Cambridge* — et *fure* — v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens I, 2, 1640, Corneille ; sens I, 3, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 1, XV^e s., Basselin [pour un animal, 1671, Boileau] ; sens II, 2, 1629, Mairet [*la furie française,* av. 1654, Guez de Balzac ; *de furie,* 1651, Scarron] ; sens II, 3, 1635, Corneille [« passion violente, déraisonnable », 1667, Boileau] ; sens II, 4, 1668, La Fontaine ; sens II, 5, 1688, M^me de Sévigné).

I. 1. *Les Furies,* les trois divinités infernales qui, chez les Romains, personnifiaient la vengeance divine et le remords poursuivant les méchants : *Les dieux justes l'ont livré aux Furies* (Fénelon). *Danton, avec ses trois Furies mâles* (Chateaubriand). [En ce sens, s'écrit avec une majuscule.] || **2.** Femme violente, emportée jusqu'à la fureur, qui se laisse dominer par la méchanceté, la haine, le ressentiment : *Voltaire appelle l'Émilie de « Cinna » une adorable furie.* || **3.** *Vx.* Étoffe de soie fabriquée dans l'Inde, et où étaient représentées des figures fantastiques.

II. 1. Accès de rage, de fureur, qui se manifeste par des actions violentes : *L'effroi peut se changer en furie* (Hugo). *Entrer en furie. La moindre contradiction le met en furie.* || *Par anal.* État d'irritation, de fureur de l'animal : *Un taureau en furie.* || **2.** *Littér.* Ardeur impétueuse, élan irrésistible dans l'action : *Tout à leur furie, les cuirassiers venaient d'apercevoir entre eux et les Anglais un fossé* (Hugo). *La furie d'une attaque.* || Vx. *La furie française,* l'impétuosité habituelle des troupes françaises dans la première attaque : *Assaillis par un premier élan de cette furie française si célèbre, ils* [...] *s'enfuirent déconcertés* (Ségur). || Class. *De furie,* avec impétuosité : *Le Cardinal, se tournant à lui de furie, l'envoya promener* (Saint-Simon). || **3.** *Fig.* et *littér.* Emportement que l'on met dans certains sentiments ou dans la manifestation de ces sentiments : *Sa joie, je ne vous en parle pas ; ce fut une furie de larmes, de caresses, de baisers* (Hugo). || *Spécialem.* et *class.* Passion violente, déraisonnable : *N'écris plus, guéris-toi d'une vaine furie* (Boileau). || **4.** *Class.* et *littér.* Mouvement violent des choses, en particulier déchaînement des éléments : *Si le corps mort ne reparaît point, ou que la furie du Rhône l'ait jeté au-delà d'Arles...* (Sévigné). *Ils les ont arrachés à la mer en furie* (Voltaire). *Chassé par toute la furie du cyclone* (Hugo). *Des cloches, tout à coup, sautent avec furie* (Baudelaire). || **5.** *Class.* Agitation violente de l'organisme, inflammation : *Les remèdes chauds mettent le sang en furie, et c'est cette furie qui fait les douleurs* (Sévigné).

• SYN. : **I, 2** *harpie, mégère.* || **II, 1** *colère, courroux* (littér.), *emportement, fureur, rage ;* **2** *fougue, impétuosité, véhémence, violence.*

furieusement [fyrjøzmɑ̃] adv. (de *furieux ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). **1.** D'une manière furieuse, avec violence, impétuosité : *Attaquer furieusement. Il m'avait saisi le bras et me secouait furieusement* (Gide). || **2.** *Fam.* ou *littér.* Extrêmement, beaucoup, fort : *« Ce serait, à coup sûr, quelque chose de furieusement agréable », fit Albert, en quittant le ton dithyrambique pour le jargon précieux* (Gautier). *Son cœur se remit à battre furieusement* (Maupassant). *Aussi bien le trajet d'Alger à Sétif m'avait paru furieusement long* (Gide). || *Class.* Ce sens a eu un succès particulier au XVII^e s. dans le langage précieux : *Le siècle s'encanaille furieusement* (Molière). *Il est furieusement sot* (Richelet, 1680).

• SYN. : **1** *frénétiquement, impétueusement, violemment ;* **2** *bigrement* (fam.), *bougrement* (fam.), *diablement* (fam.), *drôlement* (fam.), *énormément, excessivement, follement, terriblement* (fam.).

furieux, euse [fyrjø, -øz] adj. et n. (lat. *furiosus,* en délire, égaré, dément, de *furia* [v. FURIE] ; fin du XIII^e s., au sens 3 ; sens

1, 1372, Corbichon [*fou furieux,* 1853, Michelet] ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Atteint d'une forme de folie qui pousse à des actes de violence ; dément : *Hâtez-vous de le faire enfermer, il devient furieux, je vous en avertis* (Regnard). || Ce sens a subsisté dans l'expression *fou furieux,* et dans la langue du droit : *Faire interdire un furieux.* || **2.** *Class.* et *littér.* Qui est en proie à une passion violente, déréglée ; en particulier, dont l'esprit est égaré par la passion amoureuse : *Astarté le vit, elle l'aima et devint furieuse* (Fénelon). *Moi qui devais devenir* [...] *un jaloux furieux* (Mauriac). || **3.** Qui est en fureur, qui se laisse emporter par une violente colère : *Toute la maison tremblait sous les coups du frappeur furieux* (France). *Un homme furieux a l'air d'un fou* (Bernanos). *Avoir l'air furieux. Il est furieux quand on lui fait remarquer ses erreurs.* || **4.** En héraldique, se dit du taureau quand il est levé sur ses pieds de derrière.

• SYN. : **3** *forcené, fou, furibond.*

◆ adj. (sens 1, XXe s. ; sens 2, 1677, Racine ; sens 3, av. 1670, Racan ; sens 4, XVIe s. ; sens 5, 1669, Bossuet ; sens 6, 1580, Montaigne). **1.** *Folie furieuse,* forme de folie où le malade est amené à commettre des actes de violence. || **2.** *Littér.* Se dit d'une passion qui égare l'esprit, à laquelle on est entièrement soumis : *Le fanatisme est la superstition devenue furieuse* (Constant). *L'amour exalté est une ivresse furieuse* (Lamennais). *La passion furieuse du jeu l'absorbait* (Musset). || **3.** Qui traduit, annonce l'irritation, la fureur : *Des regards furieux. Des cris furieux. Avec des mots assez crachés et furieux* (Hugo). || **4.** Qui manifeste ou dénote une ardeur, une impétuosité irrésistible dans l'action : *Une charge furieuse. Une mêlée furieuse.* || **5.** *Littér.* En parlant des choses et surtout des éléments, qui atteint une grande violence, qui est déchaîné : *Une tempête furieuse. Par masses et tantôt par furieuse averse, | La neige roule, pleut, tournoie et se disperse* (Leconte de Lisle). || **6.** *Fam.* Qui a quelque chose de démesuré, d'extraordinaire, de prodigieux : *Un furieux appétit. Vous me donnez une furieuse envie de savoir la vérité* (Balzac). *Il y a beaucoup de lumière sur la terre et une furieuse publicité* (Valéry). || *Class.* Ce sens, à la mode au XVIIe s., a été fort employé dans le langage précieux : *J'ai une délicatesse furieuse pour tout ce que je porte* (Molière). *Il s'est donné un furieux coup ; il fait une furieuse dépense* (Acad., 1694).

• SYN. : **3** *courroucé* (littér.), *furibond, irrité ;* **4** *acharné, déchaîné, endiablé* (fam.), *enragé, fougueux, frénétique, violent ;* **6** *extraordinaire, fabuleux, fameux, fantastique, fou, prodigieux.*

• REM. *Furieux* se construit avec *de* : *Être furieux de ne pas avoir réussi.Il était furieux de cette résistance* (Acad.). Avec un nom de personne, on emploie généralement *contre* : *Il est furieux contre lui ;* mais la langue familière dit souvent *après* : *Être furieux après quelqu'un.*

furioso [fyrjozo] adj. m. (mot ital. signif. proprem. « furieux », lat. *furiosus* [v. FURIEUX] ; 1865, Littré). En termes de musique, qui a un caractère violent, emporté : *Allegro furioso.*

furmint [fyrmɛ̃] n. m. (mot hongrois, peut-être empr. à l'anc. franç. *fourment,* var. de *froment* [cf. le sens de *fromentel,* XIIIe s., dér. de *froment* : « excellente variété de raisin de Champagne »] ; 1865, Littré [aussi *formint,* 1920, *Omnium agricole*]). Cépage blanc de Hongrie, qui fournit le vin de Tokay.

furole [fyrɔl] n. f. (du francique **fūir,* feu ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, écrit *fuirole ; furole,* 1606, Nicot). *Dialect.* En certaines régions, feu follet.

furon [fyrɔ̃] n. m. (bas lat. *furo,* voleur, furet, dér. du lat. class. *fur, furis,* voleur ; XIVe s., Du Cange, au sens de « furet » ; sens actuel, 1865, Littré). Petit du furet.

furoncle [fyrɔ̃kl] n. m. (lat. *furunculus,* petite pousse de la grandeur d'une verrue, clou [en médecine], proprem. « petit larron », dér. de *fur, furis,* voleur [l'excroissance d'une plante aurait été comparée à un voleur, parce qu'elle dérobe une partie de la sève de la plante] ; 1376, Du Cange, écrit *ferongle ; furoncle,* 1478, Chauliac). Inflammation circonscrite de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané, ayant son origine dans un follicule pileux, et qui est due à un staphylocoque. (Syn. fam. CLOU.)

furonculeux, euse [fyrɔ̃kylø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *furunculus* [v. l'art. précéd.] ; 1842, Acad.). Qui a les caractères du furoncle : *Inflammation, abcès furonculeux.*

◆ n. (1872, Larousse [comme adj. ; comme n., XXe s.]). Personne atteinte de furoncles ou de furonculose : *Un furonculeux.*

furonculose [fyrɔ̃kyloz] n. f. (dér. savant du lat. *furunculus* [v. FURONCLE] ; 1888, Larousse). Maladie caractérisée par l'éruption simultanée ou successive de furoncles, en nombre plus ou moins grand.

furtif, ive [fyrtif, -iv] adj. (lat. *furtivus,* dérobé, volé, secret, de *furtum,* larcin, vol, ruse, dér. de *fur, furis,* voleur ; milieu du XIVe s., au sens de « de voleur, de brigand » ; sens 1, 1549, R. Estienne [en parlant d'une personne, 1853, V. Hugo] ; sens 2, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1775, Beaumarchais). **1.** *Class.* Que l'on cache, que l'on garde secret, comme on dissimulerait un vol : *Toi, qu'un amour furtif souilla de tant de crimes, | M'oses-tu reprocher des ardeurs légitimes ?* (Corneille) ; et *littér.,* en parlant d'une personne : *Furtif, baissant les yeux, presque tendant la main, | Comme un voleur qui fuit...* (Hugo). || **2.** Se dit d'une action, d'un geste qu'on accomplit rapidement, de façon à les dérober aux regards, à l'attention : *Elle laissa filer une larme furtive* (Baudelaire). *Chacun jetait à la dérobée sur son voisin le regard furtif que, dans les repas élégants, quand on a auprès de soi un instrument nouveau, fourchette à homard, râpe à sucre, etc., dont on ne connaît pas le but et le maniement, on attache sur un convive plus autorisé qui, espère-t-on, s'en servira avant vous* (Proust). *De temps en temps, je lançais à mon guide un regard furtif et même anxieux* (Duhamel). *Un sourire furtif.* || **3.** *Littér.* Se dit d'une chose qui passe presque inaperçue : *Quand un souffle furtif glisse en tes cheveux blonds* (Leconte de Lisle). *Des apparitions furtives de fantômes vêtus de blanc* (Tharaud).

• SYN. : **2** *discret, fugitif, hâtif, rapide, secret.*

furtivement [fyrtivmɑ̃] adv. (de *furtif ;* début du XIIIe s.). De façon à ne pas être vu, à la dérobée : *Bientôt, ne pouvant plus rester dans ma tour, je descendais à travers les ténèbres, j'ouvrais furtivement la porte du perron comme un meurtrier et j'allais errer dans le grand bois* (Chateaubriand). *De temps en temps, sa main plongeait dans une de ses poches de derrière et y cassait un petit pain qu'il dévorait furtivement, comme honteux de manger dans la rue* (Daudet). *Il alluma furtivement la lampe de chevet pour lire l'heure à sa montre* (Duhamel). *De temps en temps, je consultais furtivement mon petit carnet* (Bernanos).

• SYN. : *en cachette, en catimini* (fam.), *en secret, secrètement, subrepticement, en tapinois* (fam.). — CONTR. : *franchement, ostensiblement, ouvertement, publiquement.*

fusafungine [fyzafɔ̃ʒin] n. f. (de *fusa[rium]* et du lat. *fungus,* champignon ; milieu du XXe s.). Antibiotique à action locale, extrait de divers champignons du genre *fusarium.*

fusain [fyzɛ̃] n. m. (lat. pop. **fusaginem,* accus. de **fusago,* fusain, dér. du lat. class. *fusus,* fuseau [le bois dur du fusain servant souvent à faire des fuseaux] ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux ; sens 3, 1865, Littré). **1.** Arbrisseau originaire du Japon, à feuilles luisantes, souvent cultivé pour constituer des haies : *Une allée bordée de fusains taillés.* || **2.** Bois carbonisé d'une espèce de fusain, dont on se sert pour dessiner : *Une esquisse au fusain.* || **3.** Dessin exécuté à l'aide de ce charbon de bois : *Les fusains d'Ingres.*

fusainiste [fyzɛnist] ou **fusiniste** [fyzinist] n. (de *fusain ;* 28 févr. 1877, *Journ. officiel,* pour les deux formes). Artiste qui dessine au fusain.

fusant, e [fyzɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fuser ;* 1865, Littré). Se dit d'une poudre ou d'une préparation pyrotechnique qui est

apte à fuser, à brûler sans détoner : *Poudre fusante.* || *Fusée fusante,* V. FUSÉE.

◆ **fusant** adj. et n. m. (début du XX^e s.). *Obus fusant,* ou *fusant* n. m., obus qui éclate au-dessus du sol, par action d'une fusée-détonateur (par opposition à *obus percutant*) : *Du percutant et du fusant, y en a pour tous les goûts* (Dorgelès).

fusariose [fyzarjoz] n. f. (de *fusa-ri[um]* ; XX^e s.). Maladie des végétaux causée par des champignons du genre *fusarium* : *Fusariose de la pomme de terre.*

fusarium [fyzarjɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *fusarium,* dér. du lat. class. *fusus,* fuseau [à cause de la forme des spores du champignon] ; 1872, Larousse, écrit *fusarion ; fusarium,* XX^e s.). Genre de champignons imparfaits, à spores fusiformes, dont plusieurs représentants causent de graves maladies des plantes, connues sous le nom de *fusarioses.*

fusarolle ou **fusarole** [fyzarɔl] n. f. (ital. *fusar[u]ola,* de *fuso,* fuseau, lat. *fusus,* même sens ; 1676, Félibien, écrit *fusarole, fuserole ; fusarolle,* 1762, Acad. ; *fuserolle,* 1752, Trévoux). Collier à grains un peu allongés, au-dessus de l'axe d'un chapiteau.

• REM. On dit aussi FUSEROLLE ou FUSEROLE.

fuscine [fysin] n. f. (lat. *fuscina,* fourche [à trois dents], trident ; XVI^e s., Huguet). Fourche à trois dents dont se servent les pêcheurs et qui est l'emblème de Neptune : *La fuscine servait d'arme à certains gladiateurs.*

fuseau [fyzo] n. m. (dér. d'un anc. **fus,* fuseau [disparu av. les premiers textes franç.], lat. *fusus,* fuseau ; v. 1138, Gaimar, écrit *fuisel, fuissel* [*fusel,* fin du XII^e s., *Aliscans*], au sens de « morceau de bois, baguette » ; sens I, 1, v. 1268, É. Boileau, écrit *fuiseau* [*fuseau,* XV^e s. ; *le fuseau des Parques,* milieu du XVI^e s., Ronsard ; *faire bruire ses fuseaux,* 1665, Molière] ; sens I, 2-3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1872, Larousse [*gare en fuseau, jambes en fuseau,* XX^e s. ; *jambes de fuseau,* 1668, La Fontaine] ; sens I, 5, milieu du XX^e s. ; sens I, 6, XV^e s. [écrit *fuisel ; fuseau,* 1752, Trévoux] ; sens I, 7, 1752, Trévoux ; sens I, 8, XX^e s. ; sens II, 1, 1865, Littré [« portion d'une surface de révolution comprise entre deux méridiens », XX^e s.] ; sens II, 2, 1922, Larousse).

I. 1. Petit instrument en bois de forme arrondie, renflé vers le milieu et aminci à ses extrémités, dont on se sert pour tordre et enrouler le fil lorsqu'on file à la quenouille : *La reine au fuseau d'or, plus blanche que les lys* (Banville). || Littér. *Le fuseau des Parques,* le fuseau sur lequel celles-ci, d'après la mythologie, filaient le destin de chaque homme. || Class. et fig. *Faire bruire ses fuseaux,* faire parler de soi, faire du bruit : *Vous voyez, depuis un temps, que le vin émétique fait bruire ses fuseaux* (Molière). || **2.** Petit instrument de forme analogue au précédent, mais dont l'un des bouts est muni d'un rebord en saillie pour retenir le fil et qui sert à exécuter la dentelle et les passements de fil et de soie : *Dentelle aux fuseaux.* || **3.** Organe supportant les bobines sur les moulins utilisés dans l'industrie de la soie et sur les métiers de rubanerie. || **4.** *En fuseau,* d'une forme allongée, renflée dans la partie centrale et amincie aux extrémités : *Arbre taillé en fuseau.* || *Gare en fuseau,* gare où les voies se réunissent aux deux extrémités. || *Jambes en fuseau,* ou (vx) *jambes de fuseau,* jambes très grêles : *Un cerf* [...] *ne pouvait qu'avecque peine | Souffrir ses jambes de fuseaux* (La Fontaine). || **5.** Pantalon de sport dont les jambes vont en se rétrécissant vers le bas et sont serrées à la cheville : *Les fuseaux, ce sont ces pantalons que portent les gens qui skient. Un étrier en élastique les tend* [...], *sous le pied, dans le soulier* (Audiberti). [On dit aussi PANTALON FUSEAU.] || **6.** Nom donné par les chasseurs aux piquants du porc-épic. || **7.** Genre de mollusques gastropodes à coquille longue et pointue. || **8.** En biologie, ensemble de filaments apparaissant au cours de la division cellulaire (mitose), et que suivent les chromosomes pendant leur ascension vers chaque sphère attractive.

II. 1. En mathématiques, partie de la surface d'une sphère comprise entre deux demi-grands cercles de mêmes extrémités. || Plus généralement, portion d'une surface de révolution comprise entre deux méridiens : *Fuseau cylindrique, conique.* || **2.** *Fuseau horaire,* chacun des vingt-quatre fuseaux géométriques conventionnels entre lesquels est partagée la surface de la Terre, et dont tous les points ont, en principe, la même heure légale.

fusée [fyze] n. f. (de l'anc. franç. **fus,* fuseau [v. l'art. précéd.] ; XIII^e s., *Recueil des fabliaux,* au sens I, 1 [*brouiller la fusée,* 1632, Corneille ; *démêler la fusée,* 1684, M^me de Sévigné] ; sens I, 2 et 4, 1872, Larousse ; sens I, 3, 1694, Th. Corneille ; sens I, 5, 24 nov. 1873, *Journ. officiel* [dans un fleuret, 1888, Larousse ; dans un couteau de table, XX^e s.] ; sens I, 6, 1845, Bescherelle [dans un rouleau d'imprimerie, XX^e s.] ; sens I, 7, 1680, Richelet ; sens I, 8, 1690, Furetière ; sens II, 1 [par comparaison de la forme d'une fusée avec celle d'un fuseau], 1400, Gay [*fusée-parachute,* XX^e s. — *fusée à parachute,* même sens, 1872, Larousse] ; sens II, 2, XX^e s. ; sens II, 3, 1736, Aubin [*fusée ; fusée-détonateur,* XX^e s. ; *fusée fusante, fusée percutante,* 1877, Littré] ; sens II, 4, 1803, Wailly ; sens II, 5, 1732, Lesage ; sens II, 6, av. 1778, Voltaire).

I. 1. *Class.* Quantité de fil enroulée sur le fuseau de la fileuse : *Le cours de nos ans est borné, | Et, quand notre heure aura sonné, | Clothon ne voudra plus grossir notre fusée* (Maynard). *La fusée est bien embrouillée* (Acad., 1694). || Class. et fig. *Brouiller, démêler la fusée,* embrouiller, débrouiller une affaire : *Mon frère, qui croira sa poursuite abusée, | Sans doute en sa faveur brouillera la fusée* (Corneille). *Puisque vous avez fait la sottise, démêlez la fusée comme il vous plaira* (Regnard). || **2.** Petite bobine de carton sur laquelle la filature expédie le fil. || **3.** Pomme en cordage fixée sur le manche d'un aviron pour l'empêcher de glisser dans le tolet. || **4.** *Colonne de fusée,* en architecture, colonne qui est trop renflée en son milieu. || **5.** Partie en forme de fuseau d'une poignée d'épée. || *Spécialem.* Partie d'un fleuret ou d'une épée (d'escrime) qui pénètre à l'intérieur de la poignée. || Partie d'un couteau de table qui est engagée dans le manche. || **6.** Chacune des extrémités d'un essieu ou d'un avant-train supportant une roue et ses roulements. || Chacune des extrémités d'un rouleau d'imprimerie. || **7.** Pièce conique présentant une rainure hélicoïdale, sur laquelle s'enroule une chaîne reliée au ressort principal, dans les chronomètres de marine, certaines montres anciennes, etc. || **8.** En héraldique, pièce de l'écu ayant la forme d'un losange très allongé.

II. 1. Pièce d'artifice se propulsant par réaction, grâce à la combustion de la poudre, et qui éclate en l'air en une multitude de parcelles lumineuses : *Les fusées d'un feu d'artifice. Que c'est beau ces fusées qui illuminent la nuit* (Apollinaire). *Fusée éclairante. Fusée de signalisation.* || *Fusée-parachute,* artifice de signalisation dans lequel un petit parachute ralentit la chute du signal. || **2.** *Fusée moteur, moteur-fusée,* ou simplem. *fusée,* élément moteur dont la propulsion est assurée par la poussée qui résulte de la combustion continue d'un combustible et d'un comburant : *Fusées à liquides. Fusées à poudre. Les fusées, étant anaérobies, peuvent évoluer hors des limites de l'atmosphère.* || Par extens. *Fusée,* terme générique souvent employé pour désigner l'ensemble constitué par un moteur-fusée et l'engin qu'il propulse (appareil de mesure ou de recherche, engin guidé ou missile, satellite artificiel, véhicule spatial, etc.) : *Les fusées spatiales interplanétaires.* || *Fusée de décollage,* fusée moteur utilisée pour accélérer le décollage des avions. || *Fusée gigogne,* ou *fusée à étages,* fusée à grande portée, dont la propulsion est assurée successivement par plusieurs éléments moteurs, qui sont largués automatiquement en fin de combustion. || *Fusée porteuse,* en astronautique, fusée qui propulse initialement l'ensemble des éléments assemblés et le véhicule spatial. || **3.** *Fusée-détonateur,* ou simplem. *fusée,* dispositif fixé sur les projectiles explosifs

et destiné à provoquer leur éclatement : *Fusée d'obus.* || *Fusée fusante,* fusée dont le fonctionnement repose sur la durée constante de déflagration d'une colonne de poudre fusante, et qui provoque l'éclatement du projectile en l'air. || *Fusée percutante,* fusée dont le fonctionnement est déclenché par le choc sur un obstacle ou sur le sol. || **4.** En médecine, trajet long et sinueux parcouru par le pus à partir d'un foyer purulent. || **5.** Se dit de ce qui fuse brusquement par jets ou de ce qui jaillit, s'élève à la façon d'une fusée (liquide, lumière, son, etc.) : *Miserey y vit patauger, dans des fusées d'éclaboussures, un cheval et un cavalier* (Hermant). *La lumière* [...] *s'élance par jet, s'échappe par fusée* (Leconte de Lisle). *Une gamme monte en fusée* (Gautier). || **6.** *Fig.* Manifestation soudaine, éclatante et de courte durée : *Des fusées de rire, de bons mots. Quelles triomphantes girandoles, quelles fusées de chants joyeux et perlés lancent les deux jeunes voix !* (Balzac).

● SYN. : **II, 5** *gerbe, jaillissement, jet.*

fusée-détonateur n. f. V. FUSÉE.

fuséen [fyzeɛ̃] n. m. (de *fusée ;* 1813 [d'après Larousse, 1872], au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Au XIXe s., soldat chargé de lancer les fusées de guerre. || **2.** *Auj.* Terme générique désignant parfois les projectiles-fusées et engins spéciaux ou missiles.

fusée-parachute n. f. V. FUSÉE.

fuselage [fyzlaʒ] n. m. (de *fuselé ;* av. 1922, Proust, au sens 2 ; sens 1, 1922, Larousse). **1.** Corps d'un avion, auquel sont fixés les ailes, le train d'atterrissage, etc., et qui constitue la partie habitable de l'appareil : *D'un mouvement automatique, Maury coucha sur le flanc son appareil pour éviter d'être pris, sous le fuselage, par un chasseur qui montait* (Kessel). || **2.** Forme fuselée : « *Je vous assure* », *ajouta* Mme *de Guermantes, en ralentissant son débit pour mettre encore mieux en relief les mots qu'elle avait l'air de modeler avec la moue de ses belles lèvres, le fuselage de ses longues mains expressives* (Proust).

fuselé, e [fyzle] adj. (de *fu[i]sel,* forme anc. de *fuseau* [v. ce mot] ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *fuiselé* [*fuselé,* XVe s.], au sens I ; sens II, 1680, Richelet).

I. Qui a la forme d'un fuseau, qui s'amincit en allant vers l'extrémité : *La flèche purpurine et crénelée de quelque coquillage fuselé en tourelle* (Proust). *Antoine contemplait l'épaisse chevelure, la nuque, l'épaule et la ligne des jambes fuselées, allongées sous le drap* (Martin du Gard). *Doigts fuselés.* || *Spécialem.* Se dit d'un élément d'architecture ou de décoration taillé en forme de fuseau, en particulier d'une colonne dont le fût est légèrement renflé vers le tiers de sa hauteur.

II. En héraldique, se dit de l'écu divisé en losanges allongés d'émaux alternés.

● SYN. : **I** *fusiforme.*

fuseler [fyzle] v. tr. (de *fuselé ;* 1842, Acad.). [Conj. **3 a.**] Façonner, travailler un objet pour lui donner la forme d'un fuseau : *Fuseler un barreau de chaise, une colonne.*

◆ **se fuseler** v. pr. (fin du XIXe s., Huysmans). S'amincir vers l'extrémité, à la façon d'un fuseau : *Leurs doigts se fuselèrent* (Huysmans).

fuséologie [fyzeɔlɔʒi] n. f. (de *fuséo-,* élément tiré de *fusée,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; v. 1960). Science qui a pour objet les fusées.

fuséologue [fyzeɔlɔg] n. m. (de *fuséologie ;* v. 1960). Spécialiste de la fuséologie.

fuséonautique [fyzeonotik] adj. et n. f. (de *fusée,* d'après *astronautique ;* avr. 1965, *Science et Vie*). Se dit de l'étude et de l'expérimentation des fusées lorsque celles-ci appartiennent à un domaine spécial n'ayant trait ni à l'aéronautique ni à l'astronautique.

fuser [fyze] v. intr. (dér. savant du lat. *fusum,* supin de *fundere,* verser, répandre, fondre, produire en abondance ; 1544, M. Scève, au sens de « faire fondre » ; sens 1-2, 1802, Flick ; sens 3, 1845, Bescherelle [en parlant de la poudre, av. 1872, Th. Gautier] ; sens 4, 1872, Larousse [« se répandre par fusées, en parlant du pus », 1743, Trévoux] ; sens 5, 1895, Huysmans). **1.** Se répandre lentement : *Couleurs qui fusent* (Littré). || **2.** Se répandre en fondant sous l'action de la chaleur : *Cire, bougie qui fuse.* || **3.** En parlant de certains sels mis au contact de charbons ardents, se décomposer en produisant une légère crépitation : *Le salpêtre fuse.* || En parlant de la poudre, déflagrer avec lenteur et régularité, sans détoner. || **4.** Jaillir comme une fusée : *À côté d'eux, sous un wagon, fusait un jet strident qui empêchait de s'entendre ; un nuage de vapeur fade les enveloppa* (Martin du Gard). || **5.** *Fig.* En parlant d'un son (éclat de voix, exclamation, rire, etc.), retentir, résonner soudain : *La jeune fille laissa fuser un joyeux éclat de rire* (Duhamel). *Les chants d'oiseaux fusent de toutes parts* (Frison-Roche).

● SYN. : **4** *s'échapper, gicler ;* **5** *éclater, exploser.*

fuserolle ou **fuserole** n. f. V. FUSAROLLE.

fusette [fyzɛt] n. f. (dimin. de *fusée,* fuseau ; XXe s.). Petit tube de carton, de matière plastique, pour enrouler du fil à coudre.

fusibilité [fyzibilite] n. f. (dér. savant de *fusible ;* 1641, E. de Clave). Caractère, propriété de ce qui est fusible : *La grande fusibilité de la cire.*

fusible [fyzibl] adj. (dér. savant du lat. *fusum,* supin de *fundere,* fondre [v. FUSER] ; v. 1265, J. de Meung). Qui est susceptible de fondre, de passer de l'état solide à l'état liquide sous l'action de la chaleur : *L'étain est un des métaux les plus fusibles.*

◆ n. m. (1922, Larousse). Fil d'un alliage spécial qui, placé dans un circuit électrique, coupe le courant en fondant si l'intensité atteint une certaine limite.

● SYN. : *plomb* (fam.).

fusiforme [fyzifɔrm] adj. (de *fusi-,* élément tiré du lat. *fusus,* fuseau, et de *forme ;* 1784, Bergeret). Qui a la forme d'un fuseau : *Coquille, bacille fusiforme.*

fusil [fyzi] n. m. (lat. pop. **focīlis* [sous-entendu : *petra,* pierre], « [pierre] à feu », proprem. « qui produit le feu », de *focus* [v. FEU] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *foisil* [*fuisil,* XIIe s., *Partenopeus de Blois ; fusil,* v. 1244, Huon le Roi], au sens I, 1 ; sens I, 2, début du XVIIe s. ; sens I, 3, 1671, Pomey [*fusil de rempart,* 1865, Littré ; *fusil mitrailleur,* début du XXe s. ; *fusil sous-marin,* v. 1950 ; *en coup de fusil,* av. 1902, Zola ; *changer son fusil d'épaule,* 1894, Verlaine] ; sens I, 4, 1888, Larousse ; sens I, 5, 1862, V. Hugo ; sens II, 1, XIIIe s., Laborde ; sens II, 2 et 3, XXe s.).

I. 1. *Vx.* Morceau d'acier avec lequel on battait un caillou (ou inversement) pour produire une étincelle et allumer l'amadou : *Boirude* [...] | *Les arrête ; et, tirant un fusil de sa poche,* | *Des veines d'un caillou qu'il frappe au même instant,* | *Il fait jaillir un feu qui pétille en sortant* (Boileau). *On battit le fusil, et le bout de chandelle allumé jeta une lueur assez vive* (Gautier). || **2.** *Vx.* Pièce d'acier recouvrant le bassinet des anciennes armes à feu, contre laquelle venait frapper le silex de la batterie : *Des pistolets à fusil sont distingués des pistolets à rouet, dont on se servait autrefois* (Furetière, 1690). || **3.** Arme à feu portative, composée d'un tube métallique (canon) ajusté sur une monture en bois (fût, crosse) et équipé de dispositifs de mise de feu et de visée : *Il était homme à tirer un coup de fusil à un chrétien pour lui prendre une piécette* (Mérimée). *Ses lourds fusils rayés, à double canon* (Daudet). *Fusil de chasse, de guerre. Fusil à deux coups. Charger, décharger son fusil.* || *Fusil de rempart,* fusil de gros calibre, destiné, jusqu'au XIXe s., à armer les tireurs établis le long d'un retranchement. || *Fusil mitrailleur,* arme automatique légère, pouvant tirer coup par coup ou par rafale, et employée dans les petites unités d'infanterie : *Sans doute possédaient-ils un fusil mitrailleur, car un bruit de tir mécanique montait au-dessus des coups de fusil* (Malraux). || *Fusil sous-marin,* arme à l'usage du chasseur sous-marin, permettant de lancer vers le gibier une flèche reliée au fusil par un fil de Nylon. || *En chien de fusil,* V. CHIEN 1. || Fam. *Coup de fusil,*

v. COUP. || Fig. et fam. *En coup de fusil,* long et étroit : *Un logement en coup de fusil* (Zola). || *Changer son fusil d'épaule,* changer de comportement, d'opinion, de métier, etc., souvent par opportunisme : *M. Thiers avait bien souvent changé son fusil d'épaule* (Ollivier). *Il est certain que je change mon fusil d'épaule avec une facilité qui me déconcerte moi-même* (Gide). || **4.** Celui qui tire au fusil, chasseur ou soldat : *C'est le meilleur fusil du canton. En 1914, une compagnie comprenait deux cent cinquante fusils.* || **5.** *Pop.* Estomac, ventre : *N'avoir rien dans le fusil. L'aîné fit deux parts de la brioche* [...], *prit la petite pour lui, donna la grosse à son petit frère et lui dit : « Colle-toi ça dans le fusil »* (Hugo).

II. 1. Baguette d'acier dont se servent les bouchers, les cuisiniers, pour donner du fil aux couteaux. || **2.** Outil en forme d'amande, fait d'acier dur et muni d'un manche, avec lequel les tanneurs aiguisent les couteaux à ébourrer, à écharner. || **3.** Pierre à affûter les faux.

fusilier [fyzilje] n. m. (de *fusil ;* 1642, Oudin, écrit *fuselier ; fusilier,* 1662, La Rochefoucauld [*fusilier de l'air, brevet de fusilier,* XX^e s. ; *fusilier marin,* 1888, Larousse — d'abord *fusilier de marine,* 1854, d'après Larousse, 1872]). Soldat armé d'un fusil ou d'un fusil mitrailleur : *Le régiment des fusiliers du roi fut, en 1671, le premier corps armé du fusil à baïonnette. Des sections de fusiliers mitrailleurs* (Margueritte). || *Fusilier de l'air,* soldat des unités de l'armée de l'air chargé de la protection et de la défense des bases. || *Fusilier marin,* marin des unités de l'armée de mer destiné à combattre à terre. || *Brevet de fusilier,* dans la marine, brevet décerné, après passage dans une école spéciale, au personnel chargé de l'ordre et de la police à bord, ainsi que des débarquements à terre.

fusillade [fyzijad] n. f. (de *fusiller ;* 1771, Brunot, aux sens 1-2). **1.** Décharge simultanée de plusieurs armes à feu : *La fusillade se brisait à la barricade* (Hugo). || **2.** Échange de coups de feu entre deux troupes qui se battent : *Qu'une bonne ville, jalouse de Paris, veuille avoir aussi ses trois journées de fusillade...* (Vigny).

fusiller [fyzije] v. tr. (de *fusil ;* 1732, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré [*fusiller quelqu'un du regard,* av. 1850, Balzac] ; sens 3, 1911, et sens 4, 1878, G. Esnault). **1.** Tuer à coups de fusil un condamné, en le faisant passer devant le peloton d'exécution : *Fusiller un espion. L'impressionnable Tarasconnais se voyait déjà fusillé au pied des remparts* (Daudet). || **2.** *Fig.* Prendre quelqu'un ou quelque chose pour cible d'attaques répétées, incessantes : *Fusiller quelqu'un de ses épigrammes* (Acad.). || *Fusiller quelqu'un du regard,* le clouer sur place par un regard dur, sans aménité. || **3.** *Pop.* Détériorer quelque chose, le rendre inutilisable : *Gare à ce pavé ! Vous allez m' fusiller une bagnole* (Barbusse). || **4.** *Pop.* Dépenser : *En quelques mois, il a fusillé tout son héritage.*

fusilleur [fyzijœr] n. m. (de *fusiller ;* 1797, Brunot). *Péjor.* Celui qui fusille, exécute quelqu'un : *Ce n'est pas d'ordres que manquèrent les fusilleurs du duc d'Enghien ou de M^gr Darboy* (Maurras). || *Par extens.* et *péjor.* Celui qui donne l'ordre d'une exécution, ou est responsable d'exécutions massives.

fusiniste n. V. FUSAINISTE.

fusiomètre [fyzjɔmɛtr] n. m. (de *fusio-* [élément tiré de *fusion*] et de *-mètre* [gr. *metron,* mesure] ; milieu du XX^e s.). Appareil servant à mesurer la température de fusion des corps.

fusion [fyzjɔ̃] n. f. (lat. *fusio,* action de répandre, diffusion, et, à basse époque, « fusion, fonte des métaux », de *fusum,* supin de *fundere,* verser, répandre, fondre [des métaux], couler ; milieu du XVI^e s., au sens 1 [« état où se trouve un corps liquéfié par l'action de la chaleur », *point de fusion,* 1872, Larousse ; *en fusion,* au fig., 1852, Leconte de Lisle] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, milieu du XX^e s. ; sens 4, 1943, Marouzeau ; sens 5, 1842, J. Ch. Bailleul [dans l'industrie ou le commerce, 1872, Larousse] ; sens 6, début du XIX^e s., M^me de Staël). **1.** Passage d'un corps de l'état solide à l'état liquide sous l'action de la chaleur : *Fusion pâteuse, fusion nette. Le métal entre en fusion.* || État où se trouve un corps liquéfié par l'action de la chaleur : *Métal en fusion. Ses jambes brûlées par de gros lingots en fusion* (Daudet). || *Point de fusion,* température précise où un corps commence à passer de l'état solide à l'état liquide, et qu'il conserve tant que la fusion n'est pas terminée. || Fig. et littér. *En fusion,* d'une chaleur intense, brûlant : *Le ciel en fusion verse sa morne flamme* (Leconte de Lisle). || **2.** Dissolution d'un corps dans un liquide : *Fusion du sel dans l'eau.* || **3.** Union de plusieurs noyaux atomiques légers en un seul, de masse plus élevée, qui se fait avec un grand dégagement d'énergie. || **4.** En linguistique, combinaison de deux éléments en contact, qui rend difficile l'analyse directe : *Le latin « prudens » est issu de « providens » par fusion.* || **5.** Réunion en un nouveau groupement de deux ou plusieurs groupements de personnes qui étaient distincts : *La fusion de deux partis politiques, de deux syndicats.* || *Spécialem.* Réunion de deux ou plusieurs sociétés industrielles ou commerciales en une seule, soit par absorption, soit par substitution d'une nouvelle société aux anciennes. || **6.** *Fig.* et *littér.* Union intime, amalgame de plusieurs éléments : *De la fusion des sociétés résultera-t-il un idiome universel, ou bien y aura-t-il un dialecte de transaction servant à l'usage journalier ?* (Chateaubriand). *L'ineffable fusion de tous les éléments de l'art* (Hugo). *Des places ont été créées, comme autant de centres de fusion pour les deux races* (Fromentin).

● SYN. : **1** *fonte, liquéfaction ;* **5** *association, concentration, groupement, unification, union ;* **6** *assemblage, combinaison, intégration.*

fusionnement [fyzjɔnmɑ̃] n. m. (de *fusionner ;* 1865, Littré). Action de fusionner ; résultat de cette action.

● SYN. : *amalgame, combinaison, fusion, intégration, union.*

fusionner [fyzjɔne] v. tr. (de *fusion ;* 1802, L. Madelin). Opérer la fusion, l'union de sociétés, de collectivités, de choses : *Une organisation sociale qui vise à fusionner des races très différentes.*

● SYN. : *amalgamer, combiner, fondre, mélanger, mêler, réunir, unifier, unir.* — CONTR. : *détacher, opposer, séparer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1865, Littré ; sens 2, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** S'unir par fusion : *Sociétés, entreprises, partis qui ont décidé de fusionner.* || **2.** *Fig.* Former une union intime : [Quant aux verts foncés,] *ils agissent de même que les bleus et fusionnent avec les noirs* (Huysmans). *Amour chaste, amour mystique, où leurs deux jeunesses fusionnaient dans le même élan vers l'avenir* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *s'affilier, s'associer ;* **2** *s'accorder, communier, se fondre, s'harmoniser.*

fustanelle [fystanɛl] n. f. (lat. médiév. *fustanella,* de *fustaneum* [v. FUTAINE] ; 1867, Th. Gautier). Jupon masculin, court, plissé et évasé, qui fait partie du costume national grec : *La fustanelle rappelle la tunique plissée des peltastes.*

fustet [fystɛ] n. m. (de l'ar. *fustuq,* pistache, pistachier ; 1351, Godefroy [var. *feustel,* 1340, Varin]). Espèce de sumac, arbrisseau cultivé dans les parcs pour les houppes plumeuses dont il se couvre après la floraison.

fustibale ou **fustiballe** [fystibal] n. f. (bas lat. *fustibalus,* fustibale, de *fustis,* rondin, bâton [v. FÛT], et du gr. *ballein,* lancer, jeter ; 1488, Gay, écrit *fustibal ; fustibale, fustiballe,* 1872, Larousse). Fronde emmanchée au bout d'un bâton et maniée à deux mains, en usage dans l'Antiquité et au Moyen Âge.

fustigation [fystigasjɔ̃] n. f. (dér. savant du bas lat. *fustigatum,* supin de *fustigare* [v. FUSTIGER] ; 1411, *Coutumes d'Anjou*). Action de fustiger : *La fustigation fut en usage dans toutes les armées de l'Antiquité.*

● SYN. : *bastonnade, flagellation.*

fustiger [fystiʒe] v. tr. (bas lat. *fustigare,* frapper à coups de bâton, du lat. class. *fustis,* rondin, bâton pour frapper [v. FÛT] ; XIV^e s., au sens 1 [rare av. le XVIII^e s.] ; sens 2, 1864,

V. Hugo). [Conj. **1 b.**] **1.** *Vx.* Battre à coups de bâton, de verges, de fouet, etc. : *Soixante-dix personnes conspirèrent contre l'empereur Basile : il les fit fustiger* (Montesquieu). || **2.** *Fig.* Critiquer, reprendre vivement quelqu'un sur sa conduite, ses écrits ; blâmer, condamner sévèrement quelque chose : *Fustiger quelqu'un par d'âpres sarcasmes. Les auteurs satiriques fustigent les vices de leurs contemporains.*

• SYN. : **2** *anathématiser, condamner, flétrir, houspiller, stigmatiser, vitupérer* (vx).

fusuline [fyzylin] n. f. (lat. scientif. moderne *fusulina,* du lat. class. *fusus,* fuseau [par analogie de forme] ; 1888, Larousse [art. *fusulinidés*]). Foraminifère fossile dans le carbonifère et le permien, où il forme d'épaisses assises calcaires.

fût [fy] n. m. (lat. *fustis,* rondin, bâton ; 1080, *Chanson de Roland* [écrit *fust ; fût,* XVII[e] s.], aux sens de « bois, arbre, bâton, bois de la lance », et au sens 1 ; sens 2, 1757, *Encyclopédie ;* sens 3, 1680, Richelet [*fût d'un candélabre,* 1865, Littré] ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1680, Richelet [aussi en reliure] ; sens 6, 1080, *Chanson de Roland* [« bois d'un bouclier »] ; sens 7, XIV[e] s., Cuvelier ; sens 8, XX[e] s.). **1.** Portion de la tige d'un arbre qui est sans rameaux ; tronc d'un arbre : *Le bouleau flottant longuement sur son fût plus éclatant que la lune* (Pourrat). *Les hauts fûts des pins sylvestres se balançaient avec une lenteur de plantes sous-marines* (Montherlant). || **2.** Branche principale du bois d'un cerf, qui porte les andouillers. || **3.** Partie d'une colonne comprise entre la base et le chapiteau : *Un turban grossièrement sculpté sur un petit fût de colonne* (Fromentin). *On reconnaît les restes d'une chapelle aux fûts brisés d'un portail ogival* (Flaubert). *Fût monolithe, appareillé. Fût droit, en spirale. Fût lisse, cannelé.* || Par extens. *Fût d'un candélabre,* la partie qui supporte les branches. || **4.** Monture en bois dans laquelle est ajusté le canon d'une arme à feu, distincte ou solidaire de la crosse : *Il mit au bout de ses bras inertes de vieux fûts d'arquebuse* (Gautier). || **5.** Monture de bois dur dans laquelle est assujetti un fer pour le travail manuel du bois : *Le rabot, le bouvet sont des outils à fût.* || Outil portant le couteau qui sert à rogner les tranches en reliure manuelle. || **6.** Bois formant le corps ou l'armature de certains meubles, de certains instruments : *Le fût d'un coffre. Le fût d'un tambour, d'une malle. Le fût d'une raquette, d'un archet.* || **7.** Tonneau destiné à contenir du vin, du cidre, des eaux-de-vie, etc. : *Un fût de beaujolais. Du vin qui sent le fût.* || **8.** Récipient d'une capacité de 50 à 250 litres, constitué par un cylindre en tôle d'acier renforcée par des nervures, muni d'une bonde fermée par un bouchon vissé, et destiné en particulier à contenir des produits pétroliers.

• SYN. : 7 *barrique, futaille.*

futaie [fytɛ] n. f. (de *fût* [v. ce mot] ; v. 1354, *Modus,* écrit *fustoie, fustaye* [*futaie,* XVI[e] s., Loisel], au sens 1 [« forêt provenant de semis ou de plants... », 1865, Littré ; *futaie sur taillis, demi-futaie, jeune haute futaie,* 1690, Furetière ; *jeune futaie, vieille futaie,* 1865, Littré ; *haute futaie,* XVI[e] s., Loisel] ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, av. 1885, V. Hugo). **1.** Forêt ou partie d'une forêt composée d'arbres très élevés : *On voyait par moments errer dans la futaie | De beaux cerfs* (Hugo). *Je traversais des futaies où la lumière du matin* [...] *émondait les arbres, mariait ensemble des tiges diverses et composait des bouquets* (Proust). *Un peu plus tard, un souffle frais passa sur les cimes de la futaie* (Duhamel). || *Spécialem.* Forêt provenant de semis ou de plants, destinée à produire des arbres de grande dimension. || *Futaie sur taillis,* bois de quarante ans. || *Jeune futaie* ou *demi-futaie,* bois de quarante à soixante ans. || *Jeune haute futaie,* bois de soixante à cent vingt ans. || *Haute* ou *vieille futaie,* celle qui est parvenue à toute sa hauteur (de cent vingt à deux cents ans). || **2.** Mode d'exploitation d'une forêt où on laisse les arbres parvenir à un grand développement. || **3.** Groupe d'arbres de toute dimension : *Des fermes à encadrements de futaie* (Hugo).

futaille [fytɑj] n. f. (de *fût* [v. ce mot] ; v. 1268, É. Boileau, écrit *fustaille* [*futaille,* XV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert ; sens 3, av. 1890, Maupassant). **1.** Toute espèce de tonneau destiné à contenir du vin ou d'autres liquides : *Une futaille de cidre. Oui, ces gens harcelés de chagrins de ménage* [...] *| Reviennent parfumés d'une odeur de futailles* (Baudelaire). || **2.** Ensemble de fûts, de barriques : *Surveiller la futaille.* || **3.** *Pop.* Ivrogne ou ivrognesse : *Mais alors t'es pleine, grande futaille* (Maupassant).

• SYN. : **1** *fût.*

futaine [fytɛn] n. f. (altér. de l'anc. franç. *fustaingne* [XIII[e] s., *Roman de Renart*], lat. médiév. *fustaneum,* futaine, qui semble être un dér. du lat. class. *fustis,* bâton, bois, arbre [v. FÛT], et une trad. du gr. *xulina lina,* fils qui viennent sur l'arbre même, fils de coton, plur. du n. neutre *linon,* lin, objet fabriqué avec du lin, fil, et de l'adj. *xulinos,* de bois, qui vient sur du bois, sur un arbre [dér. de *xulon,* bois, arbre] ; 1234, Godefroy). *Vx.* Étoffe pelucheuse de fil ou de coton, quelquefois de coton et de soie, qui servait surtout à faire des jupons et des doublures : *Une cotte de futaine jaune à la mode aragonaise* (Gautier). *Derrière se presse une foule silencieuse, de tout rang, de tout âge, depuis les grands vieux à tricorne, qui s'appuient en tremblant sur des bâtons, jusqu'aux petits blondins frisés vêtus d'une bretelle et d'un pantalon de futaine* (Daudet).

1. futé, e [fyte] adj. et n. (part. passé de l'anc. v. *se futer,* fuir et appréhender l'abord des filets, en parlant d'un poisson ou d'un oiseau qui a été manqué une première fois par un pêcheur ou un chasseur [v. 1587, Du Vair], mot de l'Ouest, qui correspondrait à un franç. **se fuiter,* dér. de *fuite ;* 1645, Corneille). Qui joint la malice, la ruse à la finesse d'esprit : *Un ancien avoué de Bourges, futé et froid* (Daudet). *Je tâcherai d'interroger habilement Sauvignet, qui me semble assez futé* (Duhamel). *Un peuple futé, constamment sur ses gardes* (Romains). *Une petite futée.*

• SYN. : *astucieux, finaud* (fam.), *madré, malin, roublard.*

◆ adj. (fin du XIX[e] s., A. Daudet). Qui annonce une intelligence rusée et souvent malicieuse : *Il avait l'œil futé, le geste câlin* (Daudet).

2. futé, e [fyte] adj. (de *fût* [v. ce mot] ; 1690, Furetière). En héraldique, se dit des armes de jet ou d'hast, ou des arbres, quand leur fût est d'un émail spécial : *Javeline de gueules futée de sable.*

futée [fyte] n. f. (de *fût* [v. ce mot] ; 1676, Félibien). Mastic fait de colle forte et de sciure de bois, qui sert à boucher les fentes du bois.

futile [fytil] adj. (lat. *futilis,* qui laisse échapper ce qu'il contient, qui fuit, fragile, vain, léger, frivole, inutile ; XIV[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1750, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1757, *Encyclopédie*). **1.** Se dit d'une chose dénuée de valeur, d'intérêt, d'importance : *Des arguments, des motifs, des prétextes futiles.* || **2.** Qui porte sur des choses oiseuses, superficielles : *Elle jugeait les lectures futiles aussi malsaines que les bonbons et les pâtisseries* (Proust). *La conversation s'établit bientôt aisément entre nous trois, et beaucoup moins futile que je ne l'aurais d'abord pu craindre* (Gide). || **3.** Se dit d'une personne qui ne s'occupe que de choses frivoles, superficielles : *Vous êtes parvenu à faire de moi une fille médiocre et futile !* (Giraudoux). *Un esprit futile.*

• SYN. : **1** *insignifiant, négligeable, vain ;* **2** *oiseux, puéril, stérile, vide ;* **3** *frivole, léger, superficiel.*

futilement [fytilmɑ̃] adv. (de *futile ;* 1840, Sainte-Beuve). De manière futile.

futilité [fytilite] n. f. (lat. *futilitas,* futilité, de *futilis* [v. FUTILE] ; 1672, Molière, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Caractère des personnes, des choses futiles : *Dans ses distractions, Armande n'apportait pas la futilité des femmes usées par les plaisirs* (Chardonne). *D'ailleurs, un des traits les plus frappants du monde actuel est la futilité ; je puis dire, sans risquer d'être trop sévère : nous sommes partagés entre la futilité et l'inquiétude* (Valéry). *La futilité d'un prétexte, d'une raison, d'une conversation.* || **2.** Chose ou objet futile : *Il ne s'intéresse qu'aux futilités. Quelques-unes de ces futilités de riche bijouterie...* (Balzac).

• SYN. : 1 *frivolité, inanité, légèreté, puérilité, vanité, vide ;* 2 *amusette, babiole, bagatelle, baliverne, niaiserie, rien.* — CONTR. : 1 *gravité, importance, intérêt, poids, profondeur, sérieux.*

futur, e [fytyr] adj. (lat. *futurus,* futur, à venir [part. futur de *esse,* être], souvent employé au neutre sing. ou plur. [*futurum, futura*], au sens de « l'avenir » ; v. 1265, *Livre de jostice,* dans la loc. *esposer par futur,* se fiancer à, proprem. « épouser par futur » ; sens 1, début du XVIIᵉ s., Malherbe [« qui sera dans un temps à venir », 1580, Montaigne ; *la vie future,* XVIIIᵉ s.] ; sens 2, 1651, Corneille). **1.** Qui est à venir, qui se situe au-delà du moment présent ou d'un moment considéré (en parlant du temps ou d'une notion temporelle) : *Les temps futurs. Les générations futures. Les hommes éclairés sont toujours contemporains des siècles futurs par leurs pensées* (Staël). *Les âges futurs* (Heredia). || Qui sera dans un temps à venir : *L'homme est assurément trop infirme pour pouvoir juger sainement de la suite des choses futures* (Pascal). || *La vie future,* l'existence qui, selon certaines religions, doit suivre celle que nous vivons actuellement sur terre : *Tout à coup, il m'a demandé si je croyais à la vie future* (Gide). || **2.** Se dit d'un état, d'une position, d'une qualité, etc., qui doit être celui ou celle d'une personne dans un proche avenir (généralement placé avant le nom) : *Son fils si bien portant, le futur duc* (Balzac). *Les parents consultaient quelquefois le goût et la sympathie des futurs époux* (Nerval). *On m'a apporté des nouvelles graves... C'est* [...] *le député, le futur ministre, qui me les a données* (Maupassant).

• SYN. : 1 *postérieur, ultérieur.* — CONTR. : 1 *antérieur, passé ; actuel, présent.*

◆ n. (1672, Molière). Homme, femme qui va se marier : *Je vous présente ma future.*

◆ **futur** n. m. (sens 1, v. 1265, J. de Meung [*futurs contingents,* av. 1778, Voltaire — au sing., 1690, Furetière] ; sens 2, 1671, Pomey [*futur simple, futur antérieur,* 1865, Littré ; *futur proche,* XXᵉ s. — d'abord *futur prochain,* 1865, Littré ; *futur du passé, futur antérieur du passé,* XXᵉ s.]). **1.** Le temps à venir, par rapport au moment présent ; ensemble des événements qui s'y rapportent : *Il y en a* [...] *qui se donnent à ce qui est présent et n'ont du futur aucune inquiétude* (Bossuet). *Tu vis dans le passé, dans le futur et tu ne t'aperçois de rien spontanément* (Gide). || Vx. *Futurs contingents,* en philosophie, les faits qui pourront se produire ou ne pas se produire dans l'avenir. || **2.** En grammaire, système de formes verbales qui situe dans l'avenir, par rapport au moment présent ou à un moment considéré, l'action ou l'état exprimés par le verbe : *Mettre, employer un verbe au futur.* || *Futur simple,* celui qui exprime, en général, la simple postériorité d'une action par rapport au moment où l'on parle. (Ex. :*Je viendrai demain.*) || *Futur proche,* celui qui situe l'action dans un avenir très rapproché. (Ex. :*Je vais venir dans un instant.*) || *Futur antérieur,* celui qui exprime, en général, l'antériorité d'une action future par rapport à une autre action également future. (Ex. :*Il sera déjà parti quand j'arriverai.*) || *Futur du passé,* ou *futur dans le passé,* nom donné au conditionnel présent employé au sens temporel. || *Futur antérieur du passé,* nom donné au conditionnel passé employé comme temps. (Ex. :*Il m'a dit hier qu'il viendrait aujourd'hui.*) [V. art. spécial.]

• SYN. : 1 *avenir, lendemain.* — CONTR. : 1 et 2 *passé ; présent.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE FUTUR

FORMES

Le « temps » *futur* n'existe en français qu'à l'indicatif.

Il a une forme appelée **futur simple** (ex. : *je chanterai, je mourrai*) et une forme appelée **futur antérieur,** composée de l'auxiliaire *avoir* ou *être* au futur simple et du participe passé (ex. : *j'aurai chanté, je serai mort*).

Les formes du futur simple se caractérisent par les terminaisons :

> ***-rai, -ras, -ra, -rons, -rez, -ront.***

• Dans les verbes du premier groupe, ces terminaisons sont ajoutées à un radical qui se confond avec la première personne de l'indicatif présent ; exemples :

> *aime+rai :* ***aimerai,*** *noie+rai :* ***noierai,*** *mène+rai :* ***mènerai,***
> *aime+ras :* ***aimeras,*** *noie+ras :* ***noieras,*** *mène+ras :* ***mèneras.***

Font exception :

— le verbe *envoyer,* dont le futur *enverrai* copie celui du verbe *voir ;*

— le verbe *aller,* dont le futur a un radical propre : *j'irai ;*

— les verbes du type de *céder,* ayant un *e* fermé à l'avant-dernière syllabe de l'infinitif : cet *e* s'ouvre régulièrement au futur comme dans *je cède,* mais on l'écrit *é* comme à l'infinitif ; comparer :

> *je cède ; / je* ***céderai*** [sɛdərɛ]

• Dans les verbes du deuxième groupe, le radical s'obtient en retranchant l'*r* final à l'infinitif :

> *fini + rai :* ***finirai,*** *fini + ras :* ***finiras,*** etc.

• Dans les verbes du troisième groupe en *-re,* l'élément radical s'obtient en retranchant *re* à l'infinitif :

> ***ri-rai, vainc-rai, prend-rai, naît-rai, di-rai ;***

pour *faire,* la voyelle radicale est modifiée : ***fe-rai.***

• Dans les verbes du troisième groupe en *-ir* et en *oir,* il n'y a pas de règle unique déterminant le radical :

— *Cueillir* suit la règle des verbes du premier groupe : ***cueillerai ;***

— Une vingtaine de verbes suivent la règle du deuxième groupe :

> ***offrirai, dormirai, bouillirai, fuirai, pourvoirai, assoirai*** (écrit sans *e,* à la différence d'*asseoir*)... ;

— Pour d'autres, le radical s'obtient en retranchant à l'infinitif *-ir* ou *-oir :*

> ***mourrai, acquerrai, devrai, émouvrai... ;***

— D'autres présentent diverses modifications du radical :

> ***tiendrai, verrai, voudrai, pourrai, saurai...***

On trouvera les formes des futurs irréguliers dans les tableaux de conjugaison.

PRONONCIATION

On enseigne que la terminaison *-ai* de la première personne doit être prononcée [e] : *chanterai* comme *chanterez.* Cette prononciation est ancienne (v. ci-après, *Historique*) ; elle a l'avantage de différencier, par l'opposition [e]/[ɛ], le futur du conditionnel à la première personne (*chanterai/chanterais*). L'enquête d'A. Martinet en 1941 dans un camp de prisonniers français, confirmée en 1962-1963 par G. Deyhime, a montré que la distinction, maintenue dans certaines régions comme la Bourgogne, est assez peu observée sur l'ensemble du territoire.

EMPLOIS

I. VALEUR TEMPORELLE DU FUTUR SIMPLE

Le futur est un temps « absolu », c'est-à-dire rapporté à l'instant où l'on parle ; en principe, l'action verbale énoncée est entièrement située du côté de l'avenir par rapport à cet instant ; le verbe par lui-même ne fournit aucune indication d'intervalle entre l'action et l'instant présent :

> *Je* ***m'occuperai*** *de vous dans cinq minutes.*
> *Tu* ***prendras*** *ta retraite à soixante ans.*

Il donne de l'action une vue *tensive* (v. ASPECT, art. spécial), *sécante* ou *non sécante* selon l' « ordre de procès » et l'entourage sémantique :

— Un verbe conclusif au futur montre l'action tout entière :

> *À dix heures, il* ***arrivera*** *et nous* ***déjeunerons.***

— Un verbe non conclusif peut en donner une vue sécante :

> *Quand il viendra, nous* ***serons*** *absents* [l'état d'absence existera au moment de sa venue depuis un temps indéterminé],

ou la montrer à partir de son début :

> *Après la classe, tu* ***joueras.***

Dans la répétition, l'action est non conclusive :

> *Tu* ***fumeras*** *à quinze ans.*

Autant de différences aspectuelles que rien ne marque morphologiquement ; le futur exprime indifféremment ce qu'on distingue au passé par le choix du passé simple ou de l'imparfait. La ressemblance des terminaisons *-rai, -ras, -ra* avec les terminaisons du singulier du passé simple des verbes en *-er* (*chantai, chantas, chanta*) est étymologiquement fortuite et ne recouvre, contrairement à l'avis de quelques grammairiens, aucune identité aspectuelle de ces deux temps. Une ressemblance temporelle est plus soutenable : le futur et le passé simple, à la différence de l'imparfait, sont des temps absolus, qui projettent l'action directement dans l'avenir et dans le passé sans intermédiaire (Damourette et Pichon, *Des mots à la pensée,* § 1820) : on ne peut parler de « postériorité » pour l'un, d'« antériorité » pour l'autre que par une extériorisation, une reconstruction vectorielle qui trahit le psychisme.

Il arrive que le futur prenne appui non sur le point présent, mais sur un point passé : c'est le **futur historique ;** en ce cas, il s'agit d'une action passée. Cet emploi est conforme aux lois de la concordance dans un contexte au « présent de narration » (exprimant un fait passé en transportant le lecteur au moment où il s'est produit) :

> *Il s'en fait même, par l'imagination et la littérature, une idée tellement embellie que la réalité le* ***décevra*** (J. Bainville, *Napoléon*).

Il se rencontre aussi dans un contexte au passé là où le conditionnel, temps du « discours indirect », ne peut être employé (v. CONDITIONNEL, art. spécial) :

> *Paris se remplit de cette littérature boueuse, où l'on remuait à la pelle les saletés et les infamies que l'on* ***rapportera*** *vingt ans plus tard à l'audience du Tribunal révolutionnaire*
> (P. Gaxotte, *la Révolution française*).

Là même où le conditionnel serait le temps propre, des écrivains modernes usent du futur en vue d'un effet de recentrage psychique analogue à celui qu'on obtient par le présent de narration (v. DISCOURS, art. spécial, *in fine*) :

> *Elle calcula qu'elle* ***s'enfuira*** *dès que Cesare* ***sera*** *dans sa chambre* (R. Vailland).

II. MODALITÉS ASSOCIÉES À L'EMPLOI DU FUTUR

Comme les autres temps de l'indicatif, le futur se prête à l'affirmation :

> *Au quatrième top, il* ***sera*** *exactement vingt heures, zéro minutes.*
>
> *Je vous* ***paierai,*** *lui dit-elle, Avant l'oût, foi d'animal*
> (La Fontaine, *Fables,* I, I),

même si la réalisation dépend d'une condition :

> *Si je l'épouse, c'est à toi qu'il en* ***aura*** *obligation* (Marivaux),

et même si elle n'est qu'une virtualité (parfaitement réalisable) :

> *Vous me* ***direz*** *que ce n'est pas beaucoup* (J. Romains).
> *C'est un garçon qui vous* ***promettra*** *monts et merveilles.*

L'affirmation n'est qu'une des nuances modales pouvant résulter, pour le futur, de l'entourage sémantique. « Presque toujours, écrit J. Vendryes, à l'expression du temps s'ajoutent des notions variées, si bien que le futur est souvent un mode plutôt qu'un temps. » Disons plus exactement que les nuances modales inévitablement conférées aux temps par le contexte phrastique sont plus variées pour le futur qu'elles ne le sont par exemple pour le passé simple.

Il peut préfigurer la réalisation d'un fait fortement **voulu :**

> *Il ne soupçonne même pas qu'il m'aime, mais il m'****aimera.*** *Ce ne serait pas la peine que les verbes eussent un futur, si l'on ne s'en servait pas* (A. Dumas fils).

Il en vient ainsi à exprimer l'**ordre** et la **défense :**

> *Marie, vous* ***balaierez*** *l'entrée et le salon.*
> *Vous m'****excuserez,*** *je m'assois.*
> *Tu ne* ***tueras*** *point.*

Le futur est **exclamatif** pour une action que l'on voudrait voir cesser ou ne pas voir se produire :

> *Il* ***connaîtra*** *les rues d'Ispahan mieux que moi !* (Montesquieu, *Lettres persanes*).
>
> *Quoi ? L'on me* ***mènera*** *coucher sans autre forme ?* (Racine, *les Plaideurs*).

La valeur temporelle fondamentale est en défaut dans quelques emplois :

— futur de **politesse,** atténuant l'expression d'une requête ou d'une initiative en les situant au moment futur où elles seront suivies d'effet :

> *Je vous* ***demanderai*** *de vous taire.*
> *Je* ***me permettrai*** *de vous donner un conseil ;*

— futur **putatif,** exprimant une action jugée probable dans le présent :

> *D'abord elle se dit : Voilà quelqu'un qui lui ressemble, ce* ***sera*** *son frère aîné* (Stendhal).

Le verbe, non conclusif, est généralement *être* ou *avoir ;* « on remet en quelque sorte l'affirmation au moment futur où la conjecture sera vérifiée » (L. Clédat) — l'action durant toujours ; la valeur est la même que si l'on dit :

> *Vous verrez que c'est son frère aîné.*

III. FORMES REMPLAÇANT LE FUTUR

• Le présent exprime souvent une action future, qui peut être imminente :

> *Çà, le premier qui* ***monte*** *à cheval, je le* ***tue*** (Hugo),

ou plus éloignée :

> *Je* ***passe*** *le baccalauréat dans deux ans.*

En fait, le présent est le temps non marqué de l'indicatif, c'est pourquoi il peut exprimer le futur — ou le passé — pourvu que la datation soit donnée dans le contexte :

> *Je* ***suis*** *là dans cinq minutes.*

Avec un verbe de sens conclusif, la datation contextuelle est souvent inutile, la situation suffit : une phrase comme « *Nous arrivons* » exprime un futur ou un passé immédiat selon que la personne qui parle est en chemin pour venir ou est déjà là. En effet, ces verbes ne sont généralement pas aptes à exprimer un véritable présent, alors que, pour un verbe non conclusif comme *dormir,* le temps « présent » exprime presque obligatoirement l'action en train de se faire. C'est la raison pour laquelle, dans des langues comme le russe, la forme de « présent » a le sens présent à la conjugaison « imperfective », qui donne du procès une vue non conclusive (*ja pišu,* « j'écris »), et le sens futur à la conjugaison « perfective », qui

en donne une vue conclusive (*ja napišu*, « j'écrirai »).

Le présent employé à la place du futur apporte le plus souvent une nuance d'affirmation et implique une action déjà commencée ou du moins décidée :

Au secours, je ***tombe !***
Je ***me marie*** *en juin.*

Ainsi s'explique ce court dialogue entendu dans le métro par J. Marouzeau : « *Vous* ***descendez,*** *monsieur ? — Non, mais je* ***descendrai*** » (le monsieur n'avait pas l'intention de descendre, mais il le fera pour laisser descendre l'autre).

Ces considérations ne s'appliquent pas à l'emploi du présent pour le futur après *si,* qui est une servitude grammaticale (v. CONDITION, art. spécial).

• La périphrase *aller* + infinitif (v. AUXILIAIRE, art. spécial [*ultérieur proche*]) se substitue couramment au futur dans la plupart de ses valeurs, mais avec une indication d'intervalle qui lui a valu d'être appelée « futur prochain » en 1753 par l'abbé Antonini :

Je ***vais m'occuper*** *de vous.*
Vous ***allez*** *me* ***dire*** *que ce n'est pas beaucoup.*
Marie, vous ***allez balayer*** *l'entrée et le salon.*
Il ***va connaître*** *les rues d'Ispahan mieux que moi !*
Je ***vais*** *vous* ***demander*** *de vous taire.*
Vous ***allez voir*** *que c'est son frère aîné.*

Le sens du verbe *aller* est si bien effacé dans cette périphrase qu'on peut écrire :

Où va-t-il aller ? (Gide).

Mais le temps présent de ce verbe exprime, mieux que ne peut le faire le futur, le conditionnement présent de l'action prévue :

Le petit Dauphin est malade, le petit Dauphin ***va mourir*** (A. Daudet, *Lettres de mon moulin*).

Et ça ***va durer*** *dix-sept ans comme ça !* (Labiche).

On dirait aussi, dans le dernier cas : *C'est parti pour durer...*

Quelquefois, le futur serait impossible :

Enfin, Cécile toussa comme quelqu'un qui ***va perdre*** *le souffle* (Duhamel).

Une nuance est propre à cette périphrase, celle que Damourette et Pichon appellent l'**extraordinaire :**

Tu ***vas*** *peut-être lui* ***défendre*** *de rire ?* (Sartre).
*Qu'est-ce que j'****ai été dire*** *là !*

Dans de telles phrases, « le verbe *aller* confère au verbe dont l'infinitif le suit un caractère dérangeant par rapport à l'ordre attendu des choses » (*Des mots à la pensée,* § 1652) ; il s'agit d'un écart des voies normales symbolisé par le verbe de mouvement auxiliarisé.

Cette nuanciation dont est capable le futur périphrastique *aller* + infinitif explique son grand développement dans la langue parlée moderne : les enquêteurs du *Français fondamental* ont relevé 35 p. 100 de futurs périphrastiques contre 65 p. 100 de futurs simples.

• Le verbe *devoir,* auxiliaire de l'**ultérieur** (v. AUXILIAIRE, art. spécial), peut exprimer à l'indicatif présent, suivi de l'infinitif, une action à venir prévue ou prévisible :

À dix heures, il ***doit arriver*** *et nous* ***devons déjeuner.***

C'est un équivalent moderne de la périphrase *habere* + infinitif qui a donné le futur en français et dans un grand nombre de langues romanes (v. *Historique*), mais le sens est loin d'être identique, comme on s'en rendra compte en essayant de substituer *devoir* + infinitif à tous les futurs des exemples donnés précédemment (§ I et II) : l'idée d'obligation, morale ou logique, n'est jamais pleinement effacée.

Devoir présente sur le futur l'avantage de permettre une expression de l'ultériorité à tous les temps et tous les modes :

Mon cheval a fait un beau départ, mais il ***devait arriver*** *dernier.*
Je ne crois pas ***devoir gagner*** *cette fois.*
Il la regardait comme ***devant être*** *sa femme.*

• En français populaire ou régional, le verbe *vouloir* constitue également avec l'infinitif une périphrase concurrente du futur dans certains emplois :

J'ai recousu le bouton, maintenant il ne ***veut*** *plus* ***s'arracher.***
Le temps ***veut se mettre*** *au beau.*

La périphrase *volo* + infinitif, semblable à un tour du grec byzantin θέλω + infinitif, a donné en roumain l'expression normale du futur : *voiu ? cînta,* « je chanterai ». Les équivalents français, wallons ou suisses, moins grammaticalisés, impliquent généralement que « le locuteur prête aux choses une certaine disposition de l'acte » (J. Pohl) ; ils ont de ce fait une valeur stylistique.

IV. FUTUR ANTÉRIEUR

Comme tous les temps composés, le futur antérieur présente deux sens, selon que domine :

*a)*La **relation d'antériorité :**

Huit jours après que vous ***serez partis,*** *vous reviendrez.*

Au style indirect, le futur antérieur exigé par la concordance est souvent remplacé par le repérage interne (v. DISCOURS, art. spécial) :

Il croira qu'il ***a perdu*** *(= aura perdu) la clef ;*

b) L'**aspect accompli :**

Si nous prenons de tout, nous ***aurons*** *trop* ***mangé*** [= nous serons malades].

Les deux valeurs sont souvent confondues, mais la seconde est à peu près la seule possible en proposition indépendante.

Le futur antérieur remplace facultativement le futur simple d'un verbe conclusif quand on veut montrer le moment précis où l'action sera achevée :

À deux heures dix, nous ***serons arrivés.***

La rapidité avec laquelle s'accomplira l'action peut être marquée par un complément de temps :

Nous aurons ***vite*** *mangé.*

L'action, donnée comme antérieure à un moment futur, peut être elle-même future, présente ou passée :

*Quand tu m'****auras répondu,*** *je prendrai une décision.*
*Quand vous m'****aurez*** *assez* ***regardé,*** *vous me reconnaîtrez toujours.*
*Voilà bien le plus mauvais discours que j'****aurai entendu.***

Cette polyvalence chronologique rend le futur antérieur précieux pour exprimer à la fois diverses actions d'époques différentes ; c'est le cas dans le dernier exemple, où l'on ne pourrait employer ni le passé ni le présent, l'idée étant à la fois :

J'ai entendu *de mauvais discours ; / J'en* ***entends*** *un plus mauvais encore.*

Comme le futur simple, il se charge souvent d'une nuance ***exclamative,*** facilitée par la valeur sommative qu'il partage avec tous les temps composés :

On ***aura*** *tout* ***vu !***

*Et j'****aurai vécu*** *dix ans comme j'ai vécu, abîmée de désespoir dans ma solitude, pour retrouver devant moi cette même horrible calomnie* (P. Bourget).

Le sens **putatif** est beaucoup plus fréquent qu'au futur simple, parce que tous

les verbes, même conclusifs, peuvent l'assumer ; l'action est située dans le passé :

> *Pierre n'est pas là : il* ***aura manqué*** *son train.*
>
> *Si son grand-père était là, ils se* ***seront*** *bien* ***amusés*** (phrase orale citée par Damourette et Pichon, *Des mots à la pensée,* § 1858).

Vu la fréquence de cet emploi, H. Yvon a proposé de remplacer l'étiquette « indicatif futur antérieur » par « suppositif probable d'aspect composé ». Ce serait donner bien trop d'importance à une valeur très minoritaire parmi les emplois du futur antérieur ; plus sûrement encore que pour le conditionnel, qui pose le même problème méthodologique (v. t. II, p. 875), il y a avantage à classer le futur dans les temps de l'indicatif.

V. FORME SURCOMPOSÉE

Certains grammairiens mentionnent un **futur antérieur surcomposé ;** Meigret le signalait déjà, comme par acquit de conscience :

> *Nous pouuons encores ajouter çet aotre, a fin de n'apouurir point la lange puys q'on en vze : e q'il emporte plus grande perfecçion en tems futur. j'aorey u eymé, tu aoras u eymé, il aora u eymé, etc.* (*Tretté de la grammere françoeze,* 1550).

Maurice Cornu, dans sa thèse sur *les Formes surcomposées en français* (1953), n'en a rencontré d'autre exemple que ceux qu'il emprunte à Damourette et Pichon (§ 1859) :

> *On pense que M. Tardieu en* ***aura eu fini*** *hier soir avec les résistances du D^r^ Schacht, il aura pris le train de 20 heures pour être à 6 h 30 à Paris* (Ch. Maurras, 1930).
>
> *Lauriau les* ***aura eu touchés*** [les coupons] ! (phrase entendue).

Cette forme est parfaitement claire et licite, chaque fois qu'il faut souligner l'achèvement (rapide ou non) d'une action à un moment futur.

HISTORIQUE

Au XII^e^ s., un seul verbe — qui était, en français comme en latin, le mot le plus employé — conservait à travers les altérations phonétiques les formes du futur latin : c'est le verbe *estre,* dont la forme *ier* (lat. *ĕro*) était concurrencée par *esserai, estrai* et *serai,* qui l'emportera au XIV^e^ s.

Le paradigme était incomplet :

Latin	*ĕro*	*ĕris*	*ĕrit*	*ĕrĭmus*	*ĕrĭtis*	*ĕrunt*
Anc. franç.	*ier*	*(i)er(e)s*	*(i)ert*	*(i)ermes*	«	*(i)erent*

Ces formes, dont la moitié se confondaient avec celles de l'imparfait, étaient déjà rares au XII^e^ s.

Les autres verbes latins se répartissaient entre deux types de futur qui tendaient aussi vers une confusion :

— soit avec l'indicatif parfait ; comparer :

	FUTUR CLASSIQUE	PARFAIT CLASSIQUE	FUTUR ET PARFAIT ROMAN
3^e^ pers. sing.	*cantabit*	*cantavit*	**cantavet*
1^re^ pers. plur.	*cantabimus*	*cantavimus*	**cantavemos*

— soit avec l'indicatif présent ; comparer :

	FUTUR CLASSIQUE	PRÉSENT CLASSIQUE	FUTUR ET PRÉSENT ROMAN
2^e^ pers. sing.	*vendēs*	*vendĭs*	**vendes*
3^e^ pers. sing.	*vendēt*	*vendĭt*	**vendet*
1^re^ pers. plur.	*vendēmus*	*vendĭmus*	**vendemos*
2^e^ pers. plur.	*vendētis*	*vendĭtis*	**vendetes*

Ces formes ambiguës — et disparates — s'effacèrent devant une périphrase dont l'histoire est assez mal connue. Le verbe *habeo,* « avoir », y servait d'auxiliaire à l'infinitif du verbe considéré : *habeo cantare.* Parallèle à la locution du grec postclassique ἔχω λέγειν « je dirai », elle n'en est pas forcément un calque, mais procède peut-être d'un besoin d'expression semblable, qui a donné à l'anglais la locution *I have to sing,* « je dois chanter », ainsi que ses auxiliaires de futur *shall* et *will,* signifiant originellement « devoir » et « vouloir ». La plupart des grandes langues d'Europe se sont créé un futur par périphrase ; l'auxiliaire est en allemand le verbe « devenir » (*werden*), en russe le verbe « être », en roumain, comme on l'a vu, « vouloir ». Mais, partout, la grammaticalisation a conduit à la création d'un futur abstrait comblant un vide ou remplaçant un vieux futur défectueux.

Le développement de la périphrase du latin au français a fait le sujet en 1885 d'un article de Ph. Thielmann auquel aucun document de poids n'est venu s'ajouter. R.-L. Wagner a résumé ainsi le processus :

Période I : *habeo* (+ infinitif) = « j'ai l'occasion, la possibilité de » (latin classique et impérial) :

> *Nihil habeo ad te scribere* [Je n'ai rien à t'écrire]
> (Cicéron, *Lettres à Atticus,* II, 22).
>
> *Quid habeo aliud deos immortales precari ?* [Qu'ai-je d'autre à demander aux dieux immortels ?]
> (Suétone, *Auguste,* 58) ;

Période II : *habeo* (+ infinitif) = « je dois » (exemples du III^e^ au V^e^ s.) :

> *Aliter praedicantur, quam evenire habent* [Les faits sont prédits autrement qu'ils ne doivent se produire] (Tertullien, III^e^ s.).

Peut-être est-ce à l'imitation de la périphrase grecque postclassique ἔχω + infinitif que Tertullien, originaire d'Afrique du Nord, et d'autres auteurs chrétiens développèrent l'emploi d'*habeo* + infinitif au sens où le latin classique aurait employé le participe futur (*eventura sunt*) ; mais le tour existait vraisemblablement en latin parlé en dehors de cette influence ;

Période III : infinitif + *habeo* = futur simple. R.-L. Wagner, à la suite de Thielmann, date ce stade du VI^e^ s. en vertu d'une phrase de Cassiodore :

> *Ipsos erubescere convenit, quos habet aeterna poena torquere* [Il convient qu'ils rougissent, ceux qu'un châtiment éternel tourmentera].

Sans doute peut-on discuter — comme l'a fait A. Lanly (*le Français moderne,* janvier 1958) — la valeur temporelle de la périphrase dans ce texte, ainsi que dans la phrase de Fortunat (fin du VI^e^ s.), dans le commentaire de Cicéron par Gronovianus (VII^e^ s.) et dans tous les textes ultérieurs invoqués. En fait, les écrivains usant du latin se faisaient scrupule d'employer une autre forme que le futur de Cicéron là même où leur usage parlé ne connaissait plus que la périphrase : aussi est-il vraisemblable que tout emploi de la périphrase ait comporté une intention de ressusciter sa valeur originelle, comme de nos jours l'emploi du passé simple, perpétué dans la langue écrite, y relègue le passé composé dans sa valeur aspectuelle. Il n'en est pas moins établi par la concordance des langues romanes, à l'exception du roumain, du romanche et du sarde, que la périphrase *habeo* + infinitif, alternant avec l'ordre inverse qui s'imposa après le VI^e^ s. (marque de grammaticalisation plus poussée), avait remplacé le futur classique dès l'époque romane. Bien entendu, les formes prononcées n'étaient pas écrites : quand apparaîtront dans les *Serments de Strasbourg* (842) les formes *salvarai* et *prindrai,* on pourra parler du premier texte français. Une seule attestation antérieure a été conservée, due au pseudoFrédégaire, auteur d'une chronique des Francs au VII^e^ s. ; Justinien ayant demandé au roi des Perses la reddition de ses provinces, et celui-ci ayant répondu « *Non dabo* » (« Je ne les donnerai pas »), l'empereur aurait répliqué « *Daras !* » (« Tu les donneras ! »), et si l'historien conserve à ce futur la forme vulgaire dont on ne connaît pas d'attestation contemporaine, au lieu de rétablir

dabis ou *dare habes,* c'est que ce mot, affirme-t-il, est donné comme nom à la ville où l'entretien eut lieu.

Aussi loin qu'on remonte en français, les formes en *-rai* ne sont jamais senties comme des périphrases, à la différence de ce qu'on observe en provençal, en italien, ainsi qu'en espagnol et en portugais, où les deux éléments peuvent être séparés (portug. : *dir-vos-emos,* « nous vous dirons »). Le nouveau futur s'était substitué au futur latin sans déborder (non plus que la périphrase latine) le mode indicatif, où ce dernier se tenait, mais en provignant une forme à repère passé, le conditionnel (v. ce mot, art. spécial).

ÉVOLUTION PHONÉTIQUE

LATIN	ROMAN	ANCIEN FRANÇAIS
cantar(e) habĕo	*cantar(e) *áyo*	*chanter-ai*
cantar(e) habes	*cantar(e) *áes*	*chanter-as*
cantar(e) habet	*cantar(e) *áet*	*chanter-a(t)*
cantar(e) habēmus	*cantar(e) *(av)émus*	*chanter-ons*
cantar(e) habētis	*cantar(e) *(av)étis*	*chanter-eiz (-oiz), -ez*
cantar(e) habent	*cantar(e) *áunt*	*chanter-ont*

I. HISTOIRE DE L'AUXILIAIRE

Les formes de l'auxiliaire, devenues désinences, sont identiques aux formes prises par l'indicatif présent du verbe *habere* (> *avoir*), sauf aux deux premières personnes du pluriel, où l'élément *av-* de *avons, avez* a été supprimé à une époque mal déterminée. Cette suppression, contraire aux lois de la phonétique, a été expliquée par la « recherche d'une symétrie isosyllabique » (Bourciez) ; mais le déséquilibre règne en fait dans tous les paradigmes du verbe latin. Il est bien plus vraisemblable d'expliquer l'amuïssement du *b* (ou du *v*) par l'analogie des autres personnes, et celui de l'*a* inaccentué, formant diphtongue avec l'*e* désinentiel accentué, par la faiblesse et la rapidité articulatoire du verbe grammaticalisé.

L'*h* initial n'était pas prononcé (v. ASPIRATION, art. spécial). Comment expliquer, pour l'époque romane, la disparition du *b,* qui devrait se garder sous forme de *v* comme dans *aveir ?* P. Fouché y voit l'effet conjugué de deux facteurs :

*a)*faiblesse articulatoire du verbe dans la périphrase *habeo* + participe passé (*habeo cantatum,* « j'ai chanté ») de grammaticalisation antérieure à celle du futur (v. AUXILIAIRE, art. spécial) ;

*b)*dissimilation dans les groupes fréquents : *habeo *habutu, habeo *debutu, habeo *bĭbutu..*

L'amuïssement des voyelles finales est une loi connue du gallo-roman (VIIe-VIIIe s.). La diphtongue *-ai* de la première personne suivra le sort de cette diphtongue en français, prononcée [ɛi] au XIe s., puis [ɛ], puis fermée en [e] à la finale absolue (rimes comme *ostai/osté* dans le premier *Roman de la Rose*), maintenue en [ɛy] devant voyelle jusqu'à Meigret (XVIe s.) ; une conservation du timbre ouvert [ɛ], généralisée dans les mots comme *vrai, essai* sous l'influence de *vraie, essaie, essais,* s'observe à toute époque dans une partie de l'usage pour *chanterai* comme pour *chantai* (v. plus haut).

Aux autres personnes du singulier, la non-diphtongaison de l'*a* s'explique par les autres emplois, proclitiques, de l'auxiliaire *avoir.*

À la troisième personne du singulier, le *t* dans les anciens textes est surtout graphique ; il disparaîtra totalement après le XIIe s.

À la première personne du pluriel, la désinence **-eins,* régulièrement attendue, a été remplacée à époque prélittéraire par la forme *-ons,* généralisée à l'indicatif présent (v. INDICATIF, art. spécial) ; la réfection sur le modèle *sons/sont* était favorisée au futur par la troisième personne *chanteront.*

La désinence *-eiz* (puis *-oiz*) de la deuxième personne fut concurrencée dès l'origine par *-ez,* analogique de l'indicatif présent, qui l'éliminera au XIIIe s.

À la troisième personne, *-ont* remonte à **habunt* (pour *habent*) analogique de *sunt ;* l'effacement du *b* étant normal devant *u* même sans la dissimilation, il n'est resté que **aunt,* dont la diphtongue a donné régulièrement [o].

II. HISTOIRE DES RADICAUX

Dans les verbes du premier groupe français, la terminaison *-er* de l'infinitif remonte à la terminaison *-are* de l'infinitif latin.

L'*e* final, dès l'époque latine, s'élidait devant un mot à initiale vocalique (v. ÉLISION, art. spécial).

L'*a* latin s'étant conservé en toute position, celui-ci, devenu atone dans la périphrase où l'accent frappait l'auxiliaire, se retrouve en ancien français sous la forme d'un *e* « central » : *chanterai.* La caducité de cet *e* explique sa disparition, attestée par des graphies, après voyelles et diphtongues surtout à partir du XIIIe s. : *merciront, remuront, prirons, pairai ;* cet amuïssement, et ses conséquences en poésie, sont étudiés à la lettre E (v. art. spécial).

Après consonne, l'amuïssement s'est produit d'une manière générale quand la consonne était *r : durra, demorra, plorra,* etc.(*ibid.*) ; les formes non syncopées, conservées à toute époque, prévaudront, et l'emporteront tout à fait au XVIIe s. ; Palsgrave (1530) cite encore *demourroyt,* Cauchie (1570) le dit fréquent, mais Oudin (1632) le déclare « antique et hors d'usage ».

Après *n,* l'*e* s'est amuï au futur de *doner* et *mener : donrai* (*dunrai* dès la *Vie de saint Alexis,* XIe s.), *menrai* (XIIIe s.) ; l'*n* s'est assimilé à *r : dorrai, merrai.* L'*e* sera rétabli analogiquement dans ces futurs au XVe s., mais *donneray* et *ameneray* n'élimineront *dorray* (*donray*) et *amerray* qu'au XVIIe s. (Oudin).

D'autres cas de chute s'observent, plus ou moins régionaux et isolés : *torra* (pour *tornera*), *parra* (pour *parlera*), *portra* (*portera*), *aidra* (*aidera*). Une métathèse du groupe *re* a donné *enterra* (d'où *entera*), *deliverra* (d'où *délivera*) dans beaucoup de dialectes ; ces formes, qui abondent chez Rutebeuf (XIIIe s.), disparaîtront en français au XVe s.

Les futurs des autres conjugaisons remontent à des infinitifs latins en *-ēre, -ĕre, -īre* dont la voyelle devrait s'amuïr en position atone. Il en est résulté des modifications souvent importantes des consonnes ainsi rapprochées :

*vidēre habeo > *viderayo > verrai ;*
*fingĕre habeo > *fingerayo > feindrai.*

Des consonnes sont nées par épenthèse :

**volere habeo > *volerayo > voldrai, voudrai.*

Mais la voyelle prétonique s'est régulièrement conservée après un groupe combiné consonne + *r* (*l*) :

implere habeo > emplerai, operire habeo > ovrerai.

Les verbes latins en *-īre* ont souvent reçu en Gaule le suffixe « inchoatif » *-īsco,* qui entraînait un certain nombre de formes en *-iss- :* imparfait *garisseie, resplendisseie, bastisseie ;* le futur de ces verbes, comme leur infinitif, ne présentait pas le suffixe, mais tous, sauf *garir* (fut. : *garra*), paraissent avoir maintenu l'*i* latin au futur, ou avoir remplacé un futur syncopé par un futur en *-i-* pour l'harmonie de la conjugaison : *bastira, resplendira ; garra* a été refait en *garira* dès le XIe s. ; beaucoup de verbes en *-ir,* non inchoatifs, se sont, par analogie, refait un futur en *-irai : emplirai, ouvrirai.*

Un *e* apparaît dans certains textes (influencés par l'anglonormand, le picard, le wallon ou le lorrain) entre l'*r* désinentiel et une consonne labiale ou dentale : *viveras* (= *vivras*), *baterunt* (= *batront*), *defenderai* (= *defendrai*) ; on l'appelle « *e* svarabhaktique », du nom d'un élément phonique, le *svarabhakti,* qui apparaissait en sanskrit par un même phénomène d'épenthèse vocalique. Cet *e* ne fut régulièrement compté en poésie qu'à partir de 1250.

Les verbes *faillir, saillir, bouillir* avaient pour futurs étymologiques *faudra, saudra, boudra ;* refaits sur le radical en *l* mouillé, ces verbes ont reçu un *e* épenthétique : *faillera, saillera, bouillera,* puis ont changé l'*e* en *i* comme beaucoup de verbes en *-ir :* faillira, saillira, bouillira. Le verbe *coillir* (*cueillir*), qui faisait d'abord *coildra* ou *cueldra,* a été refait en *cueillera,* puis *cueillira,* et ces deux dernières formes rivalisèrent jusqu'au XVII[e] s. Après Meigret et Oudin, Vaugelas préférait *cueillira* (forme de la Cour) à *cueillera* (forme de la Ville), mais l'avis contraire de Ménage est sanctionné par l'usage moderne.

III. HISTOIRE DES EMPLOIS

Le sens ordinair e du futur était le même en ancien français qu'en latin et qu'en français moderne.

Temps absolu, il n'était pourtant pas exclu dans un contexte passé (futur *historique*), incohérence favorisée par l'alternance continuelle, dans les récits du Moyen Âge, des temps passés et du présent :

Quant li servises fu diz et definez
Es [voici] *dous messages* [deux messagers] *venant tot abrivez ;*
Ja ***conteront*** *unes noveles tels*
Dont mainz frans om fu le jor esfrëez
(*le Couronnement de Louis,* 322-325).

Diz damoiseles arrea [il équipa],
Qui entour Clarmondine ***iront***
Et nuit et jour la ***garderont***
(*Cleomades,* 7751-7754).

Il pouvait aussi se charger de nuances modales, comme la volonté :

Ne traïson vers nului ne ***ferez,***
Ne orfelin son fié ne li ***toldrez***
[Vous ne commettrez de trahison envers personne
Ni n'enlèverez son fief à l'orphelin]
(*le Couronnement de Louis*) ;

l'exclamation :

Il dist al rei : « Ja mar ***crerez*** *Marsilie ! »*
[Il dit au roi : « Malheur si vous croyez Marsile ! »]
(*la Chanson de Roland,* 196).

Comment, jou me ***repentirai,***
Et puis apres si ***douterai !***

(*Barlaham et Josaphas*).

Il atténuait l'expression de la volonté :

De la dame vos ***voldrai*** *dire*
Un petitet de sa beauté (*Fabliau*).
Douce dame, merci vos ***proierai***
[prierai]
(*Contredit d'Arras*).

On connaissait le futur putatif :

Combien as gent pour guere commencier ?
En non Dieu, dame, bien ***seront*** *dis millier*

(*Raoul de Cambrai*).

Il admet dans un tel contexte la même interprétation psychologique qu'en français moderne : l'affirmation repose sur des conjectures que l'avenir ne manquera pas de vérifier ; attitude mentale qui peut très bien remonter au double aspect de l'obligation qu'exprimait *habere* depuis le III[e] s. : obligation morale (*je dois partir à midi*), obligation logique (*je dois avoir la fièvre*). Cependant, le futur en soi implique un rejet du champ d'observation immédiat qui conduit à la nuance de probabilité, laquelle s'observait déjà pour le futur synthétique latin (Ernout-Thomas, *Syntaxe latine*) :

Em istic ***erit,*** « Ce doit être lui » (Plaute).

Le présent remplace le futur avec les mêmes nuances qu'aujourd'hui :

Se uns ***escapet,*** morz **ies** e cunfunduz
[Si un seul échappe, tu es mort et anéanti]
(*la Chanson de Roland,* 3955).

La périphrase du futur prochain, *aller* + infinitif, qui se développera surtout au XVI[e] s. (v. AUXILIAIRE, art. spécial), se rencontre pourtant dès *la Chanson de Roland* (avec *en aller*) [269-270] :

E jo irai al Sarazin espan
Sin vois vedeir *alques de sun semblant*
[Et j'irai auprès du Sarrasin d'Espagne,
Ainsi je vais un peu voir l'air qu'il a].

On rencontre même au XVI[e] s. un emploi à l'infinitif que l'usage moderne a rejeté :

M[me] de Duras étoit très mal et croyoit ***aller mourir***
(Dangeau, 1689).

Le verbe *devoir* suivi de l'infinitif jouait probablement dès le latin vulgaire le rôle du participe futur accompagné d'*esse* en latin classique (*cantare debebam = cantaturus eram*) dans les cas où l'on ne recourait pas à *habere ;* telle est sa valeur en ancien français :

Li empereres li tent sun guant le destre ; [...]
Quant le ***dut prendre,*** *si li caït a tere*
[Quand il allait le prendre, (le gant) lui tomba à terre]
(*la Chanson de Roland,* 331, 333).

E li chargea que il ***dëust dire...***
(*le Roman de Troie,* en prose).

Le verbe *vouloir* se rencontre, surtout dans les textes dialectaux, avec la nuance future signalée à l'époque moderne :

Chaoir voloit *del destrier arabi*
Qant uns borgois en ses braz le saisi

[Il était sur le point de tomber...

Quand...] (*Raoul de Cambrai*).

Le Périgourdin Brantôme écrira en ce sens :

Lorsqu'il ***voulut mourir...***

Le futur antérieur, à côté du sens normal de temps antérieur, pouvait situer dans l'avenir l'aspect accompli d'une action future :

*Cist duels l'****avra*** *encui par* ***acorede***

[Cette douleur lui aura aujourd'hui percé le cœur] (*Vie de saint Alexis,* 400),

ou même d'une ou de plusieurs actions passées, comme dans l'adieu de Roland à son épée (v. 2352) :

Mult larges teres de vus ***avrai cunquises.***

L'emploi putatif signalé en français moderne n'a pas été relevé à époque ancienne, ce qui peut tenir à son caractère familier ; Marc Wilmet, dans son étude du *Système de l'indicatif en moyen français* (1970), relève cet exemple dans l'*Ancien Théâtre françois* publié par Viollet-le-Duc :

Or fault-il maintenant plourer.
Quelque beste ***aura devoré***
Mon cher enfant.

Il n'en manque pas d'exemples au XVII[e] s., tel celui que Damourette et Pichon empruntent à une *Lettre au chevalier de Sévigné* de Madame Royale, duchesse de Savoie, datée du 11 janvier 1653 :

L'abbé dont vous m'écrivez n'est point passé par ici, et je crois vraisemblablement qu'il ***aura pris*** *un autre chemin.*

Si l'on compare le système du futur français tensif (simple) et extensif (antérieur) au système latin, on remarque un parallélisme des formes (*cantabo/cantavero*) et des emplois tel qu'on pourrait songer, avec E. Benveniste, à un « changement conservateur » (*Directions for Historical Linguistics. A Symposium,* 1968). Une plus grande unité des formes est même obtenue par l'unicité de la marque (*-r-*). Les mêmes valeurs modales se rencontrent. Comme son ancêtre latin, le futur français est rivé à l'indicatif ; il s'exprime aux autres modes par le biais de périphrases qui s'intègrent moins bien qu'en latin à la conjugaison. Mais une innovation importante a consisté

dans la création du « temps en *-rait* » (le *conditionnel*) parallèlement au « temps en *-ra* » : au futur latin à repère unique s'est substitué un futur à double repère dont les effets modaux ont rendu caducs une bonne partie des emplois du subjonctif. Le futur gallo-roman est donc à l'origine de la plus profonde modification d'ensemble du système verbal.

futurisme [fytyrism] n. m. (ital. *futurismo,* de *futuro,* futur, lat. *futurus* [v. FUTUR] ; 20 févr. 1909, *le Figaro,* au sens 1 ; sens 2, av. 1951, Gide). **1.** Mouvement littéraire et artistique né en Italie (v. 1909), qui était dirigé contre la tradition, l'académisme, la morale, et se proposait de renouveler complètement les principes et le caractère des différents arts, notamment par la recherche de la « sensation dynamique » : *Ce qui est immédiatement devant nous* [...], *emploi exclusif de la gamme chinoise, cubisme, futurisme* (Proust). || **2.** Attitude de celui qui a tendance à sacrifier le passé et à se tourner, dans le domaine artistique, technique, scientifique, etc., vers des formules qu'il croit être celles de l'avenir : *Je renfonçai tous mes regrets, par crânerie, confiance en l'avenir, que j'étayais d'une inutile haine du passé où se mêlait passablement de théorie ; on dirait aujourd'hui : par futurisme* (Gide).

futuriste [fytyrist] adj. et n. (ital. *futurista,* de *futuro* [v. l'art. précéd.] ; 20 févr. 1909, *le Figaro*). Adepte, partisan du futurisme (au sens 1) : *Un musicien futuriste. Ce futuriste qui, un des premiers, avait tenté d'introduire l'élément dynamique dans la peinture* (Michel).

◆ adj. (sens 1-2, XXe s.). **1.** Qui a rapport au futurisme (au sens 1) : *Les audaces futuristes.* || **2.** Qui a le caractère d'une anticipation, qui prétend donner une évocation du monde et des sociétés de l'avenir, principalement sous l'aspect technique et scientifique : *Une carrosserie aux lignes futuristes. Un édifice de conception futuriste.*

futurition [fytyrisjɔ̃] n. f. (dér. savant de *futur ;* fin du XVIIe s., Fénelon, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Caractère d'une chose en tant qu'elle est future : *Ce qui n'a aucune possibilité n'a aucune futurition* (Fénelon). || **2.** Réalisation d'une chose future : *Elle* [la Providence] *donne, il est vrai, à certains hommes, un pressentiment des futuritions ; mais ils n'y voient pas assez clair pour bien s'assurer de la route ; ils craignent de s'abuser, ou, s'ils s'aventurent dans des prédictions qui s'accomplissent, on ne les croit pas* (Chateaubriand).

futurologie [fytyrɔlɔʒi] n. f. (de *futuro-,* élément tiré de *futur,* n. m., et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; v. 1968). En économie politique et en sociologie, science qui a pour objet de prévoir le sens des évolutions.

futurologue [fytyrɔlɔg] n. (de *futurologie ;* v. 1968). Spécialiste de futurologie.

fuyant, e [fɥijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *fuir ;* 1213, *Fet des Romains,* écrit *fuiant* [*fuyant,* XVIe s.], au sens I, 1 [comme n. m. ; comme adj., 1539, R. Estienne] ; sens I, 2, 1872, Larousse ; sens I, 3, 1830, Lamartine ; sens I, 4, 1889, Maupassant ; sens I, 5, 1704, Trévoux ; sens I, 6, 1865, Littré ; sens II, 1881, A. Daudet).

I. 1. *Littér.* Qui fuit, s'enfuit : *Une poursuite ardente d'on ne sait quel fuyant gibier* (Gide) ; et substantiv. : *En quelques foulées, il eut rejoint la fuyante* (Montherlant). || **2.** Se dit d'une chose qui s'éloigne avec rapidité : *Ombre fuyante.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui échappe à l'appréhension, qu'on ne peut saisir : *Adieu, monde fuyant, nature, humanité, | Vaine forme de l'être, ombre d'un météore, | Nous te connaissons trop pour nous tromper encore !* (Lamartine). *La gloire et ses fuyants mirages* (Banville). || **4.** *Fig.* Se dit d'une personne qui se dérobe, qui évite de prendre nettement position, de se prononcer franchement : *Un homme fuyant. Ne trouvant devant elle qu'un être dominé par ses caprices, fermé, fuyant, qui niait l'évidence avec une indignation puritaine, puis tout aussitôt, comme un gamin, jurait en souriant qu'il ne recommencerait plus* (Martin du Gard) ; et par extens. : *Et devant la fermeture de ce visage au fuyant regard, ce fils qu'il sentait si loin de lui, le père, instinctivement, élevait la voix, invoquant son droit de chef de famille* (Daudet). || **5.** Qui s'enfonce dans le lointain, par l'effet de la perspective : *La lune éclairait les quais déserts et fuyants* (Fromentin). || **6.** Qui est très incliné en arrière, ou en retrait par rapport à la position normale : *Un front fuyant. Jacques le voyait de profil ; et ce profil de rongeur était à peine un profil humain : la ligne oblique et fuyante du front et du nez constituait, à peu de chose près, tout le visage* (Martin du Gard). *La ligne de son menton, un peu fuyante* [...], *l'agaçait* (Cocteau).**II.** *Fig.* et *littér.* Qui fuit, qui laisse échapper son contenu : *« Qui ça, Valmajour ? » fit Roumestan, dont la cervelle fuyante avait déjà perdu le souvenir du tambourinaire* (Daudet).

• SYN. : **4** *cachottier* (fam.), *dissimulé, insaisissable, renfermé, secret.*

◆ **fuyant** n. m. (sens 1, 1770, Raynal ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Ligne fuyante, perspective : *Le fuyant des cimes.* || **2.** En géométrie, l'ensemble des lignes fuyantes.

◆ **fuyante** n. f. (1967, Piaget). Une ligne fuyante.

fuyard, e [fɥijar, -ard] adj. (de *fuir ;* v. 1540, Yver, au sens 4 [à propos d'une œillade] ; sens 1, 1690, Furetière [« qui refuse le combat », 1865, Littré ; *oiseau fuyard,* 1732, Trévoux] ; sens 2-3, av. 1850, Balzac ; sens 5, av. 1872, Th. Gautier). **1.** *Vx.* Qui fuit, qui est porté à s'enfuir : *Ils* [les castors] *deviennent fuyards* (Buffon). || *Spécialem.* et *vx.* Qui refuse le combat : *Troupe fuyarde.* || *Oiseau fuyard,* faucon qui se sauve avec la proie au lieu de la rapporter. || **2.** *Fig. et vx.* Qui passe, s'écoule rapidement et sans retour : *Les heures les plus joyeuses de ces fuyardes journées* (Balzac). || **3.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une chose qui est soustraite à l'usage auquel elle devrait servir : *Des affaires trop élevées pour des capitaux fuyards* (Balzac). || **4.** *Fig.* et *littér.* Qui se dérobe, qui ne se laisse pas saisir : *Son regard un peu fuyard* (Goncourt). || **5.** *Littér.* Se dit de ce qui paraît s'éloigner indéfiniment et échappe à l'appréhension : *Il* [l'horizon] *se détruit à mesure que l'on avance, pour se former plus loin avec son azur fuyard et insaisissable* (Gautier).

◆ n. (sens 1, 1538, R. Estienne [pour un soldat, fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 2, 1735, Marivaux). **1.** Personne qui s'enfuit. || *Spécialem.* Soldat qui fuit devant l'ennemi (au masc.) : *La route* [...] *était tellement encombrée de fuyards et de charrettes qu'en une demi-heure de temps, à peine si le caporal et Fabrice avaient avancé de cinq cents pas* (Stendhal). || **2.** *Vx* et *fam.* Celui qui se soustrait à un engagement : *Je regrette le fuyard ; il valait mieux pour vous puisqu'il était riche* (Marivaux).

• SYN. : **1** *évadé, fugitif.*

g

g [ʒe] n. m. Septième lettre de l'alphabet français, notant deux consonnes différentes : 1° l'occlusive sonore palatale ou vélaire [g] devant une consonne et devant les voyelles *a, o, u,* comme dans *glas, gravitation, syntagmatique, gaffe, gorge, goût, gustatif ;* ou en position finale, comme dans *grog ;* 2° la chuintante sonore [ʒ] devant les voyelles *e, i, y,* comme dans *geste, rongeur, rougeâtre, rigidité, gymnastique.* || Symbole du gramme, unité de masse. || Symbole de l'intensité ou accélération de la pesanteur. (V. art. spécial).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA LETTRE « G »

La lettre *g* note le son [g] devant *a, o, u* (*gare, gomme, Gustave*), et le son [ʒ] devant *e, i, y* (*genou, girafe, gymnase*).

On donne à *g* le son [g] devant *e* et *i* en intercalant un *u : guerre, gui.*

On donne à *g* le son [ʒ] devant *a, o, u* en intercalant un *e :* geai, Georges, gageure (prononcer : [gaʒyr]).

Le digraphe *gn* note le son « *n* mouillé » : *bagne* [baɲ] ; le même son est écrit *ign* dans *oignon ;* mais *g* et *n* se prononcent séparément dans quelques mots savants comme *igné* [igne], *stagnant* [stagnɑ̃].

Remarques. — Devant *e,* le son [ʒ] est écrit *j* et non *g* dans les mots *je, jet* (et sa famille), *Jeanne, Jésus* et quelques autres mots ; *j* est seul employé devant le digraphe *eu : jeunesse ;* devant *i,* il ne se rencontre que dans *jiu-jitsu.*

— Le son [g] est rendu par *c* dans *second,* par une relatinisation graphique (inspirée du lat. *secundus*) qui date du Moyen Âge ; la sonorisation du [k] intervocalique est prélittéraire (attestée par l'esp. *segundo*).

— L'*u* intercalaire se rencontre même devant *a* et *o* dans les formes verbales, où l'on a voulu maintenir pour l'œil un radical unique : *il divaguait, nous divaguons, en se fatiguant* (mais *très fatigant,* adj.).

— Des mots étrangers présentent une graphie non conforme au système français : *geisha* [gɛʃa] (du japonais), *Hegel* [egəl] (de l'allem.), *ghetto* [geto] (de l'ital., où l'*h* intercalaire joue le rôle d'*u* après *c* et *g*).

— Dans quelques mots, le groupe *gu* est à prononcer [gw] devant *a : guano* (empr. à l'esp.), *lingual* (empr. au lat.) ; et [gɥ] devant *e* et *i : arguer, aiguille, linguiste.* L'ambiguïté graphique qui en résulte fait souvent substituer la prononciation [ɛgize] à [ɛgɥize] pour *aiguiser.*

— Devant *a,* le son [ʒ], écrit *ge* (*geai*), est concurrencé par *j : jardin ;* devant *o,* il n'est écrit *ge* que dans *geôle, geôlier* et *Georges* (au contraire : *enjôler, donjon,* etc.) ; devant *u,* il n'est écrit *ge* que dans *gageure* (au contraire : *jurer, jujube*).

— La lettre *g* est muette à la fin de certains mots, comme *rang, seing, vingt, doigt ;* on ne la prononce pas en liaison, sauf dans *sang impur* [sɑ̃kɛ̃pyr] quand on chante *la Marseillaise.*

HISTORIQUE

Il est dit à la lettre c (v. art. spécial) que le **G** de l'alphabet français est originellement un **C** barré, créé par les Latins pour distinguer la consonne sonore [g] de la sourde [k], qui avait le même point d'articulation (vélaire).

À l'époque romane, la palatalisation qui transforma le [k] en [ts] transforma le [g] en [dʒ] : telle fut jusqu'à la fin du XIIe s. la prononciation du *g* des mots comme *gent* et *argile,* remontant à *gentem* et *argilla ;* au Xe s., ce son fricatif prépalatal était tenu pour la prononciation propre de la lettre *g* (*Manière de lire,* publiée par Thurot). La même altération avait d'ailleurs frappé le [g] devant *a* dans des mots comme *purgare,* mais l'[*a*], accentué ou atone, y était devenu [e] ou [ə], écrits *e* (*purger*), si bien qu'on retombait dans la règle précédente.

Devant *o* et *u* et devant *r* et *l,* le [g] initial latin s'était conservé : *gond* (de *gomphu*), *goutte* (*gŭtta*), *grever* (*gravare*), *glace* (**glacia*) ; on le prenait au Xe s. pour une forme affaiblie du son [c].

Devant *n,* le *g* latin s'était changé en *n* vélaire, et le groupe [ŋn], conservé dans la prononciation médiévale du latin (*dignus > dinnus > di(g)ne,* rimant avec *doctrine* chez Marguerite de Navarre), était devenu *n* mouillé dans l'usage populaire (*agnellus > agneau*) ; dans les deux cas, le *g* restait écrit.

Le [g] intervocalique latin avait disparu au contact d'*o* et *u,* et avait généralement donné un yod devant *a, e, i : lei* (*legem*), *plaie* (*plaga*).

Tous ces faits justifient l'usage observé dans la *Cantilène de sainte Eulalie* (Xe s.) :

— *g* note [dʒ] devant *e* et *i : argent* (lat. *argentum*), *virginitet* (*virginitatem*), *getterent* (**jectaverunt*) ;

— *g* note [g] devant *u* et *r : figure* (emprunté du lat. *figura*), *grand* (*grandem*) ;

— *gn* note [ɲ] dans *degnet* (**dignat*) ;

— dans *regiel* (« royal ») et *pagiens* (« païens »), le *g,* selon G. Paris, est purement graphique, rappelant les primitifs *regalem* et *paganos.*

L'usage se conservera jusqu'à nos jours d'écrire *g* le son [g] devant *a, o, u,* et le son [dʒ], simplifié en [ʒ] au XIIIe s., devant *e* et *i.*

Dans le mot latin *lingua,* le [g] était suivi d'un élément semivocalique [w] écrit *u,* qui le préserva de la palatalisation avant de disparaître en gallo-roman ; la lettre *u* fut conservée dans ce mot pour y marquer le timbre [g] du *g* devant l'*e* issu d'*a* final : *langue* (ainsi distingué de *lange,* qui remonte à *laneum*) ; elle a la même fonction dans des mots d'emprunt comme *onguent* (*unguentum*), *sanguin* (*sanguineus*).

Un phonème [g] non hérité du latin s'entendait dans beaucoup de mots d'origine germanique qui commençaient primitivement par un [w] : le phonème [w] n'existant pas en bas latin, les Gallo-Romains l'avaient renforcé en l'articulant [gw], écrit *gu* dans la transcription latine ; finalement, [gw] s'était simplifié en [g] comme dans le cas de *lingua,* et la lettre *u* du digraphe fut conservée devant *e* et *i,* où son omission aurait entraîné la confusion graphique des phonèmes [g] et [dʒ] : *guerre,* du francique **werra, guise,* du francique **wisa ;* devant *a,* elle put cesser d'être écrite (*garder,* du francique **wardon*), mais on la rencontrera sporadiquement jusque chez Rabelais (*reguarder*).

Le son [dʒ] de l'ancien français avait d'autres origines possibles qu'un [g] latin :

*a)*Il pouvait être l'aboutissement d'un yod initial : à *jugum* remonte l'ancien français *jou* (franç. moderne *joug*), prononcé [dʒu], puis [ʒu] à partir du XIIIe s. ; à **jectare* remonte de même *jeter.* En principe, la lettre *i,* qui notait le yod en latin, resta usitée pour ces mots au Moyen Âge ; la règle est observée assez rigoureusement devant *a* (*ja,* de *jam*), devant *o* (*jou*) et devant *u* (*jurer,* de *jurare*) ; mais devant *e* et *i,* l'*i* subit anciennement la concurrence de *g,* appelé par ces deux lettres : d'où des graphies comme *gesir, gist* pour les mots qui remontent à *jacere, jacet ;*

*b)*Il pouvait résulter de l'évolution d'un *d* suivi d'un yod ; comme pour les mots précédents, un *j* s'impose devant *a, o, u :* jour (du lat. *diurnu*), *jusque* (tiré d'*enjusque,* qui remonte à *inde usque ad*) ; le *g* est préféré devant *e : orge* (*hordeu*) ;

*c)*Il pouvait enfin résulter d'un groupe consonne labiale + yod : *tige* (*tibia*), *singe* (*simiu*).

Ainsi, *g* et *j* (écrit *i*) fonctionnaient au Moyen Âge comme des variantes complémentaires, ou, en d'autres termes, des « allographes », du son [(d)ʒ], *gu* et *g* comme des allographes du son [g] ; l'empiétement n'était pas rare pour le *g* (sans

u), encore moins pour le *j* devant *e* (mais non devant *i*, où le rapprochement des deux bâtons d'*i* entraînait des confusions dans l'écriture gotique).

Quelques difficultés se présentaient à l'application de cette règle relativement simple.

1° Le pronom *ge*, remontant à *ego* par les étapes **eo*, **yo*, [dʒo], était souvent écrit avec *g* en rappel du mot latin. Or, l'élision de l'*e* central devant des mots comme *ai* (*habeo*), *oi* (*audio*), *use* (*uso*) produisait, à une époque où l'apostrophe n'était pas usitée (v. ÉLISION, art. spécial), des graphies insolites comme *gai, goi, guse* ; cette difficulté fit préférer l'*i* (= *j*) pour écrire le pronom *je* à la forme atone, tandis qu'on maintenait *g* dans la forme tonique *gié*, non sujette à l'élision.

2° Dans un verbe comme *changier* (lat. *cambiare*), le phonème [(d)ʒ] final de radical était suivi, selon les temps et les personnes, d'une terminaison commençant par *e* ou *i*, mais aussi par *a* ou par *o* : *changier* gardait proprement son *g* dans *il change, vos changiez, jo changeie, vos changiiez*, mais devait le remplacer par *j* (écrit *i*) devant l'*a* du passé simple : *jo chanjai*, et devant l'*o* de *nos chanjons* ; beaucoup de copistes répugnaient à modifier la consonne radicale, et écrivaient *changai, changons*.

Des difficultés semblables se rencontraient à d'autres conjugaisons, ou résultaient d'altérations phonétiques affectant les voyelles en français même. Dans un mot comme *argent*, du latin *argentum*, le *g* fut pertinent tant que l'*e* oral ou nasalisé garda le timbre [e] ; il cessa de l'être quand, par l'effet de la nasalité, il s'ouvrit en *a* ; on lit chez Chrétien de Troyes *argent, arjant* ou *argant* selon les manuscrits. Le suffixe *-eis* de *borgeis* (*burgensem*), les terminaisons *-eie, -eies*, etc., d'imparfait changèrent au XIIe s. leur *e* en *o*, si bien qu'on vit alterner les graphies *borgois* et *borjois, changoit* et *chanjoit*.

La solution de ces difficultés fut donnée par l'*e* intercalaire (v. E, art. spécial, p. 1434) : dans un mot comme *geôle*, cet *e*, au XIIe s., était phonétique, écrivant le son [e] qu'avait pris la diphtongue *ai* du plus ancien *jaiole* (lat. *caveola*) ; du jour où l'*e* s'amuït devant *o* (en moyen français), le mot prenant sa prononciation moderne [ʒol], les flottements de la prononciation donnèrent l'impression que l'*e*, devant *g* comme devant *c* (dans les mots comme *receu*), était une lettre facultative, et l'on put l'introduire pour la commodité graphique dans des formes comme *changeons* et *changeai*, où aucun *e* central n'avait jamais existé.

Le premier exposé connu de cette règle est relevé par Ch. Beaulieux dans le *Traicte dorthographie*, œuvre d'un Abbevillois publiée à Paris en 1529 :

G « comme les aultres consonnes retient sa peculiere sonorite signamment dessus *a*, *o* et *u*, car sus *e* et *i* resone comme *i* consonante [le *j* moderne]. Si doncques nous interposons *e* entre lesdictes trois voielles, *g* change et mue sa sonorite comme *George* resone aultrement que *gorge* a raison de *e* interpose ».

L'usage moderne était instauré sur ce point. Il ne sera contesté que par Meigret, qui voulut affecter au son [ʒ], ou « *i* consonante », une lettre nouvelle, l'*i* long, première forme de notre **J** : écrire *anje, linje, manjer*, et non *ange, linge, manger* (1542). Cette lettre sera adoptée un siècle plus tard, mais pour remplacer seulement l'*i* consonne, et non le *g*.

La graphie *gn* pour l'*n* mouillé se compliqua d'un *i* en ancien et en moyen français, de sorte qu'on écrivait *montaigne* le mot qu'on prononçait [mɔ̃ntɑ̃ɲə], où l'*a* s'est dénasalisé au XVIe s.

Dans certains mots à finale nasale, comme *coing, tesmoing*, le *g* marqua jusqu'au XVIe s. la mouillure du segment consonantique nasal conservé. Ce segment disparut au XVIe s., avec sa mouillure, dans la meilleure prononciation, et Meigret plaida pour la suppression du *g* à la fin de *tesmoing, besoing*, ainsi qu'à la fin de *ung*, écrit ainsi en l'absence de toute mouillure pour éviter, dit-on, la confusion de cet article, qui est aussi un nombre, avec la graphie du nombre 7 en chiffres romains (VII) à une époque où l'*u* initial s'écrivait *v* (v. U, art. spécial).

À partir du XVIIe s., le *g* n'est conservé en fin de mot que dans des conditions semblables à celles qui ont déterminé la conservation des autres lettres non prononcées, raisons d'étymologie et de rapprochement : *sang*, de *sanguinem*, distingué de *cent* (*centum*), de *sent* (*sentit*), de *sans* (*sine*), et rapproché de *sanguin, sanguinaire*, etc. ; *hareng* rapproché de *harengère*.

À la fin des mots anglais en *-ing*, dont l'emprunt massif date en français du XXe s., le *g* note une articulation vélaire de l'*n* étrangère au système phonologique français ; ce suffixe est intégré dans la prononciation courante sous la forme [-iɲ] : *camping* comme **campigne* ; le peuple francise encore plus, et prononce *métingue* pour *meeting*.

gabardine [gabardin] n. f. (esp. *gabardina*, sorte de justaucorps [début du XVe s.], croisement de *gabán*, paletot [de l'ar. *qabā'*, sorte de manteau], et de l'anc. esp. *tavardina*, espèce de jaquette [d'origine obscure] ; fin du XIXe s., aux sens 1-2 [le mot esp. avait déjà donné en moyen franç. les formes *gaverdine* — 1482, Gay — et *galvardine* — av. 1493, G. Coquillart —, sorte de jaquette à larges manches et à capuchon]). **1.** Étoffe de laine croisée, présentant à l'endroit une côte en relief. || **2.** Manteau imperméable fait de cette étoffe : *Le dictateur Adolf, en gabardine, jouait aux échecs, à sa table de Berchtesgaden. Il poussait les pièces d'une main molle, et sous sa petite moustache, souriait de la crainte de ses adversaires* (Cocteau).

gabare [gabar] n. f. (anc. provenç. *gabarra*, bateau plat à voiles et à rames, du gr. byzantin **gabaros*, bas lat. *carabus*, canot recouvert de peaux brutes [VIe s.] — « crabe, écrevisse de mer », en lat. class. —, gr. class. *karabos*, escargot, scarabée, homard ; 1338, Du Cange, écrit *gabarre* [*gabare*, 1690, Furetière], aux sens 1-2 [mot usité surtout au sud de la Loire] ; sens 3, 1757, *Encyclopédie*). **1.** Grande embarcation servant à charger ou décharger les navires. || **2.** Bâtiment de transport utilisé surtout sur les rivières : *Il y avait dans cette flotte* [...] *cent gabares de Portugal, quatorze galères et quatre galéaces de Naples...* (Hugo). || **3.** Filet de pêche à mailles serrées, dont on se sert à l'embouchure des rivières, sur les côtes de l'Océan.

• REM. On rencontre parfois l'orthographe *gabarre*.

gabariage [gabarjaʒ] n. m. (de *gabarier* 2 ; 1829, Boiste, au sens de « courbure entière de deux pièces qui composent un couple depuis la quille jusqu'à l'extrémité de l'allonge » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Action de construire un objet d'après un gabarit. || **2.** Action de construire les gabarits des diverses pièces d'un navire dans la salle des modèles. || **3.** Action de comparer un objet au gabarit.

1. gabarier [gabarje] n. m. (de *gabare* ; 1478, Du Cange, au sens 1 ; sens 2, 1678, Guillet). **1.** Patron ou conducteur d'une gabare. || **2.** Ouvrier qui charge ou décharge des gabares.

2. gabarier [gabarje] v. tr. (de *gabari*, var. de *gabarit* [v. ce mot] ; 1764, Duhamel du Monceau, au sens 1 [var. *gabaritter*, 1678, Jal, et *gabariser*, 1680, J.-B. Colbert] ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Façonner conformément à un gabarit. || **2.** Vérifier si les dimensions données à un objet sont conformes à un gabarit.

gabarit [gabari] n. m. (provenç. *gabarrit*, altér. [sous l'influence de *gabarra*, v. GABARE] de *garbi*, modèle d'un bateau à construire, proprem. « grâce, gentillesse », puis « belle forme » [d'où « gabarit »], gotique **garwi*, préparation, dér. du v. **garwon*, arranger ; 1643, G. Fournier, écrit *gabari* [*gabarit*, 1678, J.-B. Colbert], au sens de « modèle d'un bateau à construire » ; sens 1, 1865, Littré ; sens 2, 1877, Littré ; sens 3, 1872, Larousse [*gabarit ; gabarit de*

chargement, xxe s.] ; sens 4, 1872, Larousse [pour un wagon, 1922, Larousse] ; sens 5, xxe s. ; sens 6, 1891, Huysmans). **1.** Modèle en grandeur nature donnant le contour d'une pièce de charpente d'un bateau. || **2.** Modèle servant à vérifier ou à contrôler le profil ou les dimensions que doivent avoir certains objets. || **3.** *Gabarit de chargement,* arceau sous lequel on fait passer les wagons chargés pour s'assurer qu'ils peuvent passer sous un tunnel, un pont, ou croiser un train. || **4.** *Par extens.* Toute dimension ou forme réglementée, en particulier d'un véhicule : *Gabarit d'un camion.* || **5.** *Fam.* Corpulence d'une personne : *Ce que je voulais raconter, c'était comment ces gens de plus en plus nombreux qui nous dépassaient, dans le cortège, beaucoup du même gabarit, des gens à qui on a fait faire de la gymnastique, et jouer des coudes est de leur profession, des costauds, assez bien nourris...* (Aragon). || **6.** *Fig.* Importance, dimension, genre : *Deux esprits du même gabarit. Le Trocadéro a correspondu pour moi à un certain idéal de sédentarisme, d'exotisme, de poésie et de sécurité, à un gabarit de l'indéfinissable, du raisonnable et de l'aventureux* (Arnoux).

• Syn. : **5** *carrure, silhouette, stature ;* **6** *acabit, classe, espèce, modèle, nature, type, valeur.*

gabegie [gabʒi] n. f. (de *gaber,* probablem. d'après *tabagie ;* 1790, Hébert, au sens 2 [« désordre dans une administration »] ; sens 1 [et aussi « profit illicite »], 1807, J. F. Michel [écrit *gabgie ; gabegie,* 1829, Boiste]). **1.** *Vx.* Fraude, fourberie : *« Qu'est-ce qu'une gabegie d'après toi ? — Ça veut dire quelque chose de criminel, de honteux » (Pagnol).* || **2.** Gestion désordonnée qui peut favoriser la fraude : *Ce serait une belle gabegie si les femmes mettaient le nez dans les affaires de leurs maris* (Soulié).

• Syn. : **2** *gâchis, gaspillage, pagaille* (fam.).

gabeleur [gablœr] n. m. (de *gabelle* [v. ce mot] ; xiiie s.). *Autref.* Employé de la gabelle.

gabelle [gabɛl] n. f. (anc. provenç. *gabela,* impôt sur certaines denrées comme le drap, le vin, le sel, etc. [xiie s.], ar. *qabāla,* impôt, fermage ; 1267, *Layettes,* au sens 3 ; sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2, 1651, Scarron ; sens 4, 1342, *Ordonnance royale*). **1.** Impôt sur le sel, sous l'Ancien Régime : *Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé, | L'autre portant l'argent de la gabelle* (La Fontaine). || **2.** Adminisfration chargée de percevoir cet impôt (au sing. ou au plur.) : *Croyez-vous que ce soit pour la noblesse que des solitaires se sont faits nobles ? ils ne sont pas si vains : c'est pour le profit qu'ils en reçoivent. Cela ne leur sied-il pas mieux que d'entrer dans les gabelles ?* (La Bruyère). *Il n'y a plus de pauvres chez moi, en dépit des commis des gabelles* (Voltaire). || **3.** Impôt analogue sur d'autres denrées : *Gabelle de drap, de vin.* || **4.** Grenier public pour entreposer le sel.

gabelou [gablu] n. m. (forme régionale [probablem. bourguignonne] de *gabeleur* [v. ce mot] ; 1585, Du Fail, écrit *gabeloux* [*gabelou,* 1732, Trévoux], comme terme de mépris pour désigner les employés de l'octroi ; sens 1, 1865, Littré ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3 [« toute personne qui lève les impôts »], 1807, J. F. Michel). **1.** *Autref.* et *péjor.* Employé de la gabelle. || **2.** *Autref.* et *péjor.* Employé de l'octroi de Paris. || **3.** *Auj.* Employé des services de la douane ou de l'administration des Contributions indirectes : *J'ai tenu tête à trois gabelous qui avaient des sabres* (Hugo). *Le lendemain matin, aux grilles de l'octroi, un chauffeur se disputait avec le gabelou, discutant la jauge de l'essence* (Arnoux).

gaber [gabe] v. intr. (anc. scand. *gabba,* railler, proprem. « ouvrir toute grande la bouche » ; v. 1050, *Sponsus* [mot désuet dès le xive s., qui ne semble pas être attesté entre 1690, Furetière, et le début du xixe s.]). *Vx.* Se moquer, railler : *Voilà Lucien gabant, sautillant, léger de bonheur, qui débouche sur la terrasse* (Balzac).

gabeur [gabœr] adj. et n. m. (de *gaber* [v. ce mot] ; v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *gabeor ; gabeur,* xiiie s. [le mot ne semble pas être attesté entre 1675, Widerhold, et 1826, Brillat-Savarin]). *Vx.* Qui se moque : *Tous ces clercs, rieurs, gabeurs, spirituels, profonds, incisifs, perspicaces* (Balzac).

gabie [gabi] n. f. (provenç. *gabia,* proprem. « cage », lat. *cavea,* cavité, cage, dér. de *cavus,* creux, creusé, profond ; fin du xve s.). Dans la marine ancienne, demi-hune en caillebotis, placée au sommet d'un mât à antennes.

gabier [gabje] n. m. (de *gabie* [v. l'art. précéd.] ; 1678, Guillet). Matelot préposé aux voiles et au gréement : *Après quelques coups de feu, dont les gabiers dans les enfléchures annonçaient le résultat, elle* [la baleine] *n'avait pas encore été touchée* (Daudet). *Attentif aux gabiers en vigie à la hune...* (Heredia).

gabion [gabjɔ̃] n. m. (ital. *gabbione,* grand panier, augment. de *gabbia,* cage, lat. *cavea* [v. l'art. précéd.] ; 1543, *Anciennes poésies fr.,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, fin du xixe s.). **1.** *Vx.* Grand panier cylindrique sans fond, rempli de terre et servant de protection dans la guerre de tranchées. || **2.** Dans certaines régions, grand panier à deux anses utilisé pour transporter du fumier, de la terre, etc. || **3.** Hutte installée sur le bord d'un marais pour la chasse au gibier d'eau.

gabionnage [gabjɔnaʒ] n. m. (de *gabionner ;* 1832, Raymond). Action de fabriquer ou de poser des gabions.

gabionner [gabjɔne] v. tr. (de *gabion ;* 1546, Rabelais). Protéger au moyen de gabions.

gable ou **gâble** [gɑbl] n. m. (gaulois **gabulum,* potence, gibet ; fin du xiie s., Simund de Freine, au sens de « pignon » ; sens actuel, 1869, Viollet-le-Duc). Dans l'architecture gothique, sorte de fronton triangulaire posé sur l'arc d'une baie et qui l'encadre : *À partir du xiiie s., le gable est très ajouré et orné de fleurons.*

gâchage [gɑʃaʒ] n. m. (de *gâcher ;* 1807, Oppenheim, au sens 1 ; sens 2, 1900, *Dict. général*). **1.** Action de gâcher du plâtre. || **2.** *Fig.* Action de gaspiller.

• Syn. : **2** *galvaudage* (fam.), *gaspillage, perte.*

1. gâche [gɑʃ] n. f. (francique **gaspia,* boucle ; 1294, Godefroy, écrit *gaiche,* au sens de « crampon » ; sens actuel, 1489, *Ordonnance royale,* écrit *gasche* [*gâche,* xviie s.]). Pièce métallique où s'engage le pêne d'une serrure, pour maintenir une porte fermée : *Depuis le dernier terme, Octave demandait au propriétaire une petite réparation, deux vis neuves pour la gâche de sa serrure, qui branlait dans le bois* (Zola).

2. gâche [gɑʃ] n. f. (déverbal de *gâcher ;* 1376, Du Cange, écrit *gaiche,* au sens de « aviron » ; écrit *gâche,* au sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Outil de maçon servant à gâcher le plâtre. || **2.** *Par anal.* Spatule de pâtissier.

gâcher [gɑʃe] v. tr. (francique **waskôn,* laver ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *guaschier,* au sens de « souiller moralement » ; xiiie s., *Roman de Renart,* écrit *gacier,* au sens de « faire éclabousser » ; 1307, Fagniez, écrit *gaschier,* au sens de « passer à l'eau, laver sommairement » ; sens 1, v. 1320, *Roman de Fauvel,* écrit *gaschier* [*gascher,* xve s. ; *gâcher,* xviie s.] ; sens 2, 1808, d'Hautel ; sens 3, 1872, Larousse [*gâcher,* « donner sa marchandise à trop bon marché, travailler à trop bon compte », 1741, Savary des Bruslons] ; sens 4, 1872, Larousse [*gâcher le plaisir, la joie de quelqu'un,* début du xxe s.]). **1.** Délayer du mortier, du plâtre avec de l'eau : *Pourquoi ne prenait-elle pas un maçon, un homme d'attache habitué à gâcher solidement son plâtre* (Zola). || **2.** Faire quelque chose grossièrement, sans soin : *Gâcher un travail. La lente pourriture parlementaire avait grandi* [...] *; le nouveau maître gâchait la même besogne que le précédent avait gâchée, forcément oublieux des programmes et des promesses, dès qu'il régnait* (Zola). || **3.** Fam. *Gâcher le métier,* travailler à trop bon marché : *HelemBey ? Un fumiste, qui a gâché le métier* (Queneau). || **4.** Perdre quelque chose par un mauvais emploi : *Je me demandais si me marier avec Albertine ne gâcherait pas ma vie* (Proust). *Pour le moment il devait se contenter de gâcher*

leurs loisirs en commandant des marches, des revues (Dorgelès). *Gâcher son temps, son argent. Gâcher un beau sujet.* || *Gâcher le plaisir, la joie de quelqu'un,* y faire obstacle en le contrariant : *Gérard a voulu être des nôtres, de sorte que notre joie est gâchée* (Gide).

• SYN. : **2** *bâcler, bousiller* (fam.), *cochonner* (pop.), *massacrer* (fam.), *saboter, sabrer* (fam.) ; **4** *galvauder* (fam.), *gaspiller, gâter.* — CONTR. : **2** *fignoler* (fam.), *lécher* (fam.), *parachever, perler, soigner ;* **4** *économiser, épargner, garder ; exploiter, jouir de, profiter de.*

gâchette [gɑʃɛt] n. f. (de *gâche* 1 ; XV^e s., *Dict. général,* écrit *guaschette* [*gaschette,* v. 1560, Paré ; *gâchette,* 1676, Félibien], au sens 1 ; sens 2, 1762, *Encyclopédie*). **1.** Petite pièce d'une serrure fixée sous le pêne pour lui servir d'arrêt à chaque tour de clef. || **2.** Pièce du mécanisme intérieur d'une arme à feu, immobilisant le percuteur et actionnée par la détente. (Souvent employé improprement pour DÉTENTE.)

gâcheur, euse [gɑʃœr, -øz] n. (de *gâcher ;* 1292, *Dict. général,* écrit *gascheeur* [*gâcheur,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse [« celui qui vend ou travaille à vil prix », 1741, Savary des Bruslons ; « celui qui gâche un ouvrage, etc. », 1808, d'Hautel]). **1.** Manœuvre qui gâche le plâtre. || **2.** *Fig.* Personne qui travaille négligemment. || Personne qui gaspille faute d'ordre, de soin : *Un gâcheur d'argent* (Barrès). *Une affection profonde et sûre que j'ai eu la folie de laisser perdre comme une gâcheuse que je suis* (Daudet).

• SYN. : **2** *gaspilleur.*

◆ **gâcheuse** n. f. (XX^e s.). *Pop.* Femme qui gâche le plaisir de son entourage par son manque de simplicité.

gâchis [gɑʃi] n. m. (de *gâcher* [v. ce mot] ; 1373, Lespinasse, écrit *gascheiz,* au sens de « gros drap à l'usage des paysans » ; 1564, J. Thierry, écrit *gaschis,* aux sens de « eau qu'on a jetée par mégarde, action de jeter de l'eau » ; 1636, Monet, écrit *gâchis,* au sens de « action de délayer la chaux » ; sens 1, 1660, Oudin ; sens 2, 1655, Borel ; sens 3, 1777, Bachaumont). **1.** Mortier fait de plâtre, de sable, de chaux, etc., détrempé avec de l'eau : *De l'eau avait coulé, des baquets boueux traînaient, un gâchis de plâtre salissait tout un coin* (Zola). || **2.** Terre détrempée : *Il traversait de véritables mares, que le gâchis boueux des pieds révélait seul* (Zola). || **3.** *Fig.* et *fam.* Désordre dans les affaires, situation confuse, embrouillée : *J'ai vu le chaos, je vois le gâchis* (Hugo). *« L'innommable gâchis du monde moderne n'est pas seulement d'ordre matériel... », commença Jacques sourdement* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *boue, fange, gadoue ;* **3** *anarchie, chaos, gabegie* (fam.), *pagaille* (fam.).

gadget [gadʒɛt] n. m. (mot anglo-améric. [fin du XIX^e s.], d'abord employé dans l'argot des marins et peut-être empr. au franç. *gâchette* [qui s'appliquait à divers mécanismes] ; v. 1955). Petit objet pratique, original, amusant par son caractère de nouveauté.

gadin [gɑdɛ̃] n. m. (probablem. var. de *galet,* au sens de « petit palet poussé sur un billard » [1838, G. Esnault] ; 1867, G. Esnault, au sens de « bouchon » [jeu d'adresse], et 1877, au sens actuel). *Pop.* Chute : *Ramasser un gadin. Un mois plus tard j'ai repassé par le pays où vous aviez ramassé votre gadin* (Arnoux).

gadouard [gadwar] n. m. (de *gadoue ;* 1578, L. Joubert). *Vx.* Vidangeur : *Il faudra se laver les mains après cette bataille, car vous aurez combattu contre des gadouards* (Voltaire).

gadoue [gadu] n. f. (origine obscure ; XVI^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1920, Bauche ; sens 3, milieu du XX^e s. ; sens 4, 1867, Delvau). **1.** Engrais formé de matières fécales et d'immondices : *L'abondance de la gadoue nuisit aux fraisiers* (Flaubert). || **2.** Terre détrempée, fangeuse : *Les actes d'héroïsme qu'elle* [la guerre] *a pu susciter restent noyés dans l'horreur. Ils ont été accomplis au fond des tranchées dans la gadoue et le sang* (Martin du Gard). *Patauger dans la gadoue.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Situation politique ou économique désastreuse. || **4.** *Vx* et *pop.* Femme malpropre ou prostituée : *Tous les jours, les larbins des Tuileries ramassent votre patron sous la table, entre deux gadoues du grand monde* (Zola).

• SYN. : **2** *boue, bourbe, crotte* (très fam.), *fange, vase ;* **3** *bourbier, gabegie, gâchis.*

• REM. La forme fam. GADOUILLE (1920, Bauche) est fréquente aux sens 2 et 3 : *Il faut s'attendre à ce que, après la guerre, encore que vainqueurs, nous plongions dans une telle gadouille que seule une dictature bien résolue nous en puisse sortir* (Gide).

gaélique [gaelik] adj. (angl. *gaelic,* de *Gael,* Gaël, habitant du nord de l'Écosse ; av. 1850, Balzac). Relatif aux Gaëls : *Ils s'efforcent de conserver les traditions du langage et des mœurs gaéliques* (Balzac).

◆ n. m. (1865, Littré). Groupe de la langue celtique, comprenant notamment l'irlandais.

1. gaffe [gaf] n. f. (anc. provenç. *gaf,* croc, gaffe [XIV^e s.], déverbal de *gafar* [v. GAFFER 1] ; fin du XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Perche munie d'un croc et d'une pointe métallique, utilisée dans la manœuvre d'une embarcation : *On ne comprit ce qu'il voulait dire qu'en le voyant lâcher ses rames tout à coup, et du bout de sa gaffe accrocher le dernier bateau d'un long train de remorque* (Daudet). || **2.** Crochet métallique avec lequel on pique le poisson pour le sortir de l'eau.

2. gaffe [gaf] n. f. (déverbal de *gaffer* 1, au sens, probablem. développé dans la langue des marins, de « commettre une indélicatesse » ; 1872, Larousse). *Fam.* Action, parole intempestive ou maladroite : *De plus, chez Saint-Loup cette tendance était fortifiée par son habitude, quand il avait commis une indiscrétion, fait une gaffe, et qu'on aurait pu les lui reprocher, de les proclamer en disant que c'était exprès* (Proust). *Après quoi, craignant d'avoir blessé cet homme, il s'était mis l'esprit à l'alambic pour réparer sa gaffe* (Montherlant).

• SYN. : *bêtise* (fam.), *bévue, boulette* (fam.), *bourde* (fam.), *erreur, impair, maladresse.*

3. gaffe [gaf] n. f. (déverbal de *gaffer* 3 ; 1821, Ansiaume, au sens de « soldat en faction » [var. *gaffre,* « sergent du guet », 1455, *Coquillards*] ; 1916, G. Esnault, au sens de « faction » [*porter gaffe,* « faire sentinelle », 1862, V. Hugo] ; *faire gaffe,* au sens actuel, 1926, G. Esnault). Pop. *Faire gaffe,* faire attention.

1. gaffer [gafe] v. tr. (anc. provenç. *gafar,* saisir [XIII^e s.], gotique **gaffôn,* même sens, mot de la même famille que l'anc. scand. *gabba* [v. GABER] ; 1694, Th. Corneille). Accrocher avec une gaffe.

2. gaffer [gafe] v. intr. (de *gaffe* 1 ; 1883, G. Esnault). *Fam.* Commettre une maladresse, une bévue : *D'abord je n'y connais rien et je gafferais, ensuite je ne veux pas me couvrir de ridicule* (Huysmans). *Dites-moi, si vous voulez, que j'ai été maladroit dans ma façon de vous présenter la situation, que j'ai gaffé* (Romains).

3. gaffer [gafe] v. tr. (de *gaffe* 1 ; 1829, Vidocq, au sens de « rester en attente » ; 1837, Vidocq, au sens de « guetter » [proprem. « accrocher du regard »] ; sens actuel, 1879, Esnault). *Pop.* Regarder avec attention.

◆ v. intr. (1901, Bruant). *Pop.* Ouvrir l'œil, guetter.

gaffeur, euse [gafœr, -øz] n. et adj. (de *gaffer* 2 ; 1887, G. Esnault). *Fam.* Qui commet des gaffes : *Trop gaffeuse, la bonne femme ; il l'aimait mieux loin de ses affaires personnelles* (Daudet). *Comme elle faisait de la tête un petit signe rébarbatif qui n'en était pas moins un petit signe d'acquiescement, le gaffeur laissa filer un long soupir de soulagement* (Duhamel).

• SYN. : *balourd, butor, maladroit.*

gag [gag] n. m. (mot anglo-améric. signif. « plaisanterie, blague », probablem. d'origine onomatop. ; 1922, J. Giraud). Au cinéma, effet comique jouant sur la surprise : *Je n'étais que Triplepatte. Après le gag de l'entrée dans la cuisine, je suis aussi Charlot* (Montherlant). *C'est un gag pour un film comique, ça* (Queneau).

gaga [gaga] n. et adj. (de *gag-*, onomatop. [existant dans plusieurs langues] qui évoque le bredouillement de personnes retombées en enfance ; 1879, A. Daudet). *Fam.* et *péjor.* Personne retombée en enfance : *Il a un excellent chic, et une impayable bobine de gaga de la plus haute lignée* (Proust).
● SYN. : *gâteux, ramolli* (fam.), *sénile.*

gage [gaʒ] n. m. (francique **waddi*, gage [latinisé en *wadium*, à l'époque mérovingienne] ; XIIe s., *Lois de Guillaume*, écrit *wage, guage* [*gage*, XIIe s., *Ronce-vaux*], au sens 1 ; sens 2, début du XVe s., Ch. d'Orléans ; sens 3, 1669, Racine ; sens 4, 1549, R. Estienne ; sens 5, 1865, Littré ; sens 6, fin du XIIe s. [*gage ; wage de bataille*, 1246, Runkewitz ; *gage de bataille*, v. 1283, Beaumanoir]). **1.** Objet, généralement mobilier, remis en dépôt pour garantir le paiement d'une dette : *Prêter, emprunter sur gages. Il mettait en gage les livrées de ses deux Savoyards, ses deux montres, ses bagues et son linge* (Chateaubriand). *C'était une ancienne* [...] *prêteuse sur gages chez laquelle il s'était donné des rendez-vous de galants et de grandes dames* (Nerval). || **2.** *Fig.* Tout ce qui représente une garantie : *Un gage de fidélité, de bonne foi. Porter de la poudre dans les cheveux comme gage de bons sentiments politiques* (Stendhal). *La prière nous sauve après nous faire vivre, | Elle est le gage sûr et le mot qui délivre* (Verlaine). || **3.** Class. *Gage (d'amour)*, enfant : *D'aucun gage, Narcisse, ils* [les dieux] *n'honorent sa couche, | L'empire vainement attend un héritier* (Racine). || **4.** Dans certains jeux de société, objet que le joueur dépose, quand il a commis une faute, et qu'il ne peut reprendre qu'en accomplissant une pénitence. || **5.** Dans une contestation, enjeu déposé par les différentes parties, pour être remis à celle qui aura gain de cause. || **6.** Vx. *Gage de bataille, de combat*, gant jeté en signe de défi.
● SYN. : **1** *cautionnement, nantissement ;* **2** *assurance, caution, preuve, témoignage.*
◆ **gages** n. m. pl. (sens 1, v. 1155, Wace ; sens 2, av. 1660, Scarron [*casser des gages*, même sens, 1486, *Ordonnance royale*] ; sens 3, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné [*être aux gages de*, au pr. et au fig. ; *se mettre aux gages de*, av. 1848, Chateaubriand] ; sens 4, 1713, Hamilton [sans nuance péjor., fin du XVe s., Commynes]). **1.** Somme convenue que l'on donne à un serviteur pour une période de travail déterminée : *Parfois, les gages des domestiques se trouvant arriérés, elle craignait de comprendre, dans le retard d'un ordre, dans un regard un peu moins humble, le mécontentement d'un serviteur* (Daudet). || **2.** Class. et littér. *Casser quelqu'un aux gages*, lui retirer son emploi ou sa confiance : *Je croyais que* [...] *vous nous aviez cassés aux gages* (Racine). *Les choses pourtant s'envenimèrent au point qu'il se décida à un grand parti, cassa aux gages Costecalde et ses deux séides* (Daudet). || **3.** *Être, se mettre aux gages de quelqu'un*, être, se mettre à son service moyennant une rétribution ; *par extens.*, être, se mettre sous sa dépendance : *On ne s'explique pas de prime abord comment des hommes que leurs noms rendaient bêtes à force d'orgueil s'étaient mis aux gages d'un parvenu* (Chateaubriand). || **4.** Péjor. *À gages*, qui est payé pour faire ce qu'il fait : *Un tueur à gages. Ils braillaient en trois tons divers, ceci au grand émoi d'un pianiste à gages* (Courteline).
● SYN. : **1** *rémunération, rétribution, salaire.*

gager [gaʒe] v. tr. (de *gage ;* 1080, *Chanson de Roland*, écrit *gagier* [*gager*, XIVe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, XVe s., *Nouvelles françaises inédites* [avec ellipse du pronom *je*, 1655, Molière] ; sens I, 3, début du XIIIe s., Raoul de Houdenc ; sens I, 4, 1872, Larousse ; sens II, 1, v. 1360, Froissart ; sens II, 2, 1580, Montaigne).

I. 1. *Class.* Dans une contestation, déposer quelque chose comme gage : *Je gage cent pistoles que c'est toi* (Molière). || **2.** *Class.* et *littér.* Parier : *Gageons, dit celle-ci* [la Tortue], *que vous n'atteindrez point | Sitôt que moi ce but* (La Fontaine). *Cette fois, j'ai gagé que je t'emmènerai* (Musset). || (avec ellipse du pronom « je ») Class. *Gage que*, je parie que : « *Gage qu'il se dédit. — Et moi gage que non* » (Molière). || **3.** Promettre de s'engager à : *Vous voudriez qu'elle fût parfaite ; avait-elle gagé de l'être au sortir du couvent ?* (Sévigné). || **4.** Garantir par un gage : *Le franc ne vaut que quatre sous, mais il est gagé par une immense réserve d'or* (Mauriac).

II. 1. *Class.* et *littér.* Payer un domestique : *Je suis auprès de lui gagé pour serviteur* (Molière). *Si j'étais leur mère, je gagerais un petit bout de servante* (Pérochon). || **2.** *Class.* et *littér.* Payer pour un service : [La royauté] *Enrichit le marchand, gage le magistrat* (La Fontaine). *Il passait pour être l'amant gagé d'une reine exilée et très légère* (Daudet).

gageure [gaʒyr] n. f. (de *gager ;* XIIIe s., *Recueil des fabliaux*, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré [« rachat de gage », XVIe s. ; « objet engagé », 1636, Monet] ; sens 3, 1835, Acad. [*c'est une gageure*, 1837, Musset ; *tenir sa gageure*, av. 1869, Sainte-Beuve]). **1.** *Class.* et *littér.* Convention par laquelle on s'engage à payer tel gage si l'on perd un pari : *Je gageai que c'était Trissotin en personne, | Et je vis qu'en effet la gageure était bonne* (Molière). *Je fus entraîné* [...] *dans un déjeuner de garçon. Ce repas était la suite d'une gageure perdue par un de mes camarades* (Balzac). *Ils firent à l'envi des gageures* (France). *Soutenir, accepter, tenir une gageure.* || **2.** La chose que l'on a gagée : *Payer sa gageure.* || **3.** *Fig.* Acte, projet si étrange ou si difficile qu'il semble l'effet d'un pari : *Dès lors, Mme Bovary — une gageure, une vraie gageure, un pari, comme toutes les œuvres d'art — était créée* (Baudelaire). *Les néo-classiques tentaient une gageure* (Romains). || *C'est une gageure*, c'est un défi au bon sens, c'est un tour de force. || *Tenir sa gageure*, réussir le projet entrepris.

gagiste [gaʒist] n. (de *gage ;* 1680, Richelet, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1872, Larousse ; sens II, 1900, *Dict. général*).

I. 1. Personne payée pour rendre certains services : *Un gagiste, une espèce d'homme de lettres commis* (Hugo). *L'inanité des réformes trompettées par les gagistes du ministère sacristain* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Musicien engagé dans une musique de régiment, mais non lié par le service militaire.

II. Personne qui détient quelque chose à titre de gage ; et adjectiv. : *Créancier gagiste.*

gagnable [gaɲabl] adj. (de *gagner* [v. ce mot] ; v. 1150, Godefroy, écrit *gaaignable* [*gaignable*, XIIIe s. ; *gagnable*, XVe s.], au sens de « cultivable, labourable » ; sens actuel, 1721, Trévoux). Que l'on peut gagner (rare) : « *Mon procès est-il gagnable ? — Sur tous les chefs* », *répondit Derville* (Balzac). *La partie n'est pas gagnable.*

gagnage [gaɲaʒ] n. m. (de *gagner* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *guaaignage* [*gaignage*, XIIIe s. ; *gagnage*, 1573, Du Puys], au sens de « terre de labour » ; sens 1, 1389, La Curne ; sens 2, 1625, Racan). **1.** Champs voisins de bois, où le gibier va chercher la nourriture. || **2.** *Vx* ou *dialect.* Lieu où vont paître les bestiaux.

gagnant, e [gaɲɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. de *gagner* [v. ce mot] ; 1226, *Courtois d'Arras*, dans la loc. *bien gaagnant*, « industrieux » ; sens actuel [écrit *gagnant*], 1660, Oudin). La personne qui gagne : *Le gagnant ne semblait jamais plus gai que le perdant* (Colette).
◆ adj. (1798, Acad.). Qui fait gagner au jeu, dans une loterie, une course, etc. : *Numéro gagnant.*

gagne-denier [gaɲdənje] n. m. (de *gagne*, forme du v. *gagner*, et de *denier ;* 1515, Isambert, au sens 2 ; sens 1, 1865, Littré). **1.** *Vx.* Celui qui faisait des commissions pour autrui, ordinairement au tarif d'un denier par livre. || **2.** *Vx.* Celui qui gagne sa vie au jour le jour, sans avoir de métier spécial : *Les gagne-deniers sans occupation de Paris et des alentours* (Goncourt).

gagne-pain [gaɲpɛ̃] n. m. invar. (de *gagne*, forme du v. *gagner* [v. ce mot], et de *pain ;* 1285, J. Bretel, écrit *wagnepan*, au sens de « petit gantelet de tournoi » [« car par li est gagniés li pains »] ; XIIIe s., écrit *gaaignepain*, au sens de « ouvrier qui reçoit un très petit salaire » ; sens 1 [écrit *gagne-pain*], 1606, Nicot ; sens 2, 1865,

Littré). **1.** Travail, instrument qui permet à quelqu'un de gagner sa vie : *Il ne voyait aucune raison pour changer de gagne-pain* (Hugo). *Ils* [les artistes] *deviennent aisément les familiers et les amis des grands seigneurs* [...]. *Seulement, il faut qu'ils apportent leur instrument, leur gagne-pain : c'est là le collier* (Nerval). *Tant de pauvres femmes pour qui ce serait un gagne-pain* (Gide). || **2.** Personne qui, par son travail, assure la vie d'autres personnes.

● SYN. : **1** *emploi, place* ; **2** *soutien.*

gagne-petit [gaɲpəti] n. m. invar. (de *gagne,* forme du v. *gagner,* et de *petit,* adv., « peu » ; avril 1597, *Édit royal,* au sens 2 ; sens 1, 1640, Oudin). **1.** Personne dont le métier rapporte peu : *Après ça, il faut bien quelque chose à ceux qui sont en bas, aux va-nu-pieds, aux gagne-petit* (Hugo). || **2.** *Vx.* Rémouleur ambulant.

gagner [gaɲe] v. tr. (francique **waidanjan,* se procurer de la nourriture, faire du butin ; v. 1130, *Eneas,* écrit *guaaignier* [*gaaignier,* v. 1155, Wace ; *gaigner,* XIIIe s. ; *gagner,* XVIe s.], au sens de « cultiver [la terre], labourer » ; v. 1140, Bartsch, au sens de « faire du butin, piller » ; sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*bien gagner,* 1611, Cotgrave] ; sens I, 2, début du XVe s., Ch. d'Orléans ; sens II, 1, 1580, Montaigne [aussi *gagner du temps* — d'abord *gagner le temps,* début du XVIe s.] ; sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens II, 3, fin du XVe s., Commynes ; sens II, 4, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 5, 1553, *Bible Gérard* ; sens III, 1, 1679, Bossuet ; sens II, 2, 1636, Corneille ; sens III, 3, 1560, *Bible Rebul* ; sens III, 4, v. 1283, Beaumanoir ; sens III, 5, 1670, Molière [*avoir partie gagnée,* XXe s.] ; sens III, 6, fin du XIIe s., *Aiol* [*gagner quelqu'un de vitesse,* 1762, Acad.] ; sens III, 7, v. 1673, Retz ; sens III, 8, v. 1380, *Aalma* ; sens III, 9, 1646, d'après Richelet, 1680 ; sens IV, 1, XVe s., Basselin [*gagner le large,* 1862, Fromentin ; *gagner au haut,* 1668, La Fontaine — *gagner le haut,* même sens, 1549, R. Estienne ; *gagner au pied,* début du XVIe s.] ; sens IV, 2, 1256, Ald. de Sienne, puis milieu du XVIe s., Amyot).

I. 1. Acquérir un profit matériel par son activité : *Je veux gagner quelques bons petits millions à vendre mes bœufs* (Balzac). *Il écrivit* [...] *pour savoir* [...] *combien par année gagnait son prédécesseur* (Flaubert). *Gagner de l'argent. Gagner son pain, sa vie.* || *Bien gagner,* mériter : *Il a bien gagné son argent. Il a bien gagné de se reposer un peu. Un cheval qui a bien gagné son avoine.* || **2.** Obtenir un profit par l'effet du hasard : *Gagner un gros lot à une tombola.*

II. 1. Acquérir un certain avantage : *Gagner une bonne réputation. Il arriva que je gagnai une grande science* (Sainte-Beuve). || *Il y a tout à gagner à,* il n'y a que des avantages à : *Pour une femme au-dessus du vulgaire, il y a tout à gagner à avoir des manières fort réservées* (Stendhal). || *Gagner du temps,* faire une économie de temps, notamment pour un travail : *Une organisation rationnelle permet de gagner du temps* différer une échéance, temporiser : *Gagner du temps est un grand art quand on n'est pas prêt* (Chateaubriand). || **2.** *Ironiq.* Acquérir involontairement quelque chose de fâcheux : *Gagner un bon rhume. Il gagnait de l'énervement à peser le pour et le contre* (Courteline). || **3.** *Fig.* Attirer les dispositions favorables de quelqu'un : *Gagner l'estime, les bonnes grâces, les suffrages de quelqu'un. Enfin, c'est un amant plein de délicatesse qui, pour gagner le cœur d'une femme, lui adresse des compliments par usage, et des injures par distraction* (Musset). || **4.** Attirer, se concilier la personne elle-même : *M. de Talleyrand sut gagner Benjamin Constant et il en aurait gagné de plus fins* (Thiers). *Une distinction* [...] *qui m'avait* [...] *gagné à lui* (Sainte-Beuve). *L'idée d'exploiter la grève, de gagner à l'Internationale les mineurs qui, jusque-là, s'étaient montrés méfiants* (Zola). || **5.** *Vx* et *péjor.* Corrompre : *Se laisser gagner à prix d'or. La sentinelle à la porte d'eau avait été gagnée moyennant un sac de dix livres d'or* (Balzac).

III. 1. Conquérir l'avantage dans une compétition : *Gagner une course.* || Obtenir la récompense qui sanctionne une victoire : *Gagner un prix, une coupe, un titre.* || **2.** *Class.* Obtenir la main d'une femme pour le prix d'une action : *Rodrigue t'a gagnée et tu dois être à lui* (Corneille). || **3.** Class. *Gagner quelque chose sur quelqu'un,* l'obtenir de lui : *Il ne gagnera rien sur ce juge irrité* (Boileau). || **4.** Remporter un succès, une victoire : *Gagner une bataille, la guerre, un procès, un championnat. Gagner une partie de cartes. Il* [l'avoué] *entreprit ce procès moyennant un forfait et le gagna* (Balzac). || **5.** *Class.* Triompher de quelque chose, l'emporter : *Vous ne vous rebutez point, et pied à pied vous gagnez mes résolutions* (Molière). || *Avoir partie gagnée,* être assuré de réussir. || **6.** L'emporter sur un adversaire : *Gagner quelqu'un à la course.* || *Gagner quelqu'un de vitesse,* le devancer : *Allons, se dit Jacques Collin, je suis cuit, ils y sont* [Peyrade et Cernutin]. *Il faut les gagner de vitesse* (Balzac). || **7.** Class. *Gagner quelqu'un de la main,* se montrer plus habile, plus rapide que lui : *Si la Reine l'avait gagné de la main une fois, il le lui saurait bien rendre* (Retz). || **8.** Conquérir par ses efforts, ses mérites : *Donnez-leur, ô mon Dieu, la résignation* [...], | *Afin qu'au jour suprême ils gagnent l'indulgence* | *De l'Agneau formidable en la neuve Sion* (Verlaine). *C'est tout seul que chacun de nous doit gagner Dieu* (Gide). *Gagner le ciel. Gagner ses galons.* || **9.** *Gagner du terrain,* avancer, progresser (au pr. et au fig.) : *L'ennemi a gagné du terrain. L'incendie gagne du terrain. Les idées révolutionnaires ont gagné du terrain dans les jeunes esprits.*

IV. 1. Avancer vers un lieu, vers une position et l'atteindre : *Je gagne le tillac à demi noyé* (Chateaubriand). *De là* [...] *on gagne la sauvage pointe du Raz* (Maupassant). *Le feu a gagné la maison voisine.* || Fig. *Gagner le large,* s'éloigner rapidement d'un lieu dangereux. || Class. et fam. *Gagner au pied, gagner au haut,* s'enfuir : *Monsieur, gagnons au pied ; je ne vois rien pour vous,* | *Si ce n'est des gros mots et, possible, des coups* (Quinault). *Le galant aussitôt* | *Tire ses grègues, gagne au haut* (La Fontaine). || **2.** *Fig.* Envahir, se communiquer à : *Une noble rougeur me gagna* (Sainte-Beuve). *Sa surprise me gagnait* (France). *Prends en pitié surtout ma débile raison* | *Et ce désespoir qui la gagne* (Apollinaire). *Cette doctrine a gagné de nouveaux milieux. L'épidémie a gagné la province.*

● SYN. : **I, 1** *percevoir, toucher* ; **2** *empocher* (fam.), *encaisser* (fam.), *ramasser* (fam.). || **II, 1** *obtenir, rapporter, retirer* ; **2** *attraper, chiper* (fam.), *contracter, piquer* (fam.), *prendre, récolter* (fam.) ; **3** *s'attirer, capter, se concilier, conquérir* ; **4** *amadouer* (fam.), *amener, captiver, envoûter, rallier, séduire* ; **5** *circonvenir, suborner.* || **III, 1** *décrocher* (fam.), *remporter* ; **6** *surclasser, triompher de, vaincre* ; **8** *mériter* ; **9** *avancer, s'étendre, progresser.* || **IV, 1** *aborder, accéder, arriver, parvenir, toucher* ; **2** *s'emparer de, se propager, se répandre.* — CONTR. : **I, 2** *perdre.* || **II, 2** *couper à* (fam.), *échapper à, se préserver de* ; **3** *s'aliéner* ; **4** *détourner, écarter, éloigner.* || **III, 4** *perdre* ; **9** *battre en retraite, reculer, refluer, se replier.* || **IV, 1** *partir de, quitter, venir, de* ; *contourner, éviter* ; **2** *abandonner, déserter, s'éloigner.*

◆ v. intr. (sens 1, XIIIe s., *Roman de Renart* ; sens 2, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 3, av. 1696, La Bruyère [*gagner à* ; *gagner en,* 1900, *Dict. général* — *gagner,* « avancer en crédit, en considération », 1678, La Fontaine]). **1.** Obtenir un avantage, l'emporter dans un jeu, dans une compétition : *Jouer à qui perd gagne. Vous verrez, là où les autres doivent perdre tôt ou tard, vous gagnerez toujours* (Balzac). *Un jour que j'avais gagné, un gars de l'Alsace me chercha querelle* (Mérimée). *Gagner aux courses, à la loterie.* || **2.** *Y gagner, gagner à* (et un nom), *à ce que* (et le subjonctif), trouver du bénéfice, un avantage à quelque chose : *Si vous acceptez ces conditions, vous y gagnerez. J'ai gagné au change. Il gagnera à ce qu'on ne sache rien.* || **3.** *Gagner à* (et l'infinitif), *en* (et le participe présent), prendre de l'avantage, s'améliorer : *Le vin gagne à vieillir, gagne en vieillissant. Un homme qui gagne à être connu.*

● SYN. : **1** *triompher, vaincre.* — CONTR. : **1** *perdre.*

◆ **se gagner** v. pr. (sens 1, 1865, Littré ; sens 2, 1680, M^me de Sévigné). **1.** Être gagné ou pouvoir être gagné : *De l'argent qui se gagne facilement.* || **2.** Se communiquer, être contagieux : *Maladie, habitude qui se gagne. Cela se gagne ces attaques mystiques, comme la crise nerveuse qui abat parfois sur leur lit d'hôpital toute une rangée de malades* (Daudet).

gagneur, euse [gaɲœr, -øz] n. (de *gagner* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *gaaigneor ; gaigneur,* v. 1361, Oresme ; *gagneur,* XVI^e s.). Personne qui gagne, qui obtient un avantage, un profit (rare) : *Il faut se souvenir que Bonaparte ne fit pas plus de bruit en se rendant de Fontainebleau à Toulon, que la France ne s'émut pas davantage, et que le gagneur de tant de batailles faillit d'être massacré à Orgon* (Chateaubriand). *Nous désirons qu'on ait présent à la mémoire | Que nos pères étaient des conquérants de gloire, | Des chercheurs d'horizon, des gagneurs d'avenir* (Hugo). *Il était, sans vouloir se l'avouer, flatté par le ton de Joseph, par la réelle timidité que marquait soudain ce brutal, cet ogre, ce terrible gagneur d'or* (Duhamel).

gai, e [ge] adj. (gotique **gâheis,* impétueux ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [*gai,* « ivre », 1611, Cotgrave ; *être un peu gai,* 1775, Voltaire ; *avoir le vin gai,* 1740, Acad.] ; sens 2, v. 1354, *Modus* [var. *jai,* XIII^e s., La Curne] ; sens 3, 1393, Gay ; sens 4, XIV^e s., Cuvelier). **1.** Qui est d'humeur riante : *Les gens occupés et ambitieux n'ont pas le temps d'être gais* (Sainte-Beuve). *Tu étais gai, libre, heureux* (Musset). || Fam. *Une personne un peu gaie,* mise en belle humeur par une légère ivresse. || *Avoir le vin gai,* manifester de la bonne humeur quand on a un peu bu. || **2.** Qui inspire la gaieté : *Un auteur gai. Un temps gai. La mer était gaie au soleil* (Hugo). || **3.** Se dit d'un coloris clair et frais : *Une tapisserie aux couleurs gaies.* || **4.** Où règne la gaieté : *Le dîner fut gai* (Balzac).

• SYN. : **1** *badin, enjoué, folâtre, guilleret, jovial, joyeux, ravi, réjoui, rieur, sémillant, souriant ;* **2** *agréable, comique, émoustillant, enchanteur, plaisant, riant, rigolo* (fam.) ; **4** *amusant, animé, divertissant, drôle, folichon* (fam.), *réjouissant.* — CONTR. : **1** *abattu, accablé, attristé, cafardeux* (fam.), *chagrin, mécontent, neurasthénique ;* **2** *grave, maussade, mélancolique, morose, sérieux, sévère, sombre, tragique ;* **4** *lugubre, morne, sinistre, triste.*

◆ **gai !** interj. (av. 1696, La Bruyère). Que l'on soit gai ! : *Gai, gai ! marions-nous !*

gaïac ou **gayac** [gajak] n. m. (taino [parler de Haïti] *guayak ;* 1532, Rabelais, écrit *guayac ;* v. 1560, Paré, écrit *gaiac ; gayac,* 1580, Montaigne ; *gaïac,* 1704, Trévoux). Arbre d'Amérique centrale, à bois dur, dont on extrait une résine.

gaïacol [gajakɔl] n. m. (de *gaïac ;* 1888, Larousse). Substance extraite de la résine de gaïac et de la créosote du goudron de bois, et utilisée comme antiseptique : *L'odeur du thé et du gaïacol* (Bernanos).

gaiement [gemɑ̃] adv. (de *gai ;* milieu du XIV^e s., *Brun de la Montaigne*). Avec gaieté : *Chanter gaiement.*

• REM. L'orthographe *gaîment* a été supprimée du Dictionnaire de l'Académie en 1932.

gaieté [gete] n. f. (de *gai ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1-2 [*être en gaieté,* en état de légère ivresse, 1865, Littré]). **1.** Disposition à rire, à s'amuser ; humeur riante : *Les hommes mêmes n'ont pas en Perse la gaieté qu'ont les Français* (Montesquieu). *La gaieté est comme un ressort qui rend l'âme élastique* (Taine). || Fam. *Être en gaieté,* en état de légère ivresse. || **2.** Caractère de ce qui traduit ou provoque une telle humeur : *La gaieté d'une conversation. Tout était grâce et gaieté, même la pluie prochaine* (Hugo). *La franche gaieté rabelaisienne* (Renan).

• SYN. : **1** *enthousiasme, entrain, exultation, jovialité, jubilation ; goguette ;* **2** *agrément, allégresse, enjouement, joie.* — CONTR. : **1** *affliction, chagrin, neurasthénie ;* **2** *mélancolie, morosité, sévérité, tristesse.*

• REM. L'orthographe *gaîté* a été supprimée du Dictionnaire de l'Académie en 1932.

◆ **De gaieté de cœur** loc. adv. (1549, J. Du Bellay). De propos délibéré, sans y être contraint : *Comment Luc se fût-il exposé de gaieté de cœur à des objections évidentes ?* (Renan).

• SYN. : *délibérément, de bon cœur, de bonne grâce, volontiers.*

◆ **gaietés** n. f. pl. (fin du XVII^e s., M^me de Sévigné [« petites compositions littéraires amusantes », 1554, Magny]). Acte de gaieté : *« Les Gaietés de l'escadron », comédie de G. Courteline. Quand je peux échapper aux pensums, j'ai des gaietés de nègre* (Vallès).

• SYN. : *amusement, distraction, divertissement, plaisanterie, plaisir, réjouissance.*

gail [gaj] n. m. (du lorrain ou du champenois *gaye, gaille,* chèvre [allem. *Geiss,* même sens], mot parfois employé péjorativement pour désigner une vieille femme, un cheval maigre, etc. ; 1821, Ansiaume). *Arg.* Cheval.

1. gaillard, arde [gajar, -ard] adj. (du gaulois **galia,* force ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, v. 1180, Hue de Rotelande ; sens 3, v. 1534, Bonaventure Des Périers [« vif, réjoui, plein d'entrain », v. 1285, Adam de la Halle]). **1.** Plein de santé, de vigueur : *Un vieillard frais et gaillard. Jadis j'étais fort lié avec mon corps ; je lui conseillais de vivre sagement afin de se montrer tout gaillard et tout ravigoté dans une quarantaine d'années* (Chateaubriand). *Pourtant, sauf les jambes, il était gaillard encore* (Zola). || **2.** *Class.* Plein de vaillance et d'énergie : *Et l'on m'a vu pousser dans le monde une affaire | D'une assez vigoureuse et gaillarde manière* (Molière). || **3.** *Class.* et *littér.* D'une gaieté un peu libre : *Bon, voici de nouveau quelque conte gaillard, | Et ce sera de quoi mettre sur mes tablettes* (Molière). *Chacun lui adressait quelque compliment gaillard* (Mérimée).

• SYN. : **1** *alerte, dispos, frais, fringant, solide, vaillant, vert, vigoureux.* — CONTR. : **1** *chétif, débile, épuisé, faible, fatigué, malingre, sénile, souffrant, souffreteux.*

◆ n. (sens 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Personne pleine de vigueur et d'entrain : *Un grand gaillard. C'était à cette époque un gaillard de vingt-cinq ans, plein d'ambition et d'appétit, ne manquant ni d'instruction, ni d'intelligence* (Daudet). *Oh ! tante Coralie, c'était une gaillarde, une forte fille* (Duhamel). || **2.** *Fam.* Terme d'amitié : *Ah ! mon gaillard, s'il te fallait faire le compte de tes enfants* (Maupassant). || **3.** *Péjor.* Personne rusée, dont il faut se méfier : *Avoir affaire à un drôle de gaillard. Mais j'en ai eu des maîtresses honnêtes ! cria Bachelard* [...]. *Des gaillardes qui, derrière votre dos, font une noce à vous flanquer des maladies* (Zola).

• SYN. : **1** *colosse, costaud* (fam.), *hercule ;* **2** *bonhomme ;* **3** *lascar* (fam.), *loustic* (fam.), *type, zèbre* (fam.).

2. gaillard [gajar] n. m. (abrév. de *château gaillard,* même sens [1552, Rabelais] ; 1573, Du Puys [« superstructure située sur l'avant du pont supérieur », 1845, Bescherelle]). Dans l'ancienne marine à voile, chacune des superstructures placées à l'avant et à l'arrière, sur le pont supérieur, et servant de logement : *Je me promenais sur le gaillard d'arrière* (Chateaubriand). *Je fis signe à ce jeune homme de venir me parler sur le gaillard d'avant* (Vigny). *Quatre-vingts navires marchands équipés pour le combat, c'est-à-dire ayant chacun un gaillard élevé, sur l'avant* (Mérimée). || *Auj.* Superstructure située sur l'avant du pont supérieur.

1. gaillarde [gajard] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *gaillard ;* XV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** Ancienne danse française, vive et à trois temps, en vogue au XVI^e s. || **2.** Nom donné autrefois au caractère d'imprimerie de huit points, intermédiaire entre le petit-texte et le petit-romain.

2. gaillarde n. f. V. GAILLARDIE.

gaillardement [gajardəmɑ̃] adv. (de *gaillard,* adj. ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1596, Hulsius [« de bonne grâce, de bon cœur », 1549, R. Estienne]). **1.** Avec entrain et courage : *Marcher gaillardement. Il suivit la grand-route gaillardement* (Zola). || **2.** De façon gaie, réjouie : *Plaisanter gaillardement. Je m'étonnais que Montaigne écrivît si gaillardement*

dans un château dont il ne pouvait faire le tour sans courir le risque d'être enlevé par des bandes de ligueurs ou de protestants (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *courageusement, crânement* (fam.), *hardiment, intrépidement, vaillamment ;* **2** *allègrement, gaiement, jovialement, joyeusement.*

gaillardie [gajardi] ou **gaillarde** [gajard] n. f. (du n. du botaniste français *Gaillard ;* 1839, Boiste). Genre de plante ornementale.

gaillardise [gajardiz] n. f. (de *gaillard,* adj. ; v. 1510, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** *Class.* Bonne humeur un peu libre : *Il n'a pas dit cela pour vous offenser, mais par simple gaillardise* (Furetière). || **2.** Écrits, propos d'une gaieté un peu libre (le plus souvent au plur.) : *Qu'on chante et l'on dise | Quelque gaillardise | Qui nous scandalise | En nous égayant* (Béranger). *Les vieilles prenaient leur part de joie et lançaient aussi des gaillardises* (Maupassant).

• SYN. : **1** *plaisanterie ;* **2** *gaudriole* (fam.), *gauloiserie, grivoiserie, joyeuseté* (fam.), *polissonnerie.*

gaillet [gajɛ] n. m. (croisement du lat. scientif. moderne *galium* [lat. class. *galion,* chanvre bâtard, gr. *galion,* gaillet jaune] et de *caille-lait* [v. ce mot] ; 1786, *Encycl. méthodique*). Plante herbacée, commune dans les prés, à petites fleurs jaunes ou blanches, dite aussi *caille-lait.*

gailleterie [gajtri] n. f. (de *gaillette ;* 1872, Larousse). Houille en gros morceaux, après le triage.

gailletin [gajtɛ̃] n. m. (de *gaillette ;* milieu du XIXe s.). Morceau de houille calibré, de grosseur moyenne.

gaillette [gajɛt] n. f. (mot wallon, dimin. de *gaille,* n. local de la noix [la gaillette se présentant en petits morceaux de la grosseur d'une noix], lat. pop. *[*nux,* noix, v. NOIX] *gallica,* « noisette », proprem. « noix gauloise », le noyer ayant été très tôt cultivé en Gaule [*gallica* est le fém. de l'adj. du lat. class. *gallicus,* gaulois, dér. de *Gallus,* Gaulois] ; milieu du XVIIIe s.). Gros morceau de houille : *Cordier, grimpé aux wagons des houillères, chercha les grosses gaillettes* (Hamp).

gaîment adv. V. GAIEMENT.

gain [gɛ̃] n. m. (déverbal de *gagner* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *gaaing* [*gain,* XIIIe s.], aux sens 1-3). **1.** Action de gagner, de l'emporter : *Avoir gain de cause. Le gain de la bataille d'Aboukir est dû principalement au général Murat* (Napoléon Ier). *Le gain de ces procès me fit connaître* (Balzac). || *Gain de cause,* avantage obtenu dans un procès, et, *par extens.,* dans un débat quelconque. || **2.** Action de gagner de l'argent : *Partout la joie, le gain, la débauche* (Baudelaire). || Ce qu'on gagne, rémunération, salaire : *Le peuple consomme proportionnellement à son gain* (Lamennais). || Profit, bénéfice pécuniaire : *L'appât du gain.* || **3.** Toute espèce d'avantage : *Un gain de temps. Les gains électoraux d'un parti.*

• SYN. : **1** *réussite, succès, victoire ;* **2** *appointements, paie, revenu, traitement ; intérêt, lucre ;* **3** *bénéfice, économie, fruit, progrès.*

gainage [gɛnaʒ] n. m. (de *gainer ;* première moitié du XXe s.). Action de gainer : *Le gainage d'un câble électrique.*

gaine [gɛn] n. f. (lat. pop. **wagina,* modification, sous l'influence des nombreux mots germaniques en *w-,* du lat. class. *vagina,* fourreau [de l'épée], gaine [en général], étui, enveloppe ; XIIIe s., *Aucassin et Nicolette,* écrit *gaïne* [*gaaine,* 1260, Havard ; *gayne,* v. 1350, Godefroy ; *gaine,* fin du XIVe s., Cuvelier], au sens 1 ; sens 2, 1561, Gay [*gaine d'une voile,* 1793, *Encycl. méthodique*] ; sens 3, début du XXe s. ; sens 4, 1844, Vigny ; sens 5, 1695, d'après Trévoux, 1721 [« expansion du pétiole qui embrasse la tige », 1762, Acad. ; « membrane qui enveloppe les griffes des félins », XXe s.] ; sens 6, 1676, Félibien ; sens 7, av. 1885, V. Hugo). **1.** Étui de la lame d'un instrument tranchant ou aigu : *Dans sa gaine mon couteau bouge* (Gautier). || **2.** *Par extens.* Enveloppe qui enserre l'objet qu'elle protège : *Ses deux fusils dans leur gaine* (Daudet). *Il ouvrit la gaine de son browning* (Montherlant). *La gaine d'un parapluie.* || Par anal. *Gaine d'une voile,* ourlet qui l'entoure pour la renforcer. || **3.** *Spécialem.* Sous-vêtement féminin en tissu élastique destiné à maintenir le buste et les hanches : *Un magasin de soutiens-gorge, gaines élastiques* (Romains). || **4.** *Fig.* Contrainte qui entrave un développement : *Du pauvre petit provincial le plus lourdement engagé dans sa gaine* (Renan). || **5.** En anatomie, enveloppe plus ou moins résistante qui entoure un organe, un muscle, un tendon. || Membrane qui enveloppe les griffes des félins. || En botanique, expansion du pétiole qui embrasse la tige. || **6.** Partie inférieure des statues appelées « termes » ou « hermès », en forme de fût rectangulaire se rétrécissant vers la base : *Dans les entre-deux de ces fenêtres* [d'une tour] *se dressaient sur des gaines de chêne sculpté six bustes de marbre* (Hugo). || **7.** *Gaine d'horloge,* meuble en bois, dans lequel était logé le mécanisme des horloges : *Et dans sa gaine, ainsi que le sang dans l'artère, | La froide horloge bat* (Hugo). *Une grande horloge, dans une gaine d'ébène incrustée de cuivre, battait lourdement l'heure* (Zola).

• SYN. : **1** *enveloppe, fourreau ;* **2** *étui, housse ;* **3** *ceinture, corset ;* **4** *carcan, chaîne, collier, fers ;* **6** *socle ;* **7** *coffre.*

• REM. S'écrit sans accent circonflexe depuis 1878 (Acad.).

gainé, e [gɛne] adj. (part. passé de *gainer ;* début du XXe s.). Moulé comme par une gaine : *Tout le corps gainé dans un costume du meilleur couturier* (M. Prévost). *Mme Ganzalès parut, gainée dans une robe scintillante d'acier* (Mauriac).

gainer [gɛne] v. tr. (de *gaine ;* 1773, Bourdé de Villehuet, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Mettre une gaine à une voile de navire. || **2.** Recouvrir d'une gaine : *La lampe était gainée d'étoffe bleue* (Martin du Gard).

gainerie [gɛnri] n. f. (de *gainier ;* 1324, Lespinasse, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Art, commerce, ouvrage du gainier : *Sabin le tirait, louvoyait à travers les régions qui morcellent le Marais ainsi qu'un souk, où se parquent, par affinités, les divers commerces : optique et lunetterie, bimbeloteries* [...], *cristalleries, maroquineries, gainerie, supports et bretelles, lingeries, métaux précieux* (Arnoux). || **2.** Fabrique de gaines.

gainier, ère [genje, -ɛr] n. (de *gaine ;* XIIIe s., *Recueil des fabliaux*). Personne qui fabrique ou vend des gaines, étuis, écrins, etc. : *La rue des Fontaines-du-Temple et ses gainiers* (Fargue).

◆ **gainier** n. m. (1587, Daléchamp). Arbre de la famille des légumineuses, dont la gousse rappelle une gaine, dit aussi *arbre de Judée.*

◆ **gainière** n. f. (1900, *Dict. général* [ces guêpes sont aussi appelées *faiseuses d'étuis*]). Nom commun à diverses guêpes qui construisent des nids.

gainsborough [gɛ̃sbro] n. m. (angl. *gainsborough* [*hat,* chapeau], du n. du peintre anglais Thomas *Gainsborough* [1727-1788], qui peignait volontiers les dames de l'aristocratie avec des chapeaux grands et larges ; 1882, Behrens, *Engl.*). Chapeau de femme à larges bords : *Moins d'une heure après, Mlle Jeannine, la nièce du ministre de la Marine, en toilette de déjeuner, costume tailleur, grand gainsborough à plumes, grattait à la porte de Flo-Flo, avec la cornaline d'une de ses bagues* (Daudet).

gaîté n. f. V. GAIETÉ.

gal [gal] n. m. (de *Galilée,* n. pr. ; milieu du XXe s.). Unité d'accélération, dans le système C. G. S., équivalant à 1 centimètre/seconde par seconde.

1. gala [gala] n. m. (mot esp., empr. de l'anc. franç. *gale,* réjouissance, plaisir [XIIIe s.-XVIe s.], déverbal de *galer* [V. GALANT] ; 1670, *Mémoires curieux envoyez de Madrid,* au sens 1 [*habit de gala,* 1787, Bachaumont] ; sens 2, 1787, Féraud). **1.** Grande fête, le plus souvent de caractère officiel : *Gala de bienfaisance. Voitures et chevaux à grand bruit, l'autre jour, | Menaient le roi de Naples au gala de la cour* (Hugo). || *Habit de gala,* habit de cérémonie : *Le maître avait sous ses pieds ces prélats, | Ces femmes, ces barons*

en habits de galas (Hugo). || **2.** *Vx.* Repas somptueux, réjouissance chez les particuliers : *Les enfants tiennent aux galas des anniversaires* (Balzac).

• SYN. : **1** *festivités, fête, réception.*

2. gala- [gala], **galacto-** [galaktɔ], éléments tirés du gr. *gala, galaktos,* « lait », et servant à former de nombreux mots savants.

galactagogue [galaktagɔg] adj. et n. m. (de *galact[o]-* et de *-agogue,* du gr. *agôgos,* qui amène ; XX^{e} s.). Syn. de GALACTOGÈNE.

galactique [galaktik] adj. (gr. *galaktikos,* blanc comme du lait, de *gala, galaktos,* lait ; 1808, Boiste, au sens de « du lait » ; sens actuel [de *galaxie*], 1877, Littré). Qui concerne la Voie lactée.

galacto-. V. GALA- 2.

galactogène [galaktɔʒɛn] adj. et n. m. (de *galacto-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* produire, engendrer ; 1922, Larousse). Se dit d'une substance ou d'un remède capable de provoquer ou d'accroître la sécrétion du lait chez une nourrice. (Syn. GALACTAGOGUE.)

galactomètre [galaktɔmɛtr] n. m. (de *galacto-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1796, *Encycl. méthodique*). Syn. de PÈSE-LAIT.

galactophore [galaktɔfɔr] adj. (gr. *galaktophoros,* qui produit ou donne du lait, de *gala, galaktos,* lait, et de *pherein,* porter ; 1729, *Presse médicale,* LVIII, 934). *Conduit galactophore,* canal excréteur des glandes mammaires.

galactopoïèse [galaktɔpɔjɛz] n. f. (de *galacto-* et de *-poïèse,* gr. *poiêsis,* action de faire, création, de *poieîn,* faire ; 1865, Littré). Formation du lait dans la glande mammaire.

galactorrhée [galaktɔre] n. f. (de *galacto-* et de *-rrhée,* du gr. *rheîn,* couler ; 1865, Littré). Écoulement surabondant de lait chez une nourrice.

galactose [galaktoz] n. f. (gr. *galaktôsis,* transformation en suc laiteux, de *galaktousthai,* se transformer en lait, dér. de *gala, galaktos,* lait ; milieu du XVII^{e} s., au sens de « formation du lait dans les mamelles » ; sens actuel [de *gala, galaktos*], 1793, Lavoisien). Sucre obtenu par hydrolyse du lactose.

galactosémie [galaktɔsemi] n. f. (de *galactos[e]* et de *-émie,* du gr. *haima, -matos,* sang ; 1961, Galli et Leluc). Présence de galactose dans le sang.

galalithe [galalit] n. f. (de *gala-* et de *-lithe,* gr. *lithos,* pierre ; 1906, Larousse). Matière plastique préparée à partir de la caséine.

galamment [galamɑ̃] adv. (de *galant,* adj. ; 1534, Rabelais, écrit *gualantement* [*galantement,* milieu du XVI^{e} s., Amyot ; *galemment,* 1611, Cotgrave ; *galamment,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1704, Trévoux). **1.** *Class.* et *littér.* Avec élégance, avec goût : *J'aime la poésie avec entêtement, | Et surtout quand les vers sont tournés galamment* (Molière). *C'est un petit homme tout blanc, mais si galamment frisotté et pétillant avec discrétion comme il convient à un universitaire du Premier Empire* (Daudet). || **2.** *Class.* De façon galante, avec courtoisie : *Le président Viole [...], venait déclarer la rupture du mariage. M*^{me} *de Chevreuse lui répondit galamment* (Retz). || **3.** D'une manière qui vise à plaire aux femmes : *Après avoir baisé galamment les doigts de la jeune femme, il se tourna vers le mari* (Maupassant).

galandage [galɑ̃daʒ] n. m. (de *galande,* guirlande [v. 1240, G. de Lorris], var. anc. de *guirlande* [v. ce mot] ; 1785, *Encycl. méthodique*). Cloison de briques posées de chant.

galant, e [galɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *waler,* dépenser en s'amusant [v. 1220, G. de Coincy], *galer,* s'amuser, mener joyeuse vie [début du XIV^{e} s., Gilles li Muisis], lat. pop. **walare,* se la couler douce, de l'adv. francique **wāla,* bien ; 1373, Gace de la Bigne, écrit *gallant* [*galant,* XV^{e} s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1580, Montaigne ; sens I, 3, 1662, La Rochefoucauld ; sens I, 4, 1669, Boileau ; sens II, 1 [sous l'influence de l'ital. *galante,* même sens, lui-même empr. du franç. *galant*], 1548, *Ancien Théâtre françois ;* sens II, 2, 1765, Diderot [*galante,* n. f., même sens, fin du XVI^{e} s., A. d'Aubigné] ; sens III, 1, 1552, Rabelais ; sens III, 2, av. 1679, Retz ; sens III, 3, 1647, Vaugelas).

I. EN PARLANT DES HOMMES. **1.** *Vx.* Plein de vivacité, de grâce, d'élégance : *Ne forçons point notre talent ; | Nous ne ferions rien avec grâce. | Jamais un lourdaud, quoi qu'il fasse, | Ne saurait passer pour galant* (La Fontaine). || **2.** Class. et littér. *Galant homme,* homme d'honneur, aux procédés loyaux et délicats : *Mettez-vous dans l'esprit qu'on peut du cocuage | Se faire en galant homme une plus douce image* (Molière). *Mais la manière est tout pour un galant homme, et comme je n'avais pas volé la montre du Roi sur sa cheminée, je ne devais pas être chassé comme je l'ai été* (Chateaubriand). *Il est impossible d'être plus galant homme que cet ancien coquin* (Stendhal). *Je suis trop galant homme et j'estime trop mon adversaire pour me servir de ces armes cachées* (Daudet). || **3.** Poli, courtois, délicat à l'égard des femmes : *Se conduire en homme galant.* || **4.** Empressé auprès des femmes : *Malheureusement, la race tarasconnaise, plus galante que sentimentale, ne prend jamais les affaires de cœur au sérieux* (Daudet).

II. EN PARLANT DES FEMMES. **1.** *Class.* et *littér.* Qui recherche les intrigues amoureuses : *Une femme galante veut qu'on l'aime ; il suffit à une coquette d'être trouvée aimable et de passer pour belle* (La Bruyère). *Autrefois belle, encore galante avec les pêcheurs* (Loti). || En ce sens, s'employait aussi substantivement au XVII^{e} s. : *Tudieu, quelle galante ! Comme elle prend feu d'abord* (Molière). || **2.** *Femme galante,* femme de mœurs légères, qui vit de la galanterie : *La femme galante dans sa première fleur, visant aux airs patriciens, fière à la fois de sa jeunesse et de son luxe* (Baudelaire).

III. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** *Class.* et *littér.* Élégant, raffiné, gracieux : *Quelque ruse galante, quelque honnête petit stratagème pour ajuster nos affaires* (Molière). *Elle releva sa beauté par l'ajustement le plus riche et le plus galant* (Voltaire). *Des chemises en crêpe de soie à manches longues, d'une coupe tout à fait galante* (Nerval). || **2.** *Class.* Poli, courtois : *D. Francisco, second envoyé de l'Archiduc, arriva à Paris [...] avec un billet pour moi, très galant, mais très substantiel, du comte de Fuensaldagne* (Retz). || **3.** Qui a trait à l'amour, aux relations sentimentales : *L'attrait d'une aventure galante* (Gautier). *Il lui vint en tête une phrase galante* (Flaubert). *Il avait appris qu'on disait pas la ville qu'il allait à des rendez-vous galants dans la maison de l'orfèvre* (France). *Conte galant. Propos galants. Poésie, peinture galante.*

• SYN. : **I, 4** *coureur* (fam.), *entreprenant.* || **II, 2** *courtisane, hétaïre.* || **III, 3** *amoureux, libertin.*

◆ n. (v. 1610, Hardy [au fém. *galande,* 1668, La Fontaine]). *Class.* Personne rusée, à qui il ne faut pas trop se fier : *L'athlète avait promis d'en payer un talent ; | Mais quand il le vit, le galand | N'en donna que le tiers* (La Fontaine). [V. REM.]

◆ **galant** n. m. (sens I, XV^{e} s., Du Cange ; sens II, 1, 1630, Chapelain [*galant de cour,* « jeune homme à la mode », milieu du XVI^{e} s.] ; sens II, 2, 1665, La Fontaine [« homme qui, dans la fleur de l'âge, est prêt à agir avec audace », milieu du XVI^{e} s.] ; sens III, 1632, Corneille]).

I. Vx. *Galants de feuillée,* voleurs qui se tenaient dans les bois et qui s'attaquaient aux seigneurs et aux riches.

II. 1. *Class.* et *littér.* Homme qui recherche les aventures amoureuses ; amant : *Tous ces galants de cour, dont les femmes sont folles, | Sont bruyants dans leurs faits et vains dans leurs paroles* (Molière). *Sans avoir l'air d'y prendre trop d'intérêt, je m'informais si elle allait beaucoup aux fêtes, aux veillées, s'il lui venait toujours de nouveaux galants* (Daudet). || **2.** Class. *Vert galant,* homme entreprenant avec les femmes : *Et nous étions, ma foi, tous deux de verts galants* (Molière).

III. *Class.* Nœud de rubans ou de dentelle : *Vous vendez dix rabats contre moi deux galants* (Corneille).

● REM. Au XVII[e] s., on rencontre aussi la forme GALAND, E, employée comme archaïsme, notamment chez La Fontaine : *Déjà dans son esprit la galande* [la Grenouille] *le croque* [le Rat] (La Fontaine).

galanterie [galɑ̃tri] n. f. (de *galant,* adj. ; 1537, *le Courtisan,* au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1648, Voiture [« cadeau », v. 1630, Brunot] ; sens I, 3, 1663, Molière ; sens I, 4, fin du XVI[e] s., Brantôme ; sens II, 1, 1667, Molière ; sens II, 2 et 7, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1643, Corneille ; sens II, 4, 1662, La Rochefoucauld ; sens II, 5, 1666, Molière ; sens II, 6, 1907, Larousse).

I. *Class.* **1.** Distinction dans l'esprit et les manières : *Paris* [...] *le centre du bon goût, du bel esprit et de la galanterie* (Molière). || **2.** Objet ou action où se marquent la distinction, l'élégance : *Dressons notre promenade, ma fille, vers cette belle grotte où j'ai promis d'aller. Des galanteries à chaque pas !* (Molière). || *Spécialem.* Cadeau : *Et si vous faites cas de ces galanteries, | Vous n'aurez qu'à choisir, | Disposez de ces pierreries* (Voiture). || **3.** *Faire galanterie de,* trouver élégant, convenable de : *Ceux qui* [...] *le dos tourné, font galanterie de se déchirer l'un l'autre* (Molière). || **4.** *Péjor.* Action suspecte et même blâmable : *Ces galanteries ingénieuses à qui le vulgaire ignorant donne le nom de fourberies* (Molière).

II. **1.** Empressement à plaire aux femmes : *Le baron* [...] *reporta sa galanterie sur sa belle-fille* (Balzac). || **2.** Courtoisie à l'égard des femmes : *La vieille galanterie française.* || **3.** Tout ce qui peut flatter une femme (attentions, cadeaux, propos, etc.) : *Il* [...] *ne parut plus s'occuper que de la soubrette, à qui il débitait des galanteries superlatives* (Gautier). *Il débitait des galanteries d'estaminet à une jeune paysanne blonde* (Flaubert). || **4.** *Class.* et *littér.* Intrigue amoureuse : *On peut trouver des femmes qui n'ont jamais eu de galanterie* (La Rochefoucauld). *Diable ! je croyais que c'était une galanterie, il paraît que c'est une passion* (Hugo). || **5.** *Class.* et *littér.* Goût des intrigues amoureuses ; recherche des bonnes fortunes : *Votre galanterie et les bruits qu'elle excite, | Trouvèrent des censeurs plus qu'il n'aurait fallu* (Molière). *La galanterie est sévèrement défendue au Caire* (Nerval). || **6.** Le monde des femmes galantes et, *par extens.,* leurs activités : *La galanterie d'une époque, d'une grande ville.* || **7.** *Vx.* Maladie vénérienne : *Donner, attraper une galanterie* (Littré).

● SYN. : **II, 1** *assiduité, cour, flirt, poursuite, séduction ;* 3 *douceurs, fleurette.*

galantin, e [galɑ̃tɛ̃, -in] adj. (de *galant,* adj. ; 1555, La Bouthière, écrit *galentin,* au sens de « vigoureux » [en parlant d'un cheval] ; écrit *galantin,* au sens actuel, fin du XIX[e] s., A. Daudet). Relatif à un homme galant (rare) : *Le vieux larbin se retourna* [...] *et grinça d'un air galantin et enragé : « Quelque chose pour toi, ma petite ? »* (Daudet).

◆ **galantin** n. m. (1798, Acad. [écrit *galantin*]). *Vx.* Celui qui veut faire le galant auprès des femmes (avec une nuance de ridicule) : *Elle appartenait à l'espèce des femmes qui trouvent plus d'agrément à la laideur d'un amant bel esprit qu'à la beauté d'un galantin vulgaire* (Milosz).

galantine [galɑ̃tin] n. f. (altér. de l'anc. franç. *galatine,* gelée comestible [début du XIII[e] s., *Guillaume le Maréchal*], ital. de Raguse *galatina,* même sens [mot attesté dans des textes latins médiévaux de cette ville, qui exportait des poissons en sauce], dér. de **galare,* altér. du lat. *gelare,* geler, congeler, se geler [v. GELER] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *galentine,* au sens de « gelée comestible » ; écrit *galantine,* au sens actuel, 1328, Gay). Mets préparé avec une volaille ou une viande désossée que l'on farcit et que l'on fait cuire avec des épices dans un fond de gelée : *Galantine de volailles. Le rôti froid* [était] *une galantine de pintade à la gelée* (Zola).

● SYN. : *ballottine.*

galantise [galɑ̃tiz] n. f. (de *galant,* adj. ; v. 1534, Bonaventure Des Périers, au sens de « politesse, courtoisie » ; sens actuel, 1879, Huysmans). *Vx* et *dialect.* Propos galants : [Des jeunes gens] *emboîtèrent le pas derrière elle et lui débitèrent des galantises* (Huysmans).

galantiser [galɑ̃tize] v. tr. (de *galantise ;* v. 1629, Corneille). *Class.* Flatter d'une manière galante, courtiser : *Vous mériteriez d'être servie et galantisée dans les formes* (Scarron).

◆ v. intr. (1645, Guez de Balzac). *Class.* et *littér.* Avoir des relations tendres : *Il* [Voiture] *a trouvé le secret de vivre en même temps selon le siècle et selon l'Évangile ; d'aller soigneusement à la messe le matin par vraie dévotion, et de galantiser assidûment l'après-dînée par une corruption d'esprit invétérée* (Guez de Balzac). *On n'a pas galantisé cinq ans durant avec un gars...* (Bourget).

● SYN. : *flirter.*

galapiat [galapja] n. m. (du radical *gal-,* signif. la gloutonnerie, la débauche [v. GALANT], et de *laper ;* av. 1850, Balzac [var. *galipiat,* 1792, Hébert]). *Fam.* Vaurien, vagabond, polisson (vieilli) : *Une sorte de galapiat avec des verrues sur la margoulette et des yeux louches* (Huysmans).

● SYN. : *chenapan, coquin, garnement, gredin, voyou.*

galaxie [galaksi] n. f. (gr. *galaxias,* voie lactée, emploi substantivé de l'adj. *galaxias,* de lait, dér. de *gala, galaktos,* lait ; 1558, Pontus de Tyard, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Système stellaire ayant la forme d'un disque avec un bulbe central, contenant une centaine de milliards d'étoiles, et qui, vu par la tranche, a l'aspect d'une traînée brillante appelée communément *Voie lactée : La Galaxie, ce chimérique empire, était effacée pour ce soir du firmament* (Arnoux). [En ce sens, s'écrit avec une majuscule.] || **2.** Système stellaire analogue à celui auquel appartient le Soleil, et dont on connaît un très grand nombre de spécimens situés jusqu'aux limites observables de l'Univers.

galbanum [galbanɔm] n. m. (mot lat. désignant un suc tiré d'une plante ombellifère de Syrie, du gr. *khalbanê,* même sens, empr. de l'hébreu *chelbenah ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *galbanen* [*galme,* forme plus pop., fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*] ; *galbanum,* XIV[e] s., Du Cange au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Gomme-résine balsamique extraite de deux variétés de férules. || **2.** *Fig.* et *vx.* Fausses espérances données à quelqu'un pour l'amadouer : *Galbanum que tout cela ; votre visage ne m'est pas nouveau* (Marivaux).

galbe [galb] n. m. (ital. *garbo,* grâce, belle forme, galbe, déverbal de *garbare,* plaire, du gotique **garwon,* arranger ; 1550, Ronsard, écrit *garbe* [*galbe,* 1578, H. Estienne], au sens de « bonne grâce [d'une personne] » ; sens 1, 1676, Félibien [en provenç. dès 1530, Pansier ; « renflement d'un fût de colonne », XX[e] s.] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Contour plus ou moins courbe d'une œuvre d'art : *Le galbe d'un chapiteau, d'un vase. Sur la table, les carafes, les flacons avaient cet air respectable que leur donnent les ventres arrondis du galbe antique* (Balzac). || *Spécialem.* Renflement d'un fût de colonne. || **2.** *Par anal.* Contour harmonieux d'une figure, d'un corps : *Ces bras sont d'un galbe très pur et d'un contour bien séduisant* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *courbe, forme ;* **2** *ligne, linéament, profil, silhouette.*

galbé, e [galbe] adj. (de *galbe ;* 1611, Cotgrave, dans la loc. *bien galbé,* « gracieux » ; sens 1, 1771, Schmidlin [*armoire galbée,* XX[e] s.] ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, début du XX[e] s.). **1.** Dont le contour présente une ligne convexe à l'extérieur : *Colonne galbée.* || *Armoire galbée,* dont la face et les côtés présentent une surface mi-convexe, mi-concave. || **2.** *Vx.* Dont le galbe seul est indiqué : *Une feuille d'acanthe galbée.* || **3.** *Par anal.* Qui a une courbe harmonieuse (en parlant du corps humain) : *Les bas couleur de blé épousaient ses longues jambes galbées* (Chérau).

gale [gal] n. f. (var. orthogr. de *galle* [v. ce mot] ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « excroissance cornée, durillon, callosité » ; sens 1, 1539, R. Estienne [*n'avoir pas la gale,*

xxe s. ; *méchant comme la gale,* 1865, Littré] ; sens 2, av. 1613, M. Régnier ; sens 3, 1688, Miege ; sens 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens 5, 1865, Littré). **1.** Affection parasitaire et contagieuse de la peau, provoquant l'éruption de vésicules avec de vives démangeaisons : *Comme disent les bohémiens : « Gale avec plaisir ne démange pas »* (Mérimée). || Fig. et fam. *N'avoir pas la gale,* ne pas risquer de contaminer quelqu'un ; être fréquentable. || *Méchant comme la gale,* très méchant. || **2.** Maladie cutanée et contagieuse des animaux de toute espèce. || **3.** Maladie des végétaux caractérisée par des pustules sur l'écorce, les feuilles. || **4.** Boursouflure ressemblant à celles de la gale : *Et même le plâtre, s'écaillant à la gelée, avait fait des gales blanches sur sa figure* (Flaubert). || **5.** *Fig.* et *fam.* Personne médisante, méchante : *Je suis une gale, une peste* (Sartre).

galéasse ou **galéace** [galeas] n. f. (ital. *galeazza,* grande galère, augment. de *galea,* galère, gr. byzantin *galea* [v. l'art. suiv.] ; v. 1470, Godefroy, écrit *galiace ; galéace, galéasse,* fin du xve s., Commynes). Galère de grandes dimensions, à voiles et à rames, munie d'une forte artillerie : *Adieu lougres difformes, | Galéaces énormes, | Vaisseaux de toutes formes* (Hugo).

galée [gale] n. f. (gr. byzantin *galea,* galère [viiie s.], gr. class. *galeê, galê,* belette [la forme du bateau ayant été comparée à celle de l'animal] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I ; sens II, 1680, Richelet).

I. *Autref.* Galère, petit bateau de guerre.

II. Plaque de bois ou de métal bordée d'une équerre en fer sur laquelle le compositeur typographe dispose les lignes composées : *Il eut, le premier, fini de composer quatre lignes. Picquenart, d'un geste adroit, les porta sur la galée et les noua d'une ficelle* (Duhamel).

galefretier [galfrətje] n. m. (probablem. altér. de **calfeutrier,* dér. de *calfeutrer* [l'ouvrier qui calfeutre ou calfate donnant l'impression qu'il passe son temps à ne rien faire, v. galfâtre] ; 1532, Rabelais). *Vx.* Bon à rien, va-nu-pieds : *Elle n'était jamais lasse de deviser spécialement avec les galefretiers* (Sorel).

galéjade [galeʒad] n. f. (provenç. *galejado,* plaisanterie, de *galejá,* plaisanter, dér. de *se galá,* se réjouir, lat. pop. **walare* [v. galant] ; 1881, A. Daudet). Histoire inventée ou déformée par exagération ; plaisanterie provençale généralement destinée à mystifier : *Toute cette façon de rire de soi et des autres en se donnant un ridicule vrai ou seulement vraisemblable, c'est cela qui constitue la gouaillerie provençale, la galéjade* (Daudet).

galéjer ou **galéger** [galeʒe] v. intr. (mot du parler de Marseille, var. du provenç. *galejá* [v. l'art. précéd.] ; xxe s.). Dire des galéjades : *Allez, vaï, vous galéjez !* (Pagnol).
● Syn. : *blaguer* (fam.), *plaisanter.*

galène [galɛn] n. f. (lat. *galena,* minerai de plomb, gr. *galênê,* même sens ; 1556, R. Le Blanc). Sulfure naturel de plomb, souvent utilisé pour la détection des ondes hertziennes : *Il avait un détecteur à galène* (Aragon).

galénique [galenik] adj. (du lat. *Galenus,* gr. *Galênos,* Galien [médecin du iiie s. apr. J.-C.] ; 1581, Nancel). Relatif à la méthode, à la doctrine de Galien.

galénisme [galenism] n. m. (du lat. *Galenus* [v. l'art. précéd.] ; 1771, Trévoux). Doctrine médicale de Galien, fondée sur la théorie des quatre humeurs, sang, bile, atrabile et pituite.

galéopithèque [galeɔpitɛk] n. m. (de *galéo-,* élément tiré du gr. *galeê, galê,* belette, et de *-pithèque,* gr. *pithêkos,* singe ; v. 1545, Paré). Quadrumane insectivore, de la taille d'un chat, possédant une membrane parachute qui relie les membres et la queue.

galer [gale] v. tr. (de *gale ;* 1360, Godefroy). *Vx* et *pop.* Égratigner : *À vous je reviendrai, | Maître Phlipot, et tant vous galerai, | Que ne jouerez ces tours de votre vie ; | À coups de griffe il faut que nous voyions | Lequel aura de nous deux belle amie* (La Fontaine).

galère [galɛr] n. f. (catalan *galera,* galère [xiie s.], issu, par substitution de suff., de *galea,* même sens, gr. byzantin *galea* [v. galée] ; 1402, Jal, au sens 2 [— *galère — capitane,* 1671, Bouhours ; *vogue la galère !,* 1552, Rabelais ; *qu'allait-il faire dans cette galère ?,* 1865, Littré] ; sens 1, av. 1520, Seyssel ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Dans l'Antiquité, navire de guerre à rames et à voiles : *Cependant les Athéniens, retirés sur trois cent quatre-vingts galères, détruisirent dans le détroit de Salamine douze cents vaisseaux perses* (France). || **2.** Du Moyen Âge au xviiie s., navire de guerre ou de commerce, long et de bas bord, ponté, marchant à la voile et surtout à la rame. || *Galère capitane,* galère montée par le capitaine général des galères : *Nous allions de Fez à Catane [...] | Dans la galère capitane | Nous étions quatre-vingts rameurs* (Hugo). || Fig. *Vogue la galère !,* laissons aller les choses. || *Qu'allait-il faire dans cette galère ?* (allusion aux *Fourberies de Scapin,* de Molière), pourquoi s'est-il engagé dans cette mauvaise affaire ? || **3.** *Fig.* Conditions de vie très pénibles : *Je ne veux pas rentrer dans la peau d'un maître d'études [...]. Je ne veux pas être enchaîné à cette galère* (Vallès). *Nous voilà toutes ici à mener une vie de galère* (Daudet).

◆ **galères** n. f. pl. (1549, R. Estienne). *Autref.* Peine des criminels condamnés à ramer sur les galères de l'État ; bagne : *Le patron fut condamné aux galères* (Flaubert).

galerie [galri] n. f. (ital. *galleria,* galerie, bas lat. *galeria,* même sens [ixe s.], mot probablem. issu par altér. de *galilea,* porche d'église [d'où *galilée,* même sens, xiiie s., *Queste del Saint Graal*], tiré du n. pr. lat. *Galilaea,* gr. *Galilaia,* Galilée, qu'on utilisait pour désigner le porche d'une église dans l'ordre de Cluny, parce que de nombreux laïcs se pressaient sous ce porche, de même que la Galilée abritait, d'après la Bible, une foule de gens peu religieux ; début du xive s., au sens I, 1 ; sens I, 2 et III, 1, 1690, Furetière ; sens I, 3 et III, 6, xxe s. ; sens I, 4, 1807, Mme de Staël ; sens I, 5 et III, 2-3, 1865, Littré ; sens I, 6, 1831, Sainte-Beuve [« collection de portraits d'hommes célèbres », xxe s.] ; sens II, 1, 1690, Furetière [pour divers types de jeux] ; sens II, 2, av. 1850, Balzac [aussi *faire galerie*] ; sens II, 3, av. 1794, Chamfort [*pour la galerie,* xxe s.] ; sens III, 4, av. 1841, Chateaubriand ; sens III, 5, 1872, Larousse ; sens IV, 1, fin du xvie s., A. d'Aubigné ; sens IV, 2, 1770, Raynal).

I. 1. Passage couvert, en longueur, servant à la circulation ou à la promenade, soit à l'intérieur d'un édifice ou d'un appartement, soit à l'extérieur : *Des galeries régnant sur les quatre faces de cette cour* (Chateaubriand). *Le café, construit en dôme, avec ses galeries basses* (Fromentin). || **2.** *Par extens.* Lieu, de forme quelconque, aménagé pour une exposition ou pour une collection d'objets d'art : *Les galeries du Louvre, du Muséum.* || **3.** *Par extens.* Magasin d'exposition pour la vente des œuvres d'art : *Galerie de peinture, de sculpture.* || **4.** Collection d'objets d'art : *Posséder une belle galerie de tableaux. Ce catalogue forme deux volumes in-folio qu'il plaça dans sa galerie* (France). || **5.** Objets d'art formant une suite de sujets : *Une galerie de portraits. La galerie des amants célèbres. Enfin, au-dessus de la rose, s'étend la galerie des rois de Juda* (Huysmans). || **6.** Suite de portraits littéraires : *Il* [La Fontaine] *ouvre sa galerie de ridicules par le portrait du roi* (Taine). || *Fig.* Collection de portraits d'hommes célèbres : *Êtes-vous indifférent à la façon dont on compose aujourd'hui les manuels littéraires, la galerie des notables ; les auteurs que l'on nomme, ceux que l'on veut ignorer* (Chardonne).

II. 1. *Autref.* Sur un jeu de paume, allée couverte d'où l'on regardait les joueurs. || **2.** Ensemble des spectateurs qui assistent à une compétition, à un jeu : *Eugène prend un râteau que lui tend le vieux monsieur ; il tire à lui les trois mille six cents francs [...]. La galerie le regarde avec envie en voyant qu'il continue à jouer* (Balzac). *La galerie attablée sur les côtés et en haut de la salle semblait également navrée* (Huysmans). *La galerie applaudit. Consulter la galerie sur un coup.* || Vx. *Faire galerie,* se contenter de regarder,

être un témoin passif : *Elle joue sa liberté, son bonheur, et vous ne lui laissez ni le cornet, ni les dés ; elle parie, elle fait galerie* (Balzac). || **3.** *Par extens.* et *fam.* Le public, l'opinion : *Amuser la galerie.* || *Pour la galerie,* pour faire illusion, pour se faire valoir aux yeux du monde.

III. 1. *Vx.* Sorte de balcon en saillie couronnant l'arrière d'un navire. || **2.** Balcon sur le pourtour d'une salle de spectacle : *Premières, secondes galeries. Voici la marquise en face de nous aux premières galeries, avec un chapeau neuf* (Daudet). || **3.** Sorte de tribune sur le pourtour intérieur d'une église. || **4.** *Par anal.* Ornement en rebord d'un édifice, d'un meuble, d'une étoffe : *Un buffet, un châle à galerie. C'était des fauteuils en bois de noyer* [...], *des guéridons à galerie en cuivre* (Balzac). || **5.** Bande de cuivre placée devant le foyer d'une cheminée entre les chenets. || **6.** Entourage métallique fixé sur le toit d'une voiture, pour permettre le transport des bagages : *Mettre les valises sur la galerie d'une automobile.*

IV. 1. Communication enterrée ou souterraine, creusée par l'homme ou par certains animaux : *Des galeries de siège. Une galerie pour l'écoulement des eaux. Des galeries de taupe.* || **2.** *Spécialem.* Couloir souterrain pour l'exploitation d'une mine : *Une belle galerie de roulage* (Zola).

• SYN. : **I, 1** *corridor, couloir, loggia, péristyle, vestibule, portique.* || **II, 2** *assistance, parterre, public, salle, spectateurs ;* **3** *gens, monde.* || **III, 2** *balcon, corbeille, mezzanine, paradis* (fam.), *poulailler* (fam.) ; **3** *coursière, triforium.* || **IV, 1** *souterrain, boyau, tunnel.*

galérien [galerjɛ̃] n. m. (de *galère ;* 1568, Huguet, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1865, Littré). **1.** Homme condamné à ramer sur une galère : *Le sabre du garde-chiourme qui chasse le galérien* (Flaubert). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Forçat condamné au bagne. || **3.** Fig. *Une vie de galérien,* une vie extrêmement dure et pénible : *Pourquoi donc se lever dès cinq heures, faire ce métier abominable, s'écraser de cette fatigue immense, mener cette vie de galérien que pas un loqueteux n'aurait acceptée* (Zola).

galerne [galɛrn] n. f. (lat. pop. **galerna,* même sens, mot d'origine prélatine ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne*). Vent d'ouest-nord-ouest, froid et humide, qui souffle sur l'ouest de la France : *Il fut battu de tous les vents* [...], *du sirocco, de la tramontane et de la galerne* (Hugo).

galet [galɛ] n. m. (forme normannopicarde, dimin. de l'anc. franç. *gal,* caillou [XIIe s., Godefroy], gaulois **gallos,* pierre ; XIIe s., *Partenopeus de Blois,* au sens I ; sens II, 1, 1832, Raymond [*transporteur à galets,* XXe s.] ; sens II, 2, 1865, Littré [*galet porteur,* XXe s.] ; sens II, 3, 1872, Larousse).

I. Caillou poli et arrohdi par l'action de la mer, des torrents ou des glaciers : *Pareil au bruit des mers rouleuses de galets* (Samain). *Une plage de galets.*

II. 1. Petite roue pleine, avec ou sans roulement à billes, servant à assurer la mobilité de différents objets : *Les galets d'un fauteuil, d'un lit.* || *Transporteur à galets,* appareil reposant sur des galets et qui sert au déplacement de colis ou d'objets. || **2.** En mécanique, petite roue cylindrique ou conique servant à diminuer le frottement et à permettre le roulement : *Les galets d'un pont tournant.* || *Galet porteur,* dans un engin chenillé, roue sur laquelle repose la chenille. || **3.** Bouée qui indique la position d'un filet de pêche.

galetage [galtaʒ] n. m. (de *galeter ;* XXe s.). Action de galeter.

galetas [galtɑ] n. m. (du n. de la tour de *Galata,* qui dominait la ville de Constantinople ; fin du XIVe s., E. Deschamps, écrit *galatas* [*galetas,* 1532, Havard], au sens 1 ; sens 2, 1678, La Fontaine). **1.** *Vx.* Logement sous les combles : *Il se retire au galetas de son palais* (La Bruyère). || **2.** Logement misérable et sordide : *Quelque galetas hideux de la misère* (Sainte-Beuve). *Étonné de ne pas trouver son ancien répétiteur dans le pire des galetas* (Bourget).

galeter [galte] v. tr. (de *galet ;* XXe s.). Ébaucher et, éventuellement, usiner des matières métalliques par l'action de galets très durs qui, en tournant, pressent la matière à travailler.

galeton [galtɔ̃] n. m. (mot berrichon, dimin. de *galette ;* milieu du XIXe s., G. Sand). *Dialect.* Petite galette de sarrasin.

galetouse [galtuz] n. f. (probablem. altér., d'après *galette,* de *gametouse,* gamelle [attesté seulement au XXe s.], mot issu de *gamelle* par substitution de la finale pop. *-touse* à *-elle ;* 1879, G. Esnault). *Arg.* Gamelle.

galette [galɛt] n. f. (de *galet,* à cause de la forme ronde et plate des galettes ; XIIIe s., Barbazan, écrit *galete* [*galette,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 [*galette des Rois,* XXe s.] ; sens 2, av. 1799, Marmontel ; sens 3, av. 1870, Mérimée ; sens 4, av. 1902, Zola [« à l'École de Saint-Cyr, contre-épaulette de sous-lieutenant », 1823, G. Esnault ; « marche de l'École de Saint-Cyr », XXe s.] ; sens 5, 1821, Desgranges ; sens 6, 1872, G. Esnault [*mangeur de galette,* « fonctionnaire vénal », 1837, Vidocq]). **1.** Gâteau plat et rond, de pâte feuilletée ou non : *À l'heure où les galettes sont retirées du four* (Fromentin). || *Galette des Rois,* galette de pâte feuilletée vendue à l'occasion de la fête des Rois et qui contient une fève destinée à désigner le « roi » de l'assistance. || **2.** Dans certaines régions, crêpe de farine de sarrasin ou de maïs : *Elle* [Barbette] *regarda son garçon qui surveillait la cuisson des galettes de sarrasin* (Balzac). || **3.** Objet en forme de galette : *La charpie manquant, le médecin avait provisoirement arrêté le sang des plaies avec des galettes d'ouate* (Hugo). *Un fauteuil en paille avec une petite galette de coussin, rembourrée de je ne sais quels noyaux de pêche* (Mérimée). || **4.** *Plat, aplati comme une galette,* de forme très aplatie : *Mon grabat aplati comme une galette* (Zola). || *Spécialem. Arg. mil.* et *vx.* À l'École de Saint-Cyr, contre-épaulette de sous-lieutenant. || Marche de l'École de Saint-Cyr. || **5.** *Vx* et *fam.* Personne sans force, incapable. || **6.** *Pop.* Argent, fortune : *Quand j'aurai du pognon, quand j'aurai de la galette* (Aicard). *La grosse galette de gauche est toujours pour l'honneur des armes françaises et la politique de prestige national, et ses journaux hurlent à la mort* (Aymé).

galetteux, euse [galɛtø, -øz] adj. (de *galette ;* 1907, Larousse). *Pop.* Qui a de la fortune (rare) : *Une femme pour gens galetteux* (Tr. Bernard). *La clientèle y était variée, mais galetteuse* (Queneau).

galettière [galetjɛr] n. f. (de *galette ;* 1865, Littré, écrit *galetière ; galettière,* XXe s.). *Dialect.* Dans l'ouest de la France, poêle à cuire les galettes.

• SYN. : *crêpière.*

• REM. On écrit aussi GALETIÈRE et on dit aussi GALETTOIRE.

galeux, euse [galø, -øz] adj. (de *gale ;* 1495, J. de Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1690, La Quintinie ; sens 4, 1872, Larousse [*brebis galeuse,* 1648, Scarron] ; sens 5, 1897, L. Bloy). **1.** Atteint de la gale : *Comme il* [un chien] *mordait tout le monde et qu'il était galeux, mes cousines le firent pendre en secret* (Chateaubriand). *Mon chat sur le carreau cherchant une litière | Agite sans repos son corps maigre et galeux* (Baudelaire). || **2.** Relatif à la gale : *Une éruption galeuse.* || **3.** Qui semble atteint de la gale : *Un bois galeux.* || **4.** *Fig.* Atteint d'un mal moral, contagieux : *Dans ce monde galeux, il passe et marche tout seul* (Barbier). || *Brebis galeuse,* personne dont la fréquentation est dangereuse : *C'était mon tour à présent de me sentir une brebis galeuse* (Beauvoir). || **5.** *Fig.* Dont la saleté fait penser à la gale : *Une route de banlieue galeuse, jalonnée d'arbres gémissants* (Colette). *De pauvres plaisirs de la gueule pris sur le marbre gras d'un bistrot galeux* (Aymé).

• SYN. : **5** *lépreux, sordide.*

◆ n. (sens 1-2, 1656, Oudin). **1.** Personne atteinte de la gale. || **2.** *Fig.* Individu méprisable : *C'est un galeux et un monstre qui nous a trahis* (Taine). *Elle n'était pas la seule*

qui le traitât comme un galeux. Personne ne voulait plus le connaître (France).

galfâtre [galfɑtr] n. m. (de *galfat,* forme de certains parlers de l'Ouest qui répond au franç. *calfat* [le calfat, qui accomplit un travail minutieux demandant peu de mouvements, semble, vu de loin, ne pas faire grand-chose, d'où les emplois péjor. de son nom] ; 1808, d'Hautel, comme sobriquet d'un garçon d'hôpital ou d'auberge ; sens moderne, 1867, Delvau). *Vx* et *fam.* Propre à rien : *Ça lui crevait le cœur de porter ses six francs à ces galfâtres* (Zola). *Lui, lui ! un galfâtre de son espèce ! ah ! non, par exemple !* (Huysmans).

galgal [galgal] n. m. (réduplication de l'anc. franç. *gal,* caillou [v. GALET] ; 1858, Legoarant). Tumulus de terre et de cailloux qui renferme une crypte : *Le dolmen et le cromlech celtes, le tumulus étrusque, le galgal hébreu* (Hugo).

galhauban [galobɑ̃] n. m. (altér. de *calauban,* même sens [1681, Jal], de *cale,* impér. du v. *caler,* et de *hauban ;* 1677, Dassié). Dans la marine, cordage servant à étayer les mâts supérieurs par le travers et vers l'arrière.

galibot [galibo] n. m. (mot picard issu, après changement de suff., de *galibier,* « garnement », lui-même altéré du picard *galobier* [XIVe s.], dér. probable d'un v. non attesté **galober,* composé des anc. v. *galer,* « s'amuser » [v. GALANT], et *lober,* « flatter » [XIIIe s., *Roman de Renart* — moyen haut allem. *loben,* louer] ; 1er nov. 1871, *Revue des Deux Mondes*). Manœuvre de moins de dix-huit ans employé au service des voies dans les houillères : *J'ai tout fait là-dedans* [dans la mine], *galibot d'abord, puis herscheur, quand j'ai eu la force de rouler, puis haveur pendant dix-huit ans* (Zola).

1. galiléen, enne [galileɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Galilée,* n. géogr. [v. GALERIE] ; XVIIe s.). Habitant ou originaire de Galilée. || *Le Galiléen,* nom donné parfois à Jésus-Christ et aux premiers chrétiens : *J'étais déjà tout appesanti par l'âge lorsque le grand Pan mourut et que Jupiter, subissant le sort qu'il avait infligé à Saturne, fut détrôné par le Galiléen* (France).

2. galiléen, enne [galileɛ̃, -ɛn] adj. (du n. pr. de *Galilei* [francisé en *Galilée*], mathématicien, physicien et astronome italien [1564-1642] ; XXe s.). Relatif aux conceptions de Galilée.

galimafrée [galimafre] n. f. (de l'anc. franç. *galer* [v. GALANT] et du picard *mafrer,* manger beaucoup [moyen néerl. *maffelen,* même sens] ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *calimafrée* [*galimafrée,* XVe s., Ch. d'Orléans], au sens 1 ; sens 2, 1764, Voltaire). **1.** *Vx.* Restes de viande en ragoût. || **2.** *Vx.* Mets peu appétissant : *Tronchin l'a condamné à ne manger que des légumes ; Monsieur, a dit le duc de Lorges, je ne peux digérer votre galimafrée* (Voltaire).

galimatias [galimatja] n. m. (origine incertaine, peut-être du bas lat. *ballimathia,* chanson obscène [VIe s.] ; 1580, Montaigne). Discours ou écrit embrouillé, inintelligible : *Tout ce galimatias-là signifie que M. le chevalier souhaiterait vous voir à présent* (Marivaux). *L'esprit français repoussera surtout le galimatias allemand, que beaucoup de gens appellent romantique aujourd'hui* (Stendhal). *Ces romans-feuilletons, rédigés en pathos, en galimatias double et triple* [...], *m'ont toujours fait l'effet des mystères de Rocambole* (Proust).

● Syn. : *amphigouri, baragouin* (fam.), *charabia, embrouillamini, jargon, pathos* (fam.).

● Rem. Pouvait s'employer comme adjectif invariable dans la langue classique (1622, Ch. Sorel) : *Si cette fin vous paraît une peu galimatias, vous ne l'en aimerez que mieux* (Sévigné).

galion [galjɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *galie,* galère [1080, *Chanson de Roland*], var. de *galée* [v. ce mot] ; fin du XIIIe s., Joinville [*les galions sont arrivés,* 1865, Littré]). Grand navire armé en guerre, employé autrefois, surtout par les Espagnols, pour le commerce avec l'Amérique, notamment pour transporter l'or extrait des mines du Mexique et de l'Amérique du Sud : *Jenkins quitta brusquement le groupe d'hommes dont il faisait partie et s'élança au-devant des galions* (Daudet). *Et le nuage errant allonge seul des ombres | Sur ta rade où roulaient les galions géants* (Heredia). || Vx et fig. *Les galions sont arrivés,* il est arrivé de l'argent : *Il avançait aux étudiants l'argent de leur mois, qu'il se faisait rendre au triple, dès que les galions étaient arrivés* (Daudet).

galiote [galjɔt] n. f. (de l'anc. franç. *galie* [v. l'art. précéd.] ; milieu du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad. ; sens 3, 1694, Th. Corneille ; sens 4, 1865, Littré). **1.** *Autref.* Petite galère. || **2.** *Autref.* Long bateau couvert avec lequel on voyageait sur les rivières : *Au fond de ce précipice, dans l'ombre, à travers les broussailles du bord, on aperçoit la Meuse, avec quelque galiote qui voyage, paisiblement remorquée par des chevaux* (Hugo). || **3.** *Auj.* Caboteur, voilier de pêche hollandais. || **4.** Traverse supportant les panneaux de fermeture des écoutilles.

galipette [galipɛt] n. f. (mot probablem. d'origine dialectale [cf. le havrais et le nantais *calipette,* milieu du XIXe s.], dér. de l'anc. v. *galer,* s'amuser [v. GALANT], avec une finale d'origine obscure ; 1883, d'après Villatte, 1888). *Fam.* Culbute : *Laisse-moi être un peu de bonne humeur, faire des galipettes* (Colette).

● Syn. : *cabriole, gambade, pirouette.*

galipot [galipo] n. m. (var. de *garipot,* résine du pin maritime [1561, Du Pinet], qui répond sans doute à l'anc. provenç. *guarapot* [fin du XIVe s.], mot d'origine inconnue ; 1571, *Archives de Bretagne,* I, 106, écrit *gallipot* [*galipot,* 1701, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1840, Acad.). **1.** Résine du pin maritime, appelée communément *térébenthine de Bordeaux.* || **2.** Sorte de mastic fait de résine, de matières grasses, etc., et servant à protéger de l'eau de mer certaines surfaces d'un bateau : *Leur encre se muait aussitôt en une pâte, en un galipot, en une poix qui engluait tout* (Huysmans).

galipoter [galipɔte] v. tr. (de *galipot ;* 1840, Acad.). Enduire de galipot.

1. galle [gal] n. f. (lat. *galla,* galle, noix de galle ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *gale ; galle,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Excroissance produite par les végétaux en réaction de défense contre des plaies, en particulier contre la piqûre de certains insectes qui déposent leurs œufs dans ses tissus. || *Galle du chêne,* ou *noix de galle,* excroissance des feuilles ou des jeunes pousses du chêne qui se forme autour de l'œuf ou de la larve d'un insecte, le cynips : *La galle du chêne a été utilisée pour fabriquer de l'encre ou teindre en noir.*

2. galle [gal] n. m. (lat. *gallus,* gr. *gallos,* prêtre de Cybèle ; XVIe s., écrit *gall ; galle,* 1865, Littré). Dans l'Antiquité grecque, prêtre de Cybèle.

galler [gale] v. intr. (var. orthogr. de l'anc. franç. *galer,* même sens [v. GALANT], inusité depuis le début du XVIIe s. ; 1870, Rimbaud [dans un pastiche de la langue de Villon]). *Vx* et *littér.* S'amuser, danser : *Il sait bien qu'il a trop gallé au temps de sa jeunesse folle* (Rimbaud).

gallérie [galeri] n. f. (lat. scientif. moderne *galleria,* probablem. tiré [à cause des galeries que la chenille de l'insecte creuse dans les gâteaux des ruches] de l'ital. *galleria* ou du franç. *galerie* [v. ce mot] ; 1808, Boiste). Teigne dont le genre fait partie des lépidoptères et dont la chenille ravage les ruches en creusant des galeries dans les gâteaux.

gallèse adj. et n. f. V. GALLO.

gallican, e [galikɑ̃, -an] adj. (lat. médiév. *gallicanus,* gallican [« de la Gaule, gaulois », en lat. class., dér. de *Gallia,* Gaule] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 [aussi « français », v. 1361, Oresme] ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Relatif à l'Église de France : *Dès le second siècle* [...], *saint Irénée* [...] *gouvernait toute l'Église gallicane* (Chateaubriand). || **2.** Qui est partisan du gallicanisme : *Non. Il fut gallican, ce siècle, et janséniste* (Verlaine).

◆ n. (1865, Littré). Partisan des libertés de l'Église de France : *Cette grandeur n'était pas sans causer plus d'un embarras aux gallicans* (Renan).

gallicanisme [galikanism] n. m. (de *gallican ;* 1810, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Doctrine qui a pour objet la défense des libertés de l'Église de France à l'égard du Saint-Siège, tout en restant sincèrement attachée aux dogmes catholiques. || **2.** Attachement à cette doctrine : *Un fond de gallicanisme mitigé* (Renan).

gallicisme [galisism] n. m. (dér. savant du lat. *gallicus,* gaulois [d'où « français » en lat. médiév.], de *Gallus,* Gaulois ; 1578, H. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Construction ou emploi propre à la langue française : *« Il y a » est un gallicisme.* || **2.** Construction française transposée abusivement dans une langue étrangère : *Un latin barbare, vicié de gallicismes, de savoyard et d'auvergnat* (Arnoux).

gallicole [galikɔl] adj. (de *galli-,* élément tiré de *galle,* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, habiter ; 1839, Boiste). Qui vit dans les galles des végétaux : *Un insecte gallicole.*

◆ n. m. (1872, Larousse). Une des formes évolutives du phylloxéra.

galliformes [galifɔrm] n. m. pl. (de *galli-,* élément tiré du lat. *gallus,* coq, et de *forme ;* 1872, Larousse). Ordre d'oiseaux correspondant à l'ancienne famille des gallinacés (poules, dindons, pintades, perdrix, etc.).

galligène [galiʒɛn] adj. (de *galli-,* élément tiré de *galle,* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; XXᵉ s.). Qui engendre des galles : *De nombreux pucerons sont des insectes galligènes.*

gallinacé, e [galinase] adj. (lat. *gallinaceus,* de poule, de coq, de *gallina,* poule [v. GELINE] ; 1770, Buffon). Qui se rapporte ou ressemble à la poule et au coq.

◆ **gallinacés** n. m. pl. (1770, Buffon). Ancien nom des galliformes.

gallinsectes [galɛ̃sɛkt] n. m. pl. (de *gall[e]* et de *insecte ;* 1752, Trévoux). Nom commun à divers poux des plantes et cochenilles, qui ressemblent à des galles.

gallioque [galjɔk] n. f. (probablem. de *galle,* avec un second élément d'origine obscure ; 1872, Larousse). En botanique, fruit formé par la soudure des écailles d'un chaton.

1. gallique [galik] adj. (de *galle ;* 1802, Flick). Qui provient de la noix de galle : *Acide gallique.*

2. gallique [galik] adj. (lat. *gallicus,* gaulois, de *Gallus,* Gaulois ; v. 1460, G. Chastellain). Relatif aux anciens Gaulois : *Un Hercule gallique* (L. Bertrand).

gallisation [galizasjɔ̃] n. f. ou **gallisage** [galizaʒ] n. m. (de *Gall,* n. de l'inventeur du procédé ; 1888, Larousse, écrit *gallisage,* n. m. ; *gallisation,* n. f., XXᵉ s.). Procédé de fabrication de vin par adjonction de sucre et d'eau au marc de raisin, ou d'eau sucrée à un moût.

1. gallo- [galo], élément tiré du lat. *Gallus,* Gaulois, et signifiant « qui concerne les Gaulois ou les Français ».

2. gallo ou **gallot** [galo], fém. **gallèse** [galo] ou **gallote** [galɛz] adj. et n. (du breton *gall,* français, lat. *Gallus,* Gaulois ; XIIIᵉ s., *Grandes Chroniques de France,* comme adj., écrit *galot,* au sens de « de langue française » [*gallo,* 1877, Littré] ; 1881, *Revue celtique*). Habitant ou originaire de la haute Bretagne : *Biel était natif de Plouër, sur la Rance, c'est-à-dire haut breton, « gallo »* (Vercel).

◆ adj. (XXᵉ s.). Relatif aux gallos : *Un parler gallo.*

◆ **gallo** ou **gallot** n. m. (1872, Larousse, écrit *gallot*). Dialecte français parlé en Bretagne.

gallois, e [galwa, -az] adj. et n. (de *Galles,* n. géogr., angl. *Wales ;* 1872, Larousse). Relatif au pays de Galles ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région.

◆ n. m. (1872, Larousse). Langue celte parlée surtout dans le pays de Galles.

gallo-italien [galɔitaljɛ̃] adj. et n. m. (de *gallo-* et de *italien ;* XXᵉ s.). Se dit parfois des dialectes de l'Italie du Nord (lombard, piémontais, ligurien, émilien-romagnol et patois du sud de la Suisse).

gallomanie [galomani] n. f. (de *gallo-* et de *manie ;* 21 sept. 1787, *Courrier de l'Europe*). Tendance à admirer aveuglément tout ce qui est français.

gallon [galɔ̃] n. m. (mot angl., lui-même empr. de l'anc. normanno-picard *galon,* mesure pour les liquides [XIIᵉ s., Godefroy — *jalon* en anc. franç.], mot de la même famille que l'anc. franç. *jaloie,* mesure de capacité [1237, Godefroy], bas lat. *galleta,* seau [Xᵉ s.], mot d'origine inconnue ; 1691, Misson). Mesure de capacité anglo-saxonne pour les liquides et les grains, valant 4,546 litres en Grande-Bretagne et 3,787 litres aux États-Unis.

gallophobe [galɔfɔb] adj. et n. (de *gallo-* et de *-phobe,* du gr. *phobos,* crainte ; 1845, Bescherelle). Qui nourrit des sentiments d'hostilité à l'égard de la France et des Français. (Rare.)

gallophobie [galɔfɔbi] n. f. (de *gallo-* et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1845, Bescherelle). Sentiments d'hostilité envers la France, les Français (rare) : *L'Autriche, en réveillant de tous ses efforts la gallophobie en Allemagne, a réveillé les idées démocratiques de 1815* (Mérimée).

• SYN. : *francophobie.* — CONTR. : *francophilie.*

gallo-romain, e [gallorɔmɛ̃, -ɛn] adj. (de *gallo-* et de *romain ;* av. 1841, Chateaubriand). Qui concerne les habitants de la Gaule, depuis la conquête romaine jusqu'à l'installation des Francs : *Les monuments gallo-romains.*

◆ n. (1865, Littré). Habitant de la Gaule pendant la domination romaine.

gallo-roman ou **galloroman** [gallorɔmɑ̃] n. m. (de *gallo-* et de *roman,* adj. ; 1887, *Revue des patois galloromans,* comme adj., au sens de « parlé sur le territoire de l'ancienne gaule romane » ; comme n. m., au sens actuel, début du XXᵉ s.). Langue romane qui était parlée en Gaule.

gallot, ote adj. et n. V. GALLO.

galluchat n. m. V. GALUCHAT.

gallup [galœp] n. m. (du n. de George Horace *Gallup,* journaliste américain [né en 1901] qui créa en 1935 un institut de sondage de l'opinion publique ; 1948, Larousse). Sondage de l'opinion publique à l'aide d'un questionnaire.

gallurien, enne [galyrjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *Gallura,* n. géogr. d'un des quatre districts entre lesquels la Sardaigne était partagée au Moyen Âge ; XXᵉ s.). Se dit d'un dialecte sarde parlé dans le nord-est de la Sardaigne.

galoche [galɔʃ] n. f. (de l'anc. franç. *gal,* caillou [v. GALET], par comparaison de l'épaisse semelle de bois de la chaussure avec un galet ; XIVᵉ s., Gay, au sens I, 2 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *galochier*] ; sens I, 1, XVIᵉ s., La Curne ; sens I, 3, 1704, Trévoux [.. *de... ; ... en...,* 1833, Balzac] ; sens II, 1, fin du XVIᵉ s., Brantôme ; sens II, 2, 1848, Jal [« trou dans le panneau d'une écoutille pour faire passer un câble », 1643, G. Fournier] ; sens III, 1907, Larousse).

I. 1. *Vx.* Chaussure de cuir fort qu'on mettait par-dessus les souliers pour les protéger. || **2.** Sorte de chaussure à dessus de cuir et à semelle de bois épaisse. || **3.** Fig. *Menton de galoche* ou *en galoche,* menton long, pointu et relevé vers l'avant : *Son menton en galoche, son nez busqué, ses lunettes d'or, sa petite taille surmontée d'un toupet blanc vaporeux le faisaient ressembler aux caricatures de M. Thiers* (Martin du Gard).

II. 1. En termes de marine, poulie longue et plate, garnie d'un rouet à une extrémité, ouverte sur l'une de ses faces : *Deux poulies de guinderesse frappées en galoche à l'arrière de la panse* (Hugo). || **2.** Pièce métallique de guidage pour les amarres ou les chaînes, rivée ou vissée dans le bois d'un bordé.

III. Sorte de grosse toupie employée dans un jeu.

galocher [galɔʃe] v. intr. (de *galoche ;* 1907, Larousse). Faire du bruit en marchant avec des galoches : *Les petites galochaient aussi* (Frapié).

galocherie [galɔʃri] n. f. (de *galochier ;* XXᵉ s.). Fabrique de galoches.

galochier [galɔʃje] ou **galocher** [galɔʃe] n. m. (de *galoche* ; 1292, *Dict. général,* écrit *galochier* ; *galocher,* 1900, *Dict. général*). Marchand ou fabricant de galoches : *Cette petite rue de galochiers sentant le bois de noyer, le cuir* (Pourrat).

galon [galɔ̃] n. m. (déverbal de *galonner ;* 1379, *Inventaire de Charles V,* au sens 1 [« étoffe tissée en forme de ruban, utilisée pour l'ornementation et l'ameublement », 1865, Littré] ; sens 2, 1865, Littré [à Paris, les marchands d'habits criaient *vieux habits, vieux galons !* ; au fig., av. 1857, Musset] ; sens 3, 1872, Larousse ; sens 4, 1865, Littré [*prendre du galon,* XX^e s. ; *quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre,* 1865, Littré ; *arroser ses galons,* 1872, Larousse] ; sens 5, av. 1870, Mérimée). **1.** Ruban de tissu épais et serré, d'or, d'argent, de laine, de soie, et servant à orner ou à protéger des vêtements, des coiffures : *Mon chapeau* [...], *dépouillé de presque tout son galon* (France). ‖ Étoffe tissée en forme de ruban, utilisée pour l'ornementation et l'ameublement : *Des rideaux de calicot blanc, bordés d'un galon rouge* (Flaubert). ‖ **2.** Vx. *Vieux galons,* choses défraîchies, usées, hors d'usage ; au *fig.*, vieilles idées ressassées, sans valeur : *Vieux galons de Rousseau, défroque de Voltaire* (Musset). ‖ **3.** En architecture, bandelette garnie de perles. ‖ **4.** Signe distinctif des grades dans l'armée (à l'exclusion des officiers généraux) : *Adieu les galons de maréchal des logis* (Mérimée). ‖ *Prendre du galon,* monter en grade ; au *fig.*, obtenir de l'avancement. ‖ Vx. *Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre,* on ne saurait trop profiter d'une occasion, s'attribuer un titre, un rang trop élevé. ‖ Fam. *Arroser ses galons,* fêter sa promotion en offrant à boire aux amis. ‖ **5.** *Fig.* Marque de pouvoir, situation avantageuse : *Toi, maintenant, tu as gagné tes galons. Tu as assez pétri le fer* (Giono).

galonnard [galɔnar] n. m. (de *galon ;* 1920, Bauche, au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** *Fam.* et *péjor.* Celui qui porte des galons, l'officier : *Les « galonnards » et* [...] *les traîneurs de sabre* (Farrère). ‖ **2.** *Fam.* Partisan de l'armée, au temps de l'affaire Dreyfus : *Ils doivent être tout ce qu'il y a de plus anti* [dreyfusards] *et galonnards* (Proust).

galonné, e [galɔne] adj. (part. passé de *galonner ;* XVII^e s.). Orné, couvert de galon : *Un manteau bleu, galonné d'argent* (Gautier).

◆ **galonné** n. m. (1922, Larousse). *Fam.* Officier ou sous-officier : *Galonnés ou non, ce sont les mêmes servitudes, les mêmes souffrances* (Martin du Gard).

galonner [galɔne] v. tr. (du radical de l'anc. v. *galer,* s'amuser [v. GALANT] ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « orner [les cheveux, la barbe] avec un fil d'or » ; sens 1-2, 1611, Cotgrave). **1.** Orner de galon : *Galonner un chapeau.* ‖ **2.** Border les parties coupées des étoffes dépourvues de lisière, pour les empêcher de s'effilocher.

galonnier, ère [galɔnje, -ɛr] n. (de *galon ;* 1757, *Encyclopédie*). Personne qui fabrique des galons.

galop [galo] n. m. (déverbal de *galoper ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*branle de galop,* 1838, Acad. ; *galop allongé, de chasse, de course, de manège, d'école,* 1865, Littré ; *donner un galop, galop rassemblé, galop d'essai,* XX^e s. ; *temps de galop,* 1784, Beaumarchais] ; sens 2, XII^e s., *Roncevaux ;* sens 3, av. 1660, Saint-Amant ; sens 4, 10 mars 1829, *Journ. des dames ;* sens 5, 1922, Larousse ; sens 6, 1872, Larousse [*prendre... ; courir le grand galop,* 1668, Racine] ; sens 7, 1865, Littré). **1.** Allure la plus rapide du cheval et qui s'effectue en trois temps, appelés « battues » : *Prendre le galop. Mettre son cheval au galop. J'entends le galop des chevaux* (Fromentin). ‖ Vx. *Branle de galop,* mouvement du cheval pendant le galop. ‖ *Donner un galop,* faire galoper un cheval sur une piste spéciale en vue de le préparer à une épreuve sportive. ‖ *Galop allongé,* galop rapide dans lequel les foulées du cheval sont allongées. ‖ *Galop de chasse,* galop modéré qu'un cheval peut soutenir assez longtemps sans trop de fatigue. ‖ *Galop de course,* galop poussé à la plus grande vitesse. ‖ *Galop de manège,* ou *galop rassemblé,* galop très ralenti, mais bien cadencé. ‖ *Temps de galop,* court espace parcouru au galop. ‖ *Galop d'école,* air de manège à trois temps, un peu ralenti et très cadencé. (Syn. GALOPADE.) ‖ *Galop d'essai,* épreuve qui permet de connaître les possibilités d'un cheval, et, *par extens.*, d'un animal, d'un homme ou d'une machine. ‖ **2.** Allure du cavalier dont le cheval est au galop : *Il avait fait une fois trente lieues dans un jour, au galop ou au grand trot* (Mérimée). ‖ **3.** *Fig.* Mouvement extrêmement rapide : *Chassez le naturel, il revient au galop* (Destouches). ‖ **4.** Ancienne danse à deux temps, d'un mouvement rapide, d'origine hongroise ; air rythmant cette danse : *Un tourbillon de valses et de galops dont je n'avais point d'idée* (Nerval). [Syn. GALOPE.] ‖ **5.** *Bruit de galop,* en médecine, bruit anormal du cœur perçu à l'auscultation et consistant dans un troisième bruit pathologique s'ajoutant aux deux bruits normaux. ‖ **6.** *Prendre, courir le grand galop,* faire les choses avec précipitation. ‖ **7.** *Vx* et *pop.* Vive réprimande : *Prendre un fameux galop* (Zola).

galopade [galɔpad] n. f. (de *galoper ;* 1611, Cotgrave, au sens de « action de galoper » ; sens 1, 1696, Dancourt [« temps de galop assez prolongé, à une vitesse plus ou moins rapide et régulière », XX^e s.] ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, 1887, Zola ; sens 4, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** Course au galop. ‖ *Spécialem.* Temps de galop assez prolongé, à une vitesse plus ou moins rapide et régulière. ‖ **2.** Air de manège ralenti et cadencé, dit aussi *galop d'école.* ‖ **3.** Course précipitée : *Une galopade dévale l'escalier* (Colette). *De la pièce voisine monta un bruit de galopade et de dispute* (Aymé). ‖ **4.** Fig. et fam. *À la galopade,* à la hâte : *La bousculade des gens bâfrant à la galopade les comestibles avariés* [...] *m'amusait* (Huysmans).

galopant, e [galɔpɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *galoper ;* 1836, Landais, au sens 2 ; sens 1, 1872, Larousse ; sens 3, 1965, G. Bouthoul). **1.** Qui va au galop : *La troupe galopante des chevaux* (Huysmans). ‖ **2.** *Phtisie galopante,* tuberculose à évolution très rapide : *C'était une phtisie galopante, d'un caractère infectieux particulier* (Zola). ‖ **3.** *Démographie galopante,* accroissement accéléré de la population d'un pays.

galope [galɔp] n. f. (déverbal de *galoper ;* 1810, Lesné, au sens II ; sens I, 1, 1830, Scribe ; sens I, 2, 1900, *Dict. général*).

I. 1. Ancienne danse rapide à deux temps, dite plus souvent *galop.* ‖ **2.** Fig. et fam. *À la galope,* avec précipitation et sans soin : *J'achève le livre de Rebatet lu à la galope* (Gide).

II. Instrument de relieur servant à tracer rapidement des raies sur la couverture.

galoper [galɔpe] v. intr. (francique **wala hlaupan,* proprem. « bien sauter » ; v. 1138, Gaimar, aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, av. 1872, Th. Gautier ; sens 5, fin du XVII^e s., M^{me} de Sévigné ; sens 6, 1872, Larousse). **1.** Aller le galop : *Des chevaux au vent galopent à travers les jachères* (Hugo). ‖ **2.** Monter un cheval qui court le galop : *Si un cavalier ennemi galope sur toi...* (Stendhal). ‖ **3.** Marcher, courir très vite : *Les femmes, les enfants continuaient à galoper* (Zola). *Il passait d'exquises journées à galoper de son cabinet aux Archives* (Courteline). ‖ **4.** *Par anal.* Se déplacer rapidement : *Des doigts faisaient grincer et galoper ma plume* (Gautier). ‖ **5.** *Fig.* Aller, passer vite : *Je vois déjà comme le temps galopera* (Sévigné). ‖ **6.** *Fig.* S'emballer, s'exalter : *Laisser son imagination, ses pensées galoper. Et tandis que les pages noircissaient à vue d'œil sous le galop précipité de sa main, sa pensée aussi galopait* (Courteline).

● SYN. : **3** *cavaler* (pop.) ; **5** *s'enfuir, s'envoler.*

◆ v. tr. (sens 1, fin du XII^e s., *Aliscans ;* sens 2, 1458, *Mystère du Vieil Testament* [*galoper une femme,* 1696, Regnard] ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, fin du XVIII^e s., Laharpe [« torturer », 1501, G. Cohen ; « tourmenter, malmener », v. 1570, Carloix]). **1.** Faire aller au galop : *Galoper un cheval.* ‖ **2.** *Class.* Poursuivre quelqu'un : *Les sergents l'ont galopé* (Acad., 1694). ‖ Fam. *Galoper une femme,* la poursuivre de ses assiduités : *Un*

marquis de même caractère, | Grand épouseur aussi, la galope et la flaire (Regnard). || **3.** *Fam.* Parcourir, accomplir en hâte : *Ce qui est fait proprement et ce qui est galopé* (France). *Nous l'avons galopée, cette exposition* (Bourget). || **4.** Presser vivement : *Galopé par une fièvre de cheval* (Zola). *Les mains du malade se crispent sur les draps. La peur le galope* (Martin du Gard).

◆ v. tr. ind. (1872, Larousse). Fam. *Galoper après,* rechercher avec ardeur : *Je ne galope pas après le vin, mais le café* (Renard).

galopeur, euse [galɔpœr, -øz] adj. et n. (de *galoper ;* fin du XVI^e s., au sens de « qui galope » ; 1872, Larousse, au sens de « personne qui danse ou aime à danser le galop » ; sens 1-3, début du XX^e s.). **1.** Qui a des aptitudes pour le galop (en parlant d'un cheval de course) : *Son pied étroit de galopeuse* (Pesquidoux). || **2.** *Par extens.* et *fam.* En parlant d'une personne, qui aime courir çà et là : *Les petits galopeurs du quartier* (Hamp). || **3.** *Fam.* Qui aime courir les aventures galantes.

galopin [galɔpɛ̃] n. m. (de *galoper ;* 1388, Prost, au sens 1 [comme n. pr. dès le XII^e s., Du Cange] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1713, Hamilton [« enfant effronté, mal élevé », 1848, G. Sand]). **1.** *Class.* Jeune garçon chargé des commissions : *On dit que vous n'avez pas seulement un laquais, et que c'est un galopin de la rue qui vous éclaire* (Hamilton). || **2.** *Class.* et *littér.* Petit marmiton : *Vendôme arriva droit à Marly ; ce fut une rumeur épouvantable ; les galopins, tous les valets de la cour quittèrent tout pour environner la chaise de poste* (Saint-Simon). *Pour observer* [...] *le fidèle Criton et les galopins de cuisine* (France). || **3.** *Fam.* Gamin qui court les rues : *Il riait quand on l'appelait galopin, se fâchait quand on l'appelait voyou* (Hugo). *Nous menions, parmi des tas de pavés, une guerre très effrayante contre les galopins de l'école rivale* (Duhamel). || Enfant effronté, mal élevé : *C'est un méchant galopin, à l'œil vert, aux cheveux filasse, à l'expression chafouine* (Gide).

● SYN. : **3** *chenapan, garnement, polisson, vaurien.*

galopiner [galɔpine] v. intr. (de *galopin ;* 1881, Huysmans). *Pop.* Courir les rues, comme un galopin (rare) : *J'enviais la misère des mioches du peuple qui galopinaient sur les trottoirs* (Huysmans). *Si tu n'avais pas été galopiner avec l'autre morveux...* (Vercel).

galoubet [galubɛ] n. m. (mot provenç., probablem. dér. d'un v. non attesté **galaubar,* jouer magnifiquement, tiré de l'anc. provenç. *galaubiar,* agir bien, dér. de *galaubia,* étalage, pompe, gotique **galaubei,* grande valeur ; 1767, J.-J. Rousseau [*galoubé,* tambourin — 1765, *Encyclopédie,* art. *tambourin* — est une définition erronée]). Petite flûte champêtre aux sons aigus, en usage dans le midi de la France : *Elle admira surtout le galoubet, la naïve flûte rustique à trois trous des anciens tambourinaires* (Daudet).

galuchat [galyʃa] n. m. (de *Galuchat,* n. de l'inventeur [mort en 1774] du procédé de préparation des peaux de certains poissons ; 1762, Havard). Peau de certains poissons, notamment de la raie et de squales, préparée pour la gainerie : *M. le sous-secrétaire d'État tirait de sa jaquette un élégant portefeuille en galuchat* (Daudet). *Ses besicles qu'il enferme dans un étui de galuchat* (H. de Régnier).

● REM. On trouve aussi la graphie GALLUCHAT.

galurin [galyrɛ̃] n. m. (de l'anc. mot *galure,* galant, mignon [av. 1493, G. Coquillart], dér. de l'anc. franç. *galer* [v. GALANT] ; 1866, Delvau). *Pop.* Chapeau : *A-t-on idée de se coiffer d'un galurin pareil quand on se met à la besogne ?* (Gide).

● REM. On dit aussi, par abrév., GALURE (1881, G. Esnault) : *On n'a pas de frais de toilette, avec deux galures et deux costumes tailleur* (Colette).

galvanique [galvanik] adj. (de *galvanisme ;* 1801, Fourcroy [*pile galvanique,* 1845, Bescherelle ; *courant, dépôt galvanique,* XX^e s.]). En électricité, qui a trait au galvanisme : *Des expériences galvaniques. En entendant cette horrible phrase, Pons se redressa comme si la décharge de quelque pile galvanique l'eût atteint* (Balzac). || *Courant galvanique,* se disait autrefois du courant produit par les piles galvaniques ; *auj.,* courant continu employé en électrothérapie. || *Dépôt galvanique,* dépôt obtenu par galvanoplastie.

galvaniquement [galvanikmɑ̃] adv. (de *galvanique ;* 1845, Bescherelle). D'une façon galvanique ; par les effets du galvanisme.

galvanisation [galvanizasjɔ̃] n. f. (de *galvaniser ;* 1802, P. Sue). Action de galvaniser (au pr. et au fig.) : *En thérapeutique, la galvanisation a pour effet l'électrolyse des tissus. Le fer devient inoxydable par la galvanisation. La galvanisation d'un amour nouveau* (Barbey d'Aurevilly).

galvanisé, e [galvanize] adj. (part. passé de *galvaniser*). **1.** Qui a subi une galvanisation : *La vision de ce cadavre galvanisé, au visage cireux, au regard affreusement fixe* (Aymé). || **2.** *Fig.* Doué d'un dynamisme passager.

galvaniser [galvanize] v. tr. (de *galvanisme ;* 1865, Littré, au sens I, 1 [« faire contracter des muscles inertes par une excitation électrique », 1799, A. Humboldt] ; sens I, 2, 1831, V. Hugo [« donner de l'animation », 1845, Bescherelle] ; sens I, 3, 1845, Bescherelle ; sens II, 1900, *Dict. général*).

I. 1. Soumettre à l'effet de la pile galvanique. || *Spécialem.* En électrothérapie, faire contracter des muscles inertes par une excitation électrique : *Galvaniser une grenouille.* || **2.** *Par anal.* Rendre le mouvement à un corps inerte : *Ni baiser, ni succions, ni morsures ne purent galvaniser ce cadavre raidi* (Barbey d'Aurevilly). || Donner de l'animation, de la vie, de l'activité : *C'est une ville morte, que galvanise à peine le contact des étrangers* (Gautier). *Les médecins le disent plus galvanisé par l'altitude que réellement guéri* (Colette). || **3.** *Fig.* Donner une énergie soudaine et passagère à : *En général, rien n'était mieux fait pour galvaniser son ardeur que la défaillance des autres* (Martin du Gard). *On incrimine aujourd'hui notre littérature ; on lui reproche son raffinement et d'avoir travaillé à affaiblir plutôt qu'à galvaniser nos énergies* (Gide). || Enthousiasmer, exalter : *Son fin et joli babil galvanisait jusqu'aux princes les plus moroses* (Villiers de L'Isle-Adam). *Cet orateur réussit à galvaniser la foule.*

II. Recouvrir une pièce métallique d'une couche de zinc : *On galvanise le fer et l'acier pour éviter qu'ils ne se couvrent de rouille.*

● SYN. : **I, 2** *animer, ranimer, réveiller, vivifier ;* **3** *déchaîner, électriser, enflammer, entraîner, survolter, transporter.* || **II** *zinguer.*

galvaniseur [galvanizœr] n. m. (de *galvaniser ;* 1872, Larousse). Ouvrier chargé de la surveillance et de l'entretien d'un bain de zinc en fusion destiné à la galvanisation des métaux.

galvanisme [galvanism] n. m. (du n. de L. *Galvani,* physicien italien [1737 - 1798] qui découvrit l'électricité animale, en 1780 ; 1797, *Annales de chimie*). Action des courants électriques continus sur les organes vivants : *Le galvanisme est couramment utilisé pour le diagnostic et pour le traitement de nombreuses affections des nerfs et des muscles.*

1. galvano- [galvano], élément tiré du n. pr. *Galvani* [v. l'art. précéd.] et entrant dans la composition de mots savants.

2. galvano [galvano] n. m. (1888, Larousse). Abrév. fam. de GALVANOTYPE.

galvanocautère [galvanɔkotɛr] n. m. (de *galvano-* 1 et de *cautère ;* 1877, Littré). En médecine, cautère dans lequel la chaleur est produite par un courant électrique.

● SYN. : *électrocautère.*

galvanomètre [galvanɔmɛtr] n. m. (de *galvano-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1802, P. Sue [*galvanomètre balistique,* XX^e s.]). Instrument servant à mesurer l'intensité des courants électriques faibles en utilisant leurs actions électromagnétiques. || *Galvanomètre balistique,* appareil destiné à mesurer la quantité d'électricité

transportée par un courant dans un temps très court.

galvanométrique [galvanɔmetrik] adj. (de *galvanomètre ;* 1872, Larousse). Relatif au galvanomètre.

galvanoplaste [galvanɔplast] n. m. (de *galvanoplastie ;* 26 janv. 1876, *Journ. officiel*). Ouvrier qui fait des clichés d'imprimerie par galvanotypie.

galvanoplastie [galvanɔplasti] n. f. (de *galvano-* 1 et de *-plastie,* du gr. *plassein, plattein,* façonner, modeler ; milieu du XIXe s.). Procédé consistant à déposer, par électrolyse, un métal sur un objet pour le recouvrir, et, *spécialem.,* sur le moule d'une empreinte pour la reproduire en relief ; et au fig. : *Tous les mots maintenant sont comme durcis, vernis, trop brillants* [...]. *Comme sous l'effet de la galvanoplastie, tout se recouvre d'une couche de métal clinquant* (Sarraute).

galvanoplastique [galvanɔplastik] adj. (de *galvanoplastie ;* 1860, Th. Gautier, au sens 2 ; sens 1, 1872, Larousse). **1.** Relatif à la galvanoplastie. || **2.** Obtenu par galvanoplastie.

galvanopuncture [galvanɔpɔ̃ktyr] n. f. (de *galvano-* 1 et de *[acu]puncture ;* 1840, A. F. H. Fabre). En médecine, syn. de ÉLECTROPUNCTURE.

galvanoscope [galvanɔskɔp] n. m. (de *galvano-* 1 et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1865, Littré). Appareil destiné à déceler le passage d'un courant électrique.

galvanotaxie [galvanɔtaksi] n. f. (de *galvano-* 1 et de *-taxie,* du gr. *taxis,* mise en ordre, arrangement, disposition, dér. de *tassein, tattein,* mettre à une place fixe ou appropriée ; XXe s.). En biologie, réaction déterminée chez les animaux par le courant électrique.

• SYN. : *galvanotropisme.*

galvanotropisme [galvanɔtrɔpism] n. m. (de *galvano-* 1 et de *-tropisme,* du gr. *tropos,* direction, tournure, attitude, manière, façon, dér. de *trepein,* tourner ; 1888, Larousse). Syn. de GALVANOTAXIE.

galvanotype [galvanɔtyp] n. m. (de *galvano-* 1 et de *-type,* gr. *tupos,* marque ; début du XXe s.). Cliché typographique en relief obtenu par des procédés électrolytiques. (On dit plus souvent, par abrév., GALVANO.)

galvanotypie [galvanɔtipi] n. f. (de *galvano-* 1 et de *-typie,* du gr. *tupos,* marque ; 1922, Larousse). Galvanoplastie appliquée spécialement à la production de clichés typographiques.

galvaudage [galvodaʒ] n. m. (de *galvauder ;* 1842, Balzac). Action de galvauder, de se galvauder : *Soyez comme moi, calme. Ne vous donnez pas en spectacle aux sots. Surtout pas de galvaudages ni de chipoteries* [...], *tâchez de garder le décorum des gens riches* (Balzac).

galvauder [galvode] v. tr. (probablem. contamination de l'anc. v. *galer,* s'amuser [v. GALANT], et de *ravauder ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1810, d'après Larchey, 1889 ; sens 3, 1770, Voltaire). **1.** *Class.* et *fam.* Maltraiter en paroles : *Le cardinal était* [...] *avec une femme qu'il galvaudait* (Saint-Simon). || **2.** *Vx* et *fam.* Mal exécuter, gâcher : *Galvauder un ouvrage.* || **3.** *Fig.* Faire un mauvais usage de quelque chose ; avilir : *Il a peur que je ne galvaude son nom* (Augier). [Catulle Mendès] *avilissant, galvaudant ou salissant indifféremment tous les genres qu'il lui prit la fantaisie de chausser* (Gide). *Elle* [Mme Mostils] *ne galvaudait pas son autorité pour des peccadilles* (Beauvoir). *Galvauder son talent.*

• SYN. : **3** *dégrader, déshonorer, flétrir, profaner, prostituer, salir, souiller, ternir.*

◆ v. intr. (1887, d'après Larchey, 1889). *Vx* et *fam.* Vagabonder dans les rues : *Il passe son temps à galvauder.*

◆ **se galvauder** v. pr. (1836, Balzac). *Vx.* Perdre sa réputation dans une aventure douteuse ; se compromettre : *Se galvauder dans une affaire louche. Elle s'est galvaudée avec un financier de bas étage* (Becque).

galvaudeur, euse [galvodœr, -øz] n. (de *galvauder* [v. ce mot] ; 1778, Alberti de Villeneuve, au sens de « grondeur » ; sens actuel, 1841, *les Français peints par eux-mêmes*). Syn. rare de GALVAUDEUX, EUSE : *Un galvaudeur ! On ne sait même pas d'où il vient* (Gide).

galvaudeux, euse [galvodø, -øz] n. (var. régionale de *galvaudeur* [v. ci-dessus] ; 1865, Larchey). *Pop.* Vagabond, propre à rien : *Pourquoi donc qu'elle donnerait comme les autres sa jeunesse à un tas de galvaudeux d'ouvriers qui lui mangeraient tout ce qu'elle gagne ?* (Huysmans). *Qu'est-ce que vous venez fiche ici, tas de galvaudeux ?* (Zola).

• SYN. : *chenapan* (pop.), *galapiat* (pop.), *vaurien.*

1. gamache [gamaʃ] n. f. (anc. provenç. *gamacha,* houseau [1383, Pansier], esp. *guadameci,* cuir de Ghadamès, ar. *gadāmasī,* même sens ; 1595, Gay). Longue guêtre boutonnée, en usage aux XVe et XVIe s. : *Des guêtres, ou gamaches, serrant une jambe sèche et nerveuse* (Nerval).

2. gamache [gamaʃ] n. f. (origine obscure ; 1845, Bescherelle). Nom usuel de la fauvette à tête noire.

gamay [gamɛ] n. m. (de *Gamay,* n. d'un village du sud de la Côte-d'Or ; 1775, Liger, écrit *gamet ; gamay,* 1816, A. Jullien ; *gamai, gamais,* 1872, Larousse). Cépage noir à jus blanc, cultivé surtout dans le Beaujolais, dans le Centre et en Lorraine.

gambadant, e [gɑ̃badɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *gambader ;* 1932, Céline). Qui gambade : *Une troupe gambadante de jeunes enfants.*

gambade [gɑ̃bad] n. f. (provenç. *cambado, gambado,* dér. de *cambo,* jambe, mot de même étym. que le franç. *jambe* [v. ce mot] ; av. 1493, G. Coquillart, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Bond où l'on agite les jambes, généralement en signe de joie : *Faire des gambades. Jamais singe ne fit plus de gambades* (Mérimée). *Petits garçons et petites filles nous entourent avec des cris et des gambades* (Loti). || **2.** Fig. et vx. *Payer en gambades,* éluder le paiement d'une dette, « payer en monnaie de singe », par allusion aux jongleurs qui acquittaient leurs droits en faisant danser leurs singes devant le péager.

• SYN. : **1** *cabriole, culbute, entrechat, galipette.*

gambader [gɑ̃bade] v. intr. (de *gambade ;* 1526, Bourdigné, au sens 1 [var. *gambadir* — dans un texte dialectal —, 1425, *Dict. général*] ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** Faire des gambades : *Le chien lui lécha les pieds, le flatta* [son maître] *avec sa queue, jappa, gambada de son mieux* (Hugo). *Le désir* [...] *de courir, de gambader* (Daudet). || **2.** *Vx* et *fig.* S'abandonner à sa fantaisie : *Le même auteur gambada parmi les drôleries irrévérencieuses* (Taine).

• SYN. : **1** *bondir, courir, s'ébattre, sauter, sautiller.*

gambadeur, euse [gɑ̃badœr, -øz] adj. et n. (de *gambader ;* 1845, Bescherelle). Qui fait ou aime à faire des gambades.

gambe [gɑ̃b] n. f. (forme normande correspondant au franç. *jambe ;* 1704, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1702, d'après Trévoux, 1743). **1.** Sur les anciens voiliers, chacun des cordages tendus des bords des hunes aux bas haubans. || **2.** *Viole de gambe,* v. VIOLE.

gamberge [gɑ̃bɛrʒ] n. f. (déverbal de *gamberger ;* 1952, G. Esnault). *Arg.* Idée, imagination : *Manquer de gamberge.*

gamberger [gɑ̃bɛrʒe] v. tr. et intr. (var. de *comberger, gomberger,* compter [1837, Vidocq], réfléchir [1899, G. Esnault], mot formé sur le radical de *compter ;* 1844, au sens de « compter », et 1926, au sens actuel, G. Esnault). [Conj. **1 b.**] *Arg.* Imaginer, combiner : *Gamberger un fric-frac.*

1. gambette [gɑ̃bɛt] n. f. (var. picarde de *jambette ;* XIIIe s., *Aucassin et Nicolette,* écrit *gambete* [*gambette,* XVIIIe s. ; *jouer des gambettes,* 1930, Larousse]). *Pop.* Jambe : *Montrer ses gambettes.* || *Jouer des gambettes,* s'enfuir.

2. gambette [gɑ̃bɛt] n. m. (du précédent ; 1834, Baudrillart [bécasse *Scolopax totanus,* 1793, Nemnich]). Échassier du genre *chevalier,* à pieds rouges, commun en France, lors des passages d'oiseaux migrateurs.

1. gambier [gɑ̃bje] n. m. (malais *gambir,* cachou pâle ; début du XVIIe s., écrit *gambeir* [*gambir,* fin du XVIIIe s. ; *gambier,* 1877, Littré], au sens de « cachou pâle » ; sens actuel, 1872, Larousse [écrit *gambir ; gambier,* 1878, Larousse]). Nom d'un arbrisseau et de la matière tannante qu'il produit, appelée aussi *cachou pâle.*

2. gambier [gɑ̃bje] v. tr. (de *gambe ;* 1842, Acad.). En termes de marine, changer de bord une voile à antenne ou une voile à bourcet en faisant passer la vergue de l'autre côté du mât.

• REM. On dit aussi GAMBEYER (1922, Larousse).

gambiller [gɑ̃bije] v. intr. (de *gambe,* var. normanno-picarde de *jambe ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 [var. *se guambayer,* même sens, 1534, Rabelais] ; sens 2, 1848, Jal ; sens 3, 1623, G. Esnault). **1.** *Vx.* Agiter ses jambes pendantes : *Il gambillait, d'une adresse de singe, à se rattraper des mains, des pieds, du menton* (Zola). || **2.** *Spécialem.* Dans la marine, progresser à la force des poignets sur un cordage tendu, les jambes pendantes. || **3.** *Pop.* Danser sur un rythme vif : *Elle est si joyeuse qu'elle gambille, qu'elle chahute* (Huysmans).

• SYN. : **3** *frétiller, se trémousser.*

gambilles [gɑ̃bij] n. f. pl. (déverbal de *gambiller ;* 1773, Nisard). *Pop.* Jambes : *Les gambilles se désossaient, disait-il* [Ginginet] *en se tapotant les jambes* (Huysmans). *S'il y en avait un qui prenait une balle dans les gambilles...* (Dorgelès).

gambit [gɑ̃bi] n. m. (ital. *gambetto,* proprem. « croc-en-jambe », de *gamba,* jambe, de même étym. que le franç. *jambe* [v. ce mot] ; 1743, Trévoux). Aux échecs, coup qui consiste à pousser de deux cases le pion du roi ou de la reine, puis de deux cases aussi le pion du fou du roi ou du fou de la reine, pour dégager le jeu.

gambusie [gɑ̃byzi] n. f. (de l'esp. de l'Amérique du Sud *gambusina,* même sens, mot d'origine incertaine ; 1930, Larousse, écrit *gambusia ; gambusie,* milieu du XXe s.). Poisson osseux ovovivipare, originaire d'Amérique, dont plusieurs espèces sont élevées en aquarium ou utilisées dans la lutte contre les moustiques.

gamelle [gamɛl] n. f. (esp. ou ital. *gamella,* gamelle, lat. *camella,* écuelle, bol, dér. de *camera,* voûte, plafond voûté [v. CHAMBRE] ; fin du XVIe s., au sens 1 [« la vie militaire », 1829, Balzac ; *être à la gamelle,* 1740, Acad., pour des matelots, et 1832, Raymond, pour des soldats — *manger à la gamelle,* XXe s.] ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, milieu du XXe s. ; sens 5, 1920, Bauche). **1.** *Autref.* Grande jatte de bois dans laquelle plusieurs soldats ou matelots puisaient ensemble leur nourriture : *Au repas du midi et du soir, les matelots, assis en rond autour des gamelles, plongeaient l'un après l'autre, régulièrement et sans fraude, leur cuiller d'étain dans la soupe flottante au roulis* (Chateaubriand). || *Par extens.* et *fam.* La vie militaire : *Ces Bretons-là, dit Hulot à Gérard, feront de fameux fantassins, si jamais la gamelle leur va* (Balzac). || *Être à la gamelle, manger à la gamelle,* être à l'ordinaire des soldats ou des matelots. || **2.** Récipient métallique individuel muni d'un couvercle, utilisé par les soldats, les travailleurs en déplacement, les campeurs, pour y mettre leur ration ou leur repas : *Chaque matin, sa femme lui prépare sa gamelle.* || *Fam.* Le contenu de ce récipient : *Manger sa gamelle.* || **3.** Sur un navire de guerre, communauté administrative formée par les officiers ou les officiers mariniers prenant leur repas à une même table : *Chef de gamelle.* || **4.** *Fam.* Projecteur utilisé au théâtre ou au cinéma. || **5.** Fig. et pop. *Ramasser une gamelle,* faire une chute ou subir un échec.

gamelot [gamlo] n. m. (dimin. de *gamelle ;* 1865, Littré). Dans la marine, petit seau.

gamète [gamɛt] n. m. (gr. *gametês,* époux [fém. *gametê,* épouse], de *gameîn,* épouser, dér. de *gamos,* union, mariage ; 1872, Larousse, comme n. d'un insecte coléoptère pentamère ; sens actuel, 1888, Larousse [en botanique]). Cellule reproductrice, mâle ou femelle, dont le noyau contient un nombre de chromosomes (n) égal à la moitié de celui des cellules du corps ($2\ n$) : *Le gamète mâle s'appelle spermatozoïde chez les animaux et anthérozoïde chez les végétaux ; le gamète femelle, ovule et oosphère.*

gaméto- [gameto], élément tiré de *gamète* (v. ce mot) et qui entre, comme préfixe, dans la formation de mots scientifiques.

gamétocide [gametɔsid] adj. et n. m. (de *gaméto-* et de *-cide,* du lat. *caedere,* frapper, abattre, tuer ; milieu du XXe s.). Se dit d'un médicament antipaludéen capable de détruire tous les gamétocytes dans le sang de l'homme.

gamétocyte [gametɔsit] n. m. (de *gaméto-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; milieu du XXe s.). Élément générateur de gamètes. (Syn. GAMONTE.)

gamétogenèse [gametɔʒənɛz] n. f. (de *gaméto-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* production, génération, création ; milieu du XXe s.). Origine et formation des gamètes.

gamétophyte [gametɔfit] n. m. (de *gaméto-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, dér. de *phuein,* pousser ; milieu du XXe s.). Organisme végétal issu d'une spore, destiné à former les gamètes dans les plantes présentant une alternance des générations.

gamin, e [gamɛ̃, -in] n. (peut-être du radical *gamm-,* qui a donné dans les parlers allemands occidentaux les termes *gammer,* désir sensuel, et *gammel,* joie bruyante, jeune homme dégingandé, vaurien [ce dernier mot aurait pénétré dans les parlers de l'est de la France, où il aurait été francisé à l'aide du suff. *-in*] ; 1765, *Encyclopédie* [XVII, 112], au sens 1 [« aide-verrier »] ; sens 2, 1802, Laveaux ; sens 3-4, 1857, Flaubert). **1.** *Vx.* Jeune garçon employé comme aide dans différents métiers : *Eh ! c'est mon gamin, je l'ai formé, je l'ai eu pour teneur de copie. Je l'ai mis à la casse, enfin il me doit d'être tout ce qu'il est* (Balzac). || **2.** *Vx.* Enfant ou jeune adolescent oisif, qui court les rues et fait des espiègleries : *À peine réveillé, le gamin de Paris devient la proie des deux passions qui font sa vie, la faim et la liberté* (Janin). || **3.** Petit garçon ou petite fille en général : *On attendit* [...] *que le gamin eût fait sa première communion* (Flaubert). *Cela n'empêchait pas* [...] *les rangs du catéchisme de s'éclaircir d'année en année, laissant la place de délicieuses parties de cache-cache entre les bancs aux rares gamins qui venaient encore* (Daudet). *Avec sa frange noire, son petit nez froncé, ses grands yeux de poupée, son air sage, ses bras ballants, on l'eût prise pour une gamine* (Martin du Gard). || **4.** *Fam.* Fils ou fille : *Les gamins vêtus pareillement à leurs papas* (Flaubert). *Ils ont une gamine de dix ans.*

• SYN. : **3** *enfant, gosse* (pop.), *môme* (pop.), *petit ;* **4** *héritier* (fam.), *rejeton* (fam.).

◆ adj. (sens 1, 1844, Soulié ; sens 2, 1879, Goncourt). **1.** Qui a un caractère jeune, espiègle, facétieux : *Il a toujours été gamin.* || **2.** Qui témoigne d'un tel caractère : *Une allure gamine. Un esprit gamin. Les coqs à la voix gamine ou grave* (Renard).

• SYN. : **1** *enfant, farceur, malicieux, plaisantin, puéril ;* **2** *enfantin, mutin.*

gaminement [gaminmɑ̃] adv. (de *gamin,* adj. ; 1922, R. Martin du Gard). Avec gaminerie (rare) : *Il se tourna vers Jacques, et, gaminement, lui désigna une petite maison basse* (Martin du Gard).

gaminer [gamine] v. intr. (de *gamin ;* 1836, Landais). Se comporter comme un gamin ; faire, dire des gamineries : *Quelques feuilles jaunes* [...] *se poursuivaient joyeusement et semblaient gaminer* (Hugo). *Et il gamine ; elle le chasse, elle l'appelle idiot, brute* (Taine). *Elle répondit, en gaminant à demi* (Bourget).

gaminerie [gaminri] n. f. (de *gamin ;* 1837, Balzac, aux sens 2-3 ; sens 1, 1862, V. Hugo ; sens 4, 1872, Larousse). **1.** Caractère, esprit, comportement du gamin : *La gaminerie est une nuance de l'esprit gaulois* (Hugo). *Du sublime de la gaminerie, il allait à l'exquis du goût, du gros sel à l'ironie divine* (Goncourt). || **2.** Acte ou propos de gamin : *Être à l'âge des gamineries. Avec l'air d'une petite fille qui vient de faire une gaminerie* (Hermant). *Faubois m'a rappelé un tas de gamineries, de mots d'enfants, que Père lui racontait, et que moi j'avais oubliés* (Martin

du Gard). || **3.** Manière d'être ou d'agir digne d'un gamin : *Le parfumeur avait vu les grandeurs de la Banque, il allait en voir les gamineries* (Balzac). *C'est bien le jeune artiste, avec ses gamineries et ses allures de rapin* (Gautier). || **4.** *Vx.* Ensemble des gamins (rare) : *La gaminerie parisienne est presque une caste ; on pourrait dire : n'en est pas qui veut* (Hugo).

• SYN. : **1** *puérilité ;* **2** *enfantillage ;* **3** *espièglerie, facétie.*

gamma [gama] n. m. (mot gr. désignant la troisième lettre de l'alphabet ; 1839, Boiste, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1872, Larousse [*point gamma, rayons gamma,* XX[e] s.] ; sens I, 3, XX[e] s. ; sens II, 1872, Larousse).

I. 1. Troisième lettre de l'alphabet grec (γ et Γ), équivalant au *g* du français. || **2.** Symbole employé dans certaines expressions scientifiques. || *Point gamma* (γ), ou *point vernal,* en astronomie, point équinoxial de printemps ; en argot scolaire, fête de l'École polytechnique, qui a lieu le jour de l'équinoxe de printemps. || *Rayons gamma* (γ), radiations électromagnétiques émises par les corps radioactifs, analogues aux rayons X, mais de longueur d'onde plus petite et beaucoup plus pénétrantes : *Les rayons gamma sont utilisés pour le traitement des tumeurs cancéreuses, la stérilisation des aliments, la radiographie des métaux.* || **3.** En photographie, symbole exprimant le facteur de contraste d'une couche photosensible.

II. Nom donné à divers papillons dont les ailes portent une tache en forme de gamma, en particulier à une vanesse et à une noctuelle.

gammacisme [gamasism] n. m. (dér. savant de *gamma ;* milieu du XX[e] s.). Défaut de prononciation caractérisé par la difficulté ou l'impossibilité d'articuler le son *g.*

gammaglobuline [gamaglɔbylin] n. f. (de *gamma* et de *globuline ;* milieu du XX[e] s.). Protéine du plasma sanguin, de poids moléculaire élevé, qui se comporte comme le support matériel des anticorps.

gammagraphie [gamagrafi] n. f. (de *[rayons] gamma* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1967, *Science et vie*). Procédé d'étude et d'analyse de la structure interne des corps opaques au moyen des rayons γ, utilisé dans l'industrie, et en particulier dans la métallurgie.

gammamètre [gamamɛtr] ou **gammascope** [gamaskɔp] n. m. (de *[rayons] gamma* et de *-mètre* [gr. *metron,* mesure], *-scope* [du gr. *skopeîn,* observer, examiner] ; milieu du XX[e] s.). Appareil détecteur de rayons gamma.

gammare [gamar] n. f. (lat. *gamma-rus,* var. de *cammarus,* crevette, écrevisse, gr. *kammaros,* mêmes sens ; 1534, Rabelais). Petit crustacé de l'ordre des amphipodes, commun dans les eaux douces aérées, appelé usuellement *crevette d'eau douce.*

gammathérapie [gamaterapi] n. f. (de *[rayons] gamma* et de *-thérapie,* gr. *therapeia,* soin, entretien, traitement, de *therapeuein,* honorer, soigner ; v. 1965). Syn. de CURIETHÉRAPIE et de RADIUMTHÉRAPIE.

gamme [gam] n. f. (lat. médiév. *gamma,* première note de la gamme, la gamme elle-même [XI[e] s.], emploi spécialisé, dû à Gui d'Arezzo [v. 995-1050], du n. de la lettre gr. *gamma* [v. GAMMA] ; milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes,* écrit *game* [*gamme,* 1530, Palsgrave], au sens 1 [*faire des gammes,* au pr. et au fig., fin du XIX[e] s. ; *chanter sa gamme à quelqu'un,* 1648, Scarron ; *être au bout de sa gamme,* av. 1850, Balzac ; *changer de gamme,* 1665, La Fontaine ; *mettre hors de gamme,* av. 1662, Pascal] ; sens 2, 1846, Baudelaire ; sens 3, -1840, Th. Gautier). **1.** Dans un système musical donné, série de sons conjoints, ascendants ou descendants, disposés à des intervalles convenus : *La gamme des sons, comme celle des couleurs, est septénaire* (Gautier). *Quelques gammes de piano animent seules le silence claustral de la ville* (Daudet). || *Faire des gammes,* exécuter, sur un instrument ou avec la voix, des exercices musicaux en forme de gammes : *La jeune fille s'asseyait devant le piano* [...]. *René voyait deux petites mains* [...] *courir brusquement sur les touches et faire des gammes* (France) ; au *fig.,* faire des exercices élémentaires pour s'initier à un art, à une technique ; faire des essais pour explorer un domaine nouveau : *Prendre des notes, c'est faire des gammes de littérature* (Renard). || Class. *Chanter sa gamme à quelqu'un,* énumérer tous les griefs qu'on a contre lui : *Ne t'afflige point tant ; va, ma petite femme,* | *Je m'en vais le trouver et lui chanter sa gamme* (Molière). || *Être au bout de sa gamme,* avoir épuisé tout ce qu'on avait à dire. || *Changer de gamme,* changer de ton, de manière d'agir. || Class. *Mettre hors de gamme,* déconcerter : *C'est une bizarrerie qui met hors de gamme* (Pascal). || **2.** Série de couleurs graduées : *Choisir une robe dans la gamme des roses. La gamme des tons et l'harmonie générale sont strictement observées, avec un génie qui dérive plutôt de l'instinct que de l'étude* (Baudelaire). || **3.** Série de choses, d'objets formant un ensemble complet et dont tous les éléments sont classés selon une gradation continue : *Il possédait bien vingt manières différentes de prononcer « mon cher monsieur », qui représentaient, pour une oreille exercée, une curieuse gamme de sentiments* (Baudelaire). *La gamme des vins de Bordeaux.*

gammé, e [game] adj. (de *gamma* [v. ce mot], les quatre branches de la croix ayant chacune la forme d'un gamma majuscule ; 6 mars 1872, *Journ. officiel*). *Croix gammée,* croix dont les quatre branches se terminent en forme de gamma majuscule : *La croix gammée fut choisie comme insigne par le parti national-socialiste allemand.* (V. aussi SVASTIKA.)

gamo- [gamo], élément tiré du gr. *gamos,* union, mariage, et qui entre, comme préfixe, dans certains termes de botanique.

gamonte [gamɔ̃t] n. m. (de *gam[ète] ;* milieu du XX[e] s.). Forme génératrice de gamètes mâles ou femelles, apparaissant notamment au cours du cycle reproductif des protistes sporozoaires.

gamopétale [gamɔpetal] adj. (de *gamo-* et de *pétale ;* 1817, Gérardin de Mirecourt). Se dit d'une fleur dont la corolle a les pétales soudés.

◆ **gamopétales** n. f. pl. (1872, Larousse). Ancienne subdivision des plantes dicotylédones, comprenant les espèces dont les fleurs ont des pétales soudés (primulacées, solanacées, labiacées, composées, etc.).

gamosépale [gamɔsepal] adj. (de *gamo-* et de *sépale ;* 1840, Acad.). Se dit d'une fleur dont le calice a les sépales plus ou moins soudés entre eux.

ganache [ganaʃ] n. f. (ital. *ganascia,* mâchoire de n'importe quel animal, mot empr. à des parlers de l'Italie méridionale, qui l'avaient eux-mêmes tiré du gr. *gnathos,* mâchoire, en intercalant une voyelle d'appui entre *g-* et *-n-* ; 1642, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1740, Acad. ; sens 4, 1872, Larousse). **1.** Partie latérale et postérieure de la mâchoire inférieure du cheval : *Son collier libéré descendait jusqu'à la ganache* (Frison-Roche). || **2.** *Pop.* et *vx.* Mâchoire, tête, visage de l'homme : *Recevoir un coup dans la ganache.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne peu intelligente et incapable : *Une parfaite ganache d'émigré* (Balzac). *Ils t'appellent tout haut grand homme, entre eux, ganache* (Hugo). *Il faudra bien que cette vieille ganache me rende mon argent* (Zola). *Didier, avant d'être une ganache, a sans nul doute eu du mérite* (Duhamel). || **4.** *Spécialem.* Rôle de barbon imbécile : *[Il] joue les ganaches au théâtre* (Vallès). *Si bien que, sans jouer une seule fois la comédie, le pauvre homme avait glissé des jeunes premiers aux grands premiers rôles, puis aux financiers, puis aux pères nobles, puis aux ganaches* (Daudet).

◆ adj. (sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 2, 1846, Balzac). **1.** Se dit d'une personne bornée et incapable : *Girolamo est* [...] *une sorte de Sganarelle, mais plus rusé, plus méfiant, moins ganache* (Gautier). || **2.** *Fauteuil ganache,* fauteuil capitonné, sans bois apparent, à la mode vers 1840 : *Elle avança un fauteuil ganache à la baronne* (Balzac).

ganacherie [ganaʃri] n. f. (de *ganache ;* début du XX[e] s.). Stupidité, lourdeur d'esprit : *Quelle ganache, ce Bourdillat, quel diplodocus de la ganacherie !* (Chevallier).

● SYN. : *balourdise, bêtise, imbécillité, ineptie, lourderie, niaiserie.*

ganadería [ganaderja] n. f. (mot esp., de *ganado* ; troupeau, dér. de *ganar,* gagner, de même étym. que le franç. *gagner* [v. ce mot] ; 1840, Th. Gautier, aux sens 1-2). **1.** Élevage de taureaux de combat : *En Espagne, les ganaderías sont l'équivalent des écuries de course en France.* || **2.** Troupeau appartenant à un même éleveur.

ganadero [ganadero] n. m. (mot esp., dér. de *ganado* [v. l'art. précéd.] ; XXe s.). Éleveur de taureaux de combat, propriétaire d'une ganadería.

gandhisme [gɑ̃dism] n. m. (de *Gandhi,* n. pr. ; début du XXe s.). Doctrine prêchée par Gandhi.

gandin [gɑ̃dɛ̃] n. m. (mot des parlers du sud-est de la France, dér. de l'anc. provenç. et de l'anc. franç. *gandir,* fuir, faire des détours, se soustraire à [v. 1155, Wace], francique **wandjan,* tourner ; 1858, G. Esnault [« nigaud », en français régional du Dauphiné, 1710, G. Esnault]). Sous le second Empire, dandy d'une élégance efféminée et ridicule : *Et ces groupes de gandins efféminés, le col ouvert, les sourcils peints, dont on admirait à Compiègne, dans les chambres d'invités, les chemises de batiste brodées et les corsets de satin blanc* (Daudet). *Attifés comme des gandins* (Duhamel).

◆ n. m. et adj. (1858, comme n. m. [v. ci-dessus] ; comme adj., fin du XIXe s., A. Daudet). *Littér.* Jeune homme d'une élégance recherchée et provocante : *Encore un de ces jeunes gandins des Chartrons* (Benoit). *Deux heures plus tard [...], j'aperçus le blanc-bec dont je viens de vous entretenir qui semblait goûter fort la conversation d'un jeune gandin* (Queneau) ; et par extens. : *Paris, gandin, languissait de retourner à ses plaisirs* (Daudet).

gandinerie [gɑ̃dinri] n. f. (de *gandin* ; 3 août 1875, *Journ. officiel,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** *Vx* et *fam.* Manières, élégance de gandin : *Çà et là, des petits jeunes gens de boutique, dévorés de gandinerie, s'amusaient à risquer un quadrille* (Daudet). || **2.** *Vx* et *fam.* L'ensemble des gandins, la société élégante : *Un élégant de seconde main, qui n'a jamais fait que ramasser sur le Boulevard toutes les originalités de la haute gandinerie* (Daudet).

gandoura [gɑ̃dura] n. f. (ar. maghrébin *gandūra,* sorte de blouse, ar. class. *qandūra,* même sens, mot d'origine obscure ; 1852, Th. Gautier). Tunique de laine ou de coton, sans manches, qui, en Orient et en Afrique, se porte sous le burnous : *Les Mzabites, en gandoura rayée, sommeillaient à l'abri de leurs voiles* (Fromentin).

● REM. On a écrit aussi GANDOURAH (début du XXe s.) : *Et tout à coup Athman, pris de lyrisme, quitte son burnous, assujettit sa gandourah et fait la roue au clair de lune* (Gide).

gang [gɑ̃g] n. m. (mot angl. signif. « troupe, bande, coterie, clique » ; 1837, Mérimée, au sens de « coterie » ; sens actuel, 1948, Larousse). Bande organisée de malfaiteurs : *Les petits barbots et les « indics » [...] vendant aux barons du gang le produit de menus cambriolages...* (Cendrars).

ganga [gɑ̃ga] n. m. (mot catalan, d'origine obscure ; milieu du XVIIIe s., Buffon). Oiseau de la Crau, voisin des pigeons.

gangétique [gɑ̃ʒetik] adj. (de *Gange,* n. géogr. ; 1872, Larousse). Qui appartient ou se rapporte au Gange : *L'Inde gangétique.*

gangliectomie [gɑ̃gliɛktɔmi] n. f. (de *gangli[on]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, ablation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer, de *ek-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *temnein,* couper ; début du XXe s.). Opération chirurgicale consistant à enlever un ganglion, généralement un ganglion de la chaîne sympathique.

ganglion [gɑ̃glijɔ̃] n. m. (bas lat. *ganglion,* sorte d'enflure, mot gr. signif. « tumeur sous-cutanée, glande » ; v. 1560, Paré, au sens de « petite tumeur globuleuse développée sur le trajet des tendons » ; sens actuel, 1757, *Encyclopédie*). Petit renflement arrondi ou fusiforme, qui se rencontre en certains points des vaisseaux lymphatiques (*ganglions lymphatiques*) et des nerfs (*ganglions nerveux*), chez l'homme et chez les mammifères : *L'adénite est une inflammation des ganglions lymphatiques.*

ganglionnaire [gɑ̃glijɔnɛr] adj. (de *ganglion* ; 1827, Acad., au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui concerne les ganglions, nerveux ou lymphatiques : *Système ganglionnaire. Fièvre ganglionnaire.* || **2.** Qui a des ganglions gonflés et apparents : *L'enfant au cou ganglionnaire* (Morand).

ganglionné, e [gɑ̃glijɔne] adj. (de *ganglion* ; 1845, Bescherelle). Qui a des renflements semblables à des ganglions.

gangrène [gɑ̃grɛn] n. f. (lat. *gangraena,* gangrène, gr. *gangraina,* même sens ; 1503, G. de Chauliac, au sens 1 [la forme *cancrene* — 1495, Gordon — est issue du lat. médiév. *cancrena,* « gangrène », altér., sous l'influence de *cancer* — v. ce mot —, du lat. class. *gangraena*] ; sens 2, 1601, P. Charron). **1.** Mortification et putréfaction des tissus animaux : *Il est très possible que cette compression violente ait causé la gangrène* (Flaubert). || *Gangrène sèche,* gangrène due à l'oblitération des vaisseaux d'une région (artérite, embolie, thrombose, écrasement), et où les tissus deviennent violets et se dessèchent. || *Gangrène humide,* nécrose infectieuse survenant sur une plaie ou une lésion infectée, ou compliquant la gangrène sèche. || *Gangrène gazeuse,* forme grave de gangrène, due à des microbes anaérobies qui développent des gaz de putréfaction dans l'épaisseur des tissus. || **2.** *Fig.* et *littér.* Agent de destruction progressive, de corruption morale : *L'esprit soldates que est la gangrène de la liberté* (J. de Maistre). *Je cherchai la gangrène au fond de tout, et, comme | Je la trouvai toujours, je pris en haine l'homme, | Et je devins bien malheureux* (Gautier).

gangrené, e [gɑ̃grəne] adj. (part. passé de *gangrener* ; 1503, G. de Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1802, Chateaubriand ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Atteint de gangrène : *Membre gangrené.* || **2.** Atteint d'un mal grave qui attaque progressivement l'organisme : *M. Marneffe n'a pas cinq ans à vivre, il est gangrené jusque dans la moelle de ses os* (Balzac). || **3.** *Fig.* et *littér.* Atteint par la corruption morale : *Il fallait le feu d'Élie pour purifier les consciences gangrenées* (Bossuet).

● SYN. : **3** *corrompu, pourri.*

gangrener [gɑ̃grəne] v. tr. (de *gangrène* ; v. 1692, Fénelon, au sens 2 ; sens 1, 1865, Littré [au part. passé dès 1503, v. l'art. précéd.]). [Conj. **5 a.**] **1.** Provoquer la gangrène de. || **2.** *Fig.* et *littér.* Altérer de façon profonde ; corrompre moralement : *Cette hypocrisie, le caractère de notre temps, a gangrené la galanterie* (Balzac). *Les vices avaient gangrené le chef, et tous les membres de l'État se ressentaient d'une corruption si honteuse et si profonde* (Sainte-Beuve). *Tels sont, mon fils, les luthériens et les calvinistes, qui gangrènent l'Église* (France). *Ces vieux marins [...], gangrenés par les séjours dans Brest et l'ivrognerie [...], ont épousé ces créatures et sont tombés dans les bas-fonds sordides de la ville* (Loti).

● SYN. : **2** *dénaturer, empoisonner, frelater, infecter, pervertir, pourrir, vicier.*

◆ **se gangrener** v. pr. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, av. 1865, Proudhon). **1.** Être atteint de gangrène. || **2.** *Fig.* et *littér.* Perdre de son intégrité, de sa valeur morale : *Il lui semblait qu'un peu de sa personne intime se souillait, se corrompait, se gangrenait* (Bourget).

gangreneux, euse [gɑ̃grənø, -øz] adj. (de *gangrène* ; 1539, J. Canappe). Qui est de la nature de la gangrène : *Bronchopneumonie gangreneuse à foyers disséminés* (Martin du Gard). *Plaie gangreneuse.*

gangster [gɑ̃gstɛr] n. m. (mot angloaméric., dér. de *gang* [v. GANG] ; v. 1925, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Membre d'une bande organisée de malfaiteurs ; bandit : *Les gangsters de Chicago.* || **2.** Homme sans scrupule et qui est prêt à tout pour parvenir à ses fins : *Un gangster de la finance, de la politique. Comme les jeunes Oranaises se sentent promises de tout temps à ces gangsters au cœur tendre, elles affichent également le maquillage et l'élégance des grandes actrices américaines* (Camus).

• SYN. : **2** *bandit, canaille, crapule, fripouille, requin.*

gangstérisme [gɑ̃gsterism] n. m. (de *gangster ;* 1948, Larousse, au sens 1 ; sens 2, v. 1960). **1.** Mœurs, manières d'agir des gangsters ; banditisme. || **2.** Méthodes, procédés dignes des gangsters.

gangue [gɑ̃g] n. f. (allem. *Gang,* filon [dans des mots composés], proprem. « chemin » ; 1552, Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré [en anatomie] ; sens 3, 1857, Baudelaire). **1.** Matière stérile mélangée aux minéraux utiles, dans un filon. (On dit aussi, plus précisément, GANGUE STÉRILE.) || Matière sans valeur entourant une pierre précieuse dans son gisement naturel. || **2.** Substance hétérogène enveloppant un corps quelconque : *Une gangue de glace.* || **3.** *Fig.* Ce qui enveloppe et dissimule ou dénature quelque chose d'estimable : *Les minutes, mortel folâtre, sont des gangues | Qu'il ne faut pas lâcher sans en extraire l'or !* (Baudelaire). *Son âme est enfermée dans une gangue épaisse* (France).

gangué, e [gɑ̃ge] adj. (de *gangue ;* 1910, Colette). Entouré d'une gangue : *Ses mitaines de laine étaient ganguées de glace* (Frison-Roche).

gangueille [gɑ̃gɛj] n. f. (languedocien *ganguilho,* dér : de *ganguil* [v. l'art. suiv.] ; 1769, Duhamel du Monceau). Filet fixe, en forme de poche à double goulet, servant à la pêche aux anguilles.

gangui [gɑ̃gi] n. m. (anc. provenç. *ganguil,* petit filet rond [1307, Du Cange], du gr. *gangamon,* même sens ; août 1681, *Ordonnance royale,* au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Chalut constitué par une poche conique à doubles mailles, en usage dans la Méditerranée. || **2.** Bateau armé pour la pêche avec ce filet.

gano [gano] n. m. (mot esp. signif. proprem. « je gagne », 1re pers. de l'indic. prés. de *ganar,* de même étym. que le franç. *gagner* [v. ce mot] ; 1679, Boulan). *Vx.* Terme par lequel, au jeu de l'hombre, un joueur demandait à son partenaire de lui laisser la main : *Se plaindre d'un gano qu'on n'a point écouté* (Boileau).

ganoïde [ganɔid] adj. (du gr. *ganos,* éclat d'un liquide limpide et brillant, et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1872, Larousse, comme adj. et n. m. pl.). *Écailles ganoïdes,* écailles de certains poissons (esturgeon, lépidostée) qui sont recouvertes d'une matière dure et brillante, analogue à de l'émail.

◆ **ganoïdes** n. m. pl. Ancien ordre de poissons d'eau douce à squelette cartilagineux.

ganse [gɑ̃s] n. f. (provenç. *ganso,* ganse, boucle, nœud, crampon, anse, de l'adj. gr. *gampsos,* recourbé ; 1611, Cotgrave, écrit *ganse* et *gance,* aux sens 1-2 [*ganse de diamant, d'acier, de cheveux,* 1865, Littré] ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Cordonnet ou ruban de fil, de soie, d'or ou d'argent, tressé en rond ou à plat, employé comme ornement dans le vêtement, l'ameublement : *Elle travaillait souvent à des ouvrages de passementerie [...], de la gance qu'elle cousait* (Huysmans) [v. Rem.]. *Oh ! fit M. Mairesse-Miral, en insérant entre les plis de son visage un monocle qu'il laissait ordinairement pendre au bout d'une ganse* (Duhamel). || **2.** Attache, boutonnière faite avec ce cordonnet : *Un manteau bleu galonné d'argent, posé sur le coin de l'épaule, et retenu par une ganse* (Gautier). || Vx. *Ganse de diamant, d'acier,* boutonnière faite de ganse garnie de diamants, de grains d'acier. || *Ganse de cheveux,* tresse de cheveux pliée en forme de ganse. || **3.** Première boucle d'un fil, d'un cordage qu'on noue.

• REM. La forme GANCE se rencontre jusqu'au XIXe s.

gansé, e [gɑ̃se] adj. (part. passé de *ganser ;* 1872, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Garni d'une ganse : *Une robe gansée.* || **2.** *Broderie gansée,* broderie faite avec de la ganse.

◆ **gansé** n. m. (XXe s.). Garniture formée par une ganse de coton glissée entre deux étoffes, et disposée sur un bord ou dans une couture.

ganser [gɑ̃se] v. tr. (de *ganse ;* 1765, *Encyclopédie,* XII, 137 *a*). Garnir, border d'une ganse.

gansette [gɑ̃sɛt] n. f. (de *ganse ;* 1771, Schmidlin, au sens 2 ; sens 1, 1811, Mozin). **1.** Petite ganse. || **2.** Petite maille de certains filets.

◆ **gansettes** n. f. pl. (1754, *Encyclopédie,* IV, 500 *a*). Ficelles d'aboutement que le tisseur attache à l'extrémité des fils de chaîne pour commencer le tissage.

gant [gɑ̃] n. m. (francique **want,* gant ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *guant* [*gant,* v. 1155, Wace], au sens 1 [*gants fourrés,* 1690, Furetière ; *gants de jasmin,* 1865, Littré ; *gants de frangipane,* 7 oct. 1646, Poussin ; *aller comme un gant,* 1845, Bescherelle ; *souple comme un gant,* fin du XVIe s., Brantôme ; *retourner quelqu'un comme un gant,* XXe s. ; *prendre des gants,* av. 1850, Balzac ; *mettre des gants,* 1808, d'Hautel ; *se donner des gants,* 1872, Larousse ; *avoir les gants de,* 1488, *Recueil Trepperel ; perdre ses gants,* av. 1654, Guez de Balzac] ; sens 2, 1872, Larousse [en bourrellerie et en escrime] ; sens 3, v. 1360, Froissart [*jeter le gant à,* début du XVe s., Ch. d'Orléans ; *relever le gant,* 1835, Acad.] ; sens 4, 1538, R. Estienne). **1.** Pièce de l'habillement faite de peau ou d'étoffe, qui recouvre la main jusqu'au poignet ou plus haut, en épousant la forme de chaque doigt isolément : *Une paire de gants. Un doigt de gant. Gants de peau, de fil, de soie, de laine. Gants tricotés. Des gants blancs. Avec son ancien costume et ses gants de cérémonie...* (Renan). *Hortense remarqua tout de suite comme sa main restait fine dans son gant de hâle* (Daudet). *M. de Terremondre mit ses gants et fit un pas vers la porte* (France). || *Gants fourrés,* gants garnis à l'intérieur d'une matière (tissu de laine, fourrure) qui les rend plus chauds. || Vx. *Gants de jasmin, de frangipane,* gants parfumés au jasmin, à la frangipane. || Fig. *Aller comme un gant,* convenir parfaitement : *Je crois que la pairie vous irait comme un gant* (Augier). *Le théorbe gracile et doux va comme un gant à la Finette de Watteau* (Fargue). || *Souple comme un gant,* se dit d'une personne qui a un caractère très accommodant, ou qui montre une soumission excessive à la volonté d'autrui. || *Retourner quelqu'un comme un gant,* le faire complètement changer d'avis. || Fam. *Prendre, mettre des gants,* agir avec précaution, avec ménagement, pour ne pas blesser quelqu'un : *Pour un rien, il disait leur fait aux chalandes, et sans mettre de gants* (France). || *Se donner des gants,* s'attribuer le mérite d'une chose que l'on n'a pas faite. || Class. *Avoir les gants de quelque chose,* en avoir la première idée, ou s'attribuer le mérite d'en avoir eu l'initiative : *M. de Bouillon eut le temps de me dire que je ne devais pas avoir [...] tout seul les gants de ma proposition* (Retz). || Class. *Perdre ses gants,* perdre sa virginité : *Mainte fille a perdu ses gants, | Et femme au partir s'est trouvée, | Qui ne sait la plupart du temps | Comme la chose est arrivée* (La Fontaine). || **2.** *Spécialem.* Accessoire analogue servant à couvrir ou à protéger la main pour exercer différentes activités : *Gants de caoutchouc. Gants de ski, d'escrime, de golf.* || *Gants de boxe,* gants de cuir bourrés de crin pour amortir la force des coups. || *Gant de crin,* moufle en crin tricoté, utilisée pour les frictions après le bain ou la douche. || *Gant de toilette,* poche en tissu éponge dont on se sert pour se laver. || *Gants liturgiques,* gants ornés, portés dans les cérémonies par les évêques et les abbés mitrés. || *Gant d'oiseau,* gant que le fauconnier porte à la main droite pour éviter d'être blessé par les serres. || *Gant de pelote basque,* instrument de jeu en osier (chistera) ou gant en cuir, utilisé à la pelote basque : *On jouera au blaid avec le gant d'osier* (Loti). || **3.** *Autref.* Pièce de l'armure. || Fig. *Jeter le gant à quelqu'un, relever le gant,* lancer un défi à quelqu'un, accepter un défi (à cause de l'ancienne coutume de jeter son gantelet à l'adversaire pour le provoquer au combat, ce dernier ramassant le gant pour signifier qu'il acceptait le combat) : *Faible, à ceux qui sont forts j'ose jeter le gant* (Hugo). *Je n'entends pas par là qu'aucun Parisien de bonne compagnie ait manqué de respect à Mme Swann [...]. Non ! cent fois non ! Le mari étant d'ailleurs homme à relever le gant* (Proust). *Comme je n'ai pas une horreur moindre pour la dissimulation, force m'est, parfois, de relever le gant et d'accepter*

le combat (Duhamel). || **4.** *Gant de Notre-Dame,* ou *gant Notre-Dame,* nom usuel de la digitale et des campanules (qui ont la forme d'un doigt de gant).

ganté, e [gɑ̃te] adj. (part. passé de *ganter ;* av. 1549, Marguerite de Navarre, au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert). **1.** Recouvert d'un gant : [Elle] *froisse un mouchoir de dentelle | Dans sa main gantée avec art* (Verlaine). || **2.** Qui porte des gants : *Il était vêtu avec recherche, ganté de clair* (Martin du Gard).

gantelé, e [gɑ̃tle] adj. (de *gantel[et]* ; XVIIIe s., Brunot, aux sens 1-2). **1.** Couvert d'un gantelet : *Une main gantelée.* || **2.** Qui a les mains couvertes par des gantelets : *Les chevaliers étaient cuirassés de fer, gantelés de fer* (Sue).

gantelée [gɑ̃tle] n. f. (de *gant,* par comparaison de la forme de la fleur avec celle d'un gant ; XIVe s., écrit *gauntelée ; gantelée,* 1545, Guéroult). Nom usuel de quelques campanules et de la digitale pourprée.

gantelet [gɑ̃tlɛ] n. m. (de *gant ;* v. 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1762, Acad.). **1.** Gant recouvert de mailles ou de lames de fer, qui faisait partie de l'armure : *Une armure complète se tenait debout* [...]. *Et le gantelet pressait la lance entre dix doigts de fer* (France). || **2.** Morceau de cuir avec lequel les chapeliers, les bourreliers, les relieurs, etc., se protègent la paume de la main droite. || **3.** Bandage de chirurgie destiné à maintenir les pansements au niveau des doigts.

ganter [gɑ̃te] v. tr. (de *gant ;* 1488, O. de La Marche, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*cela me gante,* 1845, Bescherelle] ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Recouvrir la main d'un gant : *Une main difficile à ganter.* || *Par extens.* Mettre, fournir des gants à quelqu'un : *Ganter un enfant. Elle* [Mme Birotteau] *semblait avoir été créée et mise au monde pour ganter les chalands* (Balzac). || **2.** Habiller les mains, en parlant des gants eux-mêmes : *Ces gants vous gantent à merveille.* || Vx et fam. *Cela me gante,* cela me convient, fait mon affaire. || **3.** Gainer étroitement une autre partie du corps : *Ses pieds, gantés de babouches en cuir blanc, posaient sur un coussin d'eau chaude* (Gide).

◆ v. intr. (1891, Huysmans [*ganter le sept,* etc., v. tr., 1872, Larousse]). Avoir comme pointure de gant : *Ganter du sept.*

◆ **se ganter** v. pr. (1690, Furetière). Mettre des gants.

ganterie [gɑ̃tri] n. f. (de *gantier ;* 1292, Barbier, aux sens 3-4 ; sens 1-2, 1491, *Ordonnance royale*). **1.** Métier du gantier. || **2.** Fabrication, commerce des gants. || **3.** Fabrique de gants. || **4.** *Vx.* Magasin où l'on vend des gants.

gantier, ère [gɑ̃tje, -ɛr] n. et adj. (de *gant ;* 1241, Godefroy, écrit *wantier ; gantier,* v. 1268, É. Boileau). Qui fait ou qui vend des gants : *Le passage Choiseul aux odeurs de jadis, | Oranges, parchemins rares — et les gantières !* (Verlaine). *Cette main géante, accrochée comme l'enseigne d'un gantier avenue de l'Opéra* (Cendrars). *Ouvrier gantier.*

◆ **gantière** n. f. (XVIIe s.). *Vx.* Boîte à gants ; plateau sur lequel on présentait les gants.

gant-jaune [gɑ̃ʒon] n. m. (de *gant* et de *jaune,* adj. ; 1835, G. Esnault). *Vx.* Sobriquet donné aux dandys, à cause des gants jaunes qu'ils portaient : *Un homme aussi distingué par sa naissance que par ses manières* [...], *un lion, un élégant, un gant-jaune !* (Balzac). *C'était un élégant que ce jeune homme, un gant-jaune, comme on disait des élégants de ce temps-là* (Barbey d'Aurevilly).

● Pl. *des* GANTS-JAUNES.

gantois, e [gɑ̃twa, -az] adj. et n. (de *Gand,* n. géogr. [flam. *Gent*] ; 1872, Larousse). Qui se rapporte à Gand ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

ganymède [ganimɛd] n. m. (de *Ganymède,* n. du fils de Tros [roi de Troie] qui fut enlevé par l'aigle de Jupiter et remplaça Hébé comme échanson des dieux, lat. *Ganymedes,* gr. *Ganumêdês ;* 1718, Ph. Leroux). Mignon, infâme complaisant : *Les ganymèdes aux formes lascives* (Apollinaire).

gâpette [gɑpɛt] n. f. (origine obscure ; 1919, G. Esnault). *Pop.* Casquette.

garage [garaʒ] n. m. (de *garer ;* 1802, *Bulletin des lois,* au sens de « action de faire entrer les bateaux dans une gare d'eau » ; sens 1, 1865, Littré [*mettre, ranger sur une voie de garage,* XXe s.] ; sens 2, av. 1890, Maupassant [pour un bateau ; pour une automobile, 1901, Larousse] ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Action de garer un véhicule. || *Spécialem.* Action de retirer des voies principales ou de passage un wagon, un train, soit pour laisser passer un convoi plus rapide, soit pour remanier la composition d'un train. || *Voie de garage,* voie secondaire destinée au garage des wagons, des rames de chemins de fer ; *fig.* et *fam.,* emploi sans possibilité d'avancement. || Fam. *Mettre, ranger sur une voie de garage,* mettre de côté une affaire, un projet dont on décide de ne plus s'occuper provisoirement. || **2.** Lieu couvert où l'on remise des véhicules (automobiles, motocyclettes, bicyclettes, bateaux, etc.) : *Quelques bateaux rentrant au garage* (Maupassant). *Maison avec garage particulier pour automobile.* || **3.** Entreprise commerciale s'occupant de la garde, de l'entretien et des réparations des automobiles : *Leurs enfants s'apprêtent à ouvrir garages, épiceries, hôtels meublés* (Amiel).

● SYN. : **2** *box.*

garagiste [garaʒist] n. (de *garage ;* 1922, Larousse). Exploitant commercial assurant le remisage des voitures automobiles. || Plus généralement, personne qui tient un garage pour automobiles et effectue des réparations, des travaux d'entretien : [Il était allé] *s'enquérir de travail chez le petit garagiste, car il bricolait dans les moteurs* (Vercel).

garagiste-motoriste [garaʒistmɔtɔrist] n. (de *garagiste* et du lat. *motor* [v. MOTEUR] ; milieu du XXe s.). Spécialiste de la profession automobile qui se charge du remisage et de la réparation des véhicules.

● Pl. *des* GARAGISTES-MOTORISTES.

garamond [garamɔ̃] n. m. (du n. de Claude *Garamond* [fin du XVe s.-1561], fondeur et graveur français, qui créa ce caractère d'imprimerie ; 1872, Larousse). Caractère d'imprimerie, romain et italique, d'une grande perfection, qui est la propriété de l'Imprimerie nationale.

garançage [garɑ̃saʒ] n. m. (de *garancer ;* 1671, d'après Littré, 1865, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Action de fixer la matière colorante de la garance sur une étoffe. || **2.** *Vx.* Immersion du coton dans un bain de garance.

garance [garɑ̃s] n. f. (bas lat. *warantia, warentia,* garance [IXe s.], du francique **wratja,* garance ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *warance* [*garance,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 [« la racine elle-même », v. 1560, Paré] ; sens 2, fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre*). **1.** Plante grimpante de la famille des rubiacées, dont la racine fournit une substance colorante rouge (alizarine), utilisée autrefois en teinturerie : *Toujours les mêmes lamentations sur la mort des vignes, la fin de la garance, la maladie des mûriers...* (Daudet). || *Par extens.* La racine elle-même. || **2.** Teinture fournie par cette racine : *Teindre en garance.*

◆ adj. invar. (XIIe s.). De la couleur rouge vif de la garance : *Un sergent de la ligne en uniforme, en pantalon garance et le fusil sur l'épaule* (Hugo).

garancer [garɑ̃se] v. tr. (de *garance* [v. ce mot] ; 1283, Poerck, écrit *waranchier ; garancer,* début du XIVe s.). [Conj. **1 a.**] *Vx.* Teindre avec la garance.

garancerie [garɑ̃sri] n. f. (de *garancer ;* 1872, Larousse, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Action de garancer une étoffe, un tissu. || **2.** *Vx.* Lieu où s'opérait le garançage.

garanceur [garɑ̃sœr] n. m. (de *garancer ;* 1671, d'après Littré, 1865). *Vx.* Ouvrier teignant en garance.

garancière [garɑ̃sjɛr] n. f. (de *garance ;* 1600, O. de Serres, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* Champ semé en garance. || **2.** *Vx.* Atelier où l'on teignait les étoffes avec la garance.

garant, e [garɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (du part. prés. du v. gotique **werjan, *wairjan,* garantir la vérité de quelque chose ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *guarant, garant,* au sens 1 [*être garant que,* 1865, Littré ; *se porter garant que,* XX^e s.] ; sens 2, XVI^e s., Loisel [*prendre à garant,* v. 1587, Du Vair] ; sens 3, XVI^e s., Loisel [« personne qui est caution d'une autre, qui répond de sa dette », v. 1283, Beau-manoir] ; sens 4, XX^e s. ; sens 5, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 6, v. 1155, Wace). **1.** Au sens général, personne qui répond de ses propres actes ou des actes d'autrui : *Tout homme est garant de ses faits et promesses* (Acad.). || *Spécialem.* Personne qui répond de la réalité, de la vérité de quelque chose : *Il est le plus sûr garant du succès de l'entreprise. Être, se porter garant de l'acceptation de quelqu'un. Par une déclaration publique, il se portait garant de l'innocence et de l'honneur de Maubec* (France). || *Être, se porter garant que,* affirmer, sous sa responsabilité, que. || **2.** *Class.* Qui peut être tenu pour responsable de quelque chose : *On n'est point garant des faits du prince, ni d'une force majeure* (Furetière, 1690). *Qui fait ce qu'il peut n'est plus garant de rien* (Corneille). || Class. *Prendre à garant,* rendre responsable de : *Elle* [la Fortune] *est prise à garant de toutes aventures* (La Fontaine). || **3.** En droit, personne qui est légalement tenue de l'obligation de garantie : *Le vendeur est garant, envers l'acheteur, de l'éviction qui résulte d'une surenchère faite par un créancier hypothécaire* (Dalloz). || Personne qui est caution d'une autre, qui répond de sa dette : *Dans le cas où vous auriez des craintes sur ma solvabilité, je vous offrirais, pour garants de l'exécution de nos conventions, messieurs Mongenod, banquiers* (Balzac). || **4.** État qui garantit le respect d'un engagement international : *Les garants d'un traité ;* et adjectiv. : *Les puissances garantes d'un pacte.* || **5.** Personne qui, par son autorité, appuie une opinion, un fait dont on invoque le témoignage : *Les seuls garants que nous ayons ici de l'histoire de la philosophie, les Arabes et les Grecs, ne sont pas d'une autorité aussi solide et aussi pure qu'une critique sévère le désirerait* (Diderot). *Elle prenait la Vierge et son fils pour garant | Que le Masque de fer avait vécu sans crime* (Vigny). || **6.** Chose qui sert de garantie, de caution à une autre (en ce sens, ne s'emploie qu'au masculin) : *La justice est le garant de la liberté* (Cousin). *Quel garant de votre promesse me donnez-vous ?* (Hugo).

● SYN. : **1** *responsable ;* **5** *caution, répondant ;* **6** *assurance, gage, préservation, sauvegarde.*

◆ **garant** n. m. (1552, Rabelais, écrit *guarant ; garant,* 1573, Du Puys). Dans la marine, cordage servant à former un palan : *À ces quatre madriers étaient attachés quatre palans garnis chacun de leur itague et de leur garant* (Hugo).

garanti [garɑ̃ti] n. m. (part. passé substantivé de *garantir ;* début du XIX^e s., d'après Larousse, 1872). Personne dont les droits sont garantis par une autre.

garantie [garɑ̃ti] n. f. (part. passé fém. substantivé de *garantir ;* fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière [*garantie naturelle* ou *de droit, garantie conventionnelle ou de fait,* 1865, Littré ; *garantie des vices, garantie d'éviction,* 1804, Code civil ; *contrat de garantie, sous garantie,* XX^e s. ; *sans garantie du gouvernement,* 1872, Larousse] ; sens I, 3, 1690, Furetière [*action en garantie,* XX^e s. ; *demande en garantie,* 1865, Littré] ; sens I, 4, 1835, Acad. ; sens I, 5, av. 1613, M. Régnier [en droit international, début du XIX^e s., d'après Larousse, 1872] ; sens I, 6, 1580, Montaigne ; sens II, 1, 1807, M^me de Staël ; sens II, 2, début du XIX^e s., d'après Larousse, 1872).

I. ACTION OU MOYEN DE GARANTIR QUELQUE CHOSE À QUELQU'UN **1.** En droit, au sens large, responsabilité assumée par un contractant : *Garantie de l'assureur. Garantie du transporteur.* || **2.** Obligation, légale ou contractuelle, où se trouve une personne d'assurer quelque chose à une autre ; la responsabilité qui résulte de cette obligation : *Donner sa garantie. La garantie du vendeur. Vente avec garantie. Bon, bulletin de garantie. Un appareil ménager dont la garantie est de six mois.* || *Garantie naturelle* ou *de droit,* garantie résultant de la loi. || *Garantie conventionnelle* ou *de fait,* garantie résultant d'un engagement. || *Garantie des vices,* obligation légale faite au vendeur ou au bailleur de livrer à l'acquéreur ou au locataire une chose exempte de vices cachés qui en empêcheraient l'usage ou en diminueraient l'utilité. || *Garantie d'éviction,* obligation légale faite au vendeur de défendre l'acquéreur contre la revendication d'un tiers. || *Contrat de garantie,* contrat qui a pour objet de procurer à un créancier une sûreté (cautionnement, nantissement, privilège, hypothèque) en garantie de l'engagement pris par le débiteur. || *Sous garantie,* se dit d'une marchandise (appareil, machine, etc.) que le vendeur s'est engagé à maintenir en bon état de fonctionnement pendant une période donnée. || *Sans garantie du gouvernement (S. G. D. G.),* formule indiquant que l'État, lorsqu'il accorde un brevet de propriété à un inventeur, ne garantit ni la valeur ni la priorité de l'invention. || **3.** Dédommagement auquel une personne s'est obligée : *Poursuivre, appeler quelqu'un en garantie.* || *Action, demande en garantie,* acte par lequel le garant est mis en cause par le garanti. || **4.** Constatation légale du titre des matières et ouvrages de métal précieux. || **5.** Ce qui sert à garantir l'exécution d'un engagement : *Demander, prendre, donner des garanties. Les arrhes sont une garantie de l'exécution d'un engagement qui n'est pas encore signé. La vieille fille* [...] *dit à son protégé de ne pas s'inquiéter de cette procédure, uniquement faite pour donner des garanties à un usurier* (Balzac). || *Spécialem.* En droit international, ensemble de moyens propres à assurer l'exécution des traités : *Garantie simple, collective. Les garanties ont surtout pour objet d'affermir les traités, en assurant autant que possible leur inviolabilité* (Royer-Collard). || **6.** *Fig.* Ce qui est l'assurance, le gage de quelque chose d'autre : *Une garantie de moralité, d'exactitude. Les honneurs que vous rendez aux supériorités établies ne sont-ils pas la garantie de ceux qui vous sont dus ?* (Balzac). *La science est la meilleure amie du peuple, la plus sûre garantie de ses progrès* (Renan).

II. MOYEN DE GARANTIR QUELQU'UN CONTRE QUELQUE CHOSE **1.** Disposition juridique assurant la sauvegarde d'un droit : *Les garanties constitutionnelles. Ce qui me répugne le plus en Amérique, ce n'est pas l'extrême liberté qui y règne, c'est le peu de garantie qu'on y trouve contre la tyrannie* (Tocqueville). *Ils réclament impérieusement des institutions en reconnaissance et garantie des droits qu'ils ont acquis par leur industrie* (France). || *Garantie individuelle,* protection que la loi doit à tout citoyen. || **2.** *Fig.* Ce qui est de nature à protéger contre un événement fâcheux : *M^me de Couaën, calmée, arrivait donc à voir dans cette prison une garantie efficace et vraiment heureuse contre des périls plus grands* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **I, 5** *assurance, caution, engagement, couverture, gage.* || **II, 2** *protection, sauvegarde.*

garantir [garɑ̃tir] v. tr. (de *garant ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *guarantir* [*garantir,* XII^e s.], au sens I, 4 [« donner quelque chose à venir pour assuré », av. 1850, Balzac] ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1865, Littré ; sens I, 3, 1872, Larousse ; sens I, 5, 1663, Molière ; sens I, 6, 1872, Larousse ; sens II, 1, v. 1283, Beaumanoir [« assurer quelqu'un ou quelque chose contre un événement fâcheux », 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 3, 1273, Adenet).

I. GARANTIR QUELQUE CHOSE (À QUELQU'UN). **1.** Assurer, sous sa responsabilité, le maintien ou l'exécution de quelque chose : *Garantir un salaire minimum à un représentant. Garantir le paiement d'une dette. Garantir un contrat, une créance. La puissance qui garantit un traité s'engage à en maintenir les conditions et à en procurer l'exécution* (Royer-Collard). || **2.** *Spécialem.* Répondre de la qualité d'un objet vendu et s'engager à le maintenir en état de fonctionnement pendant une période donnée : *Garantir*

une montre pour un an. || *Par extens.* Certifier quelque chose comme exempt de vice : *Garantir un cheval de tout défaut.* || **3.** Constituer une garantie de : *Une Constitution qui garantit les libertés individuelles.* || **4.** Répondre de l'existence, de la réalité de quelque chose : *Toute sa conduite vous garantit son honnêteté. Que l'on nous garantisse une autorité sans abus, nous garantirons une liberté sans excès* (Girardin). || *Spécialem.* Donner quelque chose à venir pour assuré : *Le médecin lui a garanti une complète guérison. L'espérance d'un bel avenir, garanti par cette promenade qui le lui montrait si beau, si joli, si frais, quelle délicieuse récompense !* (Balzac). *Je me suis arrangé avec le facteur : il me garantit une lettre par jour* (Renard). || **5.** Répondre de la vérité de quelque chose, le donner pour certain : *Garantir une nouvelle.* || *Garantir que,* certifier, sous sa responsabilité, que : *Je vous garantis que rien de fâcheux ne lui est arrivé.* || **6.** *Spécialem.* Certifier quelque chose comme authentique : *Ce meuble est garanti d'époque Louis XV. De quinze cents chartes, il y en a mille de fausses, et l'on ne peut garantir les autres* (Longuerue).

II. GARANTIR QUELQU'UN OU QUELQUE CHOSE CONTRE QUELQUE CHOSE. **1.** Assumer une obligation de garantie : *Garantir un acquéreur d'une éviction.* || *Spécialem.* Assurer quelqu'un ou quelque chose contre un événement fâcheux : *Son assurance le garantit contre tous les risques.* || **2.** Mettre à l'abri de, protéger de : *Garantir quelqu'un du froid. Garantir un jardin du vent. Le casque garantit le motocycliste. La tanière était garantie des ondées* (Hugo). *Une cour intérieure garantie du soleil par une toile tendue* (Bourget). || **3.** *Fig.* Préserver de : *Je me sens pour tous ces abus une aversion qui doit naturellement m'en garantir* (Rousseau). *Les sorciers, garantis de tout supplice par la tolérance due aux encyclopédistes du dix-huitième siècle* (Balzac).

• SYN. : **I, 1** *cautionner ;* **3** *assurer, défendre ;* **4** *attester, confirmer, démontrer, établir, montrer, témoigner de ; jurer, promettre ;* **5** *authentifier, certifier.*|| **II, 2** *abriter, préserver ;* **3** *garder de, précautionner contre, prémunir contre.*

garatisme [garatism] n. m. (du n. du chanteur Pierre Jean *Garat* [1764-1823] ; 1878, Larousse). Sous le Directoire, grasseyement mis à la mode, parmi les Incroyables, par le chanteur Garat.

garauguet [garogɛ] n. m. (probablem. contraction graphique de *gare au guet !,* de *gare,* interj., *au,* art. défini contracté, et *guet,* n. m. ; 1872, Larousse). Jeu dérivé du trictrac.

garbaud ou **garbot** [garbo] n. m. (mot dialectal de l'Orléanais et du Blésois, d'origine obscure ; 1611, Cotgrave, écrit *garbot ; garbaud, garbaut,* XXᵉ s.). Un des noms du chevaine.

garbure [garbyr] n. f. (gascon *garburo,* mot d'origine préromane [comme le n. m. plur. esp. *garbías,* « sorte de ragoût », terme de la même famille] ; 1767, *Dictionnaire portatif de cuisine* [d'abord *potage à la galbeure* — 1735, *Cuisinier moderne* —, *galbure* — 1739, F. Marin —, *potage au garbure* — 1750, *Dictionnaire des aliments ;* comme adj., XXᵉ s.]). Soupe béarnaise, composée de légumes coupés, dont un chou, cuits dans l'eau et auxquels on ajoute du lard et du confit d'oie ou de canard : *J'ai de la garbure, du jambon et de la merluche, répondit l'hôtelier* (Gautier). || *Adjectiv. Potage garbure.*

garce [gars] n. f. (fém. de *gars* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « jeune fille de basse condition, servante », et au sens 1 [*fils de garce,* XXᵉ s.] ; sens 2, 1530, Palsgrave ; sens 3, début du XXᵉ s.). **1.** *Péjor.* Fille de mauvaise vie : *Deux garces de l'Hippodrome représentaient les reines de la Cour* (Flaubert). || Pop. *Fils de garce,* injure. || **2.** *Autref.* Fille, au sens général : *« C'est une fameuse garce ! » est un éloge peu compris que recueillit Mᵐᵉ de Staël dans un petit canton du Vendômois où elle passa quelques jours d'exil* (Balzac). || *Auj.* et *pop.* Jeune fille ou femme en général, avec souvent une nuance admirative pour son aspect physique : *C'est* [Joséphine] *une jolie petite garce qui ne fait pas honte à la maison* (Romains). *Quelle belle fille, quelle belle petite garce !* (Sartre). || **3.** *Fam.* Fille, femme méchante ou désagréable : *Tu es allé voir cette vieille garce d'Honorine* (Pagnol).

◆ adj. (sens 1, av. 1880, Flaubert ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Qui a l'aspect extérieur d'une fille de mauvaise vie : *Les femmes ont toutes l'air très garces* (Flaubert). || **2.** Pop. *Garce de* (suivi d'un nom), se dit d'une chose désagréable, pénible : *Quel est l'homme qui n'a pas fait une pièce au moins dans sa garce de vie ?* (Duhamel).

garcette [garsɛt] n. f. (de *garce ;* v. 1220, G. de Coincy, au sens de « jeune fille de basse condition » ; sens I, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné, qui donne aussi [*coiffure*] *à la garcette,* avec le même sens ; sens II, 1, 1634, Jal ; sens II, 2 [par une comparaison ironique], 1835, Acad.).

I. Ancienne coiffure féminine espagnole où les cheveux étaient rabattus en boucles sur le front : *La garcette fut à la mode en France sous Anne d'Autriche.*

II. 1. Petit cordage tressé employé dans la marine : *Nulle confusion des garcettes de ris, avec les garcettes de tournevire* (Hugo). || **2.** *Vx.* Petite tresse faite de vieux cordages détressés, qui servit longtemps à châtier les mousses et les matelots : *« Vingt coups de garcette ! » s'était écrié le capitaine* (Cendrars).

garçon [garsɔ̃] n. m. (cas régime [employé comme cas sujet] de *gars,* francique **wrakjo,* valet ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *garçun* [*garçon,* v. 1155, Wace], au sens II, 1 ; sens I, 1, 1530, Palsgrave [« fils », 1564, *Indice de la Bible ; traiter quelqu'un en petit garçon,* fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon ; *être petit garçon,* 1865, Littré ; *se sentir petit garçon,* XXᵉ s.] ; sens I, 2, 1530, Palsgrave [*garçons d'honneur, joli garçon,* 1865, Littré ; *mauvais garçon,* 1538, R. Estienne ; *mon garçon,* 1655, Molière ; *bon garçon,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1636, Monet [comme adj., 1701, Boursault ; *vie de garçon,* 1637, Crespin ; *enterrer sa vie de garçon,* 1930, Larousse] ; sens II, 2, 1554, *Journ. du sire de Gouberville ;* sens II, 3, 1624, Livet [« manœuvre qui aide le maçon », XXᵉ s.] ; sens II, 4, fin du XVIIᵉ s., Mᵐᵉ de Sévigné [*garçon de bureau,* 1837, Balzac] ; sens II, 5, 1835, Acad.).

I. 1. Enfant du sexe masculin (corrélatif de *fille*) : *Une école de garçons. Avoir deux garçons et une fille. Madame, les garçons sont les soucis des mères* (Hugo). || *Pop.* Fils : *Monsieur, demanda-t-elle, c'est ici, n'est-ce pas, que travaille un enfant du nom d'Étienne ?... C'est mon garçon* (Zola). || *Petit garçon,* enfant du sexe masculin jusque vers la douzième année : *Çà et là une bicoque habitée, de petits garçons nus, des femmes pâles* (Hugo). || *Traiter quelqu'un en petit garçon,* n'avoir aucune considération pour lui et le lui montrer. || *Être, se sentir* (*tout*) *petit garçon,* avoir le sentiment de son infériorité, généralement par comparaison avec la personnalité plus forte d'un autre : *Jamais il ne s'était senti si misérable, si inutile, si petit garçon* (Zola). || Fam. *Garçon manqué,* fille turbulente, un peu brusque, qui aime les jeux violents. || *Grand garçon,* enfant suffisamment grand pour n'être plus appelé petit garçon : *Te voilà grand garçon, maintenant.* || *Jeune garçon,* adolescent. || **2.** *Par extens.* Jeune homme, homme relativement jeune, ou homme sans considération d'âge : *Un garçon de vingt ans. Un garçon discret, sérieux, travailleur. Un garçon paresseux, indiscipliné. Le pauvre garçon était aux galères* (Mérimée). *Le plus beau garçon de la région* (Colette). || *Garçons d'honneur,* jeunes gens qui assistent les mariés pendant la cérémonie du mariage. || *Les mauvais garçons,* les dévoyés : *Tout ce que le dix-neuvième arrondissement compte de mauvais garçons* (Carco). || Fam. *Mon garçon,* manière de s'adresser à quelqu'un de plus jeune que soi, avec bonhomie et une certaine condescendance. || *Joli garçon,* jeune homme d'un physique agréable, séduisant : *Tu es un joli garçon et tu m'as plu* (Mérimée). || *Bon garçon,* homme facile à vivre ; et *adjectiv.,* d'un caractère facile : *Je rêve à Suzette, | J'embrasse Suzon, | L'une est bien coquette, | L'autre est bon garçon* (Hugo). || **3.** Homme non marié :

Il lui meubla un appartement de garçon, quai Voltaire (Daudet). *Il a déjà des habitudes et presque des manies de vieux garçon* (Duhamel) ; adjectiv. et fam. : *C'est vrai, tu es garçon, ce soir, murmura-t-elle* [Nana]. *Ta femme ne revient que demain matin, n'est-ce pas ?* (Zola). || *Vie de garçon,* manière de vivre libre et indépendante. || *Enterrer sa vie de garçon,* faire une dernière bombance, avec ses camarades célibataires, avant son mariage.

II. 1. *Class.* Domestique, « valet à tout faire » : *Il n'est pas jusqu'au fat qui lui sert de garçon | Qui ne se mêle aussi de nous faire leçon* (Molière). || **2.** Employé ou ouvrier au service de certains artisans : *Garçon tailleur. Garçon boulanger. Garçon boucher. Garçon coiffeur.* || **3.** Aide affecté à un service spécial : *Garçon de ferme, d'écurie, de cuisine. À l'intérieur, une grande pièce, avec deux petits lits de fer pour l'éclusier et son garçon* (Daudet). *J'attendais un garçon de laboratoire depuis quinze jours* (Duhamel). *On distinguait un garçon de piste vêtu d'un habit kaki* (Arnoux). || *Spécialem.* Dans le bâtiment, manœuvre qui aide le maçon. || **4.** Employé subalterne de certains établissements ou administrations : *Garçon de bain, de plage. Garçon de magasin. Garçon de courses.* || *Garçon de bureau,* employé chargé de tenir propres les bureaux d'une administration, de faire les commissions, d'introduire les visiteurs, etc. || *Garçon de recettes,* v. RECETTE. || **5.** *Spécialem.* Homme chargé de servir la clientèle dans un café, un restaurant, un hôtel : *Garçon de café. Garçon de restaurant. On voit des serveurs, des maîtres d'hôtel, des garçons d'étage* (Dorgelès). *Dans le petit café* [...] *à côté du marchand de tabac, le garçon balayait de la sciure dans la salle déserte* (Camus).

◆ adj. (fin du XIXe s., A. Daudet). Masculin, viril : *Sa toilette choisie par la danseuse autrichienne, ses cheveux bouclés jusqu'à la taille, cette allure déhanchée et garçon excitèrent quelque malveillance* (Daudet).

garçonne [garsɔn] n. f. (de *garçon ;* 1880, Huysmans, au sens 1 ; sens 2, 1922, V. Margueritte [*à la garçonne,* v. 1925]). **1.** Adolescente aux formes encore enfantines (rare) : *Gamines brunes* [...], *garçonnes grandelettes, sans poitrine et sans hanches* (Huysmans). || **2.** Jeune fille ou jeune femme qui mène la vie indépendante d'un garçon et se donne des allures masculines : *Nous sommes toutes devenues, plus ou moins, des garçonnes* (Margueritte). || *À la garçonne,* s'est dit d'une coiffure féminine où les cheveux étaient coupés court (vieilli) : *Ernestine a les cheveux coupés à la garçonne* (Pagnol).

garçonner [garsɔne] v. intr. (de *garçon ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* comme v. tr., au sens de « posséder charnellement [une femme] » ; comme v. intr., au sens moderne, 1656, Oudin). *Fam.* Fréquenter les garçons, en parlant d'une fille.

garçonnet [garsɔnɛ] n. m. (de *garçon ;* v. 1185, Godefroy, au sens de « valet méprisable » ; sens actuel, 1534, Rabelais [comme terme de tailleur, 1922, Larousse]). Jeune garçon : *Les petits garçonnets qu'on couche de bonne heure, éveillés en sursaut par les rugissements et les coups de feu, avaient grand-peur* (Daudet). || *Spécialem.* Dans la nouveauté, taille intermédiaire entre « enfant » et « homme ».

garçonnette [garsɔnɛt] n. f. (fém. de *garçonnet ;* av. 1848, Chateaubriand). *Vx.* Petite fille, fillette : *Voici une garçonnette de cinq ou six ans, assise sur le seuil de la porte d'une chaumière* (Chateaubriand).

garçonnier, ère [garsɔnje, -ɛr] adj. (de *garçon ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « qui se livre aux goujats » [du corps d'une femme] ; sens 1, 1656, Oudin ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Se dit d'une fillette ou d'une jeune fille qui se plaît dans la société des garçons ou qui affecte les allures d'un garçon : *Un tantinet trop libre pour son âge et un peu trop garçonnière* (Theuriet). *La jeune artiste lyrique, garçonnière et sombre* (France). *Ma grand-mère m'appelait garçonnière* (Chardonne). || Substantiv. : *Une garçonnière.* || **2.** Se dit de ce qui, chez une fille, rappelle un garçon ou conviendrait à un garçon : *Puis deux filles maigres, ses filles ! à tournure étrange et garçonnière* (Daudet). *Mme Chantelouve a ce nom garçonnier qui lui va bien : Hyacinthe* (Huysmans). *Un air garçonnier que son verbe haut et trop direct accusait encore* (Bourget). *Son allure garçonnière et sportive* (Rolland).

◆ **garçonnière** n. f. (1835, Balzac [« petit appartement convenant à une personne seule », XXe s.]). Appartement d'un homme célibataire : *La pièce avait l'aspect négligé et coquet d'une garçonnière* (Martin du Gard). || *Par extens.* Petit appartement convenant à une personne seule.

• Syn. : *studio.*

gardable [gardabl] adj. (de *garder ;* XIIIe s., au sens de « qu'on est obligé d'observer » ; av. 1453, Monstrelet, au sens de « facile à défendre » ; sens actuel, 1600, O. de Serres). Que l'on peut garder, conserver facilement.

1. garde [gard] n. f. • ÉTYM. Déverbal de *garder ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *guarde* (*garde,* v. 1155, Wace), au sens I, 1 (*droit de garde,* XXe s. ; *être de grande garde,* 1666, *Roman bourgeois ; à la garde de Dieu, que Dieu nous ait en sa sainte garde,* 1690, Furetière) ; sens I, 2, 1686, Bossuet (*garde à vue,* v. 1960) ; sens I, 3, v. 1360, Froissart (*garde juridique, droits de garde,* XXe s. ; *garde judiciaire, de bonne garde, de mauvaise garde,* 1865, Littré ; *être de garde,* XVe s., Littré) ; sens I, 4, milieu du XVIe s., Amyot (*chien de garde,* 1857, Flaubert ; *faire bonne garde,* 1636, Corneille) ; sens I, 5, v. 1207, Villehardouin (« service périodique de surveillance... », av. 1613, M. Régnier ; *médecin, pharmacien de garde, tour de garde, garde au mouillage, bâtiment de garde,* XXe s. ; *monter, descendre la garde,* 1690, Furetière [*descendre la garde,* « mourir », 1808, d'Hautel] ; *faire garde,* 5 févr. 1649, Bussy-Rabutin ; *monter en garde,* v. 1673, Retz) ; sens I, 6, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 1, 1671, Pomey (*les gardes de l'épée, garde haute,* 1690, Furetière ; *fermer, ouvrir sa garde,* début du XXe s. ; *en garde !,* 1670, Molière) ; sens II, 2, XIVe s., Cuvelier (*être sur ses gardes ; se tenir sur ses gardes,* 1552, Rabelais ; *mettre quelqu'un en garde,* début du XXe s. ; *tenir quelqu'un en garde,* 1835, Vigny ; *une mise en garde,* début du XXe s. ; *être hors de garde, se donner de garde,* 1655, Molière ; *sortir de garde,* 1643, Corneille ; *se donner garde de,* v. 1170, Godefroy [*se donner de garde de,* v. 1360, Froissart] ; *n'avoir garde de,* v. 1130, *Eneas* [« n'avoir nulle intention de, éviter soigneusement de », fin du XVe s., Commynes] ; *garde à vous !,* 1835, Acad. [commandement ; sonnerie ou batterie, 1907, Larousse]) ; sens III, 1, 1538, R. Estienne (*garde prétorienne,* 1872, Larousse ; *la vieille garde, la jeune garde,* au fig., XXe s. ; *garde républicaine de Paris,* 1900, *Dict. général ; garde noble pontificale, garde pontificale suisse,* XXe s.) ; sens III, 2, XIIe s. (*à la garde !,* 1845, Bescherelle ; *garde montante, descendante,* 1865, Littré ; *battre la garde,* 1872, Larousse ; *grand-garde,* 1740, Acad. ; *garde avancée, garde folle,* 1690, Furetière ; *corps de garde,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *une plaisanterie de corps de garde,* 1863, Littré, art. *corps* [*quolibet qui sent le corps de garde,* même sens, av. 1695, La Fontaine]) ; sens IV, 1, 1460, G. Chastellain (*jusqu'à la garde, s'enferrer jusqu'à la garde,* XXe s. ; *jusques aux gardes,* 1651, Scarron) ; sens IV, 2, 1743, Trévoux ; sens IV, 3, 1690, Furetière (*avoir toujours garde à carreau,* 1835, Acad.) ; sens IV, 4, depuis 1690, Furetière (*garde de la pédale d'embrayage, garde d'eau,* XXe s.).

I. Action de garder **1.** Action de surveiller un être animé pour en prendre soin, le protéger, le défendre : *Avoir un malade en garde. Confier un enfant à la garde d'une parente. Mettre son chien en garde pendant les vacances. Sous la garde d'un soldat, je visitai la cathédrale* (Chateaubriand). || *Droit de garde,* droit de surveiller la personne d'un enfant et de diriger son éducation, attribué à celui des parents qui a la puissance paternelle ou au tuteur. || Class. *Être de grande garde,* être difficile à garder : *Disant qu'il faisait fort bien de la marier ainsi jeune ; qu'une fille est de grande garde* (Furetière). || Vx. *À la garde de Dieu,* sous la protection de Dieu. || Fam. et vx. *À la garde de Dieu !,* advienne que pourra. || *Que Dieu nous ait en sa sainte garde,* formule par laquelle

les souverains terminaient leurs lettres. || **2.** Action de surveiller quelqu'un pour le maintenir captif en un lieu, l'empêcher de fuir : *Être chargé de la garde d'un prisonnier.* || *Garde à vue,* institution qui permet à la police ou à la gendarmerie de garder à vue, pendant une durée limitée, toute personne suspecte, sous réserve de certaines garanties accordées à la personne ainsi retenue. || **3.** Action de surveiller quelque chose pour le conserver, le préserver : *Un établissement qui se charge de la garde des tapis, des fourrures. Confier des bijoux, des valeurs, une somme d'argent à la garde de quelqu'un. Laisser un dépôt, sa voiture en garde à un ami. J'étais quelque peu gêné* [...] *de laisser cette maison* [...] *à la seule garde de cette voisine* (Gide). || *Garde juridique,* obligation légale, pour celui qui possède ou utilise une chose ou un animal, d'assumer la responsabilité des dommages qu'ils peuvent causer. || *Garde judiciaire,* surveillance légale des objets séquestrés, saisis ou mis sous scellés. || *Droits de garde,* commission payée à la banque qui conserve les titres de son client et en découpe en temps voulu les coupons. || *De bonne garde, de mauvaise garde,* propre ou impropre à la conservation (en parlant de denrées) : *Fruits de bonne garde.* || Class. *Être de garde,* pouvoir se conserver aisément : *Les fruits entichés* [= gâtés] *ne sont pas de garde* (Acad., 1694). || **4.** Action de surveiller quelque chose, en particulier un lieu, pour le défendre : *Un poste frontière placé sous la garde d'un détachement. Un chien que j'ai dressé moi-même pour la garde* (Colette). || *Chien de garde,* chien dont le rôle est de garder la maison. || *Faire bonne garde,* surveiller avec vigilance. || **5.** Service de surveillance ; en particulier, service assuré par une sentinelle ou un détachement de militaires en armes qui surveillent l'accès d'un bâtiment militaire ou d'un établissement public : *On me mit de garde à la manufacture de tabacs* (Mérimée). || *Spécialem.* Service périodique de surveillance, assuré à tour de rôle par plusieurs personnes : *Quand je n'étais ni de garde aux batteries, ni de service à la porte, j'aimais à souper à la foire* (Chateaubriand). *L'interne de garde dans un hôpital.* || *Médecin, pharmacien de garde,* médecin, pharmacien qui restent à la disposition des malades aux heures et aux jours de repos de leurs confrères. || *Tour de garde,* ordre suivant lequel est assuré un service de garde. || *Salle de garde,* dans un hôpital, salle où les internes se tiennent et prennent leurs repas. || *Garde au mouillage,* service de veille sur un navire au mouillage. || *Bâtiment de garde,* navire qui, sur rade et dans une escadre, a toute la journée à son bord un médecin et un commissaire susceptibles d'être réquisitionnés. || *Monter la garde,* se rendre à un poste pour prendre la garde, et, *par extens.,* être de faction : *Deux cents hommes montèrent la garde autour du bâtiment* (Maupassant). *Le vieux Rhin où l'on a tant monté la garde* (Arnoux). || *Descendre la garde,* quitter le poste après avoir été de garde ; *pop.* et *vx,* mourir : *Gilet sera mis à l'ombre par ce bras* [...], *ou le sien m'aura fait descendre la garde* (Balzac). || Class. *Faire garde,* monter la garde : *Je trouve qu'il fait bien froid pour faire garde* (Bussy-Rabutin). || Class. *Monter en garde,* se rendre au lieu où l'on doit monter la garde : *Cette assemblée* [...] *donna une grande terreur au Palais-Royal, où l'on fit monter six compagnies en garde* (Retz). || **6.** *Fig.* et *vx.* Action de préserver les valeurs intellectuelles ou morales : *La conquête de l'avenir a bien autant de valeur que la garde du passé* (Guizot).

II. ATTITUDE D'UNE PERSONNE QUI SE GARDE. **1.** Dans un combat singulier, à l'escrime, en boxe, manière de poser le corps et de tenir son arme ou ses bras qui permet de parer les coups de l'adversaire : *Être, tomber, se mettre en garde. Le colonel alla droit à son adversaire, en se mettant en garde de manière à saisir l'avantage* (Balzac). *Charlie, pris d'impatience, se précipite sur moi et me boxe. Je prends la garde française* (Giraudoux). || *Les gardes de l'épée,* ses différentes positions, à l'escrime : prime, seconde, tierce, quarte, quinte. || *Garde haute,* celle dans laquelle le poignet est plus élevé que la pointe de l'épée. || *Fermer, ouvrir sa garde,* se couvrir, se découvrir. || *En garde !,* en position de combat ! : *En garde ! Une, deux, et v'lan dans la poitrine* (Zola). || **2.** Fig. *Se tenir, être en garde* ou *sur ses gardes,* veiller à ne pas être surpris, se méfier : *Dans une réunion littéraire, chez vous, chacun se tient un peu sur ses gardes* (Gide). || *Mettre, tenir quelqu'un en garde,* l'avertir d'un danger, l'inciter à la vigilance ou à la défiance : *Quelle défiante perspicacité l'avait donc mise en garde ?* (Gide). *Le grave et silencieux sourire des vieux capitaines me tenait en garde contre cette pauvre science* (Vigny). || *Une mise en garde,* un avertissement. || Class. *Être hors de garde,* n'être plus en mesure d'agir, de combattre : *Léandre, pour nous nuire, est hors de garde enfin* (Molière). || Class. *Sortir de garde,* perdre ses moyens de défense : *Tu vas sortir de garde, et perdre tes mesures* (Corneille). || Class. *Se donner de garde,* se tenir sur ses gardes, se défier : *Je venais l'avertir de se donner de garde* (Molière). || Class. et littér. *Se donner* (*de*) *garde de* (et un nom ou l'infinitif), prendre garde à, éviter de, faire attention que : *Donnez-vous de garde des faux Christs et des faux prophètes* (Bossuet). *Il faut se donner de garde des surprises des chicaneurs* (Furetière, 1690). *Aussi nous donnerons-nous bien de garde de vous suivre en cela* (Pascal). *Donnez-vous de garde que cela n'arrive* (Acad., 1694). *Donnez-vous de garde d'admettre jamais un poète dans vos affaires* (Chateaubriand). *Si le mal n'est déjà fait, au moins faut-il m'en donner de garde* (Balzac). *Donnez-vous garde de recevoir un mauvais coup* (Vercel). || Class. *N'avoir garde de* (suivi de l'infinitif), en parlant des personnes ou des choses, n'avoir pas le pouvoir, la possibilité de, ou être fort éloigné de : *Ces Phéniciens avaient vu Télémaque au voyage d'Égypte, mais ils n'avaient garde de le reconnaître au milieu des flots* (Fénelon). *Votre visage* [...] *n'a garde d'être de ces visages disgraciés* (Molière). *Cette pièce fut mon coup d'essai, et elle n'a garde d'être dans les règles, puisque je ne savais pas alors qu'il y en eût* (Corneille) ; *auj.* et *littér.,* en parlant des personnes, n'avoir nulle intention de, éviter soigneusement de : *François n'avait garde de s'arrêter* (Barrès). *N'aie garde, chaussé de blanc, de perdre de vue chacun de tes souliers* (Claudel). *Saint-Loup, fort à genoux devant sa femme, et parce qu'il l'aimait et parce qu'il lui devait précisément ce luxe extrême, n'avait garde de contrarier ces goûts si pareils aux siens* (Proust). || *Prendre garde,* v. ci-après (loc. verbale). || *Garde à vous !,* commandement verbal, sonnerie ou batterie réglementaire enjoignant à un soldat ou à une troupe de prendre la position du garde-à-vous (v. ce mot à l'ordre alphab.).

III. GROUPE DE PERSONNES QUI GARDENT. **1.** Corps de troupes chargé d'assurer la sécurité d'un souverain, d'un personnage officiel, des membres du gouvernement, ainsi que la protection des édifices où siègent les pouvoirs publics : *La garde des rois de France prit, à partir de Louis XIV, le nom de « maison du roi ».* || *Garde d'honneur,* garde qui accompagne un haut personnage dans ses déplacements ; *spécialem.,* s'est dit d'une levée que Napoléon fit, en 1813-1814, de jeunes gens qui s'étaient déjà rachetés de la conscription et qui furent formés en corps de cavalerie. || *Garde prétorienne,* garde particulière des empereurs romains. || *Gardes françaises,* régiment créé sous Charles IX, en 1563, et chargé, jusqu'à sa suppression en 1789, de la garde des palais royaux et des services de Paris. (V. aussi GARDE-FRANÇAISE, n. m., à l'ordre alphab.) || *Garde nationale,* milice civique créée en 1789 pour la défense de l'ordre public et placée sous le commandement de La Fayette, plusieurs fois dissoute et reformée ultérieurement, notamment sous Louis-Philippe, en 1831, et qui participa aux combats du siège de Paris en 1870-1871, avant de disparaître définitivement. || *Garde nationale mobile,* formation militaire créée par la loi Niel de 1868 et recrutée parmi les hommes qui n'étaient pas appelés au service militaire.

|| *Garde de l'Assemblée, de la Convention, du Corps législatif, du Directoire,* noms pris successivement, à l'époque révolutionnaire, par un corps de troupes formé à l'origine par certains éléments de la maison du roi ralliés à la Révolution. || *Garde impériale,* ou *la Garde,* corps de troupes créé en 1804 par Napoléon Ier : *Il y a d'abord un capitaine d'artillerie de la Garde, M. Mignonnet, un homme sorti de l'École polytechnique* (Balzac). || *La Vieille Garde,* régiments de la Garde qui, à partir de 1809, formèrent la réserve : *Ça sera sérieux entre gens de la Vieille Garde* (Balzac) ; au *fig.*, les anciens partisans et amis fidèles d'un chef d'État, d'un homme politique, etc. || *La Jeune Garde,* régiments d'élite de la Garde, créés pour la bataille, en 1809 ; au *fig.*, les jeunes partisans d'un régime politique. || *Garde municipale,* anc. nom de la Garde républicaine de Paris (1802 - 1813 et 1830 - 1848). [V. ci-après.] || *Garde républicaine mobile,* nom porté de 1926 à 1955 par la gendarmerie mobile. || *Garde républicaine de Paris,* corps de gendarmerie chargé de la garde des palais nationaux et des services d'ordre et d'honneur dans la capitale. || *Garde noble pontificale,* corps de volontaires recruté dans la noblesse et qui assure les services d'ordre et d'honneur au Vatican. || *Garde pontificale suisse,* formation dont les membres sont recrutés en Suisse et qui est chargée de la garde personnelle des souverains pontifes. || **2.** Détachement de militaires qui gardent un poste ou assurent un service de sécurité : *Appeler la garde. Quand la garde sera-t-elle relevée ?* (Musset). || Vx. *À la garde !,* loc. utilisée pour appeler la garde dans un moment de danger : *Le second laquais, grand diable aux jambes de faucheux, se mit à courir après lui en criant à la garde* (France). || *Garde montante, garde descendante,* détachement qui va prendre ou qui va quitter le service de garde. || Vx. *Battre la garde,* battre du tambour pour rassembler les hommes de garde. || Vx. *Grand-garde,* nom donné jadis à la troupe qui constituait l'élément principal de défense des avant-postes. || Vx. *Garde avancée,* ou *garde folle,* corps mis à l'avant de la grand-garde, pour plus de sûreté. || *Avant-garde, arrière-garde, flanc-garde,* v. ces mots à l'ordre alphab. || *Corps de garde,* groupe de soldats chargés d'un service de garde (vx) ; *par extens.,* local où se tiennent les soldats de ce détachement : *Je vis Lillas Pastia passer et repasser autour du corps de garde* (Mérimée). *Le tabac à fumer faisait partie de ce que l'on appelait, et avec quel mépris, « les mœurs de corps de garde »* (La Varende). || *Une plaisanterie de corps de garde,* une plaisanterie grossière.

IV. CHOSE QUI SERT À GARDER, À PROTÉGER. **1.** Partie d'une arme blanche, entre la lame et la poignée, destinée à protéger la main qui tient l'arme : *La garde d'un sabre, d'un poignard. Je me mis à tourner dans ma chambre, le chapeau sous le bras, la main sur la garde de mon épée* (France). || Fam. *Jusqu'à la garde,* à un degré extrême, complètement. || Fig. *S'enferrer jusqu'à la garde,* s'enfoncer dans l'erreur au point de se mettre dans une situation inextricable. || Class. *Jusques aux gardes,* sans retenue ni modération, à satiété : *La Rappinière but tant qu'il s'enivra, et la Rancune s'en donna aussi jusques aux gardes* (Scarron). || **2.** Feuillet blanc ou de couleur placé au début d'un livre, avant le faux titre, et à la fin, après l'achevé d'imprimer : *Le soir venu, je les posais* [mes livres] *sur ma table* [...], *flairant les gardes, les signets et les coiffes* (Duhamel). [On dit aussi FEUILLE DE GARDE.] || **3.** Basse carte de même couleur qu'une carte principale, qu'on garde pour protéger cette dernière. || Fam. *Avoir toujours garde à carreau,* être prêt à toute éventualité : *Je serai très prudent, très réservé* [...]. *J'aurai toujours ma garde à carreau* (Mérimée). || **4.** Dans le domaine technique, distance, espace ménagé entre deux éléments, généralement à des fins de sécurité : *La garde au sol d'une automobile.* || *Garde de la pédale d'embrayage,* dans une automobile, la partie de la course de la pédale qui est sans effet sur l'embrayage. || *Garde d'eau,* hauteur d'eau tenue en réserve dans un siphon et qui forme fermeture hydraulique.

● SYN. : **I, 1** *protection, soin ;* **2** *surveillance ;* **3** *conservation, défense, préservation ;* **4** *faction, guet, service, veille.* || **II, 2** *aux aguets, sur le qui-vive* || **III** *escorte, milice.*

◆ **Prendre garde** loc. verbale (sens 1, 1677, Racine ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [« se préserver de, chercher à éviter », 1872, Larousse ; *prendre garde à* et l'infin., 1663, Molière] ; sens 3, 1691, Bossuet [« veiller à ne pas », 1687, Baron ; *prendre garde de ne pas,* 1679, Bossuet] ; sens 4, av. 1650, Descartes ; sens 5, 1549, R. Estienne [*prendre garde que... ne... pas,* XXe s. ; *prendre garde que,* sans négation, 1660, Bossuet]) **1.** *Prends garde !, prenez garde !,* loc. exclamative qui invite à faire attention, à se méfier (avertissement ou menace) : *Prends garde ! dit Pécuchet, tu vas te lancer dans les réceptions. C'est un gouffre !* (Flaubert). *Il murmura entre ses dents : « Prends garde ! »* (Hugo). || **2.** *Prendre garde à quelqu'un, à quelque chose,* faire très attention à quelqu'un, à quelque chose : *Je n'aurais pas pris garde à elle si elle n'avait pas pris garde à moi* (Marivaux). *Sans prendre garde à l'ouragan | Qui fouettait mes vitres fermées...* (Gautier). *Alors il se jeta dans des inventions de machines, et sa femme mourut sans qu'il y prît garde* (France). *Je le suppliais d'y prendre garde* (Gide) ; se préserver de, chercher à éviter : *Prenez garde à la peinture.* || Vx. *Prendre garde à* (suivi de l'infinitif), avoir soin de : *Prenez garde à sanctifier l'extérieur par l'intérieur* (Bossuet). *Prenez garde à ne pas trop vous engager* (Acad.). || **3.** *Prendre garde de* (suivi de l'infinitif), veiller à : *Prendre garde de bien écrire* veiller à ne pas : *Prenez garde de tomber* (Acad.). || *Prendre garde de ne pas...,* veiller à ne pas... : *Je prenais bien garde de ne pas le montrer* (Maurois). *Prenez garde de ne pas oublier vos clefs.* || **4.** *Prendre garde que* (suivi de l'indicatif), remarquer bien que, être attentif à observer que : *Prenez garde que les paysans sont volontiers incestueux, ivrognes et parricides, comme l'a montré Zola* (France). || **5.** *Prendre garde que... ne* (suivi du subjonctif), veiller à ce qu'une chose ne soit pas, essayer d'éviter que : *Elle la referma avec beaucoup de précaution, prenant garde que le loquet ne retombât trop brusquement* (Gautier). *Surtout prends garde qu'on ne te voie* (Gyp). *Prenez garde qu'on ne vous surprenne* (Acad.). || Fam. *Prendre garde que... ne... pas,* même sens : *Prendre garde que le produit ne soit pas mis au contact de l'humidité.* || *Prendre garde à ce que* (suivi du subjonctif), veiller à ce que : *M. de Maupassant prend garde à ce que son peintre ne soit jamais un héros* (France). *Prends garde à ce que tout reste en ordre.* || Class. *Prendre garde que* (sans négation), veiller à ce qu'une chose soit : *Prenez garde, mon fils, que vous entendiez tout ce que vous faites* (Bossuet).

● SYN. : **3** *avoir soin, s'efforcer, s'évertuer, s'ingénier, tâcher ;* **4** *considérer, noter, savoir.*

◆ **gardes** n. f. pl. (sens I, 1, v. 1268, É. Boileau ; sens I, 2, 1611, Cotgrave ; sens II, 1900, *Dict. général*).

I. 1. Pièces intérieures d'une serrure qui empêchent qu'une clef quelconque puisse la manœuvrer. || **2.** Ergots du cerf et du sanglier.

II. Fourrures prises en garde.

2. garde [gard] n. (déverbal de *garder ;* v. 1155, Wace). Personne qui a la charge de garder quelqu'un ou quelque chose (généralement accompagné d'un adjectif ou d'un complément précisant l'objet de la fonction : v. ci-après *garde* n. m., et les composés à leur ordre alphab.) : *Ils l'eussent déchiré pour en emporter quelques reliques, si l'on n'eût mis des gardes à son cercueil* (Chateaubriand).

◆ n. m. (sens 1, XIIe s., *Roncevaux* [*garde champêtre,* 1829, Boiste ; *garde forestier,* 1865, Littré ; *garde messier, garde particulier,* 1872, Larousse ; *garde maritime,* 1865, Littré ; *garde de navigation,* XXe s. ; *garde des Sceaux,* 1481, Bartzsch ; *garde du commerce,* av. 1850, Balzac] ; sens 2, XIIe s., *Roncevaux ;* sens 3, 1647, Corneille [« soldat d'un des corps spéciaux appelés gardes », 1690, Furetière ; *garde national,* 1792, Brunot ; *garde du corps,* 1680, Richelet ; *garde rouge,* 1917]). **1.** Celui qui est chargé

de la surveillance d'un lieu, de la garde ou de la conservation de certaines choses. || *Garde champêtre,* agent communal préposé à la garde des propriétés rurales et des récoltes, à la recherche des délits ruraux et de chasse, et au maintien de la tranquillité publique : *Le garde champêtre passait, portant son sabre sur sa blouse* (Flaubert). || *Garde forestier,* agent chargé de surveiller les forêts domaniales et de constater les infractions aux réglementations dont l'application est confiée aux Eaux et Forêts. || Vx. *Garde messier,* dénomination régionale de l'agent qui était chargé de la garde des moissons et des récoltes. || *Garde particulier,* personne engagée par un propriétaire pour surveiller ses domaines, et qui, agréée par le sous-préfet, a les mêmes pouvoirs que les gardes communaux. || *Garde maritime,* agent chargé de la surveillance des côtes et de l'exécution des règlements de police relatifs à la navigation et à la pêche. || *Garde de navigation,* agent chargé de la surveillance et de la police des fleuves, rivières, canaux, lacs et étangs. || *Garde des Sceaux,* dignitaire de l'Ancien Régime chargé de la garde du sceau royal, en lieu et place du grand chancelier ; *auj.,* le ministre de la Justice. || Vx. *Garde du commerce,* bas officier de justice qui était chargé, à Paris, d'exécuter les contraintes par corps : *Nous n'avions certes pas l'air de gens d'argent, huissier, créancier, gardes du commerce, etc.* (Balzac). || **2.** Gardien qui veille sur un prisonnier : *Échapper à ses gardes. Tromper la vigilance de ses gardes. On redoubla mes gardes, on multiplia mes chaînes* (Chateaubriand). || **3.** Soldat faisant partie de la garde d'un souverain, d'un chef d'État, d'un haut personnage : *Les gardes du roi.* || Soldat d'un des corps spéciaux appelés *gardes : Les pacifistes avaient dû céder aux mouvements combinés des gardes à cheval et des sergents de ville (Martin du Gard).* || *Garde municipal, national, national mobile, républicain, républicain mobile ; garde noble, pontifical, suisse,* etc., membre d'une des gardes du même nom (v. GARDE 1, § III, n. 1) : *Il eut à subir la société des gardes nationaux, et* [...] *tous lui parurent plus bêtes que leur giberne* (Flaubert). || *Garde-française,* v. à l'ordre alphab. || *Garde du corps,* un des gardes autrefois attachés à la personne du roi ; *par extens.,* homme chargé de veiller à la sécurité d'une personnalité ; *fig.* et *ironiq.,* personne qui en accompagne toujours une autre. || *Garde rouge,* ouvrier bolcheviste armé, lors des journées d'octobre 1917, en Russie. || *Gardes rouges,* mouvement de jeunesse chinois constitué pour soutenir la campagne antirévisionniste de Mao Tsé-toung (1964).

• SYN. : **1** *gardien, surveillant.*

◆ n. f. (sens 1, XIII^e s. ; sens 2 [allusion ironiq. à la *Vieille Garde* de Napoléon I^er], 1907, Larousse). **1.** Femme qui a la charge de garder un malade, un infirme, un enfant : *Elle dit au médecin : « Avez-vous amené une garde ? »* (Maupassant). || **2.** Pop. et vx. *Vieille garde,* femme galante âgée : *Avec de vraies roulures, avec de vieilles gardes* (Richepin).

• SYN. : **1** *garde-malade, infirmière, nurse.*

3. garde- [gard], premier élément de mots composés, considéré *a)* comme une forme du verbe *garder,* dans les noms de choses ; *b)* comme le substantif *garde 2,* dans les noms de personnes. Au pluriel, *garde-* ne varie que dans ce dernier cas, c'est-à-dire quand le composé désigne une personne. Quant au second élément, il s'écrit généralement sans *s* lorsque le composé est au singulier (exceptions : *garde-mites, garde-notes, garde-reins, garde-scellés*) ; au pluriel, il ne reste invariable que si le sens l'exige : *des garde-boue, des gardes-barrières.*

gardé, e [garde] adj. (part. passé de *garder ;* 1740, Acad., au sens 1 [aux échecs, XX^e s.] ; sens 2, 1930, Larousse ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier). **1.** *Carte gardée,* en termes de jeux, carte qui est protégée par une basse carte de la même couleur : *Roi gardé. Dame gardée.* || *Pièce gardée,* aux échecs, pièce protégée par une autre. || **2.** *Chasse gardée,* propriété, généralement placée sous la surveillance d'un garde, où le propriétaire se réserve le droit de chasse ; *au fig.,* affaire dont il ne faut pas se mêler ; *fam.,* femme à qui il ne faut pas faire la cour. || **3.** *Toute(s) proportion(s) gardée(s),* en tenant compte de la différence d'importance ou de grandeur entre les personnes ou les choses comparées : *Il semble, toute proportion gardée, qu'Apelle n'eût point conçu autrement ce sujet* (Gautier).

garde-à-vous [gardavu] n. m. invar. (emploi substantivé de *garde à vous !* [v. GARDE 1, § II, n. 2] ; av. 1850, Balzac, au sens 2 ; sens 1, 1923, Larousse). **1.** Position réglementaire (debout, immobile, les talons joints, les bras allongés le long du corps) prise par les militaires en certaines occasions : *Se mettre au garde-à-vous.* || **2.** *Fig.* Attitude de respect forcé : *Elle leur dit qu'elle était la fille du général Forgeaud, mort pour la France, ce qui mit aussitôt les deux jeunes lieutenants à une sorte de garde-à-vous moral* (Maurois).

garde-barrière [gardbarjɛr *ou* gardəbarjɛr] n. (de *garde-* 3 *b* et de *barrière ;* 1865, Littré). Agent de chemin de fer responsable de la sécurité d'un passage à niveau.

• Pl. *des* GARDES-BARRIÈRE ou -BARRIÈRES.

garde-bœuf [gardəbœf] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *bœuf ;* 1845, Bescherelle). Petit échassier d'Asie tropicale et d'Afrique qui se perche sur les bœufs et les buffles, et qui mange les larves parasites de leur peau.

• Pl. *des* GARDES-BŒUF OU -BŒUFS [bø].

garde-bois [gardəbwa] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *bois ;* 1617, Crespin). Syn. rare de GARDE FORESTIER.

• Pl. *des* GARDES-BOIS.

garde-boue [gardəbu] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *boue ;* 1907, Larousse). Pièce de métal disposée au-dessus ou autour des roues d'une voiture, d'une bicyclette, d'une motocyclette, et destinée à empêcher les projections de boue.

• REM. On a dit aussi GARDE-CROTTE.

garde-boutique [gardəbutik] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *boutique ;* 1642, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Nom donné parfois au martin-pêcheur, dont la dépouille, empaillée, passait pour préserver les tissus et les fourrures des ravages des insectes. || **2.** *Vx.* Objet, marchandise de vente difficile et qui reste en boutique. (En ce sens, on a dit aussi GARDE-MAGASIN.)

garde-bras [gardəbra] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *bras ;* XIV^e s., Du Cange, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Partie de l'armure, faite le plus souvent de trois écailles posées à recouvrement, qui protégeait l'épaule (XV^e-XVI^e s.). || **2.** Grande rondelle de la lance de joute.

garde-canal [gardəkanal] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *canal ;* 1872, Larousse). Syn. de ÉCLUSIER.

• Pl. *des* GARDES-CANAL ou -CANAUX.

garde-cendre ou **garde-cendres** [gardəsɑ̃dr] n. m. (de *garde-* 3 *a* et de *cendre ;* 1831, Balzac). Galerie de métal placée devant le foyer d'une cheminée pour retenir la cendre, les charbons : *Un pied sur la barre de bronze qui surmontait le garde-cendre* (Balzac).

• Pl. *des* GARDE-CENDRE ou -CENDRES.

1. garde-chaîne [gardəʃɛn] n. m. (de *garde-* 3 *a* et de *chaîne ;* 1743, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Mécanisme d'une montre destiné à empêcher la chaîne de casser. || **2.** *Vx.* Enveloppe métallique recouvrant la chaîne d'une bicyclette, d'une motocyclette. (On dit auj. CARTER.)

• Pl. *des* GARDE-CHAÎNE ou -CHAÎNES.

2. garde-chaîne [gardəʃɛn] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *chaîne ;* 1872, Larousse). *Vx.* Employé municipal qui, autrefois, gardait une chaîne tendue en travers d'une rue pour servir de barrière : *La chaîne de la rue est restée tendue toute la nuit, et le garde-chaîne n'a vu passer personne* (Hugo).

• Pl. *des* GARDES-CHAÎNE.

garde-chasse [gardəʃas] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *chasse ;* 1669, Isambert). Garde particulier chargé de veiller, dans un domaine, à la conservation du gibier et de réprimer les dommages causés aux propriétés dont il a le soin : *Une installation*

modeste, quelque chose comme le logis d'un garde-chasse (France).

• Pl. *des* GARDES-CHASSE ou -CHASSES.

garde-chiourme [gardəʃjurm] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *chiourme* ; XVIIIe s., Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1828, Vidocq ; sens 3, 1879, Zola). **1.** *Vx.* Surveillant des galériens. || **2.** Surveillant des forçats dans un bagne : *Une horde patibulaire, défilant entre des gardes-chiourme revolver au poing* (Benoit). || **3.** *Péjor.* Surveillant brutal : *Une face de garde-chiourme* (Colette).

• Pl. *des* GARDES-CHIOURME ou -CHIOURMES.

• SYN. : **1** *argousin ;* **2** *geôlier.*

garde-cierge [gardəsjɛrʒ] n. m. (de *garde-* 3 *a* et de *cierge ;* 1394, Gay). *Vx.* Boîte longue qui servait autrefois à ranger les cierges.

• Pl. *des* GARDE-CIERGE ou -CIERGES.

garde-col [gardəkɔl] n. m. (de *garde-* 3 *a* et de *col,* forme anc. de *cou ;* 1469, Gay, au sens de « écharpe qu'on enroulait autour du cou » ; sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, XXe s. [*garde-collet,* même sens — de *garde-* 3 *a* et de *collet* —, 1877, Littré]). **1.** Au Moyen Âge, partie du chaperon qui retombait pour s'enrouler autour du cou ou se placer sur les épaules. || **2.** Partie accessoire de l'épaulière des armures, sorte de rebord d'acier qui servait à garantir des coups de lance. (Syn. GARDE-COLLET.)

• Pl. *des* GARDE-COL ou -COLS.

garde-corps [gardəkɔr] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *corps ;* XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1900, *Dict. général ;* sens 3, 1812, Mozin ; sens 4, 1872, Larousse). **1.** *Vx.* Vêtement de dessus assez long, avec ou sans manches, porté par les deux sexes au Moyen Âge. || **2.** Barrière disposée en abord d'un pont de navire, et faite de chandeliers en fer dans lesquels passent plusieurs rangées de filières. || **3.** *Vx.* Cordage tendu le long d'un beaupré, d'une vergue, etc., pour servir d'appui aux matelots. || **4.** Barrière établie le long du tablier d'un pont, le long d'une terrasse, d'un lieu élevé, pour empêcher les passants de tomber : *On ne devrait mettre ni rampes aux escaliers, ni garde-corps le long des quais* (Vercel).

• SYN. : **2** *rambarde ;* **4** *balustrade, garde-fou, parapet.*

1. garde-côte ou **garde-côtes** [gardəkot] n. et adj. m. (de *garde-* 3 *b* et de *côte ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon). Sous l'Ancien Régime, milicien chargé de la surveillance et, éventuellement, de la défense des côtes : *Tu vivras comme un prince aussi longtemps que* [...] *les gardes-côtes ne te mettront pas la main sur le collet* (Mérimée). *Milicien, canonnier garde-côte.*

• Pl. *des* GARDES-CÔTES.

2. garde-côte ou **garde-côtes** [gardəkot] n. m. (de *garde-* 3 *a* et de *côte ;* fin du XVIe s., comme adj. [*galère garde-coste,* « galère chargée de la garde des côtes » ; *vaisseau de guerre garde costes,* « vaisseau armé pour la défense des côtes », 1617, *Mercure françoys*] ; comme n. m., au sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Navire de guerre spécialement conçu pour la défense des côtes. || **2.** Petit bateau chargé de la surveillance côtière, soit pour réprimer la contrebande, soit pour contrôler les zones et les procédés de pêche. (Dans ce dernier cas, on dit aussi GARDE-PÊCHE.)

• Pl. *des* GARDE-CÔTES.

garde-crotte [gardəkrɔt] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *crotte ;* 1845, Bescherelle). Nom donné autrefois aux garde-boue des voitures hippomobiles.

garde-cuisse [gardəkɥis] n. m. (de *garde-* 3 *a* et de *cuisse ;* 1930, Larousse). Pièce d'armure fixée à la selle, qui servait à protéger la cuisse des cavaliers dans les joutes et les tournois.

• Pl. *des* GARDE-CUISSE ou -CUISSES.

garde-étalon [gardetalɔ̃] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *étalon ;* 1700, Liger). Agent chargé de garder un étalon et de surveiller la monte, dans les haras de l'État.

• Pl. *des* GARDES-ÉTALON.

garde-feu [gardəfø] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *feu ;* 1377, Prost, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« dans les anciennes armes à feu, partie de la batterie qui recouvrait le bassinet », 1872, Larousse] ; sens 3, 1930, Larousse). **1.** Grille ou paravent de toile métallique que l'on place devant un foyer pour éviter la projection des étincelles : *Berthe écrasait les braises à coup de pelle dans la bassinoire, mettait le garde-feu* (Huysmans). [On dit aussi PARE-ÉTINCELLES.] || **2.** Syn. de GARGOUSSIER (étui à gargousses). || *Vx.* Dans les anciennes armes à feu, partie de la batterie qui recouvrait le bassinet. || **3.** Zone aménagée le long d'une voie ferrée, en bordure d'un bois, pour prévenir les risques d'incendie dus à la projection des escarbilles.

garde-fou [gardəfu] n. m. (de *garde-* 3 *a* et de *fou ;* fin du XIIIe s., au sens 1 [« talus en terre établi le long des routes qui bordent un précipice », XXe s.] ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Barrière ou balustrade installée au bord d'un pont, d'un quai, d'un lieu élevé, pour empêcher les passants de tomber : *Un pont* [...] *dont les garde-fous plantés d'herbes vivaces et de mousses veloutées se penchent sur la rivière* (Balzac). *Soixante ou quatre-vingts marches sans rampe et sans garde-fou* (Hugo). || *Spécialem.* Talus en terre établi le long des routes qui bordent un précipice. || **2.** *Fig.* Ce qui maintient dans la voie droite et empêche de commettre des écarts ou des actes irréfléchis : *Une toute-puissance sans obstacle et sans garde-fou* (Saint-Victor). *Les âmes semblables à la sienne se croient perdues dès qu'elles ne sentent plus auprès d'elles tuteurs, rampes et garde-fous* (Gide).

• Pl. *des* GARDE-FOUS.

• SYN. : **1** *garde-corps, parapet, rambarde ;* **2** *barrière, rempart.*

garde-française [gardfrɑ̃sɛz *ou* gardəfrɑ̃sɛz] n. m. (abrév. de *soldat aux gardes françaises ;* 1787, Féraud). Soldat du régiment des gardes françaises (v. GARDE 1, § III) : *Le peuple se porte à l'Abbaye, pour délivrer quelques gardes-françaises arrêtés par ordre de leurs chefs* (Chateaubriand).

• Pl. *des* GARDES-FRANÇAISES.

garde-frein [gardəfrɛ̃] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *frein ;* 1872, Larousse). Agent de chemin de fer chargé de manœuvrer les freins à main d'un convoi.

• Pl. *des* GARDES-FREIN ou -FREINS.

garde-infant [gardɛ̃fɑ̃] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *infant ;* 1660, Gay). Vaste bourrelet circulaire que les femmes portaient autour des hanches, au XVIe s., pour faire bouffer la jupe : *Elle se redressa dans tout le faste du garde-infant* (Bertrand).

• REM. On disait aussi GARDE-INFANTE (de *garde-* 3 *a* et de *infante ;* 1667, Boulan).

garde-lait [gardəlɛ] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *lait ;* 1872, Larousse). *Vx.* Ustensile destiné à empêcher le lait de monter et de s'échapper de la casserole où on le fait bouillir. (On dit auj. ANTIMONTE-LAIT.)

garde-ligne [gardəliɲ] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *ligne ;* 1865, Littré). Agent des chemins de fer ou militaire chargé de la surveillance d'une voie ferrée.

• Pl. *des* GARDES-LIGNE ou -LIGNES.

1. garde-magasin [gardmagazɛ̃] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *magasin ;* 1634, Beaurepaire, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Militaire chargé de la surveillance, de l'entretien et de la comptabilité des matières contenues dans les magasins de l'armée. || **2.** Employé chargé de garder un magasin, dans une entreprise.

• Pl. *des* GARDES-MAGASIN ou -MAGASINS.

• SYN. : **1** *garde-mites* (arg. mil.), *magasinier.*

2. garde-magasin [gardmagazɛ̃] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *magasin ;* milieu du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** *Vx.* Marchandise qui se vend difficilement et reste en magasin. (On a dit aussi GARDE-BOUTIQUE.) || **2.** Pièce où l'on garde des marchandises en stock : *Une grande pièce délabrée qui avait un four, et qui servait maintenant de bûcher, de cellier, de garde-magasin* (Flaubert).

garde-main [gardəmɛ̃] n. m. (de *garde-* 3 *a* et de *main ;* milieu du XVIe s., au sens de « gant » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, XXe s.). **1.** *Vx.* Feuille qu'on met sous la main pour préserver le papier sur lequel on écrit ou dessine, l'ouvrage qu'on brode, etc. : *Il tra-*

çait des dessins fantastiques sur son garde-main (Balzac). || **2.** Pièce de bois fixée sur le canon d'une arme à feu, destinée à protéger la main du tireur contre les brûlures occasionnées par l'échauffement du canon.
• Pl. *des* GARDE-MAIN ou -MAINS.

garde-malade [gardmalad *ou* gardəmalad] n. (de *garde-* 3 *b* et de *malade ;* 1754, *Journ. de médecine*). Personne qui garde les malades et leur donne des soins, à l'exclusion de ceux qui relèvent des praticiens : *Elle remplissait auprès de lui les fonctions de garde-malade* (Balzac).
• Pl. *des* GARDES-MALADES.
• SYN. : *garde, infirmière.*

garde-manche [gardəmɑ̃ʃ] n. m. (de *garde-* 3 *a* et de *manche,* n. f. ; 1576, Sasbout). Manche mobile que l'on enfile pour préserver ses vêtements pendant le travail. (On dit aussi FAUSSE MANCHE, MANCHETTE.)
• Pl. *des* GARDE-MANCHE ou -MANCHES.

garde-manège [gardmanɛʒ] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *manège ;* XX^e s.). Cavalier chargé de la garde d'un manège.
• Pl. *des* GARDES-MANÈGE ou -MANÈGES.

garde-manger [gardmɑ̃ʒe] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *manger,* n. m. ; milieu du XIII^e s., *Roman de Renart,* écrit *gart mangier* [*garde-mangier,* 1286, Du Cange ; *garde-manger,* début du XIV^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, XX^e s.). **1.** *Vx.* Pièce où l'on conservait les aliments. || **2.** Petite armoire formée de châssis garnis de toile métallique, où l'on met les aliments à l'abri des insectes : *Entre ce hangar et la fenêtre de la cuisine se suspend le garde-manger* (Balzac). || **3.** Placard établi sous la maçonnerie d'une fenêtre, muni d'un dispositif d'aération à l'extérieur, et qui sert au même usage.

garde-marine [gardmarin] n. m. (abrév. de [*soldat, officier*] *de la garde marine ;* 1740, Acad.). *Autref.* Élève officier de marine, sous l'Ancien Régime : *Je ne tardai pas à partir pour Rennes : j'y devais continuer mes études et clore mon cours de mathématiques, afin de subir ensuite à Brest l'examen de garde-marine* (Chateaubriand).
• Pl. *des* GARDES-MARINE.

garde-marteau [gardmarto] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *marteau ;* 1669, Isambert). *Vx.* Employé qui veillait sur une certaine étendue de bois, et à qui était confiée la garde du marteau avec lequel on marque les arbres destinés à être abattus.
• Pl. *des* GARDES-MARTEAU ou -MARTEAUX.

1. garde-meuble [gardəmœbl] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *meuble ;* 1658, Livet). *Class.* Officier préposé à la garde des meubles de la Couronne : *Castelmoron* [...] *était devenu, pour son argent, garde-meuble de la Couronne, qui est l'inspection en détail de tous les meubles faits ou à faire pour le roi, et de l'ameublement et du démeublement de toutes les maisons royales* (Saint-Simon).
• Pl. *des* GARDES-MEUBLES.

2. garde-meuble [gardəmœbl] n. m. (de *garde-* 3 *a* et de *meuble ;* 1658, Livet, au sens 1 ; sens 2, 1836, Balzac [*Garde-Meuble national,* 1900, *Dict. général* — cf. *garde-meuble du Roy,* 1690, Furetière]). **1.** *Class.* Endroit d'une maison, généralement grande pièce sous les combles, où l'on rangeait les meubles de l'été pendant l'hiver, et *vice versa : C'est un garde-meuble chargé et embarrassé de bustes rares* (La Bruyère). || **2.** Magasin spécialisé où les particuliers entreposent leur mobilier : *Un surcroît de mobilier qui ne trouvait pas sa place dans un logis parisien et qui moisissait au garde-meuble* (Duhamel). || *Garde-Meuble national,* autre nom du MOBILIER NATIONAL.
• Pl. *des* GARDE-MEUBLE ou -MEUBLES.

garde-mines [gardəmin] n. m. (de *garde-* 3 *b* et du plur. de *mine ;* 1857, *Portefeuille des conducteurs des ponts et chaussées*). Ancien nom des ingénieurs subalternes de l'administration des Mines (Service des mines).
• Pl. *des* GARDES-MINES.

garde-mites [gardəmit] n. m. (de *garde-* 3 *b* et du plur. de *mite ;* 1909, G. Esnault). *Arg. mil.* Garde d'un magasin militaire.
• Pl. *des* GARDES-MITES.

garde-môle [gardəmol] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *môle ;* 1723, d'après Trévoux, 1743). Sous l'Ancien Régime, fonctionnaire préposé à la garde d'un môle ou d'une jetée.
• Pl. *des* GARDES-MÔLE ou -MÔLES.

garde-nappe [gardənap] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *nappe ;* XIV^e s., Du Cange). Support en lingerie, en osier ou en plastique, qu'on place sous les assiettes, les plats ou les bouteilles, pour protéger la nappe. (Peu usité.)

gardénia [gardenja] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, tiré du n. du botaniste écossais *Garden* [1728-1792] ; 1777, *Encyclopédie*). Plante ornementale de la famille des rubiacées, à grandes fleurs odorantes, souvent blanches, originaire de Chine : *Il portait au revers du smoking une grosse fleur de gardénia* (Duhamel).

garde-noble [gardənɔbl] n. f. (de *garde* 1 et de *noble,* adj. ; 1596, Hulsius, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** *Autref.* Droit accordé au suzerain de jouir des biens d'un mineur noble, son vassal, jusqu'à ce que celui-ci fût en âge d'assurer son entretien complet. || **2.** *Fig.* et *littér.* Mission de veiller sur quelqu'un : *Les princes en ont eu la garde-noble* [du genre humain] (Chateaubriand).
• Pl. *des* GARDES-NOBLES.

1. garde-note ou **garde-notes** [gardənɔt] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *note ;* 1579, Isambert). *Vx.* Titre d'office, qualité qui se joignait autrefois à celle de notaire : *Soyez le bienvenu, mon cousin le conseiller garde-note* (d'Allainval). *Il se nommait lui-même, le tabellion, garde-notes, en se mettant par la raillerie au-dessus de son état* (Balzac).
• Pl. *des* GARDES-NOTES.

2. garde-note ou **garde-notes** [gardənɔt] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *note ;* av. 1870, A. Dumas). *Vx.* Sorte de portefeuille servant à ranger des notes : *Colbert fouilla tranquillement dans son garde-note* (Dumas père).

garden-party [gardɛnparti] n. f. (loc. angl., de *garden,* jardin [norm. *gardin,* var. du franç. *jardin*], et de *party,* partie, réunion, compagnie [franç. *partie*] ; 1885, Bonnafé). Fête, réception mondaine donnée dans un jardin, dans un parc : *À plus forte raison n'espérait-elle pas qu'Albertine, pourtant si bonne et adroite, saurait la faire inviter aux garden-parties du financier* (Proust).
• Pl. *des* GARDEN-PARTIES.

1. garde-pêche [gardəpɛʃ] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *pêche ;* 1762, Acad.). Agent chargé de faire observer les règlements de police sur la pêche.
• Pl. *des* GARDES-PÊCHE.

2. garde-pêche [gardəpɛʃ] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *pêche ;* 1907, Larousse). Bateau destiné à la police de la pêche.

garde-place [gardəplas] n. m. (de *garde-* 3 *a* et de *place ;* 1907, Larousse). Petit cadre fixé au-dessus de chaque place d'un compartiment de chemin de fer, et dans lequel on glisse le ticket numéroté dont le talon est remis au voyageur qui a loué la place.
• Pl. *des* GARDE-PLACES.

garde-port [gardəpɔr] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *port ;* 1865, Littré). Agent chargé de recevoir et de placer les marchandises déposées dans un port fluvial.
• Pl. *des* GARDES-PORT ou -PORTS.

garde-queue [gardəkø] n. m. (de *garde-* 3 *a* et de *queue ;* 1907, Larousse). *Autref.* Partie du harnachement du cheval qui habillait la racine de la queue et servait d'ornement et de défense : *Une armure de cheval avec la muserolle, la barde de crinière* [...] *et le garde-queue* (France).
• Pl. *des* GARDE-QUEUE ou -QUEUES.

garder [garde] v. tr. • ÉTYM. Germanique, *wardôn, garder ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens de « regarder » (le mot était souvent écrit *guarder* au Moyen Âge) ; sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (« veiller sur la sécurité de quelqu'un », 1080, *Chanson de Roland*) ; sens I, 2, v. 1155, Wace (*nous n'avons pas gardé les cochons ensemble,* 1900, *Dict. général ; garder le mulet,* 1644, Corneille) ; sens I, 3, 1080, *Chanson de*

Roland (*garder à vue,* 1690, Furetière [« soumettre à la détention dite garde à vue », v. 1960]) ; sens I, 4, v. 1130, *Eneas* (*garder les balles,* 1633, Corneille ; *garder les manteaux,* 1690, Furetière ; *en donner à garder à quelqu'un,* 1665, Chapelain) ; sens I, 5, v. 1131, *Couronnement de Louis* (en parlant d'une chose, 1932, Céline) ; sens I, 6, v. 1131, *Couronnement de Louis* (avec invocation à Dieu, v. 1120, *Psautier de Cambridge ; que Dieu vous garde,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *Dieu vous garde,* 1613, M. Régnier ; *Dieu vous gard,* 1579, Larivey) ; sens I, 7, 1665, La Fontaine ; sens II, v. 1138, *Vie de saint Gilles* (*garder le lit, la chambre,* 1530, Palsgrave ; *garder les rangs,* 1865, Littré ; *garder les arrêts,* 1797, Gattel) ; sens III, 1, 1334, Godefroy ; sens III, 2, fin du XIII^e s., Joinville (en emploi absolu, v. 1265, Br. Latini ; *ne pouvoir rien garder,* 1690, Furetière) ; sens III, 3, 1833, Musset ; sens III, 4, v. 1130, *Eneas ;* sens III, 5, v. 1131, *Couronnement de Louis* (*garder une poire pour la soif,* 1690, Furetière) ; sens III, 6, 1640, Corneille ; sens III, 7, av. 1850, Balzac ; sens III, 8, 1736, Marivaux (« continuer à employer quelqu'un, ne pas le renvoyer », av. 1678, La Rochefoucauld) ; sens III, 9, 1820, Lamartine ; sens III, 10, début du XIII^e s. (*garder un secret,* 1647, Corneille ; *garder le secret,* 1668, Molière ; *garder quelque chose pour soi,* XX^e s.) ; sens III, 11, v. 1155, Wace (*garder la parole,* XX^e s. ; *garder son sérieux,* 1872, Larousse ; *garder le silence,* 1636, Monet [au fig., XX^e s.] ; *garder l'anonymat,* XX^e s. ; *garder rancune à quelqu'un,* 1872, Larousse) ; sens III, 12, av. 1890, Maupassant (*garder la tête froide,* XX^e s.) ; sens III, 13, v. 1155, Wace (*garder les apparences,* 1699, Massillon ; *garder la mesure,* 1675, Widerhold ; *garder son rang,* 1687, Bossuet) ; sens III, 14, début du XX^e s.

I. 1. Surveiller quelqu'un pour prendre soin de lui, le protéger, le défendre : *Garder un malade. Garder des enfants. La société maintient irrémissiblement en dehors d'elle deux classes d'hommes : ceux qui l'attaquent et ceux qui la gardent* (Hugo). || *Spécialem.* Veiller sur la sécurité de quelqu'un (souverain, personnalité, etc.) : *Les troupes qui gardaient le roi.* || **2.** Surveiller des animaux qui paissent dans des lieux non clos : *Il avait gardé des troupeaux dans la montagne* (Hugo). *Je vais avec Maurice garder les vaches. Un tout petit pré, entouré de haies. On entend murmurer le petit ruisseau. Couché dans l'herbe, je regarde les vaches paître avec appétit* (Ionesco). || Fam. *Nous n'avons pas gardé les cochons ensemble,* formule par laquelle on met fin aux familiarités de quelqu'un. || Class. et fam. *Garder le mulet,* attendre à la porte pendant que la personne attendue vaque à ses affaires ou se divertit : *Et par frayeurs ou pour s'ébattre | Me firent garder le mulet* (Sarrasin). || **3.** Surveiller quelqu'un pour l'empêcher de s'évader ou de nuire : *Garder un prisonnier.* || *Garder à vue,* surveiller de très près, sans cesser d'avoir l'œil sur la personne gardée : *Tout à l'heure encore, deux gendarmes me gardaient à vue jour et nuit* (Courier) ; *spécialem.,* soumettre à la « garde à vue » (v. GARDE 1, § I, n. 2) : *Il a été gardé à vue une journée dans les locaux de la police.* || **4.** Veiller sur une chose, sur un bien, pour les préserver de tout dommage, de toute détérioration : *Garder une maison, un domaine, une chasse. Un magasin qui garde les fourrures pendant l'été. Je garderai les bagages pendant que vous irez visiter la ville.* || Class. et fig. *Garder les balles, les manteaux,* se morfondre dehors pendant que les autres s'amusent, ou faire le guet pendant qu'ils commettent un délit : *Et moi, durant ce temps, je garderai les balles ?* (Corneille). || Class. et littér. *En donner à garder à quelqu'un,* lui en faire accroire, le tromper : *Ne m'en donnes-tu point à garder ?* (Molière). *Nous en a-t-on donné à garder avec cette affaire-là* (Maupassant). || **5.** Veiller sur un lieu pour en défendre l'accès : *Garder un pont, une voie ferrée. Toutes les issues de l'édifice sont gardées.* || *Fig.* En parlant d'une chose, être placée comme une sentinelle à l'entrée d'un lieu : *La statue de la Liberté garde le port de New York.* || **6.** Class. *Garder quelqu'un* ou *quelque chose de* (suivi d'un substantif ou d'un infinitif),le préserver de : *Le droit de se défendre s'étend à tout ce qui est nécessaire pour nous garder de toute injure* (Pascal). *Des roses que sa main gardera de vieillir* (Racine). || *Auj.* Cet emploi, qui se rencontre encore dans la langue littéraire, est à peu près restreint aux cas où l'on invoque Dieu : *Dieu nous garde de renvoyer un enfant de l'école* (Hugo). *Mon Dieu, gardez-moi de la vertu si elle m'éloigne de la sainteté* (France). *Ô Seigneur, gardez-moi d'un bonheur que je pourrais trop vite atteindre !* (Gide). *Tu gardes les cœurs de connaître | Que l'univers n'est qu'un défaut | Dans la pureté du Non-Être* (Valéry). || Ellipt. *Que Dieu vous garde,* ou (vx) *Dieu vous garde,* que Dieu vous protège : *Que Dieu vous garde, mes enfants !* (Gide). || Class. *Dieu vous gard,* formule de salutation : *« Ah ! Dieu vous gard, mon frère ! — Et vous aussi, | Mon frère »* (Molière). || **7.** *Class.* Se méfier de, redouter : *Avez-vous sœur, fille ou femme jolie, | Gardez le froc ! c'est un maître Gonin* (La Fontaine).

II. Ne pas quitter le lieu, l'endroit où l'on se trouve : *Les précautions qu'il fallut prendre obligèrent Jacques à garder la maison quelque temps* (Gide). || *Garder le lit, la chambre,* rester au lit, demeurer chez soi parce qu'on est malade : *Depuis que je ne vous ai écrit, j'ai gardé le lit presque toujours* (Voltaire). || Par anal. *Garder les rangs,* rester dans les rangs. || *Garder les arrêts,* en parlant d'un officier, rester dans le lieu où l'on a été mis aux arrêts : *Le sous-lieutenant Leuwen gardera les arrêts vingt-quatre heures* (Stendhal).

III. 1. Conserver une chose périssable en bon état, l'empêcher de se corrompre : *Un vin qu'on ne peut garder plus d'un an. Garder des œufs dans de l'eau de chaux. Garder des fruits tout l'hiver.* || **2.** Conserver une chose par-devers soi, ne pas s'en dessaisir : *Ah ! si j'étais riche, si j'avais gardé ma fortune* [...], *elles* [mes filles] *seraient là* (Balzac). *Vous pouvez garder ce papier pour votre décharge* (Hugo). *Voici une croix d'or que je vous prie de garder* (Musset). *Un petit portrait d'elle que j'ai gardé* (Gide) ; et absol. : *Plus on donne, plus on garde* (Michelet). || *Ne pouvoir rien garder,* donner tout ce qu'on a ; *fam.,* vomir tout ce qu'on absorbe. || **3.** Conserver sur soi un vêtement, une parure, un accessoire, ne pas les quitter : *Garder ses gants, son manteau. Garder son chapeau sur la tête. Garder ses lunettes, sa montre, par distraction, en prenant son bain.* || **4.** Conserver une chose en dépôt, pour un temps limité : *Je garde le courrier de mes voisins pendant leur absence.* || **5.** Conserver une chose en vue d'une utilisation ultérieure, mettre en réserve : *Garder sa part de gâteau à un enfant. Garder de l'argent pour payer ses impôts.* || Fam. *Garder. une poire pour la soif,* mettre quelque chose en réserve pour l'avenir. || *Garder pour la bonne bouche,* v. BOUCHE. || Fam. *Garder une dent contre quelqu'un,* v. DENT. || Fam. *Garder à quelqu'un un chien de sa chienne,* v. CHIEN || **6.** *Class.* Réserver : *Et vous ne voyez pas ce que le ciel vous garde* (Corneille). || **7.** Tenir un temps prolongé : *Jacques se jeta dans les bras de sa mère, qui le reçut et le garda sur elle* (Balzac). *Elle garda dans sa main brûlante la main que je lui tendais* (Gide). || **8.** Retenir quelqu'un près de soi : *Elle croyait que, pour me garder près d'elle, sa fille éteignait en moi toute ambition* (Balzac). *Garder quelqu'un à dîner.* || *Spécialem.* Continuer à employer quelqu'un, ne pas le renvoyer : *Garder un collaborateur. Il a gardé le même médecin toute sa vie. On garde longtemps son premier amant, quand on n'en prend pas un second* (La Rochefoucauld). || **9.** Continuer à avoir présent à l'esprit, à la mémoire : *Que de petits villages dont je n'ai pas gardé le nom* (Fromentin). *Garder le souvenir de quelqu'un.* || **10.** Conserver pour soi ce qu'on sait ou ce qu'on ressent : *Mon dépit que j'avais su garder par-devers moi* (Gide). || *Garder un secret,* ne pas le révéler. || *Garder le secret,* être discret : *Je vous garderai le secret sur cette affaire.* || *Garder quelque chose pour soi,* ne pas le divulguer : *Je vous conseille de garder cette nouvelle pour vous.* || **11.** Conserver la même attitude, la même disposition d'esprit, les mêmes sentiments : *Le*

modèle gardait la pose (France). *Il se plaignait [...] de ne pouvoir garder ni une volonté ni une pensée à lui* (Balzac). *Il était timide d'habitude et gardait cette réserve qui participe à la fois de la pudeur et de la dissimulation* (Flaubert). *Garder son calme, son sang-froid. Garder son estime à quelqu'un.* || *garder la parole,* continuer à parler sans se laisser interrompre. || *Garder son sérieux,* conserver un air de gravité. || *Garder le silence,* rester silencieux : *Juliette, depuis mon départ, avait gardé devant sa sœur un obstiné silence* (Gide) ; au *fig.*, ne pas révéler ce qu'on sait. || *Garder l'anonymat,* ne pas faire connaître son nom. || *Garder rancune à quelqu'un,* avoir du ressentiment contre lui. || **12.** Maintenir dans le même état, dans la même position (avec un adjectif attribut du complément d'objet) : *Elle baissa les paupières et garda les yeux fermés* (Gide). || *Garder la tête froide,* conserver son sang-froid et sa lucidité. || **13.** *Class.* et *littér.* Respecter, observer scrupuleusement une règle : *Crains Dieu, et garde ses commandements ; car c'est là tout l'homme* (Bossuet). *La poésie garde toujours le vraisemblable* (Racine). [Le père de Mirabeau] *avait gardé, comme le mien, l'inflexible tradition de l'autorité paternelle* (Chateaubriand). *La loi mosaïque garde sur l'immortalité de l'âme un silence absolu* (Constant). || *Auj.* Ce sens demeure dans des locutions : *Garder les apparences,* respecter les bienséances par sa manière d'être extérieure. || *Garder la mesure,* observer la modération : *Dieu, certes, a des écarts d'imagination ; Il ne sait pas garder la mesure* (Hugo). || *Garder son rang,* soutenir avec dignité son rang social, ne pas déroger. || **14.** (avec un sujet désignant une chose) Conserver telle qualité, tel caractère : *Poésie ! [...] ce mot garde encore pour les bons esprits sa valeur* (Barrès). *Tout éblouis d'un ciel dont la beauté les blesse, | Tant il garde l'éclat de leurs jours les plus beaux, | Ils vont des biens perdus trouver tous les tombeaux* (Valéry).

● SYN. : **I, 1** *veiller sur ;* **3** *détenir, séquestrer ;* **5** *surveiller.* || **II** *demeurer, rester.* || **III, 5** *mettre de côté, réserver ; économiser, épargner ;* **7** *maintenir, retenir ; conserver ;* **9** *retenir ;* **11** *observer, respecter, tenir.* — CONTR. : **I, 1** *délaisser ;* **3** *délivrer, libérer, relâcher, relaxer.* || **II** *fuir, quitter.* || **III, 2** *céder, se défaire, se dessaisir, échanger, liquider* (fam.), *vendre ;* **3** *se débarrasser de, enlever, ôter, quitter ;* **5** *dilapider, dissiper, gaspiller, manger* (fam.) ; **7** *écarter, éloigner, repousser ;* **8** *congédier, éconduire, expédier ; chasser, destituer, licencier, limoger* (fam.), *renvoyer ;* **9** *oublier ;* **10** *dévoiler, divulguer, ébruiter, répandre, révéler ;* **11** *abandonner, abdiquer, se départir de, renoncer à ;* **14** *perdre.*

◆ v. intr. (1538, R. Estienne [*garder que,* 1080, *Chanson de Roland*]). Class. et littér. *Garder de* (suivi d'un infinitif), prendre soin de ne pas (le plus souvent à l'impératif) : *Mon Dieu, Éraste, gardons d'être surpris : je tremble qu'on ne nous voie ensemble* (Molière). *Gardons de repousser les peines qu'il inflige* (Vigny). *Il gardait de protester contre cette légende* (Hermant). *Gardez donc de vous attarder à la lettre et à l'apparence* (Maurras). || Class. *Garder que* (suivi du subjonctif, avec ou sans *ne* consécutif), avoir soin qu'une chose soit évitée : *Gardez que ce départ ne leur soit révélé* (Racine). *Adieu, sors, et surtout garde bien qu'on te voie* (Corneille).

◆ **se garder** v. pr. (sens I, 1, fin du Xᵉ s., *Vie de saint Léger* [« se protéger contre les attaques de son adversaire, au cours d'un combat d'escrime », av. 1850, Balzac] ; sens I, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [« se tenir à l'écart de », 1667, Boileau] ; sens I, 3, v. 1130, *Eneas ;* sens II, 1690, Furetière).

I. 1. *Vx.* Être sur ses gardes, prêt à se défendre : *Le plus sûr toutefois est de se bien garder* (La Fontaine). || *Spécialem.* Se protéger contre les attaques de son adversaire, au cours d'un combat d'escrime : *Il ne songea plus à se garder, il prit son sabre à deux mains et fondit rageusement sur le colonel* (Balzac). || *Se garder à carreau,* v. CARREAU. || **2.** *Se garder de* (suivi d'un nom de personne ou d'un nom abstrait), se tenir en garde contre, se défier de : *Se garder des flatteurs, de la flatterie. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de sentir notre impuissance, de reconnaître un être tout-puissant, et de nous garder de tout système* (Voltaire) ; se tenir à l'écart de : *L'art doit se garder de toute exagération* (Renard). || **3.** *Se garder de* (suivi d'un infinitif), s'abstenir de, éviter de : *Je n'y trouvai qu'un mot : « Gardez-vous de descendre ! »* (Lamartine). *Il faut se garder de détruire les illusions partout où les illusions sont nécessaires* (Renan).

II. Être conservé, ne pas se corrompre : *Les framboises ne se gardent pas longtemps. Une crème qui ne se garde pas. L'eau qui tombe du ciel s'y garde, obscur miroir | Où, dans le jour, on voit les étoiles du soir* (Vigny).

● SYN. : **I, 2** *se méfier, se prémunir contre ; se préserver de ; se défendre, éviter, fuir.*

garde-rats [gardəra] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et du plur. de *rat ;* XXᵉ s.). Disque en tôle percé en son centre, que l'on enfile sur les amarres d'un navire à quai pour empêcher les rats de monter à bord.

garde-reins [gardərɛ̃] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et du plur. de *rein ;* 1872, Larousse). Partie d'une armure qui protégeait le séant.

garderie [gardəri] n. f. (de *garder ;* v. 1540, Picot, écrit *garderye* [*garderie,* av. 1596, Vigenère], au sens de « salle de garde » ; sens 1, 1872, Larousse ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Étendue de bois confiée à la surveillance d'un agent technique des Eaux et Forêts ou d'un garde forestier particulier. || **2.** Dans une école, une collectivité, lieu où l'on garde les enfants en bas âge pour décharger les parents de leur surveillance pendant quelques heures : *Deux d'entre eux causaient devant moi des garderies d'une grande ville industrielle du Nord, d'un de ces asiles où les ouvriers laissent le matin leurs enfants aux soins des religieuses et les reprennent le soir au sortir du travail* (Barrès).

● SYN. : **2** *crèche, jardin d'enfants.*

garde-rivière [gardrivjɛr] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *rivière ;* 1900, *Dict. général*). Agent chargé de la police des rivières.

● Pl. *des* GARDES-RIVIÈRE ou -RIVIÈRES.

garde-robe [gardərɔb] n. f. (de *garde-* 3 *a* et de *robe ;* XIIIᵉ s., *Recueil des fabliaux,* aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1540, Havard ; sens I, 4, 1690, Furetière [qui donne toutes les loc.] ; sens I, 5, 1541, E. Rolland, *Flore* [t. VII, p. 73] ; sens II, 1, 1636, Monet [« chaise percée », 1580, Montaigne] ; sens II, 2, 1314, *Français moderne* [t. XXII, p. 37 ; *aller à la garde-robe,* 1690, Furetière]).

I. 1. *Class.* Pièce où l'on rangeait les vêtements : *Regarde dans ma chambre et dans ma garde-robe | Les portraits des Dandin ; tous ont porté la robe* (Racine). || **2.** *Vx.* Grande armoire où l'on suspend les vêtements. || **3.** Ensemble des vêtements à l'usage d'une personne : *Une garde-robe bien fournie. Une ignorante fille sans cesse occupée à rapetasser la garde-robe de son père* (Balzac). || **4.** *Autref.* Tout ce qui concernait les habits et le linge du roi. || Ensemble du personnel préposé à la garde de ces habits, de ce linge : *La garde-robe du roi suit toujours sa personne* (Trévoux). || *Officier, valet de garde-robe,* personnes préposées à la garde des vêtements du souverain. || *Grand maître de la garde-robe,* charge créée par Louis XIV en 1669. || **5.** Plante odorante qui parfume les vêtements et les garantit des mites.

II. 1. *Class.* Chambre où l'on plaçait la chaise percée : *M. de Richelieu avait pris un lavement ; il demanda ma garde-robe et y monta en grande hâte* (Saint-Simon). || **2.** *Vx.* Cabinets d'aisances. || Vx. *Aller à la garde-robe,* évacuer les matières fécales : *Que n'avaient-ils connu [...] le Piémontais qui allait à la garde-robe tous les vingt jours* (Flaubert).

● SYN. : **I, 2** *penderie.*

◆ n. m. (1564, J. Thierry). *Class.* Tablier, vêtement de dessus, à l'usage des femmes et des enfants : *Avec un garde-robe de toile encore et un corset tout de pièces sur le dos* (Chapelain).

● Pl. *des* GARDE-ROBES.

garde-rôle [gardərol] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *rôle ;* 1690, Furetière). Officier de

chancellerie qui gardait les rôles des oppositions faites au sceau, à la résignation des offices de ceux qui avaient des créanciers. (On disait aussi GARDE DES RÔLES.)

• Pl. *des* GARDES-RÔLES.

garde-scellés [gardsele *ou* gardəsele] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *scellés,* n. m. pl. ; 1865, Littré). Personne désignée pour garder les scellés. (On dit aussi GARDIEN DES SCELLÉS.)

• Pl. *des* GARDES-SCELLÉS.

garde-temps [gardətɑ̃] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *temps ;* 1821, *Revue de philologie française* [t. XXIX, p. 238], aux sens 1-2). **1.** Instrument propre à noter, d'une manière permanente, le moment précis du commencement et de la fin d'une expérience. || **2.** Chronomètre d'une grande précision.

gardeur, euse [gardœr, -øz] n. (de *garder ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *gardeor* [*gardeur,* 1247, Godefroy], au sens de « protecteur » ; sens 1, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens 2, v. 1361, Oresme). **1.** Personne qui garde des animaux : *Un doux être ; quinze ans, yeux bleus, pieds nus, gardeuse | De chèvres...* (Hugo). *Comme un gardeur de vaches qui fait la sieste au bord de l'eau* (Flaubert). *Je connaissais les gardeurs de troupeaux nomades ; j'allais les retrouver ; je causais avec eux ; certains jouaient de la flûte* (Gide). || **2.** *Class.* Personne qui conserve ce qu'elle a, argent, vêtements, etc. : *Il y a longtemps que je gronde ces gardeuses* (Sévigné).

• SYN. : **1** *berger, gardien.*

◆ **gardeur** n. m. (1900, *Dict. général*). *Vx.* Aux Halles de Paris, employé chargé de garder les marchandises et de percevoir les taxes sur les voitures en stationnement.

garde-vaisselle [gardəvɛsɛl] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *vaisselle ;* 1604, L. Guyon). Officier de la maison du roi qui était préposé à la garde de la vaisselle d'or et d'argent.

• Pl. *des* GARDES-VAISSELLE.

garde-vente [gardəvɑ̃t] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *vente ;* 1669, Isambert). Garde particulier, assermenté, auquel un adjudicataire de coupes de bois a la faculté de confier l'exploitation de ces dernières : *Tu seras garde-vente pour le compte de M. Polissard, adjudicataire des bois de Ronquerolles* (Balzac).

• Pl. *des* GARDES-VENTE ou -VENTES.

garde-voie [gardəvwa] n. m. (de *garde-* 3 *b* et de *voie ;* 1872, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Agent des chemins de fer chargé de la surveillance d'une voie ferrée. (On dit aussi GARDE-LIGNE.) || **2.** Factionnaire chargé de garder les voies et les ouvrages d'art en cas de mobilisation ou de troubles.

• Pl. *des* GARDES-VOIE ou -VOIES.

garde-vue [gardəvy] n. m. invar. (de *garde-* 3 *a* et de *vue ;* 1642, Lespinasse, au sens 1 ; sens 2, 1757, *Encyclopédie*). **1.** *Vx.* Cône tronqué que l'on plaçait autour de la flamme d'une lampe pour en rabattre la lumière au-dessous des yeux : *Le paravent à ramages, la lampe à garde-vue vert...* (Gautier). || **2.** *Vx.* Visière pour garantir les yeux de la lumière : *Philippe portait un garde-vue en taffetas vert* (Balzac).

gardian [gardjɑ̃] n. m. (mot provenç. [XVe s.], dér. de l'anc. provenç. *gardar,* garder, de même étym. que le franç. *garder* [v. ce mot] ; XXe s.). En Camargue, homme à cheval qui garde les troupeaux de taureaux, de chevaux : *Les gardians montrent leur adresse et leur force* (Aicard). *Cet homme qui passait ses journées à cheval, au milieu de ses taureaux et de ses gardians, était poète, et, par son art, un des grands poètes de Provence* (Montherlant).

gardiane [gardjan] n. f. (provenç. *gardiano,* même sens, de *gardian* [v. l'art. précéd.], proprem. « sauce de gardian » ; 1897, A. Daudet). *Dialect.* Ragoût avec une sauce au vin : *La petite lui fricasserait en leur absence une gardiane de poissons* (Daudet).

gardien, enne [gardjɛ̃, -ɛn] n. (réfection, d'après les nombreux mots en *-ien,* de l'anc. franç. *guardenc,* personne qui garde [v. 1130, *Eneas ; gardein,* v. 1138, Gaimar], dér. de *garder,* avec le suff. d'origine germ. *-enc ;* v. 1280, *Clef d'Amors,* au sens 1 [« employé préposé à la garde et à la conservation de certains lieux et monuments publics », 1865, Littré ; *gardien de la paix,* 1872, Larousse ; *gardien judiciaire,* XXe s.] ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1656, Molière ; sens 4, seconde moitié du XIIIe s., *Couronnement de Renart* [écrit *gardiien — gardien,* 1596, Hulsius ; « titre du grand maître de l'ordre de la Jarretière », 1721, Trévoux]). **1.** Personne qui est chargée de garder un être ou une chose, qui exerce une fonction de surveillance : *Gardien de prison. Échapper à ses gardiens. Le gardien d'un immeuble. La maison des gardiens est à l'entrée de la propriété. Gardien de troupeaux, puis esclave à Tunis, il devint un prêtre illustre par sa science et par ses œuvres* (Chateaubriand). *Le gardien, qui est en même temps fossoyeur* [...], *a profité du terrain vide pour y semer des pommes de terre* (Flaubert). *Profitant d'une absence de son mari — gardien-chef au phare de Cardiff et de service la moitié du mois —, elle quitta sa maison* (Daudet) ; et en parlant d'animaux : *Où, gardiens du sommeil, les dogues dans leur bouge | Écoutent les chansons des gardiens du réveil* (Hugo). || *Spécialem.* Employé préposé à la garde et à la conservation de certains lieux et monuments publics : *Gardien de musée. Gardien de square. Il est devenu, grâce à des protections multiples et à des habiletés invraisemblables, gardien d'une chapelle miraculeuse* (Maupassant). || *Gardien de la paix,* fonctionnaire en uniforme, chargé d'une mission de police municipale dans les villes. || *Gardien judiciaire,* celui qui est préposé, au nom de la justice, à la garde d'objets saisis, séquestrés, mis sous scellés, etc. || **2.** *Gardien de but,* joueur chargé de la dernière défense du but, au football, au hockey, au water-polo : *Les deux bras écartés, comme un tragique gardien de but* (Dorgelès). || **3.** *Fig.* Personne ou chose qui est apte à maintenir, à préserver certaines valeurs : *Un gardien des traditions. L'Académie française reçut, lors de sa fondation, la mission d'être la gardienne de la langue. La bouche est mauvaise gardienne du langage* (Renan). || **4.** Titre que porte le supérieur de certains couvents : *Le père gardien.* || Titre du grand maître de l'ordre de la Jarretière, en Grande-Bretagne.

• SYN. : **1** *concierge, garde, gardeur, geôlier, porte-clefs, surveillant, veilleur ;* **2** *goal ;* **3** *défenseur, mainteneur, protecteur.*

◆ adj. (1549, R. Estienne, dans la loc. *garde gardienne,* « privilège de juridiction accordé par le roi à des communautés, universités, etc. » ; 1636, Monet, dans la loc. *ange gardien*). Qui surveille, protège, conserve : *Les nécropoles gardiennes de cette énorme civilisation disparue* (Gautier). *Et les anges qui sont gardiens des agonies | Ferment les yeux des morts, silencieusement* (Verhaeren). || *Ange gardien,* V. ANGE 1.

gardiennage [gardjɛnaʒ] n. m. (de *gardien ;* 1803, Boiste, au sens 2 [dans un port, 1829, Boiste] ; sens 1, av. 1865, Proudhon). **1.** Emploi de gardien : *Les deux mille francs* [...], *fruits de l'économie sur le traitement de gardiennage* (Chérau). || **2.** Service de surveillance : *Je me charge de tout, du gardiennage et de l'ordre pendant votre absence* (L. Daudet). || *Spécialem.* Service de surveillance sur les navires désarmés dans un port.

1. gardon [gardɔ̃] n. m. (de *garder* [ce poisson a coutume de revenir aux lieux où il a été effarouché, et de s'y tenir comme s'il avait quelque chose à garder] ; v. 1220, G. de Coincy [*frais comme un gardon,* 1640, Oudin]). Poisson d'eau douce, à ventre argenté et à nageoires rougeâtres, de la famille des cyprinidés. || Fig. et fam. *Frais comme un gardon,* en bonne forme, plein d'entrain.

2. gardon [gardɔ̃] n. m. (n. géogr., du bas lat. *Wardo* ou *Vardo, -donis,* le Gardon [rivière de la Narbonnaise] ; 1872, Larousse, comme n. pr. [évidemment beaucoup plus anc.] ; le mot ne semble pas être attesté comme n. commun). Nom donné, dans les Cévennes, à différents petits torrents aux crues violentes : *Le gardon d'Alès. Le gardon d'Anduze.*

gardonneau [gardɔno] n. m. (dimin. de *gardon* 1 ; XXe s.). Petit gardon.

gardonnière [gardɔnjɛr] n. f. (de *gardon* 1, proprem. « canne pour la pêche au gardon » ; XXe s.). Canne à pêche pliante.

1. gare [gar] n. f. (déverbal de *garer ;* début du XVIe s., au sens de « distance » ; sens 1, 1835, Wexler [« voie d'évitement », 1831, Wexler ; *gare de triage, gare régulatrice, gare maritime,* XXe s.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3-4, XXe s.). **1.** Ensemble des installations de chemin de fer qui permettent, en un point déterminé, l'embarquement, le débarquement, le transbordement des marchandises et des voyageurs : *Le train traversait doucement la longue gare des Batignolles* (Daudet). || *Gare de triage,* gare où l'on trie les wagons venus de différentes directions et où l'on forme des trains pour de nouvelles destinations. || *Gare régulatrice,* gare centralisant, en temps de guerre, le transport des troupes, des permissionnaires, etc., sous la responsabilité d'un officier appelé *commissaire de gare.* || *Gare maritime,* gare de chemin de fer aménagée sur les quais d'un port, pour faciliter le transbordement des marchandises et des voyageurs. || **2.** Bassin naturel ou artificiel qui permet aux bateaux de se garer sur un cours d'eau ou un canal : *C'est un port, qui s'appelle une gare. Il y en a ainsi douze, échelonnés le long du canal* (Morand). *Gare fluviale.* || **3.** *Gare routière,* emplacement spécialement aménagé pour accueillir les véhicules routiers assurant le transport des voyageurs ou des marchandises. || **4.** *Gare aérienne,* syn. de AÉROPORT.

● SYN. : **1** *halte, station.*

◆ **À la gare !** loc. interj. (1920, Bauche). Exclamation populaire signifiant qu'on veut se débarrasser de quelqu'un ou de quelque chose : *« À la gare ! » répondit Bréard exaspéré* (La Fouchardière). *Le « poilu » agacé et importuné vous envoie promener sans scrupules, en lançant la main droite par-dessus l'épaule et en disant après un petit sifflement : « À la gare ! »* (Barrès).

2. gare ! [gar] interj. (impér. de *garer ;* 1552, Rabelais, écrit *guare* [*gare,* 1580, Montaigne], au sens 1 [*sans crier gare,* milieu du XIXe s., Baudelaire ; *sans dire gare,* fin du XVe s., Commynes] ; sens 2, av. 1890, Maupassant ; sens 3-4, 1580, Montaigne). **1.** S'emploie pour avertir quelqu'un d'un danger imminent : *Il cria d'une voix tonnante : « Gare là-dessous ! »* (Balzac). *Holà, maudits enfants ! Gare au piège, à la trappe, au chien* (Heredia). *Gare les conséquences, gare aux conséquences* (Acad.). *Gare derrière vous ! Gare aux pieds !* || *Sans crier gare,* sans avertir, inopinément : *Samuel admira comme le printemps était venu vite* [...] *et sans crier gare* (Baudelaire). *Brusquement, sans crier « gare », il s'avança, les mains tendues* (Maupassant). || **2.** S'emploie pour menacer d'un châtiment : *Gare à ceux que je trouve sur mon chemin. Je ne pardonne jamais* (Maupassant). *Gare à toi !* || **3.** S'emploie pour avertir quelqu'un de l'éventualité de suites fâcheuses : *Gare la prison !* (Stendhal). *Gare aux conséquences ! Gare à ne pas tomber !* || **4.** Class. et littér. *Gare que* (et le subjonctif), il est à craindre que : *Et s'il faut que sur vous on ait la moindre prise, | Gare qu'aux carrefours on ne vous tympanise* (Molière). *Gare que ce soit le même diable qui nous emporte tous* (Alain).

garenne [garɛn] n. f. (lat. médiév. *warenna,* lieu réservé par le seigneur pour la chasse ou la pêche, d'origine incertaine ; milieu du XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *garanne* [*garenne,* v. 1283, Beau-manoir], au sens 1 [« réserve de gibier », XXe s. ; « réserve de poisson », 1865, Littré] ; sens 2, XIVe s., Du Cange ; sens 3, v. 1560, Paré [*garenne privée,* 1690, Furetière ; *garenne forcée,* 1865, Littré] ; sens 4, XXe s.). **1.** Sous la féodalité, lieu réservé par le seigneur pour la chasse ou la pêche. || *Autref.* Réserve de gibier, de poisson. || **2.** *Vx.* Défense de pêcher dans une rivière, de chasser dans un bois : *Il n'y aura plus ni corvées, ni garennes, ni gabelle dans tout le royaume* (Béraud). || **3.** Lieu boisé et sablonneux où les lapins vivent à l'état sauvage : *Nous vous ferons tirer un lapin dans la garenne* (Flaubert). || *Garenne privée* ou *forcée,* lieu clos de murailles ou de fossés, où l'on élève des lapins en liberté. || **4.** Ensemble de boqueteaux de chênes séparés par des clairières.

◆ n. m. (début du XXe s.). Lapin de garenne : *Le galop brusque d'un garenne* (Genevoix).

garer [gare] v. tr. (anc. scand. *vara,* avertir [d'un danger], germanique **warôn,* avertir ; v. 1180, *Aiquin* [texte rédigé en Bretagne], écrit *varer,* au sens de « se défendre [contre quelqu'un] » ; sens 1, 1865, Littré [en emploi absolu, XXe s.] ; sens 2, 1564, J. Thierry [écrit *garrer ; garer,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1415, Godefroy [écrit *guerrer ; garer,* XVIIe s.] ; sens 4, XXe s. ; sens 5, 1907, Larousse). **1.** Mettre un véhicule à l'écart de la circulation ou le rentrer dans un garage : *Derrière un camion gigantesque, il gara sa voiture* (Queneau). *Garer un train sur une voie secondaire.* || *Absol.* et *fam.* Mettre sa voiture dans un lieu de garage : *Je gare dans une cour.* || **2.** Amarrer dans une gare fluviale : *Garer un train de bois.* || **3.** Mettre à l'abri : *Garer des récoltes. Ils avaient garé leur artillerie avec les bagages sous les voûtes de la vieille halle* (Hugo). || **4.** *Fig.* et *fam.* Mettre en sûreté : *Garer sa fortune.* || **5.** Pop. *Être garé des voitures,* être à l'abri d'un coup du sort ; être à la retraite.

● SYN. : **1** *parquer ;* **3** *abriter, entreposer, ramasser, ranger.*

◆ **se garer** v. pr. (sens 1, XXe s. ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, 1611, Cotgrave [écrit *se garrer ; se garer,* 1636, Monet] ; sens 4, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** *Fam.* Ranger sa voiture dans les lieux réservés au stationnement : *Avoir de la peine à se garer dans Paris.* || **2.** En parlant d'un train, se diriger sur une voie de garage pour laisser passer un autre train : *Notre train s'est garé pour laisser passer le rapide.* || **3.** Se ranger de côté pour laisser passer : *Petit, Niobais va de travers, gare-toi !* (R. Bazin). *C'est une calèche qui entre. Je n'ai que le temps de me garer contre le mur* (Vallès). || **4.** Fig. *Se garer de,* éviter, se préserver de : *Dieu merci, ses enfants n'avaient pas de mauvais instincts, non plus que les enfants de Molinier sans doute ; aussi se garaient-ils d'eux-mêmes des mauvaises fréquentations et des mauvaises lectures* (Gide). *Les « ennuyeux » dont on se garait comme de la peste et qu'on n'invitait qu'aux grandes soirées* (Proust). *La nation elle-même, condamnée à suivre une politique : celle dont précisément elle avait cru se garer* (Mauriac).

● SYN. : **1** *se parquer, stationner ;* **4** *s'abstenir, se défendre, se dérober, échapper à, fuir, se garantir, se garder, se prémunir contre, se soustraire à.*

gargamelle [gargamɛl] n. f. (anc. provenç. *gargamela,* gosier, gorge [XIIIe s.], croisement de *calamela,* tuyau de la gorge — proprem. « chalumeau » [du bas lat. *calamellus,* petit roseau, dimin. du lat. class. *calamus,* canne, roseau, gr. *kalamos,* roseau], avec le radical *garg-* [v. GARGOTER] ; 1468, Du Cange, écrit *gargamele ; gargamelle,* 1532, Rabelais). *Vx* et *pop.* Gosier : *Les dragées surtout* [...] *lui mettaient une petite mousse aux lèvres, tant elles lui chatouillaient la gargamelle* (Zola).

gargantua [gargɑ̃tɥa] n. m. (de *Gargantua,* n. d'un personnage de Rabelais [formé sur le radical *garg-,* v. GARGOTER] de très haute taille et doué d'un appétit prodigieux [1532] ; 1704, Trévoux, au sens de « homme très grand » ; sens actuel, 1802, Flick). Gros mangeur : *Il fait le soiffeur, le riboteur, le gargantua* (Vallès).

gargantuesque [gargɑ̃tɥɛsk] adj. (de *gargantua ;* 1836, Balzac). Digne de Gargantua (rare) : *Il rêvait à des nourritures gargantuesques* (Goncourt).

gargariser (se) [səgargarize] v. pr. (lat. *gargarizare,* se gargariser, prendre en gargarisme, gr. *gargarizein,* mêmes sens ; v. 1398, *Somme Me Gautier,* écrit *gargarizier* [*gargariser,* v. 1560, Paré], comme v. intr., au sens de « se gargariser » ; comme v. pr., au sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, 1534, Rabelais [comme v. tr. ; comme v. pr., 1865, Littré]). **1.** Se rincer l'arrière-bouche avec un liquide qu'on y agite en chassant l'air hors des poumons. || **2.** *Fig.* et *fam.* Se délecter avec complaisance : *Je ne sais si vous êtes comme moi, mais quand je lis très haut, je me gargarise avec ma voix, je fais des nuances et des fioritures, de telle sorte que je ne comprends rien à ce que je dis, comme ces chanteurs à qui le sens des phrases importe peu pourvu que la note y soit* (Daudet). *Se gargariser de grands mots* (Romains). *Avant de se séparer, ils se gargarisèrent une dernière fois de leur supériorité illusoire ou réelle* (Montherlant). || **3.** Pop. *Se gargariser de,* boire : *Chacun se gargari-*

sait de vieux marc, le petit verre doucement chaviré devant les narines (Arnoux).

• Syn. : **2** *déguster* (fam.), *se régaler de* (fam.), *savourer.*

gargarisme [gargarism] n. m. (bas lat. *gargarisma,* gargarisme, gr. *gargarismos,* même sens, dér. de *gargarizein* [v. l'art. précéd.] ; xiiie s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Préparation médicale utilisée pour se gargariser. || **2.** Action de se gargariser : *Un bruit de gargarisme.* || **3.** *Fig.* Action de se délecter avec complaisance : *Il s'étendait en lamentations sur la décadence de l'art et surtout sur ces gargarismes de notes destructeurs du chant dramatique : il me confiait qu'il n'osait dire cela qu'à moi, à cause de personnes qui l'environnaient* (Chateaubriand).

gargoine [gargwan] n. f. (du radical *garg-* [v. gargoter] ; début du xviie s., au sens de « bouche sale » ; sens 1, 1827, G. Esnault [écrit *gargouenne ; gargouanne,* 1835, Raspail ; *gargoine,* 1876, Huysmans ; *se rincer la gargoine,* 1878, Larousse] ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** *Arg.* et *vx.* Gorge, gosier : *À force de parler, j'ai comme du poussier dans la gargoine* (Huysmans). || *Se rincer la gargoine,* boire. || **2.** *Arg.* et *vx.* Visage : *Tu as eu la gargoine joliment chiffonnée par la mitraille* (Hugo).

gargot [gargo] n. m. (déverbal de *gargoter ;* av. 1665, *Muse normande,* au sens de « sorte de ragoût » ; sens I, 1794, Brunot ; sens II, 1860, Goncourt).

I. Entrepreneur d'abattage de porcs.

II. Syn. anc. de gargote : *Elle* [Gervaise] *tombait aux arlequins, dans les gargots borgnes, où, pour un sou, elle avait des tas d'arêtes de poisson mêlées à des rognures de rôti gâté* (Zola). *Il déserta le gargot où il mangeait d'habitude* (Huysmans).

gargote [gargɔt] n. f. (déverbal de *gargoter ;* 1680, Richelet). *Péjor.* Restaurant où l'on mange à bas prix une nourriture de mauvaise qualité : *La forte et nauséabonde odeur de vin et de mangeaille qui vous saisit à Paris, en passant devant les gargotes de faubourg* (Balzac). *Ils s'attablèrent sur une sorte de terrasse en planches, dans une gargote puant la graisse et le vin* (Zola). *L'écœurant fumet des gargotes, l'âcre encens frelaté* (Valéry).

gargoter [gargɔte] v. intr. (var. de l'anc. franç. *gargueter,* faire du bruit avec la gorge [v. 1387, G. Phébus], dér. de *garguette,* gosier [xive s., var. de *gargate,* même sens [xiie s., Godefroy], du radical onomatop. *garg-,* qui évoque le bruit de l'eau qui bout, celui que produit le gosier quand on avale gloutonnement, et qui, par suite, s'applique à la gorge elle-même ; 1622, *Caquets de l'accouchée,* au sens de « faire du bruit en bouillonnant » ; sens I, 1675, Widerhold ; sens II, 1 [de *gargote*], 1642, Oudin ; sens II, 2 [de *gargote*], 1829, Boiste).

I. *Vx.* Manger ou boire malproprement.

II. 1. *Vx.* Fréquenter les gargotes. || **2.** *Fam.* Cuisiner sans soin. (Rare.)

gargotier, ère [gargɔtje, -ɛr] n. (de *gargote ;* 1642, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, av. 1885, V. Hugo). **1.** Personne qui tient une gargote : *Gargotier chez qui l'on ramasse | Soupe maigre et vaisselle grasse, | Et tous les poux de la cité* (Hugo). *Le gargotier s'évente à grands coups de serviette* (Huysmans). || **2.** *Péjor.* Personne qui fait de la cuisine digne d'une gargote. || **3.** *Fig.* Personne vulgaire, comme celles qui tiennent ou fréquentent les gargotes : *De vieux romans qui se sont éraillés sur des imaginations de gargotières* (Hugo).

◆ adj. (av. 1945, P. Valéry). Qui est digne d'une gargote : *La cuisine gargotière des rimailleurs* (Valéry).

gargoton [gargɔtɔ̃] n. m. (mot angevin, louisianais et canadien, dimin. du moyen franç. *gargotte,* gosier [xvie s.], dér. du radical *garg-* [v. gargoter] ; xxe s.). Au Canada, gorge, gosier.

gargouillade [garguјad] n. f. (de *gargouiller ;* 1747, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Pas de danse consistant en un saut de chat précédé de petits ronds de jambe : *C'est le danseur Dupré qui fait la gargouillade* (Diderot). || **2.** *Péjor.* Modulation de la voix ou d'un instrument de musique qui rappelle le bruit de l'eau tombant d'une gargouille : *Au finale, le ténor Genovese avait donné dans de si absurdes gargouillades que le tumulte fut à son comble au parterre* (Balzac).

gargouillage [gargujaʒ] n. m. (de *gargouiller ;* 1930, Larousse). *Fam.* Bruit confus de paroles (rare) : *Des gargouillages prétentieux* (Willy).

gargouille [garguj] n. f. (du radical *garg-* [v. gargoter] ; 1294, Godefroy, écrit *gargoule* — peut-être sous l'influence de *goule,* forme anc. de *gueule,* v. ce mot — [*gargouille,* début du xvie s., sans doute sous l'influence de *gargouiller*], au sens de « pièce adaptée à une gouttière, à un tuyau, en vue de l'écoulement des eaux » ; sens 1, 1690, Furetière [« mascaron d'une fontaine », 1580, Montaigne] ; sens 2 [« canal logé dans un mur ou un trottoir pour l'écoulement des eaux »], 1845, Bescherelle). **1.** Gouttière en saillie par laquelle l'eau de pluie s'écoule à distance des murs, et qui a souvent la forme d'un animal fantastique à gueule béante : *Entre chacune de ces croisées s'avance une gargouille figurant une gueule fantastique d'animal sans corps qui vomit les eaux sur de grandes pierres percées de cinq trous* (Balzac). *Des gargouilles, au pied des arcs-boutants, déversaient les eaux des toitures* (Zola). || Mascaron d'une fontaine. || **2.** Tuyau logé dans les trottoirs pour l'écoulement des eaux de pluie : *Un rat se faufilait dans le tuyau d'une gargouille* (Huysmans). || Tuyau de descente des eaux de pluie.

gargouillement [gargujmɑ̃] n. m. (de *gargouiller ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, xxe s.). **1.** Bruit que fait un liquide ou un gaz dans les voies digestives ou respiratoires : *Un gargouillement intestinal, pulmonaire.* || **2.** Bruit que fait dans une canalisation ou un récipient un liquide agité de remous : *Des hoquets vineux, des vomissements se mêlaient au gargouillement des eaux de cuisine vidées dans les plombs, à chaque étage* (Zola). || **3.** Bruit que fait un gaz qui se dégage par bulles à la surface d'un liquide.

• Syn. : **1** *borborygme ;* **2** *gargouillis, glouglou* (fam.).

gargouiller [garguje] v. intr. (du radical *garg-* [v. gargoter], avec le suff. péjor. *-ouiller* [cf. *barbouiller,* etc.] ; xive s., au sens de « parler confusément, de façon indistincte » ; sens actuel, v. 1534, Bonaventure Des Périers [en parlant du tube digestif, du ventre, v. 1560, Paré]). Faire entendre un gargouillement : *Ce bruit n'empêchait pas d'entendre l'eau gargouiller dans les gouttières et ruisseler sur les masures* (Duhamel). || En parlant du tube digestif, du ventre, émettre un gargouillement.

gargouillis [garguji] n. m. (de *gargouiller ;* 1581, Godefroy). Syn. plus rare de gargouillement : *Le gargouillis du canal couvrait celui de leurs pas dans l'eau* (La Varende). *L'immense gargouillis des terres saturées* (Bernanos).

gargoulette [gargulɛt] n. f. (de l'anc. franç. *gargoule* [v. gargouille] ; début du xive s., au sens de « petite gargouille » ; sens 1, 1686, d'après Trévoux, 1752 ; sens 2, 1879, Huysmans). **1.** Vase poreux où l'eau se rafraîchit par évaporation : *Entre les pots de fleurs et les gargoulettes rafraîchissantes* (Baudelaire). *J'essayai, à la dérobée, de boire au jet de la gargoulette* (Montherlant). *Fernande apporta l'anisette, deux verres, la gargoulette d'eau fraîche* (Camus). || **2.** *Fig.* et *pop.* Gosier : *Avec des rires qui leur secouent la gargoulette et leur font danser le ventre* (Huysmans).

• Syn. : **1** *alcarazas.*

• Rem. On trouve quelquefois la forme gargouillette (1865, Littré).

gargousse [gargus] n. f. (provenç. *gargousso, cargousso,* même sens, dér. de *cargá,* charger, de même étym. que le franç. *charger ;* début du xvie s.). Enveloppe contenant la charge de poudre destinée à la propulsion du projectile d'une bouche à feu : *On n'avait que sept ou huit gargousses à brûler par pièce, on ménageait les coups* (Zola).

gargousserie [gargusri] n. f. (de *gargousse ;* XXe s.). Atelier, établissement où l'on confectionne les gargousses.

gargoussier [gargusje] n. m. (de *gargousse ;* 1722, Labat). Boîte servant à transporter les gargousses. || *Vx.* Soldat chargé de garder et de transporter les gargousses.

gargoylisme [gargɔjlism] n. m. (dér. savant de *gargouille ;* XXe s.). Affection caractérisée par une déformation pathologique du visage en forme de gargouille gothique, et s'accompagnant d'arriération mentale.

garguille [gargij] n. m. (n. pr., problablem. dér. du radical *garg-* [v. GARGOTER] ; v. 1534, Bonaventure Des Périers, dans la loc. *Gautier ou Garguille,* « le premier venu » ; *garguille,* au sens moderne [peut-être de *Gaultier-Garguille,* pseudonyme du joueur de farces Hugues Guérin, dit Fléchelles — v. 1574-1634], av. 1896, Goncourt). Comédien qui joue des farces (vieilli) : *Charlatans, garguilles, vendeurs et vendeuses d'orviétan* (Goncourt).

garibaldien, enne [garibaldjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Garibaldi,* n. pr. ; 1861, A. Dumas, comme adj. et n. m.). Relatif à Garibaldi.

◆ **garibaldien** n. m. Partisan de Garibaldi ; volontaire servant sous ses ordres : *Vêtu de velours rouge, selon la mode des garibaldiens* (Bourges).

garingal [garɛ̃gal] n. m. (ar. *halangăn,* mot empr. au IXe s. du persan *hāvalingăn,* garingal ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *galingal ; garingal,* v. 1180, *Mort Aymeri de Narbonne*). Plante aromatique des Indes et de la Chine, dont la racine était rangée au nombre des épices, au Moyen Âge.

garnement [garnəmɑ̃] n. m. (de *garnir ;* 1080, *Chanson de Roland,* aux sens de « armure, équipement, homme armé » ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « individu, en général » ; sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2, 1784, Beaumarchais). **1.** Jeune homme peu recommandable : *Comment voulez-vous que fasse le gouvernement avec des garnements qui ne savent qu'inventer pour déranger le monde ?* (Hugo). *Toujours est-il que ce garnement se permet tout à coup d'engueuler un ancien combattant* (Queneau). || **2.** Enfant turbulent, indiscipliné : *Ce mauvais garnement d'Alfred qui manque l'École tant qu'il peut* (Zola).

● Syn. : **1** *chenapan* (pop.), *gredin, vaurien ;* **2** *coquin, diable* (fam.), *fripon, galopin, polisson.*

garni, e [garni] adj. (part. passé de *garnir ;* v. 1155, Wace, au sens de « fertile » [en parlant d'un pays] ; sens 1, XIIIe s., *Lai du Désiré* [*avoir la bourse bien garnie,* XIVe s., *HLF,* XXIII, 630 ; *assiette garnie,* 1900, *Dict. général*] ; sens 2, v. 1190, Godefroy ; sens 3, 1609, M. Régnier ; sens 4, 1865, Littré [aussi *choucroute garnie*] ; sens 5, 1872, Larousse ; sens 6, 1681, Ménestrier). **1.** Qui est pourvu du nécessaire : *Un buffet bien garni.* || Fam. *Avoir la bourse bien garnie,* avoir de l'argent. || *Assiette garnie,* assiette de charcuterie assortie. || **2.** *Vx* et *pop.* Équipé : *Quatre-vingt mille fendants d'Allemands, tous beaux hommes bien garnis* (Balzac). || **3.** Se dit d'une pièce, d'un logement qui sont meublés pour être loués (vieilli) : *Chambre garnie. Ces dames étaient misérables et vivaient chichement en hôtel garni* (Hugo). || **4.** Se dit d'un plat de viande accompagné de légumes. || *Choucroute garnie,* choucroute accompagnée de jambon et de saucisses. || **5.** Se dit d'une chevelure fournie : *Chevelure bien garnie.* || **6.** *Épée garnie,* en héraldique, épée dont la garde est d'un émail particulier.

● Syn. : **1** *approvisionné, assorti, rempli ;* **3** *meublé.*

◆ **garni** n. m. (1829, Boiste). Maison, chambre qui se loue meublée (vieilli) : *Deux ou trois garnis d'aspect sordide, comme encrassés par des générations de misère* (Daudet). *Il avait erré, durant son existence, de meublé en garni* (Carco). [On dit auj. MEUBLÉ.]

garnir [garnir] v. tr. (germ. **warnjan,* prévenir, pourvoir, munir ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens de « avertir, prémunir » [le mot était souvent écrit *guarnir* au Moyen Âge] ; sens 1, milieu du XVIe s., Amyot [« munir de moyens de défense », 1080, *Chanson de Roland ; garnir un cordage,* 1773, Bourdé de Villehuet] ; sens 2, v. 1207, Villehardouin [« rembourrer un fauteuil, etc. », 1653, Havard ; *garnir une forme d'imprimerie,* 1836, Acad. ; *se garnir la panse,* 1865, Littré] ; sens 3, 1530, Palsgrave [dans l'industrie textile, 1723, Savary des Bruslons ; en cuisine, 1721, Trévoux] ; sens 4, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 5, 1835, Acad. ; sens 6, 1930, Larousse [*garnir le cabestan,* « passer les barres à », 1701, Furetière]). **1.** Pourvoir une chose d'éléments qui la protègent ou la renforcent : *Garnir une citadelle de soldats. Un bouclier de cuir garni de plaques de fer. Des chaussures garnies de crampons. Le coffre historique* [du Cid] *garni de toutes sortes de serrures* (Gautier). || *Spécialem.* et *vx.* Munir de moyens de défense : *Garnir une place de guerre.* || *Garnir un cordage,* l'entourer de vieille toile et de fauberts pour le protéger. || **2.** Pourvoir une chose des éléments qu'elle est destinée à recevoir : *Garnir une bibliothèque, un étui. Garnir de meubles un appartement. Il garnit de cigarettes un étui d'argent* (Mauriac). || *Garnir un fauteuil, une chaise, un canapé,* les rembourrer. || *Garnir une forme d'imprimerie,* y placer les différentes garnitures. || Pop. et vx. *Se garnir la panse,* bien manger. || **3.** Compléter une chose par des éléments accessoires, des ornements : *Garnir un col de fourrure. Garnir une table de fleurs. Le vainqueur recevait des mains du monarque une coupe d'or garnie de pierreries* (Voltaire). *C'est la même mantille garnie de longues dentelles* (Nerval). || *Spécialem.* Dans l'industrie textile, tirer le poil d'une étoffe de laine ou de coton, pour lui donner un aspect velouté, laineux. || En cuisine, accompagner un mets d'une garniture, destinée soit à le compléter, soit à le parer : *Garnir de champignons un rôti de veau.* || **4.** (avec un sujet désignant la garniture) Servir de complément nécessaire, d'accessoire, d'ornement, etc., à quelque chose : *Les ferrures qui garnissent une porte. Des éditions rares garnissaient les rayons de la bibliothèque. Les frimas congelés sont les seules guirlandes | Qui garnissent la roche où nous nous enfonçons* (Lamartine). || **5.** Occuper, remplir un espace : *L'incendie* [...] *garnissait toute l'atmosphère, jusqu'à une grande hauteur, d'une fumée cuivreuse* (Stendhal). *Les fossés maintenant étaient garnis de gamins et de pauvres curieux* (Maupassant). *Des solliciteurs garnissaient l'antichambre.* || **6.** *Garnir au cabestan une chaîne, un câble,* mettre la chaîne dans le barbotin ou enrouler le câble sur la cloche du cabestan.

● Syn. : **I, 1** *doubler, étoffer, fortifier, munir, renforcer ;* **2** *approvisionner, équiper, fournir, remplir ; recouvrir ;* **3** *agrémenter, égayer, enrichir, ornementer, orner, parer ;* **4** *décorer, embellir, enjoliver, ourler ;* **5** *bonder, bourrer, combler, emplir, envahir, inonder.* — Contr. : **1** *démunir, dépouiller, priver ;* **2** *dénuder, vider ; dégarnir.*

◆ **se garnir** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Vx. *Se garnir contre le froid,* se vêtir pour se protéger du froid. || **2.** Se remplir, être occupé graduellement : *Cependant, les quatre banquettes se garnissaient, la voiture roulait* (Flaubert). *La salle commençait à se garnir.*

garnisaire [garnizɛr] n. m. (de *garnison,* au sens anc. de « établissement de sergents chez des contribuables, des débiteurs, etc. » [1538, R. Estienne] ; 1784, Brunot, au sens 1 [a remplacé *garnisonnaire,* 1743, Trévoux] ; sens 2, 1865, Littré ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Personne assermentée qui était établie au domicile d'un contribuable retardataire pour le contraindre à s'acquitter. || **2.** *Vx.* Celui qu'on établissait au domicile d'un débiteur pour garder les meubles saisis. || **3.** *Vx.* Soldat qu'on établissait au domicile des parents d'un conscrit réfractaire ou d'un déserteur : *Le tambour bat-il ? Le garnisaire court à son mousquet, laisse les filles de son hôte pleurant sur la porte, et quitte la chaumière à laquelle il ne pensera plus avant qu'il soit entré aux Invalides* (Chateaubriand).

garnison [garnizɔ̃] n. f. (de *garnir ;* XIIe s., Herman de Valenciennes, au sens de « armure » ; 1213, *Fet des Romains,* au sens de « établissement de troupes dans un lieu pour le garder » ; sens I, 1623,

Havard [*ouvrage doré par garnison ; pièce de garnison,* 1690, Furetière — *garnison,* même sens, xxe s.] ; sens II, 1, 1285, Bevans [« ensemble des troupes stationnées dans une ville ou dans un ouvrage fortifié », 1825, Le Couturier ; *ville de garnison,* 1835, Acad.] ; sens II, 2, v. 1283, Beaumanoir [*tenir garnison,* 1865, Littré ; *amour de garnison,* av. 1850, Balzac ; *mariage de garnison,* 1835, Acad.]).

I. Action de garnir quelque chose. || *Ouvrage doré par garnison,* ouvrage partiellement doré. || *Pièce de garnison,* ou *garnison,* pièce fixée par la soudure au corps d'un objet d'orfèvrerie.

II. 1. *Vx.* Ensemble des troupes qui occupaient une place de guerre pour la défendre. || *Auj.* Ensemble des troupes stationnées dans une ville ou dans un ouvrage fortifié : *La montre étalait* [...] *des livres de classe et de petits manuels pour les officiers de la garnison* (France). || *Ville de garnison,* ville où stationne, en temps de paix, au moins une unité de l'armée. || **2.** Ville où sont casernées des troupes : *Il raconta* [un militaire] *ses jours sans fin de garnison, | Ses courses dans les champs, le soir, vers l'horizon, | Sans but, en écoutant si la retraite sonne* (Coppée). *Changer de garnison.* || Vx. *Tenir garnison,* être cantonné dans une place, une ville : *L'exemple des gens d'armes, qui tenaient garnison dans les villes, le rendait excusable* (France). || Vx. *Amour de garnison,* amour de passage : *Il est insupportable dans un ménage, il ne connaît que l'amour de garnison* (Balzac). || Vx. *Mariage de garnison,* mariage mal assorti.

garnisonner [garnizɔne] v. tr. (de *garnison ;* 1794, Brunot). *Vx.* Occuper un lieu pour en assurer la défense (rare) : *Cinq ou six bergers mandés par Colomba arrivèrent pour garnisonner la tour des della Rebbia* (Mérimée).

◆ v. intr. (av. 1935, P. Bourget). Tenir garnison : *Garnisonner près de Paris* (Bourget).

garnissage [garnisaʒ] n. m. (de *garnir ;* 1785, *Encycl. méthodique,* au sens 2 ; sens 1, 1840, Acad. ; sens 3-4, 1845, Bescherelle ; sens 5, 1872, Larousse ; sens 6, 1930, Larousse). **1.** Action de garnir ; résultat de cette action : *Le garnissage d'un chapeau.* || **2.** Travail de préparation et de confection des sièges de véhicules. || Atelier où l'on opère ce travail. || Ensemble des éléments et matériaux qui constituent ces sièges. || **3.** Façonnage et pose des garnitures et des ornements d'une poterie. || **4.** Opération qui consiste à rendre laineuse la surface des étoffes de drap. || Opération qui consiste à mettre en place les crochets, et les aiguilles d'une mécanique Jacquard. || **5.** Ensemble des petites pièces de soutènement d'une mine (bois ronds ou fendus, planches, écoins) que l'on place à cheval sur les pièces principales. || **6.** Revêtement intérieur, en matière réfractaire, d'un creuset, d'un four, d'un convertisseur, etc.

garnissement [garnismɑ̃] n. m. (de *garnir ;* v. 1180, Barbier, au sens de « garniture, action de munir » ; sens moderne, 2 août 1877, *Gazette des tribunaux*). Action de garnir, de meubler : *Locataire expulsé faute de garnissement des lieux.*

garnisseur, euse [garnisœr, -øz] n. (de *garnir ;* xiiie s.). Ouvrier, ouvrière qui pose des garnitures.

◆ **garnisseur** n. m. (xxe s.). Ouvrier préposé à la coupe, à la confection, à la pose des pièces de garniture d'une carrosserie.

◆ **garnisseuse** n. f. (1845, Bescherelle). Machine avec laquelle on exécute l'opération du garnissage des tissus.

garniture [garnityr] n. f. (de *garnir ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *garneture* [*garniture,* 1327, J.-M. Richard, *Mahaut*], au sens 1 [« parure de diamants, de dentelles », 1690, Furetière ; « flot de rubans... », 1658, Scarron] ; sens 2, 1721, Trévoux [« légumes servis avec un plat de viande », début du xxe s.] ; sens 3, 1680, Richelet [aussi *garniture de cheminée ; garniture de foyer,* 1865, Littré ; *garniture de feu,* 1653, Havard ; *garniture de bureau,* xxe s.] ; sens 4, 1872, Larousse ; sens 5, 1570, Havard ; sens 6, 1596, Hulsius [dans une arme à feu, 1872, Larousse] ; sens 7, 1672, Jal ; sens 8 et 10, xxe s. ; sens 9, 1752, Trévoux ; sens 11, 1930, Larousse). **1.** Tout élément qui s'ajoute à un objet, en particulier à un vêtement, pour l'orner, l'embellir : *Garniture d'une robe, d'un chapeau. Les garnitures de dentelles, les broches de diamants, les bracelets à médaillon frissonnaient aux corsages* (Flaubert). || *Absol.* Parure de diamants, de dentelles : *Une garniture en point d'Angleterre.* || *Class.* Flot de rubans destiné à orner les habits ou la coiffure : *Elle a pour toute chevelure | De serpents une garniture* (Scarron). || **2.** En cuisine, accessoires qui accompagnent la pièce principale d'un plat et qui sont destinés soit à la compléter, soit à l'orner : *Une garniture de cresson, de champignons.* || *Spécialem.* Légumes servis avec un plat de viande : *Quelqu'un qui ne peut jamais prendre le plat du jour ; ou bien il fait changer la garniture* (Gide). || *Garniture de vol-au-vent,* préparation dont on remplit la timbale de croûte. || **3.** Ensemble d'objets assortis, formant un tout, et qui sont destinés à orner, à compléter : *Une garniture de boutons.* || *Garniture de cheminée,* ensemble d'objets (pendule et deux vases ou deux candélabres) dont on garnit le dessus d'une cheminée : *Sur une cheminée en marbre blanc à colonnes était une garniture choisie avec goût* (Balzac). || *Garniture de foyer* ou *de feu,* ensemble des instruments qui servent à faire le feu dans une cheminée (pelle, pincettes, chenets, tisonnier). || *Garniture de bureau,* ensemble des accessoires assortis qu'on utilise pour écrire sur un bureau (encrier, sous-main, etc.). || **4.** Dans une pièce de poterie, partie accessoire (bec, anse, pied, etc.) qu'on soude sur la partie principale, après le tournage ou le moulage. || **5.** Ensemble des fournitures servant à rembourrer un siège ou un lit. || **6.** Garde, pommeau, branche et poignée d'une arme blanche. || Ensemble des pièces qui servent à relier les parties d'une arme à feu ou à en faciliter le maniement. || **7.** Gréement d'un mât, d'une vergue, d'une voile. || **8.** Ensemble des travaux exécutés à l'intérieur d'une voiture pour la rendre plus confortable. || **9.** Bloc métallique servant à séparer les pages dans une forme d'imprimerie, et qui représente les marges. || Ensemble des pièces (lingots, biseaux, réglettes, etc.) qui servent à consolider la forme. || **10.** *Garniture de frein, d'embrayage,* matériau de friction que l'on adapte sur les patins de frein et les disques d'embrayage pour augmenter le coefficient de frottement ; *par extens.,* pièce garnie de ce matériau. || **11.** En construction mécanique, dispositif ou matière formant un joint hermétique autour de divers organes. || Dispositif assurant l'étanchéité d'un appareil sous pression au passage d'une pièce mobile.

● Syn. : **1** *accessoire, agréments, falbalas, fanfreluche, parement, volant.*

◆ **garnitures** n. f. pl. (sens 1, 1812, Mozin ; sens 2, xxe s.). **1.** Pièces métalliques formant la défense intérieure d'une serrure. || **2.** Ensemble des trois pièces d'une crémone : conduit, chapiteau et gâche.

garno [garno] n. m. (de *garni,* n. m., par substitution de la finale pop. *-o* à *-i ;* 1867, G. Esnault). *Pop.* et *vx.* Logement garni, meublé : *[Cette intimité] n'était plus la même depuis qu'il avait essayé de la pétrir dans un garno* (Huysmans). *Ça m'a changé de mon garno de Nice et des tripots où j'avais mon ardoise* (Bourget).

garo [garo] n. m. (malais *gāru-gahāru,* aloès ; 1791, Valmont de Bomare [art. *bois d'aloès*], au sens 2 [*garo de Malacca ; garo,* 1826, Mozin] ; sens 1, 1872, Larousse). **1.** Nom français d'un arbre de l'Asie méridionale et de l'Indonésie (*Aquilaria agallocha*), dont le bois est utilisé dans les arts et en tabletterie. || **2.** Ce bois, appelé aussi *bois d'agalloche, bois d'aigle, bois d'aloès, calambac.*

garonnais, e [garɔnɛ, -ɛz] adj. (de *Garonne,* n. géogr. ; xxe s.). Relatif à la Garonne, aux régions qu'elle traverse.

1. garou [garu] n. m. (francique **werwulf,* loup-garou [proprem. « homme loup »], devenu **warwulf* sous l'influence de l'anc. scand. *vargulfr,* dér. de *vargr,* criminel, assassin ; fin du xiie s., Marie de France, écrit *garulf* [*garou,* xiiie s. ; *courir le garou,* 1718, Acad.]). *Vx.* Syn. de loup-garou :

Un enfant-garou (Hugo). || Vx. *Courir le garou,* fréquenter les lieux de débauche.

2. garou [garu] n. m. (origine inconnue ; 1700, Liger). Arbrisseau du genre *daphné,* à fleurs blanches, odorantes, qu'on trouve dans les garrigues du Midi.

• REM. On l'appelle aussi GAROUETTE, n. f. (1865, Littré), SAINBOIS.

garouage [garwaʒ] n. m. (de *garou* 1 ; v. 1490, *Recueil de farces françaises,* au sens de « lieu de débauche » ; *aller en garouage,* v. 1550, *Ancien Théâtre françois ; être en garouage,* av. 1695, La Fontaine). Class. *Aller en garouage, être en garouage,* aller dans des parties de plaisir, fréquenter les lieux suspects : *Que Jupiter était en garouage, | De quoi Junon était en grande rage* (La Fontaine).

garouette n. f. V. GAROU 2.

garras [garas] n. m. (origine incertaine ; 1701, Havard, écrit *garas* [*garras,* 1872, Larousse] ; peut-être le mot est-il en rapport avec le n. m. pl. *guraes,* même sens [1723, Savary des Bruslons], angl. *gurrah,* lui-même empr. de l'hindi *gārhā,* même sens). Toile de coton blanche.

garrigue [garig] n. f. (provenç. *garrigo,* même sens, anc. provenç. *garriga,* lande où il ne croît que des chênes kermès, du mot préceltique **carra,* pierre [d'où est issu également l'anc. franç. *jar-rie,* « terre inculte », v. 1180, *Girart de Roussillon*] ; av. 1540, M. Du Bellay). Dans les pays méditerranéens, formation végétale secondaire (chênes verts mélangés à des buissons et à des plantes herbacées), qui apparaît sur les sols calcaires après destruction de la forêt : *Les bouquets des cistes pourpres ou blancs chamarraient la rauque garrigue, que les lavandes embaumaient* (Gide).

garron [garɔ̃] n. m. (provenç. *garroun,* même sens, dér. du radical **garr-,* « tacheté », d'origine incertaine ; 1621, É. Binet). En fauconnerie, mâle de la perdrix.

1. garrot [garo] n. m. (provenç. *garrot,* garrot, dér. de l'anc. provenç. *garra,* jarret, jambe, fesse, gaulois **garra,* partie de la jambe ; 1444, Godefroy, écrit *jerrot* [*garrot,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Chez les grands quadrupèdes, partie du corps située au-dessus de l'épaule, entre le bord supérieur de l'encolure et le dos : *Le garrot d'un cheval, d'un bœuf. Des croûtes purulentes comme on en voit au garrot des ânes* (Flaubert). || *Hauteur au garrot,* hauteur du garrot au-dessus du sol, chiffre auquel on se réfère souvent pour donner une idée de la taille d'un mammifère. || *Mal de garrot,* blessure du garrot, due généralement aux frottements du harnachement. || **2.** Partie du collier qui repose sur le cou du cheval.

2. garrot [garo] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *garochier, garokier,* barrer la route [v. 1155, Wace], francique **wrokkôn,* tordre avec force ; 1302, Godefroy, écrit *guaroc, garrot,* au sens 1 ; sens 2, XVᵉ s., Du Cange ; sens 3, 1757, *Encyclopédie ;* sens 4, 1611, Cotgrave ; sens 5, 1829, Boiste ; sens 6 [de l'esp. *garrote,* V. GARROTTE], 1859, Th. Gautier [*garrot,* même sens 1851, Landais]). **1.** *Autref.* Gros trait d'arbalète lourde. || **2.** *Class.* Bâton : *On lui donnera cent coups de garrot* (Furetière). || **3.** Bâton placé de manière à forcer une branche à prendre une direction déterminée. || **4.** Morceau de bois qu'on passe dans une corde pour la serrer en la tordant : *Le garrot d'une scie.* || **5.** Lien ou appareil utilisé pour comprimer les vaisseaux d'un membre, afin d'arrêter une hémorragie : *Il fallut poser un garrot en toute hâte et porter le blessé sur la table d'opération* (Gide). || **6.** *Supplice du garrot,* V. GARROTTE.

3. garrot [garo] n. m. (du radical **garr-,* tacheté [V. GARRON] ; 1757, *Encyclopédie*). Canard plongeur dont les mâles sont blanc et noir et les femelles brunes.

garrottage [garɔtaʒ] n. m. (de *garrotter ;* 1588, Montaigne). Action de garrotter ; résultat de cette action.

garrotte [garɔt] n. f. (esp. *garrote,* instrument de supplice, empr. du franç. *garrot* 2 ; 1647, Vaugelas, puis 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, av. 1842, Stendhal). **1.** Instrument destiné à exécuter par strangulation les condamnés à mort, et consistant essentiellement en un poteau portant un collier de fer, où l'on passe le cou du patient et que l'on resserre au moyen d'une vis : *Les doigts de Volmerange s'incrustaient* [...] *et l'étranglaient comme fait une garrotte espagnole* (Gautier). || **2.** Strangulation à l'aide de cet instrument, supplice usité surtout en Espagne : *Il s'agit pour lui de la garrotte ou tout au moins des galères* (Stendhal). *Au gibet, le Levantin ! À la garrotte !* (Romains).

garrotté, e [garɔte] adj. (de *garrot* 1 ; 1865, Littré). Se dit d'un cheval blessé au garrot.

1. garrotter [garɔte] v. tr. (de *garrot* 2 ; 1535, Olivétan, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [*être garrotté par un contrat,* 1900, *Dict. général ; ...par un serment,* 1834, Sainte-Beuve] ; sens 3, 1757, *Encyclopédie ;* sens 4, XXᵉ s.). **1.** Lier très solidement et étroitement : *Pendant qu'on garrottait Javert, un homme le considérait* (Hugo). || **2.** *Fig.* et *littér.* Priver de liberté, réduire à l'impuissance : *Quand notre ville épouvantée, | Surprise un matin, et sans voix, | S'éveille toute garrottée, | Sous un réseau d'iniques lois* (Hugo). || Fig. *Être garrotté par un contrat, un serment,* etc., être lié moralement et dans l'impossibilité d'agir. || **3.** *Garrotter un arbre, une branche,* corriger leur direction au moyen d'un garrot. || **4.** Exécuter des ligatures temporaires sur le tronc et les branches d'un arbre pour ralentir leur croissance et accélérer la mise à fruits.

• SYN. : **1** *ficeler, ligoter ;* **2** *assujettir, bâillonner, enchaîner, lier, museler, paralyser.*

2. garrotter [garɔte] v. tr. (de *garrotte ;* 1877, Littré). *Vx.* Faire périr par la garrotte.

garruler [garyle] v. intr. (bas lat. *garrulare,* débiter [des sottises], du lat. class. *garrulus* [v. l'art. suiv.] ; XVᵉ s., au sens de « gazouiller » ; sens moderne, 1596, Hulsius). *Littér.* Bavarder, caqueter : *On me dit vieux encore. Encore qui de bête ? | Ah oui, parfois moi-même, alors surtout que j'ai | Mal agi, mal parlé, garrulé comme un geai* (Verlaine).

garrulité [garylite] n. f. (lat. *garrulitas,* caquetage [d'un oiseau], babil [d'enfant], bavardage, caquet, de *garrulus,* qui gazouille, babillard, bavard, dér. de *garrire,* gazouiller, jaser, parler pour ne rien dire ; fin du XVᵉ s., Molinet). Besoin constant de bavarder ; bavardage continuel (rare) : *Tu railles ma garrulité peut-être à tort* (Verlaine). *Il montrait maintenant une garrulité sans borne* (Arnoux).

gars [gɑ] n. m. (anc. cas sujet de *garçon* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, au sens de « domestique » ; sens 1, v. 1530, C. Marot ; sens 2, 1759, G. Esnault ; sens 3, av. 1589, J.A. de Baïf ; sens 4, 1834, Balzac). **1.** *Fam.* Garçon, jeune homme ; surtout, garçon de la campagne : *Les gars du village. Le nouveau était un gars de la campagne* (Flaubert). *Le marié était un beau gars* (Maupassant). *Ah ! c'est un grand gars maintenant ; bientôt il en saura plus que son père* (Gide). || **2.** *Fam.* Gaillard, homme ou adolescent vigoureux, résolu : *Oui, le gars est taillé pour aller loin* (Balzac). *Aujourd'hui, cependant, les gaufres, le cidre et les saucisses ont délié la langue des gars, et tout le long de la piste il se fait un joyeux vacarme* (Daudet). *Nous voulions un enfant* [...], *| Le voilà. Nous allons l'élever, et, j'y compte, | Plus tard en faire un gars robuste et bien portant* (Coppée). *Il paraît que c'est un gars à la redresse* (Romains). || **3.** *Fam.* Enfant du sexe masculin, fils : *C'est mon gars.* || **4.** Sert à interpeller familièrement : *Par ici, les gars ! Écoute-moi, mon petit gars.* [Vautrin :] *Mon petit gars, nous ne sommes pas assez rusés pour lutter avec notre papa Vautrin...* (Balzac).

garum [garɔm] n. m. (lat. *garum,* sorte de saumure avec sucs de poissons divers, gr. *garon* ou *garos,* même sens ; 1545, Guéroult). Dans la Rome ancienne, sorte de sauce très aromatisée, composée des intestins et d'autres parties de certains poissons que l'on faisait macérer dans du sel : *Hérissons au garum, cigales frites et loirs confits* (Flaubert).

garus [garys] n. m. (de *Garus,* n. de l'inventeur ; 1762, Acad. [d'abord *élixir de Garus,* 1755, *Encyclopédie,* t. V, p. 511 *a*]). Élixir composé de cannelle, de safran, de muscade, etc., employé comme stomachique : *Allons chez Bridoux prendre un verre de garus* (Flaubert).

garzette [garzɛt] n. f. (sans doute var. du suiv. ; 1872, Larousse [*garchote,* même sens, 1611, Cotgrave]). Héron du genre *aigrette.*

garzotte [garzɔt] n. f. (origine inconnue ; fin du XVe s., puis 1555, Belon, écrit *garsote ; garzotte, garsotte,* 1826, Mozin). Nom usuel de la sarcelle commune. (On écrit aussi GARSOTTE.)

gas-cap [gaskap] n. m. (loc. angl., de *gas,* gaz [de même étym. que le franç. *gaz,* v. ce mot], et de *cap,* bonnet, chape [empr. de *cape,* var. normanno-picarde du franç. *chape*] ; milieu du XXe s.). Dans l'extraction du pétrole, nom donné à la calotte formée par du gaz accumulé dans un dôme ou un anticlinal.

• Pl. *des* GAS-CAPS.

gascon, onne [gaskɔ̃, -ɔn] adj. et n. (lat. pop. **Wasco, -conis,* altér., sous l'influence de la prononciation germanique [qui ne possédait pas de *v*], du lat. class. *Vasco, -conis,* Vascon [les Vascons étaient un peuple habitant les deux versants des Pyrénées] ; 1622, Ch. Sorel, au sens 2 [*une offre de Gascon,* XXe s. ; *en Gascon,* 1678, La Fontaine] ; sens 1, 1640, Oudin [mais sans aucun doute beaucoup plus anc.]). **1.** Qui est originaire de la Gascogne, ou qui habite la Gascogne : *Un gentilhomme gascon. De tous les rois de Bonaparte, un seul est resté ! et Bernadotte est Gascon...* (Balzac). || **2.** *Fam.* Qui a les traits marquants des Gascons : ingénieux, plaisant, mais vantard, fanfaron (vieilli) : *Sans être gascon, je puis dire | Que je suis un merveilleux sire* (La Fontaine). || *Une offre de Gascon,* une proposition qui n'est pas sérieuse. || *En Gascon,* habilement, sans se compromettre : *Se tirer en Gascon d'une affaire délicate.*

◆ adj. (sens 1, 1687, Th. Corneille ; sens 2, 1669, Boileau). **1.** Qui se rapporte à la Gascogne ou à ses habitants : *Le dialecte gascon. L'accent gascon. Les mœurs gasconnes.* || **2.** Empreint de raillerie, de moquerie ou de vantardise : *Le quolibet gascon* (Hugo).

◆ **gascon** n. m. (v. 1360, Froissart). Dialecte de la langue d'oc propre aux habitants de la Gascogne.

gasconisme [gaskɔnism] n. m. (de *gascon* ; 1584, Joseph Juste Scaliger). Locution, prononciation propres au gascon.

gasconnade [gaskɔnad] n. f. (de *gascon ;* v. 1600, L'Estoile). Fanfaronnade, hâblerie, exagération de Gascon, digne d'un Gascon : *Il amusait la galerie de ses gasconnades* (Daudet).

gasconnant, e [gaskɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *gasconner ;* fin du XIXe s., A. Daudet). Qui a l'accent gascon : *Une parole légèrement gasconnante* (Goncourt) ; et substantiv. : *Un trait de caractère qui achèvera de peindre le Gambetta d'alors : cette voix de porte-voix, ce parleur terrible, ce grand gasconnant n'était pas Gascon* (Daudet).

gasconner [gaskɔne] v. intr. (de *gascon ;* fin du XVIe s., Vauquelin de La Fresnaye, comme v. tr., au sens de « prononcer avec l'accent gascon » ; sens 1, 1838, Balzac ; sens 2, 1660, Oudin). **1.** Parler avec l'accent gascon : *Godefroy ne grasseyait pas, ne gasconnait pas, ne normandisait pas* (Balzac). || **2.** Se vanter, dire des gasconnades ; en faire accroire : *La gloire* [...] *gasconne avec ceux qui se fient à elle et qui croient qu'elle ne peut tromper !* (Barbey d'Aurevilly).

◆ v. tr. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** *Class.* Voler : *Il me gasconna mes plumes, mon canif et mon écritoire* (Ch. Sorel). || **2.** Tromper par des hâbleries : *Mon père m'a écrit une lettre de vrai Gascon ; et qui pis est, c'est que c'est bien moi qu'il gasconne* (Rousseau).

gas-oil ou **gasoil** [gazɔjl *ou* gazwal] n. m. (loc. anglo-améric., de *gas,* gaz [de même étym. que le franç. *gaz,* v. ce mot], et *oil,* huile, pétrole [de *oile,* forme anc. du franç. *huile,* v. ce mot] ; 1930, Larousse). Produit pétrolier jaune clair, légèrement visqueux, utilisé comme carburant et comme combustible. || *Gasoil de chauffe,* v. FUEL-OIL *domestique.* || *Gas-oil moteur,* carburant pour les moteurs Diesel.

gasoline n. f. V. GAZOLINE.

gaspacho [gaspatʃo] n. m. (mot esp. ; 1872, Larousse). Sorte de salade consommée en Espagne, faite de tranches de pain, de concombres et de tomates coupés en petits morceaux, de cerfeuil, de persil et d'oignons, et assaisonnée d'huile, de vinaigre, de sel, de poivre, d'ail et de piment : *Allons, cher, goûte-moi de ce gaspacho à la sévillane* (Bertrand).

gaspillage [gaspijaʒ] n. m. (de *gaspiller ;* 1732, Ph. Hecquet, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Action de gaspiller : *Il avait vu* [...] *le luxe inintelligent du parvenu, le gaspillage de la femme entretenue* (Balzac). || **2.** *Fig.* Le fait de prodiguer quelque chose d'une façon désordonnée et sans profit : *Le gaspillage des talents. Les caresses semblaient à Mme de Séryeuse gaspillage du cœur* (Radiguet).

• SYN. : **1** *dilapidation, dissipation, gabegie ;* **2** *galvaudage* (fam.), *perte ; prodigalité.*

gaspillard [gaspijar] adj. m. (de *gaspiller ;* 1862, Michelet [le mot semble être un hapax de cet écrivain]). *Péjor.* Qui gaspille, qui use des choses en causant beaucoup de perte : *Tant de grands seigneurs* [...] *traînaient après aux leurs maisons, leurs nombreux domestiques, un peuple gaspillard, qui derrière lui laissait beaucoup* (Michelet).

gaspiller [gaspije] v. tr. (croisement de *gapailler,* rejeter les balles de blé [mot de l'Ouest], avec le provenç. *gaspilha,* grapiller, gaspiller [à rapprocher de l'anc. provenç. *gaspa,* fromage au lait caillé — 1450, Pansier —, provenç. moderne *gaspo,* petit-lait], tous ces termes se rattachant probablem. à un gaulois **waspa,* qui aurait signifié « nourriture », puis « nourriture du bétail » et « déchet » ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Dépenser avec profusion ; consommer abondamment sans utilité et sans discernement : *Gaspiller sa fortune. Il commence à croire qu'il a tout perdu ou gaspillé dans une journée d'orgie qui a suivi le crime* (Daudet). *Nous* [...] *qui gaspillons le charbon sans souci des générations à venir* (Gide). || **2.** *Fig.* Faire un emploi désordonné et sans profit du temps, d'une faculté, etc. : *Cela ne nous empêche pas de gaspiller nos années, de jeter au vent ces heures qui sont pour l'homme les semences de l'éternité* (Chateaubriand). *Un cœur, qui aurait aimé tard et beaucoup, gaspillera en chemin sa faculté de sentir* (Sainte-Beuve). *Gaspiller son talent.*

• SYN. : **1** *claquer* (fam.), *croquer* (fam.), *dilapider, dissiper, prodiguer ;* **2** *gâcher, galvauder, perdre.*

gaspilleur, euse [gaspijœr, -øz] adj. et n. (de *gaspiller ;* 1538, R. Estienne). Qui gaspille : *Bourdon traitait La Hourmerie de paperassier et de gaspilleur* (Courteline). *L'argent sera prêt pour les folies que tu médites, gaspilleuse* (M. Prévost).

• SYN. : *dépensier, dilapidateur, dissipateur, gâcheur, prodigue.*

gassendisme [gasɛ̃dism] n. m. (de *gassendiste ;* 1865, Littré). Doctrine philosophique de Gassendi et de ses disciples.

gassendiste [gasɛ̃dist] adj. (du n. du philosophe français Pierre *Gassendi* [1592-1655] ; 1865, Littré). Qui concerne le gassendisme : *Le sensualisme gassendiste.*

◆ adj. et n. (1665, Graindorge). Qui professe le gassendisme : *Les philosophes gassendistes. Il y devint gassendiste et épicurien* (France).

gaster [gastɛr] n. m. (bas lat. *gaster, -teris,* ventre, gr. *gastêr, -tros* ou *-teros,* ventre, estomac ; 1611, Cotgrave [comme n. pr., *Messer Gaster,* « l'Estomac », 1552, Rabelais]). *Vx.* et *plaisamm.* L'estomac, le ventre : *À la voir* [la royauté] *par certains côtés, Messer Gaster en est l'image* (La Fontaine).

gastéria [gasterja] n. m. (mot du lat. scientif. moderne ; 1875, Zola). Plante d'Afrique du Sud, voisine de l'aloès : *Les gastérias élargissaient des pattes de grands faucheux renversés* (Zola).

gastéro- [gastero], **gastr(o)-** [gastr], premier élément de nombreux mots savants composés, tiré du gr. *gastêr, -tros* ou *-teros,* ventre, estomac.

gastéropode n. m. V. GASTROPODE.

gasthof [gastof] n. m. (mot allem. signif. « auberge, hôtel », de *Gast,* hôte, et *Hof,* cour, ferme ; av. 1872, Th. Gautier). Hôtel, restaurant : *Il pirouetta sur ses talons et s'en alla d'un pas délibéré au gasthof de « l'Aigle à deux têtes »* (Gautier).

gastr-. V. GASTÉRO-.

gastralgie [gastralʒi] n. f. (de *gastr-* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1835, Acad.). Douleur vive localisée à l'épigastre et accompagnée de divers troubles digestifs : *Cette détraquée aux traits dévorés de gastralgie* (Daudet). *La gastralgie, c'est l'estomac présent à la conscience, comme qualité pure de douleur* (Sartre).

gastralgique [gastralʒik] adj. (de *gastralgie ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Qui a rapport à la gastralgie. || **2.** Qui est atteint de gastralgie : *Un fumoir pour millionnaires gastralgiques, orange, noir et vert, avec du galuchat* (Arnoux).

gastrectasie [gastrɛktazi] n. f. (de *gastr-* et du gr. *ektasis,* extension, dér. de *ekteinein,* étendre, de *ek-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *teinein,* tendre ; XX^e^ s.). Dilatation de l'estomac.

gastrectomie [gastrɛktɔmi] n. f. (de *gastr-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, entaille, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, de *ek-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *temnein,* couper ; 1888, Larousse). Opération chirurgicale qui consiste à enlever l'estomac en totalité ou en partie.

gastrectomiser [gastrɛktɔmize] v. tr. et intr. (de *gastrectomie ;* XX^e^ s.). Pratiquer une gastrectomie.

gastrine [gastrin] n. f. (dér. savant du gr. *gastêr, -tros,* estomac ; XX^e^ s.). Substance hormonale formée dans la muqueuse de l'estomac, et qui agit sur la sécrétion de cet organe.

gastrique [gastrik] adj. (dér. savant du gr. *gastêr, -tros,* estomac ; v. 1560, Paré, comme n. f., au sens de « vaisseau sanguin proche de l'estomac » ; comme adj., au sens actuel, 1762, Acad.). Qui a rapport à l'estomac : *Lésion gastrique.* || *Embarras gastrique,* V. EMBARRAS. || *Suc gastrique,* liquide sécrété par l'estomac et qui contribue à la digestion.

gastrite [gastrit] n. f. (lat. scientif. moderne *gastritis,* dér. du gr. *gastêr, -tros,* estomac ; 1803, Boiste). Inflammation de la membrane intérieure de l'estomac : *Légèrement atteint de gastrite et toujours très inquiet de sa santé, il ne manquait jamais, en sortant de table, de se promener pendant un quart d'heure, à grands pas, en quelque endroit qu'il fût* (Daudet).

gastro-. V. GASTÉRO-.

gastrocèle [gastrɔsɛl] n. f. (de *gastro-* et de *-cèle,* gr. *kêlê,* tumeur, hernie ; 1772, Gouvion). Hernie de l'estomac entre les muscles grands droits de l'abdomen.

gastro-colique [gastrokɔlik] adj. (de *gastro-* et de *côlon ;* 1865, Littré). Qui appartient à l'estomac et au côlon.

gastro-colite [gastrokɔlit] n. f. (de *gastro-* et de *colite ;* 1865, Littré). Inflammation simultanée de l'estomac et du côlon.

gastro-duodénal, e, aux [gastrodɥodenal, -o] adj. (de *gastro-* et de *duodénal ;* 1865, Littré). Relatif à l'estomac et au duodénum.

gastrodynie [gastrɔdini] n. f. (de *gastro-* et du gr. *odunê,* douleur ; 1865, Littré). Douleur névralgique de l'estomac.

gastro-entérique [gastroɑ̃terik] adj. (de *gastro-entérite,* d'après *entérique ;* 1872, Larousse). Qui se rapporte à la gastro-entérite.

gastro-entérite [gastroɑ̃terit] n. f. (de *gastro-* et de *entérite ;* 1823, Boiste). Inflammation simultanée des muqueuses de l'estomac et de l'intestin.

gastro-entérocolite [gastroɑ̃terokɔlit] n. f. (de *gastro-* et de *entérocolite ;* 1865, Littré). Inflammation qui s'étend à l'estomac, à l'intestin grêle et au côlon.

gastro-entérologie [gastroɑ̃terɔlɔʒi] n. f. (de *gastro-,* de *entéro-* [élément tiré du gr. *enteron,* intestin], et de *-logie* [du gr. *logos,* discours, science] ; milieu du XX^e^ s.). Partie de la médecine qui traite des affections du tube digestif.

gastro-entérologue [gastroɑ̃terɔlɔg] n. (de *gastro-entérologie ;* milieu du XX^e^ s.). Médecin spécialiste des affections du tube digestif.

gastro-entéroptôse [gastroɑ̃terɔptoz] n. f. (de *gastro-,* de *entéro-* [élément tiré du gr. *enteron,* intestin] et de *ptôse ;* XX^e^ s.). Déplacement pathologique de l'estomac et de l'intestin vers le bas.

gastro-entérostomie [gastroɑ̃terɔstɔmi] n. f. (de *gastro-,* de *entéro-* [élément tiré du gr. *enteron,* intestin] et du gr. *stoma,* bouche, ouverture, orifice ; XX^e^ s.). Opération chirurgicale qui consiste à aboucher l'estomac avec une anse intestinale.

gastro-épiploïque [gastroepiplɔik] adj. (de *gastro-* et de *épiploon ;* 1865, Littré). Qui appartient à l'estomac et à l'épiploon : *Artères gastro-épiploïques.*

gastro-intestinal, e, aux [gastroɛ̃tɛstinal, -o] adj. (de *gastro-* et de *intestinal ;* 1808, Broussais). Qui a rapport à la fois à l'estomac et à l'intestin.

gastrolâtre [gastrɔlɑtr] n. (de *gastro-* et de *-lâtre,* du gr. *latreuein,* être esclave ; 1552, Rabelais). Personne qui ne vit que pour les plaisirs de la table (rare) : *La digestion* [...] *constitue un combat intérieur qui, chez les gastrolâtres, équivaut aux plus hautes jouissances de l'amour* (Balzac).

gastrologie [gastrɔlɔʒi] n. f. (gr. *gastrologia,* traité de la gourmandise [titre d'un ouvrage d'Arkhestratos], de *gastêr, -tros,* estomac, et de *logos,* discours, science ; 1836, Landais). Science qui se donne pour objet les règles à observer pour bien manger et bien boire. (Rare.)

● SYN. : *gastronomie.*

gastrolyse [gastrɔliz] n. f. (de *gastro-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, dissolution, fin ; XX^e^ s.). Opération chirurgicale qui consiste à libérer l'estomac de certaines de ses adhérences normales ou pathologiques.

gastronome [gastrɔnɔm] n. (de *gastronomie ;* 1803, Croze-Magnan, au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Personne qui connaît et pratique l'art de bien manger : *Brillat-Savarin a justifié par parti pris les goûts des gastronomes* (Balzac). || **2.** Personne qui sait préparer de bons repas : *Mon père* [...] *était aussi un gastronome avisé, et nombre de plats raffinés portent également son nom* (Cendrars).

● SYN. : **1** *gourmet.*

gastronomie [gastrɔnɔmi] n. f. (gr. *gastronomia,* traité de la gourmandise [titre d'un ouvrage d'Arkhestratos — var. de *gastrologia,* V. GASTROLOGIE —, traduit en français sous le titre de *Gastronomie...* dès le début du XVII^e^ s.], de *gastêr, -tros,* estomac, et de *nomos,* usage, loi ; 1801, Berchoux, au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Art de la bonne chère : *La gastronomie est particulièrement développée en France.* || **2.** Art de la préparation des bons repas.

gastronomique [gastrɔnɔmik] adj. (de *gastronomie ;* 1823, Boiste [pour un repas, un menu, XX^e^ s.]). Qui a rapport à la gastronomie : *Il abondait en savantes recettes de cuisine et en bons préceptes gastronomiques* (France). || *Par extens.* Se dit d'un repas, d'un menu dont la cuisine est soignée et abondante.

gastropexie [gastrɔpɛksi] n. f. (de *gastro-* et du gr. *pêxis,* action d'emboîter, d'ajuster, dér. de *pêgnunai,* fixer ; XX^e^ s.). Fixation chirurgicale de l'estomac.

gastroplastie [gastrɔplasti] n. f. (de *gastro-* et de *-plastie,* du gr. *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; XX^e^ s.). Nom donné à diverses opérations plastiques portant sur l'estomac, en particulier à l'oblitération d'une perforation d'ulcère.

gastropode [gastrɔpɔd] ou **gastéropode** [gasterɔpɔd] n. m. (de *gastro-*, *gastéro-*, et de *-pode*, du gr. *pous, podos*, pied ; 1795, *Magasin encyclopédique* [t. II, p. 448], écrit *gastéropode ; gastropode*, 1872, Larousse). Animal appartenant à une classe de mollusques qui rampent sur un pied élargi et musclé : *Nous ne concevons pas que quelques originaux d'entre les gastéropodes prennent à gauche ce que les autres prennent à droite* (Valéry).

gastroptôse [gastrɔptoz] n. f. (de *gastro-* et de *ptôse ;* XXe s.). Déplacement de l'estomac vers le bas, par suite de sa dilatation et du relâchement de ses ligaments de suspension. (Syn. PTÔSE GASTRIQUE.)

gastrorragie [gastrɔraʒi] n. f. (de *gastro-* et de [*hémo*]*rragie ;* 1872, Larousse). Hémorragie de l'estomac.

gastrorraphie [gastrɔrafi] n. f. (gr. *gastrorraphia*, suture d'une plaie ou d'une incision au bas-ventre, de *gaster, -tros*, estomac, ventre, et de *rhaptein*, coudre ; 1539, Canappe). Suture d'une plaie à l'estomac.

gastrorrhée [gastrɔre] n. f. (de *gastro-* et de *-rrhée*, du gr. *rheîn*, couler ; 1865, Littré). Sécrétion muqueuse abondante de l'estomac, entraînant, surtout le matin, des vomissements de mucosités qu'on désigne aussi sous le nom de « pituite ».

gastroscope [gastrɔskɔp] n. m. (de *gastro-* et de *-scope*, du gr. *skopeîn*, observer ; 1930, Larousse [art. *gastroscopie*]). Endoscope spécial pour l'estomac.

gastroscopie [gastrɔskɔpi] n. f. (de *gastro-* et de *-scopie*, du gr. *skopeîn*, observer ; 1930, Larousse). Observation de l'intérieur de l'estomac avec le gastroscope.

gastrospasme [gastrɔspasm] n. m. (de *gastro-* et de *spasme ;* 1878, Larousse). Contraction totale de la tunique musculaire de l'estomac.

gastrostomie [gastrɔstɔmi] n. f. (de *gastro-* et du gr. *stoma*, bouche, embouchure, orifice ; 1888, Larousse). Opération chirurgicale consistant à aboucher l'estomac à la paroi abdominale dans certains cas d'affections de l'œsophage.

gastrotechnie [gastrɔtɛkni] n. f. (de *gastro-* et de *-technie*, du gr. *tekhnê*, art ; milieu du XXe s.). Science qui étudie l'influence des préparations culinaires sur la digestibilité des aliments et les meilleures conditions de leur présentation.

gastrotomie [gastrɔtɔmi] n. f. (de *gastro-* et de *-tomie*, du gr. *tomê*, coupure, incision, ablation, dér. de *temnein*, couper ; 1611, Cotgrave). Opération chirurgicale consistant à inciser les parois de l'estomac.

gastrotonométrie [gastrɔtɔnɔmetri] n. f. (de *gastro-* et de *tonométrie ;* XXe s.). Mesure de la tonicité des muscles de l'estomac.

gastrovolumétrie [gastrɔvɔlymetri] n. f. (de *gastro-*, de *volu*[*me*] et de *-métrie* [du gr. *metron*, mesure] ; XXe s.). Mesure de la capacité de la poche stomacale.

gastrula [gastryla] n. f. (mot du lat. scientif. moderne, créé [v. 1870] par le naturaliste allemand E. H. Haeckel [1834-1919] sur le lat. class. *gastra*, vase ventru, dér. de *gaster*, ventre [v. GASTER] ; 1888, Larousse). Troisième stade du développement embryonnaire des métazoaires : *La gastrula succède à la morula et à la blastula.*

gastrulation [gastrylasjɔ̃] n. f. (mot allem., créé en 1879 par Haeckel sur *gastrula* [v. l'art. précéd.] ; 1901, Larousse). Une des phases du développement de l'œuf des métazoaires, qui aboutit à la formation d'une gastrula.

gat [gat] n. m. (mot angl. de même sens, var. de *gate*, même sens [début du XVIIIe s.], proprem. « porte, barrière, passage » ; 1773, Bourdé de Villehuet). Escalier pratiqué sur une côte escarpée, pour arriver à un embarcadère.

gâte- [gɑt], forme du v. *gâter*, employée comme premier élément de mots composés.

gâté, e [gɑte] adj. (part. passé de *gâter ;* v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens I, 3, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 1549, R. Estienne [*enfant gâté ;* « personne favorisée par la fortune », 1659, Molière]).

I. 1. Se dit de ce qui est avarié, en état de décomposition : *Ce Brunner* [...] *est d'une assez triste santé, chauve, les dents gâtées* (Balzac). *Un fruit gâté.* ‖ **2.** *Fig.* Se dit de ce qui est atteint de quelque altération : *Un langue gâtée comme la littérature de leur temps* (Villemain). *Quelquefois le temps était tout à fait gâté, il fallait rentrer et rester enfermé dans la maison* (Proust). ‖ **3.** *Vx.* Se disait d'une personne atteinte d'une maladie : *Il vaut mieux que l'enfant suce le lait d'une nourrice en santé que d'une mère gâtée* (Rousseau).

II. Se dit de quelqu'un qui est devenu insupportable pour avoir été traité avec trop d'indulgence, de complaisance : *Elle demanda* [...] *avec une ténacité de femme volontaire et gâtée...* (Maupassant). ‖ *Enfant gâté*, enfant à qui l'on passe tous ses caprices et qui en devient insupportable ; *par extens.*, personne favorisée par la fortune : *Ainsi périt* [...] *un homme traité par la nature en enfant gâté, car elle lui donna le courage, le sang-froid et le sens politique* (Balzac).

• SYN. : **I, 1** *avarié, carié, décomposé, pourri, putréfié ;* **2** *défectueux, détérioré, détestable, mauvais.* ‖ **II** *capricieux ; chéri, favori.* — CONTR. : **I, 1** *frais, sain.* ‖ **II** *défavorisé, déshérité.*

◆ **gâté** n. m. (av. 1654, Guez de Balzac). La partie gâtée d'une chose : *Ôter le gâté d'un fruit.*

1. gâteau [gɑto] n. m. (lat. pop. **wastellum*, gâteau, du francique **wastil*, même sens ; v. 1138, Gaimar, écrit *gastel* [*gastiau*, v. 1265, J. de Meung ; *gasteau*, XVe s. ; *gâteau*, 1636, Monet], au sens 1 [« entremets où la farine est remplacée par une autre matière », 1865, Littré ; *gâteau des Rois*, 1532, Rabelais ; *c'est du gâteau*, 1952, G. Esnault] ; sens 2, 1658, Scarron [*avoir part au gâteau*, 1587, F. de La Noue] ; sens 3, 1757, *Encyclopédie* [« morceau de cire ou de terre dont les sculpteurs emplissent l'intérieur du moule », 1676, Félibien] ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** Pâtisserie à base de farine ou de fécule, de beurre, d'œufs et de sucre : *Gâteau au chocolat, à la crème. Gâteaux secs.* ‖ *Par extens.* Entremets où la farine est remplacée par une autre matière : *Gâteau de riz, de semoule.* ‖ *Gâteau des Rois*, v. GALETTE. ‖ Fig. et pop. *C'est du gâteau*, c'est un travail, une affaire facile, agréable. ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Affaire avantageuse : *Rougon et sa clique se partageaient le gâteau* (Zola). ‖ *Avoir, réclamer sa part du gâteau*, en parlant d'une personne qui a contribué au succès d'une affaire, avoir, réclamer sa part de profits ou d'avantages dans cette affaire. ‖ **3.** Matière qui, après avoir été pressée ou s'être solidifiée, affecte la forme d'un gâteau : *Gâteau de marc de raisin. Gâteau de plomb.* ‖ Morceau de cire ou de terre dont les sculpteurs emplissent l'intérieur du moule. ‖ **4.** Ensemble des alvéoles en cire que construisent les abeilles et les guêpes pour y déposer leur miel et leurs œufs, et pour y abriter les larves : *Un gâteau de miel. La voûte en gâteau d'abeilles* (Bourges).

• SYN. : **2** *aubaine, fromage* (fam.) ; **3** *tourteau ;* **4** *gaufre.*

2. gâteau [gɑto] adj. invar. (de *gâter ;* 1785, Restif). *Fam.* Qui gâte les enfants : *Papa gâteau. Après s'être montré* [...] *grand-père gâteau, le baron emmena son fils dans le jardin* (Balzac).

gâte-bois [gɑtbwa] n. m. invar. (de *gâte-* et de *bois ;* 1549, R. Estienne, au sens de « mauvais menuisier » [attesté dès 1397 — Godefroy — comme n. pr. ou surnom, sous la forme *Gasteboys*] ; sens actuel, 1829, Boiste). Nom usuel d'un papillon du genre *cossus*, dont la chenille creuse des galeries dans le bois des arbres.

gâte-bourse [gɑtburs] n. m. invar. (de *gâte-* et de *bourse ;* 1877, A. Daudet [le mot semble être un hapax de cet écrivain]). Filou, voleur (rare) : *Il allait peut-être, en débarquant, avoir des démêlés avec la police italienne comme un vulgaire gâte-bourse* (Daudet).

gâte-enfant [gɑtɑ̃fɑ̃] n. (de *gâte-* et de *enfant ;* 1700, Pomey, au sens de « corrupteur de la jeunesse » ; sens moderne,

1748, Brunot). *Vx.* Celui ou celle qui gâte les enfants : *Il y a loin de ces parents sévères aux gâte-enfants d'aujourd'hui* (Chateaubriand).

• Pl. *des* GÂTE-ENFANT ou -ENFANTS.

gâte-fête [gatfɛt] n. (de *gâte-* et de *fête ;* fin du XIXe s., A. Daudet). *Dialect.* Syn. de TROUBLE-FÊTE : *Il nous est arrivé un méchant garçon, un trouble-joie, un gâte-fête* (Daudet).

• Pl. *des* GÂTE-FÊTE ou -FÊTES.

gâte-métier [gatmetje] n. m. (de *gâte-* et de *métier ;* 1596, Hulsius, au sens de « celui qui fait mal son métier » ; sens moderne, 1615, Montchrestien). *Vx.* Celui qui tend à rendre un métier moins lucratif en travaillant à un prix trop bas.

• Pl. *des* GÂTE-MÉTIER ou -MÉTIERS.

gâte-papier [gatpapje] n. m. invar. (de *gâte-* et de *papier ;* XIIIe s., *Dict. général*). *Vx.* Mauvais écrivain.

gâte-pâte [gatpat] n. m. invar. (de *gâte-* et de *pâte ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** *Vx* et *fam.* Mauvais boulanger, mauvais pâtissier. || **2.** *Vx.* Celui qui fait mal son métier.

gâter [gate] v. tr. (lat. pop. **wastare,* altér. [sous l'influence du radical germanique **wōst-* exprimant la destruction] du lat. class. *vastare,* rendre désolert, dépeupler, dévaster, ravager, désoler, ruiner, dér. de *vastus,* vide, désert, désolé, dévasté ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *guaster* [*gaster,* v. 1155, Wace ; *gâter,* 1636, Monet], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1770, J.-J. Rousseau [« endommager, en général », v. 1240, G. de Lorris] ; sens I, 3, 1636, Monet ; sens I, 4, 1530, Palsgrave [*waster,* « souiller », v. 1190, *Sermons de saint Bernard*] ; sens I, 5, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*cela ne gâte rien,* av. 1778, Voltaire ; *gâter ses affaires,* 1694, Acad. ; *se gâter la main,* 1835, Acad. ; *gâter le métier,* 1640, Oudin ; *gâter les prix,* XXe s.] ; sens I, 6, début du XVIIe s., Malherbe [« affliger — quelqu'un — », v. 1190, *Sermons de saint Bernard*] ; sens I, 7, 1580, Montaigne ; sens I, 8, 1538, R. Estienne ; sens II, 1, 1530, Palsgrave ; sens II, 2, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné [*ne pas gâter quelqu'un,* av. 1902, Zola]).

I. 1. *Class.* Ravager, dévaster : *Son discours dura tant que la maudite engeance | Eut le temps de gâter en cent lieux le jardin* (La Fontaine). || **2.** *Vx.* Abîmer une chose en la déformant, en la cassant : *Nous gâtions les outils de mon bon vieux grand-père pour faire des montres* (Rousseau). || **3.** Altérer par putréfaction, corrompre des denrées périssables : *La chaleur orageuse a gâté la viande.* || **4.** Abîmer une chose en la salissant (vieilli) : *Mon Dieu ! que j'ai pleuré dans le train en m'en retournant ! [...] J'en ai gâté ma robe* (Bourget). || **5.** *Fig.* Nuire à la qualité de quelque chose, en provoquer la dégradation : *Somme toute, lorsque je considère l'ensemble et l'imperfection de ma nature, est-il certain que le mariage ait gâté ma destinée ?* (Chateaubriand). *La joie de l'œuvre finie gâte l'œuvre qu'on commence ; on croit encore que c'est facile* (Renard). *Je ne veux pas gâter votre plaisir* (Proust). *Ne gâtons pas nos derniers instants* (Gide). *L'abus de l'alcool a gâté son talent.* || *Cela ne gâte rien,* c'est un avantage de plus. || Fam. et vx. *Gâter ses affaires,* perdre la faveur qu'on avait auprès d'une personne. || Vx. *Se gâter la main,* perdre de son habileté faute d'exercice ou par des habitudes vicieuses. || *Gâter le métier, gâter les prix,* rendre le métier moins avantageux, provoquer une baisse des prix en travaillant ou en vendant à bas prix : *Avec la crise, la chaussure n'allait pas fort, et l'article tchécoslovaque gâtait les prix* (Aymé). [On dit plutôt auj. GÂCHER LE MÉTIER, LES PRIX.] || **6.** Class. *Gâter quelqu'un,* nuire à sa réputation, le desservir : *Puisque je ne trouvais pas ce service au-dessous de moi, les gendarmes et les chevau-légers ne seraient ni déshonorés, ni gâtés de m'imiter* (Saint-Simon). || **7.** Class. *Gâter quelqu'un,* nuire à ses qualités intellectuelles : *Notre concitoyen, disaient-ils en pleurant, | Perd l'esprit, la lecture a gâté Démocrite* (La Fontaine). || **8.** Class. et littér. *Gâter quelqu'un,* le corrompre moralement, lui donner de mauvaises habitudes : *Là les censeurs seraient gâtés par ceux mêmes qu'ils devraient corriger* (Montesquieu). *« Taisez-vous, répondeuse !... — Oh ! je sais, ce sont les autres bonnes qui vous gâtent »* (Zola).

II. 1. Traiter quelqu'un avec trop d'indulgence, de complaisance : *Un jeune homme qu'avait élevé avec amour et gâté, comme on dit, une mère bonne, mais inégale d'humeur* (Sainte-Beuve). *Il ne faut pas gâter les enfants* (Vallès). || **2.** Traiter quelqu'un avec une grande bonté, le combler de présents, de prévenances : *Mes fils aînés ne m'ont point aimée, ne m'ont point gâtée...* (Maupassant). || *Ne pas gâter quelqu'un,* par euphémisme, être dur pour lui : *Jusqu'ici, le sort ne nous avait pas gâtés* (Zola).

• SYN. : **I, 3** *abîmer, avarier, décomposer, pourrir, putréfier ;* **5** *empoisonner, gâcher, gaspiller, perdre.* || **II, 1** *choyer, couver* (fam.), *dorloter* (fam.) ; **2** *combler.* — CONTR. : **I, 5** *améliorer, bonifier.* || **II, 1** *corriger, punir, sévir ;* **2** *brusquer, malmener, maltraiter, rudoyer.*

◆ **se gâter** v. pr. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1662, Molière ; sens 3, 1732, Lesage [*cela se gâte,* 1865, Littré] ; sens 4, 1865, Littré). **1.** Être gagné par la corruption, pourrir : *Les fruits se gâtent sur l'arbre.* || **2.** Perdre son prix, sa valeur : *Il n'y a pas qualité si plaisante de la jeunesse, qui ne puisse, à vieillir, se gâter* (Gide). || **3.** Prendre mauvaise tournure : *Malheureusement, avant la fin du jour, les choses se gâtèrent* (Daudet). || *Cela se gâte,* les choses prennent une fâcheuse tournure. || **4.** En parlant du temps, devenir mauvais : *Le temps, splendide depuis deux semaines, commence à se gâter* (Gide).

• SYN. : **1** *se corrompre, se décomposer, moisir, se piquer, se putréfier, tourner ;* **2** *s'altérer, se dégrader, se délabrer, se déprécier, se dévaluer ;* **4** *s'assombrir.*

gâterie [gatri] n. f. (de *gâter ;* début du XVIIe s., au sens de « altération [d'un texte] » ; sens 1, 1815, *Revue historique* [III, 103] ; sens 2, 1887, Zola [« friandise », av. 1890, Maupassant]). **1.** Acte par lequel on gâte quelqu'un : *Ne pas savoir quelles gâteries inventer pour plaire. C'était une enfant [...] pour qui toute la maison n'avait été que des gâteries* (Daudet). || **2.** Petit cadeau : *Je leur enverrai des gâteries de Paris* (Maupassant). || *Spécialem.* Friandise.

• SYN. : **2** *douceurs, gourmandises, sucreries.*

gâte-sauce [gatsos] n. m. invar. (de *gâte-* et de *sauce ;* 1808, d'Hautel, au sens 1 ; sens 2, 1840, Acad.). **1.** *Fam.* Mauvais cuisinier. || **2.** Marmiton : *On confia la queue de la poêle à d'autres gâte-sauce* (Zola).

gâteur, euse [gatœr, -øz] n. (de *gâter ;* v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *gasteur* [*gâteur,* XVIIe s.], au sens de « celui qui gaspille » ; XVe s., au sens de « celui qui ravage » ; *gasteur de filles,* « séducteur », fin du XVIe s., G. Bouchet ; *gâteur de papier,* 1680, Richelet). *Fam.* Personne qui altère ou dénature quelque chose (rare) : *Milton, ce barbare, gâteur de l'enfer et du diable du Tasse* (Chateaubriand).

gâteux, euse [gatø, -øz] adj. et n. (de *gâter* [*de l'eau*], pisser [1835, Platt], lâcher inconsciemment les urines et les selles [1877, Littré], avec le suff. dialect. *-eux* [qui correspond au franç. *-eur*], employé ici par dérision ; 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 3, 1893, Courteline). **1.** Malade atteint de gâtisme, qui ne contrôle plus ses fonctions élémentaires. || **2.** Personne dont l'intelligence est affaiblie par l'âge ou par la maladie, qui est atteinte d'artériosclérose cérébrale : *Ce n'est que par pitié que l'on s'intéresse aux tribulations de ce vieillard gâteux, victime de sa fatuité, de sa suffisance sénile, de sa sottise* (Gide). || **3.** *Fig.* et *fam.* Débile mental, imbécile : *Il est inouï de penser que sur trois expéditionnaires, l'un soit fou, le deuxième gâteux et le troisième à l'enterrement* (Courteline). || *Spécialem.* Qui est dominé par une passion au point d'en perdre tout bon sens : *Il se passionne pour les courses de chevaux au point d'en devenir gâteux.*

• SYN. : **2** *diminué, gaga* (fam.), *ramolli* (fam.), *sénile ;* **3** *idiot, simple d'esprit.*

gâthâ [gata] n. m. (mot sanskr. ; XXe s.). Recueil d'hymnes zoroastriens qui for-

ment les éléments les plus anciens d'une des sections de l'*Avesta.*

gâthique [gɑtik] adj. (de *gâthâ ;* XXe s., comme adj. et n.). Qui se rapporte aux gâthâs.

◆ n. m. Langue dans laquelle sont rédigés les gâthâs.

gâtification [gɑtifikasjɔ̃] n. f. (de *gâtifier ;* milieu du XXe s.). Le fait de devenir gâteux.

gâtifier [gɑtifje] v. intr. (de *gâti-,* élément tiré de *gâteux,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; milieu du XXe s., aux sens 1-2). **1.** Devenir gâteux. || **2.** *Fam.* Avoir un comportement de gâteux.

gâtine [gɑtin] n. f. (de l'anc. franç. *guast,* dévasté [en parlant d'un pays], ruiné, en mauvais état, solitaire [1080, *Chanson de Roland*], du lat. *vastus,* avec influence phonétique du germ. **wōst-* [v. GÂTER] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *guastine* [*gastine,* v. 1138, Gaimar ; *gâtine,* XVIIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1907, Larousse). **1.** Terre imperméable, marécageuse et stérile. || **2.** Terme géographique désignant un certain nombre de régions pauvres : *La gâtine vendéenne.*

gâtisme [gɑtism] n. m. (de *gâteux ;* 1871, Flaubert, au sens 3 ; sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, XXe s.). **1.** État des personnes atteintes d'incontinence d'urine et de matières fécales. || **2.** État des sujets atteints d'artériosclérose cérébrale. || *Par extens.* État des personnes affaiblies par l'âge ou par la maladie, et dont les facultés intellectuelles sont plus ou moins altérées : *Les indigènes des derniers villages sont impaludés jusqu'au gâtisme* (Malraux). || **3.** *Fig.* et *fam.* État d'une personne, d'un esprit qui semble retombé en enfance : *La bourgeoisie a remplacé la noblesse, sombrée dans le gâtisme ou dans l'ordure* (Huysmans).

● SYN. : **2** *ramollissement, sénilité ;* **3** *abêtissement, abrutissement, crétinisme, imbécillité.*

gatte [gat] n. f. (var. régionale de *jatte* [la forme de la gatte rappelant celle d'une jatte] ; 1552, Rabelais, au sens de « hune » ; sens actuel, 1694, Th. Corneille). Emplacement, à l'avant d'un navire, où sont lovées les chaînes d'ancre et qui reçoit l'eau pénétrant par les écubiers.

gattilier [gatilje] n. m. (de l'esp. *gatillo,* même sens, altér. [peut-être sous l'influence de *gatto,* chat, bas lat. *cattus,* chat] de [*agno*] *castil,* même sens, proprem. « [agneau] chaste », du lat. *agnus,* agneau, et *castus,* pur, chaste, saint [le nom scientif. de l'arbuste est *agnus cas-tus*] ; 1755, Duhamel du Monceau). Arbrisseau méditerranéen de la famille des verbénacées, à longues grappes de fleurs mauves, appelé aussi *poivre sauvage : Il reconnaissait le platane et le gattilier* (Hermant).

gattine [gatin] n. f. (dauphinois *gatino,* même sens, mot de même étym. que l'anc. franç. *gastine,* dévastation [v. 1138, Gaimar — v. GÂTINE] ; 1865, Littré). Maladie des vers à soie, voisine de la flacherie.

1. gauche [goʃ] adj. (déverbal de *gauchir ;* XIVe s., Littré, comme adv., dans *interpréter gauche,* « interpréter en faussant le sens du texte » ; comme adj., au sens I, 1, 1580, Montaigne [« mal fait, mal tourné, de travers », milieu du XVIe s., Amyot] ; sens I, 2, 1676, Félibien [aussi *surface gauche* et *courbe gauche ; droites gauches,* XXe s.] ; sens I, 3, 1900, *Dict. général ;* sens II, 1, 1660, Oudin ; sens II, 2, 1671, Pomey ; sens II, 3, 1872, Larousse [pour un raisonnement, 1683, Mme de Sévigné]).

I. 1. Qui est oblique, qui présente une déviation par rapport à un plan de comparaison : *Cette règle est gauche. Leur vol gauche* [des chauves-souris] *nous inquiète* (Renard). || **2.** *Spécialem.* En mathématiques, se dit d'un polygone limité par une ligne qui n'est pas tout entière dans le même plan : *Quadrilatère gauche.* || *Surface gauche,* surface réglée non développable : *Un géomètre, sans doute, lirait facilement ce système de lignes et de surfaces « gauches »* [des coquilles marines] *et le résumerait en peu de signes* (Valéry). || *Courbe gauche,* courbe dont tous les points ne sont pas dans un même plan : *L'hélice est une courbe gauche.* || *Droites gauches,* droites qui ne sont ni concourantes ni parallèles. || **3.** *Appareil réglé gauche,* en architecture, voûte biaise.

II. 1. Se dit d'une personne qui manque d'habileté, qui a des gestes maladroits : *Vous croyez que je suis gauche et embarrassée de mes mains* (Sévigné). *Pour prouver qu'il n'était pas si gauche, il entreprit de faire monter à son cheval la rive opposée du fossé* (Stendhal). || **2.** Qui est emprunté, manque d'aisance, de grâce : *Avoir un maintien, une attitude gauche. Accusera-t-on les femmes de Paris d'avoir l'air gauche et embarrassé ?* (Rousseau). || **3.** *Fig.* Qui dénote l'embarras, la timidité : *Quand Alissa m'accordait quelques instants, c'était en effet pour une conversation des plus gauches* (Gide). || *Spécialem.* Qui est exprimé sous une forme maladroite, impliquant un manque de netteté dans les idées : *Une démonstration bien gauche. Un style gauche.*

● SYN. : **I, 1** *gauchi, tordu.* || **II, 1** *inhabile, maladroit, malhabile, manchot* (fam.) ; **2** *balourd, empêtré, empoté* (fam.), *godiche* (fam.), *gourde* (fam.), *pataud ;* **3** *contraint, embarrassé, gêné, timide.* — CONTR. : **I, 1** *droit, plan.* || **II, 1** *adroit, agile, habile ;* **2** *aisé, dégagé, élégant.*

◆ n. m. (sens I, 1930, Larousse ; sens II, fin du XVIIe s., Saint-Simon).

I. Déviation d'une pièce mécanique hors du plan général : *Le gauche d'une bielle.*

II. *Vx.* Manque d'aisance dans le maintien, les manières : *La nouvelle comtesse de Mailly avait apporté tout le gauche de sa province, dont, faute d'esprit, elle ne put se défaire* (Saint-Simon).

◆ **À gauche** loc. adv. et adj. (1655, Molière [*prendre une chose à gauche,* 1601, P. Charron]). *Class.* De travers, à contresens : *Vous serez toujours* [...] | *Un envers du bon sens, un jugement à gauche* (Molière). || Class. *Prendre une chose à gauche,* « la prendre autrement qu'il ne faut » (Acad., 1694) : *Pour me connaître mal, tu prends mon sens à gauche* (Corneille).

2. gauche [goʃ] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. [le mot a remplacé l'anc. adj. *senestre* — v. SINISTRE — quand *droit* a remplacé *destre* — v. DROIT 2 et DEXTRE] ; 1471, Du Cange, écrit *gaulche* [*gauche,* fin du XVe s., Commynes], au sens 1 [*à main gauche,* 1865, Littré ; *mariage de la main gauche,* 1680, Mme de Sévigné — « mariage entre personnes de condition inégale », 1759, Voltaire ; « union libre », 1872, Larousse ; *recevoir la main gauche,* v. 1673, Retz ; *s'être levé du pied gauche,* XXe s. ; *être sur le pied gauche,* fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; sens 2, fin du XVe s., Commynes [*l'aile gauche d'une armée,* 1690, Furetière ; *la rive gauche,* 1865, Littré] ; sens 3, 1865, Littré [dans une assemblée délibérante, 1791, Brunot] ; sens 4, 1865, Littré). **1.** Se dit du côté du corps de l'homme et des animaux où est placé le cœur, ainsi que des parties anatomiques qui s'y trouvent : *La jambe gauche. L'œil gauche. Le rein gauche. À voir la maladresse des Anglaises, on dirait qu'elles ont deux bras gauches* (Rivarol). *Elle me dit de faire la croix dans ma main gauche avec une pièce de monnaie* (Mérimée). *M. Bergeret* [...] *inclina la tête sur l'épaule gauche* (France). || *À main gauche,* sur la gauche (par rapport à celui qui parle). || Class. *Mariage de la main gauche,* mariage d'un noble avec une roturière, où l'époux donnait à l'épouse la main gauche au lieu de la main droite, ce qui signifiait qu'il ne transmettait son rang ni à elle ni aux enfants : *Sa naissance était un peu équivoque ; sa mère était de la main gauche* (Sévigné) ; *par extens.,* mariage entre personnes de condition inégale ; *auj.,* union libre. || Class. *Recevoir la main gauche,* pour un noble, épouser une roturière : *Sa retraite à Sedan le défendait des bassesses auxquelles la Cour avait prétendu l'obliger, par exemple à recevoir la main gauche dans la maison même du Cardinal* (Retz). || Fam. *S'être levé du pied gauche,* être de mauvaise humeur. || *Partir du pied gauche,* prendre un bon départ, s'engager résolument dans une affaire. || Class. et fig. *Être sur le pied gauche,* être dans une position embarrassée : *Je viens à combattre ce pied gauche où il est avec le roi et Monseigneur* (Saint-Simon). || **2.** En parlant d'une chose qui a un sens

déterminé, un avant et un arrière (cours d'eau, bâtiment, véhicule, etc.), se dit de la partie correspondant au côté gauche d'une personne orientée dans le même sens : *Le quai Voltaire, à Paris, est sur la rive gauche de la Seine. L'aile gauche d'un bâtiment. La roue avant gauche d'une voiture.* || *L'aile gauche d'une armée,* la partie de l'armée qui est du côté gauche d'un soldat regardant l'ennemi. || *La rive gauche,* à Paris, les quartiers situés sur la rive gauche de la Seine. || **3.** En parlant d'une chose non orientée, se dit de la partie qui se trouve du côté gauche d'un observateur placé face à cette chose : *Le battant gauche d'une porte. La partie gauche d'un tableau, d'une illustration.* || *Spécialem.* Dans une assemblée délibérante, se dit de la partie de l'hémicycle située du côté gauche du président qui lui fait face : *Le centre gauche.* || **4.** En chimie, syn. de LÉVOGYRE : *Acide tartrique gauche.*

● CONTR. : **1, 2** et **3** *droit ;* **4** *dextrogyre.*

◆ n. m. (début du XXe s.). Le poing gauche, en termes de boxe : *Crochet du gauche. Aussi sec, mon poing dans chaque œil, et toc, mon gauche dans le creux de l'estomac* (Queneau).

● CONTR. : *droit.*

◆ n. f. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1834, Ségur ; sens 3, 1865, Littré ; sens 4, 1791, Brunot [aussi pour les parlementaires, les partis progressistes ; *de gauche, être à gauche, voter à gauche,* XXe s. ; *l'extrême gauche,* 1840, Acad. — *l'extrémité gauche,* même sens, 1791, Brunot]). **1.** Côté gauche d'une personne ; partie de l'espace située de ce côté : *Asseyez-vous à ma gauche. Un enfant qui confond sa droite et sa gauche. Le soleil déclinait déjà sur notre gauche* (Gide). || **2.** Partie gauche d'une chose : *La gauche d'une armée.* || **3.** Partie d'une chose faisant face au côté gauche d'un observateur : *La gauche de la chaussée. Sur la photographie, vous êtes le troisième à partir de la gauche.* || **4.** Côté de la salle des séances d'une assemblée politique qui se trouve à la gauche du président, et où siègent, traditionnellement, les partis progressistes. || Par extens. *La gauche,* les parlementaires, les partis, la fraction de l'opinion publique qui professent des opinions avancées (par opposition à *la droite*). || *De gauche,* qui se situe politiquement à gauche : *Un vaste mouvement se préparait, dans tous les milieux de gauche, pour barrer la route aux menaces de guerre* (Martin du Gard). || Fam. *Être à gauche,* avoir des opinions politiques de gauche. || Fam. *Voter à gauche,* voter pour des candidats qui se réclament des partis de gauche. || *L'extrême gauche,* la fraction d'une assemblée ou de l'opinion publique qui soutient les idées politiques jugées les plus avancées.

● CONTR. : *droite.*

◆ **À gauche** loc. adv. (1538, R. Estienne [*passer l'arme à gauche,* 1832, Vigny ; *mettre de l'argent à gauche,* XXe s.]). À main gauche, du côté gauche : *Mais vous souvient-il, mon ami, | De ces marches de marbre rose* [...] *| À gauche en sortant du château ?* (Musset). || Fam. *Passer l'arme à gauche,* mourir : *Quand un autre l'aura* [ce fusil], *vous pourrez bien dire que Brando Savelli a passé l'arme à gauche* (Mérimée). || *Mettre de l'argent à gauche,* le mettre de côté, l'économiser.

◆ **À droite et à gauche, de droite et de gauche** loc. adv. (1663, Molière [*à droite et à gauche*] ; 1893, Courteline [*de droite et de gauche*]) Du côté droit, du côté gauche : *Un bois-taillis où l'avenue de hêtres, de droite et de gauche, aboutit* (Gide) ; de tous côtés : *Accourir de droite et de gauche. Courir à droite et à gauche.* || Fam. *Prendre à droite et à gauche,* recevoir de toutes mains, tirer de l'argent de tout le monde.

◆ **À gauche de** loc. prép. (XXe s.). Du côté gauche de : *L'entrée du cimetière est à gauche de l'église.*

◆ **Jusqu'à la gauche** loc. adv. (1881, G. Esnault). Complètement, tout à fait : *Il m'a menti jusqu'à la gauche.*

◆ **gauches** n. m. pl. (début du XXe s.). Partis ou groupements de gauche : *L'union des gauches.*

gauchement [goʃmɑ̃] adv. (de *gauche* 1 ; 1575, J. des Caurres). D'une manière gauche, maladroite : *Il marchait vite et gauchement, comme quelqu'un qui se hâte dans l'obscurité* (Colette). *J'aurais voulu causer avec vous davantage, dit-il gauchement* (Gide).

● SYN. : *maladroitement.* — CONTR. : *habilement.*

gaucher, ère [goʃe, -ɛr] adj. et n. (de *gauche* 2 ; 1549, R. Estienne). Qui se sert ordinairement de la main gauche au lieu de la droite : *Les gauchers sont précieux, ils prennent les places incommodes aux autres* (Hugo).

● CONTR. : *droitier.*

1. gaucherie [goʃri] n. f. (de *gauche* 1 ; v. 1750, d'Argenson, au sens 3 ; sens 1, 1782, Laclos ; sens 2, XXe s.). **1.** Manque d'adresse ou d'aisance, attitude embarrassée : *La gaucherie ridicule des élégants à la campagne* (Maupassant). *Sa gaucherie était sa seule grâce* (Hermant). || **2.** Caractère de ce qui est exprimé de façon gauche, maladroite : *Il mit de la chaleur dans sa voix pour dissimuler la gaucherie de sa question* (Sartre). || **3.** Acte ou geste maladroit : *Allons, se dit-il, je suis venu faire une gaucherie dont j'ignore la cause et la portée* (Balzac).

● SYN. : **1** *embarras, gêne ;* **2** *inhabileté, maladresse ;* **3** *balourdise, bourde* (fam.), *gaffe* (fam.), *impair* (fam.). — CONTR. : **1** *aisance, désinvolture, élégance ;* **2** *habileté.*

2. gaucherie [goʃri] n. f. (de *gauche* 2 ; milieu du XXe s.). En psychophysiologie, tendance à utiliser de préférence tout ou partie de la moitié gauche du corps pour accomplir les mouvements et les gestes automatiques ou volontaires, plutôt que le côté droit.

gauchir [goʃir] v. intr. (altér. [peut-être par croisement avec l'anc. franç. *gauchier* — francique **walkan,* fouler —, verbe, rarement attesté, qui voulait dire « fouler » et qui a dû signifier aussi « marcher d'une façon embarrassée »] de l'anc. franç. *guenchir,* faire des détours, obliquer [v. 1138, Godefroy], francique **wenkjan,* mêmes sens ; v. 1210, *Estoire d'Eustachius,* comme v. tr. [v. ci-dessous] ; comme v. intr., au sens 1, fin du XVIe s., Palissy ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1642, Corneille ; sens 5, 1656, Corneille). **1.** En parlant d'un objet, perdre sa forme droite ou plane, subir une déviation ou une torsion : *Règle, poutre, planche qui gauchit. Parfois, le poids des maisons environnantes* [...] *chassait les voûtes des galeries et les faisait gauchir* (Hugo). || **2.** *Class.* et *littér.* S'écarter de sa position ou de sa route : *Comme on lui portait un coup, il gauchit un peu, cela empêcha qu'il fût blessé* (Furetière, 1690). *Voulant aller à l'Herm, elle gauchit sur la droite* (Le Roy). || **3.** *Class.* et *fig.* S'écarter de son but ou de son sujet, se laisser aller à une digression : *Notre sort ne dépend que de sa seule tête ; | De ce qu'elle s'y met rien ne la fait gauchir* (Molière). *Je crois que nos discours iront d'un pas égal | Sans donner sur le rhume ou gauchir sur le bal* (Corneille). || **4.** *Class.* et *fig.* Prendre des détours, tergiverser, ne pas aller franchement au but : *Il faut ouvrir son cœur et ne point tant gauchir* (La Fontaine). *Laissez-moi, je lui veux couper les deux oreilles : | Contre son insolence on ne doit point gauchir* (Molière). || **5.** *Class.* et *fig.* S'écarter du bien, de la vérité : *Ami, tu sauras t'affranchir | De tout ce qui te fait gauchir | Vers les passions et les vices* (Corneille).

● SYN. : **1** *se déformer, s'incurver, s'infléchir, se tordre, se voiler.*

◆ v. tr. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1834, Balzac ; sens 3, v. 1210, *Estoire d'Eustachius ;* sens 4, 1580, Montaigne). **1.** Rendre gauche un objet, lui faire subir une déviation ou une torsion : *La lune, le soleil, l'hiver, l'été, la neige ont creusé les bois* [de la maison], *gauchi les planches, rongé les peintures* (Balzac). || **2.** *Littér.* Déformer, fausser par une torsion : *Les pensionnaires purent* [...] *croire qu'il ne reviendrait du bal* [Rastignac] *que le lendemain matin au petit jour* [...], *en crottant ses bas de soie et gauchissant ses escarpins* (Balzac). *Tout courbé, gauchissant ses espadrilles* [...], *il s'en fut, un litre à la main, chercher de l'eau à la fontaine* (Huysmans). *Qu'importait* [...] *qu'un malséant corsage* [...] *gauchît le rythme délicat de son corps* (Gide). || **3.** *Fig.* et *littér.* Détourner quelque chose de sa direction première ou de son

sens véritable : *Dans cette nature compliquée, les intentions les meilleures étaient tout à coup tordues et gauchies sous l'action de je ne sais quel démon taquin et violent* (Theuriet). *Certaines circonstances se peuvent présenter si fortes, si imprévues, qu'elles rompent nos élans et gauchissent nos visées* (H. de Régnier). *Gauchir les faits. Le compte-rendu d'un livre qui gauchit les intentions de l'auteur.* || **4.** *Class.* Éviter une difficulté, un obstacle en biaisant, esquiver : *Mais, hélas ! qui pourrait gauchir sa destinée ?* (Corneille).

● SYN. : **1** *déformer, fléchir, incurver, infléchir, tordre* ; **3** *dénaturer, dévier, fausser.*

◆ **se gauchir** v. pr. (1549, R. Estienne). Subir une déformation : *Un pied de meuble qui s'est gauchi.*

gauchisant, e [goʃizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *gauche* 2, n. f. ; milieu du XXe s.). Dont les sympathies politiques vont aux mouvements et groupes de gauche : *Un écrivain gauchisant.*

◆ adj. (1959, Larousse). Qui manifeste des tendances de gauche : *Un journal gauchisant.*

gauchisme [goʃism] n. m. (de *gauche* 2, n. f. ; 1962, Larousse). Attitude de ceux qui, dans l'opinion de gauche, préconisent des solutions politiques extrêmes et une action révolutionnaire immédiate.

gauchissement [goʃismɑ̃] n. m. (de *gauchir ;* 1547, J. Martin, au sens 1 [« déformation d'un objet... qui tend à devenir gauche », 1700, d'après Trévoux, 1771 ; pour une aile d'avion, 1922, Larousse] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Action de gauchir ; résultat de cette action. || Déformation d'un objet ou d'une partie plane d'un ouvrage qui tend à devenir gauche : *Le gauchissement d'une pièce mécanique. Le gauchissement d'un battant de porte sous l'effet de l'humidité.* || *Spécialem.* et *vx.* Déformation momentanée de l'aile que le pilote provoquait, sur les anciens avions à ailes souples, pour effectuer certaines manœuvres. || **2.** *Fig.* Altération, voulue ou non, que l'on fait subir à quelque chose. || *Spécialem.* Lente déviation d'une entreprise par rapport au projet : *Il n'est pas de programme politique qui ne subisse un gauchissement à l'épreuve.*

gauchissure [goʃisyr] n. f. (de *gauchir ;* av. 1959, A. Camus). Syn. de GAUCHISSEMENT (au sens 2) : *Par elle, l'effort créateur refait le monde, et toujours avec une légère gauchissure, qui est la marque de l'art et de la protestation* (Camus).

gauchiste [goʃist] adj. et n. (de *gauche* 2, n. f. ; 1843, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** *Vx.* Qui appartenait à l'opposition de gauche : *Après le triomphe de Juillet, un vieux ténor gauchiste avoua qu'il n'avait jamais écrit que le même article pendant douze ans* (Balzac). || **2.** Qui est partisan du gauchisme : *Un étudiant gauchiste. Les gauchistes.*

◆ adj. (1962, Larousse). Qui appartient, est relatif au gauchisme : *Un journal gauchiste. Des tendances gauchistes.*

gaucho [goʃo *ou* gotʃo] n. m. (mot de l'esp. de l'Amérique du Sud [fin du XVIIIe s.], empr. de l'adj. quetchua *wahča,* pauvre ; 1840, Acad.). Cavalier qui garde les grands troupeaux dans la pampa argentine : *La liberté dans laquelle il avait vécu* [le père de Dumas] *aux colonies avait développé son adresse et sa force d'une manière remarquable. C'était un véritable cavalier américain, un gaucho* (Dumas père).

1. gaude [god] n. f. (germ. **walda,* gaude [plante] ; v. 1268, É. Boileau). Espèce de réséda fournissant une teinture jaune, que l'on cultivait en France au XIXe s. : *Elles cueillaient dans les prés le bouillon-blanc* [...], *la gaude, la millefeuille, toute la flore champêtre* (France).

2. gaude [god] n. f. (de *gaude* 1 [empr. des parlers bourguignons ou franc-comtois], par analogie de couleur ; 1732, Liger). En Franche-Comté et en Bourgogne, bouillie préparée avec la farine de maïs (s'emploie généralement au plur.) : *On faisait frire des saucisses dans des poêlons, bouillir des gaudes dans des bassines, sauter des crêpes sur des plaques de fonte* (Chateaubriand).

gaudé [gode] n. m. (lat. *gaude,* « réjouis-toi » [2e pers. du sing. de l'impér. prés. de *gaudere,* se réjouir], premier mot de plusieurs prières chrétiennes ; 1532, Rabelais). *Vx.* Prière qu'on disait à l'église : *Cette vieille est toujours une heure après les autres pour dire ses gaudés* (Trévoux).

gaudeamus [godeamys] n. m. (lat. *gaudeamus,* « réjouissons-nous » [1re pers. du plur. du subj. prés. de *gaudere,* se réjouir] ; av. 1493, G. Coquillart, au sens de « bamboche, repas joyeux » ; sens 1, 1865, Littré ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Chant religieux de réjouissance. || **2.** Chant latin traditionnel chez les élèves des universités allemandes.

gaudir [godir] v. intr. (du lat. *gaudere,* se réjouir, après changement de conj. ; fin du XIIe s., *Geste des Loherains*). *Vx* ou *littér.* Manifester sa joie : *Il se remettait, au moindre propos, à sauter, à badiner, à gaudir et rire* (Sainte-Beuve). *Quand il le fallait, on savait, eh bien, fleureter, gaudir, vider la bouteille* (Pourrat).

◆ **se gaudir** v. pr. (sens 1, 1540, Picot ; sens 2, v. 1285, *Livre d'Artus,* écrit *soi godir* [*se gaudir,* v. 1460, G. Chastellain]). **1.** *Vx* ou *littér.* S'égayer, se réjouir : *Les châtelains et châtelaines chantaient, aimaient, se gaudissaient* (Chateaubriand). *Je me gaudis avec Pétrus Borel* (Flaubert). || **2.** Vx ou littér. *Se gaudir de,* se moquer de : *Vous êtes-vous gaudis comme moi des croix d'honneur semées sur la littérature au 15 août ?* (Goncourt).

● REM. Verbe repris plaisamment par archaïsme.

gaudissement [godismɑ̃] n. m. (de [*se*] *gaudir ;* 1855, Goncourt). *Littér.* Amusement, réjouissance : *Voici en quoi consiste ce carnaval aux gaudissements honnêtes, purs, immaculés...* (Goncourt).

gaudisserie [godisri] n. f. (de [*se*] *gaudir ;* fin du XVe s., Molinet). *Vx* ou *littér.* Moquerie, raillerie : *Calembours, gros rire, figure monacale, teint de cordelier, enveloppe rabelaisienne, vêtement, corps, esprit s'accordaient pour mettre de la gaudisserie, de la gaudriole en toute sa personne* (Balzac). *Et force autres traits de gaudisserie* (Pourrat).

gaudisseur, euse [godisœr, -øz] n. (de [*se*] *gaudir ;* fin du XVe s., Molinet). *Vx* ou *littér.* Personne qui aime à s'amuser : *Pierre Faifeu, écolier d'Angers, avait laissé dans le pays la réputation du plus joyeux compagnon et du gaudisseur le plus insigne qu'on eût vu depuis Villon* (Sainte-Beuve).

gaudriole [godrijɔl] n. f. (de [*se*] *gaudir,* d'après *cabriole ;* 1741, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1887, Zola). **1.** Propos ou plaisanterie d'une gaieté libre (souvent au plur.) : *Pécuchet descendit les marches sans répondre à la gaudriole* (Flaubert). *Vous assommez le public de politique depuis dix ans : il est bien naturel qu'il s'amuse et fasse un succès aux gaudrioles du « Gil Blas »* (Zola). *Dire des gaudrioles.* || **2.** *La gaudriole,* les relations amoureuses, le libertinage : *Il ne pense qu'à la gaudriole. S'ils fermaient les yeux sur les terribles noces du dehors, ces messieurs ne toléraient pas la moindre gaudriole dans la maison* (Zola).

● SYN. : **1** *gaillardise, gauloiserie, grivoiserie, paillardise, polissonnerie.*

gaudrioler [godrijɔle] v. intr. (de *gaudriole ;* 1879, Huysmans). *Fam.* S'amuser librement : *La venue du moment espéré depuis le matin, où elle pourrait gaudrioler à son aise dans les bastringues de l'arrondissement...* (Huysmans).

gaufrage [gofraʒ] n. m. (de *gaufrer ;* 1806, *Dict. général*). Action de gaufrer ; résultat de cette action : *Images saintes au gaufrage doré* (Goncourt). || *Spécialem.* Opération qui consiste à transformer un tissu plat et uni en un tissu présentant une surface régulièrement bosselée.

gaufre [gofr] n. f. (francique **wāfla,* gaufre [gâteau], rayon [de miel] ; v. 1180, Hue de Rotelande, écrit *walfre* [*goffre,* v. 1268, É. Boileau ; *gaufre, gauffre,* v. 1398, *le Ménagier de Paris* — les formes premières ont dû être **wafle,* puis **walfle*], au sens 1 [*moule à gaufres,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1555, Ronsard ; sens 3, XXe s.). **1.** Pâtisserie légère, cuite dans un moule spécial (*gau-*

frier) et qui a l'aspect d'une feuille mince ornée d'un estampage rappelant les alvéoles des abeilles : *Il y avait dans l'air une odeur de poussière, de pain d'épice et de gaufres à la graisse* (Zola). || Pop. *Moule à gaufres,* visage marqué de petite vérole. || **2.** Gâteau formé d'alvéoles de cire que fabriquent les abeilles. || **3.** *Pop.* Gifle.

gaufré, e [gofre] adj. (part. passé de *gaufrer*). Orné d'estampages qui rappellent les alvéoles des abeilles : *Les minces lanières gaufrées du varech* (Hugo). *La jeune dame de Trinquelage, coiffée d'une haute tour de dentelle gaufrée à la dernière mode de la cour de France* (Daudet).

◆ **gaufré** n. m. (XX^e s.). Ornement formé de lignes saillantes entrecroisées.

gaufrer [gofre] v. tr. (de *gaufre ;* début du XV^e s.). Imprimer, au moyen de fers chauds ou de cylindres gravés, des motifs en relief ou en creux sur du papier, du cuir, etc. : *Le pourpoint de cuir | Est gaufré du royal écu des deux Castilles* (Heredia). || *Spécialem.* Traiter un tissu pour que celui-ci présente des ornements en relief.

◆ **se gaufrer** v. pr. (1865, Littré). Prendre un aspect gaufré (en parlant des tissus, des cuirs, etc.).

gaufrette [gofrɛt] n. f. (de *gaufre ;* 1536, Godefroy). Petite gaufre sèche.

gaufreur, euse [gofrœr, -øz] n. (de *gaufrer ;* 1604, Lespinasse [*gaufreuse de fleurs à la main,* 1865, Littré]). Ouvrier, ouvrière qui gaufre les étoffes, les cuirs, etc. || Spécialem. *Gaufreuse de fleurs à la main,* ouvrière qui, à l'aide d'une presse, gaufre les feuilles et les pétales des fleurs artificielles.

◆ **gaufreuse** n. f. (1907, Larousse). Machine au moyen de laquelle on obtient le gaufrage du cuir, du papier, des étoffes.

gaufrier [gofrije] n. m. (de *gaufre ;* 1365, Gay). Moule composé de deux plaques de fonte dont les dessins quadrillés, en creux et en relief, se correspondent et s'emboîtent, et entre lesquelles on cuit les gaufres en présentant successivement au feu les deux faces extérieures. || Appareil de fonte, à chauffage électrique, réservé au même usage.

gaufroir [gofrwar] n. m. (de *gaufrer ;* 1785, *Encycl. méthodique*). Outil comportant un petit cylindre gravé, dont on se sert pour gaufrer à la main le cuir et les étoffes.

gaufrure [gofryr] n. f. (de *gaufrer ;* fin du XV^e s., O. de la Marche, au sens 1 [pour des fleurs artificielles, 1900, *Dict. général*] ; sens 2, v. 1809, Chateaubriand). **1.** Empreinte obtenue par le gaufrage : *Deux chaises en cuir fauve garnies de gaufrures* (Bertrand). || *Spécialem.* Travail exécuté à la pince ou à l'outil pour former les pétales des fleurs artificielles. || **2.** Inégalités de surface ressemblant à l'empreinte faite par le gaufrage : *Julie était infiniment plus jolie que Lucile ; elle avait des yeux bleus caressants et des cheveux bruns à gaufrures ou à grandes ondes* (Chateaubriand).

gaulage [golaʒ] n. m. (de *gauler ;* 1845, Bescherelle). Action de gauler un arbre, les fruits d'un arbre : [Un olivier :] *Et qu'on ne me bouscule pas trop au gaulage, qu'on me dépouille plutôt des doigts amicalement* (Arnoux). *Le gaulage des noix.*

gaule [gol] n. f. (francique **walu,* bâton ; 1278, Godefroy, écrit *waulle* [*gaule,* début du XIV^e s.], au sens 1 [« grande perche qui sert à abattre certains fruits... », 1534, Rabelais] ; sens 2, 1554, Ronsard [*chevalier de la gaule,* XX^e s.] ; sens 3, 1846, G. Sand ; sens 4, 1530, Palsgrave). **1.** Longue perche : *Une longue gaule, flexible comme un fouet* (Fromentin). *Il y avait de plus* [...] *quatre manières de gaules, portant chacune un petit étendard de toile verdâtre* (Flaubert). || *Spécialem.* Grande perche qui sert à abattre certains fruits que l'on ne peut cueillir à la main : *Abattre des châtaignes avec une gaule ;* et par extens. : *Pour se délivrer des chenilles, ils battaient les arbres à grands coups de gaule, furieusement* (Flaubert). || **2.** Canne à pêche : *De loin en loin, un bachot immobile, avec une silhouette de pêcheur toute droite, la gaule en main* (Daudet). || Fam. *Chevalier de la gaule,* pêcheur. || **3.** *Vx.* Long bâton servant à frapper, ou à diriger les animaux : *Il* [...] *gardait les dindons avec une gaule* (Flaubert). || **4.** Terme ancien désignant une cravache.

gaulée [gole] n. f. (part. passé fém. substantivé de *gauler ;* 1611, Cotgrave, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 15 nov. 1874, *Journ. officiel*). **1.** Action de gauler les arbres. || **2.** Quantité de fruits abattus avec une gaule : *Une gaulée de noix.* || **3.** *Pop.* Volée de coups de bâton.

gauleiter [gaulajtœr] n. m. (mot allem., de *Gau,* district, et *Leiter,* chef, conducteur [de *leiten,* diriger] ; v. 1940). Chef d'un district, dans l'Allemagne nationale-socialiste. || *Spécialem.* Pendant la Seconde Guerre mondiale, administrateur allemand d'un territoire occupé rattaché directement au Reich.

gauler [gole] v. tr. (de *gaule ;* 1360, Godefroy, écrit *wauller* [*gauler,* 1549, R. Estienne], au sens de « battre avec une gaule » ; sens 1, 1534, Rabelais ; sens 2, 1915, G. Esnault [aussi *se faire gauler*]). **1.** Abattre les fruits d'un arbre à l'aide d'une gaule : *Je n'avais fait que l'entrevoir, perché sur un pommier dont il gaulait les pommes* (Gide). || Battre un arbre pour en faire tomber les fruits : *Les uns gaulaient les branches pour en faire tomber les fruits tardifs* (Gide). *Tel un noyer gaulé dit au vent ses douleurs* (Apollinaire). || **2.** *Pop.* Prendre par surprise, dérober (vieilli) : *On rentre voir s'il n'y aurait pas un poulet à gauler* (Dorgelès). || Pop. *Se faire gauler,* se faire prendre ou arrêter quand on est en train de mal faire.

gaulis [goli] n. m. (de *gaule ;* 1392, Godefroy, écrit *gaulich,* au sens de « clôture de gaules » ; sens 1, 1655, Salnove, écrit *golys* [*golis,* 1680, Richelet ; *gaulis,* 1688, Miege] ; sens 2, 1661, Molière [écrit *gaulis*]). **1.** Massif forestier dont les brins sont parvenus à un degré de croissance tel qu'ils sont propres à faire des gaules : *Entre le gaulis frêle des frênes défeuillés* [...], *| Au loin, là-bas, vers le soleil frileux, | Les nuages courent et passent* (Vielé-Griffin). *Dans le gaulis, il vit une robe noire* (A. de Châteaubriant). || **2.** Jeune brin d'un taillis : *Les branches s'ouvrirent sous le poitrail des chevaux abattant les gaulis* (Gautier).

gaulle [gol] n. f. (origine obscure [peut-être même mot que le lillois *gaule,* « vêtement à manches », d'origine inconnue] ; XX^e s.). Robe de femme en mousseline blanche, sans ornements, serrée à la taille par une ceinture, portée sous le règne de Louis XVI.

gaullien, enne [goljɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de Charles de *Gaulle* [v. l'art. suiv.] ; 1959, J.-F. Revel). Qui se rapporte au général de Gaulle, à son action et à sa pensée politiques.

gaullisme [golism] n. m. (du n. de Charles de *Gaulle,* homme politique français [1890-1970] ; 1943, au sens 1 ; sens 2-3, v. 1950). **1.** Tendance politique des partisans du général de Gaulle. || **2.** Ensemble des institutions politiques préconisées par le général de Gaulle. || **3.** Ensemble des partisans du général de Gaulle.

gaulliste [golist] n. et adj. (du n. de Charles de *Gaulle* [v. l'art. précéd.] ; 1941). Partisan et admirateur du général de Gaulle : *Mais, aujourd'hui, les événements ont fait en sorte que les éléments « gaullistes » l'emportent de beaucoup, en France, en nombre et plus encore en qualité* (Gide).

◆ adj. (1943). Qui se rapporte au général de Gaulle, à sa politique, à ses partisans.

gaulois, e [golwa, -az] adj. et n. (francique **walhisk,* roman, dér. de **Walha,* les Romans, la Gaule ; XV^e s. [*moustaches gauloises, à la gauloise,* fin du XIX^e s.]). Relatif à la Gaule ou aux Gaulois ; habitant de ce pays : *Peuple gaulois. Mœurs gauloises.* || *Coq gaulois,* v. COQ 1. || *Moustaches gauloises* ou *à la gauloise,* moustaches longues et tombantes : *Lacarelle lissa ses moustaches gauloises* (France). *De longues moustaches châtain clair, tombantes, à la gauloise* (Gide). *Très droit, le monocle levé, le nez busqué formant proue, la moustache blanche à la gauloise...* (Martin du Gard).

◆ adj. (sens 1-2, 1671, La Fontaine ; sens 3, 1640, *Ancien Théâtre françois*). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui a le caractère de l'ancien peuple gaulois, qui est d'une simplicité fruste : *De la censure minutieuse et délicate de*

Vaugelas, le travail de l'Académie passa dans la main rude et encore un peu gauloise de Mézeray (Villemain). *Comme nos monuments à tournure bourgeoise | Se font petits devant ta majesté gauloise, | Gigantesque sœur de Babel !* [Notre-Dame] (Gautier). *Ce naturel est gaulois, trop gaulois, dira-t-on, c'est-à-dire peu moral, médiocrement digne, exempt des grandes passions et enclin au plaisir* (Taine). || **2.** *Class.* À la mode de l'ancien temps, désuet : [Harlay avait] *une prononciation ancienne et gauloise, et souvent les mots de même* (Saint-Simon). || **3.** D'une gaieté franche et libre, voire un peu licencieuse : *La verve gauloise du temps de Henri IV* (Renan). *Elle riait comme une pensionnaire de certaines plaisanteries gauloises qui font le régal des couvents* (Zola). *Le préfet* [...] *comprit à demi et, dans son zèle de paraître gaulois, affirma que c'était piquant* (France).

• SYN. : **3** *coquin, égrillard, gaillard, grivois, leste, osé, polisson, rabelaisien, vert.*

◆ **gaulois** n. m. (1690, Furetière). Langue celte parlée par les Gaulois.

◆ **gauloise** n. f. (25 avr. 1910, date du lancement de cette marque de cigarettes). Cigarette de la Régie française des tabacs, se fabriquant en caporal, en caporal doux et en maryland : *Rudan tira de sa poche son étui à cigarettes, il l'ouvrit, y prit une gauloise* (Vercel).

gauloisement [golwazmɑ̃] adv. (de *gaulois ;* v. 1720, Dufresny, au sens de « sincèrement, librement » ; sens actuel, 1877, Littré). D'une manière gauloise, avec une gaieté un peu libre.

gauloiserie [golwazri] n. f. (de *gaulois ;* 1872, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1er févr. 1875, *Revue des Deux Mondes*). **1.** Caractère de ce qui est gaulois, exprimé de façon libre : *La gauloiserie des fabliaux ;* et par extens. : *La gauloiserie des auteurs du XVIe s., de Rabelais.* || **2.** Propos libre ou licencieux : *La femme, qui chantait une gauloiserie quelconque, eût été jolie le soir* (Huysmans).

• SYN. : **1** *gaillardise, grivoiserie, paillardise ;* **2** *gaudriole, joyeuseté* (fam.).

gaultheria [golterja] n. m. ou **gaulthérie** [golteri] n. f. (du n. du botaniste canadien *Gaulther ;* 1839, Boiste, écrit *gaulthéria* [*gaulthérie,* 1872, Larousse]). Arbuste de l'Amérique du Nord, de la famille des éricacées, dont les feuilles aromatiques fournissent l'essence dite « de Wintergreen », antiseptique et antirhumatismale.

gaupe [gop] n. f. (allem. dialect. [de Bavière] *walpe,* sotte femme ; 1401, Du Cange). *Vx* ou *littér.* Femme de mauvaise vie, prostituée : *Si j'allais m'éprendre d'une belle passion romanesque pour quelque maritorne ou quelque abominable gaupe ?* (Gautier). *Ci-gît qui, pour avoir trop aimé les gaupes, | Descendit jeune encore au royaume des taupes* (Baudelaire). *Son gueux de mari qui, après lui avoir mangé tout son bien, la rouait de coups, l'obligeait à servir une gaupe avec laquelle il vivait* (Daudet).

◆ n. f. et adj. (1586, Cholières). *Class.* et *fam.* Femme malpropre, souillon (mot du style burlesque ou comique) : *Marchons, gaupe, marchons !* (Molière). *Cette Peau d'Âne est une noire taupe, | Plus vilaine encore et plus gaupe | Que le plus sale marmiton* (Perrault).

gaur [gor] n. m. (hindoustani *gour ;* 1865, Littré, au sens de « espèce de bruant de l'Inde » ; sens actuel, 1930, Malraux). Buffle sauvage des montagnes de l'Inde et de Malaisie.

gaura [gora] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, tiré [à cause de la beauté des fleurs] de l'adj. gr. *gauros,* majestueux, imposant ; 1826, Mozin). Plante ornementale originaire de l'Amérique du Nord, à fleurs blanc et rouge, disposées en panicule terminale.

gauss [gos] n. m. (du n. du physicien allemand Karl Friedrich *Gauss* [1777-1855] ; fin du XIXe s.). Unité C. G. S. électromagnétique d'induction magnétique (symb. : G). || *Vx.* Unité C. G. S. électromagnétique d'intensité de champ magnétique, dite auj. ŒRSTED.

gausse [gos] n. f. (déverbal de *gausser ;* 1611, Cotgrave, écrit *gosse ; gausse,* 1842, Balzac). *Vx.* Raillerie, mensonge, conte à dormir debout : *Pour mystifier les voyageurs, je leur ai raconté un tas de gausses sur l'Égypte* (Balzac).

gausser [gose] v. tr. (origine inconnue ; 1622, Ch. Sorel). *Class.* et *littér.* Tourner quelqu'un en ridicule (mot passé au style burlesque au XVIIe s.) : *Vénus* [...] *gaussa Jupiter sur ce qu'elle l'avait contraint de changer de forme* (Ch. Sorel). *Aussi, jadis, quand un étranger arrivait dans une ville de province, était-il gaussé de porte en porte* (Balzac).

◆ v. intr. (1580, Montaigne). *Class.* Plaisanter : *Hé quoi ! ne sais-tu pas que je voulais gausser ?* (Rotrou).

◆ **se gausser** v. pr. (1580, R. Garnier [var. *se gaucher,* v. 1560, Ronsard]). *Class.* et *littér.* Se moquer ouvertement de quelqu'un : *Et nous voyons que d'un homme on se gausse | Quand sa femme chez lui porte le haut-de-chausse* (Molière). *Il se contenta de répondre : « Monsieur veut se gausser de moi »* (Balzac).

gausserie [gosri] n. f. (de *gausser ;* milieu du XVIe s.). *Vx* ou *littér.* Raillerie, moquerie : *Le clerc le plus sombre est toujours travaillé par un besoin de farce et de gausserie* (Balzac). *Avec quelle amère gausserie Murger parlait de la bohème* (Baudelaire). *Je ne crois pas qu'à aucune époque il y ait eu contre un groupe de nouveaux venus un pareil emportement de gausseries et d'injures* [à l'égard des parnassiens] (Mendès).

• SYN. : *dérision, goguenardise* (fam.), *gouaille* (fam.), *ironie, persiflage, sarcasme.*

gausseur, euse [gosœr, -øz] n. et adj. (de *gausser ;* milieu du XVIe s.). *Vx* ou *littér.* Personne qui aime à railler, à moquer autrui : *Les paysans du bon pays de France sont gausseurs par nature* (Taine). *Je vois bien que vous êtes un gausseur* (Renard).

gaussmètre [gosmɛtr] n. m. (de *gauss* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). Appareil de mesure directe des champs magnétiques.

gavache [gavaʃ] n. m. (anc. provenç. *gavach,* étranger, rustre, montagnard [XVe s.], dér. de *gava,* gorge, goitre, prélatin **gaba* [v. GAVE 2], le terme *gavach* ayant peut-être été d'abord un terme d'injure, proprem. « goitreux » ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1660, Oudin). **1.** *Vx.* Homme lâche, sans honneur : *Le vaillant Espagnol qui, avec sa navaja, traçait des croix sur la figure des gavaches* (Gautier). || **2.** Homme sale et mal vêtu. || **3.** En Gascogne et en Languedoc, nom dédaigneux donné aux personnes d'origine étrangère.

gavage [gavaʒ] n. m. (de *gaver ;* 1877, Darmesteter). Action de gaver ; résultat de cette action : *Le gavage des oies.*

gavassine [gavasin] n. f. (origine inconnue ; 1865, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Dans le tissage de la soie, ficelle produisant un lacs. || **2.** Sur un métier à tisser la soie, chacune des cordes de correspondance des marches aux contremarches.

gavassinière [gavasinjɛr] n. f. (de *gavassine ;* 1865, Littré). Ficelle plus grosse que la gavassine et qui passe au milieu de celle-ci, à travers une boucle.

1. gave [gav] n. m. (béarnais *gabe,* torrent, prélatin **gava,* cours d'eau ; 1671, Pomey [« petit cours d'eau rapide », fin du XIXe s.]). Nom donné, dans le Béarn et la Bigorre, aux cours d'eau torrentiels qui descendent des Pyrénées centrales : *Des cascades descendaient de tous côtés, bondissaient sur des lits de pierres, comme les gaves des Pyrénées* (Chateaubriand). *Le gave de Pau, le gave d'Oloron.* || *Littér.* Petit cours d'eau rapide : *Parmi les vallons japonais, harmonieusement coupés de gaves et de lacs* (Farrère).

2. gave [gav] n. f. (mot picard, du prélatin **gaba,* gorge, gésier, goitre, peut-être d'origine gauloise ; 1288, *Renart le Nouvel*). *Vx* et *pop.* Jabot des oiseaux.

gaver [gave] v. tr. (mot normannopicard, dér. de *gave* 2 ; 1821, Ansiaume, au sens de « griser » [en normand dès 1647, G. Esnault] ; sens 1, 1865, Littré ; sens 2, 1862, V. Hugo ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Engraisser des volailles en leur introduisant par force de la nourriture dans le jabot : *Gaver des oies. J'étais*

venu l'aider ; je gavais ses pigeons (Zola). || **2.** Faire manger avec excès : *Gaver un enfant de sucreries.* || **3.** *Fig.* Rassasier, combler de quelque chose : *Sur une natte, gavé d'amour et de confitures, Barbassou, l'infâme capitaine Barbassou, se crevait de rire* (Daudet). *Vous les gaviez de jolies choses. Laissez-les une fois s'en aller avec la faim : ils reviendront* (Renard).

• SYN. : **1** *embecquer ;* **2** *bourrer, gorger, rassasier.*

◆ **se gaver** v. pr. (1642, Oudin). Manger à satiété : *Il s'est rassasié, repu, gavé, rempli* (Hugo). *S'est-il pourtant assez gavé de mes conserves, ce gringalet jamais lavé* (Dorgelès).

• SYN. : *se bourrer* (pop.), *se gorger, se rassasier, se repaître.* — CONTR. : *jeûner.*

gavette [gavɛt] n. f. (ital. *gavetta,* même sens ; 1757, *Encyclopédie*). Lingot d'or ou d'argent préparé pour être passé à la filière.

gaveur, euse [gavœr, -øz] n. (de *gaver ;* 23 avr. 1870, *la Liberté*). Personne qui gave les volailles.

◆ **gaveuse** n. f. (de *gaver ;* 1888, Larousse). Appareil servant à gaver la volaille.

gavial [gavjal] n. m. (hindī *gharviyal,* crocodile ; 1789, Lacépède). Reptile crocodilien d'Inde et de Birmanie, à museau long et fin, terminé en dessus par une protubérance spongieuse.

• Pl. *des* GAVIALS.

gaviot [gavjo] n. m. (de *gave* 2 ; 1808, d'Hautel [*en avoir jusqu'au gaviot,* XXe s.]). *Vx* et *pop.* Gosier : *La tante cria de leur serrer le gaviot* (Zola). || Vx et pop. *En avoir jusqu'au gaviot,* avoir trop mangé, être rassasié.

• REM. On a dit aussi GAVION (peut-être d'après *croupion ;* XIIIe s., *Recueil des fabliaux*).

gavon [gavɔ̃] n. m. (probablem. mot dialectal, sans doute issu du lat. *cavus,* creux ; 1872, Larousse). Chambre ou division de la cale des galères (XVe-XVIIIe s.). || *Gavon de poupe,* chambre du capitaine, sur les galères françaises du XVIIe s.

1. gavot, e [gavo, -ɔt] n. et adj. (anc. provenç. *gavot,* même sens [1398, Pansier], de *gava,* gorge, goitre, prélatin **gaba* [v. GAVE 2 et, pour le sens du mot, GAVACHE] ; 1575, P. Meyer). Se dit, en Provence, des habitants de Gap et de sa région, et plus généralement des montagnards des Alpes : *J'ai connu, voici quelques années, un vieux gavot, un paysan de la montagne* (Aicard).

◆ **gavot** n. m. Dialecte provençal parlé de Forcalquier à Castellane et de Sisteron à Allos.

2. gavot [gavo] n. m. (origine obscure, peut-être même mot que le précéd. ; 1677, G. Esnault, écrit *gaveau ; gavot,* 1872, Larousse). *Vx.* Compagnon membre de l'association des Compagnons du Devoir de liberté : *Enfants de maître Jacques, grands ennemis des gavots* (Béraud).

gavotte [gavɔt] n. f. (provenç. *gavoto* [dér. de *gavot,* v. GAVOT 1], proprem. « danse des gavots » ; 1588, Gay, au sens 1 ; sens 2, v. 1674, La Fontaine). **1.** Danse française d'origine populaire, d'allure modérée et de rythme binaire, fort en vogue aux XVIIe et XVIIIe s. : *Après avoir mené des gavottes et des menuets à paniers, le clavecin démodé servait à amuser les Parisiens du dimanche* (Daudet). || **2.** Composition musicale dans le caractère et dans le temps de cette danse.

gavroche [gavrɔʃ] n. et adj. (de *Gavroche,* n. d'un personnage des *Misérables* de V. Hugo [1862] ; 1872, Larousse). Gamin de Paris, spirituel, brave et généreux : *Ce babil de gavroche, c'est la manière naturelle de Collin* (Duhamel).

• SYN. : *titi* (fam.).

gayac n. m. V. GAÏAC.

gayacol n. m. V. GAÏACOL.

gayal [gajal] n. m. (mot hindī ; 1er janv. 1873, *Journ. officiel*). Espèce de buffle, vivant dans l'Inde à l'état de semidomesticité.

• Pl. *des* GAYALS.

gayet [gajɛ] n. m. (mot picardowallon, forme masc. tirée de *gaillette* [v. cet art.] ; XXe s., aux sens 1-2). **1.** Dans les mines du Pas-de-Calais, charbon dur et mat, à forte teneur en matières volatiles, habituellement trop cendreux pour être exploitable. || **2.** Couche formée de ce charbon.

gayettes [gajɛt] n. f. pl. (altér. du francoprovenç. *cayette* ou du provenç. *cailhetto,* même sens, formes correspondant au franç. *caillette* [v. ce mot] ; XXe s.). En Provence, crépinettes faites de foie de porc, de lard frais et d'herbes aromatiques, cuites au four.

gaz [gaz] n. m. invar. (mot créé par le chimiste et médecin flamand J. B. Van Helmont [1577-1644], d'après le lat. *chaos,* le chaos, masse confuse dont fut formé l'univers, le vide infini, les Enfers, gr. *khaos,* gouffre, abîme, espace immense et ténébreux qui existait avant l'origine des choses, espace immense du Tartare, masse confuse des éléments répandus dans l'espace [la prononciation de *ch-* en flamand est proche de celle de *g-,* ce qui explique l'emploi par Van Helmont d'une consonne sonore dans la graphie du terme qu'il avait créé] ; 1670, Van Helmont [trad. franç.], écrit *gas,* aux sens de « substance subtile unie aux corps, vapeur qui sort d'un corps en combustion » ; écrit *gaz,* au sens 2, 1787, Féraud [*gaz parfait, gaz des marais,* 1872, Larousse ; *gaz rares,* XXe s.] ; sens 1, 1872, Larousse ; sens 3, av. 1834, Béranger [*gaz à l'air, gaz pauvre, gaz de bois, gaz de cokerie, gaz de fumier* ou *de gadoue, gaz de haut fourneau, gaz liquéfié, gaz naturel, gaz de ville,* XXe s. ; *gaz à l'eau,* 1878, Larousse ; *gaz d'éclairage,* 1865, Littré] ; sens 4, milieu du XIXe s., Baudelaire [*bec de gaz,* 1866, Verlaine] ; sens 5, 1865, Littré ; sens 6, v. 1915 [aussi *masque à gaz ; gaz de combat,* v. 1960 ; *gaz lacrymogènes,* XXe s. ; *chambre à gaz,* v. 1943]). **1.** Un des trois états de la matière, caractérisé par l'expansibilité (absence de forme et de volume propres) et par la grande compressibilité. || **2.** Nom donné aux corps qui, dans les conditions de température et de pression ordinaires, se présentent sous cet état : *L'oxygène est un gaz. Gaz carbonique. Des fuites de grisou s'étaient déclarées ; le gaz séjournait en masse énorme dans ces couloirs étroits, privés d'aérage* (Zola). || *Gaz parfait,* gaz hypothétique qui suivrait exactement les lois théoriques (de Mariotte, de GayLussac), et dont se rapprochent les gaz réels lorsque leur pression tend vers zéro. || *Gaz rares,* nom donné aux gaz qui existent en très faible quantité dans l'atmosphère : argon, néon, hélium, krypton, xénon. || *Gaz des marais,* mélange de méthane et de gaz carbonique qui se forme dans les eaux stagnantes ou dans les parties profondes des marais. || *Gaz naturel,* v. ci-après n. || **3.** Fluide gazeux combustible, utilisé pour ses propriétés calorifiques. || *Gaz à l'air* ou *gaz pauvre,* gaz obtenu dans un gazogène, après passage des produits de la combustion de combustibles solides sur une masse de coke portée au rouge. || *Gaz de bois,* gaz obtenu au cours de la distillation du bois, et qui constitue un produit dérivé de la fabrication du charbon de bois. || *Gaz de cokerie,* gaz obtenu par la distillation de la houille dans des fours à coke. || *Gaz à l'eau,* gaz résultant de la décomposition de la vapeur d'eau par du coke porté à une température élevée. || *Gaz d'éclairage,* ancienne appellation du GAZ DE VILLE (v. ci-après). || *Gaz de fumier* ou *de gadoue,* gaz à base de méthane, qui s'échappe lors de la fermentation du fumier ou de la décomposition des gadoues, et qui peut être utilisé pour le chauffage ou pour l'alimentation des moteurs. || *Gaz de haut fourneau,* gaz qui sort du gueulard des hauts fourneaux lors de la fusion de la fonte, doué d'un certain pouvoir calorifique. || *Gaz liquéfié,* hydrocarbure léger, butane ou propane commercial, normalement gazeux, extrait soit du gaz naturel, soit des gaz de raffinerie, et que l'on peut emmagasiner à l'état liquide, dans des récipients sous pression, en vue de son utilisation. || *Gaz naturel,* gaz que l'on trouve dans des gisements souterrains, seul ou associé au pétrole brut. || *Gaz de ville,* ou *gaz d'éclairage,* ou absol., *le gaz,* gaz produit ou traité dans les usines à gaz et les cokeries, ou gaz naturel, conduit jusqu'aux appareils d'utilisation par les canalisations d'un réseau de distribution et employé pour l'éclairage, le chauffage, l'alimentation de certains moteurs : *Compteur à gaz. Une cuisinière, un radiateur à gaz.* || Pop.

Il y a de l'eau dans le gaz, il y a des difficultés dans cette affaire ; il y a des désaccords, des querelles. || **4.** *Spécialem.* et *vx.* Éclairage au gaz : *Quand je contemple, aux feux du gaz qui le colore, | Ton front pâle, embelli par un morbide attrait* (Baudelaire). *La faible clarté du gaz de la rué* (Renan). *Les cafés déjà ouverts flamboyaient de gaz* (Bourget). || *Bec de gaz,* v. BEC. || **5.** *Ellipt.* Entreprise chargée de distribuer le gaz domestique : *L'employé du gaz est venu relever le compteur.* || **6.** *Gaz asphyxiants,* ou *les gaz,* nom donné aux gaz toxiques utilisés pour la première fois par les Allemands, en 1915, sur le front d'Ypres : *Au Mousquier, dans le pavillon réservé aux officiers, Antoine se trouvait être l'unique major atteint par les gaz* (Martin du Gard). || *Gaz de combat,* nom donné auj. à des substances chimiques gazeuses, liquides ou solides, qui, en raison de leurs propriétés particulières, sont susceptibles d'être employées comme arme de guerre. || *Gaz lacrymogènes,* gaz produisant, par irritation de l'œil, une abondante sécrétion de larmes chez la personne atteinte, utilisés notamment par la police lors de manifestations ou de troubles. || *Masque à gaz,* v. MASQUE. || *Chambre à gaz,* dans certains États des États-Unis, pièce où l'on exécute par asphyxie les condamnés à mort ; dans des camps de concentration nazis, salle où l'on exterminait les déportés par des gaz toxiques.

◆ n. m. pl. (sens 1, 1865, Littré [au sing., 1836, G. Esnault] ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Mélange, dans le tube digestif, d'air dégluti et de produits volatils dus aux fermentations : *Avoir des gaz.* || Au sing. *Un gaz,* une émission de gaz intestinaux par le fondement : *Rien ne me fâche comme un trait d'esprit. S'il m'en échappe, j'en ai aussi honte que d'un gaz* (Cocteau). || **2.** *Gaz carburés,* ou simplem. *les gaz,* mélange d'air et de vapeurs d'essence fourni par le carburateur et dont la combustion assure le fonctionnement d'un moteur à explosion : *L'admission des gaz dans le cylindre constitue le premier temps du cycle à quatre temps du moteur à explosion.* || *Mettre les gaz,* donner de la vitesse à un moteur en appuyant sur l'accélérateur ; *par extens.* et *fam.,* se hâter. || Fam. *À pleins gaz,* ou, ellipt., *pleins gaz,* à toute vitesse, rapidement : *Voiture qui roule à pleins gaz. Un an et demi... Oui, mais pleins gaz !* (Croisset). || *Gaz d'échappement, gaz brûlés,* résidu de la combustion du mélange carburé dans un moteur à explosion, qui est évacué dans l'atmosphère.

● SYN. : **1** *ballonnement, flatulence, flatuosité ; pet* (triv.), *vent.*

gazage [gazaʒ] n. m. (de *gazer* 2 ; 1877, Littré). Action de gazer, de passer à la flamme les fils ou les tissus, en particulier ceux de coton, pour les égaliser.

● SYN. : *flambage, grillage.*

gazania [gazanja] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, peut-être dér. du gr. [d'origine persane] *gaza,* « trésor royal », à cause de la richesse de la floraison de la plante ; 1872, Larousse, écrit *gazanie ; gazania,* XX^e s.). Plante vivace de la famille des composées, originaire de l'Afrique du Sud, et dont plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins pour leurs fleurs (capitules) jaunes, orange ou blanches.

gaze [gaz] n. f. (ar. *Gazza,* n. d'une ville de Palestine où l'on fabriquait et d'où l'on exportait la gaze [lat. *Gaza*] ; 1554, Ronsard, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 1865, Littré ; sens 4, 1872, Larousse ; sens 5, 1802, Chateaubriand ; sens 6, 1675, La Fontaine). **1.** Étoffe légère et transparente, de soie ou de coton, employée dans la mode et dans la confection : *Ni plume, ni rubans, ni gaze, ni dentelle ; | Pour parure et bijoux, sa grâce naturelle* (Gautier). *Une gaze transparente et sombre laissait entrevoir les splendeurs amorties d'une jupe éclatante* (Baudelaire). *Baïa debout, sans veston bleu ni corselet, rien qu'une chemisette de gaze argentée et un grand pantalon rose tendre, chantait « Marco la Belle »* (Daudet). *Un voile, une robe de gaze.* || **2.** Simple tissu de coton très lâche, tissé en armure toile, utilisé pour les pansements, en nappe, en bande ou en compresse : *J'allai à mon placard, où je pris de la gaze, des ciseaux* (Bosco). || **3.** Travail destiné à remplir l'intérieur des fleurs, dans certains ouvrages de dentelle. || **4.** Matière fine et légère comme la gaze : *Lorsqu'enfin la demoiselle se reposait à la pointe d'un roseau, et que vous pouviez examiner, en retenant votre souffle, les longues ailes de gaze...* (Hugo). || **5.** *Fig.* et *littér.* Corps, milieu transparent qui voile les objets et en estompe la netteté : *Parfois la mer laisse voir sous la gaze de ses eaux une fleur marine* (Balzac). *Un petit bois de lauriers-roses tremblait dans la gaze du crépuscule* (Daudet). *En avançant en âge, une gaze impalpable avait insensiblement recouvert le souvenir de Marie* (Zola). *Le ciel s'est voilé de nouveau, mais d'une gaze toute légère ; c'est comme un tissu de petits nuages pommelés d'un gris tourterelle, qui semblent être remontés à des hauteurs excessives dans l'éther* (Loti). || **6.** *Vx* ou *littér.* Adoucissement de la pensée, artifice de langage pour ne pas dire nettement les choses, pour en masquer la crudité : *Tudieu ! quelle commère ! Comme elle raconte, sans la moindre gaze, les histoires les plus égrillardes !* (Gautier).

gazé, e [gaze] adj. (part. passé de *gazer* 2 ; 1872, d'après Littré, 1877). Se dit d'un textile qu'on a soumis au gazage pour lui donner un aspect moins duveteux : *Fil gazé.*

◆ adj. et n. (v. 1915). Qui a subi l'action des gaz asphyxiants : *Après l'emploi du gaz lacrymogène, la gazée devrait être transportée dans un endroit tranquille* (L. Daudet). *Antoine [...] partit retrouver le docteur qui, chaque matin, passait une demi-heure à l'annexe pour surveiller en personne les exercices de gymnastique respiratoire qu'il ordonnait à certains gazés* (Martin du Gard). *Nous préparions, nous pouvions préparer des médicaments pour soigner les brûlés, les gazés, les empoisonnés* (Duhamel).

gazéifiable [gazeifjabl] adj. (de *gazéifier ;* 1811, Mozin). Qui peut être transformé en gaz.

gazéificateur [gazeifikatœr] n. m. (dér. savant de *gazéifier ;* 1930, Larousse). Appareil servant à gazéifier l'eau.

gazéification [gazeifikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *gazéifier ;* 1842, Acad., au sens I [*gazéification intégrale, gazéification souterraine,* XX^e s.] ; sens II, XX^e s.).

I. Action de faire passer un corps à l'état gazeux. || *Spécialem.* Transformation en gaz combustibles de produits liquides ou solides contenant du carbone. || *Gazéification intégrale,* gazéification totale, en une seule étape, des houilles et des lignites. || *Gazéification souterraine,* transformation en gaz combustible, par combustion avec une quantité d'air limitée, d'une couche de houille, sans procéder à son extraction.

II. Adjonction de gaz carbonique à une boisson.

gazéifier [gazeifje] v. tr. (de *gazéi-,* élément tiré de *gaz,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; début du XIX^e s., au sens I ; sens II, XX^e s.).

I. Faire passer un corps à l'état gazeux : *Pour gazéifier les métaux, il ne me manque plus que de trouver un moyen de les soumettre à une immense chaleur dans un milieu où la pression de l'atmosphère soit nulle* (Balzac).

II. Rendre une boisson gazeuse en y faisant dissoudre du gaz carbonique : *Une eau minérale gazéifiée.*

gazéiforme [gazeifɔrm] adj. (de *gazéi-,* élément tiré de *gaz,* et de *forme ;* 1811, Mozin, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIX^e s., Baudelaire). **1.** Qui est à l'état de gaz. || **2.** *Fig.* et *littér.* Aussi peu saisissable, aussi peu consistant qu'un gaz : *En vérité, l'auteur est bien fou qui a pu croire que ces gens prendraient feu pour une chose aussi impalpable, aussi gazéiforme que l'honneur* (Baudelaire).

gazelle [gazɛl] n. f. (ar. maghrébin *gazēl,* gazelle, ar. class. *gazāla ;* fin du XIII^e s., Joinville, écrit *gazel ;* v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *gasele ; gazelle,* 1690, Furetière [*des yeux de gazelle,* 1829, V. Hugo]). Petit mammifère ruminant de la famille des antilopes, à hautes pattes fines, à grands yeux, à cornes arquées en lyre, qui vit dans les steppes d'Afrique et d'Asie : *Les*

migrations pacifiques des gazelles et des chameaux (Chateaubriand). || *Des yeux de gazelle,* de grands yeux doux : *Arabes du Hedjaz aux longs yeux de gazelles* (Leconte de Lisle).

1. gazer [gaze] v. tr. (de *gaze ;* av. 1742, Massillon, au sens 2 ; sens 1, 1762, Acad.). **1.** *Vx.* Couvrir d'une gaze, d'un voile transparent : *Des spectres près du Gymnase, | À deux pas des Variétés, | Sans brume ou linceul qui les gaze, | Des spectres mouillés et crottés !* (Gautier). *Des nudités gazées* (Goncourt). || **2.** *Vx* ou *littér.* Voiler, dissimuler, sous une expression atténuée, les aspects blessants ou choquants de la réalité : *On pourrait faire tout un vaudeville là-dessus, en gazant toutefois certains détails* (Nerval). *Mon père avait au contraire magnifié son ancien patron et gazé certains épisodes de sa fin* (L. Daudet). *Je le lui ai raconté. En gazant, bien entendu* (Duhamel).

2. gazer [gaze] v. tr. (de *gaz ;* 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, v. 1915). **1.** Passer à la flamme du gaz ou de l'alcool un fil ou un tissu, pour en enlever le duvet ou les brins mal retors. || **2.** Soumettre à l'action de gaz toxiques ou asphyxiants (surtout au passif) : *Délicat des bronches depuis qu'il avait été gazé* (M. Prévost).

● SYN. : **1** *flamber, griller.*

◆ v. intr. (1915, G. Esnault). *Fam.* Aller à toute vitesse, en parlant d'un véhicule ou d'une personne : *J'ai essayé le zinc* [=l'avion]*... Pour voir s'il gazait* (Croisset). *Vous n'avez pas mis longtemps, vous avez dû gazer !*

◆ v. impers. (1915, G. Esnault). Fam. *Ça gaze, ça va gazer,* ça va bien, ça va marcher : *Alors, ça gaze ? Ils* [les spectateurs] *sont de bon poil, ça va gazer* (Sartre).

gazetier, ère [gaztje, -ɛr] n. (de *gazette ;* 1633, Peiresc, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, 1640, Oudin, puis 1834, Landais). **1.** *Vx.* Personne qui rédigeait ou publiait une gazette : *Peut-être y a-t-il eu cent femmes de qualité perdues ; mais les drôles en ont mis un millier, ainsi que le font les gazetiers quand ils évaluent les morts du parti battu* (Balzac). *Dans son rôle de correspondante, de gazetière des théâtres, elle restera mauvaise à la femme qui lui a enlevé son Dorval* (Goncourt). || **2.** *Péjor.* et *vx.* Personne qui recueille et colporte des ragots : *Il commençait à vivre à l'heure du thé, courant le monde, où il jouait le rôle de gazetier, de truchement, de trait d'union et d'écouteur* (Gide). || **3.** *Péjor.* et *littér.* Journaliste : *Un gazetier philanthrope me dit que la solitude est mauvaise pour l'homme* (Baudelaire).

gazette [gazɛt] n. f. (ital. *gazzetta,* gazette, empr. du vénitien *gazeta,* feuille périodique donnant des informations sur les affaires commerciales de Venise, ainsi que sur les événements du temps, et coûtant une *gazeta,* c'est-à-dire environ trois liards, le nom de la pièce de monnaie [dimin. de *gazza,* « monnaie », terme de même racine que le franç. *geai,* v. ce mot] ayant été donné à l'objet qu'elle permettait d'acheter ; fin du XVI^e s., A. d'Aubigné, au sens 1 [*vieille gazette,* av. 1750, Staal de Launay] ; sens 2, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 3, fin du XVI^e s., La Curne). **1.** *Vx.* Écrit périodique, destiné à l'information littéraire, politique, artistique : *Il est impossible de parcourir une gazette quelconque, de n'importe quel jour, ou quel mois, ou quelle année, sans y trouver, à chaque ligne, les signes de la perversité humaine la plus épouvantable* (Baudelaire). *Eh bien ! reprit M. d'Anquetil, quoi que disent les gazettes, la guerre consiste uniquement à voler des poules* [...] *aux vilains* (France). [V. Rem.] || Vx. *Vieille gazette,* chose qui a perdu tout intérêt. || **2.** *Vx.* Ensemble de petites nouvelles racontées minutieusement, chronique : *Deux personnes chargées de faire la gazette de la cour* (Montesquieu). *Je me sentais légèrement agacé de voir les affaires privées de mon pauvre Ponceau courir ainsi la gazette* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne qui aime bavarder, colporter des commérages : *Ce cher vidame était l'entrepôt de toutes les confidences, la gazette du Faubourg* (Balzac).

● REM. *Gazette,* dans l'usage courant, a été supplanté par *journal* et ne s'emploie plus que dans des parlers régionaux et dans les titres de certains périodiques : *La Gazette du Palais. La Gazette de Lausanne.*

gazeur [gazœr] n. m. (de *gazer* 2 ; 1930, Larousse). Appareil servant à gazer les fils textiles.

gazeuse [gazøz] n. f. (de *gazer* 1 ; 1865, Littré). Ouvrière en dentelle qui, dans le point d'Alençon, fait les remplissages des fleurs et des feuilles.

gazeux, euse [gazø, -øz] adj. (de *gaz ;* 1775, Grignon, au sens 2 ; sens 1, 1809, Wailly ; sens 3, XX^e s.). **1.** Qui est de la nature des gaz : *État gazeux. Corps, fluide gazeux.* || Qui se rapporte aux gaz : *La pression gazeuse.* || **2.** Se dit d'un liquide, d'une boisson qui contient du gaz carbonique en dissolution : *Une eau gazeuse naturelle. La limonade est une boisson gazeuse.* || **3.** *Gangrène gazeuse,* V. GANGRÈNE.

◆ **gazeuse** n. f. (1865, Littré). *Vx* et *fam.* Boisson gazeuse : *La vieille tira d'une armoire des siphons de « gazeuse »* (Hermant). *Elles s'assirent et demandèrent deux bouteilles de gazeuse* (L. Daudet).

1. gazier, ère [gazje, -ɛr] n. (de *gaze ;* 1723, Savary des Bruslons). *Vx.* Ouvrier, ouvrière qui fabriquait la gaze.

2. gazier, ère [gazje, -ɛr] adj. (de *gaz ;* début du XIX^e s., au sens de « relatif au gaz » ; sens actuel, 1877, Littré). Qui se rapporte au gaz de ville, à sa fabrication, à sa distribution, à son utilisation : *L'industrie gazière.*

◆ **gazier** n. m. (sens 1, 1865, Littré ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, 1950, G. Esnault [« homme simple, naïf », v. 1960]). **1.** Ouvrier d'une usine à gaz : *Le gazier était à son poste, près du jeu compliqué des robinets* (Zola). || **2.** Employé d'une entreprise de distribution de gaz. || **3.** *Pop.* Individu quelconque, indéterminé. || *Spécialem.* Homme simple, naïf.

● SYN. : **2** *gars* (fam.), *quidam, type* (fam.).

gazillon [gazijɔ̃] n. m. (de *gaze ;* av. 1854, Nerval). Léger tissu de gaze : *Les fleurs et les gazillons lamés de leurs coiffures* (Nerval).

gazoduc [gazɔdyk] n. m. (de *gaz,* d'après *oléoduc ;* 24 avr. 1958, *le Midi libre*). Canalisation destinée au transport à très longue distance du gaz naturel ou du gaz de cokerie.

gazogène [gazɔʒɛn] n. m. (de *gazo-,* élément tiré de *gaz,* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; début du XIX^e s., au sens 1 ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, v. 1942). **1.** *Vx.* Appareil portatif servant à fabriquer l'eau gazeuse. || **2.** Appareil destiné à transformer par oxydation incomplète, avec ou sans adjonction de vapeur d'eau, un combustible solide ou liquide en gaz combustible. || **3.** *Ellipt.* Véhicule automobile dont le moteur fonctionne au gaz fourni par un appareil de ce genre : *Un long convoi* [...] *de gazogènes fumeux* (Dorgelès).

gazoline [gazɔlin] n. f. (de *gaz* [avec les suff. scientif. *-ol* et *-ine*] ; 1888, Larousse [*gazoline naturelle,* XX^e s.]). Essence légère, très volatile, qui se sépare du pétrole brut par une première distillation. || *Gazoline naturelle,* essence sauvage obtenue par dégasolinage du gaz naturel.

● REM. On écrit aussi GASOLINE.

gazométallurgie [gazometalyrʒi] n. f. (de *gazo-,* élément tiré de *gaz,* et de *métallurgie ;* milieu du XX^e s.). Technique consistant à introduire un gaz dans un métal en fusion, pour le débarrasser de ses impuretés.

gazomètre [gazɔmɛtr] n. m. (de *gazo-,* élément tiré de *gaz,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1789, Lavoisier, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse [« appareil qui règle l'écoulement du gaz d'éclairage ou de cuisine, en mesurant la quantité fournie », 1809, Wailly]). **1.** *Vx.* Appareil pour mesurer le volume des gaz. || **2.** Grand réservoir dans lequel le gaz de ville est emmagasiné à volume variable et sous une pression constante : *Ces quartiers des grandes villes où l'on relègue les gares de marchandises, les gazomètres* (Romains).

gazométrie [gazɔmetri] n. f. (de *gazo-,* élément tiré de *gaz,* et de *-metrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1865, Littré). Mesure des volumes, des densités des gaz.

gazométrique [gazɔmetrik] adj. (de *gazométrie ;* 1872, Larousse). Qui appartient à la gazométrie.

gazon [gazɔ̃] n. m. (francique **waso,* motte de terre garnie d'herbe ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *gason,* au sens du francique ; sens 1, 1258, *Roman de Mahomet* [écrit *wason ; gazon,* fin du XVIe s.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1865, Littré [*se ratisser le gazon, tondre le gazon,* XXe s.]). **1.** Herbe courte et fine : *Les deux collines* [...] *portant toujours sur leurs versants arides un gazon ras* (Flaubert). *Tondre le gazon.* || **2.** Terre couverte de gazon : *Il s'assit ou plutôt se laissa tomber sur le gazon* (Stendhal). *La saison avait brodé de fleurs un immense gazon* (Hugo). || **3.** *Fig.* et *pop.* Les cheveux, le cuir chevelu : *Ils sont gais, et, contant leurs antiques bamboches, | Branlent leurs vieux gazons sur leurs vieilles caboches* (Hugo). || Pop. *Se ratisser le gazon,* se peigner. || Pop. *Tondre le gazon,* couper les cheveux.

• SYN. : **2** *boulingrin, pelouse.*

◆ **gazons** n. m. pl. (1865, Littré). *Vx.* Mottes de terre carrées et couvertes de gazon, dont on se sert pour réaliser des gazons artificiels : *Lever des gazons.*

gazonnage n. m. V. GAZONNEMENT.

gazonnant, e [gazɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *gazonner ;* 1338, Godefroy, au sens de « qui forme gazon » [en parlant d'un pré] ; sens actuel, 1840, Acad.). Se dit des plantes qui s'étalent sur le sol en petites touffes formant un gazon.

gazonné, e [gazɔne] adj. (part. passé de *gazonner*). Couvert de gazon : *J'ai promené mes rêveries sur les rampes gazonnées de Schönbrünn* (Nerval). *La petite place, avec son bassin rond et son jet d'eau des dimanches, ses parterres gazonnés et leurs bordures de buis* (Martin du Gard).

◆ **gazonnée** n. f. (20 juin 1876, *Journ. officiel*). Terrain couvert de gazon.

gazonnement [gazɔnmɑ̃] ou **gazonnage** [gazɔnaʒ] n. m. (de *gazonner ; gazonnement,* 1701, Furetière ; *gazonnage,* 1713, Isambert, au sens de « terrain couvert de gazon » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Action de revêtir de gazon.

gazonner [gazɔne] v. tr. (de *gazon* [v. ce mot] ; 1295, Godefroy, écrit *wassonner,* au sens de « lever des mottes de terre » ; écrit *gazonner,* au sens actuel, 1328, Godefroy). Revêtir de gazon : *J'allai lever des glèbes pour gazonner la tombe* (Le Roy). *Son gravier s'était gazonné* (Arène).

◆ v. intr. (sens 1, 1869, d'après Littré, 1877 ; sens 2, 18 déc. 1874, *Journ. officiel*). **1.** Pousser en gazon : *Herbe qui gazonne.* || **2.** Se couvrir de gazon : *Prés qui gazonnent.*

gazonneux, euse [gazɔnø, -øz] adj. (de *gazon ;* 1791, Valmont de Bomare). Qui est couvert de gazon ou d'une végétation analogue : *L'attelage franchissait le fossé gazonneux* (Theuriet).

gazonnier [gazonje] n. m. (de *gazon ;* 1955, *Dictionnaire des métiers*). Jardinier spécialisé dans la production et l'entretien des gazons.

gazouillant, e [gazujɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *gazouiller* 1 ; av. 1712, La Fare, au sens 2 ; sens 1, 1872, Larousse ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Qui gazouille ; qui a l'habitude de gazouiller : *Les perruches gazouillantes* (Margueritte). || **2.** Qui produit une sorte de gazouillement : *Une de ces causeries gazouillantes qui font le bruit d'une source* (Goncourt). || **3.** *Littér.* Qui est plein de gazouillements : *Jusqu'aux approches d'une nuit divine et gazouillante d'oiseaux* (L. Daudet).

gazouillement [gazujmɑ̃] n. m. (de *gazouiller* 1 ; v. 1361, Oresme, écrit *gasoillement* [*gazouillement,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet [« babil des petits enfants », 1787, Féraud] ; sens 3, 1636, Monet). **1.** Bruit des oiseaux qui gazouillent : *Des oiseaux* [...] *venus d'eux-mêmes pour mêler leur gazouillement au chant des musiciens* (Chateaubriand). || **2.** Suite de paroles prononcées d'une voix douce : *Le gazouillement commença. Ils se parlaient bas* (Hugo). || *Spécialem.* Babil des petits enfants : *Le gazouillement, musique molle et vague, | Chant dont les nouveau-nés ont le charmant secret* (Hugo). || **3.** Bruit léger et murmurant d'une eau courante : *Le gazouillement d'une source.*

• SYN. : **1** *gazouillis, pépiement, ramage ;* **2** *chuchotement, chuchotis, murmure ;* **3** *babil, bruissement, clapotis, frémissement, friselis.*

1. gazouiller [gazuje] v. intr. (de l'onomatop. *gas- ;* 1316, Maillart, au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré [« croasser — en parlant d'une corneille — », 1538, R. Estienne] ; sens 3, milieu du XVIe s.). **1.** En parlant des petits oiseaux, faire entendre un chant léger, doux et confus : *Les hirondelles gazouillent.* || **2.** En parlant des bébés, émettre les premiers sons articulés : *Un bébé qui gazouille dans son berceau. Les oiseaux gazouillent. Jeanne aussi* (Hugo). || **3.** En parlant de l'eau, produire un murmure : *Un petit jet d'eau gazouillait dans un bassin de marbre* (Flaubert).

• SYN. : **1** *chanter, pépier ;* **2** *babiller ;* **3** *bruire, murmurer, susurrer.*

◆ v. tr. (av. 1525, G. Cretin). Faire entendre comme en gazouillant : *Gazouiller une chanson. Massillon gazouille du ciel je ne sais quoi qui est ravissant* (Joubert).

2. gazouiller [gazuje] v. intr. (de *gaz,* « pet », avec le suff. pop. et péjor. *-ouiller ;* 1877, Zola). *Vx* et *arg.* Puer : *Dans l'air chaud, une puanteur forte montait de tout ce linge sale remué. « Oh ! là, là, ça gazouille ! » dit Clémence en se bouchant le nez* (Zola).

gazouilleur, euse [gazujœr, -øz] adj. (de *gazouiller* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens 1 [rarement attesté entre 1660, Oudin, et la fin du XIXe s.] ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui gazouille : *Lèvres gazouilleuses* (Pérochon). || **2.** Qui est dit en gazouillant : *Il ne se répand ni en propos charmeurs, ni en phrases gazouilleuses* (Goncourt).

gazouillis [gazuji] n. m. (de *gazouiller* 1 ; v. 1540, Yver, au sens 3 ; sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 2, av. 1902, Zola). **1.** Gazouillement léger et confus des petits oiseaux, et, *spécialem.,* de l'hirondelle : *Là, se réunissaient les hirondelles prêtes à quitter nos climats. Je ne perdais pas un seul de leurs gazouillis* (Chateaubriand). *Dans un bois, l'amateur d'oiseaux distingue aussitôt ces gazouillis particuliers à chaque oiseau, que le vulgaire confond* (Proust). || **2.** Suite de paroles prononcées d'une voix douce et claire, et perçues plus ou moins distinctement : *Il entendait le gazouillis de la fillette racontant à Silvanire, en train de la déshabiller, ce qui s'était passé dans la soirée chez ces dames* (Daudet). *Une cinquantaine d'enfants se tenaient réunis* [...] *; c'était le gazouillis du chœur* (Zola). || **3.** Léger murmure d'une eau courante : *Écouter le gazouillis d'un ruisselet.*

• SYN. : **1** *ramage ;* **2** *chuchotement, chuchotis, murmure ;* **3** *bruissement, friselis, susurrement.*

G. D. F. (milieu du XXe s.). Sigle de GAZ DE FRANCE.

geai [ʒɛ] n. m. (bas lat. *gaius,* geai [Ve s.], tiré du n. pr. *Gaius* selon un procédé fréquent pour la désignation des animaux familiers ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *gai* [*jai,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *geai,* XVIIe s. ; *c'est le geai paré des plumes du paon,* 1865, Littré). Oiseau passereau de la famille des corvidés, à plumage brun clair tacheté de bleu, de blanc et de noir : *Les femmes piaillaient comme des geais plumés vifs* (Gautier). || *C'est le geai paré des plumes du paon,* c'est quelqu'un qui se vante de qualités ou de choses empruntées à d'autres (allusion à une fable [IV, 9] de La Fontaine).

géant, e [ʒeɑ̃, -ɑ̃t] n. (lat. pop. **gagantem,* accus. de **gagas,* géant, altér. du lat. class. *Gigas, -gantis,* chacun des Géants qui voulurent détrôner Jupiter, gr. *Gigas, -gantos,* même sens ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *jaiant* [*gaiant,* v. 1120, *Psautier d'Oxford ; géant,* v. 1170, *Livre des Rois*], au sens 2 [*à pas de géant,* 1671, Pomey] ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 3, av. 1699, Racine ; sens 4, av. 1778, Voltaire [*les géants de la route,* début du XXe s.] ; sens 5, XXe s.). **1.** Être fabuleux d'une taille extraordinaire : *La ville est étagée sur un charmant désordre de vallées et de collines* [...], *comme si elles avaient été prises à poignée par un géant*

(Hugo). || **2.** Personne dont la taille excède de beaucoup la normale : *La petite, ployant les reins, tordant son corps, | Rit et raille la grande, et la géante alors | Se penche sur la naine avec gloire et furie* (Hugo). || Fig. *À pas de géant,* très vite : *La luxure progresse à pas de géant* (Aymé). || **3.** Animal ou chose de très grandes dimensions : *Avez-vous jamais vu un radieux cerf-volant, ce géant des papillons de l'enfance, tout chamarré d'or, planant dans les cieux ?* (Balzac). *Un vieux chêne, géant de la forêt.* || **4.** *Fig.* Personne qui dépasse de beaucoup la moyenne par son envergure intellectuelle, son génie : [Le] *baron en qui chacun voyait un des géants qui secondèrent Napoléon (Balzac).* || *Les géants de la route,* les coureurs cyclistes de grande classe. || **5.** Firme, société à qui leur puissance économique donne une place de tout premier plan : *Les géants de l'automobile, de l'acier.*

● SYN. : **1** *cyclope, ogre, titan ;* **2** *colosse, malabar* (fam.) ; **4** *héros, surhomme.*

◆ adj. (sens 1, v. 1240, G. de Lorris [écrit *jaiant ; géant,* milieu du XVI^e^ s., Ronsard] ; sens 2, 1791, *Almanach des Muses*). **1.** Dont la taille excède de beaucoup la moyenne : *La plus géante des pyramides d'Égypte* (Maupassant). *Telle une floraison de lys géants fauchée* (Heredia). || **2.** Qui a des dimensions énormes dans tous les sens : *Le Paris du quinzième siècle était déjà une ville géante* (Hugo).

gecko [ʒeko] n. m. (mot du lat. des zoologistes [milieu du XVII^e^ s.], empr. du néerl. [début du XVII^e^ s.], lui-même empr. du malais *gēkoq ;* début du XVIII^e^ s., écrit *gekko ; gecko,* 1771, Schmidlin). Lézard des régions méditerranéennes, à doigts adhésifs : *Un gecko, glissé sous la véranda, faisait écho au tapotement de la machine* (Dorgelès).

geffrard [ʒɛfrar] n. m. (probablem. n. pr. employé ironiquement ; 1901, Larousse). Double cinq, au jeu de dominos.

géhenne [ʒeɛn] n. f. (bas lat. ecclés. *gehenna,* géhenne, enfer, de l'hébreu postbiblique *ge-hinnom,* n. de la « vallée de Hinnom » [près de Jérusalem], qui était un lieu maudit [depuis que les Juifs y avaient fait des sacrifices à Moloch] et dont le nom, par suite, fut employé pour désigner l'enfer ; v. 1265, Br. Latini, écrit *jehenne* [*gehenne,* XVI^e^ s.], au sens 1 ; sens 2 [par croisement avec *gêne,* v. ce mot], fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné [« souffrance intense », 1580, Montaigne ; « lieu de souffrance », début du XX^e^ s.]). **1.** *La Géhenne* (avec une majuscule), dans le langage biblique, l'enfer : *Les tourments de la Géhenne. Elle-même prépare au fond de la Géhenne | Les bûchers consacrés aux crimes maternels* (Baudelaire). || **2.** *Class.* et *littér.* Torture : *Il sera prouvé que l'accusée a été pendant six heures à la géhenne du feu dans un espace trop étroit où quatre personnes pouvaient à peine respirer, ce qui a fait dire contumélieusement à la torturée qu'on lui faisait la guerre à la Saint-Laurent* (Chateaubriand). || *Par extens.* Souffrance intense : *Pendant l'espèce de géhenne que représente le pansement du genou malade, Roger-le-Grand récite des prières* (Duhamel). || Lieu de souffrance : *Pendant deux jours, je ne sortis pas de cette géhenne* (Colette).

● SYN. : **2** *supplice ; calvaire, martyre, torture.*

géhenner [ʒeɛne] v. tr. (de *géhenne* [par croisement avec *gêne, gêner,* v. ces mots] ; 1580, Montaigne). *Vx* et *littér.* Mettre à la torture : *Aucun conspirateur géhenné par le questionnaire à Venise ne fut plus mal dans les brodequins de la torture que Birotteau ne l'était dans ses vêtements* (Balzac).

geignant, e [ʒɛɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *geindre* 1 ; 1856, Lachâtre, au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Qui a l'habitude de geindre : *Je reste couché presque toute la journée, énervé et geignant* (Renard). || **2.** Qui émet des sons plaintifs : *Les touches du geignant harmonium* (Bernanos).

geignard, e [ʒɛɲar, -ard] adj. et n. (de *geindre* 1 ; 1867, Goncourt). *Fam.* Qui a l'habitude de geindre ou de se lamenter : *Et il me revenait fidèlement encore plus geignard, plus minable* (L. Daudet). *Rien n'est sot comme les geignards* (Flaubert).

◆ adj. (1887, Zola). Qui a le ton du geignement : *Cette école* [...] *où l'on entendait des voix geignardes d'hommes planer au-dessus d'un silence hypocrite d'enfants* (Giraudoux).

● SYN. : *gémisseur, plaintif, pleurnicheur.*

geignement [ʒɛɲmɑ̃] n. m. (de *geindre* 1 ; 1842, V. Hugo). Action de geindre ; son inarticulé pareil à une plainte : *Il fallait entendre le geignement désespéré dont fut souligné ce mot d'huissier pour bien faire sentir toutes les formalités sinistres qu'il entraînait après lui : papier timbré, saisie...* (Daudet). *Je ferai, comme les vieillards, toutes sortes de soupirs, de geignements* (Duhamel). *Huchemin, entre deux geignements, répondait à ses parents d'une voix dolente* (Aymé).

● SYN. : *gémissement, jérémiade, lamentation, plainte.*

geignerie [ʒɛɲri] n. f. (de *geindre* 1 ; 1876, Huysmans, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* et *péjor.* Lamentation sur un ton pleurard : *Fiche-moi la paix avec tes geigneries* (Theuriet). || **2.** *Fam.* et *péjor.* Soupir plaintif : *Marthe ne mentira pas, maintenant qu'elle n'aura plus l'occasion de simuler les geigneries du parfait amour* (Huysmans).

● SYN. : **1** *jérémiade, pleurnicherie* (fam.).

geigneur, euse [gɛɲœr, -øz] adj. et n. (de *geindre* 1 ; 1874, A. Daudet). *Fam.* et *péjor.* Qui a l'habitude de geindre (rare) : *Très douillet en outre, très geigneur, il s'écoutait* (Daudet).

● SYN. : *geignard, gémisseur, pleurnicheur.*

1. geindre [ʒɛ̃dr] v. intr. (réfection, d'après les verbes en *-eindre,* de l'anc. franç. *giembre,* gémir, geindre [fin du XII^e^ s., Simund de Freine], *giendre* [début du XIII^e^ s., *Yder*], lat. *gemere,* gémir, se plaindre, déplorer ; XIV^e^ s., aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1866, Th. Gautier). [Conj. **55.**] **1.** Émettre des sons plaintifs, inarticulés et languissants : *Les enfants pleuraient, les femmes geignaient* (Flaubert). *Elle commençait à geindre, à grogner comme un animal* (Gide). *Au fond de la chambre, M. Thibault, livré à sa souffrance, geignait de plus en plus fort* (Martin du Gard). || **2.** Émettre un bruit qui ressemble à une plainte : *Tout ému, je pousse la porte | Qui cède et geint sur ses pivots* (Heredia). *De temps en temps sous l'ouragan | Un vieux sapin geint et se couche* (Apollinaire). || **3.** *Fam.* Se lamenter à tout propos : *Il passe sa vie à geindre. Il ne me revenait guère, ce gringalet. Toujours à geindre !* (Zola).

● SYN. : **1** *gémir, se plaindre ;* **2** *grincer ;* **3** *murmurer, pleurnicher, récriminer.*

2. geindre n. m. V. GINDRE.

geisha [gɛʃa] n. f. (mot japonais ; 1887, P. Loti, écrit *guécha ; geisha,* 1901, Larousse). Chanteuse et danseuse japonaise qui, dans les maisons de thé, joue le rôle d'entraîneuse et d'artiste : *Douze geishas en robe sombre qui jouaient du tambourin* (Farrère).

gel [ʒɛl] n. m. (lat. *gelu,* gelée, glace, grand froid ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *giel* [*gel,* XIII^e^ s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1872, Larousse ; sens I, 3 et II, 1-2, milieu du XX^e^ s.).

I. 1. Temps froid qui provoque la gelée des eaux : *Un matin de gel. Le gel cède à regret ses derniers diamants* (Valéry). || **2.** Passage de l'état liquide à l'état solide des eaux contenues dans divers réceptacles : *Le froid de cette nuit a provoqué le gel des gouttières, des canalisations et même des étangs.* || **3.** *Fig.* Mesure par laquelle un gouvernement rend certains fonds momentanément inutilisables : *Le gel des crédits.*

II. 1. En chimie, mélange d'une matière colloïdale et d'un liquide qui se forme spontanément par la floculation et la coagulation d'une solution colloïdale. || **2.** Substance industrielle assez ferme, parfois élastique, analogue au caoutchouc, résultant de l'évaporation d'un liquide contenu dans une gelée ou une solution colloïdale.

● SYN. : **I, 1** *givre, glace ;* **2** *gelée.* — CONTR. : **I, 2** *dégel.*

gelant, e [ʒəlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *geler ;* XVIe s.). Qui provoque le gel (rare) : *Un temps gelant.*

gélatine [ʒelatin] n. f. (ital. *gelatina,* gélatine [XIVe s.], dér. de *gelare,* geler, lat. *gelare* [v. GELER] ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Matière albuminoïde extraite de divers organes et tissus d'animaux, et notamment des os, employée en cuisine, en pharmacie et en photographie : *Plus un poisson est gros, plus il contient de gélatine* (Flaubert). || **2.** *Gélatine explosive,* substance détonante, d'aspect gélatineux.

gélatiné, e [ʒelatine] adj. (de *gélatine ;* 8 mai 1874, *Journ. officiel,* au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Enduit de gélatine. || **2.** De consistance comparable à celle de la gélatine : *Une dynamite gélatinée.*

gélatiner [ʒelatine] v. tr. (de *gélatine ;* XXe s.). Enduire de gélatine toute surface devant servir à recevoir une empreinte photographique.

gélatineux, euse [ʒelatinø, -øz] adj. (de *gélatine ;* 1743, *Mémoires de l'Acad. royale de chirurgie* [I, 91], au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1847, Balzac). **1.** Formé de gélatine ou contenant de la gélatine : *Suc gélatineux.* || **2.** Qui a la consistance ou l'aspect de la gélatine : *Substance gélatineuse.* || **3.** *Par anal.* Se dit de ce qui manque de consistance ; qui est mou, flasque : *Son visage jaune semblait s'être encore allongé, comme si la chair gélatineuse des joues cédait au poids de la mâchoire* (Martin du Gard). *Le directeur tendit, comme un objet respectable, une main gélatineuse* (Duhamel).

gélatiniforme [ʒelatinifɔrm] adj. (de *gélatini-,* élément tiré de *gélatine,* et de *forme ;* 1845, Bescherelle). Qui a la nature ou l'aspect de la gélatine.

gélatinisant [ʒelatinizɑ̃] n. m. (part. prés. de *gélatiniser ;* 1967, Chêne et Drisch). En pyrotechnie, substance apte à gélatiniser : *Le camphre est un excellent gélatinisant des nitrocelluloses.*

gélatinisation [ʒelatinizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *gélatine ;* 1865, Littré). Processus qui transforme la nitrocellulose fibreuse en une matière de consistance gélatineuse.

gélatiniser [ʒelatinize] v. tr. (de *gélatinis[ation]* ; 1922, Larousse). Effectuer la gélatinisation : *Gélatiniser du coton-poudre.*

gélatino-bromure [ʒelatinɔbrɔmyr] n. m. (de *gélatino-,* élément tiré de *gélatine,* et de *bromure ;* 1888, Larousse). *Gélatino-bromure d'argent,* composition formée d'un bromure d'argent en suspension dans la gélatine : *Le gélatinobromure d'argent, très sensible à la lumière, est utilisé en photographie.*

gélatino-chlorure [ʒelatinɔklɔryr] n. m. (de *gélatino-,* élément tiré de *gélatine,* et de *chlorure ;* 1901, Larousse). *Gélatino-chlorure d'argent,* composition formée d'un chlorure d'argent en suspension dans la gélatine.

gélation [ʒelasjɔ̃] n. f. (de *geler,* d'après le lat. *gelatio, -tionis,* gelée, de *gelatum,* supin de *gelare* [v. GELER] ; 1953, Larousse). Processus de transformation d'un sol en gel.

gelé, e [ʒle *ou* ʒəle] adj. (part. passé de *geler ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, av. 1788, Ch. Bonnet [*paroles gelées,* 1552, Rabelais] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1560, Paré ; sens 5, 1678, Mme de Sévigné [*avoir le bec gelé,* 1611, Cotgrave] ; sens 6, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 7, v. 1930). **1.** Transformé en glace : *Une rivière gelée. Au seuil des bivouacs désolés | On voyait des clairons à leur poste gelés, | Restés debout, en selle et muets, blancs de givre, | Collant leur bouche en pierre aux trompettes de cuivre* (Hugo). || **2.** Qui a été durci et conservé par le froid : *Or ces pensées mortes depuis des millénaires | Avaient le fade goût des grands mammouths gelés* (Apollinaire). || **3.** Qui a été durci et endommagé par le froid : *Des légumes gelés. Beaucoup de soldats eurent les pieds gelés lors de la retraite de Russie.* || **4.** *Par exagér.* Pénétré, engourdi par le froid : *Il a les mains gelées.* || **5.** *Fig.* Qui ne réagit pas, reste insensible : *Un public gelé. Je me sens gelée, contractée et si triste* (Colette). *Elle restait gelée, au fond d'elle-même, gelée et déjà résignée* (Sartre). || Fam. et vx. *Avoir le bec gelé,* garder le silence. || **6.** *Fig.* Qui est incapable d'évoluer, de se transformer : *Devait-il donc se morfondre toute la vie dans un parti gelé, sans ressort ?* (Daudet). || **7.** Se dit de capitaux, de fonds qu'une décision gouvernementale empêche d'utiliser.

● Syn. : **4** *glacé, gourd, transi ;* **5** *froid, glacé, glacial ;* **6** *figé, paralysé, sclérosé.* — Contr. : **4** *bouillant, brûlant, chaud, réchauffé ;* **5** *chaleureux, enthousiaste, réceptif, sensible ;* **6** *dynamique, entreprenant.*

gelée [ʒle *ou* ʒəle] n. f. (bas lat. *gelata,* gelée [VIIIe s.], part. passé fém. substantivé du lat. class. *gelare* [v. GELER] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « glace » ; sens I, 1, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens I, 2, 1552, R. Estienne [d'abord *blanche gelée,* v. 1350, *Glossaire de Paris*] ; sens II, 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens II, 2, 1600, O. de Serres ; sens II, 3, fin du XIXe s. ; sens II, 4, 1960, Ch. Bourgeois ; sens II, 5, 1765, *Encyclopédie* [XI, 674 *b*] ; sens II, 6, milieu du XXe s. ; sens II, 7, XXe s.).

I. 1. Abaissement de la température au-dessous de zéro degré, entraînant la congélation de l'eau : *La gelée, qui reprenait avec le soir, avait heureusement tout durci* (Fromentin). || **2.** *Gelée blanche,* vapeur d'eau passée directement à l'état solide et qui recouvre le sol et les plantes avant le lever du soleil par temps clair.

II. 1. Suc de viande clarifié qui a pris une consistance molle et élastique en se refroidissant : *Un poulet en gelée. Un poulet, un pâté* [...] *et des viandes froides couvertes de gelée* (France). || **2.** Jus de fruits cuit avec du sucre et qui, en se refroidissant, prend la consistance de la gelée de viande : *Gelée de groseille, de coing.* || **3.** Entremets fait avec du jus de fruits et du sucre additionnés d'une certaine quantité de gélatine pour obtenir la consistance voulue en se refroidissant : *Criton, qui faisait office de maître d'hôtel, servit des gelées* (France). || **4.** *Gelée royale,* produit de sécrétion des glandes nourricières des abeilles, destiné à la nourriture des larves et des reines. || **5.** *Gelée de mer,* espèce de méduse. || **6.** En cosmétologie, produit translucide, à base d'eau ou d'huile, utilisé pour les soins d'esthétique. || **7.** En chimie, corps élastique formé par la pénétration d'un liquide dans une masse solide colloïdale.

● Syn. : **I, 1** *gel, glace.*

geler [ʒle *ou* ʒəle] v. tr. (lat. *gelare,* geler, congeler, de *gelu* [v. GEL] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 3, 1578, Ronsard ; sens 4, 1694, Acad. ; sens 5, milieu du XXe s. ; sens 6, v. 1930 ; sens 7, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 8, 1552, R. Estienne). [Conj. **3 b.**] **1.** Transformer en glace : *Le froid a gelé l'étang.* || **2.** *Par extens.* Durcir par le froid : *Un hiver rigoureux a profondément gelé le sol.* || **3.** Attaquer, détériorer les tissus organiques : *Le froid a gelé les mains de cet alpiniste. Il a suffi d'une nuit pour geler les bourgeons.* || **4.** *Par exagér.* Faire éprouver une grande sensation de froid : *Et le froid de la nuit gelait la triste troupe* (Leconte de Lisle). || **5.** *Par anal.* Immobiliser, paralyser : *Un encombrement radical devait sans doute geler quelque part toute circulation* (Queneau). || **6.** Interdire la circulation ou l'utilisation de : *Geler des crédits, des capitaux.* || **7.** *Fig.* Rendre dur, insensible : *Par hasard, ce ministre était un brave homme que la politique n'avait pas encore gelé jusqu'au ventre et qui s'émut à cette petite histoire de famille égarée parmi son tas de paperasses ambitieuses* (Daudet). || **8.** *Fig.* Éteindre toute ardeur, empêcher toute manifestation d'enthousiasme ou de cordialité : *Ces paroles gelèrent l'assistance.*

● Syn. : **4** *glacer, transir ;* **5** *figer, pétrifier ;* **6** *bloquer ;* **7** *endurcir ;* **8** *glacer, paralyser, réfrigérer, refroidir.*

◆ v. intr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, XXe s. [comme v. pr., 1834, Ségur] ; sens 3, 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 4, 1572, Amyot). **1.** Se transformer en glace : *Le lait a gelé dans la carafe.* || **2.** Devenir dur sous l'action de la glace : *Le linge n'était pas sec et il a gelé sur la corde.* || **3.** Être endom-

magé par l'effet de la gelée : *Les vignes ont gelé. Jamais de ma vie je n'avais vu geler les petits pois* (Renard). || **4.** *Par exagér.* Avoir très froid : *On se serrait pour ne pas geler* (Hugo).

● SYN. : **1** *se figer, prendre* (fam.) ; **3** *griller ;* **4** *grelotter.*

◆ v. impers. (XII^e s., Herman de Valenciennes [*geler à pierre fendre,* 1690, Furetière]). Descendre au-dessous de zéro degré Celsius, en parlant de la température extérieure : *Il n'avait encore ni gelé ni neigé* (Hugo). || *Geler à pierre fendre,* faire un froid excessif : *Il gelait à fendre les pierres* (Maupassant).

◆ **se geler** v. pr. (sens 1, XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens 2, 1600, O. de Serres ; sens 3, av. 1660, Saint-Amant). **1.** Se transformer en glace : *La buée se gèle sur les vitres.* || **2.** Passer à l'état solide, en parlant d'un liquide quelconque : *Il fait si grand froid que l'huile se gèle dans la bouteille* (Acad.). || **3.** *Fam.* Avoir très froid : *Je me gèle dans cette pièce à vous attendre.*

geleur, euse [ʒəlœr, -øz] n. (de *geler ;* av. 1553, Rabelais, dans la loc. *geleur de bourgeons ; geleur de vignes,* 1690, Furetière ; *geleur de raisins,* 1872, Larousse). Celui, celle qui amène la gelée (ne se dit que dans l'expression *geleur de vignes* ou *de raisins,* en parlant de certains saints du calendrier dont la fête a lieu au printemps) : *Saint Marc est un grand geleur de vignes.*

gelidium [ʒelidjɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, tiré du lat. class. *gelidus,* gelé, glacé, dér. de *gelu* [v. GEL] ; 1872, Larousse). Algue rouge utilisée dans la préparation de l'agar-agar, en raison de la gélatine qu'elle contient.

gélif, ive [ʒelif, -iv] adj. (de *geler ;* 1519, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac [*places gélives,* XX^e s.]). **1.** Qui s'est fendu ou peut se fendre sous l'effet du gel, en parlant des arbres, des roches : *Les arbres gélifs dans leurs vergers* (Chérau). *La nuit de janvier resplendissait d'une de ces lunes implacables, qui font éclater les pierres gélives* (Arnoux). || **2.** Se dit de cultures, de plantations particulièrement exposées aux gelées de printemps : *Verger gélif. Un gros bonhomme de Tourangeau* [...], *craignant que son vin ne brouisse* [...], *parce que ses vignes sont gélives* (Balzac). || *Places gélives,* parties d'un champ qui peuvent être sujettes à des dégâts causés par le froid.

gélifiant, e [ʒelifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *gélifier ;* milieu du XX^e s., comme adj. et n. m.). En chimie, qui provoque la gélification : *Une substance gélifiante.*

◆ **gélifiant** n. m. Produit qui gélifie.

gélification [ʒelifikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *gélifier ;* 1888, Larousse, au sens 2 ; sens 1, XX^e s.). **1.** Transformation d'une solution colloïdale liquide en une masse solide, plus ou moins élastique, par suite d'une variation de température ou d'une action chimique. || **2.** Transformation en une substance gélatineuse de la cellulose des membranes des cellules végétales.

gélifier [ʒelifje] v. tr. (de *géli-,* élément tiré de *gel,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; début du XX^e s.). Transformer en gel par addition d'une substance gélifiante. || *Essence gélifiée,* essence transformée, par addition d'un agent gélifiant, en une gelée adhésive, utilisée comme produit incendiaire dans les lance-flammes et les bombes.

◆ **se gélifier** v. pr. (1906, Larousse). En chimie, en parlant d'une substance, subir la gélification.

geline [ʒəlin] ou **géline** [ʒelin] n. f. (lat. *gallina,* poule, dér. de *gallus,* coq ; v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence). *Dialect.* Poule : *Mon déjeuner* [...] *aurait été selon mes goûts si une mort trop récente ne m'eût affligée : j'avais entendu crier la geline servie à mon festin* (Chateaubriand).

gelinette [ʒəlinɛt] n. f. (de *geline ;* XIII^e s., écrit *gelinete,* au sens de « petite poule » ; écrit *gelinette,* au sens actuel, 1525, J. Lemaire de Belges). Nom donné, dans certaines régions de la France, à la gelinotte ou à la poule d'eau.

gelinotte [ʒəlinɔt] n. f. (de *geline ;* v. 1530, C. Marot, au sens 1 ; sens 2, 1858, Legoarant ; sens 3, 1596, Hulsius). **1.** Oiseau gallinacé à plumage roux, vivant dans les forêts des régions montagneuses d'Europe et d'Asie. || **2.** Dans le midi de la France, nom donné à tort au ganga : *Depuis midi, nous n'avons fait que plumer des faisans, des huppes, des gelinottes, des coqs de bruyère* (Daudet). || **3.** Petite poule engraissée dans une basse-cour.

● SYN. : **1** *coq de marais, poule des bois.*

gélivation [ʒelivasjɔ̃] n. f. (de *géliv*[*ure*] ; XX^e s.). Fragmentation d'une roche sous l'effet des alternances de gel et de dégel.

gélivité [ʒelivite] n. f. (dér. savant de *gélif ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-2). **1.** Défaut de matériaux qui se détériorent sous l'effet du gel. || **2.** Défaut d'une plante gélive.

gélivure [ʒelivyr] n. f. (de *gélif ;* 1737, Buffon). Fente du tronc des arbres ou fente des pierres qui résulte d'un éclatement causé par le gel : *Des gerces qui suivent la direction des fibres et que les gens de forêts appellent gélivures* (Buffon).

● SYN. : *gerçure.*

gélose [ʒeloz] n. f. (de *gél*[*atine*], avec le suff. scientif. *-ose ;* 1858, d'après Larousse, 1872). Mucilage de consistance gélatineuse extrait d'une algue rouge marine d'Extrême-Orient, ou *agar.*

● SYN. : *agar-agar.*

gélosique [ʒelozik] adj. (de *gélose ;* XX^e s.). Relatif à la gélose.

gélule [ʒelyl] n. f. (de *gél*[*atine*], d'après *capsule ;* XX^e s.). Capsule formée de deux demi-cylindres gélatineux emboîtés, et permettant l'administration par la bouche de médicaments en poudre.

gelure [ʒəlyr] n. f. (de *geler ;* 1538, R. Estienne, au sens de « gelée, congélation » ; 1542, Du Pinet, au sens de « engelure » ; sens actuel, fin du XIX^e s.). Action des basses températures sur les tissus vivants ; résultat de cette action : *L'alpiniste souffrait de gelures aux pieds.*

gémeau, elle [ʒemo, -ɛl] adj. et n. (lat. *gemellus,* jumeau [adj. et n.], double, formé de deux ; fin du XII^e s., Marie de France [v. aussi JUMEAU]). *Class.* Jumeau : *Ce grand jour est venu, mon frère, où notre reine, | Cessant de plus tenir la couronne incertaine, | Doit rompre aux yeux de tous son silence obstiné, | De deux princes gémeaux nous déclarer l'aîné* (Corneille).

● REM. Le mot, courant au XVI^e s., est sorti de l'usage au cours même du XVII^e s.

◆ **gémeaux** n. m. pl. (XII^e s., Studer et Evans, écrit *Gemeus ; Gémeaux,* 1546, Rabelais). Le troisième signe du zodiaque, correspondant à la période du 21 mai au 22 juin. (En ce sens, prend une majuscule.)

gémellaire [ʒemelɛr *ou* ʒemellɛr] adj. (dér. savant du lat. *gemellus* [v. l'art. précéd.] ; 1842, Acad.). Qui se rapporte aux jumeaux. || *Grossesse gémellaire,* celle où la mère porte deux enfants.

gémellation [ʒemelasjɔ̃ *ou* ʒemellasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *gemellus* [v. GÉMEAU] ; 1963, M. Druon). Apparition d'êtres en double exemplaire : *Tout ce qui, de l'Asie Mineure à la Sicile, île ou cité ou oracle, se nomme Didymas ou Dydymum ou Didyma, et par là comporte l'idée de gémellation, se rattache au souvenir et au culte de mes deux garçons* (Druon).

gémellé, e adj. V. JUMELÉ.

gémellipare [ʒemɛllipar] adj. (lat. *gemellipara,* mère de deux jumeaux, de *gemellus* [v. GÉMEAU], et de *parere,* enfanter ; 1842, Acad.). Qui engendre des jumeaux : *Femelle gémellipare.*

gémination [ʒeminasjɔ̃] n. f. (de *géminer,* ou du lat. *geminatio, -tionis,* répétition de mots, réduplication, de *geminatum,* supin de *geminare* [v. GÉMINER] ; XVI^e s., Huguet, au sens de « répétition [de mots] » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, v. 1960). **1.** En botanique, état de ce qui est géminé : *La gémination des folioles.* || **2.** En linguistique, redoublement, dans l'émission ou l'écriture, d'une voyelle, d'une consonne ou d'une syllabe : *Le mot « sosotte » est un cas de gémination.* || **3.** Dans l'enseignement, le fait de mettre dans une même classe garçons et filles : *La gémination scolaire.*

géminé, e [ʒemine] adj. (lat. *geminatus* [part. passé de *geminare*, v. GÉMINER], ou part. passé de *géminer ;* début du XVIe s., au sens de « réitéré, redoublé » [en parlant d'un arrêt, d'un jugement] ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1694, Th. Corneille ; sens 3, 1872, Larousse ; sens 4, 1802, Flick ; sens 5, 1943, Marouzeau ; sens 6, milieu du XXe s.). **1.** Se dit, en biologie et en botanique, des parties des animaux ou des végétaux qui sont disposées par paires : *Des cellules géminées. Des feuilles géminées.* || **2.** Se dit des éléments d'architecture, colonnes, baies, fenêtres et arcades, qui sont groupés par deux sans être en contact. || **3.** En sculpture, se dit des statues ou des bustes à deux faces : *Les potiers de terre ne cessaient point de mouler les figures de ces dieux* [...]. *Elles sont parfois géminées* (France). || **4.** *Lettres géminées,* lettres doublées dans une abréviation ou à la fin d'une abréviation pour indiquer que le mot abrégé est au pluriel. (Ex. :*MM.* pour messieurs, coss pour les deux consuls). || **5.** *Consonnes géminées,* en linguistique, consonnes doublées prononcées de telle manière qu'un intervalle entre la tension et la détente donne à l'oreille l'impression de deux articulations successives. || **6.** *Classes géminées,* dans l'enseignement, classes groupées deux par deux sous la responsabilité d'un même professeur. || *Écoles géminées,* écoles mixtes recevant garçons et filles.

● SYN. : **2** *gémellé, jumellé ;* **5** *double.*

géminer [ʒemine] v. tr. (lat. *geminare,* doubler, rendre double, joindre, réunir, de *geminus,* jumeau, double, semblable, qui va de pair avec ; fin du XVe s., Molinet, au sens de « joindre » ; 1561, Collange, au sens de « diviser [un nombre] en deux parties égales » ; 1611, Cotgrave, au sens de « réitérer, redoubler [un arrêt, un jugement] » ; sens actuel, milieu du XXe s.). Grouper deux par deux : *Géminer des classes.*

géminide [ʒeminid] n. f. (du lat. *Gemini,* les Gémeaux, masc. plur. substantivé de l'adj. *geminus* [v. l'art. précéd.], et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1877, Littré). En astronomie, pluie de météorites paraissant provenir de la constellation des Gémeaux.

gémir [ʒemir] v. intr. (lat. pop. **gemire,* lat. class. *gemere,* gémir, se plaindre, déplorer ; v. 1150, Barbier, au sens 1 [« parler d'une voix plaintive », XXe s.] ; sens 2, v. 1530, C. Marot ; sens 3, 1648, Scarron [*faire gémir la presse,* av. 1816, Millevoye] ; sens 4, 1660, Corneille ; sens 5, 1665, Racine). **1.** Émettre des sons plaintifs et inarticulés exprimant la douleur : *C'est Catherine qui gémit dans la chambre où je l'ai enfermée* (France). || Parler d'une voix plaintive : *Ah ! je voudrais me confesser à lui* [...], *gémissait-elle dans une sorte d'extase* (Gide). || **2.** En parlant de certains oiseaux, émettre un cri plaintif : *La tourterelle, la colombe gémissent. J'écouterai gémir tes mouettes sauvages* (Moréas). || **3.** Faire entendre une sorte de bruit plaintif, de murmure, en parlant d'une chose : *Ces portes banales dont les gonds polis et trop usés* [...] *n'ont pas même assez de résistance pour gémir* (Sainte-Beuve). *La cascade qui gémit dans les roches* (Nerval). *Dehors le vent qui se levait commençait à gémir* (Loti). || Vx. et fam. *Faire gémir la presse,* imprimer beaucoup de choses. || **4.** *Fig.* Souffrir sous un poids qui accable : *Il me plaît à moi* [...] *d'entendre la voix indépendante d'une terre inconnue à l'Antiquité gémir sur la liberté perdue du Vieux Monde* (Chateaubriand). *L'homme sensé cherche en gémissant, il sait que ses raisonnements ne sont que probables* (Sartre). || **5.** *Fig.* Être profondément chagriné d'une chose : *Il faut gémir de cette servitude, mais il est juste d'admirer ces esclaves* (Vigny). *Ils gémirent d'entrer dans les brouillards du Nord* (Leconte de Lisle).

● SYN. : **1** *crier, geindre, se lamenter, se plaindre, pleurer ; larmoyer, pleurnicher.*

◆ v. tr. (v. 1220, G. de Coincy, au sens de « déplorer » ; sens actuel, v. 1540, Yver). *Littér.* Faire entendre plaintivement : *L'oreille n'entend rien qu'une vague plaintive | Ou la voix des zéphirs, | Ou les sons cadencés que gémit Philomèle* (Lamartine). *Quant aux insectes amoureux, je ne crois pas que les figures de rhétorique dont ils se servent pour gémir leurs passions soient mesquines* (Baudelaire).

gémissant, e [ʒemisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *gémir ;* av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens 1 [« qui émet des paroles sur un ton plaintif », 1678, La Fontaine] ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Qui émet des sons plaintifs : *Un blessé gémissant.* || Qui émet des paroles sur un ton plaintif : *Une voix gémissante répondit : « Ciel ! on peut nous entendre »* (France). || **2.** Se dit d'animaux dont le cri évoque une plainte : *Des mouettes gémissantes.* || **3.** Se dit de ce qui fait entendre un bruit plaintif : *Je galopais le long des vagues, mes gémissantes et anciennes amies* (Chateaubriand). *Les grands chars gémissants qui reviennent le soir* (Hugo). *Le train démarrait et glissait sur les voies gémissantes de la gare du Nord* (Maurois).

● SYN. : **1** *plaintif ;* **3** *geignant.*

gémissement [ʒemismɑ̃] n. m. (de *gémir ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 ; sens 2, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 3, 1671, Boileau ; sens 4, 1675, Bossuet). **1.** Son plaintif et inarticulé exprimant la douleur : *Les bizarres gémissements que commença de pousser la pauvre infirme* (Gide). || **2.** *Par anal.* Cri plaintif de certains oiseaux : *Le ramier trouve une voix douce, | Écho de son gémissement* (Gautier). || **3.** Bruit ressemblant à une plainte : *L'éternel sifflement du mistral et le gémissement des flots* (Chateaubriand). *Chaque dalle y rendait de longs gémissements* (Lamartine). || **4.** *Fig.* Souffrance, accablement : *Que l'Europe écoute le vieux gémissement des civilisations menacées* (Malraux).

● SYN. : **1** *geignement, jérémiade* (fam.), *lamentation, plainte ;* **2** *roucoulement, ululement.*

gémisseur, euse [ʒemisœr, -øz] n. et adj. (de *gémir ;* milieu du XVe s., puis 1801, Mercier). *Fam.* et *ironiq.* Qui ne cesse de gémir : *Des estropiés, des gémisseurs, des crieurs* (Barbusse).

● SYN. : *geignard, pleurnicheur.*

gemmage [ʒɛmaʒ *ou* ʒɛmmaʒ] n. m. (de *gemmer ;* 1864, d'après Darmesteter, 1877 [*gemmage à vie, à mort,* 1873, Bagneris]). Action de gemmer les pins. || *Gemmage à vie,* récolte de la résine par allongements périodiques de l'entaille pratiquée dans l'écorce du pin. || *Gemmage à mort,* récolte pratiquée en allongeant l'entaille à toute la longueur du tronc.

gemmail [ʒɛmmaj] n. m. (contraction de *gemme* et de *émail ;* milieu du XXe s.). Vitrail d'art dont les éléments sont assemblés sans interposition de plomb.

● Pl. *des* GEMMAUX.

gemmation [ʒɛmasjɔ̃ *ou* ʒɛmmasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *gemmatum,* supin de *gemmare,* être couvert de pierres précieuses, bourgeonner [en parlant de la vigne], de *gemma* [v. GEMME] ; 1798, L. C. M. Richard, au sens 1 [« ensemble des bourgeons », 1865, Littré] ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** En botanique, formation des gemmes, ou bourgeons. || Ensemble des bourgeons. || **2.** En zoologie, reproduction par bourgeons chez les animaux inférieurs.

● SYN. : **1** *bourgeonnement.*

gemme [ʒɛm] n. f. (lat. *gemma,* pierre précieuse, bourgeon, œil [de vigne] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 1 [le mot devait être prononcé le plus souvent *jame* au Moyen Âge ; l'orthogr. *jame* a d'ailleurs été utilisée parfois du XIIe s. — Godefroy — au XVe s. — Ch. d'Orléans] ; sens I, 2, 1872, Larousse ; sens I, 3 [de l'anc. périgourdin *gema* — XIIe s. —, tiré du lat. *gemma,* par comparaison des gouttes brillantes de résine avec des perles], 1391, Godefroy [rare av. le 21 nov. 1871, *Journ. officiel*] ; sens II, 1, 1829, Boiste ; sens II, 2, 1845, Bescherelle).

I. 1. Toute pierre précieuse colorée : *Couronnée de gemmes* [...], *elle tenait sur ses genoux son Enfant* (France). || **2.** Cristal coloré par un oxyde métallique. || **3.** Suc résineux du pin : *Et que si l'or sec de l'écorce* [...] *| Crève en gemmes rouges de jus* (Valéry).

II. 1. *Vx.* Bourgeon. || **2.** Saillie charnue constituant le rudiment d'un nouvel individu, sur le corps de certains animaux invertébrés.

◆ adj. (XII^e s., Studer et Evans, écrit *sal gemme ; sel gemme,* fin du XVI^e s., Palissy). Vx. *Sel gemme,* sel fossile à l'état de minerai.

gemmé, e [ʒɛmme] adj. (de *gemme ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *gemé* [*gemmé,* milieu du XVI^e s., Ronsard], au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Orné de pierres précieuses : *Manteau brodé, stellé, gemmé* (Rostand). *Les lanières gemmées s'enroulent autour des chevilles* (Goncourt). || **2.** Se dit d'un pin incisé : *Les perspectives de troncs gemmés, avec leurs pots de terre vernissée* (Arnoux).

gemmer [ʒɛmme] v. tr. (de *gemme ;* 1820, Barbier). Inciser l'écorce des pins pour en extraire la résine : *Quand on a gemmé un pin, on dispose un godet au bas de l'entaille pour recueillir la gemme.*

◆ v. intr. (1845, Bescherelle). Pousser des bourgeons. (Peu usité.)

● Syn. : *bourgeonner.*

gemmeur [ʒɛmmœr] n. et adj. m. (de *gemmer ;* 1877, Littré). Celui qui gemme les pins : *L'aide aux agriculteurs,* [...] *aux gemmeurs* (Chérau). *Un ouvrier gemmeur.*

gemmifère [ʒɛmmifɛr] adj. (lat. *gemmifer,* qui renferme des pierres précieuses, de *gemma* [v. GEMME], et de *ferre,* porter ; 1596, J. E. Félix [I, 103], au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** En botanique, qui porte des bourgeons. || **2.** En géologie, qui contient des pierres précieuses.

gemmipare [ʒɛmipar *ou* ʒɛmmipar] adj. (de *gemmi-,* élément tiré de *gemme,* et de *-pare,* du lat. *parere,* enfanter, produire ; 1771, Trévoux, en botanique, et 1845, Bescherelle, en zoologie). En botanique et en zoologie, se dit de végétaux et d'animaux qui émettent des bourgeons aptes à les reproduire.

gemmiparité [ʒɛmiparite *ou* ʒɛmmiparite] n. f. (dér. savant de *gemmipare ;* 1872, Larousse). Reproduction de certains êtres vivants par la formation de bourgeons.

gemmiste [ʒɛmist *ou* ʒɛmmist] n. (de *gemme ;* XX^e s.). Artiste spécialisé dans la fabrication des gemmaux.

gemmologie [ʒɛmɔlɔʒi *ou* ʒɛmmɔlɔʒi] n. f. (de *gemmo-,* élément tiré de *gemme,* et de *-logie,* du gr. *logos,* science ; XX^e s.). Science dont l'objet est de déterminer la nature des gemmes, et art d'exposer les raisons de leur beauté.

gemmologiste [ʒɛmɔlɔʒist *ou* ʒɛmmɔlɔʒist] n. (de *gemmologie ;* XX^e s.). Spécialiste de gemmologie.

gemmule [ʒɛmyl] n. f. (lat. *gemmula,* petite pierre précieuse, petit bourgeon, dimin. de *gemma* [v. GEMME] ; 1808, L. C. M. Richard, au sens 1 ; sens 2, 1893, Zola [« petit corps ovoïde qui, se séparant de l'algue, sert à la reproduire », 1845, Bescherelle]). **1.** En botanique, petit bourgeon d'une plantule qui apparaît pendant la germination et forme le rudiment de la tige. || **2.** En biologie, particule représentative des propriétés cellulaires, dont Darwin a imaginé l'existence pour expliquer l'hérédité : *Il* [le docteur Pascal] *était donc allé des gemmules de Darwin, de sa pangenèse, à la périgenèse de Maeckel...* (Zola).

gémonies [ʒemɔni] n. f. pl. (lat. *Gemoniae,* n. f. pl. [sous-entendu *scalae,* « degrés », v. ÉCHELLE] ; 1548, La Planche [*traîner aux gémonies,* 1820, Lamartine ; *vouer aux gémonies,* XX^e s.]). Dans la Rome antique, escalier construit sur le flanc nord-ouest du Capitole, et sur les marches duquel on exposait les corps des suppliciés avant de les jeter dans le Tibre : *On eût bientôt vu le corps du lévite imprudent exposé aux gémonies* (Chateaubriand). || Fig. *Traîner, vouer quelqu'un ou quelque chose aux gémonies,* les livrer au mépris du public : *En attendant que vous versiez mieux que moi sur la vertu tout l'océan de vos fraîches idées, continuez, avec la vengeance que vous vous êtes faite, de traîner aux gémonies nos turpitudes ; renversez les faux monuments d'une révolution qui n'a pas édifié le temple propre à son culte* (Chateaubriand). *Mon frère souffrit sans protester qu'on traînât son œuvre aux gémonies* (Colette).

génal, e, aux [ʒenal, -o] adj. (dér. savant du lat. *gena,* joue [rarement employé au sing.] ; 1757, *Encyclopédie*). Qui se rapporte aux joues : *Les muscles génaux.*

gênant, e [ʒɛnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *gêner* [v. ce mot et GÊNE] ; XVI^e s., écrit *gehinnant* [*gesnant,* 1690, Furetière ; *gênant,* XVIII^e s.], aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1872, A. Daudet). **1.** Qui gêne, entrave la liberté des mouvements : *Ma gênante blessure ne me permettant de marcher qu'avec douleur* (Chateaubriand). *Nous sommes obligés de vivre un peu les uns sur les autres, ce qui est assez gênant parfois pour mon travail* (Gide). *Des souliers trop étroits sont gênants pour la marche.* || **2.** *Fig.* Qui met mal à l'aise : *Le petit monsieur* [...] *se mit à regarder Tartarin avec une insistance gênante* (Daudet). *Toute la droite te couvre de fleurs ; c'est gênant. Tu me diras que tu n'y peux rien : c'est tout de même gênant* (Beauvoir). || **3.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui importune, qui incommode : *Je me sentais, auprès des autres, terne, triste, fâcheux, à la fois gênant et gêné* (Gide). *Nuls soins gênants, nulle démarche à faire* (Verlaine).

● Syn. : **1** *déplaisant, désagréable, fâcheux, incommodant, incommode, malaisé ;* **2** *embarrassant, indiscret, pénible ;* **3** *gêneur, importun, intrus.*

génappe [ʒenap] n. m. (angl. *genappe,* même sens, du n. de *Genappe* [ville belge du Brabant méridional, réputée pour ses forges, ses papeteries et ses moulins] ; 1872, d'après Littré, 1877). Fil de laine retors, lissé et grillé au gaz.

gencive [ʒɑ̃siv] n. f. (lat. pop. **gincīva,* lat. class. *gingīva,* gencive [le plus souvent employé au plur.] ; XII^e s., au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Partie de la muqueuse buccale, chez les hommes et les animaux, qui entoure la base des dents : *Avoir les gencives enflammées. Elles* [les hyènes] *vinrent à lui et le flairaient avec un bâillement qui découvrait leurs gencives* (Flaubert). || **2.** *Par extens.* et *pop.* La mâchoire : *Recevoir un direct dans les gencives.*

gendarme [ʒɑ̃darm] n. m. (contraction de *gens d'armes,* soldats [fin du XIII^e s., Joinville], cavaliers pesamment armés [v. 1355, Bersuire — *gent d'armes,* sing. collectif de même sens, 1465, Bartzsch] ; 1549, R. Estienne, au sens I, 1 [« gentilhomme appartenant à un corps de cavalerie affecté à la garde du roi, de la reine, etc. », 1680, Richelet] ; sens I, 2, 1549, R. Estienne ; sens II, 1, 1790, Brunot [*chapeau de gendarme,* fin du XIX^e s. ; *dormir en gendarme,* 1907, Larousse ; *jouer au gendarme et au voleur,* début du XX^e s.] ; sens II, 2, 1872, Larousse ; sens II, 3, 1845, Bescherelle [« grande femme à l'air autoritaire », 1680, Richelet] ; sens III, 1, XX^e s. ; sens III, 2, 1599, Gay ; sens III, 3 [peut-être parce que la tête du hareng saur ressemble à un chapeau de gendarme], 1907, Larousse [dès la fin du XV^e s. en Auvergne, par un développement sémantique mal expliqué] ; sens III, 4, XX^e s. [sens régional de la Suisse romande issu d'une trad. de l'allem. *Landjäger,* « gendarme à pied, sorte de saucisson »] ; sens III, 5, depuis 1868, La Blanchère [« vairon »]).

I. 1. *Class.* Homme de guerre à cheval : *On ne connut plus que les gendarmes ; les gens de pied n'avaient pas de nom, parce qu'en comparaison des hommes de cheval, ils n'étaient point armés* (Voltaire). || *Spécialem.* Gentilhomme appartenant à un corps de cavalerie affecté à la garde du roi, de la reine, etc. : *Le roi était capitaine de la compagnie des gendarmes de la garde.* || **2.** *Vx.* Soldat en général : *Seule j'ai par mes charmes | Mis au joug les taureaux et défait les gendarmes* (Corneille).

II. 1. Sous-officier appartenant à un corps de gendarmerie, chargé de veiller à la sécurité publique et de faire respecter les lois : *Gendarme motocycliste. Gendarme mobile. On emmena l'innocente femme à pied entre les gendarmes* (Renan). *Les gendarmes sont là. Ils viennent perquisitionner* (Aymé). || *Chapeau de gendarme,* bicorne que portaient les gendarmes au XIX^e s. ; *par anal.,* chapeau de papier. || Fam. *Dormir en gendarme,* ne dormir que d'un œil. || *Jouer au gendarme et au voleur,* jeu d'enfant imitant la chasse faite aux voleurs par les gendarmes. || **2.** *Par*

extens. Personne, groupe de personnes ou institution qui ont pour mission de préserver un certain ordre : *L'Église et l'État ne sont pour lui que des gendarmes* (Taine). || **3.** *Fam.* Personne autoritaire : *Pécuchet prit un ton de gendarme* (Flaubert). *Écoute, mon garçon, je n'ai aucunement le goût d'aller faire le gendarme derrière mes fils* (Zola). || *Spécialem.* Grande femme à l'air autoritaire.

III. 1. Rocher abrupt et isolé, en haute montagne, qui, par sa situation, se laisse difficilement franchir. || **2.** Petit défaut dans un diamant, qui en diminue l'éclat et la valeur. || **3.** *Pop.* Hareng saur. || **4.** Saucisson sec, très dur, plat. || **5.** Nom dialectal de certains animaux, notamment d'oiseaux et de certaines plantes.

◆ adj. (av. 1850, Balzac). Qui est propre aux gendarmes (rare) : *Le garçon le plus jovial entré dans la gendarmerie aura le visage gendarme* (Balzac).

◆ **gendarmes** n. f. pl. (sens 1-2, 1690, Furetière). **1.** *Pop.* Flammèches qui sortent du feu en pétillant. || **2.** Particules de lie de vin.

gendarmer (se) [səʒɑ̃darme] v. pr. (de *gendarme ;* 1547, Du Fail, comme v. tr., au sens de « gouverner despotiquement » ; comme v. pr., au sens 2, 1580, Montaigne ; sens 1, 1666, Molière). **1.** S'emporter pour une cause futile contre quelqu'un ou quelque chose : *Ils ne sauraient se gendarmer l'un contre l'autre sans absurdité* (Richepin). || **2.** *Absol.* Prendre une attitude de violente opposition, se révolter : *Je me gendarmais, je ne voulais pas* (Goncourt). *Il l'engagea vivement à voir un médecin, se gendarma lorsqu'elle prétendit que ça ne valait pas la peine* (Huysmans).

gendarmerie [ʒɑ̃darməri] n. f. (de *gendarme ;* 1473, Bartzsch, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1791, Brunot ; sens II, 2, 1865, Littré).

I. 1. *Class.* Corps d'hommes d'armes formant une cavalerie lourde : *Le zèle et la soumission de toute la gendarmerie et cavalerie de mon armée* (Louis xiv). || **2.** *Class.* Corps d'élite attaché à la maison du roi : *Je suis très content de ce que ma mère a fait pour moi pendant que j'étais dans la gendarmerie et à la cour* (Ch. de Sévigné).

II. 1. Corps militaire chargé de veiller à la sécurité publique, d'assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois sur toute l'étendue du territoire et aux armées : *Officier de gendarmerie. Brigade de gendarmerie. Gendarmerie mobile. L'effet de la gendarmerie, quand elle arrivait dans un village, était immense* (Renan). || **2.** *Par extens.* Caserne où sont logés les gendarmes et où sont installés leurs bureaux : *Les permissionnaires doivent se présenter à la gendarmerie. L'ancienne écurie [...] transformée en gendarmerie* (Daudet).

● Syn. : **II, 1** *maréchaussée.*

gendarmeux, euse [ʒɑ̃darmø, -øz] adj. (de *gendarme ;* 1660, Oudin). En joaillerie, se dit d'une gemme qui contient un ou des gendarmes.

gendelettre [ʒɑ̃dəlɛtr] n. (agglutination plaisante et mise au sing. de la locution *gens de lettres* [v. gens 2] ; 1843, Balzac [cf. *Jean de lettre,* « animal mal idoine à toute autre chose », 1657, Tallemant]). *Fam.* et *ironiq.* Homme, femme de lettres : *Gendelettre dans l'âme, elle faisait passer la copie avant tout* (Proust).

● Syn. : *écrivain, littérateur.*

gendre [ʒɑ̃dr] n. m. (lat. *generum,* accus. de *gener,* gendre ; xiie s., *Lois de Guillaume*). Époux de la fille, par rapport au père et à la mère de celle-ci : *Le père Rouault, en souvenir de sa guérison, apporta lui-même à son gendre une dinde superbe* (Flaubert).

● Syn. : *beau-fils.*

gène [ʒɛn] n. m. (allem. et angl. *gene,* mot créé en 1911 par le biologiste danois Wilhelm Ludvig Johannsen [1857-1927] d'après le gr. *genos,* naissance, origine, génération ; début du xxe s.). Élément d'un chromosome conditionnant la transmission et le développement d'un ou de plusieurs caractères héréditaires de l'individu.

gêne [ʒɛn] n. f. (dér. de l'anc. franç. *gehir,* avouer, confesser [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], francique **jehhjan,* avouer [plus anciennement **jahhjan*] ; v. 1200, *Vie de saint Jean Bouche d'or,* écrit *gehine* [*gehenne* — peut-être par confusion avec le terme, de signification voisine, *gehenne,* v. ce mot —, v. 1390, *Recueil des anciennes coutumes de la Belgique,* V, 1, 290 — encore au xviie s. ; *gêne,* 1538, R. Estienne ; aussi *gesne,* du xvie au xviiie s.], au sens I, 2 [« torture » ; pour faire *gehir* quelqu'un, on le mettait *à la gehine,* à la torture, proprem. « à l'aveu »] ; sens I, 1, v. 1560, Paré ; sens I, 3, 1617, Angot ; sens I, 4, 1580, Montaigne [*mettre quelqu'un à la gêne, se mettre l'esprit à la gêne,* 1671, Pomey ; *être à la gêne,* av. 1885, V. Hugo ; *se donner la gêne,* 1665, Boileau] ; sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2, v. 170, J.-J. Rousseau ; sens II, 3, 1762, J.-J. Rousseau ; sens II, 4, av. 1813, Delille).

I. 1. *Class.* Instrument de torture utilisé pour donner la question : *Allons, vite, des commissaires, des archers, des prévôts, des juges, des gênes, des potences et des bourreaux !* (Molière). || **2.** *Class.* Le supplice de la question : *Menacés de la gêne, ils ont tout avoué* (Corneille). || **3.** *Class.* Douleur physique violente : *Pour moi, j'en ai souffert la gêne sur mon corps* (Molière). || **4.** *Class.* Douleur morale extrême : *Puis-je vivre et traîner cette gêne éternelle ?* (Corneille). || Class. *Mettre quelqu'un à la gêne,* lui causer une grande douleur morale : *Sont-ils d'accord tous deux pour me mettre à la gêne ?* (Racine). || Vx et littér. *Être à la gêne,* être soumis à une douleur morale extrême : *Je n'ai pas résisté, j'ai, pauvre âme à la gêne, | Mangé de l'Euctémon, brouté du Diogène* (Hugo). || Class. *Se donner la gêne, se mettre l'esprit à la gêne,* pousser l'inquiétude ou l'effort intellectuel jusqu'à la douleur : *Il ne faut point du tout se donner la gêne en faisant des vers* (Acad., 1694).

II. 1. Sensation désagréable causée par un trouble physiologique ou par une entrave à la liberté d'action : *L'asthme est une gêne respiratoire. Je sais maintenant que toutes les deux semaines j'ai une gêne physique. C'est ma mousson. Je ne travaille plus* (Valéry). || **2.** Embarras de la personne qui craint d'attirer l'attention ou qui ne sait comment se conduire dans la situation où elle est placée : *Il fallait à présent rompre la gêne que la solennité de ce revoir risquait d'élever entre nous* (Gide). *La gêne que j'éprouve quand j'ai écrasé ne fût-ce qu'un insecte* (Renard). || **3.** Obligation de contenir ses sentiments, manque de liberté dans l'échange de propos, dans la conduite : *Le séjour que fit la duchesse de Senoncourt à Clochegourde fut un temps de gêne perpétuelle* (Balzac). *La présence du domestique accentuait encore cette impression de gêne* (Martin du Gard). || **4.** Pénurie d'argent : *Le mariage d'Hortense a manqué par suite de la gêne où nous sommes* (Balzac). *Elle éprouvait une certaine gêne d'argent qu'elle ne voulait pas avoir l'air de dissimuler* (Proust). *Et cette pensée lui rappela qu'elle-même était dans la gêne : son mari ne lui avait pas remis d'argent depuis deux mois et elle ne savait plus comment faire face aux dépenses de la maison* (Martin du Gard).

● Syn. : **II, 1** *incommodité, malaise, trouble ;* **2** *confusion, embarras, froid ;* **3** *contrainte, entrave, sujétion ;* **4** *besoin, embarras* [d'argent], *impécuniosité, pauvreté.* — Contr. : **II, 1** *bien-être, euphorie ;* **2** *aise, aplomb, assurance ;* **3** *aisance, liberté ;* **4** *abondance, opulence, luxe, richesse.*

◆ **Sans gêne** loc. adj. invar. (1835, Acad.). Qui prend ses aises sans s'occuper des autres : *S'ils étaient moins sans gêne, on les inviterait plus souvent. Bien sûr qu'elle* [la jeunesse] *est mythomane. Bien sûr qu'elle est sans gêne* (Cocteau). [*Sans-gêne* n., v. à l'ordre alphab.]

● Syn. : *cavalier, culotté* (fam.), *désinvolte, effronté, impoli, indiscret.*

gêné, e [ʒɛne] adj. (part. passé de *gêner* [v. ce mot et GÊNE] ; 1381, Godefroy, écrit *gehiné,* au sens de « torturé » ; 1549, J. Du Bellay, écrit *geiné* [*gêné,* fin du xvie s.], au sens 4 [« qui ne jouit pas d'une entière liberté », début du xviiie s., Fontenelle] ; sens 1, 1690, Furetière [pour la respiration,

1872, Larousse ; *être gêné aux entournures,* début du xx^e s.] ; sens 2, 1722, Marivaux [« qui éprouve une torture morale », av. 1613, M. Régnier ; *il n'est pas gêné,* 1865, Littré] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 5, 1839, Musset). **1.** Qui est mal à l'aise et dans l'impossibilité d'exécuter correctement certains mouvements : *Je me sens gêné dans ce vêtement.* || Se dit d'une respiration qui se fait avec peine : *J'ai passé plus de deux heures à son chevet* [...], *écoutant son souffle inégal et gêné* (Gide). || Fam. *Être gêné aux entournures,* être serré par un vêtement à l'endroit où la manche touche l'aisselle ; au *fig.,* ne pouvoir agir physiquement ou moralement en toute liberté, ou n'avoir pas suffisamment d'argent. || **2.** *Fig.* Qui éprouve de l'embarras : *Elle a paru gênée de me voir* (Gide). *Il se dit gêné, exaspéré même par la fausse situation où le porte son succès* (Gide). || Fam. *Il n'est pas gêné,* il a de l'aplomb. || **3.** Qui dénote de l'embarras, de la contrainte : *Une conversation gênée. Il y avait quelque chose de gêné et de faux dans l'expression de Pierre* (Beauvoir). || **4.** Qui ne peut fonctionner correctement par suite de quelque obstacle : *La mousquetade des assiégeants, quoique gênée et de bas en haut, était meurtrière* (Hugo). || **5.** Dépourvu d'argent : [Il] *prêtait à des taux fabuleux, aux paysans gênés, des fonds pour le compte de certaines banques* (Nerval). *Pourtant j'avais entendu dire que l'État était gêné, qu'il n'arrivait pas à boucler son budget* (Aymé).

● Syn. : **1** *empêtré, engoncé ;* **2** *embarrassé, mal à l'aise, troublé ;* **3** *contraint, emprunté, gauche ;* **5** *fauché* (pop.), *impécunieux, pauvre.*

généalogie [ʒenealɔʒi] n. f. (bas lat. *genealogia,* généalogie, gr. *genealogia,* même sens, dér. de *genealogos,* généalogiste, de *genea,* ce qui est engendré, genre, espèce, génération, race, famille, naissance, et de *legein,* dire, désigner ; xii^e s., Everat, au sens 1 ; sens 2, xv^e s., Havard ; sens 3, 1674, Malebranche ; sens 4, 1713, Hamilton ; sens 5, 1731, Voltaire [en biologie, xx^e s.]). **1.** Dénombrement, par filiation, des ancêtres : *Les demeures des hommes riches, qui se plaisent à entendre* [...] *les généalogies des Dieux* (France). *Il voyait des yeux de l'âme l'estampe relative à ce fait, placée dans la généalogie de la famille* (Stendhal). || **2.** Tableau de la filiation des différents membres d'une famille : *Si j'étais à Elizondo, je vous montrerais ma généalogie sur parchemin* (Mérimée). || **3.** *Par extens.* Histoire d'un développement successif : *Toute institution, comme toute famille, a sa généalogie* (Proudhon). || **4.** Science ayant pour objet l'établissement de la filiation des familles. || **5.** *Par anal.* Dénombrement, par filiation, des ancêtres de certains animaux : *Il me fit la généalogie du sien* [de son cheval], *qui sortait du fameux haras de Cordoue* (Mérimée). || En biologie, série des espèces qui ont précédé dans le temps une espèce actuelle et qui dérivent les unes des autres par filiation.

généalogique [ʒenealɔʒik] adj. (de *généalogie ;* 1480, *Dict. général,* au sens 1 [*arbre généalogique,* 1671, Pomey] ; sens 2-3, xx^e s.). **1.** Qui se rapporte à la généalogie d'une famille : *Des recherches généalogiques. M. Lerond* [...] *dénombra* [...] *les amples histoires généalogiques, les vieilles éditions des classiques grecs* (France). || *Arbre généalogique,* tableau qui donne la filiation régulière des membres d'une même famille sous la forme d'un arbre dont le tronc représente la ligne directe, et les branches et rameaux les lignes collatérales : *Une belle verrière du* xvi^e *siècle, représentant l'arbre généalogique de la Trinité* (Flaubert). || **2.** *Arbre généalogique du règne animal,* figuration qui montre les rapports de parenté entre des espèces vivantes et leur succession dans le temps. || **3.** *Livre généalogique,* registre destiné à établir les filiations correctes des animaux, afin d'améliorer l'élevage et de pratiquer une sélection rationnelle des reproducteurs ; *par extens.,* association des éleveurs d'une race déterminée, qui tient à jour un livre généalogique. || *Livre généalogique fermé,* livre où l'on n'inscrit que des descendants d'animaux figurant déjà dans ce livre. || *Livre généalogique ouvert,* livre où l'on peut faire inscrire des animaux dont les parents n'y figurent pas.

généalogiquement [ʒenealɔʒikmɑ̃] adv. (de *généalogique ;* 1845, Bescherelle). Du point de vue de la généalogie.

généalogiste [ʒenealɔʒist] n. (de *généalogie ;* 1654, Cyrano de Bergerac). Personne dont la profession est de dresser la généalogie des familles et de rechercher les ayants droit à la succession d'une personne qui est morte sans héritier connu : *Ta filiation en ligne directe est établie par les généalogistes depuis l'an 63 de l'ère chrétienne* (Proust).

génécologie [ʒenekɔlɔʒi] n. f. (francisation de l'angl. *genecology,* mot créé en 1922 par le Suédois G. V. Turesson sur *gen*[*etic*] et *ecology,* termes de même étym. que les mots franç. *génétique* et *écologie* [v. ces art.] ; 1962, Larousse). En biologie, méthode qui tente d'expliquer une espèce par l'association du travail génétique et du travail écologique.

génépi [ʒenepi] n. m. (mot savoyard, d'origine incertaine ; 1733, Léméry, au sens 1 ; sens 2, xx^e s.). **1.** Nom dialectal des armoises de haute montagne. || **2.** Liqueur fabriquée avec ces plantes et différentes autres plantes aromatiques des Alpes.

génépistase [ʒenepistɑz] n. f. (du gr. *genos,* naissance, origine, génération, et *epistasis,* suspens, attente, dér. de *ephistanai,* placer sur ou auprès, tenir en arrêt, arrêter, de *epi,* sur, et de *histanai,* placer, fixer ; milieu du xx^e s.). En biologie, arrêt dans la variation d'un groupe d'individus.

gêner [ʒɛne] v. tr. (de *gêne* [v. ce mot] ; 1363, Prost, écrit *gehenner* [encore au xvii^e s. ; *gehiner,* 1381, Godefroy ; *gêner,* 1530, Palsgrave ; aussi *gesner,* du xvi^e au xviii^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du xvi^e s., A. d'Aubigné ; sens I, 3, 1635, Corneille [au part. passé *geiné* dès 1549, v. gêné] ; sens II, 1, 1669, Widerhold ; sens II, 2, 1752, Trévoux [« mettre dans une situation financière difficile », 1835, Acad. — v. aussi GÊNÉ] ; sens II, 3, 1667, Molière ; sens II, 4, 1669, Racine).

I. 1. *Class.* Soumettre à la torture : *On a beau gêner ce criminel, il n'a jamais voulu nommer ses complices* (Furetière). || **2.** *Class.* et *fig.* Soumettre à une vive souffrance morale : « *Retournez, retournez à la fille d'Hélène.* | *Et le puis-je, madame ? Ah ! que vous me gênez !* | *Comment lui rendre un cœur que vous me retenez ?* » (Racine). || **3.** *Class.* et *fig.* Soumettre à une contrainte pénible : *Il me semble même qu'on l'a gênée* [notre langue] *et appauvrie, depuis environ cent ans, en voulant la purifier* (Fénelon).

II. 1. Provoquer une sensation désagréable en limitant la liberté des mouvements ou en perturbant le fonctionnement d'un organe : *Son col dur le gênait. Cela fait que nous faisons bon ménage, mon habit et moi* [...] ; *il ne me gêne en rien* (Hugo). *Le jeune homme écoutait tout cela avec une immense peine inconnue qui le gênait dans la poitrine* (Camus). || **2.** Contrarier l'activité de quelqu'un ou perturber le fonctionnement d'une chose : *L'excès de vent eût plutôt gêné qu'aidé* (Hugo). *Les pluies abondantes ont gêné les moissonneurs. Le brouillard épais gêne la circulation.* || *Spécialem.* Mettre dans une situation financière difficile : *Cette dépense me gêne.* || **3.** *Fig.* Imposer une contrainte morale, une restriction : *Le public est toujours juste quand on ne gêne pas sa liberté* (Constant). *Mais si je les gênais quelquefois un peu, je rachetais bien mes défauts* (Balzac). *Il renonça à ses droits et à ses devoirs, pour* [...] *vivre à son aise dans cette liberté que Dieu gêne* (France). || **4.** Provoquer de l'embarras ou le malaise chez quelqu'un : *Des regards qui gênent une femme comme si on lui enlevait sa robe* (Balzac). *Je fus étonné, presque gêné par sa beauté* (Gide).

● Syn. : **II, 1** *comprimer, empêtrer, engoncer, oppresser, peser, sangler, serrer ;* **2** *déranger, freiner, importuner, incommoder, nuire, paralyser, ralentir, troubler ;* **3** *contraindre, contrecarrer, entraver, étouffer, limiter, restreindre ;* **4** *embarrasser, intimider, troubler.*

◆ **se gêner** v. pr. (sens 1, 1580, Montaigne [*ne pas se gêner pour* et l'infin., fin du xix^e s., Taine ; *ne vous gênez pas !,* 1761, Diderot — ironiq., 1865, Littré] ; sens 2, 1770, Voltaire). **1.** S'imposer un désagrément physique ou

une contrainte morale : *M^lle de la M... est à même [...] d'héberger Gertrude et ses trois petits pensionnaires, sans avoir à se gêner* (Gide) *Le monde est divisé en deux catégories de personnes : celles qui acceptent de se gêner pour les autres, et celles qui s'y refusent* (Montherlant). || *Ne pas se gêner*, faire quelque chose sans hésitation, sans scrupule : *Il ne se gêna pas pour l'avouer* (Taine). *Pas besoin de se gêner, n'est-ce pas ? La gendarmerie on s'en moque !* (Aymé). || *Ne vous gênez pas !*, invitation à se mettre à l'aise ; *ironiq.*, se dit à quelqu'un qui prend des libertés excessives. || **2.** *Spécialem.* S'imposer une gêne financière : *Ils se gênent pour élever dignement leurs quatre enfants. Il venait d'acquérir le château avec deux fermes [...], sans trop se gêner cependant* (Flaubert).

● SYN. : **1** *se contraindre, se déranger, se serrer ;* **2** *se serrer* (fam.).

genera [ʒenera] n. m. invar. (mot lat., plur. de *genus, generis* [v. GENRE] ; 1872, Larousse). *Vx.* Ouvrage d'histoire naturelle où sont décrits les genres d'animaux ou de plantes.

1. général, e, aux [ʒeneral, -o] adj. (lat. *generalis,* qui a trait à la nature d'une chose, qui appartient à un genre, général, de *genus, generis* [v. GENRE] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1190, *Sermons de saint Bernard ;* sens 4, XX^e s. ; sens 5, 1851, Baudelaire ; sens 6, fin du XVI^e s. ; sens 7, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 8, milieu du XIV^e s. ; sens 9, XVI^e s.). **1.** Qui s'applique à un ensemble de cas ou d'individus (par opposition à *particulier*) : *Une observation générale. Une loi générale.* || *Sens général d'un mot*, le sens de ce mot pris dans sa plus grande extension. || *Terme général*, terme dont le sens est vague, indéterminé : *S'exprimer en termes généraux.* || *Idée générale*, idée abstraite qui, négligeant les singularités et ne retenant que les caractères communs, convient à un ensemble de personnes ou de choses : *L'idée d'homme est une idée générale. Les esprits débiles n'ont pas la force d'enfanter les idées générales* (Taine). *Une idée est dite générale lorsqu'elle convient à plusieurs objets* (Alain). || *Culture générale*, v. CULTURE. || **2.** Qui s'étend à la plus grande partie d'un ensemble de choses ou de personnes : *La tendance générale du marché des valeurs est à la hausse. Le beau temps est général sur la France. La langue générale du Pentateuque est l'hébreu classique* (Renan). *L'action d'un pouvoir général sur le pays tout entier, l'influence du pays sur le pouvoir qui le gouverne, c'est là la société* (Guizot). || *En règle générale*, d'une façon habituelle, dans la plupart des cas. || **3.** Qui intéresse tous les membres d'un corps social, qui est le fait de la totalité des individus ensemble : *Assumer la responsabilité générale. La prétendue conspiration générale des savants en vogue contre lui* (Sainte-Beuve). *L'aspect rigolo du petit homme, son rire [...] répondait à la bonne humeur générale* (Daudet). *Être la risée générale de son quartier. L'intérêt général est parfois en conflit avec des intérêts particuliers.* || *Grève générale*, grève qui est décidée par tous les travailleurs de toutes les branches d'activité. || *Assemblée générale*, assemblée qui est ouverte à tous les membres d'une association, d'une société : *Une assemblée générale d'actionnaires. L'assemblée générale d'un syndicat.* || *Amnistie générale*, amnistie dont l'application s'étend à tous les délits et à toutes les catégories de délinquants. || *Concours général*, épreuve qui met en compétition les meilleurs élèves des classes terminales des établissements du second degré. || *Répétition générale*, v. GÉNÉRALE || **4.** Se dit d'une science dont le domaine englobe toutes les spécialités particulières du même genre : *Linguistique générale. Médecine générale.* || **5.** Qui intéresse ou affecte l'ensemble de l'organisme : *L'état général du malade s'améliore. Un vieillard atteint de paralysie générale.* || **6.** Qui embrasse l'ensemble d'un service, d'un organisme, d'un commandement : *Être à la direction générale d'une société.* || **7.** Dont l'activité s'exerce sur un champ très étendu : *M. de Lamarck était dès lors comme le dernier représentant de cette grande école de physiciens et d'observateurs généraux* (Sainte-Beuve). || **8.** Se dit de personnes dont la compétence s'étend à toute une branche administrative, à toute une circonscription territoriale, à toute une entreprise : *Un inspecteur général. Un trésorier-payeur général. Un procureur général. Président-directeur général.* || **9.** *Officier général*, officier dont le grade est supérieur à celui de colonel : *Il* [le ministre] *espère me faire obtenir, en qualité de veuve d'officier général, la pension que l'autre gouvernement m'a toujours refusée* (Dumas père). || Se dit d'organismes dont le commandement est à l'échelon le plus élevé : *État-major général de l'armée de l'air. Quartier général.*

● SYN. : **2** *collectif, commun, courant, dominant ;* **3** *global, total, unanime.*

◆ **En général** loc. adv. (sens 1, v. 1360, Froissart [*general*, adv., même sens, v. 1188, *Chanson d'Aspremont*] ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** D'un point de vue général (par opposition à *particulièrement*) : *Je vous crois bon appréciateur de tous les vins en général et du madère en particulier* (France). || **2.** Dans la plupart des cas, à peu d'exceptions près : *En général, l'hiver est doux dans les régions maritimes. Dieu a attaché en général le bonheur à la vertu* (Cousin).

◆ **général** n. m. (début du XIII^e s.). Ce qui convient à un genre tout entier : *Il* [Aristote] *ne dit pas que Socrate cherchait le général, mais exactement l'universel* (Alain). *Tout le problème est là, précisément ; exprimer le général par le particulier ; faire exprimer par le particulier le général* (Gide).

2. général [ʒeneral] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; 1463, Bartzsch, au sens 1 [*général de la mer,* 1865, Littré ; *général des finances,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens 2, 1549, R. Estienne [*général en chef,* 1865, Littré] ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** *Autref.* Celui qui était à la tête d'un corps ou d'une administration de l'État : *Le général des galères.* || *Général de la mer*, titre d'un commandant des forces navales en Espagne : *C'est don Prancasio, général de la mer* (Hugo). || *Général des finances*, administrateur des finances à la tête d'une généralité, sous l'Ancien Régime. || **2.** Officier appartenant aux échelons les plus élevés de la hiérarchie dans l'armée de terre et de l'air : *Général de brigade, général de division, général de corps d'armée. Le général Cartier de Chalmot, présent au milieu de son état-major, vit pour la première fois le président et, soudain [...], il fut transpercé d'une admiration foudroyante* (France). || *Général en chef*, général commandant en chef sur un théâtre d'opérations et ne relevant que du pouvoir politique : *Nous les portons dans notre cœur, tous nos soldats, depuis le général en chef [...] jusqu'au plus humble soldat de deuxième classe* (France). || **3.** Supérieur de certains ordres religieux : *Le général des Dominicains, des Jésuites.*

généralat [ʒenerala] n. m. (ital. *generalato,* généralat [XIV^e s.], de *generale,* général [adj. et n. m.], lat. *generalis* [v. GÉNÉRAL 2] ; 1585, Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1597, Barbier). **1.** Grade, fonctions de général dans l'armée : *Au mois de juin, Bonaparte est appelé au généralat des troupes cantonnées dans les Alpes-Maritimes* (Chateaubriand). *Aussi, contrairement aux lois ordinaires, les officiers parvenus au généralat ne furent-ils pas toujours les sujets les plus remarquables de l'arme* (Balzac). || **2.** Fonctions de supérieur général dans un ordre religieux. || **3.** *Par extens.* Temps pendant lequel s'exercent ces fonctions.

1. générale [ʒeneral] n. f. (fém. de *général* 2 ; 1740, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1802, Flick [« femme dont l'autorité s'exerce sur un grand nombre de personnes », 1872, Larousse]). **1.** Femme d'un général : *M^me la générale. On disait communément dans la division que si le général devenait ministre de la Guerre, la générale ferait supérieurement les honneurs de l'hôtel du boulevard Saint-Germain* (France). || *Fam.* Femme dont l'autorité s'exerce sur un grand nombre de personnes. || **2.** Supérieure générale de certains ordres religieux de femmes.

2. générale [ʒeneral] n. f. (fém. substantivé de *général* 1 ; 1680, Richelet, au sens 1 [*battre la générale,* 1690, Furetière — « trembler, claquer des dents », XX^e s.] ;

sens 2, début du XX^e s.). **1.** Batterie de tambour ou sonnerie de clairon invitant chaque soldat, en cas d'alerte, à regagner son poste. || *Battre la générale,* appeler les soldats à leur poste par une batterie de tambour ou une sonnerie de clairon ou de trompette : *Le chef du bureau arabe* [...] *crut à un coup de main, fit baisser le pont-levis, battre la générale* (Daudet). *Soudain, à midi, ce sont nos clairons qui sonnent la générale* [...], *les compagnies s'équipent, s'alignent* (Giraudoux) ; *pop.,* trembler, claquer des dents. || **2.** Répétition générale, dernière répétition d'ensemble d'une pièce de théâtre devant un public d'invités : *Je reste couchée parce qu'il fait bon dans le lit, et que je ne veux pas être laide à la générale : on croirait que j'ai le trac* (Colette).

généralement [ʒeneralmɑ̃] adv. (de *général* 1 ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *generalment* [*généralement,* XIV^e s.], au sens 1 [« en totalité »] ; sens 2, début du XIV^e s. [*généralement parlant,* 1689, M^me de Sévigné] ; sens 3, 1538, R. Estienne). **1.** *Class.* Sans exception, sans réserve : *L'on doit approuver la comédie du « Tartuffe » ou condamner généralement toutes les comédies* (Molière). *Il est difficile d'être aimée généralement sans avoir de la douceur de quelque espèce* (Maintenon). || **2.** D'un point de vue général, sans entrer dans les détails : *Des conférenciers qui se sont succédé, c'est lui qui a traité le sujet le plus généralement.* || *Généralement parlant,* à prendre les choses en général : *Cela est vrai généralement parlant.* || **3.** Dans la plupart des cas, à quelques exceptions près : *On trouve généralement que je n'ai pas d'enthousiasme pour deux sous* (Vallès). *Si l'on dit que quelque chose est généralement admis, cela veut dire que l'expérience y conduit la plupart des hommes* (Alain).

• SYN. : **2** *en bloc, globalement, totalement ;* **3** *communément, couramment, en général, habituellement, d'ordinaire, ordinairement.* — CONTR. : **3** *exceptionnellement, rarement.*

généralisable [ʒeneralizabl] adj. (de *généraliser ;* 1845, Bescherelle). Qui peut être généralisé, étendu à toutes les personnes, à tous les cas : *Une mesure généralisable.*

généralisateur, trice [ʒeneralizatœr, -tris] adj. et n. (de *généraliser ;* 1792, Gohin). Qui généralise ou qui aime à généraliser : *Les esprits généralisateurs sont les seuls profonds, les seuls souverains* (Proudhon). *Soyez des généralisateurs, soyez des philosophes...* (France).

généralisation [ʒeneralizasjɔ̃] n. f. (de *généraliser ;* v. 1760, d'Alembert, au sens 1 [« extension d'une affection à tout l'organisme », 1877, Littré] ; sens 2, 1845, Bescherelle [en logique formelle, 1872, Larousse]). **1.** Action de généraliser, d'étendre, ou le fait de se généraliser, de s'étendre aux individus ou aux éléments d'un ensemble ; résultat de cette action : *La généralisation d'une mesure, d'une méthode, d'un conflit.* || *Spécialem.* Extension d'une affection à tout l'organisme : *La généralisation d'un cancer.* || **2.** Opération de l'esprit par laquelle on étend à un ensemble, à toute une catégorie les corrections observées sur un nombre limité de cas : *Les notes de voyage de Taine sont pleines de généralisations contestables.* || *Spécialem.* En logique formelle, opération par laquelle on réunit sous un concept unique tous les objets singuliers qui ont des caractères communs : *La généralisation est, avec l'abstraction, à la base de la formation du concept.*

généraliser [ʒeneralize] v. tr. (de *général* 1 ; fin du XVI^e s., A. d'Aubigné, au sens 1 [en emploi absolu, 1751, Diderot] ; sens 2, 1784, Brunot [*maladie généralisée,* XX^e s.]). **1.** Étendre à tout un ensemble de personnes ou de choses ce qui a été constaté dans un certain nombre de cas : *Généraliser les résultats d'une observation. Un intellectualisme assez débridé pour généraliser le concret lui-même* (Camus). || *Absol.* Conclure du particulier au général, saisir les rapports de similitude qui existent entre les êtres ou les faits : *Le savant généralise, l'artiste individualise* (Renard). || **2.** Rendre applicable à un ensemble de personnes ou de choses : *J. Ferry a généralisé l'instruction en la rendant gratuite et obligatoire.* || *Maladie généralisée,* maladie qui s'est étendue à l'ensemble de l'organisme.

• SYN. : **2** *démocratiser, diffuser, populariser, répandre, universaliser, vulgariser.* — CONTR. : **2** *borner, étouffer, entraver, limiter, localiser, restreindre.*

◆ **se généraliser** v. pr. (fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [pour un sentiment ; pour une maladie, 1865, Littré]). Se répandre dans le public, dans un organisme : *La pratique du sport se généralise. Une infection qui se généralise.*

généralissime [ʒeneralisim] n. m. (ital. *generalissimo,* de *generale,* général, n. m. [v. GÉNÉRALAT] ; fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [l'adj. *généralissime,* employé dans l'expression *procession généralissime,* « procession à laquelle tout le monde participe » — 1558, S. Fontaine —, était un empr. du lat. *generalissimus,* superl. de l'adj. *generalis,* v. GÉNÉRAL 1]). Général chargé du commandement en chef des troupes d'un État ou d'une coalition : *Foch, en 1918, fut nommé généralissime des armées alliées.*

généraliste [ʒeneralist] adj. et n. (de [*médecine*] *générale,* d'après *spécialiste ;* 1962, Larousse). Se dit du médecin qui exerce la médecine générale (par opposition à *spécialiste*).

1. généralité [ʒeneralite] n. f. (bas lat. *generalitas, -tatis,* généralité, universalité, du lat. class. *generalis* [v. GÉNÉRAL 1] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, fin du XV^e s., Commynes ; sens 3, XIV^e s.). **1.** Caractère de ce qui est général : *Voici la comédie de Fabre d'Églantine bien sentie, je la crois susceptible de faire* [...] *une* [impression] *aussi forte et plus élevée, par la généralité des idées, que le « Tartuffe »* (Stendhal). || **2.** *Class.* L'ensemble des individus, des citoyens : *Si quelques particuliers sont méchants* [...], *il ne faut pas que la généralité en souffre* (Furetière). || **3.** *Auj.* Le plus grand nombre : *Nous appelons vérité ce à quoi la généralité des hommes adhère partout et toujours* (Lamennais).

• SYN. : **1** *universalité ;* **3** *le commun, la majorité, la plupart.*

◆ **généralités** n. f. pl. (sens 1, fin du XVII^e s., Bossuet ; sens 2, 1740, Acad.). **1.** Notions générales sur un sujet : *Généralités scientifiques. Toutes les généralités prêtent à la critique* (Lamennais). || **2.** *Péjor.* Affirmations si générales qu'elles sont sans rapport direct avec le sujet traité : *Un tissu de généralités. La conversation se soutint sur des généralités* (Balzac).

• SYN. : **2** *banalités, lieux communs.*

2. généralité [ʒeneralite] n. f. (de *général* 2 ; 1443, Heidel, *Finances,* au sens I ; sens II, 1, fin du XVI^e s., Brantôme ; sens II, 2, fin du XVII^e s., Saint-Simon).

I. Ancienne circonscription administrative de la France, établie sous l'Ancien Régime pour la levée des impôts et placée sous la direction du général des finances, puis, par la suite, d'un intendant.

II. 1. *Class.* Dignité de général : *Il n'y a point de si mauvaise place auprès du roi qui ne vaille mieux que la généralité de son armée* (Guez de Balzac). || **2.** *Class.* Réunion des généraux, état-major général : *Nous rencontrâmes toute la généralité qui revenait* (Saint-Simon).

générateur, trice [ʒeneratœr, -tris] adj. (lat. *generator,* celui qui produit, de *generatum,* supin de *generare* [v. GÉNÉRER] ; v. 1560, Paré, au sens 1 [« personne qui engendre », 1519, G. Michel de Tours ; « être qui est à la source, créateur », 1852, Leconte de Lisle] ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** *Vx.* Qui sert à la génération, à la reproduction des êtres : *Organes générateurs. Fonction génératrice.* || *Substantiv.* et *vx.* Personne qui engendre : *Quels sont les générateurs ? — Vous, — moi, — nous tous les hommes dits « comme il faut »* (Maupassant). || *Fig.* Être qui est à la source, créateur : *Générateurs des fruits, Dieux aux robes tombantes* (Leconte de Lisle). || **2.** *Assise génératrice,* en botanique, dans les tiges et les racines, couche de cellules qui produit de nouvelles cellules sur ses deux faces. || **3.** *Fig.* Qui est à l'origine, qui sert à la formation de : *Une des scènes génératrices du drame que nous racontons se rattache à cette bataille* (Hugo).

◆ **générateur** n. m. (sens 1, 1900, *Dict. général ;* sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3-4, 1962, Larousse). **1.** Appareil qui transforme une énergie quelconque en énergie électrique. || **2.** *Générateur de vapeur,* chaudière à vapeur, d'une certaine importance. || **3.** Dans l'industrie du gaz, appareil qui produit du gaz d'huile à partir de gas-oil ou de fuel-oil. || **4.** Armature métallique longitudinale employée dans la construction des ouvrages cylindriques en béton armé.

◆ **génératrice** n. f. (sens 1, 1752, Trévoux [*génératrice d'une surface,* 1872, Larousse] ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** En géométrie, droite mobile qui engendre une surface réglée. || *Génératrice d'une surface,* courbe qui, par son mouvement, engendre une surface. || **2.** Machine transformant l'énergie mécanique en énergie électrique. || **3.** Dynamo fournissant du courant continu aux moteurs de traction ou aux circuits secondaires d'une locomotive.

génératif, ive [ʒeneratif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *generatum,* supin de *generare* [v. GÉNÉRER] ; 1314, Mondeville, au sens de « qui produit [quelque chose] » ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, v. 1965). **1.** Relatif à la génération des êtres : *Le mâle, selon Aristote, renferme le principe du mouvement génératif* (Buffon). || **2.** *Grammaire générative,* en linguistique transformationnelle, grammaire qui cherche à énoncer les lois de la création des phrases du discours. (V. art. spécial.)

• SYN. : **1** *générateur, procréateur, reproducteur.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA GRAMMAIRE GÉNÉRATIVE

Toute grammaire énonce les lois de l'association des mots dans une langue donnée.

Jusqu'au début du XXe s., les grammaires étaient *normatives,* c'est-à-dire imposaient ces lois comme des « règles » aux usagers de la langue ; tout emploi des mots s'écartant d'une « norme » assez étroitement définie était déclaré « fautif ».

Au XXe s. est né l'esprit *descriptiviste,* qui s'est particulièrement développé en Amérique, avec le « mécanisme » de Bloomfield (v. DISTRIBUTION, art. spécial) : les linguistes se sont appliqués à analyser les unités et les rapports constituant la « structure » de la langue, comme les physiciens analysent la matière et ses lois, sans prétendre les imposer ni influencer leur évolution.

Pourtant, un jeune professeur de l'Institut de technologie du Massachusetts, Noam Chomsky, formé par les disciples de Bloomfield, s'avisa que le descriptivisme pur ne pouvait rendre compte de la **créativité** du langage. Concevoir la grammaire comme la description d'un « corpus », c'est-à-dire d'un ensemble, si vaste soit-il, de phrases prononcées ou écrites, c'est s'exposer à devoir retoucher ou refondre l'inventaire des unités et l'énoncé de leurs rapports chaque fois qu'une nouvelle phrase grossira le corpus. Tout corpus contient d'ailleurs des phrases manquées, des « ratés » de l'expression dont une description de la langue s'embarrasserait inutilement. Pour justifier à la fois le rejet de ces ratés et la création perpétuelle de phrases nouvelles ne modifiant pas la grammaire, il faut bien admettre l'existence, à côté du nombre limité des mots de la langue, d'un nombre limité de règles dont l'application est capable d'engendrer un nombre de phrases illimité. Tel est le principe de la **grammaire générative,** présentée par Chomsky en 1956 dans un article et en 1957 dans un petit livre qui fit sensation, *Syntactic Structures.*

Le verbe *to generate* était emprunté au vocabulaire des mathématiques, où l'on dit qu'une formule comme

$$x=3a-b$$

« engendre » à partir de a et b une infinité de valeurs de x.

Soucieux de marquer ses distances vis-à-vis des grammairiens normatifs, très discrédités, Chomsky professait n'avoir aucune préférence pour une norme ou pour une autre, prêt à décrire n'importe quel registre de l'expression, à condition de ne pas mêler les registres. Pratiquement, il empruntait ses exemples à l'anglais commun de registre tenu.

Il s'est défendu aussi d'avoir visé la programmation d'ordinateurs en vue de la traduction automatique. En fait, sa théorie, née d'une tentative de formalisation mathématique des règles de la langue, donna immédiatement aux chercheurs de machines à traduire d'assez grands espoirs, qui furent déçus après une dizaine d'années.

Chomsky distinguait trois types de grammaire générative : la grammaire « à nombre fini d'états », la grammaire syntagmatique et la grammaire transformationnelle.

LA GRAMMAIRE « À NOMBRE FINI D'ÉTATS »

Le type le plus élémentaire, qu'il appelait *finite state grammar,* est conforme au modèle appelé en mathématique « processus de Markov à nombre fini d'états », ou « automate fini ». L'énoncé y est construit par membres linéaires de gauche à droite ; chaque addition d'un membre fait passer la phrase à un état nouveau jusqu'à l'état achevé : E_0, E_1, E_2, E_n, ... E_a ; le nombre de ces états est variable, mais « fini ».

Voici une grammaire « markovienne » aussi simple que possible, puisqu'elle est réduite à une règle :

P → *Le garçon a vu le chien*

(P signifie « phrase » ; la flèche signifie « est à réécrire »).

L'état initial E_0 est l'absence de phrase ; l'état achevé E_a est la phrase entière.

Cette grammaire n'engendre qu'une phrase. On attend d'une grammaire qu'elle engendre, avec le moins de règles possible, le maximum de phrases.

Supposons qu'on veuille obtenir les trois phrases suivantes :

Le garçon a vu le chien ;
Le garçon de l'hôtel a vu le chien ;
Le garçon a vu le chien de l'hôtel.

La grammaire markovienne de ces phrases la plus économique est la suivante :

P → $a + b\ (+ c)$ OU P → $a + c + b$;

a → *le garçon,*
b → *a vu le chien*
c → *de l'hôtel*

(OU marque un choix possible. Les chaînons entre parenthèses sont facultatifs.)

La capacité générative d'une telle grammaire n'est que de trois phrases. Elle sera de vingt phrases si l'on permet d'ajouter, après chacun des chaînons a, b ou c, un nouveau chaînon d défini par la règle :

d → *anglais.*

Ce qui donne :

P → $a\ (+ d) + b\ (+ d)\ [+ c\ (+ d)]$ OU
P → $a\ (+ d) + c\ (+ d) + b\ (+ d)$.

Diagramme équivalent :

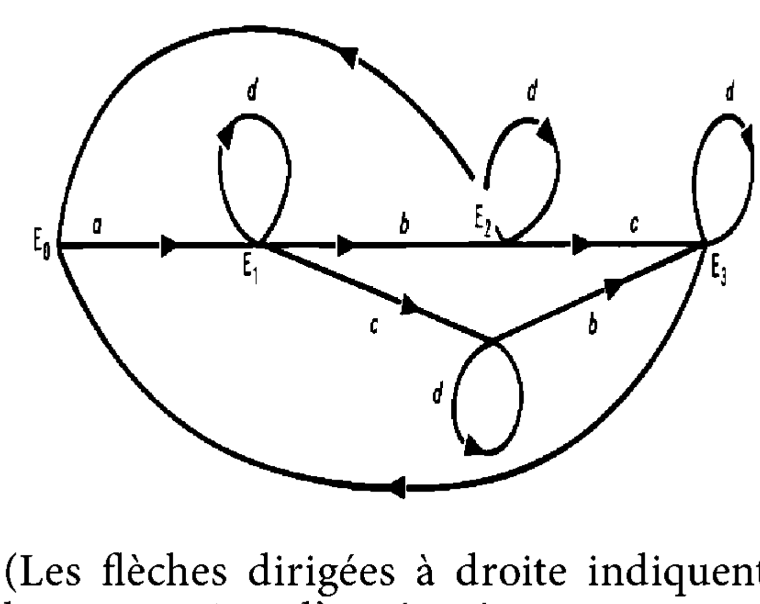

(Les flèches dirigées à droite indiquent la progression d'un état à un autre, par la production d'un chaînon que symbolisent les lettres a, b, c ou d. Les boucles en E_1, E_2, E_3 marquent l'addition facultative du chaînon d. L'état achevé E_a peut coïncider soit avec E_2, soit avec E_3 : les flèches dirigées à gauche marquent le retour possible à zéro quand la phrase est achevée.)

On se tromperait sur le sens des mots « grammaire générative » si l'on pensait que les règles d'une telle grammaire pré-

tendent décrire les opérations mentales d'un locuteur engendrant une phrase à partir d'une situation particulière — ce que Chomsky appelle *performance.* Elles ne veulent être qu'un critère de grammaticalité ; de même qu'en mathématique une valeur de x peut être estimée juste ou fausse selon qu'elle se trouve, avec telles valeurs de a et de b, dans le rapport que définit telle équation, de même une phrase doit être estimée grammaticale ou non selon que les règles de la langue permettent ou non de l'engendrer : ces règles peuvent seulement passer pour constituer la *compétence* du locuteur.

La grammaire markovienne donnée dans notre exemple ne permet pas de vérifier la grammaticalité d'une phrase comme :

Le chien a vu le garçon de l'hôtel,

puisque rien n'autorise à remplacer *garçon* — qui fait bloc avec *le* dans le membre *a* — par *chien* — qui fait bloc avec *a vu* dans le membre *b.* Il est évident qu'on augmenterait la capacité de cette grammaire si l'on divisait les membres *a* et *b* de manière à isoler les mots *chien* et *garçon,* qui seraient ensuite donnés comme mutuellement échangeables dans une règle du type :

e → *chien, garçon.*

Un grand nombre de mots échangeables pourraient ainsi figurer dans les règles terminales : ces listes « paradigmatiques » correspondraient exactement à ce que la linguistique appelle « classe morphologique », et l'on pourrait se contenter de remplacer ces listes par un symbole de classe tel que : N (nom), Art (article), V (verbe), etc.

Mais alors apparaîtrait un autre vice rédhibitoire de cette « grammaire », qui ne peut économiquement prendre en compte les faits d'accord et autres marques de subordination à distance. Soit à programmer la phrase suivante :

Le secrétaire est gentil.

On peut substituer à l'article masculin l'article féminin : *la secrétaire ;* mais il s'ensuit dans la langue une variation en genre de l'attribut (*gentille*) que la chaîne unique ne peut refléter : il faudrait deux chaînes, et deux de plus si l'on veut enregistrer les variations en nombre (*gentils, gentilles*).

Cette incapacité à établir une dépendance entre deux termes par-dessus un invariant limite encore autrement la *créativité* d'une grammaire markovienne. Certaines règles grammaticales sont récursives, c'est-à-dire peuvent s'appliquer indéfiniment aux éléments qu'elles créent elles-mêmes : ainsi, un adjectif peut se rapporter à un nom, puis un autre adjectif au groupe Nom + Adjectif, etc. (ex. : *le métro aérien suspendu français*). Certaines récursivités peuvent être admises dans le modèle de Markov, comme l'insertion d'adjectifs indéfiniment juxtaposés, en vertu d'une règle :

Adj → Adj (+ Adj).

Mais une règle d'enchâssement, comme celle qui engendre cette phrase :

Le rat (que le chat a tué) a mangé le fromage

ne peut être formulée récursivement alors que cette récursivité est concevable dans la langue, en anglais comme en français :

Le rat (que le chat [que le chien a tracassé] a tué) a mangé le fromage.

Un locuteur a conscience des dépendances parce qu'il a conscience des unités de tout niveau, des rapports fonctionnels qui les unissent, des catégories grammaticales associées à chaque espèce de mot ; ces éléments devraient figurer dans une compétence artificielle méritant le nom de « grammaire » : alors, les formules auraient quelque chance de ressembler aux règles que l'*homo loquens* applique plus ou moins consciemment lorsqu'il crée ou entend une phrase pour la première fois.

LA GRAMMAIRE « SYNTAGMATIQUE »

À la différence du modèle précédent, la grammaire « syntagmatique » repose sur la connaissance d'une hiérarchie des unités linguistiques et des lois qui règlent leur agencement en groupes, ou *syntagmes.* Elle n'est autre chose que la formalisation, du plus abstrait au plus concret, de l'analyse en « constituants immédiats » que pratiquaient les maîtres de Chomsky : le distributionalisme, définissant les classes par les fonctions et réciproquement, pouvait paraître capable de simplifier la formulation des règles de la compétence.

Le modèle génératif dit « grammaire syntagmatique » pose la Phrase comme point de départ (*axiome*) et conduit aux mots par des règles de réécriture telles que les suivantes, qui engendrent la phrase *Le garçon a vu le chien :*

1. P → SN1 + SV,
2. SN1 → Art + N1,
3. SV → GV + SN2,
4. SN2 → Art + N2,
5. GV → Aux + V ;
6. Art → *le,*
7. N1 → *garçon,*
8. N2 → *chien,*
9. Aux → *a,*
10. V → *vu.*

SENS DES SYMBOLES

SN = syntagme nominal.

SV = syntagme verbal.

Art = article.N = nom.

Aux = auxiliaire.

GV = groupe verbal.

Le signe + marque la « concaténation », ou agencement syntaxique.

Il faut dix règles là où une grammaire à nombre fini d'états se contentait d'une. Cependant, on peut réduire le nombre à huit si l'on ne distingue pas N1 et N2. On écrira en ce cas :

SN → Art + N,
N → *garçon, chien,*

et du même coup on engendrera trois autres phrases :

Le garçon a vu le garçon ;
Le chien a vu le garçon ;
Le chien a vu le chien.

Chaque règle de réécriture comporte **un terme unique** à gauche de la flèche, et un ou plusieurs termes à droite. L'ensemble de ces règles peut être figuré par un diagramme appelé « indicateur syntagmatique », dont une forme arborescente a été proposée par Chomsky en 1956 ; chaque nœud de l'arbre représente le terme de gauche d'une règle ; l'ensemble figure la *dérivation* de P aux éléments *terminaux,* qui sont les mots dont la succession linéaire produit la phrase achevée :

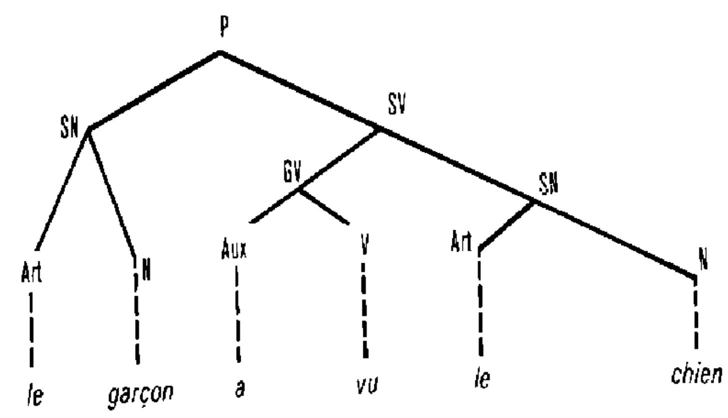

On augmentera sensiblement le nombre des phrases engendrées si l'on écrit, par exemple, pour la règle 6 :

Art → *le, un, ce, mon, ton.*

Une analyse poussée des éléments de la phrase a rendu possible le choix entre ces mots attachés au nom en tant que nom, sans préjugé de son contenu lexical (*garçon* ou *chien*). D'autres substitutions seront rendues possibles, comme celle du verbe (*vu, entendu, reconnu,* etc.), de l'auxiliaire (*a, avait, aura, aurait,* etc.).

Les règles énoncées jusqu'ici sont du type dit « indépendant du contexte » (*context-free rules,* Chomsky) : chacune peut être appliquée sans tenir compte de l'entourage. Une telle grammaire ignore les dépendances d'une partie à l'autre du message, ce qui limite beaucoup son ressort.

Il est possible d'introduire des règles « dépendantes du contexte » (*context-sen-*

sitive rules), pour engendrer par exemple la phrase :

Le/la secrétaire est gentil/gentille.

On écrira la dérivation suivante :

1. P → SN + SV,
2. SN → Art + N,
3. Art → Art. masc. / Art. fém.,
4. SV → V + Adj.,
5. Adj. → Adj. masc. / Art. masc. — OU Adj. fém. / Art. fém. —,
6. Art. masc. → *le,*
7. Art. fém. → *la,*
8. N → *secrétaire,*
9. V. → *est,*
10. Adj. masc. → *gentil,*
11. Adj. fém. → *gentille.*

Dans la règle 5, l'accolade indique le choix possible en fonction du contexte, lequel est résumé après le trait oblique par l'élément variant placé relativement au trait horizontal comme il l'est dans la phrase relativement à l'adjectif.

Les caractères grammaticaux sur lesquels sont fondées de pareilles règles, appelés par Chomsky **traits de sous-catégorisation,** seront enregistrés au lexique sous chaque mot.

La dépendance contextuelle peut aussi être de nature sémantique (lexicale) ; Chomsky considère comme « agrammaticales » des phrases telles que **Sincerity admires John,* « La sincérité admire John » ; il faut donc prévoir des règles « contextsensitive » interdisant de donner au verbe *to admire* un sujet inanimé. Les caractères sémantiques, appelés **traits de sélection,** seront également enregistrés au lexique. En fait, il ne peut être question d'un enregistrement exhaustif : quel trait de sélection devrait être consigné pour empêcher qu'on n'écrive une phrase comme **Le garçon lit la soupe ?* Cette introduction par Chomsky de la « grammaticalité » dans le domaine du lexique a été fortement critiquée (Jakobson). Il est clair que les limites en seront vite atteintes.

Nombreux sont les cas d'*homonymie syntaxique,* c'est-à-dire d'**ambiguïté** formelle ; une phrase comme :

Il a vu l'incendie de sa maison

peut avoir deux sens différents selon que la séquence *de sa maison* est complément circonstanciel de lieu du verbe *a vu* ou complément du nom *incendie.* À ces deux sens, que confondrait totalement la chaîne de Markov, correspondent en grammaire syntagmatique deux dérivations, deux indicateurs différents, dont l'un rattache le syntagme prépositionnel *de sa maison* au nœud de la phrase symbolisée par P (ou au nœud SV), l'autre au syntagme nominal *l'incendie.*

La grammaire syntagmatique admet facilement des règles récursives. Dans l'exemple *Le garçon a vu le chien,* on peut programmer l'insertion d'épithètes comme *anglais* (Adj) et de syntagmes prépositionnels comme *de l'hôtel* (S Prép) en modifiant et en complétant ainsi les règles :

2. SN → Art. + GN (+ S prép),
2bis. GN → N (+ Adj) OU GN (+ Adj),
4. S Prép → *de* + SN
7. N → *garçon, chien, hôtel,*
8. Adj → *anglais, noir, hargneux.*

(Le symbole GN signifie « groupe nominal ».)

On obtient ainsi non seulement *le chien anglais,* mais *le chien anglais noir, le chien anglais noir hargneux,* puisque le symbole GN à droite dans la règle 2 *bis* peut être réécrit N + Adj ou, récursivement, GN + Adj ; on obtient *le chien du garçon* par les règles 2 et 2 *bis,* puis *le chien du garçon de l'hôtel* en réécrivant SN selon la règle 2 dans la règle 4. La limite n'est imposée que par les possibilités de la mémoire humaine et par une certaine norme esthétique.

On réintroduit la phrase entière si l'on pose la règle :

SN → Art + N / Pronom / *que* + P

Ex. : *Il annonce* ***son départ / qu'il partira.***

En définitive, la grammaire syntagmatique des mécanistes américains n'est pas autre chose que la formulation rigoureuse des unités et des rapports inventoriés par les méthodes formalistes — corroborant généralement les analyses de la grammaire traditionnelle. Chomsky, dont la théorie se fonde sur le modèle syntagmatique en le dépassant, a mesuré et souvent proclamé sa dette envers les grammairiens du passé.

LA GRAMMAIRE TRANSFORMATIONNELLE

Soit les phrases suivantes :

(1) *Une route traverse l'île ;*

(2) *L'île est traversée par une route ;*

(3) *Un gendarme est passé par la route.*

En grammaire syntagmatique, il faut deux dérivations différentes pour engendrer (1) et (2), alors que la même dérivation (à l'exclusion des mots terminaux) convient à (2) et à (3). Or, tout usager du français sent intuitivement un rapport structurel entre (1) et (2), et non entre (2) et (3).

Moins aveugle que le modèle markovien, le modèle syntagmatique est encore inapte à rendre compte de certains faits morphologiques et syntaxiques dissimulés sous la forme. L'ambiguïté formelle qui existe entre (2) et (3) ne peut être mise en évidence que par la possibilité de rapprocher (2) de (1), sans équivalent pour (3).

La grammaire transformationnelle résout la difficulté en formulant une **règle de transformation** (où PAS = passif) :

(4) SN1 + V indic. prés. + SN2 + PAS → SN2 + *être* indic. prés. + V part. passé + Prép. + SN1.

Cette formule appelle bien des éclaircissements, qui seront plus facilement compris à propos d'un exemple plus simple. Comme entre une phrase active et une phrase passive, il existe un rapport structurel intuitivement senti entre les deux phrases suivantes :

(5) *L'enfant fatigue sa mère ;*
(6) *L'enfant me fatigue.*

On dit ordinairement que les membres *sa mère* et *me* ont la même fonction : objet du verbe *fatiguer.* Cette identité fonctionnelle n'est pas une évidence pour des enfants d'une dizaine d'années ; pour la leur rendre sensible, un maître est tenté (instinctivement) de recourir à des transformations, en passant par une phrase intermédiaire insolite, mais compréhensible :

L'enfant fatigue ***sa mère*** → **L'enfant fatigue* ***moi ;***
L'enfant fatigue* ***moi* → *L'enfant* ***me*** *fatigue.*

La même transformation peut être effectuée sur une infinité de phrases, ce qui prouve sa valeur de **règle :**

V + *moi* → *me* + V.

L'ordre inverse présenterait une difficulté : le pronom *me* est ambivalent, sous-tendu par *moi* ou par *sa mère* dans cette phrase, mais par *à moi* ou *à sa mère* dans une phrase comme *L'enfant* **me** *parle.* Il y a donc intérêt à partir de la construction du nom, qui n'est pas ambiguë.

La postposition de *moi* ou de *sa mère* et l'antéposition de *me* sont des manifestations différentes d'une même fonction, qu'on peut appeler « objet direct ». On peut poser à la base de ces manifestations un schème abstrait comme :

V (S, O),

où S représente un membre sujet, O un membre objet, et V un verbe qui met en relation S et O ; l'ordre des termes dans la parenthèse, à ce niveau abstrait, est indifférent : S et O sont deux éléments d'un ensemble non linéaire. Quand il s'agira d'exprimer ces fonctions par les moyens phoniques du langage, certaines langues — comme le latin et le russe — recourront à une marque casuelle, le nominatif ou l'accusatif, d'autres — comme le français et l'anglais — à la place par rapport au verbe. Ces marques peuvent être en variation complémentaire (v. COMPLÉMENTARITÉ, art. spécial) : ainsi, la

marque d'accusatif en latin est différente dans le nom (*matrem*) et dans le pronom (*me*), différence non significative ; la place de l'objet en français est après le verbe si c'est un nom (*sa mère*), avant si c'est le pronom *me*.

Se donnant à tâche de formuler les schèmes abstraits qui sous-tendent les phrases concrètes, la grammaire générative doit symboliser de quelque manière la base commune des constructions synonymes. Une symbolisation comme V (S, O) ne préjugeant d'aucun ordre linéaire est proposée par les linguistes soviétiques S. K. Chaumjan et P. A. Soboleff (1963) : c'est la mieux adaptée à la langue russe. Chomsky a préféré se donner « un ordre abstrait sous-jacent » qui seul « rend possible le fonctionnement des règles transformationnelles ». C'est pourquoi il fait de la place de l'objet après le verbe l'ordre canonique, celui de la « base syntagmatique », qu'il formule en symboles abstraits :

SN1 + V + SN2.

Cette suite est appelée *phrase noyau,* et la phrase à objet antéposé en est *dérivée* par transformation :

$$(7)\quad \underset{1}{\text{SN1}} + \underset{2}{\text{V}} + \underset{3}{\text{SN2}} \rightarrow 1 + 3 + 2.$$

L'ordre canonique attribué à la structure de base doit être entendu comme un ordre arbitraire, car il en faut bien un dans les formules (qui sont un langage), de même que les symboles comme SN attribuent au sujet, à l'objet une forme arbitraire, mais aussi acceptable que n'importe quelle autre qu'on eût pu choisir. Beaucoup de contresens sur la grammaire transformationnelle viennent de ce qu'on prend ces conventions au pied de la lettre ; ces symboles ont le défaut de toute nomenclature grammaticale, de n'être qu'un reflet très approximatif d'une réalité abstraite, sans eux incommunicable ; en choisissant des symboles qui évoquent les formes les plus normales de l'expression, Chomsky a voulu rendre plus parlants les *algorithmes* (ou suites de symboles) des règles génératives :

« ... nous n'avons plus aucune raison de tenir les symboles SN, Phrase, SV, etc., qui apparaissent dans ces règles, pour les noms de certaines classes, séquences, ou séquences de classes, etc., d'éléments concrets. Ce sont là simplement des éléments dans un système de représentation construit pour nous permettre de caractériser efficacement l'ensemble des phrases anglaises d'une manière qui soit linguistiquement significative » (1962).

STRUCTURE PROFONDE ET STRUCTURE SUPERFICIELLE

Si l'on revient maintenant à la règle de transformation passive donnée plus haut (4), on y distingue une partie à gauche de la flèche, composée de **plusieurs termes,** représentant la structure de base, et une partie à droite, représentant la structure dérivée. Chomsky, en 1965, a nommé la première « structure profonde » (*deep structure*), et la seconde « structure superficielle » (*surface structure*) ; la structure profonde était engendrée par un petit nombre de règles de réécriture à partir de l'axiome Phrase, et la structure de surface l'était par un nombre variable de règles de transformation, appliquées dans un ordre qui, pour certaines, n'est pas indifférent (*Aspects of the Theory of Syntax*).

Cette innovation présentait plusieurs avantages.

• Elle permettait une réduction du nombre des structures de base constituant la grammaire d'une langue : ainsi, selon cette vue, les phrases (1), (2) et (3) de nos exemples ont une structure de base commune, dont la deuxième seule se sépare :

SN1 + V (+ SN2).

Or, Chomsky jugea possible de voir dans cette structure même la **base syntagmatique** de **toutes** les phrases, engendrant des suites de symboles que pouvait remanier la « composante transformationnelle » de la génération. L'unité découverte sous les phrases (5) et (6) était étendue à toute la langue, une seule structure profonde remplaçant les structures hétérogènes minutieusement distinguées et classées par des théoriciens comme Zellig S. Harris, dont la procédure « taxinomique » évoquait l'usage des botanistes.

La génération d'une phrase ne consistait plus dans le choix d'un schème particulier au sein d'un très large répertoire ; elle devenait l'adaptation, à une pensée particulière, d'un schème unique, très largement permissif, par la sélection des termes pertinents et l'effacement des autres. La « phrase » ayant au niveau le plus élevé la structure SN + SV, une phrase à l'impératif, comme *Entrez,* sera obtenue par effacement (v. ELLIPSE, art. spécial) d'un sujet, lequel est nécessairement sous-entendu si l'on veut expliquer l'accord dans *Soyez bons.*

• La nouvelle théorie donnait prise à la grammaire générative sur une quantité de phrases non congruentes à la linéarité du découpage en constituants immédiats et de la représentation en arbres. Par exemple, dans la phrase :

Le gendarme n'est peut-être pas passé par la route,

l'adverbe *peut-être,* qui coupe en deux le groupe verbal Auxiliaire + Participe (*est ... passé*), est à rapporter non pas à ce groupe, mais à la phrase ; la marque de négation est discontinue, *ne* précédant l'auxiliaire et *pas* précédant le participe. Dans l'indicateur figurant cette phrase, des lignes se croiseraient donc ou bifurqueraient pour conduire aux éléments terminaux que l'ordre normal enchevêtre. Au contraire, l'analyse en constituants ne pose aucun problème si l'on y juxtapose les marques ou les symboles sans enclave ni chevauchement jusqu'à la dernière suite de la base ; on écrira, pour l'exemple ci-dessus :

Adv. de doute + Adv. de négation + SN + Aux + V + S Prép,

quitte à engendrer ensuite l'ordre normal par plusieurs règles dans la **composante transformationnelle.**

• Le succès de la théorie et les controverses qu'elle suscita dès 1957 amenèrent Chomsky à lui donner la plus grande rigueur. Dans sa première version, elle admettait, à côté des transformations obligatoires comme celle de la règle (7) donnée ci-dessus, lesquelles ne changent rien au sens, des transformations facultatives apportant un élément sémantique, comme la transformation négative ou interrogative. Or, l'équivalence structurelle de la base et de la phrase terminale n'est claire que si les deux structures sont parfaitement synonymes.

Se ralliant aux suggestions de J.J. Katz et P.M. Postal (*An Integrated Theory of Linguistic Descriptions,* 1964), Chomsky posa en principe que le sens ne pouvait être changé par les transformations, et que, par conséquent, **toutes les indications sémantiques sont données dans la structure profonde,** qui est exempte de toute ambiguïté. Les transformations peuvent supprimer des éléments sémantiques par économie (ellipse), sauf à créer des équivoques ; elles peuvent déplacer des termes ; elles ne peuvent apporter aucune information qui ne soit contenue dans la base. Dans la règle (4) de nos exemples, le syntagme nominal SN2, représenté dans les phrases (1) et (2) par le nom *route,* a la même fonction « agent » à gauche et à droite de la flèche, et la seule nuance sémantique qu'apporte la construction passive (une portée différente de la prédication) est présente dans la structure de base sous la forme du constituant PAS (= passif) qui détermine **obligatoirement** la transformation ; c'est par là seulement que cette structure de

base diffère de celle qui engendrerait la phrase (1).

Il n'est pas jusqu'à l'insertion d'une proposition, c'est-à-dire d'une phrase, qui ne soit prévue par la formule de base. Une phrase comme *Pierre sera élu* est insérée à la place du syntagme objet d'une phrase nucléaire pour donner une phrase complexe :

Jeanne désire que Pierre soit élu

ou :

**Pierre désire que Pierre soit élu,*

puis, par transformation, une phrase simple :

Jeanne désire l'élection de Pierre

ou :

Pierre désire être élu.

La plupart des générativistes expliquent l'adjectif épithète (*un enfant blond*) par l'effacement partiel d'une proposition relative (*un enfant qui est blond*) remontant elle-même à une phrase simple (*il est blond*) insérée dans le syntagme nominal.

La structure profonde contient donc tout le sens de chaque message, ordonné selon une formule que Chomsky déclare unique pour toutes les phrases de la langue, et qui impose d'emblée le choix entre les constituants Passif ou non, Positif ou Négatif, Affirmatif, Interrogatif ou Impératif. Or, Chomsky — et c'est l'aspect le plus nouveau, et certainement le plus contesté, de sa doctrine que cette prise de position « mentaliste » — a supposé que cette structure profonde est constituée d'éléments formels universels. Estimant, avec R. Jakobson (v. PHONOLOGIE, art. spécial), qu'il existe des unités phonétiques universelles — même si elles n'apparaissent en totalité dans aucune langue —, il juge probable que des catégories comme *Nom, Verbe* ou *Passé,* des fonctions comme *Agent,* des schèmes syntagmatiques, des composants sémantiques comme « mâle » ou « objet physique », des modalités comme la Déclaration et l'Interrogation constituent un ensemble d'**universaux linguistiques** dans lequel chaque langue puise différemment. Ces universaux seraient inhérents à l'espèce humaine, constituant une **faculté de langage** héréditaire qui rend l'enfant capable de saisir, d'enregistrer et de développer en lui la langue de son milieu, quelle qu'elle soit, en un temps remarquablement court. Cette universalité explique aussi la possibilité de traduire un texte de langue à langue, le pont étant la structure profonde, dont les transformations idiotiques différencient les manifestations superficielles.

Quoi qu'il en soit de l'universalité des éléments de la structure profonde, Chomsky, dans *Aspects,* situe à ce niveau l'interprétation sémantique de chaque phrase, c'est-à-dire la mise en rapport des catégories et relations consignées dans la suite pré-terminale de la base avec la signification globale de la phrase. Toute incohérence sémantique observée au niveau superficiel apparaît au niveau de la base ; on ne peut dire : **La soupe est lue par l'enfant* parce qu'on ne dit pas : **L'enfant lit la soupe.* C'est en structure profonde que sont à considérer les « traits de sélection ».

MORPHOPHONOLOGIE ET MORPHOSYNTAXE

Au niveau des formules qui transforment la structure profonde en structure de surface, il n'est fait usage, en principe, que de symboles abstraits. On y lit des noms abrégés d'unités syntaxiques ou morphologiques comme SN (syntagme nominal), Adv (adverbe), V (verbe), Prép. (préposition), des noms de catégories comme Masc., 3e pers., PP (participe passé), Tps (temps), des noms d'éléments prosodiques comme Affirm. (intonation affirmative) ; on y lit le symbole « ensemble vide » (ø) et les éléments lexicaux y sont éventuellement figurés sous la forme d'un delta (Δ), appelé par Chomsky *dummy-symbol,* ou « symbole postiche », abstraction justifiée par le souci d'écarter des opérations de construction tout ce qui n'est pas d'une façon ou d'une autre grammatical.

Remaniés par les transformations, ces symboles sont conservés jusqu'à la dernière étape de la génération, appelée « **composante phonologique** », qui donne aux formants abstraits lexicaux et grammaticaux leur forme phonologique ou graphique. Voici deux exemples de cette dernière opération, empruntés à deux des premiers livres qui ont proposé une théorie transformationnelle de la phrase française :

1° PR + Q + SNOM + TM + AE + S + SNOM + ÊTRE + V

→ *par qui a-t-elle été renversée ?*

[PR = préposition ; Q = question nucléaire ; SNOM = syntagme nominal ; TM = temps ; AE = auxiliaire *avoir* ou *être ;* S = substitut ; V = verbe]

(Eddy Roulet, *Syntaxe de la proposition nucléaire en français parlé,* 1969) ;

2° SN + Imparf. + 3e pers. + sing. + avoir + PP + devoir + Inf + V + SN

→ *Pierre avait dû regarder la télévision*

(Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier, *Éléments de linguistique française : syntaxe,* Larousse, 1970).

Le caractère très abstrait des formules préterminales rend difficile la lecture des études de grammaire générative. Pour éviter le risque de rebuter un lecteur mal aguerri, il arrive que les théoriciens usent de mots graphiques familiers à la place des symboles abstraits. Ainsi procédait par exemple R. W. Langacker dans un article de la revue *Langages* (n° 3, 1966) ; expliquant la phrase

Jean le lui donnera,

il écrivait comme « structure de base » :

Jean TMPS *donner il à elle,*

et comme « structure dérivée » :

Jean il à elle TMPS *donner.*

Une telle formulation, plus lisible que les algorithmes, a le défaut de conférer prématurément aux mots une forme et une place qu'ils ne conserveront pas, et dont l'apparence « incorrecte » présenterait en pédagogie un réel danger.

La **morphophonologie,** ou **morphonologie,** encore appelée **morphophonémique,** est une partie importante de la grammaire générative des langues naturelles. Elle règle par exemple la forme des variations du pronom personnel en personne, en nombre, en genre, en cas. Le tableau de la conjugaison du verbe *chanter* qu'on lit dans ce dictionnaire à CONJUGAISON (v. art. spécial) n'est autre chose qu'une règle morpho(pho)nologique, simplement générative, mais qui, pour d'autres verbes, pourrait être transformationnelle : ainsi, l'on peut donner la forme *dites* pour une transformation de la forme **dis-ez* engendrée par le système ; on peut énoncer la règle graphique qu'un *i* se change en *î* devant *t* dans les verbes en *-aître* et en *-oître.* L'avantage du recours à la transformation est de simplifier l'énoncé des grandes règles : elle relaie les « exceptions » de la grammaire traditionnelle.

La morphonologie ne limite pas son ressort aux flexions ; elle intègre, dans le cadre de la syntaxe transformationnelle, toutes les règles de formation des mots considérées traditionnellement comme des faits de lexique. Voici deux phrases unies par un lien de sens :

Le camion transporte un liquide ;
Ce liquide peut être enflammé.

Les règles génératives permettent d'enchâsser la seconde phrase dans la pre-

mière, ce qui peut conduire à la phrase complexe :

> *Le camion transporte un liquide qui peut être enflammé.*

Des transformations facultatives peuvent adjectiver la seconde proposition :

> *Le camion transporte un liquide* ***inflammable.***

La formation d'*inflammable* à partir du radical d'*enflammer* associé aux morphèmes de passivité et de possibilité est du ressort de la **morphosyntaxe.** Une théorie de cette discipline, avec de nombreuses applications, est faite par J. Dubois dans le troisième volume de la *Grammaire structurale du français* (*la Phrase et les transformations,* 1969). Elle est appliquée dans l'étude de L. Guilbert sur *la Construction des unités lexicales dans la perspective synchronique,* qu'on lit aux pages XXXIIIXXXI du premier tome de ce dictionnaire.

La morphosyntaxe n'est qu'une branche de la morphonologie, les frontières traditionnelles entre flexion et dérivation étant effacées ou modifiées par cette vue nouvelle ; pour J. Dubois (*Grammaire structurale du français : la phrase et les transformations,* 1969), la « nominalisation infinitive » et l' « adjectivation participiale » relèvent de la dérivation, infinitif et participe étant formés d'un radical et d'un suffixe : *chant+er, chant+é.*

GÉNÉRATISME ET GENÈSE HISTORIQUE

On a reproché à Chomsky l'emploi du terme ambigu *to generate,* d'où dérive *grammaire générative.* Il est dit plus haut qu'il l'empruntait aux mathématiques, mais il est inévitable que les non-initiés l'entendent autrement.

Il pourrait s'agir d'une genèse historique. Beaucoup d'ellipses sont ordinairement expliquées par l'usure des siècles. De même que *métro* remonte à *chemin de fer métropolitain,* l'emploi de *que* devant le subjonctif en proposition indépendante impérative (*Qu'il vienne !*), dont on relève des exemples à partir du XIII^e s., est explicable historiquement par la troncation de phrases du type *Je veux qu'il vienne.* Les générativistes font remonter les indépendantes impératives comme *Entrez* à des syntagmes Sujet + Verbe comme **Vous entrez :* or, l'expression du pronom personnel sujet devant l'impératif se rencontre en ancien français.

Il s'agit là de coïncidences qui, pour n'être pas gratuites, ne sont nullement obligatoires, ni fréquentes. L'impératif est normalement sans sujet en ancien français, comme en latin (où le pronom manque à tous les modes). Beaucoup de générativistes justifient l'emploi épithétique de l'adjectif (*un enfant blond*) par une phrase attributive (*un enfant qui est blond ; il est blond*) ; or, la construction épithétique est banale dès les premiers textes français et dans les langues les plus anciennes. Un mot unique comme le nom propre *Paul* ou le pronom *il* employé comme sujet dans la phrase française est donné en grammaire générative comme l'aboutissement d'un SN *Déterminant + Nom :* or, le déterminant par excellence, l'article, n'existait pas en latin, même devant les noms communs, et l'on voit son usage se développer en français pour acquérir son statut moderne seulement au XVII^e s.

À l'égard de la phonétique historique, l'attitude des générativistes est clairement définie par S.A. Schane dans l'introduction du n° 8 de la revue *Langages.* Considérant en français les alternances comme :

> *mer/marin, sel/salin, clair/clarté, fleur/floral, meurt/ mortel, seul/solitude,*

il propose une règle de « phonologie générative » selon laquelle [a] et [ɔ] deviennent respectivement [ɛ] et [œ], c'est-à-dire « s'antériorisent », sous l'accent, puis il remarque que « les règles proposées reflètent les changements historiques dont on sait qu'ils ont eu lieu en français » ; cela ne le surprend pas, puisque l'état moderne de la langue dont nous devons rendre compte est l'aboutissement d'altérations diachroniques, mais « les règles synchroniques doivent être justifiées pour elles-mêmes, avoir une motivation interne ». Cet emploi par Schane du terme de *motivation* reste à élucider : faut-il invoquer les considérations de parenté sémantique dans les rapprochements phonologiques comme il le fait ici ? La « motivation » générativiste n'est en fait qu'une règle d'économie descriptive. Or, il s'en faut que la règle énoncée pour [a] et [ɔ] rende compte de toutes les alternances observables en français (comparer : *laid/laideur, peur/peureux*), et l'on se demande si la « motivation » la plus simple des anomalies synchroniques ne serait pas une règle générative reprenant dans une formule complexe toutes les transformations historiques.

Dans la même revue, James Foley donne une interprétation générativiste des formes de l'indicatif présent du verbe latin *sum ;* selon lui, elles sont à tort considérées comme irrégulières, et deux règles suffisent à les expliquer à partir d'une base *s :*

(1) *s* + nasale → *s* + *u* + nasale

(donc *s + m → sum ; s + mus → sumus ; s + nt → sunt*) ;

(2) consonne + consonne → *e* + consonne + consonne

(donc *s + s → *ess → es ; s + t → est ; s + tis → estis*).

C'est récuser sciemment la motivation des comparatistes, qui expliquent l'alternance des formes de *sum* par l'alternance indoeuropéenne de formes thématiques et athématiques. La « reconstruction » de l'indo-européen est-elle autre chose que la recherche d'un système de transformations expliquant de la manière la plus simple toutes les langues que l'on présume composer une famille ? La différence essentielle est peut-être dans l'étendue des faits considérés. Les règles du comparatisme embrassent un grand nombre de langues ; les deux règles proposées par J. Foley ne conviennent qu'à l'indicatif présent de *sum.* Pour expliquer l'imparfait *eram,* il imagine une forme sous-jacente **sbam,* d'où **esbam,* puis **esam* par application d'une règle particulière (*s + b → s*) ; après quoi, **esam* donne *eram* « par la règle de rhotacisme qui explique de nombreuses autres alternances *s/r* en latin, telles que le nominatif singulier *corpus,* « corps », pour un nominatif pluriel *corpora* ». On retrouve donc sur ce dernier point les règles traditionnelles de la diachronie, dont on ne s'est peut-être économiquement écarté qu'en rétrécissant le champ de l'observation.

Il faudrait alors appliquer à la « génération » chomskyenne ce que C.F. Hockett écrivait en 1954 de la « formation » synchronique :

> « Si on dit qu'en anglais la forme du passé *baked* est « formée » à partir de *bake* par un « procès » de « suffixation », alors, on a beau protester que cela n'a rien à voir avec l'histoire, il est impossible de ne pas conclure qu'une sorte de priorité est assignée à *bake* par opposition à *baked* ou au suffixe. Et si cette priorité n'est pas historique, qu'est-ce qu'elle peut bien être ? » (*Word,* 10).

GÉNÉRATISME ET GENÈSE PSYCHOLOGIQUE

Quelle que soit (générativiste ou historique) l'explication qu'on doit retenir pour les formes de l'indicatif présent du verbe *sum,* il semble évident que le sujet parlant latin prenait ces formes toutes faites dans sa mémoire chaque fois qu'il avait à s'en servir, sans établir de lien génétique entre elles, non plus qu'un Français aujourd'hui n'établit de lien génétique entre les radicaux de *je vais* et de *nous allons.* Les formules génératives et transformationnelles ne reflètent pas en morphonologie un travail mental conscient.

En est-il autrement quand il s'agit non pas des mots et de leurs variations flexionnelles, qui composent un matériel

linguistique immuable et reçu, mais des syntagmes perpétuellement créés dans la parole ? Certes, ces syntagmes composent eux-mêmes par leurs structures un ensemble fini, comme l'enseigne justement la doctrine généraliste, mais chacun d'eux associe des éléments choisis librement, et la légitimité de ces groupes nouveaux par le contenu doit toujours être vérifiée à l'étalon de la norme, ce qui implique une conscience actuelle ou virtuelle de leur composition.

Chomsky, dans *Aspects,* rejette sans ambages « l'absurdité majeure consistant à considérer le système des règles génératives comme un modèle exact de la construction effective d'une phrase par un sujet parlant » (p. 191 de la trad. franç.) ; « une grammaire générative n'est ni un modèle du locuteur ni un modèle de l'auditeur », elle ne peut être considérée que « comme une caractérisation de la connaissance tacite intrinsèque, ou compétence, qui est sous-jacente à la performance effective » (p. 192). Les algorithmes, malgré la direction unique de leurs flèches aboutissant aux suites « terminales » écrites ou prononcées, ne sont pas des programmes de production des phrases.

Pourtant, le sentiment de rapports structurels entre les phrases existe incontestablement. Les enfants de neuf à dix ans témoignent dans les tests scolaires une conscience assez juste des conversions possibles de l'actif au passif, de l'affirmation à l'interrogation ou à l'ordre, du positif au négatif et inversement. Ils entrent aisément dans le jeu quand le maître, pour leur révéler l'ambiguïté d'une phrase, recourt, sans besoin de méthode, au procédé immémorial de la paraphrase, distinguant sous le groupe *la peur des ennemis* un sens subjectif (*les ennemis ont peur*) et un sens objectif (*on a peur des ennemis*). Pour désambiguïser une phrase comme :

L'homme reçoit le livre du garçon,

il n'est d'autre moyen que la paraphrase, qui distinguera :

a) *Le garçon fait que l'homme reçoit le livre ;*

b) *Le garçon possède un livre, l'homme reçoit ce livre ;*

c) *Le garçon a écrit un livre, l'homme reçoit ce livre.*

C'est apparemment trouver d'instinct la démarche de la grammaire transformationnelle, qui révèle dans chaque cas ambigu les structures sous-jacentes non ambiguës (suite préterminale de la base syntagmatique). Mais, selon Chomsky, ces intuitions d'échange réversible, ces rocades restent superficielles et très sujettes à caution ; la véritable grammaire générative intériorisée n'est pas consciente ; « une grammaire générative ayant quelque intérêt traitera, pour la plus grande part, de processus mentaux dépassant de loin le niveau de la conscience actuelle ou même potentielle » (*Aspects,* p. 19).

On peut songer à distinguer, comme il a été fait pour l'ellipse (v. ce mot, art. spécial), des structures « mémorielles » et des structures « discursives ». Les premières seraient disponibles à l'état fini dans notre compétence où elles auraient été élaborées pendant les années d'apprentissage, elles se présenteraient au moment du besoin sans nouvelle analyse, comme lorsqu'on choisit le mot *chaise* ou le mot *fauteuil ;* les secondes seraient perpétuellement créées et combinées dans la parole, par application des règles génératives. Mais à quel niveau situer le seuil entre la conscience actuelle et la conscience potentielle ? Et si l'on suppose un travail entièrement inconscient, qui peut prouver que les voies inconscientes du cerveau conduisent, par exemple, au Passif par la plaque tournante de l'Actif ? Même dans l'acquisition de la langue, est-il certain que cette abstraction ait été réalisée également par tous les sujets ?

Quelques psychologues ont exploré le travail mental inconscient dans l'espoir d'y trouver une confirmation des règles génératives : « La manière dont l'usager de la langue fabrique ou comprend une phrase — les processus cognitifs spécifiques qu'il accomplit —, cela n'est pas du domaine de la linguistique, mais du domaine de la psychologie » (G.A. Miller). Des expériences imaginées par G.A. Miller (1962), J. Mehler (1963), P.B. Gough (1965) ont paru démontrer qu'il fallait plus de temps pour composer ou comprendre une phrase négative qu'une phrase positive, une phrase passive qu'une phrase active, l'écart étant imputable au temps que demande une transformation. La démonstration est contestable dans la mesure où le facteur de fréquence des différents types de phrase, le facteur de longueur, et certains paramètres d'ordre sémantique ont été négligés.

La meilleure des preuves serait donnée si l'on pouvait mettre en rapport certaines aphasies ou anomalies de l'expression avec une déficience intéressant spécifiquement la composante transformationnelle : tel serait le cas d'un sujet qui effectuerait les opérations morphonologiques au niveau de la structure profonde.

À supposer que tous ces problèmes fussent résolus, une grande question se posera encore : comment se fait le choix des éléments de sens préalable à toutes les opérations de réécriture et de transformation, choix d'emblée définitif selon la doctrine de 1965, et qui enclenche le jeu de règles mécaniques aveugles ou inutilement conscientes ? Sur cette question, Chomsky est évasif : « Absolument rien de significatif n'est connu du rôle de l'information extra-grammaticale dans l'interprétation des phrases, si ce n'est le fait qu'elle existe, et qu'elle est un facteur important de la performance » (1966).

ÉCHANGES LEXICO-MORPHOLOGIQUES

Il existe depuis longtemps, dans la tradition des exercices de style, une méthode fondée sur des transformations qui ignorent la frontière entre *grammaire* et *lexique* (v. GRAMMAIRE, art.spécial) ; deux énoncés différant par le vocabulaire apparaissent équivalents sur le plan de la dénotation ; comparer :

Il n'entend pas les reproches ⇔ *Il est sourd aux reproches ;*
Il ne savait à quoi se décider ⇔ *Il était indécis ;*
Je crois que tu as tort ⇔ *Tu dois avoir tort.*

De tels échanges, sémantiquement aussi légitimes que les purs échanges grammaticaux, ne sont pas inclus par Chomsky dans le domaine de la grammaire générative. Un pas est cependant fait dans ce sens par la prise en compte des faits de dérivation, traditionnellement imputés au lexique :

Qui n'a pas de limite → ***illimité ;***
Les jours s'allongent → *l'****allongement*** *des jours.*

Des ponts sont tendus dans la transformation négative, où *personne* est la négation de *quelqu'un, rien* de *quelque chose.* On considérera aussi bien comme une transformation négative la substitution à un adjectif qualificatif de son antonyme (v. CONTRAIRE, art. spécial) :

La nouvelle n'est pas vraie → *La nouvelle est fausse.*

J. Dubois, qui énonce cette règle au second volume de sa *Grammaire structurale du français* (*le Verbe,* 1967), propose au troisième volume (*la Phrase et les transformations,* 1969) de ramener tous les types de phrase à un type à verbe *être,* ce qui implique une analyse du sens de tous les verbes. Même s'il ne s'agit que de tentatives, il est bien évident qu'une linguistique générative incluant la sémantique est le prolongement logique d'une grammaire générative, *lexèmes* et *morphèmes* devant se confondre dans l'analyse en *sèmes* (v. SÉMANTIQUE, art. spécial). Mais ce développement, étape indispensable dans la voie d'une étude de la performance, reste subordonné à l'élaboration d'une théorie solidement assise de la sémantique structurale.

LE GÉNÉRATISME EN FRANCE

Le retentissement en France de *Syntactic Structures* n'a pas été immédiat. Un compte rendu du livre paru dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* en 1961 appréciait son rigoureux formalisme sans en retenir la notion ni même le terme de *transformation.* L'une et l'autre n'apparurent avec fréquence qu'en 1965 dans *le Français moderne* (janv., avr., juill. : Jean Dubois) et dans les *Cahiers de lexicologie* (M. Coyaud ; Jean Dubois, L. Irigaray et P. Marcie). En 1966, le cyclone soulevé en Amérique par la plaquette de 1957 atteignit la France, avec un volume de la collection « Diogène » (Gallimard) intitulé *Problèmes du langage,* qui contenait, à côté d'articles signés Benveniste, Jakobson, Martinet, Kurilowicz, Sommerfelt, un article de Chomsky expliquant l'aspect créateur du langage par le jeu d'une « grammaire génératrice » que tout sujet parlant construit en lui, « par la simple différenciation d'un schéma inné fixe plutôt que par l'acquisition progressive de données, de séquences et d'enchaînements, et d'associations nouvelles » ; un article enthousiaste d'Emmon Bach soulignait l'importance de la révolution « keplérienne » que représentait en linguistique l'hypothèse de Chomsky ; enfin, S. K. Cháumjan exposait les développements et correctifs qu'avait reçus en U.R.S.S. la « grammaire de transformation » imaginée par Chomsky.

La même année parurent les premiers numéros de la revue *Langages,* contenant un article de R. W. Langacker, qui, le premier, avait appliqué au français la méthode nouvelle (*A Transformational Syntax of French,* 1966), puis, dans un numéro composé par N. Ruwet sur *la Grammaire générative,* la traduction de plusieurs articles de Chomsky. L'année 1967 apporta d'une part l'indispensable exégèse de Nicolas Ruwet, *Introduction à la grammaire générative,* et de l'autre la première application systématique du transformationalisme à la langue française par un Français : *Grammaire structurale du français :* le verbe (J. Dubois). L'élan était donné : les études d'ensemble se succédèrent, chacune inspirée librement des principes initiaux, que Chomsky lui-même n'avait jamais tenus pour immuables : *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe* (Maurice Gross, 1968), *Grammaire structurale du français :* la phrase et les transformations (J. Dubois, 1969), *Syntaxe de la proposition nucléaire en français parlé* (Eddy Roulet, 1969), *Éléments de linguistique française : syntaxe* (J. Dubois et Fr. Dubois-Charlier, 1970).

TRIPLE APPORT

Parmi tous les éléments positifs portés au bilan de Chomsky par ses ardents partisans, trois apparaissent d'une importance dominante.

• Retenons d'abord le mérite reconnu dès 1961 par G. Mounin : en construisant « un ensemble de formules logico-mathématiques susceptibles de décrire symboliquement les patrons syntaxiques d'une langue, et de formules maniables à vide par des règles de calcul », Chomsky contribue à faire de la linguistique une « science exacte », dont les unités donnent prise à la computation et à la description intégrale. Bien d'autres recherches en « linguistique quantitative » ont été menées indépendamment de son école, par des logiciens ou mathématiciens comme Y. Bar-Hillel, S. Marcus ; mais l'idée transformationnelle a fécondé les études de Chomsky et de ses disciples, par exemple : *Introduction to the formal Analysis of natural Languages* (N. Chomsky et G. A. Miller, 1963), *Notions sur les grammaires formelles* (Maurice Gross et André Lentin, 1967 ; abondante bibliographie des travaux antérieurs et parallèles).

Depuis le début des années 60, des recherches de syntaxe générative étaient menées à Grenoble par le Centre d'études pour la traduction automatique, visant la traduction du français écrit par les « cerveaux électroniques », et procédant d'une manière qui tempérait la théorie par l'empirisme en vue de la meilleure efficacité. Chomsky a exprimé son scepticisme à l'égard de ces tentatives, dont le coût lui paraît disproportionné aux résultats. Pourtant, même si les espoirs ont été déçus, de telles expériences sont bénéfiques par les efforts que suscite la motivation.

Un résultat très positif de la formalisation des structures grammaticales a été l'inclusion, dans les « indicateurs » et les algorithmes génératifs, de constituants et de catégories trop négligés dans la plupart des grammaires scolaires, voire suspectés par les antimentalistes : putation massive et numérative (v. ARTICLE, art. spécial), modalités correctement distinguées de la négation (v. MODALITÉ, art. spécial).

• Cette entreprise de formalisation est bien loin d'aboutir, car une langue, quelle qu'elle soit, « est un système infiniment plus complexe qu'une théorie logique ou mathématique ordinaire » (Emmon Bach). Les génératistes ne prétendent d'ailleurs guère apporter de procédés d'investigation nouveaux, se contentant de faire un choix (une « évaluation ») parmi ceux qu'employaient leurs prédécesseurs en fonction de la simplicité du système qu'ils permettent de dessiner.

On peut cependant tenir pour une source nouvelle d'explication l'hypothèse de « processus mentaux dépassant de loin le niveau de la conscience ». Une démonstration frappante en est donnée par N. Ruwet dans un article de *Langue française,* n° 6, où il confronte deux types de phrase différant par la place du pronom *en.* Au lieu de dire :

> *Le chef **de cette troupe** a promis d'être magnanime,*

on peut dire :

> *Le chef **en** a promis d'être magnanime.*

On représente alors le nom *troupe,* complément du sujet *chef,* par le pronom *en* qu'on place devant le verbe *promettre.* Au lieu de dire :

> *La lecture **de ce livre** promet d'être passionnante,*

on peut dire :

> *La lecture promet d'**en** être passionnante.*

On a encore remplacé par *en* le nom complément du sujet, mais cette fois le pronom *en* est placé après le verbe *promettre.* Pourquoi cette différence ? Seule la grammaire transformationnelle résout la contradiction, en rattachant la première phrase à quelque chose comme :

> *Le chef de la troupe promet qu'il sera magnanime,*

et la seconde à quelque chose comme :

> *Ça promet que la lecture de ce livre sera passionnante.*

En effet, la lecture elle-même ne promet pas ; une différence parallèle s'observe avec le verbe *menacer.*

Le nom de Chomsky était à peine connu en France lorsque E. Benveniste donna dans la revue *Lingua* (vol. XI) une interprétation du génitif latin qui rejoint les méthodes transformationnelles, définissant ce cas « comme résultant d'une transposition d'un syntagme verbal en syntagme nominal ; le génitif est le cas qui transpose à lui seul entre deux noms la fonction qui est dévolue ou au nominatif, ou à l'accusatif dans l'énoncé à verbe personnel ». De semblables analyses, expressément rattachées au transformationalisme, ont été consacrées au datif et à l'instrumental par J. Haudry.

• On comptera encore à l'actif du génératisme la simplification qu'il apporte dans l'inventaire des fonctions grammaticales. Si l'abstraction pratiquée ainsi dans chacune des grandes langues indo-européennes permet de définir un répertoire de fonctions et de catégories commun à toutes, il n'est pas exclu qu'un pareil

rapprochement puisse être établi entre familles sans parenté. La théorie de la structure profonde conduit à l'idée d'une « syntaxe universelle », que Chomsky n'hésite pas à flanquer d'une « sémantique universelle » dans *la Nature formelle du langage* (1967). Même s'il n'énonce là que des objectifs de recherche douteux et lointains, il n'y a aucune raison pour les frapper d'interdiction ou de tabou. Indépendamment des linguistes, les psychologues et les logiciens poursuivent des recherches d'**analyse du contenu** en vue de constituer une **métalangue universelle** intermédiaire des traductions. Il y a tout intérêt à ce que cette langue artificielle s'harmonise avec les traits essentiels des langues naturelles.

CRITIQUES

Sans faire état de toutes les critiques immanquablement soulevées par l'apparition d'une théorie aussi originale, on peut signaler quelques points faibles du génératisme.

• Ses adeptes reprochent aux grammaires traditionnelles leur caractère sommaire et non restrictif. Par exemple, la règle de transposition au passif donnée par Maurice Grevisse (*le Bon Usage*) aurait le défaut, suivie à la lettre, d'engendrer à partir de :

Des ennemis entourent le camp

une phrase agrammaticale :

**Le camp est entouré de des ennemis*

(N. Ruwet, *Introduction à la grammaire générative,* p. 34).

La grammaire générative ne se contente pas de ces approximations ; sa mission est d'énoncer des règles capables d'engendrer **l'infinité des phrases grammaticales, et celles-là seulement.**

Or, en réalité, les grammaires traditionnelles ne peuvent enregistrer l'infinité des exceptions prévisibles : l'ouvrage incriminé ici a plus de mille pages, il en faudrait dix fois autant pour qu'il pût mentionner, à l'énoncé de chaque règle, les exceptions de caractère morphonologique comme l'effacement de *des* après *de.* Les générativistes visent « non une grammaire pédagogique, mais une grammaire scientifique » (N. Ruwet), et consacrent des dizaines de pages à des faits très particuliers qui relevaient jusqu'ici des thèses de doctorat. Encore devraient-ils reconnaître qu'ils ne parviennent jamais à une règle simple, résumée en une formule magique : les mille et une exceptions qu'ils prévoient (non exhaustivement) sont consignées tout au long d'un lexique que son volume, s'il passe un jour du projet à la réalisation, rendra inutilisable.

• S. K. Chaumjan reproche à Chomsky un exclusivisme qui tient à sa formation américaine : « Sa grammaire ne concerne que l'axe syntagmatique de la langue et ignore l'axe paradigmatique » (*Problèmes du langage,* p. 145). Le défaut est inhérent à l'analyse en constituants, qui prend difficilement en compte, par exemple, les variations d'aspect, de mode, la portée de la prédication.

On doit cependant s'attendre à ce que toutes les oppositions paradigmatiques de caractère grammatical tombent un jour ou l'autre sous la coupe de la théorie transformationnelle, puisque la plupart sont impliquées, au moins occasionnellement, dans des contraintes syntagmatiques (v. GRAMMAIRE, art. spécial).

• Un représentant de l'école pragoise, Harald Weydt, a formulé dans *la Linguistique* (n° 8, 1972/1) une critique fondamentale : « Les phénomènes linguistiques considérés comme ambigus en grammaire transformationnelle s'avèrent non ambigus du point de vue fonctionnel. » Par exemple, la différence entre un génitif « subjectif » et un génitif « objectif » n'est pas pertinente pour le linguiste : *amor Dei* est « amour qui a un rapport avec Dieu » ; de même, *le train de Paris* est « le train qui a un rapport avec Paris » (qu'il en vienne ou qu'il y aille). Selon le transformationaliste MacCawley, deux structures profondes rendent compte de la structure superficielle d'une phrase comme :

John et Harry sont allés à Cleveland,

car John et Harry ont pu faire l'action ensemble ou séparément. Selon H. Weydt, l'analyse de ces possibilités est une analyse du réel qui n'intéresse pas la langue, non plus que de savoir s'il pleuvait le jour du voyage. Le nombre des possibilités est d'ailleurs supérieur à deux, car John et Harry ont pu accomplir ensemble seulement une partie du trajet. Le compte des ambiguïtés opéré (indûment) à partir du réel n'est jamais fini.

On accordera à H. Weydt que l'entreprise de résoudre toutes les ambiguïtés peut paraître désespérée, mais beaucoup de linguistes ont aussi désespéré d'interpréter toute unité significative à partir d'un ou de plusieurs traits pertinents convenant à tous ses emplois, comme il le propose. Il y a dans *L'homme reçoit le livre du garçon* une ambiguïté dont on ne se défait pas si facilement.

• On reproche quelquefois erronément à la grammaire générative d'imposer un ordre à des transformations qui sont parfaitement réversibles (*Actif* → *Passif* ou *Passif* → *Actif*) : on a vu qu'en fait ses règles ne sont pas des programmes de production des phrases (pas plus que les tableaux de conjugaison ne « produisent » les verbes). Mais en cela elle peut passer pour décevante : se donnant au départ sous forme d'indices, de plus en plus nombreux à mesure que la théorie s'approfondit, tous les facteurs sémantiques qui détermineront la forme finale de la phrase, elle ne débouche en aucune mesure sur une étude de la performance, c'est-à-dire sur le véritable problème des rapports de la langue avec une pensée.

PRÉCURSEURS

Le principe des transformations était contenu dans un article de Z. S. Harris, *l'Analyse du discours* (*Language,* 1952) :

> « On a constaté empiriquement que le nombre d'équivalences grammaticales auxquelles on fait appel à chaque fois pour réduire des phrases d'un texte en segments semblables est relativement peu élevé. »

Suit une liste de douze « équivalences » fréquemment utilisées telles que :

N1 + V + NL = N2 + V* + N1

(V et V* étant respectivement actif et passif) ;

J'ai acheté cela pour vous = J'ai acheté cela ; j'ai acheté pour vous.

En 1954, la notion est encore présente dans un article également notoire sur *la Structure distributionnelle* (*Word,* 10). En quête du système de règles le plus simple possible, Harris accepte la formulation « qui consiste à décrire une forme linguistique comme dérivée d'une autre par un certain *procès* (ou opération) [...] ; ce modèle décrit ainsi la plupart des formes comme dérivées de certaines formes de base » ; « plus proche des formulations historiques, [il] est utile dans certaines situations, surtout en morphophonémique pure » ; une note signale que « c'est dans les travaux de Sapir et Newman qu'on trouve ce type de formule le mieux exposé ». Harris appelait déjà « noyau » (*kernel*) l'ensemble des phrases élémentaires dont on peut considérer que les autres sont dérivées, et il pensait que le sens reste constant à travers les transformations. Chomsky, tout en reconnaissant sa dette envers son maître, estimait s'en séparer par sa conception *créative* de la langue (*Une conception transformationnelle de la syntaxe,* 1958). Un an seulement après la publication de *Syntactic Structures,* C.F. Hockett, dans son Cours de linguistique moderne, commentant une ambiguïté d'expression, distinguait de la *grammaire de surface* diverses couches de *grammaire profonde,* dont l'exploration systématique était à faire.

Dans la première moitié du siècle, un certain transformationalisme avait cours, qui se contentait le plus souvent d'expliquer la morphologie et la formation des

mots par transposition des rapports syntaxiques. Dans sa communication au VIe Congrès international des linguistes (1948), le maître polonais J. Kurilowicz jugeait possible de démontrer « que chaque système linguistique est assis sur le même fondement général. Les différences entre les systèmes seront constituées par la spécialisation (les subdivisions) plus ou moins poussée de ces catégories générales » ; la conclusion était catégorique : « Il n'y a que les fonctions syntaxiques qui sont communes à l'universalité des langues humaines. Mais même les catégories les plus élaborées ne sont au fond qu'une condensation sémantique de ces fonctions. Une classification structurelle des langues ne peut être dressée que sur les critères purement quantitatifs de grammaticalisation et lexicalisation des catégories. » Des exemples de transformations, limitées aux mots et aux syntagmes, accompagnaient cette thèse (*Actes*, p. 175 à 177). Au même congrès, son compatriote W. Doroschewski déclarait : « La structure des mots se compose d'éléments qui, au point de vue logique, correspondent aux éléments constitutifs de la phrase simple, à savoir aux notions du sujet, du prédicat, du complément, de la copule et de l'attribut » (*Actes*, p. 443).

En 1930, Ch. Bally enseignait aux maîtres primaires et secondaires qu' « il y a de la grammaire dans les mots », « que chaque mot peut être transformé en une phrase équivalente » (*la Crise du français*). La « transposition » expliquait non seulement la formation des mots, mais leurs changements de catégorie, comme il l'avait montré dès 1922 dans une note de son compte rendu de *la Pensée et la langue :* « Un substantif peut être en visite chez l'adjectif (*un homme **singe***) ou s'y installer (*homme **bête***) ; un verbe peut se déguiser en adjectif (*femme **aimant** son mari*) ou devenir adjectif (*femme **aimante***) ; comparer encore *manger* et *boire* avec *le manger* et *le boire* » (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris*). Il reviendra sur la transposition dans *Linguistique générale et linguistique française,* pour « définir, dans la mesure du possible, les caractères communs à tous les échanges fonctionnels et le rapport étroit existant entre la transposition et la syntagmatique » (1944). Sa théorie du *transponend* et du *transpositeur* se rapproche étrangement de la théorie du *transférende* et du *translatif* de L. Tesnière, dont les *Éléments de syntaxe structurale* seront publiés bien plus tard (1959). Il introduit cependant une distinction dont la grammaire générative pourrait tirer parti, entre « la transposition fonctionnelle (qui relève exclusivement de la grammaire) » et « la transposition sémantique, qui intéresse aussi le lexique, par le fait que les signes changent de signification en même temps que de catégorie » : « *la végétation tropicale* est celle qu'on trouve sous les tropiques (transposition fonctionnelle) ; une *chaleur tropicale* est une chaleur aussi forte que celle qui règne dans ces régions (transposition sémantique) » [§ 180].

Chez Albert Séchehaye (*Essai sur la structure logique de la phrase,* 1929), la transposition est étudiée au niveau de la pensée, tentative d'exploration de la performance longtemps condamnée pour « psychologisme » et qui pourra être un jour reconsidérée avec égards. Des trois « règles de transposition » induites des faits de langue, la première est que *toute idée, quelle que soit sa catégorie naturelle au point de vue de la logique, peut être ramenée à la catégorie de l'entité ;* conclusion tirée du fait — indifférent aux formalistes américains y compris Chomsky — que tout verbe (ex. : *partir*), tout adjectif (ex. : *blanc*) peut être nominalisé (*départ, blancheur*). Henri Frei consacre les pages 136 à 232 de sa *Grammaire des fautes* à étudier des faits très divers réunis sous le chef de la transposition ; là encore, on relève nombre de considérations psychologiques, comme celle-ci :

> « Les adjectifs qualificatifs, qui sont les déterminants d'inhérence, doivent être distingués des compléments de relation. Tandis que les premiers **remontent à un prédicat d'inhérence** (*la rose est rouge > la rose rouge*), les seconds **condensent un prédicat de relation** (objet) ; ex. : *il commande le navire > le commandant du navire* » (p. 194).
> [V. ADJECTIF, art. spécial.]

Il explique l'antéposition du complément de relation en hindoustanī, en japonais et dans les langues turco-mongoles, et celle du génitif en latin par l'antéposition, dans toutes ces langues, du complément d'objet.

O. Jespersen a introduit aussi dans ses théories des remarques sur les transformations (*The Philosophy of Grammar,* 1924), suivi par son élève Blinkenberg (*le Problème de la transitivité en français moderne,* 1960) ; non plus que leurs confrères polonais et suisses précédemment nommés, les deux Danois n'ont poussé la formalisation jusqu'au point où Chomsky — nourri de « mécanisme » américain et de mathématique — a su le faire.

Des précurseurs plus anciens, dont Chomsky a revendiqué le patronage spirituel dans *la Linguistique cartésienne* (1966), furent les logiciens-grammairiens de Port-Royal : Chomsky réhabilite la *Grammaire générale et raisonnée* parue en 1660. C'est sur un plan logique qu'Arnauld et Lancelot analysent *Pierre vit* en *Pierre est vivant* (p. 69) et rétablissent trois propositions sous *Dieu invisible a créé le monde visible* (p. 50). Le chapitre XXIV (*De la syntaxe, ou construction des mots ensemble*) énonce « quelques maximes générales, qui sont de grand usage dans toutes les langues » ; or, il s'agit de règles très étroitement inspirées des *Maximae duodecim seu Regulae capitales* (« douze maximes ou règles capitales »), données pour « fondements de toute la syntaxe latine » par Scioppius (l'Allemand Gaspard Schopp) dans sa *Grammatica philosophica* publiée à Milan en 1628 et dont les rééditions furent nombreuses ; la plupart de ces règles tiennent compte de l'ellipse, comme celle du génitif, la septième de Scioppius :

> *Omnis genitivus latina constructione a nomine substantivo expresso aut suppresso regitur,*

ainsi reprise p. 105 de la *Grammaire générale :*

> « La quatrième, qu'il n'y a jamais de génitif dans le discours, qui ne soit gouverné d'un autre nom. »

Mais les auteurs ajoutent que cette règle, valable pour les langues à déclinaison, s'applique plus difficilement aux « langues vulgaires », comme le français. Ce n'est pas par hasard si Lancelot s'est montré beaucoup plus proche des conceptions transformationnelles dans une grammaire latine, la *Nouvelle Méthode pour facilement et en peu de temps comprendre la langue latine* (1644) : c'est qu'il y suivait de plus près la méthode de Scioppius, en même temps celle de Sanctius (Sanchez de las Brozas), modèle de ce dernier, auteur de *Minerva, seu De causis linguae latinae* (v. ELLIPSE, art. spécial).

Robin Lakoff, dans un compte rendu (*Language,* 1969) d'une réédition de la grammaire de Port-Royal, analysant la dette de Lancelot à l'égard de Sanctius, conteste l'influence cartésienne qu'auraient subie les Messieurs de Port-Royal. Il estime qu'une linguistique vraiment cartésienne ne verra le jour qu'au XVIIIe s., chez les encyclopédistes, et termine par des questions auxquelles les recherches futures devront répondre : « Où Sanctius a-t-il trouvé ses idées ? Où la grammaire transformationnelle prend-elle vraiment sa source ? »

Elle serait latine selon D.T. Langendoen (1966), qui la trouve en germe chez Varron (Ier s. av. J.-C.). Mais la notion de *sphota* chez les Hindous, la notion de *ptôsis* (flexion) chez Aristote peuvent passer pour transformationalistes (v. LINGUISTIQUE, art. spécial, *Historique*).

« Cartésienne », la doctrine de Port-Royal l'était cependant par une foi dans les fondements logiques et rationnels du langage, qui a les mêmes racines que la philosophie du *Discours de la méthode*

(1637), mis à part les postulats religieux. Chomsky s'en est expliqué nettement dans *la Linguistique cartésienne* et dans les trois conférences de 1967 réunies sous le titre *le Langage et la pensée.* Son « rationalisme » consiste à croire que les êtres humains sont génétiquement doués d'une « faculté de langage » qui explique, mieux que l'hypothèse empiriste des « physicalistes » tels que les béhavioristes bloomfieldiens, la rapidité de l'apprentissage des langues maternelles et l'existence des *universaux substantiels* (phonologiques, syntaxiques et sémantiques). Cette croyance n'a pas été pour Chomsky un point de départ : toute sa culture s'y opposait ; il semble y avoir été poussé l'épée du formalisme dans les reins. Elle est partagée par un physiologiste aussi matérialiste que lui, Jacques Monod (*le Hasard et la nécessité,* 1970), mais trouve en beaucoup de linguistes des adversaires « irréductibles » (A. Martinet, préface de l'encyclopédie *le Langage,* 1968).

génération [ʒenerasjɔ̃] n. f. (lat. *generatio, -tionis,* génération, reproduction, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « une génération d'hommes », de *generatum,* supin de *generare* [v. GÉNÉRER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *generatiun* [*génération,* XIIIe s.], au sens II, 4 ; sens I, 1, v. 1265, Br. Latini [*la génération spontanée,* 1865, Littré] ; sens I, 2, 1580, Montaigne ; sens I, 3, v. 1361, Oresme ; sens I, 4, 1752, Trévoux ; sens I, 5, v. 1560, Paré ; sens I, 6, v. 1965 ; sens II, 1, 1636, Monet [au plur., au sens de « généalogie », 1564, *Indice de la Bible*] ; sens II, 2, début du XVe s. [« tribu, famille », fin du XIIIe s., Joinville] ; sens II, 3, 1564, *Indice de la Bible*).

I. 1. Fonction par laquelle les êtres organisés se reproduisent : *L'audition, la phonation, la vision furent expédiées lestement ; mais Bouvard s'étala sur la génération* (Flaubert). *Il y a dans la génération des animaux des bizarreries de toute sorte* (France). *Les organes de la génération.* || *La génération spontanée,* théorie antérieure aux découvertes de Pasteur et selon laquelle certains êtres organisés naîtraient spontanément. || **2.** Action d'engendrer : *Le principe de la famille antique n'est pas uniquement la génération* (Fustel de Coulanges). || **3.** *Fig.* Action de former, de créer : *La génération des poèmes* (Valéry). || **4.** En géométrie, formation d'une ligne, d'une surface, d'un solide par le mouvement supposé d'un point, d'une ligne ou d'une surface : *La génération du cône de révolution est due au mouvement d'un triangle rectangle autour d'un des côtés de l'angle droit.* || **5.** Manière dont une chose est formée : *Le mode des générations des tempêtes était dès lors entrevu ; il est intimement lié au mode de génération des brouillards* (Hugo). || **6.** En linguistique, création de phrases minimales.

II. 1. Chacun des degrés de filiation en ligne directe : *De père à fils il y a une génération, de père à petit-fils, deux générations.* || **2.** Ensemble de ceux qui descendent de quelqu'un à chaque degré de filiation : *Quatre générations réunies autour de la même table. Et sa miséricorde s'étend de génération en génération* (Claudel). || **3.** L'intervalle de temps qui sépare deux degrés d'une filiation (une trentaine d'années) : *Chaque génération est de trente-trois années, la vie du Christ* (Chateaubriand). *Entre Corneille et Racine, on compte une génération.* || **4.** Ensemble de ceux qui ont approximativement le même âge : *J'appartiens à cette génération née avec le siècle* (Vigny). *Les gens de ma génération ont vu le génie français enfanter de grandes œuvres* (Duhamel). || Spécialem. *La génération de 1660, de 1789, etc.,* l'ensemble de ceux qui atteignaient l'âge d'homme en 1660, en 1789, etc.

• SYN. : **I, 1** *procréation, reproduction ;* **2** *engendrement ;* **3** *conception, création, élaboration, genèse, production ;* **5** *formation, naissance, origine.*

génératrice n. f. V. GÉNÉRATEUR.

générer [ʒenere] v. tr. (lat. *generare,* engendrer, créer, produire, composer, de *genus, generis* [v. GENRE] ; v. 1180, *Girart de Roussillon,* au sens 1 [*gendrer,* forme plus pop., fin du XIIe s., Marie de France] ; sens 2, 7 sept. 1875, *Journ. officiel ;* sens 3, v. 1965). **1.** *Vx.* Donner la vie à, enfanter (rare) : *Tout le reste des comparses, qui appartient au genre des volatiles, semble avoir été généré par des empuses que couvrirent des coqs en courroux* (Huysmans) ; et absol. : *La faculté de générer est le critérium de la vitalité* (Balzac). || **2.** Produire quelque chose (rare) : *Générer un cône. Générer le froid* (Littré). *Celui qui a perdu nombre de ses repères, qui n'est plus arrêté par la limitation de son corps, de l'espace généré par son corps* (Michaux). || **3.** *Générer une phrase,* en linguistique transformationnelle, la produire sous sa forme du discours.

• SYN. : **1** *concevoir, engendrer, procréer.*

généreusement [ʒenerøzmɑ̃] adv. (de *généreux ;* fin du XVIe s., Brantôme, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** *Class.* Avec grandeur d'âme ou vaillance : *Secourons l'innocence, et généreusement* (Rotrou). || **2.** Sans épargner sa peine : *Se donner généreusement à son travail.* || **3.** Avec libéralité : *Récompenser généreusement quelqu'un.* || Avec abondance : *Il arrosa généreusement ses fleurs. Un homme* [...] *généreusement doué* (Camus).

• SYN. : **2** *grassement* (fam.), *largement, ardemment, vivement ;* **3** *abondamment, copieusement ; énormément, infiniment, prodigieusement, très.*

généreux, euse [ʒenerø, -øz] adj. et n. (lat. *generosus,* de bonne race, noble, magnanime, de bonne qualité [pour des choses], de *genus, generis* [v. GENRE] ; v. 1378, J. Le Fèvre, au sens 5 ; sens 1, v. 1587, Du Vair ; sens 2 et 6, 1690, Furetière ; sens 3, 1636, Corneille [« brave, héroïque », 1611, Cotgrave] ; sens 4, 1572, Ronsard ; sens 7, 1667, Racine ; sens 8, 1677, Miege ; sens 9, 1865, Littré). **1.** *Class.* De race noble : *De son généreux sang la trace nous conduit* (Racine). || **2.** *Class.* et *littér.* Se dit d'animaux de bonne race ou ayant fière allure : *Ces hommes* [les apôtres] *auparavant si timides* [...] *sortent de leur retraite comme des lions généreux* (Massillon). *Vous êtes mon lion superbe et généreux* (Hugo). || **3.** *Class.* D'une grande noblesse morale : *Toute excuse est honteuse aux esprits généreux* (Corneille). || *Spécialem.* Brave, héroïque : *Alexandre était un prince généreux qui affrontait hardiment les plus grands périls* (Furetière). *En vain d'un sort si triste on veut les garantir | Ces cruels généreux n'y peuvent consentir* (Corneille). || **4.** *Class.* Qui révèle une âme bien née : *J'aime, je l'avouerai, cet orgueil généreux | Qui jamais n'a fléchi sous le joug amoureux* (Racine). || **5.** Doué des qualités de cœur qui portent au dévouement, au don de soi : *Vous êtes généreux, vous vous dévouez à moi parce que je suis persécutée* (Constant). *Le supplice des femmes de qui l'âme généreuse est accouplée à celle d'un homme de qui elles enterrent journellement les lâchetés* (Balzac). *Honneur donc aux savants généreux* (Flaubert). || **6.** Qui fait preuve de bienveillance, de grandeur d'âme : *Un vainqueur généreux. Ces espérances l'avaient rendu très indulgent pour beaucoup des fautes que j'avais commises* [...]. *Malheureusement sa conduite était plutôt noble et généreuse que tendre* (Constant). *Oui, il a fait le grand, le généreux, le magnanime* (Dumas). || **7.** Qui manifeste la générosité, qui est inspiré par la magnanimité : *L'âge où le cœur s'ouvre aux sentiments généreux* (Chateaubriand). *La bonne humeur a quelque chose de généreux : elle donne plutôt qu'elle ne reçoit* (Alain). || **8.** Qui donne avec largesse : *Il était généreux, quoiqu'il fût économe* (Hugo). *J'y étais d'ailleurs aidé par ma complexion : la nature a été généreuse avec moi* (Camus). || **9.** Qui est donné avec libéralité : *Un don généreux.*

• SYN. : **5** *altruiste, dévoué, humain ;* **6** *bienveillant, clément, indulgent, magnanime, miséricordieux ;* **8** *charitable, donnant* (fam.), *large, libéral, prodigue.* — CONTR. : **5** *égoïste, intéressé, misanthrope, personnel ;* **6** *impitoyable, implacable, inexorable, insensible ;* **8** *avare, avide, chiche, ladre, mesquin, pingre* (pop.), *regardant, serré.*

◆ adj. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, XX[e] s.). **1.** Se dit de choses qui ont une grande force productive : *Une terre généreuse.* || **2.** Se dit d'un vin riche en alcool : *Les serviteurs* [...] *apportaient aussi un vin généreux* (Chateaubriand). || **3.** *Fam.* Qui est plein, rebondi : *Cette personne a une poitrine généreuse.*

• SYN. : **1** *fécond, fertile, gras, productif, riche ;* **2** *corsé, fort, tonique ;* **3** *abondant, plantureux.*

générique [ʒenerik] adj. (dér. savant du lat. *genus, generis* [v. GENRE] ; fin du XVI[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré [*nom générique,* même sens, 1858, Legoarant] ; sens 3-4, XX[e] s.). **1.** Qui appartient au genre, qui vaut pour tout le genre : *Dans un minuscule cahier vert que j'ai là devant moi, plein de notes serrées et d'inextricables ratures, sous ce titre générique « le Midi », j'ai résumé mon pays de naissance, climat, mœurs, tempérament, l'accent, les gestes* (Daudet). *Il cachait comme il le pouvait sa crainte générique de propriétaire qui tremble devant le régisseur* (Colette). || **2.** *Terme générique,* en linguistique, terme qui convient à toute une catégorie, ou genre, et non à un individu en particulier (par opposition à *spécifique*) : *« Félidé » est un terme générique. Le docteur Rodrigue a pris le terme d' « homme » dans son sens générique* (France). || **3.** *Image générique,* en psychologie, image qui, selon certaine théorie, serait formée par la superposition d'images différentes avec effacement des traits différentiels. || **4.** En mathématiques, se dit de l'un quelconque des éléments d'un ensemble, représenté par *x,* par opposition aux éléments particuliers représentés par les premières lettres de l'alphabet.

◆ n. m. (début du XX[e] s.). Partie d'un film de cinéma ou d'une émission de télévision qui présente les noms de ceux qui y ont collaboré.

génériquement [ʒenerikmɑ̃] adv. (de *générique ;* 1865, Littré). Du point de vue générique.

générosité [ʒenerozite] n. f. (lat. *generositas, -tatis,* bonté de la race [pour les animaux], bonne qualité, magnanimité, de *generosus* [v. GÉNÉREUX] ; 1512, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, 1564, J. Thierry ; sens 3, 1677, Miege ; sens 4, av. 1672, La Mothe Le Vayer). **1.** *Class.* Qualité d'un homme bien né, qui sacrifie son intérêt personnel aux vertus morales les plus hautes, méritant ainsi sa propre estime et celle des autres : *C'est générosité quand pour venger un père | Notre devoir attaque une tête si chère* (Corneille). || **2.** Qualité de cœur qui dispose au dévouement, à la bienveillance, au pardon : *Ce cœur, essentiellement généreux et charitable, dont la générosité, dont la charité ne s'étaient jamais exercées* (Balzac). || **3.** Disposition à donner avec largesse : *Sa générosité sans bornes nous ruina tous* (Colette). || **4.** Qualité d'un vin généreux : *La générosité du bourgogne.*

• SYN. : **2** *bienveillance, bonté, charité, dévouement, indulgence, magnanimité ;* **3** *largesse, libéralité, munificence, prodigalité.* — CONTR. : **2** *égocentrisme, égoïsme, insensibilité ;* **3** *âpreté, avarice, avidité, cupidité, ladrerie, lésine, mesquinerie, parcimonie.*

◆ **générosités** n. f. pl. (1688, Miege, au sens de « actions généreuses » ; 1757, *Encyclopédie,* au sens de « dons, bienfaits »). Actes de générosité, dons : *Elle ne disait pas que ces générosités vraiment royales, à l'aide desquelles la vieille marquise croyait effacer les torts de son fils, avivaient chaque fois le mal qu'elle voulait guérir* (Daudet).

genèse [ʒənɛz] n. f. (lat. *genesis,* génération, création, horoscope, et, dans la langue ecclés. de basse époque, « la Genèse [livre de Moïse] », gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, organe, production, génération, création, naissance, horoscope, race, espèce, la Genèse ; 1660, Oudin, au sens 2 [var. *génésie,* 1611, Cotgrave] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1865, Littré ; sens 4, 1845, Bescherelle ; sens 5, XX[e] s. ; sens 6, 1721, Trévoux ; sens 7, av. 1865, Proudhon ; sens 8, 1859, Baudelaire). **1.** *La Genèse* (avec une majuscule), le premier livre de la Bible, qui contient le récit de la création du monde : *Ils* [les prophètes] *mouraient en laissant les Talmuds redoutables* [...] *| Les farouches Védas, les Eddas, les Genèses* (Hugo). || **2.** Origine et développement des êtres : *La genèse des espèces.* || **3.** En histologie, formation d'éléments anatomiques de forme visible, aux dépens d'un milieu indifférent, ou blastème : *La naissance par genèse, aux dépens d'un blastème dont les matériaux s'unissent* (Sully Prudhomme). || **4.** Origine des choses de la nature : *C'est dans les monts, ceux-ci glaciers, ceux-là fournaises, qu'est le grand sanctuaire effrayant des genèses* (Hugo). || **5.** Processus des premiers développements d'une maladie : *La genèse d'un cancer.* || **6.** *Vx.* Formation de certaines figures géométriques : *La genèse d'une surface.* || **7.** *Fig.* Ensemble des faits ou des éléments qui s'enchaînent pour aboutir au résultat considéré : *La genèse d'une théorie. Ce grand anonyme toujours mêlé aux crises humaines et aux genèses sociales* (Hugo). *Dans la genèse économique, le culte de l'or devait précéder le culte du travail* (Proudhon). || **8.** Formation progressive d'un ouvrage de l'esprit : *Un roman passe dès lors par une série de genèses où se disperse non seulement l'unité de la phrase mais aussi de l'œuvre* (Baudelaire).

• SYN. : **7** *formation, génération, naissance, production ;* **8** *conception, création, élaboration.*

génésiaque [ʒenezjak] adj. (bas lat. *genesiacus,* relatif à la naissance [dér. de *genesis,* v. l'art. précéd.], ou dér. savant de *genèse ;* 1839, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1865, Littré). **1.** Qui est relaté dans la Genèse, livre de l'Écriture : *La Création génésiaque et tout ce qui rappelait la théorie chrétienne* (Sainte-Beuve). || **2.** *Par extens.* Relatif à la genèse de quelque chose : *Les jours génésiaques du chaos révolutionnaire* (Hugo).

génésique [ʒenezik] adj. (de *genèse ;* 1826, Brillat-Savarin). Qui se rapporte à la génération, aux fonctions de la génération : *L'instinct génésique.*

• SYN. : *génital, procréateur, sexuel.*

genestrole ou **genestrolle** [ʒənɛstrɔl] n. f. (provenç. *genestrolo,* de l'anc. provenç. *genesta,* genêt [qui répond à l'anc. franç. *geneste,* V. GENÊT] ; 1690, Furetière, écrit *genestrolle ; genestrole,* 1900, *Dict. général*). Nom dialectal du genêt des teinturiers.

genet [ʒənɛ] n. m. (esp. *jinete,* cavalier armé à la légère, d'où « bon cavalier » et « cheval qu'on peut monter à la genette », ar. *zanātī,* qui se rapporte à la tribu berbère *Zanāta* [ou *Zenēta*], réputée pour la valeur de sa cavalerie ; 1374, Prost, écrit *genest ; genet,* fin du XIV[e] s., Cuvelier). *Vx.* Cheval de petite taille, d'origine espagnole : *Il fallait que ces chevaux fussent des genets d'Espagne nés de juments fécondées par le zéphir* (Gautier). *Son genet danois* [...], *en marchant d'un pas égal, faisait résonner la terre* (Flaubert).

• REM. Le mot est d'usage courant jusqu'au XVIII[e] s.

genêt [ʒənɛ] n. m. (réfection de l'anc. franç. *geneste,* n. f. ou m. [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *genesta, genista,* n. f., « genêt » ; début du XIII[e] s., écrit *genest ; genêt,* 1600, O. de Serres). Arbrisseau épineux ou non, à fleurs jaunes, de la famille des papilionacées : *Des clairières se panachent d'élégantes et hautes fougères ; des champs de genêts et d'ajoncs resplendissent de leurs fleurs qu'on prendrait pour des papillons d'or* (Chateaubriand). *Nous marchions sur un plateau inégal, hérissé de genêts* (Sainte-Beuve).

généthliaque [ʒenetlijak] adj. (lat. *genethliacus,* d'horoscope, et, comme n. m., « faiseur d'horoscope », gr. *genethliakos,* mêmes sens, de *genethlios,* qui concerne la naissance, dér. de *genethlê,* race, famille, temps ou lieu de la naissance, origine ; 1546, Rabelais, comme n., au sens de « horoscope » ; comme adj., au sens 3, 1690, Furetière [comme n. m., au sens de « poème généthliaque », 1671, Pomey] ; sens 1, XX[e] s. ; sens 2, 1891, Huysmans). **1.** Dans l'Antiquité, se disait des tireurs d'horoscope qui prétendaient connaître la destinée d'une personne à sa naissance d'après la position des astres. || **2.** Fait d'après les règles de l'astrologie : *Il n'y a plus qu'en Amérique et en Angleterre où l'on sache établir le thème généthliaque et édifier un*

horoscope (Huysmans). || **3.** *Poème généthliaque,* ou, substantiv., *un généthliaque,* poème composé à l'occasion de la naissance d'un enfant.

• SYN. : **2** *astral.*

◆ n. m. (1648, Guez de Balzac [le dér. *généthliatique,* même sens, est déjà dans Cotgrave, 1611]). Astrologue qui dresse l'horoscope d'un enfant au moment de sa naissance.

généthliologie [ʒenetlijɔlɔʒi] n. f. (lat. *genethliologia,* var. de *genethlialogia,* art des horoscopes, astrologie, gr. *genethliologia* ou *genethlialogia,* horoscope, dér. de *genethlialogos,* tireur d'horoscope, de *genethlios* [v. l'art. précéd.] et de *legein,* dire ; 1673, Ch. Perrault). Art de connaître le passé et l'avenir d'après la position des astres lors de la naissance ou même le jour de la conception.

généticien, enne [ʒenetisjɛ̃, -ɛn] n. (de *génétique ;* XXe s.). Personne qui s'occupe de génétique.

• SYN. : *génétiste.*

genêtière [ʒənɛtjɛr] n. f. (de *genêt* [v. ce mot] ; 1611, Cotgrave, écrit *genestrière ; genêtière,* 1829, Boiste). Terrain couvert de genêts.

génétique [ʒenetik] adj. (gr. *gennêtikos,* capable de procréer, propre à la génération, qui engendre, qui produit, de *gennân,* engendrer, enfanter, produire ; 1846, Bescherelle, au sens de « relatif aux fonctions de génération » ; sens 1-3, XXe s.). **1.** Relatif à la genèse d'un être, d'un phénomène, d'une institution. || *Psychologie génétique,* psychologie qui étudie le développement de la conscience et de la pensée, notamment chez l'enfant. || **2.** Relatif à l'hérédité ou à son étude. || **3.** Relatif aux gènes : *La diversification génétique de l'espèce.*

◆ n. f. (début du XXe s.). Science biologique de l'hérédité, fondée sur la théorie des gènes : *La génétique étudie la transmission des caractères anatomiques, cytologiques et fonctionnels des parents aux enfants.*

génétiquement [ʒenetikmɑ̃] adv. (de *génétique ;* XXe s.). D'un point de vue génétique.

génétisme [ʒenetism] n. m. (de *génétique ;* fin du XIXe s.). Théorie psychologique selon laquelle la perception de l'espace n'est pas une donnée immédiate, mais le résultat d'une éducation des sens.

génétiste [ʒenetist] n. (de *génétique* [pour le sens 1] et de *génétisme* [pour le sens 2] ; fin du XIXe s., au sens 2 ; sens 1, XXe s.). **1.** Personne qui étudie et règle la reproduction animale et végétale. || **2.** Partisan de la théorie psychologique du génétisme.

• SYN. : **1** *généticien.*

1. genette [ʒənɛt] n. f. (ar. *djarnait,* même sens ; v. 1268, É. Boileau). Petit mammifère carnivore à fourrure claire tachée de noir, vivant en Europe et en Afrique, de la famille des viverridés : *Il* [le garde forestier] *avait à raconter une chasse à la genette, car il était bon piégeur* (Giraudoux).

2. genette [ʒənɛt] n. f. (de *genet ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens 2, dans la loc. *à la genette,* « avec les étriers courts » [calquée de l'esp. *a la jineta,* même sens, de *jinete,* v. GENET] ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Mors dont la gourmette a la forme d'un anneau. (On dit aussi MORS À LA TURQUE.) || **2.** *Monter à la genette,* monter à cheval avec les étriers courts et l'éperon près du flanc du cheval.

gêneur, euse [ʒɛnœr, -øz] n. (de *gêner* [v. ce mot] ; 1474, Bartzsch, écrit *gehineur,* au sens de « bourreau » ; écrit *gêneur,* au sens actuel, 1866, Delvau). Personne qui gêne : *Mais elle se vengeait en prenant pendant ce goûter des petites mines exprimant le désir des plaisirs, l'ennui d'être privée d'eux par cette gêneuse qu'était sa mère* (Proust).

• SYN. : *casse-pieds* (pop.), *enquiquineur* (pop.), *fâcheux, importun, plaie* (fam.), *raseur* (fam.).

genevois, e [ʒənvwa, -az] adj. et n. (de *Genève,* n. géogr. [lat. *Genava,* Genève] ; XVIe s.). Relatif à Genève et à son canton : *L'industrie, la banque genevoise.* || Habitant ou originaire de Genève : *Une nièce de Mme de Staël* [...] *a fait ma conquête, quoique genevoise et sentimentale* (Mérimée).

◆ **genevoise** n. f. (sens 1, 1812, *Almanach des gourmands ;* sens 2, 1872, Larousse). **1.** Sauce faite d'un court-bouillon, de beurre et d'œufs. || **2.** Monnaie de l'ancienne république de Genève.

genévrette ou **genevrette** [ʒənevrɛt] n. f. (de *genièvre : 1757, Encyclopédie*). Boisson fabriquée avec des fruits sauvages et aromatisée avec du genièvre.

genévrier [ʒənevrije] n. m. (de *genièvre ;* 1372, Corbichon). Arbuste à feuilles persistantes, épineuses, à baies noires ou violettes, aromatiques : *Un coin de forêt* [...] *coupé de sables, vêtu de mousses, garni de genévriers* (Balzac).

genévrière [ʒənevrijɛr] n. f. (de *genévrier ;* 1839, Boiste). Terrain couvert de genévriers.

génial, e, aux [ʒenjal, -o] adj. (lat. *genialis,* relatif à la naissance, nuptial, fécond, de fête, de *genius* [v. GÉNIE] ; 1509, J. Lemaire de Belges, au sens de « fécond, propre à la reproduction » ; 1530, Pals-grave, au sens de « conforme à la nature, au caractère d'un homme » ; sens 1 [de *génie*], 1888, Larousse ; sens 2 [de *génie*], 1865, Mme de Gasparin). **1.** Qui a du génie : *Un inventeur génial.* || **2.** Qui porte la marque du génie : *Une œuvre géniale.* || *Par extens.* et *fam.* Remarquable : *Au début régnait le chaos* [...]. *L'idée vraiment géniale de Jupiter, c'est d'avoir pensé à le dissocier en quatre éléments* (Giraudoux).

• SYN. : **1** *prodigieux, talentueux ;* **2** *fabuleux, fantastique, formidable* (fam.), *sensationnel.*

génialement [ʒenjalmɑ̃] adv. (de *génial ;* 1869, Mme de Gasparin). D'une manière géniale.

génialité [ʒenjalite] n. f. (dér. savant de *génial ;* 1873, Schérer, aux sens 1-2). **1.** Qualité de celui qui a du génie : *On avait foi en la génialité de Léon : il composait sur le piano sans savoir ses notes* (Montherlant). || **2.** Caractère de ce qui est génial (rare) : *La génialité d'une invention.*

génie [ʒeni] n. m. (lat. *genius,* dieu particulier à chaque homme, la personne même, et, à basse époque, « talent, don naturel », de *genere,* forme anc. de *gignere,* engendrer, créer, produire ; 1532, Rabelais, au sens II, 1 ; sens I, 1, 1578, Ronsard ; sens I, 2, début du XVIIe s., Maherbe ; sens I, 3, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens I, 4, 1821, C. Delavigne ; sens I, 5, début du XIXe s., Mme de Staël [« représentation de cette allégorie », 1872, Larousse] ; sens II, 2, av. 1660, Saint-Amant ; sens II, 3, 1640, Corneille ; sens II, 4, 1549, J. Du Bellay ; sens II, 5, av. 1674, Chapelain [*trait de génie,* XXe s.] ; sens II, 6, 1686, Bossuet [*ce n'est pas un génie,* 1835, Acad.] ; sens III, 1 [dû à l'influence de *ingénieur* — v. ce mot —, au sens de « constructeur d'engins, de machines de guerre »], 1787, Féraud [d'abord « art de l'attaque et de la défense des places fortes, de la construction et de la destruction des ouvrages », fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; sens III, 2, 1845, Bescherelle ; sens III, 3, 1835, Acad. ; sens III, 4, 1922, Larousse).

I. 1. Esprit bon ou mauvais qui, dans la croyance des Anciens, présidait à la vie de chaque homme, ou protégeait une collectivité : *Le génie de Socrate. Le génie de Rome. Ce qu'ils exigeaient autrefois de leurs dieux et de leurs génies, ils l'attendent aujourd'hui de la Madone et des saints* (France). || **2.** *Littér.* Être fictif qui influe sur notre destinée : *Parti pour être voyageur en Amérique, revenu pour être soldat en Europe, je ne fournis jusqu'au bout ni l'une ni l'autre de ces carrières : un mauvais génie m'arracha le bâton et l'épée, et me mit la plume à la main* (Chateaubriand). *Un génie inconnu m'inspira la sagesse* (Lamartine). *Le bon goût du comte, peut-être les conseils de son génie domestique se montrèrent dans les circonstances nouvelles* (Balzac). || **3.** *Par anal.* Personne qui exerce une influence déterminante sur la vie de quelqu'un : *Ce grand vaurien de Georges Marest est son mauvais génie, il faut qu'il le fuie comme la peste* (Balzac). || **4.** Dans les contes fantastiques, être surnaturel doué de pouvoir magique : *La vie qu'il commen-*

çait à entrevoir le frappait seulement par des analogies avec ces contes où les fées, les bons génies se mêlaient aux rois et aux reines, les sortaient des tours maudites et des oubliettes (Daudet). *Le bon génie de la dame en blanc* [...] *me mit son doigt invisible sur la bouche* (France). || **5.** Être allégorique personnifiant une idée abstraite : *Le génie des Arts. Le génie de la Liberté. Ici, le génie du mal est trop visiblement le maître* (Balzac). || Représentation de cette allégorie : *Le génie de la Bastille. Un génie ailé.*

II. 1. *Class.* et *littér.* Nature intellectuelle ou morale d'une personne : *Dans ces fatales conjonctures, il fallait à un ministre étranger un homme d'un ferme génie* (Le Tellier). *Son génie naturel, qui est subtil, et son éducation qui toujours est des plus grossières* (Fromentin). || **2.** *Class.* L'inspiration, chez l'écrivain ou l'artiste (par opposition au *travail*) : *Ses vers* [de La Fontaine] *forts et harmonieux, faits de génie, quoique travaillés avec art, pleins de traits et de poésie* (La Bruyère). || **3.** Ensemble des traits qui caractérisent un peuple, un groupe, une réalité, une chose ; ce qui en fait l'originalité : *Le génie de la Grèce avait pour véhicule le génie de l'Inde* (Hugo). *Le génie même de la France était cet équilibre qui fit notre grandeur, notre beauté* (Gide). *C'est dans les vieux auteurs que je trouverai le génie de la langue* (Stendhal). *Il y a une scène que j'aurais pu mettre dans « la Reine morte », et qui serait tout à fait dans le génie de cette pièce* (Montherlant). || **4.** Disposition naturelle pour une chose : *Cependant, le génie des lettres a-t-il détruit le génie politique de Solon, élégiaque égal à Simonide ; de Périclès, dérobant aux Muses l'éloquence avec laquelle il subjuguait les Athéniens* (Chateaubriand). *Ma mère surtout, qui a le génie des affaires, sera certes très influente* (Balzac). *Je ne lui ai pas connu, pour ma part, d'autre génie que celui du mensonge* (Colette). || **5.** Aptitude naturelle et supérieure de l'esprit, qui rend l'homme capable de concevoir, d'imaginer, de créer des choses d'une qualité exceptionnelle : *M^me^ Roland avait du caractère plutôt que du génie* (Chateaubriand). *Les œuvres du génie contiennent de l'absolu et s'imposent* (Hugo). *Le génie ne se connaît que dans l'œuvre peinte, écrite ou chantée* (Alain). *À vingt-deux ans, sauf génie, on sait à peine écrire* (Camus). || *Trait de génie,* pensée très ingénieuse. || **6.** Personne douée de génie : *Avez-vous remarqué cette grande politesse du génie, qui me parle à moi comme à son frère et comme à son égal ?* (Alain). *Newton fut un génie.* || Fam. *Ce n'est pas un génie,* c'est une personne peu intelligente.

III. 1. Arme et service de l'armée de terre chargés des travaux de déblaiement, de fortification et d'organisation du terrain, de l'aménagement des voies de communication et de la gestion du domaine et du matériel de l'armée. || **2.** *Génie civil,* art des constructions civiles ; le corps des ingénieurs chargés de ces constructions. || **3.** *Génie maritime,* corps d'ingénieurs militaires chargés de la construction des navires de la marine militaire. || **4.** *Génie rural,* corps d'ingénieurs civils et d'adjoints techniques spécialisés dans la construction et l'aménagement des bâtiments ruraux, les problèmes techniques et administratifs de l'amélioration de la vie rurale.

● SYN. : **I, 1** *démon, esprit familier ;* **2** et **3** *âme damnée, ange* (bon ou mauvais) ; **4** *djinn, elfe, farfadet, fée, gnome, gobelin, lutin, ondine, péri, sylphe, troll.* || **II, 3** *esprit ;* **4** *aptitude, don, goût, instinct, penchant, vocation ;* **6** *aigle, crack* (fam.), *phénix.*

genièvre [ʒənjɛvr] n. m. (lat. pop. **jeniperus,* lat. class. *juniperus,* genévrier ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *geneivre* [*genoivre,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *genevre,* XIV^e^ s., *Antidotaire Nicolas ; genièvre* — sur le modèle de couples comme *lièvre/lévrier,* qu'on a recréé, pour *genièvre,* d'après le dér. *genévrier* —, av. 1549, Marguerite de Navarre], au sens 1 ; sens 2, 1256, Ald. de Sienne ; sens 3, 1835, Acad. [*eau-de-vie de genièvre,* 1703, *Dictionnaire général des termes propres à l'agriculture*]). **1.** Nom vulgaire du genévrier. || **2.** Fruit du genévrier. || **3.** Eau-de-vie obtenue par distillation de moûts fermentés de seigle, blé, orge ou avoine, contenant des baies de genièvre : *Tout un luxe barbare de liqueurs, whisky, genièvre, kummel, raki de Chio* (Zola).

genièvrerie [ʒənjɛvrəri] n. f. (de *genièvre ;* 1797, Brunot). Fabrique de genièvre.

génisse [ʒenis] n. f. (lat. pop. **jenicia,* altér. de **junicia,* du lat. class. *junix, junicis,* génisse, jeune vache, lat. archaïque *juvenix,* même sens, dér. de *juvenis,* jeune ; XIII^e^ s., *Roman de Renart,* écrit *genice* [*génisse,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine). **1.** Jeune vache qui n'a pas encore vêlé : *J'offrais pour vous, hier, la naissante génisse* (Vigny). || **2.** *Littér.* Vache en général : *Les héros nourrissent dans les prairies des troupeaux de bœufs et de génisses* (France). *La profitable génisse | Qui nourrit ses deux nouveau-nés* (Moréas).

génisson [ʒenisɔ̃] n. m. (de *génisse ;* 1553, *Journ. du sire de Gouberville,* écrit *génichon,* et 1561, écrit *génisson*). Nom donné, dans certaines régions, au jeune taureau ou au jeune bœuf : *Toujours est-il que les sept génissons qui paissaient dans l'enclos sont sortis* (Gide).

génital, e, aux [ʒenital, -o] adj. (lat. *genitalis,* relatif à la génération, qui engendre, fécond, de *genitum,* supin de *genere,* forme anc. de *gignere,* engendrer, créer, produire ; v. 1378, J. Le Fèvre, écrit *geniteulx* [au plur. ; *génital,* au sing., v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Qui sert à la reproduction sexuée de l'homme et des animaux : *Organes génitaux.* || **2.** Relatif à la reproduction : *Le cycle génital.*

● SYN. : **1** et **2** *sexuel.*

génitalité [ʒenitalite] n. f. (dér. savant de *génital ;* 1878, Larousse). Aptitude à la reproduction.

géniteur, trice [ʒenitœr, -tris] n. et adj. (lat. *genitor,* père, auteur, de *genitum* [v. GÉNITAL] ; 1137, Du Cange). *Ironiq.* Personne qui engendre, père ou mère : *Maintenant, en passant par mon géniteur, arrivons de Christophe, seigneur suzerain de Guérande, et descendant en ligne directe des barons de Chateaubriand, jusqu'à moi, François, seigneur sans vassaux de la Vallée-aux-Loups* (Chateaubriand). *Toute femme, si elle y tient, possède trois hommes : le mari, l'amant et le géniteur* (Flaubert). *Lucien était très intelligent, à sa manière, et cette forme d'intelligence inspirait au géniteur un peu de crainte et de malaise* (Duhamel).

◆ **géniteur** n. m. (1865, Littré). Animal mâle destiné à la reproduction.

● SYN. : *reproducteur.*

génitif [ʒenitif] n. m. (lat. *genitivus* [sous-entendu *casus,* cas], génitif, proprem. « cas qui engendre » [qui marque l'origine, la propriété], emploi spécialisé de l'adj. *genitivus,* de naissance, naturel, qui engendre, créateur, de *genitum* [v. GÉNITAL] ; v. 1265, J. de Meung, comme adj., au sens de « de la génération, propre à la génération » ; comme n. m., au sens actuel, fin du XIV^e^ s., J. Le Fèvre). Terme de grammaire qui désigne, dans les langues à déclinaison, le cas indiquant la dépendance, la possession, le complément partitif : *Un génitif singulier. Génitif absolu. Génitif subjectif, objectif. Jamais génitifs n'exprimèrent plus délicatement et plus impérieusement* [que chez Racine] *la dépendance, possessifs la possession, relatifs la relation* (Giraudoux).

génitoires [ʒenitwar] n. f. pl. (mot issu, par substitution de suff., de l'anc. franç. *genitaires,* même sens [v. 1119, Ph. de Thaon], lui-même issu de *genitailles,* même sens [attesté seulement à la fin du XII^e^ s., Marie de France], lat. *genitalia,* parties sexuelles, neutre plur. substantivé de l'adj. *genitalis* [v. GÉNITAL] ; fin du XIII^e^ s., Joinville, écrit *genetoires ; génitoires,* fin du XV^e^ s., Molinet). *Vx.* Organes génitaux du mâle.

génito-urinaire [ʒenitɔyrinɛr] adj. (de *génito-,* élément tiré de *génital,* et de *urinaire ;* 1845, Bescherelle). Qui se rapporte à l'ensemble des organes reproducteurs et urinaires : *Les maladies génito-urinaires.*

● SYN. : *uro-génital.*

géniture [ʒenityr] n. f. (lat. *genitura*, génération, semence, être créé, de *genitum* [v. GÉNITAL] ; XV^e s., Godefroy, au sens de « naissance, origine, extraction » ; sens class., v. 1460, Villon [pour un animal, 1668, La Fontaine]). *Class.* et *littér.* Enfant, par rapport à ses parents ; descendance : *Quand la mère, apaisant sa chère géniture, | Lui dit : « Ne criez point ; s'il vient, nous le tuerons »* (La Fontaine). *Que des génies malfaisants dispersent sa géniture* (Huysmans). || S'employait aussi pour les animaux : *Il avint qu'au hibou Dieu donna géniture* (La Fontaine).

• SYN. : *progéniture.*

génocide [ʒenɔsid] n. m. (de *géno-*, élément tiré du gr. *genos*, descendance, race, et de *-cide*, du lat. *caedere*, frapper, abattre, tuer ; v. 1945). Extermination méthodique d'un groupe humain, ethnique, racial, religieux : *Le génocide a été reconnu comme crime par le tribunal interallié de Nuremberg.*

génois, oise [ʒenwa, -az] adj. et n. (de *Gênes*, n. géogr. ; XVI^e s., aux sens 1-2). **1.** Relatif à Gênes ou à ses habitants : *Le phare à une pointe, à l'autre une vieille tour génoise où, de mon temps, logeait un aigle* (Daudet). || **2.** Habitant ou originaire de Gênes.

◆ **génoise** n. f. (sens 1, 1735, *le Cuisinier moderne* ; sens 2, XX^e s.). **1.** Sorte de gâteau à pâte de biscuit. || **2.** Frise composée de tuiles rondes superposées et fixées dans le mortier.

génotype [ʒenɔtip] n. m. (de *géno-*, élément tiré de *gène*, et de *type* ; v. 1937). Selon la théorie génétique, ensemble des facteurs héréditaires d'un individu, dépendant des gènes.

genou [ʒnu *ou* ʒənu] n. m. (lat. pop. **genuc[u]lum*, genou, lat. class. *geniculum*, petit genou, nœud dans une tige, dimin. de *genu*, genou ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *genoil* [*genous*, plur., 1273, Adenet, d'où *genou*, sing., v. 1360, Froissart], au sens 1 [*couper comme un genou, tomber aux genoux de quelqu'un*, 1866, Littré ; *faire du genou à quelqu'un*, fin du XIX^e s., A. Daudet ; *j'en suis tombé sur les genoux*, XX^e s. ; *être sur les genoux*, 1900, Esnault ; *être aux genoux de quelqu'un*, 1782, Laclos ; *plier le genou*, 1690, Furetière ; *ployer les genoux*, début du XVII^e s., Malherbe ; *embrasser les genoux de quelqu'un*, 1674, Racine] ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, av. 1885, V. Hugo ; sens 4, 1690, Furetière [aussi pour un cheval] ; sens 5, 1845, Bescherelle ; sens 6, 1573, Du Puys ; sens 7, 1721, Trévoux). **1.** Partie antérieure du corps humain où la jambe s'articule avec la cuisse : *Parfois je laissais retomber le livre sur mes genoux pour rêver* (Maupassant). *Amputer une jambe au-dessus du genou. Mettre un genou en terre. Avoir les genoux tournés en dedans. S'enfoncer dans le sable jusqu'aux genoux.* || Fam. *Couper comme un genou*, ne pas couper du tout. || *Faire du genou à quelqu'un*, le toucher discrètement du genou pour attirer son attention, solliciter sa connivence, ou frôler la jambe d'une femme intentionnellement : *Je me mettais à côté de Séphora, et je lui faisais du genou sous la table, tandis qu'elle me regardait d'une certaine façon angélique et limpide me laissant croire à la candeur d'une vraie vertu* (Daudet). || Fig. *J'en suis tombé sur les genoux*, j'en ai été très étonné. || Fig. et fam. *Être sur les genoux*, être très fatigué. || *Tomber aux genoux de quelqu'un*, se prosterner devant lui ; au *fig.*, se soumettre entièrement à sa volonté, s'humilier devant lui, le supplier ou l'adorer. || Fig. *Être aux genoux de quelqu'un*, lui montrer une affection, une soumission absolue. || *Plier le genou*, le fléchir en signe de soumission. || Fig. *Ployer les genoux*, faire preuve de servilité. || *Embrasser les genoux de quelqu'un*, lui manifester son attachement en signe de supplication, de dévotion, de soumission ou de gratitude. || **2.** Partie d'un vêtement qui couvre le genou : *Un pantalon usé aux genoux.* || **3.** *Ironiq.* Crâne entièrement chauve : *Il ébauchait une calvitie dont il disait lui-même sans tristesse : « Crâne à trente ans, genou à quarante »* (Hugo). || **4.** *Par anal.* Articulation du membre antérieur chez certains quadrupèdes. || *Le genou du cheval*, l'articulation des os carpiens et métacarpiens avec le radius. || **5.** En mécanique, joint articulé. || **6.** Dans la membrure d'un bateau en bois, pièce courbe qui unit la varangue avec l'allonge. || **7.** Partie d'un aviron comprise entre la poignée et le point d'appui.

• Pl. *des* GENOUX.

◆ **À genoux** loc. adv. (1273, Adenet [au fig., 1640, Corneille ; *demander quelque chose à genoux*, 1665, Racine — *..à deux genoux*, 1866, Littré ; *être à genoux devant quelqu'un*, 1866, Littré ; *se mettre à genoux devant quelqu'un*, XX^e s. ; *être né à genoux*, 1830, Stendhal]). Les genoux sur le sol : *Une femme à genoux prie, et songe, et pâlit* (Hugo). *Une femme encore jeune était à genoux près du lit* (Gide). || *Fig.* Dans une attitude de soumission, de supplication ou d'adoration : *Et Saint-Loup fort à genoux devant sa femme, et parce qu'il l'aimait et parce qu'il lui devait précisément ce luxe extrême, n'avait garde de contrarier ces goûts si pareils aux siens* (Proust). || *Demander quelque chose à genoux, à deux genoux*, le demander avec insistance. || *Être, se mettre à genoux devant quelqu'un*, lui manifester sa vénération ou sa servilité. || *Être né à genoux*, être d'une nature servile.

genouillère [ʒənujɛr] n. f. (de *geno[u]il*, forme anc. de *genou* ; v. 1130, *Eneas*, écrit *genoillere* [*genouillère*, v. 1570, Carloix], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1872, Larousse ; sens 4, 1866, Littré ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Partie de l'armure qui couvrait le genou. || **2.** Enveloppe servant à protéger le genou : *Ô les bons gilets tricotés ! Les bonnes genouillères bien chaudes !* (Daudet). *Bottes à genouillères.* || **3.** Bandage servant à maintenir l'articulation. || **4.** Pièce de cuir moulée que l'on met aux genoux du cheval pour éviter qu'il se couronne lorsqu'il tombe. || **5.** Articulation de certains mécanismes.

génovéfain [ʒenɔvefɛ̃] n. m. (de *Genovefa*, forme latinisée de *Geneviève*, n. pr. ; 1866, Littré). Chanoine régulier de Saint-Augustin de la congrégation de Sainte-Geneviève : *Les Bénédictins, les Oratoriens et les Génovéfains donnaient une éducation plus propre à former des Santeuils qu'à fournir à la mère patrie des capacités originales* (Goncourt).

génovéfine [ʒenɔvefin] n. f. (de *Genovefa* [v. l'art. précéd.] ; 1866, Littré). Religieuse de la congrégation des Filles de Sainte-Geneviève.

génovine [ʒenɔvin] n. f. (de l'ital. *Genova*, n. pr., Gênes, lat. *Genua ;* 1830, V. Hugo). Ancienne monnaie de Gênes : *Je te ramasserai des pièces d'or, des hollandaises, des portugaises, des roupies du Mogol, des génovines* (Balzac).

genre [ʒɑ̃r] n. m. (lat. *genus, generis*, origine, race, peuple, nation, famille, espèce, genre, sorte, de *genere*, forme anc. de *gignere*, engendrer, créer, produire ; fin du XII^e s., Godefroy, au sens I, 1 [*humaine genre ; humain genre*, v. 1360, Froissart ; *genre humain*, 1580, Montaigne] ; sens I, 2, v. 1361, Oresme ; sens I, 3, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens I, 4, 1654, Racan [*peinture, tableau de genre*, 1765, Diderot] ; sens I, 5-6, 1690, Furetière ; sens II, 1, début du XV^e s. [*en son genre*, 1690, Furetière ; *dans son genre*, av. 1696, La Bruyère] ; sens II, 2, 1845, Bescherelle [*genre de vie*, 1690, Furetière ; *avoir bon, mauvais genre*, 1837, Balzac ; *faire, se donner du genre*, 1907, Larousse — *se donner un genre*, même sens, 1845, Bescherelle] ; sens III, 1647, Vaugelas).

I. 1. Division fondée sur un ou plusieurs caractères communs à diverses espèces. || *Le genre humain*, l'ensemble des êtres humains, des hommes : *Le genre humain misérable et damné* (Taine). *Dès à présent les collectivistes et les libertaires préparent l'avenir [...] en inspirant aux peuples la haine de la guerre et l'amour du genre humain* (France). *Dans un siècle où chaque découverte, chaque invention vient menacer le genre humain aussi bien que le servir* (Valéry). || **2.** En logique, idée générale groupant tous les êtres ou objets ayant certains caractères communs : *Le genre a une extension plus grande que l'espèce. Ainsi, « Français » est genre par rapport à « Normand » et espèce par rapport à « Européen ».* || **3.** En biologie, subdivision de la famille, se décomposant elle-

même en espèces : *Le loup est une espèce du genre « canis ».* || **4.** En littérature et en beaux-arts, catégorie de sujets littéraires ou artistiques de même nature : *Le genre didactique, épique, dramatique. Le genre du portrait, du paysage. Il n'est pas de genres inférieurs* (Courteline). || *Peinture, tableau de genre,* qui traite des sujets familiers ou anecdotiques (par opposition à la peinture d'histoire, de paysage) : *Les modèles d'après lesquels des peintres modernes firent des reines, des duchesses, dans leurs tableaux d'histoire ou de genre* (France). || **5.** Style, manière de s'exprimer, d'exécuter, de travailler, déterminée par le sujet ou par le goût spécial de l'écrivain ou de l'artiste : *Le genre sublime, simple, familier. Il* [Walter Scott] *me semble avoir créé un genre faux ; il a perverti le roman et l'histoire* (Chateaubriand). || **6.** En musique, division du tétracorde dépendant de la place occupée par les sons mobiles qui y figurent.

II. 1. Dans le langage courant et dans un sens vague, sorte, manière : *J'appris d'abord* [...] *à discerner, à poursuivre, à redouter et à désirer le genre de beauté que j'appellerai funeste* (Sainte-Beuve). *Tous les genres de sottise lui étaient familiers* (Loti). *Je connais assez la société du Havre pour imaginer aisément le genre d'accueil qu'on fait à cette enfant si séduisante* (Gide). *Miroiterie en tout genre, en tous genres.* || *En son genre, dans son genre,* dans la catégorie dont fait partie une personne ou une chose : *Une bonne fille, honnête en son genre* (Huysmans). *Paysage unique en son genre.* || **2.** Manière de vivre, de se comporter, de se conduire en société : *Un genre bohème. Le genre de la maison ne me plaît pas. Nous ne nous méfions pas des femmes qui ne sont pas « notre genre », nous les laissons nous aimer, et si nous les aimons ensuite, nous les aimons cent fois plus que les autres...* (Proust). || *Genre de vie,* ensemble des habitudes d'un individu ou d'un groupe humain : *Le genre de vie américain.* || *Avoir bon, mauvais genre,* avoir de bonnes, de mauvaises manières : *Il m'avait dit qu'il l'avait rencontrée, qu'il lui avait trouvé mauvais genre* (Proust). || *Une plaisanterie de mauvais genre,* de mauvais goût. || *Ce n'est pas mon genre,* ce n'est pas dans mes goûts, cela ne me plaît pas. || Absol. et fam. *Faire du genre, se donner du genre, un genre,* avoir des manières affectées.

III. Catégorie grammaticale fondée sur la distinction naturelle des sexes (*genre naturel*) ou sur une distinction conventionnelle (*genre grammatical*) : *Le genre masculin, féminin, neutre. Un adjectif, un nom des deux genres.* (V. art. spécial.)

• SYN. : **I, 5** *écriture, manière.* || **II, 1** *forme, nature, type ;* **2** *air, allure, attitude, comportement, façons, manières, tenue.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE GENRE

Les noms du français se répartissent en deux classes grammaticales, le *masculin* et le *féminin,* exclusives l'une de l'autre, sous le chef du **genre.**

La distinction de ces classes ne se marque pas obligatoirement dans la forme des noms mêmes : aucun élément du radical ni de la terminaison ne dénonce *crocodile* comme un masculin et *panthère* comme un féminin ; elle se révèle en tout cas dès qu'on emploie l'article :

> ***le** crocodile/**la** panthère,*
> ***un** amour/**une** humeur.*

Le genre du nom détermine dans la phrase, par les « règles d'accord », la forme des articles, des adjectifs et des participes qui s'y rapportent, ainsi que des pronoms qui le représentent :

> ***Il** est danger**eux**. **Elle** est danger**euse**.*

Il existe donc une variation en genre des articles, des adjectifs et des pronoms.

FONCTIONS DU GENRE

La **fonction syntaxique** du genre a été montrée à ACCORD (v. ce mot, art. spécial) ; il facilite le repérage :

— soit de l'**antécédent** d'un pronom quand le contexte contient plusieurs noms :

> *Jean a revu Cécile ; **elle** a été très aimable.*

— soit du **nom ou pronom caractérisé** par un adjectif quand l'éloignement ou le détachement entraîne une ambiguïté :

> *Les importations de vin **françaises.***
> ***Présente,** il la maudit ; **absente,** il la regrette* (Racine).

Il faut reconnaître que les cas où ce repérage est utile se rencontrent peu, surtout dans l'usage oral, où l'épithète est rarement détachée. Du moins l'accord cimente-t-il le groupe nominal en soulignant par redondance un rapport syntaxique que la place de l'épithète ou de l'attribut suffit le plus souvent à exprimer.

On a dit quelquefois que le genre de l'article, de l'adjectif ou du pronom sert à marquer le genre du nom quand celui-ci n'a pas de signifiant propre ; par exemple, dans le groupe

> *le grand crocodile vert,*

le genre masculin du nom *crocodile* serait marqué par la forme masculine des mots *le, grand* et *vert* accordés avec *crocodile ;* trois marques seraient ici le « signifiant discontinu » d'un seul signifié : le genre du nom *crocodile.* S'il en était ainsi, il resterait à se demander à quoi sert le genre de ce nom : est-il important d'indiquer que *crocodile* est masculin, ce que tous les Français savent bien ? Le pronom *elle,* ayant pour antécédent *Cécile,* dans l'exemple donné plus haut, nous renseigne-t-il sur le genre du prénom *Cécile,* ou nous permet-il, ce genre étant connu, d'éliminer *Jean* comme antécédent possible ? La deuxième réponse est évidemment la meilleure.

Le genre des noms a donc une fonction syntaxique : il marque les rapports qu'entretiennent entre eux les mots de la phrase ; cette fonction pourrait bien être le régulateur de la répartition des mots entre une classe et l'autre, car il se trouve qu'en français le nombre des noms féminins équilibre à peu près celui des noms masculins.

Beaucoup de langues possèdent des distinctions de genre répondant aux mêmes fonctions, mais certaines en ont deux comme le franêais (par exemple, l'hébreu et l'hindī), d'autres en ont trois (le grec, le latin, l'allemand, le russe). Certaines langues d'Amérique et d'Afrique en connaissent plus, comme le *bariba,* langue du Dahomey où l'idée de « grand » s'exprime par *baka, bakaru, bako, bakam, bakasu* ou *bakanu* selon que l'adjectif se rapporte au nom signifiant « cheval », « pierre », « chèvre », « espace », « igname » ou « chose » (H. A. Gleason, *Introduction à la linguistique*).

Il est aussi des langues sans genre, comme le papou, le chinois, le turc, le japonais et comme, en Europe même, le hongrois, incapables d'exprimer l'opposition de sexe autrement que par le lexique, et où le titre du roman *Elle et lui* n'a pas de traduction possible.

Il serait commode de fonder la division des noms en genres sur des éléments de sens, assez généraux pour ne pas multiplier les classes. Souvent, le critère adopté est la différence entre l'*animé* et le *non-animé,* dichotomie dont les écarts se produisent le plus souvent dans le sens de l'*animisme.* Une langue algonkienne, le cree, range dans la classe animée les êtres humains, les esprits et les grands arbres, en y ajoutant le tabac, le blé, la pomme, la framboise (mais non la fraise), la plume, la bouilloire, la pipe, etc. (Gleason) ; une étude ethnologique nous permettrait seule de décider s'il s'agit d'animisme dans tous ces cas particuliers ou s'il en est de ces classes morphologiques comme des tiroirs de nos commodes ou comme des rayons de nos placards, où nous rangeons certains objets en vertu du principe rationnel de classement, et les autres au hasard, en nous fiant à notre mémoire, puisque l'essentiel est de les avoir rangés.

Un classement totalement arbitraire est concevable, mais il surchargerait la mémoire et se détériorerait vite ; il impliquerait d'ailleurs une finalité consciente

de l'organisation de la langue, hautement improbable. Un classement totalement motivé par des caractères extra-grammaticaux est concevable ; il est réalisé en anglais, où la seule distinction grammaticale de genre concerne des mots représentants, les pronoms personnels de la troisième personne du singulier :

— Le « masculin » *he* représente les noms d'hommes

— Le « féminin » *she* représente les noms de femmes

— Le « neutre » *it* représente les noms de choses et d'animaux et les groupes de mots nominalisés.

Les articles et adjectifs anglais ignorent la variation en genre, comme l'ignore la forme des noms : la seule fonction du genre est, en somme, le repérage des antécédents, et le seul critère du genre des noms est le sens, compte tenu de nombreuses dérogations plus ou moins motivées psychologiquement, comme l'emploi de *he* et *she* pour certains animaux, de *she* pour les bateaux et les avions, de *it* pour les bébés. Cette motivation très poussée du partage en classes a conduit plusieurs linguistes à professer que l'anglais, contrairement à ce qu'enseignent les grammaires scolaires, ne connaît pas le genre grammatical. À quoi l'on peut répondre avec L. Hjelmslev (*Animé et inanimé, personnel et non-personnel,* dans *Travaux de l'Institut de linguistique de Paris,* 1956) que c'est oublier le pronom, qui joue dans le genre un rôle essentiel : « Les derniers retranchements dans lesquels la catégorie a été forcée tiennent bon, et ont été plutôt renforcés. »

Il en est autrement en français, où l'on distingue deux groupes de noms :

GROUPE A : ceux où le genre exprime le sexe ; les noms masculins *père* et *coq* désignent des êtres mâles, les noms féminins *mère* et *poule* désignent des êtres femelles ;

GROUPE B : ceux où le genre n'est fondé sur aucune opposition de sexe ; ce groupe contient tous les noms de choses (ex. : *le couteau, la feuille*), beaucoup de noms d'animaux (ex. : *le crocodile, la panthère*) et quelque noms d'êtres humains (ex. : *le médecin, la sentinelle*).

On peut donc considérer que le genre, à côté de sa fonction syntaxique, assume une **fonction sémantique :** l'indication du sexe des êtres vivants et, peut-être, à défaut de sexe dans l'objet désigné, l'indication de certaines qualités subtiles, essentielles ou conférées, dont il sera parlé plus loin.

Il arrive que les marques de genre aient une **fonction distinctive** au même titre que les oppositions phonétiques (v. FONCTION, art. spécial, § II, Sens linguistique) : l'opposition *le/la* distingue dans la parole *le voile* et *la voile* comme l'opposition *v/t* distingue dans la langue *voile* et *toile. Voile* masculin et *voile* féminin sont deux « homonymes » ; dans le cas d'une opposition comme *le concierge/la concierge,* on a plutôt affaire à une variation d'un même mot, comme dans le cas de *lion/lionne,* la différence entre les signifiés se réduisant aux caractères de sexe.

Passant en revue, dans l'étude plus haut mentionnée, le plus grand nombre possible de langues connues, Hjelmslev définit deux comportements extrêmes vis-à-vis du genre : celui-ci peut prendre l'allure d'une catégorie mécanique, remplissant des fonctions purement syntaxiques, comme c'est le cas pour quelques langues du Caucase du Nord-Est qui possèdent jusqu'à six genres grammaticaux, définis par certains faits d'accord et ne coïncidant pas (à part le masculin et le féminin) avec des catégories sémantiques déterminables (cf. N. Troubetzkoy, *les Langues du monde,* 1924, p. 328 et suiv.) ; l'extrême opposé est représenté par les classes nominales du bantou (humains, bêtes, organes et outils, arbres, fruits, liquides, etc.), impliquant une description très précise des objets dans les rapports grammaticaux qu'elles sous-tendent (et sans lesquels on ne parle plus de « genre »).

MARQUES FLEXIONNELLES DU GENRE

Quelques questions méritent examen avant l'inventaire des marques du genre.

• Ces marques sont-elles du ressort de la flexion — donc de la morphologie — ou de la dérivation — donc du lexique ? L'opposition *bon/bonne* (remontant à l'opposition latine *bonum/bonam*) est évidemment de caractère flexionnel. Le doute concerne des cas tels que *tigre/tigresse,* où la terminaison *-esse* (lat. *-issa*) se confond avec le suffixe *-esse* (lat. *-itia*) de mots comme *jeunesse ;* tout argument étymologique exclu, il est clair que la désinence *-esse* n'apporte dans *tigresse* aucun élément sémantique autre que le signifié « femelle » ; il en serait autrement si l'on considérait, par exemple, l'opposition *balai/ balayette.*

• Il est courant de dire que le féminin est la « forme marquée », le masculin étant caractérisé par l'absence de marque : l'opposition morphologique du genre serait « privative », d'où l'on peut inférer que le féminin est plus riche en information. Il faut cependant reconnaître qu'il existe un grand nombre de mots, noms et adjectifs, qui ont la même forme orale aux deux genres (56 p. 100 selon Marguerite Durand, *le Genre grammatical en français parlé à Paris et dans la région parisienne,* 1936) ; parmi ceux qui varient, beaucoup ont au masculin une marque, au féminin une autre : *vif* [vif]/*vive* [viv], *moqueur* [mɔkœr] /*moqueuse* [mɔkøz] ; quelques-uns ont une marque seulement au masculin : *dindon/dinde.* À ne tenir compte que des signifiants, l'opposition masculin/féminin en français est donc « équipollente », c'est-à-dire marquée des deux côtés — ne serait-ce que par le « morphème zéro » (Q. I. Mok, *Contribution à l'étude des catégories morphologiques du genre et du nombre dans le français parlé actuel,* 1968). Par ailleurs, on n'observe aucune supériorité de fréquence en faveur du masculin, comme il est normal pour les formes non marquées : les statistiques du « français fondamental » accusent une légère tendance à l'inverse.

• Faut-il faire état des marques contextuelles, comme l'article signalant le genre masculin ou féminin du nom *concierge ?* Cela obligerait à inclure dans les marques, pour tous les noms, les variations de l'article et de tous les adjectifs se rapportant au nom. La morphologie doit se tenir aux limites du mot.

• On dit, sans hésiter, d'un nom comme *crocodile* qu'il est masculin, et non féminin, parce que c'est un trait notoire et permanent de ce mot, entraînant obligatoirement l'article masculin. Mais on ne peut parler du genre d'un adjectif « invariable en genre » comme *solide* en dehors des groupes de mots où il reçoit le genre du nom auquel il se rapporte : *un fauteuil* ***solide*** */ une chaise* ***solide.*** A-t-on même le droit de dire que *solide* est masculin dans le premier groupe, féminin dans le second ? A-t-on le droit de dire que *les* est masculin dans *les fauteuils* et féminin dans *les chaises ?* Peut-on parler d'une opposition linguistique qui n'aurait pas de signifiant ? Or, l'usage est bien établi de dire que l'adjectif *solide* « a la même forme au féminin qu'au masculin », ce qu'on ne dirait pas, par exemple, du verbe *est* ou *chante ;* la raison de cette différence est que le paradigme ordinaire d'un adjectif connaît la variation en genre, non celui d'un verbe. Si l'on dit qu'en latin le nom *consul* « fait au vocatif *consul* », c'est qu'une des cinq déclinaisons latines connaît l'opposition nominatif (*dominus*)/vocatif (*domine*). On dit qu'il y a « homonymie morphologique » entre *consul* (nominatif) et *consul* (vocatif), aussi bien qu'entre *solide* (féminin) et *solide* (masculin). L. Bloomfield a appuyé cette conception de son autorité : « L'existence d'une marque différentielle, fût-ce dans un seul paradigme, implique l'homonymie dans les paradigmes uniformes » (*Language,* 1933). Avis partagé par A. Martinet (*About structural sketches,* dans *Word,* 1949), par J. Cantineau, qui justifie la notion d'homonymie pour les adjectifs comme *jaune* en fondant la classe morphologique sur la *dis-*

tribution (*Cahiers F. de Saussure,* 1952). On la fonderait aussi bien sur la théorie transformationnelle, qui note les « traits catégoriels » (genre, nombre, etc.) partout où ils peuvent se manifester et ne les efface qu'en fonction de règles morphophonologiques, dans la dernière étape de l'engendrement d'une phrase (v. GÉNÉRATIF, art. spécial). À une conception appuyée de garants si notoires, Q. I. Mok (*op. cit.*) oppose la sienne, qui donne l'adjectif *solide* pour une forme unique indifférenciée et rejette la notion d'homonymie. Cette position — qui implique le rejet de toute homonymie même lexicale — a contre elle les complications infinies qu'elle entraîne dans l'énoncé des règles qui composent la « compétence » du sujet parlant. La notion d'homonymie pour les mots comme *solide* et *des* présente au surplus l'avantage de distinguer leur cas de celui d'adjectifs comme *benêt, dispos, pers, vainqueur* et comme *cochère, crasse, philosophale, pie,* qui ne s'associent qu'à des noms respectivement masculins et féminins ; il y a sélectivité pour ces derniers, permissivité totale pour *des* et *solide ;* indifférenciation positive à distinguer aussi de l'indifférenciation négative qui définit le « neutre » (ni masculin ni féminin), dont il sera parlé à propos des pronoms.

• Les marques écrites donnent-elles une idée juste du système actuel ?

L'écriture a maintenu des différences formelles que la prononciation ignore depuis longtemps, comme l'opposition *joli/jolie* ;elle en a même créé, comme l'opposition *public/publique,* substituée au XVI[e] s. à l' « opposition zéro » *publique/publique* (emprunt du XIV[e] s. au lat. *publicus*). Ces marques artificielles, qui ne font que mieux exprimer le système de la langue — tel que le décrit la grammaire générative —, suppriment des ambiguïtés au prix de nombreuses redondances (avec les marques fonctionnelles de position), dont le coût est moins sensible pour un scripteur qu'il ne serait pour un locuteur ; le gain de précision compense la perte des indices d'intonation qui, dans l'usage oral, soulignent l'organisation de la phrase.

J. Dubois, au premier volume de sa *Grammaire structurale du français* (1965), a comparé les marques du genre présentes dans la graphie et dans la prononciation de phrases diverses. Il est possible qu'aucune marque n'apparaisse dans un code comme dans l'autre :

Leur concierge est aimable.

Mais, ordinairement, le code écrit comporte plus de marques ; comparer :

Cette employée est sérieuse
(trois marques)
[sɛtɑ̃plwaje ɛ serjøz]
(une seule marque).

L'inverse ne se produit jamais.

Dans l'inventaire ci-après, les marques du code oral nous donneront un premier chef de classement, à l'intérieur duquel seront mentionnées des particularités du code écrit.

I. NOMS ET ADJECTIFS QUALIFICATIFS

Absence de marque.

— Mots à finale vocalique (« *e* muet » purement graphique) :

ami/amie, vrai/vraie, aigu/aiguë,
bleu/bleue.

REMARQUE. Une différenciation artificielle est obtenue, quand on veut marquer le genre du mot *amie,* par la prononciation et l'accentuation de l'*e* final.

— Mots à finale consonantique :

rapide/rapide, brave/brave,
sublime/sublime, concierge/ concierge,
secrétaire/secrétaire, calme/calme,
net/nette, public/publique,
pareil/pareille, égal/égale,
civil/civile, cher/chère.

REMARQUES. *a)* La graphie ne diffère au masculin que pour les mots terminés par [t], par [k] et par [j], et pour certains des mots terminés par [l] et par [r].

b) Si la consonne finale est précédée de la lettre *e* prononcée [ɛ], on maintient cette prononciation au féminin :

soit en marquant cet *e* de l'accent grave (*chère*) ;

soit en doublant la consonne finale (*cruel/cruelle, grec/ grecque*).

Genre marqué.

1° Opposition **zéro/consonne finale.**

Ex. : *rat/rate* [ra]/[rat].

[t]

petit/petite
exécutant/exécutante
vert/verte

[d]

marchand/marchande
grand/grande
lourd/lourde

[s]

doux/douce
épais/épaisse
épars/éparse

[z]

époux/épouse
gris/grise
ambitieux/ambitieuse

[ʃ]

blanc/blanche
frais/fraîche

divers

soûl/soûle
gentil/gentille
long/longue
loup/louve

REMARQUES. *a) Andalou, favori,* qui n'ont pas de consonne finale écrite au masculin, font au féminin *andalouse, favorite.*

b) Un *t* final muet au masculin est doublé au féminin dans le nom *chatte* et dans les mots qui ont *-et* au masculin :

poulet/poulette, muet/muette.

Exceptions : *préfet ; complet, concret, désuet, discret, inquiet, replet, secret* (fém. : *préfète, complète,* etc.).

AVEC MODIFICATION DU TIMBRE VOCALIQUE.

• Quand la voyelle finale du masculin est [e] ou [o], son timbre s'ouvre au féminin devant la consonne :

premier/première
écolier/écolière

manchot/manchote
idiot/idiote

REMARQUES. *a)* Le *t* est doublé au féminin des adjectifs suivants :

boulot, maigriot, pâlot, sot, vieillot
(fém. : *boulotte,* etc.).

b) La modification de la voyelle est un phénomène de *variation combinatoire* (v. COMPLÉMENTARITÉ, art. spécial) ; elle se produit même au masculin, facultativement, lorsque la consonne finale est prononcée en liaison :

le premier amour [lə prəmjɛramur]
ou [lə prəmjeramur].

• Quand la voyelle finale du masculin est nasale, le féminin est terminé par [n] précédé d'une voyelle orale :

[ɑ̃]/[an]

Jean/Jeanne
roman/romane

[ɔ̃]/[ɔn]

lion/lionne
bon/bonne

[ɛ̃]/[ɛn]

chien/chienne
prochain/prochaine

[ɛ̃]/[in]

cousin/cousine
fin/fine

[œ̃]/[yn]

brun/brune

REMARQUES. *a)* L'*n* est doublé dans *Jeanne* et *paysanne,* et dans tous les mots en *-ienne* (*chienne*) et en *-onne* (*bonne*).

b) Bénin et *malin* font leur féminin en « *n* mouillé » : *bénigne, maligne.*

c) Certains phonologues (Trager, Hjelmslev, Togeby) considèrent la modification de la voyelle devant une consonne nasale comme une variation combinatoire ; il est pourtant difficile d'y voir un phénomène purement phonologique, puisque les masculins en [ɛ̃] donnent selon les mots des féminins en [ɛn] ou en [in]. Du moins le conditionnement phonétique entraîne-t-il l'alternance au masculin en cas de liaison :

le prochain arrêt [lə prɔʃɛnarɛ],
le divin enfant [lə divinɑ̃fɑ̃].

• On peut grouper les mots suivants où une forme de féminin comportant la lettre *l* répond à un masculin sans *l :*

agneau/agnelle
fou/folle
beau/belle
vieux/vieille

REMARQUE. Ces terminaisons masculines résultent de l'altération ancienne d'un [l] ou d'un [l] mouillé, conservé dans le féminin et que le masculin présente encore en cas de liaison :

un bel enfant,
un fol espoir,
un vieil ami.

2° Opposition **consonne/consonne.**

Ex. : *vif/vive* [vif]/[viv].

[f]/[v]

sauf/sauve
naïf/naïve
veuf/veuve
bref/brève

[k]/[ʃ]

sec/sèche (cas unique)

[s]/[j]

fils/fille (cas unique)

AVEC MODIFICATION DU TIMBRE VOCALIQUE.

L'opposition [r]/[z] s'accompagne d'une fermeture de la voyelle précédente [œ] en [ø] : *menteur/menteuse.*

3° Opposition **zéro/suffixe.**

traître/traîtresse
tigre/tigresse
tsar/tsarine

AVEC MODIFICATION DU TIMBRE VOCALIQUE.

docteur/doctoresse
héros/héroïne
vengeur/vengeresse
speaker/speakerine

4° Opposition **suffixe/suffixe.**

acteur/actrice
gouverneur/gouvernante
ambassadeur/ambassadrice
chevreau/chevrette
lévrier/levrette
poulain/pouliche

5° Opposition **suffixe/zéro.**

canard/cane
dindon/dinde
mulet/mule
compagnon/compagne

6° Opposition **radical + suffixe/radical + suffixe.**

empereur/impératrice
chanteur/cantatrice

7° Opposition **radical/radical.**

père/mère
neveu/nièce
gendre/bru
mari/femme
garçon/fille
bélier/brebis
coq/poule
mâle/femelle

II. PARTICIPES

Les participes présents sont invariables : *une femme* ***aimant*** *les artichauts.*

Les formes comme *aimante* sont appelées « adjectifs verbaux » et se rangent dans la première catégorie des féminins marqués (v. plus haut).

Les participes passés sont, pour la plupart, du type non marqué : *chanté/chantée, vu/vue,* etc. ; un certain nombre sont de la première catégorie du type marqué :

pris/prise, ouvert/ouverte, fait/faite.

III. MOTS ACCESSOIRES DU NOM

Les principaux « déterminants du nom », articles, adjectifs démonstratifs, adjectifs possessifs, ne connaissent la distinction des genres qu'au singulier ; comparer :

	SINGULIER		PLURIEL
	MASC.	FÉM.	
art. défini	*le*	*la*	*les*
art. indéf.	*un*	*une*	*des*
adj. dém.	*ce*	*cette*	*ces*
adj. poss.	*mon*	*ma*	*mes*

Cette indifférenciation au pluriel n'est pas partagée par les autres déterminants tels que *tout* (*tous les hommes/toutes les femmes*), *certain* (*certains hommes/certaines femmes*).

Seuls les noms de nombre (v. ce mot, art. spécial) se dérobent presque totalement aux variations en genre.

REMARQUES. *a)* Le masculin *un* devant une voyelle fait liaison sans modifier son timbre : *un ami.*

b) Le masculin *ce* devient *cet* (confondu oralement avec *cette*) devant une voyelle : *cet ami.*

c) Ma, ta, sa devant une voyelle sont remplacés par *mon, ton, son : mon amie.*

IV. PRONOMS

Les particularités que présentent certains pronoms sous le rapport du genre seront étudiées avec chaque catégorie de pronoms (v. DÉMONSTRATIF, INDÉFINI, INTERROGATIF, PERSONNEL, POSSESSIF, RELATIF, art. spéciaux). Un problème commun à plusieurs de ces classes est celui du **neutre,** qui, en français, n'est pas un « genre » complémentaire du masculin et du féminin (v. NEUTRE, art. spécial).

MARQUES DU GENRE DES NOMS SANS FLEXION

Le genre des noms de choses et des noms d'animaux invariables, comme *crocodile,* n'obéit en principe, en français, à aucune loi grammaticale ; il est connu des sujets parlants, donné avec le mot comme son sens. Aussi, les grammaires écrites par les Français ne contiennent-elles ordinairement aucune indication utile aux étrangers, pour qui le choix du genre — souvent en contradiction avec l'usage de

leur langue maternelle — est un piège de tous les moments.

Des recherches ont été faites à l'université McGill de Montréal sur la distribution du genre des noms contenus dans le *Petit Larousse.* Les noms ayant été classés par terminaisons phonétiques et graphiques, il est apparu qu'un grand nombre de terminaisons sont nettement des indices formels de genre. Par exemple, 91,5 p. 100 des noms terminés par [jɔ̃] sont féminins (ex. : *nation, région, adhésion*) ; 97,1 p. 100 des noms terminés par [ɔ̃] précédé d'une autre consonne sont masculins (ex. : *bourgeon, pont, bâton*). Les statistiques appliquées à d'autres corpus donnent sensiblement les mêmes résultats. Pour savoir si ce rapport appartient à la « compétence », consciente ou non, des sujets parlants, des noms artificiels ou très rares, comportant telle ou telle terminaison réelle, ont été soumis à plus de mille sujets francophones âgés de huit à dix-huit ans, et les résultats positifs ont prouvé qu'il s'agit vraiment d'un comportement conditionné (*rule governed behavior*).

Voici quelques-uns des résultats donnés par l'un des linguistes auteurs de l'enquête, A. Rigault, dans un article du *Français dans le monde* (juin 1968).

Sont masculins :

> 100 p. 100 des noms terminés par [œ̃] (*parfum*) ;
> 99,3 p.100 — — — — [ɑ̃] (*éléphant*) ;
> 99 p. 100 — — — — [ɛ̃] (*satin*) ;
> 97,4 p. 100 — — — — [ø] (*feu*) ;
> 97,2 p. 100 — — — — [o] (*pot*) ;
> 94 p. 100 — — — — [ʒ] (*songe*).

Sont féminins :

> 90 p. 100 des noms terminés par [z] (*pause*).

Sont masculins :

> 100 p. 100 des noms terminés par [ro] (*garot*) ;
> 100 p. 100 — — — [sm] (*réalisme*) ;
> 99 p. 100 — — — — [aʒ] (*partage*) ;
> 98,2 p. 100 — — — [ɔm] (*homme*) ;
> 98 p. 100 — — — — [je] (*papier*).

Sont féminins :

> 100 p. 100 des noms terminés par [øz] (*batteuse*) ;
> 98 p. 10 — — — — [ʒi] (*pédagogie*) ;
> 97,3 p. 100 — — — [ɑ̃s] (*confiance*) ;
> 94,2 p. 100 — — — [fi] (*géographie*) ;
> 94 p. 100 — — — — [in] (*usine*) ;
> 92,5 p. 100 — — — — [te] (*santé*) ;
> 92,4 p. 100 — — — — [iz] (*sottise*).

Ces résultats sont évidemment liés à la productivité de certains suffixes : ainsi, le genre féminin des noms en -[jɔ̃] et en -[te] s'explique par le genre des suffixes *-tion* et *-té* remontant aux suffixes latins féminins *-tionem* et *-itatem.* Les genres sont conditionnés par les suffixes, et peut-être motivés par les sens, à moins que les sens ne soient conditionnés par les genres : ces interactions offrent plus d'intérêt à l'usager français que l'inventaire brut des correspondances du genre et du son.

FONCTION SÉMANTIQUE

Le genre des adjectifs ne peut avoir de fonction sémantique : il n'est qu'un indice de repérage syntaxique.

Certains pronoms ont une forme neutre qui implique l'absence ou le rejet de toute structure sémantique préalable, donc toute intégration au système du genre nominal. Quant au genre masculin ou féminin des pronoms, il n'est qu'un reflet du genre des noms représentés.

C'est donc dans la classe des noms que la motivation du genre doit être cherchée. Évidente dans les noms du « groupe A » (v. plus haut), où le genre exprime le sexe, elle n'est douteuse que pour les autres noms, formant le « groupe B ». Il semble bien que le genre confère à ces noms un caractère subtil, arbitraire, qui leur est attaché en langue — c'est-à-dire dans le lexique —, comme tous les traits composant leur sens, et non dans l'acte de parole, comme le nombre singulier ou pluriel ; ce trait artificiel caractérise chaque élément en soi, alors que le nombre caractérise seulement l'ensemble d'éléments désigné dans l'acte de parole. Tout se passe comme si une qualité « masculin » était attachée au signifié du nom *couteau* en même temps que l'idée d'une lame tranchante, une qualité « féminin » au signifié du nom *feuille* en même temps que l'idée d'une grande minceur. Qualités si intimement associées au sens qu'il arrive communément au locuteur cherchant un nom adéquat à l'expression de sa pensée de trouver le genre de ce nom avant les sons qui le composent. Nous avons connu une vieille femme aphasique qui, ne maîtrisant plus le vocabulaire, remplaçait par *l'homme* les noms de chose masculins et par *la femme* les féminins.

C'est un fait connu que les représentations allégoriques des peintres et des sculpteurs ont le sexe correspondant au genre des noms qui désignent les choses : la République aura le corps d'une femme, le Crime celui d'un homme, *le Rhône et la Saône,* de Coustou, formeront un couple naturel à l'hôtel de ville de Lyon. B. Hasselrot, étudiant l' « accord genre-sexe dans les figures généalogiques » (*Revue romane,* 1967), met en titre ces vers de La Fontaine :

> *Les vertus devraient être sœurs,*
> *Ainsi que les vices sont frères.*

Il y montre comment le genre préside aux personnifications littéraires :

> *Le latin,* ***père*** *des langues romanes* (*Vie et langage,* 1955).
> *La voile,* ***épouse*** *du vent* (Pierre Dupuy, 1967).

Exception confirmant la règle, c'est à Joseph Prudhomme, champion connu des métaphores incohérentes, qu'Henri Monnier fait dire : *Tous les arts sont* ***sœurs,*** phrase dont Bergson dissèque le comique dans son essai sur *le Rire.*

Cette qualité subtile que confère le genre ne pouvant être sémantiquement fondée que sur la différence des sexes, Damourette et Pichon, qui en ont fait l'étude la plus originale, l'ont appelée *sexuisemblance,* en la définissant : « une qualité première de la substance, inséparable de cette substance, inhérente à elle, apport permanent et essentiel qui la caractérise » (*Des mots à la pensée,* § 307). La difficulté de la définir tient à son caractère « affectif » autant qu' « intellectuel ». Ils citent l'abbé Sicard :

> « De cette distribution est né le précieux avantage de tout animer dans la langue, comme tout est animé dans la nature, et cet avantage, non moins grand, de répandre, dans le discours, les charmes de la variété d'où naissent les grâces et l'harmonie du style » (*Éléments de grammaire générale appliquée à la langue française,* 1799).

À la base de leurs investigations, Damourette et Pichon posent que « le masculin est la physe indifférenciée du répertoire de sexuisemblance ». « Seront classés dans le masculin non seulement les substantifs nominaux dont le sémième se teinte, pour une raison quelconque, d'une idée de masculinité, mais, d'une manière générale, tous ceux qu'une cause particulière ne fait pas classer ou maintenir dans le féminin. » Ce principe s'appuie notamment sur la loi d'accord bien connue : **le masculin l'emporte sur le féminin :**

> *Les* ***arbres*** *et les* ***plantes***
> *Sont* ***devenus*** *chez moi créatures parlantes*
> (La Fontaine, II, I).

Il explique l'emploi du masculin dans des phrases comme :

À l'École des chartes, ***le premier,*** *c'est une fille.*

et les avis *à MM. les voyageurs* affichés par les compagnies de transports en commun.

Il explique aussi que, pour l'accord, les pronoms neutres soient tenus pour masculins :

> *C'est* ***beau !***
> *Qu'est-ce qui est* ***tombé ?***

Ce principe est conforme à la conception assez répandue qui fait de masculin/ féminin une « opposition participative », c'est-à-dire dont un des termes a un signifié qui peut inclure ou exclure, selon le contexte, le signifié de l'autre. *Chien* opposé à *chienne* désigne une bête mâle ; dans *le chien est carnivore,* il désigne mâles et femelles. La possibilité de s'opposer au féminin explique que le masculin ne soit pas obligatoirement non marqué — comme il est montré plus haut.

Damourette et Pichon appuient leur conception affective du genre par l'examen des « substantifs primaires » créés *ex nihilo*— dans la mesure où leur étymologie est incontestable :

> « Le *gnon,* catégorique et brutal, est masculin, et cette sexuisemblance convient parfaitement au sémième ; il devient ainsi en même temps le frère du *coup,* du *ramponneau,* du *soufflet,* du *marron* et du *pain,* mais leur sexuisemblance les différencie nettement de la *taloche,* de la *tape,* de la *claque,* de la *calotte,* de la *gifle,* de la *mornifle,* de la *bourrade,* de la *bufle,* de la *beigne* et de la *bâfre,* leurs sœurs [...]. La *frousse* est féminine comme ses sœurs, la *peur,* la *crainte,* la *venette,* la *panique, l'horreur,* la *terreur, l'épouvante* et la *trouille.* Mais leur sexuisemblance les oppose à leurs frères moins nombreux : le *trac,* le *taf* et *l'effroi* » (§ 313).

Certes, un mot en [ɲɔ̃] ne pouvait être que masculin, un mot en [us] que féminin, mais l'origine probablement onomatopéique de ces mots suppose le choix du genre avec celui de la sonorité, et les auteurs semblent admettre une intégration volontaire du mot à une classe sémantique dont le genre faisait l'unité par la connotation qu'il emporte. Appréciation éminemment subjective. Retenons du moins des exemples donnés ce fait que les mots expressifs sont plus nombreux du côté féminin que du côté masculin, ce qui confirme le caractère plus marqué (mais non seul marqué) du féminin.

Damourette et Pichon passent ensuite aux « substantifs secondaires », c'est-à-dire formés par la langue au cours de son développement, et s'arrêtent sur le problème des suffixes diminutifs, où le masculin, contrairement à l'attente, peut exprimer la petitesse, la « pullisemblance » (de *pullus,* « petit d'un animal ») asexuée dont l'expression adéquate en grec et en anglais est le neutre :

« L'*arc* a pour femelle l'*arche ;* ils ont pour enfant le petit arc, l'*arceau* [...]. L'*archet* d'ailleurs, leur autre fils, ressemble à sa mère par sa tendre robustesse » (§ 317).

Ces masculins sont « indifférenciés ». Mais « le jeune homme devient vite un chef de famille » et le diminutif devient augmentatif : *tombe/tombeau ; balle/ballon.* Il y a encore pullisemblance, donc masculin.

Des faits contradictoires sont relevés par B. Hasselrot dans *Vox romanica* (1950) et par A. Dauzat dans *le Français moderne* (*le Genre, indice de grandeur,* oct. 1952). Deux couples d'objets similaires ne différant que par la taille reçoivent quelquefois le même nom, avec un genre différent : *bassin-bassine ;* dans certaines régions, le plus grand objet est désigné normalement par le masculin, dans d'autres par le féminin. Dauzat note qu'à Vinzelles (Puy-de-Dôme) le *cuiller* est plus grand que la *cuillère,* mais la *panière* plus grande que le *panier ;* dans le Forez, la *cuillère* est plus grande que le *cuiller.* Étendant son enquête aux couples d'objets ou d'animaux dont les noms, de genre opposé, appartiennent à des racines différentes, il observe une association régulière de la plus grande taille au masculin :

> *fauteuil/chaise*
> *plat/assiette*
> *hibou/chouette*
> *corbeau/corneille*
> *rat/souris*
> *putois/belette*
> *frelon/guêpe*
> *bourdon/abeille*

On comprend bien que le nom masculin soit donné de préférence à l'animal ou à l'objet le plus grand du couple : Mais l'inverse est plus fréquent dans l'ensemble des langues romanes, comme l'ont montré Meyer-Lübke, von Wartburg, et Renée Kahane (*Romance philology,* 1948-1949). B. Hasselrot (*Études sur la formation diminutive en français,* 1957) opte pour l'explication de von Wartburg : si la *prée* (du lat. *prata*), en ancien français et dans beaucoup de dialectes, est plus vaste que le *pré* (de *pratum*), la *sache* plus grande que le *sac,* la *ratelle* que le *râteau,* c'est que ces féminins remontent en fait à des pluriels neutres qui auraient conservé, devenus féminins singuliers, une valeur collective. Dauzat, pour sa part, se tourne vers les explications animistes pour adopter, après bien des hésitations, celle qui voit dans le féminin la grosseur... de la grossesse.

On admettra plus volontiers son explication du doublet *graine/ grain :* la *graine* est reproductrice, on la garde ou on l'achète pour semer (cf. *Prenez-en de la graine. Graine de filou !*) ; le grain évoque la petitesse, non la fécondité (*un grain de sable*).

Damourette et Pichon voient encore dans l'opposition masculin/ féminin celle de l'activité à la passivité : « un *moteur* communique la puissance et l'action à toutes les machines sans force propre qui lui obéissent », telles la *balayeuse,* la *perceuse,* la *batteuse.* Mais c'est oublier qu'il existe des *motrices,* traînant des *wagons,* et que l'*automobile,* qui « se meut toute seule », en optant définitivement pour le genre féminin, n'en est devenue que plus puissante. Il faut évidemment, pour expliquer le genre de ces mots, remonter à la source des ellipses qui en ont fait des noms : *appareil moteur ? machine motrice ? véhicule automobile ? voiture automobile ?*

Inutile de reprendre et de critiquer en détail les explications animistes de Damourette et Pichon, dont l'ingéniosité s'avoue perplexe devant l'opposition sexuelle du *compotier* et de la *théière.*

Ils n'ignorent pourtant pas les facteurs historiques, dont nous reparlerons. Ils connaissent l'importance de l'**analogie,** qui a fait de *platine* (primitivement féminin comme le mot espagnol dont il est tiré) un nom masculin comme les autres noms de métaux. Ils savent même y voir un facteur de choix dans le genre de certains dérivés régressifs : le *chant* est masculin, comme impliquant un acte, un geste, et « il forme classe avec le *cri,* le *saut,* le *bond,* l'*appel ;* la *boxe* justifierait sa sexuisemblance par analogie avec les noms généraux d'arts ou de sciences, la *médecine,* la *musique,* la *gymnastique,* et elle forme classe avec la *danse,* l'*escrime,* la *course,* etc. » (§ 328).

Mais la compétence de psychiatre du docteur Pichon l'a poussé à analyser plus hardiment que tous ses devanciers les valeurs affectives du genre, dont l'existence ne peut être mise en doute. Il est certain que le genre féminin donne à la *souris* (masculine en latin) une « gentillesse trottinante » que nous apprécions chez Mickey Mouse, bien étrangère aux *rats* des fables de La Fontaine (dont le nom vient de *rate*).

Les poètes sont sensibles aux nuances du genre et savent en tirer d'opportunes connotations. Pour Vielé-Griffin, l'*Automne* est un gueux :

> *Lâche comme le froid et la pluie,*
> *Brutal et sourd comme le vent,*
> *Louche et faux comme le ciel bas,*
> *L'Automne rôde par ici...*

Pour Charles Guérin, c'est une douce confidente :

> *Saison fidèle aux cœurs qu'importune la joie,*
> *Te voilà, chère Automne, encore de retour...*

Il n'est pas interdit de concevoir l'alternance des rimes masculines et féminines comme un mariage harmonieux imposé aux vers par la loi française.

On ne peut comprendre la valeur du suffixe *-on* des prénoms féminins comme

Suzon, valeur dite hypocoristique, sans songer à l'altération de sexe qu'il implique, soit que la masculinisation « montre chez la fillette ce fonds d'activité joyeuse qui est classiquement l'apanage des mâles » (*Des mots à la pensée,* § 324), soit qu'on préfère y voir un neutre, né du même instinct de matérialisation qui faisait appeler « objet » la femme aimée au temps de Racine.

En définitive, on ne dira pas que, en dehors de la distinction des sexes, le genre en français n'a pas de sens. La fiction des sexes ne peut être omniprésente dans la langue sans teinter d'affectivité tout notre discours, dans l'usage familier comme en littérature. Toute justification du genre par le recours à l'animisme est naturellement suspecte et provisoire, mais il serait abusif de nier l'animisme comme épiphénomène.

Il ne faudrait pas non plus réduire à l'animisme toute la fonction sémantique du genre. La création de séries analogiques peut avoir d'autres supports de sens : on l'a vu pour le nom *platine,* attiré vers le masculin par son intégration dans la série des métaux. J. Dubois (*Grammaire structurale du français,* I) signale, parmi bien d'autres corrélations, celle qu'on établit entre les noms d'arbres, masculins :

> *le hêtre, le chêne, le saule, l'orme, le cèdre, l'olivier, le sapin,* etc.,

et les noms de plantes en *-ée* ou *-acée :*

> *graminée, chicorée, liliacée, rosacée,* etc.,

et, dans un registre moins savant, celle qu'on établit entre l'arbre fruitier, masculin :

> *pommier, poirier, pêcher, olivier,* etc.,

et son fruit, féminin :

> *pomme, poire, pêche, olive,* etc.

Des exceptions existent (*l'abricot*), mais des réfections renforcent la règle : l'usage familier (consacré par Littré) a mis au féminin *la pamplemousse,* fruit *du pamplemousse* ou *pamplemoussier.*

Dans tous ces cas, le genre est moins une marque de grandeur (ou de sexe) qu'un indice de classement utile pour mettre en ordre les matériaux hétéroclites du lexique.

PARTICULARITÉS DE GENRE

Il existe pour les noms comme pour les adjectifs des cas d'espèce, dont il est parlé à l'article de chaque mot concerné dans le dictionnaire. On ne donnera ici que des indications générales.

I. GENRE DES NOMS

• On appelle *épicènes* les noms de personne ou d'animal qui désignent indifféremment l'un ou l'autre sexe ; pour les uns, comme *enfant, secrétaire,* l'accord des déterminants ou épithètes est discriminant (*un/une enfant*) ; pour les autres, comme *crocodile, perdrix,* la précision est donnée par le contexte sémantique (*un crocodile femelle, le mâle de la perdrix*).

• Certains noms ont un seul genre applicable aux personnes des deux sexes : *assassin, auteur, chef, conjoint, peintre,* etc. Les femmes qui embrassent une profession masculine conservent généralement la forme masculine du titre qui leur confère le droit d'exercer. E. Pichon a tort de s'indigner quand il lit sur une carte de visite : *Maître Gisèle Martin, avocat* ou *Mademoiselle le Docteur Louise Renaudier :* les diplômes accordés par les universités ne connaissent en pareil cas que le masculin. Bien entendu, des titres masculins ont souvent été féminisés, mais il en résulte des ambiguïtés, la *préfète* ou la *colonelle* pouvant être l'homologue féminin ou seulement l'épouse du préfet ou du colonel.

• Un phénomène symétrique du précédent par ses effets, mais non par ses causes, est la désignation, au moyen de noms féminins, de certaines fonctions exclusivement masculines : *une estafette, une vigie, une sentinelle, une clarinette ;* ces mots désignent originellement, soit en français, soit dans la langue d'emprunt, la fonction même ou l'instrument de la fonction.

• Quelques noms sont masculins ou féminins selon l'emploi (v., par ex., FOUDRE, GENS, ŒUVRE) ; *amour, délice* et *orgue* sont traditionnellement donnés pour masculins au singulier et féminins au pluriel, mais il s'en faut que cette règle puisse être appliquée sans nuances, sauf pour *délice (s).*

• L'usage hésite sur le genre de certains mots dont le plus grand nombre ont une initiale vocalique (entraînant l'élision de l'article) et souvent une finale muette *:lvéole, après-midi, automne, avant-guerre, après-guerre, disparate, effluve, interview, ordonnance, perce-neige, phalène, Thermos.*

• Les noms composés peuvent être masculins ou féminins : *autoroute* féminin parce que c'est une *route* pour *autos, bateau-mouche* masculin parce que c'est un *bateau* d'abord.

À la base de *rouge-gorge,* on sous-entend le masculin *oiseau ;* mais un *bas-bleu,* femme savante « au bas bleu » (sans référence au brillant causeur anglais de qui lui vient ce nom), est masculinisé par malice.

Quand le mot chef est un verbe, le masculin (indifférencié) est de règle : *porte-plume ;* mais la règle est souvent oubliée : *une garde-robe.*

• Les noms propres de personne sont conditionnés par le sexe ; beaucoup de prénoms sont fléchis : *Albert/Alberte, Paul/Paule, Simon/Simone.* Les noms de famille ne varient que dans la langue populaire : *la Maheude* est, dans *Germinal,* la femme de *Maheu.*

L'article des noms de fleuve et de pays indique le genre et règle l'accord : *Le Rhône est impétueux, la Saône est indolente, le Canada est grand, la France est belle.* Mais *France* devient masculin (sauf pour les marins) si c'est le nom d'un paquebot.

Le genre des noms de ville, où l'article manque le plus souvent, est incertain. Une étude statistique très poussée a été faite par R. Edwardsson (*Studia neophilologica,* 1968) ; celui-ci a pu relever dans une *Encyclopédie* de nombreux cas d'accords contradictoires comme : *Dunkerque est* ***devenu...*** *Dunkerque aurait été* ***fondée... ;*** Bien que très **endommagé** en 1940, Saumur a repris de son importance.../Pendant la Révolution, Saumur fut **prise** par les Vendéens... Chaque couple de phrases appartient à un même article, sans qu'une incorrection puisse être reprochée aux auteurs.

Si l'on prend pour critère l'accord du participe passé, 59 p. 100 des noms de ville sont tenus pour féminins ; mais le pourcentage monte à 84 si l'on ne considère que les noms terminés par *-e* (*Venise*) ou par *-es* (*Nantes*) : la terminaison joue donc le premier rôle. En cas de personnification, le féminin est de rigueur :

> *Annecy est une minuscule*
> *sœur de Venise.*

On explique ordinairement le féminin par le nom *ville* sous-jacent ; dans les chroniques financières des journaux, c'est plutôt le mot *Bourse* qui le fait préférer (*Milan s'est reprise très vivement*), alors que le masculin est seul employé pour désigner les *clubs* sportifs, auxquels la féminité conviendrait d'ailleurs bien mal (*Valenciennes est battu par Lyon*). Pour expliquer la masculinisation imposée dans des groupes comme *le vieux Menton, le nouveau Nancy,* on pourrait supposer *quartier* dans une structure profonde.

II. GENRE DES ADJECTIFS

• Quelques adjectifs, nés par abréviation ou par emprunt, sont invariables en genre

et en nombre ; citons *chic, impromptu, kaki, snob* ; exemples :

la femme **chic,** *ma chemise* **kaki.**

• Il existe quelques ***adjectifs de couleur*** proprement dits, comme *blanc, bleu, gris, noir, vert, violet,* qui varient en genre et en nombre ; mais on ajoute à cette palette insuffisante une quantité de noms adjectivés dénotant la couleur de l'objet qu'ils désignent habituellement ; la règle est de les laisser invariables :

un rideau/une robe **cyclamen,**
une robe **marron.**

Les adjectifs de couleur variables deviennent eux-mêmes invariables s'ils sont précisés par un nom ou un adjectif :

une robe **gris perle,**
une pupille **bleu sombre.**

• L'accord des adjectifs composés demande une conscience au moins potentielle de la nature et de la fonction de leurs éléments :

— *Franco-anglais* a pour premier terme un élément de composition invariable : *l'entente* ***franco****-anglaise ;*

— *Sourd-muet,* composé par coordination, accordera ses deux adjectifs : *une femme* ***sourde-muette*** (elle est les deux)

— *Court-vêtu, nouveau-né* sont des composés endocentriques où le premier terme, adverbialisé, se rapporte à l'autre ; on écrira donc : *des enfants* ***nouveau****-nés, une grande fille* ***court****-vêtue* (elle n'est pas *courte*) ; on écrit cependant, par confusion avec le premier type : *des portes* ***grandes*** *ouvertes, des fleurs* ***fraîches*** *écloses, les* ***premiers*** *nés, des* ***nouveaux*** *mariés.*

Le problème ne se pose pas si l'adjectif est écrit en un mot : *clairsemé, clairvoyant, courbatu.*

• Quelques adjectifs précédant un nom ou un adjectif dont ils sont séparés par un trait d'union sont assimilés à des préfixes, et en prennent l'invariabilité :

la ***mi****-carême,*
les yeux ***mi****-clos* (clos à demi).

Comparer :

une ***demi****-heure* et *une heure et* ***demie ;***
il était ***nu****-pieds* et *il était pieds* ***nus.***

• Quelques participes ou adjectifs employés devant un nom fonctionnent comme des prépositions, dont ils prennent l'invariabilité :

Ci-joint *la somme que je vous dois.*
Ils sont tous venus ***sauf*** *ta mère.*
Ne chantez plus ***passé*** *dix heures.*

Étant donné s'accorde facultativement :

Étant ***donné/donnée*** *l'heure tardive.*

HISTORIQUE

I. ORIGINES PRÉLATINES

Le genre de l'ancien français remonte à l'usage latin, qui remonte à l'indo-européen, où il a fait l'objet de nombreuses hypothèses ; le genre est, selon Hjelmslev (*op. cit.*), « sans aucun doute la catégorie morphématique qui a été le plus étudiée ». Au terme d'un inventaire critique des principales thèses présentées à ce sujet depuis Jacob Grimm, le linguiste danois pose le système sublogique du genre indo-européen tel que le reconstruisait Meillet en 1924 :

genre / animé / masculin OU féminin

genre / inanimé / (= neutre)

Tendance animiste et tendance formaliste s'affrontent à propos de ces temps reculés comme on l'a vu à propos du français. W. von Wartburg opte pour la première quand il écrit (*Problèmes et méthodes de la linguistique*) que la pensée, la sensibilité de cette lointaine époque étaient incontestablement mythologiques :

> « On se représentait par exemple la terre comme une déesse ou une femme nourrissant tous les êtres vivants ; d'où le grec γη, le latin *terra, tellus, humus,* l'allemand *Erde,* qui tous sont féminins. La rivière était considérée par les Romains comme un dieu animé ; aussi les noms de fleuves sont-ils masculins [...]. Si *manus* et *pes* ont le genre personnel, c'est en raison de leur caractère actif ; en revanche, *cor* et *iecur* ainsi que d'autres parties des intestins sont considérés comme passifs et sont du neutre. »

Les noms des arbres sont du féminin, comme ceux des nymphes auxquelles ils donnent asile, mais

> « il n'en va pas de même pour le fruit, qui représente la chose produite, née, encore dépourvue de genre. Aussi, les noms de fruits sont-ils du genre neutre à l'exemple du grec τέκνον, « enfant ». L'expression linguistique de cette situation apparaît dans l'opposition du féminin *pirus* et du neutre *pirum* ».

Pour A. Martinet, au contraire,

> « le genre ne saurait être conçu comme un produit de la pensée imposé par elle à la langue. Il doit être né de la satisfaction de quelque besoin de la communication » (*le Genre féminin en indo-européen : examen fonctionnel du problème,* dans *Bulletin de la Société linguistique de Paris,* 1956).

Il suppose à l'origine du féminin l'invention d'un système de référence comparable à notre accord, dotant le pronom représentant des animés (**so*) d'une « expansion » **-ā* prise à **g^{w}nā*, « la femme », puis étendue à d'autres mots ayant rapport avec la femme, puis, irrationnellement, à un nombre croissant de mots sans sémième de féminité, ainsi commodément intégrés au système de référence. Seuls gardaient le thème en *-o* primitif :

— les noms animés désormais distingués du trait non féminin (donc masculin)

— les inanimés dès longtemps représentés par un pronom d'une autre racine (**tod*).

Le besoin d'établir une classe morphologique aurait servi de catalyseur à l'imagination collective pour bâtir une mythologie conférant, par exemple, la féminité à la terre, jusqu'à la dichotomie totale des noms de la classe animée.

II. LATIN VULGAIRE ET ROMAN

Tiré du mot « femme » ou d'un autre, cet **-ā* indo-européen est à l'origine de l'*e* muet qui marque le féminin en français moderne dans l'écriture, et qui le marquait en ancien français dans la prononciation sous forme d'un « *e* central » (v. E, art. spécial). L'intermédiaire fut un *-a* latin caractérisant :

— la première déclinaison des noms (en majorité féminins, comme *rosa*)

— le féminin des adjectifs de la première classe (type *bonus, bona, bonum*).

En latin comme en grec, le schème sublogique indo-européen avait abouti à un système ternaire, ainsi composé :

TERMES LATINS / (TERMES GRECS)

masculinum genus / (τὸ ἀρσενικὸν γένος)
femininum genus / (τὸ θῆλυ γένος)
neutrum genus / (τὸ οὐδέτερον γένος)

Toutefois, l'opposition animé/inanimé avait prévalu dans la deuxième classe d'adjectifs, qui ne distinguaient pas le féminin du masculin (type *grandis, grandis, grande*).

Il est dit à l'article spécial ADJECTIF comment en ancien français, le neutre ayant disparu, les adjectifs de la première classe sont devenus « biformes » (*bon, bone*), et

ceux de la deuxième classe « uniformes » (*grant, grant*).

Du côté des noms, le changement le plus important a été la **disparition du neutre,** dernière étape de l'évolution commencée par l'égalisation des trois genres. C'est une tendance générale de l'italique, réalisée dans la plupart des langues romanes, et qu'on observe également en celtique, en baltique et en albanais. Plutôt que de « disparition » (Hjelmslev), on devrait parler de spécialisation du neutre, forme apte à une fonction pronominale particulière pour peu que sa propriété de ne marquer « ni l'un ni l'autre » (*neutrum,* οὐδέτερον) fût appliquée non seulement au genre, mais au nombre (v. ce mot, art. spécial).

La transformation d'un système n'est jamais voulue ni consciente. La faiblesse du neutre dans l'équilibre des déclinaisons latines s'est seulement traduite par un défaut de résistance aux nombreux facteurs formels d'effacement, dont les principaux ressortent du tableau en bas de page :

L'*m* final n'étant pas prononcé en latin (dès l'époque classique), on voit que les neutres du type *templum* et du type *cornu* se confondaient à l'accusatif avec les masculins du type *murum.* Ainsi s'expliquent de nombreuses réfections analogiques du nominatif : *dorsus* pour *dorsum* (Plaute), *vinus* pour *vinum* (Pétrone), *cornus* (Varron) ; elles étaient facilitées par l'existence prélatine de quelques noms de genre flottant ; *aevus* ou *aevum, collus* ou *collum ;* le nom du « ciel » était neutre au singulier (*caelum*), masculin au pluriel (*caeli*) ; le masculin *locus,* « lieu », avait deux pluriels : *loci* et *loca.*

Quant aux noms neutres de la troisième déclinaison, leur singulier mal caractérisé les confondait avec les masculins correspondants, soit au nominatif, soit à l'accusatif, et l'on peut lire dans les inscriptions *cadaver mortus* (accord masculin), *marem* pour *mare* d'après *consule(m).*

Au pluriel, tous les neutres latins ont au nominatif et à l'accusatif une terminaison *-a ? ?* qui n'est autre qu'une ancienne marque de « collectif » (le grec met au singulier le verbe qui a pour sujet un neutre en *-a*). Le rapprochement avec le nominatif-accusatif singulier (prononcé *rosa ? ?* aux deux cas) des noms féminins n'est pas pour surprendre, non plus que la valeur « collective » des neutres féminisés, qu'on a invoquée plus haut pour expliquer le sens de *prée* (*prata*) à côté de *pré* (*pratum*). M. Niederman et B. Löfstedt ont étudié le développement de ce phénomène, qui explique l'existence ancienne de doublets comme *armentum,* neutre, *armenta,* féminin (désignant soit la bête de labour, soit le troupeau). Le sens collectif a pu faire naître *folia,* féminin (anc. franç. *fueille*) de *folium,* neutre (anc. franç. *fueil*) ; **pira,* féminin (franç. *poire*) de *pirum,* neutre ; **grana,* féminin (franç. *graine*) de *granum,* neutre (franç. *grain*) ; *gaudia,* féminin, chez Grégoire de Tours (franç. *joie*), de *gaudium.* La confusion des neutres pluriels avec les féminins singuliers a touché le nombre après le genre ; en latin du VIe s., les formes en *-a* des noms neutres restaient conçues comme des pluriels, mais étaient accordées au féminin : *folia molles, follia infusas, grana oppressas* (v. V. Väänänen, *Introduction au latin vulgaire,* § 224).

Les noms masculins et féminins ont changé de genre sous l'effet de certaines analogies sémantiques :

— Le type en *-a* contenait en très grande majorité des noms féminins : quelques noms de fleuve comme *Garumna, Sequana,* originellement masculins, ont donc pris le genre féminin.

— Le genre masculin dominait au contraire dans les noms en *-us :* aussi, les noms d'arbre, comme *alnus* (franç. *aulne*), *fraxinus* (franç. *fresne*), originellement féminins, ont-ils pris le genre masculin, entraînant dans le même changement leur nom générique *arbor,* de la troisième déclinaison.

— Les noms abstraits en *-or, -oris,* comme *dolor,* originellement masculins, ont passé sporadiquement au féminin : *magnam timorem, tanta splendor* (Grégoire de Tours) par analogie avec les abstraits en *-ura, -tio, -itudo ;* ils se différenciaient ainsi opportunément des noms d'agent en *-or* (*auctor, censor*).

		SINGULIER		PLURIEL	
		NOMINATIF	ACCUSATIF	NOMINATIF	ACCUSATIF
NOMS DE GENRE ANIMÉ	1re déclinaison (fém.)	*rosă*	*rosă(m)*	*rosae*	*rosas*
	2e déclinaison (masc.)	*murus*	*muru(m)*	*muri*	*muros*
NOMS NEUTRES	2e déclinaison	*templu(m)*	*templu(m)*	*templă*	*templă*
	3e déclinaison	*mare*	*mare*	*mariă*	*mariă*
	4e déclinaison	*cornu*	*cornu*	*cornuă*	*cornuă*

III. ÉVOLUTION FRANÇAISE

Histoire des marques.

Les mots français dont le genre est marqué par le radical continuent en général des mots latins dont ils conservent le genre : *père* (lat. *pater,* masc.), *mère* (lat. *mater,* fém.), *neveu* (lat. *nepos,* masc.), *nièce* (lat. *neptia,* fém.).

L'origine de la flexion normale est l'*-a* de la première déclinaison, à laquelle ont été rattachés beaucoup de noms de la troisième (par exemple, *neptia* est une forme vulgaire pour le classique *neptis*) et de la cinquième (*face* remonte à *facia,* pour le classique *facies*) ; les autres voyelles latines en syllabe finale se sont amuïes vers le VIIIe s. (v. NOM, art. spécial) : de là la différence entre *long* (*longum*) et *longue* (*longam*), dont les manifestations orales en ancien français étaient la présence de l'*e* central au féminin et le timbre sourd de la consonne finale au masculin : [lonk]/[longə]. L'amuïssement des consonnes finales à des dates diverses et de l'*e* muet final au XVIe s. a conduit au système oral moderne où une consonne finale marque seule le féminin. Certaines consonnes finales se sont pourtant conservées au masculin, comme l'*r* (*clair*) et l'*l* (*égal*), ou l'*f,* dont le timbre sourd maintient une opposition avec le féminin en *v : vif/vive.* Des différences de timbre de la voyelle tonique (mentionnées plus haut) se sont ajoutées à la marque consonantique, principalement au XVIe s. Dans les mots qui ont un *l* seulement au féminin, la forme de masculin singulier est refaite (depuis le moyen français) sur le pluriel : l'ancien français opposait au singulier *bel/belle,* au pluriel *beaus/belles.*

L'opposition des genres a été parfois cherchée dans des réfections analogiques. C'est ainsi que les adjectifs originellement uniformes ont acquis un féminin marqué : *fort/forte* (lat. *fortem* masc. et fém.) ; au contraire, les masculins *bénin* (XVe s.), *malin* (XVIe s.) ont été tirés de *benigne, maligne* (XIIe s.), masculins et féminins empruntés du latin (*benignus, malignus*), d'après les mots comme *voisin, voisine ;* mais l'inverse n'est pas sans exemple : l'ancien français distinguait *chauf/chauve, larc/large, vuit/vuide,* que le français moderne confond sous *chauve, large, vide.*

Le français a connu pendant toute son histoire des procédés de « dérivation régressive » où se range la création de noms « déverbaux » formés du radical des verbes tel qu'il apparaît à la forme (forte) de première personne du singulier de l'indicatif présent : *galop* (de *galoper*), *réveil* (*réveiller*), *espoir* (indic. prés. d'*espérer* en anc. franç.), *aveu* (*avouer*). Certains de ces dérivés ont un *-e* final et sont généralement (mais non forcément) féminins : *visite* (*visiter*), *charge* (*charger*), *chasse* (*chasser*), etc. (mais *branle, échange, souffle,* masculins). Un même mot peut avoir les deux genres, dans un sens différent : *faire de la casse, faire un*

casse (en arg. : « vol par effraction »). Quelquefois, deux formes existent, différant par le genre et par le sens : *trot/trotte, devis/devise, tir/tire.* Nyrop (*Grammaire historique de la langue française,* III, § 541) compte qu'en ancien français, sur 27 noms déverbaux, 23 étaient masculins, 4 féminins. Peu à peu, les formes féminines ont dominé, au point de supplanter presque, de nos jours, les formes masculines : *bouffe, casse, cavale, épate, resquille ;* la résonance affective du féminin peut être une cause de cette prédominance, mais plus probablement le fait qu'en français moderne le féminin seul permet de conserver la consonne finale marquant le radical.

Le suffixe féminin *-esse* remonte au latin ecclésiastique *-issa,* qui l'avait emprunté au grec pour former surtout des noms de dignités : *abbatissa* (*abbesse*), *diaconissa, sacerdotissa ;* on l'étendit à des noms sans féminin étymologique comme *comte, duc, prince : comtesse, duchesse, princesse ;* on l'étendit même au nom de l' « âne », dont le féminin latin (*asina*) aurait donné *asne* comme le masculin *asinus,* et le suffixe acquit avec *asnesse* ses lettres de roture ; il connut dès lors en français une grande fortune : on remplaça *une tigre* par *une tigresse* et l'on ajouta même *-esse* à des mots d'emprunt : *doctoresse* (XV^e^ s.), *poétesse* (XVII^e^ s.), *négresse* (XVIII^e^ s.) ; il est aujourd'hui, des suffixes de féminin, le seul vivant, d'ailleurs prolifique en français parlé : *bougresse, clownesse, gonzesse, typesse.*

Les suffixes du masculin ne sont pas originellement flexionnels : *canard, dindon, mulet* sont dérivés de *caner,* de *dinde* (masc. et fém.) et du vieux masculin *mul ; compagnon* remonte à un dérivé latin populaire, et *compagne* est le féminin de son cas sujet *compaing.*

Les oppositions de genre suffixales ajoutent leur valeur propre à l'opposition flexionnelle : *-ier/-ière* (lat. *-ariu/-aria*), *-in/-ine* (*-inu/-ina*), *-eux/-euse* (*-ōsu/-ōsa*) ont une fonction transformationnelle (adjectivation) ; *-eau/-elle* (*-ellu/-ella*), *-et/-ette* (*-ittu/-itta*), *-ot/-otte* (*-ottu/-otta*) sont diminutifs ; etc.

Les mots en *-eur/-eure* (*majeur, mineur, meilleur, extérieur, inférieur, prieur,* etc.) remontent au suffixe de comparatif *-ior,* dont le féminin latin était semblable au masculin.

D'autres mots en *-eur* remontent au cas régime du suffixe latin *-ator,* dont le cas sujet avait donné *-ere : enchantere* (*incantator*), *pechere* (*peccator*) ; l'addition au cas sujet du suffixe *-esse* a produit *enchanteresse, pécheresse,* d'où résulta par fausse coupe le suffixe *-eresse,* confondu avec le vieux suffixe *-erece,* féminin de *-erez* (lat. *-aricius/-aricia ?*), lequel n'a laissé d'autre vestige en français commun moderne que, par une autre confusion de suffixes, les diminutifs *couperet* et *guilleret.* Comme suffixe de féminin, *-eresse* fut très employé au Moyen Âge pour tous les mots en *-eur* issus de *-atorem* (*aideresse, chanteresse, danseresse*), puis étendu à quelques autres mots (*clergeresse, diableresse, mireresse*) et à des adjectifs (*flateresse, vainqueresse* chez R. Garnier) ; il subit au XVI^e^ s. la concurrence, bientôt... victorieuse, du suffixe *-euse ;* on ne le conserve que dans quelques mots juridiques (*bailleresse, défenderesse*), littéraires (*chasseresse, enchanteresse, vengeresse*), bibliques (*pécheresse*) et techniques (*tailleresse* de monnaies).

Qu'était donc ce suffixe *-euse* envahissant ? Simplement le suffixe féminin (du lat. *-ōsa*) dont le masculin *-eux* (*-ōsus*) se confondait phonétiquement avec *-eur* réduit à [ø] par l'amuïssement populaire ou familier d'*-r* final et par l'influence des pluriels où l'*-r* tombait, régulièrement, devant l'*-s.* En effet, les grammairiens du XVI^e^ et du XVII^e^ s. signalent, en la condamnant, la prononciation *-eux* pour *-eur : rageux, menteux, querelleux,* etc. Il en reste les formes rurales *faucheux, rebouteux, rechaumeux, piqueux,* et la prononciation généralisée de *Monsieur.* La résistance des grammairiens fit abandonner *-eux* pour *-eur,* mais on conserva *-euse* pour *-eresse,* au profit de l'isosyllabisme des genres.

Un certain nombre de mots latins en *-tor* avaient au féminin *-trix : adjutor/adjutrix, victor/victrix, imperator/imperatrix ;* ce suffixe n'a donné par héritage que les féminins anciens *empererriz* (*imperatricem*) et *pecherriz* (*peccatricem*) ; il fut emprunté après le Moyen Âge sous la forme savante *-trice* (*impératrice, persécutrice*), qui devint peu à peu la marque du féminin de tous les noms d'agent de formation savante en *-teur : actrice, admiratrice, bienfaitrice, conductrice,* etc.

Sur le modèle *acteur/actrice* fut fait *ambassadrice* (1631), féminin d'*ambassadeur.*

Changements de genre.

Les genres ont évolué, en français comme en roman, sous l'effet de facteurs formels et sémantiques.

On a vu que l'initiale vocalique, élidant l'article, est, en français, cause d'incertitude ; le risque est le plus grand quand la voyelle est *a-,* et l'on peut expliquer par une fausse coupe inconsciente le genre féminin d'*après-midi,* d'*avant-guerre* (*laprèsmidi, la-vantguerre*). On a expliqué de même le genre féminin en français populaire d'*alcool* et d'*argent.*

La forme *bel* de l'épithète dans *bel ouvrage* a favorisé la féminisation dans la langue populaire ou familière (Vaugelas blâmait déjà *la belle ouvrage*).

Une finale consonantique, suivie ou non d'*e* graphique, est génératrice de confusions avec de nombreuses terminaisons féminines ; on a expliqué le genre féminin de *cyclamen* dans le peuple par l'analogie des mots en *-aine* et *-eine ; chrysanthème,* de consonance voisine, aurait suivi.

Les mots savants en *-a,* féminins en latin, comme *dahlia, acacia, choléra,* ont été masculinisés sur le modèle des mots comme *état, célibat,* ou *compas, coutelas.*

Les ressemblances de terminaison ont souvent un rôle déterminant : *mensonge,* féminin, a pris le genre de *songe.* Les mots italiens en *-ello,* masculins, adaptés sous la forme *-elle,* ont été féminins en français : *ombrelle* (ital. anc. *ombrello,* devenu *ombrella* par l'influence du français), *ritournelle ;* les mots en *-accio,* adaptés en *-ace* (*populace*), ont été féminisés d'après *-asse.*

Mais l'analogie a joué souvent à partir du sens. L'*été,* féminin en latin, a pris le genre de l'*hiver* et du *printemps ;* la *pendule,* « horloge à pendule », a pris le genre de l'*horloge,* mot féminin depuis le XVIII^e^ s. Le pluriel *gens,* étymologiquement féminin (lat. *gentes*), a pris le genre des « hommes », qu'il désigne, mais le premier usage explique les locutions *vieilles gens, bonnes gens. Jument,* « bête de somme » et masculin au Moyen Âge (du lat. *jumentum,* neutre), est devenu féminin parce que les paysans utilisaient aux champs les chevaux femelles. *Val,* féminin comme en latin *vallem,* et qui témoigne ce genre ancien dans le nom *Laval,* a pris le genre masculin de son antonyme *mont* (*amont/aval*).

On pourrait aligner quantité de faits semblables. Les facteurs formels y jouent un grand rôle, les facteurs de sens un plus grand. Le sexe est de ces derniers et peut, à ce titre, déterminer le genre (cf. *gens, jument*). Quant à la « sexuisemblance » (intuitivement détectable), elle n'est jamais qu'un effet, une connotation du genre.

1. gens [ʒɛ̃s] n. f. (mot lat. [v. GENT 1] ; 1866, Littré). Dans la Rome antique, groupe d'anciennes familles patriciennes portant le même nom et censées être issues d'un ancêtre commun : *La gens Cornelia.*
● Pl. *des* GENTES [ʒɛ̃tɛs].

2. gens [ʒɑ̃] n. pl. (plur. de *gent* 1 ; v. 1130, *Eneas,* au sens II, 3 [au fém. ; parfois au masc., dès le début du XIII^e^ s.] ; sens I, 1, v. 1207, Villehardouin [*vieilles gens,* v. 1530, C. Marot ; *jeunes gens,* 1538, R. Estienne — plur. de *jeune homme,* 1668, Molière ; *braves gens,* 1687, Bossuet ; *bonnes gens,* v. 1207, Villehardouin ; *petites gens,* fin du XV^e^ s., Commynes] ; sens I, 2, v. 1207, Villehardouin [*se connaître en gens,* av. 1613, M. Régnier ; *être gens à,* 1642, Corneille — *être gens pour,* même sens, v. 1360, Froissart] ; sens I, 3, 1668,

La Fontaine ; sens II, 1, milieu du XVI[e] s., Amyot [*gens de bien,* 1611, Cotgrave] ; sens II, 2, XIII[e] s. [*gens d'armes,* fin du XIII[e] s., Joinville ; *gens de cour,* 1642, Corneille ; *gens d'Église,* v. 1360, Froissart ; *gens d'épée,* 1690, Furetière ; *gens de lettres,* milieu du XVI[e] s. ; *gens de maison,* 1835, Acad. ; *gens de mer,* 1636, Monet ; *gens de robe,* 1530, Palsgrave] ; sens II, 4, 1273, Adenet ; sens II, 5, v. 1460, Villon). [V. Rem. 3 pour le genre de ce mot.]

I. 1. Personnes en nombre indéterminé, prises collectivement : *Un de ces gens qui sont placés auprès d'un pouvoir quelconque* (Balzac). *Je fis l'esprit fort : bien des gens auraient fait comme moi* (Mérimée). *Des gens courageux et travailleurs. Avoir affaire à de méchantes gens. Les honnêtes gens. La plupart des gens pensent comme nous.* || *Vieilles gens,* personnes âgées. || *Jeunes gens,* adolescents célibataires, filles et garçons : *Ces êtres difficiles à définir que l'on appelle les jeunes gens* (Mérimée) ; *spécialem.,* pluriel de jeune homme. || *Braves gens,* personnes honnêtes et bonnes, recommandables à tous égards. || *Bonnes gens,* personnes simples, qui ont de la bonhomie, voire de la naïveté : *Qu'est-ce qu'ils diraient toutes ces bonnes gens de ne pas me voir revenir* (Proust). || *Les petites gens,* les personnes de condition modeste : *Comme il aurait couru avec joie passer les journées chez telles petites gens avec lesquelles Odette gardait des relations soit par intérêt soit par simplicité véritable* (Proust). || **2.** *Absol.* Les hommes en général : *Ne pas bousculer les gens. Bêtes et gens. Les gens croient qu'à la guerre nos cœurs deviennent calleux comme nos mains* (Dorgelès). || *Se connaître en gens,* savoir juger la valeur des hommes. || *Être gens à,* être capables de : *Ce ne sont pas des gens à vous tromper.* || **3.** *Droit des gens,* V. DROIT.

II. 1. Une certaine catégorie de personnes. || *Gens de...,* suivi d'un nom exprimant la qualité ou l'appartenance à une catégorie : *Ils [...] plaisantaient avec cette bêtise particulière aux gens d'esprit* (France). *Gens de cœur, d'honneur. Gens du monde.* || *Gens de bien,* ceux qui ont le sens de la probité et de l'honneur. (V. Rem. 2.) || **2.** Vx. *Gens d'armes,* au Moyen Âge, soldats, cavaliers. (V. GENDARME.) || *Gens de cour,* courtisans. || *Gens d'Église,* prêtres, moines : *Il* [Julien] *protégeait les gens d'Église* (Flaubert). || *Gens d'épée,* nobles, soldats. || *Gens de lettres,* personnes qui font profession d'écrire : *La Société des gens de lettres a pour but de défendre la situation matérielle et morale des écrivains. En montrant ce qu'ils peuvent faire dans les emplois, je veux défendre les gens de lettres contre les gens de diplomatie, de comptoir et de bureaux* (Chateaubriand). [V. GENDELETTRE.] || *Gens de maison,* employés de maison, domestiques. || *Gens de mer,* marins, pêcheurs. || *Gens de robe,* magistrats, avocats, etc. || **3.** *Class.* et *littér.* Groupe de personnes placées sous les ordres ou vivant dans l'entourage de quelqu'un ; domestiques d'un même maître : *Un de mes gens la garde au coin de ce détour* (Molière). *En augmentant leurs gages, il eût sans doute gardé ses gens, mais c'eût été céder* (Montherlant). || **4.** *Class.* et *littér.* Partisans, soldats : *La moitié de tes gens doit occuper la porte* (Corneille). *Plusieurs de ses gens, qui, penchés sur les créneaux, halaient d'immenses corbeilles de viandes* (Flaubert). || **5.** *Class.* Personnes d'une même société : *Faites servir la table, nos gens sont arrivés* (Furetière). *Morbleu ! vous n'êtes pas pour être de mes gens* (Molière).

• SYN. : **II, 2** *monde* (fam.) ; **3** *domesticité, employés, maison, personnel.*

• REM. **1.** *Gens* pouvait s'employer au XVII[e] s. avec un adjectif numéral cardinal *Cent gens. Il y a là vingt gens qui sont fort assurés de n'entrer point, et qui ne laissent pas de se presser et d'occuper toutes les avenues de la porte* (Molière). Cette construction ne subsiste plus aujourd'hui que lorsque *gens* est précédé de certains adjectifs : *Deux pauvres gens. Cinq ou six jeunes gens. Quatre braves gens.*

2. *Gens de bien, gens d'esprit, gens du monde* ont pu être pris adjectivement et, à ce titre, recevoir la marque du comparatif et du superlatif. Ce tour cité par Littré est aujourd'hui sorti de l'usage : *Après avoir en notre vie amusé les plus gens de bien* (Gautier).

3. *Gens,* étymologiquement féminin, est devenu masculin dès le XIII[e] s., probablement sous l'influence du sens « hommes ». En conséquence, les adjectifs ou les participes qui le précèdent ou le suivent prennent la marque du masculin : *Tous les gens vertueux sont heureux. Quels sont ces gens ?* Mais les adjectifs ou les participes placés immédiatement avant *gens* et n'ayant pas une forme unique prennent la marque du féminin : *Les vieilles gens. Les bonnes gens. Quelles gens ennuyeux ! Tous les vrais honnêtes gens. Instruits par l'expérience, toutes les vieilles gens sont prudents. Gens de* suivi d'un nom indiquant l'état ou la profession est toujours au masculin : *De nombreux gens de lettres* (Acad.).

1. gent [ʒɑ̃] n. f. (lat. *gentem,* accus. de *gens,* race, famille, peuple, pays, de *genere,* forme anc. de *gignere,* engendrer, produire ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 [aussi « nombre indéterminé de personnes », XII[e] s., Godefroy ; *droit des gens* — trad. du lat. *jus gentium,* de *jus,* droit, et du génit. plur. de *gens* —, 1668, La Fontaine] ; sens 2, 1648, Scarron). **1.** *Class.* et *littér.* Nation, peuple : *Ô combien lors aura de veuves | La gent qui porte le turban !* (Malherbe). *La gent tiédie par la paix est sans ardeur pour combattre hors de ses portes* (France). || *Droit des gens,* V. DROIT. || **2.** *Class.* et *littér.* Race, espèce (souvent ironiq.) : *La gent trotte-menu s'en vient chercher sa perte* (La Fontaine). *Goya, lui aussi, s'est attaqué à la gent monastique. Je présume qu'il n'aimait pas les moines car il les a faits bien laids ; mais qu'ils sont beaux dans leur laideur et triomphants dans leur crasse et leur crapule monacales !* (Baudelaire). *La gent écrivante* (Flaubert). *La gent ailée, à l'envi, s'ébroue de joie à sa vue* (Giraudoux).

2. gent, e [ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *genitus,* né de [d'où « bien né », puis « noble », puis « gracieux, joli »], part. passé de *gignere,* engendrer, créer, de *genere* [v. l'art. précéd.] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « né d'une famille noble » et au sens class.). *Class.* (vieilli et plaisant au XVII[e] s.) ou *dialect.* Joli, gentil : *Près de la dame était une personne* [...] | *Gente de corps ; il ne lui manquait rien* (La Fontaine). *Furieuse contre cette sœur, plus « gente », comme on dit ici* (Colette).

gentiane [ʒɑ̃sjan] n. f. (lat. *gentiana,* gentiane [plante] ; XIII[e] s., au sens 1, et 1900, au sens 2, *Dict. général*). **1.** Plante herbacée des montagnes, à fleurs jaunes, bleues ou violettes : *La grande gentiane a une racine énorme, à suc amer* (Gide). || **2.** *Par extens.* Boisson apéritive faite avec la racine de cette plante : *Un garnement* [...] *élève la voix pour se plaindre avec une amertume non feinte, et qui semblait émaner d'un verre de gentiane...* (Queneau).

1. gentil [ʒɑ̃ti] n. m. (lat. *gentilis,* qui appartient à une famille, à une *gens,* et, comme n., « parent [en ligne collatérale], celui qui appartient à une maison ou à une nation », et au plur., à basse époque, « les étrangers, les barbares, les païens » [trad. du gr. *ta ethnê,* même sens — plur. de *ethnos,* race, peuple, nation —, qui lui-même traduit l'hébreu *gôïm,* « les non-juifs », proprem. « les peuples »], de *gens, gentis* [v. GENT 1] ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Nom donné par les Hébreux aux étrangers : *Mais le christianisme, à la parole de saint Pierre, quoique l'une des très rares religions qui fussent mal vues à Rome, le christianisme, issu de la nation juive, s'étend de son côté aux gentils de toute race* (Valéry). || **2.** Nom donné par les premiers chrétiens aux païens : *La conversion des gentils.* || *L'Apôtre des gentils,* saint Paul, qui fut spécialement appelé à la conversion des infidèles. || *Par extens.* Non-chrétien : *Ali, songe-t-il, le voici pareil aux enfants des gentils, pour qui l'on ne prie pas* (Montherlant).

• SYN. : **2** *infidèle, mécréant.* — CONTR. : **2** *chrétien, fidèle.*

• REM. Ce mot s'emploie surtout au pluriel.

2. gentil, ille [ʒɑ̃ti, -tij] adj. (lat. *gentilis* [v. l'art. précéd.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « qui a une belle âme » ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, fin du XIIIe s., Adam de la Halle ; sens 3-4, 1690, Furetière [*une gentille somme, une gentille fortune,* XXe s.] ; sens 5, v. 1360, Froissart ; sens 6, début du XXe s. [*faire le gentil,* v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens 7, 1666, Molière). **1.** *Vx.* Noble de naissance : *Gentil seigneur. Car vous êtes fils d'un gentil chevalier* (Hugo). || **2.** Qui plaît par une beauté, une grâce délicate : *Un gentil visage. Deux jeunes Bretonnes de dix-huit ans, fraîches et gentilles* (Maupassant). *Une petite femme ronde et gentille* (Camus). || **3.** Se dit de choses agréables à regarder, jolies, gracieuses : *Un gentil chapeau. De gentilles pâquerettes* (Flaubert). || **4.** Se dit d'une chose qui est estimable en son genre, quoique la valeur absolue en soit un peu mince : *Un gentil poème. Un gentil petit salaire. Un gentil talent.* || Fam. *Une gentille somme, une gentille fortune,* une somme, une fortune d'une importance assez considérable. || **5.** Qui plaît par sa délicatesse de cœur, sa complaisance, par ses attentions prévenantes : *Annie gentille, prépare une chambre pour Marcel* (Colette). *C'est gentil à vous. Un mot gentil.* || **6.** *Spécialem.* Se dit d'un enfant qui se conduit bien, qui fait preuve de sagesse : *Avez-vous été gentils aujourd'hui ?* || Substantiv *Faire le gentil,* affecter des manières agréables. || **7.** Ironiq. *Un gentil procédé,* un procédé indélicat.

● SYN. : **2** *agréable, aimable, charmant, gracieux, joli, plaisant ;* **3** *mignon, pimpant ;* **4** *acceptable, gentillet, potable* (fam.) ; *coquet* (fam.), *joli* (fam.), *rondelet* (fam.) ; **5** *attentionné, bon, chic* (fam.), *complaisant, empressé, obligeant, prévenant ;* **6** *calme, sage, tranquille.* — CONTR. : **2** *déplaisant, disgracieux, hideux, laid, malgracieux, repoussant, vilain ;* **3** *affreux, grossier, grotesque, ridicule ;* **5** *désagréable, désobligeant, détestable, impossible, odieux ;* **6** *diabolique, infernal* (fam.), *insupportable, terrible.*

gentilhomme [ʒɑ̃tijɔm] n. m. (de *gentil* 2 et de *homme ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *gentil hume* [*gentil home,* XIIe s. ; *gentilhomme,* XIIIe s.], au sens 3 ; sens 1, v. 1155, Wace [*vivre en gentilhomme,* 1668, La Fontaine] ; sens 2, 1549, R. Estienne [*gentilhomme de parchemin,* 1866, Littré]). **1.** *Class.* et *littér.* Homme de naissance noble : [La maison] *de la Prudoterie, dont j'ai l'honneur d'être issue ; maison où le ventre anoblit, et qui, par ce beau privilège, rendra vos enfants gentilshommes* (Molière). *Je suis né gentilhomme. Selon moi, j'ai profité du hasard du berceau, j'ai gardé cet amour plus ferme de la liberté qui appartient principalement à l'aristocratie dont la dernière heure est sonnée* (Chateaubriand). *Une ancienne famille de gentilshommes ruinés sous la Révolution* (Flaubert). || Vx et fam. *Vivre en gentilhomme,* vivre sans travailler. || **2.** *Spécialem.* Noble attaché à la personne du roi ou d'un grand : *Henri IV, une fois la guerre faite, aimait que ses gentilshommes demeurassent au logis plutôt qu'à la cour* (Sainte-Beuve). *Gentilhomme de la chambre.* || Ironiq. *Gentilhomme de parchemin,* roturier anobli. || **3.** *Par anal.* Homme dont la conduite, les manières témoignent de la noblesse, de la dignité de ses sentiments : *Agir en gentilhomme.*

● Pl. *des* GENTILSHOMMES [ʒɑ̃tizɔm].

gentilhommerie [ʒɑ̃tijɔmri] n. f. (de *gentilhomme ;* 1668, Molière, au sens 1 ; sens 2, av. 1825, P.-L. Courier). **1.** *Vx.* Qualité ou caractère de gentilhomme : *Je n'ai aucune prétention à la gentilhommerie* (Augier). *Qu'est-ce en réalité que cette gentilhommerie militaire* (France). || **2.** L'ensemble des gentilshommes d'un pays : *Toute la gentilhommerie se sauve des campagnes de peur des paysans* (Courier). *Elle avait étudié tous les blasons et toutes les généalogies de la Bretagne, la province de France la plus riche en gentilhommerie* (Nerval).

● SYN. : **2** *aristocratie, noblesse.* — CONTR. : **2** *roture.*

gentilhommesque [ʒɑ̃tijɔmɛsk] adj. (de *gentilhomme ;* 1845, Bescherelle). Propre aux gentilshommes (vieilli) : *Elle est emportée par ses préjugés gentilhommesques* (Sarcey).

gentilhommier, ère [ʒɑ̃tijɔmje, -ɛr] adj. (de *gentilhomme ;* av. 1848, Chateaubriand). Qui appartient à un gentilhomme (rare) : *Je ne rencontrais en rentrant, pour m'occuper, que les parcimonieuses tracasseries du cardinal, les rodomontades gentilhommières de l'évêque de Châlons...* (Chateaubriand).

gentilhommière [ʒɑ̃tijɔmjɛr] n. f. (de *gentilhomme ;* fin du XVIe s., Vauquelin de La Fresnaye). Habitation assez importante à la campagne, de caractère ancien : *À ces vieilles pierres s'appuyaient une tourelle neuve avec un pigeonnier et une girouette, qui achevaient de donner à la maison l'aspect d'une gentilhommière retapée* (Daudet).

● SYN. : *manoir.*

gentilice [ʒɑ̃tilis] adj. et n. m. (lat. *gentilicius,* ou *-itius,* propre à une famille, de *gentilis* [v. GENTIL 1] ; 1877, Littré). Se dit du nom propre à la *gens* romaine et qui, dans le nom d'une personne, était intercalé entre le prénom et le surnom.

◆ adj. (1907, Larousse). Qui appartenait à une *gens* romaine : *Terres gentilices.*

gentilité [ʒɑ̃tilite] n. f. (lat. *gentilitas, -tatis,* parenté de famille, famille, parents, et, dans la langue ecclés. de basse époque, « les païens » et « religion païenne », de *gentilis* [v. GENTIL 1] ; milieu du XIVe s., aux sens 1-2). **1.** *Class.* et *littér.* L'ensemble des nations païennes, ou gentils : *Les prêtres sortiront du milieu de la gentilité* (Bossuet). || **2.** *Class.* Idolâtrie, paganisme : *Au milieu de la gentilité des adorateurs* (Bourdaloue).

gentillâtre [ʒɑ̃tijɑtr] n. m. (de *gentil* 2 ; v. 1320, *Roman de Fauvel,* écrit *gentillastre ; gentillâtre,* 1581, Froumenteau). *Vx* et *péjor.* Gentilhomme de petite noblesse ou de petite fortune : *Les hobereaux et les gentillâtres de province parlant toujours de fumées et de laisses* (Gautier). *Son dédain pour ces gentillâtres campagnards* (Theuriet).

● SYN. : *noblaillon* (fam.), *nobliau* (fam.).

gentillesse [ʒɑ̃tijɛs] n. f. (de *gentil* 2 ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *jantillesce* [*gentillece,* v. 1265, J. de Meung ; *gentillesse,* XIIIe s., Du Cange], aux sens de « noblesse de naissance, noblesse d'âme » ; sens 1, XIIIe s., Du Cange [rare av. le XIXe s.] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1687, Fontenelle ; sens 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 5, 1610, Malherbe ; sens 6, av. 1648, Voiture ; sens 7, av. 1880, Flaubert). **1.** Qualité d'une personne qui fait preuve de bonne grâce, d'amabilité, de prévenance envers autrui : *Sa gentillesse m'a profondément touché. Voudriez-vous avoir la gentillesse de me prêter ce livre ?* || **2.** Action ou parole aimable, gracieuse, délicate : *Vous m'avez comblé de gentillesse. Cet enfant dit mille gentillesses. Je m'attendais à un peu plus de lettres, à un peu plus de gentillesses dans les journaux* (Renard). *Brave homme, prêt à toutes les gentillesses* (Butor). || **3.** *Ironiq.* Action ou parole désagréable, malveillante : *Débiter des gentillesses sur le compte de quelqu'un.* || **4.** *Class.* Qualité de ce qui est joli, agréable, gracieux : *L'amour est libéral, mais c'est avec adresse ; | Le prix de ses présents en est leur gentillesse* (Corneille). || **5.** *Class.* Chose de peu d'importance, mais non sans agrément : *Un manchon et quelques gants et autres telles gentillesses* (Malherbe). *Cet homme sait faire mille tours de cartes, mille gentillesses pour réjouir une compagnie* (Furetière). || **6.** *Class.* Trait d'esprit : *Peste ! Où prend mon esprit toutes ces gentillesses ?* (Molière). || **7.** *Ironiq.* Chose rébarbative, ingrate : *L'amas de toutes ces gentillesses constitue ce qu'on appelle l'archéologie celtique* (Flaubert).

● SYN. : **1** *affabilité, amabilité, aménité, bienveillance, complaisance, délicatesse, empressement, obligeance ;* **2** *attentions, compliment, égards, gracieuseté, petits soins, prévenance ;* **3** *méchanceté, rosserie* (fam.), *vilenie.* — CONTR. : **1** *dureté, mauvaise grâce, rudesse.*

gentillet, ette [ʒɑ̃tijɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *gentil* 2 ; 1845, Bescherelle, au sens 2 [un 1er ex. au XVIe s.] ; sens 1, 1866, Littré). **1.** Assez gentil, assez agréable : *Un peu de grâce gentillette de la femme* (Goncourt). *Une comédie gentillette.* || **2.** Petit et gentil : *Un blondin gentillet feuillette un livre sur les genoux de Marie* (Huysmans).

• SYN. : **1** *joliet* (fam.), *mignard* ; **2** *mignonnet.*

gentiment [ʒɑ̃timɑ̃] adv. (de *gentil* 2 ; fin du XIIe s., Bartsch, *Pastourelles* [p. 149], écrit *gentilment* [*gentiment,* v. 1200, *Poème moral*], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** De façon gentille, aimable : *Elle coud et me fait gentiment compagnie* (Colette). || **2.** D'une manière agréable à voir, à entendre : *Zézette regardait tout avec avidité, sans perdre son air averti, elle remuait gentiment ses petites fesses* (Sartre). *Un bébé qui jase gentiment.*

• SYN. : **1** *aimablement, obligeamment* ; **2** *adorablement* (fam.), *agréablement, gracieusement.*

gentleman [dʒɛntləman *ou* ʒɑ̃tləman] n. m. (mot angl. signif. « homme bien né, homme du monde, galant homme, propriétaire, rentier », calque du franç. *gentilhomme* formé avec l'adj. *gentle,* bien né, doux [empr. du franç. *gentil* 2], et le n. m. *man,* homme ; 1698, Bonnafé [*gentilleman,* « gentilhomme », forme francisée, 1558, Bonnafé — jusqu'à la fin du XVIIIe s., le mot *gentleman* a été appliqué uniquement à des Anglais]). Homme bien élevé et distingué : *Fabrice se montra un parfait gentleman* (Stendhal). *Sous un costume civil, ce gentleman là-bas, c'est un prêtre* (Gide). *M. Garouste affirmait que, même à Paris, on ne saurait voir des gentlemen mieux nippés* (Mauriac). || *Adjectiv. Henri Delétang, aussi gentleman que possible, salua sa cavalière* (Butor).

• Pl. *des* GENTLEMEN [-mɛn].

• SYN. : *gentilhomme, homme du monde.*

gentleman-farmer [dʒɛntləmanfarmœr] n. m. (mot angl. signif. « propriétaire cultivateur », de *gentleman* [v. l'art. précéd.], et de *farmer,* fermier, dér. de *farm,* ferme [empr. du franç. *ferme,* n. f.] ; 1809, Chateaubriand). Grand propriétaire foncier qui exploite lui-même ses terres : *Les gentlemen-farmers n'avaient point encore vendu leur patrimoine pour habiter Londres* (Chateaubriand).

• Pl. *des* GENTLEMEN-FARMERS [dʒɛntləmɛnfarmœrs].

gentleman-rider [dʒɛntləmanrajdər *ou* ridœr] n. m. (mot angl. signif. « homme du monde qui monte dans les courses », de *gentleman* [v. GENTLEMAN], et de *rider,* cavalier [dér. de *to ride,* aller à cheval] ; av. 1850, Balzac). Homme élégant qui aime aller à cheval et monte des chevaux de course : *En attendant le retour du melon [...], le chapeau décrié, peut-être un peu ridicule, fait parfois une apparition allusive et presque scandaleuse sur le crâne d'un officier ministériel, d'un gentleman-rider* (Duhamel). *Sir Rufus Flox, gentleman-rider, pourquoi aviez-vous donné votre nom à votre cheval ?* (Supervielle). || *Spécialem.* Jockey amateur, dans les courses de chevaux : *Il connaît le turf et tous les gentlemenriders, dit l'enfant* (Balzac).

• Pl. *des* GENTLEMEN-RIDERS [dʒɛntləmɛnrajdərs ou -ridœrs].

gentleman's agreement [dʒɛntləmansagrimənt] n. m. (loc. angl., de *gentleman* [v. GENTLEMAN], et de *agreement,* accord, dér. de *to agree,* être d'accord, s'accorder [empr. du franç. *agréer*] ; fin du XIXe s.). Accord entre hommes d'État sur la base de la confiance réciproque, sans rédaction d'un texte écrit de caractère officiel.

• Pl. *des* GENTLEMEN'S AGREEMENTS [dʒɛntləmɛnsagrimənts].

gentry [dʒɛntri] n. f. (mot angl. signif. « naissance, condition noble, les gens bien élevés, la haute bourgeoisie », empr. de l'anc. franç. *gentelise, genterise,* noblesse [XIIe s., *Partenopeus de Blois*], dér. de *gentil* 2 ; 1692, Chamberlayne, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Ensemble des familles anglaises ayant droit à des armoiries, mais non titrées ; petite noblesse (par opposition à *nobility,* la noblesse titrée). || **2.** Haute société en France : *Il y a dans la gentry parisienne quatre jeunesses distinctes* (Baudelaire). *La duchesse Padovani accapare les ducs, la gentry de l'Institut* (Daudet).

génuflexion [ʒenyflɛksjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *genuflexio,* dér. du bas lat. ecclés. *genuflectere,* fléchir le genou [du lat. class. *genu,* genou, et *flectere,* courber, ployer, fléchir], d'après le lat. class. *flexio,* flexion [de *flexum,* supin de *flectere*] ; XIVe s., Godefroy). Action de fléchir le genou en signe d'adoration, de respect, de soumission : *La génuflexion devant l'idole ou devant l'écu atrophie le muscle qui marche et la volonté qui va* (Hugo). *Ils s'arrêtèrent devant messire Guillaume Chappedelaine et lui firent de profondes génuflexions* (France). *Celles-ci cependant faisaient devant l'Altesse debout une révérence qui allait jusqu'à la génuflexion, de manière à mettre leurs lèvres à la hauteur de la belle main qui pendait très bas et à la baiser* (Proust).

• SYN. : *agenouillement, prosternation.*

◆ **génuflexions** n. f. pl. (1872, Larousse). *Fig.* et *fam.* Marques de respect, de soumission excessives : *La France [...] faisait des génuflexions à Olivier Cromwell* (Hugo).

géo- [ʒeo], premier élément de mots savants, tiré du gr. *gê,* terre, d'après des composés grecs tels que *geôgraphia* (v. GÉOGRAPHIE).

géobiologie [ʒeobijɔlɔʒi] n. f. (de *géo-* et de *biologie* ; XXe s.). Science qui s'occupe des rapports de l'évolution cosmique et géologique de la planète avec celle de la matière vivante et des organismes qu'elle constitue.

géobotanique [ʒeobɔtanik] n. f. (de *géo-* et de *botanique* ; XXe s.). Étude de la distribution des végétaux à la surface du sol.

géocentrique [ʒeɔsɑ̃trik] adj. (de *géo-* et de *centre* ; 1732, Trévoux, au sens 2 [*mouvement géocentrique d'une planète,* 1808, Laplace] ; sens 1, 1866, Littré ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Qui prend comme point de référence le centre de la Terre : *La latitude géocentrique est une latitude terrestre rapportée au centre de la Terre.* || **2.** Qui est rapporté à la Terre prise comme centre d'observation (par opposition à *héliocentrique*) : *Coordonnées géocentriques.* || *Mouvement géocentrique d'une planète,* mouvement apparent d'un astre vu de la Terre. || **3.** Qui considère la Terre comme le centre de l'univers : *Il n'était pas sujet à l'illusion géocentrique* (Hermant).

géocentrisme [ʒeɔsɑ̃trism] n. m. (de *géocentrique* ; XXe s.). Théorie astronomique qui faisait de la Terre le centre de l'univers.

géochimie [ʒeoʃimi] n. f. (de *géo-* et de *chimie* ; 1838, d'après Larousse, 1962). Étude chimique du globe terrestre.

géochimique [ʒeoʃimik] adj. (de *géochimie* ; XXe s.). Qui se rapporte à la géochimie.

géochimiste [ʒeoʃimist] n. (de *géochimie* ; XXe s.). Spécialiste de géochimie.

géochronologie [ʒeokrɔnɔlɔʒi] n. f. (de *géo-* et de *chronologie* ; milieu du XXe s.). Échelle chronologique permettant de dater les événements successifs qui ont affecté le globe terrestre.

géocratique [ʒeɔkratik] adj. (de *géo-* et du gr. *kratos,* force, domination, puissance ; XXe s.). Se dit, en géologie, d'une période de l'histoire du globe où les continents l'emportent sur la mer.

géode [ʒeɔd] n. f. (lat. *geodes,* n. d'une pierre précieuse, de l'adj. gr. *geôdês,* semblable à de la terre, terreux, et, au neutre *geôdes* employé comme n., « nature terreuse », de *gê,* terre, et de *eidos,* apparence, aspect ; milieu du XVIe s., écrit *géodès* [*géode,* 1752, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Masse minérale creuse dont la cavité intérieure est tapissée de cristaux ou de concrétions. || **2.** Perte de substance pathologique des poumons ou des os.

géodésie [ʒeɔdezi] n. f. (gr. *geôdaisia,* géodésie, de *gê,* terre, et de *daiein,* diviser, partager ; 1647, Bobynet). Science ayant pour objet de mesurer la Terre et ses parties et d'en étudier la forme.

géodésien [ʒeɔdezjɛ̃] n. m. (de *géodésie* ; 1866, Littré). Spécialiste versé dans la recherche et l'étude des données permettant de déterminer les caractéristiques du globe terrestre (dimensions, forme, irrégularités).

géodésique [ʒeɔdezik] adj. (de *géodésie ;* 1742, *Histoire de l'Acad. des sciences* [*ligne géodésique,* 1872, Larousse ; *géodésique,* n. f., XXe s.]). Qui se rapporte à la géodésie : *Opérations géodésiques.* || *Ligne géodésique,* ou, substantiv., *une géodésique,* ligne la plus courte joignant les deux points d'une surface : *La disposition* [sur une coquille] *des courbes qui, sillons ou rubans de couleur, suivent la forme, et celle des lignes qui les coupent, font songer à des « géodésiques »* (Valéry). || Par extens. *Polygone géodésique,* polygone tracé sur une surface et dont les côtés sont des lignes géodésiques.

géodésiquement [ʒeɔdezikmɑ̃] adv. (de *géodésique ;* 1829, Boiste). D'après les règles de la géodésie.

géodynamique [ʒeɔdinamik] n. f. (de *géo-* et de *dynamique ;* fin du XIXe s.). Étude des phénomènes qui modifient l'écorce terrestre. (On dit aussi GÉOLOGIE DYNAMIQUE.)

géognosie [ʒeɔgnɔzi] n. f. (de *géo-* et du gr. *gnôsis,* connaissance [de *gignôskein,* apprendre à connaître, comprendre] ; 1802, Werner). Syn. désuet de GÉOLOGIE.

géographe [ʒeɔgraf] n. (lat. *geographus,* géographe, gr. *geôgraphos,* qui décrit la Terre, de *gê,* terre, et de *graphein,* écrire, décrire ; 1542, Godefroy). Personne qui s'adonne à l'étude ou à l'enseignement de la géographie : *M. de Lessay était géographe, et personne, à ce que je crois, ne s'est montré aussi fier que lui de s'occuper de la figure de ce globe* (France).

géographie [ʒeɔgrafi] n. f. (lat. *geographia,* description des lieux, géographie, gr. *geôgraphia,* description de la Terre, de *geôgraphos* [V. GÉOGRAPHE] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 1 [*géographie linguistique,* 1912, Gilliéron] ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1866, Littré). **1.** Science ayant pour objet la description de la surface du globe terrestre et l'étude des phénomènes physiques, biologiques et humains qui y sont localisés : *La géographie générale, économique, humaine, physique. Carte de géographie.* || *Géographie linguistique,* science qui a pour objet de déterminer les aires d'extension des phénomènes linguistiques. || **2.** Système de théories géographiques : *La géographie de Strabon.* || **3.** Les faits, les phénomènes qu'étudie cette science : *La géographie des Alpes est complexe.* || **4.** Ouvrage, manuel qui traite de cette science : *On voyait* [...] *sur la commode la géographie en estampes* (Flaubert).

géographier [ʒeɔgrafje] v. tr. (de *géographie ;* v. 1870, Th. Gautier, au sens de « marquer de points géographiques » ; sens actuel, 1907, Larousse). Faire la description géographique de quelque chose, en avoir une vue géographique (rare) : *Un vrai Siennois, qui géographie sa ville par quartiers* (Bourget).

géographique [ʒeɔgrafik] adj. (bas lat. *geographicus,* géographique, gr. *geôgraphikos,* qui concerne la description de la Terre, de géographe, géographique, de *geôgraphos* [V. GÉOGRAPHE] ; 1545, Jacquinot [*forme géographique,* 1962, Larousse]). Qui se rapporte à la géographie : *Institut géographique national. Le problème géographique qui tient toute l'Europe savante en suspens* (Mérimée). *Jusqu'ici, la grandeur d'un conquérant était géographique. Elle se mesurait à l'étendue des territoires vaincus* (Camus). || *Forme géographique,* forme d'un être vivant qui prédomine dans une région définie de l'aire habitée par l'espèce et qui ne se rencontre pas, ou se rencontre rarement, en dehors de cette région.

géographiquement [ʒeɔgrafikmɑ̃] adv. (de *géographique ;* XVIe s., Godefroy). Du point de vue géographique ; selon les principes ou les faits géographiques.

géohistoire [ʒeoistwar] n. f. (de *géo-* et de *histoire ;* milieu du XXe s.). Étude de l'histoire adoptant comme cadre les états successifs de l'humanité sur la Terre.

géoïde [ʒeɔid] n. m. (de *géo-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1888, Larousse). Volume géométrique ayant la forme ellipsoïdale de la Terre.

geôlage [ʒolaʒ] n. m. (de *geôle ;* 1306, Godefroy, écrit *geolaige ;* XVIe s., Du Cange, écrit *geollage ; geôlage,* 1690, Furetière). *Anciennт.* Droit payé au geôlier ou au seigneur à l'entrée ou à la sortie de chaque prisonnier.

geôle [ʒol] n. f. (bas lat. *caveola,* petite cage, dimin. du lat. class. *cavea,* cavité, cage, dér. de l'adj. *cavus,* creux, creusé, profond ; v. 1155, Wace, écrit *gaole ;* v. 1220, G. de Coincy, écrit *jaiole ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *jeole ; geole, geôle,* XIVe s. [« lieu dans lequel on vit comme emprisonné », 1580, Montaigne ; « asservissement moral », fin du XIVe s., E. Deschamps]). *Vx* et *littér.* Prison, cachot : *Le prisonnier s'habitue à sa geôle* (Balzac). || *Par extens.* Lieu dans lequel on vit comme emprisonné : *Il regardait* [...] *le faubourg ouvrier aux masures branlantes* [...]. *C'était là* [...] *l'antique geôle du salariat* (Zola). || *Fig.* Asservissement moral : *Ma noble souveraine qui me tient dans tes geôles* (Verlaine).

geôlier, ère [ʒolje, -ɛr] n. (de *geôle* [v. ce mot] ; 1298, *Dict. général,* écrit *jeolier ;* 1333, Varin, écrit *geolier ; geôlier,* XVIIe s. [au fig., av. 1549, Marguerite de Navarre]). *Vx* et *littér.* Personne qui garde les prisonniers ; concierge d'une prison : *Tromper la vigilance de ses geôliers ;* et au fig. : *Les lois doivent être les tutrices et non les geôlières de la liberté* (Hugo).

• SYN. : *gardien, guichetier, porte-clefs.*

géologie [ʒeɔlɔʒi] n. f. (de *géo-* et de *-logie* [du gr. *logos,* discours, science], sur le modèle de *géographie ;* 1751, Diderot, au sens 1 [l'ital. *geologia,* de formation analogue à celle du mot franç., apparaît dès le début du XVIIe s.] ; sens 2-3, début du XXe s.). **1.** Science ayant pour objet d'étudier l'histoire du globe terrestre, les aspects et la disposition des matériaux qui le composent. || **2.** Ouvrage, manuel qui expose cette science : *Acheter une géologie.* || **3.** Ensemble des roches, des terrains et des phénomènes objets de cette science : *La géologie du Massif central.*

géologique [ʒeɔlɔʒik] adj. (de *géologie ;* 1798, Deluc). Qui se rapporte à la géologie, qui est défini dans le cadre de cette science : *Une carte géologique. Un demi-siècle, à mon âge, semble quelque chose qui ne s'écoule pas, une période géologique* (Arnoux).

géologiquement [ʒeɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *géologique ;* 1845, Bescherelle). Du point de vue de la géologie : *Deux régions géologiquement semblables.*

géologue [ʒeɔlɔg] n. (de *géologie ;* 1798, Deluc). Personne qui s'adonne à l'étude de la géologie : *Un congrès de géologues.*

géomagnétique [ʒeɔmaɲetik] adj. (de *géo-* et de *magnétique ;* 1962, Larousse). Qui se rapporte au magnétisme terrestre.

géomagnétisme [ʒeɔmaɲetism] n. m. (de *géo-* et de *magnétisme ;* 1962, Larousse). Syn. de MAGNÉTISME TERRESTRE.

géomancie [ʒeɔmɑ̃si] n. f. (bas lat. *geomantia,* divination par la terre, gr. *geômanteia,* même sens, de *gê,* terre, et de *manteia,* faculté de prédire, dér. de *manteuesthai,* interpréter, deviner, conjecturer, de *mantis,* devin ; fin du XIIIe s., écrit *jomansie ; géomancie,* 1495, J. de Vignay). Divination pratiquée par les Arabes et fondée sur l'examen des figures formées par une poignée de terre, des cailloux, etc., jetés au hasard sur une table.

• REM. On a dit aussi GÉOMANCE (1577, Jamyn) : *Merlin, après avoir ouvert ses livres de géomance, leur dit :* [...] *« Le sort la destine à épouser un vilain »* (Mérimée).

géomancien, enne [ʒeɔmɑ̃sjɛ̃, -ɛn] n. (de *géomancie ;* v. 1560, Paré). Personne qui pratique la géomancie.

géométral, e, aux [ʒeɔmetral, -o] adj. (de *géomètre ;* 1665, A. Bosse). Qui représente un ouvrage avec ses dimensions relatives sans égard à la perspective : *Des vues perspectives et cavalières remplacent les élévations géométrales* (Mérimée). *Un plan géométral.*

◆ **géométral** n. m. (XXe s.). Dessin à une échelle déterminée, indiquant les hauteurs, les largeurs et les profondeurs d'un édifice ou d'un objet, ainsi que ses véritables contours.

géométralement [ʒeɔmetralmɑ̃] adv. (de *géométral ;* 1547, A. Mizauld, puis 1829, Boiste). D'une manière géométrale.

géomètre [ʒeɔmɛtr] n. m. (lat. *geometres,* géomètre, gr. *geômetrês, géo*mètre, arpenteur, de *gê,* terre, et de *metreîn,* mesurer, dér. de *metron,* mesure ; v. 1300, Godefroy, au sens 1 [« mathématicien », 1655, Pascal] ; sens 2, 1637, Crespin [*géomètre expert,* XXᵉ s.] ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** Personne qui s'occupe de géométrie ou qui connaît la géométrie : *Euclide était un grand géomètre. Les premiers géomètres étaient sans doute des hommes que leurs calculs et leurs figures divertissaient à l'écart, et qui ne pensaient point qu'un jour les résultats de leurs passe-temps rigoureux serviraient à quelque chose : à élucider le système du monde et à découvrir les lois de la nature* (Valéry). || *Par extens.* et *vx.* Mathématicien. || **2.** Spécialiste des opérations de levé de terrains : *Il lui déplaisait de voir* [...] *des géomètres venus d'Italie tracer des routes à travers les forêts sacrées* (France). || *Géomètre expert,* technicien qualifié qui mesure, calcule, délimite, représente et estime la propriété privée et sa contenance. || **3.** Belle phalène d'un vert pâle varié de blanc et de vert foncé, dont la chenille dite arpenteuse semble mesurer le terrain en se déplaçant, son corps étant arqué et tendu alternativement.

géométridés [ʒeɔmetride] n. m. pl. (de *géomètre* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; XXᵉ s.). Famille d'insectes lépidoptères.

● SYN. : *phalènes.*

géométrie [ʒeɔmetri] n. f. (lat. *geometria,* arpentage, géométrie, gr. *geômetria,* mêmes sens, de *geômetrês* [v. GÉOMÈTRE] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [*géométrie plane, géométrie à trois dimensions,* 1872, Larousse ; *géométrie à deux dimensions,* XXᵉ s. ; *géométrie dans l'espace,* 1900, *Dict. général ; géométrie analytique,* av. 1650, Descartes ; *géométrie descriptive,* fin du XVIIIᵉ s. ; *géométrie euclidienne,* fin du XIXᵉ s.] ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1655, Pascal ; sens 4, XXᵉ s. [« ce qui évoque une figure de géométrie », av. 1885, V. Hugo — « sens des proportions », 1677, Bossuet]). **1.** Science ayant pour objet l'étude rigoureuse de l'espace et des formes qu'on peut y imaginer : *Un théorème de géométrie.* || *Géométrie plane,* ou *à deux dimensions,* géométrie qui opère dans un plan. || *Géométrie dans l'espace,* ou *à trois dimensions,* géométrie qui opère dans l'espace à trois dimensions. || *Géométrie analytique,* géométrie où l'on a introduit des coordonnées réduites à une application du calcul algébrique et de l'analyse. || *Géométrie descriptive,* géométrie qui étudie des figures de l'espace à partir de leur projection orthogonale sur deux plans perpendiculaires entre eux. || *Géométrie euclidienne,* géométrie qui accepte le postulat d'Euclide, selon lequel par un point d'un plan on ne peut mener qu'une parallèle à une droite de ce plan. || **2.** Ouvrage, manuel traitant de cette science. || **3.** *Vx.* Science mathématique : *La géométrie ne peut définir ni le mouvement, ni les nombres, ni l'espace* (Pascal). || *Esprit de géométrie,* esprit de rigueur mathématique, que Pascal oppose à l'esprit de finesse. || **4.** Régularité dans la disposition des éléments d'un ensemble : *Un tracé, une figure d'une géométrie parfaite.* || *Fig.* Ce qui évoque une figure de géométrie : *Une géométrie sort de la vague* (Hugo).

géométrique [ʒeɔmetrik] adj. (lat. *geometricus,* qui concerne l'arpentage ou la géométrie, gr. *geômetrikos,* même sens, de *geômetrês* [v. GÉOMÈTRE] ; 1371, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1831, V. Hugo ; sens 3, milieu du XVIᵉ s., Amyot [*esprit géométrique,* 1655, Pascal]). **1.** Qui appartient à la géométrie : *Construction, démonstration, figure géométrique.* || **2.** Qui présente des contours simples et nets, qui a un dessin régulier comme une figure de géométrie : *Au-dessous de moi le beau jardin s'aplanit, géométrique aux places découvertes* (Colette). || **3.** Qui a l'exactitude, la rigueur inhérentes à la géométrie (vieilli) : *Il ignorait des faits d'une évidence géométrique* (Balzac). *Le défilé géométrique des poteaux du télégraphe* (Zola). || *Esprit géométrique,* esprit épris d'exactitude et de rigueur.

géométriquement [ʒeɔmetrikmɑ̃] adv. (de *géométrique ;* XIVᵉ s., Littré, au sens 2 ; sens 1, 1655, Pascal). **1.** D'une manière géométrique : *Résoudre un problème géométriquement.* || **2.** D'une manière très exacte, précise, rigoureuse (vieilli) : *Voilà qui est géométriquement établi.*

géométrisant, e [ʒeɔmetrizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *géométriser ;* milieu du XXᵉ s.). Qui prend ou qui donne un caractère géométrique (rare) : *Un art géométrisant.*

géométrisation [ʒeɔmetrizasjɔ̃] n. f. (de *géométriser ;* 1963, Serrulaz). Le fait de devenir géométrique ; action de donner un caractère géométrique à quelque chose. (Rare.)

géométriser [ʒeɔmetrize] v. intr. (de *géométrique ;* 1749, Diderot). *Vx.* Procéder de manière géométrique : *L'Être suprême qui, selon l'expression ingénieuse d'un géomètre anglais, géométrise perpétuellement dans l'univers* (Diderot).

◆ v. tr. (1845, Bescherelle). Doter de caractères géométriques.

géomorphogenèse [ʒeɔmɔrfoʒənɛz] n. f. (de *géo-* et de *morphogenèse ;* 1962, Larousse). Élaboration des formes du relief de la surface terrestre.

géomorphogénie [ʒeɔmɔrfoʒeni] n. f. (de *géo-,* de *morpho-* [élément tiré du grec *morphê,* forme] et de *-génie* [du gr. *gennân,* engendrer, produire] ; XXᵉ s.). Science qui étudie la formation du relief terrestre.

géomorphologie [ʒeɔmɔrfɔlɔʒi] n. f. (de *géo-* et de *morphologie ;* 1950, Baulig [*géomorphologie climatique, structurale,* 1962, Larousse]). Partie de la géographie physique qui a pour objet la description et l'explication du relief terrestre actuel, fondées sur l'étude de son évolution. || *Géomorphologie climatique,* étude de l'influence du climat sur l'évolution des formes de relief. || *Géomorphologie structurale,* étude de l'influence de la structure géologique sur les formes de relief.

géomorphologique [ʒeɔmɔrfɔlɔʒik] adj. (de *géomorphologie ;* 1962, Larousse). Qui se rapporte à la géomorphologie.

géonémie [ʒeɔnemi] n. f. (de *géo-* et du gr. *nemein,* distribuer, partager ; 1962, Larousse). Science qui étudie les conditions et l'état de la distribution des organismes à la surface de la Terre.

géonyme [ʒeɔnim] n. m. (de *géo-* et du gr. *onoma,* nom, d'après *patronyme ;* 1872, Larousse). Nom de lieu adopté comme nom propre.

géopélie [ʒeɔpeli] n. f. (de *géo-* et du gr. *peleia,* pigeon, colombe ; 1872, Larousse). Très petit pigeon d'Australie, souvent élevé en cage, en Europe, sous les noms de *colombe diamant, colombe tranquille.*

géophage [ʒeɔfaʒ] adj. et n. (de *géo-* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste de *esthiein,* manger ; 1827, Acad.). Qui mange de la terre.

géophagie [ʒeɔfaʒi] n. f. (de *géo-* et de *-phagie,* du gr. *phageîn* [v. l'art. précéd.] ; 1866, Littré). Absorption de terre, pratiquée par l'homme et par les animaux lorsque leur régime est carencé en sels minéraux.

géophile [ʒeɔfil] n. m. (de *géo-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1827, Acad.). Mille-pattes venimeux, aveugle, lumineux, mangeur d'insectes et de racines, caractérisé par le grand nombre de ses anneaux.

géophone [ʒeɔfɔn] n. m. (de *géo-* et de *-phone,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1872, Larousse, au sens de « genre de coquilles univalves cloisonnées » ; sens 1-2, 1962, Larousse). **1.** Instrument d'écoute servant à déceler les bruits provenant du sol. || **2.** Sismographe utilisé dans la prospection sismique.

géophysicien, enne [ʒeɔfizisjɛ̃, -ɛn] n. (de *géophysique,* d'après *physicien ;* 1944, Simonet). Personne qui s'adonne à l'étude de la géophysique.

géophysique [ʒeɔfizik] n. f. (de *géo-* et de *physique ;* 1907, Larousse). Physique du globe, étude de la structure d'ensemble du globe terrestre et des mouvements qui l'affectent : *Observatoire de géophysique.*

◆ adj. (1950, Rothé). Relatif à la physique du globe : *Union géodésique et géophysique internationale.*

géophyte [ʒeɔfit] n. f. (de *géo-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, dér. de *phuein,* pousser, croître ; 1872, Larousse). Plante possédant des organes souterrains pérennants (bulbe, rhizome, tubercules, etc.).

géopoliticien [ʒeɔpɔlitisjɛ̃] n. m. (de *géopolitique,* d'après *politicien ;* 1962, Larousse). Spécialiste de géopolitique.

géopolitique [ʒeɔpɔlitik] n. f. (francisation de l'allem. *Geopolitik* [début du XXᵉ s.], de *geo-* et de *Politik,* politique, préf. et n. de même étym. que le franç. *géo-* et *politique,* n. f. [v. ces mots] ; 1936, E. Short). Étude des rapports qui existent entre les données naturelles et les États et leur politique.

géoponie [ʒeɔpɔni] n. f. (gr. *geôponiê,* travail de la terre, agriculture, dér. de *geôponos,* celui qui travaille la terre, cultivateur, de *gê,* terre, et de *penesthai,* accomplir un travail pénible, exécuter, préparer ; 1845, Bescherelle). Culture de la terre, agriculture.

géoponique [ʒeɔpɔnik] adj. (gr. *geôponikos,* qui concerne l'agriculture [le plur. neutre substantivé *geôponika* était le titre d'un recueil d'extraits de traités d'agriculture et d'horticulture compilés par Cassianus Bassus], de *geôponos* [v. l'art. précéd.] ; 1786, Brunot). Qui se rapporte aux travaux agricoles.

◆ n. f. (1845, Bescherelle). Ensemble des connaissances relatives à la culture des champs.

géorama [ʒeɔrama] n. m. (de *géo-* et de [*pano*]*rama ;* 1822, d'après Darmesteter, 1877). Représentation en relief et sur une grande échelle de la totalité ou d'une partie de la surface terrestre.

1. géorgien, enne [ʒeɔrʒjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Géorgie,* n. géogr. ; av. 1850, Balzac). Qui se rapporte à la Géorgie (auj. République socialiste soviétique) ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région : *Le son de l'or eut le pouvoir de dessiner un sourire sur l'immobile physionomie de la Géorgienne* (Balzac).

◆ **géorgien** n. m. (1872, Larousse). Langue caucasienne parlée dans la république de Géorgie (U. R. S. S.).

2. géorgien [ʒeɔrʒjɛ̃] adj. et n. m. (de *Georgia,* n. d'une ville des États-Unis [Vermont] ; XXᵉ s.). Se dit de l'étage inférieur du cambrien, en géologie.

géorgique [ʒeɔrʒik] adj. (lat. *georgicus,* relatif à l'agriculture, gr. *geôrgikos,* même sens, de *geôrgos,* cultivateur ; 1771, Trévoux). *Littér.* Qui se rapporte aux travaux des champs : *Quelque âpreté se mêle aux saveurs géorgiques* (Verlaine).

◆ **géorgiques** n. f. pl. (1732, Richelet). Poème sur la vie rustique.

géoséismique [ʒeɔseismik] ou **géosismique** [ʒeɔsismik] adj. (de *géo-* et de *séismique, sismique ;* 1962, Larousse). Se dit des méthodes de prospection des couches terrestres fondées sur l'étude des ondes émises en profondeur par une explosion.

géostationnaire [ʒeɔstasjɔnɛr] adj. (de *géo-* et de *stationnaire ;* 10 nov. 1966, *le Figaro*). Se dit d'un satellite artificiel qui gravite sur une trajectoire équatoriale et dont le déplacement suit le mouvement de rotation de la Terre, paraissant immobile à un observateur terrestre.

géostatique [ʒeɔstatik] n. f. (de *géo-* et de *statique ;* 1757, *Encyclopédie*). Statique du globe terrestre.

géosynclinal [ʒeɔsɛ̃klinal] n. m. (de *géo-* et de *synclinal ;* 1875, d'après Larousse, 1888). Ride importante de l'écorce terrestre, par laquelle on explique l'accumulation ancienne de sédiments d'une épaisseur considérable, suivant certaines aires allongées qui ont été ultérieurement plissées.

◆ **géosynclinal, e, aux** adj. (XXᵉ s.). Qui appartient à un géosynclinal : *Dépôts géosynclinaux.*

géotactisme [ʒeɔtaktism] n. m. (de *géo-* et du gr. *taktos,* réglé, ordonné, commandé, dér. de *tassein* ou *tattein,* ranger, régler, ordonner ; 1888, Larousse). Mouvement forcé d'une cellule, d'un organisme ou d'une partie d'un organisme, déclenché par la pesanteur et indifférent à tous autres phénomènes que ceux de gravitation.

géotaxie [ʒeɔtaksi] n. f. (de *géo-* et du gr. *taxis,* arrangement, ordre, prescription, dér. de *tassein* [v. l'art. précéd.] ; 1962, Larousse). Réaction du protoplasme cellulaire à l'action de la pesanteur.

géothermal, e, aux [ʒeɔtɛrmal, -o] adj. (de *géo-* et de *thermal ;* 1962, Larousse). Dont la haute température est due au séjour ou au passage dans les profondeurs de la Terre : *Eau géothermale.*

géothermie [ʒeɔtɛrmi] n. f. (de *géo-* et de *-thermie,* du gr. *thermon,* chaleur, neutre substantivé de l'adj. *thermos,* chaud ; 1866, Littré, au sens 1 [« forme d'énergie calorifique d'origine profonde », milieu du XXᵉ s.] ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Chaleur interne de la Terre. || *Spécialem.* Forme d'énergie calorifique d'origine profonde (magmatique). || **2.** Étude des phénomènes thermiques dont le globe terrestre est le siège.

géothermique [ʒeɔtɛrmik] adj. (de *géothermie ;* 1866, Littré [*degré, gradient, énergie géothermique,* XXᵉ s.]). Qui se rapporte à la chaleur de la Terre. || *Degré* ou *gradient géothermique,* profondeur d'enfoncement dans le sol correspondant à une élévation de température de 1 °C : *Le gradient géothermique est de l'ordre de 33 m pour la couche superficielle de l'écorce terrestre.* || *Énergie géothermique,* énergie extraite des eaux chaudes et de la vapeur engendrées par l'échauffement des eaux artésiennes dans les régions à gradient géothermique élevé.

◆ n. f. (1962, Larousse). Syn. de GÉOTHERMIE.

géotropique [ʒeɔtrɔpik] adj. (de *géotropisme ;* fin du XIXᵉ s.). Qui se rapporte au géotropisme.

géotropisme [ʒeɔtrɔpism] n. m. (de *géo-* et de *tropisme ;* 1868, d'après Larousse, 1888). Orientation de croissance des axes végétaux (racines, tiges, rameaux, etc.) en fonction de la direction de la pesanteur : *Les tiges des plantes ont un géotropisme négatif ou ascentionnel.*

géotrupe [ʒeɔtryp] n. m. (de *géo-* et du gr. *trupân,* percer, trouer ; 1827, Acad.). Insecte coléoptère du groupe des bousiers.

géoxène [ʒeɔksɛn] n. m. (de *géo-* et du gr. *xenos,* étranger, proprem. « étranger à la Terre » ; 1962, Larousse). Fer natif, nickélifère, d'origine météorique.

gérance [ʒerɑ̃s] n. f. (de *gérant ;* 1843, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré ; sens 3, XXᵉ s.). **1.** Fonction de gérant : *Assumer la gérance d'une société, d'un immeuble.* || **2.** Durée de cette fonction : *Une gérance de dix ans.* || **3.** Administration par gérant : *Mettre un fonds de commerce en gérance.* || *Gérance libre* ou *gérance-location,* exploitation d'un fonds de commerce par une personne qui n'en est en fait que le locataire, et qui verse une redevance au propriétaire.

géraniacées [ʒeranjase] n. f. pl. (dér. savant de *géranium ;* 1845, Bescherelle [var. *géraniées,* 1829, Boiste]). Famille de plantes de l'ordre des géraniales, caractérisée par le parfum spécial de ses fleurs, le fruit en forme de bec d'oiseau, la pilosité des tiges, et qui comprend le géranium et le pélargonium.

géraniales [ʒeranjal] n. f. pl. (dér. savant de *géranium ;* 1962, Larousse). Ordre de plantes à fleurs (dicotylédones) à corolle dialypétale, comprenant de très nombreuses espèces, réparties dans les familles des géraniacées, des linacées, des oxalidacées, etc.

géraniol [ʒeranjɔl] n. m. (de *géra-ni*[*um*] et de [*alco*]*ol ;* 1900, Larousse). Alcool contenu dans les essences de géranium, de rose, de pélargonium, etc.

géranium [ʒeranjɔm] n. m. (lat. scientif. de la Renaissance *geranium,* réfection du lat. class. *geranion,* géranium, mot gr. dér. de *geranos,* grue [oiseau], le fruit du géranium ressemblant au bec d'une grue ; 1545, Guéroult, aux sens 1-2). **1.** Plante vivace, herbacée, à fleurs régulières, de la

famille des géraniacées. || **2.** Nom donné communément au pélargonium, plante cultivée en terre ou en pot : *Elle restait accoudée sur le bord, entre deux pots de géraniums* (Flaubert). *Pas très loin d'ici est une jolie petite capitale* [...]. *Telle est sa coquetterie que le fleuriste renouvelle chaque jour, à chaque balcon et à chaque fenêtre, les caisses de géraniums et de pétunias* (Pourtalès).

géranium-lierre [ʒeranjɔmljɛr] n. m. (de *géranium* et de *lierre* ; début du XX^e s.). Nom usuel d'une variété de pélargonium : *La douceur de l'air permettait d'ouvrir la fenêtre et de risquer sur l'appui un pot de géranium-lierre* (R. Bazin).

● Pl. *des* GÉRANIUMS-LIERRES.

gérant, e [ʒerɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *gérer* ; 1787, Féraud [« mandataire placé à la tête d'un établissement commercial ou d'une société », 1866, Littré ; *gérant d'affaires, d'immeubles, de société, de succursale,* XX^e s. ; *gérant responsable d'une publication,* 1872, Larousse]). Personne qui gère, administre pour le compte d'autrui : *En laissant non seulement un ami, mais un frère, gérant du royaume, je pars sans crainte* (Dumas père). || *Spécialem.* Mandataire placé à la tête d'un établissement commercial ou d'une société : *Il n'est pas propriétaire, mais gérant de ce garage. Gérant salarié, gérant libre.* || *Gérant d'affaires,* celui qui, sans en avoir reçu mandat, accomplit un acte pour le compte d'autrui. || *Gérant d'immeubles,* personne qui gère professionnellement les immeubles d'autrui. || *Gérant responsable d'une publication,* personne qui était légalement responsable des délits commis par une publication périodique. (On dit auj. DIRECTEUR DE PUBLICATION.) || *Gérant de société,* personne qui administre une société (société en nom collectif, en commandite, à responsabilité limitée) au nom des associés. || *Gérant de succursale,* personne rétribuée par un salaire, assurant la direction d'un établissement dans une société à succursales multiples.

● SYN. : *administrateur, agent, fondé de pouvoir, gestionnaire, syndic.*

gerbage [ʒɛrbaʒ] n. m. (de *gerber* ; fin du XVI^e s., Vauquelin de La Fresnaye, au sens de « ensemble de gerbes » ; 1845, Bescherelle, au sens de « action d'enlever les gerbes d'un champ » ; sens actuel, 1900, *Dict. général*). Action de mettre des céréales en gerbes.

1. gerbe [ʒɛrb] n. f. (francique **garba*, gerbe ; XII^e s., écrit *jarbe* [*gerbe,* XIV^e s., Du Cange], au sens 1 [« dîme sur les moissons », XIII^e s., *Roman de Renart*] ; sens 2, 1747, Graffigny [*gerbe d'osier,* 1690, Furetière] ; sens 3, milieu du XVIII^e s., Buffon [« faisceau de jets d'eau très rapprochés », 1690, Furetière] ; sens 4-5, début du XX^e s. ; sens 6, 1962, Larousse ; sens 7, 1864, V. Hugo). **1.** Botte de céréales coupées et liées, où les épis sont rassemblés d'un même côté : *Les métayers laisseront les glaneuses étrangères au bourg entrer dans les champs avant que les gerbes en soient enlevées* (Balzac). || *Autref.* Dîme sur les moissons : *Lever la gerbe.* || **2.** Botte de fleurs coupées à longues tiges et disposées de façon analogue : *Une gerbe de glaïeuls. Le catafalque était recouvert par les couronnes et les gerbes.* || *Gerbe d'osier,* botte d'osier. || **3.** Faisceau de choses qui rappelle la forme d'une gerbe : *Quiconque a vu un feu d'artifice se rappelle cette gerbe faite d'un croisement de foudres qu'on appelle le bouquet* (Hugo). *L'or fluide du jour jaillit en gerbes vives* (Leconte de Lisle). *Voici que peu à peu l'avenue obscure s'éclaire* [...]. *C'est le soleil, qui est à présent très bas* [...], *et qui pénètre par en dessous, jetant, par tous les intervalles des troncs énormes, ses gerbes d'or rouge* (Loti). *Sur la place, il y avait de grandes flaques d'où les taxis faisaient jaillir des gerbes d'éclaboussures* (Butor). || *Spécialem.* Faisceau de jets d'eau très rapprochés : *Une gerbe d'eau, jaillie d'un bassin de marbre* (Barrès). || **4.** En artillerie, faisceau d'éclats projetés par l'explosion d'un obus. || Ensemble des trajectoires différentes que suivent, du fait de la dispersion, les projectiles tirés successivement par la même pièce, sur le même objectif, avec les mêmes éléments de tir. || **5.** En physique, faisceau de trajectoires de particules chargées, provenant de la désintégration d'un atome. || **6.** En mathématiques, ensemble des droites passant par un même point. || **7.** *Fig.* Réunion de choses de même sorte : *Gerbe d'idées, de compliments.*

● SYN. : **2** *bouquet, faisceau* ; **3** *fusée.*

2. gerbe [ʒɛrb] n. m. (apoc. de *gerbement* ; 1878, L. Rigaud, au sens 1 ; sens 2, 1911, G. Esnault). **1.** *Arg.* et *vx.* Condamnation. || **2.** *Arg.* et *vx.* Tribunal.

gerbée [ʒɛrbe] n. f. (de *gerbe* 1 ; 1432, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* [XV, 41], au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré ; sens 3, 1877, Littré). **1.** *Vx.* Botte de paille où il reste encore quelques grains. || **2.** *Vx.* Fourrage composé de céréales et de légumineuses coupées avant la maturité. || **3.** Ce qui par sa forme rappelle une gerbe, ou s'épanouit en forme de gerbe : *Ils prirent grand-peur à la vue de feux qui semblaient élever jusqu'aux nuages leurs gerbées d'étincelles* (Béraud).

gerbement [ʒɛrbəmɑ̃] n. m. (de *gerber* ; 1821, Ansiaume, au sens 1 ; sens 2, 1829, Vidocq). **1.** *Arg.* et *vx.* Condamnation. || **2.** *Arg.* et *vx.* Jugement : *Elle sera condamnée dans le gerbement de la Pouraille* (Balzac).

gerber [ʒɛrbe] v. tr. (de *gerbe* 1 ; XIII^e s., Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XVI^e s. ; sens I, 3, fin du XIX^e s., Huysmans ; sens II, 1815, G. Esnault [d'abord « incarcérer » — 1793, G. Esnault —, sens tiré de celui de « empiler des fûts les uns sur les autres »]).

I. 1. Mettre en gerbes : *Gerber du blé, de l'avoine.* || **2.** Empiler des charges les unes sur les autres, en particulier des fûts, des sacs : *Les quais pleins de vieux arrivages gerbés haut* (Hamp). *Gerber des pièces de vin dans la cave.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Recueillir en grande quantité : *Ils auraient certainement gerbé des vocations d'artistes fascinés par la splendeur de ce milieu* (Huysmans).

II. *Arg.* et *vx.* Condamner : *On va le but*[*t*] *er, répéta la Pouraille, il est depuis deux mois gerbé à la passe* [=condamné à mort] (Balzac).

● SYN. : **I, 1** *engerber* ; **2** *entasser.*

◆ v. intr. (sens 1-2, 1866, Littré). **1.** Fournir de nombreuses gerbes : *Blés qui gerbent bien.* || **2.** Imiter la forme d'une gerbe (peu usité) : *Jets d'eau, fusées qui gerbent.*

gerbeur [ʒɛrbœr] n. m. ou **gerbeuse** [ʒɛrbøz] n. f. (de *gerber* ; XVI^e s., au masc., au sens de « celui qui lie les gerbes » ; au masc. et au fém., au sens actuel, 1907, Larousse). Appareil au moyen duquel on élève mécaniquement des charges (gerbes, fûts, sacs, etc.) pour les empiler.

◆ adj. (1907, Larousse). Qui sert à gerber : *Élévateur, cric gerbeur.*

◆ **gerbeur** n. m. (1907, Larousse). Ouvrier qui empile des charges les unes sur les autres (fûts, sacs, etc.) : *Gerbeur de meunerie, de minoterie.*

gerbi [ʒɛrbi] n. f. (probablem. de *Gerbi* [ou *Djerba*], n. d'une ville de Tunisie ; 1962, Larousse). Éponge naturelle d'origine tunisienne, utilisée pour les travaux ménagers.

1. gerbier [ʒɛrbje] n. m. (de *gerbe* 1 ; XV^e s., Du Cange, au sens 1 [un premier ex. au XIII^e s.] ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Grand tas de gerbes dans un champ, meule : *Françoise, devant le gerbier, dépliait les gerbes en silence* (Bosco). || **2.** *Autref.* Construction mobile, à claire-voie, destinée à protéger un tas de gerbes jusqu'au moment du battage.

2. gerbier [ʒɛrbje] n. m. (de *gerber* ; 1837, Vidocq, au sens 1 ; sens 2, 1878, L. Rigaud). **1.** *Arg.* et *vx.* Juge. || **2.** *Arg.* et *vx.* Juré.

gerbière [ʒɛrbjɛr] n. f. (de *gerbe* 1 ; 1560, *Journ. du sire de Gouberville,* au sens de « lucarne par laquelle les gerbes sont introduites dans la grange » ; sens 1, 1600, O. de Serres ; sens 2, 1803, Boiste [*charrette gerbière,* 1700, Liger]). **1.** Gros gerbier. || **2.** Charrette destinée au transport des gerbes : *Des gerbières s'ouvraient, laissant passer des monceaux de paille sèche* (Moselly).

gerbille [ʒɛrbij] n. f. (lat. scientif. moderne *gerbillus,* dér. de *gerboa* [v. GERBOISE] ; 1836, Acad.). Petit mammifère

rongeur et sauteur des régions steppiques d'Afrique, qui rappelle la gerboise.

gerbillon [ʒɛrbijɔ̃] n. m. (de *gerbe* 1 ; 1732, Trévoux [var. picarde *garbion,* 1501, G. Cohen]). Petite gerbe : *Portant dans sa main un écheveau de tresses à lier les gerbillons, il ôta son chapeau* (Béraud).

gerboise [ʒɛrbwaz] n. f. (de *gerbo,* même sens [1700, C. de Bruyn], lat. scientif. moderne *gerboa,* de l'ar. maghrébin *djerbū',* gerboise [ar. class. *yarbū'*] ; milieu du XVIIIe s., Buffon). Petit mammifère rongeur et sauteur, remarquable par le développement de ses pattes postérieures et par la longueur de sa queue, qui vit dans les steppes et les déserts de l'Ancien Monde et de l'Amérique du Nord : *Nous repartîmes d'un bon pas, comme la dernière gerboise traversait notre route en bondissant à la manière d'un minuscule kanguroo* (Duhamel).

gerce [ʒɛrs] n. f. (déverbal de *gercer* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *jarse,* au sens de « lancette à scarifier » ; écrit *gerce,* au sens 1, 1607, A. Mizauld ; sens 2, 1777, *Encyclopédie ;* sens 3, 1962, Larousse). **1.** Teigne qui attaque les étoffes, les papiers. || **2.** Petite fente superficielle apparaissant dans une pièce de bois lors de la dessiccation (surtout au plur.). || **3.** Défaut d'une pièce de fonderie, se présentant sous la forme d'une courte nervure de forme irrégulière ou d'un fendillement en surface. (On dit aussi GERÇURE.)

gercé, e [ʒɛrse] adj. (part. passé de *gercer*). Qui a des gerçures, des crevasses : *Lèvres, mains gercées.*

• SYN. : *crevassé.*

gercement [ʒɛrsəmɑ̃] n. m. (de *gercer ;* 1866, Littré). Action de gercer, ou le fait de se gercer ; état de ce qui est gercé.

gercer [ʒɛrse] v. tr. (bas lat. *charaxare,* gratter, sillonner, graver, du gr. *kharassein,* entailler, écorcher, graver, dér. de *kharax,* échalas, pieu ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *jarser* [*gerser,* milieu du XIVe s., Machaut], aux sens de « scarifier, tourmenter, blesser » ; sens actuel, 1530, Palsgrave, écrit *garscher* [*jarser,* av. 1577, Belleau ; *gercer,* 1690, Furetière]). [Conj. **1 a.**] Provoquer de petites fentes, de petites crevasses dans la peau, ou à la surface d'un corps, d'une matière, en parlant du froid, de la chaleur, de la sécheresse : *Mon front hâlé, mes doigts qu'a gercés la froidure, | D'un jeune montagnard me donnent la figure* (Lamartine). *La chaleur ardente gerçait le plafond de la vaste salle* (Zola).

• SYN. : *craqueler, crevasser, fendiller, fissurer, lézarder.*

◆ v. intr. (1690, Furetière [en parlant d'une pièce métallique, 1962, Larousse]). et **se gercer** v. pr. (fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens de « se blesser » ; sens actuel, 1680, Richelet). Se couvrir de fines fentes, de petites crevasses : *Son teint de femme, la peau de ses oreilles, ses lèvres se gerçaient au moindre froid* (Balzac). *Et sur ses pieds moisis* [d'une maison], *comme un tapis verdâtre, | La mousse se déploie et fait gercer le plâtre* (Gautier). *Les foins gris fanent ; l'argile du sentier gerce* (Vielé-Griffin). *La terre se gerçait de sécheresse* (Gide). || *Spécialem.* Présenter des gerces, en parlant d'une pièce métallique : *Une pièce coulée dans un moule en sable mal étuvé gerce facilement.*

gerçure [ʒɛrsyr] n. f. (de *gercer ;* fin du XIVe s., écrit *gerseure* [*gerçure,* 1690, Furetière], aux sens 1-2 [en métallurgie, 1690, Furetière] ; sens 3, 1866, Littré). **1.** Petite plaie linéaire de la peau ou des muqueuses, due au froid, à l'humidité, à certains états morbides (diabète, avitaminose) : *Avoir des gerçures sur les mains ;* par extens. et littér. : *Fruits purs de tout outrage et vierges de gerçures, | Dont la chair lisse et ferme appelait les morsures !* (Baudelaire). || **2.** Fendillement qui se produit à la surface de la terre, dans un tronc d'arbre, dans un enduit, etc. : *Regarde, il y a une gerçure. J'ai peur que ça ne s'éboule* (Zola). || *Spécialem.* En métallurgie, syn. de GERCE. || **3.** En joaillerie, fente vive dans un diamant.

• SYN. : **1** *crevasse, fissure, gelure ;* **2** *craquelure, fêlure, gélivure, lézarde.*

gérer [ʒere] v. tr. (lat. *gerere,* porter, faire, exécuter, administrer ; milieu du XVe s., au sens de « exécuter [un ordre, une commission] » ; sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, 1764, Voltaire). [Conj. **5 b.**] **1.** Administrer des intérêts, des affaires, une entreprise, etc., pour le compte d'autrui : *Gérer une tutelle. Gérer un immeuble. Gérer un commerce. L'étude Lebeau, qui depuis un demi-siècle gérait les affaires de Coëtquidan, c'était la sécurité* (Montherlant). || **2.** Administrer ses propres affaires, ses propres biens : *Devenue veuve, elle gérait avec une sévère économie son modique avoir* (France). *Il a très habilement géré sa fortune.*

• SYN. : **2** *conduire, diriger, régir.*

◆ **se gérer** v. pr. (24 avr. 1875, *Gazette des tribunaux*). *Se gérer créancier,* en droit, se porter créancier. (Rare.)

gerfaut [ʒɛrfo] n. m. (de l'anc. franç. *gir,* vautour [v. 1188, *Chanson d'Aspre-mont,* anc. haut allem. *gîr,* même sens], et *fauc* [cas sujet de *faucon,* v. ce mot] ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *girfaus* [au plur.] ; v. 1180, Godefroy, écrit *girfaut* [au sing.] ; *gerfaut,* XIIIe s., *Chanson d'Antioche*). Oiseau de proie du groupe des faucons, de grande taille, au plumage clair plus ou moins marqué de brun, qui habite les régions froides des deux continents : *Ayant le glaive au poing, le gerfaut ou le sacre* (Heredia).

gériatrie [ʒerjatri] n. f. (du gr. *gerôn,* vieillard, et de *-iatrie,* gr. *iatreia,* traitement, dér. de *iatreuein,* être médecin, soigner, guérir, de *iatros,* médecin ; 1957, A. Larivière). Médecine de la vieillesse ; ensemble des moyens préconisés pour retarder la sénescence.

1. germain, e [ʒɛrmɛ̃, -ɛn] adj. et n. (lat. *germanus,* germain, de frère germain, et, comme n. m., « frère germain », de *germen* [v. GERME] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 2 [*cousins issus de germains,* 1680, Richelet] ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Issu du même père et de la même mère : *Frère germain. Sœur germaine, Les germains.* (Ne s'emploie plus que dans la langue juridique, par opposition à *consanguin* et à *utérin.*) || **2.** *Cousin germain, cousine germaine,* né du frère ou de la sœur du père ou de la mère. || Substantiv. *Cousins issus de germains,* enfants nés de parents cousins germains, ou descendants d'un cousin germain, d'une cousine germaine. || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui a des traits comparables, qui est d'une nature voisine : *La politique, l'intrigue, volontiers ; mais, comme je les crois un peu germaines, en fasse qui voudra* (Beaumarchais). *Ah ! que cette insuffisance psychologique est donc germaine encore !* (Gide).

◆ **germain** n. m. (sens 1, 1646, Scarron ; sens 2, 1642, Corneille [« animal d'une espèce voisine », 1669, La Fontaine]). **1.** *Class.* et *poét.* Frère : *Aujourd'hui, s'il se peut, voir l'épée à la main | Celui qu'on sait avoir tué votre germain* (Scarron). || **2.** *Class.* Proche parent, membre de la même famille : *Les gens de Cornélie, entre qui vos Romains | Ont déjà reconnu des frères, des germains* (Corneille). || *Par extens.* et *fam.* Animal d'une espèce voisine : *Là sifflent les lézards, germains des crocodiles* (La Fontaine).

2. germain, e [ʒɛrmɛ̃, -ɛn] adj. et n. (lat. *Germanus,* de Germanie ; 1678, La Fontaine). Relatif à la Germanie, à ses populations ; habitant ou originaire de ce pays.

• REM. S'emploie ordinairement au masculin ; au féminin, l'adjectif est généralement remplacé par GERMANIQUE.

germandrée [ʒɛrmɑ̃dre] n. f. (mot issu, par une évolution mal expliquée, du lat. *chamaedrys,* germandrée, gr. *khamaidrus,* même sens, proprem. « chêne nain », de l'adv. *khamai,* à terre, et du n. *drûs,* arbre, chêne ; fin du XIIe s., Godefroy, écrit *gemandree ; germandrée,* XIVe s., *Antidotaire Nicolas*). Plante herbacée ou ligneuse, de la famille des labiacées, dont il existe une centaine d'espèces, répandues sur le pourtour méditerranéen.

germania [ʒɛrmanja] n. f. (probablem. mot du lat. moderne signif. proprem. « confrérie », du lat. class. *germanus,* frère [v. GERMAIN 1] ; av. 1700, G. Esnault [p. XIV]). Ancien argot espagnol (av. 1700).

germanique [ʒɛrmanik] adj. (lat. *Germanicus,* de Germanie, de *Germania,* la Germanie ; 1532, Rabelais [*pays germaniques,* début du XXe s.]). Qui se rapporte à la Germanie, à l'Allemagne ou à ses habitants : *Les peuples, les populations germaniques. Le Saint Empire romain germanique. Quant aux régions de l'Est, à cause du patois germanique, il n'y fallait pas songer* (Flaubert). *Sa candeur germanique se révoltait de tant d'emphase italienne* (Arnoux). || *Pays germaniques,* pays de langue et de civilisation allemandes.

◆ n. m. (début du XXe s.). Groupe de langues parlées par les tribus germaniques, et d'où sont issus l'anglais, l'allemand, le néerlandais et les langues scandinaves.

germanisant, e [ʒɛrmanizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *germaniser ;* 1872, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui étudie la langue, la littérature, la civilisation allemandes. (On dit aussi GERMANISTE.) || **2.** Qui affectionne ce qui est allemand.

germanisation [ʒɛrmanizasjɔ̃] n. f. (de *germaniser ;* 16 oct. 1876, *le Temps*). Action de germaniser, de se germaniser ; résultat de cette action : *La germanisation de la Russie au XIXe siècle n'est pas un phénomène isolé* (Camus).

germaniser [ʒɛrmanize] v. tr. (dér. savant de *germain* 2 ; XVIe s., Huguet, avec un sens peu clair ; sens 1, 1755, (Prévost d'Exiles ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Rendre allemand, en imposant la domination allemande : *Germaniser un pays.* || **2.** Donner un caractère germanique, une forme allemande à : *Germaniser un nom propre.*

◆ v. intr. (1866, Littré). Faire des germanismes.

◆ **se germaniser** v. pr. (XXe s.). Prendre des caractères germaniques.

germanisme [ʒɛrmanism] n. m. (de *germanique ;* 1720, Du Noyer, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Tour propre à la langue allemande : *Une timidité d'enfant, des germanismes de langage* (Daudet). *Il y multipliait, par amour de son maître élu, les inversions et les germanismes* (Duhamel). || **2.** Terme emprunté à la langue allemande.

germaniste [ʒɛrmanist] n. (de *germanique ;* 1866, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré ; sens 3, XXe s.). **1.** Linguiste qui étudie les langues germaniques et en particulier l'allemand. || **2.** Spécialiste du droit germanique. || **3.** Plus généralement, spécialiste de la langue, de la littérature, de la civilisation allemandes.

germanite [ʒɛrmanit] n. f. (de *german[ium]* ; 1962, Larousse). Sulfure naturel de germanium, de fer et de cuivre.

germanium [ʒɛrmanjɔm] n. m. (dér. savant du lat. *Germania,* Germanie, pris ici au sens de « Allemagne », pour rappeler que le corps simple fut découvert dans ce pays [en 1885, par le chimiste Winkler] ; 1888, Larousse). Métal rare, de numéro atomique 32, qui présente des analogies avec le silicium et l'étain : *Purifié et cristallisé, le germanium est utilisé dans la fabrication des transistors.*

germano- [ʒɛrmano], élément tiré du lat. *Germanus,* Germain, de Germanie, et qui entre, comme préfixe, dans la formation de quelques mots.

germanophile [ʒɛrmanɔfil] adj. et n. (de *germano-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1922, Larousse). Qui est favorable à l'Allemagne, aux Allemands : *Les fragments du discours de Mussolini, que donne le journal germanophile de Tunis, sont de nature à justifier les méprisantes vitupérations de la radio anglaise* (Gide). *Les germanophiles rejetaient la faute sur les Russes* (Martin du Gard).

● CONTR. : *germanophobe.*

germanophilie [ʒɛrmanɔfili] n. f. (de *germano-* et de *-philie,* du gr. *philos,* ami ; av. 1922, Proust). Sympathie pour les Allemands, intérêt pour ce qui est allemand : *Un dernier trait complétera cette germanophilie de M. de Charlus : il la devait, et par une réaction très bizarre, à son « charlisme »* (Proust).

● CONTR. : *germanophobie.*

germanophobe [ʒɛrmanɔfɔb] adj. et n. (de *germano-* et de *-phobe,* du gr. *phobos,* crainte ; 1922, Larousse). Qui est hostile à l'Allemagne, aux Allemands.

● CONTR. : *germanophile.*

germanophobie [ʒɛrmanɔfɔbi] n. f. (de *germanophobe ;* XXe s.). Hostilité à l'égard des Allemands, aversion pour ce qui est allemand.

● CONTR. : *germanophilie.*

germanophone [ʒɛrmanɔfɔn] adj. et n. (de *germano-* et de *-phone,* du gr. *phônê,* son, voix, langage ; v. 1945). Qui est de langue allemande : *Peuples germanophones. Les germanophones.*

germe [ʒɛrm] n. m. (lat. *germen, -minis,* bourgeon, semence humaine, production ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 2 [« première pousse issue de la graine », 1580, Montaigne ; « bourgeon rudimentaire qui se développe sur certains organes souterrains », 1866, Littré] ; sens I, 1, XIVe s., *Nature à l'alchimie* [en biologie, XXe s.] ; sens I, 3, 1549, R. Estienne ; sens I, 4, 1762, Ch. Bonnet ; sens I, 5, 1962, Larousse ; sens I, 6, 1679, Bossuet [*en germe,* 1866, Littré] ; sens II, fin du XIXe s.).

I. 1. Élément primitif de tout être organisé, animal ou végétal : *L'embryon* [...], *ce peu de chose issu de ce presque rien : un germe* (Valéry). *Le sénateur s'arrêta, huma le nuage fécondant qui flottait, considéra l'arbre amoureux resplendissant comme un soleil et dont les germes s'envolaient* (Maupassant). || *Spécialem.* En biologie, terme très général désignant l'œuf fécondé. || **2.** En botanique, embryon de plante contenu dans la graine, dit aussi *plantule,* et, *par extens.,* première pousse issue de la graine : *Le germe d'un haricot. Pain aux germes de blé.* || Bourgeon rudimentaire qui se développe sur certains organes souterrains (tubercule, bulbe) : *Germes de pommes de terre.* || **3.** Nom donné communément à la cicatricule des œufs d'oiseaux. || **4.** Rudiment d'une partie organique : *Le germe des dents.* || **5.** Petit cristal qui, introduit dans un liquide surfondu ou dans une solution sursaturée, en détermine la cristallisation rapide. || **6.** *Fig.* Principe, cause, origine du développement de quelque chose : *Tout crime porte en soi une incapacité radicale et un germe de malheur : pratiquons donc le bien pour être heureux, et soyons justes pour être habiles* (Chateaubriand). *La marquise* [...] *avait déjà fait un retour sur elle-même, en étouffant les germes d'amour qui croissaient dans son cœur* (Balzac). *L'image dans le style, un germe de corruption* (Renard). || *En germe,* à l'état caché et prêt à se développer (au pr. et au fig.) : *Le drame est la poésie complète. L'ode et l'épopée ne le contiennent qu'en germe* (Hugo).

II. Dans un sens très général, élément organique microscopique (bactérie, bacille, virus, protozoaire, champignon) : *L'humus abondant en germes, virus et organismes infimes, pullulants et acharnés* (Arnoux). [Syn. MICROBE.] *Spécialem.* Micro-organisme susceptible d'engendrer une maladie : *Germes pathogènes, infectieux. Toute émanation désagréable décelant la présence de germes suspects ou dangereux...* (Maeterlinck). || *Porteur de germes,* personne ou animal qui véhicule des germes pathogènes, sans être lui-même atteint de la maladie dont ces germes sont les agents.

● SYN. : **I, 6** *embryon, ferment, graine, levain, semence, source.*

germen [ʒɛrmɛn] n. m. (mot lat. [v. l'art. précéd.] ; début du XXe s.). Lignée des éléments reproducteurs d'un être vivant (par opposition au *soma,* ou corps, ensemble de tous les autres tissus de l'organisme).

germer [ʒɛrme] v. intr. (lat. *germinare,* germer, pousser des bourgeons, produire, de *germen, -minis* [v. GERME] ; v. 1170, *Livre des Rois,* comme v. tr., au sens fig. de « faire apparaître » ; comme v. intr., au sens 1, fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai* [pour un bulbe, un tubercule, 1866, Littré ; pour une plante dont la graine germe, 1580, Montaigne] ; sens 2, v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). **1.** Commencer à faire apparaître son germe, en parlant d'une graine et, *par extens.,* d'un bulbe, d'un tubercule, qui se développe : *La graine que le vent jusqu'au*

Gualatieri | Sema, germe, s'accroche et, frêle plante, rampe (Heredia). || *Par extens.* Se dit d'une plante dont la graine germe : *Faire germer de l'orge. Blé qui germe.* || **2.** *Fig.* Commencer à apparaître, à se développer : *Les semences du schisme germaient au sein d'une abjecte servitude* (Chateaubriand). *Dans son œil* [à la poupée] *une larme germe, | Un soupir gonfle son carton* (Gautier). *Toutes sortes d'idées vagues commencèrent à germer en elle* [Adèle] (Zola). *Sa taille* [de Gaud] *autrefois libre de petite pêcheuse, en se formant, en prenant la plénitude de ses beaux contours germés au vent de la mer, s'était amincie par le bas dans de longs corsets de demoiselle* (Loti). *Soudain, un soupçon terrible germa dans son esprit* (Giraudoux).

● SYN. : **2** *éclore, se former, naître, surgir.*

◆ v. tr. (v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, puis 1564, *Indice de la Bible*). *Class.* et *littér.* Faire germer, engendrer : *C'est une semence illustre, vive et forte | Qui de nouveaux martyrs germe une ample moisson* (Corneille). *Au lieu d'herbe, la terre y germe des ruines* (Lamartine).

germicide [ʒɛrmisid] adj. (de *germi-*, élément tiré de *germe*, et de *-cide*, du lat. *caedere*, frapper, abattre, tuer ; 1950, Larousse). Qui détruit les germes microbiens : *Les rayons ultraviolets sont germicides.*

1. germinal, e, aux [ʒɛrminal, -o] adj. (dér. savant du lat. *germen, -minis* [v. GERME] ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** Qui se rapporte au germe : *Feuille germinale.* || **2.** Relatif au germen : *Lignée germinale.*

2. germinal [ʒɛrminal] n. m. (dér. savant du lat. *germen, -minis* [v. GERME] ; 1793, Fabre d'Églantine). Septième mois du calendrier républicain, commençant le 21 ou le 22 mars et finissant le 18 ou le 19 avril : *Germinal ramena les jours clairs* (France).

germinateur, trice [ʒɛrminatœr, -tris] adj. (de *germinat[ion]* ; 1770, Ch. Bonnet). Qui a la faculté de faire germer : *Vertu germinatrice.*

◆ **germinateur** n. m. (1962, Larousse). Appareil utilisé pour contrôler la faculté germinative des semences.

germinatif, ive [ʒɛrminatif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *germinatum,* supin de *germinare* [v. GERMER] ; 1580, Palissy [*pouvoir germinatif,* XX^e^ s. ; *faculté germinative,* 1866, Littré ; *tache germinative,* 1855, Nysten]). Qui se rapporte au germe ou à la germination. || *Pouvoir germinatif, faculté germinative d'une graine,* faculté d'une semence qui est encore vivante et capable de germer lorsqu'elle est placée dans des conditions favorables : *Le blé conserve longtemps son pouvoir germinatif.* || *Tache germinative,* nom donné au nucléole contenu dans le noyau de l'œuf.

germination [ʒɛrminasjɔ̃] n. f. (lat. *germinatio, -tionis,* action de germer, pousse, de *germinatum,* supin de *germinare* [v. GERMER] ; fin du XV^e^ s., Godefroy, au sens de « fils, descendance » ; sens 1, 1580, Palissy [« passage à l'état de vie active d'un organe clos dont la vie a été jusque-là très ralentie », XX^e^ s.] ; sens 2, 1885, Zola). **1.** Ensemble de phénomènes par lesquels une graine, placée dans des conditions favorables, manifeste la reprise d'un développement actif et donne naissance à une nouvelle plante de même espèce que celle dont elle est issue. || *Par extens.* Passage à l'état de vie active d'un organe clos (spore, œuf, tubercule) dont la vie a été jusque-là très ralentie. || **2.** *Fig.* Premier développement de quelque chose : *Étienne* [...], *hanté des revendications futures, s'en allait par un tiède matin d'avril, en écoutant la sourde poussée du monde nouveau dont la germination allait bientôt faire éclater la terre* (Zola).

● SYN. : **2** *éclosion.*

germoir [ʒɛrmwar] n. m. (de *germer ;* 1700, Liger, au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** Récipient ou simple papier-filtre destiné à recevoir les graines que l'on veut faire germer avant de les semer. || **2.** Local où l'on fait germer l'orge, dans une brasserie.

germon [ʒɛrmɔ̃] n. m. (mot des parlers poitevins du littoral atlantique, d'origine obscure, peut-être dér. de *germe ;* v. 1280, Bibbesworth, écrit *gernon ; germon,* 1769, Duhamel du Monceau). Grand thon pêché dans l'Atlantique, appelé aussi *thon blanc,* excellent comestible.

géromé [ʒerɔme] n. m. (mot vosgien représentant la prononciation régionale de *Gérardmer,* n. de la ville où l'on fabrique ce fromage ; 1757, *Encyclopédie,* écrit *giraumé ; géromé,* 1845, Bescherelle). Gros fromage analogue au munster, fabriqué dans les Vosges et en Alsace.

gérondif [ʒerɔ̃dif] n. m. (bas lat. *gerundium, gerundivum,* gérondif, du lat. class. *gerere,* porter, accomplir, exécuter ; 1521, P. Fabri, écrit *gerundif,* comme adj., au sens de « [sens] qui marque l'exécution » ; écrit *gérondif,* comme n. m., au sens 2, 1647, Vaugelas ; sens 1, 1866, Littré). **1.** En latin, forme verbale déclinable, qui remplace l'infinitif dans les fonctions autres que celles de sujet, de complément d'objet. || **2.** En français, forme verbale en *-ant,* précédée le plus souvent de la préposition *en,* et qui sert à exprimer certaines circonstances de l'action (cause, manière, simultanéité, condition, etc.). [Ex.*Il est tombé* EN COURANT.] (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE GÉRONDIF

Le terme de *gérondif,* absent de la nomenclature élaborée par la commission ministérielle en 1910, et qui manquait encore dans la réédition de 1949 et dans la « Progression Beslais » imposée aux classes du premier cycle en 1950, a été officialisé par la nomenclature résultant des travaux de la commission Le Lay (1960-1961). Il appartenait à l'usage des grammairiens sous sa forme française depuis le XVI^e^ s. et avait toujours figuré au *Dictionnaire de l'Académie,* quoique l'édition de 1877 déclarât abusive son extension à la grammaire française.

LÉGITIMITÉ DU TERME

Le problème de terminologie que pose le gérondif a été souvent faussé par des considérations historiques, dont il sera parlé plus loin. C'est surtout d'un point de vue synchronique, c'est-à-dire par la seule prise en compte de l'état moderne du français, que le terme doit être apprécié.

On connaît la distinction, clairement reconnue à l'époque moderne, de la **forme** et de la **fonction** (v. ce mot, art. spécial). Qu'un nom comme *Paul* puisse assumer la fonction « sujet » ou la fonction « objet » n'empêche pas qu'il est un « nom » par la forme dans les deux cas. En raisonnant de même, on pourrait estimer que le terme unique de « participe présent » peut désigner la forme du verbe *sortir* dans les phrases suivantes :

1. *Paul a vu Pierre* ***sortant*** *de la mairie*
2. *Paul a vu Pierre en* ***sortant*** *de la mairie.*

Dans la phrase 1, *sortant* est épithète de *Pierre :* on peut lui substituer un adjectif qualificatif (*Paul a vu Pierre joyeux, maigre,* etc.) ; dans la phrase 2, avec le secours de la préposition, il est complément circonstanciel de temps comme pourrait l'être un verbe à l'infinitif (*Paul a vu Pierre avant de sortir, sans sortir, après être sorti*...). Pourquoi ne pas admettre qu'un « tiroir » verbal unique, le « participe présent », invariable dans les deux cas, est apte à ces deux fonctions ?

Le formalisme superficiel de cette simplification peut être combattu au nom du formalisme plus profond qui définit les classes morphologiques par la **distribution** (v. ce mot, art.spécial).

Le verbe précédé d'une préposition quelconque a la forme de l'infinitif, excepté après *en ;* comparer :

Je l'ai vu avant de ***sortir ;***
Je l'ai vu pour ***sortir ;***
Je l'ai vu sans ***sortir ;***
Je l'ai vu en ***sortant.***

La forme *sortir* est exclue dans le dernier exemple, tout comme la forme *sortant* dans les trois précédents : l'une et l'autre sont donc en « distribution complémentaire » (v. COMPLÉMENTARITÉ, art. spécial) et peuvent passer pour deux réalisations d'un même « morphème », qu'on appellera provisoirement « mode impersonnel dépendant indirect ».

L'impossibilité d'employer une autre préposition que *en* devant la forme en *-ant* et celle d'employer une autre forme verbale que la forme en *-ant* après la préposition *en* définissent une solidarité formelle qui autorise à considérer *en sortant* comme un tout insécable, une unité morphologique ; cette unité appelle une dénomination qui peut être « gérondif », et l'on est en droit de distinguer par la forme, comme on est forcé de le faire par la fonction, le gérondif *en sortant* du participe présent *sortant*.

Un des traits distributionnels du participe (présent ou passé) est qu'il ne peut être précédé d'une préposition : on ne dit pas * *pour sortant,* * *à sortant,* * *sans sortant,* ni * *pour sorti,* * *à sorti,* * *sans sorti,* à moins que le participe ne soit nominalisé (*une cloche sans battant*) ou adjectivé (*La maison passe pour hantée*). Cette loi aurait pour seule exception la préposition *en* si l'on voulait tenir *sortant* pour un participe dans la séquence *en sortant.* L'économie structurale est meilleure si l'on adopte la notion et le terme de « gérondif ».

Ce problème terminologique est à vrai dire obscurci par une large intersection des emplois du gérondif avec ceux du participe ; le sens est identique, que l'on dise :

3. *Paul,* ***en sortant,*** *rencontre Pierre*

ou

4. *Paul,* ***sortant,*** *rencontre Pierre.*

Il en est ainsi chaque fois que le participe se rapporte au sujet de la phrase, mais la différence fonctionnelle latente se manifeste quand il se rapporte à d'autres termes comme le complément d'objet (v. ex. 1 et 2 donnés au début de cet art.). Les cas d'identité de sens ont amené un grand nombre de grammairiens à admettre l'existence d'un gérondif sans *en,* observable dans des textes tels que :

J'aurai, le ***revendant,*** *de l'argent bel et bon* (La Fontaine),

et après l'auxiliaire *aller* dans *aller chantant, aller s'affaiblissant,* etc. Il s'agit de textes littéraires dont l'interprétation par le gérondif n'a qu'une justification historique, d'ailleurs discutable, et qui n'est pas pertinente dans la description structurale. Il est préférable de donner la préposition *en* comme une marque inaliénable du gérondif, en l'absence de laquelle on ne peut avoir affaire qu'à un adjectif *(un casque luisant),* à un participe *(revendant,* épithète de *je)* ou à un élément de périphrase aspectuelle *(chantant, s'affaiblissant).*

Quelques grammairiens identifient le gérondif au participe par adhésion aux vues de Gustave Guillaume, qui, dans *Temps et verbe* (1929), fondant la distinction des modes sur le critère purement morphologique des caractères de l'image temporelle, trouve dans *sortant,* quelle que soit sa fonction, une seule et même valeur (aspect tensif sécant [v. ASPECT, art. spécial]). Cette identification a le défaut de postuler, dans une description structurale, la priorité du facteur temporel, qui n'existe que pour le verbe, alors que l'entourage syntaxique permet de caractériser toutes les classes de mots.

VALEUR LOGIQUE ET TEMPORELLE

Le gérondif a la fonction « complément circonstanciel » : l'action qu'il énonce est mise en relation de circonstance avec l'action qu'exprime le verbe auquel il se rapporte.

La circonstance peut être le **temps ;** la préposition *en* implique étymologiquement que l'action principale est chronologiquement inscrite dans la tension (ou durée) de l'action exprimée au gérondif :

En allant *chez sa grand-mère,*
elle rencontra le loup.

Il peut y avoir concomitance des deux tensions ; c'est souvent le cas lorsque le gérondif exprime la **manière :**

Je m'excuse ***en balbutiant*** (J. Vallès).

Quand il exprime le **moyen** ou la **cause,** un décalage est souvent impliqué entre l'action qu'il énonce et l'action principale :

Vous recevrez un catalogue ***en écrivant*** *à cette adresse.*
Il est mort ***en mangeant*** *des champignons vénéneux.*

La circonstance peut encore être la **condition :**

Elle nous surprendrait tous
en arrivant *demain,*

ou la **concession,** généralement soulignée dans l'usage courant par l'adverbe *tout* (comparer : ***Tout*** *jeune qu'il est...*) :

Il refusait ***tout en tendant*** *la main.*

L'opposition peut être minime :

Tout en boitant *de son pied bot, il les conduisit sous le porche du Lion d'or* (Flaubert).

Mais l'emploi de *tout* est exclu si l'action subordonnée convient bien à l'action principale ; on ne dira pas :

Elle jouait du piano* ***tout en s'appliquant.*

Les latitudes de valeur temporelle sont les mêmes pour le participe présent, mais, alors que celui-ci admet très normalement les formes composées *(ayant écrit, étant sorti),* le gérondif se rencontre très peu avec l'auxiliaire ; en voici cependant un exemple, d'un style peut-être littéraire :

Comment Sainte-Beuve devint commandeur de la Légion d'honneur ***en ayant refusé*** *d'être fait chevalier*

(titre d'un article de J. Bonnerot dans *le Figaro littéraire* du 6 oct. 1956).

[L'action principale s'est passée en 1850, l'autre avait eu lieu en 1837.]

En voici un exemple de la langue commune (extrait d'une copie de baccalauréat) :

Peu nombreux sont les gens qui se rendent au théâtre ***en ayant lu*** *la pièce qui va leur être présentée.*

La forme composée du gérondif est donc disponible, quoique très exceptionnellement usitée.

L'AGENT DU VERBE AU GÉRONDIF

La différence de sens observée entre les deux exemples (1 et 2) donnés au début de cet article résulte de la différence de fonction de la forme en *-ant :*

a) L'agent de l'action exprimée au participe est l'être désigné par le nom auquel il se rapporte (ici le complément d'objet *Pierre*) ;

b) L'agent de l'action au gérondif est l'être désigné par le sujet du verbe auquel se rapporte le gérondif (ici *Paul*).

Le gérondif est incompatible avec un verbe impersonnel, même suivi d'un « sujet réel » ; on ne dit pas :

Il neige* ***en effaçant* *les routes,*

ni

* *Il arrive des fermiers par toutes les rues,* ***en poussant*** *devant eux des bêtes magnifiques.*

On évite aussi les cas ambigus de gérondifs se rapportant à un verbe passif (dont l'agent n'est pas le sujet) :

Le maraudeur était poursuivi par la fermière* ***en criant.*

La règle qui veut que le gérondif ait le même agent que le verbe principal est un cas particulier d'un usage qui concerne aussi l'infinitif complément circonstanciel, dont le gérondif est une variante

combinatoire. Les infractions produisent parfois des énoncés équivoques comme cette phrase d'un récit d'enfant :

> *Chaque jour, **en revenant** de l'école, mon chat vient se frotter contre mes jambes.*

Quand le contexte sémantique écarte tout risque de malentendu, la règle est caduque ; on relève couramment des phrases comme les suivantes, parfaitement licites :

> *L'appétit vient **en mangeant.***
> *Soit dit **en passant.***
> ***En traversant** la cour déserte, le bruit de ses pas l'impressionna*
> (Daudet).
> *Ces choses-là se murmurent **en souriant, en se tenant** les mains*
> (*le Matin,* 21 sept. 1922).

La langue classique était encore plus hardie sur ce point :

> *Vous m'êtes, **en dormant,***
> *un peu triste apparu*
> (La Fontaine, *Fables,* VIII, XI).

Dans beaucoup de cas, l'agent est expressément désigné par un mot non sujet dans le contexte :

> *C'est donc à la reprise du mark que ces financiers bizarres proposent aux **capitalistes** français de contribuer **en versant** des francs*
> (*le Figaro,* nov. 1923).

En somme, le gérondif fonctionne à la manière d'un nom d'action se rapportant au verbe ; il serait très inexact de dire qu'il a « le même sujet » que le verbe recteur : le gérondif n'a pas de « sujet », au sens grammatical du mot.

Comme il a été remarqué plus haut (ex. 3 et 4), les signifiés du participe présent et du gérondif se confondent totalement si le premier se trouve être épithète du sujet de la proposition ; un écrivain peut jouer sur cette identité pour éviter la répétition de l'*a* nasal, qui, connu pour être une tare du participe présent, se trouve redoublé au gérondif :

> *Tonsard se bâtit alors cette maison lui-même, **en prenant** les matériaux de ci et de là, **se faisant** donner un coup de main par l'un et l'autre, **grappillant** au château les choses de rebut, ou les **demandant** et les **obtenant** toujours*
> (Balzac, *les Paysans*).

HISTORIQUE

Le terme latin *gerundium,* employé encore aujourd'hui dans les grammaires germaniques, devenu en catalan et en roumain *gerundiu,* en espagnol, en portugais et en italien *gerundio,* désigne une forme de substantif verbal dont le type existait dans plusieurs langues indo-européennes, et particulièrement en latin, mais non en grec ancien.

On date du XIIe s. (Pierre Hélie) l'affectation précise aux formes latines en *-ndi, -ndo, -ndum* (ex. : *agendum*) du terme de *gerundium,* et aux formes en *-tum, -tu* du terme de *supinum,* que Priscien employait indifféremment pour les unes et les autres. On appela*gerundivum* l'adjectif verbal latin en *-ndus, -nda, -ndum* (ex. : *agendus*).

Le « gerundium » paraît avoir été originellement (Bayard, 1902) le neutre substantivé du « gerundivum », lequel était un adjectif dérivé de la racine verbale au moyen de l'élément *-*e/ₒn-* élargi de l'élément *-* do* (qui caractérise aussi les adjectifs comme *callidus, tepidus, acidus,* dérivés des racines de *calleo, tepeo, aceo*) ; l'élément *-* e/ₒn-* élargi en *-*t-* donnait le participe présent (ex. *agentem* ;cf. le gr. *agonta*).

Le participe en *-ndus* avait pour fonction originelle « d'exprimer **l'action verbale active ou passive,** sans idée temporelle ni idée d'obligation » (E. Benveniste, *Origine de la formation des noms en indo-européen,* 1935), mais il la donnait pour éventuelle et non réalisée :

> *ad rem agendam* [pour l'action à exécuter].

Le neutre substantivé donnait pratiquement une flexion à l'infinitif, dont la forme première *(agere)* n'assumait en latin que les fonctions sujet, attribut, objet direct ou apposition :

> *ad agendum* [pour agir] ;
> *ars amandi* [l'art d'aimer].

Dès l'époque classique, le gérondif avait surtout deux emplois promis à une grande fortune :

a) **L'ablatif sans préposition,** qui exprimait le moyen ou la concomitance :

> *Mens **discendo** alitur* [L'esprit se nourrit par l'étude] (Cicéron).
> *Mori falsum **fatendo*** [Mourir en faisant un faux aveu] (Cicéron) ;

b) **L'ablatif** ou **l'accusatif précédé d'une préposition,** telle que *ab, ad, de, ex, in, pro,* qui exprimait des circonstances plus variées ; *in*était particulièrement fréquent (105 fois *in* pour 1 fois *ab* et 2 fois *de* chez Cicéron) :

> *Multum **in cogitando** dolorem indipiscor* [J'éprouve une grande douleur en réfléchissant] (Plaute).

Quant au génitif, également fréquent, il devait être remplacé en bas latin par *de*+ ablatif en même temps que *liber Petri* devenait *liber de Petro.*

Le participe en *-ens, -entis* exprimait l'**action concomitante** (Ernout-Thomas, *Syntaxe latine*) rapportée à un nom ; cette valeur le prédisposait à l'expression des qualités durables, et certains participes présents étaient devenus en latin de purs adjectifs qualificatifs *(valens, potens, prudens).*

Que la valeur du participe fût qualificative ou verbale, l'idée qu'il exprimait pouvait être implicitement liée à l'activité principale de la phrase par une relation de même ordre que les relations « circonstancielles » (temps, condition, etc.) :

> *Occisus est a cena **rediens*** [Il fut tué en revenant de dîner] (César).
> *Quis est qui, totum diem **jaculans**, non aliquando collineet ?*
>
> [Quel est celui qui, lançant le javelot toute une journée, n'atteindrait pas une fois le but ?] (Cicéron).

Le partage latin des emplois du gérondif et du participe présent ressemble tellement au partage observable en français moderne qu'on est tenté de croire que, sur ce point, le latin s'est perpétué sans changement jusqu'à nos jours. Pourtant, une différence notable apparaît dans l'orthographe : le français distingue par l'invariabilité le participe présent à valeur verbale d'un « adjectif verbal », variable, plus ou moins détaché de la conjugaison (v. PARTICIPE, art. spécial) ; comparer :

> *des chefs **pouvant** tout décider,*
> *des chefs **puissants ;***
> *une musique **fatiguant** les nerfs,*
> *une musique **fatigante ;***
> *une chatte **dormant** sur un coussin,*
> *une eau **dormante.***

Au contraire, le participe présent latin à valeur verbale (ex. : *providens,* de *providere,*« prévoir ») variait en cas et en nombre, non autrement que son doublet adjectif quand il existait (ex. :*prudens,*« prudent ») :

SINGULIER → PLURIEL

Nominatif...*provi-/prudens* → *provi-/prudentes*

Accusatif...*provi-/prudentem* → *provi-/prudentes*

Le féminin était semblable au masculin, les participes se déclinant comme des adjectifs de la deuxième classe (type *grandis,* masc. et fém.).

Le problème de l'invariabilité se pose en français dès les plus anciens textes. Un participe latin à valeur adjective, comme *dolens* (de *dolere,* « souffrir, se lamenter ») apparaît au masculin avec une déclinaison semblable à celle de *granz* (v. ADJECTIF, art. spécial) : cas sujet singulier *dolenz* (de **dolentis,* refait sur le modèle des parisyllabiques comme

grandis), cas régime singulier *dolent* (de *dolentem*), cas sujet pluriel *dolent* (supposant **dolenti*, analogique de *boni*), cas régime pluriel *dolenz* (de *dolentes*). Au féminin, la forme est *dolente,* analogique de *bone,* dès la *Vie de saint Alexis* et la *Chanson de Roland* (deux textes où l'on rencontre également le féminin *grande).*

Les graphies *an* et *en* alternent, notant le même son [ɑ̃] à partir du XIe s. ; en fait, les terminaisons en *-antem,* etc., de la première conjugaison avaient été généralisées au participe présent en gallo-roman.

La variation en cas et en nombre s'observe dans les premiers textes pour un petit nombre de participes dont la valeur qualificative est évidente : *ardent, dolent, vaillant, curant, avenant, luisant, poant, present :*

> *Roge est la maille plus*
> *que n'est feus* ***ardenz***
> *(le Couronnement de Louis).*

Mais pour les autres participes, l'invariabilité domine :

> *De toutes parz les vëist on* ***fuiant***
> *(Aymeri de Narbonne).*

> *Si l'orrat Carles, ki est as porz* ***passant*** *(la Chanson de Roland).*

L'*s* (ou *z*) peut manquer, même quand la valeur qualificative est certaine :

> *Succurez le a voz espiez* ***trenchant !***
> *(la Chanson de Roland).*

Les romanistes sont à peu près unanimes à expliquer l'invariabilité par la substitution, en bas latin, du gérondif au participe présent dans tous ses emplois non purement adjectivaux. En effet, les terminaisons du gérondif, réduites à *-andi, -ando, -andu(m)* après avoir subi en gallo-roman la même généralisation du timbre *a* que les formes de participe, s'étaient confondues en *-ant* après la chute des voyelles finales (VIIIe s.) et l'assourdissement du *d* devenu final. D'autre part, on relève en latin médiéval nombre de textes où le gérondif tient la place d'un participe présent latin :

> *Cum clericis et monachis* ***dicendo***
> *(= dicentibus) psalmos*

[Avec des clercs et des moines récitant des psaumes] *(Peregrinatio Aetheriae).*

> *Appropinquando (= appropinquante)*
> *exercitu*

[L'armée approchant].

> *Videndo meos oculos*
> *(= videntibus meis oculis)*

[Mes yeux voyant, à ma vue].

Cette explication est adoptée entre autres par Eugène Lerch (*Das invariable Participium,* 1915), Sneyders de Vogel (*Syntaxe historique du français,* 1919), De Boer (*Over functie en geschiedenis van de franse « gérondif »*, 1929), Stanislav Lyer (*Syntaxe du gérondif et du participe présent dans les langues romanes,* 1934). La position extrême consiste à dire, comme De Boer, que l'ancien français ne connaît pas de participe présent, et que ce mode y est né du gérondif au cours des siècles. C'est supposer un retour à la structure latine dirigé par les grammairiens, à moins qu'on n'imagine une création inversement semblable à celle du grec moderne, qui a tiré un gérondif du participe en οντας.

Cette opinion a été combattue par un élève de De Boer, B. H. J. Weerenbeck (*Participe présent et gérondif,* 1927 ; *Qu'est-ce qu'un gérondif ?,* 1937). Celui-ci montre que le participe présent s'était maintenu en latin médiéval à toute époque, non seulement dans des textes savants traduisant de près les écritures grecques (cette langue en faisant le plus grand usage), mais dans des textes d'un latin plus quotidien, comme les traductions de la Bible appelées *Itala* et « Vulgate », et dans les formulaires mérovingiens et carolingiens ; le participe présent foisonne chez Eghinard.

À l'objection que pas un de ces textes ne représente le *sermo plebeius,* Weerenbeck répond qu'effectivement le participe présent n'a jamais appartenu au français populaire, mais qu'il y est **disponible,** parfaitement compris. Nos vieux textes ne sont d'ailleurs pas du français parlé.

Quelle foi accorder au témoignage de l'*s (z)* comme marque de cas ou de nombre, alors que les textes sont très contradictoires quant à son emploi ? La marque de l'attribut d'un sujet singulier est très caduque en ancien français ; dans ces vers de *la Chanson de Roland* (pris parmi des centaines d'exemples du même fait), l'attribut au cas régime est un participe passé, et un sujet même est au cas régime :

> *Ma hanste est fraite et percet* ***mun escut***
> *E mis osbercs* ***desmailet*** *e* ***rumput***
> (v. 2050-2051).

G. Gougenheim (*Étude sur les périphrases verbales de la langue française,* 1929) ne voit pas dans l'invariabilité de l'attribut une preuve de la substitution du gérondif au participe, parce qu'on trouve « la même indifférence lorsque le participe présent a la valeur d'un adjectif ». Les exemples nombreux qu'il donne présentent d'ailleurs les formes en *-s* avec une certaine fréquence dans les périphrases avec *estre,* même comportant un objet direct :

> *Bien sot qu'estoit Berniers*
> *ces max* ***vuellans***

[Il savait bien que Bernier voulait ces maux] *(Raoul de Cambrai).*

En revanche, elles n'apparaissent pour ainsi dire pas dans les périphrases du type *aller clamant,* où la forme en *-ant* remonte à coup sûr au gérondif (cf. *qui mentiendo vadunt,* capitulaire de 810).

On peut conclure ainsi sur le problème débattu. L'ancien français connaissait, comme le français moderne, un adjectif verbal, un participe présent et un gérondif. L'invariabilité du participe présent, empruntée au gérondif et contraire à l'usage du latin classique, a des racines lointaines :

1° En latin comme en français moderne, le participe présent devenait souvent l'équivalent du gérondif dans l'expression des circonstances : d'où l'emploi fréquent du gérondif pour le participe dans la langue parlée (qui tend à l'invariabilité) ;

2° En gallo-roman, le gérondif, réduit au VIIIe s. à la forme invariable *-ant,* s'était confondu formellement avec les cas en *-ant* du participe présent.

Il n'est pas étonnant que deux classes morphologiques, identiques dans un grand nombre de cas par le sens et par la forme, aient tendu à une confusion formelle totale au profit de l'invariabilité ; mais cette tendance est loin d'avoir abouti à l'aube de la langue française.

Les véritables gérondifs, remontant à des gérondifs latins, resteront toujours invariables, alors que les participes marqueront une tendance croissante jusqu'au XVIe s. à s'accorder comme les adjectifs, à l'imitation du latin (v. PARTICIPE, art. spécial) ; l'invariabilité l'emportera cependant pour le participe au XVIIe s., sanctionnée par une décision de l'Académie, votée (à 10 voix contre 6) probablement en 1679, et libellée au registre du secrétaire Mézeray.

Une simple insuffisance terminologique aura obscurci les débats des grammairiens tout au long du XVIe et du XVIIe s. : disposant de trois termes, *adjectif, participe* et *gérondif,* les uns et les autres n'en retiennent que deux (différents selon les auteurs), en fonction desquels ils partagent indûment en deux le domaine des formes en *-ant.* La clarté viendra au XVIIIe s. avec la triade moderne :

> « *Nous devons distinguer en français le* **gérondif,** *le* **participe** *et* **l'adjectif verbal** »

(Duclos, *Remarques sur la « Grammaire générale et raisonnée » de Port-Royal,* 1754).

Si, revenant au premier état de la langue, nous examinons maintenant les emplois du gérondif proprement dit, nous les trouvons assez différents de l'usage moderne.● 1° La construction latine de **l'ablatif en -ndo sans préposition** peut se retrouver en ancien français dans des textes comme :

Il se fet confés [...] *de toz ses pechiez* [...] *et en crie merci tendrement* ***plorant***
(la Queste del Saint Graal).

Mais de telles constructions s'interprètent aussi bien par le participe présent *(plorantem)* que par le gérondif *(plorando).* On a longtemps tenu pour gérondifs en français classique les formes en *-ant* sans préposition qui ne se rapportent pas clairement à un nom (ou pronom) du contexte ; exemple :

*J'ôte le superflu, dit l'autre, et l'****abattant,***
Le reste en profite d'autant
(La Fontaine, *Fables,* XII, XIV).

Mais il s'agit tout aussi bien d'un cas d'anacoluthe qui peut se produire avec un adjectif ou avec un participe passé (v. ANACOLUTHE, art. spécial, *Compléments mal attachés*). On n'imputera donc pas obligatoirement au chef du gérondif les formes en *-ant* des locutions figées comme *argent comptant, humainement parlant, chemin faisant, donnant donnant.*

On écartera également les cas de construction absolue du participe présent d'un verbe impersonnel en français classique :

Après une grande sécheresse ***venant*** *à pleuvoir* [...], *il s'en prend au ciel de ce qu'elle* [la pluie] *n'a pas commencé plus tôt*
(La Bruyère).

On verra là plutôt une forme réduite de « proposition participe » qu'un gérondif, devant lequel il n'est pas possible de rétablir *en.*

L'ancien français connaît pourtant un emploi très fréquent du gérondif absolu se rapportant à un verbe de mouvement (essentiellement *aller* et *venir*) :

Vielz est e fraieles, toz ***s'en vait declinant***
(Vie de saint Alexis).
La ***vint corant*** *com feme forsenede*
(ibid.).

Il est traité à AUXILIAIRES (v. art. spécial) du sort de la périphrase *aller+* gérondif marquant l'aspect continuatif ou progressif.

● 2° Les tours prépositionnels, nombreux en latin, sont très représentés en ancien français, où le gérondif fonctionne comme un véritable nom verbal en relation circonstancielle avec le verbe support :

Ne se falront ***dusqu'as*** *menbres* ***perdant***

[Ils seront fidèles à eux-mêmes jusqu'à la perte de leurs membres]
(Ogier le Danois).

Al terme ***de*** *son* ***moriant***
N'ot li reis ëu nul enfant
(Brut).

Dist a sun uncle belement ***en riant...***
(la Chanson de Roland).

Servi vos ai ***par*** *mes armes* ***portant***
(Raoul de Cambrai).

Mais il le fait ***por*** *vie* ***racatant***

[Mais il le fait pour racheter sa vie]
(Ogier le Danois).
Passer le feroi mer ***sans*** *nul terme* ***prenant***
(Gaufrey).

Fonctionnant comme un véritable nom, le gérondif pouvait être précédé :

soit de l'article : *a l'entrant de mai ;*

soit de l'adjectif démonstratif : *en ce chancelant ;*

soit de l'adjectif possessif : *en mon dormant.*

En bas latin, la préposition *ad* se rencontrait suivie de l'infinitif au lieu du gérondif, particulièrement dans des textes traduits du grec : *dare ad manducare,* « donner à manger » *(Itala).* Il en fut de même pour d'autres prépositions en beaucoup d'emplois, dans tout le domaine roman. Ainsi, l'expression latine *ars amandi* est devenue :

— en français : *art d'aimer ;*

— en italien : *arte di amare ;*

— en espagnol : *arte de amar.*

Infinitif et gérondif se concurrencent en ancien français après les prépositions :

Vous m'en avés fet confort et ***en parler*** *et* ***en chantant***
(Roman de la Violette).

L'infinitif, devenant un véritable nom apte à recevoir l'article, concurrença bientôt le gérondif et le supplanta dans ses emplois prépositionnels : seuls restaient usitées avant le gérondif après 1300 les prépositions *en, par* et *pour ;* après 1600, seulement *en.* Vaugelas remarquait (1647) :

Les gérondifs ont une marque, qu'ils prennent devant eux quand ils veulent, qui est ***en*** [...], *et le plus souvent ils ne la prennent point.*

On dit souvent que *en* est devenu obligatoire au XVIIIe s. Comment l'affirmer, quand il est si difficile de distinguer un gérondif (étymologique) d'un de ces participes présents vagabonds dont il était question plus haut ? Tout ce qu'on peut dire est que la construction lâche du participe se fait, au XVIIIe s., de plus en plus rare.

Le français moderne conserve des vestiges des anciennes constructions du gérondif, dont l'origine n'est plus sentie : *de mon* (*ton,* etc.) *vivant, sur mon* (*ton,* etc.) *séant, à mon* (*ton,* etc.)*escient* [vx], *à mon* (*ton,* etc.) *corps défendant.*

La survivance exclusive de *en* devant la forme en *-ant* tient vraisemblablement à l'équivalence presque totale de cette construction avec le gérondif pur issu de l'ablatif du gérondif latin : l'identité sémantique de *sortant* et *en sortant* dans la moitié des cas peut expliquer l'élimination de *en sortir* — qu'on rencontrait en ancien français.

Quelle qu'en soit la cause, la conservation de *en sortant* est un fait, qui trouble l'harmonie du système syntaxique, mais que rien ne permet de juger précaire, puisque le gérondif est tout à fait vivant en français écrit et parlé, ce qu'on ne peut dire du participe présent. Le gérondif est conservé dans les autres langues romanes, mais une particularité du français est de l'avoir distingué du participe présent, avec lequel il se confond ailleurs ; cette distinction a permis, par le rattachement exprès au nom ou au verbe, un repérage plus précis de l'agent.

1. géronte [ʒerɔ̃t] n. m. (gr. *gerôn, -ontos,* vieillard ; 1704, Trévoux). À Sparte, chacun des trente membres du sénat (*gerousia*), élus à vie et qui devaient être âgés de soixante ans au moins.

2. géronte [ʒerɔ̃t] n. m. (n. pr. fréquemment employé dans les comédies du XVIIe s. pour dénommer des vieillards et tiré du gr. *gerôn, -ontos,* vieillard ; 1829, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Type de vieillard de la comédie classique, ridicule et facile à duper : *Il s'était figuré que* [...] *ce bonhomme* [...] *n'avait pour lui que cette affection à la fois légère et sévère des Gérontes de comédie* (Hugo). || **2.** *Vx* ou *littér.* Homme âgé, naïf et qui se laisse mener.

gérontisme [ʒerɔ̃tism] n. m. (de *géronte ;* 1866, Littré, aux sens 1-2). **1.** Régime politique où le pouvoir est détenu par les vieillards. || **2.** Affaiblissement mental dû à l'âge.

● SYN. : **1** *gérontocratie ;* **2** *ramollissement, sénilité.*

géronto- [ʒerɔ̃to] élément tiré du gr. *gerôn, -ontos,* vieillard, et qui entre, comme

préfixe, dans la composition de quelques mots.

gérontocratie [ʒerɔ̃tɔkrasi] n. f. (du gr. *gerôn, -ontos,* vieillard, sur le modèle de *aristocratie ;* 1825, Béranger). Gouvernement exercé par les vieillards : *La gérontocratie sous laquelle tout se flétrit en France* (Balzac).

● SYN. : *gérontisme.*

gérontocratique [ʒerɔ̃tɔkratik] adj. (du gr. *gerôn, -ontos,* vieillard, sur le modèle de *aristocratique ;* av. 1755, Montesquieu). Relatif à la gérontocratie.

gérontologie [ʒerɔ̃tɔlɔʒi] n. f. (de *géronto-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1955, Binet et Bourlière, aux sens 1-2). **1.** Étude du vieillissement de l'organisme en tant que phénomène biologique. || **2.** Étude des problèmes que pose la vieillesse, ou « troisième âge », du point de vue social, économique, psychologique, etc.

gérontophilie [ʒerɔ̃tɔfili] n. f. (de *géronto-* et de *-philie,* du gr. *philos,* qui aime, ami ; 1962, Larousse). Perversion de l'instinct sexuel qui porte certaines personnes à rechercher des gens âgés.

gérontoxon [ʒerɔ̃tɔksɔ̃] n. m. (de *géronto-* et du gr. *toxon,* arc ; 1872, Larousse). Arc ou cercle blanc, opaque, apparaissant autour de la cornée chez les vieillards. (Syn. ARC SÉNILE.)

gerseau [ʒɛrso] n. m. (altér. mal expliquée de *herseau,* dimin. de *herse ;* 1678, Guillet). Dans la marine, filin ou cordage qui sert à soutenir ou à renforcer une poulie.

gerzeau [ʒɛrzo] n. m. (mot des parlers du centre et de l'ouest de la France, d'origine obscure ; XIIe s., Godefroy, écrit *jarzeu,* au sens de « ivraie » ; v. 1330, *Glossaire du Vatican,* écrit *jardeau,* au sens actuel ; *gerzeau,* 1752, Trévoux). *Vx* ou *dialect.* Autre nom de la *nielle des blés.*

gésier [ʒezje] n. m. (lat. pop. **gicerium,* issu par dissimilation consonantique du lat. class. *gigerium,* usité surtout au plur. *gigeria,* entrailles de volailles ; fin du XIIe s., Godefroy, écrit *giser* [*gésier,* fin du XIIIe s.], au sens de « foie » [terme culinaire] ; sens 1, XIIIe s., *Médicinaire liégeois,* écrit *juisier* [*gisier,* 1509, G. Cretin ; *gésier,* v. 1560, Paré] ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Poche digestive des oiseaux, à paroi épaisse et musclée, qui vient après le ventricule succenturié et assure le broyage des aliments. || **2.** Partie de l'appareil digestif des insectes et de divers autres invertébrés, dont la position et les fonctions rappellent celles de l'estomac des vertébrés. || **3.** *Pop.* et *vx.* Tube digestif, estomac de l'homme : *Quand l'estomac trahit, l'amour est en danger. | Le cœur veut roucouler, le gésier veut manger* (Hugo). *On l'a retiré avec de la terre jusque dans le gésier* (Zola).

gésine [ʒezin] n. f. (lat. pop. **jacīna,* gésine, du lat. class. *jacēre* [v. l'art. suiv.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 [pour un animal, 1668, La Fontaine] ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Class. et littér. *En gésine,* se dit d'une femme en mal d'enfantement, et, *par extens.,* d'une femelle d'animal en train de mettre bas : *À l'endroit | Où la laie était en gésine* (La Fontaine). *C'était l'heure où parmi le froid et la lésine | S'aggravent les douleurs des femmes en gésine* (Baudelaire). *De la salle que je viens d'appeler « salle de travail », arrivaient les soupirs et les plaintes des femmes en gésine* (Duhamel). *Voici que mes flancs houlent, autant et mieux que ceux de la chatte en gésine* (Colette). || **2.** *Fig.* et *littér.* Action de faire naître, de mettre au monde, de créer : *Ces grandes minutes de gésine sociale et d'enfantement révolutionnaire* (Hugo).

gésir [ʒezir] v. intr. (lat. *jacēre,* être étendu, couché, gisant, être abattu, être démoralisé, de *jacĕre,* jeter ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 [« être tombé, répandu çà et là, en parlant de choses », 1671, Boileau] ; sens 2, v. 1170, *Floire et Blancheflor* [aussi *ci-gît*] ; sens 3, 1742, Louis Racine ; sens 4, 1668, La Fontaine [« être situé quelque part, en général », XIIe s., *Chanson de Floovant*] ; sens 5, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy). [Conj. **26.**] **1.** *Littér.* Être couché, étendu sans mouvement (en parlant des êtres vivants) : *Un blessé qui gît sans connaissance. Les bras ballants, l'air lamentable, | Tout affaissé, gît le pantin* (Gautier). *Les larges poissons à ventre blanc gisaient à côté de lui* (Maupassant). *Toby-Chien et Kiki-la-Doucette gisent sur la pierre blanche* (Colette). || Être tombé, répandu çà et là (en parlant de choses) : *Coupé à coups de hache, l'escalier en spirale gisait au milieu de la salle* (Hugo). || **2.** *Spécialem.* Être couché dans la tombe (en parlant des morts) : *Ils gisent tout entiers entre quatre ais de rouvre* (Heredia). || *Ci-gît, ci-gisent,* formules des épitaphes. (V. CI 1.) || **3.** *Fig.* et *littér.* Être à jamais enseveli, aboli, ne plus exister : *Sa gloire, sa puissance et ses ambitions | Gisent lugubrement sous cette eau glaciale* (Leconte de Lisle). || **4.** *Littér.* Se trouver en tel lieu (en parlant d'une chose cachée ou délaissée) : *Grain de musc qui gis, invisible, | Au fond de mon éternité* (Baudelaire). *Dans un tiroir de son secrétaire, gisaient, alignées, une vingtaine de couronnes de laurier en carton peint* (Martin du Gard). *Cette lueur exquise d'éternité qui gît au fond de toute souffrance* (Camus). || **5.** *Class.* et *littér.* Consister en, résider en : *Tout le secret ne gît qu'en un peu de grimace* (Corneille). *Mais ce n'est pas là que gît la ressemblance* (Mérimée). *Tout le mérite (abstraction faite de la langue) gît donc dans l'interprétation* (Baudelaire). *Voilà où gît la difficulté.*

gesse [ʒɛs] n. f. (anc. provenç. *geissa,* gesse, vesce, ivraie, d'origine obscure ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *jese ; gesse,* XVe s., Du Cange). Plante grimpante de la famille des papilionacées, dont certaines espèces sont cultivées comme fourragères (jarosse), d'autres comme ornementales (pois de senteur, ou *gesse odorante*).

gestalt [geʃtalt] n. f. (mot allem. signif. proprem. « forme, conformation, configuration » ; milieu du XXe s.). Selon la théorie de la forme, ensemble structuré, ayant une unité naturelle, qui est la donnée première de la perception. (V. FORME.)

gestaltisme [geʃtaltism] n. m. (de *gestalt ;* milieu du XXe s.). Psychologie de la forme, élargie en une conception philosophique. (V. FORME.)

gestaltiste [geʃtaltist] adj. (de *gestaltisme ;* milieu du XXe s., comme adj. et n.). Relatif au gestaltisme.

◆ adj. et n. Partisan du gestaltisme.

Gestapo [gɛstapo] n. f. (mot allem., contraction de *Ge[heime] Sta[ats]po- [lizei],* police secrète d'État, de *geheim,* secret [adj.], *Staat,* État, et *Polizei,* police ; 1934). Police secrète d'État du Reich hitlérien : *Le photographe dressa pour la Gestapo de Saint-Girons une liste de suspects* (Dorgelès).

gestation [ʒɛstasjɔ̃] n. f. (lat. *gestatio, -tionis,* action de porter, de *gestatum,* supin de *gestare,* porter çà et là, porter habituellement, dér. de *gestum,* supin de *gerere,* porter ; 1537, J. Canappe, au sens de « exercice consistant à se faire porter » ; 1611, Cotgrave, au sens de « action de porter » ; sens 1, 1748, d'après Trévoux, 1752 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** État d'une femelle vivipare qui porte son petit, depuis la conception jusqu'à l'accouchement : *En 1783, dans la vingt-sixième année de son âge, cette femme conçut un enfant ; sa gestation fut une joie grave* (Balzac). || **2.** *Fig.* Travail latent par lequel s'élabore une création de l'esprit ou un nouvel état de choses : *La gestation d'un poème. La société est en gestation d'événements terribles* (L. Blanc).

● SYN. : **1** *grossesse ;* **2** *genèse* (fig.).

gestatoire [ʒɛstatwar] adj. (lat. *gestatorius,* qui sert à porter, de *gestatum* [v. l'art. précéd.] ; 1531, J. de Vignay, dans la loc. *chambre gestatoire,* chambre portative ; *chaise gestatoire,* 1752, Trévoux). *Chaise gestatoire,* se dit de la chaise à porteurs dont le pape fait usage en certaines circonstances solennelles. (On dit aussi SEDIA GESTATORIA.)

1. geste [ʒɛst] n. m. (lat. *gestus,* attitude du corps, mouvement du corps, mimique, jeu, de *gestum,* supin de *gerere,* faire ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *gest,* au sens de « attitude, façon de se comporter » ; écrit *geste,* au sens 2, XVe s., *Perceforest* [aussi fém. à la fin du XVe s., Commynes] ; sens 1, 1550, Ronsard ; sens 3, 1926, Gide [*faire un geste,* XXe s. ; *avoir le geste large,* milieu du XXe s.]). **1.** Mouvement du corps,

particulièrement des bras, de la main, de la tête, volontaire ou non, chargé ou non de signification : *Saluant d'un geste noble tout le marché accouru, il donna le signal du départ* (Daudet). *Fabrice avait fort bien vu un geste de surprise chez le maréchal des logis* (Stendhal). *Des gestes saccadés, nerveux.* || **2.** Manière habituelle de mouvoir son corps, ses membres : *Il a le geste lent et la pâleur maladive d'un homme à santé délicate* (Fromentin). || **3.** *Fig.* Acte remarquable et qui frappe l'esprit : *Un geste désintéressé. Son intervention en faveur d'un ancien adversaire est un beau geste.* || *Faire un geste,* manifester sa bonne volonté d'une manière plutôt symbolique que vraiment efficace. || Fam. *Avoir le geste large,* être généreux.

• SYN. : **2** *allure ;* **3** *action.*

◆ **gestes** n. m. pl. (1857, Flaubert). Manifestations extérieures, faux-semblants (vieilli) : *Sa mère prétendait que tout cela c'était des gestes* (Flaubert).

2. geste [ʒɛst] n. f. (lat. *gesta,* exploits, part. passé neutre plur. substantivé [pris pour un fém. sing. à basse époque] de *gerere,* faire, accomplir, exécuter ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « histoire, rapportée par écrit, des hauts faits d'un peuple ou d'une famille » ; sens 1, XIIe s., *Roncevaux* [aussi *chanson de geste* — repris au XIXe s., 1831, *Revue des Deux Mondes*] ; sens 2, XIIe s., Godefroy ; sens 3, début du XVIIe s.). **1.** En histoire littéraire, ensemble de poèmes épiques du Moyen Âge relatant les hauts faits d'un héros : *La geste de Garin de Monglane. Nos vieux poèmes de gestes* (Hugo). || *Chanson de geste,* un des poèmes de cet ensemble : *« La Chanson de Roland » est la plus célèbre de nos chansons de geste.* || **2.** *Class.* Exploits héroïques et mémorables : *Ce grand chroniqueur des gestes d'Alexandre* (Boileau). *La tradition ne nous a transmis que les gestes de quelques nations* (Buffon). || **3.** *Les faits et gestes de quelqu'un,* sa conduite considérée dans les diverses actions qui la composent et la font connaître : *Au lieu de perdre mon temps et le vôtre à vous raconter les faits et gestes de ma vie, j'aime mieux vous les envoyer tout consignés dans le journal de Rome* (Chateaubriand). *Il me raconte ainsi ses faits et gestes sans commentaires, sans guirlandes* (Colette).

gesticulant, e [ʒɛstikylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *gesticuler ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui gesticule : *Celui qu'on appelait le gouverneur* [...] *était un petit homme expressif et gesticulant* (Daudet). *Un énergumène gesticulant.*

gesticulateur, trice [ʒɛstikylatœr, -tris] n. et adj. (lat. *gesticulator,* gesticulateur [de *gesticulatum,* supin de *gesticulari,* V. GESTICULER], ou dér. savant de *gesticuler ;* 1578, H. Estienne). Qui fait beaucoup de gestes (rare) : *Il se persuada qu'il avait attaché à la mimique exagérée des Napolitains, le peuple le plus gesticulateur du monde, un sens dont elle était dénuée* (Gautier).

gesticulation [ʒɛstikylasjɔ̃] n. f. (lat. *gesticulatio, -tionis,* gesticulation, gestes de pantomime, de *gesticulatum,* supin de *gesticulari* [V. GESTICULER] ; 1495, J. de Vignay, au sens de « mouvement violent » ; sens actuel, milieu du XVIe s.). Action de gesticuler : *La fureur des assaillants* [...] *éclate* [...] *en gesticulations menaçantes* (Lamartine). *Il y eut des tiroirs ouverts et refermés rageusement, des roulements de tisonnier sur la fonte froide du poêle, et, pour accompagner cette gesticulation frénétique, il fallait voir ce délicat visage* [...] *se déformer en grimaces* (Daudet).

gesticulatoire [ʒɛstikylatwar] adj. (de *gesticuler ;* fin du XIXe s.). Qui s'accompagne d'une gesticulation (rare) : *Une éloquence gesticulatoire.*

gesticuler [ʒɛstikyle] v. intr. (lat. *gesticulari,* gesticuler, exprimer par des gestes, de *gesticulus,* petit geste, dimin. de *gestus* [V. GESTE 1] ; 1578, H. Estienne). Faire beaucoup de gestes, faire de grands gestes en tous sens : *Nous parlions tous à la fois, nous criions, nous gesticulions* (Chateaubriand). *Quatre mille arabes couraient derrière, pieds nus, gesticulant, riant comme des fous* (Daudet). *Allégresse toute méridionale qui s'épanchait d'une façon bruyante, chantant, dansant, gesticulant* (Zola).

gestion [ʒɛstjɔ̃] n. f. (lat. *gestio, -tionis,* action de gérer, exécution, de *gestum,* supin de *gerere,* faire, accomplir, administrer ; 1482, Bartzsch, au sens 1 [*gestion d'affaires,* 1804, Code civil] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Action de gérer : *Appelé ensuite à Rome, il s'y fût attaché à la gestion des finances impériales* (France). *Se consacrer à la gestion de ses domaines.* || Spécialem. *Gestion d'affaires,* en termes de droit, quasi-contrat consistant dans le fait qu'une personne intervient dans les affaires d'une autre, sans mandat mais sans opposition, et dans l'intérêt de celle-ci. || **2.** Manière de gérer : *Demander compte à quelqu'un de sa gestion. Une bonne, une mauvaise gestion.*

• SYN. : **1** *conduite, direction ;* **2** *administration, gérance.*

gestionnaire [ʒɛstjɔnɛr] adj. (de *gestion ;* 11 août 1874, *Journ. officiel*). Relatif à une gestion : *Un compte gestionnaire.*

◆ n. m. (sens 1, 7 nov. 1876, *Journ. officiel ;* sens 2, 1922, Larousse). **1.** Personne qui assure la gestion d'une affaire. || **2.** Officier ou sous-officier chargé d'administrer un établissement militaire (mess, hôpital, etc.).

gestuel, elle [ʒɛstɥɛl] adj. (de *geste,* d'après *manuel ;* début du XXe s.). Qui concerne le geste : *Activité gestuelle.*

geyser [ʒɛzɛr] n. m. (angl. *geyser,* source thermale d'eau jaillissante en Islande, islandais *Geysir,* n. pr. d'une source d'eau chaude située en Islande méridionale, devenu, comme n. commun, l'appellation de toute source d'eau chaude jaillissante ; 1784, Mongez, au sens 1 ; sens 2, 1919, Dorgelès). **1.** Source d'eau chaude jaillissant par intermittence : *Dans les montagnes Rocheuses, un grand nombre de geysers sont en activité.* || **2.** Projection d'eau, de boue, etc., en gerbe : *Un autre* [tank] *se coucha mollement à côté d'un geyser de terre boueuse et de cailloux* (Malraux).

• SYN. : **2** *gerbe, giclée, jaillissement, jet.*

geysérien, enne [ʒɛzerjɛ̃, -ɛn] adj. (de *geyser ;* 1962, Larousse). Se dit de ce qui se rapporte aux geysers : *Manifestations geysériennes.*

ghetto [gɛto] n. m. (ital. de Venise *ghetto,* quartier juif [début du XVIe s.], du juif moderne *gghette,* quartier juif, peut-être dér. de l'hébreu *ghēt,* acte de séparation ; 1691, Misson, puis 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2-3, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** *Autref.* Quartier où les juifs étaient tenus de résider, dans certaines villes, en particulier d'Europe centrale. || **2.** Quartier d'une ville moderne occupé par des communautés juives : *Je n'avais d'autres sorties que le matin, dans le petit jour d'hiver, la conduite de mon fils au lycée Charlemagne par les ruelles éclaboussantes de ce coin du Marais, passage Eginhard, le ghetto où fermentait la brocante du père Leemans* (Daudet). || **3.** Lieu où des personnes groupées de même origine mènent une existence en marge de la société : *Une espèce de ghetto auvergnat* (Daudet). || **4.** *Fig.* Condition déclassée ou marginale dans laquelle vit une catégorie de personnes, un peuple : *Le ghetto du prolétariat. Un pays qui s'efforce de sortir du ghetto économique.*

ghilde n. f. V. GILDE.

G. I. [dʒiaj] n. m. (initiales de la loc. angloaméric. *government issue,* proprem. « fourniture du gouvernement », de *government,* gouvernement [empr. du franç. *gouvernement*], et de *issue,* issue, événement, expédition, fourniture [empr. du franç. *issue*] ; 1944). *Fam.* Soldat de l'armée américaine.

giaour [ʒjaur] n. m. (mot turc signif. « incroyant » ; 1740, Acad.). Nom de mépris donné par les Turcs à tout non-musulman : *Cachés aux regards téméraires | Des giaours et des Albanais* (Hugo). *En voilà une surprise, dit le masseur, écarquillant ses gros yeux de giaour de pendule* (Daudet).

gibbeux, euse [ʒibø, -øz] adj. (bas lat. *gibbosus,* bossu, du lat. class. *gibbus,* bosse, grosseur, tumeur ; XVe s., *Dict. général,* au sens 2 [pour un faucon ; pour un être humain, 1611, Cotgrave] ; sens 1, v. 1560, Paré). **1.** Qui est en bosse, qui a la forme d'une bosse : *Les parties gibbeuses de la Lune sont les plus éclairées* (Acad.). *Un dos*

gibbeux. || **2.** Qui a le dos bossu : *Le chameau est gibbeux* [...]. *Le fait est déterminé par Aristote* (Hugo).

gibbon [ʒibɔ̃] n. m. (mot angl. empr. à un parler de l'intérieur de l'Inde ; 1766, Buffon). Singe anthropoïde de l'Insulinde, dépourvu de queue.

gibbosité [ʒibozite] n. f. (dér. savant du lat. *gibbosus* [v. GIBBEUX] ; 1314, Mondeville, au sens de « partie renflée [du foie] » ; sens 1, 1377, Lanfranc ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Courbure anormale de l'épine dorsale entraînant une saillie extérieure. || **2.** Proéminence en forme de bosse : *Les monts sont les gibbosités de la Terre* (Hugo).

● SYN. : **1** *bosse, cyphose.*

gibecière [ʒibsjɛr] n. f. (de *gibiez,* forme anc. de *gibier* [v. ce mot] ; fin du XIIIe s., au sens 2 ; sens 1, 1316, Havard ; sens 3, 1900, *Dict. général ;* sens 4, 1862, Fromentin ; sens 5, 1680, Richelet [*avoir plus d'un tour dans sa gibecière,* 1866, Littré]). **1.** Au Moyen Âge, sorte de bourse large et plate qu'on portait à la ceinture. || **2.** Grand sac en cuir, en peau, en toile, etc., porté en bandoulière, à l'usage des chasseurs, des pêcheurs : *Nous autres, montagnards, qui vivons de la carabine et de la gibecière* (Hugo). || **3.** *Vx.* Sac des écoliers, porté sur l'épaule ou dans le dos : *Il allait* [...], *suivi par les petits garçons qui, leur panier sous le bras et leur gibecière sur le dos, n'étaient pas pressés d'arriver à l'école* (France). || **4.** *Vx.* Sacoche à l'usage des garçons de recette, livreurs, etc. : *Un va-et-vient de cavaliers, de messagers avec leur gibecière en bandoulière* (Fromentin). || **5.** *Vx.* Sac que les escamoteurs attachaient devant eux comme un tablier, et où ils mettaient les muscades du jeu des gobelets : *Des tours de gibecière.* || Fig. et vx. *Avoir plus d'un tour dans sa gibecière,* avoir plus d'un tour dans son sac. (V. SAC.)

● SYN. : **2** *carnassière, carnier.*

gibelet [ʒiblɛ] n. m. (var. de *guibelet,* même sens [milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage*], lui-même var. dénasalisée de *guimbelet,* même sens [1412, Du Cange], du moyen néerl. *wimmel,* sorte de foret [v. aussi VILEBREQUIN] ; 1549, R. Estienne, écrit *giblet ; gibelet,* 1614, Nicot). Petit foret employé pour mettre un fût en perce.

gibelin, e [ʒiblɛ̃, -in] n. (ital. *ghibellino,* du n. de Conrad de *Weibelingen* [élu en 1138 empereur d'Allemagne] ; XVIe s., La Curne). Au Moyen Âge, nom donné, en Italie, aux partisans de l'empereur romain germanique (par opposition aux *guelfes,* partisans du pape et de l'indépendance italienne).

◆ adj. (1339, Du Cange, écrit *guibelin ; gibelin,* XVIe s.). Qui appartenait au parti des gibelins : *Ravenne, après avoir été guelfe ou gibeline, est retournée à l'Église* (Chateaubriand). *Les troupes gibelines.*

gibelotte [ʒiblɔt] n. f. (mot issu, par changement de suff., de l'anc. franç. *gibelet,* plat préparé avec de petits oiseaux [v. 1170, *Floire et Blancheflor*], altér. d'un plus anc. **giberet,* dimin. de *gibier* [v. ce mot] ; début du XVIIe s., dans la loc. *à la gibelote,* qui désignait une manière de préparer les poissons ; écrit *gibelotte,* comme n. f., au sens actuel, 1708, *École des officiers de bouche*). Fricassée de lapin au vin blanc : *Un lapin en gibelotte. C'était un aimable cabaret* [...] *où l'on mangeait des gibelottes de lapin renommées* (Zola).

giberne [ʒibɛrn] n. f. (peut-être du bas lat. *zaberna,* espèce de bissac, d'origine inconnue ; 1585, *Revue du seizième siècle* [XV, 8], au sens de « sacoche » ; sens 1, 1752, Trévoux [*giberne d'équipage,* 1872, Larousse ; *avoir son bâton de maréchal dans sa giberne,* 1866, Littré ; *enfant de giberne,* 1800, G. Esnault] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Ancienne boîte à cartouches des soldats : *J'essayais de fourrer « Atala » avec mes inutiles cartouches dans ma giberne* (Chateaubriand). *Ramasse un fusil et une giberne, mets-toi à côté des soldats et fais comme eux* (Stendhal). || *Giberne d'équipage,* petite giberne des marins. || Fam. *Avoir son bâton de maréchal dans sa giberne,* se dit pour marquer qu'un simple soldat peut devenir maréchal, ou une personne accéder aux plus hauts grades d'une hiérarchie, en partant de l'échelon le plus bas : *Trop simples et trop gueux pour que l'espoir nous berne | De ce fameux bâton qu'on a dans sa giberne* (Rostand). || Vx. *Enfant de giberne,* enfant né d'un militaire en activité de service. || **2.** *Vx.* Sac d'écolier : *J'y entrais* [à l'église] *parce que ma giberne était trop lourde* (Mauriac).

● SYN. : **1** *cartouchière, grenadière.*

giberner [ʒibɛrne] v. intr. (de *giberne,* au sens pop. de « bavardage excessif » [1883, G. Esnault], les soldats d'Afrique se divertissant, paraît-il, d'un répertoire numéroté d'histoires fameuses, exigibles de ceux qui, à tour de rôle, tiraient d'une giberne leur numéro ; 1883, G. Esnault). *Vx* et *pop.* Passer son temps à bavarder : *Il nous a emmenées, Maman et moi, tout l'après-midi au mont des Oiseaux pour y giberner avec des camarades* (Bourget). *Oh ! Oh ! assez giberné. Au boulot...* (Arnoux).

gibet [ʒibɛ] n. m. (du francique **gibb,* bâton fourchu ; v. 1155, Wace, au sens de « bâton fort court avec une crosse, espèce de casse-tête » ; sens 1, XIIIe s., *Chronique de Rains ;* sens 2, début du XIIIe s., *Renart et Piaudoue ;* sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1804, Senancour). **1.** Potence pour les condamnés à la pendaison : *Ce malheureux être* [...] *commença par le bagne en France et finit par le gibet en Angleterre* (Hugo). || **2.** Fourches patibulaires, où l'on exposait les cadavres des suppliciés : *La plaine. Un gibet plein de pendus rabougris | Secoués par le bec avide des corneilles* (Verlaine). *Florizel* [...] *ne se balançait pas comme les autres, moins heureux, aux chaînes du gibet* (Gautier). || **3.** Lieu où un gibet était établi : *Montfaucon était le plus superbe gibet du royaume* (Hugo). || **4.** Bois sur lequel on mettait en croix certains condamnés : *Le gibet du Christ. On étend l'homme, nu comme un Adam terrible, | Sur le gibet qu'il a traîné dans le chemin ; | On enfonce des clous dans ses mains ; chaque main | Jette un long flot de sang à celui qui la cloue, | Et le bourreau blasphème en essuyant sa joue* (Hugo).

gibier [ʒibje] n. m. (mot issu, par changement de suff., de l'anc. franç. *gibiez,* chasse aux oiseaux [fin du XIIe s., J. Bodel], francique **gabaiti,* chasse au faucon ; début du XIIIe s., *Huon de Bordeaux,* dans la loc. *aler en gibier,* aller à la chasse ; comme n. m., au sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2 [« viande d'oiseaux »], 1373, Gace de la Bigne ; sens 3, v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans* [*gibier de potence,* 1668, Molière] ; sens 4, XVIe s., La Curne [*cela n'est pas de son gibier,* av. 1662, Pascal]). **1.** Nom générique des animaux qu'on chasse pour les manger, pour recueillir leur peau, ou pour les détruire, parce qu'on les considère comme nuisibles : *Gibier à poil. Gibier à plume. Gibier d'eau. Petit gibier. Grand gibier. Une pièce de gibier. Gibier à fourrure. Le gibier noir comprend ours, loups et sangliers* (Benoit). || **2.** Viande de gibier : *Manger du gibier. Savoir préparer le gibier. Le bazar frais est bien approvisionné en viande, en gibier* (Chateaubriand). || **3.** *Fam.* Personne qu'on poursuit, qu'on cherche à prendre, à gagner ou à duper : *L'armée républicaine est mon gibier* (Hugo). *L'homme était le plus lamentable des gibiers, une épave, hâve et terreux d'avoir passé la nuit dans un tas de feuilles* (Zola). || *Gibier de potence, de prison,* criminel méritant la potence, ou, *par exagér.,* mauvais sujet : *Celui-ci le fut bien plus* [étonné] *de voir son gibier de prison couvert de médailles* (Dorgelès). || **4.** *Vx.* Ce qu'on recherche ou dont on fait sa nourriture intellectuelle : *Les romans ne sont point gibier de dévote* (Acad.). || Vx. *Cela n'est pas de son gibier,* cela dépasse ses connaissances, ou ne répond pas à ses goûts.

● SYN. : **2** *venaison.*

gible [ʒibl] n. m. (allem. *Giebel,* faîte, pignon, fronton [mot apporté par les ouvriers allemands immigrés] ; 1803, Boiste). Ensemble de briques disposées dans le four pour la cuisson.

giboulée [ʒibule] n. f. (origine inconnue ; 1547, A. Mizauld, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Forte averse, de durée brève, généralement accompagnée de vent, de grêle et parfois de neige : *C'était par une giboulée de mars... En un clin d'œil, une bourrasque s'était élevée* (France). || **2.** *Fig.* et *fam.* Série de coups appliqués selon un

rythme rapide : *Une giboulée de coups s'abattit sur lui.*

• SYN. : **1** *grain, ondée.*

giboyer [ʒibwaje] v. intr. (de *gib[ier]* ; début du XIII[e] s., *Amis et Amiles,* écrit *giboier,* au sens de « chasser aux oiseaux en employant le faucon » ; écrit *giboyer,* au sens classique, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné [*poudre à giboyer,* 1679, J. Savary]). *Class.* et *fam.* Chasser : *Le roi des animaux se mit un jour en tête | De giboyer : il célébrait sa fête. | Le gibier du lion, ce ne sont pas moineaux* (La Fontaine). || Vx. *Poudre à giboyer,* poudre de chasse, beaucoup plus fine que la poudre ordinaire : *Il avait besoin de la poudre à giboyer* (Le Roy).

• REM. « Mot qui ne se dit qu'en riant, et dans le burlesque » (Richelet, 1680).

giboyeur [ʒibwajœr] n. m. (de *giboyer ;* 1581, D. Sauvage, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** *Vx.* Celui qui chasse beaucoup. || **2.** *Vx.* Celui qui collecte du gibier pour l'expédier aux marchands de détail.

giboyeux, euse [ʒibwajø, -øz] adj. (de *giboyer ;* 1700, Liger). Abondant en gibier : *Un pays giboyeux. La plaine de Beauce, inculte, buissonneuse et giboyeuse, couverte de broussailles et de taillis* (France).

gibus [ʒibys] n. m. (de *Gibus,* n. de l'inventeur de ce chapeau [dont le brevet a été enregistré en 1834, cf. Darmesteter, 1877] ; 1858, Behrens, *Engl.* [le mot est devenu un n. commun en angl. une dizaine d'années avant de l'être en franç., mais il est douteux que le franç. soit un empr. de l'angl.] ; comme adj., 1872, Larousse). *Vx.* Chapeau haut de forme à ressort, pouvant s'aplatir : *Ils reculèrent devant la dépense d'un de ces chapeaux qui se plient, et qui portent le nom d'un chapelier Gibus, leur inventeur* (Flaubert). *Les gants gris perle, le gibus, la cravate blanche* (Proust). || *Adjectiv. C'est un monsieur avec un chapeau gibus* (Pagnol).

• SYN. : *claque.*

giclée [ʒikle] n. f. (part. passé fém. substantivé de *gicler ;* 1916, G. Esnault, au sens 2 ; sens 1, milieu du XX[e] s.). **1.** Jet d'un liquide qui gicle. || **2.** *Fam.* Rafale tirée par une arme automatique : *Une giclée de balles de mitrailleuse.*

giclement [ʒikləmɑ̃] n. m. (de *gicler ;* 1922, Larousse). Action de gicler. (Peu usité.)

gicler [ʒikle] v. intr. (var., peut-être francoprovenç., de l'anc. franç. *ciscler,* fouetter [v. 1112, *Voyage de saint Brendan ;* anc. provenç. *cisclar, gisclar,* crier, pleuvoir et venter ensemble, cingler, fouetter], lat. pop. **cisculare,* crier, faire jaillir, fouetter, peut-être contamination du bas lat. *fistulare,* jouer de la flûte [du lat. class. *fistula,* tuyau, canal, flûte de Pan], et du lat. class. *sibilare,* siffler [de *sibilus,* sifflement, sifflet] ; milieu du XVI[e] s., puis 1810, Molard, au sens 1 ; sens 2, 1913, Noailles). **1.** Jaillir ou rejaillir avec force, en parlant d'un liquide : *Un coup de sang [...] qu'a dit le médecin d'Ablon ; même qu'il a dû la saigner, et de la manière que le sang giclait, il a vu tout de suite qu'il n'en serait que ça* (Daudet). *Les trams à trolley filaient sans corner, jetant au ciel plombé les étincelles de leur antenne, et l'eau, semblable à des socs de charrue, giclait de chaque côté des roues* (Martin du Gard). [Ils] *accouraient vers nous en criant de joie, faisant gicler la boue sous leurs sabots* (Alain-Fournier). || **2.** *Fig.* et *littér.* Jaillir, éclabousser à la façon d'un liquide qui est projeté : *La lumière a giclé sur l'acier et c'était comme une longue lame étincelante qui m'atteignait au front* (Camus).

• SYN. : **1** *éclabousser, fuser.*

• REM. On trouve aussi la forme GIGLER (fin du XIX[e] s.), que Huysmans a employée transitivement : *Mais l'officier s'était étalé, giglant le sang par la nuque* (Huysmans).

gicleur [ʒiklœr] n. m. (de *gicler ;* 1906, Larousse). Orifice calibré, généralement amovible, servant à limiter le débit d'un fluide dans les canalisations d'un carburateur : *Gicleur d'air. Gicleur d'essence.*

giclure [ʒiklyr] n. f. (de *gicler ;* 1930, Larousse). Trace laissée par un liquide qui a giclé : *Brûlebois délibérait en lui-même sans souci des giclures de boue qui étoilaient ses longues culottes* (Aymé).

• SYN. : *éclaboussure.*

gidien, enne [ʒidjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. d'André *Gide,* écrivain français [1869-1951] ; v. 1935). Qui est propre à André Gide et à son œuvre : *Le vocabulaire gidien. Morale gidienne. Sincérité gidienne.*

giffard [ʒifar] n. m. (du n. de l'inventeur, Henri *Giffard* [1825-1882], qui fit breveter son appareil en 1858 ; 1877, Littré [probablem. plus anc., car l'argot employait *giffard* au sens fig. de « gosier » dès 1870, G. Esnault]). Injecteur servant à alimenter en eau une chaudière à vapeur, et utilisant comme fluide d'entraînement la vapeur de cette chaudière.

gifle [ʒifl] n. f. (moyen haut allem. *kifel,* mâchoire, francique **kifel,* même sens ; v. 1220, G. de Coincy, écrit *giffe* [*gifle,* XVI[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel [*une paire de gifles,* 1872, Larousse ; *une tête à gifles,* XX[e] s.] ; sens 3, 1919, Dorgelès ; sens 4, 1887, Zola). **1.** *Vx.* Joue : *Les vents [...] | S'ébouffent [...] à force de souffler, | Ce qui fait leurs gifles enfler* (Scarron). || **2.** Coup donné sur la joue avec la main ouverte : *Donner, recevoir une gifle. Il sentit le vent de la gifle* (Zola). || *Une paire de gifles,* deux gifles appliquées chacune sur une joue, avec le dos puis l'intérieur de la main. || Fam. *Une tête à gifles,* un visage à l'expression exaspérante (de bêtise, de suffisance, de défi, etc.), et que l'on aimerait gifler. || **3.** Ce qui fouette brusquement le visage, coup de vent, projection d'eau, etc. : *La pluie nous atteint aussi d'une gifle froide* (Dorgelès). || **4.** *Fig.* Blessure d'amour-propre durement ressentie, humiliation, vexation : *Il supporte mal la gifle de ce refus.*

• SYN. : **2** *baffe* (pop.), *beigne* (pop.), *calotte* (fam.), *claque, mornifle* (fam.), *soufflet* (littér.), *taloche* (fam.), *tape, tarte* (pop.) ; **4** *affront, avanie, camouflet* (fam.).

gifler [ʒifle] v. tr. (de *gifle ;* 1808, d'Hautel, au sens 1 ; sens 2, 1936, Aragon ; sens 3, 1906, Loti). **1.** Frapper quelqu'un sur la joue avec la main ouverte : *Prends garde que je ne te gifle, toi* (Balzac). *Hôtes durs, qui n'avaient pour domestiques que des fillettes de treize ans et les giflaient* (Giraudoux). || **2.** Fouetter vivement et brusquement le visage. || **3.** *Fig.* Atteindre quelqu'un dans son amour-propre, l'humilier : *Ses paroles m'avaient giflé.*

• SYN. : **1** *calotter* (fam.), *claquer, confirmer* (fam.), *souffleter, talocher* (pop.) ; **2** *cingler ;* **3** *doucher* (fam.).

gig [ʒig] n. m. (mot angl. signif. « yole, canot léger », anc. angl. *gigge,* chose tournante ; 1815, Behrens, *Engl.,* écrit *guigue,* au sens de « voiture de chasse » ; sens actuel, 1845, Bescherelle [écrit *guigue ; gig,* 1847, Fr. Mackenzie]). Petite embarcation anglaise très légère, utilisée par les amateurs de sport nautique ou servant de youyou sur les navires de guerre.

• REM. On écrit aussi GUIG [gig] (XX[e] s.).

G. I. G. Sigle de GRAND INVALIDE DE GUERRE (XX[e] s.).

giga- [ʒiga], **gigan-** [ʒigɑ̃], élément tiré du gr. *gigas, gigantos,* géant, et qui, placé devant le nom d'une unité, la multiplie par un milliard (symb. : G).

gigahertz [ʒigaɛrts] n. m. (de *giga-* et de *hertz ;* 1962, Larousse). Unité de fréquence qui vaut un milliard de hertz (symb. : GHz).

gigant(o)- [ʒigɑ̃t(o)], élément tiré du gr. *gigas, gigantos,* géant, et qui entre, comme préfixe, dans la formation de quelques mots.

gigantal, e, aux [ʒigɑ̃tal, -o] adj. (dér. savant du lat. *Gigas, Gigantis,* un des Géants [v. GÉANT] ; av. 1553, Rabelais, au sens 2 [un premier ex. au XII[e] s.] ; sens 1, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Composé de géants, des géants : *Grâce à la valeur d'Hercule, qui est né d'une mortelle, l'armée gigantale est mise en déroute* (Gautier). || **2.** *Plaisamm.* Gigantesque, qui a la taille d'un géant : *Il y avait le sire de Matefelon, un chevalier de stature gigantale, qui avait tué des Anglais à tas* (Hugo).

• SYN. : **2** *colossal, démesuré, géant.*

gigantesque [ʒigɑ̃tɛsk] adj. (ital. *gigantesco* [dér. de *gigante,* géant, de même origine que le franç. *géant,* v. ce mot], ou dér.

savant du lat. *Gigas, Gigantis* [v. l'art. précéd.], avec le suff. *-esque* ; fin du XVIe s., au sens 1 [« démesuré, en parlant de la taille, de la grandeur », 1677, Mme de Sévigné] ; sens 2, 1831, V. Hugo ; sens 3, 1718, Mme de Main-tenon). **1.** Se dit d'un être ou d'une chose qui excède de beaucoup la taille ou la grandeur habituelle, normale, des êtres ou des choses du même genre : *C'est un homme monté sur des ruines et qui paraît gigantesque* (Chateaubriand). *Tartarin, stupéfait, voit paraître, à dix pas devant lui, un lion gigantesque s'avançant la tête haute* (Daudet). *Les tuteurs des dahlias étaient gigantesques* (Flaubert). || *Par extens.* En parlant de la taille, de la grandeur, démesuré : *Sa voix, qui était enrouée et faible, contrastait singulièrement avec les proportions presque gigantesques de sa personne* (Mérimée). || **2.** Dont la taille, les proportions paraissent extraordinaires relativement à la mesure humaine : *Une des portes de la ville, formée de quartiers de rocher gigantesques* (Chateaubriand). *L'ombre gigantesque des tours de Notre-Dame* (Hugo). *Puis New York apparut ; de gigantesques cubes d'ombres, rangés parmi des cubes de lumières plus gigantesques encore, bornèrent l'horizon* (Giraudoux). || **3.** *Fig.* Qui dépasse de beaucoup la commune mesure : *Triste amour du péché ! sombres désirs du mal ! | De l'orgueil, du savoir gigantesques pensées !* (Vigny). *La gigantesque horreur de l'ombre herculéenne* (Heredia). *César Birotteau, ce gigantesque lutteur que Balzac a mis aux prises avec la faillite* (Zola). *Une œuvre gigantesque. Erreur gigantesque.*

● SYN. : **1** *démesuré, géant, immense* ; **2** *colossal, cyclopéen, énorme monstrueux, monumental, titanesque* ; **3** *extraordinaire, fabuleux, fantastique, formidable, fou* (fam.), *pharamineux* (fam.), *phénoménal* (fam.), *prodigieux.*

◆ n. m. (1775, Beaumarchais). Ce qui est gigantesque, démesuré : *Le gigantesque passait pour grand* (Renan).

gigantesquement [ʒigɑ̃tɛskəmɑ̃] adv. (de *gigantesque* ; 1847, Flaubert). De façon gigantesque (rare) : *La lutte était gigantesquement engagée* (Hugo). *Le bourgeois de Rouen est toujours quelque chose de gigantesquement assommant et de pyramidalement bête* (Flaubert). *Hugo lui-même n'a rien imaginé de plus gigantesquement factice, de plus faux* (Gide).

gigantisme [ʒigɑ̃tism] n. m. (dér. savant du lat. *Gigas, Gigantis*, un des Géants [v. GÉANT] ; milieu du XVIIIe s., Buffon, au sens de « état de ce qui est gigantesque » ; sens 1, 1888, Larousse ; sens 2, 1965, G. Bouthoul ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Développement extraordinaire du corps relativement à la mesure moyenne des individus de même âge et de même espèce. || **2.** *Fig.* Caractère des choses qui ont des proportions démesurées : *Le gigantisme d'une firme.* || **3.** Goût du gigantesque, des choses excessives : *Époque de démence et de gigantisme* (Maeterlinck).

gigantographie [ʒigɑ̃tɔgrafi] n. f. (de *giganto-* et de *-graphie*, du gr. *graphein*, écrire, décrire ; 1866, Littré, au sens de « description des géants » ; 1872, Larousse, au sens de « histoire, traité des géants » ; sens actuel, 1962, Larousse). Procédé d'agrandissement d'images tramées par projection, pour l'impression en offset d'affiches de grand format.

gigantomachie [ʒigɑ̃tɔmaʃi] n. f. (lat. impér. *gigantomachia*, combat des géants et des dieux, gr. *Gigantomakhia*, même sens, de *Gigas, Gigantos* [v. GÉANT], et de *makhê*, combat, bataille ; XVIe s., Huguet, au sens 1 ; sens 2, 1644, Scarron). **1.** Combat des géants contre les dieux, dans la mythologie grecque. || **2.** Œuvre qui traite ce sujet.

gigantosité [ʒigɑ̃tozite] n. f. (dér. savant du lat. *Gigas, Gigantis*, un des Géants [v. GÉANT] ; 1644, Scarron, comme titre d'honneur burlesque donné à un géant ; sens moderne, av. 1872, Th. Gautier). Syn. rare de GIGANTISME : *Seigneur Typhon, malgré votre gigantosité, vous n'êtes qu'une grande canaille* (Gautier).

gigler v. intr. V. GICLER.

gigogne [ʒigɔɲ] n. f. (sans doute altér. de *cigogne*, au sens de « mère extrêmement tendre » [av. 1648, Voiture], la cigogne étant un oiseau réputé pour son amour maternel ; 1659, Dassoucy, dans la loc. *Dame Gigogne*, n. d'un personnage de théâtre [créé au début du XVIIe s.] qui était une géante des jupes de qui sortait une foule d'enfants ; *mère gigogne*, 1842, Balzac). *Mère gigogne*, femme qui a beaucoup d'enfants ou qui est entourée de nombreux enfants (vieilli) : *Ah ! la belle et bonne mère Gigogne, comme elle s'appelait elle-même en plaisantant parfois, avec Rose sur sa poitrine, Ambroise disparu à moitié contre un de ses flancs, Blaise et Denis derrière ses épaules !* (Zola).

◆ adj. (1922, Larousse [*navire gigogne*, 1968, Larousse]). Se dit d'objets qui s'emboîtent les uns dans les autres : *Table gigogne. Lits gigognes. Fusée gigogne.* || Spécialem. *Navire gigogne*, grand bâtiment qui met en œuvre une flottille de petits véhicules satellites : hydroglisseurs, hélicoptères, vedettes, petits sous-marins...

gigolette [ʒigɔlɛt] n. f. (fém. de *gigolo* ; 1850, G. Esnault [« fille des rues », fin du XIXe s., Huysmans]). *Fam.* Fille délurée et de mœurs libres. || *Spécialem.* Fille des rues (vieilli) : *Un assommoir où dansaient et buvaient des alphonses et des gigolettes* (Zola). *Le hasard fit qu'il n'habitât point une maison bondée de roulures ou foisonnant de gigolettes propres à le dégourdir* (Huysmans).

gigolo [ʒigɔlo] n. m. (de *gigue* 1, au sens de « jambe », le sens premier du terme [attesté seulement v. 1860, Delvau] ayant sans doute été « jeune danseur, jeune homme qui fréquente les bals de barrière » ; 1850, G. Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1920, Colette ; sens 3, 1913, G. Esnault). **1.** *Vx.* Amant d'une gigolette. || **2.** *Auj.* Jeune homme qui est l'amant d'une femme plus âgée que lui et qui se fait entretenir par elle : *Vous avez passé l'âge du gigolo* (Colette). || **3.** Jeune homme élégant mais dont les manières, les moyens d'existence sont douteux : *Jusqu'ici, à leurs insinuations questionneuses, osant me demander comment un homme comme moi pouvait frayer avec un gigolo de votre espèce et sorti de rien, je n'ai répondu que par la devise de mes cousins La Rochefoucauld : « C'est mon plaisir »* (Proust).

◆ adj. (1936, Montherlant). D'une allure, d'une élégance suspecte : *Elle lui trouvait l'air gigolo et ne pouvait pas faire que cela ne l'amusât* (Montherlant).

gigot [ʒigo] n. m. (de l'anc. franç. *gigue*, instrument de musique à trois cordes — dont la forme ressemblait à celle d'un gigot — [v. 1155, Wace], anc. haut allem. *gīga*, même sens ; fin du XIVe s., Taillevent, au sens 1 [*gigot raccourci*, XXe s. ; *manche de gigot*, 1690, Furetière ; *manche à gigot*, 1834, Landais] ; sens 2, 1644, Scarron [*remuer le gigot*, 1695, Regnard] ; sens 3, 1836, Acad. [*gigot*, 1838, Acad. ; *manche gigot*, XXe s.]). **1.** Cuisse de mouton ou d'agneau, et, *par extens.*, de chevreuil, coupée pour la table : *Il aimait le gros cidre, les gigots saignants* (Flaubert). *Le cassoulet à la mode de Carcassonne, simple gigot de mouton aux haricots* (France). || *Gigot raccourci*, gigot dont on a séparé, sous le nom de « selle », la région de la croupe. || *Manche de gigot*, partie de l'os qui dépasse du gigot et par laquelle on peut le saisir pour le maintenir et le découper. || *Manche à gigot*, instrument qui emboîte l'os du gigot et permet de le maintenir pour le découper à table. || **2.** *Fam.* Jambe, cuisse d'une personne : *Étendre ses gigots.* || Vx. *Remuer le gigot*, danser. || **3.** Vx. *Une manche à gigot* ou, ellipt., *un gigot*, et, auj., *une manche gigot*, manche de corsage très ample et bouffante dans sa partie supérieure : *Les femmes avaient des manches à gigot* [...], *des chapeaux si surannés que, malgré notre saisissement et notre vague effroi, il nous arrivait de sourire* (Loti). *Un léger renflement qui, aux manches, près des épaules, faisait penser aux « gigots » 1830* (Proust).

◆ **gigots** n. m. pl. (1740, Acad.). *Les gigots d'un cheval*, les jambes de derrière du cheval. (Vieilli.)

gigoté, e [ʒigɔte] adj. (de *gigot* ; 1655, Salnove). Qui a les cuisses, les membres faits d'une certaine façon (en parlant d'un animal) : *Un cheval mal gigoté.*

gigotement [ʒigɔtmɑ̃] n. m. (de *gigoter* ; 1885, A. Daudet). *Fam.* Action de gigoter :

La Faustin [...] lui jeta, en se livrant à un gigotement terrible d'un de ses coudes : « Mais ne dites donc rien » (Goncourt). *Il commença le récit de sa chute ; d'abord d'un air détaché, indifférent, puis avec des mouvements effarés, des gigotements au bout de la corde* (Daudet).
• SYN. : *gesticulation, trémoussement.*

gigoter [ʒigɔte] v. intr. (fréquentatif de l'anc. v. *giguer,* gambader [XIVe-XIXe s.], dér. de l'anc. franç. *gigue,* instrument de musique [v. GIGOT] ; 1694, Ménage, au sens de « ruer du pied » ; 1718, Acad., au sens de « secouer les jambes en mourant [en parlant d'un animal] » ; sens 1, 1743, Trévoux ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** *Fam.* Remuer sans cesse les jambes et, *par extens.,* remuer bras et jambes, gesticuler, s'agiter : *Je t'envoie d'un coup de pied, au bas du talus, gigoter avec les grenouilles* (Gautier). *Égayé, chatouillé par le soleil, il riait et gigotait, ses petits pieds roses en l'air* (Zola). *Il gigotait des pieds et des mains* (Rolland). *Saisi à bras-le-corps, soulevé, il gigota une seconde ; puis, acceptant le jeu, il éclata d'un rire clair* (Martin du Gard). || **2.** *Pop.* et *plaisamm.* Danser : *Une grosse gaieté saisit les hommes qui gigotaient lourdement en leurs habits de fête* (Maupassant).
• SYN. : **1** *frétiller.*

gigoteur, euse [ʒigɔtœr, -øz] n. (de *gigoter ;* 1862, V. Hugo). Personne, animal qui gigote, qui remue sans cesse : *Qu'est-ce que c'est que cette rosse-là ? Je n'en veux pas. C'est le gigoteur* [un cheval] (Hugo).

gigoullette [ʒigulɛt] n. f. (de *gigue* 2 ; fin du XIXe s.). *Vx.* Danse populaire à figures, en vogue entre 1880 et 1900, exécutée sur un pas de polka et dans laquelle les danseurs lançaient alternativement la jambe droite, puis la gauche.

1. gigue [ʒig] n. f. (de *gigot,* sur le modèle du couple *cuisse/cuissot ;* 1655, Borel, au sens général de « cuisse, jambe » ; sens 1, 1838, Acad. ; sens 2 [« longue jambe »], 1704, Trévoux ; sens 3, 1662, Brunot [*grande gigue,* 1650, Ménage]). **1.** Cuisse de certains animaux, en particulier du chevreuil : *Les gigues de chevreau cuites au four* (Theuriet). || **2.** *Fam.* Jambe de l'homme : *Étaler ses grandes gigues.* || **3.** *Vx.* Fille enjouée, qui aime gambader. || Auj. et fam. *Grande gigue,* fille grande et maigre.
• SYN. : **1** *cuissot, gigot.*

2. gigue [ʒig] n. f. (angl. *jig,* gigue, mot probablem. tiré du radical de l'anc. franç. *giguer,* gambader [v. GIGOTER] ; 1658, Brunot, aux sens 1-2 [*danser la gigue,* « s'agiter », 1866, Verlaine]). **1.** Danse populaire ancienne, de mouvement vif, originaire de Grande-Bretagne, utilisée dans la suite, dont elle constitue le mouvement final. || Fam. *Danser la gigue,* s'agiter : *Un gibet plein de pendus rabougris | Secoués par le bec avide des corneilles | Et dansant dans l'air noir des gigues nonpareilles* (Verlaine). || **2.** Air sur lequel on exécutait cette danse.

gilbert [ʒilbɛr] n. m. (de *Gilbert,* n. pr. ; 1962, Larousse). Unité C. G. S. électromagnétique de force magnétomotrice (symb. : Gb).

gilde, ghilde ou **guilde** [gild] n. f. (moyen néerl. *ghilde,* gilde, du francique **gilda,* réunion de fête [qui avait donné en anc. franç. *gelde,* « troupe de soldats à pied », v. 1155, Wace] ; XIIIe s., Du Cange, écrit *gilde* [*ghilde,* XIVe s., Du Cange ; *guilde,* terme d'histoire médiév., 1788, *Journ. de Paris*], au sens 1 ; sens 2, v. 1950). **1.** Au Moyen Âge, nom donné à des associations d'abord confraternelles, puis économiques, formées entre corporations d'ouvriers, de marchands ou d'artistes : *Il fut reçu franc-maître de la gilde de Saint-Luc* (Huysmans). *Crécy-Gonzalve se mit à parler vers et poètes, unanimisme, ghildes, simultanéistes* (Dorgelès). || **2.** *Auj.* Association visant à procurer à ses adhérents de meilleures conditions commerciales.

gilet [ʒilɛ] n. m. (esp. *gileco,* var. de *chaleco,* gilet, de l'ar. maghrébin *jalaco, jaleco,* casaque des chrétiens captifs des Maures [XVIe s.], ar. class. *djalīka,* gilet, du turc *yelek,* même sens ; 1664, J. de Thévenot, écrit *gillet,* au sens 1 [donné comme mot tunisien ; comme mot franç., écrit *gilet,* 1736, *Mercure de France ;* « pièce analogue du vêtement féminin », 1900, *Dict. général ; pleurer dans le gilet de quelqu'un,* XXe s. ; *gilet à/ en cœur,* 1877, A. Daudet — au fig.] ; sens 2, XXe s. [*gilet d'armes,* 1872, Larousse] ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Veste courte, sans manches, boutonnée sur le devant, que les hommes portent pardessus la chemise et sous le veston : *Il prenait chaque jour un gilet de piqué blanc* (Balzac). *Les hommes portent le grand chapeau, le gilet brodé* (Maupassant). || Pièce analogue du vêtement féminin, souvent pourvue de manches. || Fig. et fam. *Pleurer dans le gilet de quelqu'un,* le prendre pour confident de ses ennuis, de ses malheurs. || Vx. *Gilet à* ou *en cœur,* gilet très échancré, porté par les élégants vers 1865-1866, et, *par extens.,* homme élégant, habillé à la dernière mode : *Le porche au terrain battu et sablonneux pareil à cette entrée du cirque où les gilets en cœur se pavanent* (Daudet). || **2.** Spécialem. *Gilet de sauvetage,* vêtement en forme de gilet, gonflé d'air ou garni d'une matière très légère et imperméable, pour maintenir à la surface de l'eau celui qui l'a revêtu. || Vx. *Gilet d'armes,* gilet de mailles porté sous l'habit de ville, servant à se protéger contre les coups d'une arme blanche. || **3.** Sous-vêtement couvrant le dos et la poitrine, qui se met directement sur la peau : *Gilet de peau. Gilet de flanelle, de coton. Pécuchet baissa la tête, s'effrayant à l'hypothèse de ne plus avoir son gilet de santé* (Flaubert). *Il me manque un mouchoir et elle m'a rendu un gilet de dessous qui n'est pas à moi* (Dumas fils).

gileter [ʒilte] v. tr. (de *gilet ;* 1845, Bescherelle). [Conj. **4 a.**] Vêtir d'un gilet : *Affublé d'un veston de velours violet, gileté d'un sac de toile brodé d'argent* (Bloy).

giletier, ère [ʒiltje, -ɛr] n. (de *gilet ;* 1828, *Gazette des tribunaux*). Personne qui confectionne des gilets : *La mère, maman Coupeau, une ancienne giletière, faisait des ménages* (Zola).
◆ **giletière** n. f. (1872, Larousse). Chaîne de montre qui s'agrafe à l'une des boutonnières du gilet : *Une giletière d'or.*

gill [ʒil] n. m. (mot angl. [début du XIXe s.], probablem. emploi métaphorique — à cause de l'aspect du peigne — de *gill,* branchies [anc. angl. *gile*] ; 1872, Larousse). Petit peigne en forme de barrette, portant des aiguilles d'acier très fines, et destiné à maintenir la matière textile pendant son étirage sur certaines machines de filature.

1. gille [ʒil] n. m. (loc. d'origine obscure ; 1593, Béroalde de Verville, écrit *faire gilles ; faire gille,* av. 1613, M. Régnier). Class. et fam. *Faire gille,* s'enfuir de peur, prendre le large : *Parmi ces apprêts, la nuit d'auparavant, | Vous sûtes faire gille, et fendîtes le vent* (Corneille).

2. gille ou **gilles** [ʒil] n. m. (de *Gilles le Niais,* n. d'un acteur du théâtre de la Foire, au milieu du XVIIe s. ; 1776, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Personnage de la comédie bouffonne, type de niais : *Jouer les gilles.* || **2.** *Vx.* Homme naïf, dont on se moque : *Moi et deux ou trois raisonnables Gilles, nous sentions la jacobinerie* (Chateaubriand).

3. gille [ʒil] n. m. (probablem. var. de l'anc. franç. *gielle,* une des parties constitutives d'un rets [v. 1354, *Modus*], lui-même d'origine obscure ; 1669, Isambert, écrit *giles ;* 1690, Furetière, écrit *gilles ; gille,* 1872, Larousse). Filet de pêche, épervier de grande taille, chargé en plomb.

gimblette [ʒɛ̃blɛt] n. f. (provenç. *gimbleto,* dér. du v. *gimblá,* tordre, replier, courber, var. de *gibba,* mêmes sens, dér. de l'anc. provenç. *giba,* bosse, du lat. *gibbus,* bosse ; 1680, Richelet). Petite pâtisserie sèche, en forme d'anneau : *Vous avez triomphé du mauvais naturel de Diamant* [un chien] *à force de gimblettes* (Mérimée).

gin [dʒin] n. m. (mot angl., empr. du néerl. *jenever,* genièvre, du lat. *juniperus* [v. GENIÈVRE] ; 1759, Richelet). Eau-de-vie de grain (orge, blé, avoine), fabriquée surtout dans les pays anglo-saxons et aromatisée avec des baies de genièvre ou d'autres substances : *Ce gin qui fait la nique aux habits verts* [= aux douaniers] (Barbey d'Aurevilly).

gindre ou **geindre** [ʒɛ̃dr] n. m. (lat. pop. *jŭnior, lat. class. *jūnior,* compar. de *jŭvenis,* jeune ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *joindre,* au sens de « apprenti » ; sens actuel, v. 1268, É. Boileau, écrit *joindre* [*gendre,* XV[e] s., Du Cange ; *gindre,* 1694, Th. Corneille ; *geindre,* 1872, Larousse]). Ouvrier boulanger qui pétrit la pâte : *Puis deux Beaucairois, un boulanger et son gindre, tous deux très rouges...* (Daudet). *Le gardien* [...] *empoigne et brasse à pleins bras, comme un geindre, les divans* (Huysmans).

gineste [ʒinɛst] n. m. (mot du franç. régional de Provence, provenç. *ginesto,* anc. provenç. *genesta,* de même étym. que l'anc. franç. *geneste,* genêt [v. GENÊT] ; XX[e] s.). *Dialect.* En Provence, genêt : *Comme un lapin qui se peigne le poil entre deux touffes de gineste* (Aicard).

gingembre [ʒɛ̃ʒɑ̃br] n. m. (lat. *zingiber* ou *-beri,* gingembre, gr. *zingiber,* ou *-beri,* ou *-beris,* même sens, mot d'origine extrême-orientale ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *jenjevre* [*gimgibre,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *gingimbre,* fin du XIII[e] s., Joinville ; *gingembre,* v. 1330, *Baudoin de Sebourg*], aux sens 1-2). **1.** Plante originaire de l'Inde et de la Malaisie, à rhizome charnu et aromatique. || **2.** Condiment tiré du rhizome de cette plante, qui sert aussi à préparer des confitures, des pâtes de fruit, etc. : *Thé arabe ; douceur poivrée ; gingembre ; boisson évoquant un Orient plus excessif encore et plus extrême — et fade* (Gide).

gingembré, e [ʒɛ̃ʒɑ̃bre] adj. (de *gingembre ;* 1571, Platine). Aromatisé au gingembre : *Le porto gingembré* (Barbey d'Aurevilly). *De petites pilules gingembrées* (Baudelaire).

gingeon [ʒɛ̃ʒɔ̃] ou **vingeon** [vɛ̃ʒɔ̃] n. m. (lat. *vipio, -pionis,* petite grue [oiseau] ; 1667, Du Tertre, écrit *vigeon,* au sens de « espèce de canard des Antilles » ; écrit *gingeon,* au sens actuel, 1803, Boiste). Noms usuels du canard siffleur.

ginger-beer [dʒindʒərbir] n. m. (mot angl., de *ginger,* gingembre [empr. du franç. *gingembre*], et de *beer,* bière ; 1833, Fr. Mackenzie). Boisson gazeuse aromatisée au gingembre.

gingibrine [ʒɛ̃ʒibrin] n. f. (dér. de *gingembre,* par croisement avec le lat. *zingiber* [v. GINGEMBRE] ; 1829, Boiste). Poudre de gingembre.

gingival, e, aux [ʒɛ̃ʒival, -o] adj. (dér. savant du lat. *gingiva,* gencive ; 1866, Littré). Qui se rapporte, qui appartient aux gencives : *Une pâte gingivale. Muqueuse gingivale.*

gingivectomie [ʒɛ̃ʒivɛktɔmi] n. f. (du lat. *gingiva,* gencive, et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* inciser, amputer, de *ek-,* préf. marquant la séparation, et de *temnein,* couper ; 1951, P. L. Rousseau). Ablation chirurgicale d'une portion de la muqueuse gingivale.

gingivite [ʒɛ̃ʒivit] n. f. (dér. savant du lat. *gingiva,* gencive ; début du XIX[e] s.). Inflammation des gencives.

gingivorragie [ʒɛ̃ʒivɔraʒi] n. f. (du lat. *gingiva,* gencive, et de [*hém*]*orragie ;* milieu du XX[e] s.). Hémorragie qui se produit au niveau des gencives.

1. ginguet [ʒɛ̃gɛ] n. m. et adj. (probablem. de l'anc. v. *ginguer,* pétiller, en parlant des yeux [1490, *Amant rendu cordelier*], ruer, en parlant d'une bête [1694, Ménage], var. de *giguer,* gambader [v. GIGOTER], à cause du caractère pétillant du vin ginguet ; 1549, *RHL* [XXVIII, 112], comme n. m., et 1567, Delorme, comme adj.). *Vin ginguet,* ou *ginguet* n. m., petit vin un peu aigre : *Par lui* [le fromage], *le vert ginguet fait la figue au muscat* (Saint-Amant).

● REM. On trouve aussi, comme n. m., les var. fam. ou pop. GINGLET (1852, Goncourt), GINGUELET (1909, Larousse), GINGLARD (1878, Larchey) : *Des soifs qui font trouver aimable le ginglet de l'endroit* (Goncourt). *Un litre de ginglard qui n'a pas passé par Bercy* (Daudet).

2. ginguet, ette [ʒɛ̃gɛ, -ɛt] adj. (de *ginguet* 1 [sans doute par comparaison du vin ginguet, de bas prix, avec d'autres objets de peu de valeur] ; 1694, Ménage, au sens de « trop court ou trop étroit » [en parlant d'un habit] ; sens moderne, 1718, Acad. [en parlant d'un esprit, d'un ouvrage]). *Vx.* De peu de valeur : *Ses petits bonnets ginguets* (Balzac).

ginkgo [ʒɛ̃ko] n. m. (mot chinois ; 1808, Boiste). Arbre de Chine à feuilles en éventail, cultivé comme arbre ornemental, et considéré en Extrême-Orient comme un arbre sacré.

ginnerie [ʒinri] n. f. (adaptation de l'angl. *ginning,* épluchage, égrenage du coton, mot formé sur la deuxième syllabe de *engine,* machine, engin [empr. du franç. *engin*] ; 1962, Larousse). Établissement où est effectué l'égrenage du coton.

giocoso [dʒjɔkɔzo] adj. (mot ital. signif. proprem. « joyeux », lat. *jocosus,* plaisant, de *jocus,* plaisanterie, badinage, jeu ; 1866, Littré). En termes de musique, se dit d'un morceau de caractère gai, joyeux, léger : *Le « Don Juan » de Mozart est un dramma giocoso.*

giorno (a) [adʒjɔrno] loc. adv. (loc. ital. signif. « par la lumière du jour », de *a* et de *giorno,* qui ont respectivement la même origine que les termes franç. *à* et *jour* [v. ces mots] ; 1842, Acad.). De façon brillante, avec un éclat comparable à celui du plein jour (en parlant d'un éclairage) : *Des cascades éclairées a giorno* (Daudet). *Tout, à l'hôtel, est éclairé a giorno* (Montherlant). || *Adjectiv. Un éclairage a giorno.*

gipon [ʒipɔ̃] n. m. (var. de *guipon* [v. ce mot] ; 1680, Richelet, au sens de « assemblage de chiffons dont se sert le cordonnier pour cirer les bottes » ; sens actuel, 1866, Littré [sous la forme *guipon,* 1769, *Encyclopédie*]). Chiffon fixé à un manche, que le tanneur utilise soit pour passer l'enchaux, soit pour mettre en suif.

gippon [ʒipɔ̃] n. m. (var. anc. de *jupon* [v. ce mot] ; 1372, Godefroy). Au Moyen Âge, corsage de femme ou pourpoint d'homme : *Croient-ils donc que mon esprit s'en est allé par les trous de mon gippon ?* (France).

gipsy [ʒipsi] n. (mot angl., altér. de *Egyptian,* proprem. « Égyptien » [on croyait en effet que les tziganes venaient d'Égypte], du lat. *Ægyptius,* Égyptien, dér. de *Ægyptus,* Égypte ; 1816, L. Simond). Tzigane, bohémien, bohémienne.

● Pl. *des* GYPSIES.

● SYN. : *bohémien, gitan, romanichel, zingaro.*

girafe [ʒiraf] n. f. (ital. *giraffa,* de l'ar. *zarāfa,* girafe [qui avait donné en anc. franç. les formes *giras* — XIII[e] s., *Conquête de Jérusalem* — et *orafle* — fin du XIII[e] s., Joinville] ; 1298, *Livre de Marco Polo,* au sens 1 [*un cou de girafe,* 1900, *Dict. général ; peigner la girafe,* début du XX[e] s.] ; sens 2, 1828, et sens 3, 1935, G. Esnault ; sens 4, 1962, Larousse). **1.** Mammifère ruminant d'Afrique, caractérisé par sa taille très élevée et son cou très long, son pelage formant des taches polygonales fauves limitées de clair : *Les girafes ne peuvent brouter les plantes au sol qu'en écartant les pattes de devant.* || Fam. *Un cou de girafe,* un cou très long. || Pop. *Peigner la girafe,* faire un travail inutile, ou ne rien faire. || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne grande et maigre, à long cou : *Quelle girafe !* || **3.** Potence articulée, supportant un microphone, employée dans les studios de cinéma et de radio : *Descendez-moi la girafe* (Croisset). || **4.** Wagonnet en bois employé dans les travaux de terrassement, et dont la benne plate se déverse par basculement latéral.

girafeau [ʒirafo] ou **girafon** [ʒirafɔ̃] n. m. (de *girafe ;* 1[er] sept. 1874, *Journ. officiel* [*girafeau*], et 1962, Larousse [*girafon*]). Petit de la girafe.

giraffidés [ʒirafide] n. m. pl. (de *girafe,* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; XX[e] s.). Famille de ruminants comprenant les girafes, les okapis et des genres fossiles.

girafon n. m. V. GIRAFEAU.

giralducien, enne [ʒiraldysjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du n. de *Jean Giraudoux,* écrivain français [1882-1944] ; v. 1945). Qui est propre à Jean Giraudoux, à son œuvre : *La préciosité giralducienne.*

girande [ʒirɑ̃d] n. f. (ital. *giranda,* gerbe de feu, du v. *girare,* tourner, bas lat. *gyrare,* faire tourner en rond, faire décrire un cercle, tourner, dér. du lat. class. *gyrus,* volte, cercle, rond, gr. *gûros,* cercle, rond ; 1694, Th. Corneille, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Gerbe de fusées, dans un feu d'artifice ; plus particulièrement, pièce d'artifice animée d'un mouvement tournant : *Mille lumières* [...] *solidifiaient* [leurs teintes] *en de hautes colonnes ardentes, en lacs roulant des flots enflammés, en phosphorescences livides, en gerbes de fusées, en girandes, en lumière sans foyer visible, en rayons, en éclairs* (Apollinaire). || **2.** *Vx.* Faisceau de jets d'eau.

girandole [ʒirɑ̃dɔl] n. f. (ital. *girandola,* dimin. de *giranda* [v. l'art. précéd.] ; 1571, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, 1740, Acad. ; sens 4, 1787, Bernardin de Saint-Pierre ; sens 5, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** *Vx.* Syn. de GIRANDE (aux sens 1 et 2). || **2.** Candélabre à plusieurs branches, souvent orné de pendeloques de cristal : *Les vieilles girandoles dorées qui ornent la cheminée* (Balzac). *Un homme est venu, a rangé les chaises, a mis deux chandelles dans des girandoles de fer* (Flaubert). || **3.** Assemblage de diamants ou de pierres précieuses, formant des pendants d'oreilles : *Des girandoles de diamants, montées à l'ancienne façon, descendaient sur les épaulettes de son manteau de lit* (Chateaubriand). || **4.** Bouquet formé par certaines fleurs ou plantes : *Marronniers, pressez-vous d'éclore | Et d'éblouir mes yeux ravis. | Vous pouvez sortir pour la fête | Vos girandoles sans péril* (Gautier). || **5.** Guirlande lumineuse décorant une fête, un bal, etc. : *Çà et là, des girandoles s'allumaient pour les concerts, des flambées de gaz sortaient de la verdure* (Daudet).

girasol [ʒirasɔl] n. m. (ital. *girasole ;* de *gira,* forme du v. *girare,* tourner [v. GIRANDE], et de *sole,* soleil, lat. *sol, solis,* même sens ; 1611, Cotgrave, au sens 1 [*girasole,* n. f., 1542, Du Pinet] ; sens 2, 1621, E. Binet). **1.** Variété d'opale à fond laiteux, d'où sortent des reflets bleus et rouges quand on la fait tourner au soleil : *Une espèce d'estrade écaillée de ciselures d'or, constellée d'onyx, de sardoines, de chrysolithes, de lapis-lazuli, de girasols* (Gautier). || **2.** *Vx.* Nom donné à l'hélianthe annuel, ou grand soleil des jardins.

giration [ʒirasjɔ̃] n. f. (dér. savant du bas lat. *gyratum,* supin de *gyrare,* faire tourner [v. GIRANDE] ; 1377, Oresme, écrit *gyracion,* puis 1866, Littré, écrit *giration*). Mouvement circulaire : *Au bout d'un instant, pourtant, il lui sembla qu'une sorte de giration pesante entraînait le ciel au-dessus d'elle* (Camus).

● SYN. : *révolution, rotation, tournoiement, volte.*

giratoire [ʒiratwar] adj. (dér. savant du bas lat. *gyratum,* supin de *gyrare,* faire tourner [v. GIRANDE] ; 1779, Condorcet [*sens giratoire,* XXe s.]). Se dit d'un mouvement de rotation, de ce qui se fait ou est opéré en tournant : *Les cumulus, chargés de grêle, déchiquetés* [...], *paraissaient pris d'une espèce de frénésie giratoire* (Hugo). || *Sens giratoire,* sens imposé aux véhicules autour d'un rond-point.

◆ n. m. (1962, Larousse). Type de concasseur comprenant une partie fixe, concave, de forme conique, et une partie mobile, également conique, et animée d'un mouvement excentré par rapport à la verticale.

giraumont ou **giraumon** [ʒiromɔ̃] n. m. (tupi anc. **jirumum* [tupi actuel *jirimum*], sorte de courge ; début du XVIIe s., écrit *gyromon* et *giraumon ; giraumont,* 1721, Trévoux). Nom commun à plusieurs variétés de courges : *Nous y entrâmes* [dans une grotte] *à travers les lierres et les giraumonts humides que la pluie avait abattus des rochers* (Chateaubriand).

giraviation [ʒiravjasjɔ̃] n. f. (de *giravion,* d'après *aviation ;* 1962, Larousse). Conception, construction et mise en œuvre des giravions.

giravion [ʒiravjɔ̃] n. m. (de *gir-,* élément tiré du bas lat. *gyrare,* tourner, faire tourner [v. GIRANDE], et de *avion ;* 1962, Larousse). Nom générique des aéronefs dits « à voilures tournantes », dans lesquels la sustentation est assurée, pendant toute la durée du vol et de façon totale, par la rotation d'un ou de plusieurs rotors à axe sensiblement vertical : *Les hélicoptères sont les plus utilisés des giravions.*

gire [ʒir] n. m. (franco-provenç. *djir,* tour, circuit, de l'anc. provenç. *gir,* tournoiement, ou du moyen franç. *gire,* tour que fait quelqu'un [début du XVIe s.], lat. *gyrus* [v. GIRELLE] ; 1941, Frison-Roche). *Dialect.* Sentier de montagne sinueux : *Ses escarpins vernis sont bien malvenus dans ce gire bordé de murettes, tour à tour torrent ou sentier* (Frison-Roche).

girel [ʒirɛl] n. m. (peut-être du radical de *giron* [v. ce mot] ; XVe s., d'après Larousse, 1872). Sorte de bouclier en fer ou en cuir, qui protégeait le cheval d'armes au Moyen Âge : *Mais le grand paladin se roidit et l'assomme | D'un coup prodigieux qui fendit en deux l'homme | Et tua le cheval, et si surnaturel | Qu'il creva le chanfrein et troua le girel* (Hugo).

girelle [ʒirɛl] n. f. (provenç. *girello,* dér. de l'anc. provenç. *gir,* tournoiement [début du XIIIe s., lat. *gyrus,* volte, cercle, rond, gr. *gûros,* cercle, rond], à cause des anneaux colorés qui apparaissent sur le corps du poisson ; milieu du XVIe s.). Poisson osseux aux couleurs vives, commun sur les côtes méditerranéennes.

giries ou **gyries** [ʒiri] n. f. pl. (d'un plus anc. **girerie,* dér. de l'anc. v. *girer,* tourner [v. 1265, Br. Latini], bas lat. *gyrare* [v. GIRANDE] ; 1790, Brunot, écrit *giries,* au sens de « tournoiements, mouvements » ; 1808, d'Hautel, écrit *giries* et *gyries,* aux sens de « farces, tournoiements perpétuels » et au sens 1 ; sens 2, 1847, Ch. de Bernard). **1.** *Fam.* Plaintes affectées, hypocrites ou sans objet : *Par-dessus le marché, maintenant, il faut aller devant la justice. Ils n'arrêtent pas d'en inventer, des giries* (Audiberti). || **2.** *Fam.* Manières affectées : *Je ne fais pas un tas de giries* (Hugo). *Les gens de la loge attribuèrent à des gyries de petite fille sa froideur marquée pour le groom* (Goncourt). *Une femme avenante et qui simulerait convenablement les giries de la bonne fille* (Huysmans).

● SYN. : **1** *jérémiade* (fam.), *lamentations.*

girl [gərl] n. f. (mot angl. signif. « enfant du sexe féminin, jeune fille, demoiselle » ; fin du XIXe s., au sens de « jeune fille anglaise » ; sens actuel, début du XXe s.). Jeune danseuse faisant partie d'un ensemble, dans les spectacles de music-hall, les revues, certaines opérettes : *Des jambes aussi suggestives que celles des girls des établissements de nuit* (La Fouchardière). *Le service était fait par de jeunes girls en toile blanche* (Martin du Gard). *Il détaille les charmes d'une girl en couleurs, assez dévêtue, à la couverture d'une publication frivole* (Arnoux).

girodyne [ʒirɔdin] n. m. (de *giro-,* élément tiré du bas lat. *gyrare,* tourner, faire tourner [v. GIRANDE], et de *-dyne,* du gr. *dunamis,* puissance, force ; 1962, Larousse). Giravion dans lequel la sustentation et les mouvements verticaux sont assurés par le rotor, entraîné par un moteur, la translation étant obtenue par un second moteur.

girofle [ʒirɔfl] n. m. (lat. *caryophyllon,* giroflier, gr. *karuophullon,* même sens, de *karuon,* noix, noisette, tout objet ressemblant à une noix ou à une noisette, et de *phullon,* feuille, plante ; v. 1170, *Floire et Blancheflor* [*clou de girofle,* XIIIe s.]). Bouton desséché de la fleur du giroflier, dit aussi *clou de girofle,* employé en cuisine comme condiment : *Odeur de girofle. L'odeur des anciens bois fermentés, une odeur subtile d'éther, comme aiguisée d'une pointe de girofle* (Zola). *Quelques sous de pâté, rosâtre et gras, cerné de saindoux, bien épicé au girofle et à la muscade, étalé sur une miche de pain trop frais, c'était tout son passé de midinette qui lui revenait à la bouche* (Martin du Gard).

1. giroflée [ʒirɔfle] adj. f. (de *girofle ;* 1835, Acad.). *Cannelle giroflée,* écorce de giroflier qu'on emploie aux mêmes usages que la cannelle proprement dite.

2. giroflée [ʒirɔfle] n. f. (part. passé fém. substantivé de l'anc. v. *girofler,* parfumer de girofle [XIIIe s., *Joufrois*] — dér. de *girofle* —, la plante ayant l'odeur des clous de girofle ;

v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel [*giroflée,* même sens, 1847, Balzac]). **1.** Plante vivace de la famille des crucifères, cultivée pour ses fleurs jaunes plus ou moins mêlées de brun : *En mai, les vieilles bâtisses rurales et marines se couvrent de giroflées* (Hugo). || **2.** Fig. et pop. *Giroflée à cinq feuilles,* ou simplem. *giroflée,* gifle laissant la marque des cinq doigts sur la joue : *Vite, ou je te chauffe la joue par une giroflée à cinq feuilles* (Balzac).

giroflier [ʒirɔflije] n. m. (de *girofle ;* 1372, Corbichon, écrit *giroffier,* au sens de « giroflée » ; écrit *giroflier,* au sens actuel, 1542, Du Pinet). Arbre tropical de grande taille, de la famille des myrtacées, fournissant les clous de girofle.

giroline [ʒirɔlin] n. f. (de l'anc. v. *girer,* tourner [v. GIRIES], d'après *crinoline ;* 1871, *Almanach Didot-Bottin*). Passementerie de cordonnet, en forme de crête, dont on garnit les rideaux.

girolle ou **girole** [ʒirɔl] n. f. (anc. provenç. *giroilla* [1397, Pansier], dér. de *gir,* tournoiement [v. GIRELLE], à cause de la forme du chapeau du champignon ; XVIe s., Godefroy). Autre nom de la chanterelle, champignon comestible (v. CHANTERELLE 2) : *Ces giroles d'or que le pas écrase* (Goncourt).

giron [ʒirɔ̃] n. m. (francique **gêro,* pan de vêtement taillé en pointe ; XIIe s., Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre* [« la poitrine d'une femme », début du XXe s.] ; sens I, 3, 1544, M. Scève ; sens I, 4, 1580, Montaigne [*rentrer dans le giron de,* 1690, Mme de Sévigné ; *le giron de l'Église,* milieu du XVIe s., Ronsard] ; sens II, 1, 1581, Bara [écrit *gyron ; giron,* 1611, Cotgrave] ; sens II, 2, 1690, Furetière [« surface de cette partie de la marche », 1676, Félibien ; *giron droit,* 1866, Littré]).

I. 1. *Anciennn.* Pan de vêtement, taillé en pointe, à droite et à gauche de la tunique ou de la robe. || *Par extens.* Partie du vêtement allant de la ceinture au genou. || **2.** Espace compris entre la ceinture et les genoux d'une personne assise : *Il y avait là des femmes qui tenaient leurs enfants endormis dans leur giron* (Duhamel). || *Par extens.* La poitrine d'une femme : *Nonobstant ce surmenage, c'était, je le répète, une aimable personne : beau giron, gracieux corsage* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Le sein maternel, ou ce qui est comparé au sein maternel : *Cette mer, au giron de laquelle j'étais né, allait devenir le berceau de ma seconde vie ; j'étais porté par elle, dans mon premier voyage, comme dans le sein de ma nourrice, dans les bras de la confidente de mes premiers pleurs et de mes premiers plaisirs* (Chateaubriand). || **4.** *Fig.* et *littér.* Milieu, communauté où l'on trouve protection et sécurité, mais dont on reconnaît l'autorité : *Le giron familial. Les enfants élevés, comme vous, dans le giron maternel restent plus longtemps enfants que les autres* (Balzac). *Il est mort — Dieu l'absolve et l'ait en son giron !* (Heredia). *Mme Semène, heureusement, ne resta pas insensible à sa détresse, et bientôt la petite put trouver dans le giron de la veuve un abri* (Gide). || *Rentrer dans le giron de...,* revenir à un cercle, à une société, à un parti, etc., que l'on avait quitté. || *Le giron de l'Église,* la communauté des fidèles de l'Église catholique : *On vit un tsarévitch demander à rentrer au giron de l'Église et promettre la conversion de ses sujets* (Mérimée).

II. 1. En héraldique, pièce en forme de triangle rectangle dont une pointe occupe le centre de l'écu. || **2.** Largeur de la partie horizontale d'une marche d'escalier, mesurée entre deux contremarches verticales successives. || Surface de cette partie de la marche. || *Giron droit,* surface rectangulaire d'une marche.

girond, e [ʒirɔ̃, -ɔ̃d] adj. (probablem. du radical de l'anc. v. *girer,* tourner [v. GIRIES] ; 1682, Gay, comme n. f., au sens de « médaillon circulaire » ; comme adj., au sens actuel [proprem. « bien tourné »], 1815, G. Esnault). *Pop.* Qui est bien fait, qui a des formes, des proportions harmonieuses (généralement en parlant d'une femme, parfois d'un garçon) : *Le bruit se répandit qu'il avait une maîtresse crânement « gironde »* (Daudet). *C'est plein de matous, sa crèche, avec un piano et des photographies du temps qu'elle était gironde* (Carco).

girondin, e [ʒirɔ̃dɛ̃, -in] adj. et n. (de *la Gironde,* nom donné [1792] à un parti qui se forma en 1791 et dont les principaux chefs étaient des représentants de la région du même nom ; 1793, *Journ. de la Montagne,* aux sens 1-2). **1.** Qui appartient au département de la Gironde ; habitant ou originaire de ce département : *Le vignoble girondin. Les vignerons girondins. C'est un Girondin de vieille souche.* || **2.** Qui se rapporte ou qui appartient au parti de la Gironde ou des Girondins, opposé aux Montagnards, pendant la Révolution : *La politique girondine. Le procès des Girondins. Son penchant décidé pour les puissances l'avait portée facilement des Feuillants aux Girondins et aux Montagnards* (France).

gironné, e [ʒirɔne] adj. (de *giron ;* v. 1188, *Chanson d'Aspremont,* écrit *gironé* [*gironné,* XIVe s.], au sens de « qui a des pans, qui a des bandes coupées en biais » ; sens 1, v. 1250, *Enfances Guillaume,* écrit *geronney* [*gironné,* XIVe s.] ; sens 2, 1694, Th. Corneille [*tuile gironnée,* 1700, Liger]). **1.** En héraldique, se dit de l'écu divisé en plusieurs parties triangulaires, ou girons, à émaux alternés. || **2.** *Marches gironnées,* marches triangulaires d'un escalier tournant. || *Tuile gironnée,* tuile plus étroite à un bout qu'à l'autre.

◆ **gironné** n. m. (1636, Monet). Partition de l'écu gironné.

gironnement [ʒirɔnmɑ̃] n. m. (de *gironner* 1 ; 1907, Larousse). Action de gironner (1).

1. gironner [ʒirɔne] v. tr. (de *gironné ;* 1537, Huguet, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Donner, à l'aide du marteau, la rondeur, la convexité voulue à un ouvrage d'orfèvrerie, de chaudronnerie, etc. || **2.** *Gironner un escalier,* tracer l'épure de l'ensemble des marches d'un escalier tournant.

2. gironner [ʒirɔne] v. tr. (de *giron ;* 1881, A. Daudet). *Fam.* Cajoler, bercer quelqu'un dans son giron : *Puis elle a une façon si extraordinaire d'embrasser cette grosse Bordelaise, de se pendre à son cou, de se faire bercer, gironner devant tout le monde* (Daudet).

girouette [ʒirwɛt] n. f. (anc. scand. *vedrviti,* girouette ; v. 1155, Wace, écrit *wirewite* [*girouette* — sous l'influence de l'anc. v. *girer,* tourner, v. GIRIES, et de mots comme *pirouette* —, début du XVIe s.], au sens 1 [dans la marine, 1690, Furetière] ; sens 2, 1656, Oudin). **1.** Plaque légère, de forme variable, placée au sommet d'un édifice, et qui, en tournant autour d'un axe vertical, sous l'effet du vent, indique la direction de celui-ci : *Emma, de loin, reconnut la maison de son amant, dont les deux girouettes à queue-d'aronde se découpaient en noir sur le crépuscule pâle* (Flaubert). *La girouette en forme de coq du clocher.* || *Spécialem.* Dans la marine, étamine tendue sur un cadre tournant, au sommet d'un mât, pour indiquer la direction du vent relatif. || **2.** *Fig.* Personne qui change souvent d'avis, de sentiment, et en particulier d'opinions politiques : *Tout le monde qui comptait mentait, exagérait, figurait.* [...] *C'était un temps* [entre 1800 et 1840] *où tous les hauts postes étaient habités de « caméléons » ; surmontés de fines « girouettes »* (Valéry).
● SYN. : 2 *fantoche, marionnette, pantin.*

girouetté, e [ʒirwɛte] adj. (de *girouette ;* 1611, Cotgrave). En héraldique, se dit d'un édifice portant une ou plusieurs girouettes.

girouetter [ʒirwɛte] v. intr. (de *girouette ;* 1544, M. Scève [en parlant d'avis, de comportement, d'opinion, 1877, Littré]). *Fig.* Tourner comme une girouette, changer d'avis, d'opinion, en parlant de quelqu'un : *Je ne peux pourtant pas attendre qu'il décède ou qu'il girouette, par un jour de bon vent, du côté où je suis* (Huysmans). || En parlant d'avis, de comportement, d'opinion, changer d'orientation : *Convictions politiques girouettant au moindre souffle* (Daudet).

gisant, e [ʒizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *gésir ;* 1260, Godefroy, au sens 1 [à propos de harengs étendus dans la saumure] ; sens 2, 1647, Z. J. Montfleury). **1.** Étendu sans mouvement : *Et je me souviens qu'ensuite,*

dans la nuit, tous deux seuls, auprès de cette femme gisante, face à face, nous nous sommes regardés (Gide). || **2.** *Littér.* Qui gît mort : *Rien ne lui était plus au monde que ce gisant, son époux* (Mauriac). *Les hommes avaient mis pied à terre et entouraient la gisante qui s'était, dans sa chute, fiché une corne dans le sol* (Montherlant).

◆ adj. (sens 1, août 1681, *Ordonnance royale ;* sens 2, 1636, Monet [art. *bois*] ; sens 3, 1755, Aviler). **1.** *Navire gisant,* navire échoué. || **2.** *Bois gisant,* bois coupé et couché sur le sol. || **3.** *Fenêtre gisante,* fenêtre qui a plus de largeur que de hauteur.

◆ **gisant** n. m. (1930, Larousse). Effigie funéraire d'un personnage couché (par opposition à l'*orant* ou au *priant,* représentant un personnage à genoux) : *Il sentait près de lui les jambes du malade, longues et dures comme des membres de gisant* (Camus).

giselle [ʒizɛl] n. f. (origine obscure, peut-être du n. pr. *Giselle ;* 1874, d'après Littré, 1877). Mousseline imitant la guipure.

gisement [ʒizmɑ̃] n. m. (de *gésir ;* fin du XIIe s., *Renaut de Montauban,* écrit *gissement,* au sens de « action de se coucher » ; écrit *gisement,* au sens 1, début du XVIIe s. ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, 1721, Trévoux [« masse de minéraux exploitable », 1834, Landais ; « accumulation de pétrole dans une formation favorable à sa conservation », XXe s.]). **1.** *Vx.* Dans la marine, situation d'une côte, déterminée par les calculs nautiques : *Il me semble ouïr des marins discutant sur le gisement d'une terre* (Chateaubriand). || *Auj.* Angle horizontal formé par l'axe longitudinal du navire et le vecteur passant par le but observé ou repéré. || **2.** *Gisement d'une direction,* en cartographie, angle que fait cette direction avec celle du nord Lambert, compté dans le sens des aiguilles d'une montre. || **3.** En minéralogie, disposition des couches minérales dans le sein de la terre : *Un gisement horizontal. Un gisement affleurant, profond.* || *Par extens.* Masse de minéraux exploitable : *Un gisement d'uranium.* || *Spécialem.* Accumulation de pétrole dans une formation favorable à sa conservation.

• SYN. : **3** *veine ; bassin, filon, mine ; gîte.*

gisoir [ʒizwar] n. m. (de *gésir ;* 1962, Larousse). Partie d'une case de porcherie réservée au couchage du porc, surélevée et en pente forte pour faciliter l'écoulement du purin.

gisquette [ʒiskɛt] n. f. (origine incertaine, peut-être du n. du préfet de police Henri *Gisquet* [1792-1866], qui imposa aux prostituées une « carte » très explicite ; 1925, G. Esnault, au sens 1 ; sens 2, v. 1945). **1.** *Arg.* et *vx.* Fille publique. || **2.** *Pop.* Jeune fille ou femme jeune.

gît [ʒi], 3e pers. du sing. du prés. de l'indic. du v. *gésir.*

gîtage [ʒitaʒ] n. m. (de *gîte* 1 ; fin du XIVe s. [mot employé surtout en Picardie et en Wallonie]). Ensemble des lambourdes, ou *gîtes,* supportant un parquet.

gitan, e [ʒitɑ̃, -an] n. et adj. (esp. *gitano,* altér. de *Egiptano,* proprem. « Égyptien » [on croyait en effet que les tziganes venaient d'Égypte], du lat. *Aegyptiusgyptius,* Égyptien, dér. de *Aegyptiusgyptus,* Égypte ; 1831, V. Hugo [*gitain,* forme plus francisée, 1681, G. Esnault]). Nom des bohémiens d'Espagne : *Au-dessus des gitanes, assises en cercle ou couchées sur des couvertures, une puante cuisine roulait ses fumées* (Béraud).

◆ adj. (début du XXe s.). Qui appartient aux bohémiens d'Espagne : *Dans la race du natif des Saintes, coulait le vieux sang gitan* (Montherlant).

◆ **gitane** n. f. (XXe s.). Nom d'une marque de cigarettes de la Régie française des tabacs : *Fumer une gitane.*

• REM. La forme espagnole GITANO, -A (1845, Mérimée) est peu usitée : *Sa peau se colorait de tons dorés comme celle d'une gitana* (Gautier). *Je ne prêtais plus qu'une faible attention aux trémoussements d'un couple de gitanos* (Gide).

1. gîte [ʒit] n. m. (anc. part. passé substantivé de *gésir ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *giste* [*gite, gîte,* XIVe s.], au sens I, 1 [« logement, chambre pour la nuit, en voyage », 1677, Mme de Main-tenon ; *revenir au gîte,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *gîte d'étape,* 1866, Littré ; *gîte rural,* 6 févr. 1965, *la Croix*] ; sens I, 2, v. 1354, *Modus* [pour le lièvre, 1552, R. Estienne] ; sens II, 1, 1811, Mozin ; sens II, 2, XVIe s., *Coutumier général* [« poutre sur laquelle reposent les assiettes d'un pont », v. 1360, Froissart] ; sens II, 3, 1877, Littré ; sens II, 4, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*gîte à la noix,* 1838, Acad.]).

I. 1. *Vx* ou *littér.* Lieu où l'on peut coucher, où l'on demeure habituellement ou temporairement : *Depuis lors, le pauvre écrivain n'avait plus de gîte* (France). *Galopin de douze ans ou treize, en haillons, sans parents, sans gîte, Anthime l'avait remarqué peu de jours après son arrivée à Rome* (Gide). *Mon gîte normal était celui de ma famille* (Duhamel). || *Spécialem.* Logement, chambre pour la nuit, en voyage : *Arriver au gîte. J'ai demandé gîte à une très ancienne auberge* (Hugo). || *Revenir au gîte,* revenir parmi les siens. || *Gîte d'étape,* aux XVIIIe et XIXe s., lieu désigné aux troupes en déplacement pour y cantonner et s'y ravitailler ; *par extens.,* lieu choisi pour se restaurer et coucher entre deux étapes : *C'est* [le chalet de Lognan] *le gîte d'étape le plus rapproché pour entreprendre les ascensions dans le bassin d'Argentières* (Frison-Roche). || *Gîte rural,* logement situé à la campagne, le plus souvent dans une ferme, et que son propriétaire loue à ceux qui veulent y passer les vacances. || **2.** Lieu où repose le gibier ; en particulier, lieu où repose le lièvre de jour : *Lever un lièvre au gîte. Échappés du rocher comme un chevreuil du gîte* (Lamartine). *Tout court, tout s'agite, | Pas un lièvre au gîte* (Gautier). *Le gîte d'un lièvre même absent est plein de peur* (Renard). || *Par extens.* Lieu où s'abrite un animal : *Une mère chatte qui déplace en secret le gîte de son petit* (Colette).

II. 1. En minéralogie, masse de minéraux en leur gisement : *Gîte aurifère.* || **2.** Chacune des lambourdes qui soutiennent un plancher. || **3.** Table du pressoir à raisin. || **4.** Morceau de boucherie correspondant à l'avant-bras et à la jambe des bovins. (On dit aussi GÎTE-GÎTE.) || *Gîte à la noix,* morceau de la partie postérieure de la cuisse du bœuf.

• SYN. : **I, 2** *bouge, repaire, tanière, terrier.* || **II, 1** *filon, veine.*

2. gîte [ʒit] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1866, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1930, Larousse). **1.** Dans la marine, lieu où un navire est échoué. || **2.** Inclinaison d'un navire sous l'effet du vent ou d'une cause accidentelle : *Donner de la gîte. L'arrière continuait de s'enfoncer et la gîte augmentait* (Dorgelès). *Et vers la fin du jour, redressant encore notre course, la gîte à tribord au point que notre voilure effleure l'eau, nous longeons à grande allure un continent austral* (Camus).

• SYN. : **1** *souille ;* **2** *bande.*

1. gîter [ʒite] v. intr. et tr. (de *gîte* 1 ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [en parlant du lièvre, 1668, La Fontaine] ; sens 3, av. 1890, Maupassant). **1.** *Vx* ou *littér.* Demeurer en un lieu ; coucher habituellement ou accidentellement à tel endroit : *Le 23 octobre 1812, gîté un moment à Paris, rue des Saints-Pères, à l'hôtel Lavalette, Mme Lavalette mon hôtesse, la sourde, me vint réveiller* (Chateaubriand). *C'est là que nous gîtâmes* (Flaubert). *Les voitures foraines où gîtent les familles ambulantes des coureurs de foire* (Maupassant). *L'enfant gîtait, nichait tout auprès, dans un renfoncement du mur* (Gide). *Mais tous, pendant leur jeune temps, avaient couché dans un petit dortoir où les lits de bois étaient superposés comme les cabines d'un navire et où gîtaient encore, l'année où prend ce récit, Catherine, la petite Marie* (Duhamel). || **2.** En parlant des animaux qu'on chasse, et surtout du lièvre, avoir son gîte, être au gîte : *Le lièvre gîte assez près des maisons.* || **3.** *Fig.* et *littér.* En parlant des choses, être placé, être situé : *Un petit lac, tout rond, tout bleu, clair comme du verre, et gîté dans le fond d'un ancien cratère* (Maupassant). *Le lit gîtait en un placard ouvert dans la cloi-*

son de planches, comme cela se pratique en montagne (Pourrat). || En parlant de choses abstraites, se trouver, résider : *Elle s'indigne* [...] *de la grande lâcheté gîtée au fond de tous les cœurs* (Maupassant).

◆ v. tr. (XVIe s., Loisel). *Vx* ou *littér.* Pourvoir d'un gîte, loger, abriter : *Après quelques propos sur cette résolution* [d'arrêter M. et Mme du Maine], *on agita où on les gîterait* (Saint-Simon).

◆ **se gîter** v. pr. (sens 1, 1721, Trévoux [« passer la nuit dans une auberge », v. 1600, Hardy] ; sens 2, milieu du XVIIIe s., Buffon). **1.** *Vx* ou *littér.* Prendre un gîte, se loger : *Florent Guillaume s'était gîté dans le clocher pour la nuit* (France). *Cependant, de les avoir vus* [le bouvier et son attelage] *ainsi disparaître pour aller se gîter, comme sans doute chaque nuit, en quelque métairie isolée dans un bas-fond, la compréhension lui était venue* [à Ramuntcho], *plus exacte, de ces humbles existences de paysans* (Loti). || **2.** En parlant de certains animaux, prendre gîte : *Le lièvre se gîte le matin, à l'abri du vent qui souffle* (Renard).

2. gîter [ʒite] v. intr. (de *gîte* 2 ; 1866, Littré, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** En parlant d'un bateau, s'échouer, être échoué. || **2.** Prendre de la gîte, s'incliner sur un bord.

githagisme [ʒitaʒism] n. m. (du lat. scientif. moderne *githago*, nielle des blés [XVIIIe s.], d'origine obscure ; 1962, Larousse). Empoisonnement des animaux qui ont absorbé des graines de nielle des blés (*githago*).

giton [ʒitɔ̃] n. m. (lat. *Giton*, n. d'un jeune pédéraste passif qui apparaît dans le *Satiricon* de Pétrone [Ier s. apr. J.-C.] ; av. 1778, Voltaire). Jeune homme servant à de honteux plaisirs : *Gitons de seize ans, dodus et frisés* (Huysmans). *Les orateurs, unis pour détruire, ne s'entendaient ni sur les chefs à choisir, ni sur les moyens à employer ; ils se traitaient de gueux, de gitons, de filous, de voleurs, de massacreurs, à la cacophonie des sifflets et des hurlements de leurs différents groupes de diables* (Chateaubriand).

● SYN. : *mignon.*

givrage [ʒivraʒ] n. m. (de *givrer* ; v. 1945, au sens 1 ; sens 2 et 4, 1962, Larousse ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Formation d'une couche de glace sur le bord d'attaque des ailes, à l'entrée des réacteurs, sur les pales d'hélice, ou sur toute autre partie exposée d'un avion en vol. || **2.** Formation de particules de glace, par temps froid, dans la chambre de carburation d'un moteur d'automobile. || **3.** Enrobage d'un produit congelé par une pellicule de glace. || **4.** Procédé d'application par collage, sur un support de papier ou d'une autre matière, de paillettes de verre ou de plastique imitant les émaux ou les pierres précieuses.

givrant, e [ʒivrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *givrer* ; milieu du XXe s.). Qui givre, qui produit du givre : *Brouillard givrant.*

givre [ʒivr] n. m. (prélatin **gĕvero-*, givre ; XVe s., Godefroy, écrit *joivre* [*givre*, 1611, Cotgrave], au sens 1 [« dessins de glace que le givre forme sur les vitres », av. 1880, Flaubert] ; sens 2, 1866, Littré [« espèce de maladie du houblon, dont les feuilles se couvrent d'une couche blanche », 1777, *Encyclopédie*]). **1.** Fins cristaux de glace, blancs et brillants, que forment par temps froid, sur les corps solides, la condensation et la congélation des gouttelettes d'eau en surfusion dans les brouillards ou les nuages : *Les vergers sont fleuris et le givre argentin | N'irise plus les prés au soleil du matin* (Heredia). *Le brouillard, que le vent glaçait, couvrait de givre mon manteau, mes gants* (Gide). || *Spécialem.* Dessins de glace que le givre forme sur les vitres : *Les carreaux, chaque matin, étaient chargés de givre* (Flaubert). *Il gelait dur cet hiver-là, et, malgré les panerées de charbon englouties dans la grille, nous voyions, par ces veilles laborieuses indéfiniment prolongées, le givre dessiner sur la vitre un voile aux fantastiques arabesques* (Daudet). || **2.** Efflorescences blanches qui se déposent sur certains fruits desséchés, en particulier sur la vanille.

● SYN. : **1** *frimas, gelée blanche.*

givré, e [ʒivre] adj. (de *givre* ; 1845, Bescherelle, aux sens 1-2). **1.** Couvert de givre : *Les vasques givrées des choux* (Huysmans). *Au-dessus du gazon givré* (Gide). || **2.** Recouvert d'une fine substance blanche qui rappelle le givre : *Vanille givrée.*

◆ **givrée** n. f. (1829, Boiste). Verre blanc pilé, imitant le givre, que l'on répand sur certains objets pour leur donner un aspect hivernal.

givrer [ʒivre] v. tr. (de *givre* ; 1879, A. Daudet, aux sens 1-2 ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Recouvrir de givre : *Sous une petite pluie acérée de décembre, qui givrait de pointes d'aiguilles la laine brune de leur froc, deux moines* [...] *descendaient à grands pas la pente de la rue Monsieur-le-Prince* (Daudet). || **2.** Saupoudrer de givrée : *Givrer une bûche de Noël.* || **3.** Saupoudrer d'une substance blanche comme le givre : *Sur chaque table, afin d'entretenir la soif, des frites givrées de sel et minces comme des monnaies-du-pape* (Martin du Gard). *De la poudre de riz flottait et se posa sur ses oreilles* [à miss Gregor], *qu'elle givra* (Giraudoux).

givreux, euse [ʒivrø, -øz] adj. (de *givre* ; 1829, Boiste). Se dit d'une pierre précieuse qui présente des traces d'éclats, produits, lors de la taille, par l'outil du lapidaire.

givrure [ʒivryr] n. f. (de *givre* ; milieu du XVIIIe s.). Défaut d'une pierre givreuse, qui en atténue les feux.

● SYN. : *étonnure, glace.*

glabelle [glabɛl] n. f. (du lat. *glabellus*, dimin. de *glaber*, sans poil [v. GLABRE] ; 1806, Lunier). Espace compris entre les sourcils.

glabre [glabr] adj. (lat. *glaber*, sans poil, chauve, sans barbe [pour des plantes] ; 1545, Guéroult, au sens 2 ; sens 1, 1585, Du Verdier). **1.** Dépourvu de poils : *Une face glabre. Sur son menton glabre, un peu lourd, on voyait une fossette où croissaient des fils de barbe que le rasoir n'atteignait pas* (Duhamel). || **2.** Se dit d'un végétal ou des parties d'un végétal sans poils, sans duvet : *Plante glabre, à feuilles glabres.*

● SYN. : **1** *imberbe, lisse, nu.*

glabrescent, e [glabrɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant de *glabre* ; 1866, Littré). En botanique, se dit d'un organe qui devient glabre, qui perd spontanément ses poils.

glabrisme [glabrism] n. m. (dér. savant de *glabre* ; 1866, Littré). État d'une plante qui, exceptionnellement, naît dépourvue de poils ou vient de les perdre.

glaçage [glasaʒ] n. m. (de *glacer* ; 1872, Larousse, au sens II, 1 [« repassage qui consiste à donner du brillant, avec un fer spécial, au linge empesé », XXe s.] ; sens I et II, 2-3, 5, 1962, Larousse ; sens II, 4, 1872, Larousse).

I. Opération qui consiste à refroidir un produit ou une enceinte à l'aide de glace, ou à réfrigérer une substance jusqu'à la consistance de glace.

II. 1. Action de glacer une matière ou un objet (papier, tissu, cuir, poterie, etc.), de lui donner un aspect lisse et brillant. || *Spécialem.* Repassage qui consiste à donner du brillant, avec un fer spécial, au linge empesé. || **2.** Application d'une couche de couleur de peu de corps sur une peinture terminée, afin d'en aviver l'éclat. || **3.** Aspect brillant donné à une photographie par polymérisation. || **4.** Action de recouvrir de gelée ou de glace de viande une pièce cuite (jambon, galantine, etc.), ou d'enrober un gâteau, un entremets d'une couche de blanc d'œuf, de sucre glace ou de sirop aromatisé et coloré. || **5.** Travail de couture qui consiste à maintenir solidement l'une sur l'autre deux épaisseurs d'étoffes différentes, afin de n'en former qu'une seule.

glaçant, e [glasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *glacer* [v. ce mot] ; XIIe s., au sens de « glissant » ; sens 1, av. 1778, Voltaire ; sens 2, 1768, J.-J. Rousseau). **1.** *Vx.* Qui glace, qui procure une sensation de froid : *Un vent glaçant.* || **2.** *Fig.* Qui produit un effet paralysant, qui rebute par sa froideur, sa sévérité : *Jamais il n'avait rien vu de plus glaçant et de plus terrible que cette figure énigmatique* (Hugo). *L'impression glaçante qu'ils lui causaient* (Barbey d'Aurevilly). *L'arrêt glaçant qui sanctionnait cette histoire* (Villiers de L'Isle-Adam).

glace [glas] n. f. (lat. pop. *glacia,* lat. class. *glacies,* glace, glaçon, et, au fig., « dureté, rigidité » ; v. 1130, *Eneas,* au sens I, 1 [*champ de glace,* 1872, Larousse ; *banc de glace,* 1736, Aubin] ; sens I, 2, av. 1869, Lamartine [*piton à glace,* XXe s.] ; sens I, 3, 1835, Acad. [*à la glace,* 1690, Furetière] ; sens I, 4, av. 1559, J. Du Bellay [*fondre la glace,* av. 1613, M. Régnier ; *rompre la glace,* 1675, Mme de Sévigné] ; sens I, 5, début du XVIIe s., Malherbe [*fondre la glace,* av. 1699, Racine] ; sens I, 6, début du XVIIe s., Malherbe ; sens I, 7, 1669, Widerhold ; sens II, 1, 1802, Mme de Genlis [« châssis vitré d'un véhicule », 1680, Richelet] ; sens II, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*passer devant la glace,* 1885, G. Esnault] ; sens II, 3, 1866, Littré [en pâtisserie, 1680, Richelet ; « croûte de sucre à la surface des fruits confits », 1872, Larousse ; *sucre glace,* XXe s.] ; sens II, 4, 1660, Oudin [sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *glaceux*]).

I. 1. Eau congelée, ou autre liquide solidifié par l'action du froid : *Les fragments de glace miroitaient à éblouir* (Flaubert). *Et la Beauce, à l'infini, se déroulait toute blanche* [de neige], *plate et immobile comme une mer de glace* (Zola). *Patiner sur la glace. Casser, faire fondre de la glace. Glace artificielle. Un pain de glace. Des cubes de glace. Garçon, de la glace !* || *Ferrer un cheval à glace,* v. FERRER et FERRÉ, E. || *Glace sèche,* ou *glace carbonique,* anhydride carbonique solide. || *Glace de mer,* glace formée par la congélation de l'eau de mer en bordure du continent antarctique et dans l'océan Arctique. || *Champ de glace,* en termes de marine, banquise. || *Banc de glace,* champ de glace dont les limites sont visibles. || *Montagne de glace,* iceberg, bloc de glace flottant en mer. (V. aussi GLACES n. f. pl.) || **2.** *Spécialem.* Eau congelée des glaciers, en montagne : *Il s'arc-boute sur ses pointes de crampons qui déchirent et écaillent la glace bleue* (Frison-Roche). || *Piton à glace,* piton mince et long que les alpinistes enfoncent dans les parois de glace pour s'assurer. || **3.** *Vx.* Température à laquelle l'eau se congèle : *Le thermomètre descendit à 22 degrés au-dessous de glace* (Chateaubriand). || *Jour de glace,* en météorologie, jour pendant lequel la température a toujours été inférieure ou égale à 0 °C. || *À la glace,* très froid : *On versa du vin de Champagne à la glace* (Flaubert). || **4.** *Fig.* Symbole de froideur extrême, de réserve ; absence de cordialité, distance dans les rapports sociaux : *Il me rend un bonjour de glace* (Renard). || *Fondre, rompre la glace,* faire cesser la gêne, la contrainte qui régnait dans un entretien, une conversation : *Une fois la glace rompue, il avait la gaieté de la décision, et un entrain indéfinissable qui le rendait aimable* (Balzac). || **5.** *Fig.* Symbole de dureté de cœur, d'insensibilité : *Quelle prodigieuse création que celle où ces êtres de feu et de glace* [les personnages de Dostoïevski] *nous semblent si familiers* (Camus). *Être, rester de glace devant les malheurs d'autrui. Un cœur de glace.* || Vx. *Fondre la glace,* toucher, émouvoir une personne jusque-là insensible. || **6.** *Class.* et *fig.* Diminution de vitalité, d'ardeur sous l'effet de la vieillesse : *Quand l'âge dans mes nerfs a fait couler sa glace* (Corneille). || **7.** Entremets ou rafraîchissement composé d'une crème à base de lait et aromatisée, ou d'un jus de fruit, d'un sirop, d'une liqueur, d'un vin liquoreux, etc., que l'on congèle dans un moule : *Devant chacun de ces cafés, des foules de curieux établis sur des chaises, au milieu de la rue, prennent des glaces et critiquent les passants* (Stendhal). *Elle mangeait alors une glace au marasquin* (Flaubert).

II. 1. Lame de verre ou de cristal assez épaisse, dont les deux faces, rendues parfaitement planes et parallèles, sont polies : *Les glaces d'une vitrine. Une glace sans tain.* || *Spécialem.* Châssis vitré d'un véhicule : *Lever, baisser les glaces. Le jeune homme baissa la glace d'une portière, malgré le froid déjà vif de cette sombre après-midi de novembre* (Zola). || **2.** Miroir constitué par une plaque de verre uni, sur laquelle a été appliquée une couche de tain : *La comtesse, qui se promenait dans son salon, s'arrêta devant une glace* (Stendhal). *Une glace de poche.* || Arg. *Passer devant la glace,* passer devant la justice. || **3.** En cuisine, jus de viande réduit qu'on étend sur une pièce : *Un filet de bœuf dans sa glace.* || Couche vernie, faite de sucre ou de blanc d'œuf, qui recouvre certaines pâtisseries ou entremets. || Croûte de sucre à la surface des fruits confits. || Adjectiv. *Sucre glace,* sucre en poudre extrêmement fin, employé en pâtisserie. || **4.** Petite tache opaque dans une gemme.

◆ **glaces** n. f. pl. (fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Eaux congelées des zones polaires, des mers arctiques et antarctiques (banquise), des cours d'eau : *Les glaces du Groenland. Un fleuve pris par les glaces. Je fus bercé au souvenir des glaces flottantes* (Renan).

glacé, e [glase] adj. (part. passé de *glacer ;* milieu du XVIe s., au sens II, 1 ; sens I, 1, 1660, Boileau ; sens I, 2, v. 1620, d'après Trévoux, 1704 [*être glacé,* 1862, V. Hugo ; *avoir les extrémités glacées,* 1580, Montaigne] ; sens I, 3, 1872, Larousse ; sens I, 4, 1673, Racine ; sens I, 5, début du XVIIe s., Malherbe [*colère glacée,* XXe s.] ; sens I, 6, 1669, Boileau ; sens II, 2, 1690, Furetière).

I. 1. Congelé, transformé en glace ou durci par le froid : *Plaque de neige glacée. Une terre glacée.* || **2.** Qui est très froid ou procure une sensation de froid intense : *Ses pieds sont moins glacés dans mes mains* (Lamartine). *J'écoutais incliné sur le marbre glacé* (Hugo). *Cette eau du puits glacé, | Bois-la* (Verlaine). *L'air glacé du jardin me calma* (Gide). *Ce matin la mer était glacée, nous n'avons pu nous baigner ;* et par extens. : *Un appartement glacé. Une nuit d'hiver aigre et glacée* (Fromentin). *Un soleil sans force répandit tous les matins sur la ville une lumière étincelante et glacée* (Camus). || *Être glacé, avoir les pieds glacés, les mains glacées,* etc., en parlant d'une personne, être transi de froid, ou éprouver une sensation de froid dans une partie du corps : *Être glacé jusqu'à la moelle des os.* || **3.** *Spécialem.* Congelé ou refroidi par des moyens artificiels : *Entremets glacé. Crème glacée. Boisson glacée.* || **4.** *Poét.* Qui a perdu la chaleur de la vie, qui ressent le froid de la mort ou l'engourdissement de l'âge : *La mort régnait déjà dans les âmes glacées* (Vigny). *Mon cœur ne sera plus qu'un bloc rouge et glacé* (Baudelaire). *Me voilà seul à présent* [...], *| Morne et désespéré, plus glacé qu'un aïeul* (Verlaine). || **5.** *Fig.* Qui manifeste une froideur extrême, une réserve hautaine, de l'indifférence : *Si elle m'adresse le moindre reproche, je ne lui répondrai rien. Je resterai glacé, digne* (Duhamel). *Un abord glacé.* || *Colère glacée,* colère contenue. || **6.** *Fig.* Qui manque de feu, de sensibilité : *Muse froide et glacée.*

II. 1. Qui présente un aspect lisse et brillant, dû à un traitement mécanique, à un apprêt, à un enduit : *Des gants glacés. Du papier glacé. Un plastron glacé.* || **2.** Recouvert d'une pellicule de sucre, confit dans le sucre : *Oranges glacées. Marrons glacés.*

● SYN. : **I, 1** *gelé ;* **2** *aigre, glaçant, glacial ; transi ;* **5** *figé, glacial, impassible, réfrigérant ;* **6** *froid, insensible, sec.* || **II, 1** *lustré, poli.*

◆ **glacé** n. m. (1866, Littré [« partie dorée de la passementerie », 1765, *Encyclopédie*]). Aspect glacé d'une matière, d'un objet : *Le glacé d'une étoffe. Il parlait du tournage et du tournassage, du truité et du glacé* (Flaubert).

glace-neige [glasnɛʒ] n. f. (de *glace* et de *neige ;* 1962, Larousse). Glace en menus morceaux, utilisée pour le glaçage.

glacer [glase] v. tr. (lat. *glaciare,* changer en glace, solidifier, glacer d'effroi, de *glacies* [V. GLACE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *glacier* [*glacer,* fin du XVe s.], aux sens de « glisser, faire glisser » et au sens I, 7 ; sens I, 1, 1538, R. Estienne [*glacer le sang à quelqu'un,* 1718, Massillon ; *glacier,* « figer [le sang] », v. 1131, *Couronnement de Louis*] ; sens I, 2, 1834, Ségur ; sens I, 3, av. 1794, Chénier ; sens I, 4, 1845, Bescherelle ; sens I, 5, 1740, Acad. [au part. passé, dès 1580, Montaigne] ; sens I, 6, 1611, Cotgrave ; sens I, 8, 1664, Racine ; sens II, 1, 1811, Chateaubriand ; sens II, 2, 1625, Stœr [en photographie, XXe s. ; *machine à*

glacer, 1962, Larousse] ; sens II, 3, 1625, Stœr ; sens II, 4, 1872, Larousse ; sens II, 5, 1798, Acad. [en cuisine ; en pâtisserie, 1690, Furetière]). [Conj. **1 a.**]

I. 1. Convertir un liquide en glace : *Le fleuve était pris* [...] ; *l'hiver avait achevé de le glacer* (Ségur). *Le froid de la nuit a glacé la neige.* || *Spécialem.* Congeler par des moyens artificiels : *Glacer une crème dans la sorbetière.* || Fig. et littér. *Glacer le sang à quelqu'un,* lui causer une émotion violente, un grand effroi : *Mes amis sont à présent d'une espèce si rare que la seule crainte de me les voir ravir glace mon sang* (Chateaubriand). *Une angoisse soudaine lui glaçait le sang.* || **2.** Rendre dur sous l'effet d'un froid intense : *Un sol que le gel a glacé, craquelé.* || **3.** Rendre très froid : *Le vent d'hiver qui s'engouffre par la fenêtre ouverte a glacé la pièce. Neige, givre, bruine, et pluie | Glacent mon flanc déjà rouillé* (Gautier). || **4.** *Spécialem.* Faire descendre à une très basse température par un apport de glace ou par le froid artificiel : *Glacer un wagon. Glacer une boisson, une bouteille de champagne.* || **5.** Causer à quelqu'un une vive sensation de froid : *Un vent qui glace le visage, les extrémités. L'indigent que glacent les tempêtes* (Hugo). *L'eau fraîche, fraîche comme la menthe qui glace la bouche et brûle l'estomac* (Camus). || **6.** *Poét.* Faire perdre ou affaiblir la chaleur animale, la vitalité, l'ardeur : *L'âge glace les membres. Des haines latentes qui glacent lentement le cœur* (Balzac). || **7.** *Fig.* Provoquer une gêne intense qui paralyse, déconcerte ou décourage : *Examinateur qui glace les candidats. Le bonjour ou l'adieu* [...] *qui lui échappait d'une voix machinale me glaçait* (Sainte-Beuve). *Cette femme* [Dolorès] *est la seule personne au monde qui ait le pouvoir de le glacer* [Ramuntcho], *et jamais ailleurs qu'en sa présence il ne sent peser sur lui la tare d'être un enfant de père inconnu* (Loti). *Ce public me glace* (Renard). *L'expression indifférente, obtuse de son visage* [...] *glaçait jusqu'à sa source mon bon vouloir* (Gide). || **8.** *Fig.* Frapper d'une émotion intense qui abolit ou diminue l'usage des facultés : *L'humiliation, la crainte glaçaient son âme* (Stendhal). || *Glacer quelqu'un de crainte, d'épouvante, d'horreur,* etc., lui inspirer une crainte, une épouvante, une horreur profonde : *Vous me glacez de crainte en me parlant d'amour* (Voltaire). *De longs rires, soudain, éclatant dans le vide, | Glacèrent le berger d'un grand effroi saisi* (Hugo). *Je frissonnai, le cœur glacé d'une sorte de terreur* (Gide).

II. 1. Donner une apparence polie, brillante comme celle de la glace : *Leurs ailes noires et lustrées étaient glacées de rose par les premiers reflets du jour* (Chateaubriand). *C'est un marais* [...]. | *Les canards sauvages y trempent | Leurs cous de saphir glacés d'or* (Gautier). || **2.** Donner mécaniquement de l'apprêt, un aspect poli, brillant à une matière : *Glacer des étoffes, du papier, des peaux. Les officiers commissaires font glacer au fer la bande blanche de leur képi* (Giraudoux). || *Spécialem.* Procéder au glaçage d'une épreuve photographique. || *Machine à glacer,* machine de corroyeur destinée à polir mécaniquement les cuirs et peaux tannés. || **3.** En peinture, donner de l'éclat à une couleur en étendant sur elle une autre couleur brillante et transparente. || **4.** *Glacer une poterie,* y poser la glaçure. || **5.** En cuisine, couvrir d'un jus (extrait de viande réduit) une pièce de viande, de sucre glace, de sirop, de blanc d'œuf une pâtisserie, un entremets, des fruits, etc. : *Glacer une galantine, des biscuits, des oranges.*

● SYN. : **I, 1** *congeler, geler ;* **3** *refroidir ;* **4** *frapper ;* **5** *transir, transpercer ;* **6** *durcir, engourdir, figer, scléroser ;* **7** *pétrifier, réfrigérer, troubler ;* **8** *paralyser.* || **II, 1** *lustrer, satiner.* — CONTR. : **I, 1** et **2** *dégeler, déglacer ;* **3** *brûler, chauffer, rôtir, tiédir ;* **5** *réchauffer ;* **6** *ranimer, vivifier ;* **7** *encourager, exalter ;* **8** *rassurer.*

◆ v. intr. (XIII[e] s., Littré). Se prendre, se transformer en glace, geler : *Le sentier qui est rapide et où, pendant la nuit, la neige avait glacé* (Bosco).

◆ **se glacer** v. pr. (sens 1, fin du XV[e] s. ; sens 2, 1691, Racine ; sens 3, 1647, Z. J. Montfleury). **1.** Se congeler. || **2.** Se refroidir : *Ses pieds se glaçaient dans l'immobilité de la carriole* (Loti). || **3.** Fig. *Le cœur, le sang se glace,* ou *le sang se glace dans les veines,* locutions exprimant une émotion violente et qui paralyse : *Tout mon cœur se glaçait* (Gide).

glacerie [glasri] n. f. (de *glace ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens II ; sens I, 1845, Bescherelle).

I. Art, commerce du glacier-limonadier.

II. Fabrication, commerce des glaces de verre ou de cristal. || *Par extens.* Usine qui procède à cette fabrication : *La glacerie de Saint-Gobain.*

glaceur [glasœr] n. m. (de *glacer ;* 1829, Boiste). Ouvrier qui glace les étoffes, les papiers.

glaceuse [glasøz] n. f. (de *glacer ;* 1962, Larousse). Machine qui permet d'effectuer le glaçage des épreuves photographiques.

glaceux, euse [glasø, -øz] adj. (de *glace ;* 1400, Douet d'Arcq). Se dit d'un diamant ou d'une gemme qui présente une ou des taches mates (*glaces*) : *Les brillants glaceux et cristallins* (Goncourt).

● SYN. : *givreux.*

glaciaire [glasjɛr] adj. (dér. savant du lat. *glacies,* glace [v. GLACE] ; 1866, Littré [aussi *périodes glaciaires ; érosion glaciaire, régime glaciaire,* XX[e] s.]). Relatif aux glaces, aux glaciers : *Calotte glaciaire. Pour éviter de se geler les doigts sur le plateau glaciaire du col, ils s'étaient encordés dans la cabane* (Frison-Roche). || *Périodes glaciaires,* périodes géologiques du Quaternaire caractérisées par une vaste extension des glaciers, notamment sur le nord de l'Europe, les Alpes, le Canada. || *Érosion glaciaire,* travail d'usure, de transport et d'accumulation de matériaux effectué par les masses de glace, inlandsis ou langues glaciaires de montagnes. || *Régime glaciaire,* régime d'un cours d'eau caractérisé par de hautes eaux d'été (fusion des glaciers) et de basses eaux d'hiver (rétention nivale et glaciaire).

glaciairiste n. m. V. GLACIÉRISTE.

glacial, e, als ou **aux**(Le pluriel est rarement employé.) [glasjal, -sjo] adj. (lat. *glacialis,* glacial, de glace, de *glacies* [v. GLACE] ; v. 1380, Conty, dans la loc. *humeur glaciale,* « humeur cristalline [de l'œil] » ; sens 1, 1611, Cotgrave [*il fait glacial,* av. 1896, Verlaine] ; sens 2, 1534, Rabelais [*zone glaciale,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1866, Littré [en parlant d'un comportement, 1740, L. de Boissy] ; sens 4, 1866, Littré). **1.** Qui est froid comme la glace, qui procure une sensation de froid vif et pénétrant : *Un vent glacial. Une eau glaciale. Une pluie glaciale. Une température glaciale. Une bise glaciale soufflait* (Hugo). *Et Satan se réveilla, baigné d'une sueur glaciale* (France). || Adverbialem. *Il fait glacial,* il fait un froid très vif : *Le soir se fonce, il fait glacial* (Verlaine). || **2.** Où il règne un froid extrême : *Une nuit glaciale. Il* [Julien] *traversa des régions* [...] *qui étaient si glaciales que les bras, se détachant du corps, tombaient par terre* (Flaubert). || *Zone glaciale,* région du globe comprise entre un cercle polaire et le pôle correspondant. || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui paralyse, rebute, déconcerte par sa froideur : *Un homme glacial. J'allais droit à Françoise ; comme j'avais ri de ses larmes à un départ qui m'avait laissé indifférent, elle se montra glaciale à l'égard de ma tristesse, parce qu'elle la partageait* (Proust). || Se dit d'un comportement empreint de froideur : *Vous êtes à l'endroit des femmes d'une réserve plus glaciale que Joseph et qu'Hippolyte* (Gautier). [Enfants trouvées :] *Les petites vont les premières.* [...]| | *Les pieuses et les savantes | Ont un maintien plus glacial* (Coppée). *L'ancien colonel lança à ses agents de liaison un regard si glacial qu'ils en eurent froid dans le dos* (Dorgelès). *Jean se lève et regarde l'ambassadeur d'un air glacial* (Sartre). *Un accueil glacial.* || **4.** *Fig.* Qui manque d'ardeur, de passion, de chaleur communicative : *Un écrivain, un style glacial.*

● SYN. : **1** *glaçant, glacé ;* **3** *dur, froid, impassible, insensible, réfrigérant ;* **4** *sec.* — CONTR. : **1** et **2** *brûlant, chaud, étouffant, tiède ;* **3** *accueillant, affable, aimable,*

amène, chaleureux, cordial, gentil ; **4** *ardent, enthousiaste, exalté, passionné.*

glaciale [glasjal] n. f. (fém. substantivé de *glacial,* à cause de l'aspect extérieur [brillant comme de la glace] de la plante ; 1752, Trévoux). Espèce de ficoïde, remarquable par les nombreuses glandes cristallines qui recouvrent ses parties herbacées, et qu'on emploie comme légume vert.

glacialement [glasjalmɑ̃] adv. (de *glacial ;* av. 1872, Th. Gautier). D'une manière glaciale, avec froideur (rare) : *Les églises espagnoles sont meublées, vivantes, et n'ont pas l'aspect glacialement désert des nôtres* (Gautier).

glaciation [glasjasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *glacer ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1930, Larousse). **1.** *Vx.* Action de transformer en glace, ou le fait de se transformer en glace. ‖ **2.** Formation géologique de la période glaciaire, caractérisée par l'extension de l'inlandsis. ‖ Période pendant laquelle les glaces recouvrent une région.

1. glacier [glasje] n. m. (mot de l'anc. franco-provenç. [début du XIVe s.], dér. de *glace ;* 1572, J. Peletier du Mans, puis 1757, *Encyclopédie*). Accumulation de neige transformée en glace, animée de mouvements lents, qui forme de vastes coupoles dans les régions polaires (*inlandsis* ou *glacier continental*), qui s'étend en aval du névé dans les vallées de montagnes (*glacier de montagne* ou *de vallée*), ou s'étale en lobe au sortir de la montagne (*glacier de piémont*) : *Une large vallée entourée de glaciers et de cascades* (Claudel). *Le glacier de la Charpoua reflétait des moirures d'huile, et les lèvres glauques de ses crevasses souriaient à la nuit* (Frison-Roche).

2. glacier [glasje] n. m. (de *glace ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens II ; sens I, 1803, Boiste).

I. Celui qui prépare ou vend des glaces alimentaires, des sorbets : *Un pâtissier-glacier. Alors, la voiturette du glacier ambulant parcourait les rues* (Arnoux).

II. *Vx.* Fabricant ou marchand de glaces (miroirs).

• SYN. : **II** *miroitier.*

glacière [glasjɛr] n. f. (de *glace ;* 1640, Oudin, au sens 2 ; sens 1, 1757, *Encyclopédie* [« grotte contenant de la glace naturelle », XXe s.] ; sens 3, 1907, Larousse ; sens 4, 1860, d'après Larousse, 1872 [« usine où on fabrique la glace », XXe s.] ; sens 5, 1740, Acad.). **1.** *Vx.* Amas de glaces : *Les montagnes ardentes s'éteignent et les glacières naturelles s'échauffent* (Flaubert). ‖ *Auj.* Grotte contenant de la glace naturelle : *On trouve des glacières dans les Pyrénées, le Vercors, les Alpes autrichiennes, etc.* ‖ **2.** *Autref.* Cavité souterraine, isolée, où l'on conservait de la glace, de la neige recueillie en hiver : *À mi-côte se trouve la glacière, jadis habitée par des Maltais pourvoyeurs de neige* (Fromentin). ‖ **3.** Armoire ou récipient utilisé pour conserver les denrées dans une atmosphère froide et où l'on maintient une basse température par de la glace hydrique placée dans un récipient spécial : *Une glacière de boucher. Une glacière portative.* ‖ *Fam.* Se dit parfois pour *réfrigérateur, armoire frigorifique.* ‖ **4.** *Vx.* Appareil à fabriquer la glace artificielle. ‖ *Auj.* Usine où l'on fabrique la glace. ‖ **5.** *Fig.* et *fam.* Lieu très froid : *Ah ! dit plaisamment Jory en entrant dans la salle, quelle glacière !* (Zola).

glaciériste [glasjerist] n. m. (de *glacier* 1 ; 1866, Littré, écrit *glaciairiste* [*glaciériste,* 1877, Littré], au sens 1 ; sens 2, 1949, F. Gazier). **1.** Syn. anc. de GLACIOLOGISTE. ‖ **2.** Alpiniste spécialisé dans les ascensions de glaciers ou de versants glaciaires.

glaciologie [glasjɔlɔʒi] n. f. (de *glacio-,* élément tiré du lat. *glacies,* glace [v. GLACE], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; fin du XIXe s.). Étude des glaciers, de leur répartition, de leurs variations et de leurs effets.

glaciologiste [glasjɔlɔʒist] ou **glaciologue** [glasjɔlɔg] n. (de *glaciologie ;* 1901, Larousse, écrit *glaciologiste ; glaciologue,* 1953, Romanovsky et Cailleux). Spécialiste de glaciologie.

glacis [glasi] n. m. (de *glacer* [v. ce mot] ; début du XVe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1512, J. Lemaire de Belges ; sens I, 3, 1694, Th. Corneille ; sens I, 4, 1962, Larousse ; sens II, 1, 1757, *Encyclopédie* [« couche d'un enduit, plus ou moins brillant ou transparent, qui recouvre une surface », av. 1872, Th. Gautier] ; sens II, 2, fin du XIXe s. ; sens II, 3, 1866, Littré).

I. 1. En termes de fortification, talus en pente douce établi à partir d'éléments extérieurs d'un ouvrage (chemin couvert, fossé, bloc) : *Le premier obus que nous lançâmes tomba en dehors des glacis* (Chateaubriand). *Les glacis d'un fort.* ‖ **2.** Terrain en pente douce et unie : *Je traversai les glacis couverts de neige* (Nerval). *Des touffes de fleurs* [...] *s'étaient écloses sur les glacis de granit rougeâtre* (Flaubert). ‖ **3.** En architecture, pente de la surface supérieure d'une cimaise, permettant l'écoulement des eaux pluviales. ‖ **4.** En géomorphologie, surface d'érosion en pente douce, développée généralement dans les régions sèches, au pied des reliefs.

II. 1. En peinture, préparation légère et transparente, qu'on étend sur une couleur sèche pour lui donner de l'éclat et en modifier légèrement la coloration : *Des nettoyages* [de tableaux] *qui avaient emporté les glacis* (France). ‖ *Par anal.* Couche d'un enduit, plus ou moins brillant ou transparent, qui recouvre une surface : *Le glacis du parquet des salons* (Barbey d'Aurevilly). *Cette fumée avait recouvert les poutres de la toiture d'un glacis de bitume* (Gautier). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Apparence brillante, mais souvent trompeuse, qui recouvre une réalité différente : *Deux messieurs, du glacis le plus élégant...* (Villiers de L'Isle-Adam). *Cette Amérique du Sud, avec son mince glacis d'humanité* (Bonnard). ‖ **3.** Enduit que l'on applique sur un voligeage jointif et sur lequel on pose le plomb d'un arêtier.

glaçoire [glaswar] n. f. (de *glacer ;* 1872, Larousse). Boîte cylindrique en fer-blanc, munie d'un couvercle percé de trous, avec laquelle on saupoudre de sucre les pâtisseries destinées au glaçage.

glaçon [glasɔ̃] n. m. (de *glace ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 [« petit cube de glace artificielle », XXe s.] ; sens 2, 1626, Hardy). **1.** Morceau de glace : *La Seine lentement | Traîne des archipels | De glaçons hésitants* (Hugo). *Le fleuve qui râle | Sous les glaçons qu'il rompt de moment en moment* (Leconte de Lisle). ‖ *Spécialem.* Petit cube de glace artificielle : *Mettre un glaçon dans son verre.* ‖ **2.** *Fig.* Personne insensible, indifférente ou d'un abord très froid : *C'est un vrai glaçon. Cette femme, jugée alors* [...] *un glaçon poli et coupant* (Barbey d'Aurevilly).

glaçure [glasyr] n. f. (de *glacer ;* 1772, Milly, au sens 1 [qui à l'origine a été une adaptation de l'allem. *Glasur,* vernis, émail, dér. de *Glas,* verre] ; sens 2, 1869, Flaubert). **1.** Enduit vitrifiable, transparent et incolore, opaque ou coloré, que l'on applique sur certaines poteries et céramiques pour leur donner de l'éclat et les rendre imperméables. ‖ **2.** Surface, aspect glacé, lisse de quelque chose : *Une lettre de huit pages sur papier à glaçure bleue* (Flaubert). *Arborant des cravates somptueuses et constellées de brillants sur des plastrons aux glaçures impeccables* (Bertrand).

• SYN. : **1** *émail.*

gladiateur [gladjatœr] n. m. (lat. *gladiator,* gladiateur, spadassin, de *gladius,* épée, glaive ; XIIIe s., Godefroy, écrit *gladiator* [*gladiateur,* 1580, Montaigne], au sens 1 ; sens 2, 1646, Retz). **1.** Homme qui combattait, à Rome, dans les jeux du cirque, contre d'autres hommes ou contre des bêtes féroces : *Cette boucherie continuelle de gladiateurs* (Chateaubriand). ‖ **2.** *Vx* ou *littér.* Homme qui avait l'habitude et le goût des duels et se battait volontiers pour le compte d'autrui : *Un gentilhomme capable de faire assassiner son rival par des gladiateurs* (Gautier).

• SYN. : **1** *belluaire, bestiaire, mirmillon, rétiaire.*

gladié, e [gladje] adj. (dér. savant du lat. *gladius,* épée, glaive ; 1803, Boiste). En botanique, se dit d'une feuille ou d'une

tige comprimée en arête vive, en forme de glaive : *Le rampant du terrain vers la mer est parsemé de fenouils, de sauges, de chardons à feuilles gladiées et bleuâtres* (Chateaubriand).

● REM. On dit plus souvent ENSIFORME.

glageon [glaʒɔ̃] n. m. (de *Glageon,* n. d'une commune du département du Nord ; 1866, Littré). Variété de marbre exploitée dans la commune de Glageon.

glagolitique [glagɔlitik] adj. (de *glagol* [mot slavon], n. d'un anc. alphabet slavon ; 1872, Larousse). Se dit d'une écriture usitée dans les premiers monuments de la littérature slave (IXe s. apr. J.-C.), ainsi que de la langue qu'elle sert à transcrire.

glaie, glaye [glɛ] ou **glaise** [glɛ] n. f. (origine obscure ; 1866, Littré, écrit *glaie* et *glaise ; glaye,* 1962, Larousse). Voûte d'un four de verrerie.

glaïeul [glajœl] n. m. (lat. *gladiolus,* épée courte, poignard, et à cause de la forme des feuilles de cette plante, « glaïeul », de *gladius,* épée, glaive [qui avait donné en anc. franç. les formes *glaid,* glaïeul — fin du XIe s., *Gloses de Raschi* —, et *glai* — v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; XIIIe s., *Romania* [XVI, 600], écrit *glaiuel ; glaieul,* 1600, O. de Serres). Plante à bulbe, de la famille des iridacées, à feuilles longues et pointues, cultivée pour ses fleurs ornementales disposées en longs épis de couleurs variées : *Mille fleurs sauvages, le liseron, le passe-velours* [...], *le glaïeul aux lancéoles cannelées...* (Hugo). *Adieu les promenades | Sous les fraîches arcades | Des verdoyants tilleuls, | À travers les prairies, | Les bruyères fleuries | Et les pâles glaïeuls* (Gautier). || *Glaïeul des marais, glaïeul puant,* nom commun de l'iris fétide.

glairage [glɛraʒ] n. m. (de *glairer ;* 1866, Littré). Action de glairer, en reliure.

glaire [glɛr] n. f. (lat. pop. **glāria,* déformation de **clāria,* blanc d'œuf, dér. de l'adj. du lat. class. *clārus,* clair, brillant, net ; XIIe s., Godefroy, au sens 1 [en reliure, 1827, *Manuel du relieur*] ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Blanc d'œuf cru. || *Spécialem.* Préparation à base de blanc d'œuf battu, dont on se sert en reliure, pour préparer un cuir à la dorure. (En ce sens, on dit aussi GLAIRURE.) || **2.** Sécrétion visqueuse et blanchâtre des muqueuses dans certains états pathologiques (généralement au plur. en ce sens) : *Rendre des glaires.* || **3.** Tache semi-opaque, qui diminue en certains points les feux d'un diamant.

● SYN. : **2** *mucosité.*

glairer [glɛre] v. tr. (de *glaire ;* 1680, Richelet). Appliquer à l'éponge ou au pinceau, sur la couverture d'un livre relié, une légère couche de blanc d'œuf, pour la préparation à la dorure.

glaireux, euse [glɛrø, -øz] adj. (de *glaire ;* 1256, Ald. de Sienne, au sens de « visqueux » [en parlant de sangsues] ; sens 1, 1866, Littré [« qui est plein de glaires », 1690, Furetière] ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Qui est de la nature des glaires : *Crachat glaireux.* || **2.** Qui a l'aspect des glaires : *Tiens ! le père Ingres, tu sais s'il me tourne sur le cœur, celui-là, avec sa peinture glaireuse* (Zola).

glairure [glɛryr] n. f. (de *glairer ;* 1810, Lesné). Syn. de GLAIRE, en reliure.

1. glaise [glɛz] n. f. (gaulois *glĭso, glīso,* glaise [attesté par le composé lat. d'origine gauloise *glisomarga,* espèce de marne ou de craie] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *glise ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *gloise ; glaise,* fin du XIIIe s.). Terre grasse et compacte, fortement argileuse, plastique et imperméable, qui est la matière première des briques, des tuiles, de la poterie : *Un bloc de glaise. J'empâte un ornement de glaise | Et mes quartiers d'hiver sont prêts* (Gautier). *Une odeur fade de glaise mouillée montait du sol* (Zola). *J'ai tourné sur la roue des vases grêles | Car je me suis fait potier pour Elle ! | Traçant des devises sur la glaise lisse* (Vielé-Griffin).

◆ adj. f. (début du XIVe s.) : *Terre glaise.*

2. glaise n. f. V. GLAIE.

glaiser [glɛze] v. tr. (de *glaise* 1 ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux). **1.** Enduire de glaise. || **2.** Amender un sol avec de la glaise.

glaiseux, euse [glɛzø, -øz] adj. (de *glaise* 1 [v. ce mot] ; XIIIe s., Godefroy, écrit *gloiseux* [*glazeux,* 1611, Cotgrave ; *glaiseux,* 1752, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, av. 1959, A. Camus). **1.** Qui est de la nature de la glaise ; qui contient de la glaise : *Un sol glaiseux.* || **2.** Couvert, enduit de glaise : *La fleur qu'une main glaiseuse me tend* (Camus).

● SYN. : **1** *argileux.*

◆ **glaiseux** n. m. (1927, G. Esnault). *Pop.* Paysan, personne de la campagne.

glaisière [glɛzjɛr] n. f. (de *glaise* 1 ; 1762, Acad.). Carrière d'où l'on extrait de la glaise.

glaiteron [glɛtrɔ̃] n. m. (dér., après sonorisation de la consonne initiale, de l'anc. franç. *cleton,* bardane [v. 1290, *Glossaire de Douai*], francique **kletto,* crampon ; XIVe s., Du Cange, écrit *gleteron ; glaiteron,* 1866, Littré). Syn. de GRATERON.

glaive [glɛv] n. m. (mot issu, après une évolution phonétique irrégulière, du lat. *gladius,* épée, glaive [au pr. et au fig.] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* aux sens de « lance, javelot » [la forme *gladie,* « épée » — fin du Xe s., *Vie de saint Léger* —, était un empr. direct du lat.] ; sens 1, XVe s. [« arme tranchante quelconque », XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes*] ; sens 2, 1690, Furetière [« massacre, carnage », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *tirer le glaive, remettre le glaive au fourreau,* 1872, Larousse] ; sens 3, 1642, Corneille [*le glaive de Dieu,* 1683, Bossuet ; *le glaive spirituel,* 1686, Bossuet ; *le glaive de la justice,* av. 1681, Patin]). **1.** Épée à double tranchant : *Soldat romain armé du glaive.* || *Par extens.* et *littér.* Arme tranchante quelconque : *Au grand soleil féroce qui faisait luire les glaives et les crosses* (Daudet). || **2.** *Vx* ou *littér.* Symbole de la guerre, des combats, de la force armée : *Tu voulais, versant notre sève, | Aux peuples trop lents à mûrir | Faire conquérir par le glaive | Ce que l'esprit doit conquérir* (Hugo). *Puissé-je user du glaive et périr par le glaive !* (Baudelaire). *C'est jusqu'à présent notre lot, dans cette nouvelle guerre, de ne pouvoir nulle part, après le malheur initial, retourner à la bataille qu'avec un tronçon d'épée ou bien avec un glaive d'emprunt* (De Gaulle). || Vx. *Tirer le glaive,* entrer en guerre. || Vx. *Remettre le glaive au fourreau,* faire la paix. || **3.** *Vx* ou *littér.* Symbole de puissance : *Vers les astres mon œil se lève, | Mais il y voit pendre le glaive | De l'antique fatalité* (Vigny). || *Le glaive de Dieu,* la justice, la puissance de Dieu. || *Le glaive spirituel,* le pouvoir qu'a l'Église d'excommunier ou de frapper d'une peine canonique. || *Le glaive de la justice,* le pouvoir judiciaire.

● SYN. : **2** *épée.*

glanage [glanaʒ] n. m. (de *glaner ;* 1596, Vaganay). Action de glaner : *Aux moissons, on nous passait aussi quelque glanage* (Michelet).

gland [glɑ̃] n. m. (lat. *glandem,* accus. de *glans, glandis,* n. f., fruit du chêne, fruit d'autres arbres, gland [en anatomie] ; XIIe s., écrit *glant* [*gland,* XVIe s.], au sens 1 [*glands doux,* 1866, Littré] ; sens 2, av. 1695, La Fontaine ; sens 3, 1379, *Inventaire de Charles V ;* sens 4, 1538, J. Canappe [« extrémité de la verge » ; « extrémité du clitoris », 1721, Trévoux]). **1.** Fruit du chêne : *Arbres fils de leur gland courbés sous les tempêtes* (Lamartine). || *Glands doux,* fruits comestibles de certaines espèces de chênes. || **2.** *Vx* et *littér.* Nourriture supposée des premiers hommes : *Il* [J.-J. Rousseau] *veut réduire au gland l'Académie entière* (Voltaire). || **3.** Ornement de bois, de métal ou de passementerie qui rappelle la forme d'un gland : *L'intrépide Tarasconnais secoua comme une crinière le gland de sa chéchia* (Daudet). *Une embrasse en torsade qui se terminait par un gland* (Maurois). || **4.** En anatomie, extrémité de la verge et du clitoris.

◆ n. m. et adj. (1901, G. Esnault). *Fig.* et *pop.* Terme de mépris appliqué à une personne dénuée d'adresse ou de finesse.

glandage [glɑ̃daʒ] n. m. (de *gland ;* av. 1589, J. A. de Baïf, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré ; sens 3, 1872, Larousse). **1.** Action de

nourrir les porcs de glands. || **2.** *Vx.* Droit de ramasser les glands en forêt. || **3.** Lieu où l'on recueille les glands.

glandaire [glɑ̃dɛr] adj. (de *gland ;* 1842, Acad., au sens de « qui vit de glands » [en zoologie] ; sens actuel, 1878, Larousse). Qui concerne le gland (en anatomie).

glande [glɑ̃d] n. f. (lat. *glandula* [le plus souvent employé au plur.], glande, glandule, amygdale, de *glans, glandis* [v. GLAND] ; XII[e] s., *Vie d'Édouard le Confesseur,* écrit *glandre,* au sens de « tumeur, scrofule » ; écrit *glande,* au sens 1, 1538, R. Estienne [*glandes à sécrétion externe, à sécrétion interne, glandes mixtes,* XX[e] s.] ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** Organe ayant pour fonction d'élaborer et de sécréter certaines substances : *Glandes digestives, nutritives, reproductrices. Les glandes lacrymales. Le foie est une glande volumineuse.* || *Glandes à sécrétion externe* (ou *glandes exocrines*), glandes pourvues d'un canal ou d'un orifice excréteur et qui déversent à l'extérieur le produit de leur sécrétion (glandes sudoripares, glandes salivaires, glandes de l'estomac, etc.). || *Glandes à sécrétion interne* (ou *glandes endocrines*), glandes qui déversent directement dans le sang ou dans la lymphe le produit de leur sécrétion (glande thyroïde, hypophyse, glandes surrénales, etc.). || *Glandes mixtes,* glandes qui réunissent les deux fonctions (foie, testicule, ovaire, etc.). || **2.** *Fam.* Nom donné communément aux ganglions lymphatiques du cou, de l'aisselle, de l'aine, lorsqu'ils sont enflammés et tuméfiés : *Cet enfant a des glandes. Un vieillard regardait le ciel* [...]. *De sa face camuse pendait une barbe blanche, à travers laquelle on apercevait les glandes de son cou* (France).

1. glandé, e [glɑ̃de] adj. (de *gland ;* 1577, A. Jamyn, au sens pr. de « qui porte des glands » [pour un chêne] ; sens actuel, 1690, Furetière). En héraldique, se dit d'un chêne chargé de glands, dont l'émail est différent de celui de l'arbre.

2. glandé, e [glɑ̃de] adj. (de *glande ;* 1690, Furetière). Se dit d'un cheval qui a les ganglions de l'auge tuméfiés et indurés.

glandée [glɑ̃de] n. f. (de *gland ;* fin du XV[e] s., *Coutumes d'Anjou,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1936, Capitant). **1.** Récolte des glands. || **2.** *Vx.* Pâturage des cochons dans les forêts de chênes, où ils se nourrissaient surtout de glands. || **3.** Droit de ramasser les glands et faines en forêt.

glander [glɑ̃de] v. intr. (de *gland ;* XV[e] s., au sens de « produire des glands » ; sens I, 1926, P. Valéry ; sens II, 1941, G. Esnault).

I. Chercher des glands (rare) : *La vieille « beauté pure » tenait à honneur d'éviter le chemin des glandes. Elle laissait glander les porcs* (Valéry).

II. *Fig.* et *pop.* Perdre son temps, en faisant semblant d'être occupé : *Il glandait dans la cour de la caserne.* || Attendre en vain : *Laisser glander quelqu'un.*

● REM. On dit aussi GLANDOUILLER (de *glander ;* 1938, G. Esnault) au sens II.

glandivore [glɑ̃divɔr] adj. (de *glandi-,* élément tiré de *gland,* et de *-vore,* du lat. *vorare,* dévorer ; 1788, Gohin). Qui se nourrit de glands.

glandouiller v. intr. V. GLANDER.

glandulaire [glɑ̃dylɛr] adj. (de *glandule ;* 1611, Cotgrave, aux sens 1-2). **1.** Qui se rapporte aux glandes : *Sécrétions glandulaires. Troubles glandulaires.* || **2.** Qui a la forme, la nature ou la fonction d'une glande : *Tissu glandulaire.*

● SYN. : *glanduleux.*

glandule [glɑ̃dyl] n. f. (lat. *glandula* [v. GLANDE] ; 1478, G. de Chauliac). *Vx.* Petite glande : *Une lésion des glandules des articulations* (Margueritte).

glanduleux, euse [glɑ̃dylø, -øz] adj. (lat. *glandulosus,* en forme de glande, de *glandula* [v. GLANDE] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Syn. de GLANDULAIRE. || **2.** *Poils glanduleux,* en botanique, poils surmontés d'une petite glande.

1. glane [glan] n. f. (déverbal de *glaner ;* XIII[e] s., aux sens 1-2 [« action de ramasser ce qui a été laissé et peut être utilisable », 1886, Zola] ; sens 3 [pour des poires et pour des oignons], 1660, Oudin ; sens 4, 1611, Cotgrave). **1.** *Vx.* Action de glaner : *Droit de glane.* || *Par extens.* Action de ramasser ce qui a été laissé et peut être utilisable : *Elle s'emporta contre Alzire qu'elle avait envoyée le matin aux escarbilles, sur le terri, et qui était revenue les mains vides, en disant que la Compagnie défendait la glane* (Zola). || **2.** Poignée d'épis ramassés dans un champ après l'enlèvement des gerbes : *Pendant quelque temps, on nous a rencontrés dans la forêt traînant des charges de bois mort ou ramassant des glanes au bord des routes* (Daudet). || **3.** Par anal. *Glane de poires,* rangée de poires sur une même branche. || *Glane d'oignons,* groupe d'oignons attachés à un petit faisceau de brins de paille tressés : *L'épervier à raccommoder, sur lequel était jetée une glane de gros oignons* (Goncourt). || **4.** *Fig.* Ce qu'on peut recueillir après d'autres : *Après vous* [...] *on n'aurait que des glanes, car bientôt vous aurez pris toutes les curiosités du département* (Flaubert).

2. glane [glan] n. m. (origine obscure ; 1872, Larousse). Grand poisson-chat, ou silure, d'Europe centrale.

glaner [glane] v. tr. (bas lat. *glenare,* glaner [VI[e] s.], d'un radical gaulois **glenn- ;* début du XIII[e] s., Huon de Méry, au sens 1 [var. *glener,* XIII[e] s., Tailliar] ; sens 2, 1830, Lamartine ; sens 3, 1756, Voltaire ; sens 4, av. 1613, M. Régnier [var. *glainer,* fin du XIV[e] s., E. Des-champs]). **1.** *Vx.* Ramasser les épis restés dans les champs après la moisson : *Glaner du blé ;* et absol. : *Aller glaner.* || **2.** *Par extens.* Ramasser çà et là, pièce à pièce : *Glaner du bois. Je glanais la mûre, la merise ou la fleur* (Colette). || **3.** Recueillir les restes laissés par les autres : *Glaner sa nourriture de ville en ville. Il te fallait glaner ton souper dans nos fanges* (Baudelaire). || **4.** *Fig.* Prendre çà et là ce qui a été laissé par d'autres, pour en tirer quelque parti : *Glaner des anecdotes. L'honnêteté d'un écrivain consiste à ne pas donner comme siennes les idées qu'il a glanées de-ci de-là, chez autrui* (Gide).

● SYN. : **2** et **3** *grappiller ;* **4** *butiner, emprunter, picorer.*

glaneur, euse [glanœr, -øz] n. (de *glaner ;* XIII[e] s., Godefroy, écrit *glaneor ; glaneur,* XVI[e] s., *Coutumier général*). *Vx.* Personne qui glane.

glanure [glanyr] n. f. (de *glaner ;* 1541, Calvin, au sens 1 ; sens 2, 1696, Bayle). **1.** *Vx.* Épis que l'on glane. || **2.** Ce que l'on recueille dans les œuvres des autres.

◆ **glanures** n. f. pl. (1880, Littré, *Études et glanures*). Ensemble de notes brèves qui ne constituent pas un développement suivi : *Des glanures étymologiques.*

glaphique [glafik] n. m. (dér. savant du gr. *glaphein,* creuser ; 1866, Littré). En joaillerie, variété de talc, appelée usuellement *pierre de lard,* dans laquelle les Chinois taillaient des figurines.

glapir [glapir] v. intr. (altér., peut-être d'après *japper,* de *glatir* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, v. 1585, Cholières ; sens 3, 1831, V. Hugo). **1.** Pousser de petits cris brefs et aigus, en parlant du renard, du petit chien, de la grue. || **2.** *Par anal.* Chanter, crier d'une voix aigre, aiguë : *Les revendeuses d'eau fraîche* [...] *vous donnaient soif de les entendre glapir : « L'aigo es fresco »* (Daudet). *La petite fille et le bébé glapissent à tour de rôle* (Duhamel). || **3.** *Littér.* En parlant de choses, faire entendre un son aigre et fort, des bruits aigus (rare) : *Des marmites qui gloussent, des fritures qui glapissent* (Hugo). *Des sirènes d'alarme qui glapissent.*

◆ v. tr. (av. 1777, Gresset). Dire, chanter, proférer d'une voix criarde et aiguë : *Elle accompagnait l'orchestre, en glapissant un absurde refrain que tout le monde, cet été-là, savait par cœur* (Martin du Gard). *Au troisième étage d'un des sordides immeubles, un homme rossait sa femme, qui glapissait des injures* (Arnoux).

glapissant, e [glapisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *glapir ;* 1665, Boileau). Qui glapit (au pr. et au fig.) : *Hormis ces bêtes glapissantes, tout dormait dans une sécurité profonde* (Fromentin). *Les notes aiguës de*

la musique se précipitaient l'une sur l'autre dans une monotonie glapissante (Flaubert).

glapissement [glapismɑ̃] n. m. (de *glapir ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1790, G. de Mirabeau). **1.** Cri des animaux qui glapissent : *Le glapissement d'un renard qui chasse* (Colette). || **2.** *Par extens.* Son de voix, cri ou bruit aigre, fort et aigu : *Mais l'enfant épouvanté se débattait sous les caresses de la bonne femme décrépite, et remplissait la maison de ses glapissements* (Baudelaire). *Mesaïde* [...] *tirait de sa gorge des sons rauques qui alternaient avec des glapissements aigus* (France). || **3.** *Fig.* Réclamations, plaintes ou invectives criardes : *Les glapissements de la jalousie. J'ai cru discerner dans ces glapissements horribles quelques parties des imprécations que la synagogue vomit au siècle dernier sur un petit juif de Hollande* (France).
• Syn. : **3** *jérémiade* (fam.), *lamentation, récrimination.*

glaréole [glareɔl] n. f. (lat. scientif. moderne *glareola,* qui semble avoir été formé sur le lat. class. *glarea,* gravier ; fin du XVIIIe s.). Oiseau échassier d'assez petite taille, vivant dans les régions chaudes et tempérées de l'Ancien Monde : *La glaréole ressemble à une hirondelle de mer.*
• Syn. : *hirondelle de marais, perdrix de mer.*

glas [glɑ] n. m. (lat. pop. **classum,* du lat. class. *classicum,* sonnerie de trompette, neutre substantivé de l'adj. *classicus,* naval, dér. de *classis,* armée, flotte ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens de « sonnerie » ; v. 1155, Wace, au sens de « sonnerie de toutes les cloches d'une église » ; sens 1, début du XIIIe s., *Florence de Rome* [écrit *glais ; glas,* 1564, J. Thierry] ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** Tintement lent d'une cloche d'église, pour annoncer l'agonie, la mort ou les funérailles de quelqu'un : *Comme Baptiste me racontait mes triomphes, le glas d'un enterrement me rappelle à ma fenêtre* (Chateaubriand). *La bonne sœur avec un air de componction dit qu' « elle* [Virginie] *venait de passer ». En même temps, le glas de Saint-Léonard redoublait* (Flaubert). *Le ciel de Paris était devenu pareil à une coupole de bronze, heurtée de toutes parts du même rythme tenace, sinistre comme un glas* (Martin du Gard). || **2.** *Par extens.* Salves d'artillerie tirées aux funérailles d'un souverain ou d'un officier élevé en grade. || **3.** Fig. *Sonner le glas de quelque chose,* en marquer ou en annoncer la fin.

glass [glas] n. m. (allem. *Glas,* verre [à boire], introduit sans doute par les soldats mercenaires germanophones ; 1628, Chereau, écrit *glace ; glass,* début du XXe s.). *Pop.* Consommation servie dans un verre (vieilli) : *Prendre un glass. J'avais un glass dans le nez, il faut bien le dire* (Dorgelès).

glatir [glatir] v. intr. (lat. *glattire,* japper, mot d'origine onomatop. ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 2 ; sens 1, 1866, Littré). **1.** Crier, en parlant de l'aigle. || **2.** *Class.* Syn. de GLAPIR : *Cyas, qui de rage glatit...* (Scarron).

glauc(o)- [glok(o)], élément tiré du gr. *glaukos,* brillant, vert pâle ou gris, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

glaucescence [glosɛssɑ̃s] n. f. (de *glaucescent ;* 1866, Littré). En botanique, couleur glauque prise par les végétaux sous des influences diverses.

glaucescent, e [glosɛssɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant du gr. *glaukos* [v. GLAUC(O)-] ; 1866, Littré). En botanique, qui est presque de couleur verte.

glaucier [glosje] n. m. (du lat. *glaucium,* gr. *glaukion,* sorte de pavot, dér. de *glaukos* [v. GLAUC(O)-], à cause de la couleur glauque des feuilles de la plante ; 1866, Littré [les formes *glaucium* — 1694, Th. Corneille — et *glaucion* — 1829, Boiste — ont été empr. directement au lat.]). Plante de la famille des papavéracées, appelée communément *pavot cornu : Glaucier jaune.*
• Rem. On dit aussi GLAUCIÈRE, n. f. (1872, Larousse [art. *glaucie*]), et GLAUCIUM, n. m. [v. ci-dessus], nom savant.

glauco-. V. GLAUC(O)-.

glaucomateux, euse [glokɔmatø, -øz] adj. et n. (dér. savant de *glaucome ;* 1866, Littré). Qui est affecté de glaucome.

glaucome [glokom] n. m. (lat. *glaucoma,* glaucome, gr. *glaukôma,* affection de l'œil qui rend le cristallin d'un bleu terne, de *glaukoûn,* altérer la vue par une atteinte de glaucome, dér. de *glaukos,* vert pâle ; 1649, Brunot). Maladie de l'œil, qui se traduit par un durcissement du globe oculaire et une diminution de la vision, dus à une augmentation de la pression interne : *Elle est menacée de la cataracte et de plus d'une autre maladie qu'on appelle glaucome ou glaucose* (Mérimée).

glauque [glok] adj. (lat. *glaucus,* verdâtre, vert pâle [ou] gris, gr. *glaukos,* même sens ; 1503, G. de Chauliac). D'un vert bleuâtre ou blanchâtre comme l'eau de la mer : *Aux fossés la lentille d'eau | De ses taches vert-de-grisées | Étale le glauque rideau* (Gautier). *Soudain surgit d'une porte un homme à la barbe hérissée et aux yeux glauques* (Zola).

glaviot [glavjo] n. m. (peut-être altér., d'après *glaire,* de *claviot,* pus [1808, d'Hautel], forme dialectale de *claveau,* maladie éruptive des bêtes à laine [v. ce mot] ; 1866, Delvau). *Pop.* Crachat.

glavioter ou **glaviotter** [glavjɔte] v. intr. (de *glaviot ;* 1867, Delvau). *Pop.* Cracher : *Et puisqu'il était mort* [...], *que je ne pouvais pas aller lui glavioter à la figure, j'ai décidé* [...] *de venir ici dire la vérité* (Arnoux).

glaye n. f. V. GLAIE.

glèbe [glɛb] n. f. (lat. *gleba* ou *glaeba,* motte de terre, sol, terrain, taxe sur une terre ; XVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1767, Voltaire ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** *Vx* ou *dialect.* Motte de terre : *J'allai lever des glèbes pour gazonner la tombe* (Le Roy). || **2.** *Par extens.* et *littér.* Sol cultivé : *Pour rendre la glèbe féconde, | De sueur il faut l'amollir* (Lamartine). *Mais il est las d'avoir tant peiné sur la glèbe* (Heredia). *Le soir, à la nuit tombée* [...], *humant l'odeur de la brume, de l'emblavement et de la glèbe éventée...* (Arnoux). || **3.** *Spécialem.* Sous la féodalité, fonds de terre avec ses serfs et ses droits : *Dix mille manants, serfs de glèbe ou de métier* (Leconte de Lisle).
• Syn. : **2** *terre.*

gléchome ou **glécome** [glekom] n. m. (lat. scientif. moderne *glechoma,* du lat. class. *glechon, -onis,* pouliot, gr. *glêkhôn, -ônos,* sorte de menthe ; 1839, Boiste). Petite plante de la famille des labiacées, rampante, à fleurs violettes, appelée communément *lierre terrestre.*

1. glène [glɛn] n. f. (gr. *glênê,* prunelle de l'œil, cavité où s'emboîte un os ; v. 1560, Paré). Cavité peu profonde d'un os, dans laquelle s'emboîte un autre os : *La glène de l'omoplate.*

2. glène [glɛn] n. f. (déverbal de *glener,* forme anc. de *glaner* [v. ce mot] ; 1494, Mantellier, écrit *glenne ; glène,* 1786, *Encycl. méthodique*). Dans la marine, cordage lové en rond et en couches superposées.

3. glène [glɛn] n. f. (var. de *gline ;* 1866, Littré). Syn. de GLINE.

gléner [glene] v. tr. (de *glène* 2 ; 1803, Boiste). [Conj. **5 b.**] Dans la marine, lover un cordage en rond sur lui-même.

glénoïdal, e, aux [glenɔidal, -o] adj. (de *glénoïde ;* 1754, Bertin). *Cavité glénoïdale,* syn. de *cavité* GLÉNOÏDE.

glénoïde [glenɔid] adj. et n. f. (de *gléno-,* élément tiré de *glène* 1, et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1541, Canappe). Se dit, en anatomie, d'une cavité articulaire où s'emboîte un os : *La cavité glénoïde de l'omoplate. La glénoïde du tibia.*

glial, e, aux [glijal, -o] adj. (du radical de *gliome ;* 1962, Larousse). En anatomie, qui se rapporte à la névroglie.

glide [glajd] n. m. (mot angl. signif. proprem. « glissade, glissement », déverbal de *to glide,* couler doucement, glisser ; v. 1960). En phonétique, phonème de transition : *Dans « les hommes »* [lezɔm], [z] *est un glide.*

gline [glin] n. f. (origine inconnue ; 1769, Duhamel du Monceau). Panier employé par

les pêcheurs et dont le couvercle est percé d'une ouverture qui permet d'introduire le poisson.

• REM. On dit aussi GLÈNE.

gliome [glijom] n. m. (lat. scientif. moderne *glioma* [XIX[e] s.], mot tiré du radical du gr. *gloios,* substance gluante, glu, gomme, et du gr. *gliskhros,* gluant, visqueux, tenace [lui-même dér. de *gloios*] ; 1878, Larousse). En pathologie, tumeur du tissu nerveux qui se développe dans le tissu glial.

glissade [glisad] n. f. (de *glisser ;* 1553, Ronsard, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1835, Platt ; sens 4, 1752, Trévoux ; sens 5, 1948, Larousse ; sens 6, 1660, Corneille). **1.** Action de glisser ; mouvement que l'on fait en glissant : *La nuit, ses rêves s'effrayèrent de glissades interminables* (Daudet). || **2.** Jeu consistant à glisser sur une surface polie : *Nous allions à la file exécuter des glissades merveilleuses sur la rivière de la Nièvre* (Duhamel). || **3.** Surface unie où l'on s'amuse à glisser : *Le tapage d'une bande de gamins, qui avaient établi une grande glissade, le long du ruisseau de la maréchalerie* (Zola). [En ce sens, on dit aussi GLISSOIRE.] || **4.** *Par anal.* En chorégraphie, mouvement léger effectué au ras du sol, facilitant l'enchaînement des pas ou servant d'élan à certains temps sautés. || **5.** Manœuvre acrobatique exécutée par le pilote d'un avion en vol. || *Glissade sur l'aile,* chute d'un avion sur le côté, consécutive à un virage exécuté avec un excès d'inclinaison. || **6.** *Fig.* Faux pas dans la conduite, faiblesse (rare) : *Elle lui rappela toutes ses fautes, sa glissade rapide du plaisir au vice et du vice à plat dans le crime* (Daudet).

glissage [glisaʒ] n. m. (de *glisser ;* 1866, Littré). Opération consistant à faire descendre des bois abattus par des glissoirs le long des pentes des montagnes. (On dit plutôt LANÇAGE.)

glissance [glisɑ̃s] n. f. (de *glisser ;* 1948, Larousse). État d'une surface, et, *spécialem.,* d'une chaussée, présentant un très faible coefficient d'adhérence.

glissando [glisɑ̃do] n. m. (de *glisser,* sur le modèle de mots de la langue musicale [repris à l'ital.] comme *scherzando, sforzando,* etc. [v. ces mots] ; 1930, Larousse). En musique, démanché volontairement ralenti dans le dessein de mettre en valeur l'accent expressif.

glissant, e [glisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *glisser ;* v. 1265, Br. Latini, écrit *gliçant* [*glissant,* fin du XIV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1637, Tristan l'Hermite [*terrain glissant,* 1580, Montaigne] ; sens 3, 1671, M[me] de Sévigné ; sens 4, milieu du XVI[e] s., Amyot). **1.** Où l'on glisse facilement : *Une route glissante. Et comme la berge était toute grasse et glissante* [...], *il s'en fallut de peu que M. l'abbé Coignard ne fût entraîné dans la rivière* (France). || **2.** *Fig.* Où il est difficile de se maintenir : *Le gouvernement était fort heureux de trouver un sujet qui voulût accepter de si glissantes places* (Balzac). || Fig. *Terrain glissant,* affaire hasardeuse, circonstances délicates. || **3.** Qui glisse facilement le long d'un autre corps, particulièrement entre les doigts : *Les anguilles glissantes.* || **4.** *Fig.* Qui échappe facilement, difficile à saisir ; fuyant : *Un esprit glissant. Caïphe n'était pas un de ces solitaires | Qui, pour sonder le sens glissant et ténébreux | Des prophètes luttant confusément entre eux, | Gardent la nuit leur lampe à côté de leurs couches* (Hugo). *De ses glissantes journées, ma mémoire aujourd'hui ne peut presque rien retenir* (Gide).

• SYN. : **2** *incertain, instable, précaire ;* **4** *furtif, insaisissable, mystérieux, secret.*

glisse [glis] n. f. (déverbal de *glisser ;* v. 1960, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Qualité donnée aux skis, du fait de leur fabrication ou de leur fartage, d'adhérer plus ou moins sur la neige. || **2.** *Fam.* Vitesse plus ou moins grande obtenue par un skieur : *La glisse dépend de la qualité de la neige.*

1. glissé [glise] n. m. (part. passé substantivé de *glisser ;* 1752, Trévoux). Pas de danse glissé de côté.

2. glissé, e [glise] adj. (part. passé de *glisser ;* v. 1960, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** En termes de ski, accompli en glissant franchement sur la neige : *Un stem glissé.* || **2.** *Carte glissée,* en prestidigitation, carte que l'opérateur feint de prendre sur un paquet, mais que, en fait, il repousse du doigt, tandis qu'un autre doigt attire la carte suivante.

glissement [glismɑ̃] n. m. (de *glisser ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 [*glissement de terrain,* début du XX[e] s. — *glissement,* même sens, 1866, Littré] ; sens 2, 1942, A. Camus ; sens 3, 1962, Larousse ; sens 4, av. 1914, Péguy). **1.** Action de glisser ; mouvement de ce qui glisse : *Le glissement d'une barque sur l'eau. L'obliquité augmentait çà et là le glissement* (Hugo). *Avec des glissements de cygnes dans l'eau morte* (Rodenbach). || Spécialem. *Glissement de terrain,* déplacement, sans bouleversement, d'une portion de la couche superficielle d'un terrain le long d'un versant ou d'une falaise. || **2.** *Par extens.* Bruit produit par ce qui glisse : *Entendre des glissements de pas. Ce qui montait alors vers les terrasses encore ensoleillées* [...], *ce n'était qu'une énorme rumeur de pas et de voix sourds, le douloureux glissement de milliers de semelles rythmé par le sifflement du fléau dans le ciel alourdi...* (Camus). || **3.** En phonétique, passage d'une qualité phonique à une autre qualité proche de la première. || **4.** *Fig.* Évolution lente, peu sensible, et progressive vers quelque chose : *Un glissement électoral à gauche. Les images hypnagogiques apparaissent avec* [...] *une certaine résistance à l'endormissement, comme autant de petits glissements arrêtés vers le sommeil* (Sartre). || *Glissement de sens,* évolution subie par la signification d'un mot, qui ne recouvre plus le même concept.

glisser [glise] v. intr. (croisement de l'anc. franç. *gliier,* glisser [XIII[e] s., *Miracles de saint Éloi,* francique **glîdan,* glisser], et de *glacier,* forme anc. de *glacer* [v. ce mot] ; av. 1191, *Vengement Alixandre,* écrit *glicier* [*glisser,* v. 1380, *Aalma*], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1530, Palsgrave ; sens I, 3 et II, 5, milieu du XVI[e] s., Amyot ; sens I, 4, av. 1750, Staal de Launay ; sens I, 5, 1671, Pomey [*glisser entre les doigts comme une anguille,* XX[e] s.] ; sens I, 6, milieu du XVI[e] s., Ronsard ; sens II, 1, 1580, Montaigne [sur l'eau, début du XVI[e] s.] ; sens II, 2, 1607, Hulsius ; sens II, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 4, 1820, Lamartine ; sens II, 6, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné ; sens II, 7, 1671, Pomey).

I. 1. Se déplacer d'un mouvement continu sur une surface lisse, polie, ou le long d'un autre corps : *Nous jetions nos ballots devant nous et nous les suivions de notre mieux en glissant sur les talons* (Mérimée). *Deux câbles glissant sur deux rouleaux* (Maupassant). *Glisser sur une rampe.* || **2.** *Spécialem.* Se lancer sur la glace ou sur une surface polie en se tenant en équilibre : *Il gelait à pierre fendre et je glissais sur le grand bassin* (Dumas fils). || **3.** Perdre soudain l'équilibre, en marchant sur quelque chose de gras, de poli, de mouvant : *Glisser sur le verglas, sur une peau de banane. Le pied lui a glissé et il est tombé.* || **4.** *Fig.* Se laisser aller, sans réagir, à un comportement fâcheux : *Glisser dans un travers, sur une mauvaise pente. Glisser vers le plus profond désespoir.* || **5.** En parlant d'un objet, s'échapper de son contenant : *La clé m'a glissé des mains.* || *Glisser entre les doigts comme une anguille,* en parlant d'une personne, échapper au moment où l'on croit la tenir. || **6.** *Fig.* Ne pas pouvoir être retenu, s'échapper malgré soi : *Le pouvoir glissait de toutes les mains* (Chateaubriand).

II. 1. Avancer doucement, sans bruit, d'un mouvement uni : *Le serpent glisse sous l'herbe haute. La barque sous son mât qui penche | Glisse et creuse un sillon mouvant* (Lamartine). *Des ombres glissaient dans les fourrés, nombreuses et muettes* (Maupassant). || **2.** Se couler doucement, s'insinuer : *Je vis une silhouette glisser par la porte entrebâillée. Une fouine glissa brusquement entre ses jambes* (Flaubert). *Un bon soleil glissait entre les feuilles* (Maupassant). || **3.** *Fig.* Passer graduellement, insensiblement : *Le corps électoral avait glissé vers la gauche. Toute tentative pour aller plus avant le modifierait* [mon problème] *essentiellement et me conduirait à glisser*

de l'explication de la coquille à l'explication de moi-même (Valéry). || **4.** Passer légèrement sur quelque chose : *Ses doigts glissaient sur les touches du piano.* || **5.** Passer à la surface sans s'enfoncer, sans pénétrer : *Le coup glissa. L'éclat d'obus glissa sur son casque.* || **6.** *Fig.* Ne faire qu'une impression légère ou nulle sur quelqu'un : *Les injures glissent sur lui. Les leçons de sa mère glissaient sur lui, ne l'atteignaient pas* (Mauriac). *Parfois, je faisais mine de me passionner pour une cause étrangère à ma vie la plus quotidienne. Dans le fond pourtant, je n'y participais pas* [...]. *Ça glissait. Oui, tout glissait sur moi* (Camus). || **7.** *Fig.* Ne pas attacher grande importance à quelque chose ; passer légèrement et rapidement, sans approfondir : *N'insistons pas, glissons. Le Français est sans doute le plus heureux, il glisse sur les événements de la vie et ne garde pas rancune* (Stendhal). *Je glissais rapidement sur tout cela, plus impérieusement sollicité que j'étais de chercher la cause de cette félicité* (Proust).

• SYN. : **I, 2** *patiner ;* **3** *chasser, déraper ;* **4** *s'abandonner, s'enfoncer, sombrer ;* **5** *tomber, filer.* || **II, 1** *ramper ;* **2** *se faufiler, filtrer, s'infiltrer ;* **3** *s'incliner, pencher ;* **4** *caresser, courir ;* **5** *effleurer, frôler.*

◆ v. tr. (sens 1, 1764, Voltaire [var. *glichier,* 1470, Godefroy] ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1676, Mme de Sévigné ; sens 4, 1735, Marivaux ; sens 5, 1680, Richelet [*glicier,* « insinuer », XIIIe s., *Couronnement de Renart*]). **1.** Déplacer en poussant sur une surface unie : *Glisser un meuble contre un mur.* || **2.** Faire passer ou pénétrer quelque chose doucement, adroitement ou furtivement : *Glisser une lettre sous une porte. Il glissa la montre dans la main de l'un des assistants* (Chateaubriand). *Je cueillis quelques joncs en fleurs, dont je glissai les tiges sous son béret* (Gide). || **3.** *Fig.* Introduire furtivement et adroitement quelque chose que l'on a des raisons de ne pas ajouter ouvertement : *Glisser une clause dans un contrat. Glisser une critique parmi les louanges.* || **4.** *Spécialem.* Dire en confidence : *Venez ici, bon apôtre, fit Corentin en parlant du régisseur, j'ai deux mots à vous glisser dans le tuyau de l'oreille* (Balzac). *M. Dambreux glissa fort poliment qu'il lui commanderait* [à Pèlerin] *d'autres travaux* (Flaubert). || **5.** Faire pénétrer par insinuation : *Glisser une erreur dans un esprit. Un rayon d'or* [...] | *A glissé dans sa chair une langueur secrète* (Samain).

• SYN. : **2** *engager, fourrer* (fam.), *introduire ;* **4** *souffler.*

◆ **se glisser** v. pr. (sens 1-2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, 1678, La Fontaine). **1.** Passer ou pénétrer quelque part avec adresse, avec discrétion, ou à la dérobée : *M. Bergeret se glissa dans le coin des bouquins* (France). || **2.** *Fig.* S'insinuer : *Une coquille s'est glissée dans le texte. Je sentais se glisser dans mes os la peur* (Maupassant). || **3.** Échapper à l'attention : *Il s'est glissé un contresens dans la traduction.*

• SYN. : **1** *se couler, se faufiler, s'insinuer, s'introduire ;* **2** *s'enfoncer, s'infiltrer, pénétrer.*

glissette [glisɛt] n. f. (de *glisser ;* 1900, *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1, XXe s.). **1.** Au Canada, petite glissade. || **2.** En mathématiques, courbe engendrée par un point lié à une courbe mobile qui roule en glissant sur une courbe fixe.

glisseur, euse [glisœr, -øz] n. (de *glisser ;* 1636, Monet). Personne qui glisse sur la glace : *J'étais en tête des glisseurs* (Dumas fils).

◆ **glisseur** n. m. (abrév. de *hydroglisseur ;* 1930, Larousse). Canot automobile à fond plat, mû par une hélice aérienne. (Syn. HYDROGLISSEUR.)

glissière [glisjɛr] n. f. (de *glisser ;* 1866, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Pièce métallique destinée à guider le mouvement d'une pièce mobile : *Une fermeture à glissière. Porte à glissière.* || **2.** En termes de manutention, syn. de TOBOGGAN.

• SYN. : **1** *coulisse.*

glissoir [gliswar] n. m. (de *glisser ;* 1636, Monet, au sens de « glissoire » ; sens 1, début du XIXe s. ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Couloir creusé sur les pentes d'une montagne pour faire descendre les bois abattus. || **2.** Petit coulant mobile où passe une chaîne.

glissoire [gliswar] n. f. (de *glisser ;* 1308, Godefroy, écrit *glichouere* [*glissoire,* 1501, G. Cohen], au sens de « conduit pour écouler l'eau » ; sens actuel, 1606, Crespin). Sentier frayé sur la glace ou la neige durcie et sur lequel les enfants s'amusent à glisser.

• SYN. : *glissade.*

global, e, aux [glɔbal, -o] adj. (de *globe ;* 1864, d'après Darmesteter, 1877 [*méthode globale,* début du XXe s.]). Considéré dans sa totalité, pris en bloc : *Le revenu global d'un domaine, d'une entreprise. Il y a un certain rapport entre l'expérience globale d'un artiste et l'œuvre qui la reflète, entre Wilhem Merotes et la maternité de Goethe* (Camus). || *Méthode globale,* méthode pédagogique de lecture consistant à faire reconnaître aux enfants l'ensemble du mot avant d'en analyser les éléments.

• SYN. : *complet, entier, intégral, total.* — CONTR. : *fragmentaire, incomplet, partiel.*

globalement [glɔbalmɑ̃] adv. (de *global ;* 1842, Mozin). D'une manière globale, en considérant les choses dans leur ensemble : *Globalement, la situation est satisfaisante.*

• SYN. : *en bloc.*

globalisation [glɔbalizasjɔ̃] n. f. (de *globaliser ;* 1968, Club Jean Moulin). Action de réunir en un tout.

globaliser [glɔbalize] v. tr. (dér. savant de *global ;* 7 mai 1966, *le Monde*). Réunir en un tout des éléments dispersés.

globalisme [glɔbalism] n. m. (de [*méthode*] *globale ;* milieu du XXe s., aux sens 1-2). **1.** Pratique de la méthode globale dans l'apprentissage de la lecture. || **2.** En philosophie, doctrine qui donne à l'ensemble des composants des propriétés différentes de celles de chacun d'eux.

globaliste [glɔbalist] adj. (de *globalisme ;* milieu du XXe s.). Qui s'inspire du globalisme.

globalité [glɔbalite] n. f. (dér. savant de *global ;* 1936, Aragon). Qualité de ce qui constitue un tout : *Il nous faut envisager non pas tel détail, pour ainsi dire départemental, mais l'ensemble du processus, son évolution, sa globalité, je vous dis bien : sa globalité* (Aragon).

• SYN. : *ensemble, intégralité, totalité.*

globe [glɔb] n. m. (lat. *globus,* boule, sphère, globe [terrestre], masse, amoncellement, foule, groupe compact ; XIVe s., Godefroy, au sens de « rouleau [de drap, etc.] » ; sens 1, 1552, R. Estienne ; sens 2, v. 1560, Paré [*le globe terrestre,* « la Terre », 1757, *Encyclopédie — le globe,* même sens, 1741, Voltaire (d'abord *le globe de la Terre,* 1552, R. Estienne) ; *globe terrestre,* 1690, Furetière ; *globe céleste,* 1636, Havard ; *globe,* 1677, Miege] ; sens 3, 1853, Laborde ; sens 4, 1690, Furetière [*globe utérin,* 1845, Bescherelle ; *globe de sécurité,* XXe s.] ; sens 5, 1770, Havard [*mettre sous globe,* XXe s.]). **1.** Corps de forme sphérique : *Le diamètre d'un globe. Eglé, cédant enfin, dégrafe son corsage* | *D'où sort, globe de neige, un sein gonflé de lait* (Samain). || **2.** Masse sphérique des astres : *Le globe du soleil, prêt à se plonger dans les flots, apparaissait entre les cordages du navire* (Chateaubriand). || Spécialem. *Le globe terrestre,* ou, absol., *le globe,* la Terre : *Le globe ne portera plus qu'une nation unanime enfin sur ses bases sociales* (Vigny). *Dans tous les coins du globe.* || Par extens. *Globe terrestre, céleste,* ou simplem. *globe,* représentation du globe terrestre ou des constellations sous la forme d'une sphère : *Déroulant des cartes, tournant des globes* (Chateaubriand). || **3.** *Spécialem.* Boule surmontée d'un phénix, d'un aigle, d'une colombe ou d'une victoire au temps des empereurs romains, d'une croix ou d'un ange, d'une couronne, chez les princes chrétiens, symbolisant la puissance souveraine : *Globe impérial. Le globe* | *Avec la croix dessus* (Gautier). || **4.** En anatomie, ce qui a une forme sphérique : *Le globe de l'œil.* || *Poét.* L'œil : *Terribles, singuliers comme les somnambules ;* | *Dardant on ne sait où leurs globes ténébreux* (Baudelaire). || *Globe utérin* ou *globe de sécurité,* masse de forme arrondie que constitue l'utérus bien rétracté après l'accouchement.

|| **5.** Sphère ou demi-sphère creuse de verre, de cristal, etc., destinée à diffuser la lumière ou à recouvrir un objet : *Un globe électrique. Elle retira les globes des flambeaux* (Flaubert). *La lampe bleue s'était éteinte dans le globe du plafond* (Butor). *Mais Fanchon se fait expliquer* [...] *les curiosités de la maison : les fleurs de papier qui brillent sous un globe de verre* (France). *Le globe d'une pendule.* || Fig. *Mettre sous globe,* abriter soigneusement, tenir soigneusement à l'écart de tout danger.

globe-trotter [glɔbtrɔtœr] n. m. (mot angl. signif. « touriste qui voyage à travers le monde pour son plaisir », de *globe,* globe, la Terre [empr. du franç. *globe*], et de *trotter,* trotteur, cheval qui va au trot, de *to trot,* trotter [empr. du franç. *trotter*] ; fin du XIXe s.). Voyageur qui parcourt le monde : *Nicolas porte un costume de globe-trotter : knickerbockers, guêtres de cuir verni* (Gide).
● Pl. *des* GLOBE-TROTTERS.

globicéphale [glɔbisefal] n. m. (de *globi-,* élément tiré du lat. *globus* [v. GLOBE], et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1872, Larousse). Grand dauphin à tête globuleuse et à nageoire dorsale courte placée en avant.

globigérine [glɔbiʒerin] n. f. (de *globi-,* élément tiré du lat. *globus* [v. GLOBE], et du lat. *gerere,* porter ; janv. 1826, *Annales des sciences naturelles*). Animal protozoaire marin, dont les minuscules coquilles forment des dépôts calcaires.

globique [glɔbik] adj. (de *globe ;* 1962, Larousse). Qui est en forme de globe.

globoïde [glɔbɔid] n. m. (de *globo-,* élément tiré du lat. *globus* [v. GLOBE], et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1877, Littré). En botanique, corps globuleux qui peut être enclavé à l'intérieur de la réserve azotée des graines.

1. globulaire [glɔbylɛr] adj. (de *globule ;* 3 avr. 1679, *Journ. des savants,* au sens de « composé de globules » [en parlant d'une chair] ; sens 1, 1866, Littré ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, XXe s.). **1.** Qui est en forme de globe : *Une masse globulaire. Corps globulaire.* || **2.** Syn. rare de GLOBULEUX : *Des yeux globulaires de grosses larmes jaillissent* (Lichtenberger). || **3.** *Spécialem.* Relatif aux globules sanguins : *Anémie globulaire.* || *Numération globulaire,* opération qui consiste à dénombrer les globules rouges et blancs contenus dans un millimètre cube de sang.

2. globulaire n. f. (lat. scientif. moderne *globularia* [milieu du XVIIe s.], du lat. class. *globulus* [v. GLOBULE] ; 1694, Tournefort). Plante dicotylédone à petites fleurs bleues groupées en inflorescences globuleuses.

globule [glɔbyl] n. m. (lat. *globulus,* globule, petite boule, dimin. de *globus* [v. GLOBE] ; av. 1662, Pascal, au sens 1 ; sens 2, 1865, Cl. Bernard ; sens 3, fin du XIXe s. ; sens 4, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Très petit corpuscule sphérique ou sphéroïdal : *On dit que le chaud n'est que le mouvement de quelques globules* (Pascal). *Le long canal des vieux aqueducs laisse échapper quelques globules de son onde à travers les mousses, les ancolies, les girofliers, et joint les montagnes aux murailles de la ville* (Chateaubriand). *Ma cigarette allumée, les globules de mon café présentent des groupes de bon augure* (Arnoux). || **2.** En physiologie, petit élément de forme généralement arrondie ou ovulaire, qui se trouve en suspension dans certains liquides organiques : *Globules de la lymphe, du lait. Globules blancs, globules rouges du sang.* || **3.** *Globules polaires,* en biologie, masses sphériques se détachant de l'ovocyte pour former le gamète femelle. || **4.** *Vx.* En pharmacie, très petite pilule : *Le roi n'avait jamais beaucoup aimé ses deux médecins* [...]. *Une nuit, il jeta par la fenêtre leurs potions, leurs globules et leurs poudres* (France).

globuleux, euse [glɔbylø, -øz] adj. (de *globule ;* 1611, Cotgrave, au sens 2 [*œil globuleux,* début du XXe s.] ; sens 1, 1738, Voltaire). **1.** *Vx.* Composé de petits globes, de globules : *Selon Descartes, la lumière ne vient point à nos yeux du soleil ; mais c'est une matière globuleuse répandue partout* (Voltaire). || **2.** Qui a la forme d'un petit globe. || *Œil globuleux,* dont le globe est particulièrement saillant : *Derrière les lentilles de ses lunettes, épaisses d'un demi-centimètre, ses yeux globuleux, démesurément grossis, saillaient comme des œufs pochés* (Martin du Gard). *Il tourne vers elle ses yeux globuleux, légèrement exorbités* (Sarraute).
● SYN. : **2** *globulaire.*

globulimètre [glɔbylimɛtr] n. m. (de *globuli-,* élément tiré de *globule,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1888, Larousse). Syn. de HÉMATIMÈTRE.

globulin [glɔbylɛ̃] n. m. (de *globule ;* 1846, Bescherelle). Petit élément du sang, intervenant vraisemblablement dans la coagulation.

globuline [glɔbylin] n. f. (de *globule ;* milieu du XIXe s.). Nom donné aux protéines à grosses molécules.

globulinurie [glɔbylinyri] n. f. (de *globuline* et de *-urie,* du gr. *oûron,* urine ; 1962, Larousse). Présence de globulines dans les urines.

globulolyse [glɔbylɔliz] n. f. (de *globulo-,* élément tiré de *globule,* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1962, Larousse). Rupture des globules du sang par suite de leur gonflement excessif.
● SYN. : *hémolyse.*

glockenspiel [glɔkənʃpil] n. m. (mot allem. signif. proprem. « carillon », de *Glocke,* cloche, clochette, et de *Spiel,* jeu ; 1872, Larousse). En musique, instrument de percussion à marteaux (deux octaves et demie) ou à clavier (trois octaves et une tierce), composé autrefois de clochettes, aujourd'hui de lames de métal.

gloire [glwar] n. f. (lat. *gloria,* renom, réputation, et, dans la langue ecclés. de basse époque, « splendeur de la majesté divine, auréole lumineuse entourant la tête de personnages divins » ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *glorie* [*gloire,* v. 1080, *Chanson de Roland*], aux sens II, 2-4 ; sens I, 1, v. 1130, *Eneas* [*la Gloire,* av. 1559, J. Du Bellay] ; sens I, 2, v. 1265, Br. Latini [*se faire gloire de quelque chose,* 1611, Cotgrave ; *dire quelque chose à la gloire de,* 1679, Bossuet] ; sens I, 3, 1636, Corneille ; sens I, 4, av. 1679, Retz ; sens I, 5, 1672, Molière ; sens I, 6, fin du XVe s., Commynes [*faire gloire de,* 1650, Corneille] ; sens I, 7, 1651, Corneille ; sens I, 8, 1638, Rotrou ; sens I, 9, milieu du XVIe s., Amyot [*faire la gloire de quelque chose,* 1669, Bossuet] ; sens II, 1 et 6, 1670, Bossuet ; sens II, 5, 1691, Racine ; sens II, 7, 1672, Sacy [*gloire à Dieu !,* 1900, *Dict. général*] ; sens II, 8, av. 1834, Béranger [*rendre gloire à la vertu,* 1699, Massillon] ; sens II, 9, av. 1848, Chateaubriand ; sens II, 10, 1835, Acad. [« cercle de lumière autour de la tête des saints », 1798, Acad.] ; sens II, 11, 1636, Brunot ; sens II, 12, 1690, Furetière ; sens II, 13, milieu du XIXe s., Baudelaire).

I. 1. Célébrité étendue et brillante, résultant de qualités, d'actions, d'œuvres remarquables : *Rechercher la gloire. Se couvrir de gloire. Être au sommet de la gloire. Une gloire naissante, durable, immortelle. La gloire est la réputation jointe à l'estime ; elle est au comble quand l'admiration s'y joint* (Voltaire). *Deux sentiers devant vous vont s'ouvrir : | L'un conduit au bonheur, l'autre mène à la gloire ; | Mortels, il faut choisir* (Lamartine). *Ceux qui ont fait profession de fuir la gloire* (Renan). *Si je méprise la gloire que les hommes donnent pour un talent, comment ne pas mépriser l'estime qu'ils donnent au caractère ?* (Montherlant). || *La Gloire,* personnifiée (prend en ce sens une majuscule) : *Si Ronsard* [...] *n'eût tressé pour vos fronts* [...] *les lauriers de la Gloire* (Heredia). || **2.** Honneur qui revient à quelqu'un du fait d'une action, de son mérite : *Son bien ! n'en point garder était toute sa gloire* (Lamartine). *Partager la gloire d'une découverte.* || *Se faire gloire de quelque chose,* s'en vanter, en tirer orgueil. || *Dire quelque chose à la gloire d'une personne, d'une chose,* dire quelque chose qui témoigne en son honneur : *Qu'il soit encore dit à la gloire de notre religion que le système représentatif découle en partie des institutions ecclésiastiques* (Chateaubriand). || Fam. *Pour la gloire,* pour rien, sans aucun profit : *Travailler pour la gloire.* || **3.** *Class.* Considération, réputation aux yeux d'autrui et à ses propres yeux

qui procède du mérite, sans idée de célébrité : *Ce que j'appelle ici du nom de gloire est une espèce de joie fondée sur l'amour qu'on a pour soi-même, et qui vient de l'opinion ou de l'espérance qu'on a d'être loué par quelques autres* (Descartes). *Il y va de ma gloire, il faut que je me venge ; | Et de quoi que nous flatte un désir amoureux, | Toute excuse est honteuse aux esprits généreux* (Corneille). || **4.** *Class.* Désir de considération : *Il est bien difficile de distinguer la gloire de l'ambition* (Retz). || **5.** *Class.* Amour-propre, fierté : *Il n'y avait aucune dame, dans la cour, dont la gloire n'eût été flattée de le voir* [le vidame de Chartres] *attaché à elle* (Mme de La Fayette). || **6.** *Class.* Orgueil que l'on tire de choses de peu de valeur morale : *Les Princes* [...] *n'ont de gloire que pour le luxe* (Bossuet). || *Faire gloire de,* tirer vanité de : *J'ai fait gloire à ses yeux de ma félicité* (Racine). || **7.** *Class.* Exploit glorieux : *Je viens remercier et mon père et mon roi | D'avoir eu la bonté de s'y servir de moi, | D'avoir choisi mon bras pour une telle gloire* (Corneille). || **8.** Personne célèbre : *De quel droit viennent-ils découronner nos gloires ?* (Hugo). *Il y eut sur la cheminée de Pécuchet un saint Jean-Baptiste en cire ; le long du corridor, les portraits des gloires épiscopales* (Flaubert). || **9.** Ce qui assure le renom : *La gloire du musée de Copenhague est sa collection de bustes de Rodin et de Carpeaux* (Claudel). *Pour la gloire de son nom, il vaut mieux taire cet épisode de sa vie.* || *Faire la gloire de quelque chose,* assurer sa réputation : *Il ne régnait plus chez elle chaque après-midi, par ma faute, cette confusion de tous les âges qui faisait la gloire de son salon* (Giraudoux).

II. 1. *Littér.* Éclat majestueux de la grandeur : *Je souhaitais qu'on vous vît dans votre gloire, au moins votre gloire de campagne, car celle d'Aix est encore plus grande* (Sévigné). *J'ai marché devant tous, triste et seul dans ma gloire* (Vigny). *La gloire de l'ancienne Rome.* || **2.** Splendeur de la majesté divine : *Saint, saint, saint, le Seigneur, le Dieu, le roi des cieux ! | Toute la terre est pleine de sa gloire* (Lamartine). || **3.** Splendeur éclatante qui entoure l'apparition de Dieu ou de ses anges : *En finissant ses exhortations, il essaya de lui mettre dans la main un cierge béni, symbole des gloires célestes dont elle allait tout à l'heure être environnée* (Flaubert). *Il apparaît dans sa gloire angélique* (Claudel). || **4.** Participation des élus à cette splendeur de Dieu ; béatitude céleste : *La gloire éternelle.* || *Le séjour de gloire,* le paradis. || **5.** *Class.* Splendeur visible de la puissance : *Venez dans mon palais, vous y verrez ma gloire* (Racine). || **6.** *Fig.* Éclat solennel, splendeur : *Ils sont morts, Liberté, ces braves, en ton nom. | Béni soit le sang pur qui fume vers ta gloire* (Leconte de Lisle). || **7.** Hommage éclatant rendu à la divinité : *Rendre gloire à Dieu ;* et ellipt. : *Gloire à Dieu !* || **8.** *Par extens.* Manifestation de respect, d'admiration, de vénération accordée à quelqu'un en raison de ses actes, de son mérite : *Gloire à nos savants, à nos penseurs.* || Fig. *Rendre gloire à la vertu, au courage,* rendre l'hommage qui convient à ces qualités. || **9.** En termes de beaux-arts, auréole lumineuse, faisceau de rayons enveloppant tout le corps du Christ : *La lune n'était point d'abord à l'horizon, mais son aube s'épanouit par degrés devant elle, de même que ces gloires dont les peintres du quatorzième siècle entouraient la tête de la Vierge* (Chateaubriand). *Un Christ colossal assis sur un trône et entouré d'une gloire* (Mérimée). *L'apprenti divin qu'une gloire enveloppe* (Heredia). || **10.** *Par extens.* Faisceau de rayons dorés, entremêlés ou non de têtes de chérubins ailés, autour d'un triangle symbolisant la Trinité, ou d'un ovale au centre duquel peut être placée la colombe du Saint-Esprit ou l'image d'un saint. || **11.** En peinture, représentation dans une coupole d'un ciel peuplé d'anges et de saints : *Dans un hameau, une douzaine de têtes d'enfants, à la fenêtre d'une maison non achevée, ressemblaient à un groupe d'anges dans une gloire* (Chateaubriand). || *Par anal.* Ce qui entoure la silhouette de quelqu'un ou de quelque chose, d'un cercle plus ou moins diffus, d'une auréole : *Le tuyau d'ambre d'un narghilé fumait à ses lèvres et l'enveloppait tout d'une gloire de fumée blonde* (Daudet). || **12.** Dans l'ancienne décoration théâtrale, machine suspendue et entourée de nuages servant aux apparitions célestes : *Je crois que nous allons la faire venir du ciel. C'est beaucoup plus régulier pour Iris. Tu vas me monter une gloire, une belle, avec des roulements à billes* (Giraudoux). || **13.** *Poétiq.* Splendeur éclatante de ce qui est enveloppé de lumière : *La gloire du soleil sur la mer violette, | La gloire des cités dans le soleil couchant* (Baudelaire). *Le jour venait doucement éclairer ce désastre et je m'élevais, immobile, dans un matin de gloire* (Camus).

• SYN. : **I, 1** *honneur, illustration, lauriers* (littér.), *notoriété, renom, renommée ;* **2** *mérite ;* **8** *fleuron, lumière, phare ;* **9** *éclat, prestige, réputation.* || **II, 1** *lustre, magnificence, rayonnement, splendeur ;* **2** *majesté ;* **8** *hommage, honneur ;* **9** *nimbe ;* **11** *auréole, halo.* — CONTR. : **I, 1** *effacement, impopularité, obscurité, oubli ;* **2** *démérite, déshonneur, honte ;* **9** *ignominie, infamie.* || **II, 1** *décadence, déclin, fange, turpitude ;* **8** *honte.*

glome [glom] n. m. (lat. *glomus, -meris,* peloton, boule ; 1872, Larousse, au sens de « genre d'insectes diptères brachocères » ; sens actuel, 1878, Larousse). Nom donné à chacun des deux renflements cornés qui terminent la fourchette en arrière du sabot, chez les solipèdes.

gloméris [glɔmeris] n. m. (du lat. *glomus, -meris,* peloton, boule ; 1839, Boiste). Mille-pattes noir, luisant, bombé, qui ressemble à un cloporte et qui se roule en forme de sphère lorsqu'on le touche.

glomérule [glɔmeryl] n. m. (lat. scientif. moderne *glomerulus,* dimin. du lat. class. *glomus, -meris,* peloton, boule ; 1845, Bescherelle, au sens 2 ; sens 1, 1872, Larousse). **1.** En anatomie, petit amas de corpuscules dans les vaisseaux ou les glandes : *Les glomérules rénaux.* || **2.** En botanique, inflorescence où les fleurs, les fruits forment un groupe compact : *Les glomérules du laurier blanc.*

glomérulé, e [glɔmeryle] adj. (de *glomérule ;* 1872, Larousse). Se dit de ce qui est réuni en glomérule.

gloria [glɔrja] n. m. (mot lat. signif. « gloire » [v. GLOIRE], premier mot du verset qui termine tous les psaumes ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2 [emploi ironique pour désigner une excellente boisson], 1817, Jouy). **1.** Prière de louange que l'on chante ou récite à la messe après le *Kyrie eleison* et qui commence par les mots *Gloria in excelsis Deo.* || **2.** *Pop.* et *vx.* Café ou thé sucré mêlé d'eau-de-vie ou de rhum : *Il aimait le gros cidre, les gigots saignants, les glorias longuement battus* (Flaubert).

• REM. Au sens 1, le plur. est GLORIA : *Chanter des gloria.* Au sens 2, *gloria* prend un *s* au plur.

gloriette [glɔrjɛt] n. f. (de *glorie,* forme anc. de *gloire* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Aliscans,* écrit *Gloriete,* comme n. du palais de Guillaume d'Orange [trad. de l'ar. *el Azīz,* proprem. « le Glorieux »] ; XIIe s., *Partenopeus de Blois,* comme n. commun, écrit *gloriete,* au sens de « petite chambre luxueuse sur un bateau » [sous l'influence sémantique du suff. dimin. *-ete*] ; sens 1, écrit *gloriette,* 1538, Godefroy ; sens 2, 1304, Gay [écrit *gloriete ; gloriette,* XVIe s.]). **1.** Petit pavillon, et, *spécialem.,* petit cabinet de verdure dans un jardin : *Ils marchèrent une demi-heure sans échanger un mot, et débouchèrent enfin devant une auberge blanchie à neuf, dont on apercevait les gloriettes étagées sur la mer* (Martin du Gard). *Il y avait encore, dans ce jardin qui n'était point un parc, toutes sortes de retraites, de bosquets et de gloriettes* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* Cage à oiseaux en forme de pavillon.

• SYN. : **1** *pergola, tonnelle.*

glorieusement [glɔrjøzmɑ̃] adv. (de *glorieux* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *gloriosement,* au sens de « de façon à exprimer la gloire éternelle de Dieu » ; écrit *glorieusement,* au sens actuel, 1549, R. Estienne). De façon glorieuse : *Un soldat mort glorieusement. Ne sentez-vous pas*

qu'il y a en nous quelque chose de glorieusement indépendant du monde extérieur ? (Montherlant).

glorieux, euse [glɔrjø, -øz] adj. (lat. *gloriosus,* qui aime la gloire, fanfaron, glorieux [en parlant de choses], de *gloria* [V. GLOIRE] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *glorios* [*glorieus,* milieu du XIIe s. ; *glorieux,* XIVe s.], au sens 5 [« qui jouit de la gloire éternelle », 1080, *Chanson de Roland,* écrit *glorius ; corps glorieux,* 1690, Furetière] ; sens 1, fin du XIIe s., Conon de Béthune ; sens 2, début du XIIIe s. ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 4, v. 1673, Retz ; sens 6, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Se dit de ce qui procure de la gloire : *Un exploit glorieux. Combat glorieux. Mort glorieuse. Ne perdez pas ce nom glorieux que vous portiez* (Musset). || **2.** Se dit de quelqu'un qui s'est acquis de la gloire : *Des ancêtres glorieux. Le peuple saluait ce passant glorieux* (Hugo). *L'homme soldé, le Soldat, est un pauvre glorieux* (Vigny). || **3.** *Class.* Se dit de quelqu'un qui éprouve un sentiment de fierté de soi qui le porte à se sentir supérieur aux autres : *Après cette victoire, il n'est point de Romain | Qui ne soit glorieux de vous donner la main* (Corneille). || **4.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne qui affecte dans son comportement un air de hauteur et de supériorité : *Espèce d'animaux glorieux et superbes qui dédaignez toute autre espèce [...] approchez, Hommes !* (La Bruyère). *Il y avait là toute une colonie d'étudiants, horde venue du midi de la Gascogne, braves garçons un peu glorieux, suffisants et réjouis* (Daudet). *Je n'étais pas glorieux, car nul œil vivant ne me voyait* (Sainte-Beuve). || **5.** *Spécialem.* Qui participe de la splendeur divine : *L'ermite Célestin passa en prières la vigile de Pâques [...] ; plongé dans les ténèbres impures, il doutait que le mystère glorieux pût s'accomplir* (France). || Qui jouit de la gloire éternelle : *Les glorieux martyrs. La glorieuse Vierge Marie.* || *Corps glorieux,* corps des bienheureux dans l'état où ils seront après la résurrection. || **6.** *Par extens.* et *littér.* Plein de splendeur, majestueux, éclatant : *Amante ou sœur, soyez la douceur éphémère | D'un glorieux automne ou d'un soleil couchant* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *éclatant, légendaire, magnifique, mémorable, retentissant ;* **2** *célèbre, fameux, grand, honoré, illustre, prestigieux, renommé, réputé ;* **6** *magnifique, rayonnant, splendide.* — CONTR. : **1** *avilissant, déshonorant, honteux, ignominieux, infamant, infâme ;* **2** *ignoré, inconnu, insignifiant, méconnu, obscur, oublié ;* **4** *humble, modeste.*

◆ n. (milieu du XVIe s., Amyot). *Class.* et *littér.* Personne vaine, qui montre du dédain envers les autres, qui affecte un air de hauteur, de supériorité : *Celui [...] qui a bonne opinion de soi, et que le vulgaire appelle un glorieux* (La Bruyère). *Je la connais, c'est une glorieuse* (Pérochon). *Je n'éprouvais plus le besoin de faire le glorieux, et je parlais simplement* (Renard).

◆ **glorieuse** n. f. (1847, Balzac). *Les Trois Glorieuses,* les trois journées de la révolution de 1830 (27, 28, 29 juillet).

glorifiable [glɔrifjabl] adj. (de *glorifier ;* 1580, Montaigne). Qui mérite d'être glorifié (rare) : *Un exploit glorifiable.*

glorificateur, trice [glɔrifikatœr, -tris] adj. et n. (de *glorificat[ion]* ; fin du XVe s., Molinet, au sens religieux [« personne... qui glorifie », 1877, Littré]). *Littér.* Personne ou chose qui glorifie. || *Spécialem.* Qui appelle à la gloire éternelle, à la gloire des élus : *Un ange glorificateur embouche la trompette* (Hugo).

glorification [glɔrifikasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *glorificatio, -tionis,* glorification, de *glorificatum,* supin de *glorificare* [V. GLORIFIER] ; v. 1361, Oresme, au sens de « grande louange » ; sens 1, av. 1865, Proudhon ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Action de glorifier ; résultat de cette action : *La glorification des héros. La glorification de la science.* || **2.** En théologie, action d'élever à la gloire éternelle : *La glorification des élus.*

● SYN. : *apologie, apothéose, dithyrambe, exaltation, louange, panégyrique.*

glorifier [glɔrifje] v. tr. (bas lat. ecclés. *glorificare,* glorifier, de *gloria* [V. GLOIRE], et de *facere,* faire ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière [« proclamer la gloire de quelqu'un ou de quelque chose », 1872, Larousse ; *glorifier Dieu,* v. 1120, *Psautier de Cambridge*] ; sens 3, 1928, Colette). **1.** Honorer quelqu'un ou quelque chose en proclamant sa gloire : *Glorifier les grands hommes. Glorifier le passé. Dans son âme d'artiste, il se dit que le beau glorifie le bien* (Nerval). || *Glorifier Dieu,* l'honorer en publiant sa gloire, sa grandeur. || **2.** Class. *Glorifier quelqu'un,* l'appeler à partager la gloire, la béatitude céleste : *Il viendra pour juger les humbles, en glorifiant dans leurs personnes l'humilié* (Bourdaloue). || **3.** *Littér.* Mettre en valeur, revêtir de splendeur : *Vous souvient-il, ce soir pâle où vous me lûtes, debout dans la chambre d'hôtel, glorifiée et par vos livres et par vous, des vers ?* (Valéry).

● SYN. : **1** *apothéoser, célébrer, chanter, exalter, louanger, magnifier, rehausser, vanter.* — CONTR. : **1** *abaisser, dénigrer, diminuer, écraser, flétrir, humilier, rabaisser, stigmatiser.*

◆ **se glorifier** v. pr. (XIIIe s., *Lai du conseil* [*se glorifier dans,* 1835, Acad.]). Tirer gloire ou vanité de quelque chose : *Il se glorifie de ses succès. Je serais plutôt paysan et je ne veux pas dire que je m'en glorifie* (Renard). *Ses proches ne lésinent pas, même pour un membre dont ils n'ont pas à se glorifier et dont le trépas conclut dignement l'existence* (Arnoux). || Vx. *Se glorifier dans* (ou *en*) *quelqu'un,* mettre sa gloire en lui : *Un père qui se glorifie dans ses enfants. Dieu se glorifie dans ses saints.*

● SYN. : *s'applaudir, s'enorgueillir, se féliciter, se flatter, se prévaloir, se targuer, se vanter.*

gloriole [glɔrjɔl] n. f. (lat. *gloriola,* petite gloire, dimin. de *gloria* [V. GLOIRE] ; av. 1738, abbé de Saint-Pierre [*par gloriole,* 1850, Sainte-Beuve]). Vaine gloire tirée de petites choses : *Ma petite gloriole d'auteur fut satisfaite* (Chateaubriand). *Un jour il se risqua, il raconta à sa manière, sans gloriole [...], une histoire entièrement fausse* (Dorgelès). *Nous ne sommes que des hobereaux orgueilleux qui n'avons pas su préférer à une vaine gloriole les vraies richesses de l'âme* (Aymé). || *Par gloriole,* par ostentation.

● SYN. : *orgueil, prétention, suffisance, vanité.*

glose [gloz] n. f. (bas lat. *glosa,* var. de *glossa,* mot rare qui a besoin d'une explication [en lat. class. le plur. *glossae* signifiait « glossaire »], gr. *glôssa,* langue [organe], langage ; XIIe s., Everat, au sens de « interprétation symbolique d'un récit biblique » ; sens 1-2, début du XIIIe s., *Barlaham ;* sens 3, v. 1220, Guiot de Dijon ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** Annotation, généralement très concise, ajoutée à un texte pour en éclairer les mots ou les passages obscurs : *Une glose marginale, interlinéaire. Les gloses des Pères de l'Église sur l'Écriture.* || **2.** Note ou commentaire explicatif ou critique d'un texte : *Ce fut un temps de théories, de curiosités, de gloses et d'explications passionnées* (Valéry). *Quiconque, en France, publie des gloses sur une de ses œuvres s'expose de façon automatique aux ricanements* (Montherlant). || **3.** *Vx.* Commentaire inutile ou malveillant : *Un texte où chacun fait sa glose* (Boileau). *Redouter les gloses du public.* || **4.** *Spécialem.* et *vx.* Parodie rimée où chaque stance est le commentaire burlesque d'un vers de la poésie parodiée : *La glose de Sarrasin sur le sonnet de Job.*

● SYN. : **1** *note, scolie ;* **2** *explication, interprétation.*

gloser [gloze] v. tr. (de *glose ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., Godefroy). **1.** Éclaircir par une glose : *Gloser un texte biblique.* || **2.** *Class.* Critiquer, railler : *Quoi ! pour un maigre auteur que je glose en passant, | Est-ce un crime, après tout, et si noir et si grand ?* (Boileau).

● SYN. : **1** *annoter, commenter, interpréter.*

◆ v. tr. ind. (sens 1, fin du XIIIe s., J. de Condé [*gloser sur tout,* 1926, Gide ; *gloser sur quelqu'un,* 1668, La Fontaine] ; sens 2, 1695, Regnard ; sens 3, av. 1613, M. Régnier). **1.** *Gloser sur une chose,* faire des commentaires à propos de cette chose : *Gloser sur un texte. L'autre ratiocine et glose | Sur des modes irrésolus, | Soupesant, pesant chaque chose* (Verlaine). || *Gloser sur tout,* discuter vainement sur n'importe

quoi : *Nous glosions sur tout et coupions en quatre les plus ténus cheveux du monde* (Gide). || *Gloser sur quelqu'un,* tenir des propos malveillants sur quelqu'un. || **2.** *Gloser de,* bavarder inutilement à propos de (peu usité) : *Le chemin dont on glosait tant dans la contrée* (Barbey d'Aurevilly). || **3.** *Absol.* Se répandre en propos malveillants ou vains : *Si Lucien était resté après minuit chez Mme de Bargeton, sans y être en compagnie, on aurait glosé le lendemain* (Balzac).

● SYN. : **1** *critiquer, épiloguer ;* **3** *cancaner* (fam.), *clabauder, commérer* (fam.), *jaser, potiner* (fam.), *ragoter* (fam.).

gloseur, euse [glozœr, -øz] n. (de *gloser ;* XIIe s., Everat, écrit *gloserres,* au sens de « glossateur » ; écrit *gloseur,* au sens actuel, 1636, Monet). Personne qui aime à gloser, à censurer, à critiquer (rare) : *C'est une gloseuse perpétuelle.*

gloss(o)- [glɔs(o)], premier élément de composition, tiré du gr. *glôssa,* langue, et entrant dans la composition de quelques mots savants.

glossaire [glɔsɛr] n. m. (lat. impér. *glos[s]arium,* dictionnaire où on explique les termes rares ou vieillis, de *glos[s]a* [v. GLOSE] ; v. 1585, Cholières, écrit *glosaire,* au sens de « recueil de gloses » ; écrit *glossaire,* au sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1835, Acad. [« petit lexique d'un auteur à la fin d'une édition classique », fin du XIXe s.]). **1.** Dictionnaire expliquant les mots vieillis ou obscurs d'une langue : *Le glossaire de Ch. Du Cange. Fouillons les chartriers, refouillons les glossaires* (Hugo). *Gautier* [...] *estimait indigne de vivre tout poète* [...] *qui ne prend pas plaisir à lire les lexiques et les glossaires* (France). || **2.** *Spécialem.* Lexique d'un dialecte ou d'un patois, ou d'un langage spécial. || Petit lexique d'un auteur à la fin d'une édition classique.

glossalgie [glɔsalʒi] n. f. (de *gloss-* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1808, Boiste). Douleur de la langue.

glossateur [glɔsatœr] n. m. (dér. savant du bas lat. *glos[s]a* [v. GLOSE] ; 1426, *Coutumes d'Anjou,* écrit *glosateur ; glossateur,* 1669, Molière). Auteur de gloses : *C'est grâce à lui enfin que je suis devenu* [...] *grand liseur, zélé glossateur de textes anciens* (France).

● SYN. : *commentateur.*

glossématique [glɔsematik] n. f. (de *glossème ;* v. 1935). Théorie linguistique du Danois Hjelmslev qui définit des concepts utilisables dans l'étude des langues naturelles et d'un grand nombre de langages par la distinction du plan de l'expression et du plan du contenu et, à l'intérieur de chacun d'eux, de la forme de la substance et de celle de la matière.

◆ adj. (v. 1935). Relatif à la glossématique.

glossème [glɔsɛm] n. m. (du gr. *glôssa,* langue, langage, sur le modèle de *phonème* [le lat. *glossema* — empr. du gr. — signifie seulement « terme peu usité », et le gr. *glôssêma* — dér. de *glôssa* —, « locution surannée, glose, explication d'un mot », d'où le franç. *glossème,* « glose » — 1683, Bossuet — et « mot obscur, qui a besoin d'une explication » — 1842, Acad.] ; v. 1935). La plus petite unité linguistique capable de servir de support à une signification.

glossette [glɔsɛt] n. f. (du gr. *glôssa,* langue ; 1962, Larousse). En pharmacie, comprimé soluble qu'on dépose sous la langue.

glossien, enne [glɔsjɛ̃, -ɛn] adj. (du gr. *glôssa,* langue ; 1811, Mozin). En anatomie, relatif à la langue. (Syn. GLOSSIQUE.)

glossine [glɔsin] n. f. (du gr. *glôssa,* langue, languette ; 1872, Larousse). Diptère dont le type est la mouche tsé-tsé.

glossique [glɔsik] adj. (du gr. *glôssa,* langue ; 1845, Bescherelle). Syn. de GLOSSIEN.

glossite [glɔsit] n. f. (du gr. *glôssa,* langue ; 1811, Mozin). Inflammation de la langue.

glosso-. V. GLOSS(O)-.

glossodynie [glɔsɔdini] n. f. (de *gloss-* et du gr. *odunê,* douleur ; 1888, Larousse). Névralgie de la langue, caractérisée par une sensation de piqûre ou de brûlure.

glosso-épiglottique [glɔsɔepiglɔtik] adj. (de *glosso-* et de *épiglotte ;* 1866, Littré). Se dit de muscles qui rattachent l'épiglotte à la base de la langue.

glossographe [glɔsɔgraf] n. m. (gr. *glôssographos,* qui explique les mots difficiles d'une langue, de *glôssa,* langue, langage, et de *graphein,* écrire, décrire ; 1619, Cl. Duret, au sens de « celui qui étudie les termes anciens et obscurs » ; sens actuel [de *glosso-* et de *-graphe,* du gr. *graphein*], 1888, Larousse). En acoustique, instrument qui vise à reproduire la parole en utilisant les mouvements de la langue.

glossoïde [glɔsɔid] adj. (de *glosso-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1866, Littré). Qui a la forme d'une langue.

glosso-labié, e [glɔsɔlabje] adj. (de *glosso-* et du lat. *labium,* lèvre [le plus souvent employé au plur. *labia*] ; 1962, Larousse). Relatif à la langue et aux lèvres.

glosso-pharyngien, enne [glɔsɔfarɛ̃ʒjɛ̃, -ɛn] adj. (de *glosso-* et de *pharyngien ;* 1747, James). Relatif à la fois à la langue et au pharynx.

glossophytie [glɔsɔfiti] n. f. (de *glosso-* et de *-phytie,* du gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, dér. de *phuein,* pousser, croître ; 1962, Larousse). Affection de la langue, caractérisée par une coloration noire et une hypertrophie des papilles.

glossoplégie [glɔsɔpleʒi] n. f. (de *glosso-* et de *-plégie,* du gr. *plêgê,* coup, dér. de *plêssein,* frapper, atteindre ; 1878, Larousse). Paralysie de la langue.

glossotomie [glɔsɔtɔmi] n. f. (de *glosso-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, incision, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1771, Schmidlin). Amputation de la langue.

glottal, e, aux [glɔtal, -o] adj. (de *glotte ;* XXe s.). En phonétique, qui met en jeu la glotte : *Des vibrations glottales.*

glottalisé, e [glɔtalize] adj. (dér. savant de *glottal ;* XXe s.). En phonétique, se dit d'une consonne articulée avec une occlusion glottale.

◆ **glottalisée** n. f. (XXe s.). Consonne glottalisée.

glotte [glɔt] n. f. (gr. attique *glôtta,* langue, var. de *glôssa* [v. GLOSE], empr. pour désigner une partie du larynx, d'après le sens de *épiglotte* [v. ce mot] ; début du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Partie du larynx comprise entre les deux cordes vocales inférieures, qui sert à l'émission de la voix : *Il n'est élixir, baume* [...], *panacée pour guérir chez la femme l'intempérance de la glotte* (France). || **2.** Dans l'Antiquité, languette de la flûte.

glottique [glɔtik] adj. (de *glotte ;* milieu du XIXe s.). Qui se rapporte à la glotte.

glottite [glɔtit] adj. (de *glotte ;* 1845, Bescherelle). Inflammation des cordes vocales inférieures.

glottorer [glɔtɔre] v. intr. (bas lat. *glottorare,* var. de *gloctorare,* craqueter [en parlant de la cigogne], mot probablem. d'origine onomatop. ; 1836, Landais). Crier, en parlant de la cigogne.

glouglou [gluglu] n. m. (onomatop. [cf. le bas lat. *glutglut,* glouglou — de la bouteille] ; début du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1721, Trévoux ; sens 3, 1770, Buffon). **1.** *Fam.* Bruit d'un liquide s'échappant du goulot d'une bouteille ou tout bruit analogue : *L'un, blotti, ramassé sous le ventre de la chèvre, y va de si bon cœur qu'on entend les glouglous du lait chaud descendre jusque dans ses petites jambes agitées par le contentement du repas* (Daudet). *Le bruit des samovars qui bouillent, des petites cuillers qui tombent, du vin qui dans les verres fait glouglou, ne pourra plus me réjouir* (Giraudoux). || **2.** Cri du dindon. || **3.** Roucoulement du pigeon.

● SYN. : **1** *gargouillement, gargouillis.*

glouglouter [gluglute] v. intr. (de *glouglou ;* 1560, Ronsard, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux [var. *glougloter,* 1721, Trévoux]). **1.** Faire un bruit de glouglou : *Le sang glougloute dans sa poitrine défoncée* (Dorgelès). || **2.** Crier, en parlant du dindon, ou roucouler, en parlant du pigeon.

● SYN. : **1** *gargouiller.*

gloussant, e [glusɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *glousser ;* 1600, O. de Serres). Qui glousse : *La baigneuse s'enfuit, plaintive et gloussante* (Renard). *Sénac eut un rire gloussant, bas, presque sournois* (Duhamel).

gloussement [glusmɑ̃] n. m. (de *glousser ;* XVe s., écrit *glocement* [*gloussement,* 1680, Richelet], au sens 1 [« cri analogue d'autres volatiles », 1866. Littré] ; sens 2, 1857, Flaubert ; sens 3, 1926, Gide). **1.** Cri de la poule qui appelle ses petits ou s'apprête à couver. || Cri analogue d'autres volatiles : *Les gloussements des dindons. Les deux coqs* [...] *cherchaient des vers pour leurs poules, qu'ils appelaient d'un gloussement vif* (Maupassant). || **2.** Bruit de gorge assez doux et plus ou moins étouffé que fait entendre une personne : *Il faisait, en avalant sa soupe, un gloussement à chaque gorgée* (Flaubert). || **3.** Petits cris ou rires étouffés : *Ses cris les plus douloureux étaient devenus des sanglots, et parfois de petits gloussements, comme s'il eût crié pour s'amuser* (Malraux). *Je reconnais* [...] *les gloussements des jeunes femmes* (Mauriac).

glousser [gluse] v. intr. (lat. pop. **clociare,* du lat. class. *glocire,* glousser [en parlant des poules], d'origine onomatop. ; début du XIVe s., Gilles li Muisis, comme v. pr., écrit *soi cloucier,* au sens 1 [comme v. tr., écrit *glosser,* 1538, R. Estienne ; *glousser,* 1600, O. de Serres — en anc. provenç., on trouve la var. *clocir* au XIIe s. ; en parlant d'autres animaux que la poule, 1802, Chateaubriand] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1891, Huysmans). **1.** Pousser des gloussements, en parlant de la poule : *Les poules gloussaient dans les rues* (Flaubert). || **2.** *Par anal.* Faire entendre un bruit de gorge assez doux, en parlant d'une personne : *Il gloussait, s'efforçant de donner à son puissant organe vocal un timbre caressant et velouté* (Duhamel). || **3.** Rire en poussant de petits cris étouffés : *Elle trouvait ça tellement drôle qu'elle en gloussait* (Queneau).

glousséte ou **gloussette** [glusɛt] n. f. (de *glousser ;* 1829, Boiste). Nom usuel de la poule d'eau.

glouteron [glutrɔ̃] n. m. (croisement de l'anc. franç. *gleteron* [v. GLAITERON] et de *glouton* [v. aussi GRATERON] ; XVe s., *Dict. général,* écrit *gloustron ; glouteron,* 1690, Furetière). En botanique, nom usuel de la petite bardane.

● SYN. : *herbe aux écrouelles.*

glouton, onne [glutɔ̃, -ɔn] adj. et n. (lat. impér. *glut[t]onem,* accus. de *glut[t]o,* glouton, dér. de *glut[t]us,* gosier, dont le radical avait servi à former le lat. class. *glut[t]ire,* avaler ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *gluton, gloton,* au sens de « canaille, coquin » [terme d'injure] ; écrit *glouton,* au sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, 1678, La Fontaine ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Qui mange beaucoup, rapidement et avec avidité en engloutissant la nourriture : *Un enfant glouton. Qui a mieux peint ce nid d'oisillons gloutons ?* (Taine). *Le glouton ignore le principe élémentaire de la gastronomie, l'art sublime de broyer !* (Balzac). || **2.** *Par extens.* Qui témoigne d'un tel comportement : *Un appétit glouton.* || **3.** *Fig.* Qui porte à désirer avec avidité : *Une joie gloutonne. Alors le fils fuira la famille, non pas à dix-huit ans, mais à douze, émancipé par sa précocité gloutonne* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *bâfreur* (pop.), *goinfre* (fam.), *goulu* (fam.), *gourmand ;* **2** *effréné, insatiable ;* **3** *avide, vorace.*

◆ **glouton** n. m. (1671, La Martinière). Mammifère carnivore de la région circumpolaire boréale.

◆ **gloutons** n. m. pl. (1874, d'après Littré, 1877). Impuretés dans le grain.

gloutonnement [glutɔnmɑ̃] adv. (de *glouton,* adj. ; début du XVe s., Juvenal des Ursins, au sens 1 ; sens 2, 1863, Baudelaire). **1.** D'une manière gloutonne : *Un chien qui se jette gloutonnement sur sa pâtée. Tatan Néné seule mangeait de tout, gloutonnement* (Zola). || **2.** *Fig.* Avec avidité : *Lire gloutonnement un roman policier.*

gloutonnerie [glutɔnri] n. f. (de *glouton ;* v. 1145, Evrart de Kirkham, écrit *glotonerie* [*gloutonnerie,* XIIIe s., Littré (la var. *glutunie* — v. 1119, Ph. de Thaon — a été usuelle jusqu'au XVIIe s., sous les formes *glotonie, gloutonie, gloutonnie*)], au sens 1 ; sens 2, 1921, Loti). **1.** Défaut, avidité du glouton : *La gloutonnerie châtie le glouton* (Hugo). *Puis il tomba dans une imbécillité complète, pendant laquelle sa gloutonnerie était telle qu'il dévorait jusqu'à la cire à frotter* (France). || **2.** *Fig.* Avidité : *La gloutonnerie de son regard.*

● SYN. : **1** *goinfrerie, voracité.*

gloxinia [glɔksinja] n. m. (de *gloxin,* auteur d'une description de cette plante ; fin du XVIIIe s.). Plante ornementale des régions tropicales, cultivée en serre ou en appartement, et dont les fleurs en cloche sont de couleurs diverses.

glu [gly] n. f. (bas lat. *glutem,* accus. de *glus, glutis,* colle, gomme, var. du lat. class. *gluten, -tinis,* mêmes sens ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *glud* [*glu,* v. 1165, Marie de France], au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1914, G. Esnault). **1.** Substance visqueuse et tenace comme de la colle, servant surtout à prendre des oiseaux : *Je voudrais qu'on lui mît sur le corps, avec de la glu, autant de plumes qu'il en a tirées aux volatiles qu'il vendait toutes cuites à ma barbe* (France). || **2.** Fig. *Avoir de la glu aux doigts,* être très maladroit, ou retenir, conserver pour soi quelque chose dont on a la garde ou qui vous passe par les mains, particulièrement de l'argent. || **3.** *Fam.* Personne importune dont on ne peut se débarrasser : *C'est une vraie glu.*

gluant, e [glyɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *gluer ;* v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, av. 1880, Flaubert ; sens 3, v. 1265, Br. Latini ; sens 4, v. 1530, C. Marot ; sens 5, XXe s.). **1.** Visqueux comme la glu : *Sur les pavés gluants étaient des peaux d'orange* (Jammes). || **2.** Qui a l'aspect de la glu : *La traînée gluante des limaçons* (Flaubert). || **3.** Qui a la consistance de la glu : *Un vol pesant d'oiseaux passait dans le matin brumeux et gras, au-dessus des terres gluantes* (Camus). || **4.** Sali d'une matière gluante : *Des mains gluantes.* || **5.** *Fam.* Se dit d'une personne tenace, importune, dont on ne peut se débarrasser.

● SYN. : **1** *poisseux ;* **3** *visqueux ;* **5** *collant* (fam.).

gluau [glyo] n. m. (de *glu ;* v. 1354, *Modus*). Petite branche ou planchette enduite de glu, pour prendre des oiseaux : *Il lui enseigna à poser des gluaux, il lui fabriqua une petite cage pour y enfermer des grillons* (Zola).

gluc(o)- [glyk(o)] ou **glyc(o)-** [glik], premier élément, tiré du gr. *glukus,* de saveur douce, d'odeur douce, entrant dans la composition de mots savants et indiquant la parenté d'un produit avec le glucose.

glucide [glysid] n. m. (de *gluc-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, aspect, apparence ; 1923, Larousse). En biochimie, composant de la matière vivante contenant du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène.

● SYN. : *saccharide.*

glucidique [glysidik] adj. (de *glucide ;* 1962, Larousse). En biochimie, relatif aux glucides : *Métabolisme glucidique.*

glucine [glysin] n. f. (de *gluc- ;* 1798, *Annales de chimie,* I, XXVI, 169). Oxyde de glucinium.

glucinium [glysinjɔm] n. m. (de *glucine ;* 1839, Boiste). Syn. anc. de BÉRYLLIUM.

gluco-. V. GLUC(O)-.

glucomètre [glykɔmɛtr] ou **glycomètre** [glikɔmɛtr] n. m. (de *gluco-, glyco-,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1866, Littré [*glycomètre*], et 1872, Larousse [*glucomètre*]). Densimètre destiné à évaluer la quantité de sucre contenue dans un moût.

● SYN. : *pèse-moût.*

● REM. On trouve aussi, mais plus rarement, la forme GLEUCOMÈTRE (de *gleuco-,* élément tiré du gr. *gleûkos,* vin doux, douceur, et de *-mètre ;* 1866, Littré).

glucose [glykoz] n. m. (de *gluc- ;* milieu du XIXe s., comme n. f. ; comme n. m., 1866, Littré [qui considère ce genre comme fautif] — Larousse, 1878, le signale comme usuel). Sucre que l'on trouve dans la fécule, l'amidon, le raisin et dans de nombreux fruits sucrés.

● REM. On trouve plus rarement l'orthogr. GLYCOSE.

glucosé, e [glykoze] adj. (de *glucose ;* XX[e] s.). Additionné de glucose : *Sérum glucosé.*

glucoserie [glykozri] n. f. (de *glucose ;* 1907, Larousse). Fabrique de glucose.

glucoside [glykozid] n. m. (de *glucose* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1872, Larousse). Nom générique des composés du glucose qu'on rencontre dans les végétaux.

glucosurie n. f. V. GLYCOSURIE.

gluer [glye] v. tr. (de *glu ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens de « coller, joindre, fixer ensemble » ; sens 1, v. 1354, *Modus ;* sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Enduire de glu : *Gluer des branches pour prendre des oiseaux.* || **2.** *Par extens.* Enduire d'une substance gluante (rare).

◆ v. tr. et intr. (1675, Widerhold). *Littér.* Coller comme la glu : *Les tables gluaient avec leurs verres de lambic et de faro* (Huysmans).

glui [glɥi] n. m. (lat. pop. **clōdium, glōdium,* paille de seigle, d'origine incertaine ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** *Vx.* Paille de seigle ou de blé servant à couvrir des toits ou à faire des liens. || **2.** *Spécialem.* Paille longue servant à emballer le poisson : *Les femmes recouvraient de glui les paniers où s'enroulaient les congres à expédier* (Renard).

glume [glym] n. f. (lat. *gluma,* pellicule [des graines], balle, de *glubere,* écorcer, se peler ; fin du XVI[e] s., puis 1809, Wailly [var. *gloume,* 1803, Wailly]). Enveloppe de chacun des épillets composant l'épi des graminées : *Glume de l'avoine, du blé.*

● SYN. : *balle.*

glumelle [glymɛl] n. f. (de *glume ;* 1827, Acad.). Chacune des deux bractées qui enveloppent les fleurs de graminées, sous la glume.

glutéine [glytein] n. f. (de *glut[en]* ; 1866, Littré). En chimie biologique, l'une des protéines constitutives du gluten.

gluten [glytɛn] n. m. (mot lat. signif. « colle, gomme, glu » ; v. 1560, Paré, au sens de « humeur visqueuse » ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1757, *Encyclopédie*). **1.** Matière protidique visqueuse, qui reste dans la farine des céréales après qu'on en a ôté l'amidon : *Les diabétiques mangent du pain de gluten. Une autre fois, Bouvard, depuis le potage jusqu'au fromage, parla des éléments nourriciers et ahurit les deux petits sous la fibrine, la caséine, la graisse et le gluten* (Flaubert). || **2.** Matière qui colle ensemble les parties d'un corps solide : *Colles ou glutens qui réunissent par interposition les parties de toute matière* (Buffon).

glutination [glytinasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *glutinatum,* supin de *glutinare,* coller, cicatriser, dér. de *gluten, -tinis* [v. l'art. précéd.] ; 1802, Flick, au sens de « action de joindre des parties divisées, par ex. les bords d'une plaie » ; sens actuel [attesté une seule fois], 1960, P. Morand). Qualité de ce qui est visqueux comme le gluten (rare) : *La mer y a cette glutination des eaux chargées de matières vivantes, de trop de sel* (Morand).

glutineux, euse [glytinø, -øz] adj. (lat. *glutinosus,* collant, visqueux, de *gluten, -tinis* [v. GLUTEN] ; v. 1265, Br. Latini, écrit *glutinos* [*glutineux,* XV[e] s., *Grant Herbier*], au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1866, Littré). **1.** Collant, visqueux comme le gluten : *Une matière glutineuse ;* et au fig. : *Un écrivain empêtré dans une glutineuse vase* (Huysmans). || **2.** Qui a la nature du gluten. || **3.** Qui contient du gluten.

● SYN. : **1** *gluant.*

glyc-. V. GLUC(O)-.

glycémie [glysemi] n. f. (de *glyc-,* élément tiré du gr. *glukus,* doux, et de *-émie,* du gr. *haima, -matos,* sang ; 1872, Larousse). Présence de glucose dans le sang : *Le taux normal de la glycémie est de 1 g de glucose par litre de sang.*

glycér(o)- [gliser(o)], premier élément, tiré du gr. *glukeros,* de saveur douce, dér. de *glukus,* même sens, entrant dans la composition de quelques mots savants et indiquant la parenté d'un produit avec la glycérine.

glycéré [glisere] n. m. (de *glycér[ine]* ; XX[e] s.). Médicament externe ayant pour base la glycérine. (Syn. GLYCÉROLÉ.)

glycérides [gliserid] n. m. pl. (de *glycér[ine]* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1872, Larousse). Nom générique des esters de la glycérine.

glycérie [gliseri] n. f. (du gr. *glukeros,* de saveur douce, dér. de *glukus,* même sens ; 1827, Acad.). Plante herbacée de la famille des graminées, abondante au bord de la mer et des étangs : *À Guernesey* [...] *Vous y trouvez la glycérie flottante* (Hugo).

glycérine [gliserin] n. f. (du gr. *glukeros* [v. l'art. précéd.] ; 1823, Chevreul). Liquide sirupeux, incolore, de saveur sucrée, extrait des graisses par saponification. (Syn. GLYCÉROL.)

glycériné, e [gliserine] adj. (de *glycérine ;* 1872, Larousse, au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Préparé avec de la glycérine ; enduit de glycérine. || **2.** *Fig.* D'une douceur exagérée et factice : *Il disait, sur la fin de sa vie, avec un sourire que je ne peux m'empêcher de juger glycériné...* (Duhamel).

glycériner [gliserine] v. tr. (de *glycérine ;* 3 août 1876, *le Temps*). Enduire de glycérine : *Se glycériner les mains.*

glycérique [gliserik] adj. (de *glycér[ine]* ; 1872, Larousse). *Acide glycérique,* acide formé par oxydation de la glycérine.

glycérocolle [gliserɔkɔl] n. f. (de *glycéro-* et de *colle ;* 1872, Larousse). Mélange de dextrine, de glycérine, de sulfate d'aluminium et d'eau, utilisé pour l'encollage des fils de chaîne lors du tissage.

glycérol [gliserɔl] n. m. (du gr. *glukeros* [v. GLYCÉRIE] ; XX[e] s.). Syn. de GLYCÉRINE.

glycérolé [gliserɔle] n. m. (de *glycér[ine]* ; 1866, Littré). Syn. de GLYCÉRÉ.

glycérophosphate [gliserɔfɔsfat] n. m. (de *glycéro-* et de *phosphate ;* 1872, Larousse). Sel dérivé de l'acide glycérophosphorique : *Les glycérophosphates sont des toniques du système nerveux.*

glycérophosphorique [gliserofɔsfɔrik] adj. (de *glycéro-* et de *phosphorique ;* 1872, Larousse). *Acide glycérophosphorique,* combinaison de l'acide phosphorique et de la glycérine, se présentant sous l'aspect d'un liquide sirupeux et servant à la préparation des glycérophosphates.

glycérotanin [gliserɔtanɛ̃] n. m. (de *glycéro-* et de *tanin ;* 1962, Larousse). Composé obtenu à partir de la glycérine et du tanin, et utilisé comme mordant en teinture.

glycine [glisin] n. f. (lat. scientif. moderne *glycina,* dér. du gr. *glukus,* de saveur douce, d'odeur douce ; 1786, *Encycl. méthodique*). Arbrisseau grimpant de la famille des papilionacées, contenant un suc visqueux, cultivé pour ses longues grappes de fleurs mauves, blanches ou rose pâle et odorantes : *Glycines violettes entre les branches balancées* (Gide). *Vous habitez, n'est-ce pas, une jolie petite maison dont les fenêtres, tapissées de glycine, regardent le Jardin des plantes ?* (France).

glyco-. V. GLUC(O)-.

glycocolle [glikɔkɔl] n. m. (de *glyco-* et de *colle ;* 1866, Littré). Acide aminé contenu dans des protéines, isolé sous la forme de solide cristallisé soluble dans l'eau, utilisé dans le traitement des myopathies.

glycogène [glikɔʒɛn] n. m. (de *glyco-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; milieu du XIX[e] s.). Hydrate de carbone, emmagasiné dans le foie et dans les muscles.

glycogenèse [glikɔʒənɛz] n. f. (de *glyco-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* origine, production [v. GENÈSE] ; 1877, Littré). Formation du glycogène dans le foie.

● SYN. : *glycogénie, glycogénolyse.*

glycogénie [glikɔʒeni] n. f. (de *glyco-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; milieu du XIX[e] s.). Syn. de GLYCOGENÈSE et de GLYCOGÉNOLYSE.

glycogénique [glikɔʒenik] adj. (de *glycogénie ;* milieu du XIX[e] s.). Qui se rapporte à la glycogénie : *La fonction glycogénique du foie assure le maintien de la glycémie à une valeur constante.*

glycogénolyse [glikɔʒenɔliz] n. f. (de *glycogéno-*, élément tiré de *glycogène*, et de *-lyse*, gr. *lusis*, action de délier, de libérer ; 1962, Larousse). Syn. de GLYCOGENÈSE et de GLYCOGÉNIE.

glycol [glikɔl] n. m. (de *glyc-* et de [*alco*]*ol ;* milieu du XIXe s.). Corps organique ayant deux fois la fonction alcool.

• SYN. : *éthanediol, éthylèneglycol.*

glycolyse [glikɔliz] n. f. (de *glyco-* et de *-lyse*, gr. *lusis*, action de délier, fin, dissolution ; 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Dégradation des molécules du sucre sous l'influence d'enzymes. || **2.** En physiologie, conversion du glucose ou du glycogène en acide lactique.

glycolytique [glikɔlitik] adj. (dér. savant de *glycolyse ;* 1962, Larousse). Qui est capable d'effectuer la glycolyse : *Ferment glycolytique.*

glycomètre n. m. V. GLUCOMÈTRE.

glyconien [glikɔnjɛ̃] ou **glyconique** [glikɔnik] adj. m. (du bas lat. *glyconius*, gr. *glukôneios*, glyconien, de *Glukôn*, Glykon, n. du poète lyrique inventeur du mètre glyconien ; 1866, Littré). Se dit d'un vers composé d'un choriambe précédé d'une base dissyllabique et suivi d'un pied dissyllabique indifférent. (Ce vers fut employé par Horace.)

glycopexie [glikɔpɛksi] n. f. (de *glyco-* et du gr. *pêxis*, action d'emboîter, d'ajuster, dér. de *pêgnunai*, fixer ; 1962, Larousse). En physiologie, fixation du sucre au niveau des tissus de l'organisme.

glycorégulation [glikɔregylasjɔ̃] n. f. (de *glyco-* et de *régulation ;* 1962, Larousse). En physiologie, régulation du métabolisme des glucides sous l'action du foie, du pancréas, du muscle, des glandes endocrines et du système nerveux.

glycosurie [glikɔzyri] ou **glucosurie** [glykɔzyri] n. f. (de *glycos*[*e*], *glucos*[*e*], et de *-urie*, du gr. *oureîn*, uriner, dér. de *oûron*, urine ; 1866, Littré). Présence de glucose dans les urines : *La glycosurie est le symptôme principal du diabète sucré.*

glycosurique [glikɔzyrik] adj. (de *glycosurie ;* 1878, Larousse, comme adj. et n.). Qui se rapporte à la glycosurie.

◆ adj. et n. Qui est atteint de glycosurie. (Syn. DIABÉTIQUE.)

glyphe [glif] n. m. (gr. *gluphê*, ouvrage ciselé, ciselure, gravure, de *gluphein*, tailler, graver ; 1701, Furetière). Trait gravé en creux dans un ornement.

glyptique [gliptik] n. f. (du gr. *gluptikos*, propre à graver, dér. de *gluphein*, tailler, graver ; 1796, *Magasin encyclopédique*, I, 183). Art de la gravure sur pierres fines : *La glyptique produit les camées et les intailles.*

glypt(o)- [glipt(o)], premier élément, tiré du grec *gluptos*, gravé, sur quoi on peut graver [dér. de *gluphein*, tailler, graver], entrant dans la composition de quelques mots.

glyptodon [gliptɔdɔ̃] ou **glyptodonte** [gliptɔdɔ̃t] n. m. (de *glypto-* et du gr. *odous, odontos*, dent ; 1872, Larousse, écrit *glyptodon ; glyptodonte*, XXe s.). Gigantesque mammifère fossile édenté à carapace, qu'on trouve dans les terrains quaternaires d'Amérique.

glyptographie [gliptɔgrafi] n. f. (de *glypto-* et de *-graphie*, du gr. *graphein*, écrire ; 1756, *Encyclopédie*). Science qui étudie les pierres gravées antiques.

glyptologie [gliptɔlɔʒi] n. f. (de *glypto-* et de *-logie*, du gr. *logos*, discours, science ; 1866, Littré). Étude des pierres gravées.

glyptothèque [gliptɔtɛk] n. f. (de *glypto-*, sur le modèle de *bibliothèque ;* 1829, Boiste). Collection, musée de pierres gravées, et, *par extens.*, de sculptures : *M. de Norpois, pendant qu'on lui exposait quelque chose, gardait une immobilité de visage aussi absolue que si vous aviez parlé devant quelque buste antique — et sourd — dans une glyptothèque* (Proust).

G.M.T., sigle de la loc. angl. *Greenwich mean time* (de *Greenwich*, n. géogr., *mean*, moyen, adj. [empr. de l'anc. franç. *meien*, forme anc. de *moyen*], et *time*, temps, heure ; XXe s.), repère utilisé en astronomie pour désigner un temps dont l'origine est midi.

• REM. Ce sigle est employé parfois abusivement pour le temps universel (T. U.), temps civil dont l'origine est minuit.

gnaf (f), gniaf ou **gniaffe** [ɲaf] n. m. (mot probablem. d'origine onomatop. [cf. la loc. *dire gnaf de quelqu'un*, exprimant le mépris qu'on a pour cette personne, XIIIe s., La Curne] ; 1691, Challemel, écrit *gniaf* [*gniaffe*, v. 1770, G. Esnault ; *gnafe, gnaf*, 1808, d'Hautel], au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** *Vx* et *pop.* Cordonnier ou savetier : *Le gniaffe se recouvre assez volontiers les mains afin de* [...] *dissimuler son pouce détérioré par le tranchet* (Borel). *Qu'est-ce qu'il fait, le frère, quand le gniaf lui laisse une pointe dans ses godasses ?* (Romains). || **2.** *Vx.* Gâcheur, maladroit : *Saint-Marc est dans un état à fendre l'âme. Tous les gnafs du royaume lombardo-vénitien se sont entendus pour y faire des réparations* (Mérimée). *Nous sommes livrés à l'anarchie des gnaffs* (Flaubert). *Bien qu'ils eussent été réparés* [les vitraux] *par de vrais gnafs* (Huysmans).

gnangnan ou **gnian-gnian** [ɲɑ̃ɲɑ̃] n. et adj. invar. (redoublement de l'onomatop. *gnan*, qui évoque un cri pleurard [répétée sept fois dans *le Mariage de Figaro* — II, IV — de Beaumarchais, 1784] ; 1825, d'après Littré, 1866, écrit *gnan-gnan*, au sens de « mauvais rôle » ; 1845, Bescherelle, écrit *gnian-gnian*, au sens de « homme qui bredouille » ; écrit *gnan-gnan* et *gnian-gnian*, au sens actuel, 1866, Littré). *Fam.* Personne molle et lente, qui ne fait pas grand-chose ou geint au moindre effort : *Ces gens que le peuple appelle des gnangnans* (Huysmans). *Il poussa le scrupule jusqu'à déprécier Jeanne, disant qu'elle était une gnangnan* (Hermant). *Elle serait restée gnangnan à regarder les chemises se repasser toutes seules* (Zola).

• SYN. : *chiffe* (fam.), *emplâtre* (fam.), *indolent, lambin* (fam.), *nonchalant, traînard.*

◆ adj. invar. (av. 1896, Goncourt). Se dit de choses dont le mouvement, le rythme est lent, traînant : *Sa voix prit un accent gnian-gnian* (Goncourt).

gnard [ɲar] n. m. (apoc. de *mignard*, au sens de « nourrisson » [1714, G. Esnault], ou de *mômignard*, enfant [1829, G. Esnault] — fusion de *môme* et de *mignard* [v. ces mots] ; 1903, G. Esnault). *Arg.* Enfant.

gnath(o)- [gnat(o)], élément tiré du gr. *gnathos*, mâchoire, et entrant dans la composition de plusieurs mots.

gnathion [gnatjɔ̃] n. m. (dér. savant du gr. *gnathos*, mâchoire ; 1962, Larousse). Point anatomique situé dans la région inférieure médiane de la proéminence du menton.

gnathique [gnatik] adj. (dér. savant du gr. *gnathos*, mâchoire ; 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Relatif au gnathion : *Hauteur gnathique.* || **2.** *Par extens.* Relatif à la mâchoire : *Indice gnathique.*

gnathophore [gnatɔfɔr] adj. (de *gnatho-* et de *-phore*, gr. *phoros*, qui porte, dér. de *pherein*, porter ; 1962, Larousse). Se dit d'un mollusque qui possède des mâchoires.

gnathorragie [gnatɔraʒi] n. f. (de *gnatho-* et de [*hémo*]*rragie ;* 1872, Larousse). Hémorragie de la paroi interne de la joue.

gneiss [gnɛs] n. m. (mot allem. ; 1779, H. B. de Saussure). Roche métamorphique composée de couches parallèles de cristaux visibles de quartz, de feldspath et de minéraux lourds : *Tantôt un frêle et chancelant morceau de gneiss, jeté en travers, unit deux rochers* (Balzac).

gnocchi [ɲɔki] n. m. invar. (mot ital. d'origine incertaine, qui a d'abord signifié « pain granulé » ; av. 1870, Mérimée, au sens 1 ; sens 2, 1901, Larousse). **1.** Plat d'origine italienne préparé avec de la pâte à choux, de la bouillie de semoule, des œufs et du parmesan : *Les gnocchi ne sont qu'un perfectionnement du macaroni* (Mérimée). || **2.** Quenelle de pommes de terre ou de semoule au lait, pochée et gratinée.

gnognotte ou **gnognote** [ɲɔɲɔt] n. f. (mot expressif qui marque le dédain, de la même famille onomatop. que *gnangnan ;* 1841, Mérimée). Pop. *De la gnognote*, se dit

d'une chose ou d'une personne dénuée de valeur : *Les messes à quarante sous et les messes à dix sous, lesquelles, comme disait le curé, ne sont que « de la gnognotte »* (Hugo). *Josépha, c'est de la gnognotte, cria l'ancien commis voyageur* (Balzac).

1. gnole ou **gniole** [ɲɔl] n. f. (var. de *gnon* [v. ce mot] ; 1701, Furetière, au sens 1, écrit *gniole* [*gnole*, 1872, Larousse] ; sens 2, 1872, Larousse, écrit *gniole*). **1.** *Vx.* Éraflure faite par une toupie à une autre toupie. || **2.** *Vx* et *pop.* Coup qui laisse une marque : *Il a reçu une gniole.*

2. gnole, gniole, gnôle, gnaule [ɲol] n. f. (mot de la haute Bourgogne et du Lyonnais, dû à la mécoupure de *une yôle* [*yôle* s'emploie encore dans la Nièvre], mot désignant une espèce d'eau-de-vie de mauvaise qualité produite par une variété de sureau noir, lat. *ebulum,* hièble [v. HIÈBLE] ; 1882, G. Esnault). *Pop.* Eau-de-vie : *C'est encore la gniole. On a droit qu'on nous en distribue* (Barbusse). *Ça me remonte au gosier, ça me racle, ça me brûle comme un grand verre de gnole* (Aymé).
● REM. On écrit aussi NIÔLE et NIAULE.

gnolle, gniolle [ɲɔl] adj. et n. (de *niot,* « nigaud », var. dialectale de *niais ;* 1783, G. Esnault, au sens de « sans valeur », et 1805, au sens actuel). *Vx* et *pop.* Niais, gauche : *Vous ne me croyez pas si gnolle, s'écria douloureusement Anselme* (Balzac). *Il était pas comme d'autres qui sont des glaces, qui vous considèrent comme de pauvres gnolles, comme des rien-du-tout qu'on ne battrait même pas !* (Huysmans).

gnome [gnom] n. m. (lat. moderne *gnomus,* créé par l'alchimiste du XVIe s. Paracelse, sans doute d'après le gr. *gnômê,* « esprit, intelligence », les gnomes, génies de la terre, ayant pu être regardés comme des puissances intelligentes ; 1583, Vigenère, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Nom donné à de petits génies difformes qui, selon les cabalistes, gardaient les trésors de la terre en son sein : *Les ondines qui prirent les eaux, les gnomes qui prirent le dedans de la terre...* (Hugo). *Des démons malfaisants, une myriade de vilains gnomes lilliputiens pèsent de tous leurs efforts réunis sur le couvercle de la tombe entrebâillée* (Baudelaire). || **2.** Homme très petit, laid et contrefait : *Il était* [...] *agacé du silence maniaque de son ministre des Affaires étrangères. Ce gnôme arrivait au conseil avec un portefeuille plus gros que lui* (France).
● SYN. : **2** *avorton, nabot, nain.*

gnomide [gnɔmid] n. f. (de *gnome ;* v. 1670, d'après Trévoux, 1771). Gnome femelle : *Je sais que les cabalistes pensent généralement que* [...] *les gnomes et les gnomides naissent avec une âme périssable* (France).

gnomique [gnɔmik] adj. (bas lat. *gnomicos,* sentencieux, gr. *gnômikos,* en forme de sentence, qui procède par sentences, de *gnômê,* opinion, sentence, maxime ; 1617, Coton, au sens 1 ; sens 2, 1706, d'après Trévoux, 1721 ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Qui s'exprime par sentences : *La marchande de lunettes du quai Malaquais pensait et parlait comme les vieux poètes gnomiques de la Grèce* (France). || **2.** Qui contient des sentences : *La poésie gnomique chez les Grecs.* || **3.** *Spécialem.* Se dit d'une forme verbale, d'un temps, d'un mode employés pour marquer un fait général d'expérience : *L'aoriste qu'on appelle gnomique sert à exprimer une action qui n'appartient en fait à aucun temps* (Vendryes). *En français, on emploie le présent gnomique (« La Terre tourne autour du Soleil »), ou, plus rarement, le passé simple (« Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire »)* [Boileau].
● SYN. : **1** et **2** *sentencieux.*

gnomon [gnɔmɔ̃] n. m. (lat. *gnomon,* aiguille de cadran solaire, gr. *gnômôn,* ce qui sert de régulateur, de règle, aiguille de cadran solaire, le cadran lui-même ; 1547, J. Martin). Instrument se composant d'un style faisant ombre sur une surface plane et horizontale, et destiné à indiquer, d'après la longueur de l'ombre du style, la hauteur du Soleil ou de la Lune au-dessus de l'horizon et son orientation, c'est-à-dire l'heure : *Pas plus qu'on n'eût pu instituer la mesure du temps, autre conquête primitive qui s'est d'abord pratiquée au moyen du déplacement de l'ombre d'un style, et il n'est pas d'instrument physique plus antique ni plus vénérable qu'une pyramide ou un obélisque, gnomons gigantesques, monuments dont le caractère était à la fois religieux, scientifique et social* (Valéry).

gnomonique [gnɔmɔnik] adj. (lat. *gnomonicus,* gnomonique, gr. *gnômonikos,* qui concerne le cadran solaire, de *gnômôn* [v. l'art. précéd.] ; 1547, J. Martin). Qui se rapporte au gnomon.
◆ n. f. (gr. *gnômonikê,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *gnômonikos* [v. ci-dessus] ; 1660, Oudin). Technique de la construction des gnomons.

gnon [ɲɔ̃] n. m. (apoc. de *oignon ;* 1650, *Mazarinades,* au sens de « meurtrissure par ecchymose » ; 1867, Delvau, au sens de « meurtrissure que reçoit une toupie ou un sabot » ; sens actuel, 1877, Littré [art. *gniole*]). *Pop.* Coup : *C'est miracle pourtant quand, avec un idéal aussi court, il ne nous tombe pas sur la caboche de formidables gnons* (Huysmans). *Un maçon à qui je venais d'appliquer un formidable « gnon »* (Guillaumin).

gnose [gnoz] n. f. (gr. *gnôsis,* action de connaître, connaissance, de *gignôskein,* apprendre à connaître, comprendre ; fin du XVIIe s., Bossuet, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, XXe s.). **1.** *Vx.* Connaissance approfondie des mystères de la religion. || **2.** Doctrine des gnostiques : *La gnose, par ses origines grecques, reste conciliatrice et tend à détruire l'héritage judaïque dans le christianisme* (Camus). || **3.** En occultisme, philosophie suprême contenant toutes les connaissances sacrées réservées aux initiés.

gnoséologie [gnozeɔlɔʒi] n. f. (de *gnoséo-,* élément tiré du gr. *gnôsis* [v. GNOSE], et de *-logie,* science ; 1962, Larousse). Partie de la philosophie relative aux fondements de la connaissance.

gnosie [gnozi] n. f. (du gr. *gnôsis,* connaissance [v. GNOSE] ; milieu du XXe s.). Reconnaissance d'un objet par l'intermédiaire de l'un des sens : *Gnosie visuelle, auditive.*

gnosticisme [gnɔstisism] n. m. (de *gnostique ;* 1838, Acad.). Système de philosophie religieuse dont les adeptes prétendaient avoir une connaissance complète et transcendante de tout.

gnostique [gnɔstik] n. (bas lat. ecclés. *gnosticus,* membre des *gnostici,* les gnostiques [secte d'illuminés], gr. *gnôstikos,* adj., qui concerne l'action de connaître, apte à connaître, sage, savant, et au masc. plur. substantivé *gnôstikoi,* les gnostiques, proprem. « ceux qui savent », de *gignôskein* [v. GNOSE] ; fin du XVIe s., *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1, 1697, Bossuet ; sens 3, XXe s.). **1.** *Vx.* Personne qui a la connaissance supérieure, complète des mystères de la religion chrétienne : [Saint Clément d'Alexandrie] *nous propose ce qui convient aux plus parfaits, qu'il appelle les gnostiques, c'est-à-dire, selon le langage assez commun de son temps et dérivé de saint Paul, les parfaits et les spirituels* (Bossuet). || **2.** Adepte du gnosticisme : *Les traités de ces Grecs qu'on nomme gnostiques, précisément parce qu'ils eurent la connaissance* (France). *A la grâce toute-puissante et arbitraire, les gnostiques ont voulu seulement substituer la notion grecque d'initiation, qui laisse à l'homme toutes ses chances* (Camus). || **3.** Tout initiateur d'une doctrine ésotérique de salut.
◆ adj. (1721, Trévoux, dans la loc. *vie gnostique,* « vie spirituelle » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, XXe s.). **1.** Relatif au gnosticisme : *L'hérésie gnostique.* || **2.** Relatif à toute doctrine ésotérique de salut.

gnou [gnu] n. m. (mot hottentot ; 1782, Buffon). Mammifère ruminant d'Afrique du Sud, du genre antilope, à tête épaisse avec des cornes recourbées, à crinière et queue rappelant celles du cheval.

gnouf [ɲuf] n. m. (origine obscure ; XXe s.). *Arg. mil.* Prison.

go (tout de) [tudgo] loc. adv. (altér. de *gob,* déverbal de *gober ;* 1580, Alcrippe, écrit *tout de gob* [*tout de go,* 1660, Oudin], au sens de « tout d'un trait », à propos de quelque chose qu'on avale ; sens 1, 1691, Regnard ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ;

sens 3, 1850, Privat d'Anglemont). **1.** *Fam.* Sans préparation, directement : *Tout ce que je consigne dans ce carnet devrait émaner tout de go de mon cœur et de ma cervelle, sans apprêt aucun* (Gide). || **2.** Sans difficulté, tout naturellement : *Dire que j'espérais un grand succès de l'ouvrage* [...], *cela va tout de go* (Chateaubriand). || **3.** Sans cérémonie, sans façon : *Excusez-moi si j'entre comme çà, tout de go.*

goal [gol] n. m. (abrév. de l'angl. *goalkeeper,* de *goal,* but [anc. angl. *gōl,* limite], et de *keeper,* garde, gardien, dér. de *to keep,* garder, tenir ; 1922, Larousse [dès le 15 sept. 1882 — *la Vie élégante* —, on trouve le mot *goal* — empr. à l'angl. *goal* tout seul —, aux sens de « but au football, au polo, etc. », et de « point gagné dans ces jeux »]). *Vx.* Gardien de but au football, au polo, au hockey, etc.

goal-average [golaveraʒ] n. m. (loc. angl., de *goal* [v. l'art. précéd.], et de *average,* moyenne ; 1937, *l'Auto*). Dans un certain nombre de sports d'équipe, différence entre le nombre des buts ou points marqués et reçus, et servant à départager les *ex aequo.*

• Pl. *des* GOAL-AVERAGES.

gobe ou **gobbe** (selon l'Acad.) [gɔb] n. f. (déverbal de *gober ;* av. 1665, *Muse normande,* écrit *gobe,* au sens de « gros morceau, forte bouchée » ; 1690, Furetière, écrit *gobe* [*gobbe,* XIXe s.], au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** *Vx.* Appât empoisonné servant à attirer les animaux qu'on veut détruire. || **2.** Boulette pour engraisser la volaille : *Une dinde qu'elle empâtait avec des gobes de farine* (Flaubert).

gobelet [gɔblɛ] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *gobel,* gobelet [attesté seulement au début du XIVe s.], du gaulois **gobbo-,* bec, bouche [v. GOBER] ; XIIIe s., Littré, écrit *gubulet* [*gobelet,* XIVe s., Laborde], au sens 1 ; sens 2, av. 1799, Marmontel ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1549, R. Estienne [*joueur de gobelets,* « fourbe », 1690, Furetière — d'abord « joueur de passe-passe », 1620, La Curne] ; sens 5, XXe s. ; sens 6, 1845, Bescherelle [écrit *goubelet ; gobelet,* 1872, Larousse]). **1.** Récipient à boire, de forme évasée, généralement plus haut que large, sans anse et sans pied : *Gobelet d'argent, de verre, d'étain. Sur ces mots, frère Ange vida le gobelet* (France). || **2.** Le contenu du gobelet : *Boire un gobelet de cidre.* || **3.** *Autref.* Office de la maison du roi comprenant la charge du linge, du pain et du vin : *Il avait été officier du gobelet chez le roi, et ce que je ne mangeais pas, il le buvait* (Chateaubriand). *Servez, disais-je à Messieurs de la bouche ;* | *Versez, versez, Messieurs du gobelet* (Béranger). || **4.** Récipient en forme de gobelet, utilisé dans la prestidigitation : *Des tours de gobelets.* || Vx et fig. *Un joueur de gobelets,* un fourbe. || **5.** *Gobelet à dés,* récipient tronconique en cuir, en bois, etc., servant à lancer les dés, au jeu. || **6.** Taille de certains arbres fruitiers dans laquelle les branches charpentières sont orientées vers l'extérieur pour dégager le centre : *Des pommiers taillés en gobelet.*

gobeleterie [gɔblɛtri] n. f. (de *gobeletier ;* 1791, *Encycl. méthodique*). Fabrication et commerce de gobelets, verres à boire, etc.

gobeletier [gɔblətje] n. m. (de *gobelet ;* 1803, Boiste). Personne qui fabrique ou vend de la gobeleterie.

1. gobelin [gɔblɛ̃] n. m. (bas lat. **gobelinus,* du gr. *kobalos,* lutin, génie malfaisant qui joue de vilains tours ; début du XIIe s., puis v. 1534, Bonaventure Des Périers). *Vx.* Lutin, démon.

2. gobelin [gɔblɛ̃] n. m. (de *Gobelin,* n. d'une célèbre famille de teinturiers des XVe et XVIe s. [1532, Rabelais], dans la maison desquels fut fondée en 1667 la manufacture royale de tapisserie, dite *des Gobelins ;* 1880, Zola). Tapisserie provenant de la manufacture des Gobelins : *Elle* [Nana] *déjeunait seule dans la salle à manger, très haute, garnie de gobelins* (Zola).

gobelotage ou **gobelottage** [gɔblɔtaʒ] n. m. (de *gobelot*[*t*]*er ;* 1907, Larousse). Action de gobeloter.

gobeloter ou **gobelotter** [gɔblɔte] v. intr. (de *gobelot* [1395, Godefroy], var. de *gobelet ;* 1680, Richelet, écrit *gobeloter,* au sens 3 ; sens 1-2, 1690, Furetière, écrit *gobeloter* [*gobelotter,* 1760, Voltaire] ; sens 4, 1866, Littré). **1.** *Vx* et *fam.* Boire à petits coups : *Le surveillant* [...] *achevait la bouteille en gobelottant* (Arnoux). || **2.** *Fam.* Boire souvent ou avec excès des boissons alcoolisées : *S'ils gobelottaient depuis six heures, ils restaient tout de même comme il faut* (Zola). || **3.** *Vx.* Fréquenter les cabarets, y aller boire : *Pour avoir des amis, ne faut-il pas se lier avec des jeunes gens, posséder quelques sous afin d'aller gobelotter avec eux...* (Balzac). || **4.** *Par extens.* Faire ripaille.

• SYN. : **1** *buvoter, siroter* (fam.) ; **2** *picoler* (pop.), *pinter* (pop.), *pomper* (pop.) ; *festoyer, goberger, gueuletonner* (pop.).

gobeloteur ou **gobelotteur, euse** [gɔblɔtœr, -øz] n. (de *gobelot*[*t*]*er ;* av. 1850, Balzac). *Fam.* Personne qui aime à boire : *Le laisser-aller du gobeloteur de campagne* (Balzac).

gobe-mouches ou **gobe-mouche** [gɔbmuʃ] n. m. (de *gobe,* forme du v. *gober,* et de *mouche ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1764, Voltaire ; sens 3, v. 1770, J.-J. Rousseau [*Gobemouches,* comme surnom, se trouve déjà en 1547, chez N. Du Fail]). **1.** Oiseau passereau qui se nourrit de mouches et autres insectes pris au vol. || **2.** Nom donné à diverses espèces de plantes dont les fleurs ou les feuilles retiennent prisonniers les insectes, comme la dionée. || **3.** *Fig.* et *fam.* Homme crédule, qui croit tout ce qu'il entend raconter ou qui regarde niaisement tout ce qui se passe : *Tout s'avalera, l'hiatus du public sera prodigieux. Toutes les énormités passent. Les antiques gobe-mouches disparaîtront et feront place aux gobe-baleines* (Hugo). *Ici où l'on n'est pas moins gobe-mouche qu'à Paris* (Mérimée). *Le gobe-mouche a envie de nous aborder* (Musset).

• Pl. *des* GOBE-MOUCHES.

• SYN. : **3** *badaud, gobeur* (fam.), *gogo* (fam.), *jobard* (fam.).

gober [gɔbe] v. tr. (d'un radical gaulois **gobbo-,* bec, bouche ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1650, Retz [*gober le morceau,* 1662, Molière ; *gober l'hameçon,* 1669, Molière ; *gober des mouches,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1846, G. Esnault). **1.** Avaler rapidement en aspirant et sans mâcher : *Gober une huître. Le brochet gobe assez souvent les oiseaux* (Buffon). *Elle la* [la tablette de chocolat] *cassa net en deux, et, furtivement, avec une expression d'une gourmandise incroyable, elle en goba le plus gros bout* (Duhamel). *Les hirondelles criantes volaient bas, gobaient de leur bec les moucherons qui rasaient le sol et les mares* (Arnoux). || **2.** *Fig.* Accepter sottement tout ce qu'on entend raconter : *Jamais on n'avait vu des enfants si cruches. L'idée qu'ils gobaient toutes ses bourdes, et qu'ils s'en allaient les mains vides, pendant qu'il mangeait la morue, au chaud, lui chatouillait les côtes d'aise* (Zola). *On ne croit plus à rien et l'on gobe tout* (Huysmans). || Vx. *Gober le morceau, l'hameçon,* se laisser duper : *Je ne suis pas homme à gober le morceau* (Molière). || Vx. *Gober des mouches,* perdre du temps à rêver, à attendre. || **3.** *Fig.* et *pop.* Estimer une personne (surtout dans des propositions négatives) : *À soixante ans, sacrebleu ! on marche plus droit qu'à trente, parce qu'on se surveille ; et la femme vous gobe encore pourvu que le cœur reste jeune, et chauffe, et remonte toute la carcasse...* (Daudet). *Comme je lui disais combien j'admirais son père et sa mère, elle prit cet air vague plein de réticences et de secret qu'elle prenait quand on lui parlait de ce qu'elle avait à faire, de ses courses et de ses visites, et tout d'un coup finit par me dire : « Vous savez, ils ne vous gobent pas ! »* (Proust).

◆ **se gober** v. pr. (XIIIe s., puis 1856, G. Esnault). *Pop.* Faire montre de vanité : *Ils trouvaient surtout qu'elles se gobaient insupportablement* (Gyp). *Le Narcisse se gobe, je crois, par définition* (Valéry).

goberge [gɔbɛrʒ] n. f. (altér. de *écoperche* [v. ce mot] ; 1676, Félibien). *Vx.* Planche qui se mettait en travers sur un fond de lit pour soutenir la paillasse.

goberger (se) [səgɔbɛrʒe] v. pr. (de l'anc. adj. *gobert,* joyeux, gai, facétieux [XVe s.], probablem. var. de **gobard* [mot non

attesté], dér. de *se gober,* se vanter ; 1526, Bourdigné, comme v. tr., écrit *gauberger,* au sens de « se moquer de » ; comme v. pr., écrit *se goberger,* au sens II, 2, milieu du XVIe s. ; sens I, 1 et II, 1, 1648, Scarron ; sens I, 2, 1872, Larousse). [Conj. **1 b.**]

I. 1. Prendre ses aises : *Se gobergent-ils ces mâtins-là, dans leurs boîtes de satin* [les voitures de gala] ! (Zola). || **2.** Faire bonne chère : *Voilà une semaine que nous nous gobergeons dans les restaurants* (Vallès). *Et tu vis là, chez moi, comme un chanoine, comme un coq en pâte, à te goberger* (Flaubert).

II. 1. *Class.* S'amuser : *Comment il se gobergera, | Quand ensuite il égorgera, | Femme, mari, père, grand-père* (Scarron). || **2.** *Class.* Se moquer de : *Gobergeons-nous ensemble de ce cousin de meunier* (Dancourt).

gobet [gɔbɛ] n. m. (d'un radical gaulois **gobbo-*, bec, bouche [v. GOBER] ; v. 1220, G. de Coincy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [aussi *prendre un homme au gobet*] ; sens 3, 1845, Bescherelle [d'abord « enfant difficile à conduire », 1808, d'Hautel]). **1.** *Class.* et *fam.* Bouchée, morceau que l'on gobe : *Laisse-moi faire ; nous en mangerons de bons gobets ensemble* (Hauteroche). || **2.** *Chasser au gobet,* en faisant happer la perdrix par le faucon. || Fig. *Prendre un homme au gobet,* le prendre par surprise. || **3.** Vx et fig. *Un bon gobet,* un homme crédule.

gobeur, euse [gɔbœr, -øz] n. (de *gober ;* 1554, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1721, Trévoux). **1.** Personne qui gobe : *Celui qui le premier a pu l'apercevoir* [l'huître] *| En sera le gobeur ; l'autre le verra faire* (La Fontaine). || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne qui croit naïvement tout ce qu'on lui dit : *Et les inventions de Bompard lui paraissaient d'autant plus vraisemblables que dans tout Tarasconnais le hâbleur se double d'un gobeur* (Daudet). *Je suis au fond une gobeuse qui croit tout ce qu'on lui dit* (Proust).

● SYN. : **2** *gobe-mouche* (fam.), *gogo* (fam.), *jobard* (fam.).

gobichonner [gɔbiʃɔne] v. tr. (croisement de *gober* et de *bichonner ;* 1835, au sens 1, et 1847, au sens 2, Balzac). **1.** *Pop.* Déguster avec plaisir (vieilli) : *Des gens heureux, comme s'ils allaient tous dîner chez leurs filles, y gobichonner un bon petit dîner* (Balzac). || **2.** *Pop.* Préparer avec soin (vieilli) : *Gobichonnez-moi de bons petits plats soignés* (Balzac).

◆ v. intr. (1872, Larousse). *Pop.* Mener joyeuse vie. (Vieilli.)

gobichonneur, euse [gɔbiʃɔnœr, -øz] n. (de *gobichonner ;* 1839, Th. Gautier). *Pop.* Personne qui mène joyeuse vie (vieilli) : *Et cependant il n'avait l'air ni d'un gobichonneur, ni d'un imbécile* (Huysmans).

gobin [gɔbɛ̃] n. m. (ital. *gobbino,* terme d'injure adressé à un bossu, de *gobbo,* bossu, du lat. *gibbus,* bosse ; fin du XVIe s., Brantôme). *Class.* Bossu : *Il faut donc que je l'épouse, ce gobin-là* (Dancourt).

godage [gɔdaʒ] n. m. (de *goder ;* 1774, N. Desmarest, au sens de « forme défectueuse du papier » ; sens actuel, 1829, Boiste). Faux pli d'une étoffe qui gode : *Il rassemble les morceaux et les fait se toucher étroitement, sans boursouflure ni godage* (Goncourt).

godaille [gɔdɑj] n. f. (déverbal de *godailler* 1 ; 1808, d'Hautel). *Pop.* Repas, festin où la boisson est abondante : *La populace, maîtresse des caves, se livrait à une horrible godaille* (Flaubert). *On était aux premiers jours d'octobre, les vendanges allaient commencer, belle semaine de godaille* (Zola).

1. godailler [gɔdɑje] v. intr. (de *go[u]daille,* mauvaise bière [milieu du XVIe s.], issu [par substitution du suff. péjor. *-aille* à la terminaison *-ale*] de l'anc. franç. *godale,* sorte de bière [XIIIe s., Godefroy], moyen néerl. *goed ale,* bonne bière, de *goed,* bon, et *ale,* bière ; 1750, Vadé [proprem. « boire de la bière »]). *Pop.* Faire des excès de boisson, des débauches de table : *Vous le rencontrerez peut-être sur le boulevard ou dans un café, godaillant, débraillé, jouant au billard* (Balzac). *Ils mettaient leur vin au frais dans les tombeaux Champeaux, où il y avait une fontaine ; puis ils faisaient venir des femmes. Et toute la nuit ça buvait, ça godaillait* (Daudet).

2. godailler [gɔdɑje] v. intr. (de *goder ;* XXe s.). *Fam.* En parlant d'un tissu, faire des plis par suite d'une mauvaise coupe.

● SYN. : *goder, grigner.*

godailleur, euse [gɔdɑjœr, -øz] n. (de *godailler* 1 ; 1831, Balzac). *Pop.* Personne qui godaille.

godan ou **godant** [gɔdɑ̃] n. m. (de l'anc. franç. *goder,* se moquer de [v. 1220, G. de Coincy], lat. *gaudere,* se réjouir [v. GAUDIR] ; fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Vx* et *fam.* Piège, tromperie qui ne peut abuser que des niais : *Quand on parle de doctrines nouvelles aux gens qu'on croit susceptibles de donner dans ces godans-là, il semble qu'on leur parle de brûler leurs maisons* (Balzac).

godasse [gɔdas] n. f. (de *god[illot],* avec le suff. pop. *-asse ;* 1888, G. Esnault). *Pop.* Chaussure : *Un nombre considérable de godasses plutôt vétustes* (Romains). *Tenez, donnez-moi votre godasse, je vais vous remettre un lacet* (Queneau).

goddam ! [gɔdam] interj. (angl. *God damn,* Dieu [me] damne !, de *God,* Dieu, et du v. *to damn,* damner, condamner [empr. du franç. *damner*] ; 1784, Beaumarchais). *Vx.* Diable ! : *Supposons quelque bonne farce de boxeurs, quelque énormité britannique, pleine de sang caillé et assaisonnée de quelques monstrueux goddam...* (Baudelaire).

◆ **goddam** n. m. invar. (1787, Brunot). *Vx* et *fam.* Sobriquet donné jadis en France aux Anglais : *Il serait beau qu'un garde-française se montrât généreux avec les goddam* (France).

godelureau [gɔdlyro] n. m. (de l'onomatop. *god-* [cri d'appel à l'adresse des animaux domestiques, employé ensuite pour désigner ces animaux eux-mêmes, puis, dès le XIIe s., péjorativement, pour désigner des personnes], par croisement avec l'anc. mot *galureau,* galant, mignon [av. 1493, G. Coquillart], dér. de *galer* [v. GALANT] ; début du XVIe s., écrit *gaudelureau ; g[u]odelureau,* 1552, Rabelais). *Fam.* Jeune homme satisfait de sa personne et qui fait le joli cœur auprès des femmes : *Maintenant, le premier godelureau sachant camper un bonhomme, fait retentir toutes les trompettes de la publicité* (Zola). *Tu étais bien trop occupée à faire la belle pour les godelureaux du mastroquet d'en face* (Colette).

godenot [gɔdno] n. m. (proprem. « petit vase à boire » [sens encore vivant dans certains patois], dér. du radical de *godet ;* 1651, Scarron, au sens 2 ; sens 1, 1665, Retz). **1.** *Vx.* Marionnette de bois utilisée par les escamoteurs pour amuser les spectateurs. || **2.** *Class.* Petit homme ridicule, bouffon : *Vous voyez que le Mazarin n'est qu'une manière de godenot qui se cache aujourd'hui et qui se montrera demain* (Retz).

goder [gɔde] v. intr. (du radical de *godron* [v. ce mot] ; 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Faire de faux plis à cause d'une mauvaise coupe : *Un pantalon à grand pont qui godait par le bas* (Flaubert). || **2.** Manque d'à-plat, en parlant d'une feuille de papier ou de carton.

● SYN. : **1** *godailler, grigner.*

godet [gɔdɛ] n. m. (du moyen néerl. *kodde,* billot, morceau de bois de forme cylindrique ; XIIIe s., Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, début du XXe s. ; sens I, 3, 1690, Furetière [« petit récipient où le peintre délaye ses couleurs », 1508, *Comptes du château de Gaillon*] ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens II, 1866, Littré).

I. 1. *Vx.* Petit vase à boire sans pied ni anse. || **2.** *Pop.* Contenu d'un verre : *Hé ! Mulot !* [...] *Viens prendre un godet avec nous* (Mac Orlan). *La prochaine fois, ce sera du champagne. Et je t'en donnerai un godet* (Duhamel). || **3.** Petit récipient servant à divers usages : *Il vit par la fenêtre Mlle Lourmel qui versait à boire aux oiseaux dans un petit godet de porcelaine* (France). || *Spécialem.* Petit récipient où le peintre délaye ses couleurs : *Pietro* [...] *trempait son pinceau chargé de cou-*

leur dans un godet plein d'eau, avant d'en frotter l'enduit de la muraille (France). || **4.** Auget, de capacité et de forme variables, fixé de distance en distance sur une roue hydraulique, sur une noria, ou sur certains appareils de manutention (drague, élévateur, excavateur, pelleteuse, etc.) : *Une roue à godets.*

II. Ondulation, plus ou moins accentuée, formée par un tissu taillé en biais ou en forme, plus large à la partie inférieure qu'à la partie supérieure. || Coupe ou disposition d'une étoffe en biais ou en forme.

● SYN. : **I, 1** *gobelet, timbale ;* **2** *verre.*

godiche [gɔdiʃ] adj. et n. (de *God*[*on*], forme hypocoristique de *Claude ;* 1752, Trévoux). *Fam.* Niais et maladroit : *Ça ne vaut rien d'avoir l'air godiche devant sa femme* (Zola). *Le nez tombant et trop long, entre deux paupières souvent baissées, lui donnait un air godiche, que le sourire accentuait encore* (Martin du Gard).

godichon, onne [gɔdiʃɔ̃, -ɔn] adj. (dimin. pop. de *godiche ;* 1752, Trévoux [comme n. pr., écrit *Gaudichon,* 1559, G. des Autels]). Maladroit, gauche.

godille [gɔdij] n. f. (mot dialect. de la France septentrionale, d'origine obscure ; 1792, Jal, au sens 1 ; sens 2, 1924, G. Esnault ; sens 3, v. 1959). **1.** Aviron qui, placé à l'arrière d'un bateau, permet de le propulser et de le diriger par un mouvement hélicoïdal de la pelle : *Un jour, en bateau, voulant manier la godille à grand renflement de biceps, il tombait dans la Loire* (Daudet). || **2.** Fam. *À la godille,* se dit de ce qui est en mauvais état, de ce qui fonctionne mal. || **3.** À skis, suite de virages très ouverts, rapprochés et rythmés, le long de la ligne de pente.

godiller [gɔdije] v. intr. (de *godille ;* 1792, Romme, écrit *goudiller* [*godiller,* 1840, Acad.], au sens 1 ; sens 2, v. 1959). **1.** Propulser et diriger une embarcation au moyen de la godille. || **2.** À skis, descendre en godille.

godilleur, euse [gɔdijœr, -øz] n. (de *godiller ;* 1840, Acad.). Personne qui godille.

godillot [gɔdijo] n. m. (du n. de Alexis *Godillot* [1816-1893], industriel qui fabriquait des brodequins militaires ; 1869, G. Esnault, au sens 2 ; sens 1, 1888, Larousse). **1.** *Pop.* Ancienne chaussure militaire : *Sa dernière invention d'économiser au budget de la guerre la dépense des godillots* (Daudet). || **2.** *Pop.* Gros soulier : *La boue giclait sous leurs godillots énormes* (Tharaud). *L'homme qui parlait était jeune : un ouvrier, en cotte bleue, un mégot aux lèvres ; deux godillots tout neufs, en cuir épais, pendaient, à cheval sur son épaule...* (Martin du Gard). *Sa soutane usée et ses godillots déformés faisaient mauvais effet sur les pauvres* (Aymé).

● SYN. : **1** *brodequin ;* **2** *croquenot* (très fam.), *godasse* (pop.), *pompe* (pop.).

godinette [gɔdinɛt] n. f. (de l'anc. adj. *godin,* élégant, coquet [1445, Picot], dér. de *gaudir* [v. ce mot] ; 1403, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel [.. *en godinet,* 1866, Littré — d'abord *baiser en godinette,* XVIe s.]). **1.** *Vx* et *fam.* Fille coquette et galante. || **2.** Vx et fam. *Embrasser en godinette* (ou *en godinet*), embrasser tendrement, amoureusement : *Ce fut Céline en train de s'embrasser en godinette avec Anatole qui répondit* (Huysmans).

godiveau [gɔdivo] n. m. (altér., d'après *veau,* de l'anc. mot *gaudebillaux,* tripes grasses de bœuf [av. 1553, Rabelais], du radical *god-* [v. GODELUREAU] et du poitevin *beille,* ventre [lat. *botulus,* boudin, saucisson, et, à basse époque, « boyau »] ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Sorte de vol-au-vent garni de hachis de viande et d'andouillettes : *Un godiveau tout brûlé par dehors, | Dont un beurre gluant inondait tous les bords* (Boileau). || **2.** Farce pour quenelles.

godron [gɔdrɔ̃] n. m. (dimin. de *godet,* les moulures dont on ornait les bords de la vaisselle d'argent ayant une forme renflée ; 1379, *Inventaire de Charles V,* écrit *goderon* [*godron,* 1676, Félibien], au sens 1 ; sens 2 [par analogie de forme], fin du XVIe s. [écrit *godron*] ; sens 3, 1694, Acad.). **1.** Ornement en forme d'oves allongés, régulièrement renflés, et disposé verticalement ou obliquement : *Les godrons sont surtout employés pour la décoration des pièces d'orfèvrerie, des vases de jardin et des chapiteaux.* || **2.** Pli rond fait aux collerettes dites « fraises », aux jabots, aux manchettes. || **3.** Fer avec lequel on faisait ces plis.

godronnage [gɔdrɔnaʒ] n. m. (de *godronner ;* 1842, Acad.). Action de godronner ; résultat de cette action.

godronner [gɔdrɔne] v. tr. (de *godron* [v. ce mot] ; 1379, *Inventaire de Charles V,* au sens 1 [au part. passé, écrit *goderonné ;* à l'infin., écrit *godronner,* 1704, Trévoux] ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard [au part. passé, écrit *godronné ;* à l'infin., 1690, Furetière] ; sens 3, XXe s.). **1.** Orner de godrons un ouvrage d'orfèvrerie ou d'architecture : *La vaisselle godronnée que ce gentilhomme me doit donner* (France). || **2.** Empeser et repasser à gros plis ronds : *C'était elle qui repassait le linge de ses sœurs et qui godronnait leurs manchettes* (Perrault). *Le costume du temps où les femmes* [...] *s'entouraient de fraises godronnées...* (Balzac). || **3.** *Par anal.* Marquer de plis en forme de godron : *Le menton que godronnent encore les rides de l'âge* (Suarès).

● SYN. : **2** *tuyauter.*

godronnoir [gɔdrɔnwar] n. m. (de *godronner ;* 1763, *Encyclopédie,* écrit *goudronnoir ; godronnoir,* 1829, Boiste). Molette ou ciselet creusé à son extrémité, servant à former des godrons sur des pièces d'orfèvrerie.

goéland [gɔelɑ̃] n. m. (breton *gwelan ;* 1484, Garcie, écrit *gaellans ;* 1580, Palissy, écrit *goilant ;* 1642, Duez, écrit *goilan ;* 1757, *Encyclopédie,* écrit *goiland ; goéland,* 1770, Buffon). Nom usuel des grosses mouettes dont les plumes de la tête ne forment pas capuchon : *Sur les côtes de France niche communément le goéland argenté, à manteau gris pâle.*

goélette [gɔelɛt] n. f. (de *goél*[*and*] ; 1752, Trévoux, écrit *goualette* [*goélette,* 1757, *Encyclopédie*], au sens 1 ; sens 2, 1840, Acad. [écrit *goualette ; goélette,* 1845, Bescherelle]). **1.** Bateau à voiles auriques et à deux mâts : *La rade se peuple de navires de plaisance ; la plupart gréés en goélettes, quelques-uns à vapeur...* (Hugo). || **2.** Hirondelle de mer.

goémon [gɔemɔ̃] n. m. (breton *goumon, gwemon,* varech ; XIVe s., Du Cange, écrit *goumon, gouemon* [*goémon,* 1686, d'après Trévoux, 1721], aux sens 1-2). **1.** Autre nom du *varech,* mélange d'algues que la mer rejette sur le rivage : *On s'entretient de vous* [les naufragés] *parfois dans les veillées. | [...] Tandis que vous dormez dans les goémons verts !* (Hugo). *Et l'on est obligé de nous déposer sur des pierres mouillées et glissantes où le goémon accroche ses longues chevelures vertes que l'eau déroule et dilate* (Daudet). || **2.** Engrais obtenu au moyen de ce varech.

goémonier [gɔemɔnje] n. m. (de *goémon ;* 1922, Larousse). Homme, bateau employés à la récolte du goémon.

gogaille [gɔgaj] n. f. (de l'anc. franç. *gogue,* réjouissance [v. GOGUETTE] ; 1564, Godefroy, au sens 1 [*faire gogaille ; être en gogaille,* 1866, Littré] ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Class. et pop. *Être en gogaille, faire gogaille,* faire bombance, s'amuser : *Quand les maîtres sont absents, les valets font gogaille dans la maison* (Furetière). || **2.** *Class.* Plaisanterie : *Tu vas te chagriner pour un mot de gogaille* (Hauteroche).

1. gogo [gogo] n. m. (de *Gogo,* n. d'un personnage crédule et facile à duper de la comédie *Robert Macaire,* de SaintAmand, Antier et F. Lemaître [1834], formé de la réduplication plaisante de la syllabe initiale de *gober ;* 1846, Balzac). *Fam.* Personnage crédule et confiant à l'excès : *Mes folies* [...] *ne coûtent rien à personne qu'aux gogos* [...] (*pardon ! vous ne connaissez pas ce mot de Bourse*), *ils n'auront rien à me reprocher* (Balzac). *Les de Lesseps ont été les agents de la Providence, lorsqu'ils ont dérobé les économies des gogos qui les avaient acquises par de probables larcins,*

du reste ! (Huysmans). *L'éloquence commerciale fit naître de toutes parts des vocations innombrables de « gogos »* (Valéry). *Imagine que le terrain ait été acheté non par toi, mais par un autre gogo, par un autre niais* (Duhamel).

• SYN. : *gobe-mouches* (fam.), *gobeur* (fam.), *pigeon* (fam.), *poire* (fam.).

2. gogo (à) [agogo] loc. adv. (réduplication plaisante de la syllabe initiale de l'anc. franç. *gogue,* réjouissance [v. GOGUETTE] ; début du XV^e s., Ch. d'Orléans). *Fam.* À souhait, en abondance : *Ayant de l'esprit à gogo* (Verlaine). *Je n'avais pas de munitions à gogo* (Romains).

• SYN. : *abondamment, à discrétion, à foison* (fam.), *à revendre* (fam.), *à satiété, à volonté.*

goguenard, e [gɔgnar, -ard] adj. (de l'anc. franç. *gogue,* réjouissance [v. GOGUETTE], d'après le moyen franç. *mentenart,* menteur, traître [av. 1399, J. des Preis], dér. de *mentir ;* début du XVII^e s.). Qui se moque ou qui a l'air de se moquer des gens : *Il* [Macquart] *se montrait fort correct, d'une diplomatie finaude, n'ayant gardé que son rire goguenard qui avait l'air de se ficher du monde* (Zola). *Tant il montrait de dédain goguenard pour l'espèce femelle* (Colette).

• SYN. : *ironique, gouailleur* (fam.), *moqueur, narquois, railleur, sarcastique.*

goguenarder [gɔgnarde] v. intr. (de *goguenard ;* XVI^e s., Godefroy, comme v. pr., au sens de « se moquer de » ; comme v. intr., au sens moderne, 1611, Cotgrave). *Class.* et *littér.* Dire des plaisanteries, des railleries sottes ou cruelles : *Ils sont dans leur cabinet à goguenarder sur les circonstances du massacre des badauds* (Cyrano). *Des voisins arrivaient, commençaient à goguenarder tout haut* (Zola).

goguenardise [gɔgnardiz] n. f. (de *goguenard ;* 1872, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1883, Huysmans). **1.** Raillerie, plaisanterie : *À ce rire débordant, Rowlandson joignit une goguenardise bien anglaise* (Huysmans). || **2.** Attitude moqueuse : *L'autre avait de nouveau regardé avec une goguenardise* [...] *de mauvais confrère* (Bourget).

• SYN. : **1** *brocard, trait ;* **2** *gouaille* (fam.), *ironie, moquerie.*

• REM. Ce mot remplace depuis le XIX^e s. GOGUENARDERIE (1660, Oudin [var. *goguenardie,* début du XVII^e s., *Dict. général*]) : *Je l'enverrais promener avec ses goguenarderies* (Molière).

goguenot [gɔgno] n. m. (probablem. du radical onomatop. qu'on retrouve dans les termes *goguette, goguenard,* etc. [v. ces mots] ; 1805, Esnault, au sens de « gobelet pour boire », et 1849, au sens 1 [« baquet d'aisances » ; « latrines », 1861, Esnault] ; sens 2, 1900, *Dict. général*). **1.** *Pop.* Pot de chambre, et, *par extens.,* latrines : [Le] *spiritisme qui n'est, en fin de compte, que la latrine du surnaturel, que le goguenot de l'au-delà !* (Huysmans). || **2.** *Dialect.* Pot à cidre.

• REM. Au sens 1, on trouve aussi la forme abrégée GOGUES, n. m. pl.

goguette [gɔgɛt] n. f. (de l'anc. franç. *gogue,* réjouissance, liesse [XII^e s., *Isopet I*], d'un radical onomatop. *gog-* qui peut être rapproché de *gag-* [v. GAGA] et *kok-* [v. COQ], et qui évoquerait la joie, la plaisanterie ; v. 1462, *Cent Nouvelles,* dans la loc. *faire goguettes de,* se régaler de ; sens 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1645, Scarron ; sens 3, 1549, R. Estienne [*être en ses goguettes ; être en goguette,* 1704, Trévoux] ; sens 4, 1815, d'après Vidocq, 1829 [« cabaret », milieu du XIX^e s., Baudelaire]). **1.** *Vx.* Propos joyeux, plaisanterie : *Ne me brouillez pas avec le duc de Choiseul dans vos goguettes* (Voltaire). || **2.** Class. *Chanter goguette(s) à quelqu'un,* lui dire des injures ou lui faire des reproches : *Cela ne plut pas au valet | Qui, les ayant pris sur le fait* [...], | *À sa moitié chante goguette* (La Fontaine). || **3.** *Être en goguette,* ou (class.) *être en ses goguettes,* être en belle humeur et un peu ivre ; être en partie fine : *Il lui amène un jour Collinet l'ayant fait mettre en ses goguettes par le moyen de deux ou trois verres d'un vin de singe* [= vin gai] (Sorel). *Il en vint à supposer que c'était peut-être une farce, une vengeance de quelqu'un, une fantaisie d'homme en goguette...* (Flaubert). || **4.** Nom donné, à Paris, dans la première moitié du XIX^e s., à des sociétés chantantes qui tenaient leurs séances dans des cabarets. || *Par extens.* et *vx.* Cabaret : *Elle était exquise, cette tanche servie sur un gros plat de terre, dans un petit salon dont le papier avait un bon air de goguette bourgeoise* (Daudet). *La goguette — où sa femme, de qui il vit séparé, inquiète de lui, vient le chercher* (Baudelaire).

goinfre [gwɛ̃fr] adj. et n. m. (origine inconnue ; fin du XVI^e s., A. d'Aubigné, au sens de « homme de basse condition » [dans un passage gasconisant] ; 1611, Cotgrave, aux sens de « débauché, joyeux compagnon » ; sens actuel, 1659, Duez). *Fam.* Qui mange beaucoup et salement : *Il s'épongeait le front fréquemment, mangeait beaucoup, non tant comme un gourmet que comme un goinfre, et semblait apprécier particulièrement le vieux bourgogne que nous avions commandé* (Gide).

goinfrer [gwɛ̃fre] v. intr. ou tr. (de *goinfre ;* 1642, Oudin, comme v. intr. ; comme v. tr., 1680, Richelet). *Vx* et *fam.* Manger beaucoup, gloutonnement et malproprement : *Combien goinfre-t-on de pommes de terre ?* (Flaubert).

◆ **se goinfrer** v. pr. (1867, Delvau). Manger avec avidité ; se gaver de : *Se goinfrer de gâteaux.*

• SYN. : *se bourrer, s'empiffrer* (fam.), *s'enfiler* (pop.), *s'envoyer* (pop.), *se goberger* (fam.).

goinfrerie [gwɛ̃frəri] n. f. (de *goinfre ;* av. 1646, Maynard). Caractère du goinfre, avidité goulue et sale : *Toute la mythologie mise au service de la goinfrerie* (Baudelaire). *Il* [Aulus Vitellius] *se précipita vers les cuisines, emporté par cette goinfrerie qui devait surprendre l'univers* (Flaubert).

• SYN. : *boulimie, voracité.*

goitre [gwatr] n. m. (mot d'un parler de la région rhodanienne, de l'anc. provenç. *goitron,* gosier, même mot que l'anc. franç. *goitron,* gorge, gosier [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], lat. pop. **gutturionem,* accus. de **gutturio,* du lat. class. *guttur, -turis,* gorge, gosier ; 1492, Salicet, écrit *goyetre* [*gouistre,* 1530, Palsgrave ; *goitre,* 1552, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Augmentation de volume de la glande thyroïde, due à un mauvais fonctionnement : *La vieille leva vers lui une face idiote et terreuse avec un goitre qui lui ballait dans le cou, aussi gros que la sonnaille rustique d'une vache suisse* (Daudet). *Nous fûmes insensiblement entourés d'une troupe de mendiants qui, boitant, grelottant* [...], *secouant des goitres* [...], *nous obsédaient de bénédictions importunes* (France). || **2.** *Par anal.* Expansion cutanée qui pend sous le cou de certains sauriens, de certains oiseaux (pélican).

goitreux, euse [gwatrø, -øz] adj. et n. (de *goitre ;* 1411, Du Cange, comme adj. [dans un texte du Forez] ; comme n., 1804, Senancour). Qui a un goitre : *Il se souvenait des terres en friche, que les ouvriers agricoles goitreux de misère n'avaient pas le droit de cultiver* (Malraux). *Maintenant, au lieu de les fuir, j'ai mes goitreux d'élection, un surtout, un affreux petit monstre, assis au bord de la route dans un fauteuil d'enfant de trois ans et il en a seize* (Daudet).

◆ adj. (1762, Acad.). Qui est de la nature du goitre : *Une tumeur goitreuse.*

golden [gɔldɛn] n. f. (de l'angl. *golden delicious,* délicieuse dorée ; XX^e s.). Variété de pomme juteuse à peau jaune.

golem [gɔlɛm] n. m. (mot hébreu signif. proprem. « masse d'argile » ; 1877, Littré). Dans les légendes rabbiniques d'Europe orientale, robot auquel on donnait momentanément la vie en fixant sur son front le texte d'un verset biblique.

golf [gɔlf] n. m. (mot angl. signif. « golf, jeu de golf », du néerl. *kolf,* gourdin ; 1792, Chantreau, écrit *goff* [*golf,* fin du XIX^e s. ; *golf miniature,* v. 1950], au sens 1 ; sens 2, 1941, Frison-Roche [« vêtement de femme, à manches, ouvert devant, pour le sport », 1915, Behrens, *Engl.*]). **1.** Sport qui consiste à envoyer, à l'aide de « clubs », une balle dans les trous successifs d'un vaste terrain : *Tout, des arbres de vos pelouses jusqu'au moindre sac de golf de vos vitrines, me remplissait de cette mélancolie que le voyageur éprouve à regarder passionnément ce qui ne*

le regarde pas... (Cocteau). || *Golf miniature,* sport de même nature mais pratiqué sur un tout petit terrain. || **2.** *Culotte, pantalon de golf,* ou, plus rarement, *golf,* pantalon bouffant, serré au-dessous des genoux, que l'on portait primitivement pour pratiquer le golf : *Des golfs de drap bleu* (Frison-Roche).

• SYN. : **2** *knickerbockers.*

golfe [gɔlf] n. m. (ital. *golfo,* golfe, du gr. *kolpos,* sein, ventre, pli d'un vêtement, sinuosité d'un littoral, golfe, cavité, vallée profonde ; v. 1196, Ambroise, écrit *goffre* [*golf,* v. 1265, Br. Latini ; *golfe,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1834, Landais). **1.** Partie de mer qui avance dans les terres et dont l'ouverture est ordinairement fort large : *Le golfe de Gascogne. Ils chantaient leurs triangles obscurs | Et les golfes enfuis des poupes de leurs barques* (Valéry). || **2.** *Golfe de la veine jugulaire,* partie où cette veine s'élargit.

• SYN. : **1** *anse, baie, calanque, crique, fjord.*

golfeur, euse [gɔlfœr, -øz] n. (de *golf;* fin du XIX^e s.). Personne qui joue au golf : *Mais j'admirai aussi comme la cycliste, la golfeuse de Balbec, qui n'avait rien lu qu'Esther avant de me connaître, était douée* (Proust).

golmelle [gɔlmɛl] ou **golmotte** [gɔlmɔt] n. f. (de *colmelle,* lépiote, contraction de *columelle,* variété d'agaric [fin du XVI^e s.], lat. *columella,* petite colonne, dimin. de *columna,* colonne, dér. de *columen, -minis,* ce qui s'élève en l'air ; *golmelle,* au sens de « agaric », début du XIX^e s. ; *golmelle, golmotte,* aux sens 1-3, 1900, Larousse). **1.** Nom vulgaire de l'amanite rougeâtre. || **2.** *Fausse golmelle* ou *fausse golmotte,* nom vulgaire de l'amanite panthère. || **3.** Nom vulgaire de la lépiote élevée.

• REM. On trouve aussi les formes GOLMETTE et GOLMOTE.

Goménol [gɔmenɔl] n. m. (n. déposé ; de *Gomen,* n. du domaine de NouvelleCalédonie où fut d'abord distillée cette essence ; fin du XIX^e s., lettre de M. Prevet [inventeur du produit et de son nom] à O. Bloch, citée dans Bloch-Wartburg [art. *goménol*]). Essence extraite des feuilles de niaouli et qui, mélangée avec de l'huile, est employée dans les affections des voies respiratoires.

goménolé, e [gɔmenɔle] adj. (de *Goménol ;* 1922, Larousse). *Huile goménolée,* syn. de GOMÉNOL.

Gomina [gɔmina] n. f. (n. déposé ; de l'esp. *goma,* gomme, bas lat. *gumma* [v. GOMME] ; v. 1930). Pommade pour les cheveux : *Une grosse mèche toute poissée de gomina se détacha de la masse et vint lui tomber sur le nez* (Duhamel).

gominé, e [gɔmine] adj. (part. passé de [*se*] *gominer ;* 1931, Esnault). *Cheveux gominés,* cheveux pommadés, passés à la Gomina : *Chevelure ondulée et gominée, débordant d'un feutre penché sur l'oreille gauche et cassé sur l'œil droit...* (Camus).

gominer (se) [səgɔmine] v. pr. (de *Gomina ;* v. 1930). Passer ses cheveux à la Gomina.

gommage [gɔmaʒ] n. m. (de *gommer ;* 1836, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Action de gommer ; résultat de cette action. || **2.** Action de recouvrir d'une solution de gomme arabique une pierre lithographique ou une plaque offset pour leur conserver leurs propriétés imprimantes.

gomme [gɔm] n. f. (bas lat. *gumma,* var. de *cumma,* lat. class. *commi*[*s*], *cummi*[*s*], *gummi*[*s*], gomme, gr. *kommi,* gomme, mot d'origine orientale ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *gome* [*gomme,* fin du XIV^e s., E. Deschamps], au sens I, 1 [*gomme adragante,* 1721, Trévoux — d'abord *gomme adragant,* v. 1560, Paré ; *gomme arabique,* v. 1560, Paré — d'abord *gomme araby,* milieu du XIV^e s. ; *gomme d'Arabie,* fin du XIX^e s.] ; sens I, 2, 1877, Zola [*boule de gomme — pastille de gomme,* même sens, 1835, Balzac ; *sirop de gomme,* 1900, *Dict. général*] ; sens I, 3, 1866, Littré [*gomme élastique,* « caoutchouc », 1803, Boiste] ; sens I, 4, 1921, G. Esnault [*il nous la fait à la gomme,* milieu du XX^e s.] ; sens I, 5, 1925, Esnault [pour une action quelconque, 1959, Esnault] ; sens II, 1875, Esnault [v. aussi GOMMEUX, n. m.]).

I. 1. Substance visqueuse et transparente qui suinte du tronc de certains arbres, naturellement ou après incisions : *Et, en haut des étalages, il y a des fleurs artificielles, des feuillages de papier où des gouttes de gomme font des gouttes de rosée...* (Zola). || *Gomme adragante,* gomme produite par plusieurs astragales d'Asie Mineure. || *Gomme arabique,* ou *gomme d'Arabie,* gomme fournie par différentes espèces d'acacias : *D'innombrables lumières étoilaient l'ombre dans laquelle la fumée des gommes d'Arabie semblait les plis des voiles des anges* (France). || **2.** *Boule de gomme, sirop de gomme,* bonbon ou sirop adoucissant à base de gomme : *Alors, Gervaise hésita, parut consulter du regard maman Coupeau, que Lantier avait conquise depuis des mois, en lui apportant des boules de gomme pour son catarrhe* (Zola). || **3.** Morceau de caoutchouc servant à effacer. || **4.** Pop. *À la gomme,* se dit d'une personne incapable, d'une chose sans valeur : *Un chauffeur, des idées à la gomme.* || *Il nous la fait à la gomme,* il essaie de nous convaincre en nous impressionnant. || **5.** Pop. *Mettre la gomme,* accélérer l'allure ou mettre toutes ses forces dans une action quelconque.

II. *Vx* et *fam.* Ensemble des gommeux, des élégants : *La gomme a fait son temps après avoir fait son chemin. La gomme est usée. C'est le gratin qui la remplace. La gomme semblait avoir d'ailleurs une signification plus élastique (sans jeu de mots) que l'appellation nouvelle. On pouvait être de la gomme sans être d'un monde fort choisi ; il suffisait d'avoir un tailleur à la mode et de figurer aux courses, aux premières, partout où il y avait réunion* (Daudet).

gomme-gutte [gɔmgyt] n. f. (francisation du lat. scientif. du XVII^e s. *gummi gutta,* gomme-gutte, du lat. class. *gummi,* gomme, et *gutta,* goutte [v. GOMME ET GOUTTE] — *gutta* étant, en fait, une latinisation abusive et mal comprise du malais *getah,* gomme [v. GUTTA-PERCHA] ; 1654, P. Boyer). Gomme-résine jaune, qui provient de l'Asie méridionale et qui donne une émulsion avec l'eau : *La gommegutte est utilisée en pharmacie.*

• Pl. *des* GOMMES-GUTTES.

gomme-laque [gɔmlak] n. f. (de *gomme* et de *laque ;* 1679, J. Savary). Résine d'origine animale, soluble dans l'alcool : *La gomme-laque est utilisée dans la fabrication des vernis à l'alcool.*

• Pl. *des* GOMMES-LAQUES.

gommer [gɔme] v. tr. (de *gomme ;* XIV^e s., *Miracles de Nostre-Dame,* au sens 3 ; sens 1, milieu du XV^e s. [*enveloppe gommée,* 1900, *Dict. général*] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 4, 1930, Larousse). **1.** Enduire de gomme : *Gommer de la toile.* || *Enveloppe gommée,* celle dont le bord est enduit de gomme qu'on mouille pour la fermer. || **2.** *Spécialem.* Appliquer de la gomme sur les cheveux pour leur donner la forme souhaitée : *Pavel avait de grands cheveux blonds qu'il gommait...* (Giraudoux). *Ses cheveux* [...] *qui tournaient en boucles quand il ne les gommait pas* (Colette). || **3.** Délayer avec de la gomme : *Gommer une couleur.* || **4.** Effacer avec une gomme : *Gommer un dessin.*

• SYN. : **2** *gominer.*

gomme-résine [gɔmrezin] n. f. (de *gomme* et de *résine ;* 1694, Th. Corneille). Mélange naturel de gomme et de résine, produit par exsudation naturelle ou provoquée.

• Pl. *des* GOMMES-RÉSINES.

gommeux, euse [gɔmø, -øz] adj. (de *gomme ;* 1314, Mondeville, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens II, 1, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens II, 2, av. 1922, Proust).

I. 1. Qui a la nature de la gomme : *Matière gommeuse.* || **2.** Qui exsude de la gomme : *Les arbres gommeux abondent au Sénégal.*

II. 1. *Vx.* Digne d'un élégant : *La Majesté tombée et le présomptif en disgrâce, ces deux célébrités du club entamèrent donc avant dîner un bésigue chinois, le jeu le plus gommeux du monde parce qu'il ne*

fatigue pas la tête et permet au joueur le plus maladroit de perdre une fortune sans le moindre effort (Daudet). || **2.** D'une élégance guindée, affectée : *Ce naturel, elle le goûtait jusque dans les vêtements de Saint-Loup, d'une élégance souple sans rien de « gommeux » ni de « compassé », sans raideur et sans empois* (Proust).

◆ **gommeux** n. m. (1873, Esnault [signification issue d'un développement sémantique mal expliqué]). *Vx* et *fam.* Jeune homme prétentieux et qui pousse le souci de l'élégance jusqu'au ridicule : *Son amant était un gommeux, fier comme un artaban de ses hauts cols* (Huysmans).

◆ **gommeuse** n. f. (1873, Esnault, au sens de « demi-mondaine », et v. 1913, au sens moderne). *Vx.* Chanteuse de café-concert : *Diseuses, gommeuses, chanteuses à voix, excentriques, fantaisistes se succédaient...* (Carco).

gommier [gɔmje] n. m. (de *gomme ;* 1645, Coppier). Nom donné aux eucalyptus et à divers arbres (acacia, mimosa, etc.) producteurs de gomme : *Les gouttes de pluie crépitèrent ; les gommiers, les caroubiers, les balisiers [...] furent soudain vernissés comme dans les gravures* (Giraudoux).

gomorrhéenne [gɔmɔreɛn] adj. et n. f. (de *Gomorrhe,* n. géogr., bas lat. ecclés. *Gomorrha,* Gomorrhe [ville proche du Jourdain, qui fut consumée par le feu du ciel à cause des vices qui s'y épanouissaient] ; 1922, Proust [*gomorrhean,* « sodomite », XVe-XVIe s.]). Femme homosexuelle : *Les gomorrhéennes sont à la fois assez rares et assez nombreuses pour que, dans quelque foule que ce soit, l'une ne passe pas inaperçue aux yeux de l'autre* (Proust).

gonade [gɔnad] n. f. (du gr. *gonê,* action d'engendrer, ce qui engendre, semence, germe ; v. 1920). *Biol.* Glande sexuelle qui produit les cellules reproductrices et sécrète des hormones.

gonce n. m. V. GONZE.

gond [gɔ̃] n. m. (lat. impér. *gomphus,* cheville, clou, gr. *gomphos,* cheville de bois ou de fer ; v. 1100, *Romanische Studien* [I, 190], écrit *gont* [*gon,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *gond,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, XVe s., Picot [*hors des gonds ; faire sortir des gonds,* 1866, Littré ; *mettre hors des gonds,* fin du XVIIe s., Saint-Simon]). **1.** Pièce métallique sur laquelle pivote un vantail de porte ou de fenêtre : *Un suisse rouge et doré fit grogner sur ses gonds la porte de l'hôtel* (Balzac). || **2.** Vx et fig. *Hors des gonds,* dans une grande colère, hors de soi : *Monsieur, hors des gonds, dit au roi qu'en mariant son fils il lui avait promis monts et merveilles* (Saint-Simon). *Il courut à sa mère ; elle était hors des gonds, elle balbutiait : « C'est une insolente ! une évaporée ! pire peut-être ! »* (Flaubert). || Auj. *Faire sortir, mettre quelqu'un hors de ses gonds,* le mettre en colère, lui faire perdre la maîtrise de lui-même : *Sur le seul sujet qui pût te jeter hors de tes gonds, sur ce qui t'obligeait à sortir de ton indifférence* (Mauriac).

gondolage [gɔ̃dɔlaʒ] n. m. (de *gondoler ;* 1845, Bescherelle). Action de gondoler, de se gauchir ; résultat de cette action.

● SYN. : *déformation, gauchissement.*

gondolant, e [gɔ̃dɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de [*se*] *gondoler ;* 1901, Larousse). *Pop.* Qui provoque un rire bruyant, immodéré.

gondole [gɔ̃dɔl] n. f. (ital. de Venise *gondola,* gondole, probablem. du gr. d'origine persane *kondu,* vase à boire, mesure de capacité [il arrive fréquemment que des bateaux empruntent leur nom à ceux de vases, cf. VAISSEAU] ; 1549, Rabelais, au sens de « petite barque attachée au service d'un grand bateau » [*gondele,* même sens, milieu du XIIIe s.] ; sens 1, 1600, Gay ; sens 2, 1589, et sens 3, XVIIIe s., Havard ; sens 4, XXe s.). **1.** Bateau léger, long et plat, à la proue et à la poupe recourbées, qui est mû par un seul aviron à l'arrière et dont on se sert particulièrement à Venise : *À six heures du matin ils arrivent à leurs gondoles attachées, la proue à la terre, à des poteaux* (Chateaubriand). *Et Narcisa, la folle, | Au fond de sa gondole, | S'oublie en un festin, | Jusqu'au matin* (Musset). || **2.** *Vx.* Petit vase à boire long et étroit, sans pied ni anse : *Deux gondoles de laiton | De la valeur d'un ducaton* (Scarron). || **3.** Siège à dossier cintré : *Coralie [...] dit à Camusot de s'asseoir dans une gondole en face d'elle* (Balzac). || **4.** Meuble utilisé dans certains magasins pour la présentation des produits.

gondoler [gɔ̃dɔle] v. intr. (de *gondole ;* fin du XVIIe s., au part. passé, au sens de « [vaisseau] relevé tant de l'avant que de l'arrière » ; à l'infin., au sens moderne, 1866, Littré). *Vx.* Se recourber en forme de gondole, en parlant des extrémités des navires.

◆ v. intr. (1866, Littré). ou **se gondoler** v. pr. (1845, Bescherelle). Se bomber, gauchir : *« Mon parquet gondole [...]. — Non, Madame, il ne gondole pas, il descend »* (Colette). *Des chapeaux à claque qui gondolaient, jouaient de l'accordéon tout seuls* (Huysmans).

◆ **se gondoler** v. pr. (1881, *le Figaro*). *Pop.* Rire à se tordre : *Mais je négligerai le côté caricatural, au fond assez méprisable pour un artiste épris de la beauté plastique des phrases, de la binette qui, excusez-moi, m'a fait gondoler un bon moment, et je mettrai en relief le côté aristocratique de votre oncle, qui en somme fait un effet bœuf...* (Proust).

gondolier [gɔ̃dɔlje] n. m. (ital. de Venise *gondoliere,* de *gondola* [v. GONDOLE] ; 1532, Rabelais). Batelier qui conduit une gondole.

gone [gɔn] n. m. (mot lyonnais, d'origine obscure ; fin du XIXe s., A. Daudet). *Dialect.* Enfant des rues ; gamin : *À Lyon, les fils de riches ne portent pas de blouses ; il n'y a que les enfants de la rue, les « gones » comme on dit* (Daudet).

gonfanon [gɔ̃fanɔ̃] ou **gonfalon** [gɔ̃falɔ̃] n. m. (francique **gundfano,* étendard de combat ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *gunfanun* [*gonfanon,* v. 1131, *Couronnement de Louis ; gonfalon,* fin du XIIIe s., Joinville], au sens 1 ; sens 2, v. 1360, Froissart ; sens 3, XXe s.). **1.** Bannière militaire attachée au fût d'une lance, et sous laquelle se groupaient les vassaux appelés par leur suzerain. || **2.** Bannière ecclésiastique sous laquelle se rangeaient les vassaux de l'Église. || **3.** Dans les républiques italiennes, bannière de l'État.

gonfanonier [gɔ̃fanɔnje] ou **gonfalonier** [gɔ̃falɔnje] n. m. (de *gonfalon, -non ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *gunfanuner* [*gonfanonier,* XIIe s. ; *gonfalonier,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, milieu du XVe s. [écrit *confaronier ; gonfanonier,* 1613, Voultier ; *gonfalonier,* 1756, Voltaire]). **1.** Celui qui portait le gonfanon. || **2.** Magistrat suprême de certaines villes d'Italie, au Moyen Âge. || **3.** *Gonfalonier de l'Église,* protecteur établi par les papes dans l'Italie du Moyen Âge.

gonflage [gɔ̃flaʒ] n. m. (de *gonfler ;* XXe s.). Action de gonfler ; résultat de cette action : *Le gonflage d'un pneumatique.*

gonflant, e [gɔ̃flɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *gonfler ;* XXe s.). Se dit d'un tissu léger formant des plis ronds qui s'écartent du corps.

gonflé, e [gɔ̃fle] adj. (part. passé de *gonfler ;* 1842, E. Sue, au sens 1 [« plein d'espoir »] ; sens 2, 1910, Esnault). **1.** *Pop.* Plein d'enthousiasme, d'ardeur : *Mes jeunes gens sont gonflés à bloc* (Vailland). || **2.** *Pop.* Hardi jusqu'à la témérité.

● SYN. : 2 *casse-cou* (fam.), *risque-tout* (fam.).

gonflement [gɔ̃fləmɑ̃] n. m. (de *gonfler ;* 1542, Du Pinet, au sens 1 [par anal., av. 1951, Gide] ; sens 2, 1913, AlainFournier). **1.** État de ce qui est gonflé : *Le gonflement d'un ballon ;* et par anal. : *Rien de plus étranger [...] à l'art de Baudelaire que l'amplification inutile du geste et que le gonflement de la voix* (Gide). || Enflure pathologique d'une partie du corps : *Une piqûre d'insecte qui provoque le gonflement de la main.* || **2.** *Fig.* Action de remplir d'un sentiment difficilement contenu : *Je marchais dans l'obscurité avec un gonflement de cœur indéfinissable. Tout se mêlait pour contribuer à ma joie* (Alain-Fournier). *Mon gonflement de vanité puérile avait décru de beaucoup aux abords de la vingtième année* (Romains).

● SYN. : 1 *ballonnement, bouffissure, dilatation, fluxion, renflement ; enflure.*

gonfler [gɔ̃fle] v. tr. (mot régional du Sud-Ouest, du lat. *conflare,* aviver par le souffle, fondre, former par mélange, de *cum-,* préf.

à valeur intensive, et de *flare,* souffler ; v. 1560, Paré, aux sens 1-2 ; sens 3 et 5, XX^e^ s. ; sens 4, 1656, Molière [*avoir le cœur gonflé,* av. 1606, Des-portes]). **1.** Rendre plus ample par une distension intérieure : *Gonfler un ballon. L'eau a gonflé cette éponge. Le vent gonflait la voile tendue comme une peau de tambour* (Montherlant). || **2.** Augmenter le volume de, enfler : *Installés aux places les plus chères, Cottard et Tarrou dominaient un parterre gonflé à craquer par les plus élégants de nos concitoyens* (Camus). *Un torrent gonflé par la fonte des neiges.* || **3.** Donner de l'ampleur, de la force : *Gonfler sa voix.* || **4.** *Fig.* Remplir d'un sentiment qu'on a peine à contenir : *Aucun pauvre désir ne gonfle ma poitrine | Lorsque je vois le soir les couples s'enlaçant* (Apollinaire). *La tendresse, l'acquiescement silencieux gonflent ce mouvement, il vibre, porteur de serments, de pactes secrets conclus entre eux sournoisement, là, en sa présence, sous ses yeux* (Sarraute). || *Avoir le cœur gonflé,* être triste, au bord des larmes. || **5.** *Fig.* Donner une importance exagérée : *Gonfler un incident, un nombre.*

● SYN. : **1** *bomber, dilater, distendre ;* **2** *bonder, bourrer, grossir ;* **3** *amplifier, forcer, hausser ;* **5** *dramatiser, exagérer, surestimer, surfaire.*

◆ v. intr. (v. 1560, Paré). Devenir plus ample, plus volumineux : *La pâte gonfle à la cuisson. Le bois gonfle sous l'effet de l'humidité.*

● SYN. : *boursoufler, foisonner, lever, travailler.*

◆ **se gonfler** v. pr. (sens 1, v. 1560, Paré [*se confler,* même sens, 1542, Du Pinet] ; sens 2, 1690, Boursault). **1.** Devenir gonflé, plus ample : *Les rideaux de son alcôve se gonflaient mollement* (Flaubert). || **2.** S'enorgueillir, faire l'important.

gonfleur [gɔ̃flœr] n. m. (de *gonfler ;* 1930, Larousse). Appareil servant à gonfler, en particulier les pneumatiques d'automobiles.

gong [gɔ̃g] n. m. (mot malais ; 1691, La Loubère, au sens 1 ; sens 2-3, début du XX^e^ s.). **1.** Instrument de percussion d'origine chinoise, fait d'un plateau de cuivre suspendu, sur lequel on frappe avec une baguette. || **2.** Instrument analogue employé pour donner un signal : *Le premier tintement de gong qui annonçait l'approche du déjeuner le fit se lever* (Martin du Gard). || **3.** Timbre qui annonce le début et la fin de chaque reprise d'un match de boxe.

gongorisme [gɔ̃gɔrism] n. m. (du n. de Luis de *Gongora* [1561-1627], poète espagnol au langage précieux et obscur ; 1842, Acad.). Affectation de style précieux et recherché qui s'introduisit dans la littérature française au XVII^e^ s. : *Les plus gens de goût ont besoin quelquefois, pour se remettre en appétit, du piment des concettis et des gongorismes* (Gautier). *Le gongorisme de l'école néocatholique* (Renan).

goniaque [gɔnjak] adj. (de *goni[on]* ; 1877, Littré). Relatif au gonion : *Angle goniaque.*

gonin [gɔnɛ̃] n. m. (de *Gonin,* n. d'un prestidigitateur attaché à la cour de François I^er^ ; v. 1534, Bonaventure Des Périers). *Vx.* Employé seulement dans la loc. *maître gonin,* homme rusé, fripon, fourbe : *M^lle^ Dubois a joué à la pauvre Durancy un tour de maître gonin* (Voltaire). *Autant qu'un rusé procureur réfléchit à quelque tour de maître Gonin* (Balzac).

gonio- [gɔnjɔ], élément tiré du gr. *gônia,* angle, et entrant dans la composition de quelques mots scientifiques.

goniomètre [gɔnjɔmɛtr] n. m. (de *gonio-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1783, Romé de Lisle). Instrument servant à mesurer les angles.

goniométrie [gɔnjɔmetri] n. f. (de *gonio-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1724, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 241], au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Théorie et technique de la mesure des angles. || **2.** Méthode de navigation ou d'atterrissage utilisant le goniomètre.

gonion [gɔnjɔ̃] n. m. (dér. savant du gr. *gônia,* angle ; 1877, Littré). En anthropologie, nom donné au point de la face qui est situé au sommet de l'angle de la mâchoire inférieure.

gonocoque [gɔnɔkɔk] n. m. (de *gono-,* élément tiré du gr. *gonos,* procréation, semence génitale, organes de la génération, et de *-coque,* gr. *kokkos,* graine, pépin ; 1888, Larousse). Microbe spécifique de la blennorragie.

gonorrhée [gɔnɔre] n. f. (bas lat. *gonorrhoea,* gr. *gonorrhoia,* perte séminale, de *gonos* [v. l'art. précéd.], et de *rheîn,* couler ; XIV^e^ s., Gordon, écrit *gomorree ; gonorrhée,* v. 1560, Paré). Inflammation de la muqueuse des organes génitaux.

● SYN. : *blennorragie.*

gonze, esse [gɔ̃z, gɔ̃zɛs] n. (arg. ital. *gonzo,* lourdaud, balourd ; 1628, Chereau, écrit *gonce, gonze,* au sens de « lourdaud » ; 1684, La Fontaine, écrit *gonze,* au sens de « badaud » ; sens actuel, 1821, Esnault [*gonzesse,* 1811, Esnault]). *Arg.* Individu en général : *La taille au-dessus, encore, avec un brin de fesse, un brin de téton et puis tout à l'avenant, alors ça devient très bath et c'est proprement une gonzesse* (Duhamel).

● REM. On trouve aussi les formes GONCE [v. ci-dessus], GONZIER [de *gonze ;* 1889, G. Macé] et GONSESSE [fin du XIX^e^ s., Huysmans] : *Tous des portiers et des lampistes, clama-t-il, et avec cela des gonsesses en soie et des pommadins !* (Huysmans). *Les deux gonces, suivis de leurs dames, passèrent triomphants et moqueurs* (Queneau).

gord [gɔr] n. m. (gaulois **gorto-,* haie ; fin du XI^e^ s., *Gloses de Raschi,* écrit *gorg ;* v. 1265, J. de Meung, écrit *gort ; gord,* av. 1559, J. Du Bellay). Pêcherie formée de deux rangs convergents de perches fixées au fond d'une rivière, dont le sommet est fermé par un filet où le poisson vient se prendre. (On dit aussi GARD OU HAUTS-PARCS.)

gordien [gɔrdjɛ̃] adj. m. (du bas lat. [*nodus*] *gordius,* [nœud] gordien, du lat. class. *Gordius,* n. d'un laboureur phrygien qui devint roi, gr. *Gordios ;* 1690, Furetière [aussi au fig. ; *trancher le nœud gordien,* 1837, Balzac]). *Nœud gordien,* nœud inextricable du char de Gordios qu'Alexandre trancha au lieu de le dénouer ; et au *fig.,* difficulté insurmontable. || *Trancher le nœud gordien,* résoudre une difficulté d'une manière violente.

gorenflot [gɔrɑ̃flo] n. m. (de *Gorenflos,* n. d'un village du département de la Somme réputé pour la fabrication de cet entremets ; 1907, Larousse). Entremets sucré fait avec une pâte de savarin parfumée aux noyaux, au kirsch, etc.

goret [gɔrɛ] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *gore,* truie [XIII^e^ s.], de l'onomatop. *gorr-,* qui évoque le grognement du porc ; 1297, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3, 1694, Th. Corneille). **1.** Jeune porc. || **2.** *Fig.* et *fam.* Homme, garçon malpropre : *On peut être goret tout à son aise* (Montherlant). || **3.** Balai plat servant à nettoyer la carène d'un navire.

● SYN. : **1** *cochonnet, porcelet ;* **2** *pourceau.*

gorfou [gɔrfu] n. m. (peut-être du danois *goir-fugl,* n. d'une espèce de pingouin ; 1760, Brisson). Petit manchot de l'Antarctique, caractérisé par les huppes de plumes jaunes qu'il porte au-dessus des yeux. (On le nomme aussi MANCHOT SAUTEUR.)

gorge [gɔrʒ] n. f. (bas lat. *gurga,* n. f., gorge [VI^e^ s.], lat. class. *gurges, gurgitis,* n. m., tourbillon d'eau, gouffre ; v. 1130, *Eneas,* au sens I, 4 [*prendre à la gorge,* 1872, Larousse ; *rire, crier à gorge déployée,* 1660, Oudin ; *faire rentrer à quelqu'un les paroles dans la gorge,* 1690, Furetière ; *chanter de la gorge,* 1866, Littré] ; sens I, 1, fin du XII^e^ s., *Aliscans* [*se couper la gorge avec quelqu'un,* 1664, Molière ; *tenir le pied sur la gorge à quelqu'un,* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné — .. *le poignard...,* 1668, Molière ; .. *le pistolet...,* 1866, Littré ; *tendre la gorge,* 1835, Acad. ; *prendre quelqu'un à la gorge,* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné — *tenir...,* 1538, R. Estienne ; *avoir le couteau sur la gorge,* 1866, Littré] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy ; sens I, 5, 1573, Du Puys ; sens I, 6, XII^e^ s. [*gorge froide,* 1872, Larousse ; *gorge chaude,* v. 1534, B. Des Périers ; *faire des gorges chaudes de,* 1690, Furetière ; *rendre gorge,* 1538,

R. Estienne, et *rendre sa gorge,* v. 1530, C. Marot — au fig., fin du XVI^e^ s.] ; sens II, 1, 1675, Widerhold [« ouverture rétrécie de certains objets », XIII^e^ s.] ; sens II, 2, 1676, Félibien ; sens II, 3, 1704, Trévoux [« partie la plus étroite du chapiteau dorique », 1611, Cotgrave] ; sens II, 4, 1866, Littré ; sens II, 5, 1757, *Encyclopédie*).

I. 1. Partie antérieure du cou : *J'étais décidé de croire qu'il s'agissait d'une gorge à couper* (Mérimée). *Avoir la gorge enflée. Saisir quelqu'un à la gorge.* || Class. *Se couper la gorge avec quelqu'un,* se battre avec lui : « *Je viens vous dire civilement qu'il faut, si vous le trouvez bon, que nous nous coupions la gorge ensemble.* [...] — *Je suis votre valet ; je n'ai point de gorge à me couper* » *(Molière).* || Fig. *Tenir le pied, le poignard, le pistolet sur la gorge à quelqu'un,* l'obliger à faire quelque chose sous la contrainte. || Fig. *Tendre la gorge,* renoncer à une résistance inutile. || Fig. *Prendre, tenir quelqu'un à la gorge,* le réduire dans un état où il ne peut plus résister. || Fig. *Avoir le couteau sur* ou *sous la gorge,* subir une menace, une pression irrésistible. || **2.** Cou d'un animal, et, *spécialem.,* des oiseaux : *C'est une maison à pignon dont le toit d'ardoise s'irise au soleil comme une gorge de pigeon* (France). || **3.** *Littér.* Seins d'une femme : *Son écharpe, qui vole au gré de leurs soupirs, | Laisse voir les trésors de sa gorge d'albâtre* (La Fontaine). *Les unes étalent avec une insouciance aristocratique une gorge précoce, les autres montrent avec candeur une poitrine garçonnière* (Baudelaire). *Cette fillette est d'ailleurs presque une femme ; voyez sa gorge* (Maupassant). *Dès que Swann eut, en serrant la main de la marquise, vu sa gorge de tout près et de haut, il plongea un regard attentif, sérieux, absorbé, presque soucieux dans les profondeurs du corsage* (Proust). *J'avais goûté, nourrissonne, au lait de sa gorge abondante* (Colette). || **4.** Partie intérieure du cou, le gosier : *Avoir mal à la gorge. Avoir la gorge sèche.* || *Prendre à la gorge,* gêner la respiration, en parlant d'une mauvaise odeur : *Une puanteur de ménage mal tenu prenait à la gorge* (Zola). || *Rire, crier à gorge déployée,* rire, crier de toute sa force. || Fig. *Faire rentrer à quelqu'un les paroles dans la gorge,* l'obliger à rétracter ce qu'il a dit. || *Chanter de la gorge,* chanter en étranglant le son. || **5.** En fauconnerie, partie supérieure de l'estomac de l'oiseau, appelée aussi *poche.* || **6.** *Par extens.* Aliment qu'on donne à l'oiseau. || *Gorge froide,* viande des animaux morts, que l'on donne aux oiseaux de proie. || *Gorge chaude,* chair d'animaux vivants ou récemment tués donnée aux oiseaux de proie. || Fig. *Faire des gorges chaudes, une gorge chaude de quelqu'un, de quelque chose,* s'en moquer ouvertement, avec ostentation : *On plaisante beaucoup la manière dont Swann parle de sa femme, on en fait même des gorges chaudes* (Proust). || Vx. *Rendre gorge, rendre sa gorge,* vomir des aliments : *Il rendait sa gorge, quand le cœur lui faisait mal* (Malherbe) ; au *fig.,* restituer par force ce qu'on a pris.

II. 1. Vallée étroite et encaissée : *Nous avons découvert, en aval du Rhône, une gorge resserrée où le fleuve coule bouillonnant au-dessous de plusieurs moulins, entre des falaises rocheuses coupées de prairies* (Chateaubriand). *Une gorge étroite entre deux hauts contreforts de la sierra* (Mérimée). *On ne voyait au fond de la gorge, au bout du torrent, qu'une maison de garde enfoncée dans l'eau qui coulait au ras des fenêtres* (Proust). || **2.** Arrière d'une fortification, opposée aux parties frontales : *La gorge d'un bastion. Allons, monsieur, me dit-il, vous commandez en chef ; faites promptement fortifier la gorge de la redoute avec ces chariots, car l'ennemi est en force* (Mérimée). || **3.** Moulure concave, *spécialem.* dans les ouvrages d'architecture : *Un égout* [...] *tombait d'une gorge de pierre, usée et souillée, à gros bruit* (Zola). || **4.** Rainure concave placée à la circonférence d'une poulie et dans laquelle passe la corde. || **5.** Dans une serrure, pièce mobile, soumise à l'action d'un ressort, qui immobilise le pêne dormant et le libère par action de la clef.

● SYN. : **I, 1** *gosier, quiqui* (pop.), *sifflet* (pop.) ; **3** *buste, poitrine.* || **II, 1** *couloir, défilé, porte.*

gorge-de-pigeon [gɔrʒdəpiʒɔ̃] adj. invar. (de *gorge, de* et *pigeon ;* 1653, Havard). Se dit d'une couleur aux reflets changeants, comme la gorge d'un pigeon : *M^me^ Bordin, habillée d'une belle robe de soie gorge-de-pigeon* (Flaubert). *On voyait encore un secrétaire de citronnier, des bergères et une ottomane garnies de damas gorge-de-pigeon* (Duhamel).

◆ n. m. invar. (1690, Furetière). La couleur gorge-de-pigeon.

gorgée [gɔrʒe] n. f. (de *gorge ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *gorgiee,* au sens de « contenu de la tête, pensée, sentiment » ; écrit *gorgée,* au sens actuel, début du XIII^e^ s.). Quantité de liquide qu'on peut avaler en une seule fois : *M'agenouillant au bord de la source, je bus une bonne gorgée* (Mérimée).

gorger [gɔrʒe] v. tr. (de *gorge ;* v. 1220, Coincy, écrit *gorgier,* au sens de « avaler » ; écrit *gorger,* au sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 2, 1866, Littré [comme v. pr., au sens de « manger avec excès », 1657, Pascal] ; sens 3, 1754, Ch. Bonnet [comme v. pr., au sens de « s'emplir en abondance », 1668, La Fontaine] ; sens 4, 1580, Montaigne [comme v. pr., au sens de « se soûler de », au fig., milieu du XVI^e^ s., Amyot]). [Conj. **1 b.**] **1.** Emplir jusqu'à la gorge : *Gorger une volaille.* || **2.** Faire manger avec excès : *Les chevaux, gorgés d'avoine jusqu'aux naseaux, eurent du mal à entrer dans les brancards* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Remplir en abondance : *Autour de moi c'était toujours la même campagne lumineuse gorgée de soleil* (Camus). || **4.** *Fig.* Donner à quelqu'un des avantages au-delà de ses désirs : *Et de fait, je ne rentrais à Balbec qu'avec la première humidité matinale, seul cette fois, mais encore tout entouré de la présence de mon amie, gorgé d'une provision de baisers longue à épuiser* (Proust).

● SYN. : **1** *gaver ;* **2** *bourrer* (fam.), *repaître, saturer ;* **3** *abreuver, accabler, écraser ;* **4** *combler, gaver, rassasier.*

gorgerette [gɔrʒərɛt] n. f. (dimin. de l'anc. franç. *gorgiere,* gorgerin d'une armure [1278, *Roman du Ham*], dér. de *gorge ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *gorgerete* [*gorgerette,* XVI^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** Collerette de femme couvrant une partie de la gorge : *Le commencement de votre poitrine que votre gorgerette laissait entrevoir* (Gautier). *Par la guimpe entrebâillée, je voyais de petites médailles d'argent qui reluisaient au fond de la gorgerette* (Daudet). || **2.** Bride qui attache un bonnet d'enfant. (Rare.)

gorgerin [gɔrʒərɛ̃] n. m. (de l'anc. franç. *gorgiere* [v. l'art. précéd.] ; début du XIV^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1678, La Fontaine ; sens 3, 1564, J. Thierry). **1.** Partie inférieure d'un casque fermé, destinée à protéger le devant du cou. || **2.** *Par anal.* Collier épais qui protège la gorge du chien : *Témoin maître Mouflar, armé d'un gorgerin ; | Du reste ayant d'oreille autant que sur ma main, | Un loup n'eût su par où le prendre* (La Fontaine). || **3.** Partie ornée de la colonne ionique qui domine le chapiteau.

gorget [gɔrʒɛ] n. m. (de *gorge ;* 1757, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1785, *Encycl. méthodique*). **1.** Rabot de menuisier servant à faire les moulures appelées « gorges ». || **2.** Moulure concave plus petite que la gorge.

gorgone [gɔrgɔn] n. f. (bas lat. *Gorgona,* n. pr., lat. class. *Gorgo*[*n*], *Gorgonis,* une des Gorgones [Méduse, Sthényo et Euryalée], filles de Phorcus, gr. *Gorgô, Gorgoûs,* Gorgô ; XVI^e^ s., comme n. pr. ; comme n. commun, au sens 1, av. 1664, Perrot d'Ablancourt ; sens 2, 1831, et sens 3, av. 1885, V. Hugo). **1.** Monstre de la mythologie grecque dont la tête était entourée de serpents et ornée de défenses de sanglier. || **2.** Sa représentation en sculpture : *Le burg brave la nue ; on entend les gorgones | Aboyer aux huit coins de ses tours octogones* (Hugo). || **3.** Femme monstrueuse soit par sa laideur physique, soit par sa méchanceté : *La commère qui fit cela était une gorgone appelée M^me^ Victurien* (Hugo).

● SYN. : **3** *furie, harpie, mégère.*

gorgonzola [gɔrgɔ̃zɔla] n. m. (de l'ital. *Gorgonzola,* n. de la bourgade italienne où l'on fabrique ce fromage ; 1907, Larousse). Fromage italien à moisissures internes.

gorille [gɔrij] n. m. (lat. scientif. moderne *gorilla* [milieu du XIXe s.], tiré du n. plur. gr. *gorillai,* qui désignait les êtres humains velus dont Hannon [voyageur carthaginois du Ve s. av. J.-C.] parlait dans son *Périple ;* 1866, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1894, Taine ; sens 3, v. 1955). **1.** Grand singe anthropomorphe d'Afrique équatoriale. || **2.** *Fam.* Homme puissant, laid et, en général, méchant. || **3.** Garde du corps chargé d'assurer la sécurité d'un homme d'État lors de ses déplacements.

gosier [gozje] n. m. (dér., d'après *gésier,* du bas lat. *geusiae, geusiarum,* n. f. plur., « joues, bords du gosier » [Ve s.], mot d'origine gauloise ; seconde moitié du XIIIe s., *Chace dou cerf,* écrit *josier* [*gosier* — peut-être sous l'influence de l'initiale de *gorge* —, 1530, Palsgrave], au sens 1 [*avoir le gosier pavé,* 1660, Oudin — .. *blindé,* XXe s. ; *avoir le gosier sec,* 1704, Trévoux — .. *en pente,* XXe s.] ; sens 2, 1585, Du Fail ; sens 3, 1757, *Encyclopédie*). **1.** Partie intérieure de la gorge où l'arrière-bouche communique avec l'œsophage : *J'ai failli avaler une arête plus longue et plus acérée qu'un stylet. Par bonheur, j'ai pu la tirer à temps de mon gosier* (France). || Pop. *Avoir le gosier pavé, blindé,* manger, boire très chaud ou très épicé sans en être incommodé. || *Avoir le gosier sec,* sentir le besoin ou l'envie de boire. || Fam. *Avoir le gosier en pente,* aimer la boisson. || **2.** Canal par où sort la voix, siège de la voix. || *À plein gosier,* très fort : *Chanter à plein gosier* (Leconte de Lisle). || **3.** Dans un orgue ou dans un soufflet de forge, partie dans laquelle passe l'air.

gosse [gɔs] n. (origine obscure, peut-être forme altérée de *gonze* [v. ce mot] ; 1796, Esnault, écrit *gosse* [var. *gousse,* 1808, d'Hautel], au sens 1 [« gamin, jeune polisson »] ; sens 2, 1886, et sens 3, 1920, Esnault). **1.** *Fam.* Petit garçon ou petite fille, avec une nuance de tendresse, de faiblesse ou d'enfantillage : *Tous les gosses avaient des regards implorants ou navrés* (Huysmans). *Des gosses, des mioches, des bambins* (Colette). *De loin, des gosses leur faisaient des signes* (Montherlant). || **2.** Garçon ou fille considérés par rapport aux parents : *Une femme et, peut-être, un gosse sur les bras, il s'agit de s'en tirer* (Daudet). || **3.** *Pop.* Très jeune garçon ou très jeune fille : *Beau gosse.*

• REM. On trouve parfois le fém. GOSSELINE (fém. de *gosselin,* jeune enfant [1827, Esnault], jeune homme [1837, Vidocq], dér. de *gosse ;* 1837, Vidocq) : *Personne dans la caravane ne pense plus à la gosseline* (Daudet).

goth ou **got** [go] adj. et n. (bas lat. *Gothus,* Goth, sing. de *Gothi, Gothorum,* les Goths [nation germanique] ; 1690, Furetière [art. *gothique*]). Se dit des membres d'une des peuplades de la Germanie ancienne : *J'irai ce matin à ma fouille : hier nous avons trouvé le squelette d'un soldat goth et le bras d'une statue de femme* (Chateaubriand).

gotha [gɔta] n. m. (de l'allem. *Gotha,* n. d'une ville d'Allemagne où se publiait depuis 1764 un almanach célèbre concernant l'aristocratie et où existaient aussi de nombreuses industries [entre autres des usines d'aviation] ; fin du XIXe s., au sens I ; sens II, v. 1917).

I. L'ensemble de l'aristocratie qui figure dans l'almanach de Gotha. || *Par extens.* Ensemble de notabilités.

II. Avion de bombardement allemand pendant la Première Guerre mondiale : *C'était l'époque où il y avait continuellement des raids de gothas ; l'air grésillait perpétuellement d'une vibration vigilante et sonore d'aéroplanes français* (Proust).

gothique [gɔtik] adj. (bas lat. *gothicus,* des Goths [de *Gothi ;* v. GOTH], et, au début de la Renaissance en Italie, « qui appartient au Moyen Âge » ; fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 3, 1802, Chateaubriand [« qui a rapport à l'art du Moyen Âge », 1615, Binet]). **1.** *Class.* et *littér.* Qui appartient au Moyen Âge, qui est suranné, démodé : *On dirait que Ronsard, sur ses pipeaux rustiques, | Vient encor fredonner ses idylles gothiques* (Boileau). *Ces vieilles horloges plus gothiques et plus ridicules que les églises où elles sont conservées* (France). || **2.** *Class.* Barbare, sauvage : *L'élève de Barbin* [...] *| Veut en vain s'opposer à leur fureur gothique* (Boileau). || **3.** Se dit d'une forme d'art qui s'est épanouie en Europe du XIIe s. jusqu'à la Renaissance : *L'architecture gothique est représentée surtout par les cathédrales. Sculpture gothique. Peinture gothique.*

◆ n. m. (1718, Acad.). Le style gothique : *Du milieu du XIIIe s. à la fin du XIVe s., le gothique est dit « rayonnant », et à partir du XVe s., « flamboyant ».*

◆ adj. et n. f. (1617, A. d'Aubigné, comme adj. ; 1866, Littré, comme n. f.). Se dit de l'écriture en usage en Allemagne du XIVe s. jusqu'en 1941 : *Comment ! une généalogie écrite sur peau de cerf en caractères gothiques !* (Mérimée). || Famille de caractères utilisée en typographie, qui simulait l'écriture des copistes : *La gothique est la plus ancienne famille de caractères.*

gotique [gɔtik] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1872, Larousse, écrit *gothique ; gotique,* fin du XIXe s. [*langue gothique,* même sens, 1690, Furetière]). Langue d'une traduction de la Bible, faite au milieu du IVe s. par une communauté chrétienne de langue germanique : *Le gotique est le seul témoin de quelque étendue que nous ayons des langues germaniques du groupe oriental.*

goton [gɔtɔ̃] n. f. (abrév. de *Margoton,* femme ou fille de mauvaise vie [1873, Larousse ; comme n. pr., av. 1778, Voltaire], dimin. de *Margot,* femme légère [v. 1550, *Ancien Théâtre françois ;* comme n. pr., 1373, Gace de la Bigne], hypocoristique du prénom *Marguerite ;* 1809, Esnault, au sens 2 ; sens 1 [« servante »], 1821, Ansiaume). **1.** *Vx.* Fille de la campagne, servante. || **2.** *Fam.* Fille ou femme vulgaire ou de mœurs légères (vieilli) : *Elle le voyait courir après toutes les gotons du village* (Flaubert). *Une femme déchue, goton des champs, fille des rues ou intruse des palais* (Milosz).

• SYN. : **2** *gourgandine.*

gouache [gwaʃ] n. f. (ital. dialect. *guazzo,* gouache [proprem. « endroit où il y a de l'eau » — ital. class. *acquazzone,* lat. *aquatio, -tionis,* action de faire provision d'eau, lieu où se trouve de l'eau, pluie, de *aquari,* faire provision d'eau, faire de l'eau, dér. de *aqua,* eau], employé d'abord dans la loc. *dipingere* [lat. *depingere,* v. DÉPEINDRE] *a guazzo,* peindre à la détrempe ; 1685, Brunot, dans la loc. *peinture à la guazzo,* peinture à la détrempe ; écrit *gouache,* au sens 1, 1746, d'après Trévoux, 1752 ; sens 2, 1757, *Encyclopédie*). **1.** Peinture dans laquelle les substances colorantes sont détrempées avec de l'eau mêlée de gomme et rendues pâteuses par une addition de miel. || **2.** Tableau peint de cette manière.

gouaché, e [gwaʃe] adj. (de *gouache ;* 6 nov. 1875, *Revue critique,* au sens 1 [*gouacher,* « peindre à la gouache », 6 oct. 1847, Delacroix] ; sens 2-3, 1880, Huysmans). **1.** Peint à la gouache. || **2.** Retouché à la gouache : *Aquarelle gouachée.* || **3.** Qui donne l'impression de la gouache : *Des troncs énormes, gouachés d'argent par des mousses* (Huysmans).

1. gouaille [gwaj] n. f. (déverbal de *gouailler ;* 1749, Vadé). *Fam.* Raillerie vulgaire : *Au fait, oui... ce pauvre Ripault-Babin, fit Danjou d'un ton de gouaille* (Daudet). *Avec la même grimace où se trahit moins l'insolence de la gouaille qu'une timidité secrète* (Bernanos). *Ce dont vous souffrirez un jour, reprit Julius un peu chatouillé par la gouaille* (Gide).

• SYN. : *goguenardise* (fam.), *sarcasme.*

2. gouaille [gwaj] n. f. (peut-être même étym. que *gouaille* 1, à cause du cri, apparemment railleur, de l'oiseau ; 1869, A. Daudet). *Dialect.* Oiseau de mer : *Nous entrâmes vers le soir dans un petit port aride et silencieux, qu'animait seulement le vol circulaire de quelques gouailles* (Daudet).

gouailler [gwaje] v. intr. (mot de la même famille que *gaver, engouer* [v. ces termes], formés sur un radical prélatin désignant la gorge ; 1747, Vadé). *Fam.* Railler d'une façon vulgaire : *Cet être* [le gamin de Paris]

braille, raille, gouaille, bataille [...], *fouaille de sa verve les carrefours* (Hugo). *Et il y a de grandes chances, gouailla Antoine, avec un rire forcé, pour que tous ces pauvres bougres attendent une demi-journée, ou plus, parqués sur un quai de gare, avant de pouvoir monter dans un train !* (Martin du Gard).
• SYN. : *goguenarder* (fam.), *ironiser.*

gouaillerie [gwajri] n. f. (de *gouailler ;* 1823, Boiste [dès la fin du XVIIIe s. en Normandie]). Plaisanterie vulgaire, sans délicatesse : *À cette légèreté, à ce ton de gouaillerie dont le Midi traite toutes les affaires amoureuses, se mêlait une haine de race* (Daudet). *L'on sentit le besoin de réagir par des gouailleries parisiennes contre l'étouffement dont on était serré* (Zola).
• SYN. : *gausserie, goguenardise* (fam.), *moquerie, sarcasme.*

gouailleur, euse [gwajœr, -øz] adj. (de *gouailler ;* 1755, Vadé, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Qui aime à gouailler : *Le pauvre Falleix, qui était si drôle, si bon enfant, si gouailleur* (Balzac). *On les regardait de haut, un peu gouailleurs* (Dorgelès). || **2.** Qui est la marque d'un esprit railleur : *Il considérait les bourgeois d'un air mélancolique et gouailleur* (Flaubert). *De sa fréquentation avec les élèves des beaux-arts, il avait rapporté un ton d'assurance un peu gouailleur qui cachait une grande retenue naturelle* (Gide). *Et tant mieux, lança-t-il, à pleine voix, avec cet accent gouailleur, normand, que prenait quelquefois son père* (Martin du Gard).
• SYN. : **1** *goguenard, railleur ;* **2** *ironique, moqueur, narquois.*

gouailleusement [gwajøzmɑ̃] adv. (de *gouailleur ;* 1881, A. Daudet). Sur un ton gouailleur : *Les questions qu'on lui adressait gouailleusement* (Daudet).

goualante [gwalɑ̃t] n. f. (part. prés. fém. substantivé de *goualer ;* 1821, Esnault). *Arg.* Chanson.

goualer [gwale] v. tr. et intr. (var. de *gouailler* ou mot d'origine onomatop. ; 1837, Vidocq). *Arg.* Chanter : *Allons, dégosille ton couplet, je t'apprendrai, à mesure que tu le goualeras, les nuances à observer* (Huysmans).

goualeur, euse [gwalœr, -øz] n. (de *goualer ;* 1822, au masc., et 1842, au fém., Esnault). *Pop.* Chanteur, chanteuse des rues.

gouape [gwap] n. f. (déverbal de *gouaper* [v. ce mot] ; 1840, au sens de « monde des débauchés », et 1852, au sens de « ivrogne », Esnault ; sens actuel, 1867, Delvau). *Pop.* Mauvais sujet, capable de toutes sortes de méfaits (désigne presque toujours un être masculin) : *Mais ce qui les enthousiasma, ce furent les exploits du marquis de T... sortant d'un bal à deux heures du matin et se défendant contre trois mauvaises gouapes, boulevard des Invalides* (Zola). *Sa casquette de travers, son teint blafard, son œil traqué, le rictus de sa bouche lui donnaient soudain une face de gouape* (Martin du Gard).
• SYN. : *chenapan* (fam.), *frappe* (arg.), *voyou.*
• REM. Jusqu'à la fin du XIXe s., *gouape* désignait la conduite du voyou. On employait aussi le terme GOUAPEUR aux sens de « sans asile » (1827, Esnault, écrit *goipeur*), « noceur tapageur » (1834, Esnault), « filou » (1867, Delvau).

gouaper [gwape] v. intr. (peut-être de l'esp. *guapo,* « ruffian, galant, amoureux », qui aurait été empr., à l'époque de la guerre des Flandres, de l'anc. picard *wape,* insipide — en parlant du pain, d'une médecine [XIIIe s. ; anc. franç. *vape,* affaibli — en parlant d'une personne], lat. *vappa,* vin éventé, et, au fig., « vaurien, mauvais sujet » ; 1835, Esnault, écrit *goëper,* au sens de « être sans gîte » ; sens actuel, 1849, Bescherelle, écrit *gouepper* [*gouaper,* 1867, Delvau]). *Vx.* Vagabonder ; fréquenter les mauvais lieux : *Au milieu d'un vacarme effroyable où les jurons, les rires* [...], *aboiements, gifle d'une mère à son enfant qui gouapait, et mille autres bruits se font entendre* (France).

goudron [gudrɔ̃] n. m. (ar. égyptien *qaṭrān,* goudron [ar. class. *qāṭirān*] ; v. 1196, Ambroise, écrit *catran* [*goutran* — avec un *-ou-* mal expliqué —, début du XIVe s. ; *goudran,* milieu du XVIe s. ; *gouderon, goidron,* début du XVIIe s. ; *godron,* 1650, Ménage ; *goudron,* 1678, Guillet], au sens 1 [*goudron de pétrole,* XXe s. ; *goudron minéral,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1878, Larousse [*goudron de bois ; goudron végétal,* 1872, Larousse] ; sens 3, 1866, Littré). **1.** Produit liquide ou visqueux, noir ou brun foncé, d'odeur empyreumatique, provenant de la distillation de matières organiques ou de la carburation du gaz à l'eau par les huiles de pétrole : *Je m'enivre ardemment des senteurs confondues | De l'huile de coco, du musc et du goudron* (Baudelaire). || *Goudron de pétrole,* ou *goudron minéral,* sorte de bitume utilisé pour le revêtement des chaussées. || **2.** *Goudron de bois,* ou *goudron végétal,* produit obtenu par la carbonisation des bois ou par leur distillation. || *Eau de goudron,* macération aqueuse de goudron végétal, utilisée comme boisson pectorale. || **3.** *Goudron de houille,* sous-produit de la fabrication du gaz d'éclairage, employé pour assurer la conservation du bois ou des surfaces métalliques. (Syn. anc. COALTAR.)
• SYN. : **3** *brai.*

goudronnage [gudrɔnaʒ] n. m. (de *goudronner ;* 1669, P. D. Huet). Action de goudronner ; résultat de cette action.

goudronner [gudrɔne] v. tr. (de *goudron* [v. ce mot] ; milieu du XVe s., écrit *goutrenner* [*goildronner,* 1546, Rabelais ; *gaudronner,* 1567, Godefroy ; *godronner,* 1611, Cotgrave ; *goudronner,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Enduire de goudron : *Un feu de matelots qui goudronnaient leur bâtiment* (Barbey d'Aurevilly). *Une route goudronnée.* || **2.** Mélanger de goudron (rare) : *De l'eau goudronnée.*

goudronnerie [gudrɔnri] n. f. (de *goudronner ;* fin du XVIIe s., au sens de « art de préparer le goudron » ; sens actuel, 1834, Landais). Endroit où se prépare le goudron, où il est entreposé.

goudronneur [gudrɔnœr] n. m. (de *goudronner* [v. ce mot] ; 1532, Rabelais, écrit *guoildronneur ; goudronneur,* 1845, Bescherelle). Ouvrier qui prépare et utilise le goudron pour enduire les bateaux ou pour revêtir les routes.

goudronneuse [gudrɔnøz] n. f. (de *goudronner ;* XXe s.). Machine servant à l'épandage du goudron sur les routes.

goudronneux, euse [gudrɔnø, -øz] adj. (de *goudron ;* 1841, *Annales de chimie,* III, I, 69). Qui est de la nature du goudron : *Un revêtement goudronneux.*

goudronnier [gudrɔnje] n. m. (de *goudron ;* 1877, Littré). Fabricant, marchand de goudron.

gouet [gwe] n. m. (lat. pop. **gubius,* var. masc. du bas lat. *gubia* [v. GOUGE 1] ; 1376, Godefroy, écrit *gouy* [*gouet,* fin du XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1764, A. N. Duchesne).

I. *Dialect.* Serpe utilisée par les bûcherons et les vignerons.

II. Nom usuel de l'arum.

gouffre [gufr] n. m. (bas lat. *colpus,* golfe, gr. *kolpos,* sein de la mère, entrailles, pli d'un vêtement, sinuosité d'un littoral ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *gofre* [*goufre,* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; *gouffre,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut ;* sens 4, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens 5, 1690, Furetière [*gouffre,* « dissipateur effréné », 1611, Cotgrave — *gouffre d'argent,* même sens, 1900, *Dict. général*] ; sens 6, fin du XIVe s., E. Deschamps). **1.** Cavité profonde et abrupte d'origine géologique : *Le gouffre de Padirac.* || **2.** Tourbillon déplaçant de grandes masses d'eau, qui se creuse en forme de gouffre : *Le gouffre du Malstrom. Sa fureur | Était comme les flots amers qu'un gouffre emporte* (Banville). || **3.** *Fig.* Profondeur immense et effrayante où tout se perd : *Ce gouffre infini du néant* (Bossuet). *Un immense fleuve d'oubli nous entraîne dans un gouffre sans nom* (Renan) ; et par extens. : *Toute ma nature est un gouffre* (Valéry). || **4.** *Fig.* La chute la plus profonde, le niveau le plus bas dans le malheur : *Tomber dans un gouffre de détresse.* || **5.** *Fig.* Ce qui entraîne des dépenses exorbitantes et inutiles sans qu'on puisse en prévoir la fin : *Ce procès*

est un gouffre. Au troisième appel manqué, on vous raye l'inscription. Soixante francs dans le gouffre (Hugo). || Par extens. *Un gouffre d'argent, un gouffre,* personne qui dilapide de l'argent, des biens : *Larsonneau se contentait de lui insinuer* [à Saccard] *que sa femme était un gouffre* (Zola). || **6.** Personne qui absorbe de grandes quantités de nourriture : *Un gouffre de nourriture. Les hommes, déboutonnés, en bras de chemise, la face rougie, engloutissaient comme des gouffres* (Maupassant).

● SYN. : **1** *abîme, aven ;* **3** *abîme, précipice ;* **5** *ruine, panier percé* (fam.).

1. gouge [guʒ] n. f. (bas lat. *gubia,* burin, gouge ; XIV^e s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1866, Littré ; sens II, 1877, Littré).

I. 1. Ciseau évidé en forme de gouttière et à tranchant semi-circulaire, pour pratiquer des entailles, des moulures, etc. : *Et saint Joseph, très las, a laissé choir la gouge* (Heredia). || **2.** Outil de tourneur à partie tranchante triangulaire. || **3.** Tranchet à lame courbe, dont se sert le cordonnier pour façonner les surfaces courbes des talons de bois.

II. Partie des ressorts de la serrure.

2. gouge [guʒ] n. f. (anc. gascon *gotja,* servante, fille [XV^e s.], de l'hébreu *goja,* chrétienne, servante chrétienne, fém. de *goï* [v. GOY] ; av. 1493, G. Coquillart, aux sens 1-2). **1.** *Vx* et *pop.* Femme, fille. || **2.** *Vx* et *littér.* Femme de mauvaise vie : *Le reître puissant, roux et velu, la gouge qui, je crois, n'est pas là, mais qui pouvait y être, cette fille peinte du Moyen Âge, qui suivait les soldats avec l'autorisation du prince et de l'Église, comme la courtisane du Canada accompagnait les guerriers au manteau de castor* (Baudelaire).

gougelhof n. m. V. KOUGLOF.

gouger [guʒe] v. tr. (de *gouge* 1 ; 1767, Duhamel du Monceau). Pratiquer une cannelure ou une goujure avec une gouge.

gougère [guʒɛr] n. f. (origine inconnue ; 1316, Maillart, écrit *gouiere* [*goiere,* v. 1320, *Roman de Fauvel ; goyere,* fin du XIV^e s., Chr. de Pisan], au sens de « tarte au fromage » ; 1655, P. Borel, écrit *goyère,* au sens de « sorte de tarte » ; écrit *gougère,* au sens actuel, 1752, Trévoux). Gâteau fait avec de la farine, du beurre, des œufs et du fromage gras de Gruyère.

gougette [guʒɛt] n. f. (de *gouge* 1 ; 1757, *Encyclopédie*). Petite gouge.

gougnafier [guɲafje] n. m. (dér., avec un suff. pop. et expressif, de *gouin* [v. GOUINE] ; 1899, G. Esnault). *Arg.* Personne qui ne sait rien faire de bien : *C'est du travail de gougnafier !*

gougnettes [guɲɛt] n. f. pl. (mot régional du sud du Massif central, d'origine obscure ; 1962, Larousse). *Dialect.* Dans le Quercy, sorte de beignets sucrés.

gouine [gwin] n. f. (fém. du moyen franç. *goin,* lourdaud [XV^e s., Godefroy], dér. de l'hébreu *goï,* chrétien [v. GOY] ; av. 1665, *Muse normande,* au sens de « salope » ; sens 1, 1675, Widerhold ; sens 2, 1928, Lacassagne). **1.** *Vx.* Femme de mauvaise vie, coureuse : *Que la vieille Thémis ne soit plus qu'une gouine* (Hugo). || **2.** *Auj.* Homosexuelle.

● REM. Le masculin GOUIN, mauvais garnement, homme débauché (1821, Des-granges — aussi « matelot d'une mauvaise tenue », 1845, Bescherelle), est extrêmement rare.

goujat [guʒa] n. m. (anc. gascon *gojat,* jeune homme [XIV^e s.], dér. de *gotja* [v. GOUGE 2] ; XV^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1688, La Fontaine ; sens 3, 1676, Félibien ; sens 4, v. 1720, M^me de Caylus). **1.** *Vx.* Valet d'armée : *L'officier sans épée devant qui l'insolent vainqueur fait défiler jusqu'au dernier goujat de son armée* (Sainte-Beuve). *Mais, cette fois, ce sont des armes de goujats, | Lassos plombés, couteaux catalans, navajas, | Qui frappent le héros, sur qui cette famille | De monstres se reploie et se tord et fourmille* (Hugo). || *Class.* et *péjor.* Personne de basse condition : *Ils* [les raisins] *sont trop verts, dit-il, et bons pour des goujats* (La Fontaine). || **2.** Valet : *Mais il ne lui rapporte pas le peu qu'il ferait s'il était goujat de ferme* (Gide). || **3.** *Dialect.* Apprenti maçon, aide-maçon : *Le pape fait en ce moment même refaire la partie tombée du Colisée ; une demi-douzaine de goujats sans échafaudage redressent le colosse sur les épaules duquel mourut une nation changée en ouvriers esclaves* (Chateaubriand). || **4.** Homme grossier, qui manque du plus élémentaire savoir-vivre : *Je voyais ce goujat qui me riait au nez* (Maupassant). *La dame le prit de haut. Elle se leva, toisa le malembouché et lui dit : « Monsieur vous êtes un goujat »* (Aymé).

● SYN. : **3** *butor, malappris, malotru, mufle* (fam.), *pignouf* (pop.). — CONTR. : **3** *gentleman.*

● REM. Le fém. GOUJATE (fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [var. *gouyatte,* av. 1549, Marguerite de Navarre]) appartient encore à la langue parlée.

goujaterie [guʒatri] n. f. (de *goujat ;* 1611, Cotgrave, au sens de « ensemble des valets d'armée » ; sens actuel, 1853, Flaubert). Caractère ou action du goujat : *Depuis le snobisme le plus naïf et la plus grossière goujaterie, jusqu'à la plus fine politesse* (Proust). *Et que sans un souffle de cette littérature, sœur de la politesse, la vie retombe assez vite à la goujaterie et à l'abjection* (Duhamel).

● SYN. : *grossièreté, incorrection, muflerie* (fam.). — CONTR. : *correction, délicatesse, distinction, politesse, savoir-vivre, tact.*

1. goujon [guʒɔ̃] n. m. (lat. *gobionem,* accus. de *gobio,* goujon [petit poisson] ; v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*avaler le goujon,* 1740, Acad. — d'abord au sens de « faire contre mauvaise fortune bon cœur », fin du XVI^e s., A. d'Aubigné]). Poisson comestible, de la famille des cyprinidés, vivant en troupes dans les rivières sablonneuses : *De vertes berges, | Avec l'auberge | Et les fritures de goujons* (France). || Vx et fam. *Avaler le goujon,* croire une bourde.

2. goujon [guʒɔ̃] n. m. (de *gouge* 1 ; v. 1170, *Fierabras,* au sens 1 [« tige métallique servant à assembler deux pièces de machines et dont les extrémités sont filetées », 1845, Bescherelle ; « tringle terminant une grille et servant à la sceller dans le mur », 1962, Larousse] ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Cheville de bois ou de métal servant à assembler certaines pièces de charpente, de maçonnerie. || Tige métallique servant à assembler deux pièces et dont les extrémités sont filetées : *La culasse d'un moteur est fixée au cylindre par des goujons.* || Tringle terminant une grille et servant à la sceller dans le mur. || **2.** En menuiserie, syn. de TOURILLON. || **3.** Petite gouge de sculpteur.

goujonnage [guʒɔnaʒ] n. m. (de *goujonner ;* 1930, Larousse). Action d'assembler à l'aide de goujons.

goujonner [guʒɔne] v. tr. (de *goujon* 2 ; milieu du XIV^e s., écrit *goujonnier ; goujonner,* 1467, Godefroy). Assembler à l'aide de goujons.

goujonnier [guʒɔnje] n. m. (de *goujon* 1 ; 1845, Bescherelle). Petit épervier dressé pour la pêche du goujon.

goujonnière [guʒɔnjɛr] adj. f. (de *goujon* 1 ; 1866, Littré [*perche goujonnière ; goujonnière,* n. f., même sens, 1845, Bescherelle]). *Perche goujonnière,* nom vulgaire de la grémille commune.

◆ n. f. (1962, Larousse). Récipient pour transporter des poissons vivants.

goujonnoir [guʒɔnwar] n. m. (de *goujonner ;* 1907, Larousse). Sorte de crapaudine servant à supporter le travail qu'exécute le tonnelier.

goujure [guʒyr] n. f. (de *gouger ;* 1694, Th. Corneille). En termes de marine, cannelure des pommes en bois, caisses de poulie, etc., pour recevoir une estrope ou un anneau de filin : *Certaines poulies ont deux goujures.*

goulasch ou **goulache** [gulaʃ] n. m. (allem. *Gulasch,* du hongrois *gulyas,* goulasch ; 1907, Larousse, écrit *goulache* [comme n. f.] ; écrit *goulasch* et *goulache,* 1930, Larousse, comme n. f., et 1962, Larousse, comme n. m. [le n. m. *goulyas* — 1907, Larousse — était empr. directement du hongrois]). Ragoût de bœuf apprêté à la manière hongroise, avec des épices,

notamment du paprika, et cuit pendant plusieurs heures.

1. goule [gul] n. f. (ar. *gūl,* n. d'un démon du désert [il s'agit souvent d'un démon femelle] ; 1821, Nodier). Génie qui, d'après les superstitions orientales, dévore les cadavres dans les cimetières : *Dans quel cimetière cette jeune goule a-t-elle déterré ce cadavre ?* (Balzac).

2. goule [gul] n. f. (forme anc. de *gueule* [v. ce mot] ; XIe s., comme mot triv. ; 1808, d'Hautel, comme mot pop. ; 1821, Desgranges, comme mot enfantin ou fam.). *Fam.* Autre forme, employée par euphémisme, de *gueule : Rire largement, à goule distendue* (P. Fort).

goulée [gule] n. f. (de *goule* 2 ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *golee* [*goulée,* XIIIe s.], au sens 1 [*d'une goulée,* fin du XIXe s., A. Daudet] ; sens 2, 1925, Genevoix). **1.** *Class.* Grosse bouchée : *Ce maudit animal vient prendre sa goulée | Soir et matin* (La Fontaine). || *Auj.* et *fam.* La plus grosse quantité d'aliment — principalement de boisson — qu'on peut avaler en une seule fois : *Avaler une assiettée de soupe en quelques goulées.* || *D'une goulée,* d'un seul trait : *Corentine, stupéfaite, apportait le verre, que le frotteur but d'une goulée, appuyé sur son bâton, les yeux dilatés de joie* (Daudet). || **2.** Quantité d'air qu'on peut aspirer en une seule fois : *Une goulée d'air frais. Et là, redressant toute sa taille, énorme soudain, aspirant à goulées désespérées l'odeur de misère et de cendres qu'il reconnaissait, il écouta monter en lui le flot d'une joie obscure et haletante qu'il ne pouvait nommer* (Camus).

• SYN. : **1** *bouchée, coup* (fam.), *gorgée, lampée* (fam.), *trait.*

goulet [gulɛ] n. m. (de *goule* 2 ; v. 1354, *Modus,* au sens de « entrée étroite du filet à perdrix » ; sens 1 [« passage étroit »], 1555, *Journ. du sire de Gouberville ;* sens 2, 1962, Larousse [« passage étroit faisant communiquer un port avec la haute mer », 1743, Trévoux — d'abord « embouchure d'un fleuve », v. 1570, Carloix] ; sens 3, v. 1960 ; sens 4, 1962, Larousse ; sens 5, 1759, Richelet). **1.** Passage resserré entre des montagnes ou des rochers : *Les grands et les petits goulets du Dauphiné. S'efforcer de parvenir à la cote moins huit cents, au risque de se trouver la tête coincée dans un goulet rocheux* (*un siphon, comme disent ces inconscients !*), *me paraissait l'exploit de caractères pervertis ou traumatisés* (Camus). || **2.** Bras de mer resserré entre deux rivages. || Passage étroit faisant communiquer un port avec la haute mer : *Le goulet de la rade de Brest.* || **3.** *Goulet d'étranglement,* v. ÉTRANGLEMENT et aussi GOULOT et la Rem. sous ce mot. || **4.** En termes de manutention, syn. de GOULOTTE. || **5.** Ouverture resserrée en forme de cône dans les filets de pêche par où s'introduit le poisson sans pouvoir en sortir.

• SYN. : **2** *chenal, passe.*

• REM. *Goulet,* attesté au XVIIe s. (av. 1613, M. Régnier) dans le sens de « col de bouteille », n'est plus employé.

goulette [gulɛt] n. f. (de *goule* 2 ; 1611, Cotgrave [en architecture, 1866, Littré]). Syn. de GOULOTTE (au sens 1).

gouliafre [guljafr] adj. et n. (de *goule* 2 ; 1630, Chapelain). *Pop.* Se dit d'une personne gloutonne : *Par exemple, la momignarde qui tète est fameusement gouliafre* (Hugo).

• REM. On trouve aussi la forme GOULAFRE (1821, Desgranges [d'abord comme n. du Diable, XIIIe s., Du Cangè]).

goulot [gulo] n. m. (de *goule* 2 ; 1596, Guénoys, au sens de « conduit d'un égout » ; sens 1, 1611, Cotgrave [*boire au goulot,* 1877, Zola] ; sens 2, 1616, *Ancien Théâtre françois* [*se rincer le goulot,* XXe s.] ; sens 3, 29 avr. 1964, *le Monde* [« passage difficile d'une classe à la classe supérieure, à cause du trop grand nombre d'élèves », 20 oct. 1959, *l'Université syndicaliste*]). **1.** Col de tout vase dont l'entrée est étroite : *Un lys trempait dans un vase à long goulot* (Fromentin). || *Boire au goulot,* boire en portant le goulot d'une bouteille à ses lèvres : *Il* [Bijard] *posait un litre d'eau-de-vie près de son étau de serrurier, buvant au goulot toutes les demi-heures* (Zola). || **2.** *Pop.* La bouche, le gosier. || *Se rincer le goulot,* boire. || **3.** Fig. *Goulot d'étranglement,* en termes d'économie politique, passage difficile qui retarde l'écoulement des marchandises : *L'arrivée massive de marchandises importées provoque des goulots d'étranglement sur le marché intérieur ; par extens.,* tout resserrement qui empêche une progression, un écoulement normal : *Le resserrement de la hiérarchie forme un goulot d'étranglement dans la pyramide des salaires.* (V. REM.)

• REM. Dans le vocabulaire contemporain, *goulot* tend à se substituer à *goulet* dans un certain nombre d'emplois figurés.

goulotte [gulɔt] n. f. (de *goule* 2 ; 1872, Larousse, au sens 1 [en termes d'architecture, 1694, Th. Corneille] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Petite rigole taillée dans la pierre ou dans le bois pour permettre l'écoulement des eaux : *Les goulottes d'une fontaine.* || *Spécialem.* En termes d'architecture, rigole taillée sur la cimaise d'une corniche pour faciliter l'écoulement de l'eau de pluie. (Syn. GOULETTE.) || **2.** Conduit incliné quelconque qui sert au passage de matières entraînées par la gravité ou par l'eau : *Le lavage où tombaient par des goulottes de bois les toisons triées* (Hamp). [On dit aussi, en ce sens, GOULET.]

goulu, e [guly] adj. et n. (de *goule* 2 ; av. 1493, G. Coquillart, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Qui avale les aliments avec avidité : *Un homme goulu. Un goulu.* || **2.** Qui est impatient de manger : *Elle souffletait la chèvre, elle dispersait les poules* [...]. *Mais les bêtes* [...] *revenaient plus goulues, sautaient sur elle, l'envahissaient* (Zola).

• SYN. : **1** *glouton, goinfre, gourmand, vorace ;* **2** *avide.* — CONTR. : **1** *frugal, sobre ;* **2** *blasé, saturé.*

◆ adj. (sens 1, 1662, Molière ; sens 2, 1652, Scarron). **1.** *Class.* et *littér.* Avide : *Cette amitié goulue, | Qui n'en veut que pour soi* (Molière). *Sans doute les continuelles dépenses* [...], *ce besoin goulu de plaisir était le chancre qui dévorait l'usine* (Zola). || **2.** Qui manifeste l'avidité : *On l'entendait téter avec un halètement goulu* (Rolland).

◆ **goulues** n. f. pl. (abrév. de *tenailles goulues,* même sens [1845, Bescherelle] ; 1866, Littré). Tenailles de serrurier à grandes mâchoires.

goulûment [gulymɑ̃] adv. (de *goulu ;* 1546, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** De façon goulue : *Il renversa la tête et but goulûment, à la régalade* (Dorgelès). || **2.** Avec avidité : *Il se précipite goulûment sur tout ce qui peut le distraire* (Gide).

goum [gum] n. m. (ar. maghrébin *gūm,* troupe, tribu [ar. class. *qaum*] ; 1845, Bescherelle). *Autref.* Formation militaire supplétive recrutée parmi les populations autochtones d'Algérie et du Maroc : *Le lendemain, au jour levant, Si-Sliman appela sous les armes le ban et l'arrière-ban de son goum, et s'en alla à Alger avec ses cavaliers pour remercier le gouverneur* (Daudet).

goumier [gumje] n. m. (de *goum ;* milieu du XIXe s.). Militaire qui fait partie d'un goum.

goupie [gupi] n. m. (lat. scientif. moderne *goupia* [*glabra*], goupia, probablem. adaptation d'un mot guyanais ; 1872, Larousse). Bois d'œuvre fourni par le goupia, qui croît en Guyane.

goupil [gupi] n. m. (bas lat. *vulpīculus,* renard, forme masc. du lat. class. *vulpēcula,* n. f., petit renard, dimin. de *vulpes, vulpis,* n. m., renard ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *golpilz ; goupil,* XIIIe s., *Roman de Renart*). *Vx.* Renard.

• REM. Le mot ne se rencontre plus que dans des textes archaïsants. Depuis le XIIIe s., le n. pr. *Renard,* devenu nom commun, l'a supplanté, et *Goupil* est devenu un nom propre appliqué au renard.

goupillage [gupijaʒ] n. m. (de *goupiller ;* 1907, Larousse). Action de goupiller : *Le goupillage d'une grenade.*

goupille [gupij] n. f. (de *goupil* [cf. les nombreuses acceptions techniques de n. d'animaux] ; début du XVe s. [« broche formant clavette et servant à maintenir

ferme les chevilles », 1866, Littré]). Cheville métallique servant à maintenir un assemblage de pièces qui se traversent ou s'emboîtent l'une dans l'autre : *Goupille conique, cylindrique.* || *Par extens.* Broche formant clavette et servant à maintenir ferme les chevilles.

goupiller [gupije] v. tr. (de *goupille ;* 1671, Chérubin, au sens 1 ; sens 2 [plutôt var. de *goupiner* — v. ce mot — que dér. de *goupille*], 1916, Esnault). **1.** Fixer par des goupilles, munir de goupilles : *Goupiller un essieu.* || **2.** *Fig.* et *pop.* Faire, organiser, combiner : *Comment goupilles-tu ton affaire ?*

◆ **se goupiller** v. pr. (sens 1, xxᵉ s. ; sens 2 [probablem. var. de *goupiner* — v. ci-dessus], 1900, Esnault). **1.** Être fixé par une goupille ; et au fig. : *Dans un univers où chaque pièce, chaque mouvement se goupille, s'enclenche, se transmet si étroitement, allez donc chercher le responsable* (Arnoux). || **2.** *Fig.* et *pop.* Se dérouler, s'arranger : *La façon dont s' goupille la guerre* (Barbusse). *On peut dire que ça se goupille mal* (Romains).

goupillon [gupijɔ̃] n. m. (altér. et élargissement, d'après *écouvillon* [v. ce mot], de l'anc. franç. *guipon,* goupillon [attesté seulement en 1342, Godefroy], du francique **wisp,* bouchon de paille ; v. 1170, Saint-Pair, écrit *guipellon* [*guipillon,* xiiiᵉ s., *Dict. général ; goupillon,* v. 1460, Villon], au sens 1 ; sens 2, 1835, Th. Gautier ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Instrument liturgique avec lequel l'officiant asperge d'eau bénite : *Le prêtre secouait son goupillon et marmottait des oraisons* (Flaubert). || **2.** *Vx* et *péjor.* Le parti clérical : *Siècles du goupillon, du froc, de la cagoule* (Leconte de Lisle). *« Monsieur l'abbé, dit-il, je suis d'une famille de prêtres et de soldats [...]. — Je crois bien que nous faisons ici l'alliance du sabre et du goupillon »* (France). || **3.** Brosse cylindrique à long manche, pour nettoyer les bouteilles et autres récipients.

• SYN. : **1** *aspersoir.*

goupiner [gupine] v. tr. et intr. (de *gouspin* [v. ce mot] ; xviiiᵉ s., Esnault [var. *gouspiner,* 1799, Esnault ; « travailler dur », 1821, Ansiaume]). *Arg.* Travailler : *Apprendre à goupiner.*

1. gour [gur] n. m. (mot ar., plur. de *gara,* butte ; fin du xixᵉ s.). Butte à sommet tabulaire et à flancs abrupts, qu'on trouve au Sahara.

2. gour, gourd ou **gourg** [gur] n. m. (lat. *gurges, gurgitis,* tourbillon d'eau, gouffre ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *gort,* aux sens du lat. ; sens actuel, xiiᵉ s., *Partenopeus de Blois,* écrit *gors* [*gour, gourd,* xviᵉ s. ; *gourg,* xxᵉ s.]). Dans le Midi et la région des Alpes, partie creuse d'un cours d'eau où il reste de l'eau par temps de sécheresse.

gourance [gurɑ̃s] ou **gourante** [gurɑ̃t] n. f. (de [*se*] *gourer ;* 1913, Esnault, écrit *gourance* [d'abord « soupçon », 1899, Esnault] ; *gourante,* 1951, Queneau). *Pop.* Erreur : *Faire des gourances dans son travail.*

gourbi [gurbi] n. m. (ar. d'Alger *gurbi,* ar. class. *qurbā,* proprem. « parenté » ; 1841, au sens 1, 1855, au sens 2, et 1879, au sens 3, Esnault). **1.** En Afrique du Nord, habitation rudimentaire des Arabes, faite en général de chaume ou de torchis : *Ces villages arabes de la plaine sont tellement enfouis dans les cactus et les figuiers de Barbarie, leurs gourbis de terre sèche sont bâtis si ras du sol que nous étions au milieu du douar avant de l'avoir aperçu* (Daudet). || **2.** *Arg. mil.* Abri sommaire. || **3.** *Par extens.* Toute habitation sommaire et inconfortable.

• SYN. : **3** *baraque* (fam.), *bicoque* (fam.), *cabane, galetas, masure, taudis.*

gourbiller [gurbije] v. tr. (d'une var. régionale de *corbeille* [la forme du trou gourbillé évoquant celle d'une corbeille] ; 1845, Bescherelle). En termes de marine, élargir l'entrée d'un trou pour y loger la tête d'un clou ou d'une vis.

1. gourd, e [gur, -urd] adj. (lat. *gurdus,* balourd, lourdaud [mot probablem. d'origine ibère], d'où, en gallo-roman, « engourdi par le froid » et « gros, bien nourri » ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *gurt,* au sens de « sans mouvement » [en parlant de l'air] ; écrit *gourd,* au sens 1, v. 1160, *Roman de Tristan ;* sens 2, 1498, Picot [*n'avoir pas les mains gourdes,* av. 1672, G. Patin ; *n'avoir pas les bras gourds,* 1665, La Fontaine]). **1.** Engourdi par le froid, surtout en parlant de la main : *Ses doigts blessés demeuraient gourds* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Maladroit : *Les gestes gourds de la toute petite enfance* (Daudet). *De ma vie je ne m'étais senti plus gourd, plus déplacé, plus muet* (Gide). || *N'avoir pas les mains gourdes,* être habile à prendre. || *N'avoir pas les bras gourds,* être prompt à frapper.

• SYN. : **1** *ankylosé, engourdi ;* **2** *empaillé* (fam.), *empoté* (pop.), *gauche, godiche* (fam.), *malhabile.*

2. gourd n. m. V. GOUR 2.

1. gourde [gurd] n. f. (même mot que *gourde* 2, la bosse produite par le coup ayant été comparée à une courge ; 1784, Beaumarchais). *Vx.* Coup qui engourdit : *Je me suis donné contre la grille une si fière gourde* (Beaumarchais).

2. gourde [gurd] n. f. (altér. de l'anc. franç. *coorde,* citrouille [xiiiᵉ s.], lat. *cucurbita,* courge ; xiiiᵉ s., Ascher, écrit *gorde* [*gourde,* 1377, Lanfranc], au sens 1 ; sens 2, 1829, Balzac). **1.** *Vx.* Espèce de courge, de plus petite taille que la citrouille, et qui, séchée et vidée, sert de récipient pour la boisson : *Et que serait-ce donc | S'il fût tombé de l'arbre une masse plus lourde, | Et que ce gland eût été gourde ?* (La Fontaine). *Une mère allaite, le sein nu et noir comme une gourde brunie par l'usage* (Zola). || **2.** Récipient portatif, recouvert généralement d'une matière isolante, destiné à transporter de la boisson : *Mon père, ému, tendit à son housard fidèle | Une gourde de rhum qui pendait à sa selle, | Et dit : « Tiens, donne à boire à ce pauvre blessé »* (Hugo).

• SYN. : **1** *calebasse ;* **2** *bidon.*

3. gourde [gurd] n. f. (emploi ironique de *gourde* 2, avec influence sémantique de l'adj. *gourd ;* 1891, Huysmans). Personne à l'esprit lent, niaise, stupide : *Quant aux gourdes armoriées, aux noblaillons qui croupissent dans les châteaux des alentours...* (Huysmans). *Pradel, concevez-vous ce garçon qui plante là son rôle [...] et va se suicider comme une gourde ?* (France).

◆ adj. (1936, Aragon). Stupide, maladroit : *Il a l'air gourde. Quelles bonnes réponses collectives j'aurais pu donner dans cette petite revue particulière [...] que j'ai été bien gourde de ne pas lancer* (Gide). || *Fam.* Bête : *On m'excusera, mais je trouve ça plutôt gourde* (Colette).

4. gourde [gurd] n. f. (abrév. de *piastre gourde,* monnaie d'argent espagnole valant un ancien écu de France [1721, Trévoux], expression où *gourde* vient de l'esp. *gordo,* adj. signif. proprem. « gros » et souvent employé pour qualifier des pièces de monnaie importantes [par opposition à *chico,* petit], lat. *gurdus,* lourd, d'où « bien nourri, gros » [v. GOURD] ; 1835, Acad., au sens de *piastre gourde ;* sens actuel, xxᵉ s.). Unité monétaire principale de la république d'Haïti.

• REM. On dit plus couramment PIASTRE.

gourdiflot [gurdiflo] n. m. (de *gourde* 3, avec un suff. expressif ; 1922, Proust). *Pop.* Personne très stupide, très gourde : *Le Livre des Signes ! Véga, jeune homme !... Notre salut ! y pensez-vous, gourdiflot !...* (Céline).

1. gourdin [gurdɛ̃] n. m. (ital. *cordino,* petite corde, gourdin [sans doute parfois altéré en **gordino*], dimin. de *corda,* corde, lat. *chorda,* tripe, corde d'un instrument de musique, ficelle, gr. *khordê,* mêmes sens ; xviᵉ s., Jal, écrit *gordin* [*gourdin,* 1642, Oudin], au sens 1 ; sens 2, début du xviiᵉ s. [écrit *gourdin*]). **1.** *Vx.* Corde pour châtier les forçats. || **2.** Gros bâton court, servant à frapper : *Coupeau avait un gourdin qu'il appelait son éventail à bourrique : et il éventait la bourgeoise, fallait voir !* (Zola).

• SYN. : **2** *massue, matraque, trique.*

2. gourdin [gurdɛ̃] n. m. (de *gourde* 4 ; 1872, Larousse, au sens de « quart de piastre » ; sens actuel, xxᵉ s.). Sous-unité monétaire de la république d'Haïti, valant un quart de gourde.

goure [gur] n. f. (déverbal de *gourer ;* 1562, Esnault, au sens de « simulation » ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 2, 1821, Ansiaume ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** *Vx.* En

pharmacie, drogue falsifiée. || **2.** *Arg.* et *vx.* Falsification. || *Solir à la goure,* vendre de la marchandise sans valeur. || **3.** *Pop.* et *vx.* Chose sans valeur.

gourer [gure] v. tr. (sans doute du radical péjor. *gorr-*, qu'on retrouve dans *goret* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Romania* [XII, 227], au part. passé, écrit *gorré* [*gouré*, v. 1460, Villon], au sens 2 [à l'infin., 1866, Littré] ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Falsifier une drogue. || **2.** *Pop.* Tromper.

◆ **se gourer** v. pr. (1807, Esnault). *Pop.* Se tromper, faire erreur : *Je vais leur montrer qu'ils se sont gourés* (Dorgelès). *Toutefois, comme il insistait un peu lourdement sur le fait que, sans ces lignes-là, il ne m'eût jamais cru capable de pénétrer si profond dans ce qui était sa propre psychologie, j'avoue que je m'en sentis assez vexé, et que je ne pus me retenir de lui montrer à quel point il se gourait touchant ma finesse d'esprit* (Aragon).
• SYN. : *s'abuser, se méprendre.*

goureur [gurœr] n. m. (de *gourer ;* 1562, Esnault). *Vx.* Personne qui trompe sur la marchandise.

gourg n. m. V. GOUR 2.

gourgandinage [gurgɑ̃dinaʒ] n. m. (de *gourgandiner ;* 1888, Villatte). Conduite de gourgandine : *Que n'auraient-ils pas donné pour la prendre en gourgandinage* (Daudet).

gourgandine [gurgɑ̃din] n. f. (mot dialectal du centre et du midi de la France, sans doute composé des radicaux de *gourer* et de l'anc. franç. *gandir* [v. GOURER, GANDIN, et l'anc. franç. *gore,* truie — XIIIe s.] ; 1640, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1694, Boursault). **1.** *Fam.* Femme de mauvaise vie, coureuse : *Il faudra être sage, ne pas faire la gourgandine* (Zola). || **2.** *Vx.* Corsage lacé par-devant, à la mode au XVIIe s.
• REM. On rencontre rarement le masc. GOURGANDIN (surtout dialectal ; début du XXe s.) : *Chassieux ! Morveux ! Miteux ! Pilleux ! Suçons ! Gourgandins !... qu'elle les engueulait* (Céline).

gourgandiner [gurgɑ̃dine] v. intr. (de *gourgandine ;* 1867, Delvau). Fréquenter les gourgandines, avoir une conduite de gourgandine : *Ah ! les jeunes gourgandinent, enragées d'amour, et courent de longues prétentaines au sortir des lavoirs* (Huysmans).

gourgouran [gurgurɑ̃] n. m. (angl. *gorgoran,* var. anc. de *grogram,* sorte d'étoffe à gros grains faite avec de la soie et du poil de chèvre, lui-même var. de *grograyn,* même sens [milieu du XVIe s.], empr. du franç. *gros-grain* [v. ce mot] ; 1757, *Encyclopédie* [le *Dict. général,* Bonnafé, etc., indiquent, à tort, que le mot se trouve déjà dans Savary des Bruslons, 1723]). Étoffe de soie brochée, originaire des Indes.

gourmade [gurmad] n. f. (de *gour-mer ;* 1599, Montlyard, au sens 1 ; sens 2, 1767, d'Alembert). **1.** *Vx* et *fam.* Coup de poing, et, *spécialem.*, coup donné sur la figure : *On se donna des gourmades dans le sanctuaire de la justice* (Voltaire). *Quelques serviteurs zélés qui criaient son nom reçurent des gourmades* (Chateaubriand). *Il n'y a pas de loge de portière où l'on ait échangé plus de gourmades qu'à l'Académie* (Zola). || **2.** *Vx* et *fig.* Coup moral porté à un adversaire.

gourmand, e [gurmɑ̃, -ɑ̃d] adj. et n. (peut-être de même origine que *gourmet* [v. ce mot] ; 1354, Isambert, au sens 2 [« qui se sert à table et mange avec avidité », 1690, Furetière] ; sens 1, 1735, Marivaux [« qui aime certains mets », 1866, Littré] ; sens 3, 1550, Ronsard). **1.** Qui goûte la bonne chère en connaisseur, gourmet : *Les gourmands perdent la moitié de leur temps à être en peine de ce qu'ils mangeront* (Marivaux). || *Par extens.* Qui aime certains mets : *Être gourmand de gibier.* || **2.** Qui aime la bonne chère et mange en quantité : *Un bonheur subtil de gourmand repu* (Colette). || Qui se sert à table et mange avec avidité : *Les gourmands cherchent toujours les plus gros morceaux.* || **3.** *Fig.* Avide de connaître, qui aime : *Je suis gourmand de vos ouvrages* (Voltaire).
• SYN. : **1** *gastronome ;* **2** *glouton, goinfre, goulu* (fam.), *gueulard* (pop.) ; **3** *amoureux, enragé* (fam.), *fanatique, friand, mordu* (fam.), *passionné.*

◆ adj. (sens 1, 1660, Molière ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui manifeste la gourmandise : *Des regards gourmands. Puis il acheva son café, d'une lèvre gourmande* (Zola). || **2.** *Fig.* Qui révèle le désir de connaître : *D'une voix humide et gourmande, Barbe se mit à chuchoter des choses qu'il* [le curé] *devait mettre cinq ans à désapprendre* (Aymé).

◆ **gourmand** n. m. (1700, d'après Trévoux, 1721 [d'abord *branche gourmande,* 1688, Miege]). Rameau inutile poussant au-dessous d'une greffe ou d'une branche à fruit : *Des rosiers étaient mal taillés ; certains, à végétation puissante, restaient encombrés de bois mort ; des gourmands en épuisaient d'autres* (Gide).

gourmander [gurmɑ̃de] v. intr. (de *gourmand ;* XIVe s., La Tour-Landry). *Class.* Se livrer à la gourmandise : *Dirons-nous que la nature* [...] *nous ait donné des ventres insatiables, afin que les animaux* [...] *les plus voraces* [...] *nous cèdent la gloire de gourmander* (Malherbe).

◆ v. tr. (sens I et II, 2, fin du XIVe s., E. Deschamps [aussi « tyranniser »] ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné).

I. Dévorer avec avidité, épuiser : *Je crains que l'air de Grignan ne vous gourmande* (Sévigné).

II. 1. *Class.* et *littér.* Traiter durement un cheval : *Un cavalier qui gourmande la bouche de son cheval en fait bientôt une rosse* (Fénelon). *Gourmandant les chevaux ainsi que de raison* (Verlaine). || **2.** *Class.* Maîtriser, dominer : *Circé* [...] *gourmandant la nature au gré de son caprice* (Voltaire). || *Class.* et *fig.* Tyranniser : *Je hais fort les affaires, je trouve qu'elles nous gourmandent beaucoup* (Sévigné). || **3.** Réprimander avec dureté ou vivacité (dans la langue soutenue) : *Gourmander un écolier. Le séjour à Sainte-Pélagie fit du mal à M. Carrel : enfermé avec des têtes ardentes, il combattait leurs idées, les gourmandait, les bravait, refusait noblement d'illuminer le 21 janvier* (Chateaubriand). *Girolamo, en disant à un ami « ses vérités », lui sait gré de lui servir ainsi de comparse et de lui permettre de jouer, en le « gourmandant pour son bien », un rôle honorable, presque éclatant* (Proust).
• SYN. : **II, 3** *admonester, attraper* (fam.), *chapitrer* (fam.), *corriger, gronder, houspiller* (fam.), *morigéner, secouer* (fam.), *sermonner, tancer.*

gourmandeur, euse [gurmɑ̃dœr, -øz] adj. et n. (de *gourmander ;* début du XVIe s., au sens de « glouton » ; sens actuel, début du XXe s.). Qui a l'habitude de gourmander, qui aime faire des réprimandes (peu usité) : *Ajouterai-je que, dès le milieu de l'âge, il était devenu sentencieux, grondeur, gourmandeur* (Duhamel).

gourmandise [gurmɑ̃diz] n. f. (de *gourmand ;* fin du XIVe s., Chr. de Pisan, écrit *gormandise* [*gourmandise,* 1488, *Mer des histoires*], au sens 1 [var. *gourmandie,* 1342, J. Bruyant, et *gourmanderie,* 1373, Gace de la Bigne] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Défaut du gourmand : *Elle m'a fait concevoir l'ivrognerie, la gourmandise* (Sainte-Beuve). *La gourmandise, abus risible de la vie* (Verlaine). || En théologie, l'un des sept péchés capitaux. || **2.** Mets friand, en général sucré, que le gourmand aime (le plus souvent au plur.) : *Je t'avais préparé les gourmandises que tu aimes* (Balzac).
• SYN. : **2** *chatterie* (fam.), *douceur, friandise, gâterie.*

gourme [gurm] n. f. (francique **worm,* pus ; début du XIIIe s., *Guillaume de Dole,* écrit *gorme* [*gourme,* XIIIe s., Godefroy], au sens de « écrouelles » ; sens 1, milieu du XIVe s. [*jeter sa gourme,* fin du XVIe s., Brantôme] ; sens 2, 1675, Mme de Sévigné ; sens 3, 1559, *Revue du seizième siècle* [XIII, 261]). **1.** En termes d'art vétérinaire, maladie contagieuse qui peut s'attaquer à toutes les parties de l'organisme des jeunes chevaux, notamment aux voies respiratoires. || *Jeter sa gourme,* en parlant des jeunes chevaux, être affecté de la gourme pour la première fois. (V. aussi n. 3.) || **2.** Chez les jeunes enfants mal soignés, dermatose qui se manifeste par des croûtes sur le visage et dans le cuir chevelu. || **3.** Fig. et fam. *Jeter sa gourme,* en parlant des jeunes gens qui font leurs débuts dans la vie, se livrer à leurs premières folies : *Il faut que jeunesse jette*

sa gourme (Balzac). *On n'attendit même pas qu'il* [La Fontaine] *eût, comme les autres fils de famille, jeté sa gourme* [...], *avant vingt-cinq ans il était maître des Eaux et Forêts et, à vingt-six ans, marié* (Giraudoux).

1. gourmé, e [gurme] adj. (part. passé de *gourmer* 1 ; début du XIVe s., au sens 1 [*gormé*, « goitreux » — XIIIe s., Du Cange —, était un dér. de *gorme, gourme,* au sens médical] ; sens 2, 1732, Destouches ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Se dit d'un cheval dont le mors est muni d'une gourmette. || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit de l'attitude d'une personne affectant la raideur, la gravité : *Même torpeur, même réserve gourmée au dessert qu'aux hors-d'œuvre, à peine une rougeur aux joues et aux nez des femmes* (Daudet). *Il affectait une manière cérémonieuse et comme gourmée, propre à maintenir entre nous de la distance et à me faire entendre : « C'est à vous que je dois d'être ici »* (Gide). || **3.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne qui manifeste un esprit de rigueur intransigeante et bornée : *Il a spontanément engagé la conversation, ce qui est toujours bon signe, car cela prouve que ce n'est ni un sot gourmé, ni un prétentieux* (Proust). *M. Birault, par toutes ses attitudes, par toutes ses réflexions, me fait entendre que je suis un chef gourmé, sévère, cérémonieux, dépourvu de cordialité et d'humanité* (Duhamel).

● SYN. : **2** *apprêté, arrangé, cérémonieux, compassé, empesé, guindé, pincé, préten- tieux.* — CONTR. : 2 *naturel, simple, spontané.*

◆ **gourmé** n. m. (fin du XIXe s., A. Daudet). Raideur affectée : *Malgré le gourmé, la gravité des têtes, à les voir tous penchés vers le hasard des pièces* [...], *on eût dit de grands écoliers en cour* (Daudet).

2. gourmé, e [gurme] adj. (part. passé de *gourmer* 2 ; 1866, Littré). *Vx.* Qui a reçu des gourmades : *Rudement gourmé pour son insolence* (Littré).

1. gourmer [gurme] v. tr. (de *gourme,* au sens anc. de « chaînette qui fixe le mors dans la bouche d'un cheval » [début du XIVe s., Gilles li Muisis], la gêne provoquée par cette chaînette ayant été comparée avec celle qu'apporte au cheval la maladie de la gourme ; début du XIVe s., Gilles li Muisis). *Vx.* Mettre la gourmette à un cheval.

◆ **se gourmer** v. pr. (1732, Destouches). *Fig.* Affecter un air raide et compassé : *On craignit* [...] *de ne pas dire des choses assez spirituelles, et, naturellement, on se gourma* (Balzac).

2. gourmer [gurme] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1580, Montaigne, au sens 2 ; sens 1, fin du XVIe s., Brantôme). **1.** *Class.* Battre à coups de poing : *Pressé des deux frères, qui le gourmaient comme des lions* (Scarron). || **2.** *Fig.* et *vx.* Réprimander rudement, critiquer : *Les libelles dont ils avaient été gourmés n'auraient pas tenu dans leurs chambres* (Voltaire).

◆ **se gourmer** v. pr. (sens 1, 1651, Scarron ; sens 2, 1672, Molière). **1.** *Vx.* Se battre à coups de poing : *Les collégiens s'y gourmaient à propos du roi de Rome* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Se disputer, être en désaccord : *Ce sont les noms des mots, et l'on doit regarder | En quoi c'est qu'il les faut faire ensemble accorder. — Qu'ils s'accordent entre eux, ou se gourment, qu'importe ?* (Molière). *Il n'est rien de tel pour se gourmer d'importance, comme de savoir pourquoi on se gourme* (Zola).

gourmet [gurmɛ] n. m. (de l'anc. franç. *grommes,* valet [1352, Du Cange], anc. angl. *grom,* garçon [début du XIIIe s.] ; 1392, Du Cange, écrit *groumet* [*gourmet,* 1402, Du Cange], au sens de « valet chargé de conduire les vins » ; sens 1, 1690, Furetière [« courtier en vins », 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1757, *Encyclopédie ;* sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** *Vx.* Personne qui sait goûter et apprécier les vins : *Le gourmet sent et reconnaît promptement le mélange de deux liqueurs* (Voltaire). *Je lis vos lettres, chère Ève aimée, goutte à goutte, comme les gourmets goûtent une précieuse liqueur* (Balzac). || *Auj.* Dans certaines provinces, courtier en vins. || **2.** Personne qui sait distinguer et savourer les bons plats et les bons vins : *Le gourmet est celui qui discernera le mélange de deux vins ; qui sentira ce qui domine dans un mets, tandis que les autres convives n'auront qu'un sentiment confus et égaré* (Voltaire). || **3.** *Fig.* Celui qui sait savourer : *Aussi, comme vous savourez le mal qui vous abreuve ! Quelle finesse de palais ! Oh ! vous êtes un connaisseur, un gourmet en douleur* (France).

● SYN. : **2** *gastronome ;* **3** *amateur, connaisseur, expert, maître.*

● REM. Dans la langue moderne, *gourmet,* connaisseur en bonne chère, s'oppose à *gourmand,* qui aime à bien manger et en grande quantité.

gourmette [gurmɛt] n. f. (de *gourme,* chaînette... [v. GOURMER 1] ; milieu du XVe s., écrit *grommette* [*gourmette,* 1549, R. Estienne], au sens 1 [*lâcher la gourmette,* XXe s. ; *lâcher la gourmette à quelqu'un,* 1740, Acad. ; *rompre sa gourmette,* 1694, Acad.] ; sens 2-3, début du XXe s.). **1.** Chaînette fixée de chaque côté du mors d'un cheval et passant sous la mâchoire inférieure : *Le capitaine s'approcha, sous prétexte de resserrer la gourmette de l'andalous* (Mérimée). || *Lâcher la gourmette,* la desserrer d'un ou de plusieurs maillons pour soulager la bouche du cheval. || Fig. *Lâcher la gourmette à quelqu'un,* lui lâcher la bride, lui donner une plus grande liberté. || Fig. *Rompre sa gourmette,* s'abandonner à ses passions. || **2.** Chaîne de montre ou bracelet dont les mailles sont aplaties comme celles de la gourmette du cheval : *Tiens, dit-elle en jetant sa lettre sur le bureau, d'un geste qui fit sonner les gourmettes de son poignet, tu lui donneras ça, veux-tu, dès qu'il remontera* (Martin du Gard). || **3.** En technologie, chaînette en mailles d'acier utilisée pour polir certains métaux.

gournable [gurnabl] n. m. (néerl. **gordnagel,* clou de bois pour bateaux, de *gord,* côte de bateau, et *nagel,* clou ; 1678, Guillet). Longue cheville de chêne employée dans la construction des bateaux : *Il avait remplacé tous les clous du bordage par des gournables, ce qui rend les trous de rouille impossibles* (Hugo).

gournabler [gurnable] v. tr. (de *gournable ;* 1691, Ozanam). En termes de marine, fixer avec des gournables.

1. gourou [guru] n. m. (soudanais *guru ;* 1858, Legoarant). Un des noms de la noix de cola : *De ces fruits âcres, amers, des pays chauds, les gourous du Sénégal, par exemple* (Loti).

2. gourou [guru] ou **guru** [gyry] n. m. (sanskr. *guru,* lourd, grave, d'où « vénérable » ; 1866, Littré, au sens 1 ; sens 2, v. 1960 [« nom donné par les Indiens aux missionnaires chrétiens », 1872, Larousse]). **1.** Précepteur religieux chez les brahmanes, maître spirituel : *Des espèces d'anachorètes, assez ressemblants aux gourous du brahmanisme* (Renan). || **2.** Directeur de conscience, mentor : *La jeunesse universitaire donne l'impression d'être à la recherche d'un gourou.*

gourse [gurs] n. f. (marseillais [d'origine obscure] *gourso,* même sens ; 1901, Larousse [var. *gousse,* « sorte de petite chaloupe ou canot génois », 1836, Acad.]). Petite embarcation pointue à l'avant et à l'arrière, en usage en Provence et en Italie.

gouspin ou **goussepain** [guspɛ̃] n. m. (probablem. de *gousse,* forme anc. de *gosse* [v. ce mot], avec le suff. pop. *-pin ;* 1649, Nisard, au sens de « malotru » ; 1808, d'Hautel, au sens de « factotum » ; sens actuel [« saute-ruisseau »], 1847, Esnault). *Pop.* Polisson, vaurien : *Il prit son couteau de goussepain* (Richepin). *Il fut reçu par un gouspin qui lui dit tout de suite : « Mais ce n'était pas pour aujourd'hui ! »* (Montherlant).

goussaut [guso] adj. et n. m. (de *gousse* 1, par analogie de forme ; 1678, Guillet, comme adj. [pour un homme, fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; 1762, Acad., comme n. m. [un premier ex. en 1615, Binet]). Se dit d'un cheval à l'encolure courte, trapu et épais : *Un cheval goussaut. Un goussaut.* || *Adjectiv.* et *class.* S'est dit aussi pour un homme : *Un petit homme goussaut* (Saint-Simon).

◆ n. m. (1732, Liger). En fauconnerie, oiseau de vol dont le corps est trop lourd, trop ramassé.

1. gousse [gus] n. f. (origine inconnue ; v. 1200, *Revue des études juives* [1937, 105], écrit *gose* [*gosse*, 1215, Godefroy ; *gousse*, 1538, R. Estienne], au sens 1 [« ensemble des deux cosses sans les graines » ; « fruit des légumineuses, formé de deux cosses et des graines qui y sont attachées », 1701, Furetière, art. *silique*] ; sens 2, XIII^e s., A. Thomas, *Nouveaux Essais*, 244 [écrit *gousse...*] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1782, *Encycl. méthodique*). **1.** Fruit des légumineuses, formé de deux cosses et des graines qui y sont attachées : *Sur l'écorce* [du caroubier], *toute crevée de déchirures sanglantes, des gousses mûrissaient* (Zola). || Ensemble des deux cosses dont les graines ont été retirées : *Après avoir écossé les petits pois, on jette les gousses.* || **2.** Par anal. *Gousse d'ail, d'échalote*, tête ou partie de tête d'ail, d'échalote : *Puis c'est le gigot avec dedans des gousses d'ail si grosses qu'on dirait des asticots cuits* (Queneau). || **3.** En architecture, ornement du chapiteau ionique qui ressemble à des gousses de fève. || **4.** *Gousse de plomb*, chacune des petites masses de plomb attachées aux filets de pêche pour les maintenir au fond de l'eau.

2. gousse [gus] n. f. (emploi fig. et péjor. de l'anc. mot *gouce*, chienne [v. 1330, Godefroy — écrit par erreur *gonce*], fém. de l'anc. franç. *gos*, chien, mâtin [v. 1175, Chr. de Troyes], de l'onomatop. *kouch-*, qui servait à exciter les chiens ; 1865, Larchey). *Arg.* Femme homosexuelle.

goussepain n. m. V. GOUSPIN.

gousset [gusɛ] n. m. (de *gousse* 1 ; 1278, *Roman du Ham*, écrit *goucet* [*gousset*, v. 1536, M. Du Bellay], au sens I, 1 [problem. dér. du sens de « pièce d'armure en forme de rondelle, fixée sur la maille et servant à couvrir l'aisselle », attesté seulement en 1302, Gay — sous la forme *gousset*] ; sens I, 2, 1446, Gay ; sens I, 3, 1660, Oudin [*avoir le gousset vide*, 1866, Littré ; *avoir le gousset — bien — garni*, 1690, Furetière ; *tirer de son gousset*, début du XX^e s.] ; sens I, 4, 1757, *Encyclopédie* [dans la ceinture ; dans le gilet, 1872, Larousse] ; sens II, 1, 1562, Havard ; sens II, 2, 1676, Félibien [« pièce de bois ou de métal, triangulaire, servant à l'assemblage... », 1930, Larousse] ; sens II, 3, 1962, Larousse).

I. 1. *Class.* et *littér.* Creux de l'aisselle : *Il mit quelque argent sous son gousset, je veux dire sous son aisselle* (Scarron). *Les oies dormaient sur une patte ; le bout de l'autre, fripé à dessein comme un gant, pendant négligemment de leur gousset* (Giraudoux). || **2.** Pièce de l'armure destinée à défendre le défaut de l'aisselle : *Le croissant d'acier est la forme la plus élaborée du gousset.* || **3.** *Vx.* Petite bourse placée à l'origine sous l'aisselle, puis attachée en dedans de la ceinture de la culotte : *Il n'avait pas trouvé leur gousset si bien garni que le mien* (Lesage). || Fig. *Avoir le gousset vide*, être sans argent. || Fig. *Avoir le gousset bien garni*, avoir beaucoup d'argent. || *Tirer de son gousset*, sortir de l'argent de sa poche ou de son portefeuille : *Il arrive toujours à me tirer quelque chose du corps ou du gousset* (Duhamel). || **4.** Petite poche du gilet ou de la ceinture d'un pantalon : *Grandet saisit avidement le napoléon et le coula dans son gousset* (Balzac).

II. 1. En menuiserie, petite console de bois servant de support à une tablette. || **2.** *Vx.* En charpente, traverse oblique réunissant les bras au corps d'une potence. || *Auj.* Pièce de bois ou de métal, triangulaire, servant à l'assemblage et à la consolidation de diverses parties. || **3.** En construction, baguette de plâtre placée entre le manteau et le fond d'une cheminée pour amener sur le foyer l'air qui vient du haut de la cheminée.

goût [gu] n. m. • ÉTYM. Lat. *gustus*, action de goûter, dégustation, goût d'une chose, saveur, et, au fig., « avant-goût, échantillon » ; XII^e s., écrit *gost* (*goust*, v. 1361, Oresme ; *goût*, XVII^e s.), au sens I, 1 (*perdre le goût*, 1835, Acad. ; *perdre le goût du pain*, 1616, *Ancien Théâtre françois* ; *faire passer le goût du pain à quelqu'un*, 1866, Littré [*faire perdre...*, même sens, 1656, Oudin]) ; sens I, 2, XII^e s. (*de haut goût*, 1617, A. d'Aubigné ; *avoir du goût, n'avoir pas de goût*, 1866, Littré) ; sens I, 3, 1564, J. Thierry (*mauvais goût, goût fin*, 1962, Larousse) ; sens I, 4, 1690, Furetière (« appétit », milieu du XIV^e s. ; *mettre en goût*, av. 1613, M. Régnier) ; sens I, 5, av. 1563, La Boétie (*prendre un goût de quelque chose, prendre goût à*, 1668, Molière) ; sens I, 6, av. 1563, La Boétie ; sens II, 1, 1564, *Indice de la Bible* (« disposition à apprécier les qualités d'une œuvre d'art », 1643, Brunot) ; sens II, 2, 1643, Brunot (*le bon goût* [*le goût*, « le bon goût », av. 1679, Retz] ; *le mauvais goût*, 1680, Richelet) ; sens II, 3, 1580, Montaigne (*tous les goûts sont dans la nature*, 1872, Larousse) ; sens II, 4, 1538, R. Estienne (*avoir du goût pour quelque chose*, 1690, Furetière [*avoir du goût à quelque chose*, 1580, Montaigne] ; *être du goût de*, 1672, Molière ; *être au goût de*, av. 1648, Voiture ; *mettre quelqu'un en goût de*, av. 1613, M. Régnier ; *faire passer à quelqu'un le goût de*, XX^e s. ; *donner du goût à quelqu'un*, v. 1673, Retz ; sens II, 5, 1676, M^me de Sévigné ; sens II, 6, 1580, Montaigne (*le goût du jour*, 1851, Sainte-Beuve ; *être au goût du jour*, 1897, Loti) ; sens II, 7, 1680, Richelet (« manière dont une chose est faite », 1690, Furetière).

I. 1. Celui des cinq sens par lequel on perçoit les saveurs : *La langue est l'organe du goût.* || *Perdre le goût*, être privé de la faculté de percevoir et de distinguer la saveur des aliments. || Fig. et fam. *Perdre le goût du pain*, cesser de vivre : *Ce pauvre Samuel a perdu le goût du pain* [...]. *Je connais la personne qui possède l'acte de décès de Samuel Ewart* (France). || *Faire passer le goût du pain à quelqu'un*, le faire mourir. (V. aussi § II, n. 4.) || **2.** La saveur perçue : *Avoir un bon goût, un mauvais goût dans la bouche. Et trouve un goût suave au vin le plus amer* (Baudelaire). *Ceux qui mâchent encore, après dîner, le goût des truffes qu'ils digèrent* (Flaubert). || *De haut goût*, se dit d'un mets très épicé. || Fam. *Avoir du goût*, avoir une saveur agréable, relevée par des condiments. || Fam. *N'avoir pas de goût*, n'être pas assez assaisonné : *Le pain sans sel n'a pas de goût.* || **3.** Odeur (par association de la sensation gustative et de la sensation olfactive) : *La terre remuée du jardin avait un goût puissant* (Alain-Fournier). || *Mauvais goût, goût fin*, dans les mines du Centre-Midi, odeur pharmaceutique qui se répand dans l'air et qui est l'indice d'un début d'échauffement dans le charbon. || **4.** Désir des aliments ou préférence dans leur choix : *Le bébé prend rapidement goût à la viande.* || Appétit : *Je n'avais goût à rien ; j'allais à table comme on marche au supplice* (Gide). || *Mettre en goût*, donner l'envie de consommer quelque chose : *Un apéritif vous mettra en goût de manger.* || **5.** *Class.* et *fig.* Plaisir procuré par une chose : *Il répétait en latin, avec un goût merveilleux, ces grands mots : « Sicuti est, facie ad faciem » ; et on ne se lassait point de le voir dans ce doux transport* (Bossuet). || *Prendre un goût de quelque chose*, s'y intéresser, y prendre de l'agrément : *Songez à prendre un goût des plus nobles plaisirs* (Molière). || Auj. *Prendre goût à*, se plaire à : *Il prend goût à faire de l'alpinisme, à la marche.* || **6.** *Fig.* État d'âme provoqué par une chose : *Je ne sais ce qui donnait à cette nuit son goût de Noël* (Saint-Exupéry). *Ce passé même auquel ils réfléchissaient sans cesse n'avait que le goût du regret* (Camus).

II. 1. Faculté de discerner le beau et le laid, la perfection et l'imperfection, dans la création littéraire ou artistique : *Le goût, ce sens, ce don de discerner nos aliments, a produit dans toutes les langues connues la métaphore qui exprime par le mot « goût » le sentiment des beautés et des défauts dans tous les arts* (Voltaire). *Cet instinct irréfléchi, aveugle et divin, qu'on nomme le goût* (Taine). *Le goût est la qualité fondamentale qui résume toutes les autres qualités : c'est le « nec plus ultra » de l'intelligence* (Lautréamont). || Disposition à apprécier les qualités d'une œuvre d'art : *Il y a dans l'art un point de perfection, comme de bonté ou de maturité dans la nature. Celui qui le sent et qui l'aime a le goût parfait ; celui qui ne le sent pas, et qui aime en deçà ou au-delà, a le goût défectueux* (La Bruyère). *N'ayant aucune notion d'art, aucun goût personnel, il modelait*

ses impressions sur celles de son compère (Daudet). || **2.** *Le bon goût,* ou simplem. *le goût,* le sentiment du beau : *Il y avait certes chez les Guermantes, à l'encontre des trois quarts des milieux mondains, du goût, un goût raffiné même, mais aussi du snobisme* (Proust). || *Le mauvais goût,* inaptitude à percevoir le beau, préférence accordée à ce qui est laid : *Les jeunes gens ont si mauvais goût aujourd'hui* (Hugo). || **3.** Manière de sentir, de juger propre à une personne. || *Tous les goûts sont dans la nature,* il ne faut reprocher à personne sa façon d'apprécier les choses. || *Des goûts et des couleurs, on ne dispute pas,* v. COULEUR. || **4.** Prédilection, penchant qu'une personne éprouve pour une chose : *J'acceptai d'y entrer aussitôt, sans ambition, sans goût* (Gide). || *Avoir du goût pour quelque chose,* manifester une tendance à s'intéresser à : *Édouard Teissière n'aime pas la musique et n'a pas grand goût pour les livres* (Gide). || *Être du goût ou au goût de quelqu'un,* lui plaire : *Le cheval pourrait bien se trouver du goût de quelque adjudant* (Stendhal). || *Mettre quelqu'un en goût de,* donner envie à quelqu'un de : *Sa première battue l'a mis en goût de chasser.* || Fam. *Faire passer à quelqu'un le goût de,* le traiter de manière à lui ôter l'envie de recommencer. (V. aussi § I, n. 1.) || Class. *Donner du goût à quelqu'un,* l'inciter : *La petite finesse qui infectait toujours la politique* [...] *de M. le cardinal de Mazarin, lui donnait du goût à laisser devant nos yeux* [...] *des gens avec lesquels il se pût raccommoder contre nous-mêmes* (Retz). || **5.** *Class.* et *littér.* Inclination amoureuse pour une personne : *J'ai pris du goût pour Arlequin* (Marivaux). *Madame de Warins, vous aviez du goût | Pour cet enfant à la figure un peu espiègle* (Jammes). || **6.** Manière de sentir, de juger propre à une époque : *D'ailleurs, je n'ignorais pas* [...] *que le goût n'était plus le même : la mode avait changé* (Valéry). || *Le goût du jour,* la mode. || *Être au goût du jour,* suivre la mode. || **7.** Manière qui préside à la réalisation d'une œuvre, facture propre à un artiste : *Un tableau dans le goût de Rubens.* || Manière dont une chose est faite : *Des bijoux d'un goût raffiné. Les produits artisanaux sont de meilleur goût que les fabrications industrielles.*

● SYN. : **I, 3** *effluves, exhalaisons, fumet, relent, senteur ;* || **II, 4** *attirance, attrait, faible, passion ;* **7** *manière, style, ton ; facture, genre ; conception, fabrication.*

◆ **De bon goût, de mauvais goût** loc. adj. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1698, Bossuet). **1.** Qui révèle ou non la finesse d'appréciation d'une personne : *Un ameublement de bon goût. Porter des couleurs de mauvais goût.* || **2.** Qui traduit la bonne ou la mauvaise éducation, le respect ou le mépris des convenances : *Une remarque de bon goût. Il est de mauvais goût de critiquer les gens en leur absence.*

1. goûter [gute] v. tr. (lat. *gustare,* goûter [au pr. et au fig.], faire collation, manger un morceau de, de *gustus* [v. GOÛT] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *goster* [*gouster,* XIII^e s. ; *goûter,* XVII^e s.], comme v. tr. ind. [v. plus loin] ; comme v. tr., au sens I, 1, fin du XIII^e s., Adam de la Halle [aussi « discerner et apprécier le goût de quelque chose en vertu d'une qualification professionnelle »] ; sens I, 2, 1530, Palsgrave ; sens I, 3, 1740, Acad. ; sens I, 4 et 6, 1549, R. Estienne ; sens I, 5, v. 1460, G. Chastellain ; sens II, 1 et 3, 1549, R. Estienne ; sens II, 2, fin du XV^e s., Commynes).

I. 1. Percevoir la saveur par le sens du goût : *Elle alla chercher une tasse, se rassit, goûta la noire liqueur, fit la grimace* (Maupassant). || Discerner et apprécier le goût de quelque chose en vertu d'une qualification professionnelle : *Un cuisinier qui goûte une sauce. Un courtier qui goûte un vin.* || **2.** *Class.* Savourer, déguster : *Quelle chair, dit-il ! Goûtez-vous cela ? Cela est-il divin ?* (La Bruyère). || **3.** *Fam.* Ressentir l'effet de quelque chose par l'intervention conjuguée du goût et de l'odorat : *Goûter des cigarettes.* || **4.** *Fig.* Trouver agréable une chose, en jouir : *Voir le bel univers, goûter l'Espagne ocreuse* (de Noailles). || **5.** *Fig.* Éprouver un plaisir : *Ne pouvant goûter le sommeil, ils se mirent à gaber, selon la coutume des chevaliers de France* (France). *Ils goûtaient des joies de fin gourmet* (Courteline). || **6.** Trouver du charme à : *J'avoue que je ne goûtai pas une société si intime* (Michelet).

II. 1. *Fig.* Discerner ce qui fait la beauté, le charme d'une œuvre littéraire ou artistique : *Si quelqu'un goûte véritablement tel poème, on le connaît à ceci qu'il en parle comme d'une affection personnelle — si toutefois il en parle* (Valéry). *Les gens qui comprennent et goûtent la littérature en ont tous fait* (Léautaud). || **2.** Reconnaître la valeur d'un artiste, l'estimer : *Goûter un peintre, un auteur.* || **3.** Apprécier, approuver une chose : *Une espèce de grand homme sec, peu enclin à goûter la plaisanterie* (France).

● SYN. : **II, 1** *aimer, apprécier, priser ;* **3** *se délecter, savourer.*

◆ v. tr. ind. (sens 1, v. 1196, J. Bodel, [au fig., 1872, Larousse] ; sens 2, v. 1130, *Eneas* [au fig., 1640, Perrot d'Ablancourt]). **1.** *Goûter à quelque chose,* vérifier la saveur d'une chose, en mettant dans la bouche une petite quantité de cette chose : *Carmen lui permit de goûter au vin* (Mérimée) ; au *fig.,* connaître le plaisir que procure une chose : *Il suffit de goûter à la gloire ; inutile de s'en bourrer* (Renard). *Mais je sais bien que lorsque je voudrai goûter à ces choses, que je m'étais défendues comme trop belles, ce ne sera pas comme un pécheur* (Gide). || Fam. *Goûter à quelqu'un,* faire l'expérience des charmes de quelqu'un : *Il paraît bien qu'il goûta avec plaisir à la fille de Jephté* (France). || **2.** *Goûter de quelque chose,* boire ou manger d'une chose pour la première fois : *Voulez-vous goûter de notre vin ? ;* au *fig.,* faire l'expérience de, essayer : *Qui goûte de tout, se dégoûte de tout* (Taine).

● SYN. : **1** *tâter de, toucher à ;* **2** *éprouver, essayer, expérimenter, tenter.*

◆ v. intr. (1538, R. Estienne [« manger légèrement entre les principaux repas », fin du XIX^e s.]). Faire un léger repas au milieu de l'après-midi : *Restez un peu, nous goûterons à trois* (Mauriac). || *Par extens.* Manger légèrement entre les repas principaux : *Les séminaristes avaient coutume de cacher des tablettes de chocolat parmi les livres d'études* [...]. *Ils se réunissaient à deux ou trois pour goûter dans une chambre, la nuit* (France).

2. goûter [gute] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; 1538, R. Estienne). Petit repas que l'on fait au milieu de l'après-midi : *Toute la famille ensuite ramène Gertrude et prend le goûter à la grange* (Gide).

● SYN. : *collation, lunch, thé.*

goûteur, euse [gutœr, -øz] n. (de *goûter ;* XX^e s., au sens 1 ; sens 2, 1932, Céline). **1.** Personne chargée de goûter une boisson : *Un goûteur de vin.* || **2.** Celui qui prend un goûter : *Les goûteurs font la fortune des pâtissiers.*

goûteux, euse [gutø, -øz] adj. (de *goût ;* XX^e s.). Dans le Midi, se dit d'un plat ou d'un produit succulent.

goûte-vin [gutvɛ̃] n. m. invar. (de *goûte,* forme du v. *goûter,* et de *vin ;* 1907, Larousse). Sorte de pipette qu'on plonge dans le tonneau de vin afin d'en prélever une petite quantité destinée à la dégustation.

gouttant, e [gutɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *goutter ;* 1704, Trévoux). Qui laisse tomber des gouttes (rare) : *Un toit gouttant de pluie.*

● SYN. : *dégouttant.*

1. goutte [gut] n. f. (lat. *gutta,* goutte d'un liquide, moucheture [des animaux, des pierres, etc.], larmes [sous les triglyphes de l'ordre dorique], et, au fig., « parcelle, brin » ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *gote* [*goute,* XIII^e s., Rutebeuf ; *goutte,* v. 1360, Froissart], au sens 1 [*suer à grosses gouttes,* milieu du XVI^e s., Amyot ; *avoir la goutte au nez,* 1866, Littré ; *la goutte d'eau qui fait déborder le vase,* 1830, Stendhal — *la dernière goutte qui fait répandre le verre,* même sens, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; *ne pas avoir une goutte de sang dans les veines,* 1835, Acad. ; *n'avoir plus une goutte de sang dans les veines,* 1900, *Dict. général ; jusqu'à la dernière goutte,* 1664, Molière ; *vin de goutte,* 1797, Gattel ; *goutte froide,* 1930,

Larousse ; *prise à la goutte,* 1762, Acad. ; *goutte à goutte,* 1555, Ronsard — au fig., av. 1654, Guez de Balzac] ; sens 2, v. 980, *Passion du Christ* [*donner la goutte, boire la goutte,* 1907, Larousse] ; sens 3, 1795, *Rev. de philologie française* [XXIV, 110] ; sens 4, 1541, Calvin ; sens 5, début du XVII^e s. ; sens 6, 1872, Larousse ; sens 7, 1962, Larousse). **1.** Très petite quantité de liquide qui se forme en globule sphéroïdique soit par condensation de vapeur, soit par ruissellement et détachement d'une masse solide : *Des gouttes de pluie. La goutte d'eau qui tombe du robinet.* || *Suer à grosses gouttes,* transpirer au point que des gouttes de sueur ruissellent : *« Ouf ! » m'écriai-je, en m'épongeant le front. Car, malgré le froid, je suais à grosses gouttes* (France). || Fam. *Avoir la goutte au nez,* avoir une mucosité liquide suspendue au bout du nez. || *Se ressembler comme deux gouttes d'eau,* V. EAU. || *Une goutte d'eau dans la mer,* V. EAU. || Fig. *La goutte d'eau qui fait déborder le vase,* ce qui, venant après bien d'autres choses mettant à l'épreuve la patience de quelqu'un, fait exploser sa colère. || Fig. *Ne pas avoir une goutte de sang dans les veines,* n'avoir aucune force, aucune énergie. || Fig. *N'avoir plus une goutte de sang dans les veines,* être effrayé au point que le sang reflue des extrémités vers le cœur. || Fig. *Jusqu'à la dernière goutte,* jusqu'au bout. || *Vin* ou *cidre de goutte,* vin ou cidre fait avec le jus qui s'écoule avant le pressurage. || *Goutte froide,* goutte métallique solidifiée avant la masse et formant un défaut dans une pièce de fonderie. || *Prise à la goutte,* en orfèvrerie, prélèvement d'une particule de métal dans un lingot en fusion, pour en déterminer la nature et en mesurer le titre. || Adverbialem. *Goutte à goutte,* une goutte après l'autre : *Verser l'huile goutte à goutte* au *fig.,* peu à peu : *Laisser filtrer les nouvelles goutte à goutte.* (V. aussi à l'ordre alphab.). || **2.** Petite quantité d'un liquide : *Vous paraissez las, mon père. Prenez une goutte de cordial* (France). *Il me souvient d'avoir vu un enfant de trois ans à peine s'évanouir devant quelques gouttes de sang* (Valéry). || Pop. *Donner la goutte,* donner à téter. || *Boire la goutte,* manquer de se noyer. (Vieilli.) || **3.** *Fam.* et *dialect.* Eau-de-vie : *Une petite fille demandait quatre sous de goutte dans une tasse* (Zola). || **4.** *Fig.* Petite quantité en général : *Elle n'avait plus une goutte de force* (Montherlant). *À certaines heures, la campagne est noire de soleil. Les yeux tentent vainement de saisir autre chose que des gouttes de lumière et de couleurs qui tremblent au bord des cils* (Camus). || **5.** Dans les entablements d'ordre dorique, ornement en forme de larme, suspendu sous les triglyphes. || **6.** En papeterie, marque ronde dans le papier, due à une goutte d'eau tombée sur la feuille en cours de fabrication. || **7.** *Goutte froide, goutte chaude,* en météorologie, masse d'air isolée et entourée soit par des masses plus chaudes, soit par des masses plus froides.

● Syn. : **2** *doigt, filet, larme ;* **4** *atome, brin, grain, gramme, once.*

◆ **gouttes** n. f. pl. (1721, Trévoux). Nom donné à des médicaments liquides administrés à faible dose : *Des gouttes pour le nez. Il a oublié de prendre ses gouttes.*

◆ **Ne ... goutte** loc. adv. (XII^e s., Godefroy). *N'y voir goutte,* ne rien voir du tout : *On n'y voyait goutte pour faire une partie de piquet* (France). *J'avais à peine au début distingué ce qu'il disait, de même qu'on commence par ne voir goutte dans une chambre dont tous les rideaux sont clos* (Proust). || *N'y entendre goutte,* ne pas entendre ; n'y rien comprendre.

2. goutte [gut] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd., parce qu'on croyait que des gouttes d'humeur viciée étaient la cause de cette maladie ; v. 1207, Villehardouin, écrit *goute — goutte,* XV^e s., Du Cange). Maladie provoquée par un trouble de l'élaboration des nucléoprotéides et aboutissant à l'accumulation, dans l'organisme, de l'acide urique. || *Accès de goutte,* manifestation caractéristique de cette maladie, se traduisant par une fluxion articulaire très douloureuse, siégeant le plus souvent au gros orteil et provoquée par une augmentation de l'acide urique dans le sang.

goutte-à-goutte [gutagut] n. m. invar. (de *goutte* 1 répété, et de la prép. *à ;* 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Méthode consistant à injecter goutte à goutte, par voie rectale, hypodermique ou intraveineuse, un médicament dilué dans un grand volume d'eau. || **2.** Appareil médical permettant d'effectuer cette injection.

goutte-d'eau [gutdo] n. f. (de *goutte* 1, *de* et *eau ;* 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Sorte de topaze incolore et d'une transparence parfaite. || **2.** Brillant serti sur une monture très fine et qui se porte en boucle d'oreille ou en pendentif.

● Pl. *des* GOUTTES-D'EAU.

goutte-de-lait [gutdəlɛ] n. f. (de *goutte* 1, *de* et *lait ;* 1962, Larousse). Autre nom du *perce-neige.*

● Pl. *des* GOUTTES-DE-LAIT.

goutte-de-lin [gutdəlɛ̃] n. f. (de *goutte* 1, *de* et *lin ;* 1547, R. Estienne). Nom usuel de la *cuscute.*

● Pl. *des* GOUTTES-DE-LIN.

goutte-de-sang [gutdəsɑ̃] n. f. (de *goutte* 1, *de* et *sang ;* 1845, Bescherelle). Nom usuel de l'*adonis.*

● Pl. *des* GOUTTES-DE-SANG.

goutte-de-suif [gutdəsɥif] n. f. (de *goutte* 1, *de* et *suif;* 1907, Larousse). Partie sphérique terminant la tête d'une vis.

● Pl. *des* GOUTTES-DE-SUIF.

gouttelette [gutlɛt] n. f. (de *goutte* 1 ; XIII^e s., Littré, écrit *goutelete ; gouttelette,* 1690, Furetière). Petite goutte : *Ses lèvres* [de Salomé] *étaient peintes, ses sourcils très noirs, ses yeux presque terribles, et des gouttelettes à son front semblaient une vapeur sur du marbre blanc* (Flaubert).

goutter [gute] v. intr. (de *goutte* 1 ou du bas lat. *guttare,* tomber goutte à goutte, dér. du lat. class. *gutta* [v. GOUTTE 1] ; XIII^e s., *Médicinaire liégeois,* écrit *gutteir* [*goutter,* XIV^e s., Tilander], au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Tomber goutte à goutte : *Ça doit goutter en Argonne, sous les branches de sapin* (Romains). || **2.** Laisser tomber des gouttes : *Un robinet qui goutte. Le branchage commençait à goutter de partout* (Pourrat).

● Syn. : **2** *dégoutter.*

gouttereau [gutro] n. m. et adj. m. (de *gouttière ;* 1907, Larousse [var. — *mur — goutterot,* même sens, 1462, Godefroy]). Mur latéral d'un bâtiment, qui porte les gouttières et les gargouilles.

goutteux, euse [gutø, -øz] adj. et n. (de *goutte* 2 [v. ce mot] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *gutus* [*goutteux,* XVI^e s.], comme n. ; comme adj., v. 1560, Paré). Qui a la goutte ou qui y est sujet : *Quelquefois je rencontrais un vieil officier goutteux qui me disait, tout réchauffé et tout réjoui en me parlant du pâle rayon de soleil sous lequel je grelottais : « Ça pique ! »* (Chateaubriand). *Ces jambes de goutteux* (Vigny). *Quelques goutteux et rhumatisants comme Courson-Launay faisant avancer leur voiture jusqu'à l'escalier, s'appuyant au bras d'un confrère* (Daudet).

● Syn. : *podagre.*

◆ adj. (1900, *Dict. général*). Relatif à la goutte : *Un rhumatisme goutteux.*

gouttière [gutjɛr] n. f. (de *goutte* 1 [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *gutiere* [*goutiere,* XIII^e s. ; *gouttière,* XVI^e s.], au sens I, 1 [« le toit tout entier », fin du XVI^e s., Brantôme ; *chat de gouttière,* fin du XIX^e s.] ; sens I, 2, milieu du XV^e s., *Quinze Joyes de mariage ;* sens I, 3, 1866, Littré ; sens II, 1, 1962, Larousse ; sens II, 2-3, 1866, Littré ; sens II, 4, 1878, Larousse [« croix sur les faces des lames de sabre », 1845, Bescherelle] ; sens II, 5, 1660, Oudin).

I. 1. *Vx.* Bord inférieur d'un toit, par où s'égoutte l'eau de pluie : *Et les nombreux torrents qui tombent des gouttières, | Grossissant les ruisseaux, en ont fait des rivières* (Boileau). || *Par extens.* Le toit tout entier : *Et quel fâcheux démon, durant les nuits entières, | Rassemble ici les chats de toutes les gouttières ?* (Boileau). || Auj. *Chat de gouttière,* chat sans race, qui se reproduit en liberté dans les villes : *Un chat de gouttière découpant entre des tuyaux de cheminée* [...] *sa maigre silhouette noire* (France).

|| **2.** Petit canal disposé sous le bord d'un toit pour recueillir les eaux de pluie : *Les violentes pluies d'orage font déborder les gouttières.* || *Par extens.* Gargouille : *De longues gouttières, figurant des dragons la gueule en bas, crachèrent l'eau des pluies* (Flaubert). || **3.** Rigole semicirculaire creusée dans la feuillure d'une pièce d'appui de croisée pour écouler l'eau provenant du châssis.

II. 1. En anatomie, nom donné aux canaux ou aux dépressions par lesquels s'écoule un liquide : *Gouttière carotidienne. Gouttière lacrymale.* || **2.** En arboriculture, plaie de la tige d'un arbre qui laisse écouler un liquide sanieux. || **3.** En chirurgie, appareil semi-cylindrique destiné à immobiliser un membre fracturé ou malade. || **4.** Dans les armes blanches, évidement pratiqué dans les lames. || **5.** En reliure, tranche de devant du livre, opposée au dos et généralement de forme concave.

• SYN. : **I, 2** *chéneau.*

gouvernable [guvɛrnabl] adj. (de *gouverner ;* 1829, Boiste). Qui peut être administré par une autorité politique : *Les dominateurs disent : « Il faut que le peuple soit abruti pour être gouvernable »* (Lamennais).

gouvernail [guvɛrnaj] n. m. (lat. *gubernaculum,* gouvernail d'un navire [= gros aviron à large pelle], et, au fig., « direction », dér. de *gubernare* [v. GOUVERNER] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [*gouvernail compensé,* XX^e s. ; *gouvernail suspendu,* 1962, Larousse] ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, 1962, Larousse ; sens 4, 1534, Rabelais). **1.** Appareil constitué par une large surface plane de bois ou de métal (*safran*), solidaire d'un axe vertical (*mèche*) sur lequel agit le pilote pour diriger un bateau : [Le] *matelot qui tenait la barre du gouvernail* (Chateaubriand). || *Gouvernail compensé,* gouvernail où la mèche partage le safran en deux parties inégales. || *Gouvernail suspendu,* gouvernail dans lequel la mèche ne repose pas sur un point d'appui inférieur. || **2.** *Gouvernail de direction, gouvernail de profondeur,* plans mobiles reliés à des leviers actionnés par le pilote d'un aéronef pour en assurer la direction, l'ascension. || **3.** Partie d'une éolienne qui oriente la turbine dans la direction du vent. || **4.** *Fig.* Commandement, direction d'un État, d'une entreprise : *Mon ami Panizzi a pris la grande résolution de se retirer du British Museum. C'est une grosse affaire que de quitter un gouvernail qu'on a tenu heureusement pendant une trentaine d'années* (Mérimée).

• Pl. *des* GOUVERNAILS.

gouvernance [guvɛrnɑ̃s] n. f. (de *gouverner ;* XIII^e s., Godefroy, au sens de « gouvernement » ; sens 1, 1478, Bartzsch ; sens 2, 1679, M^me de Sévigné). **1.** Ancienne juridiction de certaines villes du nord de la France au temps où elles faisaient partie des Pays-Bas : *La gouvernance d'Arras.* || **2.** *Class.* Charge de gouvernante : *Nous fûmes hier, Monsieur le Comte, chez vos amies de Leuville et d'Effiat ; elles reçoivent les compliments de la réconciliation et de la gouvernance* (Sévigné).

gouvernant, e [guvɛrnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *gouverner ;* v. 1674, La Fontaine, au sens de « autoritaire » [en parlant d'une personne] ; sens moderne, 1866, Littré). Qui gouverne (peu usité) : *Le parti gouvernant.*

◆ **gouvernante** n. f. (sens I, 1, 1538, R. Estienne ; sens I, 2, 1477, Bartzsch ; sens II, 1, 1534, Rabelais ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1651, Scarron).

I. 1. *Autref.* Princesse qui avait le gouvernement d'une province ou d'une ville. || **2.** *Class.* Épouse du gouverneur d'une province, d'une place : *Il y est très souvent question de Madame la gouvernante de Provence, c'est ainsi que M. de Chaulnes vous nomme* (Sévigné).

II. 1. Femme chargée de l'éducation d'un ou de plusieurs enfants : *Je défends qu'on m'embrasse avec des nez froids, qu'on me touche avec des mains de gouvernante matinale, honnêtes et gercées* (Colette). || **2.** Femme qui tient la maison d'un homme seul, qui s'occupe de ses affaires. || **3.** Vieille dame chargée de veiller sur la conduite d'une jeune fille ou d'une jeune femme : *À propos, tu ne sais pas, maman ? la gouvernante d'Alice, nous avons découvert que c'était une ancienne cocotte* (France).

• SYN. : **II, 1** *nurse.*

◆ **gouvernants** n. m. pl. (1794, Frey [*gouvernant,* « celui qui a le gouvernement d'un pays, d'une ville », 1449, La Curne]). Ceux qui détiennent le pouvoir exécutif dans un État : *Depuis quarante ans, tous les gouvernants n'ont péri en France que par leur faute* (Chateaubriand). *Si nos gouvernants laissent l'Amérique terminer la guerre, ils seront bien obligés de lui laisser faire la paix — la sienne, celle de Wilson, pas celle de nos généraux* (Martin du Gard).

gouvernateur [guvɛrnatœr] n. m. (dér. savant de *gouverner ;* 1913, Péguy). Personne qui a la responsabilité de diriger l'éducation d'un enfant (peu usité) : *Et ces maîtres de l'homme et ces gouvernateurs | Gouvernaient cet enfant que nous n'avons pas su* (Péguy).

gouverne [guvɛrn] n. f. (déverbal de *gouverner ;* 1292, Godefroy, dans la loc. *estre en le govierne de,* être dirigé par [.. *à la gouverne de,* XIV^e s., La Curne] ; sens 1, 1900, *Dict. général* [*aviron de gouverne,* 1866, Littré] ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Action de diriger un bateau. || *Aviron de gouverne,* aviron remplaçant le gouvernail dans les baleinières de pêche ou de sauvetage. (Syn. AVIRON DE QUEUE.) || **2.** Règle de conduite (primitivement dans une affaire commerciale) : *Je ne pense pas avoir jamais eu d'autre gouverne que de me soumettre en soupirant à ses capricieux secrets* (Milosz). || *Pour ma (ta, sa...) gouverne,* pour me (te, lui...) servir de directive : *Pour votre gouverne : quand vous craignez d'être suivi, ne vous retournez pas* (Gide).

◆ **gouvernes** n. f. pl. (1930, Larousse). Ensemble des organes d'un avion permettant de le diriger.

gouverneau [guvɛrno] n. m. (de *gouverner ;* 1765, *Encyclopédie* [XI, 838 b]). En papeterie, syn. de GOUVERNEUR.

gouvernement [guvɛrnəmɑ̃] n. m. (de *gouverner ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens II, 3 [à propos de la gestion divine de l'univers] ; sens I, v. 1360, Froissart ; sens II, 1, XIII^e s. [*gouvernement des âmes,* av. 1742, Massillon — « ceux qui exercent cette direction », XX^e s.] ; sens II, 2, 1423, Godefroy ; sens III, 1, v. 1265, Br. Latini [aussi « action de diriger politiquement un pays »] ; sens III, 2, 1677, Miege [« institutions politiques », 1463, Bartzsch ; *gouvernement populaire,* 1690, Furetière ; *gouvernement démocratique, direct, semi-direct, d'assemblée, semi-présidentiel, présidentiel, dictatorial, monocratique,* XX^e s. ; *gouvernement représentatif,* 1816, Guizot ; *gouvernement parlementaire,* 1872, Larousse] ; sens III, 3, 1748, Montesquieu [*gouvernement provisoire,* 1866, Littré] ; sens III, 4, 1748, Montesquieu [« ensemble des personnes qui détiennent le pouvoir exécutif », av. 1648, Voiture ; *gouvernement collégial,* XX^e s.] ; sens III, 5, 1810, Code pénal [*actes de gouvernement,* XX^e s.] ; sens III, 6, XIX^e s. ; sens IV, 1, 1462, Bartzsch ; sens IV, 2, 1611, Cotgrave ; sens IV, 3, 1872, Larousse [*gouvernement de place,* 1690, Furetière] ; sens IV, 4, XX^e s.).

I. *Vx.* Action de diriger une embarcation : *Le succès d'un voyage dépend principalement du bon gouvernement d'un pilote* (Furetière).

II. 1. Action de gouverner, de diriger la conduite des personnes : *Comme elles* [les femmes] *ont le gouvernement de la maison et des enfants, elles sont très attachées à tout ce qui est sécurité, confort* (Aymé). || *Gouvernement des âmes,* direction morale ou religieuse des consciences ; *par extens.,* ceux qui exercent cette direction. || **2.** Action de veiller à sa propre conduite : *Le vin prive l'homme du gouvernement de soi-même, et l'opium rend ce gouvernement plus souple et plus calme* (Baudelaire). || **3.** Responsabilité qui consiste à veiller à la bonne tenue de choses : *Le gouvernement d'un jardin* (Duhamel).

III. 1. Direction morale et politique d'un peuple : *Cette grande question du meilleur gouvernement possible me paraissait se réduire à celle-ci : quelle est la nature du*

gouvernement propre à former un peuple le plus vertueux, le plus éclairé, le plus sage (Rousseau). *Le principe de l'anarchisme exclut toute forme de gouvernement.* || Action de diriger politiquement un pays : *Les insurrections populaires et les lois de l'Assemblée constituante finissent par détruire en France tout gouvernement* (Taine). || **2.** Forme politique qui régit un État : *Attaché à l'ordre monarchique par raison, répliquais-je, je regarde la monarchie constitutionnelle comme le meilleur gouvernement possible à cette époque de la société* (Chateaubriand). || *Gouvernement populaire,* système politique dans lequel le peuple, en tant que groupe social dans l'ensemble de la société, exerce la réalité du pouvoir : *L'on peut imaginer que la France adopte, dans un siècle ou deux, le gouvernement populaire* (France). || *Gouvernement démocratique,* système politique dans lequel les gouvernants sont soumis au contrôle du peuple. || *Gouvernement direct,* système politique dans lequel le peuple tout entier exerce lui-même toutes les fonctions de l'État : *Selon Rousseau, le gouvernement direct est le seul gouvernement totalement démocratique.* || *Gouvernement semi-direct,* régime politique dans lequel les citoyens sont appelés à intervenir dans l'exercice du pouvoir législatif au moyen du référendum ou de l'initiative populaire. || *Gouvernement représentatif,* système politique où le corps des citoyens délègue sa souveraineté à des gouvernants (assemblées, ministres, etc.) qu'il élit pour une durée limitée. || *Gouvernement d'assemblée,* système politique où l'Assemblée des représentants du peuple cumule l'exercice du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. || *Gouvernement parlementaire,* régime politique dans lequel le pouvoir exécutif est l'émanation du Parlement et responsable devant lui. || *Gouvernement semi-présidentiel,* régime politique où la fonction de l'exécutif est partagée entre un chef de l'État, non responsable devant le Parlement, et un chef de gouvernement, responsable devant le Parlement et le chef de l'État. || *Gouvernement présidentiel,* système politique dans lequel les ministres ne sont pas responsables devant le Parlement et où une même personne remplit les fonctions de chef de l'État et de chef de l'exécutif, ou exerce un rôle prépondérant dans celui-ci. || *Gouvernement dictatorial,* système politique dans lequel un seul homme, ou une seule formation politique, ou une seule classe sociale, exerce la réalité du pouvoir sans aucun contrôle. || *Gouvernement monocratique,* système politique dans lequel un seul homme est détenteur de la souveraineté et exerce tous les pouvoirs sans contrôle. || **3.** L'organe ou les organes de l'État qui assurent la direction générale d'un pays : *Chaque île a sa monnaie à part, son patois à part, son gouvernement à part, ses préjugés à part* (Hugo). *Ce qui fait durer un gouvernement c'est l'impuissance des autres* (Taine). || *Gouvernement provisoire,* organe qui exerce toute la direction de l'État dans une période de crise en attendant la mise en place d'une structure politique définitive : *Il entra dans un complot qui avait pour but de soulever les garnisons de l'Est et de proclamer un gouvernement provisoire* (France). || **4.** Organe de l'État qui est investi de l'autorité de faire respecter les obligations auxquelles cet État est tenu, ou de faire exécuter les décisions prises par lui : *Dans un régime parlementaire, le conseil des ministres constitue le gouvernement.* || *Par extens.* Ensemble des personnes qui détiennent le pouvoir exécutif : *Adresser une pétition au gouvernement. Le gouvernement soviétique a adressé une note de protestation au gouvernement anglais. Si j'étais le gouvernement je voudrais qu'on saignât les prêtres une fois par mois* (Flaubert). || *Gouvernement collégial,* organisation du pouvoir de direction dans laquelle un groupe de gouvernants dispose conjointement de pouvoirs égaux. || **5.** Organisme administratif de l'État, auquel celui-ci délègue le pouvoir d'exécution : *Le gouvernement paiera. Voyager aux frais du gouvernement.* || *Actes de gouvernement,* actes de l'Administration qui ne peuvent faire l'objet d'aucun recours en justice. || **6.** Péjor. et pop. *Mon gouvernement,* ma femme.

IV. 1. Circonscription administrative de la France, sous l'Ancien Régime, dont le ressort s'étendait à une ville, à une province ou à un groupe de provinces, et qui était placée sous l'autorité d'un gouverneur. || **2.** Fonction de gouverneur, puis charge du gouverneur placé à la tête de cette circonscription. || **3.** *Gouvernement militaire,* circonscription territoriale placée autref. sous l'autorité d'un gouverneur militaire ; *auj.,* expression conservée traditionnellement pour désigner les circonscriptions militaires des places de Paris, Metz, Lyon et Strasbourg. || *Gouvernement de place,* sous l'Ancien Régime, gouvernement militaire d'une citadelle, d'une place de guerre ou d'un château. || **4.** *Autref.* Organisme chargé de la direction administrative d'une colonie.

● SYN. : **II, 1** *administration, direction, économie* (vx), *gestion ;* **2** *contrôle, maîtrise.* || **III, 2** *constitution, régime, système ;* **3** *institutions ;* **4** *exécutif ; dirigeant.*

gouvernemental, e, aux [guvɛrnəmɑ̃tal, -o] adj. (de *gouvernement ;* 1801, Mercier, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Qui émane du gouvernement, qui est exercé par le gouvernement : *Le pouvoir gouvernemental. La justice, pour ainsi parler, gouvernementale* (Lamennais). || *Fonction gouvernementale,* syn. de POUVOIR EXÉCUTIF. || **2.** Qui soutient le gouvernement : *Voici qui sans doute explique et excuse l'apparente niaiserie des grands journaux gouvernementaux* (Gide).

gouvernementalisme [guvɛrnəmɑ̃talism] n. m. (de *gouvernemental ;* 1842, Acad.). *Vx.* Doctrine de ceux qui soutenaient systématiquement le gouvernement : *Le gouvernementalisme de certains journaux.*

gouverner [guvɛrne] v. tr. (lat. *gubernare,* diriger un navire, tenir le gouvernail, et, au fig., « diriger, conduire, gouverner », gr. *kubernân,* diriger [un navire, etc.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *guverner* [*governer,* XIIe s. ; *gouverner,* XIIIe s.], au sens II, 5 ; sens I, 1, fin du XIIe s., Marie de France ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens II, 1, milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage ;* sens II, 2, 1680, Mme de Sévigné ; sens II, 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens II, 4, 1689, Racine ; sens II, 6, 1757, *Encyclopédie ;* sens III, 1, 1651, Corneille ; sens III, 2, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens III, 3, XIIe s., *Roncevaux*).

I. 1. Diriger une embarcation au moyen du gouvernail : *Il gouverne à lui seul sa barque à quatre voiles* (Hugo). *Une bande de promeneurs sortait gaiement en une barque secouée comme une carriole ; un matelot joyeux, mais attentif aussi, la gouvernait comme avec des guides* (Proust). || **2.** Fig. et fam. *Gouverner sa barque,* conduire ses affaires.

II. 1. *Vx.* Diriger l'éducation d'un enfant : *Gouverner un enfant.* || **2.** *Vx.* Avoir la maîtrise de : *Il est des sots qui savent au moins gouverner leur sottise, la masquer de quelques semblants* (Michelet). || **3.** En parlant d'une chose, régler la conduite de quelqu'un : *L'historien doit laisser les faits gouverner sa plume* (Thierry). *La sainte loi de Jésus-Christ gouverne notre civilisation, mais elle ne la pénètre pas encore* (Hugo). || **4.** *Vx.* Diriger, conduire un animal : *La manière dont Itabad gouvernait son cheval* (Voltaire). || **5.** Avoir la haute main sur l'administration d'un ensemble de choses : *Le premier bouvier, homme de confiance, gouvernait l'étable* (Pesquidoux). || **6.** En grammaire, régir, imposer dans une phrase tel cas ou tel mode : *Cette préposition gouverne l'ablatif en latin.*

III. 1. *Absol.* Disposer du pouvoir en vertu d'un système politique : *Dans toutes les nations, c'est le peuple ou les nobles, ou un seul qui gouverne* (Chateaubriand). || **2.** Diriger les affaires de l'État : *Gouverner un État.* || **3.** Détenir le pouvoir exécutif : *Ceux qui nous gouvernent ;* et absol. : *Gouverner, c'est prévoir* (Girardin).

● SYN. : **I, 1** *manœuvrer, piloter.* || **II, 3** *diriger, guider, influencer, mener ;* **5** *administrer, gérer, régir.*

◆ v. intr. (sens 1, 1690, Furetière [*gouverner à barre franche,* 1773, Bourdé de Villehuet ; *gouverner droit,* XX^e s. ; *gouverner dans les eaux d'un navire,* 1872, Larousse ; *gouverner à la lame,* 1866, Littré] ; sens 2, 1704, Trévoux [*gouverner sur son ancre,* 1866, Littré]). **1.** En parlant des personnes, se diriger vers : *Nous gouvernâmes vers les îles Saint-Pierre et Miquelon, cherchant une nouvelle relâche* (Chateaubriand). || *Gouverner à la barre franche,* se servir de cette barre pour faire évoluer le navire. || *Gouverner droit,* veiller à ce que le navire reste bien à la route indiquée. || *Gouverner dans les eaux d'un navire,* se trouver droit derrière lui. || *Gouverner à la lame,* maintenir la direction de telle sorte que les lames atteignent le navire par l'arrière et ne le frappent pas de biais. || **2.** En parlant du navire, obéir au gouvernail : *Par le plus grand bonheur, une brise presque insensible se leva ; le vaisseau, gouvernant un peu, se rapprocha de moi ; je me pus emparer du bout de la corde* (Chateaubriand). || *Gouverner sur son ancre,* en parlant d'un bateau ancré, être poussé par le vent, le courant.

◆ **se gouverner** v. pr. (1373, *Ordonnance sur l'Amirauté*). *Vx* et *littér.* Être capable de régler sa propre conduite : *Il renonça à ses droits et à ses devoirs pour se gouverner à son gré* (France).

gouvernés [guvɛrne] n. m. pl. (part. passé plur. substantivé de *gouverner ;* 1803, Boiste). Ceux qui sont soumis à un gouvernement, par opposition aux *gouvernants.*

gouverneur [guvɛrnœr] n. m. (de *gouverner ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « celui qui gouverne un pays [par ex., le roi] » ; sens I, 1580, Montaigne ; sens II, 1, v. 1290, *Livre Roisin ;* sens II, 2, 1834, Ségur [*gouverneur de place,* XX^e s.] ; sens II, 3, 1872, Larousse ; sens II, 4, 1535, Olivétan [« directeur général de certaines administrations financières », XVIII^e s.] ; sens III, 1757, *Encyclopédie*).

I. *Autref.* Celui qui était chargé de l'éducation générale et mondaine d'un jeune prince ou d'un jeune homme de grande famille : *Ce n'est point précisément l'office d'un gouverneur de donner des leçons, mais seulement d'avoir attention qu'elles se prennent avec fruit* (Rousseau).

II. 1. Celui qui était chargé de la direction politique d'une province ou d'une ville dans la Rome antique et dans la France de l'Ancien Régime : *Maxime, je vous fais gouverneur de Sicile* (Corneille). || **2.** *Autref.* Celui qui disposait de la plus haute autorité dans une circonscription administrative appelée « gouvernement ». || *Gouverneur de place,* celui qui commandait une place forte. || Auj. *Gouverneur militaire,* officier mis à la tête d'un gouvernement militaire. || **3.** Celui qui représentait le pouvoir central dans une colonie : *Les gouverneurs des colonies françaises.* || **4.** Celui qui dirigeait une administration ou une institution particulière : *Il fallut nous en revenir au corps de garde sans un reçu du gouverneur de la prison* (Mérimée). *Lemprun, alors chef de service, jouissait de l'estime et de la considération du gouverneur et des censeurs d'une banque* (Balzac). || *Par extens.* Directeur général de certaines administrations financières : *Le gouverneur de la Banque de France. Le gouverneur du Crédit foncier.*

III. Ouvrier chargé de préparer la pâte à papier. (Syn. GOUVERNEAU.)

goy, goye ou **goï** [gɔj] n. m. (hébreu *goï,* chrétien chez les juifs, proprem. « peuple » ; XVI^e s., puis 1844, Esnault). Nom donné par les israélites aux personnes qui n'appartiennent pas à leur culte : *Et s'il te prend fantaisie, dans cette franche correspondance, de dire quoi que ce soit des « goym », sois sûr que je prêterai l'oreille* (Duhamel).

● REM. Le féminin est GOYA ou GOÏA ; le pluriel, GOYM, GOYIM ou GOÏM.

goyard [gɔjar] n. m. (du moyen franç. *goy, gouy,* sorte de serpe [v. GOUET] ; début du XV^e s., écrit *goyart,* au sens de « serpe » ; écrit *goyard,* au sens actuel, 1872, Larousse). Croissant d'arboriculteur, qui, au XV^e s., fut employé comme arme.

goyau ou **goyot** [gɔjo] n. m. (mot picard, d'origine obscure ; 1872, Larousse, écrit *goyau* [*goyot,* 1885, Zola], au sens de « partie d'un puits de mine divisé en deux sections, qui sert spécialement à la descente des ouvriers » ; sens actuel, 1962, Larousse [*goyot d'aérage,* 1885, Zola]). Galerie de mine de faible section, dans laquelle il faut marcher sur les genoux ou ramper. || *Goyau d'aérage,* compartiment ménagé sur le côté d'un puits ou d'une galerie, et servant au passage de l'air.

goyave [gɔjav] n. f. (arouak de SaintDomingue ou des îles voisines *guava,* goyave ; 1555, Poleur, écrit *guyaba ;* 1601, Champlain, écrit *gouiave ; goyave,* 1614, Claude d'Abbeville [var. *guau,* v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta,* et *gouyau,* 1529, Parmentier]). Fruit du goyavier, à saveur sucrée, que l'on mange cru ou sous forme de confiture, de gelée, de pâte : *On est payé tout de suite et nourri à discrétion de dattes, de mandarines, de goyaves...* (Martin du Gard).

goyavier [gɔjavje] n. m. (de *goyave* [v. ce mot] ; 1601, Champlain, écrit *gouiavier ; goyavier,* 1647, *Relation de l'isle de la Guadeloupe*). Genre d'arbres de la famille des myrtacées, cultivés en Amérique tropicale pour leurs baies sucrées comestibles, les goyaves : *Une savane où poussaient des framboisiers et des goyaviers* (Benoit).

goyot n. m. V. GOYAU.

grabat [graba] n. m. (lat. *grabatus,* mauvais lit, grabat, gr. *krabbatos,* lit de repos, mauvais lit, grabat ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *grabatum* [*grabat,* XII^e s.], au sens 1 [rare jusqu'au XVI^e s.] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Mauvais lit : *Coucher sur un grabat. Un grabat à draps sales occupait la moitié de ma loge ; une planche supportée par deux tasseaux, placée contre le mur à deux pieds au-dessus du grabat, servait d'armoire au linge, aux bottes et aux souliers des détenus ; une chaise et un meuble infâme composaient le reste de l'ameublement* (Chateaubriand). *Après la vie obscure une mort ridicule ; | Après le dur grabat un cercueil sans repos | Au bord d'un carrefour où la foule circule* (Gautier). || **2.** *Vx.* Lit de malade : *Venez-vous purger encore, saigner, droguer, mettre sur le grabat toute ma maison ?* (Beaumarchais).

grabataire [grabatɛr] adj. et n. (de *grabat ;* 1721, Trévoux, comme n. de sectaires qui retardaient leur baptême jusqu'au lit de mort ; comme adj. et n., au sens actuel, 1777, *Dict. roman*). *Vx.* Se dit d'un malade qui ne quitte pas le lit : *De véritables religieuses* [...], *formant un ordre à part voué au traitement des grabataires* (Huysmans).

graben [grabən] n. m. (mot allem. signif. « fosse, fossé » ; fin du XIX^e s.). Syn. de FOSSÉ *tectonique.*

grabuge [grabyʒ] n. m. (probablem. dér., avec une finale *-uge* peut-être reprise à *déluge* [qui, en moyen franç., a signifié « massacre, bruit »], de l'anc. v. *garbouler,* discuter vivement [fin du XVI^e s.], *grabouiller,* faire du tumulte, se quereller [1625, Stœr], issu du moyen néerl. *crabbelen,* égratigner ; 1536, Godefroy [var. *garbuge,* v. 1585, Cholières], au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Fam.* Discussion, querelle bruyante et accompagnée de désordre : *Mais s'il réclame votre discrétion pour assurer son incognito, il doit y avoir du grabuge...* (Balzac). || **2.** Échauffourée, désordres publics entraînant des dégâts matériels : *Faire du grabuge. Il paraît qu'il y a du grabuge rue Saint-Martin* (Hugo). *Certes, il faut mettre le holà aux menées antimilitaristes, mais nous n'avons que faire non plus d'un grabuge encouragé par ceux des éléments de droite qui, au lieu de servir l'idée patriotique, songent à s'en servir* (Proust).

● SYN. : **1** *altercation, bisbille* (fam.), *charivari* (fam.), *scène ;* **2** *accrochage* (fam.), *bagarre, remue-ménage* (fam.), *troubles.*

grâce [gras] n. f. ● ÉTYM. Lat. *gratia,* faveur, complaisance, reconnaissance, gratitude, bonnes grâces, amitié, agrément, charme, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « grâce divine », de *gratus,* agréable,

bien venu, aimable, charmant, cher, précieux, reconnaissant ; fin du xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *gratia* (*grâce,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*), au sens II (*grâce habituelle,* 1690, Furetière ; *grâce sanctifiante,* av. 1704, Bourdaloue ; *grâce actuelle,* 1656, Pascal ; *grâce d'état,* 1866, Littré ; *être en état de grâce,* 1456, La Sale ; *par la grâce de Dieu,* 1688, Miege ; *à la grâce de Dieu,* 1872, Larousse ; *c'est la grâce que je vous souhaite,* xxe s. ; *an de grâce,* v. 1360, Froissart) ; sens I, 1, xiiie s., *Chronique de Rains* (*être en grâce auprès de quelqu'un,* 1675, Widerhold ; *rentrer en grâce auprès de quelqu'un,* 1538, R. Estienne ; *trouver grâce devant quelqu'un,* 1672, Sacy ; .. *aux yeux de quelqu'un,* même sens, 1564, *Indice de la Bible ; les bonnes grâces de quelqu'un,* 1657, Pascal ; *de sa grâce,* 1656, Molière) ; sens I, 2, fin du xve s., Commynes (*faire la grâce de,* 1636, Monet ; *délai de grâce,* 1804, Code civil ; *coup de grâce,* 1690, Furetière [au fig., 1758, Voltaire]) ; sens I, 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence (« mesure de clémence prise par le chef de l'État », 1538, R. Estienne ; *faire grâce de quelque chose à quelqu'un,* 1538, R. Estienne ; *faire grâce,* 1549, R. Estienne ; *donner grâce à,* 1564, *Indice de la Bible ; deman- der grâce,* av. 1710, Fléchier) ; sens III, 1580, Montaigne (*rendre grâces,* fin du xiie s., Châtelain de Coucy ; *action de grâces,* 1680, Richelet ; *grâce[s] à Dieu,* 1549, R. Estienne ; *grâce[s] au Ciel,* 1665, Molière ; *Dieu grâce,* 1671, Molière) ; sens IV, 1, v. 1265, J. de Meung (pour des animaux, 1866, Littré ; *Votre Grâce,* 1466, Bartzsch [pour un duc d'Angleterre, 1866, Littré]) ; sens IV, 2, v. 1265, J. de Meung (*bonnes grâces,* « étoffes... », 1675, Mme de Sévigné) ; sens IV, 3, 1787, Bernardin de Saint-Pierre (*bonne grâce, mauvaise grâce,* 1872, Larousse ; *de bonne grâce, de mauvaise grâce,* 1637, Crespin ; *avoir mauvaise grâce à, de,* 1611, Cotgrave).

I. 1. Bonne disposition d'une personne à l'égard d'une autre, désir de lui être agréable (dans des expressions, sauf emplois anciens) : *Tout ce qu'on fait ne va qu'à se mettre en leur grâce* [des grands] (Molière). || *Être en grâce auprès de quelqu'un,* jouir de sa considération, de sa bienveillance. || *Rentrer en grâce auprès de quelqu'un,* recouvrer la faveur perdue : *Il lui venait* [à Mme Bergeret] *un sincère désir de rentrer en grâce auprès de M. Bergeret, afin de n'être plus seule* (France). || *Trouver grâce devant quelqu'un, aux yeux de quelqu'un,* lui agréer, lui plaire, obtenir son indulgence. || *Les bonnes grâces de quelqu'un,* ses bienveillantes dispositions, sa faveur : *Être, entrer dans les bonnes grâces de quelqu'un. Gagner, acquérir, se concilier les bonnes grâces de quelqu'un.* || Class. et fam. *De sa grâce,* de sa propre volonté, sans y être obligé : *Votre cœur magnifique | Me promit, de sa grâce, une bague* (Molière). || **2.** Faveur, chose qui n'est pas due et qu'on accorde à quelqu'un pour lui complaire : *Demander, obtenir une grâce. Permettez-moi de solliciter de nouveau en faveur de mes deux secrétaires de légation, M. Bellocq et M. de Givré, les grâces que je vous ai demandées pour eux* (Chateaubriand). *C'est que la jeunesse est une grâce, c'est qu'elle est une espérance* [...]. *Disons plus* [...], *c'est qu'elle est une promesse* (Lamartine). *Jadis l'apostat repenti, jaloux de voler au ciel de conserve avec ses frères, obtenait la grâce de mourir dans le cirque* (Balzac). *Tu étais si petit, à ta naissance, que le chirurgien croyait que tu ne vivrais pas. Mais je savais bien que Dieu me ferait la grâce de te conserver* (France). || Class. *Faire grâce,* accorder une faveur (sans idée de pardon) : *Les grands se font honneur dès lors qu'ils nous font grâce* (La Fontaine). || *Faire la grâce de,* avoir la complaisance, l'obligeance de : *Faites-nous la grâce de rester à déjeuner avec nous.* || *Délai de grâce,* en droit, délai de courte durée que le juge peut accorder à un débiteur pour le paiement de sa dette ; *par extens.,* délai supplémentaire accordé à quelqu'un pour l'exécution d'une obligation. || *Coup de grâce,* le dernier coup que l'exécuteur donne à un supplicié, pour mettre fin à ses souffrances ou pour s'assurer de sa mort : *Douze balles dans la peau pour le contrevenant, sans compter le coup de grâce* (Dorgelès) ; au *fig.,* coup, épreuve ultime qui achève de perdre une personne en difficulté : *Je fus hué : ce dernier coup de grâce m'allait sans vie étendre sur la place* (Voltaire). || **3.** Pardon, remise bénévole d'une peine encourue : *De sa vie il n'avait accordé de grâce* (Stendhal). *Si c'est la grâce du bouffon du roi que vous m'apportez si divinement, laissez-moi remettre ma bosse et ma perruque* (Musset). *Nous ne trouvâmes plus devant nous que* [...] *des lâches qui se liaient entre eux les mains pour venir plus humblement nous demander grâce à genoux* (France). || *Spécialem.* Mesure de clémence par laquelle le chef de l'État accorde à un condamné la remise ou la commutation de la peine dont il a été frappé : *Droit de grâce. Recours en grâce. Le pourvoi de Poudrailles fut rejeté* [...]. *En ce temps-là, les grâces n'arrêtaient point avec une fréquence excessive l'effet des sentences de mort* (France). || *Faire grâce de quelque chose à quelqu'un,* ne pas l'exiger de lui : *Faire grâce d'une dette ;* ou lui épargner une chose pénible ou fastidieuse : *Je vous ferai grâce des détails.* || Absol. *Faire grâce,* pardonner. || Class. *Donner grâce à,* pardonner, excuser : *Et l'on donne grâce aisément | À ce dont on n'est pas le maître* (Molière). || *Demander grâce,* se rendre à la discrétion de quelqu'un, faire appel à la pitié du vainqueur : *Monsieur, vous qui venez de me parler ainsi, | Ne demandez un jour ni grâce ni merci* (Hugo).

II. Secours surnaturel que Dieu accorde à l'homme pour l'aider à faire son salut : *La grâce survit par l'habitude au sentiment vivant qu'on en a eu* (Renan). *L'occasion à fuir et la grâce à guetter* (Verlaine). *Une âme attend sans doute* [...] *que vienne la toucher enfin quelque rayon de votre grâce, Seigneur !* (Gide). *Tout se passe comme si vous aviez la grâce et que je ne l'aie point* (Sartre). || *Grâce habituelle* ou *sanctifiante,* grâce qui réside dans l'âme d'une manière permanente et dont la source est le baptême. || *Grâce actuelle,* secours momentané que Dieu nous envoie pour nous aider à faire le bien ou à fuir le mal. || *Grâce d'état,* grâce attachée à une situation particulière ; *par extens.,* ce qui rend supportable une situation pénible ou douloureuse. || *Être en état de grâce,* n'avoir sur la conscience aucun péché mortel. || *Par la grâce de Dieu,* formule que les souverains plaçaient jadis devant leur titre : *Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.* || *À la grâce de Dieu,* expression indiquant qu'on s'en remet à Dieu et qu'on laisse faire les choses. || *C'est la grâce que je vous souhaite,* c'est ce que je vous souhaite de plus heureux. || Vx. *An de grâce,* se dit des années de l'ère chrétienne : *Le 17 mai de l'an de grâce 1793, je débarquai pour la même ville de Londres, humble et obscur voyageur, à Southampton, venant de Jersey* (Chateaubriand). [V. aussi AN.]

III. Action de reconnaître un bienfait reçu et de remercier celui à qui on le doit (dans des expressions). || *Rendre grâce* ou *grâces,* témoigner sa gratitude à quelqu'un pour ce qu'on a reçu : *Mme de Lafayette vous rend mille grâces* (Sévigné). *Je Te rends grâces, ô Dieu, de révéler aux humbles ce que Tu caches aux intelligents* (Gide). || *Action de grâces,* acte ou prière par lesquels on rend grâce : *L'armée commença l'action de grâces* [après la bataille de Rocroi] (Bossuet). *Par bonheur, Rahil devint enceinte et les Naccaches entonnèrent des actions de grâces* (Duhamel). || *Grâce à Dieu, grâce au Ciel,* grâce soit rendue à Dieu (formules de remerciement). [V. aussi GRÂCE À, loc. prép.] || Class. *Dieu grâce,* même sens : *« Comment se portent mes deux autres fils, le Marquis et le Commandeur ? — Ils sont, Dieu grâce, Madame, en parfaite santé »* (Molière).

IV. 1. Agrément, charme d'une personne, qui réside dans l'aisance naturelle des attitudes et des manières, jointe au désir de plaire, d'être agréable à autrui : *Avoir de la grâce. Une jeune fille sans grâce. Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grâce | Qui me charme toujours et jamais ne me lasse* (Racine). *Quand la grâce se mêle aux rides, elle est adorable* (Hugo) ; et par extens. : *J'admire aujourd'hui la grâce rythmée des mou-*

vements qu'elle arrive à faire (Gide). || Se dit aussi des animaux : *La grâce et la légèreté d'une gazelle.* || *Votre Grâce,* titre honorifique attribué à certains grands personnages ; *spécialem.,* titre d'honneur des ducs d'Angleterre. || **2.** Agrément, attrait analogue des choses ; en particulier, qualité de ce qui est ou paraît exécuté ou exprimé avec élégance et facilité : *Le vieux salon Louis XVI, aux pâles boiseries, retrouvait, dans la clarté douce, sa grâce surannée* (Zola). *J'avais assez de liberté d'esprit pour goûter dans ce qu'elle disait cette grâce française si pure qu'on ne trouve plus ni dans le parler ni dans les écrits du temps présent* (Proust). *Cette grâce et cette fantaisie qui distinguent la poésie* (Valéry). || Class. *Bonnes grâces,* étoffes garnissant la tête et le pied d'un lit : *Si vous trouvez dans Avignon ou dans Lyon de quoi faire des rideaux, un fond, un dossier, des soubassements, des pentes, des bonnes grâces...* (Sévigné). || **3.** *Bonne grâce, mauvaise grâce,* bonne, mauvaise volonté : *Gertrude s'associe à ces danses avec une grâce et une bonne grâce charmantes* (Gide). || *De bonne grâce,* de bon gré, avec spontanéité et bonne humeur : *Je ne saurais me parer de bonne grâce de la plume des paons* (Vigny). || *De mauvaise grâce,* de mauvais gré, en rechignant, à contrecœur : *Je répondis de mauvaise grâce* (Gide). || *Avoir mauvaise grâce à* ou *de* (et l'infinitif), être malvenu, mal inspiré de faire quelque chose : *Et vraiment Flaubert avait mauvaise grâce à railler ceux qui appellent leur fils « Totor », lui qui appelait Mme X... « sa sultane », ce qui est tout aussi ridicule* (France).

• SYN. : **I, 2** *avantage, gentillesse, gracieuseté, honneur, prérogative, privilège ;* **3** *absolution, amnistie, indulgence, rémission, sursis.* || **IV, 1** *attrait, douceur, joliesse, vénusté ;* **2** *élégance, harmonie.* — CONTR. : **IV, 1** *gaucherie, laideur, lourdeur, rudesse ;* **2** *grossièreté, hideur, horreur, vulgarité.*

• REM. Les dérivés de *grâce* ne prennent plus l'accent circonflexe.

◆ **Grâce à** loc. prép. (sens 1, 1564, *Indice de la Bible ;* sens 2, av. 1655, Tristan l'Hermite). **1.** Par le fait de, à la faveur de, avec l'aide de : *Grâce à ces manœuvres sentimentales, romanesques et romantiques, Valérie obtint, sans avoir rien promis, la place de sous-chef et la croix de la Légion d'honneur pour son mari* (Balzac). *Grâce à vous, Messieurs, et je ne vous en saurais trop remercier, je suis deux fois Français* (Heredia). || **2.** *Ironiq.* À cause de : *Grâce à votre précipitation, la faute en est faite* (Marivaux).

◆ **De grâce** loc. adv. (1636, Corneille). Par bonté, par pitié, je vous en supplie : *Midi sonne. De grâce, éloignez-vous, Madame* (Verlaine). *Donnez-moi le temps de souffler, de grâce* (Courteline).

◆ **grâce !** interj. (1642, Corneille). Pitié ! (cri par lequel on demande à être épargné).

• SYN. : *miséricorde, pitié.*

◆ **grâces** n. f. pl. (v. 1130, *Eneas,* au sens de « manifestations de bienveillance » ; sens I, 1, 1580, Montaigne [*faire des grâces,* XXe s.] ; sens I, 2, 1866, Littré ; sens I, 3, 1550, Ronsard ; sens II, fin du XIIIe s., Joinville).

I. 1. *Vx* ou *littér.* Manières gracieuses, charmes particuliers d'une personne : *Et son cœur est épris des grâces d'Henriette* (Molière). *Sans grâces, la femme n'existe point à Paris* (Balzac) ; souvent ironiq. auj. : *Le garçon l'installe avec des grâces de pied* (Giraudoux). || *Faire des grâces,* chercher à plaire par un comportement affecté : *La petite fille faisait des grâces à son grand-père.* || **2.** Vx. *Jeu des grâces,* jeu où deux personnes se lançaient et recevaient un léger cerceau à l'aide de deux baguettes : *On l'imaginait si bien jouant aux grâces dans la cour de quelque pensionnat, avec un ruban de velours noir au cou et les nattes roulées dans une résille !* (Martin du Gard). || **3.** *Les Grâces* (avec une majuscule), les trois déesses antiques, Euphrosyne, Aglaé et Thalie, qui personnifiaient la grâce, le don de plaire.

II. *Les grâces,* prière dite après le repas pour remercier Dieu : *« Madame Élisée Méraut va mourir... » dit-il en sortant de table, après les grâces* (Daudet).

graciable [grasjabl] adj. (de *gracier ;* 1762, J.-J. Rousseau). Qui peut être gracié, pardonné.

gracier [grasje] v. tr. (de *grâce ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « remercier [quelqu'un] » ; 1336, Du Cange, au sens de « remettre [une amende] » ; sens actuel, 1834, Landais). Faire remise de sa peine à un condamné ou la commuer en une peine moins lourde : *Le président de la République peut gracier les condamnés à mort. Elle poussait des soupirs de soulagement, comme si on l'avait graciée du plus abominable des supplices* (Zola).

gracieusement [grasjøzmɑ̃] adv. (de *gracieux ;* 1302, *Dict. général,* au sens I, 2 ; sens I, 1, v. 1330, *Baudoin de Sebourg ;* sens II, 1922, Larousse).

I. 1. Avec grâce, avec agrément, charme : *Comme ce petit doigt se replie gracieusement !* (Gautier). || **2.** Avec amabilité, avec des manières courtoises : *Le comte de Mortsauf me présenta fort gracieusement à la duchesse* (Balzac).

II. À titre gracieux, gratuitement : *Cette brochure sera adressée gracieusement à tous ceux qui en feront la demande.*

• SYN. : **I, 1** *agréablement, élégamment, harmonieusement ;* **2** *aimablement, courtoisement, galamment, gentiment, poliment.* || **II** *bénévolement, franco, gratis, gratuitement.*

gracieuser [grasjøze] v. tr. (de *gracieux ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1853, Goncourt). **1.** *Class.* Traiter gracieusement quelqu'un, chercher à le séduire par des marques d'attention, de bienveillance : *Le duc d'Orléans vit les magistrats, les entretint, les gracieusa* (Saint-Simon). || **2.** Rendre gracieux (rare) : *Il gracieusait son accent artésien* (Goncourt).

gracieuseté [grasjøzte] n. f. (de *gracieux ;* v. 1462, *Cent Nouvelles,* au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1854, Nerval ; sens II, fin du XVe s. [« cadeau », v. 1462, *Cent Nouvelles*]).

I. 1. Manière aimable, obligeante d'agir à l'égard de quelqu'un : *Une offre faite avec beaucoup de gracieuseté.* || **2.** Action gracieuse : *Les enfants qui font cette gracieuseté à l'étranger qui passe...* (Nerval).

II. Gratification donnée à quelqu'un en plus de ce qu'on lui doit.

• SYN. : **I, 1** *affabilité, cordialité, courtoisie, empressement, obligeance ;* **2** *amabilité, attention, faveur, gentillesse, politesse, prévenance.* || **II** *cadeau, libéralités, pièce* (fam.), *pourboire, prime.*

gracieux, euse [grasjø, -øz] adj. (lat. *gratiosus,* qui est en faveur, qui a du crédit, qui accorde une faveur, obligeant, fait ou obtenu par faveur, de *gratia* [v. GRÂCE] ; XIIe s., Godefroy, écrit *gracios* [*gracieux,* XIVe s.], au sens de « plein de la grâce divine » ; sens I, 1, XIIIe s., *Chronique de Rains ;* sens I, 2, v. 1360, Froissart ; sens I, 3, XVe s., Juvenal des Ursins ; sens II, 1, fin du XVe s., Commynes ; sens II, 2, 1866, Littré ; sens III, 1273, Adenet [pour une personne ; pour une chose, v. 1265, Br. Latini]).

I. 1. *Class.* Qui fait preuve de bienveillance, d'amabilité (en parlant des personnes) : *Que si mêmes un jour le lecteur gracieux, | Amorcé par mon nom, sur vous tourne les yeux* (Boileau). || **2.** *Class.* Qui est bienfaisant et agréable (en parlant des choses) : *L'air* [d'Avignon] *est doux et gracieux* (Sévigné). || **3.** Qui manifeste de la bonne grâce, le désir d'être agréable : *Recevoir un accueil gracieux. Et je vous saluai d'un salut gracieux* (Heredia).

II. 1. *Vx.* Qui accorde des grâces, des faveurs : *Notre gracieux souverain. Sa gracieuse Majesté.* || **2.** Qui a le caractère d'une grâce, qui est accordé de façon bénévole, sans aucune contrepartie : *Un concours gracieux.* || *À titre gracieux,* gratuitement.

III. Qui a de la grâce, de l'agrément, du charme (en parlant des êtres et des choses) : *La princesse de Joinville est tout ce qu'on peut imaginer de plus gracieux* (Mérimée). *C'était un garçon gracieux, indolent* (Gide). *Oui, voilà son regard et ses traits gracieux* (M.-J. Chénier). *Sa beauté, ce jour-là, était cependant plus gracieuse encore qu'à l'ordinaire* (Bourget).

Guernesey, gracieuse d'un côté, est de l'autre terrible (Hugo).

● SYN. : **I, 3** *affable, aimable, avenant, chaleureux, cordial, courtois, engageant, gentil.* || **II, 2** *bénévole, gratuit.* || **III** *agréable, attirant, attrayant, charmant, charmeur, harmonieux, joli, mignon, plaisant, ravissant, riant.* — CONTR. : **I, 3** *arrogant, blessant, désagréable, désobligeant, discourtois, humiliant, vexant.* || **III** *affreux, déplaisant, difforme, disgracieux, fruste, grossier, informe, ingrat, laid, sévère, vilain.*

● REM. Défendu par Ménage, qui le trouvait « très bon en prose et en vers », *gracieux* était blâmé par Vaugelas et par Bouhours.

◆ **gracieux** n. m. (sens 1, 1677, Brunot ; sens 2, 1829, V. Hugo). **1.** *Vx.* Le genre gracieux, en art et en littérature : *Watteau a été dans le gracieux à peu près ce que Teniers a été dans le grotesque* (Voltaire). || **2.** Gracioso, bouffon de la comédie espagnole : *Je suis le gracieux de la troupe* (Hugo).

gracilaire [grasilɛr] n. m. (peut-être der. savant du lat. *gracilis* [v. l'art. suiv.] ; 1962, Larousse). Petite teigne brillante, richement colorée, au corps long de 2 à 3 mm, comprenant plusieurs espèces dont les chenilles attaquent les feuilles des arbres.

gracile [grasil] adj. (lat. *gracilis,* mince, maigre, étroit, pauvre, misérable, chétif ; 1545, J. Bouchet, puis milieu du XIXe s., Baudelaire). *Littér.* Qui a une grâce fragile et délicate : *Ces bras sont d'un galbe très pur et d'un contour bien séduisant, sans aucun doute ; mais un peu graciles, il leur manque, pour arriver au style préconçu, une certaine dose d'embonpoint et de suc matronal* (Baudelaire). *Et que mon souffle anime une flûte gracile | Dont le joueur léger me serait indulgent !* (Valéry). *Sur son corps gracile* [d'une jeune Noire], *sa jolie tête oscillait lentement, un peu renversée, et sur le visage endormi se reflétait une mélancolie égale et innocente* (Camus).

● SYN. : *fin, fluet, frêle, grêle, menu, mièvre, mince.* — CONTR. : *corpulent, costaud* (pop.), *épais, gras, gros, massif, robuste, solide.*

● REM. Alors que *grêle* souligne la faiblesse de ce qui est mince, *gracile,* doublet savant, en souligne la délicatesse, la beauté.

gracilité [grasilite] n. f. (lat. *gracilitas, -tatis,* finesse, forme élancée, maigreur, sobriété [du style], de *gracilis* [v. GRACILE] ; 1488, *Mer des histoires*). *Littér.* Caractère de ce qui est grêle ou gracile : *La gracilité des membres, de la voix. Et l'étonnante gracilité de ce petit corps impubère ne fait pourtant point regretter que les formes ne soient ou plus enfantines ou plus pleines* (Gide).

1. gracioso [grasjozo] n. m. (mot esp. désignant un personnage de comédie, lat. *gratiosus* [v. GRACIEUX] ; 1715, Lesage). Bouffon de la comédie espagnole : *Les graciosos de comédie* (Hugo). *Quelque valet ridicule ou stupide remplit le personnage du gracioso* (Gautier). [On a dit aussi GRACIEUX.]

2. gracioso [grasjozo] adv. (ital. *grazioso,* proprem. « gracieux », lat. *gratiosus* [v. GRACIEUX] ; 1845, Bescherelle, écrit *grazioso ; gracioso,* 1907, Larousse). Indication musicale signifiant « avec grâce » : *Les violons jouaient gracioso.*

◆ adj. : *Andante gracioso.*

gradaille [gradaj] n. f. (de *gradé ;* 1894, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1920, Bauche). **1.** *Arg. scol.* À Saint-Cyr, ensemble des élèves gradés. || **2.** *Pop.* et *péjor.* Les gradés, sous-officiers et officiers subalternes : *Vautrés à terre, entre deux fumiers, à coups de gueule, à coups de bottes, on se trouvait bientôt relevés par la gradaille et relancés encore un coup vers d'autres chargements du convoi, encore* (Céline).

gradation [gradasjɔ̃] n. f. (lat. *gradatio, -tionis,* gradin, passage successif d'une idée à une autre, gradation, de *gradus* [v. GRADE] ; milieu du XVe s., au sens 4 ; sens 1, 1580, Montaigne [« accroissement ou décroissement progressif », 1802, Chateaubriand] ; sens 2, 1866, Littré ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Progrès vers un terme dont on se rapproche par degrés insensibles : *Procédons par gradation, ne touchons pas à toutes les questions à la fois* (Gambetta). *On y suivrait de plus près* [...] *les diverses gradations par lesquelles change la surface de la Terre* (Proust). || *Spécialem.* Accroissement (ou décroissement) progressif : *La gradation de la lumière, des idées.* || **2.** En musique, augmentation progressive de la sonorité ou du mouvement, passant du *piano* au *forte* ou au *fortissimo,* ou du *lento* au *vivace.* || **3.** En peinture, passage insensible d'un ton à un autre. || **4.** Figure de rhétorique par laquelle on accumule plusieurs termes ou plusieurs idées qui enchérissent l'un ou l'une sur l'autre, suivant une progression ascendante.

● SYN. : **1** *degré, étape, palier, phase.*

grade [grad] n. m. (lat. *gradus,* pas, posture du combattant, degré, marche, échelle, degré [au fig.], de *gradi,* marcher, s'avancer ; 1578, H. Estienne, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière [« rang dans la hiérarchie militaire », fin du XVIIe s., Saint-Simon ; *en prendre pour son grade,* 1930, Larousse] ; sens I, 3, 1721, Trévoux ; sens II, 1, 1803, Boiste [aussi « unité d'angle... »] ; sens II, 2-3, 1962, Larousse).

I. 1. *Class.* Degré de dignité, d'honneur : *Il est mille douceurs dans un grade si haut* [le trône] (Corneille). || **2.** Chacun des degrés, des échelons d'une hiérarchie : *Peu à peu, après avoir passé par tous les grades, vendeur, puis second, puis chef de comptoir à la soie, il était devenu un des lieutenants du patron* [...], *un des six intéressés qui aidaient celui-ci à gouverner le Bonheur des dames* (Zola). *Avancer, monter en grade.* || *Spécialem.* Rang dans la hiérarchie militaire, correspondant à un degré de commandement : *Le grade de sergent, de capitaine. Les grades supérieurs.* || Fam. *En prendre pour son grade,* subir une violente réprimande. || **3.** *Grade universitaire,* rang dans la hiérarchie universitaire (bachelier, licencié, docteur), constaté par un diplôme délivré après examen : *Çà, vous figurez-vous, parlons net, camarades, | Qu'on est un vrai docteur pour avoir pris ses grades ?* (Hugo). *Eh bien, mon ami, dit-il à son futur élève* [...], *nous allons donc prendre nos grades dans la vieille Université ?* (France).

II. 1. Unité d'arc équivalant à la centième partie du quadrant ou quart de cercle : *Une circonférence comprend 400 grades.* || Unité d'angle dans le système centésimal (symb. : gr), équivalant à l'angle au centre qui intercepte sur la circonférence un arc d'une longueur égale à 1/400 de cette circonférence : *Le grade vaut les 9/10 d'un degré.* || **2.** Qualité d'une huile de graissage évaluée en fonction de sa viscosité. || **3.** Qualité en vertu de laquelle un aggloméré retient les grains d'abrasif dans une meule.

● SYN. : **I. 2** *échelon, indice.*

gradé [grade] adj. m. (de *grade ;* 1796, *le Néologiste françois*). Pourvu d'un grade dans l'armée (rare) : *Les militaires, gradés ou non...*

◆ n. m. (1900, Dict. général) Militaire d'un grade inférieur à celui d'officier : *Dans une demi-heure, les gradés à moi, pour le rapport* (Benoit).

gradient [gradjɑ̃] n. m. (du lat. *gradus,* degré [v. GRADE], d'après *quotient ;* 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, 1962, Larousse). **1.** Taux de variation d'un élément météorologique en fonction de la distance : *Gradient de température. Gradient de pression.* || **2.** En biologie, variation, progressivement décroissante à partir d'un point maximal, de la concentration d'une substance ou d'une propriété physiologique, dans une cellule ou dans un organisme. || **3.** *Gradient de potentiel,* variation du potentiel électrique ou magnétique entre deux points.

gradille [gradij] n. f. (de *gradine,* par changement de suff. ; 1828, Laveaux). Denticule d'un ornement d'architecture.

gradin [gradɛ̃] n. m. (ital. *gradino,* gradin, dimin. de *grado,* marche d'escalier, lat. *gradus* [v. GRADE] ; 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2, 1727, Havard ; sens 3, 1704, Trévoux ; sens 4, 1866, Littré [aussi *gradins droits, gradins renversés*]). **1.** Petit degré formant étagère, sur un autel, un meuble, etc. : *Un buffet en gradins portait vingt mille vases ou plats d'or* (Voltaire). || **2.** Chacun des bancs

disposés en étages dans un amphithéâtre : *Une foule énorme s'étageait, s'écrasait sur les gradins* (Daudet). || **3.** Chacun des degrés d'un terrain, d'une construction qui s'étage sur plusieurs plans, en retrait les uns par rapport aux autres : *Jardins qui s'élèvent en gradins. Je commence à gravir ces gradins de collines* (Lamartine). *J'avais présents à toute heure les pots d'œillets qui embaumaient, les caisses de myrte sur les gradins du perron* (Sainte-Beuve). *Bientôt la gorge s'élargit, des rochers se dressent au milieu de futaies qui descendent en gradins* (Zola). || **4.** *Front en gradins,* dans une mine, front d'exploitation comportant des redans décalés. || *Front en gradins droits, en gradins renversés,* front disposé comme le dessus ou comme le dessous d'un escalier.
• SYN. : **3** *degré, étage, marche.*

gradine [gradin] n. f. (ital. *gradina,* ciseau denté, de *grado* [v. GRADIN] ; 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Ciseau à froid du tailleur de pierre, dont le tranchant est constitué par des dents plates. || **2.** Outil coupant et dentelé qui sert, dans les faïenceries, à enlever les sutures des pièces.

graduation [gradɥasjɔ̃] n. f. (de *graduer ;* XIV^e s., *Dict. général,* écrit *graduacion,* au sens de « dosage » ; XVI^e s., Littré, écrit *graduation,* au sens de « grade universitaire » ; sens I, 1, 1721, Trévoux ; sens I, 2, 1877, Littré ; sens I, 3, XX^e s. ; sens II, 1757, *Encyclopédie*).

I. 1. Action de graduer un instrument de mesure, d'établir sa division en degrés : *La graduation d'un baromètre.* || **2.** Ensemble des divisions d'une échelle graduée : *Un thermomètre à graduation centésimale.* || **3.** Chacune de ces divisions.

II. *Bâtiments de graduation,* installations où l'on opère une concentration progressive de l'eau des marais salants, pour en extraire le sel qu'elle renferme.

gradué, e [gradɥe] adj. (part. passé de *graduer ;* 1625, Stœr, au sens I ; sens II, 1690, Furetière).

I. Dont la difficulté ou la quantité augmente progressivement : *Cours de thèmes gradués. Des exercices gradués.*

II. Divisé en degrés : *Une règle graduée. Un cercle gradué.*
• SYN. : **I** *progressif.*

◆ **gradué** adj. et n. m. (1404, N. de Baye). *Vx.* Qui a obtenu un grade universitaire : *Être gradué en théologie. Chaque gradué, depuis le sous-diacre jusqu'au souverain pontife, exerçait une petite juridiction* (Chateaubriand). || *Gradué en droit,* syn. de CAPACITAIRE *en droit.*

1. graduel, elle [gradɥɛl] adj. (lat. médiév. *gradualis,* graduel, du lat. class. *gradus,* degré [v. GRADE] ; 1660, Oudin, au sens 2 [*psalmes graduales,* 1382, Ph. de Maizières] ; sens 1, 1688, Miege). **1.** Qui progresse par degrés : *Mais, par un détachement graduel, il avait supprimé en lui la plupart des besoins* (Taine). *Une amélioration graduelle de la température.* || **2.** *Psaumes graduels,* ou *des degrés,* ou *des montées,* psaumes chantés par les pèlerins quand ils montaient vers Jérusalem.
• SYN. : **1** *progressif.* — CONTR. **1** *brusque, brutal, soudain, subit.*

2. graduel [gradɥɛl] n. m. (lat. médiév. *gradualis,* n. m., qui avait les deux sens du mot franç., de *gradus,* degré [v. GRADE] ; fin du XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [*gradual,* fin du XIV^e s. ; *grael,* forme plus francisée, fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire*]). **1.** Partie de l'office catholique entre l'épître et l'évangile, composée de versets chantés ou récités. || **2.** Livre liturgique contenant les pièces exécutées au cours de la messe romaine.

graduellement [gradɥɛlmɑ̃] adv. (de *graduel ;* XIV^e s., Godefroy, écrit *graduelment,* au sens de « en se postant sur les degrés de l'autel » ; écrit *graduellement,* au sens actuel, 1596, Hulsius). Par degrés ; peu à peu : *Les usages sont graduellement changés* (Chateaubriand). *Mais, loin de leur faire honte de leur ignorance, il ne songeait qu'à la dissiper graduellement par l'application des meilleures règles pédagogiques* (France).
• SYN. : *petit à petit, progressivement.* — CONTR. : *brusquement, brutalement, subitement.*

graduer [gradɥe] v. tr. (lat. scolast. *graduare,* conférer un grade, du lat. class. *gradus* [v. GRADE] ; milieu du XVI^e s., au sens I ; sens II-III, 1690, Furetière [au part. passé, au sens III, dès 1404, N. de Baye]).

I. Augmenter par degrés : *L'usurpation* [de Pépin d'Héristal] *avait été si habilement graduée, qu'il était devenu maître absolu presque sans secousse* (Mérimée). *Le professeur graduait les difficultés suivant les progrès des élèves.*

II. Marquer d'une division en degrés : *Graduer un thermomètre.*

III. *Vx.* Élever à un grade universitaire : *Se faire graduer à la faculté de médecine de Montpellier.*

gradueuse [gradɥøz] n. f. (de *graduer ;* 1962, Larousse). Dans la confection, personne qualifiée qui établit les patrons types des vêtements de série sur les tailles normalisées.

gradus [gradys] n. m. (abrév. de la loc. du lat. scolaire moderne *gradus ad Parnassum* [1680, Aler], proprem. « degrés pour monter au Parnasse » ; 1845, Bescherelle). Dictionnaire de prosodie et d'expressions poétiques pour aider à traduire ou à écrire des vers latins : *Bréviaires, gradus, glossaires* [...], *toute la cuistrerie engluée à des plumes* (Hugo).

graffiti [grafiti] n. m. pl. (ital. archéologique *graffiti,* plur. de *graffito,* inscription tracée sur un monument antique, de *grafio,* pointe, style, lat. *graphium,* style, poinçon pour écrire sur la cire [v. GREFFE] ; 1866, Littré, au sens 1 [*graffite,* forme francisée, 1878, Acad.] ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Inscriptions ou dessins, de caractère souvent satirique ou caricatural, tracés dans l'Antiquité sur des monuments. || **2.** Écrits ou dessins tracés par des passants sur les murs, les monuments, etc. : *Comme par un de ces escaliers de service où des graffiti obscènes sont charbonnés à la porte des appartements par des fournisseurs mécontents ou des domestiques renvoyés* (Proust). *J'aurai gratté de malhonnêtes graffiti* (Giraudoux). *Sans bruit, Véronique poussait la porte, puis glissait furtivement, les yeux au sol, comme passe un convers devant les graffiti obscènes* (Gide).
• REM. Ce mot s'emploie de plus en plus couramment au singulier, sous la forme un *graffiti,* plutôt que un *graffito,* forme italienne, ou un *graffite,* forme francisée.

grafigner ou **graffigner** [grafiɲe] v. tr. (de l'anc. scand. *krafla,* gratter ; av. 1243, Ph. de Novarre, au sens de « gratter avec les ongles » ; sens actuel, v. 1460, G. Chastellain). *Dialect.* Égratigner, griffer : *Je te sauterais après, je te grifferais, je te grafignerais* (Hugo). *Elle lui graffignait la figure comme une furie* (Pagnol).

1. graille [grɑj] n. f. (lat. *gracula,* femelle du geai, fém. de *graculus,* geai ; 1567, Junius [sans aucun doute bien antérieur, cf. la date du dér. *grailler* 1]). Nom dialectal de la corneille.

2. graille [grɑj] n. f. (de *graillon* 1 [v. ce mot] ; 1929, Esnault). *Arg.* Nourriture, repas : *Se plaindre de la graille. C'est l'heure de la graille.*

graillement [grɑjmɑ̃] n. m. (de *grailler* 1 et 2 ; v. 1360, Froissart, écrit *graliement,* au sens de « cri d'oiseau » ; milieu du XVI^e s., écrit *graillement,* au sens de « son de cor rauque » ; sens actuel, 1671, Pomey). Son de voix rauque : *Elle accompagnait le graillement de son gosier avec des gestes* (Huysmans).
• SYN. : *graillonnement.*

1. grailler [grɑje] v. intr. (de *graille* 1 ; XIII^e s., *Médicinaire liégeois,* écrit *grailier,* au sens de « émettre un cri rauque » [en parlant de la poule] ; écrit *grailler,* au sens 1, XV^e s., Du Cange ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Crier, en parlant de la corneille. || **2.** Parler d'une voix rauque, enrouée.

2. grailler [grɑje] v. intr. (de l'anc. franç. *graile,* n. m., espèce de trompette en corne ou en métal [1080, *Chanson de Roland*], emploi substantivé de *graile,* forme anc. de l'adj. *grêle* [la trompette ayant un son grêle] ; fin du XVI^e s., Tilander, écrit *gresler ; grailler* [sous l'influence de *grailler* 1], 1606, Nicot

[« sonner du cor sur un son rauque », 1552, Vaganay]). À la chasse à courre, sonner de la trompe pour rappeler les chiens.

3. grailler [graje] v. tr. (de *graille* 2 ; 1944, Esnault). *Arg.* Manger : *Quand est-ce qu'on graille ?*

1. graillon [grajɔ̃] n. m. (de *graeillier,* griller, rôtir [v. 1175, Chr. de Troyes], forme anc. de *griller* 2 [v. ce mot] ; 1642, Oudin, au sens 3 ; sens 1, 1798, Acad. [« odeur de restes d'aliments qui ne sont plus frais », 1762, Acad. ; « — mauvaise — cuisine », 1916, Esnault] ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 4, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Graisse ou viande brûlée répandant une mauvaise odeur : *Au fond, chaque fois qu'un garçon remontait de la cuisine, la porte battait, soufflait une odeur forte de graillon* (Zola). || Mauvaise cuisine : *Je ne dépense un peu que pour la nourriture, parce que j'ai l'estomac fragile, et horreur du graillon* (Romains). || **2.** Parcelle croustillante de chair et de gras, résidu de la fabrication du saindoux. || **3.** *Vx.* Restes d'un repas. || **4.** Rognures de marbre, de pierre tombées d'un bloc que l'on taille.

2. graillon [grajɔ̃] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd., les mucosités ayant un aspect semblable à celui de restes d'un repas ; 1808, d'Hautel). *Pop.* Mucosité expectorée, crachat épais.

1. graillonnant, e [grajɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *graillonner* 1 ; fin du XIXe s., Huysmans). Qui sent le graillon : *Et sa faim, déjà rabrouée par les graillonnants effluves de la pièce, se refusa à entamer des viandes insipides* (Huysmans).

2. graillonnant, e [grajɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *graillonner* 2 ; av. 1890, Maupassant). Se dit d'une voix rauque, éraillée : *M. Follenvie, de sa voix graillonnante, demanda...* (Maupassant).

graillonnement [grajɔnmɑ̃] n. m. (de *graillonner* 2 ; XXe s.). Action de se racler la gorge, de parler d'une voix graillonnante.
• SYN. : *graillement.*

1. graillonner [grajɔne] v. intr. (de *graillon* 1 ; 1866, Littré). Prendre une odeur de graillon : *Des roux graillonnaient dans les poêlons, avec une fumée forte de farine brûlée* (Zola).

2. graillonner [grajɔne] v. intr. (de *graillon* 2 ; 1808, d'Hautel). Expulser des mucosités avec un raclement guttural : *Des chantres qui graillonnent et crachent à la galopade* (Huysmans). *Il toussotait, graillonnait, tâtait de mille manières sa gorge et ses bronches* (Duhamel).

graillonneur, euse [grajɔnœr, -øz] n. (de *graillonner* 2 ; 1829, Boiste). *Fam.* Personne qui graillonne souvent : *Comme c'est ragoûtant d'avoir affaire avant son déjeuner à un graillonneur pareil* (Monnier).

graillonneux, euse [grajɔnø, -øz] adj. (de *graillon* 1 ; fin du XIXe s., A. Daudet). Qui a une odeur de graillon, qui rappelle le graillon : *Dans la salle graillonneuse, ils grignotaient des olives* (Daudet). *Quinette voudrait faire plaisir à cet homme. Dommage qu'il déteste l'odeur graillonneuse des frites* (Romains).

1. grain [grɛ̃] n. m. (lat. *granum,* grain, graine ; XIe s., au sens 1 [*grains blancs,* 1845, Bescherelle ; *gros grain, menus grains, poulet de grain,* 1690, Furetière ; *séparer l'ivraie d'avec le bon grain,* 1872, Larousse ; *grain d'orge,* 1660, Oudin] ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, av. 1613, M. Régnier [« pilule de forme sphérique », 1872, Larousse ; *catholique à gros grain,* 1656, Oudin] ; sens 4, XIVe s., Du Cange [*un grain d'encens,* 1845, Bescherelle ; *mettre, fourrer son grain de sel,* XXe s. ; *grain de beauté,* 1845, Bescherelle — d'abord « fossette aux joues, au menton quand on rit », 1752, Trévoux ; *grain,* « creux ou fossette sur la peau », v. 1221, *Renart et Piaudoue*] ; sens 5, 1690, Furetière [*ne ... grain,* v. 1462, *Cent Nouvelles ; avoir un grain de folie,* 1660, Oudin — *avoir un grain,* même sens, 1740, Acad.] ; sens 6, 1606, Nicot [*grain de fin,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens 7, XIIe s., *Partenopeus de Blois ;* sens 8, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 9, XXe s.). **1.** Fruit et semence de certaines plantes : *Grains de blé, de maïs, de riz, d'orge. C'étaient de bons fellahs, qui possédaient* [...] *un peu de cette terre noire qui rend au centuple le grain qu'on lui confie* (France). || *Grains blancs,* grains des céréales. || *Gros grain,* froment, méteil et seigle. (V. aussi GROS-GRAIN.) || *Menus grains,* grains qu'on sème en mars, comme l'orge, l'avoine, etc. || *Poulet de grain,* poulet très apprécié, nourri exclusivement de grain. || Fig. *Séparer l'ivraie d'avec le bon grain,* séparer le bien du mal, les bons des méchants. || Fig. et vx. *Grain d'orge,* petit furoncle en forme de grain d'orge, dit aussi *orgelet* ou *compère-loriot,* et qui vient au bord de la paupière. (V. aussi GRAIN-D'ORGE.) || **2.** Petit fruit à pépins ou petite partie de fruit composé : *Grain de groseille, de raisin.* || **3.** Petit corps sphérique ou ovoïde quelconque : *Des grains d'ambre. Des grains de verroterie. La prieure dévida quelques grains de son chapelet* (Hugo). || Nom parfois donné en pharmacie à des pilules de forme sphérique. || Fig. *Catholique à gros grains,* catholique qui pratique peu scrupuleusement sa religion. || **4.** Petite parcelle, plus ou moins arrondie, d'une matière quelconque : *Un grain de tabac. Un grain de sable.* || Fig. *Un grain d'encens,* un peu de flatterie. (Vieilli.) || Fig. et fam. *Mettre, fourrer son grain de sel,* s'occuper de quelque chose qui ne vous regarde pas ; faire hors de propos des remarques désobligeantes : *Il consistait à compliquer les choses, en voulant y fourrer son grain de sel, pour montrer qu'il était le patron* (Montherlant). || *Grain de beauté,* petite tache brune sur la peau : *Deux grains de beauté sur le devant du cou, un grain de beauté à la saignée du bras gauche...* (Montherlant). || **5.** *Fig.* Très petite quantité : *Un grain de tendance au fantasque* (Nerval). *C'est à mon tour de sourire, quoiqu'il y ait ici un grain de mépris* (Musset). *Je n'ose pas dire que l'esthétique est l'étude d'un système de négation, quoiqu'il y ait quelque grain de vérité dans ce dire* (Valéry). || *Class.* Dans une phrase négative, signifie « la plus petite quantité », « pas du tout » : *Ce cierge ne savait grain de philosophie* (La Fontaine). || *Avoir un grain de folie* (vieilli), ou simplem. *avoir un grain,* être un peu fou. || **6.** Ancienne mesure de poids valant 0,053 g : *Ma commère, il vous faut purger | Avec quatre grains d'ellébore* (La Fontaine). || *Grain de fin,* ancienne mesure de la pureté de l'argent, équivalant à la vingt-quatrième partie du denier. || **7.** *Le grain,* ensemble des aspérités, des inégalités que présente une surface qui n'est pas parfaitement lisse : *Il voyait de tout près le grain mat de sa peau, et, autour des yeux, le centre transparent et sombre qui donnait plus de tristesse et de douceur à ce regard mouillé qu'elle levait sur lui* (Martin du Gard). *Le grain d'un cuir. Le grain d'un tissu.* || **8.** Ensemble des particules formant la texture de certains corps solides : *Un gros galet rond, d'un grain très dense* (Hugo). *À la base, donnée par le sol national, la pierre véritablement fine* [...], *pierre d'un grain parfait qui n'a ni la sécheresse du marbre, ni la dureté cristalline des granits* (Valéry). || **9.** En photographie, agglomérat de fines particules d'argent réduit par le développement et formant l'image : *Des clichés à grain fin.*
• SYN. : **1** *graine ;* **2** *baie ;* **3** *perle ; granule ;* **4** *corpuscule, parcelle, particule ;* **5** *atome, brin, once, pointe, soupçon.*

◆ **grains** n. m. pl. (sens 1, XVIe s., *Coutumier général* [au sing., même sens, 1324, Runkewitz] ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Les céréales : *La disette par suite de laquelle les grains acquirent un prix énorme à Paris* (Balzac). || **2.** Morceaux de charbon criblés dont les dimensions sont comprises entre 6 et 10 mm.

2. grain [grɛ̃] n. m. (probablem. emploi fig. de *grain* 1, à cause des grêlons qui tombent souvent lorsque ont lieu des orages subits ; 1552, Rabelais, au sens 1 [*grain blanc, grain noir,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1778, Buffon ; sens 3, 1866, Littré [au fig., 1842, E. Sue ; *voir venir le grain,* 1932, Mauriac]). **1.** Coup de vent violent et subit, généralement de peu de durée : *Les grains sont souvent accompagnés de pluie ou de grêle.* || *Grain blanc,* grain de vent par ciel pur, avec un petit nuage blanc montant rapidement de l'horizon. || *Grain noir,* grain accompagné de pluie : *Il agrandissait les montagnes, faisait tinter les cloches dans les hameaux, étouffait le bruit des torrents*

dans celui de la foudre, et se précipitait en hurlant sur ma calèche comme un grain noir sur la voile d'un vaisseau (Chateaubriand). || **2.** Averse soudaine : *Mais ma grand-mère, même si le temps trop chaud s'était gâté, si un orage ou seulement un grain était survenu, venait me supplier de sortir* (Proust). *Nous allions travailler entre deux grains* (Bosco). || **3.** *Veiller au grain,* observer le temps pour ne pas se laisser surprendre par un orage ; au *fig.,* être sur ses gardes. || *Voir venir le grain,* voir venir le danger.

• SYN. : **1** *bourrasque, rafale ;* **2** *giboulée, ondée, saucée* (pop.).

grainage [grɛnaʒ] n. m. (de *grainer, grener,* au sens spécialisé de « produire des œufs, en parlant du ver à soie » [1600, O. de Serres], dér. de *graine ;* 1866, Littré [*grenage,* « action de former le grain de poudre » — 1730, Savary des Bruslons —, est un dér. de *grainer, grener,* au sens général]). Production des œufs, dits « graines », du ver à soie.

grain-d'orge [grɛ̃dɔrʒ] n. m. (de *grain* 1, *de* et *orge ;* 1572, Havard, au sens 1 ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons [*velours grain-d'orge,* XX^e s.] ; sens 3, 1694, Th. Corneille [« fer servant à faire cette moulure », 1690, Furetière ; « sorte de burin à pointe biseautée », 1660, Oudin] ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Broderie au plumetis, dont le dessin ressemble à un grain d'orge, avec une petite nervure centrale de 2 à 3 mm. || **2.** Ancienne étoffe croisée, en laine de qualité ordinaire. || *Velours grain-d'orge,* velours par trame, à côtes, présentant des effets fantaisie de petites côtes réparties en quinconce sur sa surface. || **3.** En menuiserie, moulure de profil triangulaire ou semi-circulaire. || Fer servant à faire cette moulure. || Sorte de burin à pointe biseautée. || **4.** Note de plain-chant figurée en forme de losange.

• Pl. *des* GRAINS-D'ORGE.

graine [grɛn] n. f. (lat. *grana,* neutre plur. [pris pour un fém. sing. à basse époque] de *granum,* grain, graine [v. GRAIN] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [*plante à graines,* XX^e s. ; *monter en graine,* 1660, Oudin — au fig., 1690, Furetière ; *en prendre de la graine,* début du XX^e s. ; *graine de,* 1866, Littré ; *mauvaise graine,* 1866, Littré — *méchante graine,* même sens, 1690, Furetière ; *graine de giberne,* 1866, Littré ; *graine d'épinard,* 1721, Trévoux] ; sens 2, 1926, Esnault ; sens 3, 1600, O. de Serres). **1.** Partie du fruit qui, en germant, donnera une nouvelle plante : *Toutes sortes d'oisillons picoraient les graines du jardin* (Flaubert). *Un vent léger balaye avec la poussière de la chaussée les graines ailées des platanes* (France). *Graine de chicorée, de plantain.* || *Monter en graine,* pour une plante, grandir et porter sa graine ; au *fig.,* en parlant d'une jeune fille, vieillir sans se marier : *Ses yeux s'étaient fermés, elle revoyait l'affreux ménage, les quatre gamines effarées, efflanquées* [...], *montant en graine, dans la terreur de ne pas trouver de maris* (Zola). || Fig. et fam. *En prendre de la graine,* en tirer une leçon pour réussir de la même façon : *Ton père est arrivé à force de travail, prends-en de la graine !* || Fig. *Graine de,* personne, et surtout enfant, dont on peut prévoir qu'elle développera dans l'avenir certains défauts : *Graine de voyou.* || *Mauvaise graine,* enfant qui ne promet rien de bon : *Vous voilà bien, mauvaise graine qui n'a pas voulu fleurir, répondit-il en riant* (Balzac). || Vx. *Graine de giberne,* enfant de troupe. || *Graine d'épinard,* V. ÉPINARD. || **2.** Pop. *Casser la graine,* manger. || **3.** Œuf du bombyx du mûrier.

• SYN. : **1** *grain, semence.*

grainer v. intr. V. GRENER.

graineterie [grɛntri] n. f. (de *grainetier ;* 1344, Godefroy, écrit *greneterie,* au sens de « office de grainetier » [v. l'art. suiv.] ; sens 1, 1660, Oudin [écrit *greneterie ; graineterie,* XIX^e s.] ; sens 2 [« marché des grains ou des graines »], 1675, Widerhold [écrit *greneterie ; graineterie,* XIX^e s.]). **1.** Commerce de grains ou de graines. || **2.** Magasin où se vendent les grains ou les graines.

• REM. V. GRAINETIER.

grainetier, ère [grɛntje, -ɛr] n. (de *grain* ou *graine ;* fin du XVI^e s., écrit *grenetier* [*grainetier,* 1872, Larousse ; l'anc. franç. *gerneter,* officier de l'administration des greniers à sel — XIII^e s., *Dict. général* —, *grenetier* — XIV^e s., *Ordonnance royale* —, était un dér. de *grenier*]). Commerçant en grains, graines, fourrage, etc. : *Des grainetiers vendant à la fois des épices et du tabac* (Fromentin).

• REM. Jusqu'au XX^e s., l'orthogr. GRÈNETIER, GRÈNETERIE est plus usitée.

graineur [grɛnœr] n. m. (de *graine ;* 1866, Littré, écrit *greneur ; graineur,* 1872, Larousse). Exploitant agricole qui produit et vend des œufs, ou « graines », de vers à soie.

1. grainier, ère [grɛnje, -ɛr] n. (de *graine ;* 1636, d'après Trévoux, 1721). Syn. ancien de GRAINETIER.

2. grainier [grɛnje] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1789, *Encycl. méthodique*). Collection de graines classées méthodiquement.

graissage [grɛsaʒ] n. m. (de *graisser ;* milieu du XV^e s., écrit *gressage,* au sens de « graisse » ; écrit *graissage,* au sens actuel, XVI^e s., Godefroy). Action de graisser : *Le graissage d'une automobile.*

graisse [grɛs] n. f. (lat. pop. **crassia,* graisse, du lat. class. *crassus,* épais, gras [v. GRAS] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *craisse* [*greisse,* v. 1120, *Psautier de Cambridge ; graisse,* v. 1170, *Livre des Rois*], au sens 1 [*être noyé dans la graisse,* fin du XVII^e s., Saint-Simon ; *c'est une boule de graisse,* XX^e s. — *c'est un peloton de graisse,* même sens, 1694, Acad. ; *vivre sur sa graisse,* 1866, Littré — *vivre de sa graisse,* même sens, 1845, Bescherelle ; au fig., av. 1870, Mérimée ; *faire de la graisse,* 1802, Flick — « ne pas travailler », 1866, Littré ; *de haute graisse,* v. 1398, *le Ménagier de Paris — de prime gresse,* même sens, v. 1150, *Charroi de Nîmes ;* « truculent », 1534, Rabelais] ; sens 2, v. 1120, *Psautier d'Oxford* [*à la graisse,* 1919, Dorgelès] ; sens 3, XX^e s. ; sens 4, 1962, Larousse ; sens 5, 1798, Acad. ; sens 6, 1771, Trévoux). **1.** Substance onctueuse répandue dans le tissu de l'homme et des animaux : *Prendre de la graisse. Excès de graisse. Ce n'est pas tout à fait une vieille femme ; c'est plutôt une femme mûre, qui a trop de graisse* (Renard). || Fam. *Être noyé dans la graisse,* être très gras. || Fam. *C'est une boule de graisse,* se dit d'une personne petite et très grasse. || *Vivre sur sa graisse,* vivre de sa propre substance, de ses réserves, comme les animaux qui hibernent ; et, *fam.,* en parlant d'une personne très grasse : *M^me de Castellane, qui aurait bien pu vivre un hiver entier sur sa propre graisse, comme font les oies* (Mérimée). || *Faire de la graisse,* s'engraisser par le sommeil ou le repos ; *fam.,* ne pas travailler. || Fig. et vx. *De haute graisse,* de bonne qualité, et, *plaisamm.,* haut en couleur, truculent : *Des impies de haute graisse* (Barbey d'Aurevilly). *Un récit de haute graisse.* || **2.** Substance onctueuse d'origine animale ou végétale, utilisée surtout en cuisine : *De la graisse d'oie. L'odeur des graisses chaudes se répandait au loin* (France). || Fig. et pop. *À la graisse,* sans valeur (vieilli) : *Avec vos boniments à la graisse, la guerre durera encore sept ans* (Dorgelès). || **3.** Substance onctueuse, généralement d'origine minérale, utilisée dans l'industrie : *De la graisse à roulements.* || **4.** Dans un caractère d'imprimerie, épaisseur des pleins de la lettre (caractères maigres, demi-gras, gras, noirs). || **5.** Altération du vin, du cidre ou de la bière qui deviennent filants comme de l'huile. || **6.** Tache blanchâtre qui altère la transparence du verre, et qui provient d'un excès de soude.

• SYN. : **1** *adipose, cellulite, obésité ;* **2** *gras, lard, panne, saindoux.*

graisser [grɛse] v. tr. (de *graisse,* sur le modèle de *engraisser ;* 1539, R. Estienne, au sens 1 [*graisser ses bottes,* 1740, Acad. — « se préparer à la mort », 1752, Trévoux ; *graisser la patte à quelqu'un,* 1656, Oudin, *graisser le marteau* — exemple unique —, 1668, Racine] ; sens 2, 1542, Rabelais). **1.** Enduire de graisse ou d'un corps gras : *Il* [...] *graissait ses souliers de chasse avec le lard de ses cochons* (Flaubert). *Graisser un roulement à billes.* || *Par extens.* Lubrifier différentes parties d'une machine, d'un véhicule, etc. : *Graisser une rotative, une*

automobile. || Fig. *Graisser ses bottes,* se préparer au départ ; *fam.,* se préparer à la mort : [Les voisines] *entraient dans le cabinet, dévisageaient la morte... Vrai, on claquait vite, chacun pouvait graisser ses bottes* (Zola). || Fig. et fam. *Graisser la patte à quelqu'un,* gagner ses bons offices par de l'argent : *Quelques mauvais garnements se cotisèrent* [...] *pour graisser la patte au sonneur* [...] *et lui faire sonner l'angélus vingt minutes avant l'heure légale* (Mérimée). || Class. *Graisser le marteau,* gagner le portier avec de l'argent : *On avait beau heurter et m'ôter son chapeau,* | *On n'entrait point chez nous sans graisser le marteau* (Racine). || **2.** Tacher de graisse : *Elle a graissé sa robe en préparant le repas. Le commerce des soieries françaises a été infesté d'étoffes graissées, ce qui aurait pu entraîner la perte de Lyon* (Balzac).

• SYN. : **1** *huiler, lubrifier.*

◆ v. intr. (1798, Acad.). Devenir huileux, en parlant du vin, du cidre ou de la bière : *Les vins des pays tempérés sont sujets à graisser dans les États romains* (Goncourt).

graisseur, euse [grɛsœr, -øz] adj. (de *graisser ;* 1877, Littré). Qui graisse : *Les diverses parties de la machine* [...], *les deux longerons, les tiroirs avec leurs excentriques, les godets graisseurs des cylindres* (France).

◆ **graisseur** n. m. (1532, Rabelais, dans la loc. *gresseur de bottes,* « celui qui graisse les bottes » ; écrit *graisseur,* au sens 1, 1872, Larousse ; sens 2, XXe s.). **1.** Ouvrier employé à graisser les organes des machines : *Son père, le graisseur du chemin de fer du Nord, la régalait le dimanche d'un chausson aux pommes* (Zola). *Tu le payes plus qu'un graisseur parce qu'il vaut plus* (Romains). || **2.** Dispositif destiné à recevoir la graisse et à la distribuer dans un organe mécanique : *Les graisseurs d'une voiture.*

graisseux, euse [grɛsø, -øz] adj. (de *graisse ;* 1532, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Qui est de la nature de la graisse : *Un corps graisseux. Alors je distinguais de multiples taches graisseuses sur la peau que j'avais crue lisse et dont elles me donnaient le dégoût* (Proust). || **2.** Taché de graisse : *Une corde moisie et graisseuse* (Vallès). *C'était Bordenave, en effet* [...], *avec* [...] *une redingote graisseuse, blanchie aux coutures* (Zola).

• SYN. : **1** *gras.*

graissin [grɛsɛ̃] n. m. (de *graisse ;* milieu du XIVe s., écrit *gressin,* au sens de « ensemble des graisses » ; 1583, Gauchet, écrit *gressin* [*graissin,* 1611, Cotgrave], au sens de « engrais » ; 1795, Barbier, au sens de « écume visqueuse qui surnage au-dessus de l'eau dans les endroits où les poissons fraient » ; sens actuel, 1962, Larousse). Amorce composée de têtes de sardine hachées provenant des conserveries, et qui est utilisée pour attirer les poissons de mer.

graissoir [grɛswar] n. m. (de *graisser ;* 1802, Flick, au sens de « auge pour graisser la laine » ; sens 1, 1866, Littré ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Tampon de linge imbibé de graisse, dont on se sert pour graisser. || **2.** Pièce de cuir garnie de feutre à l'intérieur, servant à graisser les soies pour la pêche à la mouche. (On dit aussi TAMPON GRAISSEUR.)

gram [gram] n. m. (du n. du médecin danois Hans Christian Joachim *Gram* [1853-1938], inventeur du procédé de coloration des microbes ; début du XXe s.). Solution employée en bactériologie pour colorer et différencier les microbes.

gramen [gramɛn] n. m. (mot lat. signif. « gazon, herbe, plante » ; 1372, Corbichon, comme mot lat., au sens de « herbe » ; comme mot franç., au sens actuel, 1542, Du Pinet). Herbe à gazon : *L'épaisseur magnifique des gramens* (Loti). *À perte de vue, autour de la Cabane, s'étalait un gramen ras et fin, criblé de petites fleurs d'hiver, qu'on ne rencontre qu'en Camargue, et dont quelques-unes, comme les saladelles, changent de couleur à chaque saison* (Daudet).

graminacées [graminase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *gramineus* [v. l'art. suiv.] ; 1754, Ch. Bonnet, comme adj., dans la loc. *plantes graminacées ;* comme n. f. pl., XXe s.). Importante famille de plantes monocotylédones, à feuilles engainantes simples et rubanées, à tiges habituellement creuses (chaumes), à fleurs généralement hermaphrodites sans calice ni corolle, comprenant les céréales, les herbes des prairies, des steppes et des savanes, le bambou, la canne à sucre : *Les fleurs des graminacées sont souvent groupées en épis.*

• REM. Ce terme a remplacé auj., en botanique, l'ancienne appellation GRAMINÉES.

◆ **graminacée** n. f. (XXe s.). Plante de la famille des graminacées. (On dit aussi GRAMINÉE.)

graminé, e [gramine] adj. (lat. *gramineus,* de gazon, dér. de *gramen, -minis* [v. GRAMEN] ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens de « recouvert de gazon » ; sens actuel, 1866, Littré [*couronne graminée,* 1690, Furetière, art. *couronne*]). *Vx.* Qui est de la nature du gazon : *Plante graminée.* || *Couronne graminée,* dans l'ancienne Rome, couronne de gazon qui était décernée au sauveur d'une armée ou au libérateur d'une ville assiégée.

◆ **graminée** n. f. (1802, Chateaubriand). Plante de la famille des graminacées : *Ce brin de graminée si fragile* (Valéry).

◆ **graminées** n. f. pl. (1756, *Encyclopédie* [art. *farine*]). Ancien nom des GRAMINACÉES.

graminiforme [graminifɔrm] adj. (de *gramini-,* élément tiré du lat. *gramen, -minis* [v. GRAMEN], et de *forme ;* 1829, Boiste). En botanique, qui ressemble à une graminée.

graminologie [graminɔlɔʒi] n. f. (de *gramino-,* élément tiré du lat. *gramen, -minis* [v. GRAMEN], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1872, Larousse). Étude, traité sur les graminacées.

grammaire [grammɛr] n. f. (mot issu, par une évolution demi-savante, du lat. *grammatica,* grammaire, science grammaticale, gr. *grammatikê,* mêmes sens, fém. substantivé de l'adj. *grammatikos,* qui concerne l'art de lire ou d'écrire, de *gramma, -atos,* caractère d'écriture, dér. de *graphein,* écrire ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *gramaire* [*grammaire,* XVIe s.], au sens 1 [« partie de cette science qui étudie la morphologie et la syntaxe », 1672, Molière ; *grammaire comparée,* 1821, Raynouard ; *grammaire historique,* 1867, Brachet ; *grammaire générale,* 1660, A. Arnauld ; *grammaire descriptive,* XXe s. ; *grammaire structurale,* v. 1950 ; *grammaire générative,* 1965] ; sens 2, v. 1119, Ph. de Thaon [*grammaire normative,* XXe s. ; *classes de grammaire,* 1866, Littré] ; sens 3, 1867, Ch. Blanc ; sens 4, milieu du XVIe s.). **1.** Science qui a pour objet la connaissance systématique des règles qui gouvernent le fonctionnement d'une langue : *Étudier la grammaire du français.* || *Spécialem.* Partie de cette science qui étudie la morphologie et la syntaxe. || *Grammaire comparée,* science qui, d'après des séries de correspondances rigoureuses entre plusieurs langues, établit entre elles des rapports de caractère généalogique : *Grammaire comparée des langues indo-européennes.* || *Grammaire historique,* grammaire qui étudie l'origine et l'histoire des faits de langue. || *Grammaire générale,* grammaire qui vise à établir des lois communes à toutes les langues. || *Grammaire descriptive,* grammaire qui décrit un état de langue à un moment donné (par opposition à *grammaire historique*) ; grammaire qui s'en tient à la description des faits de langue en s'abstenant de tout jugement de valeur (par opposition à *grammaire normative*). || *Grammaire structurale,* grammaire qui se fonde sur les principes de la linguistique structurale. || *Grammaire générative,* modalité de la grammaire structurale visant à rendre compte des énoncés par une série de transformations à partir de phrases minimales. || **2.** Ensemble des règles d'une langue à observer pour se conformer à l'usage des gens cultivés : *Un paysan qui fait des fautes de grammaire. Dans le VIIIe siècle, le moine Alcuin enseigne la grammaire à Charlemagne* (Chateaubriand). || *Grammaire normative,* grammaire qui, dans l'ensemble des faits de langue, retient comme modèles d'expression ceux qui appartiennent au « bon usage ». || *Classes de grammaire,* les classes de l'enseignement secondaire au programme desquelles

l'étude de la grammaire occupe une place plus importante, c'est-à-dire les classes de 6e, 5e et 4e (par opposition aux *classes de lettres*). || **3.** Ensemble des règles d'un art, d'une science : *La grammaire de la peinture, du cinéma, du tricot.* || **4.** Livre qui contient les règles d'une langue, d'un art : *Ouvrir sa grammaire française, sa grammaire latine. Acheter une grammaire de l'architecture.*

• REM. Voir les articles spéciaux : *la Grammaire* (ci-après) et *la Grammaire générative* (à GÉNÉRATIF).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA GRAMMAIRE

Il est montré à FONCTION (v. art. spécial) comment le langage découpe et communique l'expérience humaine à l'aide de signes insécables, souvent désignés depuis Henri Frei (1941) sous le nom de **monèmes.**

On distingue principalement deux sortes de monèmes.

1° La différence qui apparaît entre *cheval* et *bœuf*, par exemple, intéresse le vocabulaire, ou **lexique ;** c'est une opposition de « monèmes lexicaux », ou **lexèmes.** (On employait au début du XXe s. le mot **sémantème** au lieu de *lexème ;* la « sémantique » est la science des significations, ordinairement limitée au domaine du lexique.)

2° La différence qui apparaît entre *cheval* et *chevaux* est un fait de **grammaire ;** c'est une opposition de « monèmes grammaticaux », ou **morphèmes.** (L'usage américain, depuis Bloomfield [1926], est d'appeler « morphèmes » [par opposition aux *phonèmes*] toutes les unités significatives.)

La discrimination entre lexèmes et morphèmes, telle qu'elle ressort des précédents exemples, paraît évidente ; dans bien des cas, elle pose pourtant des problèmes, dont la solution demande que des critères précis aient été définis.

CRITÈRES DE SENS ?

Otto Jespersen (*The Philosophy of Grammar,* 1924) reprenait encore à son compte une ancienne discrimination de sens selon laquelle :

— le dictionnaire s'occupe du particulier

— la grammaire s'occupe du général.

Mais il y a beau temps que Platon enseignait la nature abstraite, donc générale, de tout signifié linguistique, aussi bien de l'idée de « cheval » que de l'idée de « temps ».

C'est à l'intuition d'une autre différence de sens que recourait J. Vendryes dans *le Langage* (1923) à propos de la phrase *Le cheval court :*

> « Il faut entendre par *sémantèmes* les éléments linguistiques exprimant les idées des représentations : ici, l'idée du cheval ou l'idée de la course ; et sous le nom de *morphèmes* ceux qui expriment les rapports entre les idées : ici, le fait que la course associée au cheval en général est rapportée à la troisième personne du singulier de l'indicatif. »

L'exemple donné manque de force démonstrative, car on peut ne pas voir immédiatement, ni à la réflexion, si un « rapport » est exprimé ici par l'indicatif, par le singulier, par la troisième personne, par l'association de l'« idée » de cheval à une « idée » de course, ou par tout cela à la fois.

Si l'on adopte la méthode structuraliste de définition des unités significatives minimales par les différences de sens qu'entraîne leur commutation, jugera-t-on que l'opposition *cheval/bœuf* (différence d'espèce animale) dans nos exemples de départ est moins un « rapport » que l'opposition *cheval/chevaux* (différence de nombre) ? Qu'est-ce qu'une « idée » ? Des verbes comme *viser, dépasser, provoquer, valoir,* des noms comme *but, somme, voisinage, lieu* n'expriment-ils pas des « idées » de « rapports » ? Si vraiment la distinction de l'« idée » et du « rapport » a un fondement logique, psychologique ou métaphysique, ce fondement n'est pas intuitif, et n'est pas du ressort des linguistes.

Il semble que les différences grammaticales ne tiennent pas aux choses désignées, mais à la manière de les concevoir ou de les présenter : c'est pourquoi les grammairiens du Moyen Âge appelaient les espèces grammaticales *modi significandi* (v. LINGUISTIQUE, art. spécial, *Historique*). Au XXe s., F. de Saussure exprimait les mêmes vues au niveau de la grammaire comparative :

> « En latin *fio* (« je suis fait ») et *facio* (« je fais ») s'opposent de la même manière que *dicor* (« je suis dit ») et *dico* (« je dis »), formes grammaticales d'un même mot [...]. Si l'on compare le grec *peíthō : peíthomai* avec le français *je persuade : j'obéis,* on voit que l'opposition est rendue grammaticalement dans le premier cas et lexicologiquement dans le second » (*Cours de linguistique générale*).

Même si une différence de sens est liée aux « manières de signifier », comme il est probable, cette différence n'est pas forcément accessible à notre intuition ou à notre analyse réfléchie : les définitions que l'on donne des unités signifiées sont évanescentes dès qu'on veut les saisir indépendamment de leurs marques linguistiques. C'est pourquoi les mécanistes américains et les glossématiciens danois (v. DISTRIBUTION, art. spécial) ont voulu éliminer dans l'analyse des langues toute considération de sens (hormis l'intuition d'identité ou de différence).

FORME DU SIGNIFIANT ?

On pourrait songer à distinguer lexèmes et morphèmes non par le sens, mais par la forme. Peut-on identifier un ou plusieurs traits formels communs aux éléments ordinairement tenus pour lexèmes ou pour morphèmes ? Il est remarquable, par exemple, que la place des mots dans la phrase est une marque grammaticale (marque du sujet, du complément d'objet, etc.) et n'est jamais une marque lexicale. Mais on ne peut en dire autant des autres types de marques.

Quand un mot appartenant à une langue indo-européenne est « fléchi », c'est-à-dire marqué d'une variation à signifié grammatical, la marque de flexion intéresse souvent la terminaison, alors que l'élément sémantique invariant a pour signifiant un « radical » invariable constituant la première partie du mot. Ainsi (*je*) *donne,* (*il*) *donna,* (*vous*) *donneriez* ont pour élément commun invariable le radical [dɔn] et pour terminaison

— soit [ə] marquant l'indicatif présent à la première personne du singulier,

— soit [a] marquant l'indicatif passé simple à la troisième personne du singulier,

— soit [ərje] marquant le conditionnel présent à la deuxième personne du pluriel.

Dans d'autres langues que le français, l'élément tenu traditionnellement pour grammatical précède le radical, tels l'« augment » de l'imparfait et de l'aoriste grecs, et la particule *ge-* des participes passés allemands comme *gelernt,* « appris ».

Il serait commode d'appeler *morphème* l'élément variable, et *lexème* l'élément invariable des mots fléchis. Malheureusement :

• 1° Les variations de la terminaison du mot peuvent être des différences de suffixe : ainsi, *donation, donateur, donataire* ont pour éléments variables *-ation, -ateur, -ataire,* qui apportent des signifiés ressortissant traditionnellement au lexique plutôt qu'à la grammaire. Telle n'est pas la conception de la linguistique transformationnelle, qui tient les suffixes pour des morphèmes : le suffixe *-ateur* dans *donateur* exprime l'agent comme le sujet dans la phrase qui engendre ce mot (*il donne*), le suffixe *-aire* de *donataire* exprime le bénéficiaire de l'action comme le

complément d'attribution dans la phrase qui l'engendre ; mais des problèmes restent posés dans cette optique par la frontière entre la dérivation et la composition : on peut admettre que *carnation* est en rapport grammatical avec un élément *carn-* qui est une variante combinatoire de *chair,* mais l'élément *-vore* dans *carnivore* apporte un signifié lexical puisque l'action de « manger » n'est impliquée par aucune des « fonctions syntaxiques » de la structure phrastique.

Des éléments de sens indiscutablement lexicaux sont également exprimés en français par les préfixes et par les éléments de composition initiaux : la différence entre *méconnaître* et *reconnaître,* entre *anthologie* et *graphologie* est lexicale ;

• 2° L'invariabilité du radical n'est pas constante. Que la forme française alterne avec la forme latine, comme dans le cas de *chair-/carn-,* c'est un fait qui suffit à retirer à l'invariabilité la vertu d'un critère. Qui plus est, certaines variations de radical deviennent marques morphologiques :

— soit qu'elles apparaissent en liaison avec d'autres marques intéressant exclusivement la grammaire : ainsi le radical du verbe *boire* prend la forme *buv-* à certaines personnes du présent indicatif et subjonctif (*buvons, buvez*), à l'imparfait (*buvais*), au participe présent (*buvant*) ;

— soit qu'elles expriment à elles seules une différence grammaticale : *il vient/il vint, il boit/il but* (v. APOPHONIE, art. spécial).

On considère souvent comme des morphèmes les prépositions et les conjonctions, mots invariables. Mais, d'une part, les adverbes aussi sont invariables, quoique leur valeur lexicale ne soit pas mise en doute ; d'autre part, les prépositions ou les conjonctions, termes de rapport, s'opposent entre elles par des éléments de sens qui ressortissent certainement au lexique : *sur/sous ; pour que/sans que,* etc.

Il existe, en dehors du français, d'autres formes de marques grammaticales, tels l'accent et le ton (v. INTONATION, art. spécial) ; les unes comme les autres assument selon les langues, et souvent dans la même langue, des fonctions lexicales et grammaticales.

Il serait donc vain de vouloir fonder la distinction du lexique et de la grammaire sur une spécificité formelle des signifiants de l'un ou de l'autre.

CRITÈRE DE CANTINEAU

J. Cantineau proposait dans un article des *Cahiers F. de Saussure* (*les Oppositions significatives,* 1952) un critère plus efficace, qu'il donnait pour un « postulat » :

> « Seules les oppositions grammaticales sont proportionnelles, les oppositions de vocabulaire étant isolées. »

Exemples d'oppositions proportionnelles :

$$\frac{\text{chien}}{\text{chienne}} = \frac{\text{chat}}{\text{chatte}} = \frac{\text{Jean}}{\text{Jeanne}}, \text{ etc.}$$

Exemples d'oppositions isolées :

$$\frac{\text{chien}}{\text{chat}} \qquad \frac{\text{cheval}}{\text{bœuf}} \qquad \frac{\text{loup}}{\text{cerf}} \qquad \frac{\text{porte}}{\text{fenêtre}}$$

Une série proportionnelle n'avait aucun caractère grammatical aux yeux de J. Cantineau si elle n'était fondée que sur l'égalité des rapports de sens, comme le sont les suivantes :

$$\frac{\text{« rouge »}}{\text{« rose »}} = \frac{\text{« noir »}}{\text{« gris »}} \qquad \frac{\text{« ongle »}}{\text{« main »}} = \frac{\text{« griffe »}}{\text{« patte »}}$$

L'identité proportionnelle était liée à la présence, dans les signifiants de part et d'autre, d'une même marque, comme l'*e* final du féminin.

Dans le cas des variantes complémentaires, comme

$$\frac{\textbf{cheval}}{\textbf{chevaux}} = \frac{\textbf{chien}}{\textbf{chiens}},$$

J. Cantineau se voyait obligé (p. 367) d'emprunter à Z. Harris la notion de « classe distributionnelle » et de tenir pour marques d'un seul morphème la flexion en *-s* de *chien* et la flexion en *-aux* de *cheval* à cause de leur même conditionnement contextuel. Cette théorie conduit à faire de *sèche* le féminin de *sec* quoique l'opposition [k]/[ʃ] soit isolée, et même de *tante* et de *poule* les féminins d'*oncle* et de *coq.*

Le seul défaut de ce critère est d'emporter le caractère grammatical des affixes et des éléments de composition, qu'il paraît difficile d'admettre. Il y a entre *microcéphale* et *macrocéphale* une opposition proportionnelle à celle de *microphotographie* et *macrophotographie :* faut-il tenir pour grammaticale l'opposition *micro-/macro- ?* Et le mot *bébé* est-il un morphème parce qu'il a la même fonction dans *bébé-phoque* et *bébé-gorille ?* La proportionnalité des rapports paraît être, en fin de compte, un caractère commun aux morphèmes et aux éléments de dérivation et de composition, mais ne définit ni les uns ni les autres.

CLASSES OUVERTES OU FERMÉES ?

Certains linguistes fondent la distinction en cause sur le caractère **ouvert** ou **fermé** des classes d'éléments considérées. Dans ses *Éléments de linguistique générale* (§ 4-19), A. Martinet dresse des listes de « monèmes » substituables les uns aux autres en un point de la phrase :

> « Les monèmes lexicaux sont ceux qui appartiennent à des inventaires illimités. Les monèmes grammaticaux sont ceux qui alternent, dans les positions considérées, avec un nombre relativement réduit d'autres monèmes. »

Par exemple, en français, les prépositions *de, pour, avec* sont tenues pour « monèmes grammaticaux » parce que l'inventaire des prépositions est relativement réduit, alors que *homme, riche* et *mange* sont dits « monèmes lexicaux » parce qu'un nombre illimité de mots peuvent être substitués à *homme,* à *riche* et à *mange* dans une phrase quelconque.

Ainsi énoncée, la distinction prête à des critiques faciles :

— L'inventaire des noms, des adjectifs et des verbes n'est pas vraiment illimité ; il est vaste dans la mesure où les mécanismes de la dérivation et de la composition permettent de l'accroître à partir d'unités sémantiques dont le nombre est, au contraire, limité : il est très rare que l'on crée de nouveaux monèmes lexicaux comme *gaz, Kodak* (N. Ruwet, *Langages,* n° 4, 1966).

— Qu'appelle-t-on au juste « relativement réduit » ? L'expression s'applique-t-elle à l'inventaire des adverbes, à celui des interjections, à celui des préfixes et des suffixes ?

A. Martinet revient, dans le même ouvrage (§ 4-38), sur la formulation de ce critère :

> « Il ne s'agit pas de savoir si l'on peut ou non dénombrer exactement les monèmes susceptibles d'apparaître dans un contexte donné, mais bien de noter si le monème en question appartient à une série ouverte, qui ne comporte peut-être aujourd'hui qu'un nombre restreint d'unités, mais peut à tout instant s'accroître, ou s'il appartient à une série fermée telle que le nombre des éléments qu'elle comporte ne puisse varier sans entraîner une réorganisation structurale. »

On pourrait comparer cette distinction à la différence qu'on fera entre un tas de quelques centaines de billes et une pyramide de quatre billes ; l'addition ou la soustraction d'une bille dans le tas ne modifie pas sensiblement la structure de celui-ci, mais il en est autrement pour la pyramide. De même, il semble qu'on puisse ajouter à tout moment un nom à l'ensemble des noms, voire un suffixe à

l'ensemble des suffixes sans affecter les valeurs et les emplois des autres noms ou suffixes ; au contraire, l'addition d'un nouveau « nombre » au couple singulier/pluriel, d'un nouvel article dans le système où s'opposent *le* et *un* entraînerait une importante réorganisation de l'ensemble.

Ainsi conçu, le critère des classes ouvertes ou fermées a l'avantage de réintégrer les affixes au sein du lexique. Mais il est loin de fournir la frontière nette qu'on pourrait souhaiter. Le lexique, aujourd'hui, n'est plus considéré comme un chaos ; il a été montré à l'article spécial CHAMP SÉMANTIQUE comment, au cours du XX[e] s., le structuralisme s'y est peu à peu appliqué : personne ne doute plus que l'ensemble des lexèmes soit composé d'une multitude de sous-ensembles organisés. C'est évident pour les noms des couleurs, des nombres, des points cardinaux, des divisions du temps, des parties du corps. W. von Wartburg retrace dans *Problèmes et méthodes de la linguistique* (1963) les avatars du système constitué en latin par les mots *coxa,* « hanche », et *femur,* « cuisse » : une homonymie fâcheuse de *femur* avec *fimus* (« fumier »), en bas latin, obligea chaque langue romane à lui trouver un remplaçant, et l'on prit, en Gaule comme en Italie, le mot *coxa* (d'où le franç. *cuisse,* l'ital. *coscia*), qui dut à son tour être remplacé dans son ancien sens par l'emprunt du germanique *hanka* (franç. *hanche,* ital. *anca*). Une réorganisation structurale du système « hanche »/« cuisse » est évidemment sans effet sur le système des noms de couleurs, mais on peut dire aussi bien qu'une restructuration du système des nombres ou des articles est sans effet sur le système des temps ou des fonctions syntaxiques. Comme les lexèmes, les morphèmes constituent des systèmes partiels très indépendants les uns des autres.

Le critère des inventaires ouverts ou fermés ne permet donc pas d'établir entre lexique et grammaire une différence de nature.

CRITÈRE DE BOAS

Le linguiste et anthropologiste américain Franz Boas a donné en 1938 pour spécifique des faits de grammaire leur caractère **obligatoire** (*grammatica : ars obligatoria,* disaient les philosophes du Moyen Âge). R. Jakobson a rappelé ce principe d'identification et l'a appuyé de son adhésion dans un article de 1959.

Soit la phrase :

> *Il est venu avec sa bicyclette.*

On ne pourrait pas remplacer *avec* par *bicyclette,* ni inversement : les deux mots ont un statut grammatical qui leur impose certaines places dans la phrase à l'exclusion des autres. Mais on pourrait remplacer *avec* ou *bicyclette* par des mots présents *in memoria* qui possèdent le même statut : *avec* par *sur* ou *sans, bicyclette* par *voiture, guitare, femme,* etc. Ces substitutions paradigmatiques ne mettent en jeu que des différences lexicales.

Il est inexact de dire que *avec* est un monème grammatical, et *bicyclette* un monème lexical : l'un et l'autre associent des éléments de sens lexicaux à des éléments grammaticaux, et l'on peut en dire autant de la plupart des mots de la langue.

Certes, les circonstances de l'énonciation peuvent interdire la substitution de *voiture* à *bicyclette :* il se peut que la phrase *Il est venu avec sa voiture* constitue un énoncé faux ; mais cet énoncé n'est jugé faux que pour autant qu'il est linguistiquement correct, et pourrait être vérifié dans d'autres circonstances. De même, le remplacement de *avec* par *sous* donne une phrase insolite mais licite, pouvant se trouver vraie en certaines circonstances : *Il est venu sous sa bicyclette ;* au contraire, personne ne pourrait vérifier ni discuter l'assertion d'une phrase comme **Il est venu avec sa avec.* La contrainte qui interdit de remplacer *bicyclette* par *avec* est linguistique, celle qui interdit de le remplacer par *voiture* est extra-linguistique ; la première intéresse la grammaire, la seconde le lexique. Une démonstration semblable était faite par Damourette et Pichon en 1930 au paragraphe 59 de leur essai *Des mots à la pensée.*

R. Jakobson se prononce à ce sujet contre N. Chomsky, qui admet des « degrés » différents de grammaticalité ; selon Chomsky (*Syntactic Structures,* 1957), la phrase

> (1) *D'incolores idées vertes dorment furieusement,*

formée selon les règles de la grammaire, mais offrant un sens incohérent, est agrammaticale dans une certaine mesure, plus faible évidemment que si la phrase était :

> (2) *Furieusement d'idées dorment incolores vertes.*

Jakobson dénie toute agrammaticalité à la première phrase, en montrant qu'elle peut offrir, par un jeu de métaphores, un sens vérifiable ; un poème très sensé, dit-il, a été écrit en 1957 avec cette phrase pour titre.

Il a pu paraître, d'après les exemples précédents, que les contraintes grammaticales s'exercent toujours sur l'axe « syntagmatique » (horizontal), où se définissent distributionnellement les « parties du discours », tandis que les substitutions « paradigmatiques » (verticales) sont toujours linguistiquement facultatives. Certes, le choix entre *le* et *la,* entre *vient* et *viennent* s'offre sur l'axe vertical quoiqu'il soit de nature grammaticale ; mais il dépend de l'application des « règles d'accord », qui jouent sur l'axe horizontal. La distinction grammaire/lexique peut-elle être ramenée à la distinction des deux axes ?

Il est des choix paradigmatiques dont le caractère grammatical est traditionnellement reconnu, quoiqu'ils échappent souvent aux contraintes d'accord ou de concordance. Le choix de l'article défini ou indéfini, celui des personnes, du pronom, des temps du verbe peuvent avoir des implications syntagmatiques, comme dans les phrases

> ***Je** vais là* (on ne dit pas : * ***Tu** vais là*) ;
> *Si tu **viens,** sois à l'heure* (on ne dit pas : **Si tu **viendras...***) ;

mais ils peuvent aussi n'obéir apparemment qu'à des contraintes extra-linguistiques :

> *Paul habite chez **moi*** (on peut dire : *chez **toi,** chez **lui,*** etc.) ;
> *Je **viendrai** tard* (on peut dire : *Je **suis venu,** je **venais,*** etc.).

Pourtant Jakobson estime, avec Boas, que le système grammatical, là encore, dicte sa loi. Le pronom de la première personne, *moi,* impose l'indistinction des genres, alors que le pronom de la troisième personne, après *chez,* imposerait le choix du genre (*lui/elle ; eux/elles*). Le verbe, en français — comme dans d'autres langues indo-européennes —, impose avec l'expression de l'action celle du temps ; le verbe russe impose l'expression de nuances aspectuelles, auxquelles le français est aveugle. Là où le latin se contentait de dire *Rosa floruit,* le français oblige à exprimer le concept du défini ou de l'indéfini (*la rose/une rose*). Là où le français pose indistinctement la question *où ?*, le latin obligeait à exprimer la différence entre le lieu où l'on est et le lieu où l'on va (*ubi ?/quo ?*). Le système grammatical impose des décisions par oui ou par non sur des points qui diffèrent de langue à langue.

On objectera qu'il en est de même du système lexical : quand un paysan français parle du mâle de la *vache,* il doit choisir entre *bœuf* et *taureau* sans disposer d'un terme commun ; le breton et le gallois ne disposent que d'un mot pour désigner le « bleu » et le « vert », qu'ils sont donc obligés de confondre, etc. C'est une difficulté du critère de Boas, qu'on peut résoudre en remarquant que le lexique offre d'infinies ressources pour échapper aux contraintes structurales : une périphrase, *mâle de race bovine,* désignera indistinctement « bœuf » et « taureau » ;

une comparaison avec l'herbe ou avec la mer précisera, entre Bretons, si l'on parle de vert ou de bleu. Le lexique permet une analyse toujours plus poussée de notre expérience, ce qui n'est pas le cas de la grammaire : aucune périphrase adéquate ne peut être substituée à la nuance qu'apporte le subjonctif, aucun pronom ne peut remplacer *je.*

Le critère de Boas discrimine assez bien la dérivation et la flexion. Car la première apparaît toujours comme facultative, pouvant être remplacée par une périphrase où le radical seul est conservé :

> ***jaun**âtre = tendant vers le **jaune ;***
> ***tourn**oyer = accomplir de façon répétée le mouvement de **tourner ;***
> ***lav**age = action de **laver ;***
> ***lav**euse = femme* (ou *machine*) *qui **lave ;***

tandis qu'une forme fléchie, comme l'imparfait *venait* ou le pronom *je,* ne peut être traduite par aucune périphrase qui ne réintroduise la marque grammaticale en question : si l'on remplace *venait* par *faisait l'action de venir,* on n'échappe pas à l'imparfait ; remplacer *je* par *la personne que je suis* n'est pas plus satisfaisant.

Certes, la périphrase *plus bon,* analogue à *plus beau, plus grand,* etc., paraît être l'équivalent exact de *meilleur,* mais là encore la contrainte grammaticale s'exerce en interdisant l'emploi de *plus bon* pour *meilleur,* comme la grammaire anglaise interdit de remplacer *greater,* « plus grand », *more difficult,* « plus difficile », par **more great* et **difficulter ;* le caractère obligatoire des suffixes de degré démontre leur nature grammaticale.

EXTENSION DU DOMAINE DE LA GRAMMAIRE

La grammaire a pour tâche l'inventaire et la codification d'un ensemble d'éléments qui, selon les doctrines, se limitent au domaine défini plus haut sous le nom de monèmes grammaticaux, ou à toutes les unités significatives (« morphèmes » des Américains) ; la « grammaire générative » étend même son ressort à toutes les unités linguistiques, parce que toutes sont justiciables de ses formulations.

Le terme de *grammaire* remonte à *grammatikê tekhnê* (Platon), fait sur *gramma,* qui désignait les lettres et les sons qu'elles représentent. Le calque latin *litteratura* (fait, de même, sur *littera,* « lettre ») du mot grec s'est partagé avec la forme empruntée *grammatica* un domaine dont le sens moderne du mot *littérature* ne dépasse pas les limites. Au Moyen Âge, la « grammaire » du latin était celle de toutes les langues. Au XVII[e] et au XVIII[e] s., la « grammaire générale », perpétuée au XIX[e] par les « grammatistes », empiétait largement sur la logique. Le terme de « grammaire comparée », employé depuis 1796 (François Thurot), embrassait l'étude intégrale de toutes les langues du monde, et il ne désigna pas autre chose, jusqu'au XX[e] s., que le mot *linguistique,* emprunté en 1826 à l'allemand. C'est surtout depuis Saussure que « grammaire comparée » désigne principalement l'étude diachronique, « linguistique » l'étude synchronique des langues, tandis que la « grammaire » tout court limite son objectif à décrire la norme d'une langue, maternelle ou étrangère, et à l'enseigner, à procurer la maîtrise de cet instrument essentiel de communication.

L'intitulé GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE de la présente rubrique reflète l'interpénétration de disciplines dont chacune, selon les écoles, est susceptible d'intégrer l'autre. Ce flottement terminologique est aussi la raison pour laquelle l'histoire de la grammaire sera faite à l'article spécial LINGUISTIQUE.

grammairien, enne [gramɛrjɛ̃ *ou* grammɛrjɛ̃, -ɛn] n. (de *grammaire ;* XIII[e] s., H. d'Andeli, aux sens 1-3). **1.** Personne qui se spécialise dans l'étude de la grammaire : *Une discussion de grammairiens. L'autorité des grammairiens.* || **2.** Personne qui enseigne la grammaire. || **3.** Personne qui connaît bien la grammaire : *Dans tout grand écrivain, il doit y avoir un grand grammairien* (Hugo).

◆ **grammairien** n. m. (1580, Montaigne). Dans l'Antiquité, celui qui s'adonnait à l'étude ou à l'enseignement des lettres en général.

grammateus [grammatøs] n. m. (mot gr. signif. « scribe, greffier », de *gramma, -atos* [v. GRAMMAIRE] ; 1962, Larousse). À Athènes, secrétaire au service d'une assemblée ou d'un collège de magistrats.

grammatical, e, aux [gramatikal, -o] adj. (bas lat. *grammaticalis,* grammatical, du lat. class. *grammatica* [v. GRAMMAIRE] ; XV[e] s., au sens 1 [*analyse grammaticale,* 1872, Larousse ; *sujet grammatical,* XX[e] s.] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qui concerne la grammaire : *Mes connaissances grammaticales m'autorisent à dire qu'elles étaient bilingues* (France). *Exercices grammaticaux.* || *Analyse grammaticale,* celle qui consiste à indiquer la nature et la fonction des différents mots d'une phrase. || *Sujet grammatical,* nom donné parfois au *sujet apparent,* devant les verbes ou locutions impersonnels. || **2.** Conforme aux règles de la grammaire : *Ce tour n'est pas grammatical.*

grammaticalement [gramatikalmɑ̃] adv. (de *grammatical ;* 1529, G. Tory, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Selon les règles de la grammaire : *S'exprimer grammaticalement.* || **2.** Sous le rapport de la grammaire : *Analyser un texte grammaticalement.*

grammaticalisation [gramatikalizasjɔ̃] n. f. (de *grammaticaliser ;* milieu du XX[e] s.). Phénomène selon lequel un élément lexical, doté d'un sens défini, devient un élément purement grammatical : *« Pendant » est un participe devenu préposition par grammaticalisation.*

grammaticaliser [gramatikalize] v. tr. (dér. savant de *grammatical ;* 1962, Larousse [un 1[er] ex., au part. passé, en 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers]). Donner à un élément lexical le statut d'élément grammatical.

◆ **se grammaticaliser** v. pr. (milieu du XX[e] s.). Passer au rang d'élément grammatical.

grammaticalité [gramatikalite] n. f. (dér. savant de *grammatical ;* 1968, Larousse). Caractère d'un énoncé conforme aux règles de la grammaire. || *Spécialem.* En linguistique générative, caractère d'un énoncé bien formé selon les règles explicites d'une grammaire définie.

grammatiste [grammatist] n. m. (lat. *grammatista,* maître élémentaire, gr. *grammatistês,* scribe, secrétaire, maître d'école, de *grammatizein,* enseigner à lire et à écrire, dér. de *gramma, -atos* [v. GRAMMAIRE] ; 1575, Despence, au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** Celui qui, chez les Grecs, enseignait aux enfants à lire et à écrire. || **2.** *Vx.* Grammairien aux idées étroites.

gramme [gram] n. m. (bas lat. *gramma,* scrupule, poids de deux oboles, gr. *gramma,* même sens, proprem. « caractère d'écriture » [v. GRAMMAIRE] ; le sens de « poids... » a été attribué au mot gr. à la suite d'une traduction maladroite du lat. *scripulum, scrupulum,* « 24[e] partie de l'once », que l'on avait considéré comme un dér. direct de *scribere,* « écrire », et que l'on avait donc traduit en grec par le mot signif. « caractère d'écriture » ; le lat. *scripulum, scrupulum,* qui signifiait aussi « faible poids, petite quantité », était la forme neutre correspondant à *scrupulus,* « petite pierre pointue », dimin. de *scrupus,* « pierre pointue », dér. de *scribere,* « tracer, écrire » ; 1790, *Encycl. méthodique,* au sens de « poids de deux oboles » ; sens actuel, loi du 3 avr. 1793, dans *le Moniteur universel,* 1793). Unité principale de masse (symb. : g) du système C. G. S., valant un millième de kilogramme : *Le gramme représente sensiblement la masse d'un centimètre cube d'eau pure à 4 °C.* || *Fig.* Très petite quantité : *S'il avait un gramme de bon sens, il ne poserait pas cette question.*

gramme-force [gramfɔrs] n. m. (de *gramme* et de *force ;* 1962, Larousse). Unité de force correspondant à la force avec laquelle une masse de 1 g est attirée par la Terre.

• Pl. *des* GRAMMES-FORCE.

• REM. On dit aussi GRAMME-POIDS (1962, Larousse) [pl. *des* GRAMMES-POIDS].

Gramophone [gramɔfɔn] n. m. (n. déposé ; mot angl., composé avec les termes gr. *gramma,* caractère d'écriture, lettre, inscription [dér. de *graphein,* écrire], et *phônê,* son, voix ; fin du XIXe s.). *Vx.* Nom d'une marque de phonographes à disques : *Les gramophones jouaient des morceaux qui n'étaient pas, à beaucoup près, le morceau qu'avait créé le compositeur* (Montherlant).

grampus [grɑ̃pys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de l'angl. *grampus,* même sens, adaptation de l'ital. *gran pesce,* proprem. « grand poisson », de *gran* [lat. *grandis,* v. GRAND 1] et *pesce* [lat. *piscis,* poisson] ; 1872, Larousse, écrit *grampe ; grampus,* fin du XIXe s.). Dauphin voisin du bélouga, qui habite les mers d'Europe.

grana [grana] n. m. (mot ital., de *grano,* grain, lat. *granum,* grain, graine ; 1962, Larousse). Fromage italien à pâte dure et granuleuse, à saveur forte, utilisé comme fromage à râper : *Le parmesan est un fromage du type grana.*

1. grand, e [grɑ̃, grɑ̃d ; le *d* du masculin prend le son [t] devant un mot à initiale vocalique] adj. • ÉTYM. Lat. *grandis,* aux grandes proportions, avancé en âge, imposant, sublime (en parlant du style), mot qui avait supplanté *magnus,* grand, important, noble, généreux ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *grant* et *grand* (le fém. *grande* apparaît dès 1080, *Chanson de Roland,* mais la forme la plus usuelle reste *grant, grand* jusqu'au XVIe s.). — A : sens I, 1, 1534, Rabelais ; sens I, 2, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* (*les grandes personnes,* 1835, Acad.) ; sens I, 3, v. 1770, J.-J. Rousseau (*ouvrir de grands yeux,* 1713, Hamilton) ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, XIIe s., *Roncevaux* (*le grand monde,* 1680, Richelet) ; sens II, 3, 1546, Rabelais (en parlant de l'insigne d'une dignité, 1876, Zola ; à propos de divers souverains, 1668, Molière) ; sens II, 4, 1670, Bossuet (*avoir grand air,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *de grands airs,* fin du XVIIe s., SaintSimon) ; sens II, 5, fin du XVe s., Commynes (*grand homme,* av. 1678, La Rochefoucauld) ; sens II, 6, 1751, Voltaire (avec l'art. et l'adj. postposés au n. pr., 1690, Furetière) ; sens II, 7 et 8, fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie* (*grands gestes,* XXe s. ; *grands mots,* 1663, Molière) ; sens II, 9, début du XVIIe s., Malherbe (*Grand Dieu !,* 1866, Littré ; *Grands Dieux !,* 1741, Voltaire ; *jurer ses grands dieux,* 1690, Furetière). — B : sens I, 1, début du XVIIe s., Malherbe ; sens I, 2, 1665, Molière (quant à la superficie ; quant à la hauteur, 1534, Rabelais ; quant à la longueur, 1080, *Chanson de Roland ; une grande lettre,* 1866, Littré) ; sens I, 3, 1538, R. Estienne ; sens I, 4, fin du XVe s., Commynes (*les grandes eaux,* v. 1690, Mme de Sévigné ; *pièce à grand spectacle,* 1877, Littré) ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland* (*le grand air,* 1675, Widerhold ; *le grand jour,* 1549, R. Estienne) ; sens I, 6, v. 1530, C. Marot ; sens I, 7, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland* (avec un n. et précédé de l'art. défini, début du XIXe s. ; *les Grands Jours,* 1665, Fléchier) ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, fin du XVe s., Commynes. — C : sens 1, v. 980, *Fragment de Valenciennes ;* sens 2, av. 1778, Voltaire (*de grand matin,* 1549, R. Estienne) ; sens 3, XIIe s. ; sens 4, 1572, Ronsard (*plus grand que nature,* 1671, Pomey ; *avoir les yeux plus grands que le ventre,* 1580, Montaigne).

A. En parlant des êtres animés.

• **I.** ASPECT QUANTITATIF. **1.** Se dit d'une personne, d'un animal qui est de taille élevée : *Un homme grand et fort. Une grande femme maigre. Cet enfant est grand pour son âge. Un grand chien. Les grands animaux. Le grand gibier.* || Se dit aussi des végétaux : *Les séquoias et les eucalyptus sont les plus grands des arbres. La grande gentiane, la grande marguerite.* || **2.** Qui a atteint le terme de sa croissance, ou une taille appréciable, ou un certain âge : *Que feras-tu quand tu seras grand ? Avoir de grands enfants. Quand vous serez plus grands, c'est-à-dire moins sages* (Hugo). *Petit poisson deviendra grand* (La Fontaine). || *Les grandes personnes,* les adultes. || Fam. *Être assez grand pour faire quelque chose,* être en mesure de le faire sans l'aide de personne. || **3.** Se dit des parties du corps qui ont une dimension supérieure à la moyenne : *Un grand front. De grands pieds. De grands yeux bleus.* || Fig. *Ouvrir de grands yeux,* être étonné, surpris ou émerveillé.

• **II.** ASPECT QUALITATIF. **1.** Se dit d'une personne qui réalise une qualité à un degré éminent (équivaut à un superlatif) : *Un grand travailleur. Un grand menteur. Une grande pécheresse. Jouer les grandes coquettes au théâtre. De grands amis. Les grands blessés de guerre. Les enfants, grands imitateurs, essaient de tout dessiner* (Rousseau). || **2.** Qui occupe un rang élevé dans la société, par sa condition, sa situation (jadis, par la naissance) : *Un grand personnage. Un grand seigneur. Une grande dame. Un grand bourgeois. Les grandes familles. Quand il s'agit d'un grand monsieur, il arrive qu'on accuse réception tout de suite* (Romains). || *Le grand monde,* fraction de la société qui se distingue par sa fortune, son luxe. || **3.** *Spécialem.* S'ajoute au titre des plus hauts dignitaires de certains ordres, à celui du titulaire unique d'une haute fonction, ou à certains titres nobiliaires : *Grand officier de la Légion d'honneur. Le grand maître de l'ordre de Malte. Le grand chancelier de l'ordre de la Libération. Le grand veneur, le grand écuyer. Le grand prêtre. Grand-duc, grande-duchesse.* || *Par extens.* Se dit de l'insigne même d'une dignité : *L'empereur, en habit, la poitrine barrée par la tache rouge du grand cordon, entra le premier* (Zola). || Entre dans la désignation de divers souverains : *Le Grand Mogol. Le Grand Turc. Le Grand Khan.* || **4.** Qui est propre aux personnes de haut rang, à leur comportement, à leurs obligations : *Un grand nom. Une grande naissance. Se présenter en grande tenue. En grand apparat, en grande pompe. Grande cérémonie, grande réception.* || *Avoir grand air, grande allure,* montrer une haute distinction, de la prestance. || *Grands airs,* affectation de noblesse, de distinction : *Prendre, se donner de grands airs.* || **5.** Qui se distingue par ses qualités intellectuelles ou morales, par son talent, par sa valeur : *Une grande reine. Un grand peintre. Un grand champion. Les grands couturiers. Grande reine, est-ce ici votre place ?* (Racine). *Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur* (Musset). || *Grand homme,* homme qui a réalisé de grandes choses et dont la valeur est généralement admise par tous. || **6.** Avec l'article défini et placé devant un nom propre, indique qu'un personnage s'est rendu illustre sous quelque rapport : *Le Grand Condé. Le Grand Frédéric ;* placé après, tout en soulignant le mérite du personnage, sert à le distinguer de ses homonymes : *Louis le Grand. Pierre le Grand. Saint Grégoire le Grand.* (Dans ces trois cas, prend la majuscule.) || **7.** Se dit des qualités, des aptitudes, des actions, des œuvres de l'homme qui sont particulièrement remarquables ou accomplies : *Grande intelligence. Grand cœur. Grande sensibilité. Une grande âme. Un grand esprit. Grand talent. Un grand roman. De grandes conceptions. Cette décoration est vraiment très réussie ; c'est du grand art. Elle avait un grand esprit, de grandes vues, un grand art de posséder noblement une grande fortune* (Sévigné). *Pour exécuter de grandes choses, il faut vivre comme si l'on ne devait jamais mourir* (Vauvenargues). *Le style de Cousin est grand, il a grand air, il rappelle la grande époque, à s'y méprendre ; mais il ne me paraît pas original, rien n'y marque l'homme, l'individu qui écrit* (Sainte-Beuve). *Il aurait voulu faire quelque chose de grand et d'héroïque qui l'eût rendu digne, entre tous, de chausser les bottes de sept lieues* (Aymé). || Péjor. *Grands gestes, grands mots, grandes phrases,* gestes, propos de caractère outré, emphatique, grandiloquent. || **8.** Se dit des états affectifs ou psychiques qui atteignent un degré d'intensité exceptionnel : *Éprouver un grand chagrin, une grande déception. Un grand obstacle au bonheur, c'est de s'attendre à un trop grand bonheur* (Fontenelle). *J'ai parfois de grands ennuis, de grands*

vides, des douleurs qui me ricanent à la figure (Flaubert). *Il n'est de grand amour qu'à l'ombre d'un grand rêve* (Rostand). || **9.** *Spécialem.* Se dit de Dieu : *Dieu seul est grand, mes frères* (Massillon). || *Grand Dieu !, Grands Dieux !,* exclamations marquant la surprise, la crainte, l'indignation. || *Jurer ses grands dieux,* faire de grandes protestations.

• SYN. : **I, 1** *élancé, gigantesque, longiligne* ; **2** *adulte.*|| **II, 1** *acharné, fieffé* (fam.), *forcené, invétéré, sacré* (fam.) ; **2** *important, influent, noble, puissant* ; **4** *aristocratique* ; **5** *éminent, génial, glorieux, prestigieux, supérieur, talentueux* ; **7** *distingué, grandiose, incomparable, profond, remarquable, réputé, transcendant.* — CONTR. : **I, 1** *lilliputien, nain, petit* ; **2** *enfant, jeune, petit.*|| **II, 2** *humble, modeste, pauvre* ; **4** *commun, roturier, simple* ; **5** *inconnu, obscur* ; **7** *borné, déplorable, lamentable, médiocre, minable, piètre, superficiel.*

B. En parlant des choses.

• **I.** ASPECT QUANTITATIF. **1.** Se dit d'une chose dont les dimensions sont considérables et dépassent la mesure ordinaire : *Un grand édifice. Une grande voiture. Un grand navire. Les grands ensembles urbains, architecturaux. Je hais comme la mort l'état de plagiaire ; | Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre* (Musset). *Le proviseur entra, suivi du nouveau habillé en bourgeois et d'un garçon de classe qui portait un grand pupitre* (Flaubert). *La ville sous le grand ciel pâle s'alanguissait* (Zola). || **2.** *Spécialem.* Se dit de ce qui dépasse la mesure ordinaire quant à la superficie : *Une grande salle. Une grande cité. Les grandes forêts ;* quant à la hauteur : *Le grand mât d'un voilier. Une noble et imposante figure de château fort, avec ses grandes et grosses tours percées de longues fenêtres étroites* (Flaubert) ; quant à la longueur : *Un grand fleuve. Marcher à grands pas. Couvrir une grande distance. Faire un grand voyage. Les grandes lignes de chemin de fer. Le mystère des grands chemins le tentait. Il aimait les voyages* (France). || *Une grande lettre,* une longue missive. || **3.** Qui est considérable par la durée : *Les grandes vacances. Une grande vieillesse.* || **4.** Qui est considérable par la quantité (nombre, valeur, etc.) : *Il y avait une grande affluence à la gare. Un article de grande consommation. Une grande fortune. De grandes dépenses. Après avoir savonné, rincer à grande eau. Les grandes marées.* || *Les grandes eaux,* la crue exceptionnelle d'un fleuve, d'une rivière (vx) ; en parlant de bassins, de jets d'eau, de cascades, etc., la totalité des installations fonctionnant en même temps. || *Pièce à grand spectacle,* pièce où l'on fait un important usage de décors, de figurants, de mise en scène. || **5.** Qui est considérable par son intensité (surtout en parlant des phénomènes physiques) : *Un grand froid. Les grandes chaleurs. Aimer le grand vent. Redouter le grand bruit. Faire un grand feu.* || *Le grand air,* l'air vif que l'on respire en pleine nature. || *Le grand jour,* la pleine lumière. || **6.** Se dit des mesures elles-mêmes, quand elles atteignent une importance notable : *Une grande hauteur. Faire des plongées sous-marines à une grande profondeur. Les magasins à grande surface. Atteindre un grand âge. La loi des grands nombres. Spéculer sur une grande échelle. Derrière elle* [...] *emportée par la descente, une malle-poste au grand galop se précipitait comme une trombe* (Flaubert). || **7.** *Spécialem.* Qui est supérieur ou semble supérieur à la mesure indiquée (avec un nom de mesure de l'espace ou du temps) : *Faire deux grands kilomètres à pied. Attendre une grande heure. Après trois grands mois d'inaction, il a enfin pu reprendre ses occupations.*

• **II.** ASPECT QUALITATIF. **1.** Se dit des faits marquants, en particulier des faits historiques ou sociaux qui se distinguent par leur ampleur, leur retentissement : *Un grand événement. Une grande nouvelle. Les grandes dates de l'histoire de France. La grande éruption du Vésuve de l'an 79. Les grandes famines du Moyen Âge.* || *Spécialem.* Devant un nom et précédé de l'article défini, forme des expressions ayant une valeur superlative : *Le Grand Siècle. La Grande Guerre. La Grande Armée.* || *Les Grands Jours,* juridiction féodale ordinaire qui jugeait en appel, puis assises extraordinaires tenues par les juges royaux envoyés dans les régions troublées. || **2.** Se dit de ce qui l'emporte par la qualité, la renommée, sur les autres choses de même sorte : *La grande musique. Les grands crus. Préférer les grands bordeaux aux grands bourgognes. La grande cuisine. Le baron* [...] *de son air le plus évaporé, commanda de grands vins* (Carco). || **3.** Se dit de tout ce qui revêt une importance particulière dans l'ordre politique, économique, social, intellectuel : *Les grandes puissances. La grande industrie. Les grands corps de l'État. Les grandes écoles. Les grands problèmes. Les grandes questions. Les grands principes de la philosophie, de la morale.*

• SYN. : **I, 1** *colossal, cyclopéen, énorme, gros, monumental* ; **2** *étendu, immense, spacieux, vaste* ; *élevé, haut, long* ; **3** *interminable, prolongé* ; **4** *beau, coquet* (fam.), *fabuleux, fort, nombreux, rondelet* (fam.) ; **5** *assourdissant, caniculaire, déchaîné, étouffant, furieux, glacial, intense, terrible, vif* ; **6** *avancé, triple* ; **7** *bon, long.*|| **II, 1** *légendaire, marquant, mémorable, retentissant, sensationnel* ; **3** *gros.* — CONTR. : **I, 1** *microscopique, minuscule* ; **2** *exigu, réduit* ; *aplati, écrasé* ; *court* ; **3** *bref, fugitif* ; **4** *infime, médiocre, minime, modique* ; **5** *léger* ; **6** *faible* ; **7** *petit.*|| **II, 1** *banal, insignifiant, quelconque* ; **3** *petit.*

C. En parlant des êtres animés ou inanimés.

1. Avec un nom sans article et un verbe, *grand* entre dans des expressions toutes faites où il a le sens de « beaucoup de » : *Faire grand cas. Faire grand tort à. Avoir grand besoin de. Avoir grand avantage à. Il n'y a pas grand mal à. Il n'y a pas grand monde.* || **2.** Avec une préposition et un nom, forme des locutions adverbiales : *A grands frais. À grande allure. Au grand complet. Au grand jamais. Mener la vie à grandes guides. Julien entra en grand noir, élégant ; affairé* (Maupassant). || *De grand matin,* à une heure très matinale. || **3.** Class. *Grand,* forme féminine dans l'ancienne langue, était employé dans des locutions assez nombreuses (avec ou sans apostrophe [v. Rem. 2]) : *Il couchera dans votre grand chambre avec sa mie* (Racine). *En grand' cérémonie* (La Fontaine). *Ce pauvre Lauzun ne vous fait-il pas grand' pitié ?* (Sévigné), et dont certaines sont encore en usage : *Avoir grand-faim, grand-soif. À grand-peine. Grand-chose. Grand-messe.* (V. les noms composés à l'ordre alphab.) || **4.** Avec un adverbe ou une conjonction de comparaison, *grand* perd son sens absolu et n'indique plus qu'une grandeur relative : *Il est maintenant aussi grand que son frère. Le monde est plus grand que tu ne crois* (Renan). *Il n'y avait dans l'auberge que deux chambres à coucher* [...]. *Celle de gauche* [...] *était tendue de papier à fleurs et ornée d'une glace grande comme la main* (France). *Qu'est-ce que la tragédie ? C'est l'affirmation d'un lien horrible entre l'humanité et un destin plus grand que le destin humain* (Giraudoux). || *Plus grand que nature,* avec des proportions supérieures aux dimensions naturelles. || Fam. *Avoir les yeux plus grands que le ventre,* vouloir manger plus de nourriture qu'on n'en peut absorber ; au *fig.,* manifester des désirs qu'on ne saurait satisfaire.

• REM. **1.** *Grand* peut avoir un sens différent selon qu'il est placé avant ou après le nom : *Je regrette qu'on ne distingue pas un peuple grand d'un grand peuple. Cela nous permettrait de dire avec sérénité que ce peuple petit* [les Hollandais] *est un grand peuple* (Duhamel). *Un grand homme* est un homme célèbre ; *un homme grand* est un homme de haute taille.

2. Dans les composés où *grand* entre en composition avec un nom féminin, on a longtemps séparé les deux mots par une apostrophe : *grand'mère.* L'Académie, dans son édition de 1932, l'a remplacée par un trait d'union : *grand-mère,* l'apostrophe étant superflue puisque *grand* représente non pas une forme élidée de *grande,* mais l'ancienne forme féminine

issue du latin *grandis,* à la fois masculin et féminin. Au pluriel des mêmes mots, *grand* reste invariable : *des grand-mères.* Mais on écrit régulièrement, pour les composés masculins : *des grands-pères, des grands-oncles.*

◆ **grand** adv. (sens 1, 1779, M^me de Genlis ; sens 2, 1932, Acad. [*faire grand,* 1864, V. Hugo] ; sens 3, v. 980, *Fragment de Valenciennes*). **1.** *Grand ouvert,* ouvert aussi largement que possible : *La nuit, je dors presque dehors, tant ma fenêtre est grande ouverte* (Gide). *Suzanne avait maintenant les yeux grands ouverts* (Duhamel). *Des portes grandes ouvertes.* (V. Rem. ci-après.) ‖ **2.** *Voir grand,* avoir de larges vues, de vastes conceptions, de grands projets. ‖ *Chausser grand,* en parlant de chaussures, avoir des dimensions légèrement supérieures à la normale, pour une pointure déterminée. ‖ Littér. *Faire grand,* accomplir d'importantes réalisations. (V. aussi FAIRE, v. intr.). ‖ **3.** *Dialect.* Peut avoir la valeur d'un adverbe d'intensité (« tout à fait, beaucoup, très ») : *Et quand mai viendra, j'en aurai grand prêt pour être semé* (Hémon). *Il montait l'escalier posément, en s'éventant avec un bout de journal, car il avait grand chaud* (Duhamel).

● REM. Dans l'expression *grand ouvert, grand,* quoique employé en fonction d'adverbe, s'accorde, selon l'usage, avec l'adjectif ou le participe qui le suit. Certains auteurs penchent pour l'invariabilité : *Les fenêtres étaient grand ouvertes sur le jardin* (Bourget).

2. grand, e [grɑ̃, -ɑ̃d] n. (emploi substantivé du précéd. ; fin du XV^e s., Commynes, au sens 3 [au fém., av. 1654, Guez de Balzac ; *un grand,* 1668, Molière ; *Monsieur le Grand,* 1609, Malherbe ; *grand d'Espagne,* 1690, Furetière] ; sens 1, 1833, Balzac ; sens 2, v. 1692, Fénelon [*mon grand, ma grande,* XX^e s.]). **1.** Dans les établissements scolaires, élève relativement âgé : *C'est le chef des chahuteurs dans l'étude des grands* (Vallès). *La cour, le préau des grandes. Maintenant, il se rend à l'école seul, comme un grand.* ‖ **2.** Plus généralement, personne adulte : *Le mystère est le même pour les petits que pour les grands* (Maupassant). ‖ Fam. *Mon grand, ma grande,* se dit en s'adressant à un enfant ou, comme terme d'affection, à un adulte. ‖ **3.** Personnage d'un rang social, d'une condition élevés (généralement au pluriel et rare au féminin) : *Elle* [l'Église] *avait tout à craindre des grands, et rien des communes* (Chateaubriand). *Rendons aux grands ce qui leur est dû* (Courier). *Les grands de ce monde* ; et au fém. : *Reines, infantes, princesses et grandes de tous pays* (Gautier). ‖ Class. *Un grand,* un membre de la haute noblesse : *Ce serait paroles exquises | Si c'était un grand qui parlât* (Molière). ‖ Class. *Monsieur le Grand,* titre du grand écuyer du roi de France : *Le roi a dit à Monsieur le Grand : « Accommodez-vous pour le rang avec le comte de Soissons »* (Sévigné). ‖ *Grand d'Espagne,* titre réservé à la classe supérieure de la noblesse espagnole et qui n'a plus auj. qu'une signification honorifique : *Fils d'une grandesse et grand d'Espagne* (Bertrand).

◆ **À la grande** loc. adv. (1660, Oudin). *Class.* Avec le faste des grands seigneurs : *On ne peut voyager ni plus agréablement, ni plus à la grande* (Sévigné).

◆ **grand** n. m. (XII^e s., Godefroy, au sens de « grandeur, taille » ; sens 1, av. 1896, Goncourt ; sens 2, 1665, Retz ; sens 3, 1866, Littré). **1.** *Un infiniment grand,* v. INFINIMENT. ‖ **2.** Littér. *Le grand,* ce qui est noble, élevé moralement et intellectuellement : *Il parle dans le grand !* (Hugo). *Je croyais qu'on allait faire du grand et du neuf* (Béranger). ‖ **3.** *Fam.* et *vx.* Train de vie luxueux : *Donner dans le grand* (Littré).

◆ **En grand** loc. adv. (sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, 1738, Brunot). **1.** Dans de vastes proportions, sur une grande échelle : *Faire de l'élevage en grand.* ‖ **2.** D'un point de vue élevé, éloigné de toute mesquinerie : *Voir les choses en grand.*

◆ **grands** n. m. pl. (1944). Les grandes puissances mondiales (avec un numéral) : *Les quatre grands. Les cinq grands.*

grand-angulaire [grɑ̃tɑ̃gylɛr] adj. et n. m. (de *grand* et de *angulaire ;* XX^e s.). Se dit d'un objectif à courte focale couvrant un grand champ.

grand-chambre [grɑ̃ʃɑ̃br] n. f. (de *grand* 1 [v. ce mot] et de *chambre ;* 1549, R. Estienne, écrit *grande chambre ; grand-chambre,* 1636, Monet). La principale chambre d'un parlement, en France, sous l'Ancien Régime.

● Pl. *des* GRAND-CHAMBRES ou *des* GRANDS-CHAMBRES.

grand-chantre [grɑ̃ʃɑ̃tr] n. m. (de *grand* 1 et de *chantre ;* 1872, Larousse). *Autref.* Dignitaire d'une cathédrale qui avait sous sa juridiction les petites écoles.

● Pl. *des* GRANDS-CHANTRES.

grand-chose loc. pron. et n. invar. V. CHOSE.

grand-croix [grɑ̃krwa] n. f. invar. (de *grand* 1 [v. ce mot] et de *croix ;* fin du XVII^e s., Saint-Simon). Dignité la plus haute de la plupart des ordres de chevalerie : *Recevoir la grand-croix de la Légion d'honneur.*

◆ n. m. (1680, Richelet). Personne qui est revêtue de cette dignité : *Un grand-croix.*

● Pl. *des* GRANDS-CROIX.

grand-duc [grɑ̃dyk] n. m. (de *grand* 1 et de *duc ;* 1690, Furetière, aux sens 1-2 [*la tournée des grands-ducs,* fin du XIX^e s.]). **1.** Titre de quelques princes souverains : *Avant son annexion par le Piémont, la Toscane était gouvernée par un grand-duc.* ‖ **2.** *Spécialem.* Prince de la famille impériale de Russie : *Il était placé là par le grand-duc Constantin, il n'a pas de grâce à espérer* (Balzac). ‖ Fam. *La tournée des grands-ducs,* la tournée des établissements de nuit, des lieux de plaisir (par allusion au goût, demeuré célèbre, des princes de la famille impériale russe pour ce genre de réjouissances).

● Pl. *des* GRANDS-DUCS.

● REM. L'oiseau du même nom s'écrit sans trait d'union (v. DUC).

grand-ducal, e, aux [grɑ̃dykal, -o] adj. (de *grand-duc,* d'après *ducal ;* 1843, Landais). Qui concerne un grand-duc ou un grand-duché : *Habituée aux lippées grand-ducales* (Margueritte).

grand-duché [grɑ̃dyʃe] n. m. (de *grand-duc,* d'après *duché ;* 1843, Landais). Pays gouverné par un grand-duc ou une grande-duchesse : *Le grand-duché de Luxembourg.*

● Pl. *des* GRANDS-DUCHÉS.

grande-duchesse [grɑ̃ddyʃɛs] n. f. (de *grand-duc,* d'après *duchesse ;* 1843, Landais, aux sens 1-2). **1.** Femme ou fille d'un grand-duc, ou souveraine d'un grand-duché : *La Grande-Duchesse de Gérolstein* (opérette d'Offenbach). ‖ **2.** Titre des princesses de la famille impériale russe.

● Pl. *des* GRANDES-DUCHESSES.

grandelet, ette [grɑ̃dlɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *grand* 1 ; v. 1398, *le Ménagier de Paris*). *Fam.* Qui commence à devenir grand : *Gaucheries d'une fille grandelette dans le sarrau d'école* (Gourmont). *Quoiqu'il fût grandelet, le fils du facteur, porteur de la croix, devait ouvrir la marche des enfants de chœur* (Aymé).

● SYN. : *grandet.*

grandement [grɑ̃dmɑ̃] adv. (de *grand* 1 [v. ce mot] ; XII^e s., Godefroy, écrit *gramment* [*grandement,* fin du XIII^e s.], au sens 1 [« largement, en abondance », v. 1170, *Livre des Rois ; faire les choses grandement,* 1599, Hornkens] ; sens 2, XII^e s., Godefroy [écrit *granment ; grandement,* v. 1361, Oresme] ; sens 3, 1872, Larousse). **1.** Au-delà de la mesure ordinaire : *Être logé grandement.* ‖ *Spécialem.* Largement, en abondance : *Il a grandement de quoi vivre.* ‖ *Faire les choses grandement,* sans regarder à la dépense, avec générosité. ‖ **2.** Beaucoup, extrêmement : *Les autres religieuses, grandement scandalisées, se cachèrent le front dans leurs mains* (Nerval). *Il* [le docteur] *s'intéressa beaucoup à ce que je lui dis de l'état de Gertrude, s'étonna grandement d'abord de ce qu'elle fût restée à ce point arriérée* (Gide). ‖ **3.** *Fig.* Avec grandeur, d'une façon moralement élevée : *Penser, agir grandement.*

● SYN. : **1** *spacieusement ; amplement ; fastueusement, généreusement, princièrement ;* **2** *énormément, fort, fortement, infiniment, prodigieusement, sérieusement ;* **3** *noblement.* — CONTR. : **1** *à l'étroit,*

petitement ; chichement, mesquinement, parcimonieusement, à peine ; **2** *guère, légèrement, médiocrement, nullement, pas du tout, peu ;* **3** *bassement, ignoblement.*

grandesse [grɑ̃dɛs] n. f. (esp. *grandeza,* grandesse, de *grande,* grand, lat. *grandis* [v. GRAND 1] ; 1667, Boulan). Dignité de grand d'Espagne : *Ce Mœdina qui met à l'encan la grandesse* (Coppée). *Et comme il trouve qu'on abuse un peu des duchés italiens, grandesses espagnoles, etc., et bien qu'il eût le choix entre quatre ou cinq titres de prince, il a gardé celui de baron de Charlus* (Proust).

grandet, ette [grɑ̃dɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *grand* 1 ; v. 1250, Godefroy). *Fam.* Assez grand : *Une Sylvie déjà grandette* (Genevoix).

grandeur [grɑ̃dœr] n. f. • ÉTYM. De *grand* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *grandur* (*grandor,* fin du XIIe s. ; *grandeur,* XIIIe s.), au sens de « puissance, majesté (de Dieu) ». — A : sens I, 1, v. 1188, Aimon de Varennes (*regarder quelqu'un du haut de sa grandeur,* 1866, Littré) ; sens I, 2, 1672, Mme de Sévigné ; sens I, 3, 1636, Corneille ; sens I, 4, 1662, Corneille (*air de grandeur,* 1678, La Fontaine) ; sens I, 5, 1664, Racine ; sens I, 6, 1630, Littré (pour un évêque ; pour un grand seigneur, 1651, Corneille) ; sens I, 7, 1636, Monet (*grandeur d'âme,* 1736, Voltaire) ; sens I, 8, 1671, Bouhours ; sens II, 1, v. 1265, Br. Latini (*ordre de grandeur, grandeur nature,* début du XXe s.) ; sens II, 2, 1690, Furetière (art. *étoile*). — B : 1757, *Encyclopédie* (« en mathématiques, quantité continue susceptible de mesure », 1655, Pascal).

A. Sens abstrait.

• **I.** CARACTÈRE DE CE QUI EST GRAND (AU SENS ABSOLU). **1.** *Vx.* Caractère de ce qui a des dimensions supérieures à la moyenne : *La grandeur de Goliath.* || Auj. et fig. *Regarder quelqu'un du haut de sa grandeur,* le considérer, le traiter avec une fierté dédaigneuse. || **2.** *Class.* et *Spécialem.* Caractère de ce qui passe la mesure ordinaire en longueur, en durée : *La Mousse est un peu effrayé de la grandeur du voyage* (Sévigné). || **3.** Caractère de ce qui est important, considérable par son ampleur, sa qualité, son intensité : *La grandeur d'une entreprise, d'un projet, d'une conception. La grandeur d'un sacrifice. Le rang de l'offensé, la grandeur de l'offense* (Corneille). || **4.** Supériorité affirmée dans l'ordre social, politique, ou résultant du rôle joué dans l'histoire : *L'union d'Isabelle et de Ferdinand prépara la grandeur de l'Espagne* (Voltaire). *Cette reine du monde doit sa grandeur à Numa* (Chateaubriand). *Grandeur et décadence de César Birotteau* (roman de Balzac). *La grandeur d'un État, d'un règne. La grandeur de Napoléon. Une politique de grandeur. Aimer la grandeur.* || *Air de grandeur,* attitude, manières qui affectent la supériorité. || **5.** *Class.* Rang social élevé : *Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux* (La Fontaine). || **6.** *Sa Grandeur, Votre Grandeur,* titre honorifique donné autrefois à quelques grands seigneurs, et naguère aux évêques et aux archevêques. || **7.** Élévation morale et intellectuelle, noblesse des sentiments, des motivations, des actions : *La grandeur de l'homme est grande en ce qu'il se connaît misérable* (Pascal). *La grandeur de l'âme ou celle de la fortune ne m'imposent point* (Chateaubriand). *Certes, il* [La Rochefoucauld] *a eu ses larmes ; mais on ne trouve pas en lui la grandeur des désespoirs de Pascal* (Zola). *Nous ne cherchons pas de leçons, ni l'amère philosophie qu'on demande à la grandeur* (Camus). || *Grandeur d'âme,* générosité, magnanimité. || **8.** Qualité d'une œuvre qui se distingue par l'ampleur de la conception, la hauteur de l'inspiration, de la pensée : *La grandeur, l'étonnante mélancolie de ce tableau ne saurait s'exprimer dans les langues humaines* (Chateaubriand). *Cela atteint la grandeur eschylienne* (Hugo).

• **II.** QUALITÉ DE CE QUI EST PLUS OU MOINS GRAND (SENS RELATIF). **1.** Qualité de ce qui est susceptible d'accroissement ou de diminution, de ce qui est susceptible de mesure : *Tel astre, qui ne nous paraît qu'un point dans le ciel, surpasse sans proportion toute la grandeur de la Terre* (Bossuet). *On voit des pins d'une grandeur incroyable* (Flaubert). *Ces deux hommes sont de même grandeur* (Littré). *Une tache de la grandeur d'une pièce de cinq francs.* || *Ordre de grandeur,* évaluation approximative d'une quantité mesurable : *Nous avons acquis une connaissance indirecte* [...] *qui nous communique* [...] *ce qui se passe dans des ordres de grandeur si éloignés de ceux qui ont quelque rapport avec nos sens que les notions de toute espèce selon lesquelles nous pensions le monde n'ont plus de prise* (Valéry). *Envisagez une dépense de 500 francs par personne, mais ce n'est qu'un ordre de grandeur...* || *Grandeur nature,* se dit d'une reproduction où les personnages ou les objets sont représentés avec leurs dimensions naturelles : *Un portrait grandeur nature. Une maquette grandeur nature.* || **2.** *Vx.* En astronomie, éclat relatif des étoiles, servant à les classer (cette notion est auj. remplacée par celle de MAGNITUDE) : *On compte dix-sept étoiles de première grandeur ; au télescope, on aperçoit jusqu'à celles de seizième grandeur* (Arago).

• SYN. : **I, 3** *ampleur, étendue, importance, profondeur ;* **4** *élévation, force, gloire, illustration, puissance, suprématie ;* **7** *dignité, supériorité, valeur ;* **8** *sublimité.*|| **II, 1** *hauteur, superficie, taille, volume.* — CONTR. : **I, 3** *médiocrité, modestie, petitesse ;* **4** *décadence, déchéance, déclin, faiblesse ;* **7** *bassesse, ignominie, mesquinerie, misère.*

B. Sens concret.

Ce qui est susceptible de plus ou de moins, et peut soit faire l'objet d'une mesure directe, soit comporter des degrés d'intensité : *Grandeur mesurable. Grandeur vectorielle.* || *Spécialem.* En mathématiques, quantité continue susceptible de mesure : *Un géomètre* [...] *le résumerait* [ce système de lignes et de surfaces] *en peu de signes par une relation de quelques grandeurs* (Valéry). *Grandeurs mathématiques. Grandeurs physiques.*

◆ **grandeurs** n. f. pl. (1640, Corneille [d'abord « actions d'éclat », milieu du XVIe s., Amyot ; *avoir la folie des grandeurs, des idées de grandeurs,* XXe s.]). *Littér.* Les distinctions, les honneurs, les avantages, souvent vains et fallacieux, qui accompagnent l'élévation sociale, la réussite, la gloire : *Vos grandeurs ne nuiront-elles point à vos amitiés ?* (Balzac). *Chaque peuple, à son tour dans l'ombre enseveli, | Chantait languissamment ses grandeurs effacées* (Vigny). *Depuis que sa nièce était dans les grandeurs, Mme Lerat ne dégonflait pas de vanité* (Zola). || *Folie des grandeurs,* v. MÉGALOMANIE. || Fam. *Avoir la folie des grandeurs, des idées de grandeurs,* avoir le désir ou la manie de vivre sur un pied qu'on ne peut réellement tenir.

grand-garde [grɑ̃gard] n. f. (de *grand* 1 [v. ce mot] et de *garde,* n. f. ; 1740, Acad. [*grande-garde,* 1690, Furetière]). *Autref.* Détachement chargé de la sûreté rapprochée d'une troupe en station et qui formait l'élément principal des avant-postes.

• Pl. *des* GRAND-GARDES.

grand-guignolesque [grɑ̃giɲɔlɛsk] adj. (de *Grand-Guignol,* n. d'un théâtre montmartrois dont la spécialité était la représentation de courtes pièces d'épouvante [alternant, au cours de la même séance, avec de brèves comédies, très gaies] ; début du XXe s.). Qui a le caractère outré et invraisemblable des mélodrames du Grand-Guignol : *Un spectacle grandguignolesque. Des aventures grand-guignolesques. Un comportement grandguignolesque.*

grandhomie [grɑ̃dɔmi] n. f. (de *grand homme ;* av. 1848, Chateaubriand [le mot semble être un hapax de cet auteur]). Vanité de celui qui se croit ou se juge un grand homme : *Je croyais peu à ces pantalonnades de la flatterie italienne, de qui pourtant ma vanité se rengorgeait ; mais mon humble instinct l'emportait sur ma grandhomie* (Chateaubriand).

grandi, e [grɑ̃di] adj. (part. passé de *grandir*). Rendu plus grand (au pr. et au fig.) : *La toile tomba sur* [...] *Vénus, souriante et grandie dans sa souveraine nudité* (Zola).

grandiloquence [grɑ̃dilɔkɑ̃s] n. f. (du lat. *grandiloquus,* qui a le style pompeux, d'après *éloquence ;* 1544, Mathée, puis av. 1865, Proudhon). Manière pompeuse et affectée de parler, de s'exprimer : *La propension à la grandiloquence est un défaut dont je crains que nous ne nous corrigions pas de sitôt* (Gide).

• SYN. : *emphase, pompe.* — CONTR. : *naturel, simplicité, sobriété.*

grandiloquent, e [grɑ̃dilɔkɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *grandiloquence ;* 1888, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui parle ou écrit d'une manière affectée et emphatique : *Un conférencier, un parlementaire grandiloquent. Il ne réussissait ses conférences que s'il les avait commencées en se disant : « Je prends un orateur, élève de Bossuet, sobre, incisif, un peu grandiloquent. Que leur diraitil ? »* (Giraudoux). ‖ **2.** Qui a un caractère affecté, déclamatoire, emphatique : *Style grandiloquent. Une œuvre verbeuse et grandiloquente.*

• SYN. : **1** *déclamateur, précieux ;* **2** *ampoulé, pompeux, ronflant.* — CONTR. : **1** *naturel, simple ;* **2** *concis, laconique, sobre.*

grandiose [grɑ̃djoz] adj. (ital. *grandioso,* de *grande,* grand, lat. *grandis* [v. GRAND 1] ; 1798, *Encycl. méthodique*). Qui frappe l'imagination, l'esprit par un caractère de grandeur, de noblesse : *M. de Mortsauf, roi dans son castel, entouré de son auréole historique, avait pris à mes yeux des proportions grandioses* (Balzac). *Les scènes successives et simultanées de cette tuerie grandiose, nous renonçons à les peindre* (Hugo). *Il y a des vallées resserrées, aux entrées d'ombre, dont la désolation est étouffante ; d'autres très larges, dont la désolation plus grandiose amène des conceptions résignées, presque douces, de la grande mort sans réveil et de la fin de tout* (Loti). *Ne mêlons point, fût-ce une seconde, la personne grandiose d'un Saint-Just au triste Marat* (Camus).

• SYN. : *admirable, fabuleux, fantastique, imposant, magnifique, majestueux, prestigieux, sublime.* — CONTR. : *mesquin, petit ; abject, bas, méprisable, vil.*

◆ n. m. (1804, Chateaubriand). Caractère de grandeur, de noblesse : *Le grandiose de la Campagne romaine* (Chateaubriand). *Tartarin [...] portait en lui l'âme de Don Quichotte, les mêmes élans chevaleresques, le même idéal héroïque, la même folie du romanesque et du grandiose* (Daudet).

grandiosement [grɑ̃djozmɑ̃] adv. (de *grandiose ;* 1876, A. Daudet). D'une manière grandiose : *Ils avaient l'air grandiosement horribles* (Gautier). *En dépit de tout ce que put dire Mme Weber, Bélisaire avait tenu à faire les choses grandiosement, et sur sa longue bourse de laine rouge, les coulants d'acier coulèrent jusqu'aux bords* (Daudet). *Ceux-ci* [les génies synthétiques : Eschyle, Dante, Lucain, Hugo] *sont d'énormes visionnaires, éblouissants et éblouis, effarants et effarés, étageant des œuvres grandiosement disproportionnées [...]. Tel Hugo* (Verhaeren).

grandir [grɑ̃dir] v. intr. (de *grand* 1 ; v. 1280, Adenet, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, 1830, Balzac [*grandir en sagesse, en vertu,* etc., 1866, Littré]). **1.** Devenir grand ou plus grand, en taille ou en dimension : *Tout cela ne m'a pas empêché de grandir et de maigrir* (Hugo). *Un arbre qui grandit lentement. À partir de midi, l'ombre du clocher recommence à grandir.* ‖ **2.** Croître en intensité, en force, en importance : *La lueur du matin grandissait à l'est* (Hugo). *L'exaltation du peuple grandit* (Flaubert). *Quand la Révolution eut grandi...* (Chateaubriand). *Son pouvoir grandit de jour en jour.* ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Se développer, se perfectionner sous quelque rapport, et en particulier gagner en valeur morale, en crédit, en prestige : *J'irai, je grandirai seul, par moi-même* (Balzac). *Depuis sa mort, son nom n'a cessé de grandir.* ‖ *Grandir en beauté, en sagesse, en vertu,* etc., devenir plus beau, plus sage, plus vertueux, etc. : *Elle naquit petite et débile et reçut le nom d'Hélène. Soumise aux travaux de la vie, elle grandit bientôt en grâce et en beauté et devint la plus désirable des femmes* (France).

• SYN. : **1** *s'allonger, croître, se développer, monter, pousser ;* **2** *s'accroître, s'agrandir, s'amplifier, augmenter, enfler, s'étendre, grossir, s'intensifier, redoubler.* — CONTR. : **1** *décroître, rapetisser ;* **2** *s'amenuiser, baisser, décroître, diminuer, raccourcir.*

◆ v. tr. (v. 1460, G. Chastellain, au sens de « élever en honneur, en puissance » ; sens 1, 1857, Flaubert [« faire paraître plus grand », 1872, Larousse] ; sens 2, 1834, Ségur ; sens 3, début du XIXe s., Mme de Staël [*sortir grandi d'une épreuve, d'une difficulté,* XXe s.]). **1.** Rendre plus grand : *Ses talons hauts la grandissaient un peu* [Emma Bovary] (Flaubert). ‖ Faire paraître plus grand : *La fillette, grandie par son jupon court en flanelle rouge rayée de noir, se tenait devant la glace, droite, immobile, dans le rayonnement de sa parure* (Daudet). ‖ **2.** Exagérer, amplifier certaines choses, leur donner plus d'importance qu'elles n'en ont : *Vous avez tort de vous inquiéter ; votre imagination a tendance à grandir les difficultés.* ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Élever moralement quelqu'un, lui donner de l'autorité, du prestige : *Persécuter un homme en politique, ce n'est pas seulement le grandir, c'est encore en innocenter le passé* (Balzac). *Ce qui est vrai des maux de ce monde est vrai aussi de la peste. Cela peut servir à grandir quelques-uns* (Camus). ‖ *Sortir grandi d'une épreuve, d'une difficulté,* en sortir plus fort moralement.

• SYN. : **1** *hausser, rehausser ;* **2** *dramatiser, grossir, surfaire.* — CONTR. : **1** *rapetisser ;* **2** *amoindrir, minimiser.*

◆ **se grandir** v. pr. (sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Se rendre ou se faire paraître plus grand : *Claude n'était pas descendu de son banc. Il se grandissait pour voir jusqu'au fond des rues* (Zola). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* S'élever audessus des autres, en puissance, en honneur, en dignité : *L'Empereur lui-même s'était tant grandi qu'il se trouvait à une distance démesurée des détails de son armée* (Ségur). *L'amour est la seule chance qu'aient les sots pour se grandir* (Balzac).

grandissant, e [grɑ̃disɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *grandir ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui grandit, croît peu à peu, en dimension, en intensité, en force, en importance, etc. : *Car l'ombre grandissante avec le crépuscule...* (Heredia). *Il hâta le pas dans la clameur grandissante* (France). *Elle l'écoutait avec une sympathie grandissante* (Martin du Gard). *Une popularité grandissante.*

• SYN. : *croissant.* — CONTR. : *décroissant.*

grandissement [grɑ̃dismɑ̃] n. m. (de *grandir ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** *Vx.* Action de rendre plus grand, ou le fait de devenir plus grand (au pr. et au fig.) : *Dans le grandissement de l'ombre des ancêtres* (Hugo). *Les « Stalactites » forment, dans le grandissement du poète, une phase particulière* (Baudelaire). *Tandis qu'un chœur de cloches dures | Dans le grandissement du jour | Monte* (Verlaine). *Je me disais que je ne repartirais plus, que rien ne valait la paix d'être là [...], de sentir autour de soi, dans ce nid de l'enfance, je ne sais quelles protections bénies contre le vide et la mort ; de deviner [...] cette cour qui [...] reprendrait peut-être encore à mes yeux son importance, son grandissement d'autrefois, et se repeuplerait des mêmes rêves* (Loti). [Le] *grandissement de sa renommée* (Proust). ‖ **2.** Spécialem. *Grandissement linéaire,* en optique, rapport des longueurs homologues de l'image et de l'objet.

• SYN. : **1** *accroissement, allongement, croissance, épanouissement, extension, hausse, intensification.* — CONTR. : **1** *baisse, décroissance, diminution, rapetissement.*

grandissime [grɑ̃disim] adj. (lat. *grandissimus,* superl. de *grandis,* grand [v. GRAND 1] ; début du XIVe s. [l'usage de *grandissime* s'est renforcé au XVIe s. sous l'influence de l'ital. *grandissimo,* lui-même issu du lat. *grandissimus ;* l'anc. langue employait surtout les formes plus francisées *grantesme* — v. 980, *Fragment de Valenciennes* —, *grandisme, grandeisme* — v. 1160, Benoît de Sainte-Maure]). *Fam.* et *plaisamm.* Très grand : *Un spectacle grandissime. Suisse et valets de pied en grandissime deuil mat somnolaient sur les banquettes* (Daudet).

grandjean [grɑ̃ʒɑ̃] n. m. (du n. de Philippe *Grandjean ;* 1962, Larousse). Caractère d'imprimerie dû à Philippe Grandjean, graveur de l'Imprimerie royale v. 1700.

grand-livre [grɑ̃livr] n. m. (de *grand* 1 et de *livre,* n. m. ; 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 14 août 1793, *Moniteur universel*). **1.** Registre dans lequel sont réunis tous les comptes ouverts dans la comptabilité d'une entreprise, et où l'on reporte les opérations du journal : *Après avoir collationné le journal, la correspondance et le grand-livre couvert de notes au crayon et de renvois, il reconnut la vérité* (Flaubert). [On écrit parfois GRAND LIVRE, sans trait d'union.] || **2.** *Grand livre de la Dette publique* (sans trait d'union), ou simplem. *grand-livre,* liste qui contient les noms de tous les créanciers de l'État, ainsi que tous les éléments de la Dette publique.

• Pl. *des* GRANDS-LIVRES.

grand-maman [grɑ̃mamɑ̃] n. f. (de *grand* 1 [v. ce mot] et de *maman ;* 1690, Furetière [art. *maman*]). Grand-mère, dans le langage enfantin : *Fanchon se réjouit dans son cœur de passer une journée entière chez sa grand-maman. Et la grand-maman* [...] *se réjouit* [...] *de voir la fille de son fils* (France).

• Pl. *des* GRAND-MAMANS ou *des* GRANDS-MAMANS.

grand-mère [grɑ̃mɛr] n. f. (de *grand* 1 [v. ce mot] et de *mère ;* v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, av. 1741, J.-B. Rousseau). **1.** Mère du père ou de la mère : *Grand-Mère, qui n'entrait guère ici que pour dormir, y a trouvé un sommeil plus profond* (Daudet). || **2.** *Fam.* Vieille femme : *Il y avait là deux ou trois grand-mères en train de tricoter.*

• Pl. *des* GRAND-MÈRES ou *des* GRANDS-MÈRES.

• SYN. : **1** *aïeule.*

• REM. On disait aussi autrefois, surtout dans les contes, MÈRE-GRAND (1530, Pals-grave) : *Vous y dansiez petite fille | Y danserez-vous mère-grand* (Apollinaire).

grand-messe [grɑ̃mɛs] n. f. (de *grand* 1 [v. ce mot] et de *messe ;* 1660, Oudin). Messe solennelle chantée.

• Pl. *des* GRAND-MESSES ou *des* GRANDS-MESSES.

grand-oncle [grɑ̃tɔ̃kl] n. m. (de *grand* 1 et de *oncle ;* 1538, R. Estienne). Frère du grand-père ou de la grand-mère : *Son grand-oncle maternel était ce M. Carré de Montgeron qui défendit devant le parlement les convulsionnaires du cloître Saint-Médard* (France).

• Pl. *des* GRANDS-ONCLES.

grand-papa [grɑ̃papa] n. m. (de *grand* 1 et de *papa ;* 1680, Richelet). Grand-père, dans le langage enfantin : *On n'avait pas fini de souper, et déjà André donnait de gros baisers à son grand-papa* (France).

• Pl. *des* GRANDS-PAPAS.

grand-peine (à) [agrɑ̃pɛn] loc. adv. (de *à, grand* 1 [v. ce mot] et *peine ;* v. 1155, Wace). Avec beaucoup de difficulté.

grand-père [grɑ̃pɛr] n. m. (de *grand* 1 et de *père ;* XII[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Père du père ou de la mère : *Grand-père paternel, maternel. Le visage immobile de M. Gillenormand, qui à la minute précédente exprimait la réprobation indignée, n'exprimait plus rien qu'une ineffable bonhomie. L'aïeul avait fait place au grand-père* (Hugo). || **2.** *Fam.* Vieillard.

• Pl. *des* GRANDS-PÈRES.

• SYN. : **1** *aïeul.*

grands-parents [grɑ̃parɑ̃] n. m. pl. (de *grand* 1 et de *parent ;* 1798, Acad.). Le grand-père et la grand-mère du côté paternel ou maternel, ou les grands-pères et grands-mères des deux côtés : *Elle vanta la vigueur de ses grands-parents, car elle avait l'orgueil de son sang bourgeois* (France).

grand-tante [grɑ̃tɑ̃t] n. f. (de *grand* 1 [v. ce mot] et de *tante ;* 1538, R. Estienne). Sœur du grand-père ou de la grand-mère.

• Pl. *des* GRAND-TANTES ou *des* GRANDS-TANTES.

grand-teint [grɑ̃tɛ̃] n. m. invar. (de *grand* 1 et de *teint,* n. m. ; 1680, Richelet). Teinture de première qualité.

◆ adj. invar. (1872, Larousse). Qui est teint avec des substances de première qualité : *Du tissu grand teint.* (Dans ce cas, ne prend pas le trait d'union.)

grand-voile [grɑ̃vwal] n. f. (de *grand* 1 [v. ce mot] et de *voile,* n. f. ; 1743, Trévoux, écrit *grande voile* [art. *voile*] ; *grand-voile,* 1872, Littré [art. *voile*]). Voile carrée la plus basse du grand mât.

• Pl. *des* GRAND-VOILES ou *des* GRANDS-VOILES.

grange [grɑ̃ʒ] n. f. (lat. pop. **granica,* grange, du lat. class. *granum,* grain, graine ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Bâtiment clos d'une ferme, destiné à loger la paille, le foin, les récoltes : *On avait en face de soi les champs, à droite une grange* (Flaubert).

grangée [grɑ̃ʒe] n. f. (de *grange ;* 1564, J. Thierry). Contenu d'une grange : *Une grangée de blé.*

granger, ère [grɑ̃ʒe, -ɛr] n. (de *grange ;* 1195, Godefroy, écrit *grangier ; granger,* 1600, O. de Serres). *Vx* ou *dialect.* Syn. de MÉTAYER : *Elles baisaient de temps en temps les mains de la grangère* (Rousseau).

granite ou **granit** [granit] n. m. (ital. *granito,* granit, proprem. « grenu » [adj.], de *grano,* grain, lat. *granum,* grain, graine ; 1611, Cotgrave, dans la loc. *granit oriental,* qui désignait une sorte de jaspe ; sens actuel, 1690, Furetière, écrit *granit* [*granite,* 1783, Buffon]). Roche éruptive dure, composée de feldspath, de mica et de quartz, réunis en masse compacte : *Une chapelle bâtie tout entière en blocs de granit énormes* (Stendhal). || Fig. *De granit,* dur comme le granit, indestructible ou impitoyable : *Un cœur, une âme de granit.*

◆ adj. (1900, *Dict. général* [comme n. m., au sens de « ce qui a l'apparence du granite, en reliure », 1810, Lesné ; *drap granit,* 1872, Larousse]). Qui a l'apparence grenue du granite : *Reliés en veau marbre, en veau racine, en veau granit* (France). || *Drap granit,* drap dont l'envers est uni, tandis que l'endroit est semé de petits points espacés dont la couleur est différente de celle du fond. (On dit aussi DRAP SABLÉ.)

granité, e [granite] adj. (de *granit ;* 1842, Acad.). Qui présente des grains rappelant ceux du granite : *Du papier peint granité.*

• SYN. : *granuleux, grenu.* — CONTR. : *lisse.*

◆ **granité** n. m. (sens 1, 1888, Larousse ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Étoffe de lin, de laine ou de coton à gros grain. || **2.** Glace de pâtissier granulée et peu sucrée : *La glace elle-même, le granité et les rince-bouches me semblaient recéler des plaisirs malfaisants* (Proust).

graniter [granite] v. tr. (de *granit ;* 1866, Littré [à l'infin. ; au part. passé, 1842, Acad.]). Peindre en mouchetant de façon à imiter le granite : *Graniter des stucs.*

graniteux, euse [granitø, -øz] adj. (de *granit ;* 1783, Buffon). Qui a rapport au granite ; qui est composé de granite : *Soutenu par des murs, le long des masses graniteuses, le chemin...* (Chateaubriand).

granitier [granitje] n. m. (de *granit ;* 10 mars 1875, *Journ. officiel*). Ouvrier qui taille les blocs de granite destinés à la construction.

granitique [granitik] adj. (de *granit ;* 1783, Buffon). Qui est de la nature du granite : *Une ruelle de petites falaises granitiques* (Hugo). *Roche granitique.*

granitisation [granitizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *granit* ou de *granitique ;* 1962, Larousse). Transformation d'une roche en granite, par l'action de forces internes, dans le globe terrestre.

Granito [granito] n. m. (n. déposé ; de *granit* ou de l'ital. *granito* [v. GRANITE] ; 1962, Larousse). Revêtement constitué par une couche de ciment à la surface de laquelle on a incorporé des fragments de marbre ou de pierre dure colorée.

granitoïde [granitɔid] adj. (de *granito-,* élément tiré de *granit,* et de *-ide,* gr. *eidos,* apparence ; 1783, Buffon). Qui a la structure minérale du granite : *Plusieurs variétés de ces pierres dont les unes sont compactes et granitoïdes* (Buffon).

granivore [granivɔr] adj. et n. (de *grani-,* élément tiré du lat. *granum,* grain, graine, et de *-vore,* du lat. *vorare,* dévorer, avaler, engloutir ; 1751, *Encyclopédie*). Qui se nourrit de graines : *Le pigeon est un oiseau granivore. Les autruches ont le gésier muni de*

muscles très forts, comme tous les granivores (Buffon).

granthā [grɑ̃ta] n. f. (mot indien ; 29 févr. 1876, *Journ. officiel*). L'une des écritures employées pour la langue sanskrite.

granulaire [granylɛr] adj. (de *granule ;* 1845, Bescherelle). Qui se compose de petits grains : *Le corpuscule matériel et la radiation nous apparaissent tantôt sous l'aspect granulaire, tantôt sous l'aspect vibratoire* (Thibaud). *Roche granulaire.*
• SYN. : *granulé, granuleux, grenu.* — CONTR. : *lisse.*

granulation [granylasjɔ̃] n. f. (de *granuler ;* 1651, Hellot, au sens de « action de réduire en grenaille » ; sens 1-2, 1845, Bescherelle [*granulations grises,* 1866, Littré]). **1.** Agglomération en petits grains : *Un épiderme sans granulation pigmentaire* (Martin du Gard). *Au bord du trottoir, cette surface est vierge de toute trace, sans éclat, mais intacte, égale, finement pointillée de ses granulations originelles* (Robbe-Grillet). || **2.** Lésion organique formée de petites tumeurs arrondies qui se forment sur les muqueuses ou à la surface des plaies. || *Granulations grises,* productions tuberculeuses de la phtisie aiguë.

granule [granyl] n. m. (bas lat. *granulum,* petit grain, dimin. de *granum,* grain, graine ; 1842, Mozin, au sens de « corps reproducteur d'une plante cryptogame » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Petit grain. || **2.** Très petite pilule pharmaceutique : *Des granules homéopathiques.*

granulé, e [granyle] adj. (dér. savant du bas lat. *granulum* [v. l'art. précéd.] ; 1798, Acad., au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s. [« réduit en petits grains, en parlant d'un métal », 1872, Larousse]). **1.** Qui présente des granulations. || **2.** Réduit en forme de granule.
• SYN. : **1** *granulaire, granuleux, grenu.* — CONTR. : *lisse.*

◆ **granulé** n. m. (XXᵉ s.). Médicament présenté en petits grains : *Prendre des granulés pour la digestion.*

granuler [granyle] v. tr. (dér. savant du bas lat. *granulum* [v. GRANULE] ; 1611, Cotgrave, au sens de « réduire à l'état de grains » ; sens 1, 1675, Brunot ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Réduire en petits grains : *Granuler de l'étain, du plomb.* || **2.** Agglomérer en petits grains : *Granuler de l'émeri.*

granuleux, euse [granylø, -øz] adj. (dér. savant du bas lat. *granulum* [v. GRANULE] ; v. 1560, Paré, puis 1845, Bescherelle, au sens 3 [*méningite granuleuse, corps granuleux, globule granuleux, cellule granuleuse,* XXᵉ s.] ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Qui est divisé ou aggloméré en petits grains : *Pierre granuleuse. Terre granuleuse.* || **2.** Dont la surface rugueuse semble recouverte de petits grains : *Une peau granuleuse.* || **3.** Se dit, en pathologie, d'un cas qui présente des granulations : *Une tumeur granuleuse.* || *Méningite granuleuse,* la méningite tuberculeuse. || *Corps granuleux, globule granuleux, cellule granuleuse,* syn. de LEUCOCYTE.
• SYN. : **1** *granité, granulaire, granulé ;* **2** *grenu.* — CONTR. : **2** *lisse.*

granulie [granyli] n. f. (dér. savant du bas lat. *granulum* [v. GRANULE] ; 1872, Larousse). Forme aiguë et généralisée de la tuberculose, caractérisée par la présence de granulations grises dans tous les organes envahis, et spécialement dans les poumons.

granuline [granylin] n. f. (dér. savant du bas lat. *granulum* [v. GRANULE] ; 1962, Larousse). Variété d'opale.

granulite [granylit] n. f. (dér. savant du bas lat. *granulum* [v. GRANULE] ; 1888, Larousse [art. *granulitique*]). Granite à mica blanc ou à mica blanc et noir.

granulitique [granylitik] adj. (de *granulite ;* 1888, Larousse). Qui a la nature de la granulite.

granulocyte [granylɔsit] n. m. (de *granule* et du gr. *kutos,* cavité, cellule ; XXᵉ s.). Leucocyte dont le protoplasme comporte des granulations.

granulo-graisseux, euse [granylogrɛsø, -øz] adj. (de *granulo-* [élément tiré de *granule*] et de *graisseux ;* 1878, Larousse). Se dit d'une dégénérescence des éléments cellulaires avec formation de granulations grasses.

granulomatose [granylɔmatoz] n. f. (dér. savant de *granulome ;* 1962, Larousse). Terme qui désigne les affections caractérisées par l'existence de granulomes multiples, et qui englobe des maladies de natures très diverses.

granulome [granylom] n. m. (de *granule ;* 1888, Larousse). Petite tumeur de forme arrondie, quelle que soit sa nature : *Granulome dentaire. Granulome vénérien.*

granulométrie [granylɔmetri] n. f. (de *granulo-* [élément tiré de *granule*] et de *-métrie* [du gr. *metron,* mesure] ; 1953, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Mesure des particules minérales du sol. || **2.** Mesure des proportions des grains d'un mélange et étude de leur répartition.

granulométrique [granylɔmetrik] adj. (de *granulométrie ;* 1962, Larousse). Qui se rapporte à la granulométrie.

granulopénie [granylɔpeni] n. f. (de *granulo-* [élément tiré de *granule*] et de *-pénie* [gr. *penia,* pauvreté, indigence] ; 1962, Larousse). Diminution du nombre des granulocytes dans le sang.

granulose [granyloz] n. f. (dér. savant de *granuleux ;* 1907, Larousse, comme n. d'une des deux substances constitutives de l'amidon ; sens actuel, 1962, Larousse). Érythème granuleux de la pointe du nez, avec gouttelettes de sueur.

grape-fruit [grɛpfrut] n. m. (mot anglo-améric., de *grape,* grappe, et de *fruit,* fruit [empr. du franç. *grappe* 1 et *fruit* 1] ; 1930, Larousse). Nom d'une espèce horticole de pamplemousse.

grapette [grapɛt] n. f. (de *grappe* 1 [v. ce mot], au sens anc. de « crochet » [XIIIᵉ s.] ; 1874 [d'après Littré, 1877], au sens de « engin employé pour pêcher la moule » ; sens 1, 1922, Larousse ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Sorte de filet pour pêcher la crevette. || **2.** Croc pour pêcher les oursins.

graphe [graf] n. m. (du gr. *graphein,* écrire, tracer des lignes, dessiner ; 1962, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Représentation graphique d'une fonction étendue à la théorie des ensembles. || **2.** Système de couples formés par l'application d'un ensemble dans un second ensemble ou dans le même ensemble.

graphématique [grafematik] adj. (dér. savant de *graphème ;* milieu du XXᵉ s.). Qui est relatif aux graphèmes.

graphème [grafɛm] n. m. (de *graphie* 1, d'après *phonème ;* v. 1950). En linguistique, unité d'écriture, caractère distinctif du code écrit : *Les lettres de l'alphabet sont des graphèmes.*

1. graphie [grafi] n. f. (du gr. *graphein,* écrire ; 1762, Acad., comme suff. de mots savants exprimant l'idée de « représentation graphique » ; comme terme indépendant, au sens 2, 1877, Littré ; sens 1, 1878, Larousse). **1.** Représentation écrite des éléments du langage : *Graphie hiéroglyphique.* || **2.** Manière d'écrire un mot : *Graphie informe inspirée par l'orthographe française* (Dauzat). *Enfin, en analysant les textes, nous avons compris que cette graphie inconnue était celle d'un condisciple de Jacques* (Martin du Gard).
• SYN. : **2** *orthographe.*

2. graphie [grafi] n. f. (abrév. de *radiographie ;* milieu du XXᵉ s.). En termes de médecine, abrév. pour RADIOGRAPHIE.

graphion [grafjɔ̃] n. m. (gr. *graphion,* style, poinçon [v. GREFFE 2] ; 1962, Larousse [un premier ex. dans Larousse, 1872, au sens de « mélitée, genre d'insecte lépidoptère diurne »]). Pinceau pour peindre sur bois ou sur parchemin.

graphique [grafik] adj. (gr. *graphikos,* qui concerne l'action d'écrire, l'art d'écrire, la peinture, de *graphein,* écrire ; 1757, *Encyclopédie,* dans la loc. *opérations graphiques,* « nomographie » [en astronomie] ; sens 1, 1762, Acad. [*arts graphiques,* 1872, Larousse ; *calcul graphique,* XXᵉ s.] ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Qui figure quelque chose par le dessin : *Une représentation graphique d'une fonction algébrique. Cette passion*

des formules, des tracés graphiques... (Duhamel). || *Arts graphiques,* le dessin, la gravure originale ; *par extens.,* tout procédé d'impression artistique, de la gravure d'interprétation à l'imprimerie, la typographie, la mise en pages, et même la photographie. || *Calcul graphique,* procédé consistant à transformer les nombres soumis au calcul en longueurs de segments de droite, et le calcul numérique en une construction de figure. || **2.** Qui a rapport à la représentation des sons par des signes, par l'écriture : *Les signes, les caractères graphiques d'une langue. Les mots* [...] *subsistent pourtant à l'état de phénomènes sonores et graphiques ; leur fonction nouvelle est de suggérer des images au hasard de la forme des lettres* (France).

◆ n. m. (1845, Bescherelle, au sens de « dessin appliqué aux sciences » ; sens 1-2, 1888, Larousse [pour la marche des trains du chemin de fer, XXe s.] ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Figure linéaire en forme de tableau, destinée à représenter l'évolution d'un phénomène, d'une production, le fonctionnement d'une machine : *Chaque matin, on l'avait pesé* [le nouveau-né], *et l'on avait pendu au mur, au pied du lit, le graphique, le tracé des poids* (Zola). *Un graphique de la température d'un malade.* || *Spécialem.* Représentation de la marche des trains par un tracé géométrique. || **2.** Courbe représentant les variations d'une fonction mathématique. || **3.** Tracé décrit par un appareil enregistreur : *Graphique des pressions donné par un barographe.*

● SYN. : **1** et **3** *courbe, diagramme, tracé.*

◆ n. f. (1900, *Dict. général*). *Vx.* Art du dessin et de la peinture.

graphiquement [grafikmɑ̃] adv. (de *graphique* ; 1762, Acad., au sens 1 ; le sens 2 [1669, Molière] est un calque du lat. *graphice,* artistement, parfaitement, dér. de *graphicus,* dessiné de main de maître, parfait, accompli, gr. *graphikos* [v. l'art. précéd.]). **1.** Par des procédés graphiques. || **2.** *Class.* Avec précision : *Oui, Monsieur, vous avez dépeint fort graphiquement « graphice depinxisti » tout ce qui appartient à cette maladie* (Molière).

graphisme [grafism] n. m. (de *graphique* ; août 1875, *Journ. des savants* [p. 473], au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1955, Huyghe). **1.** Manière de représenter les sons d'une langue : *L'histoire du graphisme commence aux hiéroglyphes égyptiens.* || **2.** Manière personnelle de tracer les caractères écrits d'une langue : *Landrivaud reconnut aussitôt le graphisme de Tullie Moneuse* (L. Daudet). *Ultime détail avant de quitter le plateau, avec la plume et l'encre du défunt, sur la feuille même où il était en train d'écrire, après les derniers mots qu'il avait tracés d'une main hésitante — une demi-ligne environ à la fin d'un long paragraphe interrompu qui descend déjà jusqu'au milieu de la page : « voyage lointain, et non pas gratuit » —, il termine en imitant son graphisme incertain : « mais nécessaire »* (Robbe-Grillet). || **3.** Manière de tracer un dessin, de dessiner : *Le graphisme d'Albert Dürer.*

● SYN. : **1** *écriture, graphie ;* **2** *écriture.*

graphitage [grafitaʒ] n. m. (de *graphiter ;* fin du XIXe s., au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Action de graphiter. || **2.** Accumulation de graphite, ou charbon de cornues, à l'intérieur des cornues ou des chambres de distillation dans lesquelles s'opère la carbonisation à haute température.

graphite [grafit] n. m. (dér. savant du gr. *graphein,* tracer des signes pour écrire ou dessiner, écrire [le graphite servant surtout à faire des mines de crayons] ; 1801, Haüy). Carbone naturel ou artificiel cristallisé, presque pur, gris noir, tendre et friable.

● SYN. : *mine de plomb, plombagine.*

graphiter [grafite] v. tr. (de *graphite ;* début du XXe s., aux sens 1-3). **1.** Transformer en graphite. || **2.** Enduire superficiellement de graphite. || **3.** Additionner de graphite : *Huile graphitée.*

graphiteux, euse [grafitø, -øz] adj. (de *graphite ;* 1845, Bescherelle). Qui contient du graphite : *Gneiss graphiteux.*

graphitique [grafitik] adj. (de *graphite ;* 1866, Littré). Qui se rapporte au graphite : *Oxyde graphitique.*

graphitisation [grafitizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *graphite ;* 1962, Larousse). Transformation de carbone amorphe en graphite, notamment pour fabriquer des électrodes.

graphitite [grafitit] n. f. (de *graphite ;* 1962, Larousse). Variété de graphite.

grapho- [grafo *ou* grafɔ], premier élément de mots savants composés, tiré du grec *graphein,* écrire.

graphologie [grafɔlɔʒi] n. f. (de *grapho-* et de *-logie,* du gr. *logos,* science, discours ; 1875, Michon). Étude scientifique des renseignements que fournit l'examen de l'écriture d'une personne.

graphologique [grafɔlɔʒik] adj. (de *graphologie ;* 1907, Larousse). Relatif à la graphologie : *Examen graphologique.*

graphologue [grafɔlɔg] n. (de *graphologie ;* 1877, Littré). Spécialiste de graphologie.

graphomanie [grafɔmani] n. f. (de *grapho-* et de *-manie ;* XXe s.). Besoin pathologique d'écrire ; manie d'écrire.

graphomètre [grafɔmɛtr] n. m. (de *grapho-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1597, Danfrie). Instrument ancien d'arpentage, servant à mesurer les angles dans le lever des plans.

graphoscope [grafɔskɔp] n. m. (de *grapho-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1962, Larousse). Loupe de grand diamètre pour l'examen des écritures.

graphothérapie [grafɔterapi] n. f. (de *grapho-* et de *-thérapie,* gr. *therapeia,* soin, traitement, de *therapeuein,* servir, soigner ; 1957, Trillat et Masson). Traitement de troubles et de tendances défectueuses du caractère, ou de difficultés proprement graphiques, par une rééducation appropriée de l'écriture.

graphotypie [grafɔtipi] n. f. (de *grapho-* et de *-typie,* du gr. *tupos,* marque, empreinte ; 1962, Larousse). Mode de reproduction des fac-similés d'écritures, d'imprimés, de dessins.

grapignan [grapiɲɑ̃] n. m. (n. d'un procureur de la comédie *la Matrone d'Éphèse,* de Fatouville [1682], tiré du part. prés. de *grapigner,* commettre de petits vols, var. dialect. de *grappiller ;* comme n. commun, 1683, Fatouville [*Arlequin Protée*]). *Vx* et *péjor.* Procureur : *Il était aussi propre au métier d'ambassadeur que je l'aurais été dans mon enfance à celui de grapignan* (Rousseau).

grappa [grapa] n. f. (mot ital. signif. proprem. « crampon, grappe », de même origine que le franç. *grappe* 1 [v. ce mot] ; 1948, Cendrars). Eau-de-vie de marc de raisin fabriquée dans le Piémont.

1. grappe [grap] n. f. (germ. **krappa,* crochet, d'où « grappe sans ses grains », par analogie de forme ; XIe s., *Revue des études juives* [1937, p. 106], écrit *grape* [*grappe,* XVIe s.], au sens de « rafle de raisin » ; sens 1, 1636, Monet [en botanique, « inflorescence indéfinie... », 1866, Littré] ; sens 2, v. 1120, *Psautier d'Oxford* [*vin de grappe,* 1835, Acad. ; *mordre à la grappe,* 1900, *Dict. général,* au pr., et 1648, Scarron, au fig.] ; sens 3, 1704, Trévoux ; sens 4, fin du XIXe s., A. Daudet [*grappe humaine,* XXe s.]). **1.** Assemblage de fleurs ou de fruits insérés sur une tige commune : *Et les herbes, les fleurs, les lianes des bois* [...] | *Sortaient de terre en grappe, en dentelles, en cloches* (Lamartine). *Grappe de lilas. Grappe de groseilles. Grappe de raisin.* || *Spécialem.* En botanique, inflorescence indéfinie dans laquelle les fleurs sont portées par des pédoncules insérés isolément et à des niveaux différents sur un axe principal : *Grappe du groseillier, du cytise, de la glycine.* || **2.** *Absol.* Grappe de la vigne, le raisin : *Il est plus facile de cueillir la grappe que de scier les blés* (Balzac). *C'est moi, c'est moi la vigne ! c'est moi, c'est moi la grappe !* (Claudel). || *Vin de grappe,* ou *vin de goutte,* vin préparé avec le jus qui sort de la grappe non foulée. || *Mordre à la grappe,* mordre à même la grappe, sans détacher les grains ; *fig.* et *vx,* accepter en bloc tout ce qu'on propose. || **3.** Assemblage de choses ou d'objets qui rappelle plus ou moins le

groupement des fruits sur une grappe : *Il secoue aux piliers les grappes de ferraille* (Leconte de Lisle). *Le vernis mordoré d'un panier d'oignons* [...], *le violet sombre d'une grappe d'aubergines, çà et là, s'allumaient* (Zola). *Les dernières étoiles des constellations laissèrent tomber leurs grappes un peu plus bas sur l'horizon du désert, et s'immobilisèrent* (Camus). || **4.** Groupe de personnes serrées, agglomérées, et plus ou moins étagées : *Tout le train hurlait, débordant de monde, des grappes de voyageurs accrochés aux poignées extérieures des portières* (Daudet). *Par grappes ils s'entassèrent au fond des entonnoirs* (Dorgelès). *Une lourde grappe de clients se pressait autour du zinc, et la patronne ne savait où donner de la tête* (Aymé). || *Grappe humaine,* figure dans laquelle plusieurs acrobates, enlacés par les bras et par les jambes, se tiennent en suspension, soit à l'échelle de corde, soit au trapèze.

• SYN. : **4** *amas, amoncellement, chapelet, essaim.*

2. grappe [grap] n. f. (moyen néerl. *crappe,* garance ; 1513, Godefroy, écrit *crappe,* au sens de « garance » ; écrit *grappe,* au sens moderne [comme n. f. et adj.], 1741, Savary des Bruslons). *Vx.* Racine de garance réduite en poudre. (On disait aussi, *adjectiv.,* GARANCE GRAPPE.)

grappier, ère [grapje, -ɛr] adj. (de *grappe* 1 ; 1872, Larousse). *Yeux grappiers de la vigne,* les bourgeons fructifères.

grappillage [grapijaʒ] n. m. (de *grappiller ;* 1531, La Grise, au sens 1 ; sens 2, 1791, Beaumarchais). **1.** Action d'enlever les grappes qui restent attachées aux ceps après la vendange : *Glanage, grappillage* [...], *tous les vieux usages dauphinois* (Béraud). || *Par extens.* Action de prendre çà et là dans les champs, les cultures : *Le papillon, l'oiseau qui vit de grap*[*p*]*illage* [...] | *Dans un brin de soleil dansaient un menuet* (Rollinat). || **2.** *Fig.* et *fam.* Action de se procurer de petits profits, en général illicites ; ce qu'on obtient ainsi : *Des recettes impudentes de carottage, de grappillage* (Goncourt).

grappiller [grapije] v. intr. (de *grappe* 1 ; 1549, R. Estienne, au sens 1 [« cueillir çà et là des fruits, des fleurs », XXe s.] ; sens 2, 1685, Boursault). **1.** Cueillir, après la vendange, les grappes et les grappillons laissés par les vendangeurs. || *Par extens.* Cueillir çà et là des fruits, des fleurs : *Grappiller dans les champs.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Faire de petits gains secrets, en général illicites ; en particulier, prendre une chose, une autre dans les ouvrages d'autrui : *Je m'accorde le mérite de ne pas grappiller, de ne pas me rendre coupable de la moindre petite volerie* (Renard).

• SYN. : **2** *chaparder* (fam.), *écornifler, filouter, gratter* (fam.).

◆ v. tr. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1689, Mme de Sévigné [« recueillir ce que les autres laissent, ce qui reste », mai 1865, *Revue des Deux Mondes,* 498] ; sens 3, 1866, Littré). **1.** Cueillir çà et là (des produits du sol) : *Je ne veux plus, moi qui garde ce lieu,* | *Qu'on vienne, sous couleur d'y quérir un caïeu* | *D'ail, piller mes fruitiers et grappiller ma grappe* (Heredia). *Tout est éternel, ineffable et suprême* [...]. | *Cette heure et ces paroles que je dis,* | *Et ton sourire ami et les guêpes qui viennent* | *Grap*[*p*]*iller au linteau ta lourde treille d'or* (Vielé-Griffin). || **2.** *Fig.* Prendre çà et là, au hasard : *Ce qu'il savait, il l'avait grappillé dans des magazines* (Montherlant). || *Spécialem.* Recueillir ce que les autres laissent, ce qui reste : *Grappillant des miettes de son luxe* (Margueritte). || **3.** *Fig.* et *fam.* Faire un petit gain secret, en général illicite : *Il trouve quelque chose à grappiller en toute occasion.*

• SYN. : **3** *carotter* (fam.), *écornifler, gratter* (fam.), *grignoter* (fam.).

grappilleur, euse [grapijœr, -øz] n. (de *grappiller ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad.). **1.** *Vx.* Personne qui grappille les raisins. || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne qui fait de petits profits illicites.

grappillon [grapijɔ̃] n. m. (de *grappe* 1 ; 1584, Du Monin). Petite grappe ou partie d'une grappe de raisin.

grappin [grapɛ̃] n. m. (de *grappe* 1 [v. ce mot], au sens anc. de « crochet » [XIIIe s.] ; 1382, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1848, Jal [*grappin,* même sens, 1466, *ZFSL,* LXIV, 55 ; *jeter le grappin sur,* 1740, Acad. — *mettre le grappin sur,* fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; sens 3, 1872, Larousse ; sens 4 et 6, 1962, Larousse ; sens 5, 1704, Trévoux ; sens 7, 1868, La Blanchère ; sens 8, 1845, Bescherelle ; sens 9, 1765, *Encyclopédie* [XVII, 145 *a*]). **1.** Ancre sans jas, portant quatre ou cinq pattes recourbées et aiguës, destinée aux petites embarcations. || **2.** *Grappin d'abordage,* ou simplem. *grappin,* crochet à deux ou plusieurs branches dont on se servait autrefois pour tenir accostés deux navires qui venaient de s'aborder. || Fig. et fam. *Jeter* (vx), *mettre le grappin sur quelqu'un* ou *sur quelque chose,* saisir quelqu'un et le retenir de force, ou se rendre maître de son esprit ou de ses sentiments, l'accaparer ; s'emparer de quelque chose : *Il avait dû jeter le grappin sur le magot de sa bourgeoise* (Zola). || **3.** Sorte de gaffe terminée par un cordage et permettant d'amarrer rapidement une embarcation le long d'un bateau. || **4.** Croc fixé à l'extrémité d'une grosse et longue perche. || **5.** Crochet qu'on se fixe aux pieds pour s'élever le long d'un arbre. || **6.** Accessoire d'appareils de levage (grue, pont roulant, etc.), permettant de saisir un ou plusieurs objets ou des matériaux. || **7.** Hameçon à trois ou quatre branches semblables, réunies à une hampe unique. || **8.** Petit râteau employé dans l'égrappage du raisin à la main. || **9.** Outil métallique avec lequel le verrier enlève les impuretés du verre en fusion ou racle les pots.

grappiner [grapine] v. tr. (de *grappin ;* 1722, Bacqueville, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, 1765, *Encyclopédie,* XVII). **1.** Dans la marine, accrocher avec un grappin. || **2.** Accrocher un poisson à l'aide d'un hameçon multibranche. || **3.** Nettoyer le verre en fusion.

grappu, e [grapy] adj. (de *grappe* 1 ; 1561, Du Pinet). Chargé de grappes : *Vigne grappue.*

gras, grasse [grɑ, grɑs] adj. • ÉTYM. Lat. pop. **grassus,* altér. (sous l'influence de *grossus,* v. GROS) du lat. class. *crassus,* épais, dense, gras, grossier, lourd, stupide ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *cras* et *gras,* au sens I, 2 (*fromage gras,* 1866, Littré ; *eaux grasses,* 1900, *Dict. général*) ; sens I, 1, milieu du XVIe s., Amyot (*corps gras,* 1866, Littré) ; sens I, 3, 1690, Furetière (*régime gras,* 1900, *Dict. général ; jours gras,* 1580, Montaigne ; *mardi gras,* 1636, Monet) ; sens I, 4, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence (« personne grasse », 1666, Molière ; *tuer le veau gras,* 1690, Furetière ; *être gras à lard,* 1648, Scarron ; *être gras comme un moine,* 1611, Cotgrave ; .. *comme un porc,* 1872, Larousse ; *gras comme un cent de clous,* 1872, Larousse) ; sens I, 5, 1660, Oudin (« taché, sali de graisse », v. 1530, C. Marot) ; sens I, 6, XVe s., Du Cange (*causes grasses,* 1549, R. Estienne) ; sens II, 1, v. 1570, Carloix (*vin gras,* v. 1398, *le Ménagier de Paris ; terre grasse,* av. 1678, La Rochefoucauld ; *argile grasse,* 1690, Furetière ; *chaux grasse,* 1900, *Dict. général ; mortier gras,* 1680, Richelet ; *houille grasse, charbon gras,* XXe s. ; *peinture grasse,* 1900, *Dict. général ; couleur grasse,* 1834, Landais ; *avoir la poitrine grasse,* 1758, Saint-Foix ; *toux grasse,* 1866, Littré) ; sens II, 2, 1835, Acad. (*temps gras,* 1834, Landais) ; sens II, 3, 1872, Larousse (*crayon gras,* XXe s. ; *plantes grasses,* 1845, Bescherelle ; pour une pièce de bois, 1680, Richelet) ; sens II, 4, 1580, Montaigne (*avoir un parler gras,* fin du XVIIe s., Saint-Simon) ; sens II, 5, v. 1360, Froissart (pour les productions elles-mêmes, 1690, Furetière) ; sens II, 6, XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame* (*n'en être pas plus gras,* 1548, R. Estienne ; *la grasse matinée,* 1549, R. Estienne).

I. 1. Qui est formé de graisse, qui est de la nature de la graisse : *Matières grasses. La fumée du goudron s'échappait d'entre les arbres, et l'on voyait sur la rivière de larges gouttes grasses, ondulant inégalement sous la couleur pourpre du soleil, comme des plaques de bronze florentin, qui flottaient* (Flaubert). *L'olive, qui fournit l'huile grasse et pure* (Claudel). || *Corps gras,* substances neutres, d'origine organique, qui sont des esters de la glycérine : *Le beurre, l'huile, le suif, etc., sont*

des corps gras. || **2.** Qui contient plus ou moins de graisse, de matière grasse : *Une sauce trop grasse. Cette soupe est grasse. Poisson gras.* || *Fromage gras,* fromage préparé avec du lait non écrémé. || *Eaux grasses,* eaux qui ont servi à nettoyer la vaisselle. || **3.** *Spécialem.* Qui est à base de viande, préparé avec de la viande ou de la graisse : *Aliments gras. Un bouillon gras.* || Fig. et fam. *Faire ses choux gras de quelque chose,* v. CHOU. || *Régime gras,* régime composé d'aliments gras. || *Jours gras,* jours où l'Église catholique permet de manger de la viande ; *spécialem.,* les jours du carnaval qui précèdent le carême : *Mardi gras.* || **4.** Se dit d'une personne ou d'un animal fourni en graisse ou qui a trop de graisse : *Sa figure grasse, molle et sans barbe* (Flaubert). *Ils paraissaient irréconciliables, le médecin maigre et nerveux, le vicaire gras et affable* (Zola). *Brune, grasse, vive, fraîche, saint Pacôme lui-même l'eût aimée* (France). *Une poularde grasse.* || *Substantiv.* Personne grasse : *Les gras et les maigres.* || *Bœuf gras,* v. BŒUF 1. || *Foie gras,* v. FOIE. || *Tuer le veau gras,* servir ce qu'on a de meilleur pour fêter quelqu'un (allusion à la parabole de l'Enfant prodigue). || Fam. *Être gras à lard, être gras comme un moine, comme un porc,* être très gras : *Les oiseaux carnassiers, gorgés de viande fraîche, | Deviendront gras à lard dans ce riche charnier* (Leconte de Lisle). || Fam. *Gras comme un cent de clous,* extrêmement maigre. || **5.** Enduit, imprégné de graisse ou d'une substance grasse : *Frotter une pièce métallique avec un chiffon gras. Les cheveux gras de pommade à la rose* (Flaubert). || *Par extens.* Taché, sali de graisse : *Faire ramasser les papiers gras. Le col de sa chemise est gras. C'était un déjeuner fait sans nappe, dans la salle à manger encore grasse du dîner de la veille* (Zola). || **6.** *Fig.* Libre jusqu'à l'excès, graveleux (vieilli) : *Propos gras. « Conchylia »..., un vilain mot, vraiment, et que mon oncle Joseph avait déclaré gras* (Vallès). *Ces histoires grasses si goûtées du maître de la maison* (Daudet). *M. Walter, entre deux services, fit quelques plaisanteries, car il avait l'esprit sceptique et gras* (Maupassant). || Vx. *Causes grasses,* causes dont les débats promettaient d'être réjouissants et que les clercs réservaient pour les jours gras.

II. 1. Qui a une consistance onctueuse : *Une boue grasse.* || *Vin gras,* vin qui a pris la graisse et est devenu huileux. || *Terre grasse,* terre argileuse, compacte. || *Argile grasse,* argile très plastique, qui contient peu de silice. || *Chaux grasse,* chaux qui foisonne. || *Mortier gras,* mortier contenant beaucoup de chaux. || *Houille grasse, charbon gras,* charbon ayant une teneur en matières volatiles modérée, et qui donne, sous l'effet de la chaleur, une fusion pâteuse, avec gonflement. || *Peinture, couleur grasse,* peinture dont la pâte est onctueuse et appliquée en couche épaisse. || *Bois gras,* bois dont le tissu est mou. || Par extens. *Avoir la poitrine grasse,* chargée de mucosités épaisses. || *Toux grasse,* toux accompagnée d'expectorations abondantes (par opposition à *toux sèche*). || **2.** Dont la surface est visqueuse, glissante : *La berge était toute grasse et glissante* (France). *L'après-midi était beau. Cependant, le pavé était gras, les gens rares et pressés* (Camus). || *Temps gras,* en termes de marine, temps brumeux et humide. || **3.** Qui présente une épaisseur importante : *Les traits gras d'un dessin. Un titre en caractères gras. Et la feuille déployée par M. Bergeret portait en lettres grasses cette mention : « Un sénateur à Mazas. Arrestation de M. Laprat-Teulet »* (France). || *Crayon gras,* crayon à mine tendre, donnant des traits larges, marqués. || *Plantes grasses,* plantes à feuilles épaisses et charnues. || *Pièce de bois grasse, tenon gras,* pièce, tenon dont les dimensions sont trop fortes. || **4.** *Fig.* Se dit de sons vocaux dont l'articulation n'est pas nette et semble empâtée : *De sa voix joyeuse et grasse, qui semble toujours héler un canot dans le brouillard, le Nabab appelle : « Bompain »* (Daudet). *Un rire gras.* || *Avoir le parler gras,* grasseyer. || **5.** *Fig.* Se dit des sols fertiles, des régions qui donnent d'abondantes productions : *En avançant vers l'est, vous rencontrez la grasse Flandre* (Taine). *C'est un écrin touffu de la grasse Normandie, qui verdoie dans une nappe de soleil* (Zola) ; et, *par extens.,* de ces productions elles-mêmes : *De gras pâturages. De grasses récoltes.* || **6.** Qui est dispensé largement, avec générosité, voire avec excès (vieilli) : *Un gras pourboire. De grasses aubaines* (Verlaine). || Fam. *Ce n'est pas gras,* c'est fort peu de chose, c'est un profit médiocre : *En somme, c'est tout ce qu'ils ont* [...]. *Ce n'est pas gras* (Romains). || Fam. *N'en être pas plus gras,* ne tirer aucun avantage réel de quelque profit. || *Faire la grasse matinée,* se lever tard : *Plus jamais* [...] *| La vieille aux doigts de feu qui fendent les volets | Ne viendra t'arracher aux grasses matinées* (Valéry).

● SYN. : **I, 4** *adipeux, bien en chair, bouffi, boursouflé, charnu, dodu, empâté, grassouillet, gros, obèse, plantureux, plein, potelé, rebondi, replet, rondelet, rondouillard* (fam.) ; **5** *graisseux, huileux ;* **6** *égrillard, gaulois, grivois, leste, libre, polisson, rabelaisien, salé.* || **II, 2** *gluant, poisseux, visqueux ;* **3** *épais, pâteux ;* **5** *fécond, généreux, productif, riche.* — CONTR. : **I, 2** *maigre ;* **4** *décharné, efflanqué, émacié, étique, maigrichon* (fam.), *squelettique ;* **5** *dégraissé, nettoyé, propre.* || **II, 3** *délié, fin ;* **5** *aride, pauvre, stérile.*

◆ **gras** adv. (sens 1, 1762, Acad. ; sens 2, av. 1880, Flaubert ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1611, Cotgrave). **1.** *Peindre gras,* peindre en appliquant la couleur par couche épaisse, pâteuse. || **2.** Fam. et vx. *Faire gras* (*à*) *marcher,* marcher sur un sol lourd et glissant : *Il faisait gras marcher* (Flaubert). || **3.** *Tousser gras,* tousser en expectorant des mucosités épaisses : *Jérôme Savrit se retourna, toussa gras, éternua* (Arnoux). || **4.** Class. et fig. *Parler gras,* grasseyer, prononcer de la gorge la consonne *r : Il affectait de parler un peu gras, pour avoir le langage plus mignard* (Furetière).

◆ **gras** n. m. (v. 1265, Br. Latini, au sens de « graisse d'un animal » ; sens I, 1, 1680, Richelet ; sens I, 2, 1866, Littré [dans la religion catholique, 1677, Mme de Maintenon ; *faire gras,* 1680, Richelet ; *manger gras,* 1700, Mme de Main-tenon ; *dîner gras,* 1694, Mme de Sévigné] ; sens I, 3, 1866, Littré ; sens I, 4, 1877, Zola [*filer en gras,* 1877, Littré] ; sens II, 1, 1866, Littré ; sens II, 2, 1834, Landais ; sens II, 3, 1690, Furetière [*gras de la jambe,* fin du XIVe s.] ; sens II, 4, XXe s. [*avoir des gras,* même sens, 1907, Larousse] ; sens II, 5, 1739, Esnault [*il n'y a pas gras à,* XXe s.]).

I. 1. Partie grasse de la viande : *Le gras et le maigre du jambon. Moi qui aime tant le gras !* (Vallès). || **2.** Les aliments gras, et particulièrement la viande : *Le gras lui est défendu.* || *Spécialem.* Dans la religion catholique, la viande, par opposition au *maigre,* poisson, légumes, etc. : *Mme Moreau* [...] *poussa la condescendance jusqu'à servir du gras les jours maigres* (Flaubert). || *Faire gras,* manger de la viande ou des mets accommodés au gras les jours maigres. || Class. *Manger, dîner gras,* même sens : [Corbinelli] *a dîné gras avec M. le Chevalier* (Sévigné). || **3.** Manière d'accommoder les mets avec du jus de viande, de la graisse : *Faire du riz au gras.* || **4.** Graisse, substance graisseuse : *Avoir du gras plein ses vêtements.* || *Filer au gras ou en gras,* ajouter à un textile, pour aider à le filer, une certaine quantité d'huile.

II. 1. Consistance filante des vins altérés par la graisse : *Le vin tourne au gras sitôt le printemps* (Hugo). || **2.** Maladie du vers à soie, qui le rend onctueux et impropre à filer. || **3.** Partie épaisse et charnue d'un membre : *Il sentait encore la cuisson au gras du pouce, et regarda son doigt pour y trouver la trace de la brûlure* (Martin du Gard). || *Gras de la jambe,* le mollet. || **4.** *Avoir du gras, être en gras,* en parlant d'une pierre de taille, d'une pièce de charpente, avoir des dimensions plus fortes qu'il n'est nécessaire. || **5.** Pop. et vx. *Il y a gras,* il y a large profit : *Je consulterai* [...] *le greffier et vous saurez ce soir s'il y a gras* (Balzac). || Pop. *Il n'y a pas gras à,* il n'y a pas grand-chose à : *Il n'y a pas gras à manger aujourd'hui.*

● SYN. : **I, 1** *lard.* — CONTR. : **I, 1** *maigre.*

gras-double [gradubl] n. m. (de l'adj. *gras* et du n. m. *double,* au sens de « panse de bœuf » [1690, Furetière] ; 1611, Cotgrave). Produit de triperie préparé à partir de la membrane de l'estomac du bœuf : *Elle* [Gervaise] *calculait déjà le dîner, dès que Coupeau apporterait l'argent : un pain, un litre, deux portions de gras-double à la lyonnaise* (Zola).
• Pl. *des* GRAS-DOUBLES.

gras-fondu [grafɔ̃dy] n. m. (de l'anc. v. *se graisse-fondre,* être atteint de gras-fondu [1611, Cotgrave] — de *graisse* et de *fondre* —, avec remplacement du n. f. *graisse* par l'adj. correspondant *gras ;* 1615, É. Binet). *Vx.* Maladie des chevaux, qui provoque une diarrhée abondante et un amaigrissement important : *De bons chevaux normands mouraient de gras-fondu dans l'écurie de l'hôtel* (Balzac).
• REM. On disait aussi GRAS-FONDURE, n. f. (de *gras-fondu ;* 1664, Solleysel).

grassement [grasmɑ̃] adv. (de *gras,* adj. ; début du XIVe s., Gilles li Muisis, au sens 3 ; sens 1, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 2, XXe s. ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** En termes de peinture, par couche épaisse : *Pour tout dire en un mot, il peint grassement là où tant d'autres étalent platement des couleurs pauvres ; il sait faire grand dans le petit* (Baudelaire). || **2.** D'une voix grasse, avec des bruits de gorge et des sons peu distincts : *Favereau rit grassement* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Largement, avec excès : *Nous nous faisons payer grassement nos aveux* (Baudelaire). || **4.** *Fig.* Fort à l'aise, dans un large bien-être : *En quittant Thérèse, il* [Laurent] *retombait dans la misère* [...] *; en demeurant auprès d'elle, il pouvait au contraire contenter ses appétits de paresse, vivre grassement, sans rien faire* (Zola).
• SYN. : **3** *généreusement ;* **4** *à l'aise, confortablement, largement, richement.* — CONTR. : **3** *chichement ;* **4** *misérablement, pauvrement.*

grasserie [grasri] n. f. (de *gras,* n. m., au sens de « maladie des vers à soie » ; 1845, Bescherelle). Maladie contagieuse des vers à soie, due à un virus.

1. grasset, ette [grasɛ, -ɛt] adj. (de *gras,* adj. ; v. 1265, Br. Latini [var. *craset,* XIIe s., *Partenopeus de Blois*]). *Fam.* Assez gras. (Rare.)

2. grasset [grasɛ] n. m. (de *gras,* n. m., au sens de « partie épaisse d'un membre » ; 1755, *Encyclopédie* [V, 411 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1900, *Dict. général*). **1.** Région du membre postérieur des solipèdes, ayant pour base la rotule et les parties molles environnantes : *Un gros coquin de meunier* [...] *lui a donné* [à un cheval] *un coup de fourche dans le grasset* (Mérimée). || **2.** Maniement du bœuf pratiqué en soupesant le repli de la peau qui se trouve en avant de la rotule.

grassette [grasɛt] n. f. (de *gras,* adj. ; 1556, *Revue des langues romanes,* XIX, 120). Plante herbacée à feuilles épaisses, qui croît dans les terrains marécageux, les tourbières : *L'enfant de chœur voyait* [...] *la grassette, l'anémone, l'hépatique, la gentiane orner les sous-bois* (Jammes).

grasseyant, e [grasɛjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *grasseyer ;* v. 1780, Buffon). Qui grasseye : *Voix grasseyante.*

grasseyé, e [grasɛje] adj. (part. passé de *grasseyer ;* XXe s.). Syn. vieilli de UVULAIRE, en phonétique.

grasseyement [grasɛjmɑ̃] n. m. (de *grasseyer ;* 1694, Acad.). Prononciation d'une personne qui grasseye : *Son accent, ce terrible grasseyement dont sa paresse l'avait toujours empêché de se défaire, donnait du mordant à son ironie* (Daudet). *Un léger grasseyement, qu'on eût dit bourguignon, dans sa voix* [...] *donnait à ses moindres propos une saveur singulière* (Gide).

grasseyer [grasɛje] v. intr. (de [*parler*] *gras ;* 1530, Palsgrave, écrit *grassier ;* 1611, Cotgrave, écrit *graissayer ; grasseyer,* 1660, Oudin). [Conj. **2 b** ; v. aussi Rem. ci-après.] Prononcer de la gorge certaines consonnes, et particulièrement les *r* : *Il grasseyait, s'écoutait, content de ce qu'il faisait plus rire à Paris que chez lui* (Mauriac).
• SYN. : *bléser.*
• REM. L'*y* se conserve dans toute la conjugaison.

grasseyeur, euse [grasɛjœr, -øz] n. (de *grasseyer ;* 1743, Trévoux). Personne qui grasseye.

grassouillet, ette [grasujɛ, -ɛt] adj. (de *gras,* adj. ; 1680, Richelet). *Fam.* Un peu gras et potelé : *Sa face vieillotte, grassouillette, du milieu de laquelle sort un nez en bec de perroquet* (Balzac). *Le bébé, le joli être grassouillet et rondelet* (Goncourt). *La dame était si jolie ainsi avec ses pieds nus, ses doigts grassouillets chargés de bagues* (Daudet). *Son visage barbu, grassouillet, aux pommettes roses, gardait une expression hilare* (Martin du Gard). *C'était un très vieux coq* [...] *et assez grincheux* [le coq du clocher], *il faut l'avouer* [...]. *Aussi les jeunes hirondelles et les colombes grassouillettes fuyaient-elles son œil et sa langue* (Pourtalès).
• SYN. : *dodu, potelé, rondelet* (fam.). — CONTR. : *décharné, émacié, maigre, squelettique.*

grat [gra] n. m. (déverbal de *gratter ;* v. 1460, Villon [*envoyer quelqu'un au grat,* XVIe s.]). *Vx.* Endroit où les poules grattent et picorent. || Fig. et vx. *Envoyer quelqu'un au grat,* le rebuter, l'éconduire.

grateron ou **gratteron** [gratrɔ̃] n. m. (altér., d'après *gratter,* de l'anc. franç. *gleteron* [v. GLAITERON] ; 1314, Mondeville). Nom usuel de quelques espèces de gaillet et de plusieurs plantes accrochantes (aspérule, bardane) : *Il y avait dans leur jardin des graterons et des muguets en fleurs* (Flaubert).

graticulation [gratikylasjɔ̃] n. f. (de *graticuler ;* 1845, Bescherelle). Autre forme de CRATICULATION.

graticule [gratikyl] n. f. (lat. *craticula,* petit gril, dimin. de *cratis,* claie, treillis ; 1701, Furetière). Châssis sur lequel est tendue une feuille de papier, dont on se sert pour graticuler un dessin.
• REM. On dit aussi CRATICULE.

graticuler [gratikyle] v. tr. (dér. savant du lat. *craticula* [v. l'art. précéd.] ; 1671, Chérubin, écrit *craticuler ; graticuler,* 1798, Acad.). Autre forme de CRATICULER.

gratienne [grasjɛn] n. f. (probablem. de *Gratien,* n. pr. de personne ou de lieu ; 1872, Larousse). Toile de lin de Bretagne.

gratification [gratifikasjɔ̃] n. f. (lat. *gratificatio,* bienfaisance, libéralité, de *gratificatum,* supin de *gratificari* [v. l'art. suiv.] ; 1362, *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1, 1475, Bartzsch ; sens 3, 1679, Kuhn [« supplément de salaire... », 1846, Balzac]). **1.** *Class.* Faveur, reconnaissance : *Luttez bien avec la maladie : si vous ne faites rien pour elle, si vous ne lui accordez rien, ni par obéissance, ni par gratification, vous aurez fait une preuve signalée de votre suffisance* (Malherbe). || **2.** *Class.* Ce qui est accordé à titre de faveur, de libéralité : *Ce seigneur est riche des bienfaits, des gratifications de la Cour* (Furetière, 1690). || **3.** *Auj.* Argent donné à quelqu'un en plus de ce qui lui est dû : *Je lui donnai une gratification aussi forte que l'état de mes finances pouvait me le permettre* (Mérimée). || *Spécialem.* Supplément de salaire, constituant une récompense, que l'employeur verse soit spontanément, soit en vertu d'un usage ou d'un engagement pris dans un contrat individuel ou dans une convention collective : *Il a eu cinq mille francs de gratification de fin d'année. Les augmentations, les gratifications du jour de l'an dépendront de ce bienheureux chiffre* (Daudet).
• SYN. : **3** *dessous-de-table, gracieuseté, pot-de-vin, pourboire ; enveloppe, guelte, prime.*

gratifier [gratifje] v. tr. (lat. *gratificari,* se rendre agréable, faire plaisir à, obliger, accorder comme faveur, comme complaisance, de *gratus,* agréable, bien venu, cher, précieux, et de *facere,* faire ; v. 1534, B. Des Périers, comme v. tr. ind. : *gratifier à quelqu'un,* lui accorder sa faveur ; comme v. tr., au sens 1, 1609, Malherbe ; sens 2, 1567, Amyot [un 1er ex. au milieu du XIVe s.] ; sens 3, av. 1896, Goncourt [« satisfaire, en général », 1787, Féraud] ; sens 4, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** Class. *Gratifier quelqu'un,* lui être agréable : *Ce que l'on croyait qu'il fît pour gratifier le roi, c'était pour attendre les troupes* (Malherbe). || **2.** *Gratifier*

quelqu'un de quelque chose, lui accorder libéralement quelque chose (don, faveur, distinction, etc.) : *Gratifier quelqu'un d'un pourboire, d'une récompense, d'un titre, d'une décoration.* || **3.** En parlant d'une chose, être une cause de plaisir, de satisfaction pour quelqu'un : *Cette fusion de son être avec l'héroïne du livre la gratifiait d'une jouissance infinie* (Goncourt). || **4.** *Ironiq.* Attribuer à quelqu'un ce qui est tout le contraire d'un avantage : *Il s'est vu gratifié de deux jours de consigne.*

• SYN. : **2** *allouer, doter, douer, favoriser, honorer, octroyer ;* **3** *apporter, donner, fournir, procurer, valoir.*

gratin [gratɛ̃] n. m. (de *gratter* [le gratin, collé à la paroi intérieure du récipient, ne se détache que si on le gratte] ; 1564, J. Thierry, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1829, Boiste [« croûte légère, dorée, qui se forme à la surface d'un mets apprêté de cette façon », av. 1870, Mérimée ; « le mets lui-même », 1829, Boiste] ; sens I, 3, 1881, Usinger [« les personnes les plus choisies, les plus distinguées d'une société, d'un milieu », 1888, Larousse ; *faire gratin,* av. 1922, Proust] ; sens II, 1962, Larousse).

I. 1. Partie de certains mets qui reste attachée aux parois du récipient où ils ont cuit : *La petite, pour avoir le gratin, raclait la casserole avec une fourchette de fer* (Zola). || **2.** Manière d'apprêter certains mets que l'on couvre de gruyère râpé et de chapelure, et que l'on cuit au four : *Macaroni au gratin. Une sole au gratin.* || *Par extens.* Croûte légère, dorée, qui se forme à la surface d'un mets apprêté de cette façon : *Le gratin de ce turbot est complètement desséché* (Mérimée). || Le mets lui-même : *Un gratin de pommes de terre. Un gratin dauphinois.* || **3.** *Fig.* et *pop.* L'élite de la société mondaine, élégante, l'aristocratie : *Comme ils nous avaient invités à dîner, Albertine et moi, avec des amis de Saint-Loup, gens élégants de la région, propriétaires du château de Gourville et qui représentaient un peu plus que le gratin normand...* (Proust). *Ce qui irait bien avec ce gratin* (*Bastion employait encore cette expression démodée pour désigner la crème des salonnards*), *ce serait Adéaume et Diane de Plancartier* (L. Daudet). || *Par extens.* et *pop.* Les personnes les plus choisies, les plus distinguées d'une société, d'un milieu : *Le journal dont je suis* [...] *m'a mis en rapport avec le gratin de la République* (Daudet). *Les théâtres ont vomi là le gratin de leur public* (Mirbeau). || *Faire gratin,* vouloir ressembler aux gens de la meilleure société : *Elle lance des bêtises, pour « faire gratin »* (Proust).

II. Pâte rendue rugueuse par du verre pilé et appliquée sur une surface pour constituer un frottoir à allumettes.

gratiné, e [gratine] adj. (part. passé de *gratiner ;* 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1947, Esnault). **1.** Préparé, cuit au gratin : *Madame veut-elle me dire si elle veut des limandes frites ou gratinées ?* (Colette). || **2.** *Fig.* et *pop.* Qui est remarquablement réussi dans son genre, qui sort de l'ordinaire (souvent ironique) : *Un bon petit scandale local, bien gratiné* (D. Amiel). *Quelque nouvelle ânerie, particulièrement gratinée* (Deval). *Après une attente gratinée, sous un soleil au beurre noir, je finis par monter dans un autobus pistache* (Queneau).

• SYN. : **2** *carabiné* (fam.), *corsé, soigné* (pop.).

◆ **gratinée** n. f. (XX^e s.). Soupe à l'oignon dans laquelle on met des croûtons et du fromage râpé, et que l'on fait gratiner en la passant au four.

gratiner [gratine] v. intr. (de *gratin ;* 1826, Brillat-Savarin, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Se former en gratin, s'attacher au récipient pendant la cuisson : *Ce plat a gratiné.* || **2.** *Faire gratiner un plat,* le passer au four pour qu'il forme une croûte de gratin : *Faire gratiner des choux-fleurs.*

◆ v. tr. (1829, Boiste). Préparer au gratin : *Gratiner du macaroni.*

gratiole [grasjɔl] n. f. (bas lat. *gratiola,* petite faveur, gratiole [V^e s.], dimin. du lat. class. *gratia,* grâce [v. GRÂCE], la plante ayant été ainsi nommée à cause de ses vertus médicinales ; fin du XVI^e s.). Plante de la famille des scrofulariacées, poussant au bord des eaux ou dans les prairies humides, et ayant des propriétés purgatives.

gratis [gratis] adv. (lat. *gratis,* var. de *gratiis,* gratuitement, pour rien, proprem. « par complaisance », ablatif plur. de *gratia,* faveur, complaisance, reconnaissance, gratitude [v. GRÂCE] ; milieu du XVI^e s., Amyot, au sens 1 [*gratis pro Deo,* 1872, Larousse] ; sens 2, 1677, Brunot). **1.** Sans qu'il en coûte rien : *Entrer gratis au spectacle, dans une exposition. J'ai trouvé à Nice* [...] *un homme de beaucoup d'esprit, un peu charlatan, qui m'a donné gratis des pilules* (Mérimée). || *Gratis pro Deo,* loc. latine signifiant « gratuitement pour l'amour de Dieu », employée dans la langue courante comme un simple renforcement de *gratis* (souvent ironique). || **2.** *Vx.* Pour rien, à titre gratuit : *On ne tue pas un homme gratis* (Taine).

• SYN. : **1** *gracieusement, gratuitement, à l'œil* (pop.) ; **2** *gratuitement.*

◆ adj. (1768, Voltaire). Dont on profite sans payer : *Il va aux spectacles gratis que Dieu donne* (Hugo).

◆ n. m. (v. 1460, G. Chastellain, au sens de « gratification » ; 1468, Bartzsch, au sens de « affranchissement d'impôts » ; sens 1, 1629, Richelieu ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** *Vx.* Remise gratuite de certains actes de la chancellerie romaine : *Obtenir le gratis.* || **2.** *Vx.* Enseignement gratuit, dans l'ancienne Université de Paris.

gratitude [gratityd] n. f. (de [*in*]*gratitude ;* 1445, Godefroy). Sentiment de reconnaissance que l'on éprouve pour celui qui vous a rendu service, d'affection envers un bienfaiteur : *Manifester, témoigner sa gratitude à quelqu'un. Une expression pleine de gratitude. En s'attachant M. Bovary par des politesses, c'était gagner sa gratitude* (Flaubert). *Assailli tout le jour par des élans alternés de douleurs et de gratitude...* (Barrès).

• SYN. : *obligation.* — CONTR. : *ingratitude.*

graton [gratɔ̃] n. m. (de *gratter ;* 1961, Esnault). En termes d'alpinisme, très petite aspérité de rocher.

grattage [grataʒ] n. m. (de *gratter ;* 1786, Gohin, au sens 1 ; sens 2 et 3, 1962, Larousse). **1.** Action de gratter ; résultat de cette action : *Le grattage du vieux papier peint sur un mur. Faire disparaître une tache d'encre par grattage.* || **2.** Action d'arracher à l'aide de cardes métalliques les fibres d'un tricot ou de gratter l'envers d'un tissu matelassé afin de leur donner un aspect duveteux. || **3.** Opération d'usinage de haute précision qui a pour objet de parachever la surface plane d'une glissière, d'un assemblage, ou la surface intérieure de coussinets.

gratte [grat] n. f. (déverbal de *gratter ;* milieu du XVI^e s., puis 1837, Vidocq, au sens I [« toute espèce de démangeaison », XX^e s.] ; sens II, 1, 1858, Esnault ; sens II, 2, 1866, Littré ; sens III, 1, 1786, *Encycl. méthodique ;* sens III, 2, 1803, Boiste).

I. *Vx* et *pop.* Gale. || *Fam.* Toute espèce de démangeaison.

II. 1. *Fam.* Petit profit plus ou moins illicite : *Ils n'ignoraient pas sa gratte quotidienne* (Bourget). *Firmin, le maître d'hôtel, grave, le menton ailleurs, m'aurait valu mille francs de gratte* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Parties non utilisées d'une matière qui reviennent à l'ouvrier qui a effectué le travail : *Les ouvrières utilisèrent des chutes d'étoffe. Ces déchets, qu'elles appelaient la gratte, leur appartenaient* (Hamp).

III. 1. Plaque de fer triangulaire, emmanchée en son milieu, et qu'on utilise pour gratter le pont d'un navire : *User le pont avec* [...] *des grattes pour le blanchir encore* (Loti). || **2.** Outil dont on se sert pour sarcler.

gratte-ciel [gratsjɛl] n. m. invar. (de *gratte,* forme du v. *gratter,* et de *ciel,* la loc. étant une trad. de l'anglo-améric. *sky-scraper,* même sens, de *sky,* ciel, et de *scraper,* grattoir, dér. de *to scrape,* gratter, racler ; fin du XIX^e s., *Revue de philologie française,* XXIX, 276 [« toute construction remarquable par sa hauteur », XX^e s.]). Immeuble

à multiples étages des villes américaines : *L'audacieuse nouveauté des gratte-ciel d'outremer* (Bourget). || *Par extens.* Toute construction remarquable par sa hauteur.

gratte-cul [gratky] n. m. (de *gratte,* forme du v. *gratter,* et de *cul ;* début du XVI^e s. [*il n'est point de rose qui ne devienne gratte-cul,* 1835, Acad. — *il n'est point de si belle rose...,* même sens, 1690, Furetière ; *la rose à la parfin devient un gratecu,* même sens, 1555, Ronsard]). *Fam.* Fruit de l'églantier : *Les rougeâtres olives des gratte-culs naissants* (Huysmans). || *Il n'est point de rose qui ne devienne gratte-cul* (prov.), il n'est si belle femme qui ne devienne laide en vieillissant.

● Pl. *des* GRATTE-CULS ou *des* GRATTE-CUL.

gratte-dos [gratdo] n. m. invar. (de *gratte,* forme du v. *gratter,* et de *dos ;* 1885, Huysmans). Baguette terminée par une main souvent en ivoire ou en os, pour se gratter le dos : *Un sceptre semblable à ces gratte-dos qu'on vend chez les tablettiers* (Huysmans).

gratte-fond [gratfɔ̃] n. m. (de *gratte,* forme du v. *gratter,* et de *fond ;* 1907, Larousse). Grattoir à dents de fer utilisé pour le ravalement des façades.

● Pl. *des* GRATTE-FONDS.

grattelle [gratɛl] n. f. (de *gratter ;* fin du XIII^e s., *Romania* [XLIV, 174], écrit *gratele ;* fin du XIV^e s., E. Deschamps, écrit *gratelle ; grattelle,* 1660, Oudin). *Vx* et *fam.* Gale légère : *Les vieux botanistes du seizième siècle les appréciaient* [les hellébores], *disant qu'elles* [...] *guérissaient la grattelle* (Huysmans).

grattement [gratmɑ̃] n. m. (de *gratter ;* 1509, *Coutumier général,* au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Action de gratter (rare) : *Le jeune baron passa deux ou trois fois sa main sur le crâne du chat, qui se haussait, se poussait pour mieux jouir du grattement amical* (Gautier). || **2.** Bruit qu'on fait en grattant : *Elle parlait encore, que sa voix fut couverte par les grattements, les reniflements, les bavardages étouffés d'une foule quadrupède* (Colette).

gratte-paille [gratpɑj] n. m. invar. (de *gratte,* forme du v. *gratter,* et de *paille ;* 1793, Nemnich). Nom usuel de la fauvette d'hiver.

gratte-papier [gratpapje] n. m. invar. (de *gratte,* forme du v. *gratter,* et de *papier ;* 1578, *ZFSL* [XXXVIII, II, 262], au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** *Vx* et *péjor.* Copiste, clerc d'étude. || *Auj.* et *fam.* Employé de bureau. || **2.** *Péjor.* et *fam.* Mauvais écrivain.

gratte-pieds [gratpje] n. m. invar. (de *gratte,* forme du v. *gratter,* et de *pied ;* 1930, Larousse). Sorte de paillasson garni de lames métalliques, pour enlever la boue des chaussures.

● SYN. : *décrottoir, grattoir.*

gratter [grate] v. tr. (francique **krattôn,* gratter ; v. 1155, Wace, au sens 3 [*se gratter la tête,* 1587, F. de La Noue ; *se gratter l'oreille,* 1648, Scarron ; *gratter quelqu'un,* « le flatter », XIV^e s.] ; sens 1, v. 1268, É. Boileau [« racler le sol avec ses griffes, ses pattes », 1866, Littré ; *gratter la terre,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière [*gratter du papier,* XX^e s. — *gratter le papier,* même sens, 1866, Littré ; *gratter les fonds de tiroir,* XX^e s.] ; sens 4, 1872, Larousse [« chatouiller », fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; « causer une sensation rude », 1866, Littré ; « causer une démangeaison », XX^e s.] ; sens 5, v. 1283, Beaumanoir [« faire disparaître ce qui constitue la façade pour faire apparaître la réalité profonde », av. 1885, V. Hugo] ; sens 6, 1866, Littré ; sens 7, 1895, Esnault). **1.** Racler, frotter en entamant légèrement pour détacher ou remuer la couche superficielle : *Mon père, se tournant alors vers l'abbé, qui grattait un os avec son couteau* (France). *Gratter des carottes. Gratter un mur pour le nettoyer.* || Racler le sol avec ses griffes, ses pattes : *Le taureau baissa la tête en grattant le sol* (Montherlant) ; et absol. : *Les poules grattent dans la basse-cour.* || *Gratter la terre,* labourer en surface ; *par extens.,* être cultivateur. || **2.** Frotter une surface avec un objet pointu, anguleux, râpeux : *Des branches qui grattent le toit.* || Fam. *Gratter du papier,* écrire ; en parlant d'un écrivain, produire des œuvres médiocres. || Fig. *Gratter les fonds de tiroir,* s'ingénier à trouver d'ultimes ressources. || **3.** Frotter une partie du corps, en particulier pour faire cesser une démangeaison : *Gratter un bouton. Gratte-moi dans le dos. Tourmentant et grattant de sa main gantée* [...] *l'affreux mal sous son bandeau noir* (Daudet). *En dormant, Margot tendait toujours son museau rose, pareille à une chatte amoureuse qui aime qu'on la gratte sous le menton* (Zola). || *Se gratter la tête, l'oreille,* manifester son embarras en se frottant machinalement la tête ou l'oreille : *Un petit carabin qui s'est trouvé là et qui se grattait la tête, ne sachant par où commencer* (Mérimée). || Class. et fig. *Gratter quelqu'un,* le flatter habilement : *Ses contrôles perpétuels sur le pain ou le vin, le bois, le sel et la chandelle, ne sont rien que pour vous gratter et vous faire la cour* (Molière). || **4.** Causer une irritation de la peau : *Son col de chemise le gratte.* || Causer une sensation rude : *Un vin âpre qui gratte la gorge.* || *Fam.* Causer une démangeaison (surtout à la forme impersonnelle) : *Ça me gratte à la jambe.* || **5.** Effacer, faire disparaître en frottant avec un instrument dur et plus ou moins coupant : *Ils grattent d'abord la boue avec leurs couteaux* (Dorgelès). *Gratter une tache, un mot.* || *Fig.* Faire disparaître ce qui constitue la façade pour faire apparaître la réalité profonde : *Grattez le dieu, vous trouvez l'homme* (Hugo). *Gratter le vernis, le décor.* || **6.** *Fig.* et *pop.* Réaliser un petit gain en prélevant discrètement à son profit ou en mettant de côté de petites sommes : *C'est une affaire où il n'y a rien à gratter ;* et absol. : *Le voilà aussi bas qu'une cuisinière qui chipe deux sous sur un pot-au-feu* [...]. *Aller gratter sur les additions !* (Zola). || **7.** *Fam.* Dépasser un véhicule, un concurrent : *Gratter toutes les voitures dans les côtes. Un cheval qui gratte le favori. Il a gratté au concours tous ses camarades de classe.*

● SYN. : **4** *chatouiller, démanger, grattouiller* (fam.), *picoter, râper ;* **6** *grappiller* (fam.), *grignoter* (fam.) ; **7** *devancer, distancer, doubler, lâcher* (fam.), *semer* (fam.).

◆ **gratter** v. intr. (sens 1, 1671, Courtin [« faire un bruit de raclement... sur la porte des personnages importants... », 1663, Molière] ; sens 2, 1672, M^{me} de Sévigné ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1889, Esnault). **1.** Vx. *Gratter à la porte,* frotter avec les ongles la surface de la porte, par timidité ou discrétion. || *Spécialem.* et *class.* Faire un bruit de raclement avec les ongles ou avec un instrument sur la porte des personnages importants pour signaler sa présence : *Grattez du peigne à la porte | De la chambre du roi* (Molière). *Un de la suite de M. de Lorraine gratta, l'huissier demanda qui est-ce ?* (Saint-Simon). || **2.** Class. et fig. *Gratter du pied,* montrer de l'ardeur, de l'impatience : *Il commence à gratter du pied, cela me fait grand-peur* (Sévigné). || **3.** Fam. *Gratter d'un instrument à cordes,* en jouer médiocrement : *C'est une petite bohémienne qui gratte de la guitare* (Taine). || **4.** *Pop.* Travailler : *Pourquoi que c'est toujours nous autres qui grattons ?* (Dorgelès).

gratteron n. m. V. GRATERON.

gratteur, euse [gratœr, -øz] n. (de *gratter ;* XIII^e s., *Recueil des fabliaux* [III, 375], écrit *grateor ; gratteur,* XVI^e s. [*gratteur de papier,* mai 1865, *Revue des Deux Mondes,* 499]). Celui, celle qui gratte. || *Gratteur de papier,* mauvais écrivain.

grattoir [gratwar] n. m. (de *gratter ;* 1611, Cotgrave, au sens 2 ; sens 1, 1743, Trévoux ; sens 3, 1900, *Dict. général*). **1.** Canif muni d'une lame large à deux tranchants, pour effacer l'écriture en grattant le papier : *Continuellement le grattoir et la sandaraque, le même encrier, les mêmes plumes et les mêmes compagnons* (Flaubert). || **2.** Nom donné à divers instruments servant à gratter, racler, etc. : *Ces sublimes édifices* [les monts] *n'ont à craindre ni l'ignoble badigeon qui a souillé Notre-Dame de Reims* [...], *ni le grattoir qui a mutilé le fronton de la cour du Louvre* (Hugo). || **3.** Syn. de GRATTE-PIEDS.

grattoire [gratwar] n. f. (de *gratter ;* 1556, *Revue des langues romanes* [XIX, 121], au sens de « espèce de râpe » ; sens actuel, 1676, Félibien). Instrument de serrurier pour nettoyer des surfaces creuses.

grattouillement [gratujmɑ̃] n. m. (mot dialect., dér. de *gratter ;* XV^e s., Godefroy [rare en franç. avant le XX^e s.]). *Fam.* Action de grattouiller ; sensation ou bruit qui en résulte.

grattouiller [gratuje] v. tr. (de *gratter ;* 1895, A. Daudet, au sens 3 ; sens 1, XX^e s. ; sens 2, 1923, J. Romains). **1.** *Fam.* Gratter un peu, ou de temps en temps, ou maladroitement : *Un lainage qui le grattouille. Grattouiller une guitare. Il se grattouille sans cesse.* || **2.** *Fam.* Démanger : *Ça me grattouille.* || **3.** *Fig.* Caresser, toucher d'une manière agréable ou désagréable : *Sans qu'ils trouvassent en leurs louanges la phrase qui grattouille une vanité* (Goncourt). *Le violoncelle de maître Jean ne lui grattouille plus les nerfs aussi voluptueusement qu'autrefois* (Daudet).

• SYN. : **3** *chatouiller, flatter.*

grattouillis [gratuji] n. m. (de *grattouiller ;* XX^e s.). *Fam.* Bruit fait en grattouillant.

gratture [gratyr] n. f. (de *gratter ;* v. 1283, Beaumanoir, écrit *grature,* au sens de « endroit où un mot a été gratté » ; écrit *gratture,* au sens actuel, 1611, Cotgrave). Débris provenant du grattage : *Des grattures de cuivre.*

gratuit, e [gratɥi, -it] adj. (lat. *gratuitus,* gratuit, désintéressé, spontané, sans motif, inutile, superflu, de *gratis* [v. ce mot] ; 1519, Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin [*don gratuit,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1740, Acad. ; sens 4, av. 1865, Proudhon [« qui n'a pas de but didactique », XX^e s.]). **1.** Se dit de ce qui est fait ou donné sans paiement en contrepartie : *Ces humbles frères qui s'étaient consacrés à l'enseignement gratuit des pauvres* (Chateaubriand). *Pendant vingt ans il vint, deux fois par semaine, donner aux jeunes gens ses leçons gratuites* (Taine). || **2.** Qui est accordé, fait par pure libéralité, sans qu'on en attende un avantage quelconque : *Il eût aimé une admiration plus gratuite, inspirée par des raisons moins suspectes* (Aymé). *Aide toute gratuite.* || Class. *Don gratuit,* somme que le clergé et les provinces accordaient de temps en temps au roi pour les besoins de l'État. || **3.** Qui n'est pas établi sur des fondements logiques, étayé par des preuves : *Une hypothèse, une préférence toute gratuite. Une affirmation gratuite.* || **4.** Qui n'est pas déterminé en fonction d'un but défini : *Par désintéressé, j'entends : gratuit. Et que le mal, ce que l'on appelle : le mal, peut être aussi gratuit que le bien* (Gide). *La théorie de l'acte gratuit couronne la revendication de la liberté absolue* (Camus). *La vie que je mène depuis deux ans ne demeure plus qu'un jeu sanglant, intolérablement gratuit* (Vailland). || *Spécialem.* Qui n'a pas de but didactique : *Il est rare qu'une œuvre gratuite le reste et ne se charge pas de sens* (Cocteau).

• SYN. : **1** *bénévole, gracieux ;* **2** *désintéressé ;* **3** *fantaisiste, hasardeux ;* **4** *arbitraire, immotivé.* — CONTR. : **1** *payant, rétribué ;* **3** *fondé, justifié, motivé ;* **4** *déterminé, rationnel.*

gratuité [gratɥite] n. f. (dér. savant du lat. *gratuitus* [v. GRATUIT] ; début du XIV^e s., Gilles li Muisis, au sens de « exemption de payer » ; sens 1, 1866, Littré ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 3-4, XX^e s.). **1.** Caractère de ce qui est gratuit, non payant : *La gratuité de l'enseignement.* || **2.** Caractère de ce qui est désintéressé : *Gratuité d'une louange. Et de même d'autres mots, qui signifient ce qu'il y a de plus beau sur la terre : pureté, gratuité...* (Montherlant). || **3.** Caractère de ce qui est non motivé, arbitraire, injustifié : *Gratuité d'une affirmation, d'une hypothèse.* || **4.** Caractère de ce qui n'est pas déterminé par la recherche d'un but défini : *Gratuité d'un acte. Une attitude absurde, pour demeurer telle, doit rester consciente de sa gratuité* (Camus).

• SYN. : **2** *désintéressement, détachement.*

gratuitement [gratɥitmɑ̃] adv. (de *gratuit ;* 1400, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1736, Voltaire ; sens 3, 1672, Sacy). **1.** Sans paiement, sans avantage en retour : *Ils leur rebâtissent gratuitement leurs maisons lorsqu'elles sont en ruines* (Hugo). || **2.** Sans fondement, sans preuve : *Avancer gratuitement un fait.* || **3.** Sans motif personnel ou rationnel : *Je prétends l'amener à commettre gratuitement le crime ; à désirer commettre un crime parfaitement immotivé* (Gide).

• SYN. : **1** *bénévolement, gracieusement, gratis, à l'œil* (fam.).

gratulation [gratylasjɔ̃] n. f. (lat. *gratulatio,* reconnaissance, félicitations, actions de grâces aux dieux décrétées comme témoignage de satisfaction à quelqu'un, de *gratulatum,* supin de *gratulari,* remercier, féliciter, complimenter, dér. de *gratus,* reconnaissant, charmant ; XIII^e s., puis 1355, Bersuire). Marque de reconnaissance (rare) : *Ses compatriotes* [de l'écrivain], *après sa mort, se cotisaient pour lui élever un monument ; dans sa ville natale et parfois dans la capitale de son pays, des rues portaient son nom. En elles-mêmes, ces gratulations ne m'intéressaient pas : elles me rappelaient trop la comédie familiale* (Sartre).

grau [gro] n. m. (mot languedocien [anc. *gra*], du lat. *gradus,* pas, degré, de *gradi,* marcher, s'avancer ; 1821, *le Conservateur littéraire* [« estuaire d'un fleuve côtier... », XX^e s.]). *Dialect.* Chenal faisant communiquer un étang côtier avec la mer, sur la côte du bas Languedoc. || Estuaire d'un fleuve côtier dans la même région.

gravatier [gravatje] n. m. (de *gravats ;* 1762, Acad.). Entrepreneur ou ouvrier chargé d'enlever les gravats et de les conduire aux décharges publiques.

gravatif, ive [gravatif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *gravatum,* supin de *gravare,* appesantir, alourdir, dér. de *gravis* [v. GRAVE 1] ; XIV^e s., Gordon, puis 1755, *Encyclopédie* [art. *douleur*]). Se dit, en pathologie, d'une douleur qui est accompagnée d'un sentiment de pesanteur.

gravats [grava] n. m. pl. (mot issu, par substitution du suff. *-as* [cf. *plâtras*] à l'anc. suff. collectif *-oi* [lat. *-ētum*], de *gravois,* « gros sable » [1549, R. Estienne ; *gravoi,* même sens, XII^e s., Godefroy], dér. de *grève* 2 ; 1680, Richelet, écrit *gravas* et *gravois* [*gravats,* 1771, Trévoux], au sens 2 ; sens 1, 1866, Littré [*gravois,* milieu du XVIII^e s., Buffon ; *battre les gravats,* 1900, *Dict. général* — d'abord *battre les gravois,* 1866, Littré). **1.** Partie la plus grossière du plâtre qui reste après qu'on l'a passé au crible. || Fig. et vx. *Battre les gravats,* manger les restes. || **2.** Plâtras, pierres, débris provenant d'une démolition : *Devant eux s'étend la zone militaire, nue, déserte, blanche de gravats, à peine égayée de loin en loin par un cabaret en planches* (Zola). *Vous apercevrez, sur les trottoirs, près des portes, des débris, des tas de gravats* (Duhamel).

• SYN. : **2** *décombres, éboulis.*

• REM. La forme GRAVOIS, n. m. pl., est vieillie et ne se rencontre plus que par archaïsme ou dans certains corps de métiers : *À ses flancs dégradés* [d'une maison] *par la pluie et les ans | Pousse dans les gravois l'ortie aux feux cuisants* (Gautier).

1. grave [grav] adj. (lat. *gravis,* lourd, pesant, grave [pour un son, une voix], puissant, énergique, digne, noble, imposant, dur, pénible, alourdi, embarrassé [v. aussi GRIEF 1] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « digne » [en parlant de l'habillement de quelqu'un] ; sens I et II, 7, 1690, Furetière ; sens II, 1, av. 1563, La Boétie ; sens II, 2, 1549, R. Estienne ; sens II, 3, av. 1696, La Bruyère [« qui témoigne d'un tel caractère », 1558, J. Du Bellay] ; sens II, 4, 1661, Racan ; sens II, 5-6, 1580, Montaigne [pour un état pathologique, 1764, Voltaire ; *blessé grave,* XX^e s.] ; sens III, 1, XV^e s., *Dict. général ;* sens III, 2, 1845, Balzac ; sens III, 3, 1548, R. Estienne).

I. *Vx.* Qui a du poids, pesant : *Les corps graves.*

II. 1. *Class.* Se disait d'une personne qui a du poids, du crédit, d'un auteur qui fait autorité : *Ne puis-je pas dire, Messieurs, pour me servir des paroles fortes du plus grave des historiens* [Tacite], *« qu'elle allait être précipitée dans la gloire » ?* (Bossuet). || **2.** *Littér.* Qui agit avec sérieux, circonspection, sans rien prendre à la légère : *L'amour de la jus-*

tice était comme né avec ce grave magistrat (Bossuet). || **3.** Qui manifeste, dans son comportement, de la dignité, de la réserve : *L'homme ne disait rien, grave et réfléchi* (Maupassant). || *Par extens.* Qui témoigne d'un tel caractère : *Les compliments graves coulent naturellement de ses lèvres* (Hugo). *Il me prit la main et la serra d'un air grave* (Mérimée). *Sur son visage presque trop grave, je retrouvais son sourire d'enfant* (Gide). || **4.** *Class.* Se disait de ce qui est austère, sévère : *Ce long habit de pourpre et ce grave ornement | Qui vous égale* [vous les juges] *aux dieux* (Racan). || **5.** Se dit d'une chose qui présente de l'importance, qui doit être considérée sérieusement : *Une chose très grave, très peu observée et pourtant très digne de l'être...* (Chateaubriand). *L'éducation de Jacques* [...] *est maintenant l'objet d'une grave discussion* (Balzac). *Demeurer ou partir ? Choix grave. Angoisse austère* (Hugo). *La position grave de son gendre ne permettait pas de telles inconvenances* (Flaubert). *Elle avait pourtant quelque chose de bien grave à faire, quelque chose qu'on ne pouvait différer d'une minute* (France). *Sujet grave. Un grave problème. Des motifs graves l'ont amené à donner sa démission.* || **6.** Qui peut avoir de lourdes conséquences, des suites fâcheuses ou dangereuses : *Des circonstances graves. La situation est des plus graves.* || *Spécialem.* Se dit d'un état pathologique : *Le D*[r] *A..., du Havre, m'avait écrit qu'elle n'avait rien de grave* (Gide). *Il avait souffert d'une pleurésie grave* (Duhamel). *Une grave blessure* ; et, *par extens.*, du malade lui-même : *Un blessé grave.* || **7.** Qui peut être jugé avec sévérité : *Une faute grave. Une grave erreur.*

III. 1. Se dit d'un son qui est produit par des ondes de faible fréquence, appartenant aux degrés inférieurs de l'échelle musicale : *Voix grave. Son grave. Un récitatif* [...] *descendant aux notes les plus graves à la chute des vers* (Chateaubriand). *Je fis remarquer à Gertrude les sonorités différentes des cuivres, des instruments à cordes et des bois, et que chacun d'eux, à sa manière, est susceptible d'offrir* [...] *toute l'échelle des sons, des plus graves aux plus aigus* (Gide). || **2.** *Spécialem.* D'un rythme solennel et lent : *Un mouvement grave.* || **3.** *Accent grave,* absence d'élévation de la voix, dans certaines langues, et signe qui la note dans l'écriture : *Le grec possède l'accent grave, l'accent aigu et l'accent circonflexe* ; en français, signe graphique qui marque une ouverture de la voyelle *e* (è [ɛ]), ou qui sert à distinguer quelques homonymes : *On écrit « poète » avec un accent grave. « Où » adverbe se distingue de « ou » conjonction par l'accent grave.* (V. art. spécial à ACCENT.)

● SYN. : **II, 2** *circonspect, posé, prudent, réfléchi, sage* ; **3** *digne, imposant, majestueux, noble, réservé* ; **5** *important, sérieux* ; **6** *alarmant, angoissant, critique, inquiétant, pénible, périlleux, sombre* ; *dangereux, mortel* ; **7** *inexcusable, lourd.* || **III, 1** *bas, caverneux, sourd.* — CONTR. : **II, 2** *distrait, écervelé, étourdi, fantaisiste, irréfléchi* ; **3** *badin, burlesque, cavalier, comique, coquin, enjoué, facétieux, familier, farceur, folâtre, frivole, futile, goguenard, impertinent, leste, narquois, polisson, rieur* ; **5** *banal, insignifiant, puéril, quelconque, vain* ; **6** *anodin, paisible, rassurant, sûr* ; *bénin, fruste* ; **7** *excusable, véniel.* || **III, 1** *aigu, clair, éclatant, perçant.*

◆ n. m. (sens I, 1757, *Encyclopédie* [« ancien nom du kilogramme », 1866, Littré] ; sens II, 1669, Boileau ; sens III, XV[e] s., *Dict. général*).

I. *Vx.* Corps pesant : *La force qui fait tomber les graves sur la surface de la Terre...* (Buffon). || *Spécialem.* Ancien nom du kilogramme.

II. Pensée, style austère : *Passer du grave au doux, du plaisant au sévère* (Boileau).

III. Registre des sons graves de l'échelle musicale : *Passer de l'aigu au grave et du grave à l'aigu.*

2. grave [grav] n. f. (var. de *grève* 1 [v. ce mot] ; fin du XII[e] s., Marie de France, au sens de « terrain uni ou sablonneux, au bord de la mer ou d'un fleuve » ; sens actuel, 1390, Fagniez). Gravier.

◆ **graves** n. f. pl. (1866, Littré). Terrains caillouteux, en terrasse, de la région bordelaise.

◆ **graves** n. m. (1866, Littré). Vin, principalement blanc, produit par les vignobles qui poussent sur ces terrains : *Une bouteille de graves.*

gravé, e [grave] adj. (part. passé de *graver* [v. ce mot] ; XV[e] s., au sens 1 [pour des cartes de visite, XX[e] s.] ; sens 2, 1640, Oudin ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Qui porte une gravure, en creux ou en relief : *Pierre gravée. Planche gravée.* || *Cartes de visite gravées,* cartes de visite obtenues par impression à l'aide d'une plaque gravée. || **2.** *Gravé de petite vérole,* fortement marqué de petite vérole : *Le visage, très gravé de la petite vérole, me parut accuser la cinquantaine* (Balzac). || **3.** Rongé par la rouille (en parlant d'objets en acier poli).

gravelage [gravlaʒ] n. m. (de *graveler* ; 2 mai 1868, *Moniteur universel* [p. 590], au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Action d'étendre et d'égaliser une couche de gravier. || **2.** Ouvrage en gravier.

gravelée [gravle] adj. et n. f. (de *gravelle* ; 1549, R. Estienne, comme n. f. [*cendre gravelée,* début du XVI[e] s. ; var. *cendre clavelée,* v. 1268, É. Boileau]). *Cendre gravelée,* ou *gravelée* n. f., cendre provenant de la lie de vin brûlée.

graveler [gravle] v. tr. (de *gravelle* ; 1866, Littré). Couvrir de gravier.

gravelet [gravlɛ] n. m. (mot picardowallon [début du XX[e] s.], dér. de *graver* ; 1962, Larousse). Petit ciseau que les tailleurs de pierre dure utilisent pour faire les ciselures étroites ou les filets.

graveleusement [gravløzmɑ̃] adv. (de *graveleux* ; 1910, Colette). En termes graveleux : *Il n'a pas l'humeur à plaisanter, même graveleusement* (Colette).

graveleux, euse [gravlø, -øz] adj. (de *gravelle* ; XIII[e] s., au sens de « qui a l'apparence du gravier » ; sens 1, 1339, J. de La Motte ; sens 2, XV[e] s. [« qui a rapport à la gravelle », 1600, O. de Serres] ; sens 3, 1671, Pomey ; sens 4, 1765, Diderot [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *gravelure*]). **1.** Mêlé de gravier (rare) : *Les sols graveleux sont généralement très perméables. Les remparts graveleux du Larzac* (F. Fabre). || **2.** *Vx.* Qui contient de la gravelle : *Urine graveleuse.* || *Vx.* Qui a rapport à la gravelle : *Affection graveleuse.* || **3.** Se dit des fruits dont la chair contient de petits corps durs : *Des poires graveleuses.* || **4.** *Fig.* Qui est d'un caractère licencieux, proche de l'obscénité : *Propos graveleux. Chaque directeur de magazine, si des commanditaires nationaux ou étrangers ne l'étayent pas, doit ouvrir ses pages aux histoires graveleuses, aux nouvelles tendancieuses et intéressées* (Giraudoux).

● SYN. : **1** *caillouteux, pierreux* ; **4** *coquin* (fam.), *cru, égrillard, gaillard, gaulois, gras, grivois, polisson* (fam.), *rabelaisien, vert.*

◆ n. (XV[e] s.). *Vx.* Personne qui est sujette à la gravelle (auj. lithiase urinaire).

gravelle [gravɛl] n. f. (de *grève* 1 ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *gravele* [*gravelle,* XIII[e] s.], au sens de « sable, gravier » ; sens 1, XIII[e] s., *Romania,* XLIV, 174 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** *Vx.* Concrétions formées de sels insolubles et semblables à de petits graviers, qui se forment dans les reins ou la vessie. || **2.** *Vx.* Troubles causés par la formation, dans les reins et dans la vessie, de ces concrétions et par leur passage dans les voies urinaires, désignés auj. sous la dénomination de LITHIASE URINAIRE.

● SYN. : **1** *calcul, pierre.*

gravelot [gravlo] n. m. (de *gravelle* [v. ce mot] ou de *gravier,* peut-être à cause de l'habitat de ces oiseaux ; 1899, *Grande Encyclopédie,* art. *pluvier* [var. *gravière,* n. f., milieu du XVIII[e] s., Buffon, et *gravelotte,* n. f., 1872, Larousse]). Nom donné à un groupe de pluviers, dits *pluviers à collier,* dont trois espèces se trouvent en France.

gravelure [gravlyr] n. f. (de *graveleux* ; 1707, Lesage, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s., Taine). **1.** Propos graveleux : *Se contant des gravelures à l'oreille* (Zola). || **2.** Caractère de ce qui est licencieux et touche à l'obscénité : *Quand on veut s'amuser à tout prix,*

on va comme ici chercher la gaieté dans la gaudriole, même jusque dans la gravelure (Taine). *Il se trouva dans le dossier du procès plusieurs lettres d'Hortense, d'une gravelure inimaginable* (Hermant).

gravement [gravmɑ̃] adv. (de *grave* 1, adj. ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 [en musique 1757, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1838, Musset). **1.** D'une manière grave, compassée : *Haraucourt annonce gravement mon admiration pour V. Hugo* (Renard). *Les deux femmes s'embrassent gravement* (Claudel). || *Spécialem.* En musique, d'un mouvement lent : *Morceau qui doit être exécuté gravement.* || **2.** De façon importante, considérable : *Aristote s'est gravement trompé* (Renan). || **3.** Dangereusement : *J'étais atteint gravement* (Gide).

• SYN. : **1** *dignement, posément, sérieusement ;* **2** *considérablement, drôlement* (fam.), *fortement, largement, terriblement* (fam.) ; **3** *grièvement, mortellement.*

gravenche [gravɑ̃ʃ] n. f. (de *grave* 2 [v. ce mot], peut-être à cause de l'habitat de ce poisson ; 1842, Acad., écrit *gravanche ; gravenche,* 1872, Larousse). Nom d'un poisson du lac Léman, du genre *corégone.*

gravéolence [graveɔlɑ̃s] n. f. (lat. *graveolentia,* odeur forte, mauvaise odeur, de *graveolens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1638, Chapelain). *Littér.* Mauvaise odeur, puanteur : *Mais, en même temps que changeait son destin, son âme se trouva miraculeusement purifiée de l'escafignon des rues de Paris et de la gravéolence des banlieues infâmes où s'étaient pourries les tristes fleurs de sa misérable enfance* (Bloy).

gravéolent, e [graveɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *graveolens, -entis,* d'odeur forte, fétide, de *gravis* [v. GRAVE 1] et de *olens, -entis,* odorant, part. prés. adjectivé de *olere,* avoir une odeur ; av. 1654, Guez de Balzac). *Littér.* Nauséabond, fétide : *Enfin, on put quitter l'endroit effroyable, la cité gravéolente et moisie...* (Bloy).

graver [grave] v. tr. (francique **graban,* creuser ; début du XIIIe s., *Bueve de Hantone,* au sens de « tracer une raie dans [les cheveux] » ; sens 1, XVe s., Laborde [sans aucun doute plus anc., puisque le dér. *regraver,* « graver à nouveau », est attesté dès le milieu du XIVe s. ; *graver le marbre, des pierres fines,* 1872, Larousse] ; sens 2, v. 1650, Corneille [intransitivem., 1690, Furetière ; *graver des caractères d'imprimerie, des monnaies, des médailles,* 1866, Littré ; *faire graver des cartes de visite, des faire-part, machine à graver,* XXe s.] ; sens 3, 1957, Robert ; sens 4, 1636, Corneille ; sens 5, 1580, Montaigne). **1.** Tracer en creux une figure, des caractères, sur une matière dure, avec un instrument pointu ou par un procédé chimique : *La nature ne grave pas le nom des chênes sur leurs troncs abattus dans les forêts* (Chateaubriand). *Jadis plus d'un amant* [...] | *A gravé plus d'un nom dans l'écorce qu'il ouvre* (Heredia). *Graver une inscription. Faire graver une épitaphe ;* et par extens. : *Graver le marbre, des pierres fines.* || **2.** Tracer sur une planche de métal ou de bois la copie d'une œuvre (tableau, dessin, etc.) ou une œuvre originale, pour la reproduire, à un certain nombre d'exemplaires, par l'impression : *Graver un portrait. Graver une planche ;* et intransitiv. : *Graver en creux, en relief. Graver au burin, à l'eau-forte, en taille-douce. Graver sur bois, sur cuivre, sur acier.* || Spécialem. *Graver des caractères d'imprimerie, des monnaies, des médailles,* etc., graver les poinçons destinés à la frappe de ces caractères, de ces médailles, etc. || *Faire graver des cartes de visite, des faire-part,* etc., les faire imprimer au moyen d'une plaque gravée. || *Machine à graver,* machine servant à la gravure des clichés typographiques. || **3.** *Graver un disque,* enregistrer ce qu'il est destiné à reproduire (paroles ou musique). || **4.** *Fig.* et *littér.* Fixer par une marque visible, apparente : *La souffrance est gravée sur son front.* || **5.** *Fig.* et *littér.* Empreindre, fixer fortement et de façon durable (dans l'esprit, le cœur ou la mémoire) : *Je gravai tout dans ma mémoire* (Balzac).

• SYN. : **1** *buriner, incruster, lithographier.*

◆ **se graver** v. pr. (v. 1695, Fénelon). *Fig.* et *littér.* Être imprimé, fixé fortement : *Mon image en son cœur se grava la première* (Lamartine). *Il aurait cru s'être trompé si la première image ne s'était gravée dans ses yeux avec une force égale à sa rapidité* (France).

graves n. m. V. GRAVE 2.

gravette [gravɛt] n. f. (de *grave* 2 [v. ce mot], sans doute à cause de l'habitat de ces animaux ; 1772, Duhamel du Monceau, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse [art. *huître,* t. IX, p. 442 *c*]). **1.** Nom usuel de l'arénicole, qui sert d'appât pour la pêche en mer. (Syn. ESCAVÈNE.) || **2.** Huître provenant des dépôts naturels qui se trouvent dans les eaux d'Arcachon, et qui n'a pas été parquée.

graveur [gravœr] n. m. (de *graver ;* XIVe s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Professionnel dont le métier est de graver : *Graveur sur bois, sur métaux, sur pierre. Graveur en médailles, monnaies. Graveur de poinçons. Graveur en bijouterie, orfèvrerie, en pierres fines et camées.* || **2.** Artiste qui pratique la gravure et exécute, sur bois ou sur métal, des planches destinées à la reproduction d'œuvres originales ou déjà existantes (peintures, dessins, etc.) : *Graveur sur cuivre. Graveur au burin. Graveur à l'eau-forte. Peintre-graveur. Ce frontispice est de Léonard Gautier, qui passait, en son temps, pour un graveur assez habile* (France).

gravi- [gravi], élément tiré du lat. *gravis,* lourd, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

gravide [gravid] adj. (lat. *gravidus,* chargé, rempli, et, au fém., « enceinte » [pour une femme ou une femelle], de *gravis* [v. GRAVE 1, adj.] ; 1866, Littré, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Se dit de l'utérus qui contient un embryon ou un fœtus. || **2.** Se dit aussi d'une femelle pleine : *Jument gravide.*

gravidique [gravidik] adj. (de *gravide ;* 1962, Larousse). Qui a rapport à la grossesse : *Albuminurie gravidique.*

gravidité [gravidite] n. f. (lat. *graviditas,* grossesse, gestation, de *gravidus* [v. GRAVIDE] ; 1872, Larousse). Syn. de GROSSESSE, en obstétrique.

gravidocardiaque [gravidokardjak] adj. (de *gravido-,* élément tiré de *gravide,* et de *cardiaque ;* 1962, Larousse). Qui se rapporte au fonctionnement du cœur pendant la grossesse. || *Accidents gravidocardiaques,* troubles d'insuffisance cardiaque qui surviennent au cours de la grossesse, pendant ou après l'accouchement.

gravidotoxique [gravidotɔksik] adj. (de *gravido-* [v. l'art. précéd.] et de *toxique ;* 1953, Larousse). Se dit des troubles et des accidents liés à la toxémie de la grossesse.

gravier [gravje] n. m. (de *grève* 1 [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « grève, rivage » ; sens 1, 1838, Musset ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence [en géologie, XXe s.] ; sens 3, av. 1662, Pascal ; sens 4, 1962, Larousse). **1.** Caillou très menu : *Avoir un gravier dans sa chaussure.* || **2.** Terme qui désigne soit le sable de carrière, soit le sable gros, soit un produit de triage des alluvions de grosseur intermédiaire entre le sable et les cailloux : *Une allée de sable et de gravier* (Gide). || *Spécialem.* En géologie, fraction d'une roche détritique meuble comprise entre 2 et 20 mm de diamètre ou un peu plus. (En ce sens, on dit indifféremment DU GRAVIER OU DES GRAVIERS.) || **3.** *Vx.* Concrétion analogue à une petite pierre, qui se forme dans les reins ou dans la vessie. || **4.** Dans les exploitations salines, emplacement sur lequel est amassé le sel récolté.

gravière [gravjɛr] n. f. (de *gravier ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *gravere* [*graviere,* 1385, Godefroy], au sens de « lieu couvert de gravier » ; sens I, 1, 1876, d'après Littré, 1877 ; sens I, 2, 1962, Larousse ; sens II, 1872, Larousse).

I. 1. Exploitation de gravier. || **2.** Endroit peu profond où une rivière coule sur un lit de gravier.

II. Mélange de vesces et de lentilles semé pour être récolté en vert comme fourrage.

gravifique [gravifik] adj. (de *gravi-* et de *-fique,* du lat. *facere,* faire ; 1877, Littré). Qui concerne la pesanteur.

gravillon [gravijɔ̃] n. m. (de *gravier ;* fin du XIXe s., aux sens 1-2 [un 1er ex. à la fin du XVIe s., au sens de « caillou »]). **1.** Menu gravier : *Elle avait tamponné la blessure, essuyé un à un les gravillons dont elle était souillée* (Genevoix). || **2.** Produit de triage d'une roche concassée dont les éléments sont compris entre 5 et 25 mm, utilisé comme agrégat dans le béton et pour la constitution du revêtement d'usure des chaussées.

gravillonnage [gravijɔnaʒ] n. m. (de *gravillonner ;* 1953, Larousse). Épandage de gravillons sur une chaussée.

gravillonner [gravijɔne] v. tr. (de *gravillon ;* milieu du XXe s.). Couvrir de gravillons.

gravillonneur [gravijɔnœr] n. m. (de *gravillonner ;* 1962, Larousse). Engin de carrière destiné à produire des gravillons.

gravillonneuse [gravijɔnøz] n. f. (de *gravillonner ;* 1962, Larousse). Appareil servant à répandre de grandes quantités de gravillon.

gravillonnière [gravijɔnjɛr] n. f. (de *gravillon ;* 1962, Larousse). Exploitation de gravillon.

gravimètre [gravimɛtr] n. m. (de *gravi-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1797, *Annales de chimie* [XXI, 7], au sens de « sorte d'aréomètre servant à peser les liquides » ; sens 1, 1872, Larousse ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Instrument destiné à la mesure de la densité gravimétrique des poudres. || **2.** Instrument permettant de mesurer avec précision la composante verticale du champ de la pesanteur.

gravimétrie [gravimetri] n. f. (de *gravi-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1922, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, 1962, Larousse). **1.** Partie de la physique qui étudie l'intensité du champ de la pesanteur. || **2.** Partie de la géodésie qui s'occupe de la mesure de la pesanteur et de son utilisation. || **3.** Analyse chimique quantitative effectuée par pesées.

gravimétrique [gravimetrik] adj. (de *gravimétrie ;* 1877, Littré [*concentration, lavage gravimétrique,* 1962, Larousse]). Qui concerne la gravimétrie : *Analyse gravimétrique.* || *Concentration* ou *lavage gravimétrique,* méthode de séparation mécanique des minerais ou du charbon, utilisant les différences de densité des produits à séparer.

gravir [gravir] v. intr. (francique **krawjan,* s'aider de ses griffes, dér. de **krawa,* griffe ; v. 1213, *Fet des Romains* [« s'élever le long d'une pente raide », v. 1265, J. de Meung — au fig., 1849, Sainte-Beuve]). *Vx.* Monter péniblement en s'aidant des mains, des pieds, et, *par extens.,* s'élever le long d'une pente raide : *La botanique veut* [...] *que l'on gravisse contre des rochers escarpés* (Fontenelle). *On gravit sur les monts* (Corneille) ; et au fig. : *J'étais venu* [...] *pour gravir* [...] *sur la scène active du monde* (Sainte-Beuve). *Il gravissait vers le temple de la sagesse éternelle* (Barrès).

◆ v. tr. (sens 1, v. 1530, C. Marot ; sens 2, 1835, Th. Gautier). **1.** Monter, escalader avec effort ce qui est élevé, en pente ou abrupt : *On gravit, charge aux reins, la frémissante échelle* (Hugo). *Tenterai-je de gravir cette muraille élevée ?* (Musset). *On commençait à gravir la route en lacet* (Daudet). *La montagne* [...] *que je gravis depuis le pied jusqu'au faîte* (Claudel). || **2.** *Fig.* Franchir, parcourir, avec lenteur ou péniblement : *Gravir les degrés de la hiérarchie. Il se mit à gravir lentement* [...] *les degrés lumineux et splendides de l'enthousiasme* (Chateaubriand).

gravisphère [gravisfɛr] n. f. (de *gravi-,* d'après *atmosphère, stratosphère,* etc. ; 1968, Larousse). Région située autour d'un astre, dans laquelle l'attraction de cet astre l'emporte sur celles des astres voisins.

gravissime [gravisim] adj. (lat. *gravissimus,* superl. de *gravis* [v. GRAVE 1] ; 1962, Larousse). Se dit des affections extrêmement graves.

gravitant, e [gravitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *graviter ;* 1738, Voltaire). Qui gravite : *Il n'y a dans toutes les planètes aucune partie moins gravitante qu'une autre* (Voltaire).

gravitatif, ive [gravitatif, -iv] adj. (de *gravitat[ion]* ; 1877, Littré). Qui produit la gravitation.

gravitation [gravitasjɔ̃] n. f. (lat. scientif. moderne [de Newton] *gravitatio,* du lat. class. *gravitas,* pesanteur [v. GRAVITÉ] ; 1722, *Journ. des savants,* 465). Force en vertu de laquelle tous les corps matériels s'attirent réciproquement en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance : *Newton trouva sous un arbre* [...] *les lois de la gravitation* (France).

gravitationnel, elle [gravitasjɔnɛl] adj. (de *gravitation ;* 1921, Nordmann). Qui concerne la gravitation : *Force gravitationnelle.*

● REM. On dit aussi GRAVITATOIRE.

gravité [gravite] n. f. (lat. *gravitas, -tatis,* pesanteur, lourdeur, importance, vigueur, dignité, fermeté de caractère, malaise, état de grossesse, de *gravis* [v. GRAVE 1] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens de « qualité d'une personne à laquelle on peut se fier » ; sens I, début du XVIIe s., Malherbe [*centre de gravité,* 1672, Molière ; *triage par gravité, butte de gravité,* 1962, Larousse] ; sens II, 1, fin du XVe s., Molinet ; sens II, 2, av. 1695, La Fontaine ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1829, Balzac [« caractère des affections qui menacent la vie ou laissent des séquelles graves », 1845, Bescherelle] ; sens II, 5, 1866, Littré ; sens III, 1680, Richelet).

I. *Vx.* Pesanteur, attraction terrestre exercée sur les corps : *Lois de la gravité.* || *Centre de gravité,* point d'application de la résultante des actions de la pesanteur sur toutes les parties d'un corps. || *Triage par gravité,* opération qui consiste à trier les wagons d'une rame de chemin de fer en les refoulant sur une voie en dos d'âne, ou *butte de gravité,* d'où ils redescendent par l'effet de la pesanteur et sont aiguillés sur la voie correspondant à leur destination.

II. 1. Qualité d'une personne grave, qui considère habituellement les choses avec sérieux ; attitude, air grave : *Fabrice regarda le caporal, il vit en lui une gravité imperturbable* (Stendhal). *Avec la gravité d'une petite reine* (Hugo). *Si la gravité de votre caractère ne m'en empêchait pas* (Vigny). *Ce visage enfantin encore, mais que semblait ombrer une soudaine gravité* (Gide). *Perdre sa gravité. Des paroles pleines de gravité.* || **2.** Caractère austère ou solennel des choses : *Une attitude que son âge et la gravité du lieu faisaient paraître auguste* (Fromentin). *La gravité du paysage, le silence et la solennité de l'heure m'avait transi* (Gide). || **3.** Caractère de ce qui a de l'importance, ne doit pas être traité à la légère : *Elle voyait un homme qui avait honte de la gravité de sa place* (Stendhal). *Des événements d'une gravité presque tragique s'étaient accomplis durant ces deux années* (Bourget). || **4.** Caractère de ce qui peut avoir des conséquences sérieuses, dangereuses : *Aux représentations amicales qu'il me fit sur la gravité du risque et le peu de nécessité de m'y lancer* [...], *je répondis par un aveu succinct, mais expressif, de ma situation* (Sainte-Beuve). *Il ne faut pas se dissimuler la gravité du problème.* || *Spécialem.* Caractère des affections qui menacent la vie ou laissent des séquelles permanentes : *Sa blessure ne présentait plus beaucoup de gravité* (Nerval). *La fracture ne présentait aucune gravité* (Gide). || **5.** Caractère de ce qui est moralement grave : *La gravité d'une faute.*

III. Caractère d'un son musical relativement bas : *La gravité des sons dépend de la grosseur, longueur, tension des cordes, de la longueur et du diamètre des tuyaux, et, en général, du volume et de la masse des corps sonores ; plus ils ont de tout cela, plus leur gravité est grande ; mais il n'y a point de gravité absolue, et nul son n'est grave ou aigu que par comparaison* (Rousseau).

● SYN. : **II, 1** *circonspection, componction, dignité, pondération, sagesse, sérieux ;* **2** *austérité, majesté, noblesse, sévérité, solen-*

nité ; **3** *poids, portée.* — CONTR. : **I** *apesanteur.* || **II, 1** *enjouement, facétie, fantaisie, frivolité, futilité, gaminerie, immaturité, irréflexion, légèreté, puérilité ;* **2** *familiarité, intimité, simplicité ;* **3** *banalité, médiocrité, vanité.* || **III** *acuité.*

graviter [gravite] v. intr. (lat. scientif. moderne [de Newton] *gravitare,* du lat. class. *gravitas,* pesanteur [v. l'art. précéd.] ; 1732, Pluche [I, 258], au sens de « exercer son action [en parlant de la pesanteur] » ; sens 1, 1764, Voltaire [« s'acheminer vers un terme auquel on ne peut échapper », 1770, Raynal] ; sens 2, 1734, Brunot [« obéir à la loi de la gravitation »] ; sens 3, 1835, Th. Gautier). **1.** *Vx.* Tendre vers un point en vertu de la gravitation : *Celui qui fait graviter des astres innombrables les uns vers les autres* (Voltaire). || *Fig.* et *vx.* S'acheminer vers un terme auquel on ne peut échapper : *La loi de la nature, qui veut que toutes les sociétés gravitent vers le despotisme et la dissolution* [...], *ne sera suspendue pour aucune* (Raynal). || **2.** Se mouvoir selon les lois de la gravitation : *La Terre gravite autour du Soleil. La Voie lactée, une poussière d'astres, de soleils, autour desquels gravitent des milliards de planètes, séparées les unes des autres par des centaines de millions de kilomètres !* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Évoluer autour ou dans les environs de quelqu'un ou de quelque chose ; se porter incessamment vers : *Graviter autour du pouvoir. L'âme gravitera autour de la vérité comme l'astre autour de la lumière* (Hugo).

gravitique [gravitik] adj. (de *gravité ;* début du XX^e^ s.). Dû à la gravitation : *Et les calculs des astronomes établissent que ce fourmillement de mondes n'est rien encore, n'occupe qu'une place infime dans l'immensité de l'espace, dans cet éther que l'on devine tout sillonné, tout frissonnant de radiations et d'interinfluences gravitiques, dont nous ignorons tout* (Martin du Gard).

graviton [gravitɔ̃] n. m. (de *gravit-* [*ation*] et de [*électr*]*on ;* 1968, Larousse). En physique, particule hypothétique qui serait associée à la propagation des champs de gravitation.

gravivolumètre [gravivɔlymɛtr] n. m. (de *gravi-, volu*[*me*] et *-mètre,* du gr. *metron,* mesure ; 1888, Larousse). Compte-gouttes formé d'un siphon laissant écouler goutte à goutte le liquide qu'il contient, et dont on peut prendre une masse rigoureusement déterminée.

gravoir [gravwar] n. m. (de *graver ;* 1866, Littré [en lunetterie ; « instrument servant à graver », 1900, *Dict. général*]). Instrument servant à graver. || *Spécialem.* Outil au moyen duquel le lunetier pratique les rainures dans les châssis de lunettes pour y placer les verres.

gravois n. m. pl. V. GRAVATS.

gravure [gravyr] n. f. (de *graver* [v. ce mot] ; fin du XII^e^ s., *Geste des Loherains,* écrit *graveüre,* au sens de « rainure d'arbalète » ; écrit *gravure,* aux sens 1-2, 1538, R. Estienne ; sens 3, milieu du XX^e^ s. ; sens 4, milieu du XVI^e^ s. ; sens 5, 1888, Larousse ; sens 6, 1680, Richelet ; sens 7, 1866, Littré). **1.** Action de graver : *La gravure de l'inscription a demandé plusieurs heures.* || **2.** Art ou manière de graver : *L'invention de la gravure, qui a rendu les cartes géographiques si communes* (Montesquieu). *La taille-douce est un procédé de gravure au burin sans eau-forte. La gravure de ces planches est fort soignée.* || **3.** Action ou manière de graver un disque phonographique ; le résultat de cette action : *La gravure de ce microsillon est excellente.* || **4.** Image, estampe reproduisant l'ouvrage du graveur : *C'est en lisant les légendes de ces gravures que mon neveu apprit à lire* (Stendhal). *J'ai sous les yeux une série de gravures de modes commençant avec la Révolution et finissant à peu près au Consulat* (Baudelaire). || **5.** Toute image reproduisant un original quelconque (photographie, dessin, etc.). || **6.** En cordonnerie, incision légère pratiquée dans la semelle pour encastrer les coutures. || **7.** En architecture, ornement formé d'entailles peu profondes.

● SYN. : **4** *lithographie, planche, vignette.*

grazioso [gratzjozo] adv. (mot ital. [v. GRACIOSO] ; 1845, Bescherelle). Indication musicale invitant à interpréter un morceau ou un passage avec légèreté et grâce, et qui est souvent accolée à un terme de mouvement : *Allegretto grazioso. Andante grazioso.*

gré [gre] n. m. (lat. *gratum,* ce qui est agréable, neutre substantivé de l'adj. *gratus,* agréable, bien venu, aimable, charmant, cher, précieux, reconnaissant ; fin du X^e^ s., *Vie de saint Léger,* écrit *gred* [*gré,* XII^e^ s.], au sens 1 [*bon gré mal gré,* v. 1560, Paré ; *de gré ou de force,* 1866, Littré — d'abord *de force ou de gré,* 1647, Corneille ; *de plein gré,* 1636, Monet ; *contre le gré de,* début du XIII^e^ s., Audefroi le Bastard ; *de gré à gré,* v. 1570, Carloix ; *au gré de,* « selon la volonté de », fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné — « selon la convenance, les goûts de », 1273, Adenet ; « selon le sentiment, l'opinion de », 1580, Montaigne ; *avoir en gré,* 1636, Monet ; *recevoir en gré,* milieu du XVI^e^ s., Amyot ; *prendre en gré,* 1273, Adenet — impersonnellem., 1711, Dancourt] ; sens 2, fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy ; sens 3, fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy [*savoir gré ; savoir bon gré,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; savoir peu de gré,* 1866, Littré ; *savoir mauvais gré,* v. 1207, Villehardouin ; *se savoir gré d'avoir fait quelque chose,* 1668, Racine]). **1.** Acceptation, consentement donné à quelque chose (usité seulement dans des locutions). || *Bon gré mal gré,* volontairement ou non, qu'on le veuille ou non : *Bon gré mal gré* [...] *j'étais prédestiné à être ce que je suis* (Renan). *Dès cet instant, j'avais compris qu'il était nécessaire, bon gré, mal gré, de recourir au mensonge* (Duhamel). || *De gré ou de force,* volontairement ou par contrainte. || *De plein gré,* volontairement, en toute liberté : *Je me fis de mon plein gré poète* (Hugo). || *Contre le gré de,* contre la volonté de : *Le médecin qu'on a fait venir contre mon gré* (Gide). || *De gré à gré,* en y consentant de part et d'autre, à l'amiable. || *Au gré de,* selon la volonté, le caprice de : *Le vaisseau roulait au gré des lames sourdes et lentes* (Chateaubriand). *Il renonça à ses droits et à ses devoirs, pour se gouverner à son gré* (France) ; selon la convenance, les goûts de : *Choisir un vêtement à son gré. J'ai passé l'hiver au gré des sages, « in angello cum libello »* (France) ; *par extens.,* selon le sentiment, l'opinion de : *Un jugement quelquefois un peu trop net, trop positif, à mon gré* (Bourget). || Class. *Avoir, recevoir, prendre en gré quelque chose,* en être satisfait, le trouver bon : [M^me^ de Pracomtal] *est assez raisonnable pour prendre en gré tous les lieux où son mari et son devoir la réduisent* (Grignan) ; et impers. : *Mais s'il lui prend en gré un jour de revenir* (Dancourt). || **2.** *Class.* Gratitude, reconnaissance : *Peut-être qu'il eut peur | De perdre, outre son dû, le gré de sa louange* (La Fontaine). || **3.** *Savoir gré, bon gré,* être reconnaissant : *Il en est de peu de conséquence pour vous que je vous en sache gré* (France). *Je sais gré à Abel de ne pas m'avoir envoyé son livre* (Gide). || *Savoir peu de gré, mauvais gré,* se montrer plus ou moins satisfait ou mécontent des paroles, des procédés de quelqu'un. || *Se savoir bon gré d'avoir fait quelque chose,* s'en féliciter.

grèbe [grɛb] n. m. (mot [probablem. savoyard] d'origine obscure ; 1557, Belon, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Oiseau aquatique migrateur, palmipède, de 25 à 50 cm de longueur : *Des volées de plongeons et de grèbes* (Benoit). || **2.** Plumes de cet oiseau : *Dans l'emmitouflement de son manteau fourré de grèbe, aussi duveteux que les blanches fourrures qui tapissaient ce salon* (Proust).

grébiche [grebiʃ] n. f. (peut-être même mot que *gribiche* [v. ce terme] ; 1866, Littré, au sens 2 ; sens 1 et 3, 1962, Larousse ; sens 4, XX^e^ s.). **1.** Garniture de petits rectangles de métal (or, argent, etc.) qu'on replie sur le bord de certains articles de maroquinerie. || **2.** Système de reliure composé d'une couverture comportant des fils tendus le long du dos pour y fixer des brochures. || **3.** Ligne ou pavé d'un ouvrage, d'une publication, etc., portant le nom de l'imprimeur et des indications de date, de tirage, etc. || **4.** Numéro d'ordre d'un manuscrit destiné à la composition.

● REM. On dit aussi GRIBICHE et GRÉBIGE.

grec, grecque [grɛk] adj. (lat. *graecus,* grec ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* comme

n. m., au sens de « est » ; comme adj., au sens 1, XVIe s. [*calendes grecques,* av. 1552, Rabelais ; *calotte grecque, bonnet grec,* 1890, *Dict. général* — art. *calotte* et *bonnet ; Église grecque,* 1866, Littré ; *croix grecque,* 1872, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1866, Littré ; sens 4, XVIe s.). **1.** Relatif à la Grèce ou à ses habitants, qui appartient à la Grèce antique ou moderne : *La civilisation grecque. Les cités grecques. Le peuple grec. Battant l'archipel grec de sa rame tartare* (Hugo). *L'art grec n'était pas un art, c'était la continuation radicale de tout un peuple* (Flaubert). *Au temps de Périclès, la terre grecque était sans doute moins érodée qu'aujourd'hui, moins rongée par les chèvres, plus verdoyante, elle ne devait pas être très généreuse* (Maulnier). || *Calendes grecques,* V. CALENDES. || *Calotte grecque, bonnet grec,* fez des Grecs, des Turcs, etc. ; *par extens.,* sorte de bonnet à gland à peu près de même forme : *Malgré son bonnet grec et sa robe de chambre, je reconnus mon ami Robin* (France). || *Église grecque,* église orthodoxe de Grèce. || *Croix grecque,* croix à quatre branches égales. || **2.** *Vent grec,* ou *grec* n. m., terme local utilisé sur les rives européennes de la Méditerranée pour désigner le vent du nord-est. || **3.** *Profil grec,* visage qui a le nez et le front en ligne droite comme les statues grecques. || **4.** Qui est écrit en langue grecque : *Un texte grec. Je traduis un livre grec en compagnie de ce jeune Tourne-broche* (France).

◆ n. (XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes*). Habitant ou originaire de la Grèce antique ou moderne : *Ce que les Grecs avaient conquis était le pouvoir de donner son visage à l'avenir humain* (Maulnier). *Les Grecs honorent l'athlète vainqueur comme le poète ou le philosophe* (Taine).

◆ **grec** n. m. (sens 1, 31 mars 1698, Bayle [« savant », 1688, Miege] ; sens 2, 1651, Th. Corneille ; sens 3, 1578, H. Estienne [« filou », 1721, Trévoux ; « tricheur », 1732, Trévoux] ; sens 4, XVIe s.). **1.** *Class.* Érudit en grec, helléniste : *Nous avons perdu depuis quelques mois l'un des plus grands grecs de l'Europe : c'est M. Kuhnius, qui est mort à Strasbourg* (Bayle). || **2.** *Class.* Personne habile en quelque chose : *L'amour* [...], *j'y suis grec* (Th. Corneille). || **3.** *Vx* et *péjor.* Individu rusé et retors, habile à tromper : *M. d'Anquetil, croyant le voir pour la troisième fois marquer cinquante-cinq lorsqu'il n'avait que quarante, l'appela grec, vilain pipeur* (France). || **4.** La langue des Grecs anciens ou modernes : *J'enseignerai à cet enfant le latin et le grec* (France). [Ils] *faisaient mille questions au capitaine en grec et en italien* (Chateaubriand).

◆ **grecque** n. f. (sens 1, 1837, Balzac ; sens 2, 1810, Lesné [« scie pour faire des encoches », 1701, Furetière] ; sens 3, 1866, Littré). **1.** Ornement formé de lignes brisées à angle droit symétriquement entrelacées : *Dessiner une grecque. Un lit très bas sur lequel était jeté un drap rouge bordé d'une grecque noire* (Balzac). || **2.** Encoche au dos d'un livre, pour loger les ficelles, ou nerfs. || *Par extens.* Scie pour faire ces encoches. (On dit aussi SCIE À GRECQUER.) || **3.** Ancienne coiffe féminine de la basse vallée du Rhône.

◆ **À la grecque** loc. adv. ou adj. (fin du XVIe s., G. Bouchet). À la manière des Grecs ou des Grecques : *Une pastorale de courtisans modernes habillés à la grecque* (Taine). *Chignon à la grecque. Champignons à la grecque.*

grécisation [gresizasjɔ̃] n. f. (de *gréciser ;* 1962, Larousse). Adaptation au caractère grec. (Rare.)

gréciser [gresize] v. tr. (dér. savant de *grec ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Donner une forme grecque à un mot d'une autre langue : *Cette manière de gréciser et de latiniser notre langue n'est pas nouvelle* (Chateaubriand). || **2.** Donner un style grec : *Un monument gothique grécisé* (Chateaubriand).

grécité [gresite] n. f. (bas lat. *graecitas,* langue grecque, grécité [du lat. class. *graecus,* grec], ou dér. savant de *grec ;* 1808, d'Hautel, au sens de « avarice » ; sens actuel, 1866, Littré). Caractère des mots et des constructions conformes à la norme de la langue grecque classique : *Par égard pour sa grécité affectée, mais pure* (France).

gréco- [greko], premier élément [tiré du lat. *graecus,* grec] d'adjectifs composés dont le second désigne un autre pays, et qui marque l'apport grec dans la communauté considérée : *L'architecture gréco-romaine. Des tuniques gréco-saxonnes* (Proust).

gréco-bouddhique [grekobudik] adj. (de *gréco-* et de *bouddhique ;* 1930, Larousse). Se dit de l'art né au Gandhara, ancienne province du nord-ouest de l'Inde, où l'art alexandrin et romain a particulièrement exercé son influence.

gréco-latin, e [grekolatɛ̃, -in] adj. (de *gréco-* et de *latin ;* 1858, Lachâtre). Qui tient à la fois du grec et du latin : *Une civilisation gréco-latine.*

grécomanie [grekomani] n. f. (de *gréco-* et de *-manie,* gr. *mania,* folie, dér. de *mainesthai,* être fou ; 1872, Larousse). Manie d'imiter les mœurs, les arts, la langue des Grecs.

gréco-romain, e [grekorɔmɛ̃, -ɛn] adj. (de *gréco-* et de *romain ;* 1856, Lachâtre, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** Qui appartient aux Grecs par l'esprit, aux Romains par la date : *L'art gréco-romain.* || **2.** *Période gréco-romaine,* période historique qui s'étend entre 46 av. J.-C. (bataille d'Actium) et les invasions du Ve s. || **3.** *Lutte gréco-romaine,* variété de lutte n'admettant les prises qu'au-dessus de la ceinture et excluant des coups ou des clés en usage dans la lutte libre, le judo ou le catch.

grecquage [grɛkaʒ] n. m. (de *grecquer ;* 1872, Larousse, écrit *grécage ; grecquage,* 1932, Larousse [art. *reliure*]). Opération de reliure consistant à grecquer un livre.

grecquer [grɛke] v. tr. (de *grecque,* n. f. ; 1701, Furetière). Faire des entailles sur le dos d'un livre à l'aide de la grecque (scie), pour y dissimuler les ficelles qui soutiennent la couture.

gredin, e [grədɛ̃, -in] n. (du moyen néerl. *gredich,* avide, avec francisation de la finale ; 1640, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1653, Livet [« mauvais garnement, vaurien », av. 1902, Zola]). **1.** *Class.* Individu misérable réduit à la mendicité, gueux : *C'était un bon temps pour les gredins que celui de Chapelain, à qui la maison de Longueville donnait douze mille livres tournois annuellement pour sa « Pucelle »* (Voltaire). || **2.** Personne dénuée de tout sens moral, vile, méprisable : *Ce gredin de maire, c'est lui qui est cause de tout* (Hugo). *Je me suis souvent persuadé que les pires gredins sont ceux auxquels d'abord les sourires affectueux ont manqué* (Gide). || *Par extens.* Mauvais garnement, vaurien : *Ce gredin m'a crevé l'œil* (Zola).

● SYN. : 2 *canaille, chenapan, coquin, fripon, fripouille* (pop.) ; *sacripant, scélérat, voyou.*

gredinerie [grədinri] n. f. (de *gredin ;* 1690, Furetière). Caractère ou action de gredin : *Ce mauvais coup révèle toute sa gredinerie. L'autre clignait ses petits yeux : « Va, va, mon bonhomme, tu as beau prendre le plus long, il va falloir y arriver devant la maison blanche ; et qui sait si ce n'est pas là que te sera compté le juste salaire de tes gredineries ? »* (Daudet).

gréement [gremɑ̃] n. m. (de *gréer ;* 1670, J.-B. Colbert, au sens 2 [« type de voiles d'un navire », 1877, Littré ; pour un navire à hélice, XXe s.] ; sens 1, 1835, Acad.). **1.** Action de gréer. || **2.** Ensemble des mâts, des vergues, des voiles, des cordages, des manœuvres, des poulies qui servent à la propulsion d'un bateau à voiles : *Le gréement* [du bateau] *se détacha en noir sur le ciel dans le magnifique balancement de la mer* (Hugo). || *Spécialem.* Type de voiles d'un bateau : *Gréement aurique.* || Sur un navire mû par une hélice, ensemble du matériel nécessaire à la manœuvre et à la sécurité du navire.

green [grin] n. m. (mot angl. signif. proprem. « pelouse », substantivation de l'adj. *green,* vert [anglo-saxon *grēne,* même sens] ; 1872, Larousse, au sens de « espèce de mousse » ; sens actuel, XXe s.). Espace gazonné aménagé autour de chaque trou d'un golf.

gréer [gree] v. tr. (abrév. de l'anc. franç. *agreier,* gréer — un navire — [v. 1138, *Vie de saint Gilles*], équiper, mettre en état [v. 1170, *Livre des Rois*], *agréer* [XIIIe s.], de *a-* [lat.

ad-, préf. marquant le mouvement vers] et de l'anc. scand. *greida*, équiper, arranger ; 1666, J.-B. Colbert [pour un mât ; pour un navire, 1797, Gattel ; « disposer la mâture d'une certaine façon », milieu du XIXe s., Baudelaire]). Garnir un navire, et, *par extens.*, un mât, de voiles, poulies, cordages, etc. : *Gréer un chalutier.* || Disposer la mâture d'une certaine façon : *La rade se peupla de navires de plaisance, la plupart gréés en goélettes* (Hugo).

gréeur [greœr] n. m. (de *gréer* ; 1834, Landais). Celui qui est chargé du gréement d'un navire.

greffage [grɛfaʒ] n. m. (de *greffer* ; 1872, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Action ou manière de greffer. || **2.** Multiplication artificielle des plantes par les greffes.

1. greffe [grɛf] n. m. (de *greffier* ; début du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Lieu où sont déposées les minutes des jugements et où se font les déclarations relatives à la procédure : *Tiens* [...], *lui dit-il* [...], *retire du greffe des expéditions le jugement de Vandenesse contre Vandenesse, il faut le signifier ce soir* (Balzac). *Le tout fut déposé au greffe* (Daudet). || **2.** *Vx.* Charge de greffier.

2. greffe [grɛf] n. m. (lat. *graphium*, style, poinçon [pour écrire sur la cire], gr. *graphion*, même sens, dér. de *graphein*, écrire ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi*, écrit *grafie* ; XIIe s., Godefroy, écrit *grefe* ; *greffe*, 1501, G. Cohen). Stylet d'ivoire ou de métal utilisé dans l'Antiquité pour écrire sur les tablettes de cire.

3. greffe [grɛf] n. f. (emploi métaphorique du précéd. ; XIIe s., *Vie d'Édouard le Confesseur*, écrit *greife* [*greffe*, 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1690, La Quintinie ; sens 3, 1888, Larousse ; sens 4, 1782, Condorcet). **1.** Pousse, bourgeon, œil détachés d'une plante pour être insérés sur une autre, le sujet : *Mon verger est renommé à vingt lieues à la ronde, et l'on vient des châteaux voisins me demander des greffes* (France). || **2.** Opération par laquelle on insère sur un arbre une pousse détachée d'un autre arbre : *Greffe en fente. Greffe en couronne. Il essaya plusieurs sortes de greffes* (Flaubert). || **3.** Organe, partie d'organe ou de tissu prélevés sur un individu pour être insérés sur lui-même à une place différente ou sur un autre individu. || **4.** Opération qui consiste à insérer un organe, une partie d'organe ou de tissu : *Greffe animale. Greffe cutanée. Greffe d'un rein. Greffe cardiaque.*

• SYN. : **1** *greffon, scion* ; **2** *greffage.*

greffer [grɛfe] v. tr. (de *greffe* 3 ; fin du XVe s., Molinet, écrit *graffer* [*greffer*, 1600, O. de Serres], au sens 1 ; sens 2, 1538, Godefroy ; sens 3, fin du XIXe s. ; sens 4, av. 1791, G. de Mirabeau [« introduire dans un ensemble un élément nouveau de manière qu'il en fasse partie intégrante », 1851, Poitevin]). **1.** Transporter et insérer par l'opération de la greffe : *Greffer un abricotier sur un prunier.* || **2.** Soumettre un sujet à l'opération de la greffe : *La plupart des rosiers avaient été greffés par nous* (Gide). || **3.** Insérer un organe, une partie d'organe ou de tissu sur un individu différent ou sur le donneur lui-même : *Greffer un rein, un muscle, une cornée.* || **4.** *Fig.* Mettre en relation étroite avec quelque chose, établir sur une certaine base : *Lucien n'avait pas encore deviné que chez Mme de Bargeton l'amour était greffé sur l'orgueil* (Balzac). || *Par extens.* Introduire dans un ensemble un élément nouveau de manière qu'il en fasse partie intégrante : *Greffer un nouveau chapitre à un roman.*

• SYN. : **1** *enter* ; **4** *bâtir, échafauder* ; *insérer.*

◆ **se greffer** v. pr. (av. 1780, Condillac). *Se greffer sur quelque chose*, prendre naissance à partir de quelque chose ; en être un développement : *Légende qui s'est greffée sur un fait historique. Le drame de famille s'était greffé à vif sur le drame d'amour* (Martin du Gard).

greffeur [grɛfœr] n. m. (de *greffer* ; fin du XVe s., Godefroy). Celui qui greffe.

greffier [grefje] n. m. (lat. médiév. *graphiarius*, greffier [en lat. class., comme adj. : « relatif aux styles, aux poinçons »], du lat. class. *graphium* [v. GREFFE 2] ; 1378, Varin, au sens 1 [*faire le greffier*, début du XVIIe s., Malherbe] ; sens 2, 1821, Ansiaume). **1.** Officier ministériel qui dirige les services du greffe et assiste le juge dans l'exercice de ses fonctions : *Lechesneau trouva dans le salon de Gondreville* [...] *le juge de paix assisté de son greffier* (Balzac). || Vx et fig. *Faire le greffier*, lire ce qui a été écrit par un autre : *À réciter les paroles d'un autre et faire le greffier, je ne trouve pas qu'il y ait beaucoup d'honneur* (Malherbe). || **2.** *Fig.* et *pop.* Chat.

greffoir [grɛfwar] n. m. (de *greffer* ; 1700, Liger). Instrument pour greffer.

greffon [grɛfɔ̃] n. m. (de *greffe* 3 ; XVIe s., Huguet, écrit *graphon* [*greffon*, 1872, Larousse], au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Bourgeon ou jeune rameau destiné à être greffé sur un sujet. || **2.** *Par anal.* Partie de l'organisme prélevée afin d'être greffée.

grégaire [gregɛr] adj. (lat. *gregarius*, relatif aux troupeaux, et, au fig., « du commun, de la foule », de *grex, gregis*, troupeau, troupe, bande ; XVIe s., Huguet, comme n. m., au sens de « simple soldat » ; comme adj., aux sens 1-2, 1829, Boiste ; sens 3, début du XXe s. [aussi *instinct grégaire*]). **1.** Se dit des animaux qui vivent en groupes : *Le mouton est un animal grégaire.* || **2.** *Par anal.* Se dit des plantes qui croissent en grand nombre dans le même lieu. || **3.** Se dit de ce qui pousse les êtres à s'assembler : *Tendance grégaire. Mentalité grégaire.* || *Instinct grégaire*, tendance qui pousse les individus à s'assembler et à adopter un même comportement : *Or, pensant cela, je suivis les camarades. Instinct grégaire, surtout respect humain* (Montherlant).

• SYN. : **3** *moutonnier* (fam.).

grégarisme [gregarism] n. m. (dér. savant de *grégaire* ; 1876, d'après Littré, 1877). Tendance de certains individus à vivre en groupes ; état qui en résulte.

grège [grɛʒ] adj. (ital. *greggia* [soie] grège, du fém. d'un adj. du lat. pop. **gredius*, qui aurait signifié « brut », mais dont l'existence n'est confirmée par aucun document ; 1679, J. Savary). Se dit de la soie telle qu'elle sort du cocon dévidé et des fils faits avec cette soie. || *Par extens.* Se dit d'un tissu qui a la couleur écrue de la soie brute : *Une robe de laine grège.*

◆ n. m. Couleur de la soie écrue : *Le grège s'allie bien au marron.*

grégeois, e [greʒwa, -az] adj. (var. de l'anc. franç. *grezeis, grezois* [v. ci-dessous], lat. pop. **graeciscus*, grec, du lat. class. *graecus*, grec, et du suff. germ. *-isk* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 2, écrit *feu grezeis* [*feu grezois*, fin du XIIe s., *Geste des Loherains* ; *feu gregois*, v. 1190, Du Cange ; *feu grégeois*, 1530, Palsgrave — « trait d'esprit », av. 1696, La Bruyère] ; sens 1, av. 1794, Chénier). **1.** *Vx.* Grec : *Casques et diadème de forme grégeoise ou romaine* (Gautier). || **2.** *Feu grégeois*, composition incendiaire à base de salpêtre et de matières bitumineuses, qui brûlait même au contact de l'eau : *Le feu grégeois a été utilisé au VIIe s. par les Byzantins, qui en gardaient jalousement le secret pour s'assurer la supériorité maritime* ; *class.* et *fig.*, trait d'esprit : *Montrez-leur un feu grégeois qui les surprenne, ou un éclair qui les éblouisse, ils vous quittent* [= vous dispensent] *du bon et du beau* (La Bruyère).

◆ **grégeois** n. m. pl. (v. 1130, *Eneas*, écrit *Grezeis* ; fin du XIIe s., écrit *Grezois, Gregois* ; *Grégeois*, XVIe s.). *Vx.* Les Grecs : *Les Grégeois | Occirent tant de bons bourgeois* (Scarron).

grégorien, enne [gregɔrjɛ̃, -ɛn] adj. (bas lat. *gregorianus*, grégorien, de *Gregorius*, Grégoire, n. pr. de nombreux personnages, notamment de plusieurs papes, gr. *Grêgorios*, de l'adj. *grêgoros*, qui veille, dér. de *grêgoreîn*, être éveillé, veiller ; 1410, Gay, au sens 2 ; sens 1, 1866, Littré [*chant grégorien*, 1690, Furetière] ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1704, Trévoux). **1.** *Rite grégorien*, rite établi dans la liturgie par saint Grégoire le Grand, pape de 590 à 604, pour la célébration des offices et l'administration des sacrements. || *Chant grégorien*, chant liturgique de l'Église catholique pour les textes latins, dont la codification a été attribuée au pape Grégoire le Grand. || **2.** *Eau grégorienne*, mélange bénit d'eau, de vin et de cendre,

utilisé pour la bénédiction des autels et des églises et pour la purification des églises profanées. || **3.** *Réforme grégorienne,* restauration de l'esprit religieux dans la seconde moitié du XIe s., à laquelle le pape Grégoire VII a donné l'impulsion décisive. || **4.** *Calendrier grégorien,* calendrier établi sur l'ordre du pape Grégoire XIII en 1582.

◆ **grégorien** n. m. (XXe s.). Le chant grégorien.

grègues [grɛg] n. f. pl. (provenç. *gregou, grega,* proprem. « grecque » [lat. *graeca,* fém. de *graecus,* grec], l'invention de ce vêtement étant attribuée aux Grecs ; XVe s., Godefroy, puis 1572, Gay [*tirer ses grègues,* 1668, La Fontaine]). Haut-de-chausses peu bouffant, en usage en France depuis Charles IX jusque sous Louis XIII : *La voilà donc de grègues affublée* (La Fontaine). *Des grègues de toile flottaient sur ses cuisses* (Gautier). || Class. et fam. *Tirer ses grègues,* s'enfuir rapidement : *Le galant aussitôt, | Tire ses grègues, gagne au haut* (La Fontaine).

1. grêle [grɛl] adj. (lat. *gracilis,* mince, maigre, chétif, et, en parlant du style, « sobre, simple » ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *graisle* [*greille,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *grêle,* XIIIe s.], au sens 1 [*intestin grêle,* 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1361, Oresme). **1.** Se dit d'une chose dont l'épaisseur, le diamètre est trop mince relativement à sa longueur : *Elle ressemblait à ces grêles statues que les tailleurs d'images du Moyen Âge ont assises sur des tombeaux* (Balzac). *De petits omnibus au coffre large assis sur des roues grêles* (Fromentin). *Il battit de sa jambe grêle un entrechat encore alerte* (Maupassant). *Des mandariniers grêles embaumaient* (Gide). || *Intestin grêle,* segment du tube digestif allant du pylore au gros intestin. || **2.** Se dit de ce qui a une sonorité aiguë et faible : *C'est la voix enfantine et grêle, | Flèche d'argent qui me piqua* (Gautier). *Les rondes se forment, et une voix grêle part d'abord toute seule sur un rythme simple qui appelle le chœur après lui...* (Daudet). *Suzanne écoute avec un calme plaisir la petite Catherine qui, d'une voix grêle et pure, chante « l'Amour de moi » ou « la Complainte de Renaud »* (Duhamel). *Le cri des martinets dans le ciel du soir devenait plus grêle au-dessus de la ville* (Camus).

• Syn. : **1** *délicat, délié, filiforme, fluet, gracile, menu, mince, ténu.* — Contr. : **1** *épais, fort, gros, massif, puissant* (fam.), *rond, volumineux.*

2. grêle [grɛl] n. f. (déverbal de *grêler ;* v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *gresle* [*grêle,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [au fig., 1835, Balzac]). **1.** Pluie congelée qui tombe par grains : *De la grêle était tombée dans la nuit au milieu d'un orage épouvantable, hachant les branches, dépouillant les arbres dont les verts débris pleins de sève, les feuilles et les fleurs trouées, déchiquetées, jonchaient le perron, mêlés aux éclats de vitre de la serre* (Daudet). || **2.** Grande quantité d'objets qui tombent dru : *Depuis un moment, les batteries de Saint-Menges faisaient rage, la grêle des projectiles augmentait* (Zola). *Une grêle de pierres ;* et au fig. : *Il baissait le dos, attendant tranquillement que la grêle habituelle de quolibets fût passée* (Rolland).

• Syn. : **1** *grêlon, grésil ;* **2** *avalanche, bordée* (fam.), *cascade, chapelet, kyrielle* (fam.), *pluie, volée.*

grêlé [grɛle] adj. (part. passé de *grêler ;* XIIIe s., au sens de « marqué de petites taches » ; sens 1, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 2, 1732, Destouches ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Frappé, dévasté par la grêle : *Il pensait à cela tout le temps de la route, en voyant filer les arbres encore grêlés le long des talus du chemin de fer de Saint-Germain* (Daudet). *Les vignes sont grêlées.* || **2.** Class. *Avoir l'air grêlé,* être mal vêtu : *Les pauvres diables me paraissent aujourd'hui bien grêlés* (Voltaire). || **3.** *Fig.* Criblé de marques de petite vérole : *Un homme était debout, au milieu de l'espace éblouissant, une sorte de monstre au visage énorme, grêlé* (Duhamel).

grêler [grɛle] v. impers. (francique **grisilôn,* grêler ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *gresler ;* XIIIe s., Littré, écrit *greller ; grêler,* XVIIe s.). Tomber, en parlant de la grêle : *Il a grêlé ce matin.*

◆ v. intr. (XVIe s.). Tomber comme de la grêle : *Encore cinq minutes et les obus grêleront* (Farrère).

◆ v. tr. (sens 1, 1552, Rabelais ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1957, Robert ; sens 4, 1872, Larousse). **1.** Dévaster par la grêle : *Je crains que cet orage ne grêle nos vignes.* || **2.** *Fam.* Se dit des régions, des personnes dont les champs ont été ravagés par la grêle : *Tous les paysans ont été grêlés par ici.* || **3.** *Vx.* Frapper d'une multitude de coups comme la grêle : *Grêler quelqu'un de coups de bâton.* || **4.** *Fam.* Cribler de cicatrices : *La petite vérole l'a grêlé.*

grêleux, euse [grɛlø, -øz] adj. (de *grêle* 2 ; milieu du XVIe s., Ronsard, écrit *gresleux ; grêleux,* XVIIe s.). Se dit du temps qui a la nature ou l'apparence de la grêle.

grelin [grəlɛ̃] n. m. (de *grêle* 1, à cause de la minceur du câble ; 1634, *Dict. général,* écrit *guerlin ; grelin,* 1694, Th. Corneille). Cordage un peu plus petit que le câble : *Les matelots, alarmés, avaient filé un grelin aux autres nageurs* (Chateaubriand). *Un grand bateau qu'on tire au grelin le long d'un chemin de halage* (Barbey d'Aurevilly).

grêlon [grɛlɔ̃] n. m. (de *grêler ;* XVIe s., Godefroy, écrit *greslon ; grêlon,* XVIIe s.). Grain de grêle : *Les cerises et les prunes couvraient l'herbe entre les grêlons qui fondaient* (Flaubert). *Dans la fumée de plus en plus épaisse, des balles sifflaient* [...], *puis s'enfonçaient dans la terre, hachant les betteraves, comme des grêlons poussés par un grand vent* (Zola).

grelot [grəlo] n. m. (d'un radical germ. à alternance vocalique *gril-/grel-/grol-* évoquant des sons variés [cf. le moyen haut allem. *grillen,* crier, etc.] ; 1392, Godefroy, écrit *grilot* [*grelot,* 1565, Tahureau], au sens 1 [*attacher le grelot,* « se charger d'une tentative périlleuse », fin du XVIIe s., Saint-Simon — « prendre l'initiative d'une entreprise », 1866, Larousse, art. *attacher*] ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1877, Zola [*faire sonner son grelot,* XXe s.] ; sens 4, 1771, Trévoux ; sens 5, 1875, d'après Littré, 1877). **1.** Petite boule métallique creuse et percée de trous, contenant un morceau de métal qui la fait résonner dès qu'on l'agite : *Les grelots des troupeaux palpitaient vaguement* (Hugo). *Elles vont* [les carrioles] *toujours au galop* [...] *avec un bruit aérien tout particulier de grelots, de claquements de vitres et de coups de fouet* (Fromentin). *Les chevaux trottaient, les grelots tintaient* (Daudet). || Fig. et fam. *Attacher le grelot* (d'après La Fontaine, *Fables* II, II, *Conseil tenu par les rats*), autref., se charger d'une tentative difficile, périlleuse ; auj., prendre l'initiative d'une entreprise. || **2.** Cet objet, considéré comme insigne de la Folie et l'un des attributs des bouffons : *La Folie dansait et faisait entendre ses grelots à la porte du palais fantastique habité par le poète* (Balzac). *Un fou reçoit ses grelots et sa marotte en cérémonie* (Voltaire). *Ne parais jamais devant moi sans cette taille contrefaite et ces grelots d'argent* (Musset). || **3.** *Vx* et *fam.* Caquet, bavardage intarissable : *Les camarades disait que cet animal de Mes-Bottes avait un fichu grelot, tout de même* (Zola). || *Faire sonner son grelot,* attirer l'attention ; parler avec faconde. || **4.** *Par anal.* Calice en forme de grelot de certaines fleurs : *Les grelots d'argent du muguet* (Gautier). *Sur les rochers, près de Vera, nous avions cueilli, l'avant-veille, des bruyères aux grelots couleur digitale* (Gide). || **5.** *Bouton grelot,* ou simplem. *grelot,* bouton en forme de grelot : *Le dolman déboutonné, retenu seulement au cou par le premier grelot d'en haut* (Hermant).

◆ **grelots** n. m. pl. (sens 1, av. 1872, Th. Gautier ; sens 2, 1920, Bauche). **1.** *Vx* et *fig.* Gaieté bruyante, sons discordants : *J'écouterai vos purs sanglots, | Sans que les couplets de facture | M'étourdissent de leurs grelots* (Gautier). *Les grelots du carnaval.* || **2.** Pop. *Avoir les grelots,* avoir peur.

grelottant, e [grəlɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *grelotter ;* 1861, Baudelaire, au sens 1 [« tremblant sous le coup d'une émotion violente », av. 1880, Flaubert] ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Tremblant de froid : *C'était quelque chose de le voir grelottant et digne sous la loque à broderies* (Daudet) ; ou sous le coup d'une émotion violente : *J'ai vu* [...] *sa bouche idiote et crispée, grelottante*

de désespoir (Flaubert). *Bonsoir, messieurs ! dit l'enfant d'une voix grelottante d'émotion* (Daudet). || **2.** Qui fait sonner ses grelots, ou qui fait entendre un tintement semblable à un bruit de grelots. (Rare.)

• SYN. : **1** *frissonnant ; chevrotant, frémissant.*

grelottement [grəlɔtmɑ̃] n. m. (de *grelotter* [v. ce mot] ; 1859, V. Hugo, au sens 2 [var. *grillotement,* 1611, Cotgrave] ; sens 1, 1881, Huysmans). **1.** Action de grelotter : *Ils se rappelaient, tous les deux, le grelottement du déshabillage* (Huysmans). || **2.** Bruit de ce qui résonne comme des grelots : *À trois heures de l'après-midi, la sonnerie d'un réveille-matin déclenchait tout à coup son grelottement imprévu* (Carco). *Réveillé par le grelottement de sa montre-réveil* (Frison-Roche).

• SYN. : **1** *frisson, frissonnement ;* **2** *tintement.*

grelotter [grəlɔte] v. intr. (de la loc. *trembler le grelot,* trembler de froid, de peur [1565, Tahureau, v. GRELOT] ; fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1874, V. Hugo [var. *grillotter,* 1562, Du Pinet]). **1.** Trembler de froid : *Nastasie descendit les marches en grelottant* (Flaubert). *Elle grelotte et pose au hasard sur ma figure son petit nez glacé* (Colette). || **2.** Être agité de tremblements dus à une cause physique ou à une émotion violente : *Grelotter de fièvre, de peur. Elle grelottait, misérable et nue, sur une plage aride et sous un ciel d'airain* (Mauriac). || **3.** Faire entendre un bruit de grelots : *Des chaînes se balançaient en grelottant* (Hugo). *Le timbre d'une bicyclette grelotte au tournant de la rue* (Genevoix). *La sonnerie d'appel grelottant dans le soir d'hiver* (Malraux).

• SYN. : **1** *claquer des dents, frissonner ;* **2** *frémir ;* **3** *tinter, tintinnabuler.*

grelottière [grəlɔtjɛr] n. f. (de *grelot ;* 1900, Larousse). Courroie qui porte les grelots d'une bête de trait : *Séverin s'emporta contre le mulet, son poing heurta la grelottière* (Pérochon).

greluchon [grəlyʃɔ̃] n. m. (de l'anc. mot dialect *grelu,* pauvre, misérable, gueux [XVIII[e] s.], dér. de l'adj. *grêle ;* 1725, Esnault). *Vx.* Amant de cœur d'une femme entretenue par un autre homme : *Il montra un jeune homme qui passait, en murmurant : le greluchon de Nana* (Zola). *Vous savez qu'elle filait le parfait amour avec un greluchon de Paris* (Lichtenberger).

grémial [gremjal] n. m. (lat. ecclés. médiév. *gremiale,* grémial, du lat. class. *gremium,* giron, sein ; 1542, *Dict. général,* écrit *gremyal ; grémial,* 1680, Richelet). Morceau d'étoffe précieuse qu'on met sur les genoux d'un évêque officiant, lorsqu'il est assis.

grémil [gremil] n. m. (de *grès* et de *mil,* proprem. « mil de grès » [à cause de la dureté des graines de la plante] ; XIII[e] s., *Dict. général,* écrit *gromil ;* 1564, J. Thierry, écrit *gremil ; grémil,* 1732, Richelet). Plante de la famille des borraginacées, à graines très dures.

grémille [gremij] n. f. (mot mosellan, de la famille de *grumeau* [v. ce terme], l'aspect de la perche évoquant peut-être celui de grumeaux ; 1802, Lacépède). Nom donné à une petite perche sans écailles, appelée aussi *perche goujonnière.*

grenache [grənaʃ] n. m. (ital. *vernaccia,* sorte de vin, du n. de la ville de *Vernazza,* où ce vin était produit ; seconde moitié du XIII[e] s., *Romania* [XXXII, 326], écrit *vernache,* au sens de « vin blanc doux » [*garnache, vin de garnace,* 1316, Maillart ; *grenache,* v. 1360, Froissart] ; sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, 1842, Mozin [*vin de grenache,* même sens, 1840, Acad.]). **1.** Cépage à gros grains, du Languedoc et du Roussillon, dont il existe trois variétés, le grenache noir, rosé, blanc. || **2.** Vin fait avec ce raisin : *Une bouteille de grenache.*

grenadage [grənadaʒ] n. m. (de *grenade* 2 ; v. 1914). Action d'attaquer un objectif avec des grenades : *Le grenadage d'un submersible.*

1. grenade [grənad] n. f. (abrév. de *pomme grenade,* grenade [fin du XV[e] s.], d'abord *pume grenate* [v. 1175, Chr. de Troyes], empr. de l'ital. dialect. du Nord *pom granat,* proprem. « fruit à grains », de *pom* [lat. *pomum,* fruit] et de *granat* [lat. *granatus,* abondant en grains, grenu, de *granum,* grain, graine] ; XV[e] s.). Fruit du grenadier, de forme ronde, de la grosseur d'une orange et dont l'intérieur, d'un beau rouge vif, est divisé en une multitude de petites loges cloisonnées, dont chacune renferme un pépin entouré de pulpe à la saveur aigrelette et agréable : *Elle n'avait jamais vu de grenades ni mangé d'ananas* (Flaubert). *Si les soleils par vous subis, | Ô grenades entrebâillées, | Vous ont fait d'orgueil travaillées | Croquer les cloisons de rubis* (Valéry).

2. grenade [grənad] n. f. (de *grenade* 1, par analogie de forme ; 1520, Gay, au sens 1 [*grenade sous-marine,* XX[e] s.] ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Projectile léger, composé d'un corps en fonte, d'une charge, d'un dispositif de mise à feu, et pouvant être lancé à la main ou au fusil : *Un engin renouvelé des vieilles guerres, la grenade* (Romains). || Par extens. *Grenade sous-marine,* gros engin explosif conçu pour attaquer les sous-marins. || **2.** Ornement représentant une grenade allumée et placé sur les écussons de nombreux uniformes militaires : *La grenade à sept branches constitue l'insigne traditionnel de la Légion étrangère.*

grenadeur [grənadœr] n. m. (de *grenade* 2 ; 1957, Robert). Appareil servant à lancer des grenades sous-marines.

1. grenadier [grənadje] n. m. (de *grenade* 1 [v. ce mot] ; XIV[e] s., écrit *granatier ; grenadier,* 1425, O. de La Haye). Arbre de la famille des myrtacées, qui produit la grenade : *Une allée sablée, bordée de géraniums, de lauriers-roses et de grenadiers* (Balzac).

2. grenadier [grənadje] n. m. (de *grenade* 2 ; 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste [« soldat d'une compagnie spéciale de la maison du roi », 1690, Furetière ; *jurer comme un grenadier,* 1771, Trévoux] ; sens 3, 1962, Larousse ; sens 4, 1872, Larousse [pour un homme ; pour une femme, 1835, Acad.] ; sens 5, 1872, Larousse). **1.** *Vx.* Soldat spécialisé dans le lancement des grenades. || **2.** Soldat de certains corps d'élite : *Le célèbre général Hulot, colonel des grenadiers de la garde impériale* (Balzac). || *Jurer comme un grenadier,* jurer grossièrement et à tout propos. || **3.** Nom donné à une sorte de fusil propre à lancer des grenades. || **4.** *Fig.* et *fam.* Homme et surtout femme de haute taille, qui a des manières hardies et très viriles : *Autrefois, une femme pouvait avoir une voix de harengère, une démarche de grenadier* [...], *la main épaisse, elle était néanmoins une grande dame* (Balzac). || **5.** Nom usuel d'un poisson de la Méditerranée, le macroure cœlorhynque.

• SYN. : **4** *gendarme* (fam.), *maritorne, virago.*

grenadière [grənadjɛr] n. f. (de *grenade* 2 ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste [*mettre le fusil à la grenadière,* 1900, *Dict. général* — d'abord *mettre son fusil...,* 1845, Bescherelle]). **1.** Sac de cuir servant à porter les grenades. || **2.** *Anneau-grenadière,* ou simplem. *grenadière,* anneau de fer ou de cuivre réunissant le canon au fût de l'arme, et sur lequel s'accroche une des extrémités de la bretelle. || *Mettre le fusil à la grenadière,* lâcher la bretelle pour le porter suspendu à l'épaule.

grenadille [grənadij] n. f. (esp. *granadilla,* grenadille, de *granada,* grenade [de même origine que le franç. *grenade* 1] ; 1598, Acosta). Plante exotique (Amérique, Océanie), dite *fleur de la passion,* dont le fruit, par la forme et le goût, rappelle la grenade.

1. grenadin, e [grənadɛ̃, -in] adj. et n. (de *Grenade,* n. d'une ville et d'une province d'Andalousie, esp. *Granada ;* 1872, Larousse). Relatif à Grenade ou au royaume de Grenade ; habitant ou originaire de Grenade : *Était-ce un Maure grenadin ? | Un de Murcie ou de Séville ?* (Hugo).

2. grenadin [grənadɛ̃] n. m. (de *grenade* 1 ; milieu du XVIII[e] s., Buffon, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1778, Menon). **1.** Petit oiseau d'Afrique, ressemblant à un pinson. || **2.** Tranche de veau peu épaisse, entourée d'une mince couche de lard. || **3.** Variété d'œillet très parfumée.

• SYN. : **2** *fricandeau.*

grenadine [grənadin] n. f. (de *grenade ;* 1827, Acad., au sens I [d'abord *grenade,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens II, 1866, Littré).

I. Soie grenue constituée de deux faisceaux de fils de soie grège fortement tordus : *Une robe à corset en grenadine* (Balzac).

II. Sirop à base de jus de grenade : *Charles s'en fut tout de suite après la surprise attendue d'une grenadine au kirsch* (Queneau).

grenage [grənaʒ] n. m. (de *grener ;* 1730, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse [*grenage,* « toute sorte de grains » — 1314, Godefroy —, était un dér. direct de *grain* 1]). **1.** Action de réduire en grains ; état qui en résulte. || **2.** Action de transformer la surface lisse d'une pierre, d'une glace ou d'une plaque de métal en une surface légèrement rugueuse.

grenaille [grənɑj] n. f. (de *grain* 1 ou de *graine ;* 1354, Du Cange, au sens de « grains, blé » ; sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Graine de rebut qui sert à nourrir la volaille : *S'agissait-il de blés, de farines, de grenailles, de reconnaître leurs qualités, les provenances* [...], *Goriot n'avait pas son second* (Balzac). || **2.** Métal réduit en petits grains : *Charger un fusil avec de la grenaille.* || **3.** Gravillon dont les dimensions sont inférieures à 10 mm.

grenailler [grənaje] v. tr. (de *grenaille ;* 1757, *Encyclopédie*). Réduire un métal en grenaille : *Grenailler du plomb.*

grenaison [grənɛzɔ̃] n. f. (de *grener ;* XVI^e s., au sens de « récolte des grains » ; sens actuel, 1752, Trévoux). Formation de la graine dans les céréales : *La grenaison du blé.*

grenat [grəna] n. m. (de *grenate,* adj. fém. qui faisait partie de la loc. *pume grenate,* grenade [v. GRENADE 1] ; v. 1130, *Eneas,* comme adj. qualifiant une pierre précieuse [rouge] ; comme n. m., au sens actuel, XIV^e s., Du Cange, écrit *grenet ; grenat,* XV^e s., Laborde). Pierre précieuse généralement d'un rouge un peu opaque : *M^me de Cambremer tenait à la main, avec la crosse d'une ombrelle, plusieurs sacs brodés, un vide-poche, une bourse en or d'où pendaient des fils de grenats, et un mouchoir de dentelle* (Proust).

● SYN. : *escarboucle.*

◆ adj. invar. (1872, Larousse [comme adj. variable, v. 1130, *Eneas,* v. ci-dessus]). D'un rouge sombre : *Ses petites pantoufles de couleur grenat avaient une touffe de rubans* (Flaubert).

● SYN. : *bordeaux, carmin, cramoisi, écarlate, incarnat, ponceau, pourpre, vermeil, vermillon.*

grené, e [grəne] adj. (part. passé de *grener ;* 1573, Paradin, au sens de « ladre » [pour un porc] ; sens 1, XVI^e s. ; sens 2, 1745, Ch. Bonnet). **1.** Réduit en petits grains : *De la poudre grenée.* || **2.** Qui présente de nombreux grains ou points très rapprochés : *Un dessin grené. Cuir grené.*

● SYN. : **2** *granité, granuleux, grenu.* — CONTR. : **2** *lisse.*

◆ **grené** n. m. (1829, Boiste). État d'une surface qui présente de nombreux petits grains : *Le grené d'une reliure.*

greneler [grənle *ou* grɛnle] v. tr. (de *grener ;* 1611, Artus Thomas, au part. passé, au sens de « qui est en forme de petits grains » ; à l'infin., au sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, fin du XIX^e s., Huysmans). [Conj. **3 a.**] **1.** Marquer une surface de petits grains, ou petits points très rapprochés : *Bonshommes de pain d'épice, grenelés de points de sucre* (Huysmans). || **2.** Garnir d'ornements en forme de grains : *Une lourde chape rouge, grenelée de deux rangs de perles* (Huysmans).

grener [grəne] v. intr. (de *grain* 1 ou *graine ;* fin du XII^e s., Châtelain de Coucy). [Conj. **5 a.**] Produire de la graine : *Une plante qui grène en général très tard.*

◆ v. tr. (sens 1, 1723, Savary des Bruslons [au part. passé dès le XVI^e s.] ; sens 2, 1757, *Encyclopédie*). **1.** Réduire en grains : *Grener du tabac à priser.* || **2.** Rendre grenu : *Grener une peau.*

grenetis [grɛnti] n. m. (de l'anc. v. *greneter,* enrichir [un travail d'orfèvrerie, de cuir, etc.] d'ornements pointillés en forme de grains [1297, Gay], dér. de *grain* 1 ; 1676, Félibien, aux sens 1-2). **1.** Petites saillies disposées sur le pourtour des monnaies en métal précieux, pour empêcher de les rogner. || **2.** *Par extens.* Poinçon qui sert à faire le grenetis.

grèneture [grɛntyr] n. f. (de l'anc. v. *greneter* [v. GRENETIS] ; 1380, Havard, écrit *graneteüre ; grèneture,* 1930, Larousse). Ornement d'orfèvrerie qui consiste en de petits grains réguliers qui se détachent en relief.

grenier [grənje] n. m. (lat. *granarium,* grenier [le plus souvent employé au plur.], dér. de *granum,* grain, graine ; XII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. [*greniers publics ; greniers d'abondance,* 1764, Voltaire ; *grenier à sel,* milieu du XV^e s. — d'abord *grenier,* même sens, 1342, Heidel, *Finances ;* « juridiction où l'on jugeait les affaires relatives à la gabelle », 1690, Furetière ; *grenier à puces,* 1900, *Dict. général*] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1627, Crespin [*de la cave au grenier,* 1866, Littré ; *le grenier des Goncourt,* fin du XIX^e s.] ; sens 5, 1627, Crespin ; sens 6, 1736, Aubin [— *charger* — *en grenier,* « — charger — en vrac, sans mettre en caisses », 1680, Richelet]). **1.** Partie d'un bâtiment rural destinée à conserver les grains, le foin, la paille : *Grenier vide de grains, hélas !* (Daudet). || **2.** Vx. *Greniers publics,* ou *greniers d'abondance,* bâtiments où l'on tenait des grains en réserve pour les temps de disette. || *Grenier à sel,* lieu où l'autorité faisait entreposer le sel avant de le vendre ; *par extens.,* juridiction où l'on jugeait les affaires relatives à la gabelle : *J'ai un oncle président d'un grenier à sel* (Dancourt). || Fam. *Grenier à puces,* chien ou chat. || **3.** Pays très fertile : *La Beauce est le grenier de la France.* || **4.** Partie la plus haute d'une maison, sous les combles, destinée à servir de débarras : *Au-dessus de ce troisième étage était un grenier à étendre le linge et deux mansardes* (Balzac). *Quelques beaux hôtels faisaient aussi saillie çà et là sur les greniers pittoresques de la rive gauche* (Hugo). || *De la cave au grenier,* depuis le bas de la maison jusqu'au haut : *De la cave au grenier, tout le bâtiment avait l'air héroïque* (Daudet). || Spécialem. *Le grenier des Goncourt,* nom donné par Edmond de Goncourt au second étage de son hôtel d'Auteuil, où il réunissait un cercle littéraire. || **5.** Logement pauvre et mansardé au dernier étage d'une maison : *Dans un grenier, qu'on est bien à vingt ans* (Béranger). || **6.** En termes de marine, plancher mobile fait au moyen de claies ou de pièces de bois, et recouvert de bâches. || *Charger en grenier des marchandises,* les mettre à fond de cale, sans les emballer.

● SYN. : **1** *fenil, grange ;* **5** *combles, mansarde.*

grenouillage [grənujaʒ] n. m. (de *grenouille,* par allusion aux coassements et à l'agitation des grenouilles dans une mare ; 1954, Esnault). *Fam.* Ensemble d'intrigues, de manœuvres peu honnêtes.

● SYN. : *cuisine* (fam.), *tripotage* (fam.).

grenouille [grənuj] n. f. (altér., sans doute sous l'influence du n. de certains animaux criards commençant par *g-* [comme, par ex., *graille,* « corneille », v. ce mot], de l'anc. franç. *reinoille,* grenouille [v. 1180, Marie de France], lat. pop. **ranucula,* dimin. du lat. class. *rana,* grenouille ; v. 1215, Pean Gastineau, écrit *grenoille* [*guernouille,* 1273, Ibn Ezra ; *grenouille,* XV^e s., Basselin], au sens 1 [*grenouille de bénitier,* XX^e s. ; *sirop de grenouille,* av. 1902, Zola] ; sens 2, milieu du XX^e s. [« caisse, fonds commun d'un groupe, d'une société », 1840, Acad. ; *faire sauter la grenouille,* 1843, Reybaud ; *manger la grenouille,* 1793, Hébert ; *bouffer la grenouille,* XX^e s.]). **1.** Batracien sauteur et nageur à peau lisse, verte ou rousse, vivant près des mares ou des étangs : *En remontant, je trouverais de l'eau plus fraîche, moins de sangsues et de grenouilles* (Mérimée). *Pendant la belle saison, les grenouilles sont actives et les mâles coassent, en hiver elles demeurent enfouies sous la vase.* || Fig. et fam. *Grenouille de bénitier,* personne d'une dévotion outrée, affectée et souvent hypocrite : *Sans doute se méfiait-il* [le curé] *des ultras, toujours informés de*

ses gestes, et des dévotes à l'affût derrière les rideaux de leurs fenêtres, de ces féroces grenouilles de bénitier (Arnoux). || Ironiq. *Sirop de grenouille,* eau en tant que boisson : *Un bon coup de sirop de grenouille, et me voilà d'aplomb !* (Zola). || **2.** *Vx* et *fam.* Tirelire en forme de grenouille. || *Auj.* et *fam.* Caisse, fonds commun d'un groupe, d'une société. || *Faire sauter, manger, bouffer* (pop.) *la grenouille,* s'approprier les fonds confiés : *Il mangea la grenouille. Sa mère dut désintéresser le patron* (Fabre). *Nestor Peyrolles, qui avait trois fois bouffé la grenouille et retrouvait toujours la confiance des petits porteurs* (Aragon).

grenouiller [grənuje] v. intr. (de *grenouille ;* début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau [« boire abondamment, surtout dans les cabarets », XVIe s., Huguet] ; sens 3, XXe s.). **1.** *Vx* et *fam.* Barboter dans l'eau. || **2.** *Vx* et *pop.* Aimer à boire de l'eau. || **3.** *Fam.* Pratiquer le grenouillage.

grenouillère [grənujɛr] n. f. (de *grenouille ;* fin du XIIIe s., écrit *grenolliere* [*grenouillère,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1867, Delvau). **1.** Lieu marécageux rempli de grenouilles. || **2.** Lieu humide et malsain : *Faisons une promenade dans cette grenouillère que nous appelons un canal* (Mérimée). || **3.** *Ironiq.* Bassin peu profond aménagé pour ceux qui ne savent pas nager.

grenouillette [grənujɛt] n. f. (de *grenouille ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1549, Maignan [*grenouillet,* même sens, 1732, Trévoux] ; sens 3, début du XVIIe s.). **1.** Petite grenouille. || **2.** Renoncule aquatique à fleurs blanches : *Le glaïeul, laissant fléchir ses glaives avec un abandon royal, étendait sur l'eupatoire et la grenouillette au pied mouillé les fleurs de lis en lambeaux, violettes et jaunes, de son sceptre lacustre* (Proust). [Syn. GRENOUILLET.] || **3.** Tumeur sous la langue.

grenu, e [grəny] adj. (de *grain* 1 ou de *graine ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [pour une roche, 1768, *Encyclopédie*]). **1.** Qui a beaucoup de grains : *Des épis grenus.* || **2.** *Par extens.* Se dit d'une chose dont la surface est couverte de petites saillies arrondies en forme de grains : *Il avait une trop longue tête, de trop longs traits, la peau grenue et poreuse* (Duhamel). *Et derrière lui, la neige aussitôt commence à recouvrir la trace cloutée des semelles, reconstituant peu à peu la blancheur primitive de la zone écrasée, lui redonnant bientôt son aspect grenu, velouté, fragile, estompant les arêtes vives de ses bords* (Robbe-Grillet). *Un cuir grenu.* || *Spécialem.* Se dit de roches éruptives formées de cristaux visibles à l'œil nu : *Le granite est une roche grenue.*

● SYN. : **2** *granité, granuleux, grené.* — CONTR. : **2** *lisse.*

◆ **grenu** n. m. (1866, Littré). L'aspect d'une peau, d'une roche dont la surface est grenue : *La variété des couleurs et du grenu leur faisait confondre l'argile avec la marne* (Flaubert).

grenure [grənyr] n. f. (de *grener ;* 1757, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Action de grener les ombres d'une gravure ; son résultat. || **2.** État de ce qui est grenu.

grès [grɛ] n. m. (francique **greot,* gravier, d'où « grès » [à cause de la constitution grenue de cette roche] ; v. 1155, Wace, écrit *grez* [*gres,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *grés, grès,* XIIIe s., La Curne], au sens 1 ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, 1866, Littré ; sens 4, 1330, Gay). **1.** Roche sédimentaire siliceuse, composée de grains de sable quartzeux unis entre eux par un ciment naturel : *Les Andes étageaient leurs gradins de basalte, | De porphyre, de grès, d'ardoise et de granit* (Heredia). || **2.** *Class.* Pavé, caillou : *Monsieur le Prince* [...] *dit qu'il n'était pas assez brave pour s'exposer à une guerre qui se ferait à coups de grès et de tisons* (La Rochefoucauld). || **3.** *Vx.* Sable à récurer, fait de grès pulvérisé. || **4.** Céramique très dure, obtenue en incorporant à l'argile un gravillon siliceux, naturel ou artificiel : *Une femme en guenilles nous a servi dans des tasses de grès du lait frais comme la glace* (Flaubert). *Sur les planches* [*de la cuisine*], *les ustensiles* [...] *dataient d'un ou deux siècles, de vieilles faïences, de vieux grès, de vieux étains* (Zola).

gréseux, euse [grezø, -øz] adj. (de *grès ;* 1827, Acad.). Qui est de la nature du grès : *De la marne gréseuse.*

grésière [grezjɛr] n. f. (de *grès ;* 1801, *Encycl. méthodique*). Carrière de grès. (Syn. GRESSERIE.)

1. grésil [grezil] n. m. (déverbal de *grésiller* 1 ; 1080, *Chanson de Roland*). Petite grêle fort menue et dure : *La bise piquait, et un fin grésil glissant sur les vêtements sans les mouiller gardait fidèlement la tradition des Noëls blancs de neige* (Daudet). *Sous les ifs et les pins qu'argente le grésil* (Verlaine).

2. grésil [gresil] n. m. (de *grès ;* 1611, Cotgrave, écrit *groisil ; grésil,* 1690, Furetière). *Vx.* Verre pilé et réduit en poudre.

grésillant, e [grezijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *grésiller* 2 ; début du XXe s.). Qui grésille : *Il revoyait le visage plat, énigmatique, de la femme encore jeune qui, au fond de la pièce, cassait des œufs dans une poêle grésillante* (Martin du Gard). *Laurent nettoyait la mèche d'une petite lampe grésillante* (Duhamel).

● SYN. : *crépitant.*

1. grésillement [grezijmɑ̃] n. m. (de *grésiller* 2 ; 1721, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** Crépitement de ce qui est saisi par un feu vif : *Le grésillement de la graisse dans la poêle. Il n'y eut plus que le grésillement du jus qui tombait du rôti dans la lèchefrite* (Zola). || **2.** Crépitement analogue à celui que fait le grésil en tombant : *L'imperceptible grésillement de la pluie sur les feuilles* (Bernanos). *Le grésillement dans un appareil de radio.*

● SYN. : **2** *friture.*

2. grésillement [grezijmɑ̃] n. m. (mot issu, après abrév., de l'anc. v. *gré-sillonner,* crier, en parlant du grillon [v. 1560, Paré], de l'anc. franç. *gresillon,* grillon [v. 1170, *Floire et Blancheflor*], contamination de *grillon* et de *grésiller* 2 [v. ces termes] ; 15 févr. 1862, *Revue des Deux Mondes* [p. 937]). Cri du grillon : *Des criquets jaunes s'envolent sous les pieds en faisant entendre un petit grésillement singulier* (Littré).

1. grésiller [grezije] v. impers. (du moyen néerl. *grîselen,* grésiller, après remplacement du suff. *-elen* par *-iller* et dissimilation en *-é-* du *-i-* de la 1re syllabe ; début du XIIe s., H. Berger). Tomber, en parlant du grésil : *Il a grésillé ce matin.*

2. grésiller [grezije] v. tr. (altér., d'après *grésiller* 1, de l'anc. v. *gredelier,* recroqueviller par la chaleur [v. 1398, *le Ménagier de Paris*], dér. de l'anc. norm. *gredil,* var. de l'anc. franç. *gradil,* gril [v. GRIL] ; v. 1330, *Baudoin de Sebourg,* au sens de « brûler, rôtir » ; sens moderne, v. 1560, Paré [« causer la ruine, la mort », av. 1672, G. Patin]). Faire crépiter et racornir sous l'action du feu ou d'une chaleur forte : *Le feu grésille le parchemin* (Littré). || *Class.* et *fig.* Causer la ruine, la mort : *C'est une fièvre quarte qui l'a grésillé* (Patin).

◆ v. intr. (sens 1, av. 1577, Belleau ; sens 2, 1848, G. Sand ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Produire de petits crépitements sous l'action du feu : *La nuit, les braves qui osaient risquer un œil à ces trous, juraient y voir des flammes, les âmes criminelles en train de grésiller dans la braise intérieure* (Zola). *Le vieil homme venait de briser la coquille d'un œuf et en laissa tomber le contenu dans une grande poêle de fer où grésillait un peu d'huile* (Duhamel). || **2.** *Par anal.* Faire entendre de petits crépitements rapprochés et assez faibles : *L'eau chaude grésillait dans le samovar* (Daudet). *C'était l'époque où il y avait continuellement des raids de gothas ; l'air grésillait perpétuellement d'une vibration vigilante et sonore d'aéroplanes français* (Proust). || **3.** Lancer des feux, des lueurs ; pétiller : *Il a vu cela, lui, toute cette chair grassouillette et pâle, nourrie de blancs-mangers ; et ce souvenir fait grésiller ses petits yeux sans cils au fond de leurs orbites* (Daudet). *Puis les feux des pierreries grésillaient et mouraient. Aux braises des gemmes succédaient les charbons éteints des obsidiennes* (Huysmans).

● SYN. : **1** *crépiter, frire ;* **2** *bourdonner, chanter, vibrer.*

3. grésiller [grezije] v. intr. (de *grésillement* 2 ; 1913, Alain-Fournier). Crier, bourdonner, en parlant du grillon et de quelques insectes : *Au faîte des arbres de la grande haie grésillaient les insectes du soir* (Alain-Fournier). *Ta main* [...], *levée pour chasser la guêpe qui grésillait, prise dans les boucles de mes cheveux* (Colette).

grésillon [grezijɔ̃] n. m. (de *grésil* 2 ; 1771, Schmidlin, aux sens de « verre pilé » et de « farine grossière » [un 1er ex. au début du XVIe s. dans la loc. *mettre en grésillons,* écraser] ; sens actuel, 16 août 1875, *Gazette des tribunaux*). Coke criblé en menus morceaux.

grésoir [grezwar] n. m. (de *gréser, groiser,* rogner [le verre] avec le grésoir [1676, Félibien], dér. de *grès ;* 1636, Monet, écrit *groisoir ; grézoir, grésoir,* 1676, Félibien). Instrument de fer avec lequel les vitriers rognent les pointes du verre.

• SYN. : *grugeoir.*

gresserie [grɛsri] n. f. (de *grès ;* 1639, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XII, 282], au sens 3 ; sens 1, 1704, Trévoux ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Carrière de grès. (Syn. GRÉSIÈRE.) || **2.** Poterie en grès. || **3.** Nom donné au grès œuvré : *Une tour faite de gresserie.*

gressin [grɛsɛ̃] n. m. (mot d'origine obscure, qui correspond à l'ital. *grissino,* même sens ; 1853, Lachâtre, écrit *greisin ;* 1872, Larousse, écrit *grissin ; gressin,* XXe s. [la var. *grisse,* même sens — v. 1770, J.-J. Rousseau —, correspond à l'ital. dialectal *grissa*]). Petit pain très friable, en forme de baguette.

gretchen [grɛtʃɛn] n. f. (allem. *Gretchen,* hypocoristique de *Grete,* dimin. du prénom *Margarete,* Marguerite ; 1878, Larousse). Jeune fille ou jeune femme allemande : *La madone est une robuste gretchen à cheveux roux* (Huysmans). *Une gretchen, en chemisette rose et tablier noir, apparut dans l'encadrement de la porte* (Martin du Gard).

1. grève [grɛv] n. f. (prélatin **grava,* sable, gravier, d'où « grève » ; fin du XIIe s., Marie de France, écrit *grave* [*grève,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], au sens 1 [« banc de sable mobile », 1866, Littré] ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir [*la Grève ; la place de Grève,* 1765, *Encyclopédie,* art. *Paris*]). **1.** Terrain uni et sablonneux le long de la mer ou d'un cours d'eau : *C'est sur la grève de la pleine mer, entre le château et le Fort Royal, que se rassemblent les enfants ; c'est là que j'ai été élevé, compagnon des flots et des vents* (Chateaubriand). *C'était son mari, perdu à la mer, que l'on venait de retrouver sur la grève* (Flaubert). || *Par extens.* Banc de sable mobile : *Les grèves de la Loire.* || **2.** Spécialem. *La place de Grève,* ou *la Grève,* ancienne place de Paris, auj. place de l'Hôtel-de-Ville, où avaient lieu les exécutions capitales.

• SYN. : **1** *rivage, rive.*

2. grève [grɛv] n. f. (de la loc. *faire grève,* « être sans travail », issue de *la Grève,* n. d'une place de Paris, au bord de la Seine, où avaient l'habitude de se réunir les ouvriers parisiens en chômage [v. l'art. précéd.] ; 1805, Brunot, au sens 1 [*grève perlée, sur le tas, grève tournante,* XXe s. ; *grève surprise, grève du zèle,* 1962, Larousse ; *grève sauvage,* 1968, Larousse] ; sens 2, début du XXe s. [*grève de l'impôt,* milieu du XXe s.] ; sens 3, XXe s.). **1.** Cessation du travail décidée par une coalition de salariés en vue d'obtenir des augmentations ou des avantages : *Se mettre en grève. Être en grève, faire grève. Grève générale. Grève partielle. Ses camarades s'étant mis en grève, il quitta l'atelier et consacra ses journées à la propagande* (France). || *Grève perlée,* ralentissement du travail qui ne va pas jusqu'à l'interruption. || *Grève sur le tas,* grève avec occupation du lieu de travail : *L'idée de la grève sur le tas paraît l'enchanter* (Aymé). || *Grève tournante,* celle qui affecte tour à tour les divers ateliers ou services d'une entreprise. || *Grève surprise,* arrêt collectif du travail avant toute négociation ou en cours de négociation. || *Grève du zèle,* manifestation de mécontentement qui consiste à appliquer méticuleusement toutes les consignes de travail, en vue de bloquer l'activité d'un service, d'une entreprise. || *Grève sauvage,* arrêt brusque de travail qui se produit en dehors des consignes syndicales. || **2.** *Grève de la faim,* jeûne total observé par quelqu'un en signe de protestation. || *Grève de l'impôt,* refus concerté d'acquitter les contributions. || **3.** Refus concerté d'une coalition de commerçants ou de membres des professions libérales d'exercer leur activité : *Grève des boulangers, des épiciers, grève des médecins.*

• SYN. : **1** *débrayage.*

grever [grəve] v. tr. (lat. *gravare,* appesantir, alourdir, de *gravis* [v. GRAVE 1] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet [*grever son budget,* 1866, Littré]). [Conj. **5 a.**] **1.** *Class.* et *littér.* Causer du chagrin, affliger (déjà vx au XVIIe s.) : *Il a été grevé par cette sentence* (Furetière). *Comme ça vous grèvera d'être loin d'eux* (Theuriet). || **2.** Soumettre à de lourdes charges : *Qu'apportera le faible, le malade, le paresseux, l'inintelligent dans la communauté restée grevée de leur inaptitude ?* (Chateaubriand). *D'après ce que m'a dit Daniel, la propriété de votre mère est grevée d'hypothèques* (Martin du Gard). *Grever un pays de lourds impôts.* || *Grever son budget,* s'imposer de lourdes dépenses.

• SYN. : **2** *accabler, charger, écraser, oppresser, pressurer, surcharger.* — CONTR. : **2** *alléger, décharger, dégrever, détaxer, exonérer.*

gréviculteur, trice [grevikyltœr, -tris] n. (de *grève* 1, d'après *agriculteur, horticulteur,* etc. ; 1907, Larousse, au sens de « celui qui s'occupe de l'entretien et de la culture des grèves de la mer ou des fleuves » ; sens actuel [de *grève* 2], 1962, Larousse). *Fam.* Personne dont l'attitude vise à provoquer des grèves.

gréviste [grevist] n. et adj. (de *grève* 2 ; 1821, Chateaubriand). Personne qui participe à une grève : *Paris et la province retentissent chaque matin de la clameur des grévistes...* (Duhamel).

1. gribiche [gribiʃ] adj. (création fantaisiste de la langue culinaire, du norm. *gribiche,* grimacier, et, comme n. f., « espèce de croquemitaine femelle » [moyen néerl. *kribbich,* grognon] ; av. 1922, Proust). *Sauce gribiche,* sauce vinaigrette dans laquelle on ajoute du jaune d'œuf cuit et des fines herbes : *On ne se gênait guère pour l'envoyer quérir dès qu'on avait besoin d'une recette de sauce gribiche, ou de salade à l'ananas...* (Proust).

2. gribiche n. f. V. GRÉBICHE.

gribouillage [gribujaʒ] n. m. (de *gribouiller ;* 1743, Trévoux, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Ce qui est dessiné ou peint d'une manière maladroite, informe : *Les amateurs habitués à déchiffrer l'âme d'un artiste dans ses plus rapides gribouillages* (Baudelaire). *Sur ces pages, il n'y a rien que quelques gribouillages de dessins* (Renard). *Exception faite pour une poignée de tableaux qui le transportaient et pour les gribouillages évidemment grossiers, tout lui paraissait également intéressant et indifférent* (Camus). || **2.** Écriture informe, illisible : *Cette dernière page du Journal est un gribouillage* (Montherlant).

• SYN. : **1** *barbouillage ;* **2** *gribouillis, griffonnage, pattes de mouche.*

gribouille [gribuj] n. m. (déverbal de *gribouiller ;* 1548, *Dict. général,* comme nom propre). Personne brouillonne, sotte et naïve, qui se précipite dans les maux qu'elle veux éviter.

gribouiller [gribuje] v. tr. (mot probablem. tiré, avec remplacement par *-ouiller* du suff. dimin. *-elen,* du néerl. *kriebelen,* griffonner, fourmiller, démanger ; 1611, Cotgrave, au sens de « gargouiller » [en parlant des intestins] ; sens actuel, 1700 Gherardi [sans aucun doute bien plus anc., cf. la date des dér. *Gribouille* et *gribouillis*]). Peindre, dessiner, écrire d'une manière confuse : [Il] *cachait les papiers qu'il gribouillait* (Huysmans).

• SYN. : *barbouiller, griffonner, peinturlurer* (fam.).

gribouilleur, euse [gribujœr, -øz] n. (de *gribouiller ;* 1808, d'Hautel). *Fam.* Personne qui gribouille : *Avec une puissance que n'eut*

jamais cet amusant gribouilleur [Callot] (Huysmans).

gribouillis [gribuji] n. m. (de *gribouiller ;* 1532, Rabelais, comme n. pr. d'un diable, et 1552, comme n. pr. d'un cuisinier ; 1611, Cotgrave, au sens de « gargouillement des intestins » ; sens actuel, 1826, Mme Celnart). Ensemble de choses gribouillées : *C'est là le gribouillis que font les galopins sur leurs livres de classe* (Huysmans). *On ne voyait point là, bien évidemment, les taches, les gribouillis et même les dessins que les spécialistes du genre ont coutume de répandre autour de leur prose* (Duhamel).

grièche [grijɛʃ] adj. f. (emploi péjor. de l'anc. franç. *griesche,* grecque [v. 1130, *Eneas*], fém. de *griois,* grec, contamination des anc. adj. de même sens *grieu, greu* [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, lat. *graecus,* grec], et *grezeis, grezois* [v. GRÉGEOIS] ; v. 1220, Coincy [pour l'ortie ; pour la pie, 1553, *Revue de philologie française,* XLIII, 198]). N'est plus usité que dans les composés *ortie-grièche* et *pie-grièche* (v. ces mots).

1. grief, grève [grijɛf, grijɛv] adj. (lat. pop. **grevis,* réfection [d'après le lat. class. *levis,* léger] du lat. class. *gravis,* lourd, pénible [v. GRAVE 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1552, R. Estienne). **1.** *Class.* Dur à supporter, pénible (déjà vx au XVIIe s.) : *Non qu'il ne soit grief que la terre possède | Ce qui me fut si cher* (Malherbe). || **2.** *Class.* Grave : *La plus griève des offenses* (La Fontaine).

2. grief [grijɛf] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; XIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne [*faire grief à quelqu'un de,* début du XXe s.]). **1.** *Vx.* Dommage que l'on subit. || **2.** Motif de plainte que l'on estime avoir contre quelque chose ou quelqu'un : *La plaignante articulait des griefs à peine avouables* (Fromentin). *Le grief imaginaire l'emportait sur l'imputation précise* (Gide). || *Faire grief à quelqu'un de quelque chose,* le lui reprocher, lui en tenir rigueur.

◆ **griefs** n. m. pl. (milieu du XVe s.). En termes de droit, mémoire où l'on expose ce en quoi on se trouve lésé par un jugement dont on appelle : *Réponse à griefs.*

grièvement [grijɛvmɑ̃] adv. (de *grief* 1 ; XIIe s., Godefroy, écrit *griement ; grièvement,* XIVe s. [dans l'emploi actuel, 1690, Furetière]). *Class.* et *littér.* D'une façon grave : *Je punirais aussi grièvement de tels falsifieurs de livres* (Sorel). *L'Espagnole, grièvement soupçonnée par lui d'être la damnable sorcière qui avait fait ce sortilège-là...* (Farrère). || *Auj.* S'emploie uniquement avec les verbes « atteindre, blesser, toucher » : *Sur un lot de soixante-quatorze* [blessés], *tous grièvement touchés, j'eus la douleur d'en perdre quatre* (Duhamel).

● SYN. : *gravement.* — CONTR. : *légèrement.*

grièveté [grijɛvte] n. f. (de *grief* 1 ; v. 1360, Froissart, au sens de « souffrance » ; sens moderne, 1647, Vaugelas). *Class.* Gravité (déjà vieux au XVIIe s.) : *Le confesseur, pour peu qu'il manque de pénétration et de vigilance, ne le connaît* [le péché] *qu'à demi et n'en peut discerner toute la grièveté* (Bourdaloue). *Les fautes étaient punies moins sur leur grièveté que sur leurs conséquences* (Duclos).

griffade [grifad] n. f. (de *griffer ;* 1564, J. Thierry). *Vx.* Coup de griffe : *Se défendre contre les griffades d'un chat.*

1. griffe [grif] n. f. (fém. de l'anc. franç. *grif,* patte, griffe [début du XIIIe s., *Yder*], de l'anc. haut allem. *grîfan* [v. GRIFFER] ; v. 1500, J. Marot, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1872, Larousse [*montrer les griffes,* v. 1695, Fénelon ; *donner un coup de griffe à quelqu'un,* 1694, Acad.] ; sens 4, av. 1659, Costar ; sens 5, 1791, Valmont de Bomare ; sens 6, 1732, Trévoux ; sens 7, 1600, O. de Serres [« courroie munie de crampons utilisée pour monter aux arbres... », 1845, Bescherelle] ; sens 8-9, 1962, Larousse ; sens 10, 1798, Acad. [« instrument qui sert à mettre cette empreinte », 1839, Stendhal] ; sens 11, 1798, Acad. ; sens 12, 1852, Flaubert). **1.** Ongle crochu et pointu de certains quadrupèdes et de certains oiseaux : *Béelzébuth* [un chat], *plus agile et s'aidant de ses griffes acérées encore, avait escaladé de l'autre côté la botte et la cuisse de Sigognac* (Gautier). *Un gros portefeuille* [...] *qu'il craignait de faire écornifler par la griffe du lion* (Daudet). || **2.** Patte, main armée d'ongles pointus et crochus : *Comme si Satan m'eût touché de ses griffes de feu* (Chateaubriand). *Une pauvresse vieille et maigre* [...] *allongea vers eux sa griffe terreuse et demanda la charité* (Farrère). || **3.** *Fig.* Moyen d'attaque ou de défense dont dispose quelqu'un : *Il faut avoir des griffes, se servir le premier* (Renan). || *Montrer les griffes,* menacer. || *Donner un coup de griffe à quelqu'un,* l'attaquer méchamment et sournoisement en paroles. || **4.** Pouvoir dominateur et cruel : *Tomber sous la griffe de quelqu'un. Tenir quelqu'un entre ses griffes. Cherchant, comme l'immortel Don Quichotte, à s'arracher par la vigueur de son rêve aux griffes de l'impitoyable réalité* (Daudet). || **5.** *Par anal.* Appendice qui sert à certaines plantes grimpantes à s'accrocher : *Les griffes du lierre. Des giroflées jaunes fleurissaient entre les balustres, des lierres glissaient leurs griffes blanches et poilues dans tous les trous* (Balzac). || **6.** Nom donné aux racines de certaines plantes divisées en forme de doigts : *Les griffes de l'asperge.* || **7.** Nom que portent certains instruments, certains outils destinés à saisir des objets variés. || Courroie munie de crampons, utilisée pour monter aux arbres, aux poteaux des lignes électriques ou télégraphiques. || **8.** Outil muni de dents servant à marquer les points d'une couture qui doit être exécutée à la main. || **9.** Petit carré d'étoffe apposé à l'intérieur d'un vêtement ou d'un chapeau, et portant le nom du tailleur, de la couturière, de la modiste qui l'a fait. || **10.** Marque, sous forme d'empreinte, imitant une signature, servant à authentifier un ouvrage et à en empêcher la contrefaçon. || Instrument qui sert à mettre cette empreinte. || **11.** Signature : *De sa dextre bien soignée, il les étendait* [ses signatures], *griffes d'empereur, sur la demi-largeur du papier* (Courteline). || **12.** *Fig.* Signe caractéristique, marque personnelle imprimée à un ouvrage par la personnalité de l'auteur : *Il a beau n'avoir pas mis son nom à cet ouvrage, il y a mis sa griffe* (Acad.).

● SYN. : **1** *serre ;* **4** *carcan, coupe, domination, empire, étreinte, férule* (fam.) ; **5** *crampon, vrille ;* **10** *estampille, sceau ; cachet, timbre ;* **12** *cachet, marque, sceau.*

2. griffe [grif] adj. et n. (de *griffe* 1, après une évolution sémantique obscure ; 1752, Trévoux). Se dit, en Amérique centrale, d'un métis de noir et de mulâtre : *Il rencontra un nombre incalculable de négresses, de mulâtresses, de quarteronnes, de métisses, de griffes* (Gautier).

griffer [grife] v. tr. (anc. haut allem. *grîfan,* griffer, altér. du francique **grîpan,* saisir, agripper [v. GRIPPER] ; 1386, Du Gange, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Marquer, égratigner d'un coup de griffe ou d'ongle : *Si tu cessais de m'aimer, je te sauterais après, je te grifferais* (Hugo). *Une femme habituée* [...] *à griffer tous les cœurs sans que le sien saigne un peu a toujours plus de sang-froid qu'un homme* (Mérimée). || **2.** *Par extens.* Égratigner à l'aide de quelque objet pointu : *Jambes griffées par les ronces.*

● SYN. : **2** *écorcher, érafler.*

griffeton n. m. V. GRIVETON.

griffeur, euse [grifœr, -øz] n. et adj. (de *griffer ;* début du XXe s.). Qui griffe : *Un griffeur redoutable.*

1. griffon [grifɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *grif,* griffon [XIIIe s.], *grife* [v. 1213, *Fet des Romains*], bas lat. ecclés. *gryphus,* griffon [animal fabuleux], lat. class. *grypus,* var. de *gryps, grypis,* même sens, gr. *grups, grupos,* griffon, dér. de l'adj. *grupos,* crochu, recourbé ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *grifon* [*griffon,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, 1672, Sacy). **1.** Animal fabuleux qui avait le corps d'un lion, la tête et les ailes d'un aigle, les oreilles d'un cheval et une crête en nageoires de poisson : *Le griffon qui était le monstre de l'air* (Hugo). || **2.** Chien de chasse ou d'agrément à poil long et rude au toucher : *Pour l'attaque du sanglier et les refuites périlleuses, il y avait quatre griffons poilus comme des ours* (Flaubert). || **3.** Nom usuel du vautour fauve et d'autres oiseaux de proie.

2. griffon [grifɔ̃] n. m. (de *griffe* 1 ; 1642, Gay, au sens de « lime à bord dentelé dont se servent les tireurs d'or » ; sens actuel, 1866, Littré [en anc. provenç., *grifon,* « croc », est apparu dès le début du XVe s.]). Hameçon double qui sert à pêcher le brochet.

3. griffon [grifɔ̃] n. m. (même mot que *griffon* 1, les anc. robinets des sources thermales étant souvent ornés de têtes de griffons ; 1866, Littré). Endroit où jaillit une source minérale : *Température de l'eau prise au griffon. Je me débarbouillais au griffon de la source* (Arnoux).

griffonnage [grifɔnaʒ] n. m. (de *griffonner ;* début du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1657, Gombauld ; sens 3, 1738, Piron [pour un ouvrage de peinture, 1690, Furetière]). **1.** Écriture tracée comme à coups de griffe, illisible par suite de son manque de soin : *Les cloisons tachées et nues étaient barbouillées de la prose et des vers de mes devanciers, et surtout du griffonnage d'une femme qui disait force injures au juste-milieu* (Chateaubriand). || **2.** Le texte lui-même mal écrit : *Que de papier ! Que d'encre ! Que de griffonnages !* (Hugo). || **3.** *Fig.* Ouvrage mal écrit, par manque de soin ou d'adresse, ou rédigé trop hâtivement.

• SYN. : **1** *gribouillage, gribouillis, pattes de mouche ;* **2** *barbouillage ;* **3** *grimoire.*

griffonnement [grifɔnmɑ̃] n. m. (de *griffonner ;* 1609, J.-P. Camus). Dans le vocabulaire des beaux-arts, ébauche, modèle de cire ou de terre.

griffonner [grifɔne] v. tr. (de *griffer ;* 1555, Vaganay, aux sens 1-2 [« faire des griffonnages », 1676, Mme de Sévigné] ; sens 3, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). **1.** Écrire à la hâte, sans soin, d'une manière désordonnée et confuse : *Je lui griffonne mon nom et mon adresse sur un bout de papier* (Vallès). || **2.** Dessiner, esquisser hâtivement et grossièrement. || *Absol.* Faire des griffonnages : *Toute la journée, il griffonnait sur ses genoux* (France). || **3.** Écrire trop hâtivement : *Des problèmes obscurs* [...] *qui font griffonner aux pédants | Tant d'affreux in-quarto, ruine du libraire* (Hugo).

• SYN. : **1** *gribouiller ;* **2** *barbouiller, crayonner, peinturlurer* (fam.).

griffonneur, euse [grifɔnœr, -øz] n. (de *griffonner ;* XVIe s., *Dict. gén.,* aux sens 1-2). **1.** Personne qui griffonne. || **2.** Mauvais écrivain.

griffonnis [grifɔni] n. m. (de *griffonner ;* 1642, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Esquisse à la plume. || **2.** Gravure qui a l'aspect d'une esquisse à la plume.

griffu, e [grify] adj. (de *griffe* 1 ; milieu du XVIe s., Ronsard). Armé de griffes : *Béelzébuth, de sa patte griffue, réclamait toujours quelque nouveau rogaton* (Gautier).

griffure [grifyr] n. f. (de *griffer ;* 23 déc. 1875, *Journ. officiel*). Marque laissée par une griffe, un ongle ou une chose analogue : *Une griffure ensanglantait les ailes de son nez* (Hervieu). *Une griffure sur une reliure, sur un tableau.*

• SYN. : *écorchure, égratignure, éraflure.*

grifton n. m. V. GRIVETON.

grigne [griɲ] n. f. (déverbal de *grigner ;* fin du XIIe s., écrit *grinne* [*grigne,* XIIIe s.], au sens de « mécontentement, inimitié » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1845, Bescherelle [« grignon du pain », 1694, Ménage] ; sens 3, 1782, *Encycl. méthodique*). **1.** Inégalité du feutre. || **2.** Fente que les boulangers tracent en long sur le pain ou qui se forme à la cuisson. || **3.** Couleur dorée du pain bien cuit.

grigner [griɲe] v. intr. (du francique **grînan,* faire la moue, avec *-gn-* dû à l'influence de *grogner ;* v. 1170, *Fierabras,* écrit *gringnier,* au sens de « froncer [les moustaches] » ; écrit *grigner,* au sens 1, v. 1360, Froissart [*grinier,* « froncer la figure », v. 1174, E. de Fougères] ; sens 2, 1900, *Dict. général*). **1.** *Vx.* Plisser les lèvres en montrant les dents : *Napoléon grignait les dents à l'univers entier* (Roupnel). || **2.** Faire des faux plis : *Une étoffe qui grigne.*

• SYN. : **2** *goder, grimacer.*

1. grignon [griɲɔ̃] n. m. (de *grigner,* parce que, le plus souvent, on grignote le croûton du pain et que, ce faisant, on plisse les lèvres en montrant les dents ; 1564, J. Thierry, au sens 1 ; sens 2, XVIIIe s., Brunot). **1.** Morceau coupé à l'entamure du pain, du côté où il y a le plus de croûte : *C'était la petite Rousille, qui mordait un grignon de pain donné par Éléonore* (R. Bazin). || **2.** Tourteau d'olives.

• SYN. : **1** *croûton.*

2. grignon [griɲɔ̃] n. m. (provenç. *grignoun,* étalon, jeune cheval entier, mot d'origine obscure ; fin du XIXe s., A. Daudet). *Dialect.* Étalon : *Les grignons de Camargue galopaient, la crinière au vent, balayant l'herbe fine de leurs longues queues* (Daudet).

grignotement [griɲɔtmɑ̃] n. m. (de *grignoter ;* 1863, Th. Gautier, au sens 2 ; sens 1, 1907, Larousse). **1.** Action de grignoter. || **2.** Bruit produit en grignotant : *On entendait par intervalles le grignotement des souris* (Flaubert).

• REM. On dit aussi GRIGNOTAGE (1922, Larousse).

grignoter [griɲɔte] v. tr. (de *grigner* [v. ce mot et GRIGNON 1] ; v. 1534, Des Périers, au sens 1 ; sens 2, 1846, Balzac ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Manger petit à petit, du bout des dents, en rongeant : *Elle grignotait quelques noisettes* (Flaubert). *Des enfants rougeauds qui se traînent par terre en grignotant des tartines* (Taine). *M. Chasles, planté devant la porte, grignotait un quignon de pain, et s'effaçait pour laisser successivement passer les autres devant lui* (Martin du Gard). || **2.** *Par anal.* Amoindrir petit à petit les forces de quelqu'un, gagner sur lui peu à peu : *Le commandant se vantait de grignoter l'ennemi* (Romains). || **3.** *Fig.* et *fam.* Faire des petits profits : *Habile homme qui trouve toujours à grignoter quelque chose* (Gautier). *Une opération dans laquelle tout le monde trouvera à grignoter quelque chose.*

grignoteur, euse [griɲɔtœr, -øz] adj. et n. (de *grignoter ;* milieu du XVIe s.). Qui grignote : *Quant au grignoteur matinal de la miche de pain, il ne pouvait nullement savoir d'où il venait* (L. Daudet).

◆ **grignoteuse** n. f. (1879, A. Daudet). *Vx.* Demi-mondaine : *D'illustres décavés de l'Empire se faufilent dans ces « vieux partis »* [...], *et même, si triée que soit l'assemblée, quelques grignoteuses des « premières », célèbres par leurs attaches monarchiques, s'y sont glissées en toilettes simples* (Daudet).

grignotis [griɲɔti] n. m. (de *grignoter ;* début du XVIe s., au sens de « ce qu'on grignote » ; sens 1, 1788, *Encycl. méthodique ;* sens 2, XXe s.). **1.** Taille en traits courts que fait le graveur pour rendre les objets rugueux (rochers, troncs d'arbres, etc.). || **2.** Bruit léger que l'on fait en grignotant (rare) : *Des rats qui trouaient les planches avec un vague grignotis grêle, aigu, interminable* (Moselly).

• SYN. : **2** *grignotement.*

grigou [grigu] n. m. (languedocien *grigou,* gredin, ou gascon *gregoun,* même sens [début du XVIIe s.], dér. de *grec* [lat. *graecus,* grec], qui, dans le midi de la France, avait pris le sens de « filou » ; av. 1650, Molière). *Fam.* Personne d'une avarice sordide : *Votre oncle n'est qu'un grigou qui ne pense qu'à ses provins* (Balzac). *Ce vieux grigou d'Esparvieu, qui écorcherait une puce pour avoir la peau !* (France).

• SYN. : *grippe-sou* (fam.), *harpagon, ladre.*

grigouterie [grigutri] n. f. (de *grigou ;* 1934, Montherlant). Attitude de grigou (rare) : *Il voyait M. Octave alterner la grigouterie et la magnificence* (Montherlant).

gri-gri ou **grigri** [grigri] n. m. (mot africain, d'origine obscure ; 1557, Thevet, au sens de « diable, esprit malin » [écrit *gri gri*] ; av. 1637, A. Beaulieu, au sens de « idole représentant un diable » [écrit *grigri*] ; sens actuel, 1637, A. de Saint-Lô [écrit *gris-gris ; grigri,* 1643, Jannequin]). Nom africain des amulettes et talismans vendus par les sorciers et destinés à conjurer le mauvais sort : *Mais Jack ne savait pas ce que c'était qu'un « gri-gri » et l'autre lui expliqua qu'on appelait ainsi une amulette ; quelque chose pour porter bonheur* (Daudet). *Il lui fit cadeau d'une boîte en peau d'onagre avec un grelot*

grigri qu'il suffisait de faire sonner pour écarter les souvenirs d'amour (Giraudoux).

• SYN. : *amulette, fétiche, porte-bonheur, talisman.*

• REM. L'orthographe courante du pluriel est *gris-gris* ou *grisgris : Salavin ne se contente pas de montrer les livres comme des gris-gris souverains ; il les ouvre, il les questionne* (Duhamel). *La foule nègre couverte de grisgris et d'ornements sauvages* (Loti). On trouve parfois au singulier l'orthographe *gris-gris.*

gril [gril *ou* gri] n. m. (forme masc. de *grille* [v. ce mot] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *gradil* [*graïl,* v. 1190, Marie de France ; *greïl,* v. 1280, Godefroy ; *gril,* XIVe s., Laborde], au sens 1 [*gril de Saint-Laurent,* 1872, Larousse ; *être sur le gril,* 1740, Acad.] ; sens 2, 1866, Littré [aussi au théâtre et en batellerie ; *gril costal,* 1962, Larousse]). **1.** Ustensile de cuisine à tiges métalliques parallèles, destiné à être placé sur un feu vif pour faire griller certains mets. || *Gril de saint Laurent,* gril sur lequel ce martyr fut condamné à périr carbonisé : *La bannière des rôtisseurs, sur laquelle un beau saint Laurent était brodé avec son gril* (France). || Fig. *Être sur le gril,* être dans un état de vive impatience mêlée d'anxiété. || **2.** *Par anal.* Claire-voie en amont d'une vanne, destinée à retenir les immondices. || Plancher à claire-voie au-dessus du cintre d'un théâtre, servant au passage des décors. || Chantier à claire-voie établi sur la rive d'un cours d'eau, et sur lequel les bateaux sont placés pour être nettoyés ou carénés. || *Gril costal,* la cage thoracique.

grillade [grijad] n. f. (de *griller* 2 ; 1644, Scarron, au sens 2 ; sens 1, 1694, Acad.). **1.** *Vx.* Manière de préparer un mets sur le gril : *Côtelette de mouton à la grillade.* || **2.** Viande préparée sur le gril : *Une grillade de porc.*

1. grillage [grijaʒ] n. m. (de *griller* 1 ou de *grille ;* 1739, *Dict. général,* au sens 1 [un premier ex. au milieu du XIVe s.] ; sens 2, 1866, Littré ; sens 3, 1802, Flick). **1.** Treillis plus ou moins serré de fils de fer, utilisé pour protéger ou obstruer une ouverture, pour enclore un terrain, pour fabriquer des cages, etc. : *La femme peut, tout au plus, passer les doigts à travers le grillage en barreaux quadrillés* (Fromentin). || **2.** Barreaux qui servent à retenir le poisson d'un étang. || **3.** Charpente à claire-voie qui sert à soutenir des fondations dans l'eau ou dans la glaise.

2. grillage [grijaʒ] n. m. (de *griller* 2 ; 1753, *Histoire de l'Acad. des sciences,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1757, *Encyclopédie*). **1.** Action de griller : *Le grillage du café.* || **2.** *Spécialem.* Action de passer les étoffes sur la flamme pour les débarrasser de leurs déchets. || **3.** Action de chauffer un minerai dans un courant d'air.

grillager [grijaʒe] v. tr. (de *grillage* 1 ; 1845, Bescherelle). [Conj. **1 b.**] Fermer par un grillage, ou entourer d'un grillage : *Des fenêtres toutes petites, muettes, tristes, grillagées* (Daudet). *Des courts grillagés* (Pourrat).

• SYN. : *griller.*

grillageur [grijaʒœr] n. m. (de *grillager ;* 1845, Bescherelle). Celui qui fabrique, pose des grillages.

grille [grij] n. f. (lat. *craticula,* petit gril, dimin. de *cratis,* claie, treillis ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *gradilie* [*gradille,* fin du XIe s., *Gloses de Raschi ; graïlle* et *greille,* XIIIe s. ; *grille,* XVe s.], au sens de « gril » ; sens 1, 1402, Godefroy [écrit *crille ; grisle,* 1466, Godefroy ; *grille,* 1508, *Comptes du château de Gaillon ; grille de prison,* 1839, Balzac ; *grille de parloir,* 1660, Oudin — « le parloir lui-même », 1694, Acad. ; *être derrière les grilles,* XXe s. — *être sous les grilles,* même sens, av. 1834, Béranger ; *grisle,* « prison », v. 1460, Villon] ; sens 2, 1694, Th. Corneille [« partie mobile d'une grille servant de porte », 1859, V. Hugo] ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4 et 6, 1866, Littré ; sens 5 et 7-8, début du XXe s. ; sens 9, 1962, Larousse ; sens 10, 7 sept. 1966, *le Monde* [*grille de salaires,* 8 juill. 1964, *le Monde*]). **1.** Assemblage de barreaux verticaux ou entrecroisés servant à fermer une ouverture ou à établir une séparation : *Une fenêtre avec une grille en roseaux s'ouvrait sur la vallée de la Laconie* (Chateaubriand). *Cette église s'élevait sur une place étroite et sombre, près de la grille du Palais* (France). *Le lit, dans une alcôve qu'une petite grille de bois ferme* (Hermant). || *Grille de prison, de parloir,* séparation à claire-voie qui sépare les prisonniers ou les religieux de leurs visiteurs ; *par extens.,* le parloir lui-même. || *Être derrière les grilles,* être prisonnier. || **2.** *Par anal.* Clôture faite de barreaux métalliques plus ou moins ouvragés : *Dans un énorme jardin clos de grilles, croissent beaucoup d'arbres des pays* (Gide). || *Spécialem.* Partie mobile d'une grille servant de porte : *Le pêne grince à la grille rouillée* (Samain). *Sonner à la grille.* || **3.** Support formé de barres de fer et destiné à recevoir le combustible solide d'un foyer : *La grille d'un fourneau, d'une cuisinière.* || **4.** Récipient en forme de corbeille, formé de barreaux de fonte assez rapprochés et muni de pieds, dans lequel on brûle du charbon. || **5.** Électrode en forme de grille, d'une lampe de radio. || **6.** Carton présentant des jours conventionnels destinés à écrire ou lire les cryptogrammes : *Nous échangions des lettres bizarres, mystérieuses, cryptographiées, et qu'on ne pouvait lire qu'à l'aide d'une grille ou d'une clef* (Gide). || **7.** *Fig.* Ce qui permet de découvrir le sens obscur ou caché de quelque chose : *Les racines du langage sont un chiffre dont la grille peut vous apparaître* (L. Daudet). || **8.** Quadrillage servant pour le jeu des mots croisés. || **9.** En statistique, tableau rectangulaire à double entrée, permettant de comparer les variations d'un phénomène durant des périodes de temps différentes. || **10.** Tableau représentant un ensemble de faits : *Une grille de programmes de radio, de télévision.* || *Grille de salaires,* nomenclature des catégories de postes et de leur rémunération dans une profession, dans une entreprise.

1. grillé, e [grije] adj. (part. passé de *griller* 1 ; v. 1540, Yver). Protégé, fermé par une grille : *Un petit guichet grillé* (Flaubert). *On rencontre, à droite sur la route en entrant à Liesse, trois ormes autour d'une chapelle grillée* (France).

• SYN. : *grillagé.*

2. grillé, e [grije] adj. (part. passé de *griller* 2). Rôti sur le gril ou d'une autre manière : *Viande grillée. Amandes grillées. Du café non grillé.*

grille-pain [grijpɛ̃] n. m. invar. (de *grille,* forme du v. *griller* 2, et de *pain ;* 1872, Larousse). Appareil qui sert à griller des tranches de pain.

1. griller [grije] v. tr. (de *grille ;* milieu du XVe s., au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [« enfermer dans un couvent », 1740, Acad.]). **1.** Protéger, fermer à l'aide d'une grille : *Griller des vitraux.* || **2.** *Vx.* Enfermer dans un lieu garni de grilles, et, *spécialem.,* dans un couvent.

• SYN. : **1** *grillager.*

2. griller [grije] v. tr. (de *grille* [v. ce mot], au sens anc. de « gril » ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *graeillier* [*griller,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1534, Rabelais ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1900, *Dict. général ;* sens 5, 1845, Bescherelle ; sens 6, XXe s. ; sens 7, fin du XIXe s., A. Daudet [*griller une cigarette ; en griller une,* av. 1872, Th. Gautier] ; sens 8, 1835, Acad. ; sens 9, 1611, Cotgrave [par la chaleur ; par le gel, 1866, Littré] ; sens 10 et 12, XXe s. ; sens 11, 1907, Esnault ; sens 13, 1930, Larousse [*affaire grillée,* 1921, Esnault]). **1.** Faire cuire, rôtir sur un gril : *Griller un bifteck.* || **2.** Faire cuire par un procédé quelconque à sec et sur un feu de braise : *Griller des marrons. Assis dans l'herbe, autour d'un brasier, ils grillaient sur les charbons des tranches d'agneau* (Zola). || **3.** Brûler par contact avec la flamme ou avec un objet incandescent : *Griller une nappe avec sa cigarette, du linge avec un fer à repasser trop chaud. Laisse-moi parler à mon amie, sinon je traînerai par la barbe ta carcasse obscène jusque dans ce feu où je te grillerai comme une andouille* (France). || **4.** *Spécialem.* Faire passer à la flamme des toiles ou des fils pour en ôter le duvet. || **5.** Oxyder par chauffage dans un courant d'air : *Griller un minerai.* || **6.** Chauffer sur un feu vif pour provoquer une carbonisation incomplète : *Griller du café, des cacahuètes.* || **7.** Fam. *Griller*

une cigarette, en griller une, fumer une cigarette : *On riait, on causait, on grillait des cigarettes, la cuisine infernale se faisait gaiement* (Daudet). *Se promettant d'en griller une, dès que Seurrot aurait le dos tourné* (Theuriet). || **8.** Chauffer très fortement : *Debout devant la cheminée, grillant ses jambes* (Zola). || **9.** *Par anal.* Dessécher, racornir par un excès de chaleur ou de froid : *Il traverse un grand pré que grille le soleil* (Renard). *L'été torride a grillé ces hortensias. La gelée a grillé les jeunes pousses.* || **10.** Mettre hors d'usage par un court-circuit ou un excès de tension : *Griller un fer électrique, une ampoule.* || *Fam.* Mettre hors d'usage par un échauffement excessif, une utilisation défectueuse : *Griller un moteur.* || **11.** *Fig.* et *fam.* Parvenir à passer devant quelqu'un, à le devancer ou à le supplanter : *Griller un concurrent.* || **12.** Fam. *Griller un feu rouge,* le franchir sans s'y arrêter. || **13.** Pop. *Être grillé,* avoir perdu la confiance d'autrui ; avoir été démasqué, reconnu. || *Affaire grillée,* affaire manquée.

• SYN. : **6** *torréfier ;* **8** *rôtir ;* **9** *brouir ;* **11** *dépasser, devancer, doubler, enfoncer* (fam.), *gratter* (fam.) ; **12** *brûler* (fam.).

◆ v. intr. (sens 1, 1675, Widerhold ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1546, Rabelais). **1.** Rôtir sur un gril ou autrement : *Il les prenait une à une* [les têtes de bécasse] *et les faisait griller sur la chandelle* (Maupassant). || **2.** *Par exagér.* Être exposé à une très grande chaleur. || **3.** Fig. *Griller d'envie de* ou simplem. *griller de* (et l'infinitif), être en proie au désir de, être impatient de : *Les petites Cardinal grillaient d'envie d'aller dîner au Café anglais* (Halévy). *Nous grillons de vous entendre !* (Giraudoux).

• SYN. : **2** *cuire, rôtir ;* **3** *brûler de.*

grilloir [grijwar] n. m. (de *griller* 2 ; 1829, Boiste, au sens de « fourneau pour griller les toiles » ; sens 1-2, 1962, Larousse). **1.** Appareil servant à griller le café. || **2.** Appareil pouvant servir à rôtir tout mets devant être bien saisi.

grillon [grijɔ̃] n. m. (var. de l'anc. franç. *grillet,* grillon [fin du XIIe s., Marie de France], dér. d'une forme non attestée **gril,* lat. *grillus,* grillon ; 1372, Cor-bichon). Petit insecte fouisseur des lieux chauds et obscurs, et dont les élytres, par leur frottement, produisent une stridulation comparable à un chant : *Ce soir, ce sera Cendrillon | Causant près du feu qu'elle attise | Avec son ami le grillon* (Gautier). *Ils entendaient, dans le grand silence, la crécelle infatigable du grillon* (France).

1. grillot [grijo] n. m. (var. de *grillet,* grillon [v. l'art. précéd.] ; 1690, Furetière). Syn. pop. de GRILLON.

2. grillot [grijo] n. m. (de *griller* 2 ; 1765, *Encyclopédie,* XVII, 144 *b*). Perche de bois pour maintenir les glaces dans le four à recuire.

grill-room [grilrum] n. m. (mot angl., de *to grill,* griller, faire cuire sur le gril [empr. du franç. *griller* 2], et de *room,* chambre, salle [anglo-saxon *rūm*] ; 1893, Fr. Mackenzie). Restaurant où l'on grille viandes et poissons sous les yeux des consommateurs : *Toute une famille de bandits, cachés dans les cavernes des grill-rooms* (Morand).

• Pl. *des* GRILL-ROOMS.

grillure [grijyr] n. f. (de *griller* 2, d'après *brûlure ;* 1923, A. de Châteaubriant, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Résultat de l'action de griller, endroit grillé : *Elle s'était assise là encore aujourd'hui contre le buisson, dans la landèche déjà toute frisée par les grillures des canicules* (A. de Châteaubriant). || **2.** Sur les feuilles de la vigne, symptôme d'attaque d'un champignon qui produit la moisissure grise.

grilthérapie [grilterapi] n. f. (de *gril*[*le*] et de [*radio*]*thérapie ;* 1962, Larousse). Procédé de radiothérapie dans lequel on emploie des grilles protectrices pour ne pas atteindre les tissus sains environnants.

grimaçant, e [grimasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *grimacer ;* 1694, Boileau, à propos de souliers déformés ; 1769, Voltaire, au sens de « disparate, peu harmonieux » [en parlant d'un tableau] ; sens 1, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Qui fait une grimace : *Morache arrive au cantonnement, blanc de colère, plus grimaçant que jamais* (Dorgelès). || Déformé par la grimace : *Ses lèvres se détendirent, son visage prit une expression grimaçante, celle de l'enfant qui va éclater en larmes* (Martin du Gard). *Le masque grimaçant de la haine qui souffre* (Hugo). || **2.** Se dit d'un tissu qui fait un mauvais pli : *Une robe grimaçante.*

grimace [grimas] n. f. (mot issu, par substitution du suff. péjor. *-asse* à la finale *-uche,* de l'anc. franç. *grimuche,* figure grotesque [fin du XIIe s., J. Bodel], dér. du francique **grīma,* masque ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens 1 [« expression du visage qui traduit un sentiment », 1580, Montaigne ; *faire la grimace — à quelque chose —,* av. 1848, Chateaubriand ; *faire la grimace — à quelqu'un —,* 1653, Livet] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1632, Corneille [« démonstrations habilement calculées pour en faire accroire », av. 1662, Pascal ; « manières affectées, minauderies », 1663, Molière] ; sens 4, 1387, Prost [« boîte de pains à cacheter dont le couvercle sert de pelote à épingles », 1721, Trévoux]). **1.** Contorsion du visage, volontaire ou non, résultant de la contraction de certains muscles de la face : *Jamais singe ne fit plus de gambades, de grimaces* (Mérimée). *Il s'agissait de terrifier par une brusque grimace les petites filles malingres* (Cocteau). *Faire une grimace sous l'effet de la douleur.* || Expression du visage qui traduit un sentiment : *Grimace de fureur* (Daudet). || *Faire la grimace à quelque chose,* ou simplem. *faire la grimace,* marquer par l'expression de son visage un sentiment de répugnance pour quelque chose : *Les cantaloups mûrirent. Au premier, Bouvard fit la grimace* (Flaubert). *Mon hôte riait de la grimace que je faisais au vin* [...] *de l'Attique* (Chateaubriand). || *Faire la grimace à quelqu'un,* ou simplem. *faire la grimace,* manifester par une attitude fermée, par un accueil froid son antipathie à l'égard de quelqu'un : *Le professeur fit la grimace et tout de suite me prit en aversion. Depuis lors, quand il me parla, ce fut toujours du bout des lèvres, d'un air méprisant* (Daudet). || Fam. *Faire la soupe à la grimace,* en parlant de l'épouse, mal accueillir son mari à son retour à son foyer. || **2.** Mauvais pli d'un vêtement : *La manche de cette robe fait des grimaces.* || **3.** *Fig.* Attitude feinte pour tromper autrui : *Si Numa tenait à aller à l'église, elle l'accompagnerait* [...], *sans toutefois consentir au mensonge, à la grimace de croyances qu'elle n'avait plus* (Daudet). || *Spécialem.* Démonstrations habilement calculées pour en faire accroire, en imposer (le plus souvent au plur.) : *Avec des doigts levés en l'air et des grimaces | Il prétendait guérir malades et blessés* (Hugo). || (Au plur.) Manières affectées, minauderies faites à dessein : *Les grimaces de la politesse. Frédéric, habitué aux grimaces de bourgeoises provinciales, n'avait vu chez aucune femme une pareille aisance de manières* (Flaubert). *Les grimaces des salons* (Montherlant). || **4.** Figure grotesque sculptée principalement sous les miséricordes des stalles d'église, surtout au XVe s. || *Vx.* Boîte de pains à cacheter dont le couvercle servait de pelote à épingles : *Une grimace en carton pleine de pains à cacheter* (Hugo).

• SYN. : **1** *moue, rictus ;* **3** *comédie* (fam.), *frime* (fam.), *momerie ; simagrées, singeries ; cérémonies, manières, mines.*

grimacer [grimase] v. intr. (de *grimace ;* milieu du XVe s., écrit *grimacher* [*grimacer,* 1611, Cotgrave], au sens 1 [en parlant d'une figure peinte ou sculptée, 1900, *Dict. général*] ; sens 2, v. 1690, Boileau ; sens 3, 1669, Boileau [« faire des minauderies », début du XXe s.]). [Conj. **1 a.**] **1.** En parlant d'une personne, faire des grimaces, volontairement ou non : *M. de Gabaret qui voulut sourire, mais grimaça seulement, car le moignon de son bras droit lui faisait grand mal* (Farrère). *La bande infernale* [...] *courait* [...], *grimaçait, semant la panique* (Cocteau). || Présenter une déformation exagérée des traits, en parlant d'une figure peinte ou sculptée : *Une caricature, une gargouille qui grimace.* || **2.** Faire de faux plis : *Mon veston grimace dans le dos.* || **3.** *Fig.* Prendre une attitude feinte, n'être pas naturel : *Tout ce qui fait grimacer la nature de l'homme me semble peu digne*

d'estime (Chateaubriand). || *Spécialem.* Faire des minauderies : *C'est malheureux* [...]. *Si jeunes que vous soyez, vous autres femmes, vous ne pouvez pas vous passer de grimacer* (Bernanos).

◆ v. tr. (1608, M. Régnier, au sens de « réciter [des vers] en grimaçant » ; sens 1, av. 1854, Nerval ; sens 2, 1669, Chapelain). **1.** Présenter un aspect d'une façon déformée, grimaçante : *Toujours ces deux files d'arbres monotones qui grimacent des formes vagues* (Nerval). || **2.** Simuler caricaturalement, feindre en grimaçant : *Jouant passablement la colère et la fierté, mais toujours grimaçant l'amour* (Goncourt). *L'autre avait beau grimacer son plus aimable sourire, parler de cette jolie dame de là-bas et d'une certaine tranche de jambon, le charme magique n'opérait plus* (Daudet). *Les lèvres du pilote grimacèrent un rapide sourire* (Martin du Gard).

grimacerie [grimasri] n. f. (de *grimacer* ; 1668, La Fontaine). *Class.* Ensemble de grimaces : *Le singe aussi fit l'épreuve en riant ; | Et par plaisir la tiare essayant, | Il fit autour force grimaceries, | Tours de souplesse, et mille singeries* (La Fontaine).

grimacier, ère [grimasje, -ɛr] adj. et n. (de *grimace* ; 1580, L. Trippault, comme n. m., au sens de « sculpteur de grotesques » ; comme adj. et n., au sens 1, 1660, Oudin ; sens 2, 1665, Molière [« qui exagère les démonstrations de sentiments, minaudier », 1690, Furetière — en parlant d'une femme, 1835, Acad.]). **1.** Qui fait habituellement des grimaces : *Un singe, un enfant grimacier. Il vient gaiement suivi d'un bouffon grimacier* (Hugo). *M. de Funchal, ambassadeur demi-avoué du Portugal, est ragotin, agité, grimacier* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Qui simule un sentiment, hypocrite : *Birotteau se sentit atteint aussi avant dans le cœur par cette froide et grimacière obligeance que par la dureté de Keller* (Balzac). || *Spécialem.* Qui exagère les démonstrations de sentiments, minaudier : *Maîtresse de maison très grimacière.*

● SYN. : 2 *affecté, comédien ; chichiteux* (pop.), *maniéré, précieux.*

grimage [grimaʒ] n. m. (de *grimer* ; 1858, Baudelaire, aux sens 1-2). **1.** Action de grimer ou de se grimer : *Le grimage de l'acteur se fait juste avant l'entrée en scène.* || **2.** Le masque grimé : *Le grimage n'était pas que superficiel, mais incarné* (Proust). *Et ce que le plâtre de mon grimage peut éclater de blancheur !* (Giraudoux).

● SYN. : **1** *maquillage* ; **2** *fard.*

1. grimaud [grimo] n. m. (emploi ironique [peut-être sous l'influence de *grimoire*] du n. pr. *Grimaud*, francique **Grimwald*, dér. de **grima*, masque [v. GRIMACE] ; 1480, *Recueil Trepperel*, écrit *grimault* [*grimaud*, 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1622, Garasse [« mauvais écrivain », 1664, Boileau]). **1.** *Class.* et *littér.* Élève des basses classes ou élève ignorant : *Mon esprit, beaucoup plus dispos | Qu'un Grimaud lorsqu'il a campos | Quittera la robe charnelle* (Saint-Amant). *Des abrégés pour les petits grimauds d'école* (France). || **2.** *Vx.* Pédant encroûté qui n'a pas bien digéré l'enseignement du collège, cuistre : *Il n'y a pas de grimaud sortant du collège qui n'ait rêvé être le plus malheureux des hommes ; de bambin qui à seize ans n'ait épuisé la vie, qui ne se soit cru tourmenté par son génie* (Chateaubriand). || *Class.* Mauvais écrivain : *Hélas ! que les temps sont changés, les moindres grimauds veulent à présent écrire contre moi* (Ménage). *Allez, petit grimaud, barbouilleur de papier* (Molière).

◆ adj. (1834, Balzac). *Vx* et *pop.* D'humeur chagrine, maussade : *Je devins naturellement très grimaud et ne sachant que faire de ma personne* (Balzac).

● REM. La forme féminine d'adjectif *grimaude* se rencontre rarement : *Et l'engeance grimaude et la race pédante* (Hugo).

2. grimaud [grimo] n. m. (emploi ironique de *grimaud* 1 ou dér. du francique **grīma*, masque [v. GRIMACE] ; 1611, Cotgrave). Nom usuel de la hulotte.

grimaudage [grimodaʒ] n. m. (de *grimaud* ; 1622, Sorel). *Class.* Radotage pédantesque : *Ôtez-vous donc de l'esprit tout ce « grimaudage » d'une femme blessée d'une grande plaie : elle est très petite* (Sévigné).

● REM. On a dit aussi *grimauderie* (v. 1534, B. Des Périers).

grime [grim] n. m. (de [*faire la*] *grime*, [faire la] moue [1694, Ménage], abrév. de *grimace* ; 1778, Barbier, au sens 1 [aussi « acteur qui joue ce personnage »] ; sens 2, 1828, Vidocq). **1.** Au théâtre, personnage de vieillard ridé et plus ou moins ridicule : *Un cuir de Cordoue tailladé de ces rides spéciales aux grimes, aux pitres* (Daudet). || *Par extens.* Acteur qui joue ce personnage : *C'est par là seulement que les deux amis se ressemblaient ; l'un aussi sec, mariné, tanné, couturé de ces fronces spéciales aux grimes de profession, que l'autre était petit, râblé, de teint lisse et de sang reposé* (Daudet). || **2.** Ride que se fait un acteur pour se vieillir : *Je me hâtai de me déshabiller, d'enlever mes grimes* (Daudet).

grimé, e [grime] adj. (part. passé de *grimer*). Maquillé : *Une actrice grimée.*

● SYN. : *fardé.* — CONTR. : *démaquillé.*

grimer [grime] v. tr. (de *grime* ; 1828, Vidocq, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* Faire des rides sur le visage de quelqu'un pour le transformer en grime. || **2.** Modifier le visage de quelqu'un par un maquillage : *Grimer une actrice.*

● SYN. : **2** *farder, maquiller, peindre.*

◆ **se grimer** v. pr. (sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1839, Balzac ; sens 3, av. 1885, V. Hugo). **1.** *Vx.* Se rider le visage pour apparaître comme un grime. || **2.** Prendre le rôle d'un personnage quelconque : *Insisterai-je sur cette qualité du goût qui préside à l'arrangement des costumes de Rouvière, sur cet art avec lequel il se grime, non pas en miniaturiste et en fat, mais en véritable comédien* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* (Avec un sujet autre qu'un nom de personne.) Se calquer sur : *Car le génie moderne a déjà son ombre* [...], *son classique qui se grime sur lui* (Hugo).

grimoire [grimwar] n. m. (altér. de *gram*[*m*]*aire*, n. m., au sens anc. de « livre de sorcellerie » [milieu du XIIᵉ s., *Roman de Thèbes*], signification due au fait que la plupart des grammaires étaient écrites en latin, donc incompréhensibles pour le commun des mortels ; XIIIᵉ s., *Recueil des fabliaux* [II, 242], au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine [« discours incompréhensible », 1475, G. Chastellain]). **1.** Livre aux caractères mystérieux dont se servaient les sorciers et les magiciens : *« Ne ferais-tu pas bien de le montrer à Monsieur le Vicaire ? » lui dit sa mère, pour qui tout livre imprimé sentait toujours un peu le grimoire* (Balzac). *Devant lui les signes sibyllins et les figures inscrites sur cette table de la Loi semblaient le grimoire qui allait permettre au vieux sorcier de savoir dans quel sens s'orientaient les destins du jeune homme* (Proust). || **2.** Écrit inintelligible, obscur ou indéchiffrable : *Du moins, en passant des années à débrouiller le grimoire laissé par Vinteuil, en établissant la lecture certaine de ces hiéroglyphes inconnus, l'amie de Mˡˡᵉ Vinteuil eut la consolation d'assurer au musicien dont elle avait assombri les dernières années une gloire immortelle et compensatrice* (Proust). *Les érudits de ce temps-là, qui travaillaient volontiers la nuit, lisaient (et quels grimoires !), écrivaient sans difficulté, à quelque lueur mouvante et misérable* (Valéry).

grimpade [grɛ̃pad] n. f. (de *grimper* 1 ; XXᵉ s.). Action de grimper (rare) : *Les chevaux habitués aux grimpades* (Harry).

grimpant, e [grɛ̃pɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *grimper* 1 ; milieu du XVIᵉ s., Ronsard, au sens 2 ; sens 1, 1694, La Fontaine). **1.** En parlant d'êtres animés, qui grimpe, sait bien grimper : *Une jeune fille sauvage, effarouchée et grimpante comme ses chèvres* (Chateaubriand). || **2.** En parlant de plantes, qui, soit par enroulement de la tige, soit grâce à des organes fixateurs, monte le long d'un tronc d'arbre, d'un échalas, d'un mur : *Ormeaux brodés de cent vignes grimpantes* (Hugo). *D'autres* [rosiers] *grimpants croulaient, mal soutenus* (Gide). *La plupart des plantes grimpantes s'enroulent vers la gauche, en sens inverse des aiguilles d'une montre ; mais beaucoup de plantes s'enroulent en sens opposé* (Duhamel).

◆ **grimpant** n. m. (1872, Esnault). *Pop.* Pantalon : *Mon elbeuf se déforme, mon*

grimpant se détraque et mes bottes sont blettes (Huysmans). *Pour le pantalon, il se servait de deux mots : « grimpant » et « culbutant »* (Hamp).

grimpart [grɛ̃par] n. m. (de *grimper* 1 ; milieu du XVIe s., Ronsard, comme adj., au sens de « qui grimpe » ; comme n. m., au sens 1, 1793, Nemnich ; sens 2 [attesté une seule fois], 1844, Esnault). **1.** Nom usuel du passereau appelé *grimpereau,* qui circule sur le tronc des arbres. || **2.** *Arg.* Escalier.

grimpée [grɛ̃pe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *grimper* 1 ; 1865, Mme de Gasparin, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** *Fam.* Action de gravir une côte raide : *Le coureur avait déjà plusieurs grimpées dans les jambes.* || **2.** Portion de route en pente accusée : *Il lui fallut une demi-heure pour faire cette grimpée.*

grimpement [grɛ̃pmɑ̃] n. m. (de *grimper* 1 ; 1564, J. Thierry). Action de grimper : *Parfois, la main en sang de quelque grimpement* (Rostand).

● Syn. : *escalade.*

1. grimper [grɛ̃pe] v. intr. (forme nasalisée [d'après *ramper*] de *gripper* [v. ce mot] ; 1495, J. de Vignay, au sens I, 1 [en parlant des animaux ou des oiseaux, 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1678, Racine ; sens I, 3, fin du XVIIe s., Bossuet ; sens I, 4, 1538, R. Estienne ; sens II, 1, 1669, Bossuet ; sens II, 2, XXe s. ; sens II, 3, 1920, Bauche ; sens II, 4, 1851, Flaubert [*ça grimpe,* XXe s.] ; sens II, 5, XXe s.).

I. 1. Se hisser en s'accrochant, monter en s'aidant des pieds et des mains : *Grimper à un arbre. Il grimpait à la seule force des poignets jusque dans les greniers à fourrage* (Maupassant). *Tu grimpais à l'extrémité du mur et m'attendais* (Gide). || En parlant des animaux ou des oiseaux, progresser vers le haut à l'aide de leurs pattes ou de leurs griffes : *L'écureuil grimpe le long des troncs d'arbres avec une agilité extrême.* || **2.** Monter plus ou moins péniblement jusqu'à un lieu élevé ou peu commode d'accès : *Monter à votre bibliothèque, grimper aux plus hauts rayons* (Sainte-Beuve). *La Simone grimpait sur une chaise pour atteindre à l'œil-de-bœuf, et de cette manière dominait le reposoir* (Flaubert). || **3.** *Fam.* Parvenir, grâce à son habileté ou sa ténacité, à une haute situation : *C'est un garçon qui s'y entend dans l'art de grimper.* || **4.** En parlant des plantes, monter en s'enroulant ou en s'accrochant : *Elle n'a qu'une fenêtre par étage. Celle du premier est* [...] *garnie de ficelles où grimpent au printemps les liserons et les capucines* (France). *Le lierre grimpe le long de la muraille.*

II. 1. Gravir un chemin en pente raide, escarpé : *Alors, quittant le grand chemin, il grimpait à l'aventure, au hasard de la route serpentine* (Goncourt). || **2.** *Fam.* Syn. de monter : *Grimper dans un taxi.* || **3.** Pop. *Faire grimper quelqu'un,* le taquiner en abusant de sa crédulité jusqu'à ce qu'il se fâche : *On l'asticotait, nous, Robinson, histoire de le faire grimper et de le mettre en boîte* (Céline). || **4.** En parlant d'une voie d'accès, s'élever en pente raide : *Je prenais alors un petit sentier dans le maquis grimpant à pic au-dessus de la mer* (Daudet). || *Ça grimpe,* la pente est raide. || **5.** *Fig.* et *fam.* Atteindre une valeur ou un prix plus élevés : *L'or a grimpé à la Bourse.*

● Syn. : **I, 1** *escalader ;* **2** *se hisser.* || **II, 1** *ascensionner ;* **4** *monter.*

◆ v. tr. (av. 1613, M. Régnier). Parcourir en montant : *Grimper une côte. Nous grimpions au grand trot les montagnes* (Chateaubriand). *De quel entrain je grimpais alors mes cinq étages, surtout quand j'étais parvenu à faire l'achat d'une bougie, qui me permettait de travailler la nuit, d'élaborer, sous sa flamme courte, vers, ébauches de drames, se succédant à la file sur les feuilles de papier blanc* (Daudet).

2. grimper [grɛ̃pe] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; début du XXe s., au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** En termes de sports, exercice qui consiste à monter à la corde lisse ou à nœuds : *Exceller surtout dans l'épreuve du grimper.* || **2.** En biologie, mode de locomotion animale dans le sens vertical, impliquant un contact avec un support solide.

grimpereau [grɛ̃pro] n. m. (de *grimper* 1 ; 1555, Belon). Oiseau passereau qui grimpe notamment sur le tronc des arbres : *Cette géante de pierre, un grimpereau l'escaladait gaîment* (Hugo).

grimpette [grɛ̃pɛt] n. f. (de *grimper* 1 ; fin du XIXe s.). *Fam.* Côte courte, mais raide : *Oui, il y a une grimpette qui y mène* (Theuriet). *Abattre dix kilomètres si la paralysie mécanique ne vous bloque pas à la grimpette* (Arnoux).

grimpeur, euse [grɛ̃pœr, -øz] adj. et n. (de *grimper* 1 ; 1596, Hulsius). Qui grimpe, aime à grimper : *Les chèvres ont l'humeur grimpeuse. Un grimpeur infatigable.*

◆ n. (sens 1, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Alpiniste : *Être bon grimpeur. Ces Anglaises, déterminées grimpeuses, expertes à tous les sports* (Daudet). || **2.** Coureur cycliste qui excelle à monter les côtes.

● Contr. : **2** *descendeur.*

◆ **grimpeurs** n. m. pl. (1803, Boiste). Selon une ancienne classification, ordre d'oiseaux auxquels la disposition de leurs doigts permet de grimper aux arbres (coucou, perroquet, pic).

grinçant, e [grɛ̃sɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *grincer ;* fin du XIXe s., A. Daudet, au sens 2 [« qui manque de douceur, de spontanéité », XXe s.] ; sens 1, 1919, Dorgelès). **1.** Qui produit un grincement : *Une porte grinçante. Une girouette grinçante.* || **2.** *Fig.* Qui manque d'harmonie : *Toute cette musique infernale qu'on entend dans les postes remplis et qui leur a valu ce sobriquet grinçant et triste : le violon !* (Daudet). || Qui manque de douceur, de spontanéité : *Au fond de toutes les joies à présent, il y avait une saveur moisie, et les pires ennuis lui donnaient une sorte de plaisir grinçant* (Beauvoir).

● Syn. : **2** *discordant, dissonant ; âcre, amer, grimaçant.*

grincement [grɛ̃smɑ̃] n. m. (de *grincer* [v. ce mot] ; 1530, Palsgrave, au sens 1 [« grincement de dents » — var. *gricement,* XVe s., Godefroy ; « le fait de grincer », 1900, *Dict. général ; grincement de dents,* 1553, *Bible Gérard*] ; sens 2, 1660, Oudin, puis 1872, Larousse). **1.** Le fait de grincer : *Le grincement de la porte.* || *Grincement de dents,* action de frotter les unes contre les autres les dents des deux mâchoires, par douleur ou par rage : *Moi je ferai passer vos bouches convulsives du rire au grincement de dents* (Hugo). *Jusqu'à ce qu'il trébuche au bord de la géhenne | Où sont les grincements de dents, les cris de haine* (Leconte de Lisle). || **2.** Le bruit fait par la chose qui grince : *Le grincement de la chaîne s'éloigna avec la remorque qui ondulait* (Daudet). *Il entendit les premiers grincements des violons qu'on accordait* (France).

● Syn. : **1** et **2** *crissement.*

grincer [grɛ̃se] v. intr. (forme nasalisée [pour une raison obscure] de l'anc. v. *grisser,* grincer [XIVe s., *Berinus*], francique **krîskjan,* grincer, élargissement de **krîsan,* craquer, grincer ; début du XIVe s., comme v. tr., dans la loc. *grincer les dents,* « grincer des dents » ; comme v. intr., au sens 2, 1636, Monet [*faire grincer les dents,* 1835, Acad.] ; sens 1, 1846, G. Sand). [Conj. **1 a.**] **1.** Produire un bruit strident, aigre, en parlant de certains corps qui frottent l'un contre l'autre : *Un vent glacial faisait grincer l'enseigne de la Reine Pédauque* (France). *Le puits rongé de mousse ! Écoute sa poulie | Qui grince, qui grince encore* (Jammes). *Les cimes des pins grincent en se heurtant* (Apollinaire). *Ils se sont assis sans qu'aucune chaise grinçât* (Camus). || **2.** *Grincer des dents,* frotter convulsivement ses dents les unes contre les autres sous l'empire de la douleur, de la rage, de la colère, etc. : *Le blessé devint livide, grinça des dents* (Maupassant). || Fig. *Faire grincer les dents,* provoquer une sensation physique très désagréable d'agacement intolérable : *Un bruit trop aigre lui fait grincer les dents.*

● Syn. : **1** *crisser.*

grinche [grɛ̃ʃ] n. m. (déverbal de *grincher* 1 ; 1800, Esnault). *Arg.* Voleur : *Il était grinche hier, il est juge aujourd'hui* (Hugo). *Que de pochards, que d'aimables grinches*

il a vu happés au collet par les sergents de ville (Huysmans).

1. grincher [grɛ̃ʃe] v. tr. (var. de *grinchir,* même sens [1821, Ansiaume], arg. ital. *grancire,* voler, issu du francique **grîpjan,* saisir, prendre [var. de *grîpan,* v. GRIPPER] ; 1800, Esnault). *Arg.* Voler : *En somme, on dévalise un peuple au coin d'un bois. | On détrousse, on dépouille, on grinche, on rafle, on pille* (Hugo). *C'est moi qui ai trouvé hier soir la boucle d'oreille. Oh ! Je ne l'ai pas grinchée* (Coppée).

2. grincher [grɛ̃ʃe] v. intr. (var. normanno-picarde de *grincer ;* fin du XIXe s.). *Fam.* Se montrer grincheux, récriminer : *Et que, quand tu ne grinchais pas* [...], *tu étais préoccupée* (Gyp).

3. grincher [grɛ̃ʃe] v. intr. (altér., mal expliquée, de *grigner* [v. ce mot et GRIGNON 1] ; 1803, Boiste). En parlant du pain, avoir une croûte exagérément fendue.

grincheux, euse [grɛ̃ʃø, -øz] adj. et n. (mot normanno-picard [dér. de *grincher* 2, v. cet art.], qui correspond au franç. *grinceur,* « qui grince facilement des dents » [1611, Cotgrave], dér. de *grincer ;* 1844, Baudelaire [« qui exprime un mécontentement passager », XXe s.]). Qui, étant par nature d'une humeur maussade, revêche, se montre désagréable, trouve à redire à tout : *Grincheuse, rapiate et fière avec le monde* (Duvernois). || Qui exprime un mécontentement passager : *Le client est des fois grincheux, il gueule pour le retard, il gueule pour les prix, mais comme il paie, il a des droits* (Aymé).

• SYN. : *acariâtre, bougon, grognon* (fam.), *quinteux* (littér.), *rogue, ronchon* (fam.), *ronchonneur* (fam.).

grinchoir [grɛ̃ʃwar] n. m. (emploi technique d'un mot probablem. d'origine dialectale et peut-être dér. du moyen néerl. *crinc,* rondeur, courbure ; 1962, Larousse). Dans l'industrie du gaz, levier coudé destiné à rejeter le mâchefer d'un foyer de four à grille.

grinchu, e [grɛ̃ʃɥ] adj. (var. de *grincheux ;* 1869, Goncourt). Syn. de GRINCHEUX : *Il paraît que, tout le temps du dîner, tu as été grinchue* (Gyp). *J'aurais pu épouser une coquette qui m'eût trompé, une volage qui m'eût planté là, une bavarde qui m'eût rompu la tête, une bécasse qui m'eût fait sortir de mes gonds, une grinchue comme ma belle-sœur* (Gide).

1. gringalet [grɛ̃galɛ] n. m. (altér. de *guingalet,* sorte de cheval [v. 1175, Chr. de Troyes], gallois *Keinkaled,* n. pr. du cheval de Gauvain dans un texte de la légende arthurienne [de *kein,* beau, et *kaled,* dur, vigoureux] ; XIIIe s., Littré). *Vx.* Petit cheval, petit mulet.

2. gringalet, ette [grɛ̃galɛ, -ɛt] n. (suisse alémanique **grängelli,* homme sans apparence, peu considérable [dimin. de *gränggel,* homme chétif], mot introduit par les mercenaires suisses ; 1611, Cotgrave, au sens de « bouffon amusant » ; sens actuel, 1784, Beaumarchais [aussi « homme sans consistance, sans valeur », 1838, Acad.]). Personne faible de constitution, petite, frêle : *Il ne me revenait guère, ce gringalet, toujours à geindre !* (Zola). *Une Vierge* [...] *tenant un moutard en chemise, un minuscule gringalet, un avorton maladif et fadasse* (Huysmans). *Ce genre de gringalet au tempérament élégiaque lui paraissait tout à coup d'une insignifiance comique* (Aymé).

◆ adj. (1857, Flaubert). Qui est frêle, d'aspect chétif : *Son buste trop long, ses jambes courtes, ses bras grêles, et, sur ce corps presque gringalet, la disproportion d'une tête trop forte, dont la barbe augmentait encore le volume* (Martin du Gard). *Il* [le père Rouault] *le trouvait bien un peu gringalet* [Charles], *et ce n'était pas là un gendre comme il l'eût souhaité* (Flaubert). || *Fig.* Trop grêle : *Et puis les notes fausses du piano ; un son gringalet et comme chevrotant* (Gide).

• SYN. : *fluet, grêle, maigrichon* (fam.), *rachitique.*

gringole [grɛ̃gɔl] n. f. (origine obscure, peut-être du moyen néerl. *crinc,* rondeur, courbure ; 1679, d'après Ménage, 1694 [art. *gargouille*], au sens de « gargouille » ; sens actuel, 1812, Mozin). En héraldique, tête de serpent qui termine certaines croix.

gringolé, e [grɛ̃gɔle] adj. (de *gringole ;* 1644, Vulson). Terminé en gringole : *Croix gringolée d'or.*

gringottement [grɛ̃gɔtmɑ̃] n. m. (de *gringotter ;* milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand [« tintement », fin du XVIe s.]). **1.** *Vx.* Gazouillement de petits oiseaux. || **2.** *Littér.* Ensemble de petits bruits analogues à un gazouillis : *Je m'endormis au gringottement de la pluie sur la capote de la calèche* (Chateaubriand).

gringotter [grɛ̃gɔte] v. intr. (du moyen franç. *gringot,* sorte de chant [XVe s.], mot d'étym. obscure, peut-être d'origine onomatop. ; 1458, *Mystère du Vieil Testament*). *Vx.* Chanter, gazouiller, en parlant de petits oiseaux, et notamment du rossignol : *Il y a du plaisir à entendre gringotter ce petit oiseau* (Acad., 1694).

◆ v. tr. (v. 1450, A. Gréban). *Vx.* En parlant de personnes, chantonner : *Il y arriva en chaise, fort gai, retroussant sa moustache et gringottant un air nouveau* (Furetière).

gringue [grɛ̃g] n. m. (de l'arg. *gringue,* pain [1878, Esnault ; mot tiré de *grignon,* « croûton », v. GRIGNON 1], par transposition de la loc. pop. *faire des petits pains,* faire l'aimable [1867, Esnault] ; 1901, Bruant). Arg. *Faire du gringue à,* débiter des galanteries à une femme, lui faire du boniment, lui faire la cour : *Si un mec fait du gringue à ma femme, moi, son pote, j' dois l'affranchir* (Bourdet).

• SYN. : *faire du plat à* (pop.).

gringuenaude [grɛ̃gnod] n. f. (origine obscure ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 1 [« crotte qui reste au fondement »] ; sens 2, 1866, Littré). **1.** *Vx.* Crotte qui reste au fondement ou au nez : *Ce caloquet sur lequel les fleurs chipées chez Titreville faisaient l'effet de gringuenaudes pendues comme des sonnettes au derrière d'un pauvre homme* (Zola). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Petit reste bon à manger.

• SYN. : **2** *arlequin* (pop.), *graillon, reliefs.*

griot, otte [grijo, -ɔt] n. (origine obscure ; 1637, A. de Saint-Lô, écrit *guiriot ; griot,* v. 1688, La Courbe). En Afrique noire, sorte de poète et de musicien ambulant qui jouit d'un grand prestige au sein de la société : *Le rusé personnage avait adopté le métier fructueux de griot* (Franz Toussaint).

griotte [grijɔt] n. f. (mot issu, par mécoupure — *l'a-* ayant été pris pour l'art. *la* —, du provenç. *agriote,* cerise aigre [début du XVIe s.], anc. provenç. *agriota* [XIIIe s.], dér. de l'adj. *agre,* aigre, âpre, lat. *acer, acris,* mêmes sens ; début du XVIe s., au sens 1 [*agriotte* — 1597, Liébault — est un empr. direct du provenç.] ; sens 2 [par analogie de couleur], 1752, Havard). **1.** Cerise aigre, à queue courte : *Vous allez prendre une griotte en attendant* (Géraldy) ; et adjectiv. : *Cerise griotte.* || **2.** Sorte de marbre incrusté de taches rouges ou brunes dont la forme et la couleur évoquent la cerise : *D'énormes blocs de ce marbre qu'on appelle dans le commerce de la griotte* (Daudet).

griottier [grijɔtje] n. m. (de *griotte ;* 1557, Dodoens, écrit *gryotier ; griottier,* 1583, Gauchet [qui donne aussi la var. *gruotier*]). Variété de cerisier qui produit les griottes.

1. grip [grip] n. m. (déverbal de *gripper ;* 1660, Oudin, au sens de « action de prendre » ; *oiseau de grip,* 1752, Trévoux). *Oiseau de grip,* en termes de fauconnerie, oiseau qui vit de rapines.

2. grip [grip] n. m. (mot angl. signif. proprem. « étreinte », dér. de l'anglosaxon *grīpan,* serrer, d'origine francique [v. GRIPPER] ; fin du XIXe s.). Pince reliant une voiture de chemin de fer funiculaire au câble qui l'entraîne à la montée ou qui la retient à la descente.

grippage [gripaʒ] n. m. (de *gripper ;* 1869, Le Chatelier, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s. ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Accident mécanique qui fait que deux surfaces métalliques en contact adhèrent fortement l'une à l'autre et ne peuvent plus glisser l'une sur l'autre : *Le manque de lubrifiant a provoqué le grippage du piston dans son cylindre.* || **2.** *Fig.* Mauvais fonctionnement : *Le grippage du système*

économique. || **3.** Dans le textile, aspect craquelé du ruban.

• REM. La forme *grippement* semble vieillie en mécanique.

grippal, e, aux [gripal, -o] adj. (de *grippe ;* 1930, Larousse). Qui a rapport à la grippe : *Une affection de caractère grippal. Virus grippal. Des complications grippales.*

1. grippe [grip] n. f. (déverbal de *gripper ;* 1270, Godefroy, avec un sens peu clair ; v. 1307, Guiart, au sens de « querelle » ; XV^e s., Godefroy, au sens de « griffe, croc » ; 1546, Huguet, au sens de « vol, filouterie » ; sens 1, 1632, Corneille ; sens 2 [par antiphrase], v. 1770, J.-J. Rousseau). **1.** *Class.* et *littér.* Fantaisie soudaine, caprice : *C'est un homme de grippe, de fantaisie, d'impétuosités successives* (Saint-Simon). *La princesse qui, d'ordinaire, est la femme la plus éloignée de ces grippes et de ces fantaisies* (Bourges). || **2.** *Prendre en grippe,* concevoir, plus ou moins brusquement, un sentiment d'hostilité, d'aversion envers quelqu'un ou quelque chose : *M. Eyssette* [...] *avait fini par le prendre en grippe et l'abreuvait de taloches* (Daudet). *Et il avait pris en grippe sa grand-mère, parce qu'elle l'embrassait trop* (Montherlant). *J'avais pris en grippe cette belle ville* (Mérimée). *Une Pasquier servait un gâteau d'amandes à chaque visite de Laurent. Le jeune homme avait fini par prendre en grippe cette friandise* (Duhamel).

2. grippe [grip] n. f. (emploi spécialisé du précéd., parce que la maladie saisit brusquement ; 6 avr. 1743, *Lettre de Frédéric II à Voltaire* [citée dans Robert, III, 387 *a*], au sens 1 [*grippe espagnole,* 1918] ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Maladie infectieuse des humains, épidémique, qui se manifeste par un catarrhe nasobronchique et un état fébrile accentué : *Elle est morte en trois jours, d'une fluxion de poitrine qui est venue compliquer une grippe* (Hugo). *Le docteur avait dit pourtant que ce n'était rien, un gros rhume, la grippe* (Flaubert). || *Grippe espagnole,* épidémie de grippe qui s'est étendue à toute la Terre en 1918-1919 et a provoqué plus d'un million de morts. || **2.** Maladie infectieuse des animaux, caractérisée par des lésions bronchiques et pulmonaires : *Grippe animale.*

1. grippé, e [gripe] adj. (part. passé de *gripper ;* 1684, M^{me} de Sévigné, au sens 1 ; sens 2 et 4, XX^e s. ; sens 3, 1814, Nysten). **1.** *Class.* Entiché de, toqué de : *Une folie de son enfance, dont il était grippé au point qu'on lui en donna le fouet, étant petit, parce qu'on craignait qu'il n'en devînt fou* (Sévigné). || **2.** Froncé : *Une étoffe grippée.* || **3.** En médecine, se dit du visage dont les traits sont froncés et contractés : *Le soir, son visage était grippé, ses lèvres se collaient à ses gencives* (Flaubert). *La face grippée de larmes amères* (Richepin). || **4.** Qui adhère par suite de grippage : *Des engrenages grippés.*

2. grippé, e [gripe] adj. et n. (de *grippe* 2 ; 1782, Gohin). Qui est atteint de la grippe : *Je me réveillai courbaturé, grippé* (Gide).

grippelé [griple] adj. (part. passé de [*se*] *grippeler ;* XX^e s.). Froncé, ridé : *Torse nu en cuir parcheminé, longue face jaune et grippelée* (Fauconnier).

grippeler (se) [səgriple] v. pr. (de *gripper ;* 1679, J. Savary). Froncer : *Des étoffes qui se grippellent.*

grippement [gripmɑ̃] n. m. (de *gripper ;* 1606, Crespin, au sens de « action de saisir violemment » [var. *gruppement,* av. 1553, Rabelais] ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1900, *Dict. général ;* sens 3, 1866, Littré). **1.** En mécanique, syn. anc. de GRIPPAGE. || **2.** Froncement : *Le grippement d'une étoffe.* || **3.** En pathologie, altération de la face grippée.

gripper [gripe] v. tr. (francique **grîpan,* saisir, accrocher ; v. 1405, Barbier, au sens 1 [sans aucun doute plus anc., cf. la date du dér. *grippe* 1 ; « dérober », 1671, Pomey — en emploi absolu, au sens de « filouter », 1587, F. de la Noue ; « saisir subitement — quelqu'un, en parlant d'une maladie — », av. 1577, Belleau ; aussi « grimper », XV^e s., *Dict. général,* art. *grimper*] ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3-4, début du XX^e s.). **1.** *Vx.* Saisir brusquement comme avec des griffes, attraper : *Et toutes deux* [les servantes], *très mal contentes,* | *Disaient entre leurs dents : « Maudit coq, tu mourras ! »* | *Comme elles l'avaient dit, la bête fut grippée :* | *Le réveille-matin eut la gorge coupée* (La Fontaine). *Quand au collet on l'est venu gripper* (Th. Corneille). *Tu ne serais pas fâchée de le faire gripper par les gendarmes* (Fabre). || *Vx.* Dérober : *On lui a grippé sa bourse* (Acad.). || **2.** Former des fronces : *Ils mettaient nos gants sur le poêle et s'amusaient à les dessécher, à les gripper* (Balzac). || **3.** Provoquer l'accident mécanique appelé « grippage » : *Avant dix kilomètres d'ici, elle aura déjà tamponné trois voitures, grippé son débrayage, crevé ses pneus* (Saint-Exupéry). || **4.** Paralyser, bloquer : *Une administration dont les rouages sont momentanément grippés. Un rhumatisme a grippé son articulation.*

◆ v. intr. (sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1757, *Encyclopédie* [VII, 133 *b*] ; sens 3, 11 déc. 1963, *le Monde*), ou *se gripper* (sens 1-2, 1762, Acad. ; sens 3, v. 1960). **1.** Se froncer, se retirer : *Une étoffe qui grippe.* || **2.** En parlant de surfaces métalliques, de pièces frottant l'une contre l'autre, ralentir fortement ou s'arrêter par l'effet du grippage : *Les axes ne grippent pas encore l'un sur l'autre* (Romains). || **3.** En parlant d'un mécanisme social, économique ou politique, subir des arrêts, fonctionner mal : *La mécanique des transferts sociaux grippe.*

grippe-sou [gripsu] n. (de *grippe,* forme du v. *gripper,* et de *sou ;* 1680, Richelet, au sens de « homme que les particuliers, moyennant un sou par livre, chargeaient de recevoir leurs rentes » ; sens actuel, av. 1778, Voltaire). *Fam.* Personne avare, qui ne fait pas fi du profit le plus dérisoire, qui fait des petits gains sordides : *Un vilain grigou cafard, par-dessus tout grippe-sou* (G. Chevallier).

• Pl. *des* GRIPPE-SOUS.

• SYN. : *chiche, grigou* (pop.), *harpagon, ladre, pingre* (pop.), *radin* (pop.).

grippure [gripyr] n. f. (de *gripper ;* 1907, Larousse). En métallurgie, défaut de surface sur une pièce de fonderie.

gris, e [gri, -iz] adj. (francique **grîs,* gris ; XII^e s., *Roncevaux,* au sens I, 1 [« qui a pris une couleur grise », début du XX^e s.] ; sens I, 2, 1668, Molière [*gris pommelé,* 1570, Carloix] ; sens I, 3, 1562, Du Pinet [*ambre gris ; bois gris,* 5 janv. 1874, *Journ. officiel ; lettres grises,* milieu du XVI^e s. ; *onguent gris,* 1765, *Encyclopédie ; papier gris,* 1606, Crespin ; *vin gris,* 1690, Furetière ; *sœurs grises,* 1718, Acad.] ; sens I, 4, 1549, R. Estienne ; sens I, 5, v. 1530, C. Marot [*les cheveux gris,* av. 1885, V. Hugo] ; sens I, 6, XX^e s. ; sens II, 1, fin du XVII^e s., M^{me} de Sévigné [« dont les formes ne sont pas accusées », 1874, Verlaine ; *la nuit tous les chats sont gris,* 1690, Furetière — *de nuit tous chats sont gris,* même sens, 1640, Oudin] ; sens II, 2, XV^e s., La Curne ; sens II, 3, 1690, Furetière).

I. 1. Qui est d'une couleur intermédiaire entre le noir et le blanc : *Un costume gris. Un chapeau gris. Je posai mon fusil sur une pierre grise* (Lamartine). *Et, déjà succédant au couchant rouge et sombre,* | *Le crépuscule gris meurt sur les coteaux noirs* (Hugo). *La terre était toute grise, comme par une nuit d'été* (Flaubert). || Qui a pris une couleur grise : *Les branches des ficus et des palmiers pendaient, immobiles, grises de poussière, autour d'une statue de la République, poudreuse et sale* (Camus). || **2.** Est employé comme premier élément d'adjectifs composés ou de syntagmes adjectivaux pour marquer une nuance de la couleur grise : *Un tissu gris-vert. Des cheveux gris argent. Le plus souvent, un ciel gris pommelé comme les percherons qui passaient recouvrait avec une douce tristesse le faubourg tranquille* (France). [V. Rem.] || **3.** Entre dans des syntagmes nominaux où la couleur grise sert à spécifier des choses ou des êtres. || *Ambre gris,* V. AMBRE. || *Bois gris,* bois ayant encore son écorce grise. || *Lettres grises,* lettres gravées contenant des parties vides qui les font paraître grises. || *Matière grise,* V. MATIÈRE. || *Onguent gris,* pommade mercurielle faible employée contre les poux. || *Papier gris,* papier épais fait de chiffons non blanchis.

|| *Sœurs grises,* nom par lequel on désigne communément les religieuses dont le costume est gris. || *Éminence grise,* v. ÉMINENCE. || *Vin gris,* vin dont la couleur est entre le blanc et le clairet : *La bouteille de vin gris était presque à son terme* (Giraudoux). || **4.** Se dit du ciel obscurci par les nuages, ou d'un temps sombre qui donne une coloration triste aux choses : *Deux heures sonnèrent, le ciel restait gris, sourd et glacé ; et des pelletées de cendre fine paraissaient y avoir enseveli le soleil pour de longs mois, jusqu'au printemps* (Zola). *Un matin gris de décembre* (Loti). || **5.** Se dit des cheveux et de la barbe de personnes avançant en âge, où se mêlent poils sombres et poils blancs. || Se dit de quelqu'un qui a les cheveux gris : *Il est déjà tout gris à quarante ans.* || *Les cheveux gris,* la vieillesse commençante : *J'aime les cheveux blancs et non les cheveux gris* (Hugo). || **6.** Se dit du teint qui manque de fraîcheur et d'éclat, par suite de la fatigue ou de la maladie : *Un visage gris.*

II. 1. *Fig.* Sans éclat, terne, et, *par extens.,* sans intérêt : *Ce bonheur à travers sa vie grise et nuageuse lui sembla bien bon* (Balzac). *Il devait lire d'un ton monotone* [...] *et c'était comme une pluie de mots gris* (Huysmans). *Trop d'années grises ont passé sur ce petit point du centre de l'Europe* (Camus). || Dont les formes ne sont pas accusées : *Rien de plus cher que la chanson grise | Où l'indécis au précis se joint* (Verlaine). || *La nuit tous les chats sont gris,* la nuit on ne peut distinguer le beau du laid. || **2.** *Faire grise mine à quelqu'un,* avoir une attitude peu aimable avec lui, lui faire mauvais accueil : *On lui faisait grise mine pour avoir appelé Jeanne d'Arc une mascotte militaire* (France). || **3.** *Fig.* et *fam.* À demi ivre : *Les dix convives, tous gris comme Pitt et Dundas, parlèrent alors d'aller à pied par les boulevards* (Balzac). *Sa mère s'était procuré un petit fût d'excellent vin de Malaga ; et riant à l'idée d'être grise, elle en buvait deux doigts, pas davantage* (Flaubert). *Les deux hommes, très gris, se parlaient violemment dans le nez* (Zola). *Il est gris régulièrement tous les soirs* (Maupassant).

• SYN. : **II, 1** *monocorde, morne, morose, plat ;* **3** *éméché, ému* (vx), *gai.* — CONTR. : **II, 1** *brillant, coloré, éclatant, lumineux, passionnant, pittoresque.*

• REM. Comme tous les adjectifs de couleur, *gris* suivi d'un adjectif qui le modifie ou d'un nom qui le précise reste invariable, parce que, en réalité, l'expression équivaut à un substantif. *Une robe gris clair* constitue en effet une expression elliptique qui équivaut à : *Une robe (de la couleur du) gris clair. Gris truite* équivaut à *de la couleur du gris de la truite.* On utilise, s'il s'agit d'une couleur composée, le trait d'union : *Gris-bleu, gris-vert, gris-brun.* Exception : *gris verdâtre, gris bleuté,* etc.

◆ adv. (1866, Littré). *Il fait gris,* le temps est sombre et couvert : *Qu'il y fait triste, qu'il y fait gris lorsque j'arrive* (Colette).

◆ **gris** n. m. (v. 1130, *Eneas,* au sens de « fourrure grise, petit-gris » ; sens 1, début du XVe s., Ch. d'Orléans ; sens 2, v. 1570, Carloix ; sens 3, av. 1549, Marguerite de Navarre [« gros drap gris », v. 1138, Gaimar] ; sens 4-5, XXe s. ; sens 6, 1621, Oudin). **1.** La couleur grise : *Le gris lui va très bien. Des yeux d'un gris velouté* (Daudet). *Le salon* [...] *avait été revêtu, sous Louis XV, de lambris de bois sculpté peints en gris clair* (France). || **2.** Suivi d'un adjectif de couleur ou d'un complément, la couleur grise avec une nuance particulière : *Une mince rivière dont la nuance allait du gris souris au gris perle* (Romains). || **3.** *Ellipt.* Vêtement de couleur grise : *S'habiller de gris.* || **4.** *Gris perlé,* sorte de marbre gris des Pyrénées à parties nacrées. || **5.** Tabac ordinaire, enveloppé de papier gris : *Il ne fume que du gris.* || **6.** *Petit-gris,* v. à l'ordre alphab.

◆ **grises** n. f. pl. (fin du XVIIIe s., Brunot). Vx et fam. *En voir de grises,* se trouver dans de grandes difficultés : *Le colonel* [...] *m'adressa la parole : « Eh bien !, vous allez en voir de grises pour votre début »* (Mérimée).

grisage [grizaʒ] n. m. (de *griser ;* 18 mars 1671, d'après Littré, 1866). Les couleurs grises données industriellement aux textiles.

grisaille [grizɑj] n. f. (de *gris ;* 1625, Peiresc, au sens 1 [« première esquisse... », 1805, Lunier] ; sens 2, 1893, *Dict. général* [« étoffe mélangée de noir et de blanc... » ; « tissu de laine fait avec des chaînes de coton chiné », 1962, Larousse ; « mélange de cheveux blancs et de cheveux bruns dans la confection des perruques », 1743, Trévoux] ; sens 3, 1883, Loti [« atmosphère morale où règne la monotonie, l'ennui », début du XXe s.]). **1.** Peinture monochrome en camaïeu gris, donnant l'illusion du relief et imitant ainsi la sculpture : *Au Moyen Âge, les peintures extérieures des volets de retables étaient exécutées en grisaille.* || Première esquisse où les clairs sont rendus par le blanc de la toile, et les ombres par une teinte unique : *Quant à ses tableaux dits de chevalet, ses esquisses, ses grisailles, ses aquarelles, etc., le compte monte à un chiffre approximatif de deux cent trente-six* (Baudelaire). || **2.** Choses ou êtres désignés par un mélange de gris et de blanc. || Étoffe mélangée de noir et de blanc ou à petits carreaux noirs et blancs. || Tissu de laine fait avec des chaînes de coton chiné. || Mélange de cheveux blancs et de cheveux bruns dans la confection des perruques. || **3.** Tonalité générale tirant sur le gris, dans un tableau, un paysage : *La grisaille d'une journée d'automne. M. Jules Soury croit* [...] *que les Grecs d'Homère ne voyaient point les couleurs* [...] *et que l'univers se reflétait dans leurs yeux barbares comme une immense grisaille* (France). || *Fig.* Atmosphère morale où règne la monotonie, l'ennui : *La grisaille de la vie quotidienne. La grisaille d'une classe.*

• SYN. : **3** *mélancolie, morosité, tristesse.*

◆ adj. (fin du XIXe s., A. Daudet). Qui est sans relief, sans caractère : *Ce couple grisaille qui avait l'air de s'ennuyer* (Colette). *Une de ces heures d'or qui se détachent encore après vingt-quatre ans, lumineuses comme au premier jour, sur le fond grisaille de la vie* (Daudet).

grisaillé, e [grizɑje] adj. (part. passé de *grisailler* [v. ce mot] ; 1809, Chateaubriand, au sens 2 ; sens 1, 1872, Larousse [« qui n'a plus la blancheur de la propreté », av. 1910, J. Renard]). **1.** Qui est de la couleur de la grisaille : *Leurs pieds grisaillés de vase sèche* (Genevoix). || Qui n'a plus la blancheur de la propreté : *Il lui passe sur les tempes un mouchoir grisaillé, un mouchoir qui a fait un long voyage* (Renard). || **2.** *Fig.* Qui a une tonalité morne : *Je trouve quelque chose d'usé, de passé, de grisaillé, d'inanimé, de froid dans les auteurs qui firent les délices de ma jeunesse* (Chateaubriand).

grisailler [grizɑje] v. tr. (de *grisaille ;* 1648, Scarron, au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Peindre en grisaille : *Grisailler un mur.* || **2.** Enduire de gris.

◆ v. intr. (1810, Lesné). Devenir grisâtre, offrir aux yeux des tons de grisaille : *La chaîne du Forel n'est plus visible. Seul son pied apparaît, grisaillant* (P.-E. Victor).

grisailleur [grizɑjœr] n. m. (de *grisailler ;* 1930, Larousse [d'abord *peintre grisailleur,* 1640, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* XIII, 319]). Peintre qui pratique la grisaille.

grisant, e [grizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *griser ;* 1877, A. Daudet, aux sens 2-3 ; sens 1, av. 1890, Maupassant). **1.** Qui monte à la tête, enivre : *Nous avions bu beaucoup de cidre adorable, piquant et sucré, frais et grisant* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Qui exalte, fait perdre la tête : *Cette attention superficielle, mais grisante* (Bourget). *Cette joie grisante de se sentir libre, de ne plus craindre* (Dorgelès). *Des éloges grisants.* || **3.** Qui trouble les sens : *Le grain de papier, trois mots d'adresse jetés d'une écriture simple et hardie, et puis le parfum grisant, évocateur* (Daudet).

• SYN. : **1** *émoustillant, enivrant ;* **2** *étourdissant, exaltant ;* **3** *capiteux, entêtant.*

grisard [grizar] n. m. (de *gris ;* 1351, Godefroy, écrit *grisart* [*grisard,* XVIe s.], comme adj., au sens de « d'un gris foncé » [en parlant d'un cheval] ; comme n. m., au sens de « blaireau », 1549, R. Estienne [art. *blaireau ;* « goéland », 1562, Du Pi-net ;

« grès », milieu du XVIII[e] s., Buffon ; « peuplier », 20 mars 1876, *Journ. officiel*]). Nom vulgaire donné, en raison de la couleur des êtres ou des choses désignés, au goéland rayé, au blaireau, à une sorte de grès très dur, au peuplier blanc : *Les bouquets argentés des grisards et des bouleaux* (P. Neveux).

◆ adj. : *Peuplier grisard.*

• Rem. On trouve aussi la graphie grisart.

grisâtre [grizɑtr] adj. (de *gris ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Qui tire sur le gris : *Les bruyères d'un violet sombre, où flottaient des bancs de vapeur grisâtres* (Gautier). *Un ciel grisâtre* (Fromentin). *Le château mouillait toujours ses murs grisâtres dans l'étang* (Maupassant). || **2.** *Fig.* D'où rien n'émerge directement, triste : *Le passé grisâtre* (Gautier).

• Syn. : **2** *monotone, morne, morose, terne.*

grisbi [grizbi] n. m. (de *gris[et]*, pièce de six liards [1834, Esnault] — dér. de *gris,* à cause de la couleur [cf. aussi *grisette,* « monnaie » — XVII[e] s. —, et *monnaie blanche et grise,* 1784, Esnault] —, avec le suff. arg. *-bi ;* 1896, Delesalle). *Arg.* Argent : *Touchez pas au grisbi* (titre d'un roman d'Albert Simonin [1953]).

grisé, e [grize] adj. (part. passé de *griser ;* 1866, Littré, au sens 3 ; sens 1, XX[e] s. ; sens 2, av. 1890, Maupassant [*grisé par,* même sens, 1866, Littré]). **1.** Qui a pris une teinte grise. || **2.** *Grisé de,* étourdi par, exalté par : *Grisé de soleil, de vent, de joie. Une ivresse singulière montait de cette foule grisée de bruit, de courage et de foi* (Zola). || **3.** Se dit d'une pièce de serrure qui n'a reçu qu'un seul limage grossier.

• Syn. : **2** *enivré, ivre.*

◆ **grisé** n. m. (sens 1, 8 mai 1873, *Journ. officiel ;* sens 2, 1922, Larousse). **1.** Teinte grise donnée à un tableau, à une gravure, à un plan : *Obtenir un bon grisé.* || **2.** En termes d'imprimerie, réglure légère de certaines impressions, ou fond de pointillé ou de hachures sur certaines parties d'un cliché d'impression : *Le grisé d'un reçu.*

◆ **grisée** n. f. (1930, Larousse). Brique de qualité médiocre servant aux remplissages.

griser [grize] v. tr. (de *gris ;* 1538, R. Estienne, au sens de « grisonner » ; sens I, 1, 1606, Crespin ; sens I, 2, 1907, Larousse ; sens II, 1, 1718, Ph. Leroux [aussi « faire que quelqu'un soit à demi ivre »] ; sens II, 2, 1866, Littré ; sens II, 3, 1844, Balzac).

I. 1. Faire rendre une teinte grise : *L'addition du noir grise ou rabat la couleur* (Chevreul). || **2.** Couvrir une surface de grisé.

II. 1. Enivrer légèrement, en parlant d'une boisson alcoolique : *Un petit vin qui grise rapidement ;* et en parlant d'une personne : *J'ai emmené Angèle à Sannois, je l'ai grisée comme une petite caille* (Courteline). || **2.** Étourdir, provoquer une excitation physique, en parlant de certaines odeurs, de certaines substances : *Aussi le grisait-elle de son parfum de belle fille saine, tout en l'émerveillant par son entente du ménage, de l'économie sur les petites choses* (Zola). *Je ne sais quel arôme subtil, exhalé de la mer* [...] *emplit mon cœur qu'il grise* (Heredia). *Ses narines, que le parfum de la femme grisait, palpitèrent comme un papillon prêt à aller se poser sur la fleur entrevue* (Proust). || **3.** Échauffer l'imagination, tourner la tête en exaltant : *Bonaparte m'avait grisé dès l'enfance, comme les autres, et sa gloire me montait à la tête si violemment* (Vigny). *Le son même de mes paroles me grise, m'étourdit et je parle à tort et à travers* (Gide).

• Syn. : **I, 1** *émoustiller, enivrer ;* **3** *électriser, emballer* (fam.), *enflammer, enthousiasmer, étourdir, exalter, tourner la tête.*

◆ **se griser** v. pr. (sens 1, 1732, Richelet ; sens 2, 1847, Balzac). **1.** S'enivrer légèrement : *Je me suis grisé dans tous les cabarets* (Musset). *Il vient là tous les soirs se griser de paroles et de bière* (Daudet). || **2.** *Fig.* Être exalté par : *Je me grise d'une allégresse que je n'ai jamais ressentie* (Dorgelès). *Tantôt je me croyais supérieur aux autres, et je me grisais d'orgueil* (Martin du Gard).

griserie [grizri] n. f. (de *griser ;* 1847, Balzac, au sens 3 ; sens 1, 1867, Delvau ; sens 2, 1873, Zola). **1.** *Vx.* État de demi-ivresse : *Une griserie due à l'absorption de quelques petits verres.* || **2.** *Par anal.* Excitation physique qui étourdit : *La Sarriette vivait là* [dans une boutique de fruits], *comme dans un verger, avec des griseries d'odeurs* (Zola). *La griserie de l'air, le désir de retenir tant d'images si pures et si pacifiantes obligent à faire halte* (Barrès). *La griserie de la vitesse.* || **3.** *Fig.* Excitation cérébrale, exaltation qui amène une certaine altération du jugement : *La griserie du danger affronté. La griserie du triomphe* (Huysmans). *Ma misère, en s'atténuant, perdait de sa force de griserie* (Romains). *La griserie de l'irrationnel et la vocation de l'extase détournent de l'absurde un esprit clairvoyant* (Camus).

• Syn. : **2** *enivrement, étourdissement, ivresse ;* **3** *fumées, vapeur, vertige.*

griset [grizɛ] n. m. (de *gris ;* v. 1175, Chr. de Troyes, comme adj., au sens de « un peu gris » [en parlant d'un vêtement] ; comme n. m., au sens 1, 1721, Trévoux ; sens 2, 1962, Larousse [« canthère » ; « hirondelle de mer », 1900, *Dict. général ;* « argousier », 1872, Larousse] ; sens 3, 1791, Valmont de Bomare ; sens 4, 1962, Larousse). **1.** Nom usuel donné au jeune chardonneret dont les plumes sont encore grises. || **2.** Nom usuel du canthère, poisson osseux d'un gris brunâtre, de l'hirondelle de mer, de l'argousier, etc. || **3.** Requin de la Méditerranée, d'une longueur de 6 m, fusiforme et de couleur grise. || **4.** *Griset blanc,* nom d'un cépage de Bourgogne appelé ordinairement *aligoté.*

grisette [grizɛt] n. f. (fém. substantivé de l'anc. adj. *griset* [v. l'art. précéd.] ; 1648, Scarron, au sens I, 1 [*griset,* n. m., même sens, v. 1310, Godefroy] ; sens I, 2, 1651, Scarron ; sens I, 3 [peut-être parce que ce genre de jeune fille était souvent vêtu de grisette], 1665, La Fontaine ; sens II, 1, 1858, Legoarant [« agaric », 1836, Acad.] ; sens II, 2, 1791, Valmont de Bomare [« papillon diurne » ; « charançon », 1821, *Dictionnaire des sciences naturelles ;* « insecte hétéroptère... », 1920, *Omnium agricole*] ; sens II, 3, 1721, Trévoux ; sens II, 4, fin du XIX[e] s.).

I. 1. *Class.* Étoffe grise de peu de valeur : *Son pourpoint était une casaque de grisette ceinte avec une courroie* (Scarron). || **2.** *Par extens.* et *class.* Petit habit de cette étoffe, fort à la mode au XVII[e] s. : *Je m'en vais consulter M[me] de Bagnols pour une grisette* (Sévigné). || **3.** *Vx.* Jeune fille de condition modeste, généralement ouvrière ou employée dans les maisons de couture, coquette et de mœurs légères : *Les prostituées qu'il rencontrait aux feux du gaz, les cantatrices poussant leurs roulades, les écuyères sur leurs chevaux au galop, les bourgeoises à pied, les grisettes à leur fenêtre, toutes les femmes lui rappelaient* [à Frédéric] *celle-là* [M[me] Arnoux], *par des similitudes ou par des contrastes violents* (Flaubert). *Paul de Kock a créé la Grisette, et Gavarni la Lorette ; et quelques-unes de ces filles se sont perfectionnées en se l'assimilant, comme la jeunesse du quartier latin avait subi l'influence de ses étudiants, comme beaucoup de gens s'efforcent de ressembler aux gravures de mode* (Baudelaire).

II. 1. Nom donné à des êtres et choses en vertu de leur couleur. || **2.** En botanique, nom usuel de l'amanite vaginée. || **3.** En entomologie, sorte de papillon diurne, de charançon de couleur grisâtre, et nom d'un insecte hétéroptère qui s'attaque aux vignes. || **4.** En ornithologie, fauvette grisâtre à gorge blanche. || **5.** Nom d'une maladie qui s'attaque au tronc et aux branches du chêne.

• Syn. : **I, 3** *lorette* (vx), *midinette.*

gris-gris [grigri] n. m. V. gri-gri.

grisollement [grizɔlmɑ̃] n. m. (de *grisoller ;* 1859, Mozin). Chant de l'alouette.

grisoller ou **grisoler** [grizɔle] v. intr. (mot probablem. d'origine onomatop. ; 1718, d'après Trévoux, 1743, écrit *grisoller ; grisoler,* 1803, Boiste). Chanter, en parlant de l'alouette.

1. grison [grizɔ̃] adj. et n. m. (de *gris ;* milieu du XV[e] s., comme adj., au sens de « qui est un peu gris » ; comme adj. et n. m., au sens 1, milieu du XVI[e] s., Ronsard ; sens 2, 1690, Regnard ; sens 3, 1644, Scarron

[« cheval gris », fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). **1.** *Class.* Qui a la barbe et les cheveux un peu gris : *Les passe-temps | Des amours m'ont rendu grison avant le temps* (Regnard). || **2.** *Class.* Domestique sans livrée que l'on habillait de gris pour lui faire accomplir des missions secrètes : *Je t'ai vu autrefois le plus adroit grison qu'il y eut en France* (Regnard). || **3.** *Vx* et *fam.* Âne, baudet : *Il a lu « Don Quichotte » et se flatte de descendre en droite ligne du célèbre grison de Sancho Pança* (Gautier).

2. grison, onne [grizɔ̃, -ɔn] adj. et n. (romanche *grischun,* d'origine préromane ; 1872, Larousse). Relatif au pays des Grisons ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ **grison** n. m. (1872, Larousse). Langue parlée par les Grisons.

grisonnant, e [grizɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *grisonner ;* 1546, Rabelais [« qui commence à avoir les cheveux ou la barbe gris », 1872, Larousse]). Qui grisonne : *Les boucles de ses cheveux grisonnants* (Zola). *Il portait les cheveux rejetés en arrière, une large barbe grisonnante suspendue à des joues massives* (Duhamel). || Qui commence à avoir les cheveux ou la barbe gris : *Aussi ne sera-t-on pas trop surpris que Jacobus Dubrogneus, à l'âge où je le connus, c'est-à-dire déjà grisonnant, n'eût pas fait encore un seul tableau* (France). *Des tempes grisonnantes.*

grisonnement [grizɔnmɑ̃] n. m. (de *grisonner ;* 1546, R. Estienne). Le fait de grisonner : *Le grisonnement des cheveux.*

grisonner [grizɔne] v. intr. (de *grison ;* XVe s., Basselin, au sens 1 ; sens 2, av. 1857, Musset). **1.** Devenir gris, en parlant du poil des êtres humains. || Commencer à avoir du poil gris, en parlant d'une personne : *Il grisonne déjà. Rougissante entre des bandeaux qui grisonnent* (Colette). || **2.** *Par extens.* En parlant des choses, devenir gris : *Déjà le blanc matin faisait grisonner l'ombre* (Musset). *Le matin commençait à grisonner* (Gautier).

◆ v. tr. (sens 1, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 2, 1900, *Dict. général*). **1.** Rendre gris (rare) : *La fumée de la poudre grisonne une barbe plus vite que les années* (Mérimée). || **2.** Teindre en gris. (Rare.)

grisotte [grizɔt] n. f. (var. de *grisette* [v. ce mot] ; 1930, Larousse). Broderie à jour faite dans les bas sur le métier lui-même.

• SYN. : *baguette.*

grisou [grizu] n. m. (forme picardowallonne correspondant au franç. *grégeois* [v. ce mot] ; 1758, Tilly [adjectiv., 1835, Acad. ; *feu brisou* — sous l'influence de *briser* —, 1753, *Encyclopédie,* III, 192]). Gaz inflammable qui se dégage des mines de houille et qui, mélangé à l'air, devient explosible au contact d'une flamme : *Un coup, une explosion de grisou ;* adjectiv.et vx : *L'homme sous terre adorera le gaz des marais, autrement dit le feu grisou* (Goncourt).

grisou-dynamite [grizudinamit] n. f. (de *grisou* et de *dynamite ;* 1962, Larousse). Explosif qui comprend une certaine dose de nitroglycérine et dont l'emploi est toléré dans les mines grisouteuses.

grisoumètre [grizumɛtr] n. m. (de *grisou* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1877, Littré). Appareil portatif destiné à déterminer la quantité de grisou qui se trouve dans une mine.

grisoumétrie [grizumetri] n. f. (de *grisou* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; XXe s.). Détermination de la teneur en grisou de l'air des mines : *La grisoumétrie permet de régler l'aérage.*

grisou-naphtalite [grizunaftalit] n. f. (de *grisou* et de *naphtalite ;* 1962, Larousse). Explosif à base de nitrate d'ammonium, sans nitroglycérine, dont l'usage est autorisé dans les mines grisouteuses.

grisouscope [grizuskɔp] n. m. (de *grisou* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1962, Larousse). Appareil servant à déceler la présence de grisou.

grisouscopie [grizuskɔpi] n. f. (de *grisou* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn* [v. l'art. précéd.] ; 1962, Larousse). Détermination approximative de la teneur en grisou dans l'air d'une mine.

grisouteux, euse [grizutø, -øz] adj. (de *grisou ;* 9 mars 1876, *Journ. des débats*). Qui contient du grisou : *Une mine grisouteuse. Un air grisouteux.*

grit [gri] n. m. (mot angl. signif. « sable, gravier, grès », anglo-saxon *greōt, grytt,* d'origine francique [v. GRÈS] ; 1968, Larousse). Gravier dur donné au poussin pour habituer son gésier au broyage des aliments.

1. grive [griv] n. f. (fém. de l'anc. franç. *grieu,* grec [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], *griu* [début du XIIIe s.], lat. *graecus,* grec, la grive étant un oiseau migrateur dont on pensait qu'il hivernait en Grèce ; v. 1280, Bibbesworth, au sens 1 [*soûl comme une grive,* v. 1462, *Cent nouvelles ; faute de grives...,* 1866, Littré] ; sens 2, 1877, E. Rolland, *Faune,* II, 239 ; sens 3-5, XXe s.). **1.** Oiseau passereau, voisin du merle, de teinte grisâtre ou brune, à dessous plus clair tacheté, insectivore et gourmand de fruits, et dont la chair est très appréciée des gourmets : *On n'entendait que la plainte de la grive des rivières* (Chateaubriand). *Jamais grive ou larron ne marauda sa vigne* (Heredia). || *Soûl comme une grive,* très soûl, par allusion au goût prononcé de la grive pour le raisin : *Une centaine de camarades étaient là, en train de s'achever, soûls comme des grives, heureux, incapables de gestes, chahutant du képi dans un frémissement clair de baïonnettes* (Zola). || *Faute de grives, on mange des merles* (prov.), quand on ne peut pas obtenir les meilleures choses, il faut savoir se contenter de moins. || **2.** *Grive de gui,* nom usuel de la draine, espèce de grive. || **3.** *Grive bruyante,* nom usuel du garrulax. || **4.** *Grive superbe,* nom usuel de la brève. || **5.** *Grive siffleuse,* nom usuel du myiophone.

2. grive [griv] n. f. (probablem. forme altérée et substantivée du fém. de l'anc. adj. *grief,* pénible [v. GRIEF 1], plutôt qu'emploi ironique de *grive* 1 [cet oiseau étant considéré comme très querelleur] ; 1628, Chereau, au sens 1 ; sens 2, 1899, Esnault). **1.** *Arg.* et *vx.* Guerre. || **2.** *Arg.* et *vx.* Armée ; service militaire.

grivelage [grivlaʒ] n. m. (de *griveler ;* av. 1837, Fr. M. Ch. Fourier). *Vx.* Action de griveler ; petits profits illicites : *Qu'un homme s'en aille dans un salon dire la franche et bonne vérité sur les faits et gestes des assistants, sur les grivelages des gens d'affaires et les intrigues secrètes des dames présentes, il sera conspué, traité d'ostrogoth philosophique* (Fourier).

grivelé, e [grivle] adj. (de *grive* 1 ; XIIIe s., Du Cange). Marqué de taches, comme le ventre de la grive : *Des maisons basses et grivelées de violentes taches* (Lombard).

griveler [grivle] v. intr. (de *grive* 1, à cause de l'habitude qu'a cet oiseau de commettre de menus pillages [dans les vignes en particulier] ; 1620, *Chronique bordeloise,* au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). [Conj. **3 a.**] **1.** *Vx.* Réaliser des profits illicites, dans un emploi, dans une charge. || **2.** Consommer dans un café, dans un restaurant, sans avoir de quoi payer, commettre une grivèlerie. (Rare.)

grivèlerie [grivɛlri] n. f. (de *griveler ;* XVIe s., Littré, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Action de réaliser des profits illicites, dans une charge, dans un emploi. || **2.** Acte qui consiste à consommer dans un café, dans un restaurant, sachant qu'on n'a pas les moyens de payer : *La grivèlerie est un délit.*

griveleur, euse [grivlœr, -øz] n. (de *griveler ;* 1642, Oudin). *Vx.* Celui, celle qui grivelle.

grivelure [grivlyr] n. f. (de *grivelé ;* milieu du XVIe s. [var. *grivolure,* 1545, Guéroult]). Nuance mi-partie de blanc et de gris : *Dans la grivelure argentée de leurs ailes déployées, un vol tumultueux de grèbes* (Moréas).

grivet [grivɛ] n. m. (peut-être altér. de *gris-vert* [qui est la couleur de ce singe] ; 1872, Larousse). Sorte de singe, gris verdâtre, à menton et ventre blancs, vivant surtout en Afrique orientale, connu des Anciens sous le nom de *singe de Saba.*

griveton [grivtɔ̃] n. m. (de *grivet,* fantassin [1861, Esnault], dér. de *grive* 2 [comme *grivier,* soldat, 1811, Esnault] ;

1881, L. Rigaud, écrit *griveton* et *grifton ; griffeton,* 1919, Dauzat). *Arg.* Simple soldat : *Je suis antimilitariste parce que je ne peux pas blairer les officiers, dit-il sur un ton conciliant. Les grivetons, je les aime bien* (Sartre).

• REM. On trouve aussi parfois les formes *grifton* et *griffeton : Il était dur pour le griffeton* (Barbusse).

grivette [grivɛt] n. f. (dimin. de *grive* 1 ; 1611, Cotgrave). Petite grive.

grivois, e [grivwa, -az] n. (de *grive* 2 ; 1690, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1696, Ritter, *les Quatre Dictionnaires* [pour une femme ; pour un homme, 1704, Trévoux]). **1.** *Class.* Soldat : *Quand ils ont à leur tête un joli général, | Il n'est pour les grivois point de plaisir égal* (Boursault). || **2.** *Vx.* Homme, femme de mœurs libres et joyeuses : *Un essaim de grivois | Buvant à leurs mignonnes* (Béranger). *Papa La Blancheur, vous deviez être un grivois dans votre temps* [...]. *Vous n'êtes pas encore engourdi* (Balzac).

◆ adj. (1707, Dancourt). Très libre et hardi, sans aller jusqu'à l'obscénité : *Les « Contes » de La Fontaine sont grivois. Les façons grivoises et goguenardes du bon peuple de France* (Taine). *Quand ils rentraient* [...], *ils s'endormaient aux bras l'un de l'autre* [...] *avec des lambeaux de couplets grivois chantant encore à leurs oreilles* (Zola). *Dans cette queue, on suffoquait, on croyait mourir, on faisait des plaisanteries, on lançait des propos grivois* (France).

• SYN. : *coquin, croustillant, égrillard, gaillard, gaulois, leste, libertin, osé.*

grivoise [grivwaz] n. f. (fém. de *grivois,* au sens de « soldat », cette tabatière étant surtout utilisée par les militaires ; 1694, Ménage). *Vx.* Tabatière munie d'une râpe, introduite à Strasbourg (1690) par les soldats allemands au service de la France.

grivoiser [grivwaze] v. tr. (de *grivoise ;* 1718, Ph. Leroux). *Vx.* Râper avec la grivoise.

grivoiserie [grivwazri] n. f. (de *grivois,* adj. ; 1872, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Caractère d'une personne ou d'une chose grivoise : *La grivoiserie de certaines chansons de Béranger. L'atmosphère du Parlement perd aussitôt tout tragique et tout sérieux, les interruptions mutines se croisent, et l'Assemblée tout entière se laisse aller à une aimable grivoiserie* (Giraudoux). || **2.** Histoires, propos, gestes qui ont un caractère grivois : *Beau, grand, brun, l'air narquois et les yeux vainqueurs, il l'affola par des gestes et des grivoiseries qui allaient loin* (Huysmans).

• SYN. **1** *légèreté, licence ;* **2** *gaillardise, gaudriole, gauloiserie, joyeuseté* (fam.).

grizzli [grizli] n. m. (anglo-amér. *grizzly* [*bear*], [ours] grisâtre, dér. de *grizzel, grizzle,* gris, anc. angl. *grisel,* empr. de l'anc. franç. *grisle,* gris [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], dér. de *gris ;* 1860, Depping, écrit *grisly ; grizzly,* 1867, La Blanchère ; *grizzli,* 1901, Larousse). Espèce d'ours de grande taille, des montagnes Rocheuses.

• REM. On trouve aussi la graphie GRIZZLY.

grœnendael [grənɛndal *ou* grɔnɛndal] n. m. (flam. *groenendael,* chien de berger, du n. d'une localité belge où on élevait ce genre de chiens ; 1930, Larousse). Race belge de chiens de berger à poil dur, à robe noire : *« Quel bel animal ! fit-il. Un policier belge, je crois. — Un grœnendael, oui »* (Binet-Valmer).

groenlandais, e [grɔɛnlɑ̃dɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Groenland,* n. géogr. ; 1872, Larousse). Relatif au Groenland ; habitant ou originaire de ce pays : *Les ressources groenlandaises. La population groenlandaise.*

◆ **groenlandais** n. m. (1857, Flaubert). Langue parlée par les Groenlandais : *Il* [M. Homais] *citait du latin, tant il était exaspéré. Il eût cité du chinois et du groenlandais, s'il eût connu ces deux langues* (Flaubert).

grog [grɔg] n. m. (mot angl., tiré de *Old Grog,* « vieux G. », surnom donné à l'amiral Vernon, à cause de son habitude de porter une culotte de *grogram,* « camelot de soie » [anc. *grograyn* — milieu du XVIe s. —, empr. du franç. *gros-grain,* v. ce mot] — l'amiral, par une prescription d'août 1740, avait ordonné à ses marins de mettre de l'eau dans leur rhum, d'où l'attribution de son surnom à la nouvelle boisson ; 1776, *Courrier de l'Europe*). Boisson composée d'eau-de-vie ou de rhum, de gin, de kirsch, etc., additionnée d'eau sucrée, généralement chaude, et de citron : *Le grog de Charlotte y était peut-être pour quelque chose, un grog foncé, carabiné* (Daudet). *Il apporte de quoi faire un grog : rhum, sucre, presse-citron...* (Gide).

groggy [grɔgi] adj. (mot angl. signif. proprem. « gris, ivre », peut-être dér. de *grog* [v. l'art. précéd.] ; 1926, Esnault, au sens de « épuisé par l'effort » [en parlant d'un cycliste] ; sens 1-2, 1930, Larousse). **1.** Se dit du boxeur très éprouvé par les coups de l'adversaire, mais qui tient encore debout : *Sembrano, qui s'était penché, se releva, la bouche ouverte et les yeux à demi clos, Voltaire assommé ; et d'un pas de boxeur groggy, il se dirigea sans fermer la bouche vers la ferme suivante* (Malraux). || **2.** *Fam.* Tout étourdi par un choc brutal et soudain, physique ou moral : *Je suis encore un peu groggy, mais tu vas voir* (Amiel).

• SYN. : **2** *abasourdi, anéanti, assommé, effondré.*

grognant, e [grɔɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *grogner ;* 1857, Baudelaire). Qui grogne, se fait un devoir de grogner en signe de protestation : *Celui que les grognantes foules de demi-solde espéraient remettre aux Tuileries* (d'Esparbès).

grognard, e [grɔɲar, -ard] adj. et n. (de *grogner ;* XIIIe s., *Dict. général,* écrit *groinart ; grognard,* v. 1560, Paré). *Vx.* Qui a l'habitude, la manie de grogner : *L'ange* [Mme Castanier] *fut une créature grognarde et soupçonneuse qui fit enrager Castanier...* (Balzac). *Un écolier grognard.*

◆ adj. (1776, J.-J. Rousseau). Qui est propre aux personnes qui grognent : *L'air grognard et maussade des valets* (Rousseau).

• SYN. : *bougon, grincheux, grognon, grondeur, pleurnicheur* (fam.), *ronchon, ronchonneur.*

◆ **grognard** n. m. (1812, Brunot). Soldat de la Vieille Garde, sous le premier Empire : *Trois fantômes de vieux grognards | En uniforme de l'ex-garde* (Gautier). *Il avait une face de vieux grognard à moustaches tombantes...* (Martin du Gard).

grognarder [grɔɲarde] v. intr. (de *grognard ;* 1947, Giono). Faire le grognard : *C'étaient tous de vieux soldats et ils se mirent tout de suite à grognarder avec tant d'aisance qu'on se sentit entièrement rassuré* (Giono).

grognasse [grɔɲas] n. f. (de *grogner,* avec le suff. péjor. *-asse ;* 1920, Bauche [« vieille prostituée », 1933, G. Duhamel]). *Pop.* et *péjor.* Femme assez vieille et laide. || *Spécialem.* Vieille prostituée : *Être raccroché par une grognasse.*

• SYN. : *pouffiasse* (pop.).

grognasser [grɔɲase] v. tr. (de *grogner ;* 1872, Larousse). *Pop.* Grogner d'une façon continuelle : *Cet enfant ne cesse de grognasser.*

grogne [grɔɲ] n. f. (déverbal de *grogner ;* milieu du XIVe s., Machaut). *Fam.* Mécontentement que des personnes expriment en grognant : *Au bureau, j'ai trouvé chez la receveuse un accueil dolent et même de la grogne* (Roupnel). *Chaque remous met en action les équipes diverses de la hargne, de la grogne et de la rogne* (de Gaulle).

• SYN. : *bougonnement, grognerie, jérémiade, lamentation, murmure, pleurnicherie* (fam.).

grognement [grɔɲmɑ̃] n. m. (de *grogner ;* XVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 3, 1885, Zola [« suite de sons et de paroles à peine formulées pour exprimer le mécontentement », XVIe s., puis 1762, Acad.]). **1.** Cri du cochon et des suidés : *Un bourdonnement de voix, où se mêlaient des hennissements de chevaux, des bêlements d'agneaux, des grognements de cochons, avec le bruit sec des carrioles dans la rue* (Flaubert). || **2.** Bruit sourd, grondement émis par des personnes, sans l'intention de manifester ainsi un sentiment : *Des grognements de dormeurs* (Daudet). *Il entendait les grognements de ses enfants, des bruits d'eau, les*

tintements de la vaisselle (Camus). || **3.** Son émis ou paroles murmurées, inintelligibles, par lesquels une personne exprime divers sentiments : *Ma main étouffera ses grognements obscènes* (Banville). *Si Madame lui adressait la parole, il* [Zéphyrin] *ne répondait guère que par des saluts et des grognements respectueux* (Zola). *Le vieux poussa un grognement satisfait, son visage était rouge de plaisir. Il souriait* (Aymé). || *Spécialem.* Suite de sons et de paroles à peine formulées pour exprimer le mécontentement : *Elle relève sa jupe de soie sur sa tête, s'y cache, y étouffe ses grognements* [de fureur] (Daudet). *« Je vous avertis que le chantier a trois francs d'amende. » Un sourd grognement chez les haveurs accueillit ces paroles* (Zola).

● SYN. : **2** *bourdonnement, ronflement, ronron ;* **3** *murmure ; bougonnement, grommellement, grondement, ronchonnement* (fam.).

grogner [grɔɲe] v. intr. (altér., d'après *groin,* de l'anc. franç. *grunir, gronir,* grogner [v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence], lat. *grunnire,* var. de *grundire,* grogner [en parlant du cochon] ; XIIe s., Godefroy, au sens 3 ; sens 1, XIIIe s. [aussi en parlant d'autres animaux que le cochon] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Faire entendre son cri, en parlant du cochon : *Caressé, il* [le cochon] *fait semblant de dormir, s'allonge et grogne de gratitude* (Renard). || *Par anal.* En parlant d'un animal, émettre une sorte de grognement : *Un chien qui grogne.* || **2.** *Par extens.* et *fam.* En parlant de personnes, émettre un bruit sourd, des sons inarticulés : *Pour que l'on s'efforçât d'appeler son attention, elle commençait à geindre, à grogner comme un animal* (Gide). || **3.** Émettre des sons, des grognements pour exprimer des sentiments, notamment la protestation : *En grognant, on bouclait le sac* (Dorgelès).

● SYN. : **2** *gronder ;* **3** *bougonner, grognonner* (fam.), *grommeler* (fam.), *maronner* (pop.), *maugréer, ronchonner* (fam.).

◆ v. tr. (sens 1, 1835, Platt [« être hostile à », début du XVe s., Ch. d'Orléans] ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** *Vx.* Exprimer à quelqu'un son mécontentement, le gronder : *Il nous grognait fort, il nous rendait responsable de ce qui n'allait pas selon ses vues* (Chateaubriand). *Il commence bien l'année comme un mari, car il me gronde et il me grogne* (Balzac). || **2.** Exprimer sous la forme d'un grognement, dire en grognant : *Grogner des insultes, des excuses. La sébile aux dents, son caniche | Près de lui le* [l'air du « Carnaval de Venise »] *grogne à mi-voix* (Gautier). *Il a la bougonnerie cordiale et grogne des amabilités* (Gide). *« Vous cherchez la petite fille, je parie.— Oui », grogne Gabriel sans enthousiasme* (Queneau).

◆ **se grogner** v. pr. (1866, Littré). *Littér.* Exprimer par des grognements mutuels : *Un de ces débats où mâle et femelle se mordillent et se grognent pour la réconciliation et pour l'amour* (Giraudoux).

grognerie [grɔɲri] n. f. (de *grogner ;* XVe s., La Curne). Plaintes, récriminations continuelles (rare) : *Un mélange de bonne humeur et d'impatience, de grogneries sans amertume* (Goncourt).

grogneur, euse [grɔɲœr, -øz] adj. et n. (de *grogner ;* v. 1462, *Cent Nouvelles*). Qui a l'habitude de grogner, de protester. (Rare.)

grognon, onne [grɔɲɔ̃, -ɔn] adj. et n. (de *grogner ;* 1721, Trévoux, dans la loc. *mère grognon,* nom que les pensionnaires donnaient à la religieuse chargée de leur éducation ; sens actuel, v. 1770, J.-J. Rousseau). *Fam.* Se dit d'une personne disposée à grogner, d'une humeur désagréable : *Je ne veux pas* [...] *que vous vous dérangiez pour voir un malade très morose et grognon comme je suis* (Mérimée). *Un enfant grognon. Un incorrigible grognon.*

● SYN. : *bougon, grincheux, grondeur, ronchon, ronchonneur.*

◆ adj. (1866, Littré). Qui témoigne de ce caractère : *Ton grognon. Propos grognon. Elle vivait dans une sorte de gronderie taciturne et de silence grognon* (Hugo).

● SYN. : *boudeur, maussade, renfrogné.*

● REM. *Grognon,* substantif, n'a pas de correspondant féminin : *Quelle grognon vous êtes ! Une vraie mère grognon* (Acad.). Pour l'adjectif, il existe le fém. *grognonne : Humeur grognonne. La compagnie grognonne des cochons* (Sainte-Beuve). *Mine grognonne* (Huysmans).

grognonnant, e [grɔɲɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *grognonner ;* av. 1896, Goncourt). Qui témoigne d'une humeur grognonne (rare) : *Un non boudeur, grognonnant* (Goncourt).

grognonner [grɔɲɔne] v. intr. (de *grogner ;* v. 1692, Fénelon, au sens de « grogner à la manière des pourceaux » ; sens 1, début du XXe s. [un premier ex. au début du XVIIe s.] ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** En parlant de porcs, pousser de petits grognements continuels ; grogner, en parlant de porcelets : *Il entendit aussi le cochon grognonner* (Chérau). || **2.** En parlant de personnes, grogner continuellement pour peu de chose, comme une personne grognonne : *Geignant, grommelant, grognonnant* (Goncourt).

● SYN. : **2** *bougonner* (fam.), *grommeler* (fam.), *ronchonner* (fam.).

◆ v. tr. (XXe s.). Exprimer sous forme de grognement plus ou moins articulé : *Il s'éloigne en grognonnant on ne sait quoi* (Arnoux).

grognonnerie [grɔɲɔnri] n. f. (de *grognonner ;* 1845, Bescherelle). Action de grognonner ; paroles d'un grognon (rare) : *La grognonnerie du général bavarois* (Goncourt).

● SYN. : *bougonnement, ronchonnement* (fam.).

groie [grwa] n. f. (mot régional du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, de l'anc. franç. *groe,* gravier, terrain pierreux [fin du XIIe s., *Moniage Guillaume*], lat. pop. **grauca,* même sens, contraction de **gravica,* dér. de **grava* [v. GRÈVE 1] ; 1442, Clouzot, écrit *groye,* au sens de « terre sablonneuse et marécageuse » ; 1869 [d'après Littré, 1877], écrit *groie,* au sens de « terre peu compacte, bonne pour la vigne » ; *terre de groie,* 1962, Larousse). *Terre de groie,* sol constitué par une argile de décalcification où apparaissent encore des morceaux de calcaire.

groin [grwɛ̃] n. m. (bas lat. *grŭnium,* museau du porc [VIe s.], du lat. class. *grunnire,* grogner [en parlant du cochon] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *gruing* [*groing,* v. 1265, J. de Meung ; *groin,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1530, C. Marot [*faire groing,* « faire la moue », v. 1175, Chr. de Troyes]). **1.** Museau du cochon et du sanglier : *L'entrée disparaissait à demi sous un tas de fumier qu'un porc fouillait de son groin* (France). || **2.** *Par anal.* et *fam.* Visage laid, bestial : *« Pour la santé de son groin, ajouta l'orateur* [...]. *— Groin toi-même », s'écria Marche-à-terre* (Balzac). *C'étaient des têtes mangées par l'eczéma, des fronts couronnés de roséole, des nez et des bouches dont l'éléphantiasis avait fait des groins informes* (Zola).

● SYN. : **1** et **2** *hure.*

groisil [grwazil] n. m. (var. de *grésil,* au sens anc. de « verre pilé » [1690, Furetière] ; 1611, Cotgrave). En termes de verrerie, ensemble de déchets de verre provenant de la fabrication.

● SYN. : *calcin, graisin, grésil.*

groisillon [grwazijɔ̃] ou **grésillon** [grezijɔ̃] adj. et n. (de *Groix,* n. d'une île proche des côtes du Morbihan ; 1962, Larousse). Relatif à l'île de Groix ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette île.

groize [grwɑz] n. f. (var. du moyen franç. *groisse,* gravier qui encombre la rue [1421, Godefroy], dér. de *grès ;* 1850, *Mémoires de l'acad. de Besançon*). En géomorphologie, syn. de GRÈVE.

1. grole ou **grolle** [grɔl] n. f. (bas lat. *graula,* lat. class. *gracula,* femelle du geai, fém. de *graculus,* geai ; 1523, Godefroy, écrit *grole ; grolle,* 1762, Acad.). *Dialect.* Corbeau, corneille, choucas : *Le croassement du freux, qu'il ne faut pas confondre avec celui de la grole* (Chérau).

2. grole ou **grolle** [grɔl] n. f. (lat. pop. **grolla,* chaussure, mot d'origine inconnue ; XIIIe s., Godefroy [écrit *grole*], au sens de « savate » ; sens actuel, 1574, *Inventaire de Barbe d'Amboise,* 334 [écrit *grole ; grosle,*

1612, Lurbe ; *grolle*, milieu du XIX[e] s.] — jusqu'au XIX[e] s., le terme était surtout employé dans les patois du Midi, de la vallée du Rhône et de l'Ouest). *Arg.* Chaussure (s'emploie le plus souvent au plur.) : *Enlève tes grolles* (Duhamel).

grolles [grɔl] n. f. pl. (déverbal du norm. *groler*, remuer, branler, trembler, anc. franç. *grouler*, s'agiter, s'ébranler [v. 1280, Bibbesworth], var. de *crouler* [v. ce mot et aussi GROUILLER] ; 1910, Esnault). Pop. *Avoir les grolles*, avoir peur.

grommeler [grɔmle] v. intr. (flam. *grommelen*, grogner, du moyen néerl. *grommen*, même sens [qui avait donné *gromer*, « grommeler », en anc. franç., v. 1150, Barbier] ; XIV[e] s., *Miracles de Nostre-Dame*, écrit *grumeler* [*grommeler*, 1530, Palsgrave], au sens 1 [sans aucun doute plus anc., cf. la date du dér. *grommellement*] ; sens 2, 1836, Musset). [Conj. **3 a.**] **1.** *Fam.* En parlant d'une personne, émettre des paroles indistinctes entre ses dents : *J'entendis mon oncle grommeler, se fâcher...* (Proust). *Il saisit le vieux, grommelant, par le bras* (Montherlant). || **2.** *Par anal.* En parlant d'un animal, émettre des grognements : *Le chien* [...] *grommelant après les inconnus* (Gautier).

• SYN. : **1** *bougonner, grognonner* (fam.), *maronner* (pop.), *maugréer, ronchonner* (fam.) ; **2** *grogner, gronder.*

◆ v. tr. (1762, J.-J. Rousseau). Prononcer indistinctement, sans ouvrir la bouche : *Seul, immobile et sur la dalle agenouillé, | Un moine grommelait son chapelet d'ivoire* (Leconte de Lisle). *La servante sembla étonnée et grommela des paroles sourdes* (Zola).

• SYN. : *marmonner, marmotter, murmurer.*

grommellement [grɔmɛlmɑ̃] n. m. (de *grommeler* ; XII[e] s., *Isopet I*, écrit *grumellement*, au sens de « grognement » ; sens 1, milieu du XIV[e] s. [écrit *grumellement ; grommellement*, 1567, Junius ; aussi « sons, paroles émis en grommelant »] ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** Action de grommeler : *Il ajouta, dans un grommellement bourru où perçait déjà la bonne humeur...* (R. Chauviré). || Les sons, les paroles émis en gromelant : *M[me] de Villeparisis fit entendre une sorte de grommellement indistinct* (Proust). || **2.** Bruit qui ressemble à un grommellement : *Une sorte de grommellement sortit de la cheminée* (Flaubert).

grondable [grɔ̃dabl] adj. (de *gronder* ; 1743, Trévoux). Qu'on peut ou qu'on doit gronder : *Est-ce que cet enfant irresponsable est grondable ?*

grondant, e [grɔ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *gronder* ; XVI[e] s., Godefroy [« qui s'accompagne de grondements », fin du XIX[e] s.]). Qui gronde : *Une chienne grondante. La houle grondante.* || Qui s'accompagne de grondements : *Ses soupçons et ses grondantes rancunes* (Theuriet).

gronde [grɔ̃d] n. f. (déverbal de *gronder* ; 1690, Furetière, au sens de « trompe [instrument de musique] » ; sens actuel, 1837, Balzac). *Vx* et *pop.* Action de gronder ; réprimande faite à quelqu'un : *Vous devez vous souvenir de la « gronde » de mon mari, à propos d'une erreur de caisse* (Balzac).

grondement [grɔ̃dmɑ̃] n. m. (de *gronder* ; 1170, Maurice de Sully, au sens de « action de murmurer entre ses dents » ; sens 1, 1541, Calvin ; sens 2, 1625, Stœr ; sens 3, début du XX[e] s.). **1.** Bruit sourd et menaçant émis par certains animaux : *Le grondement d'un chien irrité.* || **2.** Bruit sourd, ample et prolongé, plus ou moins inquiétant, produit par les forces de la nature ou par des choses en mouvement ou en action : *Le grondement du tonnerre, du canon. Pas d'autre bruit que le grondement lointain d'un torrent sur les pierres, le bouillonnement de son écume, la cantilène à cinq notes du cor des Alpes en écho parmi les forêts et les roches* (Daudet). *Je lis « Loulou », en chemin de fer, dans le rapide, au grondement des roues sur le rail* (France). *Le vieux ferma les yeux. Devant la vie qui emportait les grondements de la ville, et le sourire niais, indifférent du ciel, il était seul, désemparé, nu, mort déjà* (Camus). || **3.** *Fig.* Menace d'explosion de sentiments violents : *Le grondement de la colère, des passions.*

• SYN. : **1** *grognement ;* **2** *fracas, hurlement, mugissement, ronflement, roulement, rumeur, vrombissement.*

gronder [grɔ̃de] v. intr. (var. de l'anc. franç. *grondir*, grogner, murmurer [fin du XII[e] s., *Geste des Loherains ;* aussi var. *grondre*, v. 1160, *Roman de Tristan*], lat. *grundire*, grogner [en parlant du cochon] ; début du XIII[e] s., au sens 2 ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1683, Fléchier ; sens 4, v. 1265, J. de Meung). **1.** En parlant de certains animaux, faire entendre un bruit sourd et menaçant : *Son chien blanc, inquiet d'une si longue garde, | Grondait au moindre bruit* (Lamartine). || **2.** *Littér.* En parlant de personnes, exhaler des récriminations, des critiques sourdement et sous l'emprise de la colère : *Il grondait bien contre les patrons, les traitait de sale clique, se disant socialiste* [...], *et pourtant, il avait de l'estime pour Darras, qui gagnait gros* (Zola). || **3.** *Fig.* Se manifester d'une façon à la fois sourde et menaçante, être près d'éclater, en parlant de sentiments contenus avec peine : *Et la haine, dans ses entrailles, brûle et gronde* (Leconte de Lisle). || **4.** En parlant des choses, faire entendre un bruit sourd et prolongé, plus ou moins effrayant : *Les flots écoulés semblent gronder encore dans ces profondeurs* (Chateaubriand). *Quand il* [le canon] *grondait, je devenais rouge de plaisir* (Vigny). *Ils se séparèrent à la porte de la brasserie, quand déjà le tablier de tôle descendait, en grondant, sur la devanture* (France).

• SYN. : **1** *grogner ;* **2** *bougonner, grognonner* (fam.), *grommeler* (fam.), *maronner* (pop.), *maugréer, râler* (pop.), *ronchonner* (fam.), *rouscailler* (pop.) ; **4** *hurler, mugir, vrombir.*

◆ v. tr. (sens 1, XIV[e] s. ; sens 2, av. 1902, Zola ; sens 3, 1665, Retz). **1.** *Class.* Dire entre ses dents, de façon plus ou moins distincte ; fredonner : *Souvenez-vous bien, vous, de venir* [...] *avec cet air qu'on nomme le bel air, peignant votre perruque et grondant une petite chanson entre vos dents. La, la, la, la, la, la* (Molière). || **2.** Dire avec mauvaise humeur, en bougonnant : *Il descendit sous le pont se mettre à l'abri, en grondant que c'était insupportable* (Zola). *« Oh ! gronda-t-elle tout bas avec humeur, je te battrais »* (Colette). || **3.** Réprimander quelqu'un avec qui on a des relations familières : *Nous sommes prêts à gronder le visiteur qui dérange nos curiosités sur la cheminée* (Balzac). *Elle se disait que la Thénardier la gronderait et la battrait* (Hugo).

• SYN. : **3** *attraper, disputer* (fam.), *engueuler* (pop.), *enguirlander* (pop.), *houspiller* (fam.), *réprimander, savonner* (fam.), *sonner les cloches* (pop.).

gronderie [grɔ̃dri] n. f. (de *gronder ;* 1584, G. Bouchet, au sens de « grognement [du porc] » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1685, M[me] de Sévigné [« murmures, plaintes », fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné]). **1.** Action de gronder : *Employer avec un enfant le ton de la gronderie.* || **2.** La réprimande elle-même : *Calmann-Lévy m'accueillit dans mon obscurité, me soutint, tenta mille fois, avec des gronderies charmantes, de secouer ma paresse et ma timidité* (France).

• SYN. : **2** *observation, remontrance, reproche.*

grondeur, euse [grɔ̃dœr, -øz] adj. et n. (de *gronder* ; 1586, Vaganay). Se dit d'une personne qui gronde souvent, qui manifeste habituellement son mécontentement par des réprimandes : *Resteriez-vous ainsi fidèles auprès de moi, indulgents et grondeurs, si j'étais longtemps, longtemps malade ?* (Colette).

• SYN. : *querelleur, ronchon, ronchonneur.*

◆ adj. (sens 1, av. 1660, Scarron ; sens 2, 1684, La Fontaine). **1.** Qui exprime la gronderie : *Thénardier leur dit d'un ton grondeur* [...] : *« Ah ! vous voilà donc, vous autres »* (Hugo). || **2.** Se dit d'une chose qui fait entendre un grondement : *La terre est calme auprès de l'océan grondeur* (Hugo).

grondin [grɔ̃dɛ̃] n. m. (de *gronder*, parce que ce poisson, quand il est pris, gronde comme le porc ; 1769, Duhamel du Monceau [au sens de « porc », 1584, G. Bouchet]). Nom usuel des poissons du genre *trigle.*

groom [grum] n. m. (mot angl. signif. « garçon, jeune homme, valet d'écurie », et désignant aussi divers officiers de la maison royale, anc. angl. *grom, grome*, jeune homme, garçon, valet [début du XIII[e] s.] ;

1669, Chamberlayne, au sens de « valet » ; sens 1, début du XIXe s. [« valet d'écurie » ; « petit laquais », 1838, Balzac] ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** *Autref.* Jeune laquais d'écurie en livrée : *Lucien aperçut* [...] *le magnifique cheval anglais de Daurial, et Daurial qui tendait les guides à son groom avant de descendre* (Balzac). *Il jouit des beaux équipages, des fiers chevaux, de la propreté éclatante des grooms, de la dextérité des valets, de la démarche des femmes onduleuses* (Baudelaire). || **2.** *Auj.* Jeune employé en livrée, qui, dans un hôtel, un restaurant, un grand café, un cercle, est chargé de faire les courses : *Voulez-vous avoir l'extrême obligeance de faire quérir une voiture par le groom ?* (Rosny aîné).
• SYN. : **2** *chasseur.*

1. gros, grosse [gro, gros] adj. • ÉTYM. Bas lat. *grossus*, gros, épais, qui avait supplanté le lat. class. *crassus*, épais, dense, gras (v. GRAS), qui, lui-même, l'avait emporté sur *pinguis*, gras, bien nourri, graisseux, fertile, épais, dense, grossier ; 1080, *Chanson de Roland* (v. ci-après). — A : sens 1, 1651, Scarron (sans doute bien plus anc. ; pour des animaux, av. 1553, Rabelais ; pour une partie du corps, 1659, La Rochefoucauld ; *faire le gros dos,* 1835, Acad. ; *faire les gros yeux à quelqu'un,* av. 1784, Diderot ; *les yeux gros de larmes,* v. 1170, *Floire et Blancheflor ; avoir le cœur gros,* v. 1167, Gautier d'Arras) ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, v. 1210, *Folque de Candie* (*gros bonnet,* fin du XVIIe s., Saint-Simon ; *grosse légume,* 1832, Esnault) ; sens 4, XXe s. ; sens 5, 1273, Adenet (au moral ; au physique, v. 1360, Froissart ; *faire la grosse voix,* 1872, Larousse) ; sens 6, 1713, Hamilton (devant un terme péjoratif, v. 1460, G. Chastellain) ; sens 7, XVIe s., La Curne (pour des travaux, fin du XVIIe s., Bossuet ; *gros mot,* XIIIe s., Rutebeuf) ; sens 8, v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin.* — B : sens 1, v. 1265, Br. Latini ; sens 2, fin du XIVe s., E. Deschamps (*le gros gibier ; les grosses dents,* 1694, Acad.) ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland* (pour un être animé, 1668, La Fontaine) ; sens 4, milieu du XVIe s. (*gros lot,* 1690, Furetière [au fig., 1704, Trévoux]) ; sens 5, fin du XIIIe s., Joinville (*le gros œuvre,* 1866, Littré [art. *œuvre*]) ; sens 6, XXe s. (*grosse mer,* 1690, Furetière ; *gros temps,* 1643, G. Fournier ; *gros vent,* XXe s.) ; sens 7, v. 1265, Br. Latini (*du gros tabac, du gros,* début du XXe s. ; *du gros-cul,* 1895, Esnault) ; sens 8, 1835, Acad. ; sens 9, 1762, d'Alembert.

A. En parlant des êtres animés.

1. Se dit d'une personne dont la corpulence est supérieure à la moyenne : *Un homme gros et gras. Une grosse femme. Un gros bébé. Ils sont tous gros dans cette famille.* || Se dit aussi des animaux : *Un gros chien, un gros chat. De gros poissons. J'étais réduit à monter deux grosses juments de carrosse* (Chateaubriand). || Se dit des parties du corps qui sont particulièrement développées : *Avoir une grosse tête, de grosses lèvres, un gros ventre.* || *Faire le gros dos*, en parlant d'un chat, relever le dos en bosse, en signe de contentement : *C'était un chat* [...]. *Il se secoua, regarda autour de lui, fit le gros dos, bâilla* (France). || Fig. et fam. *Faire les gros yeux à quelqu'un* (surtout à un enfant), le fixer d'un air sévère, réprobateur ou menaçant. || Fig. (*Avoir*) *les yeux gros de larmes,* avoir les yeux gonflés de larmes, être sur le point de pleurer : *Il voyait vaguement, dans ses yeux gros de larmes, la route déserte, la pluie, une vie noire de misère* (France). || Fig. (*Avoir*) *le cœur gros* (sous-entendu « de larmes, de soupirs, de regrets »), avoir du chagrin, de la peine : *À regarder tout cela* [...] *pour la dernière fois, ton cœur crèvera-t-il pas, trop gros dans ta poitrine ?* (Farrère). || **2.** Se dit d'une femme enceinte (vieilli) : *Marguerite devient grosse, sa honte est publique* (Staël). || **3.** Se dit d'une personne dont l'importance sociale ou économique, l'influence, la richesse, etc., est considérable : *Un gros commerçant. Un gros industriel. Un gros banquier. Gobseck savait parlementer avec les gros propriétaires* (Balzac). *Quelque gros munitionnaire bien riche* (Hugo). || Fam. *Gros bonnet, grosse légume,* personnage important, influent dans son milieu. || **4.** Se dit aussi d'une position sociale importante : *Avoir une grosse situation dans la métallurgie. Occuper une grosse position dans le monde.* || **5.** Se dit d'un état physique, d'un état affectif ou d'un état de conscience qui présente un certain degré d'intensité ou de gravité, d'une action susceptible de retentissement, de conséquences : *Un gros rhume. Une grosse fièvre. Une grosse dépression. Gros chagrin. Grosse faute. Gros péchés. Commettre une grosse erreur. Avoir de gros soucis, de gros ennuis, de grosses difficultés.* || *Faire la grosse voix,* prendre un ton sévère, menaçant. || **6.** Avec un nom désignant une qualité, une manière d'être, indique que celles-ci sont particulièrement remarquables chez une personne : *Gros mangeur. Gros buveur* ; et par extens. : *Un gros appétit.* || Devant un terme péjoratif, donne à la qualification une valeur de superlatif : *Gros butor. Gros lourdaud. Gros paresseux. Grosse gourde.* || **7.** Se dit des caractères physiques ou moraux, des actions qui manquent de finesse, de distinction, de nuances : *Avoir de gros traits. Gros bon sens. Gros rire. Grosses plaisanteries.* || *Les gros travaux, le gros ouvrage, la grosse besogne,* les travaux pénibles, mais qui ne demandent pas d'aptitudes spéciales. || *Gros mot,* mot grossier ou trivial : *Autour d'elle, les gros mots partaient, des ordures toutes crues, des réflexions d'hommes soûls* (Zola). *Tout à l'heure, la vieille rentrera, la vie renaîtra :* la lumière *ronde de la lampe à pétrole, la toile cirée, les cris, les gros mots* (Camus). || **8.** Class. *Être gros de,* en parlant d'une personne, être impatient de, très désireux de : *La princesse d'Orléans et moi étions, comme on dit, gros de nous voir* (Saint-Simon). *Je vois bien que vous êtes gros d'apprendre qui je suis* (Cyrano).
• SYN. : **1** *corpulent, fort, massif, obèse, pansu* (fam.), *rebondi, replet, rond, ventripotent* (fam.), *ventru* (fam.) ; *ballonné, bouffi, boursouflé, charnu, enflé, exorbité, globuleux, gonflé, soufflé ;* **3** *considérable, grand, important, influent, opulent, puissant, riche ;* **4** *élevé, éminent, haut, supérieur ;* **5** *fort, grave, intense, lourd, profond, sérieux, sévère, vif, violent ;* **6** *bon, grand ; beau ;* **7** *commun, gras, grossier, ordinaire, vulgaire.* — CONTR. : **1** *décharné, efflanqué, émacié, étique, filiforme, fluet, frêle, gracile, maigre, squelettique ; menu, mince ;* **3** *petit ;* **4** *humble, médiocre, modeste, moyen ;* **5** *anodin, léger, véniel ;* **6** *petit ;* **7** *distingué, fin, précieux, raffiné, subtil.*

B. En parlant des êtres inanimés.

1. Se dit d'une chose ou d'un végétal qui a des dimensions (volume, circonférence, module, épaisseur, etc.) supérieures à la normale : *Une grosse pierre. Un gros livre. Une grosse corde. Une grosse voiture. De grosses gouttes de pluie. Un gros arbre, de gros fruits. Un gros bouquet. Une légende écrite en gros caractères* (Fromentin). || **2.** Se dit d'une chose que l'on considère par opposition à une autre de même sorte ou de même nature, mais de dimensions plus faibles : *Du gros sel. Du gros pain. Le petit bout et le gros bout d'une lorgnette. De la grosse quincaillerie s'étalait par terre* (Flaubert). *Une résille à grosses mailles retient la masse de ses cheveux* (Gide). || Se dit aussi des êtres animés, de parties anatomiques : *Le gros gibier. Le gros bétail. Le gros intestin.* || *Les grosses dents,* nom usuel des molaires. || **3.** Avec un terme de comparaison, exprime les dimensions d'une chose relativement à une autre chose : *Gros comme une tête d'épingle, comme une maison.* || Exprime aussi la taille relative des êtres animés : *Un tout petit monsieur en redingote* [...], *une figure grosse comme le poing* (Daudet). *Or, un diable gros comme une noisette prit la parole* (France). || Fig. et fam. *Gros comme le bras,* v. BRAS. || **4.** Se dit de ce qui dépasse la mesure ordinaire en quantité, en valeur : *Une grosse fortune. Faire de grosses dépenses. Pindare ayant loué dans un de ses ouvrages la ville d'Athènes, les Thébains le condamnèrent à une grosse amende* (Rollin). *Ah ! si les bons cœurs avaient les grosses bourses ! comme tout irait mieux* (Hugo). *C'est une grosse somme pour nous, pauvres gens* (Claudel). || *Spécialem.* et *fam.* Qui est ou qui paraît supérieur à la mesure indiquée : *Un gros kilo. Une grosse demi-heure.* || *Gros lot,* lot le plus important d'une loterie ; au *fig.,* hasard heureux qui apporte un avantage important. || **5.** Se dit de ce qui est consi-

dérable par son importance, par ses proportions ou par le caractère essentiel de sa nature : *Une grosse averse, de grosses pluies. Un gros orage. De gros dégâts. De gros travaux. La grosse industrie. Être à la tête d'une grosse affaire. Des terres qui donnent de grosses récoltes.* || *Le gros œuvre,* dans une construction, les fondations, les murs et la toiture. || **6.** *Spécialem.* Qui atteint une forte intensité ; qui a des effets sensibles : *La grosse chaleur. Un gros bruit.* || *Grosse mer,* mer très agitée, houleuse. || *Gros temps,* tempête avec vent violent : *Le temps fut gros jusqu'à l'aurore* (Maupassant). || *Gros vent,* en termes de marine, vent très frais. || **7.** Se dit des produits ou des objets fabriqués dont l'élaboration, l'exécution manque de finesse, de délicatesse : *Gros drap. Grosses chaussures. Un gros vin rouge. Un homme à grosse veste brune s'agenouilla péniblement* (Flaubert). || *Du gros tabac,* ou (pop.) *du gros-cul,* et, ellipt., *du gros,* du tabac de troupe : *Nous fumons du gros avec volupté* (Apollinaire). || **8.** *Gros bleu, gros vert,* bleu ou vert franc, plutôt foncé : *La chambre de mon grand-père, au premier étage, sur la Grenette, était peinte en gros vert* (Stendhal). [V. Rem.] || **9.** Fig. *Gros de,* se dit d'une chose qui contient en puissance une autre chose : *Un fait gros de conséquences. Un ton gros de menaces. L'heure présente si grave, pleine pour nous de gloire et de douleurs, et grosse d'un avenir dans lequel nous mettons de hautes et vastes espérances* (France).

• SYN. : **1** *énorme, épais, volumineux ;* **4** *considérable, coquet* (fam.), *excessif, extraordinaire, fabuleux, formidable, joli* (fam.), *pharamineux, rondelet* (fam.) ; **5** *abondant, fort, grave, lourd, sérieux, violent ;* **6** *assourdissant, caniculaire, étouffant, gênant, insupportable, intense ;* **7** *grossier, ordinaire.* — CONTR. : **1** *exigu, microscopique* (fam.), *minuscule, petit, réduit ;* **2** *fin, grêle, petit, serré ;* **4** *minable* (fam.), *modeste, piètre ;* **5** *faible, insignifiant, léger, moyen ;* **6** *supportable ;* **7** *délicat, fin.*

• REM. *Gros bleu, gros vert,* comme tous les composés d'un nom de couleur, sont invariables employés adjectivement : *Des rubans gros bleu.*

◆ **gros** adv. (sens 1, XX^e^ s. [*écrire gros,* 1690, Regnard] ; sens 2, 1678, La Fontaine [*il y a gros à parier que,* 1866, Littré ; *gros comme lui,* av. 1890, Maupassant ; *en avoir gros sur le cœur,* fin du XIX^e^ s., A. Daudet — *..sur la patate,* XX^e^ s. ; *en avoir gros sur la conscience,* av. 1902, Zola]). **1.** Sous de grandes dimensions : *Des verres de lunettes qui permettent de voir gros.* || *Écrire gros,* en caractères hauts et larges. || **2.** *Fam.* Beaucoup : *Je ne voulais pas renoncer à gagner gros* (Mauriac). *Le marquis, comme de juste, aurait été fêté du jour où ses bêtes auraient rapporté gros* (Montherlant). || *Il y a gros à parier que...,* il est à peu près certain que... || *Gros comme lui, comme elle,* etc., en abondance, sans compter : *C'était [...]un chasseur frénétique qui dépensait de l'argent gros comme lui pour ses chiens, ses gardes, ses furets et ses fusils* (Maupassant). || *En avoir gros sur le cœur,* ou (pop.) *sur la patate,* avoir beaucoup de peine, de dépit ou de rancœur : *La voix cassante, nerveuse, des gens qui en ont sur le cœur plus gros qu'ils n'en veulent laisser voir* (Daudet). || *En avoir gros sur la conscience,* avoir de lourdes fautes à se reprocher : *Celui-là, sûrement, ne vaut pas cher. Peut-être bien qu'il en a gros sur la conscience* (Zola).

2. gros, grosse [gro, gros] n. (emploi substantivé du précéd. ; fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné [comme terme d'affection, 1808, d'Hautel]). Personne corpulente : *Les gros et les maigres. Un bon gros.* || *Fam.* S'emploie comme terme d'affection (à l'adresse d'une personne qui n'est pas nécessairement grosse) : *Je reviens énervé, au point que Marinette me dit : « Pauvre gros ! »* (Renard). *Mon ami, mon bon gros, gémit-elle* (Béraud).

◆ **gros** n. m. (sens I, v. 1360, Froissart ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland* [« la partie principale d'un ensemble, le plus grand nombre des personnes d'un groupe, l'essentiel, le plus important », 1549, R. Estienne ; « le moment où une chose atteint son degré le plus intense », 1866, Littré ; *le gros de l'eau,* av. 1631, Bassompierre] ; sens II, 2, 1695, Fénelon [*un gros de,* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné] ; sens II, 3, 1704, Trévoux [*en gros,* XIII^e^ s., Tailliar] ; sens II, 4, 1611, Cotgrave [*gros de Naples ; gros de Tours,* 1690, Furetière] ; sens II, 5, 1606, Nicot ; sens II, 6, milieu du XIII^e^ s.).

I. *Pop.* Personnage important, influent, fortuné (souvent au plur.) : *L'augmentation générale des gros aussi bien que des petits, 500 francs pour ceux-ci, 800 francs pour ceux-là* (Courteline). *Devant ces gens-là, « les gros », comme dit Perrine, je manque trop d'air respirable* (Pourrat).

II. 1. *Le gros de,* la partie la plus grosse d'une chose : *Le gros de l'arbre* (= le tronc) ; la partie la plus considérable de quelque chose : *Le plus gros de la fortune venait de sa famille* (Mauriac) ; la partie principale d'un ensemble, le plus grand nombre des personnes d'un groupe : *Peu après vient le gros du village, avec son ruisseau* (Theuriet). *Les vieux béliers viennent d'abord, la corne en avant, l'air sauvage ; derrière eux, le gros des moutons, les mères un peu lasses, leurs nourrissons entre les pattes* (Daudet). *Le gros des troupes, d'une armée, des forces adverses ;* l'essentiel, le plus important et, en particulier, le travail le plus pénible : *Le gros de l'histoire* (La Bruyère). *Et puis il trouverait bien quelque manœuvre pour le gros et le brutal de l'ouvrage* (Arnoux). *Vous ferez le plus gros, je me chargerai du reste ; vx* ou *littér.,* le moment où une chose atteint son degré le plus intense : *Au gros de l'été, de la tempête.* || *Le gros de l'eau,* la pleine mer, au temps des fortes marées : *Le jour du lancement vint avec le gros de l'eau* (Elder). || **2.** Class. *Le gros de,* l'ensemble de : *Il s'applique trop au détail, et ne médite pas assez le gros de ses affaires pour former des plans* (Fénelon). || Class. et littér. *Un gros de,* un assez grand nombre ou une assez grande quantité de : *Et l'on dit que, suivi d'un gros d'amis fidèles, | On l'a vu se mêler au milieu des rebelles* (Racine). *Un gros de cuirassiers, le sabre au poing, a passé près de nous* (Hugo). *Mais ce déploiement de forces n'était pas pour arrêter l'intrépide Tartarin, qui avait résolu de passer, ainsi qu'un gros de ces messieurs du cercle* (Daudet). || **3.** *Le gros,* l'achat par quantités importantes chez le fabricant, et la vente, également par quantités importantes, aux commerçants détaillants : *Commerce de gros. Maison de gros. Négociant en gros. Vendre, acheter en gros. Faire le gros* (fam.). || **4.** *Gros de Tours, gros de Naples,* étoffes de soie à gros grain, en faveur aux XVII^e^ et XVIII^e^ s. || *Gros de campagne,* chiffons destinés à la fabrication du papier de luxe. || **5.** Ancienne subdivision de la livre française (poids), égale à la huitième partie d'une once. || **6.** Ancienne monnaie de valeur variable : *Vous plaît-il de fonder un hôpital ? Vingt gros. | Une bonne action paie un droit ; rien n'échappe ; | Un juste non payant ferait loucher le pape ; | Dix gros pour que l'abbé dise : sois bienvenu ! | Pour faire devant soi porter un glaive nu, | Cent gros ; pour acheter le blé des Turcs, dispense* (Hugo).

• SYN. : **I** *grand, gros bonnet* (fam.), *huile* (pop.), *légume* (pop.), *notable, puissant, riche.* — CONTR. : **I** *humble, pauvre, petit.*

◆ **En gros** loc. adv. (sens 1, XX^e^ s. ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Selon une évaluation sommaire : *Il y avait en gros dix mille personnes.* || **2.** Sans entrer dans les détails, sans faire preuve d'un souci extrême de précision : *Voici en gros ce qui s'est passé. Balzac est vrai en gros. Il ne l'est pas en détail* (Renard). *Pascal voulait qu'on se bornât à dire en gros que tout se fait par matière et mouvement* (Valéry).

• SYN. : **1** *grosso modo ;* **2** *en bloc, dans l'ensemble, globalement, sommairement, en substance.*

◆ **grosse** n. f. (fém. substantivé de l'adj. *gros ;* milieu du XV^e^ s., au sens II [*à la grosse,* début du XX^e^ s.] ; sens I, 1, 1835, Acad. ; sens I, 2, XV^e^ s., Bartzsch).

I. 1. *Vx.* Écriture en gros caractères. || *Grosse-de-fonte,* v. à l'ordre alphab. || **2.** Expédition d'un jugement ou d'un acte notarié revêtue de la formule exécutoire, qui était autrefois rédigée en caractères plus gros que ceux de la minute (restant au greffe ou à l'étude) : *La grosse d'un contrat de mariage.*

II. Dans le commerce, quantité égale à douze douzaines, en usage pour cer-

taines marchandises : *Une grosse de boutons, de paires de chaussettes. Il les enfumait* [les sabots] *par grosses à un feu de copeaux verts* (Theuriet). *Il fallut acheter des douzaines, des grosses, des cargaisons de pipes* (Daudet). || Fam. *À la grosse,* en grande quantité (vieilli) : *Elle se méfie de la publicité, et n'a jamais voulu essayer de ces crèmes fabriquées à la grosse que certains grands parfumeurs ou droguistes commencent à répandre* (Romains). *Et puis, pour les « Puces », le samedi, on faisait des lots entiers de bouquins* [...], *on soldait tout à la grosse* (Céline).

gros-bec [grobɛk] n. m. (de *gros,* adj., et de *bec ;* 1555, Belon). Oiseau passereau à bec pointu et volumineux, à queue courte.
• Pl. *des* GROS-BECS.

gros-bois [grobwɑ] n. m. (de *gros,* adj., et de *bois ;* 1690, Furetière, au sens de « bois à brûler taillé en bûches » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Embarcation de charge des Antilles, servant au transport des marchandises des navires sur rade.

gros-bout [grobu] n. m. (de *gros,* adj., et de *bout ;* 1900, *Dict. général* [art. *bout*]). Partie antérieure de la poitrine des animaux de boucherie.
• Pl. *des* GROS-BOUTS.

groschen [grɔʃən] n. m. (mot allem. ; 1872, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Ancienne monnaie d'argent en usage en Allemagne et en Autriche. || **2.** Unité monétaire divisionnaire autrichienne, valant un centième de schilling.

gros-cul [groky] n. m. (de *gros,* adj., et de *cul* [par opposition à *tabac fin*] ; 1895, Esnault). *Arg. mil.* V. GROS 1 (§ B, n. 7).

groseille [grozɛj] n. f. (altér., sous l'influence du mot suiv., de l'anc. franç. *grosele, grozele,* groseille [fin du XIIe s., *Geste des Loherains*], francique **krusil,* même sens ; v. 1460, Villon, au sens 1 [*groseille à maquereau,* 1866, Littré ; *groseille noire,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Fruit du groseillier, rouge ou blanc, qui vient par grappes : *Gelée, sirop de groseille.* || *Groseille à maquereau,* variété de groseille de couleur verte ou rougeâtre, plus grosse que la groseille ordinaire, ainsi appelée parce qu'on l'emploie, lorsqu'elle est verte, dans une sauce accompagnant le maquereau. || *Groseille noire,* fruit du cassis à grappes. || **2.** *Ellipt.* Sirop fait avec ce fruit : *Boire un verre de groseille.*
◆ adj. invar. (1866, Littré). De la couleur de la groseille rouge : *Au milieu des panneaux étaient suspendues des plaques d'émail encadrées de peluche groseille* (France).

groseillier [grozeje] n. m. (de l'anc. franç. *grosele* [v. l'art. précéd.] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge* [*groseillier noir,* 1866, Littré]). Arbrisseau de la famille des ribésiacées, cultivé pour son fruit, la groseille : *Un sentier bordé de groseilliers* (France). *Groseillier à grappes. Groseillier épineux ou à maquereau.* || *Groseillier noir,* le cassis.

gros-fers [grofɛr] n. m. pl. (de *gros,* adj., et du plur. de *fer* 1 ; 1877, Littré [art. *gros*]). Fers marchands simplement forgés.

gros-grain [grogrɛ̃] n. m. (de *gros,* adj., et de *grain* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens de « camelot de soie » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Ottoman, tissu de soie à grosses rayures transversales. || **2.** Ruban sans lisière, à trame de coton et chaîne de soie ou de rayonne, présentant des côtes verticales plus ou moins grosses : *J'ai agrafé derrière vous le gros-grain d'une ceinture* (Colette).
• Pl. *des* GROS-GRAINS.

gros-guillaume [grogijom] n. m. (de *Gros-Guillaume,* surnom traditionnel du valet de ferme, de *gros,* adj., et du n. pr. *Guillaume ;* 1642, Oudin, au sens 1 [*artie du gros Guillaume,* même sens, 1628, Chereau] ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1734, Esnault). **1.** *Fam.* et *vx.* Pain grossier qui servait à la nourriture des valets de ferme. || **2.** Cépage à fruit rouge, donnant du raisin de table. || **3.** *Dialect.* Nom donné, sur les côtes de la Manche, à une variété de raie.

gros-guilleri [grogijri] n. m. (de *gros,* adj., et de *guilleri* [v. ce mot] ; 1834, Baudrillart). Nom usuel du moineau franc.
• Pl. *des* GROS-GUILLERIS.

Gros-Jean [groʒɑ̃] n. m. (de *gros,* adj., et de *Jean,* n. pr. ; début du XVIIIe s. [être *Gros-Jean comme devant,* 1678, La Fontaine]). *Vx.* Homme un peu simple, ignorant et niais. || *Être Gros-Jean comme devant,* ne pas être plus avancé qu'auparavant : *Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même, | Je suis Gros-Jean comme devant* (La Fontaine).

gros-margillien [gromarʒiljɛ̃] n. m. (de *gros,* adj., et d'un second mot d'origine obscure [peut-être de la même famille que *marcotte,* v. ce mot] ; 1962, Larousse). Cépage du Jura, à grosses grappes et à grain noir, qui donne un bon vin ordinaire.

gros-pêne [gropɛn] n. m. (de *gros,* adj., et de *pêne ;* 1930, Larousse). Pêne dormant d'une serrure de sûreté.
• Pl. *des* GROS-PÊNES.

grosse n. f. V. GROS 2.

grosse-de-fonte [grosdəfɔ̃t] n. f. (de *grosse* [fém. substantivé de l'adj. *gros*], *de* et *fonte* 1 ; 1803, Boiste). Gros caractère d'imprimerie, qui sert à la composition des affiches.
• Pl. *des* GROSSES-DE-FONTE.

grosse-écale [grosekal] n. f. (de *grosse* [fém. de l'adj. *gros*] et de *écale ;* 1930, Larousse). Pavé bâtard, c'est-à-dire n'ayant pas les dimensions courantes.
• Pl. *des* GROSSES-ÉCALES.

grossement [grosmɑ̃] adv. (de *gros,* adj. ; v. 1188, Aimon de Varennes, au sens de « grandement, amplement » ; sens actuel, v. 1361, Oresme). D'une manière sommaire, sans s'attacher au détail ou sans finesse : *On ne conçoit même pas quelles opérations de l'esprit, traitant toute la matière historique accumulée en 87, auraient pu déduire de la connaissance, même la plus savante, du passé une idée, même grossement approximative, de ce qu'est 1932* (Valéry).

grosserie [grosri] n. f. (de *gros,* adj. ; 1554, Havard, aux sens 1-2 ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** *Vx.* Nom générique donné aux grosses pièces fabriquées par les taillandiers. || **2.** Vaisselle d'argent. || **3.** *Vx.* Commerce de gros.

grossesse [grosɛs] n. f. (de *gros,* adj. ; v. 1155, Wace, écrit *grossece,* au sens de « grosseur » ; écrit *grossesse,* au sens actuel, v. 1283, Beaumanoir). État d'une femme enceinte ; durée de cet état (de 260 à 290 jours) : *Il se rappela ses noces, son temps d'autrefois, la première grossesse de sa femme* (Flaubert). *Cette dernière grossesse ne s'était pas terminée sans peine ; Juliette en était restée longtemps éprouvée* (Gide).
• SYN. : *gestation, maternité.*

grosset, ette [grosɛ, -ɛt] adj. (de *gros,* adj. ; XIIe s., *Partenopeus de Blois*). *Vx* ou *littér.* Un peu gros : *Grosset, basset, l'air toujours en peine et étonné* (Bourges). *Chandelier était un homme de quarante-cinq ans environ, grosset, blond, le visage plein et rose* (Montherlant).

grossette [grosɛt] n. f. (dimin. fém. substantivé de l'adj. *gros ;* 1866, Littré). Retour des chambranles, dans les portes et fenêtres.

grosseur [grosœr] n. f. (de *gros,* adj. ; XIIe s., Marbode, écrit *groissur* [*grossor,* v. 1180, *Roman d'Alexandre ; grosseur,* XIIIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1694, Acad. [un premier ex. au XIIIe s., *Hist. occid. des Croisades,* II, 58]). **1.** État, volume de ce qui est gros : *Ils vantaient la grosseur des piliers de Saint-Pierre* (Flaubert). *Mon oncle, le comte de Bédée, qu'on appelait Bédée l'artichaut, à cause de sa grosseur* (Chateaubriand). || **2.** Volume en général : *Des cordes goudronnées de toutes les grosseurs* (Loti). *Une verrue de la grosseur d'un petit pois.* || **3.** Enflure, tumeur : *Un jour, après le dîner, il confia à son fils qu'il avait une « grosseur » au bras, dont il ne souffrait pas, mais qui semblait augmenter* (France).
• SYN. : **1** *corpulence, embonpoint, obésité, rondeur, rotondité ;* **2** *calibre, diamètre, dimension, épaisseur, gabarit, taille ;* **3** *bosse, boule, excroissance, kyste.*

grossier, ère [grosje, -ɛr] adj. (de *gros,* adj. ; XIIe s., au sens 4 ; sens 1, 1606, Nicot [en parlant des traits, des formes du corps, 1690, Furetière ; *calcaire grossier,* 1957, Robert ; *sable grossier,* 1962, Larousse] ; sens 2, 1606, Nicot ; sens 3, 1866, Littré ; sens 5, 1640, Corneille [« qui dénote une grande ignorance », 1690, Bossuet ; « qui a rapport aux sens, au corps... », 1672, Molière] ; sens 6, milieu du XVIe s., Amyot [*grossier personnage,* 1866, Littré]). **1.** Se dit de ce qui est fait d'une matière rude, commune, de basse qualité, ou dont la façon est rudimentaire : *Toile, étoffe grossière. Drap, cuir, papier grossier. Des aliments grossiers. Travail grossier. Figures grossières. Meuble grossier. Il retrouve tout son vieux vêtement misérable, depuis ses godillots jusqu'à sa grossière ceinture à boucle de cuivre* (Alain-Fournier). || *Spécialem.* Se dit de l'aspect, des formes du corps qui manquent de finesse, de délicatesse : *Traits grossiers.* || *Calcaire grossier,* calcaire qui n'est pas pur et qui abonde en fossiles. || *Sable grossier,* sable dont les grains ne sont pas fins et peuvent atteindre 2 mm et plus. || **2.** *Fig.* Dans le domaine littéraire et artistique, qui manque de finesse, d'art : *Sauf dans les trois premiers actes, « le Bourgeois gentilhomme » a l'air d'une farce grossière* (Renard). || **3.** Qui n'est pas approfondi, qui reste sommaire, approximatif : *Le progrès de la science, depuis Marx, a consisté, en gros, à remplacer le déterminisme et le mécanisme assez grossier de son siècle par un probabilisme provisoire* (Camus). *N'avoir qu'une idée grossière d'une question.* || **4.** Qui n'a pas encore été poli, affiné par la civilisation, l'éducation, la culture : *Cette classe bâtarde, composée de gens grossiers parvenus et de gens intelligents déchus* (Hugo). *Les superstitions qui, chez les peuples grossiers, remplacent les sentiments religieux* (Mérimée). *Les extrêmes de la joie comme ceux de la douleur n'ont pas été refusés aux plus grossières et aux moins chan-tantes des âmes* (Valéry). || **5.** Qui dénote un manque d'intelligence, de finesse, de culture ; qui est le fait d'un esprit simple : *Faute grossière. Ruse grossière. Ayant été dévalisé par un homme d'affaires d'une manière grossière et visible* (Hugo). *M. de Valois* [...] *s'élevait avec raison contre ces fables grossières* (France). || *Spécialem.* Qui dénote une grande ignorance : *Contresens grossier.* || Qui a rapport aux sens, au corps, par opposition à l'esprit : *Plaisirs grossiers.* || **6.** Qui manque à la bienséance, à la pudeur, à la décence : *Langage grossier. Elle avait cherché la plus grossière injure* (Maupassant). *Il serait contraire à la dignité de la justice de recueillir des termes incorrects, bas et souvent grossiers* (France). *Ces lettres honteuses, elles contenaient des injures et quelquefois des menaces grossières* (Duhamel). || *Grossier personnage,* individu mal élevé ; mufle : *De grossiers personnages qui poussaient les femmes* (Zola).

● SYN. : **1** *gros, ordinaire ; lourd, massif ;* **3** *approximatif, élémentaire, primitif, sommaire ;* **4** *arriéré, fruste, inculte, rustique, rustre ;* **5** *simpliste ;* **6** *choquant, cru, gras, graveleux, inconvenant, obscène, trivial ; goujat, malotru, pignouf* (pop.). — CONTR. : **1** *ciselé, fignolé, impeccable, irréprochable, léché, parfait, perlé, soigné ; délicat, fin ;* **3** *élaboré, exact, précis ;* **4** *civilisé, courtois, cultivé, éduqué, galant, raffiné ;* **6** *convenable, correct, décent.*

grossièrement [grosjɛrmɑ̃] adv. (de *grossier ;* v. 1361, Oresme, au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 3, 1657, Pascal ; sens 4, 1694, Acad.). **1.** D'une manière grossière, sans soin, sans art : *Des poutres grossièrement équarries. Une espèce de bastille grossièrement sculptée* (Hugo). *Sur les murailles, des images de saints grossièrement enluminées* (Nerval). || **2.** D'une manière sommaire, approximative : *Évaluer grossièrement les frais de réparation.* || **3.** D'une manière qui dénote peu de culture, de raffinement : *Se tromper grossièrement.* || **4.** D'une manière injurieuse : *Insulter grossièrement quelqu'un. Ricaner grossièrement.*

● SYN. : **1** *maladroitement, naïvement ;* **2** *approximativement, en gros, grosso modo, sommairement ;* **3** *lourdement ;* **4** *effrontément, impertinemment, impoliment, insolemment.* — CONTR. : **1** *délicatement, finement ;* **2** *exactement ;* **3** *subtilement ;* **4** *gentiment, poliment.*

grossièreté [grosjɛrte] n. f. (de *grossier ;* 1642, Oudin, au sens 2 [« manque d'intelligence, de subtilité dont témoigne un comportement », 1699, Massillon] ; sens 1 et 3, 1690, Furetière ; sens 4, av. 1696, La Bruyère [« caractère d'une personne dont les paroles, les actions, l'attitude sont inconvenantes, choquantes », 1740, Acad.] ; sens 5, 1704, Trévoux). **1.** Caractère de ce qui manque de finesse, de soin, d'art : *La grossièreté d'un mets, d'une étoffe. La grossièreté d'une sculpture, d'une réparation, d'un travail.* || **2.** Manque de culture, d'éducation, de délicatesse : *La part d'égoïsme et de grossièreté qui constitue le train du monde* (Renan). *Il y a en moi un fond de grossièreté qui me permet de comprendre les paysans et de pénétrer loin dans leur vie* (Renard). *Ce qui me dégoûte dans la haine, c'est sa grossièreté : elle accueille n'importe quel bruit, se nourrit de tout sans examen, sans discernement* (Montherlant). || Manque d'intelligence, de subtilité dont témoigne un comportement : *La grossièreté d'une erreur, d'une confusion, d'un mensonge.* || **3.** Comportement qui manque de raffinement, de délicatesse de sentiments : *Ces insulaires* [...] *ont parfois de l'amertume, jamais d'aigreur. Qui leur prête des grossièretés les méconnaît* (Hugo). || **4.** Caractère de ce qui choque la bienséance : *La grossièreté des propos, des gestes, de la tenue.* || Caractère d'une personne dont les paroles, les actions, l'attitude sont inconvenantes, choquantes : *Jeune homme d'une incroyable grossièreté.* || **5.** Parole, action, attitude inconvenante, malhonnête : *L'auteur a évité les grossièretés dans un sujet où on en rencontrerait à tout propos ; car* [...] *le langage des casernes ne ressemble point à celui des salons* (France). *Se laisser aller à des grossièretés.*

● SYN. : **1** *maladresse, rudesse ;* **2** *barbarie, brutalité, laisser-aller, rusticité ; énormité ;* **3** *lourdeur, vulgarité ;* **4** *gaillardise, gauloiserie, grivoiserie, inconvenance, incorrection, indécence, trivialité, verdeur ; goujaterie, impolitesse, muflerie ;* **5** *gravelure, incongruité, obscénité.* — CONTR. : **1** *délicatesse, finesse ;* **2** *culture, éducation, esprit, préciosité ; subtilité ;* **3** *délicatesse, distinction, élégance, raffinement ;* **4** *bienséance, correction ; civilité, courtoisie, politesse.*

grossir [grosir] v. tr. (de *gros,* adj. ; 1580, Montaigne, aux sens 1 et 4 ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, 1647, Corneille [« rendre plus fort, plus intense », milieu du XVIe s., Amyot]). **1.** Rendre gros ou plus gros : *En se quittant, chaque parcelle | S'en va dans le creuset profond | Grossir la pâte universelle | Faite des formes que Dieu fond* (Gautier). || **2.** Faire paraître plus gros : *Ce manteau vous grossit. La loupe grossit les objets.* || **3.** Rendre plus important, plus considérable : *J'aurais grossi la foule des infortunés sans nom* (Chateaubriand). *Dans la presse, à Paris* [...], *la catastrophe était allée grossir les faits divers* (Zola). *Elle avait abandonné la moitié de sa dot pour grossir celle de Laura* (Gide). || Rendre plus fort, plus intense : *Grossir sa voix. Bruit grossi par la résonance.* || **4.** Donner à une chose plus d'importance qu'elle n'en a en réalité, exagérer : *Ma pauvre mère grossissait dans les mêmes proportions mes torts et mes fautes* (France).

● SYN. : **2** *agrandir, alourdir ;* **3** *accroître, arrondir* (fam.), *enrichir, étendre ; enfler, hausser ;* **4** *amplifier, dramatiser, outrer.* — CONTR. : **2** *amincir ;* **3** *amoindrir, diminuer, réduire, restreindre ; assourdir, baisser, étouffer ;* **4** *minimiser, sous-estimer.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1170, *Fierabras ;* sens 2, 1644, Corneille ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Devenir gros ou plus gros : *Depuis la suprême bataille | L'un a maigri, l'autre a grossi* (Gautier). || **2.** Augmenter en importance, en nombre, en intensité : *Sa fortune ne cesse de grossir. La masse des manifestants grossit de minute en minute. Les voix se multipliaient, grossissaient* (Flaubert). || **3.** Paraître de plus en plus gros : *Il grossit* [l'épervier] *à mesure que son vol se resserre* (Renard).

● SYN. : **1** *s'alourdir, s'empâter, engraisser, épaissir, s'étoffer, forcir* (fam.) ; **2** *s'accroître, s'arrondir, s'élargir, enfler, s'étendre ;*

3 *grandir.* — CONTR. : 1 *s'amincir, maigrir ;* 2 *diminuer, fondre, rapetisser ;* 3 *décroître.*

◆ **se grossir** v. pr. (av. 1710, Fléchier). Devenir plus nombreux, plus important, plus volumineux : *Le parti s'est grossi des honnêtes gens* (Taine).

grossissant, e [grosisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *grossir ;* 1763, Targe, au sens 2 ; sens 1, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Qui fait paraître plus gros : *Un miroir grossissant, mais un pur miroir* (Baudelaire). *Peu à peu à cette hallucination succéda un regard moins égaré et moins grossissant* (Taine). *Un verre très grossissant* (Valéry). || **2.** Qui grossit, ne cesse de devenir plus gros : *La masse toujours grossissante du papier-monnaie. Aux petits groupes succéda un rassemblement grossissant* (Goncourt).

• SYN. : 2 *croissant, grandissant.*

grossissement [grosismɑ̃] n. m. (de *grossir ;* 1580, Montaigne, au sens 1 [var. *crossissement,* 1560, B. Aneau] ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1866, Littré [aussi « accroissement apparent du volume d'un objet »] ; sens 4, 1862, V. Hugo). **1.** Action de grossir, d'augmenter en volume : *Le grossissement inquiétant d'une tumeur.* || **2.** Action d'augmenter en importance : *Il ne pense qu'au grossissement de son capital.* || **3.** Action de rendre ou de faire paraître plus gros. || *Spécialem.* Accroissement apparent du volume d'un objet : *Une lentille de premier grossissement* (Hugo). || **4.** *Fig.* Action de déformer en grossissant, d'exagérer : *Le grossissement du rêve compliquait les farouches paysages de la nuit* (Hugo).

• SYN. : 1 *accroissement, développement, extension ;* 2 *augmentation ;* 4 *amplification, exagération.* — CONTR. : 1 *amaigrissement, dégénérescence, dépérissement, diminution, résorption ;* 2 *amincissement.*

grossiste [grosist] n. (de *gros,* n. m. [peut-être d'après l'allem. *Grossist,* « grossiste », qui est attesté dès le début du XIXe s.] ; 1922, Larousse). Commerçant en gros et en demi-gros : *Grossistes et détaillants.*

• CONTR. : *détaillant.*

grossium [grosjɔm] n. m. (de *siam,* boutiquier, Delesalle, 1895 ; *gros siam,* négociant, Hayard, 1907 ; *grossium,* personnage important, Esnault, 1899). *Arg.* Personnage important, influent, riche.

grosso modo [grosomɔdo] loc. adv. (loc. du lat. scolast. signif. « d'une manière grosse » et composée de l'ablatif des mots *grossus,* gros [bas lat., v. GROS], et *modus,* mesure, façon, sorte, manière [lat. class.] ; 1566, Godefroy). En gros, sans entrer dans le détail : *Que toute activité entraînât une usure, il ne lui suffisait pas de l'admettre « grosso modo »* (Gide).

grossoyer [groswaje] v. tr. (de *grosse,* n. f. [terme de droit] ; 1335, Godefroy, écrit *grossoier ; grossoyer,* v. 1360, Froissart). [Conj. **2 a.**] Rédiger la grosse d'un acte, d'un jugement : *Ce vieux garçon, aussi sec, aussi croquant et inexorable que le papier timbré sur lequel il grossoyait autrefois ses procédures* (Daudet).

gros-ventre [grovɑ̃tr] n. m. (de *gros,* adj., et de *ventre ;* 1803, Boiste, comme n. d'une espèce de poisson [diodon ou tétrodon] ; sens actuel, 1962, Larousse). Nom usuel de la coccidiose des lapins.

gros-vert [grovɛr] n. m. (de *gros,* adj., et de *vert,* adj. substantivé ; 1957, Robert). Raisin de table blanc, tardif, cultivé notamment dans le Vaucluse.

• Pl. *des* GROS-VERTS.

grotesque [grɔtɛsk] n. f. (ital. *grottesca,* grotesque, proprem. « [peinture] de grotte » [dér. de *grotta,* v. GROTTE], les premières grotesques ayant été découvertes dans des grottes décorées antiques ; 1532, Gay, écrit *crotesque* [d'après l'anc. franç. *crote, croute,* « grotte » — XIe-XVIe s. —, lat. *crypta,* v. GROTTE ; *grotesque,* milieu du XVIe s.], au sens 1 ; sens 2 [d'après la signification de « peinture grossière et mal soignée » qu'avait prise l'ital. *grottesca* dès la fin du XVIe s.], 1680, Richelet [« bizarrerie, étrangeté », 1615, Malherbe]). **1.** Dessin plein de fantaisie, ornement capricieux, tel que ceux qui décoraient des ruines de monuments antiques mises au jour au temps de la Renaissance : *Et des files de grotesques se succédaient, à chaque étage, en de larges frises* (Huysmans). || **2.** Dessin, figure caricaturale ou fantastique : *Le dieu de la musique est le multicolore Arlequin* [...], *c'est Polichinelle* [...] *cortégés de grotesques chargées de figurer l'abâtardissement de l'art* (Goncourt). *Chemin faisant, ils barbouillent sur les murs de l'auberge de Tivoli des grotesques* (Chateaubriand).

◆ adj. (1657, Pascal). Qui provoque le rire par son aspect insolite, comique ou son comportement bizarre, extravagant : *Deux longs pistolets d'arçon* [...] *relevaient sa veste d'une manière grotesque* (Chateaubriand). *Un embonpoint grotesque* (Gautier). *Ces gaillards-là qui trouvent que les curés font des singeries et que les cérémonies catholiques sont grotesques* (Romains). || *Par extens.* Qui prête à rire, ridicule, absurde : *Les gens de la Halle* [...] *donnèrent à Goriot quelque grotesque sobriquet* (Balzac). *Une idée grotesque.*

• SYN. : *burlesque, clownesque, cocasse, comique, funambulesque, ridicule, risible.*

◆ n. (av. 1696, La Bruyère). Celui, celle qui est grotesque : *Veux-tu, dis-je, ma façon de penser ? Tu es un grotesque* (Courteline).

◆ n. m. (1827, V. Hugo). Ce qui est grotesque ; le genre grotesque : *Le réel résulte de la combinaison toute naturelle de deux types, le sublime et le grotesque* (Hugo). *Rabelais, qui est le grand maître français en grotesque, garde au milieu de ses plus énormes fantaisies quelque chose d'utile et de raisonnable* (Baudelaire).

grotesquement [grɔtɛskəmɑ̃] adv. (de *grotesque,* adj. ; 1652, *Dict. général,* écrit *crotesquement ; grot[t]esquement,* 1690, Furetière). D'une manière grotesque.

grotesquerie [grɔtɛskəri] n. f. (de *grotesque,* adj. ; milieu du XIXe s., Baudelaire). Caractère d'une personne ou d'une chose grotesque (rare) : *La grotesquerie perpétuelle de la vie humaine* (Baudelaire).

grotte [grɔt] n. f. (ital. *grotta,* grotte, lat. *crypta,* galerie souterraine, caveau, crypte, grotte, gr. *kruptê,* voûte souterraine, crypte, fém. substantivé de l'adj. *kruptos,* recouvert, caché, secret, dér. de *kruptein,* couvrir, cacher ; XIIIe s., *Gestes des Chiprois,* écrit *grote,* puis 1537, *le Courtisan,* écrit *grotte* [le mot a supplanté les formes franç. *crute* — 1080, *Chanson de Roland* —, *crote, croute* — XIIe s. —, régulièrement issues du lat. *crypta*]). Caverne, excavation naturelle ou factice : *Mon camarade me porta dans une grotte que nous connaissions* (Mérimée). *La clarté qui paraît douce et charmante, venue entre les feuilles et les eaux, et qui tremble, au seuil des grottes* (Gide). *Une grotte sous-marine. Les grottes préhistoriques. La grotte de Lascaux.*

grou [gru] n. m. (de *grou[ette]* ; 1866, Littré). Terrain caillouteux, très propice à la culture de la vigne.

grouette [gruɛt] n. f. (dimin. de l'anc. franç. *groe,* gravier, terrain pierreux [v. GROIE] ; 1583, Liébault). Syn. de GROU.

grouetteux, euse [gruɛtø, -øz] adj. (de *grouette ;* 1583, Liébault). Qui est de la nature du grou (ou grouette).

grouillant, e [grujɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *grouiller ;* 1480, *Dict. général* [art. *grouiller*], au sens 2 ; sens 1, av. 1549, Marguerite de Navarre). **1.** À la fois abondant et remuant : *Ce cri hurlé par la foule grouillante des boulevards* (Zola). *Une ribambelle de poussins grouillants* (Moselly). || **2.** *Grouillant de,* où il y a un grand nombre de personnes ou d'êtres qui vont, viennent, en un mouvement incessant : *Une gare de banlieue toujours grouillante de monde vers cinq heures* (Daudet). *Leur habit est* [...] *miteux, couvert de taches, et tout grouillant de vermine* (France). *Le Havre paraît morne, qui douze jours plus tôt était grouillant d'Anglais* (Gide) ; et sans complément : *Rochefort vivait d'une vie très modeste et rangée, habitant avec ses parents la vieille rue des Deux-Boules, à portée de son travail dans ce grouillant quartier Saint-Denis, tout envahi par le commerce et l'article de Paris* (Daudet). *À la ville, avec ces amas de maisons, d'intérieurs grouillants partout, on n'a plus la vraie impression de rentrer chez soi, de se terrer le soir à la manière primitive, comme ici, sous les toits basques* (Loti).

• SYN. : 1 *innombrable ;* 2 *foisonnant* (fam.), *fourmillant, pullulant.*

grouillement [grujmɑ̃] n. m. (de *grouiller* ; milieu du XVIIIe s., Buffon, au sens de « bruit que font les intestins » ; sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1866, Littré ; sens 3, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Mouvement d'êtres qui grouillent : *Le grouillement des vers sur un fromage. Les rues se succèdent, et les foules compactes, et les grouillements humains sur les places ; puis viennent des endroits tranquilles* (Loti). || **2.** Bruit produit par ce qui grouille : *J'entendis encore des grouillements sous les meubles, et ce craquement d'élytres semblable au pétillement des gousses qui éclatent à la grande chaleur* (Daudet). || **3.** *Fig.* Ensemble mouvant et indistinct : *Ce fut, durant quelques jours, dans sa cervelle, un grouillement de paradoxes, de subtilités* (Huysmans).

• SYN. : **1** *fourmillement, pullulement ;* **2** *bouillonnement, effervescence, foisonnement.*

grouiller [gruje] v. intr. (altér., sous l'influence de *fouiller,* de l'anc. franç. *grouler,* s'agiter, s'ébranler [v. 1280, Bibbesworth], var. de *crouler* [v. ce mot] ; 1480, *Dict. général,* au sens 3 [au fig., 1690, Furetière ; sans complément, av. 1902, Zola] ; sens 1, 1625, Stœr [*la tête lui grouille,* 1670, Molière] ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot [impers. et fig., av. 1850, Balzac]). **1.** *Class.* et *littér.* Bouger, remuer : *Et l'on demande l'heure, et l'on bâille vingt fois, | Qu'elle grouille aussi peu qu'une pièce de bois* (Molière). *« Oh ! que nenni, il n'est pas mort, dit le vieux moine, je le vois qui grouille* [...] *», et il s'approcha du blessé* (Mérimée). || Class. et fam. *La tête lui grouille,* sa tête tremble de vieillesse : *Est-ce que madame Jourdain est décrépite, et la tête lui grouille-t-elle déjà ?* (Molière). || **2.** S'agiter en tous sens, de façon incessante, en parlant d'êtres vivants nombreux : *Plongeur, n'as-tu pas vu sous l'eau du lac d'azur | Les reptiles grouiller dans le limon impur ?* (Gautier). *Il y avait là cinq ou six mille Arabes en guenilles, grouillant au soleil* (Daudet). *Devant les deux portes voisines, toute la marmaille grouillait du matin au soir* (Maupassant). *Cette foule du dimanche qui grouillait* [...] *dans les rues étroites* (Loti). || *Impers.* et *fig.* Exister en grand nombre : *Il y grouille bien des talents, sans feu ni lieu, des courages capables de tout, même de faire fortune* (Balzac). || **3.** *Grouiller de,*contenir un grand nombre d'êtres en mouvement : *Tout le long du faubourg, dont la montée grouillait d'une foule affamée et bruissante, entre les marchands de fruits, de fleurs, de poissons, de légumes...* (Daudet). *Un samedi soir, donc, je m'étais étendu sur la paillasse somptueuse qui tenait lieu de couchette et qui grouillait de souris* (Duhamel). *Le camp grouillait de prisonniers* (Benoit) ; au *fig.,* avoir en abondance : *Fillettes en cornettes blanches, | Bons bourgeois grouillant de santé, | Puis de grosses mères bien franches, | Puis des amants en quantité* (Daudet). *Le quartier où se fabriquaient, à cette heure, la plupart des journaux du lendemain grouillait de vie* (Martin du Gard). || Sans complément : *La vie ardente des boulevards qui grouillaient* (Zola). *On y oublie complètement et on n'y comprend même plus cette ville en fête, qui grouille et joue du gong partout alentour* (Loti).

• SYN. : **2** *fourmiller, pulluler ;* **3** *foisonner, regorger.*

◆ **se grouiller** v. pr. (sens 1, 1659, Loret ; sens 2, 1654, Cyrano [rare av. 1907, Larousse ; avec ellipse du pronom, 1919, Dorgelès]). **1.** *Class.* Se remuer : *Ils sont si étroitement logés qu'ils ne se sauraient grouiller* (Richelet, 1680). || **2.** *Pop.* Se dépêcher, faire vite : *Allons, plus vite que ça, grouille-toi* (Proust). *Allons, grouille-toi, on va manquer le bac* (Van der Meersch) ; et avec ellipse du pronom : *Ils ont dû se planquer, s'écria-t-il, profitons-en !... Grouille !* (Dorgelès).

• SYN. : **2** *se hâter, se presser.*

grouillis [gruji] n. m. (de *grouiller* ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1887, Huysmans). **1.** Ensemble confus d'êtres nombreux et qui ne cessent de remuer : *Tout un grouillis de petits cochons* (A. de Châteaubriant). || **2.** *Littér.* Sensation de picotements, de fourmillements : *Ces grouillis exaspérants de gale* (Huysmans).

grouillot [grujo] n. m. (forme masc. issue, après influence de *se grouiller,* des n. f. *groule* ou *groulasse* [v. ces mots] ; 1913, Esnault). Jeune employé qui, à la Bourse, porte rapidement de l'un à l'autre les ordres d'achat ou de vente.

grouiner [grwine] v. intr. (de *groin ;* 1756, Nisard, au sens de « embrasser » [cf. *tour de groing,* « embrassade » — av. 1510, *Recueil Trepperel* —, et *coup de grouin,* « baiser » — 1808, d'Hautel] ; sens actuel, fin du XIXe s., Huysmans). Grogner, en parlant des pourceaux : [Il répondait] *en grouinant comme s'il avait le museau plein* (Huysmans). *Il fait tourner, pour moi, un disque luisant qui grouine à l'étouffée* (Duhamel).

groule [grul] ou **groulasse** [grulas] n. f. (déverbaux de l'arg. *groller, grollasser,* courir, dér. de *grolle,* chaussure [v. GROLE 2] ; 1847, Esnault, pour les deux formes). *Pop.* et *vx.* Trottin, apprentie qui fait les courses.

ground [graund] n. m. (mot angl. signif. proprem. « sol, territoire, terrain », anglo-saxon *grund,* mêmes sens ; 1886, E. Rod). Terrain gazonné sur lequel on pratique un sport.

group [grup] n. m. (ital. *gruppo,* même sens [v. GROUPE] ; 1723, Savary des Bruslons). Sac cacheté contenant des espèces, qu'on expédie d'un bureau de poste à un autre.

groupage [grupaʒ] n. m. (de *grouper ;* 1866, Littré). Réunion, par un expéditeur, de colis qui ont une même destination : *Entreprise de groupage.*

groupe [grup] n. m. (ital. *groppo ; gruppo,* nœud, d'où « assemblage », du germ. **kruppa,* masse arrondie ; 1669, Molière, au sens 1 [« œuvre sculptée comprenant plusieurs personnages », 1676, Félibien] ; sens 2, 1770, Brunot ; sens 3, 1861, Sainte-Beuve [*groupe parlementaire,* av. 1914, Péguy] ; sens 4, XXe s. [*groupe de pression,* v. 1955] ; sens 5, 1907, Larousse [*groupe d'armées, groupe de combat, groupe franc,* XXe s.] ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 7, 1866, Littré [*groupe de mots,* XXe s.] ; sens 8, 1726, *Mémoires de Trévoux* [en zoologie ou en botanique, 1872, Larousse ; *groupe sanguin,* 1930, Larousse] ; sens 9, 1957, Robert [aussi « ensemble d'opérations mathématiques... » et *théorie des groupes*]). **1.** Dans une œuvre d'art (peinture, sculpture), réunion de plusieurs figures formant un ensemble : *Le groupe des trois Horaces dans « le Serment des Horaces » de David.* || *Spécialem.* Œuvre sculptée comprenant plusieurs personnages : *« La Danse », groupe de Carpeaux, orne la façade de l'Opéra de Paris. Le groupe de Wenceslas était à ses œuvres à venir ce qu'est « le Mariage de la Vierge » à l'œuvre total de Raphaël* (Balzac). || **2.** Réunion de personnes qui se trouvent rapprochées en un même endroit : *Un groupe de curieux, de badauds. Les groupes se pressaient surtout devant une maison proche de celle qu'habitait M*me *de Piennes* (Mérimée). *Ils formaient un petit groupe au milieu de la cohue peu à peu envahissante* (Zola). || **3.** Ensemble de personnes liées sous un certain rapport (condition sociale, besoins, intérêts, goûts, opinions, activité, etc.) et qui ont des comportements communs : *Groupe social. Groupe ethnique. Groupe familial. Groupe politique. Groupe artistique, culturel, folklorique. Groupe de travail. Chateaubriand et son groupe* (Sainte-Beuve). *Du Roy devenait célèbre dans les groupes politiques* (Maupassant). *Je sais le nom du sénateur : il s'appelle Loyer, et il est vice-président d'un groupe* (France). *Je veux que tu saches* [...] *quel était cet homme qui vivait seul en face de votre groupe serré* (Mauriac). || *Groupe parlementaire,* formation permanente réunissant, au sein d'une assemblée politique, les élus de même tendance. || *Cabinet de groupe,* réunion dans un même local de plusieurs médecins de même discipline, avec mise en commun du personnel de secrétariat et, éventuellement, d'auxiliaires médicaux. || **4.** *Spécialem.* Ensemble d'entreprises unies par des liens de forme variée, en vue soit d'abaisser les coûts de production, soit d'élever les prix de vente. || *Groupe de pression,* association qui cherche à défendre les intérêts matériels ou moraux de ses membres par une action simultanée sur les gouvernants, les partis politiques,

les administrations, l'opinion publique. || **5.** Dans le domaine militaire, unité des anciennes armes montées ou de l'aviation, placée sous les ordres d'un officier supérieur. || *Groupe d'armées,* réunion de plusieurs armées sous le même commandement, destinée à l'accomplissement d'une mission stratégique. || *Groupe de combat,* unité élémentaire de combat de la section d'infanterie. || *Groupe franc,* unité légère de combat chargée de missions délicates. (Syn. COMMANDO.) || **6.** Réunion d'êtres ou de choses formant un tout distinct de ce qui l'entoure : *Un groupe d'arbres. Un groupe de maisons. La double arête de récifs* [...] *faisait elle-même groupe, çà et là, avec d'autres* (Hugo). || **7.** Ensemble d'éléments ayant des rapports étroits ou dont l'union vise à remplir une fonction déterminée : *À la loupe, je lus distinctement un groupe de quatre lettres : K H P H* (France). *Un groupe de consonnes. Le groupe « eau » dans « chapeau ». Groupe scolaire. Groupe électrogène. Groupe motopropulseur.* || *Groupe de mots,* unité secondaire de la phrase, constituée par des mots qu'unissent le sens, la construction ou le rythme. || **8.** Ensemble d'êtres ou de choses ayant des caractères communs, dont on se sert pour les classer : *Un groupe de dialectes. Le groupe des langues sémitiques. Un groupe de corps chimiques.* || *Spécialem.* Subdivision de la classification zoologique ou botanique dont on ne précise pas la valeur hiérarchique : *Le groupe des poissons cuirassés.* || *Groupe sanguin,* ensemble d'individus entre lesquels le sang peut être transfusé sans agglutination des hématies. || **9.** En algèbre, ensemble d'éléments de même nature qui contient, avec chaque élément, son inverse, et, avec chaque groupe d'éléments, leur résultante. || Ensemble d'opérations mathématiques, telles que permutations, substitutions, combinaisons, transformations, déplacements, etc., satisfaisant à certaines conditions. || *Théorie des groupes,* étude mathématique et systématique des groupes possibles.

• SYN. : 3 *bande, cénacle, cercle, clan, clique* (fam.), *école, équipe, groupement, noyau, poignée, société.*

groupement [grupmɑ̃] n. m. (de *grouper ;* 1801, A. Reuss [aussi « état de ce qui forme un groupe »] ; sens 2, 1872, Larousse [*groupement de gendarmerie,* 1962, Larousse, art. *gendarmerie ; groupement tactique* ou *temporaire,* 1953, Larousse). **1.** Action de réunir ou de se réunir en groupe : *Le groupement autour de la mairie des divers bâtiments administratifs.* || État de ce qui forme un groupe : *On observe, dans cette région, un groupement de l'habitat rural.* || **2.** Réunion de personnes ou de choses groupées : *Un groupement politique puissant. Un considérable groupement de capitaux. Les capitalistes et les patrons essayèrent vainement, par des groupements gigantesques, de régler la production et d'anéantir la concurrence* (France). || *Groupement de gendarmerie,* formation de gendarmerie correspondant à un département. || *Groupement tactique* ou *temporaire,* réunion, sous le commandement d'un seul chef, de plusieurs unités militaires différentes, devant concourir à une mission déterminée.

• SYN. : **1** *accumulation, concentration, rassemblement, regroupement, réunion ;* **2** *association, coalition, faction, fédération, fusion, ralliement, rassemblement, union.* — CONTR. : **1** *dispersion, éparpillement, étalement, scission, séparation.*

grouper [grupe] v. tr. (de *groupe ;* 1680, Richelet, au sens 2 [*grouper des colonnes,* 1694, Th. Corneille] ; sens 1, 1770, Brunot [« réunir en une seule expédition des colis... », 1877, Littré] ; sens 3, 1822, V. Hugo ; sens 4, 1866, Littré). **1.** Réunir en groupe : *Grouper des soldats, des écoliers, des objets.* || *Spécialem.* Réunir en une seule expédition des colis et envois ayant même destination. || **2.** Disposer en un ensemble harmonieux les figures d'une composition artistique : *Grouper les personnages d'un tableau.* || *Grouper des colonnes,* en architecture, réunir des colonnes deux à deux. || **3.** Rapprocher, réunir des personnes ou des choses en vue d'entreprendre une action commune ou d'atteindre un certain but : *Grouper des combattants sous un même drapeau, des députés sous une même étiquette politique. Grouper les exemples qui serviront à préciser le sens d'un mot. Vous devez en quelques jours grouper vos forces* (Gambetta). *Puisque* [...] *l'armée est respectée de tous, puisqu'elle est la seule force autour de laquelle nous restons tous groupés, pourquoi ne serait-elle pas aussi le gouvernement ?* (France). || **4.** Faire figurer sous une même rubrique, ranger dans une même catégorie des êtres ou des choses qui présentent des points communs : *Les populations que l'on groupe sous le nom d'Aryens. Les diverses spécialités que l'on groupe sous la dénomination de tranquillisants. Il assemblait, groupait, classait un album de souvenirs* (Valéry).

• SYN. : **1** *assembler, rassembler, regrouper, réunir ;* **3** *collectionner, concentrer, fédérer, masser, mobiliser, unir ;* **4** *classer, répertorier.* — CONTR. : **1** *disperser, disséminer, éparpiller, étaler, répartir ;* **2** *dissocier, diviser, scinder, séparer.*

◆ **se grouper** v. pr. (1834, Ségur). Se réunir en groupe : *On jouait, on s'appelait, on se groupait, on courait* (Hugo). *Les hommes se groupent pour agir contre leur destin, contre le hasard, contre l'imprévu, qui sont les plus immédiates des choses* (Valéry).

groupeur [grupœr] n. m. (de *grouper ;* 1797, Brunot, au sens de « homme qui réunit en groupe des personnes » ; sens actuel, 1872, Larousse). Commissionnaire ou transporteur qui groupe des colis pour les expédier ensemble et à moindre prix.

groupure [grupyr] n. f. (de *grouper ;* 1872, Larousse). Défaut des étoffes dû au fait que plusieurs fils se sont trouvés groupés accidentellement pendant la fabrication.

groupuscule [grupyskyl] n. m. (dimin. savant de *groupe ;* 15 oct. 1955, *le Monde*). *Péjor.* Petit groupe : *Des groupuscules gauchistes.*

grouse [gruz *ou* graus] n. m. (angl. *grouse,* coq de bruyère, mot d'origine écossaise ; 1771, Buffon, écrit *grou ; grouse,* 1865, d'après Littré, 1877). Nom que l'on donne, en Grande-Bretagne, à diverses espèces de tétras, et qui désigne le plus souvent le lagopède d'Écosse. (Syn. COQ DE BRUYÈRE.)

1. gruau [gryo] n. m. (de l'anc. franç. *gru,* gruau [1391, Godefroy, mais sans aucun doute bien plus anc., puisque le dér. *gruel,* « gruau », est déjà attesté v. 1170, *Livre des Rois*], francique **grût,* même sens ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *gruyau* [*gruau,* XVIᵉ s.], au sens 2 [*tisane de gruau,* 1872, Larousse — *gruau,* même sens, 1866, Littré] ; sens 1, 1872, Larousse [aussi *farine de gruau ; pain de gruau,* 1660, Oudin — *gruau,* même sens, fin du XVIᵉ s.] ; sens 3, 1866, Littré). **1.** Partie du froment qui enveloppe le germe du grain et qui, plus dure que le reste, est réduite imparfaitement dans les broyeurs. (Syn. SEMOULE.) || *Farine de gruau,* farine fine et très pure, obtenue en faisant passer cette partie du froment dans des broyeurs à cylindres lisses. || *Pain de gruau,* pain fabriqué avec cette farine : *Il portait sur un plat d'or une perdrix rôtie, avec un pain de gruau et une bouteille de vin de Bordeaux* (France). || **2.** Grains d'avoine ou d'orge dépouillés de leur enveloppe et grossièrement moulus : *De la bouillie de gruau.* || Vx. *Tisane de gruau,* ou, ellipt., *gruau,* boisson rafraîchissante faite d'une décoction de gruau. || **3.** Fécule de pomme de terre réduite en grains minuscules et qui a l'apparence du sagou.

2. gruau [gryo] ou **gruon** [gryɔ̃] n. m. (de *grue* 1 ; début du XVIᵉ s., écrit *gruau* [var. *gruyau,* 1547, Haudent] ; *gruon,* 1636, Monet). Petit de la grue.

gruauter [gryɔte] v. intr. (de *gruau* 1 ; 1872, Larousse). Réduire en gruau des grains de blé, d'avoine, etc. (On dit aussi GRUER.)

1. grue [gry] n. f. (lat. pop. **grua,* du lat. class. *grus, gruis,* grue [oiseau] ; début du XIIᵉ s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens I [*faire le pied de grue,* 1608, M. Régnier] ; sens II, 1, 1466, *ZFSL,* LXIV, 56 ; sens II, 2, début du XVᵉ s.).

I. Grand oiseau échassier, de teinte grise, brune ou blanche variée de noir, à très longues pattes et à long cou, dont une espèce, la *grue cendrée,* traverse la France

pour hiverner en Afrique : *À cent, deux cents mètres, de grands troupeaux de grues [...] passent avec des cris d'enfants qu'on égorge* (Daudet). || *Faire le pied de grue,* attendre longtemps à la même place (l'oiseau se tenant souvent immobile sur un pied) : *Et elles* [les ouvrières] *rapportaient tout au monsieur qui faisait le pied de grue en face* (Zola).

II. 1. *Class.* et *fam.* Personne sotte, facile à tromper : « *Elle a l'entretien maigre et le discours concis.* | — *Tant mieux pour une femme.* — *Oui quand par retenue* | *Elle caquette peu : mais si c'est une grue...* | — *Dans ma famille, au moins, on ne voit point de sots* » (Regnard). || **2.** *Fam.* Femme de mœurs légères et vénale : *C'étaient des grues journellement enlevées des salons d'essayage* (Huysmans). *Les grues font leur métier, disait-on, elles valent autant que d'autres ; mais celle-là non !* (Proust). *Il savait qu'un certain nombre de femmes sont des prostituées, et même il les séparait en deux groupes, qu'il appelait « les putains » et « les grues »* (Romains). *Au comptoir d'un bistrot, elle se fit servir un café, malgré sa peur d'être prise pour une grue* (Montherlant).

2. grue [gry] n. f. (de *grue* 1, par assimilation de forme ; XIII^e^ s., Tailliar, comme n. d'un objet que le contexte ne permet pas de définir précisément ; sens 1, 1467, Gay [*grue flottante,* 1900, *Dict. général ; grue hydraulique,* 1888, Larousse — déjà dans Larousse, 1872, avec un sens moins spécialisé] ; sens 2, milieu du XX^e^ s. ; sens 3, XV^e^ s., Molinet). **1.** Appareil destiné à soulever et à déplacer de lourdes charges (colis isolés ou matières en vrac) : *Grue de chantier. Grue d'atelier. Des transports de l'État, des chaloupes à vapeur, rangés au quai, attendaient qu'on chargeât ces chaudières à l'aide d'une énorme grue placée près de là et qui de loin ressemblait à un gibet gigantesque* (Daudet). *Le port démesuré avec ses quarante-cinq kilomètres de quais et ses sept cents grues* (Van der Meersch). || *Grue flottante,* grue montée sur ponton. || *Grue hydraulique,* appareil servant à alimenter en eau les locomotives à vapeur. || **2.** Support mobile utilisé dans les studios de cinéma, qui porte la caméra et l'opérateur, et permet des mouvements combinés. || **3.** Au Moyen Âge, machine de guerre constituée par un château de bois roulant et un pont volant que l'on abattait sur les murailles de la ville assiégée.

grue-console [grykɔ̃sɔl] n. f. (de *grue* 2 et de *console ;* 1962, Larousse). Grue pouvant se déplacer sur deux rails situés dans un même plan vertical et fixés le long d'un mur ou au droit d'une file de poteaux d'un bâtiment.
• Pl. *des* GRUES-CONSOLES.

grue-marteau [grymarto] n. f. (de *grue* 2 et de *marteau ;* 1962, Larousse). Grue sur pylône, avec une flèche horizontale sur laquelle se déplace le chariot porte-charge, et une contre-flèche supportant un contrepoids qui équilibre la flèche et une partie de la charge. (Syn. GRUE D'ARMEMENT, DE CALE, TITAN.)
• Pl. *des* GRUES-MARTEAUX.

grue-portique [grypɔrtik] n. f. (de *grue* 2 et de *portique ;* 1962, Larousse). Grue fixe ou roulante montée sur un portique.
• Pl. *des* GRUES-PORTIQUES.

gruer [grye] v. intr. (de l'anc. franç. *gru* [v. GRUAU 1] ; 1274, Godefroy). Syn. de GRUAUTER.

gruerie [gryri] n. f. (de *gruyer ;* v. 1270, Godefroy, écrit *graerie* [*gruerie,* 1486, Godefroy], au sens 2 ; sens 1, 1509, *Coutumier général* [« charge de gruyer », 1367, Prost]). **1.** Ancienne juridiction où les officiers forestiers jugeaient les délits relatifs aux bois du domaine. || **2.** Privilège du roi et de certains seigneurs sur les bois.

grugeage [gryʒaʒ] n. m. (de *gruger ;* 1860, Mérimée, au sens de « fait d'être escroqué » ; sens actuel, 1962, Larousse). Procédé de débitage des tôles, laminés et profilés.

grugeoir [gryʒwar] n. m. (de *gruger ;* 1606, Crespin, au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s. ; sens 3, 1900, *Dict. général ;* sens 4, 1962, Larousse). **1.** Syn. de ÉGRISOIR. || **2.** Appareil de table servant à réduire en poudre le gros sel. || **3.** Outil en forme de petite pince, avec lequel le peintre verrier rogne le bord des verres. || **4.** Machine-outil travaillant par arrachement de petits copeaux, et qui exécute le grugeage des tôles, laminés et profilés.

gruger [gryʒe] v. tr. (néerl. *gruizen,* broyer, écraser ; 1482, Godefroy, écrit *grugier,* au sens de « réduire en granules » ; XVI^e^ s., La Curne, écrit *gruger,* au sens 1 ; sens 2, 1660, Oudin [« dévorer, manger », 1678, La Fontaine] ; sens 3, 1668, La Fontaine ; sens 4, 1866, Littré ; sens 5, 1676, Félibien). [Conj. **1 b.**] **1.** *Vx* ou *dialect.* Réduire en menus morceaux ou en poudre : *On fait sécher le sel, et puis on le gruge dans un mortier* (Furetière, 1690). || **2.** *Class.* Croquer avec les dents, et, *par extens.,* dévorer, manger : *Perrin, fort gravement, ouvre l'huître et la gruge* (La Fontaine). || **3.** *Fig.* et *fam.* Dépouiller quelqu'un de son bien en l'escroquant adroitement ; tromper quelqu'un en affaires : *Te faudra-t-il toujours gruger ta malheureuse famille et tes petites sœurs ?* (Baudelaire). *Les hommes d'affaires l'ont grugé* (Acad.). || **4.** En sculpture, briser, avec un marteau à pointes de diamant, les parties trop dures pour être attaquées au ciseau. || **5.** Rogner le bord des verres à l'aide de la pince dite *grugeoir.*
• SYN. : **3** *duper, filouter* (fam.), *flouer* (fam.), *posséder* (très fam.), *refaire* (pop.), *rouler* (fam.).

grugerie [gryʒri] n. f. (de *gruger ;* 1752, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, 1803, Boiste). **1.** *Vx.* Action de gruger, de spolier quelqu'un. || **2.** *Autref.,* partage, entre les chanoines du chapitre de Notre-Dame, de la somme rapportée par la vente de la maison de l'un d'entre eux, après son décès.

grugeur, euse [gryʒœr, -øz] n. (de *gruger ;* v. 1780, Brunot [« exploiteur des pauvres »]). *Vx.* Personne qui gruge, qui exploite : *Les grugeurs de nos biens* (Littré).

grume [grym] n. f. (bas lat. *gruma,* cosse [IV^e^ s.], lat. class. *gluma,* pellicule [des graines], balle, dér. de *glubere,* écorcer, ôter l'écorce ; 1552, J. Massé, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré [*bois de/en grume,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Dialect.* En certaines régions, notamment en Bourgogne, grain de raisin. || **2.** Écorce laissée sur le bois coupé et non encore équarri. || *Bois de grume* ou *en grume,* tout bois abattu (tronc, bille ou billon), non écorcé mais ébranché, propre à fournir du bois d'œuvre : *À en croire Furetière, abbé de Chalivoy, le même qui reprochait à La Fontaine d'ignorer la différence du bois en grume et du bois marmenteau...* (Hugo). || **3.** Tronc d'arbre abattu, ébranché et recouvert de son écorce.

grumeau [grymo] n. m. (lat. pop. **grumellus,* lat. class. *grumulus,* petit tas, petit tertre, dimin. de *grumus,* petit tas de terre, tertre ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *grumiel* [*gremeau,* v. 1560, Paré ; *grumeau,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Petite masse de matière agglomérée ou de liquide coagulé : *Des grumeaux de sel, de sang. Du lait caillé tout en grumeaux séparés qui nageaient chacun de leur côté* (Giono). || **2.** *Spécialem.* Petit agrégat qui se forme dans une matière pulvérulente lorsqu'on la délaie sans précaution : *Des grumeaux de farine. Une sauce pleine de grumeaux.*
• SYN. : **1** *caillot.*

grumeler (se) [səgrymle] v. pr. (de *grum[i]el,* forme anc. de *grumeau* [v. ce mot] ; XIII^e^ s., *Conquête de Jérusalem*). [Conj. **3 a.**] Se mettre en grumeaux : *Le lait tourné se grumelle ;* et par anal. : *Le vent accéléra la course des nuages qui se grumelaient comme un lait caillé* (Huysmans).

grumeleux, euse [grymlø, -øz] adj. (de *grum[i]el,* forme anc. de *grumeau* [v. ce mot] ; v. 1354, *Modus* [un premier ex. au XIII^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Qui est en grumeaux, composé de grumeaux : *Une pâte grumeleuse. Du sang grumeleux. Son corps est sans poils, couvert d'une poussière grumeleuse* (Genevoix). || **2.** Se dit d'un fruit qui présente de petites parties dures, pierreuses, à l'intérieur : *Une poire grumeleuse.* || **3.** Qui a l'aspect de grumeaux, qui présente des aspérités, des granulations à sa surface : *Les deux clochers ciselés et*

rustiques de Saint-André-des-Champs, eux-mêmes effilés, écailleux [...], grumeleux comme deux épis (Proust). *Une peau grumeleuse.*

● SYN. : **2** *pierreux ;* **3** *granité, granuleux, grenu.* — CONTR. : **3** *lisse.*

grumelure [grymlyr] n. f. (de *grumeler ;* 1668, Mauriceau, écrit *grumeleure,* au sens de « caillement du lait » ; écrit *grumelure,* au sens actuel, 1769, *Encyclopédie*). Petite cavité dans la masse d'une pièce de métal fondu.

grumier [grymje] n. m. (de *grume ;* 1962, Larousse). Camion ou remorque de camion spécialement adaptés pour le transport des grumes.

grunnir [grynir] v. intr. (lat. *grunnire,* grogner [en parlant du porc] — qui avait donné *gronir, grunir* en anc. franç., du XII[e] au XVI[e] s. [v. GROGNER] ; 1885, Huysmans, qui a emprunté le mot directement au lat., ou, moins probablem., à certains parlers des Vosges, des Alpes ou du Midi [où *grunir* reste vivant, contrairement à ce qui se passe en franç.]). *Vx* ou *dialect.* Grogner : *Je vous préviens, le vieux grunnit tel qu'un pourceau* (Huysmans).

gruon n. m. V. GRUAU 2.

gruppetto [grupɛto] n. m. (mot ital., dimin. de *gruppo* [v. GROUPE] ; 1842, Acad.). En musique, ornement constitué par un groupe de trois ou quatre notes brèves, qui précèdent ou suivent la note principale.

● Pl. *des* GRUPPETTI.

grusiner [gryzine] v. intr. (mot du wallon de l'Ardenne liégeoise, dér. du néerl. *gruizen,* broyer, écraser [v. GRUGER] ; 1910, Apollinaire). Manger quelque chose qui croque sous la dent : *La Chancesse avait remis son chapelet dans sa poche et regardait les combattants en grusinant* (Apollinaire).

grutier [grytje] n. m. (de *grue* 2 ; début du XX[e] s.). Conducteur de grue.

gruyer [gryje] n. m. (gallo-roman **grodarius,* maître forestier, du francique **grôdi,* ce qui est vert ; 1247, Godefroy). Sous le régime féodal, officier royal ou seigneurial qui contrôlait l'administration des eaux et forêts, et jugeait en première instance les délits s'y rapportant.

gruyère [gryjɛr] n. m. (de la *Gruyère,* n. de la région de Suisse [canton de Fribourg] où ce fromage a d'abord été fabriqué ; 1680, Richelet [*fromage façonné à la mode de gruière,* 1655, Bonnefons]). Fromage de forme cylindrique, préparé avec du lait de vache, à caillé découpé, cuit et pressé, et à croûte lavée : *Une meule de gruyère. Du gruyère râpé. Puis venaient un chester, couleur d'or, un gruyère, pareil à une roue tombée de quelque char barbare* (Zola).

● REM. On écrit : *du gruyère* (avec une minuscule), mais : *du fromage de Gruyère* (avec une majuscule) ; la prononciation *gruère* [gryɛr] (1821, Desgranges) est populaire.

grylle [gril] n. m. (lat. *gryllus,* peinture en caricature [mot d'origine controversée] ; av. 1614, J. Macarius, puis 1834, Landais [art. *chimère*], au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Monstre fréquent dans les œuvres antiques de la glyptique. || **2.** Dans une peinture, assemblage bizarre de figures d'animaux.

gryllidés [grilide] n. m. pl. (du lat. *gryllus* [v. l'art. suiv.] et du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1866, Littré, écrit *gryllides ; gryllidés,* 1901, Larousse). Famille d'insectes orthoptères, comprenant les *grillons.*

gryllus [grilys] n. m. (lat. *grillus* ou *gryllus,* grillon ; 1872, Larousse). Nom scientifique du grillon.

gryphée [grife] n. f. (du bas lat. *grypus,* recourbé [gr. *grupos,* crochu, recourbé], à cause de la forme de la coquille de ce mollusque ; 1808, Boiste). Mollusque bivalve, voisin de l'huître, mais de forme plus régulière : *L'huître portugaise est une gryphée. Je ne sais quel coquillage fossile, gryphée ou bélemnite...* (Hugo).

grypose [gripoz] n. f. (gr. *grupôsis,* forme crochue [des ongles, des griffes, etc.], de *grupoûn,* rendre crochu, dér. de *grupos* [v. l'art. précéd.] ; 1866, Littré). Courbure convexe des ongles, que l'on observe chez les sujets atteints d'une maladie viscérale, en particulier de la tuberculose pulmonaire.

guais [gɛ] adj. m. (var. orthogr. de *gai,* le sens du mot s'expliquant par une des significations anc. de l'adj. : « qui joue librement, qui a du jeu » ; 1723, Savary des Bruslons). Se dit d'un hareng qui a frayé et n'a plus ni laitance ni œufs.

guanacaste [gwanakast] n. m. (de *Guanacaste,* n. d'une province du nord-ouest du Costa Rica [d'où provient ce bois] ; 1962, Larousse). Bois du commerce d'origine américaine, brun-rouge, utilisé en menuiserie, ébénisterie, placage, etc.

guanaco [gwanako] n. m. (mot esp., du quetchua *huanacu,* sorte de lama ; 1598, Acosta [var. abrégée *naco,* 1569, Godefroy]). Espèce de lama sauvage des Andes chiliennes, qui est sans doute la souche du lama domestique.

guanche [gwɑ̃ʃ] n. m. (de *Guanches,* n. de la population primitive de l'archipel canarien [le n. de *Guanches* signifiait « les hommes » ou « les fils »] ; 1962, Larousse). Ancien parler des îles Canaries, qui a disparu au moment de la conquête espagnole.

guanier, ère [gwanje, -ɛr] adj. (de *guano ;* 1877, Littré, aux sens 1-2). **1.** Relatif au guano. || **2.** Où l'on trouve du guano.

guano [gwano] n. m. (mot esp., du quetchua *huano,* lui-même empr. de l'aimará [langue indienne du Pérou] *huana,* fumier ; 1598, Acosta, au sens 1 ; sens 2, 30 oct. 1875, *Journ. officiel*). **1.** Matière résultant de l'accumulation d'excréments et de cadavres d'oiseaux marins, qu'on utilise comme engrais. || **2.** Nom donné à des matières fertilisantes d'origines très diverses : *Guanos de poissons, de chauves-souris. L'arbre au pied duquel on me mettra donnera peut-être d'excellents fruits, je serai peut-être un engrais superbe, un guano supérieur* (Flaubert).

guarani [gwarani] n. m. (mot guarani ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Langue indienne du Paraguay et du Brésil. || **2.** Unité monétaire du Paraguay, divisée en 100 céntesimos.

guatémaltèque [gwatemaltɛk] adj. et n. (esp. *guatemalteco,* de *Guatemala,* n. géogr. ; 1930, Larousse). Relatif au Guatemala ; habitant ou originaire de ce pays. (On dit aussi GUATÉMALIEN, ENNE [XX[e] s.].)

guaxe [gwaks] n. f. (origine obscure ; 1962, Larousse). Un des noms du fruit de l'acacia.

1. gué [ge] n. m. (francique **wad,* endroit peu profond ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *guez,* au plur. ; *gué,* au sing., v. 1170, *Livre des Rois* [*sonder le gué,* av. 1679, Retz]). Endroit d'un cours d'eau assez peu profond pour qu'on puisse le traverser sans perdre pied : *Nous passâmes à gué ses eaux limpides* (Chateaubriand). *Faire franchir le gué à un âne rétif* (L. Daudet). || Fig. et vx. *Sonder le gué,* bien examiner une affaire avant de s'y engager.

2. gué ! [ge] interj. (sans doute var. orthogr. de l'adj. *gai ;* 1666, Molière [mais probablem. bien plus anc.]). Mot qui revient dans le refrain de certaines chansons anciennes : *La bonne aventure, ô gué ! la bonne aventure.*

guéable [geabl] adj. (de *guéer* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *gaable* [*guéable,* fin du XV[e] s., Commynes], au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Se dit d'un cours d'eau qu'on peut passer à gué : *Ce fleuve n'est nulle part guéable. L'estuaire guéable, le passeur se promenait, de loisir, en compagnie d'Argo* (Arnoux). || **2.** *Fig.* et *littér.* Que l'on peut franchir, vaincre aisément : *Tout était guéable pour ce géant, événements et flots* (Chateaubriand).

guèbre [gɛbr] n. et adj. (persan *gabr,* adorateur du feu ; 1657, La Boullaye, écrit *quebre ; guèbre,* 1721, Montesquieu). Perse qui suit la religion de Zoroastre : *Les Grecs*

chassent les juifs, les juifs damnent les guèbres (Hugo).

guède [gɛd] n. f. (germ. **waizda*, guède ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi*, écrit *wesde* [*gueide*, v. 1175, Chr. de Troyes ; *guède*, nov. 1640, d'après Littré, 1866], aux sens 1-2). **1.** Plante tinctoriale, appelée aussi, dans le Midi, *pastel*. || **2.** Couleur bleue tirée de cette plante.

guédoufle [gedufl] n. f. (provenç. *gadoufle, goudoufle*, flacon garni de paille, de l'onomatop. *god-* exprimant le gonflement, avec peut-être une influence sémantique des dér. du lat. *conflare* [v. GONFLER] ; début du XIVe s., écrit *coutoufle*, au sens du provenç. ; 1532, Rabelais, écrit *guédoufle*, au sens de « flacon rond pour divers liquides, notamment l'huile et le vinaigre » ; sens actuel [probablem. repris à des parlers régionaux], 1872, Larousse). Huilier formé de deux flacons arqués, dont les becs courbes sont soudés côte à côte et croisés en sens contraire, de telle sorte qu'on puisse verser le contenu de l'un sans vider l'autre.

guéer [gee] v. tr. (de *gué* 1 ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne*, écrit *guaer* [*guéer*, XVe s.], au sens 1 ; sens 2, XIIIe s.). **1.** Passer à gué un cours d'eau : *Descendus de la colline, nous guéâmes un ruisseau* (Chateaubriand). *Des mariniers, guéant le fleuve à dos de mules, passaient près de nous en chantant* (Daudet). || **2.** Faire baigner dans un gué : *Guéer un cheval.* || *Guéer du linge*, le rincer dans l'eau courante.

guelfe [gɛlf] n. (allem. *Welfe*, n. d'une puissante famille qui prit le parti des papes ; v. 1265, Br. Latini). Nom donné à ceux qui, en Italie, au Moyen Âge, soutenaient les papes, contre les gibelins, partisans des empereurs germaniques.

◆ adj. (1756, Voltaire). Qui appartenait au parti des guelfes : *Ravenne, après avoir été guelfe ou gibeline, est retournée à l'Église* (Chateaubriand).

guelfisme [gɛlfism] n. m. (de *guelfe* ; 1962, Larousse). Attitude, doctrine des guelfes.

guelte [gɛlt] n. f. (allem. *Geld*, argent ; 1859, Esnault, au sens de « paye » ; sens actuel, 1866, Delvau). Pourcentage accordé, dans certains magasins, aux vendeurs sur le produit des ventes qu'ils effectuent, et qui vient en sus de leurs appointements : *Être à la guelte.*

• SYN. : *prime.*

guenille [gənij] n. f. (mot des parlers de l'Ouest, altér. [sous l'influence de mots comme *broutilles, fondrilles*, etc., qui désignent des résidus ou des choses de faible valeur] de *guenipe* [v. ce mot] ; début du XVIIe s., écrit *gnille* [*guenille*, 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1664, Molière ; sens 3, 1672, Molière ; sens 4, 1846, Balzac). **1.** Haillons déchirés, chiffon : *Antonio l'avait débarrassé [...] des guenilles dont il lui avait enveloppé les pieds* (Mérimée). || **2.** Vêtements en lambeaux, misérables (le plus souvent au plur.) : *Une femme en guenilles nous a servi dans des tasses de grès du lait frais comme la glace* (Flaubert). *Sur les planches [...] s'étalaient trois guenilles grises, laissées par des clientes mortes à l'hôpital* (Zola). || **3.** *Fig.* Chose sans importance, méprisable : *Le corps, cette guenille, est-il d'une importance, | D'un prix à mériter seulement qu'on y pense ?* (Molière). || **4.** *Littér.* Homme déchu, physiquement ou moralement.

• SYN. : **1** *loque* ; **2** *défroque, haillons, nippes, oripeaux* ; **4** *chiffe, loque.*

guenilleux, euse [gənijø, -øz] adj. et n. (de *guenille* ; 1766, Diderot). Couvert, vêtu de guenilles : *Une population d'êtres haillonneux, loqueteux, guenilleux* (Goncourt). *Son pauvre corps de mendiante guenilleuse, affamée et désespérée* (Bloy). *Si je m'étais simplement assis sur un banc du Luxembourg, si je n'avais pas filé plus d'un quart d'heure un honnête mais bizarre guenilleux, j'aurais pu jouir idylliquement de l'air tiède et de la chaude lumière* (Gide).

• SYN. : *déguenillé, haillonneux, loqueteux.*

guenillon [gənijɔ̃] n. m. (de *guenille* ; 1660, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** *Class.* Petite guenille : *Mais qui pourrait compter le nombre de haillons, | De pièces, de lambeaux, de sales guenillons, | De chiffons ramassés dans la plus noire ordure, | Dont la femme, aux bons jours, composait sa parure ?* (Boileau). || **2.** *Vx.* Être déguenillé, misérable : *Elle ne pouvait vraiment pas rester un guenillon* (Zola).

guenipe [gənip] n. f. (mot issu, avec une finale reprise à l'anc. franç. *chipe*, chiffon, lambeau [v. 1307, Guiart, v. CHIFFE], d'un radical gaulois **wádana-*, eau, la *guenipe* étant primitivement un vêtement déchiré, dont des lambeaux traînent dans l'eau et la boue des chemins lorsqu'on marche [cf. le normand *guener*, « crotter », terme de la même famille] ; 1496, La Vigne, écrit *guenyppe* [*guenipe*, av. 1526, J. Marot], au sens 1 [le sens, plus anc., de « guenilles, vieux habits » n'est attesté qu'en 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx* ou *littér.* Femme de mauvaise vie : *C'est pourquoi les poètes prennent habituellement d'assez sales guenipes pour maîtresses* (Gautier). *Une guenipe sordide qui riait d'une façon crapuleuse* (Huysmans). || **2.** *Vx.* Femme de basse condition, malpropre et mal vêtue : *Une marchande, une vieille guenipe de cent ans, abritait trois salades maigres sous une ombrelle de soie rose, crevée et lamentable* (Zola).

guenon [gənɔ̃] n. f. (mot probablem. de la même famille que *guenipe* [v. l'art. précéd.], le terme ayant désigné d'abord un singe à longue queue traînante ; 1505, Gonneville, au sens 1 [comme n. m., av. 1589, J. A. de Baïf] ; sens 2, 1678, La Fontaine ; sens 3, 1640, Oudin ; sens 4, 1686, Baron). **1.** Nom usuel des singes du genre cercopithèque, mâles ou femelles. || **2.** Femelle du singe, quelle qu'en soit l'espèce. || **3.** Femme laide, sans aucun agrément : *Comment alors aimâtes-vous cette guenon savoyarde ?* (France). || **4.** *Vx.* Prostituée : *En me préférant les sales guenons du coin de la rue, il me laisse libre* (Balzac).

• SYN. : **3** *guenuche* (fam.), *laideron, mocheté* (pop.).

guenuche [gənyʃ] n. f. (de *guen[on]* ; 1608, M. Régnier, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, av. 1654, Guez de Balzac, puis fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** *Class.* Petite guenon : *Elle se regarde au miroir et se trouve plus laide qu'une guenuche* (Fénelon). || **2.** *Fig.* et *fam.* Femme petite et laide. || **3.** *Vx* et *fam.* Femme de mauvaise vie : *Les donations du vieux grigou à ses servantes avaient achevé de tourner contre « ces ribaudes effrontées », contre « ces guenuches » [...] les commères chargées de leurs marmots* (Daudet).

guépard [gepar] n. m. (ital. *gattopardo*, guépard, de *gatto*, chat [bas lat. *cattus*, même sens], et *pardo*, léopard [lat. *pardus*, même sens, gr. *pardos*, léopard, panthère] ; 1706, *Romania* [XXXV, 474], écrit *gapard* ; *guépard* [avec un *-é-* mal expliqué], milieu du XVIIIe s., Buffon). Mammifère carnassier d'Afrique et d'Asie, haut sur pattes, à la robe fauve clair tacheté de noir, très rapide à la course, pouvant être domestiqué.

guêpe [gɛp] n. f. (lat. *vespa*, guêpe, devenu **wespa* à basse époque, par croisement avec un mot germ. de même sens, à *w-* initial, d'où est issu l'anc. haut allem. *wefsa*, guêpe ; fin du XIIe s., Marie de France, écrit *wespe* [*guespe*, XIIIe s. ; *guêpe*, 1636, Monet], au sens 1 [*taille de guêpe*, 1840, Acad.] ; sens 2, 1850, Sainte-Beuve [« personne railleuse, qui importune », 1829, Boiste ; *pas folle la guêpe !*, XXe s.]). **1.** Insecte social de l'ordre des hyménoptères, à abdomen annelé de jaune et de noir, dont la femelle est pourvue d'un aiguillon venimeux : *Parmi les nids de bengalis | Un vol de guêpes vibre encore* (Leconte de Lisle). || *Taille de guêpe*, taille très fine : *Et elle avait, comme on disait, une taille de guêpe* (France). || **2.** *Fig.* Femme rusée. || Fam. *Pas folle la guêpe !*, se dit d'une personne qui agit de façon prudente et habile, et qu'on ne dupe pas facilement.

Guépéou [gepeu] n. f. (de G. P. U., initiales de *Gosoudarstvennoïé Politicheskoïe Upravlenié*, « administration politique d'État »). Nom donné à la police politique soviétique après la suppression de la Tchéka, en février 1922.

guêper [gepe] v. tr. (de [*taille de*] *guêpe* ; av. 1896, Goncourt). Serrer la taille pour donner une sveltesse de guêpe : *Enfin nous la revoyons, Sophie Arnould,*

dans ses rôles de triomphe, dans la robe blanche guêpée d'Iphigénie (Goncourt). *Le vêtement noir qui guêpait sa haute taille* (A. de Châteaubriant).

● SYN. : *corseter.*

guêpier [gepje] n. m. (de *guêpe* ; v. 1354, *Modus,* écrit *guespier* [*guêpier,* 1636, Monet], au sens I ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2, av. 1885, V. Hugo ; sens II, 3, 1775, Beaumarchais [*se fourrer la tête dans un guêpier,* « se trouver au milieu de gens suspects ou menaçants »]).

I. Oiseau passereau à bec long et pattes courtes, se nourrissant d'abeilles et de guêpes, qui vit dans les régions chaudes de l'Ancien Monde.

II. 1. Nid de guêpes. ‖ **2.** Endroit bourdonnant où règne l'agitation, la turbulence : *La tribune des journalistes* [...] *n'en resta pas moins un guêpier, un coin tumultueux et tapageur, d'où partaient sans cesse les interruptions et les vacarmes* (Hugo). ‖ **3.** *Fig.* Endroit dangereux, situation critique dont on ne se tire que très difficilement sans dommage : *On ne déploie pas plus d'activité* [...] *que le baron n'en déployait pour se plonger la tête la première dans un guêpier* (Balzac). *Il tomba dans un guêpier de sept ou huit voiles anglaises* (Hugo). *Mais on ne s'interrogeait plus, on pardonnait, dans l'allégresse de cette décision si raisonnable, la seule bonne pour se tirer du guêpier où l'on s'était mis* (Zola).

● SYN. : **II, 3** *bourbier, filet, nasse, pétrin, piège, souricière, traquenard.*

1. guêpière [gepjɛr] n. f. (de *guêpe ;* 1567, Amyot, écrit *guespière ; guêpière,* 1740, Acad.). *Vx.* Guêpier : *Pis qu'un bâton dans une guêpière* (Rogissart).

2. guêpière [gepjɛr] n. f. (de [*taille de*] *guêpe ;* v. 1945). Nom déposé d'une sorte de corset baleiné, très ajusté, épousant la taille et le buste des femmes.

guerdon [gɛrdɔ̃] n. m. (bas lat. carolingien *widerdonum,* récompense [IXe s.], issu du francique **widarlōn,* même sens, après remplacement de la syllabe *-lōn* par le lat. *donum,* don, présent ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *gueredun ;* XIIe s., *Roncevaux,* écrit *gueredon ; guerdon,* v. 1360, Froissart). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Récompense, salaire : *Aucun labeur n'y manque de guerdon* (La Fontaine).

● REM. « Il est vieux et n'a plus d'usage que dans le burlesque » (Acad., 1694).

guerdonner [gɛrdɔne] v. tr. (de *guerdon* [v. ce mot] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *gueredoner ; guerdonner,* XVe s.). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Récompenser : *La troupe maudite | Songe comment il sera guerdonné* (La Fontaine). *Me voilà bien guerdonné* (Richelet, 1680).

guère [gɛr] adv. (francique **waigaro,* beaucoup ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1, écrit *ne... guaires* [*ne... gueres,* v. 1283, Beaumanoir ; *ne... guère,* XVIe s.] ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, v. 1460, G. Chastellain ; sens 4, 1541, Calvin ; sens 5, 1671, Mme de Sévigné). **1.** *Ne... guère*forme une locution adverbiale signifiant « peu, ne... pas beaucoup » et portant sur le verbe placé entre *ne* et *guère* ou sur l'ensemble constitué par le verbe d'une part, et d'autre part par l'adjectif, l'adverbe ou la locution adverbiale placés après *guère : Le vrai peuple lit peu et n'écrit guère* (Fromentin). *Outre que votre amant ne méritait guère les bontés que vous avez eues pour lui* (France). *Elle n'est guère aimable. Il ne va guère mieux. Je ne suis guère en fonds.* ‖ Dans une réponse, *guère* s'emploie sans la négation *ne : Êtes-vous satisfait ? — Guère. Comment va-t-il ? — Guère mieux.* ‖ *Ne... guère moins* ou *plus* (et un adjectif), ne... pas beaucoup moins ou plus : *Le lieu de mon travail, notre atelier, n'était guère moins sombre* (Michelet). ‖ **2.** *Ne... plus guère,* ne... plus beaucoup : *Il n'y voit plus guère. Il n'a plus guère à espérer.* ‖ **3.** *Ne... guère de* (suivi d'un nom) indique le petit nombre ou la petite quantité : *Ce commerçant n'a guère de clients. Cet enfant n'a guère de courage.* ‖ *Ne... guère que,* presque uniquement : *L'émulation et la jalousie ne se rencontrent guère que dans les personnes du même art* (La Bruyère). ‖ **4.** Class. *De guère,* peu : *L'un fait beaucoup de bruit qui ne lui sert de guère* (Molière). ‖ **5.** Class. *Ne tenir à guère,* ne pas tenir à grand-chose, être dans une situation précaire : *Je crois que vous savez que Mademoiselle a chassé Guilloire ; le pauvre Segrais ne tient à guère* (Sévigné).

● REM. **1.** La forme *guères,* fréquente dans la langue classique, était admise par Vaugelas aussi bien que *guère.*

2. *Ne... guère* ne s'emploie pas normalement avec *pas* ou *point.* Cependant, on rencontre parfois cette locution dans la langue classique, dans une proposition subordonnée dont la principale comporte *pas* ou *point : Je ne crois pas que Rodogune* [la tragédie] *en demande guère* [de temps] (Corneille).

guéret [gerɛ] n. m. (lat. *vervactum,* terre en friche, jachère [part. passé neutre substantivé de *vervagere,* retourner une terre qui est en jachère, labourer, défricher], modifié à basse époque en **wervactum* sous l'influence d'un mot germ. non identifié ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *guaret* [*guéret,* fin du XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1667, Boileau). **1.** Terre labourée, mais non ensemencée : *Des chasseurs qui parcourent les guérets. La terre rouge et fraîchement remuée formait une bosse de la longueur d'un corps humain ; de petites plantes déracinées par la bêche étaient posées sur le guéret les racines en l'air* (Loti). ‖ **2.** Terre laissée en jachère, ou pâturage maigre : *Ces sommets labourés par les torrents avaient l'air de guérets abandonnés* (Chateaubriand). *À travers le hallier, la ronce et le guéret, | Le pâtre épouvanté qui s'enfuit vers Tirynthe | Se tourne, et voit* [...] *| Surgir* [...] *le grand fauve en arrêt* (Heredia). ‖ **3.** *Poét.* et *vx.* Terre cultivée : *La muse des guérets, des sillons et des blés* (Heredia).

guéri, e [geri] adj. (part. passé de *guérir*). Qui a recouvré la santé : *Un malade complètement guéri.*

● SYN. : *remis, rétabli.*

guéridon [geridɔ̃] n. m. (de *Guéridon,* n. d'un personnage de la facétie *Conférence d'Antitus...* [v. 1615], qui apparaissait aussi dans des ballets de la même époque [comme le *Ballet des Argonautes,* 1614], dans lesquels il tenait un flambeau pendant que les autres danseurs s'embrassaient [d'où l'application ironique de son nom à un petit meuble servant à porter des chandeliers, etc., dont le pied avait souvent la forme d'un être humain], le nom même de *guéridon* étant sans doute un anc. refrain de chanson, composé de [*ô*] *gué* [v. GUÉ 2] et de *laridon, faridon* [v. FARIDONDAINE] ; 1650, Havard [le mot a signifié aussi « chanson, vaudeville », av. 1621, CourvalSonnet]). Petite table ronde à pied central unique : *Je trace des figures de géométrie sur le marbre du guéridon* (Valéry). *Le milieu de la pièce était occupé par un guéridon Louis XV sur lequel étaient posés des prospectus et des brochures* (Duhamel).

guérilla [gerija] n. f. (esp. *guerrilla,* petite guerre, dimin. de *guerra,* guerre [de même origine que le franç. *guerre,* v. ce mot] ; 1820, Stendhal, aux sens 1-2). **1.** Forme de guerre caractérisée par des actions discontinues de harcèlement, d'embuscades ou de coups de main, menées par des unités régulières ou des bandes de partisans sur les flancs, les arrières et les communications d'une armée adverse : *Toute cette guérilla sournoise et harcelante* (Margueritte). *La guérilla que les Espagnols menaient contre les troupes de Napoléon.* ‖ **2.** Groupe de combattants qui se livrent à ce genre de guerre (vieilli) : *Les réguliers qui venaient soutenir les guérillas ralliées* (Goncourt).

guérillero [gerijero] n. m. (esp. *guerrillero,* soldat d'une guérilla, dér. de *guerrilla* [v. l'art. précéd.] ; 1825, Mérimée). Soldat d'une armée régulière ou partisan se livrant à la guérilla : *On est bandit en paix, en guerre, | On s'appelle guérillero* (Hugo).

guérir [gerir] v. tr. (francique **warjan,* protéger ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *guarir,* aux sens de « garantir, préserver, sauver, protéger » ; écrit *guérir,* au sens 1, fin du XIe s. [var. *garir,* plus usuelle au Moyen Âge, v. 1155, Wace ; « faire cesser une maladie », 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1564, *Indice de la Bible* [aussi « faire cesser définitivement le mal en question »]).

1. Débarrasser définitivement d'une maladie physique ou mentale : *Guérir un malade. Il envoya chercher l'empirique, qui déclara me guérir en vingt-quatre heures* (Chateaubriand). *Dès qu'il fut guéri, il vint à Paris* (Stendhal). ‖ Faire cesser une maladie : *On guérit très bien la tuberculose.* ‖ **2.** Débarrasser quelqu'un de ce qui apparaît comme un mal moral : *Jacques reviendra de ce voyage peut-être déjà guéri de son amour* (Gide). *Guérir un enfant de sa timidité.* ‖ Faire cesser définitivement le mal en question : *Elle ne fit donc plus effort pour guérir ce qu'elle appelait les lubies de son ami* (France). *Seul le temps peut guérir certains chagrins.*

• SYN. : **1** *remettre, rétablir, sauver ; traiter ;* **2** *délivrer ; apaiser, calmer, corriger, effacer, estomper.*

◆ v. intr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [écrit *guarir ; guérir,* XIV^e s., *Moamin*] ; sens 2, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy ; sens 3, 1835, Académie). **1.** Recouvrer la santé : *S'il guérit, ce n'est pas pour faire de vieux os* (Mérimée). ‖ *Guérir d'une maladie, d'un mal,* en être débarrassé définitivement : *Guérir d'une jaunisse. Guérir d'une fracture.* ‖ **2.** Être débarrassé de quelque chose de pénible, d'une faiblesse, d'une infirmité morale : *Et qui donc a jamais guéri de son enfance ?* (Delarue-Mardrus). *Il n'est pas guéri de sa jalousie.* ‖ **3.** En parlant du mal lui-même, cesser, être supprimé : *Une plaie qui guérit mal.*

• SYN. : **1** *réchapper de, se remettre, se rétablir ; se cicatriser, se fermer.*

◆ **se guérir** v. pr. (sens 1, 1672, Sacy [« recouvrer spontanément la santé », 1530, Palsgrave] ; sens 2, 1677, Boileau). **1.** Revenir à la santé grâce aux soins qu'on se donne : *M. Roux avait obtenu, ce matin même, un congé de quinze jours pour se guérir d'une lésion indéfinie et peu sensible au genou* (France). ‖ **2.** Se débarrasser d'un défaut, d'une mauvaise habitude : *Il ne s'est jamais guéri de sa timidité.*

• SYN. : **1** *se remettre, se rétablir ;* **2** *se corriger.*

guérison [gerizɔ̃] n. f. (de *guérir* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *guarisun,* aux sens de « salut, défense, protection » ; sens 1, v. 1155, Wace [écrit *garison ; guérison,* début du XVII^e s., Malherbe] ; sens 2, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy [écrit *guérison*]). **1.** Action de guérir une maladie, retour à la santé : *Il allait demander au ciel la guérison du roi* (Taine). *Le père Rouault, en souvenir de sa guérison, apporta lui-même à son gendre une dinde* (Flaubert). ‖ **2.** Disparition d'un mal moral : *La guérison de la timidité.*

• SYN. : **1** *rétablissement ;* **2** *apaisement, fin.* — CONTR. : **1** *aggravation.*

guérissable [gerisabl] adj. (de *guérir* [v. ce mot] ; XIII^e s., écrit *garissable ; guérissable,* v. 1361, Oresme). Qui peut être guéri : *Je suis heureux de discerner que votre mal est guérissable* (France). *Une vie véritablement féminine, émaillée de chagrins ordinaires et guérissables* (Colette). *Une anémie guérissable.*

• SYN. : *curable.* — CONTR. : *incurable, inguérissable.*

guérisseur, euse [gerisœr, -øz] n. (de *guérir* [v. ce mot] ; XIV^e s., écrit *gariseur* [*garisseur,* XV^e s. ; *guérisseur,* av. 1526, J. Marot], au sens 1 ; sens 2, 1735, Lesage). **1.** Celui, celle qui guérit des maux physiques ou moraux : *Toi qui sais tout, grand roi des choses souterraines, | Guérisseur familier des angoisses humaines* (Baudelaire). *Il avait été vers la guérisseuse de toutes peines* (Montherlant). ‖ **2.** Personne qui guérit ou prétend guérir en vertu de dons mystérieux, ou à l'aide de recettes qui lui sont personnelles : *Mon père, en deux semaines, avait acquis une prodigieuse renommée de guérisseur* (Duhamel).

• SYN. : **2** *charlatan, empirique* (vx), *rebouteux* (pop.).

◆ adj. (av. 1672, G. Patin). Qui guérit : *Pas un mot n'est échangé entre le malade et la gardienne de l'eau guérisseuse* (Maupassant).

guérite [gerit] n. f. (de *garir,* protéger [forme anc. de *guérir,* v. ce mot], d'après *fuite ;* v. 1220, Coincy, dans la loc. *à la garite !,* « sauve qui peut ! » ; sens 1, v. 1223, Godefroy [écrit *garite ; guérite,* v. 1360, Froissart ; « petite baraque en bois ou en tôle... », 1930, Larousse] ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Abri en bois, en tôle, en maçonnerie, qui permet à une sentinelle de se mettre à couvert : *Je m'approchai d'un débris de guérite en pierre au bord de la falaise* (Sainte-Beuve). ‖ *Par extens.* Petite baraque en bois ou en tôle pour abriter une personne debout, un travailleur en cas d'intempérie. ‖ **2.** *Vx.* Siège à capote, généralement en osier, pour s'abriter du vent, du soleil.

• SYN. : **1** *guitoune* (pop.).

guerre [gɛr] n. f. (francique **werra,* troubles, dispute ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*guerre étrangère,* 1685, Bossuet ; *guerre civile,* fin du XIV^e s., E. Deschamps ; *guerre intestine,* 1596, Hulsius ; *guerre subversive, guerre des nerfs, guerre des ondes, guerre totale,* XX^e s. ; *guerre de religion, guerre sainte,* 1690, Furetière ; *guerre ouverte,* av. 1613, M. Régnier ; *guerre froide,* v. 1948 ; *guerre à mort* ou *d'extermination,* 1866, Littré ; *guerre atomique,* milieu du XX^e s. ; *guerre éclair,* 1940 ; *petite guerre,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné — au fig., av. 1850, Balzac ; *homme de guerre,* 1530, Pals-grave ; *gens de guerre,* 1538, R. Estienne ; *nom de guerre,* 1660, Oudin — « pseudonyme », 1671, La Fontaine ; *croix de guerre,* v. 1915 ; *les honneurs de la guerre,* 1732, Richelet ; *s'en tirer avec les honneurs de la guerre,* 1872, Larousse ; *faire la guerre,* 1080, *Chanson de Roland ; à la guerre comme à la guerre,* 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1155, Wace [« lutte quelconque », fin du XII^e s., Châtelain de Coucy ; *guerre de plume,* 1771, Voltaire] ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*faire la guerre à quelqu'un,* 1640, Oudin ; *partir en guerre contre quelque chose,* début du XX^e s.]). **1.** Lutte armée entre deux nations ou ensembles de nations, ou entre deux groupes humains : *Viendra peut-être le temps, quand une société nouvelle aura pris la place de l'ordre social actuel, que la guerre paraîtra une monstrueuse absurdité, que le principe même n'en sera plus compris ; mais nous n'en sommes pas là* (Chateaubriand). *Déclarer la guerre. Être en guerre, en état de guerre. Le fléau de la guerre.* ‖ *Guerre étrangère,* guerre entre deux nations. ‖ *Guerre civile* ou (littér.) *intestine,* guerre entre citoyens d'une même nation : *Enfin, mon fils, tant civile qu'étrangère, la guerre est exécrable et d'une malignité que je déteste* (France). ‖ *Guerre subversive,* action concertée, dirigée contre les autorités d'un pays par des organisations clandestines en vue de renverser le régime politique et de s'emparer du pouvoir par des moyens violents. ‖ *Guerre de religion,* guerre, souvent civile, qui a pour cause des divergences entre les croyances religieuses. ‖ *Guerre sainte,* guerre faite au nom de la religion et par laquelle un peuple est censé défendre sa religion. ‖ *Guerre ouverte,* celle qui se fait franchement. ‖ *Guerre froide,* hostilité latente dans les relations de deux nations, mais qui ne prend pas la forme d'un conflit armé : *La guerre, froide et tiède, est la servitude de l'Empire mondial* (Camus). ‖ *Guerre des nerfs,* forme d'hostilité qui consiste à user les nerfs de l'adversaire en faisant alterner habilement paroles de conciliation et menaces. ‖ *Guerre des ondes,* en période de tension internationale, utilisation systématique, par les partis adverses, de la radiodiffusion ou de la télévision comme moyen de propagande sur le moral des populations. ‖ *Guerre à mort* ou *d'extermination,* guerre qui ne prétend s'arrêter qu'après la destruction totale de l'adversaire. ‖ *Guerre totale,* guerre qui fait appel à tous les moyens de destruction, même les plus atroces ou les plus perfides, pour réduire l'adversaire. ‖ *Guerre atomique,* celle qui a recours aux engins de destruction utilisant l'énergie atomique. ‖ *Guerre éclair,* guerre qui aboutit à une décision très rapide par la mise en œuvre de puissants moyens. ‖ *Petite guerre,* simulacre de combat entre des troupes, ou guerre de partisans qui a pour but de harceler l'adversaire, de l'affaiblir dans de nombreuses escarmouches ; au *fig.,* lutte plus ou moins sournoise entre personnes : *Cette petite guerre n'alla pas sans des dîners au « Rocher de Cancale »* (Balzac). ‖ *Homme de guerre, gens de guerre,* ceux dont c'est

le métier de faire la guerre. || *Foudre de guerre,* v. FOUDRE. || *Nom de guerre,* nom qu'un soldat prenait autrefois en s'enrôlant, ou qu'on donnait à ceux qui s'étaient distingués ; *auj.,* pseudonyme : *Le nom de guerre d'un artiste, d'un journaliste.* || *Conseil de guerre,* v. CONSEIL. || *Croix de guerre,* décoration commémorant la ou les citations individuelles attribuées au chef, au soldat ou à l'unité qui se sont signalés au feu par une action caractérisée : *Obtenir la croix de guerre avec palme.* || *Honneurs de la guerre,* conditions honorables qui permettent à une garnison assiégée de sortir de la place avec armes et bagages : *Accorder, obtenir les honneurs de la guerre.* || Fig. *S'en tirer avec les honneurs de la guerre,* se tirer d'une façon parfaitement honorable d'une situation difficile. || *Faire la guerre,* participer à une guerre : *Il a fait la guerre d'Algérie.* || Fig. *À la guerre comme à la guerre,* il faut se contenter des ressources qu'offrent les circonstances. || **2.** Lutte, conflit plus ou moins aigu entre deux personnes ou entre deux groupes : *Je suis en paix, et non en guerre avec le gouvernement de la République* (France). || *Par extens.* Lutte quelconque : *Il arriva peu à peu à cette conviction que la vie était une guerre* (Hugo). || *Guerre de plume,* guerre que se livrent, dans leurs écrits, deux écrivains ; polémique : *La guerre de plume que se livrèrent Rousseau et Voltaire.* || **3.** Action entreprise pour supprimer, détruire quelque chose : *Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe* (Hugo). *Faire la guerre aux préjugés, aux abus.* || *Faire la guerre à quelqu'un,* l'attaquer, le réprimander au sujet de quelque chose : *Il me fit la guerre de n'avoir pas depuis longtemps rendu visite à sa famille* (Nerval). *Faire la guerre à quelqu'un sur son étourderie* (Acad.). || *Partir en guerre contre quelque chose,* l'attaquer avec violence : *Il partait en guerre contre le vers alexandrin, contre Mendès, contre les mœurs de l'époque* (Gide).

• Syn. : **1** *conflagration, conflit, hostilités ;* **2** *bataille, combat.*

◆ **De guerre lasse** loc. adv. (fin du XVII^e^ s., Saint-Simon). A bout de résistance ; par lassitude de lutter, de résister, et pour en finir.

◆ **De bonne guerre** loc. adj. (av. 1679, Retz). Se dit d'un procédé habile, mais légitime, loyal, pour mettre un adversaire en difficulté : *Ces coups de langue* [...] *sont de bonne guerre dans le grand monde* (Balzac).

guerrier, ère [gɛrje, -ɛr] adj. (de *guerre ;* v. 1570, Carloix, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [« hostile », v. 1112, *Voyage de saint Brendan*]). **1.** Qui a rapport avec la guerre : *Un hymne guerrier en strophes saphiques et adoniques* (Renan). *On ne se frotte pas impunément à la force guerrière de l'Allemagne !* (Martin du Gard). *Pour l'Allemagne, une guerre a toujours été la première, un printemps guerrier* (Giraudoux). *Exploits guerriers. Vertus guerrières.* || **2.** Qui est porté vers la guerre, a le goût de la guerre : *Peuple guerrier. Âme guerrière. En écoutant cette musique fière, chacun sentait s'insinuer dans ses veines une ardeur guerrière* (Aymé).

• Syn. : **1** *militaire ;* **2** *belliqueux, martial.* — Contr. : **2** *pacifique, pacifiste.*

◆ **guerrier** n. m. (1080, *Chanson de Roland* [« personne qui a le goût de la guerre, qui la fait par habitude », av. 1848, Chateaubriand]). Homme qui fait la guerre ou dont c'est le métier de faire la guerre : *Je ferai donc peu le guerrier, ayant peu vu la guerre* (Vigny). || *Spécialem.* Homme qui a le goût de la guerre : *Numa, qui sut placer la religion au premier rang chez un peuple de guerriers* (Chateaubriand).

guerroyer [gɛrwaje] v. intr. (de *guerre ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *guerreier ;* XII^e^ s., *Roncevaux,* écrit *guerroier ; guerroyer,* fin du XIII^e^ s., Joinville). [Conj. **2 a.**] *Littér.* Faire la guerre : *Je suis le premier de mon rang qui n'ai guerroyé qu'avec la plume* (Montalembert). *Les seigneurs imaginèrent d'aller guerroyer en Orient. Ils disaient* [...] *qu'ils allaient délivrer le tombeau du fils de Dieu* (France).

• Syn. : *batailler, se battre.*

◆ v. tr. (v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). *Class.* et *littér.* Faire la guerre contre, combattre : *Donc, faites ! Vous pouvez, sans avertissements, | Guerroyer les chrétiens comme les Ottomans ; | Les Ottomans étant hors de la loi vulgaire, | On peut les attaquer sans déclarer la guerre* (Hugo).

guerroyeur [gɛrwajœr] n. m. (de *guerroyer* [v. l'art. précéd.] ; v. 1155, Wace, écrit *guerreeur ; guerroyeur,* XIII^e^ s.). Celui qui guerroie (rare) : *Un seul fils, Jean Second, ce guerroyeur insigne* (Coppée).

guesdisme [gɛdism] n. m. (du n. de Jules *Guesde,* homme politique français [1845-1922] ; début du XX^e^ s.). Orientation à la fois marxiste et patriotique donnée au socialisme par Jules Guesde.

guesdiste [gɛdist] adj. (du n. de Jules *Guesde* [v. l'art. précéd.] ; début du XX^e^ s.). Qui se rapporte à Jules Guesde ou à ses idées.

guet [gɛ] n. m. (masc. de *guette* 1 ou déverbal de *guetter ;* v. 1155, Wace, écrit *gait* [*guet,* v. 1265, J. de Meung], au sens de « sentinelle, homme qui fait le guet » ; sens 1, XIII^e^ s., Rutebeuf [*faire le guet,* v. 1265, J. de Meung ; *être au guet,* 1668, La Fontaine ; *avoir l'œil, l'oreille au guet,* milieu du XVI^e^ s., Amyot] ; sens 2, v. 1360, Froissart [« surveillance d'une ville quelconque qui avait pour but d'y maintenir l'ordre », v. 1268, É. Boileau ; *le chevalier du guet,* 1690, Furetière] ; sens 3, v. 1155, Wace [*mot du guet,* 1538, R. Estienne — *nom du guet,* même sens, XV^e^ s., La Curne]). **1.** Surveillance destinée à surprendre quelqu'un ou à éviter que l'on ne soit surpris par lui : *Les complices chargés du guet pendant un hold-up.* || *Faire le guet, être au guet,* guetter, exercer une surveillance : *Le baron aperçut le mari qui, tout en brossant sa redingote lui-même, faisait évidemment le guet* (Balzac). *Léon, aussi affolé que moi, était au guet, la joue collée à la porte d'entrée. Je vois encore son œil godiche, écarquillé de peur* (Martin du Gard). || *Avoir l'œil, l'oreille au guet,* guetter en regardant ou écoutant attentivement : *L'œil et l'oreille au guet, ils s'en vont en maraude* (Leconte de Lisle). || **2.** *Autref.* Surveillance d'une place de guerre pendant la nuit, destinée à prévenir toute surprise de l'ennemi : *La milice chargée du guet.* || *Par extens.* Surveillance d'une ville quelconque, qui avait pour but d'y maintenir l'ordre : *Les archers du guet.* || *Le chevalier du guet,* le chef des archers du guet. || **3.** La troupe elle-même chargée de ce service : *Guet à pied. Guet à cheval. C'est le chien de Jean de Nivelle | Qui mord sous l'œil même du guet* (Verlaine). *L'ami était un bretteur de la pire espèce, qui avait des démêlés avec le guet* (France). *Le haut-parleur d'un bistrot* [...] *répondait, à travers les siècles, au couvre-feu, aux sonneries de la fermeture des portes, aux rondes du guet* (Arnoux). || Class. *Mot du guet,* mot de passe permettant de se faire reconnaître comme ami, comme personne inoffensive : *Gardez-vous, sur votre vie, | D'ouvrir, que l'on ne vous die, | Pour enseigne et mot du guet : | « Foin du loup et de sa race ! »* (La Fontaine).

• Syn. : **1** *affût, aguets ;* **2** *faction.*

guet-apens [gɛtapɑ̃] n. m. (de la loc. *de guet-appens,* en guet-apens, avec préméditation [1546, Rabelais], tirée de *de guet apensé,* même sens [XV^e^ s., La Curne], elle-même tirée de *en aguet apensé,* même sens [v. 1283, Beaumanoir], de *en,* prép., *aguet,* et *apensé,* part. passé de l'anc. v. *apenser,* examiner, former un projet [XII^e^ s., *Dolopathos*], composé de *a-* [lat. *ad-*, préf. marquant le mouvement vers] et de *penser ;* 1596, Vaganay, au sens 1 [*aguet a pens,* même sens, 1411, Isambert] ; sens 2, 1690, Furetière]). **1.** Embuscade dressée contre quelqu'un pour l'assassiner, lui faire subir des violences ou le dévaliser : *Et cette nuit où rampe un guet-apens infâme* (Verlaine). *Mais eux s'embusquaient sur ma route : alors, par peur des guets-apens, j'inventais d'énormes détours* (Gide). *Attirer quelqu'un dans un guet-apens. Tomber dans un guet-apens.* || **2.** Machination perfide tramée contre quelqu'un pour lui nuire ou pour le mettre en difficulté : *On prit le temps de son absence pour faire juger son procès, c'est un guet-apens* (Acad.). *L'accusateur public lui ayant demandé des renseignements sur le guet-apens dont il avait failli être la victime* [...], *le sénateur dit que Michu se trouvait alors sur un arbre* (Balzac).

• Pl. *des* GUETS-APENS [gɛtapɑ̃].
• SYN. : **2** *piège, traquenard.*

guète n. f. V. GUETTE.

guêtre [gɛtr] n. f. (francique **wrist,* cou-de-pied [d'où « vêtement couvrant cette partie du corps »] ; début du XVe s., *Journal d'un bourgeois de Paris,* écrit *guietre ;* 1538, R. Estienne, écrit *guestre ; guêtre,* 1636, Monet [*traîner ses guêtres,* 1907, Larousse ; *laisser ses guêtres,* 1762, Acad.]). Enveloppe de drap, de toile, de cuir se fermant sur le côté, qui sert à recouvrir le dessus du soulier et, parfois, la jambe : *Des guêtres de peau blanche* (Mérimée). *Sa petite-fille agenouillée laçant les guêtres aux jambes du vieillard* (Sainte-Beuve). || Fam. *Traîner ses guêtres,* se promener, voyager sans but, à l'aventure, oisivement : *Traîner ses guêtres sur les boulevards.* || Vx et pop. *Laisser ses guêtres* ou *ses houseaux,* mourir.
• SYN. : *houseaux, jambière, leggings.*

guêtrer [gɛtre] v. tr. (de *guêtre ;* 1549, R. Estienne, au part. passé, écrit *guestré ;* à l'infin., écrit *guêtrer,* 1721, Trévoux). Revêtir de guêtres (s'emploie surtout au part. passé) : *Ses jambes guêtrées de toile bise* (Theuriet). *C'est plaisir, les dimanches matins, de voir les Tarasconnais guêtrés, le pic en main, le sac et la tente sur le dos, partir, clairons en tête, pour des ascensions* (Daudet). *Un vieux beau guêtré de drap blanc.*

guêtrier, ère [gɛtrije, -ɛr] n. (de *guêtre ;* avr. 1597, Littré, écrit *guestrier ; guêtrier,* 1840, Acad.). Personne qui fabrique, vend des guêtres.

guêtron [gɛtrɔ̃] n. m. (de *guêtre ;* 1808, Boiste [var. *guetton,* 1803, Boiste]). Guêtre non montante : *Volpatte avec ses guêtrons* (Barbusse).

1. guette ou **guète** [gɛt] n. f. (francique **wahta,* garde ; v. 1130, *Eneas,* écrit *guaite* [*gueite,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *guette,* XIIIe s., *Fille du comte de Ponthieu*], au sens 1 ; sens 2, 1400, *Chartes de Liège* [*faire la gaite,* « monter la garde », v. 1207, Villehardouin ; *waite,* « vigilance », v. 1170, *Livre des Rois*] ; sens 3-4, début du XVIe s.). **1.** *Vx.* Guetteur, sentinelle : *Le concierge est guette du Châtelet* (Hugo). || **2.** *Vx* ou *dialect.* Action de guetter, surveillance : *La nuit, ils se lèvent à tour de rôle pour faire une guette sous leurs arbres* (Bosco). || **3.** Au Moyen Âge, tour, tourelle où se tenait la sentinelle chargée de guetter un ennemi, un danger éventuel : *Une petite guette en pierre d'où s'élève un paratonnerre terminé en piques* (Goncourt). || **4.** Trompette ou clairon dont on sonnait pour donner l'alarme, ou pour rassembler les gens du guet ; *par extens.,* la sonnerie elle-même : *Il trouva la porte close et les lumières éteintes. Cela l'étonna beaucoup, la guette n'étant pas sonnée au Châtelet* (Nerval).
• SYN. : **3** *échauguette.*

2. guette ou **guète** [gɛt] n. f. (prononc. pop. de *guêtre ;* 1690, Furetière, écrit *guette ; guète,* 1900, *Dict. général*). Pièce en contre-fiche dans une charpente.

guetter [gete] v. tr. (de *guette* 1 ou du francique **wahtôn,* veiller ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *guaiter,* au sens de « veiller [un mort] » ; v. 1155, Wace, écrit *guaitier,* au sens de « être de garde, monter la garde » ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [écrit *guaitier ; gueitier,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *guetier,* fin du XIIe s., *Aliscans ; guetter,* 1538, R. Estienne ; « faire le guet », fin du XIIe s., *Geste des Loherains*] ; sens 2, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch [IV, 59] ; sens 3, v. 1155, Wace). **1.** Attendre tout en observant, dans l'intention de surprendre, de saisir quelqu'un ou quelque chose : *Un monde ailé guetté par un monde rampant* (Hugo). *Le chat guettant l'oiseau qui boit* (Gautier). *Les villes affaiblies par des guerres intestines offrent une proie facile à l'étranger qui les guette* (France). || *Absol.* Faire le guet : *Complice qui guette.* || **2.** *Fig.* En parlant d'une chose, être une menace pour quelqu'un : *La tuberculose le guette. La mort le guette. Sur ces routes monotones, le sommeil guette l'automobiliste.* || **3.** Rester attentif, dans l'attente plus ou moins impatiente de quelque chose ou de quelqu'un : *Depuis longtemps, Mme Bovary guettait sa mort* (Flaubert). *Elisabeth guettait le choc sourd de la porte cochère* (Cocteau). *Guetter l'occasion. Guetter le facteur.*
• SYN. : **1** *épier, espionner, surveiller ;* **2** *menacer ;* **3** *attendre, guigner* (fam.).

guetteur [getœr] n. m. (de *guetter* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., écrit *waitor* [*gueiteor,* XIIIe s. ; *guetteur,* XIVe s.], au sens 1 [« soldat qui surveille les faits et gestes de l'ennemi... », v. 1360, Froissart] ; sens 2 [« espion »], v. 1360, Froissart). **1.** *Autref.* Celui qui faisait le guet au sommet de la tour ou du beffroi pour avertir d'un danger possible : *L'homme qui m'a aidé à grimper d'échelle en échelle dans cette lanterne est le guetteur de la ville* (Hugo). || *Auj.* Soldat qui surveille les faits et gestes de l'ennemi, veille aux avant-postes ou dans un poste d'écoute. || **2.** Personne qui surveille, épie : *Les cambrioleurs avaient laissé un guetteur dans l'escalier.*
• SYN. : **1** *veilleur ; sentinelle.*

◆ adj. (1883, A. Daudet). Qui surveille, épie : *Au seuil des maisons ouvertes, derrière les rideaux levés pour quelque travail de ménage, repassage ou couture, elle devinait des visages hostiles, des yeux guetteurs* (Daudet).

gueulante [gœlɑ̃t] n. f. (part. prés. fém. substantivé de *gueuler ;* milieu du XXe s., aux sens 1-2). **1.** *Pop.* Clameur de protestation ou de joie : *L'annonce de ce succès a été accueillie par une gueulante.* || **2.** *Pop.* Explosion de colère, violente réprimande : *Le patron a poussé une gueulante.*

gueulard, e [gœlar, -ard] n. et adj. (de *gueule ;* 1567, Junius, au sens de « qui a une grosse bouche » ; sens 1 [de *gueuler*], 1660, Oudin ; sens 2 [de *gueule*], 1821, Desgranges [var. *goulard,* 1596, Hulsius]). **1.** *Pop.* Qui gueule, qui a l'habitude de crier fort et beaucoup : *Les fiacres burlesques, les cochers gueulards* (Dorgelès). *Vous verrez que ces gueulards vont réussir à nous faire tous foutre en taule* (Benoit). || **2.** *Pop.* Gourmand : *Tous burent une petite gorgée de café, d'un air gueulard* (Zola). *Sont-ils gueulards ! et c'est comme ça tous les dimanches* [...]. *Le fils invite des amis à ces ripailles de famille* (Daudet). *André et Jeanne se traitaient de gueulards maintenant et ils s'étonnaient de cette gourmandise qui leur était soudain née* (Huysmans).
• SYN. : **1** *braillard* (fam.), *grande gueule* (pop.) ; **2** *glouton, goinfre.*

◆ adj. (de *gueuler ;* av. 1880, Flaubert). *Fig.* et *pop.* Criard, éclatant, en parlant d'une couleur : *Quelque chose de rutilant et de gueulard* (Flaubert). *Un rouge bien gueulard.*
• SYN. : *criard, vif, violent.*

◆ **gueulard** n. m. (1395, Godefroy, écrit *gheulart,* au sens de « grosse cruche à lait » ; écrit *gueulard,* au sens 1, 1783, Buffon ; sens 2 [de *gueuler*], 1791, Brunot ; sens 3 [de *gueuler*], 1917, Esnault). **1.** Ouverture supérieure d'un haut fourneau, par laquelle on verse le minerai, le fondant et le combustible : *On distinguait, dans le flanc même du roc, la passerelle qui amenait les wagons de minerais et de combustibles au niveau du gueulard* (Zola). || **2.** *Arg. mil.* Canon. || **3.** Dans la marine, porte-voix.

gueulardise [gœlardiz] n. f. (de *gueulard ;* 1867, Delvau [var. *goulardise,* 1611, Cotgrave]). *Pop.* Gourmandise : *Dans la belle saison, les bourgeois des environs organisaient des parties de gueulardise chez les Mauglas* (Daudet).

gueule [gœl] n. f. (lat. *gula,* œsophage, gosier, gorge, bouche, palais ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *gola* [*goule,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *gueule,* XIIIe s.], au sens de « gorge, gosier » ; sens I, XIe s. [écrit *gole ; gueule,* XIIIe s. ; *se jeter dans la gueule du loup,* 1612, Béroalde de Verville] ; sens II, 1, XIe s. [*se fendre la gueule,* XXe s.] ; sens II, 2, XIIIe s., *Romania,* XXVIII, 59 [*être porté sur la gueule,* XXe s. ; *être une fine gueule,* 1900, *Dict. général — ...une gueule fine,* même sens, 1847, Balzac ; *emporter la gueule,* 1888, Villatte ; *avoir la gueule de bois,* 1902, P. Veber] ; sens II, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 4, v. 1265, J. de Meung [*donner de la gueule, grande gueule,* XXe s. ; *pousser un coup de gueule,* 1893, Courteline ; *fort en gueule,* 1656, Oudin ; *ferme ta gueule !, ta gueule, bébé !, ta gueule !,* début du XXe s. — *tais ta gueule !,* même sens, 1747, Esnault] ; sens II, 5, 1673, Haute-roche [*sale gueule, gueule de raie,* XXe s. ; *avoir de la gueule,*

se casser la gueule, gueules noires, gueules cassées, début du XX^e s. ; *casser la gueule à quelqu'un,* av. 1701, Boursault] ; sens II, 6, début du XX^e s. [aussi *faire une gueule, faire la gueule ; venir la gueule enfarinée,* 1656, Oudin] ; sens III, depuis le milieu du XIV^e s., *Modus*).

I. Bouche des carnassiers, de quelques quadrupèdes, des poissons et de certains gros reptiles, considérée surtout comme béante et prête à engloutir : *Toute gueule est un gouffre, et qui mange assassine* (Hugo). *Ce monstre à large gueule sur nous qui s'apprête à nous dévorer* (Claudel). *La gueule d'un lion, d'un dogue, d'un requin, d'un boa.* || *Se jeter dans la gueule du loup,* ou (vx) *venir se mettre dans la gueule du lion,* se mettre soi-même imprudemment à l'endroit où il y a le plus de danger.

II. 1. *Pop.* Bouche de l'être humain : *Avoir la gueule fendue jusqu'aux oreilles.* || Pop. *Se fendre la gueule,* rire aux éclats, bien s'amuser. || **2.** *Spécialem.* et *pop.* La bouche en tant qu'elle sert à manger et à boire : *Les plaisirs de la gueule.* || *Être porté sur la gueule,* aimer bien manger. || *Être une fine gueule,* aimer la cuisine fine. || *Emporter la gueule,* se dit d'un mets trop épicé. || *Avoir la gueule de bois,* avoir la sensation de bouche sèche, pâteuse, à la suite d'une beuverie. || **3.** Nourriture et boisson : *Un seul commerce grandit et prospère dans les afflictions et la ruine de la société, le commerce de la gueule* (Goncourt). || **4.** *Pop.* La bouche en tant qu'elle sert à parler, à crier. || *Donner de la gueule, pousser un coup de gueule,* parler fort, crier. || *Fort en gueule,* qui parle fort, qui crie : *Je pensais à me procurer quelques crieux publics, forts en gueule* (Balzac). || *Grande gueule,* se dit d'une personne qui parle fort, se vante ou récrimine pour en imposer aux autres par une audace qui n'est souvent qu'apparente : *Oui, tu as une grande gueule et rien d'autre* (Pagnol). || *Ferme ta gueule ! Ta gueule, bébé ! Ta gueule !,* formules par lesquelles on impose grossièrement silence à quelqu'un. || **5.** *Pop.* Figure, visage : *C'est ma jolie gueule que j'aperçois* (Bernstein). *Recevoir toute la boue de l'équipage dans la gueule* (France). || *Sale gueule, gueule de raie,* visage laid. || *Gueule d'empeigne,* v. EMPEIGNE. || *Avoir de la gueule,* en parlant de personnes ou de choses, avoir quelque chose de grandiose, d'imposant, produire une forte impression : *Les gens en pleine course, ça a de la gueule* (Croisset). || *Casser la gueule à quelqu'un,* le frapper violemment au visage : *Quand vient le moment où les pékins comme nous sont invités à se faire casser la gueule, eux se planquent* (Romains). || *Se casser la gueule,* faire une chute : *Il s'est cassé la gueule dans l'escalier ;* subir un échec, un revers : *C'est une opération commerciale risquée : on peut s'y casser la gueule.* || *Gueules noires,* nom donné aux travailleurs des mines de houille. || *Gueules cassées,* nom donné aux blessés de la face. || **6.** *Pop.* Visage, en tant qu'il renseigne sur le caractère, sur l'humeur, sur les sentiments : *Un homme qui a une bonne gueule, une sale gueule. Faire une drôle de gueule.* || *Faire une gueule, une sale gueule,* montrer une mine stupéfaite ou furieuse : *Ils en feront une gueule, à la mort du vieux* (Mauriac). || *Faire la gueule,* avoir l'air mécontent, morose. || *Faire la gueule à quelqu'un,* lui montrer son mécontentement en le boudant. || *Venir, arriver la gueule enfarinée,* d'un air innocent, sans méfiance ou avec une feinte naïveté, avec hypocrisie.

III. Ouverture assez béante de certains objets : *Gueule d'un four. Votre pied prend toute la gueule du poêle* (Balzac). *La gueule rouge d'une forge éloignée m'apparaissait par moments* (Hugo). *Nous aperçûmes la batterie ennemie rouge de flammes, qui faisait feu sur nous de toutes les gueules de ses pièces* (Zola).

IV. En héraldique, v. GUEULES à l'ordre alphab.

gueule-bée [gœlbe] n. f. (de *gueule* et de *bée ;* 1606, Nicot, au sens 1 [*gueule-bée ; tonneau à gueule-bée,* 1872, Larousse] ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1907, Larousse [*à gueule-bée,* 1872, Larousse]). **1.** *Tonneau à gueule-bée,* ou simplem. *gueule-bée,* tonneau à un seul fond. || **2.** Dans une usine hydraulique, vanne complètement ouverte. || **3.** En mécanique des fluides, décharge d'un réservoir où les filets fluides sortent selon des directions parallèles. || *À gueule-bée,* se dit d'un écoulement dans lequel les filets sont parallèles les uns aux autres.

• Pl. *des* GUEULES-BÉES.

gueule-de-four [gœldəfur] n. f. (de *gueule, de* et *four ;* 1767, E. Rolland, *Faune,* III, 309). Nom donné à la mésange à longue queue.

• Pl. *des* GUEULES-DE-FOUR.

gueule-de-loup [gœldəlu] n. f. (de *gueule, de* et *loup,* par analogie de forme ; début du XIX^e s., au sens 1 [aussi *gueule-de-lion*] ; sens 2 et 4-5, 1866, Littré ; sens 3, 1866, Littré [*gueule,* même sens, 1675, Widerhold] ; sens 6, 1962, Larousse). **1.** Nom usuel du muflier. (On dit aussi GUEULE-DE-LION.) || **2.** Syn. de BEC-DE-LIÈVRE. || **3.** Coude de tuyau monté sur pivot, que l'on place au sommet d'une cheminée pour que la fumée s'échappe dans la direction du vent. || **4.** Nœud marin. || **5.** Rainure semi-circulaire et concave pratiquée dans l'un des battants d'une croisée à deux vantaux, pour recevoir l'autre battant, arrondi en sens inverse (dit *mouton*). || **6.** Ensemble de deux bouvets permettant d'exécuter la gorge et l'arrondi des deux battants d'une croisée.

• Pl. *des* GUEULES-DE-LOUP.

gueule-de-raie [gœldərɛ] n. f. (de *gueule, de* et *raie,* par analogie de forme ; 1845, Bescherelle). Espèce de nœud marin.

• Pl. *des* GUEULES-DE-RAIE.

gueulée [gœle] n. f. (de *gueule* [v. ce mot] ; v. 1180, *Roman d'Alexandre,* écrit *geulée* [*gueulée,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, XIII^e s., Godefroy [écrit *goulée* et *gueulée*]). **1.** *Vx* ou *littér.* Paroles grossières, proférées violemment, avec colère : *Du bruit et des gueulées qui feraient boucher toute autre oreille que les vôtres* (Saint-Simon). [Elles sont là] *jetant sur tous ceux qui passent ces gueulées d'injures* (Huysmans). || **2.** *Pop.* Bouchée. (Syn. GOULÉE.)

gueulement [gœlmɑ̃] n. m. (de *gueuler ;* 1877, Zola). *Pop.* Action de gueuler ; cri, hurlement : *Elle entendit des gueulements qui lui donnèrent froid aux os* (Zola). *Ajoute encore un brouhaha furieux, des gueulements rauques* (Huysmans).

gueuler [gœle] v. intr. (de *gueule ;* 1660, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, XX^e s. ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1922, V. Margueritte). **1.** *Pop.* Crier très fort ; pousser des cris, des hurlements : *Et je gueule dans le silence du cabinet à me casser la poitrine* (Flaubert). *Une grosse bête qui gueulait ainsi en levant le museau vers le ciel* (Le Roy). *T'as pas fini de gueuler comme ça, chameau !* (Huysmans). || **2.** *Spécialem.* et *pop.* Parler, dire, chanter plus fort qu'il n'est nécessaire : *C'est un acteur déplorable, qui gueule* (E. Rostand). || **3.** *Pop.* En parlant d'instruments ou d'appareils sonores, faire entendre des sons retentissants : *Faire gueuler la radio. Les cuivres d'un orchestre qui gueulent trop fort.* || **4.** *Pop.* Proférer des injures, des menaces, protester contre quelque chose ou contre quelqu'un : *Et l'on entendait les autres* [...] *chuchoter sous les menaces du pion gueulant dans ses couvertures* (Huysmans). *Gueuler contre la vie chère, contre la fiscalité. Il n'est jamais content, il gueule tout le temps.* || **5.** *Fig.* et *fam.* En parlant de couleurs, être éclatant, rutilant : *Tous les rouges. Les plus violents ! ... Que ça gueule !* (Margueritte).

• SYN. : **1** *brailler* (fam.), *s'égosiller, hurler, vociférer ;* **2** *beugler* (fam.) ; **4** *fulminer, tempêter* (fam.), *tonner.*

◆ v. tr. (sens I, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens II, 1762, Acad.).

I. *Pop.* Dire ou chanter quelque chose en criant : *La chanteuse debout* [...] *gueulant « la Marseillaise » en pleine fête impériale* (Daudet). *Il chantait ou plutôt gueulait une espèce de chant bizarre* (Gide). *Et, au-dessus de cette marée déferlante, « l'Internationale », gueulée sans trêve, à pleines voix, déployait son chant puissamment martelé, qui était comme la pulsation de*

tous ces cœurs (Martin du Gard). *« Je ne limerai rien du tout », gueula Napoléon* (Frison-Roche).

II. En parlant d'un chien de chasse, saisir avec la gueule : *Chien qui gueule un lièvre.*
• SYN : *beugler* (fam.), *brailler* (fam.), *hurler.*

gueules [gœl] n. m. (emploi spécialisé de *gueule* [v. ce mot], les *gueules* ayant d'abord été de petits morceaux de fourrure découpés dans la peau du gosier des martres, servant à faire des collets de manteaux [XIIe s., Godefroy] et souvent teints en rouge ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *goles ; gueules,* début du XIIIe s.). En héraldique, la couleur rouge, figurée dans le dessin par des hachures verticales : *Saint Louis, pour récompenser ses services, lui concéda à lui et à ses héritiers, en échange de ses anciennes armoiries, un écu de gueules, semé de fleurs de lys d'or* (Chateaubriand). *Couleurs peignant à ton désir | La mort de sable, et le plaisir | De gueules* (Toulet).

gueuleton [gœltɔ̃] n. m. (de *gueule ;* 1743, Vadé). *Pop.* Repas excellent et abondant : *Se payer un bon gueuleton. Ce qui ne les empêchait pas d'inviter des amis, de faire des « gueuletons » qui duraient jusqu'à deux heures du matin* (Zola). *Je t'ai raconté comment Poutillard était en train de faire, au restaurant du « Chapon fin », un gueuleton à tout casser* (Duhamel).
• Syn. : *banquet, bombance* (fam.), *festin, ripaille* (fam.).

gueuletonner [gœltɔne] v. intr. (de *gueuleton ;* 1858, Lachâtre). *Pop.* Faire un gueuleton : *J'ai gueuletonné et j'ai bu à la santé de l'empereur* (Fabre).
• Syn. : *banqueter, festoyer, ripailler* (pop.).

gueulette [gœlɛt] n. f. (de *gueule ;* 1784, *Encycl. méthodique,* au sens I ; sens II, 1962, Larousse [*douce gueulete* — mots de caresse adressés à une femme —, XIVe s.]).

I. En termes de verrerie, syn. de OUVREAU.

II. Joli visage. (Vieilli.)

gueulin [gœlɛ̃] n. m. (probablem. mot régional, dér. de *gueule ;* 1962, Larousse). Appât fait d'un morceau de chair de poisson, pour la pêche en mer.

gueuloir [gœlwar] n. m. (de *gueuler ;* av. 1880, Flaubert, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** *Fam.* Bouche employée à de gros effets de voix : *J'ai relu dans cette nouvelle édition mes pièces favorites, avec le gueuloir qui leur sied, et ça m'a fait du bien* (Flaubert). *Il s'était levé de sa chaise pour dilater son gueuloir* (Bloy). *Mme de Mortemart se dit que le mezzovoce, le pianissimo de sa question avaient été peine perdue, après le « gueuloir » par où avait passé la réponse* (Proust). || **2.** *Pop.* Porte-voix.

gueusaille [gøzɑj] n. f. (de *gueux ;* 1630, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse). **1.** *Vx.* Troupe de gueux : *Je vas te mettre toute cette gueusaille à la porte* (Fabre). || **2.** Personne qui fait partie des gueux, gueux : *Vas-tu me chercher noise maintenant avec cette gueusaille de Casserot ?* (Fabre).

gueusailler [gøzɑje] v. intr. (de *gueuser ;* 1642, Oudin). *Pop.* et *vx.* Fréquenter les gueux.

gueusard, e [gøzar, -ard] adj. et n. (de *gueux ;* 1808, d'Hautel). *Vx* et *pop.* Gueux, coquin : *Ce gueusard de Daudet a écrit de moi que j'étais un Don-Quichotte dans la peau de Sancho* (Daudet). *Pendant la grande Révolution, des troupes de gueusards firent du vilain aux entours d'Ambert* (Pourrat). *Et, songeant qu'après tout, dans ce monde gueusard, | Je suis un becqueteur paisible du hasard, | Que mes dents ne sont pas des dents inexorables, | Que je ne répands point le sang des misérables* (Hugo).

gueusat [gøza] ou **gueuset** [gøzɛ] n. m. (dimin. de *gueuse ;* 1752, Trévoux, écrit *gueuset ; gueusat,* 1866, Littré). Petite gueuse de fonte.

gueuse [gøz] n. f. (bas allem. *göse,* gueuse, proprem. « oies » [plur. de l'allem. class. *Gans,* « oie », et « gueuse » par analogie de forme], le mot ayant été introduit en franç. par les mineurs du Harz appelés en France au XVIe s. pour organiser l'industrie minière ; 1543, Isambert, au sens 1 [« moule destiné à cette fonte », 1694, Th. Corneille] ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** Masse de fonte en forme de prisme, coulée dans le sable au sortir du haut fourneau. || *Par extens.* Moule destiné à cette fonte. || **2.** En termes de sports, masse métallique utilisée pour les exercices de force.

gueuser [gøze] v. intr. (de *gueux ;* début du XVIe s.). *Class.* et *littér.* Vivre en gueux, mendier : *Moi qui l'ai reçu gueusant et n'ayant rien* (Molière). *Moi, je le reconnais* [l'automne], *| Qu'il s'attise d'or ou qu'il gueuse* (Vielé-Griffin).
◆ v. tr. (1672, Molière). *Class.* et *littér.* Mendier : *Il s'éplore, gueuse à la ronde, vainement, des sous* (Huysmans). *Cependant tu vas gueusant | Quelque vieux débris gisant | Au seuil de quelque Véfour | De carrefour* (Baudelaire).

gueuserie [gøzri] n. f. (de *gueux ;* 1606, Nicot, au sens 1 [« l'ensemble des gueux », 1866, Littré] ; sens 2, 1666, Molière ; sens 3, 1808, d'Hautel). **1.** *Class.* et *littér.* État de gueux, de mendiant, de pauvre : *Drapant sa gueuserie avec son arrogance* (Hugo). *Et l'orgueil, ce trésor de toute gueuserie | Qui nous rend triomphants et semblables aux dieux* (Baudelaire). || *Par extens.* L'ensemble des gueux : *La gueuserie des bas-fonds* (Huysmans). *Saint-Lazare a vu toute la gueuserie* (Philippe). || **2.** *Class.* et *fig.* Chose digne d'un gueux, méprisable : *Et la fête de Pan, parmi nous si chérie, | Auprès de ce spectacle est une gueuserie* (Molière). || **3.** *Vx.* Action de gueux, coquinerie.

gueusette [gøzɛt] n. f. (dimin. fém. et ironique de *gueux ;* 1680, Richelet). Godet où les cordonniers mettent la couleur pour teindre les empeignes.

gueux, euse [gø, -øz] n. (du moyen néerl. *guit,* vaurien, d'après les nombreux adj. franç. en *-eux, -euse ;* XIVe s., Esnault, au sens de « compagnon » ; sens 1, 1452, Barbier [« personne très pauvre », 1545, Esnault ; adjectiv., 1669, Molière] ; sens 2, 1452, Barbier). **1.** Personne réduite à la mendicité pour vivre (vieilli) : *Et le mendiant, fils de gueux, qui s'extasie de voir briller l'Aurore en son riche appareil* (Banville). *Un gueux qui tire la bricole et va clochant !* (France). || Personne très pauvre : *Vivre en gueux.* || *Adjectiv.* Pauvre : *C'est plutôt sur les gueuses tables | Que sont tes autels familiers* (Ponchon). *Être gueux comme un rat.* || **2.** *Péjor.* Être méprisable, vil, coquin : *Cette gueuse, répondit la Thénardier, s'est permis de toucher à la poupée des enfants* (Hugo). *Ces gueuses se sont mises toutes contre moi* (Mérimée). *Ce gueux, cet histrion en vacances, ce drôle* (Baudelaire).
• Syn. : **1** *chemineau* (vx), *clochard, galvaudeux, mendiant, mendigot* (pop.), *trimardeur, vagabond, va-nu-pieds* (fam.) ; *crève-la-faim* (pop.), *meurt-de-faim* (fam.), *miséreux, paria, pouilleux* (fam.) ; *misérable, miteux* (fam.).
◆ **gueuse** n. f. (1655, Molière [*courir la gueuse,* 1808, d'Hautel]). Femme de mauvaise vie : *Alors ils entrèrent dans un caveau et se mirent à boire et à chanter avec leurs gueuses* (Daudet). *Sans compter que la gueuse pratique aussi l'avortement en grand* (Zola). *Il supposait que toutes les femmes honnêtes étaient ainsi et il confondait toutes les autres sous le terme de « gueuses »* (Bourget). || *Courir la gueuse,* fréquenter les femmes de mauvaise vie.
◆ **gueux** n. m. (1851, Landais). Pot de terre percé de trous : *Des boutiques de modes, aux volets desquelles étaient accrochés des gueux en terre* (Goncourt).

gueuze-lambic [gøzlɑ̃bik] n. f. (de *gueuze,* mot bruxellois désignant une espèce de bière, et de *lambic,* abrév. régionale de *alambic ;* XXe s.). Bière lambic mise en bouteilles et additionnée de bière jeune pour produire une deuxième fermentation.

guèze [gɛz] n. m. (mot chamito-sémitique ; 1962, Larousse). Langue chamito-sémitique parlée en Éthiopie.

gugusse [gygys] n. m. (de *guss* [abrév. pop. du prénom *Auguste,* qui est aussi un n. de clown dans la langue du cirque], avec réduplication des deux premiers phonèmes ; XXe s.). *Fam.* Clown qui joue habituellement les naïfs et les stupides, et dont la solen-

nité contraste avec sa tenue ridicule et sa face burlesque : *Il représentait un Gugusse vivace, acariâtre et quinteux* (Fabre).

1. gui [gi] n. m. (du lat. *viscum,* gui, glu préparée avec le gui, avec influence de l'initiale de *guigne* 1 [v. ce mot], le fruit du gui ayant une certaine ressemblance avec la guigne ; v. 1330, *Glossaire du Vatican* [la forme *visc* — v. 1354, *Modus* — était directement issue du lat.]). Plante qui vit en parasite sur les branches de certains arbres, et dont les fruits, blancs, contiennent une substance visqueuse : *Les druides attachaient des vertus mystérieuses au gui. Acheter du gui pour Noël.*

2. gui [gi] n. m. (néerl. *giek* ou *gijk ;* 1694, Th. Corneille). Vergue horizontale qui s'appuie par un bout au mât d'artimon, et dont l'autre est saillant hors du navire : *Il lui jeta sur les épaules la toile, le mât et le gui* (France).

guibole ou **guibolle** [gibɔl] n. f. (altér. probable de *guibonne,* jambe [1837, Vidocq], dér. du norm. *guibons,* n. m. plur., « cuisses » [1630, *Muse normande ;* aussi var. *gibons,* 1633, Esnault], peut-être de la même famille que l'anc. franç. *giber,* gigoter, s'agiter, ruer [XIIe s.], lui-même d'origine incertaine ; 1842, Esnault, écrit *guibolle* [*guibole,* 1860, *Revue de philologie française,* XLV, 22] ; *jouer des guiboles,* 1872, Larousse [« danser », av. 1902, Zola] ; *en avoir plein les guiboles,* XXe s.). *Pop.* Jambe : *Vos guiboles ne sont plus solides, père* (Moselly). *Il se plaignait d'avoir des guiboles de coton.* || Pop. *Jouer des guiboles,* marcher très vite ; danser : *Puis, le soir, on avait fichu un balthazar à tout casser, et jusqu'au jour on avait joué des guiboles* (Zola). || Pop. *En avoir plein les guiboles,* être fatigué d'avoir marché longtemps.

guibre [gibr] n. f. (var. de *guivre* [v. ce mot], la guibre étant souvent ornée d'une sculpture représentant un serpent ou un poisson de mer ; 1773, Bourdé de Villehuet). Construction ayant pour but de fournir au gréement de beaupré des points d'appui en saillie de l'étrave : *Quant au trois-mâts, il a surtout souffert dans les hauts : la guibre, la poulaine* [...], *tout ça cassé* (Hugo). *Les guibres et les antennes s'appuyaient familièrement sur le parapet du quai* (Gautier).

1. guiche [giʃ] n. f. (francique **withthja,* lien d'osier ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *guige* [*guiche,* XIIIe s., *Apollonius*], au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux ; sens 3, 1900, *Dict. général*). **1.** Courroie qui servait à suspendre l'écu. || **2.** Bande d'étoffe qui réunit les côtés de la cuculle des chartreux. || **3.** *Vx.* Bandoulière de veneur où était accroché le cor.

2. guiche [giʃ] n. f. (du n. de Louis Henri Casimir, marquis de *La Guiche* [1777-1842], qui lança v. 1824 une coiffure où les cheveux étaient collés aux tempes [cf. le texte de 1846 cité par Esnault : « cheveux Charles X, collés à la tempe, et favoris taillés à la Guiche »] ; 1876, Esnault). *Arg.* et *vx.* Accroche-cœur à la tempe.

◆ **guiches** n. f. pl. (1925, Esnault). Mèches frisées qui reviennent sur les tempes, les joues (vieilli) : *Mais le coiffeur veillait, maître des guiches, émondeur de la nuque* (Colette).

guichet [giʃɛ] n. m. (probablem. dimin. de l'anc. scand. *vik,* « cachette, recoin », avec influence phonétique et sémantique de l'anc. franç. *uisset,* petite porte [XIIIe s., *Chastelaine de Vergi*], dimin. de *uis, huis,* porte [v. HUIS] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [« petite porte intérieure d'une prison... », fin du XVIe s., Brantôme — var. *viquet,* même sens, XVe s., Du Cange ; « entrée étroite qui ne permet qu'à une personne à la fois de pénétrer dans une enceinte », 1872, Larousse ; *les guichets du Louvre,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1767, Voltaire [« petite fenêtre », 1627, Crespin ; « ouverture grillagée du confessionnal », 1680, Richelet] ; sens 3, 1900, *Dict. général* [aussi « endroit d'un établissement où on effectue ou reçoit les paiements » et *à guichets ouverts ; à guichets fermés,* XXe s.]). **1.** *Vx.* Petite porte pratiquée dans une grande, dans une muraille de fortification : *Porte cochère munie d'un guichet.* || *Spécialem.* Petite porte intérieure d'une prison en arrière de la porte principale : *Il goûtait une sérénité qui s'altéra à peine quand le guichet de la conciergerie se referma sur lui* (France). || Entrée étroite qui ne permet qu'à une personne à la fois de pénétrer dans une enceinte : *Les guichets d'une exposition.* || Spécialem. *Guichets du Louvre, des Tuileries,* étroites ouvertures voûtées par lesquelles les piétons et les voitures accèdent aux cours intérieures : *Le peuple entra dans les Tuileries avec MM. Thomas Bastide, Guinard par le guichet du Pont-Royal* (Chateaubriand). || **2.** Ouverture pratiquée dans une porte, une cloison, un mur, généralement grillagée et à hauteur d'homme : *Au milieu, un petit guichet grillé servait à jeter dans la fosse ce qu'il fallait pour que le condamné ne mourût pas* (Flaubert). || *Par anal.* Ouverture grillagée du confessionnal : *Comme personne ne répondait à son appel, il frappa tout doucement du doigt au guichet* [du confessionnal] (France). || **3.** Dans une administration, dans une banque, dans un théâtre ou une gare, sorte de fenêtre, grillée ou non, et, parfois, simple comptoir par lequel ou par-dessus lequel le public communique avec un employé : *Le guichet des renseignements. Un guichet de poste. Faire la queue au guichet pour prendre son billet. C'était le comptoir toujours pareil d'une maison de banque, avec ses guichets, ses grillages* (Daudet). *Puis il demanda au second guichet un billet de parterre* (France). || *Par extens.* Endroit d'un établissement où on effectue ou reçoit les paiements, caisse : *On reçoit les souscriptions à tous les guichets du Trésor. À Berlin, dès le début de la matinée, les guichets des banques avaient, paraît-il, essuyé l'assaut des rentiers pris de panique* (Martin du Gard). || *À guichets ouverts,* se dit d'un paiement opéré sans interruption. || *À guichets fermés,* sans accueillir de nouveaux spectateurs au moment où le spectacle va commencer (vieilli) : *La pièce est jouée à guichets fermés.* (On dit plutôt, auj., À BUREAUX FERMÉS.)

● SYN. : **2** *judas.*

guichetier [giʃtje] n. m. (de *guichet ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 [« geôlier », 1668, Racine] ; sens 2, 1948, Larousse). **1.** *Vx.* Employé chargé d'ouvrir et de fermer le guichet d'une prison : *Le guichetier, en ouvrant la prison...* (Lamartine). || *Par extens.* Geôlier (au pr. et au fig.) : *Les rois, ses guichetiers* [de Napoléon] (Hugo). *Quand le guichetier* [de la prison] *vit le prisonnier qu'on lui amenait, si blanc, si roide, il monta réveiller la direction* (Zola). || **2.** *Auj.* Nom donné parfois aux employés préposés à un guichet quelconque. (En ce sens, on emploie aussi le fém. *guichetière : La guichetière de la poste.*)

guidage [gidaʒ] n. m. (de *guider ;* 1611, Cotgrave, au sens de « passeport » ; sens 1, 1877, Littré ; sens 2, 1948, Larousse). **1.** Ensemble d'organes servant à guider une machine en mouvement : *Le guidage des cages d'ascenseur dans la mine. Le guidage de l'essieu ou du boggie de locomotive par la voie. Le guidage de la coupe d'une pièce de bois.* || **2.** En aéronautique ou en astronautique, action de diriger à distance le mouvement d'un mobile au moyen d'un dispositif approprié : *Le guidage d'une fusée.*

guide [gid] n. m. (anc. provenç. *guida,* « celui qui guide, action de guider », déverbal de *guidar,* conduire [milieu du XIe s.], francique **wîtan,* montrer une direction ; 1370, *Dict. général,* au sens I, 1 [comme n. f. ; comme n. m., fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; « personne qui fait métier d'orienter et de conseiller des visiteurs ou des étrangers... », 1842, Balzac ; « celui qui conduit un ou plusieurs alpinistes en montagne », 1852, Sainte-Beuve] ; sens I, 2, 1825, Le Couturier [*guide à droite !, guide à gauche !,* 1866, Littré] ; sens I, 3, 1866, Littré ; sens I, 4, XVIe s., Huguet [n. f. ; n. m., 1643, Corneille] ; sens II, 1, 1534, Rabelais [n. f. ; n. m., 1835, Acad.] ; sens II, 2, av. 1613, M. Régnier [n. f. ; n. m., 1835, Acad. ; « manuel à l'usage des touristes », 1866, Littré] ; sens II, 3, 1757, *Encyclopédie* [en menuiserie, 1676, Félibien ; en électronique, 1962, Larousse]).

I. 1. Personne qui guide, qui montre le chemin : *Virgile sert de guide à Dante dans sa visite de l'Enfer. Je mis pied à terre et je dis au guide de débrider* (Mérimée).

|| Personne qui fait métier d'orienter et de conseiller des visiteurs ou des étrangers dans des endroits réputés pour leur beauté ou leur originalité : *Le chauffeur des cars de touristes est souvent accompagné d'un guide.* || Celui qui conduit un ou plusieurs alpinistes en montagne : *Grindelwald, dans les Alpes bernoises, un petit village de guides* (Daudet). || **2.** Dans les manœuvres d'une troupe, soldat sur lequel les autres doivent aligner leurs mouvements. || *Guide à droite !, Guide à gauche !,* commandement enjoignant de conserver l'alignement par rapport à la file de droite ou de gauche : *La troupe défile par sections, guide à gauche* (Coppée). || **3.** *Les Guides,* corps de cavaliers organisé autrefois pour servir d'escorte : *Être officier au régiment des Guides.* || **4.** *Fig.* Conseiller, inspirateur : *Cet élève est encore trop jeune pour se passer de guide. Pourquoi veux-tu chercher un autre guide que le Christ ?* (Gide). *Je ne parle pas des économistes, des philosophes, des historiens qui, par définition, sont les mémorialistes ou les guides de la nation* (Giraudoux).

II. 1. Ce qui sert de principe directeur, de modèle qui inspire une personne ; ce sur quoi on doit se régler : *Parmi les pièces authentiques qui me servent de guide, je trouve les actes de décès de mes parents* (Chateaubriand). *Mon désir m'est le plus sûr des guides* (Gide). || **2.** Ouvrage qui fournit des renseignements et des conseils utiles de diverses natures : *Le guide de l'archéologue.* || Manuel à l'usage des touristes : *Guide des rues de Paris. Guide touristique. Un commis lui apporta toute une collection de guides* (Huysmans). || **3.** En mécanique, organe qui sert à diriger le mouvement d'une pièce ou d'un outil. || En menuiserie, joue fixe d'un outil qui s'appuie sur la pièce à travailler pour assurer la précision d'une rainure ou d'une moulure. || Dans l'industrie textile, syn. de GUIDE-FIL. || *Guide d'ondes,* en électronique, tube métallique qui sert à la canalisation des ondes d'une certaine fréquence vers une fréquence supérieure.

• SYN. : **I, 1** *cornac, cicérone ;* **4** *directeur, égérie, instigateur, mentor* (fam.), *muse, pilote.* || **II, 1** *boussole, fil, flambeau ;* **2** *guide-âne, manuel, mémento, vade-mecum.*

• REM. *Guide* (masc. ou fém. jusqu'au XVIIe s. comme nom d'agent), dans les sens indiqués ci-dessus, n'a pas de correspondant féminin. On dit généralement : *Cette jeune fille est un excellent guide.* Toutefois, Gide a pu écrire : *Ma jeune guide m'indiqua du doigt à flanc de coteau une chaumière.*

◆ n. f. (1948, Larousse). Jeune fille faisant partie de l'association des *Guides de France.*

◆ **guides** n. f. pl. V. à l'ordre alphab.

guide-âne [gidɑn] n. m. (de *guide,* forme du v. *guider,* et de *âne ;* 1721, Trévoux, au sens de « petit livre qui contient l'ordre des fêtes et celui des offices pour chaque fête » ; sens 1, 1812, Mozin [« ce qui dispense de réflexion », fin du XIXe s.] ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Petit livre élémentaire qui contient des instructions, des règles propres à guider un débutant : *La critique des journaux, tantôt niaise, tantôt furieuse, jamais indépendante, a, par ses mensonges et ses camaraderies effrontées, dégoûté le bourgeois de ces utiles guide-ânes qu'on nomme comptes rendus de Salons* (Baudelaire). *Le guide-âne du Salut* [...], *c'était cela seulement dont il lui commandait de se nourrir* (Goncourt). || *Par extens.* Ce qui dispense de réflexion : *La mesure et la rime n'étaient pour eux qu'un aide-mémoire et un guide-âne* (France). || **2.** *Spécialem.* Transparent réglé dont on se sert pour écrire droit.

• Pl. *des* GUIDE-ÂNE ou *des* GUIDE-ÂNES.

1. guideau [gido] n. m. (de *guide,* forme du v. *guider,* et de *eau ;* 1840, Acad.). Plate-forme en planches, soutenue dans une position inclinée, qui sert à diriger le courant d'une chasse d'eau à l'entrée d'un port.

• Pl. *des* GUIDEAUX.

2. guideau [gido] n. m. (altér. de *quideau,* même sens [1295, Godefroy], bas allem. *kiedel,* filet ; 1322, Godefroy). Filet de pêche en forme de sac allongé.

• Pl. *des* GUIDEAUX.

guide-coke [gidkɔk] n. m. invar. (de *guide,* forme du v. *guider,* et de *coke ;* 1962, Larousse). Appareil mobile qui sert à guider le coke à la sortie d'une chambre de distillation.

guide-fil [gidfil] n. m. invar. (de *guide,* forme du v. *guider,* et de *fil ;* 1872, Larousse). Petit appareil qui règle la distribution des fils sur les bobines de différentes machines textiles. (On dit aussi GUIDE, n. m.)

guide-greffe [gidgrɛf] n. m. (de *guide,* forme du v. *guider,* et de *greffe ;* 1922, Larousse). Instrument qui sert à couper régulièrement les rameaux destinés à la greffe.

• Pl. *des* GUIDE-GREFFE ou *des* GUIDE-GREFFES.

guide-lame [gidlam] n. m. invar. (de *guide,* forme du v. *guider,* et de *lame ;* 1907, Larousse). Dans une faucheuse, pièce en forme de peigne qui guide le mouvement de la lame tranchante.

• SYN. : *porte-lame.*

guide-lime [gidlim] n. m. invar. (de *guide,* forme du v. *guider,* et de *lime ;* 1907, Larousse). En technologie, appareil pour apprendre à limer droit.

guide-poil [gidpwal] n. m. invar. (de *guide,* forme du v. *guider,* et de *poil ;* 1872, Larousse). Dans la fabrication de la peluche, cadre métallique qui sert à régler la hauteur de coupe du poil.

guider [gide] v. tr. (réfection, d'après *guide,* de l'anc. franç. *guier,* conduire quelqu'un quelque part [1080, *Chanson de Roland*], francique **wîtan,* montrer une direction ; 1367, *Dict. général,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1872, Larousse ; sens I, 3, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens I, 4, XXe s. ; sens I, 5, début du XVe s., Ch. d'Orléans [*guider les pas de quelqu'un,* XXe s.] ; sens II, 1, 1550, Ronsard ; sens II, 2, av. 1613, M. Régnier ; sens II, 3, XXe s.).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Marcher devant quelqu'un pour lui montrer le chemin : *Cosette guida l'étranger dans les rues* (Hugo). *Cette première avant-garde qui nous guide* (Loti). *Le chien guide l'aveugle.* || **2.** Accompagner en soutenant, en veillant à la marche : *Guider les pas d'un jeune enfant, d'un convalescent. Guider un aveugle par le bras.* || **3.** Pousser ou faire aller d'autorité dans une direction donnée : *Guider son cheval. Le barreur guide l'embarcation. On l'a vu cent fois guider une colonne à l'attaque en brave général* (Stendhal). || **4.** Aider à l'accomplissement correct d'un mouvement : *Guider la main d'un jeune écolier. Je le vis qui prenait sa main pour guider ses doigts sur les touches* (Gide). || **5.** *Fig.* Éclairer quelqu'un dans le choix d'une direction intellectuelle ou morale, d'une décision juste : *Guider quelqu'un dans le choix d'une carrière. Si vous avez confiance en ma tendresse, laissez-moi vous guider dans la vie* (Balzac). || *Guider les pas de quelqu'un,* lui permettre de suivre une bonne direction pour son avenir.

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN NON-ANIMÉ. **1.** Montrer la voie à une personne ou à un animal, aider à trouver une direction : *En moins d'une demi-heure, guidés par les cris et le bruit confus, ils eurent regagné la grande route* (Stendhal). *Il n'y avait, pour me guider* [...], *qu'une petite lueur* (Fromentin). *Mais c'est l'exemple de votre erreur qui m'a guidé* (Gide). *Les odeurs guident les animaux dans leur chasse.* || **2.** Déterminer à, pousser à : *Une fatalité affreuse me guidait. C'est la recherche du profit qui guide toutes ses actions.* || **3.** En parlant d'un organe mécanique, faire suivre une direction donnée à une chose, à un outil : *Les anciens ascenseurs étaient guidés latéralement par deux tiges métalliques. Un tube métallique guide les ondes de fréquence.*

• SYN. : **I, 1** *diriger, piloter* (fam.) ; **2** *conduire ;* **5** *aiguiller* (fam.), *conseiller, gouverner, inspirer, mener ;* **II, 1** *orienter.*

guiderope [gidrɔp] n. m. (mot angl., de *guide,* guide [empr. du franç. *guide*], et de *rope,* corde [anglo-saxon *rāp,* même sens] ;

1855, Baudelaire). En aérostation, longue corde qu'on laisse traîner quand un ballon s'approche de terre, et qui agit comme un frein.

guides [gid] n. f. pl. (même étym. que *guide*, n. m. ; 1660, Oudin, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand [*mener la vie à grandes guides*, 1866, Littré] ; sens 3, 1762, Acad. [*payer doubles guides*, 1866, Littré]). **1.** Longues lanières de cuir qu'on attache au mors d'un cheval de trait pour le conduire : *Il sauta à terre et jeta les guides au domestique* (Gautier). *Après avoir vu comment un nouveau cheval trottait seul, il le faisait atteler, traverser toutes les rues avoisinantes, le piqueur courant le long de la voiture en tenant les guides* (Proust). *Les guides, merveilleusement cirées, vous donnent dans le gras de la paume une secousse rythmée* (Romains). || **2.** *Grandes guides*, celles qui, dans un attelage à quatre chevaux, servent à conduire les chevaux placés en tête : *Je le vis passer dans une voiture que tiraient quatre chevaux fringants, conduits à grandes guides* (Chateaubriand). || Fig. *Mener la vie à grandes guides*, faire de grandes dépenses ou des excès : *Robert n'était pas seulement un grand seigneur jouissant d'un véritable prestige, même aux yeux du prince de Foix, mais un client qui menait la vie à grandes guides et dépensait dans ce restaurant beaucoup d'argent* (Proust). || **3.** Vx. *Payer les guides à un postillon*, lui payer le droit fixé pour aller d'une porte à l'autre : *Et allez ! : Il y a cent sous de guides* (Balzac). *M. d'Anquetil, qui donna l'ordre au postillon d'allonger le galop, promettant de lui payer de bonnes guides* (France). || Vx. *Payer doubles guides*, payer le double de ce droit pour encourager le postillon à redoubler de vitesse.
● SYN. : **1** *rênes.*

guidon [gidɔ̃] n. m. (de *guider ;* 1373, Gace de la Bigne, au sens I, 1 [« officier qui portait le guidon », 1611, Cotgrave] ; sens I, 2, 1825, Le Couturier ; sens I, 3, XV^e s. ; sens I, 4, 1660, Oudin ; sens I, 5, 1962, Larousse ; sens I, 6, 1836, Acad. ; sens II, 1, 1503, Chauliac ; sens II, 2 et 5, 1680, Richelet ; sens II, 3, début du XVII^e s. ; sens II, 4, 1752, Trévoux ; sens II, 6, 1895, A. Daudet ; sens II, 7, XX^e s.).

I. 1. Étendard des capitaines des compagnies d'ordonnance créées par Charles VII, puis emblème des gendarmes de la maison du roi, et des dragons à partir de 1635. || *Par extens.* et *vx.* Marque du chef suprême. || *Vx.* Officier qui portait le guidon : *C'est à la Providence à démêler la fortune de ce pauvre guidon ; je le console tant que je puis* (Sévigné). || **2.** *Auj.* Dans l'infanterie, petit drapeau carré dont la hampe est engagée dans le canon du fusil et qui sert à l'alignement des files : *J'ai distingué les guidons de la sixième légion* (Hugo). || **3.** *Vx.* Bannière d'un corps de métier, d'une confrérie, etc. : *Au Pont-Neuf, la statue d'Henri IV tenait à la main, comme un guidon de la Ligue, un drapeau tricolore* (Chateaubriand). || **4.** Dans la marine militaire, pavillon triangulaire ou à deux pointes, hissé en tête de mât et servant d'insigne de commandement. || **5.** Marque distinctive de la société à laquelle appartient un yacht. || **6.** En héraldique, meuble de l'écu figurant un petit drapeau à une ou deux pointes, attaché à une hampe.

II. 1. *Class.* Livre qui donne des renseignements en telle ou telle matière : *Prends, au lieu d'un Platon, le « Guidon des finances »* (Boileau). || **2.** En musique, petite note placée en fin de ligne pour annoncer la première note de la ligne suivante. || **3.** Marque qui indique, dans un écrit, où doit être placée une addition. || **4.** Marque que fait un tricheur sur une carte à jouer. || **5.** Petite pièce en saillie à l'extrémité du canon d'une arme à feu, et qui, avec la hausse, permet de prendre la ligne de mire. || **6.** Barre munie de poignées et solidaire de la roue avant, qui permet de diriger un véhicule à deux roues. || **7.** Dans les chemins de fer, petit signal d'arrêt constitué par un damier rouge et blanc ; signal à main permettant de donner le départ au conducteur d'une locomotive.

guidonnage [gidɔnaʒ] n. m. (de *guidon ;* 25 juin 1869, *Journ. officiel*, au sens de « ce qui sert à guider, ou action de guider dans sa course ascendante et descendante la maîtresse tige d'une pompe d'épuisement » ; sens actuel, 1888, Larousse). En termes de mines, syn. de GUIDAGE, appareil qui guide la montée et la descente de l'ascenseur.

guig [gig] n. m. Autre forme de GIG.

1. guignard [giɲar] n. m. (de *guigner*, proprem. « [oiseau] qui cligne de l'œil » ; 1655, Bonnefons, écrit *guignar ; guignard*, 1694, Acad.). Oiseau échassier du genre pluvier, des régions nordiques.

2. guignard, e [giɲar, -ard] adj. (de *guigne* 2 ; 1888, Villatte). *Fam.* Qui a la guigne, malchanceux : *Il est terriblement guignard.*

1. guigne [giɲ] n. f. (mot issu, à la suite d'une évolution difficile à expliquer, du francique **wīhsila*, griotte ; v. 1398, *le Ménagier de Paris*, écrit *guine* [*guigne*, XV^e s., Basselin], au sens 1 ; sens 2, XX^e s. [*se soucier de quelque chose comme d'une guigne*, 1906, Loti]). **1.** Variété de cerise douce à chair ferme, à longue queue, de couleur rouge foncé ou noire : *La guigne sert à fabriquer le guignolet.* || **2.** Fam. *Payer des guignes à quelqu'un*, expression par laquelle une personne manifeste à une autre son scepticisme à propos d'une entreprise : *Si tu réussis, je te paierai des guignes.* (Cf. *je te paierai des cerises.*) || Fam. *Se soucier de quelque chose comme d'une guigne*, se désintéresser entièrement de quelque chose : *Quant aux libertés publiques, je m'en moque comme d'une guigne* (France).

2. guigne [giɲ] n. f. (de *guignon ;* 1811, Esnault). *Fam.* Malchance habituelle et persistante : *La guigne ne s'acharne que sur la bêtise* (Renard). *J'ai eu des clients à qui le treize flanquait la guigne, ou au contraire la veine* (Romains). *« Il fiche la guigne à tout le monde, celui-là ! »* (Montherlant).

guigner [giɲe] v. tr. (gallo-roman **gwinyare*, issu, par dissimilation consonantique, de **gwingyare*, francique **wingjan*, faire signe ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *guignier* [*guigner*, XV^e s.], au sens de « faire signe [à quelqu'un] du coin de l'œil » ; sens 1, 1532, Rabelais ; sens 2, 1640, Oudin ; sens 3, 1644, Scarron). **1.** Regarder du coin de l'œil à la dérobée : *Guyon, qui le guignait de travers, se demanda s'il ne se moquait pas d'eux* (Dorgelès). || **2.** Regarder, sans en avoir l'air, quelque chose ou quelqu'un que l'on convoite : *La femme de chambre avait tout de suite guigné les cadeaux* (Zola). *Des rictus de vieilles ivrognesses qui guignent un litre* (Huysmans). *Il me semblait que jamais de ma vie je n'avais guigné une femme* (Arnoux). || **3.** *Fig.* Convoiter, guetter avec envie : *Guigner un héritage. Guigner une place. La débutante ruinée qui guigne un protecteur à l'avant-scène* (Baudelaire).
● SYN. : **1** *lorgner* (fam.) ; **2** *loucher sur* (fam.), *reluquer* (fam.) ; **3** *être à l'affût, viser.*

guignette [giɲɛt] n. f. (dér., avec les suff. *-in* + *-ette*, de l'anc. mot *goy*, sorte de serpe [fin du XIV^e s.], bas lat. *gubia*, serpette, petite gouge ; 1465, Godefroy, au sens de « serpe » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Outil en forme de bec-de-corbin dont on se sert pour calfater les embarcations.

guignier [giɲe] n. m. (de *guigne* 1 ; 1508, *Comptes du château de Gaillon*, écrit *guynier ;* milieu du XVI^e s., Ronsard, écrit *guinier ; guignier*, 1660, Oudin). Variété de cerisier, qui produit les guignes : *Plus loin encore, c'est le verger des guigniers étoilés d'escarboucles* (Genevoix).

guignol [giɲɔl] n. m. (mot lyonnais, n. d'un personnage de marionnettes en vogue dès le XVIII^e s., du v. *guigner* [*Guignol* ayant l'habitude de jeter des regards furtifs et rapides de tous côtés] ; 1848, G. Sand, au sens 1 [*faire le guignol*, XX^e s.] ; sens 2, 1856, Esnault [« gendarme », 1880, Esnault] ; sens 3 et 5, 1907, Larousse ; sens 4, av. 1896, Goncourt ; sens 6, XX^e s.). **1.** Pantin sans fil, animé par un opérateur caché dont l'index fait mouvoir la tête tandis que le pouce et le médius font mouvoir les bras, et dont les mouvements, les gestes, la physionomie, les attitudes sont propres à faire rire : *Je vous défends de rester là, tout ricanant, comme un guignol* (Bernanos). || Fam. *Faire le guignol*, amuser les autres, volontairement ou non : *Un élève qui fait le guignol.* || **2.** *Fig.* Personnage involontairement grotesque

et dont on se moque : *C'est vous qui avez donné à ce guignol un vilain nom* (France). *Pour elle, du reste, tous les hommes sont des espèces de guignols* (Arnoux). *Je les méprise parce que c'est des guignols* (Sacha Guitry). || *Arg.* Gendarme : *Déjà le guignol nous hélait* (Dorgelès). || **3.** Théâtre de marionnettes : *Conduire ses enfants au guignol.* || **4.** Représentation du théâtre de guignol : *La plus bavarde raconte longuement un guignol vu la veille* (Goncourt). || **5.** *Fam.* Case mobile en forme de théâtre de guignol, dans laquelle auteurs et directeurs s'installent pour suivre les répétitions d'une pièce. || **6.** *Fig.* et *fam.* Endroit dépourvu de tout caractère sérieux : *Ce ministère, c'est un véritable guignol !*

• SYN. : 2 *fantoche, marionnette, pantin, polichinelle.*

guignolade [giɲɔlad] n. f. (de *guignol ;* milieu du XXᵉ s. [aussi au fig.]). Sorte de farce à la manière de celles des théâtres de marionnettes : *Cet auteur a produit une guignolade qui ne fait même pas rire.* || *Fig.* Conversation, situation digne du guignol : *Puis on retombe sur la guignolade.*

guignoler [giɲɔle] v. intr. (de *guignol ;* 1918, J. R. Bloch). Faire le guignol. (Rare.)

guignolesque [giɲɔlɛsk] adj. (de *guignol ;* 1937, A. Breton). Digne de guignol : *Un personnage guignolesque.*

guignolet [giɲɔlɛ] n. m. (de *guignole,* guigne, dér. normand de *guigne* 1 ; 1823, Boiste). Liqueur faite avec des guignes.

guignon [giɲɔ̃] n. m. (de *guigner,* au sens de « regarder de côté », d'où « regarder de manière défavorable », d'où « jeter le mauvais œil, porter malheur » ; v. 1160, *Roman de Tristan,* puis 1609, M. Régnier). Malchance continue, particulièrement au jeu : *Ceux qui disent : « J'ai du guignon », sont ceux qui n'ont pas encore eu assez de succès et qui l'ignorent* (Baudelaire). *Il y a de mauvaises natures pour qui tout est guignon et à qui tout fait tort* (Gide).

guilde n. f. V. GHILDE.

guildive [gildiv] n. f. (mot probablem. d'origine antillaise ; 1698, Froger). Eau-de-vie de mélasse ou de jus de canne à sucre.

guili guili [giligili] (av. 1910, J. Renard). Onomatopée par laquelle on accompagne un chatouillement ou qui exprime le chatouillement lui-même : *Du bout des ongles je fais « guili guili » à la plante de ses pieds* (Renard).

guillage [gijaʒ] n. m. (de *guiller ;* 1757, *Encyclopédie*). Action de guiller, en parlant de la bière.

guillante [gijɑ̃t] adj. f. (part. prés. fém. de *guiller ;* 15 mai 1722, arrêt du Conseil d'État). Se dit de la bière qui jette sa levure.

1. guillaume [gijom] n. m. (anc. provenç. *guillaume,* rabot... [1506, Pansier], emploi fig. du n. pr. *Guillaume* [de nombreux outils ayant été désignés par des n. pr., cf. *davier,* etc.] ; 1600, Havard, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Rabot à fer étroit et échancré, qui sert à faire des feuillures et des moulures. || **2.** Toile métallique à larges mailles placée au-dessus du tamis, et qui sert à grener la poudre.

2. guillaume [gijom] n. m. (de *Guillaume,* n. de divers souverains ; 1845, Bescherelle [*guillelmus,* forme latinisée, fin du XVᵉ s., Molinet]). Monnaie frappée par divers souverains du nom de Guillaume : *Un guillaume d'or.*

guilledou [gijdu] n. m. (de *guille-, guile-,* forme de l'anc. v. *guiler,* tromper, attraper [v. 1175, Chr. de Troyes — *guiller,* XIIIᵉ s., Godefroy —, dér. de *guile, guille,* « ruse, tromperie, supercherie » — XIIᵉ s., Godefroy —, francique **wigila,* ruse], et de *doux,* adv. ; fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné, écrit *courir le guiledou ; courir le guilledou,* 1644, Scarron). Pop. *Courir le guilledou,* chercher des aventures galantes : *L'occupation de M. de Coantré, jusqu'à son mariage, avait été de courir le guilledou* (Montherlant). || *Coureur, coureuse de guilledou,* libertin, femme légère : *Une coureuse de guilledou* (Barbey d'Aurevilly). *Libertin, coureur de tripots et de guilledous villageois* (Daudet).

guillelmin, e [gijɛlmɛ̃, -in] adj. (de *Guillelmus,* forme latinisée du n. pr. *Guillaume ;* milieu du XVᵉ s., comme n. m., au sens de « monnaie du Hainaut » ; comme adj., au sens actuel, 1872, Larousse). Relatif à un personnage du nom de Guillaume, historique ou non.

guillemet [gijmɛ] n. m. (dimin. de *Guillaume,* n. de l'inventeur présumé de ce signe de ponctuation [d'après Th. Corneille, 1694, art. *imprimeur*] ; 1677, Miege [*ouvrir, fermer les guillemets,* 1872, Larousse ; *mettre entre guillemets,* début du XXᵉ s. — aussi au fig. ; *entre guillemets,* « prétendu », 1970, Robert]). Petit crochet double placé, par paires, l'un avant («) et l'autre après (») un mot, une expression, un énoncé, un passage dialogué, afin de les détacher du texte propre à l'auteur soit pour citer ce qui est d'un autre, soit pour signifier que l'auteur ne considère pas comme appartenant à son vocabulaire ou à sa langue un mot ou une expression qu'il a néanmoins employés : *On use souvent des guillemets lorsqu'on emploie un mot étranger ou un mot d'argot.* || *Ouvrir, fermer les guillemets,* mettre ce signe de ponctuation avant, après un texte. || *Mettre entre guillemets,* encadrer un terme, une expression par des guillemets ; au *fig.,* détacher un élément dans un ensemble : *Yeux demi-clos, mais qui voyaient* [...] *de chaque côté des yeux de son danseur les pattes-d'oie apparaître, et mettre entre terribles guillemets les prunelles et l'iris de la jeunesse* (Giraudoux). || Fig. *Entre guillemets,* prétendu : *C'est un héros entre guillemets.*

guillemetage [gijmətaʒ] n. m. (de *guillemeter ;* XXᵉ s.). Action de mettre entre guillemets : *Certains journalistes usent volontiers du guillemetage.*

guillemeter [gijməte] v. tr. (de *guillemet ;* 1800, Boiste, au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). [Conj. **3 a.**] **1.** Signaler par des guillemets : *Guillemeter une citation.* || **2.** *Fig.* Bien mettre en évidence : *C'était un homme beau parleur, qui soulignait ses sourires et guillemetait ses gestes* (Hugo).

guillemot [gijmo] n. m. (dimin. du n. pr. *Guillaume,* appliqué par figure à un oiseau [comme plusieurs autres n. pr., cf. *geai, martinet,* etc.] ; 1555, Belon). Oiseau palmipède des mers boréales, ressemblant au pingouin.

guiller [gije] v. intr. (néerl. *gijlen,* fermenter ; XVᵉ s., Godefroy, écrit *ghiller ; guiller,* début du XVIIIᵉ s. [V. GUILLANTE]). En parlant de la bière, pousser sa levure hors du fût.

guilleret, ette [gijrɛ, -ɛt] adj. (de l'anc. v. *guiller,* tromper, séduire [V. GUILLEDOU] ; v. 1460, *Monologue de l'amoureux* [dans *Romania,* XVI, 481], au fém., au sens de « pimpante, séduisante » ; au masc., au sens 2, XVIᵉ s., La Curne [« gai avec une pointe de liberté, un peu leste », 1835, Acad.] ; sens 1, av. 1673, Molière). **1.** Qui se montre gai avec quelque chose de vif, d'éveillé, d'insouciant : *Le rat* [...] *est un joli petit gourmet, réjoui, tout rondelet, guilleret* (Taine). || **2.** Qui témoigne de cette gaieté vive, ardente : *Il portait sa verte vieillesse d'un air guilleret* (Balzac). || Gai avec une pointe de liberté, un peu leste : *Des réflexions guillerettes.*

• SYN. : **1** *allègre, jovial, joyeux, réjoui ;* **2** *badin, folâtre, fringant, sémillant.*

guillerettement [gijrɛtmɑ̃] adv. (de *guilleret ;* 1845, Bescherelle). D'une manière guillerette.

guilleri [gijri] n. m. (probablem. dér. de l'anc. v. *guiller,* séduire [V. GUILLEDOU ET GUILLERET], plutôt que mot d'origine onomatop. ; 1560, Pasquier, écrit *guillery* [*guilleri,* XVIIIᵉ s.], au sens 1 [« le moineau lui-même », 1791, Valmont de Bomare] ; sens 2, 1872, Larousse [mais probablem. bien plus anc.]). **1.** Chant du moineau et, *par extens.,* d'autres oiseaux : *Dans la haie où le verdier, la mésange, la fauvette mènent leur guilleri* (Pourrat). *Je partis donc le lendemain dès l'aube, au guilleri des moineaux* (Arnoux). || *Par extens.* Le moineau lui-même. || **2.** Personnage de chansons populaires : *Compère Guilleri.*

• REM. On écrit aussi GUILLERY.

guillochage [gijɔʃaʒ] n. m. (de *guillocher ;* 1792, Salivet [aussi « résultat de cette

action »]). Action ou manière de guillocher : *Le guillochage de cet artisan est inimitable.* || Résultat de cette action : *Le guillochage d'un boîtier de montre.*

guilloche [gijɔʃ] n. f. (déverbal de *guillocher ;* 1866, Littré). Burin qui sert pour guillocher.

guilloché, e [gijɔʃe] adj. (part. passé de *guillocher ;* 1570, Gay, écrit *guillogé* [*guilloché,* XVIIIe s.], au sens 1 [« agrémenté d'ornements rappelant le guillochis », 1827, Chateaubriand] ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Orné de guillochis : *Une applique de guipure séparait les plis* [des rideaux], *et des baguettes d'argent guillochées* [...] *filaient le long de la tenture* (Zola). || *Par anal.* Agrémenté d'ornements rappelant le guillochis : *Les clochers, tatoués, gaufrés, guillochés, de quarante-quatre églises de la rive droite* (Hugo). || **2.** *Poulie guillochée,* en termes de marine, poulie garnie en son centre d'une plaque de cuivre percée d'un trou où doit passer l'axe.

◆ **guilloché** n. m. (sens 1-2, 1771, Schmidlin). **1.** En termes d'arts décoratifs, syn. de GUILLOCHIS : *Le guilloché se fait désormais à la machine.* || **2.** En horlogerie, gravure en traits croisés, entrelacés géométriquement, et recouverte d'émail.

guillocher [gijɔʃe] v. tr. (ital. dialectal *ghiocciare,* proprem. « dégoutter », altér. [sous l'influence de *ghiotto,* « glouton », de même origine que le franç. *glouton,* v. ce mot] de l'ital. class. *gocciare,* lat. pop. **guttiare,* dégoutter, dér. du lat. class. *gutta,* goutte [*goccia,* déverbal de *gocciare,* comme le franç. *goutte* — v. ce mot —, désigne, en plus de la goutte, certains ornements d'architecture, d'où le sens spécialisé pris par le v. *ghiocciare*] ; 1570, Gay, au part. passé, écrit *guillogé* [à l'infin., écrit *guillocher,* 1757, *Encyclopédie*]). Orner de guillochures : *Guillocher la boîte d'une montre.*

guillocheur [gijɔʃœr] n. m. (de *guillocher ;* 1765, *Encyclopédie* [XV, 296 *b*], au sens 1 ; sens 2, av. 1886, J. Vallès). **1.** Ouvrier dont c'est le métier de guillocher. || **2.** *Fig.* Écrivain qui travaille avec un soin extrême, cisèle son style : *Pour devenir un chroniqueur d'atelier ou de boudoir, un guillocheur de mots* (Vallès).

guillochis [gijɔʃi] n. m. (de *guillocher ;* 1560, Ronsard, au sens de « ornement d'architecture formé de traits gravés entrecroisés » ; sens 1, 1866, Littré ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** En orfèvrerie, entrecroisement régulier de traits gravés en creux ou en relief : *Le guillochis qui orne le fond d'un plat en vermeil.* || **2.** *Guillochis de parterre,* en horticulture, dessins entrelacés faits dans des parterres avec des lignes de buis ou de gazon.

guillochure [gijɔʃyr] n. f. (de *guillocher ;* 1887, Zola). Entrecroisement de traits gravés en creux ; chacun de ces traits : *De profondes guillochures.*

guilloire [gijwar] n. f. (de *guiller ;* v. 1440, Marquant, dans la loc. *cuve à ghilloir,* guilloire ; comme n. f., milieu du XVe s., écrit *ghiloire* et *ghilloire ; guilloire,* 1700, Liger). Dans la fabrication de la bière, cuve où on laisse débuter la fermentation.

guillotinade [gijɔtinad] n. f. (de *guillotiner ;* 13 févr. 1797, *Message du Directoire exécutif* [cité dans Quemada, *Matériaux,* 2e série, n° 2, 1971, p. 120-121]). Action de guillotiner ; exécution à l'aide de la guillotine : *L'abbaye de Picpus* [...], *dont les hôtes entendaient les guillotinades de la barrière du Trône-Renversé* (Goncourt).

guillotine [gijɔtin] n. f. (de *Guillotin,* n. d'un médecin [1738-1814] qui, en 1789, avait demandé pour tout condamné à mort le droit à la décapitation [alors réservée aux nobles] et souhaité qu'une machine, à l'action rapide, diminuât les souffrances du patient ; 1790, *Actes des Apôtres,* au sens 1 ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1857, Flaubert ; sens 4, 1962, Larousse ; sens 5, 12 nov. 1968, *le Monde*). **1.** Instrument de décapitation servant, en France, depuis 1792, à exécuter la plupart des condamnés à mort : *À cet effet, chaque régiment marchait avec la guillotine en tête* (Stendhal). *Vous entendez, je le jure, je le jurerais encore, la tête sous la guillotine* (Zola). *Il n'a pas été nécessaire de dresser la guillotine de 93 dans toutes les capitales d'Europe pour que les principes républicains de 89 pénètrent partout, transforment tout : la France avait ouvert une brèche, par laquelle tous les peuples ont pu passer* (Martin du Gard). *Il finira sur la guillotine.* || **2.** *Par extens.* La mort par la guillotine : *Elle joua ainsi pendant deux ans avec la guillotine et ce fut miracle si elle y échappa* (Renan). || **3.** Par anal. *Fenêtre à guillotine,* fenêtre s'ouvrant au moyen d'un châssis glissant entre deux rainures verticales : *La ville de Saint-Pierre-Port est fidèle à la reine, à la Bible et aux fenêtres-guillotines* (Hugo). *Nous jouissons d'une installation modèle. Voici les monte-charge et la petite fenêtre à guillotine par laquelle je peux surveiller mon personnel* (Duhamel). || **4.** Outil en fer avec lequel le cordonnier tranche dans la trépointe pour en régulariser l'épaisseur. || **5.** *Adjectiv.* Se dit de toute mesure qui tombe brutalement, comme le couperet de la guillotine : *Un examen guillotine.*

• SYN. : **1** *échafaud.*

guillotiné, e [gijɔtine] adj. et n. (part. passé de *guillotiner ;* 1790, *Actes des Apôtres*). Se dit d'une personne décapitée par la guillotine.

guillotinement [gijɔtinmɑ̃] ou **guillotinage** [gijɔtinaʒ] n. m. (de *guillotiner ;* 1790, *Actes des Apôtres*). Action de guillotiner. (Rare.)

• SYN. : *guillotinade.*

guillotiner [gijɔtine] v. tr. (de *guillotine ;* 1790, *Actes des Apôtres,* au sens 1 ; sens 2, av. 1902, Zola). **1.** Trancher la tête de quelqu'un au moyen de la guillotine : *Spectateurs tranquilles de la douleur, qui regarderaient guillotiner en y cherchant un effet de lumière* (Hugo). || **2.** Décapiter par tout autre moyen : *Vous avez lu* [dans les journaux], *cet homme qui a guillotiné sa maîtresse d'un coup de rasoir ?* (Zola).

◆ n. m. (av. 1841, Chateaubriand). *Littér.* Action de guillotiner (rare) : *Les bénins spectateurs qui assistaient au guillotiner des femmes s'attendrissaient sur les progrès de l'humanité* (Chateaubriand).

guillotineur [gijɔtinœr] n. m. (de *guillotiner ;* 1792, Frey). Celui qui fait guillotiner ou guillotine lui-même : *J'ai toujours rêvé d'être un guillotineur* (Morand).

guimauve [gimov] n. f. (de *gui-,* croisement d'une forme issue du lat. *hibiscum,* sorte de mauve [gr. *hibiskos,* guimauve], avec *gui* 1, et de *mauve,* n. f. [qui a été ajouté à *gui-* pour empêcher une confusion de sens avec *gui* 1] ; XIIe s., Godefroy, écrit *widmalve* [*guimauve,* XIVe s., *Antidotaire Nicolas*], au sens 1 ; sens 2, 1811, Chateaubriand [*guimauve,* même sens, et « ce qui est douceâtre, fade, banal », XXe s.]). **1.** Plante herbacée de la famille des malvacées, à fleurs d'un blanc rose, qui pousse principalement dans les marais et les prés humides et qui possède des propriétés émollientes utilisées en pharmacie. || **2.** *Pâte de guimauve,* ou simplem. *guimauve,* pâte aux œufs, molle et sucrée, qui ne contient pas de guimauve : *Il* [le miel] *a la fermeté et la consistance de la pâte de guimauve* (Chateaubriand). *Mou comme de la guimauve ;* au *fig.,* ce qui est douceâtre, fade, banal : *Un amour, des sentiments, un roman, une littérature à la guimauve. La musique de ce compositeur, c'est de la guimauve.*

guimbarde [gɛ̃bard] n. f. (provenç. *guimbardo,* sorte de danse [début du XVIIe s.], dér. de *guimbá,* sauter, gambader, folâtrer, anc. provenç. *guimar,* bondir [milieu du XIIe s.], du gotique **wimôn,* se mouvoir rapidement ; 1625, *Muse normande,* au sens 1 [« danse... » ; « chanson accompagnant cette danse », av. 1660, Saint-Amant] ; sens 2, 1739, Carbasus ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4. 1671, Mme de Sévigné ; sens 5, 1771, Trévoux ; sens 6, 1723, Savary des Bruslons ; sens 7, 1862, V. Hugo). **1.** Danse ancienne sur un air à deux temps ; chanson accompagnant cette danse : *Là, chargés d'un pesant mousquet | Qu'ils fassent bien soigneuse garde, | Chantant auprès d'un tourniquet | La robinette et la guimbarde* (Saint-Amant). || **2.** Petit instrument ancien qu'on tenait

serré entre ses dents et dont on tirait le son en faisant vibrer une languette d'acier avec la main : *Il* [le gamin de Paris] *joue du flageolet, de la trompette à l'oignon et de la guimbarde* (Janin). || **3.** Ancien jeu de cartes dans lequel la carte la plus importante était la dame de cœur. (On l'appelait aussi la MARIÉE.) || A ce jeu, la dame de cœur elle-même. || **4.** *Vx.* Terme injurieux pour désigner une femme : *Ce n'étaient pas les deux jeunes femmes, c'était la mère et une guimbarde de Rennes, et les fils* (Sévigné). *C'était autrefois un bien vilain mot que « guimbarde » ; mais vous savez que les mots et les idées changent souvent chez les Français* (Voltaire). || **5.** Petit rabot utilisé en menuiserie et en ébénisterie pour aplanir le fond des creux. || **6.** *Autref.* Chariot à quatre roues, long et couvert, qui servait pour le transport des marchandises. || **7.** *Auj.* et *fam.* Vieille voiture ou voiture en mauvais état : *Une espèce de guimbarde qui tient le milieu entre la patache française et la tartane valencienne* (Gautier). *Une odeur de drap moisi s'évaporait dans l'obscurité de la guimbarde* (Martin du Gard). *Le chemin de fer ne menait que jusqu'à Nîmes, ou tout au plus à Remoulins, d'où quelque guimbarde achevait le trimbalement* (Gide).

guimberge [gɛ̃bɛrʒ] n. f. (moyen néerl. *wintberch,* rampant d'un pignon ; 1561, Delorme [le mot apparaît dès le milieu du XIVe s., dans des textes wallons — de la région de Namur —, sous la forme *winbierge,* avec le sens du moyen néerl.]). En termes d'architecture, encadrement d'une clef de voûte.

guimpage [gɛ̃paʒ] n. m. (de *guimper ;* 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Dans le textile, opération qui consiste à revêtir un fil central de plusieurs fils pour obtenir un fil fantaisie. || **2.** Dans la fabrication du matériel électrique, isolation d'un fil de cuivre par un revêtement de fils textiles.

guimpe [gɛ̃p] n. f. (francique **wimpil,* guimpe ; 1135, Godefroy, écrit *guimple* [*guimpe,* 1564, J. Thierry], au sens 1 [pour des femmes en général ; pour des religieuses, v. 1240, G. de Lorris] ; sens 2 et 4, 1840, Acad. ; sens 3, 1930, Larousse). **1.** Morceau de toile blanche couvrant le cou, la gorge, et encadrant le visage, que portaient autrefois les veuves et qui subsiste encore dans le costume de certaines religieuses : *Elles sont vêtues de noir, avec une guimpe qui, selon la prescription expresse de saint Benoît, monte jusqu'au menton* (Hugo). || **2.** Petite chemisette brodée, sans manches, que les femmes portent sous une robe décolletée et qui monte jusqu'au cou : *Il* [...] *continuait à marcher à demi penché sur elle, en lui chiffonnant avec sa tête la guimpe de son corsage* (Flaubert). *Son cœur doit battre ardemment sous le corsage à guimpe de dentelle* (Duhamel). || **3.** Ruche ou volant de dentelle qui dépasse du décolleté d'une robe pour l'ornementer ou le diminuer. || **4.** Fichu pour dame, en dentelle ou en guipure.

guimper [gɛ̃pe] v. tr. (de *guimpe* [v. ce mot] ; v. 1138, Gaimar, écrit *guimpler* [*guimper,* XVIIe s.], au sens de « vêtir [une femme] de la guimpe » ; sens actuel, 1962, Larousse). Faire l'opération du guimpage : *Guimper des fils électriques.*

guimperie [gɛ̃pri] n. f. (de *guimpier ;* 1858 [d'après Littré, 1877], au sens 2 ; sens 1, 1900, *Dict. général* [« industrie du guimpier », 31 juill. 1873, *Journ. officiel*]). **1.** Fabrique de pièces de vêtement féminin appelées « guimpes » ; industrie du guimpier. || **2.** Fil fabriqué selon l'opération du guimpage, utilisé pour les galons et les épaulettes.

guimpier, ère [gɛ̃pje, -ɛr] n. (de *guimpe* [v. ce mot] ; fin du XIIIe s., au fém., écrit *guimpliere* [au masc., écrit *guimplier,* 1494, Jal, *Dictionnaire critique ; guimpier,* 1581, Montand], au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Personne qui fabrique des guimpes : *Riches étoffes brodées d'or par les guimpières de Lyon* (Hamp). || **2.** Ouvrier conduisant une machine à guimper.

1. guinche [gɛ̃ʃ] n. f. (déverbal de *guincher ;* 1821, Desgranges, au sens 1 ; sens 2, 1841, et sens 3, 1879, Esnault). **1.** *Pop.* Danse. (Vieilli.) || **2.** *Arg.* et *vx.* Barrière de Paris où se trouvaient les guinguettes. || **3.** *Arg.* Guinguette, bal public : *À la porte de cette guinche, un municipal se dressait sur ses ergots de cuir* (Huysmans). *Il avait vécu mille nuits dans les bars, les guinches et les bistrots* (Carco).

• REM. Au sens 3, on peut noter une hésitation entre le masculin et le féminin.

2. guinche [gɛ̃ʃ] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *guenchir* [v. l'art. suiv.] ; v. 1225, *Bueve de Hantone,* au sens de « dosse [planche] » ; sens moderne, 1767, Garsault). *Autref.* Outil de bois avec lequel le cordonnier polissait le talon et la semelle.

guincher [gɛ̃ʃe] v. tr. et intr. (var. de l'anc. franç. *guenchir,* obliquer, esquiver [v. 1138, Godefroy], francique **wenkjan,* chanceler, vaciller ; 1821, Desgranges, au sens de « danser au cabaret » ; sens actuel, 1866, Esnault). *Pop.* Danser : *Si on allait guincher une java ?*

guindage [gɛ̃daʒ] n. m. (de *guinder ;* 1386, Zeller, au sens 4 ; sens 1 et 3, 1866, Littré ; sens 2, 1773, Bourdé de Villehuet ; sens 5, 1962, Larousse). **1.** Action d'élever des fardeaux quelconques au moyen d'une guinde. || **2.** Élévation nécessaire pour élever un fardeau à la hauteur voulue : *Le guindage est insuffisant.* || **3.** Dans la marine, action de mettre en place les hauts mâts d'un navire. || **4.** Ensemble des cordages, des poulies qui servent à guinder. || **5.** En termes de sellerie, action de guinder des ressorts.

guindant [gɛ̃dɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *guinder ;* 1643, G. Fournier, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1900, *Dict. général*). **1.** Hauteur d'un pavillon du côté fixé à la hampe. || **2.** La plus grande hauteur d'une voile hissée à la tête d'un mât. || **3.** Hauteur à laquelle s'élève un mât guindé sur un autre.

1. guinde [gɛ̃d] n. f. (déverbal de *guinder ;* XIIIe s., au sens de « coiffure de femme » ; sens 1, 1866, Littré ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Grue à bras pour élever les fardeaux. || **2.** Au théâtre, cordage qui fixe les châssis et les différents éléments du décor.

2. guinde [gɛ̃d] n. m. (abrév. de *guindal,* même sens [1844, Esnault], d'origine incertaine ; 1954, Esnault). *Arg.* Verre à boire.

guindé, e [gɛ̃de] adj. (part. passé de *guinder ;* 1580, Montaigne, au fém., au sens de « étroitement corsetée » [pour une femme] ; au masc., au sens 1, 1666, Molière [substantiv., av. 1857, Musset ; *être guindé à cheval,* 1866, Littré] ; sens 2, 1862, V. Hugo ; sens 3, 1883, Renan ; sens 4, 1654, Scudéry). **1.** Qui a un maintien raide, peu naturel, par affectation de dignité ou par embarras : *Un jeune garçon guindé dans un vêtement neuf ;* et substantiv. : *Est-ce que, par hasard, mon grand guindé de secrétaire se serait mal acquitté de sa représentation ?* (Musset). || *Être guindé à cheval,* se tenir raide sur son cheval, être mal à l'aise. || **2.** Qui est marqué par une atmosphère d'affectation : *Les petits salons guindés de Montreuil-sur-Mer* (Hugo). || **3.** Qui exprime l'affectation ou la gêne : *La tenue raide et guindée qui est devenue plus tard la règle du clergé français* (Renan). *Son corps délicat, de grâce un peu frêle et guindée* (Gide). || **4.** Affecté, pompeux : *Un style guindé, un ton guindé. Le lyrisme nous était inconnu, nous n'avions que les chœurs de Racine et les odes de Jean-Baptiste Rousseau, qui aujourd'hui nous semblent si froids et si guindés* (Zola).

• SYN. : **1** *affecté, compassé, contraint, empesé, gourmé, pincé, raide ;* **4** *ampoulé, apprêté, bouffi, boursouflé, étudié, maniéré, précieux.*

◆ **guindé** n. m. (av. 1848, Chateaubriand). *Littér.* Comportement, style guindé : *Le guindé de ses manières, son aplomb, son rigorisme d'étiquette conservent à ses maîtres une noblesse qu'on perd trop aisément dans le malheur* (Chateaubriand).

guindeau [gɛ̃do] n. m. (mot issu [par substitution du suff. *-eau* à la terminaison *-as*] de l'anc. franç. *vindas,* guindeau [v. 1155, Wace], *windas, guindas* [XIIe s., Tobler-Lommatzsch], anc. scand. *vindáss,* cabestan, de *vinda* [v. GUINDER], et *áss,* pieu, piquet ; 1660, Oudin). Petit cabestan à axe horizontal pour lever ou mouiller l'ancre : *« Vire au guindeau ! »*

guinder [gɛ̃de] v. tr. (anc. scand. *vinda,* tourner, tordre, hausser ; v. 1155, Wace, écrit

winder et *guinder,* au sens 3 ; sens 1, 1668, La Fontaine ; sens 2, av. 1696, La Bruyère ; sens 4-5, 1962, Larousse). **1.** *Vx* et *littér.* Hisser avec effort : *Après avoir guindé Mergy sur un cheval, non sans quelque peine, ils le conduisirent chez le fameux chirurgien* (Mérimée). || **2.** Fig. et vx. *Guinder haut,* hausser, élever à un niveau artificiellement haut : *Me voilà guindé bien haut sans m'en être aperçu* (Chateaubriand). || **3.** *Auj.* Hisser au moyen d'une grue, d'une perche, d'un guindeau : *Guinder un canon sur le pont d'un navire. Guinder un mât.* || **4.** En sellerie, enrouler, entrelacer et nouer des cordes aux spires supérieures d'un ressort pour former un ensemble qui s'affaisse et remonte solidairement. || **5.** Au théâtre, se servir d'une guinde pour attacher un élément de décor.

◆ **se guinder** v. pr. (1573, Du Puys, au sens de « se lancer en haut par un effort d'agilité » ; sens 1, 1694, La Fontaine ; sens 2, 1663, Molière ; sens 3, 1837, Balzac ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Allonger tout son corps pour se faire plus haut : *Et M. Bergeret alla tirer le tabouret* [...], *se hissa dessus et parvint, en se guindant sur la pointe des pieds* [...], *à toucher* [...] *le dos d'un livre* (France). || **2.** *Fig.* Essayer, par de grands efforts, de s'élever artificiellement jusqu'à un niveau moral, intellectuel ou artistique qui vous dépasse : *Ce qui est humainement beau, ce n'est pas de se guinder, c'est de s'adapter* (Montherlant). || **3.** Devenir guindé : *À partir de ce chapitre, le style se guinde.* || **4.** En termes de fauconnerie, s'élever à perte de vue, en parlant d'un oiseau.

guinderesse [gɛ̃drɛs] n. f. (de *guinder ;* 1525, Jal). Gros cordage employé dans la marine et qui sert à guinder : *Il* [Gilliatt] *avait trouvé* [...] *une guinderesse au moyen de laquelle il pouvait haler même les grosses pièces de charpente* (Hugo).

guinderie [gɛ̃dri] n. f. (de *guinder ;* 1676, Mme de Sévigné). *Class.* Attitude affectée, hautaine : *Sa naïveté et sa jolie petite figure nous délassent de la guinde-rie et de l'esprit « fichu » de Mlle du Plessis* (Sévigné).

1. guinée [gine] n. f. (angl. *guinea,* guinée, de *Guinea,* Guinée, n. géogr., les premières guinées ayant été frappées en 1663, pour le compte de la Compagnie de Guinée, avec de l'or rapporté de ce pays ; 1669, Chamberlayne). Monnaie anglaise ancienne valant vingt et un shillings, et qui n'est plus, de nos jours, qu'une monnaie de compte : *La ceinture contenait quelques pièces d'or. Gilliatt compta vingt guinées* (Hugo). *Il écrit à une charmante et excellente femme, une amie de famille sans doute, qui l'a tenu enfant sur ses genoux, pour lui demander cinq guinées* (Baudelaire).

2. guinée [gine] n. f. (abrév. de *toile de Guinée* [1666, M. Thévenot], *toile guinée* [1687, Roussier] — de *Guinée,* n. géogr., parce qu'on se servait de cette toile comme moyen de troc avec les indigènes de ce pays —, loc. probablem. décalquées du néerl. ; 1692, Roussier, au sens de « toile de coton blanche et fine qui vient des Indes orientales » ; sens actuel, 1829, Boiste). Toile bleue de coton.

guinéen, enne [gineɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Guinée,* n. géogr. ; 1872, Larousse [aussi « habitant ou originaire de Guinée »]). Relatif à la Guinée ; habitant ou originaire de Guinée.

guinette [ginɛt] n. f. (de *guigner* [v. ce mot], proprem. « [oiseau] qui cligne de l'œil » ; 1552, Rabelais, écrit *guynette ; guinette,* 1858, Legoarant [var. *guignette,* v. 1770, Buffon]). Nom ancien de la pintade.

guingan [gɛ̃gɑ̃] n. m. (portug. *guingão* [milieu du XVIe s.], malais *ginggang,* sorte d'étoffe ; 1701, Havard). *Vx.* Toile de coton lisse à rayures blanches sur fond bleu venant de Madras et Pondichéry.

guingois [gɛ̃gwa] n. m. (de l'anc. v. *ginguer,* sautiller [XVe s.], altér. de *giguer,* sauter [XIVe s.], dér. de l'anc. franç. *gigue,* sorte de mandoline, instrument de musique [v. GIGOT] ; 1694, Acad., aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Cheminement qui ne suit pas une ligne droite, mais s'en écarte à chaque instant ; fig. et littér. : *Le guingois de leur imagination* (Escholier). || **2.** *Vx* et *littér.* Trait, ligne qui ne va pas droit : *Le cadre penchait fortement, dessinant des guingois sur la muraille* (Huysmans).

◆ **De guingois** loc. adv. et adj. (XVe s., Littré, écrit *de gingois ; de guingois,* 1442, Godefroy [au fig., fin du XVIIe s., Mme de Sévigné]). De travers (au pr. et au fig.) : *Marcher de guingois. Des rues qui s'en vont tout de guingois. Quelques dents blanches, plantées de guingois* (Colette). *Son torse monstrueux, en forme de barrique, semblait posé de guingois sur les jambes, et la tête elle-même s'implantait de guingois sur le torse* (Duhamel). *Il se donnait le projet de croquer un détail, un arbre, une maison de guingois, un profil saisi au passage* (Camus). *Jamais je n'ai su m'installer dans la vie. Toujours assis de guingois, comme sur un bras de fauteuil, prêt à me lever, à partir* (Gide).

guinguenasse [gɛ̃gnas] n. f. (de *nasse,* avec un premier élément d'origine incertaine [peut-être de la famille de *guingois,* v. l'art. précéd.] ; 1866, Littré). En termes de pêche, filet dormant à trois rets superposés.

1. guinguet, ette [gɛ̃gɛ, -ɛt] adj. (var. de *ginguet* [v. GUINGUETTE] ; 1803, Boiste). Syn. de GINGUET.

2. guinguet [gɛ̃gɛ] n. m. (abrév. de *camelot guinguet,* même sens [1730, Savary des Bruslons] ; 1803, Boiste). Sorte d'étoffe de laine fabriquée à Amiens, unie ou rayée.

guinguette [gɛ̃gɛt] n. f. (altér. du fém. de l'adj. *guinguet* [v. ce mot], « trop court ou trop étroit — d'un habit — » [1694, Ménage], « médiocre, de peu de valeur — d'un esprit, d'un ouvrage — » [1718, Acad.], proprem. « maison de peu d'importance » ; 1697, *Dict. général* [aussi *maison guinguette* au XVIIIe s.]). Cabaret populaire de banlieue, où l'on boit, mange et danse les jours de fête : *La guinguette, sous la tonnelle | De houblon et de chèvrefeuille, | Fête, en braillant la ritournelle, | Le gai dimanche et l'argenteuil* (Gautier). *Ils dormirent sur l'herbe, burent du lait, mangèrent sous les acacias des guinguettes* (Flaubert). *Partout des guinguettes avec leurs tonnelles, les petites tables, les montants de la balançoire du même vilain vert de peinture* (Daudet). *Une traînée de maisons joint la barrière de Paris aux guinguettes dans les jardins de la colline* (Romains).

• SYN. : *auberge, bastringue* (vx), *musette.*

guinot [gino] n. m. (var. de *guignot,* même sens [1767, E. Rolland, *Faune,* II, 177], dér. de *guigner* [v. ce mot], proprem. « [oiseau] qui cligne de l'œil » ; 1834, Baudrillart). Nom usuel du pinson.

guipage [gipaʒ] n. m. (de *guiper ;* 26 mai 1867, *Moniteur universel,* au sens de « gaine de coton goudronné recouvrant une cordelette métallique » ; sens 1, 1878, Larousse [aussi « travail en forme de guipure »] ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Action de guiper : *Le guipage d'une frange.* || Résultat de cette action, travail en forme de guipure. || **2.** Gaine, généralement en matière textile, qui entoure et isole un fil électrique.

guipé [gipe] n. m. (part. passé substantivé de *guiper ;* 1757, *Encyclopédie*). Broderie d'or ou d'argent en relief, exécutée avec des fils de métal.

guiper [gipe] v. tr. (francique **wīpan,* envelopper de soie, etc., en filant ; 1350, Godefroy, au sens 1 [« tordre avec le guipoir », 1866, Littré] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, XXe s.). **1.** Passer un fil de soie autour d'une torsade de fils. || Tordre avec le guipoir : *Guiper des franges.* || **2.** Faire en forme de guipure ; faire du guipé : *Tenant la broche sans toucher au fil, elle guipait l'or, en le conduisant de droite à gauche, sur le vélin* (Zola). || **3.** Entourer un fil électrique de fils isolants.

guipoir [gipwar] n. m. (de *guiper ;* 1723, Savary des Bruslons). Outil dont se sert le passementier pour faire des torsades, pour guiper. (On dit aussi GUIPON.)

guipon [gipɔ̃] n. m. (du francique **wisp,* bouchon de paille ; 1342, Godefroy, écrit *guippon,* au sens de « goupillon » ; sens actuel, fin du XVIIe s. [écrit *guispon ; guipon,* 1777, Jal]). Balai fait de chiffons fixés au bout d'un manche, utilisé pour étendre

le goudron sur les bordages en vue du calfatage.

guipure [gipyr] n. f. (de *guiper ;* 1393, *Dict. général,* écrit *ghippure* [*guipure,* XVII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert). **1.** Espèce de dentelle de fil ou de soie dont les motifs de broderie sont assez clairsemés, utilisée notamment dans la confection de rideaux et de stores d'ameublement : *Portant* [...], *sur ses cheveux châtains, un simple fichu de guipure* (Flaubert). *Oh ! je voudrais bien voir les guipures dont vous me parlez, c'est si joli le point de Venise, s'écriait-elle ; d'ailleurs j'aimerais tant aller à Venise* (Proust). *Dans une lumière de jour finissant, qu'adoucissaient encore les rideaux de guipure* (Martin du Gard). *Jeanne était vêtue d'une jupe et d'un corsage de drap marron clair, avec un col montant de guipure* (Romains). || **2.** Ce qui se présente sous forme de réseau léger, comme la guipure ou la dentelle : *La rosée avait laissé sur les choux des guipures d'argent avec de longs fils clairs* (Flaubert).

guirlandage [girlɑ̃daʒ] n. m. (de *guirlande ;* 1962, Larousse). Enveloppe de fils textiles enroulés en hélice autour d'un câble électrique pour obtenir son isolement.

guirlande [girlɑ̃d] n. f. (ital. *ghirlanda,* guirlande [fin du XIII[e] s.], empr. de l'anc. provenç. *guirlanda,* couronne faite de fils de métal, surtout d'or battu [début du XIII[e] s.], var. de *garlanda* [même date], qui correspond à l'anc. franç. *garlaunde,* même sens [fin du XII[e] s.], *garlende* [XIII[e] s.], du francique **weara* [d'où les formes en *ga-*], devenu au IX[e] s. **wiera* [d'où les formes en *gui-*], anc. francique **wiara,* guirlande de fil d'or [v. aussi GALANDAGE] ; 1552, Ronsard, au sens 1 [var. *guerlande,* fin du XIV[e] s., Chr. de Pisan] ; sens 2, 1872, Larousse ; sens 3, 1838, Musset ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, XX[e] s. ; sens 6, 1704, Trévoux). **1.** Chaîne lâche et flexible de fleurs, de feuillage, de verdure naturelle ou artificielle, de papier découpé à jours ou d'éléments divers que l'on suspend comme ornement : *Des guirlandes de roses, de lierre. Des guirlandes d'ampoules électriques. Tendre des guirlandes dans une pièce. Guirlandes du festin que pour un soir on cueille* (Lamartine). || **2.** Végétation disposée en forme de guirlande : *La vigne pourvoyait au reste* [du décor] *en rideaux de guirlandes* (Colette). || **3.** Motif d'ornementation représentant des feuillages ou des fleurs entrelacés, en architecture, en peinture ou en ameublement : *Guirlande de pierre. Un papier* [d'ameublement] *jaune serin relevé dans le haut par une guirlande de fleurs pâles* (Flaubert). || **4.** Série de personnes ou de choses disposées en files plus ou moins onduleuses et décoratives, comme les éléments d'une guirlande : *On discernait dans la pénombre crépusculaire du salon, comme une guirlande d'hommes et de femmes* (Barbey d'Aurevilly). *Les frimas congelés sont les seules guirlandes | Qui garnissent la roche où nous nous enfonçons* (Lamartine). *Des guirlandes d'étoiles descendaient du ciel noir au-dessus des palmiers et des maisons* (Camus). || **5.** Fig. *Sans guirlandes,* sans détails superflus, sans enjolivement : *Il me raconte ainsi ses faits et gestes, sans commentaires, sans guirlandes* (Colette). || **6.** Sur les navires en bois, ensemble de pièces de liaison en forme de V qui relient l'étrave aux ceintures et aux bordés de l'avant.

● SYN. : **1** *feston.*

guirlandé, e [girlɑ̃de] adj. (de *guirlande ;* 1611, Cotgrave). *Littér.* Orné de guirlandes, de végétation en guirlande, d'ornements en forme de guirlande : *Des terrasses guirlandées de vignes luxuriantes* (Gautier).

● SYN. : *festonné.*

guisarme [gizarm] n. f. (francique **wîsarm,* sorte d'arme ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *jusarme ; guisarme,* v. 1150, Godefroy [aussi *gisarme,* v. 1155, Wace]). Arme d'hast à fer asymétrique prolongé par un ou deux crochets latéraux, qui servit du XII[e] au XV[e] s. : *Autour des rondaches* [...] *rayonnaient flamberges* [...], *fauchards, guisarmes* (France).

guisarmier [gizarmje] n. m. (de *guisarme ;* XV[e] s., Godefroy). Soldat armé d'une guisarme.

guise [giz] n. f. (germ. **wîsa,* manière, façon ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *wise ; guise,* 1080, *Chanson de Roland ; à ma, ta,* etc., *guise,* v. 1196, J. Bodel). *Vx* et *littér.* Manière, façon : *La tortue enlevée* [en l'air par les deux canards], *on s'étonne partout | De voir aller en cette guise | L'animal lent et sa maison* (La Fontaine). *Selon les guises des Éros ingénieux* (France). || *Auj.* Ne s'emploie plus que dans l'expression *à ma, ta,* etc., *guise,* comme il me, te, etc., plaît : *Chacun agit à sa guise. Joseph haussait les épaules et n'en faisait qu'à sa guise* (Duhamel).

◆ **À guise de, à la guise de** loc. prép. (1080, *Chanson de Roland* [*à la guise de ; à guise de,* v. 1155, Wace]). *Class.* et *littér.* À la manière de : *Ainsi donc la cruelle, à guise d'un éclair, | En me frappant les yeux a disparu en l'air* (Corneille). *Les femmes vont la tête nue ou enveloppée d'un mouchoir à la guise des laitières de Paris* (Chateaubriand).

◆ **De guise que** loc. conj. (1678, La Fontaine). *Class.* De telle manière que : *Le sage l'aura fait par tel art et de guise | Qu'on le pourra porter peut-être quatre pas* (La Fontaine).

◆ **En guise de** loc. prép. (v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « à la façon de » ; sens actuel, 1651, Scarron). Pour servir de, pour jouer le même rôle que : *On étend des haïks en guise de nappes* (Fromentin).

guitare [gitar] n. f. (anc. provenç. *guitarra,* guitare [XIII[e] s.], ar. *qîtâra,* empr. du lat. *cithara,* cithare, gr. *kithara,* même sens ; 1360, Gay, écrit *guitarre* [*guitare,* 1373, Gay], au sens 1 [*guitare espagnole,* 1872, Larousse ; *guitare électrique, guitare hawaïenne,* XX[e] s.] ; sens 2-3, 1866, Littré). **1.** Instrument de musique à cordes pincées et à caisse plate, du genre du luth : *Au son des guitares d'Es-pagne, | Ma voix longtemps le célébra* (Heredia). || *Guitare espagnole,* guitare à cinq cordes. || *Guitare électrique,* guitare de grandes dimensions dont le son est amplifié par le courant électrique. || *Guitare hawaïenne,* instrument dont les cordes pincées émettent des sons gémissants. || **2.** *Vx* et *fig.* Chose trop souvent répétée et devenue ennuyeuse : *Ah çà, tu crois donc que j'écoute toutes les guitares que tu me grattes depuis une heure ?* (Huysmans). *Mais si ! Je crois à toutes les guitares en question* (Farrère). || **3.** Assemblage de pièces de bois courbes utilisé dans la construction des toits des lucarnes.

● SYN. : **2** *antienne, chanson, refrain, rengaine.*

guitariser [gitarize] v. intr. (de *guitare ;* 1646, Scarron). *Vx.* Jouer de la guitare : *Il pense quand la nuit il a guitarisé, | Que j'en ai tout le jour le cœur martyrisé* (Scarron).

guitariste [gitarist] n. (de *guitare ;* 1829, Boiste). Musicien, musicienne qui joue de la guitare : *Deux guitaristes pinçaient distraitement les cordes de leurs instruments* (Theuriet).

guiterne [gitɛrn] n. f. (altér., difficile à expliquer, de l'anc. provenç. *guitarra,* guitare [v. GUITARE] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** Guitare ancienne : *Il s'étudiait à jouer de la guiterne afin d'en gagner son pain* (Sorel). || **2.** *Vx.* En termes de marine, arc-boutant qui soutient en arrière une machine à mâter.

guit-guit [gigi] n. m. (onomatop. redoublée [plutôt que mot de la même famille que *guilleri,* v. ce terme] ; 1760, Brisson). Petit passereau d'Amérique tropicale, dont le mâle a le plumage bleu vif et noir.

guitoune [gitun] n. f. (ar. maghrébin *gītūn,* tente, ar. class. *qaitūn ;* v. 1860-1870, au sens 1, et 1914, au sens 2, Esnault ; sens 3, milieu du XX[e] s.). **1.** *Arg. mil.* Tente de campement : *Le caporal Gilieth surveillait et aidait ses hommes qui installaient les guitounes devant les écuries* (Mac Orlan). || **2.** Pendant la Première Guerre mondiale, abri de tranchée : *Il s'est extrait de l'escalier de la guitoune* (Barbusse). || **3.** Tente, en général : *Une guitoune de campeur.*

guivre [givr] n. f. (lat. pop. **wipera,* altér. [sous l'influence des nombreux mots germ. commençant par *w-*] du lat. class. *vipera,* vipère ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo ; sens 3, 1581, Bara [var. *wivre,* même sens, début du

XVI^e s.]). **1.** *Vx.* Serpent fantastique : *C'est lui, et pas un autre, qui assomma la guivre de Milan* (Flaubert). || **2.** Sa représentation dans les arts décoratifs : *L'âpre averse en fuyant vomit sur les griffons ; | Et, sous la pluie entrant par les trous des plafonds, | Les guivres, les dragons, les méduses, les drées | Grincent des dents au fond des chambres effondrées* (Hugo). || **3.** En héraldique, serpent monstrueux avalant un enfant ou un homme : *L'héraldique bétail, | Licorne, léopard, alérion ou guivre* (Heredia). *Une guivre griffue, rugueuse, papelonnée d'écailles* [...] *produit un excellent effet* (Gautier).

• SYN. : **1** *vouivre.*

• REM. La forme GIVRE donnée comme erreur par le *Dictionnaire général* est pourtant dans Furetière (1690), Littré (1866), etc.

guivré, e [givre] adj. (de *guivre ;* 1671, Pomey, comme terme de blason, pour qualifier des pièces sinueuses, avec des entailles faites d'angles rentrants et sortants [var. *vivré,* 1611, Cotgrave] ; sens actuel, 1690, Furetière [écrit *givré ; guivré,* XVIII^e s.]). En héraldique, se dit d'un attribut se terminant par une tête de serpent dévorant un enfant.

guizada [gizada] n. m. (mot probablem. d'origine méridionale, dér. du moyen provenç. *guiza,* « motif — décoratif — » [milieu du XIV^e s.], lui-même issu, par spécialisation sémantique, de l'anc. provenç. *guiza,* manière, façon, francique **wîsa* [v. GUISE] ; 1962, Larousse). Petits gâteaux dentelés, à la semoule et aux œufs.

guizotia [gizɔtja] n. m. invar. (mot du lat. scientif. moderne, tiré, pour rendre hommage à cet homme politique français, du n. de François *Guizot* [1787-1874] ; 1872, Larousse, écrit *guizotie ; guizotia,* XX^e s.). En botanique, composée herbacée, originaire d'Afrique, à feuilles opposées et à fleurs jaunes.

gulaire [gylɛr] adj. (dér. savant du lat. *gula* [v. GUEULE] ; 1842, Acad.). En zoologie, qui avoisine la gueule : *Certains poissons portent à la gorge des plaques gulaires.*

gulden [gulden] n. m. (allem. *Gulden,* florin ; 1771, Trévoux). Unité monétaire principale des Pays-Bas : *On tomba d'accord à un gulden vingt-cinq* (Van der Meersch). [On dit aussi GUILDER.]

gulf stream [gœlfstrim] n. m. (mot angl., de *gulf,* golfe [empr. du franç. *golfe*], et de *stream,* courant [mot anglosaxon] ; 1803, Volney, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Courant chaud de l'océan Atlantique : *Le Cloud Ring a pour fonction de refroidir le tropique, de même que le Gulf Stream a pour fonction de réchauffer le pôle* (Hugo). [En ce sens, s'écrit avec deux majuscules.] || **2.** *Par extens.* et *littér.* Courant chaud : *Ils se pressaient avec une abondance tropicale, comme portés du sud par quelque gulf stream de l'air* (Ary-Leblond).

gulpe [gylp] n. f. (allem. *Külpe,* extrémité épaissie ; 1611, Cotgrave). Syn. de GUSE.

gume [gym] n. f. (mot d'origine incertaine [de la même famille que *gumène,* v. l'art. suiv.] ; v. 1320, *Gestes des Chiprois,* écrit *goume* [*gume,* 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen*], au sens de « câble de l'ancre » ; sens moderne, XVII^e s., Jal). Dans la marine ancienne, câble de six cents pieds de long composant le cordage de la fonde.

gumène [gymɛn] n. f. (lat. médiév. de Marseille *gumena,* câble d'ancre [XIV^e s.], peut-être d'origine ar. ; 1552, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Câble d'ancre : *Et de quelles royales gumènes de pourpre et d'or les rais du soleil mouillaient l'ancre de la nef souveraine, dans la lagune, au couchant* (Suarès). || **2.** Meuble de l'écu figurant ce câble : *Porte une ancre de sable à la gumène d'or* (Heredia).

• REM. On trouve aussi la graphie GOMÈNE (milieu du XVI^e s.).

gummifère [gymifɛr] adj. (de *gummi-,* élément tiré du bas lat. *gumma,* gomme [v. GOMME], et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1845, Bescherelle). Qui produit de la gomme : *Arbre gummifère.* (On dit aussi GOMMIFÈRE.)

guna [gyna] n. f. (mot sanskr. ; 1962, Larousse). En linguistique, degré du vocalisme de la racine, intermédiaire entre le degré normal et le degré renforcé.

gunitage [gynitaʒ] n. m. (de *guniter ;* 1962, Larousse). Dans la construction, procédé de revêtement par projection de mortier fluide au moyen d'air comprimé sous très forte pression.

gunite [gynit] n. f. (mot angl., dér. de *gun,* arme à feu [anc. angl. *gonne*], à cause de la manière dont le produit est projeté sur la surface à enduire ; v. 1940). Mélange de ciment et de sable, réalisé à l'état sec et projeté à l'état de poudre par une machine pneumatique sur la surface à enduire.

guniter [gynite] v. tr. (de *gunite ;* 1962, Larousse). Revêtir par gunitage : *Guniter une façade.*

guru n. m. V. GOUROU.

gus [gys] n. m. (abrév. pop. du prénom *Auguste* [qui est également un n. de clown dans la langue du cirque] ; 1954, Esnault, aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1960). **1.** *Arg. mil.* Soldat. || **2.** *Pop.* Individu : *Qu'est-ce qu'il fait là, ce gus ?* || **3.** *Faire le gus,* faire des pitreries. (Syn. FAIRE LE ZOUAVE.)

guse [gyz] n. f. (origine incertaine, peut-être var. de *gueuse* [*de fonte*], par analogie de forme ; 1611, Cotgrave). Pièce héraldique qui est un tourteau de gueules. (On dit aussi GULPE.)

gustatif, ive [gystatif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *gustatum,* supin de *gustare,* goûter [v. GOÛTER] ; 1503, Chauliac [*nerf gustatif,* 1690, Furetière, art. *nerf*]). Qui a rapport au sens du goût : *Lier en un faisceau quelques sensations tactiles et gustatives* (Gide). || *Nerf gustatif,* nom de deux nerfs reliant les bourgeons de la langue à l'encéphale.

gustation [gystasjɔ̃] n. f. (bas lat. *gustatio,* action de goûter, plats d'entrée, de *gustatum* [v. l'art. précéd.] ; 1530, Lefèvre d'Étaples). Action de percevoir les saveurs (rare) : *La langue est l'organe de la gustation.*

gut [gyt] n. m. (mot angl. signif. proprem. « intestin, boyau » [v. CATGUT] ; 1962, Larousse). Fil de pêche fait de fibres de soie artificielle agglutinées avec du vernis.

gutta-percha [gytaperka] n. f. (mot angl., du malais *getàh,* gomme, et *pertcha,* gommier ; 1845, Bonnafé). Substance plastique et isolante, tirée du latex des feuilles d'un arbre de Malaisie : *Les poulies folles faisaient claquer leurs lanières de cuir et de gutta-percha* (Gautier).

guttation [gytasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *goutter,* d'après le lat. *gutta* [v. GOUTTE 1] ; 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Perte d'eau, chez les plantes, par des organes épidermiques appelés « hydatodes ». || **2.** Perte de sève par une tige sectionnée.

• SYN. : **1** *sudation.*

guttiféracées [gytiferase] n. f. pl. (de *guttifère* [v. l'art. suivant] et du suff. scientif. *-acées ;* milieu du XX^e s.). Famille de plantes dialypétales, à feuilles opposées, sans stipules, qui croissent dans les régions tropicales. (On dit aussi GUTTIFÈRES [1806, Wailly].) [Syn. CLUSIACÉES.]

guttifère [gytifɛr] adj. (de *gutti-* [élément tiré du lat. *gutta,* v. GOUTTE 1] et de *-fère* [du lat. *ferre,* porter] ; 1866, Littré). En minéralogie, qui se présente sous la forme de goutte : *Quartz guttifère.*

guttural, e, aux [gytyral, -o] adj. (dér. savant du lat. *guttur, -uris,* gosier, gorge ; 1578, Léry, dans la loc. *lettres gutturales,* lettres qu'on prononce du fond de la gorge [v. sens 3] ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, av. 1772, Duclos). **1.** Qui appartient au gosier : *Fosse gutturale. Conduit guttural du tympan.* || **2.** Qui vient du gosier : *Tout à coup, malgré le bruit onduleux d'une robe, j'entends la contraction gutturale d'un soupir violemment réprimé* (Balzac). *Janine, entourée de visages qui semblaient taillés dans l'os et le cuir, assiégée de cris gutturaux, sentit soudain sa fatigue* (Camus). || **3.** Se dit du langage, de la voix ayant une sonorité rauque : *Un chuchotement général, mêlé de notes gutturales ou suraiguës* (Fromentin). *Le Kabyle parlait vite, avec des gestes de*

vieille femme, dans un beau langage guttural (Daudet).

● SYN. : **2** et **3** *dur, rude.*

◆ **gutturale** adj. et n. f. (1866, Littré, comme n. f. ; *consonne gutturale,* 1900, *Dict. général.*). *Consonne gutturale,* ou *gutturale* n. f., consonne dont l'articulation se fait par le relèvement du dos de la langue contre le voile du palais : *Quoi qu'elle dît, elle adoucissait les gutturales les plus rudes* (Fromentin).

● REM. On préfère auj. l'appellation VÉLAIRE (v. CONSONNE, art. spécial). Les consonnes qualifiées autref. de *gutturales* ne sont pas, en effet, prononcées avec la gorge.

guyanais, e [gyijanɛ, -ɛz] adj. (de *Guyane,* n. géogr. ; XX^e s.). Relatif à la Guyane ; habitant ou originaire de la Guyane.

guzla [gyzla] n. f. (ital. *guzla,* du serbo-croate *gusle,* sorte d'instrument à corde ; 1791, *Encycl. méthodique*). Instrument de musique à une ou deux cordes et à archet, en usage dans les Balkans : *Tout ce qu'il y a de slave dans l'assemblée tressaille en reconnaissant le son des guzlas, dont on entrevoit à travers la verdure sombre les mandolines à long manche* (Daudet). *Grattant l'aigre guzla qui rythme un air farouche* (Heredia).

gy ! interj. V. JY !

gym [ʒim] n. f. (1878, Esnault). *Fam.* Abrév. de GYMNASTIQUE, n. f. : *Faire de la gym tous les matins. J'ai deux heures de gym aujourd'hui.*

gymkhana [ʒimkana] n. m. (mot angl. [milieu du XIX^e s.] désignant une exhibition athlétique, issu du croisement de *gymnastic* [empr. du franç. *gymnastique*] et de l'hindî *gendkhāna,* salle de jeu de balle ; 1901, Fr. Mackenzie, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** *Autref.* Garden-party comportant des épreuves sportives, des jeux d'adresse, des courses d'animaux : *S'il est bien juste que la naissance offre à chacun des chances inégales, comme un gymkhana où l'un part guidant une autruche et l'autre un cochon d'Inde* (H. Fauconnier). || **2.** *Auj.* Ne s'emploie plus que pour désigner une épreuve dans laquelle des voitures ou des motocyclettes doivent accomplir un parcours hérissé de difficultés, en réalisant le meilleur score, qui tient compte du temps effectué et des fautes commises.

gymn(o)- [ʒimn(o)], élément tiré du gr. *gumnos,* nu, non vêtu, non couvert, qui entre, comme préfixe, dans la composition de nombreux mots savants.

gymnase [ʒimnaz] n. m. (lat. *gymnasium,* lieu public, chez les Grecs, destiné aux exercices du corps, école philosophique [les réunions philosophiques se faisant sous les portiques ou dans les gymnases], lieu de réunion pour causeries, gr. *gumnasion,* lieu public pour les exercices du corps, de *gumnazein,* mettre à nu pour les exercices du corps, dér. de *gumnas,* qui s'est mis à nu pour la lutte, de *gumnos,* nu, non vêtu, non couvert ; fin du XII^e s., écrit *gynnasy* [*gynaise,* v. 1378, J. Le Fèvre ; *gymnase,* 1704, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1772, J.-J. Rousseau [« ensemble des appareils qui servent à ces exercices », XX^e s.] ; sens 3 [« établissement d'enseignement secondaire, d'instruction classique »], 1596, Hulsius [écrit *gymnase*]). **1.** Dans l'Antiquité, endroit public où on s'adonnait aux exercices du corps, où on se promenait et où on discutait : *Les philosophes barbus déclamaient contre elle dans les bains et dans les gymnases* (France). || **2.** *Auj.* Salle ou établissement destinés à la pratique des exercices propres à développer et fortifier le corps : *Dans tout collège, il faut établir un gymnase* (Rousseau). || *Par extens.* Ensemble des appareils qui se trouvent dans cette salle pour pratiquer ces exercices : *On a déménagé le gymnase.* || **3.** En Allemagne et en Suisse, école d'enseignement secondaire : *Il était professeur dans le gymnase dont les élèves ont commencé la révolte* (Balzac).

gymnasiarque [ʒimnazjark] n. m. (lat. *gymnasiarchus,* chef du gymnase, gr. *gumnasiarkhos,* citoyen d'Athènes élu pour s'occuper d'un gymnase, surveillant d'un gymnase, de *gumnasion* [v. l'art. précéd.], et de *arkhein,* guider, commander ; 1530, *Dict. général,* au sens de « directeur d'école » ; sens 1, début du XVIII^e s. ; sens 2, milieu du XIX^e s.). **1.** Dans la Grèce ancienne, magistrat à qui étaient dévolues l'organisation et la surveillance des gymnases. || **2.** *Auj.* et *littér.* Professeur de gymnastique ou gymnaste professionnel : *Elle s'amusait, tout en parlant, à plier et à allonger l'une et l'autre de ses jambes avec une dextétérité retenue de gymnasiarque* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *gymnaste.*

gymnasiarquie [ʒimnazjarki] n. f. (gr. *gumnasiarkhia,* office de gymnasiarque, surveillance d'un gymnase, de *gumnasiarkhos* [v. l'art. précéd.] ; XX^e s.). Dans l'Antiquité grecque, dignité de gymnasiarque.

gymnaste [ʒimnast] n. (gr. *gumnastês,* maître de gymnastique, de *gumnazein* [v. GYMNASE] ; XVI^e s., comme adj., écrit *ginaste* [*gymnaste,* 1611, Cotgrave], au sens de « habile dans les exercices » ; comme n., au sens 1, 1721, Trévoux ; sens 2, 1866, Littré [*Gymnaste,* n. pr. d'un écuyer, 1534, Rabelais]). **1.** Dans l'Antiquité grecque, celui qui, dans le gymnase, dirigeait les exercices de gymnastique. || **2.** *Auj.* Personne qui pratique assidûment les exercices de gymnastique : *C'était un mobilier complet de sport-boy et de petit gymnaste : trapèze, cordes, barres, poids, haltères* (France). *Cette posture surnommée par l'argot des gymnastes le grand écart* (Bourget).

● SYN. : **2** *gymnasiarque* (littér.).

gymnastique [ʒimnastik] adj. (lat. *gymnasticus,* gymnastique, gr. *gumnastikos,* qui concerne les exercices du corps [et, au fém. substantivé *gumnastikê,* « la gymnastique »], de *gumnazein* [v. GYMNASE] ; v. 1361, Oresme [*pas gymnastique,* 1872, Larousse]). Relatif aux exercices du corps, à la pratique du gymnaste (rare) : *Exercices gymnastiques.* || *Pas gymnastique,* pas de course modéré et cadencé : *Prendre le pas gymnastique. Une escouade de sergents de ville passa près de lui, au pas gymnastique* (Martin du Gard). [On écrit aussi parfois PAS DE GYMNASTIQUE : *Il sauta de voiture et gagna le pont au pas de gymnastique* (Martin du Gard).]

◆ n. f. (sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, 1721, Trévoux [*gymnastique rythmique, médicale, correctrice,* XX^e s.] ; sens 3, 1778, Diderot [« exercice de virtuosité intellectuelle », av. 1902, Zola]). **1.** Art de fortifier et d'assouplir le corps par des exercices appropriés : *Professeur de gymnastique. Cours de gymnastique.* || **2.** Ensemble des mouvements qu'une personne exécute pour pratiquer cet art : *Faire sa gymnastique quotidienne.* || *Par anal.* Ensemble de mouvements plus ou moins bizarres ou acrobatiques : *Il se livrait à toute une gymnastique pour se faufiler dans la foule.* || *Gymnastique rythmique,* ensemble d'exercices de souplesse dont la cadence est harmonisée avec un accompagnement musical. || *Gymnastique médicale,* ensemble de techniques gymniques utilisées en médecine dans un dessein thérapeutique. || *Gymnastique correctrice,* mouvements destinés à corriger une insuffisance respiratoire ou à assouplir des articulations raidies. || **3.** *Fig.* Ensemble d'exercices destinés à assouplir, à développer telle ou telle faculté intellectuelle : *Gymnastique de la mémoire. Elle* [la rosserie] *n'est qu'une gymnastique de l'esprit. Elle nous est nécessaire comme l'habit* (Renard). *Autour des propos décousus que celui-ci laissait échapper, l'esprit actif d'Antoine se livrait à une incessante gymnastique intellectuelle* (Martin du Gard). || Exercice de virtuosité intellectuelle : *Toute l'œuvre écrite ou parlée de ce poète* [Th. Gautier] *a été une gymnastique étourdissante sur le terrain du paradoxe* (Zola).

● SYN. : **1** *éducation physique, entraînement, gymnique.*

gymnique [ʒimnik] adj. (lat. *gymnicus,* gymnique, de lutte, gr. *gumnikos,* qui concerne les exercices du corps, dér. de *gumnos,* nu, non vêtu, non couvert ; 1542, Dolet, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Qui a rapport aux exercices exécutés dans l'Antiquité par des athlètes nus : *Aux deux façades s'élèvera un fronton couvert de magnifiques sculptures, et je ferai*

régner autour du monument une frise où nous représenterons les jeux gymniques des Anciens (Balzac). || **2.** *Auj.* Relatif à la gymnastique : *Les techniques gymniques.*
◆ n. f. (v. 1740, d'après Trévoux, 1752). Science des exercices du corps propres aux athlètes.
● REM. L'adjectif *gymnique,* dans le français contemporain, correspond au nom *gymnastique.* L'adjectif *gymnastique* n'est guère employé. Le nom *gymnique,* par contre, est très peu employé en face de *gymnastique.*

gymno-. V. GYMN(O)-.

gymnoblaste [ʒimnɔblast] adj. (de *gymno-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* germe, rejeton ; 1866, Littré). Se dit des plantes dont l'embryon n'est pas enfermé dans un sac.

gymnocarpe [ʒimnɔkarp] adj. (de *gymno-* et de *-carpe,* gr. *karpos,* fruit ; 1827, Acad.). Se dit de plantes dont les fruits ne sont soudés avec aucun organe accessoire.

gymnogyne [ʒimnɔʒin] adj. (de *gymno-* et de *-gyne,* gr. *gunê,* femelle ; 1866, Littré). Se dit de plantes qui portent des ovaires nus.

gymnosomes [ʒimnɔzom] n. m. pl. (de *gymno-* et de *-some,* gr. *sôma,* corps ; 1866, Littré, comme adj., au sens de « qui a le corps nu » [en zoologie] ; comme n. m. pl., au sens actuel, 1962, Larousse). Sous-ordre de mollusques dont le corps est dépourvu de coquille à l'état adulte.

gymnosophiste [ʒimnɔsɔfist] n. m. (lat. *gymnosophistae,* n. m. plur., les gymnosophistes [peuple de l'Inde], gr. *gumnosophistai,* n. m. plur., sages de l'Inde qui vivaient nus, de *gumnos,* nu, et *sophistês,* philosophe, sage [v. soPHISTE] ; fin du XV^e s., Godefroy). Nom donné par les Grecs anciens aux membres d'une secte hindoue qui ne portaient pas de vêtement et vivaient en ascètes et dans la contemplation.

gymnospermé, e [ʒimnɔsperme] adj. (du gr. *gumnospermos* [v. l'art. suiv.] ; 1872, Larousse). Se dit d'une plante qui a les semences à nu.

gymnospermes [ʒimnɔspɛrm] n. f. pl. (de l'adj. gr. *gumnospermos,* dont les graines sont nues, non enveloppées, de *gumnos,* nu, non couvert, et *sperma,* semence, grain ; av. 1778, J.-J. Rousseau). Sous-embranchement des phanérogames comprenant des arbres et des arbrisseaux à ovules et graines nus. (Au sing. : *une gymnosperme.*)

gymnote [ʒimnɔt] n. m. (lat. scientif. moderne *gymnotus,* pour **gymnonotus,* du gr. *gumnos,* nu, et *nôtos,* dos, proprem. « au dos nu » [le gymnote étant dépourvu de nageoires dorsales] ; 1771, Schmidlin). Poisson des eaux tranquilles du bassin de l'Amazone, qui ressemble à une grosse anguille et qui produit de puissantes décharges électriques : *Comme Humboldt dut examiner le premier gymnote électrique qu'il vit en Amérique* (Balzac).
● SYN. : *anguille électrique.*

gyn(o)- [ʒin(o)] ou **gynéco-** [ʒineko], élément tiré du gr. *gunê, gunaikos,* femme, femelle, et qui entre, comme préfixe, dans la composition d'un grand nombre de mots.

gynandre [ʒinɑ̃dr] adj. (de *gynandrie ;* 1866, Littré). Se dit d'une plante qui a les étamines insérées sur le pistil ou l'ovaire.
● REM. On dit aussi GYNANDRIQUE (1866, Littré).

gynandrie [ʒinɑ̃dri] n. f. (lat. scientif. moderne *gynandria,* du gr. *gunandros,* être de sexe douteux ou de double sexe, de *gunê,* femme, femelle, et *anêr, andros,* homme, mâle ; 1798, L. C. M. Richard, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** En botanique, disposition de la fleur dans laquelle les étamines sont soudées en un seul corps sur le pistil. || **2.** Traits morphologiques de la femme qui présente certains caractères sexuels masculins.

gynandroïde [ʒinɑ̃drɔid] adj. et n. f. (du gr. *gunê, anêr, andros* [v. l'art. précéd.], et *eidos,* forme, apparence ; 1962, Larousse). Se dit d'une femme qui présente des signes de gynandrie.

gynandromorphe [ʒinɑ̃drɔmɔrf] adj. et n. m. (du gr. *gunê, anêr, andros* [v. GYNANDRIE], et *morphê,* forme ; 1872, Larousse). Se dit des individus atteints de gynandromorphisme.

gynandromorphisme [ʒinɑ̃drɔmɔrfism] n. m. (de *gynandromorphe ;* 1962, Larousse). En biologie, combinaison des deux sexes chez un même individu.

gynécée [ʒinese] n. m. (lat. *gynaeceum,* appartement des femmes chez les Grecs, gr. *gunaikeôn,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *gunaikeîos,* de femme, qui concerne les femmes, dér. de *gunê, gunaikos,* femme, femelle ; 1694, Th. Corneille, écrit *gynaecée* [*gynécée,* 1701, Furetière], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1761, J.-J. Rousseau ; sens II, 1845, Bescherelle).

I. 1. Partie de la maison qui, chez les Grecs anciens, était réservée aux femmes. || **2.** Appartements réservés aux femmes, en particulier chez les musulmans : *Marié, il l'était depuis douze ans, mais n'en avait parlé à personne de son entourage parisien, par une habitude orientale, ce silence que les gens de là-bas gardent sur le gynécée* (Daudet).

II. Autre nom du *pistil.*
● SYN. : **I, 2** *harem.*

gynéco-. V. GYN(O)-.

gynécographie [ʒinekɔgrafi] n. f. (de *gynéco-* et de [*radio*]*graphie ;* 1962, Larousse [*gynécographie,* « traité spécial sur la femme » — 1872, Larousse —, était formé de *gynéco-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire]). Radiographie des organes génitaux internes de la femme.

gynécologie [ʒinekɔlɔʒi] n. f. (de *gynéco-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1845, Bescherelle, au sens 1 [var. *gynéologie, gynologie,* 1826, Mozin] ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Science qui traite de la morphologie, de la physiologie, de la pathologie et de la psychologie de la femme : *Professeur chargé de la chaire de gynécologie à la Faculté.* || **2.** Spécialité de la médecine qui s'occupe des maladies propres à la femme : *Ouvrir un cabinet de gynécologie.*

gynécologique [ʒinekɔlɔʒik] adj. (de *gynécologie ;* 1922, Larousse). Relatif à la gynécologie : *Un examen gynécologique.*

gynécologue [ʒinekɔlɔg] ou **gynécologiste** [ʒinekɔlɔʒist] n. (de *gynécologie ; gynécologue,* 1845, Bescherelle, au sens de « celui qui écrit un traité sur la femme », et 1907, Larousse, au sens actuel ; *gynécologiste,* 1866, Littré). Médecin qui s'est spécialisé dans la gynécologie.

gynécomaste [ʒinekɔmast] n. m. (gr. *gunaikomasthos,* qui a des seins de femme, de *gunê, gunaikos,* femme, et *masthos* ou *mastos,* mamelle, sein ; 1866, Littré). Homme dont les seins sont développés comme ceux d'une femme.

gynécomastie [ʒinekɔmasti] n. f. (de *gynécomaste ;* 1962, Larousse). Développement anormal des seins chez un homme.

gynécopathie [ʒinekɔpati] n. f. (de *gynéco-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1962, Larousse). Affection des organes génitaux de la femme.

gynécophobie [ʒinekɔfɔbi] ou **gynophobie** [ʒinɔfɔbi] n. f. (de *gynéco-, gyno-,* et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1962, Larousse, pour les deux formes). Peur maladive, chez certains nerveux, devant une femme.

gynérium [ʒinerjɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, du gr. *gunê,* femme, femelle, et *erion,* laine, duvet ; 1872, Larousse, écrit *gynérion ; gynérium,* XX^e s.). Plante poussant en touffes de 2 m de haut et de 2 m de large, cultivée pour son épi ornemental en panache : *Des gynériums aux tiges soyeuses* (Baumann).

gypaète [ʒipaɛt] n. m. (mot composé à l'aide des termes gr. *gups, gupos,* vautour, oiseau de proie, et *aetos,* aigle ; 1800, Daudin). Oiseau rapace diurne, vivant dans les hautes montagnes, se nourrissant de charognes comme le vautour : *C'était l'heure où les aigles et les gypaètes reviennent à leurs nids* (Hugo).

• Syn. : *vautour barbu, vautour des agneaux.*

gypsage [ʒipsaʒ] n. m. (de *gypse ;* xxᵉ s.). Addition de gypse au ciment Portland pour faciliter la prise.

gypse [ʒips] n. m. (lat. *gypsum,* pierre à plâtre, plâtre, gr. *gupsos,* gypse, plâtre, chaux vive ; v. 1250, *Enfances Guillaume,* écrit *gip ;* xivᵉ s., *Moamin,* écrit *gipse ; gypse,* 1762, Acad.). Roche sédimentaire formée de sulfate de calcium hydraté cristallisé, et qui, fortement chauffée, donne le plâtre : *Cuvier n'a trouvé aucun vestige de ce genre dans les gypses qui nous ont conservé tant d'animaux antédiluviens* (Balzac).
• Syn. : *pierre à plâtre.*

gypseux, euse [ʒipsø, -øz] adj. (de *gypse ;* v. 1560, Paré). Qui est de la nature du gypse : *Roche gypseuse. Des vagabonds chassés des trous de carrière de Montmartre, de leurs domiciles gypseux* (Arnoux).

gypsifère [ʒipsifɛr] adj. (de *gypsi-,* élément tiré de *gypse,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1811, Mozin). Qui contient du gypse.

gypsographie [ʒipsɔgrafi] n. f. (de *gypso-,* élément tiré de *gypse,* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* graver, écrire ; 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Procédé permettant de tirer des estampes d'un cliché en plâtre. || **2.** Estampe obtenue par ce procédé.

gypsomètre [ʒipsɔmɛtr] n. m. (de *gypso-,* élément tiré de *gypse,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1888, Larousse). Appareil qui permet de mesurer la teneur des vins en sulfate de potassium.

gypsophila [ʒipsɔfila] n. f. (mot du lat. scientif. moderne, du lat. class. *gypsum* [v. gypse], et du gr. *philos,* ami ; 1803, Boiste, écrit *gypsophile ; gypsophila,* xxᵉ s.). Plante herbacée à fleurs roses veinées de rouge, qui pousse sur les rocailles ou sur les murs.

gyr(o)- [ʒir(o)], élément tiré du gr. *gûros,* cercle, rond, et servant à former un certain nombre de mots.

gyrer [ʒire] v. intr. (empr. du bas lat. *gyrare,* tourner [de *gyrus,* cercle, rond, gr. *gûros,* mêmes sens], qui avait déjà donné l'anc. franç. *girer,* tourner [v. 1230, *Antéchrist*] ; 1891, P. Louÿs). *Littér.* Tournoyer : *Les fleurs sur l'eau qui gyre au fil des fleuves en allées* (P. Louÿs).

gyrie n. f. V. girie.

gyrin [ʒirɛ̃] n. m. (dér. savant du gr. *gûros,* cercle, rond ; 1803, Boiste [le lat. *gyrinus* — gr. *gurînos,* dér. de *gûros* — ne désignait que le têtard de grenouille ou de crapaud]). Insecte coléoptère qui décrit des cercles sur la surface des eaux douces calmes.

gyrobus [ʒirɔbys] n. m. (de *gyro-* et de [*auto*]*bus ;* 1962, Larousse). Autobus ou autorail qui utilise l'énergie cinétique de rotation d'un disque très lourd lancé à grande vitesse pendant les arrêts.

gyrocompas [ʒirɔcɔ̃pa] n. m. (de *gyro*[*scope*] et de *compas ;* 1922, Larousse). Appareil d'orientation comprenant un gyroscope entretenu électriquement, et dont l'axe conserve une direction invariable.

gyrofréquence [ʒirɔfrekɑ̃s] n. f. (de *gyro-* et de *fréquence ;* 1968, Larousse). En électronique, nombre de tours effectués en une seconde par des électrons tournant autour des lignes d'induction d'un champ magnétique uniforme.

gyrohorizon [ʒirɔɔrizɔ̃] n. m. (de *gyro*[*scope*] et de *horizon ;* 1962, Larousse). En aéronautique, instrument d'observation formé par une cuvette contenant un liquide dans lequel on observe l'image d'une étoile réfléchie afin de mesurer le double de sa hauteur au-dessus du plan de l'horizon.
• Syn. : *horizon artificiel.*

gyromagnétique [ʒirɔmaɲetik] adj. (de *gyro-* et de *magnétique ;* 1968, Larousse). *Période gyromagnétique,* en électronique, temps que met une particule électrisée pour accomplir un tour de sa trajectoire circulaire. || *Rapport gyromagnétique,* quotient du moment magnétique d'une particule par son moment cinétique.

gyromancie [ʒirɔmɑ̃si] n. f. (du gr. *gûros,* cercle, rond, et de *manteia,* faculté de prédire, divination, de *manteuesthai,* rendre des oracles, prédire, dér. de *mantis,* devin, prophète ; v. 1361, Oresme). Divination qui consiste à tourner sur soi-même au centre de quatre cercles concentriques où des lettres sont distribuées au hasard, jusqu'à ce qu'on tombe étourdi, en couvrant un certain nombre de lettres qui servent de base d'interprétation.

gyromètre [ʒirɔmɛtr] n. m. (de *gyro-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1888, Larousse, au sens de « appareil servant à mesurer la vitesse de rotation des machines » ; sens actuel, 1962, Larousse). Appareil servant à indiquer les changements de direction d'un avion.

gyropilote [ʒirɔpilɔt] n. m. (de *gyro*[*scope*] et de *pilote ;* 1962, Larousse). Compas gyroscopique qui, actionnant par relais les gouvernes de l'appareil, permet le pilotage automatique des navires, des avions, des fusées.

gyroptère [ʒirɔptɛr] n. m. (de *gyro-,* d'après *hélicoptère ;* 1962, Larousse). Type d'hélicoptère à grandes ailes tournantes et à envol vertical.

gyroscope [ʒirɔskɔp] n. m. (de *gyro-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer ; 1852, d'après Larousse, 1872, au sens 1 [appareil créé et dénommé par le physicien Léon Foucault, 1819-1868] ; sens 2, début du xxᵉ s. [*gyroscope de stabilisation,* 1968, Larousse]). **1.** Appareil qui sert à démontrer la rotation diurne de la Terre autour de son axe, au moyen de la déviation, par rapport à des points fixes pris sur le globe, d'un corps librement suspendu par son centre de gravité et tournant autour d'un axe. || **2.** Dispositif qui permet d'assurer la stabilité d'une torpille, d'un avion, d'un sous-marin : *Qu'importe* [...] *si tes journées de travail s'écoulent à contrôler des manomètres, à t'équilibrer sur des gyroscopes* (Saint-Exupéry). || *Gyroscope de stabilisation,* gyroscope destiné à stabiliser une fusée sur une trajectoire donnée.

gyroscopique [ʒirɔskɔpik] adj. (de *gyroscope ;* début du xxᵉ s., au sens 1 [aussi *effet gyroscopique*] ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Relatif au gyroscope : *Horizon gyroscopique.* || *Effet gyroscopique,* tendance qu'a tout corps lourd animé d'un mouvement de rotation rapide autour d'un axe à s'opposer à tout effort visant à modifier la direction de son axe de rotation. || **2.** Équipé d'un gyroscope : *Système gyroscopique.*

gyrostat [ʒirɔsta] n. m. (de *gyro-* et de *-stat,* lat. *status,* action de se tenir debout, attitude, pose, de *statum,* supin de *stare,* se tenir debout ; 1917, Larousse). Nom de tout solide animé d'un mouvement rapide autour de son axe : *La toupie, le gyroscope, le diabolo, la Terre elle-même sont des gyrostats.*

gyrostatique [ʒirɔstatik] adj. (de *gyrostat ;* 1962, Larousse). Relatif au gyrostat.

gyrotrain [ʒirɔtrɛ̃] n. m. (de *gyro-* [*stat*] et de *train ;* 1962, Larousse). Train monorail où la stabilité des véhicules est assurée par un gyrostat.

gyrovague [ʒirɔvag] adj. et n. m. (bas lat. ecclés. *gyrovagus,* [moine] qui est en tournée, du bas lat. *gyrare,* tourner [de *gyrus,* cercle, rond, gr. *gûros,* mêmes sens], et du lat. class. *vagus,* vagabond, errant ; xvᵉ s., écrit *girovague* [*gyrovague,* 1689, d'après Trévoux, 1732], comme n. m. ; comme adj., 1900, *Dict. général*). Vx et littér. *Moine gyrovague,* ou *un gyrovague,* moine qui errait de province en province en demandant l'aumône : *Un de ces religieux gyrovagues qui inquiétaient tant Saint-Benoît* (Huysmans). *« Qui t'a enseigné la morale et la théologie ? — Les moines maraudeurs, les gyrovagues, les sarabaïtes »* (Arnoux).

h

h [aʃ] n. m. **1.** Huitième lettre de l'alphabet français. (L'*h* initial peut être *muet* ou *aspiré ;* en fait, dans les deux cas, il ne représente aucun son, et l'*h* improprement appelé « aspiré » n'a pour effet que d'empêcher l'élision ou la liaison à l'intérieur d'un groupe de mots : *la hache* [laaʃ], *les haches* [leaʃ] ; si l'*h* est muet, il y a élision ou liaison : *l'heure* [lœr], *les heures* [lezœr]. Le groupe *ch* a tantôt le son [ʃ] : *chose, clocher,* tantôt le son [k], dans des mots tirés du grec : *chrome.* Le groupe *ph* a le son [f] : *philosophie.*) [V. art. spécial.] || **2.** Dans des langues autres que le français, indique souvent la présence d'une aspiration.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA LETTRE « H »

La lettre *h* a plusieurs fonctions en français.

• 1° L'« *h* aspiré » marque non pas l'*aspiration* (v. ce mot, art. spécial), mais la **disjonction,** c'est-à-dire qu'il s'oppose, comme une consonne, à l'*élision* et à la *liaison* (v. ces deux mots, art. spéciaux) :

le hibou [lə ibu],
des homards [de ɔmar].

Il peut figurer dans le corps d'un mot, où il sépare deux voyelles en hiatus, que le lecteur, souvent, pourrait prendre pour un digraphe (fonction identique à celle du tréma) :

trahir [trair] (et non [trɛr]),
cahute [kayt] (et non [kot]),
enhardir [ɑ̃ardir].

L'*h* aspiré peut noter cependant un véritable souffle dans la graphie de certains mots onomatopéiques, comme les interjections *hein !, hem !, hum !, hola !, hélas !, aha !,* et les verbes *haleter, hennir, hurler, ahaner.* Cette valeur est à ranger dans les procédés expressifs ; elle ne fait pas partie du système phonologique français.

• 2° L'« *h* muet » ne note aucun son et n'a aucune influence sur la prononciation dans une quantité de mots, qui, pour la plupart, remontent à un mot écrit avec *h* en latin :

l'homme (lat. *hominem*) : [lɔm],
des hivers (bas lat. *hibernos*) : [de zivɛr],
inhumer (lat. *inhumare*) : [inyme].

Pour certains mots, l'usage hésite entre les prononciations « aspirée » et « muette » : *l'hyène* (Acad.), *la hyène* (J. et J. Tharaud) ; *héros* a l'*h* aspiré, *héroïne* l'*h* muet ; le flottement affecte surtout les noms propres : *Hugo, Hitler.*

• 3° Combiné avec *t* ou avec *r,* dont il ne modifie pas la prononciation, *h* distingue un radical grec dans beaucoup de mots savants empruntés, où *th* correspond à la lettre *thêta* (θ), et *rh* à la lettre *rhô* (ρ) :

thérapeutique (gr. *therapeutikê*), *prothèse* (gr. *prothesis*), *rhéteur* (gr. *rhêtôr*), *cirrhose* (gr. *kirrhos*).

• 4° Combiné avec *p,* il constitue le digraphe *ph* qui note le phonème [f] dans des mots d'origine grecque où *ph* correspond à la lettre *phi* (φ) : *philosophie* (gr. *philosophia*).

• 5° Combiné avec *c,* il constitue le digraphe *ch* qui note :

— soit le phonème [ʃ] dans *chat, bûche,* etc. ;

— soit le phonème [k] dans des mots d'origine grecque où *ch* correspond à la lettre *khi* (χ) :

chlore (gr. *khlôros*), *écho* (gr. *ekhô*).

Dans un certain nombre de ces mots grecs, d'emploi très courant, les lettres *ch* sont prononcées comme dans *chat : chimie, chirurgie.* L'usage hésite pour quelques-uns, comme *Chiron.*

• 6° L'*h* se rencontre seul ou combiné avec toutes les consonnes dans une quantité de mots étrangers non antiques, dont la prononciation dépend plus ou moins de la langue d'origine : *Allah, bismuth, Bouddha, brahmane, Cherubini, dahlia, ghetto, méhari, menhir, raphia, rhum, schah, shampooing, short, spath, typhon, whig,* etc.

Des ouvrages spécialisés indiquent la façon la plus recommandable de prononcer ces mots (P. Fouché, *Traité de prononciation française,* 1956 ; L. Warnant, *Dictionnaire de la prononciation française,* 1962).

Sur le problème phonologique que pose la lettre *h,* voir l'article spécial ASPIRATION.

HISTORIQUE

La lettre phénicienne *het* (écrite ח ou **H**) notait une spirante inconnue du grec ancien, qui lui attribua des fonctions nouvelles.

— Elle devint dès le VII^e^ s. av. J.-C. le signe de la voyelle *e* longue et ouverte, dont le son commençait son nom dans les dialectes grecs (surtout d'Asie Mineure), qui ignoraient toute aspiration initiale ; ce fut la voyelle *êta* (**H**) du grec classique.

— Elle nota le souffle qu'on percevait dans d'autres dialectes (par exemple à Corinthe) à l'initiale vocalique de certains mots, vestige d'un *s* ou d'un yod amuï. Quelques écritures anciennes associaient d'ailleurs ce H, marque d'aspiration, au H vocalique, dont les conditions d'apparition n'étaient pas les mêmes. À partir du Ier s. de notre ère, une graphie tronquée du H devint l'« esprit rude », placé au-dessus de la ligne, et dont un signe inverse, l'« esprit doux », nota ensuite l'absence (M. Cohen, *la Grande Invention de l'écriture,* p. 245).

— Dans les dialectes où H marquait l'aspiration, cette lettre fut associée, très anciennement, aux lettres *pi* (Π), *kappa* (K) et même *thêta* (Θ) pour noter les aspirées *ph, kh* et *th* qui n'existaient pas en sémitique (J. G. Février, *Histoire de l'écriture,* p. 390).

Les plus anciens documents étrusques, contemporains des premiers documents grecs, sont fidèles au modèle phénicien, auquel s'ajoutera l'influence grecque : ils notent donc par H l'aspiration. Un peu plus tard apparaissent les premières inscriptions latines, où la lettre H avait la même valeur, et était aussi associée à F, consonne spirante ; elle sera par la suite associée à P, C, T pour traduire les aspirées grecques, étrangères au latin comme à l'étrusque, cet emploi ne risquant pas d'être confondu avec l'H aspiré du début des mots.

Dans la graphie latine du Moyen Âge, l'*h* fut conservé en principe, mais, comme il n'était nullement prononcé, les scribes mérovingiens l'ajoutaient quelquefois à des mots qui n'en avaient que faire, écrivant *heremita,*« ermite » (lat. *eremita,* du gr. *erêmitês*), d'après *heres,*« héritier », ou *hericio,*« hérisson » (lat. *ericio*), d'après *heri,*« hier ». Quand ils écrivirent les mots germaniques, ils notèrent systématiquement par *h* l'aspirée initiale du francique : *helmus* (francique **helm,*« casque »), *hatire* (francique **hatjan,*« haïr ») ; la prononciation de certains mots latins fut modifiée sous l'influence de mots germaniques du même sens, et l'on écrivit *haltus,*« haut » (lat. *altus*), d'après le francique **hôh* (cf. allem. *hoch,* angl. *high*), à moins que cette aspiration n'ait une origine expressive, comme le pensait Meillet (*Bull. de la Société de linguistique de Paris,* XXII).

Quand les scribes en vinrent à écrire le français, ils notèrent l'*h* germanique, que la prononciation faisait nettement entendre, mais moins régulièrement l'*h* latin, qui ne leur était suggéré que par un instinct étymologique dont ils pouvaient être plus ou moins dépourvus : des graphies comme *ome, iver* ne sont pas rares dans les chansons de geste et les romans courtois. Toutefois, les rapports sémantiques inévitablement sentis entre *om(e)* et *homo, iver* et *hiems, ier* et *heri* par des scribes qui écrivaient plus souvent en latin qu'en français firent rétablir à la longue la plupart des *h* latins : *home, hiver, hier.*

On relève souvent la graphie *havoir,* d'après l'étymon *habere ;* au XVI^e^ s.,

Sylvius la recommandera dans toute la conjugaison de ce verbe, Robert Estienne seulement à la troisième personne (*il*) *ha* pour la distinguer de la préposition — marque rendue inutile par l'accent grave mis sur celle-ci en 1533 par Montflory. L'instinct étymologique, que ne contrôlait aucune science, aucune idée même des altérations phonétiques, conduisait à écrire *habundant* pour *abundant* d'après *habere, heur* (*bonheur, malheur*) pour *eur* (lat. *augurium*) d'après *hora* (*bona, mala hora*), faute que Robert Estienne reprendra à son compte et que l'Académie immortalisera.

Dans un mot comme *hui,*« aujourd'hui » (lat. *hodie*), le rétablissement de l'*h* supprimait l'ambiguïté de la graphie *ui*à une époque où la lettre U notait indifféremment la voyelle *u* ou la consonne *v* (v. u, art. spécial). Cette commodité graphique donna l'idée d'écrire *huile* pour *uile* (lat. *oleum*), *huis* pour *uis* (lat. *ostium,*« porte »), *huit* pour *uit* (lat. *octo*) ; pour la même raison, on écrira au XVIe s. *huitre* pour *uitre* (lat. *ostrea*). La même commodité fit substituer *hieble*à*ieble* (lat. *ebulum*), nom d'une plante qu'on pouvait aussi bien lire **jèble* (v. I, art. spécial).

Dans quelques mots latins comme *vehere, trahere*, un *h* empêchait la contraction de deux voyelles en une voyelle longue ou une diphtongue ; sur ce modèle fut intercalé un *h* dans des mots comme *trahir* (anc. franç. *trair,* de **tradire,* faussement rapproché de *trahere*), *ahatir* (pour *aatir,*« défier »), *ahier* (pour *aïer,* doublet de *aidier*), *cahier* (pour *caier,* du lat. *quaterni,*« groupe de quatre feuilles »).

L'*h* ne figurait dans les *Serments de Strasbourg* qu'associé au *d*(*adiudha, cadhuna, Ludher, Lodhuwig*) pour noter une dentale spirante en voie d'amuïssement. Dans la *Cantilène de sainte Eulalie, h* est étymologique dans *honestet ;* le groupe *ch* note le phonème [k] dans le pronom *chi,* mais il note aussi l'affriquée [tʃ] dans *chielt* (du v. *chaloir,* lat. *calere*) et *chief* (lat. *caput*) : la solution était trouvée au problème de graphie que posait une consonne chuintante ignorée du latin, issue de l'altération d'un *c* devant *a,* avec spirantisation.

Les Latins, on l'a vu, avaient noté *ph, ch* et *th* les consonnes aspirées du grec, qu'eux-mêmes ne savaient prononcer que [f], [k] et [t] ; ces graphies se perpétuèrent naturellement quand les mêmes mots furent empruntés au latin par l'ancien et le moyen français. Les mêmes flottements (*trone/throne*) s'observent que pour l'emploi du *h* seul, et des erreurs du même ordre : Robert Estienne écrira *thalent* le mot *talent* (lat. *talentum*) que Budé rattachait au grec *ethelonthês.*

L'emprunt, au XVIe s., de nombreux mots gréco-latins, généralement scientifiques, a eu pour conséquence une mode dont J.-J. Scaliger s'est fait le témoin en 1583 : les mots empruntés commençant par *h*étaient prononcés par les ignorants avec une aspiration fautive, d'ailleurs forcée, « comme s'ils aboyaient ». À cette époque remonte sans doute l'*h,* aujourd'hui disjonctif, de mots comme *halo, harpie, hernie, héros, hiérarchie, hile,* où différentes causes favorisaient le succès de la prononciation aspirée : sémantisme propice à l'expressivité, influence de mots voisins (*hâle, harpe, hergne*) où l'*h* est germanique ; on parle d'un souci de différenciation pour *hile* (cf. *île*) et pour *héros* (cf. *des zéros*), mais, dans ce dernier cas, la meilleure explication est celle de Vaugelas : confusion avec *hérault.*

Deux éditions du *Dictionnaire* de l'Académie ont simplifié l'usage de la lettre *h :*

— la quatrième (1762), qui remplaçait par exemple *thrône* par *trône, patriarchal* par *patriarcal ;*

— la septième (1878), qui allégeait des mots trop chargés en *h,* comme *rhythme, phthisie,*écrits désormais *rythme, phtisie.*

La suppression de tous les *h*étymologiques est une mesure souvent proposée par les réformateurs, par exemple Firmin-Didot (*Observations sur l'ortografie française,* 1868). Elle a toujours échoué, malgré l'exemple donné par l'italien et l'espagnol, qui écrivent *farmacia, teatro.*

***ha !** [a] interj. (onomatop. ; XIIe s., Espe, aux sens 1-4). **1.** Exprime la surprise, la joie, la crainte, l'admiration : *Ha ! vous voilà. Ha ! ha ! Monsieur est Persan ; c'est une chose bien extraordinaire ; comment peut-on être Persan ?* (Montesquieu). || **2.** Exprime le soulagement : *Ha ! j'ai enfin terminé !* || **3.** Répété, figure le rire : *Ha ! ha ! ha ! ma foi, cela est tout à fait drôle* (Molière). || **4.** Sert simplement à renforcer l'expression : *Ha ! vraiment, vous croyez avoir raison !*

◆ n. m. invar. (1666, Molière). *Faire, pousser un ha, des ha,* prononcer cette exclamation pour marquer divers sentiments : *Pousser un ha de satisfaction, d'admiration, de soulagement. Le roi fit un grand ha ! comme un homme oppressé et qui tout d'un coup respire* (Saint-Simon).

***habanera** [abanera] n. f. (mot esp., de *Habana,* n. esp. de La Havane ; 1898, Loti, aux sens 1-2). **1.** Danse d'origine incertaine (Cuba, Espagne), à deux-quatre, et dont le premier temps est fortement accentué : *Habanera, cachucha, séguedille authentiques nous furent servies ce soir-là* (Gide). || **2.** Air, musique sur lesquels s'exécute cette danse : *Bizet, Debussy, Ravel ont écrit des habaneras.*

habeas corpus [abeaskɔrpys] n. m. (loc. angl., abrév. de la formule du lat. jurid. moderne *habeas corpus ad subjiciendum,* « que tu aies ton corps pour [le] présenter [devant la cour, le juge] », du lat. class. *habeas* [2e pers. du sing. du subj. prés. de *habere,* « avoir »], *corpus,* « corps, personne, individu », *ad,* « vers, pour », et *subjiciendum,* accus. du gérondif de *subjicere,* « jeter ou mettre sous, amener à proximité de, exposer à, présenter » [de *sub,* « sous », et *jacere,* « jeter, lancer »] ; 1692, Chamberlayne). Institution anglo-saxonne dont l'origine remonte à l'*Habeas Corpus Act* (bill de 1679), et qui a pour objet de garantir la liberté individuelle en remédiant au danger des arrestations et des détentions arbitraires : *Il suspendit l'habeas corpus pour la pensée comme pour la liberté individuelle* (Chateaubriand).

habile [abil] adj. et n. (lat. *habilis,* commode à tenir, à porter, à manier, qui va bien, bien adapté, bien approprié, de *habere,* avoir, tenir ; v. 1360, Froissart, au sens de « agile, souple, dispos » [*habile* a supplanté la forme pop. *able,* « propre à, convenable à, capable, agile, leste », XIIIe s., Godefroy] ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, fin du XIVe s., Chr. de Pisan [substantiv., 1646, Brunot] ; sens 3, 1461, Bartzsch ; sens 4, milieu du XVIe s., Ronsard [substantiv., 1646, Brunot] ; sens 5, 1538, R. Estienne [*habile à,* 1636, Monet] ; sens 6, 1538, R. Estienne [substantiv., début du XVe s., Juvenal des Ursins ; au plur. et péjor., av. 1825, P.-L. Courier]). **1.** *Class.* Qui agit rapidement, avec diligence : *Allez vite tous deux, et revenez : on verra lequel est le plus habile* (Acad., 1694). *Il vous faut être habile | À vider de céans jusqu'au moindre ustensile* (Molière). || **2.** *Class.* Qui est apte à quelque chose, compétent en quelque chose : *Nous lisons le Tasse avec plaisir : je m'y trouve habile, par l'habileté des maîtres que j'ai eus* (Sévigné) ; et substantiv. : *Quelques habiles prononcent en faveur des anciens contre les modernes* (La Bruyère). || **3.** *Auj.* En termes de droit, qui a la capacité légale d'agir : *Habile à tester.* || **4.** *Class.* Qui a de l'intelligence et du jugement, des connaissances étendues, de la culture : *L'un était pauvre, mais habile ; | L'autre riche, mais ignorant* (La Fontaine). *Les plus habiles gens ne sont pas ceux qui font la plus grande fortune* (Furetière, 1690). || Substantiv. *Les habiles,* les savants et les connaisseurs, les gens de talent, de goût : *Le présent est pour les riches, et l'avenir pour les vertueux et les habiles* (La Bruyère). || **5.** Qui montre de l'adresse, de l'expérience, de la compétence dans ce qu'il fait : *Un ouvrier, un dessinateur habile. Il a la réputation d'un artisan habile et qui connaît bien son métier. On a découvert que le tableau était l'œuvre d'un habile faussaire. Les pêcheurs rudoyés de cet Ouest battu des vents font des pilotes habiles* (Hugo) ; et par extens. : *Des mains habiles. S'y prendre d'une manière peu habile.* || Suivi de la prép. *à* et d'un complément (nom ou infinitif) : *J'étais habile aux échecs, adroit au billard, à la chasse,*

au maniement des armes ; je dessinais passablement ; j'aurais bien chanté, si l'on eût pris soin de ma voix (Chateaubriand). *J'avais dû apprendre moi-même l'alphabet des aveugles ; mais bientôt elle* [Gertrude] *devint beaucoup plus habile que moi à lire cette écriture* (Gide). *Je ne suis pas habile aux contes* (Giono). || **6.** Qui agit avec finesse et ingéniosité (en bonne et en mauv. part) : *Un diplomate, un homme d'affaires habile. Un habile fripon. Être habile à tromper son monde. C'était un homme habile que ce boutiquier* (Flaubert). *Les médiocres esprits deviennent toujours plus habiles, ne cessant de parcourir leur médiocre lieu. Mais celui qui d'habile se fait gauche... voilà l'homme* (Valéry). || *Substantiv.* Personne qui fait preuve d'adresse et de subtilité (généralement au plur. et le plus souvent péjor.) : *Je laisse ces questions à décider aux habiles* (Chateaubriand). *Dire : les habiles, cela revient à dire : les médiocres* (Hugo). *Je reconnais que César a été un habile et un rusé. Il a singulièrement compris son temps, et il a employé tout son génie à profiter de la sottise des autres* (Zola). *Il est vrai qu'en politique les raisons du cœur comptent infiniment plus que ne le croient les habiles, quand il s'agit de la France* (Mauriac).

● SYN. : **3** *apte* ; **5** *adroit, capable, chevronné, doué, émérite, entraîné, éprouvé, expérimenté, expert, fort* ; **6** *astucieux, averti, fin, futé, ingénieux, malin, retors, roublard* (fam.), *roué, rusé.* — CONTR. : **3** *inapte* ; **5** *gauche, maladroit, malhabile* ; **6** *incapable, inexpérimenté, inhabile, lourd, naïf, niais, novice.*

◆ adj. (1687, Bossuet). Se dit de ce qui est fait avec adresse, intelligence, opportunité : *Une réparation habile. Une démarche habile. Une défense habile. Une œuvre, une intrigue romanesque habile.*

habilement [abilmɑ̃] adv. (de *habile* ; XIVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2-3, 1538, R. Estienne). **1.** *Class.* Avec promptitude, diligence (ce sens vieillit au XVIIe s.) : *Il a fallu ôter le corps habilement de la chapelle* (Sévigné). || **2.** Avec adresse et compétence : *Une réparation habilement exécutée.* || **3.** Avec ingéniosité, intelligence : *Des confidences habilement mesurées* (Romains). *Des négociations habilement conduites.*

● SYN. : **2** *adroitement, astucieusement, bien, soigneusement* ; **3** *ingénieusement, intelligemment, subtilement.* — CONTR. : **2** *mal, maladroitement* ; **3** *bêtement, gauchement, niaisement.*

habileté [abilte] n. f. (lat. *habilitas,* aptitude, de *habilis* [v. HABILE] ; 1539, R. Estienne, au sens 5 ; sens 1 et 4, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1700, Pomey ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 6, 1872, Larousse). **1.** *Class.* Qualité d'une personne qui agit avec diligence, promptitude : *Ce Basque fait des messages avec une habileté extraordinaire* (Furetière, 1690). || **2.** *Vx.* En droit, aptitude, capacité légale. (Auj., on dit HABILITÉ.) || **3.** *Class.* Qualité d'une personne qui a du savoir, de la culture, des capacités intellectuelles : [Il] *avait de l'habileté dans les choses de la poésie* (Richelet). || **4.** Qualité d'une personne qui montre une adresse particulière dans l'exécution d'une tâche manuelle : *L'habileté remarquable d'un orfèvre, d'un chirurgien. Louis Müller* [un maréchal-ferrant] *avait une extraordinaire habileté à brocher, même dans les sabots les plus défectueux* (Aragon). || **5.** Qualité d'une personne qui agit avec intelligence, ingéniosité : *Manquant d'habileté pour se tirer de cette position, il devint sombre et chagrin* (Stendhal). *L'extrême candeur agit souvent comme ferait l'extrême habileté* (Sand). *Il avait besoin de toute son habileté pour se défendre* (Gautier). || **6.** Qualité de ce qui est fait avec adresse, conduit avec finesse, intelligence : *L'habileté d'un procédé. Sa défense a été d'une grande habileté.*

● SYN. : **4** *adresse, art, chic* (fam.), *dextérité, maîtrise, savoir-faire, virtuosité* ; **5** *astuce* (fam.), *compétence, débrouillardise* (fam.), *diplomatie, doigté* (fam.), *talent* ; **6** *élégance, finesse, maestria, ruse.* — CONTR. : **4** *inhabileté, maladresse* ; **5** *impéritie, inaptitude, incapacité, incompétence* ; **6** *gaucherie, lourdeur, naïveté, niaiserie, nullité.*

◆ **habiletés** n. f. pl. (1549, R. Estienne). Manières d'agir adroites et opportunes : *J'ai le plus profond dédain pour les petites habiletés, pour les flatteries intéressées, pour ce que l'étude a pu apprendre* (Zola). *Il est devenu, grâce à des protections multiples et à des habiletés invraisemblables, gardien d'une chapelle miraculeuse* (Maupassant).

● SYN. : *artifice, astuce* (fam.), *ficelle* (fam.), *truc* (fam.).

habilitant, e [abilitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *habiliter* ; 1866, Littré). Qui rend capable d'accomplir un acte juridique.

habilitation [abilitasjɔ̃] n. f. (lat. jurid. du Moyen Âge *habilitatio,* aptitude, de *habilitatum,* supin de *habilitare* [v. HABILITER] ; 1373, Godefroy, écrit *abilitacion* [*habilitation,* XVe s.], au sens de « pouvoir de commander » ; sens actuel, 1866, Littré). Action d'habiliter quelqu'un, de le rendre apte à accomplir un acte juridique.

habilité [abilite] n. f. (doublet [plus proche de la forme lat.] de *habileté* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Sept Sages de Rome,* écrit *abilité,* au sens de « dextérité, adresse » ; v. 1361, Oresme, écrit *habilité,* au sens de « faculté [de faire quelque chose] » ; sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2, 1671, Pomey). **1.** *Class.* Qualité qui rend apte à quelque chose : *Nous n'apportons point en naissant l'habilité à faire ces choses* (Bossuet). || **2.** Aptitude légale : *L'habilité à succéder cesse après le sixième degré de parenté.*

● SYN. : **2** *capacité.*

habiliter [abilite] v. tr. (lat. jurid. du Moyen Âge *habilitare,* habiliter [« rendre apte », en bas lat.], du lat. class. *habilis* [v. HABILE] ; fin du XIIIe s., Macé de la Charité, écrit *abilleter,* au sens du bas lat. ; écrit *habiliter,* au sens actuel, 1470, Bartzsch). Rendre apte à accomplir un acte juridique : *Habiliter un mineur. Être habilité à signer un contrat.*

habillable [abijabl] adj. (de *habiller* ; 1845, Bescherelle). Que l'on peut habiller, vêtir convenablement : *Un homme contrefait, difficilement habillable.*

habillage [abijaʒ] n. m. (de *habiller* ; milieu du XVe s., écrit *abillage,* au sens de « action de mettre en état » ; écrit *habillage,* au sens I, 1, 1611, Cotgrave ; sens I, 2, 1866, Littré ; sens I, 3-7 et 9, 1866, Littré ; sens I, 8 et 10, XXe s. ; sens I, 11, 1962, Larousse [aussi « ensemble des toiles et feutres d'une machine à papier ou à carton »] ; sens I, 12, 1962, Larousse [« enveloppe de métal ou d'une autre matière qui protège ou décore certaines machines ou certains appareils », 2 mai 1970, *Entreprise*] ; sens II, 1, fin du XIXe s., Huysmans ; sens II, 2, 1526, Bourdigné [écrit *abillage — habillage,* XVIIe s. ; « manière dont les vêtements, les parures sont disposés », début du XXe s.]).

I. ACTION D'HABILLER, DE PRÉPARER QUELQUE CHOSE EN VUE D'UN CERTAIN USAGE **1.** Préparation d'un animal, d'une pièce de boucherie ou de gibier, etc., pour la cuisson : *Habillage d'un lièvre, d'une volaille.* || **2.** Ensemble des opérations qui suivent l'abattage des animaux de boucherie (dépouille, éviscération, parage de la carcasse) et sont destinées à les préparer pour la vente en carcasse. || **3.** Action d'arracher les ouïes au poisson, d'ouvrir la morue et de lui enlever les intestins, avant le salage. || **4.** Action de retrancher d'un végétal qu'on transplante certaines parties des racines ou des rameaux abîmées ou inutiles. || **5.** Action, art de présenter les marchandises de façon à les faire valoir (parfois péjor.) : *Habillage de draps. Habillage de paniers de fruits.* || **6.** Addition d'une partie accessoire (anse, oreille, pied, etc.) à une pièce de poterie. || **7.** Action de disposer dans l'ordre voulu les diverses pièces du mécanisme d'une montre. || **8.** Travail exécuté par le metteur en pages, et qui consiste à disposer le texte composé autour des illustrations d'un livre. || **9.** Coloriage des figures des cartes à jouer par tout procédé moderne d'impression. || **10.** Suite des diverses opérations au cours desquelles les bouteilles de vin mousseux sont revêtues de leur coiffe de papier métallique et de leurs étiquettes. || **11.** Garnissage plus ou moins souple de la platine ou du cylindre d'une presse à imprimer. || Ensemble des toiles et feutres d'une machine à papier ou à carton. || **12.** Enveloppe amovible destinée à protéger, décorer ou

isoler du point de vue thermique le corps de chauffe d'un appareil de chauffage. || Enveloppe de métal ou d'une autre matière qui protège ou décore certaines machines ou certains appareils.

II. Action d'habiller, de vêtir quelqu'un 1. Action d'habiller quelqu'un, de s'habiller : *L'habillage d'une actrice. Leur façon de porter la voilette et de relever la robe qui indique la hâte d'un habillage* (Huysmans). || **2.** Ensemble des vêtements d'une personne (rare) : *Il est revenu avec un habillage de velours tout neuf* (Bernanos). || Manière dont les vêtements, les parures sont disposés : *Tous les bijoux revinrent peu à peu sur elle, dans un parfait habillage* (Giraudoux).

habillé, e [abije] adj. (part. passé de *habiller ;* xv^e s., Du Cange, au sens 1 [*être bien, mal habillé,* 1900, *Dict. général*] ; sens 2, av. 1696, La Bruyère ; sens 3, av. 1825, P.-L. Courier). **1.** Se dit d'une personne vêtue, dont le corps est couvert de vêtements : *Nous la soulevâmes et l'étendîmes tout habillée* (Balzac). *Il a glissé et est tombé à l'eau tout habillé.* || *Être bien, mal habillé,* être vêtu avec recherche ou de façon négligée : *À Paris, il ne l'avait pas remarquée parce qu'elle était mal habillée, mal soignée, avec ses cheveux jaunes...* (Triolet). || **2.** Qui a revêtu une mise élégante, une tenue de sortie ou de cérémonie : *Et toute la famille attendait neuf heures devant le poêle de la salle à manger, habillée, sur le point de descendre* (Zola). *Afin de paraître le plus « habillée » possible aux gens qu'elle venait voir* (Proust). || **3.** Qui convient à une réunion élégante, à une soirée, à une cérémonie : *La matinée se passe à des essais de costumes habillés* (Loti). *Il n'y a pas de fourrure vraiment chic, vraiment habillée, en dehors de la zibeline* (Colette).

◆ **habillé** n. m. (1866, Littré). Fam. *Habillé de soie,* cochon : *Au temps où l'on saigne l'habillé de soie* (Pourrat).

habillement [abijmɑ̃] n. m. (de *habiller ;* 1374, Godefroy, au sens de « équipement, engin, machine » ; sens 1, 1835, Stendhal ; sens 2, 1572, Chesneau ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Action d'habiller ou de s'habiller, de fournir quelqu'un ou de se fournir de vêtements : *L'habillement des troupes. Magasin d'habillement. De fortes dépenses d'habillement.* || **2.** Ensemble des vêtements qui couvrent le corps, et, *par extens.,* manière dont une personne est vêtue : *Une ressemblance que dissimulaient l'habillement différent et la crinière hideuse de l'homme* (Maupassant). || **3.** Ensemble des professions du vêtement : *Le commerce, le syndicat de l'habillement.*

• Syn. : **2** *costume, habit, mise, tenue, toilette.*

1. habiller [abije] v. tr. (de *a-* [lat. *ad-*, préf. marquant le but] et de *bille* 1 [proprem. « préparer une bille de bois »], avec influence orthographique et sémantique de *habit* et *habile ;* v. 1307, G. Guiart, écrit *abillier* [*habiller,* av. 1453, Monstrelet], au sens de « préparer, équiper [surtout pour la guerre] » ; sens I, 1, v. 1462, *Cent Nouvelles ;* sens I, 2, xvi^e s., *Romania* [XXXIV, 604] ; sens I, 3, 1752, Trévoux ; sens I, 4, 1701, Liger ; sens I, 5, 1694, Th. Corneille ; sens I, 6, 1680, Richelet ; sens II, 1, xv^e s., La Curne [*habiller une figure,* 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1690, Furetière [aussi « confectionner des vêtements pour quelqu'un », et en emploi absolu] ; sens II, 3, 1631, Guez de Balzac ; sens II, 4, 1690, Furetière [« être seyant, flatteur », 1866, Littré] ; sens II, 5, fin du xv^e s., Commynes ; sens II, 6, 1665, Boileau [« envelopper pour orner, déguiser, dissimuler », 1661, Molière ; *habiller quelqu'un,* « médire de lui », 1757, d'Alembert ; *habiller quelqu'un de toutes pièces,* 1798, Acad.]).

I. Apprêter une chose en vue d'un usage déterminé **1.** *Habiller une volaille, une pièce de gibier, de boucherie,* etc., les dépouiller, les vider, les parer, les piquer s'il y a lieu, en vue de les faire cuire. || **2.** *Habiller un animal de boucherie,* le dépouiller, le vider, le préparer en vue de la vente en carcasse. || **3.** *Habiller la morue, un poisson,* fendre et vider la morue, arracher les ouïes de certains poissons avant de les saler : *Défense d'habiller du poisson ou de déposer des encombriers* (Hugo). || **4.** *Habiller un arbre,* tailler certaines parties des racines ou des rameaux d'un arbre qu'on a arraché pour le transplanter. || **5.** *Habiller une pièce de poterie,* la garnir d'une partie accessoire (anse, oreille, manche, pied, etc.). || **6.** *Habiller une montre,* monter les diverses pièces de son mécanisme dans le boîtier.

II. Couvrir, pourvoir quelqu'un de vêtements **1.** Revêtir quelqu'un des diverses pièces qui constituent sa tenue habituelle ou une tenue occasionnelle : *Jeanne m'expliqua qu'étant chargée par M^lle Préfère d'habiller les enfants de la petite classe, de les laver...* (France). || Spécialem. *Habiller une figure,* en termes de beaux-arts, peindre, modeler les draperies qui recouvrent le nu. || **2.** Pourvoir quelqu'un de vêtements : *Habiller des troupes. Habiller son chauffeur.* || Confectionner des vêtements pour quelqu'un : *Je vous recommande la couturière qui m'habille ;* et absol. : *Un tailleur qui habille jeune.* || **3.** Faire revêtir à quelqu'un des vêtements d'une certaine sorte : *Habillez-le légèrement, il fait chaud. Il les habille* [les soldats] *d'un gros drap bleu* (Diderot). *Je veux vous faire habiller tout en noir, à la mode* (Balzac). *Les doigts toujours garnis de bagues et habillé de couleurs voyantes, il avait l'aspect d'un brave avec l'entrain facile d'un commis voyageur* (Flaubert). *Il avait l'air d'une fille habillée en garçon* (France). || **4.** En parlant de vêtements, aller plus ou moins bien, être plus ou moins seyant : *Cette robe vous habille bien.* || *Absol.* Être seyant, flatteur : *Une grande couturière a dit : « Il n'y a que le nu qui habille »* (Mérimée). || **5.** Recouvrir quelque chose comme d'un vêtement : *Abat-jour habillé de mousseline. Une cousine à moi, qui possède une maison magnifique, des appartements habillés de soie...* (Balzac). *Des chemises de vieux damas rouge à galon d'or habillaient les colonnes et les pilastres* (Zola). || **6.** *Fig.* Arranger, apprêter quelque chose en le présentant sous un aspect plus séduisant : *Ne perdant point son énergie en paroles ; en soignant et habillant son esprit, il enlèverait haut la main tout ce que j'ai vu ici* (Stendhal). *La Fontaine reprend les contes grivois en les habillant de sa grâce et de sa malice* (Zola). || Envelopper pour orner, déguiser, dissimuler : *Les femmes repoussent les choses ; mais habillez les choses de mots, elles les acceptent* (Hugo). || Fam. et vx. *Habiller quelqu'un, habiller quelqu'un de toutes pièces,* tenir sur lui des propos désobligeants.

• Syn. : **II, 1** *vêtir ;* **2** *équiper ;* **4** *aller, seoir ; avantager, embellir ;* **5** *draper, envelopper, recouvrir, tendre ;* **6** *enrichir, orner, parer ; camoufler, couvrir, masquer, travestir.* — Contr. : **II, 1** *déshabiller, dévêtir.*

◆ **s'habiller** v. pr. (sens 1 et 4, 1690, Furetière ; sens 2, 1707, Lesage [*s'habiller en,* 1668, La Fontaine ; « se vêtir avec élégance... », 1866, Littré] ; sens 3, av. 1747, Vauvenargues). **1.** Revêtir ses vêtements habituels : *S'habiller à la hâte. Je m'habille et nous partons.* || **2.** Se vêtir de telle ou telle manière : *S'habiller chaudement. S'habiller avec élégance, de façon ridicule. Elle aime s'habiller de clair. Je m'habille en noir, je parle peu, je n'écris pas, et tout ça me compose une figure et les autres la voient* (Beauvoir). || *S'habiller en,* prendre le costume de, se déguiser en : *Il s'habille en berger, endosse un hoqueton* (La Fontaine). *S'habiller en Pierrot pour un bal costumé.* || *Absol.* Se vêtir avec élégance, de façon à se mettre en valeur : *Cette jeune femme ne sait pas s'habiller. On sentait qu'elle ne s'habillait pas seulement pour la commodité et la parure de son corps ; elle était entourée de sa toilette comme de l'appareil délicat et spiritualisé d'une civilisation* (Proust). || **3.** Mettre des vêtements de sortie ou de cérémonie : *S'habiller pour une réception, pour une soirée.* || **4.** Se pourvoir d'habits : *S'habiller chez un grand tailleur. S'habiller sur mesure. S'habiller des pieds à la tête.*

2. habiller [abije] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; fin du xvii^e s., Saint-Simon). *Class.* Action d'habiller quelqu'un : *Tant à son habiller qu'à sa promenade, j'observai soigneusement son maintien* [du roi] (Saint-Simon).

habilleur, euse [abijœr, -øz] n. (de *habiller ;* milieu du XVIe s., au sens de « corroyeur » ; sens actuel, 1962, Larousse). Étalagiste qui dispose des denrées qu'on habille.

◆ **habilleur** n. m. (1770, Raynal). Pêcheur chargé de l'habillage de la morue. (On dit aussi TRANCHEUR.)

◆ **habilleuse** n. f. (sens 1, 1866, Littré [*habilleur,* même sens, 1846, Baudelaire ; « personne qui habille les mannequins... », début du XXe s.] ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Personne qui aide les acteurs ou les actrices à s'habiller et qui prend soin de leurs costumes : *Un peuple d'habilleuses et de filles, de rouleurs de planches et de montreurs de femmes* (Zola). || Personne qui habille les mannequins pour la présentation des collections. || **2.** Personne qui confectionne les vêtements dont elle habille des poupées : *Il m'avertit que dans un roman de Dickens, que je ne connaissais pas, « l'Ami commun », se trouvait exactement la même affabulation d'une jeune fille infirme, habilleuse de poupées* (Daudet).

habillure [abijyr] n. f. (de *habiller ;* 1769, Roubo). Point de jonction des bouts des fils d'un treillage.

habit [abi] n. m. (lat. *habitus,* manière d'être, aspect extérieur, mise, tenue, complexion, sentiments, de *habitum,* supin de *habere,* avoir, se trouver, être ; v. 1155, Wace, écrit *abit* [*habit,* XIIIe s.], au sens 3 [*prendre l'habit,* 1676, Mme de Sévigné ; *prise d'habit,* 1680, Richelet ; *quitter l'habit,* 1690, Furetière ; *l'habit ne fait pas le moine,* v. 1440, Sainéan, *la Langue de Rabelais*] ; sens 1, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens 2, v. 1360, Froissart [*habit habillé,* 1798, Acad. ; *habit long, habit court,* 1659, Livet ; *habit rouge,* 1839, Stendhal ; *habit vert,* 1902, Larousse] ; sens 4, 1666, Molière [« vêtement de cérémonie, ordinairement en drap noir... », 1845, Bescherelle] ; sens 5, 1549, R. Estienne). **1.** *Class.* et *littér.* Habillement complet, costume entier d'une personne, homme ou femme, y compris chaussures, bas, perruque, chapeau, etc. : *« En recevant la robe et le bonnet de médecin, vous apprendrez tout cela et vous serez après plus habile que vous ne voudrez. — Quoi ! l'on sait discourir sur les maladies quand on a cet habit-là ? »* (Molière). *Voilà que, maintenant, chaque homme, chaque femme, il les voyait avec des yeux nouveaux, dans leur condition, mesurant à l'habit la richesse et la pauvreté, voyant les limites des uns, l'extravagance des autres* (Aragon). || **2.** Vêtement particulier à une époque, caractéristique de certaines fonctions ou destiné à un certain usage (généralement avec un adjectif ou un complément qui en précise la destination) : *Arrivé en habit bourgeois au régiment, vingt-quatre heures après j'avais pris l'habit de soldat ; il me semblait l'avoir toujours porté* (Chateaubriand). *Le drap bleu de son habit d'uniforme disparaissait sous les épaulettes* (Flaubert). *Monsieur l'abbé, je connais vos idées. Je les respecte comme je respecte votre habit* (France). *Elle* [la robe] *n'en avait pas moins l'air d'un habit d'on ne sait quel tiers ordre* (Hermant). *Habit à la française. Habit de chasse. Habit religieux. Habit d'huissier.* || Vx. *Habit habillé,* vêtement de cérémonie réglé par l'usage : *Bonaparte avait voulu que les hommes de la Révolution ne parussent à sa cour qu'en habit habillé, l'épée au côté* (Chateaubriand). || Class. *Habit long,* soutane des ecclésiastiques, robe des magistrats. || *habit court,* vêtement de ville : *Gens d'habit court, gens d'habit long, | De ce qu'il dit profitez donc* (Loret). *Tel rit d'un juge en habit court qui tremble au seul aspect d'un procureur en robe* (Beaumarchais). || *Habit rouge,* vêtement des soldats anglais avant 1914 ; *fam.* et *vx,* soldat anglais. || *Habit vert,* tenue des académiciens ; *par extens.,* dignité d'académicien. || **3.** *Absol.* Vêtement de religieux ou de religieuse. || *Prendre l'habit,* entrer en religion. || *Prise d'habit,* cérémonie qui marque l'entrée en religion. || *Quitter l'habit,* abandonner l'état ecclésiastique. || *L'habit ne fait pas le moine,* il ne faut pas juger les gens sur la seule apparence. || **4.** *Vx.* Vêtement masculin en forme de veste se terminant dans le dos par deux pans : *Pour que je produise tout mon effet, il faut que j'aie le grand cordon jaune passé par-dessus l'habit* (Stendhal). *Il avait un habit noir, un pantalon de nankin, des souliers de castor et par extraordinaire un chapeau* (Flaubert). *M. Jérôme Coignard, accroché par un pan de son habit à un buisson d'épines* (France). || *Auj.* Vêtement de cérémonie, ordinairement en drap noir, composé d'un veston dont les basques, échancrées sur les hanches, pendent par-derrière, et d'un pantalon : *Serez-vous en smoking ou en habit ? Par moments, une ouvreuse se montrait* [...], *poussant devant elle un monsieur et une dame qui s'asseyaient, le monsieur en habit, la femme mince et cambrée* (Zola). *En habit, il semblait un maître d'hôtel* (Giraudoux). || **5.** *Fig.* Ce qui recouvre quelque chose comme un vêtement et lui donne un aspect différent : *Ô pauvres gens sans flamme | [qui] Mettent même à leur âme | Un habit noir !* (Banville).

● SYN. : **2** *costume, mise, tenue ;* **4** *frac* (vx), *queue-de-pie* (très fam.).

◆ **habits** n. m. pl. (v. 1360, Froissart [*marchand d'habits,* 1900, *Dict. général*]). Ensemble des pièces qui composent l'habillement d'une personne à un moment donné, ou des vêtements de sa garde-robe : *Ôter ses habits. Avoir soin de ses habits. Ranger, plier ses habits. Brosse à habits. Il sait fort bien vendre ses habits neufs pour se procurer de l'eau-de-vie* (Maupassant). *En général, Ferdinand reprenait les habits de Joseph, et les habits de Ferdinand, lavés, reprisés, pliés, attendaient dans un tiroir que je fusse en âge de leur donner le coup de grâce* (Duhamel). || *Marchand d'habits,* chiffonnier.

● SYN. : *affaires* (fam.), *effets* (vx), *fringues* (pop.), *frusques* (fam.), *hardes* (vx).

habitabilité [abitabilite] n. f. (dér. savant de *habitable ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Qualité de ce qui est habitable : *Les conditions d'habitabilité des villes nouvelles.* || **2.** Qualité de ce qui offre un espace suffisant à l'occupation : *L'habitabilité d'un véhicule.*

habitable [abitabl] adj. (lat. *habitabilis,* habitable, de *habitare* [v. HABITER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme). **1.** Qui peut être habité : *La salle à manger, la pièce la plus habitable de la maison* (Gautier). || **2.** Où l'on peut vivre : *Aux dernières limites de la terre habitable* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **1** *logeable ;* **2** *hospitalier.* — CONTR. : **2** *inhabitable, inhospitalier.*

habitacle [abitakl] n. m. (lat. impér. *habitaculum,* demeure, et, à basse époque, au fig., dans la langue ecclés., « la demeure de l'âme, le corps », dér. du lat. class. *habitare* [v. HABITER] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge* [écrit *abitacle ; habitacle,* v. 1170, *Livre des Rois*], au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1643, G. Fournier). **1.** *Littér.* (Généralement, terme du langage biblique.) Demeure : *Le juif qui criait : « Malheur ! Malheur ! rôder autour de la ville sainte, sans pénétrer dans ses habitacles éternels ! »* (Chateaubriand). *Fuir pour quelques heures son habitacle de fange* (Baudelaire). *Voilà, nous apprend-on, comme se constitue l'habitacle et le mouvant refuge de cet étrange animal qu'un muscle vêt, qu'il revêt d'une coque* (Valéry). || **2.** Partie d'un avion réservée à l'équipage. || **3.** Dans un navire, boîte vitrée où l'on enferme le compas et divers instruments : *Dans l'habitacle de la boussole, une rafale avait éteint la lampe* (Chateaubriand). *Un habitacle à toit aigu chargeait la poupe* (Gautier).

habitant, e [abitɑ̃, -ɑ̃t] n. (lat. *habitans, -antis,* habitant, part. prés. substantivé de *habitare* [v. HABITER] ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens 1 [*les habitants de l'onde, des cieux,* 1873, Larousse ; *les habitants de l'air,* 1677, Boileau ; *les habitants de l'Olympe,* 1677, Racine] ; sens 2, 1897, J. Renard [« ver dans un fruit », 1962, Larousse] ; sens 3, 1654, Du Tertre). **1.** Personne qui réside habituellement en un lieu : *Ville de cent mille habitants. Ô pâles habitants de la nuit sans réveil* (Leconte de Lisle). *Les nymphes, habitantes des forêts et des antres sombres, avaient été chassées de leurs demeures* (France). || Poét. et vx. *Les habitants de l'onde,* les poissons. || *les habitants des airs,* les oiseaux. || *les habitants des cieux, de l'Olympe,* les saints, les élus, les dieux, etc. || **2.** *Fam.* Pou, vermine (vieilli) : *Elle écarte les cheveux et*

cherche, sans crainte d'attraper des habitants (Renard). || Ver d'un fruit. || **3.** Au Canada français, aux Antilles françaises, paysan, cultivateur : *Il n'a pas envie de garder la terre et de se mettre habitant* (Hémon).

habitat [abita] n. m. (de *habiter ;* 1808, Boiste, au sens 1 [aussi « territoire à l'intérieur duquel... » ; « ensemble de ces conditions de vie », 1861, Cournot] ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1925, P. Roussel). **1.** Aire habitée par une espèce animale ou végétale : *À la traversée des habitats des grands fauves* (Rosny). || *Spécialem.* Territoire à l'intérieur duquel une espèce ou un groupe d'espèces rencontrent un complexe uniforme de conditions de vie auxquelles ils sont adaptés. || *Par extens.* Ensemble de ces conditions de vie. || **2.** Ensemble des faits géographiques concernant le peuplement par l'homme des lieux où il vit : *L'habitat rural. L'habitat urbain.* || **3.** Ensemble des conditions relatives à l'habitat et au logement : *Amélioration de l'habitat.*

habitation [abitasjɔ̃] n. f. (lat. *habitatio,* action d'habiter, logement, demeure, domicile, de *habitatum,* supin de *habitare* [v. HABITER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *abitaciun* [*habitation,* XIIe s., *Jeu d'Adam*], aux sens 1-2). **1.** Action d'habiter en un lieu d'une manière durable : *Maison d'habitation. Locaux à usage d'habitation.* || **2.** Lieu où l'on réside habituellement, où logent des gens, des animaux : *Au fond de la cour s'élevait l'habitation, composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage* (France). *Changer d'habitation. Habitation de campagne. Une habitation délabrée.*

• SYN. : **2** *demeure, domicile, logement, logis, maison, résidence, toit.*

habité, e [abite] adj. (part. passé de *habiter ;* XIIIe s., *Macchabées,* au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Où il y a présentement des habitants, des occupants : *Maison habitée. Terres habitées. Tous ces champs cultivés n'avaient pas l'air habité* (Flaubert). || **2.** *Fam.* Où il y a des vers, de la vermine : *Fromage habité.*

• SYN. : **1** *occupé, peuplé.*

habiter [abite] v. tr. (lat. *habitare,* avoir souvent, habiter, occuper, fréquentatif de *habere,* avoir, se trouver, se tenir, être ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 [aussi « établir en un lieu sa résidence... »] ; sens 2, av. 1813, Delille). **1.** Avec un sujet désignant un être animé, faire d'un logis sa résidence : *Dès les premiers froids, Emma quitta sa chambre pour habiter la salle* (Flaubert). || *Par extens.* Établir en un lieu sa résidence, y avoir son logis : *Les grands fauves habitent la savane. C'est pourtant ainsi que m'apparut ma ville natale, jadis, quand je revins l'habiter* (Duhamel). || **2.** Avec un nom abstrait comme sujet, exister durablement en un lieu : *La paix n'habite que les hauteurs* (Renan). || *Fig.* Occuper en permanence le cœur, l'esprit de quelqu'un : *Ce fut un être bien divertissant que ce Beyle, habité d'une grande envie de scandaliser, jointe à des ambitions plus exquises* (Valéry). *Je me souviens très bien du jour où la vague de la révolte qui m'habitait a atteint son sommet* (Camus).

• SYN. : **1** *s'installer, occuper ; se fixer, gîter, résider, séjourner, vivre ;* **2** *exister, régner ; hanter, obséder, posséder, poursuivre, travailler.*

◆ v. intr. (v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « rester quelque part » ; sens 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge ;* sens 2, v. 1265, Br. Latini). **1.** Vivre habituellement ou d'une manière durable en un lieu : *J'habitai quelques mois dans un palais du lac de Côme* (Gide). *La vipère habite en des lieux ensoleillés. Habiter en ville, à la ville. J'habite ici. Habiter dans les bois.* || **2.** *Fig.* Se trouver ordinairement en un être : *Tant votre image à jamais chère, | Habite en ce cœur tout à vous* (Verlaine).

• SYN. : **1** *crécher* (pop.), *demeurer, loger, nicher* (fam.), *percher* (pop.), *résider, séjourner.*

habitude [abityd] n. f. (lat. *habitudo,* manière d'être, état extérieur, de *habitum,* supin de *habere,* avoir, se trouver, être ; v. 1361, Oresme, dans la loc. *habitude de corps,* « complexion » ; sens I, 1487, Garbin ; sens II, 1, XVe s., La Curne [*être dans l'habitude de,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *mauvaises habitudes,* 1690, Furetière — « onanisme », 1866, Littré — ; *par habitude,* 14 avr. 1694, Mme de Maintenon ; *à son habitude, selon, suivant son habitude,* fin du XIXe s.] ; sens II, 2, v. 1460, G. Chastellain ; sens II, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 4, 1669, Racine).

I. *Class.* Conformation d'un être, d'un animal ou d'une plante : *Cette physionomie, ces yeux rouges et hagards, cette grande barbe, cette habitude du corps, menue, grêle, noire et velue, lesquels signes le dénotent très affecté de cette maladie* (Molière).

II. 1. Disposition, acquise par la répétition, à être ou à agir fréquemment d'une certaine manière : *Il a l'habitude de prendre une tasse de thé à cinq heures. L'habitude de se réfugier en soi-même développe une sensibilité* (Balzac). *Il a des habitudes et presque des manies de vieux garçon* (Duhamel). || Class. *Être dans l'habitude de,* avoir l'habitude de, être accoutumé à : *Je n'ai reçu qu'une lettre de vous, ma chère fille, et j'en suis fâchée, j'étais dans l'habitude d'en recevoir deux* (Sévigné). || *Mauvaises habitudes,* façons d'agir contraires aux règles de la morale, de l'éducation : *Le petit Léon* [...] *avait de mauvaises habitudes. Il se montrait cruel. Il avait plumé vifs les serins de sa sœur* (France) ; *spécialem.,* par euphémisme, se dit pour *onanisme.* || *Par habitude,* en suivant une inclination formée par le temps et sans réflexion : *Je dis « au lit » par habitude, car notre couche se composait simplement de deux bottes de paille* (Maupassant). || *À son habitude, selon, suivant son habitude,* selon ce qu'on a coutume de faire, comme d'ordinaire : *Il me suit, à son habitude, la main sur l'épaule* (France). || **2.** *Class.* et *littér.* Fréquentation ordinaire, habituelle ; relations : *J'avais peu d'habitude alors avec Mme de Longueville* (Retz). *Le roi se tenait le plus souvent auprès de Mme de la Poule, avec laquelle il avait des habitudes* (France). || **3.** Capacité acquise par la répétition volontaire des mêmes actes : *Il n'a pas l'habitude de calculer mentalement. J'ai perdu l'habitude de faire du ski. J'ai peu l'habitude de former des lettres* (France). || **4.** Adaptation progressive et plus ou moins complète à ressentir certaines impressions, à supporter certains états, certaines situations sans en être particulièrement affecté, que provoque la répétition des mêmes actes, des mêmes phénomènes : *L'habitude du froid. L'habitude du matheur, de la malchance. La force de l'habitude. L'habitude de l'effort physique, intellectuel. À Paris, j'étais devenu de plus en plus indifférent à Gilberte, grâce à l'habitude* (Proust). *Au point où l'habitude de la guerre, si facile à prendre, se substitue à l'esprit de la guerre* (Giraudoux).

• SYN. : **II, 1** *coutume, manie, marotte* (fam.), *rite, tradition ;* **3** *expérience, pratique, usage ;* **4** *acclimatement, accoutumance, adaptation, endurcissement, entraînement.*

• REM. À côté de la construction *l'habitude de* (suivie d'un infinitif ou d'un nom), la langue classique employait aussi la construction *l'habitude à : L'habitude qu'elle a aux péchés* (Pascal). *L'habitude à souffrir* (Voltaire).

◆ **D'habitude** loc. adv. (1845, Bescherelle). D'une manière constante, habituelle : *D'habitude il prend ses vacances en août. Il fait plus froid que d'habitude à cette époque.*

habitudinaire [abitydinɛr] n. (dér. savant de *habitude,* d'après le lat. *habitudo, -dinis* [v. HABITUDE] ; 1487, Garbin, comme adj., au sens de « habile » ; 1611, J. Duval, au sens de « qui est passé en habitude » ; comme n., au sens actuel, 1873, Larousse). Dans la langue de la théologie, personne qui commet habituellement les mêmes péchés : *Pour les âmes timorées de ces habitudinaires qui n'osent pas, après de persévérantes chutes, franchir le seuil de l'église, elle se fait prévenante* (Huysmans).

habitué, e [abitɥe] adj. (part. passé de *habituer ;* v. 1361, Oresme, au sens de « accoutumé » ; sens actuel, 1625, Stœr [*habitué,* n. m., même sens, fin du XVIe s.]). *Prêtre habitué,* prêtre attaché au service

d'une paroisse, mais n'ayant ni charge ni dignité dans l'église de cette paroisse : *À l'église, il se charge des petites besognes que nous abandonnons d'ordinaire aux prêtres habitués* (Zola).

◆ n. (1778, Proschwitz). Personne qui fréquente assidûment un lieu : *M[me] Vauquer avait* [...] *huit étudiants en droit ou en médecine, et deux ou trois habitués* (Balzac). *Quelques cafés éclairés, où des habitués, l'air ennuyé et somnolent, commandaient une glace* (Gautier). *Il était plus qu'un client ; un habitué, un ami, un frère* (Giraudoux).

• SYN. : *client, familier.*

habituel, elle [abitɥɛl] adj. (lat. médiév. *habitualis,* habituel, du lat. class. *habitus,* manière d'être [v. HABIT] ; 1617, Crespin, au sens 1 [sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *habituellement*] ; sens 2, 1671, Pomey). **1.** Qui est passé à l'état d'habitude : *Sa main qui conservait son geste habituel* (Lamartine). *Amélie commença de protester* [...], *ce qui est le prélude habituel des plus longues explications* (Gide). || **2.** Qui est constant ou presque : *Son habituelle égalité d'humeur* (Sainte-Beuve). *Et Langelier* [...] *développa cette idée, sans toutefois se départir de la sobriété habituelle à son esprit* (France).

• SYN. : **1** *accoutumé, classique, coutumier, familier, machinal, ordinaire, traditionnel, usuel ;* **2** *chronique, commun, courant, fréquent, immuable, inaltérable, indéfectible, invariable, naturel.* — CONTR. : **1** *accidentel, exceptionnel, extraordinaire, inaccoutumé, inhabituel, insolite, inusité, original, singulier ;* **2** *anormal, momentané, occasionnel, passager, rare, unique.*

habituellement [abitɥɛlmɑ̃] adv. (de *habituel ;* 1382, Ph. de Maizières, aux sens 1-2). **1.** Selon une habitude : *Il sort habituellement vers onze heures.* || **2.** Presque toujours, selon le cas le plus fréquent : *Il y a habituellement des giboulées en mars.*

• SYN. : **1** *d'habitude, machinalement, d'ordinaire, ordinairement, rituellement, traditionnellement ;* **2** *communément, couramment, fréquemment, généralement, normalement, souvent.*

habituer [abitɥe] v. tr. (bas lat. *habituari,* avoir telle manière d'être, du lat. class. *habitus,* manière d'être [v. HABIT] ; début du XIV[e] s., écrit *abituer,* au sens de « munir, pourvoir, parer » ; écrit *habituer,* au sens actuel, 1549, R. Estienne [*habitué,* « accoutumé », v. 1361, Oresme]). Amener par des actes répétés à une disposition acquise, permanente : *Habituer quelqu'un au froid, à la fatigue. M[me] de Mortsauf voulait habituer ses enfants aux choses de la vie* (Balzac).

• SYN. : *acclimater, accoutumer, dresser, endurcir, entraîner, façonner, familiariser, former, plier, rompre.* — CONTR. : *désaccoutumer, déshabituer, sensibiliser.*

◆ **s'habituer** v. pr. (sens 1, 1475, Bartzsch ; sens 2-3, 1549, R. Estienne [« prendre l'habitude de vivre en un lieu », av. 1869, Sainte-Beuve]). **1.** *Class.* S'établir en un lieu d'une manière durable : *Il s'est venu habituer en cette ville* (Acad., 1694). || **2.** Acquérir une disposition, une manière d'être permanente par des actes répétés : *La petite Fanny, qu'elle s'était habituée à traiter comme son enfant* (Daudet). || **3.** S'accoutumer à supporter quelque chose, à le trouver normal, à s'y adapter : *S'habituer à la vie mouvementée des grandes villes. S'habituer à un climat rude, au froid. Il cherchait sérieusement à s'habituer aux façons d'agir militaires* (Stendhal). *Les hommes, c'est lâche. Tandis que les femmes, il faut bien qu'elles s'habituent à souffrir* (France). || *Spécialem.* Prendre l'habitude de vivre en un lieu : *Il commence à s'habituer à Paris. L'oiseau s'habitue à sa cage. À mesure que je m'habituais dans cet univers de l'esprit* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **2** *s'accoutumer ;* **3** *s'accommoder, s'adapter, s'endurcir, s'entraîner, se familiariser, se faire ; s'acclimater.* — CONTR. : **2** *se désaccoutumer, se déshabituer.*

habitus [abitys] n. m. (mot lat. signif. « aspect extérieur » [v. HABIT] ; 1586, Suau). Aspect extérieur du corps, considéré comme exprimant l'état de santé ou de maladie d'un sujet : *Cullen, qui voyait un habitus goutteux dans une physionomie particulière...* (Margueritte).

habit-veste [abivɛst] n. m. (de *habit* et de *veste ;* 1760, Quicherat). *Vx.* Habit à basques très courtes : *L'un avait un habit-veste, un autre était en manches de chemise* (Hugo). *Quoiqu'il ne fût pas large des épaules, son habit-veste de drap vert à boutons noirs devait le gêner aux entournures* (Flaubert).

• Pl. *des* HABITS-VESTES.

***hâbler** [ɑble] v. intr. (esp. *hablar,* parler, lat. *fabulari,* parler, causer, bavarder, raconter, de *fabula,* propos, conversation, récit, conte, dér. de *fari,* parler, dire ; 1542, Changy). *Class.* Parler avec exagération et vantardise : *Au talent de hâbler il joint l'effronterie* (Th. Corneille).

***hâblerie** [ɑbləri] n. f. (de *hâbler ;* 1628, Sorel, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Habitude de parler de soi avec vantardise, d'exagérer ses actions, ses mérites : *La hâblerie est notre défaut : interrogez un Français et fiez-vous à ses récits, il aura toujours tout fait* (Chateaubriand). || **2.** Propos plein de suffisance et d'exagération, débité en vue de se faire valoir : *Il y a là ce que M. Alphonse Daudet appelle spirituellement un effet de mirage, pour ne pas employer le gros mot de gasconnade ou de hâblerie* (Zola).

• SYN. : **1** *bluff* (fam.), *fanfaronnade, forfanterie, jactance, vantardise ;* **2** *gasconnade, rodomontade.*

***hâbleur, euse** [ɑblœr, -øz] adj. et n. (de *hâbler ;* 1555, Vaganay). Qui parle beaucoup de soi, qui cherche à donner une haute idée de sa personne, de ses actions, de ses mérites : *Un bel esprit de province, hâbleur de son métier* (Stendhal). *Bel homme, hâbleur, faisant sonner haut ses éperons* (Flaubert). *La race hâbleuse et bruyante des agents électoraux est la même partout ; ceux-là, pourtant, se distinguaient par quelque chose de plus ardent, un zèle plus passionné, une vanité dindonnière chauffée à blanc* (Daudet). *Il était hâbleur comme un vrai Normand* (Maupassant).

• SYN. : *beau parleur, bluffeur* (fam.), *faiseur, fanfaron, vantard.*

◆ adj. (1833, Michelet). Qui marque une disposition à la hâblerie : *L'humeur hâbleuse des chasseurs* (Maupassant).

habous [abu] n. m. et adj. (mot ar. ; 20 févr. 1875, *Gazette des tribunaux*). En Afrique du Nord, bien de mainmorte.

habro- [abro], élément tiré du gr. *habros,* tendre, délicat, gracieux, joli, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

habronème [abrɔnɛm] n. m. (de *habro-* et du gr. *nêma,* fil d'une trame, fil d'araignée [dér. de *neîn,* filer], proprem. « qui a la forme d'un fil délié » ; 1962, Larousse). Ver parasite du cheval, qui occasionne les affections dites *habronémoses.*

habronémose [abrɔnemoz] n. f. (dér. savant de *habronème ;* 1962, Larousse). Maladie parasitaire des équidés, due à la présence dans l'organisme des habronèmes, et qui a des localisations diverses : *Habronémose gastrique, cutanée, pulmonaire, conjonctivale.*

***hachage** [aʃaʒ] n. m. (de *hacher ;* 1873, Larousse). Action de hacher : *Le hachage des feuilles de tabac.* (On dit aussi HACHEMENT.)

***hachard** [aʃar] n. m. (de *hache ;* 1838, Acad.). Cisailles pour couper le fer feuillard ou le fer rond de petit diamètre.

***hache** [aʃ] n. f. (francique **hâppia,* hache ; v. 1138, Gaimar, au sens 1 [*fait à coups de hache,* 1787, Féraud ; *taillé...,* 1873, Larousse ; *avoir un coup de hache,* 1640, Oudin ; *.. à la tête,* 1666, Molière ; *comité de la hache,* v. 1938 ; *hache à main,* 1802, Flick ; *hache d'abordage,* 1902, Larousse ; *hache de guerre,* 1770, Raynal ; *hache d'armes,* 1530, Palsgrave ; *hache du bourreau,* 1809, Delille ; *hache de silex,* av. 1880, Flaubert ; *en hache,* 1690, Furetière ; *terrain en hache,* 1551, Godefroy, IV, 418] ; sens 2, av. 1902, Zola). **1.** Instrument fait d'un fer tranchant fixé à l'extrémité d'un manche, qui sert à fendre, à couper le bois, et qui fut jadis un instrument de combat : *Hache de bûcheron, de charpentier. La hache et les faisceaux du licteur romain. Il tua des ours à coups*

de couteau, des taureaux avec la hache, des sangliers avec l'épieu (Flaubert). *On entendait d'un bout à l'autre des avenues les coups de hache des bûcherons* (Gide). || Fam. *Fait, taillé à coups de hache,* se dit d'un ouvrage fait très grossièrement, sans soin et sans goût. || Class. et fam. *Avoir un coup de hache, un coup de hache à la tête,* être un peu fou : *L'on dirait parfois* [...] *qu'il a quelque petit coup de hache à la tête* (Molière). || Fam. *Comité de la hache,* nom donné naguère aux organismes chargés de supprimer les emplois superflus dans l'Administration. || *Hache à main,* petite hache munie d'un manche court, qu'on peut manier d'une seule main. (Syn. HACHETTE.) || *Hache d'abordage,* petite hache dont le fer se terminait d'un côté par un tranchant, de l'autre par une pointe, emmanchée court, utilisée dans l'ancienne marine. || *Hache de guerre,* tomahawk des Indiens d'Amérique du Nord. || *Hache d'armes,* hache des gens de guerre au Moyen Âge, à manche plus ou moins long, et dont le fer comportait, d'un côté, un tranchant en forme de croissant, de l'autre, un marteau : *Je songeais* [...] *aux assauts de nuit* [...], *avec des torches qui incendiaient les murs, des haches d'armes qui coupaient les corps* (Flaubert). || *Hache du bourreau,* instrument de supplice avec lequel il tranche la tête du condamné. || *Hache de silex,* hache préhistorique : *Il les priait même de recueillir pour lui quelques-unes de ces haches de silex* (Flaubert). || Fig. *En hache,* se dit de ce qui a la position du fer de la hache par rapport au manche. || *Champ, terrain en hache,* champ, terrain qui pénètre comme un coin dans l'intérieur d'un autre champ : *En hache, vers le village et derrière la cour, dépendait encore de cette habitation un petit terrain* (Balzac). || **2.** *Fig.* et *littér.* Agent radical d'exécution : *À aucune époque, la hache révolutionnaire ne se serait abattue si profondément dans le vieil édifice social vermoulu* (Zola).

***haché, e** [aʃe] adj. (part. passé de *hacher ;* XIV^e s., Laborde, au sens de « ciselé » ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1798, Acad. [*débit haché,* XX^e s.]). **1.** Coupé en menus morceaux : *Viande hachée.* || **2.** Couvert de hachures : *Dessin haché.* || **3.** Fig. *Style haché,* style heurté, fait de phrases courtes ou sans liaison entre elles : *L'écrivain* [George Sand] *emploie encore la période balancée du* XVIII^e *siècle, et ne la coupe que rarement par le style haché des romanciers contemporains* (Zola). || *Débit haché,* débit dont le cours est sans cesse brisé, ou dont les syllabes sont détachées et fortement appuyées : *Par moments, sa parole, hésitante, hachée, devenait, sans raison, tumultueuse et vibrante, avec de brusques arrêts* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *hachuré ;* **3** *brisé, coupé, entrecoupé, saccadé.* — CONTR. : **3** *balancé, harmonieux.*

***hache-bâché, e** [aʃbɑʃe] adj. (de *hache,* forme du v. *hacher,* et de *bâché,* part. passé de *bâcher ;* 1819, Gattel). Se dit d'une broderie ancienne utilisée pour l'exécution des sujets religieux.

***hache-écorce** [aʃekɔrs] n. m. invar. (de *hache,* forme du v. *hacher,* et de *écorce ;* 1866, Littré). Machine utilisée pour fragmenter l'écorce de chêne en vue d'obtenir le tan.

***hache-fourrage** [aʃfuraʒ] n. m. invar. (de *hache,* forme du v. *hacher,* et de *fourrage ;* 1902, Larousse). Instrument employé pour hacher menu le fourrage destiné aux animaux.

***hache-légumes** [aʃlegym] n. m. invar. (de *hache,* forme du v. *hacher,* et de *légume ;* 1866, Littré). Instrument servant à couper les légumes en menus morceaux, en vue de diverses préparations culinaires.

● SYN. : *coupe-légumes.*

***hache-maïs** [aʃmais] n. m. invar. (de *hache,* forme du v. *hacher,* et de *maïs ;* 1902, Larousse). Instrument avec lequel on hache le maïs vert.

***hachement** [aʃmɑ̃] n. m. (de *hacher ;* 1606, Nicot, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Syn. de HACHAGE. || **2.** *Spécialem.* Travail qui consiste à taillader avec la hachette le parement d'une construction, avant le recrépissage.

◆ **hachements** n. m. pl. (1349, Godefroy). Nom donné aux découpures des lambrequins usités surtout dans les armoiries allemandes.

***hache-paille** [aʃpaj] n. m. invar. (de *hache,* forme du v. *hacher,* et de *paille ;* 1765, Brunot). Instrument employé pour réduire en menus fragments la paille et d'autres matières végétales sèches, telles que foin, ajoncs, sarments de vigne. (On dit aussi COUPE-PAILLE.)

***hacher** [aʃe] v. tr. (de *hache ;* 1314, Mondeville, écrit *hagier* [*hacher,* XIV^e s., Laborde], au sens 1 [sans aucun doute bien plus anc., puisque le dér. *dehachier,* « couper en morceaux, découper », apparaît déjà v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1580, Montaigne [« réduire en morceaux, en débris, déchiqueter, ravager », 1694, Acad.] ; sens 4, 1759, Richelet [« persister dans le parti qu'on a pris... », 1693, Brueys] ; sens 5, 1877, Littré [*hacher de la paille,* 1873, Larousse — « parler allemand », 1867, Delvau] ; sens 6, 1355, Gay [« faire des entailles peu profondes sur le parement d'un mur... », 1694, Th. Corneille] ; sens 7, 1676, Félibien [au fig., 1770, Buffon]). **1.** Couper, réduire en menus morceaux avec un instrument tranchant, en particulier avec un hachoir : *Hacher de la viande, des légumes. Hacher finement des oignons, des herbes. Hacher de la paille. C'est avec son couteau qu'il hachait les bouts de cigares pour en bourrer sa pipe* (France). || **2.** Couper, découper maladroitement, grossièrement : *Ces ciseaux coupent mal, ils hachent le tissu. Hacher une volaille.* || **3.** Tailler, mettre en pièces : *Un régiment haché par le tir des mitrailleuses.* || *Par extens.* Réduire en morceaux, en débris, déchiqueter, ravager : *De stupides hérésiarques hachèrent à coups de sabre les mosaïques de l'église de Notre-Dame de Constantinople* (Chateaubriand). *Elle voyait le soleil brûler la grappe en fleur, la grêle hacher en quelques minutes tout le blé du champ* (France). || **4.** Fig. *Se faire hacher,* se faire tuer, massacrer, en se défendant, plutôt que de se rendre : *Ils se sont fait hacher jusqu'au dernier ; par exagér.,* persister dans le parti que l'on a pris, malgré les critiques, les oppositions, les risques encourus : *Elle se ferait plutôt hacher que de trahir ses amis* (Mérimée). *Innocent, candide, prodigieusement entêté, il se ferait hacher pour une idée* (France). *Mais savez-vous, sentez-vous ceci : qu'il est dans chaque ville, en France, un jeune homme secret qui se ferait hacher pour vos vers et pour vous ?* (Valéry). *Tous les partisans du roi se seraient fait hacher menu, dans leur certitude que le retour de l'île d'Elbe avait été machiné de fond en comble à Paris, dans le salon de la reine Hortense* (Aragon). || **5.** *Fig.* Rompre la continuité du style, de la parole par des coupures nombreuses ou des interruptions fréquentes : *Hacher ses phrases. Un discours haché d'éclats de rire, d'applaudissements. Ces rires sont traînés, ces plaintes sont hachées* (Verlaine). || Fam. *Hacher de la paille,* parler une langue à fort accent tonique, et, *spécialem.,* parler allemand. || **6.** Entailler avec une hache, un ciseau : *Hacher une pièce de bois.* || *Spécialem.* Faire des entailles peu profondes sur le parement d'un mur, avant d'y appliquer un nouvel enduit. || **7.** Marquer de hachures : *Hacher un dessin à la plume.* || *Fig.* Sillonner de traits parallèles : *La pluie, à fils pressés, hachait le ciel obscur* (Gautier).

● SYN. : **2** *déchiqueter, taillader ;* **3** *faucher ; fracasser, lacérer ;* **5** *couper, entrecouper ;* **7** *hachurer.*

***hachereau** [aʃro] n. m. (de *hache ;* XV^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Petite cognée de bûcheron. || **2.** Petite hache avec laquelle les ouvriers charpentiers façonnent l'ouvrage dégrossi à la hache.

● REM. On dit aussi HACHETTE et HACHERON (1571, Belleforest) : *Son marteau de forgeron, sa hache et son hacheron* (Hugo).

***hache-sarments** [aʃsarmɑ̃] n. m. invar. (de *hache,* forme du v. *hacher,* et de *sarment ;* 1922, Larousse). Sorte de hache-

paille servant à réduire en fragments les sarments de vigne. (On dit aussi BROYEUR DE SARMENTS.)

***hachette** [aʃɛt] n. f. (de *hache ;* XIIIe s., Du Cange, écrit *hacete,* au sens de « lancette [pour saigner] » ; écrit *hachet[t]e,* aux sens I, 1 et 3, début du XIVe s. ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1821, *Dictionnaire des sciences naturelles ;* sens II, 2, 1873, Larousse).

I. 1. Petite hache. || **2.** Marteau tranchant d'un côté. || **3.** Syn. de HACHEREAU et de HACHERON.

II. 1. Nom usuel d'un papillon du groupe des bombyx. || **2.** Nom usuel d'une ablette.

***hacheur** [aʃœr] n. m. (de *hacher ;* XIVe s., Laborde, au sens de « ciseleur » ; sens 1, XXe s. [aussi *hacheur de paille*] ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Celui qui hache. || Fig. et fam. *Hacheur de paille,* personne qui parle une langue germanique. (Peu usité.) || **2.** Ouvrier qui prépare les laines destinées aux tapisseries.

***hacheuse** [aʃøz] n. f. (de *hacher ;* 1873, Zola). *Vx.* Machine à hacher : *Une pompe à injecter, une hacheuse mécanique* (Zola).

***hache-viande** [aʃvjɑ̃d] n. m. invar. (de *hache,* forme du v. *hacher,* et de *viande ;* 1902, Larousse). Hachoir mécanique à viande.

***hachis** [aʃi] n. m. (de *hacher* [v. ce mot] ; v. 1280, Bibbesworth, écrit *hagis ; hachis,* 1538, R. Estienne [*hachis Parmentier,* XXe s.]). Préparation culinaire constituée par des aliments finement hachés (viande de boucherie, volaille, gibier, poisson, légumes, condiments, etc.), et qu'on utilise soit pour farcir certaines pièces de viande, des poissons, des légumes, soit pour faire des boulettes, des croquettes : *Un hachis de porc, de fines herbes. On servit* [...] *des hachis dans des feuilles de pampre* (Flaubert). || *Hachis Parmentier,* hachis à base de viande de bœuf mélangé à de la purée de pommes de terre et cuit au four.

***hachisch** ou ***haschich** [aʃiʃ] n. m. (ar. *hachīch,* chanvre indien ; 1556, Saliat, écrit *aschy ; hachisch, haschisch,* 1847, Bescherelle ; *haschich,* 1866, Littré ; *hatschisch,* XXe s.). Substance excitante tirée des feuilles séchées du chanvre indien, qui, utilisée de diverses façons comme stupéfiant, provoque des troubles mentaux très graves : *Le haschich évoque toujours des magnificences de lumière* [...], *des cascades d'or liquide* (Baudelaire).

• REM. On trouve diverses autres graphies : HASCHISCH, HATSCHISCH, etc. : *Autour des tables tourbillonnait sans repos une de ces longues valses allemandes qui produisent sur les imaginations le même effet que le hatschisch et l'opium* (Gautier).

***hachisché, haschiché** ou **hatschisché, e** [aʃiʃe] adj. (de *hachisch ;* 1858, Goncourt, écrit *hachisché ; hatschisché,* fin du XIXe s., A. Daudet ; *haschiché,* XXe s.). Provoqué par l'usage du hachisch : *Ce noceur infatigable apportait au plaisir une frénésie à froid, un regard vague, souriant, comme hatschisché mais d'une tranquillité, d'une lucidité imperturbables* (Daudet).

***hachischin** ou ***haschichin** [aʃiʃɛ̃] adj. et n. m. (de *hachisch ;* 1851, Th. Gautier [v. aussi ASSASSIN]). Qui s'adonne au hachisch.

◆ adj. (1860, Baudelaire). Qui est dû aux effets du hachisch : *Le regard est poétisé par un vernis essentiellement haschichin* (Baudelaire).

***hachischine** ou ***haschischine** [aʃiʃin] n. f. (de *hachisch ;* 1860, Baudelaire). Résine extraite du chanvre indien et que l'on employait comme sédatif des douleurs gastriques : *Mais la haschischine, qui peut s'administrer sous forme de pastilles au chocolat ou de petites pilules gingembrées, a, comme le dawamesk et l'extrait gras, des effets plus ou moins vigoureux et d'une nature très variée suivant le tempérament des individus et leur susceptibilité nerveuse* (Baudelaire).

***hachischisme** [aʃiʃism] n. m. (de *hachisch ;* XXe s.). Intoxication par le hachisch.

***hachoir** [aʃwar] n. m. (de *hacher ;* 1471, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Couperet ou couteau à une ou plusieurs lames, de formes diverses, servant à hacher les viandes, les légumes, etc. || **2.** Appareil mécanique destiné au même usage, et qui se présente généralement comme un hache-viande. || **3.** Planche ou table, habituellement de hêtre, sur laquelle on hache les aliments.

***hachot** [aʃo] n. m. (de *hache ;* début du XVIe s., au sens général de « petite hache » ; sens actuel, 1962, Larousse). Petite hache qui fait partie du matériel réglementaire des embarcations de sauvetage.

***hachotte** [aʃɔt] n. f. (de *hache ;* 1789, *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Outil avec lequel le couvreur coupe les lattes et les ardoises. || **2.** Outil avec lequel le tonnelier taille les douves.

***hachurateur** [aʃyratœr] n. m. (de *hachurer ;* 1908, Larousse). Appareil permettant de dessiner des hachures régulières sur une figure.

***hachure** [aʃyr] n. f. (de *hacher ;* XVe s., *Dict. général,* écrit *hacheure,* au sens de « cordon à longs bouts flottants dont on lie les lambrequins dans les blasons » ; écrit *hachure,* au sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1873, Larousse [dans les dessins d'armoiries, 1675, Widerhold] ; sens 3, 1723, Savary des Bruslons ; sens 4, 1770, Buffon). **1.** Chacun des traits parallèles ou croisés qui, dans le dessin, la gravure, la peinture, servent à marquer les ombres ou les demi-teintes et à figurer les formes : *Il pointillait la toile de minces taches sales ; il faisait des hachures courtes et serrées, comme s'il se fût servi d'un crayon* (Zola). *Son mince et étroit visage était entouré de cheveux noirs et frisés, irréguliers comme s'ils avaient été indiqués par des hachures dans un lavis à l'encre de Chine* (Proust). || **2.** *Spécialem.* Chacun des petits traits conventionnels employés en cartographie pour figurer les accidents et la pente des terrains, ou pour différencier des zones. || Chacun des traits ou des points qui, dans les dessins d'armoiries, représentent les émaux. || **3.** Chacun des traits croisés dont on couvre la surface des métaux avant de les dorer ou de les argenter. || **4.** *Fig.* Lignes plus ou moins rapprochées qui dessinent des rayures sur un fond : *Bientôt, la pluie tomba en faisant siffler ses hachures comme des flèches* (Gautier). *C'étaient les morues qui exécutaient leurs évolutions d'ensemble, toutes en long dans le même sens, bien parallèles, faisant un effet de hachures grises* (Loti). *La lumière et l'ombre y jouent en hachures splendides, alternées, et cela multiplie le visage du mont à chaque pas du jour* (Pesquidoux).

***hachuré, e** [aʃyre] adj. (part. passé de *hachurer ;* 1908, Déchelette). Marqué de hachures : *Toute la surface* [de la banquise] *a l'air hachurée* (P.-É. Victor).

***hachurer** [aʃyre] v. tr. (de *hachure ;* 1893, Courteline). Marquer ou couvrir de hachures : *Hachurer un dessin, une carte.*

hacienda [asjɛnda] n. f. (mot esp. signif. proprem. « occupation », d'où « biens, propriété » et « bien foncier, ferme », lat. *facienda,* « ce qui doit être fait », neutre plur. substantivé de l'adj. verbal de *facere,* faire ; milieu du XIXe s.). En Amérique latine, habitation accompagnée d'une exploitation agricole.

***hack** [ak] n. m. (mot angl. signif. « cheval de service », abrév. de *hackney,* cheval de louage [v. HAQUENÉE] ; 1852, Bonnafé, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Cheval de service dont les propriétaires d'écuries de courses et les entraîneurs se servent pour surveiller l'entraînement de leurs chevaux. || **2.** Cheval de selle n'ayant pas de spécialisation sportive.

***hackle** [akl] n. m. (mot angl. signif. « sérançoir, soie écrue, filasse, mouche de plume ou de soie [pour pêcher] », déverbal de *to hackle,* sérancer ; 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Plume déliée, généralement de coq, servant au montage des mouches pour la pêche. || **2.** Ensemble des fibres (de plume) qui garnissent une mouche artificielle.

hadal, e [adal] adj. (du gr. *Hadês,* n. du roi des Enfers [comme n. commun, « les Enfers »] ; 1962, Larousse). *Profondeurs hadales,* profondeurs des océans qui dépassent 6 000 m.

***haddock** [adɔk] n. m. (angl. *haddock,* morue, aiglefin, morue séchée, anc. angl. *haddoke,* d'origine obscure ; XIIIe s., *Bataille de Caresme et de Charnage,* écrit *hadoc,* au sens de « aiglefin » [var. *hadoux, adot,* XVIe s., Mantellier] ; écrit *haddoc,* au sens actuel, 1838, Acad. [*haddock,* 1884, Huysmans]). Nom donné par les Anglais à la chair de l'aiglefin lorsqu'elle a été fumée : *Il examina la liste des poissons, demanda un haddock* (Huysmans).

***hadith** [adit] n. m. (mot ar. signif. « conversation, récit » ; 1873, Larousse). Dans la religion islamique, ensemble des traditions relatives aux paroles et aux actes du Prophète et de ses compagnons : *Les hadīths font autorité immédiatement après le Coran.*

***hadj** [adʒ] ou ***hadji** [adʒi] n. m. (turc *ḥādjdjī,* de l'ar. *ḥādjdj,* proprem. « pèlerin » ; 1568, Nicolay, écrit *hagis ; hadji,* 1839, Boiste ; *hadj,* 1902, Larousse). Titre du musulman qui a fait le pèlerinage de La Mecque et de Médine : *Les hadjis comptent leurs grains d'ambre | Sur le seuil, d'un rayon chauffé* (Gautier). *Au milieu d'eux, d'Argenton, mieux nourri, bien vêtu, ressemblait à un riche hadji cheminant parmi les pouilleux, avec son harem, ses pipes, ses richesses* (Daudet).

● REM. On trouve diverses autres graphies : *ḥādjdj, ḥādjdjī, hadgi,* etc. (XXe s.).

hadron [adrɔ̃] n. m. (du gr. *hadros,* abondant, épais, dru, fort, et de *[électr]on ;* 1968, Larousse). En physique nucléaire, particule susceptible d'interactions fortes, par opposition aux particules ne possédant que des interactions électromagnétiques ou faibles : *Les nucléons, les mésons sont des hadrons.*

haeccéité n. f. V. ECCÉITÉ.

hāfiẓ [afiz] n. m. (mot ar., dér. de *ḥafaẓa,* conserver dans sa mémoire ; 1878, Larousse). Titre donné aux musulmans qui ont appris le Coran par cœur.

***hafnium** [afnjɔm] n. m. (de *havn,* second élément du n. danois *Kjœbenhavn,* Copenhague, ce métal ayant été découvert à Copenhague, en 1923, par le chimiste suédois Joseph Georg Hevesy [1885-1966] ; v. 1924). Métal (Hf) de numéro atomique 72, analogue au zirconium, découvert dans les terres rares. (Syn. CELTIUM.)

***hagard, e** [agar, -ard] adj. (moyen angl. *hagger,* sauvage, décharné ; fin du XIVe s., écrit *hagart* [*hagard,* XVe s., Basselin], au sens 2 ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [écrit *hagart ; hagard,* 1564, J. Thierry] ; sens 3, v. 1560, Paré ; sens 4, milieu du XIXe s., V. Hugo [« qui a quelque chose de rude, en parlant de choses », av. 1648, Voiture]). **1.** En fauconnerie, se dit de l'oiseau pris à la fin de sa première année, qui ne s'apprivoise pas facilement et reste farouche. || **2.** *Vx* ou *littér.* Se dit d'une personne à l'aspect sauvage, farouche, rebelle : *Mionnette, la grande fille hagarde, vint annoncer que le souper était prêt* (Gautier). *Par le chemin des aventures, | Ils vont haillonneux et hagards* (Verlaine). *Je me demande, encore aujourd'hui, avec gêne, comment l'être hagard et lâche que j'étais alors a pu sortir de moi* (Camus). || **3.** Qui paraît en proie à un trouble violent, qui a l'air effaré, bouleversé (se dit surtout de l'expression du visage) : *Lors, je tombe en extase et reste sans parole, | Sans vie et sans pensée, éperdu, fou, hagard* (Verlaine). *Javel cadet s'était laissé tomber sur les genoux, les dents serrées, les yeux hagards* (Maupassant). *Ses yeux, profondément cernés de noir, étaient presque hagards* (Proust). *Jacques parut hésiter, ébaucha un geste hagard qui semblait inviter Antoine à l'accompagner, et s'engagea dans l'escalier* (Martin du Gard). || **4.** *Poét.* Qui a un caractère inquiétant, qui cause le trouble, le désarroi : *Et l'on entend courir dans la brume hagarde | Le pas tumultueux de ces trotte-menu* (Hugo).

● SYN. : **3** *effaré, égaré.*

***haggis** [agis] n. m. (mot écossais ; 1962, Larousse). Estomac de mouton farci, plat national de l'Écosse.

hagiasme [aʒjasm] n. m. (gr. *hagiasmos,* sanctification, lieu consacré, sanctuaire, de *hagiazein,* sanctifier, consacrer, dér. de *hagios* [v. l'art. suiv.] ; 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Dans l'Église orthodoxe, bénédiction de l'eau. || **2.** Sanctuaire possédant une source miraculeuse et sacrée.

hagio- [aʒjo], élément tiré du gr. *hagios,* saint, sacré, auguste, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

hagiographe [aʒjɔgraf] n. m. et adj. (bas lat. *hagiographa,* n. neutre plur., « les livres hagiographiques [de la Bible] », du gr. *hagios,* saint, sacré, auguste, et *graphein,* écrire ; 1704, Trévoux, au sens 1 [*livres hagiographes ; les agiographes,* même sens, fin du XVe s., Godefroy — *les hagiographes,* XVIIIe s.] ; sens 2, 1787, Féraud). **1.** *Livres hagiographes,* ou *les hagiographes,* les livres de l'Ancien Testament autres que le Pentateuque et les Prophètes. || **2.** *Les hagiographes,* les auteurs de ces livres.

◆ n. m. (sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Auteur qui étudie la vie et les actions des saints et rédige leur histoire. || **2.** Biographe qui embellit excessivement son récit.

hagiographie [aʒjɔgrafi] n. f. (de *hagiographe ;* 1813, Gattel). Branche de l'histoire religieuse qui étudie la vie et les actions des saints : *Il ignorait profondément l'hagiographie de la Gaule chrétienne* (France).

hagiographique [aʒjɔgrafik] adj. (de *hagiographie ;* 1842, Acad.). Relatif à l'hagiographie : *Recueil hagiographique. Travaux hagiographiques.*

hagiologe [aʒjɔlɔʒ] n. m. (de *hagiologie,* sur le modèle de *martyrologe ;* 1898, Huysmans). Liste, catalogue de saints : *La mère de Charlemagne, dont le nom est inconnu des hagiologes de l'Église triomphante* (Huysmans).

hagiologie [aʒjɔlɔʒi] n. f. (de *hagio-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1842, Mozin). Ensemble des ouvrages qui traitent des saints et des choses saintes.

hagiologique [aʒjɔlɔʒik] adj. (dér. savant du gr. *hagios,* saint, sacré, auguste, et *logos,* science, discours ; 1694, Cl. Chastelain). Relatif à l'hagiologie.

hagiologue [aʒjɔlɔg] n. (de *hagiologie ;* 1903, Huysmans). Personne qui étudie la vie des saints : *Cette institution de la Récluserie, maintenant morte, a fourni des saints célèbres aux hagiologues* (Huysmans).

1. *haha ! [aa] interj. (redoublement de *ha ! ;* av. 1684, Corneille). Exclamation marquant l'admiration, l'ironie, l'intérêt porté à quelque chose.

2. *haha [aa] n. m. invar. (emploi substantivé de *haha !,* exclamation marquant la surprise [v. l'art. précéd.] ; 1738, Piron [dans un ouvrage fortifié, 1962, Larousse]). *Vx.* Fossé placé à l'extrémité d'une allée pour empêcher le passage. (Syn. SAUT-DE-LOUP.) || *Spécialem.* Fossé assurant la coupure d'un passage, à la poterne ou à l'entrée d'un ouvrage fortifié.

***hai !** [hɛ] interj. (onomatop. [v. aussi HÉ] ; v. 1534, B. Des Périers, écrit *hay ; hai,* 1663, Molière). *Class.* Syn. de HÉ ! : *Hai ! son valet Crispin me revient fort aussi* (Colin d'Harleville).

***haïck** n. m. V. HAÏK.

***haie** [ɛ] n. f. (francique **hagja,* haie ; v. 1100, *Romanische Studien,* I, 183, écrit *hoie* [*haie,* v. 1155, Wace], au sens 1 [*haie vive,* 1600, O. de Serres ; *haie sèche,* 1866, Littré — *haie morte,* même sens, 1600, O. de Serres] ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, fin du XIIIe s., Joinville ; sens 4, v. 1360, Froissart [*faire la haie,* 1873, Larousse]). **1.** Clôture faite d'arbres, d'arbustes ou de branches mortes entrelacées, et destinée à protéger ou à marquer une séparation : *Un parc bordé de haies. Tailler une haie. Je traversais le grand Mail, autour duquel étaient des prairies divisées par des haies plantées de saules* (Chateaubriand). *Le jardin [...] allait [...] jusqu'à une haie d'épine qui le séparait des champs* (Flaubert). *Il m'arrivait de me blottir à l'aube dans une*

de ces haies ruisselantes (Bernanos). || *Haie vive,* haie de buissons ou d'arbustes qui ont pris racine. || *Haie sèche,* haie formée de pieux verticaux et de branchages secs, ou faite de ronce artificielle (fil de fer barbelé). || **2.** Obstacle artificiel employé dans certaines courses à pied : *Le 110 mètres haies.* || *Course de haies,* course de chevaux dans laquelle ceux-ci doivent franchir des haies naturelles ou artificielles alternant de distance en distance avec des claies. || **3.** Suite de choses formant une rangée continue : *Dès que le cortège s'engagea entre les deux haies de chaises* [...], *les orgues, sur la tête des couples, éclatèrent en un chant d'allégresse* (Zola). || **4.** Rangée de personnes disposées de chaque côté d'une voie : *Nous montâmes au milieu de deux haies de soldats par la porte latérale à gauche, et comme nous étions en habits de pairs, on nous laissa passer* (Chateaubriand). *Une haie de curieux attendait le passage des coureurs.* || *Faire la haie,* se ranger le long du passage de quelqu'un, particulièrement pour lui faire honneur : *Le quartier ameuté* [par l'enterrement] *est aux fenêtres ; des gens font la haie sur les trottoirs* (Zola).

• SYN. : **3** *cordon, file, rang, rangée.*

***haïe !** [haj] interj. (onomatop. ; 1694, Acad. [*haïe au bout,* « et quelque chose en plus », 1630, Chapelain]). Cri des charretiers pour stimuler ou faire avancer leurs chevaux.

***haïk** [aik] n. m. (ar. *hā'ik,* pièce d'étoffe sans couture ; févr. 1699, *Mercure de France,* écrit *heyque ; haïk,* 1840, Th. Gautier). Grand voile rectangulaire dont s'enveloppent les femmes musulmanes et qui recouvre les vêtements : *Elle était enveloppée tout entière d'un grand haïk blanc* (Gide).

• REM. On écrit aussi HAÏCK (fin du XIX^e^ s., A. Daudet) : *Et l'on voyait passer dans le fourré la tête rase d'un gamin ou le haïck troué de quelque vieux* (Daudet).

***haïkaï** [aikai] n. m. (mot japonais ; 1922, Larousse). Forme de poésie japonaise très courte, apparue au XVI^e^ s. et qui est encore très vivante aujourd'hui : *Le haïkaï se compose de trois vers, dont le premier et le dernier comportent cinq syllabes, et le deuxième sept.*

• REM. On dit aussi **haïku* [aiku], n. m. (1962, Larousse).

***haillon** [ɑjɔ̃] n. m. (du moyen haut allem. *hadel,* chiffon, guenille, lambeau ; début du XV^e^ s., *Journal d'un bourgeois de Paris*). Vêtement en lambeaux (surtout employé au plur.) : *Être vêtu de haillons. Être en haillons. Un haillon noir pour porter le deuil de mon amour* (Gautier). *Puis, ayant rajusté ses haillons, il se leva, chaussa ses sandales, ramassa son bâton, sa besace et descendit les degrés* (France). *Quelques vêtements à Sarah et du linge propre remplacèrent les sordides haillons qu'Amélie venait de jeter au feu* (Gide).

• SYN. : *guenille, loque.*

***haillonneux, euse** [ɑjɔnø, -øz] adj. (de *haillon ;* 1560, Ronsard, au sens 1 ; sens 2, fin du XVI^e^ s. [substantiv., début du XX^e^ s.]). **1.** Qui tombe en lambeaux, en haillons : *Et les vêtements haillonneux* [...] *laissent intact ce qui ne s'acquiert pas : la caste, toute la race* (Montherlant). *Une femme couverte de manteaux haillonneux* (Fort). || **2.** *Littér.* Vêtu de vêtements en lambeaux : *D'une porte à l'autre de la ville, c'est une population d'êtres haillonneux, loqueteux, guenilleux* (Goncourt). *Deux ou trois fois il prit à Jack une furieuse envie de mettre à la porte ce monstre coriace et haillonneux* (Daudet). *Ils vont haillonneux et hagards* (Verlaine). || *Substantiv.* Personne vêtue de haillons : *Beaucoup de gens passaient, des haillonneux surtout* (L. Daudet).

• SYN. : **1** *déguenillé, dépenaillé, loqueteux.*

***haine** [ɛn] n. f. (de *haïr ;* v. 1155, Wace, écrit *haïne* [*hayne,* v. 1283, Beau-manoir ; *haine,* v. 1360, Froissart] ; aux sens 1-2). **1.** Sentiment d'une personne qui veut du mal à quelqu'un : *Des haines latentes qui glacent lentement le cœur* (Balzac). *La faim fait un trou dans le cœur du peuple et y met de la haine* (Hugo). *Et la haine qui fait combattre tous les êtres,* | *La haine qui brûlait les yeux de leurs ancêtres* | *Incendiait encor leurs yeux d'un feu fatal* (Baudelaire). *L'amour naît d'un regard ; et un regard suffit pour engendrer une éternelle haine* (Valéry). || **2.** Aversion profonde, répulsion éprouvée pour quelque chose : *Sa haine, son hostilité philosophique contre le Déluge, la Création génésiaque, et tout ce qui rappelait la théorie chrétienne, n'était pas moindre* (Sainte-Beuve). *Déclamations contre le luxe* [...] *haine de la toilette* (Flaubert). *Il gardait au cœur une haine épouvantable, instinctive et raisonnée en même temps, pour les canons, les fusils, les revolvers et les sabres* (Maupassant).

• SYN. : **1** *antipathie, exécration, hostilité, inimitié, malveillance, ressentiment ;* **2** *abomination, aversion, détestation, horreur, répulsion.*

◆ **En haine de** (vieilli), **par haine de** loc. prép. (1644, Corneille [*en haine de ; par haine de,* XX^e^ s.]). À cause de la haine, de l'hostilité qu'on éprouve contre quelqu'un ou quelque chose : *En haine des idées subversives, l'élite des bourgeois parisiens saccagea deux imprimeries* (Flaubert).

***haineusement** [ɛnøzmɑ̃] adv. (de *haineux ;* v. 1350, *Glossaire de Paris,* écrit *haingeusement ;* fin du XIV^e^ s., E. Deschamps, écrit *haïneusement ; haineusement,* 1554, Tahureau). Avec haine : *Après une hésitation qui parut interminable à toutes deux, la petite, haineusement, balbutia...* (Martin du Gard).

***haineux, euse** [ɛnø, -øz] adj. (de *haine* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *haïnus* [*haineux,* v. 1283, Beaumanoir], au sens 1 [substantiv., v. 1530, C. Marot] ; sens 2, v. 1155, Wace [écrit *haïnus ; haineus,* v. 1265, J. de Meung ; *haineux,* XIV^e^ s.] ; sens 3, v. 1283, Beaumanoir). **1.** Qui est naturellement porté à concevoir de la haine : *Un caractère haineux.* || *Substantiv.* et *vx.* Personne portée à la haine : *Voilà* [...] *la véritable raison qui m'empêchera de jamais me retirer à Genève ; un seul haineux empoisonnerait tout le plaisir d'y trouver quelques amis* (Rousseau). || **2.** Inspiré par la haine : *La générosité naturelle à la première jeunesse neutralisait les passions haineuses* (Stendhal). *Enivré de ses paroles, M. de Charlus ne comprenait pas qu'en reconnaissant le rôle de M^me^ Verdurin et en lui fixant d'étroites frontières, il déchaînait ce sentiment haineux qui n'était chez elle qu'une forme particulière, une forme sociale de la jalousie* (Proust). *L'espèce d'admiration haineuse que l'Anglais lui portait* (Martin du Gard). || **3.** Qui témoigne de la haine : *Les premières frondaisons sont déchirées par des mains haineuses* (Balzac). *Une bouche haineuse s'avance, l'écume aux dents, mâchant les mots comme des balles, pour les empoisonner* (Daudet). *Melchior, debout, leva le poing sur la tête de Christophe. L'enfant le bravait avec des yeux haineux* (Rolland).

• SYN. : **1** *malveillant, méchant, pervers, vindicatif ;* **3** *fielleux, malfaisant, mauvais, venimeux.*

***haïr** [air] v. tr. (francique **hatjan,* haïr ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*haïr quelqu'un de quelque chose,* 1672, M^me^ de Sévigné] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [*haïr à,* 1675, Boileau ; *haïr que,* 1676, M^me^ de Sévigné ; *ne pas haïr,* 1668, La Fontaine]). [Conj. **7.**] **1.** Vouloir du mal à quelqu'un, concevoir de la haine contre lui : *L'ennemi qui nous haïssait encore après avoir satisfait sa haine* (France). *Il la haïssait d'une haine féroce, sournoise, d'une haine de paysan volé* (Maupassant). *Pendant quelques mois, il avait haï les hommes* (Giraudoux). || Vx. *Haïr quelqu'un de quelque chose,* lui en vouloir à cause de quelque chose. || **2.** Avoir de l'aversion, de la répulsion pour quelque chose : *L'on plie sous le pouvoir du génie, on le hait, on tâche de le calomnier, parce qu'il prend sans partager* (Balzac). *Je hais le mouvement qui déplace les lignes* (Baudelaire). *Ses yeux étincelaient de rancune : il haïssait l'école, l'abbé, le lycée, le censeur, son père, la société, l'injustice universelle* (Martin du Gard). || Class. et littér. *Haïr à* (suivi de l'infinitif) *ou haïr que* (suivi de l'indicatif), ne pas aimer, détester : *Ils haïssent à les voir avec de la céruse sur le visage* (La Bruyère). *Je hais qu'on joue à qui sera le plus féroce* (Hugo). || *Ne pas haïr,* aimer assez : *Le monde ne hait point que nous*

nous réduisions à une fonction de pur agrément (Valéry).

• SYN. : **1** *abhorrer* (littér.), *abominer, détester, prendre en grippe* (fam.), *en vouloir à* ; **2** *exécrer, fuir, maudire.*

***haire** [ɛr] n. f. (francique **harja,* vêtement grossier, fait de poils ; v. 980, *Fragment de Valenciennes*). Chemise de crin ou de poil de chèvre que l'on met pardessus la peau par esprit de mortification : *La haire sacrée et le silice rigoureux des saintes épreuves* (Nodier).

***haïssable** [aisabl] adj. (de *haïr ;* 1569, Montaigne). Qui mérite la haine : *Le moi est haïssable* (Pascal). *Et pourtant cet homme m'était haïssable* (Sainte-Beuve). *Tout bonheur me paraît haïssable qui ne s'obtient qu'aux dépens d'autrui* (Gide). *Le roman à thèse, l'œuvre qui prouve, la plus haïssable de toutes, est celle qui le plus souvent s'inspire d'une pensée « satisfaite »* (Camus).

• SYN. : *abominable, antipathique, détestable, exécrable, insupportable, odieux.*

***haïsseur** [aisœr] adj. et n. m. (de *haïr ;* 1585, Du Fail). *Littér.* Qui éprouve de la haine ou de l'aversion pour quelqu'un ou quelque chose : *Notre athéïsme haïsseur, implacable* (Barbey d'Aurevilly). *Il est curieux, dis-je, que ce haïsseur de moines ait tant rêvé sorcières, sabbat, diableries, enfants qu'on fait cuire à la broche, que sais-je ?* (Baudelaire). *La vue de ces jeunes haïsseurs d'aujourd'hui me paraît bornée* (Gide).

***haje** [aʒ] n. m. (ar. *hayya,* serpent ; 1827, Acad.). Espèce de naja ou cobra répandu dans toute l'Afrique.

hal(o)- préf. V. HALI-.

***halage** [alaʒ] n. m. (de *haler ;* 1488, Godefroy [*chemin de halage,* 1691, Ozanam — *halage,* même sens, v. 1268, É. Boileau ; *servitude de halage,* 1873, Larousse]). Action de haler un bateau. || *Chemin de halage,* ou simplem. *halage,* chemin qui longe un cours d'eau, un canal, et qui permet le passage pour haler un bateau. || *Servitude de halage,* servitude imposée aux propriétaires riverains d'un cours d'eau navigable ou flottable, les obligeant à laisser un espace libre pour l'établissement d'un chemin de halage.

***halbi** [albi] n. m. (néerl. *haalbier,* bière légère ; 1771, Trévoux). Boisson normande faite d'un mélange de pommes et de poires fermentées.

***halbran** [albrɑ̃] n. m. (moyen haut allem. **halberant,* proprem. « demi-canard » ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *halebran ;* 1552, Rabelais, écrit *albran ; halbran,* 1636, Monet). Jeune canard sauvage de l'année : *Et rien que pour tirer un halbran, on est sûr de rentrer avec la fièvre* (Daudet).

halbreda n. V. HALLEBREDA.

***halbrené, e** [albrəne] adj. (part. passé de l'anc. v. *halebrener,* aller à la chasse au halbran [attesté seulement en 1538, Godefroy] ; 1373, Gace de la Bigne, au sens 1 ; sens 2, 1532, Rabelais). **1.** Se dit d'un faucon qui s'est rompu des pennes en chassant et qui vole difficilement. || **2.** *Fig.* et *vx.* Fatigué, épuisé : *Louis Ulbach, romantique halbrené qui, hebdomadairement, dans « le Rappel », donne sa bénédiction à tous les écrivains qui la méritent* (Fénéon).

halcyon [alsjɔ̃] n. m. (var. orthogr. de *alcyon ;* 1519, G. Michel de Tours, écrit *halcion ; halcyon,* 1863, Littré [art. *alcyon*]). Martin-pêcheur de grande taille, à dessus bleu, vert ou gris, à dessous blanc ou roux, qui vit dans les régions tropicales de l'Ancien Monde.

***halde** [ald] n. f. (allem. *Halde,* colline, coteau ; 1779, J. F. C. Morand). Tas formé par l'accumulation des déchets de triage et de lavage des minerais d'une mine métallique.

***halé, e** [ale] adj. (part. passé de *haler ;* 1873, Larousse). *Manœuvre halée,* en termes de marine, manœuvre (cordage) bien tendue.

***hâle** [ɑl] n. m. (déverbal de *hâler ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *hasle* [*halle,* XIII^e s., Littré ; *hale,* début du XV^e s., Ch. d'Orléans ; *hâle,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* et *littér.* Action du soleil et de l'air qui dessèche et brunit la peau, flétrit les plantes : *Le hâle avait fait tort | À son visage* (La Fontaine). *Ce que les habitants de mon pays et du tien, où le hâle est dur, appellent un temps de demoiselle* (Fromentin). *Ce Delphin était un petit blond, la peau dorée par le hâle de la mer* (Zola). || **2.** Couleur plus ou moins brune prise par la peau sous l'effet de l'air et du soleil : *Sous le hâle de la figure perçait une pâleur de cire* (Gautier). *Hortense remarqua tout de suite comme sa main restait fine dans son gant de hâle* (Daudet). *Son collet jaune bâillait par-derrière, montrant le hâle du cou* (Zola).

***hâlé, e** [ɑle] adj. (part. passé de *hâler*). Bruni par le soleil et l'air : *Le bouvier, grand garçon hâlé et sauvage comme un pâtre de la campagne romaine, s'appuyait sur la gaule de son aiguillon* (Gautier). *Ce teint un peu hâlé des enfances en plein air, qui donne aux cheveux blonds des reflets de soie pâle* (Daudet). *Le crâne rasé, sans couronne, hâlé par tous les soleils et par toutes les pluies, avait le ton des briques* (Huysmans). *Le teint hâlé, couleur de pain cuit, faisait une harmonie curieuse avec les yeux, dont l'ombre empêchait de distinguer la nuance exacte, mais qui étaient clairs, bleus ou gris, étrangement lumineux* (Martin du Gard).

• SYN. : *basané, bronzé, bruni, cuivré, doré.* — CONTR. : *blanc, pâle.*

***hale-à-bord** [alabɔr] n. m. invar. (de *hale* [forme du v. *haler*], *à* et *bord ;* 1691, Ozanam, au sens de « corde qui sert à la chaloupe pour s'approcher du vaisseau quand elle est amarrée en arrière » ; sens actuel, 1838, Acad.). Petit cordage de marine destiné à faire rentrer en dedans un objet que l'on hisse. (On dit aussi HALE-DEDANS.)

***hale-avant** [alavɑ̃] n. m. invar. (de *hale* [forme du v. *haler*] et de *avant,* adv. ; 1772, Duhamel du Monceau). Mitaine de grosse toile dont se servent les pêcheurs.

***hale-bas** ou ***halebas** [alba] n. m. invar. (de *hale* [forme du v. *haler*] et de *bas,* adv. ; 1721, Trévoux). Petit cordage sur lequel on hale pour amener un objet hissé (foc, voile d'étai, vergue, etc.) qui ne descend pas ou descend mal par son propre poids. (On dit aussi CALEBAS.)

***hale-breu** [albrø] n. m. invar. (de *hale* [forme du v. *haler*] et de *breu* [var. de *breuil* 2] ; 1773, Bourdé de Villehuet). Petit cordage passant par une poulie ou par une cosse et servant à hisser, sans grand effort, un objet quelconque.

halebreda n. V. HALLEBREDA.

***halecret** [alkrɛ] n. m. (moyen néerl. *halskleedt,* tour de cou ; 1489, Gay). Corps d'armure articulé, permettant la flexion du buste, en usage aux XVI^e-XVII^e s.

***hale-croc** [alkro] n. m. (de *hale* [forme du v. *haler*] et de *croc ;* 1769, Duhamel du Monceau). Croc dont les pêcheurs maritimes se servent pour tirer à bord le gros poisson.

• Pl. *des* HALE-CROCS.

***hale-dedans** [aldədɑ̃] n. m. invar. (de *hale* [forme du v. *haler*] et de *dedans ;* 1836, Acad.). Syn. de HALE-À-BORD.

haleine [alɛn] n. f. (déverbal de *halener* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *aleine* [*haleine,* v. 1360, Froissart], au sens 1 [*haleine forte,* v. 1560, Paré ; *haleine empoisonnée,* milieu du XIX^e s., Baudelaire ; *mauvaise aleine,* v. 1265, J. de Meung] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [*retenir son haleine, à perdre haleine,* av. 1834, Béranger ; *à perte d'haleine,* 1673, Hauteroche ; *perdre l'haleine et la vie,* 1678, La Fontaine ; *être sans haleine,* 1671, Boileau ; *hors d'haleine,* v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans ; prendre haleine,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; *reprendre aleine,* XIII^e s., *Roman de Renart*] ; sens 3, 1690, Furetière [*d'une haleine,* v. 1460, G. Chastellain — « sans interruption », 1677, M^me de Sévigné ; *haleine courte,* milieu du XVI^e s., Amyot ; *courte haleine,* 1690, Furetière ; *de longue haleine,* milieu du XVI^e s., Ronsard] ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, fin du XIII^e s., *Roman du Châtelain de Coucy* [« exhalaison parfumée, odeur », 1690, Furetière]). **1.** Air qui sort des poumons pendant l'expiration : *Il est prodigieux qu'un homme*

si vieux [...] *tire de son sein une si puissante haleine* (France). *En entrant dans la chambre, j'étais resté debout sur le seuil, n'osant pas faire de bruit, et je n'en entendais pas d'autre que celui de son haleine venant expirer sur ses lèvres, à intervalles intermittents et réguliers* (Proust). || *Haleine forte, empoisonnée, mauvaise haleine,* haleine qui exhale une mauvaise odeur : *Son haleine empoisonnée qui aurait pris feu à la flamme d'une chandelle* (Baudelaire). || **2.** L'expiration elle-même et, *par extens.*, la respiration : *Haleine égale, saccadée. Il resta quelque temps sans haleine et sans voix* (Lamartine). || *Retenir son haleine,* suspendre volontairement sa respiration. || *À perte d'haleine* (vx), *à perdre haleine,* jusqu'à l'essoufflement : *Courir, chanter à perdre haleine ;* au *fig.*, sans s'arrêter : *Travailler à perdre haleine.* || Vx. *Perdre l'haleine et la vie,* mourir. || Vx. *Être sans haleine,* être à bout de souffle, sans force. || *Hors d'haleine,* se dit d'un être qui ne peut plus reprendre son souffle à la suite d'un effort trop violent : *Tous au bout du sillon arrivent hors d'haleine* (Lamartine). *Elle s'arrêta, hors d'haleine, le cœur battant* (Bernanos). || *Prendre, reprendre haleine,* reprendre sa respiration après un effort ; au *fig.*, s'arrêter pour se reposer : *Il s'arrêtait, prenait haleine, bandait son torse* (Giono). *Elle reprit haleine et continua : « Nous n'avons pas d'enfants... »* (Maupassant). || **3.** Espace de temps pendant lequel on peut rester sans respirer : *Une longueur d'haleine peu commune* (Duhamel). *Il faut qu'un plongeur ait l'haleine longue.* || *D'une haleine,* sans s'arrêter pour reprendre sa respiration : *Il avait articulé ces dernières phrases d'une haleine, en baissant la voix, et avec une telle vélocité que, pour beaucoup de ces étrangers, elles avaient été inintelligibles* (Martin du Gard). *Boire d'une haleine une potion amère ;* au *fig.*, sans interruption : *Écrire tout d'une haleine une lettre de quatre pages. J'adore les histoires qui se suivent tout d'une haleine* (Flaubert). *Simon, levé tôt, quelques affaires mises en ordre, montait d'une haleine à l'hôpital* (Duhamel). || *Haleine courte, courte haleine,* respiration fréquente et pénible : *Il montra le déménageur, qui suçotait sa tombante moustache, et s'approchait en titubant de la voiture, les yeux rougis et l'haleine courte* (Pagnol). || Fig. *De longue haleine,* se dit de ce qui exige un effort prolongé et continu : *Une tâche de longue haleine.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Capacité plus ou moins grande de poursuivre l'effort entrepris, en particulier dans le domaine intellectuel, de soutenir l'effort créateur, l'élan de l'inspiration : *Moi qui n'ai ni l'esprit ni l'haleine assez forte...* (Boileau). *On entend dans ses phrases* [de Chateaubriand] *la longue haleine d'un ouvrier puissant. Il y a là le ronflement de l'écrivain de race* (Zola). || **5.** *Littér.* Ce qui s'exhale comme un souffle (air, vapeur, fumée, etc.) : *Un air égal et doux, tiède haleine de l'onde, | Règne ici quand la bise ailleurs transit ou gronde* (Lamartine). *La chaude haleine des fourneaux* (Baudelaire). *Un souffle humide, l'haleine du vieux quartier, venait de la rue* (Zola). *Sous l'haleine des vents qui tremblent au printemps* (Apollinaire). || *Spécialem.* Exhalaison parfumée, odeur : *Par la baie de l'atelier large ouverte, entraient des haleines de jasmins et de roses* (Daudet). *Les lilas ont beau | Pousser leur haleine poivrée, | Dans l'ardeur du soleil nouveau* (Verlaine). *Des bouffées de vent chaud leur soufflaient au visage l'haleine des jardins qu'ils longeaient* (Martin du Gard).

• SYN. : **3** *respiration, souffle.*

◆ **En haleine** loc. adv. (sens 1, 1456, La Sale ; sens 2, 1580, Montaigne [aussi *tenir quelqu'un en haleine*]). **1.** En état de fournir un effort prolongé, dans des dispositions physiques favorables : *Mes chevaux s'animèrent et se mirent peu à peu en haleine* (Fénelon). *Mettre un champion en haleine.* || **2.** *Fig.* En état d'expectative, d'éveil de l'attention : *Tout était en haleine chez vous pour savoir ce qui arriverait* (Racine). || *Tenir quelqu'un en haleine,* le laisser dans l'incertitude de ce qui va arriver, tout en maintenant intacts son intérêt, sa curiosité : *Un film qui tient les spectateurs en haleine jusqu'au dénouement.*

haleinée n. f., **haleiner** v. intr. V. HALENÉE, HALENER.

***halement** [almɑ̃] n. m. (de *haler* 1 ; 1660, Oudin, au sens de « action de haler [un bateau] » ; sens actuel, 1676, Félibien). Nœud d'attache du lien par lequel les charpentiers réunissent plusieurs pièces de bois qu'ils veulent élever à la fois.

halenée [alne] ou **haleinée** [alɛne] n. f. (de *haleine* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai,* écrit *alenee ; halenée,* v. 1534, B. Des Périers ; *haleinée,* fin du XIXe s., A. Daudet [« expiration accompagnée d'odeur », 1690, Furetière]). *Vx* ou *littér.* Air qu'on souffle par la bouche, respiration : *L'air qui donnait à leur élan cette haleinée puissante* (Daudet). || *Spécialem.* Expiration accompagnée d'odeur : *Une halenée de vin* (Littré).

halener [alne] ou **haleiner** [alɛne] v. intr. (lat. pop. **alenare,* lat. class. *anhelare,* respirer difficilement, être hors d'haleine, exhaler, de *an-* [var. de *am-*, préf. à valeur intensive], et de *halare,* exhaler [une odeur] ; v. 1360, Froissart, écrit *alener* [*halener* — sous l'influence orthogr. du lat. *halare* —, v. 1560, Paré ; *haleiner,* fin du XIXe s., Huysmans], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot [écrit *halener*]). [Conj. **5 a.**] **1.** *Vx* ou *littér.* Exhaler son haleine, respirer : *Une grande difficulté d'halener* (Littré). *Ils se couchèrent sur la table, causant bec à bec, haleinant fort et droit* (Huysmans). || **2.** *Littér.* Souffler : *La Mort chevauche dans la nuit à travers la plaine, | Le vent de la nuit à travers la plaine halène* (Moréas).

◆ v. tr. (sens 1, v. 1530, C. Marot [en termes de chasse, 1690, Furetière] ; sens 2, av. 1613, M. Régnier ; sens 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [écrit *aleiner ; halener,* XVIe s.]). **1.** *Vx.* Sentir en flairant : *Un soir qu'elle rôdait dans les cours et basses-cours du château pour y halener quelque viande fraîche* (Perrault). || *Auj.* En termes de chasse, sentir l'odeur du gibier : *Depuis que ce chien a haleiné la bête, il ne la quitte plus* (Trévoux). || **2.** *Class.* Exhaler comme une haleine : *Moi* [...] *| Qui n'halène que feu, ne respire qu'amour* (M. Régnier). || **3.** *Fig.* et *littér.* Pressentir plus ou moins nettement : *Il* [Fouché] *haleinait les futures effluves du sang ; il humait déjà l'encens des processions à ânes et à bourreaux, en attendant le jour où, chassé du club des Jacobins comme voleur, athée, assassin, il serait choisi pour ministre* (Chateaubriand).

• SYN. : **3** *subodorer.*

1. *haler [ale] v. tr. (germ. occidental *halon,* amener, aller chercher ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* au sens 1 ; sens 2, v. 1180, Hue de Rotelande ; sens 3, v. 1307, Guiart). **1.** En termes de marine, amener à soi une manœuvre, un cordage, un filin, etc., en tirant avec force : *Haler un câble, une chaîne, une amarre.* || **2.** Élever ou tirer avec force un objet à l'aide d'un cordage : *Haler une pierre de taille, un sac de blé.* || **3.** *Spécialem.* Remorquer un bateau, à partir du rivage, en le tirant avec un câble : *Haler un canot, une péniche. Le paquebot, que des femmes halaient en chantant, sortit du port* (Flaubert). *La lumière mollissait ; les barques rentraient au port : des bœufs les halaient vers la grève* (Beauvoir).

◆ v. intr. (1866, Littré [aussi *hale ensemble ! ; hale dessus,* XXe s.]). *Haler sur,* tirer sur : *Haler sur une amarre. On halait sur le filin, on vidait les escarbilles* (P. Neveux). || *Hale dessus !, hale ensemble !,* commandements pour faire agir ensemble des hommes qui tirent sur une manœuvre.

◆ **se haler** v. pr. (sens 1, XXe s. ; sens 2, av. 1945, P. Valéry). **1.** Mouvoir son bateau, le déplacer au moyen d'une amarre ou d'une chaîne sur laquelle on tire. (On dit plutôt SE DÉHALER.) || **2.** *Littér.* Se hisser, tendre vers quelque chose avec effort : *L'homme lance dans l'avenir une flèche qui entraîne un filin. Elle se fiche dans une image et lui se hale vers cet objet* (Valéry).

2. haler [ale] n. m. (mot tchèque, var. de l'allem. *Heller,* monnaie de cuivre, [1873, Larousse] ; 1962, Larousse). Unité monétaire divisionnaire de Tchécoslovaquie, égale au centième de la couronne, unité principale.

***hâler** [ɑle] v. tr. (probablem. du lat. pop. **assulare,* griller [du lat. class. *assare,* faire rôtir, dér. de l'adj. *assus,* rôti, grillé, sec], avec un *h-* dû sans doute à l'influence du

néerl. *hael,* desséché ; v. 1170, *Fierabras,* écrit *haler* [*hâler,* XVII^e s. — aussi *hasler, haller, harler,* au Moyen Âge], au sens 1 ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris [écrit *haler ;* pronominalem., 1690, Furetière]). **1.** *Vx.* Dessécher les plantes, en parlant des agents atmosphériques (soleil, air). || **2.** Brunir la peau, en parlant de l'action du soleil et de l'air : *Le soleil hâle le visage. Antoine, immobile, examinait ce visage fin, au profil busqué de chèvre, cette chair pâle de blond que le plein air des dunes ne réussissait pas à hâler* (Martin du Gard) ; et *pronominalem.,* en parlant d'une personne : *Comme chez ceux qui ne font autre chose que rester étendus au bord de la mer à respirer le sel, à se hâler* (Proust).

• SYN. : **2** *bronzer, brunir, dorer.*

***haletant, e** [altɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *haleter ;* 1539, R. Estienne, au sens 1 [*poitrine haletante,* milieu du XVI^e s., Ronsard] ; sens 2, 1685, La Fontaine ; sens 3, av. 1885, V. Hugo ; sens 4, milieu du XVI^e s., Amyot). **1.** Se dit d'une personne ou d'un animal essoufflé, à la respiration courte, précipitée : *Les chiens se réfugièrent sous les bancs, haletants, tirant la langue* (Gautier). *Le vicomte, l'entraînant, disparut avec elle jusqu'au bout de la galerie, où, haletante, elle faillit tomber* (Flaubert). *Elle avait dû monter si vite qu'elle en était encore haletante et un peu pâle* (Duhamel). *La bourrasque* [de la fièvre] *passée, il* [un enfant] *se détendit un peu, la fièvre sembla se retirer et l'abandonner, haletant, sur une grève humide et empoisonnée où le repos ressemblait déjà à la mort* (Camus). *Être haletant de fureur, d'épouvante.* || *Poitrine haletante,* poitrine qui se soulève fortement, au rythme précipité de la respiration. || **2.** Se dit de la respiration elle-même, et, *par extens.,* de l'élocution, quand leur rythme est rapide et saccadé : *Un souffle haletant. D'une voix haletante et comme entrecoupée par la rage* (Gautier). || **3.** Se dit de bruits, de souffles qui évoquent un halètement : *Le tocsin haletant bondissait dans les tours* (Hugo). *Bientôt, le remorqueur, sa cheminée blanche et noire haletante, défila lentement* (Daudet). || **4.** *Fig.* et *littér.* Vivement excité : *Tandis qu'à leurs œuvres perverses | Les hommes courent haletants* (Gautier).

• SYN. : **1** *essoufflé, oppressé, pantelant, poussif ;* **2** *court, précipité ; entrecoupé, haché, heurté, saccadé.*

***halètement** [alɛtmɑ̃] n. m. (de *haleter ;* 1495, J. de Vignay, au sens 1 [« bruit produit par ce genre de respiration », 1866, Littré ; *halètement de la poitrine,* début du XX^e s.] ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Action de haleter, respiration forte et saccadée : *Aux halètements, aux fièvres, avaient succédé une continence, une paix profonde* (Huysmans). || *Par extens.* Bruit produit par ce genre de respiration : *Puis le calme retombait, et ce n'était plus, pendant quelques minutes, qu'un halètement sourd, un piétinement de troupeau* (Martin du Gard). *Le halètement d'un chien.* || *Halètement de la poitrine,* mouvement de la poitrine qui se soulève et s'abaisse sur un rythme précipité et fort : *La fatigue et la colère lui firent perdre le souffle ; un halètement précipité souleva sa poitrine* (Aymé). || **2.** *Littér.* Rythme, souffle saccadé : *Le halètement de la locomotive. Dans le halètement des forges, sous l'haleine empestée des fourneaux et des cokeries* (Duhamel).

***haleter** [alte] v. intr. (d'un anc. v. **haler,* souffler, lat. *halare,* exhaler [une odeur] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « battre très fort, palpiter » [en parlant du cœur] ; sens 1, v. 1225, *Bueve de Hantone ;* sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1559, Amyot). [Conj. **4 b ;** v. Rem.] **1.** Être hors d'haleine, avoir une respiration courte, bruyante et précipitée : *L'ours se couchait, les chiens haletaient, la langue pendante* (Flaubert). *Les yeux sont aveuglés, la peau brûlée et* [...] *on halète comme dans une étuve* (Maupassant). *En bas, sur le pont, la foule, les hommes entassés à l'ombre des tentes haletaient avec accablement* (Loti). *On l'entend haleter comme un asthmatique* (Duhamel). || **2.** Faire un bruit ou exhaler un souffle saccadé semblable à une respiration haletante : *La locomotive halète.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Aspirer vivement à quelque chose : *Craignant de fuir avec toi dans les déserts, et cependant haletant après l'ombrage des bois* (Chateaubriand). *Honteux, affamé, chargé d'ignominie, | Vous haletez autour de notre paix bénie* (Leconte de Lisle).

• REM. L'orthogr. *-tt-* devant une syllabe muette (*je halette*), encore indiquée par Littré, est aujourd'hui désuète : *Je halette d'une peur qui ressemble à l'espoir* (Duhamel).

***halette** [alɛt] n. f. (mot lorrain, dér. de *hâler,* cette coiffe devant préserver du hâle la personne qui la porte ; début du XX^e s.). *Dialect.* Coiffe lorraine en toile : *Des jeunes filles de qui la halette voile la figure* (Barrès).

***haleur, euse** [alœr, -øz] n. (de *haler ;* 1680, Richelet). Personne qui hale les bateaux : *Les cordes des haleurs, soulevées de l'eau toutes ruisselantes, faisaient passer des lumières vives d'argent poli* (Daudet). *Comme je descendais des fleuves impassibles, | Je ne me sentis plus guidé par les haleurs* (Rimbaud). *Les épaules en avant, il avançait comme un haleur vers un pays confus* (Malraux).

◆ **haleur** n. m. (1931, Larousse). Treuil à vapeur que les pêcheurs emploient pour ramener leurs filets à bord.

***half-track** [alftrak] n. m. (mot anglo-améric. signif. proprem. « semitraction », de *half,* moitié, demi, et *track,* trace, route ; 1948, Larousse). Véhicule blindé, semi-chenillé, d'origine américaine, datant de la Seconde Guerre mondiale.

• Pl. *des* HALF-TRACKS.

hali- [ali], **hal(o) -** [al], élément tiré de deux mots gr. homonymes, *hals, halos* — dont l'un signifiait « sel, saumure », et dont l'autre désignait la mer —, et entrant, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

halichère [aliʃɛr] n. m. (lat. scientif. moderne *halichoerus,* du gr. *hals, halos,* la mer, et *khoîros,* cochon, proprem. « cochon de mer » ; 1873, Larousse). Phoque long de près de 3 m, au museau épais et poilu, qui fréquente les côtes de l'Atlantique Nord.

halicore [alikɔr] n. m. (de *hali-* et de *-core,* gr. *koros,* jeune garçon, à cause du cri — semblable à celui d'un petit enfant — qu'émet l'animal ; 1873, Larousse). Autre nom du DUGON OU DUGONG.

halicte [alikt] n. m. (lat. scientif. moderne *halictus,* d'origine obscure ; début du XIX^e s.). Insecte hyménoptère voisin de l'abeille à livrée grise ou rousse, dont les sociétés vivent dans des nids souterrains.

halieutique [aljøtik] adj. (lat. *halieuticus,* de pêcheur [employé substantiv. au plur. neutre *halieutica,* comme titre d'un traité de pêche, par le poète latin Ovide], gr. *halieutikos,* de pêche, de pêcheur, de *halieuein,* pêcher, dér. de *halieus,* qui vit sur mer, pêcheur ; 1732, Trévoux [aussi substantiv.]). Qui a rapport à la pêche : *Poème halieutique ;* et substantiv. : *« Les Halieutiques » d'Oppien.*

◆ n. f. (1866, Littré). Art de la pêche.

halieutiste [aljøtist] n. m. (de *halieutique ;* 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Personne qui s'occupe de pêche. || **2.** Marchand d'articles de pêche.

haligraphie n. f. V. HALOGRAPHIE.

***halin** [alɛ̃] n. m. (de *haler* 1 ; 1679, G. Fournier). Cordage pour haler.

haliotide [aljɔtid] n. f. (de *hali-* et du gr. *ous, ôtos,* oreille, à cause de la forme du mollusque ; 1827, Acad. [var. *haliotite,* fin du XVIII^e s.]). Mollusque gastropode, aplati et nacré intérieurement, vivant appliqué contre les rochers.

• SYN. : *oreille-de-mer, oreille de saint Pierre, ormeau, ormet, ormier.*

• REM. On rencontre aussi la forme HALIOTIS, n. m.

haliple [alipl] n. m. (gr. *haliplous,* qui nage en mer, de *hals, halos,* sel, mer, et de *pleîn,* naviguer, voguer ; 1827, Acad.). Petit insecte coléoptère roux et jaunâtre, aux élytres marqués de noir, vivant dans les eaux douces et saumâtres, commun en Europe occidentale.

halitueux, euse [alitɥø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *halitus,* souffle, exhalaison,

vapeur, émanation, haleine, de *halare,* exhaler [une odeur] ; 1539, Canappe [*chaleur halitueuse,* v. 1560, Paré]). En termes de médecine, se dit de la peau moite de sueur : *Peau halitueuse.* || *Chaleur halitueuse,* chaleur humide qui rend moite. (Rare.)

***hall** [ol] n. m. (mot angl. signif. « vestibule, grande pièce à l'entrée d'une maison, palais de justice, château, manoir, hôtel, maison, salle de réunion », anglosaxon *heall,* francique **halla* [v. HALLE] ; 1671, Chamberlayne, au sens de « grand hôtel appartenant à un corps de métier, en Angleterre » ; sens 1, 1888, Larousse ; sens 2, 1879, A. Daudet [*hall d'accueil,* 1968, Larousse]). **1.** Vaste salle largement ouverte, au plafond élevé : *La salle du grand bal des familles était un grand hall rectangulaire* (Romains). || Grand bâtiment vitré d'une gare : *Le hall était encombré de soldats, de voyageurs, de chariots* (Martin du Gard). || **2.** Vaste pièce servant d'entrée à un hôtel, à une maison particulière : *L'immense hall lugubre et silencieux de l'hôtel* (Daudet). *J'entendis le portier de l'hôtel crier un nom à travers le hall* (Lacretelle). || *Hall d'accueil,* vaste salle à l'entrée d'un établissement public ou privé, qui sert de salle d'attente et de bureau de renseignements.

• SYN. : 2 *antichambre, entrée, vestibule.*

***hallage** [alaʒ] n. m. (de *halle ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *halage* [*hallage,* XVIe s.], au sens de « droit perçu sur les marchandises mises en vente à la halle » ; sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). Droit payé par les commerçants aux communes pour pouvoir vendre leurs marchandises sous la halle ou le marché couvert.

hallali ! [alali] interj. (de l'anc. v. *haler,* exciter [les chiens] par des cris pour les lancer sur la proie [milieu du XVe s.], var. de *harer,* même sens [1373, Gace de la Bigne], dér. de *hare,* cri par lequel les sergents marquaient le moment où se terminait la foire [1204, Godefroy], cri pour exciter les chiens [1373, Gace de la Bigne], francique **hara,* ici, de ce côté [dans *hallali, -ali* représente une réduction de *à lui*] ; 1751, *Dictionnaire universel d'agriculture*). Cri d'allégresse poussé par les chasseurs au moment où l'animal est pris.

◆ **hallali** n. m. (sens 1, 1866, Littré [*l'hallali courant, l'hallali à terre,* XXe s.] ; sens 2, 1879, Loti). **1.** Le cri poussé, ou la sonnerie qui le remplace : *Sonner l'hallali.* || *Hallali courant,* ou *hallali sur pied,* cri des chasseurs lorsque l'animal est encore debout, cerné par les chiens. || *Hallali par terre,* cri des chasseurs lorsque l'animal est mort. || **2.** *Fig.* Manifestations de joie lorsqu'un adversaire est sur le point de succomber : *Je ne suis pas opposé, en principe, à ce que mes amis sonnent l'hallali des parlementaires* (France).

• REM. On a écrit aussi HALALI.

***halle** [al] n. f. (francique **halla,* endroit couvert ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *hale* [*halle,* v. 1360, Froissart], au sens 1 [« magasin public servant d'entrepôt commercial », juill. 1610, d'après Littré, 1866] ; sens 2, 1784, *Encycl. méthodique ;* sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Autref.* Vaste emplacement, ordinairement couvert, où se tenait un marché : *Halle aux blés. Dans un coin une halle avec des légumes* (Daudet). *Ayant rencontré un matin Virginie, qui revenait de la halle avec un panier à chaque bras,* [...] *il la suivit* (France). || Nom par lequel on désignait un magasin public servant d'entrepôt commercial : *La halle aux vins. La halle aux cuirs.* || **2.** *Vx.* Grand atelier de verrerie dont le centre était occupé par un four. || **3.** *Péjor.* et *vx.* Grande salle vide et mal close : *Au milieu de la forge, sorte de halle immense, imposante comme un temple, où le jour tombe de haut, en barres lumineuses et jaunes* (Daudet).

◆ **halles** n. f. pl. (sens 1, v. 1268, É. Boileau [écrit *hales — halles,* XIVe s. ; *langage des halles,* 1674, Boileau — *mots des halles,* même sens, 1580, Montaigne] ; sens 2, 1873, Larousse [*fort des halles,* av. 1854, Nerval — *fort de la halle,* même sens, 1732, Trévoux ; *mandataire aux Halles,* 1907, Larousse]). **1.** L'emplacement et les bâtiments où se tient le marché central d'une ville : *Les halles, c'est-à-dire un toit de tuiles supporté par une vingtaine de poteaux, occupent, à elles seules, la moitié environ de la grande place de Yonville* (Flaubert). *Les halles d'Ypres et de Bruges.* || *Langage des halles,* langage cru et grossier, comme celui qui était employé sur le marché : *On ne vit plus en vers que pointes triviales ; | Le Parnasse parla le langage des halles* (Boileau). || **2.** Absol. *Les Halles,* halles centrales, dont les vastes bâtiments de construction métallique, sous forme de pavillons, occupaient un vaste quartier du Ier arrondissement de Paris. || *Les forts des Halles,* portefaix qui formaient une sorte de corporation aux Halles de Paris : *Les forts des Halles ont remis le muguet du 1er mai au président de la République.* || *Mandataire aux Halles,* commerçant qui avait obtenu de la préfecture de la Seine la concession d'un emplacement aux Halles de Paris.

• REM. **1.** On a employé autrefois le singulier pour désigner les bâtiments et l'emplacement du marché central et spécialement celui de Paris : *Manger une soupe à l'oignon à la Halle* (Goncourt). Les *dames de la Halle* étaient les marchandes aux halles centrales de Paris.

2. Le mot *halles,* dans le langage contemporain, tend à n'être plus qu'un toponyme écrit *Halles.*

***hallebarde** [albard] n. f. (moyen haut allem. *helmbarte,* hallebarde, de *helm,* hampe, et *barte,* hache, proprem. « hache à hampe » ; XVe s., Du Cange, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [art. *pleuvoir*]). **1.** Arme d'infanterie constituée au centre par un fer pointu et tranchant, flanqué de chaque côté de fers de formes diverses et monté sur une longue hampe : *La hallebarde armait les fantassins aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ; elle est aujourd'hui une arme d'apparat pour les marins assurant une garde d'honneur.* || **2.** Fam. *Il pleut des hallebardes,* il pleut très fort.

***hallebardier** [albardje] n. m. (de *hallebarde ;* 1483, Isambert, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** *Autref.* Homme de pied armé de la hallebarde. || **2.** *Auj.* Marin armé d'une hallebarde en service d'honneur à la porte d'un amiral.

***hallebreda** ou ***halebreda** [albrəda] n. (peut-être altér. plaisante de *hallebarde ;* 1640, Oudin [qui donne aussi *grande hallebarde,* « femme très grande et mince »]). *Class.* Personne grande et malbâtie : *Cassandre n'était en effet qu'une grande halebreda qui tenait le cabaret du Sabot* (Furetière).

• REM. On rencontre aussi l'orthogr. HALBREDA.

1. *hallier [alje] n. m. (mot issu, par changement de suff., de l'anc. franç. *halot,* branche, bûche, buisson [1292, Godefroy], dér. du francique **hasal,* buisson de coudrier ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* écrit *haillier ; hallier,* av. 1525, G. Cretin). Ensemble de buissons touffus, difficilement pénétrables : *Les sangliers établissent leur bauge dans les halliers. La meute qu'on entend, perdue profondément dans les halliers* (Hugo).

• SYN. : *broussailles, fourré.*

2. *hallier [alje] n. m. (de *halle ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *halier* [*hallier,* XVIIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons). **1.** *Vx.* Marchand qui vend dans une halle. || **2.** *Vx.* Gardien d'une halle.

3. hallier n. m. V. ALLIER 2.

hallomégalie [alomegali] n. f. (du bas lat. [*h*]*allus,* gros orteil, et du gr. *megas, -galou,* grand ; 1962, Larousse). Hypertrophie d'un orteil.

***hallstattien, enne** [alʃtatjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Halstatt,* n. d'un bourg d'Autriche près duquel se trouvent d'importants gisements préhistoriques ; 1893, *Grande Encyclopédie*). Qui a rapport à la période préhistorique dite « de Hallstatt » : *La civilisation hallstattienne.*

hallucinant, e [alysinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *halluciner ;* 1862, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Qui provoque des hallucinations, qui obsède : *Un spectacle hallucinant. Les chênes têtards* [...] *hallucinants comme des spectres* (Dupé). || **2.** Qui est le fruit d'une hallucination : *D'abord elle crut à une apparition hallucinante* (Daudet). || **3.** Qui évoque avec une

précision extraordinaire, saisissante : *Les souvenirs hallucinants de l'enfance.*

● SYN. : 1 *obsédant ;* 2 *frappant, impressionnant, saisissant.*

hallucination [alysinasjɔ̃] n. f. (lat. *hallucinatio,* méprise, hallucination, de *hallucinatum,* supin de *hallucinari* [V. HALLUCINÉ] ; 1674, Hauteroche, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** En termes de médecine, perception, sensation morbide éprouvée par un sujet éveillé sans que l'objet extérieur existe réellement : *C'est alors que commencent les hallucinations. Les objets extérieurs prennent lentement, successivement, des apparences singulières ; ils se déforment et se transforment* (Baudelaire). *Une Nadal, tante de M^lle Claude, sujette aux hallucinations, avait été enfermée pendant quelques années dans une maison de santé* (France). || **2.** Fam. *Avoir des hallucinations,* se dit par plaisanterie quand quelqu'un voit quelque chose qu'on ne voit pas soi-même.

● SYN. : 2 *visions.*

hallucinatoire [alysinatwar] adj. (de *hallucinat[ion] ;* 13 mars 1873, *Journ. des débats,* au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** Qui relève de l'hallucination : *La vision se faisait presque hallucinatoire* (Bourget). *Ce rêve intermittent prenait parfois des formes hallucinatoires* (Duhamel). || **2.** Qui engendre l'hallucination : *La psychose hallucinatoire chronique. Je ne discernai plus si cette vision ne venait pas d'éclore sous un choc hallucinatoire* (Bosco).

halluciné, e [alysine] adj. (lat. *hallucinatus,* part. passé de *hallucinari,* errer, se tromper, avoir des hallucinations, divaguer, rêver ; 1611, J. Duval, écrit *halluxiné* [*halluciné,* 1845, Bescherelle], au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Qui a habituellement des hallucinations, qui est sous l'effet d'hallucinations : *L'amoureuse hallucinée par sa propre lumière* (Chardonne). *Des fumeurs hallucinés.* || **2.** Qui a le caractère de l'hallucination : *Un regard halluciné. Une vision hallucinée du monde.*

● SYN. : 2 *égaré, hagard.*

◆ n. (1845, Bescherelle). Personne en proie à des hallucinations : *Elle croisait dans l'escalier de bizarres et faméliques visages d'hallucinés* (Daudet). *Pour vous, elle* [Bernadette] *n'était qu'une malade, une hallucinée, une enfant à demi inconsciente, incapable de vouloir* (Zola).

● SYN. : *visionnaire.*

halluciner [alysine] v. tr. (de *halluciné ;* 1862, V. Hugo, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Provoquer des hallucinations chez quelqu'un : *L'échafaud, quand il est là, dressé et debout, a quelque chose qui hallucine* (Hugo). *Le mirage torturant qui l'hallucinait* (Bourget). || **2.** Obséder l'esprit : *Hérodiade* [de Mallarmé] *m'hallucine, la glauque Hérodiade en l'or sinistre des flammes de ses cheveux* (Valéry). *Je vivais dans l'attente de ces coups de sonnette dont l'aigre carillon m'hallucinait* (Carco).

● SYN. : 2 *hanter.*

hallucinogène [alysinɔʒɛn] adj. (de *hallucino-,* élément tiré de *hallucination,* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; v. 1955, comme adj. et n. m.). Se dit de substances ou d'états pathologiques qui engendrent des hallucinations : *Des plantes hallucinogènes. Le pouvoir hallucinogène du L. S. D.*

◆ n. m. Substance qui provoque des hallucinations ou un état pathologique d'euphorie : *Le commerce des hallucinogènes est réprimé par la loi.*

hallucinose [alysinoz] n. f. (de *hallucin[ation]* ; 1911, d'après Porot). En psychiatrie, état mental caractérisé par des hallucinations reconnues par le malade lui-même.

halo-. V. HALI-.

***halo** [alo] n. m. (lat. *halos,* cercle que l'on voit quelquefois autour du Soleil ou de la Lune, gr. *halôs,* aire à battre le grain, toute surface ronde et unie comme une aire, cercle lumineux autour du Soleil ou de la Lune ; milieu du XIV^e s., au sens 1 ; sens 2-3, début du XX^e s. [aussi en photographie et en ophtalmologie] ; sens 4, fin du XIX^e s., Huysmans ; sens 5, av. 1914, Péguy). **1.** Zone lumineuse circulaire qui semble entourer parfois le Soleil et la Lune, et qui est due à la réfraction de la lumière solaire à travers les petits cristaux de glace en suspension dans l'atmosphère : *Énorme et toute rose en son halo lilas,* | *La Lune...* (Samain). || **2.** Lueur circulaire autour d'un foyer lumineux quelconque : *Il bruinait, et la lueur des réverbères n'était qu'un halo dans le brouillard* (Martin du Gard). || Spécialem. *Halo de réflexion,* ou simplem. *halo,* en photographie, auréole qui se produit autour des lignes d'un cliché négatif lorsque le sujet présente des contrastes très violents. || **3.** Zone circulaire blanche ou colorée qui entoure un objet comme un halo : *Je voyais au loin la petite nappe sombre du rocher entourée d'un halo aveuglant par la lumière et la poussière de mer* (Camus). || *Spécialem.* En ophtalmologie, cercle brillant qui entoure la pupille de l'œil dans le glaucome. || **4.** *Par extens.* Cercle formé d'une substance plus ou moins consistante qui entoure un objet : *Un halo de buée. Un halo d'arômes* (Huysmans). || **5.** *Fig.* Rayonnement qui émane d'une personne : *Dans une femme que nous aimons, il y a bien plus que sa personne, il y a un halo* (Chardonne).

● SYN. : 2 *cerne ;* 3 *auréole, nimbe ;* 5 *aura, émanation.*

halobenthos [alɔbɛ̃tɔs] n. m. (du gr. *hals, halos,* la mer, et *benthos,* profondeur [de la mer] ; 1962, Larousse). En biologie, ensemble des organismes marins qui vivent sur le sol du fond des mers.

halobios [alɔbjɔs] n. m. (du gr. *hals, halos,* la mer, et *bios,* vie ; 1962, Larousse). En biologie, ensemble des organismes qui vivent dans les mers.

halogénant, e [alɔʒenɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (de *halogène ;* 1962, Larousse). Se dit, en chimie, d'un corps capable de fournir un halogène et de le fixer sur un autre corps.

halogénation [alɔʒenasjɔ̃] n. f. (de *halogène ;* 1950, J. Beck). En chimie organique, introduction d'halogènes dans une molécule.

halogène [alɔʒɛn] adj. et n. m. (de *halo-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1845, Bescherelle). Nom donné par Berzélius à l'un quelconque des éléments de la famille du chlore : *Les corps halogènes sont le fluor, le chlore, le brome, l'iode.*

halogéné, e [alɔʒene] adj. (de *halogène ;* XX^e s.). Se dit des corps renfermant des halogènes.

halogénure [alɔʒenyr] n. m. (de *halogène ;* XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Combinaison d'un halogène avec un autre élément. || **2.** Sel ou éther d'un hydracide halogéné.

halographie [alɔgrafi] n. f. (de *halo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1839, Boiste). Description, histoire des sels.

● REM. On trouve aussi la forme HALIGRAPHIE (de *hali-* et de *-graphie ;* 1873, Larousse).

haloïdation [alɔidasjɔ̃] n. f. (de *haloïde ;* 1962, Larousse). Syn. de HALOGÉNATION.

haloïde [alɔid] adj. et n. m. (de *halo-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1845, Bescherelle). Se dit des sels résultant de la combinaison d'un halogène avec un métal.

***hâloir** [alwar] n. m. (de *hâler ;* 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Lieu où l'on fait sécher le chanvre après son rouissage et avant de le broyer. || **2.** Séchoir où l'on dispose les fromages à pâte molle après le salage et avant de les transporter dans les caves où s'accomplit leur maturation.

halomorphe [alɔmɔrf] adj. (de *halo-* et de *-morphe,* du gr. *morphê,* forme ; 1962, Larousse). Se dit d'un sol imprégné de sel : *Sol halomorphe.*

halophile [alɔfil] adj. (de *halo-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1845, Bescherelle). Qui croît naturellement dans les terrains imprégnés de sel : *Plante halophile.*

halophyte [alɔfit] adj. et n. f. (de *halo-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, arbre, plante, etc., de *phuein,* pousser, [faire] naître, [faire] croître ; 1878, Larousse). Se dit des végétaux qui croissent sur des sols salés.

halosel [alɔsɛl] n. m. (de *halo-* et de *sel ;* 1962, Larousse). Sel halogéné.

1. *halot [alɔ] n. m. (du francique **hal,* creux, cavité ; 1669, *Dict. général*). Entrée du terrier d'un lapin dans une garenne.

2. halot [alɔ] n. m. (du francique **hasal,* buisson de coudrier ; 1292, Godefroy). *Dialect.* En Normandie et en Picardie, touffe de buissons ou de plantes quelconques.

halotolérant, e [alɔtɔlerɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *halo-* et de *tolérant ;* 1968, Larousse). Se dit des animaux capables de supporter de grandes variations de salure.

● SYN. : *euryhalin.*

***halte** [alt] n. f. (francique **halt,* halte ; XIIe s., *Partenopeus de Blois,* écrit *halt,* au sens de « lieu où on séjourne » ; sens 1 [empr. à l'allem. *Halt,* « arrêt », du francique **halt*], 1570, Granvelle [écrit *halt ; halte,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné — aussi « pause que fait une troupe en marche » ; *grande halte,* 1866, Littré ; *halte horaire,* XXe s.] ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 3, 1872, A. Daudet [*faire halte,* en parlant d'un navire ou d'un avion, XXe s.] ; sens 4, 1794, *Encycl. méthodique* [« petite station de chemin de fer où le train ne prend que des voyageurs », 1907, Larousse] ; sens 5, 1893, Courteline ; sens 6, 1830, Lamartine). **1.** Temps d'arrêt qui interrompt une course, une marche, un voyage pour prendre du repos ou se procurer de la détente : *Après une halte assez longue, nous reprîmes notre route, et nous arrivâmes à l'entrée de la nuit sous les murs de Thionville* (Chateaubriand). *Ici, les délégués, sur la proposition du maître, décidaient de faire halte un ou deux jours pour visiter les bords fameux du Léman* (Daudet). ‖ *Spécialem.* Pause que fait une troupe en marche : *La patrouille, faisant halte sous la hêtrée, entendit quelqu'un* (Flaubert). *Le son rythmé de plus en plus net, de la marche des hommes qui arrivent, au pas ; le claquement brutal de la halte* (Malraux). ‖ *Grand-halte* ou *grande halte,* repos accordé à une troupe en marche, généralement aux deux tiers de l'étape, pour lui permettre de prendre un repas chaud : *La grande halte eut lieu, vers dix heures, près d'un autre village* (Zola). ‖ *Halte horaire,* arrêt de dix minutes, observé par une troupe à pied après cinquante minutes de marche. ‖ **2.** *Vx.* Repas que l'on fait pendant une halte de chasse : *Nous mangeâmes une halte.* ‖ **3.** Arrêt, plus ou moins prolongé, sur un itinéraire jalonné par des étapes : *La ménagerie Mitaine, revenant de la foire de Beaucaire, avait consenti à faire une halte de quelques jours à Tarascon* (Daudet). ‖ *Faire halte,* en parlant d'un navire, d'un avion de ligne, faire une brève escale. ‖ **4.** Lieu où l'on s'arrête : *Évite, ô ma colombe | La halte des palmiers* (Gautier). ‖ *Spécialem.* Petite station de chemin de fer où le train ne prend que des voyageurs : *La gare vernissée, où un œillet fleurit la cage du chef de halte* (Arnoux). ‖ **5.** Interruption instantanée dans l'action, le mouvement : *Le cheval fit halte devant l'obstacle.* ‖ **6.** *Fig.* Suspension momentanée dans un déroulement ou une évolution : *Je crois qu'elle se passerait désormais malaisément de cette halte dans le train fastidieux de sa vie* (Gide). *Le docteur, Castel et Tarrou, depuis quatre heures du matin, se tenaient près de lui, suivant pas à pas les progrès ou les haltes de la maladie* (Camus).

● SYN. : **1** *pause, repos ;* **6** *arrêt, détente, relâche, rémission, répit, trêve.*

◆ **halte !** ou **halte-là !** interj. (1636, Monet, écrit *alte,* au sens de « cri pour faire hausser les armes d'hast » ; écrit *halte,* au sens 1, milieu du XVIIe s. ; sens 2, 1669, Molière [*halte-là*]). **1.** Commande l'arrêt immédiat : *Halte ! ou je tire. Mon « halte-là, qui vive ! » lancé d'une voix terrible, une petite voix timide et grelottante montait vers moi dans le brouillard : marchande de café !* (Daudet). ‖ **2.** Cela suffit !, cessez ! : *Halte-là ! mon beau-frère ; | Vous ne connaissez pas celui dont vous parlez* (Molière).

● SYN. : *stop !*

***halter** [alte] v. intr. (de *halte ;* v. 1690, Pellisson, comme v. pr. ; comme v. intr., 1752, Trévoux). *Vx.* Faire halte, s'arrêter : *Nous haltons aux fontaines, nous couchons sous les arbres* (Flaubert). *Les trains se succédaient sans relâche, montée, descente, haltaient avec des claquements de portières, des appels de station* (Daudet).

haltère [altɛr] n. m. (lat. impér. *halteres,* n. m. plur., haltères [pour la gymnastique], gr. *haltêres,* n. m. plur., balanciers de plomb pour les exercices gymnastiques, de *hallesthai,* sauter, bondir, s'élancer ; 1534, Rabelais, écrit *altere* [*haltère,* 1636, Monet], au sens 2 [mot rare jusqu'au début du XIXe s. ; *poids et haltères,* début du XXe s.] ; sens 1, 1866, Littré). **1.** Dans l'Antiquité, masse de pierre ou de plomb allongée, qui servait à donner plus d'élan aux sauteurs. ‖ **2.** *Auj.* Instrument de gymnastique formé de deux masses métalliques, sphériques ou en forme de disques, réunies par une tige : *Aufrère venait de ramasser par terre un haltère de trente livres et le maniait avec une adresse distraite* (Duhamel). ‖ *Poids et haltères,* sport qui consiste à soulever des haltères de plus en plus lourds dans des mouvements dont chacun constitue une épreuve spéciale.

haltérophile [alterɔfil] adj. et n. (de *haltéro-,* élément tiré de *haltère,* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; XXe s.). Athlète qui pratique le sport des poids et haltères.

haltérophilie [alterɔfili] n. f. (de *haltérophile ;* XXe s.). Sport des poids et haltères.

● REM. On dit aussi POIDS ET HALTÈRES.

***halva** [alva] n. f. (turc *ʿhalvā ;* fin du XIXe s.). Pâtisserie turque faite de farine, de miel, de gomme et de jus de fruits, auxquels sont incorporés des fragments d'amandes, de noisettes et de pistaches.

***hamac** [amak] n. m. (esp. *hamaca,* n. f., du « baragouin » des Antilles *amak* [problem. n. m.], lui-même empr. du parler arouak des Tainos d'Haïti ; 1532, A. Fabre, écrit *amacca ;* 1545, Gohory, écrit *hamaca ;* 1569, Fumée, écrit *ha-macque ;* 1640, Bouton, écrit *hamat ; hamac,* 1659, Chevillard). Grand rectangle de toile ou de filet, suspendu horizontalement et servant de lit : *La sieste à l'ombre, au fond des paresseux hamacs* (Sully Prudhomme).

***hamada** [amada] n. f. (ar. *ḥamāda* ou *ḥammāda ;* 1888, Larousse). Au Sahara, plateau constitué par des dalles rocheuses.

hamadryade [amadrijad] n. f. (lat. *hamadryas, -adis,* nymphe des forêts [employé surtout au plur.], gr. *hamadruas, -ados,* même sens, proprem. « dryade qui fait corps avec un chêne », de *hama,* ensemble, et *druas,* dryade, nymphe dont la vie est liée à celle d'un arbre, dér. de *drûs,* arbre, chêne ; XVe s., Godefroy, écrit *amadriade ; hamadryade,* milieu du XVIe s., Ronsard). Chez les Grecs, divinité des bois qui naissait et mourait avec un arbre : *Ces arbres naquirent et crûrent avec mes rêveries : elles en étaient les hamadryades* (Chateaubriand).

◆ n. m. (1873, Larousse, comme nom d'une section du genre couleuvre ; sens actuel, 1962, Larousse). Autre nom du *cobra royal.*

hamadryas [amadrijas] n. m. (mot lat. [v. l'art. précéd.] repris et spécialisé par les naturalistes modernes ; 1839, Boiste). Nom spécifique d'un singe du genre *cynocéphale : Ses yeux fuyants, rapprochés comme ceux des hamadryas* (Normandy).

hamamélis [amamelis] n. m. (gr. *hamamêlis,* sorte de néflier, de *hama,* ensemble, et peut-être de *mêlon,* pomme, fruit semblable à une pomme ; 1615, Daléchamps). Arbuste à fleurs jaunes de l'Amérique du Nord et de l'Asie extrême-orientale, dont plusieurs espèces sont cultivées comme ornement : *Les feuilles d'une espèce d'hamamélis sont utilisées en cosmétologie et en médecine pour leurs propriétés vaso-constrictives.*

***hambourgeoise** [ɑ̃burʒwaz] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *hambourgeois,* « de Hambourg » [de *Hambourg,* n. géogr.], à cause de l'origine présumée de ce taffetas ; 1873, Larousse). Taffetas pour robes et pour rubans dont les faces comportent un très petit poil.

***hamburger** [ɑ̃burgœr] n. m. (mot anglo-améric., abrév. de *hamburger steak,* proprem. « steak — à la façon — de Hambourg » [début du XXe s.], de *Hamburg,* graphie angl. du n. de la ville de Hambourg ;

1954, S. de Beauvoir). Bifteck haché de forme ronde, servi en Amérique sur du pain, en France avec un œuf au plat.

***hameau** [amo] n. m. (de l'anc. franç. *ham*, hameau [v. 1170, *Vie de saint Edmond*], francique **haim*, petit village ; v. 1170, *Vie de saint Edmond*, écrit *hamel* [*hameau*, milieu du XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Groupe de maisons rurales situées en dehors de l'agglomération principale d'une commune : *Mes seuls bons moments étaient ceux où je m'allais promener dans le cimetière de l'église du hameau, bâtie sur un tertre* (Chateaubriand). *Pas un hameau n'apparaissait au revers d'un pli de terrain* (Flaubert). *Plus un cultivateur, dans les prés plantés de pommiers qui s'étendent entre le fleuve et ce petit hameau de toits rouges, groupés autour d'un clocher, au pied des collines qui barrent l'horizon* (Martin du Gard). || **2.** *Hameau stratégique*, agglomération fortifiée servant de point de résistance à la guérilla.

hameçon [amsɔ̃] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *ain*, hameçon [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], lat. *hamus*, crochet, croc, hameçon ; v. 1100, *Romanische Studien* [I, 167], écrit *ameçon* [*hameçon* — avec un *h-* repris du lat. *hamus* —, 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, av. 1613, M. Régnier [*mordre à l'hameçon*, 1669, La Fontaine]). **1.** Petit crochet d'acier placé au haut d'une ligne et destiné à recevoir un appât pour prendre du poisson : *Si mademoiselle Sahel veut bien me donner une des épingles qui soutiennent ses ajustements, j'en aurai bientôt fait un hameçon pour pêcher dans la rivière* (France). || **2.** *Fig.* Apparence fallacieuse pour attirer quelqu'un : *La beauté sans grâce est un hameçon sans appât* (Ninon de Lenclos). || Fam. *Mordre à l'hameçon*, se laisser séduire par des dehors trompeurs.
• SYN. : 2 *amorce, appât, filet, leurre, nasse, piège.*

hameçonné, e [amsɔne] adj. (de *hameçon* ; XVe s., écrit *hamassonné* [*hameçonné*, 1577, Jamyn], au sens de « recourbé, crochu » ; sens 1, début du XVIIe s. ; sens 2, 1879, Huysmans ; sens 3, 1866, Littré). **1.** Pris à l'hameçon. || **2.** *Fig.* Séduit par une apparence trompeuse : *Les bâtiments tout provisoires ont été érigés pour satisfaire le goût des cambrousiers de la province et des rastaquouères hameçonnés dans leur pays par nos annonces* (Huysmans). || **3.** En botanique, en forme d'hameçon.

hameçonner [amsɔne] v. tr. (de *hameçon* ; 1611, Cotgrave, au sens 3 ; sens 1, 1617, Crespin ; sens 2, 1833, Matoré). **1.** Prendre à l'hameçon (rare) : *Les pêches miraculeuses où, pour toute friture, il avait hameçonné un vieux soulier* (Margueritte). || **2.** *Fig.* Séduire par une apparence alléchante et trompeuse : *Elle aide, en tout cas, à hameçonner l'acquéreur* (Huysmans). || **3.** Garnir d'hameçons : *Hameçonner une ligne.*

***hammam** [amam] n. m. (ar. *ḥammām*, bain ; 1665, *Mél. Dauzat* [p. 26 ; var. *haman*, 1859, Mozin]). Établissement de bains, public ou privé, des pays musulmans : *Une température de hammam ou d'étuve* (Duhamel).

***hammerless** [amɛrlɛs] n. m. invar. (mot angl. signif. proprem. « sans marteau », de *hammer*, marteau [anglo-saxon *hamor*], et du suff. priv. *-less* ; 1878, Larousse [art. *fusil*, p. 859 d]). Fusil de chasse à bascule et à percussion centrale, sans chien apparent.

1. *hampe [ɑ̃p] n. f. (altér. mal expliquée de l'anc. franç. *hante*, bois de la lance [XIIe s., Godefroy], *hanste* [1080, *Chanson de Roland*], issu, par croisement avec le francique **hant*, « main », du lat. *hasta*, lance, pique, javelot, hampe de javelot [qui avait donné directement l'anc. franç. *haste*, « bois de la lance », v. 1188, Aimon de Varennes] ; milieu du XVIe s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 3 et 6, XXe s. ; sens 4, 1771, Trévoux ; sens 5, 1873, Larousse). **1.** Long manche de bois qui supporte une arme d'hast, un drapeau, une croix : *Au plus haut de la hampe, orgueil des bataillons,* | *Où pendait cette pourpre envolée de haillons,* | *L'aigle de bronze* [du drapeau] *reste seule !* (Hugo). *L'étendard de l'été pend, noirci sur sa hampe* (Samain). *La fille se leva d'un seul morceau, sans plier les genoux ni le râble, aussi inflexible qu'une hampe de pique* (Arnoux). || **2.** Long manche de bois de certains instruments : *La hampe d'un pinceau.* || **3.** Trait d'écriture vertical des lettres *t, h, j*, etc. || **4.** Axe florifère allongé et dépourvu de feuilles. || **5.** *Hampe de hune*, dans les navires à voiles, garde-fou placé à l'arrière de la hune. || **6.** *Hampe porte-torpille*, poutrelle portant à son extrémité une charge explosive qu'on allait, en embarcation, faire sauter sous la coque d'un navire ennemi.

2. *hampe [ɑ̃p] n. f. (mot issu du croisement de l'anc. haut allem. *wampa*, panse [var. du gotique et du francique **wamba*, même sens], avec le francique **hamma*, partie postérieure de la cuisse ; seconde moitié du XIIIe s., *Chace dou cerf*, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Poitrine du cerf. || **2.** Partie supérieure et latérale du ventre, vers la cuisse, chez le bœuf.
• SYN. : 2 *grasset.*

***hamster** [amstɛr] n. m. (mot allem. ; milieu du XVIIIe s., Buffon). Petit mammifère rongeur, au pelage jaune ocre clair, qui rappelle à la fois le rat et le cobaye, et qui se nourrit de graines pillées dans les champs.

***han !** [ɑ̃] interj. (var. nasalisée de *ha* ; v. 1307, Guiart, comme interj. affirmative ; v. 1460, Villon, aux mêmes sens que *ha* ; sens actuel, 1552, Rabelais). Onomatopée traduisant le cri sourd d'un homme qui fait un violent effort ou qui pousse un profond soupir.
◆ n. m. (1834, Balzac). Ce cri lui-même : *Un soupir semblable à un han de saint Joseph troubla le silence de la nuit* (Balzac). *Puis on eût dit, plus près, le han des bûcherons* (Sully Prudhomme). *Tantôt il retient son haleine et tantôt il la libère avec un « han » de manouvrier* (Duhamel).

***hanap** [anap] n. m. (bas lat. *anappus* [VIIe s.], *hanappus* [IXe s.], francique **hnapp*, écuelle ; v. 1100, *Romanische Studien* [I, 173], écrit *henap ; hanap*, v. 1130, *Eneas*). Au Moyen Âge, grand vase à boire formé d'une coupe montée sur un pied et muni d'un couvercle : *Et il donna l'exemple en levant son grand hanap de vermeil* (France).

***hanche** [ɑ̃ʃ] n. f. (germ. **hanka*, hanche ; v. 1130, *Eneas*, au sens 1 [*mettre le poing sur la hanche*, 1845, Mérimée ; *être campé sur la hanche*, av. 1872, Th. Gautier] ; sens 2, XIVe s. [*être sur les hanches*, 1873, Larousse — ... *sur la hanche*, même sens, milieu du XVIIIe s., Buffon ; *mettre un cheval sur les hanches*, 1678, Guillet] ; sens 3 et 5, 1832, Raymond ; sens 4, 1678, Guillet ; sens 6, 1803, Boiste). **1.** Région anatomique qui correspond à la jonction du membre inférieur avec le tronc, et, *spécialem.*, articulation du fémur avec la ceinture pelvienne : *La ligne, le tour de hanches. Des hanches larges, étroites. Balancer les hanches. Une veste ronde* [...] *qui n'allait que jusqu'aux hanches, vêtement particulier aux paysans de l'Ouest* (Balzac). *Tes pieds sont aussi fins que tes mains, et ta hanche* | *Est large à faire envie à la plus belle blanche* (Baudelaire). *Elle allait au lavoir, un paquet de linge sur sa hanche robuste* (Daudet). || *Mettre le poing sur la hanche, être campé sur la hanche*, prendre un air provocateur ou décidé : *En ce siècle de fendeurs de naseaux, de gens campés sur la hanche* (Gautier). || **2.** Chez le cheval et chez d'autres quadrupèdes, région de l'arrière-train allant des reins au jarret. || *Être sur les hanches*, en parlant du cheval, baisser la croupe, avant d'exécuter un mouvement pour dégager ses membres antérieurs. || *Mettre un cheval sur les hanches*, l'obliger à prendre une position telle que la plus grande partie du poids repose sur ses hanches en galopant. || **3.** Chez les insectes, partie de la patte articulée, d'une part, au thorax, d'autre part, au trochanter qui reçoit le fémur. || **4.** Partie du navire comprise entre 45° de l'arrière du travers et l'arrière, c'est-à-dire allant du mât d'artimon à la fesse : *La hanche de tribord était défoncée, les mâts tronqués* (Hugo). || **5.** Chacun des deux montants principaux d'une chèvre. || **6.** Partie arrondie d'un pot, d'un vase, unissant le fond et les parois.

***hanchement** [ɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *hancher* ; 1877, Goncourt). *Littér.* Position du corps debout qui fait saillir la hanche : *Le*

hanchement d'une blanchisseuse au panier lourd (Goncourt). *Au milieu des danses, des hanchements les plus dissolus* (Fort).

***hancher** [ɑ̃ʃe] v. intr., ou **se *hancher** [səɑ̃ʃe] v. pr. (de *hanche ;* fin du XIVe s., comme v. intr., écrit *hanchier,* au sens de « donner un croc-en-jambe » ; écrit *hancher,* au sens actuel, 1835, Th. Gautier ; *se hancher,* 1840, E. Sue). *Littér.* Se tenir debout le corps en appui sur une jambe, la hanche opposée faisant saillie : *Elle hanchait légèrement de manière à faire ressortir toute la richesse de la ligne ondoyante* (Gautier). *C'est un premier départ d'Espagnoles* [...], *et elles hanchent, braillent des vivats* (Huysmans). *Ne sachant trop s'il vaut mieux garder les talons réunis, le corps bien droit, ou me hancher dans la position du soldat au repos* (Duhamel).

◆ v. tr. (1907, Larousse). Représenter une figure debout en appui sur l'une ou l'autre jambe, de manière à faire saillir une hanche.

***hand-ball** [ɑ̃dbal] n. m. (mot allem. signif. proprem. « balle à la main », de *Hand,* main, et *Ball,* balle ; début du XXe s.). Sport d'équipe qui se joue avec un ballon rond et uniquement avec les mains.

***handicap** [ɑ̃dikap] n. m. (mot angl., altér. de *hand in* [*the*] *cap,* proprem. « [mettez] la main dans la casquette » [les différends, dans les sports, étant autrefois réglés par un tirage au sort effectué dans une casquette], de *hand,* main, *in,* dans, *the,* art. défini, et *cap,* chapeau, casquette ; 1827, Bryon, au sens 1 [en angl. dès le milieu du XVIIIe s.] ; sens 2-3, XXe s.). **1.** Épreuve sportive, course ou concours, dans laquelle les concurrents rendent ou reçoivent une avance de temps, de distance, de poids ou de points, pour égaliser les chances de chacun : *Il causa du cheval qu'il choisirait au prochain handicap* (Huysmans). || **2.** Désavantage supporté par un concurrent : *Partir avec un handicap de deux kilos.* || **3.** *Fig.* Désavantage, souvent naturel, qui met quelqu'un en infériorité : *Sa lenteur est pour lui un sérieux handicap.*

***handicapé, e** [ɑ̃dikape] adj. et n. (part. passé de *handicaper ;* 1957, Robert). Se dit d'une personne qui ne possède pas toutes ses capacités physiques ou mentales, par suite d'une atteinte sensorielle ou motrice.

***handicaper** [ɑ̃dikape] v. tr. (de *handicap ;* 1854, au sens 1, et 1889, au sens 2, Fr. Mackenzie). **1.** Imposer à un concurrent un désavantage quelconque, selon les conditions du handicap : *Handicaper un cheval.* || **2.** *Fig.* Mettre en état d'infériorité : *Sa blessure le handicape sérieusement. Des gosses qui n'ont pas de père sont déjà bien handicapés* (Amiel). *J'étais handicapé par un violent mal de tête que j'attribuais à mon trop copieux repas* (Aymé).

● SYN. : **2** *défavoriser, désavantager, desservir.*

***hangar** [ɑ̃gar] n. m. (francique **haimgard,* clôture autour de la maison, de **haim,* hameau, et **gard,* clôture ; début du XIVe s. [*Hangart,* comme toponyme, dans la Somme, dès le début du XIIe s. ; *hangar d'aviation,* 1922, Larousse]). Grand abri ouvert ou fermé, de construction généralement assez sommaire, et servant à divers usages : *Derrière le bâtiment est une cour large d'environ vingt pieds* [...], *au fond de laquelle s'élève un hangar à serrer le bois* (Balzac). *Il y avait sous le hangar deux grandes charrettes et quatre charrues* (Flaubert). *Sous un hangar encombré d'instruments agricoles et de souches* [...], *un coq blanc surveillait ses poules* (France). || Spécialem. *Hangar d'aviation,* vaste bâtiment servant à abriter des avions.

● SYN. : *abri, grange, remise.*

***hanneton** [antɔ̃] n. m. (emploi fig. d'un dimin. du francique **hano,* coq ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *haneton ; hanneton,* 1600, O. de Serres). Insecte coléoptère très commun en France, et dont la larve, appelée communément « ver blanc », fait des ravages importants.

***hannetonnage** [antɔnaʒ] n. m. (de *hannetonner ;* 1835, *Maison rustique du XIXe siècle*). Destruction des hannetons.

***hannetonner** [antɔne] v. intr. (de *hanneton ;* 1767, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1907, Gide). **1.** Détruire les hannetons en secouant les arbres sur lesquels ils se trouvent. || **2.** S'arrêter de place en place, se déplacer gauchement sans but précis : *Je retrouve Thadée Natanson à l'exposition de Sickert, où je m'en vais hannetonner, gauche et balourd* (Gide).

1. *hanse [ɑ̃s] n. f. (anc. haut allem. *hansa,* troupe, bande ; v. 1240, Giry [*la Hanse teutonique* ou *la Hanse,* 1690, Furetière ; *la Hanse germanique,* XXe s.]). Au Moyen Âge, association de marchands, spécialement en Allemagne, en Angleterre et dans le nord de la France : *Le fourmillement tumultueux de la hanse rhénane* (Hugo). *C'est à Paris* [...] *que se sont fondées la hanse pour les marchands, imitée en Allemagne, et la basoche pour les clercs, imitée en Angleterre* (Hugo). || *La Hanse teutonique* ou *germanique,* et absol., *la Hanse,* association de cités marchandes de la Baltique, du XIIe au XVIe s.

2. *hanse [ɑ̃s] n. f. (altér. de l'anc. franç. *hanste,* manche d'un outil [1080, *Chanson de Roland,* V. HAMPE 1] ; 1492, Molinet, au sens de « bâton où est emmanchée l'arme d'hast » ; sens actuel, 1755, *Encyclopédie,* V, 805 *a*). Tige d'une épingle.

hanséate [ɑ̃seat] adj. et n. (de *hanse* 1, d'après *hanséatique ;* 1878, Larousse). Relatif aux villes de la Hanse ; habitants de ces villes : *Hanséates et communiers ont établi la puissance des corporations* (Hamp).

hanséatique [ɑ̃seatik] adj. (de *hanse* 1, d'après l'allem. *hanseatisch,* hanséatique, dér. de *Hansa,* hanse, anc. haut allem. *hansa* [V. HANSE 1] ; 1690, Furetière [art. *hanse*]). Relatif à la Hanse ; qui fait partie de la Hanse teutonique : *Les villes hanséatiques.*

***hanté, e** [ɑ̃te] adj. (part. passé de *hanter ;* XIIe s., au sens 1 ; sens 2 [peut-être sous l'influence de l'angl. *haunted,* même sens, part. passé de *to haunt,* « fréquenter, visiter souvent, hanter — en parlant de spectres ou de fantômes », lui-même empr. du franç. *hanter*], av. 1848, Chateaubriand). **1.** *Vx.* Visité habituellement, fréquenté : *Un piéton chargé d'or traversant un bois mal hanté, dans l'ombre et sans armes* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Habité, visité par des esprits, des fantômes : *Maison hantée. Ce mauvais berger avec ses trois bêtes hantées qui levaient leurs museaux vers lui* (Bosco).

***hanter** [ɑ̃te] v. tr. (anc. scand. *heimta,* conduire à la maison, retrouver, mot dér. du radical germ. **haim,* hameau [V. HAMEAU] ; v. 1138, Gaimar, au sens 2 [*dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es,* 1873, Larousse] ; sens 1, v. 1155, Wace ; sens 3 [peut-être sous l'influence de l'angl., V. l'art. précéd.], 1823, V. Hugo ; sens 4, 1835, Stendhal). **1.** *Class.* et *littér.* Fréquenter habituellement un lieu : *Je ne remarque point qu'il hante les églises* (Molière). *Il hantait le salon des Thuillier afin d'y recueillir des données sur les fortunes que Céleste pouvait recueillir* (Balzac). *Un immense rocher gris et rose ; sa cime, m'a-t-on dit, est hantée des abeilles* (Gide). || **2.** *Class.* Fréquenter habituellement et familièrement quelqu'un : *Lorsque je hante la noblesse, je fais paraître mon jugement et cela est plus beau que de hanter votre bourgeoisie* (Molière). || Ce sens subsiste encore auj. dans la loc. prov. *Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es,* on peut juger quelqu'un d'après ses fréquentations. || **3.** *Spécialem.* En parlant des fantômes, des esprits, apparaître dans un lieu : *Dans les salons inhabités derrière le château sur la Sprée, elle me montrait une chambre hantée à certains jours par une dame blanche, et, en se serrant contre moi avec une frayeur, elle avait l'air de cette dame blanche* (Chateaubriand). || **4.** *Fig.* Tourmenter par la présence permanente d'une pensée inquiétante, pénible ou obsédante : *Ce souvenir me hante. Le sommeil vint, un sommeil hanté de visions insupportables* (Maupassant). *J'ai cédé à un désir qui me hantait depuis quelques mois : écrire une pièce sur la jeunesse actuelle* (Martin du Gard). *Bien avant la définitive mutilation, la femme est hantée par l'horreur du vieillissement* (Beauvoir).

● SYN. : **4** *harceler, obséder, poursuivre, ronger, tenailler, travailler.*

***hanteur, euse** [ɑ̃tœr, -øz] n. (de *hanter* ; XVIe s., puis 6 nov. 1865, *Journ. des débats*). Personne qui hante (rare) : *Une hanteuse de confessionnal* (Barbey d'Aurevilly).

***hantise** [ɑ̃tiz] n. f. (de *hanter* ; début du XIIIe s., *Guillaume de Dole*, au sens 1 ; sens 2, 1883, Maupassant). **1.** *Class.* Fréquentation habituelle d'une personne : *Il a l'esprit fort bon, il aime les bons mots | Et ne saurait souffrir la hantise des sots* (de Viau). || **2.** *Fig.* Obsession causée par la présence permanente d'une pensée dont on ne parvient pas à se libérer : *Ces retours de l'enfant prodigue* [...] *souffrent toujours des hantises de la vie nomade, du regret des glands amers et du paresseux troupeau à conduire* (Daudet). *« Eh bien ! filons », finit par dire Jean, à bout de résistance, cédant lui aussi à cette hantise de la fuite* (Zola). *Il ne cessait de répéter que le devoir, dans chaque groupement, dans chaque foyer, était de lutter contre ces peurs imprécises qui livraient les esprits à la hantise de la légitime défense et faisaient le jeu des ennemis de la paix* (Martin du Gard).
● SYN. : **2** *complexe, idée fixe, psychose.*

hapax [apaks] n. m. (mot gr. signif. « une seule fois » [sous-entendu *legomenon*, « ce qui est dit », part. prés. passif neutre substantivé de *legein*, « dire »] ; 1922, Larousse, sous la forme *hapax legomenon*). Mot ou emploi dont on n'a pu relever qu'un seul exemple.

haplo- [aplo], élément tiré du gr. *haploos, haploûs*, simple, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de composés savants.

haplographie [aplɔgrafi] n. f. (de *haplo-* et de *-graphie*, du gr. *graphein*, écrire ; 1962, Larousse). Faute d'écriture qui consiste à n'écrire qu'une fois un groupe de lettres redoublées.

haploïde [aplɔid] adj. (de *haplo-* et de *-ide*, gr. *eidos*, forme, apparence, aspect ; début du XXe s.). Se dit des individus et des cellules, notamment des gamètes, qui ne possèdent qu'un seul stock chromosomien, au lieu de deux (diploïde).

haplologie [aplɔlɔʒi] n. f. (de *haplo-* et de *-logie*, du gr. *logos*, discours, parole ; 1908, Larousse). Cas particulier de la dissimilation, qui consiste à n'articuler qu'une seule fois, au lieu de deux, un phonème ou un groupe de phonèmes. (Ex. :*tragi-comique* pour *tragicocomique.*)

haplophase [aplɔfaz] n. f. (de *haplo-* et de *phase* ; 1962, Larousse). Période de la vie d'un être pendant laquelle il est haploïde.

***happe** [ap] n. m. (déverbal de *happer* ; v. 1268, É. Boileau, écrit *hape*, au sens de « crampon, crochet » ; écrit *happe*, au sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Espèce de crampon qui sert à lier deux pierres ou deux pièces de bois. || **2.** Presse à bois de grande profondeur.

***happeau** [apo] n. m. (de *happer* ; 7 sept. 1872, *l'Illustration*). *Vx* ou *dialect.* Sorte de piège à prendre les oiseaux.

happe-bourse [apburs] n. m. invar. (de *happe*, forme du v. *happer*, et de *bourse* ; av. 1872, Th. Gautier). Voleur à la tire : *C'est un happe-bourse* [...] *qui fait parler une fille de joie* (Gautier).

***happe-chair** [apʃɛr] n. m. invar. (de *happe*, forme du v. *happer*, et de *chair* ; 1684, La Fontaine [un premier ex. à la fin du XVIe s.]). *Class.* et *littér.* Nom donné aux gens de police et de justice chargés d'arrêter les individus, de faire payer, de saisir : *Il est vrai, cher ami, sans toi ces happe-chair | M'allaient faire danser un entrechat en l'air* (La Fontaine). *Je ne veux pas vous ruiner, je ne suis pas un happe-chair après tout* (Hugo). *Les paysans n'aimaient guère les gendarmes, les happe-chair, qui poursuivaient les conscrits réfractaires* (Pourrat).

***happelourde** [aplurd] n. f. (de *happe*, forme du v. *happer*, et de *lourde* [fém. substantivé de l'adj. *lourd*], au sens de « femme sotte » ; 1532, Rabelais, au sens de « homme qui trompe les femmes par les belles apparences qu'il se donne » ; sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 2, 1636, Monet). **1.** *Class.* Pierre fausse qui a l'éclat d'une pierre précieuse : *Tout est fin diamant aux mains d'un habile homme : | Tout devient happelourde entre les mains d'un sot* (La Fontaine). || **2.** *Class.* et *fam.* Personne d'aspect agréable, mais dépourvue d'esprit : *Votre valet cent fois m'a donné de ces bourdes ; | C'est nous prendre en un mot pour franches happelourdes* (Hauteroche).

***happement** [apmɑ̃] n. m. (de *happer* ; 1330, *Neuphilologische Mitteilungen*, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Action de happer. || **2.** Forte adhérence de quelque chose sur une surface.

***happening** [apəniŋ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « actualité, événement », part. prés. substantivé de *to happen*, arriver par hasard, se passer ; 10 déc. 1964, *l'Observateur*). Spectacle d'origine américaine, qui exige la participation du public et qui cherche à provoquer une création artistique spontanée.

***happer** [ape] v. tr. (de l'onomatop. *happ-* marquant un mouvement de saisie rapide [le même rad. onomatop. se retrouve dans les langues germ. voisines du franç.] ; fin du XIIe s., *Aiol*, écrit *haper* [*happer*, XIVe s.], aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1265, J. de Meung [en parlant d'une machine ; en parlant d'un véhicule, 1935, Acad.] ; sens 4, v. 1355, Bersuire). **1.** *Class.* et *littér.* Saisir vivement et rudement : *Si je n'avais tranché du grand seigneur et n'avais fait le brave, ils n'auraient pas manqué de me happer* (Molière). *Le forgeron happe les fers rougis de sa tenaille ouverte* (Verhaeren). *Le fugitif s'était senti repris, happé, impuissant* (Martin du Gard). || **2.** Attraper brusquement avec la gueule, le bec : *Tous les deux se mirent à déjeuner, guettés par les chiens qui vinrent s'asseoir devant eux, happant de temps en temps une croûte* (Zola). || **3.** En parlant de véhicules, de machines, accrocher, saisir brusquement et violemment : *Être happé par un train, par une voiture. Daniel mourut d'une mort épouvantable, happé, broyé par un engrenage* (Zola). || **4.** *Fig.* Attraper brusquement et à l'improviste : *L'étudiant sans argent happe un brin de plaisir comme un chien qui dérobe un os à travers mille périls* (Balzac).
● SYN. : **4** *agripper.*

***happeur, euse** [apœr, -øz] n. (de *happer* ; 1870, *Almanach Didot-Bottin*, au sens de « portefeuille à pinces destiné à réunir des fiches » ; sens actuel, début du XXe s.). Personne qui happe (rare) : *Toi* [...] *le happeur de vide* (Colette).

happy end [apiɛnd] n. m. ou f. (angl. *happy*, heureux, et *end*, fin ; milieu du XXe s.). Dénouement heureux d'un film tragique, adopté pour plaire aux goûts du public. || *Par extens.* et *fam.* Dénouement heureux d'une histoire quelconque.

haptotropisme [aptɔtrɔpism] n. m. (de *hapto-*, élément tiré du gr. *haptein*, toucher, et de *-tropisme*, du gr. *tropos*, direction ; 1931, Larousse). Courbure ou enroulement provoqué dans divers organes des végétaux en cours de croissance par le contact avec un objet solide : *C'est par haptotropisme que les vrilles des plantes grimpantes et les tiges volubiles s'accrochent aux supports.*

***haquebute** ou ***hacquebute** [akbyt] n. f. (altér. [sous l'influence du v. *buter*, au sens anc. de « viser »] du moyen néerl. *hakebusse*, arquebuse ; 1473, Godefroy, écrit *hacquebute ; haquebute*, fin du XVe s., Commynes). Arquebuse primitive en usage au XVe s.

***haquenée** [akne] n. f. (moyen angl. *haquenei*, cheval dressé au pas [auj. *hackney*, même sens, et aussi « prostituée »], de *Hackney*, n. d'un anc. village proche de Londres et réputé pour ses chevaux ; av. 1370, J. Le Bel, au sens 1 ; sens 2, 1841, Balzac). **1.** Petit cheval ou jument qui va l'amble, utilisé autrefois comme monture de dame et de voyage : *L'heure fixée pour le pèlerinage à l'Alhambra étant arrivée, la fille de don Rodrigue monta sur une haquenée blanche, accoutumée à gravir les rochers comme un chevreuil* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* et *vx.* Femme de mœurs légères : *Cette haquenée* [Mme Soudry] *toujours décolletée montrait son dos et sa poitrine blanchis et vernis l'un et l'autre* (Balzac). *Elle était sur le retour et toute frémissante encore de ses débauches* [...] ; *elle avait été* [...] *la meilleure haquenée de la province de Normandie* (France).

***haquet** [akɛ] n. m. (probablem. emploi métaphorique du moyen franç. *haquet,* « petit cheval » [av. 1493, G. Coquillart], dér. de *haque[née]* ; 1495, J. de Vignay). Charrette étroite, longue et sans ridelles, qui sert généralement au transport des tonneaux : *La ville est traversée en tous sens par des haquets chargés de barils de bière* (Hugo). *Un immense haquet, qui descendait à pleine charge, n'avait pu être freiné à temps ; de tout son poids, il avait entraîné les quatre percherons qui le tiraient* (Martin du Gard).

***haquetier** [aktje] n. m. (de *haquet ;* 1481, *Dict. général*). Conducteur de haquet.

***hara-kiri** [arakiri] n. m. (mot japonais signif. proprem. « ouverture du ventre » ; 1873, Larousse [art. *Japon*], au sens 1 ; sens 2, 1933, J. Romains). **1.** Mode de suicide propre au Japon, consistant à s'ouvrir le ventre, et considéré comme très honorable : *Ce qui nous manque le plus c'est le sens du hara-kiri* (Malraux). || **2.** Par extens. *Faire* ou *se faire hara-kiri,* se suicider ; au *fig.*, se sacrifier à une cause : *Vous ne pouvez tout de même pas demander aux gens de faire hara-kiri* (Romains).

• Pl. *des* HARA-KIRIS.

***harangue** [arɑ̃g] n. f. (de l'ital. *aringa,* harangue [avec un *h-* d'origine obscure], déverbal de *aringare,* haranguer, lui-même dér. de *aringo,* place publique où avaient lieu des courses hippiques et des assemblées populaires [XIIIe s.], du gotique **hariggs,* var. de **hriggs,* forme correspondant au francique **hring,* cercle, rang [v. RANG] ; début du XVIe s., écrit *harengue* [*harangue,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2 [écrit *harangue*], v. 1530, C. Marot [« longue remontrance », 1611, Cotgrave]). **1.** Discours solennel prononcé devant une assemblée, un haut personnage, des troupes : *Les harangues politiques de Démosthène. La chaire, ornée du drapeau aux couleurs de la nation, servait de tribune aux harangues* (France). || **2.** *Par extens.* Discours pompeux, ennuyeux : *Il débitait aux badauds une harangue où il se faisait fort d'enlever sans douleur (pour lui-même) les chicots les plus rebelles* (Gautier). || *Spécialem.* Longue remontrance.

• SYN. : **2** *laïus* (arg. scol.), *tartine ; sermon* (fam.).

***haranguer** [arɑ̃ge] v. tr. (de *harangue* ou directement de l'ital. *aringare,* haranguer [v. l'art. précéd.] ; 1414, N. de Baye, au sens de « lire [un texte] en public » ; sens 1, 1636, Monet [en emploi absolu, 1544, Seyssel] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1573, Jodelle). **1.** Adresser un discours solennel à : *Haranguer la foule, des troupes.* || *Absol.* Prononcer une harangue : *Démosthène haranguant pour les Mégapolitains* (Chateaubriand). || **2.** *Absol.* Parler sur un ton pompeux : *Massillon qui pérore et Fléchier qui harangue* (Hugo). || **3.** Adresser à quelqu'un un discours ennuyeux ou moralisateur : *Le sage indigné les harangue* (Verlaine).

• SYN. : **2** *pérorer, pontifier* (fam.), *prêcher ;* **3** *sermonner.*

haranguet n. m. V. HARENGUET.

***harangueur, euse** [arɑ̃gœr, -øz] n. (de *haranguer ;* début du XVIe s., au sens 1 [en mauvaise part, 1559, Amyot] ; sens 2, 1652, Scarron). **1.** *Vx.* Personne qui prononce des harangues (souvent péjor.) : *Détruire et produire, mort et génération, on ne démêlait que cela à travers l'argot sauvage dont les oreilles étaient assourdies. Les harangueurs, à la voix grêle ou tonnante, avaient d'autres interrupteurs que leurs opposants* (Chateaubriand). *La vocifératrice, ce surnom que l'on donnait pendant la Révolution aux harangueuses de foules* (Bourget). *On n'est pas tout ensemble le solitaire et le harangueur, l'ermite et le citoyen* (Maurras). || **2.** *Par extens.* Personne qui tient des discours pompeux, ennuyeux ou moralisateurs.

***haras** [ara] n. m. (probablem. de l'anc. scand. *hârr,* « au poil gris », d'après la couleur la plus fréquente de la robe des chevaux ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIIe s.). **1.** *Vx.* Ensemble d'étalons et de juments qu'on laissait se reproduire en liberté. || **2.** Établissement où sont entretenus des étalons et des juments pour la propagation et l'amélioration de la race chevaline.

***harassant, e** [arasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *harasser ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui cause des fatigues excessives et continuelles : *Une vie harassante, qui ne laissait aucune place aux soucis personnels* (Martin du Gard). *Le travail d'Alexandrie a été si harassant que je n'ai pu trouver une minute pour écrire au jour le jour* (Cocteau).

• SYN. : *épuisant, éreintant* (fam.), *esquintant* (fam.), *exténuant, lassant.*

***harasse** [aras] n. f. (var. orthogr. du moyen franç. *harace,* filet de cordes à mailles nouées en forme de panier [1358, Godefroy], moyen haut allem. **hraza,* entrelacement ; 1812, Boiste). Emballage de grandes dimensions, en osier tressé, ou constitué de panneaux en bois à larges claires-voies : *Les harasses servent surtout au transport du verre, de la porcelaine.*

***harassé, e** [arase] adj. (part. passé de *harasser ;* 1562, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1696, Regnard). **1.** Exténué de fatigue : *Nous avions plus l'air d'être un troupeau de bœufs harassés que d'être la Grande Armée* (Balzac). *Ils causaient entre eux, le fusil sur l'épaule, discutaient les coups, pendant que leurs chiens venaient derrière, harassés, la langue pendante* (Daudet). *Après une journée de lutte, visites aux pauvres, aux affligés, je rentre à la nuit tombée, harassé parfois* (Gide). *Harassé, le malheureux, d'avoir roulé des tonneaux sur les quais du port* (Martin du Gard). || **2.** *Par extens.* Qui témoigne d'une grande fatigue : *Air harassé.*

• SYN. : **1** *anéanti, crevé* (pop.), *épuisé, éreinté* (fam.), *exténué, flapi* (fam.), *fourbu, rompu, vanné* (pop.), *vidé* (pop.).

***harassement** [arasmɑ̃] n. m. (de *harasser ;* 1559, Amyot). *Littér.* Fatigue extrême : *Un petit mousse était couché dans leurs jambes, endormi de harassement* (Renard).

***harasser** [arase] v. tr. (de l'anc. franç. *harache* [XIIIe s.], *harace* [début du XIVe s.], usité surtout dans les loc. *courre à la harache/harace,* poursuivre, et *prendre par harache,* prendre de force [av. 1352, Gilles li Muisis], de l'interj. *hare* [v. ce mot, d'où est issu aussi le moyen franç. *haras,* « peines, fatigues », v. 1530, C. Marot] ; début du XVIe s., au sens de « harceler » ; sens actuel, 1562, Godefroy). Accabler d'une fatigue physique qui laisse sans forces : *Ce rôle d'ambassadrice de la beauté la harassait* (Cocteau). *Cette longue course a harassé les chevaux.*

• SYN. : *anéantir, claquer* (pop.), *crever* (pop.), *épuiser, éreinter* (fam.), *esquinter* (fam.), *exténuer, tuer* (fam.), *vanner* (pop.), *vider* (pop.).

***harcelant, e** [arsəlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *harceler ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui harcèle : *Voulant en finir de ces doutes harcelants* (Sainte-Beuve). *Sans qu'il eût à s'occuper ni du blanchissage, ni de toutes ces harcelantes et menues sottises qui dégoutent du célibat* (Huysmans). *Le nasillement grêle et harcelant d'un timbre* (Martin du Gard).

• SYN. : *obsédant.*

***harcèlement** [arsɛlmɑ̃] n. m. (de *harceler ;* 1636, Monet). Action de harceler : *Un tir de harcèlement.*

***harceler** [arsəle] v. tr. (de *herser,* au sens anc. de « frapper, heurter, contrarier » [fin du XIIe s., *Aliscans*] ; av. 1493, G. Coquillart, au sens 2 [la forme phonétiquement normale *herceler* est attestée seulement en 1530, Palsgrave] ; sens 1, 1648, d'après Richelet, 1680 ; sens 3, 1534, Rabelais [écrit *herceler ; harceler,* fin du XVIe s.] ; sens 4, 1764, Voltaire). [Conj. **3 a** ou **3 b.**] **1.** Poursuivre quelqu'un d'attaques répétées et incessantes : *Harceler l'ennemi. Il dressa des embuscades à Komm et, se tenant en contact perpétuel avec ses maraudeurs, les harcelait* (France). || **2.** Importuner, tourmenter quelqu'un d'exhortations ou de demandes, de réclamations réitérées : *Mais sa femme fut le maître [...], il devait harceler par son ordre les clients qui ne payaient pas* (Flaubert). *Mme d'Avancelles avait répondu à M. de Croissard, qui la harcelait de ses prières* (Maupassant). *Il faut le harceler pour le faire travailler.* || **3.** Agacer

par des railleries, des critiques incessantes : *Il est des députés qui se chargent volontiers du rôle de harceler le président* (Dupin). || **4.** *Fig.* Tourmenter avec obstination, par une action incessante : *Un homme harcelé par une destinée sans pitié* (Baudelaire). *Était-il libre, vraiment, quand la terrible image de la vieille femme le harcelait* (Carco).

● SYN. : **1** *assaillir, presser, talonner, traquer ;* **2** *assiéger, empoisonner* (fam.), *enquiquiner* (fam.), *secouer, tarabuster* (fam.) ; **3** *asticoter* (fam.) ; **4** *habiter, hanter, obséder, poursuivre, miner, ronger, tenailler, travailler.*

1. *harde [ard] n. f. (francique **herda,* troupeau ; v. 1138, Gaimar, écrit *herde ; harde,* 1567, Junius). Troupeau de bêtes fauves (cerfs, daims, etc.) : *Du Tiergarten sortit un chevreuil, puis deux, puis toute une harde à pas précautionneux* (M. Prévost). *Une harde de daims, de cerfs.*

● REM. Pour les sangliers, on emploie le terme COMPAGNIE.

2. *harde [ard] n. f. (de *hart* [v. ce mot] ; 1391, Du Cange, au sens de « corde » ; sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). **1.** Lien avec lequel on attache les chiens par quatre ou par six. || **2.** *Par extens.* Troupe de chiens ainsi attachés.

***hardé** [arde] adj. m. (peut-être de *hardes,* l'œuf hardé donnant, au toucher, la même impression qu'un morceau de tissu ; 1564, Liébault, écrit *hardré ; hardé,* 1765, *Encyclopédie*). *Œuf hardé,* œuf pondu sans coquille.

***hardées** [arde] n. f. pl. (de *harde* 1 ; 1690, Furetière). Branches brisées par les biches dans les taillis où elles vont viander.

***harder** [arde] v. tr. (de *harde* 2 ; 1561, Du Fouilloux). Attacher les chiens à la harde six par six ou quatre par quatre.

***hardes** [ard] n. f. pl. (mot gascon, probablem. empr. de l'aragonais *farda,* « habit », lui-même issu de l'ar. *farda,* ballot de marchandises, étoffe, habillement [qui avait donné l'anc. franç. *fardes,* « habillements ordinaires », v. 1155, Wace] ; 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux). **1.** *Class.* et *littér.* Ensemble des vêtements et objets personnels : *Il* [Gnathon] *tourne tout à son usage* [...]. *Tout ce qu'il trouve sous sa main lui est propre, hardes, équipages* (La Bruyère). *Ces belles hardes qu'on ne renouvelle pas deux fois dans sa vie* (Loti). *Il transporte dans sa valise, comme un acteur en tournée, ses perruques, ses barbes et ses hardes* (Valéry). *Il pensa donner quelques-unes de ses hardes au curé de la Trinité, pour ses pauvres* (Montherlant). || **2.** *Péjor.* Vêtements usagés et misérables : *Qui l'aurait reconnu, lui, le vaillant, le pimpant, sous ses hardes déchirées et malpropres, avec cet œil méfiant du routier guettant les gendarmes ?* (Daudet). *Nicolas nous appelle pour nous en montrer un* [soldat] *qui n'a plus qu'une guêtre et, à l'autre jambe, qu'un soulier, qui n'est plus vêtu que de hardes* (Gide).

***hardi, e** [ardi] adj. (part. passé d'un anc. v. **hardir,* rendre dur, rendre courageux, francique **hardjan,* durcir, de l'adj. **hart,* dur ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*coq hardi,* 1866, Larousse — art. *coq*] ; sens 2, 1273, Adenet ; sens 3, v. 1283, Beaumanoir ; sens 4, 1657, Pascal ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, av. 1648, Voiture). **1.** Qui agit avec promptitude et audace, sans se laisser intimider par la difficulté ou le danger : *Le plus hardi marin du golfe de Gascogne* (Gautier). *Les hommes les plus hardis peuvent avoir peur* (Maupassant). *Là, sous le pansement à peine rougi du ciel, je regarde de hardis compagnons inhumer mes amis par trois mètres de fond* (Camus). || *Coq hardi,* en héraldique, coq figuré une patte levée et le bec ouvert. || **2.** Qui dénote ou demande de l'audace, du courage, de l'intrépidité : *C'est bien là la plus hardie des entreprises humaines* (Valéry). *Regard hardi. Allure décidée et hardie.* || **3.** *Littér.* Qui agit délibérément et avec effronterie, sans se soucier de la politesse ou des convenances : *Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ?* (La Fontaine). || **4.** Qui témoigne d'un tel caractère : *Elle était blonde, grande, d'allure hardie* (Maupassant). *Le regard avait une expression trop hardie : effrontée* (Martin du Gard). || **5.** Qui semble braver les conditions admises : *Doctrine hardie.* || **6.** *Spécialem.* Dans le domaine intellectuel ou artistique, qui témoigne d'une audacieuse et heureuse originalité : *Talent vigoureux et hardi. Imagination féconde et hardie.*

● SYN. : **1** *audacieux, courageux, dynamique* (fam.), *énergique, entreprenant, intrépide, résolu, téméraire ;* **4** *cavalier, effronté, impertinent, impudent, insolent, leste, libre, osé, polisson ;* **6** *audacieux, neuf, original.* — CONTR. : **1** *capon, couard* (fam.), *lâche, peureux, poltron, pusillanime, timide ;* **4** *convenable, modeste, pudique, réservé ;* **6** *banal, fade, insipide, plat, terne.*

◆ **hardi !** interj. (1660, Molière). Sert à exciter, à encourager : *Hardi ! les gars. Sus au capucin ! Hardi ! piquez-le !* (France).

◆ **hardi** adv. (franç. régional des îles Anglo-Normandes ; av. 1885, V. Hugo). *Pop.* et *vx.* Beaucoup : *Il n'y aura hardi de poisson au marché* (Hugo).

***hardiesse** [ardjɛs] n. f. (de *hardi ;* XIII^e s., *Isopet de Lyon,* écrit *ardiesce* [*hardiesse,* v. 1361, Oresme], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1663, Molière ; sens 4, 1546, R. Estienne ; sens 5, 1669, Boileau). **1.** Audace et rapidité d'action en présence de difficultés, de danger : *La hardiesse du pilote d'essais.* || **2.** Qualité d'une chose qui dénote de l'audace : *La hardiesse d'une démarche, d'un projet.* || **3.** Avec un sens affaibli, simple liberté qu'on se donne : *Je vous demande pardon si je prends la hardiesse de lui parler comme je le fais* (Molière). || **4.** *Péjor.* Manière d'agir, d'être trop assurée et ne s'embarrassant pas des règles de la politesse ou des convenances : *La hardiesse de son attitude est choquante. Répondre à un supérieur avec une hardiesse inconvenante. La hardiesse de certains propos.* || **5.** *Spécialem.* Dans le domaine intellectuel ou artistique, originalité dans la conception et l'exécution d'une œuvre : *Un certain bon sens qui, par sa hardiesse, aurait étonné les savants* (Stendhal). *La hardiesse d'une opinion, d'un système. La hardiesse des idées, du langage et même des formes est précieuse* (Valéry). *Il s'inquiétait des hardiesses de pensée que le Père avait montrées* (Camus).

● SYN. : **1** *bravoure, courage, intrépidité, témérité ;* **4** *aplomb, culot* (pop.), *effronterie, impertinence, impudence, insolence, toupet* (fam.) ; *inconvenance, indécence, liberté ;* **5** *audace, énergie, nouveauté, vigueur.* — CONTR. : **1** *couardise, crainte, frayeur, peur, poltronnerie ;* **2** *pusillanimité, timidité ;* **4** *décence, honnêteté, modestie, pudeur ; embarras, gêne, réserve, retenue ;* **5** *banalité, platitude.*

◆ **hardiesses** n. f. pl. (1738, d'Olivet). Actions, manières, propos hardis : *Se singulariser par ses hardiesses.*

● SYN. : *audaces, libertés, licences.*

***hardillier** [ardije] n. m. (de *harde* 2 [v. ce mot] ; 1723, Savary des Bruslons). Crochet métallique dont on se sert dans la tapisserie de haute lice.

***hardiment** [ardimɑ̃] adv. (de *hardi ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *hardiement* [*hardiment,* XV^e s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, 1831, V. Hugo). **1.** Avec courage, audace, hardiesse ; sans hésiter : *Roland gagna les remparts, et tous ils marchaient hardiment* (France). *Partir à l'assaut hardiment. Parlez-lui hardiment de votre initiative.* || **2.** *Péjor.* Avec effronterie, impudence : *Mentir hardiment.* || **3.** *Spécialem.* En termes d'art, d'une manière audacieuse ou vigoureuse, énergique : *Flèche gothique qui s'élance hardiment. Contour tracé hardiment. Sombreval et Calixte, Néel et la Malgaigne sont à coup sûr des figures hardiment posées, travaillées avec largeur et qui s'imposent à l'esprit* (Zola).

● SYN. : **1** *audacieusement, bravement, courageusement, crânement* (fam.), *intrépidement, vaillamment ; carrément, franchement ;* **2** *effrontément, impudemment ;* **3** *énergiquement, vigoureusement.*

***hard-top** [ardtɔp] n. m. (loc. angl., de *hard,* dur, et *top,* haut, sommet, dessus ; v. 1960). Dans une automobile, toit amovible en tôle.

***hardware** [ardwɛr] n. m. (loc. anglo-améric. de forme plaisante, signif. proprem. « quincaillerie », de l'angl. *hard,* dur, et *ware,* marchandise ; v. 1965). Ensemble des éléments matériels d'un ordinateur ou d'un système informatique, et qui se compose d'une unité centrale, d'une mémoire, ainsi que d'organes d'entrée et de sortie des informations.

***hare !** [ar] interj. (francique **hara,* ici, de ce côté ; 1204, Godefroy, comme cri par lequel les sergents marquaient le moment où la foire se terminait ; sens actuel, 1373, Gace de la Bigne). Cri poussé pour exciter les chiens.

◆ n. m. (1866, Littré) : *Les chiens sont fatigués, ils n'entendent plus le hare* (Littré).

***harem** [arɛm] n. m. (ar. *ḥarām,* adj., « défendu et sacré », d'où, comme substantif, « les femmes qu'un étranger à la famille n'a pas le droit de voir » ; milieu du XVIe s., écrit *haram,* au sens de « grand péché » [issu du premier sens du mot ar.] ; sens 1, 1663, Herbert [écrit *haram ; harem,* 1673, Boulan] ; sens 2, 1866, Littré ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Appartement réservé exclusivement aux femmes et aux concubines chez les musulmans. || **2.** *Par extens.* Ensemble des femmes qui l'habitent : *La nièce de Mardochée entra dans le harem d'Assuérus* (France). || **3.** *Fam.* Groupe de femmes qui fréquentent ou entourent un homme : *Je suis presque le seul homme, je me crois dans un harem, un peu aussi dans une volière* (Romains).

***hareng** [arɑ̃] n. m. (francique **hâring,* hareng ; XIIe s., Godefroy, au sens 1 [*hareng sor,* XIIe s. — *... saur,* 1573, Du Puys ; *sec comme un hareng saur,* XXe s. ; *être serrés comme des harengs,* av. 1850, Balzac — *être pressés comme des harengs dans une caque,* même sens, 1690, Furetière] ; sens 2 [sans doute à cause de la culotte jaune — comme un hareng saur — que portaient autref. les gendarmes], 1876, Esnault [*hareng saur,* 1897, Esnault]). **1.** Poisson osseux et migrateur, abondant dans la Manche et la mer du Nord, et qui voyage par bancs. || *Hareng saur,* hareng fumé : *Cadine adorait les salaisons, elle restait en admiration devant les paquets de harengs saurs* (Zola). || Fam. *Sec comme un hareng saur,* se dit d'une personne longue et maigre. || Fam. *Serrés comme des harengs,* serrés et comprimés dans un espace étroit : *Ils* [les invités] *sont serrés comme des harengs dans votre salon* (Balzac). || **2.** *Vx* et *pop.* Gendarme. (On dit aussi HARENG SAUR.)

***harengade** [arɑ̃gad] n. f. (de *hareng ;* 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré [le moyen franç. *harengade,* « hareng blanc » — milieu du XVIe s. —, était une francisation du provenç. *arencado,* même sens, dér. de l'anc. provenç. *arenc ;* « hareng », francique **hâring,* v. l'art. précéd.]). **1.** Filet pour prendre le hareng. (Syn. HARENGUIÈRE.) || **2.** Nom donné à une certaine quantité de harengs salés et pressés les uns contre les autres dans de petits baquets.

***harengaison** [arɑ̃gɛzɔ̃] n. f. (de *hareng ;* milieu du XIIIe s., écrit *harenghison ;* 1357, Godefroy, écrit *harengueson ;* av. 1615, Pasquier, écrit *harangaison ; harengaison,* 1690, Furetière [aussi « temps où cette pêche a lieu »]). Pêche au hareng. || *Par extens.* Époque où elle a lieu.

***harengère** [arɑ̃ʒɛr] n. f. (de *hareng ;* début du XIIIe s., au sens 1 [le masc. *harangier,* « pêcheur ou marchand de harengs », apparaît dès la fin du XIIe s., *Renaut de Montauban*] ; sens 2, 1656, Oudin). **1.** Marchande de harengs et autres poissons : *Une vraie harengère de Bréhat* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Fam.* Femme querelleuse et grossière : *Quelque chose d'autoritaire, de piaffant qui, chez tout autre, eût senti la harengère* (G. Chevallier).

● SYN. : **2** *mégère, poissarde, virago.*

***harengerie** [arɑ̃ʒri] n. f. (de *hareng ;* 1297, Du Cange). *Vx.* Marché aux harengs.

***harenguet** ou **haranguet** [arɑ̃gɛ] n. m. (de *hareng ;* 1771, Schmidlin, écrit *harenguet,* au sens de « petit hareng » ; sens actuel, 1775, Duhamel du Monceau [écrit *harenguet ; haranguet,* 1873, Larousse]). Un des noms usuels du sprat.

***harengueux** [arɑ̃gø] n. m. (de *hareng ;* 7 nov. 1877, *Journ. officiel*). Syn. de HARENGUIER.

***harenguier** [arɑ̃gje] n. m. (de *hareng ;* 1922, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Bateau spécialisé dans la pêche du hareng. || **2.** Pêcheur de hareng.

● SYN. : **1** *drifter.*

***harenguière** [arɑ̃gjɛr] n. f. (de *hareng ;* 1727, *Ordonnance royale*). Syn. de HARENGADE (au sens 1).

***haret** [arɛ] adj. et n. m. (de l'anc. v. *harer,* exciter [les chiens] après une proie [1373, Gace de la Bigne], poursuivre, traquer [XVe s.], dér. de *hare* [v. ce mot] ; 1690, Furetière [art. *chat*]). *Chat haret,* chat qui vit dans les bois à l'état sauvage et chasse le gibier : *Autrefois, il avait tué deux ou trois de ces chats harets, qu'on rencontrait dans les champs à l'affût du gibier* (Chérau).

***harfang** [arfɑ̃] n. m. (mot suédois ; 1760, Brisson, écrit *harfaong ; harfang,* 1791, Valmont de Bomare). Grande chouette à plumage blanc plus ou moins tacheté de sombre, qui habite les régions boréales.

***hargne** [arɲ] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *hergner,* manifester son mécontentement [1426, Du Cange, mais sans aucun doute bien plus anc. — de même que *hargne* —, v. la date du dér. *hargneux*], francique **harmjan,* injurier, outrager ; v. 1265, J. de Meung, écrit *herne,* au sens de « désagrément » ; début du XVIe s., écrit *hargne,* aux sens de « dispute, querelle, misère, chagrin » ; sens 1-2 [d'après *hargneux*], début du XXe s.). **1.** Mauvaise humeur qui se manifeste par une attitude agressive et des paroles acerbes : *Il se soulevait lourdement de son siège, se traînait vers la porte et, plein de hargne, les lèvres serrées, d'un coup d'index autoritaire, vlan ! poussait le loquet* (Gide). *Le prestige de mes succès et jusqu'à cette hargne attiraient certaines natures* (Mauriac). *Sa physionomie* [d'Armand] *avait retrouvé ses plis durs et ses yeux l'expression de hargne vigilante qui leur était ordinaire* (Aymé). *Un jour où j'avais couru, Louise prit un mouchoir pour essuyer mon front en sueur, je me débattis avec hargne* (de Beauvoir). || **2.** Caractère d'un animal particulièrement irritable et agressif : *La hargne d'un animal domestique contre tout ce qui rôde* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *agressivité, grogne* (fam.), *rogne* (fam.).

***hargnerie** [arɲəri] n. f. (de *hargn*[*eux*] ; v. 1770, J.-J. Rousseau). *Vx.* Attitude d'une personne hargneuse, humeur agressive : *Le véritable respect qu'on doit au public est de lui épargner, non de tristes vérités qui peuvent lui être utiles, mais bien les petites hargneries d'auteurs dont on remplit les écrits polémiques* (Rousseau). *Et si le noble FitzRoy apercevait là-haut, dans la tribune de la reine Frédérique, la tête fulgurante et solide d'où son meilleur ouvrage est sorti, peut-être ne ramasserait-il pas les feuillets de son discours dans sa main de cet air de suprême et dédaigneuse hargnerie* (Daudet).

***hargneusement** [arɲøzmɑ̃] adv. (de *hargneux ;* 1876, A. Daudet). De façon hargneuse : *Le tout amalgamé par un garçon qui souriait hargneusement en agitant cette préparation malsaine* (Daudet). *« C'est toujours quand une femme se montre le plus résignée qu'elle paraît le plus raisonnable », s'écria-t-elle comme hargneusement* (Gide).

***hargneux, euse** [arɲø, -øz] adj. (de *hargne* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *hergnos* [*hargneux,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Qui manifeste de la hargne : *La presse aux mille voix, cette louve hargneuse* (Hugo). *La foule violente et hargneuse remontait la rue, au galop* (Zola). *Un chien hargneux mord facilement.* || **2.** Qui dénote de la hargne : *Un air hargneux. Il se penchait sur elle avec une humilité hargneuse* (Sartre).

● SYN. : **1** *acariâtre, bougon, grincheux, grognon* (fam.), *grondeur, querelleur, rageur, renfrogné, revêche, ronchonneur ;* **2** *acrimonieux, aigre, massacrant* (fam.), *quinteux, rechigné, rogue.*

***haricot** [ariko] n. m. (déverbal de l'anc. v. *harigoter, haligoter,* déchirer, mettre en lambeaux [v. 1175, Chr. de Troyes], dér. du francique **harijôn,* var. de **hariôn,* gâter,

abîmer [la viande du haricot de mouton étant coupée en morceaux irréguliers] ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *hericot* [*haricoq,* début du XV[e] s. ; *haricot,* 1596, Hulsius], au sens I ; sens II, 1-2 [parce que ce légume entrait souvent dans la composition du haricot de mouton], 1640, Bouton [d'abord *fèves d'aricot,* 1628, B. Figuier] ; sens II, 3-4, XX[e] s. ; sens II, 5, 1920, Bauche).

I. *Haricot de mouton,* ragoût de mouton accompagné de pommes de terre et de navets.

II. 1. Plante annuelle de la famille des papilionacées, qui comprend de nombreuses variétés comestibles ou ornementales : *Le vent s'amusait à jeter bas les rames de haricots* (Flaubert). || **2.** Le fruit de la plante, qui se mange soit en gousses vertes (*haricots verts*), soit en graines (*haricots en grains*). || **3.** Petit bassin en forme de haricot, utilisé en chirurgie. || *Table haricot,* petite table affectant la forme de la graine du haricot. || **4.** *Fig.* et pop. *Des haricots,* rien du tout, ou très peu de chose : *Ça ne lui a rapporté que des haricots.* || *C'est la fin des haricots,* c'est la fin de tout. || **5.** Pop. *Courir sur le haricot* (ou *sur l'haricot*), importuner vivement : *La jeunesse, elle, si vraiment elle s'enfle et se félicite de sa propre abondance* [...], *elle nous court sur l'haricot* (Audiberti).

***haricoter** [arikɔte] v. tr. et intr. (mot probablem. d'origine dialect., var. de l'anc. franç. *harigoter,* déchirer, mettre en lambeaux [v. HARICOT] ; 1769, Brunot, au sens de « cultiver péniblement une mauvaise terre » ; sens moderne, 1838, Acad.). *Fam.* et *vx.* Spéculer mesquinement dans les affaires ou au jeu : *Ils allaient haricotant les restes des châteaux environnants* (Balzac). *Ils y marchent* [vers la fortune] *avec lenteur et prudence en « haricotant », en rognant les salaires* [...], *en tirant des autres le plus possible* (La Bédollière).

***haridelle** [aridɛl] n. f. (probablem. de l'anc. scand. *hârr,* « au poil gris » [avec une terminaison d'origine obscure], d'après la couleur la plus fréquente de la robe des chevaux [v. HARAS] ; v. 1460, Villon, au sens 2 ; sens 1, 1558, *Anciennes poésies fr.*). **1.** Mauvais cheval maigre : *Son élégant équipage contrastait avec les lourdes charrettes, les diligences sales, délabrées, traînées par des haridelles attelées de cordes, que j'avais rencontrées depuis Calais* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* et *fam.* Grande femme maigre et efflanquée : *M. Bovary père* [...] *accusa sa femme d'avoir fait le malheur de leur fils en l'attelant à une haridelle semblable* (Flaubert). *Il y avait une grande haridelle, une figure de gendarme, collée contre le mur, prête à sauter sur le dos de son homme* (Zola).

• SYN. : **1** *carne* (pop.), *rosse, rossinante.*

***harka** [arka] n. f. (mot ar. signif. proprem. « mouvement » ; XX[e] s., aux sens 1-2). **1.** Chez les Arabes, troupe de milice levée par une autorité politique ou religieuse. || *Spécialem.* En Afrique du Nord, bande d'insoumis rassemblés pour effectuer des coups de main : *Hirsch vendait d'anciens fusils Gras aux harkas du Sud* (Martin du Gard). || **2.** *Par extens.* Dans l'armée française d'Afrique, troupe de supplétifs qui était levée sur un territoire pour renforcer l'action des unités régulières.

***harki** [arki] n. m. (mot ar., de *harka* [v. l'art. précéd.] ; v. 1960). Militaire servant dans une harka.

***harle** [arl] n. m. (mot du centre et de l'ouest de la France, d'origine obscure ; v. 1280, Bibbesworth, écrit *herle ; harle,* 1555, Belon). Canard de taille assez grande ou moyenne, à plumage brun, noir ou blanc, caractérisé par un bec à bords denticulés.

***harlou !** ou ***harloup !** [arlu] interj. (contraction de **hare-loup,* de *hare* [v. ce mot] et de *loup ;* 1566, Clamorgan, écrit *harlou ; harloup,* XVII[e] s.). Cri poussé à la chasse au loup pour exciter les chiens et les engager à empaumer la voie.

◆ n. m. (1604, Gauchet) : *Le harlou se redouble.*

***harmale** [armal] n. f. (lat. scientif. de la Renaissance *harmala,* ar. *harmal,* harmale ; 1694, Th. Corneille). Plante rameuse de la famille des rutacées, à fleurs blanches solitaires.

***harmattan** [armatɑ̃] n. m. (de *haramata,* sorte de vent, mot de la langue des Fantis, peuplade africaine de la Côte-de-l'Or ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *harmatan ; harmattan,* 1840, Acad.). Vent chaud et sec qui souffle de l'est, en Afrique occidentale : *Simoun, harmattan ou sirocco* [...], *je ne sais pas ce qui souffle de tous côtés* (Toussaint).

harmonica [armɔnika] n. m. (mot angl. désignant un instrument de musique dans lequel les sons sont le produit d'un frottement contre les bords d'une série de verres hémisphériques, et empr. du lat. *harmonica,* fém. de l'adj. *harmonicus,* harmonieux [v. HARMONIQUE] ; 1733, Fr. Mackenzie, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, fin du XIX[e] s.). **1.** *Vx.* Instrument de musique composé d'une série de verres de cristal accordés sur des degrés différents. || **2.** *Par extens.* Instrument de musique composé de lames de verre d'inégale longueur, donnant des sonorités différentes : *Des jets d'eau retombaient en pluie fine sur leurs vasques de cristal de roche, avec un murmure d'harmonica* (Gautier). || **3.** *Auj.* Petit instrument de musique populaire, formé d'anches de métal que l'on met en vibration en soufflant et en aspirant.

harmonicorde [armɔnikɔrd] n. m. (probablem. contraction de *harmoni*[*ca à*] *corde*[*s*] ; 1829, Boiste). Sorte d'harmonium dans lequel le système des anches libres se combinait avec celui des cordes métalliques.

harmonie [armɔni] n. f. (lat. *harmonia,* accord de sons, accord, gr. *harmonia,* assemblage, accord, accord de sons, mot de la famille de *harmozein,* ajuster, adapter, être proportionné, être d'accord, et de *harma,* attelage, char ; XII[e] s., H. Berger, écrit *armonie* [*harmonie,* XVI[e] s.], au sens I, 1 [*l'harmonie des sphères,* 1555, Ronsard] ; sens I, 2, fin du XII[e] s., Gautier d'Arras [*table d'harmonie,* 1835, Acad.] ; sens I, 3, 1722, Rameau [*les harmonies,* 1662, Racine] ; sens I, 4, 1866, Littré [*une harmonie,* XX[e] s.] ; sens I, 5, 1672, Boileau ; sens I, 6, 1787, Bernardin de Saint-Pierre ; sens II, 1, 1680, Richelet [*en harmonie avec,* 1802, Chateaubriand ; *harmonie sociale* ou *harmonie,* 1866, Littré ; *harmonies évangéliques,* 1690, Furetière ; *harmonie préétablie,* 1716, Fontenelle] ; sens II, 2, 1577, Jamyn ; sens II, 3, 1689, Racine [*en harmonie,* 1877, Zola] ; sens II, 4, XX[e] s.).

I. 1. *Vx.* Ensemble de sons agréables à l'oreille perçus simultanément : *L'harmonie des violons, des voix humaines.* || *L'harmonie des sphères,* les sons harmonieux que, d'après certains philosophes anciens, les corps célestes émettaient en se mouvant suivant des nombres harmoniques. || **2.** Suite de sons agréables à l'oreille : *Quand la lyre n'est plus, où donc est l'harmonie ?* (Lamartine). || *Table d'harmonie,* table sur laquelle sont tendues les cordes d'un instrument de musique. || **3.** En musique, science de la formation et de l'enchaînement des accords : *Traité d'harmonie. Étudier l'harmonie. Mais il avouait naïvement sa faiblesse relativement à l'harmonie : il avait négligé l'étude du contrepoint* (Balzac). *Elle se réjouit déjà de lui donner des leçons d'harmonie* (Gide). || *Les harmonies,* les accords conformes aux principes de l'harmonie : [Gertrude] *s'occupait ainsi, patiemment, à découvrir des harmonies* (Gide). || **4.** Dans un orchestre, ensemble des instruments à vent, formant un groupe indépendant. || *Par extens.* Orchestre composé de ces instruments et des instruments de batterie. || **5.** Ensemble des éléments (choix des mots, rythme des phrases, etc.) qui, combinés entre eux, rendent un texte, un discours agréable à l'oreille : *Dans une harmonie étrange et fantastique | Qui tient de la musique et tient de la plastique* (Verlaine). *Harmonie du style. Harmonie d'une période oratoire.* || *Harmonie imitative,* V. IMITATIF. || **6.** Sorte de musique que l'on prête aux choses en vertu de leur agencement harmonieux, et en particulier à la nature : *Musique intérieure, ineffable harmonie* (Lamartine). *Se demandant si une insensible harmonie émanée des gouffres ne berçait pas ses herbes* (Giono).

II. 1. Accord bien réglé entre les diverses parties d'un ensemble, en vue de concourir à une même fin ou de manière à former un tout cohérent : *L'harmonie du système solaire. La puissance des vers tient à une harmonie indéfinissable entre ce qu'ils disent et ce qu'ils sont* (Valéry). || *En harmonie avec,* en parfait accord avec : *Sa voix de basse-taille, en harmonie avec sa grosse gaieté, ne déplaisait point* (Balzac). || Spécialem. *Harmonie sociale,* ou simplem. *harmonie,* époque de prospérité qui, selon les fouriéristes, doit succéder à notre époque, ou enfance de l'humanité. || *Harmonies évangéliques,* livres écrits pour démontrer la concordance des Évangiles entre eux. || *Harmonie préétablie,* système philosophique de Leibniz, supposant une correspondance préétablie par Dieu entre les lois du corps et celles de l'âme. || **2.** En termes d'art, ensemble des rapports entre les diverses parties d'un sujet, les divers éléments d'un ensemble établis de manière à former un tout particulièrement agréable à contempler et conforme aux principes de l'esthétique : *Harmonie des couleurs. Harmonie des masses dans une composition. Harmonie d'une silhouette. Harmonie des mouvements. Toute cette harmonie factice que la femme a imposée à ses traits* (Proust). || **3.** Accord de sentiments, d'idées entre plusieurs personnes ; bonne entente : *Fais un bon emploi de cet argent, je ne pourrais* [...] *trouver une seconde fois une somme si considérable sans que ton père en fût instruit, ce qui troublerait l'harmonie de notre ménage* (Balzac). || *En harmonie,* en parfait accord : *Le monde moderne, qui a prodigieusement modifié notre vie matérielle, n'a su se faire ni des lois, ni des mœurs, ni une politique, ni une économie qui fussent en harmonie avec ces immenses changements, ses conquêtes de puissance et de précision* (Valéry). *Auguste et Eulalie, obéissant à l'amour, le grand ouvrier d'harmonie et de paix, se mariaient à leur gré* (Zola). || **4.** En termes de mathématiques, relation caractéristique entre plusieurs grandeurs.

• SYN. : **I, 2** *mélodie* ; **5** *cadence, rythme ; allitération.* || **II, 1** *cohérence, concordance, économie, homogénéité, unité* ; **2** *accord, balancement, équilibre, eurythmie, grâce, ordonnance, pondération, symétrie* ; **3** *concorde, paix, union.* — CONTR. : **I, 1** *cacophonie, charivari, discordance, dissonance.* || **II, 1** *chaos, confusion, désordre, désorganisation, incohérence, opposition* ; **2** *asymétrie, contraste, déséquilibre, dissymétrie, inharmonie* ; **3** *antagonisme, conflit, discorde, mésentente, mésintelligence, querelle.*

harmonien, enne [armɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *harmonie* ; 1877, Littré). *Vx.* Relatif à l'époque ou à l'état social appelés « harmonie » par les fouriéristes : *Il se perdit dans les rêves du monde harmonien* (Flaubert).

harmonier v. tr. V. HARMONISER.

harmonieusement [armɔnjøzmɑ̃] adv. (de *harmonieux ;* 1510, J. Lemaire de Belges, écrit *armonieusement* [*harmonieusement,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** De façon harmonieuse : *Des accords harmonieusement dissonants* (Verlaine). || **2.** Dans d'heureuses proportions, avec grâce : *Cette charmante personne dont la blanche figure était harmonieusement encadrée dans le satin d'un élégant chapeau* (Balzac). || **3.** Par un accord bien réglé : *Intérêts harmonieusement conciliés.*

harmonieux, euse [armɔnjø, -øz] adj. (de *harmonie ;* fin du XIVe s., Froissart, écrit *armonieux* [*harmonieux,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1670, Molière ; sens 3, 1669, Boileau ; sens 4, 1755, *Encyclopédie* [art. *ensemble*]). **1.** Qui est agréable à l'oreille, en parlant d'un son, d'un ensemble ou d'une suite de sons : *Chœur harmonieux. Il est pour les cœurs sourds aux vulgaires clameurs* | *D'harmonieuses voix* (Hugo). *Le juge vint aussitôt expliquer à d'Arrast, d'une voix redevenue harmonieuse, que ce grossier personnage était le chef de la police* (Camus). || **2.** Qui produit des sons agréables à l'oreille, mélodieux : *Arbres harmonieux, sapins, harpes des bois* (Lamartine). *La harpe harmonieuse et le tambour sonore* (Vigny). || **3.** *Par anal.* Se dit d'un texte, d'un discours dont les éléments forment un tout agréable à l'oreille : *Style harmonieux. Période harmonieuse.* || **4.** Se dit d'une chose dont les diverses parties s'assemblent parfaitement pour former un tout bien équilibré, proportionné, agréable : *Les purs profils harmonieux des temples* (Banville). *Tout ce qui s'anime déjà, un rythme harmonieux le balance* (Gide). *Une révolution constructive pacifique et harmonieuse* (Romains). *Une source dont la transparence illuminerait et féconderait un harmonieux paysage* (Carco).

• SYN. : **1** *mélodieux, suave ;* **2** *musical ;* **3** *balancé, cadencé, rythmé ;* **4** *cohérent, élégant, équilibré, esthétique, gracieux, proportionné.* — CONTR. : **1** *désagréable, discordant, dissonant ;* **2** *criard, désaccordé, grinçant ;* **3** *haché, heurté, rude, saccadé.*

◆ **harmonieux** n. m. (av. 1951, Gide). *Littér.* Ce qui est harmonieux : *Et je sais bien qu'il ne nous vint jamais, de Grèce, que du pur et de l'harmonieux* (Gide).

harmonique [armɔnik] adj. (lat. *harmonicus,* bien proportionné, harmonieux, gr. *harmonikos,* conforme aux lois des accords, musical, de *harmonia* [v. HARMONIE] ; v. 1361, Oresme, écrit *armonique* [*harmonique,* XVIe s.], au sens de « harmonieux » [en parlant d'une voix] ; sens 1, milieu du XVIIIe s., Buffon [*échelle harmonique,* 1873, Larousse] ; sens 2, av. 1945, P. Valéry ; sens 3, 1662, La Rochefoucauld [*harmonique à,* milieu du XIXe s., Michelet] ; sens 4, 1866, Littré [aussi *faisceau harmonique ; proportion harmonique,* 1704, Trévoux ; *série harmonique,* 1873, Larousse]). **1.** Se dit des sons ou rapports de sons établis selon les lois de l'harmonie. || *Échelle harmonique,* échelle diatonique de la gamme. || **2.** *Fig.* Dont les résonances prolongent, élargissent une évocation : *Les mots que j'entendais ébranlaient en moi je ne sais quelles dépendances harmoniques* (Valéry). || **3.** *Vx.* Qui est établi, fondé en vue de l'harmonie ; dont les divers éléments sont parfaitement accordés en vue de concourir à une même fin : *Un ouvrage ne peut faire impression sur l'esprit du lecteur* [...] *que par la dépendance harmonique des idées* (Buffon). *La connaissance des conditions harmoniques de la beauté* (Baudelaire). *Ces églises ont donc un sens harmonique où, comprise entre le baptistère et le cimetière, s'accomplit la vie de ces hommes* (Flaubert). || *Harmonique à,* en parfait accord, en harmonie avec (rare) : *Coiffure simple, harmonique à la tête humaine* (Michelet). || **4.** *Division harmonique,* en mathématiques, ensemble de quatre points alignés, A, B, C, D, tels que

$$\frac{CA}{CB} = -\frac{DA}{DB},$$

les points C et D étant appelés *conjugués harmoniques* par rapport à A et B, et inversement. || *Faisceau harmonique,* ensemble de quatre droites menées d'un point quelconque à quatre points formant une division harmonique. || *Proportion harmonique,* proportion qui existe entre trois nombres A, B, C, rangés par ordre de grandeur, s'ils sont tels que l'on ait :

$$\frac{A}{C} = \frac{A - B}{B - C},$$

le nombre intermédiaire B étant appelé *moyen harmonique.* || *Série harmonique,* série divergente :

$$\frac{1}{1} + \frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{4} + ...$$

◆ adj. et n. m. (1751, Diderot). *Son harmonique,* ou *un harmonique,* son accessoire ayant des fréquences multiples de celles du son fondamental, qui, se surajoutant à ce son, donne le timbre.

harmoniquement [armɔnikmɑ̃] adv. (de *harmonique ;* 1579, Lostal, au sens 1 [« conformément aux rapports harmoniques », 1866, Littré] ; sens 2, av. 1865, Proudhon). **1.** Selon les lois de l'harmonie musicale. || *Spécialem.* Conformément aux rapports harmoniques : *Deux points P et Q qui divisent harmoniquement un segment AB.* || **2.** De manière à former un tout cohérent ou agréable : *Un tableau, conduit harmoniquement, consiste en une série de tableaux superposés* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *harmonieusement.*

harmonisateur, trice [armɔnizatœr, -tris] n. (dér. savant de *harmoniser ;* 1866, Littré). Personne qui harmonise une mélodie, un air.

harmonisation [armɔnizasjɔ̃] n. f. (de *harmoniser ;* 1873, Larousse). Action d'harmoniser ; résultat de cette action : *L'harmonisation d'une chanson ;* et au fig. : *L'harmonisation des salaires du secteur public et du secteur nationalisé.*

harmoniser [armɔnize] v. tr. (de *harmonie ;* milieu du XVe s., Joret, comme v. intr., au sens de « faire entendre des sons harmonieux » ; comme v. tr., au sens 1, 1839, Boiste [pour des tuyaux d'orgue, XXe s.] ; sens 2, 1854, Nerval). **1.** Composer un morceau selon les lois de l'harmonie. || *Spécialem.* Égaliser la sonorité des tuyaux d'orgue d'un même jeu et les accorder. || **2.** Mettre en harmonie, en accord : *Harmoniser les tentures d'un salon à la couleur des sièges.*

• SYN. : **2** *accorder, assortir, concilier, équilibrer.*

◆ **s'harmoniser** v. pr. (1850, Flaubert). Se mettre ou être en harmonie, en accord : *De même, leurs goûts particuliers s'harmonisaient* (Flaubert). *Ces poèmes, où le merveilleux grossier des mythologies primitives s'humanise, s'harmonise et s'épure* (France). *La manière dont elle se coiffait s'harmonisait à cette toilette* (Bourget).

• REM. Au XVIIIe et au XIXe s., on employait aussi les formes HARMONIER (1784, Bernardin de Saint-Pierre), S'HARMONIER : *La lumière du dehors s'harmoniait avec la basilique* (Chateaubriand). *Le long des joues brillait un duvet soyeux dont la couleur s'harmoniait à celle d'une blonde chevelure naturellement bouclée* (Balzac).

• SYN. : *s'accorder, coïncider, concorder, convenir, correspondre, seoir.* — CONTR. : *contraster, détonner, dissoner, se heurter, jurer, s'opposer, trancher.*

harmoniste [armɔnist] n. (de *harmonie ;* 1767, J.-J. Rousseau, au sens 1 ; sens 2, av. 1784, Diderot ; sens 3, 1863, Renan ; sens 4, 1866, Littré). **1.** Musicien qui connaît et met en pratique les règles de l'harmonie. || Dans la facture d'orgues, personne chargée d'harmoniser les jeux. || **2.** *Vx.* Personne qui dispose les couleurs avec harmonie : *Ce qui prouve encore la puissance de M. Corot, ne fût-ce que dans le métier, c'est qu'il sait être coloriste avec une gamme de tons peu variée — et qu'il est toujours harmoniste même avec des tons assez crus et assez vifs* (Baudelaire). *Sans être peintre* [Chérie...] *se montrait ingénieuse harmoniste* (Goncourt). || **3.** Auteur d'une harmonie évangélique, et, *par extens.,* auteur qui démontre la concordance des Évangiles entre eux : *Luc est moins un évangéliste qu'un biographe de Jésus, un « harmoniste », un correcteur* (Renan). || **4.** Membre d'une société religieuse et communiste américaine fondée par George Rapp.

harmonistique [armɔnistik] n. f. (dér. savant de *harmoniser ;* 1866, Littré). Science qui a pour objet de concilier entre eux les passages des Évangiles qui semblent contradictoires.

harmonium [armɔnjɔm] n. m. (dér. savant de *harmonie ;* 1840, *Description des brevets*). Instrument de musique muni d'un système de soufflerie et d'anches libres commandées par un clavier : *Il m'était arrivé plus d'une fois d'asseoir Gertrude devant le petit harmonium de notre chapelle* (Gide). *La cour, aux trois quarts ensoleillée, était déserte. Une chapelle en occupait le fond. L'un des battants, ouvert, creusait dans la façade un rectangle d'ombre ; il s'en échappait des sons d'harmonium* (Martin du Gard).

***harnachement** [arnaʃmɑ̃] n. m. (de *harnacher ;* milieu du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, 1636, Monet ; sens 3, 1834, Stendhal). **1.** Action de harnacher. || **2.** Ensemble des pièces composant le harnais d'un cheval de selle, et, *par extens.,* de tous les animaux de trait. || **3.** *Par anal.* et *fam.* Habillement lourd et bizarre ou encombrant : *Un harnachement de spéléologue.*

• SYN. : **3** *accoutrement.*

***harnacher** [arnaʃe] v. tr. (de *harnais* [v. ce mot] ; XIIe s., *Siège de Barbastre,* écrit *harnaschier,* au sens de « équiper, armer » ; sens 1, début du XIIIe s., écrit *harnesié* [au part. passé ; écrit *harnesquier,* à l'infin., 1409, Godefroy ; *harnacher,* 1564, J. Thierry] ; sens 2, 1493, Martial d'Auvergne). **1.** Mettre le harnais à un animal de selle : *À présent, c'était le tour des mules harnachées, menées à la main* (Daudet). || **2.** Faire revêtir à quelqu'un un habillement lourd et bizarre, le munir d'un équipement ou d'accessoires encombrants : *Vous êtes serré, ficelé, harnaché dans vos habits de bal* (Balzac). *Seule, près de la pelouse, était assise une dame d'un certain âge, qui venait par tous les temps, toujours harnachée d'une toilette identique, magnifique et sombre* (Proust). *Un journaliste harnaché d'appareils photographiques et de caméras.*

• SYN. : **2** *accoutrer, affubler* (fam.), *attifer* (fam.), *caparaçonner* (fam.).

***harnacheur** [arnaʃœr] n. m. (de *harnacher* [v. ce mot] ; 1402, Du Cange, écrit *harnicheur,* au sens de « roulier » ; écrit *harnacheur,* au sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** *Vx.* Ouvrier travaillant pour un sellier et fabriquant les harnais. || **2.** Palefrenier qui harnache les chevaux.

***harnais** [arnɛ] ou ***harnois** [arnwa] n. m. (de l'anc. scand. **hernest,* « provision de voyage, bagages d'une armée », après remplacement de la finale *-est* par le suff. *-eis, -ois ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *herneis* [*harnois,* XIIe s., Godefroy], au sens de « suite d'une armée, bagages » ; sens 1, v. 1155, Wace [écrit *herneis — hernois,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *harnois,* v. 1207, Villehardouin ; *harnais,* v. 1268, É. Boileau — *blanc harnais,* XXe s.] ; sens 2, av. 1825, P.-L. Courier ; sens 3, 1841, Balzac [« habits » — sans nuance péjor. —, fin du XVe s., Commynes] ; sens 4, 1957, Robert [*blanchir sous le harnois,* « vieillir dans son métier », 1669, Molière — « vieillir dans le métier des armes », 1636, Corneille ; *endosser le harnois,* 1636, Corneille — pour la carrière militaire ; pour une autre profession, 1690, Furetière ; *suer dans son harnais,* 1682, La Fontaine ; *s'échauffer dans son harnois,* 1552, Rabelais] ; sens 5, v. 1268, É. Boileau [« pièce d'un harnachement », 1690, Furetière ; *harnais de voiture,* 1857, Flaubert] ; sens 6 [« voiture avec attelage »], 1301, *ZFSL,* XXII, 92 [écrit *harnoys ; harnois,* v. 1508, *Comptes du château de Gaillon*] ; sens 7, 1765, *Encyclopédie* [*harnat,* XXe s.] ; sens 8, 1922, Larousse). **1.** *Vx.* Armure complète d'un homme d'armes : *Savez-vous pour la gloire oublier le repos | Et dormir en plein champ le harnois sur le dos ?* (Boileau). *Calme, l'épée au flanc, et portant sur le dos | Le harnais des anciens chevaliers féodaux, | Il était là...* (Hugo). || *Blanc harnais,* armure d'acier polie au clair, qui n'était ni dorée ni noircie. || **2.** Toute espèce d'habit militaire : *C'est à la faveur de mon harnais que j'ai parcouru l'Italie, où l'on ne pouvait voyager qu'avec une armée* (Courier). || **3.** Vêtement incommode, pénible ou ridicule à porter : *Elle s'avançait, grande, inclinée, dans une robe de soie blanche à fleurs, laissant battre sa poitrine délicieuse, palpitante et fourbue, à travers un harnais de diamants et de saphirs* (Proust). *Chacune des dames Langlade avait sa robe de soie, puisque l'acquisition de ce brillant harnais s'imposait* (Escholier). || **4.** *Fig.* Métier militaire, et, *par extens.,* métier quelconque. || *Blanchir sous le harnois, le harnais,* vieillir dans son métier, et, *spécialem.,* dans celui des armes : *Qu'il soit permis à un homme blanchi sous le rude harnois de la science, dans la lumière glacée du laboratoire, qu'il me soit permis de considérer avec défiance tout ce que peuvent offrir à l'histoire les Mémoires dits historiques* (Duhamel). || Vx. *Endosser le harnois, le harnais,* entrer dans la carrière militaire, et, *par extens.,* s'engager dans une profession quelconque, se consacrer à une tâche ; entrer dans la voie de : *Pour lui plaire, il fallait endosser le harnais de la dissimulation* (Balzac). || Vx. *Suer dans son harnais,* avoir des vêtements trop chauds, trop lourds ; être mal à l'aise. || Vx. *S'échauffer dans (sous) son harnais, son harnois,* s'exciter : *Ne vous échauffez pas ainsi dans votre harnois, vous pourriez en gagner une pleurésie* (Gautier). || **5.** Ensemble des pièces qui servent à équiper un cheval de trait, et, *par extens.,* tout animal de trait : *Un harnais*

bien fourbi. Le harnais d'un cheval, d'un bœuf, d'un chameau. Les chanfreins sont lacés ; les harnais sont bouclés (Hugo). || Pièce d'un harnachement : *Ils ruaient, se cabraient, les harnais se cassaient, leurs maîtres juraient ou riaient* (Flaubert). || *Harnais de voiture,* pièces qui relient l'animal de trait à la voiture : *Des harnais de voitures étaient dressés dans le milieu* [de la sellerie] *sur deux colonnes tournantes* (Flaubert). || **6.** *Dialect.* Attelage de plusieurs animaux : *Il avait une façon de se retirer à l'écart pendant que le harnais soufflait* (Bazin). || **7.** Ensemble des lices ou lames d'un métier à tisser. (On dit aussi HARNAT.) || **8.** *Harnais d'engrenages,* combinaison d'engrenages introduite dans la transmission d'un mouvement.

● SYN. : **3** *accoutrement, affublement, attifement* (fam.) ; **5** *harnachement.*

● REM. En dehors des quelques loc. citées, la forme *harnais* est la seule actuellement usitée.

***haro** [aro] interj. et n. m. (de *hare* [v. ce mot] ; v. 1180, Marie de France, écrit *harou* [*haro,* XIII[e] s., La Curne], comme interj. exprimant l'appel au secours ; 1273, Adenet [écrit *harou* et *haro*], comme cri qui rendait obligatoire la comparution immédiate de celui contre qui on avait crié ; *crier haro sur,* au fig., 1640, Oudin). *Autref.* Cri que l'on poussait pour appeler à l'aide et qui rendait obligatoire l'arrestation immédiate du coupable ou l'arrêt du délit : *Clameur de haro. Crier haro sur quelqu'un. Alors, le Belleau* [...] *demanda que le haro de la justice bannerette fût crié sur lui* (Béraud). || Fig. *Crier haro sur quelqu'un, sur quelque chose,* attirer sur quelqu'un ou sur quelque chose la haine, la colère, la réprobation d'autrui : *Les bêtes ont crié haro sur le baudet ! J'entends l'homme crier haro sur le génie* (Hugo).

◆ n. m. (v. 1360, Froissart). Cri de colère, d'indignation poussé publiquement.

***harouelle** [arwɛl] n. f. (origine obscure, peut-être mot de la même famille que l'anc. franç. *havet,* crochet [v. 1213, *Fet des Romains*], dér. de l'anc. franç. *hef,* même sens [fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre*], francique **haf,* crochet, crampon ; 1769, Duhamel du Monceau). Grosse ligne de pêche garnie d'hameçons de fort calibre, et servant à la pêche de la morue ou du maquereau.

***harpage** [arpaʒ] n. m. (de *harper* 2 ; 1930, Larousse). En termes de pêche, action de harper.

harpagon [arpagɔ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Harpagon,* n. du protagoniste de la comédie *l'Avare,* de Molière [1668], n. empr. au lat. *harpago, -gonis,* grappin, harpon, et, au fig., « rapace », du gr. *harpax, -pagos,* qui ravit, qui enlève, rapace ; 1721, Trévoux). Homme d'une grande avarice : *Il existe cependant des impôts inévitables, des demandes justes qu'on ne saurait repousser à moins d'être un brutal, un harpagon ?* (Balzac).

● SYN. : *grigou* (fam.), *grippe-sou* (fam.), *ladre, radin* (fam.), *rapiat* (fam.).

● REM. Le fém. *harpagonne* (fin du XIX[e] s.) est peu usité : *C'était chez cette harpagonne que M. le Conseiller menait son fils* (Coppée).

***harpail** [arpaj] n. m. (déverbal de l'anc. mot *harpailler,* séparer [attesté seulement au milieu du XVI[e] s.], dér. de *harper* 2 [le harpail résultant de la séparation en groupes d'une plus grosse troupe d'animaux] ; v. 1387, G. Phébus, au sens de « harde de cerfs » ; sens actuel, 1885, Pairault). Harde composée de biches : *Un harpail conduit par un bel élan mâle* (Rosny).

***harpailler** [arpaje] v. intr. (de *harper* 2, proprem. « mal saisir », d'où « prendre le change » ; 1794, *Encycl. méthodique*). En parlant des chiens, prendre le change sur des biches.

1. *harpe [arp] n. f. (bas lat. *harpa,* harpe [VI[e] s.], germ. **harpa,* même sens [mot introduit en lat. par les légionnaires d'origine germanique] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 [*harpe éolienne,* 1807, M[me] de Staël] ; sens 2, 1820, Lamartine [« la poésie, en général », fin du XVIII[e] s.] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Grand instrument de musique ayant plus ou moins la forme d'un triangle, à cordes inégales que l'on pince des deux mains : *Et les fils de Lévi* [...] | *Du peuple avec la harpe accompagnant les voix,* | *Dirigeaient vers le ciel l'hymne du Roi des rois* (Vigny). || *Harpe éolienne,* appareil sonore, en honneur en Allemagne à l'époque romantique, dont les cordes, tendues par un cadre, sont mises en vibration par la seule action du vent : *Un inventeur bizarre lui proposa d'installer sur le toit une harpe éolienne, une grande boîte sans couvercle, haute de cinq pieds, où des cordes tendues, de longueur inégale, vibreraient au vent en accords harmonieux et plaintifs* (Daudet). || **2.** *Fig.* et *vx.* La poésie sacrée, par allusion à la harpe de David, auteur des Psaumes, et, *par extens.,* la poésie : *Poésie, harpe intérieure, seule langue qui parle à Dieu* (Lamartine). || **3.** Mollusque gastropode des mers chaudes, à coquille ventrue et côtelée de saillies longitudinales, parallèles à l'ouverture et disposées comme les cordes d'une harpe.

2. *harpe [arp] n. f. (lat. *harpē,* sorte de cimeterre, faucille, espèce d'oiseau de proie, gr. *harpê,* faucon, orfraie, tout objet crochu pour saisir ; 1485, *Ordonnance royale,* au sens de « saillie d'une pierre de taille » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1676, Félibien ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Griffe d'un chien courant. || **2.** Pierre d'attente qui sort d'un mur. || **3.** Pièce métallique coudée servant à relier aux murs les poteaux des pans de bois. (Syn. HARPON.)

***harpé, e** [arpe] adj. (de *harpe* 1, proprem. « arrondi comme le côté d'une harpe » ; 1561, Du Fouilloux, au sens de « bien arqué », en parlant du jarret du chien courant ; sens actuel 1655, Salnove). Se dit d'un animal, et *spécialem.* d'un chien, dont l'estomac est bas, large, et dont le ventre et les flancs sont hauts et un peu rentrants : *Chien, cheval bien harpé.* (On dit aussi HERPÉ, E.)

***harpê** [arpɛ] n. f. (lat. *harpē* [v. HARPE 2] ; 1678, Guillet). Épée à lame recourbée, en usage chez certains peuples méditerranéens de l'Antiquité.

1. *harper [arpe] v. intr. (de *harpe* 1, par analogie d'aspect [v. HARPÉ] ; XIII[e] s., au sens de « lever une des jambes de derrière plus haut que l'autre sans plier le jarret » [en parlant d'un cheval] ; sens actuel, 1678, Guillet). En parlant d'un cheval, fléchir brusquement les jarrets dans l'allure du pas et du trot.

2. *harper [arpe] v. tr. (du lat. *harpē* [v. HARPE 2], avec influence phonétique de l'anc. scand. *harpa,* crampe ; fin du XII[e] s., au sens 1 [mot rare aux XIV[e] et XV[e] s.] ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** *Class.* Saisir et serrer fortement avec les mains ; empoigner avec force : *Harper quelqu'un au collet* (Acad., 1694). || **2.** Prendre un poisson à travers corps, au moyen d'une harpette.

***harpette** [arpɛt] n. f. (de *harpe* 2 ou de *harper* 2 ; 1962, Larousse). Ligne de pêche constituée par un fil terminé par un plomb au-dessus duquel sont fixés plusieurs hameçons simples ou multiples.

***harpie** [arpi] n. f. (lat. *Harpyia,* Harpie [ordinairement employé au plur. en ce sens], et, au fig., « personne rapace », gr. *Harpuia,* Harpyia, mère des vents [proprem. « la Ravisseuse »], et, au plur., « les Harpies, déesses des tempêtes », d'où « les tempêtes, les ouragans » ; XIV[e] s., *Dict. général,* écrit *arpe* [*erpie,* v. 1420, A. Chartier ; *harpie,* 1555, Ronsard], au sens 1 ; sens 2, 1585, Du Fail ; sens 3, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). **1.** Dans la mythologie grecque, nom de trois sœurs, monstres à tête de femme, à corps d'oiseau et à griffes acérées (en ce sens, s'écrit généralement avec une majuscule) : *Une vieille, moitié chatte et moitié harpie,* | *Au menton hérissé d'une barbe en charpie* (Hugo). *Et mes ongles, pareils aux ongles des harpies,* | *Sauront jusqu'à son cœur se frayer un chemin* (Baudelaire). *Sous sa perruque à bandeaux noirs qui durcit les traits de son visage blafard, avec ses longues mitaines noires d'où sortent des petits doigts comme des griffes, M[me] de La Pérouse prenait un aspect de harpie* (Gide). || **2.** *Fig.* et *vx.* Personne avide, rapace : [Villars avait] *sous une magnificence de Gascon, une avidité de harpie* (Saint-Simon). || **3.** *Fig.* Femme méchante et acariâtre : *Cette princesse d'Harcourt était une furie blonde, et de plus une harpie* (Saint-Simon).

D'abord parurent des canons, sur lesquels des harpies, des larronnesses, des filles de joie [...] tenaient les propos les plus obscènes (Chateaubriand). *Le devoir du Roi Très Catholique était [...] de clouer sur son rocher cette cruelle Sylla, cette harpye à la face humaine, la sanguinaire Élisabeth* (Claudel). || **4.** V. HARPYIE.

• REM. On trouve aussi les orthogr. HARPYE et HARPYIE (surtout au sens 1).

• SYN. : **3** *chameau* (fam.), *mégère, poison* (pop.), *rosse* (fam.), *vipère.*

***harpiste** [arpist] n. (de *harpe* 1 ; 1677, Havard). Personne qui joue de la harpe : *Je suis ce harpiste qui passe au milieu des armées [...] et je remercie Dieu de m'avoir donné la harpe et non point l'épée* (France).

***harpoise** [arpwaz] n. f. (de *harper* 2 ; 1842, Mozin). Fer recourbé qui termine le harpon.

***harpon** [arpɔ̃] n. m. (de *harper* 2 ; v. 1170, *Vie de saint Edmond,* écrit *harpun,* au sens de « agrafe [de parure] » ; écrit *harpon,* au sens 4, fin du XVe s. ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2 et 6, 1962, Larousse ; sens 3, 1611, Cotgrave [« grappin tranchant avec lequel on coupait les cordages du vaisseau abordé », 1643, G. Fournier] ; sens 5, XXe s.). **1.** Dard barbelé et acéré, monté sur un manche, qu'on utilise pour la pêche des gros poissons, ou qui, lancé à l'aide d'un canon spécial, sert à la pêche de la baleine : *La pêche au harpon. Un fusil à harpon. Emplis ton brick solide ou ta barque à deux ponts | De traînes, de filets, de dagues, de harpons* (Hugo). || **2.** *Spécialem.* Arme préhistorique dont la pointe était en os ou en bois de renne, avec un ou deux rangs de barbelures. || **3.** *Vx.* Crochet de fer utilisé pour l'abordage des vaisseaux ennemis. || Grappin tranchant avec lequel on coupait les cordages du vaisseau abordé. || **4.** Dans la construction, syn. de HARPE. || **5.** Grappin formé d'un double croc fixé à l'extrémité d'un manche et utilisé par les sapeurs-pompiers. || **6.** Instrument permettant de saisir et de récupérer les tiges de forage restées dans un puits après une rupture.

***harponnage** [arpɔnaʒ] n. m. (de *harponner ;* 1769, Duhamel du Monceau [« pêche pratiquée avec le harpon »]). Action de harponner. || Pêche pratiquée avec le harpon.

• REM. On dit aussi HARPONNEMENT (1866, Littré).

***harponner** [arpɔne] v. tr. (de *harpon ;* début du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s. [aussi *se faire harponner*] ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Accrocher avec un harpon ou tout autre instrument recourbé. || **2.** *Pop.* Arrêter, saisir au passage : *C'est pour ça que t'as harponné Marcel ?* (Bourdet). || *Se faire harponner,* se faire arrêter. || **3.** *Fig.* et *fam.* Circonvenir, dominer entièrement quelqu'un : *Elle se livrait au bonheur d'avoir harponné, pour ainsi dire, une âme angélique dans la mer parisienne* (Balzac). *Je l'ai bien harponné* [Zoskos], *tu sais, et, quoique très jaloux, il fait, au fond, tout ce que je veux* (L. Daudet).

• SYN. : **2** *accrocher ; agrafer* (fam.), *épingler* (fam.), *pincer* (fam.), *piquer* (pop.), *poisser* (pop.) ; **3** *embobiner* (pop.), *empaumer* (pop.), *entortiller.*

***harponneur** [arpɔnœr] n. m. (de *harponner ;* début du XVIIe s.). Pêcheur qui lance le harpon.

***harpyie** [arpi] n. f. (var. orthogr. de *harpie* [v. ce mot] ; 1809, Wailly [écrit *harpie ; harpyie,* 1962, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré [écrit *harpie ; harpyie* et *harpyia,* 1962, Larousse]). **1.** Rapace diurne de grande taille, à plumage brun, caractérisé par des serres énormes et un bec puissant. (On écrit aussi HARPIE.) || **2.** Chauve-souris frugivore qui vit dans la région indo-malaise. (On écrit aussi HARPYIA et HARPIE.)

harratin [aratɛ̃] n. m. (mot ar. ; 1962, Larousse). Chez les Maures, homme de la classe inférieure, descendant des esclaves, souvent de race noire.

harrier [ariər] n. m. (mot angl., dér. de *hare,* lièvre [anglo-saxon *hara*] ; début du XVe s., écrit *haryer ; harrier,* début du XIXe s.). Type de chien courant anglais pour la chasse au lièvre.

***hart** [art] n. f. (francique **hard,* filasse ; v. 1155, Wace, au sens 2 ; sens 1, fin du XIIe s., Simund de Freine ; sens 3, 1265, Tailliar ; sens 4, 1704, Trévoux). **1.** *Vx* ou *dialect.* Lien d'osier ou de bois tordu servant à lier les fagots : *Le guide qui me regardait d'en haut, et auquel je fis des signes de détresse, courut chercher des sauvages. Ils me hissèrent avec des harts par un sentier de loutres, et me transportèrent à leur village* (Chateaubriand). *Des harts d'osier et des crampons de fer* (Hugo). *Il fit le geste de tordre une hart* (Pérochon). || **2.** *Class.* et *littér.* Corde avec laquelle on pendait les criminels : *Il consentait d'être en place publique | Guindé* [= hissé] *la hart au col, étranglé court et net* (La Fontaine). *Et des milliers de harts d'où les pendus trop mûrs, | Quand le vent de l'hiver les heurte et les fracasse, | Encombrent les chemins de quartiers de carcasse* (Leconte de Lisle). || **3.** *Class.* La pendaison elle-même : *À peine de la hart* (Acad., 1694). || **4.** Cheville en fer, courbée en demi-cercle, à laquelle les gantiers et les peaussiers suspendent les peaux pour les étirer.

haruspication [aryspikasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *haruspex, -spicis* [v. l'art. suiv.] ; 1866, Larousse [t. I, p. 734 *d*], écrit *aruspication ; haruspication,* XXe s.). Dans l'ancienne Rome, interprétation de la volonté des dieux. (V. HARUSPICE.)

• REM. On écrit aussi ARUSPICATION.

haruspice [aryspis] n. m. (lat. *haruspex, -spicis ;* 1375, R. de Presles, écrit *aruspice ; haruspice* [d'après l'orthogr. du mot lat.], XVIIe s.). Dans l'ancienne Rome, devin qui interprétait la volonté des dieux par des signes tels que la foudre, les éclairs, les tremblements de terre, et surtout par l'inspection des entrailles des victimes offertes dans les sacrifices.

• REM. On écrit aussi ARUSPICE.

harviau [arvjo] n. m. (mot régional, qui représente probablem. un élargissement du moyen franç. *haviau,* crochet [v. 1360, Froissart], lui-même dér. de l'anc. franç. *hef,* même sens [fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre*], francique **haf,* crochet, crampon ; 1873, Larousse). Anse de corde qui sert à attacher un grand filet à l'arche d'un pont.

***hasard** [azar] n. m. (de l'esp. *azar,* jeu de dés [avec un *h-* difficile à expliquer], ar. *az-zahr,* le dé, le jeu de dés [*az* étant une forme, assimilée à la consonne initiale du mot suiv., de l'art. défini *al*] ; v. 1155, Wace, écrit *hasart* [*hasard,* XIIIe s.], au sens I, 1 [*jeu de hasard,* XIIIe s., *BEC,* 4e série, V, 342] ; sens I, 2, XIIIe s., Littré ; sens I, 3, 1538, R. Estienne ; sens II, 1, 1640, Corneille ; sens II, 2, XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes* [*par le plus grand des hasards,* XXe s.] ; sens II, 3, 1668, Racine ; sens II, 4, XIIIe s., Littré [écrit *azard — hasard,* av. 1525, J. Lemaire de Belges ; *mettre au hasard,* 1538, R. Estienne — *... en hasard,* v. 1480, Godefroy ; *courir hasard,* 1631, Richelieu — *... le hasard,* 1690, Furetière ; *les hasards,* 1534, Rabelais] ; sens II, 5, 1694, Acad. [*objet de hasard — hasard,* même sens, 1640, Oudin ; *de hasard,* « d'occasion », 1694, Acad.]).

I. 1. *Hasard,* ou *jeu de hasard,* nom d'un jeu de dés en usage au Moyen Âge. || **2.** Coup favorable à ce jeu et à quelques autres analogues. || **3.** Auj. *Jeu de hasard,* jeu où n'interviennent ni le calcul ni l'habileté du joueur.

II. 1. Cause fictive attribuée à un événement apparemment fortuit ou inexplicable (souvent personnifié) : *Sommes-nous, ô hasard, l'œuvre de tes caprices ?* (Lamartine). *Notre insuffisance d'esprit est précisément le domaine des puissances du hasard, des dieux et du destin* (Valéry). *Je suis un exemple de ces hommes dont le hasard a fait malgré eux la destinée* (Romains). *Le hasard donc, le même hasard qui fait que l'on naît roi ou pomme de terre, que l'on tire une chance sur deux milliards à la loterie sociale, ce hasard a voulu que je naisse Rezeau, sur l'extrême branche d'un arbre généalogique épuisé*

(H. Bazin). || **2.** Concours de circonstances, événement fortuit ou inexplicable : *Elle aurait voulu que Léon s'en doutât* [de son amour] *et elle imaginait des hasards, des catastrophes qui l'eussent facilité* (Flaubert). *Quel hasard l'amenait là ?* (Daudet). || *Par le plus grand des hasards,* par un concours de circonstances extraordinaire. || **3.** *Spécialem.* et *class.* Façon d'advenir fortuitement et généralement favorable, chance : *Et c'est un grand hasard s'il conclut votre affaire | Sans plaider le curé, le gendre et le notaire* (Racine). || **4.** *Class.* Risque d'un événement fâcheux, danger : *Je n'abandonne plus ma vie et ma puissance | Au hasard de sa haine, ou de ton inconstance* (Corneille). || Class. *Mettre au* ou *en hasard,* exposer à quelque danger : *Je me mets au hasard de me faire rouer* (Boileau). || Class. *Courir hasard, courir le hasard,* courir un risque, être en péril : *Mon front entre vos mains ne court point de hasard* (Regnard). || Class. et littér. *Les hasards,* les périls, et en particulier les dangers que l'on court au combat : *Aussi capable de ménager ses troupes que de les pousser dans les hasards* (Bossuet). *Le monde, les voyages, les hasards nombreux de la guerre et des cours, ces combinaisons mystérieuses dont la jeunesse est prodigue, s'ouvraient à mes regards* (Sainte-Beuve). || **5.** Class. *Objet de hasard,* ou simplem. *hasard,* objet d'occasion, revendu à bon marché : *Meuble, habit, bibliothèque, etc., de hasard* (Acad., 1694). *Nous avons mis une maîtresse revendeuse en campagne, pour trouver de certains hasards qui seraient justement notre fait* (Sévigné). || Vx. *De hasard,* d'occasion : *La calèche, quoique de hasard, a été payée deux mille francs* (Balzac). *Sous son cachemire de hasard, l'inconnue cherchait à cacher un pain de quatre livres* (Mérimée).

● SYN. : **II, 1** *chance, coup de dés* (fam.), *destin, fatalité, impondérables, sort ;* **2** *circonstance, coïncidence, conjoncture, occasion.*

◆ **Au hasard** loc. adv. (sens 1 et 3, 1580, Montaigne ; sens 2, v. 1695, Fénelon). **1.** À l'aventure, n'importe où : *Mutilée, impuissante, elle allait au hasard* (Vigny). *Elle prit un livre* [...]. *Elle l'ouvrit et lut au hasard* (France). *Puis on se dit enfin qu'il est partout* [...], *l'Introuvable, et on s'agenouille au hasard* (Gide). || **2.** N'importe comment, sans ordre : *Le ménétrier allait en avant* [...] ; *venaient ensuite les parents, les amis, tout au hasard* (Flaubert). *Ce long convoi cahotant, où les chevaux et les hommes à pied se mêlaient assez au hasard, était gardé sur ses arrières par les mousquetaires noirs* (Aragon). || **3.** Sans réflexion, sans choix délibéré, sans règle : *J'ai besoin de me délasser en jasant au hasard avec l'ami* (Stendhal). *Tu sèmes au hasard la joie et les désastres* (Baudelaire). *Vous n'avez pas parlé au hasard, Prospecteur ! Le sous-sol parisien recèle des milliards ?* (Giraudoux).

◆ **Au hasard de** loc. prép. (sens 1, 1883, Loti ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Selon les hasards, l'imprévu de : *J'attendais le matin pour partir et courir au hasard des routes* (Gide). *J'étais frappé de constater, au hasard des conversations surprises çà et là, quelle très faible part de réflexion critique...* (Gracq). *On vit avec quelques idées familières. Deux ou trois. Au hasard des mondes et des hommes rencontrés, on les polit, on les transforme* (Camus). *Au hasard de quelque rencontre.* || **2.** *Class.* et *littér.* Au risque de : *Il voulait reprendre ses exercices ordinaires, au hasard de retomber dans les mêmes maux* (Bossuet). *La vieille dame fut enlevée en habit de bal et traînée dans les glaces, au hasard de la faire crever* (Michelet).

◆ **À tout hasard** loc. adv. (fin du XVIe s., A. d'Aubigné). En prévision de tout événement possible : *Cordélia tendit le Thermos que nous avions emmené à tout hasard* (Vailland). *Il se présenta à tout hasard, quoiqu'il ne fût pas certain de trouver quelqu'un.*

◆ **Par hasard** loc. adv. (1636, Monet). D'une manière fortuite ou accidentelle : *Quand sa bouche dit vrai par hasard, son œil ment* (Hugo). *Vous imaginez-vous par hasard que je vais aller au lion avec votre parapluie ?* (Daudet). || Fam. *Comme par hasard,* comme si c'était involontaire ou fortuit (se dit ironiquement en parlant de ce qui était prévisible) : *Je lui ai demandé de m'aider, mais comme par hasard il n'était pas libre.*

◆ **De hasard** loc. adv. (milieu du XVIe s.). *Class.* Par hasard : *L'on coiffa d'un potage le pauvre Vineuil, qui n'en pouvait mais, et qui se trouva de hasard en table avec eux* (Retz).

***hasardé, e** [azarde] adj. (part. passé de *hasarder ;* 1389, Isambert, écrit *hazardé,* au sens de « hardi, impertinent » ; écrit *hasardé,* au sens 1, 1611, Cotgrave [« exposé à une issue incertaine... », 1873, Larousse] ; sens 2, av. 1696, La Bruyère [« qui n'est pas en rapport avec les circonstances... », av. 1842, Stendhal] ; sens 3, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 4, 1762, Duclos). **1.** Exposé à un danger éventuel, à des risques : *Entreprise hasardée.* || Exposé à une issue incertaine, à une réussite douteuse : *Démarche hasardée.* || **2.** *Vx.* Se dit d'une expression, d'un terme qui risquent d'être mal accueillis parce qu'ils sont en dehors de l'usage ou du bon usage : *Mot hasardé. On est assez lâche pour céder quelquefois à d'impertinentes critiques ; on sacrifie des traits noblement hasardés auxquels le public s'accoutumerait en quatre jours* (Voltaire). || *Vx.* Qui n'est pas en rapport avec les circonstances ou qui risque de choquer la bienséance ; osé : *Ce que nous appellerions à Paris une gaieté bien hasardée* (Stendhal). || **3.** Émis à la légère, sans garantie, sans preuve suffisante : *Hypothèse bien hasardée. Un simple soupçon lui aurait paru une chose hasardée et peu honnête* (Zola). || **4.** Vx. *Blond hasardé,* blond tirant sur le roux : [Il] *avait des cheveux d'un blond hasardé, le visage allumé, l'encolure épaisse* (Balzac).

● SYN. : **1** *dangereux, hasardeux, imprudent, osé, périlleux, risqué ; aléatoire, incertain, problématique ;* **3** *audacieux, hardi, téméraire.* — CONTR. : **1** *assuré, raisonnable, sage, sûr ;* **3** *fondé, juste, légitime.*

***hasarder** [azarde] v. tr. (de *hasard* [v. ce mot] ; 1407, Du Cange, comme v. intr., écrit *hazarder,* au sens de « jouer aux dés » ; écrit *hasarder,* au sens 1, fin du XVe s., Commynes [*hasarder de,* 1651, Scarron] ; sens 2, milieu du XVe s. ; sens 3, 1678, La Fontaine ; sens 4, 1552, Rabelais ; sens 5, 1580, Montaigne [« user d'un mot, d'une expression qui n'est pas en usage... », 1670, Corneille]). **1.** Littér. *Hasarder quelque chose,* l'exposer volontairement à des aléas qui peuvent être défavorables : *Sa femme, inquiète, lui déclarait qu'elle aimerait mieux se noyer tout de suite plutôt que de lui voir hasarder un sou* (Zola). *Des colons de l'intérieur qui ont fait quarante lieues pour venir hasarder sur un as l'argent d'une charrue* (Daudet). || Class. et littér. *Hasarder de* (et l'infinitif), courir le risque de : *Je hasarde de vous plaire ou de vous ennuyer* (Sévigné). *L'Angleterre où elle* [la grue] *hasarde rarement de déposer ses œufs* (Michelet). || **2.** Class. *Hasarder quelqu'un,* lui faire courir des risques, l'exposer à quelque danger : *Mais voyez les périls où vous me hasardez* (Corneille). || **3.** Class. *Hasarder un péril, un danger,* etc., l'affronter volontairement et sans crainte : *À peine ils touchent le port | Qu'ils vont hasarder encor | Même vent, même naufrage* (La Fontaine). || **4.** Tenter quelque chose de risqué ou de compromettant : *Hasarder une démarche. Elle venait de hasarder ce que de mémoire d'homme personne n'avait osé à Parme* (Stendhal). || **5.** Se risquer à exprimer une idée, une opinion qui peut être jugée téméraire, inopportune : [Il] *hasarda quelques plaisanteries* [...] *sur l'éducation religieuse* (Mérimée). *Je me garde bien de hasarder des paradoxes : il faut, pour les soutenir, un esprit que je n'ai pas* (France). *Je hasardai un conseil de transport immédiat dans un hôpital pour qu'on l'opère en vitesse* (Céline). *Hasarder une question.* || *Spécialem.* et *vx.* User d'un mot, d'une expression qui n'est pas en usage et risque de choquer.

● SYN. : **1** *aventurer, jouer, risquer ;* **4** *essayer ;* **5** *avancer.*

◆ v. intr. (av. 1526, J. Marot). *Class.* Tenter le sort, s'en remettre au hasard : *Quand on voit tout perdu, craint-on de hasarder ?* (Corneille).

◆ **se hasarder** v. pr. (sens 1, milieu du XVe s., J. Chartier ; sens 2, 1642, Corneille [*se hasarder de,* milieu du XVIe s]. ; sens 3, 1835, Th. Gautier). **1.** *Class.* S'exposer au

péril, au danger : *Mais mon père défend que le roi se hasarde* (Racine). || **2.** *Se hasarder à* (et l'infinitif), se résoudre à faire quelque chose malgré le risque que l'action présente : *Se hasarder à partir en mer par mauvais temps.* || Class. *Se hasarder de* (et l'infinitif), même sens : *Si quelqu'un se hasarde de lui emprunter quelques vases* (La Bruyère). || **3.** Aller, se rendre dans un endroit peu sûr, où l'on court des risques : *Comme la jeune femme se hasardait dans la grande allée, elle recula devant le cadavre d'un soldat prussien* (Zola). *Il fallait toutefois que j'eusse une nouvelle de conséquence à vous faire savoir pour me hasarder jusqu'au seuil de cette maison maudite* (France). *Elle ne s'était encore jamais hasardée au-dehors* (Gide). *Des touffes de cresson ou de menthe cachent au pied qui se hasarde l'endroit où commence l'eau* (Radiguet).

• SYN. : **3** *s'aventurer, se risquer.*

***hasardeusement** [azardøzmɑ̃] adv. (de *hasardeux ;* XVIe s., puis 1671, Mme de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay). **1.** *Class.* Par hasard, fortuitement : *Il se trouva hasardeusement qu'une dame qu'il ne connaît point du tout, à qui il n'a jamais parlé, n'était point à l'assemblée* (Sévigné). || **2.** D'une façon hasardeuse, en courant des risques.

***hasardeux, euse** [azardø, -øz] adj. et n. (de *hasard* [v. ce mot] ; XIIIe s., Semrau, comme n. m., écrit *hasardeus* [*hasardeux,* début du XVIe s.], au sens de « celui qui joue aux dés » ; comme adj., au sens class., milieu du XVIe s., Amyot). *Class.* et *littér.* Qui ne craint pas de s'exposer au danger, de prendre des risques, qui agit avec témérité ou imprudence : *Si vous étiez moins hasardeuse, j'aurais plus de repos* (Sévigné). *Sus, sus, Mars et le sort aiment les hasardeux* (Mairet). *Dans ce Louvre où de vieux murs gardent | Les portraits des rois hasardeux* (Hugo). *Le sot plaint ces fous hasardeux* (Verlaine). *Cette grande hasardeuse voyait d'abord les difficultés d'une entreprise* (Hermant) ; et par extens. : *Ils foulent l'infini d'un sabot hasardeux* (Baudelaire).

• SYN. : *audacieux, aventureux, cassecou* (fam.), *hardi, imprudent, risque-tout* (fam.), *téméraire.* — CONTR. : *prudent, réfléchi, sage ; froussard* (fam.), *peureux, poltron.*

◆ adj. (av. 1559, J. Du Bellay). Qui comporte des risques, des périls, dont l'issue est incertaine : *La retraite était rendue hasardeuse à cause des blessés* (Chateaubriand). *Je ne peux pas dire que j'aime le danger, mais j'aime la vie hasardeuse...* (Gide). *Ce rôle mandataire est hasardeux* (Colette).

• SYN. : *aléatoire, aventuré, aventureux, dangereux, hasardé, imprudent, osé, périlleux, risqué, scabreux.* — CONTR. : *assuré, paisible, raisonnable, sage, sûr, tranquille.*

***haschich** n. m., ***haschichin** n. m. V. HACHISCH, HACHISCHIN.

***hase** [az] n. f. (allem. *Hase,* lièvre ; 1556, Saliat). Femelle du lièvre : *On sait que le lièvre mâle prend le nom de bouquin, et la femelle celui de hase* (Pesquidoux).

haseki [azəki] n. (mot turc signif. proprem. « ce qui appartient au service du Sultan » ; 1962, Larousse). Nom qui était donné, en Turquie, à la favorite du Sultan et aux gardes du sérail.

hashi [aʃi] n. m. (mot japonais ; 1962, Larousse). Nom des bâtonnets dont les Japonais se servent pour manger.

hasidim ou **hassidim** [asidim] n. m. pl. (mot hébreu signif. proprem. « les pieux » ; 1866, Larousse [III, 1046 *a*], écrit *chasidim* [*hasidim, hassidim,* début du XXe s.], aux sens 1-2). **1.** Ancêtres des pharisiens. || **2.** Membres d'une secte juive fondée en Pologne au XVIIe s. : *Le foulard des hassidim fait un collier à son cou* (Tharaud).

***hassani** [asani] adj. invar. (mot ar., de *Hassan,* n. pr. ; 1962, Larousse). Se disait de la monnaie nationale marocaine : *Douro hassani.*

◆ n. m. (1962, Larousse). Dialecte arabe maghrébin parlé en Mauritanie et dans la région de Tombouctou.

hast [ast] n. m., ou **haste** [ast] n. f. (lat. *hasta,* lance, pique, javelot, hampe de javelot ; v. 1188, Aimon de Varennes, écrit *haste* [*hast,* milieu du XVIe s. ; *arme d'hast,* 1636, Monet — d'abord *arme d'ast,* 1542, Du Pinet, et *arme d'haste,* 1611, Cotgrave]). Bois des armes à fer emmanché (lance, pique, etc.) : *Clodion et Mérovée tenaient à la main, en guise de torches, l'hast enflammé de deux piques rompues* (Chateaubriand). || *Arme d'hast,* arme dont le fer est monté sur un long manche appelé « hampe » ou « fût ».

***hastaire** [astɛr] n. m. (bas lat. *hastarius,* de *hasta* [v. l'art. précéd.] ; 1548, G. Du Bellay). Soldat romain armé d'un lourd javelot (*pilum*) et combattant au premier rang.

• REM. On a dit aussi HASTAT (lat. *hastatus,* [soldat] armé d'un javelot, de *hasta ;* 1866, Littré).

haste [ast] n. f. (lat. *hasta* [v. HAST] ; 1704, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, 1866, Littré). **1.** *Vx.* Lance, pique, javelot. || **2.** Javelot sans pointe ni fer, attribut des divinités bienfaisantes sur les médailles anciennes. || **3.** Partie supérieure de certaines lettres, qui s'élève au-dessus de la panse.

• REM. V. aussi HAST et HÂTE **1.**

***hasté, e** [aste] adj. (de *haste ;* 1789, *Encycl. méthodique*). En botanique, se dit d'une partie d'un végétal qui a la forme d'un fer de lance : *Feuille hastée de rumex.*

***hasteur** n. m. V. HÂTEUR.

1. *hâte [ɑt] ou ***haste** [ast] n. f. (du lat. *hasta* [v. HAST], avec influence phonétique et sémantique du francique **harst,* gril ; XIIe s., Godefroy, écrit *haste* [*hâte,* XVIIIe s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1210, *Estoire d'Eustachius* [écrit *haste ; hâte,* 1636, Monet]). **1.** *Vx.* Broche à rôtir. || **2.** *Vx.* Pièce de viande rôtie.

2. *hâte [ɑt] n. f. (francique **haist,* violence, véhémence ; fin du XIe s., écrit *haste ; hâte,* XVIIe s. [*avoir haste,* 1538, R. Estienne ; *avoir grande hâte* ou *grand-hâte,* 1866, Littré]). Promptitude extrême mise à entreprendre ou à exécuter quelque chose : *Ainsi pensait Joseph, qui depuis longtemps, ne sentait plus très bien ce qui, dans l'action, distingue la hâte de la promptitude* (Duhamel). *C'est le trait qui m'étonne le plus chez les grands politiques : la hâte de Richelieu mourant pour achever de fonder une puissance qu'il savait être à la merci de la trahison d'un favori, d'une intrigue de la reine, d'une bataille perdue* (Mauriac). *Mettre trop de hâte à terminer un travail.* || *Avoir hâte, grande hâte* (ou *grand-hâte*) *de,* être très impatient, très pressé de : *Il* [Tartarin] *avait hâte de revoir le corselet bleu de Baïa* (Daudet). *Mais j'ai hâte d'en venir au point par lequel Chotard s'illustra dans les esprits de tous ses élèves* (France).

• SYN. : *célérité, diligence, empressement, précipitation, rapidité, vivacité.* — CONTR. : *ajournement, atermoiement, inertie, lenteur, mollesse, retard.*

◆ **En hâte** loc. adv. (v. 1131, *Couronnement de Louis*). Avec une grande rapidité, sans perdre de temps : *Se lever en hâte. Faire ses bagages en toute hâte. Entre deux numéros de danse, les artistes de l'établissement voisin venaient boire en hâte une limonade ou une menthe à l'eau* (Troyat). *Comme les deux hommes descendaient l'escalier en grand-hâte, ils se heurtèrent à Richard* (Duhamel).

◆ **À la hâte** loc. adv. (1538, R. Estienne). Avec précipitation, sans prendre le temps nécessaire, et souvent avec négligence : *S'habiller à la hâte. Elle avait jeté à la hâte sur ses épaules nues un châle de cachemire* (Balzac).

***hâté, e** [ɑte] adj. (part. passé de *hâter ;* 1549, R. Estienne, au sens 2 ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 3, av. 1841, Chateaubriand ; sens 4, fin du XIXe s., A. Daudet [« qui est fait trop rapidement, à la hâte », début du XXe s.]). **1.** *Class.* Qui est pressé, qui a hâte de faire quelque chose : *Il est si hâté de m'épouser qu'il m'épouserait sans ça, si je voulais* (Dancourt). || **2.** *Class.* Qui presse, qui doit être fait rapidement : « *Il s'agit d'un fait assez hâté. | — Quoi ? — D'aller là-dedans, et d'y surprendre ensemble | Deux personnes qu'il faut qu'un bon hymen assemble* » (Molière). || **3.** *Vx* et *littér.* Qui est poussé à aller vite : *Le silence des soldats, hâtés du froid, de la faim et de*

l'ennemi, était profond (Chateaubriand). *Jacques Hémery se leva brusquement, hâté à fuir* (Hermant). || **4.** *Littér.* Qui est fait promptement, qui est rendu plus rapide : *Vols hâtés d'oiseaux en voyage* (Daudet). || *Spécialem.* Qui est fait trop rapidement, à la hâte : *Ces acquisitions de l'esprit innombrables et hâtées* (Hermant).

***hâtelet** [ɑtlɛ] n. m. (de *hâte* 1 ; 1789, *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, 1877, Littré ; sens 4, 1842, Mozin). **1.** *Vx.* Petite broche pour faire rôtir de menues pièces (rognons de mouton, ris d'agneau, morceaux de viande, etc.). [On dit auj. BROCHETTE.] || **2.** *Vx.* Broche ornée, à la partie supérieure, d'un motif décoratif, et qui servait à dresser les plats chauds ou froids de grand style. || **3.** Broche de bijouterie (appelée aussi HÂTELETTE.) || **4.** Petite broche du métier à tisser les étoffes de soie.

• REM. Aux sens 1 et 2, on écrit aussi ATTELET.

***hâtelle** [ɑtɛl] ou ***hâtelette** [ɑtlɛt] n. f. (de *hâte* 1 ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *hâtelette ; hâtelle,* 1907, Larousse). *Vx.* Termes qui désignaient les menues pièces rôties au moyen de hâtelets.

***hâter** [ɑte] v. tr. (de *hâte* 2 [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *haster* [*hâter,* XVIIᵉ s.], au sens 1 [*haster quelqu'un de,* milieu du XVIᵉ s., Amyot] ; sens 2, v. 1360, Froissart [*haster le pas,* 1580, Montaigne ; *hâter son erre,* 1751, *Dictionnaire universel d'agriculture*] ; sens 3, 1273, Adenet). **1.** *Class.* Inciter quelqu'un à faire vite, à se presser : *Que l'on coure avertir et hâter la princesse* (Racine). || Class. *Hâter quelqu'un de* (et l'infinitif), l'inciter, le pousser à faire rapidement quelque chose : *Il semble que ses impiétés hâtent ce monstre de paraître* (Corneille). || **2.** Rendre plus rapide une action, accélérer une évolution : *Et leurs femmes, derrière l'animal, lui fouettaient les reins* [...] *pour hâter sa marche* (Maupassant). *Hâter le mouvement. Les difficultés financières ont hâté le déclin de cette entreprise.* || *Hâter le pas,* marcher plus vite, se presser : *En écoutant ces tristes nouvelles, je hâtais le pas* (France) ; et au fig. : *Il sent* [le vainqueur] *que lui non plus, même en hâtant le pas, | À sa propre victoire il n'échappera pas* (Hugo). || *Hâter son erre,* en parlant d'un cerf qui vient d'être lancé, fuir avec précipitation. || **3.** Rendre plus proche dans le temps un événement : *Est-il bien possible* [...] *que ce soit là l'homme qui a fait hâter le supplice de ce pauvre comte Palanza !* (Stendhal). *Il ne fallait rien hâter ni rien différer* (France). *Ils attendront votre mort, ou peut-être la hâteront, puisqu'il suffit de cette mort pour qu'Inès règne* (Montherlant).

• SYN. : **2** *accélérer, activer, dépêcher* (fam.), *expédier* (fam.), *précipiter ;* **3** *anticiper, avancer, brusquer, presser.* — CONTR. : **2** *arrêter, freiner, paralyser, ralentir, stopper ;* **3** *ajourner, atermoyer, différer, remettre, repousser, retarder.*

◆ **se hâter** v. pr. (v. 1240, G. de Lorris [*se haster de,* 1080, *Chanson de Roland* — « accomplir quelque chose avec trop de hâte... », XXᵉ s.]). Faire vite, aller plus vite, se presser ; faire en sorte de ne perdre aucun instant : *Hâtons-nous, le temps presse. Il se hâtait à la poursuite du jour fugitif* (Giono). *Quelques passants se hâtaient vers des demeures lointaines* (Camus). || *Se hâter de* (et l'infinitif), mettre une grande célérité à faire quelque chose : *La duchesse se hâta de descendre chez elle* (Stendhal). *Poltron, hâtez-vous de rentrer* (Gautier) ; accomplir quelque chose avec trop de hâte, avec précipitation : *Ne vous hâtez pas de critiquer ce projet, étudiez-le plutôt avec soin.*

• SYN. : *se dépêcher, s'empresser, faire diligence, se grouiller* (pop.), *se précipiter, se presser.* — CONTR. : *flâner, lambiner, lanterner* (fam.), *musarder, muser, traînasser, traîner.*

***hâtereau** [ɑtro] n. m. (de *hâte* 1 [v. ce mot] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *hasteriau* [*hastereau,* 1552, Rabelais], au sens de « viande grillée » ; sens actuel, 1611, Cotgrave [écrit *hastereau ; hâtereau,* 1721, Trévoux]). Boulette de foie de porc, enveloppée d'un morceau de péritoine.

• REM. On écrit aussi ATTEREAU (1866, Larousse).

***hâteur** [ɑtœr] ou ***hasteur** [astœr] n. m. (de *hâte* 1 [v. ce mot] ; 1285, Godefroy, écrit *hasteeur* [*hasteur,* fin du XIVᵉ s., E. Deschamps ; *hâteur,* XVIIᵉ s.], au sens de « rôtisseur » ; « officier des cuisines du roi... », 1680, Richelet). *Vx.* Rôtisseur. || *Spécialem.* Officier des cuisines du roi qui avait le soin des viandes rôties.

***hathorique** [atɔrik] adj. (de *Hathor,* n. d'une déesse de l'Égypte ancienne ; 1890, *Grande Encyclopédie* [art. *colonne*]). Se dit d'une pièce d'architecture qui est décorée de la tête de la déesse Hathor : *Colonne hathorique.*

***hâtier** [ɑtje] n. m. (de *hâte* 1 [v. ce mot] ; fin du XIIᵉ s., *Geste des Loherains,* écrit *hastier* [*hâtier,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux [art. *marmitier*] ; sens 3, 1501, G. Cohen [écrit *hastier ; hâtier,* 1636, Monet]). **1.** *Vx.* Broche à rôtir. || **2.** *Vx.* Rôtisseur. || **3.** Grand chenet de cuisine, muni de crochets à différentes hauteurs, sur lesquels reposent et tournent les broches.

***hâtif, ive** [ɑtif, -iv] adj. (de *hâte* 2 [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *hastif* [*hatif, hâtif,* XVIᵉ s.], au sens 5 ; sens 1, 1487, Garbin ; sens 2, milieu du XVIᵉ s., Amyot ; sens 3, fin du XVIIᵉ s., Bossuet [« qui vient à maturité à une date précoce », 1487, Garbin] ; sens 4, fin du XIXᵉ s.). **1.** Qui devance la date normale ou prévue : *Ce qu'il nous faut pleurer sur ta tombe hâtive...* (Musset). *Le printemps hâtif fleurissait les lilas* (Zola). *Nous avons connu le lever hâtif d'avant l'aube* (Gide). || **2.** Dont le cours, l'évolution est trop rapide : *Croissance hâtive. Une blonde fillette de dix ans, avec des yeux savants déjà, un air de femme, la chair hâtive et malade des faubourgs parisiens* (Zola). || **3.** *Spécialem.* Se dit d'un végétal qui produit avant l'époque normale pour les individus de la même espèce : *Des fraisiers hâtifs. Une variété de pommes de terre hâtive.* || Qui vient à maturité à une date précoce : *Fruits et légumes hâtifs.* || **4.** Qui est exécuté trop rapidement ou avec précipitation ; qui témoigne de la hâte excessive avec laquelle une action a été accomplie : *Travail hâtif. Ces traits hâtifs et maladroits dont un soldat oisif égratigne le mur du corps de garde* (France). *Sous la plume d'auteurs à l'écriture hâtive* (Dauzat). || **5.** *Littér.* Qui se hâte, se presse : *Je m'interrompis pour regarder et montrer à Albertine un grand oiseau solitaire et hâtif qui, loin devant nous, fouettait l'air du battement régulier de ses ailes...* (Proust). *Les vendeurs s'abordaient hâtifs, bousculés par la foule* (Farrère).

• SYN. : **1** et **3** *précoce, prématuré ;* **4** *bâclé, hâté, précipité.* — CONTR. : **1** et **3** *retardé, tardif ;* **4** *consciencieux, laborieux, minutieux, scrupuleux, soigné.*

***hâtiveau** [ɑtivo] n. m. (de *hâte* 2 [v. ce mot] ; fin du XIIIᵉ s., Crapelet, *Proverbes* [p. 142], dans la loc. *poire de hastivel,* poire précoce ; écrit *hâtiveau,* au sens actuel [à propos d'une variété de pomme], 1611, Cotgrave). Fruit ou légume hâtif, et en particulier petits pois amenés à maturité dès février.

***hâtivement** [ɑtivmɑ̃] adv. (de *hâtif* [v. ce mot] ; v. 1138, Gaimar, écrit *hastivement* [*hâtivement,* XVIIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, début du XXᵉ s.). **1.** En hâte, rapidement : *Sigismond hâtivement le questionne sur ce qui est pour lui d'intérêt majeur. Le bureau de poste principal est-il éloigné ?* (Pieyre de Mandiargues). *Partir hâtivement.* || **2.** À la hâte, avec une rapidité excessive : *Un ouvrage fait hâtivement et où les erreurs abondent.*

• SYN. : **1** *dare-dare* (fam.), *prestement, promptement, rondement, vite, vivement ;* **2** *à la diable* (fam.), *à la galopade* (fam.), *à la va-vite* (fam.), *en un clin d'œil* (fam.), *en un tour de main* (fam.), *précipitamment.* — CONTR. : **1** *doucement, insensiblement, lentement, peu à peu, piano ;* **2** *consciencieusement, minutieusement, scrupuleusement, soigneusement.*

***hatschisch** n. m. V. HACHISCH.

***hâture** [ɑtyr] n. f. (de *hâte* 1, au sens de « broche » ; 1767, Duhamel du Monceau). Plaque métallique qui fait saillie sur une serrure pour arrêter un pêne, un verrou.

***hauban** [obɑ̃] n. m. (anc. scand. *höfudbendur,* plur. de *höfudbenda,* câble principal d'un navire, de *höfud,* tête, et *benda,* lien, proprem. « lien capital » ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *hobent* [*hoben, hoban,* v. 1155, Wace ; *auban,* 1573, Du Puys ; *hauban,* 1676, Félibien], au sens 1 ; sens 2, milieu du XIVe s. [écrit *hoban ; hauban,* 1676, Félibien]). **1.** Dans la marine, nom générique des manœuvres dormantes servant à soutenir et à assujettir les mâts par le travers et par l'arrière : *Le capitaine, n'ayant pu prendre hauteur, était inquiet ; il montait dans les haubans, regardait les divers points de l'horizon avec une lunette. Une vigie était placée sur le beaupré, une autre dans le petit hunier du grand mât* (Chateaubriand). || **2.** Câble tenseur, métallique ou textile, servant à assurer la position d'un appareil ou l'indéformabilité d'une construction : *Les haubans d'une grue, d'une chèvre. Haubans qui renforçaient les ailes des biplans.*

***haubanage** [obanaʒ] n. m. (de *hauban ;* 1930, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action de maintenir par des haubans (un mât, un pylône, une cheminée, etc.). || **2.** Ensemble des haubans d'un aéronef.

***haubaner** [obane] v. tr. (de *hauban ;* 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Fixer, assujettir, consolider au moyen de haubans un mât, et, *par extens.,* un appareil quelconque : *Haubaner une mâture, une grue.* || **2.** Pourvoir de haubans.

***haubergeon** [obɛrʒɔ̃] n. m. (de *haubert ;* 1170, Gay). Petit haubert en tissu léger, sans coiffe et sans manches, descendant à mi-cuisses, en usage surtout parmi les gens de pied, du XIIe au XVIIe s. : *Cette maison avait évidemment appartenu jadis à des faiseurs de haubergeons, à des armuriers* (Balzac). *Des piétons, vêtus de haubergeons et coiffés de bassinets, marchaient en tête* (Béraud).

***haubergier** [obɛrʒje] n. m. (de *haubert ;* XIIIe s.). Fabricant ou marchand de hauberts et d'armures de mailles.

haubersaert (d') [dobɛrsar] n. m. (probablem. emploi ironique du n. de Alexandre Auguste, comte *d'Haubersa[e]rt,* homme politique français [1804-1868], dont on parla beaucoup à l'occasion d'un procès intenté au journal *la Tribune* en 1832, alors qu'il était le chef de cabinet du président du Conseil Casimir Perier ; av. 1872, Th. Gautier). Nom donné à la tournure que portaient les femmes au milieu du XIXe s. : *Ainsi, après avoir levé la robe des convenances* [...], *après avoir jeté là le corset, et les coussins d'ouate, et le d'haubersaert en bougran piqué, vous ne rencontrez* [...] *qu'une maigre carcasse* (Gautier).

***haubert** [obɛr] n. m. (francique **halsberg,* proprem. « ce qui protège le cou », de **hals,* cou, et de **bergan,* mettre en sûreté ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *haberc, halberc* et *osberc ;* XIIe s., *Chanson de Floovant,* écrit *aubert ; haubert,* début du XIVe s.). Longue cotte de mailles, garnie de manches et d'une coiffe, que portaient les hommes d'armes au Moyen Âge.

***hausse** [os] n. f. (déverbal de *hausser ;* seconde moitié du XIIIe s., *Chace dou cerf,* au sens de « lieu élevé » ; XVIe s., *Coutumier général,* au sens de « enchère » ; sens I, 1, 1885, Zola ; sens I, 2, 27 mai 1775, d'Alembert [*la hausse,* av. 1848, Chateaubriand ; *jouer à la hausse,* 1866, Littré ; *être en hausse,* 1866, Littré ; au fig., XXe s.] ; sens II, 1 et 3, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1866, Littré [*angle de hausse,* XXe s.] ; sens II, 4, 1866, Littré ; sens II, 5, 1962, Larousse).

I. 1. Le fait de s'accroître en hauteur, d'atteindre un niveau plus élevé : *La hausse des eaux. Ils avaient allumé la dernière lampe ; elle s'épuisait en éclairant la crue, dont la hausse régulière, entêtée, ne s'arrêtait pas* (Zola). || **2.** Augmentation de quantité, de valeur, de prix : *Hausse de la température. La hausse du coût de la vie. Prendre des mesures pour limiter la hausse des prix. La hausse des salaires, des loyers.* || Absol. *La hausse,* mouvement d'augmentation dans le cours des marchandises, des valeurs boursières. || *Jouer à la hausse,* spéculer sur cette augmentation : *Tous deux jouaient le jeu connu, l'un à la hausse, l'autre à la baisse sur une même valeur* (Zola). || *Être en hausse,* augmenter de valeur : *On verra ça fin septembre, si les fonds sont en hausse, ce qui ne semble pas probable* (H. Bazin). *Depuis le début de l'année, les cours des matières premières sont en hausse ; fig.* et *fam.,* en parlant d'une personne, voir croître son crédit : *Il est en hausse* (ou *ses actions sont en hausse*) *auprès du public.*

II. 1. Objet ou dispositif servant à hausser, à surélever : *Les hausses d'un meuble.* || **2.** Appareil placé sur le canon d'une arme à feu ou sur une pièce d'artillerie, et qui, supportant le cran de mire, détermine, avec le guidon, la ligne de mire : *La hausse d'un fusil, d'un canon. Le capitaine, son grand corps plié en deux, vint vérifier la hausse* (Zola). || *Angle de hausse,* angle que forme la direction du canon d'une arme, au moment du tir, avec la ligne joignant cette arme à l'objectif. || **3.** Morceau de papier que l'on colle sur le tympan ou sur le cylindre d'une presse à imprimer, ou bien sous certaines parties de la forme, pour rendre le foulage plus énergique. || **4.** Partie d'un archet placée entre la baguette et la pièce qui tient les crins. || **5.** Ensemble des montants verticaux en tôle continuant le bordage vertical d'un caisson à air comprimé et qui jouent le rôle de batardeau. (On dit aussi HAUSSOIR, n. m., ou HAUSSOIRE, n. f.) || Panneau mobile que l'on ajoute à la partie supérieure des vannes pour faire monter le niveau de l'eau.

● SYN. : **I, 1** *montée ;* **2** *élévation, majoration.*

***haussé, e** [ose] adj. (part. passé de *hausser ;* 1690, Furetière). En héraldique, se dit d'une pièce placée plus haut que sa position ordinaire.

1. *hausse-col [oskɔl] n. m. (altér., d'après *hausse* [forme du v. *hausser*] et *col* [forme anc. de *cou*], du moyen néerl. **halskote,* proprem. « habillement [*kote*] du cou [*hals*] » ; 1415, 1419 et 1447, Godefroy, écrit respectivement *housecol, hochecol* et *hauscol* [*houscot* — forme la plus proche de celle du mot empr. —, v. 1460, G. Chastellain ; *haussecol,* v. 1468, O. de La Marche ; *hausse-col,* 1671, Pomey], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Autref.* Pièce métallique qui protégeait la base du cou, les épaules et le haut de la poitrine des fantassins : *M. de Brissac me fit remarquer un hausse-col de vermeil doré* (Retz). || **2.** Du XVIIe au XIXe s., croissant de cuivre doré, orné d'un écusson d'argent, insigne des officiers d'infanterie en service ou en grande tenue.

● Pl. *des* HAUSSE-COL ou *des* HAUSSE-COLS.

2. *hausse-col [oskɔl] n. m. (de *hausse,* forme du v. *hausser,* et de *col,* forme anc. de *cou ;* 1866, Littré). Nom donné à quelques oiseaux-mouches à gorge dorée, bronzée ou noire, et à une alouette.

● Pl. *des* HAUSSE-COL ou *des* HAUSSE-COLS.

***haussement** [osmɑ̃] n. m. (de *hausser ;* 1465, Godefroy, écrit *haulsement* [*haussement,* 1600, O. de Serres], au sens de « augmentation [de salaire] » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1866, Littré ; sens 3, 1764, Voltaire). **1.** *Vx.* Action de hausser, de rendre plus haut : *Le haussement d'un mur.* || **2.** *Haussement d'épaules,* mouvement consistant à remonter les épaules en signe de mépris ou, parfois, d'indifférence, de lassitude : *Mots à double entente et haussements d'épaules, tout fut employé à l'envi pour accabler cette femme* (Flaubert). *Il esquissa un haussement d'épaules, sans interrompre ses allées et venues* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* et *vx.* Passage à un niveau plus élevé : *Haussement des valeurs.*

***hausse-pied** [ospje] n. m. (de *hausse,* forme du v. *hausser,* et de *pied ;* 1296, Gay, écrit *haussepié* [*hausse-pied,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, XVIe s., La Curne [écrit *haulsepied ; haussepied,* av. 1679, Retz] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1866, Littré ; sens 5, 1900, *Dict. général*). **1.** *Vx.* Ce qui sert à hausser le pied, marchepied. || **2.** *Class.* et *fig.* Ce qui conduit à quelque chose, ce qui permet d'y accéder : *J'eusse été bien aise de pouvoir pénétrer si cette proposition n'était point le hausse-pied de quelque négociation souterraine* (Retz). || **3.** *Vx.* Faucon qu'on jetait le premier sur un héron pour le faire monter. || **4.** *Vx.* Sorte de piège à loups. || **5.** Morceau de fer fixé près de la douille d'une bêche et sur lequel on appuie pour enfoncer l'outil.

• Pl. *des* HAUSSE-PIED ou *des* HAUSSE-PIEDS.

***hausse-queue** [oskø] n. m. invar. (de *hausse,* forme du v. *hausser,* et de *queue ;* 1555, Belon). Syn. de HOCHEQUEUE, sorte de bergeronnette.

***hausser** [ose] v. tr. (du lat. pop. **altiare,* hausser [dér. du lat. class. *altus,* V. HAUT], avec un *h-* de même origine que celui de *haut ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *halcier* [*haucier,* XIIe s., *Roncevaux ; hausser,* XVe s.], au sens 2 [*hausser les épaules,* 1663, Molière ; *hausser le coude,* 1690, Furetière] ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir ; sens 3, 1645, Corneille [*hausser la voix,* au fig., 1672, Sacy — *hausser le ton,* même sens, 30 sept. 1693, Mme de Main-tenon] ; sens 4, v. 1207, Villehardouin). **1.** Augmenter la hauteur : *Hausser un mur.* || **2.** Porter à un niveau supérieur : *Biorn* [...] | *Salue en haussant son hanap* (Gautier). *Hausser une lampe.* || *Hausser les épaules,* soulever les épaules pour marquer le mépris, l'indifférence, la patience ou la résignation : *C'était à prévoir, murmura-t-elle en haussant les épaules* (Gide). || Fig. et fam. *Hausser le coude,* V. COUDE. || **3.** Augmenter l'intensité, la hauteur d'un son : *Hausser le diapason. Leurs cris farouches couvraient la voix du chanteur qui vainement haussait sur l'assemblée la clameur harmonieuse de sa bouche et de sa lyre* (France). || *Hausser la voix, le ton,* élever la voix, parler avec force pour réprimander, affirmer son autorité, exprimer son mépris, ou sous l'empire de la colère : *Je ne sais quelle tristesse l'arrêtait avant qu'elle ait pu réussir à hausser le ton* (Bernanos). *Il s'énervait, haussait le ton, riait de façon désordonnée* (Camus). || **4.** *Fig.* Augmenter la valeur, le prix, l'importance de quelque chose : *Hausser les impôts, le taux d'escompte. Hausser le prix d'une denrée. Hausser ses prétentions.* || Porter à un niveau plus élevé moralement, intellectuellement : *Son sens du devoir le hausse jusqu'à l'héroïsme.*

• SYN. : **1** *exhausser, rehausser, surélever, surhausser ;* **2** *lever, soulever ;* **3** *amplifier, élever, enfler, forcer, intensifier ;* **4** *majorer, réévaluer, relever, revaloriser, valoriser ; accroître, gonfler, grossir.* — CONTR. : **1** *abaisser, diminuer ;* **2** *baisser, descendre, rabaisser, surbaisser ;* **3** *baisser ;* **4** *diminuer, réduire ; rabattre.*

◆ v. intr. (milieu du XVIe s., Amyot). Atteindre un niveau plus élevé ; s'accroître en intensité, en valeur (rare) : *Le niveau des eaux a légèrement haussé. La température hausse chaque jour. Les prix ont haussé.*

• SYN. : *augmenter, monter, renchérir.*

◆ **se hausser** v. pr. (sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, v. 1265, Br. Latini). **1.** Se porter à un niveau plus élevé : *Il se haussait hors du sol avec une farouche énergie* (Giono). *Se hausser sur la pointe des pieds pour voir par-dessus les têtes.* || **2.** Dans le domaine moral, intellectuel, esthétique ou social, s'élever à un niveau supérieur : *Vois Socrate par qui le genre humain se hausse* (Hugo). *Elle pouvait désormais, dans la confusion des vieilles classes* [...], *se hausser par un mariage jusqu'à des titres et des couronnes* (France). *Pour trouver la pitié, il n'y a qu'à se laisser aller, mais pour trouver la dureté, il faut qu'on se hausse* (Montherlant).

• SYN. : **1** *se dresser, se hisser ;* **2** *monter, parvenir.* — CONTR. : **1** *s'accroupir, se baisser ;* **2** *s'abaisser, s'avilir, déchoir, descendre.*

haussette [osɛt] n. f. (de *hausse ;* 1962, Larousse [dès le début du XXe s. dans le franç. de la région de Namur]). Bord surélevé de la paroi d'un wagon à marchandises ou d'un tombereau.

***haussier** [osje] n. m. (de *hausse ;* 1836, Landais). Celui qui joue à la hausse en Bourse, sur les marchandises, etc.

***haussière** n. f. V. AUSSIÈRE.

***haussoir** [oswar] n. m. ou ***haussoire** [oswar] n. f. (de *hausser ;* 1752, Trévoux, écrit *haussoire,* et 1866, Littré, écrit *haussoir,* au sens de « clôture mobile d'une écluse de moulin » ; sens actuel [pour les deux formes], 1962, Larousse). Syn. de HAUSSE (§ II, n. 5).

1. *haut, e [o, ot] adj. • ÉTYM. Lat. pop. **haltus,* altér. (d'après le germ. **hôh,* haut) du lat. class. *altus,* haut, élevé, profond (au pr. et au fig.) [le neutre substantivé *altum* signifiait « hauteur, profondeur », au pr. et au fig.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *halt* (*haut,* XIIe s., *Roncevaux*), au sens III, 6 (*en haut lieu,* 1866, Littré [*aimer en haut lieu,* « aimer une dame de haute extraction », fin du XIIe s., Châtelain de Coucy] ; *le haut bout* [*de la table*], 1530, Palsgrave ; *haute puissance, Chambre haute,* 1866, Littré ; *haute cour de justice* ou *Haute Cour,* 1791, d'après Larousse, 1873 ; *exécuteur des hautes œuvres,* 1788, J.-J. Barthélemy [*maître des hautes œuvres,* même sens, 1611, Cotgrave]) ; sens I, 1, av. 1648, Voiture ; sens I, 2, XIIe s., *Roncevaux ;* sens I, 3, 1690, Furetière (*haute mer,* v. 1138, Gaimar ; *navire de haute mer,* XXe s. ; « profond, caché, insondable », au fig., av. 1696, La Bruyère) ; sens I, 4, 1651, Scarron (*la main haute,* 1672, Molière ; *avoir la haute main,* 1835, Acad. ; *haut le pied !,* 1671, Pomey ; *locomotive, machine haut le pied,* 1930, Larousse ; *marcher la tête haute,* 1866, Littré ; *tenir la dragée haute à,* 1835, Acad.) ; sens I, 5, 1834, Ségur ; sens I, 6, 1866, Littré ; sens I, 7, milieu du XVIe s., Amyot (pour une langue, 1656, Molière) ; sens II, 1 et III, 3, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1532, Rabelais (*haute heure,* v. 1360, Froissart) ; sens III, 1, 1690, Furetière (aussi *hautes cartes ; haute paye,* 1587, F. de La Noue) ; sens III, 2, 1080, *Chanson de Roland* (*avoir le verbe haut,* 1835, Acad. [au fig., fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; *ne pas dire une parole plus haute que l'autre,* av. 1850, Balzac) ; sens III, 4, v. 1683, Fénelon ; sens III, 5, 1690, Furetière (*un style haut en couleur,* 1873, Larousse) ; sens III, 7, 1665, Racine ; sens III, 8, 1080, *Chanson de Roland.*

I. NOTION D'ESPACE **1.** Qui est d'une certaine dimension dans le sens vertical : *Une maison haute de quatre étages. Une petite femme boulotte, presque aussi large que haute.* || **2.** Qui est d'une dimension verticale importante au-dessus du sol, en comparaison des êtres ou choses de même espèce : *Un homme de haute taille. Les hautes forêts qu'un vent du ciel agite* (Hugo). *Il se trouva sur la pointe d'une montagne tellement haute que le ciel semblait presque noir* (Flaubert). *C'était une voiture de place peinte en jaune, très haute en roues* (France). || **3.** *Class.* Qui présente une distance importante entre la surface et le fond ; profond : *La rivière est bien haute en cet endroit-là* (Furetière). || Auj. *Haute mer,* partie de la mer qui est éloignée de la côte. || *Navire de haute mer,* navire qui traverse les océans (par opposition aux navires côtiers). || *Fig.* et *class.* Profond, caché, insondable : *Il entre dans de plus hauts mystères* (La Bruyère). || **4.** Qui est dans une position élevée : *Les hautes branches d'un arbre. Les deux nègres* [...] *se précipitèrent* [...] *la matraque haute* (Daudet). *Le soleil encore haut détachait de lui une ombre ordinaire* (Giraudoux). || Fig. et class. *La main haute,* sans rien laisser passer, avec autorité : *La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois,* | *Et les fait la main haute obéir à ses lois* (Molière). || Auj. *Avoir la haute main,* avoir une autorité prépondérante, avoir la direction principale d'une affaire. || Class. *Haut le pied !,* loc. indiquant un départ rapide : *Le cheval lui desserre* | *Un coup, et haut le pied. Voilà mon loup par terre* (La Fontaine). || *Machine haut le pied,* locomotive qui roule sans être attelée. || Fig. *Marcher la tête haute,* n'avoir rien à se reprocher. || *Tenir la dragée haute à quelqu'un,* V. DRAGÉE. || **5.** Se dit de la partie la plus élevée d'une ville : *Visiter la ville haute de Briançon.* || **6.** Se dit de la partie d'un cours d'eau qui est la plus proche de sa source : *Le haut Rhin.* || **7.** Se dit de la partie d'un pays qui est la plus éloignée de la mer : *La haute Égypte. Il fut question dans le haut pays d'honorer la vache divine* (Giono). || *Spécialem.* Se dit de la forme d'une langue parlée dans les régions les plus éloignées de la mer : *Le haut allemand.*

II. NOTION DE TEMPS **1.** Se dit d'une époque très ancienne : *La haute Antiquité. Le haut Moyen Âge. Un bureau orné de sculptures des hautes époques chinoises* (Malraux). || **2.** *Class.* Tardif : *Nous avons le carême bien haut* (Sévigné). || Class. *Haute heure,* tard : *Chacun attendait avec impatience qu'il fût un peu plus haute heure pour l'aller voir* (Sorel).

III. NOTION DE VALEUR **1.** Qui atteint une valeur, un prix élevés : *De hauts salaires. Les cours sont hauts.* || *Haute paye,* paye plus élevée que la paye ordinaire. || *Hautes cartes,* en termes de jeu, celles qui ont le plus de valeur. || **2.** Qui atteint un niveau élevé en intensité : *Parler à haute voix. Une haute température.* || *Haute fréquence,* V. FRÉQUENCE. || *Avoir le verbe haut,* parler d'une voix retentissante ; au *fig.*, parler impérieusement. || *Ne pas dire une parole plus haute que l'autre,* parler sans élever le ton, en gardant son calme ou son sang-froid. || **3.** Se dit d'un son élevé dans l'échelle musicale, aigu : *Une note trop haute pour le registre d'un chanteur.* || **4.** *Class.* et *littér.* Se dit d'un goût ou d'un mets relevé, fort : *Qu'il ne mange rien de haut goût, qui l'excite au-delà de son besoin* (Fénelon). *Les mets étaient exquis, variés, mais fort chargés de sel et d'épices : Jamais Balkis n'avait affronté de si hautes salaisons* (Nerval). || **5.** *Haut en couleur,* dont les couleurs sont vives, qui a le teint bien coloré : *Ils allèrent chez Mercier, qui vivait avec une sage-femme fortement charpentée et haute en couleur* (France). || Fig. *Un style haut en couleur,* un style aux effets voyants. || **6.** Qui occupe une position supérieure, éminente dans sa catégorie : *Un haut fonctionnaire. Les hautes classes de la société. Le haut clergé. Hautes dignités. Haut poste. Anastasie avait des penchants aristocratiques qui la portèrent à quitter la maison paternelle pour s'élancer dans les hautes sphères sociales* (Balzac). *Il a été victime de manœuvres qui tendaient à exclure du Parlement les hautes personnalités appartenant au monde des affaires* (France). || *En haut lieu,* chez les hommes au pouvoir. || *Le haut bout de la table,* les places les plus honorifiques pour les convives. || *Haute puissance,* titre que se donnent encore les gouvernements qui traitent ensemble : *Les hautes puissances contractantes.* || *Chambre haute,* chambre des lords en Angleterre ; *par anal.*, toute chambre législative ayant des fonctions comparables. || *Haute cour de justice,* ou simplem. *Haute Cour,* tribunal d'exception constitué pour juger certains crimes ou délits politiques. || Vx. *Exécuteur des hautes œuvres,* bourreau. || **7.** Qui atteint un niveau intellectuel ou moral élevé : *De hautes vertus. Le haut comique. Le haut style. Une haute intelligence. Les hautes mathématiques. De hautes pensées. Haute théologie et solide morale* (Verlaine). *Le cœur haut, l'âme grande* (Hugo). *La haute politique était hors de sa compréhension* (Balzac). || *Vx* et *péjor.* Qui fait montre de hauteur, d'arrogance : *Haut de mépris pour le siècle où nous sommes* (Verlaine). *Elle est haute comme les nues : elle n'est pas aimée* (Stendhal). || **8.** Qui est très grand à quelque titre que ce soit : *Haute estime. Haute conception de son devoir. Avoir une haute opinion de soi-même. Haute trahison. Il est seulement nécessaire que ces infortunés lui inspirent une haute idée de l'infortune humaine* (Giraudoux). || *Class.* L'emploi de *haut* en ce sens est beaucoup plus général et exclut toute idée de valeur : *Une ardeur si haute et si constante* (Racine). *Elle a dit toutefois une haute imposture* (Molière).

• SYN. : **I, 1** *grand* ; **2** *élancé, élevé* ; **4** *culminant, dressé, supérieur.* || **II, 1** *éloigné, reculé.* || **III, 2** *éclatant, fort, puissant, retentissant, ronflant, vibrant* ; **3** *perçant* ; **6** *considérable, élevé, important* ; **7** *édifiant, exemplaire, noble, relevé, soutenu, sublime, supérieur* ; **8** *bon, élevé, grand.* — CONTR. : **I, 2** *aplati, bas, court, écrasé, petit* ; **4** *abaissé, baissé, inférieur* ; **5, 6** et **7** *bas.* || **II, 1** *faible, insuffisant, médiocre, modeste, modique, moyen* ; **2** *amorti, étouffé, inaudible* ; **3** *caverneux, grave, sépulcral* ; **6** *humble, inférieur, infime, ordinaire, petit* ; **7** *banal, familier, infâme, quelconque, trivial, vil, vulgaire* ; **8** *mesquin, mince, pauvre, pitoyable.*

◆ **haut** adv. (sens 1, XII^e s., *HLF,* XV, 241 [*pendre quelqu'un haut et court,* 1690, Furetière ; *le porter haut,* 1610, d'Urfé] ; sens 2, 1552, Rabelais [*haut les mains,* fin du XIX^e s. ; *haut la main,* « sans difficulté », 1669, Molière ; *haut les cœurs,* XX^e s.] ; sens 3, 1669, Bossuet [*plus haut,* 1862, V. Hugo] ; sens 4, 1080, *Chanson de Roland* [« franchement, sans ambiguïté ni réticence... », 1660, Corneille ; *penser tout haut,* 1745, Gresset] ; sens 5, XV^e s., Littré ; sens 6, XV^e s., *Perceforest* ; sens 7, 1643, Corneille). **1.** En un endroit, à un point élevé : *Comme un homme monté trop haut pris de panique* (Baudelaire). || *Pendre quelqu'un haut et court,* l'exécuter par pendaison. || Class. et fig. *Le porter haut,* montrer de l'orgueil, de la fatuité, avoir des prétentions : *Mon sang un peu trop chaud | S'est trop ému d'un mot et l'a porté trop haut* (Corneille). || **2.** En position haute : *Haut les fusils* (Barbey d'Aurevilly). *Lever bien haut le bras.* || *Haut les mains !,* injonction faite à toute personne que l'on veut empêcher de résister ou de se servir d'une arme. || Fig. *Réussir haut la main,* sans difficulté. || *Haut les cœurs !,* exhortation au courage, à l'action. || **3.** En un temps plus ou moins reculé : *Cela remonte haut.* || *Plus haut,* dans un passage précédent, ci-dessus : *Comme il a été dit plus haut... Voir plus haut.* || **4.** À un degré élevé sur l'échelle de l'intensité sonore ou de la hauteur musicale : *Pécuchet* [...] *lisait tout haut de sa voix caverneuse* (Flaubert). *Mélodie chantée un ton trop haut.* || *Spécialem.* Franchement, sans ambiguïté ni réticence, sans craindre de parler : *Je vous le dis tout haut, vous avez menti.* || *Penser tout haut,* exprimer sa pensée en paroles. || **5.** À un degré élevé de l'échelle des valeurs, des prix : *Le prix de la réparation va monter assez haut.* || **6.** À un degré élevé de l'échelle sociale : *Un fonctionnaire haut placé. Des personnages haut situés, des empereurs romains* (Gautier). || **7.** *Fig.* À un degré éminent dans l'ordre moral, intellectuel ou esthétique : *Placer quelqu'un très haut dans son estime.*

• SYN. : **3** *loin* ; **4** *fort* ; *hautement, nettement, ouvertement, publiquement.*

◆ **En haut** loc. adv. (XII^e s., *Roncevaux* [au fig., fin du XVII^e s., Bossuet]). Dans ou vers un lieu élevé, plus élevé : *En haut, le ciel ! ce mur de caveau qui l'étouffe | Plafond illuminé pour un opéra bouffe | Où chaque histrion foule un sol ensanglanté* (Baudelaire). *Habiter en haut. Aller en haut.* || *Fig.* Dans la catégorie la plus élevée (domaine social, politique, moral) : *Regarder en haut, vers les privilégiés de ce monde.*

◆ **D'en haut** loc. adv. (1831, V. Hugo [au fig., 1866, Littré — « du ciel, de Dieu », 1669, Molière]). D'un endroit élevé, plus élevé : *D'en haut on voit les avenues se couper à angle droit.* || *Fig.* Des hautes classes de la société, du pouvoir : *Les mauvais exemples viennent d'en haut* (About) ; du ciel, de Dieu : *L'éloquence n'est inspirée d'En haut que pour enflammer les hommes à la vertu* (Bossuet).

◆ **Par en haut** loc. adv. (1690, Furetière). Par le haut, par un endroit plus élevé : *Contourner la ville par en haut.*

◆ **Là-haut** loc. adv. (sens 1, 1675, Bossuet ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Dans cet endroit élevé et éloigné : *Que voyez-vous là-haut ?* || **2.** *Fig.* Au ciel : *Là-haut, comme ici-bas, nos souvenirs seront une part importante de nos biens et de nos maux* (Joubert).

◆ **De haut** loc. adv. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*tomber de haut,* 1580, Montaigne] ; sens 2, 1834, Ségur [« de manière superficielle », 1866, Littré] ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** D'un endroit élevé. || Fig. *Tomber de haut,* être très surpris. || **2.** *Fig.* En ayant une vue d'ensemble, de façon générale : *Problème de la mise en vers. Ceci oblige de considérer de très haut ce que l'on doit dire* (Valéry). || *Péjor.* De manière superficielle : *Regarder de très haut.* || **3.** Avec dédain, arrogance : *Le prendre de haut. Regarder de haut.*

◆ **De haut en bas** loc. adv. (sens 1, 1648, Scarron [« de la tête aux pieds », 1873, Larousse] ; sens 2, 1662, Molière [*du haut en bas,* même sens, XVI^e s., La Curne]). **1.** D'un endroit plus élevé à un endroit plus bas : *Regarder de haut en bas.* || *Spécialem.* De la tête aux pieds, entièrement, dans les plus petits détails. || **2.** *Fig.* Avec mépris, arrogance. (V. aussi l'art. suivant, n. 2 [*du haut en bas*] et la Rem.)

2. haut [o] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; v. 1283, Beaumanoir, au sens 7 ; sens 1, milieu du XVI^e s., Amyot [aussi *tomber de son haut* — au fig., 1630, Livet] ; sens 2, 1678, La Fontaine [*le haut d'un navire,* XX^e s. ; *les hauts,* 1866, Littré ; « partie la plus élevée, la plus haute », v. 1354, *Modus* ;

le haut du pavé, tenir le haut du pavé, 1640, Oudin ; *le haut du jour,* 1610, d'Urfé ; *du haut en bas,* milieu du XVIe s., Amyot] ; sens 3, 1866, Littré ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1767, Voltaire [d'abord ... *du haut et du bas,* 1671, Molière] ; sens 6, 1587, F. de La Noue). **1.** Dimension d'un corps dans le sens vertical, de la base au sommet : *Maison qui a trente mètres de haut.* || Vx. *Tomber de son haut,* faire une chute sur le sol, le corps restant droit ; au *fig.*, être extrêmement surpris, abasourdi moralement. || **2.** Partie haute d'une chose : *Une robe déchirée dans le haut. Bouvard l'écoutait, la pipe à la bouche, le haut du pantalon déboutonné* (Flaubert). || *Le haut d'un navire,* syn. de ACCASTILLAGE. || *Les hauts,* syn. de MÂTURE, COQUE. || *Haut de casse,* v. CASSE. || *Spécialem.* Partie la plus élevée, la plus haute : *Le haut d'un arbre, d'une montagne.* || *Le haut du pavé,* la partie la plus élevée, la plus éloignée du caniveau (lorsque celui-ci tenait le milieu de la chaussée). || Fig. *Tenir le haut du pavé,* occuper une position sociale élevée. || Class. *Le haut du jour,* midi : *Il entra dans Larrisse hier sur le haut du jour* (Molière). || *Du haut en bas,* de l'endroit le plus haut à l'endroit le plus bas, en partant du haut pour arriver en bas : *Visiter une maison du haut en bas.* (V. Rem.) || **3.** Fig. *Regarder quelqu'un du haut de sa grandeur, de son haut,* le traiter avec indifférence ou avec mépris. || **4.** Fam. et vx. *Aller par haut et par bas,* évacuer par des vomissements et par des selles. || **5.** *Avoir des hauts et des bas,* des alternatives d'élévation et d'abaissement dans son humeur, dans sa santé, dans sa fortune : *Il a eu des hauts et des bas dans ses affaires. Malade qui a des hauts et des bas.* || **6.** *Dialect.* ou *littér.* Région élevée : *« Les Hauts de Hurle-vent », d'E. Brontë. Et le chant triste et doux des Bardes à la file | Qui s'en viennent des hauts et s'en vont au quartier* (Leconte de Lisle). || **7.** *Fig.* Ce qu'il y a d'élevé sur le plan intellectuel, moral, social : *Le christianisme a fait voir le haut et le bas de notre cœur* (Chateaubriand).

• Syn. : **1** *hauteur ;* **2** *cime, comble, faîte, front* (poétiq.), *sommet.* — Contr. : **2** *base, pied.*

• Rem. De nos jours, *de haut en bas,* au sens fig., est préféré à *du haut en bas ;* on dit auj. : *Traiter, regarder quelqu'un de haut en bas. Du haut en bas*est seul employé avec un complément : *Il est tombé du haut en bas de l'escalier.*

◆ **Au haut de** loc. prép. (1656, Molière). Dans la partie la plus haute, au sommet : *Au haut d'un arbre. Et un chœur* [...] *chante au haut du ciel* (Chateaubriand).

◆ **En haut de** loc. prép. (1866, Littré). Dans la partie supérieure de : *En haut du phare brille le fanal.*

1. hautain n. m. V. HAUTIN.

2. *hautain, e [otɛ̃, -ɛn] adj. (de *haut* 1 [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *altain* [*hautain,* v. 1196, J. Bodel], au sens de « haut, élevé » [du point de vue matériel] ; sens 1, XIIIe s., La Curne ; sens 2, v. 1360, Froissart ; sens 3, 1636, Corneille). **1.** *Class.* Plein de noblesse et de grandeur : [Dieu] *permet à l'esprit de séduction de tromper les âmes hautaines* (Bossuet). || **2.** Dont la fierté dédaigneuse et l'arrogance se manifestent dans le comportement et l'allure extérieure : *Un homme hautain, grave et froid. Lorsque chez le riche hautain | Un grand feu tremble dans la salle* (Hugo). || **3.** Qui marque du dédain et de l'arrogance : *Lucien s'éloigna de l'air le plus hautain et le plus sec qu'il put trouver* (Stendhal). *Le roi de Westphalie garde une attitude hautaine que rend encore plus frappante la fixité de ses yeux, des yeux qui regardent mais ne voient pas* (Daudet).

• Syn. : **2** *altier, arrogant, condescendant, dédaigneux, fier, méprisant, outrecuidant ;* **3** *froid, glacé, glacial, rogue.* — Contr. : **2** *affable, humble, modeste, obséquieux, plat ;* **3** *chaleureux, cordial, simple.*

***hautainement** [otɛnmɑ̃] adv. (de *hautain ;* 1376, Varin). D'une manière hautaine.

***hautaineté** [otɛnte] n. f. (de *hautain ;* XIVe s., Du Cange). Caractère d'une personne hautaine. (Rare.)

***hautbois** [obwa] n. m. (de *haut* 1 et de *bois,* proprem. « bois [instrument à vent] dont le son est haut » ; 1501, G. Cohen, écrit *haultbois ; hautbois,* 1585, Du Verdier). Instrument à vent en bois, à anche double, dont le tuyau, légèrement conique, se termine par un pavillon peu évasé : *Le fifre aux cris aigus, le hautbois au son clair* (Lamartine).

◆ n. (1508, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* [II, 167], écrit *haulzbois ; hautbois,* 1660, Oudin). Personne qui joue de cet instrument. (On dit aussi HAUTBOÏSTE.)

***hautboïste** [obɔist] n. (de *hautbois,* d'après l'allem. [*H*]*oboist* [d'abord *hautboist,* milieu du XVIIIe s.], dér. de [*H*]*oboe,* hautbois, lui-même empr. du franç. *hautbois ;* 1836, Acad.). Personne qui joue du hautbois. (On dit aussi HAUTBOIS.)

***haut-commissaire** [okɔmisɛr] n. m. (de *haut* 1 et de *commissaire ;* XXe s.). Titre donné à quelques hauts fonctionnaires : *Le haut-commissaire à l'énergie atomique.*

• Pl. *des* HAUTS-COMMISSAIRES.

***haut-commissariat** [okɔmisarja] n. m. (de *haut-commissaire,* d'après *commissariat ;* XXe s., au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Fonction de haut-commissaire. || **2.** Administration, services dépendant d'un haut-commissaire.

***haut-de-chausses** ou ***haut-de-chausse** [odʃos] n. m. (de *haut* 2, *de* et *chausse ;* 1546, Rabelais). *Class.* Vêtement masculin qui couvrait la partie du corps allant de la ceinture aux genoux : *Tel haut-de-chausses bouffe, et tel serre la cuisse* (Furetière). *Et nous voyons que d'un homme on se gausse | Quand sa femme chez lui porte le haut-de-chausse* (Molière).

• Pl. *des* HAUTS-DE-CHAUSSES ou *des* HAUTS-DE-CHAUSSE.

***haut-de-côtelettes** [odkotlɛt] n. m. (de *haut* 2, *de* et *côtelette ;* 1962, Larousse). Morceau du veau ou du mouton constitué par la partie moyenne de la paroi thoracique et compris entre les carrés de côtelettes et la poitrine.

• Pl. *des* HAUTS-DE-CÔTELETTES.

***haut-de-forme** [odfɔrm] n. m. (abrév. de *chapeau haut de forme, à haute forme* [1890, *Dict. général,* art. *forme*] ; fin du XIXe s. [*haute-forme,* 1888, A. Daudet]). Chapeau en soie, de forme cylindrique, haut et à bords plus ou moins larges : *Suivant une habitude qui était à la mode à ce moment-là, ils posèrent leurs hauts-de-forme par terre, près d'eux* (Proust). *Quelque chose d'élevé et d'écrasé tout ensemble, qui avait dû être autrefois un haut-de-forme ou un cronstadt* (Tharaud).

• Pl. *des* HAUTS-DE-FORME.

• Syn. : *claque* (fam.), *gibus* (fam.).

• Rem. On dit aussi ou l'on a dit naguère CHAPEAU HAUT DE FORME ou À HAUTE FORME, HAUTE-FORME ou CHAPEAU HAUTE FORME : *On aperçoit, par-dessus les chapeaux hauts de forme, les casaques bariolées des jockeys* (Romains). *Il inclinait légèrement sur l'oreille son chapeau à haute forme assez défraîchi* (Maupassant). *Astier Réhu, reconnaissable à sa longue redingote vert serpent, à son haute-forme élargi et plat* (Daudet). *Le sujet qu'ils débattent est repris chaque soir, dans une centaine de débits des quartiers de luxe, par des cochers en haute-forme* (Romains). *Oui, Monsieur, je me souviens très bien de M. Molé ; c'était un homme d'esprit, il l'a prouvé quand il a reçu M. de Vigny à l'Académie, mais il était très solennel et je le vois encore descendant dîner chez lui son chapeau haute forme à la main* (Proust).

***haute** [ot] n. f. (fém. substantivé de *haut* 1 ; 1821, Ansiaume). Pop. *La haute,* les classes qui occupent une position sociale élevée, les gens riches : *Je ne la reconnaissais pas, tant elle ressemblait à une dame de la haute, les quenottes blanches dans sa frimousse fraîche comme une fleur* (Zola). *Un repas à Fécamp chez les gens de la haute* (Maupassant).

***haute-contre** [otkɔ̃tr] n. f. (de *haut* 1 et de *contre* [v. aussi CONTRALTO] ; début du XVIe s., écrit *haut-contre ; haute-contre,* 1553, *Dict. général*). Voix masculine aiguë, plus étendue dans le haut que celle de ténor : *Saturne et Jupiter seraient la basse ;*

Mars la taille ; Vénus et la Terre, la haute-contre (Arnoux). [Syn. anc. HAUTE-TAILLE.]
◆ n. m. ou f. (1690, Furetière). Chanteur qui a cette voix : *M. Duroncel, fameux haute-contre de l'ancien Opéra de Lyon* (Rousseau).
• Pl. *des* HAUTES-CONTRE.

***haute-lissier, ère** [otlisje, -ɛr] n. (de *haute lisse* [v. LISSE, n. f.] ; 1532, Rabelais). Tapissier, tapissière travaillant sur le métier de haute lisse.
• Pl. *des* HAUTES-LISSIERS, ÈRES.

***hautement** [otmɑ̃] adv. (de *haut* 1 ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *haltement* [*hautement,* XIIe s.], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, 1665, Molière ; sens 4, début du XXe s. [avec un verbe, v. 1170, *Livre des Rois*] ; sens 5, 1660, Bossuet). **1.** *Class.* À voix haute : *Lisez, et hautement : je veux l'entendre aussi* (Molière). || **2.** *Littér.* Sans équivoque, de façon manifeste, avec courage et franchise : *Présenter sans rougir mon front à vos lèvres, et me dire hautement votre fille* (Gautier). *À genoux ! Confessez vos crimes hautement* (Leconte de Lisle). *Il est faux, et je ne crains pas de l'affirmer hautement, que la maison Gameron, Cormandel et Cie ait entrepris la ruine des grands magasins* (France). || **3.** *Class.* Sans hésitation, d'une manière décidée, résolue : *Tous les autres vices des hommes sont exposés à la censure, et chacun a la liberté de les attaquer hautement* (Molière). *Reprenez hautement ce noble caractère* (Corneille). || **4.** À un haut degré, de façon supérieure : *Une société hautement civilisée. D'allure hautement sportive* (Bernstein). [Le Lloyd] *m'admit dans le personnel hautement considéré de ses prospecteurs* (Giraudoux) ; et avec un verbe (vieilli ou littér.) : *Ma main bientôt sur eux m'eût vengé hautement* (Corneille). *Il croyait hautement aux dieux bons cachés dans la nature* (France). *La soif d'amour brûlait plus hautement en lui* (Giono). *Monsieur le Maréchal — dit Louis XVIII* [...] *—, j'ai toujours hautement apprécié la franchise de vos propos, et la fidélité est à mes yeux le trait dominant de votre caractère (Aragon).* || **5.** *Class.* Avec orgueil, hauteur : *L'homme, de sa nature, pense hautement et superbement de lui-même* (La Bruyère).
• SYN. : **2** *franchement, hardiment, nettement, ouvertement ;* **4** *extrêmement, fort, très.* — CONTR. : **4** *guère, légèrement, médiocrement, pas du tout, peu.*

***haute-pièce** [otpjɛs] n. f. (du fém. de *haut* 1 et de *pièce ;* v. 1490, La Curne). Ventaille en acier épais, renforçant l'armet de joute, aux XVe et XVIe s.
• Pl. *des* HAUTES-PIÈCES.

***hautesse** [otɛs] n. f. (de *haut* 1 ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *haltesce* [*hautece, hautesse,* début du XIIIe s.], au sens physique de « hauteur, élévation » ; début du XIIIe s., Audefroi le Bastard, au sens de « haut rang » ; sens 1, v. 1207, Villehardouin ; sens 2, XIIIe s., Du Cange). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Hauteur, élévation : *Ce mystère surpasse par sa hautesse la mesure de notre sens* (Bossuet). || **2.** Titre honorifique donné autrefois à certains hauts personnages, et notamment au sultan de Turquie : *Sultane favorite de Sa Hautesse le Grand Seigneur* (Gautier).

***haute-taille** [ottaj] n. f. (du fém. de *haut* 1 et de *taille ;* 1688, Miege). *Vx.* Syn. de HAUTE-CONTRE.
• Pl. *des* HAUTES-TAILLES.

***haute-tige** [ottiʒ] n. f. (du fém. de *haut* 1 et de *tige ;* 1732, Liger). Jeune arbre haut de 1 m au moins.
• Pl. *des* HAUTES-TIGES.

***hauteur** [otœr] n. f. • ÉTYM. De *haut* 1 ; XIIe s., *Jeu d'Adam,* écrit *haltor* (*hautor,* v. 1170, *Floire et Blancheflor ; hauteur,* XIVe s.), au sens I, 2 (*bâtiment à hauteur,* 22 août 1684, Dangeau ; *hauteur d'appui,* 1671, Pomey ; *hauteur d'une montagne,* 1759, Voltaire [*hauteur relative, hauteur absolue,* 1866, Littré]) ; sens I, 1, 1675, Mme de Sévigné ; sens I, 3, 1689, Mme de Sévigné (« distance verticale, par rapport au sol, d'un point du corps... », XXe s. ; *tomber de sa hauteur,* 1690, Furetière [au fig., 1678, La Fontaine]) ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 5, milieu du XVIIIe s., Buffon (*prendre, perdre de la hauteur, saut en hauteur,* début du XXe s. ; *hauteur barométrique,* 1900, *Dict. général ; hauteur d'éclatement,* 1968, Larousse) ; sens I, 6, 1583, Jal (*prendre la hauteur du soleil, d'un astre, d'une étoile,* 1690, Furetière ; *hauteur apparente d'un astre,* XXe s.) ; sens I, 7, 1690, Furetière (« longueur de la perpendiculaire abaissée du sommet sur la base... », 1738, Rollin ; « cette droite perpendiculaire elle-même », XXe s.) ; sens I, 8, XXe s. ; sens I, 9, 1690, Furetière (« partie, zone élevée de quelque chose », 1859, V. Hugo) ; sens II, 1, 1685, Bossuet ; sens II, 2, 1669, Boileau ; sens II, 3, v. 1360, Froissart (« fermeté, autorité dans l'action », 1670, Bossuet ; *de hauteur,* « avec une autorité certaine », 1678, Corneille [« de vive force », 1670, Corneille]) ; sens II, 4, 1659, Corneille (*de hauteur,* « avec morgue », 1655, Molière) ; sens II, 5, 1654, Mme de Maintenon ; sens II, 6, av. 1850, Balzac.

I. QUALITÉ DE CE QUI A UNE EXTENSION VERTICALE **1.** Qualité de ce qui est haut, étendu dans le sens vertical : *Mes bois, qui sont d'une hauteur et d'une beauté merveilleuses* (Sévigné). *Une cathédrale admirable par la hauteur de sa voûte.* || **2.** Dimension verticale d'un objet considéré de la base au sommet : *La hauteur d'un meuble, d'un immeuble, d'un arbre, d'une colline. Diminuer la hauteur d'un mur. La hauteur du mât est de 7 m. La tour Eiffel, haute de 300 m à l'origine, a aujourd'hui une hauteur de 320 m.* || *Bâtiment à hauteur,* en architecture, bâtiment dont les murs sont achevés. || *Hauteur d'appui,* hauteur que l'on donne communément aux balustrades, soit 1 m environ : *Cette pièce, assez mal planchéiée, est lambrissée à hauteur d'appui* (Balzac). || *Hauteur d'une montagne,* dimension qu'elle présente de la base au sommet, soit au-dessus du sol où elle s'élève (*hauteur relative*), soit au-dessus du niveau moyen de la mer (*hauteur absolue*). || **3.** Dimension, mesure, dans le sens vertical, du corps des êtres animés, taille (vieilli) : *Il se dressait de toute la hauteur de sa petite taille devant le tableau* (France). || *Spécialem.* Distance verticale, par rapport au sol, d'un point du corps, ou distance verticale entre deux points de repère anatomiques : *Hauteur ombilicale. Hauteur du nez, du front. Hauteur au garrot d'un quadrupède.* || *Tomber de sa hauteur,* tomber de tout son long ; au *fig.,* éprouver une extrême surprise, être comme abasourdi. (On dit aussi TOMBER DE SON HAUT.) || **4.** *Class.* Dimension verticale prise de la surface au fond, profondeur : *On jette la sonde* [...] *pour savoir la hauteur de l'eau* (Furetière, 1690). *Savez-vous bien que je suis entouré de quatre pieds de neige ? j'entends quatre pieds de hauteur ; car j'en ai quarante lieues en longueur* (Voltaire). || **5.** Élévation verticale d'un corps, d'un objet par rapport à un plan de comparaison, altitude : *Je vis le soleil* [...]. *À sa hauteur, je jugeai qu'il était environ dix heures avant midi* (France). *L'avion avait atteint la hauteur de 3 000 m.* || *Prendre, perdre de la hauteur,* en parlant d'un avion, d'un aéronef, s'élever, descendre de plus en plus. || *Saut en hauteur,* épreuve d'athlétisme qui consiste à sauter le plus haut possible, en franchissant une barre de bois horizontale posée sur des taquets. || *Hauteur barométrique,* longueur de la colonne de mercure dans le tube du baromètre, au-dessus du niveau de la cuvette. || *Hauteur d'éclatement,* angle sous lequel le pointeur d'une pièce d'artillerie voit ses projectiles éclater au-dessus du but ; dans un tir aérien nucléaire, distance à laquelle se produit l'explosion de la charge, mesurée à la verticale de l'objectif. || **6.** Spécialem. *Hauteur d'un astre,* en astronomie, distance angulaire formée par le rayon visuel d'un astre et sa projection sur l'horizon. || *Prendre la hauteur du Soleil, d'un astre, d'une étoile,* mesurer avec le sextant la plus courte distance de l'astre à l'horizon. || *Hauteur apparente d'un astre,* hauteur observée à l'instrument, en supposant corrigées les erreurs instrumentales. || **7.** Une des trois dimensions de l'espace, dans la géométrie euclidienne. || *Spécialem.* Longueur de la perpendiculaire abaissée

du sommet sur la base d'une figure géométrique : *La hauteur d'un triangle, d'un cône.* || *Par extens.* Cette droite perpendiculaire elle-même : *Les trois hauteurs d'un triangle passent par un même point, dit « orthocentre ».* || *Hauteur d'un parallélogramme, d'un trapèze,* la distance entre les deux côtés parallèles. || *Hauteur d'un cylindre, d'un prisme,* la distance entre les deux bases. || **8.** Degré d'acuité ou de gravité d'un son : *La hauteur d'un son dépend de la fréquence des vibrations sonores.* || **9.** Partie haute d'une région, lieu élevé : *Monter sur une hauteur. Après avoir monté quelque temps la rude chaussée de brique, le cortège atteignit une des hauteurs qui dominent la ville* (France). || *Littér.* Partie, zone élevée de quelque chose (souvent au plur.) : *Il* [le bourdonnement de la cloche] *diminuait avec les oscillations de la grosse corde qui, tombant des hauteurs du clocher, traînait à terre par le bout* (Flaubert). *L'instituteur regardait sans la voir la jeune lumière bondir des hauteurs du ciel sur toute la surface du plateau* (Camus).

II. CARACTÈRE DES PERSONNES ET DES CHOSES **1.** *Class.* Profondeur, caractère de ce qui est difficilement pénétrable à l'esprit humain : *Les hommes ne peuvent pas sonder la hauteur des jugements de Dieu* (Furetière, 1690). *Les absurdités où ils tombent en niant la religion deviennent plus insoutenables que les vérités dont la hauteur les étonne* (Bossuet). || **2.** *Class.* Caractère de ce qui est grand, éminent, supérieur, difficile : *Ni la hauteur des entreprises ne surpassait sa capacité, ni les soins infinis de l'exécution n'étaient au-dessus de sa vigilance* (Bossuet). *C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur | Pense de l'art des vers atteindre la hauteur* (Boileau). || *Auj.* Ce sens est limité à quelques expressions : *Hauteur de vues. Hauteur des idées, des conceptions.* || **3.** *Class.* et *littér.* Caractère d'une personne qui a des sentiments élevés ; supériorité d'ordre moral ou intellectuel, dignité, fierté : *Je ne le cèle point, cette hauteur m'étonne* (Corneille). *Elle donnait non seulement avec joie, mais avec une hauteur d'âme qui marquait tout ensemble et le mépris du don et l'estime de la personne* (Bossuet). *Car la méchanceté naît où la hauteur cesse* (Hugo). *Victor Hugo seul, à mon sens, avait aujourd'hui la hauteur nécessaire pour lui parler face à face* [à Chateaubriand] (Zola). || *Spécialem.* et *class.* Fermeté, autorité dans l'action : *Cet ambassadeur a soutenu les intérêts de son maître avec beaucoup de hauteur* (Acad., 1694). || Class. *De hauteur,* avec une autorité, une supériorité certaine : *Ce que n'espérait plus aucun médiateur, | Tu le fais par toi-même, et le fais de hauteur* (Corneille) ; de vive force, haut la main : *Il veut tout emporter de hauteur* (Furetière, 1690). [V. aussi n. 4 ci-après.] || **4.** *Péjor.* Caractère hautain, arrogance qui se manifeste dans les manières, l'attitude que l'on observe avec les autres : *Louis XVIII le blessa par sa hauteur ; il résulta de cette entrevue la déclaration du 2 mai, de Saint-Ouen* (Chateaubriand). *En un instant, ce caractère de Corse et de sauvage* [...] *avait repris sa menaçante hauteur* (Balzac). *Il gardait sa hauteur aristocratique, la fine élégance de sa race appauvrie* (Zola). *P. Paillot, libraire, recevait avec dédain et hauteur un petit soldat, venu pour acheter pour un sou de papier à lettres* (France). || Class. *De hauteur,* de haut, avec morgue ou insolence : *On s'en vient de hauteur me traiter de faquin* (Molière). [V. aussi n. 3 ci-dessus.] || **5.** *Class.* Marque de dédain, de supériorité arrogante témoignée à autrui (généralement au plur.) : *Une plaisanterie venait au secours, un conte, une hauteur : en un mot, il payait d'effronterie et ne se détournait pas de son chemin* (Saint-Simon). *Et nos humeurs, et nos bizarreries, et nos hauteurs, dont tous ceux qui nous environnent souffrent, nous les ignorons* (Massillon). || **6.** *Littér.* Régions de la pensée, du sentiment auxquelles n'atteignent que les âmes et les esprits d'élite (généralement au plur., parfois ironiq.) : *Dans ces vastes hauteurs où mon œil s'est porté, | Je n'ai rien découvert que doute et vanité* (Lamartine). *Elle montait à des hauteurs où les ailes diaprées de l'amour* [...] *ne pouvaient me porter* (Balzac). *Les hauteurs de la politique transcendante* (Hériat).

● SYN. : **I, 2** *élévation, taille ;* **3** *stature ;* **5** *niveau ;* **9** *butte, colline, élévation, éminence, mamelon, monticule, tertre.* || **II, 4** *condescendance, dédain, fierté, mépris, morgue, orgueil, outrecuidance, superbe.* — CONTR. : **I, 9** *abîme, bas-fond, combe, creux, enfoncement, gouffre, précipice, ravin, vallée, vallon.* || **II, 4** *affabilité, amabilité, aménité, bonhomie, cordialité, familiarité, gentillesse, humilité, modestie, simplicité.*

◆ **À la hauteur de** loc. prép. (sens 1, 1843, Th. Gautier ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XIXe s. ; sens 4, 1866, Littré [*être à la hauteur de quelque chose,* 1866, Littré ; *être à la hauteur,* absol., et *à la hauteur,* adj., début du XXe s.]). **1.** Au même niveau que : *C'était un coffre jaune porté par deux grandes roues, qui, montant jusqu'à la hauteur de la bâche, empêchaient les voyageurs de voir la route* (Flaubert). *Jean, assis sur la ban-celle, le menton à la hauteur de la table, mangeait déjà sa soupe* (France). || **2.** En termes de marine, à la même latitude, sur le même parallèle que : *Être à la hauteur des Açores.* || **3.** Sur la même ligne qu'une personne ou une chose : *Les souverains* [...] *se placèrent du côté droit de l'avenue, à la hauteur de l'Élysée* (France). *La Folle de Chaillot apparaît.* [...] *Elle contourne la terrasse, s'arrête à la hauteur du groupe* (Giraudoux). *Il* [...] *presse le pas pour se tenir à la hauteur d'une jeune femme qui va dans la même direction que lui* (Pieyre de Mandiargues). || **4.** *Fig.* Au même niveau intellectuel ou moral, au même niveau de qualité, de valeur que : *Il est intelligent, mais il est loin d'être à la hauteur de son illustre devancier. Grâce à la qualité des participants, le congrès a été à la hauteur des questions traitées.* || *Être à la hauteur de quelque chose,* en parlant d'une personne, avoir les qualités, les capacités nécessaires pour s'en acquitter : *Être à la hauteur de sa mission, de sa tâche ;* être capable d'assumer quelque chose : *Ni par la culture, ni même par l'instinct ou l'intelligence tactique, il* [Hitler] *n'était à la hauteur de son destin* (Camus). *Être à la hauteur de la situation.* || Absol. et fam. *Être à la hauteur,* avoir des aptitudes, des capacités assez remarquables. || *Adjectiv. Un type à la hauteur* (Benjamin).

***haut-fond** [ofɔ̃] n. m. (de *haut* 1 et de *fond ;* 1732, Trévoux). Élévation du fond de la mer ou d'un cours d'eau, de moindre étendue qu'un banc, recouverte d'une eau peu profonde et dangereuse pour la navigation. (V. BAS-FOND.)

● Pl. *des* HAUTS-FONDS.

***hautin** [otɛ̃] n. m. (de *haut* 1 ; 1542, Du Pinet, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Nom donné aux vignes cultivées sur couches élevées, et taillées de manière que les branches à fruits soient à une certaine hauteur, le cep étant appuyé à un arbre ou à un grand échalas. || **2.** Grand échalas ou arbre qui soutient ces vignes.

● REM. On trouve aussi parfois la graphie HAUTAIN (1866, Littré).

***hautiné, e** [otine] adj. (de *hautin ;* 1877, Littré). Planté de vignes cultivées en hautin.

***haut-le-cœur** [olkœr] n. m. invar. (de *haut* 1, *le* [art. défini] et *cœur ;* 1857, Baudelaire, au sens 1 ; sens 2, 1866, V. Hugo). **1.** Envie de vomir, soulèvement du cœur, de l'estomac, dû à la nausée : *Avoir un haut-le-cœur. L'on n'aime pas avoir affaire à un individu qui sort de prison. Aussi ne répondit-elle à Crainquebille qu'en simulant un haut-le-cœur* (France). || **2.** *Fig.* et *littér.* Sentiment violent de dégoût, d'aversion : *L'excès de la pourriture, la littérature morbide venaient de provoquer un haut-le-cœur libérateur* (H. Bataille).

● SYN. : **1** *écœurement, nausée ;* **2** *répugnance, répulsion, révolte.*

***haut-le-corps** [olkɔr] n. m. invar (de *haut* 1, *le* [art. défini] et *corps ;* début du XVIIe s., au sens de « bond, saut brusque d'un cheval » ; sens 1, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 2, av. 1799, Marmontel). **1.** Mouvement brusque par lequel on redresse, on hausse la partie supérieure du corps. || **2.** Brusque et involontaire sursaut marquant une vive surprise, une forte indignation ou la révolte : *Avoir,*

faire un haut-le-corps. Cottard eut un haut-le-corps et se saisit de la chaise comme s'il allait tomber (Camus).

• SYN. : 2 *soubresaut, tressaillement.*

***haut-le-pied** [olpje] n. m. invar. (de *haut* 1, *le* [art. défini] et *pied ;* fin du XVII[e] s., Saint-Simon, au sens 2 ; sens 1, début du XIX[e] s., d'après Littré, 1866 ; sens 3, 1762, Acad.). **1.** *Vx.* Cheval qui n'était pas attelé : *Dans un dernier flot de poussière, ce furent les haut-le-pied, les hommes et les chevaux de rechange* (Zola). || **2.** *Vx.* Officier ambulant des vivres et des équipages militaires, qui avait un rôle d'observateur, sans emploi fixe : *Un duc et pair de ma naissance n'allait point servir comme un haut-le-pied dans les armées* (Saint-Simon). || **3.** *Vx.* Homme qui n'a pas d'établissement fixe, et auquel on ne peut se fier.

◆ adv. (1611, Cotgrave [*s'en aller haut le pied,* « courir très vite »]). À la hâte : *Mangeant haut-le-pied, en alerte toujours* (Pesquidoux).

◆ **haut le pied** adj. [sans traits d'union] (1740, Acad. [*chevaux haut le pied,* chevaux qui ne sont ni attelés ni montés]). V. HAUT 1, adj.

***haut-parleur** [oparlœr] n. m. (trad. de l'angl. *loud-speaker,* haut-parleur, de *loud,* à haute voix, bruyamment, fort [emploi adverbial de l'adj. *loud,* bruyant, retentissant, et de *speaker,* celui qui parle [dér. de *to speak,* parler ; 1923, Larousse). Appareil transformant en ondes acoustiques les oscillations électriques correspondant aux sons de la parole et de la musique : *Partout des fenêtres s'allument, des volets battent, des haut-parleurs nasillent* (Genevoix). *Les plus fanatiques d'entre eux n'avaient d'ailleurs fait aucune attention aux grognements du haut-parleur* (Queneau).

• Pl. *des* HAUT-PARLEURS.

***haut-pendu** [opɑ̃dy] n. m. (de *haut,* adv., et de *pendu,* part. passé de *pendre,* proprem. « [nuage] suspendu haut [dans le ciel, et qui donc n'a que peu d'effet] » ; 1691, Ozanam). En termes de marine, nuage très élevé qui passe vite et sans pluie, ou qui ne laisse tomber que quelques gouttes de pluie : *Un de ces nuages inertes, d'où aucune pluie ne tombe et que le langage des marins appelle des haut-pendus* (Bonnard).

• Pl. *des* HAUT-PENDUS.

***haut-relief** [orəljɛf] n. m. (abrév. de *figure de haut relief* [1669, La Fontaine], de *figure* [v. ce mot], *de, haut* 1 et *relief ;* 1875, Larousse [art. *relief*]). Groupe de sculptures où les figures n'ont que quelques points de contact avec la surface plane qui sert de fond : *« La Danse », sculpture de Carpeaux (Opéra de Paris), est un haut-relief.*

• Pl. *des* HAUTS-RELIEFS.

• CONTR. : *bas-relief.*

***hauts-parcs** [opark] n. m. pl. (de *haut* 1 et de *parc* [v. ce mot] ; 1962, Larousse). Pêcheries formées d'un certain nombre de filets établis verticalement.

***hauturier, ère** [otyrje, -ɛr] adj. (de l'anc. franç. *hauture* [dér. de *haut* 1], au sens non attesté de « haute mer » ; 1866, Littré [aussi *navigation hauturière ; pilote hauturier,* 1671, Cleirac — le provenç. *auturié* est empr. du franç.]). Relatif à la haute mer. || *Navigation hauturière,* navigation au long cours (par opposition à *cabotage*). || *Pilote hauturier,* pilote qui sait naviguer, se diriger loin des côtes.

• CONTR. : *côtier.*

***havage** [avaʒ] n. m. (de *haver ;* 1873, Larousse). Coupure pratiquée dans le front d'abattage d'une mine, parallèlement au mur ou horizontalement.

***havanais, e** [avanɛ, -ɛz] adj. et n. (de *La Havane* [v. l'art. suiv.] ; 1873, Larousse [aussi « habitant ou originaire de La Havane »]). Relatif à La Havane ou à ses habitants ; habitant ou originaire de La Havane.

◆ **havanais** n. m. (1873, Larousse). Très petit chien à poils longs et bouclés, à pelage blanc ou beige : [Il] *menait en laisse au bout d'une ganse de soie un petit havanais de catin, gros comme un rat perdu dans son poil, l'air ennuyé et fatigué comme son maître* (Daudet).

◆ **havanaise** n. f. (fin du XIX[e] s.). Syn. de HABANERA : *La havanaise de Saint-Saëns.*

***havane** [avan] n. m. (de *La Havane,* n. de la capitale de Cuba [esp. *La Habana*], célèbre — entre autres choses — pour les cigares qu'on y fabrique ; 1844, Matoré, au sens 2 ; sens 1, 1902, Larousse). **1.** Tabac de La Havane. || **2.** Cigare fabriqué avec ce tabac : *Le café servi, les boîtes de havanes ouvertes, elle cédait la place aux discussions politiques* (Daudet). *Et il ajouta, après avoir lentement exhalé la fumée de son havane...* (Zola).

◆ adj. invar. (1888, Larousse). D'une couleur marron clair, analogue à celle du tabac : *Des chaussures havane. La grosse limousine havane ralentit sa marche* (Prévost).

***hâve** [ɑv] adj. (francique **haswa,* gris comme le lièvre, d'où « pâle, mat, terne », mot contenant l'étymon de l'allem. *Hase,* lièvre [v. HASE] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *have,* avec un sens peu clair [« abattu, affligé, privé de » ?] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *have,* aux sens de « sombre, maladif » ; milieu du XVI[e] s., Ronsard, écrit *have,* aux sens de « ternes, vitreux, effrayants » [en parlant des yeux] ; 1611, Cotgrave, écrit *hâve,* au sens de « décharné » [en parlant d'un fantôme] ; sens actuel, 1648, Scarron). Rendu pâle et maigre par la maladie, les fatigues, les privations : *Une grande fille hâve et déguenillée* (Gautier). *Des artilleurs hâves, exténués, ayant encore dans leur uniforme en loque la moisissure des casemates de Spandau* (Daudet). *Le jeune garçon ne fut plus qu'un voyou hâve et triste que l'amour de M[lle] Savonnette accablait de langueur* (Carco).

• SYN. : *blafard, blême, cireux, décharné, défait, émacié, exsangue, livide, plombé, terreux.* — CONTR. : *frais, rosé, vermeil ; dodu, grassouillet* (fam.), *potelé, puissant.*

1. *havée [ave] n. f. (de l'anc. franç. *hef,* crochet [XII[e] s., Godefroy] — francique **haf,* même sens —, proprem. « ce qu'on peut saisir [avec la main] » ; XII[e] s., Godefroy). Ancienne mesure de grains correspondant à la quantité prise à deux mains.

2. *havée [ave] n. f. (part. passé fém. substantivé de *haver ;* 1962, Larousse). Surface de taille dégagée dans une mine par un havage.

***haveneau** [avno] n. m. (de *havenet* [v. art. ci-dessous], après remplacement de la finale *-et* par le suff. *-eau ;* 1713, Barbier). Syn. de HAVENET.

***havenet** [avnɛ] n. m. (mot norm., de l'anc. scand. **hâfr-net,* sorte de filet, de *hâfr,* engin de pêche, et de *net,* filet [germ. **net,* même sens] ; 1765, *Encyclopédie* [XII, 222 *b*]). Filet à poche et à manche pour pêcher la crevette.

***haver** [ave] v. tr. (mot wallon signif. proprem. « creuser », lat. *excavare,* creuser, rendre creux, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *cavare,* creuser, faire en creusant, dér. de *cavus,* creux, creusé, profond ; 1873, Larousse). Dans une mine, entailler et abattre les roches selon la technique du havage : *Chacun havait le lit de schiste, qu'il creusait à coups de rivelaine* (Zola).

***haveur** [avœr] n. m. (de *haver ;* 1873, Larousse). Ouvrier mineur qui pratique le havage : *J'ai tout fait là-dedans, galibot d'abord, puis herscheur* [...], *puis haveur pendant dix-huit ans* (Zola).

***haveuse** [avøz] n. f. (de *haver ;* 1888, Larousse). Machine servant à pratiquer le havage.

***havir** [avir] v. tr. (de *have,* forme anc. de *hâve* [v. ce mot] ; v. 1307, Guiart, au sens de « désirer ardemment » ; 1564, *Indice de la Bible,* aux sens de « brûler, dessécher, hâler » ; sens actuel, 1680, Richelet). Brûler un mets à l'extérieur sans le cuire en dedans (rare) : *La flamme havit la viande.*

◆ v. intr. ou **se havir** v. pr. (1740, Acad., comme v. intr. et pr. [comme v. pr., au sens général de « se dessécher », fin du XVI[e] s.]). Se dessécher au-dehors sans cuire en dedans (rare) : *Viande qui havit, qui se havit.*

***havre** [ɑvr] n. m. (moyen néerl. *havene,* port ; v. 1138, Gaimar, écrit *havene* [*hafne* et *havre,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens 1 ; sens 2, XIV[e] s., *Miracles de Nostre-Dame* [écrit *hafne ; havre,* v. 1420,

A. Chartier]). **1.** Petit port naturel ou artificiel, et bien abrité : *Partout des murs cyclopéens ; ceux de l'ancien havre, malheureusement détruits, étaient admirables avec leurs blocs informes* (Hugo). *Vaisseau que des hasards menaient de port en port, de havre en havre* (Queneau). ‖ **2.** *Fig.* Refuge sûr et calme : *Cette ville de V. où il était venu chercher le havre de grâce de sa vie* (Barbey d'Aurevilly). *Je le menais* (un aveugle) [...] *parmi les obstacles de la circulation, vers le havre tranquille du trottoir* (Camus).

• SYN. : **2** *abri, asile, port, retraite.*

***havresac** [avrəsak] n. m. (allem. *Habersack,* proprem. « sac à avoine, utilisé dans la cavalerie » [de *Haber,* avoine, et *Sack,* sac], mot introduit en franç. par les soldats qui revenaient d'Allemagne à l'époque de la guerre de Trente Ans [la forme avec *-vr-* provient du bas allem., où « avoine » se dit *hawer,* tandis que la forme avec *-br-* est issue directement du haut allem.] ; 1680, Richelet, au sens 1 [var. *habresac,* 1694, Ménage] ; sens 2, 1743, Trévoux [var. *habresac,* 1735, Lesage]). **1.** *Autref.* Sac maintenu dans le dos par des bretelles, et dans lequel le fantassin transportait son équipement : *La poudre qu'ils avaient dans leur havresac* (Racine). *J'avais repris l'habit d'un mesquin sous-lieutenant d'infanterie ; je devais partir en sortant du dîner et mon havresac était derrière la porte* (Chateaubriand). ‖ **2.** *Vx.* Sac porté dans le dos pour transporter des vêtements, des outils, des provisions, etc.

***havrit** [avri] n. m. (de *haver ;* 1962, Larousse). Charbon menu produit par la haveuse pendant qu'elle coupe le massif.

***hawaiien, enne,** ou ***hawaïen, enne** [awajɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Hawaii,* n. polynésien de la plus grande des îles Sandwich ; 1867, Exposition universelle [*guitare hawaiienne,* XXe s.]). Relatif aux îles Hawaii ou à leurs habitants ; habitant ou originaire de ces îles. ‖ *Guitare hawaiienne,* guitare à six cordes d'acier, dont le jeu se caractérise par une vibration obtenue par le glissement sur le manche d'un bloc de métal.

***haylage** [ɛlaʒ] n. m. (de l'angl. *hay,* foin ; 1968, Larousse). Procédé de conservation des fourrages qui, par un pré-fanage poussé, sont amenés à un état intermédiaire entre le foin et l'ensilage.

***hayon** [ɛjɔ̃] n. m. (de *haie ;* 1280, Godefroy, écrit *haion,* au sens de « étalage mobile qu'on dressait sur le marché » ; écrit *hayon,* au sens 1, 1877, Littré ; sens 2, 1878, Larousse ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** *Dialect.* Claie de paille servant d'abri dans les champs. ‖ **2.** Panneau amovible à l'avant et à l'arrière d'un chariot, d'une charrette. ‖ **3.** Partie mobile servant de porte à l'arrière d'une automobile commerciale ou de tourisme.

hazan [azɑ̃] n. m. (mot hébreu ; 1962, Larousse). Chantre de la synagogue.

***hé !** [e] interj. (onomatop. ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *e,* comme interj. servant à invoquer ; écrit *hé,* comme interj. servant à appeler, à attirer l'attention ou à donner un avertissement, 1690, Furetière [pour exprimer le regret, la douleur, l'étonnement, 1655, Molière ; *hé ! hé !,* av. 1778, Voltaire]). Sert à appeler, à attirer l'attention ou à donner un avertissement : *Hé ! vous, venez ici ! Hé là-bas, les pelouses sont interdites !* ‖ Sert à exprimer le regret, la surprise, l'étonnement : *Hé ! pauvre enfant, que je vous plains ! Hé ! que faites-vous ici ?* ‖ *Fam.* Répété, marque diverses nuances : approbation, ironie, adhésion un peu hésitante, etc. : *Hé ! hé ! je ne dis pas non.* ‖ Vx. *Hé bien,* v. EH !

***heaume** [om] n. m. (francique **helm,* casque [déjà latinisé en *helmus,* au VIIIe s., dans les *Gloses de Reichenau*] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *helme, healme* [*heaume,* XIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Casque enveloppant la tête et le visage, que portaient les hommes d'armes du Moyen Âge. ‖ **2.** Casque surmontant l'écu, dans un blason.

***heaumier** [omje] n. m. (de *heaume ;* v. 1268, É. Boileau). *Autref.* Fabricant de heaumes : *Au XIIIe siècle, les heaumiers formaient une corporation.*

• REM. La femme du heaumier était parfois appelée *heaumière* (fin du XIIe s., *Aliscans*).

héautoscopie [eotɔskɔpi] n. f. (de *héauto-* [gr. *heautoû,* de soi-même, de *he,* accus. enclitique du pron. pers. de la 3e pers., et de *autos,* même] et de *-scopie* [du gr. *skopeîn,* observer, examiner] ; 1962, Larousse). En psychiatrie, perception anormale d'un sujet qui situe son propre corps en dehors de lui-même.

hebdo [ɛbdo] n. m. (milieu du XXe s.). Abrév. fam. de HEBDOMADAIRE n. m.

hebdomadaire [ɛbdɔmadɛr] adj. (dér. savant du lat. impér. *hebdomas, -madis,* semaine, gr. *hebdomas, -mados,* le nombre 7, groupe de sept, semaine, de *hebdomos,* septième, dér. de *hepta,* sept ; 1596, Hulsius, aux sens 1-2). **1.** Qui s'accomplit en une semaine : *Travail hebdomadaire.* ‖ **2.** Qui a lieu régulièrement chaque semaine : *Repos hebdomadaire. Je lui donnais à la sacristie son bon point hebdomadaire* (Bernanos).

◆ adj. et n. m. (1758, Voltaire). Qui paraît chaque semaine : *Charles effectivement attendait en lisant dans une feuille hebdomadaire la chronique des cœurs saignants* (Queneau). *Un hebdomadaire littéraire.*

hebdomadairement [ɛbdɔmadɛrmɑ̃] adv. (de *hebdomadaire ;* XVIIIe s., Brunot). D'une manière hebdomadaire, une fois par semaine et régulièrement toutes les semaines : *Dès lors la Fanfarlo fut hebdomadairement éreintée au bas d'une feuille importante* (Baudelaire). *Deux buissons sans feuilles sur lesquels la lessive de la propriétaire s'épanouissait hebdomadairement* (Gide).

hebdomadier, ère [ɛbdɔmadje, -ɛr] n. (bas lat. ecclés. *hebdomadarius,* administrateur pour une semaine, du lat. impér. *hebdomas, -madis* [v. HEBDOMADAIRE] ; 1511, *Dict. général* [adjectivem., 1866, Littré]). Religieux, religieuse ou membre d'un chapitre chargés de présider l'office ou de remplir un certain emploi pendant une semaine. ‖ *Adjectiv. Un chanoine hebdomadier.*

hebdome [ɛbdɔm] n. m. (gr. *hebdomê* [sous-entendu *hêmera,* jour], le septième jour du mois lunaire, le sabbat, fém. de *hebdomos* [v. HEBDOMADAIRE] ; 1873, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Dans la Grèce antique, fête célébrée en l'honneur d'Apollon, le septième jour du mois lunaire. ‖ **2.** Fête que l'on célébrait dans la famille le septième jour après la naissance d'un enfant.

hébé- [ebe], premier élément, tiré du gr. *hêbê,* jeunesse, adolescence, signes de puberté, organes de la virilité, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots.

hébéphrénie [ebefreni] n. f. (de *hébé-* et de *-phrénie,* du gr. *phrên, phrenos,* diaphragme, cœur, esprit ; fin du XIXe s.). Variété de démence relevant de la schizophrénie et qui débute dans l'adolescence. (Vieilli.)

hébéphrénique [ebefrenik] adj. (de *hébéphrénie ;* 1962, Larousse). Relatif à l'hébéphrénie.

héberge [ebɛrʒ] n. f. (déverbal de *héberger* [v. ce mot], au sens anc. de « construire un édifice » [XIIIe s., Villard de Honnecourt], d'où, comme v. pr., « s'adosser sur un mur mitoyen, en parlant d'une maison » [1580, *Coutumier général*] ; XVIe s., Loisel [le sens premier du mot, écrit *herberge,* a été « logement, habitation », v. 1050, *Vie de saint Alexis*]). En termes de droit, ligne à partir de laquelle un mur mitoyen entre deux bâtiments d'inégale hauteur appartient uniquement au propriétaire du bâtiment le plus élevé.

hébergement [ebɛrʒəmɑ̃] n. m. (de *héberger* [v. l'art. suiv.] ; v. 1155, Wace, écrit *herbergement* [*hébergement,* XIIIe s.], au sens de « logement, habitation » ; sens actuel, 1636, Richelieu). Action d'héberger : *Centre d'hébergement pour réfugiés.*

• SYN. : *accueil, logement.*

héberger [ebɛrʒe] v. tr. (francique **heribergôn,* loger, camper, en parlant d'une armée [var. du germ. occidental **haribergôn,* qui avait donné l'anc. franç. *arberjier,* « loger », v. 980, *Passion du Christ*], de **heri,*

hari, armée, et de **bergan,* protéger ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *herbergier* [*héberger,* 1273, Adenet], au sens 1 [aussi « camper, dresser les tentes d'une armée » en anc. franç., 1080, *Chanson de Roland*] ; sens 2, 1669, La Fontaine). **1.** En parlant d'une personne, fournir un logement provisoire à quelqu'un dans sa propre demeure ou dans une habitation quelconque : *M^lle^ de la M... est à même* [...] *d'héberger Gertrude et ses trois petites pensionnaires* (Gide). || **2.** Servir de lieu de séjour provisoire à quelqu'un : *Notre petit château espère toujours avoir l'honneur de vous héberger* (Voltaire). *La fabrique de la rue Maqua n'eut pas à souffrir de ce débordement de bétail humain* [...], *désignée simplement pour héberger quelques chefs de bonne éducation* (Zola).

● SYN. : **1** *accueillir, recevoir ;* **2** *abriter, loger.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1196, J. Bodel [écrit *herbergier ; héberger,* 1573, Du Puys] ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** *Vx.* Loger provisoirement quelque part : *À Tarbes, j'aurais voulu héberger à l'hôtel de l'Étoile, où Froissart descendit avec Messire Espaing de Lyon, vaillant homme et sage et beau chevalier* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* et *vx.* Se tenir en un lieu pendant quelque temps : *La caille et le rossignol arrivent avec des brises qui hébergent dans les golfes de la péninsule armoricaine* (Chateaubriand).

hébergeur, euse [ebɛrʒœr, -øz] n. (de *héberger* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *herbergeor ; hébergeur,* 1857, Goncourt). Personne qui héberge. (Rare.)

● SYN. : *logeur.*

hébertisme [ebɛrtism] n. m. (du n. pr. de l'éducateur français Georges *Hébert* [1875-1957] ; XX^e^ s.). Doctrine et méthode d'éducation physique d'Hébert, qui consiste à pratiquer dans un cadre naturel certains exercices se rapprochant le plus possible des activités de l'homme primitif.

1. hébertiste [ebɛrtist] n. et adj. (du n. du révolutionnaire français Jacques René *Hébert* [1757-1794] ; 1796, *le Néologiste françois*). Partisan du révolutionnaire Hébert : *En politique, il était hébertiste* (Zola).

2. hébertiste [ebɛrtist] adj. et n. (de *hébertisme ;* XX^e^ s.). Adepte du système d'éducation physique de Georges Hébert.

hébétant, e [ebetɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *hébéter ;* 1866, Littré). Qui hébète, qui abrutit (rare) : *Le désir d'échapper à la solitude, de rompre coûte que coûte la monotonie hébétante de sa vie* (Huysmans).

● SYN. : *abrutissant* (fam.).

hébété, e [ebete] adj. (part. passé de *hébéter ;* v. 1355, Bersuire, au sens de « émoussé » [en parlant des sens] ; sens 1, 1669, Molière ; sens 2, 1738, Rollin ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Dont les facultés intellectuelles ont subi une éclipse : *Il s'était abattu sur une chaise, les jambes cassées, hébété* (Maupassant). *Longue, flasque, anémique, hébétée, Arnica restait les bras ballants au milieu de la petite classe* (Gide). *Il demeurait silencieux, hébété, sans pouvoir écarter l'obsession de tout ce qui avait eu lieu* (Martin du Gard). *Je me remis en selle, hébété de surprise* (Duhamel). || **2.** Dont le développement intellectuel est compromis : *Fortuné* [...], *un garçon de seize ans, à qui l'on en aurait donné à peine douze* [...], *semblait n'avoir plus grandi, hébété, mangé par sa besogne machinale de manœuvre* (Zola). || **3.** Qui présente des signes extérieurs rappelant ces états : *Un air hébété. Un regard hébété. « Ne la juge pas » ! répéta-t-il soudain, comme s'il avait lu quelque verdict sévère sur la physionomie hébétée de Jacques* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *abasourdi, abêti, abruti* (fam.), *ahuri ;* **2** *arriéré, détraqué, retardé ;* **3** *égaré, sidéré, sonné* (pop.), *stupide.*

◆ n. (1631, Guez de Balzac). Personne hébétée : *Je suis là comme une hébétée à regarder là-haut* (Balzac).

hébétement [ebetmɑ̃] n. m. (de *hébéter ;* 1586, Du Perron, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** État d'une personne hébétée : *Elle écoutait, dans un hébétement attentif, tinter un à un les coups fêlés de la cloche* (Flaubert). *Désirée, revenue de son hébétement* [...], *les emmena dans sa chambre* (Huysmans). || **2.** *Fig.* et *littér.* Diminution, atténuation : *Admirez l'hébétement de notre orgueil* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *abêtissement, abrutissement.*

hébéter [ebete] v. tr. (lat. *hebetare,* émousser [au pr. et au fig.], de *hebes, hebetis,* émoussé [au pr. et au fig.] ; av. 1559, J. Du Bellay, au sens 1 [dès le XIV^e^ s., au part. passé, v. HÉBÉTÉ] ; sens 2, 1690, Furetière [comme v. intr., au sens de « devenir stupide », v. 1587, Du Vair]). [Conj. **5 b.**] **1.** Émousser, affaiblir l'activité physique et intellectuelle : *Leurs querelles devinrent comme un besoin pour eux, comme un moyen de gagner le sommeil en hébétant leurs nerfs* (Zola). *L'alcool et son crâne endolori l'hébétaient* (Vercel). || **2.** Diminuer la vivacité de l'esprit, rendre stupide : *La manie du Moyen Âge qui nous hébète à présent* (Chateaubriand). *Aussitôt seule, la femme quittait la déférence et l'intérêt maintenus dans le monde pour le maître, parlait raide, prenait sa revanche de son attention à écouter des histoires cent fois entendues qu'il l'hébétaient d'ennui* (Daudet).

hébétomie [ebetɔmi] n. f. (de *hébé-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, incision, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1962, Larousse). En obstétrique, opération qui consiste à scier un des os pubiens.

● SYN. : *pubiotomie.*

hébétude [ebetyd] n. f. (bas lat. *hebetudo,* état d'une chose émoussée, stupidité, du lat. class. *hebes, hebetis* [v. HÉBÉTER] ; v. 1535, G. de Selve). Effondrement ou engourdissement momentané des facultés intellectuelles : *L'hébétude de l'ivresse. Il sentait par tout le corps une sorte de torpeur étrange, d'hébétude, puis un fourmillement presque agréable, de sorte que, la douleur aiguë à son flanc, il doutait maintenant s'il l'avait vraiment éprouvée* (Gide). *Le Milord était plongé dans une hébétude voluptueuse* (Carco). [Ces malheureux] *qu'une nourriture de bête entretient dans une sorte d'hébétude et de constante faiblesse* (Malraux). *Les ronds que formait la fumée le plongeaient dans une molle hébétude* (Camus).

● SYN. : *abêtissement, abrutissement, stupeur.*

hébraïque [ebraik] adj. (lat. *hebraicus,* de Judée, des Hébreux, hébreu, gr. *hebraikos,* hébraïque, de *Hebraîos* [v. HÉBREU] ; 1495, J. de Vignay). Qui concerne les Hébreux ou leur langue : *L'alphabet, la langue hébraïque. Grammaire hébraïque. La pompe mystérieuse du grand prêtre hébraïque* (Hugo).

● REM. Cet adj. est employé comme fém. de l'adj. *hébreu* (v. ce mot).

hébraïsant, e [ebraizɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (part. prés. de *hébraïser ;* XVI^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Qui s'adonne à l'étude de l'hébreu : *Renan fut un hébraïsant remarquable. Au surplus, c'est un homme assez savant, hébraïsant, helléniste, mathématicien, mais plus propre aux travaux du cabinet qu'aux affaires* (Chateaubriand). || **2.** Au début du christianisme, juif converti qui restait attaché à la lettre des prescriptions mosaïques. (Vieilli.) [Auj., on dit plutôt, en ce sens, JUDAÏSANT, E, OU JUDÉO-CHRÉTIEN, ENNE.]

● REM. Au sens 1, on dit aussi, mais plus rarement, HÉBRAÏSTE (de *hébraïque ;* 1839, Boiste).

hébraïser [ebraize] v. intr. (gr. *hebraizein,* parler la langue hébraïque, être de la secte ou du parti des Hébreux, de *Hebraîos* [v. HÉBREU] ; 1771, Trévoux, au sens 3 [probablem. plus anc., v. la date du dér. *hébraïsant*] ; sens 1-2, 1866, Littré). **1.** S'adonner à l'étude de l'hébreu, le parler. || **2.** Employer des tournures propres à l'hébreu. || **3.** Subir l'influence des mœurs, de la culture hébraïques.

◆ v. tr. (XX^e^ s.). Donner un caractère hébraïque : *Hébraïser son langage.*

hébraïsme [ebraism] n. m. (de *hébraïque ;* 1570, Hervet). Tournure propre à la langue hébraïque : *Le grec d'Origène est mêlé d'hébraïsmes et de tours étrangers* (Chateaubriand).

hébraïste n. et adj. V. HÉBRAÏSANT.

hébreu [ebrø] n. et adj. m. (lat. *Hebraeus,* de Judée, des Hébreux, hébreu, gr. *Hebraîos,* Hébreu ; v. 1119, Ph. de Thaon). Relatif au peuple juif, à sa religion, à sa langue, à sa

culture : *Le peuple hébreu. Un livre hébreu. L'alphabet hébreu.* (Au fém., on emploie l'adj. HÉBRAÏQUE.) || *Les Hébreux,* peuple de Dieu, issu d'Abraham, dont la Bible retrace l'histoire : *Les Hébreux attendaient le Messie. L'instinct des premiers Hébreux pour l'or et les bijoux* (Balzac).

◆ **hébreu** n. m. (sens 1, XIII^e s., Rutebeuf [écrit *ebrieu ; hébreu,* XVI^e s.] ; sens 2, fin du XV^e s., J. Marot [écrit *hebrieu ; hébreu,* XVI^e s.]). **1.** Langue sémitique parlée par les anciens Hébreux, et actuellement en Israël : *L'hébreu biblique. Ainsi les possédés de jadis, tout ignares qu'ils pouvaient être, parlaient hébreu ou grec dans leurs crises* (Valéry). || **2.** *Fam.* et *fig.* Chose inintelligible : *C'est de l'hébreu pour moi, je n'y puis rien comprendre* (Molière). *Les tragédies et tragi-comédies seraient du pur hébreu pour ces rustiques* (Gautier).

• SYN. : **2** *chinois.*

H. E. C. [aʃəse] n. f. (XX^e s.). Sigle de l'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES.

◆ n. (milieu du XX^e s.). Étudiant, étudiante qui suit les cours de cette École.

hécatombe [ekatɔ̃b] n. f. (lat. *hecatombē,* sacrifice de cent victimes, bœufs ou autres, gr. *hekatombê,* sacrifice de cent bœufs, d'où « grand sacrifice public », de *hekaton,* cent, et de *boûs,* bœuf, vache ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2 et 4, XX^e s. ; sens 3, 1667, Corneille). **1.** Dans l'Antiquité, sacrifice de cent bœufs, et, *par extens.,* d'un grand nombre d'animaux : *De cent taureaux choisis on formait l'hécatombe* (Lamartine). *Des meurtres héréditaires, des égorgements pompeux comme des hécatombes, telles sont les images dont le vieil Eschyle épouvantait les yeux* (France). || **2.** *Auj.* Grand nombre d'animaux tués en une seule fois ou par la même cause : *Les chasseurs ont fait une hécatombe de perdreaux. La myxomatose a provoqué une hécatombe de lapins de garenne.* || **3.** Massacre d'un grand nombre de personnes : *Ils firent voir l'horreur de la guerre et appelèrent boucheries les hécatombes* (Musset). *Était-ce cela, justement, qui l'avait bouleversée : l'idée que, si vraiment le socialisme n'était pas prêt, une guerre ne serait rien d'autre qu'une hécatombe stérile ?* (Martin du Gard). || Grand nombre de personnes tuées : *Les accidents de la route provoquent une hécatombe chaque week-end.* || *Par anal.* Grand nombre de refusés à un concours, à un examen. || **4.** *Par extens.* Grande quantité de choses détruites, saccagées : *Une hécatombe de jouets.*

• SYN. : **3** *boucherie, carnage, massacre.*

hécatonstyle [ekatɔ̃stil] adj. et n. m. (du gr. *hekaton,* cent, et *stûlos,* colonne ; 1866, Littré). Se dit d'un édifice qui comporte cent colonnes.

hécistotherme [esistɔtɛrm] n. f. (du gr. *hêkistos,* très faible, très petit [de *hêkista,* très peu, le moins, dér. de *hêka,* doucement, légèrement], et *thermon,* chaleur, neutre substantivé de l'adj. *thermos,* chaud ; 1962, Larousse). Plante qui pousse à une température inférieure à 0 °C.

hect(o)- [ɛkt(o)], premier élément, tiré du gr. *hekaton,* cent, et qui entre dans la composition de mots savants pour indiquer la multiplication par cent (symb. : h).

hectare [ɛktar] n. m. (de *hect-* et de *are ;* 1795, *Bulletin des lois*). Mesure de superficie égale à cent ares ou dix mille mètres carrés (symb. : ha) : *Les Noirs de l'Amérique du Sud [...] ne possédaient pas, à eux tous, cent hectares de terres* (France).

hectique [ɛktik] adj. (bas lat. *hecticus,* habituel, gr. *hektikos,* habituel, continu, hectique, de *hektos,* qu'on peut avoir, dér. du v. *ekhein,* porter, avoir ; fin du XV^e s.). *Fièvre hectique,* fièvre continue et de longue durée, caractérisée par d'importantes oscillations de température, un amaigrissement progressif du sujet et un état cachectique à évolution rapide : *Mais il lui vint au sein un abcès qui se ferma et se rouvrit, puis une fièvre hectique qui l'étendit au lit* (France).

hectisie [ɛktizi] n. f. (dér. savant de *hectique,* d'après *phtisie ;* fin du XVI^e s., puis 1743, Trévoux). Fièvre hectique : *M^me de Beaumont, consumée d'hectisie* (France).

hecto [ɛkto] n. m. (XX^e s.). Abrév. de HECTOLITRE : *Une pièce de vin de deux hectos.*

• REM. On emploie aussi, parfois, cette abrév. pour HECTOGRAMME (1866, Littré).

hectogramme [ɛktɔgram] n. m. (de *hecto-* et de *gramme ;* 1795, *Bulletin des lois*). Masse de cent grammes (symb. : hg).

hectographie [ɛktɔgrafi] n. f. (de *hecto-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1962, Larousse). Procédé permettant de reproduire un texte dactylographié ou manuscrit à une centaine d'exemplaires environ.

hectographique [ɛktɔgrafik] adj. (de *hectographie ;* 1962, Larousse). Relatif à l'hectographie : *Procédé hectographique.*

hectokilo- [ɛktɔkilo], double élément, composé de *hecto-* et de *kilo-,* et qui entre, comme premier élément, dans la composition de noms savants pour indiquer la multiplication par cent mille (symb. : hk).

hectolitre [ɛktɔlitr] n. m. (de *hecto-* et de *litre ;* 1795, *Bulletin des lois,* au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Volume de cent litres (symb. : hl). || **2.** Mesure qui contient cent litres.

hectomètre [ɛktɔmɛtr] n. m. (de *hecto-* et de *mètre ;* 1795, *Bulletin des lois*). Longueur de cent mètres (symb. : hm).

hectométrique [ɛktɔmetrik] adj. (de *hectomètre ;* 1843, Landais). Relatif à l'hectomètre : *Borne hectométrique.*

hectopièze [ɛktɔpjɛz] n. f. (de *hecto-* et de *pièze ;* 1922, Larousse). Pression de cent pièzes (symb. : hpz).

hectosthène [ɛktɔstɛn] n. m. (de *hecto-* et de *sthène ;* 1922, Larousse). Mesure de force égale à cent sthènes (symb. : hsn).

hectowatt [ɛktɔwat] n. m. (de *hecto-* et de *watt ;* 1881, *l'Électricien*). Puissance équivalant à un dixième de kilowatt (symb. : hW).

hectowattheure [ɛktɔwatœr] n. m. (de *hectowatt* et de *heure ;* 1922, Larousse). Travail effectué pendant une heure par une machine fournissant constamment une puissance d'un hectowatt (symb. : hWh).

***héder** [edɛr] n. m. (mot hébreu ; début du XX^e s.). Nom des écoles juives : *Une bande d'enfants échappés du héder* (Tharaud).

hedera [edera] n. m. (mot lat. signif. « lierre » ; 1873, Larousse). Nom générique du lierre.

hédéracé, e [ederase] adj. (lat. *hederaceus,* de lierre, de *hedera,* lierre ; 1771, Trévoux). Relatif au lierre ou qui lui ressemble : *Plante hédéracée.*

◆ **hédéracées** n. f. pl. (1866, Littré). Famille de plantes dont l'espèce la plus connue est le lierre. (Syn. : ARALIACÉES.)

hédériforme [ederifɔrm] adj. (de *hédéri-,* élément tiré du lat. *hedera,* lierre, et de *forme ;* 1866, Littré). Qui est de la forme du lierre ou de la famille du lierre.

hédonisme [edɔnism] n. m. (dér. savant du gr. *hêdonê,* plaisir, jouissance, de *hêdesthai,* se réjouir, avoir du plaisir, infin. prés. moyen de *hêdein,* réjouir, charmer ; 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1956, Romeuf ; sens 3, milieu du XX^e s.). **1.** Doctrine morale ayant pour principe unique la recherche du plaisir : *Il déclarait s'en remettre aux règles simples de l'hédonisme* (Fayard). *Mon père tenait Anatole France pour le plus grand écrivain du siècle [...]. L'hédonisme de France m'indigna* (Beauvoir). || **2.** Motivation de l'activité économique par la recherche du maximum de satisfactions. || **3.** En psychiatrie, recherche pathologique du plaisir physique.

hédoniste [edɔnist] adj. (de *hédonisme ;* début du XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Qui se conforme à l'hédonisme : *Un prince hédoniste.* || Qui soutient les principes de l'hédonisme : *Philosophe hédoniste.* || **2.** Qui concerne l'hédonisme : *Morale hédoniste.*

◆ n. (1884, *Revue de philologie française,* XXIX, 292). Partisan de l'hédonisme.

hédonistique [edɔnistik] adj. (de *hédonisme ;* 1907, Larousse). Relatif à l'hédonisme : *Principe hédonistique.*

hédrocèle [edrɔsɛl] n. f. (de *hédro-*, élément tiré du gr. *hedra*, siège, base, et de *-cèle*, gr. *kêlê*, tumeur, hernie ; 1962, Larousse). Hernie de l'intestin par l'anus.

hégélianisme [egeljanism] n. m. (dér. savant du n. du philosophe allem. Friedrich *Hegel* [1770-1831] ; 1873, Larousse). Doctrine de Hegel et de ses disciples.

hégélien, enne [egeljɛ̃, -ɛn] adj. (du n. pr. *Hegel* [v. l'art. précéd.] ; 1873, Larousse). Relatif au système de Hegel : *La philosophie hégélienne.*

◆ n. (1873, Larousse). Partisan de la philosophie de Hegel.

hégémonie [eʒemɔni] n. f. (gr. *hêgemonia*, action de marcher en tête, de guider, de conduire, direction, autorité, prééminence, de *hêgemôn, -monos*, qui conduit, guide, chef, dér. de *hêgeîsthai*, conduire, guider, commander ; 1845, Bescherelle, au sens 2 ; sens 1, 1866, Littré). **1.** Dans l'Antiquité grecque, prépondérance politique et direction militaire d'une cité, d'un peuple, dans une confédération : *Sparte et Athènes se disputèrent l'hégémonie de la Grèce.* || **2.** *Auj.* Suprématie d'une ville, d'un État : *Nul empire aujourd'hui ne peut prétendre à l'hégémonie des terres et des océans qui couvrent le globe* (France). *Pour que l'hégémonie de la Triple-Entente fût assurée, il lui restait encore à désagréger ce bloc* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *domination, leadership, prépondérance, supériorité, toute-puissance.*

hégire [eʒir] n. f. (ital. *egira*, hégire, ar. *hidjra*, proprem. « fuite [de Mahomet de La Mecque à Médine, en 622] » ; 1556, Temporal, au sens 1 [la forme *algiere* — 1584, L. Le Roy — était un empr. direct de l'ar. *al hidjra*, où *al* représente l'art. défini] ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Date à partir de laquelle commence l'ère musulmane, et qui correspond à l'an 622 de l'ère chrétienne, année au cours de laquelle Mahomet quitta La Mecque pour Médine. || **2.** *Littér.* Point de départ du développement d'un mouvement d'idées : *Henri Thomas, dit Lafontaine, est né à Bordeaux aux premiers jours de l'hégire romantique* (Daudet).

• SYN. : **2** *âge, ère, siècle.*

hégoumène [egumɛn] n. m. (gr. *hêgoumenos*, part. prés. de *hêgeîsthai*, conduire, guider, commander ; 1873, Larousse). Supérieur d'un monastère grec orthodoxe.

heiduque [edyk] n. m. (allem. *Heiduck*, fantassin hongrois, du hongrois *hajdúk*, plur. de *hajdú*, fantassin, lui-même empr. du turc *hajdud*, brigand ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *hidouque* [*heidouque*, 1660, Oudin ; *heiduque*, 1715, Pomey], au sens 1 ; sens 2, 1701, Furetière [écrit *heiduque*]). **1.** *Vx.* Fantassin hongrois : *L'heiduque Rodoïtza, tombé aux mains des Turcs, fait le mort pour s'échapper* (Daudet). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Domestique français vêtu à la hongroise : *Les avocats qui n'avaient pas de laquais hier, prennent aujourd'hui des heiduques* (Balzac). *Je m'enfuis du salon à toutes jambes, bousculant, le long des escaliers, des foules d'huissiers à chaînes d'argent et d'heiduques galonnés* (Nerval).

heimatlos [ajmatlos] adj. et n. invar. (mot allem. signif. « sans patrie », de *Heimat*, pays natal [dér. de *Heim*, domicile], et du suff. privatif *-los* ; 1922, Larousse). *Vx.* Se dit de celui qui, ayant perdu sa nationalité, n'a pu ou voulu en acquérir une autre. (On dit, auj., APATRIDE.)

heimatlosat [ajmatloza] n. m. (de *heimatlos* ; 1922, Larousse). *Vx.* Situation d'heimatlos.

***hein** [ɛ̃] interj. (onomatop., peut-être issue du lat. *hem*, interj. marquant un sentiment pénible, l'indignation, la douleur, etc. ; XIIIe s., *Roman de Renart*, écrit *ahen* [*hen*, XVe s. ; *heim*, 1691, Brueys et Palaprat ; *hein*, 1765, Sedaine], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1831, V. Hugo ; sens I, 3, 1834, Balzac ; sens II, 1, 1863, Baudelaire ; sens II, 2, 1919, Dorgelès).

I. MARQUE L'INTERROGATION **1.** *Fam.* Pour faire répéter ce qui est mal compris : *« Veux-tu répondre au téléphone ? — Hein ? — Je te demande de répondre au téléphone. »* || **2.** *Fam.* Pour solliciter d'une façon pressante une réponse, une approbation, un consentement : *Es-tu donc pas jaloux | De Myrtil, toi, hein, dis ?* (Verlaine). *À bientôt, hein ? Pas de blagues !* (Flaubert). *Tu trouves que j'aurais dû leur demander la permission, hein ?* (Gide). || **3.** *Fam.* Pour marquer l'étonnement, la surprise ou le doute, en faisant semblant d'avoir mal compris : *Hein ? Que me racontes-tu là ? Hein ? Ai-je bien entendu ?*

II. MARQUE L'EXCLAMATION **1.** *Fam.* Pour exprimer une vive satisfaction : *Hein ! qu'est-ce que vous pensez de ça ? demanda le cardinal* (Gide). || **2.** *Fam.* Pour souligner un ordre, un avertissement, avec une nuance de menace : *Vous, là-bas, tenez-vous tranquille ! Hein !*

• SYN. : **I, 1** *comment ?, pardon ?, quoi ?* ; **2** *n'est-ce pas ?*

◆ n. m. (av. 1850, Balzac). L'interjection elle-même : *Pour se donner le temps de réfléchir à la réponse qu'il va faire, il a la fâcheuse habitude de ponctuer chaque question de l'interlocuteur par un « hein ».*

hélas [elas] interj. (de *hé* et de *las* [v. ce mot], au sens de « malheureux, misérable » [Xe s.] ; fin du XIIe s., Conon de Béthune, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** S'emploie pour exprimer la plainte, la douleur, le regret : *Ô Waterloo ! je pleure et je m'arrête, hélas ! | Car ces derniers soldats de la dernière guerre | Furent grands* (Hugo). *Hélas ! hélas ! je sais comment prolonger ma souffrance* (Gide). || **2.** S'emploie pour souligner une réponse affirmative ou négative d'une nuance de compassion : *« Quel dommage qu'il soit d'une santé si délicate ! — Hélas oui ! dit l'abbé Guitrel. Ses forces déclinent de jour en jour »* (France).

◆ n. m. (1632, Corneille). *Littér.* Cette exclamation elle-même : *Que cet hélas a de peine à sortir* (Corneille).

hélépole [elepɔl] n. f. (lat. *helepolis*, machine de siège, gr. *helepolis* [sous-entendu *mêkhanê*, machine], tour roulante, machine de siège, fém. substantivé de l'adj. *helepolis*, qui prend ou ruine les villes, de *heleîn*, infin. aoriste de *haireîn*, prendre, et de *polis*, ville ; 1765, *Encyclopédie*). *Autref.* Grande machine de siège en forme de tour, qui permettait aux assiégeants de combattre au niveau des remparts : *C'était la grande hélépole, entourée par une foule de soldats* [...]. *Elle avait* [...] *huit roues cerclées de fer, et depuis le matin elle avançait ainsi, lentement, pareille à une montagne* (Flaubert).

***héler** [ele] v. tr. (de l'angl. [*to*] *hail*, saluer, proclamer, et, dans la langue des marins, « héler », de *hail*, salut, salutation, lui-même emploi substantivé de l'interj. *hail !*, salut !, bonjour !, Dieu vous garde ! ; 1374, Godefroy, écrit *heler*, aux sens de « boire ensemble, souhaiter réciproquement la santé » ; sens 1, fin du XIVe s. [écrit *heiler* ; *heller*, 1527, Jal ; *héler*, XVIIe s.] ; sens 2, 1811, Chateaubriand ; sens 3 et 5, début du XXe s. ; sens 4, 1830, Balzac). [Conj. **5 b.**] **1.** Appeler une embarcation, un navire situés à une certaine distance, généralement à l'aide d'un porte-voix : *Il* [le patron du *Shealtiel*] *avait hélé l'épave* (Hugo). || **2.** Appeler de loin une personne en se servant ou non de ses mains comme porte-voix : *Je les hèle. Je leur fais signe. J'essaye de me tenir en communication avec tous* (Daudet). *De temps à autre* [...] *montait l'appel lointain d'une bergère ou d'un gamin hélant son compagnon d'un bosquet de sapins à l'autre* (Alain-Fournier). || **3.** Interpeller quelqu'un à une distance rapprochée : *Il n'avait pas plus tôt dépassé le second étage qu'une femme au peignoir béant, aux cheveux défaits, accourue du fond du couloir, le héla* (Gide). *On se hélait d'une chambre à l'autre* (Duhamel). || **4.** *Spécialem.* Attirer de loin l'attention d'un transporteur pour réclamer ses services : *Héler un porteur, un taxi. L'inconnue héla un fiacre qui se rendait à une place voisine* (Balzac). || **5.** *Fig.* et *littér.* S'appliquer à faire renaître artificiellement un état d'âme passé : *Je hélais des larmes en appliquant ma mémoire distraite aux souvenirs les plus amers de mon enfance* (Cocteau).

• SYN. : **3** *apostropher, appeler.*

héli(co)- [eli(ko)], premier élément, tiré du gr. *helix, helikos*, spirale, tout objet en

spirale, et qui entre dans la composition de quelques noms.

hélianthe [eljɑ̃t] n. m. (lat. scientif. moderne *helianthus*, formé, peut-être d'après le lat. class. *helianthes* [n. d'une plante mal définie], avec les mots gr. *hêlios*, soleil, et *anthos*, ce qui croît, fleur ; 1615, Daléchamp). Plante herbacée rustique à fleurs jaunes, dont une espèce est communément appelée *soleil* ou *tournesol*.

helianthemum [eljɑ̃temɔm] ou **hélianthème** [eljɑ̃tɛm] n. m. (lat. scientif. moderne *helianthemum*, du gr. *hêlios*, soleil, et *anthemon*, fleur [dér. de *anthos*, v. l'art. précéd.] ; 1694, Tourne-fort, écrit *eliantheme ; hélianthème*, 1732, Richelet ; *helianthemum*, 1902, Larousse [art. *hélianthème*]). Plante ligneuse ou herbacée, très commune en France, de la famille des cistacées, ressemblant beaucoup au ciste, dont une espèce est appelée communément *gerbe d'or* ou *herbe d'or*.

hélianthine [eljɑ̃tin] n. f. (de *hélianthe*, par analogie de couleur ; 1888, Larousse). Colorant azoïque qui, en milieu alcalin, présente une teinte orangée qui vire au rouge en présence d'un très faible excès d'un acide fort.

héliaque [eljak] adj. (gr. *hêliakos*, qui concerne le soleil, solaire, de *hêlios*, soleil ; 1582, J. Bodin). Se dit, en astronomie, du lever ou du coucher d'un astre qui a lieu avec le lever ou le coucher du soleil.

héliaste [eljast] n. m. (gr. *hêliastês*, héliaste, membre d'un tribunal qui siégeait sur la place publique, de *hêliazein*, faire cuire au soleil, exposer au soleil, et, à la voix moyenne, « se chauffer au soleil », de *hêlios*, soleil ; milieu du XVIIIe s.). Dans l'Antiquité, membre d'un tribunal athénien qui siégeait en plein air, au lever du soleil.

hélibus [elibys] n. m. (de *héli[coptère]*, d'après *autobus ;* 1962, Larousse). Hélicoptère destiné au transport des passagers.

hélice [elis] n. f. (lat. *helix, -icis*, sorte de lierre, sorte d'osier, hélice, volute [du chapiteau corinthien], gr. *helix, -ikos*, spirale, tout objet en spirale ; 1547, J. Martin, au sens 4 ; sens 1, 1685, Furetière [*hélice circulaire*, 1962, Larousse ; *pas de l'hélice*, 1873, Larousse] ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 5, 1803, Brunot [*hélice à pas variable*, nov. 1871, *l'Aéronaute*, p. 168 ; *régulateur d'hélice, souffle de l'hélice*, 1962, Larousse] ; sens 6, 1962, Larousse). **1.** En géométrie, ligne courbe qui coupe sous un angle constant les génératrices d'un cylindre : *Ce coquillage* [...] *qui m'offre un développement combiné des thèmes simples de l'hélice et de la spire* (Valéry). || *Hélice circulaire*, courbe engendrée sur un cylindre de révolution selon le principe de l'hélice. || *Pas de l'hélice*, distance entre deux points équidistants consécutifs sur la génératrice du cylindre de révolution. || **2.** *Hélice foliaire*, en botanique, courbe géométrique que l'on obtient en joignant sur une tige les insertions foliaires successives. || **3.** *Escalier en hélice*, en architecture, escalier qui s'enroule autour d'un noyau : *L'hélice d'un escalier en vis qui descend des ténèbres, la perspective d'une galerie déserte introduisent ou accroissent insensiblement l'impression de considérer l'intérieur d'un étrange coquillage* (Valéry). || **4.** Chacune des petites volutes qui décorent un chapiteau corinthien. || **5.** Appareil de propulsion, de traction ou de sustentation entraîné par un moteur et qui sert à mouvoir les navires, les torpilles et les aéronefs : *Hélices tractives, propulsives, sustentatrices. L'avion à hélice a été détrôné par l'avion à réaction. Les hélices d'un hélicoptère. Ce ciel méconnaissable, plus peuplé que la Terre, que fendaient les gouvernails et que battaient les hélices* (France). || *Hélice à pas variable*, hélice dont on peut régler le pas de manière à modifier la résistance des surfaces hélicoïdales. || *Régulateur d'hélice*, instrument commandé à distance, qui contrôle le régime de rotation d'une hélice. || *Souffle de l'hélice*, zone de l'espace que perturbe l'air brassé par une hélice. || **6.** *Hélice transporteuse*, appareil constitué par une gouttière à l'intérieur de laquelle la rotation d'une vis sans fin entraîne des matières.

● SYN. : **3** *en colimaçon, en spirale, à vis.*

héliciculteur [elisikyltœr] n. m. (du lat. scientif. moderne *helix, -icis* [v. HÉLIX], d'après *agriculteur, apiculteur*, etc. ; 1922, Larousse). Personne qui s'occupe d'héliciculture.

héliciculture [elisikyltyr] n. f. (du lat. scientif. moderne *helix, -icis* [v. HÉLIX], d'après *agriculture, apiculture*, etc. ; 1922, Larousse). Élevage des escargots.

hélicidés [eliside] n. m. pl. (du lat. scientif. moderne *helix, -icis* [v. HÉLIX], et du gr. *eidos*, forme, apparence ; 1873, Larousse, écrit *hélicides ; hélicidés*, 1902, Larousse). Famille de mollusques comprenant notamment les escargots.

hélicier [elisje] n. m. (de *hélice ;* 1942, Hamp). Ouvrier qui fabrique des hélices.

héliciforme [elisifɔrm] adj. (du lat. scientif. moderne *helix, -icis* [v. HÉLIX], et de *forme ;* 1873, Larousse). En sciences naturelles, qui a la forme d'un escargot.

hélicisme [elisism] n. m. (dér. savant de *hélice ;* 1962, Larousse). Torsion en forme d'hélice dont sont affectés certains organes végétaux.

hélico-. V. HÉLI(CO)-.

hélicoagitateur [elikɔaʒitatœr] n. m. (de *hélico-*, élément tiré de *hélice*, et de *agitateur ;* 1968, Larousse). Appareil qui sert à brasser un mélange, notamment dans l'industrie pétrolière.

hélicoïdal, e, aux [elikɔidal, -o] adj. (de *hélicoïde ;* 1862, *Presse scientifique des Deux Mondes*, p. 748 [*mouvement hélicoïdal, engrenage hélicoïdal*, XXe s. ; *déplacement hélicoïdal*, 1968, Larousse]). En forme d'hélice : *Escalier hélicoïdal.* || *Mouvement hélicoïdal*, en mathématiques, mouvement d'un solide dont les différents points décrivent des hélices qui ont même axe et même pas. || *Déplacement hélicoïdal*, mouvement de rotation et de translation dont le vecteur est parallèle à l'axe de rotation. (On dit aussi VISSAGE.) || *Engrenage hélicoïdal*, en technologie, engrenage dont les divers points de la denture décrivent des hélices de même pas, mais de rayons différents.

hélicoïde [elikɔid] adj. (gr. *helikoeidês*, qui est comme roulé en spirale, sinueux, de *helix, -ikos*, spirale, et de *eidos*, forme, apparence ; 1704, *Mém. de l'Acad. des sciences* [p. 105]). En forme d'hélice : *Une courbe hélicoïde. Une voûte hélicoïde à filigrane de pierre* (Chateaubriand).

◆ n. m. (1836, Acad.). Surface engendrée par un rayon de cylindre qui, tout en restant parallèle au plan de base, se déplacerait en s'appuyant sur une hélice tracée sur la surface d'un cylindre.

● REM. On écrit aussi HÉLIÇOÏDE [elisɔid] (1870, d'après Littré, 1877).

hélicon [elikɔ̃] n. m. (du gr. *helikos*, qui s'enroule ou se recourbe, sinueux, dér. de *helix, -ikos*, spirale, tout objet en spirale ; 1902, Larousse). Tuba contrebasse qui a la forme circulaire d'une volumineuse trompe de chasse et que l'exécutant porte autour du corps, appuyé sur son épaule gauche.

hélicopode [elikɔpɔd] adj. (de *hélico-* et de *-pode*, du gr. *poûs, podos*, pied ; 1962, Larousse). Se dit de la marche de l'hémiplégique dont la jambe atteinte de paralysie décrit un mouvement de faucheur.

hélicoptère [elikɔptɛr] n. m. (de *hélico-* et de *-ptère* [gr. *pteron*, plume d'aile, aile] ; 1862, *Presse scientifique des Deux Mondes* [II, 117], pour désigner un modèle très incomplet d'aéronef ; sens actuel [à propos d'un appareil monté et capable de voler], 25 avr. 1908, *l'Illustration*). Appareil d'aviation dont la sustentation et les déplacements se font au moyen d'hélices horizontales, à incidence variable, appelées « rotors » : *Les mouvements de la circulation sont observés par hélicoptère. Le métro et l'hélicoptère* [...], *l'avenir pour ce qui est des transports urbains* (Queneau).

hélicostat [elikɔsta] n. m. (de *hélico-[ptère]*, d'après *aérostat ;* 1962, Larousse). Type d'hélicoptère stabilisé par un ballon.

hélicotrème [elikɔtrɛm] n. m. (de *hélico-*, élément tiré de *hélice*, forme fran-

cisée de *hélix* [v. ce mot], et du gr. *trêma,* trou, ouverture, dér. de *titrân,* percer ; 1866, Littré). En anatomie, orifice situé au sommet du limaçon de l'oreille interne.

héligare [eligar] n. f. (de *héli[coptère],* d'après *aérogare ;* 1962, Larousse). Aérogare pour hélicoptères.

1. hélio- [eljɔ], premier élément, tiré du gr. *hêlios,* soleil, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots.

2. hélio- [eljɔ], élément français tiré de *héliographie* et qui entre dans la composition de quelques mots.

3. hélio [eljɔ] n. f. (XX^e s.). Abrév. fam. de HÉLIOGRAVURE.

héliocentrique [eljɔsɑ̃trik] adj. (de *hélio-* 1 et de *centre ;* 1721, Trévoux [*coordonnées héliocentriques,* 1866, Littré]). Se dit de ce qui est défini en relation avec le centre du Soleil : *Dans le système solaire les planètes sont animées d'un mouvement héliocentrique.* || *Coordonnées héliocentriques,* coordonnées d'une planète qui sont rapportées au centre du Soleil. (S'oppose aux *coordonnées géocentriques,* qui sont rapportées au centre de la Terre.)

héliochromie [eljɔkrɔmi] n. f. (de *hélio-* 1 et de *-chromie,* du gr. *khrôma, -matos,* couleur ; 1866, Littré). *Vx.* Reproduction des couleurs obtenue par l'action du soleil sur la couche de chlorure d'argent que porte une plaque métallique.

héliochromique [eljɔkrɔmik] adj. (de *héliochromie ;* 1866, Littré). Relatif à l'héliochromie : *Les difficultés que présente la coloration héliochromique sont beaucoup moindres, ici, que lorsqu'il s'agit d'un paysage* (Villiers de L'Isle-Adam).

héliodore [eljɔdɔr] n. m. (de *hélio-* 1 et du gr. *dôron,* don, présent ; 1873, Larousse, pour désigner une variété de tulipe ; sens actuel, 1962, Larousse). En joaillerie, pierre fine constituée de béryl jaune d'or.

héliodynamique [eljɔdinamik] n. f. (de *hélio-* 1 et de *dynamique,* n. f. ; 1888, Larousse). Partie de la physique qui a pour objet l'étude de la chaleur solaire et ses applications.

héliodyne [eljɔdin] n. m. (de *hélio-* 1 et de *-dyne,* du gr. *dunamis,* puissance, pouvoir, force ; 1968, Larousse). En optique, syn. de FOUR SOLAIRE.

hélio-électrique [eljɔelɛktrik] adj. (de *hélio-* 1 et de *électrique ;* 1968, Larousse). En électronique, se dit d'appareils qui, dans les engins spatiaux, transforment l'énergie solaire en énergie électrique.

héliofuge [eljɔfyʒ] adj. (de *hélio-* 1 et de *-fuge,* du lat. *fugere,* fuir, s'enfuir ; 1873, Larousse). En sciences naturelles, qui fuit le soleil.

héliogène [eljɔʒɛn] adj. (de *hélio-,* élément tiré de *hélium,* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1962, Larousse). En physique nucléaire, se dit d'éléments radio-actifs dont la transformation donne de l'hélium.

héliographe [eljɔgraf] n. m. (de *hélio-* 1 et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; 1877, Darmesteter, au sens 1 ; sens 2-3, 1962, Larousse). **1.** Appareil télégraphique optique qui utilise les rayons solaires réfléchis à l'aide de miroirs. || **2.** En météorologie, appareil qui enregistre le nombre d'heures d'ensoleillement. || **3.** En astronomie, appareil destiné à mesurer la quantité de chaleur émise par le Soleil.

héliographie [eliɔgrafi] n. f. (de *hélio-* 1 et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1802, Flick, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** En astronomie, description du Soleil. || **2.** Dans les arts graphiques, procédé photographique permettant la reproduction, conforme à l'original, d'un document.

héliographique [eliɔgrafik] adj. (de *héliographie ;* 1842, Mozin, aux sens 1-2). **1.** Qui se rapporte à l'héliographie : *Papier héliographique.* || **2.** Qui est obtenu par l'héliographie : *Une reproduction héliographique.*

héliogravé, e [eljɔgrave] adj. (de *héliogravure,* d'après *gravé* [part. passé de *graver*] ; 1927, M. Bedel). Reproduit par héliogravure.

héliograveur [eljɔgravœr] n. m. (de *héliogravure,* d'après *graveur ;* 1907, Larousse). Ouvrier spécialisé dans l'héliogravure.

héliogravure [eljɔgravyr] n. f. (de *hélio-* 2 et de *gravure ;* 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s.). **1.** Procédé permettant d'obtenir par une voie photomécanique des planches gravées en taille-douce, dont les noirs sont en creux : *Les différentes méthodes d'héliogravure.* || **2.** Reproduction obtenue par ce procédé : *Un livre illustré de nombreuses héliogravures.*

héliomarin, e [eljɔmarɛ̃, -in] adj. (de *hélio-* 1 et de *marin,* adj. ; milieu du XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Se dit d'une méthode de traitement qui combine le séjour au bord de la mer et l'héliothérapie : *Cure héliomarine.* || **2.** Se dit de l'établissement où se pratique cette méthode : *Centre héliomarin.*

héliométéorologie [eljɔmeteɔrɔlɔʒi] n. f. (de *hélio-* 1 et de *météorologie ;* 1962, Larousse). Partie de la météorologie qui traite des rapports entre la circulation atmosphérique et l'activité solaire.

héliomètre [eljɔmɛtr] n. m. (de *hélio-* 1 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1747, d'après *Encyclopédie,* 1765). Lunette spéciale qui servait à mesurer les diamètres apparents de certains corps célestes.

héliométrique [eljɔmetrik] adj. (de *héliomètre ;* 1866, Littré). Qui se rapporte à l'héliomètre : *Une évaluation héliométrique.*

hélion [eljɔ̃] n. m. (de *héli[um]* ; v. 1935). Noyau de l'atome d'hélium.

héliophile [eljɔfil] adj. (de *hélio-* 1 et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1873, Larousse). Qui aime la lumière : *Une plante héliophile.*

héliophotomètre [eljɔfɔtɔmɛtr] n. m. (de *hélio-* 1 et de *photomètre ;* 1878, Larousse). Instrument qui sert à mesurer l'intensité de la lumière solaire.

héliophylaxie [eljɔprɔfilaksi] n. f. (de *hélio-* 1 et de *prophylaxie ;* 1962, Larousse). Utilisation des rayons solaires dans la prévention de maladies.

1. hélioscope [eljɔskɔp] n. m. (de *hélio-* 1 et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer ; 1671, Chérubin). *Vx.* Lunette à verre fumé ou coloré, destinée à permettre de regarder le soleil sans danger pour la vue.

2. hélioscope [eljɔskɔp] adj. (de *hélio-* 1 et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* examiner, regarder ; 1845, Bescherelle). En botanique, qui se tourne vers le soleil.

héliostat [eljɔsta] n. m. (de *hélio-* 1 et de *-stat,* gr. *statos,* stationnaire, dér. de *histanai,* placer debout, fixer, immobiliser ; 1746, 's Gravesande). Instrument qui permet de projeter les rayons solaires en un point fixe, malgré le mouvement de la Terre.

héliostatique [eljɔstatik] adj. (de *héliostat ;* 1866, Littré). Relatif à l'héliostat.

héliotechnique [eljɔtɛknik] n. f. (de *hélio-* 1 et de *technique,* n. f. ; 1962, Larousse). Technique permettant de transformer en courant électrique l'énergie fournie par les rayons solaires.

héliothérapie [eljɔterapi] n. f. (de *hélio-* 1 et de *-thérapie,* gr. *therapeia,* soin, traitement, de *therapeuein,* prendre soin de, soigner ; 1902, Larousse). Traitement médical par la lumière solaire, riche en rayons ultraviolets : *L'héliothérapie est utilisée dans le traitement du rachitisme.*

héliothérapique [eljɔterapik] adj. (de *héliothérapie ;* 1922, Larousse). Relatif à l'héliothérapie.

héliothérapiste [eljɔterapist] n. (de *héliothérapie ;* 1955, *Dictionnaire des métiers*). Personne employée dans un établissement d'héliothérapie.

1. héliotrope [eljɔtrɔp] ou **héliotropium** [eljɔtrɔpjɔm] n. m. (lat. *heliotropium,* tournesol, sorte de pierre précieuse, gr. *hêliotropion,* mêmes sens, de *hêliotropos,* héliotrope [plante], de *hêlios,* soleil, et de *trepein,* tourner, diriger ; XII^e s., Studer

et Evans, écrit *elyotrope* [*eliotropie,* 1372, Corbichon ; *héliotrope,* 1546, Rabelais], au sens de « souci » [fleur] ; sens 1, 1611, Cotgrave [écrit *héliotrope ; héliotropium,* 1962, Larousse] ; sens 2, XII[e] s., Studer et Evans [écrit *elyotrope ; eliotropie,* XIII[e] s. ; *héliotrope,* 1611, Cotgrave ; *héliotropium,* 1962, Larousse]). **1.** Plante de la famille des borraginacées, à fleurs blanches, bleues ou violettes, dont certaines espèces ont des fleurs odorantes : *Une odeur fine et suave d'héliotrope s'exhalait d'un petit carré de fèves en fleurs* (Chateaubriand). *Un champ d'héliotropes, d'une haleine de vanille si douce qu'elle donnait au vent une caresse de velours* (Zola). *Évidemment, l'organisme cédait aux mêmes incitations que l'héliotrope lorsque la plante involontaire tourne sa fleur face au soleil* (Gide). || **2.** En minéralogie, variété de calcédoine d'un vert foncé, tachée de rouge et opaque.

2. héliotrope [eljɔtrɔp] n. m. (de *hélio-* 1 et du gr. *trepein,* tourner, diriger ; 1842, Mozin). Miroir plan réfléchissant les rayons solaires à grande distance, et servant à faire des signaux convenus.

héliotropine [eljɔtrɔpin] n. f. (de *héliotrope* 1 ; 1902, Larousse). Aldéhyde phénol dont le parfum est analogue à celui de l'héliotrope, et qui, pour cette raison, est très utilisé en parfumerie.

• SYN. : *pipéronal.*

héliotropique [eljɔtrɔpik] adj. (de *héliotropisme ;* 1845, Bescherelle). Relatif à l'héliotropisme : *Mouvement héliotropique.*

héliotropisme [eljɔtrɔpism] n. m. (de *hélio-* 1 et de *tropisme ;* 1828, Mozin). Orientation d'un végétal sous l'action du soleil, et, *par extens.,* de la lumière. (Dans ce dernier cas, on emploie plutôt le terme PHOTOTROPISME.)

héliotypie [eljɔtipi] n. f. (de *hélio-type,* procédé photographique de reproduction des objets [16 sept. 1873, *Journ. officiel*], de *hélio-* 2 et de *-type,* gr. *tupos,* marque, empreinte ; 1888, Larousse). Syn. de PHOTOTYPIE.

héliport [elipɔr] n. m. (de *héli*[*coptère*], d'après *aéroport ;* v. 1950). Aéroport pour hélicoptères.

héliportage [elipɔrtaʒ] n. m. (de *héliporté,* d'après *portage ;* 1962, Larousse). Transport de troupes, de matériel, etc., par hélicoptère.

héliporté, e [elipɔrte] adj. (de *héli*[*coptère*], d'après *aéroporté ;* v. 1950, au sens 1 ; sens 2, 4 janv. 1957, *le Monde*). **1.** Transporté par hélicoptère : *Troupes héliportées.* || **2.** Qui se fait à l'aide d'hélicoptères : *Opérations héliportées.*

hélitransport [elitrɑ̃spɔr] n. m. (de *héli*[*coptère*] et de *transport ;* milieu du XX[e] s.). Syn. de HÉLIPORTAGE.

hélitransporté, e [elitrɑ̃spɔrte] adj. (de *héli*[*coptère*] et de *transporté ;* milieu du XX[e] s.). Syn. de HÉLIPORTÉ.

hélium [eljɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne [créé en 1868 par l'astronome et physicien français Jules Janssen (1824-1907)], du gr. *hêlios,* soleil ; 21 août 1873, *Journ. officiel*). Corps simple gazeux (He), très léger, ininflammable, découvert dans l'atmosphère solaire et qui existe en très petite quantité dans l'air : *Ballon gonflé à l'hélium.*

hélix [eliks] n. m. (mot du lat. scientif. moderne désignant une partie du pavillon de l'oreille, ainsi que certains coquillages univalves contournés en spirale, lat. class. *helix, -icis,* gr. *helix, -ikos* [v. HÉLICE] ; 1718 [d'après Trévoux, 1721], au sens 1 [*hélice,* forme francisée, 1685, Furetière] ; sens 2, 1802, Flick [*hélice,* forme francisée, 1703, d'après Trévoux, 1752]). **1.** Saillie la plus excentrique du pavillon de l'oreille. || **2.** Nom générique de l'escargot.

hellébore n. m. V. ELLÉBORE.

hellène [ɛlɛn *ou* ɛllɛn] adj. et n. (lat. *Hellenes, -num,* n. m. plur., « les Grecs », du gr. *Hellên, -ênos,* Hellène [fils de Deucalion, regardé comme le père des Grecs], employé aussi comme adj., au sens de « grec », et comme n. m. plur. [*Hellênes*], au sens de « les Grecs » ; 1681, Fleury, au sens de « païen » ; sens actuel, début du XIX[e] s.). *Littér.* Relatif à la Grèce ancienne, ou Hellade ; habitant ou originaire de la Grèce ancienne : *Les Hellènes. Le peuple hellène.*

hellénique [ɛllenik] adj. (gr. *hellênikos,* grec, de *Hellên* [v. l'art. précéd.] ; début du XVIII[e] s.). *Littér.* Relatif à la Grèce ancienne ou moderne : *La civilisation hellénique.*

hellénisant, e [ɛlenizɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *helléniser ;* fin du XIX[e] s., A. Daudet). Personne qui s'occupe d'études grecques, qui étudie le grec ancien : *Philoxène, avec son nom grec, semblait positivement destiné à se voir inscrit sur le marbre, à côté des Egger et des Estienne, dans le panthéon des hellénisants* (Daudet).

• SYN. : *helléniste.*

◆ adj. (1845, Bescherelle). *Juif hellénisant,* Juif païen qui avait adopté le culte des Grecs : *Et comment les Juifs hellénisants eussent-ils instruit les Romains de ce qu'ils ignoraient eux-mêmes ?* (France).

hellénisation [ɛlenizasjɔ̃ *ou* ɛllenizasjɔ̃] n. f. (de *helléniser ;* 7 août 1876, *le Temps*). Action de donner ou de recevoir un caractère hellénique : *L'hellénisation de l'Italie du Sud se fit très tôt.*

hellénisé, e [ɛlenize *ou* ɛllenize] adj. (part. passé de *helléniser*). Se dit des anciens Juifs qui avaient adopté le paganisme grec et la langue grecque : *Josèphe devait fournir un autre exemple de Juif complètement hellénisé* (Renan).

helléniser [ɛlenize *ou* ɛllenize] v. tr. (gr. *hellênizein,* parler en grec, rendre grec, exprimer en grec, de *Hellên* [v. HELLÈNE] ; 1842, Acad., comme v. tr. et intr.). Donner un caractère grec.

◆ v. intr. S'adonner à l'étude de la langue et de la civilisation grecques ; adopter les idées des Grecs. (Rare.)

◆ **s'helléniser** v. pr. (mai 1866, *Revue des Deux Mondes* [p. 384]). Prendre un caractère grec : *Le christianisme a été obligé, pour s'étendre dans le monde méditerranéen, de s'helléniser, et sa doctrine s'est du même coup assouplie* (Camus).

hellénisme [ɛlenism *ou* ɛllenism] n. m. (gr. *hellênismos,* propriété des termes grecs, emploi correct de la langue grecque, imitation de la langue grecque ou des mœurs grecques, de *hellênizein* [v. HELLÉNISER] ; 1580, Trippault, dans le titre d'un livre ; sens 1, 1762, Acad. ; sens 2-3, 1873, Larousse ; sens 4, 1866, Littré). **1.** Tournure ou emploi propre à la langue grecque. || **2.** *Par anal.* Construction grecque introduite dans une autre langue : *Les « Odes » d'Horace offrent de nombreux exemples d'hellénismes.* || **3.** Ensemble de la civilisation grecque : *Et même je ne sais si mon admiration pour la littérature grecque et l'hellénisme n'eût pas suffi à balancer ma première formation chrétienne* (Gide). || **4.** *Par extens.* Caractère de cette civilisation ; les idées, la philosophie de la Grèce.

helléniste [ɛlenist *ou* ɛllenist] n. (gr. *hellênistês,* partisan de la langue ou des coutumes grecques, partisan de la religion des Grecs, d'où « païen, idolâtre », de *hellênizein* [v. HELLÉNISER] ; av. 1784, Diderot, au sens 1 ; sens 2, 1810, P.-L. Courier [une première fois, avec une nuance péjor., en 1651, *Dict. général*]). **1.** *Vx.* Nom donné aux Juifs vivant en Grèce et parlant grec, et aux Juifs convertis au paganisme grec. || **2.** Savant versé dans l'étude de la langue ou de la littérature grecque : *De la même manière que l'helléniste, l'arabisant ou l'indianiste traitent les documents légendaires qu'ils étudient* (Renan).

hellénistique [ɛlenistik *ou* ɛllenistik] adj. (de *helléniste ;* 1679, Bossuet, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s.). **1.** *Vx.* Qui a rapport aux hellénistes, c'est-à-dire aux Juifs grécisés : *Ils* [les Juifs d'Alexandrie] *se firent un grec mêlé d'hébraïsmes, qu'on appelle le langage hellénistique ; les Septante et tout le Nouveau Testament sont écrits en ce langage* (Bossuet). || **2.** Relatif à la civilisation et à la langue grecques, à partir du III[e] s. av. J.-C.

hello ! [ɛlo] interj. (mot angl. ; début du XX[e] s.). Mot qui sert à appeler quelqu'un en le saluant.

helminth(o)- [ɛlmɛ̃t(o)], élément tiré du gr. *helmins, -inthos,* ver, et qui entre,

comme préfixe, dans la composition de mots scientifiques.

helminthe [ɛlmɛ̃t] n. m. (gr. *helmins, -inthos,* ver [en général], ver intestinal, mot d'origine obscure ; 1538, Canappe, écrit *elmynthe ; helminthe,* 1828, Mozin). Nom donné aux vers parasites de l'homme et des vertébrés : *Serré, fourmillant, comme un million d'helminthes, | Dans nos cerveaux ribote un peuple de Démons* (Baudelaire).

helminthiase [ɛlmɛ̃tjɑz] n. f. (du gr. *helminthiân,* avoir des vers, de *helmins, -inthos* [v. l'art. précéd.] ; 1839, Boiste). Maladie parasitaire causée par la présence d'helminthes dans l'organisme humain ou animal.

helminthique [ɛlmɛ̃tik] adj. (du gr. *helmins, -inthos* [v. HELMINTHE] ; 1752, Trévoux). Relatif aux helminthes. || Employé contre les helminthes : *Médicament helminthique.* (On dit aussi ANTHELMINTHIQUE.)

• SYN. : *vermifuge.*

helminthoïde [ɛlmɛ̃tɔid] adj. (de *helmintho-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1866, Littré). Qui ressemble à un ver : *La larve des mouches, ou asticot, est helminthoïde.*

helminthologie [ɛlmɛ̃tɔlɔʒi] n. f. (de *helmintho-* et de *-logie,* du gr. logos, discours, science ; 1803, Boiste [var. *helmontologie,* 1778, Sauri, I, 28]). Partie de la zoologie relative aux vers Parasites.

helvelle [ɛlvɛl] n. f. (lat. *helvella,* petit chou ; 1808, Boiste). Champignon des bois, comestible, à chapeau brun ou blanc, constitué par trois ou quatre lamelles irrégulières retombant sur le pied : *Voici* [...] *l'helvelle, dont le chapeau a l'air d'une mitre d'évêque, et non loin la tribu des hydnes* (Theuriet).

helvétique [ɛlvetik] adj. (lat. *helveticus,* de l'Helvétie, de *Helvetii, -tiorum,* n. m. plur., « les Helvètes », n. des habitants de la région qui est auj. la Suisse ; début du XVIIIe s., Saint-Simon). Relatif à la Suisse : *Guillaume Tell est le héros légendaire de l'indépendance helvétique.*

helvétisme [ɛlvetism] n. m. (de *helvétique ;* 1845, Bescherelle). Locution, tournure propre aux habitants de la Suisse romande.

***hem !** [ɛm] interj. (onomatop. [qui existait déjà en lat., où elle marquait un sentiment pénible, l'indignation, la douleur, etc. ; v. aussi HEIN] ; v. 1530, C. Ma-rot, comme interj. servant à imiter un toussotement ; sens 1, 1695, Regnard ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1676, Mme de Sévigné). **1.** Sert à appeler, à attirer discrètement l'attention : « *Hem ! Hem ! venez là* ». « *Hem ! Hem ! êtes-vous là ?* » || **2.** Sert à exprimer un doute moqueur, une méfiance ironique en simulant la toux : « *Il l'épousera ? — Hem ! Hem !* » || **3.** Sert à marquer discrètement un sous-entendu : *Cette Raimond est assurément hem, hem, avec cette coiffe que vous connaissez* (Sévigné).

hém(a)- [em(a)], **hémat(o)-** [emat(o)], **hémo-** [emo], éléments tirés du gr. *haima, haimatos,* sang (mot d'origine obscure), et qui entrent dans la composition de mots savants.

hémagglutinine [emaglytinin] n. f. (de *hém[a]-* et de *agglutinine ;* 1962, Larousse). Agglutinine agissant sur les hématies, qu'elle agglutine.

hémagogue [emagɔg] adj. et n. m. (gr. *haimagôgos,* qui attire le sang, de *haima,* sang, et de *agôgos,* qui conduit, qui attire, dér. de *agein,* mener, conduire ; 1866, Littré). Qui provoque l'écoulement du sang (menstruel ou hémorroïdal).

hémal, e, aux [emal, -o] adj. (du gr. *haima,* sang ; 1888, Larousse). Relatif au système vasculaire ou circulatoire.

hémat(o)-. V. HÉM(A)-.

hématémèse [ematemɛz] n. f. (de *hémat-* et du gr. *emesis,* vomissement ; 1808, Boiste). Vomissement de sang, et, *spécialem.,* de sang accumulé dans l'estomac.

hématidrose [ematidroz] n. f. (de *hémat-* et du gr. *hidrôs,* sueur ; 1866, Littré). Écoulement, à la surface de la peau, d'une sueur rosée passagère : *As-tu sué du sang Christ dans Gethsémani | Crucifié réponds | Dis non | Moi je le nie | Car j'ai trop espéré en vain l'hématidrose* (Apollinaire).

hématie [emati] n. f. (du gr. *haima, -matos,* sang ; 1858, Lachâtre). Globule rouge du sang.

hématimètre [ematimɛtr] n. m. (de *hémati[e]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1902, Larousse). Instrument destiné au dénombrement des globules sanguins.

• SYN. : *globulimètre.*

hématine [ematin] n. f. (du gr. *haima, -matos,* sang ; 1823, Chevreul, au sens de « hématoxyline » ; sens actuel, 1866, Littré). Substance ferrugineuse qui constitue le groupement prosthétique des hémoglobines.

hématique [ematik] adj. (gr. *haimatikos,* du sang, qui concerne le sang, sanguin, de *haima, -matos,* sang ; 1866, Littré, dans la loc. *acide hématique,* matière qu'on obtient en faisant rougir du charbon de sang avec de la soude ; sens actuel, 1873, Larousse). Relatif au sang ; d'origine sanguine.

hématite [ematit] n. f. (lat. *haematites,* sanguine, mine de fer d'un rouge-brun [comme le sang], gr. *haimatitês,* même sens, de *haima, -matos,* sang ; XIIe s., Studer et Evans, écrit *ematite ; hématite,* 1559, Vaganay). Oxyde ferrique naturel de couleur brune ou rougeâtre.

hémato-. V. HÉM(A)-.

hématoblaste [ematɔblast] n. m. (de *hémato-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* pousse, germe, dér. de *blastanein,* germer, pousser, croître ; 1878, Larousse). Un des éléments cellulaires du sang.

hématocèle [ematɔsɛl] n. f. (de *hémato-* et de *-cèle,* gr. *kêlê,* tumeur, hernie ; 1732, Trévoux). Épanchement de sang enkysté.

hématode [ematɔd] adj. (gr. *haimatôdês,* d'un rouge sang, de la nature du sang, de *haima, -matos,* sang ; 1836, Landais). *Fongus hématode,* ou, substantiv., *un hématode,* variété de tumeur molle caractérisée par ses fréquentes hémorragies.

hématologie [ematɔlɔʒi] n. f. (de *hémato-* et de *-logie,* du gr. *logos,* science ; 1808, Boiste). Étude du sang sous tous ses aspects (morphologiques, chimiques, physiologiques, génétiques).

hématologue [ematɔlɔg] n. (de *hématologie ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Personne qui étudie le sang. || **2.** Médecin spécialisé dans le traitement des maladies du sang.

hématome [ematom] n. m. (de *hémat-* et du suff. scientif. *-ome ;* 1866, Littré). Épanchement de sang à l'intérieur de l'organisme, provenant d'une rupture de vaisseau : *Il a fait un hématome qui est en train de s'infecter* (Duhamel).

• SYN. : *bleu* (fam.).

hématopoïèse [ematɔpɔjɛz] n. f. (du gr. *haimatopoieîn,* changer en sang [de *haima, -matos,* sang, et *poieîn,* faire], d'après *poiêsis,* action de faire, création [dér. de *poieîn*] ; 1877, Littré, écrit *hématopoèse ; hématopoïèse,* 1888, Larousse). Élaboration des cellules sanguines par les organes hématopoïétiques.

• REM. On dit aussi HÉMOPOÏÈSE, n. f. (de *hémo-* et du gr. *poiêsis* [v. ci-dessus] ; 1873, Larousse, écrit *hémopoèse ; hémopoïèse,* 1902, Larousse).

hématopoïétique [ematɔpɔjetik] adj. (dér. savant de *hématopoïèse* [v. ce mot], d'après le gr. *poiêtikos,* qui a la vertu de créer, de produire, de *poiêtos,* créé, fabriqué, dér. de *poieîn,* faire ; 1902, Larousse). Qui réalise l'hématopoïèse, qui préside à la formation des cellules sanguines : *La moelle osseuse, la rate, les ganglions lymphatiques sont des organes hématopoïétiques.*

• REM. On dit aussi *hémopoïétique* (dér. savant de *hémopoïèse* [v. l'art. précéd.], d'après le gr. *poiêtikos* [v. ci-dessus] ; 1866, Littré, écrit *hémopoétique ; hémopoïétique,* 1902, Larousse).

hématose [ematoz] n. f. (gr. *haimatôsis,* action de convertir en sang, de *haimatoûn,* ensanglanter, convertir en sang, de *haima, -matos,* sang ; 1690, Furetière). Pénétration de l'oxygène dans le sang circulant et rejet par celui-ci du gaz carbonique.

hématoxyline [ematɔksilin] n. f. (de *hémato-* et du gr. *xulon,* bois ; 1842, Acad.). Substance formant la majeure partie du principe colorant du bois de campêche.

hématozoaire [ematɔzɔɛr] n. m. (de *hémato-* et du gr. *zôon,* tout être vivant, animal ; 1866, Littré). Parasite des globules rouges du sang.

hématurie [ematyri] n. f. (de *hémat-* et de *-urie,* du gr. *ouron,* urine ; 1771, Schmidlin). Présence de sang dans les urines.

hématurique [ematyrik] adj. (de *hématurie ;* 1866, Littré). Relatif à l'hématurie.

hémér(o)- [emer(o)], élément tiré du gr. *hêmera,* jour, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

héméralope [emeralɔp] adj. et n. (de *héméralopie ;* 1866, Littré). Se dit d'une personne atteinte d'héméralopie.

héméralopie [emeralɔpi] n. f. (lat. scientif. de la Renaissance *hemeralopia,* du gr. *hêmera,* jour, et *ôps,* vue, œil ; v. 1560, Paré, écrit *hemeralopia ; héméralopie,* 1756, *Encyclopédie*). Diminution considérable de la vision dès que la lumière baisse ou s'atténue.
• SYN. : *hespéranopie.*

hémérocallis [emerɔkalis] ou **hémérocalle** [emerɔkal] n. f. (lat. *hemerocalles,* hémérocalle, gr. *hêmerokalles* ou *hêmerokallis,* lis jaune qui fleurit seulement pendant le jour, de *hêmera,* jour, et *kallos,* beauté, dér. de l'adj. *kalos,* beau ; v. 1600, Malherbe, écrit *hémérocalle ; hémérocallis,* 1962, Larousse). Plante herbacée, vivace, rustique, à fleurs jaunes ou orangées qui ne durent qu'un seul jour.
• SYN. : *belle-d'un-jour.*

hémérologie [emerɔlɔʒi] n. f. (du gr. *hêmerologeîn,* compter jour par jour, de *hêmera,* jour, et de *legein,* trier, compter ; 1866, Littré). Art de composer les calendriers.

hémérologue [emerɔlɔg] n. (de *hémérologie ;* 1873, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Auteur d'un calendrier. ‖ **2.** Spécialiste des questions relatives aux calendriers.

hémi- [emi], élément tiré du gr. *hêmi,* à demi, à moitié, et qui entre, comme préfixe, dans la composition d'un assez grand nombre de mots.

hémialgie [emialʒi] n. f. (de *hémi-* et de *algie ;* XX^e s.). Douleur ressentie dans la moitié du corps seulement.

hémicrânie [emikrani] n. f. (lat. *hemicrania,* du gr. *hemikrania,* de *hemi,* demi, et *kranion,* crâne ; milieu du XVIII^e s.). Céphalée qui n'affecte que la moitié du crâne.
• SYN. : *migraine.*

hémicycle [emisikl] n. m. (lat. *hemicyclium,* amphithéâtre, siège semi-circulaire, gr. *hêmikuklion,* demi-cercle, tout objet en forme de demi-cercle, amphithéâtre, voûte semi-circulaire, neutre substantivé de l'adj. *hêmikuklios,* semicirculaire, de *hêmi,* à demi, à moitié, et de *kuklios,* rond, circulaire, dér. de *kuklos,* cercle, rond ; 1547, J. Martin, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad.). **1.** Tout espace ayant la forme d'un demi-cercle : *Le fond du magasin arrondi comme un petit temple, et le comptoir en hémicycle qui suit la forme de la salle* (France). ‖ **2.** *Spécialem.* Construction affectant la forme semi-circulaire et munie de gradins pour recevoir des spectateurs, des auditeurs, des membres d'une assemblée : *L'hémicycle de l'Assemblée nationale. En face de l'hémicycle débordant, quelques gradins inoccupés, une petite table verte avec le verre d'eau traditionnel attendent l'Académie et son bureau* (Daudet).

hémicylindrique [emisilɛ̃drik] adj. (de *hémi-* et de *cylindrique ;* 1842, Acad.). Qui affecte la forme d'un demi-cylindre.

hémièdre [emiɛdr] adj. (de *hémi-* et de *-èdre,* gr. *hedra,* siège, demeure, base [d'une machine, etc.] ; milieu du XIX^e s.). Qui a les caractères de l'hémiédrie.
• REM. On dit aussi HÉMIÉDRIQUE (de *hémiédrie ;* 1845, Bescherelle).

hémiédrie [emiedri] n. f. (de *hémi-* et du gr. *hedra* [v. l'art. précéd.] ; 1842, Acad.). Propriété des cristaux dont la symétrie est la moitié de celle de leur réseau cristallin.

hémifacial, e, aux [emifasjal, -o] adj. (de *hémi-* et de *facial ;* 1878, Larousse). Relatif à la moitié de la face.

hémine [emin] n. f. (lat. *hemina,* gr. *hêmina,* demi-setier, de *hêmi,* à demi, à moitié ; 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Mesure de capacité usitée chez les Romains et qui valait un demi-setier : *Il aura l'hémine de vin, consignée dans la règle de saint Benoît* (Huysmans). ‖ **2.** Récipient de cette capacité.

hémione [emjɔn] n. m. (lat. scientif. moderne *hemionus,* du gr. *hêmionos,* mulet, proprem. « demi-âne, demi-ânesse », de *hêmi,* à demi, à moitié, et de *onos,* âne, ânesse ; 1845, Bescherelle). Équidé sauvage habitant l'Asie occidentale, intermédiaire, par son aspect, entre le cheval et l'âne : *Cette colline, à l'époque quaternaire* [...], *était habitée par des chevaux sauvages* [...] ; *on a trouvé une couche épaisse d'ossements d'hémiones* (France).

hémiplégie [emipleʒi] n. f. (de *hémi-* et du gr. *plêgê,* coup, ou *plêssein, plêttein,* frapper ; 1573, Liébault, écrit *hémiplexie ; hémiplégie,* 1707, J. A. Helvetius). Paralysie, totale ou partielle, affectant une moitié latérale du corps : *L'hémiplégie droite est complète, et l'aphasie non moins grave* (Duhamel).

hémiplégique [emipleʒik] adj. (de *hémiplégie ;* fin du XVIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Relatif à l'hémiplégie. ‖ **2.** Atteint d'hémiplégie : *Une aïeule hémiplégique* (Giraudoux).

◆ n. (1866, Littré). Personne atteinte d'hémiplégie : *Ah, les hémiplégiques se croient immortels sur leurs petits bancs* (Giraudoux).

hémiptère [emiptɛr] adj. et n. m. (de *hémi-* et de *-ptère,* gr. *pteron,* aile [les ailes de l'insecte étant recouvertes à moitié par des élytres] ; 1762, E. L. Geoffroy, comme adj., n. m. et n. m. plur.). Se dit d'un insecte à ailes ou à élytres courts.

◆ **hémiptères** n. m. pl. Super-ordre d'insectes ptérygotes dont certaines espèces ont des ailes ou des élytres courts, mais qui sont surtout caractérisés par leurs pièces buccales disposées pour piquer et sucer.
• REM. On dit aussi HÉMIPTÉROÏDES.
• SYN. : *rhynchotes.*

hémisphère [emisfɛr] n. m. (lat. *hemisphaerium,* moitié de sphère, coupole, gr. *hêmisphairion,* demi-boule, de *hêmi,* à demi, à moitié, et de *sphaîra,* tout corps rond ; fin du XIII^e s., Godefroy, écrit *emispere* [*hemispere,* 1544, Scève ; *hémisphère,* 1611, Cotgrave], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière [*hémisphères de Magdebourg,* 1866, Littré] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4-5, 1866, Littré). **1.** Moitié d'une sphère déterminée par une section faite suivant un grand cercle. ‖ *Hémisphères de Magdebourg,* calottes métalliques creuses, hémisphériques, s'appliquant exactement l'une sur l'autre, et dans lesquelles on fait le vide, pour démontrer la pression atmosphérique. (Otto von Guericke, bourgmestre de Magdebourg, exécuta dans cette ville la première expérience.) ‖ **2.** Moitié du globe terrestre quel que soit le plan de séparation : *Les officiers dont elles* [les chaloupes] *étaient remplies, le visage brûlé par le soleil, avaient cet air étranger qu'on apporte d'un autre hémisphère, et je ne sais quoi de gai, de fier, de hardi, comme des hommes qui venaient de rétablir l'honneur du pavillon national* (Chateaubriand). ‖ **3.** Chacune des deux moitiés du globe terrestre séparées fictivement par le plan de l'équateur terrestre : *Hémisphère Nord, hémisphère Sud.* ‖ **4.** *Hémisphère céleste,* moitié de la voûte céleste : *Hémisphère septentrional, hémisphère méridional.* ‖ **5.** *Hémisphère cérébral,* chacune des deux moitiés du cerveau antérieur.

hémisphérique [emisferik] adj. (de *hémisphère ;* 1568, Nicolay). Qui a la forme d'une demi-sphère.

hémisphéroïde [emisferɔid] adj. et n. m. (de *hémisphéro-,* élément tiré de *hémisphère,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1716, d'après Trévoux, 1721). Qui a la forme d'une moitié de sphère, ou

dont la forme se rapproche de celle d'une demi-sphère.

hémistiche [emistiʃ] n. m. (lat. *hemistichium,* moitié de vers, gr. *hêmistikhion,* même sens, de *hêmi,* à demi, et de *stikhos,* rangée, ligne, ligne d'écriture, vers ; 1548, Sébillet, au sens 1 [« la césure elle-même », 1690, Furetière] ; sens 2, 1843, Th. Gautier). **1.** Moitié d'un vers, et, *spécialem.,* d'un alexandrin coupé par la césure : *Que toujours dans vos vers le sens, coupant les mots, | Suspende l'hémistiche, en marque le repos* (Boileau). || *Par extens.* La césure elle-même : *Une pause à l'hémistiche.* || **2.** Chaque partie d'un vers, égale ou non, déterminée par la place de la césure : *Il appliquait volontiers Virgile aux soins domestiques, et demandait à boire avec un hémistiche de « l'Enéide »* (France).

hémitropie [emitrɔpi] n. f. (de *hémi-* et de *-tropie,* du gr. *tropos,* direction ; 1801, Haüy). Nom donné à certains groupements réguliers de cristaux identiques.

hémo-. V. HÉM(A)-.

hémobiologiste [emobjɔlɔʒist] n. (de *hémo-* et de *biologiste ;* 1962, Larousse). Praticien possédant les connaissances d'hématologie, de biochimie et de microbiologie nécessaires aux diagnostics urgents au cours des interventions chirurgicales.

hémoconcentration [emokɔ̃sɑ̃trasjɔ̃] n. f. (de *hémo-* et de *concentration ;* milieu du XX^e^ s.). Diminution du volume plasmatique du sang sans diminution proportionnelle du volume globulaire total.

hémoculture [emɔkyltyr] n. f. (de *hémo-* et de *culture ;* 1922, Larousse). Ensemencement d'un milieu de culture avec du sang : *N'importe, il s'était mis en tête de nous demander un examen de sang et même une hémoculture* (Duhamel).

hémocyanine [emɔsjanin] n. f. (de *hémo-* et du gr. *kuanos,* d'un bleu sombre ; 1902, Larousse). Pigment d'un bleu verdâtre qui assure le transport de l'oxygène dans le sang des mollusques et lui donne sa couleur.

hémodilution [emɔdilysjɔ̃] n. f. (de *hémo-* et de *dilution ;* 1962, Larousse). Augmentation anormale de l'eau du plasma sanguin par rapport aux substances en solution et aux globules. (Syn. HYDRÉMIE.)

hémodynamique [emɔdinamik] n. f. (de *hémo-* et de *dynamique ;* fin du XIX^e^ s.). Partie de la physiologie qui étudie les facteurs intervenant pour assurer à la masse sanguine son mouvement et sa répartition dans les différents organes ou régions.

hémoglobine [emɔglɔbin] n. f. (de *hémo-* et de *glob[uline]* ; 1873, Larousse). Groupe de protéides ferrugineuses du sang des vertébrés, douées de la propriété respiratoire et qui donnent au sang sa couleur rouge.

hémogramme [emɔgram] n. m. (de *hémo-* et du gr. *gramma,* tracé, inscription ; milieu du XX^e^ s.). Résultat de l'étude qualitative et quantitative des éléments figurés du sang.

hémolyse [emɔliz] n. f. (de *hémo-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, dissolution ; 1907, Larousse). Rupture des hématies du sang, libérant l'hémoglobine qu'elles contiennent.

hémolysine [emɔlizin] n. f. (de *hémolyse ;* 1907, Larousse). Substance qui provoque l'hémolyse.

hémolytique [emɔlitik] adj. (dér. savant de *hémolyse ;* 1907, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui s'accompagne d'hémolyse : *Ictère hémolytique.* || **2.** Qui provoque l'hémolyse : *Sérum, venin hémolytique.*

hémopathie [emɔpati] n. f. (de *hémo-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve [surtout en mal] ; 1873, Larousse). Maladie du sang.

hémophile [emɔfil] adj. et n. (de *hémophilie ;* 1873, Larousse). Atteint d'hémophilie.

hémophilie [emɔfili] n. f. (de *hémo-* et de *-philie,* du gr. *philos,* ami ; 1866, Littré). Anomalie du sang caractérisée par un retard ou une absence de coagulation qui provoque à la moindre blessure des hémorragies importantes.

hémopoïèse n. f., **hémopoïétique** adj. V. HÉMATOPOÏÈSE, HÉMATOPOÏÉTIQUE.

hémoptysie [emɔptizi] n. f. (du bas lat. *haemoptyicus,* celui qui crache le sang, gr. *haimoptuikos,* qui crache le sang, de *haima,* sang, et de *ptuein,* cracher ; 1694, Th. Corneille). Expectoration de sang provenant des voies respiratoires : *Le 12 février* [...] *une hémoptysie effrayante se déclara. Le médecin de garde dit le danger* (Flaubert). *Puis, brusquement, sans douleur, une hémoptysie violente m'éveillait, la bouche âcre et sanglante* (Daudet). *Volontiers j'attribuais ma première hémoptysie à une cause différente* (Gide).

hémoptysique [emɔptizik] adj. (de *hémoptysie ;* 1845, Bescherelle [la forme *hémoptyique* — 1743, Trévoux — était issue du bas lat. *haemoptyicus,* v. l'art. précéd.]). Relatif à l'hémoptysie : *Crise hémoptysique.*

hémorragie [emɔraʒi] n. f. (lat. *haemorrhagia,* flux de sang, hémorragie, gr. *haimorrhagia,* même sens, de *haimorrhagês,* dont le sang sort à flots, de *haima,* sang, et de *rhêgnunai,* briser, rompre, faire jaillir ; 1538, Canappe, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e^ s. [« perte importante de vies humaines », 1874, V. Hugo]). **1.** Écoulement abondant de sang par rupture d'un vaisseau sanguin : *Le poumon était touché sérieusement, une hémorragie pouvait se produire, qui foudroierait le blessé* (Zola). *L'hémorragie faisait une mare sur le pont du bateau* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Perte importante : *Une hémorragie d'argent.* || *Spécialem.* Perte importante de vies humaines : *La révolution ampute le monde. De là cette hémorragie, 93* (Hugo).

hémorragique [emɔraʒik] adj. (de *hémorragie ;* fin du XVIII^e^ s., au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** Relatif à l'hémorragie : *Accident hémorragique.* || **2.** Qui s'accompagne d'hémorragie : *Métrite hémorragique.*

hémorroïdaire [emɔrɔidɛr] adj. (de *hémorroïde ;* fin du XVIII^e^ s.). Relatif aux hémorroïdes : *Bourrelet hémorroïdaire.*

◆ adj. et n. (1866, Littré). Qui est affecté d'hémorroïdes.

hémorroïdal, e, aux [emɔrɔidal, -o] adj. (de *hémorroïde ;* v. 1560, Paré, aux sens 1-2). **1.** Relatif aux hémorroïdes : *Le pape* [Léon XII] *est mort de cette affection hémorroïdale à laquelle il était sujet* (Chateaubriand). || **2.** De la région anorectale : *Veines, artères hémorroïdales.*

hémorroïde [emɔrɔid] n. f. (lat. *haemorrhoida,* hémorroïdes, du gr. *haimorrhoïs, -idos,* flux de sang, et, au plur., « hémorroïdes », de *haima,* sang, et de *rhoos,* écoulement, dér. de *rheîn,* couler ; XIII^e^ s., Godefroy, écrit *emoroyde ;* v. 1560, Paré, écrit *hemorrhoïde ; hémorroïde,* 1690, Furetière). Varice des veines de l'anus et du rectum : *Fourreau se plaignit des pilules d'aloès qui lui occasionnaient des hémorroïdes* (Flaubert).

hémorroïsse [emɔrɔis] n. f. (bas lat. ecclés. *haemorrhoissa,* femme qui a des hémorroïdes, du gr. *haimorrhois* [v. l'art. précéd.] ; fin du XVI^e^ s., François de Sales). En termes bibliques, femme affectée d'un flux de sang.

● REM. Ne se dit qu'en parlant de la femme guérie par le Christ (*Matthieu,* IX, 18-22).

hémostase [emɔstaz] n. f. (gr. *haimostasis,* médicament pour arrêter le sang, de *haima,* sang, et de *stasis,* stabilité, fixité ; 1748, James, écrit *hémostasie* [*hémostase,* 1812, Mozin], au sens de « stagnation du sang due à la pléthore » ; sens actuel, 1845, Bescherelle [écrit *hémostase* et *hémostasie*]). Arrêt d'un écoulement sanguin abondant.

● REM. On trouve aussi la forme HÉMOSTASIE.

hémostatique [emɔstatik] adj. (gr. *haimostatikos,* propre à arrêter le sang, de *haimostasis* [v. l'art. précéd.] ; 1748, James). Propre à arrêter les hémorragies : *Un flacon d'eau hémostatique* (About).

◆ n. m. (1866, Littré). Agent mécanique, physique ou médicamenteux propre à arrêter les hémorragies : *L'antipyrine est un hémostatique.*

hendéca- [ɛ̃deka], élément tiré du gr. *hendeka,* onze, et qui entre dans la composition de mots savants.

hendécagone [ɛ̃dekagɔn] n. m. (lat. *hendecagonus,* hendécagone, du gr. *hendeka,* onze, et *gônia,* angle ; milieu du XVII[e] s.). Polygone à onze côtés.

hendécasyllabe [ɛ̃dekasilab *ou* ɛ̃dekasillab] adj. et n. m. (lat. *hendecasyllabus,* hendécasyllabe, gr. *hendekasullabos,* même sens, de *hendeka,* onze, et de *sullabê,* syllabe [v. SYLLABE] ; 1549, J. Du Bellay, comme n. m. ; comme adj., v. 1615, d'après Trévoux, 1721). Vers de onze syllabes.

● REM. On dit aussi HENDÉCASYLLABIQUE : *Adressant des vers hendécasyllabiques à la manière de Catulle aux Gothons et aux Cathos de son cabaret* (Gautier).

hendiadys [ɛ̃djadis] n. m. ou **hendiadyin** [ɛ̃djadin] n. m. (du gr. *hen* [neutre de *heis,* un], *dia,* par l'intermédiaire de, et *duoîn* [duel de *duo,* deux], proprem. « une chose par deux mots » ; 1902, Larousse). Procédé stylistique qui consiste à remplacer un nom accompagné d'un adjectif ou d'un complément par deux noms unis par coordination. (*J'aime mieux regarder Bergerac et sa burlesque audace,* dit Boileau, au lieu de *l'audace burlesque de Bergerac.*)

***henné** [ene] n. m. (ar. *ḥinnā,* henné ; 1553, *Revue de philologie française,* XLIII, 192 [mot rare entre 1555, Belon, et 1789, *Encycl. méthodique*]). Arbuste originaire d'Arabie, dont les feuilles fournissent une teinture rouge acajou : *Malgré la splendeur transparente de son teint et ses magnifiques cheveux de ce blond de Venise où l'Orient semble mêler les tons rouges et fauves du henné* (Daudet). *Leurs cheveux rougis au henné, leurs yeux faits...* (Lorrain).

***hennin** [enɛ̃] n. m. (probablem. du néerl. *henninck,* coq [le hennin ayant été comparé à une crête de coq] ; XV[e] s., Godefroy). Coiffure féminine du Moyen Âge, haute et conique : *Les barbes brodées des grands hennins ont tressailli dans ce vent* (Flaubert).

***hennir** [enir] v. intr. (lat. *hinnire,* crier, en parlant du cheval [le rétablissement de l'*h-* aspiré étant d'origine expressive] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *henir* [*hennir,* v. 1155, Wace], au sens 1 ; sens 2, 1831, V. Hugo [« rire bruyamment », XX[e] s.]). **1.** Crier, en parlant du cheval : *Des charretiers* [...] *retenaient par le licou des étalons cabrés, qui hennissaient à pleins naseaux du côté des juments* (Flaubert). || **2.** *Fam.* Pousser un cri ou faire entendre un bruit qui évoque le cri du cheval : *Mon éléphant qui hennissait de terreur* (Flaubert). *J'ai le cerveau plein de ces vents et de ces coruscantes vagues qui hennissent* (Valéry). *Un farouche vent d'ouest parcourait, en hennissant, la vieille vallée guerrière* (Duhamel). || *Spécialem.* Rire bruyamment.

● SYN. : **2** *hurler, mugir, rugir.*

***hennissant, e** [enisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *hennir ;* 1673, Marolles, au sens 1 ; sens 2, 1887, Zola). **1.** Qui hennit : *Son cheval hennissant mâche un frein blanc d'écume* (Hugo). *Un étalon conduit la hennissante armée* (Leconte de Lisle). || **2.** *Fam.* Qui évoque un hennissement : *Elle eut un rire hennissant* (Escholier).

***hennissement** [enismɑ̃] n. m. (de *hennir ;* début du XIII[e] s., écrit *hannissement* [*hennissement,* XIV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1704, Bossuet). **1.** Cri particulier au cheval : *Le hennissement aigre d'un cheval déchira l'air matinal* (France). || **2.** Cri d'un animal, cri humain ou bruit qui rappelle le cri du cheval : *Le cri qu'il nous arrache est un hennissement* (Heredia). *De la mer venait un grand hennissement* (Giraudoux).

● SYN. : **2** *grondement, hurlement, mugissement, rugissement.*

hénologie [enɔlɔʒi] n. f. (de *héno-,* élément tiré du gr. *hen* [neutre de *heis,* un], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1962, Foulquié). Doctrine philosophique de Plotin, selon laquelle le principe ultime des choses est l'Un.

hénothéisme [enɔteism] n. m. (de *héno-* [v. l'art. précéd.] et de *-théisme,* du gr. *theos,* Dieu, la Divinité ; 1877, Littré). Forme primitive de religion, qui rend un culte à une seule divinité, considérée comme suprême, mais sans exclure l'existence d'autres dieux.

henry [ɑ̃ri] n. m. (du n. de Joseph *Henry,* physicien américain [1797-1878] ; 1902, Larousse). Unité d'inductance électrique (symb. : H).

héortologie [eɔrtɔlɔʒi] n. f. (du gr. *heortê,* fête, et *logos,* discours ; 21 août 1875, *Revue critique*). Étude et description des fêtes grecques.

***hep !** [ɛp] interj. (de *hé,* avec addition expressive d'une consonne finale ; 1879, A. Daudet [mais probablem. bien plus anc.]). Sert à appeler : *Elle s'animait à son discours, le précipitait vers la fin, puis cinglait son cheval d'un « hep » vigoureux qui le lançait à travers bois, dans le coup de vent, l'étourdissement d'une course folle* (Daudet). *Je ne veux pas, si je rencontre un de mes troupiers dans la rue, l'interpeller en criant : « Hep ! militaire... »* (Dorgelès).

héparine [eparin] n. f. (dér. savant du gr. *hêpar,* foie ; 1948, Larousse). Anticoagulant contenu dans les tissus de tous les mammifères : *L'héparine, extraite du foie des animaux, est employée, comme médicament anticoagulant, dans le traitement et la prévention des thromboses.*

hépat(o)- [epat(o)], élément tiré du gr. *hêpar, hêpatos,* foie, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de nombreux mots savants.

hépatalgie [epatalʒi] n. f. (de *hépat-* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1808, Boiste). Douleur localisée au foie, mais dont celui-ci n'est pas toujours responsable.

hépatectomie [epatɛktɔmi] n. f. (de *hépat-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, entaille, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, de *ek-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *temnein,* couper ; 1962, Larousse). Résection chirurgicale d'une partie du foie.

hépatico- [epatiko], élément tiré du gr. *hêpatikos,* qui concerne le foie [dér. de *hêpar, hêpatos,* foie], et qui entre dans la formation d'un certain nombre de composés, où il désigne le canal hépatique.

hépaticostomie [epatikɔstɔmi] n. f. (de *hépatico-* et de *-stomie,* du gr. *stoma,* bouche, embouchure ; 1962, Larousse). Abouchement chirurgical du canal hépatique à la peau.

hépaticotomie [epatikɔtɔmi] n. f. (de *hépatico-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, incision, dér. de *temnein,* couper ; 1962, Larousse). Incision chirurgicale du canal hépatique.

1. hépatique [epatik] adj. (lat. *hepaticus,* du foie, de la couleur du foie, du gr. *hêpatikos,* qui concerne le foie, qui a le foie malade, de *hêpar, hêpatos,* foie ; 1377, Lanfranc, écrit *epatique ; hépatique,* 1611, Cotgrave [*canal hépatique,* 1770, Buffon ; *colique hépatique,* 1863, Littré — art. *colique ; insuffisance hépatique,* XX[e] s.]). Se dit, en anatomie et en médecine, de ce qui appartient ou a rapport au foie : *Artère hépatique. Il avait la fièvre et des douleurs hépatiques* (France). || *Canal hépatique,* canal formé par la réunion des canalicules biliaires, collectant la bile dans le foie, et qui s'unit au canal cystique pour former le canal cholédoque. || *Colique hépatique,* crise douloureuse aiguë, due à la migration d'un calcul dans les voies biliaires. || *Insuffisance hépatique,* ensemble de troubles dus à la diminution d'activité d'une ou de plusieurs des fonctions du foie.

◆ n. et adj. (v. 1560, Paré [écrit *hépatique*]). Qui souffre du foie, qui a le foie sensible : *Vous êtes un petit hépatique* (Bernstein). *Tempérament hépatique.*

2. hépatique [epatik] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1354, *Modus,* dans la loc. *aloès epatic,* variété d'aloès [*aloès hépatique,* 1600, O. de Serres] ; comme n. f., au sens actuel, écrit *hépatique,* 1611, Cotgrave). Plante herbacée vivace de la famille des renonculacées, à floraison précoce, poussant dans les taillis et les terrains rocailleux, appelée aussi *herbe de la Trinité.*

◆ **hépatiques** n. f. pl. (XVe s., au sing. ; au plur., 1866, Littré). Classe de plantes bryophytes, voisines des mousses, des lichens et des algues, comprenant de très nombreuses espèces, répandues sur tout le globe, mais particulièrement abondantes dans les régions chaudes et humides.

hépatisation [epatizasjɔ̃] n. f. (du gr. *hêpatizein,* avoir la couleur du foie, ressembler au foie, dér. de *hêpar, hêpatos,* foie ; 1842, Mozin). Lésion d'un tissu organique, et particulièrement du tissu pulmonaire, qui lui donne une apparence et une consistance analogues à celles du foie.

hépatisme [epatism] n. m. (de *hépatique ;* 1907, Larousse). Ensemble des symptômes qui relèvent des affections chroniques et légères du foie.

1. hépatite [epatit] n. f. (lat. *hepatites,* hépatite, proprem. « [pierre] qui a la couleur du foie », du gr. *hêpar, hêpatos,* foie ; milieu du XVIe s., Du Pinet). Pierre fine de la couleur du foie.

2. hépatite [epatit] n. f. (lat. scientif. moderne *hepatitis,* hépatite, du bas lat. *hepatitis, -tidis,* adj., « de la nature du foie, analogue au foie », gr. *hêpatitis, -tidos,* du foie, qui concerne le foie, dér. de *hêpar, hêpatos,* foie ; 1655, Chauve-lot). Inflammation du foie, d'origine toxique ou infectieuse : *La bile passa dans le sang, il fut pris par une violente hépatite* (Balzac). *Toux, oppression, douleur sympathique dans l'épaule droite. Rien n'y manque : c'est une belle hépatite que j'ai là* (France). || *Hépatite virale,* affection caractérisée par une nécrose et une inflammation hépatiques dues à des virus.

hépato- préf. V. HÉPAT(O)-.

hépatobiliaire [epatɔbiljɛr] adj. (de *hépato-* et de *biliaire ;* 1962, Larousse). Qui se rapporte au foie et aux voies biliaires : *Syndrome hépatobiliaire.*

hépatocèle [epatɔsɛl] n. f. (de *hépato-* et de *-cèle,* gr. *kêlê,* tumeur, hernie ; 1808, Boiste). Hernie du foie.

hépato-entérostomie [epatɔɑ̃terɔstɔmi] n. f. (de *hépato-* et de *entérostomie ;* 1962, Larousse). Opération chirurgicale ayant pour objet d'anastomoser les canaux biliaires intrahépatiques avec l'intestin.

hépatogène [epatɔʒɛn] adj. (de *hépato-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1962, Larousse). Qui est formé, produit par le foie.

1. hépatographie [epatɔgrafi] n. f. (de *hépato-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1866, Littré). Description du foie.

2. hépatographie [epatɔgrafi] n. f. (de *hépato-* et de [*radio*]*graphie ;* 1962, Larousse). Radiographie du foie.

hépatologie [epatɔlɔʒi] n. f. (de *hépato-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; fin du XVIIIe s.). Étude du foie, du point de vue anatomique, physiologique, pathologique.

hépatomégalie [epatɔmegali] n. f. (de *hépato-* et de *-mégalie,* du gr. *megas, megalou,* grand ; 1907, Larousse). Augmentation anormale du volume du foie.

hépatonéphrite [epatɔnefrit] n. f. (de *hépato-* et de *néphrite ;* 1962, Larousse). Affection caractérisée par des lésions simultanées du foie et des reins, d'origine infectieuse ou toxique.

hépatopexie [epatɔpɛksi] n. f. (de *hépato-* et de *-pexie,* du gr. *pêxis,* action d'emboîter, d'ajuster, dér. de *pêgnunai,* fixer, ficher ; 1907, Larousse). Fixation du foie par une opération chirurgicale, pour remédier à son déplacement.

hépatoptôse [epatɔptoz] n. f. (de *hépato-* et de *ptôse ;* 1907, Larousse). Abaissement du foie, dû à un relâchement de ses ligaments suspenseurs.

hépatorragie [epatɔraʒi] n. f. (de *hépato-* et de [*hémo*]*rragie ;* 1878, Larousse). Hémorragie du foie.

hépatorrhexie [epatɔrɛksi] n. f. (de *hépato-* et de *-rrhexie,* du gr. *rhêxis,* déchirure, dér. de *rhêgnunai,* briser, rompre ; 1878, Larousse). Éclatement, rupture du foie : *L'hépatorrhexie est une complication grave des traumatismes de l'abdomen.*

hépatoscopie [epatɔskɔpi] n. f. (gr. *hêpatoskopia,* inspection du foie d'une victime, de *hêpatoskopos,* qui examine le foie d'une victime [pour prédire l'avenir], de *hêpar, hêpatos,* foie, et de *skopeîn,* observer, examiner ; 1721, Trévoux). Divination par l'examen du foie, pratiquée par les Assyro-Babyloniens, puis par les Étrusques.

hépatostomie [epatɔstɔmi] n. f. (de *hépato-* et de *-stomie,* du gr. *stoma,* bouche, embouchure ; 1962, Larousse). Drainage du foie avec abouchement à la peau.

hépatotomie [epatɔtɔmi] n. f. (de *hépato-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, incision, dér. de *temnein,* couper ; 1866, Littré). Incision du foie.

hépatotoxémie [epatɔtɔksemi] n. f. (de *hépato-* et de *toxémie ;* 1962, Larousse). Intoxication d'origine hépatique.

hephthémimère [ɛftemimɛr] adj. et n. f. (gr. *hephthêmimerês,* placé à la septième demi-mesure, de *hepta,* sept, *hêmi,* à demi, à moitié, et *meros,* partie, portion ; 1866, Littré). Dans la prosodie ancienne, se dit d'une coupe placée après le septième demi-pied.

hept(a)- [ɛpt(a)], élément tiré du gr. *hepta,* sept, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de nombreux mots savants.

heptacorde [ɛptakɔrd] adj. (bas lat. *heptachordus,* à sept cordes, à sept voix, gr. *heptakhordos,* à sept cordes, de *hepta,* sept, et de *khordê,* boyau, corde à boyau, corde ; XVIe s., Godefroy, écrit *eptacorde ; heptacorde,* 1798, Acad.). Qui a sept cordes : *Lyre heptacorde.*

◆ n. m. (sens 1-2, 1866, Littré). **1.** Lyre à sept cordes. || **2.** Échelle musicale composée de sept degrés diatoniques renfermés dans l'octave.

heptaèdre [ɛptaɛdr] n. m. (de *hepta-* et de *-èdre,* gr. *hedra,* banc, demeure, base [d'une machine, etc.] ; 1772, Romé de Lisle). Solide limité par sept faces.

heptaédrique [ɛptaedrik] adj. (de *heptaèdre ;* 1866, Littré). Relatif à l'heptaèdre.

heptagonal, e, aux [ɛptagɔnal, -o] adj. (de *heptagone ;* 1632, R. Le Normant). Relatif à l'heptagone ; qui a sept angles et sept côtés.

heptagone [ɛptagon] adj. (bas lat. *heptagonus,* qui a sept angles, gr. *heptagônos,* même sens, de *hepta,* sept, et de *gônia,* coin, angle ; 1671, Pomey). Qui a sept angles : *Figure heptagone.* (On dit aussi HEPTAGONAL, E, AUX.)

◆ n. m. (1542, Bovelles). Polygone qui a sept angles, et par conséquent sept côtés : *Heptagone régulier.*

heptamètre [ɛptamɛtr] adj. et n. m. (bas lat. *heptametrum,* vers de sept pieds, du gr. *hepta,* sept, et *metron,* mesure, mesure d'un vers ; 1827, Acad.). En métrique ancienne, se dit d'un vers composé de sept pieds.

heptanchus [ɛptɑ̃kys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, du gr. *hepta,* sept, et *agkhein,* étrangler, proprem. « qui a sept ouvertures étranglées » ; 1888, Larousse). Requin muni de sept paires de fentes branchiales, dont une espèce se rencontre sur les côtes françaises de la Méditerranée et du golfe de Gascogne.

heptarchie [ɛptarʃi] n. f. (de *hepta-* et de *-archie,* du gr. *arkhein,* guider, commander ; milieu du XVIIIe s., pour désigner l'organisation politique des Anglo-Saxons aux VIe-IXe s. [« gouvernement simultané de sept personnes », 1866, Littré]). Nom donné à l'organisation politique des Anglo-Saxons aux VIe-IXe s. : *L'Angleterre, bretonne* [...], *romaine* [...], *saxonne sous l'heptarchie* [...], *devient, grâce aux lords, anglaise* (Hugo). || *Par extens.* Gouvernement simultané de sept personnes.

heptarchique [ɛptarʃik] adj. (de *heptarchie ;* 1866, Littré). Relatif à l'heptarchie.

heptasyllabe [ɛptasilab] adj. et n. m. (de *hepta-* et de *syllabe ;* milieu du XVIIIe s.). Se dit du vers de sept syllabes. (Ex. ces vers de

Musset : *Honte à toi qui la première | M'as appris la trahison.*)

heracleum [erakleɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, du gr. *hêrakleion,* sorte de plante, neutre substantivé de l'adj. *hêrakleios,* d'Héraklès, dér. de *Hêraklês,* Héraklès, Hercule ; 1902, Larousse). Plante herbacée, dont une espèce, la berce, abonde en Europe, dans les lieux humides : *Un heracleum penche sa tige gigantesque que termine l'ombelle défleurie* (Gide).

héraclide [eraklid] adj. (lat. *Heraclides,* descendant d'Hercule, gr. *Hêrakleidês,* fils ou descendant d'Héraklès, dér. de *Hêraklês,* Héraklès, Hercule ; 1866, Littré, comme n. m. plur., au sens de « descendants d'Hercule » ; comme adj., au sens moderne, fin du XIXe s.). *Littér.* Digne d'Hercule, comparable à Hercule (rare) : *C'était bien le personnage le moins héraclide qu'on pût voir* (Bloy).

héraldique [eraldik] adj. (dér. savant du lat. médiév. *heraldus,* forme latinisée de *héraut* [v. ce mot] ; 1680, Richelet [*colonne héraldique,* 1701, Furetière]). Relatif au blason, aux armoiries : *Ces « ombres de soleil » dont l'art héraldique parsème quelquefois le champ de ses blasons* (Gautier). *La vieille maison des cardeurs de laine, portant sous son auvent de tuiles rouges l'agneau héraldique* (France). || *Colonne héraldique,* en architecture, colonne qui porte sur son fût des écussons blasonnés.

◆ n. f. (1845, É. Gachet [préface]). Science du blason. || Code des règles permettant de représenter et de décrire correctement les armes et les armoiries.

héraldiquement [eraldikmɑ̃] adv. (de *héraldique ;* 1919, Proust). Selon l'héraldique : *Vous savez qu'il y a été appelé par un congrès européen, et il a même fort hésité à l'accepter, jugeant cette souveraineté un peu inégale à sa race, la plus noble, héraldiquement parlant, de toute l'Europe* (Proust).

héraldiste [eraldist] n. (dér. savant du lat. médiév. *heraldus,* forme latinisée de *héraut* [v. HÉRAUT] ; 1873, Larousse). Spécialiste de la science héraldique, de l'étude des blasons, des armoiries. (On a dit aussi ARMORISTE.)

hérauderie [erodri] n. f. (de *héraut ;* v. 1570, Carloix, écrit *héraulderie* [*hérauderie,* 1802, Flick], au sens 1 ; sens 2, 1802, Flick). **1.** Connaissance des armoiries, du blason, du cérémonial de la chevalerie. || **2.** Province dont un héraut portait le nom.

héraut [ero] n. m. (francique **heriwald,* héraut, forme issue d'un plus anc. **hariwald,* de **hari,* armée, et **wald,* qui règne, proprem. « chef d'armée » ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *hiraut* [*héraut,* début du XIIIe s.], au sens 1 [la forme franç. a été latinisée en *heraldus* au Moyen Âge ; *héraut d'armes,* début du XVIe s. — d'abord *hiraut d'armes,* début du XIIIe s., *Guillaume le Maréchal*] ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** *Héraut d'armes,* ou simplem. *héraut,* au Moyen Âge, officier public qui avait pour fonctions de transmettre les messages importants (défi, déclaration de guerre, etc.), de faire les proclamations solennelles, de régler les cérémonies et les jeux, de surveiller les blasons, etc. : *Quand le seigneur du village vint à trépasser* [...], *le héraut cria le décès du défunt seigneur* (France). || **2.** *Fig.* et *littér.* Celui qui annonce la venue de quelqu'un ou de quelque chose : *On supposait que des hommes* [...] *devaient être naturellement les hérauts du malheur* (Chateaubriand). *L'artiste doit planer sur les misérables considérations d'un jour ; il ne doit pas plus se faire chantre du vice que le héraut politique d'une époque* (Zola).

● SYN. : **2** *messager, prophète.*

herbacé, e [ɛrbase] adj. (lat. *herbaceus,* de couleur d'herbe, de *herba* [v. HERBE] ; 1542, Du Pinet, écrit *herbacee* [au masc.] ; *herbacé,* 1762, Acad. [*plantes herbacées,* 1866, Littré]). Qui est de la nature de l'herbe ou qui en a l'aspect. || *Plantes herbacées,* plantes frêles, non ligneuses, et qui meurent après la fructification.

herbage [ɛrbaʒ] n. m. (de *herbe ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *erbage* [*herbage,* v. 1265, J. de Meung], au sens 1 ; sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, 1599, Hornkens). **1.** Prairie naturelle dont l'herbe est pâturée par les bestiaux : *Les génisses des herbages de Saint-Pierre-du-Bois sont les égales des moutons lauréats du plateau de Confolens* (Hugo). *La rivière qui la traverse* [la vallée] *en fait comme deux régions de physionomie distincte : tout ce qui est à gauche est en herbage, tout ce qui est à droite est en labour* (Flaubert). || **2.** Toute sorte de plante ayant l'aspect de l'herbe : *Le grand fleuve nous apparaissait chargé de radeaux, de barques toutes pleines d'herbages coupés dans les îles, et qui semblaient elles-mêmes de petites îles éparpillées, emportées par le courant* (Daudet). || **3.** *Vx.* Ensemble d'herbes cueillies : *Le souper d'herbages, la récréation d'après le souper* [dans un couvent] (Goncourt).

● SYN. : **1** *alpage, embouche, pacage, pâturage, pâture, pré.*

◆ **herbages** n. m. pl. (1873, Larousse). Vieux filets auxquels on attache des chevrons, et qui servent à arracher le corail du fond de la mer.

herbagement [ɛrbaʒmɑ̃] n. m. (de *herbager* 2 ; 1874, *Journ. des haras,* dans Littré, 1877). Action de mettre des bestiaux à l'herbage.

1. herbager, ère [ɛrbaʒe, -ɛr] n. (de *herbage ;* 1732, Liger). Éleveur qui engraisse des bestiaux, principalement des bovins, dans des herbages : *Une ceinture de cuir à poches, comme en portent les herbagers de la vallée d'Auge* (Barbey d'Aurevilly).

2. herbager [ɛrbaʒe] v. tr. (de *herbage ;* 1420, Godefroy). [Conj. **1 b.**] Mettre à l'herbage.

herbageux, euse [ɛrbaʒø, -øz] adj. (de *herbage ;* 1611, Cotgrave, au sens de « où il y a beaucoup d'herbe » ; sens actuel, 1791, Gohin). Couvert d'herbages (peu usité) : *Plaines herbageuses.*

herbe [ɛrb] n. f. (lat. *herba,* herbe, jeune pousse, plante [en général] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *erbe* [*herbe,* XIIIe s.], au sens 3 [aussi « végétation des prairies qu'on coupe pour la nourriture des animaux » ; *faire de l'herbe pour les lapins,* XXe s. ; *couper l'herbe sous le pied de quelqu'un,* v. 1540, Yver] ; sens 1, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*hautes herbes,* XXe s. ; *herbes folles,* 1872, Larousse, art. *fou ; mauvaise herbe,* 1530, Palsgrave — au fig., 1668, Molière ; *herbes marines,* 1538, R. Estienne ; *herbes médicinales,* XVe s. ; *herbes officinales,* XXe s. ; *employer toutes les herbes de la Saint-Jean,* fin du XVIe s., Brantôme] ; sens 2, 1866, Littré [*herbe d'amour, herbe aux ânes, herbe aux chantres ; herbe aux charpentiers,* av. 1553, Rabelais ; *herbe aux chats,* 1547, R. Estienne ; *herbe aux gueux,* 1753, *Encyclopédie,* III, 521 *a ; herbe à Nicot,* XXe s. ; *herbe au pauvre homme,* XXe s. — *herbe à pauvre homme,* même sens, 1732, Liger ; *herbe aux puces,* 1549, Fousch ; *herbe à la rosée,* XXe s. — *herbe de la rosée,* 1793, Nemnich ; *herbe de la Saint-Jean,* 1866, Littré — *herbe de Saint-Jean,* 1547, R. Estienne] ; sens 4, XIVe s. [au fig., 1661, Molière ; *manger son blé en herbe,* 1546, Rabelais]). **1.** Plante à tige non ligneuse, dont la partie aérienne meurt chaque année : *Et les herbes, les fleurs, les lianes des bois | S'étendaient en tapis, s'arrondissaient en toits* (Lamartine). [La rivière] *coulait sans bruit, rapide et froide à l'œil ; de grandes herbes minces s'y courbaient ensemble, selon le courant* (Flaubert). *Jessy en rapportait des herbes, qu'il lui nommait et qu'elle classait, le soir, selon leurs propriétés* (France). *Il vit quelques lichens assoiffés et, plus loin, entre des cailloux, un squelette d'herbe* (Arnoux). || *Hautes herbes,* herbes à longues tiges. || *Herbes folles,* herbes sauvages très légères, graminées tremblant au moindre vent : *Des cheveux épars comme des herbes folles* (Banville). *Au pied des murs, une bordure d'herbes folles et de ronces prouvait que le zèle du cantonnier était moins large que le chemin* (Pagnol). || *Mauvaise herbe,* plante sauvage et inutile dont la croissance rapide nuit aux plantes cultivées : *Arracher les mauvaises herbes ;* au *fig.,* jeune garnement : *L'aîné, ce chenapan qui n'avait rien d'elle ni de son mari, cette mauvaise herbe poussée on ne savait d'où...* (Zola). || *Herbes marines,* algues, goémons, etc. || *Herbes médicinales* ou *officinales,* herbes employées

en pharmacie. || Fig. (*Employer*) *toutes les herbes de la Saint-Jean,* avoir recours à tous les moyens possibles (par allusion aux herbes que l'on cueillait autrefois à la Saint-Jean et auxquelles on attribuait des propriétés merveilleuses) : *Il lui a tout de même fallu un peu de séminaire, l'ordination, la tonsure, toutes les herbes de la Saint-Jean* (Romains). || **2.** Avec un déterminatif, entre dans la désignation usuelle d'un grand nombre de plantes, herbacées ou non. || *Herbe d'amour,* le myosotis. || *Herbe aux ânes,* l'œnothère ou onagre. || *Herbe aux chantres,* sisymbre officinal. || *Herbe aux charpentiers,* l'achillée millefeuille. || *Herbe aux chats,* la cataire. || *Herbe aux gueux,* la clématite commune. || *Herbe à Nicot,* le tabac. || *Herbe au pauvre homme,* la gratiole. || *Herbe aux puces,* variété de plantain. || *Herbe à la rosée,* le drosera. || *Herbe de la Saint-Jean,* le lierre terrestre. Etc. || **3.** *L'herbe* (sing. collectif),ensemble de plantes herbacées diverses qui forment une végétation naturelle : *Un sable blanc recouvert d'une herbe flétrie* (Chateaubriand). *Parfois un hameau bas et frissonnant, les troupeaux maigres, l'herbe courte et salée, et le grand aspect de la pauvreté sévère* (Hugo). *Et le Petit Poucet se reposait sur l'herbe* (Verlaine). *L'air sentait bon l'herbe mouillée, la terre chaude* (Vailland). || *Spécialem.* La végétation des prairies, qu'on coupe pour la nourriture des animaux : *Si l'animal a de l'herbe en suffisance, au sein même de la joie il pense d'abord aux mauvais jours inévitables, il met tout de suite en réserve une part de cette bonne nourriture* (Duhamel). || *Faire de l'herbe pour les lapins,* la cueillir, la récolter. || Fig. *Couper l'herbe sous le pied de quelqu'un,* devancer ou supplanter quelqu'un pour la possession d'un avantage qu'il pouvait espérer : *Je pensais bien que tu ne voulais pas me couper l'herbe sous le pied* (Duhamel). *Ce qui faisait battre le cœur des hommes il y a quarante ans, qu'ils fussent de droite ou de gauche, pour les garçons et les filles d'aujourd'hui n'existe plus en tant qu'espérance.* [...] *L'histoire a coupé l'herbe sous les pieds des vieux militants, fils de Jaurès ou fils de Maurras* (Mauriac). || **4.** *En herbe,* se dit des céréales qui n'ont pas formé leurs épis et ont encore l'aspect et la couleur de l'herbe : *Du blé en herbe ;* au *fig.,* en parlant d'enfants, de personnes jeunes, qui contient en puissance tel ou tel état, qui a des dispositions pour telle ou telle activité : *Avocat en herbe. Même les femmes en herbe, comme vous* (Achard). || *Manger son blé* (ou *son bien*) *en herbe,* dilapider son capital avant qu'il ait produit tous ses fruits.

● SYN. : **3** *gazon, prairie, pré, verdure.*

◆ **herbes** n. f. pl. (sens 1, début du XV[e] s. ; sens 2, 1640, Oudin [*herbes fines,* même sens, 1570, Liébault ; *bouillon d'herbes, aux herbes,* 1866, Littré — « philtre », XX[e] s.]). **1.** *Class.* et *littér.* Plantes cultivées qui produisent des feuilles propres à la consommation ; légumes : *J'aime bien mieux, pour moi, qu'en épluchant ses herbes | Elle accommode mal les noms avec les verbes* [...] | *Que de brûler ma viande, ou saler trop mon pot* (Molière). *Nous passâmes au bazar* [...], *bien approvisionné en herbes et en fruits* (Chateaubriand). *Les Halles débordaient* [...]. *Il s'arrêta* [...], *ne pouvant se dégager de cette infernale ronde d'herbes* (Zola). || **2.** Auj. *Fines herbes,* herbes aromatiques (persil, cerfeuil, estragon, ciboulette, etc.) que l'on cultive dans les jardins pour les employer comme assaisonnement : *Une omelette aux fines herbes.* || *Bouillon d'herbes,* ou *bouillon aux herbes,* bouillon de feuilles fraîches d'oseille, de laitue, de cerfeuil, de poirée ; *par extens.,* philtre : *Malgré tout, cette fée absurde savait un certain nombre de recettes maudites et de bouillons d'herbes* (Cocteau).

herber [ɛrbe] v. tr. (de *herbe ;* v. 1138, *Vie de saint Gilles,* au part. passé, au sens de « [vin] aromatisé avec des herbes » ; à l'infin., comme v. intr., au sens de « paître l'herbe [en parlant des animaux] », 1290, Godefroy, et au sens de « se coucher sur l'herbe », av. 1553, Rabelais ; comme v. tr., au sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). Étendre quelque chose sur l'herbe, au soleil et à la rosée, pour le faire blanchir : *Herber des draps, de la cire.*

herberie [ɛrbəri] n. f. (de *herbe ;* XIII[e] s., Rutebeuf, écrit *erberie,* au sens de « collection d'herbes » ; écrit *herberie,* au sens 1, 1552, R. Estienne ; sens 2, 1730, Savary des Bruslons). **1.** *Autref.* Marché aux herbes. || **2.** Lieu où l'on fait blanchir la toile, la cire, en les exposant à l'action du soleil et de la rosée.

herbette [ɛrbɛt] n. f. (de *herbe ;* fin du XIV[e] s., E. Deschamps, écrit *erbette ; herbette,* v. 1530, C. Marot). *Poét.* et *fam.* Herbe courte et menue : *Et si je ne vais pas sur l'herbette avec eux, | C'est bien pour vous* (Verlaine).

herbeux, euse [ɛrbø, -øz] adj. (lat. *herbosus,* couvert d'herbe, de *herba* [v. HERBE] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *herbus ; herbeux,* XV[e] s.). Où l'herbe pousse : *Un sentier herbeux. L'eau du lac tiède et les ruisseaux herbeux* (Gide).

herbicide [ɛrbisid] adj. et n. m. (de *herbi-,* élément tiré de *herbe,* et de *-cide* [du lat. *caedere,* abattre, tuer], sur le modèle de *insecticide* et des autres mots en *-cide ;* v. 1930). Qui détruit les mauvaises herbes : *Un produit herbicide. Le chlorate de sodium est un herbicide.*

herbier [ɛrbje] n. m. (de *herbe,* peut-être [pour le sens 5] d'après le bas lat. *herbarium,* ouvrage de botanique, du lat. class. *herba* [v. HERBE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *erbier,* au sens de « lieu couvert d'herbe, pré » ; écrit *herbier,* au sens 5, XV[e] s., *Grant Herbier ;* sens 1, 1769, Duhamel du Monceau ; sens 2, 1771, Trévoux ; sens 3, 1704, Trévoux ; sens 4, 1812, Mozin). **1.** Agglomération de plantes diverses dans les cours d'eau et les étangs ; en mer, zone où croissent les plantes marines, masse d'algues. || **2.** Grange, hangar où l'on conserve temporairement l'herbe fraîchement coupée pour la nourriture du bétail. || **3.** Collection de plantes ou de parties de plantes desséchées sous presse, étiquetées et désignées soigneusement, et servant aux études botaniques : *La maisonnette où il vivait pauvrement avec ses livres et son herbier, comme un disciple de Jean-Jacques* (France). *C'est à la Roque surtout, où Anna nous accompagnait tous les étés, que se manifestait dans son plein son activité botanique et que s'alimentait l'herbier* (Gide). || **4.** *Herbier artificiel,* ou simplem. *herbier,* collection de planches hors texte représentant des plantes, accompagnées ou non d'un texte : *Nous eûmes des herbiers chinois, des géographies* [...] *chinoises* (Chateaubriand). || **5.** *Vx.* Ouvrage consacré à la description des plantes.

herbière [ɛrbjɛr] n. f. (de *herbe ;* XIII[e] s.). En boucherie, œsophage des ruminants.

herbifère [ɛrbifɛr] adj. (de *herbi-,* élément tiré de *herbe,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1845, Bescherelle). Qui produit de l'herbe.

herbivore [ɛrbivɔr] adj. et n. m. (de *herbi-,* élément tiré de *herbe,* et de *-vore* [du lat. *vorare,* dévorer, manger avidement], sur le modèle de *carnivore ;* 1748, James [*les herbivores,* 1828, Mozin]). Qui se nourrit de substances végétales (herbes, feuilles, etc.) : *Les animaux herbivores.* || *Les herbivores,* les mammifères qui se nourrissent de substances végétales chlorophylliennes et dont les dents sont adaptées à ce genre de nourriture : *Les chasseurs de leur tribu ne s'attaquaient guère qu'aux troupeaux des grands herbivores* (Rosny).

herborisateur, trice [ɛrbɔrizatœr, -tris] n. (dér. savant de *herboriser ;* 1845, Bescherelle [a supplanté la forme non savante *herboriseur,* 1636, Monet]). Personne qui herborise (rare) : *Puis une fois rentrés dans la petite maison d'Auteuil, comme des herborisateurs, des naturalistes, tout ensemble fatigués et joyeux, on versait la double récolte sur la grande table* (Daudet). *Au fond de ma boîte d'herborisateur* (Gide).

herborisation [ɛrbɔrizasjɔ̃] n. f. (de *herboriser ;* 1720, *Journ. des savants,* p. 285). Action d'herboriser ; excursion faite en vue de récolter des plantes.

herborisé, e [ɛrbɔrize] adj. (altér. [sous l'influence du suiv.] de *arborisé ;* 1783, Buffon). Syn. peu usité de ARBORISÉ, E : *Nous sommes ce matin au milieu des grès*

couleur de chair, herborisés comme les plus précieuses agates (Loti).

herboriser [ɛrbɔrize] v. intr. (de *herboriste* [v. ce mot] ; 1534, Rabelais, écrit *arboriser* [la prononc. de *-er-* s'étant confondue avec celle de *-ar-* en moyen franç.] ; *herboriser,* 1611, Cotgrave). Recueillir des plantes dans la nature, soit pour les étudier, constituer un herbier, soit pour les utiliser comme remèdes : *J'herborise au tombeau de Cecilia Metella : le réséda ondé et l'anémone apennine font un doux effet sur la blancheur de la ruine et du sol* (Chateaubriand). *Hildegarde, la femme de Charlemagne, cette douce impératrice qui allait herborisant dans les montagnes* (Hugo). *La plus grande joie de l'enfant était d'aller herboriser avec son père dans la campagne* (Gide).

herboriste [ɛrbɔrist] n. (var. de *arboliste,* celui qui connaît et cueille les simples [1499, d'après Ménage, 1750], *herboliste* [1530, Laigue], mot d'origine méridionale, dér. du lat. *herbula,* petite herbe, brin d'herbe, dimin. de *herba* [v. HERBE] — pour l'alternance *-ar-/-er-,* v. l'art. précéd. ; 1545, Guéroult, au sens de « botaniste » ; sens actuel, 1690, Furetière). Professionnel diplômé d'une faculté de pharmacie, qui était habilité à vendre des plantes médicinales et, accessoirement, des produits hygiéniques, de régime (diplôme supprimé par la loi de 1941).

herboristerie [ɛrbɔristəri] n. f. (de *herboriste ;* 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Commerce, boutique de l'herboriste : *Et c'était là, flanquée de ce couvent et d'une herboristerie, que se trouvait la boutique* (Zola). || **2.** Partie de la droguerie pharmaceutique relative au commerce des plantes et des drogues simples, destinées soit à être vendues au détail, soit à être transformées en médicaments ou traitées pour l'extraction de leurs principes.

herbu, e [ɛrby] adj. (de *herbe ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *erbu ; herbu,* XIII^e s., Rutebeuf). Se dit d'un lieu, d'un sol où croît une herbe abondante : *Une large tranchée humide, herbue* (Theuriet). *L'entrée herbue d'un vieux puits* (Zola). *Cachées au fond des cours herbues, les façades blanches, rayées de noir et coiffées de chaume* (Martin du Gard).

◆ **herbue** n. f. (XIII^e s., écrit *erbue,* au sens de « terrain couvert d'herbe » ; écrit *herbue,* au sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2-3, 1842, Mozin). **1.** Fondant argileux utilisé dans un haut fourneau lorsque la gangue du minerai de fer est calcaire. || **2.** Terre maigre, légère, bonne seulement à faire des pâturages. || **3.** Terre végétale prise aux pâturages pour amender le sol des vignobles.

***herchage** [ɛrʃaʒ] n. m. (de *hercher ;* 1768, J. F. C. Morand, écrit *hierchage ; herchage,* 1^er nov. 1871, *Revue des Deux Mondes* [p. 155]). Roulage à bras des berlines dans la mine.

• REM. On écrit aussi HERSCHAGE (1873, Larousse).

***hercher** [ɛrʃe] v. intr. (anc. liégeois *hercher,* traîner [XIV^e s.], liégeois moderne *hièrtchî,* lat. pop. **hirpicare,* dér. du lat. class. [d'origine sabine] *hirpex, -picis,* herse [v. HERSE] ; 1768, J. F. C. Morand, écrit *hiercher ; hercher,* 21 août 1875, *Revue scientifique* [p. 185]). Pousser à bras les berlines au fond de la mine.

• REM. On écrit aussi HERSCHER (1873, Larousse).

***hercheur, euse** [ɛrʃœr, -øz] n. (de *hercher ;* 1768, J. F. C. Morand, écrit *hiercheur ; hercheur,* fin du XVIII^e s.). Manœuvre qui fait le roulage à bras des berlines, dans la mine.

• REM. On écrit aussi HERSCHEUR (1873, Larousse), HERSCHEUSE : *Une herscheuse de dix-huit ans, dont la gorge et le derrière énormes crevaient la veste et la culotte* (Zola).

hercotectonique [ɛrkotɛktɔnik] n. f. (du gr. *herkos,* clôture, enceinte, et *tektonikê,* art du charpentier ou du menuisier, fém. substantivé de l'adj. *tektonikos,* de charpentier, dér. de *tektôn, -tonos,* charpentier, menuisier, ouvrier ; 1694, Th. Corneille). *Vx.* Art des fortifications.

hercule [ɛrkyl] n. m. (emploi comme n. commun du n. pr. *Hercule,* lat. *Hercules,* Hercule [fils de Jupiter et d'Alcmène, célèbre par ses douze travaux], gr. *Hêraklês ;* 1668, La Fontaine [« forain qui exécute des tours de force », av. 1837, F. M. Ch. Fourier]). Homme à la musculature puissante et d'une grande force physique : *Lespardat, ayant posé ses haltères sur le plancher, ôta son veston et découvrit la nuque d'hercule qui attachait sa tête ronde à ses larges épaules* (France). *Flamart, l'homme d'équipe, un hercule, entasse sur son chariot les paniers de primeurs* (Martin du Gard). *Au fond du bureau de Martial, le directeur de la police, un indicateur chinois, hercule paterne, demandait...* (Malraux). || *Spécialem.* Forain qui exécute des tours de force : *Les hercules, fiers de l'énormité de leurs membres, sans front et sans crâne, comme les orangs-outangs, se prélassaient majestueusement sous les maillots lavés la veille pour la circonstance* (Baudelaire). *Il y a toujours eu, place d'Italie et sur les terre-pleins avoisinants, des chanteurs ambulants et des hercules tatoués qui roulent la caisse, dont le tapis appelle les sous* (Arnoux).

• SYN. : *colosse.* — CONTR. : *avorton.*

herculéen, enne [ɛrkyleɛ̃, -ɛn] adj. (de *Hercule,* n. pr. [v. l'art. précéd.] ; 1520, Vaganay). Digne d'Hercule : *Une force, une carrure herculéenne. Albert, malgré son aspect herculéen, était le plus timide des êtres* (Gide). *Sa main empoigna Jacques avec une force herculéenne* (Cocteau) ; et par extens. : *Il avait gardé de l'École normale tout un dogmatisme, un pédantisme étroit, dont rien n'avait pu le laver, ni ses efforts herculéens pour être sceptique et léger, ni les vingt années de sa vie de Paris, au travers de tous les mondes* (Zola).

• SYN. : *colossal, gigantesque, titanesque.*

hercynien, enne [ɛrsinjɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. *Hercynia* [*silva,* forêt], la forêt hercynienne, en Germanie [auj. la Forêt-Noire], fém. de l'adj. *Hercynius,* de la forêt hercynienne ; 1842, Acad. [*forêt hercynienne ; plissement hercynien,* 1931, Larousse — *chaîne hercynienne,* 1902, Larousse]). *Plissement hercynien,* le dernier des plissements primaires, qui a eu lieu au carbonifère. || *Forêt hercynienne,* immense forêt qui recouvrait l'ancienne Germanie, des monts Hercyniens (auj. *Erzgebirge*) au Rhin et à l'Ardenne.

***herd-book** [œrdbuk] n. m. (mot angl., de *herd,* troupeau [anglo-saxon *hirde, hierde*], et de *book,* livre [anglosaxon *bóc*] ; 1866, Littré). Livre généalogique des races bovines et de certaines races porcines.

• Pl. *des* HERD-BOOKS.

1. *hère [ɛr] n. m. (emploi substantivé de l'anc. adj. *haire,* malheureux, pauvre [fin du XIII^e s., *Doon de Mayence*], lui-même tiré du n. f. *haire* [v. ce mot], qui, au Moyen Âge, avait pris le sens de « misère, douleur » [XII^e s., *Naissance du chevalier au cygne*] ; av. 1553, Rabelais, écrit *haire* et *pauvre hère*). *Pauvre hère,* homme misérable, sans considération : *Il fut un de ces dix mille pauvres hères, faméliques et fiers, qui se lèvent chaque matin à Paris, tout étourdis de faim et de rêves ambitieux, dévorent dans la rue par petites bouchées un pain d'un sou caché dans leur poche, noircissent leurs habits d'une plumée d'encre et blanchissent leurs cols de chemise avec de la craie de billard, n'ayant pour se réchauffer que les calorifères des églises et des bibliothèques* (Daudet). *Un pauvre hère vendait ses peintures aux visiteurs de l'Alcazar* (Montherlant).

• REM. Dans la langue classique, ce mot pouvait s'employer sans l'adj. *pauvre : Vos pareils y sont misérables, | Cancres, hères et pauvres diables | Dont la condition est de mourir de faim* (La Fontaine).

2. *hère [ɛr] n. m. (néerl. *hert,* cerf ; milieu du XVIII^e s., Buffon [var. *herre* — 1765, *Encyclopédie,* XVI, 940 *b* — et *haire* — 1778, Le Verrier de La Conte-rie]). Jeune cerf ou daim de six mois à un an, et n'ayant pas encore ses premiers bois.

héréditaire [ereditɛr] adj. (lat. *hereditarius,* relatif à un héritage, reçu par héritage, de *hereditas* [v. HÉRÉDITÉ] ;

1495, J. de Vignay, au sens 1 [pour une personne qui jouit d'un titre par droit de succession, 1866, Littré ; *prince héréditaire,* 1839, Stendhal] ; sens 2, 1549, R. Estienne [aussi « qui se maintient de génération en génération par tradition, par habitude »]). **1.** Se dit de ce qui se transmet par droit de succession : *J'ai cent fois constaté que c'est la fortune héréditaire qui rend possible, neuf fois sur dix, la réalisation d'une belle existence* (Martin du Gard). ‖ *Par extens.* Se dit d'une personne qui jouit d'un titre par droit de succession : *Messire Thibault de Saulges, écuyer, chanoine héréditaire laïque* (France). ‖ *Prince héréditaire,* prince qui héritera de la couronne en vertu de sa naissance et conformément à la législation normale : *La duchesse fut admise chez S. A. S. le prince héréditaire* (Stendhal). ‖ **2.** Se dit d'une disposition physique qui se transmet de génération en génération par voie de reproduction : *Les hasards qui aggravent les tares héréditaires* (Zola). ‖ *Par extens.* Qui se maintient de génération en génération par tradition, par habitude : *Les nations* [...] *entretenaient des inimitiés héréditaires* (Chateaubriand). *Ce qui* [...] *faisait l'aristocrate c'était l'héréditaire et longue habitude du commandement* (France).

● SYN. : **2** *atavique, congénital ; séculaire, traditionnel.*

héréditairement [ereditɛrmɑ̃] adv. (de *héréditaire ;* 1323, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** Par droit d'hérédité : *Être héréditairement propriétaire d'un château.* ‖ **2.** En passant de génération en génération : *Une famille de bonne et riche bourgeoisie où s'étaient conservés héréditairement, tout prêts à être mis à son service dès qu'il le souhaitait, la connaissance des « bonnes adresses » et l'art de savoir bien faire une commande* (Proust).

héréditarisme [ereditarism] n. m. (dér. savant de *héréditaire ;* 1922, Larousse). Système de ceux qui expliquent les caractères physiques et psychologiques de l'homme par des habitudes héréditaires.

hérédité [eredite] n. f. (lat. *hereditas, -tatis,* action d'hériter, ce dont on hérite, succession, de *heres, heredis,* héritier, légataire ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *ereditez* [au plur. ; *hérédité,* au sing., v. 1120, *Psautier d'Oxford*], au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1842, Mozin [« ensemble des dispositions physiques ou morales transmises des parents à leurs descendants », 1888, Larousse]). **1.** *Vx.* Ensemble des biens qu'une personne laisse en mourant : *La loi des Saxons veut que le père et la mère laissent leur hérédité à leur fils* (Montesquieu). ‖ **2.** *Vx.* Qualité d'héritier ; droit de recueillir un héritage en totalité ou en partie : *L'hérédité de la noblesse ôte à la fois l'émulation aux nobles et aux roturiers* (abbé de Saint-Pierre). ‖ **3.** Mode de transmission des droits en vertu des liens du sang : *Je ferai observer que le principe de l'hérédité monarchique, absurde au premier abord, a été reconnu, par l'usage, préférable au principe de la monarchie élective* (Chateaubriand). *L'hérédité de la couronne.* ‖ **4.** Transmission des caractères normaux ou pathologiques d'un être vivant à ses descendants : *La génétique est la science de l'hérédité. En songeant* [...] *qu'il tient à moi par ce lien intime qui lie le fils au père, que, grâce aux terribles lois de l'hérédité, il est moi par mille choses* (Maupassant). ‖ *Par extens.* Ensemble des dispositions physiques ou morales transmises des parents à leurs descendants : *Victimes probables d'hérédités misérables, enfants attardés* (Bernanos). *Hérédité paysanne.*

1. hérédo- [eredo], premier élément, tiré du lat. *heres, heredis,* héritier, légataire, qui entre dans la composition de certains mots pour indiquer le caractère héréditaire d'un état normal ou pathologique.

2. hérédo [eredo] n. et adj. (1916, L. Daudet). Abrév. fam. de HÉRÉDOSYPHILIS ou de HÉRÉDOSYPHILITIQUE.

hérédocontagion [eredokɔ̃taʒjɔ̃] n. f. (de *hérédo-* et de *contagion ;* 1931, Larousse). Présence, dans le fœtus, d'un germe morbide provenant soit du sperme du père, soit du sang de la mère.

hérédosyphilis [eredosifilis] n. f. (de *hérédo-* et de *syphilis ;* 1907, Larousse). Syphilis congénitale, dite « héréditaire », mais en réalité transmise au fœtus par la mère.

hérédosyphilitique [eredosifilitik] adj. et n. (de *hérédosyphilis ;* 1916, L. Daudet). Qui est atteint d'hérédosyphilis.

◆ adj. (1916, L. Daudet). Relatif à l'hérédosyphilis, provoqué par l'hérédosyphilis : *Piètrefat, vous êtes marqué d'un bégaiement carrément hérédosyphilitique* (L. Daudet).

hérésiarque [erezjark] n. m. (bas lat. *haeresiarcha* ou *-chēs,* hérésiarque, gr. *hairesiarkhês,* chef d'école, chef d'une secte religieuse, de *hairesis* [v. l'art. suiv.], et de *arkhein,* guider, commander ; 1524, Gringore, écrit *erarsiage ; hérésiarque,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Promoteur d'une hérésie : *Saint Grégoire de Nazianze ne nous représente pas les hérésiarques comme des hommes sans religion, mais comme des hommes qui prennent la religion de travers* (Bossuet).

hérésie [erezi] n. f. (lat. *haeresis,* opinion, système, doctrine, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « hérésie », gr. *hairesis,* action de prendre, choix, préférence pour une doctrine, école littéraire ou scientifique, parti politique, secte religieuse, de *haireîn,* saisir, prendre ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *eresie* [*heresie,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], au sens 1 [« doctrine opposée aux dogmes établis d'une religion », XXe s.] ; sens 2, fin du XIIe s., Conon de Béthune [écrit *iresie ; hérésie,* 1690, Furetière]). **1.** Doctrine, opinion condamnée par l'Église catholique comme contraire aux dogmes : *On ne s'arrête pas sur la pente funeste de l'hérésie ; le schisme produit le schisme à l'infini* (France). *L'Inquisition poursuivait et châtiait cruellement l'hérésie.* ‖ *Par extens.* Doctrine opposée aux dogmes établis d'une religion : *Les hérésies musulmanes.* ‖ **2.** Doctrine, opinion, comportement qui semblent choquants ou trop éloignés des idées généralement admises, ou contraires aux vérités profondes : *Le progrès, cette grande hérésie de la décrépitude* (Baudelaire). *Il nous enseigna quelques hérésies littéraires* (France). *Une hérésie gastronomique.*

● SYN. : **1** *hétérodoxie, schisme ;* **2** *déviation, sacrilège.* — CONTR. **1** *orthodoxie ;* **2** *conformisme, rite, tradition.*

héréticité [eretisite] n. f. (dér. savant de *hérétique ;* v. 1700, Fénelon). Caractère d'une doctrine hérétique (rare) : *L'héréticité d'une opinion.*

hérétique [eretik] adj. et n. (bas lat. ecclés. *haereticus,* hérétique [adj. et n. m.], gr. *hairetikos,* apte à choisir, qui choisit, homme de parti, sectaire, de *hairetos,* qui peut être pris, saisi, compris ou choisi, dér. de *haireîn,* prendre, saisir ; XIVe s., *Dict. général,* au sens 1 [a supplanté la forme pop. *erege, herege* — v. 1265, Br. Latini — et la forme demi-savante *herite* — 1080, *Chanson de Roland* —, dont la terminaison était reprise à *sodomite,* mot avec lequel *herite* était souvent associé] ; sens 2, 3 juin 1647, Poussin). **1.** Qui professe ou soutient une hérésie : *Un prédicateur hérétique. L'hérétique est celui qui, ayant été baptisé, connaît les dogmes de la foi, les altère ou les combat* (France). ‖ **2.** Qui professe ou soutient une doctrine, une opinion en désaccord avec les idées communément acceptées : *Hérétique entre les hérétiques, toujours m'attirèrent* [...] *les divergences* (Gide). *Tout révolutionnaire finit en oppresseur ou en hérétique* (Camus).

● SYN. : **1** *dissident, schismatique ;* **2** *déviationniste, non-conformiste.*

◆ adj. (1656, Pascal). Qui est marqué d'hérésie, ou qui constitue une hérésie : *Doctrine hérétique.*

● SYN. : *hétérodoxe.*

héricart [erikar] n. m. (du n. de la vicomtesse *Héricart* de Thury [femme de Louis, vicomte Héricart de Thury, ingénieur franç. — 1776-1854], en l'honneur de qui cette variété de fraisier fut dénommée ; 1922, Larousse). Variété de fraisiers à gros fruits d'excellente qualité.

***hérissé, e** [erise] adj. (part. passé de *hérisser* [v. ce mot] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *hericié* [*hérissé,* XIVe s.], au sens 1 [« dont les poils, les cheveux ou les plumes se dressent, se hérissent » ; « qui se dresse

verticalement, en parlant des poils, des plumes, des cheveux », 1674, Racine] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1764, Voltaire). **1.** Qui se dresse verticalement, en parlant des poils, des plumes, des cheveux : *Une chevelure drue, bouclée et rebelle, hérissée en huppe au sommet de la tête* (Gautier). *Rien à dire de la lèvre supérieure : elle se dissimule sous une moustache hérissée* (Duhamel). || *Par extens.* Dont les poils, les cheveux ou les plumes se dressent, se hérissent : *Hérissé, l'oiseau part et fait pleuvoir le sang* (Vigny). *Il* [le vieux mendiant] *était en guenilles* [...], *rouge comme du vin, hérissé, suant* (Flaubert). || **2.** Dont la surface est parsemée d'aspérités verticales, de saillies plus ou moins importantes : *Des plantes bizarres, hérissées de poils, s'étageaient en pyramides* (Flaubert). *Il vit que la rue était gardée et toute hérissée de piques* (France). || **3.** *Fig.* Dont le cours est parsemé de choses rébarbatives, difficiles : *Travail hérissé de difficultés.* || **4.** *Fig.* Dont l'aspect, l'abord est rude, rébarbatif : *Un visage hérissé et revêche. Un style hérissé. Un texte hérissé de citations.*

• SYN. : **1** *ébouriffé, hirsute, rebroussé ;* **4** *dur, heurté, raboteux, rocailleux, sauvage.* — CONTR. : **1** *aplati, lisse, plat ;* **4** *agréable, aimable, attirant, avenant, doux, engageant, sympathique ; coulant, fluide, limpide.*

***hérissement** [erismɑ̃] n. m. (de *hérisser ;* 1415, A. Chartier). Action de hérisser, de se hérisser ; état de ce qui est hérissé (au pr. et au fig.) : *Le hérissement des poils d'un animal. Hérissement de rage, de peur. C'est une cathédrale que l'œuvre de Rabelais* [...], *et l'on risque de se perdre dans ce hérissement de clochers, de clochetons* (France).

• SYN. : *horripilation.*

***hérisser** [erise] v. tr. (lat. pop. **hericiare* [avec un *h-* d'origine expressive], hérisser, dér. de *ericius* [v. HÉRISSON] ; XIIIe s., Rutebeuf, comme v. intr., écrit *hericer* [*hérisser,* XIVe s.], au sens fig. de « se soulever d'indignation » ; comme v. tr., au sens 1, av. 1559, J. Du Bellay [« présenter des pointes, des piquants, des aspérités verticales », 1859, V. Hugo] ; sens 2, 1883, Maupassant [v. aussi HÉRISSÉ] ; sens 3, 1673, Boileau ; sens 4, 1779, Roucher [*hérisser un mur,* 1866, Littré] ; sens 5, 1669, Boileau ; sens 6, 1835, Balzac ; sens 7, 1892, Verlaine). **1.** Dresser son poil, ses plumes, en parlant des animaux : *Sur les branches des pommiers sans feuilles, des oiseaux se tenaient immobiles, hérissant leurs petites plumes au vent froid du matin* (Flaubert). || *Par anal.* Présenter des pointes, des piquants, des aspérités verticales : *Plantes grasses qui hérissent leurs épines. Épi qui hérisse ses barbes.* || **2.** Faire dresser les poils, les plumes, les cheveux : *Le désir me harcèle et hérisse mes crins* (Heredia). *Le sifflement des balles hérissait le poil sur sa peau* (Maupassant). || **3.** En parlant de poils, d'aspérités, de saillies, se dresser sur la surface de quelque chose : *De longs bouquets de poils hérissaient le menton* (Gautier). *Sur la pente des rocs dont les arêtes nues | Hérissaient les frimas de leurs pointes aiguës* (Lamartine). || **4.** Garnir de pointes, d'aspérités, de saillies plus ou moins importantes : *Il hérissait d'épingles la chaise où s'asseyait Mlle Caporal* (France). *Hérisser une fenêtre de grilles aux pointes acérées.* || Spécialem. *Hérisser un mur,* le recrépir, le couvrir de mortier, de plâtre auquel on laisse un aspect rugueux. (On dit aussi HÉRISSONNER.) || **5.** *Fig.* Relever de détails piquants : *Notre magistrat aimait hérisser sa conversation de pointes, d'équivoques et de propos gaillards* (Nerval). || **6.** *Péjor.* Parsemer de choses rébarbatives, rebutantes : *Hérisser d'obstacles un parcours ;* et au fig. : *Hérisser son discours de mots rares, pédants ou obscurs.* || **7.** Mettre quelqu'un dans un état d'indignation propre à déclencher des réflexes de défense : *Son impertinence et sa fatuité me hérissent.*

• SYN. : **6** *farcir, truffer ;* **7** *agacer, crisper, exaspérer, excéder, horripiler, irriter.*

◆ **se hérisser** v. pr. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [écrit *soi hericier ; se hérisser,* milieu du XVIe s., Amyot] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1835, Th. Gautier ; sens 4, av. 1813, Delille ; sens 5, av. 1648, Voiture). **1.** En parlant d'un être animé, dresser son poil, ses plumes : *Oiseaux qui se hérissent de froid. Les chiens se dressaient, se hérissaient, grattaient la terre* (Flaubert). || **2.** Devenir droit et raide, en parlant des poils, des plumes, des cheveux : *Ses crimes sont abominables et la seule pensée m'en donne un tel frisson que je sens se hérisser d'effroi tous les poils de ma chair* (France). *Il* [le chien] *se mit à hurler vers quelque chose d'invisible, d'inconnu, d'affreux sans doute, car tout son poil se hérissait* (Maupassant). || **3.** Se dresser, en parlant d'aspérités verticales, de saillies plus ou moins aiguës : *Des aiguilles rocheuses qui se hérissent à l'horizon.* || **4.** *Se hérisser de,* se couvrir de choses aiguës, pointues, de saillies, d'aspérités ou de choses dressées : *Mur qui se hérisse de pointes de fer. Fenêtre qui se hérisse de grilles. Rues qui se hérissent de barricades.* || **5.** *Fig.* Manifester son indignation, être, se montrer sur la défensive : *Chamillart en parla* [du mariage de son fils] *à Mme de Maintenon, qui d'abord se hérissa* (Saint-Simon).

• SYN. : **2** *se dresser ;* **3** *percer, pointer ;* **5** *se cabrer, éclater, s'emporter, se fâcher, se formaliser, se gendarmer* (fam.), *s'indigner, se scandaliser.*

1. *hérisson [erisɔ̃] n. m. (lat. pop. **hericio, -onis* [avec un *h-* d'origine expressive], hérisson, du lat. class. *ericius* ou *hericius,* hérisson, et, dans la langue militaire, « chevaux de frise » ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *heriçun* [*heriçon,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *hérisson,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré ; sens 3, fin du XVIe s., Palissy [pour un oursin ; « enveloppe de la châtaigne », 1866, Littré] ; sens 4, 1866, Littré [« brosse métallique sphérique pour le ramonage... » ; « ancien obstacle militaire... », v. 1155, Wace ; « assemblage de pointes de fer destiné à empêcher de franchir un mur, une clôture », 1866, Littré ; « grappin à quatre becs... », 1678, Guillet ; « tiges ou couronnes de métal étagées... », 1704, Trévoux ; « rouleau garni de chevilles... », 1847, Bescherelle] ; sens 5, XIVe s. ; sens 6, 1770, Buffon ; sens 7, XXe s.). **1.** Mammifère de l'ordre des insectivores, dont le dos est recouvert de piquants érectiles et qui a la faculté de se rouler en boule pour se protéger des dangers : *Hier, j'ai trouvé au milieu de ce sentier un petit hérisson immobile et tout en boule* (France). || **2.** *Fig.* Personne dont l'abord est rude, le caractère rébarbatif : *C'est un vrai hérisson.* || **3.** Nom donné à quelques animaux ou végétaux hérissés de piquants : murex, enveloppe de la châtaigne, etc. || *Hérisson de mer,* nom donné parfois à l'oursin. || **4.** Nom de divers objets garnis de pointes, de tiges. || Brosse métallique sphérique pour le ramonage des conduits de fumée. || Ancien obstacle militaire fait d'une poutre hérissée de pointes de fer. || Assemblage de pointes de fer destiné à empêcher de franchir un mur, une clôture. || Grappin à quatre becs, en usage autrefois sur les galères. || Tiges ou couronnes de métal étagées et garnies de chevilles pour faire égoutter les bouteilles. || Rouleau garni de chevilles qui sert à écraser les mottes de terre. || **5.** Couronnement d'un mur avec des briques, des moellons, etc., placés de chant. || **6.** Ancienne coiffure de femme, dans laquelle les cheveux étaient ramenés au sommet de la tête. || **7.** *Défense en hérisson,* en termes militaires, point d'appui isolé capable de se défendre en toutes directions.

2. *hérisson, onne [erisɔ̃, -ɔn] adj. (emploi adjectivé du précéd. ; 1697, Regnard). *Class.* Peu traitable, rude, d'abord difficile : *La Mme Grognac à l'humeur hérissonne* (Regnard).

◆ **hérissonne** adj. f. (1962, Larousse [*hérissonne,* n. f., même sens, 1764, Ch. Bonnet]). *Chenille hérissonne,* nom donné aux chenilles poilues de divers papillons nocturnes.

***hérissonné, e** [erisɔne] adj. (de *hérisson* 1 ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré [v. aussi l'art. suiv.]). **1.** En héraldique, se dit d'un animal représenté ramassé sur lui-même : *Chat hérissonné.* || **2.** Se dit, en botanique, d'une plante ou d'une partie de plante qui est couverte d'épines ou d'aiguillons.

***hérissonner** [erisɔne] v. tr. (de *hérisson* 1 [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au part. passé, écrit *heriçoné,* au sens de « garni d'objets pointus » ; à l'infin., écrit *hérissonner,* au sens actuel, 1866, Littré). Recouvrir un mur de mortier, de plâtre auquel on laisse un aspect rugueux. (On dit aussi HÉRISSER.)

◆ v. intr. (XX^e s.). ou **se hérissonner** v. pr. (1866, Littré [« se démener, en parlant d'un possédé du diable », v. 1560, Paré]). En termes de fauconnerie, dresser, hérisser son poil, ses plumes : *Les faucons hérissonnent* (ou *se hérissonnent) lorsqu'ils sont malades.*

héritage [eritaʒ] n. m. (de *hériter* [v. ce mot] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *eritage* [*héritage,* XIII^e s.], au sens 2 [*faire un héritage,* 1866, Littré] ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 3, 1689, Racine [*héritage ; héritage de Dieu,* 1962, Larousse ; *héritage du Seigneur,* 1866, Littré — *saint iretage,* « la Terre Sainte », fin du XII^e s., Conon de Béthune] ; sens 4, XIV^e s., Lanfranc [« ce qu'on tient des générations précédentes », 1859, Miche-let]). **1.** Action d'hériter : *Dans la langue spéciale créée pour l'héritage et la richesse, la mort s'appelle espérance* (Hugo). *S'enrichir par héritage.* ‖ **2.** Biens transmis par voie de succession : *L'héritage paternel l'avait investi d'une puissance inattendue* (Martin du Gard). *Dilapider son héritage.* ‖ *Faire un héritage,* recueillir la succession de quelqu'un : *Notre poète, ayant fait un héritage, nous a quittés* (Gautier). ‖ *Par extens.* et *vx.* Immeuble par nature, qu'il fasse ou non partie d'une succession : *Les limites entre deux héritages.* ‖ **3.** Class. *Héritage de Dieu, du Seigneur,* en style religieux, le royaume des cieux : *S'immoler pour son nom et pour son héritage, | D'un enfant d'Israël voilà le vrai partage* (Racine). ‖ **4.** *Fig.* Ce que l'on tient de ses parents, de ses ancêtres : *Ce caractère renfermé, héritage de sa famille paternelle.* ‖ Ce que l'on tient des générations précédentes : *Le peuple tomba en République, c'est-à-dire qu'il répudia son héritage* (France). *L'histoire d'aujourd'hui n'est si sanglante que parce que l'intelligence européenne, trahissant son héritage et sa vocation, a choisi la démesure, par goût du pathétique et de l'exaltation* (Camus).

● SYN. : **2** *hoirie* (vx), *patrimoine, succession ;* **4** *atavisme ; tradition.*

hérité, e [erite] adj. (part. passé de *hériter*). Transmis par héritage (au pr. et au fig.) : *Fortune héritée. Les habitudes héritées ou acquises* (Crémieux).

hériter [erite] v. tr. ind. [**de**] (bas lat. *hereditare,* hériter de, du lat. class. *heres, heredis,* légataire ; XIII^e s., *Assises de Jérusalem,* écrit *ireter* [v. ci-dessous ; *hériter,* v. 1540, Yver], au sens 1 [*ireter, hériter à ; hériter de,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1647, Rotrou [*hériter de*]). **1.** Recevoir quelque chose par voie de succession : *J'ai ouvert le Littré, qui n'était pas encore à moi* [...] *et dont j'ai hérité depuis* (Hermant). ‖ **2.** Être doté de quelque chose qui a été antérieurement affecté ailleurs : *Le cabinet de Rabourdin hérita de la tenture de l'ancien salon nettoyée* (Balzac). ‖ Recevoir quelqu'un qui était auparavant auprès d'une autre personne : *Oui, confirma l'instituteur, tout va bien à Maillebois, qui semblait le bourg pourri du cléricalisme* [...]. *J'hérite de chaque enfant que perdent les ignorantins* (Zola). ‖ **3.** *Fig.* Recevoir en partage, tenir quelque chose de ses parents ou des générations précédentes : *Hériter d'une tare physiologique. Hériter de traditions séculaires. Christian a hérité du caractère de fer de son aïeul paternel, M. de Chateaubriand mon père, et des vertus morales de son bisaïeul maternel, M. de Malesherbes* (Chateaubriand).

◆ v. tr. (v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens de « rendre héritier » [les formes plus pop. *ireter, eriter* étaient fréquentes du XII^e au XV^e s.] ; sens 1, 1650, Corneille [absol., 1655, Molière] ; sens 2, 1650, Corneille). **1.** Recevoir quelque chose de quelqu'un par voie de succession : *Hériter une maison de ses parents.* ‖ *Absol.* Recueillir une succession : *Il est riche, il a hérité. Hériter de sa mère.* ‖ **2.** *Fig.* Être marqué d'une disposition d'esprit transmise par les générations précédentes : *Il a hérité de la grande école républicaine et impériale l'amour des poètes et je ne sais quel esprit endiablé de rivalité avec la parole écrite* (Baudelaire). *J'avais sans doute hérité de mon père ce brusque désir arbitraire de menacer les êtres que j'aimais le plus* (Proust). *Fils unique, destiné à vendre le cognac de ses pères, il hérita aussi un esprit séditieux dont j'ignore l'origine* (Chardonne).

héritier, ère [eritje, -ɛr] n. (lat. *hereditarius,* adj., relatif à un héritage, reçu par héritage, et, à basse époque, « qui hérite », de *hereditas* [v. HÉRÉDITÉ] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *eritier* [*heritier,* v. 1196, J. Bodel], au sens 1 [*héritier présomptif,* 1406, *Annales de Bretagne,* IV, 103] ; sens 2, v. 1360, Froissart [*héritier apparent, héritier du sang,* XX^e s. ; *héritier réservataire,* 1846, d'après Littré, 1877] ; sens 3, 1648, Scarron ; sens 4, 1668, La Fontaine). **1.** Personne qui est appelée par la loi à recevoir une succession : *L'immense empire attend un héritier demain* (Hugo). ‖ *Héritier présomptif,* qui a vocation à la succession d'une personne vivante : *Héritier présomptif de la couronne.* ‖ **2.** Personne qui reçoit par voie de succession l'ensemble ou une partie des biens d'un défunt : *Je demandai néanmoins si la vieille ne laissait aucun héritier* (Gide). ‖ *Héritier apparent,* personne qui dispose des biens d'un défunt alors que la succession revient en droit à une autre personne. ‖ *Héritier réservataire,* héritier qui ne peut pas être complètement déshérité. ‖ *Héritier du sang,* parent auquel la loi donne vocation pour recueillir les biens d'une personne au décès de cette dernière. ‖ **3.** *Fam.* Fils ou fille : *Mes trois héritiers grandissent dans la crainte du diable et de la potence* (Hugo). *Eh ! mais ! tu es pâlotte* [...]. *Est-ce qu'il y aurait un héritier en route ?* (Maurois). *Du champagne pour fêter notre héritier* (Larbaud). ‖ **4.** *Fig.* Personne qui recueille et continue la tradition transmise par les générations précédentes : *Nous sommes les héritiers de la civilisation antique.*

● SYN. : **2** *légataire ;* **3** *rejeton* (fam.) ; **4** *continuateur, disciple, successeur.*

◆ **héritière** n. f. (fin du XVII^e s., M^me de Sévigné). Fille à marier appelée à recevoir un riche héritage : *Il y a bien quelques gentilles héritières à Bourges* (Bazin).

hermandad [ɛrmɑ̃dad] n. f. (mot esp. signif. « confrérie », du lat. *germanitas, -tatis,* parenté [entre frères et sœurs, entre cités], affinité, analogie, de *germa-nus,* de frère [et, comme n. m., « frère »], dér. de *germen,* germe, rejeton, enfant ; 1808, Boiste [*la Sainte-Hermandad,* 1715, Lesage]). Institution médiévale espagnole, créée entre certaines villes pour assurer le maintien de la paix publique, lutter contre les abus de la féodalité et contre le brigandage.

hermaphrodisme [ɛrmafrɔdism] n. m. (de *hermaphrod[ite]* ; 1765, *Encyclopédie* [au fig., 1792, Beaumarchais]). Réunion, chez un même individu, des deux sexes ou de caractères des deux sexes, et particulièrement des organes reproducteurs de chaque sexe. ‖ *Fig.* Double nature : *Cet hermaphrodisme étrange de la femme devenue être neutre : homme d'affaires et entremetteuse à la fois* (Zola).

hermaphrodite [ɛrmafrɔdit] adj. (lat. *Hermaphroditus,* Hermaphrodite [fils bissexué d'Hermès et d'Aphrodite], et, comme n. commun, « être ayant les attributs des deux sexes », gr. *Hermaphroditos,* mêmes sens, de *Hermês,* Hermès [messager des dieux], et de *Aphroditê,* Aphrodite [déesse de l'Amour et de la Beauté] ; v. 1560, Paré, au sens 1 [pour un être humain ; pour une plante, un animal, 1704, Trévoux] ; sens 2, 1843, Barbey d'Aurevilly [comme substantif, 1705, Boileau]). **1.** Se dit d'un être présentant à la fois des caractères des deux sexes : *Un dieu hermaphrodite. Un mollusque her maphrodite. Les fleurs hermaphrodites ont à la fois des étamines et un pistil.* ‖ **2.** *Fig.* Qui participe à la fois de deux natures opposées : *Jersey, cette île hermaphrodite qui n'est pas française, qui n'est pas anglaise non plus* (Barbey d'Aurevilly).

◆ n. m. (XIII^e s., Godefroy, écrit *hermefrodis ;* XIV^e s., écrit *hermofrodite ; hermaphrodite,* 1488, *Mer des histoires*) Individu qui possède à la fois les organes des deux sexes : *Il n'y a pas de parfait hermaphrodite dans l'espèce humaine.*

herméneute [ɛrmenøt] n. m. (gr. *hermeneutês,* interprète, de *hermeneuein* [v. l'art.

suiv.] ; 1931, Larousse). Ministre de l'Église chrétienne des premiers siècles, chargé de traduire et d'expliquer l'Écriture au peuple.

herméneutique [ɛrmenøtik] adj. (gr. *hermeneutikos,* qui concerne l'interprétation, qui fait comprendre, et, comme n. m., « traducteur », de *hermeneuein,* exprimer sa pensée par la parole, indiquer, exposer, interpréter, traduire ; 1777, *Encyclopédie*). Qui interprète les livres sacrés, les lois anciennes : *Une analyse herméneutique de l'Apocalypse.*

◆ n. f. (sens 1, 1866, Littré ; sens 2, milieu du XXᵉ s.). **1.** Exposé des règles à suivre dans la recherche du sens exact des Écritures : *L'herméneutique, qui donne des Écritures une interprétation plus profonde que la lettre...* (Valéry). ‖ **2.** En philosophie, théorie de l'interprétation des signes comme éléments symboliques d'une culture.

hermès [ɛrmɛs] n. m. (lat. *Hermes,* Hermès [messager des dieux], et, comme n. commun, « buste ou tête d'Hermès posée sur une stèle, ou petite colonne dans les rues, les places, etc. », d'où « buste, en général », gr. *Hermês,* mêmes sens ; 1759, Richelet, au sens 2 [*buste en hermès,* XXᵉ s.] ; sens 1, 1866, Littré [aussi « statue d'Hermès »]). **1.** Figuration particulière du dieu Hermès, consistant en une gaine de pierre munie de tenons au lieu de bras (on y accrochait des couronnes) et surmontée d'une tête d'Hermès barbu : *Les hermès étaient placés à l'entrée de passages, aux carrefours pour les mettre sous la protection du dieu.* ‖ *Par extens.* Statue d'Hermès : *Des hermès de bronze.* ‖ **2.** Buste ou tête d'un autre dieu ou d'un homme surmontant une gaine. ‖ *Buste en hermès,* buste dont les épaules, la poitrine, le dos, sont coupés par des plans verticaux.

herméticité [ɛrmetisite] n. f. (dér. savant de *hermétique* 1 ; 1866, Littré, au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Qualité de ce qui est clos ou de ce qui clôt d'une manière hermétique (rare) : *Herméticité d'un couvercle, d'un récipient.* ‖ **2.** *Fig.* Caractère de ce qui est ésotérique ou incompréhensible (rare) : *L'herméticité de ses théories.*

• Syn. : 2 *hermétisme.*

1. hermétique [ɛrmetik] adj. (dér. savant du bas lat. *Hermes* [*Trismegistus*], Hermès Trismégiste, n. d'un philosophe égyptien considéré comme le fondateur de l'alchimie, gr. *Hermês Trismegistos ;* 1612, Béroalde de Verville, au sens 1 [« relatif à l'alchimie » — *pierre hermétique ; hermetic vase,* milieu du XVIᵉ s. ; « relatif aux doctrines d'Hermès Trismégiste », 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière [*sceau hermétique* — probablem. plus anc., v. la date du dér. *hermétiquement ; fermeture hermétique,* 1845, Bescherelle ; pour un local, un lieu parfaitement clos, un barrage infranchissable, 1837, Balzac] ; sens 3, 1843, Th. Gautier). **1.** *Vx.* Relatif aux doctrines d'Hermès Trismégiste : *Science, philosophie hermétique. Cosmogonie hermétique. Le symbolisme hermétique par lequel Nicolas Flamel préludait à Luther* (Hugo). ‖ Relatif à la science secrète d'Hermès Trismégiste, à l'alchimie : *Pierre hermétique.* ‖ **2.** Se dit de la fermeture parfaite réalisée par les alchimistes en faisant fondre ensemble, à l'aide de la chaleur, les bords du vase et du couvercle, invention attribuée à Hermès Trismégiste ; se dit, de façon plus générale, de toute fermeture parfaitement étanche, ou d'un récipient doté d'une telle fermeture : *Un autocuiseur à fermeture hermétique. Un flacon hermétique.* ‖ Se dit d'un local, d'un lieu parfaitement clos, d'un barrage qui ne permet aucun passage : *Leurs logis doivent être clos de façon hermétique* (Gautier). *Une frontière hermétique.* ‖ **3.** *Fig.* Difficile ou impossible à comprendre : *Des masses de spectateurs* [...] *écoutent respectueusement* [...] *la plus hermétique des œuvres d'Eschyle ou de Sophocle* (Giraudoux). ‖ *Visage hermétique,* visage qui ne laisse rien paraître, indéchiffrable.

• Syn. : 2 *étanche ;* 3 *abscons, cabalistique, ésotérique, impénétrable, incompréhensible, inintelligible, obscur, sibyllin.*

◆ n. m. (1891, Huysmans). Syn. de hermétiste.

◆ n. f. (1762, Acad.). La science, la philosophie, les doctrines occultes de l'alchimie.

2. hermétique adj. (dér. savant du lat. *hermes* [v. hermès] ; 1694, Th. Corneille). *Colonne hermétique,* colonne dont le chapiteau figure un hermès, une tête d'homme.

hermétiquement [ɛrmetikmɑ̃] adv. (de *hermétique* 1 ; 1608, Chauvelot). De façon hermétique : *Ainsi nous apparaît d'abord Mᵐᵉ Portal dans le demi-jour de son salon toujours hermétiquement clos selon la mode du Midi* (Daudet). *Il fallait fermer les portes plus hermétiquement que jamais, laisser la ville organiser la terreur dans ses remparts* (France).

hermétisme [ɛrmetism] n. m. (de *hermétique* 1 ; 1902, Larousse, au sens 1 ; sens 2, début du XXᵉ s.). **1.** Ensemble des doctrines contenues dans les livres hermétiques et enseignement qu'en tira l'alchimie. ‖ **2.** *Fig.* Qualité de ce qui est difficile à comprendre pour celui qui n'est pas initié ; caractère de ce qui est incompréhensible : *L'hermétisme de la poésie mallarméenne.*

• Syn. : 2 *ésotérisme, obscurité.* — Contr. : 2 *clarté, limpidité.*

hermétiste [ɛrmetist] adj. et n. (de *hermétisme ;* 1891, Huysmans). Qui étudie ou professe l'hermétisme (au sens 1).

hermine [ɛrmin] n. f. (fém. substantivé de l'anc. adj. *hermin,* d'hermine [fin du XIIᵉ s., *Roman d'Alexandre*], employé aussi comme n. m. au sens de « [manteau en] peau d'hermine » [fin du XIIᵉ s., *Chevalerie Ogier*], mot issu [après avoir subi l'influence phonétique et graphique de *hermite,* forme anc. de *ermite*] du lat. *Armenius,* Arménien [gr. *Armenios,* dér. de *Armenia,* Arménie], employé dans la loc. *mus* [rat] *armenius,* hermine, proprem. « rat d'Arménie », les hermines étant fort nombreuses en Asie Mineure ; début du XIIᵉ s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 3 [« bande de cette fourrure fixée au costume de cérémonie de certains magistrats ou professeurs », av. 1662, Pascal] ; sens 1, v. 1170, *Floire et Blancheflor ;* sens 2, 1847, Balzac ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Mammifère carnivore proche de la belette, dont le pelage, fauve l'été, devient blanc l'hiver, le bout de la queue restant noir. ‖ **2.** *Fig.* Personne candide et pure : *C'est une hermine qui aimerait mieux mourir qu'avoir une tache* (Gautier). ‖ **3.** La fourrure très appréciée de cet animal : *Une étole d'hermine.* ‖ *Spécialem.* Bande de cette fourrure fixée au costume de cérémonie de certains magistrats ou professeurs : *Le magistrat l'avait reçu debout, dans sa robe, hermine à l'épaule et toque en tête* (Flaubert). *Derrière lui se tient l'état-major des professeurs en toge de cérémonie : les sciences ont l'hermine orange ; les humanités, l'hermine blanche* (Daudet). ‖ **4.** Une des deux fourrures du blason, constituée par un champ d'argent semé de mouchetures de sable en forme de croix au pied élargi et terminé par trois pointes.

herminé, e [ɛrmine] adj. (de *hermine ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, 6 oct. 1682, Mᵐᵉ de Maintenon ; sens 3, 1866, Littré). **1.** *Vx.* Fourré d'hermine : *La queue herminée de la robe* (Saint-Simon). ‖ **2.** Se dit d'une pièce de blason mouchetée d'hermines. ‖ **3.** *Balzane herminée,* balzane marquée de taches analogues à celles qu'on voit dans les fourrures d'hermine.

1. herminette [ɛrminɛt] n. f. (de *hermine ;* XIVᵉ s., au sens de « petite hermine » ; sens 1, 1931, Larousse ; sens 2-3, 1962, Larousse). **1.** Nom donné à l'hermine lorsqu'elle a sa fourrure fauve d'été. ‖ **2.** Fourrure fauve de l'hermine en été. ‖ **3.** Fourrure du lapin blanc de Pologne, travaillée en bandes.

2. herminette [ɛrminɛt] n. f. (de *hermine,* la forme de la hachette ayant été comparée à celle du museau recourbé de l'animal ; 1583, Gauchet, écrit *erminette ; herminette,* XVIIᵉ s.). Hachette de charpentier ou de tonnelier.

herminie [ɛrmini] n. f. (peut-être de *hermine* [par analogie d'aspect] ou du prénom fém. *Herminie ;* 1873, Larousse). Papillon gris et brun, vivant dans les bois, commun dans toute la France en juillet.

hermitage n. m., **hermite** n. m. Anc. orthogr. de ermitage, ermite.

hermosiris [ɛrmɔziris] n. m. (des n. pr. *Herm*[*ès*] et *Osiris ;* 1878, Larousse). Tête

d'Osiris sur un pilier, ou cippe, du type « hermès ».

***herniaire** [ɛrnjɛr] adj. (de *hernie ;* 1752, Trévoux [*chirurgien herniaire,* « chirurgien qui opère les hernies », 1704, Trévoux]). Relatif aux hernies : *Bandage herniaire. Étranglement herniaire.*

◆ n. f. (1611, Cotgrave [*herniole,* même sens, 1600, O. de Serres]). Plante herbacée vivace, à petites fleurs verdâtres, appelée aussi *herniole,* et utilisée autrefois en cataplasme pour traiter les hernies.

***hernie** [ɛrni] n. f. (lat. *hernia,* hernie ; 1490, Chauliac, au sens 1 [a supplanté la forme plus pop. *hergne,* v. 1265, J. de Meung] ; sens 2, XX^e s.). **1.** Tuméfaction formée par la sortie d'un organe ou d'une partie d'organe hors de la cavité où il se trouve normalement : *Hernie ombilicale, inguinale. Hernie discale. Hernie musculaire. Opérer une hernie. Une hernie étranglée.* || **2.** Saillie d'une chambre à air à travers une déchirure de l'enveloppe du pneumatique qui la contient.

***hernié, e** [ɛrnje] adj. (de *hernie ;* 1836, Landais). Se dit d'une partie d'un organe qui fait hernie : *Intestin hernié.*

***hernieux, euse** [ɛrnjø, -øz] adj. et n. (bas lat. médic. *herniosus,* qui a une hernie, du lat. class. *hernia,* hernie ; 1545, Guéroult). Atteint de hernie.

herniole n. f. V. HERNIAIRE N. F.

héroïcité [erɔisite] n. f. (dér. savant de *héroïque ;* 1716, d'après Trévoux, 1721). Qualité de ce qui est héroïque. (Rare.)

héroï-comique [erɔikɔmik] adj. (issu, par haplologie, de **héroïcocomique,* de *héroïco-* [élément tiré de *héroïque*] et de *comique ;* 1641, Saint-Amant, au sens 1 ; sens 2, av. 1902, Zola). **1.** Se dit d'une œuvre littéraire qui mêle l'héroïque et le comique, qui traite sur le ton épique un thème commun ou ridicule : *« Le Lutrin » de Boileau est un poème héroï-comique ;* par extens. : *Le genre héroï-comique.* || **2.** Se dit d'événements comportant des épisodes à la fois tragiques et comiques, voire cocasses : *Il avait enfin réussi à se faire nommer député* [...]. *Cette élection était un poème héroï-comique* (Zola). *Des aventures héroï-comiques.*

héroïde [erɔid] n. f. (lat. *herois, -idis,* héroïne, demi-déesse, et, au plur. *Heroides,* « les Héroïdes » [recueil élégiaque d'Ovide, où l'auteur fait parler des héroïnes fameuses], gr. *hêrôis, -idos,* adj. f., « d'héroïne », et, comme n. f., « héroïne », dér. de *hêrôs* [v. HÉROS 1] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens de « héroïne » ; sens actuel, 1564, Marcouville). Épître élégiaque, en vers, dans laquelle l'auteur fait parler quelque héros fameux.

1. héroïne [erɔin] n. f. (lat. *heroine,* demi-déesse, héroïne, gr. *hêrôinê,* même sens, fém. de *hêrôs* [v. HÉROS 1] ; milieu du XVI^e s., Ronsard, au sens I ; sens II, 1, 1669, La Fontaine ; sens II, 2, 1866, Littré).

I. Femme qui a accompli des actions d'éclat, qui s'est distinguée par un courage exceptionnel, la noblesse de ses sentiments : *Il avait* [...] *prononcé à Saint-Exupère le panégyrique de la Pucelle et fait paraître en cette héroïne la bonne Française et la bonne chrétienne* (France).

II. 1. Principal personnage féminin d'une œuvre littéraire, dramatique, cinématographique : *L'héroïne d'un roman, d'un film. Les héroïnes de Racine. L'héroïne* [dans Walter Scott], *ordinairement, vit à la campagne avec son père* (Flaubert). || **2.** Principal personnage féminin d'une aventure vécue : *L'héroïne d'un drame passionnel.*

● REM. *Héroïne* sert de féminin à HÉROS.

2. héroïne [erɔin] n. f. (allem. *Heroin,* de *Heros,* héros [lat. *heros,* v. HÉROS 1], par allusion aux effets exaltants de cette drogue ; 1903, Larousse [art. *morphine*]). Dérivé de la morphine (*diamorphine*), dont l'abus conduit à une toxicomanie avec phénomènes d'excitation psychique : *Faute d'assez d'argent pour s'acheter de l'héroïne* [...], *il se faisait des piqûres de laudanum* (Vailland).

héroïnomane [erɔinɔman] n. (de *héroïno-,* élément tiré de *héroïne* 2, et de *-mane,* du gr. *mania,* folie, démence, de *mainesthai,* être fou, infin. prés. moyen de *mainein,* rendre fou ; début du XX^e s.). Personne qui use de façon répétée de l'héroïne, jusqu'à en éprouver le besoin morbide.

héroïnomanie [erɔinɔmani] n. f. (de *héroïno-* et de *-manie,* gr. *mania* [v. l'art. précéd.] ; début du XX^e s.). Usage répété de l'héroïne, créant une accoutumance et un besoin morbide.

héroïque [erɔik] adj. (lat. *heroicus,* des temps héroïques, héroïque, épique [se disait aussi de l'hexamètre, vers épique], gr. *hêrôikos,* mêmes sens, de *hêrôs* [v. HÉROS 1] ; v. 1361, Oresme, au sens I, 1 [pour l'époque assignée aux héros, 1690, Furetière ; *remonter aux temps héroïques, les temps héroïques/l'époque héroïque de quelque chose,* début du XX^e s.] ; sens I, 2, 1690, Furetière [« qui appartient à l'épopée, qui est d'inspiration élevée, de forme noble », 1572, Ronsard ; *vers héroïque,* v. 1361, Oresme] ; sens II, 1, 1552, R. Estienne ; sens II, 2, 1580, Montaigne ; sens II, 3, 1664, Racine ; sens II, 4, 1822, V. Hugo ; sens II, 5, 1812, Mozin ; sens II, 6, 1866, Littré).

I. 1. Qui se rapporte aux héros de l'Antiquité, c'est-à-dire aux demi-dieux de la mythologie et aux mortels que leurs exploits ont fait élever à ce rang : *Les légendes héroïques. Les tombes revêtent la même forme dans la Grèce héroïque et chez les Celtes* (France). || *Spécialem.* Se dit de l'époque qu'on leur assigne : *Âges, temps héroïques. La chevalerie est pour les modernes ce que les temps héroïques étaient pour les anciens* (Staël). || Fam. et par exagér. *Remonter aux temps héroïques,* remonter à une époque très reculée. || Fam. *Les temps héroïques, l'époque héroïque de quelque chose,* l'époque où une technique qui a beaucoup évolué en était encore à ses débuts : *Les temps héroïques de l'aviation, du cinéma ; par extens.,* l'époque où ont eu lieu des faits remarquables à quelque titre, et qui font aujourd'hui figure de légende. || **2.** Se dit de la poésie qui chante les hauts faits des héros, des hommes illustres : *Poème héroïque. Les odes héroïques de Pindare.* || Qui appartient à l'épopée, qui est d'inspiration élevée, de forme noble : *Style héroïque. Genre héroïque.* || *Vers héroïque,* dans la poésie gréco-latine, l'hexamètre ; en français, le vers de douze syllabes, appelé *alexandrin* depuis le *Roman d'Alexandre,* au XII^e s.

II. 1. Qui s'est conduit en héros, qui a fait preuve d'héroïsme, d'un courage et d'une vertu exceptionnels : *Combattants, défenseurs héroïques. La lune alors plus belle écartait un nuage, | Et du moine héroïque éclairait le visage* (Vigny). *C'était l'héroïque brigand, l'adversaire à mort de César* (Sainte-Beuve). *« Je me tiens constamment au bord du néant et je dois recevoir l'être à chaque seconde. »* [...] *Comment le reçoit-elle ? Toute sainte qu'elle est, et tout héroïque, elle n'y atteint pas par d'autres voies que celles qui sont à la portée du chrétien le plus ordinaire* (Mauriac). || **2.** Qui est d'un héros, qui est propre aux héros : *Âme héroïque. Le Hadjeb immortel, comme il était écrit* [...], *| Rend aux Anges d'Allah son héroïque esprit, | Ceint des palmes et des éclairs de cent batailles* (Leconte de Lisle). || **3.** Qui est digne d'un héros : *Une conduite héroïque. Elle traversait avec une sérénité héroïque tout ce pays désert* (Michelet). *Cette faible fille avait fait les plus héroïques efforts pour dérober son malheur à son infortuné père* (Hugo). *Il* [Tartarin] *ajouta, en relevant la tête d'un geste héroïque...* (Daudet). *Un feu secret qui semblait le vouer à quelque destin héroïque* (Martin du Gard). || **4.** Qui évoque, rappelle des faits glorieux, mémorables : *Les jours héroïques de la défense de Verdun en 1916. Nobles lambeaux, défroque épique, | Saints haillons qu'étoile une croix, | Dans leur ridicule héroïque | Plus beaux que des manteaux de rois !* (Gautier). || **5.** Se dit d'une thérapeutique, d'un médicament très efficaces, mais dangereux : *L'idée lui est venue d'essayer les remèdes héroïques* (Romains). || **6.** *Fig.* Très énergique, mais hasardeux, employé comme dernière ressource : *Une résolution héroïque.*

• SYN. : **I, 2** *épique.* || **II, 1** *audacieux, brave, courageux, intrépide, vaillant, valeureux ;* **4** *glorieux, prestigieux.*

héroïquement [erɔikmɑ̃] adv. (de *héroïque ;* 1552, Guéroult, au sens 1 ; sens 2, 1677, Mme de Sévigné). **1.** D'une manière héroïque, avec le courage d'un héros : *Combattre, se défendre, mourir héroïquement.* || **2.** Avec une grande force d'âme, une constance de héros : *Nous nous séparâmes héroïquement, sans larmes apparentes* (Balzac).

• SYN. : **1** *bravement, vaillamment ;* **2** *courageusement, fermement.*

héroïsation [erɔizasjɔ̃] n. f. (de *héroïser ;* 1962, Larousse). Action d'héroïser quelqu'un ; apothéose d'un héros.

héroïser [erɔize] v. tr. (dér. savant de *héroïque ;* 15 mars 1873, *Revue critique* [p. 166], au sens 1 ; sens 2, début du XXe s., *Revue de philologie* [XXIX, 298]). **1.** Dans l'Antiquité, élever un personnage au rang de héros. || **2.** *Littér.* Revêtir quelqu'un du caractère de héros : *Évariste, avant que la Révolution l'eût héroïsé, avait aimé humainement une femme* (France).

héroïsme [erɔism] n. m. (de *héros* 1 ; 1658, Brunot, au sens 1 [« vertu militaire, courage particulier en face du danger », 1761, Voltaire ; ironiq., 1857, Baudelaire] ; sens 2, av. 1696, La Bruyère). **1.** Grandeur d'âme exceptionnelle, qui pousse au dépassement ou au sacrifice de soi : *Ces cinq mois de république ont été cinq mois d'héroïsme* (Hugo). *J'admirais ceux qui se livraient à cet héroïsme des profondeurs, mais ne pouvais les imiter* (Camus). || *Spécialem.* Vertu militaire, courage particulier face au danger : *L'héroïsme d'un combattant. Et comme il courait au-devant des dangers, comme dans ces guerres folles cent fois sa témérité avait passé pour du courage, son envie de mourir pour de l'héroïsme, il avait reçu la croix* [...], *on avait fait de lui un officier* (Aragon). || S'emploie parfois ironiq. : *Pour entendre un de ces concerts, riches de cuivre* [...], | *Et qui, dans ces soirs d'or où l'on se sent revivre,* | *Versent quelque héroïsme au cœur des citadins* (Baudelaire). || **2.** Caractère de ce qui est héroïque : *L'héroïsme d'une vie. L'héroïsme de sa conduite lui a valu l'attribution de la croix de guerre.*

• SYN. : **1** *bravoure, courage, dévouement, intrépidité, vaillance ;* **2** *stoïcisme, vertu.* — CONTR. : **1** *égoïsme, lâcheté.*

***héron** [erɔ̃] n. m. (francique **haigro,* héron ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *hairon ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *heiron ; héron,* 1320, Bevans). Oiseau échassier à long bec, à longues pattes et à cou long et grêle, vivant au bord des eaux, où il pêche divers animaux aquatiques, et qui est répandu sur tout le globe : *L'on entendait parmi les roseaux le cri des hérons invisibles* (France).

***héronneau** [erɔno] n. m. (de *héron ;* 1542, Rabelais). Petit héron.

***héronnier, ère** [erɔnje, -ɛr] adj. (de *héron* [v. ce mot] ; v. 1354, *Modus,* écrit *f. haironnier* [*f. héronnier,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1530, C. Marot [écrit *haironnier ; héronnier,* v. 1560, Paré]). **1.** *Faucon héronnier,* faucon dressé pour la chasse au héron. || **2.** Vx. *Oiseau héron-nier,* oiseau long et maigre comme un héron. || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne grande, sèche et maigre, de ses membres, de son allure (vieilli ou littér.) : *Femme héronnière. Cuisse héronnière. Perché sur une de ses jambes héronnières* (Gautier). *Aussi, avec quelle angoisse on l'attendait, l'honorable M. Trescol, et quel coup de scène quand sa longue et héronnière silhouette d'ancien procureur de la République à Draguignan se dressa derrière la claire-voie* (Daudet). *La jambe maigre, la tournure un peu héronnière* (Druon).

◆ **héronnière** n. f. (sens 1, début du XIVe s. [écrit *haironniere ; héronnière,* fin du XIVe s., E. Deschamps] ; sens 2, 1555, Belon). **1.** Lieu où les hérons se réunissent pour nicher. || **2.** Endroit où l'on élève les hérons : *François Ier, à Fontainebleau, fait des héronnières* (Michelet).

1. *héros [ero] n. m. (lat. *heros,* demi-dieu de l'âge mythique, personnage épique, homme célèbre, gr. *hêrôs,* maître, chef, notable, tout homme élevé au rang de demi-dieu ; 1370, Oresme, au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1654, Guez de Balzac ; sens II, 1, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens II, 2, 1647, Corneille ; sens II, 3, 1670, Molière [*héros du travail socialiste,* milieu du XXe s.] ; sens III, 1, v. 1650, Pascal [*héros de roman,* au fig., 1671, Mme de Sévigné] ; sens III, 2, 1843, Th. Gautier [*héros de la fête,* 1734, Fagan ; *le héros du jour,* 1866, Littré]).

I. 1. Nom donné par les Grecs aux demi-dieux ou aux grands hommes divinisés : *Le peuple lui décerna* [à Gélon] *les honneurs qu'on rendait alors aux demi-dieux, appelés autrement les héros* (Rollin). *Homère chante les exploits des dieux et des héros.* || **2.** Personnage légendaire à qui l'on attribue des qualités et des exploits extraordinaires, particulièrement dans le domaine des armes : *Qu'on ne nous parle plus des héros de l'Antiquité, ni même des grands soldats de l'Empereur ! Ils n'avaient que quelques heures à soutenir des ennemis qu'ils voyaient et abordaient...* (Valéry). *La légende s'empara de Roland et en fit un héros.*

II. 1. Homme qui a accompli des actions d'éclat, qui a montré sa haute valeur, son courage face au danger : *Les héros de la Grande Guerre. Charles XII, qui fut un héros, n'eut pas la prudence qui en eût fait un grand homme* (Voltaire). *Ainsi, se relevant, l'infatigable Espagne* | *Fait sortir des héros du creux de la montagne* (Vigny). *Quand avait-il trahi, Ney, hier ou l'an dernier ? Il y avait une telle confusion en toute chose : tel qui était un héros la veille, le lendemain on le tenait pour un traître* (Aragon). || **2.** Celui qui se distingue par sa grandeur d'âme, par des vertus, des qualités éclatantes, mises au service d'une grande cause : *L'aventurier touchait au sublime du héros* (Sainte-Beuve). *Vous êtes un grand homme, un héros, un dieu* (Gautier). || **3.** *Class.* et *littér.* Homme qui manifeste sa supériorité en un domaine particulier, qui porte une qualité morale ou intellectuelle, et, par extension, un défaut, au suprême degré : *C'est un héros en piété* (Acad., 1694). *Je ne puis du tout approuver sa chimère* | *Et me rendre l'écho des choses qu'elle dit,* | *Aux encens qu'elle donne à son héros d'esprit* (Molière). *Des pécheurs qu'on regardait comme des héros dans l'impiété* (Massillon). *Ce bon vieux héros de la mer avait rapporté de ses voyages des récits surprenants* (Hugo). *Grégoire Duvillard* [...] *restait un des héros de la finance moderne par ses gains scandaleux sous la monarchie de Juillet et sous le second Empire* (Zola). *Benjamin Constant ne paraît le plus coupable que parce qu'il est le plus « livré » et pas faussement livré, à la manière de Rousseau ou de Gide et de tous ceux qui composent leur personnage — mais comme un héros de la sincérité envers soi-même et qui ne se décrit que pour lui seul* (Mauriac). || *Spécialem. Héros du travail socialiste,* haute distinction civile soviétique.

III. 1. Principal personnage d'une œuvre littéraire (roman, pièce de théâtre) ou cinématographique : *Nous avouerons que notre héros était fort peu héros en ce moment* (Stendhal). *Je ne placerai pas le héros de mon poème dans un milieu pauvre* (Baudelaire). *Ce type merveilleux du Midi en qui s'étaient incarnés les deux héros de ton livre* (Daudet). || Fig. *Héros de roman,* homme auquel il est arrivé des aventures extrordinaires. || **2.** Celui qui occupe le rôle principal, la première place dans un événement, dans l'actualité : *Le héros d'un fait divers, d'une aventure.* || *Le héros d'une fête,* celui pour qui on la donne, ou celui qui s'y montre le plus remarquable, le plus brillant. || *Le héros du jour,* celui qui attire l'attention publique à un moment donné.

• REM. V. aussi HÉROÏNE 1, qui sert de féminin à *héros.*

2. *héros [ero] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1803, Boiste, comme n. d'un papillon diurne ; sens actuel, 1931, Larousse). Insecte parasite des forêts de chênes, plus connu sous le nom de CAPRICORNE.

1. *herpe [ɛrp] n. f. (var. de *harpe* 1 [l'aspect de l'objet rappelant celui de l'ins-

trument de musique] ; 1845, Bescherelle). Espèce de crible à trémie et en plan incliné.

2. *herpe [ɛrp] n. f. (var. de *harpe* 2 ; 1694, Th. Corneille, au sens 2 [*harpe*, 1691, Jal] ; sens 1, 1842, Mozin [*harpe*, 1549, R. Estienne]). **1.** *Vx.* En vénerie, syn. de HARPE ‖ **2.** Sur les anciens navires, chacune des pièces de bois recourbées qui assuraient la liaison de la guibre, dans sa partie avant, avec la coque.

***herpé, e** adj. V. HARPÉ, E.

herpès [ɛrpɛs] n. m. (lat. *herpes, -petis,* maladie de la peau, gr. *herpês, -pêtos,* dartre, de *herpein,* se traîner, s'avancer, aller ; XV^e s., *Grant Herbier*). Affection aiguë de la peau, caractérisée par une éruption vésiculeuse apparaissant sur fond rouge : *Herpès de la face. Herpès génital. Son nez verni par l'herpès, avec son réseau de veinules bleues, sa rondeur élastique...* (Bernanos).

herpétiforme [ɛrpetifɔrm] adj. (de *herpéti-,* élément tiré du lat. *herpes, -petis* [v. l'art. précéd.], et de *forme ;* 1962, Larousse). Qui a l'aspect de l'herpès : *Dermatite herpétiforme. Impétigo herpétiforme.*

herpétique [ɛrpetik] adj. (dér. savant de *herpès* [v. ce mot] ; 1812, Mozin). De la nature de l'herpès : *Éruption herpétique. Angine, vulvite herpétique.*

herpétisme [ɛrpetism] n. m. (dér. savant de *herpès* [v. ce mot] ; 1866, Littré). État constitutionnel ou dyscrasie qui prédisposerait à l'herpès.

herpétologie n. f., **herpétologique** adj., **herpétologiste** n. V. ERPÉTOLOGIE, ERPÉTOLOGIQUE, ERPÉTOLOGISTE.

***hersage** [ɛrsaʒ] n. m. (de *herser ;* fin du XIII^e s., Godefroy). Façon superficielle donnée à la terre avec la herse.

***herschage** n. m.., ***herscher** v. intr., ***herscheur, euse** n. V. HERCHAGE, HERCHER, HERCHEUR, EUSE.

***herse** [ɛrs] n. f. (du lat. [d'origine sabine] [*h*]*irpex, -picis,* sorte de herse pour arracher les mauvaises herbes [avec un *h-* d'origine expressive] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *herce* [*herse,* XIV^e s.], au sens 1 ; sens 2, XIII^e s. ; sens 3, 1752, Trévoux [« grille établie en travers d'un cours d'eau... », 1962, Larousse] ; sens 4, 1198, Gay ; sens 5, 1765, *Encyclopédie ;* sens 6, 1866, Littré [*herse de croupe,* 1873, Larousse] ; sens 7, 1680, Richelet ; sens 8, XX^e s. ; sens 9, 1873, Larousse). **1.** Instrument d'agriculture formé d'un châssis en fer ou en bois garni de plusieurs rangées de dents métalliques, au moyen duquel on ameublit la couche superficielle du sol. ‖ *Herse roulante,* herse dont les dents sont fixées sur un ou plusieurs cylindres rotatifs. ‖ *Herse rotative,* herse dont le châssis pivote autour d'un axe vertical tout en se déplaçant dans le sens de la traction. ‖ **2.** *Autref.* Grille mobile, armée de pointes et à contrepoids, qu'on abaissait pour fermer l'accès d'une place forte : *Haut le pont ! bas la herse ! Armez les mangonneaux !* (Hugo). ‖ **3.** Pièce de bois munie de pointes et servant à barrer une route. ‖ Grille établie en travers d'un cours d'eau pour arrêter les corps flottants. ‖ **4.** Grand chandelier triangulaire et garni de pointes, sur lesquelles on pique les cierges, dans une église : *Il regardait brûler la herse des cierges* (Zola). ‖ **5.** Appareil d'éclairage dissimulé dans la partie supérieure de la scène d'un théâtre : *Je regarde la scène, les herses, les frises* (Guitry). ‖ **6.** Épure représentant, en vraie grandeur, les divers plans d'un comble. ‖ *Herse de croupe,* ensemble de pièces de bois qui se croisent dans la charpente d'un pavillon carré. ‖ **7.** Cadre sur lequel on fait sécher les peaux mouillées. ‖ **8.** Vx. *Herse néphoscopique,* instrument qui servait à mesurer la vitesse des nuages. ‖ **9.** En héraldique, meuble représentant une herse de labour.

***hersé, e** [ɛrse] adj. (de *herse ;* 1690, Furetière). En héraldique, se dit d'un château, d'une tour, d'une porte, dont la herse, abattue, est d'un émail particulier.

***herser** [ɛrse] v. tr. (de *herse* [v. ce mot] ; XII^e s., écrit [*h*]*ercier ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *harser ; herser,* XVI^e s.). Travailler à la herse un sol, pour briser les mottes et égaliser la surface, ou pour recouvrir un semis. ‖ *Absol.* Passer la herse : *Elle a semé le lin elle-même en avril, hersé, roulé, sarclé* (Arnoux).

***herseur, euse** [ɛrsœr, -øz] n. et adj. (de *herser* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *erceeur ; herseur,* 1549, R. Estienne). Qui herse, qui effectue un hersage.

***hersillon** [ɛrsijɔ̃] n. m. (de *herse ;* 1693, *le Français moderne,* XIV, 293). Chausse-trape en forme de herse, utilisée pour barrer une brèche, un gué, etc.

hertz [ɛrts] n. m. (emploi comme n. commun du n. du physicien allem. Heinrich *Hertz* [1857-1894] ; 1931, Larousse). Unité de fréquence (symb. : Hz) équivalant à la fréquence d'un phénomène périodique dont la période est 1 seconde.

hertzien, enne [ɛrtzjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Hertz,* n. pr. [v. l'art. précéd.] ; 1902, Larousse). Se dit des ondes électromagnétiques étudiées par Hertz et des phénomènes qui donnent lieu à leur propagation.

hésitant, e [ezitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *hésiter ;* 1721, Trévoux, comme n. m. plur., pour désigner les eutychiens et les acéphales [qui rejetaient le concile de Chalcédoine en hésitant] ; comme adj., au sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1866, Littré ; sens 3, 1862, V. Hugo). **1.** Qui a de la peine à prendre une décision ou un parti : *Homme, caractère hésitant. Rester hésitant. Elle sentait le peu de fond de cette nature hésitante, dans ses convictions comme dans ses haines* (Daudet). ‖ **2.** Qui dénote un manque d'assurance ou de certitude : *Voix hésitante. Réponse hésitante. Elle détourna la tête, puis, se levant, fit quelques pas hésitants et comme chancelants dans la pièce* (Gide). ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une chose incertaine, qui n'est pas nettement déterminée ou caractérisée : *La clarté hésitante de l'aube. Un printemps hésitant.*

● SYN. : **1** *embarrassé, incertain, indécis, irrésolu, perplexe ;* **2** *flottant, vacillant ;* **3** *flou, imprécis, précaire, timide, vague.* — CONTR. : **1** *décidé, déterminé, ferme, résolu ;* **2** *assuré, inébranlable, stable, sûr ;* **3** *franc, net.*

◆ n. (fin du XIX^e s.). Personne qui hésite, soit en une circonstance donnée, soit de façon habituelle : *Rallier les hésitants. Cet hésitant restait vis-à-vis de son propre ménage à l'état d'incertitude* (Bourget). *Et ces délégués représentent non seulement les douze millions de travailleurs inscrits, mais, en fait, des millions d'autres, tous les sympathisants, tous les hésitants* (Martin du Gard). *S'il était des hésitants, vos discours ont levé tout scrupule* (Giraudoux).

hésitation [ezitasjɔ̃] n. f. (lat. *haesitatio, -tionis,* hésitation, incertitude, embarras de langue, de *haesitatum,* supin de *haesitare* [v. HÉSITER] ; v. 1220, G. de Coincy, écrit *esitacion* [*hesitacion,* fin du XIV^e s., Godefroy ; *hésitation,* 1580, Montaigne], au sens 1 ; sens 2, av. 1842, Stendhal [« temps d'arrêt marqué dans l'élocution », 1671, Pomey]). **1.** Le fait d'hésiter, d'être indécis sur ce que l'on doit faire, dire, penser : *Avancer sans hésitation. Répondre sans hésitation. Montrer de l'hésitation. Accepter une offre après bien des hésitations. Le gros Crevel mit un genou en terre et baisa la main de M^me Hulot, en la voyant plongée par ces paroles dans une muette horreur qu'il prit pour de l'hésitation* (Balzac). *Le poème — cette hésitation prolongée entre le son et le sens* (Valéry). *Ils lui confiaient leurs hésitations, leurs scrupules* (Martin du Gard). ‖ **2.** Comportement qui marque l'incertitude, l'indécision, la perplexité ; arrêt marqué avant un acte : *Avoir une hésitation avant de franchir le seuil. Après quelques minutes d'hésitation, elle prit le bouquet* (Stendhal). *Bujard entra. Il marqua un temps d'hésitation en voyant qu'il n'y avait que nous quatre dans la salle* (Vailland). ‖ *Spécialem.* Temps d'arrêt marqué dans l'élocution : *S'exprimer avec des hésitations. Il parla vaguement* [un vieillard], *avec les hésitations d'une mémoire qui se perd, de l'oncle de Fouque* (Zola). *Une voix gaie, traversée d'hésitations feintes* (Romains).

● SYN. : **1** *atermoiement, barguignage* (fam.), *embarras, flottement, incertitude, indécision, irrésolution, perplexité, réticence, tergiversation.* — CONTR. : **1** *assurance, décision, détermination, fermeté, résolution.*

hésiter [ezite] v. intr. (lat. *haesitare,* être embarrassé, s'arrêter, éprouver un empêchement, une gêne, être indécis, dér. de *haerere,* être attaché, fixé, accroché ; XVe s., *Passion d'Autun* [écrit *ecytés,* à la deuxième pers. du plur. de l'indic. prés. ; *hésiter,* à l'infin., v. 1535, G. de Selve], au sens 1 [*hésiter sur quelque chose,* 1670, Molière ; *hésiter entre deux ou plusieurs choses,* 1653, Vaugelas ; *hésiter à,* 1690, Furetière ; *hésiter de,* av. 1696, La Bruyère ; *hésiter si,* av. 1880, Flaubert] ; sens 2, 1691, Racine [« ne pas trouver ses mots par manque de mémoire, par timidité ou par défaut d'élocution », 1636, Monet] ; sens 3, av. 1902, Zola). **1.** Être dans un état d'irrésolution ou d'incertitude qui empêche d'agir ou de faire un choix : *Il* [Rastignac] *hésita jusqu'au dernier moment, mais il les lança* [les lettres] *dans la boîte en disant : « Je réussirai »* (Balzac). *Répliquer sans hésiter. N'hésitez pas, acceptez ce qu'on vous propose.* || *Hésiter sur quelque chose,* être incertain sur ce qu'on doit faire ou penser dans un cas précis : *La plupart des gens sur cette question n'hésitent pas beaucoup* (Molière). *Hésiter sur le choix d'une carrière, sur le sens d'un mot.* || *Hésiter entre deux* ou *plusieurs choses,* être indécis entre deux ou plusieurs partis possibles : *N'arrive-t-il pas quelquefois qu'un éclat de silex fasse hésiter la préhistoire entre l'homme et le hasard ?* (Valéry). *Mes soins, mes libéralités la mettaient mal à l'aise parce qu'elle ne m'en était pas vraiment reconnaissante et qu'elle se le reprochait ; je la sentais qui hésitait entre la gratitude et le soupçon* (Beauvoir). *Il veut faire un voyage en Méditerranée : il hésite entre la Grèce et la Sicile.* || *Hésiter à* (et l'infinitif), ne pas oser faire quelque chose : *« Mon père, je me suis promis de vous obéir ; mais ne puis-je connaître vos raisons ? » J'hésitais à lui en donner* (Gide). || Class. et littér. *Hésiter de* (et l'infinitif), même sens : *Ils n'hésitent pas de critiquer des choses qui sont parfaites* (La Bruyère). *Il avait hésité de s'y rendre* (Hermant). || Littér. *Hésiter si* (avec un verbe à l'indicatif ou au conditionnel), s'interroger pour savoir si : *Les cailloux du trottoir la blessaient ; elle hésita si elle ne s'en retournerait pas chez elle* (Flaubert). || **2.** Marquer un temps d'arrêt dans une action, par indécision, embarras, etc. : *Il se mit en mouvement, mais, avant de partir, hésita* (Flaubert). *Elle leur fit signe de venir, et, voyant qu'ils hésitaient, elle leur dit : « Descendez... »* (France). || *Spécialem.* Ne pas trouver ses mots, par manque de mémoire, trouble émotif, défaut d'élocution, etc. : *Vanessa hésita une seconde, cherchant ses mots avec application* (Gracq). *Hésiter en récitant une leçon. Interlocuteur qui se trouble et hésite.* || **3.** *Fig.* et *littér.* En parlant de choses, n'être pas absolument déterminé ou caractérisé : *Le printemps tardif hésite encore dans l'antique sein de la terre, que les neiges de l'hiver ont glacé* (Zola). *Le bruit des marteaux hésita, se désaccorda un peu, et reprit de plus belle* (Camus). *Il est réfugié* [...] *à l'autre bout de la ville, où la campagne hésite entre deux usines, où les premières prairies éclatent au milieu des voies ferrées* (Cayrol).

• SYN. : **1** *atermoyer, balancer, barguigner* (fam.), *flotter, se tâter* (fam.), *tergiverser, tortiller* (fam.). — CONTR. : **1** *agir, se décider, se lancer.*

hespéranopie [ɛsperanɔpi] n. f. (du gr. *hespera,* soir [fém. substantivé de l'adj. *hesperos,* du soir], et *ôps,* vue ; 1962, Larousse). Syn. de HÉMÉRALOPIE.

hespérie [ɛsperi] n. f. (du gr. *hesperia,* fém. de l'adj. *hesperios,* du soir, dér. de *hesperos,* même sens [le papillon ayant été ainsi nommé parce qu'il appartient à une classe située entre celles des papillons diurnes et des papillons nocturnes] ; 1873, Larousse). Petit papillon trapu, à ailes courtes.

hétaïre [etair] n. f. (gr. *hetaira,* compagne, amie, maîtresse, courtisane, fém. de *hetairos,* compagnon, disciple, amant ; 1799, *Magasin encyclopédique* [II, 51], écrit *hétaire* [*hétaïre,* 1873, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Dans la Grèce antique, courtisane d'un rang assez élevé. || **2.** *Littér.* Prostituée quelconque : *On avait eu peur* [...] *que je ne fusse enlevé par une hétaïre qui m'aurait dévoré mon saint-frusquin en une heure* (Vallès). *De toutes petites mousmés, hétaïres de douze ou quinze ans* (Loti). *Je voyais, par exemple, mon pauvre Tissandier orgiastiquement écharpé par les hétaïres* (Gide).

hétairie [etɛri] ou **hétérie** [eteri] n. f. (lat. *hetaeria,* confrérie, société, gr. *hetaireia* ou *-ria,* association de camarades, d'amis, de *hetairos* [v. l'art. précéd.] ; 1836, Landais, au sens 3 ; sens 1, 1873, Larousse ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Dans la Grèce antique, association aristocratique de caractère essentiellement politique. || **2.** En Crète, fraternité au sein de laquelle les citoyens menaient une vie communautaire. || **3.** Dans la Grèce moderne, société littéraire ou politique.

hétaïrisme [etairism] n. m. (de *hétaïre* [v. ce mot] ; 1er nov. 1874, *Revue des Deux Mondes* [p. 235], écrit *hétairisme ; hétaïrisme,* 1901, Larousse). Condition, mœurs des hétaïres.

hétairiste [etɛrist] n. m. (de *hétairie ;* 1866, Littré). Membre d'une des hétairies grecques.

hétér(o)- [eter(o)], élément tiré du gr. *heteros,* autre [en parlant de deux], et entrant dans la composition de nombreux mots savants.

hétérandre [eterɑ̃dr] adj. (de *hétér-* et du gr. *anêr, andros,* mâle ; 1878, Larousse). Se dit d'une plante dont les étamines ou les anthères n'ont pas toutes la même forme.

hétérocarpe [eterɔkarp] adj. (gr. *heterokarpos,* qui produit d'autres fruits, de *heteros* [v. HÉTÉR(O)-], et de *karpos,* fruit ; 1866, Littré). Qui porte des fruits de différentes formes.

hétérocarpien, enne [eterɔkarpjɛ̃, -ɛn] adj. (de *hétérocarpe ;* 1866, Littré). En botanique, se dit d'un ovaire modifié dans sa forme primitive.

hétérocercie [eterɔsɛrsi] n. f. (de *hétérocerque ;* 1902, Larousse, écrit *hétérocerquie ; hétérocercie,* 1931, Larousse). État d'une nageoire caudale hétérocerque.

hétérocères [eterɔsɛr] n. m. pl. (de *hétéro-* et de *-cère,* gr. *keras,* corne ; 1827, Acad.). Grande division des insectes lépidoptères, comprenant les papillons dont les antennes ne sont jamais terminées par un bouton arrondi et les ailes jamais relevées au repos.

◆ **hétérocère** adj. et n. m. (XXe s.). Se dit d'un insecte ayant les caractères des hétérocères.

hétérocerque [eterɔsɛrk] adj. (de *hétéro-* et de *-cerque,* gr. *kerkos,* queue [des animaux] ; 1866, Littré, au sens 2 ; sens 1, XXe s.). **1.** Se dit de la nageoire caudale de certains poissons (raie, requin), dont le lobe dorsal, plus développé que le ventral, contient l'extrémité de la colonne vertébrale. || **2.** Se dit des poissons ayant une nageoire caudale de ce type : *Les requins sont des poissons hétérocerques.*

• CONTR. : *homocerque.*

hétérochrome [eterɔkrom] adj. (gr. *heterokhrômos,* de couleur différente, de *heteros* [v. HÉTÉR(O)-], et de *khrôma,* couleur ; 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** En botanique, se dit des capitules des composées quand les fleurs du centre diffèrent, par la couleur, de celles de la circonférence. || **2.** *Photométrie hétérochrome,* photométrie qui compare des flux lumineux de couleurs différentes.

hétérochromie [eterɔkrɔmi] n. f. (de *hétéro-* et de *-chromie,* du gr. *khrôma,* couleur ; 1922, Larousse). Anomalie congénitale des yeux, caractérisée par la coloration différente des iris.

hétérochromosome [eterɔkromɔzom] n. m. (de *hétéro-* et de *chromosome ;* 1931, Larousse). Chromosome particulier jouant un rôle important dans la détermination du sexe.

hétérochrone [eterɔkrɔn] adj. (de *hétéro-* et de *-chrone,* du gr. *khronos,* temps ; 1877, Littré, en pathologie, à propos d'une production qui se fait à une époque où elle n'apparaît par normalement ; sens actuel, XXe s.). Se dit de deux neurones de chronaxies différentes, c'est-à-dire dont les temps de réaction ne sont pas identiques.

hétérochronie [eterɔkrɔni] n. f. (de *hétérochrone ;* 1877, Littré). Différence de développement, dans le temps, des organes les uns par rapport aux autres.

hétérochronisme [eterɔkrɔnism] n. m. (de *hétérochrone ;* 1962, Larousse). Écart entre la chronaxie du nerf et celle du muscle, qui empêche la transmission de l'influx nerveux lors des excitations isolées, mais le laisse passer en cas d'excitations réitérées.

hétérocinésie [eterɔsinezi] n. f. (gr. *heterokinêsia,* mouvement produit par une force étrangère, de *heterokinêtos,* mû par une force étrangère, de *heteros* [v. HÉTÉR(O)-], et de *kineîn,* mouvoir ; 1931, Larousse). Troubles de la motilité que l'on observe dans un membre quand on fait mouvoir le membre symétrique.

hétérocinétique [eterɔsinetik] adj. (de *hétéro-* et de *cinétique ;* 1968, Larousse). En physique, se dit d'un ensemble de particules ayant des vitesses différentes.

hétéroclisie [eterɔklizi] n. f. (dér. savant de *hétéroclite ;* 1962, Larousse). En linguistique, flexion d'un mot hétéroclite.

hétéroclisme [eterɔklism] n. m. (de *hétéroclite ;* milieu du XIX[e] s., Baudelaire). État d'une chose hétéroclite : *On ne peut donc pas trouver mauvais que, pour expliquer la sensation de certains tempéraments artistiques mis en contact avec les œuvres de M. Ingres, je dise qu'ils se sentent en face d'un hétéroclisme bien plus mystérieux et complexe que celui des maîtres de l'école républicaine et impériale* (Baudelaire).

hétéroclite [eterɔklit] adj. (bas lat. *heteroclitus,* irrégulier [en termes de grammaire], gr. *heteroklitos,* dont la déclinaison procède de thèmes différents, de *heteros* [v. HÉTÉR(O)-], et de *klinein,* incliner, et, en grammaire, « faire fléchir [un nom, un verbe] » ; 1490, *Amant rendu cordelier,* écrit *etroclite,* au sens de « irrégulier » [en parlant de la marche d'une maladie] ; écrit *hétéroclite,* au sens 1, 1601, P. Charron ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1758, Voltaire ; sens 4, 1863, Th. Gautier). **1.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne qui se comporte de façon étrange ou ridicule, qui s'écarte des usages établis et considérés comme normaux : *Ah ! Madame, feu mon oncle était l'homme le plus bizarre et le plus hétéroclite qu'on ait jamais vu* (Dancourt). *Que personne ne me blâme donc plus d'être botté, s'il ne veut paraître un esprit hétéroclite* (Ch. Sorel). *Nos Français avaient une mine assez hétéroclite à ce concert. Quoi de plus loin de leurs mœurs qu'une duchesse chantant avec ses amis pour son plaisir* (Stendhal). || **2.** En grammaire, se dit d'un terme dont la flexion est empruntée à des paradigmes différents : *Le verbe « aller » (je vais, j'allais, j'irai) est un mot hétéroclite.* || **3.** Qui s'écarte des règles propres à son style, à son genre : *Bâtiment hétéroclite. Roman hétéroclite.* || **4.** Qui est fait de pièces et de morceaux, qui présente un mélange d'éléments inattendus : *Un accoutrement hétéroclite. Population hétéroclite. Ces peintures prenaient de la barbarie même du travail leur aspect hétéroclite et formidable* (Gautier). *Des sortes de tanières sans nom* [...], *masures en ruines consolidées avec les matériaux les plus hétéroclites* (Zola).

● SYN. : **3** *biscornu, composite, panaché ;* **4** *disparate, divers, hétérogène, mélangé, varié.*

hétéroclitement [eterɔklitmɑ̃] adv. (de *hétéroclite ;* av. 1872, Th. Gautier). De façon hétéroclite : *Un petit monstre* [...] *fagoté le plus hétéroclitement du monde* (Gautier).

hétérocycle [eterɔsikl] n. m. (de *hétéro-* et de *cycle ;* 1962, Larousse). En chimie, chaîne fermée d'un composé organique cyclique, lorsqu'elle contient un élément autre que le carbone.

hétérocyclique [eterɔsiklik] adj. (de *hétéro-* et de *cyclique ;* 1931, Larousse). En chimie, se dit des corps à chaîne fermée dont la chaîne comprend, en plus d'atomes de carbone, des atomes différents (oxygène, azote, soufre).

hétérodesmique [eterɔdɛsmik] adj. (de *hétéro-* et du gr. *desmos,* lien ; 1962, Larousse). Se dit des cristaux où les modes de liaison des atomes sont de natures différentes.

hétérodoxe [eterɔdɔks] adj. et n. (gr. *heterodoxos,* qui pense autrement qu'un autre, qui a une croyance fausse, d'où, dans la langue ecclés., « hérétique », de *heteros* [v. HÉTÉR(O)-] et de *doxa,* opinion, croyance ; 1667, P. D. Huet, au sens 1 ; sens 2, 1757, Voltaire). **1.** Qui professe des opinions contraires à l'orthodoxie en matière de religion : *Théologien, penseur hétérodoxe.* || **2.** Qui s'écarte des idées habituellement reçues dans un milieu donné ; non-conformiste : *Savant, écrivain hétérodoxe. Un hétérodoxe.*

● SYN. : **1** *dissident, hérétique, schismatique ;* **2** *déviationniste.* — CONTR. : **1** *orthodoxe ;* **2** *conformiste, traditionaliste.*

◆ adj. (1873, Larousse). Qui n'est pas conforme à l'orthodoxie, et, *par extens.,* qui s'écarte des idées reçues ou des opinions courantes : *Il n'est pas croyable que sainte Radegonde dicte ces bagatelles* [...], *ces propos légers, vains, parfois hétérodoxes, qu'on recueille sur les lèvres de cette jeune demoiselle* (France). *Doctrine hétérodoxe. Ouvrage hétérodoxe.*

hétérodoxie [eterɔdɔksi] n. f. (gr. *heterodoxia,* action de prendre une chose pour une autre, de *heterodoxos* [v. l'art. précéd.] ; v. 1690, Bossuet). Caractère d'une opinion, d'une doctrine, d'un auteur, etc., qui s'écarte de l'orthodoxie religieuse, et, *par extens.,* des idées généralement admises dans un domaine donné : *L'hétérodoxie d'une proposition, d'un ouvrage, d'un écrivain. Au nom des principes supérieurs qui constituent la vie universelle, nous avons le droit de la* [l'école de l'art pour l'art] *déclarer coupable d'hétérodoxie* (Baudelaire).

● SYN. : *hérésie.* — CONTR. : *orthodoxie.*

hétérodrome [eterɔdrom] adj. (de *hétéro-* et de *-drome,* gr. *dromos,* course, de *drameîn,* infin. aoriste 2 de *trekhein,* courir ; 1866, Littré). Se dit d'un levier dans lequel le point d'appui est entre la puissance et la résistance.

hétérodyne [eterɔdin] n. f. (de *hétéro-* et de *-dyne,* du gr. *dunamis,* puissance ; 1922, Larousse). Appareil permettant de produire des oscillations de haute fréquence, pures ou modulées.

hétérogamie [eterɔgami] n. f. (de *hétéro-* et de *-gamie,* du gr. *gamos,* union, mariage ; 1842, Acad.). Mode de reproduction où les gamètes proviennent d'individus différents.

hétérogène [eterɔʒɛn] adj. (gr. *heterogenês,* d'un autre genre, d'une autre nature, de *heteros* [v. HÉTÉR(O)-], et de *genos,* origine [le mot gr. avait donné *heterogeneus* en lat. scolast. du Moyen Âge, d'où l'anc. forme *heterogenée,* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné] ; 1655, Pascal, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1866, Littré ; sens 4, 1873, Larousse). **1.** Qui est de nature différente : *Sa personnalité, de même, était composée d'éléments hétérogènes, opposés et également impérieux, ce qui constituait sa richesse, mais entre lesquels il avait du mal à faire un choix, et dont il n'a jamais su faire un tout harmonieux* (Martin du Gard). || **2.** Qui est composé d'éléments de nature différente ; dont les éléments ne peuvent se fondre en un tout homogène : *Corps hétérogène.* || **3.** Se dit d'un nom qui change de genre en passant du singulier au pluriel : *« Délice » est un mot hétérogène.* || **4.** *Par extens.* Qui manque d'unité : *Une société hétérogène.*

● SYN. : **1** *allogène, contraire, divers, opposé, variété ;* **2** *composite, hétéroclite, mélangé, mêlé ;* **4** *disparate.* — CONTR. : **1** *analogue, identique, semblable, similaire ;* **4** *homogène.*

hétérogénéité [eterɔʒeneite] n. f. (lat. scolast. *heterogeneitas,* de *heterogeneus* [v. l'art. précéd.] ; 1586, Suau). Caractère de ce qui est hétérogène.

● SYN. : *disparité, dissemblance, diversité.* — CONTR. : *homogénéité, identité.*

hétérogénie [eterɔʒeni] n. f. (de *hétéro-* et de *-génie,* du gr. *genos,* naissance, origine ; 1845, Bescherelle). Syn. anc. de GÉNÉRATION SPONTANÉE : *Le vieux savant, théoricien buté, avait eu son heure de célébrité pour avoir soutenu contre Pasteur l'aventureuse thèse de l'hétérogénie, ou génération spontanée* (Gide).

hétéromère [eterɔmɛr] adj. (de *hétéro-* et de *-mère,* gr. *meros,* partie ; 1902, Larousse). Se dit d'une fleur dans laquelle le nombre de pièces florales varie d'un verticille au suivant.

◆ **hétéromères** n. m. pl. (1839, Boiste). Groupe de coléoptères dont les tarses sont composés de cinq articles pour les deux premières paires de pattes et de quatre seulement pour la dernière paire.

hétéromorphe [eterɔmɔrf] adj. (de *hétéro-,* sur le modèle de *amorphe ;* 1822, Blainville, au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Qui présente des formes très différentes dans une même espèce. || **2.** Se dit d'un insecte dont le développement comporte des métamorphoses.

hétéromorphisme [eterɔmɔrfism] n. m. (de *hétéromorphe ;* 1866, Littré). Caractère d'un être hétéromorphe.

hétéronomie [eterɔnɔmi] n. f. (de *hétéro-* et de *-nomie,* du gr. *nómos,* ce qui est attribué en partage, usage, de *nemein,* distribuer, partager ; 1866, Littré). Le fait, pour la volonté, de recevoir sa loi du dehors, de la tenir d'une influence étrangère à elle-même, au lieu de la tirer de soi-même.

● CONTR. : *autonomie.*

hétéronyme [eterɔnim] n. m. (de *hétéro-* et du gr. *onoma,* nom ; 1866, Littré, « publié sous le nom véritable d'un autre »). **1.** Mot de racine différente de celle d'un autre mot, mais formant avec lui une structure sémantique : *Les noms de parenté, les noms de couleurs sont des hétéronymes.* || **2.** Équivalent d'un mot dans une autre langue : *« Chien » en français et « Hund » en allemand sont des hétéronymes.*

hétéroplastie [eterɔplasti] n. f. (de *hétéro-* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, modelé, de *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; 1878, Larousse). Opération par laquelle on transporte sur un sujet un greffon provenant d'un sujet d'une espèce différente.

hétéroplastique [eterɔplastik] adj. (de *hétéroplastie ;* 1878, Larousse). Relatif à l'hétéroplastie.

hétéropodes [eterɔpɔd] n. m. pl. (de *hétéro-* et de *-pode,* gr. *pous, podos,* pied, patte ; 1873, Larousse). Ordre de mollusques gastropodes des mers chaudes, au corps gélatineux, et dont le pied est transformé en nageoire.

hétéroptère [eterɔptɛr] adj. et n. (de *hétéro-* et de *-ptère,* gr. *pteron,* plume d'aile, aile ; 1839, Boiste). Se dit d'un insecte hémiptère dont les ailes supérieures, ou élytres, sont à demi coriaces.

◆ **hétéroptères** n. m. pl. (1839, Boiste). Ordre d'insectes hémiptères présentant ce caractère.

hétérosciens [eterɔsjɛ̃] n. m. pl. (du gr. *heteroskios,* où l'ombre à midi se projette toujours du même côté [nord ou sud], comme dans les zones tempérées, de *heteros* [v. HÉTÉR(O)-], et de *skia,* ombre ; 1584, L. Le Roy, écrit *eterosciens ; hétérosciens,* 1690, Furetière). *Vx.* S'est dit des habitants du même méridien de part et d'autre de l'équateur, dont les uns ont leur ombre portée vers le nord, les autres vers le sud à l'heure de midi.

hétérosexualité [eterɔsɛksɥalite] n. f. (dér. savant de *hétérosexuel ;* 1911, Gide). Caractère d'une personne hétérosexuelle.

hétérosexuel, elle [eterɔsɛksɥɛl] n. (de *hétéro-* et de *sexuel ;* 1948, Larousse [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *hétérosexualité*]). Qui éprouve une affinité sexuelle pour les personnes de sexe opposé : *Je soutiens qu'un hétérosexuel coureur et débauché peut amener plus de trouble dans les ménages que ne ferait un pédéraste* (Gide).

hétérosphère [eterɔsfɛr] n. f. (de *hétéro-* et de *sphère ;* XXe s.). Couche de l'atmosphère terrestre, allant de 100 à 1 000 km d'altitude et située entre l'homosphère et l'exosphère. : *L'hétérosphère est caractérisée par la prédominance des gaz légers (azote, hélium, hydrogène).*

hétérotriches [eterɔtriʃ] n. m. pl. (de *hétéro-* et du gr. *thrix, trikhos,* poil, cheveu ; 1888, Larousse). Sous-ordre de protozoaires ciliés portant deux sortes de cils, les uns fins et répandus sur tout le corps, les autres plus développés, soudés entre eux de façon à former des membranelles et localisés sur certaines parties du corps.

hétérotrophe [eterɔtrɔf] adj. (de *hétéro-* et du gr. *trophê,* nourriture ; XIXe s.). Se dit des animaux et d'une partie des végétaux qui ne peuvent effectuer par eux-mêmes la synthèse de tous leurs constituants.

● CONTR. : *autotrophe.*

hétérozygote [eterɔzigɔt] adj. (de *hétéro-* et du gr. *zugôtos,* attelé, apparié ; début du XXe s.). Se dit d'un individu dont les cellules possèdent deux gènes différents sur chaque chromosome, l'un dominant et l'autre récessif.

hetman [ɛtmɑ̃ *ou* ɛtman] n. m. (mot polonais signif. « chef d'armée, général » ; milieu du XVIIe s., écrit *hettman* [*hetmann,* 1765, *Encyclopédie ; hetman,* 1769, Voltaire], au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [écrit *hetmann ; hetman,* 1845, Bescherelle]). **1.** Chef élu des clans cosaques d'Ukraine, à l'époque de leur indépendance : *Un jour des vieux hetmans il ceindra la pelisse* (Hugo). || **2.** Du XVIe au XVIIIe s., chef des armées de Pologne et du grand-duché de Lituanie.

● REM. On trouve aussi la forme ATAMAN.

***hêtraie** [ɛtrɛ] n. f. (de *hêtre ;* 1701, Liger). Lieu planté de hêtres : *J'ai vu l'aube frémir* [...] ; *et sur les hêtraies s'éveiller les corneilles* (Gide).

● REM. On a écrit aussi quelquefois HÊTRÉE (1856, Flaubert) : *Les hêtrées du Donon, veloutées et dorées et couronnées de sapins* (Bazin).

***hêtre** [ɛtr] n. m. (francique **haistr,* jeune tronc dans un buisson [quelle que soit l'essence de l'arbre], du radical de **haisi,* buisson ; XIIIe s., *HLF* [XXIII, 559], écrit *haistre,* au sens de « jeune hêtre » ; sens actuel, 1301, Gay [écrit *hestre ; hêtre,* XVIIe s. ; « bois de hêtre », 1873, Larousse] — *hêtre* a éliminé *fou* [v. FOU 2]). Arbre des forêts tempérées, de haute taille, à écorce lisse et à bois blanc, dont le fruit est la faine : *Quelquefois, au contraire, s'élevait une longue avenue de hêtres* (Flaubert). *Il vit au milieu d'une belle clairière un beau hêtre dont les bourgeons gonflés laissaient déjà échapper des petites feuilles* (France). || Le bois de cet arbre : *Un buffet de cuisine en hêtre.*

● SYN. : *fayard, fou* (vx ou dialect.).

***heu** [ø] interj. (onomatop. ; v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin,* au sens 1 ; sens 2, 1666, Molière ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Marque le doute, l'hésitation, l'embarras, la restriction : *Heu ! Je ne sais pas trop ce que cela vaut. « Comment allez-vous ? — Heu ! Heu ! » Je faisais : « Heu... Mérovée ! heu, heu, heu. » J'aurais donné ma langue au chat* (France). || **2.** Marque l'étonnement admiratif : *Heu ! Voilà ce que c'est que d'avoir étudié* (Molière). || **3.** Marque l'indifférence dédaigneuse : *La gloire, heu ! c'est un maigre profit.*

heur [œr] n. m. (lat. pop. **agūrium,* altér. du lat. class. *augurium,* augure, présage, de *augur,* prêtre qui prédisait l'avenir par l'observation [surtout du vol, de la nourriture et du chant des oiseaux] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *eür* [*heur* — sous l'influence de *heure* —, fin du XIIIe s., Joinville], aux sens de « hasard, chance » ; sens class., milieu du XIVe s., Machaut [*heur et malheur,* 1690, Furetière ; *ne pas avoir l'heur de plaire,* XXe s. — *avoir l'heur de plaire,* loc. de sens contraire, 1666, Molière]). *Class.* et *littér.* Hasard favorable, chance : *Sire, ce m'est trop d'heur de pouvoir espérer* (Corneille). *Je souffre tout le jour le mal de votre absence, | Mal qui n'égale pas l'heur de votre présence* (Baudelaire). *Et d'un clin d'œil m'indiquait les fameux bouquins, que je n'eus jamais l'heur de toucher* (Gide). || *Auj.* et *littér.* S'est conservé dans quelques expressions comme : *Heur et malheur,* chance et malchance. || *Ne pas avoir l'heur de plaire,* être peu apprécié.

heure [œr] n. f. ● ÉTYM. Lat. *hora,* heure ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* dans la loc. *ne garder l'eure,* s'attendre à tout instant qu'une chose arrive (la graphie *heure* apparaît à la fin du XIIe s. [Châtelain de Coucy], mais les formes *ore* et *eure* restent les plus fréquentes jusqu'au XVe s.) ; sens

I, 1, 1342, Bruyant (*une bonne heure, une petite heure,* XX^e^ s. ; *une grande heure,* 1862, V. Hugo [*une grosse heure,* même sens, 1690, Furetière] ; *une heure d'horloge, n'avoir pas une heure à soi,* 1690, Furetière ; *une heure,* « un temps très long », 1669, Molière) ; sens I, 2, av. 1755, Montesquieu ; sens I, 3, 1862, V. Hugo (*heure supplémentaire* ou *heure,* 1870, Esnault ; *payer, être payé à l'heure,* XX^e^ s. ; *être à l'heure,* 1740, Acad.) ; sens I, 4, v. 1283, Beaumanoir (*à l'heure,* 1862, V. Hugo) ; sens I, 5, début du XX^e^ s. ; sens I, 6, XX^e^ s. ; sens II, 1, av. 1549, Marguerite de Navarre (« moment précis du jour déterminé par un chiffre allant de 0 à 23... », 1690, Furetière ; avec un ordinal, XX^e^ s. ; *heure légale,* 1866, Littré ; *heure du bord,* XX^e^ s. [*heure du vaisseau,* même sens, 1873, Larousse] ; *heure vraie,* 1873, Larousse ; *prendre l'heure,* 1866, Littré ; *être à l'heure,* 1866, Littré [pour une montre ; pour une personne, 1636, Monet] ; *avoir l'heure, avoir une certaine heure,* 1866, Littré ; *prendre heure avec quelqu'un,* 1662, Molière ; *heure battant(e),* 1856, Flaubert ; *heure tapant(e),* XX^e^ s. ; *heure sonnant(e),* 1690, Furetière [art. *sonnant*] ; *l'heure,* « le moment convenu, prévu », 1580, Montaigne ; *ne pas avoir d'heure,* XX^e^ s.) ; sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland* (*heure indue,* 1690, Furetière ; *à l'heure qu'il est,* 1667, Molière ; *à l'heure actuelle,* 1883, Renan ; *pour l'heure,* 1629, Mairet ; *à la première heure,* XX^e^ s.) ; sens II, 3, fin du XIV^e^ s., E. Deschamps (*l'heure de quelqu'un, son heure,* 1672, Sacy ; *heure dernière,* 1580, Montaigne ; *heure suprême,* 1866, Littré [*heure,* même sens, 1564, *Indice de la Bible*] ; *mourir avant son heure,* 1580, Montaigne ; *un ami de toutes les heures,* 1660, Bossuet) ; sens II, 4, v. 1196, J. Bodel (« moment favorable pour accomplir quelque chose », fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy ; *venir à son heure,* début du XX^e^ s. ; *à ses heures,* 1678, La Fontaine ; *mauvais quart d'heure,* 1869, Littré, art. *quart* [*méchant quart d'heure,* même sens, 1670, Th. Corneille] ; *avoir de bons et de mauvais quarts d'heure,* 1869, Littré, art. *quart*).

I. 1. Unité de temps égale à la vingt-quatrième partie du jour : *Que l'aiguille circule sur un cadran d'or ou de bois, l'heure n'a que la même durée* (Chateaubriand). *« Il faut que je reparte dans une heure au plus tard. — Impossible. — Eh bien ! dans deux heures »* (Hugo). || *Heure sidérale,* vingt-quatrième partie de la durée d'une rotation de la Terre. || *Heure solaire vraie,* vingt-quatrième partie du jour solaire vrai, défini par l'espace de temps qui sépare deux passages du Soleil au méridien d'un lieu d'observation. || *Heure solaire moyenne,* ou simplem. *heure moyenne,* vingt-quatrième partie du jour défini par le mouvement d'un astre fictif (appelé « soleil moyen ») qui décrirait l'équateur (et non plus l'écliptique) d'un mouvement uniforme. || *Une bonne heure, une grande heure,* un peu plus d'une heure. || *Une petite heure,* un peu moins d'une heure. || *Une heure d'horloge,* une heure entière, qui paraît longue : *Tel fut le discours de Médéric* [...] ; *il dura six heures d'horloge* (Zola). || Par exagér. *Une heure,* un temps très long : *Il y a une heure que je vous écoute* (Molière). || *N'avoir pas une heure à soi,* être surchargé de travail, n'avoir pas un moment de libre. || **2.** Espace de temps égal à soixante minutes et consacré à faire quelque chose, ou occupé par quelque chose : *Une heure de gymnastique. Une heure de repos, de liberté. Une heure de travail assidu. Chez son père, il devait faire beaucoup d'heures de présence* (Romains). || *Spécialem.* Espace de temps approximativement égal à une heure et pendant lequel a lieu un cours, une leçon : *Assister à l'heure de français. Avoir trois heures de mathématiques consécutives.* || **3.** *Par extens.* Travail rémunéré dont la durée est mesurée en heures : *Réparation qui demandera bien trois heures de mécanicien.* || *Heure supplémentaire,* heure de travail accomplie au-delà de la durée légale hebdomadaire du travail. || *Payer, être payé à l'heure,* donner, recevoir un certain salaire pour chaque heure de travail : *Un avis de la direction lui annonça qu'il serait désormais payé à l'heure, au tarif d'un franc vingt* (Romains). || Fam. *Être à l'heure,* être payé au temps de travail effectivement accompli, et non forfaitairement comme les salariés payés au mois. (V. aussi § II, n. 1.) || *Gagner tant de l'heure,* être rémunéré à un taux horaire déterminé. || Pop. et plaisam. *S'ennuyer à cent sous (de) l'heure,* s'ennuyer énormément. || **4.** Mesure des distances d'après le temps passé à les parcourir : *Après la messe, il fallut encore trois quarts d'heure pour atteindre le cimetière* (Flaubert). *Nice n'est plus qu'à une heure de Paris grâce à l'avion.* || *À l'heure* (précédé de la distance parcourue dans ce temps), indique la vitesse : *Ce train roule à cent vingt kilomètres à l'heure.* || Dans le langage parlé, on omet souvent le mot « kilomètre » : *Faire du cent à l'heure ;* ou simplem. : *Faire du cent.* || **5.** *Spécialem.* Course de durée fixe : *Les Vingt-Quatre Heures du Mans.* || **6.** Dans l'Antiquité, douzième partie de la journée comptée sans la nuit.

II. 1. Moment précis du jour déterminé par référence à la position du soleil ou au temps civil moyen du pays : *Je me demande pourquoi ils éprouvent le besoin de si bien savoir l'heure ici* (Larbaud). || *Spécialem.* Moment précis du jour déterminé par référence à un chiffre allant de 0 à 23 pour classer sans confusion les 24 divisions du jour : *Il est 0 heure 24 minutes. Il était 22 heures de l'heure italienne* (Goncourt). *Le clocher de Chamonix sonnait neuf heures dans un soir frissonnant de bise et de pluies froides* (Daudet). [On dit couramment *minuit* pour 0 heure et *midi* pour 12 heures.] || *Littér.* Avec un nombre ordinal, moment de la journée calculé selon la division du jour dans l'Antiquité : *La sixième heure du jour correspond à midi.* || *Les ouvriers de la onzième heure,* ceux qui n'ont travaillé qu'une heure (Bible). || Spécialem. *Heure légale,* heure adoptée officiellement pour la vie civile ; heure avant ou après laquelle certains actes juridiques ne peuvent être accomplis. || *Heure du bord,* heure que marque la montre du bord réglée tous les jours à midi temps vrai. || *Heure vraie, heure temps vrai,* heure que marque le soleil. || *Prendre l'heure,* régler sa montre en s'informant de l'heure exacte. || *Être à l'heure,* donner l'heure juste en parlant d'une montre, d'une horloge ; être exact, ponctuel, en parlant des personnes : *Arriver toujours à l'heure.* (V. aussi § I, n. 3.) || *Avoir l'heure,* avoir le moyen de savoir quelle heure il est. || *Avoir une certaine heure,* avoir sur soi une montre qui indique telle heure, sans être sûr de son exactitude : *J'ai 8 heures 20.* || Vx. *Prendre heure avec quelqu'un,* fixer le moment d'un rendez-vous. || *Heure battant(e), sonnant(e),* [fam.] *tapant(e),* heure juste, au moment où elle sonne (l'adj. peut rester invariable, mais généralement on l'accorde) : *Je suis arrivé à sept heures sonnantes* (Acad.). || Absol. *L'heure,* le moment convenu, prévu : *Arriver avant l'heure.* || *Ne pas avoir d'heure,* être incapable de respecter un horaire régulier. || **2.** *Par extens.* Moment plus ou moins long, déterminé d'une manière plus ou moins précise : *À l'heure où l'ombre emplit l'espace* (Dierx). *Occupe-toi d'elle à des heures régulières et jamais très longtemps de suite* (Gide). || *Heure avancée,* heure tardive : *Arriver à une heure avancée de la nuit.* || *Heure indue,* moment peu convenable, soit très tôt, soit très tard. || *L'heure du berger,* v. BERGER. || *À l'heure qu'il est, à l'heure actuelle, pour l'heure,* actuellement, présentement : *À l'heure qu'il est, la cause de l'Europe est identique à la cause de la France* (Hugo). || *À la première heure,* très tôt le matin, ou le plus tôt possible. || Fig. *Les combattants de la première heure,* ceux qui étaient présents au début des combats. || *Nouvelle de dernière heure,* celle qui est publiée par un journal juste avant de le mettre sous presse ; celle qui est diffusée sur l'antenne dès sa réception ou peu de temps après. || *Dernière heure,* l'édition d'un journal, ou d'une partie de celui-ci, donnant les dernières nouvelles. || Fig. *Résistants de la dernière heure,* ceux qui se sont décidés au moment où le combat allait être fini. || **3.** Moment de la vie d'une personne ou d'une société caractérisé par un état, une action, un sentiment, etc. : *Un point brillant qui vint souvent caresser son souvenir aux heures difficiles*

(Balzac). *Nous disons bien que l'heure de la mort est incertaine, mais quand nous disons cela, nous nous représentons cette heure comme située dans un espace vague et lointain...* (Proust). *Tout de même, il fallait bien que l'heure fatale, l'heure de vérité arrivât un jour* (Arnoux). || *L'heure de quelqu'un, son heure,* le moment, la période de sa vie où se présentent pour lui des chances de réussite, de gloire, de bonheur particulières, ou un moment fatal. || *Heure dernière* ou *suprême,* ou simplem. *heure,* les derniers instants qui précèdent la mort : *Quand mon heure viendra, souviens-toi de la tienne* (Lamartine). *Voilà ce que disait, à ton heure suprême, l'Écho des temps futurs* (Leconte de Lisle). || *Mourir avant l'heure,* mourir trop jeune, prématurément. || *Un ami de toutes les heures,* un ami qui ne fait jamais défaut. || **4.** Moment fixé pour faire quelque chose : *Ce fut quinze jours après que Liébard, à l'heure du marché comme d'habitude, entra dans la cuisine, et lui remit une lettre* (Flaubert). *L'heure du dîner.* || *Spécialem.* Moment favorable pour accomplir quelque chose : *Nous errions sous les lauriers et les chênes, attendant l'heure de nous étendre sur l'herbe* (Gide). || *Venir à son heure,* venir au moment favorable : *Si le roman auquel je songe vaut d'être écrit, je sais bien qu'il sortira de moi à son heure* (Mauriac). || *À ses heures,* par intermittence, à sa commodité : *Il est bricoleur à ses heures.* || *Mauvais quart d'heure,* moment difficile, pénible. || *Avoir de bons et de mauvais quarts d'heure,* être d'humeur inégale. || *Heure H,* pendant la guerre, heure fixée pour l'attaque ; *par extens.,* heure précise prévue pour une opération quelconque.

● SYN. : **II, 3** *époque, instant, jours, période, temps.*

◆ **À la bonne heure** loc. adv. (1617, Crespin [« à propos, promptement » — « sous de bons auspices », 1538, R. Estienne]). *Class.* À propos, promptement : *Arrivez donc tous à la bonne heure* (Sévigné).

◆ **À la bonne heure !** loc. interj. (v. 1360, Froissart). Marque l'approbation et signifie : « Voilà qui est bien ! » || S'emploie aussi pour marquer l'ironie en présence de faits répréhensibles : *Tu passes ton temps à t'amuser, à la bonne heure ! Tu seras certainement reçu.*

◆ **À bonne heure** loc. adv. (v. 1180, Studer-Waters). *Class.* Heureusement : *Qu'à bonne heure défait d'un masque et d'une épée, | J'ai leur crédulité sous ses habits trompée* (Corneille).

◆ **À la male heure** loc. adv. (1523, Picot, au sens 1 ; sens 2, début du XVII^e^ s., Malherbe). **1.** *Class.* Au mauvais moment, mal à propos : *Et bien à la male heure est-il venu d'Espagne, | Ce courrier que la foudre ou la grêle accompagne* (Molière). || **2.** Sorte de malédiction : *Va-t'en à la male heure !* (Malherbe).

◆ **À l'heure, (tout) à cette heure** loc. adv. (fin du XV^e^ s., Commynes [*à l'heure, à cette heure ; tout à cette heure,* 1538, R. Estienne]). *Class.* En ce moment précis, maintenant, à l'instant même, sur-le-champ : *Parbleu ! si grande joie à l'heure me transporte* (Molière). *Allez-vous-en donc, monsieur, tout à cette heure* (Retz).. *« C'est pour vous faire voir l'excellence et l'utilité de la danse et de la musique. — Je comprends cela, à cette heure »* (Molière).

◆ **De bonne heure** loc. adv. (1458, *Mystère du Vieil Testament* [aussi « tôt, précocement » ; « avant le temps fixé ou l'époque normale », 1691, Racine]). Tôt le soir ou le matin : *Longtemps, je me suis couché de bonne heure* (Proust). *Elle devait quitter son lit de bonne heure, étant servante* (Giono). || Tôt, précocement : *Nos habitudes sont prises de bonne heure et souvent dès l'enfance.* || *Par extens.* Avant le temps fixé ou l'époque normale : *Arriver de bonne heure à un rendez-vous. Un enfant qui a parlé de bonne heure.*

◆ **De meilleure heure** loc. adv. (XX^e^ s.). Plus tôt.

◆ **D'heure en heure** loc. adv. (1690, Furetière [« progressivement à mesure que les heures passent », av. 1648, Voiture]). Toutes les heures : *Ils se relaient d'heure en heure.* || *Par extens.* Progressivement à mesure que les heures passent : *Le froid s'accentuait d'heure en heure.*

◆ **D'une heure à l'autre** loc. adv. (XX^e^ s.). D'un moment à l'autre.

◆ **Pour le quart d'heure** loc. adv. (1873, Larousse). *Fam.* Pour le moment.

◆ **Sur l'heure** loc. adv. (1540, d'après Du Puys, 1573). À l'instant même : *Dites-lui qu'au Sénat il faut venir sur l'heure* (Vigny).

◆ **Tout à l'heure** loc. adv. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1647, Corneille ; sens 3, 1853, Michelet). **1.** *Class.* et *dialect.* À l'instant même, immédiatement : *Hors d'ici tout à l'heure, et qu'on ne réplique pas ! Allons, que l'on détale de chez moi, maître juré filou, vrai gibier de potence !* (Molière). || **2.** Il y a un petit moment. || **3.** Dans un moment.

◆ **heures** n. f. pl. (sens I, XVI^e^ s., Le Roux de Lincy, *Proverbes* [*la fuite des heures,* 1866, Littré] ; sens II, 1-2, XIV^e^ s. [*heures,* même sens, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence] ; sens II, 3, 1740, Acad. [*heures,* même sens, 1380, Godefroy]).

I. Le temps, en général : *Le travail abrège les heures.* || *La fuite des heures,* la rapidité avec laquelle s'écoule le temps. || *De longues heures,* pendant très longtemps : *Il restait de longues heures à contempler le ciel.* || Fam. *Des heures et des heures,* interminablement.

II. 1. *Heures canoniales,* ou simplem. *heures,* prière officielle que l'Église impose à ses ministres et qu'ils doivent célébrer ou au moins, réciter quotidiennement en son nom ; s'emploie aussi au sing. pour désigner chacune des parties distinctes de cette prière, qui correspondent à divers moments du jour ou de la nuit. || *Petites heures,* les trois offices les plus courts (tierce, sexte, none). || *Grandes heures,* les trois offices les plus longs et les plus solennels (vêpres, matines et laudes). || *Dire ses heures,* dire son bréviaire. || **2.** *Class.* Prières : [Mon père] *Ne m'a jamais rien fait apprendre que mes heures* (Molière). || **3.** *Livre d'heures,* ou simplem. *heures,* bréviaire ou missel utilisé autref. à titre privé par des laïcs : [Ménalque] *tire un livre pour faire sa prière, et c'est sa pantoufle qu'il a prise pour ses heures, et qu'il a mise dans sa poche avant que de sortir* (La Bruyère). *De vieux matelots à genoux, de jeunes femmes et des enfants lisaient, avec de petites bougies, dans leurs heures* (Chateaubriand).

heureusement [œrøzmɑ̃] adv. (de *heureux ;* 1539, R. Estienne, au sens 2 [*heureusement né,* milieu du XVI^e^ s., Amyot ; *heureusement doué,* 1873, Larousse] ; sens 1, 1664, Molière ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1756, Voltaire [*heureusement que,* 1784, Beaumarchais ; *heureusement pour moi, pour lui,* etc., av. 1850, Balzac]). **1.** *Vx.* Dans le bonheur : *Vivre heureusement.* || **2.** D'une manière favorable, avantageuse : *Ainsi finit heureusement la bataille* (Bossuet). || *Heureusement né* ou *doué,* né avec de bonnes dispositions morales ou intellectuelles : *Heureusement doué pour son œuvre, il s'y prépara sérieusement* (France). || **3.** Dans le domaine esthétique, moral ou littéraire, d'une manière particulièrement réussie, agréable, originale : *Thème heureusement traité. Votre inhumanité intellectuelle et technique se concilie fort aisément et même fort heureusement avec votre humanité* (Valéry). || **4.** Par une chance favorable, par bonheur : *Heureusement on arrivait à la maison d'écluse* (Daudet). || *Heureusement que,* il est fort heureux que : *Heureusement que nous allons bientôt la quitter* [la Corse] (Mérimée). *Heureusement que le salon était, comme toujours, bien en ordre, les persiennes tirées, les cuivres de la console étincelants, les fauteuils à leur place, sous leurs beaux dossiers de guipure* (Daudet). *Mais heureusement que, malgré son exiguïté, l'auberge n'est pas* [...] *toujours pleine* (Huysmans). *Heureusement, dit-elle, heureusement que nous allons être expropriés* (Duhamel). || *Heureusement pour moi, pour lui,* etc., c'est une chance pour moi, pour lui, etc. : *Elles eurent une demoiselle de compagnie ; heureusement pour elles, ce fut une femme d'esprit et de goût* (Balzac).

● SYN. : **2** *avantageusement, bien, favorablement, victorieusement ;* **3** *élégamment, harmonieusement, idéalement.* — CONTR. :

1 *pitoyablement,* **2** *mal, malencontreusement ;* **4** *malheureusement.*

heureux, euse [œrø, -øz] adj. (de *heur* [v. ce mot] ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *eüreus* [*eureux,* XIVe s. ; *heureux,* XVe s.], au sens I, 1 [*heureux comme un roi,* 1698, Racine ; *heureux de,* 1683, Bossuet ; *être heureux de,* 1678, La Fontaine — ..*que,* début du XXe s. ; exclamativement avec ellipse du v. *être,* 1558, J. Du Bellay] ; sens I, 2, 1669, Racine [« qui est marqué par le bonheur », v. 1530, C. Marot] ; sens II, 1, 1460, Villon [*être (h)eureux de,* XIVe s., Cuvelier ; *être assez heureux de/pour,* 1650, Corneille ; *avoir la main heureuse,* 1690, Furetière, art. *main* — « réussir habituellement dans ce qu'on entreprend », 1718, Acad.] ; sens II, 2, 1580, Montaigne ; sens II, 3, 1669, Racine ; sens II, 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 5, 1669, Bossuet [*heureux caractère,* av. 1842, Stendhal ; *d'heureuse mémoire,* 1606, Nicot] ; sens II, 6, 1673, Racine ; sens II, 7, 1690, Furetière ; sens II, 8, 1669, Boileau).

I. 1. Qui jouit du bonheur, qui est satisfait de son sort : *Elle le voulait heureux, et elle le voyait dépérissant, s'étiolant dans sa mansarde* (Balzac). *J'étais si heureux et si malheureux à dix-sept ans* (France). *Donc, j'étais heureux avec ma vie* (Verlaine). || *Heureux comme un roi,* très heureux. || *Heureux de,* se dit de celui qui est satisfait de quelque chose : *Nous devons être heureux de tous les maux qui ne nous arrivent pas* (Voltaire). || *Être heureux de* (et l'infinitif), *que* (et le subjonctif),être content de, que : *La vieille fille, heureuse de trouver une maison de plus où aller dîner* (Balzac). *Je suis heureux que vous soyez venu.* || S'emploie exclamativement avec ellipse du verbe *être : Heureux, pensais-je, qui ne s'attache à rien sur la terre* (Gide). || **2.** Qui procure le bonheur : *Marescot affirma qu'il existe beaucoup d'unions heureuses* (Flaubert). *Dans cet asile heureux, calme, enchanté* (Hugo). || Qui dénote le bonheur : *Un visage heureux.* || Qui est marqué par le bonheur : *Ce charmant souvenir de mon heureuse enfance* (Lamartine).

II. 1. Qui bénéficie d'un sort favorable : *C'est pourquoi le monde regarde toujours un heureux joueur dans l'homme très puissant ou très riche* (Valéry). || *Être heureux, bien heureux, assez heureux de* ou *pour* (et l'infinitif), *que* (et le subjonctif), avoir la chance de : *Si vous êtes assez heureuse pour rencontrer ce qui manquera toujours à votre pauvre amie* (Balzac). || *Il est heureux que* (et le subjonctif), c'est une chance que : *Il est heureux que vous soyez arrivé à temps.* || *Avoir la main heureuse,* être favorisé par la chance au jeu ; réussir habituellement dans ce qu'on entreprend. || **2.** Qui est ou qui paraît favorable par son aspect ou le cours de son évolution : *Un heureux événement. C'est bien là une action contre nature, mais à laquelle la nature offrait cependant une chance d'heureux succès* (Valéry). *Je suis né pauvre, sous un ciel heureux, dans une nature avec laquelle on sent un accord, non une hostilité* (Camus). || **3.** Qui semble déterminer ou annoncer la réussite ou quelque chose d'agréable, d'avantageux : *Le marquis d'Ajuda* [...] *avait regardé cette brouille et ce raccommodement comme une circonstance heureuse* (Balzac). *Heureux présage. Épiant chaque symptôme, l'aidant s'il est heureux, le combattant s'il est défavorable* (Gautier). || *Sous d'heureux auspices,* v. AUSPICE. || Qui se déroule ou se termine de manière favorable : *Expédition heureuse.* || **4.** Bénéfique, favorable : *Avoir sur quelqu'un un heureux ascendant. Sanglant, mais heureux épisode qui contribue fortement à la victoire finale.* || **5.** Se dit de qualités physiques, intellectuelles ou morales qui semblent accordées à quelqu'un par un sort favorable à titre de don exceptionnel : *Un heureux talent de peintre. Une heureuse mémoire. Je distinguai du commun des passants un homme de belle stature et d'une démarche heureuse* (Sainte-Beuve). || *Heureux caractère,* porté à l'optimisme : *Elle avait un caractère heureux et même gai* (Stendhal). || *D'heureuse mémoire,* formule élogieuse employée autrefois pour rendre hommage à un défunt dont le souvenir est vénéré. || **6.** Se dit d'une chose qui jouit de qualités exceptionnelles, qui est remarquable en son genre : *L'heureux climat de la Côte d'Azur. L'heureuse situation d'une station de sports d'hiver.* || **7.** Qui présente un aspect agréable, harmonieux : *On conçoit* [...] *comment l'architecture du Parthénon a des proportions si heureuses* (Chateaubriand). || **8.** Qui convient parfaitement, qui est particulièrement réussi, juste, bien trouvé : *Usage heureux des répétitions du même vers* (Baudelaire). *Un discours de style pur, à lignes nettes, qui donne l'heureuse impression de la perfection intellectuelle et formelle* (Valéry). *De même, il n'était pas sans exemple qu'on relevât dans ses thèmes des tournures heureuses* (France).

● SYN. : **I, 1** *bienheureux, content, enchanté, joyeux, ravi, satisfait ;* **2** *enchanteur, radieux, rayonnant, triomphant ; doux.*|| **II, 1** *chanceux* (fam.), *vei- nard* (fam.) ; **2** *béni, propice ;* **3** *bon, faste, favorable ;* **5** *exceptionnel, rare ;* **6** *idéal ;* **7** *élégant, juste, réussi.* — CONTR. : **I, 1** *affligé, attristé, désespéré, désolé, infortuné, malheureux ;* **2** *affligeant, désagréable, effroyable, navrant, pénible.*|| **II, 1** *défavorisé, déshérité, malchanceux ;* **2** *cruel, douloureux, sinistre, triste ;* **3** *défavorable, maléfique, maudit* (fam.), *mauvais ;* **4** *désastreux, fâcheux, fatal, funeste, néfaste ;* **6** *déplorable, détestable ;* **8** *malencontreux.*

◆ n. (av. 1654, Guez de Balzac [*les heureux de ce monde,* 1673, La Fontaine ; *les heureux de la terre,* 1699, Massillon ; *faire un heureux,* 1900, *Dict. général — faire quelque heureux,* même sens, av. 1778, J.-J. Rousseau ; *faire des heureux,* 1701, Massillon]). Personne comblée par la fortune ou favorisée par le sort. || *Les heureux de ce monde, de la terre,* ceux qui possèdent les biens d'ici-bas. || *Faire un heureux, des heureux,* donner ou faire obtenir à quelqu'un quelque chose qui lui fait plaisir, lui procurer ce qu'il désirait, ce qu'il attendait.

heuristique [øristik] adj. (du gr. *heuriskein,* trouver en cherchant, découvrir ; 1866, Littré). Qui consiste ou qui tend à trouver : *Méthode heuristique.* || *Principe heuristique,* principe que l'on adopte provisoirement en raison de sa fécondité, même si l'on doute de sa vérité absolue.

◆ n. f. (1866, Littré [« partie de la science historique qui consiste dans la recherche des documents »]). Discipline qui se propose de dégager et de formuler les règles de la recherche et de la découverte. || *Spécialem.* Partie de la science historique qui consiste dans la recherche des documents.

● REM. On écrit aussi EURISTIQUE.

***heurt** [œr] n. m. (déverbal de *heurter* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *hurt* [*heurt,* av. 1486, G. Alexis], au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1897, Bloy ; sens 4, 1887, Zola ; sens 5, av. 1841, Chateaubriand). **1.** *Littér.* Choc plus ou moins brutal d'une personne ou d'une chose contre un obstacle : *Ce meuble fragile doit être déplacé sans heurt. On entendait le heurt de la guillotine* (Flaubert). *Je compris que Jacques avait eu la tête fracassée par le heurt d'une poutre* (Zola). || Voie de fait, brutalité consécutive à un affrontement entre personnes ou groupes de personnes : *Le service d'ordre canalisait la manifestation pour éviter les heurts avec la police.* || **2.** Marque que le choc a laissée (rare) : *Cheval qui a un heurt à un pied de devant.* || **3.** *Par anal.* Opposition ou contraste violent : *Le heurt de deux opinions, de deux couleurs.* || **4.** *Fig.* Querelle, contrariété résultant de désaccords, d'oppositions : *Aussi longtemps que sa mère a vécu, la pauvre femme a pu éviter les heurts* (Bernanos). || **5.** *Fig.* Choc moral : *Toute la nuit se passe à éprouver des reculs, des heurts épouvantables à chacun de ces épisodes cruels* (Giraudoux).

● SYN. : **1** *choc, impact ;* **4** *accrochage* (fam.), *conflit, friction.*

***heurté, e** [œrte] adj. (part. passé de *heurter ;* 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, XXe s.). **1.** Qui contraste, s'oppose trop violemment, manque d'harmonie : *Contours heurtés. Couleurs heurtées.* || **2.** *Spécialem.* En parlant du style, qui manque de liaison, d'harmonie, qui présente des oppositions rudes, des ruptures de construction : *Une prose assez*

heurtée pour s'adapter aux mouvements lyriques de l'âme (Baudelaire). *Quel intérêt auras-tu trouvé dans ces lettres heurtées, diffuses, mêlées à ces fragments de journal de voyage* (Nerval). || **3.** *Par anal.* Se dit de l'élocution dont le cours est saccadé : *Débit heurté. Chant rude, heurté.*

• Syn. : **1** *contrasté ;* **2** *abrupt, raboteux, rocailleux, saccadé ;* **3** *coupé, entrecoupé, haché.* — Contr. : **2** *harmonieux, lié, limpide ;* **3** *continu, fluide, régulier.*

***heurtement** [œrtəmɑ̃] n. m. (de *heurter* [v. ce mot] ; xiiie s., *Macchabées,* écrit *hurtement ; heurtement,* 1538, R. Estienne). *Vx.* Action de heurter, de se heurter : *Le heurtement des armées.*

***heurtequin** [œrtəkɛ̃] n. m. (de *heurtoir,* par substitution à *-oir* du suff. dimin. *-quin* [néerl. *-kijn*] ; 1597, Davelourt [p. 17]). Saillie d'un essieu métallique contre laquelle vient buter le moyeu de la roue.

***heurter** [œrte] v. tr. (du francique **hurt,* bélier [le verbe aurait donc signifié proprem. « cogner à la façon d'un bélier »] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *hurter* [*heurter,* xiie s., *Roncevaux ;* mais la forme *hurter* reste la plus usuelle jusqu'au xve s.], au sens 1 ; sens 2, 1831, V. Hugo ; sens 3, av. 1890, Maupassant ; sens 4, milieu du xixe s., Baudelaire ; sens 5, 1671, Boileau ; sens 6, fin du xiiie s. [*heurter de front,* 1668, Molière]). **1.** Toucher un corps plus ou moins rudement et souvent involontairement : *On n'entendait que le bruit des cailloux heurtés par la bêche qui creusait le gazon* (Flaubert). *La montre quelquefois lui heurtait le bout du nez* (Mérimée). || **2.** Faire toucher plus ou moins rudement : *Mais sur un corps elle heurte son pied* (Vigny). *Dans l'obscurité, il heurta sa tête contre un meuble.* || **3.** *Vx.* Frapper à une porte pour se faire ouvrir : *Le moine s'arrêta devant une maison* [...] *et ayant heurté le marteau contre la porte, il attendit* (France). *On heurta doucement ma porte* (Maupassant). || **4.** Prononcer, dire de manière saccadée : *À force de couper et de heurter leur débit...* (Vigny). *Trébuchant sur les mots comme sur des pavés, | Heurtant parfois des vers depuis longtemps rêvés* (Baudelaire). || **5.** *Class.* et *fig.* Attaquer, critiquer : *Si dès mes premiers ans heurtant tous les mortels...* (Boileau). || **6.** *Fig.* Contrecarrer quelqu'un ou quelque chose en s'opposant trop brusquement ou maladroitement, ou en affichant un comportement, des idées qui choquent et entraînent une résistance : *Lorsque le pouvoir suit l'opinion, il est fort ; lorsqu'il la heurte, il tombe* (Vigny). *Mais si on le heurte, si on lui défend quelque chose qu'il a décidé de faire, ses sourcils se crispent, ses poings se serrent, il ne se connaît plus* (Martin du Gard). *Il y a des choses qui m'ont heurté* (Romains). || *Heurter de front,* s'opposer à quelqu'un brutalement, en l'attaquant sans détour.

• Syn. : **1** *choquer, cogner* (fam.), *taper ;* **2** *achopper, donner dans ;* **4** *entrecouper, hacher ;* **6** *bouleverser, bousculer, contrarier, se dresser contre, s'élever contre, froisser, mécontenter, scandaliser.*

◆ v. intr. (sens 1, fin du xiiie s., Joinville ; sens 2, 1273, Adenet [absol., 1541, Calvin]). **1.** Rencontrer plus ou moins rudement et brusquement quelque chose qui fait obstacle : *Heurter contre une pierre. On heurtait sur un rocher absurde et voilà que tout à côté on retrouve la profondeur d'un océan* (Sainte-Beuve). || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Frapper pour attirer l'attention ou se faire ouvrir : *Le matin du cinquième jour, tombant d'inanition, je me traîne chez Hingant ; je heurte à la porte, elle était fermée ; j'appelle, Hingant est quelque temps sans répondre ; il se lève enfin et m'ouvre* (Chateaubriand). *Tandis qu'à la vitre rougie | Heurtaient les papillons de nuit* (Hugo) ; et absol. : *Tout est-il mort ici, valet, laquais, servante ? | J'ai beau heurter, crier, aucun ne se présente* (Regnard).

• Syn. : **1** *achopper, buter, cogner* (fam.), *donner contre, percuter.*

◆ **se heurter** v. pr. (sens 1, xiiie s., *Lai du Désiré ;* sens 2, fin du xiie s., *Geste des Loherains ;* sens 3, fin du xixe s., A. Daudet ; sens 4, 1691, Bossuet ; sens 5, av. 1662, Pascal ; sens 6, 1866, Littré). **1.** Rencontrer brusquement un obstacle contre lequel on bute plus ou moins rudement : *Un de nos coudes se heurta contre une des crosses* (Bourget). *Se heurter contre un mur.* || **2.** Se battre, s'affronter rudement : *Des bataillons armés dans les airs se heurtaient* (Delille). *Les deux camps animés d'une même vaillance se heurtent* (Lamartine). || **3.** *Fig.* Entrer brusquement et malgré soi en contact avec : *C'est qu'en ce grand Paris, où la foule se sent inobservée et libre, on ne peut faire un pas sans se heurter à quelque détresse envahissante* (Daudet). || **4.** *Fig.* Rencontrer une opposition formelle, catégorique : *Bien des entêtements de routine où se heurteront quotidiennement tous les efforts de votre science* (Flaubert). *Tout ce que j'aurais pu lui dire se heurtait d'avance à ce que je sentais qu'elle pensait* (Gide). *On peut dire de Marx que la plupart de ses prédictions se sont heurtées aux faits dans le même temps où sa prophétie a été l'objet d'une foi accrue* (Camus). *Se heurter à un refus.* || **5.** S'opposer violemment, avoir des dissentiments violents : *Leurs regards se heurtèrent* (Martin du Gard). *Amis qui se heurtent fréquemment.* || **6.** Contraster violemment : *Couleurs qui se heurtent.*

• Syn. : **1** *buter, se cogner* (fam.), *donner contre, percuter ;* **2** *s'accrocher* (fam.), *se bagarrer* (fam.), *être aux prises ;* **3** *coudoyer, croiser, rencontrer ;* **4** *s'achopper à ;* **5** *se chamailler, se disputer* (fam.), *se quereller ;* **6** *détonner, hurler, jurer, trancher.*

***heurtoir** [œrtwar] n. m. (de *heurter* [v. ce mot] ; depuis 1302, Godefroy, écrit *hurtoir* [*heurtoir,* xviiie s.], au sens 2 ; sens 1, 1345, Gay [écrit *hortoir ; hurtoir,* 1429, Gay ; *heurtoir,* 1676, Félibien] ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Marteau fixé à une porte pour frapper : *Il ne nous fut point nécessaire de soulever le heurtoir* (France). *Je manie à plusieurs reprises, et avec la force croissante de l'impatience irritée, le heurtoir en forme de tête de lion de la porte* (Arnoux). || **2.** Dispositif fixe établi de manière à arrêter une pièce ou un objet mobile. || **3.** *Spécialem.* Butoir installé sur une voie pour arrêter les locomotives, les wagons.

hévéa [evea] n. m. (quetchua *hyeve,* arbre à caoutchouc ; 1751, La Condamine, écrit *hhévé ;* 1769, Turgot, écrit *hévé ; hévéa* [forme reprise au lat. des botanistes du xviiie s., qui avaient tiré le mot *hevea* du franç. *hhévé, hévé*], début du xixe s.). Arbre provenant d'Amérique du Sud et cultivé pour son latex, dont on tire le caoutchouc : *J'apercevais maintenant, derrière un rideau d'arbres qui bordait le fleuve, la verdure plus pâle des hévéas* (Fauconnier).

hex(a)- [ɛgz(a)], élément tiré du gr. *heks,* six, et entrant dans la composition de nombreux mots scientifiques.

hexacoralliaires [ɛgzakɔraljɛr] n. m. pl. (de *hexa-* et de *coralliaires ;* 1931, Larousse). Sous-classe des cœlentérés anthozoaires, comprenant des animaux ayant des tentacules et des cloisons au nombre de six ou d'un multiple de six, et toujours pourvus d'un squelette calcaire.

• Syn. : *madréporaires.*

hexacorde [ɛgzakɔrd] n. m. (lat. *hexachordos,* qui a six cordes, du gr. *hex,* six, et *khordê,* boyau, corde à boyau, corde d'un instrument de musique ; 1690, Furetière). Groupe homogène de six notes consécutives.

hexaèdre [ɛgzaɛdr] adj. (bas lat. *hexahedrum,* hexaèdre, du gr. *hexaedros,* qui a six côtés, de *hex,* six, et de *hedra,* siège, banc, base [d'une machine, etc.] ; 1701, Furetière, comme adj. et n. m.). Qui a six faces planes : *Prisme hexaèdre.*

◆ n. m. Solide à six faces planes : *Le cube est un hexaèdre régulier.*

hexagonal, e, aux [ɛgzagɔnal, -o] adj. (de *hexagone ;* 1632, Le Normant, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Qui a six angles et six côtés : *Surface hexagonale.* || **2.** Dont la base est un hexagone : *Prisme hexagonal.*

hexagone [ɛgzagɔn] adj. (lat. *hexagonum* ou *-gonus,* hexagone, du gr. *hexagônos,* à six angles, de *hex,* six, et de *gônia,* coin, angle ; 1377, Oresme). *Vx.* Qui a six angles, et par conséquent six côtés : *Sa grande tour ronde au-dehors, hexagone au-dedans* (Hugo). [On dit aussi hexagonal, e, aux.]

◆ n. m. (sens 1, 1651, Pascal ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1960). **1.** Polygone ayant six côtés. || **2.** *Spécialem.* Ouvrage de forti-

fication composé de six bastions. || **3.** Nom donné parfois à la France, par allusion à la figure géométrique formée en joignant les points extrêmes de sa représentation cartographique.

hexamètre [ɛgzamɛtr] adj. et n. m. (lat. *hexameter* ou *-metrus,* qui a six pieds [pour un vers], gr. *hexametros,* même sens, de *hex,* six, et de *metron,* mesure, mesure d'un vers ; 1450, *Romania* [LI, 40], écrit *exametre ; hexamètre,* 1488, *Mer des histoires*). Se dit d'un vers grec ou latin qui a six mesures ou six pieds.

hexapode [ɛgzapɔd] adj. (de *hexa-* et de *-pode,* gr. *pous, podos,* pied, patte ; milieu du XVIIIe s.). Qui a six pattes marcheuses également développées.

◆ **hexapodes** n. m. pl. (1866, Littré, comme n. d'un groupe d'insectes aptères ; sens actuel, 1931, Larousse). Syn. de INSECTES.

***hi !** [i] interj. (onomatop. ; 1670, Molière [mais probablem. bien plus anc.]). Mot imitatif qui, généralement répété, figure le rire et parfois les pleurs : *Hi ! hi ! hi ! Quel amant bizarre* (Verlaine). *Hi ! hi ! hi ! Il m'a battu.*

hiatus [jatys] n. m. (mot lat. signif. « action d'ouvrir, ouverture, fente », et, en grammaire, « hiatus », de *hiatum,* supin de *hiare,* s'entrouvrir, se fendre, avoir la bouche ouverte, et, en rhétorique, « avoir des rencontres de voyelles » ; 1521, P. Fabri, écrit *hyatus,* au sens de « élision » ; écrit *hiatus,* au sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1835, Th. Gautier [*hiat,* forme francisée, 1611, J. Duval] ; sens 3, 1694, Th. Corneille). **1.** Rencontre de deux voyelles prononcées à la suite l'une de l'autre, soit à l'intérieur d'un mot, soit entre deux mots (comme dans *aérer, il va à*) : *M. Jean Moréas et son école ont rejeté les règles de la vieille prosodie* [...]. *Ils se permettent l'hiatus* (France). *Il y a des hiatus très doux, comme celui, bien connu, de Musset : « Folle que tu es »* (Dauzat). [V. art. spécial.] || **2.** *Par anal.* et *vx.* Ouverture accidentelle ou naturelle qui se présente dans une chose ou entre deux choses : *Cette cicatrice* [...] *se distinguait de la peau par une couleur violacée et une dépression des chairs qui n'avait pu combler tout à fait l'horrible hiatus* (Gautier). || **3.** *Fig.* Manque de continuité, vide, interruption dans une suite : *Le dimanche n'est pas un jour normal, physiologique, c'est un hiatus, une solution de continuité dans la trame des jours vivants* (Duhamel).

● SYN. : **3** *coupure* (fam.), *trou.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'HIATUS

L'hiatus est produit par la contiguïté de deux voyelles appartenant à deux syllabes :

— soit d'un même mot :

*ré**a**lité* *ha**ï**ssable,*

— soit de deux mots :

*l**e** **hê**tre* *Il a **ri à** sa mère.*

Il n'y a pas d'hiatus quand la première voyelle, finale de mot, s'élide (v. ÉLISION, art. spécial) : *face à la mer.*

Il n'y en a pas non plus quand deux voyelles appartiennent à une même syllabe, constituant une « diphtongue » (v. ce mot, art. spécial) — phénomène inconnu du français moderne.

Il n'y a pas d'hiatus quand une semi-consonne (v. CONSONNE, art. spécial) est suivie d'une voyelle, comme dans *lion* [ljɔ̃], *jouet* [ʒwɛ], *dénué* [denɥe].

Le mot *dehors* ou le groupe *le hêtre* comportent un hiatus dans la mesure où l'*h* n'y représente aucun phonème ; on ne peut pas parler d'hiatus pour *le hêtre* dans les régions de France qui ont conservé l'aspiration germanique.

L'hiatus peut être constitué d'une même voyelle répétée, comme dans les groupes *pav **é é**norme, t**u hu**rles,* ou dans cette phrase, fabriquée pour un exercice de diction :

*Pap**a a à a**ller **à A**rles,*

où « la syllabation se réalise sans autre division de la chaîne que la variation d'intensité qui manifeste les syllabes » (B. Malmberg).

L'HIATUS EN POÉSIE

Les règles de la poésie française classique interdisent l'hiatus :

> *Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,*
> *Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée*
> (Boileau, *Art poétique,* I, 107-8).

La raison en est sans doute que la répétition des voyelles détruit l'équilibre ordinaire du rythme phonologique français : consonne + voyelle + consonne + voyelle (*tata*...), et porte momentanément le rapport voyelle/consonne au-dessus de la moyenne de 46 p. 100, qui ferait du français, selon B. Hála, une des langues les plus euphoniques (v. EUPHONIE, art. spécial).

Ne pouvant bannir de la langue des vers les mots dont la chaîne phonique contient un hiatus, comme *dehors, nouer,* les législateurs du Parnasse ont limité l'interdiction aux agencements libres, c'est-à-dire aux hiatus d'un mot sur l'autre. Encore en ont-ils excepté les mots composés et locutions comme *pot à eau, çà et là, peu à peu,* qui sont des unités lexicales.

On peut s'étonner que la règle de Boileau énonçant en vers cette interdiction contienne deux hiatus manifestes : *trop hâtée, chemin heurtée ;* car la bonne société parisienne n'aspirait plus l'*h* initial en 1674 et ne prononçait plus le *p* final de *trop* ni l'*n* final de *chemin.* Mais il est probable que la différence entre lettres et sons était tenue pour dépassant la compétence moyenne d'un poète et que l'usage des liaisons était flottant : aussi, l'hiatus était-il paradoxalement autorisé quand le second mot commençait par *h* aspiré ou quand le premier se terminait dans l'écriture par une lettre consonne non prononcée, ce qui justifie par deux raisons les hiatus intentionnellement glissés par Boileau dans sa règle d'interdiction.

Seule exception, le *t* de la conjonction *et* n'autorisait pas l'hiatus : un poète pouvait écrire :

> *Amis et compagnons de ce héros fameux,*

mais non :

> *Compagnons et amis de ce héros fameux.*

Les mots *oui, onze, onzième,* parce qu'ils ne tolèrent ordinairement ni l'élision ni la liaison, étaient traités comme ayant un *h* initial. C'est aussi le cas des interjections *ah, eh, oh,* quoiqu'elles permissent — artificiellement — l'élision dans l'usage poétique.

À tant faire que d'excuser un hiatus pour une consonne muette séparant les deux voyelles, on pouvait bien concéder à une voyelle, l'*e* muet, la même propriété, de sorte que Racine écrivait sans encourir de reproche :

> *Hector tomba sous lui, Tr**oie ex**pira sous vous*
> (*Andromaque,* I, II).

Pourtant, s'il est vrai que la prononciation d'une consonne écrite entre les deux voyelles supprimerait l'hiatus, celle d'un *e* sourd en ferait deux pour un. Selon H. Morier (*Dictionnaire de poétique et de rhétorique*), la prononciation longue des finales féminines comme *Troie, rue, lie,* etc., du temps de Racine, créait en pareil cas une inégalité qui atténuait l'impression d'hiatus. Si l'on refuse cette possibilité d'explication, on est réduit à penser que la règle de l'hiatus, comme tant d'autres du vers classique, fut fondée indûment sur les sensations de l'œil au mépris de l'oreille.

ESTHÉTIQUE DE L'HIATUS

On ne peut nier le caractère cacophonique de l'hiatus dans les cas où une même voyelle doit être articulée deux fois : *Il* ***va à*** *Paris, la vert****u hu****maine.* Il offense beaucoup moins l'oreille — ou les organes de la phonation — si les deux voyelles diffèrent par le point d'articulation (*un cri* ***humain***) ou par l'aperture (***J'y ai*** *vécu*) ; quand la première voyelle est la plus fermée — comme dans le dernier exemple —, l'impression d'« ouverture continue » (*hiatus*) n'est guère plus sensible que dans les mots comme *pied, fouet, bruit,* où une semi-consonne précède la voyelle.

Il n'y a donc pas lieu de reprocher à Musset une infraction telle que la suivante (qui ne fait pas pour autant de lui un verslibriste) :

> *Comme toute la vie*
> *Est dans tes moindres mots !*
> *Ah ! folle que t****u es !***
> (*Namouna*).

Victor Hugo — technicien plus rigoriste — n'aurait pas eu besoin d'exhumer une graphie médiévale pour légitimer une rencontre de voyelles aussi peu choquante :

> *Satan* ***nud et*** *ses ailes roussies.*

On reprochera plutôt à ce dernier un hiatus de deux [ɑ̃] que n'excuse pas l'*n* intermédiaire :

> *L'oc****éan en*** *créant Cypris voulut s'absoudre.*

Et on le louera d'avoir paré ailleurs, en sollicitant la grammaire, à l'hiatus de deux *e* fermés :

> *Ce vieillard possédait des champs de* ***blés et*** *d'orge.*

Il ne faut pas parler d'hiatus à propos d'un vers comme :

> « *Ouy, ma Sœur. — Ah c****e ouy*** *se peut-il supporter ?* »
> (*les Femmes savantes,* I, I)

puisque le monosyllabisme de *ouy* y implique la prononciation [wi], qui n'est même pas une diphtongue.

La sensation d'hiatus est supprimée ou fortement atténuée quand les deux voyelles sont séparées par une pause syntaxique ou par la césure :

> *Comme le mythique rocher*
> *Vacillait, dit-****on, au*** *toucher*
> (J. Moréas).

> *Dans son livre div****in on*** *m'apprend à la lire*
> (Racine).

L'hiatus n'a d'ailleurs jamais été interdit d'un vers à l'autre :

> *Oui, ma juste fureur, et j'en fais vanité,*
> ***A*** *vengé mes parents sur ma postérité*
> (Racine).

L'énergie intense qui caractérise l'émission des interjections justifie l'exception faite en leur faveur ; l'hiatus ajoute à leur force :

> *Oh* ***là oh,*** *descendez, que l'on ne vous le dise !* (La Fontaine).

On a remarqué depuis longtemps qu'un effet heureux est obtenu par l'hiatus dans ce vers de La Fontaine évoquant l'effort :

> *Après bien du travail le coche arrive* ***au haut,***

comme dans ce vers de Heredia évoquant l'altitude :

> *Le temple est en ruine* ***au haut*** *du promontoire.*

Par réaction contre les servitudes du classicisme, les poètes postromantiques rechercheront l'hiatus pour sa maladresse naïve, son prosaïsme :

> *Il* ***y a aussi un*** *vieux buffet*
> *Qui sent la cire, la confiture* (Francis Jammes).

Pourtant la prose, comme les vers, peut bénéficier ou pâtir de l'hiatus. H. Morier lui trouve une valeur congruente au sens dans *chahut, tohu-bohu, criard, croasser, brouhaha,* où il évoque « dissonance », et dans *riant, ébloui, Ariane, Pasiphaé, Noël, Raphaël, auréole, idéal,* où il évoque « lumière ». La diversité des effets tient au sens de ces mots, mais l'interprétation est orientée à partir d'une impression commune d'écart de la norme.

C'est pour éviter l'hiatus que des grammairiens, depuis Vaugelas, ont préféré *si l'on, et l'on* à *si on, et on ;* Chateaubriand se vante de n'avoir laissé, dans un passage des *Martyrs,* qu'un hiatus, et la même phobie sera professée par Flaubert (H. Morier). Il semble bien qu'il faille reconnaître là une tendance de la langue française, qui s'est manifestée dès les premiers textes.

HISTORIQUE

La versification grecque ancienne n'interdisait pas l'hiatus. Cependant, Isocrate l'a proscrit de la prose, s'efforçant de l'éliminer par la crase (contraction) et par l'élision, laquelle n'affectait en grec que les voyelles brèves finales de petits mots grammaticaux dont l'article était exclu.

En latin, l'élision de toute voyelle ou diphtongue finale est la règle, et l'*h* initial n'y fait pas obstacle. Cicéron créa sur le verbe latin *hiare,* « être béant, mal joint », le vocable *hiatus,* et mit en garde l'orateur contre ces rencontres vocaliques disgracieuses (*Orator,* 77). Les règles classiques de la prosodie latine proscrivirent l'hiatus, sauf à la césure et après les interjections *o, ah, proh, heu.* Mais, dans la poésie liturgique latine médiévale, le syllabisme s'imposa avec tant de force, sous la contrainte des schèmes musicaux, que l'hiatus devint un recours facultatif.

Le français a pratiqué l'élision (v. ce mot, art. spécial) dès l'origine ; les consonnes finales, disparaissant devant une initiale consonantique, ont été maintenues par la liaison devant une initiale vocalique, si bien que plusieurs adjectifs masculins conservent en cette position une forme homophone du féminin (comparer : *vieux chien/vieil épagneul ; bon camarade/bon ami*) ; à l'inverse, les adjectifs *ma, ta, sa* ont pris la forme masculine devant voyelle : *mon âme.* On explique aujourd'hui par l'analogie le *t* « euphonique » que les grammairiens du XVIe s. tenaient pour un pare-hiatus. Du moins faut-il bien expliquer par l'euphonie le maintien de la forme élidée *s'* devant *il* quand *si* a remplacé *se,* conjonction de condition, et l'effacement de *y* devant les formes du futur du verbe *aller : j'irai* (pour **j'y irai*). Ce faisceau de preuves suffit largement, estime H. Morier, à établir la répugnance du français à l'égard de l'hiatus.

La poésie a été longue à s'en ressentir. L'hiatus, usuel dans le vers latin liturgique, dont naquit, selon Georges Lote, le vers français, est libre dans nos vieux textes (G. Lote, *Histoire du vers français,* III, p. 74 et suiv.) :

> *Granz est li duel qui sour m* ***ei est*** *vertiz*
> (*Vie de saint Alexis*).
> *Qu* ***e hoi*** *murruen, par le mien escient*
> (*la Chanson de Roland*).

[L'*h* de *hoi* n'a jamais été aspiré.]

La première condamnation de l'hiatus en vers se lit dans les *Leys d'Amors* adressées en 1356 aux poètes d'oc. Les poètes d'oïl conservaient la plus grande liberté et perpétuaient même, pour la commodité du vers, le droit de ne pas élider l'*e* final (v. ÉLISION, art. spécial). L'hiatus foisonne encore chez E. Des-champs, Froissart, Christine de Pisan, Villon :

> *Dictes m****oy ou,*** *n'en quel pays*
> *Est Flora, la belle Romaine.*

En 1521, P. Fabri (*le Grand et Vray Art de pleine rhétorique*) emprunte pour la première fois au latin le nom d'*hiatus,* mais il désigne par là le seul hiatus constitué par deux *e* en fin de mot (ex. : *portée, assemblée, damnée*). Ronsard déconseille l'hiatus dans son *Abrégé de l'art poétique* (1565) :

> « Tu éviteras autant que la contrainte de ton vers le permettra les rencontres des voyelles et diphtongues qui ne se mangent point [...]. Exemple : *Vostre beauté a envoyé Amour.* Ce vers icy te servira de

patron pour te garder de ne tomber en telle aspreté, qui escraze plustost l'aureille que ne luy donne plaisir. »

Les poètes de la Pléiade — et Ronsard lui-même — ont observé très librement cette interdiction, dont la poésie grecque n'avait pas donné l'exemple ; ils ont pratiquement admis l'hiatus à la pause, et celui des monosyllabes (généralement inaccentués) :

Et que mettre son cœur aux dames ***si avant*** (Baïf).

Malherbe, après quelques hiatus de jeunesse, condamna dans son commentaire de Desportes cette imperfection, qu'il appelait *entrebaillement,* calquant le mot latin. P. de Deimier l'interdit encore en 1610, Boileau en 1674, et le Père Mourgues employa pour la première fois le terme même dans son sens moderne en 1684. La règle de proscription fut respectée de la seconde moitié du XVIIe s. à la première du XIXe, malgré les critiques dont elle fit l'objet de la part de Voltaire. Sur l'hiatus en prose, d'Alembert écrivait le 11 mars 1770 :

« Ne devrait-on pas dire que c'est une puérilité, et souvent un défaut contraire à la simplicité et à la naïveté du style, que le soin minutieux d'éviter les hiatus dans la prose comme le pratique l'abbé de la Bletterie ? »

On a vu comment l'exemple de l'affranchissement fut donné dès l'époque romantique dans des cas où l'hiatus n'offensait pas l'oreille. Plus tard, certains poètes, comme Valéry, en ont tiré — souvent dans le cadre des règles — de savants effets musicaux ; d'autres, comme Paul Claudel, en ont usé contre les règles par défi :

*Rien que la nuit qu***i est** *commune* **et in***communicable.*

L'effet de soulagement qu'apporte une libération disparaît avec le souvenir de la contrainte. On en est à ce point pour les règles de l'hiatus depuis le début du XXe s.

hibernal, e, aux [ibɛrnal, -o] adj. (bas lat. *hibernalis,* d'hiver, du lat. class. *hibernus,* même sens, dér. de *hiems, hie-mis,* hiver ; 1532, Rabelais, écrit *hybernal* [*hibernal,* 1555, L. Labé], au sens 1 [rare jusqu'au début du XIXe s.] ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Qui a lieu durant l'hiver : *Germination hibernale. Travaux hibernaux.* || **2.** Relatif à l'hibernation, à l'état de vie ralentie provoquée par l'hiver : *Sommeil hibernal.*

hibernant, e [ibɛrnɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *hiberner ;* 1829, Boiste). Se dit des animaux qui subissent l'hibernation naturelle.

hibernation [ibɛrnasjɔ̃] n. f. (bas lat. *hibernatio,* hivernage, de *hibernatum,* supin du lat. class. *hibernare* [v. HIBERNER] ; 15 juin 1829, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* au sens 1 ; sens 2, 29 nov. 1951, *le Monde* [« ensemble des méthodes qui permettent d'obtenir cet état », 1962, Larousse] ; sens 3, 23 déc. 1966, *le Monde*). **1.** En termes de biologie, ensemble des phénomènes naturels provoqués, chez certains êtres vivants, par l'arrivée de la saison froide, et qui modifient leur rythme de vie. || **2.** *Hibernation artificielle,* chez les humains, état de vie ralentie provoquée par des actions pharmacologiques et physiques dans un dessein thérapeutique : *Mettre en hibernation ; par extens.,* ensemble des méthodes qui permettent d'obtenir cet état. || **3.** *Fig.* État prolongé d'inactivité : *Sortir de son hibernation intellectuelle.*

hiberner [ibɛrne] v. intr. (lat. *hibernare,* hiverner, être en quartiers d'hiver, passer l'hiver, de *hibernus* [v. HIBERNAL] ; fin du XVIIIe s.). En parlant d'animaux, passer l'hiver dans un état d'engourdissement complet, de vie ralentie : *La marmotte, le loir, le hérisson hibernent.*

hibernien, enne [ibɛrnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Hibernie,* anc. n. de l'Irlande, lat. *Hibernia,* Hibernie [= Irlande], de *hibernus* [v. HIVERNAL] ; 1873, Larousse). *Vx.* Irlandais.

hiberniser [ibɛrnize] v. tr. (dér. savant de *Hibernie* [v. l'art. précéd.] ; 1962, Larousse). Donner un caractère irlandais à quelqu'un ou à quelque chose.

hibiscus [ibiskys] n. m. (lat. *hibiscum,* n. neutre [*hibiscus,* n. f., à basse époque], sorte de mauve [le gr. *ibiskos,* n. m., « guimauve », est empr. du lat.] ; 1839, Boiste). Arbre de la famille des malvacées, des régions tempérées et chaudes, dont certaines espèces sont cultivées pour leurs fleurs vivement colorées : *Un grand hibiscus de la Chine, dont l'immense nappe de verdure et de fleurs couvrait tout le flanc de l'hôtel* (Zola).

***hibou** [ibu] n. m. (mot d'origine obscure [peut-être de formation onomatop.] ; 1530, Palsgrave, écrit *huiboust* [*hibou,* 1535, Olivétan], au sens 1 [*avoir des yeux de hibou,* XXe s. ; *nid de hibou,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1640, Oudin). **1.** Nom général des oiseaux de proie nocturnes, dont la tête porte des aigrettes : *Le hibou détruit une grande quantité de rongeurs. Aux hiboux des créneaux, je disputais leur place* (Vigny). *Le séjour triste dont les hiboux semblent maintenant ne pas vouloir* (Flaubert). *Les orfraies et les hiboux miaulaient la nuit où chantaient les troubadours* (Daudet). *Il* [un prévenu] *avait l'air d'un hibou effarouché par une lumière trop vive* (Camus). || *Avoir des yeux de hibou,* de gros yeux ronds à regard fixe. || *Un nid de hibou,* une vieille demeure solitaire et abandonnée. || **2.** *Fig.* et *fam.* Homme qui fuit la société : *Un très vieux hibou près de mourir dans sa masure* (Voltaire).

• Pl. *des* HIBOUX.

***hic** [ik] n. m. (mot lat. signif. « ici, sur ce point », tiré de la loc. jurid. moderne *hic est quaestio,* « c'est précisément la question », du lat. class. *hic, est* [3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *esse,* être], et *quaestio,* question [dér. de *quaerere,* chercher] ; 1690, Furetière). *Fam.* Point essentiel, difficulté principale d'une situation, nœud de la question : *Oui, mais je manque d'audace, voilà le hic* (Maupassant). *Respectable ; et sans que ça ait l'air contraint ; c'est là le hic* (Gide). *Le hic, c'est que ça leur aurait coûté trois fois plus* (Romains).

hiccéité [ikseite] n. f. (dér. savant du lat. *hic,* ici ; 1873, Larousse, écrit *hiccaeité ; hiccéité,* XXe s.). Dans la philosophie scolastique, existence dans un lieu déterminé.

***hic et nunc** [ikɛtnɔ̃k] loc. adv. (mots lat. signif. respectivement « ici, et, maintenant » ; 1837, Balzac). Sans délai et en ce lieu même : [Le ministre :] *Enfin, si l'affaire dépendait immédiatement de moi, je ne pourrais pas me décider hic et nunc, il me faudrait un rapport* (Balzac).

***hic jacet** [ikʒasɛt] loc. (mots lat. signif. « ici » [*hic*], « est étendu » [*jacet,* 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *jacēre,* être étendu, couché, gisant, de *jacĕre,* jeter] ; 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2 [avec le lat. *lepus, -poris,* lièvre], 1873, Larousse [art. *hic*]). **1.** Formule par laquelle débutent de nombreuses inscriptions funéraires. || **2.** *Hic jacet lepus,* loc. lat. signif. « ici gît le lièvre », et par laquelle on attire l'attention sur une difficulté.

***hickory** [ikɔri] n. m. (mot angl. [XVIIe s.] désignant un noyer d'Amérique et tiré de l'algonquin *pohickery,* même sens ; début du XIXe s.). Arbre de l'Amérique du Nord, voisin du noyer, dont le bois est très lourd et très résistant ; le bois de cet arbre : *Le hickory sert à faire des cannes, des skis.*

hidalgo [idalgo] n. m. (mot esp. signif. « gentilhomme », contraction de *hijo de algo,* proprem. « fils de quelque chose », de *hijo,* fils [lat. *filius*], *de,* de [lat. *de,* prép. marquant l'origine], et *algo,* quelque chose [du lat. *aliquid,* même sens] ; 1534, Rabelais, écrit *indalgo ; hidalgo,* 1798, Acad. [*hidalgue,* forme francisée, 1752, Trévoux]). *Autref.* Noble espagnol appartenant au plus bas degré de la noblesse : *Pressés comme des fourmis, des hidalgos en manteaux de velours, et armés de leurs bonnes épées, se tenaient debout autour des piliers, sans trouver de place pour plier leurs genoux qui ne se pliaient que là* (Balzac). *Il serait plutôt mort assis sur son coffre, mâchant un curedent, comme un hidalgo espagnol à côté*

de son blason, que de faire une demande quelconque d'avance ou de prêt (Gautier).

***hideur** [idœr] n. f. (de l'anc. franç. *hi[s]de,* horreur, frayeur [milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*], peut-être issu [avec un *h-* d'origine expressive] de l'anc. haut allem. **egisida,* horreur, déverbal de *egisôn,* effrayer ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *hisdur* [*hideur,* v. 1240, G. de Lorris], au sens de « effroi » ; sens 1, v. 1560, Paré [« le plus haut degré de la laideur », fin du XIXe s.] ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 3, av. 1841, Chateaubriand). **1.** État de ce qui est hideux, horrible à voir : *Quantité de photographies s'efforçant de cacher la hideur des murs* (Gide). || Le plus haut degré de la laideur : *À peine cette vision de hideur eut-elle frappé l'esprit d'Hubert...* (Bourget). || **2.** Chose hideuse : *Toutes les hideurs de la fécondité* (Baudelaire). *La plupart du temps, notre cour n'offrait que des hideurs sans relief, surtout l'été, grondante de menaces, d'échos, de coups, de chutes et d'injures indistinctes* (Céline). || **3.** *Fig.* Laideur morale : *La hideur d'un crime.*

• Syn. : **1** *horreur ;* **2** *monstre ;* **3** *abjection, bassesse, infamie, monstruosité.*

***hideusement** [idøzmɑ̃] adv. (de *hideux* [v. ce mot] ; XIIe s., Godefroy, écrit *hisdosement* [*hideusement,* v. 1330, *Baudoin de Sebourg*], au sens de « d'une manière qui provoque la répulsion » ; au sens de « d'une manière hideuse », XIIIe s., *Chanson d'Antioche* [écrit *hidousement ; hideusement,* XIVe s.]). D'une manière hideuse : *Des traits hideusement contractés. Il était déguenillé, hideusement sale* (Maupassant). *Ces chairs hideusement ulcérées et mutilées...* [une troupe de mendiants] (France). || D'une manière qui provoque la répulsion : *On se voit mourir, dans ce cas, non pas à l'instant même de la mort, mais des mois, quelquefois des années auparavant, depuis qu'elle est hideusement venue habiter chez nous* (Proust).

• Syn. : *affreusement, atrocement, horriblement.*

***hideux, euse** [idø, -øz] adj. (de l'anc. franç. *hi[s]de* [v. HIDEUR] ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *hisdos* [*hideux,* 1273, Adenet], au sens 1 ; sens 2, 1694, Boileau). **1.** Dont la laideur extrême entraîne une répulsion physique : *Un rêve hideux. Un spectacle hideux. Dragons d'airain, hideux, verts, énormes, béants* (Hugo). *L'hébétation d'un sommeil lourd rendait hideuse cette face* (Gautier). *Les vieilles images du fléau* [...], *Jaffa et ses hideux mendiants, les lits humides et pourris collés à la terre battue de l'hôpital de Constantinople...* (Camus). || **2.** *Fig.* Qui provoque un extrême dégoût moral, ignoble : *Vices hideux. Monstres nés d'accouplements hideux* (Hugo). *De hideux termes d'argot* (Gautier). *Au temps des hideuses guerres des Flandres, les peintres hollandais pouvaient peut-être peindre les coqs de leurs basses-cours* (Camus).

• Syn. : **1** *affreux, atroce, horrible, ignoble, repoussant ;* **2** *abject, infâme, infect, monstrueux, nauséabond, répugnant, sordide.*

hidr(o)- [idr(o)], élément tiré du gr. *hidrôs,* sueur, et qui entre dans la composition de quelques mots.

hidrorrhée [idrɔre] n. f. (de *hidro-* et de *-rrhée,* du gr. *rheîn,* couler ; 1878, Larousse). Sueurs abondantes.

hidrosadénite [idrɔsadenit] n. f. (du gr. *hidrôs,* sueur, et de *adénite ;* 1962, Larousse). Abcès superficiel qui se développe dans une glande sudoripare, généralement à l'aisselle.

***hie** [i] n. f. (moyen néerl. *heie,* hie ; fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* au sens de « maillet de fer pour enfoncer un mur, etc. » ; sens actuel, XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame*). Lourde pièce de bois ferrée à un bout et servant à enfoncer les pavés.

• Syn. : *dame, demoiselle.*

hièble ou **yèble** [jɛbl] n. f. (lat. *ebulum,* hièble ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *yeble ; hièble* [avec un *h-* purement graphique, destiné à empêcher la prononc. *jèble*], v. 1560, Paré). Herbe voisine du sureau, à fleurs blanches ou rosées sentant l'amande douce, à baies noires, et dont les propriétés médicinales sont voisines de celles du sureau noir : *Elles cueillaient dans les prés le bouillon-blanc* [...], *la verveine odorante, l'hièble, la menthe* (France).

hiémal, e, aux [jemal, -o] adj. (lat. *hiemalis,* d'hiver, de mauvais temps, de *hiems, hiemis,* hiver, mauvais temps, orage, froid ; 1488, *Mer des histoires,* écrit *hyemal* [*hiémal,* 1845, Bescherelle], au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** *Littér.* De l'hiver : *Les petits ifs du cimetière | Frémissent au vent hiémal | Dans la glaciale lumière* (Verlaine). *Le parc nous semblait fort beau dans son austérité hiémale* (Duhamel). || **2.** *Spécialem.* Qui croît en hiver : *Plantes hiémales.*

• Syn. : **1** *hivernal.* — Contr. : *estival.*

• Rem. On trouve aussi la graphie HYÉMAL : *Un matin, j'étais allé seul au Cap-à-l'Aigle, pour voir se lever le soleil du côté de la France. Là, une eau hyémale formait une cascade dont le dernier bond atteignait la mer* (Chateaubriand).

hiémation [jemasjɔ̃] n. f. (lat. *hiematio,* action de passer l'hiver, de *hiematum,* supin de *hiemare,* passer l'hiver, dér. de *hiems* [v. l'art. précéd.] ; 1866, Littré). Propriété que possèdent certaines plantes de pousser en hiver.

***hiement** ou ***hîment** [imɑ̃] n. m. (de *hier* 2 ; 1549, R. Estienne, écrit *hiement ; hîment,* 1962, Larousse). Action d'enfoncer les pavés avec la hie.

1. hier [ijɛr *ou* jɛr] adv. (lat. *heri,* hier, naguère ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *er, her* [*ier,* v. 1240, G. de Lorris ; *hier* — sans doute sous l'influence du lat. —, fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut*], au sens 1 ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris [*ne pas être né d'hier,* av. 1825, P.-L. Courier — *ne pas être fait d'hier,* même sens, 1756, Vadé ; *ne pas dater d'hier,* 1803, Collin d'Harle-ville]). **1.** Le jour qui précède immédiatement celui où l'on est : *L'idée m'en est venue hier, sur la route* (Stendhal). *Hier seulement, j'ai pu retrouver quelques instants de loisir* (Gide). *Hier soir* ou *hier au soir.* || **2.** À une date récente ; dans un passé très proche ou relativement proche : *De nouvelles techniques, hier encore inconnues. L'intelligence* [...], *elle est d'hier. Elle date des Grecs, des Égyptiens* (France). || Fam. *Ne pas être né d'hier, ne pas être d'hier,* avoir de l'expérience : *Cependant tu dois savoir que je ne suis pas d'hier dans la galanterie* (Balzac). || *Ne pas dater d'hier,* être déjà ancien, ou être très ancien.

◆ n. m. (1866, Littré). Le jour précédent : *Vous aviez tout hier pour réfléchir. Hier a été consacré à délibérer.*

2. *hier [je] v. tr. (moyen néerl. *heien,* hier, de *heie* [v. HIE] ; XIIIe s., *Chanson d'Antioche,* au sens de « frapper [un mur, etc.] avec un bélier, un maillet » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Enfoncer avec la hie : *Hier des pavés.*

hiéracocéphale [jerakɔsefal] adj. (de *hiéraco-,* élément tiré du gr. *hierax, -akos,* faucon, et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 4 févr. 1877, *Journ. des débats,* p. 3). Qui a une tête d'épervier : *Horus hiéracocéphale.*

***hiérarchie** [jerarʃi] n. f. (lat. ecclés. du Moyen Âge *hierarchia,* hiérarchie [au sens religieux], du gr. *hieros,* auguste, sacré, et *arkhein,* guider, commander, être le chef ; début du XIVe s., écrit *gerarchie* [*jerarchie,* 1332, *Romania,* XXVII, 72 ; *ierarchie,* 1372, Corbichon ; *hiérarchie,* 1611, Cotgrave], au sens 2 [*la hiérarchie ecclésiastique,* av. 1662, Pascal] ; sens 1, v. 1460, G. Chastellain [écrit *gérarcie ; hiérarchie,* 1611, Cotgrave ; *hiérarchie militaire,* 1861, Sainte-Beuve ; *hiérarchie administrative,* 1873, Larousse] ; sens 3, 1784, Rivarol). **1.** Dans une société, un organisme social ou une communauté, ordre dans lequel les individus sont classés du rang supérieur jusqu'au rang inférieur, selon leurs pouvoirs, leurs fonctions ou leurs dignités : *Les duretés de la carrière militaire lui avaient appris la hiérarchie sociale et l'obéissance au sort* (Balzac). *Le mépris de l'inférieur est le fondement de la hiérarchie* (France). || *Hiérarchie militaire,* ordre dans lequel sont classés les grades militaires, déterminant à la fois les règles de subordination et les droits au commandement. || *Hiérarchie administrative,* rapports de subordination entre fonctionnaires du même ordre ou du même corps.

|| **2.** Ordre et subordination des divers chœurs des anges. || *La hiérarchie ecclésiastique,* les divers degrés de l'état ecclésiastique. || **3.** *Fig.* Organisation d'éléments quelconques en une série décroissante ou croissante, classée selon la grandeur ou la valeur : *La hiérarchie des salaires. Énormité damnable et subversive de toute hiérarchie théâtrale* (Gautier). *Elle* [la raison] *est seulement occupée de types, de comparaisons systématiques, de hiérarchies idéales des valeurs* (Valéry).

● SYN. : **1** *subordination ;* **3** *échelle, éventail ; classement, classification.*

***hiérarchique** [jerarʃik] adj. (de *hiérarchie ;* XIV[e] s., écrit *ierarcique* [*iherarchique,* XV[e] s., Littré ; *hiérarchique,* XVI[e] s.], au sens 2 [*voie hiérarchique,* 1873, Larousse ; *pouvoir hiérarchique, recours hiérarchique,* 1962, Larousse] ; sens 1, fin du XIX[e] s., A. Daudet ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Relatif à la hiérarchie : *Le chapeau, en Aps, c'est le signe distinctif, hiérarchique, d'une ascendance bourgeoise* (Daudet). || **2.** Fondé sur la hiérarchie : *Gouvernement hiérarchique. Il lui souvint en même temps que son supérieur hiérarchique, le ministre actuel de l'Intérieur, était protestant* (France). || *Pouvoir hiérarchique,* en droit administratif, possibilité reconnue au supérieur, même en l'absence de toute disposition légale ou réglementaire, de donner des ordres à un subordonné ou de modifier ses décisions. || *Voie hiérarchique,* filière que l'on doit suivre pour passer d'un degré de la hiérarchie administrative à un autre : *Transmettre une demande par la voie hiérarchique. La voie hiérarchique a souvent pour effet de ne laisser arriver au chef suprême que des vérités atténuées* (Romains). || *Recours hiérarchique,* demande adressée au supérieur de l'auteur d'une décision administrative pour en demander la modification ou l'annulation. || **3.** Qui se fait selon une hiérarchie : *Classement hiérarchique.*

***hiérarchiquement** [jerarʃikmɑ̃] adv. (de *hiérarchique ;* 1690, Furetière). Dans l'ordre de la hiérarchie : *L'isolement de ce grand collège avec ses bâtiments monastiques, au milieu d'une petite ville, et les quatre parcs dans lesquels nous étions hiérarchiquement casés* (Balzac).

***hiérarchisation** [jerarʃizasjɔ̃] n. f. (de *hiérarchiser ;* 1840, Pecqueur, aux sens 1-2). **1.** Action de hiérarchiser : *La hiérarchisation des salaires.* || **2.** Organisation établie selon une hiérarchie : *Se heurter à la hiérarchisation des fonctions.*

hiérarchisé, e [jerarʃize] adj. (part. passé de *hiérarchiser ;* 1866, Littré, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Où règne la subordination de l'inférieur par rapport au supérieur : *Une puissante et nombreuse famille bourgeoise, hiérarchisée* (Mauriac). || **2.** Fondé sur un classement hiérarchique : *Des salaires hiérarchisés.*

***hiérarchiser** [jerarʃize] v. tr. (de *hiérarchie ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse ; sens 3, début du XX[e] s.). **1.** Organiser une communauté selon une hiérarchie : *Une entreprise où les cadres sont rigoureusement hiérarchisés.* || **2.** Faire varier quelque chose selon les degrés de la hiérarchie : *Hiérarchiser les salaires.* || **3.** Ordonner selon un ordre de grandeur, d'importance : *Pourquoi cataloguer, hiérarchiser nos sentiments suivant les catégories du bien et du mal* (Fabre). *Pour établir un programme de travail, il faut hiérarchiser les urgences.*

● SYN. : **3** *classer, classifier, inventorier, répertorier.*

***hiérarque** [jerark] n. m. (bas gr. ecclés. *hierarkhês,* grand prêtre, du gr. class. *hieros,* auguste, sacré, saint, et *arkhein,* guider, commander, être le chef ; 1551, *Vies des Sainctz Pères,* écrit *hierarche ; hiérarque,* 1873, Larousse). Titre donné aux hauts dignitaires de l'Église orthodoxe, évêques et archevêques.

hiératique [jeratik] adj. (lat. *hieraticus,* gr. *hieratikos,* de prêtre, sacerdotal, propre aux usages sacrés, de *hierasthai,* se consacrer au culte, être prêtre ou prêtresse, dér. de *hieros,* auguste, sacré, saint ; 1566, Du Pinet, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré ; sens 3, 1862, Flaubert). **1.** Qui concerne les choses sacrées ; qui tient sa forme d'une tradition liturgique : *Gestes hiératiques du prêtre officiant.* || **2.** En termes de beaux-arts, se dit de formes, d'un style fixés par une tradition religieuse et, par là même, immuables : *L'art égyptien est hiératique.* || **3.** Qui a une solennité, une majesté, une raideur rituelle, presque religieuse : *Attitude hiératique d'un héros de tragédie. Elle se montrait à moi de face, en tournant la tête sur son épaule droite dans une attitude hiératique qui donnait à sa délicieuse beauté je ne sais quoi de divin* (France). *Ses gestes sont hiératiques, tous ses mouvements sûrs et larges* (Suarez).

● SYN. : **2** *religieux, sacerdotal, sacré ;* **3** *figé, majestueux, olympien, solennel.*

◆ adj. et n. m. (1866, Littré, comme adj. ; comme substantif, fin du XIX[e] s.). *Écriture hiératique,* ou *l'hiératique,* nom donné par les Grecs à un des systèmes d'écriture des anciens Égyptiens, où les signes hiéroglyphiques étaient schématisés et s'écrivaient de droite à gauche : *Ceux qui sont instruits parmi les Égyptiens apprennent* [...] *l'hiératique* (France).

hiératiquement [jeratikmɑ̃] adv. (de *hiératique ;* 1855, Ch. J.M. de Vogüé). De façon hiératique : *Un va-et-vient d'honorables qui discutaient de long en large en se tenant hiératiquement par l'épaule* (Daudet).

hiératisme [jeratism] n. m. (de *hiératique ;* 1868, Goncourt). Caractère, aspect de ce qui est hiératique : *L'hiératisme des gestes.*

hiéro- [jero], premier élément de mots savants, tiré du gr. *hieros,* auguste, sacré, saint.

hiérobotanie [jerɔbɔtani] n. f. (de *hiéro-* et du gr. *-botanê,* herbe à paître, herbe en général ; 1962, Larousse). En termes d'occultisme, traité des vertus attribuées aux plantes sacrées.

hiérochromie [jerɔkromi] n. f. (de *hiéro-* et de *-chromie,* du gr. *khrôma,* couleur ; 1902, Larousse). En termes d'occultisme, méthode cabalistique selon laquelle les couleurs sont consacrées aux différentes planètes et participent de leurs influences.

hiérodoule [jerɔdul] ou **hiérodule** [jerɔdyl] n. m. (bas lat. *hierodulus,* ministre des sacrifices, gr. *hierodoulos,* esclave attaché au service d'un temple, de *hieros,* auguste, sacré, saint, et de *doulos,* esclave ; 1862, Flaubert, écrit *hiérodoule ; hiérodule,* 1866, Littré). Esclave au service d'un temple, dans l'Antiquité grecque : *Les lions du temple de Moloch étaient devenus furieux et les hiérodoules n'osaient plus s'en approcher* (Flaubert).

hiérodoulie [jerɔduli] n. f. (de *hiérodoule ;* 1901, Larousse). Dans l'Antiquité grecque, état d'hiérodoule.

hiérodrame [jerɔdram] n. m. (de *hiéro-* et de *drame ;* 1866, Littré, aux sens 1-2). **1.** Drame dont le sujet est tiré de l'histoire sainte. || **2.** Oratorio.

hiérogamie [jerɔgami] n. f. (de *hiéro-* et de *-gamie,* du gr. *gamos,* union, mariage ; 1953, Quillet). Union d'un dieu et d'une déesse.

hiérogamique [jerɔgamik] adj. (de *hiérogamie ;* 1967, *la Nef* [n° 31, p. 94]). Relatif à l'hiérogamie : *Union hiérogamique.*

hiéroglyphe [jerɔglif] n. m. (de *hiéroglyphique ;* 1576, G. Chapuis, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1689, Ch. de Sévigné ; sens 4, 1678, La Fontaine). **1.** Caractère de l'écriture sacrée des anciens Égyptiens, à valeur figurative, symbolique ou phonétique : *Vous savez comment les Égyptiens mêlaient dans leurs hiéroglyphes* [...] *les signes représentant les idées aux signes représentant des sens* (France). || **2.** *Par extens.* Signe d'un système d'écriture qui emploie des figures : *Hiéroglyphes hittites, mexicains, mayas.* || **3.** (au plur.) Caractères, écriture impossibles à déchiffrer : *La connaissance que je possédais de l'écriture de Lambert me permit, à l'aide du temps, de déchiffrer les hiéroglyphes de cette sténographie créée par l'impatience et par la frénésie de la passion* (Balzac). || **4.** *Fig.* Chose obscure, difficile à comprendre (surtout au plur.) : *C'était dire en galants*

hiéroglyphes qu'on ne pouvait arriver à la bouche qu'en passant par le cœur (Gautier). *L'hiéroglyphe obscur m'enchante* (Toulet).

hiéroglyphique [jerɔglifik] adj. (bas lat. *hieroglyphicus,* hiéroglyphique, gr. *hierogluphikos,* même sens, dér. de *hierogluphos,* qui grave des hiéroglyphes, de *hieros,* auguste, sacré, saint, et de *gluphein,* tailler, sculpter, graver ; 1529, Tory, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1650, Corneille [« mystérieux », av. 1872, Th. Gautier]). **1.** Écrit en hiéroglyphes : *Un déchiffreur d'inscriptions et de cartouches hiéroglyphiques* (Gautier). || **2.** Composé de signes indéchiffrables, difficiles à lire : *Ces pages* [...] *pleines de caractères d'une cacographie presque hiéroglyphique...* (Balzac). *Les feuillets étaient épars sur le lit. Ils étaient au nombre de cinq, couverts de sa bizarre écriture hiéroglyphique où chaque lettre était isolée — habitude qui datait de l'époque où il faisait des thèmes grecs* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Difficile à interpréter : *Ce rêve, que j'appellerai hiéroglyphique, représente évidemment le côté surnaturel de la vie* (Baudelaire). || *Par extens.* Mystérieux : *Jacinthe revient avec l'hiéroglyphique portefeuille* (Gautier).

hiérogrammate [jerɔgramat] ou **hiérogrammatiste** [jerɔgramatist] n. m. (du gr. *hierogrammateus,* prêtre ou docteur qui interprète les saintes écritures [en Égypte, etc.], de *hieros,* auguste, sacré, saint, et de *grammateus,* scribe, greffier, savant, docteur ou interprète de la loi, dér. de *gramma,* caractère d'écriture, texte, de *graphein,* écrire ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *hiérogrammatée ; hiérogrammate* et *hiérogrammatiste,* 1866, Littré). Scribe au service d'un temple, dans l'Antiquité égyptienne : *Ceux qui sont instruits parmi les Égyptiens apprennent* [...] *en second lieu l'hiératique, dont se servent les hiérogrammates* (France).

hiérogramme [jerɔgram] n. m. (de *hiéro-* et de *-gramme,* gr. *gramma* [v. l'art. précéd.] ; 1839, Boiste). Caractère de l'écriture hiératique.

hiérographe [jerɔgraf] n. m. (de *hiéro-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; 1902, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Personne qui écrit des ouvrages sur les choses sacrées. || **2.** Celui qui s'occupe de la religion des mages et des sciences occultes.

hiérographie [jerɔgrafi] n. f. (de *hiéro-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1866, Littré). Description des religions.

hiérologie [jerɔlɔʒi] n. f. (gr. *hierologia,* langage sacré ou mystique, de *hieros,* auguste, sacré, saint, et de *logos,* parole, langage, science ; 1866, Littré, aux sens 1-2 [au sens 1, le mot est un composé franç. de *hiéro-* et de *-logie,* du gr. *logos*]). **1.** Science qui étudie les différentes religions. || **2.** Chez les orthodoxes et les juifs, bénédiction nuptiale.

hiéromancie [jerɔmɑ̃si] n. f. (de *hiéro-* et de *-mancie,* gr. *manteia,* prédiction, divination, de *manteuesthai,* prédire, dér. de *mantis,* devin ; 1878, Larousse). Divination tirée des offrandes aux dieux.

hiéromanie [jerɔmani] n. f. (gr. *hieromania,* délire sacré, de *hieros,* saint, sacré, auguste, et de *mania,* folie, démence, dér. de *mainesthai,* être fou ; 1902, Larousse). Délire sacré ; folie mystique.

hiéronymien, enne [jerɔnimjɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. *Hieronymus,* n. de divers personnages, en particulier de saint Jérôme, docteur de l'Église, gr. *Hierônumos,* proprem. « dont le nom est sacré », de *hieros,* saint, sacré, auguste, et de *onoma,* nom ; 1962, Larousse [var. *hiéronymique,* 1866, Littré]). Relatif à saint Jérôme : *Le martyrologe hiéronymien.*

hiéronymite [jerɔnimit] adj. et n. (du lat. *Hieronymus* [v. l'art. précéd.] ; av. 1778, Voltaire). Se dit des religieux et religieuses faisant partie de divers instituts fondés sous le patronage de saint Jérôme.

hiérophante [jerɔfɑ̃t] n. m. (bas lat. *hierophanta,* gr. *hierophantês,* prêtre qui explique les mystères sacrés, d'où « initiateur aux mystères », de *hieros,* auguste, sacré, saint, et de *phainein,* faire voir, faire connaître, expliquer ; v. 1535, G. de Selve [« prêtre », av. 1854, Nerval]). Grand prêtre des mystères d'Éleusis, qui présidait à l'initiation : *Il se trouva que, comme le grand prêtre d'Éleusis, j'avais des encens divers pour chaque divinité. Mais les hymnes que je chantais, en brûlant ces encens, pouvaient-ils s'appeler baumes, ainsi que les poésies de l'hiérophante* (Chateaubriand). || *Fam.* Prêtre : *L'observation du jeûne et l'abstinence de certains aliments préoccupent beaucoup l'hiérophante nouveau* (Nerval).

hiérophylax [jerɔfilaks] n. m. (bas lat. *hierophylax,* gardien d'un temple, gr. *hierophulax,* même sens, de *hieros,* saint, sacré, auguste, et de *phulax,* gardien ; 1873, Larousse). Dans l'Église orthodoxe, dignitaire chargé de la garde du trésor.

hiéroscopie [jerɔskɔpi] n. f. (gr. *hieroskopia,* action d'examiner les entrailles des victimes [pour prédire l'avenir], de *hieroskopos,* qui consulte l'avenir dans les entrailles des victimes, haruspice, de *hiera,* entrailles des victimes [neutre plur. substantivé de l'adj. *hieros,* saint, sacré, auguste], et de *skopeîn,* observer, examiner ; 1866, Littré). Dans l'Antiquité, divination par l'examen des entrailles des victimes.

hiérosolymitain, e [jerɔsɔlimitɛ̃, -ɛn] adj. et n. (bas lat. *Hierosolymitanus,* de Jérusalem, du lat. class. *Hierosolyma,* n. neutre plur., « Jérusalem », gr. [d'origine hébraïque] *Hierosoluma,* n. neutre plur. de même sens ; 1902, Larousse). Relatif à Jérusalem ; qui habite Jérusalem.

hi-fi [ifi]. V. FIDÉLITÉ, REM.

***highlander** [ajlɑ̃dər] n. m. (mot angl. signif. « habitant des montagnes [d'Écosse] », de *highland,* pays montagneux [et au plur. *Highlands,* les hautes terres de l'Écosse], de *high,* haut, élevé, grand, et de *land,* terre, pays ; 1688, Miege, au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Habitant ou originaire des Highlands, ou Hautes Terres, partie montagneuse de l'Écosse. || **2.** Militaire de certains régiments britanniques d'infanterie qui ont conservé le costume traditionnel des montagnards écossais : *Tambours et bagpipes stridents rythmaient la marche des highlanders* (L. Daudet).

***high-life** [ajlajf] n. m. (mot angl. signif. « la vie des classes élégantes, le grand monde, la haute société », de *high* [v. l'art. précéd.] et de *life,* vie, manière de vivre ; 1825, d'après Matoré, *Vocabulaire* [p. 53]). *Vx.* Haute société, grand monde : *Le fameux W. Pejor, le dentiste du high-life américain* (Villiers de L'Isle-Adam). *La fine fleur de la société, beaucoup de politiques et de banquiers, des députés, quelques artistes, tous les surmenés du high-life parisien* (Daudet).

***highlifeur** [ajlajfœr] n. m. (de *highlife ;* 1888, A. Daudet). *Vx.* Celui qui fait partie de la haute société : *Et c'est le jour où j'étais allé à « l'hôtel » pour suivre cette vente, qu'un highlifeur, idiot superbe, avançant sa tête entre deux épaules d'Auvergnats, me criait dans la bousculade : « Où fait-on la fête ce soir ? »* (Daudet).

***hi-han** [iɑ̃] interj. (1873, Larousse). Onomatopée visant à reproduire le cri de l'âne.

◆ n. m. (XX^e s.) : *L'âne, qui répandait sa bénédiction de hi-hans...* (Arnoux).

***hilaire** [ilɛr] adj. (de *hile ;* 1845, Bescherelle). En anatomie et en botanique, relatif au hile : *Une cicatrice hilaire.*

hilarant, e [ilarɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *hilarans, -antis,* part. prés. de *hilarare,* rendre gai, dér. de *hilarus* [v. HILARE] ; 1805, *Encycl. méthodique,* au sens 2 ; sens 1, 1842, Mozin). **1.** Qui provoque le rire franc et continu : *Certains sketches de Charlot sont hilarants.* || **2.** *Gaz hilarant,* nom donné au protoxyde d'azote, qui produit un état d'ivresse gaie.

hilare [ilar] adj. (lat. *hilarus* ou *-ris,* gai, de bonne humeur, gr. *hilaros,* joyeux, enjoué [pour des personnes ou des choses] ; début du XVI^e s., puis 1857, Flaubert, au sens 1 [d'abord *hilaire,* du XIII^e au XVI^e s.] ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Qui manifeste une franche gaieté, une douce euphorie : *En face de lui s'étalait, florissante et hilare, la famille du pharmacien, que tout au monde contribuait à satisfaire* (Flaubert). *Un spec-*

tateur hilare. Que ne suis-je un Pénate, ou même simple Lare | Domestique, repeint, repu, toujours hilare (Heredia). || **2.** Qui est la marque d'un état d'euphorie : *Une face hilare.*

• SYN. : **1** *gai, joyeux, riant ;* **2** *épanoui, radieux, réjoui, rieur.*

hilarité [ilarite] n. f. (lat. *hilaritas,* gaieté, joie, belle humeur, de *hilaris* [v. HILARE] ; XIII^e s., écrit *ilarité* [*hilarité,* XIV^e-XVI^e s., puis 1769, Voltaire], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* État de gaieté continue : *Contentez-vous de lui souhaiter, du fond du cœur, prospérité, hilarité, succès en tout* (Voltaire). || **2.** Gaieté subite se manifestant par une explosion de rires : *Les créations fabuleuses, les êtres dont la raison, la légitimation ne peut pas être tirée du code du sens commun, excitent souvent en nous une hilarité folle, excessive, et qui se traduit en des déchirements et des pâmoisons interminables* (Baudelaire). *L'hilarité contagieuse d'une foule venue pour s'amuser, s'excitant peu à peu, éclatant à propos d'un rien* (Zola). *L'homme à qui s'adressait un tel compliment fit entendre un bruit étrange, qui était, chez lui, la manifestation unique de l'hilarité* (Duhamel).

• SYN. : **2** *allégresse, jubilation.* — CONTR. : **2** *mélancolie, tristesse.*

***hile** [il] n. m. (lat. *hilum,* point noir au haut de la fève, d'où « un rien, une parcelle » ; 1602, A. Colin, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** En botanique, cicatrice laissée sur le tégument d'une graine par la rupture du cordon qui relie l'ovaire au placenta. || **2.** En anatomie, région, généralement déprimée, qui marque le point d'insertion des vaisseaux et autres conduits dans un viscère : *Hile du foie, du rein, du poumon.*

hiloire [ilwar] n. f. (du néerl. *sloerie,* platbord, avec le suff. *-oire ;* 1643, *le Français moderne* [XXVI, 53], au plur., au sens de « surbaux qui surmontent les baux et qui forment l'entourage des écoutilles » ; sens 1, 1691, Jal, au plur., écrit *iloires* [*hiloires,* 1773, Bourdé de Villehuet ; *hiloire,* au sing., 1834, Landais] ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Élément longitudinal de liaison et de raidissement d'un pont de navire. || **2.** Bordure verticale d'un panneau, servant à empêcher l'air de pénétrer à l'intérieur d'un navire.

hilote n. m. V. ILOTE.

himalayen, enne [imalajɛ̃, -ɛn] adj. (de *Himalaya,* n. géogr. ; 1873, Larousse). Qui appartient ou se rapporte à l'Himalaya : *Les vallées himalayennes.*

***hîment** n. m. V. HIEMENT.

hindī [indi] n. m. et adj. (mot hindī ; 1845, Bescherelle). Langue commune de l'Inde, qui est la langue fédérale officielle, mais qui comprend de nombreuses variétés dialectales : *L'hindī occidental. L'hindī oriental.*

hindou, e [ɛ̃du] adj. et n. (de *Inde,* n. géogr. ; 1653, La Boullaye, écrit *indou* [*hindou,* 1839, Boiste], au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** *Vx.* De l'Inde : *La civilisation hindoue. Un hindou.* || **2.** Relatif à l'hindouisme ; adepte de l'hindouisme : *Rites hindous. Un hindou.*

• REM. Auj., *hindou* s'emploie uniquement dans le sens religieux.

hindouisation [ɛ̃duizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *hindou ;* 1962, Larousse). *Autref.* Processus d'expansion de la civilisation indienne dans des pays moins évolués.

hindouisme [ɛ̃duism] n. m. (de *hindou* [v. ce mot] ; 4 janv. 1876, *Journ. officiel* [p. 80], au sens 1 ; sens 2, 9 janv. 1877, *Journ. officiel* [p. 208]). **1.** *Vx.* Ensemble des croyances et des institutions de l'Inde. || **2.** Nom donné par de nombreux auteurs occidentaux au brahmanisme tardif.

hindouiste [ɛ̃duist] adj. et n. (de *hindouisme ;* milieu du XX^e s. [aussi « qui pratique l'hindouisme »]). *Vx.* Relatif à l'hindouisme. || Qui pratique l'hindouisme.

hindoustānī [ɛ̃dustani] adj. et n. m. (de *Hindoustan,* n. géogr. ; 1842, Acad.). Langue indo-aryenne de l'Inde.

hinterland [intərlɑ̃d] n. m. (mot allem. signif. « arrière-pays », de *hinter,* derrière, et *Land,* terre, pays ; 1907, Larousse). Région au-delà de la zone côtière ou du territoire occupé.

• REM. Ce mot tend à être remplacé par sa trad. franç. ARRIÈRE-PAYS.

hip ! [ip] interj. (interj. angl., d'origine onomatop. ; fin du XIX^e s.). Marque la joie, la victoire (généralement répété trois fois et suivi de *hourra !*) : *Veine, joie, hip, mon loup chéri* (M. Prévost).

hipp(o)- [ip(o)], premier élément de mots savants, tiré du gr. *hippos,* cheval.

hipparchie [iparʃi] n. f. (gr. *hipparkhia,* commandement d'un corps de cavalerie, régiment de cavalerie, de *hipparkhos* [v. l'art. suiv.] ; 1843, Landais, aux sens 1-2). **1.** Division de cavalerie de la Grèce ancienne (environ 500 hommes). || **2.** Grade, fonction d'hipparque.

hipparque [ipark] n. m. (gr. *hipparkhos,* [celui] qui maîtrise ou dirige un cheval, commandant de cavalerie, de *hippos,* cheval, et de *arkhein,* guider, commander, être le chef ; 1765, *Encyclopédie*). À Athènes, dans l'Antiquité, général de cavalerie.

hippiatre [ipjatr] n. m. (gr. *hippiatros,* médecin vétérinaire, de *hippos,* cheval, et de *iatros,* médecin ; 1772, Brunot). Vétérinaire spécialisé dans les maladies des chevaux.

hippiatrie [ipjatri] n. f. (dér. savant du gr. *hippiatros* [v. l'art. précéd.] ; 1534, Rabelais). Médecine des chevaux. (On dit plutôt HIPPIATRIQUE, n. f.)

hippiatrique [ipjatrik] adj. (gr. *hippiatrikos,* qui concerne l'art vétérinaire, et, au neutre plur. substantivé [*ta*] *hippiatrika,* « les Hippiatriques » [traité de médecine vétérinaire] ; 1866, Littré). Qui a rapport à l'art de soigner les chevaux : *Science hippiatrique.*

◆ n. f. (1750, Brunot). Art de soigner les chevaux. (Syn. HIPPIATRIE.)

***hippie** ou ***hippy** [ipi] n. (mot améric., dér. de l'arg. [d'origine onomatop.] *hip,* qui désigna d'abord un certain rythme de jazz, puis un fumeur de marijuana, et qui signifie maintenant « initié, à la page » ; 27 mars 1967, *l'Express*). Aux États-Unis, puis en Europe occidentale, adepte d'une éthique fondée sur l'hostilité à la société industrielle, dite « société de consommation », sur l'aspiration à la liberté intégrale dans le costume, les mœurs et la vie sociale, et sur la non-violence : *Les hippies se complaisent à des métiers de style artisanal.*

◆ adj. (sens 1, 27 mars 1967, et sens 2, 22 janv. 1968, *l'Express*). **1.** Relatif aux hippies, propre aux hippies : *Le mouvement hippie. L'art de vivre hippie.* || **2.** Qui s'inspire du goût et du genre de vie des hippies : *La mode hippie. Une morale hippie.*

• REM. On trouve la forme du plur. *hippies.* Mais le mot reste parfois invariable.

hippique [ipik] adj. (gr. *hippikos,* qui concerne les chevaux, les cavaliers, les chars, de *hippos,* cheval ; 1842, Mozin [« relatif à l'équitation », XX^e s.]). Relatif aux chevaux : *Je voudrais qu'alors les lois des chevaux fussent chevalines, je veux dire favorables aux chevaux, et pour le bien hippique* (France). *Concours hippique.* || Relatif à l'équitation : *Sport hippique.*

hippisme [ipism] n. m. (de *hippique ;* 1907, Larousse). Sport qui comprend toutes les formes d'épreuves où intervient le cheval.

hippo-. V. HIPP(O)-.

hippocampe [ipɔkɑ̃p] n. m. (lat. *hippocampus,* hippocampe, gr. *hippokampos,* monstre marin fantastique avec un corps de cheval et une queue recourbée de poisson, hippocampe, cheval marin, de *hippos,* cheval, et de *kampê,* courbure ; 1566, Du Pinet, au sens 2 ; sens 1, 1866, Littré). **1.** Animal mythologique monstrueux, moitié cheval, moitié poisson. || **2.** Nom d'un petit poisson marin à stature verticale, dont la tête recourbée rappelle celle du cheval : *Il retrouva* [...] *les coquillages, les éponges, les hippocampes sur la cheminée comme à Indret* (Daudet).

hippocastanacées [ipɔkastanase] n. f. pl. (de *hippo-* et du gr. *kastanea,* châ-

taigne, dér. de *kastanon,* même sens ; 1931, Larousse [d'abord *hippocastanées,* 1845, Bescherelle]). Famille de plantes à fruits en capsules coriaces, plus ou moins couvertes de pointes, dont fait partie le marronnier d'Inde.

hippocentaure [ipɔsɑ̃tɔr] n. m. (lat. *hippocentaurus,* hippocentaure, centaure, gr. *hippokentauros,* mêmes sens, de *hippos,* cheval, et de *kentauros,* centaure ; XVIe s.). Syn. anc. de CENTAURE.

hippocras n. m. V. HYPOCRAS.

hippocrate [ipɔkrat] n. m. (de *Hippocrate,* n. pr. ; av. 1848, Chateaubriand). *Plaisamm.* Médecin.

hippocratique [ipɔkratik] adj. (de *Hippocrate,* n. d'un célèbre médecin grec du ve s. av. J.-C., lat. *Hippocrates,* gr. *Hippokratês,* proprem. « qui maîtrise les chevaux », de *hippos,* cheval, et de *kratos,* force, puissance, domination ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Relatif à Hippocrate, à sa doctrine. || *Face hippocratique,* expression particulière que prend le visage d'un moribond, et qu'Hippocrate a, le premier, décrite avec exactitude. || *Ongles, doigts hippocratiques,* ongles altérés et recourbés en griffes, avec élargissement de la pulpe de la phalangette, qu'on observe, comme l'a signalé Hippocrate, dans certaines affections chroniques, surtout d'origine broncho-pulmonaire. || **2.** *Ironiq.* et *littér.* Digne d'Hippocrate et, *par extens.,* d'un médecin : *Le docteur avait jeté sur le malade un de ces regards hippocratiques où la sentence de mort* [...] *est toujours devinée* (Balzac).

hippocratisme [ipɔkratism] n. m. (de *Hippocrate* [v. l'art. précéd.] ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Médecine fondée sur la doctrine et les principes d'Hippocrate. || **2.** *Hippocratisme digital,* déformation des ongles en « verre de montre », caractéristique des infections chroniques.

hippocratiste [ipɔkratist] n. (de *Hippocrate,* n. pr. [v. HIPPOCRATIQUE] ; fin du XVIe s., Brantôme). Partisan de l'hippocratisme.

hippodrome [ipɔdrom] n. m. (lat. *hippodromus,* gr. *hippodromos,* lieu pour les courses de chevaux ou de chars, de *hippos,* cheval, et de *drameîn,* infin. aoriste second de *trekhein,* courir ; XIIIe s., Guillaume de Tyr, écrit *ypodrome* [*hippodrome,* 1534, Rabelais], au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Dans l'Antiquité, lieu aménagé pour des courses de chevaux et de chars ou pour les exercices d'équitation. || **2.** *Auj.* Champ de courses : *L'hippodrome d'Auteuil.*

hippogriffe [ipɔgrif] n. m. (ital. *ippogrifo,* hippogriffe, mot créé par le poète l'Arioste [1474-1533] avec le gr. *hippos,* cheval, et l'ital. *grifo,* griffon, lat. *gryp*[*h*]*us* [v. GRIFFON] ; v. 1560, Ronsard). Animal fabuleux, moitié cheval, moitié griffon : *Hippogriffe puissant, mène-moi jusqu'au ciel* (Baudelaire).

hippologie [ipɔlɔʒi] n. f. (de *hippo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1866, Littré). Étude, connaissance du cheval.

hippologique [ipɔlɔʒik] adj. (de *hippologie ;* 1866, Littré). Relatif au cheval, à l'hippologie : *Études hippologiques.*

hippologue [ipɔlɔg] n. (de *hippologie ;* 1866, Littré). Personne qui s'occupe d'hippologie.

hippométrie [ipɔmetri] n. f. (de *hippo-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1931, Larousse). Partie de l'hippologie qui a pour objet le classement des chevaux d'après un certain nombre de mensurations et d'indices mathématiques.

hippomobile [ipɔmɔbil] adj. (de *hippo-* et de *mobile,* d'après *automobile ;* 1907, Larousse). Qui est tiré par un ou plusieurs chevaux : *Voiture hippomobile.*

hippophaé [ipɔfae] n. m. (lat. *hippophaes,* sorte d'euphorbe [plante], gr. *hippophaes,* même sens, de *hippos,* cheval, et de *phaos,* lumière ; 1740, Acad.). Arbrisseau à feuillage argenté, qui croît dans les bancs de sable du lit des rivières ou dans les dunes, dont une espèce est l'*argousier.*

hippophage [ipɔfaʒ] adj. et n. (de *hippo-* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1827, Acad.). Qui mange de la viande de cheval.

hippophagie [ipɔfaʒi] n. f. (de *hippo-* et de *-phagie,* du gr. *phageîn* [v. l'art. précéd.] ; milieu du XIXe s.). Consommation de la viande de cheval dans l'alimentation.

hippophagique [ipɔfaʒik] adj. (de *hippophage* ou de *hippophagie ;* 1836, Landais). Relatif à la consommation de la viande de cheval : *Boucherie hippophagique.*

● Syn. : *chevalin.*

hippopotame [ipɔpɔtam] n. m. (lat. *hippopotamus,* gr. *hippopotamos,* cheval de rivière, hippopotame, de *hippos,* cheval, et *potamos,* fleuve, rivière ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *ipotatesmos, ipotimeos* [*ypotame,* v. 1265, Br. Latini ; *hippopotame,* 1546, Rabelais], au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Très gros mammifère de l'ordre des porcins, à peau sans poils et épaisse, herbivore non ruminant, vivant dans les fleuves et les lacs africains : *Et du bord des boueux archipels | Des colosses se font de monstrueux appels, | L'hippopotame sort de l'immense onde obscure* (Hugo). || **2.** *Péjor.* Personne énorme et maladroite dans ses gestes.

hippopotamesque [ipɔpɔtamɛsk] adj. (dér. plaisant de *hippopotame ;* 1874, Goncourt, au sens 1 [var. *hippopotamique,* 1838, Th. Gautier] ; sens 2, 1970, Robert). **1.** *Péjor.* Qui a les proportions d'un hippopotame ; qui rappelle l'hippopotame : *Une vieille dame hippopotamesque.* || **2.** Digne d'un hippopotame : *Une élégance hippopotamesque.*

hippotechnie [ipɔtɛkni] n. f. (de *hippo-* et de *-technie,* du gr. *tekhnê,* art, habileté, industrie ; 1878, Larousse). Science de l'élevage, de l'exploitation et du dressage du cheval.

hippotigris [ipɔtigris] n. m. (mot gr. signif. proprem. « sorte de grand tigre », de *hippos,* cheval, et *tigris,* tigre, tigresse ; 1888, Larousse). Nom générique du zèbre.

hippotrague [ipɔtrag] n. m. (lat. scientif. moderne *hippotragus,* de *hippo-* et du gr. *tragos,* bouc ; 1922, Larousse, écrit *hippotragus ; hippotrague,* 1931, Larousse). Nom donné à plusieurs espèces d'antilopes africaines d'assez grande taille, aux grandes cornes annelées, courbées vers l'arrière.

hippurie [ipyri] n. f. (de *hippurique ;* 1866, Littré). Teneur de l'urine en acide hippurique.

hippurique [ipyrik] adj. (de *hipp-* et de *-urique,* du gr. *ouron,* urine ; 1845, Bescherelle). *Acide hippurique,* acide organique qui se rencontre normalement dans l'urine, principalement dans celle des ruminants.

hippurite [ipyrit] n. f. (du lat. *hippuris, -ridis,* prêle des bois, gr. *hippouris, -ridos,* adj., « garni d'une queue de cheval », et, comme n. f., « queue de cheval, plante aquatique dont les touffes ressemblent à une queue de cheval » [de *hippos,* cheval, et de *oura,* queue des animaux], l'hippurite ayant été ainsi nommée à cause de sa forme ; 1771, Trévoux). Mollusque bivalve fossile qui a joué un grand rôle dans le peuplement des mers crétacées.

hippy n. V. HIPPIE.

hircin, e [irsɛ̃, -in] adj. (lat. *hircinus,* de bouc, de *hircus,* bouc ; 1458, *Mystère du Vieil Testament*). Relatif au bouc, qui vient du bouc : *Le satyre aux cuisses soyeuses répandant un fumet hircin* (Arnoux).

hirondeau [irɔ̃do] n. m. (de *hirond*[*elle*], avec le suff. dimin. *-eau ;* 1660, Oudin, au sens 1 [a remplacé l'anc. franç. *arondeau* — XIIIe s., Godefroy —, dér. de *aronde*] ; sens 2, 1962, Larousse [*hirondelle,* n. f., même sens, 1877, Littré]). **1.** En ornithologie, jeune hirondelle. || **2.** *Pop.* Ouvrier tailleur qui changeait souvent d'atelier.

hirondelle [irɔ̃dɛl] n. f. (anc. provenç. *irondela,* hirondelle [XIIe s.], de *ironda,* même sens [XIe s.], lat. pop. *hirunda, lat. class. *hirundo, -dinis,* hirondelle, aronde [poisson] ; 1546, Rabelais, au sens 1 [a remplacé *arondelle* — fin du XIe s., *Gloses*

de Raschi —, dér. de *aronde ; au retour des hirondelles,* 1900, *Dict. général ; une hirondelle ne fait pas le printemps,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1611, Cotgrave [« poisson volant », av. 1553, Rabelais ; *nid d'hirondelle,* 1878, Acad.] ; sens 3, av. 1890, Maupassant [« navire léger de moyenne grandeur », 1627, Richelieu] ; sens 4, 1923, Esnault [*hirondelle à roulettes ; hirondelle,* « gendarme », 1915, Esnault — d'abord *hirondelle de la grève,* 1837, Balzac]). **1.** Oiseau à dos noir et ventre blanc, à queue fourchue, qui quitte les régions froides et tempérées de l'Europe à l'automne pour y revenir au début du printemps : *Des hirondelles passaient en poussant de petits cris* (Flaubert). *Les hirondelles sont parties cette année plus tôt que de coutume ; cela nous présage un hiver précoce et rigoureux* (France). || *Au retour des hirondelles,* au printemps. || *Une hirondelle ne fait pas le printemps,* un seul exemple ne peut autoriser des déductions aboutissant à une conclusion générale. || **2.** *Hirondelle de mer,* nom usuel de la sterne, oiseau palmipède de la famille des mouettes ; nom donné à plusieurs poissons dits « poissons volants ». || *Nid d'hirondelle,* nid de la salangane, que cet oiseau fabrique en régurgitant de son jabot une substance gélatineuse provenant des algues absorbées, et qui constitue un mets apprécié des Chinois : *Potage aux nids d'hirondelles.* || **3.** *Vx.* Petit bateau à marche rapide naviguant sur les rivières : *Il gagnait la Seine pour prendre l'hirondelle qui le déposerait à Saint-Cloud* (Maupassant). || **4.** *Pop.* Agent cycliste : *Il avait été arrêté par deux hirondelles* (Carco).

hirsute [irsyt] adj. (lat. *hirsutus,* hérissé, hirsute, grossier, de *hirtus,* qui a des pointes, des aspérités, grossier ; 1803, Wailly, au sens 1 [en botanique, 1900, *Dict. général*] ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Dont les poils ou les cheveux abondants se dressent dans tous les sens : *La vieille reine de Troie, hirsute, criarde, sauvage* (Verlaine). *Barbe hirsute. Chevelure hirsute.* || En botanique, garni de poils longs. || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne à l'aspect rébarbatif, aux manières bourrues : *Sous cette apparence hirsute* [...], *une pudeur qui s'effarouche de rien, une âme de poète* (Arnoux).

• SYN. : **1** *ébouriffé, échevelé, hérissé, rebroussé ; hispide ;* **2** *bourru, fruste, revêche, rude, sauvage.*

hirsutisme [irsytism] n. m. (de *hirsute ;* 1922, Larousse). Développement exagéré du système pileux, en rapport avec des troubles endocriniens.

hirudinées [irydine] n. f. pl. (dér. savant du lat. *hirudo, -dinis,* sangsue ; 1845, Bescherelle). Classe d'annélides ayant pour type la sangsue.

hirudiniculteur [irydinikyltœr] n. m. (du lat. *hirudo, -dinis,* sangsue, d'après *apiculteur, agriculteur,* etc. ; 1866, Littré). Personne qui élève des sangsues.

hirudiniculture [irydinikyltyr] n. f. (du lat. *hirudo, -dinis,* sangsue, d'après *apiculture, agriculture,* etc. ; 1866, Littré). Art d'élever les sangsues.

hispanique [ispanik] adj. (lat. *hispanicus,* d'Hispanie, de *Hispania,* l'Hispanie [auj. l'Espagne], dér. de *Hispani, -norum,* les habitants de l'Hispanie [au sing. *Hispanus*] ; 1836, Landais). Relatif à l'Espagne, aux Espagnols : *L'Institut d'études hispaniques.*

◆ n. m. (1962, Larousse). Dialecte arabe maghrébin parlé en Espagne du VIII^e^ au XVI^e^ s.

hispanisant, e [ispanizɑ̃, -ɑ̃t] n. (de *hispanique ;* 1931, Larousse). Personne qui étudie la langue et la civilisation espagnoles : *Les spectateurs français, hors un petit groupe d'hispanisants, ne comprenaient pas les textes* (Maurois).

hispanisme [ispanism] n. m. (dér. savant du lat. *Hispanus* [v. HISPANIQUE] ; 1771, Trévoux). Locution ou construction propre à la langue espagnole.

hispaniste [ispanist] n. (de *hispanique ;* 1931, Larousse). Syn. de HISPANISANT.

hispano-américain, e [ispanɔamerikɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *hispano-* [élément tiré du lat. *Hispanus,* v. HISPANIQUE] et de *américain ;* 1845, Bescherelle). Relatif à l'Amérique de langue espagnole ; originaire ou habitant d'un pays américain de langue espagnole.

◆ adj. (fin du XIX^e^ s.). Qui concerne à la fois l'Espagne et l'Amérique : *La guerre hispano-américaine.*

hispano-arabe [ispanɔarab] ou **hispano-moresque** [ispanɔmɔresk] adj. (de *hispano-* [v. l'art. précéd.] et de *arabe, moresque ;* début du XX^e^ s. [*céramique hispano-moresque,* 1957, Robert]). Se dit de l'art musulman à l'ouest du Bassin méditerranéen, au temps où les califes de Cordoue réunissaient sous leur autorité le Maroc et l'Espagne : *De menus objets de curiosité* [...], *chaudrons de cuivre et plats hispano-arabes à reflets métalliques* (France). || Spécialem. *Céramique hispano-moresque,* céramique fabriquée au Moyen Âge dans les provinces espagnoles soumises à la domination des Maures.

hispide [ispid] adj. (lat. *hispidus,* hérissé, âpre, grossier ; 1495, J. de Vignay). Se dit, en botanique, de ce qui est hérissé de poils rudes : *Une tige hispide.*

***hissage** [isaʒ] n. m. (de *hisser ;* début du XX^e^ s.). Action de hisser : *La minute de silence au lent hissage des couleurs* (Hamp).

***hisser** [ise] v. tr. (bas allem. *hissen,* hisser ; 1552, Rabelais, écrit *inse !* [*hinse !,* 1690, Furetière ; *hisse hisse !,* 1701, Furetière ; *o hisse !,* 1773, Bourdé de Villehuet ; *oh hisse !,* 1931, Larousse], au sens 3 ; sens 1, 1573, Du Puys [écrit *ysser ; hisser,* 1636, Monet] ; sens 2, 1759, Voltaire ; sens 4, début du XX^e^ s.). **1.** Faire monter à l'aide d'un cordage ou d'un palan : *Hisser une embarcation, les voiles. Leur échelle de corde* [...] *fut hissée le long de la tour* (Flaubert). || **2.** Faire monter avec difficulté : *Hisser un piano au troisième étage. Sa maigreur est hideuse et sa faiblesse telle qu'on a dû le hisser dans le train* (Gide). *Un toueur crachait et hissait contre-mont, le long du chenal balisé, un train de gabarres* (Arnoux). || **3.** *Ho ! hisse !* exclamation qui s'emploie en deux temps, le premier (*Ho !*) pour prévenir, et le second (*hisse !,* impér. du v. *hisser*) pour commander l'exécution immédiate d'un effort simultané exécuté par plusieurs personnes. || **4.** *Fig.* Élever à un niveau difficile à atteindre : *Il se trouvait hissé dans un domaine où tout devient possible* (Giraudoux).

• SYN. : **1** *guinder, haler ;* **4** *hausser, porter, soulever.*

◆ **se hisser** v. pr. (sens 1, av. 1794, Florian ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** S'élever avec effort ou difficulté : *Une courtisane napolitaine l'invita de sa fenêtre à se hisser jusqu'à elle dans le panier qui servait à monter les provisions* (France). *Ils se hissent dans le wagon, écrasant les pieds de leurs voisins* (Duhamel). *Se hisser sur la pointe des pieds jusqu'à l'étagère.* || **2.** *Fig.* Arriver grâce à ses efforts à un niveau social, intellectuel, moral élevé : *C'est qu'elle avait une façon prévenante d'écouter, qui prêtait de la valeur à ses interlocuteurs et les encourageait à se hisser pour elle au-dessus de leur niveau habituel* (Martin du Gard). *Sans doute, il s'agit par là de se hisser au niveau de Dieu, ce qui est déjà le blasphème* (Camus).

• SYN. : **1** *grimper, monter ;* **2** *s'élever, se hausser.*

hist(o)- [ist(o)] ou **histio-** [istjo], premier élément de mots savants, tiré du gr. *histion,* tissu [dér. de *histos*], ou de *histos,* même sens.

histamine [istamin] n. f. (de *hist-* et de *amine ;* 1931, Larousse). Substance organique active qui se trouve dans l'ergot de seigle et dans certains tissus animaux : *L'histamine est un excitant musculaire.*

histaminique [istaminik] adj. (de *histamine ;* milieu du XX^e^ s.). Relatif à l'histamine ou produit par elle.

histio-. V. HIST(O)-.

histiocyte [istjɔsit] n. m. (de *histio-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1962, Larousse). Cellule libre du tissu conjonctif, dérivant de la cellule réticulaire.

histiocytome [istjɔsitom] n. m. (de *histiocyte ;* 1962, Larousse). Petite tumeur

cutanée conjonctive, arrondie, siégeant habituellement aux jambes.

histochimie [istɔʃimi] n. f. (de *histo-* et de *chimie ;* 1866, Littré). Science qui vise à connaître la constitution chimique des cellules et des tissus.

histochimique [istɔʃimik] adj. (de *histochimie ;* 3 avr. 1875, *le Progrès médical,* p. 2). Relatif à l'histochimie.

histodiagnostic [istɔdjagnɔstik] n. m. (de *histo-* et de *diagnostic ;* 1962, Larousse). Diagnostic obtenu par l'examen histologique (au microscope) d'un fragment de tissu prélevé par biopsie ou par ponction.

histogène [istɔʒɛn] adj. (de *histo-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1873, Larousse). Se dit des feuilles embryonnaires qui donnent naissance aux différents tissus.

◆ n. m. (1931, Larousse). Toute substance capable de favoriser le développement et la régénération d'un tissu.

histogenèse [istɔʒənɛz] n. f. (de *histo-* et de *-genèse,* lat. *genesis,* génération, création, gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, de *gignesthai,* devenir, se produire ; 1873, Larousse [art. *histogénie*], au sens de « production de tissus organiques » ; sens actuels, 1888, Larousse). Remaniement des tissus et production de tissus nouveaux qui ont lieu à la fin de la métamorphose des insectes à la suite de l'histolyse. || Formation et développement des différents tissus de l'embryon.

• REM. On a dit anciennn. HISTOGÉNIE (1866, Littré).

histogramme [istɔgram] n. m. (angl. *histogram,* même sens [début du XXe s.], du gr. *histos,* texture, trame, et *gramma,* caractère d'écriture, inscription, dér. de *graphein,* écrire ; 1956, Romeuf). Graphique utilisé en statistique et constitué par des rectangles de même base, placés à côté les uns des autres, et dont la hauteur est proportionnelle à la quantité à représenter.

histoire [istwar] n. f. (lat. *historia,* l'histoire, œuvre historique, récit, relation, racontars, contes, sornettes, gr. *historia,* recherche, information, connaissance, relation écrite ou verbale de ce qu'on a appris, de *histôr,* qui sait, qui connaît ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *historie* [*estoire,* v. 1155, Wace ; *histoire,* v. 1361, Oresme], au sens I, 2 ; sens I, 1, v. 1361, Oresme [*histoire ancienne, histoire moderne,* 1690, Furetière ; *histoire du Moyen Âge, histoire contemporaine,* 1866, Littré ; *histoire sacrée,* 1680, Richelet ; *la petite histoire,* XXe s. ; *peintre d'histoire,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, fin du XIIIe s., Joinville ; sens I, 4, milieu du XVIe s., Ronsard [« étude, description du passé dans sa vérité, par opposition aux récits de fiction », 1679, Bossuet] ; sens I, 5, XXe s. ; sens I, 6, 1646, Rotrou ; sens I, 7, fin du XVe s., Commynes [*estoire,* « chronique », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens I, 8, 1677, Bossuet [*histoire naturelle,* 1551, Belon] ; sens II, 1, v. 1462, *Cent Nouvelles ;* sens II, 2, 1655, Molière ; sens III, 1, 1690, Furetière [aussi *c'est une autre histoire ; c'est toute une histoire,* 1866, Littré ; *le plus beau de l'histoire,* 1835, Acad.] ; sens III, 2, XXe s. [*voilà bien une autre histoire,* 1772, Voltaire — *voici une nouvelle histoire,* même sens, 1670, Molière ; *faire des histoires,* 1873, Larousse] ; sens III, 3, 1690, Furetière ; sens III, 4, 1732, Richelet).

I. 1. Relation et interprétation des faits, des événements qui ont marqué les temps passés, relativement à l'évolution de l'humanité, d'un peuple, d'une activité humaine, d'une discipline, etc. : *Histoire de France. Histoire de l'art, de la littérature, de la médecine. L'histoire des rois est le martyrologe des nations* (Diderot). *Il me vint à l'esprit d'écrire l'histoire de la Fronde* (Vigny). || *Histoire ancienne,* celle qui concerne les époques les plus anciennement connues jusqu'à la fondation de Constantinople (325) ou à la fin de l'Empire romain d'Occident (476). || *Histoire du Moyen Âge,* celle qui comprend l'époque intermédiaire entre l'histoire ancienne et l'histoire moderne, et dont on fixe généralement la fin en 1492 (découverte de l'Amérique). || *Histoire moderne,* celle qui s'étend de la fin du Moyen Âge à la Révolution française. || *Histoire contemporaine,* celle qui s'étend de 1789 à nos jours. || *Histoire sacrée,* celle qui traite des événements du domaine religieux : Ancien Testament (*histoire sainte*) et Nouveau Testament (*histoire ecclésiastique*). || *La petite histoire,* les petits événements pittoresques, les anecdotes en marge d'une période historique. || *Peintre d'histoire,* celui qui prend pour sujet des scènes historiques. || **2.** Relation d'événements, de faits réels et généralement remarquables à quelque titre, particuliers à un ou à plusieurs individus : *Voici l'histoire de ces trois ou quatre cents brigands* (Chateaubriand). || **3.** Succession d'événements qui concernent une chose ou un être : *L'aviation n'en était alors qu'au début de son histoire. Voici une maison qui a eu une histoire mouvementée. Vous pouvez lire dans ces cercles concentriques l'histoire de l'arbre* (Arnoux). *Cette guerre-ci appartient à ma propre histoire* (Beauvoir). || **4.** *Absol.* Science dont le domaine comprend l'ensemble des faits et des événements qui constituent le passé de l'humanité, considérés dans leur déroulement et étudiés selon une méthode rigoureuse : *Les enseignements de l'histoire. L'objectivité en histoire. La connaissance de l'histoire. Un professeur d'histoire. Le patriotisme est une vertu, l'histoire est une science ; il ne faut pas les confondre* (Fustel de Coulanges). || *Spécialem.* Étude, description du passé dans sa vérité, par opposition aux récits de fiction : *L'histoire elle-même m'excite encore plus que le roman* (Valéry). *Distinguer l'histoire et la légende.* || **5.** Partie du passé connue par des documents écrits : *L'histoire et la préhistoire. L'histoire de la Germanie commence avec Tacite.* || **6.** Ensemble des jugements et des réflexions inspirés par l'étude du passé ; mémoire que la postérité garde du passé : *Le tribunal de l'histoire. L'histoire nous jugera. Son nom restera dans l'histoire. Je te regarde, Histoire, fixement* (Hugo). || **7.** Ouvrage relatant les événements du passé, ou une partie de ces événements : *On ose écrire des histoires des lettres ou de l'art sans souffler mot de ces choses-là* (Valéry). *Il existe beaucoup d'histoires de France* [...] *à l'usage du public qui veut savoir comment son pays s'est fait* (Gaxotte). || **8.** *Vx.* Étude descriptive et scientifique d'une catégorie de phénomènes : *Histoire des insectes. « Histoire et théorie de la Terre », de Buffon.* || Spécialem. *Histoire naturelle,* étude et description des êtres qui peuplent la nature. (On dit plutôt auj. SCIENCES NATURELLES.)

II. 1. Récit de faits, d'événements totalement ou partiellement imaginaires, relatifs à des personnages réels ou fictifs : *Il faudrait en faire une description qui retarderait trop l'intérêt de cette histoire, et que les gens pressés ne pardonneraient pas* (Balzac). *J'adore les histoires qui se suivent tout d'une haleine, où l'on a peur* (Flaubert). *Puis il disait des histoires grasses et salées* (France). *La peau de chagrin dont Balzac a narré l'histoire* (Duhamel). *Raconter des histoires drôles, des histoires de fantômes.* || **2.** Propos mensongers, récit visant à tromper : *Elle inventa toute une histoire pour trouver prétexte à visiter sa chambre* (Flaubert). *Je ne voudrais pas vous vexer, mais moi, votre histoire, je la trouve dure à avaler* (Aymé). *Il nous a raconté des histoires : personne n'a jamais entendu parler de cela.*

III. 1. Affaire, question particulière ou ensemble d'événements relatifs à tel ou tel domaine : *Elle s'était mise dans une vilaine histoire, qui allait la mener loin* (Zola). *Tout jeune, pour une histoire de femmes, il avait quitté sa famille* (Martin du Gard). *Ils se sont querellés pour une histoire d'argent. Cette panne, c'est une histoire d'allumage.* || *C'est tout une histoire,* c'est un fait long à raconter, compliqué et plein de rebondissements. || *C'est une autre histoire,* c'est une autre affaire, qui n'a rien à voir avec l'événement présent ou qui ne peut être invoquée comme défense : *Autre histoire, s'écria-t-il d'une voix railleuse qui fit rougir la pauvre fille* (Balzac). *Il suffisait de penser ça une seconde et tout prenait un autre sens, c'était une autre histoire* (Sartre). || *Le plus beau de l'histoire,* le fait le plus marquant,

le plus pittoresque ou le plus curieux. || **2.** Incident, contretemps qui trouble le déroulement normal de quelque chose : *Nous avons fait un voyage sans histoires.* || *Voilà bien une autre histoire,* voilà un nouvel incident qui va entraîner des ennuis ; voilà un nouvel embarras. || *Faire des histoires, en faire une histoire,* donner à un fait une importance exagérée : *Ce n'est pas qu'à Oran on meure plus qu'ailleurs, mais j'imagine seulement qu'on en fait plus d'histoires* (Camus). *Il n'y a pas de quoi en faire une histoire. Il en a fait toute une histoire.* || **3.** Manières, façons pour se donner de l'importance (généralement au plur.) : *Allez ! pas d'histoires ! Chantez-nous une chanson. C'est le type de la femme à histoires* (Giraudoux). || **4.** Querelle volontairement suscitée, dispute qui en résulte (souvent au plur.) : *Il avait eu une bagarre avec un type qui lui cherchait des histoires* (Camus).

● SYN. : **I, 3** *biographie, existence, passé, vie.* || **II, 1** *anecdote, conte, historiette ;* **2** *balivernes, bateau* (fam.), *blague* (fam.), *craque* (fam.), *fable, mensonge, roman, sornettes.* || **III, 1** *aventure, problème ;* **2** *accroc, anicroche* (fam.), *complication, difficulté.*

◆ **Histoire de** loc. prép. (1834, Balzac). *Fam.* En vue de, afin de : *Gervaise aurait mis sa table en travers de la rue, si elle avait pu, histoire d'inviter chaque passant* (Zola). *Ces francs-tireurs* [...] *le fusilleraient pour s'amuser, pour passer une heure, histoire de rire en voyant sa tête* (Maupassant).

histologie [istɔlɔʒi] n. f. (de *histo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1836, Raymond). Partie de l'anatomie qui étudie la formation, l'évolution et la composition des tissus des êtres vivants.

histologique [istɔlɔʒik] adj. (de *histologie ;* 1845, Bescherelle). Qui concerne l'histologie : *Un examen histologique* [...] *nous a renseignés sur la nature de cette tumeur* (Cendrars).

histologiquement [istɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *histologique ;* 1877, Littré). Du point de vue histologique.

histologiste [istɔlɔʒist] n. (de *histologie ;* 1845, Bescherelle). Spécialiste de l'histologie.

histolyse [istɔliz] n. f. (de *histo-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, dissolution, fin ; 1888, Larousse [var. *histolysie,* 1878, Larousse]). Destruction des tissus vivants, que l'on observe au début des métamorphoses des insectes et dans certains états pathologiques.

histopathologie [istɔpatɔlɔʒi] n. f. (de *histo-* et de *pathologie ;* 1962, Larousse). Histologie des tissus malades. (Syn. ANATOMIE PATHOLOGIQUE.)

histopoïèse [istɔpɔjɛz] n. f. (de *histo-* et de *-poïèse,* gr. *poiêsis,* création, dér. de *poieîn,* faire ; 1931, Larousse). Ensemble des phénomènes qui modifient et différencient une cellule, dans ses lignées successives, pour donner naissance à un tissu doué de propriétés spécifiques.

historadiographie [istɔradjɔgrafi] n. f. (de *histo-* et de *radiographie ;* 1962, Larousse). Radiographie de coupes minces de tissus organiques.

historial, e, aux [istɔrjal, -o] adj. (bas lat. *historialis,* historique, du lat. class. *historia* [v. HISTOIRE] ; 1291, Guiart des Moulins, écrit *hystorial,* au sens de « disposé d'après la méthode de l'*Historia scholastica* [de Petrus Comestor] » ; écrit *historial,* au sens de « historique », v. 1327, J. de Vignay). Syn. anc. de HISTORIQUE.

historicisme [istɔrisism] n. m. (dér. savant du lat. *historia* [v. HISTOIRE] ou du franç. *historique ;* 1931, Larousse). Doctrine suivant laquelle l'histoire, par les moyens qui lui sont propres et sans le secours d'une philosophie, est capable d'établir certaines vérités morales ou religieuses.

historicité [istɔrisite] n. f. (dér. savant de *historique ;* 6 avr. 1872, *Revue critique,* p. 209). Caractère de ce qui est historique, c'est-à-dire objectivement établi : *Prouver l'historicité d'un fait. Par la notion d'historicité, il est judaïque et se retrouvera dans l'idéologie allemande* (Camus).

historié, e [istɔrje] adj. (part. passé de *historier ;* milieu du XVIe s., Amyot, au sens 1 [*tapisserie historiée ; chapiteau historié,* av. 1842, Stendhal ; *lettre historiée,* 1866, Littré] ; sens 2, 1648, Scarron). **1.** Orné d' « histoires », c'est-à-dire de scènes à plusieurs personnages, et particulièrement de scènes tirées de l'Écriture sainte ou de la vie des saints : *Des prières historiées que la bonne fille avait glissées entre les pages* (France). *Bibles historiées, livres d'heures que l'amateur n'ouvre jamais pour lire le texte, mais pour s'enchanter une fois de plus des couleurs qu'y a ajoutées quelque émule de Foucquet et qui font tout le prix de l'ouvrage* (Proust). || *Chapiteau historié,* chapiteau où sont figurés des personnages sculptés : *Les chapiteaux historiés sont caractéristiques de l'art roman.* || *Lettre historiée,* en paléographie, lettre capitale dans laquelle est représentée une scène : *Françoise se refusa à reconnaître le nom de Gilberte parce que le « G » historié, appuyé sur un « i » sans point, avait l'air d'un « A », tandis que la dernière syllabe était indéfiniment prolongée à l'aide d'un paraphe dentelé* (Proust). || *Tapisserie historiée,* tapisserie à personnages. || **2.** Orné de motifs décoratifs quelconques : *À Mayence et à Francfort* [...], *ce ne sont partout que devantures historiées, ouvrées et guillochées* (Hugo). *De grands verres de Venise, traversés de spirales laiteuses, des vidrecomes allemands historiés de blasons remplaçaient les verres* (Gautier).

● SYN. : **2** *décoré, enjolivé, ornementé, rehaussé.*

historien, enne [istɔrjɛ̃, -ɛn] n. (dér. savant du lat. *historia* [v. HISTOIRE] ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, 1669, Boileau). **1.** Personne dont la spécialité est l'étude de l'histoire, qui se livre à des recherches et des travaux historiques, qui écrit des ouvrages d'histoire : *Un historien du Moyen Âge. Pourquoi l'historien qui suit fidèlement les moindres détails du récit qu'on lui a fait serait-il coupable ?* (Stendhal). *L'historien des mœurs et des idées n'a pas une mission moins austère que l'historien des événements* (Hugo). *Pécuchet également conçut des doutes, et ils prirent en méfiance les historiens* (Flaubert). *Cet ami, cet historien, ce professeur d'un collège libre du Bordelais, prépare depuis des années, et avec amour, sur mes livres et sur ma vie, un ouvrage qui ne pourra être qu' « exhaustif », s'il paraît jamais* (Mauriac). || **2.** *Class.* et *littér.* Celui qui raconte un événement ou une suite d'événements : *Le poète n'est plus qu'un orateur timide, | Qu'un froid historien d'une fable insipide* (Boileau). *Question délicate, et à laquelle l'historien de Tartarin serait fort embarrassé de répondre* (Daudet).

historier [istɔrje] v. tr. (lat. scolast. *historiare,* raconter en historien, du lat. class. *historia* [v. HISTOIRE] ; v. 1360, Froissart, au sens de « raconter en historien » ; sens 1, 1609, M. Régnier ; sens 2, début du XVe s. ; sens 3, milieu du XVIe s.). **1.** *Class.* Raconter en détail : *Sans historier le tout par le menu, | Il me dit : « Vous soyez, Monsieur, le bien venu »* (M. Régnier). || **2.** Orner de scènes à plusieurs personnages, en particulier de scènes tirées de l'Écriture sainte et de la vie des saints : *Les amours et mythologies voluptueuses dont la haute lice était historiée* (Gautier). || **3.** Orner de motifs décoratifs quelconques : *Historier un frontispice.*

● SYN. : **3** *décorer, ornementer.*

historiette [istɔrjɛt] n. f. (de *histoire,* d'après le lat. *historia* [v. HISTOIRE] ; 1651, Retz). Petit récit d'une aventure de caractère plaisant ou galant ; anecdote sans importance : *Les « Historiettes » de Tallemant des Réaux. Les nouvellistes de Paris ne sont pas si scrupuleux en fait d'historiettes que je le suis en fait d'histoire* (Voltaire). *Et l'aumônier conta des historiettes d'un ton plaisant, avec une pointe d'édification* (France).

● SYN. : *conte, nouvelle.*

historieur [istɔrjœr] n. m. (de *historier ;* 1495, d'après Littré, 1877). Au Moyen Âge, enlumineur de manuscrits.

historigramme [istɔrigram] ou **historiogramme** [istɔrjɔgram] n. m. (de *histori-* ou *historio-,* éléments tirés du lat. *historia* [v. HISTOIRE], et de [*histo*]*gramme ;* 1962, Larousse). En termes de statistique,

histogramme montrant une succession de faits constituant un tout dans le temps.

historiographe [istɔrjɔgraf] n. m. (bas lat. *historiographus,* gr. *historiographos,* historiographe, de *historia* [v. HISTOIRE], et de *graphein,* écrire ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain). **1.** *Vx.* Historien. || **2.** Écrivain qui est officiellement chargé d'écrire l'histoire de son temps, d'un souverain, d'une institution : *Racine et Boileau étaient historiographes du roi. Nous allons révéler, dire, détailler ce que tous les historiographes du 2-Décembre ont caché* (Hugo).

historiographie [istɔrjɔgrafi] n. f. (gr. *historiographia,* travail d'historien, de *historiographos* [v. l'art. précéd.] ; fin du XV^e s., Molinet, au sens de « histoire » ; sens 1, 1750, Voltaire ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Travail de l'historiographe. || **2.** Ensemble d'ouvrages d'historiographes : *L'historiographie moderne.*

historiographique [istɔrjɔgrafik] adj. (de *historiographie ;* 1845, Bescherelle). Relatif à l'historiographie.

historique [istɔrik] adj. (lat. *historicus,* d'histoire ou d'historien, qui s'occupe d'histoire, et, comme n. m., « historien », gr. *historikos,* qui concerne la connaissance d'une chose, qui concerne l'histoire, et, comme n. m., « historien », de *histôr,* qui sait, qui connaît ; milieu du XV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. [*temps historiques,* 1740, Acad. ; *colonne historique, c'est historique,* 1866, Littré] ; sens 3, 1831, Balzac [*monument historique,* 1900, *Dict. général* — art. *monument*] ; sens 4, 1763, Voltaire). **1.** Qui est relatif à l'histoire, étude du passé de l'humanité, qui est conforme à ses règles, à ses méthodes : *Recherches, travaux historiques. Récit historique. Documents historiques. Critique historique. Grammaire, linguistique historique. La méthode historique ressemble au moins en un point à la méthode philosophique : nous ne devons croire qu'à ce qui est démontré* (Fustel de Coulanges). || **2.** Qui appartient à l'histoire, partie du passé de l'humanité dont l'existence est considérée comme objectivement établie : *Fait historique. Personnage historique. Pour l'agnostique, ce que nous appelons « vocation » résulte des circonstances historiques, de la géographie, du prestige de notre culture, des intérêts enfin* (Mauriac). || *Temps historiques,* époques sur lesquelles on possède des documents écrits (par opposition aux *temps fabuleux* ou *préhistoriques*) : *Jadis, avant les temps historiques, ces îles de la Manche étaient féroces* (Hugo). || *Colonne historique,* colonne dont le fût est orné de bas-reliefs commémoratifs : *La colonne Vendôme est une colonne historique.* || Fam. et vx. *C'est historique,* c'est arrivé vraiment. || **3.** Qui a été conservé par l'histoire, qui est resté célèbre dans l'histoire : *Parole, mot historique. La rencontre historique de Goethe et de Napoléon. Rien de plus historique que le chemin que je suivis ; il rappelait partout quelques souvenirs ou quelques grandeurs de la France* (Chateaubriand). *Henri IV avait habité ce château historique, où l'on conservait sa chambre* (Zola). *Elle jugeait le poids de chaque bibelot historique* (Giraudoux). *Il fut peut-être le seul à ne pas entendre les mots prononcés, les paroles désormais historiques* (Aragon). || *Monument historique,* v. MONUMENT. || **4.** Se dit des œuvres littéraires ou artistiques dont le sujet s'inspire plus ou moins exactement d'événements appartenant à l'histoire : *Roman historique. Théâtre historique. Les pièces historiques de Shakespeare. Peinture historique. Tableau historique. C'était une nouvelle historique, « Clémence Isaure », où j'avais mis tout ce que je concevais de l'amour et de l'art* (France).

• SYN. : **2** *réel, vrai ;* **3** *célèbre, fameux, illustre, mémorable.* — CONTR. : **2** *fabuleux, fantaisiste, fantastique, imaginaire, légendaire, mythique, romanesque.*

◆ n. m. (fin du XVII^e s., Saint-Simon). Exposé de faits dans leur développement chronologique : *Faire l'historique d'une affaire. La pie qui racontait l'historique de sa grand-mère* (Hugo).

historiquement [istɔrikmɑ̃] adv. (de *historique ;* 1617, Crespin). Du point de vue de l'histoire, conformément à ses règles, ses méthodes : *En admettant que le mariage des prêtres eût été toléré dans la primitive Église, ce qui ne peut se soutenir ni historiquement, ni canoniquement...* (Chateaubriand). *Qu'une étoile nouvelle ait apparu à ces personnages mystérieux que l'Évangile appelle les Mages (je suppose le fait historiquement établi)...* (France).

historisant, e [istɔrizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant du lat. *historia* [v. HISTOIRE] ; 1959, Larousse). Qui considère l'histoire comme une discipline particulière obéissant à des lois propres et l'étudie en se limitant à la description précise des événements et des conditions de leur enchaînement.

historisme [istɔrism] n. m. (de *historique ;* milieu du XX^e s.). Étude des objets et des événements du point de vue de leur apparition et de leur développement liés aux conditions historiques : *Comme nos existentialistes, par exemple, soumis eux aussi, pour le moment, à l'historisme et à ses contradictions* (Camus).

histotoxique [istɔtɔksik] n. m. et adj. (de *histo-* et de *toxique ;* 1931, Larousse). Substance capable de détruire un tissu.

histotropisme [istɔtrɔpism] n. m. (de *histo-* et de *tropisme,* du gr. *tropos,* direction ; 1962, Larousse). Propriété que possèdent un grand nombre de parasites de s'enfoncer dans les tissus organiques, vivants ou morts.

histrion [istrijɔ̃] n. m. (lat. *histrio,* mime, comédien, acteur, fanfaron, faiseur d'embarras ; 1545, J. Peletier du Mans, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 1822, V. Hugo). **1.** Dans l'Antiquité, mime, acteur qui jouait des farces grossières, avec accompagnement de flûte. || **2.** *Vx.* Amuseur de foire, jongleur, baladin : *Tabarin et Mondor furent de célèbres histrions.* || **3.** *Péjor.* Mauvais comédien (vieilli) : *La pensée du descendant des Sigognac pêle-mêle dans le chariot de Thespis avec des histrions nomades avait quelque chose de choquant en soi* (Gautier). *Le poète fait sa musique, l'histrion éclate de rire* (Bernanos). || **4.** *Fig.* et *littér.* Celui qui se donne en spectacle et se rend ridicule dans un rôle qu'il ne peut soutenir, charlatan : *Un histrion politique. Qu'on nous laisse tranquille avec cet histrion de la mort* [le Kaiser] ! (Loti).

• REM. Le fém. HISTRIONNE (av. 1784, Diderot) est rare : *Il venait de reconnaître Marthe dans ce bataillon d'histrionnes* (Huysmans).

histrionner [istrijɔne] v. intr. (de *histrion ;* 1758, Voltaire). *Péjor.* et *vx.* Jouer la comédie ; se donner en spectacle.

hitlérien, enne [itlerjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Hitler,* n. pr. ; v. 1925). Relatif à Hitler, à sa doctrine : *Les jeunesses hitlériennes. Antoine, faisant le salut hitlérien...* (Bernstein). *J'accepte avec gratitude la promesse de votre Gouvernement de prêter aux Français Libres aide et assistance dans la lutte commune contre l'Allemagne hitlérienne et ses alliés* (De Gaulle).

◆ n. et adj. (v. 1935). Partisan du régime politique instauré par Hitler ou d'un régime analogue.

hitlérisme [itlerism] n. m. (de *Hitler,* n. pr. ; v. 1925). Doctrine et système politique de Hitler : *Sans doute l'hitlérisme a-t-il été favorisé par le chômage, la misère et cette constante irritation que la France, hélas ! semble avoir pris à tâche d'entretenir* (Gide).

hit parade [itparad] n. m. (de l'angl. *hit,* succès, et *parade,* défilé ; 1965, Gilbert, aux sens 1-2). **1.** Palmarès des chansons à succès, organisé au cours d'émissions radiodiffusées ou télévisées. || **2.** *Par extens.* Classement de films, de spectacles, etc., par ordre décroissant de popularité. || Fam. *Hit parade de l'actualité,* ensemble des faits d'actualité dans la mesure où ils retiennent l'attention.

***hittite** [itit] adj. (mot angl. créé pour éviter la confusion avec le n. des *Héthéens* ou *Hétéens* [1740, Acad.], peuple chananéen qui habitait les montagnes d'Hébron en Palestine [du bas lat. *Hethaei,* Héthéens, dér. de *Heth,* n. d'une ville des Philistins] ; 1888, Larousse, comme n. m. plur. : *les Hittites,* peuple de l'Antiquité établi en Asie Mineure ; comme adj., début du XX^e s.).

Relatif aux Hittites, peuple de l'Antiquité établi en Asie Mineure : *La civilisation hittite.*

◆ n. m. (début du XX^e s.). Langue officielle des Hittites.

hiver [ivɛr] n. m. (bas lat. *hibernum,* hiver, abrév. de la loc. du lat. class. *hibernum tempus,* la saison d'hiver, de *hibernum,* neutre de l'adj. *hibernus,* hivernal [dér. de *hiems, hiemis,* hiver], et de *tempus,* n. neutre, « moment, temps » ; XI^e s., Godefroy, écrit *iver* [*hiver,* sous l'influence du lat., v. 1360, Froissart], au sens 1 [*hiver astronomique, météorologique,* 1866, Littré ; *sports d'hiver,* milieu du XX^e s. ; *fruits d'hiver,* 1690, Furetière ; *quartiers d'hiver,* 1678, Racine] ; sens 2, v. 1695, Fénelon ; sens 3, 1673, La Fontaine ; sens 4, 1629, Mairet [*l'hiver de la vie,* av. 1646, Maynard]). **1.** Saison qui succède à l'automne et précède le printemps, et qui est la plus froide de l'année : *Dans la grande place, les femmes du marché* [...] *reçoivent les averses de l'hiver* (Hugo). *Blidah ! Blidah ! petite rose ! au début de l'hiver, je t'avais méconnue* (Gide). *Les petites bonnes de Bretagne toussent bien davantage que l'hiver dernier c'est vrai, quand elles arrivaient seulement à Paris* (Céline). *Hiver doux, hiver rigoureux.* ‖ *Hiver astronomique,* période qui va du solstice d'hiver à l'équinoxe de printemps (22 déc.-21 mars dans l'hémisphère Nord). ‖ *Hiver météorologique,* dans l'hémisphère Nord tempéré, les trois mois de décembre, janvier et février. ‖ *Sports d'hiver,* ceux qui se pratiquent sur la neige, en montagne : *Aller aux sports d'hiver.* ‖ *Fruits d'hiver,* fruits qui n'achèvent de mûrir et qu'on ne mange qu'en hiver. ‖ *Quartiers d'hiver,* V. QUARTIER. ‖ **2.** Température hivernale, grand froid : *Les glaces de ces Alpes, entassées par un continuel hiver* (Balzac). *Ici, c'est un hiver perpétuel.* ‖ **3.** *Fig.* Année qui amène la vieillesse : *Soixante hivers l'ont courbé et blanchi.* ‖ **4.** *Fig.* et *littér.* Symbole de la vieillesse, de la tristesse, de ce qui va mourir ou disparaître : *Tout l'hiver va rentrer dans mon être : colère, haine, frissons, horreur, labeur dur et forcé* (Baudelaire). *J'avais fui la nuit d'Europe, l'hiver des visages* (Camus). ‖ Littér. *L'hiver de la vie,* la vieillesse.

1. hivernage [ivɛrnaʒ] n. m. (de *hiver ;* XIII^e s., Du Cange, au sens de « saison d'hiver » ; sens 1, 1732, Liger [var. *ybernage,* 1226, Godefroy] ; sens 2, XX^e s.). **1.** Semailles de fourrage que l'on fait en automne et qui passent l'hiver dans la terre. ‖ **2.** Fourrage consommé pendant l'hiver par les chevaux, les bœufs, les moutons.

2. hivernage [ivɛrnaʒ] n. m. (de *hiverner ;* 1636, Monet, au sens de « quartiers d'hiver » ; sens 1-3, 1802, Flick ; sens 4, 1866, Littré ; sens 5, 1920, *Omnium agricole ;* sens 6, XVIII^e s., Brunot ; sens 7, 1922, Larousse). **1.** Temps de relâche pour les navires, pendant la saison des pluies, des glaces ou des ouragans. ‖ *Par extens.* Action de passer l'hiver en un endroit : *Elle frissonnait à l'idée d'un hivernage dans cette solitude* (Daudet). ‖ **2.** Port abrité où les navires relâchent durant la mauvaise saison. ‖ **3.** Saison des pluies et des tempêtes, dans les régions tropicales : *Il était tombé tout le jour une des dernières grandes pluies de l'hivernage, et le vent chassait encore d'épais nuages noirs* (Loti). ‖ **4.** Séjour des troupeaux à l'étable pendant l'hiver. ‖ **5.** Époque pendant laquelle les abeilles demeurent enfermées dans la ruche. ‖ **6.** Labour effectué avant ou pendant l'hiver. ‖ **7.** Application du froid à certains végétaux dont on veut retarder la croissance et le développement.

hivernal, e, aux [ivɛrnal, -o] adj. (bas lat. *hibernalis,* d'hiver, du lat. class. *hibernus* [V. HIVER] ; v. 1119, Ph. de Thaon). Qui appartient, qui est propre à l'hiver : *Température hivernale. Jusqu'à l'heure où le soleil hivernal descendait entre les petites collines rases dont il remplissait les creux comme d'un métal en fusion, d'une coulée d'or toute fumante* (Daudet). *Et l'on eût pu voir, au grenier, la chauve-souris pendue par l'ongle, la tête en bas, maintenant à demi réveillée de son sommeil hivernal* (France).

● SYN. : *hiémal* (littér.). — CONTR. : *estival.*

hivernant, e [ivɛrnɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *hiverner ;* 1922, Larousse). Qui passe l'hiver en un lieu, plus particulièrement en un lieu où cette saison est clémente : *Les hivernants de la Côte d'Azur.*

hivernation [ivɛrnasjɔ̃] n. f. (de *hiverner ;* 1829, Boiste, au sens de « hibernation » ; sens actuel, 1962, Larousse). Période pendant laquelle les œufs ou graines de vers à soie doivent subir l'action du froid pour permettre aux embryons de reprendre leur développement.

hiverner [ivɛrne] v. intr. (lat. *hibernare,* être en quartiers d'hiver, passer l'hiver, de *hibernus* [V. HIVER] ; XII^e s., Godefroy, comme v. impers., écrit *iverner,* au sens de « faire un temps d'hiver » ; comme v. intr., aux sens 1 et 3, v. 1207, Villehardouin [écrit *iverner ; hyverner,* 1559, Amyot ; *hiverner,* 1636, Monet] ; sens 2, 1770, Buffon ; sens 4, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Passer à l'abri la mauvaisé saison, en parlant des troupes, des navires (se dit surtout, auj., des navires pris par les glaces dans les régions polaires) : *Les galères des beys y vont hiverner* (Chateaubriand). ‖ **2.** Passer l'hiver à l'étable, en parlant des animaux qui paissent dans les prairies à la belle saisaison : *Les troupeaux des Alpes hivernent dans les vallées.* ‖ **3.** Passer l'hiver en quelque lieu, en parlant des personnes : *Hiverner sur la Côte d'Azur.* ‖ **4.** Séjourner en un lieu malgré la température rigoureuse : *Nous ne sommes pas des Russiens pour hiverner ici jusqu'à demain matin* (Gautier).

◆ v. tr. (sens 1, XIII^e s., *BEC,* 4^e série, II, 371 [écrit *iverner ; hiverner,* 1804, Senancour] ; sens 2, XVIII^e s., Brunot [*yverner,* « faire un labour dans une vigne après la vendange », 1600, O. de Serres]). **1.** Mettre le bétail à l'étable pendant la mauvaise saison. ‖ **2.** Donner aux terres leur labour d'hiver.

H. L. M. [aʃɛlɛm] n. m. ou f. (initiales de *h*[*abitation à*]*l*[*oyer*] *m*[*odéré*] ; v. 1950 [« immeuble de construction récente, où loge une population nombreuse et modeste », 8 mars 1958, d'après P. Gilbert, p. 255]). Immeuble construit sous l'impulsion des pouvoirs publics et dont les logements sont destinés aux personnes à revenus modestes ou moyens : *Demeurer dans un H. L. M.* ‖ *Par extens.* Immeuble de construction récente, où loge une population nombreuse et modeste.

***ho !** [o] interj. (onomatop. ; XIII^e s., *Recueil des fabliaux,* comme exclamation commandant l'arrêt ; sens 1, XV^e s., Espe ; sens 2, 1655, Molière). **1.** S'emploie pour appeler, pour interpeller : *Il cria pourtant de nouveau : « Ho ! Dulong »* (Chérau). ‖ **2.** Marque l'étonnement, l'admiration ou l'indignation, la contradiction : *Ho ! c'est incroyable ! Ho ! ho ! n'y comptez pas.*

● REM. Au sens 2, l'orthographe OH ! est préférée aujourd'hui.

◆ n. m. invar. (v. 1360, Froissart) : *Faire des hi et des ho.*

***hobbisme** [ɔbism] n. m. (du n. de Thomas *Hobbes,* philosophe anglais [1588-1679] ; 1770, Raynal). Théorie politique de Hobbes : *Je ne vois point de milieu supportable entre la plus austère démocratie et le hobbisme le plus parfait* (Rousseau).

***hobby** [ɔbi] n. m. (mot angl. signif. « petit cheval, dada, marotte », anc. angl. *hobyn,* petit cheval, lui-même empr. du moyen franç. *hobin,* petit cheval qui va l'amble [XV^e s., Godefroy], dér. de *hober* [v. l'art. suiv.] ; milieu du XX^e s.). Activité à laquelle on se livre par goût, pendant ses loisirs, pour se distraire de ses occupations habituelles.

● SYN. : *passe-temps, violon d'Ingres.*

***hobereau** [ɔbro] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *hobier,* petit oiseau de proie [v. 1354, *Modus*], var. de *hobel, hobé,* même sens [XIII^e s., Godefroy], déverbal de *hobeler,* escarmoucher [v. 1196, Ambroise], moyen néerl. *hobbelen,* sautiller, lui-même dér. de *hobben,* même sens [qui a donné l'anc. franç. *hober,* « bouger, remuer, sauter », XII^e s.] ; v. 1196, Ambroise, écrit *hoberel* [*hobereau,* v. 1354, *Modus*], au sens 1 ; sens 2, 1566, Huguet [écrit *hobreau ; hobereau,* 1579, H. Estienne]). **1.** Faucon de petite taille, dressé jadis pour la chasse des petits oiseaux. ‖ **2.** *Fig.* et *péjor.* Gentilhomme campagnard de petite noblesse : *Les hobe-*

reaux s'étaient faits le plus braves qu'ils avaient pu (Gautier). *Il arriva bientôt deux ou trois cousins interchangeables, jambes maigres et arquées de cavaliers, têtes d'oiseaux fossiles, de ces hobereaux qui s'invitent à l'occasion des enterrements et du concours hippique* (Arnoux).

***hoc** [ɔk] n. m. (mot lat. signif. « ceci », neutre du pron. dém. *hic*, celui-ci ; v. 1640, Voiture). *Class.* Jeu de cartes dans lequel certaines cartes privilégiées assuraient la levée, et qu'on jouait en disant « hoc » : *Je ne sais ni le hoc, ni la prime, ni le trictrac* (Guez de Balzac).

◆ adj. invar. (1616, *Ancien Théâtre français*). Class. et fig. *Être hoc*, être assuré à quelqu'un, en parlant d'une chose : *Mon congé cent fois me fût-il hoc, | La poule ne doit point chanter devant le coq* (Molière).

***hoca** [ɔka] n. m. (peut-être altér., sous l'influence de *hoc* [v. l'art. précéd.], de l'ital. *oca*, tiré de la loc. *gioco dell'oca*, jeu de l'oie, de *gioco* [lat. *jocus*, jeu] et de *oca* [bas lat. *auca*, oiseau, oie, dér. du lat. class. *avis*, oiseau] ; 1672, Mme de Sévigné). *Class.* Jeu d'origine italienne qui ressemblait au biribi, importé en France après l'arrivée de Mazarin et qui fut en faveur aux XVIIe et XVIIIe s. : *Mais à propos d'écus, quelle folie d'en perdre deux cents à ce chien d'hoca* [sic] (Sévigné).

***hocco** [ɔko] n. m. (caraïbe *hokko* ; 1664, Friederici, écrit *oco* et *loco* ; *hocco*, 1745, P. Barrere). Nom donné aux représentants de plusieurs genres de gallinacés de grande taille, originaires de l'Amérique tropicale : *Les hoccos sont arboricoles ; ils ont les pattes hautes, le bec épais et parfois garni de tubercule, une huppe frisée.*

hochat [ɔʃa] n. m. (mot d'origine turque ; 23 oct. 1876, *le Temps*, p. 2). En Turquie, sirop de raisin sec.

***hoche** [ɔʃ] n. f. (préroman **ĕsca*, entaille ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *osche* [*hoesge*, début du XIIIe s., *Yder* ; *oche*, 1216, Godefroy ; *hoche*, v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, milieu du XIIIe s. [écrit *oche* ; *hoche*, 1530, Palsgrave] ; sens 3, fin du XIIe s., *Escoufle* [écrit *oche* ; *hoche*, 1530, Palsgrave] ; sens 4, 1873, Larousse ; sens 5, 1755, Aviler). **1.** *Vx.* Entaille faite à un objet quelconque : *On les attache* [les feuilles] *par une hoche qu'on fait à leur queue* (J.-B. Labat). || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Coche que l'on faisait sur une taille pour tenir le compte des vivres (pain, vin, viande, etc.) fournis à crédit : *Comme il faisait des hoches sur une table pour marquer les livres de viande qu'il livrait à ses chalands...* (Furetière). || **3.** Brèche dans une lame. || **4.** Petite échancrure propre à recevoir le tenon du levier ou de la bascule d'une lame de couteau pliant. || **5.** Montant de bois scellé dans un mur et sur lequel on fixe des cordeaux tendus, permettant de constater l'épaisseur de ce mur.

***hochement** [ɔʃmɑ̃] n. m. (de *hocher* 1 ; 1550, *Ancien Théâtre françois*, au sens de « coït » [du sens spécialisé de « connaître charnellement » qu'a eu *hocher* dans l'ancienne langue — 1256, Godefroy] ; sens actuel, 1552, Vaganay). Action de hocher la tête : *Il demeurait songeur, ne laissant deviner ses pensées que par un hochement de tête* (France). *M. Arnaldon consent à approuver d'un hochement de tête* (Martin du Gard). *Les chevaux, raclant le sol du sabot, faisaient avec leurs têtes de grands hochements* (Béraud).

***hochepot** [ɔʃpo] n. m. (de *hoche*, forme du v. *hocher* 1, et de *pot* ; fin du XIIIe s., au sens de « obligation, pour les enfants mariés et dotés par leurs parents, de rapporter leur dot en commun, après la mort de ceux-ci, s'ils veulent avoir part à la succession » ; sens actuel, fin du XIVe s., Taillevent). Ragoût de viandes diverses (porc, bœuf, mouton, etc.), cuites sans eau, avec des légumes : *Des recettes merveilleuses : un certain hochepot* (Richepin).

***hochequeue** [ɔʃkø] n. m. (de *hoche*, forme du v. *hocher* 1, et de *queue* ; 1549, R. Estienne). Nom usuel de la bergeronnette, ou lavandière, qui remue continuellement la queue : *Les hochequeues viennent en familiarité aimable piller le grain des poules* (Hugo).

1. *hocher [ɔʃe] v. tr. (francique **hottisôn*, secouer ; v. 1155, Wace, écrit *hochier* [*hocher*, v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 [*hocher la bride à un cheval*, 1694, Acad. — ... *le mors...*, 1866, Littré ; *hochier la bride à quelqu'un*, début du XIVe s.] ; sens 2, XIIIe s., H. d'Andeli [*hocher les épaules*, début du XXe s.]). **1.** *Class.* ou *dialect.* Remuer, secouer : *Elle s'est mise à les lire* [ses heures] *dans son carrosse, et comme la tête lui branle maintenant, outre ce qu'elle a été un peu hochée...* (Ch. Sorel). *Il a fort hoché ce prunier pour en faire choir les prunes* (Furetière, 1690). || Class. *Hocher la bride, le mors à un cheval*, stimuler la bête par de petites secousses de la bride, du mors. || Class. *Hocher la bride à quelqu'un*, chercher à l'animer, à l'exciter : *Il faut doucement hocher la bride aux esprits, pour les faire tourner du côté qu'on veut* (Malherbe). || **2.** Auj. *Hocher la tête*, la remuer de bas en haut ou de droite à gauche, pour exprimer le doute, l'hésitation, la désapprobation, le refus, etc., ou, au contraire, l'assentiment : *Il hocha la tête en signe de regret* (Balzac). *Il écoutait, hochait la tête d'un air admiratif en regardant sa femme* (Daudet). *Les deux ruraux hochaient la tête en signe de refus* (Maupassant). *La religieuse hocha la tête ; elle n'osait plus répondre non* (Martin du Gard). || Littér. *Hocher les épaules*, soulever, puis laisser retomber les épaules : *Cécile hoche les épaules pour montrer qu'elle non plus ne se comprend pas toujours* (Duhamel).

● SYN. : 2 *branler, secouer.*

2. *hocher [ɔʃe] v. tr. (de *hoche* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au part. passé, écrit *oschié*, au sens de « ébréché » ; v. 1210, *Perlesvaus*, à l'infin., écrit *oschier*, au sens de « ébrécher » ; sens moderne, début du XIVe s. [écrit *hoschier* ; *ocher*, 1564, J. Thierry ; *hocher*, 1666, *Roman bourgeois*]). *Vx.* Marquer d'une hoche, d'une entaille.

***hochet** [ɔʃɛ] n. m. (de *hocher* 1 ; 1331, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1756, Voltaire). **1.** Jouet des très jeunes enfants, qui fait du bruit quand on l'agite : *Un hochet d'ivoire. Un hochet en matière plastique. J'agitais mon étui de lunettes comme un hochet, en riant et gazouillant* (France). || **2.** *Fig.* et *ironiq.* Chose futile, qui satisfait quelque passion et à laquelle on a la faiblesse d'attacher de l'importance : *Tous ces hochets de l'homme enviés par l'enfant* (Hugo).

● SYN. : 2 *amusette, bagatelle, frivolité, futilité.*

***hockey** [ɔkɛ] n. m. (mot angl., 1889, Saint-Clair [*hockey sur glace*, XXe s.]). Jeu de balle à la crosse, qui se pratique sur un terrain gazonné, entre deux équipes de onze joueurs, et dont les règles rappellent celles du football. || *Hockey sur glace*, jeu analogue pratiqué sur la glace, entre deux équipes de six joueurs chaussés de patins à glace, et où la balle est remplacée par un palet.

hockeyeur, euse [ɔkɛjœr, -øz] n. (de *hockey* ; 1931, Larousse, écrit *hockeyer* ; *hockeyeur*, 1956, Larousse). Joueur, joueuse de hockey.

hodja [ɔdʒa] n. m. (mot turc ; 1962, Larousse). Titre donné par les Turcs aux lettrés qui dispensent un enseignement coranique, et, plus généralement, aux enseignants.

hodo- [ɔdɔ], élément tiré du gr. *hodos*, route, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

hodographe n. m.,, **hodographie** n. f., **hodographique** adj. V. ODOGRAPHE, ODOGRAPHIE, ODOGRAPHIQUE.

hodomètre n. m.,, **hodométrie** n. f., **hodométrique** adj. V. ODOMÈTRE, ODOMÉTRIE, ODOMÉTRIQUE.

hodoscope [ɔdɔskɔp] n. m. (de *hodo-* et de *-scope*, du gr. *skopeîn*, observer ; 1962, Larousse). Appareil matérialisant la trajectoire d'un porteur électrisé dans un champ magnétique.

hodotermes [ɔdɔtɛrm] n. m. pl. (de *hodo-* et du bas lat. *termes, -mitis*, var. du lat. class. *tarmes, -mitis*, termite ; 1931, Larousse). Termites marcheurs ou fourrageurs, qui causent des dégâts aux cultures.

hoir [war] n. m. (lat. pop. *herem, lat. class. *heredem,* accus. de *heres, heredis,* héritier, légataire ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *heir ;* v. 1196, J. Bodel, écrit *oir ; hoir,* 1273, Adenet [*hoir de quenouille,* 1611, Cotgrave]). *Vx.* Héritier direct : *Vous risquez de voir votre fortune dévorée en cinq ans, et de rester nu comme un Saint-Jean, en restant débiteur de sommes énormes envers votre femme ou ses hoirs* (Balzac). *Mon pauvre Childebrand, à l'amitié si franche, | Le meilleur cœur de chat et l'âme la plus blanche | Qui se puisse trouver sous des poils aussi noirs* [...] *| Était aussi l'un de ses hoirs* [de la sorcière Véronique] (Gautier). || *Hoir de quenouille,* autref., fille héritière d'un fief.

hoirie [wari] n. f. (de *hoir ;* 1318, Godefroy [*avance d'hoirie,* av. 1709, Regnard ; *avancement d'hoirie,* 1594, *Satire Ménippée*]). *Vx* ou *littér.* Héritage : *Au premier rang de ces liens, il faut mettre le langage. C'est notre meilleur lien, entre nous tous qui cherchons à rassembler les membres disjoints de notre hoirie* (Duhamel). || Se dit encore, en termes de droit, dans l'expression *avance* ou, plus souvent, *avancement d'hoirie,* donation faite à un héritier présomptif, par anticipation sur sa part dans la succession : *Depuis deux mois, elle tourmentait donc M. le baron Camusat* [...] *pour arracher de lui cent mille francs en avance d'hoirie* (Balzac).

***holà !** [ɔla] interj. (de *ho* et de *là ;* 1445, Picot, au sens 1 ; sens 2, XVe s., Ch. d'Orléans [*crier holà,* XXe s.]). **1.** Sert à appeler, à attirer l'attention : *Holà ! vous deux, venez ici.* || **2.** Sert à arrêter, à freiner : *Holà, maudits enfants ! Gare au piège, à la trappe* (Heredia). || *Crier holà,* avertir de s'arrêter.
◆ n. m. invar. (1644, Scarron [*faire le holà,* même sens, 1594, *Satire Ménippée*]). *Mettre le holà,* faire cesser quelque chose, en particulier des désordres, une situation anormale ou irrégulière : *Ce père venant mettre le holà aux fredaines un peu trop fortes de Monsieur son fils* (Gautier). *Au reste, si personne n'y met le holà, l'homme qui a chassé Bismarck est bien capable de répudier peu à peu toute la politique bismarckienne, alors c'est le saut dans l'inconnu* (Proust).

holarctique [ɔlarktik] adj. (de *hol*[*o*]- et de *arctique ;* 1931, Larousse). *Région holarctique,* région botanique formée par la majeure partie de l'Amérique du Nord et par la partie de l'Ancien Monde au nord de la Méditerranée, avec la Sibérie et le nord de la Chine.

***holding** [ɔldiŋ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « ferme, tenure », de [*to*] *hold* [v. l'art. suiv.] ; 1931, Larousse [aussi *holding trust*]). Société de placement de fonds, qui a théoriquement pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières industrielles ou commerciales. || *Holding trust,* société anonyme qui contrôle, grâce à ses participations financières, un groupe d'entreprises de même nature, entre lesquelles elle crée une véritable communauté d'intérêts.

***hold-up** [oldœp] n. m. invar. (mot anglo-améric. [fin du XIXe s.], abrév. de *to hold up one's hands,* « tenir les mains de quelqu'un en l'air », de [*to*] *hold,* tenir, *up,* en haut, en l'air, *one,* un, quelqu'un, et *hand,* main ; 1953, A. Simonin). Attaque à main armée, organisée en vue de dévaliser un établissement public ou commercial, un convoi, un véhicule, etc. : *Hold-up d'un bureau de poste, d'une banque, d'une bijouterie.*

***hôlement** [olmɑ̃] n. m. (de *hôler ;* 1770, Buffon). Cri de la hulotte et d'autres oiseaux nocturnes.

***hôler** [ole] v. intr. (var. de l'anc. franç. *hoiler,* crier [XIIIe s., *Roman de Renart*], dér. de l'onomatop. *ho ;* 1828, Mozin [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *hôlement*]). Pousser le cri distinctif de l'espèce, en parlant de la hulotte et d'autres oiseaux nocturnes.

holker [ɔlkɛr] n. m. (mot scand. ; 1873, Larousse). Bateau fait d'un tronc d'arbre creusé, en usage autrefois chez les Scandinaves.

***hollandais, e** [ɔlɑ̃dɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Hollande,* n. géogr., germ. *Holland ;* XVIe s. [*race bovine hollandaise, sauce hollandaise,* XXe s.]). Relatif à la Hollande ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays : *Le peuple hollandais. Les Hollandais. La peinture hollandaise. Les polders hollandais.* || *Race bovine hollandaise,* nom sous lequel on désigne souvent, en France, la race frisonne à pelage pie noir. || *Sauce hollandaise,* sauce préparée au moyen de jaunes d'œufs, de beurre frais et d'un peu de vinaigre cuit.
◆ **hollandais** n. m. (1866, Littré). Langue du groupe germanique occidental parlée en Hollande.

1. *hollande [ɔlɑ̃d] n. f. (de *Hollande* [v. l'art. précéd.] ; 1598, Guy de Tours, écrit *holande* [*hollande,* av. 1646, Maynard], au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Toile de lin très fine qui se fabrique en Hollande. || **2.** Variété de pomme de terre, de forme allongée, à pulpe légèrement jaunâtre.

2. *hollande [ɔlɑ̃d] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Fromage à croûte rouge et à pâte ferme, de forme sphérique ou cylindrique : *Du hollande. Des hollandes ronds comme des têtes coupées, avec cette dureté de crâne vide qui les fait nommer têtes de mort* (Zola). || **2.** Papier de luxe très résistant, vergé, comportant généralement une marque ou un filigrane : *Dix exemplaires sur hollande.*

***hollandé, e** [ɔlɑ̃de] adj. (de *hollande* 1 ; 1723, Savary des Bruslons). *Batiste hollandée,* batiste très unie et serrée, plus forte que la batiste ordinaire, et qui rappelle la toile de Hollande.

***hollandille** [ɔlɑ̃dij] n. f. (de *hollande* 1, d'après l'esp. et le catalan *olandilla,* hollandille [début du XVIIe s.], de *olanda,* mot de même sens et de même origine que le franç. *hollande* 1 ; 1723, Savary des Bruslons). Toile de Silésie, contrefaçon de la toile de Hollande.

hollywoodien, ienne [ɔliwudjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Hollywood,* ville américaine ; milieu du XXe s.). **1.** Relatif à Hollywood en tant que capitale du cinéma américain. || **2.** Qui rappelle le luxe ostentatoire de Hollywood.

holmium [ɔlmjɔm] n. m. (latinisation de la deuxième syllabe de *Stockholm,* l'un des découvreurs de ce corps, le chimiste suédois Per Teodor Cleve [1840-1905], étant né dans cette ville ; 1888, Larousse). Métal (symb. : Ho) du groupe des terres rares, de numéro atomique 67.

holo- [ɔlo], élément tiré du gr. *holos,* « entier, qui forme un tout », entrant, comme préfixe, dans la formation de nombreux mots.

holoblastique [ɔlɔblastik] adj. (de *holo-* et du gr. *blastikos,* qui pousse ou germe facilement, qui favorise la germination, de *blastanein,* germer, pousser, croître ; 1902, Larousse). *Segmentation holoblastique,* en embryologie, segmentation qui intéresse tout le volume de l'œuf.

holocarpe [ɔlɔkarp] adj. (de *holo-* et de *-carpe,* gr. *karpos,* fruit ; 1866, Littré). En botanique, se dit d'une plante dont les fruits restent entiers, ne s'ouvrent pas.

holocauste [ɔlɔkost] n. m. (bas lat. *holocaustum,* holocauste, sacrifice, du gr. *holokaustos,* [sacrifice] où on brûle la victime entière, de *holos,* entier, et de *kaiein,* allumer, faire brûler ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1691, Racine ; sens 4, 1690, Furetière [« offrande entière et généreuse », fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). **1.** Chez les Hébreux, sacrifice religieux dans lequel la victime était entièrement consumée par le feu. || **2.** La victime ainsi offerte. || **3.** Sacrifice sanglant exécuté dans un but religieux : *Les druides employaient* [des haches en silex] *dans « leurs criminels holocaustes »* (Flaubert). || **4.** *Fig.* et *littér.* Sacrifice complet et volontaire de soi-même. || Offrande entière et généreuse : *Mlle Armance savourait cette lettre à longs traits, comme le devait une fille sage, mûrie au feu des passions contraintes, comprimées, victime des désirs offerts en holocauste sur l'autel domestique avec une joie constante* (Balzac).
● REM. Au XVIIe s., *holocauste* était indifféremment masculin ou féminin.

holocène [ɔlɔsɛn] adj. et n. m. (de *holo-* et de *-cène,* gr. *kainos,* nouveau, récent ; 1931,

Larousse). *Période holocène,* ou *holocène* n. m., en géologie, période la plus récente de l'ère quaternaire.

holocristallin, e [ɔlɔkristalɛ̃, -in] adj. (de *holo-* et de *cristallin,* adj. ; 1902, Larousse). En géologie, se dit d'une roche endogène entièrement cristallisée.

holoèdre [ɔlɔɛdr] n. m. (de *holo-* et de *-èdre,* gr. *hedra,* siège, base [d'une machine, etc.] ; 1866, Littré). Cristal possédant l'holoédrie.

holoédrie [ɔlɔedri] n. f. (de *holoèdre ;* 1866, Littré). Caractère d'un cristal ayant la symétrie de son réseau cristallin.

holoédrique [ɔlɔedrik] adj. (de *holoédrie ;* 1866, Littré). Se dit d'un cristal ayant les caractères de l'holoédrie.

hologramme [ɔlɔgram] n. m. (de *holo-* et du gr. *gramma,* tracé, dessin ; milieu du XXe s.). Cliché photographique restituant une image en relief de l'objet photographié par le procédé de l'holographie.

1. holographie n. f., **holographe** adj. et n. m., **holographique** adj. V. OLOGRAPHIE, OLOGRAPHE, OLOGRAPHIQUE.

2. holographie [ɔlɔgrafi] n. f. (de *holo-* et de *[photo]graphie ;* 1968, Larousse). Méthode de photographie en relief utilisant les interférences produites par deux faisceaux lasers, l'un provenant directement de l'appareil producteur, l'autre réfléchi par l'objet à photographier.

holomètre [ɔlɔmɛtr] n. m. (lat. scientif. de la Renaissance *holometrum,* formé avec les mots gr. *holos,* entier, et *metron,* mesure ; 1690, Furetière). Instrument servant à prendre la hauteur angulaire d'un point au-dessus de l'horizon.

holométrique [ɔlɔmetrik] adj. (de *holomètre ;* 1873, Larousse). Qui se rapporte à l'holomètre et à son emploi : *Opérations holométriques.*

holomorphose [ɔlɔmɔrfoz] n. f. (de *holo-* et du gr. *morphôsis,* action de donner une forme à, dér. de *morphoûn,* donner une forme à, de *morphê,* forme ; 1931, Larousse). Régénération totale d'un organe.

holoparasite [ɔlɔparazit] adj. et n. m. (de *holo-* et de *parasite ;* 1962, Larousse). Se dit des êtres vivants dont l'alimentation dépend entièrement de leur hôte. (Contr. HÉMIPARASITE.)

holophrastique [ɔlɔfrastik] adj. (de *holo-* et du gr. *phrasis,* élocution, langage, dér. de *phrazein,* expliquer, indiquer ; 1866, Littré). Se dit des langues où toute une phrase s'exprime par un seul mot (le « mot-phrase ») : *La langue des Esquimaux est holophrastique.*

holorime [ɔlɔrim] adj. (de *holo-* et de *rime ;* 1962, Larousse). Se dit de deux vers dont le second répète entièrement le premier pour l'oreille, mais s'écrit avec des mots différents, comme les vers suivants :
Gal, amant de la reine, alla, tour magnanime,
Galamment de l'arène à la tour Magne, à Nîmes.

holosidère [ɔlɔsidɛr] n. m. (du gr. *holosidêros,* tout en fer, de *holos,* entier, et de *sidêros,* fer ; 19 oct. 1874, *Journ. officiel,* p. 7099). Météorite formée entièrement de fer natif.

holothurides [ɔlɔtyrid] n. m. pl. (de *holothur[ie]* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1866, Littré). Une des cinq classes des échinodermes.

holothurie [ɔlɔtyri] n. f. (lat. *holothurium,* sorte de madrépores [surtout employé au plur. *holothuria,* qu'on a sans doute pris pour un fém. sing.], gr. *holothourion,* espèce de zoophyte marin ; 1572, Des Moulins). Échinoderme marin, au corps allongé et relativement mou, muni de ventouses sur une ou sur les deux faces, appelé communément *concombre de mer : Pour le reste, nous sommes moins heureux que l'holothurie, qui, d'un seul coup, peut se débarrasser de ses viscères, dont elle se reforme un jeu nouveau, tout à loisir* (Valéry).

holotriches [ɔlɔtriʃ] n. m. pl. (de *holo-* et du gr. *thriks, trikhos,* cheveu, poil ; 1888, Larousse). Sous-classe de protozoaires ciliés.

holotype [ɔlɔtip] n. m. (de *holo-* et de *type ;* 1962, Larousse). Individu sur lequel est fondée la description d'une espèce et auquel on peut se référer (s'il a été conservé) en cas de discussion.

***hom !** [ɔm] interj. V. HUM.

***homard** [ɔmar] n. m. (anc. scand. *humarr,* homard ; 1547, Haudent, écrit *hommar ; homard,* XVIIe s. [*homard à l'américaine, à l'armoricaine,* XXe s. ; *rouge comme un homard,* 1866, Littré]). Crustacé marin décapode, au corps bleu marbré de jaune, à grosses pinces, du groupe des écrevisses, et dont la chair est très appréciée : *Il apportait des homards, des pâtés et toutes sortes de friandises* (France). || *Homard à l'américaine* ou *à l'armoricaine,* homard découpé en morceaux que l'on fait revenir dans de l'huile fumante, et qui est cuit ensuite dans un jus de cuisson et du vin blanc avec des tomates, des oignons, des fines herbes. || Fam. *Rouge comme un homard,* rouge vif, comme un homard cuit.

***homarderie** [ɔmardri *ou* ɔmardəri] n. f. (de *homard ;* 1907, Larousse). Vivier établi sur les rivages et où l'on garde des homards.

***homardier** [ɔmardje] n. m. (de *homard ;* 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Bateau de pêche dont la cale à poisson forme un vivier qui communique avec la mer et dans lequel sont conservés vivants, jusqu'au retour, les crustacés pris dans les casiers. || **2.** Pêcheur spécialisé dans la pêche du homard.

hombre [ɔ̃br] n. m. (esp. *hombre* [lat. *hominem,* V. HOMME], proprem. « homme », celui qui mène la partie à ce jeu de cartes étant appelé *el hombre,* « l'homme » ; 1657, Boulan). Ancien jeu de cartes, d'origine espagnole, très en faveur en France au XVIIe s. : *Les caprices du whist, du brelan ou de l'hombre* (Hugo).

hombrée [ɔ̃bre] adj. f. (de *hombre ;* 1792, *Encycl. méthodique*). *Bête hombrée,* ancien jeu de cartes.

***home** [om] n. m. (angl. *home,* logis, maison, domicile, chez-soi ; 1807, Mme de Staël [*at home,* 1878, Larousse]). Le foyer, considéré dans son confort et son intimité : *L'homme dont la sensibilité est bornée par le home et la famille* (Baudelaire). *Jamais il n'avait pu s'y faire, à ce visage fermé, impassible, du home anglais* (Daudet). || Fam. *At home,* à la maison, chez soi.

● SYN. : *chez-soi, intérieur.*

homélie [ɔmeli] n. f. (bas lat. ecclés. *homilia,* homélie, discours, gr. *homilia,* réunion, visite, relations familières, entretien familier, dér. de *homilos,* rassemblement, troupe, de *homoû,* en un même lieu, ensemble, et de *ilê,* troupe ; XIIe s., Everat, écrit *omelie* [*homélie,* v. 1460, Villon], au sens 1 [« prédication faite au cours de la messe », av. 1869, Sainte-Beuve] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Instruction de ton familier faite pour exposer les matières de la religion, et particulièrement l'Évangile : *Les homélies de saint Jean Chrysostome.* || *Spécialem.* Prédication faite au cours de la messe. || **2.** *Fig.* et *péjor.* Livre ou discours long, ennuyeux, plein d'affectation morale : *Écouter sans sourciller les longues homélies de M. le Marquis* (Stendhal).

● SYN. : **1** *prêche, prédication, prône* (vx), *sermon ;* **2** *laïus* (arg. scol.), *palabre* (fam.), *remontrance, tartine* (fam.).

homéo- [ɔmeɔ], **homœo-,** premier élément, tiré du gr. *homoios,* semblable, entrant dans la composition de nombreux mots savants.

homéopathe ou **homœopathe** [ɔmeɔpat] adj. et n. (de *homéopathie ;* 1827, Bigel). Qui est partisan de l'homéopathie, qui pratique l'homéopathie : *Médecin homéopathe. Il fallait appeler non pas un chirurgien, mais un homœopathe* (About).

● CONTR. : *allopathe.*

homéopathie ou **homœopathie** [ɔmeɔpati] n. f. (allem. *homöopathie,* mot créé en 1796 par le médecin allemand S. C. F. Hahnemann [1755-1843], avec les termes gr. *homoios,* semblable, et *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1827, Bigel). Système thérapeutique consistant à traiter le malade à l'aide de remèdes pouvant provoquer des symptômes semblables à ceux de la mala-

die en cours, ces remèdes étant prescrits à doses infinitésimales.
● CONTR. : *allopathie.*

homéopathique ou **homœopathique** [ɔmeɔpatik] adj. (de *homéopathie ;* 1827, Bigel [*dose homéopathique,* 1846, Baudelaire]). Qui se rapporte à l'homéopathie : *Un traitement homéopathique.* || *Une dose homéopathique,* une dose infinitésimale : *Mais comme ils* [ces tons] *sont excessivement pâlis et pris à une dose homœopathique, l'effet en est plutôt surprenant que douloureux ; c'est là le grand triomphe* (Baudelaire).
● CONTR. : *allopathique.*

homéopathiquement ou **homœopathiquement** [ɔmeɔpatikmɑ̃] adv. (de *homéopathique ;* 1873, Larousse). Selon la méthode homéopathique : *Homéopathiquement, je ne puis, avant de clore cet article, que conseiller aux gens écœurés, comme moi* [...], *de se débarbouiller les yeux au-dehors* (Huysmans).

homéostasie [ɔmeɔstazi] n. f. (de *homéo-* et de *stasie,* gr. *stasis,* pose, stabilité ; 1962, Larousse). Tendance que présentent les organismes à la stabilité des différentes constantes physiologiques (température, composition du sang, etc.), ou à leur rétablissement en cas de modification.

homéostat [ɔmeɔsta] n. m. (de *homéo-* et de *-stat,* gr. *statos,* stationnaire, de *histanai,* placer debout, fixer, immobiliser ; 1962, Larousse). Appareil de cybernétique destiné à étudier comment un système d'une certaine complication, abandonné à lui-même, est capable de rechercher un équilibre préalablement déterminé.

homéostatique [ɔmeɔstatik] adj. (de *homéostasie ;* 1968, Larousse). Relatif à l'homéostasie : *Équilibre homéostatique.*

homéotéleute [ɔmeɔteløt] n. f. (gr. *homoioteleutos,* qui se termine de même [et, au neutre substantivé, *homoioteleuton,* « similitude de désinence de deux ou plusieurs membres de phrase consécutifs »], de *homoios,* semblable, et de *teleutê,* réalisation, achèvement, fin, dér. de *teleîn,* accomplir, terminer, de *telos,* achèvement ; 1839, Boiste, écrit *homoïotéleute ; homéotéleute,* 1866, Littré). Accumulation, à des fins stylistiques, de mots qui ont des finales de consonance semblable. (Ex. : *M. Tuvache, le maire, avec ses deux fils, gens cossus, bourrus, obtus* [Flaubert].)

homéotherme [ɔmeɔtɛrm] adj. (de *homéo-* et de *-therme,* gr. *thermos,* chaud ; 1931, Larousse). Se dit des animaux dont la température moyenne est constante et indépendante du milieu ambiant.
● CONTR. : *poïkilotherme.*

homéothermie [ɔmeɔtɛrmi] n. f. (de *homéotherme ;* 1962, Larousse). État des animaux homéothermes.

homéride [ɔmerid] n. m. (gr. *homêridês,* rhapsode qui chantait les poèmes d'Homère, partisan d'Homère, de *Homêros,* n. pr., Homère ; 1866, Littré [aussi « imitateur d'Homère »]). Aède ou rhapsode qui chantait les poèmes homériques. || Imitateur d'Homère : *M. Jean Moréas marche, suivi, dit-on, de cinquante poètes, comme un jeune Homère conduisant ses jeunes homérides* (France).

homérique [ɔmerik] adj. (lat. *homericus,* d'Homère, homérique, gr. *homêrikos,* mêmes sens, de *Homêros,* n. pr., Homère ; 1548, Vaganay, au sens 4 [par allusion à une scène du premier chant de *l'Iliade,* où les dieux rient énormément en voyant le boiteux Héphaïstos faire office d'échanson] ; sens 1, 1835, V. Hugo ; sens 2, 1861, Sainte-Beuve ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Relatif à Homère ou à son œuvre : *L'époque homérique. La langue homérique. Cette magnificence familière qu'on attribue aux héros homériques* [...], *qui peuvent dépecer un porc, se saouler, sans dégrader la dignité de leur image* (Arnoux). *Les poèmes homériques.* || *Épithète homérique,* v. ÉPITHÈTE. || **2.** Qui rappelle Homère, digne d'Homère : *Style homérique. Comparaison homérique. Ces chariots ont un aspect homérique et primitif* (Gautier). || **3.** *Fam.* Qui a quelque chose d'héroïcomique, de fabuleux : *Un chahut homérique. Des molosses presque homériques qui aboient* (Hugo). *Pendant des heures on se livrait des assauts homériques, terminés toujours tragiquement par quelque fente saignante sur un front de dix ans ou dans le fouillis d'une chevelure soyeuse* (Daudet). || **4.** Spécialem. *Rire homérique,* rire bruyant et inextinguible : *Je vous dois le seul rire un peu homérique que j'aie eu depuis une année, quand j'ai lu votre mensonge à la comtesse, et que j'ai lu sa lettre confite de petites sucreries oratoires* (Balzac).
● SYN. : **3** *épique, fantastique, fou, héroïque, phénoménal.*

homérisme [ɔmerism] n. m. (de *homérique ;* 1877, Littré, aux sens de « caractère des poèmes homériques », « idée de l'unité d'auteur de ces poèmes » ; sens actuel, 1901, Larousse). Caractère particulier à la langue homérique.

***homespun** [omspœn] n. m. (mot angl. signif. proprem. « filé à la maison », de *home* [v. ce mot], et de *spun,* part. passé de [*to*] *spin,* filer ; 1890, au sens 1, et 1908, au sens 2, Fr. Mackenzie). **1.** Tissu de laine écossais, primitivement fabriqué à domicile par les ouvriers. || **2.** Vêtement fait de ce tissu : *Elle se ficherait bien de ton homespun, de tes boutons vrais ou faux* (Giraudoux).

home-trainer [omtrenœr] n. m. (loc. angl., de *home* [v. ce mot], et de *trainer,* entraîneur, dér. de [*to*] *train,* traîner, entraîner, dresser, exercer, empr. du franç. *traîner ;* 1962, Larousse). Appareil constitué d'une bicyclette montée sur rouleaux, qui permet de s'entraîner à domicile.

1. homicide [ɔmisid] n. (lat. *homicida,* meurtrier, assassin, de *homo* [v. HOMME], et de *caedere,* abattre, tuer ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1643, Scarron). **1.** Celui, celle qui tue un être humain : *Le soldat sur le champ de bataille ne se considère pas comme un homicide* (Bernanos). || **2.** *Fig.* et *vx.* Celui, celle qui cause la perte morale de quelqu'un : *Malheur à vous, homicide des âmes qui* [...] *faites périr celles que je suis venu racheter* (Bourdaloue).
● SYN. : **1** *assassin, criminel, meurtrier, tueur.*

◆ adj. (sens 1, XIVe s. [en parlant de choses, 1580, Montaigne] ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 3, 1629, Mairet). **1.** *Class.* et *littér.* Qui tue un être humain : *Sur le point d'attaquer une reine homicide* (Racine). *Je lui répondis* [...] *qu'il était homicide et sacrilège* (France). || En parlant de choses, qui provoque la mort d'une ou de plusieurs personnes : *Cette guerre homicide* (Voltaire). || **2.** *Poétiq.* et *littér.* Qui sert à donner la mort : *Qui l'eût cru, qu'on dût voir jamais | Les glaives meurtriers, les lances homicides | Briller dans la maison de paix ?* (Racine). || **3.** *Fig.* Qui tend à donner la mort : *Desseins homicides. Pensées homicides. Ses poings se fermaient, ses yeux s'allumaient d'une fureur homicide, l'ivresse se tournait chez lui en besoin de tuer* (Zola). *Fouquier-Tinville, têtu, laborieux, remuant avec zèle ses papiers homicides, et envoyant* [...] *ses amis de la veille à l'échafaud* (France).
● SYN. : **1** *criminel, meurtrier.*

2. homicide [ɔmisid] n. m. (lat. *homicidium,* meurtre, assassinat, de *homo* et de *caedere* [v. l'art. précéd.] ; v. 1155, Wace, écrit *omecide ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *omicide ; homicide,* XIIIe s., *Queste del Saint Graal*). Action de tuer, volontairement ou non, un être humain : *Si tous les ménages qui ne s'entendent pas en venaient à l'homicide !* (Colette). *Commettre un homicide par imprudence, un homicide involontaire.*
● SYN. : *assassinat, crime, forfait* (littér.), *meurtre.*

homilétique [ɔmiletik] n. f. (bas lat. ecclés. *homileticus,* adj., homilétique, gr. *homilêtikos,* qui concerne les relations, le commerce habituel, et, au fém., *homilêtikê* [avec le n. f. *tekhnê,* « art, industrie », sous-entendu], « art de vivre en société », dér. de *homileîn,* être en relations, avoir commerce avec, de *homilos* [v. HOMÉLIE] ; 1765, *Encyclopédie*). Théorie de la prédication évangélique, et, en général, art de l'éloquence de la chaire. (Vieilli.)

◆ adj. (XXe s.). Qui se rapporte à l'éloquence de la chaire. (Vieilli.)

homiliaire [ɔmiljɛr] n. m. (dér. savant de *homélie* [v. ce mot] ; début du XVIe s., écrit *omeliaire ; homiliaire,* 1866, Littré). *Vx.* Recueil d'homélies destinées à être lues en chaire.

hominal, e, aux [ɔminal, -o] adj. (dér. savant du lat. *homo, hominis,* homme ; 1878, Larousse). Se dit de la division (règne) adoptée par certains naturalistes, qui distinguent l'homme des autres animaux, considérant qu'il forme à lui seul un règne distinct (rare) : *L'être hominal dont le cœur a été ainsi purifié* (Huysmans).

homing [ɔmiŋ] n. m. (mot angl., de *home* [v. ce mot] ; 1962, Larousse). Méthode de navigation aérienne consistant à se diriger constamment vers un radiophare déterminé.

hominidés [ɔminide] n. m. pl. (dér. savant du lat. *homo, hominis,* homme, et du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1845, Bescherelle, écrit *hominides ; hominidés,* XXe s.). Famille zoologique de primates supérieurs, représentée par les hommes fossiles et actuels.
• Syn. : *hominien.*

hominien, enne [ɔminjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (dér. savant du lat. *homo, hominis,* homme ; 1878, Larousse). Qui concerne le groupe zoologique représenté par les hommes fossiles ou actuels : *Des caractères anatomiques hominiens. Nous, les hominiens, les plus orgueilleux des primates, nous ne savons pas donner un coup de poing* (Maeterlinck).

hominisation [ɔminizasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *homo, hominis,* homme ; av. 1955, Teilhard de Chardin). Ensemble des processus évolutifs par lesquels les hommes ont acquis les caractères qui les distinguent des autres primates.

hommage [ɔmaʒ] n. m. (de *homme ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *homage* [*hommage,* fin du XIIe s.], au sens 1 [*rendre hommage de quelque chose à quelqu'un,* 1642, Corneille] ; sens 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [« marque de déférence, de respect, de gratitude... », av. 1648, Voiture] ; sens 3, 1664, Molière ; sens 4, 1651, Corneille [*faire hommage d'un livre à quelqu'un,* 1866, Littré ; « livre adressé gracieusement à quelqu'un... », XXe s.]). **1.** *Autref.* Engagement pris par le vassal envers le suzerain dont dépendait son fief, et par lequel il se reconnaissait l'homme de son seigneur et lui promettait un dévouement et une fidélité absolus : *Recevoir l'hommage et la foi d'un vassal.* || Auj. et fig. *Rendre hommage de quelque chose à quelqu'un,* le rapporter à celui de qui on le tient en lui adressant publiquement de profonds témoignages de reconnaissance. || **2.** Marque, témoignage de pieuse vénération, de déférence respectueuse, de soumission : *Hommages dus à un souverain. Rendre hommage à Dieu. De l'Orient lointain, ils portent leurs hommages | Au pied du fils de Dieu né pour guérir les maux* (Heredia). || *Par extens.* Marque de déférence, de respect, de gratitude, d'admiration témoignée librement à quelqu'un, à quelque chose : *Je suis bien aise de voir que les beaux esprits lui rendent toujours l'hommage et la reconnaissance qu'ils lui doivent* (Voltaire). *Mon ami, lui dit-il, je vous apporte l'hommage du conseil municipal. Il vous appelle à sa tête* (Zola). *Les patriotes* [y voyaient] *un hommage rendu à leurs principes* (Flaubert). *Rendre hommage à l'impartialité d'un arbitre.* || **3.** Marque de courtoisie par laquelle un homme assure une femme de son attachement et de son dévouement (souvent au plur.) : *Savoir rendre hommage à une femme. Je vis la mère de mon Henriette et mis une sorte de sainteté dans mes hommages* (Balzac). *Catherine, je reconnais vos cttraits, auxquels je voudrais rendre le même hommage que tant d'autres* (France). || **4.** Don, offrande faits par respect, déférence : *J'en ferai hommage au Jardin zoologique* (Daudet). || *Faire hommage d'un livre à quelqu'un,* lui en offrir un exemplaire par déférence, et aussi le lui dédicacer. || *Par extens.* Livre adressé gracieusement à quelqu'un, souvent avec une dédicace : *Recevoir un hommage d'éditeur, d'auteur.*
• Syn. : **2** *culte ; considération, égards, estime ;* **3** *civilités, politesses, respects.*

◆ **hommages** n. m. pl. (1694, Acad.). S'emploie avec un sens très affaibli dans les formules de politesse : « témoignage de respect » : *Présenter ses hommages. Homais se présenta ; il offrit ses hommages à Madame, ses civilités à Monsieur* (Flaubert).
• Syn. : *civilités, compliments, respects.*

hommagé, e [ɔmaʒe] adj. (de *hommage ;* v. 1570, Carloix). *Autref.* Tenu en hommage : *Terre hommagée. Fief hommagé.*

hommager [ɔmaʒe] adj. et n. m. (de *hommage ;* 1552, Jodelle). *Autref.* Qui devait l'hommage à son seigneur : *Vassal hommager. Un hommager.*

hommasse [ɔmas] adj. (de *homme ;* 1580, Montaigne [en parlant du comportement, 1700, Gherardi ; le dér. *hommassement,* « de façon hommasse », se trouve déjà dans *le Ménagier de Paris,* v. 1398 ; de plus, il a existé en moyen franç. un n. f. *hommace,* « femme virile, virago », 1535, Olivétan — *hommasse,* 1596, Hulsius]). *Péjor.* Se dit d'une femme d'allure masculine, qui a les traits, les manières, la voix d'un homme : *D'ailleurs, elle-même, la pauvre fille, engraissée par sa grossesse jusqu'à la figure, jusqu'aux joues qui tombaient droites et carrées, ressemblait en effet assez à ces vierges fortes et hommasses, matrones plutôt, dans lesquelles les vertus sont personnifiées à l'Arena* (Proust). *C'est une grande femme, hommasse un peu, qui porte avec énergie ses soixante ans passés* (Aragon). *Une grande femme rouge, hommasse* (Van der Meersch). || *Par extens.* Se dit du comportement, des manières : *La brusquerie hommasse de toute sa personne* (Barbey d'Aurevilly). *Avec un maintien hommasse et une stature garçonnière...* (Goncourt).
• Syn. : *garçonnier, masculin.* — Contr. : *féminin.*

homme [ɔm] n. m. • ÉTYM. Lat. *hominem,* accus. de *homo, hominis,* homme, celui qui a la qualité d'un homme (v. aussi ON) ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *omne ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *ome ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *hume ; homme,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy. — A : sens 1, v. 980, *Passion du Christ* (*le premier homme,* av. 1654, Guez de Balzac) ; sens 2, v. 1265, Br. Latini ; sens 3, v. 1155, Wace (*homme de couleur,* 1835, Acad. ; *les hommes,* 1670, Bossuet) ; sens 4, v. 1207, Villehardouin ; sens 5, XIIe s., *Roncevaux ;* sens 6, 1564, *Indice de la Bible* (*le vieil homme, nouvel homme, le Fils de l'homme ; homme nouveau,* av. 1662, Pascal ; *l'homme-Dieu,* av. 1704, Bourdaloue ; *le Verbe fait homme,* XXe s.). — B : sens I, 1, v. 980, *Passion du Christ* (aussi « être humain mâle à l'âge adulte » ; *jeune homme,* XVIe s. [« fils » et terme d'interpellation, XXe s.] ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (« mari » ; « amant », 1847, Balzac) ; sens I, 3, v. 1360, Froissart (adjectiv., 1580, Montaigne ; « individu mâle ayant acquis sa maturité morale », fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut ; d'homme à homme,* milieu du XVIe s., Amyot) ; sens II, 1, v. 1360, Froissart (*homme d'argent,* 1873, Larousse ; *homme du monde,* av. 1679, Retz ; *homme de qualité,* 1690, Furetière [« homme distingué et de sentiments élevés », 1866, Littré] ; *homme de la rue,* 1935, Acad. [*homme dans la rue,* même sens, 1931, Larousse] ; *homme à femmes,* 1837, Balzac ; *bon homme,* v. 1175, Chr. de Troyes [péjor., 1665, Retz] ; *grand homme,* fin du XVe s., Commynes ; *pauvre homme,* 1530, Palsgrave ; *être homme à,* 1647, Corneille ; [*être*] *l'homme de quelqu'un, de quelque chose,* 1656, Oudin [« l'homme dont il est question », avec un possessif, XVe s., *Perceforest ;* « celui qui est capable de résister à quelqu'un », 1663, Molière] ; *je suis votre homme,* 1866, Littré) ; sens II, 2, v. 1155, Wace (*l'homme du jour,* 1740, Boissy) ; sens II, 3, v. 1283, Beaumanoir (*homme d'affaires,* 1690, Furetière ; *homme d'armes,* v. 1360, Froissart ; *homme de cheval,* milieu du XVIe s., Amyot ; *homme d'Église,* 1690, Furetière ; *homme d'épée,* 1659, Molière ; *homme de guerre,* 1530, Palsgrave ; *homme d'État,* 1640, Oudin ; *homme de lettres,* 1580, Montaigne ; *homme de loi,* 1718, Acad. ; *homme de main,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *homme de mer,* 1690, Furetière ; *homme de quart,* 1869, Littré [art. *quart*] ; *homme de paille,* fin du XVIe s. ; *homme de peine,* 1606, Nicot ; *homme poli-*

tique, 1552, R. Estienne ; *homme de robe,* 1636, Monet) ; sens II, 4, 1080, *Chanson de Roland* (aussi « celui qui occupe la dernière place dans une hiérarchie civile ou militaire » ; *homme lige,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; *comme un seul homme,* 1687, Bossuet).

A. Être humain (sans considération de sexe).

1. Cet être considéré par rapport à son espèce et aux autres espèces animales : mammifère de l'ordre des primates, doué d'intelligence et d'un langage articulé, caractérisé par un cerveau volumineux, des mains préhensiles, la station verticale : *On situe généralement au début du Quaternaire l'apparition de l'homme sur la Terre. Homme préhistorique. Homme des cavernes. L'homme de Cro-Magnon. Le musée de l'Homme, à Paris. L'homme n'est ni ange ni bête* (Pascal). *L'homme est, je vous l'avoue, un méchant animal* (Molière). || *Le premier homme,* dans le style religieux, Adam. || **2.** L'espèce humaine en général : *Que l'homme est petit sur l'atome où il se meut ! mais qu'il est grand comme intelligence !* (Chateaubriand). *Homme, à d'autres instants enivré de toi-même* [...], | *Tu dis : « C'est moi qui suis. Dieu n'est pas ; l'homme est seul »* (Hugo). *Un animal craintif et qui fuit l'homme.* || **3.** Membre de l'espèce humaine : *L'homme social. L'homme primitif. Les hommes sont inégalement répartis sur la Terre. De quelque superbe distinction que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine* (Bossuet). *Son torse d'homme blanc du Nord* (Martin du Gard). || *Spécialem.* La personne humaine : *Il cherchait l'homme sous l'écrivain. C'est l'homme qu'il étudiait, l'homme moral, l'homme social* (France). || *Homme de couleur,* homme qui ne fait pas partie de la race blanche, et plus spécialement Noir ou mulâtre. || *Les hommes,* l'humanité, le genre humain, la société : *Il aime la solitude et fuit les hommes.* || **4.** L'être humain considéré dans les qualités (cœur, esprit) propres à la nature humaine : *Ce n'est pas seulement un artiste ingénieux, c'est un bon citoyen, c'est un homme, c'est un grand homme* (France). *Qu'est-ce donc qui peut être plus spécifiquement humain, et de plus réservé à l'homme le plus homme, que l'effort intellectuel dégagé de toute pratique ?* (Valéry). *Il n'est pas toujours facile d'être un homme, moins encore d'être un homme pur* (Camus). *Être digne du nom d'homme ;* et adjectiv. : *C'est par la pitié qu'on demeure vraiment homme* (France). || **5.** L'être humain considéré dans les faiblesses, les défauts, les imperfections de la nature humaine : *Ah ! pour être dévot, je n'en suis pas moins homme* (Molière). *Homme, nul n'a sondé le fond de tes abîmes* (Baudelaire). *Je ne suis qu'un homme.* || **6.** *Le vieil homme,* dans la langue religieuse, l'homme en état de péché : *Grand Dieu, qui vis en secret couler mes larmes dans ces retraites sacrées, tu sais combien de fois je me jetai à tes pieds, pour te supplier de me décharger du poids de l'existence, ou de changer en moi le vieil homme !* (Chateaubriand). *De même qu'un chrétien le « vieil homme », il dépouillait le prince* (Lemaitre). [V. aussi DÉPOUILLER.] || *Nouvel homme* ou *homme nouveau,* chrétien régénéré par la grâce. || *Le Fils de l'homme, l'homme-Dieu, le Verbe fait homme,* Jésus-Christ : *Ne représente-t-il pas* [un crucifix] *une divinité mise à mort, un homme-Dieu tué dans toute la beauté de la vie et de la jeunesse ?* (Balzac).

B. Être humain du sexe masculin.

• **I.** CONSIDÉRÉ DU POINT DE VUE GÉNÉRAL. **1.** Mâle de l'espèce humaine : *Les hommes et les femmes. Homme jeune. Vieil homme. Un homme d'âge mûr. Un homme fait. Un petit homme. Des vêtements d'homme. Un métier d'homme. Homme marié. Physiquement, un homme est plus longtemps homme que la femme n'est femme* (Balzac). *Benjamin et Guillaume tétaient toujours, en petits hommes goulus* (Zola). *L'homme et la femme ayant l'un et l'autre leur tâche* (Verlaine). *Je lis « le Gaulois ».* [...] *Je lis toujours le même numéro. Celui du 7 octobre 1896. C'est de beaucoup le meilleur. L'article sur les hommes de la comtesse Diane y est au complet* (Giraudoux). *Elle a besoin d'un homme, tu peux le croire, d'un bras d'homme autour de sa taille, d'une odeur d'homme, d'un désir d'homme dans des yeux d'homme* (Sartre). || *Spécialem.* Être humain mâle à l'âge adulte : *Ève aurait voulu qu'on le traitât* [un enfant] *comme un homme* (Sartre). *Tu n'es pas encore un homme.* || *Jeune homme,* adolescent, garçon pubère, ou jeune homme non marié ; *pop.,* fils (avec un possessif) : *Votre jeune homme est presque aussi grand que vous ; fam.,* s'emploie pour interpeller quelqu'un de jeune : *Eh ! jeune homme, vous oubliez vos livres.* || **2.** *Pop.* Mari, ou amant vivant en concubinage avec une femme (généralement précédé d'un adj. possessif) : *Je me demandons, moi et mon homme, où il prend la force de tousser comme ça* (Balzac). *Elle, heureusement, a un bon homme, un mari qui ne boit pas* (Zola). *Les femmes qui m'ont volé mon bien — mon homme, comme disent les filles du peuple* (M. Prévost). || **3.** L'être masculin considéré par rapport aux qualités propres à son sexe (virilité, courage, loyauté, etc.) : *Supporter la douleur en homme. Il ne pleure plus lorsqu'il tombe, c'est un homme. Viens donc si tu es un homme. Ils attendaient de voir qui allait l'emporter, de l'opiniâtreté de l'homme à mener l'épreuve jusqu'à son terme ou de l'indignation de la femme à l'égard d'une entreprise attentatoire au principe même de la vie* (Vailland) ; et adjectiv. : *De tous les rois, le moins roi et le plus homme* (Voltaire). || *Spécialem.* Individu mâle ayant acquis sa maturité morale : *Quand je suis sorti de là, j'avais compris : j'étais un homme* (Martin du Gard). || *D'homme à homme,* en toute franchise : *D'homme à homme, je m'adresse à vous* (Carco).

• **II.** CONSIDÉRÉ DU POINT DE VUE INDIVIDUEL (PRESQUE TOUJOURS ACCOMPAGNÉ D'UN DÉTERMINATIF OU D'UN QUALIFICATIF). **1.** Individu considéré par rapport aux qualités, défauts, aptitudes, etc., dont il fait preuve : *Homme de génie. Homme d'esprit. Homme d'action. Homme d'honneur, de devoir. Brave homme. Si vous avez affaire à lui, tout se passera bien : c'est l'homme de la conciliation.* || *Homme d'argent,* homme avide, intéressé. || *Homme du monde,* homme qui vit dans la société distinguée et connaît les usages du monde : *Le dimanche, à la messe, les églises sont pleines* [...]. *Il y a des hommes, des hommes du monde, des officiers* (France). || *Homme de qualité,* jadis, homme de haute naissance ; auj., homme distingué et de sentiments élevés. || *Homme de la rue* (trad. de l'angl. *the man in the street*), l'homme moyen, le premier venu, celui qu'on peut rencontrer aisément dans la rue. || *Homme à femmes,* homme qui a de nombreux succès féminins, coureur. || *Bon homme,* homme dont l'honnêteté et le bon cœur coutumier s'allient à une complaisance un peu simple. (V. aussi BONHOMME.) || *Grand homme,* homme remarquable par ses actions ou par son génie : *Jamais nous n'estimons plus exactement le grand homme que par une comparaison immédiate de sa force avec nos faiblesses* (Valéry). || *Pauvre homme,* homme sans envergure, sans capacité, ou d'une faiblesse de caractère pitoyable : *Il lui semblait chétif, faible, nul, enfin être un pauvre homme de toutes les façons* (Flaubert). || *Être homme à,* être un homme capable de : *Il n'était pas homme à fuir le danger.* || *(Être) l'homme de quelqu'un, de quelque chose,* celui qui convient à quelqu'un ou à quelque chose, qui accepte de jouer tel rôle ou qui correspond à telle nécessité : *Schopenhauer et même Hartmann leur semblaient d'ailleurs démodés* [...] , *Malthus était leur homme* (Zola). *C'est l'homme de la situation ;* celui dont il est question, auquel on a affaire à un moment donné : *Si l'on m'insulte, je mets mon homme à bas, personne ne tire aussi bien le pistolet et l'épée que votre serviteur* (Balzac). *Entrez dans cette maison et voyez si notre homme n'y est pas* (Mérimée). *Cette maladie vous tue son homme*

en quelques jours ; ironiq., celui qui est capable de résister à quelqu'un, de le tenir en échec, qui est plus malin, plus fort que lui : *Cette fois-ci, tu as trouvé ton homme et tu devras compter avec lui.* || Fam. *Je suis votre homme,* celui que vous cherchez, dont vous avez besoin. || **2.** Individu considéré par rapport à ses origines, à son milieu, à son époque : *Homme du peuple. Un homme de la campagne. Les hommes de la Révolution, de 93.* || *L'homme du jour,* celui dont on parle actuellement, qui s'est fait remarquer par quelque action. || **3.** Individu considéré par rapport à son activité, sa fonction ou son métier, sa condition, etc. : *Homme de cabinet. Homme de troupe. Les hommes d'équipage. Homme public. Quand il était à bout d'arguments, l'homme à la soutane s'écriait : « C'est un mystère ! »* (Flaubert). || *Homme d'affaires,* celui qui s'occupe d'affaires commerciales ou industrielles : *L'homme d'affaires. C'est un hybride du danseur et du calculateur* (Valéry) ; personne qui s'entremet dans la conclusion ou l'exécution d'actes juridiques. || Vx. *Homme d'armes,* au Moyen Âge, cavalier armé de toutes pièces. || *Homme de cheval,* celui qui s'occupe d'équitation, d'élevage ou de courses de chevaux : *Des hommes de cheval maigres et éperonnés, rasés net, regagnent Chantilly* (Arnoux). || *Homme d'Église,* ecclésiastique. || Vx. *Homme d'épée, de guerre,* militaire. || *Homme d'État,* celui qui participe à la direction d'un État. || *Homme de lettres,* celui qui fait profession d'écrire : *Comme à Paris nous nous faisons hommes de lettres, on se fait agent d'affaires en Algérie* (Daudet). || *Homme de loi,* toute personne exerçant une profession d'ordre juridique (magistrat, officier ministériel, avocat, conseil juridique, etc.). || *Homme de main,* celui qui agit pour le compte d'un autre : *Le complice est* [...] *plus coupable que l'homme de main* (Hermant). || *Homme de mer,* marin. || *Homme de quart,* matelot de service sur le pont ou dans la machine. || *Homme de paille,* prête-nom : *Il sentit donc la nécessité d'avoir à lui l'un de ces mannequins vivants nommés, dans la langue commerciale, hommes de paille* (Balzac). *Ces achats qu'il faisait pour le compte de la société, sous le couvert d'hommes de paille* (Zola). || *Homme de peine,* homme sans qualification professionnelle, qui exécute des travaux pénibles. || *Homme politique,* celui qui fait profession de s'occuper des affaires de l'État. || Vx. *Homme de robe,* magistrat. || **4.** Individu considéré comme dépendant d'un autre, par sa condition ou sa fonction : *Le garde champêtre est l'homme du maire, comme le maire est l'homme du préfet* (Courier). || *Spécialem.* Sous le régime féodal, le vassal : *Homme lige.* || Celui qui occupe la dernière place dans une hiérarchie militaire ou civile (soldat, ouvrier, membre d'une équipe, d'une expédition) : *Le capitaine dirigea ses hommes vers un abri. Un équipage de dix hommes. L'entrepreneur disposait de plusieurs équipes de vingt hommes. Les hommes venaient seulement de toucher les vivres* (Zola). *J'ai dit que le soldat français aime de comprendre, il n'aime pas moins d'être compris. Il en résulte que les relations de l'officier avec ses hommes sont en France plus humaines, et donc plus intéressantes qu'ailleurs* (Valéry). || *Comme un seul homme,* d'un commun mouvement, d'un commun accord : *Marchant comme un seul homme au-devant du trépas* (Lamartine).

homme-chien [ɔmʃjɛ̃] n. m. (de *homme* et de *chien ;* fin du XIXe s., A. Daudet). Homme au système pileux abondant : *C'était bien lui, un peu moins blanc, mais pas changé, toujours maigre, toujours voûté, toujours sa tête d'homme-chien à la barbe rutilante et plate, aux cheveux longs* (Daudet).

• Pl. *des* HOMMES-CHIENS.

homme-enfant [ɔmɑ̃fɑ̃] n. m. (de *homme* et de *enfant ;* fin du XIXe s., A. Daudet). Homme faible et dépendant comme un enfant : *Elle l'admirait d'avoir osé cela, lui, ce timide et ce faible, cet homme-enfant qu'elle croyait capable seulement de larmes et de lamentations* (Daudet).

• Pl. *des* HOMMES-ENFANTS.

homme-grenouille [ɔmgrənuj] n. m. (de *homme* et de *grenouille ;* 1955, *le Monde* [aussi « nageur de combat »]). Nageur expérimenté, équipé d'un appareil (scaphandre autonome) lui permettant de respirer et de se déplacer ou de travailler un certain temps sous l'eau, sans être relié à l'extérieur. || *Spécialem.* Dans la marine de guerre, syn. de NAGEUR DE COMBAT.

• Pl. *des* HOMMES-GRENOUILLES.

homme-mort [ɔmmɔr] n. m. (de *homme* et de l'adj. *mort ;* 1962, Larousse). Dispositif de sécurité installé sur une locomotive conduite par un seul agent, et destiné à provoquer l'arrêt du train en cas de défaillance du conducteur.

• Pl. *des* HOMMES-MORTS.

homme-orchestre [ɔmɔrkɛstr] n. m. (de *homme* et de *orchestre ;* 1885, A. Daudet, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Musicien ambulant qui joue simultanément de plusieurs instruments et se produit comme attraction : *Cet homme-orchestre de nos fêtes foraines, dont chaque mouvement met en branle un triangle, une grosse caisse, un chapeau chinois, des cymbales* (Daudet). *Un charlatan* [...] *ayant derrière lui un homme-orchestre avec un chapeau chinois* (Chérau). || **2.** *Fig.* Personnage ayant des compétences multiples.

• Pl. *des* HOMMES-ORCHESTRES.

homme-sandwich [ɔmsɑ̃dwitʃ] n. m. (de *homme* et de *sandwich ;* XXe s.). Homme qui promène deux panneaux publicitaires, un sur son dos et un sur sa poitrine.

• Pl. *des* HOMMES-SANDWICHS ou -SANDWICHES.

1. homo- [ɔmɔ], élément initial tiré du gr. *homos* (v. HOMÉO-), semblable, pareil, commun, et qui sert à former de nombreux mots savants.

2. homo [ɔmo] n. m. (mot lat. [v. HOMME] ; 1962, Larousse). Nom générique donné, dans la classification zoologique, à l'homme fossile et actuel : *Le genre « homo » ne comporte, aujourd'hui, qu'une espèce, l' « homo sapiens ».*

homocentre [ɔmɔsɑ̃tr] n. m. (gr. *homokentros,* qui a pour centre le même point [de *homos,* semblable, commun, et de *kentron,* point, aiguillon, centre], ou dér. franç. de *homo-* et de *centre ;* 1827, Acad.). Centre commun de plusieurs cercles.

homocentricité [ɔmɔsɑ̃trisite] n. f. (dér. savant de *homocentrique ;* 1878, Larousse). État des figures, des choses homocentriques.

homocentrique [ɔmɔsɑ̃trik] adj. (lat. scientif. moderne *homocentricus,* du gr. *homokentros* [v. HOMOCENTRE] ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Se dit de cercles de différents diamètres et qui ont le même centre. (On dit plutôt CONCENTRIQUE.) || **2.** Se dit, en optique, d'un faisceau lumineux dont les rayons passent par un même point.

homocentriquement [ɔmɔsɑ̃trikmɑ̃] adv. (de *homocentrique ;* 1845, Bescherelle). Par rapport au même centre ; autour d'un centre commun : *Se mouvoir homocentriquement.*

homocercie [ɔmɔsɛrsi] n. f. (de *homocerque ;* 1902, Larousse, écrit *homocerquie ; homocercie,* 1962, Larousse). État d'un poisson homocerque, ou de sa nageoire caudale.

homocerque [ɔmɔsɛrk] adj. (de *homo-* et de *-cerque,* gr. *kerkos,* queue des animaux ; 1866, Littré). Se dit de poissons dont la nageoire caudale est symétrique et ne contient aucun élément de colonne vertébrale.

• CONTR. : *hétérocerque.*

homochromie [ɔmɔkrɔmi] n. f. (de *homo-* et de *-chromie,* du gr. *khrôma,* couleur ; 1922, Larousse). Identité de couleur ou d'aspect entre un animal et le milieu dans ou sur lequel il vit : *L'homochromie passive de la mante religieuse parmi les herbes. L'homochromie active du caméléon.*

• SYN. : *mimétisme.*

homocinétique [ɔmɔsinetik] adj. (de *homo-* et de *cinétique ;* 1931, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Se dit, en mécanique, d'une liaison entre deux arbres telle que les vitesses de l'arbre meneur et de l'arbre mené soient toujours identiques et régulières, même si les deux arbres ne sont pas en ligne. ‖ **2.** Se dit, en physique, de particules qui possèdent la même vitesse.

homocyclique [ɔmɔsiklik] adj. (de *homo-* et de *cyclique ;* début du XXe s.). Se dit, en chimie, de composés organiques dont toutes les chaînes fermées sont exclusivement formées d'atomes de carbone.

homœo-. V. HOMÉO-.

homœopathe adj. et n., **homœopathie** n. f., **homœopathique** adj., **homœopathiquement** adv. V. HOMÉOPATHE, HOMÉOPATHIE, HOMÉOPATHIQUE, HOMÉOPATHIQUEMENT.

homogame [ɔmɔgam] adj. (de *homo-* et de *-game,* gr. *gamos,* union, mariage ; 1866, Littré). Se dit, en botanique, d'une inflorescence qui ne comprend que des fleurs du même sexe.

homogamétie [ɔmɔgamesi] n. f. (de *homo-* et de *gamète ;* 1962, Larousse). Formation, par le sexe mâle ou le sexe femelle, d'une seule catégorie de gamètes, tous identiques.

homogamétique [ɔmɔgametik] adj. (de *homo-* et de *gamète ;* 1962, Larousse). Se dit du sexe (mâle ou femelle) qui produit des gamètes semblables : *La femme est homogamétique. Le coq est homogamétique.*

● CONTR. : *hétérogamétique.*

homogène [ɔmɔʒɛn] adj. (gr. *homogenês,* de même race, de même sorte, semblable, de *homos,* semblable, commun, et de *genos,* naissance, race, famille ; 1503, Chauliac, aux sens 1-2 [*homogenee,* « de même nature dans toutes ses parties » — XIIIe s. —, venait du lat. scolast. *homogenaeus,* lui-même tiré du gr. *homogenês*] ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Dont les éléments constitutifs sont de même nature : *Un gaz homogène.* ‖ Qui présente dans toutes ses parties des éléments de même nature dans les mêmes proportions : *Un mélange homogène.* ‖ *Polynôme homogène,* polynôme formé de monômes de même degré, qui est le degre du polynôme. ‖ **2.** Qui est de même nature qu'un autre élément, qu'un autre objet : *Éléments homogènes d'une substance.* ‖ **3.** *Fig.* Qui présente une grande unité, une harmonie entre ses divers éléments : *Équipe homogène. Œuvre, style homogène. Un État aussi homogène, aussi bien fondu que la France, ne pouvait admettre le système fédéral* (Thiers). *Mon enfance n'a pas de saisons, elle est aussi homogène que la mort* (Arnoux).

● SYN. : **2** *identique, semblable, similaire ;* **3** *cohérent, harmonieux, uni, uniforme.* — CONTR. : **2** *différent, dissemblable, divers, varié ;* **3** *disparate, hétéroclite, hétérogène.*

homogénéisation [ɔmɔʒeneizasjɔ̃] n. f. (de *homogénéiser ;* 1907, Larousse). Action de rendre homogène. ‖ *Spécialem.* Action de soumettre certains liquides à un traitement destiné à empêcher la décantation de leurs éléments constitutifs.

homogénéiser [ɔmɔʒeneize] v. tr. (dér. savant de *homogène ;* 1845, Bescherelle). Rendre homogène : *Homogénéiser du lait. Aussi, bien que Saint-Loup eût donné sa raclée sans beaucoup réfléchir, toutes celles de ce genre, même si elles viennent en aide aux lois, n'arrivent pas à homogénéiser les mœurs* (Proust).

homogénéité [ɔmɔʒeneite] n. f. (lat. scolast. *homogeneitas,* de *homogenaeus* [v. HOMOGÈNE] ; 1503, Chauliac). Qualité de ce qui est homogène (au pr. et au fig.) : *On peut, sans craindre aucune erreur, admettre l'homogénéité des éléments de la matière* (Laplace). *Je vous concède que, de loin, l'homogénéité d'une œuvre prend le dessus et qu'il est très difficile de saisir les volte-face par quoi un homme de génie se renouvelle* (Cocteau). *L'homogénéité d'une équipe sportive.*

● SYN. : *cohérence, cohésion, harmonie, uniformité, unité.* — CONTR. : *disparité, hétérogénéité.*

homographe [ɔmɔgraf] adj. et n. m. (de *homo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; 1839, Boiste). Se dit d'homonymes qui ont la même orthographe, comme *bière* (boisson) et *bière* (cercueil).

● REM. On dit aussi HOMOGRAMME (de *homo-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, de *graphein,* écrire ; 1866, Littré).

homographie [ɔmɔgrafi] n. f. (de *homo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1837, M. Chasles). Transformation géométrique dans laquelle toute droite a pour image une droite.

homographique [ɔmɔgrafik] adj. (de *homographie ;* 1866, Littré). Se dit de deux figures géométriques entre lesquelles il existe une homographie.

homogreffe [ɔmɔgrɛf] n. f. (de *homo-* et de *greffe,* n. f. ; 1957, *la Biologie des homogreffes*). Greffe chirurgicale dans laquelle le greffon est pris sur un sujet de même espèce que le sujet greffé.

homologable [ɔmɔlɔgabl] adj. (de *homologuer ;* 1866, Littré). Qui peut être homologué : *Acte homologable.*

homologation [ɔmɔlɔgasjɔ̃] n. f. (de *homologuer* [v. ce mot] ; 1866, Littré [« décision d'une autorité administrative ou d'un tribunal, à laquelle est subordonnée l'exécution de certains actes », 1611, Cotgrave — d'abord *emologation,* début du XVIe s. ; en termes de sports, début du XXe s.]). Action d'homologuer. ‖ *Spécialem.* Décision d'une autorité administrative ou d'un tribunal, à laquelle est subordonnée l'exécution de certains actes : *Conseillé par Vinet, Rogron se rendit opposant à l'homologation de la délibération du conseil de famille par le tribunal* (Balzac). ‖ En termes de sports, reconnaissance officielle d'une performance par une ligue ou par une fédération : *L'homologation d'un record.*

● SYN. : *entérinement, ratification, validation.*

homologie [ɔmɔlɔʒi] n. f. (gr. *homologia,* accord, convention, de *homologos* [v. HOMOLOGUE] ; 1866, Littré). Caractère, état d'éléments homologues.

homologique [ɔmɔlɔʒik] adj. (de *homologie ;* 1866, Littré). Qui a les caractères de l'homologie : *La relation homologique entre deux organes.*

homologiquement [ɔmɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *homologique ;* 1866, Littré). D'une manière homologique.

homologue [ɔmɔlɔg] adj. (gr. *homologos,* qui parle d'accord avec, concordant, en harmonie, correspondant à, de *homos,* semblable, commun, et de *legein,* dire ; 1585, Stevin [p. 66], dans la loc. *termes homologues,* « termes qui se correspondent exactement » [en mathématiques] ; sens 1, XXe s. ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1866, Littré [*organes homologues,* 1962, Larousse] ; sens 4, 1866, Littré [*corps homologues ; homologues,* n. m. pl., XXe s.]). **1.** Qui correspond, qui a le même rôle, le même caractère dans un système différent : *Capitaine de corvette est le grade homologue de commandant.* ‖ **2.** Se dit, en géométrie, d'éléments qui se correspondent dans deux figures semblables : *Côtés homologues de deux triangles semblables.* ‖ **3.** Se dit, en anatomie comparée, des parties du corps qui se correspondent dans des espèces différentes, des sexes différents ou dans le corps lui-même : *Le poignet est homologue de la cheville.* ‖ *Organes homologues,* organes ayant même origine embryologique, même situation anatomique, et dont les connexions sont identiques : *Les reins sont des organes homologues.* ‖ **4.** *Corps homologues,* ou *des homologues,* n. m. pl., en chimie, substances organiques qui renferment les mêmes fonctions et suivent les mêmes lois de métamorphose.

● SYN. : **1** *correspondant.*

◆ n. (1957, Robert). Personne qui est dans les mêmes conditions de vie, de travail, qui a les mêmes fonctions, etc., qu'une autre : *Au cours de cette conférence, plusieurs ministres se sont entretenus avec leurs homologues des pays voisins.*

homologué, e [ɔmɔlɔge] adj. (part. passé de *homologuer ;* fin du XVIIe s., Saint-

Simon). Qui a fait l'objet d'une homologation : *Record homologué.*

homologuer [ɔmɔlɔge] v. tr. (lat. scolast. *homologare,* homologuer, gr. *homologeîn,* parler d'accord avec, être d'accord, avoir du rapport avec, de *homologos* [v. HOMOLOGUE] ; 1461, Bartzsch, au sens 1 [souvent écrit *emologuer* jusqu'au XVII[e] s.] ; sens 2, 1957, Robert [en termes de sports, 1924, Montherlant]). **1.** Confirmer, approuver par autorité de justice des actes émanés de simples particuliers : *Homologuer une transaction de mineurs.* ‖ **2.** Reconnaître conforme aux normes réglementaires, autoriser : *Homologuer un prix.* ‖ *Spécialem.* En termes de sports, reconnaître officiellement : *Homologuer un record.*

● SYN. : **2** *confirmer, entériner, ratifier, sanctionner, valider.*

homoncule n. m. V. HOMUNCULE.

homonyme [ɔmɔnim] adj. et n. m. (lat. *homonymus,* homonyme, gr. *homônumos,* qui porte le même nom, qui emploie la même dénomination, de *homos,* semblable, commun, et de *onoma,* nom ; XV[e] s., La Curne, au sens de « léonin » [pour un vers] ; sens actuel, début du XVI[e] s.). Se dit des mots dont la prononciation est identique, mais qui diffèrent par le sens et, éventuellement, par l'orthographe, comme *chair, chère, cher, chaire.* (V. art. spécial.)

● SYN. : *homophone.*

● REM. Quand les homonymes ont même orthographe (*diète,* suppression des aliments, et *diète,* assemblée politique), ils sont dits *homographes.*

◆ n. (1716, d'après Trévoux, 1771). Personne, ville, etc., qui porte le même nom qu'une autre : *Le romancier Honoré de Balzac et son homonyme Guez de Balzac.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES HOMONYMES

Deux mots sont **homonymes** s'ils ont la même prononciation avec des sens différents.

Les homonymes peuvent être simplement **homophones** s'ils s'écrivent différemment, comme les mots prononcés [ɛr] dans les phrases suivantes :

(1) *L'**air** est frais ce matin.*
(2) *Calculez l'**aire** de ce triangle.*
(3) *Laurent, serrez ma **haire** avec ma discipline.*
(4) *Fais l'aumône à ce pauvre **hère.***

Les différences graphiques tiennent ordinairement aux différences d'origine : *air* continue le latin *aer* (même sens) ; *aire,* le latin *area,* « surface », dont l'*a* final est devenu *e ; haire* s'apparente à l'allemand *Haar* et à l'anglais *hair,* « chevelure » ; *hère,* à l'allemand *Herr,* « seigneur, monsieur ». Mais il arrive que des mots différents se confondent dans la graphie : ils sont alors non seulement homophones, mais **homographes,** comme les verbes *louer,* remontant au latin *locare* (ex. 5) et au latin *laudare* (ex. 6) :

(5) *Appartement à **louer.***
(6) *Votre conduite en cette affaire est à **louer.***

Une différence d'orthographe garantit clairement l'existence de deux mots distincts. Quelquefois, on a créé une différence artificielle : par exemple, *dessin* et *dessein* sont originellement le même mot, dérivé du vieux verbe *desseigner* (lat. *designare*). Les accents grave et circonflexe ont été souvent employés pour distinguer des homonymes : *a* du verbe *avoir* et *à* préposition, *du* article et *dû* participe.

HOMONYMIE ET POLYSÉMIE

L'existence d'homographes pose le problème sémantique d'une définition rigoureuse de l'homonymie, la distinguant de la **polysémie** (v. ce mot, art. spécial). L'une et l'autre ont en commun l'expression de plusieurs signifiés par un même signifiant. Au signifiant *louer* répondent deux signifiés : « donner en location » et « adresser des louanges » ; au signifiant *caisse* répondent deux signifiés : « boîte faite de planches assemblées » et « fonds, argent liquide d'une entreprise, d'une association ». Pourquoi dit-on qu'il y a deux mots *louer* (homonymes) dans le premier cas, et un seul mot *caisse* (polysémique) dans le second ?

La tradition des dictionnaires est d'appeler « homonymes » les homophones d'origine différente. Mais la linguistique structurale ne se satisfait pas d'une définition reposant sur des connaissances historiques toujours sujettes à révision, et que n'a pas le sujet parlant moyen. S'il est un fondement à la distinction de l'homonymie et de la polysémie, il doit être cherché dans la structure lexicale actuelle, c'est-à-dire dans les rapports existant « en synchronie » entre les unités considérées.

On est tenté de résoudre le problème en tenant pour nulle cette distinction, ce qui peut se concevoir de deux manières.

— Ou bien il n'existerait que des homonymes, ce qui complique trop les choses car il faudrait admettre qu'il y a non seulement deux mots *caisse,* mais 44 mots pour les 44 significations enregistrées par Littré à l'article *œil,* 67 mots pour *main,* 82 pour *faire,* 317 pour *take* dans l'*Oxford English Dictionary* (Henri Frei, *Désaccords, Cahiers F. de Saussure,* 1961).

— Ou bien on ne garderait que la polysémie, et l'on ferait de *louer* un seul mot dans ses deux sens ; comme les différences orthographiques, conditionnées par l'histoire ou simplement arbitraires, sont des marques non pertinentes dans une conception synchronique du système de la langue, on ferait de *air, aire, haire* et *hère* un seul mot, dont le genre varierait en fonction des sens, comme celui du mot *garde* ou du mot *trompette.* Et puisqu'il arrive qu'un même mot, comme *ami* ou *parisien,* peut être employé comme nom ou comme adjectif, on pourrait tenir le nom *verre* et l'adjectif *vert* pour un même mot, nom ou adjectif selon le contexte. On se verrait entraîné à inclure *(il) erre* dans le mot constitué par *air, aire,* etc., en l'arrachant au verbe *errer.*

Cette solution est défectueuse sur le plan grammatical comme sur le plan lexical.

On peut parler de polysémie grammaticale quand un même mot fonctionne, par exemple, soit comme nom (*mon ami*), soit comme adjectif (*Nous sommes très amis*), ou quand un même nom est féminin ou masculin selon le contexte (*Il joue de **la** trompette ; Elle a épousé **un** trompette*). Le mot conserve d'un emploi à l'autre une grande partie de son contenu « notionnel » (je suis « ami » avec mon « ami » ; le « trompette » joue de la « trompette »), et la transformation morphologique se fait selon des règles générales que-peut formuler une grammaire générative. Or, ces relations ne s'observent pas dans le cas des homonymes grammaticaux : aucun composant sémantique du nom *verre* ne se retrouve dans l'adjectif *vert,* et le passage de l'un à l'autre n'obéit à aucune règle transformationnelle applicable à d'autres mots ; le genre des noms *air* et *aire* apparaît comme purement arbitraire, et indépendant de l'un à l'autre. L'homonymie d'un verbe (*erre*) avec un nom (*air, aire,* etc.) est un fait qui n'a en français aucun correspondant sur le plan de la polysémie : comme dans les cas précédents, on constate l'absence de traits sémantiques communs et de règles transformationnelles justificatives. Une différence de nature ou de catégorie grammaticale, sous les réserves qu'on vient de formuler, est un indice formel de l'homonymie, dont les dictionnaires peuvent systématiquement tenir compte.

Sur le plan lexical pur, la polysémie est plus difficile à distinguer de l'homonymie. Pourquoi dit-on qu'il existe deux verbes *louer,* mais un seul verbe *battre,* signifiant, selon le contexte, « donner des coups (à quelqu'un) » ou « vaincre (quelqu'un) » ?

Le critère est-il l'écart plus ou moins grand entre les sens ? Le phonologue tchèque Trnka définissait ainsi la polysémie : « Quand les sens d'un mot sont liés entre eux par des transitions, on estime qu'il s'agit d'un seul mot » (1931). Mais ces points communs d'un sens à l'autre doivent être reconnaissables en synchronie, faute de quoi on peut parler

d'homonymes : ainsi, le mot *grève* désignant une cessation de travail n'est plus, en français moderne, le même mot que *grève* désignant un terrain en bordure de l'eau, quoique le premier sens soit dérivé de ce dernier, les ouvriers sans travail se réunissant jadis sur la place de *Grève,* au bord de la Seine ; le verbe *voler,* « dérober », n'est plus le même mot que *voler,* « se soutenir dans l'air », quoique le premier sens remonte au second, appliqué en vénerie aux oiseaux chasseurs. Dans le cas des mots *grève* et *voler,* on dit qu'il y a eu **homonymisation** de plusieurs sens d'un mot polysémique.

Il est d'autant plus difficile de déterminer le degré d'écart sémantique à partir duquel on parlera d'homonymie que, parfois, deux mots d'origine différente dont les signifiants se sont confondus rapprochent aussi leurs signifiés au point qu'on peut y voir un seul mot. Ch. Müller a réuni des exemples de ce fait dans un article sur « Polysémie et homonymie » (*Études de linguistique appliquée,* 1962). *Errer,* du latin *iterare,* « faire route », est souvent tenu pour le même mot, en français moderne, qu'*errer* remontant à *errare,* « faire erreur » : la contamination du premier par le second explique le sens moderne : « marcher à tort et à travers, sans savoir où l'on va » ; on désigne par *dé* un petit objet, qu'il s'agisse d'un dé à coudre (du lat. *digitale*) ou à jouer (du lat. *datum*). Dans le cas des mots *errer* et *dé,* il y a eu **polysémisation** d'homonymes.

Le critère de l'écart sémantique a le défaut de tout critère psychologique : il est subjectif. R. Godel a cherché un révélateur plus formel dans la considération des « rapports associatifs » qu'entretient le mot *in memoria* avec d'autres mots ou classes de mots (*Homonymie et identité, Cahiers F. de Saussure,* 1948).

Ces relations dans le plan « paradigmatique » sont principalement des relations « morphosyntaxiques » : par exemple, il existe deux mots *poli* parce que l'un, exprimant l'aspect d'une chose lisse, est en rapport mémoriel avec *polir, dépolir, polissage,* tandis que l'autre (dérivé du premier), exprimant un certain comportement humain, est en rapport mémoriel avec *impoli* et *politesse.*

L'idée de distinguer les homonymes par les « familles de signes » auxquelles appartiennent les unités, idée dont R. Godel donne pour initiateur H. Frei (*Cahiers F. de Saussure,* 1942), a été corroborée vingt ans plus tard par le développement de la grammaire générative, et systématiquement exploitée par les auteurs du *Dictionnaire du français contemporain* (Larousse, 1967) : c'est sur ces critères, lit-on dans la préface, qu'ont été disjoints *altérer,* « donner soif », qui s'oppose à *désaltérer,* et *altérer,* « modifier l'état normal », d'où dérivent *altération* et *inaltérable,* ou encore *affiner,* « purifier », donnant *affinage,* et *affiner,* « rendre plus fin », donnant *affinement.*

Un autre critère, dont le caractère formel se conçoit dans le cadre d'une sémantique structurale, est celui des familles de sens, ou *champs sémantiques* (v. CHAMP, art. spécial), auxquelles appartiennent les unités. Le mot *crochet* désignant un fer coudé et pointu peut s'opposer à *barre, tige ;* désignant un signe de ponctuation, il s'oppose à *parenthèse, tiret ;* désignant un détour sur un trajet, il s'oppose à *ligne droite ;* désignant un coup de poing, il s'oppose à *direct* ou à *uppercut ;* désignant un fer recourbé avec lequel on ouvre une serrure, il s'oppose à *clef ;* ainsi se justifie la distinction de cinq mots *crochet* homonymes dans le *Dictionnaire du français contemporain ;* l'unité de ces cinq acceptions restant consciente chez tout Français de n'importe quel niveau d'instruction, l'interprétation par la polysémie est également acceptable, mais elle a été écartée par fidélité au critère des familles de dérivés, parce que seul le cinquième sens donne *crocheter, crocheteur, crochetage.* En définitive, le nombre des homonymes reconnus dans l'ensemble d'une langue varie en fonction des critères choisis : l'important est de se tenir à ceux-ci avec cohérence.

QUELLES UNITÉS SONT HOMONYMES ?

Dans l'étude générale qui vient d'être faite, l'homonymie portait sur des mots. Elle peut concerner d'autres unités de la langue :

— des **radicaux :** *fond-* de *fonder* (*fondateur, fondation*) ou de *fondre* (*fondeur, fusion*)

— des **affixes :** *in-* privatif (*insalubre*) ou signifiant « dans » (*infiltrer*) ; *-eur* formant des adjectifs (*menteur/-euse*) ou des noms de qualité (*blancheur*) ; *-ment* formant des adverbes (*lentement*) ou des noms (*déménagement*)

— des **morphèmes :** le problème de l'« homonymie morphologique » a été posé à propos du conditionnel (v. ce mot, art. spécial) et du genre (v. ce mot, art. spécial) ; il semble très légitime d'admettre l'homonymie de deux morphèmes aux signifiants identiques si des substitutions révèlent entre eux des différences sous-jacentes ; ainsi, on tient le morphème *-o* de datif singulier et le morphème *-o* d'ablatif singulier, dans la déclinaison latine du type *dominus,* pour deux morphèmes homonymes, non pas en raison de leur origine effectivement différente, mais en raison de la différence qu'on observe entre les formes homologues du type *rosa* (datif *rosae,* ablatif *rosa*) ; en revanche, l'ablatif et l'instrumental ayant été confondus en latin dans toutes les déclinaisons, leur marque commune est tenue pour polysémique ; il y a homonymie syntaxique quand une même marque de position assume dans des conditions différentes des fonctions différentes : la postposition d'un nom sans préposition indique « complément d'objet » relativement au verbe (*Je vois Paul*), ou « apposition » relativement au nom (*mon ami Paul*).

On peut parler d'homonymie fonctionnelle à propos des unités distinctives que sont les phonèmes : A. Martinet en donne, dans ses *Éléments de linguistique générale* (§ 3-9), un exemple emprunté au danois : le son [a] y est une réalisation du phonème [a] dans *nat,* « nuit », mais du phonème [ae] dans *ret,* « correct ».

Au-dessus du mot, des segments de composition libre peuvent être phoniquement semblables : *J'étouffais/J'ai tout fait.* On parlera, en ce cas, d'homophonie, non d'homonymie, l'emploi de ce mot devant être limité aux rapports entre unités appartenant à la « langue », c'est-à-dire existant dans la compétence de chaque locuteur d'une manière indépendante de la particularité des phrases. Dans l'exemple donné, l'homonymie est fortuite ; c'est un fait de « discours » que ni les grammaires ni les dictionnaires ne doivent ni ne peuvent prévoir.

PROBLÈME THÉORIQUE DE L'AMBIGUÏTÉ

L'homonymie pose un problème aux théoriciens du structuralisme par le démenti qu'elle semble opposer au principe de définition du « signe » : association d'un signifié unique à un signifiant unique. Comment peut-on distinguer deux signifiés dénotés par un seul signifiant ? Le problème est posé aussi par la polysémie.

Une même forme ne peut exprimer deux sens différents que dans des conditions d'emploi différentes. On ne peut imaginer qu'un même mot signifie, par exemple, « 40 » et « 50 », ou « lundi » et « mardi », parce que les noms de dizaines, comme les noms de jours, figurent dans des contextes identiques où l'homonymie serait toujours ambiguë. Toutes les langues évitent ces « collisions homonymiques » ; quand deux mots employés dans les mêmes contextes ont tendu à se rapprocher formellement par le jeu des lois phonétiques, la langue a réagi de deux manières :

— Ou bien par l'**abandon** d'un des deux mots, qu'on a généralement remplacé par un autre : c'est, selon Gilliéron, la thérapeutique ordinaire, qu'un lexicologue ou un dialectologue ne doit jamais perdre de vue ; l'exemple du nom du « coq » issu de *gallus,* éliminé dans le sud-ouest de

la France parce qu'il s'y serait confondu avec le nom du « chat » (*gat*), est célèbre (v. DIALECTE, art. spécial) ; en français proprement dit, *moudre,* « traire » (lat. *mulgere*), a été éliminé et remplacé par *traire,* « tirer », parce qu'il se confondait avec *moudre,* « broyer » (lat. *molere*)

— Ou bien par une **différenciation** violant les lois phonétiques : on explique ainsi la prononciation en français moderne de certaines consonnes finales : *mois d'août* [mwadut] (opposé à *mois doux*), *compact* [kɔ̃mpakt] (opposé à *compas*), *lis* [lis] (opposé à *lit*), *sens* [sɑ̃s] (opposé à *sang*) ; on prononce le *t* dans *Christ* par opposition à *cri,* mais non dans *Jésus-Christ ;* le recours à la suffixation pour former le féminin *ânesse* s'explique par l'identité formelle à laquelle aboutissaient en français *asinus* et *asina ;* l'évolution irrégulière de *inimicus* en *ennemi* s'explique par le besoin de conserver l'opposition formelle avec son antonyme *amicus,* devenu *ami.*

L'homonymie n'est nullement gênante si les deux mots de forme identique apparaissent toujours dans des contextes différents : c'est le cas, par exemple, pour la conjonction *ou,* l'adverbe *où* et le nom *houx ;* c'est le cas pour le verbe *fond,* le verbe *font* et le nom *fond.* L'homonymie permet alors une économie de marques distinctives, un usage plus intensif des mots brefs, réduits à un, deux ou trois phonèmes. L'homonymie purement lexicale n'est même pas évitée si les conditions du contexte sémantique ne favorisent aucune confusion : c'est le cas, par exemple, pour les noms *legs* et *lait, tante* et *tente,* pour le nom *somme* dans *bête de somme* et dans *la somme des dépenses,* etc. La polysémie — qui existe pour la plupart des mots — est la preuve que plusieurs signifiés peuvent avoir un signifiant en soi identique, différencié seulement par l'entourage.

Contre la doctrine admise depuis Gilliéron, Eric Buyssens a soutenu, dans *Linguistique historique* (1965), que la langue recherche l'homonymie en vertu de la loi du moindre effort : ainsi explique-t-il que le français ait rendu par le même mot *salade* les mots italiens *insalata,* « salade », et *celata,* « casque », et qu'il ait changé *cusin,* « moustique », en *cousin* pour le confondre avec le nom de parenté.

Cette thèse, appuyée de nombreux exemples français, néerlandais, anglais, allemands, appelle des correctifs (cf. K. Togeby, *Acta linguistica Hafniensia,* 1968) ; mais elle met justement en lumière une tendance des langues dont les témoignages nombreux sont habituellement rangés sous le chef de l'« attraction homonymique » (cf. Otto Duchaček, *Précis de sémantique française,* 1967, p. 97 et suiv.) : les liens de forme tendent à être resserrés, tandis que des liens de sens sont établis chaque fois qu'il est possible ; ainsi, *cordouanier* (fabricant de souliers en cuir de *Cordoue*) est devenu *cordonnier* d'après *cordon,* comme si cet artisan avait pour principale fonction de confectionner des lacets ; un phénomène semblable d'« étymologie populaire » explique la transformation, avant 1914, de *tobogan* en *touboucan* (*tout* + *boucan,* « vacarme » ?), celle de *sigler* (scand. *sigla,* « faire voile ») en *cingler* d'après *cingler,* « fouetter » (lat. *cingulare*), celle de *sûrkrût* en *choucroute* d'après *chou* et *croûte,* etc.

Pour bien analyser ce phénomène d'attraction, il faut voir qu'il concerne à la fois le signifiant et le signifié, ou seulement l'un des deux.

Il y a attraction du signifiant quand un paronyme se change en homonyme. On appelle **paronymes** des mots de sens différent dont les formes sont très voisines, mais non identiques, comme les noms *cusin* et *cousin, cordouanier* et *cordonnier.* La langue populaire transforme souvent en homonyme un paronyme appartenant à un registre savant ou technique peu familier : *agonir* (*d'injures*) est changé en *agoniser, irruption* en *éruption, induire* en *enduire,* etc.

L'attraction est limitée au plan des signifiants dans le cas des noms propres, comme *Turnoduros* devenu *Tonnerre, Noiomellum* devenu *Longjumeau, Sanctus Illidius* devenu *Saint-Olive.*

Il y a attraction du signifié quand un homonyme (ou un paronyme pris pour un homonyme) emprunte un élément de sens à son sosie phonétique : c'est le cas d'*errer,* « faire route », prenant le sens de « marcher au hasard » d'après *errer,* « se tromper » ; c'est celui de *délié* (lat. *delicatus,* « délicat, choisi ») prenant le sens du participe *délié* (*deligatus*) dans des locutions comme *esprit délié, langue déliée,* etc.

JEUX DE MOTS

L'ambiguïté qui résulte de l'homophonie est souvent recherchée pour produire des effets appelés « calembours », type de plaisanterie qui fait de l'oreille la béquille de l'esprit ; tel ce propos d'un « bien yvre » de *Gargantua :*

> *Le grand Dieu feist les* ***planettes*** *et nous faisons les* ***platz netz.***

ou ce bon mot de Clemenceau :

> *Je ne suis ni* ***clément,*** *ni* ***sot.***

On pourrait écrire une esthétique de l'homonymie. Elle a joué un rôle considérable dans notre poésie préclassique, et son apogée fut l'époque des grands rhétoriqueurs, amateurs de rimes « équivoquées », « couronnées », « emperières » :

> *Moli* ***net n'est*** *sans bruit ne sans* ***nom, non.***
> *Il a* ***son son,*** *et, comme tu* ***vois, voix ;***
> *Son doux* ***plaid plaît*** *mieux que ne fait* ***ton ton***
> (Jean Molinet).

La perfection est atteinte à l'époque moderne avec le vers *olorime* (v. RIME, art. spécial).

La rime elle-même n'est qu'une homonymie partielle imposée au vers et constituant pour le poète une incitation perpétuelle à s'écarter des routes banales du bon « sens ».

Certains poètes vont jusqu'à pratiquer le calembour sans intention comique, découvrant dans l'identité formelle des mots soit des affinités sémantiques inattendues :

> *Nous lui dîmes adieu et* ***puis***
> *De ce* ***puits*** *sortit l'Espérance*
> (Apollinaire, *Alcools*),

soit un moyen de corser la métaphore en doublant l'identité de sens d'une identité formelle :

> ***Anges*** *frais débarqués à Marseille hier matin*
> *J'entends mourir et remourir un chant lointain*
> (Apollinaire, *la Porte, Alcools*).

Ces « anges » de mer fraîchement pêchés en Méditerranée évoquent peut-être (avec discrétion) d'autres « anges » aperçus à la « porte de l'hôtel » et qui chanteraient parmi les souvenirs d'un passé révolu.

S. Ullmann, étudiant la « valeur stylistique de l'homonymie » (*Précis de sémantique française,* 1952), place l'équivoque homonymique très au-dessous de l'équivoque polysémique. Pourtant, le caractère artificiel, irrationnel des rapprochements d'idées qu'elle suggère peut être générateur d'agréments pour la poésie, si l'essence de celle-ci est de jouer avec le langage.

homonymie [ɔmɔnimi] n. f. (lat. *homonymia,* homonymie, gr. *homônumia,* similitude de nom, sens ou mot équivoque, de *homônumos* [v. l'art. précéd.] ; 1534, Rabelais, au sens de « équivoque, calembour » ; sens actuel, 1582, Vaganay). Caractère de ce qui est homonyme : *L'homonymie de deux mots, de deux personnes. Le concierge revint me dire que Mlle d'Éporcheville était bien la blonde. Dès lors je ne pouvais plus croire à une homonymie* (Proust).

homonymique [ɔmɔnimik] adj. (de *homonymie ;* 1962, Larousse). Relatif à l'homonymie : *Le caractère homonymique de deux éléments lexicaux.*

homophone [ɔmɔfɔn] adj. et n. m. (gr. *homophônos,* qui parle la même langue, qui rend le même son, qui est d'accord, à l'unisson, de *homos,* semblable, commun, et de *phônê,* son, voix ; 1827, *Revue britannique* [XI, 235], aux sens 2-3 ; sens 1, 1873, Larousse [en acoustique, 1962, Larousse]). **1.** Qui a le même son. || *Spécialem.* Se dit, en acoustique, de notes qui ont exactement le même son, par exemple *si* dièse et *ut* dans le système tempéré. || **2.** Se dit de mots qui ont la même prononciation et une orthographe différente (comme *air* et *ère*). || **3.** Se dit de signes graphiques qui notent un même son (comme *s* et *c* dans *chanson* et *lançons*).

● SYN. : **2** *homonyme.*

homophonie [ɔmɔfɔni] n. f. (gr. *homophônia,* communauté ou identité de langage, ressemblance de sons, de *homophônos* [v. l'art. précéd.] ; 1752, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, 1866, Littré). **1.** Caractère de ce qui est homophone. || **2.** En musique, emploi de voix semblables (musique à l'unisson ou harmonisation syllabique et verticale).

homoptère [ɔmɔptɛr] adj. et n. m. (gr. *homopteros,* qui a les ailes semblables, de *homos,* semblable, commun, et de *pteron,* aile ; 1873, Larousse). Se dit d'insectes possédant quatre ailes de même contexture.

◆ **homoptères** n. m. pl. (1866, Littré). Ordre d'insectes hémiptéroïdes dont les ailes antérieures sont opaques et de consistance uniforme : *Les cigales, les pucerons sont des homoptères.*

homorganique [ɔmɔrganik] ou **homorgane** [ɔmɔrgan] adj. (de *hom[o]-* et de *organe ;* 1866, Littré, écrit *homorganique ; homoragane,* 1962, Larousse). Se dit des phonèmes dont la prononciation met en jeu le même organe, comme les labiales *b,v,p,* les dentales *d* et *t,* etc.

homosexualité [ɔmɔsɛksɥalite] n. f. (dér. savant de *homosexuel ;* 1907, Larousse). Caractère, conduite des homosexuels : *Il n'y avait pas d'anormaux quand l'homosexualité était la norme* (Proust).

● SYN. : *inversion, pédérastie, sodomie, uranisme ; saphisme, tribadisme.* — CONTR. : *hétérosexualité.*

homosexuel, elle [ɔmɔsɛksɥɛl] adj. et n. (de *homo-* et de *sexuel ;* 1907, Larousse). Qui éprouve une attirance sexuelle pour les personnes de son sexe.

● SYN. : *inverti, pédéraste, lesbienne, sodomite.* — CONTR. : *hétérosexuel.*

◆ adj. (XX[e] s.). Qui concerne l'homosexualité, les homosexuels : *Il se trompait comme tous ceux qui s'obstinent à considérer les goûts homosexuels, dès qu'ils n'habitent pas des êtres physiologiquement anormaux, comme des tendances acquises et, par conséquent, modifiables à la faveur de l'éducation, des promiscuités, de l'amour* (Gide). *Un âcre relent de fureurs homosexuelles* (Duhamel).

homosphère [ɔmɔsfɛr] n. f. (de *homo-* et de *[atmo]sphère ;* 1962, Larousse). Couche de l'atmosphère, située entre le sol et une altitude de 100 km, où les constituants principaux (azote et oxygène) restent en proportions constantes.

homothermie [ɔmɔtɛrmi] n. f. (de *homo-* et de *-thermie ;* 1888, Larousse). Caractère d'un corps à température homogène et constante.

homothétie [ɔmɔtesi] n. f. (de *homo-* et du gr. *thesis,* action de poser, de placer, position ; 1873, Larousse). En géométrie, transformation dans laquelle l'image de chaque point d'une ligne se trouve sur la droite qui joint ce point à un point fixe, la distance étant réduite ou amplifiée dans un rapport constant.

homothétique [ɔmɔtetik] adj. (de *homothétie ;* 1873, Larousse). Qui est en relation d'homothétie : *Figures homothétiques.*

homozygote [omɔzigɔt] n. m. (de *homo-* et de *zygote ;* 1931, Larousse). Être dont les cellules possèdent en double le gène d'un caractère donné.

● CONTR. : *hétérozygote.*

homozygotie [omɔzigɔti] n. f. (de *homozygote ;* 1962, Larousse). État d'un être homozygote.

homuncule ou **homoncule** [ɔmɔ̃kyl] n. m. (lat. *homunculus,* pauvre petit homme, dimin. de *homo,* homme ; 1611, *Recueil des révélations,* au sens 1 [écrit *homoncule ; homuncule,* 1873, Larousse] ; sens 2, milieu du XVIII[e] s., Buffon [écrit *homoncule ; homuncule,* 1866, Littré]). **1.** Petit être vivant, doué d'un pouvoir surnaturel, que les alchimistes prétendaient pouvoir créer. || **2.** *Fam.* Petit homme chétif, difforme et souvent aussi intellectuellement, moralement méprisable : *Un homuncule tout en barbe et en poils noirs* (Goncourt). *De hideux homuncules, jouant au propagandiste, au soldat ou à l'ingénieur* (Bernanos).

● SYN. : **2** *avorton, gnome, pygmée.*

● REM. On emploie aussi la forme lat. *homunculus* (1833, Th. Gautier) : *L'homunculus sorti de l'alambic du Dr Wagner* (France). *Comme maître Wagner, j'ai un homonculus dans un flacon de verre* (Gautier).

***hon !** [ɔ̃] interj. (onomatop. ; av. 1493, G. Coquillart [pour marquer la surprise, l'admiration, 1660, Molière]). *Vx.* Servait à exprimer un grondement de mécontentement, de menace : *Hon, hon ! vous êtes un méchant diable* (Molière). *Hon ! quand l'amour s'est une fois emparé d'un cœur aussi simple* (Regnard) ; ou à marquer la surprise, l'admiration : *Hon ! que cela sent bon !* (Molière).

***honchets** [ɔ̃ʃɛ] n. m. pl. (altér. de *jonchets ;* 1761, J.-J. Rousseau). Syn. de JONCHETS.

***hongre** [ɔ̃gr] adj. et n. m. (allem. *Ungar,* Hongrois [souvent latinisé en *Hungarus* au Moyen Âge] ; XIV[e] s., écrit *Ongre, Hongre,* au sens de « Hongrois » ; sens 1 [parce que l'usage de châtrer les chevaux était originaire de Hongrie], milieu du XV[e] s., J. de Bueil [pour un autre animal que le cheval, milieu du XVIII[e] s., Buffon] ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Se dit d'un cheval rendu impropre à la reproduction, châtré. || *Par anal.* Se dit aussi d'autres animaux : *Chameau hongre.* || **2.** *Vx.* Se disait d'un homme châtré.

***hongrer** [ɔ̃gre] v. tr. (de *hongre ;* XVI[e] s., Huguet). Châtrer un animal, et particulièrement un cheval.

***hongreur** [ɔ̃grœr] n. m. (de *hongrer ;* 1873, Larousse). Celui qui castre les chevaux.

***hongroierie** [ɔ̃grwari] n. f. (de *hongroyer ;* 1790, *Encycl. méthodique*). Industrie, commerce du hongroyeur.

***hongrois, e** [ɔ̃grwa, -az] adj. et n. (de *Hongrie* [v. HONGRE] ; XVII[e] s.). Relatif à la Hongrie ; habitant ou originaire de ce pays : *Paysan hongrois. Musique hongroise. Les ogres n'étaient autres que ces Hongres ou Hongrois qui ravagèrent l'Europe au Moyen Âge* (France).

◆ **hongrois** n. m. (1866, Littré). Langue finno-ougrienne parlée surtout en Hongrie.

***hongroyage** [ɔ̃grwajaʒ] n. m. (de *hongroyer ;* 1873, Larousse). Méthode de tannage des cuirs dits « de Hongrie ».

***hongroyer** [ɔ̃grwaje] v. tr. (de *Hongrie,* n. géogr., dans la loc. *cuir de Hongrie,* cuir de cheval apprêté avec de l'alun et du suif [1690, Furetière] ; *Statuts* de 1734, cités par J. J. Le François de La-lande, 1761 [p. 26]). [Conj. **2 a.**] Travailler et préparer le cuir au moyen de l'alun et du sel.

***hongroyeur** [ɔ̃grwajœr] n. m. (de *hongroyer ; Statuts* de 1734 — v. HONGROYER — [la forme *hongrieur,* même sens, 1702, Havard, venait de *(cuir de) Hongrie,* v. l'art. précéd.]). Ouvrier qui prépare les cuirs en leur donnant l'« apprêt de Hongrie », c'est-à-dire au moyen de l'alun et du sel.

honnête [ɔnɛt] adj. (lat. *honestus,* honorable, digne de considération, conforme à la morale, de *honos* [v. HONNEUR] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *honeste* [*honneste,* XV[e] s. ; *honnête,* XVII[e] s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1453, Monstrelet ; sens I, 3, v. 1265, Br. Latini ; sens II, 1, fin du XII[e] s., *Raoul de Cambrai* [*honnête homme,* 1538, R. Estienne] ; sens II, 2, fin du XV[e] s., Commynes [en parlant d'une personne ; en parlant de choses, 1638, Rotrou ; *vous êtes bien honnête,* 1866, Littré ; *vous êtes trop*

honnête, 1668, Racine] ; sens II, 3, fin du XII^e^ s., *Moniage Guillaume ;* sens II, 4, 1628, Guez de Balzac ; sens II, 5, 1508, Amerval).

I. 1. Qui se conforme aux règles de la morale, du devoir, et particulièrement qui respecte le bien d'autrui : *Un homme honnête* (v. aussi § II, n. 1, *honnête homme*). *Je sais qu'une fille à marier qui ne se marie pas est une croix très lourde à porter pour des parents honnêtes* (Balzac). *« J'ai de la garbure, du jambon et de la merluche », répondit l'hôtelier essayant une pudique rougeur, comme une honnête ménagère prise au dépourvu* (Gautier). *À cette époque les bons magistrats et les fonctionnaires honnêtes n'étaient pas rares dans l'Empire* (France). *Il nous est difficile de rester strictement honnêtes en affaires* (Bernanos). || *Trop poli pour être honnête,* se dit de quelqu'un dont les manières affectées, obséquieuses semblent cacher une mauvaise intention. || **2.** *Vx* et *littér.* Se dit d'une femme dont la vie, la conduite se conforment strictement aux règles de la vertu : *Une fille honnête. Éblouie, fascinée, Colette de Rosen était tombée dans ses bras, elle qui jusqu'alors s'était gardée honnête femme* (Daudet). || **3.** Se dit d'une chose qui est rigoureusement conforme aux règles de la morale, de la probité : *Une transaction honnête. Une intention honnête. Cette petite que je tenais dans une voie honnête et peu coûteuse* (Balzac). *Il est impossible d'hésiter sur la nature des relations nouées entre Jeanne et le chevalier : elles n'étaient point honnêtes ; elles n'étaient point innocentes* (France).

II. 1. *Class.* Digne de l'estime d'autrui, honorable : *Allons, Monsieur le Comte* [...]. *La révérence à toute l'honnête assemblée* (Molière). || *Honnête homme,* homme du monde accompli, agréable et distingué dans son aspect physique comme dans ses manières, et d'un esprit cultivé, mais exempt de pédantisme : *Le vrai honnête homme est celui qui ne se pique de rien* (La Rochefoucauld). *Sa poésie* [celle de Pindare] *est pour les honnêtes gens, mais elle a besoin d'interprète pour le vulgaire* (Racine). *Je ferais plus d'état du fils d'un crocheteur qui serait honnête homme, que du fils d'un monarque qui vivrait comme vous* (Molière). || **2.** *Class.* Se dit d'une personne qui fait preuve de politesse, de savoir-vivre, ou de son comportement : *Ces deux personnes-ci, plus honnêtes que toi, | Devraient t'apprendre à vivre, ou du moins à te taire* (La Fontaine). *Il n'est guère honnête à un amant de venir le dernier au rendez-vous* (Molière). *Il lui a fait la réception du monde la plus honnête* (Acad., 1694). || Vx et souvent ironiq. *Vous êtes bien honnête, vous êtes trop honnête,* formules de politesse employées pour marquer que l'on est sensible aux attentions, aux amabilités de quelqu'un. || **3.** *Vx.* Conforme au bon sens, à l'usage : *Il n'est pas bien honnête et pour beaucoup de causes | Qu'une femme étudie et sache tant de choses* (Molière). || **4.** *Class.* Se dit de ce qui fait honneur : *C'est beaucoup, Madame, d'avoir acquis les plus honnêtes connaissances qui se peuvent acquérir* (Guez de Balzac). || **5.** Qui ne s'écarte pas d'un niveau moyen et convenable ; satisfaisant : *Obtenir une honnête moyenne. Une fortune honnête. Un prix honnête. Une honnête récompense.*

● SYN. : **I, 1** *consciencieux, désintéressé, droit, estimable, incorruptible, intègre, loyal, probe, scrupuleux ;* **2** *chaste, digne, irréprochable, pur, sage, vertueux ;* **3** *loyal, moral.* || **II, 3** *convenable, décent, raisonnable ;* **5** *acceptable, correct, équitable, passable.* — CONTR. : **I, 1** *corrompu, immoral, indélicat, malhonnête, véreux ;* **2** *débauché, dépravé, dévergondé, dissolu, perverti, vicieux.* || **II, 3** *déplacé, incongru, inconvenant, indécent, malséant ;* **5** *abusif, exagéré, excessif, fabuleux, fantastique, fort, insensé.*

◆ n. m. (v. 1265, Br. Latini). *Littér.* Ce qui est conforme aux lois de la probité, du devoir et de la vertu : *Faire en dehors du juste et de l'honnête un pas* (Hugo).

honnêtement [ɔnɛtmɑ̃] adv. (de *honnête* [v. ce mot] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *honestement* [*honnêtement,* XVI^e^ s.], au sens 3 [« d'une manière satisfaisante » ; « d'une manière raisonnable », début du XVII^e^ s., Malherbe ; « suffisamment », 1611, Cotgrave] ; sens 1, 1458, *Mystère du Vieil Testament ;* sens 2, v. 1265, J. de Meung). **1.** Avec probité : *Un homme d'affaires qui gagne honnêtement sa vie.* || **2.** *Class.* D'une manière courtoise, conforme aux bienséances : *On sait qu'auprès du roi je fais quelque figure ; | Il m'écoute ; et dans tout il en use, ma foi ! | Le plus honnêtement du monde avecque moi* (Molière). || **3.** D'une manière raisonnable, satisfaisante : *Être honnêtement payé.*

● SYN. : **1** *irréprochablement, loyalement, vertueusement ;* **3** *bien, convenablement, correctement, décemment, honorablement, raisonnablement.*

honnêteté [ɔnɛtte] n. f. (réfection, d'après *honnête,* de l'anc. franç. *honestet,* honneur, honorabilité [fin du IX^e^ s., *Cantilène de sainte Eulalie*], conformité à la probité [XII^e^ s., Godefroy], lat. *honestas, -tatis,* honneur, considération, vertu, noblesse, de *honestus* [v. HONNÊTE] ; fin du XV^e^ s., Commynes, écrit *honnesteté* [*honnêteté,* XVI^e^ s.], au sens de « cadeau qu'on fait par reconnaissance » ; sens I, 1-3 et II, 1, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, 1532, Rabelais).

I. 1. Respect des lois de la morale, et, *spécialem.,* de la bonne foi : *Honnêteté scrupuleuse en affaires. À supposer que vivre ainsi ne fût pas honnête, alors la véritable honnêteté me commanderait d'être déshonnête* (Camus). || **2.** *Vx.* En parlant des femmes, conformité aux règles de la vertu : *L'honnêteté d'une épouse.* || **3.** *Absol.* et *vx.* Respect de la bienséance, de la décence : *Le latin dans les mots brave l'honnêteté, | Mais le lecteur français veut être respecté* (Boileau). *Propos qui bravent l'honnêteté.*

II. 1. *Class.* Respect du savoir-vivre, conformité aux convenances, obligeance : *Son sexe et l'hospitalité | De la part de ces coqs, peuple à l'amour porté, | Lui faisaient espérer beaucoup d'honnêteté* (La Fontaine). || **2.** *Vx* et *littér.* Marque, témoignage d'affabilité, d'obligeance : *Il me laissa souper au bout de la table, loin du feu, sans me faire la moindre honnêteté* (Rousseau). *L'inconnu me fit l'honnêteté de ramasser mon clabaud et de se découvrir en m'accostant* (Milosz).

● SYN. : **I, 1** *conscience, dignité, droiture, intégrité, loyauté, moralité, probité ;* **2** *chasteté, fidélité, pureté, sagesse, vertu ;* **3** *bienséance, décence, morale, pudeur.* || **II, 2** *amabilité, amitié, gentillesse, politesse.* — CONTR. : **I, 1** *corruption, immoralité, improbité, indélicatesse, malhonnêteté ;* **2** *dépravation, impudicité, infidélité, légèreté ;* **3** *immodestie, inconvenance, indécence.*

honneur [ɔnœr] n. m. ● ÉTYM. Lat. *honorem,* accus. de *honos* (ou *honor*), *honoris,* témoignage de considération et d'estime, hommage, magistrature ; fin du X^e^ s., *Vie de saint Léger,* écrit *honor* (*honeur, honneur,* XIII^e^ s.), au sens I, 1 (*faux honneur,* 1665, Molière ; *piquer quelqu'un d'honneur,* av. 1714, Fénelon ; *se piquer d'honneur,* 1657, Pascal ; *mettre son honneur à,* 1698, Boileau ; *tenir à l'honneur de,* XX^e^ s. [*tenir à honneur de,* même sens, 1672, Molière] ; *point d'honneur,* 1580, Montaigne ; *affaire d'honneur,* 1690, Furetière [« duel », 1771, Trévoux] ; *parole d'honneur,* 1694, Acad. ; *ma parole d'honneur,* av. 1806, Collin d'Harleville ; *sur l'honneur,* 1835, Acad. ; *sur mon honneur,* 1690, Furetière) ; sens I, 2, 1580, Montaigne (*en tout bien et* [*en*] *tout honneur,* XV^e^ s., La Curne ; *en tout bien tout honneur,* 1713, Hamilton [« en vue du mariage », 1900, *Dict. général*]) ; sens I, 3, fin du X^e^ s., *Vie de saint Léger* (*homme d'honneur,* 1592, Montaigne [d'abord « homme d'un certain rang », milieu du XV^e^ s. ; *par honneur,* av. 1673, Molière]) ; sens II, 1, XIII^e^ s., La Curne ; sens II, 2, fin du X^e^ s., *Vie de saint Léger* (*pour l'honneur,* 1866, Littré ; *être en honneur,* 1679, Bossuet ; *mettre en honneur,* fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné ; *être l'honneur de,* milieu du XVI^e^ s., Ronsard ; *lit d'honneur,* v. 1560, Paré ; *champ d'honneur,* 1756, Voltaire ; *sans honneur,* 1667, Racine) ; sens II, 3, XII^e^ s., *Roncevaux* (*honneur à,* 1866, Littré ; *en l'onor de quelqu'un,* XII^e^ s., *Roncevaux* [... *de quelque chose,* fin du XIII^e^ s., Joinville] ; *en l'honneur de quel saint ?,* XX^e^ s. ; *l'honneur de* + infin., 1640, Corneille [comme

formule de politesse, av. 1654, Guez de Balzac]) ; sens II, 4, 1680, Richelet (*dame d'honneur,* 1690, Furetière ; *garde d'honneur, place d'honneur, garçon d'honneur,* 1866, Littré ; *demoiselle d'honneur, prix d'honneur,* 1873, Larousse ; *tour d'honneur,* XX^e^ s. ; *Légion d'honneur,* 1802 [date de l'institution de cet ordre par Napoléon Bonaparte]) ; sens II, 5, 1636, Corneille ; sens II, 6, 1690, Furetière (à propos d'obligations, 1679, Kuhn ; *faire honneur à un repas,* 1694, Acad. ; *faire honneur à quelqu'un d'une chose,* fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné ; *se faire honneur d'une chose,* 1665, Molière [« s'en vanter », av. 1742, Massillon ; *tirer honneur de quelque chose,* XX^e^ s.]).

I. 1. Sentiment que l'on a de sa dignité morale lié à la considération des autres : *Défendre son honneur. Son honneur est en jeu. Sur l'honneur mort la honte flotte* (Hugo). *Ces misérables ont de l'honneur à leur manière* (Mérimée). *Disons, à son honneur, qu'il avait d'abord tenté de résister* (France). || *Faux honneur,* honneur attaché à des choses qui ne sont pas honorables ou qui ne méritent pas que l'on s'y attache. || *Piquer quelqu'un d'honneur,* le persuader que son honneur est en jeu. || *Se piquer d'honneur,* être persuadé que sa réputation est en jeu en telle ou telle circonstance ; par suite, agir, faire une chose avec tout le soin, le zèle possible. || *Mettre son honneur à,* rechercher l'estime par : *Mettre son honneur à respecter ses engagements.* || *Tenir à (l') honneur de,* estimer comme très honorable de. || *Point d'honneur,* ce qui paraît essentiel quant à la dignité, à la réputation, ce qui fait regarder l'estime des autres comme engagée : *Les trois hommes mirent un point d'honneur à rester en face du terrible mystère* (Giono). || *Affaire d'honneur,* affaire où la dignité est en jeu ; *spécialem.,* duel. || *Parole d'honneur, ma parole d'honneur,* promesse faite, assurance donnée sur l'honneur ; *par extens.,* se dit, dans la conversation, pour affirmer fortement quelque chose : *Vandeuvres lui donna sa parole d'honneur que M^me^ Robert avait refusé d'elle-même* (Zola). || *Sur l'honneur, sur mon honneur,* formule de serment par laquelle on atteste la véracité de ce qu'on va dire. || **2.** *Spécialem.* En parlant d'une femme, soin de conserver irréprochable sa conduite, sa situation : *La princesse de Clèves surmonta l'amour qu'elle portait au duc de Nemours et ne faillit point à son honneur. Il ne manquait à M^me^ de Chasteller que de voir son honneur soupçonné* (Stendhal). || *En tout bien et tout honneur,* ou *en tout bien, tout honneur,* avec des intentions honnêtes, honorables, et *spécialem.,* en vue du mariage. || **3.** Principe de morale qui pousse aux actions nobles par désir de mériter sa propre estime et d'acquérir la considération ou l'admiration des autres : *Les cordes de l'honneur qui sont si bien tendues et résonnent si fort dans les jeunes cœurs* (Balzac). *Le sens de la patrie, de l'honneur national me fait entièrement défaut* (Arnoux). || *Homme d'honneur,* celui dont la conduite est guidée par la noblesse des sentiments ; *par extens.,* homme probe, digne de confiance. || Class. *Par honneur,* par complaisance, par raffinement de civilité : *Ce n'est pas que je veuille ici faire l'auteur modeste et mépriser par honneur une comédie* (Molière).

II. 1. *Class.* Respect : « *Couvrez-vous, vous dis-je.* | *— Oh ! monsieur, je sais bien à quoi l'honneur m'oblige* » (Racine). || **2.** Considération ou admiration due au mérite, au courage, au talent : *Se tirer avec honneur d'une situation difficile.* || *Pour l'honneur,* sans autre rémunération que l'estime ; d'une manière désintéressée. || *Être en honneur,* en parlant de choses, être en grande estime, en considération : *Les lettres et les arts étaient en honneur à la cour de François I^er^.* || *Mettre en honneur,* faire apprécier, estimer. || *Être l'honneur de,* être une source de gloire pour : *Ces écuyers* [...], *antique honneur du nom français* (Chateaubriand). || *D'honneur,* qui procure considération, gloire. || *Champ d'honneur,* et, autref., *lit d'honneur,* champ de bataille : *Mort au champ d'honneur.* || Class. *Sans honneur,* indignement : *Dois-je oublier Hector privé de funérailles* | *Et traîné sans honneur autour de nos murailles ?* (Racine). || **3.** Marque, témoignage de considération ou d'admiration décerné à quelqu'un : *Il met Dieu dans un temple en forme d'éteignoir ;* | *Ou croit lui faire honneur en brûlant une cire* (Hugo). || *Honneur à,* exclamation usitée pour célébrer la conduite glorieuse ou digne d'admiration de quelqu'un : *Honneur aux braves !, au talent !* || *En l'honneur de quelqu'un, de quelque chose,* en vue de rendre hommage à quelqu'un, de célébrer quelque chose : *Les rues sont pavoisées en son honneur. Offrir une réception en l'honneur de son succès.* || Fam. *En quel honneur ?,* à quel propos ? || *L'honneur de* (suivi de l'infinitif), marque la considération qui consiste à : *Le photographe* [...] *se rapproche du tueur de lions, rêvant déjà l'insigne honneur de faire sa photographie* (Daudet) ; avec un sens affaibli, formule de politesse accompagnant une invitation, une prière : *L'abbé* [...] *les prie de lui faire l'honneur d'une visite* (Flaubert). || **4.** *D'honneur* (précédé de certains noms), marque la considération conférée par la présence de cette personne, l'obtention de cette chose. || *Dame d'honneur,* dame attachée au service d'une princesse. || *Garde d'honneur,* troupe dont on fait accompagner de hauts personnages. || *Place d'honneur,* place réservée, dans une réunion, à la personne qu'on veut honorer. || *Garçon, demoiselle d'honneur,* jeunes gens qui assistent les mariés pendant la cérémonie du mariage. || *Tour d'honneur,* tour de piste effectué après la victoire par le gagnant d'une compétition sportive. || *Prix d'honneur,* nom donné, dans les classes primaires, au second prix d'excellence et, autref., au premier prix de certains grands concours. || *Légion d'honneur,* ordre national français institué en récompense des services militaires ou civils. || **5.** *Faire honneur à quelqu'un,* lui procurer de la considération publique : *La jeunesse est toujours encline à je ne sais quelle promptitude de jugement qui lui fait honneur* (Balzac). || **6.** *Faire honneur à quelque chose,* acquérir de la considération en se montrant digne de cette chose : *Faire honneur à sa naissance ;* ou en restant fidèlement attaché aux obligations qu'elle comporte : *Faire honneur à sa signature.* || Fam. *Faire honneur à un repas,* y bien manger et avec un plaisir évident. || *Faire honneur à quelqu'un d'une chose,* lui attribuer une chose qui lui vaut de l'honneur, de la considération. || *Se faire honneur d'une chose, en tirer honneur,* se sentir très honoré par la possession de cette chose ; *péjor.,* s'en attribuer le mérite, en tirer une supériorité et s'en vanter : *Se faire honneur de sa richesse.*

● SYN. : **I, 1** *dignité, fierté ;* **2** *honnêteté, pureté, vertu.* || **II, 2** *éclat, gloire, panache ;* **3** *culte, hommage.* — CONTR. : **I, 1** *abjection, déshonneur, honte, infamie ;* **2** *dépravation, légèreté, turpitude ;* **3** *avilissement, déchéance.* || **II, 2** *flétrissure, humiliation, ignominie, indignité, mépris, opprobre.*

◆ **honneurs** n. m. pl. (1080, *Chanson de Roland,* au sens de « éloges » ; sens 1, XII^e^ s., *Roncevaux* [*honneurs funèbres,* 1552, R. Estienne ; *honneurs suprêmes,* 1642, Corneille ; *honneurs militaires,* 1828, Mozin ; *honneurs de la guerre,* 1732, Richelet — au fig., 1866, Littré ; *faire les honneurs d'une maison,* 1666, La Fontaine — d'abord *faire l'honneur...,* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné ; *faire les honneurs du pied,* 1957, Robert] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Marques de distinction décernées au mérite hautement reconnu : *N'avoir point d'utilité était le propre des honneurs* (France). *Un peu plus d'argent, un peu plus de puissance et les honneurs pour compenser ce qui s'affaiblit* (Valéry). || Spécialem. *Honneurs funèbres, suprêmes,* ceux que l'on rend aux morts lors des funérailles : *Dans la marine militaire, les honneurs funèbres comportent, suivant le rang du défunt, des coups de canon espacés d'une heure, les vergues en lanterne et la mise en berne du pavillon.* || *Honneurs militaires,* cérémonial par lequel une formation militaire ou navale témoigne son respect à un drapeau, à un chef, etc. : *Rendre les honneurs.* || *Honneurs de la guerre,* conditions honorables consenties par le vainqueur aux troupes qui ont capitulé ; au *fig.,* conditions honorables, flatteuses

dans lesquelles l'amour-propre se trouve épargné, lors d'un conflit quelconque qui oppose deux ou plusieurs personnes : *Sortir d'un procès avec les honneurs de la guerre.* || *Faire les honneurs d'une maison,* recevoir ses hôtes avec une affabilité particulière en les guidant soi-même de pièce en pièce. || *Faire les honneurs du pied,* en vénerie, en parlant du maître d'équipage, offrir, en signe d'hommage, à l'un de ses invités, homme ou dame, le pied droit de devant de la bête que l'on vient de courre. || **2.** Figures d'atout, et, à certains jeux, les cartes les plus hautes.

***honnir** [ɔnir] v. tr. (francique **haunjan,* railler, insulter ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *honir ; honnir,* XII[e] s., *Roncevaux* [*honni soit qui mal y pense,* 1690, Furetière]). *Littér.* Vouer quelqu'un à l'exécration et au mépris publics, en le couvrant de honte : *Qui doute que MM... ne se fussent vendus à Charles X et à meilleur marché encore, car ils auraient été moins honnis* (Stendhal). *C'est une monstruosité à vous faire honnir par tout le quartier !* (Balzac). *J'étais choqué de voir des gens de ma famille accorder toute leur estime à des anticléricaux anciens communards que leur journal leur avait présentés comme antidreyfusards, et honnir un général bien né et catholique mais non révisionniste* (Proust). || *Honni soit qui mal y pense,* devise de l'ordre de la Jarretière, qui a été reprise dans le langage courant en guise de blâme, d'avertissement, souvent ironique, à l'encontre de quelqu'un qui serait tenté de voir le mal sous les apparences, les propos ou les actes les plus vertueux.

honorabilité [ɔnɔrabilite] n. f. (dér. savant de *honorable ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-2 [un premier ex., écrit *onnorabilité,* au milieu du XV[e] s. ; l'anc. langue employait une forme plus pop. *honorableté* — v. 1265, Br. Latini —, qui est demeurée en usage jusqu'au XVI[e] s.]). **1.** Qualité d'une personne honorable ; bonne réputation : *L'honorabilité d'un commerçant.* || **2.** *Vx.* Personne honorable, notable : *C'est un tohu-bohu, un capharnaüm, une prodigieuse comédie satanique, tantôt bouffonne, tantôt sanglante, où défilent, affublés de costumes variés et grotesques, toutes les honorabilités politiques* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *droiture, honnêteté, intégrité, probité.*

honorable [ɔnɔrabl] adj. (lat. *honorabilis,* qui fait honneur, et, à basse époque, « digne d'être honoré », de *honorare* [v. HONORER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 [*honorable homme,* milieu du XIII[e] s. ; *honorable bourgeois,* 1662, Molière] ; sens 2 [de l'angl. *honourable,* lui-même empr. du franç.], av. 1841, Chateaubriand [terme de politesse employé par déférence envers quelqu'un, 1862, V. Hugo] ; sens 3, milieu du XVI[e] s., Amyot ; sens 4 et 6, 1690, Furetière ; sens 5, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens 7, 1549, R. Estienne). **1.** Qui est digne d'estime, de considération : *Une famille des plus honorables. Des gens honorables et classés* (Romains). || Vx. *Honorable homme, honorable bourgeois,* titre que prenaient les notables bourgeois. || S'emploie encore auj. et plaisamm. dans l'expression *l'honorable compagnie : Saluer l'honorable compagnie.* || **2.** Qualification de politesse que se donnent l'un à l'autre les membres d'une assemblée : *Mon honorable collègue. Mon honorable contradicteur.* || *Par extens.* Terme de politesse employé par déférence envers quelqu'un : *L'honorable M. X..., que nous sommes heureux d'accueillir.* || **3.** Se dit de quelque chose qui fait honneur, qui procure de la considération, du respect : *Une vie honorable. Adeline* [...] *éprouvait une sorte d'inquiétude au milieu du bonheur que lui causait le mariage d'Hortense, accompli dans des conditions si honorables* (Balzac). *Il nous faudra* [...] *sûrement quitter ce château où j'avais* [...] *la table et un état honorable* (France). *Le rôle de prétendant* [...] *lui paraissait un rôle honorable* (Giraudoux). || **4.** Qui ne ruine pas l'honneur, la dignité, l'estime ; qui ne marque pas d'infamie : *Capitulation honorable. Une défaite honorable.* || **5.** Convenable, sans plus, et cependant suffisant pour s'attirer l'estime d'autrui : *Résultats honorables. Fortune honorable. Un rapport d'une fidélité non point absolue, mais honorable* (Romains). || **6.** S'est dit de pièces héraldiques qui furent considérées longtemps, et à tort, comme les plus anciennement employées. || **7.** *Amende honorable,* v. AMENDE.

• SYN. : **1** *considéré, estimable, respectable ;* **3** *digne, respecté ;* **5** *acceptable, correct, honnête, moyen, satisfaisant.* — CONTR. : **1** *abject, méprisable, vil ;* **3** *avilissant, honteux, indigne, infamant ;* **5** *excellent, parfait ; énorme, fabuleux, fantastique, prodigieux.*

honorablement [ɔnɔrabləmɑ̃] adv. (de *honorable ;* v. 1175, Barbier). De façon honorable ; avec honneur : *Ces prêtres s'approchèrent du moine et le saluèrent très honorablement* (France).

• SYN. : *dignement, respectueusement.*

honoraire [ɔnɔrɛr] adj. (lat. *honorarius,* honorifique, accordé par honneur, et, à l'époque impériale, « qui concerne une ou les magistratures », de *honos, honoris* [v. HONNEUR] ; 1496, *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, début du XVIII[e] s.). **1.** Se dit de celui qui, n'exerçant plus une fonction, en conserve le titre et les prérogatives honorifiques : *Professeur, conseiller, notaire honoraire.* || **2.** Qui porte un titre honorifique sans exercer de fonction : *Président honoraire d'une société. Chanoine honoraire.* || **3.** *Membre honoraire,* celui qui ne répond pas aux conditions requises pour participer aux avantages d'une société, mais qui y est néanmoins admis.

honoraires [ɔnɔrɛr] n. m. pl. (lat. *honorarium,* rétribution d'une charge, neutre substantivé de l'adj. *honorarius* [v. l'art. précéd.], proprem. « ce qui est donné à titre d'honneur » ; fin du XVI[e] s., au sing. ; au plur., 1747, Voltaire). Rétribution des personnes exerçant une profession libérale : *Elle comprit que le médecin devait être son complice, puisqu'il acceptait des honoraires pour une fausse maladie* (Balzac).

• REM. Jusqu'à la fin du XVIII[e] s. et quelquefois au début du XIX[e], ce mot pouvait s'employer au singulier : *L'honoraire est ce que le client doit, en sus des frais, à son avoué, pour la conduite plus ou moins habile de son affaire* (Balzac).

honorariat [ɔnɔrarja] n. m. (dér. savant de *honoraire,* adj., sur le modèle de la paire *notaire/notariat ;* 1842, Mozin, aux sens 1-2). **1.** Titre accordé, lorsqu'ils abandonnent leurs fonctions (généralement lors de la retraite), à certains fonctionnaires et aux membres de certaines professions libérales (notaire honoraire, doyen honoraire, etc.) : [Le] *vénérable M. Cassignol, ancien premier président, qui comptait vingt-cinq ans d'honorariat (France).* || **2.** Qualité, dignité de celui qui, sans exercer une fonction, en a reçu le titre honorifique : *En vrai sage, il n'accepta pas son poste, se contenta de l'honorariat* (Benoit).

honoré, e [ɔnɔre] adj. (part. passé de *honorer ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « honorable, digne de respect » ; sens actuel, 1866, Littré). Qualificatif de politesse que se donnent des personnes exerçant la même profession : *Mon cher et honoré collègue.*

• SYN. : *honorable.*

◆ **honorée** n. f. (ellipse de la loc. de la langue commerciale *lettre honorée ;* 1873, Larousse). Lettre reçue : *Nous avons bien reçu votre honorée de tel jour.*

• REM. Terme usité seulement dans la correspondance commerciale, où il est d'ailleurs de moins en moins employé.

honorer [ɔnɔre] v. tr. (lat. *honorare,* traiter avec honneur, gratifier, orner, parer, de *honos, honoris* [v. HONNEUR] ; fin du X[e] s., *Vie de saint Léger,* au sens 1 [*honorer quelqu'un de quelque chose,* XIII[e] s., Godefroy] ; sens 2, 1580, Montaigne [« accorder une distinction, une faveur qui flatte », 1690, Furetière] ; sens 3-4, 1580, Montaigne ; sens 5, 1723, Savary des Bruslons ; sens 6, v. 1941 ; sens 7, XX[e] s.). **1.** Rendre hommage en prodiguant des marques extérieures de vénération, de profond respect : *Honorer son père et sa mère. J'honore les victimes de cette persécution maladroite* (France). || *Spécialem.* Rendre un culte aux saints : *On adore Dieu, mais on honore les saints.* || *Honorer quelqu'un de quelque chose,* lui accorder une récom-

pense, un titre qui attire sur lui le respect et la considération : *Honorer quelqu'un d'une haute distinction.* || **2.** Faire honneur à quelqu'un, flatter l'amour-propre de quelqu'un, surtout en termes de politesse : *Vous m'honorez beaucoup en voulant bien prendre mon cas en considération. Votre confiance m'honore.* || Accorder une faveur qui flatte : *Honorer une réunion de sa présence.* || **3.** Tenir en grande considération : *Partout on honore l'habit et non l'homme* (Chateaubriand). *Honorons la droiture* (Hugo). || **4.** Procurer de l'honneur, être un sujet d'honneur, de gloire pour : *Aucune classe d'hommes n'a plus honoré l'humanité que celle des évêques* (Chateaubriand). *Votre courage vous honore.* || **5.** *Spécialem.* Acquitter et payer afin de faire honneur à un engagement : *Honorer une lettre de change.* || **6.** Accepter un titre donnant droit à quelque chose et délivrer la marchandise à laquelle il donne droit : *Honorer des tickets de ravitaillement.* || **7.** Tenir un engagement, une promesse : *Honorer sa signature.*

● SYN. : **1** *adorer, célébrer, glorifier, magnifier, révérer, vénérer ;* **3** *considérer, faire cas de, priser, respecter.* — CONTR. : **1** *bafouer, flétrir, honnir, maudire, profaner ;* **3** *dénigrer, déprécier, mépriser.*

◆ **s'honorer** v. pr. (sens 1, milieu du XVIe s., Ronsard [« se montrer vain de », 1671, Boileau] ; sens 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy). **1.** *S'honorer de quelqu'un, de quelque chose,* reconnaître en quelqu'un ou en quelque chose un sujet de gloire, d'orgueil, de fierté : *De lui mon ordre s'honore grandement* (France). *Je m'honore de sa confiance.* || *S'honorer de faire, d'avoir fait quelque chose,* en éprouver de la fierté : *Je m'honore d'avoir toujours tenu parole.* || **2.** S'attirer de l'honneur, de la considération : *Il s'honore par sa fidélité à son roi* (France).

● SYN. : **1** *s'enorgueillir, se flatter, se glorifier, se prévaloir, se targuer de.*

honorifique [ɔnɔrifik] adj. (lat. *honorificus,* qui honore, honorable, honorifique, de *honos, honoris* [v. HONNEUR], et de *facere,* faire ; 1488, *Mer des histoires*). Qui procure de l'honneur, de la considération, sans apporter d'avantage matériel : *M. Bergeret n'était pas heureux. Il n'avait reçu aucune distinction honorifique* (France).

honoris causa [ɔnɔriskoza] loc. adj. (loc. lat. signif. « pour marquer sa considération, son respect à », de *honoris,* génitif de *honos* [v. HONNEUR], et de *causa,* à cause de, en vue de [ablatif de *causa,* « cause », employé comme préposition] ; 1922, Larousse). Se dit de grades universitaires conférés à titre honorifique et sans examen à de hautes personnalités nationales ou étrangères : *Être docteur « honoris causa » de l'Université de Paris.*

***honte** [ɔ̃t] n. f. (francique **haunipa,* dédain, mépris, raillerie, mot de la même famille que **haunjan* [v. HONNIR] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*être la honte de,* 1690, Furetière ; *faire la honte de, c'est une honte !,* 1866, Littré ; *quelle honte !,* XXe s. ; *honte à,* 1837, Musset] ; sens 2, 1273, Adenet [*perdre la honte,* av. 1679, Retz — ... *toute honte,* 1873, Larousse ; *avoir toute honte bue,* début du XVe s., Ch. d'Orléans ; *en être pour sa courte honte,* 1900, *Dict. général — courte honte,* « insuccès prompt et honteux », 1552, Rabelais ; *fausse honte,* 1735, La Chaussée ; *mauvaise honte,* av. 1660, Scarron ; *ne pouvoir digérer sa honte,* 1900, *Dict. général ; faire honte à,* v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence] ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, v. 1265, J. de Meung ; sens 5, av. 1563, La Boétie). **1.** Indignité qui inflige un déshonneur humiliant : *Viens, mon fils, viens, mon sang, viens réparer ma honte* (Corneille). *Des hontes, des scandales qui eussent ruiné le plus puissant empire l'ont recouverte sans dommage* (France). *Insensible à la honte de revêtir au besoin des uniformes provisoires* (Martin du Gard). || *Être la honte de, faire la honte de,* être un sujet de honte, de déshonneur pour : *Il est la honte des siens.* || *C'est une honte !, quelle honte !,* c'est honteux, c'est une chose qui excite l'indignation. || Elliptiq. *Honte à,* que le déshonneur, le mépris soit attaché à : *Honte à toi qui, la première, | M'as appris la trahison* (Musset). || **2.** Sentiment pénible de sa faiblesse, de son indignité, de sa bassesse au regard de sa propre conscience et aux yeux d'autrui : *Rougir de honte. Cacher sa honte. Éprouver de la honte. Il a vu que ses filles avaient honte de lui* (Balzac). || *Perdre la honte, toute honte, avoir toute honte bue,* être sans scrupule, être insensible au déshonneur ; être sans pudeur. || *En être pour sa courte honte,* essuyer un affront, un échec, un refus humiliant. || *Fausse honte, mauvaise honte,* honte mal entendue qui pousse, par scrupule, par timidité, à rougir de ce qui n'est nullement honteux, et parfois même de ce qui est louable. || *Ne pouvoir digérer sa honte,* ne pas l'accepter ni reconnaître son bien-fondé. || *Faire honte à,* être un sujet de déshonneur pour : *Enfant qui fait honte à ses parents ;* adresser à quelqu'un des reproches, des remontrances pour lui inspirer un sentiment de honte : *Mais, loin de leur faire honte de leur ignorance, il ne songeait qu'à la dissiper* (France) ; provoquer chez quelqu'un de l'humiliation en établissant ou en suggérant une comparaison qui le persuade de son indignité : *Ma conduite irréprochable te fait honte ; littér.,* effacer, surpasser par comparaison : *La blancheur de ses bras faisait honte à l'albâtre* (La Fontaine). || **3.** Sentiment pénible de son imperfection, de son infériorité, de son manque d'assurance qui crée une gêne et empêche d'agir : *Certains pauvres sont retenus chez eux par la honte* (Bourdaloue). *Toujours hésitant entre la crainte de lui déplaire et la honte d'être si pusillanime, il en pleurait de découragement et de désirs* (Flaubert). *C'est la bonne saison, entre toute féconde, | D'adorer tes vrais dieux, sans honte, à ta façon* (Samain). || **4.** Sentiment de malaise, de sourde réprobation provoqué par l'idée de quelque chose de moralement condamnable : *Il y a une espèce de honte d'être heureux en face de certaines misères* (La Bruyère). || **5.** *Class.* Crainte d'offenser les bienséances par réserve naturelle, modestie : *On lui voit peintes sur le visage la honte et la retenue d'une fille honnête et pudique* (Bossuet).

● SYN. : **1** *affront, flétrissure, humiliation, ignominie, infamie, opprobre, turpitude ;* **2** *componction, remords ;* **3** *confusion, embarras, gêne, pudeur, retenue.*

***honteusement** [ɔ̃tøzmɑ̃] adv. (de *honteux ;* v. 1138, Gaimar). D'une façon honteuse.

***honteux, euse** [ɔ̃tø, -øz] adj. (de *honte ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *hontous* [*honteus,* fin du XIIe s. ; *honteux,* XVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1474, *Mystère de l'Incarnation* [« qui n'ose faire état de ses convictions », 27 sept. 1759, d'Alembert ; *un pauvre honteux,* fin du XIIIe s.] ; sens 3, v. 1170, *Roman de Tristan ;* sens 4, v. 1196, J. Bodel ; sens 5, XVe s., La Curne ; sens 6, XVe s. [en anatomie, 1690, Furetière ; *maladies honteuses,* milieu du XVIe s., Amyot]). **1.** Qui éprouve un sentiment de honte, de grande confusion, d'humiliation : *Là, honteux de montrer ma folie, je courus à pied dans le chemin* (Balzac). *Être honteux de sa conduite.* || **2.** Qui éprouve un sentiment de gêne, d'embarras : *Toute honteuse de la haute politique de sa mère* (Stendhal). *Il était très honteux, très malheureux de ne pouvoir plus donner qu'en se cachant* (Zola). || *Par extens.* Qui n'ose faire état de ses convictions, qui cache les opinions qu'il professe secrètement : *Ce que tu caches, dit Jacques à Mathieu, c'est que tu es un bourgeois honteux* (Sartre). *Conservateur, idéaliste honteux.* || *Un pauvre honteux,* malheureux qui cache sa misère et n'ose solliciter des secours : *Un vieux pauvre honteux, maladif, souffreteux, ignoblement vêtu d'une tapisserie trouée* (Balzac). || **3.** *Class.* et *littér.* Qui appréhende ce qui peut blesser la décence ; timide, réservé, pudique : *Des nymphes | Honteuses à bon droit dans ce parc aboli, | Autrefois des regards, maintenant de l'oubli* (Hugo) ; et substantiv. : *Un peu de hardiesse réussit toujours aux amants ; il n'y a, en amour, que les honteux qui perdent* (Molière). || **4.** Qui cause de la honte, qui fait éprouver un sentiment de honte : *Fuite honteuse. Crevel lui prédisait les plus honteuses agonies de la misère* (Balzac). *Ces chants honteux, dégoût de la mémoire* (Hugo). *Ce bandit, ce débauché cynique, adonné aux vices les plus honteux* (Aymé). || **5.** Qui témoigne d'un sentiment

de honte, de grande confusion ou d'un sentiment de gêne : *Quelques moments de silence s'écoulèrent, et le pauvre étudiant, par une sorte de stupeur honteuse, n'osait ni s'en aller, ni rester, ni parler* (Balzac). *Peu de femmes dans cette horde. À peine deux ou trois par étage, pauvres filles que leurs amants amenaient là d'un air honteux* (Daudet). || **6.** *Parties honteuses,* organes de la génération. || *Artère honteuse,* branche de l'artère hypogastrique ou de l'artère fémorale. || *Plexus honteux,* plexus nerveux donnant des branches destinées au rectum, aux organes génitaux, etc. || *Maladies honteuses,* celles qui affectent les organes génitaux.

• SYN. : **1** *confus, consterné, contrit* ; **2** *désemparé, embarrassé, pantois* ; **4** *abject, avilissant, dégoûtant, dégradant, déshonorant, ignoble, ignominieux, infamant, infâme, vil* ; **5** *craintif, penaud* (fam.), *timide.*

◆ **honteux** n. m. (av. 1945, P. Valéry). Ce qui est honteux : *Transformation du fortuit, de l'inavouable, du honteux* (Valéry).

hooka n. m. V. HOUKA.

***hop !** [ɔp] interj. (onomatop. ; 1828, Vidocq, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1866, Littré). **1.** Sert à donner le signal d'un saut ou d'un mouvement prompt : *Criant « hop » pour traverser le cerceau de papier* (Chérau). *Hop là !* || **2.** Sert à exprimer une action brusque et rapide, un geste brusque : *Et hop ! dépêchons-nous.* || **3.** Sert à attirer l'attention : *Hop ! Regardez bien.*

hôpital [ɔpital] n. m. (lat. *hospitalis,* d'hôte, hospitalier [dér. de *hospes, hospitis,* hôte], employé avec le mot *do-mus,* « maison », sous-entendu ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *hospital* [*hôpital,* 1671, Pomey], au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. [« refuge, asile », début du XIXe s., Mme de Staël] ; sens 3, 1675, Fléchier [*hôpital militaire,* 1866, Littré ; *hôpital mixte,* 1888, Larousse ; *navire-hôpital,* XXe s. — *vaisseau hôpital,* même sens, 1773, Bourdé de Villehuet ; *hôpital de bord,* XXe s. — *hôpital,* même sens, 1721, Trévoux ; *hôpital psychiatrique,* 1951, Baruk] ; sens 4, 1834, Ségur [*envoyer quelqu'un à l'hôpital,* XXe s.]). **1.** *Autref.* Maison hospitalière où l'on recevait des gens sans ressources (pèlerins, pauvres, infirmes, etc.) et des malades : *On sait qu'il* [saint Vincent de Paul] *est le fondateur de l'hôpital des Enfants-Trouvés* (Chateaubriand). *L'hôpital général, créé au XVIIe siècle, recevait les mendiants.* || **2.** *Vx.* Maison de correction : *Quant à cette fille* [...], *j'en dirai, avant midi, deux mots à M. le lieutenant de police, que je sais tout disposé à l'envoyer à l'hôpital* (France). || *Fig.* et *vx.* Refuge, asile : *Ma maison est l'hôpital des partis vaincus* (Staël). || **3.** *Auj.* Établissement public, payant ou gratuit, où peuvent être admis les malades, les blessés, les femmes en couches, pour y être traités : *Elle portait un tablier à bavette comme les infirmières à l'hôpital* (Flaubert). *Elle accourait à pied* [...], *apportait des cadeaux d'hôpital* [...], *des oranges et des biscuits pour l'enfant* (Zola). *Aller voir un malade à l'hôpital. Hôpital pour enfants. Médecin des hôpitaux. Hôpital de mille lits.* || *Hôpital militaire,* hôpital appartenant à l'administration militaire et dans lequel est soigné le personnel militaire ou assimilé. || *Hôpital mixte,* hôpital civil admettant des militaires. || *Navire-hôpital,* v. à l'ordre alphabétique. || Autref. *Hôpital de bord,* nom donné parfois à l'infirmerie d'un navire de guerre. || *Hôpital psychiatrique,* établissement où l'on soigne les maladies mentales. || **4.** *Fig.* et *fam.* Maison où il y a plusieurs malades. || Fam. *Envoyer quelqu'un à l'hôpital,* le bourrer de coups.

hoplite [ɔplit] n. m. (lat. *hoplites,* fantassin pesamment armé, gr. *hoplitês,* même sens, dér. de *hoplon,* arme ; 1732, Trévoux). Soldat de l'infanterie grecque pesamment armé : [Cléarque] *commande à ses hoplites de rester le bouclier incliné sur le genou* (Taine).

***hoquet** [ɔkɛ] n. m. (de l'onomatop. *hok-* ; 1301, Godefroy, au sens de « objection, difficulté » [terme de jurisprudence] ; sens 1, XIVe s., Du Cange ; sens 2, XIVe s., *Ordonnance royale ;* sens 3, v. 1320, *Roman de Fauvel ;* sens 4, XVe s., Godefroy [*le hoquet de la mort,* 1690, Furetière — *le dernier hoquet de la mort,* 1680, Richelet ; *avoir le hoquet,* 1866, Littré] ; sens 5, v. 1844, Baudelaire ; sens 6, fin du XIXe s.). **1.** *Class.* Coup brusque, choc, secousse : [Le pot de terre et le pot de fer] *L'un contre l'autre jetés | Au moindre hoquet qu'ils trouvent* (La Fontaine). || **2.** *Class.* et *fig.* Obstacle soudain, difficulté qui surgit : [M. de Metz] *se dispose à se faire recevoir au Parlement. Il y trouva un hoquet auquel il n'avait pas lieu de s'attendre* (Saint-Simon). || **3.** Procédé ancien d'écriture musicale qui requiert au moins deux voix alternant de notes en notes ou toutes les deux notes : *Le hoquet fut apprécié jusqu'au XVe siècle.* || **4.** Contraction brusque et spasmodique du diaphragme, produisant un bruit rauque spécial, dû au passage de l'air qui fait vibrer les cordes vocales ; bruit ainsi produit : *Hoquet d'origine nerveuse.* [Le gendarme] *se scandalisait de ses hoquets* (Flaubert). || *Avoir le hoquet,* être secoué par la répétition de ces contractions. || *Le hoquet de la mort, le dernier hoquet,* le hoquet qui survient parfois au moment de la mort. || **5.** Bruit rauque analogue à celui du hoquet, provoqué par une gêne brusque de la respiration, une suffocation spasmodique et accompagnant souvent une forte émotion : *Les sanglots et les hoquets de Fortunato redoublèrent* (Mérimée). || **6.** Mouvement spasmodique accompagné ou non de bruit, et qui rappelle le hoquet : *Une fontaine de sang se mit à jaillir de son œil crevé avec de petits hoquets* (Coppée). *Je venais d'entendre le hoquet du calorifère à eau qu'on venait de rallumer* (Proust).

• SYN. : **6** *borborygme, gargouillis, glouglou.*

***hoqueter** [ɔkte] v. intr. (de la même onomatop. que *hoquet* [v. ce mot] ; v. 1200, *Bueve de Hantone,* au sens de « flotter au vent » ; XIIIe s., *Isopet de Lyon,* au sens de « secouer, ébranler » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, début du XXe s.). [Conj. **4 a.**] **1.** Avoir le hoquet. || **2.** Être agité de secousses spasmodiques semblables à des hoquets : *Et l'eau choit avec un glou-glou hoquetant, si triste à la longue* (Pourrat).

***hoqueton** [ɔktɔ̃] n. m. (ar. *al quṭun,* proprem. « le [*al*] coton [*quṭun*] » ; XIIe s., *Roncevaux,* écrit *auqueton,* au sens de « étoffe de coton » ; sens 1, XIIIe s., *Chanson d'Antioche,* écrit *auqueton* [*hoqueton* — sous l'influence de *huque,* v. ce mot —, XIVe s.] ; sens 2, XVe s., *Perceforest ;* sens 3, 1636, Monet ; sens 4, 1549, R. Estienne). **1.** Chausse en étoffe ou en cuir, descendant jusqu'à mi-cuisse et portée par les hommes d'armes à partir du XIVe s. || **2.** Casaque brodée aux couleurs du roi, que portaient les archers de la connétablie et les gardes de la prévôté de la maison du roi. || **3.** Archer qui portait le hoqueton : *Les hoquetons du grand prévôt.* || **4.** *Vx.* Sorte de veste, de blouse en coton : *Les enfants de l'école viennent avec fracas | Vêtus de hoquetons et jouant de l'harmonica* (Apollinaire).

1. horaire [ɔrɛr] adj. (lat. médiév. *horarius,* propre aux heures liturgiques, dér. du lat. class. *hora,* heure [le lat. impér. *horarium* signifiait seulement « horloge à eau, clepsydre »] ; 1532, Rabelais, au sens de « [chapelet] réglé par les heures canoniales » ; sens 1, 1690, Furetière [*lignes horaires,* 1765, *Encyclopédie ; cercles horaires,* 1680, Richelet ; *angle horaire d'un astre,* 1812, Mozin ; *angle horaire* — dans la marine —, 1873, Larousse] ; sens 2, début du XXe s. [aussi *tableau horaire*] ; sens 3, début du XXe s. ; sens 4, 26 mai 1968, *le Monde ;* sens 5, XXe s.). **1.** Qui est fixé selon le partage du temps en heures. || *Lignes horaires,* lignes marquant d'heure en heure la position de l'ombre du style sur un cadran solaire. || *Cercles horaires,* grands cercles de la sphère céleste passant par les pôles, et qui marquent en un lieu le temps sidéral. || *Fuseau horaire,* v. FUSEAU. || *Angle horaire d'un astre,* angle dièdre ayant la ligne des pôles pour arête, et formé par le méridien de l'observateur et le cercle horaire de l'astre. || *Angle horaire,* dans la marine, angle du triangle de position qui donne l'heure. || **2.** Relatif à l'heure : *La réforme horaire décimale n'eut pas de succès.* || *Tableau horaire,* dans les chemins de fer, tableau des heures de départ et d'arrivée des trains. || **3.** Qui est calculé par heure : *Salaire horaire. Vitesse horaire.*

|| **4.** Qui est payé à l'heure (par opposition à *mensuel*) : *Le personnel horaire.* || **5.** Qui a lieu toutes les heures : *Halte horaire.*

◆ n. m. (v. 1968). *Fam.* Personne payée à l'heure : *Les horaires aspirent à devenir mensuels.*

2. horaire [ɔrɛr] n. m. (de *horaire* 1, d'après l'ital. *orario,* même sens, dér. de *ora,* heure, lat. *hora ;* 26 avr. 1868, *Moniteur universel,* p. 556, au sens 1 [« tableau, livret qui indique ces heures », début du XXe s.] ; sens 2, début du XXe s. [aussi « emploi du temps, en général »]). **1.** Règlement des heures des services réguliers des transports publics : *L'horaire des trains. Horaire de bateaux, d'avions. L'horaire des dimanches s'applique aux jours de fête. Il y avait aussi des horaires de ballons et une carte des courants atmosphériques* (France). || Tableau, livret qui indique ces heures : *Consulter l'horaire des chemins de fer.* || **2.** Répartition des heures de travail ; tableau qui les mentionne : *Horaire des cours de français. Étudiant qui consulte l'horaire des cours de physique.* || Emploi du temps en général : *Avoir un horaire chargé. Les horaires ne hachaient point les pensées et ne faisaient point des individus des esclaves du temps moyen et les uns des autres* (Valéry). *Ce n'était pas sans se reprocher toujours quelque peu, en son for intérieur, le temps que cette « soirée perdue » dérobait à son horaire* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *indicateur ;* **2** *emploi du temps, programme.*

***horde** [ɔrd] n. f. (tartare [*h*]*orda,* garde militaire royale ; 1560, Postel, au sens 1 [pour les tribus tartares ; pour toute population nomade, 1669, La Fontaine] ; sens 2, 1769, Brunot ; sens 3, 1926, Montherlant ; sens 4, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Nom donné d'abord aux tribus errantes de la Tartarie, et appliqué plus tard à toute peuplade nomade : *Les hordes d'Alaric franchirent le Danube en 376 pour renverser l'Empire grec civilisé, au même lieu où les Russes l'ont traversé en 1828 avec le dessein de renverser l'empire barbare assis sur les débris de la Grèce* (Chateaubriand). *La horde hideuse des Magyars* (Hugo). || **2.** Multitude de personnes faisant mouvement sans discipline : *À Angoulême, cet été* [1940], *couchant par terre sur un matelas dans l'école communale, parmi les hordes de l'exode* (Montherlant). || **3.** Troupe nombreuse et désordonnée d'animaux : *Sur les bords d'un fossé à demi plein d'une eau grise, collées contre la vase, des tortues, des familles de tortues, des hordes de tortues, plates, couleur de boue* (Gide). *Quatre bouviers à cheval encadraient la horde* (Montherlant). || **4.** *Fig.* Multitude de choses qui surviennent irrésistiblement et sans ordre : *J'appellerai beaucoup de songes à mon secours, pour me défendre contre cette horde de vérités qui s'engendrent dans les vieux jours, comme des dragons se cachent dans des ruines* (Chateaubriand). *La horde des images nocturnes* (Giono).

● SYN. : **2** *bande, cohue, foule, troupeau ;* **3** *colonie, compagnie, harde, meute.*

hordéiforme [ɔrdeifɔrm] adj. (de *hordéi-,* élément tiré du lat. *hordeum,* orge, et de *forme ;* 1839, Acad. [pour un ganglion, 1809, Wailly]). En botanique, qui a l'aspect de l'orge.

hordéine [ɔrdein] n. f. (dér. savant du lat. *hordeum,* orge ; 1819, *Dictionnaire des sciences médicales*). Protéide végétal que l'on trouve dans l'orge.

hordeum [ɔrdeɔm] n. m. (mot lat. signif. « orge » ; 1873, Larousse). Nom scientifique de l'orge.

***horion** [ɔrjɔ̃] n. m. (peut-être réduction [avec adjonction d'un *h-* à valeur expressive] de l'anc. franç. *or*[*e*]*illon,* coup sur l'oreille [XIIIe s., *Sept Sages de Rome*] ; XIIIe s., *Sept Sages de Rome*). Coup violent porté à quelqu'un (le plus souvent au plur.) : *Recevoir, donner des horions. Échanger des horions. Je pris sur mes nouveaux camarades l'ascendant que j'avais eu à Dol sur mes anciens compagnons : il m'en coûta quelques horions* (Chateaubriand). *Il y a dix ans que je parle dans les réunions publiques, et j'y ai attrapé pas mal de horions* (France).

horizon [ɔrizɔ̃] n. m. (lat. *horizon, -ontis,* horizon [terme d'astronomie], horizon d'un cadran solaire, gr. *horizôn, -ontos,* ligne ou cercle qui borne la vue, horizon, part. prés. substantivé de *horizein,* limiter, borner, dér. de *horos,* borne, limite ; XIIIe s., Godefroy, écrit *orizonte* [*orizon,* 1372, Corbichon ; *horizon,* XVIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1671, Pomey [*les quatre coins de l'horizon,* XXe s. — *les quatre points...,* 1869, Lautréamont ; *d'un horizon à l'autre,* 1947, A. Camus ; *bleu horizon,* début du XXe s.] ; sens I, 3-4, av. 1778, Voltaire ; sens I, 5, 1820, Lamartine [*faire un tour d'horizon,* XXe s.] ; sens I, 6, 1829, Boiste [*ouvrir des horizons,* 1935, Acad.] ; sens II, 1, 1680, Richelet [*horizon mathématique,* 1721, Trévoux ; *dépression de l'horizon,* XXe s.] ; sens II, 2, 1802, Brunot [en astronomie ; en aéronautique, XXe s. ; *horizon gyroscopique,* début du XXe s.] ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1873, Larousse [*horizon repère,* 1962, Larousse] ; sens II, 5, 1962, Larousse).

I. 1. Limite circulaire d'un espace de la surface terrestre pour un observateur placé à son centre, qui semble délimiter la terre et le ciel : *Je vois s'enfoncer sous l'horizon les lumières de Venise* (Chateaubriand). *À l'horizon que rien ne borne* [...] | *Le désert, sous le soleil morne,* | *Déroule son linceul infini* (Gautier). *Au nord, la ligne plate de l'horizon gardait sa netteté de trait d'encre coupant un lavis, entre l'uniformité terreuse du vaste ciel et le déroulement sans borne de la Beauce* (Zola). *Et de ce côté, les forêts de pins, s'étendant jusqu'à l'horizon, s'y confondaient avec le ciel* (France). *Un petit pays dont l'immense horizon recule jusqu'au ciel sa frontière et d'où l'âme aisément bondit* (Gide). || **2.** Région du ciel et de la terre (ou de la mer) qui avoisine le plan de l'horizon : *L'horizon est bouché. Tout l'horizon glacé rayonnait de lumière* (Lamartine). *À l'horizon brumeux s'enfonçaient les trois-mâts* (Apollinaire). || *Les quatre coins,* ou *points, de l'horizon,* les quatre points cardinaux. || *D'un horizon à l'autre,* d'un point de l'horizon au point diamétralement opposé : *Le ciel d'un horizon à l'autre était pur* (Gide). || *Bleu horizon,* bleu pâle analogue à la teinte bleuâtre du ciel à l'horizon : *Uniformes bleu horizon des soldats de la guerre de 1914.* || **3.** Étendue qu'un observateur peut apercevoir autour de lui : *Quand je fus au sommet d'où le libre horizon* | *Laissait apercevoir le toit de sa maison...* (Lamartine). *C'est là un des horizons les plus magnifiques qui soient au monde* (Maupassant). || **4.** Lieu où l'on vit et dont les limites bornent la vue : *La forêt maternelle est tout son horizon* (Heredia). *Je voudrais bien changer un peu d'horizon.* || **5.** *Fig.* Domaine que peut embrasser l'esprit, la réflexion de quelqu'un : *L'horizon de l'esprit de parti manque toujours d'étendue* (Constant). *Élargir son horizon.* || *Faire un tour d'horizon,* soumettre successivement à la discussion, à la réflexion différentes questions d'un certain domaine. || **6.** *Fig.* Perspective dans laquelle on voit un problème : *Aussi, avec quel relief l'épisode se détache de l'histoire* [...] *pour en faire briller la couleur et en approfondir les horizons* (Flaubert). || *Ouvrir des horizons,* créer de nouvelles possibilités d'action, de nouvelles perspectives. || *L'horizon politique, économique, international,* l'aspect sous lequel se présente la situation politique, économique, internationale à un moment donné.

II. 1. En astronomie, plan théorique, perpendiculaire à la direction du fil à plomb, qui divise la sphère céleste en deux. || *Horizon mathématique,* celui qui est défini par un plan tangent à la surface de la Terre en un point. || *Dépression de l'horizon,* angle vertical qu'on mesure dans une direction déterminée entre le plan perpendiculaire du fil à plomb et la direction qui lui correspond sur la ligne d'horizon. || **2.** *Horizon artificiel,* en aéronautique, instrument d'observation formé par une cuvette contenant un liquide réfléchissant dont la surface forme un miroir parfaitement horizontal, et qui permet, en observant une étoile réfléchie, de mesurer le double de sa hauteur au-dessus du plan de l'horizon. || *Horizon gyroscopique,* gyroscope à axe vertical, portant un système optique dont l'axe reste rigoureusement horizontal : *Fabien usait ses forces à dominer l'avion,*

la tête enfoncée dans la carlingue, face à l'horizon gyroscopique (Saint-Exupéry). || **3.** En termes de beaux-arts, ligne horizontale parallèle à la ligne de terre et contenant le point de vue : *Un horizon trop haut détruit la perspective.* || **4.** En géologie, couche bien déterminée, notamment par la présence de fossiles qu'on ne trouve pas dans les autres couches. || *Horizon repère,* couche identifiable qu'on peut suivre à grande distance. || **5.** En pédologie, couche du sol dont les caractéristiques résultent de sa structure et de sa composition.

● SYN. : **I, 3** *panorama, paysage, point de vue, site, vue.*

horizonner [ɔrizɔne] v. tr. (de *horizon ;* 18 avr. 1839, E. de Guérin, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e^ s., A. Daudet). **1.** *Littér.* Borner par une ligne d'horizon (rare) : *Au milieu d'une immense plaine qu'horizonnait un fond de petites collines pressées et bleues comme des vagues* (Daudet). || **2.** En termes de peinture, constituer l'horizon : *Une de ces villes de Judée qui horizonnent des « Sainte Famille » en route le soir par des chemins montants* (Daudet).

horizontal, e, aux [ɔrizɔ̃tal, -o] adj. (de *horizon ;* 1545, J. Martin, écrit *orizontal* [*horizontal,* 1636, Monet], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1866, Littré [*diamètre horizontal,* 1873, Larousse ; *projection horizontale, plan horizontal, machine à vapeur horizontale,* XX^e^ s.] ; sens 4, 1690, Furetière [*prendre la position horizontale,* XX^e^ s. — *se mettre dans la position horizontale,* même sens, 1835, Acad.] ; sens 5, v. 1965). **1.** Parallèle au plan de l'horizon astronomique, pour l'observateur qui se trouve en un lieu quelconque : *Les ombres du soir descendaient, le soleil horizontal, passant entre les branches, lui éblouissait les yeux* (Flaubert). *Les grands sapins* [...] *aux longues sombres branches horizontales* (Gide). || **2.** Perpendiculaire à une ligne, à une direction, à un axe qui représente conventionnellement la verticale : *Ligne horizontale, plan horizontal. Ces insectes faits d'un trait horizontal porté sur six minces pattes* (Larbaud). || **3.** Relatif à la direction horizontale. || *Diamètre horizontal,* en astronomie, diamètre d'un astre mesuré suivant une direction horizontale. || *Projection horizontale,* projection sur un plan horizontal. || *Plan horizontal d'un navire,* son plan de flottaison. || *Machine à vapeur horizontale,* machine dont les organes principaux sont disposés dans la direction horizontale. || **4.** Parallèle à la direction de la surface terrestre : *Les couches horizontales du sol.* || Fam. *Prendre la position horizontale,* se coucher. || **5.** *Concentration horizontale,* en termes d'économie, réunion, en un seul groupe, d'entreprises qui se situent au même niveau du processus de fabrication d'un même produit.

◆ **horizontale** n. f. (sens 1, XX^e^ s. ; sens 2, 1883, *l'Illustration*). **1.** Ligne horizontale : *Tracer une horizontale.* || Position horizontale : *Tendre les bras à l'horizontale.* || **2.** *Arg.* et *vx.* Femme galante : *Jeunes viveurs très à la mode, horizontales haut cotées* (Theuriet).

horizontalement [ɔrizɔ̃talmɑ̃] adv. (de *horizontal ;* 1612, Béroalde de Ver-ville, au sens 1 ; sens 2, 1727, *Histoire de l'Acad. des sciences*). **1.** Parallèlement à l'horizon. || **2.** Dans la direction de l'horizon : *Les derniers rayons du soleil frappent horizontalement la façade des maisons.*

● CONTR. : **1** et **2** *verticalement.*

horizontalisme [ɔrizɔ̃talism] n. m. (dér. savant de *horizontal ;* v. 1965). Tendance de certains catholiques qui placent l'essentiel du christianisme dans l'action en faveur des hommes et pensent trouver Dieu et vivre leur foi à travers cette action. (S'oppose au *verticalisme,* qui donne la primauté au spirituel.)

horizontaliste [ɔrizɔ̃talist] adj. et n. (de *horizontalisme ;* 11 mars 1970, *le Monde*). Partisan de l'horizontalisme.

horizontalité [ɔrizɔ̃talite] n. f. (dér. savant de *horizontal ;* 1786, Gohin). Caractère, état de ce qui est horizontal : *Horizontalité d'une surface. Dans la brume incertaine des branches assombries au milieu desquelles le soleil couchant faisait briller, comme suspendue dans le vide, l'horizontalité clairsemée des feuillages d'or* (Proust).

● CONTR. : *verticalité.*

horloge [ɔrlɔʒ] n. f. (lat. *horologium,* horloge [cadran solaire ou clepsydre], gr. *hôrologion,* même sens, dér. de *hôrologos,* qui dit l'heure, de *hôra,* toute division du temps, période, saison, heure, et de *legein,* dire ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *oriloge* [*orloge,* v. 1265, J. de Meung ; *horloge,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 2 [le mot était d'abord du masc. ; le genre fém. est apparu au XIII^e^ s. — *horloge solaire,* 1636, Monet ; *horloge au soleil,* 1538, R. Estienne] ; sens 1, v. 1265, J. de Meung [*horloge murale,* fin du XIX^e^ s. ; *horloge de table,* XX^e^ s. ; *horloge électrique,* 1888, Larousse — art. *horlogerie ; horloge électronique, atomique,* 1962, Larousse ; *horloge à équation,* 1873, Larousse ; *horloge mère,* 1957, Robert ; *horloge parlante,* v. 1935 ; *régler une horloge, réglé comme une horloge,* 1866, Littré ; *une heure d'horloge,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1776, Valmont de Bomare [*horloge de la mort ; horloge de Flore,* 1797, Bulliard — *horloge botanique,* même sens, 1764, Ch. Bonnet]). **1.** Appareil de mesure du temps dont le mécanisme, animé par un élément moteur et réglé par un balancier, marque et accessoirement sonne les heures au moyen d aiguilles indicatrices : *L'horloge de la mairie, l'horloge de la gare. L'horloge retarde. L'horloge avance. L'horloge de l'église poussait un râle continu* (Flaubert). *L'horloge d'en bas sonna cinq heures* (Maupassant). || *Horloge murale,* horloge qu'on suspend au mur. || *Horloge de table,* horloge de petit format qu'on pose sur une table. || *Horloge électrique,* horloge dont le mouvement est produit, entretenu ou réglé par un courant électrique. || *Horloge électronique,* horloge réglée par un quartz dont les oscillations sont entretenues électriquement. (Syn. HORLOGE À QUARTZ.) || *Horloge atomique,* horloge qui comporte un jet d'atomes de cæsium dans le vide et contrôle la fréquence d'une horloge à quartz. || *Horloge à équation,* horloge qui marque à la fois le temps vrai et le temps moyen. || *Horloge mère,* horloge chargée de produire l'énergie nécessaire à l'entretien et au réglage de toutes les horloges d'une distribution de l'heure. || *Horloge parlante,* horloge fournissant l'heure cinq fois par minute sur simple appel téléphonique. || *Régler une horloge,* en corriger les variations. || *Réglé comme une horloge,* se dit d'une personne extrêmement régulière dans ses habitudes. || *Une heure d'horloge,* V. HEURE. || **2.** *Vx.* Toute machine non mécanique, tout procédé servant à indiquer l'heure. || *Horloge à eau,* clepsydre. || *Horloge de sable,* sablier. || *Horloge solaire* ou *au soleil,* gnomon. || **3.** Ce qui rend sensible le cours du temps, ou règle la distribution, le fonctionnement de quelque chose : *Les étoiles sont l'horloge des bergers. Il y a* [...] *quelque horloge vigilante et infaillible des astres et des mondes* (Sainte-Beuve). || **4.** *Horloge de la mort* ou *horloge-de-mort,* nom usuel des vrillettes, en raison du bruit régulier que font ces coléoptères en attaquant le bois des meubles : *J'entendais des tic-tac, des craquements brefs du bois et des murs. Sans doute des horloges-de-mort* (Villiers de L'Isle-Adam). || *Horloge de Flore,* nom donné par Linné à une série de fleurs classées suivant l'heure du jour à laquelle s'épanouit chacune d'elles.

● SYN. : **1** *carillon, cartel, pendule.*

horloger, ère [ɔrlɔʒe, -ɛr] n. (de *horloge* [v. ce mot] ; v. 1360, Froissart, écrit *orlogier* [*horloger,* 1606, Crespin], au sens 1 [de la fin du XIV^e^ s. au milieu du XVII^e^ s., la forme la plus usuelle était *orlogeur, horlogeur*] ; sens 2, 1768, Voltaire). **1.** Personne qui fabrique, répare, vend des horloges, des pendules, des montres, etc. : *Boutique d'horloger. Un horloger-bijoutier.* || **2.** *Fig.* Se dit de Dieu, le créateur de l'univers : *Ce monde est une tour pleine de bruits sonores, | Faut-il un horloger derrière le cadran ?* (Hugo).

◆ adj. (28 août 1874, *Journ. officiel*). Relatif à l'horlogerie : *Industrie horlogère.*

horlogerie [ɔrlɔʒri] n. f. (de *horloger ;* 1660, Oudin, aux sens 1-2 ; sens 3 [« atelier d'horlogerie »], 1803, Boiste ; sens 4, 1762, Acad.). **1.** Fabrication des horloges,

pendules, montres : *École d'horlogerie. L'industrie de l'horlogerie.* || **2.** Commerce de ces objets : *Dans l'horlogerie, les ventes sont difficiles.* || **3.** Magasin d'horloger : *Ouvrir, tenir une horlogerie.* || **4.** Ouvrage d'horloger : *Prenez garde de détraquer cette horlogerie compliquée.*

hormin [ɔrmɛ̃] ou **horminum** [ɔrminɔm] n. m. (lat. *horminum,* hormin, gr. *horminon,* sauge ; 1600, O. de Serres, écrit *hormin ; horminum,* 1962, Larousse). Plante herbacée vivace, à fleurs violettes, croissant dans les endroits secs, parfois cultivée dans les jardins de rocailles.

***hormis** [ɔrmi] prép. (de *hors* et de *mis,* part. passé de *mettre ;* v. 1268, É. Boileau, comme adj., écrit *hors mis,* au sens de « excepté » ; comme prép., écrit *hormis,* au sens actuel, XVIe s.). *Vx* ou *littér.* Excepté, sauf : *Dans tout le cours de l'année, aucun étranger ne se présentait au château, hormis quelques gentilshommes* (Chateaubriand). *On peut tout acquérir dans la solitude, hormis du caractère* (Stendhal).

• SYN. : *abstraction faite de, à l'exclusion de, à part, fors* (vx), *hors* (littér.).

◆ **Hormis que** loc. conj. (1671, Mme de Sévigné). *Class.* Si ce n'est que : *Il ressemblait à M. de Beaufort, hormis qu'il parlait mieux le français* (Sévigné).

hormonal, e, aux [ɔrmɔnal, -o] adj. (de *hormone ;* 1941, J. Rostand). Qui se rapporte aux hormones : *Insuffisance hormonale. Traitement hormonal.*

hormone [ɔrmɔn] n. f. (mot angl. formé sur le gr. *hormân,* mettre en mouvement, pousser, exciter, dér. de *hormê,* assaut, impulsion ; 1911, Larousse [« produit de synthèse... », milieu du XXe s.]). Substance sécrétée par des tissus ou par une glande, et qui, véhiculée par le sang, excite le fonctionnement d'un organe : *Les spécialistes de l'endocrinologie lui dirent qu'elle souffrait d'une insuffisance glandulaire et lui injectèrent, à grands frais, leurs hormones les plus neuves* (Maurois). || Produit de synthèse utilisé en médecine et dont l'effet est identique à celui des hormones naturelles.

hormonothérapie [ɔrmɔnɔterapi] n. f. (de *hormono-,* élément tiré de *hormone,* et de *-thérapie,* gr. *therapeia,* soin, de *therapeuein,* servir, honorer, soigner ; v. 1940). Emploi, à des fins thérapeutiques, des diverses hormones naturelles ou de synthèse.

***hornblende** [ɔrnblɛ̃d] n. f. (mot allem., de *Horn,* corne, et de *blenden,* éblouir, proprem. « [corps] qui a l'éclat de la corne » ; fin du XVIIIe s.). Silicate naturel d'aluminium, de calcium, de fer et de magnésium, appartenant au genre amphibole : *La hornblende est un minéral opaque, de couleur vert foncé, brun noirâtre ou noire.*

horo- [ɔrɔ], élément tiré du gr. *hôra,* toute division du temps, période, saison, heure, et qui entre dans la formation d'un certain nombre de mots.

horodateur [ɔrɔdatœr] n. m. (de *horo-* et de *dateur ;* milieu du XXe s.). Appareil imprimant automatiquement sur un document, un colis, une lettre la date et l'heure de sa réception ou de son envoi.

horodictique [ɔrɔdiktik] adj. (de *horo-* et du gr. *deiktikos,* propre à démontrer, dér. de *deiknunai,* montrer, faire voir ; 1866, Littré). *Quart de cercle horodictique,* quart de cercle où sont tracées les lignes horaires.

horographie [ɔrɔgrafi] n. f. (de *horo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1644, Bobynet). Art de faire des cadrans solaires.

horographique [ɔrɔgrafik] adj. (de *horographie ;* 1866, Littré). Relatif à l'horographie : *Procédés horographiques.*

horokilométrique [ɔrɔkilɔmetrik] adj. (de *horo-* et de *kilométrique ;* 1922, Larousse). Relatif au temps passé et à l'espace parcouru, rapport exprimé en kilomètres-heure : *On épilogue sur les compteurs horokilométriques* (Romains).

horologe [ɔrɔlɔʒ] n. m. (gr. moderne *hôrologion,* même sens, spécialisation du gr. class. *hôrologion,* appareil pour dire l'heure [v. HORLOGE] ; 1873, Larousse). Chez les chrétiens orientaux, livre contenant les prières de chaque jour.

horométrie [ɔrɔmetri] n. f. (de *horo-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1721, Trévoux). Art de diviser, de mesurer le temps.

horométrique [ɔrɔmetrik] adj. (de *horométrie ;* 1842, Mozin). Relatif à l'horométrie.

horoptère [ɔrɔptɛr] n. m. (du gr. *horos,* borne, limite, et *optêr,* observateur, témoin oculaire, dér. de *opsesthai,* infin. futur de *horân,* voir ; 1694, Th. Corneille). Ligne droite parallèle à la droite qui joint les centres des yeux, et passant par le point où coïncident les axes optiques.

horoscope [ɔrɔskɔp] n. m. (lat. *horoscopus,* horoscope, nativité [terme d'astrologie], constellation sous laquelle on est né, gr. *hôroskopos,* horoscope, emploi substantivé de l'adj. *hôroskopos,* qui observe l'heure natale, qui tire l'horoscope de la naissance, qui concerne l'horoscope de la naissance, qui concerne l'horoscope, de *hôra* [v. HORO-], et de *skopeîn,* observer, examiner ; 1529, Tory, au sens 1 [aussi « point de l'écliptique qui se trouve à l'horizon au moment de la naissance d'un enfant »] ; sens 2, 1546, Rabelais ; sens 3, 1668, La Fontaine). **1.** Observation de l'état des astres, de l'aspect du ciel au moment de la naissance d'un enfant, d'après laquelle les astrologues prédisent les événements de sa vie : *Un horoscope favorable.* || Point de l'écliptique qui se trouve à l'horizon au moment de la naissance d'un enfant. || **2.** Tableau synoptique de l'observation des astres, en vue des prédictions de l'avenir ; la prédiction elle-même : *Dresser l'horoscope de quelqu'un.* || **3.** Prédiction de l'avenir d'une personne par les astres ou par un procédé conjectural quelconque : *Je me mis à tirer l'horoscope de l'adolescente vendangeuse : vieillira-t-elle au pressoir, mère de famille obscure et heureuse ?* (Chateaubriand). *Colleville avait la passion de chercher l'horoscope des hommes célèbres dans l'anagramme de leurs noms* (Balzac).

horoscopie [ɔrɔskɔpi] n. f. (de *horoscope ;* 1812, Mozin [« art de prédire l'avenir », av. 1850, Balzac]). Art de déterminer les influences astrales qui s'exerceront au cours de la vie de quelqu'un, et, *par extens.,* de prédire l'avenir : *Quelques diseurs de bonne aventure qui confondent en une seule science la chiromancie, la cartomancie et l'horoscopie* (Balzac).

horoscopique [ɔrɔskɔpik] adj. (lat. *horoscopicus,* qui indique l'heure, et, à basse époque, « généthliaque, horoscopique », de *horoscopus* [v. HOROSCOPE] ; 1839, Acad.). Relatif à l'horoscopie : *Calculs horoscopiques. Achevant l'aspect de l'univers comme une figure horoscopique* (Claudel).

horresco referens [ɔreskɔreferɛ̃s] loc. lat. (mots lat. signif. « je frémis en [le] racontant », qui sont respectivement la première pers. du sing. de l'indic. prés. de *horrescere,* se hérisser, être pris d'effroi, et le part. prés. de *referre,* reporter, rapporter, raconter [exclamation d'Énée racontant la mort de Laocoon (Virgile, *Énéide,* II, 204)] ; 1873, Larousse). S'emploie sur le mode plaisant pour introduire quelque réflexion qui pourrait choquer.

horreur [ɔrœr] n. f. (lat. *horror, horroris,* hérissement, frissonnement, âpreté, frisson d'effroi, sainte horreur, de *horrere,* se hérisser, frissonner, trembler ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure (écrit *orror* [*horror,* v. 1170, *Livre des Rois ; horreur,* XIIIe s.], au sens I, 1 [*faire horreur,* 1580, Montaigne ; *être en horreur à,* av. 1848, Chateaubriand] ; sens I, 2, 1564, *Indice de la Bible ;* sens I, 3, v. 1225, *Barlaham* [aussi *avoir horreur de ; avoir quelque chose en horreur,* 1580, Montaigne — .. *quelqu'un...,* 1541, Cal-vin ; *être en horreur à,* 1689, Racine] ; sens I, 4, 1674, Racine ; sens II, 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens II, 2, 1673, Mme de Sévigné ; sens II, 3, av. 1559, J. Du Bellay [aussi « caractère de quelque chose dont l'aspect inspire une espèce de frayeur mystérieuse »] ; sens II, 4, 1677, Racine [« la personne dont la conduite inspire la répulsion, l'indignation », 1587, F. de La Noue ; *horreur !,* av. 1885, V. Hugo] ; sens II, 5, 1750, Voltaire [pour une personne ; pour une chose, 1862, V. Hugo] ;

sens II, 6, 1640, Corneille [pour une chose ; pour une personne, 1873, Larousse]).

I. IMPRESSION ÉPROUVÉE PAR UNE PERSONNE **1.** Vive sensation d'effroi, de répulsion à l'idée ou à la vue d'une chose affreuse, repoussante : *Reculer, frémir d'horreur. Frisson d'horreur. Hurler d'horreur. La vertigineuse horreur de la chute* [...] *qu'inspire la suspension au-dessus d'un gouffre* (Gautier). || *Faire horreur,* provoquer une sensation de répulsion, d'effroi chez une personne : *La vue du sang lui fait horreur. Ce qui lui faisait horreur surtout, c'était cet œil ouvert* (Stendhal). *Sa propre personne lui faisait tellement horreur qu'espérant s'en délivrer il s'aventura dans des périls* (Flaubert). || Vx et littér. *Être en horreur à,* susciter la répulsion chez quelqu'un : *Ces lépreux qui, renoncés de leurs proches, languissaient aux carrefours des cités, en horreur à tous les hommes* (Chateaubriand). [V. aussi n. 3.] || **2.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Hérissement des cheveux, des poils, dû à l'érection des bulbes pileux : *La peau, se retirant sur elle-même, fera dresser les cheveux, dont elle enferme la racine, et causer ce mouvement qu'on appelle horreur* (Bossuet). || **3.** Sentiment violent de dégoût, d'aversion : *Le monde : une oasis d'horreur dans un désert d'ennui* (Baudelaire). *L'horreur que les grands ont pour les snobs qui veulent à toute force se lier avec eux, l'homme viril l'a pour l'inverti, la femme pour tout homme trop amoureux* (Proust). *Il était* [le bourreau], *et il le savait, un objet d'horreur* (Camus). || *Avoir horreur de, avoir quelque chose* ou *quelqu'un en horreur,* ressentir à la vue ou à l'idée de cette chose, de cette personne un sentiment d'aversion très forte : *J'ai horreur des fanfarons. La mère Archambault, qui, en sa qualité de paysanne, femme de garde forestier, avait une sainte horreur des vagabonds, faisait la grimace* (Daudet). *Moi, j'ai horreur des scènes, je les trouve ignobles* (Bernanos). || Vx ou littér. *Être en horreur à,* provoquer chez quelqu'un une vive réprobation, l'aversion : *Le scélérat qui, planté sur une grande route, dépouille brutalement un voyageur désarmé lui était aussi en horreur qu'à tous les bons esprits* (Nerval). [V. aussi n. 1.] || **4.** *Class.* et *littér.* Saisissement de crainte, de respect et d'admiration à l'égard de la divinité ou devant des choses mystérieuses, sacrées, sublimes : *Cette espèce de sainte horreur qu'il eut toute sa vie pour les sublimes fonctions de l'épiscopat* (Racine). *L'on ne trouvait plus sous son ombre l'horreur sacrée* (France).

II. CARACTÈRE DE CE QUI EST HORRIBLE **1.** Caractère de ce qui provoque une sensation de répulsion ou d'effroi : *L'horreur d'un supplice. L'horreur des combats. Cellules ! Prisons humanitaires ! Il faut taire votre horreur fadasse et ce progrès d'hypocrisie* (Verlaine). *L'horreur d'un accident qu'on découvre sur la route...* (Cocteau). || **2.** Caractère de ce qui est horrible ou infâme, suscite la réprobation morale : *L'horreur de sa misère. L'horreur de ses forfaits. Comment ce peuple sans esprit saurait-il habiller de mythes l'horreur profonde de sa vie ?* (Camus). || **3.** *Class.* et *littér.* Caractère de ce qui inspire un saisissement, une crainte, un respect religieux : *Perce la sainte horreur de ce livre divin* [la Bible] (Boileau). *Tout en faisait sentir la religieuse horreur* [de la cathédrale gothique] (Chateaubriand). || *Class.* Caractère de quelque chose dont l'aspect inspire une espèce de frayeur mystérieuse : *Tous ces anciens corbeaux établis depuis deux cents ans dans l'horreur de ces bois* (Sévigné). *Il n'y a pas trois cents ans que je vis* [Phénix] *ici la nature sauvage dans toute son horreur* (Voltaire). || **4.** La chose même qui est de nature à provoquer de l'effroi, de la répulsion ou de la révolte : *Ce crime effroyable est une horreur sans nom. De nouvelles horreurs perpétrées par un tyran.* || La personne dont la conduite inspire la répulsion, l'indignation : *Héliogabale devint l'horreur du genre humain* (Bossuet). *Savez-vous ce que faisait cette horreur d'homme* [pendant que sa fille le suppliait à genoux] ? *Il se coupait les ongles* (Balzac). || *Horreur !,* exclamation qui marque le dégoût scandalisé, la répulsion : *Êtres fratricides ! Horreur !* (Hugo). || **5.** *Fam.* Personne ou objet très laid : *Sans être une horreur, je suis loin d'être jolie* (Romains). *Il avait rassemblé chez lui la plus belle collection d'horreurs qu'on puisse trouver.* || **6.** Fam. *Quelle horreur que...,* se dit d'une chose qui provoque un certain dégoût : *Quelle horreur que ce pays maussade, brumeux, sans soleil !* ; ou d'une personne qui suscite la réprobation, qui irrite : *Quelle horreur que cet enfant mal élevé et tyrannique !*

● SYN. : **I, 1** *épouvante, frayeur, panique, peur, terreur* ; **3** *exécration, haine, répugnance, répulsion.* || **II, 2** *abjection, hideur, infamie, noirceur* ; **4** *atrocité, monstruosité* ; *abomination* ; **5** *laideron, monstre* ; **6** *dégoûtation* (pop.) ; *plaie* (fam.), *poison* (fam.).

◆ **horreurs** n. f. pl. (sens 1, 1685, Bossuet [*les horreurs de la mort,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens 2, 1665, Molière ; sens 3, fin du XVII^e s., Saint-Simon ; sens 4, 1866, Littré ; sens 5, 1862, V. Hugo). **1.** *Les horreurs de,* l'aspect effrayant, angoissant, tragique que présente quelque chose : *Les horreurs de la guerre. Rien de ces apprêts qui révèlent le long alitement, les horreurs de la maladie* (Daudet). || *Les horreurs de la mort,* angoisses ressenties au moment de mourir. || **2.** Actes criminels de nature à provoquer la répulsion : *Le père Colmiche, un vieillard passant pour avoir fait des horreurs en 93* (Flaubert). || **3.** Paroles déshonorantes, outrageantes prononcées à l'encontre de quelqu'un : *Publier, raconter des horreurs sur ses adversaires.* || **4.** Propos ou actes indécents, obscènes : *Vous dites des horreurs. La croyant en bas* [sa femme], *il est allé ailleurs, avec des roulures qui l'ont régalé de toutes sortes d'horreurs* (Zola). *Ouvrage qui contient des horreurs.*

● SYN. : **1** *atrocités ; affres* ; **2** *abominations* ; **3** *calomnies, infamies, médisances, vilenies* ; **4** *cochonneries* (pop.), *grossièretés, obscénités.*

horrible [ɔribl] adj. (lat. *horribilis,* qui fait horreur, effrayant, de *horrere,* se hérisser, frissonner, trembler ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* au sens 1 [« qui soulève la répulsion morale », v. 1360, Froissart] ; sens 2, 1672, Molière [« très laid », 1690, Furetière] ; sens 3, 1647, Vaugelas). **1.** Qui provoque un frisson d'horreur : *Horribles souffrances. Tu l'admirais* [...] | *Promenant au hasard sa torche dans les villes,* | *Horrible, et n'éteignant le feu qu'avec du sang* (Hugo). *Quel songe horrible m'a hanté* (Leconte de Lisle). *Rosalie faillit mourir de cette horrible découverte* (Daudet). || Qui soulève la répulsion morale : *Une horrible cruauté. Un horrible forfait. Une horrible perfidie. Un horrible criminel.* || **2.** *Par exagér.* Très mauvais, détestable : *Un horrible ragoût. Le temps était horrible ; mon hamac craquait et blutait aux coups du flot qui, crevant sur le navire, en disloquait la carcasse* (Chateaubriand). || Très laid (se dit des choses aussi bien que des personnes) : *Il vous faudra maintenant un appartement plus grand et plus convenable que votre horrible mansarde* (Balzac). *Cette vie sans ciel ni espoir, qu'en arrivant à l'âge d'homme j'ai découverte dans les horribles faubourgs de nos villes* (Camus). || **3.** Qui passe d'une manière excessive et désagréable les bornes ordinaires : *Bruit horrible. Chaleur horrible. Horrible désordre.*

● SYN. : **1** *effrayant, effroyable, épouvantable, hideux, horrifiant, terrifiant ; abject, abominable, atroce, ignoble, infâme, inqualifiable, monstrueux, odieux, révoltant* ; **2** *déplorable, exécrable, infect, lamentable, mauvais ; affreux, misérable, moche* (pop.), *vilain* ; **3** *ahurissant, assourdissant, étouffant, insupportable, intolérable, terrible.*

◆ n. m. (1827, V. Hugo). Ce qui est horrible : *L'horrible n'est pas poétique* (Michelet).

horriblement [ɔribləmɑ̃] adv. (de *horrible* ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* au sens 1 ; sens 2, 1534, Rabelais). **1.** De manière à faire horreur : *Un cadavre horriblement mutilé.* || **2.** Extrêmement : *Quand Mongenot s'assied, je m'aperçois que ses souliers sont horriblement usés* (Balzac).

● SYN. : **1** *abominablement, affreusement, atrocement, effroyablement, épouvantablement, odieusement* ; **2** *bigrement* (pop.), *diablement* (très fam.), *excessivement, extraordinairement, formidablement, incroyablement, sérieusement, très.*

horrifiant, e [ɔrifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *horrifier ;* 1909, Larousse). Qui cause de l'horreur, de l'épouvante : *Spectacle horrifiant. Des cris horrifiants.*

● SYN. : *affreux, effroyable, épouvantable, horrible, terrifiant.*

horrifier [ɔrifje] v. tr. (lat. *horrificare,* hérisser, épouvanter, de *horrificus* [v. HORRIFIQUE] ; av. 1876, G. Sand, au sens 2 ; sens 1, 1907, Larousse ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** Frapper d'horreur : *De telles atrocités nous horrifient.* || **2.** *Par exagér.* Soulever l'indignation, la stupeur, scandaliser (s'emploie surtout au passif) : *« Mitsou horrifiée. — Si c'est possible ! »* (Colette). || **3.** *Littér.* Rendre horrible (rare) : *Le maréchal horrifiait son visage d'une terrible patte de lièvre* (France).

horrifique [ɔrifik] adj. (lat. *horrificus,* effrayant, affreux, de *horror* [v. HORREUR] et de *facere,* faire ; 1500, Molinet). *Littér.* et *plaisamm.* Qui est horrible, propre à provoquer l'horreur : *Oh ! l'horrifique, désastreuse et damnable vieille* (Gautier). *Ces vieux dragons horrifiques, endentés jusqu'au fond de la gueule* (Flaubert). *Aujourd'hui, Mitifio, rongé de rhumatismes comme son maître, ne peut plus entrer dans ses houseaux sans d'horrifiques grimaces* (Daudet).

● SYN. : *horrifiant, terrifiant.*

horripilant, e [ɔripilɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *horripiler ;* 1843, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** *Vx.* Qui fait hérisser le poil, qui donne la chair de poule : *Un spectacle horripilant.* || **2.** *Fam.* Extrêmement agaçant : *D'horripilantes et hypocrites démonstrations d'amitié.*

● SYN. : **2** *crispant* (fam.), *énervant, exaspérant, irritant.*

horripilateur [ɔripilatœr] adj. m. (dér. savant de *horripiler ;* début du XIXe s.). Se dit des muscles situés à la racine des poils et des cheveux et qui provoquent l'horripilation.

horripilation [ɔripilasjɔ̃] n. f. (bas lat. *horripilatio,* hérissement du poil, de *horripilatum,* supin de *horripilare* [v. HORRIPILER] ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 ; sens 2, juin 1862, Flaubert). **1.** Hérissement des poils accompagné de frissons, dû à l'érection des bulbes pileux : *Horripilation causée par l'épouvante, la répulsion, le froid.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Agacement, irritation extrême : *Il dissimulait mal son horripilation.*

● SYN. : **1** *chair de poule ;* **2** *exaspération.*

horripiler [ɔripile] v. tr. (lat. *horripilare,* avoir le poil hérissé, de *horrere,* se hérisser, et de *pilus,* poil ; 1866, Littré, au sens 2 [v. aussi HORRIPILANT] ; sens 1, début du XXe s. [« donner le frisson à », 1873, Larousse]). **1.** Faire se hérisser, provoquer l'horripilation de (rare) : *Un pépiement au-dessus de sa tête lui horripile délicieusement le poil* [d'un chat] (Genevoix). || **2.** *Fig.* et *fam.* Agacer extrêmement, impatienter vivement : *Il y avait bien aussi le train-train ordinaire de la vie qui les horripilait* (Zola). *Il haïssait d'ailleurs la bourgeoisie, dont la corruption endimanchée l'horripilait* (Huysmans). *Joseph a commencé de m'agacer, de m'horripiler même* (Gide). *Être horripilé par les questions de quelqu'un.*

● SYN. : **2** *crisper* (fam.), *énerver, exaspérer, excéder, irriter.*

***hors** [ɔr] prép. (mot probablem. tiré de *dehors* [v. ce mot] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*hors de,* v. cette loc.] ; sens 1, 1318, Godefroy ; sens 2, XXe s. [*hors texte, escompte hors banque ; hors cadre,* fin du XIXe s. ; *hors rang,* 1877, Littré ; *hors jeu, être hors jeu,* début du XXe s. ; *mettre quelqu'un hors la loi,* XIIIe s. ; *se mettre hors la loi,* XXe s.] ; sens 3, XXe s. [*hors catégorie ; hors ligne,* 1835, Acad. ; *hors pair, hors série,* XXe s.] ; sens 4, milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes* [devant un pronom, 1672, Molière ; devant un infinitif, av. 1951, Gide]). **1.** *Class.* et *littér.* Exprime l'extériorité par rapport à un lieu ou à une limite : *Il y avait hors la porte de la cour une terrasse* (Rousseau). *Les joueurs de guitare des cabarets hors barrière* (Flaubert). *Les seules femmes vraiment intelligentes, vraiment remarquables sont, hors les salons, hors le monde, à la tête des cloîtres !* (Huysmans). *Le peuple vous enverrait dinguer hors frontières* (Margueritte). || **2.** Dans un certain nombre d'expressions figées, exprime l'exclusion par rapport à un ensemble défini. || *Hors texte,* se dit d'une gravure tirée à part et intercalée dans un ouvrage. (V. aussi HORS-TEXTE, n. m., à l'ordre alphab.) || *Escompte hors banque,* escompte consenti à un taux inférieur à celui de la Banque de France. || *Hors cadre,* se dit d'un fonctionnaire qui est soustrait temporairement ou définitivement au cadre auquel il appartenait, pour occuper d'autres fonctions : *Un préfet hors cadre. C'est sur ma demande que je suis mis hors cadre et détaché* [...] *en Cochinchine* (France). || *Hors rang,* se dit d'une unité régimentaire (compagnie, escadron, batterie, etc.) rassemblant les principaux services d'un corps de troupe, et dont ne font pas partie les soldats appelés à combattre. || *Hors jeu,* se dit, dans certains sports d'équipe, d'un joueur qui s'est placé sur le terrain d'une manière interdite et qui n'a plus le droit de jouer. (V. aussi HORS-JEU, n. m., à l'ordre alphab.) || Fig. *Être hors jeu* (ou *hors de jeu*), ne pas intervenir dans une affaire, rester à l'écart. || *Mettre quelqu'un hors la loi,* le soustraire à la protection des lois et déclarer qu'on lui infligera sans jugement telle peine dès que son identité aura été reconnue : *Le décret de la Convention, la mise hors la loi des membres de la Commune insurgée...* (France). || Par extens. *Se mettre hors la loi,* refuser délibérément de se soumettre aux principes, aux règles de la société. || **3.** Exprime la supériorité : « au-dessus de ». || *Hors catégorie,* qui ne fait partie d'aucune catégorie chiffrée, qui est d'une classe exceptionnelle. || *Hors ligne, hors pair* (ou *hors de pair*), *hors série,* tout à fait exceptionnel, très supérieur : *Candidat hors ligne. Talent hors ligne, hors pair. J'affirmais que je serais, que j'étais hors série* (Beauvoir). || *Hors concours,* v. CONCOURS. || **4.** *Class.* et *littér.* Exprime la réserve ou l'exclusion (« excepté ») : devant un nom : *Hors les fils d'Horace, il n'est point de Romains* (Corneille). *Aucun bruit ne se faisait entendre, hors je ne sais quelle harmonie lointaine qui régnait dans la profondeur des bois* (Chateaubriand). *Et ces soldats mitrés étaient sous la conduite | D'Alphès, qui savait tous les chemins, hors la fuite* (Hugo) ; devant un pronom : *Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis* (Molière) ; devant un infinitif : *Seigneur, je reviens à toi, parce que je crois que tout est vanité, hors te connaître* (Gide).

◆ adv. (v. 1265, J. de Meung [*hors tout,* milieu du XXe s.]). *Class.* Dehors : *Mettre vos meubles hors et faire place à d'autres* (Molière). || Auj. *Hors tout,* se dit de la plus grande valeur de la dimension d'un objet : *Hors tout, c'est-à-dire entre les arêtes extérieures des skis, le traîneau avait 70 centimètres de large* (P.-É. Victor).

◆ **Hors de** loc. prép. V. ci-après à l'ordre alphab.

◆ **Hors que** loc. conj. (1666, Molière [suivi de l'indicatif ou du conditionnel, 1er août 1685, E. de Coulanges]). *Class.* À moins que (suivi du subjonctif) : *Hors qu'un commandement exprès du roi me vienne* (Molière). || *Littér.* Excepté que (suivi de l'indicatif ou du conditionnel) : *Il lui a fait subir toutes sortes de mauvais traitements, hors qu'il ne l'a pas battu* (Acad.).

***hors de** [ɔrdə] loc. prép. (*hors* construit avec la prép. *de ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 1 [*hors d'ici, de là,* 1668, Molière ; *les yeux hors de la tête,* XXe s. ; *hors d'œuvre,* 1596, Brunot] ; sens I, 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens I, 3, 1673, Boileau ; sens I, 4, av. 1704, Bourdaloue ; sens II, 1690, Furetière [*hors d'âge,* 1580, Montaigne ; *hors de saison,* milieu du XVIe s., Amyot] ; sens III, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*hors d'activité,* av. 1885, V. Hugo ; *être hors d'affaire,* 1671, Molière ; *mettre quelqu'un hors de cause,* 1690, Furetière ; *être hors de cause, cela est hors de cause,* 1866, Littré ; *être hors de combat,* 1651, Scarron ; *hors de sens,* v. 1770, J.-J. Rousseau — *hors du sens,* même sens, fin du XIIIe s., Adam de la Halle ; *hors de soi,* 1596, Hulsius — « qui est en proie à un trouble profond », 1580, Montaigne ; *hors de pair,* 1690, Furetière ; *hors d'eau,* 1968, Larousse ; *hors d'œuvre,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné — « en dehors des habitudes, des usages, du moment habituel », 1677, Mme de Sévigné ; *hors de prix,*

av. 1648, Voiture ; *il est hors de doute que,* 1826, Brillat-Savarin ; *hors de question,* XXe s. ; *hors de là,* 1651, Corneille]).

I. EXPRIME L'EXTÉRIORITÉ (SENS LOCAL). **1.** À l'extérieur d'un lieu : *S'ennuyer hors de son pays. Habiter hors de Paris. Se trouver hors de chez soi. Hors de la ville, dans un énorme jardin clos de grilles* (Gide). || *Hors d'ici !, Hors de là !,* sortez d'ici !, sortez de là : *Hors d'ici, le mendiant ; s'écria le portier furieux* (France). || *Les yeux hors de la tête,* les yeux dont le globe oculaire est trop saillant, exorbité : *Rubicond, les yeux hors de la tête* (France). || *Hors d'œuvre,* en termes d'architecture, qui est hors de l'alignement du bâtiment principal, en saillie : *Cabinet hors d'œuvre.* (V. aussi § III, et HORS-D'ŒUVRE, n. m. à l'ordre alphab.) || **2.** À l'écart de quelque chose qui constitue un groupe, un tout : *Vivre hors de la société, hors de son milieu. Être rejeté hors de l'Église.* || **3.** *Fig.* En sortant de : *Nous ne valons quelque chose que pour avoir été et pouvoir être un moment hors de nous* (Valéry). || **4.** En l'absence de : *Cela s'est passé hors de ma présence.*

II. EXPRIME L'EXTÉRIORITÉ (SENS TEMPOREL). Au-delà d'une certaine limite de temps : *Avant qu'on soit arrivé hors de l'hiver.* || Fig. *Hors d'âge,* suranné. || Fig. *Hors de saison,* qui n'est pas opportun, étant donné le moment, les circonstances : *Des propos hors de saison.*

III. SERT À FORMER DES SYNTAGMES À VALEUR ADJECTIVALE NÉGATIVE, CONSTRUITS SOIT COMME ÉPITHÈTES, SOIT COMME ATTRIBUTS, SANS IDÉE DE LIEU NI DE TEMPS. En dehors de l'action, de l'influence de : *Être hors d'atteinte, hors de danger, hors de vue. C'est inexpugnable, c'est hors de portée, c'est hors d'approche* (Hugo). *Ce lion* [...] | *Cherchant à dévorer les brebis hors de garde* (Leconte de Lisle). || *Hors d'activité,* qui n'est plus en activité : *Le général Hugo fut destitué de son commandement et mis hors d'activité* (Hugo). || *Être hors d'affaire,* être sorti d'embarras, de danger : *Il est maintenant hors d'affaire, l'opération a bien réussi.* || *Mettre quelqu'un hors de cause,* déclarer qu'il ne doit pas être partie au procès. (Peu usité.) || Fig. *Être hors de cause,* ne pas être incriminé, inquiété ; ne pas être impliqué dans une affaire. || *Cela est hors de cause,* il ne saurait en être question. || *Être hors de combat,* ne plus être en état de combattre. || *Hors d'état de,* dans l'impossibilité de : *Mettre quelqu'un hors d'état de nuire.* || *Hors d'usage,* impropre à l'usage. || *Hors d'haleine,* v. HALEINE. || Vx. *Hors de sens,* privé de raison. || *Hors de soi,* qui est sorti de son calme, en colère : *Mais, mon père, reprit-il sur le même ton tranquille et qui me mettait hors de moi* (Gide). *Elle gardait d'autant mieux la maîtrise d'elle-même qu'elle le voyait hors de lui* (Martin du Gard) ; *class.,* qui est en proie à un trouble profond, à de l'agitation, qui perd la raison ou qui est en extase : *Je suis si aise que je suis hors de moi* (Sévigné). || *Hors de pair,* sans rival, exceptionnel. (On dit aussi HORS PAIR [v. HORS, prép., n. 3].) || *Hors d'eau,* se dit d'une construction qui n'est plus exposée aux dégâts causés par les pluies. || Littér. *Hors d'œuvre,* qui ne fait pas partie intégrante du sujet et pourrait en être détaché sans inconvénient : *Groupes, figures placées hors d'œuvre dans un tableau. Toutes celles de l'Infante* [les scènes] *sont détachées et paraissent hors d'œuvre* (Corneille) ; *par extens.* et *class.,* en dehors des habitudes, des usages, du moment habituel : *Sans ce gentilhomme qui est toujours chez vous, à ce qu'on dit, je ne vous rendrais pas une visite aussi hors d'œuvre* (Dancourt). [V. aussi § I, n. 1, et HORS-D'ŒUVRE, n. m., à l'ordre alphab.] || *Hors de prix,* qui dépasse de beaucoup le prix normal, très cher : *Seigneur Dieu ! soupira la citoyenne* [...] *le pain est hors de prix* (France). || *Il est hors de doute que,* il n'est pas douteux que. || *Hors de question,* qui n'est pas envisagé ; qui est en dehors de la norme. || Class. *Hors de là,* à part cela, en dehors de cela : *Car enfin, hors de là, que peut-il m'imputer ?* (Corneille).

***horsain** [ɔrsɛ̃] n. m. (de *hors ;* XIIIe s.). En Normandie, nom donné aux gens étrangers au pays : *Ils regardaient le horsain, c'est-à-dire ce non-Normand, avec un sourire moqueur* (Duhamel).

***hors-bord** [ɔrbɔr] n. m. invar. (de *hors* et de *bord,* d'après l'angl. *out board,* proprem. « [moteur] à l'extérieur du bord [d'un navire] », de *out,* hors, dehors, au-dehors, et de *board,* planche, côté d'un navire ; 1931, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1962, Larousse). **1.** Moteur fixé à l'arrière ou sur le côté d'un yacht, à l'extérieur du bordé. || **2.** Canot léger de course, propulsé par un moteur hors bord.

***hors-caste** [ɔrkast] n. m. (de *hors* et de *caste ;* 1907, Larousse). Syn. de PARIA.

***hors-d'œuvre** [ɔrdœvr] n. m. invar. (de *hors, de* et *œuvre ;* 1690, Furetière, au sens 3 ; sens 1, 1721, Trévoux [comme adj., au sens de « détaché des murs du bâtiment, en parlant d'un pilier, d'une balustrade, etc. », 1596, Havard] ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** En termes d'architecture, partie d'un bâtiment qui est hors de l'alignement du corps principal. (V. aussi HORS DE, § I, n. 1.) || **2.** Partie non intégrante d'une œuvre et qu'on pourrait retrancher sans nuire à son plan : *Ceci, Monsieur Crevel, est encore un hors-d'œuvre et nous éloigne du sujet* (Balzac). [V. aussi HORS DE, § III.] || **3.** Mets que l'on sert au début d'un repas, après le potage ou avant le premier service : *Un choix de vins vraiment royal* [...], *château-filhot 58 aux hors-d'œuvre...* (Zola).

***horse-guard** [ɔrsgard] n. m. (mot angl. désignant un garde du corps à cheval, de *horse,* cheval, et de *guard,* garde, n. m. et f. ; 1792, Chantreau). Militaire appartenant au régiment de cavalerie de la garde royale anglaise : [Le duc de Richelieu, ministre de Louis XVIII], *pour tous ceux qui respirèrent quand le dernier uhlan, le dernier cosaque, le dernier croate et le dernier horse-guard quittèrent la France, demeurera à travers tout ce siècle* [...] *le Libérateur du territoire* (Aragon).

• Pl. *des* HORSE-GUARDS.

***horse power** [ɔrspawər] n. m. invar. (loc. angl. signif. « force d'un cheval ou son équivalent », de *horse* [v. l'art. précéd.], et de *power,* pouvoir, puissance [anc. franç. *pooir,* forme qui a précédé *pouvoir*] ; 1825, *Mémoires de l'Acad. des sciences*). Unité de puissance (symb. : HP) adoptée en Grande-Bretagne, et qui vaut 75,9 kgm/s, ou 1,013 8 ch, ou 0,745 7 kWh.

***horse-pox** [ɔrspɔks] n. m. invar. (mot angl. désignant la vaccine du cheval, de *horse* [v. HORSE-GUARD], et de *pox,* syphilis, vérole, variole ; 1873, Larousse). Variole du cheval (le *cow-pox* étant la variole des bovins).

***hors-jeu** [ɔrʒø] n. m. invar. (de *hors* et de *jeu ;* 1931, Larousse). Dans certains sports d'équipe (football, rugby), faute commise par le joueur qui se place sur le terrain d'une manière interdite par les règles.

***hors-la-loi** [ɔrlalwa] n. m. invar. (de *hors, la* [art. défini fém.] et *loi,* d'après l'angl. *outlaw,* proscrit, bandit, de *out,* hors, dehors, au-dehors, et de *law,* loi ; fin du XIXe s., A. Daudet, au sens 2 ; sens 1, début du XXe s.). **1.** Individu mis hors la loi ; bandit, aventurier. || **2.** Celui qui, par sa propre action, se place en dehors des lois, ou qui se soustrait délibérément aux règles de la société et vit en marge : *Ces hors-la-loi inspirent à la femme des besoins frénétiques d'abandon, de dévouement* (Daudet). *Il était toujours prêt à donner refuge aux hors-la-loi italiens dont le gouvernement suisse avait ordonné l'expulsion* (Martin du Gard). *Le romantisme s'attache à illustrer un mouvement profond de revendication dans les images conventionnelles du hors-la-loi* (Camus).

• SYN. : **2** *exilé, outlaw* (littér.), *proscrit, rebelle.*

***hors-ligne** [ɔrliɲ] n. m. invar. (de *hors* et de *ligne ;* 1869, d'après Littré, 1877). Parcelle de terrain restée en dehors de la ligne tracée pour la construction d'une voie publique.

***hors-profil** [ɔrprɔfil] n. m. pl. (de *hors* et de *profil ;* 1968, Larousse). En matière de travaux publics, parties d'une excavation

débordant du profil théorique défini par le cahier des charges.

***horst** [ɔrst] n. m. (mot allem. signif. « bosquet, aire, butoir » ; 1902, Larousse). En géologie, compartiment soulevé entre des failles, inverse du fossé, ou *graben.*

***hors-texte** [ɔrtɛkst] n. m. invar. (de *hors* et de *texte ;* 1907, Larousse). Illustration de mêmes dimensions que les cahiers d'un livre, mais imprimée à part et sur un papier différent, intercalée à l'intérieur d'un cahier ou entre deux cahiers, et qui n'est pas comptée dans la pagination. (V. aussi HORS, prép., n. 2.)

hortensia [ɔrtɑ̃sja] n. m. (lat. scientif. moderne *hortensia,* créé, d'après le prénom fém. *Hortense,* par le botaniste A. L. de Jussieu [1748-1836] pour remplacer *lepautia,* nom créé par le botaniste Ph. Commerson [1727-1773] en l'honneur de Mme Nicole Reine Étable *Lepaute,* mathématicienne [1723-1788], femme de l'horloger J. A. Lepaute [1720-1789] — Commerson avait rapporté l'hortensia du Japon et était l'ami intime de M. et Mme Lepaute ; 1789, *Encycl. méthodique,* écrit *hortense ; hortensia,* 1801, *Courrier des spectacles* [aussi var. *hortensie,* 1812, Mozin]). Arbuste originaire d'Extrême-Orient, dont il existe plusieurs espèces, abondamment cultivées pour leurs grosses inflorescences roses, blanches ou bleues : *La bordure du couvercle représentait des hortensias dans lesquels se jouaient des Amours* (Balzac). *Des vases en porcelaine d'où s'élançaient* [...] *des lys, des pivoines, des digitales, des touffes d'hortensias* (Flaubert).

◆ adj. invar. (av. 1922, Proust). De la couleur de l'hortensia : *Un jeune homme en toque de velours noir, en jupe hortensia* (Proust).

horti- [ɔrti], élément tiré du lat. *hortus,* jardin, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

horticole [ɔrtikɔl] adj. (du lat. *hortus,* jardin, sur le modèle de *agricole ;* 1829, *Revue horticole*). Relatif à la culture des jardins : *Ils achetèrent des instruments horticoles* (Flaubert).

horticulteur [ɔrtikyltœr] n. m. (du lat. *hortus,* jardin, sur le modèle de *agriculteur ;* 1829, Boiste). Celui qui pratique l'horticulture, et plus particulièrement celui qui cultive les arbres et les plantes d'ornement : *Des serres coquettes où de riches horticulteurs rassemblent les plus magnifiques raretés* (Balzac).

horticultural, e, aux [ɔrtikyltyral, -o] adj. (de *horticulture ;* 1839, Acad.). Relatif à l'horticulture.

horticulture [ɔrtikyltyr] n. f. (du lat. *hortus,* sur le modèle de *agriculture ;* 1827, *Annales de la société d'horticulture*). Art de cultiver les jardins (culture potagère et maraîchère, floriculture, arboriculture) : *Un riche rentier d'Auteuil, aimable et doux, un peu trop âgé pour elle, et qui n'avait qu'une passion — tout à fait inoffensive et reposante —, l'horticulture. Le brave homme passait son temps, le sécateur à la main, à soigner, élaguer une magnifique collection de rosiers, à chauffer la serre, arroser les corbeilles* (Daudet).

hortillon [ɔrtijɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *orteil,* jardin [XIIIe s., *Mervelles de Rigomer*], dér. de l'anc. franç. [*h*]*ort,* même sens [XIIe s., Godefroy], lat. *hortus,* jardin ; 1492, Godefroy). Celui qui cultive un hortillonnage.

● REM. On dit aussi HORTILLONNEUR, n. m. (de *hortillon ;* 1873, Larousse).

hortillonnage [ɔrtijɔnaʒ] n. m. (de *hortillon ;* 1873, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Nom donné, en Picardie, à des marais, entrecoupés de petits canaux, qu'on exploite, au moyen d'abondantes fumures, pour la production des légumes et des fruits. || **2.** Ce mode de culture.

hortillonneur n. m. V. HORTILLON.

hosanna ou **hosannah** [ɔzana] n. m. (bas lat. ecclés. *hosanna,* louange, bénédiction, hébreu *hoscha na,* sauve-nous maintenant ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 2 [« partie du *Sanctus* de la messe chantée », XXe s.] ; sens 1, 1564, *Indice de la Bible* [« prière... que les israélites récitent le dernier jour de la fête des Tabernacles », 1866, Littré] ; sens 3, 1672, Sacy [comme exclamation ; comme n. m., 1802, Chateaubriand]). **1.** Exclamation de joie, de triomphe, contenue dans certaines prières juives. || *Par extens.* Prière de ce type, notamment celle que les israélites récitent le dernier jour de la fête des Tabernacles. || **2.** Hymne catholique qui se chante le jour des Rameaux. || Partie du *Sanctus* de la messe chantée. || **3.** *Littér.* Cri de joie, de triomphe ; chant de louange, hymne à la glorification de quelque chose : *Hosannah ! | Gloire aux saints ! Gloire au Christ ! Gloire au Dieu du Sinaï ! | Longs jours au Protecteur* [Cromwell] (Hugo). *Le jeune critique blond a des amis qui lui chantent des hosannas continuels et qui partagent sa vie débraillée* (Balzac). *Sur l'orgue universel, des peuples prosternés | Entonnaient l'hosanna des siècles nouveau-nés* (Musset). *Des cris de victoire, des gémissements de gratitude, et puis des hurlements de férocité, des reproches de victimes et des hosannas impies de sacrificateurs...* (Baudelaire).

hosannière [ɔzanjɛr] adj. f. (de l'anc. franç. *osanne,* dimanche des Rameaux [1276, Godefroy], d'où « buis » [XVIe s.], lat. médiév. [*dominica*] *osanna,* dimanche des Rameaux, du bas lat. ecclés. *dominica,* dimanche [v. DIMANCHE], et *hosanna* [v. l'art. précéd.] ; av. 1553, Rabelais, écrit *croix osanière ; croix hosannière,* 1931, Larousse). *Croix hosannière,* croix au pied de laquelle on chantait l'*Hosanna* le dimanche des Rameaux.

hospice [ɔspis] n. m. (lat. *hospitium,* hospitalité, liens de l'hospitalité, toit hospitalier, logement, gîte, de *hospes, -pitis,* hôte ; XIIIe s., *Miracles de saint Éloi,* dans la loc. *prendre hospise,* se loger ; sens 1, 1690, Furetière, écrit *hospice* [« maison religieuse où l'on donne l'hospitalité aux pèlerins et aux voyageurs », 1812, Mozin] ; sens 2, 1767, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1770, Raynal). **1.** *Vx.* Petite maison religieuse établie dans une ville, par un ordre, pour y recevoir ses religieux en déplacement. || *Par extens.* Maison religieuse où l'on donne l'hospitalité aux pèlerins et aux voyageurs : *L'hospice du Grand-Saint-Bernard.* || **2.** *Vx.* Lieu où l'on donne l'hospitalité : *Les traitements que j'éprouve en ce pays sont trop contraires* [...] *aux intentions du grand prince qui m'a donné cet hospice* (Rousseau). || **3.** Établissement public ou privé où sont reçus les vieillards, les infirmes, les incurables, les enfants abandonnés ou orphelins, soumis à un régime voisin de celui des hôpitaux : *Hospice de vieillards. Hospice des enfants trouvés. Ces hospices de mon pays, ouverts aux malheureux et aux faibles, sont souvent cachés dans des vallons qui portent au cœur le vague sentiment de l'infortune et l'espérance d'un abri* (Chateaubriand). *Il devint morose, tomba malade, et fut soigné par charité dans je ne sais quel hospice allemand* (Balzac). *Il faudra la mettre à l'hospice ; sinon je ne sais pas ce qu'elle pourra devenir* [une aveugle sans famille] (Gide).

● SYN. : **3** *asile.*

1. hospitalier, ère [ɔspitalje, -ɛr] n. et adj. (de *hospital,* forme anc. de *hôpital ;* v. 1206, Guiot de Provins, au sens 1 [comme n. ; comme adj., 1690, Furetière ; *grand hospitalier,* 1721, Trévoux — art. *Malthe*] ; sens 2, XVIe s., *Coutumier général ;* sens 3, XXe s.). **1.** Membre de certains ordres religieux institués pour recevoir les pèlerins et les voyageurs, ou pour donner des soins aux malades dans les hôpitaux : *Les hospitaliers du Saint-Esprit. Les hospitaliers du Grand-Saint-Bernard. Les hospitalières de Saint-Joseph. Plusieurs d'entre eux* [des religieux], *sous le nom d'« hospitaliers », se consacrèrent* [...] *à cette vertu touchante* [l'hospitalité] (Chateaubriand) ; et adjectiv. : *Frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu. Ces filles hospitalières étonnaient par leur charité* (Chateaubriand). || *Grand hospitalier,* dignitaire de l'ordre de Malte qui avait la juridiction du grand hôpital de l'île. || **2.** *Vx* et *fam.* Celui qui donnait des soins dans les hôpitaux : *Les malades d'alors étant tels que les nôtres, | Donnaient de l'exercice au pauvre hospitalier* (La Fontaine). || **3.** Personne employée dans les services des hôpitaux.

◆ adj. (sens 1, xx^e s. ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Se dit des ordres créés pour le service des voyageurs, des pèlerins ou des malades : *Ordre hospitalier et militaire de Malte.* ‖ **2.** Qui concerne les hôpitaux, les hospices, le soin des malades : *Établissements hospitaliers. Organisation hospitalière. Personnel hospitalier. Sérafine, quinze jours plus tard, fut opérée dans une maison hospitalière, tenue par des religieuses, rue de Lille* (Zola).

2. hospitalier, ère [ɔspitalje, -ɛr] adj. (de *hospitalité ;* 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [*cœur hospitalier,* début du xx^e s.] ; sens 3, 1685, La Fontaine [« qui a l'aspect engageant, accueillant des lieux où l'on pratique l'hospitalité », 1810, M^me de Staël] ; sens 4, 1874, Leconte de Lisle). **1.** *Dieux hospitaliers,* les dieux de l'hospitalité, ceux qui favorisent, protègent l'hospitalité : *Ô dieux hospitaliers ! que vois-je ici paraître ? | Dit l'animal chassé du paternel logis* (La Fontaine). ‖ **2.** Se dit d'une personne qui pratique volontiers l'hospitalité, qui aime à recevoir et traite toujours bien ses hôtes : *Saint Nicolas était très hospitalier et très aumônier ; il dépensait ses biens et ceux de l'Église en viatiques aux pèlerins et secours aux malheureux* (France). ‖ Fig. et plaisamm. *Cœur hospitalier,* cœur volage. ‖ **3.** Où l'on trouve aisément l'hospitalité, où l'on est agréablement reçu, hébergé : *Dans ce pays hospitalier, les vendangeurs sont nourris au logis* (Balzac). *Puis il pria ses amis d'entrer dans sa cabane hospitalière* (France). ‖ *Par extens.* Qui a l'aspect engageant, accueillant des lieux où l'on pratique l'hospitalité : *La décoration soignée, les parures et la bonne intention des petites demeures ont quelque chose d'hospitalier* (Staël). ‖ **4.** *Fig.* et *littér.* Qui est propice, favorable à quelque chose : *Il est un lieu sauvage, au rêve hospitalier* (Leconte de Lisle).

• SYN. : **2** et **3** *accueillant.* — CONTR. : **2** et **3** *inhospitalier.*

hospitalisation [ɔspitalizasjɔ̃] n. f. (de *hospitaliser ;* 1866, Littré, aux sens 1-2). **1.** Action d'hospitaliser ; admission dans un établissement hospitalier : *Formalités d'hospitalisation.* ‖ **2.** Séjour dans un établissement hospitalier : *Il faut compter un mois d'hospitalisation.*

hospitalisé, e [ɔspitalize] adj. et n. (part. passé de *hospitaliser ;* 9 juill. 1875, *Journ. officiel,* p. 5105). Qui est reçu en tant que malade à demeure dans un établissement hospitalier : *L'accident a fait douze blessés, dont trois hospitalisés.*

hospitaliser [ɔspitalize] v. tr. (dér. savant du lat. *hospitalis,* d'hôte, hospitalier [au pr. et au fig.], de *hospes, -pitis,* hôte ; 1801, Mercier, au sens 2 ; sens 1, 1893, *Dict. général* [v. aussi l'art. précéd.]). **1.** Faire entrer quelqu'un dans un établissement hospitalier : *Hospitaliser un accidenté.* ‖ **2.** Donner asile, prodiguer ses soins, sa sollicitude à des personnes âgées, infirmes, à des enfants abandonnés (rare) : *Depuis le mois de novembre dernier, Louise de la M... hospitalise avec Gertrude trois petites aveugles* (Gide).

hospitalisme [ɔspitalism] n. m. (angloaméric. *hospitalism,* dér. de l'angl. *hospital,* hôpital, lui-même empr. de l'anc. franç. *hospital* [v. HÔPITAL] ; 1962, Larousse). Ensemble des troubles psychosomatiques provoqués chez l'individu jeune par un séjour prolongé dans un établissement hospitalier.

hospitalité [ɔspitalite] n. f. (lat. *hospitalitas,* hospitalité, de *hospitalis* [v. l'art. précéd.] ; v. 1206, Guiot de Provins, au sens 2 [« obligation faite à certaines abbayes d'héberger les voyageurs », 1301, *BEC,* 1876, VI, p. 358] ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1530, Lefèvre d'Étaples [« action de recevoir chez soi avec amabilité un ou plusieurs hôtes », 1833, Sainte-Beuve] ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, xx^e s.). **1.** Dans l'Antiquité, droit réciproque de trouver en voyage asile, vivre et protection les uns chez les autres, selon des conventions établies : *Jupiter était le dieu de l'hospitalité ; c'est de sa part que venaient les étrangers, les suppliants, les « vénérables indigents », ceux qu'il fallait traiter « comme des frères »* (Fustel de Coulanges). *L'hospitalité existait entre Athènes et Sparte.* ‖ **2.** *Vx.* Accueil, hébergement et entretien gratuits des pèlerins, des voyageurs, des indigents, pratiqués autref. par charité dans des maisons hospitalières. ‖ *Spécialem.* Obligation faite à certaines abbayes d'héberger les voyageurs. ‖ **3.** *Auj.* Action de recevoir chez soi, de loger et de nourrir gratuitement l'étranger qui se présente : *Exercer, donner, recevoir l'hospitalité. L'hospitalité arabe.* [Le vice-consul] *m'offrit l'hospitalité pour la nuit* (Chateaubriand). ‖ *Par extens.* Action de recevoir chez soi avec amabilité un ou plusieurs hôtes : *Je vous remercie de l'hospitalité que vous m'avez donnée.* ‖ **4.** Asile accordé à un réfugié : *Accorder l'hospitalité à des exilés.* ‖ **5.** Disposition à accueillir des personnes chez soi : *Il est connu pour son hospitalité.*

• SYN. : **3** *accueil.*

hospitalo-universitaire [ɔspitaloyniversitɛr] adj. (de *hospitalo-,* élément tiré de *hôpital* [v. ce mot], et de *universitaire ;* 30 déc. 1958, *Journ. officiel*). Qui se rapporte à l'hôpital en tant que lieu où se fait une partie des études médicales : *L'enseignement hospitalo-universitaire.*

hospodar [ɔspɔdar] n. m. (mot ukrainien signif. « souverain » ; 1663, *le Français moderne,* XXII, 208). Ancien titre des princes roumains placés par le gouvernement ottoman à la tête de l'administration des principautés de Moldavie et de Valachie.

host n. m. V. OST.

hostau, hosteau ou **hosto** [ɔsto] n. m. (provenç. mod. *oustau,* demeure, logis, anc. provenç. *ostal* [forme qui répond à l'anc. franç. *ostel,* v. HÔTEL] ; 1808, d'Hautel, écrit *osto,* au sens de « chez-soi » ; sens actuel, 1886, Esnault [écrit *hosteau ; hostau, hosto,* xx^e s.]). *Pop.* Hôpital.

hostellerie [ɔstɛlri] n. f. (reprise, avec un sens spécialisé, de l'anc. orthogr. de *hôtellerie* [v. ce mot] ; début du xx^e s.). Auberge confortable ou même luxueuse, d'aspect rustique, servant des repas gastronomiques.

hostie [ɔsti] n. f. (lat. *hostia,* victime [en général, expiatoire], et, à basse époque, dans la langue ecclés., « pain consacré et changé en corps de Jésus » ; xii^e s., Godefroy, écrit *oiste* [*hostie,* xiii^e s.], au sens II ; sens I, 1, v. 1355, Bersuire ; sens I, 2, 1640, Corneille).

I. 1. Dans l'Antiquité, victime, animal immolé en sacrifice aux dieux et, chez les Hébreux, à Dieu : *Salomon pour hosties pacifiques égorgea et immola au Seigneur vingt-deux mille bœufs et vingt mille brebis* (Bible, Sacy). ‖ **2.** *Class.* et *fig.* Victime en général : *Père barbare, achève, achève ton ouvrage ; | Cette seconde hostie est digne de ta rage* (Corneille).

II. Petite rondelle de pain (azyme dans l'Église latine) que le prêtre consacre à la messe : *Il préparait le calice sur une petite table* [...]. *Il posa en travers de la coupe un purificatoire propre, mit pardessus ce linge la patène d'argent doré, contenant une hostie* (Zola). *Le ciboire renferme les saintes hosties, la nourriture de l'âme* (France).

hostile [ɔstil] adj. (lat. *hostilis,* hostile, de *hostis,* étranger, ennemi [de guerre], ennemi [en général] ; av. 1525, G. Cretin, au sens 2 [var. *hostif,* milieu du xv^e s. ; « qui marque l'inimitié, la malveillance », 1841, Balzac] ; sens 1, 1675, M^me de Sévigné ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand ; sens 4, 1807, M^me de Staël). **1.** Qui se comporte en ennemi, qui fait figure d'ennemi : *Mis en contact, par ma profession d'avocat, avec la masse de la population, je la trouve le plus souvent indifférente ou même hostile en matière religieuse* (France). *Tel poste a perçu les feux de camps d'une bande d'Indiens hostiles qui s'apprêtent à l'exterminer* (Lévi-Strauss). ‖ **2.** Qui est le propre d'un ennemi, qui indique une menace de guerre, de combat : *À la moindre démonstration hostile* [...], *se jeter derrière le plus gros tronc* (Mérimée). ‖ Qui marque l'inimitié, la malveillance : *Accueil hostile. Ma protégée, vers laquelle notre vieille Rosalie, tout en nous servant, jetait force regards hostiles, dévora goulûment l'assiette de soupe* (Gide). ‖ **3.** *Hostile à une idée, une action, une procédure,* qui désapprouve cette idée, cette action, cette procédure ; qui s'y oppose : *À ce projet* [...] *au début ma mère n'avait pas été hostile* (Proust). *Être hostile au scrutin*

majoritaire. || **4.** Se dit de ce qui se montre ou semble être contraire, inamical, cruel : *Comme beaucoup de gens, Diard essaya de tout, et tout lui fut hostile* (Balzac). *Je ne vois rien qu'un ciel hostile | Et les murs nus de ma prison* (Apollinaire). *Nature hostile. Climat hostile.*

• SYN. : **1** *ennemi ;* **2** *alarmant, menaçant ; désagréable, inamical, malveillant, mauvais ;* **3** *contraire, défavorable, opposé ;* **4** *ingrat, inhospitalier, inhumain, néfaste.*

hostilement [ɔstilmɑ̃] adv. (de *hostile ;* 1418, Godefroy). Avec hostilité : *Il me regardait hostilement et haussa les épaules quand nos regards se rencontrèrent* (Gide).

hostilité [ɔstilite] n. f. (bas lat. *hostilitas,* sentiments hostiles, du lat. class. *hostilis* [v. HOSTILE] ; 1353, Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1606, Crespin ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* État de guerre. || Auj. *Acte d'hostilité,* manifestation de belligérance : *Ce prince se livra à des actes d'hostilité sans avoir déclaré la guerre* (Acad., 1935). || **2.** Sentiment d'inimitié envers quelqu'un : *Ils* [ses traits] *ne cessaient d'être inexpressifs que pour marquer l'hostilité* (Gide). *Il éprouvait de l'hostilité contre Roy, mais aucune antipathie* (Martin du Gard). || **3.** Attitude d'opposition à quelque chose : *Hostilité à un projet.*

• SYN. : **2** *animosité, antipathie, aversion, haine, ressentiment.* — CONTR. : **2** *affection, amitié, amour, bienveillance, cordialité, sympathie, tendresse.*

◆ **hostilités** n. f. pl. (av. 1502, O. de Saint-Gelais). Ensemble des opérations de guerre : *Le déclenchement des hostilités. L'arrêt des hostilités. Les hostilités étaient suspendues et c'était comme unc trêve de Dieu* (Gautier).

• SYN. : *combats, conflit.* — CONTR. : *armistice, paix, trêve.*

hosto n. m. V. HOSTAU.

***hot** [ɔt] adj. (mot angl. signif. « chaud », au pr. et au fig. ; 1934, Panassié). Se dit du jazz tel que le pratiquaient les improvisateurs noirs vers 1925-1930.

***hot dog** [ɔtdɔg] n. m. (loc. angloaméric. signif. proprem. « chien chaud », de *hot* [v. l'art. précéd.], et de *dog,* chien ; 1962, Larousse). Petit pain fourré d'une saucisse chaude.

• Pl. *des* HOT DOGS.

hôte, hôtesse [ot, otɛs] n. (lat. *hospitem,* accus. de *hospes, -pitis,* celui qui donne ou reçoit l'hospitalité ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *oste* [*hoste,* v. 1196, J. Bodel ; *hôte,* XVIIe s.], au sens I, 1 [le dér. fém. a d'abord été écrit *ostesse* — v. 1175, Chr. de Troyes —, puis *hostesse* — XVe s., *Perceforest* —, enfin *hôtesse* — XVIIe s.] ; sens I, 2, v. 1190, J. Bodel [*table d'hôte,* 1640, Oudin] ; sens I, 3, fin du XIXe s. ; sens II, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*hôte payant,* 1922, Maurois — *hôte,* même sens, 1866, Littré] ; sens II, 2, 1646, Rotrou [*les hôtes de l'air,* 1957, Robert] ; sens II, 3, fin du XIIIe s., Beaumanoir).

I. 1. Personne qui donne l'hospitalité, qui reçoit chez elle quelqu'un : *On me mit à terre, sur le chemin de la Révolte, et je gagnai, à travers champs, la maison de mon hôtesse. Je demeurai vingt-quatre heures chez elle* (Chateaubriand). *Un hôte poli qui ne regarde pas de trop près à la condition de ses invités* (Gautier). *Eumée recevant dans son étable Ulysse, qu'il ne reconnaissait pas, mais qu'il traitait avec honneur comme un hôte envoyé par Zeus* (France). || **2.** *Vx.* Personne qui sert à manger, à boire, et parfois loge moyennant paiement : *Encore nous faut-il chercher un hôte qui vende du vin à deux sous le pot* (France). *L'hôtesse c'est celle qui, dans tous les ports du monde, fournit aux marins* [...] *le gîte, le manger et le boire* (Vercel). || *Table d'hôte,* table d'un restaurant, d'une auberge, d'une pension de famille, où l'on sert à heure fixe, et pour un prix fixe, un repas commun à plusieurs habitués : *C'est un petit restaurant de pauvres, avec une table d'hôte au fond pour les habitués* (Daudet). || **3.** Animal ou végétal dans ou sur lequel et au détriment duquel vit un parasite.

II. 1. Personne qui reçoit l'hospitalité, qui est reçue chez quelqu'un : *L'hôte, en Orient, est supérieur au maître de la maison* (Renan). *Le bon hasard qui nous avait octroyé, ce soir-là, nos hôtes féminins* (Villiers de L'Isle-Adam). || *Hôte payant,* personne qui est logée et nourrie chez quelqu'un moyennant paiement. || **2.** *Poét.* Être qui vit habituellement en un certain lieu : *Les hôtes des bois, des forêts.* || *Les hôtes de l'air,* les oiseaux. || **3.** *Littér.* Ce qui habite en quelqu'un, qui est associé à sa vie morale ou psychologique, à sa condition : *Les vices en nous sont des hôtes qui deviennent les maîtres du logis* (Sainte-Beuve). *Jamais il n'avait pu mettre un sou de côté, en tous lieux la misère était devenue son hôtesse, chaque année de plus lui apportait une déchéance nouvelle* (Zola). *Hôtesse de ce corps opaque, une âme attend sans doute* (Gide).

• SYN. : **I, 1** *amphitryon* (littér.) ; **2** *aubergiste, hôtelier, logeur.* || **II, 1** *commensal, convive, invité.*

• REM. Aux sens II, 1 et 2, on emploie souvent au fém. la forme masculine *hôte.*

◆ **hôtesse** n. f. (1962, Larousse [*hôtesse de l'air,* v. 1950]). Jeune femme chargée de l'accueil dans une entreprise, une exposition, une gare, etc. || *Hôtesse de l'air,* jeune femme chargée d'assurer, à bord des avions commerciaux, les différents services utiles au confort et à la sécurité des passagers.

hôtel [otɛl] n. m. (lat. impér. *hospitale,* auberge, neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *hospitalis,* d'hôte, hospitalier, dér. de *hospes, -pitis* [v. l'art. précéd.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *ostel* [*hostel,* v. 1170, *Livre des Rois*], au sens de « demeure, logis » ; 1226, *Courtois d'Arras,* écrit *hostel* [*hôtel,* 1677, Miege], au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut* [*en l'ostel le roi,* « à la résidence du roi », v. 1283, Beaumanoir ; *hôtel particulier,* 1936, Aragon — *hostel,* même sens, 1690, Furetière ; *mai(s)tre d'(h)ostel,* v. 1398, *le Ménagier de Paris* — « celui qui, chez un particulier..., prend soin de tout ce qui concerne la table, dirige le service », 1735, Lesage] ; sens 3, 1690, Furetière [*hostel de ville,* 1538, R. Estienne — d'abord *hostel commun,* 1478, Bartzsch]). **1.** Maison dans laquelle on loue des chambres ou des appartements meublés et où le service est assuré par le personnel domestique, certains établissements servant aussi des repas aux voyageurs : *La veille* [...] *il avait laissé Mme de Gromance dans une chambre d'hôtel où ils avaient des rendez-vous* (France). *Dans ce grand lit de la chambre d'hôtel, il n'osait faire un mouvement* (Giraudoux). *Pendant la guerre, faute de moyens, j'ai habité des hôtels sordides* (Beauvoir). || **2.** *Autref.* Demeure fastueuse d'un grand seigneur à la ville : *L'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges. L'hôtel de Lauzun, à Paris.* || Auj. *Hôtel particulier,* ou simplem. *hôtel,* maison de ville, vaste et indépendante, d'un riche particulier : *Acheter, habiter un hôtel particulier. On l'arrêta devant un petit hôtel à deux étages, surmonté d'une terrasse en jardin d'hiver, l'ancien pied-à-terre d'un levantin du Caire qui venait de mourir dans la ruine* (Daudet). *Le petit hôtel qu'Anne habitait près du bois* (Martin du Gard). || *Maître d'hôtel,* autref., officier qui était préposé à la direction du service de la table chez un grand seigneur ; auj., celui qui, chez un particulier, dans un grand restaurant, prend soin de tout ce qui concerne la table, dirige le service. || **3.** Vaste édifice occupé par certaines administrations, certains services publics : *Il ne pouvait disposer de cet objet qui ne lui appartenait plus, et qui devait être mis aux enchères à l'hôtel des ventes* (France). *L'hôtel des Monnaies. L'hôtel des Invalides. Hôtel des postes.* || Spécialem. *Hôtel de ville,* mairie d'une localité assez importante : *L'hôtel de ville de Bordeaux.* (L'Hôtel de Ville de Paris s'écrit avec des majuscules.)

• SYN. : **1** *hôtellerie* ou *hostellerie, palace, pension de famille.*

hôtel-Dieu [otɛldjø] n. m. (de *hôtel* [v. ce mot] et de *Dieu,* proprem. « maison de Dieu » ; v. 1265, J. de Meung). Nom donné à des hôpitaux de fondation ancienne, qui avaient, à l'origine, un caractère religieux très accentué.

• Pl. *des* HÔTELS-DIEU.

hôtelier, ère [otəlje, -ɛr] n. (de *hôtel* [v. ce mot] ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *osteler* [*hostellier,* XVe s., *BEC,* 4e série, III,

482 ; *hôtelier,* 1680, Richelet], au sens 2 ; sens 1, v. 1268, É. Boileau [écrit *hostelier ; hôtelier,* XVIIe s.]). **1.** Personne qui tient un hôtel, une hôtellerie, une auberge : *Interrompant ce discours, l'hôtelier apporta lui-même la soupière fumante et le fromage râpé* (France). || **2.** Dans certaines abbayes, religieux chargé de recevoir et de nourrir les hôtes : *Sur ces entrefaites, je les aperçus qui sortaient de la chapelle et se dirigeaient, sous la conduite du père hôtelier, vers mon allée* (Huysmans).

• SYN. : **1** *aubergiste, restaurateur.*

◆ adj. (8 août 1913, *Bulletin des lois*). Qui concerne l'hôtel ou l'hôtellerie : *L'industrie hôtelière. École hôtelière.*

hôtellerie [otɛlri] n. f. (de *hôtel* [v. ce mot] ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *hostelerie* [*hostellerie,* XIVe s. ; *hôtellerie,* XVIIe s.], au sens 2 ; sens 1, milieu du XIIIe s. ; sens 3, 16 août 1498, Littré). **1.** *Vx.* Maison où les voyageurs étaient logés et nourris moyennant paiement : *La seule hôtellerie logeable dans ce désert* (Gautier). *On passait rue de l'Oiseau, devant la vieille hôtellerie de « l'Oiseau flesché », dans la grande cour de laquelle entrèrent quelquefois, au XVIIe siècle, les carrosses des duchesses de Montpensier, de Guermantes et de Montmorency* (Proust). || **2.** Partie d'une abbaye destinée à recevoir les étrangers : *Des religieux s'établirent dans la grotte, bâtirent un monastère, une chapelle, une hôtellerie, sur le rivage, et les pèlerins commencèrent à affluer* (France). || **3.** Profession, corporation des hôteliers ; industrie hôtelière : *Syndicat de l'hôtellerie. Travailler dans l'hôtellerie. Difficultés que traverse l'hôtellerie.*

hôtesse n. f. V. HÔTE.

***hotte** [ɔt] n. f. (francique **hotta,* hotte ; v. 1230, *Merlin,* écrit *hote* [*hotte,* fin du XIIIe s., Joinville], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [« construction en maçonnerie... reliée à un organe de tirage... », 1676, Félibien] ; sens 3, av. 1885, V. Hugo). **1.** Grand panier, ordinairement en osier, qui se fixe sur le dos au moyen de bretelles et qui sert à transporter divers objets : *Une hotte de vendangeur, de chiffonnier, de jardinier. Je contemplai* [...] *les hommes chargés de hottes* (Balzac). || **2.** Manteau de cheminée évasé en forme de tronc de pyramide : *Mais, en haut, l'atelier surtout était une merveille* [...], *occupé d'un bout par une cheminée énorme, dont des chimères portaient la hotte* (Zola). || Construction en maçonnerie ou en tôle, ayant souvent la forme d'un tronc de pyramide, et reliée à un organe de tirage (cheminée ou aspirateur) : *La hotte d'une forge. Hotte de cuisine.* || **3.** Fermeture en planches ne laissant de jour que par en haut pour les fenêtres de prisons : *Aux étages supérieurs, il y avait des hottes comme aux prisons* (Hugo).

***hottée** [ɔte] n. f. (de *hotte ;* fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1546, Rabelais ; sens 3, av. 1890, Maupassant). **1.** Ce que peut contenir ou ce que contient une hotte : *Le bruit que faisait chaque hottée de marrons roulant sur la bourre jaunâtre qui servait de plancher* (Balzac). || **2.** *Fam.* Chargement entassé (vieilli) : *Il promenait dans sa voiture une hottée d'enfants.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Grande quantité : *Ils se jettent du matin au soir à la tête des hottées d'injures* (Maupassant).

***hottentot, e** [ɔtɑ̃to, -ɔt] adj. (mot néerl. signif. proprem. « bégayeur » [la langue hottentote contient beaucoup de sons claqués] ; 1873, Larousse [aussi *Vénus hottentote*]). Relatif aux Hottentots, peuple pasteur et nomade vivant dans la partie méridionale du Sud-Ouest africain : *Tribus hottentotes.* || *Vénus hottentote,* femme bochimane (et non hottentote) morte à Paris en 1816, dont le squelette et le moulage sur nature conservés au musée de l'Homme font apparaître une forte stéatopygie.

◆ **hottentot** n. m. (1866, Littré). Langue des Hottentots, caractérisée par la présence de clics.

***hotter** [ɔte] v. tr. (de *hotte ;* 1412, Godefroy). *Dialect.* Transporter dans une hotte : *Hotter les grappes.*

***hottereau** [ɔtro] n. m. (dimin. de *hotte ;* 1359, Godefroy, écrit *hoterau ; hottereau,* 1732, Trévoux). Petite hotte.

• REM. On trouve aussi la forme HOTTERET, n. m. (de *hottereau,* par changement de suff. ; 1743, Trévoux).

***hotteur, euse** [ɔtœr, -øz] n. (de *hotte ;* 1366, Godefroy, écrit *hosteur ; hotteur,* XVe s., Du Cange). *Vx.* Celui, celle qui porte une hotte : *En retournant à l'auberge, j'ai rencontré une petite hotteuse : elle avait les jambes et les pieds nus ; sa jupe était courte, son corset déchiré ; elle marchait courbée et les bras croisés* (Chateaubriand).

• REM. On disait en anc. franç. HOTTIER (v. 1220, *Anseïs de Carthage*), mot conservé dialectalement ou repris par archaïsme : *Vieux hottier du diable* (Barbey d'Aurevilly).

***hotu** [ɔty] n. m. (mot de la région namuroise et de la Lorraine wallonne, issu, par changement de suff., de l'est-wallon [région de Huy] *hôtike,* même sens, empr. du moyen néerl. *houtic,* sorte de poisson ; 1873, Larousse). Poisson d'eau douce à dos brunâtre et à lèvres cornées et tranchantes, atteignant 50 cm de long et appartenant à la famille des cyprinidés.

***hou !** [u] interj. (onomatop. ; XIVe s., comme cri de chasse ; sens actuel, 1507, Picot). Sert à faire peur, à faire honte, à railler, à conspuer : *Hou ! hou ! voici le loup. Hou ! le vilain. Vive la république ! Vive la liberté ! Hou ! hou ! la calotte !* (France).

***houache** [waʃ], **houaiche** ou **ouaiche** [wɛʃ] n. f. (moyen néerl. *wech,* *sillage ; 1643, G. Fournier, écrit *ouaiche ; houache,* 1690, Furetière ; *houaiche,* 1691, Ozanam). Trace ou sillage d'un navire en marche sur la mer.

***houage** [uaʒ] n. m. (de *houer ;* 1336, Godefroy). *Vx.* Action de houer, de travailler la terre à la houe.

***houari** [wari] n. m. (angl. *wherry,* bac, bateau-pêcheur [peut-être de l'islandais *hverfr,* anglo-saxon *hweorfan,* tourner] ; 1773, Bourdé de Villehuet, écrit *houary,* au sens de « embarcation des mers du Nord servant au transport des passagers ou des marchandises » ; *voile à houari,* 1902, Larousse [d'abord *voile en houari,* 1873, Larousse]). *Voile à houari,* voile triangulaire, enverguée sur des vergues légères verticales et glissant sur le mât.

***houblon** [ublɔ̃] n. m. (dér. [avec une syllabe finale reprise à l'anc. franç. *homlon,* houblon — fin du XIe s., *Gloses de Raschi* —, francique **humilo,* même sens] de l'anc. mot *hoppe,* houblon, bière houblonnée [fin du XIVe s.], moyen néerl. *hoppe,* mêmes sens ; début du XVe s., écrit *oubelon* et *houbelon ; houblon,* 1600, O. de Serres). Plante grimpante aromatique, herbacée, vivace, cultivée dans le nord et l'est de la France pour ses cônes, ou inflorescences femelles, qui entrent dans la fabrication de la bière : *Aujourd'hui, le houblon, le lierre et les viornes* [...] | *À son front mutilé* [d'une statue] *tordent leurs vertes cornes* (Heredia).

***houblonnage** [ublɔnaʒ] n. m. (de *houblonner ;* 29 oct. 1874, d'après Littré, 1877). Action de houblonner.

***houblonné, e** [ublɔne] adj. (part. passé de *houblonner*). Aromatisé avec du houblon : *En Belgique, toute leur bière* [...] *a un arrière-goût odieux. Les Anglais la trouvent trop houblonnée* (Hugo).

***houblonner** [ublɔne] v. tr. (de *houblon ;* 1694, Acad.). Additionner de houblon ; aromatiser avec du houblon : *Houblonner la bière.*

***houblonnier, ère** [ublɔnje, -ɛr] n. (de *houblon ;* 1873, Larousse). Personne qui cultive le houblon.

◆ adj. (1877, Littré). Relatif au houblon. || Qui produit du houblon : *Région houblonnière.*

***houblonnière** [ublɔnjɛr] n. f. (de *houblon ;* début du XVIe s.). Plantation de houblon : *Elles entrèrent dans la houblonnière, qui alignait sur huit rangs ses huit cents pieds de houblon* (R. Bazin).

***houdan** [udɑ̃] n. f. (de *Houdan,* n. d'une ville des Yvelines célèbre pour ses volailles ; 1922, Larousse). Race de poule originaire de la région de Houdan, au plumage caillouté noir et blanc, et dont la tête est

ornée d'une huppe : *Il l'interrompait pour lui montrer une houdan ou une faverolle* (Chérau).

***houe** [u] n. f. (francique **hauwa,* pioche, houe ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 [*houe à cheval,* 1755, Brunot ; *houe rotative,* 1962, Larousse] ; sens 2, 1676, Félibien ; sens 3, 1866, Littré). **1.** Pioche constituée par un fer assez large et recourbé, fixé à un manche d'environ un mètre de long, qui sert à ameublir le sol. || Par extens. *Houe à cheval,* instrument aratoire constitué par un bâti portant un ou plusieurs petits socs. || *Houe rotative,* instrument comprenant deux ou plusieurs rangs de disques munis de dents incurvées, disposées radialement et tournant dans les deux sens. || **2.** Instrument utilisé pour corroyer le mortier. || **3.** Fer droit ou courbe avec lequel le faïencier remue la glaçure dans les baquets.

● SYN. : **1** *binette, houette, hoyau, serfouette.*

***houement** [umɑ̃] n. m. (de *houer ;* 1538, R. Estienne). *Vx.* Labour à la houe.

***houer** [ue] v. tr. (de *houe ;* fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* écrit *hauer ;* 1273, Adenet, écrit *hoer ; houer,* v. 1360, Froissart). *Vx.* Labourer avec la houe.

***hougnette** [uɲɛt] n. f. (ital. *ugnetto,* même sens, de *ugna,* ongle, lat. *ungula,* ongle, dér. de *unguis,* même sens ; 1676, Félibien, écrit *hongnette ;* 1868, Littré, écrit *ognette ; hougnette,* 1902, Larousse). Ciseau carré de sculpteur et de marbrier.

hougre n. m. V. HOURQUE.

1. houhou [uu] n. m. (mot ar., probablem. d'origine onomatop. ; 1873, Larousse). Nom donné, en Algérie, à une espèce de coucou de l'Afrique occidentale.

2. houhou [uu] n. m. (mot norm., d'origine onomatop. ; fin du XVIIIe s. [cf. aussi *houhou,* « cri du hibou » — 1582, Agneaux —, et *vieille houhou,* nom outrageant donné à une vieille femme — XVIe s.]). *Dialect.* Chat-huant, hibou : *Nous allâmes chez M. le comte de Thiard, homme de cour, poète érotique, esprit doux et frivole ; mortellement ennuyé de notre vacarme, il nous regardait comme des houhous, des sangliers, des bêtes fauves* (Chateaubriand).

***houille** [uj] n. f. (anc. liégeois *hulhe,* houille [XIIIe s. ; auj. *hoye*], francique **hukila,* tas, monceau, motte ; début du XVIe s., écrit *oille* [*houle,* 1596, Hulsius ; *houille,* 1611, Cotgrave], au sens I ; sens II, 1907, Larousse [aussi *houille verte ; houille bleue, houille incolore,* 1922, Larousse ; *houille rouge,* 1962, Larousse]).

I. Combustible minéral fossile solide, provenant de végétaux ayant subi, au cours des temps géologiques, une transformation lui conférant un grand pouvoir calorifique : *Un gisement de houille. L'extraction de la houille. Houilles maigres. Houilles grasses.*

II. *Houille blanche,* énergie obtenue à partir des chutes d'eau et des cascades naturelles, utilisée comme force motrice dans les centrales hydrauliques. || *Houille bleue,* énergie obtenue à partir des oscillations de la marée, utilisée comme force motrice dans les centrales marémotrices. || *Houille incolore,* énergie obtenue à partir du vent, utilisée à la production de force motrice. || *Houille rouge,* énergie obtenue à partir de la chaleur des couches profondes de la terre. || *Houille verte,* énergie obtenue à partir des cours d'eau et qui est utilisée comme force motrice dans les centrales hydrauliques.

● SYN. : **I** *charbon.*

***houiller, ère** [uje, -ɛr] adj. (de *houille ;* fin du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse [*période houillère*]). **1.** Qui contient de la houille : *Bassin, gisement houiller.* || **2.** Relatif à la houille : *Industrie houillère.* || *Période houillère,* période carbonifère, pendant laquelle s'est formée la houille.

◆ **houiller** n. m. (1962, Larousse). Terrain houiller.

***houillère** [ujɛr] n. f. (anc. liégeois *huilhier,* n. f. [début du XVe s.], de *hulhe* [v. HOUILLE] ; XVIe s., Littré, écrit *oulliere ; houillère,* 1811, Mozin [*houillère de bassin,* 1946 — v. à l'art.]). Mine de houille : *Les houillères du Nord.* (Syn. CHARBONNAGE.) || *Houillère de bassin,* établissement public industriel et commercial, créé par la loi du 17 mai 1946 pour assurer l'exploitation des mines de charbon.

***houilleur** [ujœr] n. m. (de *houille ;* v. 1360, Froissart, puis 1780, Brunot). *Vx.* Ouvrier qui travaille dans une mine de houille : *La complète liberté des familles de houilleurs* (Zola).

● SYN. : *mineur.*

***houilleux, euse** [ujø, -øz] adj. (de *houille ;* 1835, Acad.). *Vx.* Qui contient de la houille.

***houillification** [ujifikasjɔ̃] n. f. (de *houilli-,* élément tiré de *houille,* et de *-fication,* du lat. *facere,* faire ; 1907, Larousse). Transformation des débris végétaux en houille.

***houka** [uka] n. m. (hindī *hukka,* d'origine arabe ; 1812, Jouy). Pipe orientale analogue au narguilé : [Lucien] *restait assis à la turque sur un divan et fumait trois ou quatre houkas par jour* (Balzac). *C'est l'ennui ! l'œil chargé d'un pleur involontaire, | Il rêve d'échafauds en fumant son houka* (Baudelaire).

● REM. On trouve aussi la graphie HOOKA (av. 1872, Th. Gautier) : *Fortunio se coucha à ses pieds, fumant son hooka* (Gautier).

***houle** [ul] n. f. (germ. *hol,* creux ; fin du XVe s., au sens 1 [*hauteur, longueur de la houle,* XXe s.] ; sens 2, 1862, Fromentin ; sens 3, 1878, Leconte de Lisle ; sens 4, 1859, V. Hugo). **1.** Mouvement ondulatoire de la mer, succédant à un coup de vent ou provenant d'une brise fraîche soufflant longtemps de la même direction : *La houle arrive : au moment où elle nous attaque, le matelot donne le coup de barre ; le vaisseau, près de tomber sur le flanc, présente l'arrière, et la lame, qui paraît nous engloutir, nous soulève* (Chateaubriand). *Un beau spectacle, c'est de voir, en Hollande, la houle du nord clapoter au niveau du sol, blafarde et méchante* (Taine). || *Hauteur de la houle,* distance verticale d'une crête à un creux. || *Longueur de la houle,* distance comprise entre deux crêtes. || **2.** *Littér.* Vagues de la mer (au plur.) : *L'immense mer sommeille. Elle hausse et balance | Ses houles où le ciel met d'éclatants îlots* (Leconte de Lisle). || **3.** Larges ondulations qui agitent un tapis végétal, des frondaisons, une foule, une troupe d'animaux, etc. : *Les blés mûrs que gonfle une houle dorée* (Heredia). *Toutes les fenêtres voisines étaient occupées ; la chaussée elle-même se trouvait envahie, barrée par la houle montante des spectateurs* (Zola). *Je suis envahi, frôlé, confondu dans ce tourbillon de laines frisées, de bêlements ; une houle véritable où les bergers semblent portés avec leur ombre par des flots bondissants* (Daudet). || **4.** *Fig.* et *littér.* Vive agitation intérieure, mouvement puissant d'émotion : *Elle avait tant de pitié pour elle-même qu'elle sentit une houle de sanglots monter jusqu'à sa gorge* (Sartre). *La houle des passions.*

***houler** [ule] v. intr. (de *houle ;* 1852, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, 1879, Huysmans ; sens 3, début du XXe s. ; sens 4, 1898, Huysmans). **1.** Être agité par la houle, en parlant des eaux de la mer, ou être balancé selon le mouvement de la houle, en parlant d'une embarcation, d'un corps flottant : *La lagune, tranquille au départ, se mit à clapoter et à houler étrangement* (Gautier). *Trois grosses barques houlant et criant sur leurs amarres* (Daudet). || **2.** *Littér.* Être animé par un fort mouvement d'ondulation qui rappelle la houle : *Il eut des écœurements à voir houler ce troupeau de bêtes* (Huysmans). *Le vent roulait et sifflait, là-bas, dans la ramée noire des sapins qui, sous le ciel de frimas, houlaient comme un champ de seigle* (Pourrat). *Les rangs de la garde mobile houlaient* (Arnoux). || **3.** *Littér.* Balancer le corps selon un mouvement rythmique : *La jolie créature s'étirait les bras, houlait tout à coup des épaules* (Lorrain). *Des matelots houlant sur la chaussée par groupes de cinq ou six* (Le Goffic). || **4.** *Fig.* En parlant d'une foule, s'agiter et gronder pour marquer du mécontentement, de la fureur : *La foule houlait* (Huysmans).

***houlette** [ulɛt] n. f. (de l'anc. franç. *houler*, jeter [XIIIe s., *Aucassin et Nicolette*], issu d'un verbe francique qui a donné le moyen néerl. *hollen*, courir impétueusement ; 1278, Godefroy, au sens 1 [« la plaque métallique qui arme le bâton du berger à son extrémité », 1962, Larousse] ; sens 2, 1646, Rotrou ; sens 3, 1530, Palsgrave ; sens 4, 1680, Richelet ; sens 5, 1763, *Encyclopédie*). **1.** Bâton de berger, armé à son extrémité d'une plaque métallique en forme de gouttière, qui sert à lancer des pierres et des mottes de terre aux animaux qui s'écartent du troupeau : *Ces bergers castillans, aux mains de qui la houlette a l'air d'un sceptre* (Hugo). || *Par extens.* La plaque métallique qui arme le bâton du berger à son extrémité. || **2.** *Vx* et *littér.* L'état, la condition de berger : *Pour prendre le fer, j'ai quitté la houlette* (Rotrou). || **3.** *Vx.* Crosse d'un évêque : *Le vicaire du Christ porte la houlette, non le glaive* (Proudhon). || **4.** Petit instrument horticole, formé d'une lame de fer et d'un manche généralement très court, avec lequel on lève et transplante les oignons et les plantes en mottes. || **5.** Cuiller de glacier pour préparer les sorbets.

***houleux, euse** [ulø, -øz] adj. (de *houle ;* 1716, Frézier, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** Agité par la houle : *Mer houleuse.* || **2.** Qui rappelle, par son aspect, son rythme, une mer agitée par la houle : *Ce ciel profond, houleux et par place écumeux comme une mer* (Daudet). || **3.** *Fig.* Se dit d'une assemblée agitée de sentiments violents et contraires : *Les conseils d'administration les plus houleux* (Giraudoux). *Une réunion électorale houleuse.*

● SYN. : **3** *agité, mouvementé, orageux, troublé, tumultueux.*

***houlque** [ulk] ou ***houque** [uk] n. f. (lat. *holcus*, orge sauvage ; 1789, *Encycl. méthodique*). Genre de graminacées, assez voisines des avoines, et dont une espèce, la *houlque laineuse*, est utilisée comme fourrage : *L'herbe, à Guernesey, c'est l'herbe de partout* [...]. *Vous y trouvez* [...] *la houlque qui a de la laine sur sa tige* (Hugo). *Puis c'étaient des tapis de houques laineuses* (Zola).

***houp !** [up] interj. (onomatop. ; 1803, Boiste, comme interj. servant à appeler quelqu'un [pour exciter un chien, un cheval, 1839, Acad.]). Syn. de HOP !

***houppe** [up] n. f. (francique **huppo*, touffe ; début du XIVe s., Gilles li Muisis, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1866, Littré ; sens I, 3, 1701, Furetière ; sens I, 4, XVIe s. ; sens II, 1, 1697, Ch. Perrault ; sens II, 2, 1559, Amyot ; sens II, 3, 1703, *Dictionnaire général des termes propres à l'agriculture* [pour une graine ; pour un animal, 1925, Genevoix] ; sens II, 4, 1748, Montesquieu ; sens II, 5, 1409, Godefroy).

I. 1. Assemblage de filaments de soie, de laine, de poils, etc., formant un bouquet, une touffe, et qui, en général, sert d'ornement : *Il tira de dedans son bonnet de laine à houppes grises une lettre enveloppée dans un chiffon* (Flaubert). || **2.** Bout de fil d'or, d'argent ou de ruban effilé qui déborde le fer d'une aiguillette. || **3.** En héraldique, touffe effilochée qui termine les cordons de soie suspendus aux chapeaux des dignitaires ecclésiastiques, et dont ceux-ci surmontent leur blason. || **4.** Touffe ou tampon de duvet de cygne, de soie ou d'une autre matière textile, qui sert à se poudrer le visage et qui servait jadis à poudrer les perruques, les cheveux : *Il s'en va* [Mars], *furtif perruquier,* | *Avec une houppe de cygne,* | *Poudrer à frimas l'amandier* (Gautier).

II. 1. Touffe de cheveux sur le devant de la tête : *Riquet à la Houppe.* || **2.** Flocon de plumes que certains oiseaux portent sur la tête : *La houppe du cacatoès.* || **3.** Faisceaux de poils qui se trouvent sur une partie du corps d'un animal ou aux extrémités de certaines graines. || **4.** Ensemble des papilles nerveuses terminant certains nerfs : *Un repas royal, fumant, et dont les mets appétissants irritaient les houppes nerveuses du palais* (Balzac). || **5.** Cime d'un arbre : *Elle grimpa sur un faux ébénier, se nicha dans la houppe verte de cet arbre* (Balzac). [On dit plutôt HOUPPIER, en ce sens.]

● SYN. : **I, 1** *floche, flocon, pompon ;* **4** *houppette.* || **II, 1** *toupet ;* **2** *aigrette, crête, huppe ;* **3** *pinceau.*

***houppelande** [uplɑ̃d] n. f. (probablem. adaptation de l'anc. angl. *hoppâda*, pardessus ; v. 1280, Bibbesworth, écrit *hopelande ; houppelande,* milieu du XIVe s., Machaut). *Vx.* Vêtement de dessus ample et long, ouvert devant, souvent doublé ou fourré, à longues et larges manches, dont la forme et la destination ont varié selon les époques : *Le cocher, à grosse houppelande bleue bordée de rouge, vint déplier le marchepied* (Balzac). *Il tira de sa sale houppelande jaune un stylet* (France).

***houpper** [upe] v. tr. (de *houppe ;* v. 1280, Bibbesworth, au part. passé, écrit *hopé* [*houppé*, v. 1530, C. Marot], au sens de « qui a une houppe » ; à l'infin., au sens 1, 1611, Cotgrave [*se houpper*, « se garnir de houppes », milieu du XVIe s., Ronsard] ; sens 2, 1680, Richelet [pour la laine, 1723, Savary des Bruslons]). **1.** Garnir, orner de houppes : *Sa robe en satin noir toute houppée de blanc* (Hervieu). || **2.** Mettre, disposer en houppes : *Houpper de la soie.* || *Houpper de la laine,* la peigner.

***houppette** [upɛt] n. f. (dimin. de *houppe ;* fin du XIVe s. [« petite houppe pour se poudrer le visage », début du XXe s.]). Petite houppe : *La houppette de ses cheveux gris, son œil dont le sourcil était relevé par le monocle et qui souriait, sa boutonnière en fleurs rouges, formaient comme les trois sommets mobiles d'un triangle convulsif et frappant* (Proust). || *Spécialem.* Petite houppe pour se poudrer le visage : *Elle se donna un coup de houppette, remit le tout dans son sac, et fit claquer le fermoir* (Martin du Gard).

***houppier** [upje] n. m. (de *houppe ;* 1343, Godefroy, au sens de « sommet d'un arbre ébranché » ; sens actuel, XVe s., *Perceforest* [« arbre ébranché auquel on a laissé la houppe », 1636, Monet]). Ensemble des ramifications qui composent la partie supérieure d'un arbre. || *Par extens.* Arbre ébranché auquel on a laissé la houppe.

***houque** n. f. V. HOULQUE.

***hourd** [ur] n. m. (francique **hurd*, claie ; XIIIe s., au sens 1, et XIVe s., au sens 2, Godefroy). **1.** *Autref.* Estrade dressée pour un tournois et partagée en loges pour les spectateurs. || **2.** Au Moyen Âge, galerie en charpente établie en encorbellement au haut d'une tour, d'une muraille, permettant de battre et de surveiller le pied des murailles.

***hourdage** [urdaʒ] n. m. (de *hourder ;* fin du XVe s., Molinet, au sens de « échafaudage » ; sens 1-2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Maçon-nage grossier en moellons ou en plâtras. || **2.** Première couche de gros plâtre appliquée sur un lattis pour former l'aire d'un plancher ou une paroi en cloison. (On dit aussi HOURDIS.) || **3.** Dispositif de soutènement d'un remblai dans une mine, formé de bois calé horizontalement ou presque.

***hourder** [urde] v. tr. (de *hourd ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « consolider » ; XIIe s., Godefroy, aux sens de « palissader, garnir de claies, fortifier, retrancher » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1676, Félibien). **1.** Maçonner grossièrement avec des moellons ou des plâtras entre des poteaux ou les solives d'un plancher : *La tremblante maison à pans hourdés où l'artisan a déifié son rabot* (Balzac). || **2.** Préparer l'aire d'un plancher avec des lattes que l'on recouvre d'un hourdis de plâtre.

***hourdis** [urdi] n. m. (de *hourder ;* fin du XIIe s., *Geste des Loherains*, écrit *hordeïs* [*hourdeïs*, XIIIe s., Godefroy ; *hourdis*, XVe s., La Curne], aux sens de « palissade, échafaudage » ; sens 1, 1866, Littré ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Syn. de HOURDAGE (au sens 1). || **2.** Corps de remplissage, en aggloméré ou en terre cuite, posé entre les solives, les poutrelles ou les nervures d'un plancher : *Des hourdis qui assurent une bonne isolation.*

***houret** [urɛ] n. m. (de l'onomatop. *hourr-*, qui sert à exciter les chiens [v. HOURVARI] ; 1661, Molière). *Class.* Mauvais chien courant, qui n'a pas de nez et crie à tort

et à travers : *De ces gens qui, suivis de dix hourets galeux, | Disent « ma meute », et font les chasseurs merveilleux* (Molière).

***houri** [uri] n. f. (arabo-persan *ḥūrī*, jeune fille du Paradis, de l'ar. *ḥūr* [plur. de *ḥaurā*, fém. de l'adj. *aḥwar*, aux yeux noirs — pour une gazelle, une jeune fille], mot que les Persans ont pris pour un sing. et auquel ils ont ajouté la désinence *-ī* du sing. ; 1654, Du Loir, au sens 1 ; sens 2, 1794, Restif de La Bretonne). **1.** Femme divinement belle que le Coran promet, dans la vie future, au fidèle musulman : *Les houris de Mahomet ne sont rien en comparaison de ce que je me figure des femmes du monde* (Balzac). *Les origines méridionales que révélaient ses longs sourcils joints sur ses yeux de houri* (Daudet). || **2.** Femme très belle : *Il n'a pas besoin de vendre son âme pour payer les caresses enivrantes et l'amitié des houris* (Baudelaire). *Les Nymphes du printemps eussent semblé vulgaires auprès de ces jeunes houris* (Proust).

***hourque** [urk] n. f. (moyen néerl. *hulke*, bateau de charge ; 1326, Mieris, écrit *hulke* [*hulque*, v. 1400, Godefroy ; *hourque*, 1425, Godefroy], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Ancien navire de charge hollandais, de formes très pleines afin de charger au maximum. || **2.** Bateau grossier de formes et peu rapide.

• REM. On dit aussi HOUGRE, n. m. (moyen néerl. *hoeker*, sorte de bateau ; 1678, Guillet, écrit *houcre ; hougre*, 1873, Larousse).

***hourra** [ura] interj. et n. m. (angl. *hurra[h]*, mot, d'origine onomatop., exprimant la joie, la satisfaction [aussi var. *huzza*] ; 1725, Fr. Mackenzie, au sens 1 ; sens 2, 1824, Brunot). **1.** Cri servant à acclamer, à exprimer l'allégresse, l'enthousiasme : *Hourra ! Hip, hip, hip ; hourra ! Le consul Paul-Émile, acclamé dans le lointain du hourra des légions romaines* (Goncourt). *Il était si dur déjà d'apprendre les nouvelles victoires des armées allemandes par les hourras de la garnison* (Zola). || **2.** Cri de réprobation, d'hostilité (vieilli) : *Le Juge viendra dans le hourra des foules, châtier le monde* (Huysmans).

• REM. On trouve aussi, jusqu'au XIX^e^ s., les formes HOUZZA (1779, Beaumarchais) ou HUZZA (av. 1841, Chateaubriand), et on écrit parfois encore HURRAH (1866, Littré [*hurra*, 1830, Mérimée]) : *Le peuple, attroupé sous mes fenêtres, fait retentir l'air de huzzas* (Chateaubriand). *« Huzza, grand juge Hale ! — Huzza, sergent wallon »* (Hugo).

hourri [uri] ou **hourrite** [urit] n. m. (probablem. de *Our*, n. d'une anc. ville de Chaldée ; 1962, Larousse). Langue répandue, au II^e^ millénaire av. J.-C., sur la Mésopotamie et la Syrie septentrionales.

hourrite [urit] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1962, Larousse). Relatif à la région d'Our, en Chaldée, ou originaire de cette région : *Mythe hourrite.*

***hourvari** [urvari] n. m. (de l'onomatop. *hourr-* [qui sert à exciter les chiens] et d'un second élément *-vari*, d'origine incertaine ; 1561, Du Fouilloux, au sens 2 ; sens 1, 1572, Budé ; sens 3, 1676, M^me^ de Sévigné ; sens 4, av. 1684, Corneille [« agitation confuse, mêlée », 1784, G. de Mirabeau] ; sens 5, XX^e^ s. ; sens 6, 1691, Ozanam). **1.** Cri des chasseurs ou notes que sonnent les trompes pour avertir les chiens qu'ils sont tombés en défaut et les ramener. || **2.** Ruse du gibier lorsque, ayant pris de l'avance, il revient sur ses voies et se jette sur le côté pour mettre les chiens en défaut. || **3.** *Class.* et *littér.* Difficulté inattendue, contretemps, ennui : *On fut bien aise de le visiter* [Versailles] *avant que la cour y vienne. Ce sera dans peu de jours, pourvu qu'il n'y ait point de hourvaris* (Sévigné). *Les tracas d'une succession à liquider* [...], *ce hourvari qui contrastait avec la tranquillité de sa vie ordinaire* (Balzac). || **4.** *Fig.* Grand tumulte, vacarme, tapage : *C'était un hourvari assourdissant chez les mastroquets* (Huysmans). *Alors un hourvari frénétique se noua, balaya les loges, le poulailler, le parterre* (Arnoux). *Aurélien entra dans la première pharmacie venue. Une boutique sombre, silencieuse, après le hourvari de la rue* (Aragon). || Agitation confuse, mêlée : *Simon Chavegrand fit quelques pas dans ce hourvari. Tout de suite, il fut entraîné, submergé, tel un fétu dans une cataracte* (Duhamel). || **5.** *Littér.* Aspect tourmenté, chaos : *Devant elle, le Thibet étendait ses pentes gazonnées, d'une verdure grisâtre, que couronne le hourvari rocheux du calcaire* (Audiberti). || **6.** Grain violent des Antilles.

• SYN. : **4** *chahut* (fam.), *chambard* (fam.), *charivari, raffut, ramdam* (pop.), *tintamarre, tohu-bohu ; échauffourée.*

***housard** [uzar] n. m. (1721, Trévoux). Forme anc. de HUSSARD.

***housarde** [uzard] n. f. (de *housard* ; av. 1825, P.-L. Courier, au sens 2 ; sens 1, av. 1885, V. Hugo). **1.** *Vx.* Femme d'allure masculine et même militaire : *Voyez les moustaches qu'elle a. Une housarde, quoi !* (Hugo). || **2.** Vx. *À la housarde*, de façon brutale ou grossière, sans aucune délicatesse.

***housche** n. f. V. OUCHE.

***houseau** [uzo] n. m. (même étym. qu'à l'art. suiv. ; 1752, d'après *Encyclopédie*, 1765 [var. *housseau*, 1803, Boiste]). Grosse épingle jaune, qui sert à réunir plusieurs doubles d'étoffe. (On écrit également HOUSSEAU.)

***houseaux** [uzo] n. m. pl. (de l'anc. franç. *hose*, botte, guêtre [fin du XI^e^ s., *Gloses de Raschi*], germ. *hosa*, mêmes sens ; XII^e^ s., aux sens 1-2 [*y laisser ses houseaux*, av. 1453, Monstrelet ; *quitter ses houseaux*, 1694, Acad.]). **1.** *Class.* Bottes de fatigue ; selon l'Académie (1694), ne s'emploie plus que dans la loc. fam. *Laisser, quitter ses houseaux*, mourir, périr : *Mais le pauvret, ce coup, y laissa ses houseaux* (La Fontaine). || **2.** Jambières, hautes guêtres lacées servant à protéger les jambes contre la pluie ou la boue : *Derrière la porte se trouvait accroché un manteau* [...], *et, dans un coin à terre, une paire de houseaux encore couverts de boue sèche* (Flaubert). *Un gros homme à tête d'acteur bohème, de trente-cinq à quarante ans, en houseaux jaunes aux boucles étincelantes et veston de velours trop neuf...* (Daudet). *La souplesse du torse contrastait avec l'empâtement des jambes, perdues dans les plis de la culotte rouge, alourdies par les houseaux de cuir* (Martin du Gard).

***houspiller** [uspije] v. tr. (altér., d'après *piller*, de l'anc. v. *houcepignier*, houspiller [XIII^e^ s., *Roman de Renart*], composé de *housser* 2 et de *pignier*, forme anc. de *peigner* ; XV^e^ s., Du Cange, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1672, M^me^ de Sévigné). **1.** *Vx.* Maltraiter, malmener quelqu'un, le brutaliser : *Ils se mirent à me houspiller et à me souffleter* (Lesage) ; et pronominalem. : *Je les ai trouvés en train de se houspiller* [...] ; *comme j'entrais, ils s'allongeaient des calottes* (Zola). || **2.** *Vx* et *fig.* Infliger des tourments, des désagréments : *Un malheur continuel* [au jeu] *pique et offense ; on hait d'être ainsi houspillé par la fortune* (Sévigné). || **3.** *Fig.* Réprimander quelqu'un sans ménagement, lui faire de vifs reproches : *Houspiller un gamin d'importance. Ils le houspillaient, l'accablaient d'injures* (Flaubert). *Il n'accorde aucune attention à ce que je peux lui dire, sauf s'il y trouve un prétexte à me houspiller* (Aymé).

• SYN. : **1** *bousculer, étriller, rudoyer, secouer ;* **3** *fustiger, molester, tancer* (littér.), *tarabuster.*

***houspilleur, euse** [uspijœr, -øz] n. (de *houspiller* ; 1873, Larousse). Personne qui aime à houspiller. (Rare.)

***houssage** [usaʒ] n. m. (de *housser* 2 ; 1743, Trévoux). *Vx.* Action de housser, de nettoyer avec un houssoir.

***houssaie** ou **houssaye** [usɛ] n. f. (de *houx* ; fin du XII^e^ s.). Lieu planté de houx. (V. aussi HOUSSIÈRE.)

***houssard** [usar] n. m. (1679, *Revue de philologie française*, XXV, 311). Forme anc. de HUSSARD.

***housse** [us] n. f. (francique **hulftia*, couverture ; v. 1155, Wace, écrit *huche* [*houce*, fin du XII^e^ s., Reclus de Moiliens ; *housse*, fin du XIII^e^ s.], au sens de « robe d'homme portée sur le surcot » ; sens 1, v. 1280, Bibbesworth, écrit *huse* [*housse*, début du XIV^e^ s. ; « enveloppe en étoffe luxueusement

ornée qui recouvrait le cheval, souvent jusqu'aux pieds » et « couverture qui garnissait la selle et protégeait le cavalier », 1690, Furetière ; *en housse,* « à cheval », av. 1613, M. Régnier] ; sens 2, 1680, Richelet [« peau de mouton... » ; « large partie de cuir... », 1962, Larousse] ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, 1668, La Fontaine [*housse à vêtements,* 1957, Robert] ; sens 5, 1538, R. Estienne ; sens 6, 1869, Poiré [p. 192]). **1.** Pièce d'étoffe retenue à la selle et qui couvre la croupe d'un cheval. || Au Moyen Âge, enveloppe en étoffe luxueusement ornée, qui recouvrait le cheval, souvent jusqu'aux pieds : *Assis nonchalamment sur un noir palefroi | Qui marchait revêtu de housses violettes, | Turpin disait, tenant les saintes amulettes : | « Sire, on voit dans le ciel des nuages de feu »* (Vigny). || *Class.* Couverture qui garnissait la selle et protégeait le cavalier ; d'où la loc. *en housse,* à cheval (vieillie au milieu du siècle) : *Le vice qui* [...] *va comme un banquier en carrosse et en housse* (M. Régnier). || **2.** Large partie de cuir qui recouvre la tête du collier. || Peau de mouton garnie de sa laine pour les colliers de gros harnais. || **3.** Vx. *Housse de carrosse,* couverture de velours ou d'écarlate que les princesses et les duchesses pouvaient faire mettre sur l'impériale de leur carrosse. || **4.** Enveloppe d'étoffe assez lâche, qui recouvre un meuble ou d'autres objets, dont elle épouse plus ou moins exactement la forme : *Les enfants* [...] *s'endormaient dans les fauteuils, en tirant avec leurs dos les housses de calicot trop larges* (Flaubert). *Le piano languissait sous une housse verte* (Daudet). *Housse d'automobile.* || *Housse à vêtements,* enveloppe en forme de sac, dans laquelle on range les vêtements pour les protéger des poussières, des mites... || **5.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Garniture de tissu qui entourait le bois d'un lit, au lieu de rideaux coulissant sur une tringle : *Onuphre n'a pour tout lit qu'une housse de serge grise, mais il couche sur le coton et sur le duvet* (La Bruyère). || **6.** Ébauche de pièce de poterie.

• SYN. : **1** *caparaçon.*

***housseau** n. m. V. HOUSEAU.

***houssée** [use] n. f. (de *housse ;* 1845, Bescherelle). Peau de mouton employée pour faire les housses de colliers et des garnitures diverses.

1. *housser [use] v. tr. (de *housse* [v. ce mot] ; v. 1268, É. Boileau, écrit *houchier ; housser,* XIV^e s., Laborde). Couvrir d'une housse ou à la façon d'une housse (peu usité) : *Le salon aux meubles houssés* (Bourget). *Une toile qui housse quelque cage à fauves* (Colette). *Sans aller plus loin, comme un pantin dont on a lâché les ficelles, il s'affala sur le bout de la chaise longue, houssée de toile blanche, qui était devant lui* (Martin du Gard).

2. *housser [use] v. tr. (de *houx ;* v. 1265, J. de Meung). Nettoyer, épousseter avec un houssoir. (Peu usité.)

***housset** [usɛ] n. m. (de *housse ;* 1765, *Encyclopédie* [d'abord *houssette,* XV^e s., A. Thierry, IV, 309]). Petite serrure de sac de voyage, de coffre, etc., qui se ferme toute seule lorsqu'on rapproche les deux côtés du sac ou qu'on abaisse le couvercle sur le coffre. (On dit aussi HOUSSETTE, n. f.)

***houssière** [usjɛr] n. f. (de *houx ;* 1341, Godefroy). Partie d'une forêt qui renferme beaucoup de houx. (On dit aussi HOUSSAIE.)

***houssine** [usin] n. f. (de *houx ;* XV^e s., Godefroy). *Vx.* Baguette flexible, de houx ou d'autre bois, pour stimuler un cheval, battre tapis et vêtements : *Sonneur de cloches ! Je te ferai faire sur le dos un carillon de houssines* (Hugo).

***houssiner** [usine] v. tr. (de *houssine ;* 1611, Cotgrave). *Vx.* Battre avec une houssine.

***houssoir** [uswar] n. m. (de *housser* 2 ; XV^e s., *Grant Herbier*). Balai de branchages, ou balai à long manche, garni à son extrémité d'une touffe de fibres de jute, de crin ou de Nylon : *Graslin avait une épaisse chevelure noire semblable aux crins d'un houssoir* (Balzac). *Cette chambre n'était pas de celles que harcèlent le houssoir, la tête-de-loup et le balai* (Hugo).

• SYN. : *tête-de-loup, tête-de-nègre.*

***houst !** ou ***houste !** [ust] interj. V. OUST.

***housure** [uzyr] n. f. (de l'anc. franç. *hose,* botte, guêtre [v. HOUSEAUX] ; 1701, Liger). Traces de crottes que le sanglier laisse sur les haies, sur les arbres ou sur les branches où il se frotte, et qui permettent de juger de sa taille.

***houx** [u] n. m. (francique **hulis,* houx ; v. 1175, Chr. de Troyes). Petit arbre de la famille des aquifoliacées, à feuilles persistantes, luisantes et épineuses, à fruits globuleux d'un rouge vif, et dont la seconde écorce est employée pour la fabrication de la glu : *Aux deux côtés du chemin, des houx, par moments, faisaient des haies* (Zola). *L'hôtel de la Cloche était rustique. Une branche de houx pendait sur la porte charretière* (France).

houzza interj. et n. m. V. HOURRA.

***hoyau** [ɔjo *ou* wajo] n. m. (de *houe ;* 1312, *Olim,* écrit *heviaus,* au plur. ; 1335, Godefroy, écrit *hewel,* au sing. ; seconde moitié du XIV^e s., *Vie de saint Eustache,* écrit *houel ; hoyau,* v. 1360, Froissart). Petite houe à lame courbe, aplatie et taillée en biseau, qui sert à défoncer les terrains ou à tracer des rayons, dans les travaux de jardinage : *J'aurais dû plutôt être frappé de l'indépendance et de la virilité de cette terre où les femmes maniaient le hoyau, tandis que les hommes maniaient le mousquet* (Chateaubriand).

***hoyé, e** [ɔje] adj. (var. orthogr. du moyen franç. *ohié,* débile, malade [1549, R. Estienne], dér. de *ohie,* faiblesse, défaut d'un membre ou du corps [1549, R. Estienne], de l'anc. scand. *ó-,* préf. à valeur privative, et *hju,* n. neutre, « serviteur, troupe » [proprem. « manque de domesticité », d'où, en général, « état de manque, de disette, d'imperfection »] ; 1561, Tilander, au sens de « contusionné, blessé » [en parlant d'un cerf] ; sens actuel, 1829, Boiste). Se dit du poisson qui a souffert de son passage dans le filet.

***huard** [yar] n. m. (de *huer ;* v. 1361, Oresme, écrit *huart ; huard,* 1660, Oudin). Nom donné au pygargue, à cause de son cri.

***hublot** [yblo] n. m. (altér. du moyen franç. *huvelot,* hublot [1382, *Compte du clos des Galées de Rouen*], dér. de l'anc. franç. *huve,* sorte de coiffure, pour femme ou pour homme [XIII^e s., Godefroy], francique **huba,* bonnet, coiffe ; 1798, Behrens, au sens 1 [var. *hulot,* 1694, Th. Corneille] ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Ouverture généralement ronde, fermée par un verre encastré dans une monture métallique, ménagée dans la coque ou dans les sabords d'un navire pour aérer et éclairer les chambres et les faux ponts, tout en assurant l'étanchéité : *Que de nuits, ah ! vitre ronde de ma cabine, hublot fermé, — que de nuits j'ai regardé vers toi* (Gide). || **2.** Fenêtre circulaire dans un avion commercial. || **3.** Partie vitrée de la porte d'un four de cuisinière ou d'une machine à laver, permettant de surveiller le fonctionnement à l'intérieur de l'appareil.

***huche** [yʃ] n. f. (bas lat. *hutica,* huche [VIII^e s.], probablem. d'origine germ. ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1573, Du Puys). **1.** *Vx.* Grand coffre de bois pour pétrir la pâte ou conserver le pain, et qui, au Moyen Âge, servait aussi de meuble de rangement, de siège, de table : *Il avait envie d'ouvrir les bahuts, les caisses, les huches de noyer* (Duhamel). || **2.** Coffre placé immédiatement sous la meule dormante, où tombait la farine d'un moulin.

• SYN. : **1** *maie, pétrin ;* **2** *farinière.*

***huchée** [yʃe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *hucher ;* fin du XII^e s., *Moniage Guillaume,* écrit *huchie,* au sens de « distance où porte la voix » ; début du XIV^e s., écrit *hucie,* au sens de « cri » ; écrit *huchée,* au sens moderne, av. 1841, Chateaubriand). *Vx* et *dialect.* Cri pour appeler, héler quelqu'un : *À ce trait d'éloquence, les bravos ébranlaient les voûtes de la salle. Il recommençait : « Le Roi même ne la refuserait pas ! » Les huchées et les trépignements redoublaient* (Chateaubriand).

***huchement** [yʃmɑ̃] n. m. (de *hucher ;* début du XIV^e s., au sens de « proclamation,

cri public » ; sens 1, XV^e s. ; sens 2, XVI^e s.). **1.** *Vx.* Action d'appeler à très haute voix : *Mais pour* [...] *huchement | Ils n'obéirent nullement* (Scarron). || **2.** *Dialect.* Cri des pâtres pour appeler et rassembler leurs bêtes.

***hucher** [yʃe] v. tr. et intr. (lat. pop. **huccare,* appeler, mot peut-être issu d'une onomatop. germ. **hukk- ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *huchier ; hucher,* XV^e s.). *Vx* et *dialect.* Appeler en criant, en sifflant : *Le chasseur fit volte-face, examina de loin celui qui le huchait* (Theuriet). *Cette voix perçante des paysans habitués à hucher de loin* (A. de Châteaubriant).

• SYN. : *héler.*

***hucherie** [yʃri] n. f. (de *huchier ;* v. 1300, Godefroy, écrit *heucerie ; huche-rie,* 1414, Godefroy). *Vx.* Art de faire des huches, des coffres, et, au Moyen Âge, de sculpter sur bois.

***huchet** [yʃɛ] n. m. (de *hucher ;* 1382, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** *Vx.* Petit cor, fait d'une corne d'animal ou en métal, dont on se servait autrefois à la chasse, avant l'invention de la trompe : *Dieu préserve, en chassant, toute sage personne | D'un porteur de huchet qui mal à propos sonne* (Molière). || **2.** En héraldique, nom que prend le cor de chasse quand il est dépourvu d'attache.

• SYN. : **1** *cornet.*

***huchier** [yʃje] n. m. (de *huche ;* 1226, écrit *huichier,* et 1260, écrit *huchier,* Godefroy). *Autref.* Menuisier qui fabriquait des huches, des coffres, des portes, des châssis : *Le bon maître huchier, pour finir un dressoir, | Courbé sur l'établi depuis l'aurore ahane* (Heredia).

***hue !** [y] interj. (var. de *hu,* interj. [d'origine onomatop.] servant à exprimer le mépris, à avertir d'un danger, etc. [XII^e s., Espe] ; 1680, Richelet, au sens 1 [*hu,* 1675, Widerhold] ; sens 2, 1835, Acad. [*il n'entend ni à huhe ni à dia,* « on ne saurait lui faire entendre raison », 1721, Trévoux]). **1.** S'emploie pour faire avancer un cheval de trait, et parfois pour le faire tourner à droite (en ce dernier sens, on dit plutôt HUHAU !) : *Pour aller à la mer, on prenait la voiture à âne ; ma sœur Odette criait : « Hue ! »* (Triolet). || **2.** Fam. *À hue et à dia,* dans des directions opposées, de manière contradictoire : *Tirer, aller à hue et à dia. En voilà des généraux de quatre sous qui vont à hue et à dia !* (Zola).

***huée** [ɥe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *huer ;* XII^e s., *Roncevaux,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s. ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Clameur, cris provenant d'un grand nombre de personnes (sans nuance d'hostilité ; v. ci-après HUÉES n. f. pl.) : *Voici que j'oi* [= j'entends] *une grande huée vers la place où ils jouent* (Malherbe). || **2.** Cris qu'on pousse, dans une battue, pour effrayer le gibier et le pousser dans une direction déterminée. || **3.** Cris des chasseurs indiquant qu'un sanglier est pris.

◆ **huées** n. f. pl. (fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [au sing., 1668, La Fontaine]). Cris d'hostilité, de réprobation, de mépris ou de dérision poussés par des personnes en nombre plus ou moins important : *Je me promenais tranquillement dans le pays avec mon cafetan et mon bonnet fourré, entouré des huées de la canaille et quelquefois de ses cailloux* (Rousseau). *Le même bredouillement de syllabes se fit entendre, couvert par les huées de la classe* (Flaubert). *Le poète est semblable au prince des nuées | Qui hante la tempête et se rit de l'archer ; | Exilé sur le sol au milieu des huées, | Ses ailes de géant l'empêchent de marcher* (Baudelaire). *Les huées redoublèrent. La taverne prit un air d'émeute* (Vailland). || *Class.* En ce sens, s'employait — et s'emploie encore parfois littérairement — au singulier : *À ces mots il se fit une telle huée | Que le pauvre écourté ne put être entendu* (La Fontaine). *À travers la huée et les coups* [...], *| Le vieux guerrier, vêtu de quelque loque vile, | Impassible, s'en va, les poings liés au dos* (Leconte de Lisle).

• SYN. : *chahut* (fam.), *sifflets, tollés.*

***huer** [ɥe] v. tr. (de l'onomatop. *hu* [v. HUE] ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « appeler en criant » ; sens 1, milieu du XVI^e s., Ronsard [« pousser de grands cris pour rabattre le gibier », 1690, Furetière] ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). **1.** *Vx.* Faire lever le loup et le poursuivre en criant. || Pousser de grands cris pour rabattre le gibier dans une direction déterminée. || **2.** Avertir les chasseurs par une huée qu'un sanglier vient d'être abattu. || **3.** Accueillir quelqu'un ou quelque chose par des cris d'hostilité, de réprobation, de moquerie : *Huer un auteur, une pièce, un orateur politique. Se faire huer. On vous huait quand vous passiez, je veux qu'on vous salue ; vous étiez des scélérats, je veux que vous ne soyez plus que d'honnêtes gens* (Balzac).

• SYN. : **3** *conspuer, siffler.*

◆ v. intr. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens général de « crier » ; sens actuel, 1273, Adenet). Crier, en parlant de certains oiseaux (hibou, héron, etc.).

***huerta** [ɥɛrta] n. f. (mot esp., fém. de *huerto,* jardin, lat. *hortus,* même sens ; début du XX^e s.). En Espagne, plaine irriguée couverte de riches cultures : *Ils débouchèrent dans la vaste huerta qui environne l'Alcazar* (Bertrand).

***huette** [ɥɛt] n. f. (de *huer ;* 1555, Belon). Autre nom de la hulotte.

• REM. On dit aussi HUET, n. m. (1690, Furetière).

hugolâtre [ygɔlatr] adj. et n. m. (du n. de Victor *Hugo* et de *-lâtre,* du gr. *latreuein,* servir ; 1866, Littré). *Péjor.* Admirateur fanatique de V. Hugo.

hugolesque [ygɔlɛsk] adj. (du n. de Victor *Hugo ;* XX^e s.). *Péjor.* Relatif à V. Hugo, à son œuvre ; dans la manière de V. Hugo : *Aujourd'hui encore, la langue de la Pléiade est plus près de nous que le jargon symboliste et la phraséologie hugolesque* (Thérive).

hugolien, enne [ygɔljɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de Victor *Hugo ;* 1885, Boyer d'Agen). Relatif à V. Hugo, à son œuvre : *Un tour hugolien. Chacun participait sans arrière-pensée au culte hugolien* (Dussane).

***huguenot, e** [ygno, -ɔt] n. et adj. (moyen haut allem. *eidgenoss,* confédéré, et allem. [de la Suisse alémanique, etc.] *Eidgenosse,* même sens ; 14 août 1483, *Lettre du duc René II de Lorraine* [citée dans le *FEW,* XV, 84 *a*], écrit *esguenotz,* comme n. m., au sens de « espèce de soldat » ; 1519, W. Richard, écrit *aguynos,* n. m. pl. [*huguenots,* milieu du XVI^e s., *Romania,* LI, 40], au sens de « partisans du parti qui défendait la liberté de la ville de Genève contre les tentatives d'annexion du duc de Savoie » ; sens actuel [écrit *huguenot*], 1552, W. Richard [« protestant en général », fin du XVI^e s., A. d'Aubigné]). *Péjor.* Surnom donné, jusqu'au XVIII^e s., par les catholiques aux protestants calvinistes : *M. de Sully, qui, tout zélé huguenot qu'il était...* (Bossuet). || *Péjor.* ou *fam.* Protestant en général : *Rancé coudoie Arnauld ; Arnauld | Janséniste confine à Luther huguenot* (Hugo). *« La huguenote ! » ricana l'abbé Binot, dès qu'elle eut disparu* (Martin du Gard). *Et puis il y avait cette modestie, assez relative, du train de vie, quelque chose qui devait flatter en elle la huguenote* (Aragon).

• SYN. : *parpaillot* (péjor.), *réformé.*

◆ adj. (av. 1570, Castelnau). *Péjor.* ou *fam.* Qui appartient aux protestants ou au protestantisme : *Un homme gardait son chapeau sur sa tête devant une procession, attitude huguenote : on l'envoyait aux galères* (Hugo). *Le grave enseignement huguenot de ma mère s'était, avec sa belle image, lentement effacé en mon cœur* (Gide).

◆ **huguenote** n. et adj. f. (sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, 1660, Oudin [*marmite huguenote,* 1902, Larousse] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Vx. *Œufs à la huguenote,* œufs cuits dans du jus de mouton, préparation que ne pouvaient se permettre les catholiques aux jours maigres. || **2.** *Vx.* Marmite de terre sans pieds ou avec des pieds très bas, dite aussi *marmite huguenote : Une vieille femme* [...] *faisait, sans bouger de sa chaise, notre festin dans une huguenote* (Chateaubriand). || **3.** *Vx.* Petit fourneau avec la marmite qu'il reçoit.

***huhau !** [yo] interj. (de *hu* [v. HUE] et de l'onomatop. *hau ;* milieu du XVIII^e s.).

S'emploie pour faire aller vers la droite un cheval de trait qu'on conduit à la voix.

hui [ɥi] adv. (lat. *hodie,* aujourd'hui, en ce jour, maintenant, des ablatifs de l'adj. dém. *hic,* ce ... -ci, cet ... -ci, et de *dies,* jour ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *oi ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *hoi ; hui,* XIIe s., *Roncevaux* [dans la langue jurid., 1283, Beaumanoir]). *Vx.* Aujourd'hui. || Est encore employé dans la langue du droit : *D'hui à un mois,* et parfois repris dans la langue littéraire : *Peiné sur « Corydon » tout le jour d'hier et d'hui* (Gide).

huilage [ɥilaʒ] n. m. (de *huiler ;* 1838, Acad.). Action d'imprégner d'huile ou de graisser avec de l'huile ; résultat de cette action : *Huilage d'une pièce mécanique.*

huile [ɥil] n. f. (lat. *oleum,* huile d'olive, huile en général, de *olea,* olivier, olive ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *oile* [*vuile,* début du XIIIe s. ; *huile* — avec un *h-* destiné à empêcher la lecture *vile* de la graphie *uile* —, v. 1250, Trénel], au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré [*huile alimentaire ; huile,* même sens, v. 1560, Paré ; *huile vierge,* 1611, Cotgrave ; *huile raffinée,* XXe s.] ; sens 3, 1866, Littré [aussi *huile de ricin ; huile d'amandes douces,* 1690, Furetière] ; sens 4, 1866, Littré [*huile minérale ; huile de pétrole,* même sens, 1570, Liébault ; *huile brute,* XXe s. ; *huile lourde,* 29 oct. 1874, *Journ. officiel,* p. 7263] ; sens 5, 1873, Larousse [aussi *huile de schiste ; huile blanche,* 1866, Littré ; *huile détergente, huile de paraffine, huile de vaseline,* XXe s.] ; sens 6, 1866, Littré [*huile,* même sens, XXe s. ; *peinture à l'huile,* « tableau peint à l'huile », 6 oct. 1847, Delacroix — *huile,* même sens, fin du XIXe s., Huysmans] ; sens 7, 1690, Furetière [*saintes huiles ; huile sainte,* 1691, Racine — *saint huile,* « extrême-onction », milieu du XVIe s.] ; sens 8, v. 1560, Paré [*huile essentielle,* av. 1784, Diderot] ; sens 9, 1887, Esnault [*être dans les huiles,* 1907, Larousse]).

I. 1. Substance grasse, liquide à la température ordinaire et insoluble dans l'eau, d'origine végétale, animale ou minérale, employée dans l'alimentation, en pharmacie, dans l'industrie, en peinture, à des usages liturgiques, etc., et autrefois pour l'éclairage : *Les mains du Grec* [...], *trempées de ces flots d'huile...* (Chateaubriand). *La lampe du chœur brûlait seule dans son godet d'huile jaune* (Flaubert). *Les citrons couleur d'huile* (Apollinaire). *Ils s'étaient amassé une petite aisance, dans les huiles* (Zola). || **2.** *Huile alimentaire,* ou simplement *huile,* matière grasse liquide, mélange de glycérides mixtes d'origine végétale et parfois animale, utilisée pour assaisonner, pour cuire ou pour conserver les aliments : *Huile de table. Huile à friture. Huile d'olive, d'arachide, de coco. Huile de colza, d'œillette, de tournesol. Huile de palme, de sésame, de graine de coton. Huile de phoque. Huiles de poissons. Thon, sardines à l'huile. Cuisine à l'huile. Ils se nourrissent d'huile de baleine* (Chateaubriand). *L'huile de noix est de grand usage en Touraine* (Balzac). *Je m'enivre ardemment des senteurs confondues | De l'huile de coco, du musc et du goudron* (Baudelaire). *Cuisines odorantes. Ces tourtes gigantesques* [...], *sardines à l'huile, œufs durs pris dans la pâte* (Valéry). || *Huile vierge,* huile pure provenant d'une seule variété végétale, obtenue à partir de fruits sains et par des moyens purement mécaniques. || *Huile raffinée,* huile pure ou mélange d'huiles ayant subi un ou plusieurs traitements chimiques, afin d'améliorer sa couleur, son odeur ou son goût. || **3.** *Huile de foie de morue,* huile retirée du foie frais de la morue franche et qui contient une proportion élevée de vitamines A et D, agissant sur la croissance. || *Huile de ricin,* huile extraite des graines de ricin, utilisée en pharmacie, et aussi comme lubrifiant. || *Huile d'amandes douces,* huile obtenue par compression des amandes douces, et qui sert pour des onctions. || **4.** *Huile minérale,* nom donné parfois au pétrole. || *Huile brute,* pétrole brut. || *Huile(s) lourde(s),* syn. de GAS-OIL, liquide pétrolier utilisé comme carburant dans les moteurs à combustion interne et comme combustible : *Moteur à huile lourde.* || **5.** Mélange d'hydrocarbures liquides, de composition variable, utilisé dans l'industrie pour le graissage des surfaces frottantes (*huile de graissage, huile de pétrole, huile lubrifiante, huile minérale,* ou simplem. *huile*), comme isolant dans certains appareils électriques (*huile isolante* ou *huile de transformateur*), et à divers autres usages : *Huile pour moteur. Burette d'huile. Indice de viscosité d'une huile.* || *Huile blanche,* huile minérale pratiquement incolore et inodore, obtenue par une décoloration poussée, et utilisée dans la préparation de produits de toilette et de pharmacie. || *Huile détergente,* v. DÉTERGENT. || *Huile de paraffine,* huile blanche, utilisée en pharmacie comme laxatif, et comme lubrifiant dans l'industrie alimentaire. || *Huile de schiste,* liquide extrait des schistes bitumineux par distillation et condensation, et qui se raffine comme le pétrole brut, pour donner des produits similaires. || *Huile de vaseline,* huile blanche pharmaceutique. || **6.** *Peinture à l'huile,* ou ellipt. *huile,* mélange d'huile et de matière colorante utilisé en peinture : *Peindre à l'huile. Paysage à l'huile. Les Anciens ne connaissaient pas la peinture à l'huile, ils peignaient à fresque, en détrempe, à l'encaustique* (Gautier). || *Une peinture à l'huile,* ou *une huile,* un tableau peint à l'huile : *Le cintre de cette baie était rempli par une peinture à l'huile représentant « le Sicilien ou l'Amour peintre »* (France). *Toute une série d'aquarelles et d'huiles* (Huysmans). || **7.** *Huile sainte, saintes huiles,* huile consacrée, destinée à diverses cérémonies religieuses, comme le sacre des rois, et à l'administration de certains sacrements (baptême, confirmation, ordre, sacrement des malades) : *Nous l'avons cru mort un instant* [...], *il nous donne bien des craintes, et je viens d'envoyer chercher les saintes huiles* (Zola). || **8.** En pharmacie et en cosmétologie, produit obtenu par décoction ou macération de substances végétales ou animales dans de l'huile blanche : *Huile goménolée. Huile aromatique. La petite grimace que faisait faire à sa grand-mère l'odeur du vinaigre de Bully et de l'huile antique* (Chérau). || *Huile essentielle,* huile volatile, obtenue par distillation de substances aromatiques d'origine végétale. || **9.** Pop. *Une huile,* un personnage important, influent, haut placé : *Hier, « inspection » de la clinique par une « Commission ». Toutes les huiles de la région* (Martin du Gard). *C'est un des chefs de la Délégation gaulliste... une huile* (Vailland). || Pop. *Être dans les huiles,* évoluer parmi les gens importants, être soi-même très influent : *Si j'étais quelque chose dans les huiles, j' te jure que ça se passerait autrement* (Dorgelès).

II. LOCUTIONS DIVERSES *Couler comme de l'huile,* se déverser sans effort, à profusion et d'une façon continue : *Et le vieillard* [...] *| Pour lui laisse à longs flots de sa barbe ondoyante | La science couler comme une huile abondante* (Samain). || *Une mer d'huile,* une mer très calme. || *Faire tache d'huile,* v. TACHE. || Fam. *Il n'y a plus d'huile dans la lampe,* se dit quand une personne s'éteint doucement d'épuisement, de vieillesse. || Fam. *La dernière goutte d'huile,* le dernier souffle de vie. || *Mettre, verser de l'huile dans les rouages* (ou *huiler les rouages*), modérer, réduire les oppositions, aplanir les difficultés entre deux personnes. || *Verser de l'huile sur les plaies,* apporter une consolation, apaiser les souffrances de quelqu'un. || *Jeter, verser de l'huile sur le feu,* v. FEU. || Fam. *Jeter de l'huile,* être vêtu avec recherche. || Vx. *Tirer de l'huile d'un mur,* être capable de tirer un profit, un gain d'une source apparemment stérile pour tout autre. || Littér. *Sentir l'huile,* se dit d'un ouvrage élaboré avec effort et où les traces du travail fourni sont trop sensibles (par allusion aux veillées et à la lampe du travailleur nocturne) : *Il y a des passages qui sentent l'huile dans le beau livre de La Bruyère* (Sainte-Beuve). || Fam. *Huile de bras, de coude,* énergie, force physique déployée dans l'accomplissement d'une tâche : *Plus on met de l'huile de coude, plus ça reluit* (Zola).

huilé, e [ɥile] adj. (part. passé de *huiler*). Imprégné d'huile : *Soie huilée. Les autres baies contenaient un cadre tendu de canevas ou de papier huilé* (Gautier).

huiler [ɥile] v. tr. (de *huile* ; v. 1361, Oresme, comme v. pr., au sens de « se frotter d'huile [en parlant des athlètes, etc.] » ; comme v. tr., au sens 1, 1546, R. Estienne [*huiler les rouages,* début du XXe s.] ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Enduire, frotter, imprégner d'huile : *Huiler un mécanisme, une machine. S'huiler le corps, les membres. Huiler du papier. Si quelque serrure allait mal, il l'avait bientôt démontée, rafistolée, huilée, limée, remontée* (Balzac). || Fig. *Huiler les rouages,* v. HUILE (LOC. div.). || **2.** Assaisonner avec de l'huile : *Cette salade est trop huilée.*

• SYN. : **1** *graisser, lubrifier.*

huilerie [ɥilri] n. f. (de *huile ;* milieu du XVIe s., au sens 1 [« fabrique d'huile animale ou végétale », 1866, Littré] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 24 juill. 1871, *Journ. officiel* [p. 2206]). **1.** *Vx.* Moulin à huile. || *Auj.* Fabrique d'huile végétale ou animale : *L'héritage de son père avait été placé par Hirsch dans une huilerie* (Martin du Gard). *Il possède une partie de l'huilerie de Calalunga et il a des intérêts dans les transports de bauxite* (Vailland). || **2.** Magasin d'huile. || **3.** Commerce des huiles.

huileux, euse [ɥilø, -øz] adj. (de *huile ;* fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, av. 1885, V. Hugo [*sauce huileuse,* 1694, Acad.] ; sens 4, 1694, Acad.). **1.** Qui est de la nature de l'huile ou qui en contient : *Substance huileuse.* || **2.** Qui est plus ou moins recouvert, maculé d'huile : *Mains huileuses.* || **3.** Qui a l'aspect ou la consistance de l'huile : *Une eau plate, huileuse et comme morte* (Hugo). *On naviguait depuis une semaine, on approchait des côtes parfumées de l'Inde, sous le même ciel laiteux, sur la même mer huileuse et douce qu'au premier voyage* (Daudet). *Une eau calme, huileuse, presque morte...* (Duhamel). *Une sueur huileuse et sale couvrait son visage maintenant gris* (Camus). || Spécialem. *Sauce huileuse,* sauce qui a tourné et présente un aspect de fins grumeaux flottant dans un liquide gras. || **4.** Gras et comme recouvert, imbibé d'huile : *Il n'y avait que des femmes autour des guéridons, des femmes aux cheveux huileux, accablées de fourrures, de bijoux et de cellulite* (Beauvoir). *Peau huileuse de sueur.*

• SYN. : **2** *graisseux ;* **3** *onctueux, visqueux.*

1. huilier [ɥilje] n. m. (de *huile ;* v. 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** Fabricant ou marchand d'huile. || **2.** Accessoire de table contenant des burettes à huile et à vinaigre, et souvent aussi des salières et un moutardier : *Huilier d'argent, de cristal.*

2. huilier, ère [ɥilje, -ɛr] adj. (de *huile ;* 1935, Acad.). Relatif à la fabrication des huiles : *Industrie huilière.*

***huir** [ɥir] v. intr. (var. de *huer ;* 1866, Littré). Crier, en parlant du milan.

huis [ɥi] n. m. (bas lat. *ustium* [Ve s.], altér. du lat. class. *ostium,* entrée, porte [de maison], dér. de *os, oris,* bouche, gueule ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *us ;* XIIe s., écrit *uis ; huis* [avec un *h-* destiné à empêcher la lecture *vis* de la graphie *uis*], v. 1175, Chr. de Troyes). *Vx* ou *littér.* Porte extérieure d'une maison : *Or comme à coups de pied l'huis s'était presque ouvert...* (M. Régnier). *La porte est munie d'une machine de fer compliquée, capable de clore les huis d'une geôle et de déjouer les rossignols des amants et des voleurs* (Chateaubriand). *La Mionnette se précipita vers l'huis, tira le loquet* (Gautier). *Le matin, on le rencontre dans la rue de la Pompe, grattant au petit huis du patriarche de Passy ; le soir, il revient de Marly avec le nouveau drame de Sardou sous le bras* (Daudet). *Léonard heurta l'huis d'un doigt tremblant* (Duhamel). || *Par extens.* et *littér.* Porte : *Et des oreillers, Virginie, au fond de ses beaux cheveux noirs, regardait avec inquiétude l'huis mal fermé du cabinet attenant* (Aragon).

◆ **À huis clos** loc. adv. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, av. 1701, Boursault). **1.** En termes de droit, toutes portes fermées, sans que le public soit admis dans la salle d'audience : *Affaire jugée à huis clos.* || **2.** En petit comité, en secret : *Les religions sacerdotales se modifient à huis clos* (Constant).

◆ **huis clos** [en ce cas, l'*h* est aspiré] n. m. (1835, Acad.). Jugement d'une affaire hors de la présence du public : *Demander, obtenir le huis clos. Prononcer le huis clos.*

huisserie [ɥisri] n. f. (de *huis* [v. ce mot] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *uisserie* [*huisserie,* 1260, Godefroy], au sens 1 ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Ouvrage dormant limitant une baie ouverte dans une cloison, ayant l'épaisseur de celle-ci et recevant ou non une porte. || **2.** *Par extens.* Bâti formant l'encadrement d'une fenêtre.

1. huissier [ɥisje] n. m. (de *huis* [v. ce mot] ; v. 1138, Gaimar, écrit *usser* [*uisser,* v. 1138, *Vie de saint Gilles ; ussier,* v. 1155, Wace ; *huissier,* XIIIe s., *Chronique de Rains*], au sens I, 2 [aussi « officier chargé de garder une porte... »] ; sens I, 1, v. 1268, É. Boileau ; sens I, 3-4, 1320, Isambert ; sens I, 5, 1671, Boileau ; sens II, 1538, R. Estienne [*huissier audiencier,* 1680, Richelet ; *huissier à verge,* 1660, Oudin ; *huissier à la chaîne,* 1690, Furetière — ... *de la chaîne,* 1660, Retz ; *huissier-priseur,* 1718, Acad.]).

I. 1. Au Moyen Âge, menuisier qui confectionnait des boiseries et surtout des portes (*huis*). || **2.** *Autref.* Gardien préposé à une entrée, portier. || *Spécialem.* et *vx.* Officier chargé de garder une porte, de la fermer et de l'ouvrir : *Huissier de la chambre du roi.* || **3.** Employé chargé, entre autres fonctions, de l'introduction des visiteurs dans les palais, les ministères, les grands corps de l'État, certaines administrations publiques ou privées : *Huissier du ministère de l'Intérieur, du Conseil d'État. On monta tous ensemble, on fut très mal reçu par l'huissier de service* [à la mairie], *à cause du retard* (Zola). || **4.** Employé préposé au service de certains corps, de certaines assemblées : *Huissier de l'Assemblée nationale, de l'Institut. Chaîne d'huissier. Uniforme d'huissier.* || **5.** *Spécialem.* et *class.* Bedeau : *Valet souple au logis, fier huissier à l'église* (Boileau).

II. Officier ministériel chargé d'effectuer les significations d'actes ou de jugements, d'assurer l'exécution des actes et des décisions de justice qui ont force exécutoire, et de faire le service intérieur des tribunaux : *Acte d'huissier. Par ministère d'huissier. Un huissier* [...] *a tout saisi au nom du propriétaire, qui n'a pas de cœur, et du bijoutier, qui ne veut pas attendre seulement dix jours* (Balzac). *On l'avait, à quinze ans, retiré de pension pour le mettre chez un huissier* (Flaubert). || *Huissier audiencier,* celui qui est chargé d'assister les magistrats à l'audience. || Vx. *Huissier à verge,* sergent royal reçu au Châtelet. || Vx. *Huissiers à* ou *de la chaîne,* huissiers du conseil et de la grande chancellerie, qui portaient, comme insigne de leurs fonctions, une chaîne d'or au cou, puis au poignet, avec une médaille à l'effigie du roi, et qui faisaient exécuter les arrêts. || Vx. *Huissier-priseur,* sergent de justice qui ajouta à ses fonctions le droit exclusif de procéder aux ventes de meubles : *Ce regard fut comme un baume qui calma la plaie que venait de faire au cœur de l'étudiant le coup d'œil d'huissier-priseur par lequel la duchesse l'avait évalué* (Balzac).

• REM. La Fontaine a employé au fig. le fém. HUISSIÈRE (1682 ; exemple unique), au sens de « organe chargé d'ouvrir et d'obturer un passage » : *Deux portes sont au cœur ; chacune a sa valvule. | Le sang, source de vie, est par l'une introduit ; | L'autre huissière permet qu'il sorte et qu'il circule.*

2. huissier [ɥisje] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XIIIe s., Godefroy). Au Moyen Âge, nom donné à certains navires de guerre affectés au transport et dont la coque, percée d'une large porte, permettait aux cavaliers de sortir à cheval du navire, lorsqu'il était échoué sur la plage de débarquement.

***huit** [ɥi *ou* ɥit ; le *t* ne se prononce que devant une voyelle, un *h* muet ou en fin

de phrase ; v. aussi Rem.] adj. num. cardin. (lat. *octo,* huit ; XI^e^ s., Godefroy, écrit *oit* et *uit ; huit* [avec un *h-* initial pour empêcher la lecture *vit* de la graphie *uit*], v. 1175, Chr. de Troyes [*huit jours,* « une semaine », 1530, Palsgrave ; *donner ses huit jours à un employé,* 1887, Zola]). Sept plus un : *L'accident a fait huit victimes. Un enfant âgé de huit ans. La pie pond sept ou huit œufs à chaque couvée* (Buffon). || *Huit jours,* une semaine : *Pourquoi ne pas accomplir un désir que, dans huit jours, je ne pourrai plus réaliser* (Balzac). || *Donner ses huit jours à un employé,* lui signifier son renvoi en lui donnant huit jours de salaire à titre de dédommagement (vieilli) : *Vous pouvez bien me donner mes huit jours, elle en saura de belles !* (Zola).

◆ adj. num. ordin. (1690, Furetière). Huitième : *Page huit. Tome huit. Henri VIII. Partir à huit heures. Il pense rester à Paris jusqu'au huit avril. La Constitution de l'an* VIII *établit en France le régime du Consulat.*

◆ n. m. invar. ou pron. [[ɥit] : le *t* se prononce même devant une consonne] (sens 1, XI^e^ s., Godefroy ; sens 2, 1866, Littré [*les trois huit, mise en huit,* XX^e^ s. ; *en huit,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1948, Larousse ; sens 5, 1866, Littré ; sens 6, 1867, Delvau [*huit de chiffre,* 1817, *Dictionnaire des sciences médicales*] ; sens 7, 1803, Boiste [*huit de chiffre ; huit,* 1873, Larousse]). **1.** Nombre de huit unités : *Six et deux font huit. Pour connaître le salaire horaire, il suffit de diviser le gain journalier par huit.* || **2.** S'emploie elliptiquement pour désigner, selon les cas, le jour, l'heure, le numéro d'une maison ou d'une chambre, un pourcentage, etc. : *Le huit courant. Venir entre six et huit. Habiter au huit. Acheter du huit pour cent. De la tour protestante il part un chant de cloche, | Puis deux et trois et quatre, et puis huit à la fois* (Verlaine). || *Les trois huit,* division d'un horaire de travail ininterrompu de vingt-quatre heures entre trois équipes qui se succèdent, faisant chacune huit heures. || *Mise en huit,* en joaillerie, opération qui consiste à faire huit facettes égales sur le dessus et le dessous d'un diamant mis en croix. || *En huit,* le huitième jour à partir d'aujourd'hui inclus, à pareil jour la semaine suivante : *Donc, un soir, comme d'aujourd'hui en huit, à sept heures, vous sortirez furtivement* (Balzac). *Donnons-nous rendez-vous pour mardi en huit.* || **3.** Carte à jouer qui porte huit points marqués : *Le huit de trèfle.* || **4.** Embarcation de course à l'aviron à huit rameurs : *Huit de pointe.* || **5.** Le chiffre, le caractère qui, dans la numération écrite, figure huit unités (*8* ou, en numération romaine, VIII) : *Un huit à demi effacé.* || **6.** Dessin, mouvement en forme de *8 : Je vais à la patinoire essayer mes huit* (Croisset). *Un vieux Belge, débraillé, coiffé d'un képi, faisait, avec un arrosoir, des huit sur le dallage poussiéreux* (Martin du Gard). || *Huit de chiffre,* bandage chirurgical dans lequel les tours de bande s'entrecroisent en forme de *8.* || **7.** *Huit de chiffre* ,ou simplem. *huit,* compas d'épaisseur en forme de *8,* à l'usage des horlogers et des tourneurs.

● REM. L' *h* de *huit* est généralement aspiré, sauf dans les composés, lorsque *huit* ne se trouve pas en position initiale : *Vingt-[h]uit, dix-[h]uit,*et quand il est précédé du mot *page : Page [h]uit.*

***huitain** [ɥitɛ̃] n. m. (de *huit* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme adj., écrit *uitain,* au sens de « huitième » ; comme adj., écrit *huitain,* dans la loc. *vers huitain,* « stance de huit vers », fin du XV^e^ s., Molinet ; comme n. m., aux sens 1-2, 1548, Sebillet). **1.** Poème composé de huit vers. || **2.** Stance de huit vers dans une pièce plus longue : *Ces quarante huitains* [du *Lais* de Villon] *sont d'une venue sans égale* (Carco).

***huitaine** [ɥitɛn] n. f. (de *huit* [v. ce mot] ; fin du XII^e^ s., écrit *uitaine* [*huitene,* XIII^e^ s. ; *huitaine,* XVI^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, début du XIV^e^ s. [*à huitaine,* 1549, R. Estienne] ; sens 3, 1890, Havard). **1.** Nombre approximatif de huit : *Une huitaine de personnes. Il devait partir pour Haïti dans une huitaine de jours* (France). || **2.** Absol. *Une huitaine,* huit jours consécutifs, ou une semaine environ : *Passer une huitaine chez des amis.* || *À huitaine,* à pareil jour de la semaine suivante : *Remettre une réunion à huitaine.* || **3.** Petite pendule, pendulette ou réveil, que l'on remonte tous les huit jours. (Peu usité.)

***huitante** [ɥitɑ̃t] adj. num. (lat. *octoginta,* quatre-vingts, de *octo,* huit ; début du XII^e^ s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *uitante ; huitante,* XIII^e^ s.). Ancien nom de la huitième dizaine, concurrencé puis éliminé par *quatre-vingts.* (Usité au XVI^e^ s., rare au XVII^e^, s'emploie encore en Suisse et en Wallonie.)

***huit-en-huit** [ɥitɑ̃ɥit] n. m. invar. (de *huit* et de la prép. *en ;* 1873, Larousse). Nom donné par les dessinateurs sur tissus au papier de mise en carte des dessins Jacquard, dont les grands carrés sont divisés verticalement et horizontalement en huit parties égales, c'est-à-dire en soixante-quatre cases.

***huitième** [ɥitjɛm] adj. num. ordin. (de *huit* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *oidme* [*uitme,* v. 1155, Wace ; *uitisme,* 1170, Maurice de Sully ; *huitiesme,* v. 1213, *Fet des Romains ; huitieme,* XIV^e^ s., Du Cange], au sens 1 [*la huitième merveille du monde,* 1718, Acad.] ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre huit : *Il y a dans l'île de Guernesey une chapelle à toit de pierre du huitième siècle* (Hugo). || *La huitième merveille du monde,* se dit d'une chose si belle, si digne d'admiration qu'elle semble pouvoir être ajoutée aux sept merveilles traditionnelles. (Souvent ironiq.) || **2.** Se dit d'une fraction d'un tout divisé en huit parties égales : *La huitième partie d'une surface. Il économise la huitième partie de ses revenus.*

◆ n. (XII^e^ s., *Roncevaux*). Personne ou chose qui occupe le huitième rang : *Être classé huitième. Être la huitième.*

◆ n. m. (sens 1, v. 1283, Beaumanoir ; sens 2-3, début du XX^e^ s.). **1.** La huitième partie d'un tout : *Avoir droit aux trois huitièmes d'une succession.* || **2.** Le huitième étage d'une maison : *Habiter au huitième.* || **3.** *Huitièmes de finale,* en termes de sports, matchs ou séries éliminatoires opposant deux à deux seize équipes ou seize concurrents, à la suite desquels restent en compétition, pour les quarts de finale, huit équipes ou huit concurrents : *Huitièmes de finale de la Coupe de France de football.*

◆ n. f. (1752, Trévoux). Dans un établissement secondaire, classe dont le programme correspond à celui de la première année du cours moyen dans l'enseignement du premier degré : *C'est le cœur gros de crainte et d'orgueil que j'entrai en huitième préparatoire* (France). || *Par extens.* Ensemble des élèves de cette classe.

● REM. V. HUIT.

***huitièmement** [ɥitjɛmmɑ̃] adv. (de *huitième ;* 1480, Vaganay). En huitième lieu.

huître [ɥitr] n. f. (lat. *ostrea,* huître, du gr. *ostreon,* même sens ; v. 1265, J. de Meung, écrit *oistre* [*huistre,* v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans ; huître,* 1538, R. Estienne], au sens 1 [*huître à l'écaille,* 1654, Cyrano de Bergerac] ; sens 2, 1771, Trévoux [VI, 686] ; sens 3, 1640, Oudin). **1.** Mollusque marin bivalve, comestible, qui vit à faible profondeur, fixé aux rochers par une valve de sa coquille, et qui fait l'objet d'un élevage, l'ostréiculture : *L'on entama les huîtres. Elles sentaient la vase* (Flaubert). *Ils commandèrent d'abord des glaces, et des sardines, et puis des steaks, des frites, des huîtres et encore des glaces* (Beauvoir). *Une douzaine d'huîtres. Banc d'huîtres. Parcs à huîtres. Huîtres d'Arcachon, de Marennes, de Cancale, etc.* || *Huître à l'écaille,* ancien nom de l'huître comestible. || **2.** *Huître perlière,* mollusque lamellibranche fournissant des perles fines, comme la *méléagrine* des mers chaudes, la *mulette* d'eau douce. || **3.** *Fam.* et *péjor.* Personne sotte, stupide : *Toutes les huîtres phraseuses des journaux ont vomi leurs fonds d'écritoire* (Valéry).

***huit-reflets** [ɥirəflɛ] n. m. invar. (de *huit* et de *reflet ;* 1907, Larousse). *Fam.* Chapeau de soie haut de forme, si brillant qu'on peut distinguer huit reflets sur le fond.

***huit-ressorts** [ɥirəsɔr] n. m. invar. (de *huit* et de *ressort ;* 1867, Delvau). *Vx.* Voiture à chevaux qui ressemblait au landau : *Les*

fiacres, les landaus lourds, les huit-ressorts (Maupassant).

huîtrier, ère [ɥitrije, -ɛr] adj. (de *huître ;* 1866, Littré). Relatif aux huîtres, à leur élevage, à leur vente : *Industrie huîtrière.*

◆ **huîtrier** n. m. (sens I, 1718, Acad. [un premier ex., sous la forme *ouestrier,* en 1472, Godefroy] ; sens II, 1770, Buffon).

I. *Vx.* Celui qui élève, vend des huîtres. (On dit auj. OSTRÉICULTEUR.)

II. Oiseau échassier des rivages, au plumage noir marqué de blanc, au bec long et comprimé latéralement, qui se nourrit de crustacés et de mollusques.

◆ **huîtrière** n. f. (sens 1, 1546, R. Estienne [écrit *huistriere ; huîtrière,* 1773, Duhamel du Monceau] ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Banc d'huîtres. || **2.** Établissement dans lequel on fait l'élevage et l'engraissement des huîtres.

***hulotte** [ylɔt] n. f. (de *[h]uller,* forme anc. de *hurler* [v. ce mot] ; 1530, Lefèvre d'Étaples). Chouette d'assez grande taille, appelée aussi *chat-huant,* dont le plumage varie du roux au gris selon les individus, et qui vit dans les bois d'Europe et d'Asie : *Le passant qui pénétrait là le soir entendait crier les hulottes, les tette-chèvres, les bihoreaux et les crapauds volants* (Hugo). *Il entendit le chien aboyer deux ou trois fois encore, puis le cri de la hulotte à la lisière toute proche des taillis, puis il n'entendit plus rien ; la terre autour de lui était morte comme une plaine de neige* (Gracq).

***hululation** n. f., ***hululement** n. m.,, ***hululer** v. intr. V. ULULATION, ULULEMENT, ULULER.

***hum !** [œm] interj. (onomatop. ; 1736, Marivaux, au sens 1 [aussi pour marquer la défiance, la réticence ; pour marquer l'impatience, 1866, Littré] ; sens 2, 1893, Courteline). **1.** Marque le soupçon : *Hum ! il y a ici quelque chose* (Marivaux) ; la défiance, la réticence : *« Hum ? » fit ma tante interrogativement, avec une moue sceptique* (Gide). *Hum ! j'en ai assez dit ;* l'impatience : *Hum ! il ne viendra donc pas ?* || **2.** Répété, sert à attirer l'attention sur sa présence : *Hum, hum !*

***humage** [ymaʒ] n. m. (de *humer ;* XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame,* au sens de « boisson » ; sens actuel, 1530, Palsgrave). Action de humer. (Rare.)

humain, e [ymɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *huma-nus,* qui concerne l'homme, aimable, cultivé [et, comme n. m. pl., *humani,* « les humains »], de *homo, hominis,* homme ; v. 1130, *Eneas,* au sens I, 1 [*respect humain,* 1651, Corneille ; *la condition humaine,* 1588, Montaigne ; *n'avoir pas figure humaine,* 1718, Acad. — ... *forme humaine,* 1866, Littré] ; sens I, 2, v. 1460, Villon ; sens I, 3, XIIIe s., Littré [*le genre humain,* v. 1360, Froissart — d'abord *l'humain genre,* XIIIe s., Godefroy] ; sens I, 4, 1559, Amyot [*les choses humaines,* av. 1648, Voiture] ; sens I, 5, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*foi humaine, voies humaines,* 1690, Furetière ; *moyens humains,* 1647, Corneille ; *actes humains,* 1752, Trévoux] ; sens II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens II, 2, 1640, Corneille ; sens II, 3, 1704, Trévoux).

I. 1. Qui appartient à l'homme, qui est propre à l'homme en tant qu'être animé, doué de raison (par opposition aux autres espèces animales) : *Nature humaine. Regard humain. Dignité humaine. Sagesse humaine. Une foule d'actions humaines resteront inexpliquées* (Baudelaire). *Croire à la parole humaine, parlée ou écrite, est aussi indispensable aux humains que de se fier à la fermeté du sol* (Valéry). *Ses cris n'avaient rien d'humain : on eût dit les jappements plaintifs d'un petit chien* (Gide). *Sur le quai le plus vide, le soleil traverse la verrière à hauteur humaine* (Faye). || *Respect humain,* crainte, considération de l'opinion d'autrui. || *La condition humaine,* situation et destinée de l'homme dans l'univers. || *N'avoir pas* ou *plus forme, figure humaine,* être difforme ou défiguré. || **2.** Se dit des êtres animés qui ont les caractères, la nature de l'homme : *Nos frères humains. Être humain. Créature humaine. Ce qui étonne, au dernier tournant de la vie, quand on tient sous son regard tous les cercles traversés d'un long destin, c'est cette permanence, c'est cette identité : la même personne humaine qui portait ce nom et ce prénom il y a soixante ans, qui écrivait des vers dans une chambre d'étudiant, à la lueur d'une lampe à pétrole, écrit en ce moment ce que j'écris* (Mauriac). || **3.** Qui se compose d'hommes : *Espèce humaine. Races humaines. Les sociétés humaines. Il y a là une laborieuse fourmilière humaine* (Hugo). *Les vieilles bâtisses* [...], *des cités de souffrance aux bâtiments noirs et souillés où du bétail humain s'entassait* (Zola). *C'est à vous, Messieurs, qu'il appartenait d'appliquer* [...] *les facultés d'invention de la race humaine à la réparation des pièces vivantes de l'individu* (Valéry). *Ils ne lésinent pas sur le matériel humain, nos généraux, c'est des grands seigneurs* (Beauvoir). || *Le genre humain,* l'ensemble des hommes, l'humanité : *Dès à présent, les collectivistes et les libertaires préparent l'avenir* [...] *en inspirant aux peuples la haine de la guerre et l'amour du genre humain* (France). || **4.** Qui concerne l'homme, qui a l'homme pour objet : *Anatomie humaine. Géographie humaine. Les sciences humaines.* || *Les choses humaines,* tout ce qui touche l'homme, intéresse l'homme, tout ce à quoi il participe : *L'inconstance des choses humaines.* || **5.** *Spécialem.* Se dit par opposition à *divin : Elle porte mon nom et ne remplit aucun des devoirs que les lois divines et humaines lui imposent* (Balzac). || *Foi humaine,* croyance qui ne s'appuie pas sur la révélation divine. || *Voies humaines, moyens humains,* se dit, par opposition à *voies divines, moyens divins,* pour désigner les voies et moyens qui sont à la portée de l'homme seul, sans qu'il ait recours à la grâce divine. || *Actes humains,* en théologie, actions faites par l'homme avec connaissance et liberté.

II. 1. Qui est sensible à la pitié, porté à l'indulgence, à la compréhension envers autrui, à la compassion : *On ne peut être juste, si on n'est humain* (Vauvenargues). *Un homme peut être charitable, doux, clément, vraiment humain en tout* (Duhamel). *J'ai peut-être été un peu dur avec le petit. Il faut être humain* (Vailland). || **2.** Se dit des actions ou des comportements qui témoignent de ce caractère : *Attitude compréhensive et humaine. Le chagrin éteignait tous les sentiments humains en cet homme* (Balzac). *Une idée charmante, touchante, profondément humaine* (Valéry). || **3.** Qui possède ou manifeste les qualités et les défauts de l'homme universel : *Horace est un personnage sublime, héroïque ; Curiace, avec ses moments de faiblesse, est plus humain.*

● SYN. : **II, 1** *bienveillant, bon, charitable, clément, compatissant, compréhensif, doux, généreux, indulgent, miséricordieux, secourable, sensible, tendre ;* **2** *altruiste, humanitaire, philanthrope.*

◆ n. (seconde moitié du XIVe s., *Vie de saint Eustache* [au plur., XIIIe s.]). Être humain : *Le seigneur Harpagon est de tous les humains l'humain le moins humain* (Molière). *C'est incontestablement une humaine de choix, se dit Jacques* (Rosny aîné). || Littér. *Les humains,* les hommes, le genre humain : *Il* [Dieu] *a laissé tomber le monde et les humains* (Lamartine).

● SYN. : *créature, être, homme, mortel.*

◆ **humain** n. m. (fin du XVIe s., A. d'Aubigné). *Littér.* Ce qui est humain, la nature humaine, l'homme : *Sans doute vos chrétiens qu'on persécute en vain | Ont quelque chose en eux qui surpasse l'humain* (Corneille). *Comprendre le monde, pour un homme, c'est le réduire à l'humain, le marquer de son sceau* (Camus). *Une grandeur d'âme qui surpasse l'humain.*

humainement [ymɛnmɑ̃] adv. (de *humain ;* v. 1138, *Vie de saint Gilles,* au sens 1 ; sens 2, XIIe s., Godefroy). **1.** Pour l'homme, en tant qu'homme ; selon les forces, les possibilités, le pouvoir de l'homme : *Faire tout ce qui est humainement possible. Le malheur de ces fugitifs instants, qui semblent participer de la félicité invisible, c'est qu'on ne peut humainement s'y tenir* (Sainte-Beuve). || **2.** Avec bonté, humanité : *Traiter des vaincus, des prisonniers humainement.*

● SYN. : **2** *charitablement, généreusement, miséricordieusement.*

humanisable [ymanizabl] adj. (de *humaniser ;* av. 1869, Sainte-Beuve). Qui peut s'humaniser, acquérir les vertus et les qualités propres à l'homme civilisé ou évolué (rare) : *Ce je ne sais quoi de rude, de peu humanisable* (Sainte-Beuve).

humanisation [ymanizasjɔ̃] n. f. (de *humaniser ;* 1845, Mollien, II, 280). Action d'humaniser ; résultat de cette action : *La force irrésistible du franciscanisme était dans son humanisation de la douleur* (Malraux).

humaniser [ymanize] v. tr. (dér. savant de *humain,* d'après le lat. *huma-nus* [v. HUMAIN] ; 1559, Amyot, au sens I, 2 ; sens I, 1, 1584, Guevarre ; sens II, 1, 1651, Scarron ; sens II, 2, 1668, Molière ; sens II, 3, XXe s.).

I. 1. Revêtir de la nature, de la forme humaine : *La fable humanise les animaux. Je crus dans ce pain que notre foi consomme | Humaniser le Verbe et diviniser l'homme* (Lamartine). *L'art antique avait divinisé la nature, l'art moderne l'a humanisée* (Zola). *Ce visage presque humain* [d'un jeune macaque], *qu'humanisait encore la tristesse et la souffrance* (France). || **2.** *Littér.* Mettre à la portée, au niveau de l'homme : *Humaniser une doctrine, un système. Humanisez votre discours et parlez pour être entendu* (Molière). *Exprimer, en l'humanisant, toute ressemblance* (Hermant).

II. 1. Donner un caractère plus humain, plus civilisé, moins primitif à quelqu'un ou à quelque chose : *Son règne* [d'Édouard IV] *humanisa un peu les mœurs de la nation* (Voltaire). *Humaniser le sauvage, instruire l'ignorant* (Chateaubriand). *Dans la pensée des vrais révolutionnaires, la révolution ne doit pas seulement procurer au producteur une existence plus large, plus assurée et plus heureuse : avant tout, elle doit modifier les conditions de l'homme par rapport au travail ; elle doit humaniser le travail lui-même, empêcher qu'il soit une abrutissante servitude* (Martin du Gard). || **2.** Rendre plus sociable, plus doux, plus compatissant : *Comme si ces larmes de mère l'avaient attendrie, humanisée* (Daudet). || **3.** Rendre plus proche de l'homme ordinaire, avec ses qualités et ses défauts : *Cette « distance » que réclamait Racine, entre le spectateur et la figure représentée, l'acteur aussi fit de son mieux pour la diminuer et pour humaniser le héros* (Gide).

● SYN. : **II, 1** *adoucir, apprivoiser, civiliser, dégrossir, policer ;* **2** *apitoyer, attendrir, désarmer, toucher.*

◆ **s'humaniser** v. pr. (sens I, 1, 1580, Montaigne ; sens I, 2, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens II, 1, av. 1654, Guez de Balzac ; sens II, 2, 1668, Molière).

I. 1. Devenir homme, prendre la forme humaine : *Et vous n'ignorez pas que ce maître des dieux | Aime à s'humaniser pour des beautés mortelles* (Molière). *Dieu s'est humanisé en la personne du Christ.* || **2.** Se mettre à la portée de l'homme : *Religion qui s'humanise.*

II. 1. Devenir plus civilisé, plus sociable : *Peu à peu, pourtant, ils s'humanisent et l'on est étonné de voir sous ces durs accueils des êtres naïfs et bons* (Daudet). || **2.** Devenir plus traitable, plus doux, plus conciliant : *Créancier qui s'humanise et devient moins exigeant. Il ne doutait pas que la jeune comédienne ne s'humanisât et ne devînt sensible* (Gautier). *Des familiarités de bon prince qui daigne s'humaniser* (Zola).

humanisme [ymanism] n. m. (de *humaniste ;* 1765, Brunot, au sens 3 ; sens 1, 1877, Littré ; sens 2, av. 1865, Proudhon ; sens 4, 1935, Acad.). **1.** Mouvement intellectuel qui s'épanouit en Europe aux XVe et XVIe s., et qui, par un retour aux sources antiques et en réaction contre la scolastique, visait à rétablir l'esprit critique et la réflexion personnelle, et à définir une conception nouvelle de la beauté et de l'art : *L'humanisme italien. L'humanisme français.* || **2.** Toute doctrine (philosophie, éthique, conception politique, etc.) qui a pour objet suprême le développement des qualités essentielles de l'homme et le respect de la dignité de la personne humaine : *Ma conviction intime est que la religion de l'avenir sera le pur humanisme, c'est-à-dire le culte de tout ce qui est de l'homme, la vie entière sanctifiée et élevée à une valeur morale* (Renan). *Et l'humanisme, au contraire, ou de quelque autre nom qu'on l'appelle, tend à comprendre et à absorber toutes formes de vie* (Gide). *Pour un lettré du XXe siècle, l'humanisme véritable comporte d'abord un idéal d'équité, de liberté, de désintéressement, bref d'humanité* (Duhamel). *L'existentialisme est un humanisme* (essai de Sartre). *Trop de choses le séparent d'eux ; son humanisme n'est pas le même que le leur* (Beauvoir). *L'humanisme* [...] *est une foi rationnelle dans la valeur et la dignité de l'homme, un respect civilisé de la liberté, un culte militant de la raison* (J. Decour). || **3.** Amour des hommes, intérêt, estime qu'on leur porte (par retour à un sens attesté en 1765) : *Vous aimez les hommes. Vous avez l'humanisme dans le sang : c'est bien de la chance. Vous vous épanouissez quand vous êtes en compagnie* (Sartre). || **4.** Méthode de formation intellectuelle fondée sur les humanités classiques ou modernes : *Un humanisme moderne.*

humaniste [ymanist] n. et adj. (lat. de la Renaissance *humanista,* humaniste, du lat. class. *humanus* [v. HUMAIN] ; 1539, Gruget, au sens 1 ; sens 2, 1677, Miege ; sens 3, 1866, Littré ; sens 4, 1873, Larousse). **1.** Erudit, lettré versé dans la connaissance des langues et des littératures anciennes : *Un savant humaniste.* || **2.** *Spécialem.* Nom donné aux érudits et aux littérateurs qui, aux XVe et XVIe s., remirent en honneur les chefs-d'œuvre de l'Antiquité classique, s'en inspirèrent et en diffusèrent les idées : *C'est souvent par les bons humanistes italiens et français que je retourne aux Anciens, nos communs maîtres* (Nolhac). || **3.** *Vx.* Elève qui faisait des études de lettres anciennes (section classique des lycées et collèges) : *J'étais à ma manière un bon petit humaniste. Je sentais avec beaucoup de force ce qu'il y a d'aimable* [...] *dans les belles-lettres* (France). || **4.** Philosophe, penseur qui considère l'homme comme la valeur suprême et donne pour fin à son action le développement des qualités essentielles de l'homme.

◆ adj. (sens 1-2, 1873, Larousse). **1.** Relatif à l'humanisme de la Renaissance, aux humanistes, aux humanités : *Doctrines humanistes. Etudes humanistes. Grâce à une expérience plusieurs fois centenaire, nous mesurons ce que les disciplines humanistes ont permis aux peuples occidentaux d'édifier* (Duhamel). || **2.** Qui est conforme à l'humanisme philosophique : *Philosophie humaniste.*

humanistique [ymanistik] adj. (de *humaniste ;* 1931, Larousse). Se dit d'une écriture employée par les humanistes italiens, dès le premier quart du XVe s., dans la transcription des œuvres des auteurs de l'Antiquité.

humanitaire [ymanitɛr] adj. (de *humanité ;* 1836, Musset, au sens 2 [ironiq., av. 1869, Sainte-Beuve] ; sens 1, 1842, Mozin). **1.** *Vx.* Qui concerne, intéresse l'humanité entière : *Je raisonne ici, je le sais, en homme dont la vue bornée n'embrasse pas le vaste horizon humanitaire, en homme rétrograde, attaché à une morale qui fait rire...* (Chateaubriand). || **2.** Qui recherche le bien de l'humanité ; qui vise à améliorer la condition sociale des hommes, à faire disparaître les injustices, à soulager les maux des plus déshérités : *Son collectivisme, encore humanitaire et sans formule, s'était raidi en un programme compliqué, dont il discutait scientifiquement chaque article* (Zola). *Je me place à un point de vue humanitaire, tu pouvais rendre ce garçon heureux* (Romains). *La philosophie humanitaire de Fourier.* || Parfois ironique : *Chaque siècle a sa marotte ; le nôtre, qui ne plaisante pas, a la marotte humanitaire* (Sainte-Beuve). *Cellules ! Prisons humanitaires ! Il faut taire | Votre odeur fadasse et ce progrès d'hypocrisie* (Verlaine). *Bon homme hanté de songeries humanitaires* (Zola).

● SYN. : **2** *altruiste, humain, philanthrope.* — CONTR. : **2** *égocentrique, égoïste, misanthrope.*

◆ n. (1836, Musset). Personne qui professe des idées humanitaires, et en particulier

adepte des doctrines sociales visant à améliorer le sort de l'homme : *En 1850, un socialiste, un humanitaire, un simple libéral se sentaient frères sur bien des points* (Romains).

humanitairerie [ymanitɛrri] n. f. (de *humanitaire ;* 1836, au sens 1, et 1838, au sens 2, Musset). **1.** *Vx* et *péjor.* Affectation d'humanité ; sensiblerie qui se fait jour dans les conceptions humanitaires utopiques et irréalisables : *S'il déboursait davantage, il obtenait plus de travail d'un personnel mieux nourri, calcul d'une humanitairerie pratique* (Zola). *Jusqu'alors, une tendance à cette humanitairerie qui me gâte les paysans de Millet passait dans la physionomie, dans l'attitude des loqueteux peints par M. Raffaëlli* (Huysmans). *Les armes de Satan, c'est la sensiblerie, c'est censément le droit et l'humanitairerie* (Péguy). || **2.** *Vx* et *péjor.* Ensemble de ceux qui affectent des préoccupations humanitaires : *Le monde sera propre et net comme une écuelle. | L'humanitairerie en fera sa gamelle* (Musset).

humanitarisme [ymanitarism] n. m. (dér. savant de *humanitaire ;* 1837, Balzac). Ensemble des conceptions humanitaires, souvent considérées comme illusoires et irréalisables, ou même dangereuses (vieilli, ironiq. ou péjor.) : *Lamartine, avec son humanitarisme religieux* (Flaubert). *Leur rêve puéril d'humanitarisme mondial* (Bourget). *À l'heure actuelle, probablement, tous les chevaliers de l'humanitarisme doivent être en mouvement* (Duhamel). *Sa critique du ressentiment dans l'humanitarisme* [...] *s'appliquerait peut-être à certaines formes vagues d'idéalisme humanitaire* (Camus).

humanitariste [ymanitarist] adj. (dér. savant de *humanitaire ;* 1837, Balzac, comme adj. et n.). Relatif, conforme à l'humanitarisme (vieilli, ironiq. ou péjor.) : *Vaines conceptions humanitaristes. Rêve humanitariste.*

◆ n. Personne qui soutient des conceptions humanitaires (vieilli, ironiq. ou péjor.) : *Un humanitariste naïf et convaincu.*

humanité [ymanite] n. f. (lat. *humanitas, -tatis,* nature humaine, sentiment ou caractère humain, affabilité, bienveillance, culture, savoir-vivre, de *humanus* [v. HUMAIN] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *humanitet* [*humanité,* XIIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, début du XVe s., A. Chartier ; sens II, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens III, 1458, *Mystère du Vieil Testament).*

I. 1. Essence de l'homme, ensemble des caractères qui constituent la nature humaine (par opposition à *divinité*) ; dans un sens plus restreint, ensemble des caractères qui distinguent l'homme des autres espèces animales (par opposition à *animalité*) [usité surtout dans la langue théologique, philosophique ou littéraire] : *Qu'un Dieu fait homme embrasse la pauvreté, les mépris, les souffrances, la croix, ce sont les suites et comme les engagements de l'humanité dont il s'est revêtu* (Bourdaloue). *Doncques, si de parler le pouvoir m'est ôté, | Pour moi, j'aime autant perdre aussi l'humanité | Et changer mon essence en celle d'une bête* (Molière). *Je t'implore non parce que tu es Dieu de Dieu* [...]. *C'est ton humanité que je prie, mon Jésus, mon frère Jésus !* (France). *Autant de places où l'homme peut fuir son humanité et se délivrer avec douceur de lui-même* (Camus). || **2.** *Littér.* Caractère de quelqu'un en qui s'épanouit pleinement la nature humaine, avec ses qualités et ses défauts : *Assumer le plus possible d'humanité, voilà la bonne formule* (Gide).

II. Sentiment de compréhension, de bienveillance, de pitié active envers tous les hommes, et qui pousse à secourir ceux qui sont éprouvés : *Traiter quelqu'un avec humanité. Sa froideur apparente, son manque d'humanité* (Baudelaire). *Ces vieux moines si réfléchis* [...] *et pourtant d'une humanité si tendre* (Bernanos).

III. L'ensemble des hommes, le genre humain, considéré parfois comme formant un être collectif : *L'humanité vit et se développe comme un être organique* (Renan). *Et la grande aurore qui se levait de leurs œuvres* [les philosophes sociaux] *était la religion de l'humanité, dont ils avaient tous eu la foi* (Zola). *Nous allons sans doute demeurer quelque temps isolés du reste de l'humanité* (Gide). *L'humanité, par rapport à un passé récent, présente une organisation sociale et politique profondément transformée. Plus de peuples dominateurs et de peuples dominés* (encyclique *Paix sur la terre,* citée par Mauriac). *Nous abordons une ère où* [...] *l'humanité sera en proie à des problèmes qui ne lui laisseront plus le luxe de s'exprimer* (Beauvoir).

● SYN. : **II** *altruisme, bonté, charité, clémence, compassion, générosité, indulgence, miséricorde, pitié, sensibilité.*

◆ **humanités** n. f. pl. (sens 1, 1671, Pomey [au sing., début du XVIe s., J. Bouchet] ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Étude des lettres classiques (latin et grec), considérée comme un moyen de formation de l'homme, ou études où les langues latine et grecque tiennent une large place : *La plupart* [des candidats] *maudissent le baccalauréat, la version latine, la langue latine, et toutes les confuses, incompréhensibles et vaines « humanités » qu'on leur fait avaler comme une purge, comme une interminable purge* (Duhamel). || **2.** *Spécialem.* Nom donné autrefois au second cycle de l'enseignement secondaire, au temps où le programme de ces classes était surtout constitué par les études littéraires classiques : *Faire, poursuivre, terminer ses humanités. On m'envoya au collège de Dinan achever mes humanités. Je savais mieux le latin que mes maîtres ; mais je commençai à apprendre l'hébreu* (Chateaubriand).

humble [œ̃bl *ou* œ̃blə] adj. (lat. *humilis,* bas, peu élevé [au pr.], humble, de *humus* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *humele* [*humble,* v. 1120, *Psautier de Cambridge*], au sens I, 1 [« qui se défend de l'orgueil par l'idée de la petitesse de l'homme devant Dieu », 1564, *Indice de la Bible*] ; sens I, 2 et II, 2, 1636, Monet ; sens I, 3 et II, 4, 1564, *Indice de la Bible ;* sens II, 1, av. 1526, J. Marot ; sens II, 3, 1576, *Satires françaises du XVIe siècle* [I, 232]).

I. EN PARLANT DES PERSONNES **1.** Qui se place volontairement au-dessous de sa position, de sa valeur, par conscience du peu d'importance de ses mérites, ou en regard de ses propres faiblesses : *La veille, humble et timide, il aurait reçu des coups* (Balzac). *Humble comme je suis qui ne suis rien qui vaille* (Apollinaire). || *Spécialem.* Qui se défend de l'orgueil par l'idée de la petitesse de l'homme devant Dieu : [Elle] *fut humble non seulement parmi toutes les grandeurs, mais encore parmi toutes les vertus* (Bossuet). *Et le voilà qui s'agenouille ; et bien humble, égrène | Entre ses doigts fiers les grains enflammés du Rosaire* (Verlaine). || **2.** *Vx.* Qui donne volontairement à autrui, par déférence, par désir de plaire, des marques de soumission, de prévenance, d'empressement : *« Je suis avec une haute considération, Monsieur le ministre de la justice, votre très humble et très obéissant serviteur »* (Chateaubriand). *Enfin, au revoir, Madame Bovary ; à votre disposition ; serviteur très humble !* (Flaubert). || **3.** Qui est d'une condition sociale modeste : *Une humble servante. Un humble tailleur de pierre.*

II. EN PARLANT DES CHOSES **1.** Qui dénote de l'humilité, de l'effacement, de la déférence : *Car, dit-il en se tournant vers la duchesse d'un air à la fois humble et malicieux* [...], *je ne suis encore qu'un pauvre diable d'étudiant* (Balzac). *La servante au grand cœur dont vous étiez jalouse | Et qui dort son sommeil sous une humble pelouse* (Baudelaire). *Et je vous saluai d'un salut gracieux. | Très humble, comme il sied à qui ne veut déplaire* (Heredia). *C'est pour vous instruire, Tournebroche, et vous ramener à l'humble et douce modestie qui vous sied* (France). *Une humble requête. Une humble prière.* || **2.** Avec un sens affaibli, dans les formules de politesse : *Assurer quelqu'un de ses très humbles respects. À mon humble avis.* || **3.** *Littér.* Qui a peu d'éclat, d'élévation ou d'importance : *L'Italie présente au voyageur ses catacombes, ou l'humble monument d'un martyr* (Chateaubriand). *Rendre d'humbles services.* || **4.** Qui dénote une condition sociale modeste :

Une humble existence. Remplir d'humbles fonctions. Ces chaumes, ces déserts, où des pompes des rois | Je vous vis descendre aux plus humbles emplois (Voltaire).

● SYN. : **I, 1** *effacé, modeste, timide, timoré ;* **3** *besogneux, pauvre, petit.* || **II, 1** *déférent, respectueux ;* **3** *bas, inférieur, subalterne, obscur, petit.* — CONTR. : **I, 1** *altier, dédaigneux, fat, fier, glorieux, orgueilleux, prétentieux, vaniteux ;* **3** *grand, gros* (fam.), *puissant, riche.* || **II, 1** *arrogant, dominateur, effronté, hardi, hautain, impertinent, impudent, insolent.*

◆ n. (sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 2, 1564, *Indice de la Bible*). **1.** Personne effacée, modeste : *Les humbles de cœur* (Bossuet). || **2.** Personne de condition sociale peu élevée : *L'immense effort tenté pour sortir ces humbles et ces souffrants de leur esclavage obscur* (Zola). *Les gens du monde disent « les simples » comme ils disent « les humbles », avec le même sourire indulgent* (Bernanos).

● SYN. : **2** *pauvre, petit, simple.* — CONTR. : **2** *grand, gros* (fam.), *notable, puissant, riche.*

humblement [œbləmɑ̃] adv. (de *humble* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *humele...ment* [*humlement,* v. 1170, *Livre des Rois ; humblement,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], au sens 1 [« avec complaisance ou servilité », 1273, Adenet ; dans les formules de politesse, milieu du XIVe s.] ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** D'une manière humble, soumise, avec une très grande déférence : *Supporter humblement sa disgrâce. Parler humblement de ses propres mérites.* || *Péjor.* Avec servilité (rare) : *Nous ne trouvâmes plus devant nous que* [...] *des lâches, qui se liaient entre eux les mains pour venir plus humblement nous demander grâce à genoux* (France). || *Vx.* Avec un sens atténué dans les formules de politesse : *Je vous salue très humblement. Je vous prie humblement de ...* || **2.** *Littér.* Dans une condition modeste : *Vivre humblement.*

humectage [ymɛktaʒ] n. m. (de *humecter ;* 1887, *Grande Encyclopédie* [art. *apprêts*]). Action d'humecter ; résultat de cette action : *L'humectage du linge avant le repassage.*

humectant, e [ymɛktɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *humecter ;* v. 1560, Paré). *Vx.* En termes de médecine, se dit de ce qui rend le sang plus fluide et humecte ainsi les organes : *Aliments humectants. Tisane humectante.*

◆ **humectant** n. m. (1721, d'après Trévoux, 1771). *Vx.* Substance, liquide humectants.

humectation [ymɛktasjɔ̃] n. f. (bas lat. *humectatio,* action d'humecter, de *humectatum,* supin du lat. class. *humectare* [v. HUMECTER] ; 1314, Monde-ville). *Vx.* Action d'humecter : *L'alcoolique dont le corps réclame impérieusement l'humectation vénéneuse* (Frapié).

humecter [ymɛkte] v. tr. (lat. *humectare,* rendre humide, mouiller, baigner ; 1503, Chauliac [*s'humecter le gosier,* 1845, Bescherelle]). Rendre humide, mouiller légèrement : *À la quatrième lecture, j'en humectais encore les feuillets de quelques larmes* (Diderot). *Dès l'heure où la rosée humecte l'or des sables* (Vigny). || Pop. *S'humecter le gosier,* boire.

● SYN. : *arroser, asperger, humidifier, mouiller.*

humecteur [ymɛktœr] n. m. (de *humecter ;* 1839, Acad.). Appareil à l'aide duquel on pratique l'humectage de divers produits ou qui sert à saturer l'atmosphère d'humidité.

***humer** [yme] v. tr. (d'un radical onomatop. exprimant l'aspiration ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* au sens 1 ; sens 2, 1575, *ZVS* [LV, 142] ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1644, Scarron ; sens 5, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** *Vx.* Avaler en aspirant : *Philippe jouait au billard dans des cafés suspects, y perdait son temps et s'y habituait à humer des petits verres de différentes liqueurs* (Balzac) ; et au fig. : *La gourde | Où je hume à longs traits le vin du souvenir* (Baudelaire). || **2.** *Par anal.* Absorber par le nez en inspirant fortement : [Goriot] *prenait si richement son tabac, il le humait en homme si sûr de toujours avoir sa tabatière pleine de Macouba* (Balzac). || **3.** Aspirer fortement, longuement : *Elle alla dans le corridor ouvrir la fenêtre et huma l'air frais pour se calmer* (Flaubert). *Nous humions avec délice la fraîcheur nocturne* (Martin du Gard). || **4.** *Spécialem.* Aspirer par le nez pour sentir : *Il faut qu'il* [l'enfant] *ait humé l'air de la rue pour sentir que la loi du travail est divine* (Hugo). *Le sénateur s'arrêta, huma le nuage fécondant* [de pollen embaumé] *qui flottait* (Maupassant). *Dans Breughel, le cou du gourmand s'allonge, s'étire vers la pâtée que ses yeux fixent, que ses narines hument, et l'on pressent que toute la masse du corps va joindre la tête, qui aura joint l'objet du regard* (Valéry). *Soulevant lui-même le couvercle de la soupière, il huma les effluves généreux qui montaient vers lui* (Martin du Gard). || **5.** *Fig.* Percevoir quelque chose, s'en imprégner avec délice : [Elle] *humait avidement ce chant vif et guerrier* (Baudelaire). *Félicité, à sa fenêtre, humait avec délice ces bruits, ces voix élogieuses et reconnaissantes qui montaient de la ville* (Zola). *Moi pareillement, après cinq mois d'asphyxie morale, je humais à pleines narines l'air pur et fort de la vie honnête, j'en remplissais mes poumons...* (Daudet).

● SYN. : **1** *absorber, siffler* (pop.) ; **2** *aspirer, inhaler ;* **3** *respirer ;* **4** *flairer, renifler.*

huméral, e, aux [ymeral, -o] adj. (dér. savant du lat. *humerus* [v. l'art. suiv.] ; 1541, Canappe [à propos d'une veine ; au sens général de « relatif à l'humérus ou au bras », 1690, Furetière]). Relatif à l'humérus ou au bras. || *Artère humérale,* artère qui va de l'épaule au pli du coude.

huméro- [ymero], élément tiré du lat. *humerus,* os supérieur du bras, épaule [de l'homme ou des animaux], et entrant, comme préfixe, dans la composition de certains termes de médecine.

humérus [ymerys] n. m. (lat. *humerus* [v. l'art. précéd.] ; v. 1560, Paré). Os du bras s'articulant, d'une part, avec l'omoplate, de l'autre, avec les deux os de l'avant-bras : *Tête de l'humérus. Col de l'humérus.*

humeur [ymœr] n. f. (lat. *humor, -moris,* liquide de toute espèce, humidité, les humeurs du corps humain, de *humere,* être humide ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *humor* [*humeur,* XIIIe s.], au sens I [au plur., dans l'ancienne médecine, v. 1265, Br. Latini ; *humeurs froides,* « écrouelles », 1798, Acad. ; *humeur aqueuse,* v. 1560, Paré ; *humeur vitrée,* 1680, Richelet] ; sens II, 1, XVe s., Basselin [*humur* — v. 1119, Ph. de Thaon — semble avoir un sens voisin de celui-ci] ; sens II, 2, 1580, Montaigne [« caprice irraisonné », fin du XVIe s., Brantôme ; *un homme d'humeur,* 1718, Acad.] ; sens II, 3, 1578, *Satires françaises du XVIe siècle,* I, 250 [*humeur noire,* 1666, Molière ; *mauvaise humeur,* début du XVIIe s., Malherbe ; *méchante humeur,* 1687, Mme de Sévigné ; *bonne humeur,* 1625, Stœr ; *belle humeur,* 1636, Monet ; *être d'humeur à,* 1643, Corneille ; *être en humeur de,* 1609, M. Régnier] ; sens II, 4, av. 1696, La Bruyère [*humeurs,* même sens, 1538, *Satires françaises du XVIe siècle,* II, 68] ; sens II, 5, 1636, Corneille).

I. *Class.* et *littér.* Substance liquide qui entre dans la composition des organismes et spécialement dans celle de l'organisme humain : *Je veux dire qu'il y a beaucoup d'impuretés dans son corps, quantité d'humeurs corrompues* (Molière). *Elle* [Mme Dubuc] *se plaignait sans cesse de ses nerfs, de sa poitrine, de ses humeurs* (Flaubert). || *Les quatre humeurs, les humeurs peccantes, les humcurs cardinales, fondamentales,* le sang, le flegme (ou pituite), la bile et la bile noire (ou mélancolie, ou atrabile) dont la surabondance ou l'altération provoquaient les maladies. || *Spécialem.* et *vx.* Substance liquide organique produite par une sécrétion, une excrétion : *Cicatrice saine, sans humeur.* || Vx. *Humeurs froides,* les écrouelles. || Auj. *Humeur aqueuse,* liquide contenu dans l'espace qui sépare le cristallin de la cornée. || *Humeur vitrée,* tissu transparent, clair et d'aspect gélatineux, contenu dans la cavité de l'œil entre le cristallin et la rétine.

II. 1. *Class.* et *littér.* Disposition habituelle d'esprit, qui marque le caractère

d'une personne et que les physiologistes anciens ont fait dépendre de la qualité des humeurs du corps ou de leur rapport entre elles : *Je vous parle un peu franc, mais c'est là mon humeur* (Molière). *Sa femme en espéra quelque changement d'humeur* (Balzac). *Il va sans dire que je n'osais le faire remarquer à Jacques aussitôt, connaissant son humeur, et le tenant pour un de ceux que la discussion ne fait qu'obstiner dans son sens* (Gide). || **2.** *Class.* et *littér.* Ensemble d'impulsions profondes et spontanées qui poussent à se comporter d'une manière irréfléchie et contraire à la raison ; caprice irraisonné : *On se sépare par humeur, on se réunit par politique* (Bossuet). *Elle s'imputait de troubler les meilleurs moments par ses tristes humeurs* (Sainte-Beuve). || Vx. *Un homme d'humeur*, un homme au caractère capricieux, inégal, aux réactions inattendues. || **3.** Disposition le plus souvent momentanée de l'esprit, qui tient souvent aux circonstances et n'est pas une tendance profonde du caractère (souvent déterminé par un adjectif) : *Être accueillant ou revêche selon son humeur. L'humeur du moment. Monsieur d'Anquetil, quand il perdait, était d'une humeur fâcheuse* (France). *J'étais de sombre humeur* (Valéry). || *Humeur noire*, état de dépression, d'abattement, de grande tristesse. || *Mauvaise humeur*, ou (vx) *méchante humeur*, disposition à l'irascibilité, à l'emportement, au pessimisme, à la tristesse : *Vous êtes de mauvaise humeur, parce que vous n'avez peut-être pas réussi auprès de la belle comtesse de Restaud* (Balzac). *La mauvaise humeur est un ingrédient nécessaire du mérite* (Valéry). *Une mauvaise humeur maladive et fiévreuse* (Proust). || *Humeur massacrante, exécrable, épouvantable, abominable*, ou (fam.) *humeur de dogue, de chien*, très mauvaises dispositions : *Faut-il parler de l'humeur abominable qui agitait le premier ministre* (Stendhal). *Il sera donc, au retour, d'une humeur massacrante. Avis !* (Duhamel). || *Bonne humeur, belle humeur*, disposition à la joie, à l'optimisme, à l'entrain : *Son sourire de sapajou ouvert jusqu'aux oreilles, répondant à la bonne humeur générale* (Daudet). *La belle humeur de quelqu'un qui prend les choses du bon côté* (France). || *Être d'humeur à*, avoir une disposition momentanée à : *J'étais bien peu d'humeur à plaisanter* (Gide). || Littér. *Être en humeur de*, être, à tel moment, en disposition de faire quelque chose : *J'étais sur le théâtre en humeur d'écouter* (Molière). *Plus tard, chaque fois qu'une lecture un peu longue m'avait mis en humeur de causer, le camarade à qui je brûlais d'adresser la parole venait justement de se livrer au plaisir de la conversation et désirait maintenant qu'on le laissât tranquille* (Proust). *Je me sens en excellente humeur de travail ; mais disposé plutôt à lire qu'à écrire...* (Gide). || **4.** *Absol.* et *littér.* Mauvaise humeur : *Ne vous laissez jamais dominer par l'humeur ; cet état de déplaisance intérieure se manifeste au-dehors* (Laclos). « *Ils ont de l'humeur de l'affaire d'hier* », *reprit l'autre d'un air morne* (Stendhal). *Elle l'embrassa et, non sans mouvement d'humeur, finit par le mettre à la porte* (Duhamel). || **5.** *Class.* Disposition à l'ironie, à la plaisanterie, à l'humour : « *Cet homme a de l'humeur. — C'est un vieux domestique | Qui, comme vous voyez, n'est pas mélancolique* » (Corneille).

● SYN. : **II, 1** *caractère, complexion, nature, naturel, tempérament* **2** *caprice, fantaisie, lubie, volontés ;* **3** *état d'esprit.*

◆ **humeurs** n. f. pl. (1580, Montaigne). *Class.* Ensemble des dispositions naturelles qui déterminent les réactions d'une personne (le plus souvent au sing. en ce sens à la fin du XVIIe s.) : *Le temps, qui change tout, change aussi nos humeurs : | Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs* (Boileau).

humicole [ymikɔl] adj. (de *humi-*, élément tiré de *humus* [v. ce mot], et de *-cole*, du lat. *colere*, habiter ; milieu du XXe s.). Se dit des organismes qui vivent dans l'humus et les feuilles mortes.

humide [ymid] adj. (lat. *humidus*, humide, liquide [et, au neutre substantivé, *humidum*, « humidité, lieu humide »], de *humere*, être humide ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 [var. *humid*, XVe s., Godefroy ; *l'humide élément*, 1690, Furetière ; *l'humide empire, les humides plaines*, 1866, Littré] ; sens 2, 1672, Boileau ; sens 3, av. 1559, J. Du Bellay [*yeux humides*, 1677, Racine ; *regard humide*, av. 1794, Chénier]). **1.** *Vx* et *poétiq.* Constitué entièrement ou en partie par de l'eau : *Nous voyions les vagues humides | Comme des cavales numides | Se dresser, hennir, écumer* (Hugo). [Les] *humides brouillards qui nagent dans ses yeux* (Baudelaire). || *L'humide élément*, l'eau. || *L'humide empire, les humides plaines*, la mer. || **2.** *Vx.* Qui a trait à l'eau : *Une espèce de figure mythologique, du genre humide des nymphes et des naïades* (France). || **3.** Chargé d'une substance liquide, d'eau, de vapeur aqueuse : *L'humide fraîcheur qui tombe des forêts* (Lamartine). *Drapeaux, de sang toujours humides* (Hugo). [Enseigne qui] *se balance tristement aux vents humides qui la rongent* (France). *Il bâillait la bouche humide à la pensée du saucisson, du bon saucisson des soldats* (Maupassant). *Dans les rues humides, les lumières des boutiques s'allument et réfléchissent sur les trottoirs leurs feux entrecroisés* (Carco). *C'était un beau soir d'automne, encore tiède sur la ville, déjà humide sur la Seine* (Camus). || *Yeux humides*, yeux mouillés de larmes : *L'œil humide et le cœur pénétré de tristesse* (Gautier). || *Regard humide*, expression des yeux humectés par les larmes et qui traduit l'émotion, le désir.

● SYN. : **1** *aqueux, liquide ;* **2** *détrempé, embrumé, embué, humecté, imbibé, moite, mouillé, trempé.* — CONTR. : **2** *desséché, sec.*

◆ n. m. (sens 1, 1636, Monet ; sens 2, fin du XVe s. ; sens 3, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** *L'humide*, un des quatre principes d'Aristote : *Le chaud et le froid, le sec et l'humide déterminent les quatre éléments d'Aristote.* || **2.** Vx. *L'humide radical*, en médecine ancienne, le fluide unique qu'on supposait être le principe de vie des êtres organisés ou le liquide qui, imprégnant les divers tissus organiques, leur donnait la souplesse convenable : *La prunelle nageant dans un flot d'humide radical* (Gautier). || **3.** *Spécialem.* L'humidité de l'air : *On a travaillé dans l'humide, respiré du brouillard* (Daudet). *L'humide et le sec sont les deux ennemis du vigneron* (France).

humidificateur [ymidifikatœr] n. m. (dér. savant de *humidifier ;* 1895, *Grande Encyclopédie*). Appareil destiné à maintenir dans un endroit un certain degré hygrométrique.

humidification [ymidifikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *humidifier ;* 1875, *Almanach Didot-Bottin*). Action d'humidifier ; son résultat.

humidifier [ymidifje] v. tr. (de *humidi-*, élément tiré de *humide*, et de *-fier*, lat. *facere*, faire ; 1648, Scarron [« augmenter la teneur en vapeur d'eau, le degré hygrométrique », 1962, Larousse]). Rendre humide ou plus humide. || *Spécialem.* Augmenter la teneur en vapeur d'eau, le degré hygrométrique : *Humidifier l'air d'une pièce.*

● SYN. : *humecter, mouiller.* — CONTR. : *assécher, dessécher, sécher.*

humidité [ymidite] n. f. (bas lat. *humiditas, -tatis*, humidité, du lat. class. *humidus* [v. HUMIDE] ; v. 1361, Oresme [*humidité absolue, humidité relative*, 1957, Robert ; *humidité spécifique*, 1962, Larousse]). Caractère de ce qui est humide, chargé d'une substance liquide, d'eau, de vapeur aqueuse ; le liquide, la vapeur d'eau que contient un corps, un lieu : [Le passage du Pont-Neuf] *est pavé de dalles jaunâtres, usées, descellées, suant toujours une humidité âcre* (Zola). *Il fallait revenir en France, dans une humidité d'atmosphère qui pourrait prolonger longtemps, sauver même cette existence* (Daudet). *Le degré d'humidité de l'atmosphère se mesure à l'aide d'un hygromètre.* || *Humidité absolue*, nombre de grammes de vapeur par mètre cube d'air humide. || *Humidité spécifique*, nombre de grammes de vapeur par kilogramme d'air humide. || *Humidité relative*, rapport entre la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air et la capacité d'absorption de l'air à une température donnée.

● CONTR. : *sécheresse.*

humifère [ymifɛr] adj. (de *humi-*, élément tiré de *humus* [v. ce mot], et de *-fère*, du lat. *ferre*, porter ; 1931, Larousse). Se dit d'un sol riche en humus.

humification [ymifikasjɔ̃] n. f. (de *humi-*, élément tiré de *humus* [v. ce mot], et de *-fication*, du lat. *facere*, faire ; 1922, Larousse). Transformation en humus de la matière organique.

humiliant, e [ymiljɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *humilier ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « qui s'humilie, humble » ; fin du XIIIe s., Adam de la Halle, au sens de « doux, courtois, charitable » ; sens actuel, 1671, Fléchier). Qui humilie, qui est de nature à humilier : *La réprimande humiliante qui lui avait été adressée* (Stendhal). *J'étais désespéré de ne rien comprendre aux paroles qui résonnaient dans l'air. C'était pour un philologue une humiliante épreuve* (France). *Refus humiliant.*

• SYN. : *abaissant, avilissant, dégradant, mortifiant.* — CONTR. : *exaltant, excitant, flatteur, glorieux.*

humiliation [ymiljasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *humiliatio*, action de s'humilier, humilité, de *humiliatum*, supin de *humiliare* [v. HUMILIER] ; début du XVe s., au sens 3 ; sens 1, 1495, J. de Vignay ; sens 2, 1683, Fléchier). **1.** Action d'humilier, de s'humilier ; état d'une personne humiliée : *Contribuer à l'humiliation du proscrit* (Hugo). *Ils redescendirent enragés d'humiliation* (Flaubert). *Il voulait montrer et se prouver à lui-même que, pour consentir à l'humiliation, il ne suffit pas d'être nègre* (Gide). || **2.** Sentiment qu'éprouve une personne humiliée : *J'appris que, si la volupté et les excès qu'elle entraîne produisent d'ordinaire l'humiliation, son absence appelle aisément l'orgueil* (Sainte-Beuve). *Pourtant, il ressentait jusqu'à l'envie de vomir l'humiliation que ressent tout homme devant un homme dont il dépend* (Malraux). || **3.** Acte, parole, condition qui humilie, qui rabaisse dans l'opinion d'autrui ou qui blesse l'amour-propre : *J'aurais souffert depuis tant d'années des humiliations ridicules* (Bernanos). *Il faut tout faire, en effet, pour que ces hommes échappent à la double humiliation de la misère et de la laideur* (Camus).

• SYN. : **1** *abaissement, avilissement, dégradation, mortification ;* **2** *confusion, honte ;* **3** *affront, avanie, camouflet* (fam.), *vexation.* — CONTR. : **1** *élévation, exaltation, glorification, relèvement ;* **2** *fierté, orgueil, satisfaction.*

humilié, e [ymilje] adj. (part. passé de *humilier ;* XIIIe s., *Chronique de Rains*). Se dit d'une personne qui a été humiliée, mortifiée ; qui a subi une humiliation : *Humiliée, sanglante et mutilée, elle leva les yeux au ciel* (France).

• SYN. : *confus, honteux, mortifié, penaud* (fam.), *vexé.* — CONTR. : *content, fier, glorieux, orgueilleux, satisfait.*

◆ n. (fin du XIXe s.). Personne humiliée : *La Cité universelle qui devait être réalisée par l'insurrection des humiliés* (Camus).

◆ **humiliés** n. m. pl. (sens 1-2, 1873, Larousse). **1.** Membres d'une secte religieuse italienne du XIIe s. || **2.** Membres d'un ordre religieux fondé en 1201.

humilier [ymilje] v. tr. (bas lat. ecclés. *humiliare*, abaisser, humilier, du lat. class. *humilis* [v. HUMBLE] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford*, aux sens 2-3 ; sens 1, v. 1196, J. Bodel). **1.** *Vx* ou *littér.* Rabaisser, soumettre par respect, par dévotion : *Humilions, misérables que nous sommes, | Tous nos élans dans le plus simple des vœux* (Verlaine). || **2.** *Vx* ou *littér.* Rendre une personne humble, consciente de ses faiblesses, de ses fautes : *Ainsi Dieu l'humiliait par ce qui a coutume de nourrir l'orgueil* (Bossuet). *À quel complot infâme étais-je donc en butte, | Ou quel méchant hasard ainsi m'humiliait ?* (Baudelaire). || **3.** Rabaisser quelqu'un aux yeux des autres en le faisant apparaître publiquement comme inférieur, méprisable ou indigne de la valeur qu'on lui accordait : *Tenez, Monseigneur, n'humilions pas l'homme qui nous sert bien, crainte d'en faire un mauvais valet* (Beaumarchais). *La duchesse, moins chagrine qu'humiliée du mauvais mariage de sa fille* (Balzac).

• SYN. : **3** *accabler, avilir, confondre, dégrader, mater, mortifier, offenser, ravaler, souffleter, vexer.* — CONTR. : **3** *glorifier, honorer, louer, respecter, révérer.*

◆ **s'humilier** v. pr. (sens 1, v. 1155, Wace ; sens 2, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens 3, v. 1361, Oresme). **1.** *Class.* Se reconnaître inférieur, marquer son respect, faire acte de soumission : *J'ai obéi à mon père et à ma mère ; je leur ai cédé ; je me suis humilié à leurs volontés raisonnables ou déraisonnables* (Malherbe). *Il croit, dans sa folie, | Qu'il faut que devant lui tout d'abord s'humilie* (Boileau). || **2.** *Vx.* Se faire humble. || *Spécialem.* Reconnaître devant Dieu son indignité, sa faiblesse : *Il* [Louis XIV] *s'est humilié sous la main de Dieu* (Massillon). || **3.** S'abaisser, reconnaître ses torts : *Elle pardonne, par pitié, comme une mère qui cède à l'enfant qui pleure, qui s'humilie* (Daudet).

humilité [ymilite] n. f. (lat. *humilitas, -tatis*, manque de hauteur, d'élévation [au pr.], état humble, modeste, abaissement, de *humilis* [v. HUMBLE] ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger*, écrit *humilitiet* [*humilitet*, v. 1050, *Vie de saint Alexis ; humilité*, XIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*en toute humilité*, av. 1526, J. Marot] ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** Vertu qui pousse l'homme, par conscience de sa propre faiblesse, à bannir de lui tout sentiment d'orgueil et à s'abaisser volontairement : *Pratiquer l'humilité. Nous nous bornerons à dire que l'humilité est la modestie de l'âme* (Voltaire). *L'humilité sainte, éternellement belle* (Verlaine). || **2.** Attitude humble, effacée, qui témoigne d'une grande déférence, d'un grand respect : *Puis après chaque vengeance, elle arrivait, en reconnaissant ses torts en elle-même, à des humilités, à des tendresses infinies* (Balzac). *Un salut empreint de la plus profonde humilité* (Gautier). *Dans le secret de mon cœur, je ne me sens d'humilité que devant les vies les plus pauvres ou les grandes aventures de l'esprit* (Camus). || *En toute humilité*, très humblement, sans vanité aucune. || **3.** *Littér.* Caractère de ce qui a peu d'élévation, d'importance : *L'humilité des enchères encouragea la troupe des petits brocanteurs* (France). *L'humilité d'une fonction, d'une profession, d'une position sociale.*

• SYN. : **1** *modestie ;* **2** *effacement, humiliation, platitude.* — CONTR. : **1** *fierté, gloriole, orgueil, suffisance, vanité ;* **2** *arrogance, effronterie, hauteur, impertinence, insolence, morgue.*

humine [ymin] n. f. (de *hum[us]*, avec le suff. scientif. *-ine ;* 1866, Littré). Constituant spécifique de l'humus.

humique [ymik] adj. (de *hum[us]* ; 1866, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Qui a rapport à l'humus : *Produit humique. Transformation humique.* || **2.** Qui contient de l'humus : *Sol humique.* (Syn. HUMIFÈRE.)

humoral, e, aux [ymɔral, -o] adj. (lat. scolast. *humoralis*, du lat. class. *humor* [v. HUMEUR] ; 1490, Chauliac, au sens de « qui consiste en un liquide organique » ; sens 1, 1866, Littré [*théorie humorale*, 1907, Larousse] ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** Qui a rapport aux humeurs du corps. || *Théorie humorale*, syn. de HUMORISME. || **2.** Qui est causé par les humeurs : *Trouble humoral.*

humorisme [ymɔrism] n. m. (de *humoriste* 1 [v. ce mot] ; 1835, Acad.). Doctrine de la médecine ancienne dans laquelle on rapporte aux altérations des humeurs les troubles morbides éprouvés par l'organisme.

1. humoriste [ymɔrist] n. m. (lat. scientif. moderne *humorista*, du lat. class. *humor* [v. HUMEUR] ; 1752, Trévoux). *Vx.* Médecin partisan de l'humorisme.

2. humoriste [ymɔrist] n. et adj. (ital. *umorista*, de *umore*, mauvaise humeur, lat. *humor, -moris* [v. HUMEUR] ; 1578, H. Estienne). *Vx.* Qui montre souvent de la mauvaise humeur, qui a un caractère désagréable (rare) : *Cet humoriste | Dont la hargneuse déraison | Dans la société vient verser son poison* (Delille).

3. humoriste [ymɔrist] n. et adj. (angl. *humourist*, homme fantasque, capricieux, personne d'une gaieté fine et spirituelle,

de *humour* [v. HUMOUR] ; 1842, Mozin [« auteur de dessins comiques à légendes humoristiques ou satiriques », XX^e s.]). Personne qui a de l'humour : *Notre ami Topaze est un humoriste* (Pagnol). || *Spécialem.* Auteur de dessins comiques à légendes humoristiques ou satiriques : *Le salon des humoristes.*

◆ adj. (fin du XVIII^e s.). Qui a de l'humour, s'exprime avec humour : *Un écrivain humoriste.*

• REM. On a dit d'abord à l'anglaise : *humourist* (milieu du XIX^e s., Baudelaire), puis *humouriste* (1873, Larousse) : *L'expression humourist peut lui être appliquée* [à de Quincey] (Baudelaire).

humoristique [ymɔristik] adj. (angl. *humouristic,* de *humour* [v. l'art. suiv.] ; 1853, Goncourt, au sens 1 [un premier ex. en 1801, Mercier] ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Relatif à l'humour ; empreint d'humour : *Une expression de dédain humoristique tempérée par la bienveillance du reste de la physionomie* (Gautier). *Le ton sarcastique, humoristique que répudie la poésie* (Baudelaire). *Ensuite ils tâtèrent des romans humoristiques* (Flaubert). || **2.** Qui a de l'humour, s'exprime avec humour : *Ecrivain humoristique.*

humour [ymur] n. m. (mot angl. signif. « humeur [au pr.], tournure d'esprit, fantaisie, gaieté fine et spirituelle », empr. à l'anc. franç. *humor* [v. HUMEUR] ; 1725, Muralt, écrit *houmour ; humour,* 1728, C. de Saussure [var. francisée *humeur,* 1693, W. Temple ; *humour noir, avoir de l'humour, le sens de l'humour,* début du XX^e s.]). Forme d'esprit qui s'attache à dénoncer, sans appuyer et avec une apparente impassibilité, les aspects plaisants, insolites ou absurdes de la réalité qui semble la plus normale : *Une fantaisie et un humour que rien ne peut rendre* (Gautier). *Même il n'est pas incapable de bonhomie, et son humour est savoureux* (Gide). || *Humour noir,* celui qui souligne avec cruauté, amertume et parfois désespoir l'absurdité du monde. || *Avoir de l'humour, le sens de l'humour,* être capable de comprendre l'humour ou d'en user.

• SYN. : *esprit, ironie, sel.*

humoureusement [ymurøzmɑ̃] adv. (de *humour ;* av. 1951, Gide). Avec humour (rare) : *Il s'affirmait par boutades, humoureusement* (Gide).

humus [ymys] n. m. (mot lat. signif. « sol, terre » ; 1765, *Encyclopédie*). Mélange brun foncé, composé de terre et de débris organiques décomposés, qui forme la surface du sol : *Partout les rocs affleuraient, saillant de la mince couche d'humus* (Moselly).

***hune** [yn] n. f. (anc. scand. *hûnn,* hune ; v. 1138, *Vie de saint Gilles* [*mât de hune,* 1866, Littré ; *vergue de hune,* XX^e s.]). Plateforme fixée sur les bas-mâts et servant à divers usages : *Ma retraite pendant le jour, lorsque je voulais éviter les passagers, était la hune du grand mât ; j'y montais lestement aux applaudissements des matelots. Je m'y asseyais dominant les vagues* (Chateaubriand). || *Mât de hune,* mât situé immédiatement au-dessus de la hune du bas-mât. || *Vergue de hune,* vergue qui se hisse sur le mât de hune. (On dit aussi HUNIER.)

***hunier** [ynje] n. m. (de *hune ;* 1621, É. Binet). Voile carrée enverguée sur la vergue de hune et hissée sur le mât de hune : *Petit hunier. Grand hunier.*

***hunnique** [ynik] adj. (du n. des *Huns,* peuple de la Sarmatie asiatique, lat. *Hunni, Hunnorum ;* 1902, Larousse [*espee hunisque,* « épée de Turc », 1606, Nicot]). Relatif aux Huns.

***hunter** [œntœr] n. m. (mot angl. signif. « chasseur, chien de chasse, cheval de chasse », de *to hunt,* chasser [anglosaxon *huntian*] ; 1802, *Moniteur universel*). Cheval de chasse exercé à franchir les obstacles : *Les meilleurs hunters viennent d'Irlande.*

1. *huppe [yp] n. f. (mot issu, avec un *h-* à valeur expressive [le cri de l'oiseau étant souvent transcrit *hup hup*], du bas lat. *ūppa,* huppe — oiseau — [VIII^e s.], altér. du lat. class. *ěpěpa,* même sens ; v. 1119, Ph. de Thaon). Oiseau roussâtre marqué de noir et de blanc, caractérisé par une touffe de plumes érectiles volumineuse sur la tête, et un bec fin arqué : *Un rire moqueur, semblable au cri de la huppe dans les bois* (France).

2. *huppe [yp] n. f. (altér., sous l'influence de *huppe* 1, de *houppe* [v. ce mot] ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1598, Gay). **1.** Touffe de plumes sur la tête de certains oiseaux : *Alouette à huppe.* || **2.** *Par anal.* Touffe de cheveux hérissés : *Un mouchoir* [...] *comprimait les touffes d'une chevelure drue, bouclée et rebelle, hérissée en huppe au sommet de la tête* (Gautier).

• SYN. : **2** *houppe.*

***huppé, e** [ype] adj. (de *huppe* 2 ; fin du XIV^e s., *Chronique de Boucicaut,* au sens de « de haute taille » ; sens 1, 1532, Rabelais [« muni, agrémenté d'une touffe, d'une aigrette dressée », XX^e s.] ; sens 2, XIV^e s., *Nature à l'alchimie ;* sens 3, v. 1460, Martial d'Auvergne). **1.** Qui porte une huppe : *Oiseau huppé.* || *Par anal.* Muni, agrémenté d'une touffe, d'une aigrette dressée : *Les boutons des harpes sont parfois huppés de diamants* (Fargue). || **2.** *Class.* et *fig.* Habile : *Bien huppé qui pourra m'attraper sur ce point* (Molière). || **3.** *Fig.* et *fam.* D'un rang social élevé et pourvu d'une fortune, de moyens importants : *Un mobilier digne des chevaliers bannerets les mieux huppés...* (Balzac). *Ce restaurant est fréquenté par les gens les plus huppés* (France). *Elle ne reçoit que la bourgeoisie huppée. Et en mesure de choisir pour sa fille un mari dans ce qu'il y avait de plus huppé* (Romains).

• SYN. : **3** *cossu, fortuné, opulent, riche.*

***huppe-col** [ypkɔl] n. m. (de *huppe* 2 et de *col ;* 1866, Littré). Nom donné anciennement aux oiseaux-mouches du genre *lophornis,* à cause de leur large collerette.

• Pl. *des* HUPPE-COLS.

***huque** [yk] n. f. (moyen néerl. *huik,* sorte de manteau ; 1404, Godefroy). *Vx.* Manteau de femme à capuchon, puis casaque masculine : *En huque rouge avec la chapeline d'or* (Hugo). *Il était reconnaissable à son bonnet de laine, à sa huque fourrée* (France).

***hure** [yr] n. f. (lat. pop. **hura,* tête hérissée, ébouriffée, probablem. d'origine germ. ; v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, au sens de « bonnet de fourrure » ; XII^e s., *Partenopeus de Blois,* au sens de « tête hérissée » ; v. 1240, G. de Lorris, au sens de « aigrette de chat-huant » ; sens 1, fin du XIV^e s., E. Des-champs [pour des poissons, 1660, Oudin ; « cette tête lorsqu'elle est coupée », XV^e s., Littré — pour un sanglier ; pour un poisson, 1811, Chateaubriand] ; sens 2, 1866, Littré ; sens 3, 1920, Bauche ; sens 4, 1902, Larousse). **1.** Tête de certains animaux (sanglier, cochon) et, *par extens.,* de certains poissons à tête assez grosse et allongée : *Les sangliers fouissent la terre de leur hure. De monstrueux saumons poussaient des bigarades de leur hure* (Bourges). || *Spécialem.* Cette tête séparée du corps, utilisée soit pour la cuisine, soit, naturalisée, comme trophée : *J'avais préparé une hure de sanglier aux pistaches* (Gautier). *Une hure d'esturgeon mouillée au champagne* (Flaubert). || **2.** Galantine farcie de morceaux de hure. || **3.** *Pop.* Tête, figure en général. || **4.** En héraldique, tête de sanglier ou de dauphin, présentée de profil.

• SYN. : **1** *groin.*

hurlant, e [yrlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *hurler ;* fin du XVII^e s., Saint-Simon). Qui pousse des hurlements : *À peine la cloche sonnée qui nous ouvrait à midi la porte des études, les externes, en masse hurlante, courent vers le môle* (Valéry).

***hurlée** [yrle] n. f. (part. passé fém. substantivé de *hurler* [v. ce mot] ; v. 1350, *le Bâtard de Bouillon,* écrit *urlee,* au sens de « hurlement » ; milieu du XVI^e s., Ronsard, écrit *hurlée,* au sens de « huée, cri de joie » ; sens actuel, 1879, Huysmans). *Littér.* Cri fort et prolongé d'un animal, et, *par anal.,* d'un être humain ou d'un appareil sonore : *Le rire de l'hyène, la hurlée des loups* (Rosny). *Ces cabrioles, ces cris, ces hurlées stupides sur les routes* (Huysmans). *Ce fut une hurlée stridente* [le bruit des sirènes], *chromatique, qui convenait à ce faubourg, à ces nuées, à cet aigre pleuvotement* (Arnoux).

***hurlement** [yrləmɑ̃] n. m. (de *hurler* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de

Sainte-Maure, écrit *uslement* [*urlement*, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; *hurlement*, av. 1526, J. Marot], au sens 2 ; sens 1, v. 1530, C. Marot ; sens 3, 1878, Leconte de Lisle). **1.** Cri aigu, lugubre et prolongé que poussent parfois le loup, le chien, l'ours : *Et des loups affamés les hurlements funèbres* (Vigny). || **2.** En parlant de l'homme, cri violent et prolongé : *Une obscurité profonde enveloppe la salle où montent des imprécations aux Dieux et des hurlements de douleur* (France). *Nous sommes à l'époque des hurlements, et un homme qui refuse cette ivresse facile fait figure de résigné* (Camus). *Hurlement de colère, de rage, d'indignation.* || **3.** *Fig.* Ensemble de bruits comparables à des cris : *Le hurlement de la tempête. L'immense murmure pareil aux hurlements de la mer* (Leconte de Lisle). *Des coups de vent s'abattaient sur la maison avec des hurlements de bête* (Zola).

• SYN. : **2** *clameur, vocifération ;* **3** *grondement, mugissement, rugissement.*

***hurler** [yrle] v. intr. (lat. *ululare,* hurler [en parlant des chiens, des loups], vociférer ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *uller* et [avec un *-s-* sans doute purement graphique] *usler* [*urler* — avec un *-r-* dû à la dissimilation d'un des deux *-l-* de *uller* —, 1501, G. Cohen ; *hurler* — avec un *h-* à valeur expressive —, 1530, Palsgrave], aux sens 1 et 3 ; sens 2, fin du XIVᵉ s., E. Deschamps ; sens 4, 1669, Boileau ; sens 5, 1672, Sacy ; sens 6, av. 1778, Voltaire). **1.** En parlant de certains animaux, pousser des cris aigus et prolongés, plaintifs ou furieux : *Son chien, qui l'appelait, hurla dans les ténèbres* (Lamartine). *Plusieurs chiens s'enfuirent en hurlant* (Gautier). || **2.** Fig. *Hurler avec les loups,* régler son attitude, ses paroles, ses opinions, d'après la position de ceux avec qui l'on se trouve. || **3.** *Par anal.* En parlant d'un être humain, pousser des cris aigus et prolongés sous l'effet de la douleur ou d'une émotion violente : *La mêlée en hurlant grandit comme une flamme* (Hugo). *La rue assourdissante autour de moi hurlait* (Baudelaire). *Tu verras, je hurlerai dans les rues, je veux devenir bien fou de rage* (Rimbaud). *D'un bond elle fut debout, criant « Au secours », hurlant d'épouvante* (Maupassant). *Elle hurle comme une chienne blessée* (Giono). *Hurler d'indignation, de colère, de peur.* || **4.** Dire, chanter d'une voix aussi forte que possible ; crier pour appeler, pour encourager, etc. : *Hurler comme un sourd. Dans un angle, vis-à-vis l'un de l'autre, les deux maîtres hurlaient pour les mieux exciter* (Flaubert). || **5.** *Fig.* Faire entendre un bruit, un ensemble de bruits semblables à un hurlement, des hurlements : *La pluie entêtée battait les ardoises, le vent ébranlait les fenêtres, hurlait sous les portes* (Zola). *La tempête hurle. Le vent hurle dans les arbres. Sirènes de bateau qui hurlent au loin.* || **6.** *Fig.* Présenter une disparité choquante : *Juxtaposer deux couleurs qui hurlent.*

• SYN. : **3** *s'égosiller, s'époumoner, vociférer ;* **4** *beugler* (fam.), *brailler* (fam.), *gueuler* (pop.) ; **5** *glapir, gronder, murgir, rugir.*

◆ v. tr. (sens 1, 1893, Zola ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay). **1.** Traduire par des hurlements : *Hurler sa rage, sa souffrance.* || **2.** Dire, proférer en criant de toutes ses forces : *Des visages furieux hurlaient des cris de mort* (Flaubert).

***hurleur, euse** [yrlœr, -øz] n. et adj. (de *hurler ;* 1350, Godefroy, au sens de « crieur public » ; sens 1, 1606, Crespin ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1854, Th. Gautier ; sens 4, 1766, Buffon [*hurleur ; singe hurleur,* 1873, Larousse]). **1.** *Fam.* Qui hurle, qui pousse des hurlements : *Deux ou trois cents hurleurs* [...] *répétaient* [...] *sur l'air des lampions : « Rends l'argent, rends l'argent »* (Toulet). *Des cortèges d'adolescents hurleurs, qui traînent des filles vers un terrain de football* (Chardonne). *Avec une terreur jubilante, la maison tout entière salue le train hurleur qui lui passe contre le flanc, dans le lacis des rails, au nord* (Duhamel). || **2.** Qui a l'habitude de hurler : *Le sanglier débusqué file, suivi des chiens hurleurs, à travers les broussailles* (Maupassant). || **3.** *Derviche hurleur,* derviche dont les exercices religieux consistent surtout à pousser des cris aigus. || **4.** *Singe hurleur,* ou *hurleur,* singe platyrhinien de l'Amérique centrale et méridionale dont les cris peuvent s'entendre à plusieurs kilomètres.

• SYN. : **1** *braillard* (fam.), *hurlant ;* **2** *glapissant.*

hurluberlu [yrlybɛrly] n. m. et adj. (probablem. composé d'un anc. mot **hurelu,* ébouriffé [non attesté, mais dont l'existence est rendue vraisemblable par celle de l'anc. franç. *hurel,* homme aux cheveux hérissés — XIIIᵉ s., Godefroy —, dér. de *hure*], et de *berlu,* homme inconsidéré, léger [attesté seulement en 1721, Trévoux, mais qui doit être plus ancien, car le v. *berluer,* voir mal, être ébloui — dér., comme *berlu,* du n. f. *berlue* —, est déjà relevé par R. Estienne en 1549] ; av. 1553, Rabelais). *Fam.* Personne écervelée qui se comporte d'une manière extravagante, saugrenue, déraisonnable : *Enfin, est-ce bien raisonnable de venir s'installer au milieu de ces artistes que tout le monde considère un peu comme des hurluberlus ?* (Duhamel). *J. est rentrée hier soir avec K., plus hurluberlue, plus passionnée, plus inconsciente que jamais* (Gide).

• SYN. : *braque, écervelé, évaporé, extravagant, farfelu.*

***hurlupé, e** [yrlype] adj. (var. de l'anc. franç. *hulepé,* qui a les cheveux ou les poils hérissés [XIIIᵉ s., *Apollonius*], autre forme de *hurepé,* même sens [v. 1170, *Livre des Rois*], dér. de *hure* [v. ce mot] avec une syllabe finale d'origine obscure ; 1671, Mᵐᵉ de Sévigné). *Class.* Hérissé, ébouriffé : *Tout cela fait une petite tête de chou ronde, sans nulle chose par les côtés : toute la tête nue et hurlupée* (Sévigné).

1. *huron, onne [yrɔ̃, -ɔn] n. (de *hure* [v. ce mot] ; 1360, Godefroy, au sens 3 ; sens 1, 1866, Littré ; sens 2, XIVᵉ s., Du Cange). **1.** Nom donné, au Moyen Âge, aux hommes chargés de miner dans les sièges. || **2.** Nom qui fut donné aux paysans qui firent la Jacquerie. || **3.** *Vx* et *fam.* Personne laide, grossière.

2. *huron, onne [yrɔ̃, -ɔn] n. (anc. mot signif. « personne grossière » [v. l'art. précéd.] — les Hurons étant réputés pour leur sauvagerie ; 1671, Pomey). Nom donné, au XVIIᵉ s., aux membres de diverses peuplades d'Amérique du Nord (les Hurons proprement dits vivant près du lac Huron) : *Paris, voyez-vous, est comme une forêt du Nouveau Monde, où s'agitent vingt espèces de peuplades sauvages, les Illinois, les Hurons, qui vivent du produit que donnent les différentes classes sociales* (Balzac).

◆ adj. (1767, Voltaire). Relatif aux Hurons : *Peuplades huronnes. Langue huronne.*

◆ **huron** n. m. (1767, Voltaire). Langue des Hurons.

***huronien, enne** [yrɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du lac *Huron,* en Amérique du Nord [pour l'étym. de *huron,* v. l'art. précéd.] ; 1902, Larousse). *Plissement huronien,* dernier plissement avant le dépôt du cambrien, qui a affecté notamment la Scandinavie et l'Amérique du Nord.

***hurra** ou **hurrah** n. m. V. HOURRA.

***hurricane** [yrikan] n. m. (mot angl. signif. « ouragan », de l'esp. *huricán* [v. OURAGAN] ; av. 1885, V. Hugo). Cyclone tropical aux Antilles : *Tous les rumbs sont là* [...], *le hurricane, les vents de sécheresse, les vents d'inondation* (Hugo).

***huso** [yzo] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, d'origine obscure ; 1873, Larousse). La plus grosse des espèces d'esturgeon de l'Europe orientale.

***hussard** [ysar] n. m. (allem. *Husar,* hussard, hongrois *huszar,* proprem. « le vingtième », de *husz,* vingt [lors des levées militaires, un homme sur vingt devait entrer dans la cavalerie] ; 1630, Walhausen [p. 140], écrit *husare* [*houssard,* 1679, *Revue de philologie française,* XXV, 311 ; *hussart, hussard,* 1690, Furetière ; *housard,* 1721, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon [écrit *hussard ; housard,* 1740, Acad.] ; sens 3, début du XXᵉ s.). **1.** *Vx.* Cavalier de l'armée hongroise. || **2.** Militaire d'un corps de cavalerie légère (auj. de l'arme blindée), dont la tenue fut primitivement empruntée à la cavalerie hongroise : *Gorju, comme un hussard, portait sa veste sur l'épaule* (Flaubert). || **3.** Adjectiv. *Bleu hussard,* bleu très foncé.

• REM. On trouve aussi les formes HOUSARD, HOUZARD : *Tableau suggestif. Chiens habillés. Le saltimbanque est sorti et a coiffé un de ses chiens d'un bonnet de houzard* (Baudelaire).

◆ **À la hussarde** loc. adv. (sens 1, 1900, *Dict. général* [aussi *pantalon à la hussarde ; danse à la hussarde,* 1893, *Dict. général — hussarde,* n. f., même sens, 1721, Trévoux — ; *crinière à la hussarde,* 1835, Acad. — d'abord *crinière à la houssarde,* 1740, Acad.] ; sens 2, 1866, Littré [var. *à la housarde,* av. 1825, P.-L. Courier]). **1.** À la manière des hussards. || *Pantalon à la hussarde,* pantalon ample aux cuisses et resserré à la cheville : *Il tira de son pantalon à la hussarde, de la belle époque lui aussi, une poignée d'or sonnant à même sa poche* (Daudet). || *Danse à la hussarde,* ou, ellipt., *hussarde,* n. f., sorte de danse d'origine hongroise. || *Crinière à la hussarde,* crinière coupée seulement depuis la tête du cheval jusque vers le milieu de l'encolure. || **2.** *Fig.* Avec brutalité, sans délicatesse, sans retenue.

***hussarder** [ysarde] v. intr. (de *hussard ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens de « se battre à la manière des hussards » ; sens actuel, 1884, Huysmans). Agir avec hardiesse, promptitude et violence, particulièrement dans les entreprises galantes (rare) : *J'aurais dû hussarder, ne pas m'arrêter à ses supplications et à ses leurres ; j'aurais dû lui violenter la bouche, lui faire sauter les seins* (Huysmans).

***hussite** [ysit] n. et adj. (du n. de Jean *Hus,* hérésiarque tchèque [1373-1415] ; 1688, Bossuet). Nom donné aux chrétiens de Bohême partisans de Jean Hus, réformateur religieux tchèque, condamné pour hérésie et brûlé vif : *Le cri des hussites qui voulaient réduire à cinq toutes les villes de la terre* (Hugo).

***hutin** [ytɛ̃] adj. m. (déverbal de l'anc. franç. *hustiner,* faire du bruit, quereller [XIIe s., *Naissance du Chevalier au cygne*], *hutiner* [XIVe s.], dér. du n. m. *hustin,* bruit, querelle [XIIe s., Godefroy], *hutin* [XIVe s., Godefroy], anc. scand. *hús- ping,* réunion de vassaux convoquée chez lui par un prince ; XIVe s.). Mot d'ancien français signifiant « querelleur », resté comme surnom de Louis X : *Louis X le Hutin.*

• REM. On a dit aussi HUTINEUX (de *hutiner* [v. plus haut] ; 1413, Du Cange).

***hutinet** [ytinɛ] n. m. (de l'anc. franç. *hutin,* n. m. [v. l'art. précéd.] ; v. 1460, Villon). Petit maillet à long manche des tonneliers.

***hutte** [yt] n. f. (francique **hutta,* hutte ; 1358, Runkewitz, au sens 1 ; sens 2, 1574, Clamorgan). **1.** Abri sommaire fait de branchages, de paille, de terre, etc., et pouvant servir d'habitation temporaire : *Çà et là [...] des chaumières en granit, des huttes casemates, des cabanes à défier le boulet* (Hugo). *Cette hutte de cantonniers, combien de fois, pendant sa promenade quotidienne avec son gardien, s'y était-il abrité de la pluie !* (Martin du Gard). *Une hutte de berger.* || **2.** *Spécialem.* Construction fixe ou portative installée en bordure d'une pièce d'eau et qui permet au chasseur de gibier d'eau de se dissimuler : *Chasse à la hutte.*

• SYN. : **1** *cabane, cahute, case, gourbi, loge, paillote.*

***hutteau** [yto] n. m. (de *hutte ;* 15 mai 1877, *Revue des Deux Mondes,* p. 361). Abri léger, de toile généralement, installé au bord de la mer pour tirer le petit gibier de grève.

hyacinthe [jasɛ̃t] n. f. (lat. *hyacinthus,* n. m., jacinthe [plante et pierre précieuse], gr. *huakinthos,* n. m. et f., mêmes sens [v. aussi JACINTHE] ; 1530, Lefèvre d'Étaples, au sens 2 ; sens 1, 1562, Du Pinet ; sens 3, 1857, Baudelaire [« étoffe couleur d'hyacinthe », 1672, Sacy]). **1.** Nom ancien de la jacinthe : *Liez au blanc muguet l'hyacinthe bleuâtre* (Vigny). || **2.** Pierre précieuse de couleur jaune rougeâtre. || **3.** *Littér.* Couleur jaune rougeâtre : *La troisième enceinte | Est en gypse incrusté d'onyx et d'hyacinthe* (Hugo). *Les longs manteaux d'azur, de pourpre et d'hyacinthe* (Mme de Girardin). *Sadoc avait revêtu sa robe de lin, sa ceinture brodée, son éphod ouvert sur chaque épaule ; tunique d'or, d'hyacinthe et d'écarlate deux fois teinte* (Nerval). *Les soleils couchants | Revêtent les champs, | Les canaux, la ville entière, | D'hyacinthe et d'or* (Baudelaire).

◆ adj. (1839, Acad.). Jaune rougeâtre : *Une étoffe hyacinthe.*

hyacinthine [jasɛ̃tin] n. f. (de *hyacinthe ;* 1792, Delamétherie [I, 268]). Variété de grenat et de topaze.

hyal(o)- [jal(o)], élément tiré du gr. *hualos,* toute pierre transparente, verre [proprem. « goutte d'eau »], dér. de *huein,* faire pleuvoir], et qui entre dans la composition de nombreux mots.

hyalin, ine [jalɛ̃, -in] adj. (bas lat. *hyalinus,* de verre, vert, gr. *hualinos,* fait de verre, de *hualos* [v. HYAL-] ; v. 1450, J. Milet, écrit *ialin,* au sens de « vert » ; écrit *hyalin,* au sens actuel, 1866, Littré). Qui ressemble à du verre ; qui est transparent, diaphane comme le verre : *Quartz hyalin. Glaïeul hyalin. Il s'en est écoulé des liquides écarlates ou blêmes, ou hyalins, parfois très visqueux* (Valéry).

hyalite [jalit] n. f. (de *hyal-* et du suff. *-ite ;* 1827, Acad.). Variété transparente et vitreuse d'opale.

hyalographe [jalɔgraf] n. m. (de *hyalo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; 1836, Landais, aux sens 1-2). **1.** Instrument qui permet d'obtenir les épreuves d'un dessin au moyen d'une glace en verre. || **2.** Instrument qui permet de dessiner mécaniquement la perspective.

hyalographie [jalɔgrafi] n. f. (de *hyalographe ;* 1866, Littré, aux sens 1-2). **1.** Art de graver sur verre. || **2.** Art de dessiner à l'aide de l'hyalographe.

hyaloïde [jalɔid] adj. (bas lat. *hyaloides,* qui ressemble au verre, vitré, gr. *hualoeidês,* transparent comme du verre, de *hualos* [v. HYAL-] et de *eidos,* forme, apparence ; 1541, Vassée, à propos de la sixième tunique de l'œil ; sens actuel, 1866, Littré [aussi *humeur hyaloïde ; membrane hyaloïde,* 1873, Larousse]). Qui a la transparence du verre. || *Humeur hyaloïde,* humeur vitrée de l'œil. || *Membrane hyaloïde,* membrane qui contient l'humeur hyaloïde.

hybridation [ibridasjɔ̃] n. f. (de *hybride ;* 1836, Landais). Croisement fécond entre deux variétés, deux races d'une même espèce ou entre deux espèces différentes : *Les hybridations horticoles ne m'eussent point tant occupé que les espèces botaniques* (Gide).

• SYN. : *métissage.*

hybride [ibrid] adj. et n. m. (lat. *hybrida,* var. orthogr. [due à l'influence du gr. *hubris,* excès, dér. de *huper,* au-dessus, au-delà] de *hibrida, ibrida,* produit du croisement d'une truie et d'un sanglier, enfant de parents de divers pays ou de diverses conditions ; 1596, Hulsius, écrit *hibride* [*hybride,* 1776, Val-mont de Bomare], au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse [comme n. m. ; *mot hybride,* 1647, Vaugelas] ; sens 3, 1831, V. Hugo). **1.** Qui provient de deux sujets appartenant à des espèces différentes : *Animal, plante hybride. Certes, dans mes tentations, j'ai vu beaucoup d'êtres hybrides, non seulement des femmes serpents et des femmes poissons...* (France). || **2.** Mot formé de deux ou plusieurs éléments empruntés à des langues différentes : *« Automobile » (« auto », venu du grec, et « mobile », du latin) est un hybride.* || **3.** *Fig.* Composé d'éléments disparates, inattendus ; d'une nature composite ou mal définie : *L'aspect de cette église, si imposant qu'il soit, est hybride et discordant* (Hugo). *C'est* [l'homme d'affaires] *un hybride du danseur et du calculateur* (Valéry). *Personnages hybrides, à demi paysans, ouvriers à demi* (Duhamel). *Les sirènes, les harpies et les satyres sont des créatures hybrides. Œuvre hybride.*

• SYN. : **1** *bâtard, corniaud, mâtiné, métis ;* **3** *composite, hétéroclite, mixte, panaché.*

hybrider [ibride] v. tr. (de *hybride ;* 1873, Larousse). Pratiquer le croisement de deux espèces différentes : *Hybrider des fleurs. On hybride l'âne et la jument ou le cheval et l'ânesse pour obtenir des mulets ou des bardots.*

• SYN. : *croiser.*

◆ **s'hybrider** v. pr. (sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** En parlant des plantes, être fécondé par le pollen d'une autre espèce. || **2.** *Fig.* S'approprier des éléments étrangers : *Une langue qui s'hybride.*

hybridisme [ibridism] n. m. (de *hybride ;* 1842, Mozin). Hybridation entre variétés très voisines.

hybridité [ibridite] n. f. (de *hybride ;* 1839, Acad., aux sens 1-2). **1.** Qualité, condition d'hybride. || **2.** Caractère d'un mot dont les éléments sont empruntés à des langues différentes. (On dit aussi HYBRIDATION.)

hydarthrose [idartroz] n. f. (de *hyd-* [élément tiré du gr. *hudôr,* eau] et du gr. *arthron,* jointure, articulation ; 1843, Landais). Epanchement de liquide séreux dans une articulation : *L'hydarthrose se localise le plus souvent au genou.*

hydatide [idatid] n. f. (du gr. *hudatis, -tidos,* cloche remplie d'eau qui se forme sous la paupière supérieure, tumeur dure sur la jambe d'un cheval, de *hudôr, -datos,* eau ; 1680, Saint-Hilaire [I, 114], au sens de « petite tumeur enkystée contenant un liquide aqueux transparent » ; sens actuel, 1866, Littré). Phase larvaire du ténia échinocoque.

hydatique [idatik] adj. (de *hydat[ide] ;* 1795, Cullen). Qui contient des hydatides : *Kyste hydatique.* || *Frémissement hydatique,* frémissement obtenu par percussion au niveau d'un kyste hydatique.

hydatisme [idatism] n. m. (gr. *hudatismos,* bruit de l'eau dans le corps d'un hydropique, de *hudôr, hudatos,* eau ; 1752, Trévoux). Bruit causé par la fluctuation du liquide dans une cavité.

hydne [idn] n. m. (gr. *hudnon,* sorte de tubercule ; 1808, Boiste). Champignon basidiomycète dont la plupart des espèces sont comestibles.

hydr(o)- [idr(o)], élément tiré du gr. *hudôr, hudatos,* eau, et entrant dans la composition de nombreux mots comme premier élément. (En chimie, cet élément indique généralement un apport en hydrogène, et rarement la fixation d'eau sur une molécule.)

hydracide [idrasid] n. m. (de *hydr-* et de *acide ;* 1836, Landais). Acide formé par l'union d'hydrogène avec certains métalloïdes.

hydragogue [idragɔg] adj. et n. m. (bas lat. médic. *hydragogos,* qui attire les sérosités, gr. *hudragôgos,* qui conduit ou amène l'eau, diurétique, de *hudôr,* eau, et de *agein,* mener, conduire ; v. 1560, Paré). *Vx.* Qui provoque l'évacuation des sérosités, des liquides de l'organisme.

hydraires [idrɛr] n. f. pl. (dér. savant du lat. *hydra* [v. HYDRE] ; 1877, Littré). Sous-classe de l'embranchement des cœlentérés. (On dit aussi HYDROÏDES.)

hydrangelle [idrɑ̃ʒɛl] ou **hydrangea** [idrɑ̃ʒea] n. f. (lat. scientif. moderne *hydrangea, hydrangella,* du gr. *hudôr,* eau, et *angos,* vase, urne, corbeille ; 1777, *Encyclopédie*). Nom générique de l'hortensia : *Un teint de fleur, d'œillet ou d'hydrangea* (Proust).

hydrargyre [idrarʒir] n. m. (lat. *hydrargyrus,* mercure artificiel, gr. *hudrarguros,* vif-argent, mercure, de *hudôr,* eau, et de *arguros,* argent ; 1611, Cotgrave). Nom ancien du mercure.

hydrargyrie [idrarʒiri] n. f. (de *hydrargyre ;* 1866, Littré). Éruption cutanée provoquée par l'absorption de préparations mercurielles.

hydrargyrique [idrarʒirik] adj. (de *hydrargyre* [au sens 1] et de *hydrargyrie* [au sens 2] ; 1866, Littré, aux sens 1-2). **1.** Relatif au mercure ; qui appartient au mercure. || **2.** Provoqué par l'hydrargyrie : *Accidents hydrargyriques.*

hydrargyrisme [idrarʒirism] n. m. (de *hydrargyre ;* 1856, Lachâtre). Intoxication lente par le mercure.

hydrastine [idrastin] n. f. (de *hydraste,* forme anc. de *hydrastis* [v. ce mot] ; 1873, Larousse). Alcaloïde de l'hydrastis, voisin de la narcotine, employé comme antihémorragique et comme purgatif.

hydrastis [idrastis] n. m. (lat. scientif. moderne *hydrastis,* du lat. class. *hydrastina,* chanvre des bois, gr. *hudrastina,* même sens, dér. de *hudôr,* eau ; 1873, Larousse, écrit *hydraste ; hydrastis,* 1931, Larousse). Renonculacée tinctorielle et toxique qui croît au Canada (d'où son nom *Hydrastis canadensis*) et aux États-Unis dans les lieux humides et dont le rhizome renferme l'hydrastine.

hydratable [idratabl] adj. (de *hydrater ;* 1845, Bescherelle). Qui peut être hydraté, transformé en hydrate.

hydratant, e [idratɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *hydrater ;* 1877, Littré). Qui produit une hydratation. || *Spécialem.* Se dit, en cosmétologie, d'un produit qui hydrate l'épiderme : *Crème hydratante.*

hydratation [idratasjɔ̃] n. f. (de *hydrater ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Fixation d'eau sur un corps, transformation en hydrate : *L'hydratation de la chaux vive donne la chaux éteinte.* || **2.** Introduction d'eau dans les tissus organiques.

● CONTR. : *déshydratation, dessiccation.*

hydrate [idrat] n. m. (de *hydr-,* avec le suff. scientif. *-ate ;* 1802, *Annales du Muséum national d'histoire naturelle* [I, 33], aux sens 1-2 ; sens 3, 1888, Larousse [« aliments hydrocarbonés », XXᵉ s.]). **1.** Ancien nom des hydroxydes. || **2.** Combinaison d'un corps simple ou composé avec une ou plusieurs molécules d'eau : *Hydrate de chlore* (Cl_2, 6 H_2O). || **3.** *Hydrates de carbone,* corps organiques composés de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. (Syn. GLUCIDES.) || *Spécialem.* Aliments hydrocarbonés.

hydraté, e [idrate] adj. (de *hydrate ;* 1805, *Encycl. méthodique*). Combiné avec l'eau.

● CONTR. : *anhydre.*

hydrater [idrate] v. tr. (de *hydrate ;* 1836, Landais, comme v. tr. et pr., au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Combiner avec de l'eau : *Hydrater de la chaux.* || **2.** Introduire de l'eau dans les tissus organiques, et, *spécialem.,* dans l'épiderme : *Enfant atteint de toxicose qu'il faut hydrater au plus vite. Une peau sèche qui a besoin d'être hydratée.*

● SYN. : 2 *réhydrater.* — CONTR. : *déshydrater.*

◆ **s'hydrater** v. pr. Passer à l'état d'hydrate.

hydraulicien, enne [idrolisjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *hydraulique ;* 1803, Boiste). Ingénieur spécialisé en hydraulique.

hydraulique [idrolik] adj. (lat. *hydraulicus,* mû par l'eau, gr. *hudraulikos,* d'orgue hydraulique, de *hudraulis,* orgue hydraulique, dér. de *hudôr,* eau, et de *aulein,* jouer de la flûte ; fin du XVᵉ s., Godefroy, au sens 1 [*marionnettes hydrauliques,* 1873, Larousse] ; sens 2, XXᵉ s. ; sens 3, 1690, Furetière [*orgue hydraulique,* fin du XVᵉ s., Godefroy ; *presse hydraulique,* 1866, Littré] ; sens 4, 1866, Littré ; sens 5, 1845, Bescherelle). **1.** Actionné par l'eau : *Roue hydraulique. Tourniquet hydraulique.* || *Marionnettes hydrauliques,* automates mus par l'écoulement d'un liquide. || *Bélier hydraulique,* v. BÉLIER. || **2.** *Énergie hydraulique,* énergie fournie par les chutes d'eau, les rivières, les marées. || **3.** Qui utilise les propriétés de l'eau ou d'un liquide pour la transmission d'un mouvement : *Frein hydraulique.* || *Orgue hydraulique,* instrument de musique de l'Antiquité, qui utilisait le poids de l'eau pour comprimer l'air dans le sommier : *Au paradis* [...], *nous ne connaissons en fait d'instruments que la harpe, le psaltérion et l'orgue hydraulique* (France). || *Presse hydraulique,* appareil dans lequel la force de pression est obtenue par une pompe qui refoule un liquide dans un cylindre obturé par un piston : *Livingston m'a fixé là-bas une presse hydraulique pour fabriquer mon huile avec des noisettes* (Balzac). || **4.** *Architecture hydraulique,* partie de l'architecture qui concerne les constructions à établir dans l'eau. || **5.** *Chaux hydraulique,* v. CHAUX. || *Mortier, ciment hydraulique,* mortier, ciment qui fait prise sous l'eau.

◆ n. f. (1690, Furetière). Science et technique qui traite des lois régissant l'écoulement des liquides, et des problèmes posés par l'utilisation de l'eau : *Léonard de Vinci* [...] *un des inventeurs de l'hydraulique, un infatigable constructeur de canaux* (Balzac).

hydraviation [idravjasjɔ̃] n. f. (de *hydr-* et de *aviation* ; 1931, Larousse). Branche de l'aviation qui concerne les hydravions.

hydravion [idravjɔ̃] n. m. (de *hydr-* et de *avion* ; 1922, Larousse). Aéronef conçu pour prendre son essor sur la surface de l'eau et s'y poser après son vol.

hydrazine [idrazin] n. f. (de *hydr-* et de *az[ote]* ; 1888, Larousse). Composé basique formé uniquement d'azote et d'hydrogène.

hydre [idr] n. f. (lat. *hydra,* l'hydre de Lerne, le Serpentaire [constellation], gr. *hudra,* serpent d'eau [et, particulièrement, « l'hydre de Lerne »], constellation, de *hudôr,* eau ; XIII[e] s., Godefroy, écrit *idre* [*hydre,* XVI[e] s.], au sens 1 [*hydre de Lerne,* v. 1695, Fénelon] ; sens 2, 1640, Corneille [« mal qui se renouvelle ou s'étend constamment... », 1628, Hardy] ; sens 3 [repris au lat. scientif. de la Renaissance], 1562, Du Pinet ; sens 4 [repris au lat. scientif. moderne], 1762, Ch. Bonnet). **1.** Monstre fabuleux, serpent d'eau. || Absol. *L'hydre de Lerne,* dragon fabuleux dont l'énorme corps de reptile était surmonté de neuf têtes et auquel il renaissait deux têtes à la place d'une coupée : *Hercule tua l'hydre de Lerne.* || **2.** *Fig.* Monstre dévorant : *Il voulait alimenter l'hydre* [le public] *toute sa vie* (Vigny). || Mal qui se renouvelle ou s'étend constamment et semble se développer en dépit des efforts faits pour le détruire : *Ce siècle dévoré de jalousie où mille rivalités, à couvert sous des systèmes, nourrissent à leur profit l'hydre de l'anarchie* (Balzac). *La République était déchirée par les factions ; l'hydre du fédéralisme menaçait de la dévorer* (France). || **3.** Nom donné autref. aux serpents d'eau douce. || **4.** *Auj.* Petit polype solitaire et nu des eaux douces, de la classe des hydrozoaires, dont l'unique orifice est entouré de longs tentacules urticants : *D'effroyables essaims nageant rôdent* [au rocher de Douvres], *faisant ce qu'ils ont à faire. C'est une ruche d'hydres* (Hugo). *Les hydres peuvent reconstituer autant d'hydres nouvelles qu'on a fait de morceaux en lacérant leur corps.*

hydrémie [idremi] n. f. (de *hydr-* et de *-[h]émie,* du gr. *haima,* sang ; 1845, Bescherelle). Syn. rare de HÉMODILUTION.

hydrie [idri] n. f. (lat. *hydria,* aiguière, cruche à poignée, gr. *hudria,* vase pour puiser, contenir ou verser de l'eau, de *hudôr,* eau ; XIV[e] s. [d'abord *idre,* fin du XII[e] s.]). Vase utilisé dans l'Antiquité pour puiser de l'eau.

hydrique [idrik] adj. (de *hydr-* et du suff. *-ique* ; 1840, A. Comte [*diète hydrique,* 1922, Larousse]). Qui concerne l'eau. || *Diète hydrique,* régime dans lequel seule l'eau est permise.

hydro-. V. HYDR-.

hydrobase [idrɔbaz] n. f. (de *hydro-* et de *base* ; 1949, Larousse). Base aéromaritime pour hydravions.

hydrobiologie [idrɔbjɔlɔʒi] n. f. (de *hydro-* et de *biologie* ; XX[e] s.). Science qui étudie la vie des êtres qui peuplent les eaux.

hydrocarbonate [idrɔkarbɔnat] n. m. (de *hydro-* et de *carbonate* ; 1842, Acad.). Carbonate basique hydraté : *Le vert-de-gris est un hydrocarbonate de cuivre.*

hydrocarboné, e [idrɔkarbɔne] adj. (de *hydro-* et de *carbone* ; 1845, Bescherelle). Qui contient de l'hydrogène et du carbone.

hydrocarbure [idrɔkarbyr] n. m. (de *hydro-* et de *carbure* ; 1827, Acad.). Syn. de CARBURE D'HYDROGÈNE.

hydrocèle [idrɔsɛl] n. f. (lat. *hydrocēlē,* gr. *hudrokêlê,* hydropisie des bourses, de *hudôr,* eau, et *kêlê,* hernie, tumeur ; 1538, Canappe). Tuméfaction produite par un épanchement de liquide siégeant dans les bourses.

hydrocéphale [idrɔsefal] adj. et n. (gr. *hudrokephalos,* qui concerne l'hydrocéphalie, de *hudôr,* eau, et de *kephalê,* tête ; 1798, *Encycl. méthodique*). Qui est atteint d'hydrocéphalie : *La capacité extraordinaire de la tête, l'étendue du front avaient tout d'abord fait craindre que l'enfant ne fût hydrocéphale* (Balzac).

hydrocéphalie [idrɔsefali] n. f. (de *hydrocéphale* ; 1839, Acad.). Épanchement de liquide céphalo-rachidien dans la cavité des ventricules cérébraux (*hydrocéphalie interne*) ou autour du cerveau (*hydrocéphalie externe*), provoquant parfois une augmentation du volume du crâne.

• REM. On a employé autref. la forme HYDROCÉPHALE n. f. (gr. *hudrokephalon,* hydropisie à la tête, de *hudôr* et de *kephalê* [v. l'art. précéd.] ; v. 1560, Paré) : *Il opéra la petite fille attaquée d'hydrocéphale* (Chateaubriand).

hydrocharidacées [idrɔkaridase] n. f. pl. (du gr. *hudrokharis,* qui se plaît dans l'eau, de *hudôr,* eau, et de *khairein,* se réjouir ; 1931, Larousse). Famille de plantes aquatiques à fleurs unisexuées régulières, à fruits globuleux.

• REM. On employait autref. la forme HYDROCHARIDÉES (1827, Acad.).

hydrocharis [idrɔkaris] n. f. (gr. *hudrokharis* [v. l'art. précéd.] ; 1839, Boiste). Plante aquatique à fleurs blanches, appelée aussi *petit nénuphar,* qui constitue le type de la famille des hydrocharidacées.

hydrochlorate [idrɔklɔrat] n. m. (de *hydro-* et de *chlorate* ; 1866, Littré). Syn. anc. de CHLORURE.

hydrochlorique [idrɔklɔrik] adj. (de *hydro-* et de *chlorique* ; 1866, Littré). Syn. anc. de CHLORHYDRIQUE.

hydrocoralliaires [idrɔkɔraljɛr] n. m. pl. (de *hydro-* et de *coralliaire* ; 1931, Larousse [*hydrocorallines,* n. m. pl., même sens — de *hydro-* et de *corallin* —, 1888, Larousse]). Sous-classe d'hydrozoaires imprégnés de calcaire, compacts et vivant parmi les récifs de coraux.

hydrocortisone [idrɔkɔrtizɔn] n. f. (de *hydro-* et de *cortisone* ; 1961, Galli et Leluc). L'une des hormones naturelles de la corticosurrénale qui, sous forme synthétique, a de nombreuses indications thérapeutiques dues à ses propriétés antiinflammatoires.

hydrocotyle [idrɔkɔtil] n. f. (de *hydro-* et du gr. *kotulê,* tasse, écuelle [à cause de la forme des fleurs de cette plante] ; 1694, Tournefort). Plante herbacée, de la famille des ombellifères, à fleurs blanches ou rosées, vivant dans les lieux humides.

hydrocution [idrɔkysjɔ̃] n. f. (de *hydro-* et de *[électro]cution* ; 21 août 1953, *le Monde*). Accident aigu survenant brusquement au moment où une personne se baigne dans de l'eau froide, et caractérisé par une perte de connaissance qui la fait couler à pic et entraîne le plus souvent sa mort par anoxie.

hydrodynamique [idrɔdinamik] n. f. (de *hydro-* et de *dynamique* ; 1738, Brunot). Partie de la science qui traite des lois régissant le mouvement des liquides incompressibles, ainsi que les résistances qu'ils opposent aux corps qui se meuvent par rapport à eux.

◆ adj. (sens 1, 1866, Littré ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Relatif à l'hydrodynamique : *Paradoxe hydrodynamique : on ne s'attendait pas à ce qu'un tube élastique rétréci accrût son débit* (Labadié). || **2.** *Spécialem.* Qui offre la résistance la plus faible à l'avancement sur l'eau ou dans l'eau : *Formes hydrodynamiques.*

hydro-électricité [idrɔelɛktrisite] n. f. (de *hydro-* et de *électricité* ; 1962, Larousse). Énergie électrique obtenue par l'utilisation de la houille blanche.

hydro-électrique [idrɔelɛktrik] adj. (de *hydro-* et de *électrique* ; 1842, Acad., au sens de « [courant] électrique obtenu à l'aide de piles à eau ou à liquide » ; sens actuel, 1931, Larousse [*énergie hydro-électrique,* milieu du XX[e] s.]). Relatif à la production d'électricité par l'utilisation de l'énergie hydraulique : *Usine hydro-électrique.* || *Énergie hydro-électrique,* énergie électrique produite par la transformation de l'énergie hydraulique.

hydrofuge [idrɔfyʒ] adj. (de *hydro-* et de *-fuge,* du lat. *fugare,* mettre en fuite, dér. de *fuga,* fuite ; 1829, Boiste). Qui ne laisse pas pénétrer l'eau, l'humidité ; qui préserve de l'humidité ou qui chasse l'humidité : *Il fallait de l'instinct pour en deviner les couleurs sous l'enduit hydrofuge qui les couvrait* [des

cartes] (Balzac). *Mastic, enduit hydrofuge. Tissu hydrofuge.*

• SYN. : *imperméable.*

hydrofuger [idrɔfyʒe] v. tr. (de *hydrofuge* ; 1931, Larousse). [Conj. **1 b.**] Rendre hydrofuge.

hydrogénation [idrɔʒenasjɔ̃] n. f. (de *hydrogéner* ; 1836, Landais). Opération chimique consistant à fixer de l'hydrogène sur un corps.

hydrogène [idrɔʒɛn] n. m. (de *hydro-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1787, Guyton de Morveau, comme adj., au sens de « engendrant de l'eau » ; comme n. m., au sens actuel, début du XIXe s. [*hydrogène sulfuré,* 1866, Littré ; *hydrogène lourd,* XXe s. ; *bombe à hydrogène,* v. 1950]). Corps simple, gazeux, incolore, inodore et sans saveur, le plus léger de tous les corps (symb. : H) : *L'hydrogène entre dans la composition de l'eau.* || *Hydrogène sulfuré,* acide sulfhydrique. || *Hydrogène lourd,* syn. de DEUTÉRIUM. || *Bombe à hydrogène,* v. BOMBE.

hydrogéner [idrɔʒene] v. tr. (de *hydrogène* ; 1802, *Annales du Muséum national d'histoire naturelle* [I, 340], au part. passé ; à l'infin., 1804, *Dictionnaire des sciences naturelles* [*substance hydrogénée,* XXe s.]). [Conj. **5 b.**] Combiner avec l'hydrogène. || *Substance hydrogénée,* qui contient de l'hydrogène.

hydrogénite [idrɔʒenit] n. f. (de *hydrogène* et du suff. *-ite* ; 1922, Larousse). Mélange de ferro-silicium et de soude caustique, qui dégage de l'hydrogène sous l'influence de la chaleur.

hydrogéologie [idrɔʒeɔlɔʒi] n. f. (de *hydro-* et de *géologie* ; XXe s.). Partie de la géologie qui traite de la recherche et du captage des eaux souterraines.

hydroglisseur [idrɔglisœr] n. m. (de *hydro-* et de *glisser* ; 1922, Larousse). Bateau à fond plat, propulsé par une hélice aérienne ou un moteur à réaction.

hydrographe [idrɔgraf] n. (de *hydro-* et de *[géo]graphe* ; 1547, Mizauld [*ingénieur hydrographe,* 1866, Littré]). Spécialiste en hydrographie. || *Ingénieur hydrographe,* officier appartenant au service hydrographique de la Marine nationale.

hydrographie [idrɔgrafi] n. f. (de *hydrographe* ; 1551, Finé, au sens 1 ; sens 2, 1734, *Histoire de l'Acad. des sciences* ; sens 3, 1872, Larousse [art. *France,* t. VIII, p. 720 *d*]). **1.** Partie de la géographie physique relative aux eaux marines et douces. || **2.** *Spécialem.* Étude de la configuration des fonds marins, des côtes, des fleuves, des courants, des marées. || **3.** Ensemble des eaux courantes ou stables d'un pays, d'une région.

hydrographique [idrɔgrafik] adj. (de *hydrographie* ; 1551, Finé [*service hydrographique,* 1888, Larousse]). Qui concerne l'hydrographie ; qui sert à l'étude de l'hydrographie : *Études hydrographiques. Cartes hydrographiques.* || *Service hydrographique,* service de la Marine nationale chargé de l'établissement et de la mise à jour des cartes marines et autres documents nautiques.

hydroïdes [idrɔid] n. m. pl. (gr. *hudroeidês,* qui a l'apparence de l'eau, de *hudôr,* eau, et de *eidos,* apparence ; 12 janv. 1876, *Journ. officiel* [p. 330], comme adj., au sens du grec ; comme n. m. pl., au sens actuel, 1888, Larousse). Syn de HYDRAIRES.

hydrolat [idrɔla] n. m. (de *hydrol, hydrool,* eau minérale [début du XIXe s.], de *hydr-* et de *[alc]ool* ; 1842, Acad.). Eau distillée aromatique : *Hydrolat de roses.*

hydrolé [idrɔle] n. m. (de *hydrol* [v. l'art. précéd.] ; 1866, Littré). Médicament liquide préparé avec l'eau, tenant en dissolution divers principes médicamenteux : *Les potions, tisanes, collyres, bains sont des hydrolés.*

hydrolithe [idrɔlit] n. f. (de *hydro-* et de *-lithe,* gr. *lithos,* pierre ; 1827, Acad., au sens de « substance vitreuse d'un blanc rosé et d'une transparence laiteuse qu'on trouve surtout aux environs de Vicence [en Italie] » ; sens actuel, 1931, Larousse). Hydrure de calcium CaH_2, que l'eau décompose à froid en donnant de l'hydrogène.

hydrologie [idrɔlɔʒi] n. f. (de *hydro-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1614, Landrey, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Science qui traite des propriétés mécaniques, physiques et chimiques des eaux. || **2.** *Spécialem.* Étude des eaux minérales et de leurs propriétés thérapeutiques.

hydrologique [idrɔlɔʒik] adj. (de *hydrologie* ; 1843, Landais). Relatif à l'hydrologie.

hydrologue [idrɔlɔg] n. (de *hydrologie* ; 1827, Acad.). Personne qui s'occupe d'hydrologie. (On dit aussi HYDROLOGISTE [1873, Larousse].)

hydrolyse [idrɔliz] n. f. (de *hydro-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, dissolution ; 1902, Larousse). Décomposition chimique d'un corps par dédoublement d'une molécule sous l'action de l'eau : *L'hydrolyse d'un ester donne un alcool et un acide.*

hydromancie [idrɔmɑ̃si] n. f. (lat. *hydromantia,* divination par l'eau, du gr. *hydromantis,* devin ou devineresse qui prédit l'avenir au moyen de l'eau, de *hudôr,* eau, et de *mantis,* devin, devineresse ; milieu du XIVe s., Digulleville, écrit *ydromancie* ; *hydromancie,* XVIe s.). Art de prédire l'avenir au moyen de l'eau.

hydromécanique [idrɔmekanik] adj. (de *hydro-* et de *mécanique* ; 1845, Bescherelle). Se dit de certains appareils dans lesquels un liquide est employé comme dispositif de transmission d'effort ou de mouvement.

hydroméduses [idrɔmedyz] n. f. pl. (de *hydro-* et de *méduse* ; 1888, Larousse). Ordre des cœlentérés hydrozoaires, comprenant les anthoméduses et les leptoméduses.

hydromel [idrɔmɛl] n. m. (lat. *hydromeli,* gr. *hudromeli,* mélange d'eau et de miel, de *hudôr,* eau, et de *meli,* miel ; 1314, Mondeville, écrit *ydromel* ; *hydromel,* 1611, Cotgrave). Boisson, fermentée ou non, faite d'eau et de miel : *Je vous emmènerai chez Fukier, et nous trinquerons avec de l'hydromel véritable, un hydromel que l'on conserve dans les caves scellées* (Duhamel).

hydromètre [idrɔmɛtr] n. m. (de *hydro-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1751, Desaguliers, au sens de « instrument servant à mesurer la densité, la vitesse, la force des liquides » ; 1866, Littré, au sens de « instrument servant à mesurer la quantité de pluie tombant en une année dans un lieu donné » ; sens 1, 1873, Larousse ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Appareil employé à mesurer la marche et la hauteur des marées. || **2.** Appareil industriel servant à mesurer la hauteur d'un liquide dans un réservoir.

hydrométrie [idrɔmetri] n. f. (de *hydro-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1710, *Histoire de l'Acad. des sciences*). Science qui comprend tout ce qui se rapporte à l'eau, et notamment aux eaux naturelles.

hydrométrique [idrɔmetrik] adj. (de *hydrométrie* ; 1771, Trévoux). Relatif à l'hydrométrie.

hydrominéral, e, aux [idrɔmineral, -o] adj. (de *hydro-* et de *minéral* ; 1866, Littré). Relatif aux eaux minérales : *Cure hydrominérale.*

hydronéphrose [idrɔnefroz] n. f. (de *hydro-* et du gr. *nephros,* rein ; 1866, Littré). Distension du rein et du bassinet par accumulation de l'urine.

hydronymie [idrɔnimi] n. f. (de *hydr-* et de *-onymie,* du gr. *onoma,* nom ; début du XXe s.). Étude des noms des cours d'eau.

hydropathe [idrɔpat] n. (de *hydropathie* ; 1843, Reybaud). *Fam.* et *ironiq.* Personne qui soigne et prétend guérir par l'hydrothérapie : *Voici les hydropathes, nouvelle invention, école de Preissnitz l'Allemand* (Reybaud).

hydropathie [idrɔpati] n. f. (de *hydro-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve, épreuve, expérience ; 1843, Reybaud). Syn. plaisant de HYDROTHÉRAPIE.

hydrophane [idrɔfan] adj. (de *hydro-* et de *-phane,* du gr. *phainein,* [faire] briller, [faire] paraître ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré [aussi comme n. f.]).

1. Translucide dans l'eau. || 2. *Pierre hydrophane,* ou *hydrophane* n. f., variété d'opale qui devient transparente en s'imprégnant d'eau.

1. hydrophile [idrɔfil] adj. (de *hydro-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1859, Mozin, aux sens de « qui aime l'eau, qui aime à vivre dans l'eau » ; sens actuel, 1907, Larousse). Qui absorbe l'eau : *Ouate, coton hydrophile.*

2. hydrophile n. m. (lat. scientif. moderne *hydrophilus,* du gr. *hudôr,* eau, et *philos,* ami ; fin du XVIIIe s.). Grand insecte coléoptère ovale, d'un noir verdâtre luisant, qui vit dans les eaux stagnantes.

hydrophilidés [idrɔfilide] n. m. pl. (de *hydrophile,* n. m., et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1902, Larousse). Famille de coléoptères vivant dans l'eau, dont le type est l'hydrophile.

hydrophobe [idrɔfɔb] adj. (lat. *hydrophobus,* gr. *hudrophobos,* atteint d'hydrophobie, de *hudôr,* eau, et de *phobos,* crainte ; 1640, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1661, Ritter, *les Quatre Dictionnaires ;* sens 3, 1931, Larousse). 1. Qui a l'eau en horreur : *Je ne suis pas comme les gens que la vue d'un protestant rend hydrophobes* (Proust). || 2. *Vx* et *fam.* Qui est atteint de la rage, l'horreur des liquides en étant un des symptômes. || 3. Se dit, en chimie, de groupements moléculaires au niveau desquels il ne s'exerce pas de fortes attractions ou affinités à l'égard de l'eau.

hydrophobie [idrɔfɔbi] n. f. (bas lat. médic. *hydrophobia,* hydrophobie, gr. *hudrophobia,* de *hudrophobos* [v. l'art. précéd.] ; 1314, Mondeville, écrit *ydroforbie* [*hydrophobie,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré). 1. Horreur morbide de l'eau. || 2. *Par extens.* Syn. anc. de RAGE.

hydrophore [idrɔfɔr] adj. (gr. *hudrophoros,* qui porte de l'eau, de *hûdor,* eau, et de *pherein,* porter ; 1866, Littré, au sens de « qui charrie de l'eau ou des sérosités » [pour un organe] ; sens 1, 1922, Larousse ; sens 2, 1931, Larousse). 1. Se dit de figures peintes ou sculptées portant des vases dont l'eau s'écoule. || 2. *Tube hydrophore,* organe spécial aux échinodermes, qui communique avec l'eau de mer ambiante.

hydrophosphate [idrɔfɔsfat] n. m. (de *hydro-* et de *phosphate ;* 1866, Littré). Phosphate hydraté.

hydrophtalmie [idrɔftalmi] n. f. (de *hydr-* et de *ophtalmie ;* 1866, Littré). Distension des enveloppes de l'œil par suite de l'augmentation de volume des milieux aqueux qui accroît la pression intérieure de l'œil.

hydropique [idrɔpik] adj. et n. (lat. *hydropicus,* hydropique, gr. *hudrôpikos,* de *hudrôps,* hydropisie, dér. de *hudôr,* eau ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *ydropite ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *hydropike ; hydropique,* fin du XIVe s., E. Deschamps). Qui est atteint d'hydropisie : *La gorge géante et le ventre hydropique crevaient la robe de popeline verte* (Zola).

hydropisie [idrɔpizi] n. f. (lat. *hydropisis,* hydropisie, du gr. *hudrôps* [v. l'art. précéd.] ; v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, écrit *idropisie ; hydropisie,* 1538, R. Estienne). Épanchement de sérosité dans une cavité séreuse du corps ou entre les éléments du tissu conjonctif et du système lacunaire.

hydroplane [idrɔplan] n. m. (de *hydro-,* sur le modèle de *aéroplane ;* 1931, Larousse). Nom donné naguère aux hydroglisseurs.

hydroplaner [idrɔplane] v. intr. (de *hydro-* et de *planer ;* 1931, Larousse). Glisser à la surface de l'eau : *Un hydravion hydroplane avant son envol et après son amerrissage.*

hydropneumatique [idrɔpnømatik] adj. (de *hydro-* et de *pneumatique ;* 1808, Boiste). Qui fonctionne à l'aide d'un liquide (en général de l'eau) et d'un gaz comprimé : *Machine hydropneumatique. Suspension hydropneumatique.*

hydroquinone [idrɔkinɔn] n. f. (de *hydro-* et de *quinone ;* 1866, Littré). Paradiphénol qu'on prépare industriellement en réduisant la quinone par le gaz sulfureux : *L'hydroquinone s'emploie comme révélateur photographique.*

hydroscope [idrɔskɔp] n. m. (de *hydro-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 15 mars 1677, *Journ. des savants,* écrit *hidroscope,* au sens de « hygroscope » ; 1721, Trévoux, écrit *hydroscope,* au sens de « espèce d'horloge à eau » ; sens actuel, 1776, Valmont de Bomare). Celui qui possède l'art de découvrir les sources. (Rare.)

hydroscopie [idrɔskɔpi] n. f. (de *hydro-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn* [v. l'art. précéd.] ; 1732, Trévoux). Art de découvrir les sources. (Rare.)

hydrosilicate [idrɔsilikat] n. m. (de *hydro-* et de *silicate ;* 1842, Acad.). Silicate hydraté.

hydrosphère [idrɔsfɛr] n. f. (de *hydro-* et de *sphère ;* 1902, Larousse). Un des trois éléments visibles de la Terre, partie liquide ou océans, par opposition à *atmosphère,* élément gazeux, et à *lithosphère,* élément solide.

hydrostaticien [idrɔstatisjɛ̃] n. m. (de *hydrostatique ;* 1911, Larousse). Savant qui s'occupe d'hydrostatique.

hydrostatique [idrɔstatik] n. f. (de *hydro-* et de *statique ;* 1691, Ozanam). Partie de la mécanique consacrée à l'étude des conditions d'équilibre des liquides.
◆ adj. (1802, Chateaubriand [*balance hydrostatique,* 1866, Littré ; *lampe hydrostatique,* av. 1850, Balzac ; *niveau hydrostatique,* 1931, Larousse]). Qui se rapporte à l'équilibre des liquides. || *Balance hydrostatique,* balance imaginée par Galilée pour vérifier le principe d'Archimède et déterminer la densité des corps. || *Lampe hydrostatique,* lampe dans laquelle l'huile placée au-dessous de la mèche monte par la pression d'une colonne d'eau chargée de sels : *Une lampe hydrostatique éclairait cette scène* (Balzac). || *Niveau hydrostatique,* niveau atteint par l'eau dans un puits.

hydrosulfate [idrɔsylfat] n. m. (de *hydro-* et de *sulfate ;* 1866, Littré). Syn. anc. de SULFURE.

hydrosulfure [idrɔsulfyr] n. m. (de *hydro-* et de *sulfure ;* 1787, Guyton de Morveau). Nom donné parfois aux sulfures acides.

hydrosulfureux [idrɔsylfyrø] adj. m. (de *hydro-* et de *sulfureux ;* 1873, Larousse). Se dit d'un acide de formule $H_2S_2O_4$.

hydrosulfurique [idrɔsylfyrik] adj. (de *hydro-* et de *sulfurique ;* 1866, Littré). Syn. anc. de SULFHYDRIQUE.

hydrosyntasie [idrɔsɛ̃tazi] n. f. (de *hydro-* et du gr. *suntasis,* tension simultanée, distension, dér. de *sunteinein,* tendre ensemble, tendre fortement, de *sun,* avec, et de *teinein,* tendre ; 1931, Larousse). Gonflement des sels colloïdaux par pénétration de l'eau qu'ils attirent.

hydrotachymètre [idrɔtakimɛtr] n. m. (de *hydro-* et de *tachymètre ;* 1866, Littré). Instrument servant à mesurer la vitesse de l'eau.

hydrotaxie [idrɔtaksi] n. f. (de *hydro-* et de *-taxie,* du gr. *taxis,* arrangement, disposition, dér. de *tassein* ou *tattein,* ranger, arranger ; 1962, Larousse). Syn. de HYDROTROPISME.

hydrotechnique [idrɔtɛknik] adj. (de *hydro-* et de *technique ;* 1962, Larousse [dès 1866, Littré, comme n. f., au sens de « partie de la mécanique qui a pour objet la direction et la conduite des eaux »]). Qui concerne l'écoulement et la distribution des eaux.

hydrothèque [idrɔtɛk] n. f. (du gr. *hudra,* hydre [v. HYDRE], et *thêkê,* boîte, coffre, caisse ; 1888, Larousse). Enveloppe chitineuse, en forme de calice, dans laquelle sont renfermés les polypes nourriciers, ou hydranthes, d'une colonie de cœlentérés hydroïdes. (Syn. CALICE.)

hydrothérapeute [idrɔterapøt] n. m. (de *hydro-* et de *thérapeute ;* 1922, Larousse). Médecin qui traite surtout par l'hydrothérapie.

hydrothérapie [idrɔterapi] n. f. (de *hydro-* et de *-thérapie ;* 1845, Bescherelle [« traitement par les bains, les affusions et les douches », 1884, Huysmans]). Méthode thérapeutique qui consiste dans l'emploi de

l'eau sous toutes ses formes et de toutes les manières. || *Spécialem.* Traitement par les bains, les affusions et les douches.

• Rem. On a dit aussi hydrothérapeutique (de *hydro-* et de *thérapeutique ;* 11 oct. 1872, *Journ. officiel,* p. 6439 [un premier ex. en 1603, J. Duval]).

hydrothérapique [idrɔterapik] adj. (de *hydrothérapie ;* 1873, Larousse). Relatif à l'hydrothérapie : *Traitement hydrothérapique.*

hydrothérapiste [idrɔterapist] n. (de *hydrothérapie ;* 1955, *Dictionnaire des métiers*). Employé qui, dans les établissements spécialisés, donne les soins relevant de l'hydrothérapie.

hydrothermal, e, aux [idrɔtɛrmal, -o] adj. (de *hydro-* et de *thermal ;* 13 mars 1877, *Journ. officiel,* p. 1882 [*filon hydrothermal,* 1962, Larousse]). Qui appartient ou se rapporte aux sources d'eaux minérales, en particulier aux sources chaudes : *Cure hydrothermale.* || *Filon hydrothermal,* filon dont le remplissage provient des précipitations de minéraux amenés par une circulation profonde d'eaux thermales, généralement sous pression et à température élevée.

hydrothorax [idrɔtɔraks] n. m. (de *hydro-* et de *thorax ;* 1795, Cullen). Épanchement de liquide dans la plèvre.

hydrotimètre [idrɔtimɛtr] n. m. (de *hydroti-,* élément tiré du gr. *hudrotês,* qualité de ce qui est liquide [dér. de *hudôr,* eau], et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1856, Lachâtre). Appareil servant à mesurer le degré de dureté de l'eau.

hydrotimétrie [idrɔtimetri] n. f. (de *hydrotimètre ;* 1866, Littré). Détermination, à l'aide de savon, de la dureté d'une eau, c'est-à-dire de la quantité de sels calcaires et magnésiens qu'elle contient.

hydrotimétrique [idrɔtimetrik] adj. (de *hydrotimétrie ;* 1866, Littré). Relatif à l'hydrotimétrie. || *Degré hydrotimétrique d'une eau,* sa teneur en sels de calcium et de magnésium.

hydrotropique [idrɔtrɔpik] adj. (de *hydro-* et de *-tropique,* du gr. *tropos,* tour, direction ; 1902, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui présente les phénomènes de l'hydrotropisme. || **2.** Qui se rapporte à l'hydrotropisme.

hydrotropisme [idrɔtrɔpism] n. m. (de *hydro-* et de *tropisme ;* 1888, Larousse). Courbure de croissance produite dans un organe végétal par l'influence de l'eau. (Syn. hydrotaxie.)

hydrotypie [idrɔtipi] n. f. (de *hydro-* et de *-typie,* du gr. *-tupos,* marque, empreinte ; 1902, Larousse). Procédé photographique fondé sur la propriété que possède la gélatine bichromatée de devenir imperméable sous l'action de la lumière, et de ne pouvoir absorber d'eau ou de matières colorantes que dans les régions non exposées, demeurées perméables.

hydroxy- [idrɔksi], élément, tiré de *hydroxyle,* employé en chimie pour indiquer la présence d'un radical hydroxyle —OH dans la formule d'un composé.

hydroxycaféine [idrɔksikafein] n. f. (de *hydroxy-* et de *caféine ;* 1962, Larousse). Uréide qu'on peut obtenir à partir de la caféine chlorée.

hydroxycitrique [idrɔksisitrik] adj. (de *hydroxy-* et de *citrique ;* 1962, Larousse). Se dit d'un acide dérivé de l'acide citrique par substitution d'un hydroxyle, et qui est présent dans le jus de betterave.

hydroxyde [idrɔksid] n. m. (de *hydr-* et de *oxyde ;* 1842, Acad.). Combinaison d'eau et d'un oxyde métallique : *La soude caustique est de l'hydroxyde de sodium.*

hydroxylamine [idrɔksilamin] n. f. (de *hydroxyle* et de *amine ;* 1873, Larousse). Base résultant du remplacement par un hydroxyle (—OH) d'un atome d'hydrogène de l'ammoniac, et qui se forme dans la réduction des nitrates. (Syn. oxyammoniaque.)

hydroxyle [idrɔksil] n. m. (de *hydr[ogène]* et de *oxy[gène] ;* 1888, Larousse). Nom du radical univalent —OH, qui figure dans l'eau, les hydroxydes, les oxacides, les alcools, etc. (Syn. oxhydryle.)

hydroxylé, e [idrɔksile] adj. (de *hydroxyle ;* 1962, Larousse). Se dit d'une combinaison chimique qui renferme le groupement hydroxyle —OH.

hydroxylique [idrɔksilik] adj. (de *hydroxyle ;* 1962, Larousse). Qui concerne un hydroxyle : *Hydrogène hydroxylique.*

hydrozoaires [idrɔzɔɛr] n. m. pl. (de *hydro-* et de *-zoaire,* du gr. *zôon,* tout être vivant, animal ; 1878, Larousse). Classe de cœlentérés, comprenant les hydraires (hydre), les hydrocoralliaires (millépore), les siphonophores (physalie) et les trachyméduses.

hydrure [idryr] n. m. (de *hydr-* et du suff. *-ure ;* 1806, *Encycl. méthodique*). Combinaison de l'hydrogène avec un corps simple ou composé.

hyémal, e, aux adj. V. hiémal, e, aux.

hyène [jɛn] n. f. (lat. *hyaena,* hyène, gr. *huaina,* de *hûs,* porc, sanglier ; 1211, *le Bestiaire,* écrit *yenne* [*hiene,* v. 1265, Br. Latini ; *hyène,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand). **1.** Mammifère carnassier d'Afrique et d'Asie, à pelage gris ou fauve tacheté de brun, à l'échine inclinée, qui se nourrit surtout de charognes : *Des formes remuèrent dans l'ombre indécise des tombeaux ; et il en surgit des hyènes tout effarées, pantelantes* (Flaubert). *Hyène jaune, à qui frémit sa haute échine* (Toulet). || **2.** *Fig.* Personne qui s'attaque aux gens sans défense ou déjà abattus, et, plus généralement, personne, surtout femme, cruelle, sournoise et vile : *Alors j'ai remarqué la véritable duègne espagnole qui la garde* [une jeune fille], *une hyène à laquelle un jaloux a mis une robe* (Balzac).

• Rem. L'*h* d'*hyène* est muet. Cependant, quelques écrivains le traitent comme un *h* aspiré et écrivent *la hyène : Nous avons fait une chasse à la hyène* (Flaubert).

hyénidés [jenide] n. m. pl. (de *hyène* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1866, Littré). Famille de mammifères carnassiers qui comprend les hyènes et les protèles.

hygiène [iʒjɛn] n. f. (gr. *hugieinon,* santé, neutre substantivé de l'adj. *hugieinos,* qui contribue à la santé, qui concerne la santé, bien portant, dér. de *hugiês,* sain ; v. 1560, Paré, écrit *hygiaine* [*hygiène,* XVIIe s.], aux deux sens [*hygiène corporelle,* XXe s. — *hygiène,* même sens, av. 1850, Balzac ; *hygiène mentale,* XXe s. ; *hygiène publique, industrielle,* 1866, Littré]). Partie de la médecine qui étudie les moyens propres à conserver la santé, en permettant l'accomplissement normal des fonctions de l'organisme et en harmonisant les rapports entre l'homme et les milieux dans lesquels il vit : *Traité d'hygiène.* || *Par extens.* Ensemble des règles et des moyens pratiques permettant de parvenir à cette fin : *Hygiène individuelle. Hygiène bucco-dentaire.* [M. Homais] *adressait des conseils pour la manipulation des ragoûts et l'hygiène des assaisonnements* (Flaubert). *Il le renvoya affectueusement en lui conseillant de reprendre sa vie de travail, ce qui était sa meilleure hygiène physique et morale* (Zola). *J'ai souri d'abord lorsque Mlle Louise a parlé de leur apprendre à danser, par hygiène autant que par plaisir* (Gide). *Ce guéridon, placé dans un coin bien éclairé, comme un meuble de prix, attrapa tant de mouches qu'il assura le silence et l'hygiène de la salle à manger des vacances* (Pagnol). *L'esprit trouve profit à ces retours* [à la médiocrité]. *C'est un peu son hygiène* (Camus). || Spécialem. *Hygiène corporelle,* ou simplem. *hygiène,* soins individuels de propreté : *Manquer d'hygiène. L'hygiène était représentée par un pot à eau couronné d'une serviette, et un morceau de savon vulgaire, blanc pailleté de bleu* (Balzac). || *Hygiène mentale,* ensemble des moyens d'ordre éducatif, prophylactique ou psychothérapique mis en œuvre pour prévenir l'apparition des troubles mentaux. || *Hygiène publique,* ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics pour assurer et améliorer la santé des habitants d'un pays, spécialement en faisant disparaître les affections contagieuses et celles qui sont susceptibles d'atteindre un grand nombre de sujets. || *Hygiène industrielle,* ensemble

des mesures mises en œuvre dans les entreprises pour protéger les travailleurs contre les accidents et les affections qui peuvent résulter de leur activité professionnelle.

hygiénique [iʒjenik] adj. (de *hygiène ;* fin du XVIII[e] s., au sens 1 [*papier hygiénique,* XX[e] s.] ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Relatif à l'hygiène : *Soins hygiéniques.* ‖ *Papier hygiénique,* papier très mince pour water-closets. ‖ *Seau hygiénique,* seau réservé aux besoins naturels. ‖ **2.** Conforme à l'hygiène, bon pour la santé : *Boissons hygiéniques. Façon de vivre peu hygiénique. Comme la soirée était superbe, ils décidèrent d'aller à pied, dans l'idée hygiénique de hâter leur digestion* (Zola). *Ce sera une promenade un peu longue, mais tout de même une promenade hygiénique* (Pagnol).

• Syn. : **2** *sain, salubre.* — Contr. : **2** *antihygiénique, malsain, nocif.*

hygiéniquement [iʒjenikmɑ̃] adv. (de *hygiénique ;* 1842, Mozin). Conformément aux règles de l'hygiène : *Vivre hygiéniquement.*

• Syn. : *sainement.*

hygiéniste [iʒjenist] n. (de *hygiène ;* 1830, Balzac). Spécialiste des questions d'hygiène ; et au fig. : *Notre odorat est l'hygiéniste et le chimiste qui veille sur la qualité des aliments offerts* (Maeterlinck).

hygro- [igro], élément tiré du gr. *hugros,* humide, mouillé, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de nombreux mots.

hygrologie [igrɔlɔʒi] n. f. (de *hygro-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1866, Littré). Traité, étude sur l'eau et les autres liquides.

hygroma [igrɔma] n. m. (dér. savant du gr. *hugros* [v. HYGRO-] ; 1808, Boiste, écrit *hygrome ; hygroma,* 1827, Acad.). Épanchement de liquide dans la cavité des bourses séreuses qui se trouvent au voisinage des articulations ou des zones d'appui ou de frottement : *Hygroma du coude, du genou, du talon.*

hygromètre [igrɔmɛtr] n. m. (de *hygro-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1666, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* II, 13 [*hygromètre à bois,* 1962, Larousse]). Appareil qui sert à mesurer le degré d'humidité de l'air : *Hygromètre chimique, à condensation, à absorption. Hygromètre enregistreur.* ‖ *Hygromètre à bois,* appareil électrique servant à mesurer l'humidité du bois.

hygrométricité [igrɔmetrisite] n. f. (dér. savant de *hygrométrique ;* 1866, Littré). État hygrométrique d'un corps.

hygrométrie [igrɔmetri] n. f. (de *hygromètre ;* 1783, H. B. de Saussure). Partie de la météorologie qui a pour objet de déterminer le degré d'humidité de l'atmosphère.

hygrométrique [igrɔmetrik] adj. (de *hygrométrie ;* 1783, H. B. de Saussure [*état hygrométrique,* 1866, Littré]). Relatif à l'hygrométrie : *Mesures hygrométriques.* ‖ *État hygrométrique,* rapport de la pression effective de la vapeur d'eau dans l'air à la valeur maximale que peut avoir cette pression à la même température.

hygrophile [igrɔfil] adj. (de *hygro-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1873, Larousse). Se dit d'une plante qui recherche l'humidité.

hygrophyte [igrɔfit] adj. (de *hygro-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, de *phuein,* pousser, [faire] croître ; 1962, Larousse). Se dit d'une plante adaptée à la vie dans les milieux humides.

hygroscope [igrɔskɔp] n. m. (de *hygro-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 26 avr. 1666, *Journ. des savants*). Instrument qui indique approximativement les variations de l'état hygrométrique de l'air.

hygroscopicité [igrɔskɔpisite] n. f. (dér. savant de *hygroscopique ;* 1839, Acad.). Propriété des corps qui absorbent l'humidité de l'air.

hygroscopie [igrɔskɔpi] n. f. (de *hygroscope ;* 1839, Acad.). Syn. de HYGROMÉTRIE.

hygroscopique [igrɔskɔpik] adj. (de *hygroscope* et de *hygroscopie ;* 1839, Acad., au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Qui se rapporte aux hygroscopes ou à l'hygroscopie : *Observations hygroscopiques.* ‖ **2.** Se dit d'un corps qui a de l'affinité pour l'eau et absorbe l'humidité de l'atmosphère : *Le chlorure de calcium est hygroscopique.*

hygrostat [igrɔsta] n. m. (de *hygro-* et de *-stat,* gr. *statos,* stationnaire, de *histanai,* placer, se dresser ; 1968, Larousse). Appareil permettant de maintenir une humidité constante dans une enceinte.

hygrotropisme [igrɔtrɔpism] n. m. (de *hygro-* et de *tropisme ;* 1962, Larousse). Déplacement orienté déterminé chez les êtres vivants par l'humidité de l'air.

• Rem. On dit aussi HYGROTAXIE (de *hygro-* et de *-taxie,* du gr. *taxis,* arrangement, disposition, dér. de *tassein* ou *tattein,* ranger, arranger ; 1962, Larousse).

hyl(é)- [il(e)] ou **hyl(o)-** [il(o)], élément tiré du gr. *hulê,* bois sur pied, arbre, bois coupé, matériaux de construction, matière [au pr. et au fig.], et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots savants.

hylarchique [ilarʃik] adj. (de *hyl-* et du gr. *arkhein,* guider, commander ; 1866, Littré). Vx. *Principe, esprit hylarchique,* principe universel qui, selon certains néo-platoniciens du XVII[e] s., régirait la matière.

hylaste [ilast] n. m. (du gr. *hulaios,* de bois, de forêt, dér. de *hulê* [v. HYL-] ; 1873, Larousse). Scolyte commun dans les peuplements de pins sylvestres et maritimes.

hylastine [ilastin] n. m. (de *hylaste ;* 1962, Larousse). Scolyte qui creuse des galeries dans les racines du trèfle ou vit dans les tiges de diverses papilionacées.

hylémorphisme [ilemɔrfism] n. m. (de *hylé-* et de *-morphisme,* du gr. *morphê,* forme ; 1962, Larousse). Doctrine d'Aristote et des scolastiques selon laquelle les êtres résultent de l'interaction de deux principes complémentaires, la matière et la forme.

hylésine [ilezin] n. m. (de *hylé-* et du gr. *sinein,* endommager, nuire ; 1873, Larousse). Petit insecte cylindrique, brun ou roux, xylophage, dont plusieurs espèces sont très nuisibles aux arbres.

hylobe [ilɔb] ou **hylobie** [ilɔbi] n. m. (de *hylo-* et du gr. *bios,* vie ; 1873, Larousse, écrit *hylobie ; hylobe,* 1877, Littré). Petit insecte coléoptère, appelé scientifiquement *hylobius,* qui vit dans les souches des épicéas et des mélèzes.

hylophile [ilɔfil] n. f. (de *hylo-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1873, Larousse, au sens de « genre de fauvette » ; sens actuel, 1902, Larousse). Papillon vert et blanc, de l'ordre des lépidoptères, vivant dans les forêts de chênes.

◆ n. m. (1931, Larousse). Genre d'insectes coléoptères répandus sur tout le globe, et dont une espèce vit sur les pins.

hylotome [ilɔtɔm] n. m. (gr. *hulotomos,* qui coupe le bois, de *hulê* [v. HYL-] et de *temnein,* couper ; 1839, Boiste). Insecte hyménoptère, ordinairement noir, à l'abdomen jaune, dont la larve dévore les feuilles des plantes.

hylozoïsme [ilɔzɔism] n. m. (de *hylo-* et du gr. *zôê,* l'existence, la vie, dér. de *zân,* vivre ; 1765, *Encyclopédie*). Système philosophique selon lequel le monde et la matière posséderaient une vie propre : *L'hylozoïsme est la doctrine des premiers philosophes grecs et des stoïciens ; il s'oppose au mécanisme.*

hylozoïste [ilɔzɔist] adj. et n. m. (de *hylozoïsme ;* 1902, Larousse). Qui soutient l'hylozoïsme.

◆ adj. (1902, Larousse). Qui concerne l'hylozoïsme.

hymén(o)- [imen(o)], élément tiré du gr. *humên, humenos,* membrane, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

1. hymen [imɛn ; v. aussi Rem.] n. m. (lat. *Hymen,* Hymen [dieu du Mariage], chant d'hyménée, gr. *Humên,* Hymen [dieu du Mariage] ; milieu du XVI[e] s., Ronsard, écrit *hymene* [*himen,* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; *hymen,* 1609, *Satires françaises du* XVII[e] *siècle,* I, 29], au sens 1 [*allumer le flambeau de l'hymen,* 1640, Corneille ; *les*

fruits de l'hymen, 1670, Racine] ; sens 2, v. 1695, Fénelon). **1.** *Class.* et *poét.* Mariage : *J'ai vu beaucoup d'hymens, aucun d'eux ne me tente* (La Fontaine). *L'éternel hymen du tombeau* (Hugo). *Ses filles, qu'elle eut d'un hymen mystérieux, sont immortelles comme elle* (France). || *Allumer le flambeau de l'hymen,* se marier. || *Les fruits de l'hymen,* les enfants. || **2.** *Class.* et *poét.* Association, réunion, union : *Toute l'année n'est qu'un heureux hymen du printemps et de l'automne* (Fénelon). *Cet adultère hymen de la terre avec l'âme* (Lamartine).

• REM. La prononciation a varié ; on disait jadis [ɛ̃], d'où les rimes avec *main,* etc.

2. hymen [imɛn] n. m. (bas lat. *hymen,* membrane hymen, gr. *humên,* membrane ; v. 1560, Paré). Membrane qui, chez la femme vierge, rétrécit l'orifice externe du vagin.

hymenaea [imenea] ou **hyménée** [imene] n. m. (lat. scientif. moderne *hymenaea,* du gr. *humên,* membrane ; 1873, Larousse, écrit *hyménée ; hymenaea,* 1962, Larousse). Genre d'arbres de l'Amérique tropicale, dont certaines espèces produisent les résines dites « copals », et dont le bois est utilisé en menuiserie, charpente, constructions navales.

hyménal, e, aux [imenal, -o] ou **hyménéal, e, aux** [imeneal, -o] adj. (de *hymen* 2 ; 1878, Larousse, écrit *hyménal ; hyménéal,* 1962, Larousse). Relatif à l'hymen, membrane : *Lobules hyménéaux.*

• REM. On dit aussi HYMÉNIQUE (1878, Larousse).

1. hyménée [imene] n. m. (lat. *hymenaeus,* chant d'hyménée, épithalame, mariage, gr. *Humenaios,* Hymen [dieu du Mariage], chant nuptial, mariage, de *Humên* [v. HYMEN 1] ; 1550, Vaganay, au sens 2 ; sens 1, 1669, Widerhold). **1.** Chant nuptial en usage chez les Grecs et les Romains. || **2.** *Class.* et *poét.* Mariage : *Avant qu'on eût conclu ce fatal hyménée* (Racine). *Tenter contre la mort ce divin hyménée* (Lamartine).

2. hyménée n. m. V. HYMENAEA.

hyménéen, enne [imeneɛ̃, -ɛn] adj. (de *hyménée ;* fin du XVIᵉ s., Brantôme, écrit *hyménéan ; hyménéen,* 1873, Larousse). Relatif au mariage : *Le camelot et sa noce se promenaient mélancoliquement parmi la poussière et le bruit de cette kermesse hyménéenne, se bourraient de biscuits et de croquets en attendant ce festin tant désiré* (Daudet).

hyménial, e, aux [imenjal, -o] adj. (de *hymeni[um] ;* 1877, Littré). Relatif à l'hyménium.

hyménique adj. V. HYMÉNAL, E, AUX.

hyménium [imenjɔm] n. m. (latinisation moderne du gr. *humenion,* dimin. de *humên, -menos,* membrane ; 1836, Landais). Chez les champignons, couche formée par les éléments producteurs de spores.

hyménomycètes [imenɔmisɛt] n. m. pl. (de *hyméno-* et du gr. *mukês, -kêtos,* champignon ; 1866, Littré). Superordre de champignons basidiomycètes, comprenant ceux dont les spores naissent sur un hyménium exposé à l'air libre, c'est-à-dire la plupart des grandes espèces (oronges, mousserons, girolles, russules, lactaires, bolets...).

• REM. On dit aussi HYMÉNOMYCÉTALES, n. f. pl. (de *hyménomycètes ;* 1962, Larousse).

hyménoptère [imenɔptɛr] adj. et n. m. (gr. *humenopteros,* aux ailes membraneuses, de *humên, -menos,* membrane, et de *pteron,* aile ; 1765, *Encyclopédie,* comme adj. et n. m. pl.). Se dit d'un insecte qui possède quatre ailes membraneuses.

◆ **hyménoptères** n. m. pl. Ordre d'insectes comprenant tous ceux qui possèdent deux paires d'ailes membraneuses, des mandibules faites pour broyer, les autres pièces buccales pour lécher et aspirer les liquides, et qui ont des métamorphoses complètes (abeilles, guêpes, fourmis).

hyménoptérologie [imenɔpterɔlɔʒi] n. f. (de *hyménoptéro-,* élément tiré de *hyménoptère,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1866, Littré). Partie de l'entomologie qui se rapporte aux hyménoptères.

hyménoptérologue [imenɔpterɔlɔg] n. (de *hyménoptérologie ;* 1873, Larousse). Entomologiste spécialiste des hyménoptères.

• REM. On dit aussi HYMÉNOPTÉROLOGISTE (1873, Larousse).

hyménotomie [imenɔtɔmi] n. f. (de *hyméno-,* élément tiré de *hymen* 2, et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, incision, dér. de *temnein,* couper ; 1873, Larousse). Incision de l'hymen, pratiquée dans le cas d'imperforation de cette membrane.

hymnaire [imnɛr] n. m. (bas lat. ecclés. *hymnarium,* recueil d'hymnes, de *hymnus* [v. l'art. suiv.] ; 1721, Trévoux). Recueil contenant les hymnes liturgiques.

hymne [imn] n. m. (bas lat. ecclés. *hymnus,* hymne, chant religieux, gr. *humnos,* trame, trame d'un chant, chant, hymne ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *ymne* [*hymne,* XVᵉ s.], au sens chrétien de « cantique en l'honneur de Dieu » ; sens 1, début du XIVᵉ s. [écrit *ine ; hymne,* 1555, Du Choul] ; sens 2, 1555, Ronsard [*hymne national,* 1873, Larousse]). **1.** Chez les Anciens, chant, poème à la gloire des dieux ou des héros, souvent associé à un rituel religieux : *Hymnes védiques. Hymnes égyptiens. Hymnes homériques. Hymnes orphiques. Aux graves harmonies d'un hymne funéraire se mêlaient les notes voilées d'un cantique d'amour* (France). || **2.** Chant, poème d'invocation et d'adoration, célébrant une personne, une grande idée, un grand sentiment ; chant d'enthousiasme, de ravissement : *Il est si beau d'aimer et d'être aimé, que cet hymne de la nature peut se moduler à l'infini* (Staël). *Éveillés aux rayons du plus riant des mois, | À l'hymne étourdissant de la vive alouette | Qui n'a que joie et cris dans sa voix de poète* (Lamartine). *Une cohorte hagarde, joyeuse et dévêtue clamait un hymne valeureux* (Arnoux). || Spécialem. *Hymne national,* chant patriotique adopté par un pays pour être exécuté lors des cérémonies de la vie publique : *Alors un petit bonhomme s'est dressé [...] et a hurlé que, lui présent, on ne chanterait pas l'hymne impérial dans un tripot* (Troyat).

◆ n. f. (1680, Richelet). Cantique latin à la louange de Dieu, poème religieux qui, dans la liturgie catholique, fait partie de l'office divin : *Une hymne sacrée. L'encens fume, les voix résonnent, l'hymne latine s'élance aux voûtes au bruit ronflant des instruments* (Nerval).

hymnique [imnik] adj. (de *hymne ;* 1839, Acad.). Qui est de la nature de l'hymne.

hymnographe [imnɔgraf] n. m. (gr. *humnographos,* écrivain d'hymnes, de *humnos* [v. HYMNE] et de *graphein,* écrire ; 1866, Littré). Poète qui a composé des hymnes pour les offices de l'Église.

hymnographie [imnɔgrafi] n. f. (de *hymnographe ;* 1866, Littré). Art de composer des hymnes.

hymnologie [imnɔlɔʒi] n. f. (de *hymno-,* élément tiré de *hymne,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1866, Littré). Étude des hymnes, art de les composer.

hyoglosse [jɔglɔs] adj. et n. m. (de *hyo[ïde]* et de *-glosse,* gr. *glôssa,* langue [organe] ; 1866, Littré, comme n. m. ; comme adj., 1873, Larousse). *Muscle hyoglosse,* ou *hyoglosse* n. m., muscle pair entrant dans la constitution de la langue.

hyoïde [jɔid] adj. et n. m. (gr. *huoeidês,* en forme de Y [upsilon], de *Y* et de *eidos,* forme, apparence [le mot était souvent employé dans la loc. *huoeides ostoûn,* os hyoïde — *ostoûn* signifiant « os »] ; 1541, Vassée [*os hyoïde ; hyoïde,* n. m., 1660, Oudin]). *Os hyoïde,* ou *hyoïde* n. m., petit os médian, en forme de fer à cheval, situé au-dessus du larynx.

hyoïdien, enne [jɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *hyoïde ;* 1654, Th. Gelée). Relatif à l'os hyoïde : *Région hyoïdienne.*

hyophorbe [jɔfɔrb] n. m. (lat. scientif. moderne *hyophorbus,* proprem. « nourriture des porcs », du gr. *hûs, huos,* porc, sanglier, et *phorbê,* nourriture, de *pherbein,* nourrir ; 1873, Larousse). Palmier à

feuilles pennées de Madagascar et des îles Mascareignes.

hyosciamine [jɔsjamin] n. f. (dér. savant du bas lat. *hyosciamus,* jusquiame, gr. *huoskuamos,* même sens, proprem. « fève de porc », de *hûs, huos,* porc, et de *kuamos,* fève ; 1866, Littré). Alcaloïde des solanées (jusquiame, belladone, datura), isomère lévogyre de l'atropine, utilisé en pharmacie.

hypallage [ipalaʒ] n. f. (lat. *hypallagē,* hypallage, gr. *hupallagê,* échange, et, en rhétorique, « hypallage », dér. de *hupallassein* ou *-attein,* échanger, de *hupo,* sous, et de *allassein* ou *-attein,* changer [dér. de *allos,* autre] ; av. 1596, Vigenère). Figure de style par laquelle on attribue à un ou plusieurs mots d'une phrase ce qui convenait à un ou d'autres mots de la même phrase. (Ainsi l'emploi de l'adj. *avide* dans ce vers de V. Hugo : *Ce marchand accoudé sur son comptoir avide.)*

hypante [ipɑ̃t] n. f. (gr. *hupantêsis,* rencontre, de *hupantân,* aller à la rencontre de, de *hupo* [v. HYPO-], et de *antân,* rencontrer ; 1878, Larousse). Nom de la fête de la Chandeleur dans l'Église orientale. (On dit aussi HYPAPANTÈ [du gr. *hupapantân,* venir au-devant, de *hupo* — v. HYPO- — et de *apantân,* aller à la rencontre de, de *apo-,* préf. marquant le retour, et de *antân* — v. ci-dessus ; 1962, Larousse].)

hyparque [ipark] n. m. (gr. *huparkhos,* soumis à, et, comme n. m., « qui commande sous les ordres ou à la place d'un autre, lieutenant, gouverneur », de *hupo* [v. HYPO-], et de *arkhein,* guider, commander ; 1873, Larousse). Adjoint des satrapes, dans les provinces les plus étendues de l'Orient hellénistique.

hyper- [ipɛr], élément tiré du gr. *huper,* au-dessus [de], au-delà [de], employé comme préfixe dans des composés, où il marque le plus haut degré, l'excès. || *Spécialem.* En chimie, indiquait jadis un degré d'oxydation élevé (il est remplacé auj. par PER- OU PEROXY-).

hyperacidité [ipɛrasidite] n. f. (de *hyper-* et de *acidité ;* 1957, Robert). Syn. de HYPERCHLORHYDRIE.

hyperacousie [ipɛrakuzi] n. f. (de *hyper-* et du gr. *akousis,* action d'entendre, dér. de *akouein,* entendre ; 1866, Littré, écrit *hyperacusie ; hyperacousie,* 1922, Larousse). Sensibilité excessive au son et au bruit.

• CONTR. : *hypoacousie.*

hyperacuité [ipɛrakɥite] n. f. (de *hyper-* et de *acuité ;* av. 1922, Proust). Degré élevé d'acuité d'un organe des sens : *Mais comme les sourds-muets reconnaissent à un courant d'air, insensible pour les autres, que quelqu'un arrive derrière eux, il avait, pour être averti de la froideur qu'on avait à son égard, une véritable hyperacuité sensorielle* (Proust).

hyperalbuminose [ipɛralbyminoz] n. f. (de *hyper-* et de *albumine ;* 1866, Littré). Augmentation du taux d'albumine d'un liquide organique.

hyperalcalin, e [ipɛralkalɛ̃, -in] adj. (de *hyper-* et de *alcalin ;* 1931, Larousse). *Roche hyperalcaline,* roche endogène très riche en soude ou en potasse.

hyperalgésie [ipɛralʒezi] n. f. (de *hyper-* et de *-algésie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1931, Larousse). Exagération de la sensibilité à la douleur. (On dit aussi HYPERALGIE [de *hyper-* et de *-algie,* du gr. *algos* — v. ci-dessus ; 1957, Robert].)

• CONTR. : *hypoalgésie.*

hyperalgésique [ipɛralʒezik] adj. et n. (de *hyperalgésie ;* 1931, Larousse). Qui est atteint d'hyperalgésie.

◆ adj. (1931, Larousse). Qui se rapporte à l'hyperalgésie.

hyperandrie [ipɛrɑ̃dri] n. f. (de *hyper-* et de *-andrie,* du gr. *anêr, andros,* mâle, homme ; 1922, Larousse). Prépondérance de la natalité mâle.

hyperazotémie [ipɛrazɔtemi] n. f. (de *hyper-* et de *azotémie ;* 1949, Lauret et Boissière). Augmentation excessive de la quantité des produits d'excrétion azotés, en particulier de l'urée, contenue dans le sang.

hyperbate [ipɛrbat] n. f. (lat. *hyperbaton,* hyperbate, gr. *huperbaton,* inversion [figure de rhétorique et de grammaire], neutre substantivé de l'adj. *huperbatos,* transposé, renversé, dér. de *huperbainein,* franchir, faire passer par-dessus, de *huper* [v. HYPER-] et de *bainein,* marcher ; 1584, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** *Vx.* Figure de style par laquelle on renverse ou on modifie l'ordre grammatical des mots. (Ex. : *Là coule un clair ruisseau,* pour *Un clair ruisseau coule là ;* ou cette phrase de Bossuet : *Le matin, elle fleurissait, avec quelles grâces, vous le savez !*) || **2.** Effet de style qui ajoute à une phrase ou à une expression un élément sur lequel on désire attirer l'attention. (Ex. :*Albe le veut, et Rome* [Corneille].)

hyperbole [ipɛrbɔl] n. f. (lat. *hyperbolē* ou *-la,* hyperbole [en rhétorique], gr. *huperbolê,* action de lancer ou de passer par-dessus, excès, exagération de langage, dér. de *huperballein,* lancer pardessus ou au-delà, dépasser, surpasser, exagérer, de *huper* [v. HYPER-], et de *ballein,* jeter ; XIIIe s., *Dict. général,* écrit *yperbole* [*hyperbole,* XVIIe s.], au sens I, 1 [mot rare aux XIVe-XVIe s.] ; sens I, 2, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens II, 1646, Huygens, II, 549 [« ligne, dessin qui a la forme de cette courbe », milieu du XXe s.]).

I. 1. Figure de style qui consiste à forcer les termes, à employer des mots exprimant plus que la pensée, pour produire une forte impression. (Ex. *un géant,* pour un homme de haute taille ; *un pygmée,* pour un petit homme.) *Tout d'abord, constatons que l'hyperbole et l'apostrophe sont des formes de langage qui lui sont non seulement des plus agréables, mais aussi des plus nécessaires, puisque ces formes dérivent naturellement d'un état exagéré de la vitalité* (Baudelaire). || **2.** Exagération dans l'expression d'une idée : *Croire que vouloir, c'est pouvoir, prendre au pied de la lettre l'hyperbole du proverbe, entraîne un rêveur, de déception en déception, jusqu'au suicide* (Baudelaire).

II. En mathématiques, courbe qui est le lieu des points d'un plan dont la différence des distances à deux points fixes, appelés « foyers », est constante. || Ligne, dessin qui a la forme de cette courbe : *Un palais et des constructions courbes, dessinées avec des hyperboles entrecroisées ou des damiers dressés en l'air* (Faye).

hyperbolique [ipɛrbɔlik] adj. (bas lat. *hyperbolicus,* hyperbolique [en rhétorique], gr. *huperbolikos,* excessif, démesuré, de *huperbolê* [v. l'art. précéd.] ; 1541, Calvin, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1546, Rabelais [*doute hyperbolique,* 1647, Descartes] ; sens II, 1, 1646, Huygens [II, 557] ; sens II, 2, 1637, Descartes).

I. 1. Qui a le caractère de l'hyperbole, figure de style ; où il est fait usage d'hyperboles : *Expression hyperbolique. Termes hyperboliques. Discours hyperbolique. Un billet du style le plus hyperbolique* (Gautier). *Fauvet se répandait alors en éloges hyperboliques sur ceux qu'il nommait ses élèves* (Duhamel). || **2.** Se dit de celui qui fait usage de l'hyperbole (rare) : *Un auteur hyperbolique.* || **3.** Qui a un caractère démesuré, extraordinaire : *L'ornementation énorme, hyperbolique et exorbitante, le mauvais goût magnifique ont envahi la ville* (Hugo). *Pour couronner le tout, un immense, un prodigieux, un phénoménal, un hyperbolique et titanique chapeau* (Gautier). [Balzac] *l'homme aux faillites mythologiques, aux entreprises hyperboliques et fantasmagoriques* (Baudelaire). || *Doute hyperbolique,* nom donné par Descartes au doute systématique, radical, mais provisoire, qui est le premier moment de sa réflexion philosophique. (V. DOUTE MÉTHODIQUE.)

II. 1. Relatif à l'hyperbole, courbe mathématique : *Fonctions hyperboliques.* || **2.** Qui a la forme de l'hyperbole : *Courbe hyperbolique. Miroir hyperbolique.*

• SYN. : **I, 1** *ampoulé, boursouflé, déclamatoire, emphatique, pompeux ;* **2** *grandiloquent ;* **3** *débridé, échevelé, énorme, exagéré, excessif, extravagant, fantastique* (fam.), *outré, vertigineux.*

hyperboliquement [ipɛrbɔlikmɑ̃] adv. (de *hyperbolique ;* 1541, Calvin). De façon hyperbolique, exagérée.

hyperboloïde [ipɛrbɔlɔid] adj. (de *hyperbolo-,* élément tiré de *hyperbole,* et de *-ide,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1765, *Encyclopédie*). Qui ressemble à une hyperbole.

◆ n. m. (1866, Littré [*hyperboloïde de révolution,* 1873, Larousse]). Quadrique à centre, dont les asymptotes forment un cône réel. ‖ *Hyperboloïde de révolution,* surface engendrée par une hyperbole tournant autour d'un de ses axes ; solide limité par cette surface.

hyperboréal [ipɛrbɔreal] n. m. (de *hyperborée ;* XX[e] s.). Extrême nord : *Icebergs, sans garde-fou, sans ceinture, où de vieux cormorans abattus et les âmes des matelots morts récemment viennent s'accouder aux nuits enchanteresses de l'hyperboréal* (Michaux).

hyperborée [ipɛrbɔre] adj. (lat. *hyperboreus,* hyperboréen, septentrional, gr. *huperboreos,* qui est à l'extrême nord, de *huper* [v. HYPER-], et de *Boreas,* Vent du nord ; 1372, Corbichon, comme n. m., écrit *yperboree,* au sens de « septentrion » ; comme adj., écrit *hyperborée,* au sens actuel, 1728, Voltaire). *Vx* et *littér.* Qui appartient à l'extrême nord : *L'amour n'est pas le même sous les chaudes régions qu'embrase un vent de feu, qu'aux rives hyperborées* (Gautier). *Remonter lentement aux cieux hyperborées* (Leconte de Lisle). *Les sombres mers hyperborées* (Benoit).

hyperboréen, enne [ipɛrbɔreɛ̃, -ɛn] adj. (bas lat. *hyperboreanus,* hyperboréen, septentrional [du lat. class. *hyperboreus,* v. l'art. précéd.], ou dér. franç. de *hyperborée ;* av. 1778, Voltaire). *Littér.* Syn. de HYPERBORÉE : *Les germes issus des terres hyperboréennes* (Maeterlinck).

hypercalcémie [ipɛrkalsemi] n. f. (de *hyper-* et de *calcémie ;* 1958, M. Garnier). Augmentation de la quantité de calcium contenue dans le sang.

● CONTR. : *hypocalcémie.*

hypercapnie [ipɛrkapni] n. f. (de *hyper-* et du gr. *kapnos,* vapeur, fumée ; 1962, Larousse). Excès de gaz carbonique (CO_2) dans le sang.

hyperchlorhydrie [ipɛrklɔridri] n. f. (de *hyper-* et de *chlorhydr[ique] ;* 1902, Larousse). Exagération de la teneur en acide chlorhydrique du suc gastrique.

hyperchlorurie [ipɛrklɔryri] n. f. (de *hyper-* et de *chlorure ;* 1931, Larousse). Augmentation de la quantité des chlorures éliminés par les urines.

● CONTR. : *hypochlorurie.*

hypercholestérolémie [ipɛrkɔlɛsterɔlemi] n. f. (de *hyper-,* de *cholestérol* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1962, Larousse). Augmentation de la quantité de cholestérol contenue dans le sang (à l'état normal, de 1,80 à 2,20 g de cholestérol par litre de sang).

● CONTR. : *hypocholestérolémie.*

hypercholie [ipɛrkɔli] n. f. (de *hyper-* et de *-cholie,* du gr. *kholê,* bile ; 1931, Larousse). Augmentation de la sécrétion biliaire.

hyperchrome [ipɛrkrom] adj. (de *hyperchromie ;* 1962, Larousse). Se dit des anémies s'accompagnant d'hyperchromie.

hyperchromie [ipɛrkromi] n. f. (de *hyper-* et de *-chromie,* du gr. *khrôma,* couleur ; 1931, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Terme général appliqué à tous les cas de pigmentation exagérée de la peau. ‖ **2.** Augmentation de la teneur des globules rouges en hémoglobine, dans certaines anémies, qui se traduit par une coloration plus marquée.

hypercinésie [ipɛrsinezi] n. f. (de *hyper-* et de *-cinésie,* du gr. *kinêsis,* mouvement, dér. de *kineîn,* mouvoir ; 1873, Larousse). Ensemble des mouvements complexes, anormaux et involontaires, que l'on observe dans différentes affections cérébrales. (On dit aussi HYPERKINÉSIE [1931, Larousse].)

hypercoagulabilité [ipɛrkɔagylabilite] n. f. (de *hyper-* et de *coagulabilité ;* 1958, M. Garnier). Augmentation de la coagulabilité normale du sang circulant.

hypercoagulant, e [ipɛrkɔagylɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (de *hyper-* et de *coagulant ;* 1958, M. Garnier). Qui accroît la coagulabilité du sang.

● CONTR. : *anticoagulant.*

hypercomplexe [ipɛrkɔ̃plɛks] adj. (de *hyper-* et de *complexe ;* 1962, Larousse). Se dit de nombres formés avec les *n* nombres réels écrits dans un ordre déterminé.

hypercorrect, e [ipɛrkɔrɛkt] adj. (de *hyper-* et de *correct ;* 1943, Marouzeau). En linguistique, se dit d'une forme reconstruite dans laquelle on restitue, par erreur, un élément qu'on croit disparu : *« Lefebvre », orthographié avec un « b », est une graphie hypercorrecte.*

hypercorticisme [ipɛrkɔrtisism] n. m. (de *hyper-* et de *cortic[al] ;* 1957, E. E. Baulieu). *Hypercorticisme surrénal,* fonctionnement excessif de la zone corticale des glandes surrénales. (Syn. HYPERÉPINÉPHRIE.)

hypercrinie [ipɛrkrini] n. f. (de *hyper-* et de *-crinie,* du gr. *krinein,* séparer, sécréter ; 1855, Nysten). Augmentation plus ou moins marquée des sécrétions glandulaires, avec ou sans altération dans la composition de ces sécrétions.

● CONTR. : *hypocrinie.*

1. hypercritique [ipɛrkritik] adj. (de *hyper-* et de *critique* 1 ; 1968, Larousse). En physique, se dit de l'état d'un fluide dont la température et la pression ont des valeurs supérieures aux valeurs critiques.

2. hypercritique [ipɛrkritik] n. f. (de *hyper-* et de *critique* 2 ; 1902, Larousse). Critique minutieuse à l'excès : *C'est de l'hypercritique !*

3. hypercritique [ipɛrcritik] n. (de *hyper-* et de *critique* 3 ; 1638, Ménage). Critique rigoureux à l'excès : *Il sera sans doute permis de faire observer aux hypercritiques que le vrai talent regarde avec raison les règles comme la limite qu'il ne faut jamais franchir* (Hugo).

◆ adj. (1789, C. Desmoulins). Qui montre trop d'esprit critique.

hyperdulie [ipɛrdyli] n. f. (lat. ecclés. médiév. *hyperdulia,* hyperdulie, du gr. *huperdoulos,* plus qu'esclave, de *huper* [v. HYPER-], et de *doûlos,* esclave ; 1552, Rabelais). *Culte d'hyperdulie,* culte que les catholiques rendent à la Sainte Vierge (le culte de dulie étant réservé aux saints).

hyperdulique [ipɛrdylik] adj. (de *hyperdulie ;* 1906, Huysmans). Relatif au culte d'hyperdulie.

hyperémie ou **hyperhémie** [ipɛremi] n. f. (de *hyper-* et de *-[h]émie,* du gr. *haima,* sang ; 1866, Littré, écrit *hyperémie ; hyperhémie,* 1873, Larousse). Présence d'un excès de sang dans un organe ou une partie d'organe. (Syn. CONGESTION.)

hyperémier ou **hyperhémier** [ipɛremje] v. tr. (de *hyper[h]émie ;* 1866, Littré, écrit *hyperémier ; hyperhémier,* XX[e] s.). Produire une hyperémie dans une partie du corps.

hyperémotif, ive [ipɛremɔtif, -iv] adj. et n. (de *hyper-* et de *émotif ;* 9 mars 1966, *le Monde*). Qui est exagérément émotif : *Les grands nerveux ou hyperémotifs* (Boll).

● SYN. : *hypernerveux, hypersensible.* — CONTR. : *apathique, froid, indifférent, insensible.*

hyperémotivité [ipɛremɔtivite] n. f. (de *hyper-* et de *émotivité ;* 1957, Robert). Émotivité excessive et morbide : *Mouchette, dit gravement l'homme de l'art, qui s'était levé une dernière fois, ton hyperémotivité m'effraie. Je te conseille le calme* (Bernanos).

● SYN. : *hypersensibilité.* — CONTR. : *apathie.*

hyperépinéphrie [ipɛrepinefri] n. f. (de *hyper-,* de *épi-* et du gr. *nephros,* rein ; 1931, Larousse). Syn. de HYPERCORTICISME.

hyperergie [ipɛrɛrʒi] n. f. (de *hyper-* et du gr. *ergon,* action ; 1962, Larousse). Exagération de la faculté de l'organisme de réagir à une substance : *L'hyperergie est une forme accrue de l'allergie.*

hyperespace [ipɛrɛspas] n. m. (de *hyper-* et de *espace* ; 1888, Larousse). En mathématiques, espace fictif à plus de trois dimensions.

hyperesthésie [ipɛrɛstezi] n. f. (de *hyper-* et du gr. *aisthêsis,* sensation, dér. de *aisthanesthai,* percevoir par les sens, s'apercevoir de ; 1808, Boiste). Exagération de la sensibilité : *J'attribuais cette hyperesthésie* [aux changements de température] *à ma débilité nerveuse* (Gide). *D'ailleurs, conclut-il, cet hôtel est assez adapté à votre hyperesthésie auditive* (Proust). *Caprice ? point. Hyperesthésie nerveuse seulement* (Colette). *Mais l'infiltration et l'hyperesthésie laryngée ont rendu la manœuvre difficile* (Martin du Gard).
• CONTR. : *hypoesthésie.*

hyperesthésique [ipɛrɛstezik] adj. (de *hyperesthésie* ; 1902, Larousse [d'abord *hyperesthétique,* 1873, Larousse]). Relatif à l'hyperesthésie.
• CONTR. : *hypoesthésique.*

hyperfibrinémie [ipɛrfibrinemi] n. f. (de *hyper-,* de *fibrine* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1962, Larousse). Augmentation du fibrinogène dans le sang, au cours de certaines infections (rhumatisme articulaire aigu, pneumonie, etc.).

hyperfocal, e, aux [ipɛrfɔkal, -o] adj. (de *hyper-* et de *focal* ; 1902, Larousse). *Distance hyperfocale,* et, ellipt., *hyperfocale* n. f., distance la plus courte à laquelle un objet doit être placé pour qu'un appareil photographique, mis au point sur l'infini, donne une image nette de cet objet.

hyperfolliculinémie [ipɛrfɔlikylinemi] n. f. (de *hyper-,* de *folliculine* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1955, P. Vannier). Présence d'un excès de folliculine dans le sang.

hyperfolliculinie [ipɛrfɔlikylini] n. f. (de *hyper-* et de *folliculine* ; 1952, Porot). Sécrétion excessive de folliculine, entraînant une série de troubles qui constituent le syndrome d'hyperfolliculinisme.
• CONTR. : *hypofolliculinie.*

hyperfolliculinisme [ipɛrfɔlikylinism] n. m. (de *hyperfolliculinie* ; 1951, Baruk). Syndrome dû à une sécrétion excessive de folliculine, ou à des injections massives et répétées de cette hormone, et qui se traduit par des troubles variables (métrorragies, aménorrhée).

hyperfonctionnement [ipɛrfɔ̃ksjɔnmɑ̃] n. m. (de *hyper-* et de *fonctionnement* ; XXe s.). Fonctionnement anormalement important : *Hyperfonctionnement glandulaire.*

hyperfragment [ipɛrfragmɑ̃] n. m. (de *hyper-* et de *fragment* ; 1968, Larousse). Noyau d'atome dans lequel un hypéron remplace un nucléon.

hyperfréquence [ipɛrfrekɑ̃s] n. f. (de *hyper-* et de *fréquence* ; 1951, Kiver, aux sens 1-2). **1.** Fréquence très élevée d'un mouvement périodique. || **2.** Onde électromagnétique dont la longueur est de l'ordre du centimètre, utilisée notamment dans le radar.

hypergenèse [ipɛrʒənɛz] n. f. (de *hyper-* et de *-genèse,* du gr. *genesis,* production, génération, création ; 1843, Landais). Prolifération exagérée des éléments cellulaires d'un tissu ou d'un organe.

hypergénétique [ipɛrʒenetik] adj. (de *hypergenèse* ; 1866, Littré). Relatif à l'hypergenèse.

hyperglobulie [ipɛrglɔbyli] n. f. (de *hyper-* et de *globule* ; 1906, Larousse). Augmentation du nombre des globules du sang, et particulièrement des globules rouges.

hyperglobulinémie [ipɛrglɔbylinemi] n. f. (de *hyper-,* de *globuline* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1958, M. Garnier). Augmentation de la quantité de globuline contenue dans le sérum sanguin.
• CONTR. : *hypoglobulinémie.*

hyperglycémiant, e [ipɛrglisemjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *hyperglycémie* ; 1962, Larousse). Qui produit l'hyperglycémie : *Hormone hyperglycémiante.*

hyperglycémie [ipɛrglisemi] n. f. (de *hyper-* et de *glycémie* ; 1902, Larousse). Présence dans le sang d'une quantité de glucose supérieure à la normale (1 g par litre).
• SYN. : *diabète.* — CONTR. : *hypoglycémie.*

hyperglycistie [ipɛrglisisti] n. f. (de *hyper-* et de *glycose,* forme anc. de *glucose* ; 1931, Larousse). Élévation du taux de glucose dans les tissus, observée chez les diabétiques.

hypergueusie [ipɛrgøzi] n. f. (de *hyper-* et du gr. *geusis,* action de goûter, sens du goût, dér. de *geuein,* faire goûter à ; 1931, Larousse). Exagération de la sensibilité gustative. (On dit aussi HYPERGUEUSTIE [de *hyper-* et du gr. *geustos,* dont on peut goûter, dér. de *geuein* — v. ci-dessus ; 1873, Larousse].)

hyperhémie n. f., **hyperhémier** v. tr. V. HYPERÉMIE, HYPERÉMIER.

hyperhidrose [iperidroz] n. f. (de *hyper-* et du gr. *hidrôs, hidrôtos,* sueur ; 1873, Larousse [*hyperidrose,* 1866, Littré]). Sécrétion sudorale abondante, qui s'observe au cours ou au déclin de certains états pathologiques.

hyperhydratation [iperidratasjɔ̃] n. f. (de *hyper-* et de *hydratation* ; 1962, Larousse). Excès d'eau dans l'organisme.
• CONTR. : *déshydratation.*

hypéricacées [iperikase] n. f. pl. (de *hyperic[um]* ; 1902, Larousse [d'abord *hypéricées,* 1873, Larousse]). Famille de plantes dicotylédones dialypétales, comprenant les millepertuis.

hypericum [iperikɔm] n. m. (lat. *hypericon,* millepertuis, gr. *huperikon,* var. de *hupereikon,* herbe de la Saint-Jean, de *hupo* [v. HYPO-], et de *ereikê,* sorte de bruyère ; 1314, Mondeville, écrit *ypericon* ; 1562, Du Pinet, écrit *hypericon* ; *hypericum,* fin du XVIe s.). Nom scientifique du millepertuis : *Larges fleurs jaunes, à ras du sol, semblables aux hypericums de nos jardins* (Gide).

hyperinsulinisme [ipɛrɛ̃sylinism] n. m. (de *hyper-* et de *insuline* ; 1962, Larousse). Augmentation de la sécrétion pancréatique d'insuline, entraînant des troubles hypoglycémiques et provoquant convulsions, syncope, coma, etc.

hyperkaliémie [ipɛrkaljemi] n. f. (de *hyper-* et de *kaliémie* ; 1962, Larousse). Augmentation du taux de potassium dans le sang, et en particulier dans le plasma.
• CONTR. : *hypokaliémie.*

hyperkératose [ipɛrkeratoz] n. f. (de *hyper-* et de *kératose* ; 1931, Larousse). Hyperplasie ou épaississement considérable et anormal de la couche cornée de l'épiderme, qu'on observe dans certaines dermatoses.

hyperkératosique [ipɛrkeratɔzik] adj. (de *hyperkératose* ; 1931, Larousse). Qui concerne l'hyperkératose.

hyperkinésie [ipɛrkinezi] n. f. V. HYPERCINÉSIE.

hyperleucocytose [ipɛrløkɔsitoz] n. f. (de *hyper-* et de *leucocytose* ; 1931, Larousse). Élévation au-dessus de la normale (6 000 à 8 000 globules par millimètre cube de sang) du nombre des leucocytes.
• CONTR. : *hypoleucocytose, leucopénie.*

hyperlipémie [ipɛrlipemi] n. f. (de *hyper-* et de *lipémie* ; 1958, Gadrat). Augmentation du taux des graisses dans le sang.
• CONTR. : *hypolipémie.*

hypermarché [ipɛrmarʃe] n. m. (de *hyper-* et de *marché* ; 16 déc. 1968, *l'Express*). Magasin exploité en libre-service et présentant une superficie consacrée à la vente supérieure à 2 500 m^2.

hyperménorrhée [ipɛrmenɔre] n. f. (de *hyper-* et de *ménorrhée* ; 1957, Robert). Abondance excessive de l'écoulement menstruel.

hypermètre [ipɛrmɛtr] adj. (gr. *hupermetros,* excessif, et, pour un vers, « qui dépasse la mesure », de *huper* [v. HYPER-], et de *metron,* mesure, mesure d'un vers ; XVIe s., Huguet). Dans la prosodie grecque et latine, se dit d'un vers qui a un pied de plus que la mesure normale.

hypermétrie [ipɛrmetri] n. f. (du gr. *hupermetros* [v. l'art. précéd.] ; 1931, Larousse). Manque de mesure des mouvements, qui dépassent leur but, quoique leur direction soit bonne, observé dans certaines affections du système nerveux (atteintes du cervelet).

hypermétrique [ipɛrmetrik] adj. (de *hypermétrie ;* 1931, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Se dit des espèces animales dont la taille est au-dessus de la moyenne ‖ **2.** Se dit des mouvements affectés d'hypermétrie.

hypermétrope [ipɛrmetrɔp] adj. et n. (de *hypermétropie ;* 1873, Larousse). Atteint d'hypermétropie.

hypermétropie [ipɛrmetrɔpi] n. f. (du gr. *hupermetros* [v. HYPERMÈTRE], et *ôps,* vue ; 1873, Larousse). Anomalie de la vision, due habituellement à un défaut de convergence du cristallin, et dans laquelle l'image se forme en arrière de la rétine : *On corrige l'hypermétropie par des verres convergents.*

hypermicroscope [ipɛrmikrɔskɔp] n. m. (de *hyper-* et de *microscope ;* 1931, Larousse). Nom donné parfois au microscope électronique.

hypermnésie [ipɛrmnezi] n. f. (de *hyper-* et de *-mnésie,* du gr. *mnêmê,* souvenir, mémoire ; 1888, Larousse). Délire de mémoire caractérisé par le rappel simultané, et non contrôlé par le sujet, de nombreux faits de la vie passée, qui ne sont pas véritablement reconnus.

hypermorphie [ipɛrmɔrfi] n. f. (de *hyper-* et de *-morphie,* du gr. *morphê,* forme ; 1962, Larousse). Syn. de HYPERTÉLIE.

hypermorphose [ipɛrmɔrfoz] n. f. (de *hyper-* et de *-morphose,* du gr. *morphôsis,* action de donner une forme, de *morphoûn,* donner une forme à, dér. de *morphê,* forme ; 1962, Larousse). État d'un organe dont le développement relève de l'hypertélie.

hypernationaliste [ipɛrnasjɔnalist] n. (de *hyper-* et de *nationaliste ;* début du XX^e s.). Personne dont les sentiments nationalistes sont outrés : *Il attaque les hypernationalistes, mais il se tient à distance respectueuse des bolcheviks, et voilà ce que j'appelle une des positions de l'esprit* (Duhamel).

hypernerveux, euse [ipɛrnɛrvø, -øz] adj. et n. (de *hyper-* et de *nerveux ;* 1957, Robert). Se dit d'un sujet qui manifeste une nervosité, une excitabilité excessive ou pathologique.

hypéron [iperɔ̃] n. m. (de *hyper-* et de *[électr]on ;* 1962, Larousse). Toute particule subatomique de masse supérieure à celle du proton.

hyperoodon [ipɛrɔdɔ̃] n. m. (du gr. *huperôa,* la partie supérieure de la bouche [fém. substantivé de l'adj. *huperôos,* situé à l'étage supérieur, dér. de *huper* — v. HYPER-], et *odous, odontos,* dent ; 1873, Larousse). Grand cachalot propre aux mers du Nord, qui possède deux dents permanentes à la mâchoire inférieure.

hyperorganisme [ipɛrɔrganism] n. m. (de *hyper-* et de *organisme ;* 1931, Larousse). Nom donné par certains sociologues aux sociétés, ou « corps sociaux », pour marquer à la fois leurs analogies et leurs différences avec les organismes biologiques.

hyperosmie [ipɛrɔsmi] n. f. (de *hyper-* et de *-osmie,* du gr. *osmê,* odeur ; 1931, Larousse). Exagération de la sensibilité olfactive, dans certains états névropathiques.

hyperostose [ipɛrɔstoz] n. f. (de *hyper-* et de *-ostose,* du gr. *ostoûn,* os ; 1866, Littré). Hypertrophie d'une ou de plusieurs pièces du squelette : *Hyperostose jambière.*

hyperparasite [ipɛrparazit] n. m. et adj. (de *hyper-* et de *parasite ;* 1962, Larousse). Être organisé qui vit aux dépens d'un parasite.

hyperparathyroïdisme [ipɛrparatirɔidism] n. m. (de *hyper-* et de *parathyroïde ;* 1962, Larousse). Exagération de la sécrétion des glandes parathyroïdes.

hyperparotidie [ipɛrparɔtidi] n. f. (de *hyper-* et de *parotide ;* 1931, Larousse). Hypertrophie, avec hypersécrétion, des glandes parotides.

hyperpepsie [ipɛrpɛpsi] n. f. (de *hyper-* et de *-pepsie,* du gr. *pepsis,* cuisson, digestion, de *pessein* ou *pettein,* faire cuire, digérer ; 1931, Larousse). Exagération du fonctionnement de la muqueuse gastrique, d'origine presque toujours nerveuse.

● CONTR. : *hypopepsie.*

hyperpeptique [ipɛrpɛptik] adj. (de *hyperpepsie ;* 1931, Larousse). Relatif à l'hyperpepsie : *Gastrite hyperpeptique.*

◆ adj. et n. (1931, Larousse). Qui est atteint d'hyperpepsie.

hyperphénomène [ipɛrfenɔmɛn] n. m. (de *hyper-* et de *phénomène ;* av. 1945, P. Valéry). Phénomène par excellence : *Il est sans doute permis de penser qu'une sorte de réveil pourrait dissiper, comme se dissipe un songe, tout ce que nos sens, notre entendement, notre expérience nous donnent pour milieu, agent, moyens, détermination de nos actions, probabilité d'accomplissement de nos prévisions, mais cet hyperphénomène n'a jamais été observé* (Valéry).

hyperphysique [ipɛrfizik] adj. (de *hyper-* et de *physique ;* 1^er avr. 1863, *Revue germanique,* p. 266). *Vx.* Qui est supérieur à la nature ou qui va au-delà de la nature : *Les vices hyperphysiques ont tordu sa bouche en pâle rictus* (Banville).

hyperpituitarisme [ipɛrpitɥitarism] n. m. (de *hyper-* et de *pituitaire ;* 1962, Larousse). Syndrome dû à une exagération du fonctionnement hypophysaire, entraînant des troubles variés.

hyperplasie [ipɛrplazi] n. f. (de *hyper-* et du gr. *plasis,* action de façonner, dér. de *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; 1866, Littré, au sens de « engorgement » ; sens actuel, 1902, Larousse). Prolifération excessive d'un élément anatomique qualitativement normal : *Hyperplasie mammaire.*

hyperplasique [ipɛrplazik] adj. (de *hyperplasie ;* 1951, P.L. Rousseau). Se dit des processus générateurs d'hyperplasie.

hyperpnée [ipɛrpne] n. f. (de *hyper-* et de *-pnée,* du gr. *pneîn,* souffler, respirer ; 1958, M. Garnier). Augmentation de l'amplitude et du rythme des mouvements respiratoires.

hyperprosexie [ipɛrprɔsɛksi] n. f. (de *hyper-* et du gr. *prosexis,* attention, dér. de *prosekhein,* diriger vers, de *pros-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *ekhein,* porter, avoir ; 1968, Larousse). Polarisation pathologique de l'attention sur un objet ou une idée quelconque.

hyperprotéinémie [ipɛrprɔteinemi] n. f. (de *hyper-,* de *protéine* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1962, Larousse). Augmentation anormale du taux des protéines dans le sang.

hyperprotidémie [ipɛrprɔtidemi] n. f. (de *hyper-,* de *protide* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1962, Larousse). Présence d'une quantité anormale de protides dans le sang.

hyperréflectivité [ipɛrreflɛktivite] n. f. (de *hyper-* et de *réflectivité ;* 1931, Larousse). Exagération des réflexes.

hypersécrétion [ipɛrsekresjɔ̃] n. f. (de *hyper-* et de *sécrétion ;* 1873, Larousse). Exagération de la sécrétion d'une glande.

hypersensibilisation [ipɛrsɑ̃sibilizasjɔ̃] n. f. (de *hyper-* et de *sensibilisation ;* 1931, Larousse). En photographie, traitement ayant pour but d'augmenter la sensibilité d'une couche photosensible.

hypersensibilité [ipɛrsɑ̃sibilite] n. f. (de *hyper-* et de *sensibilité ;* av. 1922, Proust). Sensibilité exagérée : *De même qu'en pathologie certains états d'apparence semblable sont dus, les uns à un excès, d'autres à une insuffisance de tension, de sécrétion, etc., de même il peut y avoir vice par hypersensibilité comme il y a vice par manque de sensibilité* (Proust). *J'agissais avec une parfaite présence d'esprit et dans un état de tension nerveuse extrême et d'hypersensibilité* (Gide).

● SYN. : *hyperémotivité.* — CONTR. : *apathie, insensibilité.*

hypersensible [ipɛrsɑ̃sibl] adj. et n. (de *hyper-* et de *sensible ;* 1931, Larousse). Se dit d'une personne douée d'une sen-

sibilité extrême ou excessive : *C'est un hypersensible.*

● REM. En ce sens, on a dit aussi HYPERSENSITIF, IVE (de *hyper-* et de *sensitif ;* av. 1935, P. Bourget) : *Rien qui déconcerte davantage un hypersensitif* (Bourget).

◆ adj. (1931, Larousse). Qui réagit avec une extrême sensibilité et de façon souvent exagérée : *L'invention délirante d'une imagination hypersensible* (M. Tinayre).

● SYN. : *émotif, hyperémotif, sensitif.* — CONTR. : *apathique, froid, impassible, indifférent, insensible.*

hypersialie [ipɛrsjali] n. f. (de *hyper-* et du gr. *sialon,* salive ; 1931, Larousse). Augmentation anormale du flux salivaire.

hypersomnie [ipɛrsɔmni] n. f. (de *hyper-* et du lat. *somnus,* sommeil ; 1952, Larousse). Tendance excessive au sommeil, que l'on observe au cours de certaines affections (maladie du sommeil, encéphalites, tumeurs cérébrales, etc.), et parfois en l'absence de toute lésion.

hyperson [ipɛrsɔ̃n] n. m. (de *hyper-* et de *son ;* XX[e] s.). Nom donné aux vibrations de très haute fréquence qu'effectuent les électrons dans un réseau cristallin sous l'effet d'oscillations magnétiques.

hypersonique [ipɛrsɔnik] adj. (de *hyper-,* d'après *supersonique ;* 1962, Larousse). En aéronautique, se dit des vitesses correspondant à un nombre de Mach égal ou supérieur à 5 (soit, à 15 °C, environ 6 000 km/h), ainsi que des mouvements effectués à ces vitesses.

hypersonorité [ipɛrsɔnɔrite] n. f. (de *hyper-* et de *sonorité ;* 1866, Littré). Sonorité excessive à la percussion, au cours d'un examen clinique.

hypersplénisme [ipɛrsplenism] n. m. (de *hyper-* et du gr. *splên,* rate ; 1958, M. Garnier). Théorie qui rattache certaines maladies à l'exagération des fonctions normales de la rate : freinage de la libération des cellules du sang par la moelle osseuse et destruction excessive de ces éléments.

hyperstatique [ipɛrstatik] adj. (de *hyper-* et de *statique ;* 1962, Larousse). Se dit d'un corps ou d'un système de corps soumis à des forces dont le calcul ne peut être effectué par les moyens de la statique rationnelle.

hyperstéréoscopie [ipɛrstereɔskɔpi] n. f. (de *hyper-* et de *stéréoscopie ;* 1931, Larousse). Procédé de photographie stéréoscopique dans lequel l'écart entre les objectifs, au moment de la prise de vues, est notablement plus grand que l'écart normal des yeux, ce qui donne des images où le relief est exagéré.

hypersthénie [ipɛrsteni] n. f. (de *hyper-* et du gr. *sthenos,* force, vigueur ; 1845, Bescherelle, au sens de « exaltation des forces qui accompagne les maladies sthéniques » ; sens 1, 1902, Larousse ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Fonctionnement exagéré de certains tissus ou organes : *Hypersthénie gastrique.* || **2.** Exagération du tonus nerveux.

● CONTR. : *asthénie, hyposthénie.*

hypersthénique [ipɛrstenik] adj. (de *hypersthénie ;* 1962, Larousse). En médecine, qui s'accompagne d'un excès de forces, ou de symptômes en témoignant.

hypersustentateur [ipɛrsystɑ̃tatœr] adj. et n. m. (de *hyper-* et de *sustentateur ;* 1962, Larousse). Se dit d'un dispositif destiné à accroître la portance des ailes d'un avion, notamment au décollage et à l'atterrissage.

hypersustentation [ipɛrsystɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *hyper-* et de *sustentation ;* 1962, Larousse). Augmentation momentanée de la portance d'une aile d'avion, obtenue par des dispositifs spéciaux.

hypertélie [ipɛrteli] n. f. (du gr. *hupertelês,* qui s'élève au-dessus de, de *huper* [v. HYPER-], et de *telos,* achèvement, réalisation ; 1962, Larousse). Développement excessif de certains organes, ayant pour effet de les rendre nuisibles chez certaines espèces, alors qu'ils sont utiles chez les espèces où leur développement est normal : *Les bois de certains cervidés, les mandibules des lucanes mâles sont des exemples d'hypertélie.*

hypertélique [ipɛrtelik] adj. (de *hypertélie ;* 1966, Larousse). Qui relève de l'hypertélie.

hypertendu, e [ipɛrtɑ̃dy] adj. et n. (de *hypertension,* d'après *tendu,* part. passé du v. *tendre ;* 1957, Robert). Qui est atteint d'hypertension artérielle.

● CONTR. : *hypotendu.*

hypertensif, ive [ipɛrtɑ̃sif, -iv] adj. et n. m. (de *hyper-* et de *tension ;* 1907, Larousse). Se dit d'un médicament propre à relever la tension artérielle.

hypertension [ipɛrtɑ̃sjɔ̃] n. f. (de *hyper-* et de *tension ;* 1907, Larousse). Pression supérieure à la normale, exercée par le sang sur les parois des vaisseaux : *Hypertension artérielle. Hypertension veineuse. Dans les embolies cérébrales minimes, par exemple, vous savez comme moi que c'est par l'hypertension et la tachycardie que le cœur lutte victorieusement contre l'obstruction des alvéoles pulmonaires* (Martin du Gard).

● CONTR. : *hypotension.*

hyperthermie [ipɛrtɛrmi] n. f. (de *hyper-* et de *-thermie,* du gr. *thermos,* chaud ; 1877, Littré). Élévation de la température du corps au-dessus de la normale.

● SYN. : *fièvre.* — CONTR. : *hypothermie.*

hyperthermique [ipɛrtɛrmik] adj. (de *hyperthermie ;* 1931, Larousse). Relatif à l'hyperthermie.

hyperthyroïdie [ipɛrtirɔidi] n. f. (de *hyper-* et de *thyroïde ;* 1931, Larousse). Exagération de l'activité de la glande thyroïde, provoquant chez l'homme la maladie de Basedow, ou goitre exophtalmique.

● REM. On dit aussi HYPERTHYROÏDISME, n. m. (1946, Quillet).

hyperthyroïdien, enne [ipɛrtirɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *hyperthyroïdie ;* 1931, Larousse). Relatif à l'hyperthyroïdie.

◆ adj. et n. (1931, Larousse). Qui est atteint d'hyperthyroïdie.

hypertonie [ipɛrtɔni] n. f. (du gr. *hupertonos,* tendu à l'excès, dér. de *huperteinein,* tendre devant, sur, à l'excès, de *huper* [v. HYPER-], et de *teinein,* tendre ; 1808, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Exagération de la tonicité des tissus. || **2.** État d'une solution ou d'un milieu organique dont la pression osmotique est supérieure à celle d'une autre solution ou du milieu intérieur de l'organisme (habituellement le plasma sanguin).

● CONTR. : **2** *hypotonie.*

hypertonique [ipɛrtɔnik] adj. (de *hypertonie ;* 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Se dit d'un organe dont le tonus est exagéré, d'une affection qui engendre l'hypertonie ou s'accompagne d'hypertonie. || **2.** Se dit d'une solution ou d'un milieu organique en état d'hypertonie.

hypertrichose [ipɛrtrikoz] n. f. (de *hyper-* et du gr. *thriks, trikhos,* cheveu, poil ; 1878, Larousse, écrit *hypertrichosis ; hypertrichose,* 1962, Larousse). Développement excessif du système pileux (poils et cheveux).

hypertrophie [ipɛrtrɔfi] n. f. (de *hyper-* et de *[a]trophie ;* 1836, Acad., au sens 1 [aussi « excès de développement tissulaire qui en résulte »] ; sens 2, 1865, Taine). **1.** Excès de nutrition d'un organe. || *Par extens.* Excès de développement tissulaire qui en résulte : *Hypertrophie du foie, de la rate. Souffrant d'une hypertrophie du cœur, il ne pouvait se coucher et passait la nuit dans son fauteuil* (France). || **2.** *Fig.* Développement excessif : *Qui sait si toute notre culture n'est pas une hypertrophie, un écart, un développement insoutenable, qu'une ou deux centaines de siècles auront suffi à produire et à épuiser* (Valéry). *Une hypertrophie de la sensibilité* (Giraudoux).

● SYN. : **1** *dilatation, gonflement ;* **2** *démesure, exagération, excès, outrance.* — CONTR. : **1** *atrophie, hypotrophie.*

hypertrophié, e [ipɛrtrɔfje] adj. (de *hypertrophie ;* 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Atteint d'hypertrophie : *Rate hypertrophiée.* || **2.** *Fig.*

Excessivement développé : *Une administration hypertrophiée.*

• SYN. : **1** *dilaté, distendu, enflé, gonflé.* — CONTR. : **1** *atrophié.*

hypertrophier [ipɛrtrɔfje] v. tr. (de *hypertrophie ;* 1866, Littré, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Provoquer l'hypertrophie de. || **2.** *Fig.* Produire le développement excessif de.

◆ **s'hypertrophier** v. pr. (1842, Mozin). S'accroître d'une manière excessive (au pr. et au fig.) : *Ce pays-là* [la Prusse] *tendait à s'hypertrophier comme la France l'a fait sous Louis XIV et Napoléon* (Flaubert).

hypertrophique [ipɛrtrɔfik] adj. (de *hypertrophie ;* 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré). **1.** Qui a les caractères de l'hypertrophie : *Organe hypertrophique.* || **2.** Relatif à l'hypertrophie.

hyperurbanisme [ipɛryrbanism] n. m. (de *hyper-* et de *urbanisme ;* début du XX^e s.). Caractère d'un mot dont la graphie est changée par une accommodation abusive au parler de la ville : *On appelle hyperurbanisme l'excès auquel entraîne le souci de la correction quand on se pique de beau langage* (Vendryes).

hyperurèse [ipɛryrɛz] n. f. (de *hyper-* et du gr. *ourêsis,* action d'uriner, dér. de *oureîn,* uriner, de *oûron,* urine ; 1878, Larousse). Sécrétion excessive d'urine. (On dit plutôt POLYURIE.)

hyperuricémie [ipɛryrisemi] n. f. (de *hyper-* et de *uricémie ;* 1931, Larousse). Augmentation de la quantité d'acide urique et d'urates contenue dans le sang.

hyperventilation [ipɛrvɑ̃tilasjɔ̃] n. f. (de *hyper-* et de *ventilation ;* 1953, Larousse). *Hyperventilation provoquée,* augmentation du débit des échanges respiratoires, provoquée par l'anesthésiste, dans un dessein thérapeutique, au cours de certaines interventions chirurgicales.

hypervitaminose [ipɛrvitaminoz] n. f. (de *hyper-* et de *vitamine,* d'après *avitaminose ;* 1941, S. Gallot). Troubles dus à l'absorption excessive d'une vitamine.

• CONTR. : *avitaminose.*

hypèthre [ipɛtr] adj. (gr. *hupaithros,* qui est ou se fait en plein air, de *hupo,* sous, et de *aithra,* ciel pur, temps serein ; 1694, Th. Corneille). En termes d'archéologie, se dit d'un édifice à ciel ouvert, sans toit : *Les temples de Jupiter, du Ciel, du Soleil étaient hypèthres.*

◆ n. m. (1962, Larousse). Imposte grillagée surmontant la porte d'entrée des temples romains.

hyph(o)- [if(o)], élément tiré du gr. *huphos,* tissu, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

hyphe [if] n. f. (gr. *huphê,* tissu ; 1845, Bescherelle). Chacun des filaments à structure cellulaire, dépourvus de chlorophylle, dont l'ensemble constitue le mycélium d'un champignon supérieur ou d'un lichen.

hyphéma [ifema] n. m. (du gr. *huphaimos,* injecté de sang [en parlant de l'œil], de *hupo* [v. HYPO-], et de *haima,* sang ; 1931, Larousse). Épanchement sanguin dans la chambre antérieure de l'œil.

hypholome [ifɔlɔm] n. m. (de *hypho-* et du gr. *lôma,* frange ou bordure d'un vêtement ; 1902, Larousse). Champignon à lames, non comestible, poussant en touffes sur les vieilles souches, au printemps ou en été.

hypn(o)- [ipn(o)], élément tiré du gr. *hupnos,* sommeil, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de certains mots.

hypnagogique [ipnagɔʒik] adj. (de *hypn-* et du gr. *agôgos,* qui conduit, qui attire, dér. de *agein,* conduire ; 1866, Littré). Se dit de l'état de demi-sommeil qui précède le sommeil vrai, et des troubles, surtout visuels (images, hallucinations), qui peuvent apparaître pendant cette période : *De brèves hallucinations hypnagogiques* (Margueritte).

hypne [ipn] n. f. (gr. *hupnon,* sorte de mousse qui pousse sur les arbres ; 1771, Trévoux). Genre de mousses très communes.

hypnique [ipnik] adj. (gr. *hupnikos,* qui fait dormir, soporifique, de *hupnos,* sommeil ; 1953, Quillet). Qui concerne le sommeil.

hypnoblepsie [ipnɔblɛpsi] n. f. (de *hypno-* et du gr. *blepsis,* vue, regard, dér. de *blepein,* voir, regarder ; 1866, Littré). Somnambulisme prétendument lucide.

hypnoïde [ipnɔid] adj. (de *hypno-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1961, J. Delay). Se dit d'un état psychique provoqué par certaines substances (haschich, mescaline, L. S. D., etc.), qui ressemble à l'état de rêve du point de vue de l'introspection, mais qui diffère du sommeil du point de vue neurophysiologique.

hypnose [ipnoz] n. f. (du gr. *hupnoûn,* endormir, s'endormir, dér. de *hupnos,* sommeil ; 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1926, Giraudoux ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** État de sommeil incomplet, artificiellement provoqué, soit par des procédés mécaniques, physiques ou psychiques, soit par des substances chimiques (dans ce dernier cas, on le nomme généralement NARCOSE) : *Il ne s'agit, dans ce cas, ni de passes magnétiques, ni de somnambulisme provoqué, ni d'hypnose* (Huysmans). || **2.** Sorte d'engourdissement physique et psychique : *Tomber dans une sorte d'hypnose.* || **3.** *Fig.* Envoûtement, charme : *Il n'est pas toujours facile de produire l'hypnose, mais il est très facile de procurer le sommeil* [en parlant d'un poète] (Claudel). *Et les quelques hommes silencieux qui s'enfonçaient, immobiles, dans les fauteuils dévêtus de leur bâche de grosse toile étaient enivrés un instant par les vapeurs de la magie et succombaient à l'hypnose* (Duhamel). *Outre que les mots signifient, ils jouissent d'une vertu magique, d'un pouvoir de charmes, d'une faculté d'hypnose, d'un fluide qui opère en dehors du sens qu'ils possèdent* (Cocteau). *Mon mentor m'endoctrinait jusqu'à l'hypnose, je ne résistais ni à sa voix, ni à sa folie* (Arnoux).

hypnotique [ipnɔtik] adj. (bas lat. médic. *hypnoticus,* narcotique, gr. *hupnôtikos,* somnolent, soporifique, dér. de *hupnoûn* [v. l'art. précéd.] ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré ; sens 3, 1888, Larousse [art. *hypnotisme*]). **1.** Qui provoque le sommeil : *Médicament hypnotique.* || **2.** Relatif à l'hypnose, à l'hypnotisme, ou à un état voisin de l'hypnose : *Sommeil hypnotique. Debout, penché sur la table, les deux mains appuyées à plat sur la carte, je demeurais là parfois des heures, englué dans une immobilité hypnotique d'où ne me tirait pas même le fourmillement de mes paumes* (Gracq). || **3.** Qui détermine l'hypnose : *Suggestion hypnotique.*

• SYN. : **1** *narcotique, somnifère, soporifique.* — CONTR. : **1** *excitant, stimulant.*

◆ adj. et n. (1935, Acad.). Qui peut atteindre à l'hypnose : *Sujet hypnotique. Un, une hypnotique.*

◆ n. m. (1694, Th. Corneille). Médicament destiné à provoquer le sommeil. : *Bien entendu, aurait dit M. Bergson à M. Boutroux, à en croire le philosophe norvégien, les hypnotiques pris de temps en temps, à doses modérées, n'ont pas d'influence sur cette solide mémoire de notre vie de tous les jours* (Proust).

hypnotisant, e [ipnɔtizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *hypnotiser ;* fin du XIX^e s., A. Daudet). Qui produit un état analogue à l'hypnose : *Tout tournait autour de lui, les murs blanchis à la chaux, ce rayon de lumière hypnotisante* (Daudet).

hypnotisé, e [ipnɔtize] adj. et n. (part. passé de *hypnotiser ;* 1873, Larousse). Qui est en état d'hypnose ou dans un état analogue à l'hypnose : *On ne respire plus même, de peur d'interrompre la conférence, toute la table hypnotisée, soulevée et, par un curieux phénomène de lévitation, littéralement pendue aux lèvres impériales* (Daudet). *La petite demeurait assise, immobile, comme un oiseau hypnotisé. Elle ne disait rien. Elle retenait son souffle. Était-ce peur vraiment qu'elle avait ?* (Aragon).

hypnotiser [ipnɔtize] v. tr. (de *hypnoti[que] ;* 1866, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1889, Maupassant). **1.** Endormir par les procédés de l'hypnotisme : *Je la regardais pourtant, et avec ce qui reste d'enjouement, de naturel et d'assurance aux personnes qui veulent faire semblant de ne pas craindre qu'on les hypnotise en les fixant* (Proust).

|| **2.** *Fig.* Fixer l'attention de façon irrésistible, fasciner au point de faire oublier le reste (surtout au passif) : *Être hypnotisé par la guerre. Une vitrine surtout hypnotisait Sabin, celle d'un magasin fourni de jaquettes et de smokings* (Arnoux). *L'homme et la femme demeurent un instant muets de surprise, hypnotisés par ce paquet de billets* (Sartre).

● SYN. : **1** *magnétiser ;* **2** *captiver, éblouir, ensorceler, envoûter, fasciner, obnubiler, obséder.*

◆ **s'hypnotiser** v. pr. (1922, Larousse). Fig. *S'hypnotiser sur quelque chose,* être fasciné, absorbé par cette chose au point que l'attention ne peut s'en détacher et se porter ailleurs.

hypnotiseur, euse [ipnɔtizœr, -øz] adj. et n. (de *hypnotiser ;* 1873, Larousse). Qui hypnotise : *Médecin hypnotiseur. Il lui semble que quelqu'un du dehors, sur un ton monotone, insistant, répétant toujours la même chose, les mêmes mots simples, comme fait un hypnotiseur, dirige ses sensations* (Sarraute).

hypnotisme [ipnɔtism] n. m. (angl. *hypnotism,* sommeil artificiel, du gr. *hupnoûn* [v. HYPNOSE] ; 1845, Bescherelle, au sens de « sommeil produit par la vue prolongée d'un objet brillant » ; sens 1, 1881, Charcot et Richer ; sens 2-3, 1888, Larousse). **1.** Ensemble des phénomènes qui relèvent de l'hypnose, sommeil artificiel provoqué. || **2.** Ensemble des procédés mis en œuvre pour créer l'hypnose : *Séance d'hypnotisme. Il* [un disciple de Charcot] *pratiquait l'hypnotisme et connaissait sa propre puissance suggestive* (France). || **3.** Science qui traite des phénomènes et des applications de l'hypnose.

hypnotiste [ipnɔtist] n. m. (de *hypnotisme ;* 1888, Larousse). Personne qui s'occupe d'hypnotisme.

hypnotoxine [ipnɔtɔksin] n. f. (de *hypno-* et de *toxine ;* 1931, Larousse). Poison paralysant contenu dans les filaments pêcheurs et les tentacules des cœlentérés.

hyp(o)- [ip(o)], élément tiré du gr. *hupo,* sous, dessous, en dessous, employé comme préfixe dans des composés, où il marque l'infériorité ou la diminution. || *Spécialem.* En chimie, indique ordinairement un degré d'oxydation inférieur à celui des composés désignés par le reste du mot.

hypoacousie [ipɔakuzi] n. f. (de *hypo-* et du gr. *akousis,* action d'entendre, dér. de *akouein,* entendre ; 1922, Larousse). Diminution de l'acuité auditive.

● CONTR. : *hyperacousie.*

hypoalgésie [ipɔalʒezi] n. f. (de *hypo-* et de *-algésie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1931, Larousse). Diminution de la sensibilité à la douleur.

● CONTR. : *hyperalgésie* ou *hyperalgie.*

hypoazoturie [ipɔazɔtyri] n. f. (de *hypo-* et de *azoturie ;* 1962, Larousse). Diminution de la quantité d'azote contenue dans les urines.

hypocalcémie [ipɔkalsemi] n. f. (de *hypo-* et de *calcémie ;* 1958, M. Garnier). Diminution de la quantité de calcium contenue dans le sang.

hypocapnie [ipɔkapni] n. f. (de *hypo-* et du gr. *kapnos,* fumée, vapeur ; 1962, Larousse). Diminution du taux de gaz carbonique dans le sang.

hypocarpogé, e [ipɔkarpɔʒe] adj. (du gr. *hupo,* sous, *karpos,* fruit, et *gê,* terre ; 1866, Littré). Se dit des plantes, telle l'arachide, dont les fruits mûrissent sous la terre.

hypocauste [ipɔkost] n. m. (lat. *hypocauston* ou *-tum,* chambre souterraine où était installé le chauffage des appartements, gr. *hupokauston,* poêle, calorifère, neutre substantivé de l'adj. *hupokaustos,* chauffé en dessous ; 1547, J. Martin, aux sens 1-2 ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité romaine, fourneau souterrain permettant de chauffer les salles de bains ou les chambres. || **2.** Chambre voûtée qui renfermait le fourneau. || **3.** Salle ou chambre chauffée par le fourneau.

hypocentre [ipɔsɑ̃tr] n. m. (de *hypo-* et de *centre ;* 1922, Larousse). Point souterrain présumé où un séisme a pris naissance : *La projection de l'hypocentre à la surface est l'épicentre.*

hypochlorhydrie [ipɔklɔridri] n. f. (de *hypo-* et de *chlorhydr[ique] ;* 1902, Larousse). Diminution de l'acidité normale du suc gastrique.

● CONTR. : *hyperacidité, hyperchlorhydrie.*

hypochlorurie [ipɔklɔryri] n. f. (de *hypo-* et de *chlorure ;* 1931, Larousse). Diminution de la quantité des chlorures contenus dans l'urine.

hypocholestérolémie [ipɔkɔlɛsterɔlemi] n. f. (de *hypo-*, de *cholestérol* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1962, Larousse). Diminution de la quantité de cholestérol contenue dans le sang.

hypochromatopsie [ipɔkrɔmatɔpsi] n. f. (de *hypo-*, du gr. *khrôma, -atos,* couleur, et *opsis,* vue ; 1962, Larousse). Affaiblissement pathologique de la perception des couleurs.

hypochromie [ipɔkrɔmi] n. f. (de *hypo-* et de *-chromie,* du gr. *khrôma,* couleur ; 1931, Larousse). Diminution de la pigmentation cutanée.

1. hypocondre [ipɔkɔ̃dr] n. m. (bas lat. médic. *hypochondria,* n. neutre plur., « les hypocondres », gr. *hupokhondria,* même sens, neutre plur. substantivé de l'adj. *hupokhondrios,* situé sous les cartilages, de *hupo,* sous, et de *khondros,* grain, cartilage [en particulier celui qui termine le sternum par-devant] ; v. 1398, *Somme Me Gautier).*) Chacune des deux parties latérales supérieures de l'abdomen, situées immédiatement sous les côtes : *Fièvre, murmura-t-il, tension et douleur aiguë dans l'hypocondre* [...], *c'est une belle hépatite que j'ai là* (France). *Le foie se trouve dans l'hypocondre droit.*

2. hypocondre [ipɔkɔ̃dr] n. et adj. (de *hypocondr[iaque] ;* 1609, M. Régnier, au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine ; sens 3, 1667, Boileau). **1.** *Vx.* Atteint d'hypocondrie : *Des biens que l'hypocondre en ses vapeurs promet* (M. Régnier). *C'est un anémique et un hypocondre, se disait-il* (Huysmans). || **2.** *Littér.* D'humeur sombre, soucieuse et capricieuse : *Avec cela douillet, et légèrement hypocondre* (Goncourt). || **3.** *Class.* Déraisonnable, extravagant : *Est-ce en vue du secret, ou par un goût hypocondre, que cette femme aime un valet, cette autre un moine, et Dorinne son médecin ?* (La Bruyère).

hypocondriaque [ipɔkɔ̃drijak] adj. (gr. *hupokhondriakos,* malade des hypocondres, hypocondriaque, de *hupokhondria* [v. HYPOCONDRE 1] ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1669, Molière). **1.** En médecine ancienne, relatif à l'hypocondre, aux hypocondres : *Affection hypocondriaque.* || **2.** *Vx.* Relatif à l'hypocondrie : *Abattement hypocondriaque. Cette sorte de folie que nous nommons fort bien mélancolie hypocondriaque* (Molière).

◆ adj. et n. (sens 1, v. 1560, Paré [comme n., 1611, Cotgrave] ; sens 2, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 3, 1748, Diderot). **1.** *Vx.* Qui est atteint d'hypocondrie : *Malade hypocondriaque.* || **2.** *Class.* Insensé, déraisonnable : *Vous avez bien ouï parler de quelques reines hypocondriaques qui ont eu de l'amour pour un nain et pour un maure* (Guez de Balzac). || **3.** *Vx.* Qui est d'humeur sombre, triste, qui est anormalement inquiet, tourmenté.

hypocondrie [ipɔkɔ̃dri] n. f. (de *hypocondre* 2 ; 29 juin 1781, d'Alembert [un premier ex. en 1490, Chauliac ; « humeur mélancolique, chagrine ou maussade », 1866, Littré]). En médecine ancienne, forme de neurasthénie dépressive, dans laquelle le malade vit dans un état d'anxiété perpétuelle au sujet de sa santé : *Sa maladie était une inflammation du mésentère, cas souvent mortel, mais dont la guérison entraîne des changements d'humeur et cause presque toujours l'hypocondrie* (Balzac). *Il se rattachait au type du méridional maigre dont la mine n'est pas toujours brillante, et qui, fort sensible à la douleur, ferait volontiers de l'hypocondrie, mais finalement, d'inquiétude en inquiétude, atteint un âge avancé* (Romains). *On plaçait le siège de l'hypocondrie dans les hypocondres, c'est-à-dire dans le foie, l'estomac, le pancréas et la rate.* || *Par extens.* Humeur mélancolique, chagrine ou maussade : *L'espèce d'hypocondrie*

froide et élégante qui perçait dans toute sa personne (Fromentin). *Puis subitement l'ancienne hypocondrie revenue, plus forte et craintive, le retirait de tout, l'enfermait dans son château, dans la grille à rideaux bleus du bureau, sans qu'en apparence rien fût changé à la prospérité, à l'accord édifiant du ménage* (Daudet).
• Syn. : *atrabile, mélancolie, neurasthénie, spleen.*

hypocoristique [ipɔkɔristik] adj. et n. m. (gr. *hupokoristikos,* caressant, propre à atténuer, dér. de *hupokorizesthai,* parler d'une manière enfantine, désigner par un diminutif, de *hupo* [v. hypo-], et de *korizesthai,* caresser comme fait une jeune fille, cajoler, de *korê,* jeune fille ; 1893, *Dict. général*). Se dit, en linguistique, d'un mot traduisant une intention caressante, affectueuse, formé soit d'un suffixe (ex. :*frérot, bichette*), soit par redoublement (ex. : *fifille*).

hypocras [ipɔkras] n. m. (réfection orthogr. [d'après les nombreux mots en *hypo-*] de *Hippocras,* altér. [fréquente au Moyen Âge] de *Hippocrate,* n. d'un célèbre médecin grec de l'Antiquité, à qui l'on attribuait l'invention de ce breuvage, lat. *Hippocrates,* gr. *Hippokratês ;* xv^e^ s., *BEC* [5^e^ série, I, 226], écrit *ipocras ;* v. 1450, Gréban, écrit *ypocras ; hypocras,* xvi^e^ s. [aussi *vin hipocras,* av. 1553, Rabelais]). Boisson tonique préparée avec du vin sucré dans lequel on a fait infuser de la cannelle, du girofle, de la vanille, etc. : *Les copieuses rasades* [...] *des vins secs ou tannés et cuits, des capiteux hypocras, chargés de cannelle, d'amandes et de musc* (Huysmans).
• Rem. On trouve aussi la forme hippocras (fin du xvii^e^ s., Ménage, selon Larousse, 1873 [art. *hypocras*]).

hypocrinie [ipɔkrini] n. f. (de *hypo-* et de *crinie,* du gr. *krinein,* séparer, sécréter ; début du xx^e^ s.). Diminution anormale de la sécrétion glandulaire.
• Contr. : *hypercrinie.*

hypocrisie [ipɔkrizi] n. f. (bas lat. *hypocrisis,* mimique, imitation de la manière de parler et des gestes de quelqu'un, hypocrisie, gr. *hupokrisis,* action de jouer un rôle, feinte, faux-semblant, de *hupokrinesthai,* jouer un rôle, contrefaire, feindre, moyen de *hupokrinein,* séparer sommairement, distinguer un peu, de *hupo* [v. hypo-], et de *krinein,* séparer, distinguer ; v. 1175, Ghr. de Troyes, écrit *ipocrisie, ypocrisie* [*hypocrisie,* v. 1530, C. Marot], au sens 1 [« affectation, ostentation de sentiments religieux simulés », 1665, Molière] ; sens 2, 1775, Beaumarchais ; sens 3, 1669, Molière). **1.** Défaut qui consiste à se présenter sous un jour favorable en simulant des sentiments, des opinions, des vertus qu'on n'a pas : *Le premier sentiment de Lamiel à la vue d'une vertu était de la croire une hypocrisie* (Stendhal). *Je conclus* [...] *qu'il faut respecter le mensonge et vénérer l'hypocrisie comme les plus sûrs appuis de l'ordre public* (France). *Il n'y a d'hypocrisie que dans les moments où l'état des choses exige fortement que tous les citoyens soient conformes à un type simple et facile à définir, donc à manier* (Valéry). *Il n'est pire désordre en ce monde que l'hypocrisie des puissants* (Bernanos). || *Spécialem.* Affectation, ostentation de sentiments religieux simulés : *L'hypocrisie de Tartuffe.* || **2.** Caractère de ce qui est hypocrite : *L'hypocrisie de son attitude, de ses promesses.* || **3.** Action, attitude, manifestation hypocrite : *Il était* [...] *habile à désarticuler d'un mot les hypocrisies mondaines* (Maupassant). *Entre vous et moi, certaines hypocrisies seraient odieuses* (Romains).
• Syn. : **1** *dissimulation, duplicité, fausseté, fourberie, imposture, jésuitisme, papelardise, patelinage ; bigoterie, bigotisme, cagotisme, pharisaïsme, tartuferie ;* **3** *cabotinage* (fam.), *comédie, grimace, mascarade, momerie, pantalonnade, simagrées, singerie.* — Contr. : **1** *droiture, franchise, loyauté, sincérité.*

hypocrite [ipɔkrit] n. et adj. (lat. *hypocrita,* mime [qui accompagnait l'acteur avec les gestes], et, à basse époque, « hypocrite », gr. *hupokritês,* celui qui donne une réponse, acteur, comédien, fourbe, hypocrite, de *hupokrinesthai* [v. l'art. précéd.] ; v. 1265, Br. Latini, écrit *ypocrite ; hypocrite,* fin du xiv^e^ s., *Chronique de Boucicaut* [aussi « personne qui affecte une dévotion qu'elle n'a pas »]). Personne qui affecte des sentiments, des opinions, une vertu qu'elle n'a pas : *Les gens réellement vertueux, car il faut retrancher les hypocrites, ont presque toujours de légers soupçons de leur situation* (Balzac). *Hypocrite lecteur — mon semblable —, mon frère !* (Baudelaire). || *Spécialem.* Personne qui affecte une dévotion qu'elle n'a pas : *J'ai mis tout l'art et tous les soins qu'il m'a été possible pour bien distinguer le personnage de l'hypocrite* [Tartuffe] *d'avec celui du vrai dévot* (Molière).
• Syn. : *cabotin* (fam.), *comédien, déloyal, dissimulé, fourbe, imposteur ; bigot, cagot, pharisien, tartufe.* — Contr. : *droit, franc, loyal, sincère ; pieux.*

◆ adj. (v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *ipocrite ;* v. 1240, G. de Lorris, écrit *ypocrite ; hypocrite,* xvi^e^ s.). Qui dénote de l'hypocrisie, qui est empreint d'hypocrisie : *Air, langage hypocrite. Mais, vous savez, ce que Jésus méprise surtout c'est le culte hypocrite et somptueux des pharisiens, ces églises où l'on va à la messe par genre et ces couvents qui fabriquent du garus et du chocolat* (Daudet). *Il se surveillait et, dans son regard, ne laissait jamais paraître qu'une hypocrite douceur* (Carco).
• Syn. : *affecté, cauteleux, fallacieux, faux, feint, mensonger, simulé, sournois, trompeur.* — Contr. : *réel, sincère, vrai.*

hypocritement [ipɔkritmɑ̃] adv. (de *hypocrite ;* 1584, Vaganay). De façon hypocrite : *Oui, moins sauvage, moins franc, plus hypocritement cruel* (Huysmans).

hypoderme [ipɔdɛrm] n. m. (de *hypo-* et de *derme ;* 1839, Boiste, au sens II ; sens I, 1, 1902, Larousse ; sens I, 2, 1888, Larousse).

I. 1. Partie profonde de la peau située sous le derme. || **2.** Tissu particulier, à cellules souvent épaissies, situé sous l'épiderme de certaines tiges ou feuilles.

II. Mouche épaisse, velue, dont la larve vit en parasite sous la peau de divers ruminants.
• Contr. : **I, 1** *épiderme.*

hypodermique [ipɔdɛrmik] adj. (de *hypoderme ;* 1873, Larousse, au sens 1 [*injection hypodermique,* 1877, Littré ; *seringue hypodermique,* xx^e^ s.] ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Relatif au tissu sous-cutané. || *Injection hypodermique,* injection d'un médicament liquide dans le tissu cellulaire sous-cutané : *Dans son cas, sa trouvaille des injections hypodermiques serait souveraine. Pourquoi ne se pique-t-il pas ?* (Zola). || *Seringue hypodermique,* seringue à laquelle est adaptée une aiguille creuse, pour pratiquer une injection sous la peau. || **2.** En botanique, qui se rapporte à l'hypoderme.

hypodermose [ipɔdɛrmoz] n. f. (de *hypoderme ;* 1931, Larousse). Affection causée aux animaux, et plus particulièrement aux bovins, par les larves d'hypodermes.

hypoesthésie [ipɔɛstezi] n. f. (de *hypo-* et du gr. *aisthêsis,* sensation ; 1873, Larousse). Affaiblissement des divers modes de sensibilité.
• Contr. : *hyperesthésie.*

hypofolliculinie [ipɔfɔlikylini] n. f. (de *hypo-* et de *folliculine ;* milieu du xx^e^ s.). Diminution anormale de la sécrétion de folliculine.
• Contr. : *hyperfolliculinie.*

hypofolliculinisme [ipɔfɔlikylinism] n. m. (de *hypofolliculinie ;* milieu du xx^e^ s.). Ensemble des troubles dus à l'hypofolliculinie.

hypogastre [ipɔgastr] n. m. (gr. *hupogastrion,* bas-ventre, neutre substantivé de l'adj. *hupogastrios,* qui est sous le ventre, au bas du ventre, de *hupo,* sous, et de *gastêr, gastros,* ventre ; 1536, G. Chrestien). Partie inférieure de l'abdomen.

hypogastrique [ipɔgastrik] adj. (de *hypogastre ;* v. 1560, Paré). Qui concerne, qui appartient à l'hypogastre : *Douleur hypogastrique. Région hypogastrique.*

hypogé, e [ipɔʒe] adj. (gr. *hupogeios,* souterrain [de *hupo,* sous, et de *gê,* terre], ou dér. franç. de *hypo-* et du gr. *gê ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 [pour des champignons, xx^e^ s.] ; sens 2-3, début du xx^e^ s.). **1.** Qui se développe sous terre : *Cotylédons*

hypogés. || Se dit de la germination qui a lieu sous la terre. || Se dit des espèces de champignons dont le carpophore se développe sous la terre : *Les truffes sont hypogées.* || **2.** Situé sous terre : *La salle « spéciale » est petite, car l'hôpital est petit. Elle est hypogée* (Duhamel). || **3.** *Eau hypogée,* eau qui provient des profondeurs de la Terre (entre 5 et 10 km). [Syn. EAU JUVÉNILE.]

• CONTR. : **1** *épigé.*

hypogée [ipɔʒe] n. m. (bas lat. *hypogeum,* construction souterraine, caveau pour les morts, gr. *hupogeion,* chambre souterraine, neutre substantivé de l'adj. *hupogeios* [v. l'art. précéd.] ; av. 1553, Rabelais, au sens 2 [« souterrain »] ; sens 1, 1611, Cotgrave [« tombeau souterrain », 1765, *Encyclopédie*]). **1.** Dans l'Antiquité, toute construction souterraine. || *Spécialem.* Suite de chambres souterraines destinées aux sépultures, et auxquelles on accédait par un puits ou par un escalier : *Écoutez ! la nymphe Égerie chante au bord de sa fontaine ; le rossignol se fait entendre dans la vigne de l'hypogée des Scipions* (Chateaubriand). *Et le sombre hypogée où s'alignent les couches | Est vide* (Heredia). || **2.** *Littér.* Abri, local souterrain : *J'avais vécu dans un hypogée, éclairé de lampes fumeuses ; maintenant, le soleil et la lumière allaient m'être montrés* (Renan). *Une rumeur scolaire venait du studio, pièce étroite, hypogée, où les acteurs commençaient probablement de débrouiller un texte* (Duhamel).

hypoglobulie [ipɔglɔbyli] n. f. (de *hypo-* et de *globule ;* 1877, Littré). Diminution du nombre de globules rouges du sang.

hypoglobulinémie [ipɔglɔbylinemi] n. f. (de *hypo-,* de *globuline* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; milieu du XXᵉ s.). Diminution anormale de la quantité de globuline du sérum sanguin.

• CONTR. : *hyperglobulinémie.*

hypoglosse [ipɔglɔs] adj. (gr. *hupoglôssios,* placé sous la langue, de *hupo,* sous, et de *glôssa,* langue ; 1752, Trévoux, au sens 2 [comme n. m., 1762, Acad.] ; sens 1, 1893, *Dict. général*). **1.** Qui est situé sous la langue. || **2.** *Nerf grand hypoglosse,* ou, substantiv., *le grand hypoglosse,* nerf qui chemine à la partie supérieure et latérale du cou pour se terminer dans la région sublinguale.

hypoglycémie [ipɔglisemi] n. f. (de *hypo-* et de *glycémie ;* 1962, Larousse). Diminution de la quantité de glucose contenue dans le sang.

• CONTR. : *hyperglycémie.*

hypogyne [ipɔʒin] adj. (de *hypo-* et de *-gyne,* gr. *gunê,* femme, femelle ; 1801, Fourcroy). Se dit d'une partie de la fleur, et plus particulièrement d'une étamine, qui est insérée au-dessous de l'ovaire.

hypoïde [ipɔid] adj. (de *hypo-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1962, Larousse). *Engrenage hypoïde,* en mécanique, se dit d'un couple d'engrenages à denture spirale, dont les cônes d'origine n'ont pas de sommet commun : *Les engrenages hypoïdes sont utilisés en construction automobile pour la transmission du mouvement aux roues motrices.*

hypokaliémie [ipɔkaljemi] n. f. (de *hypo-* et de *kaliémie ;* 1962, Larousse). Diminution du taux de potassium dans le sang.

hypoleucocytose [ipɔløkɔsitoz] n. f. (de *hypo-* et de *leucocytose ;* 1931, Larousse). Diminution du nombre de globules blancs du sang.

• SYN. : *leucopénie.* — CONTR. : *hyperleucocytose.*

hypolipémie [ipɔlipemi] n. f. (de *hypo-* et de *lipémie ;* milieu du XXᵉ s.). Diminution anormale du taux de graisses dans le sang.

• CONTR. : *hyperlipémie.*

hypopepsie [ipɔpɛpsi] n. f. (de *hypo-* et de *-pepsie,* du gr. *pepsis,* digestion ; 1931, Larousse). Diminution du pouvoir digestif du suc gastrique, s'exprimant par des fermentations anormales.

hypophysaire [ipɔfizɛr] adj. (de *hypophyse ;* 1922, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui concerne l'hypophyse : *Fonctions hypophysaires.* || **2.** Qui provient de l'hypophyse : *Le médecin de famille qui diagnostiqua une insuffisance hypophysaire* (Aymé). *Troubles hypophysaires.*

hypophyse [ipɔfiz] n. f. (gr. *hupophusis,* naissance ou croissance en dessous [en parlant d'ongles, de scions, etc.], dér. de *hupophuein,* naître ou croître sous, de *hupo,* sous, et de *phuein,* pousser ; 1836, Landais). Glande située sous la face inférieure du cerveau et jouant un rôle prédominant dans les phénomènes physiologiques : *Nous avons de tout autres idées sur les fonctions de l'hypophyse, qui semble d'ailleurs être un organe directeur de première importance, mais quant à la coordination des images, je crains que nous n'en sachions beaucoup plus* (Valéry).

hypoprotéinémie [ipɔprɔteinemi] n. f. (de *hypo-,* de *protéine* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1962, Larousse). Diminution du taux des protéines dans le sang.

hyporchème [ipɔrkɛm] n. m. (gr. *huporkhêma,* pantomime, dér. de *huporkheîsthai,* danser au son de la musique, de *hupo,* sous, et de *orkheîsthai,* danser ; 1873, Larousse). Chant choral qui était consacré à Apollon ou à Artémis, plus tard à d'autres dieux, et qui était accompagné de danses, légères et joyeuses.

hyposcenium [ipɔsenyɔm] n. m. (latinisation moderne du gr. *huposkênion,* partie du théâtre qui s'étendait au pied de la scène, de *hupo,* sous, et de *skênê,* scène ; 1866, Littré, aux sens 1-3 [*hyposcène,* forme francisée, apparaît dès 1771, dans Trévoux, qui donne aussi *hyposcénion,* forme directement reprise au gr.]). **1.** Partie d'un théâtre antique située sous la scène. || **2.** Mur qui supportait le plancher du théâtre ou le proscenium. || **3.** Espace situé devant ce mur et où se tenaient les musiciens.

hypostaminé, e [ipɔstamine] adj. (de *hypo-* et de *staminé ;* 1866, Littré). Dont les étamines s'insèrent sous l'ovaire.

hypostase [ipɔstaz] n. f. (bas lat. ecclés. *hypostasis,* substance, hypostase, gr. *hupostasis,* action de supporter, base, fondement, substance, matière, dér. de *huphistanai,* placer sous ; v. 1398, *Somme Mᵉ Gautier,* écrit *ypostasie* [*hypostase,* v. 1560, Paré], au sens I [« accumulation du sang dans les capillaires d'une région déclive », début du XXᵉ s.] ; sens II, 1, 1873, Larousse ; sens II, 2, 1541, Calvin [écrit *hypostase*]).

I. *Vx.* Dépôt, sédiment dans un liquide organique, et spécialem. dans les urines. || *Auj.* Accumulation du sang dans les capillaires d'une région déclive : *Le buste droit pour éviter l'hypostase, il commença avec précaution ses exercices respiratoires, pinçant son larynx entre le pouce et l'index, et s'efforçant d'émettre des sons bien distincts, d'un souffle de plus en plus soutenu : « A...E...I...O...U... »* (Martin du Gard).

II. 1. Principe divin : *Plotin reconnaissait trois hypostases : l'Un, première hypostase, qui est au-dessus de toutes les choses ; l'Intelligence, deuxième hypostase, qui contient les Idées, au sens où Platon l'entendait ; l'Âme, troisième hypostase, qui produit le monde sensible d'après les Idées de l'Intelligence. Chez Plotin, chaque hypostase n'est qu'une contraction, une unification toujours plus haute du monde, jusqu'à l'unité absolue* (Bréhier). *Je pense quelquefois que des compositions d'idées et des constructions abstraites sans illusions, sans recours à la faculté d'hypostase, devenant peu à peu possibles et admises, il arrivera peut-être que ce genre de philosophie déliée se montre plus fécond et plus vrai que celui qui s'attachait à la croyance primitive dans les explications* (Valéry). || **2.** *Spécialem.* Chacune des trois personnes divines considérées comme substantiellement distinctes, dans le dogme chrétien : *Il y a en Dieu trois hypostases et une seule nature, en Jésus-Christ une hypostase et deux natures. Le souffle de Dieu, érigé en hypostase divine, est un principe de fécondité* (Renan).

hypostasier [ipɔstazje] v. tr. (de *hypostase ;* 1907, Bergson). Considérer à tort comme une réalité en soi, absolue : *La tentation devait être grande [...] d'hypostasier cette espérance, ou plutôt cet élan*

de la nouvelle science, et de convertir une règle de méthode en loi fondamentale des choses (Bergson).

hypostatique [ipɔstatik] adj. (gr. *hupostatikos,* qui concerne la substance, substantiel, dér. de *hupostatos,* qu'on peut supporter, qui existe, de *huphistanai* [v. HYPOSTASE] ; 1474, *Mystère de l'Incarnation,* au sens II, 2 [*ypostatique union ; union hypostatique,* 1541, Calvin] ; sens I, 1866, Littré ; sens II, 1, 1752, Trévoux).

I. Dû à une hypostase : *Congestion hypostatique.*

II. 1. Relatif à la personne divine. || **2.** *Union hypostatique,* union de la nature humaine et divine en Jésus-Christ.

hypostatiquement [ipɔstatikmɑ̃] adv. (de *hypostatique* [v. ce mot] ; fin du XVe s., écrit *ypostaticquement ; hypostatiquement,* 1605, F. de Rémond). En théologie, d'une manière hypostatique.

hyposthénie [ipɔsteni] n. f. (de *hypo-* et du gr. *sthenos,* force, vigueur ; 1866, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Diminution du tonus nerveux. || **2.** Affaiblissement du fonctionnement de certains tissus ou organes, et notamment des glandes : *Hyposthénie gastrique.*
• SYN. : *asthénie.* — CONTR. : *hypersthénie.*

hyposthénique [ipɔstenik] adj. (de *hyposthénie* [v. ce mot] ; 1866, Littré). Relatif à l'hyposthénie.
• SYN. : *asthénique.* — CONTR. : *hypersthénique.*

hypostyle [ipɔstil] adj. (gr. *hupostulos,* supporté par des colonnes, de *hupo,* sous, et de *stûlos,* colonne ; 1839, Acad.). Se dit d'une salle, d'un temple, etc., dont le plafond est supporté par des colonnes : *Les grandes colonnes de la salle hypostyle de Karnac* (Hugo).

hyposulfite [ipɔsylfit] n. m. (de *hypo-* et de *sulfite ;* 1843, Landais [*hyposulfite de sodium,* ou simplem. *hyposulfite,* début du XXe s.]). Sel de l'acide hyposulfureux. || *Hyposulfite de sodium,* ou simplem., dans la langue courante, *hyposulfite,* fixateur des images photographiques : *Il entra, une cuvette de porcelaine à la main, et les yeux sur la plaque baignant dans l'hyposulfite* (Chardonne).

hyposulfureux [ipɔsylfyrø] adj. m. (de *hypo-* et de *sulfureux ;* 1843, Landais). Se dit de l'acide $H_2S_2O_3$, acide instable qui n'a pu être isolé.

hypotendu, e [ipɔtɑ̃dy] adj. et n. (de *hypotension,* d'après *tendu,* part. passé du v. *tendre ;* 1962, Larousse). Qui est atteint d'hypotension artérielle.
• CONTR. : *hypertendu.*

hypotenseur [ipɔtɑ̃sœr] adj. et n. m. (de *hypotens[ion] ;* 1922, Larousse). Se dit des médicaments qui diminuent la tension artérielle.

hypotensif, ive [ipɔtɑ̃sif, -iv] adj. (de *hypotens[ion] ;* 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Qui fait baisser la tension artérielle : *Remède hypotensif. Maladie hypotensive.* || **2.** Relatif à l'hypotension, ou qui est provoqué par elle : *Syncope hypotensive.*

hypotension [ipɔtɑ̃sjɔ̃] n. f. (de *hypo-* et de *tension ;* 1907, Larousse). Abaissement au-dessous de la normale de la tension vasculaire.
• CONTR. : *hypertension.*

hypoténuse [ipɔtenyz] n. f. (lat. *hypotenusa,* gr. *hupoteinousa,* hypoténuse, proprem. « [côté] se tendant sous [les angles] », dér. de *hupoteinein,* tendre dessous, s'étendre sous, et, en géométrie, « être tendu sous », de *hupo,* sous, et de *teinein,* tendre ; 1520, La Roche, écrit *ypothenuse ; hypoténuse,* XVIIe s.). Côté d'un triangle rectangle opposé à l'angle droit, le plus grand des trois côtés : *Le carré de l'hypoténuse est égal à la somme des carrés des deux autres côtés, selon le théorème de Pythagore.*

hypothalamus [ipɔtalamys] n. m. (de *hypo-* et de *thalamus ;* 1962, Larousse). Région de l'encéphale située à la base du cerveau et qui est le siège de centres supérieurs du système neuro-végétatif, intervenant notamment dans le sommeil et dans la régulation des sécrétions endocrines.

hypothécable [ipɔtekabl] adj. (de *hypothéquer ;* 1675, J. Savary). Qui peut être hypothéqué : *Biens hypothécables.*

hypothécaire [ipɔtekɛr] adj. (lat. impér. *hypothecarius,* hypothécaire, de *hypotheca* [v. HYPOTHÈQUE] ; 1316, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XVIe s., Loisel). **1.** Relatif à l'hypothèque : *Droits hypothécaires.* || **2.** Garanti par une hypothèque : *Une fois sa fortune mise en propriétés foncières ou en créances hypothécaires dans le pays, elle ne s'envolera pas facilement* (Balzac). *Prêt hypothécaire. Dette hypothécaire.*

hypothécairement [ipotekɛrmɑ̃] adv. (de *hypothécaire ;* début du XVe s.). Avec hypothèque ; par rapport à l'hypothèque : *Être obligé hypothécairement.*

hypothénar [ipɔtenar] adj. invar. (gr. *hupothenar,* le creux de la main, de *hupo,* sous, et de *thenar,* partie déprimée d'une surface, creux ou paume de la main ; v. 1560, Paré, comme adj. qualifiant le second muscle interne de la main ; *éminence hypothénar,* 1902, Larousse [*hypothénar,* n. m., même sens, 1866, Littré]). *Éminence hypothénar,* saillie que forment, à la partie interne de la paume de la main, les trois muscles courts moteurs du petit doigt.

hypothèque [ipɔtɛk] n. f. (lat. *hypotheca,* hypothèque, gr. *hupothêkê,* ce qui sert de fondement, principe, gage, hypothèque, dér. de *hupotithenai,* placer sous, mettre en gage, de *hupo,* sous, et de *tithenai,* placer ; XIVe s., Godefroy, au sens 1 [*hypothèque conventionnelle, légale, judiciaire,* 1804, Code civil ; *prendre une hypothèque sur l'avenir,* XXe s.] ; sens 2 [« maladie chronique »], 1829, Boiste [*lever l'hypothèque,* XXe s.]). **1.** Droit réel, immobilier et indivisible, dont est grevé un bien, en principe immeuble, pour garantir le paiement d'une créance : *Ils souscrivent demain une obligation de soixante-douze mille francs* [...] *remboursable en trois ans, avec hypothèque sur leur maison* (Balzac). *Il avait exonéré sa maison* [...] *des hypothèques qui la grevaient* (Hugo). *Avoir, prendre hypothèque sur un bien.* || *Hypothèque conventionnelle,* celle qui résulte d'un contrat passé par acte authentique. || *Hypothèque légale,* celle qui est reconnue par le Code civil au profit des femmes mariées sur les biens de leur mari, des mineurs et interdits sur les biens de leur tuteur, de l'État et des collectivités locales sur les biens des receveurs et administrateurs comptables, etc. || *Hypothèque judiciaire,* celle qui résulte d'un jugement, d'une sentence arbitrale ou d'une décision de justice. || Fig. *Prendre une hypothèque sur l'avenir,* disposer d'une chose avant de la posséder. || **2.** *Fig.* Cause de dépréciation, d'ennuis, de difficultés ; obstacle qui nuit à l'accomplissement de quelque chose : *La maladie est une lourde hypothèque. Hypothèque qui pèse sur les relations entre deux pays.* || *Lever l'hypothèque,* supprimer ce qui compromet, ce qui cause préjudice.

hypothéqué, e [ipɔteke] adj. (part. passé de *hypothéquer ;* XIVe s., au sens 1 ; sens 2, XVIe s., puis 1740, Acad. [« avoir une mauvaise santé » ; « être dans une situation critique », 1851, Landais]). **1.** Soumis à une hypothèque (au pr. et au fig.) : *Biens hypothéqués. Avenir hypothéqué.* || **2.** Fig. et fam. *Être (bien) hypothéqué,* avoir une mauvaise santé ; être dans une situation critique : *Gare aux étouffements, reprit le marquis. Ma sœur ne sort jamais le soir. Du reste, elle est assez hypothéquée en ce moment* (Proust).

hypothéquer [ipɔteke] v. tr. (de *hypothèque ;* 1386, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, XXe s.). [Conj. **5 b.**] **1.** Grever d'une hypothèque : *Il a hypothéqué notre propriété de Maisons-Laffitte pour jeter vingt-cinq mille francs à un créancier de Noémie qui perdait patience !* (Martin du Gard). *Hypothéquer une maison.* || **2.** *Fig.* Lier par un engagement : *Florine croyait en son talent ; elle croyait en sa beauté. Sa foi robuste avait quelque chose de comique pour ceux qui l'entendaient hypothéquer son avenir là-dessus* (Balzac). || **3.** Garantir par une hypothèque : *Hypothéquer une créance.*

hypothermie [ipɔtɛrmi] n. f. (de *hypo-* et de *-thermie,* du gr. *thermos,* chaud ; fin du

XIX[e] s.). Abaissement de la température du corps au-dessous de la normale.
• CONTR. : *fièvre, hyperthermie.*

hypothèse [ipɔtɛz] n. f. (gr. *hupothesis,* action de mettre dessous, base, principe, supposition, de *hupotithenai* [v. HYPOTHÈQUE] ; 1538, Canappe, au sens 1 ; sens 2, av. 1650, Descartes [« vaste explication scientifique non vérifiée », 1690, Furetière] ; sens 3, av. 1662, Pascal [*en toute hypothèse,* XX[e] s.]). **1.** Proposition fournie comme donnée et à partir de laquelle on raisonne pour résoudre un problème, démontrer un théorème : *Poser l'hypothèse pour atteindre la conclusion.* ‖ **2.** Proposition ou ensemble de propositions formulées *a priori,* par lesquelles on interprète les faits et que l'on soumet ensuite soit au contrôle direct de l'expérience, soit à un contrôle indirect portant sur les conséquences vérifiables qui en sont tirées par déduction ; ce procédé de raisonnement scientifique : *Il faut constater les résultats de l'expérience avec l'esprit dépouillé d'hypothèses et d'idées préconçues. Mais il faudrait bien se garder de proscrire l'usage des hypothèses et des idées quand il s'agit d'instituer l'expérience ou d'imaginer des moyens d'observation* (Cl. Bernard). *On a fait plus d'une hypothèse sur ce qui sollicite tels mollusques* [...] *à développer cette bizarre prédilection pour un côté de leur organisme* (Valéry). ‖ *Spécialem.* Vaste explication scientifique non vérifiée : *L'hypothèse de Laplace.* (En ce sens, on dit plutôt auj. SYSTÈME ou THÉORIE.) ‖ **3.** Dans le langage courant, supposition ou ensemble de suppositions que l'on donne comme purement idéales pour tenter l'explication de faits présents ou passés, ou pour fonder une opinion concernant un fait futur : *Faire des hypothèses sur le déroulement ultérieur des événements. J'étais loin assurément d'accueillir ces hypothèses par trop simplifiantes* (Sainte-Beuve). *Et Pécuchet baissa la tête, s'effrayant à l'hypothèse de ne plus avoir son gilet de santé* (Flaubert). ‖ *En toute hypothèse,* en tout cas.
• SYN. : **1** *postulat, prémisse ;* **2** *conjecture ;* **3** *éventualité, idée, possibilité, préjugé, présomption, prévision, probabilité.* — CONTR. : **1** *conclusion ;* **2** *expérience, réalité, vérification ;* **3** *assurance, certitude, évidence.*

hypothétique [ipɔtetik] adj. (bas lat. *hypotheticus,* conditionnel [en parlant d'un syllogisme], gr. *hupothetikos,* qui fait ou concerne une supposition, de *hupotithenai* [v. HYPOTHÈQUE] ; 1290, Drouart la Vache, écrit *ypotetique* [*hypothétique,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*jugement hypothétique,* 1866, Littré] ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, 1922, Brunot, *Pensée*). **1.** Fondé sur une hypothèse ; qui est du domaine de l'hypothèse : *Raisonnement hypothétique. Cet enseignement, dont je ne me dissimulais d'ailleurs ni les paradoxes hypothétiques, ni les contradictions avec d'autres systèmes plus avancés, avait pour moi un attrait puissant* (Sainte-Beuve). *On ne peut concevoir un état hypothétique de ce qui est latent et deviendra pensée* (Valéry). ‖ **2.** En termes de logique, se dit d'une proposition qui est posée sous condition : *Prémisses hypothétiques.* (S'oppose à CATÉGORIQUE.) ‖ *Jugement hypothétique,* jugement composé de deux propositions et qui énonce que la première implique la seconde. (Ex. :Si un triangle est rectangle, il est inscriptible dans une demi-circonférence.) ‖ **3.** Se dit de ce dont on ne peut être sûr, qu'on suppose exister ou pouvoir se produire ; incertain, douteux : *Succès hypothétique. Au reste, c'est là un droit fort hypothétique et dont, pour ma part, je n'ai jamais découvert la trace dans les archives de Brécé* (France). ‖ **4.** En termes de grammaire, relatif à la supposition : *Subjonctif hypothétique.*
• SYN. : **1** *conjectural ;* **3** *aléatoire, improbable, problématique.* — CONTR. : **3** *assuré, certain, évident, indiscutable, indubitable, sûr.*

hypothétiquement [ipɔtetikmɑ̃] adv. (de *hypothétique ;* XVI[e] s., Godefroy). D'une façon hypothétique : *Pour sauver la vie à son client, l'avocat se battit à outrance sur le terrain de la préméditation, il admit hypothétiquement la préméditation du vol, non celle des assassinats, résultat de deux luttes inattendues* (Balzac).

hypothrombinémie [ipɔtrɔ̃binemi] n. f. (de *hypo-,* de *thrombine* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1962, Larousse). Déficience en prothrombine plasmique, entraînant un désordre hémorragique.

hypothyroïdie [ipɔtirɔidi] n. f. (de *hypo-* et de *thyroïde ;* 1931, Larousse). Insuffisance ou absence de la sécrétion thyroïdienne.

hypotonie [ipɔtɔni] n. f. (de *hypo-* et de *[hyper]tonie ;* 1906, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Affaiblissement du tonus musculaire. ‖ **2.** Etat d'un liquide, d'une solution dont la tension osmotique est inférieure à celle d'un autre milieu.
• SYN. : **1** *atonie.* — CONTR. : **2** *hypertonie.*

hypotonique [ipɔtɔnik] adj. (de *hypotonie ;* 1906, Larousse). *Solution hypotonique,* solution saline dont la concentration moléculaire est inférieure à celle du plasma sanguin.

hypotrophie [ipɔtrɔfi] n. f. (de *hypo-* et de *[a]trophie, [hyper]trophie ;* 1866, Littré). Développement insuffisant d'un organe ou du corps tout entier.
• SYN. : *atrophie.* — CONTR. : *dilatation, enflure, gonflement, hypertrophie.*

hypotypose [ipɔtipoz] n. f. (gr. *hupotupôsis,* esquisse, modèle, hypotypose, dér. de *hupotupoûn,* ébaucher, se représenter, de *hupo,* sous, et de *tupoûn,* marquer d'une empreinte, façonner d'après un modèle, dér. de *tupos,* marque, forme, modèle ; 1555, J. Peletier du Mans). En rhétorique, description frappante, qui semble mettre les choses sous les yeux. (Ex. : *La Mollesse, oppressée,* | *Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée,* | *Et, lasse de parler, succombant sous l'effort,* | *Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort* [Boileau]).

hypso- [ipso], élément tiré du gr. *hupsos,* hauteur, élévation, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

hypsographie [ipsɔgrafi] n. f. (de *hypso-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1845, Bescherelle). Description des localités et des pays d'altitude, des montagnes.

hypsographique [ipsɔgrafik] adj. (de *hypsographie ;* 1962, Larousse). Qui représente la répartition des altitudes : *Carte hypsographique.*

hypsomètre [ipsɔmɛtr] n. m. (de *hypso-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1856, Lachâtre, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Instrument qui sert à mesurer la pression de l'air en altitude d'après la température d'ébullition de l'eau pure. ‖ **2.** Appareil qui sert à la mesure des niveaux de transmission. (Syn. NÉPERMÈTRE.)

hypsométrie [ipsɔmetri] n. f. (de *hypso-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1839, Acad., au sens 1 ; sens 2-3, 1962, Larousse). **1.** Détermination de l'altitude d'un lieu. ‖ **2.** *Par extens.* Étendue respective des différentes zones d'altitude d'une région donnée. ‖ **3.** *Spécialem.* Représentation des altitudes sur une carte.

hypsométrique [ipsɔmetrik] adj. (de *hypsométrie ;* 1839, Acad.). Relatif à l'hypsométrie : *Courbe hypsométrique.*

hyrcanien, enne [irkanjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Hyrcanie,* n. d'une région de l'Asie centrale située entre la mer Caspienne et la mer d'Aral, lat. *Hyrcania,* gr. *Hurkania ;* av. 1872, Th. Gautier, au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse ; sens 3, av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam). **1.** D'Hyrcanie : *Les valeureux guerriers hyrcaniens.* ‖ **2.** *Vx* et *littér.* D'une nature farouche, sauvage : *Rendre douces les tigresses les plus hyrcaniennes* (Gautier). ‖ **3.** *Vx.* D'un aspect rude, grossier, sauvage : *L'électricien qui photographiait ainsi, dans cet éclair, leurs trognes hirsutes, hispides et hyrcaniennes* (Villiers de L'Isle-Adam).

hysope [izɔp] n. f. (lat. *hys[s]opus,* hysope, gr. *hussôpos,* d'origine sémitique ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *ysope* [*hysope,* 1535, Olivétan], au sens 1 [var. *hyssope,* 1538, R. Estienne] ; sens 2, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné ; sens 3, 1663, Molière [*des le cedre jesque al ysope,* même sens, v. 1170, *Livre des Rois*]). **1.** Plante aromatique, de la famille des labiacées, à fleurs généralement violet foncé : *Je vous louerai, Seigneur, je bénirai*

mon Dieu, | Pour le brin de l'hysope et la cime de l'yeuse (France). || **2.** *Class.* et *littér.* Par allusion au langage de la Bible, symbole de la petitesse opposée à la grandeur figurée par le cèdre : *Mes petites affaires me paraissent de l'hysope en comparaison de vos grands cèdres* (Sévigné). *Moi qui ne suis qu'un brin d'hysope dans la main du Seigneur* (Verlaine). || **3.** Class. *Depuis le cèdre jusqu'à l'hysope,* du plus petit au plus grand, de la chose la plus insignifiante jusqu'aux choses les plus importantes, les plus élevées : *Les auteurs, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, sont diablement animés contre lui* (Molière).

hystér(o)- [ister(o)], élément tiré du gr. *hustera,* matrice [proprem. « la partie basse », fém. substantivé de l'adj. *husteros,* v. HYSTÉRÉSIS], ou *husteros,* qui est ou vient derrière ou après, inférieur, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

hystéralgie [isteralʒi] n. f. (de *hystér-* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1866, Littré). Douleur de l'utérus.

hystérectomie [isterɛktɔmi] n. f. (de *hystér-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, ablation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, retrancher, de *ek-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *temnein,* couper ; 1888, Larousse). Ablation de l'utérus.

hystérésis [isterezis] ou **hystérèse** [isterɛz] n. f. (gr. *husterêsis,* manque, pénurie, dér. de *husterein,* être en arrière, en retard, de *husteros,* qui est ou vient derrière ou après ; 1888, Larousse, écrit *hystérésis* [*hystérèse,* 1931, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse [écrit *hystérésis* et *hystérèse*]). **1.** Propriété caractéristique des substances ferromagnétiques, pour lesquelles l'induction, à un instant donné, dans l'échantillon considéré, dépend non seulement du champ magnétisant agissant à cet instant, mais des états magnétiques antérieurs de l'échantillon. || **2.** Apparition d'un retard dans l'évolution d'un phénomène par rapport à un autre.

hystérie [isteri] n. f. (de *hystér[ique] ;* début du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** Névrose s'extériorisant sous forme de manifestations somatiques fonctionnelles (crises de nerfs, etc.) : *L'hystérie ! Pourquoi ce mystère physiologique ne ferait-il pas le fond et le tuf d'une œuvre littéraire, ce mystère que l'Académie de médecine n'a pas encore résolu, et qui, s'exprimant dans les femmes par la sensation d'une boule ascendante et asphyxiante, se traduit chez les hommes nerveux par toutes les impuissances et aussi par l'aptitude à tous les excès* (Baudelaire). *Il se rappelait certains phénomènes singuliers d'hystérie et des cas de double vue* (France). || **2.** *Fig.* Excitation, exaltation exagérée : *Quand cette espèce d'hystérie morale, qui dura bien un an en tout, fut dissipée [...], mon courant d'idées n'était déjà plus le même* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **2** *délire, frénésie, fureur.*

hystériforme [isterifɔrm] adj. (de *hystéri-,* élément tiré de *hystérie,* et de *forme ;* 1843, Landais). Se dit de symptômes analogues à ceux de l'hystérie : *Troubles hystériformes.*

hystérique [isterik] adj. et n. (lat. impér. *hysterica,* n. f., femme hystérique, du gr. *husterikos,* qui concerne la matrice, et, au fém., « malade de la matrice », dér. de *hustera,* matrice [v. HYSTÉR-] ; 1568, J. Grévin, au sens 1 ; sens 2, 1866, Baudelaire). **1.** Atteint d'hystérie : *Une femme hystérique. Il se demandait si Mlle Deniseau n'était pas une hystérique assez intéressante pour la confier aux médecins aliénistes* (France). || **2.** Qui se comporte comme un hystérique, exalté et nerveux jusqu'à l'irresponsabilité : *L'hystérique égorgeuse de rois* (Verlaine).

● SYN. : **2** *forcené, frénétique, furieux.*

◆ adj. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1874, Barbey d'Aurevilly). **1.** Qui a rapport à l'hystérie : *Délire hystérique.* || **2.** Qui témoigne d'une excitation, d'une exaltation exagérée : *« Il m'a battue ! » criait Nadine d'une voix hystérique* (Beauvoir). *Un rire hystérique.*

hystérogène [isterɔʒɛn] adj. (de *hystéro-* [v. cet art.] et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 7 mars 1874, *Revue critique* [p. 147], au sens de « né, engendré postérieurement » ; sens actuel, 1891, Huysmans). *Vx.* Qui provoque des manifestations hystériques : *Il découvre les zones hystérogènes, peut, en maniant adroitement les ovaires, enrayer ou accélérer les crises* (Huysmans).

1. hystérographie [isterɔgrafi] n. f. (de *hystéro-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1843, Landais). *Vx.* Description des maladies de l'utérus.

2. hystérographie [isterɔgrafi] n. f. (de *hystéro-* et de *[radio]graphie ;* 1962, Larousse). Procédé d'exploration de l'utérus, qui consiste en une radiographie après injection d'une substance opaque aux rayons X.

hystérologie [isterɔlɔʒi] n. f. (bas lat. gramm. *hysterologia,* figure où l'on renverse l'ordre des idées, gr. *husterologia,* interversion de l'ordre naturel des idées, de *husteros,* qui est ou vient après, et de *legein,* dire, parler ; 1866, Littré). Figure de rhétorique qui consiste à renverser l'ordre naturel (logique ou chronologique) des faits exposés dans une phrase : *Virgile fait une hystérologie en disant : « Laissez-nous mourir et nous précipiter au milieu des ennemis. »*

hystéromètre [isterɔmɛtr] n. m. (de *hystéro-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1866, Littré). Instrument employé pour sonder, mesurer et parfois redresser l'utérus.

hystéropexie [isterɔpɛksi] n. f. (de *hystéro-* et de *-pexie,* du gr. *pêxis,* action d'ajuster, d'emboîter, dér. de *pêgnunai,* fixer, ficher ; 1902, Larousse). Opération qui consiste à fixer l'utérus en cas de déviation.

hystéro-protéron [isteroprɔterɔ̃] n. m. (de *hystéro-* [v. cet art.] et du gr. *proteron,* neutre de l'adj. *proteros,* premier — de deux — ; 1866, Littré [var. *usteron-proteron,* v. 1692, Fénelon]). Syn. de HYSTÉROLOGIE.

hystérotomie [isterɔtɔmi] n. f. (de *hystéro-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1721, Trévoux). Toute section du muscle utérin permettant de pénétrer dans la cavité utérine.

i

i [i] n. m. (lat. *i ;* XIII^e s., Littré [*i grec,* 1690, Furetière ; *droit comme un I,* 1835, Acad. ; *mettre les points sur les « i »,* 1718, Acad. ; *il faut qu'on lui mette les points sur les « i »,* 1798, Acad.]). Neuvième lettre de l'alphabet français, la troisième des voyelles, la plus fermée dans la série des voyelles antérieures. || *I grec,* nom donné ordinairement à la lettre « y ». || *Droit comme un I,* qui se tient très droit (par allusion à la forme de l'I majuscule). || Fam. *Mettre les points sur les « i »,* donner une explication minutieuse, ne laisser aucun détail obscur. || Fam. *Il faut qu'on lui mette les points sur les « i »,* il ne comprend pas à demi-mot, il faut tout lui dire.

• REM. **1.** « **I** », placé devant une voyelle, est semi-voyelle, et joue le rôle d'une consonne (souvent appelée *yod*) : *hier* [jɛr], *pied* [pje]. Il en est de même lorsqu'il précède un *l* final ou deux *l,* le groupe se prononçant [j] : *ail* [aj], *treille* [trɛj].

2. Le son [i] est aussi noté *y : pays, lyrique, sibylle, y.*

3. Les groupes *ai, aî, ei,* notent le son [e] (*quai*) ou [ɛ] (*mais*) ; le groupe *oi* se prononce [wa] (*moitié*). C'est pour rétablir sa prononciation séparée que l'on met un tréma sur l'*i* dans les groupes *aï (haïr), oï (égoïsme), ouï (ouïr), uï (ambiguïté).* Mais on écrit *obéir,* sans tréma.

4. Devant *m* et *n* suivis d'une consonne ou placés en fin de mot, *i* est nasalisé [ɛ̃] : *impossible, fin.* La nasalisation n'a pas lieu si *m* ou *n* sont suivis d'une voyelle (*inactuel*), d'un *h* muet (*inhumain*), d'un autre *m* ou d'un autre *n (immanent, innocent)* — exception : *immangeable* [ɛ̃mɑ̃ʒabl] — et dans quelques mots étrangers (*gin*).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA LETTRE « I ».

La lettre *i* a plusieurs valeurs en français moderne.

— Finale ou suivie d'une consonne, elle note la voyelle [i] : *ici* [isi], *lit* [li].

— Précédée de *a* ou *e,* elle constitue un digraphe notant [ɛ] : *laine* [lɛn], *Seine* [sɛn].

— Précédée de *o,* elle constitue un digraphe notant le son complexe [wa] : *roi* [rwa].

— Suivie de *ll,* elle peut noter seulement le son [i] ou constituer avec *ll* un trigraphe notant [j], tout en conservant ou non les valeurs de *i* précédemment définies :

> *ville* [vil] ; *fille* [fij], *paille* [paj], *pareille* [parɛj], *nouille* [nuj].

— Après *a, e* et *œ,* la séquence finale *il(s)* note toujours [j] :

> *travail* [travaj], *pareil* [parɛj], *œil* [œj].

— Suivie d'une voyelle sonore, la lettre *i* note la semi-consonne [j] :

> *nation* [nasjɔ̃], *reliure* [rəljyr], mais *scierie* [siri],

sauf si elle est précédée d'un groupe consonne + *r/l :*

> *prier* [prije] *tablier* [tablije]

Dans la plupart de ces fonctions, la lettre *i* a été concurrencée par la lettre *y* (v. Y, art. spécial).

HISTOIRE DES EMPLOIS

En latin classique, la lettre « I » marquait le son de voyelle [i], qui pouvait être long (*īra ; dīcere,* « dire ») ou bref (*ĭn ; dĭcare,* « consacrer »).

En latin parlé, tout [i] suivi d'une autre voyelle s'était très tôt consonnifié en yod [j], sans que l'écriture en fût modifiée (non plus qu'en français quand les mots comme *lion, lier* ont cessé de se prononcer en deux syllabes [v. DIÉRÈSE, art. spécial]) :

> IAM [jam], FACIO [fakjo], IVNIVS [junjus].

L'indistinction graphique de [i] et de [j] ne présentait aucun inconvénient à une époque où ces deux phonèmes, très voisins d'articulation, apparaissaient en distribution complémentaire (v. COMPLÉMENTARITÉ, art. spécial) :

— [i] devant une consonne (*ille, dic*) ou en fin de mot (*feci*)

— [j] devant une voyelle (*jam, facio*).

Pourtant, une forme allongée de l'*i,* appelée *« i » longa,* vint à être employée pour marquer, d'une part, la quantité longue de la voyelle [i], comme dans IRA et DICERE — distinction très utile en latin —, et, d'autre part, la nature consonantique de l'yod comme dans FACIO et IVNIVS. Les inscriptions de Pompéi attestent cet usage, dont la fortune fut grande et diverse. Légèrement courbé à la base, l'*i* long devint plus tard le signe de l'yod dans les langues germaniques : allem. *jeder, Jahr* (en majuscule, l'écriture allemande gothique usitée jusqu'en 1941 ne distinguait pas l'*i* du *j*).

Du latin au roman, la semi-consonne [j] a disparu, ou a donné un [i], ou s'est renforcée par *palatalisation* (v. ce mot, art. spécial) en [ts], [tʃ] ou [dʒ], phonèmes « affriqués » (v. CONSONNE, art. spécial), que le français devait simplifier seulement au XIII^e s. en [s], [ʃ] et [ʒ]. La lettre *i* des mots latins comme *raia, maior, iugum, iurare, iungere* fut conservée dans l'écriture des mots français *raie, maire* — où s'entendait primitivement un [i] — et *ioug, iurer, ioindre,* dont la première lettre notait la consonne prononcée [dʒ] jusqu'au XIII^e s., puis [ʒ]. Le même son [(d)ʒ] était écrit *g* dans des mots où il dérivait d'un [g] latin palatalisé devant *e, i* ou *a : gent* (lat. *gentem*), *argile* (lat. *argilla*), *purger* (lat. *purgare*), *large* (lat. *larga*). Comme ce *g,* en français, apparaissait presque toujours devant *e* ou *i* (issus de [e] ou [i] latins, ou de [a] tonique ou atone), les scribes eurent conscience d'une double notation du son [(d)ʒ] :

— soit *g* devant *e* et *i,*

— soit *i* devant *a, o* et *u.*

C'était moins une règle qu'une tendance, suffisante pour faire substituer un *g* à l'*i* étymologique dans *gesir* (lat. *iacere*), *gist* (lat. *iacet*), et inversement un *i* au *g* dans *iambe* (= *jambe*) [ʒɑ̃bə] (lat. *gamba*) — le *g* ayant le son occlusif devant *a, o, u (gant, gonfanon, aigu).*

On peut se demander comment des scribes qui avaient une notion si consciente de la consonne [(d)ʒ] pouvaient perpétuer la confusion, sous une graphie unique *i,* de cette consonne avec la voyelle [i]. C'est qu'en pratique, sans qu'on pût parler comme pour le latin de deux variantes combinatoires d'un même phonème, les phonèmes [(d)ʒ] et [i] apparaissaient dans des positions différentes. Ainsi, à l'initiale, la lettre *i* suivie de voyelle représentait presque toujours la consonne : *ia (= ja), ieu (= jeu), ioug (= joug) ;* une fois sur cent, il s'agissait de la voyelle : *ialin* (écrit *hyalin* au XV^e s. d'après le latin), *iere* (devenu *lierre*), *ieux* (écrit *yeux* en moyen français), *Io.*

Pourtant, l'ambivalence de *i,* lorsqu'elle se combinait avec celle de *u* (v. U, art. spécial), entraînait des difficultés de lecture : *iure* pouvait être lu soit *ivre,* soit *jure* (ou *juré*).

La voyelle [i] était parfois distinguée par un accent : on l'observe dans les manuscrits du scribe Guiot, qui copia au début du XIII^e s. les romans de Chrétien de Troyes. Elle pouvait aussi prendre une forme majuscule, dépassant la ligne au-dessus et au-dessous, à l'initiale des mots ou des vers. Guiot écrivait comme notre *j* l'*i* final des vers ou des diphtongues *ai, oi, ui* — rôle que jouera l'*y* un peu plus tard. La forme *j* marquait aussi la fin des nombres en chiffres romains : *j* (= 1), *ij* (= 2), *iij* (= 3), etc.

Comme le son [(d)ʒ] écrit *i* était le plus souvent initial de mot, l'idée pouvait venir de noter cette consonne par la forme longue que prenait l'*i* à l'initiale, c'est-à-

dire *j*. Un registre de jugements de Reims daté de 1242 écrit *jour, justice, Jaques* et même *herberjast* avec *j*, mais *il* avec *i*. Ch. Beaulieux (*Histoire de l'orthographe française*) a relevé dans l'écriture de sainte Colette (1380-1446) les graphies *Jhesus, je, tous jours, joie*, à côté d'*ycelles* (3 fois), *indigne* (5 fois). Mais ces tentatives restèrent longtemps isolées en France.

C'est en Espagne que fut appliquée pour la première fois systématiquement, par Antonio de Lebrija (1492), une différenciation graphique *i/j* distinguant la voyelle et la consonne. En Italie, la même réforme fut pratiquée par Trissino en 1524.

En France, Jacques Sylvius (*In linguam Gallicam Isagôgê*, 1531) proposa une marque de même fonction, mais son amour du latin lui fit préférer au *j* un *i* suivi d'un tiret ; une marque semblable distinguerait *u*- consonne (= [v]) de la voyelle *u* (= [y]). En 1542, Meigret (*Traicte touchant le commun usage de l'escriture francoise*) proposait de « diuersifier l'*i* consonante » en la tenant « quelque peu plus longue » (*j*) ; mais il n'envisageait rien de tel pour l'*u*. Il appliquait d'ores et déjà cet usage, et donna en 1548, dans la préface de sa traduction du *Menteur* de Lucien, son alphabet où figurait *j* (« *je* ou *ji* consonante »), remplaçant *i* et *g* dans la notation du son [ʒ] : *anje, linje, manjer*. Ronsard s'en servit à son exemple dans les *Hymnes* (1555), mais abandonna plus tard cette réforme devant la mauvaise volonté de ses imprimeurs. A Lyon, l'imprimeur Jean de Tournes, conseillé par Peletier du Mans, usa du *j*, en lettres minuscules seulement, à la même époque que Ronsard ; il l'employa avec une grande régularité en 1558 dans l'édition des *Oeuures* de Marot, suivi par quelques confrères lyonnais, qui abandonnèrent ensuite, comme lui-même. Ramus, novateur en tous genres, fit paradoxalement usage des lettres *j* et *v* dans l'écriture du latin — où cette différenciation n'était pas pertinente (1559) ; partisan d'une prononciation restituée du latin, il renforçait pourtant la tradition médiévale en plaçant *j* et *v* partout où le français prononçait [ʒ] et [v]. Il visait en fait la réforme de l'alphabet français, comme on le vit en 1562 dans sa *Gramere*, qui fit connaître les lettres *j* et *v*, appelées par la suite « lettres ramistes ». Aux Pays-Bas, l'éditeur Plantin, dans la préface du *Tresor des Amadis* (1560), usait de *j* et *v* pour suivre le système de « La Ramée en sa Grammaire françoise » — dont il avait vu sans doute le manuscrit, puisqu'on n'en connaît pas d'édition avant 1562. Dès 1561, il y renonça de crainte de mécontenter sa clientèle, mais ses confrères Waesbergue et les Elzévir adoptèrent les réformes heureuses dont il avait donné l'exemple. C'est par les éditions hollandaises, très goûtées au milieu du XVII^e s., que se répandit en France la graphie nouvelle, dont les Académiciens auteurs des *Cahiers sur l'orthographe françoise* (1673) usent largement.

ïambe ou **iambe** [jɑ̃b] n. m. (lat. *iambus*, pied composé d'une brève et d'une longue, poème ïambique, et, au plur., « vers satiriques », gr. *iambos*, ïambe [pied], vers ïambique, poème ïambique ; 1532, Rabelais, écrit *iambus*, comme terme de grammaire latine [dans un jeu de mots] ; écrit *iambe*, au sens 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [*pié ianbe*, même sens, 1545, J. Peletier du Mans] ; sens 2, av. 1589, J. A. de Baïf). **1.** Pied composé d'une syllabe brève et d'une syllabe longue, dans la métrique ancienne. || **2.** Vers de six pieds, dont les éléments pairs étaient à l'origine des ïambes, et qui étaient utilisés dans la satire et la tragédie : *Les ïambes d'Archiloque.*

◆ **ïambes** ou **iambes** n. m. pl. (av. 1794, A. Chénier). Pièce de vers satirique, le plus souvent à sujet politique : *Les « Iambes » d'André Chénier.*

ïambélégiaque ou **iambélégiaque** [jɑ̃beleʒjak] adj. (de *ïamb[e]* et de *élégiaque* ; 1867, Littré). Se dit, en métrique ancienne, d'un vers employé en Grèce par les lyriques et les tragiques, à Rome par Horace, et qui se compose d'un dimètre ïambique et de la seconde moitié d'un pentamètre dactylique, ou vers élégiaque.

ïambique ou **iambique** [jɑ̃bik] adj. (bas lat. grammat. *iambicus*, ïambique, gr. *iambikos*, de *iambos* [v. ÏAMBE] ; 1466, P. Michault). Se dit d'un vers composé d'ïambes : *Le trimètre ïambique. La poésie ïambique.*

◆ n. m. (1867, Littré). Vers ïambique : *Est-ce en asclépiades ou en ïambiques que vous allez nous entretenir de lui ?* (Flaubert).

ïambo-trochaïque ou **iambo-trochaïque** [jɑ̃botrɔkaik] adj. (de *ïambo-*, élément tiré de *ïambe*, et de *trochaïque* ; 1902, Larousse). Se dit, en métrique ancienne, d'un vers tétramètre ïambique qui a perdu le premier demi-pied du second dimètre.

iatro- [jatro], élément tiré du gr. *iatros*, médecin, et qui entre, comme préfixe, dans la formation de composés savants.

iatrochimie [jatrɔʃimi] n. f. (de *iatro-* et de *chimie* ; 1771, Trévoux). *Vx.* Chimie médicale.

iatrophysique [jatrɔfizik] n. f. (de *iatro-* et de *physique* ; 1808, Boiste). *Vx.* Physique médicale.

ibère [ibɛr] adj. et n. m. (lat. *[h]iberus*, d'Ibérie, d'Hispanie, de *[H]iber*, Ibérien [habitant de la partie est de l'Espagne], gr. *Ibêr* ; 1771, Trévoux, comme n. de peuple ; emploi et sens actuels, 1957, Robert). Se dit de la langue des anciens Ibères, peuple qui occupait une partie de l'Espagne au moment de la conquête romaine.

ibéride [iberid] n. f., ou **ibéris** [iberis] n. m. (lat. *iberis, -ridis*, ibéride, gr. *ibêris, -ridos*, sorte de cresson [proprem. « plante d'Ibérie »], emploi substantivé de l'adj. *ibêris, -ridos*, d'Ibérie, dér. de *Ibêr* [v. l'art. précéd.] ; 1615, Daléchamps, écrit *ibéris* ; *ibéride*, 1789, *Encycl. méthodique*). Plante herbacée de la famille des crucifèracées, souvent cultivée pour ses fleurs.

ibérique [iberik] adj. (lat. *[H]ibericus*, d'Ibérie, d'Hispanie, gr. *Ibêrikos*, de *Ibêria*, Ibérie [partie est de l'Espagne], dér. de *Ibêr* [v. IBÈRE] ; 1767, *Encyclopédie*, au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse [aussi *Péninsule ibérique*] ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Qui concerne l'Ibérie, nom ancien de l'Espagne, et le peuple qui y vivait à l'époque de la conquête romaine. || Qui appartient ou qui est propre à l'Ibérie : *Des inscriptions ibériques, des noms ibériques.* || **2.** *Par extens.* Qui concerne l'Espagne et le Portugal : *Les pays ibériques.* || *La Péninsule ibérique*, l'Espagne et le Portugal. || **3.** *Littér.* Syn. d'ESPAGNOL : *La voix preste, ibérique et caressante* (Romains).

ibéris n. m. V. IBÉRIDE.

ibérisé, e [iberize] adj. (de *ibérique* ; XX^e s.). Qui a subi l'influence de l'ibérisme : *Fortement ibérisée, la Gascogne subit ensuite une pénétration celtique* (Dauzat).

ibérisme [iberism] n. m. (de *ibérique* ; XX^e s.). Influence ibérique ; particularité ibérique : *La Gascogne et l'Aragon présentent plus d'ibérismes que la Catalogne* (Dauzat).

ibex [ibɛks] n. m. (lat. *ibex, ibicis*, bouquetin ; v. 1215, Pean Gatineau, écrit *ibicis* ; 1611, Cotgrave, écrit *ibice* ; *ibex*, av. 1872, Th. Gautier). Nom scientifique du bouquetin : *Timopht s'élança avec la rapidité de l'ibex pour exécuter les ordres du pharaon* (Gautier).

ibidem [ibidɛm] adv. (mot lat. signif. « au même endroit, au même moment », dér. de *ibi*, dans ce lieu, alors ; fin du XVII^e s.). Dans le même passage d'un ouvrage que l'on a déjà cité. (S'emploie plus souvent sous la forme abrégée ibid.)

ibiocéphale [ibjɔsefal] adj. (de *ibio-*, élément tiré de *ibis*, et du gr. *kephalê*, tête ; 1866, Littré). À tête d'ibis : *On eût dit un dieu ibiocéphale* (Gautier). *Tous ceux que conduit Toth ibiocéphale* (Heredia).

ibis [ibis] n. m. (lat. *ibis*, ibis, gr. *îbis* ; v. 1265, Br. Latini, écrit *ibe* ; *ibis*, 1537, Saliat). Oiseau échassier au bec long, qui habite les régions chaudes d'Afrique et d'Amérique, et dont une espèce était sacrée chez les anciens Égyptiens : *Sous nos abris sacrés, nul bruit ne les troublant, | Vivent le martinet, l'ibis, le héron blanc* (Hugo).

Au matin, il vit des ibis immobiles sur une patte, au bord de l'eau, qui reflétait leur cou pâle et rose (France).

ibiscus n. m. V. HIBISCUS.

ibsénien, enne [ibsenjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de l'écrivain norvégien Henrik *Ibsen* [1828-1906] ; 1902, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui est propre à Ibsen : *Le théâtre ibsénien.* ‖ **2.** Qui fait penser au goût, aux idées qu'exprime l'œuvre d'Ibsen.

icaque [ikak] n. f. (taïno [langue des Antilles] *hicaco,* icaque [arbre] ; 1555, Poleur, écrit *hicaco* [*icaque,* 1658, C. de Rochefort], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIIe s., écrit *icacou* [*icaque,* 1873, Larousse — *prune d'icaque,* même sens, 1845, Bescherelle]). **1.** Arbrisseau à fruit comestible, des régions chaudes de l'Amérique : *Pillant les monbins mûrs et les buissons d'icaques* (Heredia). [On dit aussi, en ce sens, ICAQUIER, n. m. (1776, Valmont de Bomare).] ‖ **2.** Fruit de cet arbrisseau.

icarien, enne [ikarjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Icare,* n. du fils de Dédale, lat. *Icarus,* gr. *Ikaros ;* 1839, Boiste, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1957, Robert ; sens II, 1842, Cabet).

I. 1. Qui a un rapport avec Icare, personnage de la mythologie grecque, et fait allusion à la légende de son vol au-dessus de la mer Égée : *Il* [Lucien] *pleura pendant quatre heures* [...], *souffrant de toutes ses espérances renversées, atteint dans toutes ses vanités sociales écrasées* [...]. *Tout en lui s'était brisé dans cette chute icarienne* (Balzac). ‖ **2.** *Jeux icariens,* voltige acrobatique, au cirque.

II. Qui appartient à l'Icarie d'E. Cabet, ou se rapporte à sa doctrine socialiste : *Les colonies icariennes.*

◆ adj. et n. (1878, Larousse). Relatif à l'Icarie, île de la mer Egée ; habitant ou originaire de cette île.

icaroscope [ikarɔskɔp] n. m. (de *icaro-,* élément tiré du n. pr. *Icare* [v. l'art. précéd.], et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1931, Larousse). Appareil permettant la visibilité sans éblouissement, pour le repérage des avions situés dans le champ du Soleil.

icaunais, e [ikonɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Icauna,* n. lat. de l'Yonne ; 1962, Larousse). Qui concerne le département de l'Yonne ; qui habite l'Yonne ou en est originaire.

iceberg [ajsbɛrg *ou* isbɛrg] n. m. (mot angl. signif. « montagne de glace, banquise, vaste amas de glace flottante », norvégien *ijsberg,* mêmes sens, de *ijs,* glace, et *berg,* montagne ; 1819, *Annales de chimie* [2e série, XII, 301]). Grosse masse flottante de glace, détachée d'un glacier ou de la banquise polaire : *Les icebergs n'émergent que du dixième de leur volume.*

ice-boat [ajsbot] n. m. (mot angloaméric., de *ice* [v. l'art. suiv.], et de *boat,* bateau ; 1879, d'après le *FEW,* XVIII, 73). Bateau à voiles monté sur patins, pour glisser sur la glace.

● Pl. *des* ICE-BOATS.

ice-cream [ajskrim] n. m. (mot angl., de *ice,* glace, et de *cream,* crème [empr. au franç. *crème*] ; 1895, Bonnaffé). Crème glacée.

● Pl. *des* ICE-CREAMS.

● SYN. : *glace.*

ice-field [ajsfild] n. m. (mot angl. signif. « plaine de glace », de *ice* [v. l'art. précéd.], et de *field,* champ ; 1866, d'après le *FEW,* XVIII, 73). Champ de glace dans les régions polaires.

● Pl. *des* ICE-FIELDS.

icelui [isəlɥi], **icelle** [isɛl], **iceux** [isø], **icelles** [isɛl] pron. et adj. dém. (de *celui,* etc., avec un *i-* prothétique d'origine controversée ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*). Formes archaïques du démonstratif *celui, celle, ceux, celles,* déjà vieillies au XVIIe s. et ne s'employant plus que par plaisanterie : *Comment Candide fut élevé dans un beau château et comment il fut chassé d'icelui* (Voltaire). *Pan, pan, pan, fait discrètement Turandot derrière la porte sur le bois d'icelle* (Queneau).

ichneumon [iknømɔ̃] n. m. (lat. *ichneumon, -monis,* rat d'Égypte, espèce de guêpe, gr. *ikhneumôn, -monos,* mêmes sens, proprem. « qui suit à la piste », de *ikneuein,* suivre à la piste, dér. de *ikhnos,* marque de pied, trace de pas ; 1553, Belon, au sens 1 [var. *ichneumone,* 1552, Rabelais] ; sens 2, 1562, Du Pinet). **1.** Ancien nom du rat d'Égypte, la mangouste, honoré jadis parce qu'il détruisait les serpents et les œufs de crocodiles : *Au midi, les chacals, les rats, les ichneumons,* | *Remplissent le désert ; au nord la mer murmure* (Hugo). ‖ **2.** Insecte utile à l'agriculture, dont la larve est parasite des chenilles.

ichnologie [iknɔlɔʒi] n. f. (du gr. *ikhnos,* marque du pied, trace, et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1968, Larousse). Étude des traces fossiles résultant de l'activité organique (empreintes de pas, coprolithes, trous de vers).

ichor [ikɔr] n. m. (gr. *ikhôr,* liquide clair qui tient lieu de sang aux dieux, partie séreuse du sang, de la bile ou du lait, pus, venin ; 1538, Canappe). Liquide contenant du sang et du pus, qui s'écoule de certains ulcères.

● SYN. : *sanie.*

ichoreux, euse [ikɔrø, -øz] adj. (de *ichor ;* v. 1560, Paré). Qui est constitué par du pus, de l'eau et du sang : *Écoulement ichoreux.*

ichthys [iktis] n. m. (gr. *ikhthus* [proprem. « poisson »], mot formé avec les initiales de *Iêsous,* Jésus, *khristos,* oint [de *khriein,* effleurer, oindre], *theou* [génitif de *theos,* dieu], *[h]uios,* fils, et *sôtêr,* qui sauve, sauveur ; 1765, *Encyclopédie*). Monogramme du Christ, qui forme le mot grec signif. « poisson », d'où l'usage de signe secret qu'en firent les premiers chrétiens.

ichtyo- [iktjo], élément tiré du gr. *ikhthus, ikhthuos,* poisson, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

● REM. La graphie ancienne était ICHTHYO- ; elle a été simplifiée par l'Académie en 1878.

ichtyocolle [iktjɔkɔl] n. f. (lat. *ichthyocolla,* colle de poisson, gr. *ikhthuokolla,* même sens, de *ikhthus, ikhthuos,* poisson, et de *kolla,* gomme, colle ; 1538, R. Estienne, écrit *ichtyocolla ; ichtyocolle,* 1776, Valmont de Bomare). Colle de poisson utilisée pour clarifier les vins.

ichtyographie [iktjɔgrafi] n. f. (de *ichtyo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1866, Littré). Syn. de ICHTYOLOGIE.

ichtyol [iktjɔl] n. m. (de *ichty[o]-,* parce que cette huile est extraite de roches contenant de nombreux poissons fossiles, et du lat. *oleum,* huile ; fin du XIXe s.). Huile sulfureuse employée dans le traitement de diverses maladies de la peau.

ichtyologie [iktjɔlɔʒi] n. f. (de *ichtyo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1649, *Rymaille sur les plus célèbres bibliotières de Paris,* p. 9). Partie de la zoologie qui étudie les poissons.

ichtyologique [iktjɔlɔʒik] adj. (de *ichtyologie ;* 1765, *Encyclopédie*). Relatif à l'étude des poissons : *Traité ichtyologique.*

ichtyologiste [iktjɔlɔʒist] n. (de *ichtyologie ;* 1765, *Encyclopédie*). Savant spécialisé dans l'étude des poissons.

● REM. On dit aussi ICHTYOLOGUE (1873, Larousse).

ichtyophage [iktjɔfaʒ] adj. et n. (lat. *Ichthyophagi,* n. m. plur., les Ichtyophages [peuples vivant de poisson, près du golfe Arabique et du golfe Persique], gr. *Ikhthuophagoi,* plur. substantivé de l'adj. *ikhthuophagos,* qui se nourrit de poisson ; 1495, J. de Vignay, écrit *ycciofages* [*ichtyophages,* 1552, Rabelais], au sens du lat. ; sens actuel [issu de l'adj. gr.], 1690, Furetière). Qui se nourrit principalement ou exclusivement de poisson : *Sombre comme un anachorète et presque ichtyophage* (Barbey d'Aurevilly).

● SYN. : *piscivore.*

ichtyophagie [iktjɔfaʒi] n. f. (de *ichtyophage ;* 1546, Rabelais). Habitude de se nourrir de poisson.

ichtyornis [iktjɔrnis] n. m. (du gr. *ikhthus, ikhthuos,* poisson, et *ornis,* oiseau ; fin du XIXe s.). Oiseau fossile du crétacé

d'Amérique du Nord, de la taille d'un pigeon.

ichtyosaure [iktjɔzɔr] n. m. (lat. scientif. moderne *ichtyosaurus,* du gr. *ikhthus, ikhthuos,* poisson, et *sauros,* lézard ; 1824, *Annales de chimie* [2e série, XXVI, 206]). Grand reptile marin de l'époque secondaire : *Les ichtyosaures mesuraient de un à dix mètres de longueur.*

ichtyose [iktjoz] n. f. (lat. scientif. moderne *ichtyosis,* du gr. *ikhthus, ikhthuos,* poisson ; 1810, écrit *ichtyosis,* et 1818, écrit *ichtyose,* J.-L. Alibert). Maladie de la peau caractérisée par la formation d'écailles et la desquamation de l'épiderme.

ici [isi] adv. (de *ci* 1, avec un *i-* prothétique d'origine controversée ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 1 [avec ellipse du verbe, 1668, Molière ; au téléphone ou à la radio, XXe s. ; avant divers adverbes de lieu, depuis 1265, J. de Meung ; *ici-bas,* 1678, La Fontaine — aussi *les choses d'ici-bas*] ; sens I, 2, XIIe s., *Roncevaux* [« à l'endroit désigné par une inscription », XXe s. ; dans un discours ou un texte écrit, pour indiquer le passage où on est arrivé, dont il est question, 1637, Descartes ; « sur ce sujet, dans cette matière, en cela », 1674, Racine ; pour préciser un démonstratif, 1580, Montaigne] ; sens I, 3, 1668, Molière [au fig., milieu du XVIe s., Ronsard] ; sens II, 1, 1661, Molière ; sens II, 2, v. 1361, Oresme).

I. ADVERBE DE LIEU. **1.** Dans le lieu défini où se trouve celui qui parle (par opposition à *là, là-bas*) : *Je voudrais bien vous voir je vais partir en guerre | Venez un jour ici Guillaume Apollinaire* (Apollinaire). *Mais tu es bien, ici, n'est-ce pas ? L'air est bon* (Gide). || Avec ellipse du verbe, l'adverbe seul exprime l'ordre de venir, en particulier en s'adressant à un chien : *Est-ce notre petite chienne qui lui fait peur ? — Ici, Finette* (France). || Au téléphone, à la radio, annonce l'identité du poste ou de celui qui parle : *Ici, Londres.* || *Class.* S'employait avant divers adverbes de lieu : *Depuis quelque temps il y a des voleurs ici autour* (Molière). || *Ici-bas,* sur la terre, en ce bas monde (par opposition à *là-haut*) : *Mais, pauvre ami, si l'on se permettait de nier cette Intelligence supérieure qui préside aux phénomènes et dont tout ici-bas porte la trace, si l'on refusait d'admettre que tout, dans la nature, a un but, que tout a été créé en vue d'une harmonie, on ne pourrait plus rien comprendre à rien* (Martin du Gard). || *Les choses d'ici-bas,* les préoccupations matérielles. || **2.** Dans un endroit précis que l'on montre, que l'on voit : *Courez chez le juge de paix* [...] *afin que les scellés soient promptement apposés ici !* (Balzac). *Signez ici. J'ai mal ici.* || À l'endroit désigné par une inscription : *Ici repose X* (formule d'inscription funéraire).*Ici naquit Y* (dans cette maison). *Appuyez ici* (sur ce bouton). || Dans un discours, dans un texte écrit, indique le passage où l'on est arrivé, ou dont il est question : *J'aperçois donc ici que l'espoir ne peut être éludé pour toujours et qu'il peut assaillir ceux-là même qui s'en voulaient délivrés* (Camus). *Ici naît l'attention véritable* (Alain). || *Par extens.* Sur ce sujet, dans cette matière, en cela : *Ici, je ne comprends plus. C'est ici qu'il faut montrer son originalité.* || *Class.* S'employait pour préciser un démonstratif : *Sa charité n'est point perdue, même en ce monde ici* (Sévigné). || **3.** En corrélation avec *là,* marque une opposition entre deux lieux sans égard à leur proximité ou à leur éloignement : *Ici, un jardin ; là, une maison ;* au *fig.,* marque l'opposition entre deux cas, deux circonstances : *Ici il pardonne, là il punit* (Littré).

II. ADVERBE DE TEMPS. **1.** *Vx.* En cet instant : *Je vous demande ce que c'est que les paroles que vous dites ici* (Molière). || **2.** Dans un récit, indique un moment donné de la suite des événements : *Ici Anicet se perdit dans les souvenirs de sa petite enfance quand les chiens ouvraient des gueules immenses et quand régnait sur la terre un peuple de géants très doux* (Aragon).

● SYN. : **I, 1** *céans* (vx). || **II, 2** *alors.*

◆ **D'ici** loc. adv. (sens I, v. 1265, *Livre de justice* [*je vois cela d'ici,* XXe s. ; *d'ici là,* 1893, *Dict. général*] ; sens II, XIIe s., *Lois de Guillaume* [*d'ici là,* av. 1850, Balzac ; *d'ici peu,* 1869, Flaubert]).

I. SENS SPATIAL. Du lieu, du pays, de la maison, etc., où je suis, où nous sommes : *Tous les honnêtes gens d'ici sont des fripons* (Regnard). « *Monsieur, dit-il, en s'adressant à Gobseck redevenu calme, ma femme sort d'ici ? — Possible* » (Balzac). *D'ici on voit la tour Eiffel.* || Fam. *Je vois cela d'ici,* je l'imagine aisément, sans même aller y voir. || *D'ici là,* du lieu où l'on est jusqu'à l'endroit vers lequel on se dirige : *Il y a d'ici là une heure de marche.*

II. SENS TEMPOREL. Marque le point de départ dans le temps, dans des expressions complétées par un adverbe, une proposition subordonnée ou une date : *Il y aurait des histoires tragiques à vous conter d'ici à demain* (Sévigné). *D'ici à ce que je parte... D'ici le trente...* || *D'ici là,* jusqu'à ce moment-là. || *D'ici peu,* bientôt, dans un temps très court.

◆ **Jusqu'ici** loc. adv. (1667, Racine). Jusqu'à présent : *Jusqu'ici, je n'avais rien remarqué.*

◆ **Par ici** loc. adv. (fin du XVIIe s., Mme de Sévigné [« dans le voisinage, dans les parages », 1668, Molière]). En passant par ce lieu, en se dirigeant vers ce lieu : *Venez par ici, vous le trouverez.* || *Par extens.* Dans le voisinage, dans les parages : *Il y a des rôdeurs par ici.*

● REM. **1.** On dit *d'ici à demain* ou *d'ici demain, d'ici à la semaine prochaine* ou *d'ici la semaine prochaine,* etc., *d'ici à Marseille* ou *d'ici Marseille,* etc. — On dit *d'ici là* plutôt que *d'ici à là.*

2. L'usage familier remplace souvent *ici* par *là* : *Je suis là. Nous ne sommes pas là pour nous amuser.*

3. Dans la langue classique, on rencontre : *C'est ici où... ;* auj., on dit plutôt : *C'est ici que...*

icoglan [ikɔglɑ̃] n. m. (turc *ìtchoghlân,* de *oghlân,* page, et *ìtch,* de l'intérieur ; 1664, Fermanel, écrit *ichoglan ; icoglan,* av. 1778, Voltaire). *Vx.* Officier du palais du Sultan : *Un bonnet grec qui lui donnait l'air d'un icoglan* (Barbey d'Aurevilly).

icon(o)- [ikɔn(o)], élément tiré du gr. *eikôn, eikonos,* image, portrait, ressemblance, et qui entre, comme préfixe, dans la composition d'un certain nombre de mots.

icône [ikon] n. f. (russe *ikona,* icône, gr. byzantin *eikona,* image sainte [*ei-* se prononçant *i-*], du gr. class. *eikôn,* image, portrait, ressemblance ; 1838, Acad. [l'anc. franç. *icoine,* « image sainte » — v. 1220, Coincy —, était un emprunt direct du gr.]). Peinture religieuse sur bois, dans l'Église d'Orient, par opposition à la fresque murale : *L'atelier était encombré de plâtres, de vieilles icônes* (France). *Des calices et des icônes capa-raçonnées d'argent ou même ornées de pierres fines* (Duhamel).

iconique [ikɔnik] adj. (lat. *iconicus,* fait d'après nature, gr. *eikonikos,* qui reproduit les traits, qui représente, de *eikôn* [v. l'art. précéd.] ; 1765, *Encyclopédie* [un premier ex. en 1542, Huguet]). Se disait, dans l'Antiquité grecque, d'une statue de grandeur nature élevée à celui qui avait été trois fois vainqueur aux jeux sacrés.

iconoclasme [ikɔnɔklasm] n. m. (de *iconoclaste ;* 1836, Landais). Aux VIIIe et IXe s., doctrine des empereurs byzantins qui combattirent comme idolâtres la représentation et le culte des images du Christ, de la Vierge et des saints. (On dit aussi ICONOCLASIE, n. f. [1873, Larousse]).

iconoclaste [ikɔnɔklast] n. et adj. (gr. byzantin *eikonoklastês,* briseur d'images, du gr. class. *eikôn, eikonos* [v. ICONO-], et *klân,* briser ; milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1885, V. Hugo ; sens 4, XXe s. [« qui cherche à faire disparaître, lors d'un retournement politique, tout ce qui rappelle le régime déchu », 1962, Larousse]). **1.** Partisan des hérétiques byzantins du VIIIe et du IXe s., qui voulaient détruire les effigies du Christ, de la Vierge et des saints : *Grégoire III condamna les iconoclastes en 731. Le parti iconoclaste de Byzance.* || **2.** Qui détruit ou qui veut détruire les images, les statues du Christ, de la Vierge et des saints, les édifices sacrés : *De ces belles églises comme celle de La Charité-sur-Loire, incendiées par les mains iconoclastes des protestants* (Balzac).

|| **3.** Qui détruit ou endommage, par modernisme, des œuvres d'art anciennes : [L'auteur] *sera aussi infatigable à défendre nos édifices historiques que nos iconoclastes d'écoles ou d'académies sont acharnés à les attaquer* (Hugo). || **4.** Qui est ennemi de toute tradition : *Iconoclaste ingénu, le pauvre homme n'était même pas l'otage d'une conviction profonde* (Descaves). || *Spécialem.* Qui cherche à faire disparaître, lors d'un retournement politique, tout ce qui rappelle le régime déchu : *Toute révolution est iconoclaste.*
● SYN. : **3** *vandale.* — CONTR. : **1** *iconolâtre.*

iconoclastie [ikɔnɔklasti] n. f. (de *iconoclaste ;* 1877, Littré). Destruction systématique des images religieuses.

iconographe [ikɔnɔgraf] n. (de *iconographie ;* 1812, Mozin). Spécialiste d'iconographie.

iconographie [ikɔnɔgrafi] n. f. (de *icono-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire [le lat. *iconographia* signifiait seulement « art du dessin » et était issu du gr. *eikonographia,* peinture ou dessin de portraits, dér. de *eikonographos,* peintre ou dessinateur de portraits, de *eikôn, eikonos* — v. ICONO- —, et de *graphein*] ; 1701, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Étude descriptive des représentations figurées concernant un personnage historique ou fictif, une civilisation, un art, etc. : *Les meilleurs artistes s'égarent quand ils ne reçoivent pas d'un ecclésiastique autorisé des notions d'iconographie chrétienne* (France). *L'iconographie de Paris sous le second Empire.* || **2.** Ensemble de ces représentations réunies et classées : *Un ouvrage historique doté d'une abondante iconographie.* || **3.** *Vx.* Recueil de portraits d'hommes célèbres.

iconographique [ikɔnɔgrafik] adj. (de *iconographie ;* 1762, Acad.). Qui concerne l'iconographie : *Des documents iconographiques. Un répertoire iconographique.*

iconolâtre [ikɔnɔlɑtr] n. (gr. byzantin *eikonolatrês,* adorateur d'images, du gr. class. *eikôn, eikonos* [v. ICONO-], et *latreuein,* servir, dér. de *latris,* serviteur à gages, serviteur d'un dieu ; 1701, Furetière). Adorateur d'images (nom donné par les iconoclastes à leurs adversaires).

iconolâtrie [ikɔnɔlɑtri] n. f. (de *iconolâtre ;* 1843, Landais). Culte rendu aux images.

iconolâtrique [ikɔnɔlɑtrik] adj. (de *iconolâtrie ;* 1867, Littré). Qui est propre aux iconolâtres, à l'iconolâtrie.

iconologie [ikɔnɔlɔʒi] n. f. (de *icono-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science [le gr. *eikonologia* — de *eikôn, eikonos,* v. ICONO-, et de *logos* — signifiait seulement « langage figuré »] ; 1636, Ripa, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Art de représenter des entités en peinture par leurs attributs, leurs emblèmes. || **2.** Science permettant d'interpréter les emblèmes, les allégories figurés sur les monuments antiques.

iconologiste [ikɔnɔlɔʒist] ou **iconologue** [ikɔnɔlɔg] n. (de *iconologie ;* 1834, Landais, écrit *iconologiste ; iconologue,* 1756, d'après Trévoux, 1771). Savant spécialisé dans l'iconologie.

iconomètre [ikɔnɔmɛtr] n. m. (de *icono-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1902, Larousse). En photographie, viseur permettant de déterminer la distance focale de l'objectif à utiliser pour qu'un sujet donné couvre le format choisi.

iconoscope [ikɔnɔskɔp] n. m. (de *icono-* et de *-scope,* du gr. *skopein,* observer, examiner ; 1877, Littré, au sens de « instrument destiné à donner du relief aux images planes examinées avec les deux yeux » ; sens 1, 1902, Larousse ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Dispositif à lentille divergente montrant l'image réduite de ce qu'on veut photographier. || **2.** Tube de prise de vues sur les caméras de télévision.

iconostase [ikɔnɔstaz] n. f. (russe *ikonostas,* n. m., bas gr. *eikonostas,* du gr. class. *eikôn, eikonos* [v. ICONO-], et *stas,* part. aoriste second de *histanai,* placer debout, fixer ; 1859, Th. Gautier). Cloison couverte d'icônes, qui, dans les églises de rites orientaux, sépare la nef du sanctuaire où le prêtre fait la consécration.
● REM. Certains auteurs ont employé ce mot au masculin, conformément à son étymologie : *C'était la veilleuse, aux senteurs d'encens, d'un iconostase* (Villiers de L'Isle-Adam).

iconothèque [ikɔnɔtɛk] n. f. (de *icono-* et de *-thèque,* gr. *thêkê,* boîte, coffre, caisse ; 1968, Larousse). Dans un musée, une bibliothèque, un cabinet d'estampes, lieu réservé à la conservation de collections d'imagerie.

icosaèdre [ikɔzaɛdr] n. m. (bas lat. *icosahedrum,* icosaèdre, de l'adj. gr. *eikosaedros,* à vingt faces, dér. de *eikosi,* vingt, et de *hedra,* siège, base ; 1377, Oresme, écrit *icocedron ; icosaèdre,* 1558, Godefroy [*figure icosaedre,* même sens, 1551, L. Le Roy]). Polyèdre à vingt faces : *L'icosaèdre régulier est limité par vingt triangles équilatéraux égaux entre eux.*

icosagone [ikɔzagon] n. m. (gr. *eikosagônos,* à vingt angles ou côtés, de *eikosi,* vingt, et de *gônia,* angle, coin ; 1873, Larousse). Polygone de vingt angles et vingt côtés.
◆ adj. (1962, Larousse). Qui a vingt angles.
● REM. On a dit aussi ICOSIGONE (de *icosi-* [élément tiré du gr. *eikosi*] et de *-gone* [du gr. *gônia*] ; 1867, Littré, comme adj. et n. m.).

ictère [iktɛr] n. m. (gr. *ikteros,* jaunisse ; fin du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, 1902, Larousse). **1.** Coloration jaune de la peau, des tissus et des liquides de l'organisme, due à la présence des pigments biliaires dans le sang. || **2.** Maladie caractérisée par cette coloration de la peau : *Ce médecin craignit un ictère, et il laissa Mme Cibot foudroyée par ce mot savant, dont l'explication est jaunisse* (Balzac).
● SYN. : **2** *jaunisse.*

ictérigène [ikteriʒɛn] adj. (de *ictéri-,* élément tiré de *ictère,* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1962, Larousse). Qui détermine l'ictère : *Hépatite ictérigène.*

ictérique [ikterik] adj. (lat. *ictericus,* atteint de la jaunisse, gr. *ikterikos,* même sens, de *ikteros,* jaunisse ; 1867, Littré). Relatif à l'ictère : *Un teint ictérique.*
◆ adj. et n. (XIIIe s., *Dict. général,* écrit *itherique ; ictérique,* v. 1560, Paré). Qui est atteint d'un ictère.

ictéro-hémorragique [ikteroemɔraʒik]adj. (de *ictéro-,* élément tiré de *ictère,* et de *hémorragique ;* 1962, Larousse). Qui est caractérisé par la présence de l'ictère et d'hémorragies.

ictus [iktys] n. m. (mot lat. signif. « coup, choc, atteinte [au pr. et au fig.], battement de la mesure, battement du pouls », de *ictum,* supin de *icere,* frapper, blesser ; 1867, Littré, au sens I [aussi « temps fort marqué par la voix sur une syllabe »] ; sens II, 1878, Larousse [*ictus apoplectique, épileptique, émotif,* XXe s.]).

I. Coup frappé, dans la métrique ancienne, en marquant le temps fort d'un pied. || *Par extens.* Temps fort marqué par la voix sur une syllabe.

II. Brusque attaque d'une maladie. || *Ictus apoplectique,* attaque d'apoplexie. || *Ictus épileptique,* crise d'épilepsie. || *Ictus émotif,* en psychologie, grand choc nerveux : *Mais un choc moral de l'intensité de celui qu'il venait de recevoir n'agit-il pas sur l'organisme à la façon d'un véritable ictus ?* (Bourget).

id. (1867, Littré). Abrév. graphique de *idem.*

1. ide [id] n. m. (lat. scientif. moderne *idus,* ide, du suédois *id,* même sens ; 1800, Valmont de Bomare). Grand gardon à dos noirâtre, pouvant atteindre 40 cm de long, très répandu en Europe centrale et orientale, et que l'on trouve dans le nord et l'est de la France.

2. ide [id] n. m. (origine inconnue ; 1789, *Encycl. méthodique*). *Vx.* Au jeu du piquet à écrire, chacun des deux coups que l'on joue pour décider d'un pari.

1. idéal, e, als ou **aux** [ideal] adj. (bas lat. *idealis,* idéal, du lat. class. *idea* [v. IDÉE] ; 1578, Desportes, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1611, Cotgrave ; sens I, 3, 1762, Acad. ; sens II, 1, milieu du XVIIIe s., Buffon [*le Beau idéal,*

1760, Falconet] ; sens II, 2, 1812, Mozin [dans l'usage publicitaire, XXe s.]).

I. 1. Qui a l'existence de l'idée, qui n'existe que dans la pensée (par opposition à *réel*) : *Ne voyant rien d'existant qui fût digne de mon délire, je le nourris dans un monde idéal que mon imagination eut bientôt peuplé d'êtres selon mon cœur* (Rousseau). *Sous le monde réel, il existe un monde idéal, qui se montre resplendissant à l'œil de ceux que des méditations graves ont accoutumés à voir dans les choses plus que les choses* (Hugo). *Cette cité idéale du progrès, où il n'y aurait plus de misérables* (Zola). *Et, ramenant l'Église à la Synagogue, il réconcilie la mère et la fille dans une Jérusalem idéale* (France). *Elle* [la raison] *est seulement occupée de types et de comparaisons systématiques, de hiérarchies idéales des valeurs* (Valéry). || **2.** *Spécialem.* Qui a les caractères propres à l'idée, au concept, aux conceptions de la pensée : *La géométrie ne s'occupe pas des solides naturels ; elle a pour objets certains solides idéaux, absolument invariables, qui n'en sont qu'une image simplifiée et bien lointaine* (Poincaré). *Les nombres idéaux définis par Richard Dedekind* (Boll). [Syn. IDÉEL.] || **3.** *Littér.* Qui n'a qu'une existence chimérique, irréelle : *Je m'en allais, les poings dans mes poches crevées ; | Mon paletot aussi devenait idéal* (Rimbaud).

II. 1. Qui possède toutes les qualités propres à son type et répond à l'idée que l'esprit se forme de la perfection : *Là je retrouverais et l'espoir et l'amour, | Et ce bien idéal que toute âme désire, | Et qui n'a pas de nom au terrestre séjour* (Lamartine). *J'ai beaucoup pensé au bonheur idéal, et je pense avoir fait là-dessus des découvertes notables* (Taine). || *Le beau idéal,* en art, la perfection inaccessible. || **2.** *Fam.* Se dit d'une chose qui paraît réunir toutes les qualités désirables : *Un endroit idéal pour les vacances.* || *Par extens.* Dans l'usage publicitaire, qui surpasse, par ses qualités, ses avantages, tous les autres articles ou produits similaires : *La crème de beauté idéale. Ce produit donne au linge une blancheur idéale.*

• SYN. : **I, 1** *imaginaire, théorique ;* **3** *immatériel.* || **II, 1** *absolu, parfait, sublime, surnaturel ;* **2** *merveilleux, rêvé, sensationnel, unique.* — CONTR. : **I, 1** *concret, matériel, réel.* || **II, 1** *imparfait, relatif, vulgaire ;* **2** *abominable, détestable.*

• REM. L'adj. *idéal* a le plus souvent pour pluriel IDÉAUX, bien que l'Académie donne les deux plur. IDÉALS et IDÉAUX.

2. idéal [ideal] n. m. (allem. philosophique *Ideal,* du bas lat. *idealis* [v. l'art. précéd.] ; milieu du XVIIIe s., au sens de « ensemble des représentations abstraites les plus adéquates se rapportant à un être ou objet particulier » ; 1765, Diderot, au sens de « modèle intérieur du poète, de l'artiste » ; sens 1, 1802, Chateaubriand ; sens 2, 1843, Balzac ; sens 3, 1852, Th. Gautier ; sens 4, 1862, V. Hugo [*l'idéal, ce serait de,* av. 1902, Zola ; *ce n'est pas l'idéal,* XXe s.] ; sens 5, 1935, Acad.). **1.** Modèle que l'esprit conçoit d'une perfection absolue et qu'il ne peut atteindre : *La contemplation* [de la mer] *nous élève l'âme et donne des idées d'infini, d'idéal* (Flaubert). *Le courage* [...], *c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel* (Jaurès). || **2.** Ce qui est propre à satisfaire les exigences d'une personne dans le domaine intellectuel, moral, affectif ou esthétique, et qu'elle donne comme but à son action : *C'était Adrienne ou Sylvie, — c'étaient les deux moitiés d'un seul amour, l'une était l'idéal sublime, l'autre la douce réalité* (Nerval). *Je laisse à Gavarni, poète des chloroses, | Son troupeau gazouillant de beautés d'hôpital, | Car je ne puis trouver parmi ces pâles roses | Une fleur qui ressemble à mon rouge idéal* (Baudelaire). *J'ai un idéal : la pâleur de mon teint et ma tristesse en répondent* (Renard). *Nos admirations primitives, nos idéaux, nos grands hommes, nos sujets de merveille et d'amour s'étaient trouvés assez différents* (Valéry). *Tout son passé de fille l'aidait à se confectionner une espèce d'idéal, de vie ardente et supérieure, dont elle se sentait pénétrée* (Carco). || **3.** *Absol.* L'ensemble des valeurs spirituelles, des buts désintéressés, par opposition aux intérêts matériels, aux buts utilitaires : *Un homme sans idéal. La chimère est aux rois, le peuple a l'idéal* (Hugo). || **4.** Ce qui réalise la perfection dans le domaine envisagé et donne pleine satisfaction : *Vivre heureux, voilà l'idéal. L'idéal, pour un comédien, c'est de jouer Molière. Mon idéal, ce serait de travailler tranquillement, de manger toujours du pain, d'avoir un trou un peu propre pour dormir* (Zola). || Fam. *L'idéal, ce serait de* (et l'infinitif), *que* (et le subjonctif), la meilleure solution serait de..., que... || Fam. *Ce n'est pas l'idéal,* c'est loin d'être la solution la plus satisfaisante. || **5.** Personne qui réalise la perfection dans le domaine, l'activité qui lui est propre : *C'est l'idéal de l'employé.*

• SYN. : **2** *rêve, utopie ;* **4** *bonheur, félicité ;* **5** *modèle, parangon, type.* — CONTR. : **1** *réalité, réel.*

• REM. Le pluriel est IDÉALS OU IDÉAUX ; *idéaux* serait, selon l'Académie, « employé plutôt dans la langue technique de la philosophie et des mathématiques », *idéals,* dans le « langage de la littérature, des beaux-arts et de la morale » : *Du reste les idéals sont divers* (Hugo). *Il y a eu autant d'idéals qu'il y a eu pour les peuples de façons de comprendre la morale, l'amour, la religion, etc.* (Baudelaire). *Un système dont les idéaux sont la justice et la raison* (Benda). *L'Europe admet alors la coexistence de doctrines, d'idéals, de systèmes tout opposés* (Valéry). En fait, l'usage n'a pas tranché et l'on évite le pluriel.

idéalement [idealmɑ̃] adv. (de *idéal* 1 ; 1551, Pontus de Tyard, au sens 1 [« de façon conforme au prototype »] ; sens 2, fin du XVIIIe s.). **1.** D'une façon idéale, qui réalise la perfection : *Une femme idéalement belle.* || **2.** Dans le domaine de l'idéal, de l'imaginaire : *Vivre idéalement une aventure.*

idéalisateur, trice [idealizatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *idéaliser ;* 1845, Bescherelle). Qui idéalise : *Ainsi, tel artiste allemand ou anglais est plus ou moins propre au comique absolu, et, en même temps, il est plus ou moins idéalisateur* (Baudelaire).

idéalisation [idealizasjɔ̃] n. f. (de *idéaliser ;* 1831, Balzac). Action d'idéaliser ; résultat de cette action : *À qui faut-il encore apprendre que l'idéalisation de l'art n'opère pas forcément dans le sens de ce que le public appelle ordinairement : « la beauté » ?* (Gide). *Elle entrevoyait une sublime statue du maréchal Montcornet devant être l'idéalisation de l'intrépidité, le type de la cavalerie* (Balzac).

• SYN. : *exaltation, glorification.*

idéalisé, e [idealize] adj. (part. passé de *idéaliser*). Revêtu d'un caractère de perfection : *On ne voit plus le Mira-beau réel, mais le Mirabeau idéalisé, le Mirabeau tel que le font les peintres, pour le rendre le symbole ou le mythe de l'époque qu'il représente : il devient ainsi plus faux et plus vrai* (Chateaubriand).

idéaliser [idealize] v. tr. (de *idéal* 1 ; 1795, Villeterque). Attribuer, donner une perfection idéale à quelqu'un ou à quelque chose : *Depuis le Christ, on n'a plus fait une seule statue d'homme où la beauté adolescente fût idéalisée* (Gautier). *Longtemps, d'un œil avide, elle avait épié | Les grâces de l'enfant : et la courbe du pied, | Et l'étroit corselet d'une taille de guêpe, | Et la rondeur du sein qu'idéalise un crêpe* (Baudelaire). *La nature elle-même* [...] *n'aurait aucune valeur sans l'être conscient qui l'idéalise* (Renan).

• SYN. : *embellir, exalter, flatter, glorifier, magnifier, rehausser.*

◆ **s'idéaliser** v. pr. (sens 1, 1835, Vigny ; sens 2, 1859, Th. Gautier ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Se montrer sous un jour idéal : *Chateaubriand s'idéalise dans les « Mémoires d'outre-tombe ».* || **2.** Devenir idéal : *Le calme des jardins profonds s'idéalise* (Samain). || **3.** S'éloigner de la réalité objective : *Toute histoire nationale qui s'idéalise sort des conditions de son essence* (Thierry).

idéalisme [idealism] n. m. (de *idéal* 1 ; 1749, Diderot, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1803, Boiste ; sens I, 3, 1873, Larousse ; sens II, 1, 1863, Renan [péjor., 1904, R. Rolland] ; sens II, 2, 1828, A. F. Villemain).

I. 1. Position philosophique qui nie l'existence d'une réalité indépendante de la pensée et qui ramène la réalité des choses, des êtres matériels, aux représentations que l'esprit en a : *Idéalisme immatérialiste de Berkeley. Idéalisme transcendantal de Kant. Idéalisme absolu de Hegel.* || **2.** Ensemble des systèmes philosophiques qui, avec des différences plus ou moins notables, se réclament de ce principe. || **3.** *Idéalisme* ou *réalisme platonicien,* la doctrine de Platon, pour qui les Idées ont une existence en soi, indépendante de l'esprit qui les pense et des choses dont elles sont les modèles.

II. 1. Attitude d'esprit de celui qui fait une grande place à la recherche de l'idéal, qui conforme ses actes et ses pensées à la haute idée qu'il a de son rôle, soit dans la vie courante, soit dans un domaine particulier : *L'idéalisme de la jeunesse. L'adolescent veut bien agir, et tout ce qu'il essaie tourne mal. Alors, il devient cynique. Mais son cynisme est fait de son idéalisme déçu, de la disproportion entre son rêve et le réel* (Maurois). || *Péjor.* Attitude de celui qui refuse la réalité pour se réfugier dans des conceptions illusoires ou chimériques : *L'idéalisme de ceux qui croient à la bonne volonté de l'ennemi.* || **2.** *Spécialem.* Doctrine selon laquelle l'art, la littérature ne doivent pas se donner pour fin l'imitation du réel, mais créer des œuvres qui soient l'expression d'un idéal (par opposition au *réalisme* et au *naturalisme*) : *L'idéalisme des préraphaélites anglais. Et remarquez qu'il y a dans cet idéalisme autant et plus de vérité que n'en peut avoir le réalisme le plus scrupuleux* (France).

• SYN. : **II, 1** *utopie.* — CONTR. : **I, 1** et **2** *matérialisme.* || **II, 2** *naturalisme, réalisme.*

idéaliste [idealist] adj. et n. (de *idéal* 1 ; fin du XVII^e^ s. [d'après A. La-lande], au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon [péjor., 1935, Acad.] ; sens 3, 1957, Robert). **1.** Qui est partisan de l'idéalisme en philosophie : *Les philosophes idéalistes. Toutes les disputes des idéalistes et des matérialistes ne signifient rien pour moi* (Rousseau). || **2.** Qui a un idéal (d'ordre moral, intellectuel, esthétique), qui s'efforce d'y conformer sa vie, ses actions, ses pensées : *Le paysan est le moins romantique, le moins idéaliste des hommes* (Proudhon). *Reine et patronne des idéalistes, Madeleine a su mieux que personne affirmer son rêve* (Renan). *L'idéaliste Allemagne pouvait donc s'entendre avec la Prusse réaliste* (Lavisse). || *Péjor.* Qui est attiré par les conceptions trop idéales, imaginaires, voire chimériques, et a tendance à oublier les réalités. || **3.** *Spécialem.* En art, en littérature, qui a une conception idéale du rôle de l'artiste et estime que l'art ne doit pas se borner à reproduire la réalité, mais exprimer un idéal moral ou esthétique.

• SYN. : **2** *chimérique, rêveur, utopique.* — CONTR. : **1** *matérialiste ;* **2** *positif, pratique, réaliste.*

◆ adj. (1867, Littré). Qui est propre à l'idéalisme, qui est conforme aux thèses de l'idéalisme (en philosophie. en morale, en art, en littérature) : *Le système idéaliste de Hegel. Philosophie, morale idéaliste. Les romans idéalistes de George Sand.*

idéalité [idealite] n. f. (de *idéal* 1 ; milieu du XVIII^e^ s., au sens 2 ; sens 1, 1^er^ nov. 1789, *Journ. de Paris ;* sens 3, 1867, Littré). **1.** Caractère propre de l'idée, de ce qui n'existe que dans la pensée : *L'idéalité de la ligne droite, des figures géométriques. L'idéalité transcendantale de l'espace dans le système de Kant.* || **2.** Caractère de ce qui est idéal, de ce qui satisfait à une exigence de perfection : *Campés avec une audace et une crânerie qui font le plus heureux contraste avec l'idéalité et la mélancolie des autres figures* (Gautier). || **3.** *Vx.* Syn. de IDÉALISME (au sens 3) : *Je suis sorti de la spiritualité pour rentrer dans l'idéalité* (Renan).

◆ **idéalités** n. f. pl. (1845, Bescherelle). *Littér.* Conceptions imaginaires, rêveries : *Le pur éther des idéalités sublimes* (Pailleron).

idéat [idea] n. m. (lat. philosophique du XVII^e^ s. *ideatum,* produit mental de l'idée, du lat. class. *idea* [v. IDÉE] ; 1894, Brunschvicg). En psychologie, objet représenté dans la pensée.

idéation [ideasjɔ̃] n. f. (de *idéer,* d'après l'angl. *ideation,* « formation des idées, faculté d'avoir des idées », mot créé sur le lat. *idea* [v. IDÉE] par le philosophe anglais G. Lewes [1817-1878] ; 1870, Th. Ribot). Formation et enchaînement des idées, conçus comme une fonction de l'esprit.

idéationnel, elle [ideasjɔnɛl] adj. (de *idéation ;* 1968, Larousse). Qui se rapporte à l'idéation : *Étude de la fluidité idéationnelle.*

idée [ide] n. f. • ÉTYM. Lat. *idea,* idée [de Platon], type des choses, gr. *idea,* apparence, caractère spécifique, espèce, principe général servant à une classification, classe, forme idéale concevable par la pensée et dont chaque objet matériel est la reproduction imparfaite, conception abstraite (par opposition aux choses concrètes), lieu commun, de *ideîn,* infin. aoriste second de *horân,* voir ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « forme des choses présentes de toute éternité en Dieu ». — A : sens I, 1, 1637, Descartes (*avoir l'idée de,* 1669, Molière ; *on n'a pas idée de, a-t-on idée de,* XX^e^ s. ; *a-t-on idée !,* 1862, V. Hugo) ; sens I, 2, milieu du XVI^e^ s., Ronsard (*donner une idée d'une chose,* av. 1662, Pascal ; *ne pas avoir idée de,* 1867, Littré ; *on ne saurait se faire une idée de,* 1873, Larousse [*on ne peut se faire...,* XX^e^ s.] ; *n'avoir pas la première idée de,* 1770, Raynal [... *la moindre idée de,* XX^e^ s.] ; *avoir peu d'idées de,* v. 1770, J.-J. Rousseau ; *ne pas se faire d'idée de, ne pas avoir [d']idée de,* 1779, M^me^ de Genlis ; *avoir idée que,* 1775, Beaumarchais) ; sens I, 3, 1656, Pascal (« manière de voir, opinion », 1644, Corneille ; *être de l'idée de quelqu'un,* 1857, Flaubert ; *quelle idée,* 1835, Acad. ; *sans idée,* av. 1890, Maupassant ; *idée reçue,* av. 1880, Flaubert) ; sens I, 4, 1837, V. Hugo ; sens I, 5, 1842, Mozin ; sens I, 6, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné (*idée directrice,* XX^e^ s. ; *idée musicale,* 1867, Littré ; *avoir des idées,* v. 1770, J.-J. Rousseau) ; sens I, 7, 1690, Furetière (*pousser une idée,* 1672, Molière ; *avoir l'idée de,* 1782, Laclos ; *une riche idée,* XX^e^ s. ; *avoir de l'idée,* 1867, Littré) ; sens I, 8, 1668, Racine (*idée mère,* 1745, Charp) ; sens I, 9, 1762, Acad. ; sens I, 10, 1827, Stendhal (*l'idée de ; l'idée que,* 1830, Stendhal ; *à l'idée de,* 1887, Zola ; *à la seule idée de,* 1779, M^me^ de Genlis ; *rien qu'à l'idée de,* XX^e^ s.) ; sens I, 11, 1670, Molière (« caprice, fantaisie », XVIII^e^ s., Brunot ; *idée de derrière la tête,* av. 1662, Pascal) ; sens I, 12, 1867, Littré (adverbialem., 1873, Larousse) ; sens II, 1, 1564, J. Thierry ; sens II, 2, 1573, Desportes ; sens II, 3, 1651, Corneille ; sens II, 4, 1679, Bossuet ; sens III, 1, 1548, Rabelais ; sens III, 2, XX^e^ s. ; sens III, 3, 1867, Littré ; sens III, 4, av. 1650, Descartes (aussi *idées innées ; idées adventices, idées factices,* 1873, Larousse) ; sens III, 5, 1865, Cl. Bernard ; sens III, 6, 1753, *Encyclopédie* (III, 745) ; sens III, 7, 1830, Balzac (en termes de psychiatrie ; au sens général, 1842, Mozin). — B : sens 1, 1666, La Fontaine (*dans mon idée,* XX^e^ s. [*à mon idée,* même sens, 1842, Mozin] ; *en idée,* 1644, Corneille [*par idée,* même sens, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné]) ; sens 2, 1653, Corneille.

A. Ce qui est conçu ou concevable par l'esprit.

• **I.** DANS L'USAGE COURANT **1.** Tout objet de pensée, tout phénomène psychologique d'ordre représentatif, c'est-à-dire qui ne relève pas du domaine de l'affectivité ou de l'action : *Une idée vraie. Une idée juste, claire. Exprimer une idée. Des associations d'idées. Perdre le fil de ses idées. Avoir des idées embrouillées. L'idée du devoir paraissait trop dans sa manière d'être, et allait quelquefois jusqu'à lui donner une physionomie anglaise* (Stendhal). *Lorsque je me réveillai le lendemain matin, et que je voulus me souvenir de ce que j'avais fait la veille, j'eus beaucoup de peine à lier quelques idées* (Balzac). *Une seule idée occupait sa tête vide d'ouvrier sans travail et sans gîte, l'espoir que le froid serait moins vif après le lever du jour* (Zola). *Mais il arrive, cette fois, que mon mouvement attaque ma conscience par un système de rythmes assez savant, au lieu de provoquer ce composé d'images, de paroles intérieures, d'actes virtuels que*

l'on nomme Idée (Valéry). *Il y a, paraît-il, des sots pour qui les chiffres représentent des idées, des images, des relations* (Arnoux). *L'idée lui vint qu'il avait soif* (Aymé). *La justice est à la fois une idée et une chaleur de l'âme* (Camus). || *Avoir l'idée de,* penser à : *Les Arabes, à l'époque de Mahomet, n'avaient pas l'idée d'un ouvrage de longue haleine* (Renan). || *On n'a pas idée de, a-t-on idée de,* comment peut-on agir ainsi : *On n'a pas idée de venir si tard. A-t-on idée de s'habiller pareillement !* || Absol. *A-t-on idée !,* est-ce possible ! || **2.** Vue, représentation sommaire de quelque chose ; aperçu d'une question : *Avoir, se faire une idée de la difficulté d'une entreprise. Je vais vous citer un fait qui vous donnera une idée de sa désinvolture. Avez-vous une idée du temps qu'il vous faudra pour exécuter ce travail ?* || *Donner une idée d'une chose,* en donner une image approximative, la faire connaître dans ses grandes lignes : *Il ne sera pas hors de propos de donner une idée de la cour d'Angleterre* (Hamilton). *Les étoiles percèrent* [...], *mais leur lumière était dorée* [...]. *Je ne puis en donner une idée* (Chateaubriand). || *Ne pas avoir idée de,* ne pas pouvoir imaginer : *Vous n'avez pas idée des souffrances qu'il a endurées.* || *On ne peut, on ne saurait se faire une idée de,* on ne peut se figurer, se représenter (en parlant de ce qui est surprenant, extraordinaire). || *N'avoir pas la première* (vx), *la moindre idée d'une chose,* être tout à fait ignorant sur ce point : *Je n'ai pas la moindre idée de l'heure qu'il est.* || Vx. *Avoir peu d'idées d'une chose,* ne pas la soupçonner, par manque de finesse, de perspicacité : *M^me de Benzenval était une très bonne femme, mais bornée et trop pleine de son illustre noblesse polonaise ; elle avait peu d'idées des égards qu'on doit aux talents* (Rousseau). || Vx. *Ne pas se faire d'idée de, ne pas avoir d'idée de,* ne pas pouvoir comprendre quelque chose. || *Avoir idée que,* être porté à croire que, avoir l'impression que : *J'ai idée que c'est moi que vous voulez voir.* || **3.** Manière personnelle de concevoir quelque chose : *Le relieur, plein de respect pour le savoir, se faisait une haute idée de tous ceux qui le donnent* (France). *Toute politique et toute morale se fondent, en définitive, sur l'idée que l'homme a de l'homme et de son destin* (Valéry). *Leur métier de constructeurs d'empire leur a inspiré une haute idée de leurs devoirs d'hommes blancs* (Maurois). || *Absol.* Manière de voir, opinion : *Maman me battait quand je ne faisais pas les choses à son idée* (Balzac). *On est l'homme de son idée ; il y a beaucoup moins d'idées que d'hommes, ainsi tous les hommes d'une même idée sont pareils* (Proust). || Vx. *Être de l'idée de quelqu'un,* être de son avis : *Quoique sans doute la petite soit de mon idée, il faut pourtant lui demander son avis* (Flaubert). || *Quelle idée !,* exclamation indiquant une nuance d'étonnement, de réprobation ; *fam.,* naturellement, bien sûr. || Vx. *Sans idée,* sans savoir quoi penser de quelque chose : *Les campagnards, stupéfaits et sans idée, ne répondirent pas* (Maupassant). || *Idée reçue,* poncif, cliché, automatisme de la pensée ou des mots. || **4.** Absol. et vx *L'idée,* l'ensemble des idéaux qui inspirent le mouvement intellectuel d'une époque : *Les penseurs sont les serviteurs de l'idée* (Littré). || **5.** *Littér.* Système de pensée, doctrine, ou le principe moteur d'un tel système (avec un adjectif qui en précise l'objet) : *L'idée cartésienne, l'idée fouriériste. Il semble que l'idée monarchique coure un bien grand péril* (Aymé). || **6.** Conception plus ou moins originale ou féconde dans le domaine intellectuel, scientifique, artistique, etc. : *L'abondance, l'élévation des idées. Une idée de roman. On doit donner libre carrière à son imagination ; c'est l'idée qui est le principe de tout raisonnement et de toute invention* (Cl. Bernard). *La prose du Grand Siècle s'est formée par le raisonnable. Elle n'est puissante dans Bossuet, elle n'est piquante dans Molière, que par la nudité substantielle et les fortes articulations qui font paraître le rapport, ou, en d'autres mots, l'idée* (Alain). *Des idées en tête quand on a les fers aux pieds, ce n'est pas dangereux* (Aymé). || *Idée directrice,* donnée, indication d'ordre général dont dépendent les arguments d'une démonstration, les articulations d'un exposé. || *Idée musicale,* structure mélodique ou rythmique qui sous-tend un passage, une partie d'une œuvre. || Absol. *Avoir des idées,* avoir un esprit fécond, inventif : *Cet auteur a des idées.* || **7.** Pensée neuve ou inattendue, découverte d'une solution à quelque problème : *Une bonne, une mauvaise idée. Avoir une idée. Un livre plein d'idées. Depuis trois quarts d'heure, le cœur d'Octave était abreuvé d'amertume ; il fut saisi de cette idée : Armance ne me fait pas de compliment, elle seule ici est étrangère à ce redoublement d'intérêt que je dois à de l'argent, elle seule ici a quelque noblesse d'âme* (Stendhal). *Alors, c'est une bonne idée, dites, monsieur l'Abbé ? Eh bien ! c'est moi qui l'ai eue. Maman, vous savez, elle n'a pas beaucoup d'idées... Oh ! je ne lui en fais pas un reproche...* (France). || Fam. *Pousser une idée,* développer tout ce qu'elle contient implicitement. || *Avoir l'idée de* (suivi d'un infinitif), concevoir le projet de : *Aura-t-il l'idée de lui en parler ?* || Fam. *Une riche idée,* une trouvaille ingénieuse. || Absol. et fam. *Avoir de l'idée,* avoir de l'intelligence, un esprit plein de ressources. || **8.** Première pensée de quelque chose, première conception d'une œuvre : *Les Grecs ont emprunté des Égyptiens l'idée de la forme des temples* (Barthélemy). || *Idée mère,* inspiration fondamentale d'une œuvre, d'une civilisation, d'une manière d'être ou d'agir. || **9.** Première indication, ébauche de quelque chose : *Jeter une idée sur le papier. Ce n'est encore qu'une idée.* || **10.** *L'idée de* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), *l'idée que* (suivi d'une proposition), l'éventualité, la perspective de ou que : *Je n'acceptais pas sans fureur l'idée d'une guerre* (Duhamel). *L'idée d'être calomniée à ce point n'était jamais venue à Armance* (Stendhal). *L'idée qu'il pouvait échouer ne lui était pas venue à l'esprit.* || *À l'idée de, à la seule idée de, rien qu'à l'idée de* (fam.), par le fait, par le seul fait d'envisager : *Un homme épouvanté à l'idée de passer sans boire un temps quelconque* (France). || **11.** Intention arrêtée, dessein, résolution : *C'est son idée, il ne veut pas en démordre. On ne peut lui ôter cette idée de la tête.* || *Avoir de la suite dans les idées,* être persévérant dans ses projets, être obstiné. || *Spécialem.* Caprice, fantaisie : *Agir selon son idée. N'en faire qu'à son idée. Vivre à son idée.* || Fam. *Idée de derrière la tête,* résolution inavouée, qui se laisse soupçonner sans se découvrir. || **12.** Fam. *Une idée (de),* une quantité infime de : *Une influence de veloutine, une idée d'iris* (Villiers de L'Isle-Adam) ; *adverbialem.,* un tout petit peu : *Culotte et pourpoint m'allaient comme un gant, bien qu'une idée larges* (Arène).

• **II.** DANS LA LANGUE CLASSIQUE **1.** « Image de quelque chose qui se forme dans notre esprit par l'entremise d'un objet extérieur ou de quelque autre manière de concevoir » (Richelet, 1680) : *Je m'en vais avec le bon abbé et mes livres, et votre idée dont je recevrai tous mes biens et tous mes maux* (Sévigné). *Mais de ce souvenir mon âme possédée | A deux fois en dormant revu la même idée* (Racine). || **2.** Modèle, type idéal, création de l'esprit : *Il est mon idée sur la perfection de l'amour* (Sévigné). *D'un nouveau personnage inventez-vous l'idée ?* (Boileau). || **3.** Image vaine, fausse apparence : *Le Roi n'est qu'une idée, et n'a de son pouvoir | Que ce que par pitié vous lui laissez avoir* (Corneille). *Vos chevaux, Monsieur ?* [...] *Ce ne sont plus rien que des idées ou des fantômes, des façons de chevaux* (Molière). || **4.** Représentation symbolique : *Encore que le règne de ce grand Messie soit souvent prédit dans les Écritures sous des idées magnifiques* (Bossuet).

• **III.** DANS LA LANGUE PHILOSOPHIQUE **1.** Chez Platon et les platoniciens, essence intelligible des choses sensibles, modèle parfait et éternel dont elles ne sont que les copies, les apparences changeantes et multiples : *L'apparence n'apparaît que par les idées. Seulement ces idées sont comme perdues, méconnaissables dans l'apparence sensible. En vain nous ouvrons de grands yeux.*[...] *Il faut un long détour avant que nous puissions penser*

explicitement l'idée dans la chose (Alain). || **2.** Chez Hegel, principe universel du devenir, qui engendre, par développement dialectique, la Nature et l'Esprit. (En ces deux sens, s'écrit généralement avec une majuscule.) || **3.** *Idées transcendantales,* ou *idées de la raison pure,* chez Kant, « concept(s) nécessaire(s) de la raison », qui ne trouvent aucune justification dans l'expérience, mais qui constituent, pour la raison théorique, l'explication dernière des choses : *Les idées de la raison pure sont l'idée de l'âme, l'idée du monde et l'idée de Dieu.* || **4.** Chez Descartes et les cartésiens, « tout ce qui est conçu immédiatement par l'esprit », y compris les images : *L'idée est la chose même conçue* (Descartes). *Quelques-unes* [de mes pensées] *sont comme les images des choses, et c'est à celles-là seules que convient proprement le nom d' « idée » ; comme lorsque je me représente un homme, une chimère, ou un ange, ou Dieu même* (Descartes). || Spécialem. *Idées innées,* les idées qui sont inhérentes à la nature de l'esprit humain et que celui-ci découvre en lui par la réflexion. || *Idées adventices,* celles qui sont fournies à l'esprit par les sens. || *Idées factices,* celles qui sont l'œuvre de l'activité de l'esprit ou de l'imagination. || **5.** *Idée « a priori »,* ou *idée préconçue,* chez Claude Bernard, hypothèse scientifique suggérée par l'observation et qui doit être soumise au contrôle expérimental. || **6.** *Idée générale,* ou simplem. *idée* (suivi d'un complément), le concept, notion d'une espèce ou d'un genre obtenue par abstraction : *L'idée de mammifère. L'idée de blancheur. L'idée de cercle. L'idée de droit. L'idée de la mort, déduite d'une expérience constante et, d'autre part, absolument incompatible avec le sentiment de l'être et l'acte de la conscience, joue un rôle remarquable dans la vie* (Valéry). || **7.** *Idée fixe,* en termes de psychiatrie, délire partiel et chronique, dans lequel un état de conscience domine toutes les actions et toutes les pensées du patient ; *par extens.,* idée qui occupe l'esprit tyranniquement, dont il ne peut se détacher : *Mais encore plus fidèle à l'honneur qu'à l'idée fixe qui le tourmentait, le vieux marquis de Malivert ne manquait jamais de commencer par ces mots les ouvertures qu'il faisait dans la société* (Stendhal). *Nana se désespérait de ne pouvoir réaliser un projet passé à l'idée fixe* (Zola). *Il cherchait la solitude des champs, pour s'y livrer, tout son soûl, comme un maniaque, à l'obsession de ses idées fixes* (Rolland). *Il faut, à cette considération, ajouter l'idée fixe, qui domine le peuple allemand, de la supériorité de sa race* (Gide).

● SYN. : **I, 2** *aperçu, avant-goût, échantillon, exemple ;* **3** *conception, connaissance, notion, opinion ; avis, sentiment, vue ;* **7** *illumination, inspiration, trouvaille ;* **9** *esquisse, linéament, schéma ;* **10** *hypothèse, possibilité, probabilité ;* **11** *détermination, intention, plan, projet ; désir, gré, volonté ;* **12** *goutte, larme, once, pointe, soupçon* (fam.). || **III, 1** *archétype ;* **6** *concept ;* **7** *psychose ; dada* (fam.), *hantise, manie, marotte* (fam.), *obsession.*

B. L'esprit qui conçoit.

1. L'esprit, l'intellect : *Avoir, se mettre quelque chose dans l'idée. Il me vient à l'idée, dans l'idée que..., de... On ne peut lui enlever de l'idée que... Il parlait, et on se sentait dans son idée, confondu avec les choses* (Valéry). || Fam. *Dans mon idée,* dans mon esprit, selon ce que je pense. || *En idée,* se dit de ce qui n'a d'existence que dans la pensée : *Ses succès n'existent qu'en idée. Après les avoir pansés en idée, Roger donne à ses chevaux* [de bois] *une avoine imaginaire* (France). || **2.** *Class.* Faculté d'imaginer, imagination : *Sans te gêner l'idée après leur caractère, | Pour les bien exprimer tu n'auras qu'à portraire* (Corneille).

● SYN. : *tête.*

◆ **idées** n. f. pl. (sens 1, 1764, Voltaire [*les idées nouvelles,* 1835, Acad. ; *idées creuses,* 1740, Acad. ; *vivre avec ses idées,* XXe s.] ; sens 2, av. 1801, Rivarol [« les spéculations sociales, métaphysiques, etc. », 1832, Balzac] ; sens 3, 1799, Brunot ; sens 4, v. 1770, J.-J. Rousseau [*avoir des idées noires,* 1740, Acad. ; *se faire des idées,* 1873, Larousse — « se faire des illusions », XXe s. ; *donner des idées à quelqu'un,* 1882, Zola]). **1.** Ensemble des opinions d'un homme, d'une société, d'une époque : *Exposer, défendre ses idées. Les idées de Rousseau sur l'éducation. Les idées de la bourgeoisie. Les idées de l'Antiquité. Des idées rétrogrades, avancées, progressistes en politique. Des idées larges, étroites en morale. Une femme d'esprit, qui n'a pas des idées bien arrêtées sur les mérites littéraires, m'a prié, moi indigne, de corriger le style de ce roman* (Stendhal). *Nous n'avions pas les mêmes idées, la patronne et moi, sur les dates de paiement* (Tr. Bernard). *Il essaie tout naïvement d'accorder ses idées à celles des autres ; il n'y arrive jamais, c'est une première déception* (Alain). *Les Français gagnèrent à leurs idées les nations mêmes qui s'étaient révoltées contre leur domination* (Sorel). || *Les idées nouvelles,* éléments de changement, de renouvellement dans le mouvement général des opinions, des tendances d'une époque. || Péjor. *Idées creuses,* projets irréalisables. || Péjor. *Vivre avec ses idées,* garder obstinément ses préjugés, ses illusions. || **2.** Absol. *Les idées,* l'ensemble de la vie intellectuelle d'une époque, d'une civilisation : *L'histoire des idées au XVIIIe s. L'évolution des idées ; spécialem.,* les spéculations sociales, métaphysiques, etc. : *Un théâtre d'idées.* || **3.** Système doctrinal de pensée, philosophique, religieux, social, etc. : *Les idées de Malebranche. Les idées de Teilhard de Chardin. Les idées de Turgot.* || **4.** Dispositions d'esprit, représentations colorées d'une certaine affectivité : *Des idées gaies, roses, sombres. Aujourd'hui, papa a des idées saugrenues* (Aymé). || *Avoir des idées noires,* être sombre, avoir une vue pessimiste des choses. || Fam. *Se faire des idées,* imaginer faussement quelque chose : *Je vous assure, protesta Monglet d'une voix étranglée, vous vous faites des idées* (Aymé) ; *ironiq.,* se faire des illusions : *S'il espère recevoir des compliments, il se fait des idées.* || Fam. *Donner des idées à quelqu'un,* éveiller en lui des désirs sensuels par une attitude, une allusion inconvenante : *Leurs bêtises* [des hommes] *lui causaient* [à Adèle] *si peu de plaisir qu'elle restait sale exprès, afin de ne pas leur donner des idées* (Zola).

● SYN. : **1** *conception, position, thèse, vues ;* **3** *doctrine, système, théorie.*

idée-force [idefɔrs] n. f. (de *idée* et de *force ;* 1890, A. Fouillée). Terme créé par A. Fouillée pour souligner que l'idée n'a pas seulement un caractère intellectuel, mais comporte un aspect actif et efficace, un germe d'action.

● Pl. *des* IDÉES-FORCES.

idéel, elle [ideɛl] adj. (de *idée ;* 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2, 1843, Proudhon). **1.** Qui se rapporte aux idées. || **2.** Syn. de IDÉAL 1 (au sens I, 2).

idéer [idee] v. tr. (de *idée ;* 1828, Mozin). Former des idées (rare) : *Le mot « idéer » me paraît préférable à ceux de « comprendre » et de « concevoir »* (Bonald). *Un produit de la faculté d'idéer* (Goncourt).

idem [idɛm] adv. (mot lat. signif. « la même chose », neutre de *idem,* le même, dér. de *is,* il, lui, celui-ci ; v. 1501, *Jardin de Plaisance,* au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Le, la même (chose, objet, personne) [s'emploie dans les citations, les listes, les énumérations, etc., souvent sous la forme abrégée ID., pour éviter des répétitions] : *Table en sapin, 10 francs ; idem en chêne, 25 francs* (Littré). || **2.** *Fam.* Aussi, de même : *Cheveux blonds, sourcils idem* (Balzac). *Il est reçu à l'examen, et moi idem.*

● REM. S'emploie souvent sous la forme abrégée *id.*

identifiable [idɑ̃tifjabl] adj. (de *identifier ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers [« dont on peut établir l'identité », 1908, Larousse]). Se dit d'une personne ou d'une chose que l'on peut identifier, reconnaître comme étant telle ou telle : *Un manuscrit aisément identifiable. Identifiables à leurs feutres pointus* (Le Goffic). || *Spécialem.* En parlant d'une personne, dont on peut établir l'identité, c'est-à-dire l'état civil, l'origine, la qualité : *Un amnésique, un cadavre difficilement identifiable.*

● SYN. : *reconnaissable.* — CONTR. : *méconnaissable.*

identification [idɑ̃tifikasjɔ̃] n. f. (de *identifier* ; 1610, Coton, puis 1758, Gohin, au sens 1 ; sens 2, XXe s. [« processus psychique par lequel un individu se confond... avec une personne », 1947, A. Lalande] ; sens 3, 1883, Renan [en matière de défense aérienne, v. 1940]). **1.** Action d'identifier, d'assimiler une chose ou une personne à une autre ; résultat de cette action : *L'identification de la justice et de l'ordre établi. L'identification par les Grecs des étrangers avec les Barbares.* || **2.** Action de s'identifier, de se confondre avec quelqu'un ou avec quelque chose : *L'identification de la passion avec son objet. L'identification d'un acteur avec son rôle.* || *Spécialem.* Processus psychique par lequel un individu se confond, de façon plus ou moins durable, avec une autre personne. || **3.** Action d'identifier quelqu'un ou quelque chose, d'établir l'identité d'une personne, de reconnaître une chose comme étant telle ou telle : *L'identification d'un criminel. L'identification d'une peinture ancienne.* || *Spécialem.* En matière de défense aérienne, détection de la qualité d'ami ou d'ennemi d'un appareil en vol.

• SYN. : **1** *assimilation* ; **2** *projection, transfert.*

identifier [idɑ̃tifje] v. tr. (lat. scolast. *identificare,* identifier, du lat. class. *idem,* le même, la même chose [v. IDEM], et *facere,* faire ; 1610, Coton, au sens 2 ; sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1907, Larousse [aussi du point de vue judiciaire et au sens de « reconnaître le caractère d'un élément de signalement... »] ; sens 4, 1935, Acad. [*identifier... un nom de lieu,* 1867, Littré ; *identifier un avion,* v. 1940]). **1.** Rendre identique à (rare) : *Cet amour du cœur qui nous identifie avec l'homme aimé, je n'ai pu le ressentir deux fois* (Balzac). *La passion de mentir l'avait identifié au masque qu'il portait.* || **2.** Estimer, déclarer identique, assimiler quelqu'un ou quelque chose à une autre personne ou à une autre chose (se construit avec un second complément d'objet introduit par *à* ou *avec,* ou bien avec deux compléments d'objet coordonnés par *et*) : *Identifier la patrie au village où l'on est né. Identifier un homme avec un régime politique. Il identifie le crime et le châtiment* (France). || **3.** Reconnaître quelqu'un, pouvoir préciser qui il est : *Identifier un visage dans la foule.* || *Spécialem.* Du point de vue judiciaire, établir l'identité, l'état civil d'une personne, d'un cadavre : *L'anthropométrie permet d'identifier les criminels. Identifier un corps. La police, immédiatement prévenue, a pu identifier sans retard les douze victimes de cette boucherie sauvage* (Aymé). || *Par extens.* Reconnaître le caractère d'un élément de signalement, la provenance ou le sens d'un indice : *Identifier des empreintes. Identifier la couleur des cheveux.* || **4.** Reconnaître la nature d'une chose, pouvoir la classer, préciser dans quelle catégorie elle entre : *Identifier un tableau de maître. Identifier un accent régional. Un parfum violent monta jusqu'à lui, un parfum de cassolette orientale, de benjoin, d'encens ; un parfum connu, et que cependant il ne parvenait pas à identifier* (Martin du Gard). || *Identifier un lieu, un nom de lieu,* déterminer le nom moderne qui correspond au nom ancien de ce lieu. || *Identifier un avion,* dans le domaine militaire, reconnaître si un appareil est ami ou ennemi.

• SYN. : **3** *remettre.*

◆ **s'identifier** v. pr. (sens 1, av. 1778, Voltaire ; sens 2, v. 1770, J.-J. Rousseau). **1.** Devenir identique à, se confondre avec : *L'amour s'identifie tellement à l'objet aimé que dans son désespoir même il y a quelque charme* (Constant). *Le droit public et le droit des gens tendent à s'identifier de plus en plus* (Proudhon). *M. de Terremondre [...] montrait exactement ce qu'il fallait de passions militaristes et cléricales pour s'identifier à la haute aristocratie terrienne* (France). || **2.** Se rendre, en pensée, identique à une autre personne, se pénétrer de ses sentiments : *Mon cœur, errant d'objet en objet, s'unit, s'identifie à ceux qui le flattent* (Rousseau). *Un auteur qui s'identifie à ses héros. L'acteur s'identifie à son personnage.*

identique [idɑ̃tik] adj. (lat. scolast. *identicus,* identique, dér. du lat. class. *idem,* le même, la même chose [v. IDEM] ; 1610, Coton, au sens 1 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *identiquement* ; « qui est absolument semblable à ce dont il est question », 1862, V. Hugo ; *polynômes identiques,* XXe s. — d'abord *équations identiques,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, milieu du XVIIIe s., Buffon [*proposition identique,* 1867, Littré — *identique,* n. f., XXe s.]). **1.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui est absolument semblable à une autre, qui, tout en étant distincte, ne présente aucune différence avec elle (se construit avec la prép. *à* ou [vx] *avec* ; parfois, en mathématiques, avec *entre*) : *Trois cents chouans dont les costumes étaient identiques avec ceux des réquisitionnaires débouchèrent par les bois de la droite* (Balzac). *Parmi les milliers de fruits que peut donner un même arbre, il est impossible d'en trouver deux identiques, car ils seraient le même* (Baudelaire). *Il ne peut y avoir d'union intime qu'entre des êtres identiques* (Nodier). *Deux tables identiques. Deux triangles identiques entre eux.* || *Absol.* Qui est absolument semblable à ce dont il est question : *Une nourriture identique pour tous. Dans la même situation, nous aurions eu une réaction identique.* || *Polynômes identiques,* polynômes formés exactement des mêmes termes. || **2.** Se dit d'un être qui reste fondamentalement le même dans le temps, qui conserve ses caractères essentiels en dépit de son évolution : *La physionomie de cette ville est demeurée identique. De la naissance à la mort, nous avons une personnalité identique. Je demeure [...] toujours identique à moi-même* (Arnoux). || **3.** Qui est unique, qui ne fait qu'un seul et même objet, bien que des appellations ou des applications différentes en masquent l'unicité : *Ces fournitures ont une provenance identique. On reconnaît dans toutes les langues indo-européennes un fond identique.* || *Proposition identique,* ou *identique* n. f., en logique, tautologie, proposition dont le prédicat et le sujet sont une seule et même chose, en propres termes ou sous une forme développée.

• SYN. : **1** *analogue, pareil* ; **2** *égal, immuable, inaltérable, inchangé* ; **3** *commun, unique.* — CONTR. : **1** *différent, dissemblable, divers* ; **2** *changeant, contraire, protéiforme, variable* ; **3** *varié.*

◆ n. m. (1867, Littré). *Vx.* Ce qui est identique : *Le principe des identiques.*

identiquement [idɑ̃tikmɑ̃] adv. (de *identique* ; 1574, *R. Ét. Rab.,* II, 178). De façon identique : *D'autres machines, identiquement construites, montées avec le même soin, ne montraient aucune de ses qualités* (Zola). *Mais il faut avouer que le problème pour les deux partis était identique et identiquement insoluble, les situations, affreusement stationnaires* (Valéry).

• SYN. : *pareillement.* — CONTR. : *différemment, diversement.*

identité [idɑ̃tite] n. f. (bas lat. *identitas,* identité, dér. du lat. class. *idem,* le même, la même chose [v. IDEM] ; 1327, Varin, écrit *ydemtité,* au sens de « égalité sociale entre différentes personnes » ; 1370, Oresme, écrit *identité,* au sens de « fait d'être uni avec quelqu'un » ; sens 1, 1611, Cotgrave [« accord intime », av. 1865, Proudhon] ; sens 2, 1869, Lautréamont [en psychologie, 1756, Voltaire] ; sens 3, 1810, Code pénal [*pièces d'identité,* XXe s. ; *carte d'identité,* 1931, Larousse ; *plaque d'identité,* 1907, Larousse — pour un cycle ; pour un militaire, 1888, Larousse ; *identité judiciaire,* XXe s.] ; sens 4, 1808, Laplace ; sens 5, XXe s. [aussi *principe d'identité*] ; sens 6, 1839, Acad.). **1.** Qualité de deux ou plusieurs choses identiques, qui sont exactement de la même nature, qui présentent les mêmes caractères (on dit plus précisément *identité qualitative, spécifique* ou *abstraite*) : *Identité entre deux versions d'un texte. Identité d'un terme avec un autre. La dernière réunion a montré la parfaite identité de vues entre les deux parties. Non seulement il y aura, dans le cas de progrès, identité entre la liberté et la fatalité, mais cette identité a toujours existé* (Baudelaire). *J'ai étudié les principes du jeu de dés et établi l'identité des résultats lorsqu'on considère un grand nombre de coups* (Arnoux). || *Par extens.* Accord intime : *Mais cette identité du livre et de l'auteur n'a-t-elle pas un danger ?* (Michelet). || **2.** Caractère de ce

qui est permanent, demeure fondamentalement le même dans le temps : *Qu'elle ne soit* [cette existence] *qu'une longue identité de nous-mêmes* (Fromentin). *Vieil océan, tu es le symbole de l'identité : toujours égal à toi-même* (Lautréamont). || *Spécialem.* En psychologie, la conscience d'être durant toute sa vie, malgré tous les changements, le même être pensant (on dit aussi *identité personnelle*) : *L'identité du moi. C'est la mémoire qui fait votre identité ; si vous avez perdu la mémoire, comment serez-vous le même homme ?* (Voltaire). || **3.** Ensemble des éléments qui déterminent l'état civil et le signalement d'une personne, et qui établissent son individualité au regard de la loi : *Établir, vérifier l'identité de quelqu'un. C'est le moyen* [...] *que les agents de la Sûreté emploient pour s'assurer de l'identité des malfaiteurs qu'ils recherchent* (France). || *Pièces d'identité,* documents officiels qu'une personne doit produire pour prouver son identité. || *Carte d'identité,* pièce officielle délivrée par les préfets et sous-préfets, portant la photographie, le signalement et l'état civil d'une personne, et qui est destinée à lui permettre de justifier de son identité. || *Plaque d'identité,* plaque en métal fixée obligatoirement à un cycle ou à un cyclomoteur et indiquant le nom et l'adresse de son propriétaire ; plaque métallique portée par tous les militaires en opérations et qui donne les indications permettant leur identification (nom, numéro de recrutement). || *Identité judiciaire,* service de la police judiciaire qui classe les fiches anthropométriques des personnes arrêtées. || **4.** Caractère de ce qui, sous divers noms, divers aspects, ne fait qu'une seule et même chose (on dit aussi *identité numérique* ou *concrète*) : *L'identité du lac Léman et du lac de Genève. Identité des fins que nous poursuivons sous des apparences contraires. Il a fallu sans doute une longue suite d'observations pour reconnaître l'identité de deux astres que l'on voyait le matin et le soir s'éloigner et se rapprocher alternativement* (Laplace). || **5.** En logique, relation existant entre deux termes identiques. || *Principe d'identité,* principe de la logique traditionnelle selon lequel une chose est elle-même, et ne peut être à la fois elle-même et son contraire. || **6.** En mathématiques, égalité (notée par le signe =) qui est vérifiée pour toutes les valeurs numériques attribuées aux lettres qu'elle comporte. [Ex. $(a + b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$.]

• SYN. : **1** *accord, coïncidence, similitude ;* **2** *permanence.*

idéogramme [ideɔgram] n. m. (de *idéo-*, élément tiré du gr. *idea* [v. IDÉE], et de *-gramme*, gr. *gramma*, caractère gravé, caractère d'écriture, dér. de *graphein*, écrire ; 1867, Littré). Signe graphique qui, dans certaines langues, exprime une idée, et qui peut soit figurer l'image de l'objet désigné, soit noter le son indécomposé du mot désignant un objet : *Les idéogrammes chinois. Les rues de Hong-Kong sont sales, comme chacun sait. Les petites boutiques aux enseignes verticales, portant quatre ou cinq idéogrammes rouges ou verts, répandent depuis le lever du jour, tout autour de leurs étalages de produits suspects, de menus détritus aux parfums fades qui finissent par recouvrir entièrement les trottoirs* (Robbe-Grillet).

idéographie [ideɔgrafi] n. f. (de *idéo-*, élément tiré du gr. *idea* [v. IDÉE], et de *-graphie*, du gr. *graphein*, écrire ; 1839, Acad.). Représentation directe des idées par des signes qui en suggèrent l'objet : *On voit se constituer peu à peu une sorte d'idéographie des relations figurées entre qualités et quantités, langage qui a pour grammaire un ensemble de conventions préliminaires (échelles, axes, réseaux, etc.)* [Valéry].

idéographique [ideɔgrafik] adj. (de *idéographie ;* 1827, *Revue britannique*, XI, 192). Qui est propre à l'idéographie : *L'écriture idéographique s'attache à représenter l'objet ; l'écriture phonétique note seulement les sons, la prononciation.*

idéologie [ideɔlɔʒi] n. f. (de *idéo-*, élément tiré du gr. *idea* [v. IDÉE], et de *-logie*, du gr. *logos*, discours, science ; 1797, Destutt de Tracy, aux sens I, 1-2 ; sens II, 1, fin du XIXe s. ; sens II, 2, v. 1800, Brunot).

I. 1. Étude des idées considérées indépendamment de toute implication métaphysique (c'est-à-dire des faits de conscience), de leurs lois, de leur origine, que se proposaient Destutt de Tracy et les philosophes de son groupe : *Stendhal s'enthousiasma pour l'idéologie : d'où son goût pour les schémas psychologiques.* || **2.** École philosophique de Destutt de Tracy, qui continuait le sensualisme de Condillac et dont les principaux représentants furent Cabanis, Volney, Garat, Daunou, etc.

II. 1. Ensemble d'idées (philosophiques, religieuses, politiques, économiques, etc.) formant un système plus ou moins cohérent, dont se réclame un groupe social, un parti, un gouvernement, un individu, et qui inspire son action : *L'idéologie marxiste. L'idéologie révolutionnaire. Assurément, une des marques les plus nettes de l'homme d'action, c'est la tendance à ne pas s'encombrer de théories, à mépriser les idéologies* (Lanson). *Une idéologie nouvelle, génératrice à son tour de pensée et d'action, dont l'humanité se nourrira, s'enivrera un certain temps* (Martin du Gard). *Est-ce qu'il existe chez ces gens-là une idéologie de classe, une politique de classe, une conscience collective, une volonté de lutte ?* (Aymé). *L'histoire de la première Internationale, où le socialisme allemand lutte sans arrêt contre la pensée libertaire des Français, des Espagnols et des Italiens, est l'histoire des luttes entre l'idéologie allemande et l'esprit méditerranéen* (Camus). || **2.** *Péjor.* Théorie, raisonnement qui repose sur des abstractions sans rapport avec la réalité, ou qui, sous une prétention d'idéal, ne recouvre que chimères : *Il avait la pensée en horreur* [...], *c'est-à-dire que sa nature répugnait à l'idéologie et aux idées creuses* (France). *Mais voici un autre point remarquable de ressemblance ; ils professent tous deux le mépris de l'idéologie, la spéculation pure ne plaît ni à l'un ni à l'autre...* (Valéry). *Chez nous, il n'y a pas seulement idéologie, il y a réalisme* (Martin du Gard).

• SYN. : **II, 1** *doctrine ;* **2** *rêve, utopie.*

idéologique [ideɔlɔʒik] adj. (de *idéologie ;* 1801, Destutt de Tracy, au sens 1 ; sens 2-3, 1904, P. Bourget). **1.** *Vx.* Qui se rapporte à l'idéologie (au sens I, 1) : *L'école idéologique est la fille naturelle de Locke* (Cousin). || **2.** Qui tient à une idéologie : *Mais ce n'était pas seulement le cœur ardent de l'« Ode à la joie » dont le jeune Beethoven avait ressenti l'élan. Il a certainement connu la signification idéologique qu'y attachait Schiller* (Rolland). || **3.** Qui a trait aux idées ou aux idéologies : *Luttes idéologiques. Des divergences idéologiques.*

idéologiquement [ideɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *idéologique ;* début du XXe s.). Du point de vue idéologique, doctrinalement : *Il pouvait s'opposer idéologiquement à quelques-uns d'entre eux, souffrir de certaines incompréhensions, de certaines rudesses : il les aimait tous, parce que tous ils étaient « purs »* (Martin du Gard).

idéologiste [ideɔlɔʒist] n. m. (de *idéologie ;* 1797, Destutt de Tracy). *Vx.* Partisan du système philosophique de Destutt de Tracy.

idéologue [ideɔlɔg] n. (de *idéologie ;* v. 1800, Brunot, au sens 3 ; sens 1, 1802, Chateaubriand ; sens 2, début du XXe s. [« personne qui croit à la force des idées », 1935, Acad.]). **1.** Nom donné aux adeptes de l'idéologie, école philosophique de Destutt de Tracy, qui, à la fin du XVIIIe s. et au début du XIXe, continuait la tradition du sensualisme de Condillac : *Benjamin Constant, Lamarck, Ampère furent des idéologues.* || **2.** Personne qui formule et développe un système d'idées, une doctrine : *Mussolini et Hitler ont sans doute cherché à créer un empire, et les idéologues nationaux-socialistes ont pensé, explicitement, à l'empire mondial* (Camus). || *Par extens.* Personne qui croit à la force des idées : *Le rôle des idéologues dans la Révolution française.* || **3.** *Péjor.* Rêveur qui s'efforce d'imposer ses idées philosophiques, politiques ou sociales : *Des phrases ! des phrases ! J'ai déjà dit que je n'aimais pas les idéologues !* (France). *Les idéologues, les politiques, les orateurs de congrès s'acharnent à corrompre et les idées et les termes. Un homme d'esprit*

rassis ne saurait, sans malaise, prononcer le mot de progrès (Duhamel).

● SYN. : **1** *idéologiste ;* **2** *doctrinaire ;* **3** *idéaliste, songe-creux.*

idéo-moteur, trice [ideɔmɔtœr, -tris] adj. (de *idéo-*, élément tiré du gr. *idea* [v. IDÉE], et de *moteur,* d'après l'angl. *ideomotor,* terme créé en 1874 par le physiologiste anglais William Benjamin Carpenter [1813-1885] ; 1908, *Encyclopédie universelle du XX^e siècle*). Qui tient à la fois de la pensée et de la motricité : *Le vertige résulte d'un processus idéo-moteur.*

ides [id] n. f. pl. (lat. *idus,* n. f. pl. ; v. 1119, Ph. de Thaon). Dans le calendrier romain, quinzième jour des mois de mars, mai, juillet, octobre, et treizième jour des autres mois : *C'est aux ides de mars, en 44 av. J.-C., que César fut assassiné.*

I. D. H. E. C. [idɛk] n. m. (1943, date de la création de cet institut). Sigle de INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES.

idio- [idjo *ou* idjɔ], élément tiré du gr. *idios,* qui appartient en propre à quelqu'un ou à quelque chose, particulier, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

idioglossie [idjɔglɔsi] n. f. (de *idio-* et de *-glossie,* du gr. *glôssa,* langue, langage ; 1931, Larousse). Altération du langage, fréquente chez les enfants, qui consiste à substituer aux mots de la langue des sons dépourvus de sens.

idiolecte [idjɔlɛkt] n. m. (angloaméric. *idiolect,* du gr. *idios* [v. IDIO-] et de *[dia] lect,* dialecte, empr. du franç. *dialecte ;* v. 1960). Parler spécifique d'un membre d'une communauté linguistique et qui est une variante de la langue.

idiomatique [idjɔmatik] adj. (de *idiome,* d'après le gr. *idiômatikos,* particulier, spécial, dér. de *idiôma, -matos* [v. l'art. suiv.] ; 1845, Bescherelle [*idiomatique,* « particulier » — XVI^e s. —, était un empr. direct du gr.]). Qui est propre à une langue : *Expression idiomatique.*

idiome [idjom] n. m. (bas lat. grammat. *idioma, -matis,* idiotisme, gr. *idiôma, -matos,* propriété particulière, caractère propre, particularité de style, dér. de *idioûn,* donner en propre, de *idios* [v. IDIO-] ; 1527, Dassy, écrit *ydiomat* [*idiome,* v. 1534, B. Des Périers], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, av. 1696, La Bruyère). **1.** Langue particulière à une région : *Un mémoire sur le rôle des flexions dans l'idiome des anciens Toscans* (France). || **2.** Langue considérée dans la spécificité de ses moyens d'expression : *Elle* [Salammbô] *employait simultanément tous les idiomes des Barbares, délicatesse de femme pour attendrir leur colère* (Flaubert). || **3.** *Class.* Expression particulière à une langue : *Les divers idiomes de chaque langue* (Bossuet). || **4.** Manière de s'exprimer propre à une personne, à une époque, à un mouvement politique, etc. : *Je ne vous parlerai pas de ses moustaches grises, de ses vêtements caractéristiques, de son idiome et de ses tics* (Balzac). *Chaque révolution a son idiome.*

idiopathie [idjɔpati] n. f. (de *idio-* et de *-pathie* [du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve], d'après le gr. *idiopatheia,* sentiment qu'on éprouve pour soi-même ; 1586, Suau). Dans la langue médicale, maladie indépendante de tout autre état pathologique et qui n'est pas la conséquence d'une autre maladie.

idiopathique [idjɔpatik] adj. (de *idiopathie ;* 1602, Taxil [*affection idiopathique,* 1902, Larousse]). Qui se rapporte à l'idiopathie. || *Affection idiopathique,* maladie primitive, par opposition à *l'affection symptomatique.*

idiorrythmie [idjɔritmi] n. f. (de *idio-* et de *rythme ;* 1962, Larousse). Genre de vie religieuse pratiquée en Orient, qui repose sur la propriété individuelle et la vie en plusieurs groupes à l'intérieur du même monastère.

idiosyncrasie [idjɔsɛ̃krazi] n. f. (gr. *idiosunkrasia,* tempérament particulier, de *idios* [v. IDIO-], et de *sunkrasis,* mélange, réunion, tempérament, dér. de *sunkerannunai,* mêler avec, mélanger, de *sun,* ensemble, avec, et de *kerannunai,* mêler ; 1581, Nancel, au sens 1 ; sens 2, 1856, Baudelaire). **1.** Disposition de l'organisme particulière à chaque individu et qui fait que sa sensibilité à l'influence d'agents extérieurs lui est personnelle : *Les caractères individuels sont plus généraux (j'entends : plus humains) que les caractères ethniques. Il faut comprendre : l'homme en tant qu'individu tente d'échapper à la race. Et sitôt qu'il ne représente plus la race, il représente l'homme ; l'idiosyncrasie est prétexte à généralités* (Gide). *Chacun réagit à l'absorption de ce médicament selon son idiosyncrasie.* || **2.** Tempérament personnel : *Un homme avec son idiosyncrasie* (Pourrat).

idiot, e [idjo, -ɔt] adj. et n. (lat. *idiota* ou *-tes,* qui n'est pas connaisseur, profane, ignorant, gr. *idiôtês,* simple particulier, homme de condition modeste, homme étranger à tel ou tel métier, novice, ignorant, homme sans éducation, de *idios* [v. IDIO-] ; v. 1180, *Estoire de seint Aedward, écrit idiote* [*ydiot, idiot,* v. 1361, Oresme], au sens 1 ; sens 2, 1660, Retz ; sens 3, 1668, La Fontaine [comme injure, avec une valeur atténuée, 1731, Marivaux] ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Ignorant, inculte : *Je la fis élever selon ma politique, | C'est-à-dire ordonnant quels soins on emploierait | Pour la rendre idiote autant qu'il se pourrait* (Molière). || **2.** Se dit d'une personne qui semble d'un niveau intellectuel très bas, qui est arriérée : *L'idiot du village.* || **3.** *Fam.* Qui manque de finesse, de perspicacité ; qui est étourdi, irréfléchi : *Il a raté l'occasion : quel idiot ! Je suis idiot de ne pas avoir pensé à cela ! Pourvu que ces idiots-là n'appuient pas sur la détente, pensa-t-il* (Aymé). || S'emploie comme injure avec une valeur atténuée : *Idiot ! Tu ne pourrais pas faire attention ?* || **4.** Se dit d'une personne atteinte d'idiotie : *D'une intelligence lente et tardive, on l'avait d'abord cru idiot* (France). *Oh ! je ne pense pas qu'elle dorme ; mais c'est une idiote ; elle ne parle pas et ne comprend rien à ce qu'on dit* (Gide).

● SYN. : **2** *borné, demeuré, inintelligent, innocent, niais ;* **3** *abruti* (fam.), *ballot* (pop.), *bêta* (fam.), *cloche* (pop.), *stupide ;* **4** *arriéré mental, crétin, débile mental, imbécile, simple d'esprit.*

◆ adj. (sens 1, 1719, Brunot ; sens 2-3, XX^e s.). **1.** Se dit de ce qui marque le manque d'intelligence : *Il eut honte d'être réconforté par cette admiration idiote* (Mauriac). *Un rire idiot, un film idiot.* || **2.** *Fam.* Se dit de ce qui marque un manque de jugement, de ce qui n'est pas fondé : *Ce soir-là* [...] *j'ai été pris d'un désespoir idiot* (Aymé). || **3.** Se dit d'un événement qui met en évidence le caractère imprévisible, immérité, absurde du destin : *Une mort idiote, un accident idiot.*

● SYN. : **1** *bête, imbécile, inepte, niais, sot ;* **2** *déraisonnable, inconséquent, insensé ;* **3** *injuste, stupide.*

idiotement [idjɔtmɑ̃] adv. (de *idiot ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). De façon idiote : *Se laisser prendre au piège idiotement.*

idiotie [idjɔsi] n. f. (de *idiot* [a éliminé *idiotisme* 2, à cause de l'homonymie de ce mot et de *idiotisme* 1] ; 1836, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, XX^e s. [aussi « œuvre qui témoigne d'une absence de dons »]). **1.** Insuffisance congénitale ou acquise du développement des facultés intellectuelles : *L'idiotie est la forme la plus accentuée de l'arriération intellectuelle.* || **2.** Absence d'intelligence, de finesse, de bon sens : *Nous avons été retardés par l'idiotie d'un employé. Se plaindre de l'idiotie d'une consigne.* || **3.** *Fam.* Action, parole qui révèle une absence d'intelligence : *Faire une idiotie.* || *Fam.* Œuvre qui témoigne une absence de dons : *Ce livre est une idiotie.*

● SYN. : **1** *arriération mentale, crétinisme, imbécillité ;* **2** *bêtise, crétinerie, inintelligence, stupidité ;* **3** *ineptie, niaiserie, sottise.*

idiotique [idjɔtik] adj. (de *idiotisme* 1 ; 1839, Acad.). Syn. rare de IDIOMATIQUE.

idiotiser [idjɔtize] v. tr. (de *idiot ;* 1867, Goncourt, au part. passé ; à l'infin., 1907, Larousse). Rendre idiot (rare) : *Un chien idiotisé sur la dernière marche* (Goncourt). *Je restai comme idiotisé* (Courteline).

1. idiotisme [idjɔtism] n. m. (lat. *idiotismus,* expression propre à une langue, gr. *idiôtismos,* genre de vie d'un simple particulier, langage courant ou vulgaire, de *idiôtês* [v. IDIOT] ; v. 1534, B. Des Périers, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Manière de s'exprimer particulière à une langue, et où l'on ne peut traduire que l'idée, non les mots : *Ce français singulier des villes bretonnes, bourré d'idiotismes* (Le Goffic). *Les idiotismes français sont des gallicismes.* || **2.** Particularité dans tel ou tel domaine (vieilli) : *Nous avons déjà parlé de l'idiotisme de beauté particulier à chaque époque et nous avons observé que chaque siècle avait, pour ainsi dire, sa grâce personnelle* (Baudelaire).

2. idiotisme [idjɔtism] n. m. (de *idiot ;* 1611, Cotgrave, au sens de « absence de culture intellectuelle » ; sens 1, 1730, Brunot ; sens 2, 1773, Voltaire). **1.** *Vx.* Absence complète d'intelligence, de bon sens : *Un postillon, l'idiotisme en personne, ne put retenir ses chevaux et nous campa dans un fossé* (Stendhal). *Des distractions de pur idiotisme* (Fromentin). *Médéric t'aurait prouvé, en trois phrases, que tu tournais à l'idiotisme* (Zola). || **2.** *Vx.* En médecine, arriération mentale, congénitale ou acquise : *Les dégradants symptômes par lesquels se caractérise l'idiotisme* (Balzac). *L'idiotisme se lisait sur son front déprimé* (Murger).

idocrase [idɔkraz] n. f. (du gr. *eidos,* forme, apparence, et *krâsis,* action de mêler, résultat d'un mélange, dér. de *kerannunai,* mêler ; 1867, Littré). Sorte de pierre fine : *Toi qui m'écrases | De corindons, de calcédoines, d'idocrases* (Rostand).

idoine [idwaɲ] adj. (lat. *idoneus,* approprié, convenable, suffisant ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** *Vx.* Capable de, propre à : *Travaux que les hommes endurent pour se rendre idoines à la guerre* (Amyot). || **2.** *Fam.* et *plaisamm.* Se dit d'une personne ou d'un objet qui convient exactement à une situation donnée : *C'est l'individu idoine, l'homme qu'il nous faut.*

• SYN. : **2** *adéquat, ad hoc, approprié.*

idolâtre [idɔlatr] adj. et n. (mot issu, par haplologie, d'une forme non attestée **idololatre,* bas lat. ecclés. *idololatra* ou *-tres,* idolâtre, gr. *eidôlolatrês,* même sens, de *eidôlon* [v. IDOLE], et de *latreuein,* servir, dér. de *latris,* serviteur à gages, serviteur d'un dieu ; v. 1265, J. de Meung, écrit *idolastre* [*idolâtre,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** Qui adore des idoles ou qui rend un culte à des créatures : *Peuplades idolâtres. Était-ce une juive, une idolâtre ? Ou bien appartenait-elle à ces hordes errantes dont l'origine est inconnue et que ne troublent pas des préjugés religieux ?* (Mérimée). || **2.** Qui manifeste à quelqu'un ou à quelque chose une adoration, une dévotion excessive : *Une foule idolâtre. Voilà votre future idolâtre qui vous cherche* (Marivaux).

• SYN. : **1** *fétichiste, païen ;* **2** *fanatique.*

◆ adj. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, v. 1600, Hardy). **1.** Qui est entaché d'idolâtrie : [Félicité] *contracta l'habitude idolâtre de dire ses oraisons agenouillée devant le perroquet* (Flaubert). || **2.** Qui témoigne d'une espèce de culte, d'une passion excessive pour quelqu'un ou quelque chose : *Cette femme qu'il adorait, qu'il désirait d'un cœur idolâtre* (Zola). *L'espèce de vénération idolâtre dont Mme de Maintenon était l'objet* (Bailly).

• SYN. : **2** *exalté, fanatique, passionné.*

idolâtrement [idɔlatrəmɑ̃] adv. (de *idolâtre ;* début du XVIe s., écrit *ydolatrement ;* av. 1606, Desportes, écrit *idolatrement ; idolâtrement,* 1851, Landais). Avec idolâtrie. (Rare.)

idolâtrer [idɔlatre] v. intr. (de *idolâtre ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, écrit *ydolatrer ; idolâtrer,* 1544, Scève). *Class.* Adorer des idoles ou des créatures : *Idolâtrer est rendre à la créature les honneurs divins* (Bossuet).

◆ v. tr. (av. 1549, Marguerite de Navarre). Aimer quelqu'un ou quelque chose avec passion : *Ma femme unique se transformait en une multitude de femmes, dans lesquelles j'idolâtrais séparément les charmes que j'avais adorés réunis* (Chateaubriand). *En quoi, lui dit Armand, un homme qui vous idolâtre a-t-il pu vous déplaire ?* (Balzac). *Hélène Mouret vivait très heureuse, idolâtrée de son nouveau mari* (Zola). *Un artiste qui idolâtre la beauté.*

• SYN. : *adorer.*

idolâtrie [idɔlatri] n. f. (mot issu, par haplologie, d'une forme non attestée **idololatrie,* bas lat. ecclés. *idololatria,* idolâtrie, gr. *eidôlolatreia,* culte des idoles, idolâtrie, de *eidôlolatrês* [v. IDOLÂTRE] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *ydolatrie,* au sens de « idole » ; sens 1, v. 1265, J. de Meung [écrit *idolatrie ; idolâtrie,* XVIe s.] ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, 1690, Bossuet ; sens 4 [d'après *idolâtrer,* v. tr.], 1635, Corneille). **1.** Culte rendu à l'image d'une divinité, comme si l'image était la divinité même : *Après la mort de saint Valéry, les habitants de la baie de la Somme retombèrent dans l'idolâtrie* (France). || **2.** Ensemble des peuples se livrant au culte des idoles (vieilli) : *Semblable à ces chrétiens d'Égypte, qui, au péril de leurs jours, pénétraient dans les temples de l'idolâtrie* (Chateaubriand). || **3.** *Vx.* Acte idolâtre : *Si l'Église est vivante malgré les idolâtries dont on l'accuse* (Bossuet). || **4.** Amour excessif pour quelqu'un ou quelque chose : *Les temps de révolution sont des temps d'idolâtrie comme de haine* (Guizot). *Il y a eu l'idolâtrie de la mort. S'il nous faut une idolâtrie, préférons celle de la vie* (Gide).

• SYN. : **1** *fétichisme ;* **4** *adoration, culte, dévotion, passion.*

idolâtrique [idɔlatrik] adj. (de *idolâtrie ;* 1556, Bonivard, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Qui tient de l'idolâtrie : *Culte idolâtrique.* || **2.** Qui prend le caractère d'un culte : *Amour idolâtrique.*

idole [idɔl] n. f. (lat. *idolum,* image, spectre, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « idole », gr. *eidôlon,* reproduction des traits, image, portrait, image d'un dieu, idole, de *eidos,* forme, apparence ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *ydele* [*idle,* v. 1120, *Psautier de Cambridge ; idoile,* v. 1225, *Barlaham ; ydole,* v. 1265, J. de Meung ; *idolle,* 1530, Pals-grave ; *idole,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1633, Corneille ; sens 3, av. 1525, J. Lemaire de Belges [« image qu'on voit dans un miroir », v. 1265, J. de Meung] ; sens 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [« vedette de la chanson suscitant chez les jeunes un enthousiasme qui va jusqu'à l'adulation », v. 1960 ; *l'idole du jour,* 1866, Littré]). **1.** Image, statue figurant une divinité et qu'on adore comme la divinité même : *Idole de bois. L'endroit où était encore l'idole mutilée de ce temple* (Chateaubriand). *Depuis des centaines d'années, le marchand de dattes, de noix, d'amandes, de henné, pareil à quelque idole rustique, trône au sommet de ses denrées* (Tharaud). || **2.** *Class.* et *fig.* Personne aussi insensible, aussi dénuée d'esprit qu'une statue : *Angélique n'a point de charmes | Pour me défendre de vos coups ; | Ce n'est qu'une idole mouvante* (Corneille). || **3.** *Class.* et *fig.* Être sans consistance, fantôme : *Ses deux fils n'ont rempli les trônes des deux Romes | Que d'idoles pompeux, que d'ombres au lieu d'hommes* (Corneille). [V. Rem.] || **4.** Personne ou chose pour qui l'on a un amour passionné, à qui l'on rend une sorte de culte : *[Mme de Maintenon] ne lui préféra que le duc du Maine, qui fut son idole* (Bailly). *J'étais fort de mon désir infini de netteté, de mon mépris des convictions et des idoles, de mon dégoût de la facilité et de mon sentiment de mes limites* (Valéry). || *Spécialem.* Vedette de la chanson suscitant chez les jeunes un enthousiasme qui va jusqu'à l'adulation : *Chaque fois qu'il se retirait, le public hurlait, rappelait son idole, chacun réclamant son chant préféré* (Mauriac). || *L'idole du jour,* l'objet momentané de la faveur publique.

• REM. Dans la langue classique, ce mot était parfois masculin : *Jamais idole, quel qu'il fût, | N'avait eu cuisine si grasse* (La Fontaine).

idonéité [idɔneite] n. f. (bas lat. *idoneitas,* convenance, du lat. class. *idoneus* [v. IDOINE] ; v. 1380, *Aalma,* écrit *idoinéité ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges, écrit *ydonéité ; idonéité,* XVIe s., *Coutumier général,* puis XVIIIe s., Brunot, puis 1823, Boiste). En

droit canon, aptitude à recevoir un office ecclésiastique.

idylle [idil] n. f. (lat. *idyllium,* poème pastoral, gr. *eidullion,* petite poésie lyrique, dér. de *eidos,* forme, apparence, genre, sorte ; 1555, Vauquelin de La Fresnaye, écrit *idillie* [*idylle* — de l'ital. *idillio,* lui-même issu du lat. *idyllium* —, 1638, Chapelain], au sens 1 [le mot, fém. chez Vauquelin, était masc. chez Chapelain ; il est de nouveau fém. depuis 1669, Boileau, mais Acad., 1740, signale encore l'existence du genre masc. ; « le genre poétique constitué par des poésies de cette nature », 1873, Larousse] ; sens 2, 1721, Montesquieu [« titre donné, en peinture..., à des œuvres inspirées de ce genre de sujets », 1867, Littré] ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, XX^e^ s.). **1.** Petite pièce de vers où, dans un décor champêtre, des bergers chantent leurs amours : *Les « Bucoliques » de Virgile sont des idylles moins fraîches, plus conventionnelles que celles de Théocrite.* || Le genre poétique constitué par des poésies de cette nature : *L'idylle de l'Antiquité a été reprise par les poètes de la Pléiade.* || **2.** Toute œuvre, poème en prose ou roman, dont le sujet est analogue : *Les romans champêtres de G. Sand sont des idylles.* || Titre donné, en peinture, en musique, à des œuvres inspirées de cette sorte de sujets : *L'« Idylle » de Chabrier.* || **3.** *Fig.* Amour naïf et tendre entre des jeunes êtres purs : *Elle se trouvait prise d'un attendrissement de jeune fille, d'un besoin de campagne, d'idylle* (Zola). *Il y a des murs déserts où l'idylle fleurit* (Éluard). || **4.** Relation quelconque dans un climat de bonne foi et de bonne entente : *Au commencement tout est idylle selon Saint-Just, tout est tragédie selon Hegel* (Camus).

• SYN. : **1** *bucolique, églogue, pastorale ;* **3** *amourette, flirt.*

idyllique [idilik] adj. (de *idylle ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Qui est propre à l'idylle : *Un poème idyllique.* || **2.** Qui tient de l'idylle par le décor ou le sentiment : *Je viens de lire ce livre ravissant, ces pages agrestes* [...] *et je me sens encore environné d'images idylliques et de parfum de thym* (France). *On aperçoit, au loin dans le creux du pays, parmi les arbres, un Valmondois peint au pastel, idyllique, irréel, et que l'on pourrait croire purifié de toutes les passions humaines* (Duhamel).

• SYN. : **2** *agreste, bucolique, idéal, pastoral.*

if [if] n. m. (gaulois **īvos,* if ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1858, d'après Littré, 1877 ; sens 4, 1907, Larousse). **1.** Arbre décoratif de la famille des taxacées, aux feuilles d'un vert sombre, servant à la décoration des jardins, des parcs et des cimetières : *Les ifs peuvent se tailler en cônes, en pyramides, en boules, etc. Sous les ifs noirs qui les abritent, | Les hiboux se tiennent rangés* (Baudelaire). || **2.** Triangle de charpenterie destiné à porter des lampions dans les illuminations publiques : *Il était de ceux qui allaient contempler toute une semaine avant le 15 août les lampions noirs, les ifs, les échafaudages* (Daudet). || **3.** *If à bouteilles,* ustensile conique garni de pointes où l'on fait sécher les bouteilles après rinçage. || **4.** Triangle hérissé de pointes où l'on pique des cierges dans les églises : *Près du porche, devant la statue de la Vierge, un if de fer dressait ses dents aiguës, sur lesquelles aucun cierge votif ne brûlait encore* (France).

I. F. O. P. [ifɔp] n. m. (1938, date de la fondation de cet institut [sigle vraiment usuel depuis 1960 env.]). Sigle de INSTITUT FRANÇAIS DE L'OPINION PUBLIQUE (société privée enquêtant par sondages).

iftar [iftar] n. m. (mot. ar. signif. « rupture du jeû ne » ; 1878, Larousse). Repas du soir, chez les musulmans, pendant le jeûne du ramadan : *Vous avez mangé l'iftar au palais* (Farrère).

igame [igam] n. m. (20 nov. 1953, *le Monde*). Sigle de INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION EN MISSION EXTRAORDINAIRE.

igloo ou **iglou** [iglu] n. m. (angl. *igloo,* igloo [milieu du XIX^e^ s.], de l'esquimau *iglo,* maison ; 1931, Larousse). Habitation en forme de coupole, faite de blocs de neige, dont se servent certains Esquimaux lors des chasses hivernales : *Il nous faudrait attendre la mort dans notre igloo, c'est ainsi que nous appelions notre hutte de neige* (Duhamel).

ignacien, enne [iɲasjɛ̃, -ɛn] adj. (du prénom de *[saint] Ignace [de Loyola],* fondateur de l'ordre des Jésuites [1491-1556] ; 1962, Larousse). Qui est propre à saint Ignace de Loyola : *Spiritualité ignacienne.*

◆ **ignacien** n. m. (av. 1672, G. Patin). *Vx.* Syn. de JÉSUITE, avec une nuance péjorative.

igname [iɲam] n. f. et quelquef. m. (ital. *igname,* portug. *inhame,* de *niami,* « igname », mot d'un parler de l'Afrique occidentale ; 1515, Du Redouer, comme n. m., et 1832, Raymond, comme n. f.). Plante tropicale de la famille des dioscoréacées, qui fournit de gros tubercules farineux dont la chair rappelle celle de la patate douce.

ignare [iɲar] adj. (lat. *ignarus,* qui ne connaît pas, qui n'est pas au courant, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *gnarus,* qui sait, informé ; v. 1361, Oresme, au sens 1 [*ignare de,* 1664, Molière] ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** *Class.* et *littér.* Sans instruction, sans éducation : *Un ignare soldat romain, saoulé de pillage, a frappé Archimède* (Arnoux). || *Ignare de...,* qui ne sait rien de... : *Un homme ignare de toutes les bonnes disciplines* (Molière). *Une main ignare du dessin* (Goncourt). || **2.** *Auj.* et *péjor.* Scandaleusement ignorant : *À la tête des grands services chirurgicaux, des chefs ignares, qui avaient l'air de n'avoir jamais opéré que des panaris et qui décidaient et pratiquaient les interventions les plus graves* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *ignorant, inculte ;* **2** *incapable, incompétent, nul.*

igné, e [iɲe] adj. (lat. *igneus,* de feu, enflammé, étincelant, de *ignis,* feu, éclat ; XV^e^ s., Godefroy, écrit *ignée* [au fém. ; *igné,* au masc., 1596, Hulsius], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Qui est en feu ; qui contient du feu : *Matière ignée. Donc il ouvrit la main, semeur éternel, | Et sema dans l'espace à tous les vents du ciel, | Les étoiles, poussière ardente, cendre ignée | Tout ce que vous voyez la nuit* (Hugo). || **2.** En géologie, qui est produit par le feu : *Roches ignées.*

• REM. La prononciation initiale a hésité entre [igne], en raison de l'origine latine, et [iɲe], prononciation francisée.

igni- [igni], premier élément de mots composés savants, tiré du lat. *ignis,* feu, éclat.

ignicole [ignikɔl] n. et adj. (de *igni-* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, habiter, honorer ; 1732, Richelet). Adorateur du feu : *Dès l'aube du jour, les mages de la Perse et les ignicoles prennent leurs harpes d'argent pour recevoir le soleil prêt à sortir du sein de l'onde* (Bernardin de Saint-Pierre).

ignifugation [ignifygasjɔ̃] n. f. (de *ignifuger ;* 1907, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action d'ignifuger : *L'ignifugation d'une cale de navire.* || **2.** Diminution de l'inflammabilité d'une matière après application d'un produit ignifuge : *L'ignifugation du bois.*

• REM. On dit aussi IGNIFUGEAGE, n. m. (1931, Larousse).

ignifuge [ignifyʒ] adj. et n. m. (de *igni-* et de *-fuge,* du lat. *fugare,* mettre en fuite, dér. de *fuga,* fuite ; 1888, Larousse). Se dit de ce qui rend ininflammables les objets combustibles.

ignifugeant, e [ignifyʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *ignifuger ;* 1950, Beck). Qui rend ininflammable.

ignifuger [ignifyʒe] v. tr. (de *ignifuge ;* 1907, Larousse). [Conj. **1 b.**] Enduire, imprégner d'une substance ignifuge, rendre ininflammable : *Matériaux ignifugés.*

ignigène [igniʒɛn] adj. (de *igni-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1922, Larousse). Se dit du sel obtenu au moyen d'une source de chaleur artificielle.

igniteur [ignitœr] n. m. (angl. *igniter,* proprem. « allumeur », dér. de *to ignite,* allumer, mettre en ignition, et, dans la langue de l'automobile, « provoquer l'allumage », du bas lat. *ignitum* [v. l'art. suiv.] ; 1962, Larousse). Électrode spéciale servant, dans

un ignitron, à l'allumage de l'arc à chaque période.

ignition [ignisjɔ̃] n. f. (du bas lat. *ignitum,* supin de *ignire,* mettre en feu, brûler, dér. du lat. class. *ignis,* feu ; av. 1596, Vigenère, au sens de « combustion » ; 1611, Cotgrave, au sens de « état d'un métal chauffé au rouge sans se fondre » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). En termes de physique, état d'un corps en combustion vive, se manifestant seulement par un dégagement de lumière : *Ce sont les roues en ignition du chariot d'Élie* (Huysmans).

ignitron [ignitrɔ̃] n. m. (de *igni-* et de *[élec]tron ;* 1931, Larousse). En électricité, tube servant à transformer un courant alternatif en courant unidirectionnel, dont la cathode est constituée par du mercure liquide, et l'anode par un igniteur.

ignitubulaire [ignitybylɛr] adj. (de *igni-* et de *tubulaire ;* 1931, Larousse). Se dit d'une chaudière dans laquelle les gaz de combustion circulent à l'intérieur de tubes (par opposition à *aquatubulaire*).

ignivome [ignivɔm] adj. (bas lat. *ignivomus,* qui lance du feu, du lat. class. *ignis,* feu, et *vomere,* vomir, cracher, rejeter ; 1599, Montlyard). *Poétiq.* Qui vomit du feu : *Cette création vaste, étrange, ignivome* (Hugo). *Les démons hérissés d'alfanges, les anges ignivomes* (Fargue).

◆ n. m. (1859, V. Hugo). Monstre qui rejette du feu par la gueule : *Ils ont pris l'ombre, ils ont fait avouer les sphinx, | Ils ont échoué l'hydre, éteint les ignivomes, | Et du sinistre enfer augmenté les fantômes* (Hugo).

ignoble [iɲɔbl] adj. (lat. *ignobilis,* inconnu, obscur, de basse naissance, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *gnobilis,* forme anc. de *nobilis,* connu, célèbre, de famille noble, dér. de *noscere* [anc. *gnoscere*], apprendre à connaître, étudier, reconnaître ; fin du XIVe s., E. Deschamps, écrit *innoble* [*ignoble,* 1515, Godefroy], au sens 1 [« indigne d'un noble », 1694, Acad. ; *oiseau ignoble,* 1834, Baudrillart — un premier ex. au XVe s., écrit *ynoble,* v. *Dict. général*] ; sens 2, 1718, Acad. [en parlant des choses, 1853, Michelet] ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1811, Chateaubriand ; sens 5, av. 1825, P.-L. Courier). **1.** *Class.* et *littér.* De basse origine, roturier : *Air ignoble* (Acad., 1694). *Cela tient sans doute à ma naissance ignoble* (Hermant). || *Vx.* Indigne d'un noble : *On ne pouvait voir quelque chose de plus laid : court et bouffi, de gros yeux saillants, des cheveux hérissés, des dents sales, et malgré cela l'air pas trop ignoble* (Chateaubriand). *Méchante, vous fûtes toujours pour moi de la vertu la plus ignoble* (Gautier). || *Oiseau ignoble,* oiseau de proie qui ne se laisse pas dresser à la chasse. || **2.** Qui a des sentiments bas et vils : *C'est un ignoble individu. Une soldatesque ignoble.* || Se dit de choses qui dénotent la bassesse d'âme : *Cette arrestation [...] contentait le goût que toutes les foules éprouvent pour les spectacles ignobles et violents* (France). *Il s'en tire à bon compte. Cette fuite est ignoble. Elle suffit à prouver qu'il n'est pas un galant homme* (Larbaud). *Denis, pardonne-moi ; voilà que nous pataugeons de nouveau dans des questions ignobles* (Mauriac). || **3.** Qui est dans un état de saleté répugnant : *Ce n'est plus qu'une calotte ignoble* (Chateaubriand). || **4.** Qui est d'une laideur ou d'une vulgarité très grande : *Un de ces ignobles dômes coiffe une pauvre vieille église saxonne* (Hugo). || **5.** Qui inspire de la répulsion : *Les ignobles cités où nous remisons nos morts* (Camus).

● SYN. : **2** *abject, bas, infâme, méprisable, vil ; avilissant, dégradant, déshonorant, ignominieux, odieux ;* **3** *dégoûtant, immonde, infect, innommable ;* **4** *affreux, grossier, hideux, horrible, vulgaire ;* **5** *détestable, repoussant, répugnant.*

ignoblement [iɲɔbləmɑ̃] adv. (de *ignoble ;* 1576, Sasbout, écrit *ignobilement ; ignoblement,* 1762, Acad.). D'une manière ignoble, indigne : *Cette nuit j'ai saoulé Raja, la pauvre fille, ignoblement, je la faisais boire pour qu'elle ne remarque pas mon trouble* (Cendrars).

ignominie [iɲɔmini] n. f. (lat. *ignominia,* déshonneur, honte, infamie, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *gnomen,* forme anc. de *nomen,* nom, dénomination, titre, renom ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1640, Corneille ; sens 4, 1877, Zola). **1.** Déshonneur public qui atteint celui qui perd toute dignité : *Si bien qu'un jour, mourant de faim sur le pavé, | J'ai ramassé du pain, frère, où j'en ai trouvé : | Dans la fainéantise et dans l'ignominie* (Hugo). || **2.** Caractère d'un acte qui entraîne le déshonneur, de ce qui détruit la dignité : *L'ignominie de sa conduite, de son crime. L'ignominie de ce châtiment. L'ignominie du cachot. Les colères qu'on ameuta contre lui, Zola, en prenant la défense de Dreyfus, dépassèrent en brutalité et en ignominie tout ce que le romancier se rappelait avoir subi dans sa vie littéraire* (L. Descaves). || **3.** Action ou parole déshonorante (souvent au plur.) : *Et ils étaient fâchés avec leurs voisins, parce que la mère Tuvache les agonisait d'ignominies* (Maupassant). || **4.** *Fam.* État honteux où l'on a réduit quelque chose, saleté : *Jamais le zingueur n'avait mis la chambre dans une ignominie pareille* (Zola).

● SYN. : **1** *avilissement, déchéance, dégradation, déshonneur, honte, indignité, infamie, opprobre ;* **2** *abjection, bassesse, flétrissure ;* **3** *affront, avanie, injure, insulte, turpitude, vilenie.*

ignominieusement [iɲɔminjøzmɑ̃] adv. (de *ignominieux ;* v. 1400, Gerson). D'une façon ignominieuse : *Les malheureuses qu'aujourd'hui il traîne ignominieusement à l'hôpital* (France). *Puisqu'il n'y avait pas de justice, mieux valait en finir ignominieusement* (Peyré).

ignominieux, euse [iɲɔminjø, -øz] adj. (lat. *ignominiosus,* honteux, dégradant, de *ignominia* [v. IGNOMINIE] ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** Qui entraîne une dégradation morale, sociale : *L'attente d'une mort ignominieuse et publique est moins horrible peut-être pour un condamné que ne l'était pour Mme Grandet et pour sa fille l'attente des événements qui devaient terminer ce déjeuner de famille* (Balzac). || **2.** Qui dénote l'ignominie : *Joseph avait un flair particulier pour reconnaître, dès l'enveloppe, ces messages ignominieux* (Duhamel). || **3.** Repoussant, répugnant : *Mais ce qui, peut-être, me rendait le plus malheureux au collège, c'était la saleté ignominieuse des tables et des murs* (France).

● SYN. : **1** *abject, avilissant, dégradant, déshonorant, honteux, infamant, infâme, vil ;* **2** *ignoble, méprisable, sordide ;* **3** *immonde, infect, innommable.*

ignoramment [iɲɔramɑ̃] adv. (de *ignorant ;* v. 1283, Beaumanoir). *Class.* Avec ignorance, par ignorance : *Il ne sait assurément ce qu'il veut dire et confond ignoramment le vrai et le faux* (Bossuet).

ignorance [iɲɔrɑ̃s] n. f. (lat. *ignorantia,* état d'ignorance [en général, habituel et blâmable], de *ignorare* [v. IGNORER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens religieux de « faute commise par manque de connaissance, par négligence » ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, 1662, Molière ; sens 3, fin du XIVe s., E. Des-champs [*une ignorance crasse,* av. 1679, Retz] ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1607, Malherbe). **1.** État de celui qui ignore, qui ne sait pas quelque chose : *Être dans l'ignorance des projets de quelqu'un. Tenir quelqu'un dans l'ignorance. Cette fois le mari n'avait pu garder son ignorance, et il se résigna, à la suite de scènes abominables* (Zola). || *Ignorance du sujet* (trad. du lat. *ignoratio elenchi*), sophisme qui consiste à feindre de se méprendre sur le sujet pour argumenter sur un autre problème. || **2.** État d'innocence de celui qui ne sait rien des réalités de la vie, et plus spécialement des choses de l'amour : *L'ignorance candide de l'enfant. Une ignorance presque virginale des tristesses de la vie* (Aymé). || **3.** *Absol.* Manque d'instruction, insuffisance générale du savoir intellectuel, de la culture : *Il avait eu le bonheur de rencontrer un homme qui ne s'était pas moqué de son ignorance* (Balzac). *On ne pense pas à l'ignorance | Et l'ignorance règne* (Éluard). || *Une ignorance crasse,* une totale ignorance. || **4.** Défaut de connaissance et de culture portant sur un domaine déterminé (se construit avec *en, sur, de*) : *Je confesse mon ignorance sur ce point. Quelle ignorance de l'histoire !*

|| **5.** (au plur.) Manifestations d'ignorance, fautes ou maladresses qui proviennent du manque de connaissances : *Dieu a permis qu'il soit tombé dans des ignorances si grossières qu'elles lui ont attiré la risée de tous les gens de lettres* (Boileau). *Il gardait ses ignorances de gamin* (Zola).

• SYN. : **2** *candeur, ingénuité, naïveté,* **3** *analphabétisme, inculture ;* **4** *impéritie, incapacité, incompétence, nullité ;* **5** *balourdise, lacune, maladresse.* — CONTR. : **2** *connaissance ;* **3** *culture, érudition, instruction, savoir, science ;* **4** *capacité, compétence, force.*

ignorant, e [iɲɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *ignorans, -antis,* part. prés. de *ignorare* [v. IGNORER] ; 1253, Robert Grosse-teste, au sens 3 [*ignorant comme une carpe,* 1904, R. Rolland ; *ignorant comme une cruche,* XXᵉ s. ; *époque ignorante,* XXᵉ s. ; *siècle ignorant,* 1669, Molière] ; sens 1, v. 1355, Bersuire ; sens 2, 1841, Balzac [« qui manifeste cette ignorance », 1673, Boileau] ; sens 4, 1549, R. Estienne ; sens 5, 1668, La Fontaine). **1.** Qui n'est pas informé de quelque chose (se construit avec *de, sur*) : *Ignorant de l'actualité, des coutumes du pays. Je suis très ignorant sur toutes ces questions. Tu marchais, l'œil tourné vers la Vie étoilée, | Ignorante des maux et des crimes humains* (Leconte de Lisle). *Je suis assez ignorant des dangers qui menacent l'idée monarchique* (Aymé). || **2.** Qui ne connaît rien des réalités de la vie, de l'amour : *Une jeune fille ignorante.* || Qui manifeste cette ignorance : *Une naïveté ignorante. Un air ignorant. Un premier baiser ignorant, cueilli comme un bouquet, au matin du mariage* (Zola). || **3.** Qui est dépourvu d'instruction, de connaissances intellectuelles : *Un lecteur ignorant. Un public ignorant. Les jeunes bourgeoises qui sont ignorantes, c'est qu'elles le veulent bien* (Donnay). *Les objets d'art [...] qui se trouvent encore dans les églises de campagne, à la garde de fabriciens ignorants* (France). || *Ignorant comme une carpe, comme une cruche,* extrêmement ignorant. || Par méton. *Époque ignorante, siècle ignorant,* où le savoir est délaissé ou médiocrement développé. || **4.** Qui n'a pas de connaissances sur une chose déterminée (se construit avec *en, dans*) : *Ignorant en géographie. Ignorant dans l'art de parler en public.* || **5.** Qui manque des connaissances, de la pratique propres à un métier : *Un médecin ignorant. Un employé ignorant.*

• SYN. : **3** *analphabète, ignare, illettré, inculte ;* **4** *nul, profane ;* **5** *incompétent, inexpérimenté, novice.*

◆ n. (fin du XIVᵉ s., E. Deschamps [*faire l'ignorant,* 1643, Corneille — *faire de l'ignorant,* même sens, fin du XVᵉ s., Commynes]). Personne ignorante : *Un village peuplé d'ignorants. Ce que l'ignorant en quelque domaine ignore le plus, c'est nécessairement son ignorance même puisqu'il n'a pas les moyens d'en mesurer l'étendue et d'en sentir la profondeur* (Valéry). || *Faire l'ignorant,* feindre de ne pas savoir de quoi il s'agit.

• SYN. : *âne, crétin, idiot, imbécile.*

1. ignorantin [iɲɔrɑ̃tɛ̃] n. m. et adj. (francisation de l'ital. *frati ignoranti,* « frères ignorantins », adaptation du lat. de saint Jean de Dieu [fin du XVᵉ s.] *fratres ignorantes,* proprem. « frères ignorants » [ainsi nommés par souci de modestie], plur. du lat. class. *frater,* frère, et *ignorans* [v. IGNORANT] ; 1752, Trévoux, pour les frères de Saint-Jean-de-Dieu [comme n. m., 1829, Boiste ; *frères ignorants,* même sens — 1594, *Satire Ménippée* —, était une trad. franç. du lat. médiév.] ; pour les frères des Écoles chrétiennes, 1857, Flaubert). *Les frères ignorantins, les ignorantins,* nom que se donnaient autref. les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu ; nom donné autref., par plaisant., aux frères des Écoles chrétiennes (peut-être en raison de leur ignorance du latin) : *Mais ce sont les ignorantins qui m'ont appris à lire, là-bas, dans cette grande baraque aux volets jaunes* (Daudet). *Je crois vraiment que les lieux communs des frères ignorantins valent encore mieux que ceux du matérialisme* (Loti).

2. ignorantin, e [iɲɔrɑ̃tɛ̃, -in] adj. (même mot que le précéd. ; 1803, Boiste, au sens 1 [comme n., 1829, Boiste] ; sens 2, début du XXᵉ s.). **1.** Digne des frères ignorantins, ignorant ; et, substantiv. : [Ne] *crains pas toutefois que je tourne à l'ignorantine* (Gide). || **2.** Se dit d'une chose qui dénote une ignorance crasse : *Une dogmatique ignorantine, alimentaire, officielle* (Maurras).

ignorantisme [iɲɔrɑ̃tism] n. m. (de *ignorant ;* 1829, Boiste). Doctrine de ceux qui considèrent que l'instruction est nuisible : *L'ignorantisme va de pair avec le despotisme.*

• SYN. : *obscurantisme.*

ignorantissime [iɲɔrɑ̃tisim] adj. et n. (calque de l'ital. *ignorantissimo,* superl. de *ignorante,* ignorant, lat. *ignorans, -antis* [v. IGNORANT] ; 1594, *Satire Ménippée*). *Fam.* et *vx.* Suprêmement ignorant : *Je suis d'un pays d'ignorants, d'ignorantissimes* (Delisle).

ignorantiste [iɲɔrɑ̃tist] adj. et n. (de *ignorantisme ;* 1845, Bescherelle). Partisan de l'ignorantisme.

• SYN. : *obscurantiste.*

ignoré, e [iɲɔre] adj. (part. passé de *ignorer ;* 1552, R. Estienne, au sens 3 ; sens 1, 1669, Boileau ; sens 2, 1764, Voltaire). **1.** Se dit de choses dont l'existence n'est pas connue : *Les mondes ignorés. Le chantre de Jérusalem semble s'être réfugié dans cette sépulture ignorée* (Chateaubriand). || **2.** Dont la nature ou la cause n'est pas reconnue : *Les causes de ce phénomène restent ignorées. Les vertus ignorées de ce médicament.* || **3.** Se dit d'une personne peu connue, qui passe inaperçue : *Vivre ignoré du monde.* || Dont on ne fait pas de cas, méconnu : *La rivière de Cassis roule ignorée | En des vaux étranges* (Rimbaud). *Un artiste qui végète, ignoré. Il y a dans ce grenier des chefs-d'œuvre ignorés.*

• SYN. : **1** *inconnu ;* **2** *méconnu ;* **3** *obscur.* — CONTR. : **1** *connu ;* **2** *reconnu ;* **3** *célèbre, fameux, illustre.*

◆ n. (sens 1, milieu du XXᵉ s. ; sens 2, av. 1902, Zola). **1.** Personne qu'on ne veut pas connaître : *Les ignorés de la société.* || **2.** Ce qui est inconnu : *Un long silence se faisait alors, et l'enveloppement s'achevait, cette étreinte lente et grandissante de l'ignoré* (Zola).

ignorer [iɲɔre] v. tr. (lat. *ignorare,* ne pas connaître, de *ignarus* [v. IGNARE] ; XIVᵉ s., *Girart de Roussillon,* au sens 1 [*ignorer que,* av. 1669, Bossuet ; *ne pas ignorer que,* 1541, Calvin ; *ignorer si,* 1691, Racine] ; sens 2, 1672, Racine [« ne pas connaître par la pratique... », 1580, Montaigne ; « ne pas subir l'effet de » — en parlant de choses —, fin du XIXᵉ s.] ; sens 3, 1564, *Indice de la Bible* [« ne pas connaître l'œuvre d'un écrivain ou d'un artiste », av. 1772, Piron] ; sens 4, 1564, *Indice de la Bible* [« manifester de l'indifférence à l'égard de quelqu'un », 1669, Racine ; « feindre de ne pas connaître quelqu'un », 1714, Fénelon ; « ne pas tenir compte de, négliger quelque chose », 1690, Furetière] ; sens 5, av. 1662, Pascal). **1.** Ne pas savoir, n'être pas au courant d'une chose, d'un événement : *Nul n'est censé ignorer la loi. Elle observe qu'il connaît beaucoup de secrets qu'elle ignore* (France). *Mais il ignorera toujours toute la beauté de son œuvre* (Valéry). || *Ignorer que, ne pas ignorer que,* ne pas savoir, savoir que : *J'ignore qu'il a été malade. Je n'ignore pas qu'il a eu du succès.* || *Ignorer si,* ne pas être capable de dire si : *J'ignore s'il est absent pour la semaine.* || **2.** Ne pas connaître par l'expérience, ne pas avoir éprouvé : *Quel est l'homme qui ignore la souffrance ? Ignorer les passions.* || Ne pas connaître par la pratique, ne pas pratiquer : *Ignorer le mensonge.* || *Par extens.* En parlant d'une chose, ne pas subir l'effet de : *Le petit jardin sauvage, où les fusains et les lilas avaient tout l'air d'ignorer la serpe et de devoir l'ignorer toujours* (France). || **3.** Ne pas connaître l'existence de quelqu'un : *Peut-être dans la foule une âme que j'ignore | Aurait compris mon âme et m'aurait répondu* (Lamartine). || *Par méton.* Ne pas connaître l'œuvre d'un écrivain ou d'un artiste : *J'ignorais alors Rimbaud.* || **4.** Ne pas connaître le caractère, la vraie nature de quelqu'un ; méconnaître : *Cet auteur ignore l'homme.* || Manifester de l'indifférence à l'égard de quelqu'un : *Malgré la propagande, le grand public a ignoré ce chanteur. Le beau Paris ignore ces figures blêmes de souffrances morales ou physiques* (Balzac). *Ignorer l'individu au*

profit de la communauté. || Feindre de ne pas connaître quelqu'un : *Souvent on ignore les parents pauvres.* || Ne pas tenir tenir compte de, négliger quelque chose : *J'ai voulu jusqu'ici ignorer la vraie génération des coquilles* (Valéry). || **5.** *Absol.* Ne pas avoir de connaissances, être ignorant : *Le savant sait qu'il ignore* (Hugo).

● Contr. : *connaître, savoir.*

◆ v. tr. ind. **[de]** (sens 1, 1631, Guez de Balzac ; sens 2, 1867, Littré [dans la langue jurid., 1690, Furetière]). **1.** *Vx.* Ne pas connaître quelque chose : *Quant aux facultés intellectuelles, la phrénologie en ignorera toujours* (Chateaubriand). || **2.** *Auj.* Ne s'emploie que dans la loc. figée *afin que* (ou *pour que*) *nul n'en ignore,* afin que tout le monde le sache : *Leurs lits* [des salles de la clinique], *afin que nul n'en ignorât, portaient, inscrits en lettres d'or, les noms des riches toreros donateurs* (Peyré). || S'emploie encore dans la langue jurid. : *La justice appréciera ce nouveau motif dont elle ignorait, Monsieur Marambot* (Maupassant).

◆ **s'ignorer** v. pr. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1655, Pascal ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Être ignoré : *Son imposture ne pourra s'ignorer longtemps.* || **2.** Être dans l'ignorance de soi, de sa vraie nature, de ses virtualités ; ne pas se connaître : *La grâce de la jeunesse est de s'ignorer. Ignore-toi toi-même, c'est le premier précepte de la sagesse* (France). *Tout homme est un criminel qui s'ignore* (Camus). || **3.** Feindre de ne pas se connaître les uns les autres : *L'exiguïté de la loge ne pouvait permettre à ceux qui s'y trouvaient de s'ignorer* (Radiguet).

● Rem. **1.** *Ignorer* peut se construire avec une proposition infinitive : *J'ignorais vous avoir donné tant de soucis.*

2. Dans le style indirect, la proposition interrogative introduite par *si* ou par un adverbe se met à l'indicatif : *J'ignore si ce qu'il dit est vrai. J'ignore pourquoi on vous a fait venir. Il fut un temps où j'ignorais, à chaque minute, comment je pourrais atteindre la suivante* (Camus).

3. *Ignorer* construit avec une proposition subordonnée complétive introduite par *que* est suivi du subjonctif si le fait est considéré comme ignoré, et de l'indicatif si la réalité du fait l'emporte dans l'esprit (d'où la généralisation de l'indic. après la négation) : *Ignoriez-vous qu'il fallût tant d'entregent pour parvenir ? On ignore communément qu'il en soit ainsi* (Littré). *Ils ignorent que mes idées là-dessus ont changé. Vous n'ignorez pas que mon dessein était de marier mon fils avec ma nièce* (Musset).

4. *Ne pas être sans ignorer que,* cette tournure négative équivaut à une valeur positive du verbe *ignorer,* ignorer certainement.

iguane [igwan] n. m. (esp. *iguana,* iguane, mot arouak [langue des Caraïbes] ; 1532, A. Fabre, écrit *iuana ;* 1579, Benzoni, écrit *iguanné ; iguane,* 1658, C. de Rochefort). Gros lézard de l'Amérique tropicale, aux couleurs vives, pouvant atteindre 1,80 m : *Se réchauffer comme un iguane au soleil* (R. Maran).

iguanidés [igwanide] n. m. pl. (de *iguane* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1907, Larousse [d'abord *iguanide,* 1873, Larousse]). Famille de reptiles de l'ordre des lacertiliens, à la langue épaisse et à paupières mobiles, dont le type est l'iguane.

iguanodon [igwanɔdɔ̃] n. m. (de *iguane* et du gr. *odous, odontos,* dent ; 1847, Bescherelle). Grand reptile dinosaurien herbivore bipède, fossile du Crétacé inférieur : *Les iguanodons pouvaient atteindre dix mètres de long.*

igue [ig] n. f. (de *igo,* igue, mot dialect. du Tarn et du Lot, anc. rouergat *yga,* ravin [fin du xiv^e^ s. ; *Iga* est attesté comme toponyme, dans l'Aveyron, dès le xi^e^ s.], préroman **īka,* ravin ; 1906, Larousse). Dans les causses du Quercy, dépression fermée où s'ouvre parfois un gouffre, et qui aboutit à une rivière souterraine.

● Syn. : *aven.*

ihrām [iram] n. m. (mot ar. signif. « le fait de déclarer sacré » ; 1878, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1931, Larousse). **1.** État de sacralisation dans lequel se trouve le musulman pendant la prière et le pèlerinage. || **2.** Vêtement traditionnel du pèlerin musulman allant à La Mecque.

I.H.S. (xvi^e^ s.). Abrév. du nom grec de Jésus, *Iêsous* (en majuscules ΙΗΣΟΥΣ), interprétée comme étant la suite des initiales des mots lat. *Iesus hominum salvator,* « Jésus sauveur des hommes » (de *Iesus* — gr. *Iêsous* —, *hominum* — génitif plur. de *homo,* homme —, et *salvator* — v. sauveur), ou *in hac [cruce] salus,* « en cette [croix est] le salut » (de *in,* dans, *hac* — ablatif fém. sing. de *hic,* ce —, *cruce* — ablatif de *crux,* v. croix — et *salus* — v. salut).

1. il-, var. du préfixe négatif *in-* dont la consonne est assimilée à l'initiale d'un élément commençant par *l : illégal, illégitime.*

● Rem. Les formes *inlassable* et *inlassablement* font exception. Mais certains auteurs ont employé la forme *illassable : J'étais presque gêné par ses yeux où j'avais peur qu'il ne me surprît à le lire à livre ouvert, par sa voix qui me paraissait le répéter sur tous les tons, avec une illassable indécence* (Proust).

2. il, ils [il], **elle, elles** [ɛl], **lui** [lɥi], **eux** [ø] pron. pers. de la 3^e^ personne (lat. pop. **illī,* altér. [probablem. sous l'influence du pron. rel. *quī,* qui] du lat. class. *ille,* celui-là ; 842, *Serments de Strasbourg,* au sens I, 1 [avec la valeur accentuée de « lui », encore courante au xvi^e^ s. ; la valeur atténuée actuelle apparaît cependant dès le xii^e^ s. — la forme du plur. est d'abord *il ;* les premiers ex. de *ils* datent du xiv^e^ s.] ; sens I, 2, v. 980, *Fragment de Valenciennes ;* sens I, 3, v. 1196, J. Bodel ; sens I, 4, 1678, La Fontaine [pour reprendre un sujet nominal, av. 1696, La Bruyère ; pour reprendre un sujet déterminé par un art. indéf., 1678, La Fontaine] ; sens I, 5, xv^e^ s. ; sens I, 6, 1534, Rabelais ; sens I, 7, début du xx^e^ s. ; sens I, 8, 1588, Montaigne ; sens II, 1, xii^e^ s. [rare av. le xv^e^ s.] ; sens II, 2 et 4, fin du xii^e^ s., Châtelain de Coucy ; sens II, 3, milieu du xvi^e^ s., Amyot ; sens II, 5, xvi^e^ s. [pour introduire l'indication d'un temps écoulé, 1668, Molière ; *il est,* av. 1563, La Boétie ; *il n'est que de,* 1673, Molière] ; sens II, 6, fin du xv^e^ s., Commynes [*il est vrai,* av. 1563, La Boétie ; *il me semble,* 1273, Adenet] ; sens II, 7, xi^e^ s.).

I. « Il », « ils », « elle », « elles », « lui », « eux », formes de pronom sujet du verbe à la 3^e^ personne. **1.** *Il,* dans une situation de dialogue ou de discours, désigne une personne de sexe masculin autre que celle qui parle ou que celle ou celles à qui on s'adresse : *Je parle, toi tu écoutes, lui il dort.* || *Ils* est la forme de pluriel en référence à la même situation, *elle* la forme de féminin singulier, *elles* la forme de féminin pluriel. || *Lui, eux,* formes toniques peuvent s'employer à la place de *il, ils* (sans redoublement de la forme du pronom) : *Je te raconte l'accident, tu m'écoutes, lui bavarde avec ses voisins,* ou *eux bavardent avec leurs voisins.* || **2.** *Il* ou *ils* représentent une ou des personnes de sexe masculin, un ou des animaux mâles ou désignés par un nom masculin, une ou des choses du genre masculin, dont on a parlé précédemment : *As-tu vu Pierre ? Il n'est pas venu aujourd'hui. Tout le monde supportera ton chien, il est si gentil. Je voudrais entendre bavarder ton perroquet ; il est si drôle. Tu cherches les journaux, ils sont sur la table.* || Quand le nom auquel le pronom sert de représentant est du genre féminin, on emploie *elle* ou *elles.* || **3.** *Il, ils, elle, elles,* représentent le sujet de verbe qui est ainsi annoncé avant d'être exprimé : *Il est bien dans le dictionnaire, ce mot. Elle a bien marché, la voiture. Ils sont amusants, tes amis.* || **4.** *Il, ils, elle, elles* s'emploient pour reprendre le sujet déjà exprimé sous la forme d'un pronom personnel tonique de la 3^e^ personne, *lui, eux, elle* ou *elles : Mais lui, puisqu'il insiste tant, il peut venir. Elle, elle restera à la maison.* || *Fam. Il, ils, elle, elles* reprennent un sujet déjà exprimé sous la forme d'un nom : *Le pain, il est trop cuit. Les lois, elles sont trop rigoureuses.* || *Class. Il, ils, elle, elles* pouvaient reprendre devant le verbe un sujet déterminé par un article indéfini, et qui en était séparé par une apposition ou une propo-

sition subordonnée : *Un d'eux* [un cierge] *voyant la terre en brique au feu durcie | Vaincre l'effort des ans, il eut la même envie* (La Fontaine). || **5.** *Ils* peut représenter des noms de genres différents : *M. l'abbé Coignard coucha dans la chambre basse* [...] *en un lit de plume qu'il partagea avec l'aubergiste et sa femme et où ils pensèrent tous trois étouffer* (France). || **6.** *Il, ils, elle, elles* pouvaient servir d'antécédent à un pronom relatif là où on emploie aujourd'hui un démonstratif : *Il est bien heureux qui peut avoir dix mille écus chez soi* (Molière). || **7.** *Il* est employé à la place de *tu* avec une valeur hypocoristique pour exprimer la tendresse, l'ironie, le mépris, etc. : *Alors, il est toujours aussi sage, ce petit chéri ; viens me dire bonjour.* || **8.** *Ils* est utilisé comme indéfini pour désigner un ensemble de personnes que l'on ne veut pas nommer, avec une valeur péjorative ou euphémique : *Ils m'ont pris mon couteau* [...] *ils ne me l'ont pas rendu* (France). *Je vois que vous ne savez pas comment ils sont dans ce pays* (Gide).

II. « IL » INVARIABLE SERT A INTRODUIRE UN VERBE IMPERSONNEL. **1.** *Il* s'emploie devant un verbe qui exprime un phénomène naturel : *Il pleut, il neige.* || **2.** *Il* s'emploie devant un verbe impersonnel suivi d'un infinitif ou d'une subordonnée complétive introduite par *que* : *Il faut partir. Il faut que vous partiez.* || **3.** *Il* s'emploie devant un verbe de forme active, passive ou pronominale construit impersonnellement et suivi de son sujet réel : *Il tombe de la grêle. Il a été perdu un chien. Il se trouve toujours des gens pour critiquer.* || **4.** *Il* sert à constituer des locutions impersonnelles avec le verbe *être* et un adjectif : *Il est honteux de mentir. Il est utile que tu lui rendes visite.* || **5.** *Il y a,* locution qui marque l'existence : *Il y aura un temps où l'on dira : quand il y avait des nations* (Vigny) ; s'emploie aussi avec la valeur d'une préposition pour introduire l'indication d'un temps écoulé : *Il y a un mois, j'arrivais.* || *Il est,* marque l'existence dans le style recherché : *Il n'est pas d'objet plus profond, plus mystérieux, plus fécond, plus ténébreux, plus éblouissant qu'une fenêtre éclairée d'une chandelle* (Baudelaire). || Littér. *Il n'est que de,* il suffit de : *Oui, c'est la vérité : il n'est que de regarder ce moignon* (Genevoix). [V. ÊTRE, D, § I, n. 8.] || **6.** *Class. Il* pouvait représenter un neutre antérieur (*cela, ce qui, ce que*), un indéfini (*rien, tout*), ou une proposition antérieure : *Je suis entièrement incapable de voir beaucoup de monde ensemble ; cela viendra peut-être, mais il n'est pas venu* (Sévigné). *Ce que tu m'as dicté | Je veux de point en point qu'il soit exécuté* (Racine). || *Auj. Il* est encore employé dans la langue littéraire comme pronom neutre concurremment avec *ce, cela* : *Il est vrai, il se peut, il suffit, il me semble. Il n'y a pas longtemps que je le sais moi-même. Mais, il n'importe* (France). *Il vaut la peine de le savoir* (Barbey d'Aurevilly). || Suivis d'une proposition subordonnée, ces tours admettent *il* plutôt que *ce : ce me semble* (littér.), *c'est possible* ; mais on dit : *Il me semble que, il est possible que.* || **7.** Au XVII^e^ s., *il* sujet neutre était souvent omis : *Suffit que..., reste que... Ce garçon n'est pas fort nécessaire, me semble* (Molière). || Auj., cet usage subsiste dans de nombreuses locutions figées : *M'est avis que* (fam.), *point n'est besoin de* (littér.), *si bon vous semble.* || *Pop. Il* est supprimé dans *il faut* : *Faut pas s'en faire.*

• REM. **1.** La prononciation [i] de *il,* qui était, au XVII^e^ s., la prononciation normale devant une consonne, est aujourd'hui populaire. Elle est d'un usage généralisé dans le parler français du Canada : *I va venir, i s'en vont.*

2. Les pronoms *il, ils, elle, elles* suivent les règles de la répétition du pronom personnel sujet. Quand plusieurs verbes, dans une même phrase, ont un même sujet, on l'exprime une première fois, et : *a)* dans le cas de propositions coordonnées, on ne répète généralement pas *il, ils, elle, elles* : *Jamais il n'a avancé cette idée et prononcé cette phrase ; b)* dans le cas de propositions juxtaposées, on les répète ordinairement : *Il est venu, il a tout inspecté, il a relevé les empreintes digitales, il a emporté quelques objets* ;mais on les omet souvent si les verbes expriment des actions successives, et spécialem. si l'on veut souligner la continuité de ces actions : *Il s'assit, tira un livre de sa poche et se mit à lire ; c)* la répétition de *il, ils, elle, elles* est obligatoire quand on passe de la négative à l'affirmative sans recourir à une conjonction de coordination : *Il n'hésite plus, il agit ; d)* dans les propositions subordonnées, on répète le plus souvent le pronom personnel sujet : *Il vous pardonne parce qu'il vous croit et qu'il vous fait confiance ; e)* avec les verbes impersonnels, le pronom *il* se répète généralement : *Il pleut et il vente.*

3. Le pronom personnel atone *il* ne peut être séparé du verbe que par l'adverbe de négation *ne,* ou par un ou plusieurs autres pronoms atones, ou par les adverbes pronominaux *y* et *en* : *Il ne viendra pas. Il m'a parlé de son amour pour Gertrude* (Gide). *Il y va. Il en vient.*

Dans l'interrogation directe, dans les propositions incises ou avec les tours qui exigent l'inversion du sujet, *il* est placé immédiatement après le verbe et relié à celui-ci par un trait d'union : *Où est-il ? Est-il prêt ? Si j'étais, dit-il, un de vos amis... À peine avait-il eu le temps de...*

Si la troisième personne du verbe finit par une voyelle, on insère entre le verbe et *il* un *-t-* qui évite l'hiatus (v. ce mot, art. spécial) : *Sans doute ne posera-t-il aucune question ce soir* (Mauriac).

La syllabe *t-il* [ti] étant sentie comme une particule interrogative s'ajoute à toutes les personnes, au masc. et au fém., dans le langage populaire, et à *voilà* (l'orthographe n'en est pas fixée) : *Vous êtes-t-y prêts* (Dorgelès). *Voilà-t-il pas une instructive histoire ?* (Barrès).

4. On considère comme peu respectueux l'emploi de *il, ils, elle, elles,* sans nom exprimé, pour désigner une ou plusieurs personnes présentes.

ilang-ilang [ilɑ̃ilɑ̃] n. m. (mot indigène de l'océan Indien ; 1888, Larousse). Nom usuel d'un arbre cultivé en Indonésie et à Madagascar pour ses fleurs, utilisées en parfumerie. [S'écrit aussi YLANG-YLANG.]

île [il] n. f. (lat. *insula* [souvent prononcé *isula*], île, pâté de maison ; v. 1138, Gaimar, écrit *isle* [*ille,* v. 1207, Villehardouin ; *ile,* v. 1360, Froissart ; *île,* XVI^e^ s.], au sens 1 [aussi « étendue de terre... entourée par les eaux d'un lac, d'un fleuve ou d'une rivière »] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, milieu du XX^e^ s. ; sens 4, 1931, Larousse ; sens 5, av. 1850, Balzac). **1.** Étendue de terre d'une superficie inférieure à celle d'un continent, entourée de tous côtés par les eaux, dans une mer ou un océan : *La Corse est une île, mais l'Australie est un continent. Une île déserte. Quand le radeau heurta le nouvel embarcadère, ce fut comme si, toutes amarres rompues, ils abordaient une île dans les ténèbres après des jours de navigation effrayée* (Camus). || Étendue de terre de superficie restreinte, entourée par les eaux d'un lac, d'un fleuve ou d'une rivière : *Lors des crues du fleuve, les nombreuses îles de la Loire disparaissent sous les eaux. L'île de la Cité.* || **2.** *Les Îles,* les Antilles (vieilli, sauf dans les expressions comme : *oiseau des Îles, bois des Îles*) : *Deux bouteilles de vieux vin et un peu de liqueur des Îles, provenant de son ancien fonds* (Balzac). *Il faut vous apprendre, en passant, que ma mère disait « les Îles » pour tout ce qui n'est pas l'Europe* (France). || **3.** *Île de forage,* plate-forme de grandes dimensions reposant sur le fond de la mer, et utilisée pour les recherches pétrolières. || **4.** *Île flottante,* en pâtisserie, meringue flottant sur de la crème. || **5.** *Fig.* Ce qui est totalement isolé et constitue un refuge de calme et de sécurité au milieu de l'agitation et de l'incertitude : *Il fallait porter le procès dans cette île inaccessible qui est la justice, hors des mers et des orages de la politique* (Michelet). *La lettre d'Henriette faisait briller un espoir à mes yeux. Dans ce grand naufrage, j'apercevais une île où je pouvais aborder* (Balzac). *Je m'étais fait une île intérieure que je perdais mon temps à reconnaître et à fortifier* (Valéry).

• SYN. : **1** *îlot* ; **5** *havre, oasis.*

iléo- [ileɔ], premier élément de composition de termes médicaux, servant à désigner l'*iléon.*

iléo-cæcal, e, aux [ileɔsekal, -o] adj. (de *iléo-* et de *cæcal ;* 1845, Bescherelle). Qui appartient à l'iléon et au cæcum.

iléo-colique [ileɔkɔlik] adj. (de *iléo-* et de *côlon ;* 1867, Littré). Qui appartient à l'iléon et au côlon : *Artère iléo-colique.*

iléo-colostomie [ileɔkɔlɔstɔmi] n. f. (de *iléo-*, de *colo-*, élément tiré de *côlon,* et de *-stomie,* du gr. *stoma,* bouche, embouchure ; 1931, Larousse). Intervention chirurgicale qui consiste à aboucher l'intestin grêle avec le côlon.

iléon [ileɔ̃] ou **iléum** [ileɔm] n. m. (lat. médiév. *ileum,* iléon, tiré du gr. *eileîn,* rouler [à cause des circonvolutions de l'intestin grêle] ; v. 1398, *Somme Me Gautier,* écrit *yleon ; iléon,* v. 1560, Paré ; *iléum,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Partie terminale de l'intestin grêle, entre le jéjunum et le gros intestin.

iléostomie [ileɔstɔmi] n. f. (de *iléo-* et de *-stomie,* du gr. *stoma,* bouche, embouchure ; 1962, Larousse). Opération chirurgicale qui consiste à créer un anus artificiel au niveau de l'iléon.

iles [il] n. m. pl. (lat. *ilia,* n. neutre plur., « flancs, ventre, entrailles » ; XIIIe s., Godefroy, écrit *illes ; iles,* 1562, Paré). En anatomie, les parties latérales et inférieures du bas-ventre.

îlet [ile] n. m. (de *île* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *ilet* [*islet,* XIIIe s. ; *îlet,* 1771, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1772, Raynal ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** *Vx.* Petite île. (V. ÎLOT.) || **2.** Groupe de maisons. (V. ÎLOT.) || **3.** À la Réunion, hameau.

îlette [ilɛt] n. f. (de *île* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *illette ;* XVIe s., écrit *islette ; îlette,* 1771, Trévoux). *Vx.* Petite île. (V. ÎLOT.)

iléum n. m. V. ILÉON.

iléus [ileys] n. m. (lat. *ileus,* obstruction intestinale, gr. *eileos,* retraite où s'enroule un animal, sorte de vigne qui s'enroule, colique violente qui fait qu'on se tord, de *eileîn,* rouler ; XIVe s., écrit *ylios, yleos ; iléus,* 1798, *Encycl. méthodique*). Occlusion intestinale aiguë ou chronique.

ilex [ilɛks] n. m. (mot lat. signif. « chêne vert, yeuse » ; 1873, Larousse). Nom scientifique du *houx.*

1. iliaque [iljak] adj. (bas lat. *iliacus,* iliaque, de *ilia* [v. ILES] ; v. 1560, Paré [*veine iliaque ; os iliaque,* 1611, Cotgrave ; *muscle iliaque,* 1762, Acad. — d'abord *iliaque,* n. m., même sens, 1721, Trévoux ; *fosses iliaques,* 1867, Littré]). Qui est relatif aux iles, aux flancs. || *Os iliaque,* os formé de la soudure de l'ilion, de l'ischion et du pubis. || *Muscle iliaque,* celui qui fait mouvoir l'os de la cuisse sur le bassin. || *Fosses iliaques,* chacune des deux régions de la partie inférieure de l'abdomen, limitée en dehors par l'os iliaque.

2. iliaque [iljak] adj. (lat. *iliacus,* d'Ilion, gr. *iliakos,* même sens, de *Ilion,* Ilion, n. anc. de Troie ; 1867, Littré [*table iliaque,* 1873, Larousse]). Qui concerne Troie, la guerre de Troie. || *Table iliaque,* en archéologie, bas-relief antique représentant des épisodes de la guerre de Troie.

ilicacées [ilikase] ou **ilicinées** [ilisine] n. f. pl. (dér. savant du lat. *ilex, ilicis,* yeuse, chêne vert ; 1867, Littré [*ilicinées ; ilicacées,* 1902, Larousse]). Famille de plantes dicotylédones dialypétales à feuilles persistantes, comprenant le houx. (Syn. AQUIFOLIACÉES.)

îlien, îlienne [iljɛ̃, -ɛn] n. et adj. (de *île ;* 1808, Boiste). Qui habite certaines îles du littoral de la Bretagne : *Les îliens, navrés de cette affaire, discutaient en breton* (Savignon).

ilion [iljɔ̃] n. m. (bas lat. médic. *ilium,* ilion, n. neutre sing. tiré du n. neutre plur. du lat. class. *ilia* [V. ILES] ; 1660, Oudin [d'abord *os ilion,* v. 1560, Paré]). Segment supérieur de l'os iliaque, formant la saillie de la hanche.

illassable adj. V. IL- 1.

illatif [illatif] n. m. (lat. *illativus,* qui conclut, de *illatum,* supin de *inferre* [v. ILLATION] ; début du XVIIe s., au sens de « dont on infère ou déduit quelque chose » ; 1838, Acad., au sens de « [conjonction, particule] qui amène une conséquence de ce qui précède » ; sens actuel [d'après la signification de « porter dans » du v. lat. *inferre*], 1902, Larousse). Cas de certaines langues finnoougriennes indiquant la pénétration à l'intérieur d'un lieu.

illation [illasjɔ̃] n. f. (bas lat. *illatio,* action de porter, de *illatum,* supin du lat. class. *inferre,* porter ou jeter dans, vers, de *in-*, préf. marquant le mouvement de l'extérieur vers l'intérieur, et de *ferre,* porter ; 1521, Godefroy, écrit *illacion* [*illation,* v. 1585, Cholières], au sens de « conclusion, déduction résultant d'un raisonnement précédent » ; sens 1, 1721, Trévoux ; sens 2, 1867, Littré [*registre d'illation,* 1873, Larousse]). **1.** En liturgie, dans le rite mozarabe, prière qui correspond à la préface dans le rite romain, mais qui est plus étendue. || **2.** En droit canonique, apport de biens d'une personne entrant comme novice dans une maison religieuse. || *Registre d'illation,* registre où sont inscrits les apports des religieux ou des religieuses.

illec [ilɛk] adv. (lat. *illōc,* var. de *illūc,* là-bas, là, dér. de *ille,* celui-là, ce ... -là ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *illo ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *iluec ; illec,* 1279, Godefroy). En cet endroit (du XVe au XVIIe s.) : *Notez qu'illec avec deux autres femmes, | Du gros bourgeois l'épouse était aussi* (La Fontaine).

illégal, e, aux [ilegal *ou* illegal, -o] adj. (lat. médiév. *illegalis,* illégal, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et de *legalis,* relatif aux lois, dér. de *lex, legis,* loi ; v. 1361, Oresme, au sens de « qui ne respecte pas la loi » [pour une personne] ; sens 1, 1770, Raynal ; sens 2, av. 1830, B. Constant). **1.** Qui est contraire à la loi dans ses modalités : *Il avait signé une protestation contre la condamnation qu'il jugeait, en conscience, illégale et erronée* (France). *Une procédure illégale. Un contrat illégal. L'exercice illégal de la médecine.* || **2.** Qui s'oppose à la loi dans son fondement : *Tout despotisme est illégal* (Constant).

• SYN. : **1** *défendu, illicite, interdit, irrégulier ;* **2** *arbitraire, injustifiable, injustifié.* — CONTR. : **1** *légal, réglementaire.*

◆ n. (milieu du XXe s.). Personne qui vit dans l'illégalité : *Le conspirateur, l'« illégal » comme on dit maintenant, s'abstrait du genre humain* (Vailland).

• SYN. : *hors-la-loi, outlaw.*

illégalement [ilegalmɑ̃ *ou* illegalmɑ̃] adv. (de *illégal ;* 1789, *ZFSL,* XXXV, 137). Contrairement à la loi : *Incarcérer quelqu'un illégalement.*

• SYN. : *irrégulièrement.* — CONTR. : *légalement.*

illégalité [ilegalite *ou* illegalite] n. f. (de *illégal ;* v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux [« désordre, violence », début du XVe s., A. Chartier] ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Caractère de ce qui est contraire à la loi : *L'illégalité de cette sanction est flagrante.* || **2.** Acte commis en infraction à la loi : *Déterminé à commettre des illégalités judiciaires, si elles étaient nécessaires pour parvenir à mon but, voici quels furent mes préparatifs* (Balzac). || **3.** Opposition ouverte à la loi : *En adoptant cette mesure, vous entrez dans l'illégalité.*

• SYN. : **1** *irrégularité ;* **2** *abus, arbitraire, iniquité, passe-droit.* — CONTR. : **1** *légalité.*

illégitime [ileʒitim *ou* illeʒitim] adj. (bas lat. jurid. *illegitimus,* illégal, illégitime, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et *legitimus,* fixé par la loi, légal, dér. de *lex, legis,* loi ; XIVe s., au sens 1 ; sens 2-3, 1549, R. Estienne ; sens 4, 1580, Montaigne). **1.** Né hors du mariage et non légitimé : *Je vous ai raconté que j'avais un fils, un fils illégitime, un fils adultérin ?* (Queneau). || **2.** Qui ne remplit pas les conditions exigées par la loi : *Union illégitime. Ce couple que l'adultère n'effleura et n'effleurera jamais, auquel ne sera jamais connue la saveur du baiser illégitime* (Giraudoux). || **3.** Qui est contraire au bon droit, à l'équité : *Les Dieux trouveront sa peine illégitime, | Puisqu'elle confondra l'innocence et le crime* (Corneille). *Ce je ne sais quoi de malsain et d'illégitime qui*

s'attache toujours aux violences passionnelles (Bosco). || **4.** *Par extens.* Qui n'est fondé sur rien, qui n'est pas justifié : *Une réclamation illégitime.*

• Syn. : **1** *adultérin, bâtard, incestueux, naturel* ; **2** *illégal, irrégulier* ; **3** *inique, injustifié* ; **4** *déraisonnable, injustifiable.* — Contr. : **1** *légitime* ; **2** *légal* ; **3** *équitable, juste* ; **4** *fondé, justifié, motivé, raisonnable.*

illégitimement [ileʒitimmɑ̃ *ou* illeʒitimmɑ̃] adv. (de *illégitime* ; v. 1460, G. Chastellain). De façon illégitime : *S'attribuer illégitimement le mérite de quelque chose.*

illégitimité [ileʒitimite *ou* illeʒitimite] n. f. (de *illégitime* ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1816, Chateaubriand). **1.** Caractère de ce qui est illégitime : *L'illégitimité d'une naissance. J'avais mis de la complaisance à m'abandonner à une inclination dont je connaissais l'insurmontable illégitimité* (Chateaubriand). || **2.** Parti opposé à la légitimité (rare) : *Il suffit de tenir bon dans la vie pour que les illégitimités deviennent des légitimités* (Chateaubriand).

illettré, e [iletre *ou* illetre] adj. et n. (de *il-* 1 et de *lettré,* d'après le lat. *illiteratus,* ignorant, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *litteratus,* instruit, savant, dér. de *litterae,* toute espèce d'écrit, culture, plur. de *littera,* caractère d'écriture, lettre ; 1560, Pasquier, au sens 1 ; sens 2, 1828, Mozin). **1.** *Vx.* Qui n'a pas de culture : *Elle comprenait que sa conversation d'illettrée ne pouvait suffire à distraire Jean Trémereux* (Theuriet). *Il avait, en art, la naïveté des illettrés* (Larguier). *Ils* [les écrivains] *disent d'un homme qu'il est illettré quand il n'a pas lu leurs livres, et d'un causeur qu'il est gâteux dès qu'il ne se montre pas tout miel* (Duhamel). || **2.** Qui ne sait ni lire ni écrire : *Des soldats illettrés se mettaient à philosopher* (Cendrars).

• Syn. : **2** *analphabète.* — Contr. : **2** *instruit.*

illibéral, e, aux [iliberal *ou* illiberal, -o] adj. (lat. *illiberalis,* indigne d'un homme libre, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *liberalis,* relatif ou qui sied à une personne de condition libre, dér. de *liber,* de condition libre ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1845, Wey [II, 142]). **1.** Qui manque de générosité, qui répugne à donner (rare) : *Une conduite illibérale.* || **2.** Qui est contraire au libéralisme : *Un décret illibéral. Une politique illibérale.*

illicite [ilisit *ou* illisit] adj. (lat. *illicitus,* interdit, illégal, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *licitus,* permis, légitime, dér. du v. impersonnel *licet,* il est permis ; xivᵉ s., *Songe du Verger*). Interdit par la morale ou par la loi : *Ce digne magistrat connaissait l'entraînement et les malheurs des attachements illicites* (Balzac). *La Révolution n'a été, pour les riches, qu'une occasion de gains illicites, d'accaparements, d'usures, de fraudes, de spoliations* (Rolland). *En flagrant délit de détournement de mineure ou d'amours illicites et sodomiques* (Arnoux). *S'enrichir par un commerce illicite.*

• Syn. : *coupable, défendu, illégal, illégitime, interdit, irrégulier, prohibé.* — Contr. : *légal, légitime, licite, permis, régulier.*

illicitement [ilisitmɑ̃ *ou* illisitmɑ̃] adv. (de *illicite* ; 1491, *R. Ét. Rab.,* V, 165). De façon illicite.

illico [iliko *ou* illiko] adv. (lat. *illico,* sur la place, sur-le-champ, de *in,* dans, sur, et de l'ablatif de *locus,* endroit, moment ; 1507, A. Thierry [II, 235], écrit *ilico* [*illico,* xviiᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle [en ce qui concerne l'application d'un remède ; dans l'emploi fam. actuel, av. 1850, Balzac]). **1.** *Vx.* Expression employée au sens latin par les anciens juristes sur les reliefs d'appel, l'appel devant être interjeté dès la sentence rendue. || **2.** *Fam.* À l'instant, sans tarder : *Il* [Lousteau] *fit signe au cocher de s'arrêter, donna la main à Mme de La Baudraye, et laissa le cocher avec la voiture pleine de malles, en se promettant bien de renvoyer « illico », se dit-il, la femme et ses paquets d'où elle venait* (Balzac). *Je* [Haverkamp] *verserai illico à la caisse du Parti la moitié de ce que je toucherai* (Romains). *Il en fut bouleversé, et fit sa demande illico* (Montherlant).

• Syn. : **2** *aussitôt, immédiatement, séance tenante, sur-le-champ, tout de suite.*

illimitable [ilimitabl *ou* illimitabl] adj. (de *illimité* ; 1829, Boiste). Que rien ne peut limiter, dont rien ne peut marquer les bornes (peu usité) : *Toute cette ombre, autour de moi, si épaisse, homogène et illimitable qu'elle fût, je la définissais...* (Arnoux). *Les espaces illimitables.*

• Syn. : *incommensurable, infini.* — Contr. : *fini, limité.*

illimitation [ilimitasjɔ̃ *ou* illimitasjɔ̃] n. f. (de *illimité* ; av. 1622, François de Sales, puis 1815, d'après Littré, 1877). Absence de limites : *L'illimitation du nombre des pairs* (Littré).

illimité, e [ilimite *ou* illimite] adj. (bas lat. *illimitatus,* qui n'a pas de limites, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *limitare,* entourer de frontières, limiter, dér. de *limes, -mitis,* limite, frontière ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Que l'on ne peut pas limiter, dont on ne peut discerner les bornes : *Le désespoir de Mme Aubain fut illimité* (Flaubert). *Les atomes répandus dans l'espace illimité forment* [...] *toutes les substances du monde sensible* (France). *Une petite neige fine* [...] *et qui épaississait le silence illimité de cet océan d'arbres* (Maupassant). *Je me voyais perdu dans la vie comme sur une plage illimitée où j'étais seul* (Proust). *L'espace est toujours là ; il coule illimité* (Fort). || **2.** Qui n'est pas déterminé, qui n'est pas fixé d'avance : *Être en congé illimité. S'absenter pour un temps illimité.*

• Syn. : **1** *démesuré, gigantesque, immense, incommensurable, infini, total* ; **2** *indéfini, indéterminé.* — Contr. : **1** *borné, contenu, limité, mesuré, modéré, raisonnable* ; **2** *déterminé, fixé.*

◆ **illimité** n. m. (1857, Baudelaire). Ce qui n'a pas de bornes, l'infini : *Le peuple est un éternel mineur et il sera toujours* [...] *au dernier rang, puisqu'il est le nombre, la masse, l'illimité* (Flaubert). *Ce qui le ravissait, c'était la transparence de l'air, l'idée d'illimité, de douceur de vivre et de fécondité qui venait à l'esprit devant ces étages de terre française* (R. Bazin).

illimiter [ilimite *ou* illimite] v. tr. (de *illimité* ; v. 1792, Brunot, au sens de « faire durer indéfiniment » ; sens actuel, 1880, Huysmans). Ne pas enfermer dans des limites ; faire prendre des proportions immenses (rare) : *La vieille église se profile au-dessus de la vallée que l'ombre illimite* (Huysmans). *C'est le nom qu'ils donnaient à leur vice, pour avoir entendu dire, ou lu, que la magie permet d'entrer mystérieusement en possession de ce que l'on désire, qu'elle illimite la puissance, etc.* (Gide).

illisibilité [ilizibilite *ou* illizibilite] n. f. (dér. savant de *illisible* ; 1873, Larousse). Caractère de ce qui est illisible : *L'illisibilité d'un manuscrit, d'une signature.*

illisible [ilizibl *ou* illizibl] adj. (de *il-* 1 et de *lisible* ; fin du xviiᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1787, Condorcet). **1.** Qui est très difficile à lire, à déchiffrer : *Bonaparte* [...] *griffonna au crayon un billet à Joséphine, vingt lignes illisibles, où criait son âme violente et calculée* (France). *Docile, il revint donc s'asseoir devant le papier couvert d'une écriture illisible pour tout autre* (Mauriac). || **2.** Qui est insupportable à lire : *Je crois que, sans une certaine unité de langage, un livre est illisible* (France).

• Syn. : **1** *indéchiffrable.* — Contr. : **1** *lisible.*

• Rem. : On a écrit aussi jusqu'au xixᵉ s. inlisible (de *in-* et de *lisible* ; 1671, Mme de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, 1760, Voltaire).

illisiblement [iliziblǝmɑ̃ *ou* illiziblǝmɑ̃] adv. (de *illisible* ; 1842, Mozin). De façon illisible : *Écrire illisiblement.*

illogique [ilɔʒik *ou* illɔʒik] adj. (de *il-* 1 et de *logique* ; 1836, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Se dit d'une chose qui n'est pas conforme à la logique : *Une explication illogique. Il est illogique d'écrire « vaincre », mais « invincible ».* || **2.** Se dit d'une personne qui manque de logique : *Comment peut-on être à ce point illogique ?*

• Syn. : **1** *absurde, incohérent, irrationnel* ; **2** *confus, inconséquent.* — Contr. : **1** *cohérent, logique, rationnel* ; **2** *conséquent, méthodique.*

illogiquement [ilɔʒikmɑ̃ *ou* illɔʒikmɑ̃] adv. (de *illogique ;* 1845, Bescherelle). De façon illogique : *Raisonner illogiquement.*

illogisme [ilɔʒism *ou* illɔʒism] n. m. (de *illogique ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1904, P. Bourget). **1.** Caractère de ce qui est illogique : *L'illogisme d'une situation* (Bourget). || **2.** Manque de logique d'une personne : *Selon Chamfort, il y a tant d'illogisme chez la femme que les raisonnements ne la prennent jamais* (Houssaye). *À vrai dire, les âmes exemptes de tout illogisme me font peur* (France). || **3.** Chose illogique : *Elle l'aimait, à travers des complications sur lesquelles il faut de nouveau insister pour éviter aux illogismes de cette nature jusqu'à la plus légère apparence de coquetterie* (Bourget).

• SYN. : **2** *incohérence ;* **3** *inconséquence.* — CONTR. : **2** *cohérence, logique.*

illucidé, e [ilyside *ou* illyside] adj. (de *il-* 1 et de *[é]lucidé ;* 1884, Huysmans). Qui n'a pas été élucidé (rare) : *Il y a là une énigme qui reste illucidée* (Huysmans).

illuminable [ilyminabl *ou* illyminabl] adj. (de *illuminer ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, av. 1890, Maupassant). **1.** En théologie, qui est susceptible de recevoir une lumière divine : *L'âme est illuminable* (Littré). || **2.** Qui peut recevoir une inspiration soudaine : *Nous sommes intuitives et illuminables, mais changeantes* (Maupassant).

illuminant, e [ilyminɑ̃ *ou* illyminɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *illuminer ;* fin du XVIIe s., Bossuet). *Vx.* Qui illumine, éclaire : *La lumière diminue par tous les obstacles qu'on met entre le corps illuminant et le corps illuminé* (Bossuet). *La grande lune illuminante des pays chauds* (Maupassant).

illuminateur [ilyminatœr *ou* illyminatœr] n. m. (bas lat. *illuminator,* celui qui éclaire, de *illuminatum,* supin du lat. class. *illuminare* [v. ILLUMINER] ; 1403, *Internele consolacion,* au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** *Vx.* Celui qui donne de la lumière (au pr. et au fig.) : *Voici un nouvel hommage qu'elle* [la Lune] *rend à son céleste illuminateur* [le Soleil] ; *à mesure qu'il approchait, je la voyais disparaître, le faible croissant diminuait peu à peu* (Bossuet). || **2.** Celui qui fait des illuminations. (Rare.)

illuminatif, ive [ilyminatif *ou* illyminatif, -iv] adj. (dér. savant de *illuminer ;* av. 1429, J. Gerson [*vie illuminative,* 1690, Furetière]). Qui illumine, dans le langage mystique. || *Vie illuminative,* étape de la vie spirituelle où Dieu éclaire l'âme : *Il faut successivement vivre la vie purgative, la vie illuminative, la vie unitive, pour joindre le bien incréé* (Huysmans).

illumination [ilyminasjɔ̃ *ou* illyminasjɔ̃] n. f. (bas lat. *illuminatio,* éclairage, éclat, de *illuminatum,* supin du lat. class. *illuminare* [v. ILLUMINER] ; v. 1361, Oresme, au sens 2 ; sens 1, milieu du XVIe s., Amyot [« action de décorer d'un ensemble de lumières à l'occasion d'une fête... », début du XVIIe s.] ; sens 3, 1662, Bossuet). **1.** Action d'éclairer d'une vive lumière ; état de ce qui est ainsi éclairé : *L'illumination d'un monument. L'illumination des rues.* || *Spécialem.* Action de décorer d'un ensemble de lumières à l'occasion d'une fête ; effet ainsi obtenu (le plus souvent au plur.) : *Les illuminations du 14-Juillet.* || **2.** En théologie, lumière dont Dieu éclaire parfois une âme : *Vers le milieu de la matinée il eut une illumination, qu'il* [le curé] *reconnut lui venir d'en haut* (Aymé). *L'illumination de la foi.* || **3.** *Fig.* Inspiration soudaine, révélation qui impose immédiatement à l'évidence une chose jusqu'alors obscure : *Jamais la France, frappée à la même heure du même coup de foudre, apparue convertie à elle-même, n'avait connu ni pu connaître une telle illumination de sa profonde unité* (Valéry). *J'entrevis tout cela dans une sorte d'illumination* (Duhamel). *Une illumination soudaine semble parfois faire bifurquer une destinée. Mais l'illumination n'est que la vision soudaine, par l'Esprit, d'une route lentement préparée* (Saint-Exupéry). *À ce moment où, portant en lui-même l'illumination et l'enfer, insultant et saluant la beauté, il fait d'une contradiction irréductible un chant double et alterné, il* [Rimbaud] *est le poète de la révolte, et le plus grand* (Camus).

illuminé, e [ilymine *ou* illymine] n. (part. passé substantivé de *illuminer ;* 1653, Brunot, au sens 1 [« membre de certaines sectes religieuses... », 1867, Littré ; « membre de certaines anciennes sociétés maçonniques », 1873, Larousse ; « disciple des philosophes Saint-Martin et Swedenborg », 1810, Mme de Staël] ; sens 2, 1810, Mme de Staël). **1.** Visionnaire en matière religieuse. || *Spécialem.* Nom donné aux membres de certaines sectes religieuses qui se prétendaient éclairés directement par Dieu. || Membre de certaines anciennes sociétés maçonniques : *C'était une conspiration d'illuminés, se reconnaissant à des gestes franc-maçon-niques, à des formes bizarres* (Zola). || Disciple des philosophes Saint-Martin et Swedenborg : *Il n'était pas encore initié, à cette époque, aux mystères des cabalistes ou des illuminés, lesquels ont toujours soigneusement distingué les esprits élémentaires, sylphes, gnomes, ondins ou salamandres, des noirs suppôts de Belzébuth* (Nerval). || **2.** Qui poursuit une idée avec une passion aveugle et manque de sens critique : *Les illuminés de la politique. Le temps romantique était fini où les illuminés quittaient leur maison pour courir le hasard des pâturages et des routes* (Peyré).

• SYN. : **2** *fanatique, idéaliste, rêveur, songe-creux, utopiste, visionnaire.*

◆ adj. (XXe s.). Qui tient du fanatisme : *Si on lui objecte que cela n'est pas, il* [l'esprit égalitaire] *répond, avec une espèce de foi illuminée, que cela doit être* (Alain).

illuminer [ilymine *ou* illymine] v. tr. (lat. *illuminare,* éclairer, mettre en lumière, embellir, orner, de *in-,* préf. marquant le mouvement de l'extérieur vers l'intérieur, et de *lumen, luminis,* lumière ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens de « rendre la vue à [quelqu'un] » ; sens 1, v. 1361, Oresme [aussi « donner, répandre une vive clarté » ; « orner un monument, une rue, etc., d'un ensemble de lumières à l'occasion d'une fête ou d'un spectacle », 1694, Acad. — absol., 1867, Littré] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, fin du XIIIe s. ; sens 4-5, 1564, *Indice de la Bible* [« instruire en matière de religion », XIIIe s.]). **1.** Éclairer d'une manière vive : *Déjà les religieux occupaient les stalles ; l'autel était illuminé d'une multitude de cierges ; des lampes descendaient des différentes voûtes : il y a dans les édifices gothiques des lointains et comme des horizons successifs* (Chateaubriand). *Elles allaient vers l'autel tout illuminé, s'agenouillaient sur la première marche* (Flaubert). *La pluie ruisselait sur les toits ; de violents éclairs illuminaient les vitraux de l'abside ; le tonnerre éclatait à coups répétés* (Martin du Gard). *La fusée s'enflamma, tournoya, illumina une plaine et s'y éteignit : c'était la mer* (Saint-Exupéry). || *Absol.* Donner, répandre une vive clarté : *Vos cordages illuminent* (Vercel). || *Spécialem.* Orner un monument, une rue, etc., d'un ensemble de lumières à l'occasion d'une fête ou d'un spectacle : *Onze chasseurs, huit jeunes femmes et le médecin du pays étaient assis autour de la grande table, illuminée, couverte de fruits et de fleurs* (Maupassant) ; et absol. : *Ce soir on illumine.* || **2.** *Par extens.* Mettre des reflets, un éclat lumineux sur (au pr. et au fig.) : *Sa figure amaigrie, son teint semblable à l'ivoire jauni* [...], *ses yeux illuminés d'un reste de fièvre* [...] *en faisaient pour moi un être à moitié différent de celui que j'avais connu* (Nerval). *Par moments, un sourire furtif, une lueur malicieuse du regard illuminaient son calme visage* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Rendre brillant, donner du brillant à : *J'allais devenir musicien, compositeur peut-être. J'entrevoyais une vie merveilleuse, illuminée de succès, exaltée par l'admiration des foules* (Duhamel). || **4.** *Fig.* Éclairer l'esprit, inspirer : *Laurent, serrez ma haire avec ma discipline, | Et priez que toujours le ciel vous illumine* (Molière). || **5.** *Fig.* Éclairer par la révélation d'une vérité divine ou par la conviction d'une foi : *Le visage de Mme de Fontanin n'était pas seulement grave, mais illuminé, et sur ses lèvres errait le demi-sourire d'une croyante qui, en ces matières, est habituée à braver le scepticisme d'autrui* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *embraser ;* **2** *allumer, éclairer.*

◆ **s'illuminer** v. pr. (sens 1, 1867, Littré ; sens 2, 1862, V. Hugo). **1.** Devenir lumineux : *Il y a des instants où mon corps s'illumine. C'est très curieux. J'y vois tout à coup en moi* (Valéry). || **2.** *Fig.* Prendre un certain éclat, être brillant : *Quand il vit un volume de poésies à la main, sa noble figure s'illumina d'un joli sourire ; il tendit le bras avec une sorte d'avidité enfantine* (Baudelaire).

illuminisme [ilyminism *ou* illyminism] n. m. (de *illuminé ;* 1819, *la Minerve française,* VII, 58). Doctrine métaphysique et mystique de Swedenborg, Saint-Martin, Böhme, Pasqualis et Weishaupt, fondée sur la croyance à une illumination intérieure inspirée directement par Dieu : *M*me *de Coislin s'était fait un illuminisme à sa guise. Crédule et incrédule, le manque de foi la portait à se moquer des croyances dont la superstition lui faisait peur* (Chateaubriand). *C'était* [la marquise de la Croix] *depuis de longues années l'une des adeptes de Saint-Martin et l'illuminisme l'unissait aussi à Cazotte, de ces liens tout intellectuels que la doctrine regardait comme une sorte d'anticipation de la vie future* (Nerval).

illuné, e [ilyne *ou* illyne] adj. (de *lune,* d'après *illuminé ;* 1871, Rimbaud [le mot a été employé deux fois — la même année — par cet écrivain, une fois sous la forme du part. passé — v. la citation ci-dessous —, une autre fois comme v. pr. : *s'illuner,* « être éclairé par la lune » ; il ne semble pas qu'il existe d'autres ex. du terme]). Éclairé par la lune : *À son réveil — minuit — la fenêtre était blanche. | Devant le sommeil bleu des rideaux illunés...* (Rimbaud).

illusion [ilyzjɔ̃ *ou* illyzjɔ̃] n. f. (lat. *illusio,* ironie [figure de rhétorique], et, à basse époque, dans la langue ecclés., « illusion, tromperie », de *illusum,* supin de *illudere,* se jouer de, se moquer de, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *ludere,* jouer ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *illusiun* [*illusion,* XIIIe s.], au sens de « moquerie » ; début du XIIIe s., au sens de « sorte de songes ou de fantômes qui flottent devant l'imagination » ; sens I, 1-2, 1690, Furetière [*illusion des amputés,* milieu du XXe s. ; *illusion d'optique,* 1823, Boiste — au fig., 1874, Larousse, art. *optique*] ; sens I, 3, 1765, *Encyclopédie* [*illusion scénique,* 1873, Larousse — *illusion,* même sens, 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 4, 1530, Palsgrave ; sens I, 5, 1907, Larousse ; sens I, 6, 1962, Larousse [en joaillerie ; *tulle illusion,* 1877, Littré] ; sens II, 1, 1660, Retz ; sens II, 2, 1611, Cotgrave [*faire illusion à,* 1767, Brunot ; *se faire illusion,* av. 1842, Stendhal ; *se faire des illusions,* XXe s.] ; sens II, 3, av. 1749, Chamfort [« cet état, considéré comme une propriété constitutive de l'esprit humain... », av. 1662, Pascal]).

I. ERREUR DES SENS **1.** Erreur de perception qui consiste à faire prendre une apparence pour la réalité : *Et quand l'illusion disparaît, c'est-à-dire quand nous voyons l'être ou le fait tel qu'il existe en dehors de nous, nous éprouvons un bizarre sentiment, compliqué moitié de regret pour le fantôme disparu, moitié de surprise agréable devant la nouveauté, devant le fait réel* (Baudelaire). || **2.** *Spécialem.* En psychologie, fausse interprétation des données sensorielles : *L'illusion n'est pas une erreur de perception ni, comme l'hallucination, l'altération de ses données.* || *L'illusion des amputés,* localisation d'une sensation dans le membre amputé. || *Illusion d'optique,* erreur relative à l'aspect extérieur d'un objet, due à une mauvaise interprétation de la sensation visuelle ; *fig.* et *fam.*, erreur de calcul, point de vue erroné. || **3.** Effet artistique résultant d'une imitation ou d'une évocation du réel si réussies que l'on s'y méprend : *Les larmes lui en vinrent aux yeux, tant elle était sensible aux illusions du théâtre* (France). *Faire vrai consiste donc à donner l'illusion complète du vrai* (Maupassant). *L'illusion du relief.* || *Illusion scénique,* ensemble des moyens techniques nécessaires et des conventions acceptées de la représentation théâtrale. || **4.** *Par extens.* Apparence trompeuse, soit qu'elle ne recèle aucune réalité, soit qu'elle en recouvre une autre que celle qu'elle semble faire prévoir : *Les illusions des rêves. Cette oasis n'était qu'un mirage, une illusion.* || **5.** *Spécialem.* Apparence trompeuse résultant de trucages, de tours de passe-passe. || **6.** Se dit de choses dont la petitesse ou la finesse laisse une apparence d'irréalité. || En joaillerie, pierre précieuse de dimensions exiguës. || *Tulle illusion,* tulle de soie d'une extrême finesse de tissu : *Elle avait une robe de tulle illusion à mailles sur satin blanc* (Goncourt).

II. ERREUR DE L'ESPRIT **1.** *Class.* Action de tromper, d'induire en erreur ; mensonge : *De dissimuler ce que je suis quand tout le monde le sait et que j'en fais gloire, ce serait faire au lecteur une illusion trop grossière* (Bossuet). || **2.** Opinion trompeuse, croyance sans fondement, espoir chimérique qui flatte et abuse l'esprit : *J'ai vu de près les rois, et mes illusions politiques se sont évanouies, comme ces chimères plus douces dont je continue le récit* (Chateaubriand). *On se fait de grandes illusions sur le peu de capacité de l'intelligence des femmes, dit presque sèchement la comtesse* (Gide). *Mon père entretint l'illusion qu'il m'aimait jusqu'à être parfaitement sincère* (Aymé). *Il a gardé toutes ses illusions de jeunesse. Les illusions de l'amour-propre.* || *Faire illusion à,* en parlant de personnes ou de choses, tromper autrui en donnant une image flatteuse. || *Se faire illusion,* se tromper soi-même sur sa propre valeur. || *Se faire des illusions,* avoir des espoirs chimériques. || **3.** *Absol.* État d'une personne trompée par les apparences : *Vivre dans l'illusion.* || *Par extens.* Cet état considéré comme une propriété constitutive de l'esprit humain, une entité : *J'ai deviné que les êtres n'étaient que des images changeantes dans l'universelle illusion* (France). *La force de l'illusion.*

● SYN. : **I, 3** *fantasmagorie ;* **4** *hallucination, mirage, vision.* || **II, 2** *chimère, imagination, leurre, rêve, rêverie, songe, utopie.* — CONTR. : **II, 2** *certitude ; déception, désillusion ;* **3** *clairvoyance, lucidité, vérité ; raison.*

illusionné, e [ilyzjɔne *ou* illyzjɔne] adj. (part. passé de *illusionner ;* milieu du XIXe s., Baudelaire). Victime d'une illusion : *Ce bon Toirac est trop indulgent ou trop illusionné* (Flaubert).

illusionnel, elle [ilyzjɔnɛl *ou* illyzjɔnɛl] adj. (de *illusion ;* av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam). Qui tient de l'illusion, qui fait illusion : *Au moment* [...] *d'appliquer, peu à peu, d'abord par poudre, puis couche par couche, l'illusionnelle carnation* (Villiers de L'Isle-Adam).

illusionner [ilyzjɔne *ou* illyzjɔne] v. tr. (de *illusion ;* 1801, L. S. Mercier). Tromper quelqu'un par une illusion des sens ou de l'esprit (rare) : *Puisque nous sommes seuls, nous n'avons pas besoin d'avoir de l'esprit ; cela est bon devant des bourgeois qu'on veut illusionner* (Gautier). *Mais le ton respectueux de la lettre l'illusionna* [Charles] *— ils se sont peut-être aimés platoniquement, se dit-il* (Flaubert). *Car je ne souffrais pas, et je ne souffre guère encore, d'être illusionné par un ouvrage d'écriture au point de ne plus distinguer nettement mes affections propres de celles que l'artifice d'un auteur me communique* (Valéry).

◆ **s'illusionner** v. pr. (1834, Landais). Se faire des illusions, se bercer de chimères : *J'ajoutais que je ne m'illusionnais point sur la somme de fatigues nouvelles* (Gide).

● SYN. : *s'abuser, se leurrer, se tromper.*

illusionnisme [ilyzjɔnism *ou* illyzjɔnism] n. m. (de *illusionner ;* 1907, *Revue de philologie française,* XXX, 60, au sens 2 [un premier ex. en 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers] ; sens 1, 1922, Larousse). **1.** Art de produire l'illusion par des tours de prestidigitation, des trucages. || **2.** *Fig.* Tendance à illusionner les autres ou soi-même : *Journées d'illusionnisme qui n'ont d'autre résultat que de hausser la fièvre française* (Suarez).

● SYN. : **1** *prestidigitation ;* **2** *bluff, épate* (fam.), *mirage.*

illusionniste [ilyzjɔnist *ou* illyzjɔnist] n. (de *illusionner ;* 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, av. 1890, Maupassant). **1.** Personne

qui fait des expériences d'illusionnisme : *Toutes les figurantes et les illusionnistes des music-halls d'alentour* (Morand). || **2.** *Fig.* Personne qui a l'art de faire illusion à soi ou aux autres : *Les réalistes de talent devraient s'appeler plutôt des illusionnistes* (Maupassant).

• SYN. : **1** *prestidigitateur.*

illusoire [ilyzwar *ou* illyzwar] adj. (bas lat. *illusorius,* illusoire, de *illusum,* supin du lat. class. *illudere* [v. ILLUSION] ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « [contrat, proposition] qui cherche à tromper sous une fausse apparence » ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Qui ne repose sur rien de réel, de fondé : *Je ne partirai jamais du principe que la vérité chrétienne est illusoire, mais seulement de ce fait que je n'ai pu y entrer* (Camus). *Promesses, espérances illusoires.* || **2.** Qui provoque l'illusion par de fausses apparences : *Et je tente encore quelques-unes de ces expériences illusoires qui me délectaient à l'époque de nos soirées* (Valéry). || **3.** Qui est le produit d'une illusion : *La brume ne construit encore à l'horizon | Qu'une ville illusoire !* (Rostand).

• SYN. : **1** *chimérique, fallacieux, fictif, mythique, spécieux, utopique ;* **2** *faux, mensonger, trompeur ;* **3** *fantasmagorique, imaginaire, irréel.* — CONTR. : **1** *authentique, fondé, raisonnable, réalisable, sérieux, sûr ;* **2** *exact, véridique ;* **3** *effectif, matériel, positif, réel, vrai.*

illusoirement [ilyzwarmɑ̃ *ou* illyzwarmɑ̃] adv. (de *illusoire ;* début du XVIe s., au sens de « dans le but de tromper » ; sens actuel, 1596, Hulsius). De façon illusoire : *Des célébrités illusoirement façonnées par la publicité.*

illustrateur [ilystratœr *ou* illystratœr] n. m. (bas lat. *illustrator,* celui qui éclaire, de *illustratum,* supin du lat. class. *illustrare* [v. ILLUSTRER] ; v. 1240, *Épître de saint Jérôme,* au sens de « celui qui donne du lustre à » ; sens actuel [de *illustrer*], 1845, Th. Gautier). Artiste qui dessine des illustrations d'ouvrages : *Gustave Doré, Tony Johannot, Célestin Nanteuil furent parmi les meilleurs illustrateurs de l'époque romantique.*

illustration [ilystrasjɔ̃ *ou* illystrasjɔ̃] n. f. (lat. *illustratio,* action d'éclairer, de rendre brillant, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « apparition », de *illustratum,* supin de *illustrare* [v. ILLUSTRER] ; XIIIe s., Godefroy, écrit *illustracion,* au sens de « apparition » ; écrit *illustration,* aux sens I, 2-3, XVe s., Godefroy ; sens I, 1, 1636, Monet ; sens I, 4, 1834, Landais ; sens I, 5, 1611, Cotgrave ; sens I, 6 et II, 2-3, XXe s. ; sens II, 1, 1873, Larousse ; sens II, 4, av. 1872, Th. Gautier ; sens II, 5, 1829, *Revue britannique,* XXV, 81 ; sens II, 6, 1867, Littré).

I. 1. *Class.* Lumière que Dieu répand dans l'esprit : *Ce n'est pas que Dieu ne nous prévienne selon nos besoins, tantôt par des illustrations, tantôt par certains goûts et par certains plaisirs* (Fénelon). || **2.** *Class.* et *littér.* Grande renommée, éclat : *Le prévôt s'est fait riche, il achètera de la noblesse, et nous lui fournirons de l'illustration, nous en avons à vendre dans la famille* (Dancourt). *C'est sans doute, pour une part, l'intérêt qu'offrait à mes yeux l'illustration de ces familles, qu'on peut en partant d'aujourd'hui les suivre en remontant degré par degré jusque bien au-delà du XIVe siècle* (Proust). || **3.** *Vx.* Ce qui rend illustre, distingue ; honneur : *Née d'un père et d'un aïeul illustres pour avoir fait du bien, la plus belle des illustrations* (Voltaire). || **4.** *Vx.* Personnage en vue, célèbre : *On y voyait les illustrations de l'ancienne monarchie et du nouvel Empire* (Chateaubriand). *On s'étonnait seulement de ne pas le connaître, car il n'y avait là que des illustrations du monde et de la littérature* (Nerval). || **5.** *Littér.* Action d'expliquer, d'illustrer par des commentaires : *J'ajouterai, pour l'illustration de ce passage, une petite exhortation aux philosophes* (Voltaire). *L'illustration d'un argument par des exemples précis rend la démonstration plus évidente.* || **6.** Ce qui constitue un exemple d'application, ou une vérification par l'expérience d'une conception abstraite : *L'œuvre de Proust peut être considérée comme l'illustration de la méthode et de la philosophie bergsoniennes.*

II. 1. Action d'illustrer un texte : *Confier l'illustration d'un ouvrage à un caricaturiste célèbre.* || **2.** La manière d'illustrer : *L'illustration de ce livre est originale.* || **3.** L'ensemble des illustrations d'un ouvrage : *Une illustration abondante, inédite.* || **4.** Le genre artistique, l'ensemble des techniques qui constituent l'art d'illustrer un texte : *Un artiste qui se consacre à l'illustration.* || **5.** Image, gravure, photographie insérée dans le texte d'un journal ou d'un livre et distincte du hors-texte. || En général, toute image ou reproduction figurant dans un volume ou un périodique. || **6.** En paléographie, ornement d'un manuscrit ancien.

• SYN. : **II, 5** *estampe, lithographie, planche, vignette.*

illustre [ilystr *ou* illystr] adj. (lat. *illustris,* clair, éclairé, éclatant, manifeste, brillant, en vue, marquant, de *in,* dans, et de **lustrum,* dér. non attesté de *lux, lucis,* lumière ; 1441, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, 1637, Descartes ; sens 3, 1670, Racine [« brillant », v. 1501, Destrées ; *l'illustre compagnie,* XXe s.] ; sens 4, 1668, Molière). **1.** Se dit d'une personne qui jouit d'une grande renommée due à des qualités, à des œuvres, à des actions exceptionnelles : *Il avait fait la connaissance de l'illustre Herbelin, dont les découvertes révolutionnaient alors la science* (Zola). *Si je ne vis pas assez pour être illustre, ce journal intéressera les naturalistes* (Marie Bashkirtseff). || **2.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une chose manifeste, bien connue, bien en vue (en bonne ou en mauvaise part) : *De pareilles erreurs | Ne produisent jamais que d'illustres malheurs* (La Fontaine). || **3.** *Class.* Magnifique : *Et lorsque cette reine, assurant sa conquête, | Vous attend pour témoin de cette illustre fête* (Racine). || *L'illustre compagnie,* l'Académie française. || **4.** Se dit d'une chose qui a une renommée, un éclat exceptionnels : *Dans votre chambre, asile illustre et respecté* (Hugo). *Sans doute Nicole Langelier relevait dans son esprit la foule des monuments autrefois resserrée dans cet espace illustre* (France).

• SYN. : **1** *célèbre, connu, fameux, légendaire ;* **4** *brillant, éclatant, mémorable, prestigieux, renommé, réputé.* — CONTR. : **1** *effacé, ignoré inconnu, méconnu, oublié ;* **2** *humble ignominieux, infâme, obscur, vil.*

◆ n. (sens 1, av. 1660, Scarron [*salle des Illustres,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** *Class.* Personne qui excelle en quelque chose, personnage célèbre : *Madame voilà un illustre ; votre affaire ne pouvait être mise entre de meilleures mains* (Molière). || *Salle des Illustres,* salle de réception et de fêtes, au Capitole de Toulouse, où se trouvent les statues des céébrités toulousaines. || **2.** Titre aulique donné à de hauts fonctionnaires sous le Bas-Empire.

illustré, e [ilystre *ou* illystre] adj. (part. passé de *illustrer ;* 1843, Balzac). Orné de gravures, de photographies : *Édition illustrée des « Fables » de La Fontaine. Livre, journal illustré.*

◆ **illustré** n. m. (sens 1, v. 1930 ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Périodique composé surtout d'images qu'accompagnent des textes sommaires : *Les images des illustrés, avec leurs couleurs cruelles et périssables, ont parfois plus de force que des souvenirs personnels* (Duhamel). || **2.** En librairie et en bibliophilie, livre accompagné de gravures, d'illustrations : *Des illustrés de Chagall ou de Van Dongen.*

illustrer [ilystre *ou* illystre] v. tr. (lat. *illustrare,* éclairer, illuminer, mettre en lumière, rendre patent, rendre brillant, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *lustrare,* purifier par un sacrifice expiatoire, parcourir, visiter, dér. de *lustrum,* sacrifice expiatoire, de *luere,* délier, payer, effacer par une expiation, racheter ; milieu du XIVe s., Digulleville, au sens de « éclairer » ; sens I, 1, 1611, Cotgrave ; sens I, 2, 1580, Montaigne ; sens I, 3, 1508, Godefroy ; sens I, 4, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens II, 1, 1839, Acad. ; sens II, 2, 1867, Littré [« orner par un dessin », av. 1525, J. Lemaire de Belges]).

I. 1. *Class.* Éclaircir le sens d'un texte : *Il est vrai que M. von der Hardt donne ces pièces sur les meilleurs manuscrits, et les*

illustre de notes (Bayle). || **2.** *Par extens.* Mettre en lumière par un exemple : *Comme pour illustrer la vraie doctrine et la confirmer par un nouvel argument* (Baudelaire). *Mme Levélan était en train d'expliquer que la conduite d'Épictète illustrait d'une manière vraiment sensible la morale stoïcienne* (Aymé). || **3.** Rendre illustre, donner une grande célébrité : *Quel étudiant pouvait résister au bonheur de voir Talma dans les rôles qu'il a illustrés ?* (Balzac). || **4.** Donner de l'éclat à : *Tout ce qui orne la femme, tout ce qui sert à illustrer sa beauté, fait partie d'elle-même* (Baudelaire).

II. 1. Orner un ouvrage de gravures, d'illustrations : *Ce volume était illustré de vignettes, de fines petites gravures semées dans le texte représentant les personnages du roman* (Larguier). || **2.** En paléographie, orner un manuscrit d'enluminures.

● SYN. : **I, 2** *éclairer ;* **3** *faire honneur ;* **4** *faire valoir, mettre en valeur, rehausser, relever.* || **II, 1** *enrichir, historier ;* **2** *enluminer.*

◆ **s'illustrer** v. pr. (1770, Raynal). Devenir illustre, se distinguer : *Dès l'âge le plus tendre, je nourrissais le désir de m'illustrer sans retard et de durer dans la mémoire des hommes* (France).

illustrissime [ilystrisim *ou* illystrisim] adj. (ital. *illustrissimo,* superl. de *illustre,* illustre, lat. *illustris* [v. ILLUSTRE] ; 1481, Bartzsch). Très illustre (titre donné parfois à certains dignitaires ecclésiastiques, cardinaux, légats, etc., ou employé par ironie) : *Ma gouvernante m'apporta une lettre. Elle était timbrée de Naples et disait : « Illustrissime seigneur... »* (France).

illutation [ilytasjɔ̃ *ou* illytasjɔ̃] n. f. (de *il-* 1 et de *luter,* enduire de boue [v. 1534, B. Des Périers], dér. de *lut ;* 1765, *Encyclopédie,* aux sens 1-2). **1.** En médecine, bain de boue ; application de boue sur une partie du corps. || **2.** En construction, action d'enduire de boue ou d'argile un mur, un pan de bois.

illuter [ilyte *ou* illyte] v. tr. (de *illut[ation] ;* 1856, Lachâtre). Baigner dans une boue médicinale ; traiter par application de boues : *Illuter un malade.*

illuvial, e, aux [ilyvjal *ou* illyvjal, -o] adj. (du bas lat. *illuvio,* débordement, d'après *alluvial ;* milieu du XXe s.). En géologie, se dit de ce qui résulte de l'illuviation : *Un horizon illuvial.*

illuviation [ilyvjasjɔ̃ *ou* illyvjasjɔ̃] n. f. (du bas lat. *illuvio* [v. l'art. précéd.] ; 1962, Larousse). En géologie, processus d'accumulation dans un horizon du sol dû à la migration d'éléments étrangers. Accumulation de produits dissous dans l'horizon d'un sol.

illuvium [ilyvjɔm *ou* illyvjɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, tiré du bas lat. *illuvio* [v. ILLUVIAL] ; 1962, Larousse).

illyrien, enne [ilirjɛ̃ *ou* illirjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Illyrie,* n. géogr., lat. *Illyria,* gr. *Illuria,* Illyrie [primitivement, région située à l'ouest de la Macédoine, ensuite région riveraine de l'Adriatique, entre la Macédoine et l'Épire] ; 1873, Larousse [aussi « habitant ou originaire de l'Illyrie »]). Relatif à l'Illyrie. || Habitant ou originaire de ce pays : *Un Illyrien. Les Provinces Illyriennes.*

◆ **illyrien** n. m. (début du XXe s. [*langue illyrienne,* 1873, Larousse]). Langue indoeuropéenne parlée autrefois des deux côtés de l'Adriatique : *Les inscriptions messapiennes sont les monuments de l'illyrien parlé en Italie du Sud.*

illyrique [ilirik *ou* illirik] adj. (de *Illyrie,* n. géogr., d'après le lat. *illyricus,* gr. *illurikos,* d'Illyrie, dér. de *Illuria* [v. l'art. précéd.] ; 1902, Larousse). Relatif à l'Illyrie.

illyrisme [ilirism *ou* illirism] n. m. (de *Illyrie,* n. géogr. [v. ILLYRIEN] ; 1902, Larousse). Mouvement linguistique, littéraire, politique des Slaves du sud de l'AutricheHongrie dans le deuxième quart du XIXe s.

îlot [ilo] n. m. (de *île* [v. ce mot] ; 1529, Parmentier, écrit *islot* [*îlot,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1887, Zola [en urbanisme, 1835, Acad.] ; sens 3, 1911, Damourette et Pichon ; sens 4, 1886, Loti ; sens 5, 1941, P. Rey ; sens 6-7, 1962, Larousse). **1.** Très petite île : *Je me crus davantage à l'écart du monde et des batailles qui s'y livrent, que dans les îlots de l'océan Indien* (Vailland). || **2.** *Par extens.* Petit groupe isolé de maisons : *Ces villages de pêcheurs, petits îlots de cabanes bâties sur pilotis* (Bertrand). *Déjà les îlots de maisons devenaient plus distincts, et les lumignons plus rares dans les constructions moins sombres* (Martin du Gard). || En urbanisme, bloc de maisons délimité sur toutes ses faces par des rues : *Des îlots insalubres.* || **3.** Communauté ethnique, linguistique, religieuse, politique, etc., isolée dans un ensemble humain : *Le français est également la langue maternelle de quelques îlots de populations représentant en Louisiane la descendance fidèle des colons français d'autrefois* (Damourette et Pichon). *Ils formaient des îlots de chuchotements et de confidences au milieu du tumulte où ils cheminaient* (Camus). || **4.** Espace limité caractérisé par la manifestation de tel ou tel phénomène isolé dans un ensemble d'une autre nature : *Des îlots de verdure ;* et au fig. : *Des îlots de calme au milieu de l'agitation.* || **5.** Par anal. *Îlots de Langerhans,* en anatomie, petits groupes de cellules endocrines disséminées dans le pancréas et sécrétant l'insuline. || **6.** Dans la marine militaire, bloc ou château formé par les éléments de la superstructure d'un porte-avions groupés pour dégager la piste d'envol. || **7.** *Îlot directionnel,* en urbanisme, terre-plein canalisant la circulation.

● SYN. : **4** *havre, île, oasis.*

ilote [ilɔt] n. (lat. *ilota,* ilote, esclave lacédémonien, du gr. *heilôs, -lôtos,* même sens ; 1568, Amyot, au sens 1 [var. *hilote,* 1812, Mozin ; *l'ilote ivre,* 1873, Larousse] ; sens 2, 1823, Boiste). **1.** Dans l'Antiquité grecque, esclave lacédémonien, ancien habitant de la Laconie asservie par les Spartiates. || Fig. *L'ilote ivre,* celui qui montre dans sa personne les marques d'un vice et en préserve les autres par ce spectacle : *Il est permis de soûler les ilotes pour guérir de l'ivrognerie les gentilshommes* (Baudelaire). || **2.** *Fig.* et *péjor.* Celui qui, dans la société, est au dernier degré de la misère, de l'ignorance : *En distinguant entre les personnes, on créerait des ilotes parmi les infortunés, lesquels, pour certaines opinions politiques, ne pourraient jamais être secourus* (Chateaubriand). *Car l'ilote le plus lamentable a toujours été, à quelque heure, digne d'affection et de respect* (Montherlant).

● SYN. : **2** *paria, serf.*

● REM. On écrit aussi HILOTE.

ilotie [ilɔti] n. f. (gr. *heilôteia,* condition d'ilote [à Sparte], l'ensemble des ilotes, de *heilôs, -lôtos* [v. ILOTE] ; 1568, Amyot, puis 1748, Montesquieu). *Vx.* Syn. d'ILOTISME.

îlotier [ilɔtje] n. m. (de *îlot ;* 1893, *Dict. général*). Agent de police chargé de la surveillance d'un îlot de maisons.

ilotisme [ilɔtism] n. m. (de *ilote ;* 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1833, Balzac ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Condition d'ilote à Sparte. || **2.** *Fig.* État d'asservissement : *Sa femme, qu'il avait réduite à un ilotisme complet, était, en affaires, son paravent le plus commode* (Balzac). || **3.** État d'abjection, d'ignorance où la société maintient les éléments qu'elle opprime : *C'est sans doute un lamentable spectacle que celui des souffrances physiques du pauvre. J'avoue pourtant qu'elles me touchent infiniment moins que de voir l'immense majorité de l'humanité condamnée à l'ilotisme intellectuel* (Renan).

● SYN. : **2** *esclavage, servage, servitude.*

image [imaʒ] n. f. (lat. *imago, -ginis,* représentation, portrait [d'ancêtre], ombre d'un mort, copie, comparaison, parabole, apologue ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *imagene* [*image,* v. 1160, *Roman de Tristan*], au sens I, 1 [« représentation des êtres qui sont l'objet d'un culte ou d'une vénération », 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*livre d'images,* 1873, Larousse ; *image d'Épinal,* 1873, Larousse — péjor. et fig., XXe s. ; *sage comme une image,* 1867, Littré — à propos d'une femme vertueuse, 1690, Furetière ; *une belle image,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, milieu du XVIe s., Ronsard [« ce qui présente un rapport naturel ou symbolique d'analogie avec un être

ou une chose », 1550, Meigret] ; sens II, 1, v. 1165, Marie de France [*image réelle, virtuelle,* 1873, Larousse ; *image rétinienne,* XXe s.] ; sens II, 2, début du XXe s. ; sens II, 3, v. 1695, Fénelon ; sens II, 4, 1550, Meigret ; sens II, 5, av. 1801, Rivarol ; sens III, 1, 1670, Racine [un premier ex. au XIIIe s.] ; sens III, 2, av. 1650, Vaugelas ; sens III, 3, v. 1965 [« opinion générale du public sur une personne, une institution, etc. », 28 déc. 1968, *Paris-Match*] ; sens III, 4, XXe s. ; sens III, 5, 1673, Boileau [« comparaison », v. 1265, Br. Latini ; « métaphore », 1764, Voltaire]).

I. Apparence imitée **1.** Représentation d'une personne ou d'une chose par un moyen artistique : *Image dessinée, peinte, gravée, sculptée.* || *Spécialem.* Représentation des êtres qui sont l'objet d'un culte ou d'une vénération : *Et je verrai, du sein de l'Élysée, ouvert aux mânes des héros, les vierges de la république suspendre des guirlandes de fleurs au pied de mes images* (France). *On se faisait des dieux de pierre et de bois qui ne ressemblaient même pas à des hommes ; on nourrissait, on vénérait ces images qui n'étaient images que de fort loin* (Valéry). || **2.** Toute représentation graphique d'un sujet quelconque, qui n'a pas un caractère d'estampe précieuse ou rare : *Mais je savais très bien ce qu'est une marraine : je l'avais lu dans les contes et vu dans les images ; je savais qu'une marraine est une fée* (France). *Et se précipitant sur un livre de messe de velours violet, monté d'or, et d'où, dans sa hâte, elle laissait échapper de ces images bordées d'un bandeau de dentelle de papier jaunissante qui marquent les pages des fêtes, ma tante...* (Proust). || *Livre d'images,* livre composé surtout de dessins, de gravures, dans le texte ou hors texte. || *Image d'Épinal,* image populaire illustrant une chanson, un épisode historique ou légendaire, et fabriquée à Épinal ; *péjor.,* tableau peint de couleurs criardes ; au *fig.,* toute représentation emphatique d'une situation sous un aspect traditionnel et exagérément optimiste. || Fam. *Sage comme une image,* se dit d'un enfant calme et silencieux. || Vx. *Une belle image,* se dit d'une femme belle, mais sans esprit ni vivacité. || **3.** *Fig.* Ce qui reproduit ou imite quelqu'un ou quelque chose : *Le séjour de cette école* [Polytechnique] *lui avait été cher, parce qu'il lui offrait l'image de la retraite et de la tranquillité* (Stendhal). *Les premiers instants du sommeil sont l'image de la mort* (Nerval). || *Par extens.* Ce qui présente un rapport naturel ou symbolique d'analogie avec un être ou une chose : *Ainsi coupée presque en deux, cette population se disputait l'autorité, et le conseil municipal en était l'image fidèle, coupé lui aussi par moitié* (Zola). *Et parmi les algues nagent les poissons images du Sauveur* (Apollinaire). || *À l'image de,* à la ressemblance de, en conformité avec : *Dieu créa l'homme à son image. Ce jardin est à l'image de son propriétaire.*

II. Apparence visible d'un être ou d'une chose **1.** Apparence visible d'un corps reproduite par l'effet de la réflexion ou de la réfraction des rayons lumineux : *Je craignais de troubler le miroir magique qui me renvoyait son image* (Nerval). || *Image réelle,* en optique, image qui peut être reçue sur un écran placé au point où cette image se forme. || *Image virtuelle,* image dont les rayons lumineux qui la forment semblent venir d'un point par lequel ils n'ont pas passé. || *Image rétinienne,* image formée par les cellules visuelles photosensibles de la rétine. || **2.** Reproduction d'un objet au moyen de diverses techniques (photographie, cinématographie, télévision, radiologie). || **3.** Aspect d'un corps directement saisi par la vue : *Et l'astre qui tombait de nuage en nuage | Suspendait sur les flots son orbe sans rayon, | Puis plongeait la moitié de sa sanglante image* (Lamartine). || **4.** *Fig.* Ce qui nous apparaît comme la représentation visible, le symbole sensible de l'invisible ou de l'abstrait : *Le visage est l'image de l'âme. Un tel est l'image de la santé. Ce qu'à certains moments j'ai vu, ce n'était pas même la France, mais son reflet, son image, dans un regard étranger, ami ou ennemi* (Duhamel). || **5.** *Fig.* Aspect particulier ou nouveau sous lequel un être ou une chose apparaît à quelqu'un : *Ainsi ne lui livrais-je de moi qu'une image qui, pour être constante et fidèle au passé, devenait de jour en jour plus fausse* (Gide). *Un paysage qui offre des images de paix. L'image du monde que propose l'œuvre de Kafka.*

III. Apparence conçue **1.** Représentation mentale produite par la mémoire, vision intérieure : *Je maintenais entière l'image de l'homme rigoureux, je tâchais de la faire répondre à mes questions... Elle s'altérait* (Valéry). || **2.** Représentation mentale produite par l'imagination : *L'autre, rendue savante par dix années de pensionnat, rougissait aux images que les mots éveillaient dans sa tête, ravagée par les rêves du dortoir* (Zola). *Il passe de bien magnifiques images dans la tête des petits polissons* (France). || **3.** *Image de marque,* idée favorable ou défavorable que le public se fait d'une marque commerciale, des produits de cette marque ; *par extens.,* opinion générale du public sur une personne, une institution, etc. : *Un homme politique qui soigne son image de marque.* || **4.** En psychologie, persistance d'une impression sensorielle due à la réactivité du tissu nerveux central : *L'image est un signal sensoriel. Image visuelle, auditive, tactile, gustative, olfactive. Une image persistante.* || **5.** En littérature, au sens large, toute figure, tout emploi particulier de mots ayant pour effet de remplacer la représentation précise par une vision, une évocation originale, pittoresque, etc. : *Image hardie, frappante. Image biblique. Expression qui fait image.* || En un sens plus étroit, comparaison et surtout métaphore : *C'est du rapprochement en quelque sorte fortuit de deux termes qu'a jailli une lumière particulière, « lumière de l'image », à laquelle nous nous montrons infiniment sensibles. La valeur de l'image dépend de la beauté de l'étincelle obtenue ; elle est, par conséquent, fonction de la différence de potentiel entre les deux conducteurs. Lorsque cette différence existe à peine comme dans la comparaison, l'étincelle ne se produit pas* (Breton).

• Syn. : **I, 2** *chromo, dessin, gravure, illustration ;* **3** *reflet, reproduction ; emblème, modèle, portrait, réplique, symbole.* || **II, 4** *expression, incarnation, miroir, représentation ;* **5** *apparence, peinture, visage.* || **III, 1** *idée, réminiscence, souvenir ;* **2** *fantasme, rêve, vision ;* **5** *comparaison, métaphore.*

imagé, e [imaʒe] adj. (de *image ;* fin du XIIIe s., Godefroy, écrit *hymaigié,* au sens de « représenté en peinture » ; 1481, L. de La Trémoille, écrit *ymaigié* [*imagé,* 1611, Cotgrave], au sens de « orné d'images » [au pr.] ; sens actuel, 1795, Snetlage). Se dit d'un style orné d'images, riche en métaphores, en figures de mots, ou d'une expression qui fait image : *Remarquez qu'il n'est pas du tout question de rhétorique, de style imagé et brillant* [chez Stendhal] (Zola). *Le style imagé de Montaigne.*

• Syn. : *brillant, coloré, figuré, métaphorique, pittoresque.*

image-orthicon [imaʒɔrtikɔ̃] n. m. (de *image* et de *orthicon,* abrév. de *orthiconoscope ;* 1962, Larousse). Tube de prise de vues très sensible, équipant les caméras de télévision.

imager [imaʒe] v. tr. (de *image ;* fin du XVIe s., aux sens de « sculpter » et de « représenter par l'image » ; sens actuel, 1829, Boiste [écrit *imagier ; imager,* 1842, Mozin]). [Conj. **1 b.**] *Littér.* Orner d'images, de métaphores : *L'argot a la propriété d'imager le langage* (Nodier). *Promptement elle parvint à s'exprimer d'une manière non point enfantine, mais correcte déjà, s'aidant, pour imager l'idée* [...], *des objets qu'on venait de lui apprendre à connaître* (Gide).

imagerie [imaʒri] n. f. (de *image ;* XIIIe s., *Dict. général,* écrit *ymagerie* [*imagerie,* 1371, Gay], au sens de « ensemble des objets sculptés » ; 1552, Paradin, au sens de « décoration d'un pavement » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1893, *Dict. général* [« ensemble d'images du même genre », av. 1896, Goncourt] ; sens 3, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Fabrication et commerce d'images, d'estampes : *L'imagerie populaire a fleuri du XVe au XIXe siècle. L'imagerie sur bois.* || **2.** Ensemble d'images

de même origine : *Les murs, couverts de vieille faïence, avaient des tons amusants d'imagerie d'Épinal* (Zola). || Ensemble d'images du même genre : *À mesure qu'on approchait de l'église, qui est en haut, des petites boutiques d'objets de piété, d'imagerie religieuse tapissaient les rues de leurs étalages* (Daudet). *Les amusantes imageries en couleurs des almanachs dessinés par Kate Greenawaz* (Goncourt). || **3.** *Fig.* Ensemble des images, des figures de mots dont on use : *Ainsi, l'art philosophique est un retour vers l'imagerie nécessaire à l'enfance des peuples, et s'il était rigoureusement fidèle à lui-même, il s'astreindrait à juxtaposer autant d'images successives qu'il en est contenu dans une phrase quelconque qu'il voudrait exprimer* (Baudelaire). *L'antique imagerie de la parole humaine* (France).

imagier, ère [imaʒje, -ɛr] n. (de *image ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *ymagier* [*imagier,* 1530, Palsgrave], au sens 1 ; sens 2 [« vendeur d'images ou d'estampes »], 1636, Monet [« enlumineur d'images », av. 1872, Th. Gautier]). **1.** Peintre, sculpteur, au Moyen Âge : *Les bestiaires des vieux imagiers se ranimaient à mes yeux* (Bertrand). *Le meurtre en effet va devenir aimable* [avec les romantiques]. *Il suffit de comparer le Lucifer des imagiers du Moyen Âge au Satan romantique* (Camus). || **2.** Enlumineur ou vendeur d'images : *Sur la lisière de ce sixième arrondissement, peuplé de prêtres et de relieurs, d'imagiers religieux et de libraires* (Huysmans).

◆ adj. (sens 1-2, fin du XIXe s. ; sens 3, XXe s.). **1.** Qui fait des images : *Artiste imagier.* || **2.** Se dit de ce qui concerne la fabrication des images : *La fonction imagière était une fonction populaire* (Pourrat). || **3.** Se dit d'un écrivain dont le style est riche en images : *Un artiste imagier comme La Fontaine donnera la préférence au pittoresque* (Dauzat).

• REM. On a dit aussi IMAGER, ÈRE n. (milieu du XVIe s., Ronsard — « peintre » ; « vendeur d'images », 1680, Richelet).

imaginable [imaʒinabl] adj. (bas lat. *imaginabilis,* imaginable, du lat. class. *imaginari* [v. IMAGINER] ; 1377, Oresme). Qu'il est possible d'imaginer : *Une hypothèse parfaitement imaginable. Une autre solution est difficilement imaginable. On a essayé par tous les moyens possibles et imaginables.*

• SYN. : *concevable.* — CONTR. : *inconcevable, inimaginable.*

imaginaire [imaʒinɛr] adj. (lat. *imaginarius,* d'image [et, comme n. m., « ce qui existe en imagination »], de *imago, -ginis* [v. IMAGE] ; fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1662, Pascal [*malade imaginaire,* 1673, Molière] ; sens 3, av. 1650, Descartes ; sens 4, 1902, Larousse [à propos de racines — en mathématiques —, 1637, Descartes]). **1.** Qui n'existe que dans l'imagination et n'a aucune réalité : *Il n'existe pas, l'être désespéré qui ne convoite pas une richesse, même imaginaire, même irréelle, même perdue dans un avenir vertigineux* (Duhamel). *Vivre dans un monde imaginaire. Des dangers imaginaires.* || **2.** Se dit d'une personne qui n'est telle que dans son imagination : *Vainqueur imaginaire. Malade imaginaire.* || **3.** *Espaces imaginaires,* dans la physique d'Aristote, espaces situés au-delà de la sphère des fixes, où rien n'existe, ni le lieu ni le vide. || **4.** *Nombre imaginaire,* en mathématiques, $a + ib$, où a et b sont des nombres réels, et i l'unité imaginaire définie par l'égalité $i^2 = -1$. (On dit aussi NOMBRE COMPLEXE.)

• SYN. : **1** *chimérique, fantasmagorique, fictif, illusoire, irréel, mythique, utopique.* — CONTR. : **1** *effectif, positif, réel, vrai ;* **2** *authentique, véritable.*

◆ n. f. (1741, d'après *Encyclopédie,* 1751). Expression algébrique qui comprend un radical du second degré portant sur un nombre négatif.

◆ n. m. (1873, Larousse). Ce qui est l'œuvre, le domaine de l'imagination : *Le réel tout simple, supérieurement beau, trop souvent nous échappe ; il cède la place à l'imaginaire, d'acquisition moins laborieuse* (Fabre). *Les conquérants sont les plus grands personnages de l'Histoire, et aussi de puissantes figures de l'imaginaire* (Malraux). *Le pur imaginaire n'existe pas et, si même il existait dans un roman idéal qui serait purement désincarné, il n'aurait pas de signification artistique* (Camus).

imaginairement [imaʒinɛrmɑ̃] adv. (de *imaginaire ;* première moitié du XVIe s., Michel d'Amboise). En imagination : *Il tenait imaginairement le bossu à la gorge* (Daudet). [Il rêvassait] *peuplant imaginairement la cave de personnages nouveaux* (Huysmans).

imaginal, e, aux [imaʒinal, -o] adj. (dér. savant du lat. *imago, -ginis* [v. IMAGO] ; 1902, Larousse). En biologie, qui a rapport à la construction de l'imago, ou insecte adulte.

imaginant, ante [imaʒinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *imaginer ;* v. 1360, Froissart, au sens de « fin, habile » ; sens actuel, av. 1662, Pascal). *Vx.* Qui imagine : *Activité pensante et imaginante* (Goncourt).

imaginateur [imaʒinatœr] n. m. (dér. savant de *imaginer ;* 1578, H. Estienne, au sens de « celui qui se livre aux écarts de son imagination » ; sens moderne, 1865, Goncourt). Celui qui a de l'imagination à un degré éminent (rare) : *La machination livresque a été épuisée par les grands imaginateurs du commencement du siècle* (Goncourt).

imaginatif, ive [imaʒinatif, -iv] adj. et n. (dér. savant de *imaginer ;* v. 1360, Froissart, au sens de « rusé, habile » ; sens actuel, av. 1563, La Boétie). Qui a l'imagination fertile ; qui se laisse facilement emporter par elle : *Un sentiment qui, dans une nature plus imaginative que la mienne, mériterait le nom de rêverie* (France). *Il n'a pas assez d'éloges pour ton zèle. Il te trouve seulement un peu exalté, un peu imaginatif* (Gracq). *Au fond, ces imaginatives sont des inconscientes* (Chardonne).

• SYN. : *inventif, rêveur, romanesque.*

◆ **imaginative** n. f. (av. 1370, J. Le Bel). *Class.* et *littér.* Faculté d'imaginer : *Mais pourtant, quand je veux, j'ai l'imaginative | Aussi bonne en effet que personne qui vive* (Molière). *Une imaginative trop vive étouffe le raisonnement et le jugement* (Chateaubriand).

imagination [imaʒinasjɔ̃] n. f. (lat. *imaginatio,* image, vision, de *imaginatum,* supin de *imaginari* [v. IMAGINER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « image venant dans un rêve, dans une hallucination » ; v. 1361, Oresme, au sens de « faculté d'admettre momentanément l'existence d'une chose pour en faire un raisonnement » ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « vision, dans l'esprit, d'une chose irréelle » ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, av. 1662, Pascal [dans le domaine littéraire, av. 1648, Voiture ; *écrire d'imagination, roman d'imagination,* XXe s.] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1501, G. Cohen [« fausse croyance », 1564, *Indice de la Bible*] ; sens 5, 1585, *Satires françaises du XVIe siècle,* II, 77). **1.** Faculté que possède l'esprit d'évoquer des images de ce qui a été antérieurement perçu : *Même pour la duchesse de Guermantes, comme pour certaines pages de Bergotte, son charme ne m'était visible qu'à distance, et s'évanouissait quand j'étais près d'elle, car il résidait dans ma mémoire et dans mon imagination* (Proust). *L'imagination reproductrice.* || **2.** Faculté de créer des images d'objets irréels ou jamais perçus, ou de combiner des images de manière neuve : *Parfois, je croyais ma force et mon activité doublées ; il me semblait tout savoir, tout comprendre : l'imagination m'apportait des délices infinies* (Nerval). *On ajoutait des détails ignobles, un raffinement satanique d'impudence, œuvre évidente d'imaginations dévotes* (Zola). *L'imagination créatrice. Un événement qui dépasse l'imagination.* || *Spécialem.* Dans le domaine littéraire et artistique, faculté de créer des idées, des figures, des formes nouvelles : *Mystérieuse faculté que cette reine des facultés !* [...] *Elle est l'analyse, elle est la synthèse ; et cependant des hommes habiles dans l'analyse et suffisamment aptes à faire un résumé peuvent être privés d'imagination.* [...] *Elle décompose toute la création, et, avec les matériaux amassés et disposés suivant des règles dont on ne peut trouver l'origine que dans le plus profond de l'âme, elle crée un monde nouveau, elle produit la sensation du*

neuf (Baudelaire). || *Écrire d'imagination,* écrire en se laissant guider par l'inspiration. || *Roman d'imagination,* œuvre de fiction, dont les personnages et les situations sont totalement inventés. || **3.** Faculté d'élaborer des conceptions nouvelles, d'inventer des solutions théoriques, de découvrir des expédients pratiques en toute situation : *Faire preuve d'imagination pour résoudre une crise.* || **4.** *Class.* Ce qui est conçu par l'esprit ; idée, invention : *Si vous voyez M^me^ de La Fayette, dites-lui qu'elle cause avec vous sur toute cette imagination* (Sévigné). || *Spécialem.* et *vx.* Fausse croyance : *Cette imagination d'une terre étroite et plate a longtemps prévalu parmi les chrétiens* (Voltaire). || **5.** *Vx* ou *littér.* Chose imaginaire et chimérique, idée extravagante (souvent au plur.) : *Comment un peintre moderne* [...] *pouvait-il abâtardir une œuvre en y introduisant des imaginations pareilles ?* (Zola).

• SYN. : 3 *fantaisie, invention.*

imaginative n. f. V. IMAGINATIF.

imaginer [imaʒine] v. tr. (lat. *imaginari,* se figurer, s'imaginer, de *imago, -ginis* [v. IMAGE] ; 1290, Drouart la Vache, au sens 1 [« se représenter quelqu'un ou quelque chose sous tel ou tel aspect », 1690, Mme de Sévigné] ; sens 2, 1538, R. Estienne [*imaginer que,* milieu du XIVe s., Machaut ; *vous n'imaginez pas...,* 1779, Mme de Genlis ; *j'imagine* — en proposition incise —, 1873, Larousse] ; sens 3, v. 1460, G. Chastellain [*imaginer de,* 1690, Mme de Grignan] ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Concevoir dans son esprit l'image d'un être ou d'une chose : *Une fois de plus, il imaginait la femme dont il eût souhaité faire sa maîtresse* (Aymé). *Comme certains faits de la physique ou des mathématiques, que j'admets, parce que les gens qui savent me disent que c'est comme ça, mais à quoi je ne puis donner en moi image, que je ne puis imaginer. Ni non plus ceux qui savent, d'ailleurs* (Aragon). *Nous autres, enfants du demi-siècle, n'avons pas besoin de dessin pour imaginer ces sortes d'endroits* (Camus). || Se représenter quelqu'un ou quelque chose sous tel ou tel aspect : *Je pourrais aussi faire le compte des moments victorieux de mon esprit, et les imaginer unis et soudés composant une vie heureuse* (Valéry). *C'est un garçon qu'on a peine à imaginer en père de famille.* || **2.** Concevoir, envisager la possibilité, l'existence de quelque chose : *Cela dépasse ce qu'on peut imaginer. Vous imaginez facilement ce qu'il a pu répondre.* || *Imaginer que* (suivi de l'indicatif ou du subjonctif), avoir l'idée, supposer, se douter que : *Il n'avait jamais imaginé qu'une femme pût être si blonde et si blanche* (Larbaud). *J'imagine que vous ne souhaitez pas prolonger la séance. Imaginons que ce soit à refaire...* || Fam. *Vous n'imaginez pas...,* vous n'avez pas idée... ; vous ne sauriez croire... : *Vous n'imaginez pas à quel point c'est difficile.* || Fam. (en proposition incise) *J'imagine,* je suppose, je pense : *Vous viendrez aussi, j'imagine.* || **3.** Avoir l'idée d'une chose ingénieuse ou combiner habilement un ensemble de choses au prix d'un certain travail de l'esprit, de l'imagination : *Convaincu d'avoir imaginé cette espièglerie* [...], *je fus sévèrement puni* (Balzac). || *Imaginer de* (suivi d'un infinitif), avoir l'idée originale, inattendue de : *Il avait imaginé de se déguiser en empereur romain.* || **4.** En littérature et dans les beaux-arts, créer : *Imaginer un personnage, une situation, une scène.*

• SYN. : **1** *évoquer, se figurer, se représenter ; voir ;* **2** *envisager ; admettre, penser ;* **3** *concevoir, forger, inventer, machiner, manigancer, trouver.*

◆ **s'imaginer** v. pr. (sens 1, 1553, Belon [« se voir mentalement sous tel ou tel aspect », XXe s.] ; sens 2, 1636, Monet [avec un infinitif, 1670, Bossuet ; absol., av. 1678, La Rochefoucauld]). **1.** Se représenter quelqu'un ou quelque chose : *Imagine-toi une espèce de géant hirsute. Imaginez-vous cette auberge mal éclairée. Il ne s'imagine pas encore qu'on va le faire appeler.* || Se voir mentalement sous tel ou tel aspect : *Il s'imagine déjà glorieux, fêté.* || **2.** Se figurer, croire sans fondement : *Vous imaginez-vous par hasard que je vais aller au loin avec votre parapluie ?* (Daudet). *Plusieurs s'imaginaient que sa veuve possédait des terres immenses* (France). *Qu'est-ce qu'il s'imagine ?* || Avec un infinitif : *Elle s'imaginait alors être maudite jusqu'au bout des doigts* (Goncourt) ; et absol. : *Ce n'est pas si loin que vous vous imaginez.*

• SYN. : **1** *se figurer.*

imagisme [imaʒism] n. m. (angl. *imagism,* de *image,* image, empr. du franç. *image* [v. ce mot] ; 1931, Larousse). Dans la poésie anglaise, école des imagistes.

imagiste [imaʒist] adj. (de l'angl. *imagist* [v. IMAGISME] ; milieu du XXe s.). S'est dit d'un mouvement poétique anglais lancé en 1913, en réaction contre le vague de la poésie symboliste, et caractérisé par la précision et le sensualisme des images, l'introduction des rythmes, du langage parlé, la liberté du sujet : *La poésie imagiste doit une part de son existence au futurisme de Marinetti.*

◆ **imagiste** n. (1931, Larousse). Nom donné aux poètes qui fondèrent le mouvement imagiste.

imago [imago] n. f. (mot du lat. scientif. moderne, repris au lat. class. *imago* [v. IMAGE] ; 1902, Larousse, au sens I [*image,* forme francisée, 1845, Bescherelle] ; sens II, 1957, Robert).

I. En biologie, forme définitive de l'insecte sexué : *L'imago peut se reproduire.*

II. En psychanalyse, représentation imaginaire d'une personne, le plus souvent d'un des parents, élaborée par l'inconscient de l'enfant sans tenir compte de la réalité, et qui influence les relations avec autrui.

imām [imam] ou **iman** [imɑ̃] n. m. (arabo-turc *imâm,* conducteur de caravane, chef religieux musulman ; 1560, G. Postel, écrit *iman [imam,* 1867, Littré], au sens 1 [« prêtre », 14 juin 1771, d'Alembert — l'ex. de ce sens paraît être unique] ; sens 2-3, 1873, Larousse ; sens 4, 1867, Littré). **1.** Ministre de la religion musulmane qui dirige les prières dans une mosquée : *Les imams de La Mekke, immobiles et graves* (Leconte de Lisle). || *Par extens.* Ministre d'une religion, prêtre : *Les imans et les muphtis de toutes les sectes me paraissent plus faits qu'on ne croit pour s'entendre ; leur but commun est de subjuguer par la superstition la pauvre espèce humaine* (d'Alembert). || **2.** Titre du Prophète, puis de ses successeurs les califes : *L'intercesseur des peuples, Mohammed, l'imam des apôtres* (Bourges). || **3.** Ancien titre des chefs des écoles juridiques et théologiques islamiques. || **4.** Titre porté par certains souverains musulmans, notamment celui du Yémen.

imāmat [imama] ou **imanat** [imana] n. m. (de *imām* ou de *iman ;* 1827, Acad. [écrit *imanat ; imamat,* 1867, Littré], au sens 1 [« fonction de l'imām comme chef de la communauté musulmane », 1931, Larousse] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Charge ou dignité d'imām. || *Spécialem.* Fonction de l'imām (calife) comme chef de la communauté musulmane. || **2.** Territoire placé sous l'autorité d'un imām : *L'imāmat de Mascate.*

imbattable [ɛ̃batabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *battre ;* 1922, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1957, Robert [aussi *prix imbattables*]). **1.** Se dit d'une personne (ou d'un groupe de personnes) qui ne peut être battue, surpassée, égalée, dans un domaine, une spécialité : *Un champion, une équipe imbattable. Voilà le type même des choses* [le cognac] *où les Français sont imbattables* (Vailland). *Ils craignaient sans doute que le ciel ne pût prendre en main leurs intérêts aussi bien qu'un avocat imbattable sur le Code* (Camus) ; et par extens. : *Un cheval imbattable.* || **2.** *Fam.* Dans le langage sportif ou commercial, se dit aussi des choses : *Un record imbattable.* || *Des conditions, des prix imbattables,* qui ne sauraient être plus avantageux.

• SYN. : **1** *invincible.*

imbattu, e [ɛ̃baty] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *battu ;* 1932, H. Michaux). En sports, qui n'a pas encore été battu, dépassé : *Champion, record imbattu.*

imbécile [ɛ̃besil] adj. et n. (lat. *imbecillus,* faible de corps, d'esprit, de caractère, proprem. « sans canne, sans soutien », de *in-,* préf. à valeur négative, et de *bacil-*

lum, dimin. de *baculum,* bâton ; 1495, J. de Vignay, au sens 1 [*le sexe imbécile,* 1659, Corneille] ; sens 2, 1651, Corneille ; sens 3, v. 1587, Du Vair [*imbécile à,* av. 1662, Pascal] ; sens 4, 1580, Montaigne [comme terme d'injure, XX^e s.] ; sens 5, 1756, Voltaire ; sens 6, milieu du XVIII^e s., Buffon). **1.** *Class.* Faible physiquement, de constitution débile : *Quelle chimère est-ce donc que l'homme ? [...] Juge de toutes choses, imbécile ver de terre ; dépositaire du vrai, cloaque d'incertitude et d'erreur ; gloire et rebut de l'univers* (Pascal). || *Le sexe imbécile,* le sexe faible : *Le sang a peu de droits dans le sexe imbécile* (Corneille). || **2.** *Class.* Qui manque de force morale, de fermeté, de caractère : *Les Perses étaient imbéciles, les Gaulois courageux et forts* (La Fontaine). || **3.** *Class.* Dont les facultés intellectuelles sont peu développées : *L'imbécile Ibrahim, sans craindre sa naissance, | Traîne, exempt de péril, une éternelle enfance* (Racine). *On donne des tuteurs aux imbéciles, aussi bien qu'aux furieux* [= fous] (Furetière, 1690). || Class. *Imbécile à,* inapte, impuissant à : *Voilà une partie des causes qui rendent l'homme si imbécile à connaître la nature* (Pascal). || **4.** Qui est dépourvu d'intelligence, qui est d'une grande sottise : *L'humanité râle sous les pieds de quelques monstres imbéciles* (Lamennais). *C'est une grande sagesse que d'oser paraître imbécile, mais il y faut un certain courage que je n'ai pas toujours eu* (Gide). *Pourvu que cet imbécile de Chispa ne laisse pas passer son tour* (Peyré). *Il n'y a pas de honte à être heureux. Mais aujourd'hui l'imbécile est roi, et j'appelle imbécile celui qui a peur de jouir* (Camus). || *Spécialem.* S'emploie comme terme d'injure : *Espèce d'imbécile ! Vieil imbécile !* || **5.** *Vx* ou *littér.* Abêti, rendu stupide : *Ça m'a donné un grand coup... J'en suis imbécile* (Zola). || **6.** En psychiatrie, arriéré mental que l'on situe entre l'idiot et le débile, c'est-à-dire dont l'âge mental est compris entre 3 et 7 ans. (Syn. DÉBILE MOYEN.)

● SYN. : **4** *âne, bête, borné, idiot, inintelligent, niais, sot, stupide.* — CONTR. : **4** *futé, intelligent, malin.*

◆ adj. (1867, Littré). Se dit d'un comportement qui manifeste la sottise : *Las d'assister à ces craintes imbéciles, j'allais demander à me coucher...* (Maupassant). *Un rire imbécile. Une plaisanterie imbécile.*

imbécilement [ɛ̃besilmɑ̃] adv. (de *imbécile ;* 1542, Dolet, au sens de « faiblement » [au physique] ; sens actuel, fin du XVII^e s., Saint-Simon). D'une manière imbécile : *Toutes ces perverses qualités qui poussent au suicide les amants imbécilement crédules* (Maupassant).

imbécillité [ɛ̃besilite] n. f. (lat. *imbecillitas,* faiblesse de corps, de réflexion, de caractère, de *imbecillus* [v. IMBÉCILE] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens 3, av. 1613, M. Régnier [« ignorance, manque d'évolution », 1766, Voltaire] ; sens 4, 1756, Voltaire ; sens 5, 1744, Duclos ; sens 6, 1804, Code civil). **1.** *Class.* ou *dialect.* Faiblesse physique : *L'imbécillité de l'âge [...] attire la compassion des plus fiers tyrans* (Furetière, 1690). *Végétant dans l'imbécillité d'une enfance exposée à tous les dangers* (Voltaire). *Lequel, disaient les gens du château, par suite d'une grande imbécillité d'estomac, ne pouvait garder le jeûne le temps nécessaire* (Le Roy). || **2.** *Class.* Faiblesse de caractère, manque de fermeté : *Notre imbécillité, maîtresse de nos sens, | Conserve en tous les cœurs un tel penchant aux vices, | Que l'homme tout entier dès ses plus jeunes ans | Glisse et court aisément vers leurs molles délices* (Corneille). || **3.** Absence d'intelligence, stupidité : [Le sot] *donne à l'observateur effaré le spectacle de l'extravagance, de l'imbécillité audacieuse, impunie, triomphante* (Duhamel). || *Par extens.* et *littér.* Ignorance, manque de culture, d'évolution : *À cette heure, la grande majorité du corps social restait ainsi dans l'enfance, dans la primitive imbécillité* (Zola). || **4.** Acte ou parole qui manifeste un grave manque d'intelligence ou simplement de l'étourderie : *Il ne fait que des imbécillités. Tu as dit une imbécillité.* || **5.** En psychiatrie, forme d'arriération mentale intermédiaire entre l'idiotie et la simple débilité, correspondant à un âge mental de 3 à 7 ans. || **6.** En droit, cause d'interdiction légale d'un individu majeur qui, en raison de sa faiblesse d'esprit, est incapable de se conduire et de diriger ses affaires.

● SYN. : **3** *bêtise, crétinerie, inintelligence, stupidité ;* **4** *idiotie, ineptie, niaiserie, sottise ;* **5** *crétinisme.*

imbelle [ɛ̃bɛl] adj. (lat. *imbellis,* inapte à la guerre, pacifique, paisible, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *bellum,* guerre, combat ; v. 1490, G. Tardif). *Littér.* Qui n'aime pas la guerre ; qui est peu propre aux combats (rare) : *Si des hostilités survenaient chez un peuple imbelle, saurait-on résister ? Les fortunes ou les mœurs consentiraient-elles à des sacrifices ? Comment renoncer aux usances câlines, au confort, au bien-être indolent de leur vie ?* (Chateaubriand, qui avait d'abord écrit IMBELLIQUEUX [v. art. suiv.]). *Sceptre de diamant couleur de larmes, | Grandeurs, belles, oui, mais imbelles armes...* (Verlaine).

imbelliqueux, euse [ɛ̃bɛlikø, -øz] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *belliqueux ;* fin du XV^e s., Godefroy). Qui n'est pas belliqueux, guerrier (rare) : *Si des hostilités survenaient chez un peuple imbelliqueux, saurait-on résister ?* (Chateaubriand). [V. art. précéd.]

imberbe [ɛ̃bɛrb] adj. (lat. *imberbis,* dépourvu de barbe, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *barba,* barbe ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens 1 [aussi « qui est dépourvu de barbe »] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1867, Littré [aussi péjor.]). **1.** Qui n'a pas encore de barbe : *Un adolescent imberbe. Le jeune homme aux lèvres imberbes* (Leconte de Lisle). || Qui est dépourvu de barbe : *On a longtemps cru les Nègres imberbes* (Cuvier). *Menton, visage imberbe.* || **2.** Qui n'a pas de poils : *Seules, ses grosses mains imberbes, rendues plus courtes encore par la flanelle grise qui dépassait les manches de chemise et couvrait les poignets, semblaient en action* (Camus). || **3.** *Fig.* et *littér.* Très jeune : *Généraux imberbes* (Hugo). || *Péjor.* Qui est trop jeune, inexpérimenté : *Ces critiques imberbes veulent tout régenter* (Acad.).

● SYN. : **1** *glabre.* — CONTR. : **1** *barbu ;* **2** *poilu, velu.*

imberline [ɛ̃bɛrlin] n. f. (origine obscure ; 1922, Larousse). Étoffe d'ameublement d'armure satin, chaînée de soie et tramée de fil, à rayures et à ramages.

imbiber [ɛ̃bibe] v. tr. (lat. *imbibere,* boire, absorber, se pénétrer de, de *in-*, préf. marquant le mouvement de l'extérieur vers l'intérieur, et de *bibere,* boire ; 1503, Chauliac, au part. passé, au sens de « qui a pénétré dans [en parlant d'un liquide] » ; à l'infin., au sens 2, 1671, Pomey ; sens 1, 1694, Acad. ; sens 3, 1754, Ch. Bonnet ; sens 4, fin du XVII^e s., Saint-Évremond). **1.** Pénétrer profondément un corps, une matière, en parlant d'un liquide : *La pluie imbibe le sol. L'eau imbibe l'éponge. Mes larmes imbibent tout, ma main tremble* (Voltaire). *Il [...] balançait au bout de son bras une casquette imbibée d'eau comme une éponge* (Carco) ; et littér. : *La terre entière, continuellement imbibée de sang, n'est qu'un autel immense* (J. de Maistre). || **2.** Faire pénétrer un liquide dans un corps, une matière : *Imbiber d'eau une éponge. Imbiber d'alcool une compresse.* || **3.** *Vx.* Absorber un liquide, en parlant d'une chose : *Les champs n'ont pas eu le temps d'imbiber toute l'eau des dernières pluies.* || **4.** *Fig.* et *vx.* Imprégner, pénétrer (au passif) : *Cet homme est imbibé de la bonne opinion de lui-même* (Saint-Évremond).

● SYN. : **1** *détremper, imprégner, tremper ;* **2** *humecter, humidifier, mouiller.*

◆ **s'imbiber** v. pr. (sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1669, La Fontaine ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, 1741, Marivaux). **1.** En parlant d'un liquide, pénétrer dans un corps, une matière : *Les eaux de pluie s'imbibent dans la terre.* || **2.** En parlant d'une chose, absorber un liquide par capillarité : *La terre s'imbibe d'eau de pluie. Tout le sable [...] s'imbibe, devient boue comme s'il avait reçu une averse* (Fabre). || **3.** *Pop.* En parlant d'une personne, boire avec excès : *S'imbiber d'eau-de-vie. On s'imbibait, jusqu'à plus soif, d'alcool, de théories, de boniments, de paradoxes* (Carco). || **4.** *Fig.* et *vx.* Se laisser pénétrer par quelque idée, quelque influence : [Un fils] *que, par excès*

de faiblesse et de complaisance, elle avait laissé s'imbiber de tout ce que les préjugés de l'orgueil et de la vanité ont de plus sot et de plus méprisable (Marivaux).

imbibition [ɛ̃bibisjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *imbibitum,* supin de *imbibere* [v. IMBIBER] ; XIVe s., Godefroy, écrit *imbibicion,* puis 1721, Trévoux, écrit *imbibition,* au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Action d'imbiber, ou le fait de s'imbiber ; état d'un corps imbibé : *L'imbibition d'un corps poreux est d'autant plus rapide que les pores sont plus étroits.* ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Pénétration, imprégnation complète : *La soif d'une vie pareille à celle dont brûle une terre altérée — d'une vie que mon âme, parce qu'elle n'en avait jamais reçu jusqu'ici une seule goutte, absorberait d'autant plus avidement, à longs traits, dans une plus parfaite imbibition...* (Proust).

• SYN. : **1** *humidification, imprégnation.* — CONTR. : **1** *dessèchement, dessiccation.*

imblocation [ɛ̃blɔkasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *imblocatio,* imblocation, du lat. class. *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et du franç. *bloc ;* 1765, *Encyclopédie*). Mode de sépulture pratiqué jadis à l'égard des excommuniés, et qui consistait à recouvrir leurs corps de terre ou de pierres, au milieu des champs.

imboire [ɛ̃bwar] v. tr. (réfection, d'après *imbu,* du v. *emboire* [v. ces deux mots] ; milieu du XVIe s., Amyot). [Conj. **70.**] *Vx.* Syn. de IMBIBER (au pr. et au fig.).

◆ **s'imboire** v. pr. (1762, J.-J. Rousseau). *Vx* et *littér.* Se pénétrer, devenir imbu de quelque chose (influences, idées, sentiments) : *Celui qui vous parle est un solitaire qui, vivant peu avec les hommes, a moins d'occasions de s'imboire de leurs préjugés* (Rousseau). *Et toi, petit Dieu ironique, je voudrais m'imboire de ta spiritualité — et je ne puis* (Gourmont).

imbrication [ɛ̃brikasjɔ̃] n. f. (de *imbriqué ;* 1836, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1930, Réau ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** État des choses qui se recouvrent partiellement les unes les autres comme les tuiles d'un toit : *Imbrication des écailles d'un poisson.* ‖ **2.** *Spécialem.* En architecture, imitation de tuiles formée de lamelles de pierre ou de bois taillées en chevauchement. ‖ **3.** *Fig.* Enchevêtrement, dépendance d'éléments divers : *Telle était cette France* [...], *avec une imbrication très compliquée de couches sociales* (Vailland).

• SYN. : **3** *amalgame, combinaison, mosaïque.*

imbriqué, e [ɛ̃brike] adj. (lat. *imbricatus,* ayant la forme d'une tuile creuse, disposé comme les tuiles, part. passé du v. *imbricare* [attesté seulement à basse époque, alors que le part. appartient au lat. class.], couvrir de tuiles creuses, de *imbrex, -bricis,* tuile faîtière, tuile creuse [permettant l'écoulement de l'eau de pluie], dér. de *imber, -bris,* pluie, averse, eau de pluie ; 1584, Thevet, au sens 2 [à propos de personnes, av. 1872, Th. Gautier] ; sens 1, av. 1872, Th. Gautier [pour des organes ou parties accessoires des animaux et des végétaux, 1867, Littré] ; sens 3, début du XXe s. ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** Se dit de choses qui sont disposées comme les tuiles d'un toit : *Les hauts toits d'ardoises délicatement imbriquées traçaient sur le ciel clair des lignes agréablement correctes* (Gautier). ‖ *Spécialem.* Se dit d'organes ou de parties accessoires des animaux et des végétaux disposés de cette façon : *Écailles, bractées imbriquées. Un araucaria* [...] *était étrange, avait ses grands bras réguliers* [...] *hérissant leurs feuilles imbriquées comme des écailles de serpent en colère* (Zola). ‖ **2.** Qui est formé d'éléments disposés de cette façon : *Les deux clochers écailleux, imbriqués d'alvéoles* (Proust) ; par extens. et littér. : *Hier il m'a semblé* [...] | *Voir sur l'arche d'un pont un choc de cavaliers* | *Tout cuirassés de fer, tout imbriqués de cuivre* (Gautier). ‖ **3.** Enchevêtré, entremêlé : *Devant, à quelques mètres, un grand tas qui bouge : une compagnie de fantassins couchés ; les sacs, imbriqués les uns dans les autres, forment une gigantesque carapace qui tressaille dans l'herbe* (Martin du Gard). ‖ **4.** *Fig.* Se dit de choses qui dépendent étroitement les unes des autres : *Une région où les intérêts économiques sont étroitement imbriqués.*

• SYN. : **3** *chevauchant, coincé ;* **4** *enchevêtré, entremêlé, lié.*

imbriquer [ɛ̃brike] v. tr. (de *imbriqué ;* 1836, Landais). Disposer des objets en les faisant se chevaucher.

◆ **s'imbriquer** v. pr. (sens 1, 1957, Robert ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** S'enchevêtrer, s'entremêler (avec un sujet concret) : *Deux domaines ruraux dont les parcelles s'imbriquent étroitement.* ‖ **2.** Avoir de multiples rapports de dépendance (avec un sujet abstrait) : *Tous les secteurs de la vie sociale s'imbriquent les uns dans les autres.*

• SYN. : **1** *s'ajuster, s'emboîter ;* **2** *s'amalgamer, se combiner, s'enchevêtrer, s'entremêler, se fondre.*

imbrisable [ɛ̃brizabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *briser ;* 1902, Larousse). Qui ne peut être rompu, détruit, anéanti (en parlant de choses abstraites) : *Vous me parliez de ces rapports indestructibles, de cette imbrisable unité entre nous et ceux dont nous sommes issus* (Bourget).

imbroglio [ɛ̃brɔljo *ou* ɛ̃brɔglijo] n. m. (mot ital., déverbal de *imbrogliare,* embrouiller, lui-même empr. du franç. *embrouiller ;* 1698, Bossuet, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, mars 1775, *Mercure de France,* p. 162). **1.** Situation confuse ; chose embrouillée : *C'est un cliquetis forcené de nouvelles, d'affirmations contradictoires, toutes plus graves, plus urgentes les unes que les autres ! Comment y voir clair dans cet imbroglio infernal* (Martin du Gard). ‖ **2.** Dans une pièce de théâtre, intrigue emmêlée et difficile à suivre : *Le Divin Arétin aime à compliquer plusieurs imbroglios dans une seule comédie et, comme son style est plein d'allusions aux choses de l'époque* [...], *ses comédies peuvent paraître un peu embrouillées* (Apollinaire). ‖ **3.** Pièce de théâtre dont l'intrigue est particulièrement compliquée.

• Pl. *des* IMBROGLIOS.

• SYN. : **1** *chaos, confusion, désordre, embrouillamini* (fam.), *enchevêtrement, méli-mélo* (fam.), *pêle-mêle.*

• REM. Au sens 3, on a jadis employé la forme francisée IMBROILLE (1775, Beaumarchais) : *Quant à moi, ne voulant faire sur ce plan qu'une pièce amusante et sans fatigue, une espèce d'imbroille* [à propos du *Barbier de Séville*] (Beaumarchais).

imbrûlable [ɛ̃brylabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *brûlable ;* 1838, Acad.). Qui ne peut pas brûler, ou qui brûle avec difficulté : *Ce bois est imbrûlable.*

imbrûlé, e [ɛ̃bryle] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *brûlé ;* 1840, Acad.). Se dit d'un corps combustible qui, au cours d'une combustion, s'est incomplètement combiné à l'oxygène de l'air.

◆ **imbrûlés** n. m. pl. (1948, Larousse). Les parties d'un combustible qui, dans une combustion, sont demeurées imbrûlées : *Dans un appareil thermique, une forte proportion d'imbrûlés entraîne un mauvais rendement.*

imbu, e [ɛ̃by] adj. (réfection, d'après le lat. *imbutus* [part. passé de *imbuere,* abreuver, imbiber, imprégner, pénétrer de, remplir de], de *embu,* part. passé de *emboire* [v. ce mot] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « versé dans un vase » [en parlant d'un liquide] ; sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, 1507, N. de La Chesnaye). **1.** *Class.* et *littér.* Imbibé, imprégné d'un liquide : *Il se fait un foyer qui pousse ses vapeurs* | *Jusqu'au cœur qui les distribue* | *Dans le sang dont la masse en est bientôt imbue* (La Fontaine). *Cette pâte molle et imbue, cette éponge à picolo* (Arnoux). ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne qui est profondément pénétrée, convaincue de quelque chose (idées, sentiments) : *Principalement s'il était imbu de la connaissance de Dieu* (Descartes). *Ils* [...] *sont, pour la plupart, mécontents de leur sort, et plus ou moins imbus des idées du siècle* (France). *J'étais imbu des théories sur le roman naturaliste suggérées à notre maître par Claude Bernard* (L. Descaves). ‖ *Auj.* Ce sens est d'un emploi plus limité : *Un homme imbu de ses connaissances, de sa supériorité, de ses préjugés.*

imbuvable [ɛ̃byvabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *buvable ;* 1600, O. de Serres, au sens 1 ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Qui n'est pas buvable ; se dit surtout d'une boisson

de mauvaise qualité : *Le vin ordinaire étant à peu près imbuvable, je demande une bouteille de barbera* (Gide). || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui n'est pas supportable, acceptable ; fastidieux : *Un individu, un type imbuvable. Ce personnage est d'une fatuité imbuvable. Un livre imbuvable.*

• SYN. : **1** *infect, mauvais ;* **2** *abominable, déplaisant, détestable, exécrable, insupportable, intolérable, odieux.*

imitable [imitabl] adj. (lat. *imitabilis,* imitable, enclin à imiter, de *imitari* [v. IMITER] ; 1549, R. Estienne, aux sens 1-2). **1.** Qui peut être imité, qu'il est possible d'imiter : *Un procédé imitable. Vous savez, Monsieur, que les romans de M. Zola sont aisément imitables* (France). || **2.** Qu'il est bon d'imiter (rare ; généralement dans des phrases négatives) : *Une conduite imitable. De tels agissements ne sont pas imitables.*

◆ n. m. (av. 1945, P. Valéry). La part d'une chose que l'on peut imiter : *L'imitation qu'on en fait dépouille une œuvre de l'imitable* (Valéry).

imitateur, trice [imitatœr, -tris] adj. et n. (lat. *imitator, -toris* [au fém. *imitatrix, -tricis*], imitateur [imitatrice], de *imitatum,* supin de *imitari* [v. IMITER] ; XIVe s., *Nature à l'alchimie,* au sens 1 ; sens 2, 1422, A. Chartier ; sens 3, 1658, La Fontaine). **1.** Qui imite, qui est porté à imiter le comportement, les gestes, les paroles, etc., d'autrui : *Comme l'enfant est imitateur, l'exemple fait plus que la leçon* (Vauvenargues). *Les animaux, dociles, font tout comme les hommes ; intelligents imitateurs, ils ont l'air de comprendre parfaitement que tout est changé* (Michelet). || **2.** Qui imite quelqu'un ou quelque chose, qui le prend pour modèle de ses propres actions : *Ils sont ravis de trouver dans leurs imitateurs l'apologie de leurs vices* (Massillon). *Cette nouvelle Babylone* [Rome], *imitatrice de l'ancienne, comme elle est enflée de ses victoires* (Bossuet). || **3.** *Spécialem.* Dans les arts et en littérature, celui, celle qui s'attache à imiter un artiste, un auteur, une œuvre, un style : *Il y a toujours un tour lâche et contraint dans le pinceau de l'imitateur* (Voltaire). *Canalis eut d'ailleurs des imitateurs et fut chef d'école en ce genre* (Balzac).

• SYN. : **1** *mime, singe* (fam.) ; **2** *disciple ;* **3** *copiste, parodiste, pasticheur, plagiaire.*

◆ **imitateur** n. m. (XXe s.). Artiste de music-hall qui imite des vedettes ou des personnalités notoires, des instruments de musique, des bruits : *Un imitateur irrésistible.*

imitatif, ive [imitatif, -iv] adj. (bas lat. grammat. *imitativus,* d'imitation, de *imitatum,* supin de *imitari* [v. IMITER] ; 1466, P. Michault, au sens général de « qui imite » ; sens 1, 1764, Voltaire [*harmonie imitative,* 1771, Trévoux] ; sens 2, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 3, XXe s.). **1.** Qui imite un son : *Dans la formation des langues, les noms ont été imitatifs toutes les fois que les choses ont pu être représentées par des sons* (Condillac). || *Harmonie imitative,* procédé expressif qui tend à figurer par les sonorités et le rythme des mots choisis ce que le sens de ceux-ci évoque : *C'était une tâche difficile que faire des vers. Il fallait* [...] *faire régner une harmonie tantôt forte, tantôt douce, parfois imitative* (France). (ex. : *L'or des pailles s'effondre au vol siffleur des faux* [Verlaine].) || **2.** *Vx.* Qui a la faculté d'imiter : *Le singe est un animal imitatif* (Littré). || **3.** Qui imite le comportement d'autrui, ou qui a trait à cette imitation : *Geste imitatif. Le pouvoir imitatif de l'enfant.*

imitation [imitasjɔ̃] n. f. (lat. *imitatio,* copie, faculté d'imiter, de *imitatum,* supin de *imitari* [v. IMITER] ; v. 1220, Coincy, écrit *imitacion* [*imitation,* XVe s.], au sens 1 [en psychologie, 1762, J.-J. Rousseau] ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4, v. 1220, Coincy [*imitation de Jésus-Christ,* 1651, Corneille] ; sens 5, 1549, J. Du Bellay [« œuvre inspirée d'une autre œuvre de manière assez libre pour être personnelle », « œuvre, production sans originalité... », 1690, Furetière] ; sens 6, 1762, J.-J. Rousseau [*arts d'imitation,* 25 janv. 1857, Delacroix] ; sens 7, 1721, Trévoux [en rhétorique, 1957, Robert] ; sens 8, 1867, Littré [aussi *en imitation* — fam. et ellipt., XXe s.] ; sens 9, 1835, Acad. ; sens 10, 1926, Gide). **1.** Action d'imiter quelqu'un, de reproduire ou de tenter de reproduire volontairement ce qui, dans son comportement, est caractéristique (attitudes, gestes, intonations, propos, etc.) ; résultat de cette action : *L'imitation des manières, des tics d'une personne. Avoir le goût de l'imitation ;* et par extens. : *L'imitation vocale chez les oiseaux chanteurs. Ce talent d'imitation, bien loin de supposer de l'esprit et de la pensée dans les animaux, prouve au contraire qu'ils en sont absolument privés* (Buffon). || *Spécialem.* En psychologie, action de reproduire, consciemment ou non, les gestes, les actes, le comportement de l'entourage, de la collectivité : *Les Lois de l'imitation* (ouvrage de G. de Tarde). *Esprit, instinct d'imitation. Imitation volontaire, instinctive.* || **2.** Action de reproduire un son, un bruit caractéristique, d'évoquer quelque chose en le mimant par la voix, le geste : *Une imitation de guitare. Mais l'imitation a pour conditions, non pas seulement l'absence d'une originalité irréductible, mais encore une finesse relative d'oreille qui permette de discerner d'abord ce qu'on imite ensuite* (Proust). *Bernard a vu, un grand nombre de fois, passer le petit train* [...]. *Il en donne d'ailleurs une imitation excellente* (Duhamel). || **3.** *Absol.* Dans la langue du spectacle, action de reproduire le jeu d'un autre acteur, de mimer un personnage connu, d'imiter divers instruments de musique ou de reproduire divers bruits : *L'imitation est devenue une spécialité des spectacles de variétés et de music-hall.* || **4.** Action de prendre quelqu'un pour modèle, de s'inspirer de son exemple, de sa conduite : *L'imitation des grands hommes. Membre d'un ordre institué par l'apôtre saint Paul lui-même* [...], *je me flattais de me conduire, à son imitation, en bon citoyen français* (France). || Spécialem. *Imitation de JésusChrist* (trad. de *Imitatio vitae Jesu Christi*), ou par ellipse, *l'Imitation,* ouvrage anonyme de piété du XVe s. : *Lire l'« Imitation ». J'observais à la lettre ce précepte de l'« Imitation de Jésus-Christ »* [...] : *« Fuis avec un grand soin la pratique des femmes »* (France). || **5.** Action de s'inspirer de l'œuvre d'un autre écrivain ou d'un autre artiste : *Mon imitation n'est point un esclavage : | Je ne prends que l'idée, et les tours, et les lois | Que nos maîtres suivaient eux-mêmes autrefois* (La Fontaine). *L'imitation des Français, pour un écrivain français, est toujours dangereuse et stérilisante* (Lanson). || *Par extens.* Œuvre inspirée d'une autre œuvre de manière assez libre pour être personnelle : *Corneille a réformé la scène tragique et la scène comique par d'heureuses imitations* (Voltaire). *Il faut lire cet original pour mieux admirer la richesse de la copie, mieux sentir... l'originalité de l'imitation* (France). *Le très grand art est celui dont les imitations sont légitimes, dignes, supportables ; et qui n'est pas détruit ni déprécié par elles ; ni elles par lui* (Valéry). || *Péjor.* Œuvre, production sans originalité, qui n'est que la copie ou le démarquage d'une autre : *Pour une grande œuvre, combien d'imitations !* || **6.** *Théorie de l'imitation,* en esthétique, théorie classique issue d'Aristote, selon laquelle le principe de l'art est l'imitation de la nature, c'est-à-dire la reproduction du vrai, du réel. || Spécialem. et vx. *Arts d'imitation,* ceux qui ont pour but la reproduction des objets : le dessin, la peinture, la sculpture : *On donne particulièrement le nom d'arts d'imitation à la peinture et à la sculpture ; les autres arts, comme la musique, la poésie, n'imitent pas la nature directement* (Delacroix). || **7.** En musique, terme contrapuntique qui désigne la répétition par une partie d'un thème énoncé par une autre partie : *L'imitation est à la base du canon.* || En rhétorique, figure de phrase qui consiste à changer l'ordre normal des mots par répétition d'une structure syntactique voisine. || **8.** Matière ouvrée qui imite une matière plus riche ; objet fabriqué avec une telle matière : *Bronze d'imitation. Une imitation de marbre en panneaux stratifiés. Un bibelot en imitation d'ivoire. Des bibelots en porcelaine de Paris qui sont des imitations de saxes.* || Absol. *En imitation,* en matière imitée, en matière artificielle : *Une bague sertie de diamants en imitation.* || *Fam.* et *ellipt.* Dans la langue commerciale : *Une fourrure imitation vison. Un diamant imitation.* || **9.** *Péjor.* Action de reproduire quelque

chose dans l'intention de faire passer la copie pour authentique ; contre-façon : *L'imitation d'une signature, d'un billet de banque.* || **10.** *Fig.* Ce qui représente imparfaitement quelque autre chose, ce qui n'en est qu'un substitut : *Le contentement, modeste imitation du bonheur.*

• SYN. : **1** *caricature, charge, parodie, reproduction ; mimétisme ;* **4** *exemple ;* **5** *emprunt ; calque, compilation, contrefaçon, plagiat ;* **8** *fantaisie, faux, simili* (fam.), *toc* (fam.) ; **9** *contrefaction ;* **10** *apparence, reflet, simulacre.*

◆ **À l'imitation de** loc. prép. (1549, J. Du Bellay). À la manière de, sur le modèle de : *À l'imitation des classiques, cette œuvre est toute de retenue et de modestie.*

imiter [imite] v. tr. (lat. *imitari,* reproduire par imitation, être semblable à, exprimer, représenter [mot de la même racine que *imago,* v. IMAGE] ; fin du XVe s., écrit *immiter* [*imiter,* av. 1525, Cretin], au sens I, 3 ; sens I, 1, 1611, Cotgrave [pour le cri d'un animal, av. 1848, Chateaubriand ; en psychologie, 1898, Tarde — absol., XXe s.] ; sens I, 2, 1671, Boileau ; sens I, 4, 1549, J. Du Bellay [aussi absol.] ; sens I, 5, 1669, Boileau [*imiter la nature,* 1767, Diderot — « rechercher le naturel, la simplicité », av. 1842, Stendhal] ; sens I, 6, 1835, Acad. ; sens II, 1690, Furetière).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ **1.** *Imiter quelqu'un* (ou *son comportement*),faire volontairement la même chose que lui, avoir les mêmes attitudes, les mêmes gestes, en cherchant à reproduire ce qu'ils ont de particulier : *Imiter une personne de son entourage. Imiter la démarche du professeur, la voix, la diction d'un acteur. Le singe imite le comportement de l'homme. Un seul d'entre eux* [...] *ayant continué d'imiter insolemment mon maintien lourd et gauche, je le châtiai* (France) ; par extens. : *Imiter le cri d'un animal. Lorsque Mme Malibran voulait faire connaître un oiseau dont elle avait oublié le nom, elle en imitait le chant* (Chateaubriand). || *Spécialem.* En psychologie, reproduire, consciemment ou non, ce qu'on voit faire autour de soi : *L'enfant imite ses parents, l'apprenti imite l'ouvrier ;* et absol. : *C'est en imitant que l'on fait l'apprentissage de tout.* || **2.** Exécuter le même geste, accomplir la même action que quelqu'un, sans vouloir le copier, le mimer : *Les officiers qui l'accompagnaient se retournèrent par un mouvement spontané* [...] *; les sergents, les caporaux les imitèrent, et la compagnie s'arrêta* (Balzac). *Il se leva et tous l'imitèrent.* || **3.** Prendre quelqu'un pour modèle, suivre son exemple, s'inspirer de sa conduite ou de sa pensée : *L'archevêque lui répondit : vous l'avez imité en son péché, imitez-le donc en sa pénitence* (Fléchier). *Proposons-nous de grands exemples à imiter, plutôt que de vains systèmes à suivre* (Rousseau). *Tout son art* (du ministre) [...] *est d'imiter d'abord l'énergie et les passions militaires* (Alain). *J'admirais ceux qui se livraient à cet héroïsme des profondeurs, mais ne pouvais les imiter* (Camus). || **4.** *Spécialem.* S'efforcer de prendre le style, la manière d'un écrivain ou d'un artiste ; s'inspirer des œuvres d'une époque antérieure : *Des écrivains me firent l'honneur d'imiter « Atala » et « René », de même que la chaire emprunta mes récits des Missions et des bienfaits du christianisme* (Chateaubriand). *Je n'imitais plus personne, je m'exprimais moi-même pour moi-même* (Lamartine). *Horace est imité par Racan, comme lui-même avait imité les Grecs, en n'y prenant pas tout et en y mettant du sien* (Sainte-Beuve). *Les poètes de la Pléiade imitèrent les œuvres de l'Antiquité ;* et absol. : *Qui n'a pas commencé par imiter ne sera jamais original* (Gautier). || *Ouvrage imité de l'anglais, de l'espagnol,* etc., imité d'un ouvrage anglais, espagnol, etc. || **5.** En matière d'art, reproduire les apparences, les formes d'objets pris dans la réalité : *Une forme est bonne que nous répétons et imitons sans pouvoir la modifier heureusement* (Valéry). || *Imiter la nature,* s'efforcer de reproduire les formes que l'on trouve dans la nature ; *par extens.,* rechercher le naturel, la simplicité. || **6.** *Péjor.* Copier, reproduire quelque chose avec l'intention de faire passer la copie pour l'original : *Imiter une signature, une écriture, un document.*

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. Avoir le même aspect, produire la même impression qu'une autre chose : *Le strass imite les brillants, les pierres précieuses. Une reliure qui imite le cuir. Le bruit de cette cataracte imite celui du tonnerre* (Littré). *Des vapeurs orangées, qui s'étiraient lentement, imitaient des palmes de feu couchées sur l'horizon* (Bertrand).

• SYN. : **I, 1** *copier, mimer, répéter, simuler, singer* (fam.) ; **3** *adopter, copier, embrasser, épouser, suivre ;* **4** *adapter, s'inspirer ; calquer, démarquer, parodier, pasticher, piller, plagier ;* **6** *contrefaire.* || **II** *rappeler, ressembler, sembler.*

◆ **s'imiter** v. pr. (av. 1662, Pascal). Être imité, imitable (au sens passif) : *Un procédé qui s'imite aisément. Le ton de la voix ne s'imite pas.*

immaculé, e [imakyle *ou* immakyle] adj. (lat. *immaculatus,* qui n'est pas souillé, sans tache, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *macula,* tache, marque, souillure [au pr. et au fig.] ; v. 1400, *Passion d'Arras,* au sens 1 [*l'Agneau immaculé,* 1690, Furetière] ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, 1845, Bescherelle [à propos du pelage d'un animal ; dans un emploi général, 1873, Larousse] ; sens 4, XXe s.). **1.** En théologie, qui est sans tache de péché. || *L'Agneau immaculé,* JésusChrist. || *L'Immaculée Conception,* v. CONCEPTION. || **2.** Sans souillure morale : *Cette famille a toujours gardé un honneur immaculé. L'enfance immaculée.* || **3.** Sans la moindre tache : *Sans effleurer jamais ta robe immaculée* (Leconte de Lisle). *Linge d'une blancheur immaculée. Un ciel d'un bleu immaculé.* || **4.** D'une blancheur absolue : *Neige immaculée. Ces lits hollandais, si durs, avec des draps immaculés, on y meurt dans un linceul déjà, embaumé de pureté* (Camus).

• SYN. : **2** *intact ;* **3** *net, propre, pur, vierge.*

immalléabilité [imaleabilite *ou* immaleabilite] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *malléabilité ;* av. 1951, Gide). Caractère d'une personne qui n'est pas malléable : *Mais son esprit reste toujours le même, ainsi que son immalléabilité, si je puis dire* (Gide).

immanence [imanɑ̃s *ou* immanɑ̃s] n. f. (de *immanent ;* 1859, Mozin [*philosophies de l'immanence,* 1902, Larousse ; *principe d'immanence,* 1893, M. Blondel]). En philosophie, caractère de ce qui est immanent : *Il* [Hegel] *restaure, sans doute, dans le devenir du monde l'immanence de l'esprit. Mais cette immanence n'est pas fixe, elle n'a rien de commun avec le panthéisme ancien* (Camus). || *Philosophies de l'immanence,* philosophies qui affirment que la cause de l'univers est enfermée dans l'univers même et ne lui est ni extérieure ni supérieure : *Les philosophies de l'immanence constituent le panthéisme.* || *Principe d'immanence,* principe selon lequel la pensée ne sort pas d'elle-même et n'atteint d'autre réalité qu'elle-même (E. Le Roy) ; thèse selon laquelle « rien ne peut entrer en l'homme qui ne corresponde en quelque façon à un besoin d'expansion » (M. Blondel), c'est-à-dire selon laquelle le sujet trouve en lui-même ses propres fins.

• CONTR. : *transcendance.*

immanent, e [imanɑ̃ *ou* immanɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. scolast. *immanens, -entis,* immanent, part. prés. adjectivé du bas lat. *immanere,* rester, s'arrêter sur, du lat. class. *in,* dans, sur, et *manere,* demeurer, s'arrêter ; 1370, Oresme, au sens de « qui demeure dans la pensée » ; sens 1, 1690, Furetière [par opposition à *transcendant,* XXe s.] ; sens 2, 1867, Littré [aussi *actions immanentes ; justice immanente,* av. 1865, Proudhon] ; sens 3, 1861, Cournot [II, 447]). **1.** En philosophie, se dit (par opposition à *transitif*) de l'action ou de la cause qui produit ses effets à l'intérieur du sujet agissant, et non sur un objet extérieur : *Pour Spinoza, Dieu est la cause immanente de toutes choses.* || Chez Kant, se dit (par opposition à *transcendant*) des principes qui trouvent leur application « dans les limites de l'expérience possible ». || **2.** Qui est contenu dans la nature même d'un être et ne résulte pas d'une intervention extérieure : *Dans le premier de ces deux livres [Matière et*

Mémoire], on montre que l'objectivité de la chose matérielle est immanente à la perception que nous en avons (Bergson). *L'instinct de conservation est immanent à l'homme.* || *Justice immanente,* justice qui est inscrite dans les faits, nos actes comportant leur propre sanction, et qui intervient un jour ou l'autre. || *Actions immanentes,* en théologie, actions accomplies par Dieu et dont la fin est en Dieu : *Le Père engendre le Fils par une action immanente.* || **3.** Qui est permanent, constant : *Les subtilités de la dialectique grecque se tournent de préférence vers l'objet immanent de la spéculation du génie de l'Orient, l'essence divine* (Cournot). *Les lois immanentes de la nature.*

immanentisme [imanɑ̃tism *ou* immanɑ̃tism] n. m. (de *immanent ;* 1907, Larousse). Doctrine philosophique ou religieuse affirmant l'immanence de Dieu à la nature ou à l'homme.

immanentiste [imanɑ̃tist *ou* immanɑ̃tist] adj. et n. (de *immanentisme ;* 1931, Larousse). Partisan de l'immanentisme.

immangeable [ɛ̃mɑ̃ʒabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *mangeable ;* 1600, O. de Serres). Qui n'est pas bon à manger, qui ne peut être consommé : *Et il verse dans mon assiette une sorte de colle immangeable* (Gide). *Cette petite tête* [de canard] *immangeable d'ailleurs, la cervelle exceptée* (Giraudoux). *Une soupe que Justin avait inventée tout seul et qui n'était pas immangeable* (Duhamel).

immaniable [ɛ̃manjabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *maniable ;* av. 1615, Pasquier). Trop lourd ou trop volumineux pour être manié aisément : *Les œuvres de saint Bernard se composent d'immaniables in-folios* (Huysmans).

immanquable [ɛ̃mɑ̃kabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *manquer ;* 1652, *R. Li. R.* [XX, 81], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, XXe s.). **1.** Qui ne peut manquer de se produire : *Je crois que la chose était immanquable. Là-dessus, le banderillero se leva pour commencer la mimique immanquable des passes de muleta* (Peyré). || **2.** Qui ne peut manquer d'atteindre son but, de réussir : *Je connais un moyen immanquable pour l'obliger à céder. Du reste, leur méthode* [des professeurs de mémoire] *est immanquable, infaillible et surtout facile à saisir* (Balzac). || **3.** Qui est absolument assurée, qui ne peut faire défaut (rare) : *Cette puissance immanquable sous moi* (Claudel).

• SYN. : **1** *fatal, fatidique, forcé, inéluctable, inévitable, obligatoire ;* **2** *certain, infaillible, sûr.*

immanquablement [ɛ̃mɑ̃kabləmɑ̃] adv. (de *immanquable ;* 1664, Chapelain). À coup sûr, de façon absolument inévitable : *C'est au Jardin des plantes que M. Bruning nous conduisait immanquablement ; et, immanquablement, dans les sombres galeries des animaux empaillés* (Gide).

• SYN. : *assurément, certainement, incontestablement, indubitablement, inévitablement, infailliblement, sûrement.*

immarcescible [imarsɛsibl *ou* immarsɛsibl] adj. (bas lat. ecclés. *immarcescibilis,* immarcescible, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *marcescibilis,* sujet à se faner, à se flétrir, dér. de *marcescere,* se faner, s'affaiblir, languir ; 1482, Flameng). *Littér.* Qui ne peut se flétrir (au pr. et au fig.) : *Mais sur nos cœurs des fleurs séchées fleurs de jadis | Sont toujours là immarcescibles à nos cœurs tristes* (Apollinaire). *Les convictions immarcescibles du lecteur* (Balzac). *Ô clef du ciel rosace immarcescible | Ô clef du ciel | Très haute mer hymen de l'invisible | Très haute mer...* (P. Emmanuel).

immariable [ɛ̃marjabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *mariable ;* 1611, Cotgrave). Non mariable ; très difficile à marier : *Hélas, si, elle sera immariable* (Proust). *Tu es immariable, laide, idiote !* (Cocteau).

immatérialiser [imaterjalize *ou* immaterjalize] v. tr. (de *immatériel,* d'après *matérialiser ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, av. 1951, Gide). **1.** Supposer immatériel, définir comme étant immatériel : *Immatérialiser les forces de la nature* (Littré). || **2.** Donner un caractère immatériel, irréel à : *Une légère brume azurée distançait les plans les plus proches, dépondérait, immatérialisait chaque chose* (Gide).

◆ **s'immatérialiser** v. pr. (1957, Robert). Devenir immatériel.

immatérialisme [imaterjalism *ou* immaterjalism] n. m. (de *im-* [var. de *in-*] et de *matérialisme ;* 1753, Le Camus). Nom donné par Berkeley à sa doctrine métaphysique, qui nie l'existence de la matière et n'admet que celle des esprits.

immatérialiste [imaterjalist *ou* immaterjalist] adj. et n. (angl. *immaterialist* [début du XVIIIe s.], de *im-* [lat. *in-,* préf. à valeur négative] et de *materialist* [milieu du XVIIe s.], matérialiste [du bas lat. *materialis,* V. IMMATÉRIEL] ; 1713, Fénelon). Qui professe l'immatérialisme.

◆ adj. (1873, Larousse). Qui est relatif à l'immatérialisme : *La doctrine immatérialiste.*

immatérialité [imaterjalite *ou* immaterjalite] n. f. (de *immatériel,* d'après *matérialité ;* 1647, Pascal, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Qualité de ce qui est immatériel : *L'immatérialité de l'esprit.* || **2.** *Littér.* Qualité d'une personne qui est détachée de toute préoccupation matérielle : *L'immatérialité de la femme qui vit là se devine* (Daudet).

immatériel, elle [imaterjɛl *ou* immaterjɛl] adj. (bas lat. ecclés. *immaterialis,* immatériel, de *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *materialis,* formé de matière, dér. du lat. class. *materia* ou *-ries,* matière ; début du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1870, Verlaine ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Qui n'est pas constitué de matière, qui n'a pas de consistance corporelle : *Les êtres immatériels. Il semblait que l'ancien culte épuré d'un Jésus immatériel, envolé dans la nue près du Père, fût trop délicat pour des âmes modernes, désireuses de jouissances terrestres* (Zola). *Le corps était las, mais le cerveau alerte ; il y avait en lui, outre le Jacques de tous les jours, un autre être, immatériel, né d'aujourd'hui, qui regardait le premier, qui le dominait* (Martin du Gard). || **2.** Qui ne concerne pas la chair, les sens : *Plaisirs immatériels.* || **3.** Qui ne semble pas de nature matérielle : *Ils semblaient passer au-dessus des fronts comme s'ils marchaient d'un pas immatériel et divin* (Larguier). *Son visage* [de la supérieure] *est émacié, très pâle, presque immatériel* (Duhamel).

• SYN. : **1** *incorporel, spirituel ;* **2** *idéal, platonique, pur ;* **3** *aérien, ailé, éthéré.* — CONTR. : **1** *concret, corporel, matériel ;* **2** *charnel, sensuel ;* **3** *grossier, lourd, vulgaire.*

◆ **immatériel** n. m. (1834, Landais). Ce qui est immatériel : *Le domaine de l'immatériel.*

immatériellement [imaterjɛlmɑ̃ *ou* immaterjɛlmɑ̃] adv. (de *immatériel ;* 1587, Cholières). De façon immatérielle : *L'amitié, elle, n'a pas de dessous, elle brille immatériellement* (Arnoux).

immatriculation [imatrikylasjɔ̃ *ou* immatrikylasjɔ̃] n. f. (de *immatriculer ;* 1636, Monet [pour des hommes soumis aux obligations militaires..., 1873, Larousse ; *plaque d'immatriculation,* milieu du XXe s.]). Action d'inscrire sur un registre les éléments d'identification d'une personne, d'un animal ou d'une chose et de leur assigner un numéro ; le fait d'être inscrit sur un tel registre : *L'immatriculation des commerçants au registre du commerce est obligatoire. Carte d'immatriculation à la Sécurité sociale.* || *Spécialem.* Inscription sur des registres, ou états matricules, soit des hommes soumis aux obligations militaires, soit des animaux, véhicules ou équipements de toutes sortes employés dans les forces armées : *L'immatriculation des recrues lors de l'incorporation.* || *Plaque d'immatriculation,* plaque de métal portant le numéro d'immatriculation d'un véhicule automobile ou d'un motocycle.

immatricule [imatrikyl *ou* immatrikyl] n. f. (déverbal de *immatriculer ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Enregistrement sur un registre public dit « matricule » : *L'immatricule d'un acte.* || **2.** Inscription d'un huissier au nombre de ceux qui instrumentent près un tribunal. || **3.** Formule

que l'huissier doit obligatoirement énoncer dans tous les exploits qu'il dresse.

immatriculer [imatrikyle *ou* immatrikyle] v. tr. (lat. médiév. *immatriculare,* du lat. class. *in-*, préf. marquant le mouvement de l'extérieur vers l'intérieur, et du bas lat. *matricula,* rôle, registre, dér. du lat. class. *matrix, -tricis,* femelle [et, à basse époque, « souche, registre »], de *mater, matris,* mère ; 1485, Planiol, p. 457). Inscrire sur un registre public dit « matricule » : *Immatriculer des recrues. Faire immatriculer un employé à la Sécurité sociale. Une voiture immatriculée dans le département du Rhône. J'ai chez moi les inscriptions au Grand Livre, immatriculées par mes soins au nom de votre femme* (Balzac).

immature [imatyr *ou* immatyr] adj. (lat. *immaturus,* qui n'est pas mûr, prématuré, qui n'a pas l'âge, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *maturus,* mûr [au pr. et au fig.] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens de « prématuré » ; 1556, R. Le Blanc, au sens de « qui n'est pas mûr » ; sens actuel [sous l'influence de l'angl. *immature,* même sens, lui-même empr. du lat. *immaturus*], 1959, J. Rostand [au fig. ; en biologie, 1967, A. Boyer]). En biologie, se dit de ce qui n'est pas encore parvenu à maturité : *Les cellules immatures sont nombreuses dans les tumeurs malignes ;* et au fig. : *L'humanité, trop immature pour s'enclore dans la carapace d'un système* (J. Rostand).

immaturé, e [imatyre *ou* immatyre] adj. (du lat. *immaturus* [v. l'art. précéd.] ; 23 avr. 1964, *le Monde* [un premier ex., au sens de « prématuré » — pour une entreprise —, 1522, J. Bouchet]). Se dit d'un sujet qui manque de maturité mentale.

immaturité [imatyrite *ou* immatyrite] n. f. (lat. *immaturitas,* défaut de maturité, précipitation, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *maturitas,* maturité [au pr. et au fig.], dér. de *maturus* [v. IMMATURE] ; XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1783, Proschwitz [pour une personne ; pour une chose, début du XVIIe s.] ; sens 3, 1961, J. Delay). **1.** État de ce qui n'est pas mûr : *L'immaturité d'un fruit.* || **2.** *Fig.* Caractère d'une personne ou d'une chose qui manque de maturité, dont le développement n'est pas achevé : *L'immaturité est visible dans les premières œuvres de Nerval. Je sentis, dès le premier jour, toute son importance* [de la révolution de Février], *mais aussi son immaturité* (Sainte-Beuve). || **3.** *Immaturité* ou *arriération affective,* en psychopathologie, absence ou retard du développement des instincts, des sentiments, des émotions, compatible avec un développement normal de l'intelligence.

immédiat, e [imedja *ou* immedja, -at] adj. (bas lat. *immediatus,* immédiat, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et *medius,* central, intermédiaire ; 1382, *Dict. général,* au sens II, 1 ; sens I, 1, av. 1662, Pascal [aussi « qui est antérieur à toute élaboration ou interprétation par la pensée ou la réflexion »] ; sens I, 2, av. 1662, Pascal [*inférence immédiate,* XXe s.] ; sens I, 3, 1611, Cotgrave [pour un fief, 1474, Bartzsch ; *contagion immédiate,* 1867, Littré] ; sens I, 4, XXe s. [aussi *interrogation immédiate*] ; sens I, 5, 1835, Acad. [*principe immédiat ; produit immédiat,* 1873, Larousse ; *analyse immédiate,* 1867, Littré] ; sens I, 6, 1797, Bulliard ; sens II, 2, 1867, Littré ; sens II, 3, av. 1850, Balzac).

I. QUI EST DIRECT, QUI NE COMPORTE PAS D'INTERMÉDIAIRE **1.** En psychologie, se dit de la connaissance intuitive, où l'objet connu est saisi directement, sans intermédiaire, par le sujet connaissant, et plus particulièrement de la connaissance que le sujet a de ses propres états de conscience : *Évidence, conscience immédiate. L'animal, selon Hegel, possède une conscience immédiate du monde extérieur, un sentiment de soi, mais non la conscience de soi-même, qui distingue l'homme* (Camus). || *Par extens.* Qui est antérieur à toute élaboration ou interprétation par la pensée ou la réflexion : *Sentiment immédiat.* || *Données immédiates de la conscience,* V. DONNÉE. || **2.** *Cause immédiate,* celle qui agit sans intermédiaire. || *Inférence immédiate,* en logique, déduction qui établit une conclusion à partir d'une seule prémisse, sans recourir à un moyen terme, comme le syllogisme. || **3.** Qui n'admet pas d'intermédiaire dans les relations entre personnes : *Je serai absent la semaine prochaine, mais vous pourrez voir mon collaborateur immédiat.* || *Spécialem.* Au Moyen Âge, se disait des fiefs et de la noblesse du Saint Empire relevant directement de l'Empereur. || *Contagion immédiate,* en médecine, contagion qui se fait par contact direct. || **4.** *Dérivation immédiate,* en linguistique, formation d'un mot dérivé d'un autre mot à l'aide d'un suffixe simple. (Ex. : *boxe* < *boxer.*) || *Interrogation immédiate,* celle qui porte directement sur le verbe, et non sur l'objet du verbe. (Ex. : *Croyez-vous ?,* par opposition à *Que croyez-vous ?*) || **5.** *Principe immédiat, produit immédiat,* en chimie, dernier corps que l'on obtient par l'emploi des seuls moyens mécaniques d'analyse, sans recourir à la décomposition chimique. || *Analyse immédiate,* opération ou suite d'opérations par lesquelles on isole les principes immédiats des mélanges. || **6.** *Insertion immédiate,* en botanique, mode d'insertion des étamines attachées directement sous l'ovaire.

II. QUI NE COMPORTE PAS D'INTERVALLE DANS LE TEMPS OU DANS L'ESPACE **1.** Qui précède ou suit sans intermédiaire : *Prédécesseur immédiat, successeur immédiat. Ce siège fut illustré par une longue suite de saints évêques, depuis le bienheureux Loup jusqu'à Mgr de La Thrumellière, prédécesseur immédiat de Mgr Duclou* (France). || **2.** Qui est du futur le plus proche ; instantané : *Départ immédiat. Châtiment immédiat. Éprouver un soulagement immédiat.* [La débauche] *est une jungle, sans avenir ni passé, sans promesse surtout, ni sanction immédiate* (Camus). || **3.** Qui est le plus proche dans l'espace : *Il est en l'homme une disposition qui le porte à chercher la cause de ses misères dans les choses ou les êtres qui lui sont immédiats* (Balzac). *C'est notre voisin immédiat. Dans le voisinage immédiat...*

● SYN. : **I, 1** *direct.* || **II, 2** *imminent, prochain, prompt, subit ;* **3** *contigu.*

◆ **immédiat** n. m. (début du XXe s., [aussi *pour, dans l'immédiat*]). Le futur très proche : *Parez d'abord à l'immédiat.* || *Pour, dans l'immédiat,* pour le moment, présentement : *Il est sûr que l'efficacité de leur action* [de certains hommes] *ne se séparera pas du courage avec lequel ils accepteront de renoncer, pour l'immédiat, à certains de leurs rêves* (Camus).

immédiatement [imedjatmɑ̃ *ou* immedjatmɑ̃] adv. (de *immédiat ;* 1503, Vaganay, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1641, Descartes ; sens II, 1, 1606, Crespin ; sens II, 2, 1770, Raynal ; sens II, 3, 1867, Littré).

I. 1. *Class.* et *littér.* Sans intermédiaire, directement : *Des misères plus secrètes* [...] *qu'il peut entreprendre de soulager ou immédiatement et par ses secours, ou du moins par sa médiation* (La Bruyère). *L'abbaye de Port-Royal* [...] *avait longtemps dépendu immédiatement de lui* (Racine). *La parole, la démarche sont des actes qui procèdent immédiatement de l'homme, et qui sont entièrement soumis aux lois de l'élégance* (Balzac). || **2.** *Spécialem.* D'une manière immédiate, sans moyen ou sans agent intermédiaire (dans la langue philosophique) : *Par le nom de pensée, je comprends tout ce qui est tellement en nous que nous l'apercevons immédiatement par nous-mêmes* (Descartes). *Ce principe ne s'arrête pas à la superficie des choses, à ces phénomènes, à ces attributs visibles qui nous les manifestent immédiatement* (Jouffroy). *Une cause qui agit immédiatement.*

II. 1. Aussitôt avant ou après quelque chose dans l'espace ou dans une hiérarchie : *Vous ne pouvez pas vous tromper : la bifurcation est immédiatement après la sortie de l'autoroute. Le grade de colonel est immédiatement au-dessous de celui de général.* || **2.** Aussitôt après, aussitôt avant quelque chose dans le temps : *Les années qui précédèrent immédiatement la Révolution.* || **3.** Sur-le-champ, sans délai, dans l'instant qui suit : *Je viens immédiatement. Nous lui donnerions, à sa majorité, une somme de vingt mille*

francs, qui sera immédiatement déposée en son nom chez un notaire (Maupassant).

● SYN. : **II, 1** *tout de suite ;* **2** *directement ;* **3** *à l'instant, aussitôt, illico* (pop.), *incessamment, séance tenante, sur l'heure, tout de suite.*

immédiateté [imedjatte *ou* immedjatte] n. f. (de *immédiat ;* 1721, Trévoux, au sens I, 2 ; sens I, 1, 1829, Boiste ; sens II, 1878, Larousse).

I. 1. En philosophie, caractère de ce qui est immédiat, de ce qui ne comporte pas d'intermédiaire. || **2.** Dans le droit féodal, privilège d'un fief immédiat ou de la noblesse immédiate.

II. Caractère de ce qui est immédiat dans le temps (rare) : *Cette procédure n'est pas irrégulière, dans des cas comme celui qui nous occupe, et elle offre l'avantage de l'immédiateté* (L. Daudet).

immédiation [imedjasjɔ̃ *ou* immedjasjɔ̃] n. f. (de *immédiat ;* 1960, A. Lalande, aux sens 1-2). **1.** En philosophie, caractère de ce qui est immédiat. (Syn. IMMÉDIATETÉ.) || **2.** Ce qui établit un rapport direct entre deux choses. (Syn. MÉDIATION.)

immémorable [imemɔrabl *ou* immemɔrabl] adj. (lat. *immemorabilis,* qui ne mérite pas d'être rapporté, indicible, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *memorabilis,* qu'on peut raconter, fameux, glorieux, dér. de *memorare,* rappeler, raconter, de *memor, memoris,* qui se souvient ; av. 1453, Monstrelet, au sens de « qui sert à perpétuer la mémoire » ; sens 1, v. 1570, Carloix ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Dont on ne peut se rappeler le souvenir : *J'assistai au baptême de cet enfant, qui ne devait voir son père et sa mère qu'à l'âge où la vie n'a point de souvenir, et apparaît de loin comme un songe immémorable* (Chateaubriand). || **2.** Qui ne mérite pas d'être rappelé à la mémoire. (Rare.)

immémoré, e [imemɔre *ou* immemɔre] adj. (lat. *immemoratus,* qui n'a pas encore été dit, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *memorare* [v. l'art. précéd.] ; av. 1841, Chateaubriand). *Littér.* Dont la mémoire n'a pas été conservée (rare) : *Je jette un regard attendri sur ces livres qui renferment mes heures immémorées* (Chateaubriand).

immémorial, e, aux [imemɔrjal *ou* immemɔrjal, -o] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de l'anc. adj. *memorial,* qui se souvient [v. 1220, Coincy], dont on se souvient [av. 1553, Rabelais], lat. *memorialis,* qui aide la mémoire, de *memoria,* mémoire, souvenir, période embrassée par le souvenir, époque, dér. de *memor, memoris,* qui se souvient ; 1509, *ZRP,* LXVII, 27 [*de temps immémorial,* 1507, *ZRP, ibid.*]). Qui remonte à des temps si lointains qu'ils sont sortis de la mémoire : *Il ne suffit pas de donner un nom inaccoutumé à une loi immémoriale pour légitimer une déviation radicale de l'idéal humain* (Maeterlinck). *Dans le passé, on n'avait guère vu, en fait de nouveautés, paraître que des solutions ou des réponses à des problèmes ou à des questions très anciennes, sinon immémoriales* (Valéry). *Une tradition immémoriale. L'aviation a réalisé un rêve immémorial.* || *De temps immémorial,* de toute antiquité.

● SYN. : *séculaire, millénaire.*

immémorialement [imemɔrjalmɑ̃ *ou* immemɔrjalmɑ̃] adv. (de *immémorial ;* XVI^e s., *Coutumier général,* puis 1840, Acad. [aussi « indéfiniment », fin du XVI^e s., A. d'Aubigné]). De temps immémorial.

immense [imɑ̃s *ou* immɑ̃s] adj. (lat. *immensus,* sans limite, démesuré, infini [et, au neutre substantivé *immensum,* « immensité, infini »], de *in-,* préf. à valeur négative, et de *mensum,* supin de *metiri,* mesurer ; 1360, Godefroy, au sens de « sans réserve » [en parlant d'une donation] ; sens 1, XVI^e s. ; sens 2-3, v. 1450, Gréban). **1.** Qui est si étendu qu'on ne peut en donner les limites : *La coupe immense et bleue où le firmament rôde* (Fort). || **2.** Qui est d'une très grande étendue : *La salle à manger de ma maison familiale, qui me paraissait alors un lieu immense* (Loti). *Une ville immense.* || **3.** Qui est considérable par ses dimensions, son importance, sa quantité, sa puissance, etc. : *Déjà dans sa pensée* [celle de Napoléon] *immense et clairvoyante,* | *L'Europe ne fait plus qu'une France géante* (Hugo). *Soudain, de tout ce monde qui se pressait et s'amassait, une immense clameur s'éleva* (Carco). *Le jeune homme écoutait tout cela avec une immense peine inconnue qui le gênait dans la poitrine* (Camus).

● SYN. : **1** *illimité, incommensurable, infini ;* **2** *spacieux, vaste ;* **3** *colossal, démesuré, énorme, fou* (fam.), *géant, gigantesque, insensé, monumental, violent.*

◆ n. m. (fin du XVI^e s., A. d'Aubigné, au sens de « énormité » ; sens actuel, milieu du XIX^e s, Baudelaire [« les conceptions vastes », av. 1885, V. Hugo]). *L'immense,* la démesure, la très grande puissance : *L'excessif, l'immense sont le domaine naturel de Victor Hugo ; il s'y meut comme dans son atmosphère natale* (Baudelaire) ; les conceptions vastes : *L'homme capable du vertige de l'immense se ferme au vertige du minuscule* (Carco).

immensément [imɑ̃semɑ̃ *ou* immɑ̃semɑ̃] adv. (de *immense ;* fin du XVII^e s., Saint-Simon). D'une manière immense ; extrêmement : *Être immensément riche. Je considérais le sabre droit et immensément long du capitaine Burelviller* (Stendhal).

● SYN. : *considérablement, drôlement* (fam.), *énormément, excessivement, fort, infiniment, prodigieusement, terriblement* (fam.), *très.*

immensité [imɑ̃site *ou* immɑ̃site] n. f. (lat. *immensitas,* immensité, de *immensus* [v. IMMENSE] ; fin du XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1495, Vignay ; sens 3, 1671, et sens 4, 1672, M^me de Sévigné). **1.** Caractère de ce qui est immense ; grandeur infinie, sans mesure : *L'immensité de l'univers, des cieux.* || **2.** Étendue très vaste, qui paraît sans bornes : *L'immensité du désert. Jamais Dieu ne m'a plus troublé de sa grandeur que dans ces nuits où j'avais l'immensité sur ma tête et l'immensité sous mes pieds* (Chateaubriand). || **3.** Class. *Une immensité de,* une très grande quantité, une multitude de : *Il y a, dans cette immensité de Bretons, des gens qui ont de l'esprit* (Sévigné). || **4.** *Fig.* Caractère de ce qui est très grand en son genre : *L'immensité de son pouvoir, de sa fortune. L'immensité de son ambition. Il y a dans le sentiment maternel je ne sais quelle immensité qui permet de ne rien enlever aux autres affections* (Balzac). *Et comme un homme à qui tout à coup se révèle | Toute l'immensité du remords de Caïn* (Coppée).

● SYN. : **1** *infinité ;* **2** *infini, vastitude* (littér.) ; **4** *ampleur, énormité, étendue, profondeur, puissance.*

immensurable [imɑ̃syrabl *ou* immɑ̃syrabl] adj. (lat. impér. *immensurabilis,* qu'on ne peut mesurer, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *mensurabilis,* mesurable, dér. de *mensurare,* mesurer, du lat. class. *mensura,* mesure, dér. de *mensum,* supin de *metiri,* mesurer ; v. 1350, Godefroy). Qui ne peut être mesuré en raison de sa grandeur. (Rare ; on dit plutôt INCOMMENSURABLE.)

immergé, e [imɛrʒe *ou* immɛrʒe] adj. (part. passé de *immerger ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Se dit, en astronomie, d'une planète qui est plongée dans l'ombre d'une autre. || **2.** *Plante immergée,* en botanique, plante qui croît sous l'eau.

immerger [imɛrʒe *ou* immɛrʒe] v. tr. (lat. *immergere,* plonger dans, immerger, de *in-,* préf. marquant le mouvement de l'extérieur vers l'intérieur, et de *mergere,* plonger, enfoncer ; 1501, F. Le Roy, au sens de « enfoncer dans la terre, enfouir » ; sens actuel, 1648, Pascal [au part. passé ; à l'infin., 1829, Boiste] ; « jeter à la mer », 1931, Larousse). [Conj. **1 b.**] Plonger entièrement dans un liquide : *Immerger un bathyscaphe, un câble sous-marin.* || *Spécialem.* Jeter à la mer : *Immerger le corps d'un matelot mort en mer.*

◆ **s'immerger** v. pr. (1867, Littré, au sens de « être immergé » ; sens 1, 1931, Larousse [aussi en parlant d'un submersible] ; sens 2, 1947, A. Camus). **1.** Se plonger entièrement dans un liquide. || *Spécialem.* En parlant d'un submersible, descendre en plongée sous la surface des eaux. || **2.** *Fig.* Se perdre dans une masse, un ensemble : *Le type paie et ils s'immergent dans la foule* (Queneau).

● SYN. : **2** *s'enfoncer, se fondre, plonger.*

immérité, e [imerite *ou* immerite] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *mérité* [part. passé de *mériter*], d'après le lat. *immeritus,* qui n'a pas mérité, injuste, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *meritus,* part. passé de *merere,* gagner, mériter, être méritant ; fin du XVe s., Godefroy, puis 1823, Boiste). Qui n'a pas été mérité, en mal ou en bien : *Cette douleur imméritée de voir échouer son candidat* (France). *Mais il est facile de manquer de bonheur puisque toujours il est immérité* (Camus).

• SYN. : *injuste, injustifiable, injustifié.* — CONTR. : *juste, mérité.*

immersif, ive [imɛrsif *ou* immɛrsif, -iv] adj. (de *immers[ion] ;* 1690, Furetière). *Calcination immersive,* épreuve de l'or par immersion dans l'acide nitrique ou eau-forte.

immersion [imɛrsjɔ̃ *ou* immɛrsjɔ̃] n. f. (lat. impér. *immersio,* immersion, de *immersum,* supin de *immergere* [v. IMMERGER] ; XIVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1691, Ozanam [aussi « commencement d'une éclipse... »] ; sens 3, 1957, Robert [*immersion des terres,* 1867, Littré] ; sens 4, 1902, Larousse [*point d'immersion,* 1812, Mozin]). **1.** Action de plonger, de se plonger dans un liquide : *Mme Marneffe apporta de l'eau* [...], *elle s'y trempa le front à plusieurs reprises* [...]. *Après cette immersion, elle retrouva tout son empire sur elle-même* (Balzac). || **2.** En astronomie, entrée d'un satellite dans l'ombre d'une planète. || Commencement d'une éclipse, du passage d'un astre derrière le disque d'un autre astre. || **3.** État de ce qui est immergé : *Une longue immersion dans l'eau a pourri les planches du coffre.* || *Immersion des terres,* en géographie, état des terres recouvertes par le débordement des eaux fluviales ou marines : *Le danger permanent d'immersion qui menace les polders.* || **4.** *Objectif à immersion,* en optique, objectif de microscope baignant dans un liquide à fort indice de réfraction. || *Point d'immersion,* point où un rayon lumineux pénètre dans un milieu quelconque.

• SYN. : **1** *ablution, bain.*

immesurable [imәzyrabl *ou* immәzyrabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *mesurable ;* 1580, Montaigne, puis 1764, Voltaire). Qui ne peut être mesuré (rare) : *L'immesurable fuite des espaces* (Huysmans).

immesuré, e [imәzyre *ou* immәzyre] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *mesuré ;* fin du XVe s., au sens de « qui dépasse la mesure ordinaire » [en parlant d'une valeur morale, etc.] ; sens actuel, XVIe s., puis 1840, Acad.). Qui n'a pas été mesuré (rare) : *Il voit la terre libre* [...] | *Et les bleus Océans, chantant sur leurs rivages,* | *Vers l'inconnu divin rouler immesurés* (Leconte de Lisle).

immettable [ɛ̃mɛtabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *mettable ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Que l'on ne peut pas ou que l'on ne peut plus mettre : *Un pardessus immettable.*

• SYN. : *importable.* — CONTR. : *met-table, portable.*

immeuble [imœbl *ou* immœbl] adj. (lat. *immobilis,* qui ne se meut pas, calme, inébranlable, et, dans la langue jurid. du Moyen Âge, « immeuble », de *in-*, préf. à valeur négative, et de *mobilis,* qui peut être mû ou déplacé, dér. de *movere,* mouvoir, remuer, agiter ; fin du XIIe s., écrit *immoble,* au sens de « qui ne bouge pas, qui reste en place » ; sens actuel, milieu du XIIIe s., écrit *biens inmobles ;* 1275, Godefroy écrit *biens immobles ; biens immeubles* [d'après *meuble*], début du XVIe s.). En droit, se dit d'un bien qui ne peut être déplacé, qui n'est pas meuble, ou qui est considéré comme tel par la loi : *La terre et les constructions sont des biens immeubles par nature. Les animaux de labour sont des biens immeubles par destination.*

◆ n. m. (1319, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XXX, 224], au plur. [écrit *immeubles*], au sens de « biens immeubles » ; 1573, Du Puys, au sing., au sens de « ensemble des biens immeubles d'une personne » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1867, Delvau). **1.** Bien qui n'est pas meuble ou que la loi considère comme tel : *Héritage composé de meubles et d'immeubles. Vente d'immeubles.* || **2.** Maison, et, *spécialem.,* maison à plusieurs étages, de type urbain : *Il ne se mettait pas dans l'esprit le plan de l'appartement que son maître occupait au cinquième étage d'un grand immeuble* (France). *Un immeuble de rapport. La concierge de l'immeuble.*

• SYN. : **2** *bâtiment, building, édifice, gratte-ciel.*

immigrant, e [imigrɑ̃ *ou* immigrɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *immigrer* [v. ce mot] ; 1787, Clavière, comme n., et 1845, Bescherelle, comme adj.). Qui immigre, qui vient s'installer dans un pays étranger au sien : *La population immigrante. L'apport des immigrants a été capital dans la formation des États-Unis au XIXe siècle.*

• CONTR. : *émigrant.*

immigration [imigrasjɔ̃ *ou* immigrasjɔ̃] n. f. (de *immigrer* [v. ce mot] ; 1768, *Éphémérides du citoyen,* au sens 1 [*immigration temporaire, brute, nette,* 1957, Robert] ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Arrivée massive ou contrôlée, dans un pays, d'étrangers qui viennent y travailler et s'y installer : *L'immigration est un facteur d'expansion économique pour le pays d'accueil. Un courant d'immigration.* || *Immigration temporaire,* celle des étrangers venant travailler dans un pays pendant une période limitée. || *Immigration brute,* nombre total d'immigrants dans un pays. || *Immigration nette,* nombre d'immigrants en excès sur celui des émigrants pour une durée donnée. || **2.** À l'intérieur d'un pays, mouvement de population consistant généralement dans l'arrivée de ruraux dans les centres urbains : *L'immigration de la population des campagnes dans les grandes villes est un facteur de déséquilibre démographique.*

• SYN. : **2** *migration.* — CONTR. : **1** *émigration.*

immigré, e [imigre *ou* immigre] adj. et n. (part. passé de *immigrer* [v. ce mot] ; 1769, *Éphémérides du citoyen,* comme n., et 1845, Bescherelle, comme adj.). Qui a quitté son pays d'origine pour venir s'installer dans un autre (se dit par rapport au pays d'adoption) : *Un organisme d'aide aux travailleurs immigrés. Les descendants d'immigrés qui composent sa population* [celle de l'Amérique] *ont gardé intacts les vertus et les défauts primitifs de leurs nations* (Giraudoux).

immigrer [imigre *ou* immigre] v. intr. (lat. *immigrare,* passer dans, s'introduire dans, pénétrer, de *in-*, préf. marquant le mouvement de l'extérieur vers l'intérieur, et de *migrare,* changer de séjour, partir ; 1769, au part. passé [v. l'art. précéd.] ; à l'infin., 1838, Acad.). Entrer dans un pays étranger afin de s'y fixer : *Après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants immigrèrent en masse dans les États allemands de religion réformée.*

• CONTR. : *émigrer.*

imminemment [iminamɑ̃ *ou* imminamɑ̃] adv. (de *imminent ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Vx.* De manière menaçante et urgente : *Le danger imminemment certain* (Saint-Simon).

imminence [iminɑ̃s *ou* imminɑ̃s] n. f. (lat. *imminentia,* imminence, de *imminere* [v. l'art. suiv.] ; 1787, Féraud, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Caractère de ce qui est imminent, menace d'un événement fâcheux sur le point de se produire : *Édouard, qui devinait l'imminence d'une crise* [chez Salavin] *et qui cherchait à la conjurer, hasarda enfin, d'une voix conciliante : « Il me plaît beaucoup, ton ami »* (Duhamel). || **2.** Proximité d'un événement quelconque : *L'imminence d'un départ. Il est certain que tout ce qui d'habitude était promesse, les premiers beaux jours, l'approche du printemps, l'imminence des feuilles, devient un affreux aléa* (Giraudoux).

• SYN. : **1** *approche, proximité.*

◆ **Devant l'imminence de** loc. prép. (XXe s.). En considérant le caractère imminent de : *Devant l'imminence d'un conflit mondial, l'opinion publique réagirait.*

◆ **À l'imminence de** loc. prép. (av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam). *Vx.* Au moment où telle chose est sur le point de se manifester : *Il* [Tribular Bonhomer] *s'avançait à travers les eaux, avec des précautions inouïes, telle-*

ment inouïes qu'à peine osait-il respirer. Tel un mélomane à l'imminence de la cavatine attendue (Villiers de L'Isle-Adam).

imminent, e [iminɑ̃ *ou* imminɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *imminens, -nentis,* part. prés. de *imminere,* s'élever ou être suspendu au-dessus, être imminent, menacer, de *in,* sur, et de *minere,* faire saillie, avancer ; XIVe s., *Chronique de Flandre,* puis fin du XVIe s., Sully, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** *Vx.* ou *littér.* Dont la menace est toute proche et redoutable : *La crise est imminente. La perspective sans agrément d'avoir à me lever devenait, en effet, imminente* (Gracq). || **2.** Qui est sur le point de se produire, très prochain : *Leur arrivée est imminente. Il n'y a pas de nom pour désigner le sentiment que nous avons d'une substance de notre présence, de nos actions et affections, non seulement actuelles, mais à l'état imminent ou différé* (Valéry).

● SYN. : **2** *immédiat, instant.* — CONTR. : **2** *éloigné, lointain, reporté.*

imminer [imine *ou* immine] v. intr. (de *immin[ent]* ; 1910, Colette). *Littér.* Être sur le point de venir, de se produire : *Un pays où imminent toujours le revenant et le vengeur* (Giraudoux).

immiscer [imise *ou* immise] v. tr. (lat. *immiscere,* mêler à, et, avec le pron. réfléchi, « s'immiscer dans », de *in-,* préf. marquant le mouvement de l'extérieur vers l'intérieur, et de *miscere,* mélanger ; 1599, Hornkens). [Conj. **1 a.**] Mêler quelqu'un à (rare) : *N'immiscez pas n'importe qui dans vos affaires.*

◆ **s'immiscer** v. pr. (1482, Godefroy, écrit *soy immiscer* [*s'immiscer,* 1549, R. Estienne], au sens de « s'entremettre dans une affaire » ; sens 1, 1732, Richelet ; sens 2, XVIe s.). **1.** S'introduire indûment ou indiscrètement dans ce qui est proprement de la compétence d'autrui : *S'immiscer dans les affaires de son voisin. Il commence par déclarer que, certes, la France n'a pas à s'immiscer dans la politique de l'Italie...* (Proust). || **2.** *S'immiscer dans une succession,* en droit, faire acte de propriétaire en jouissant des biens dont une succession se compose, qui interdit d'y renoncer ensuite.

● SYN. : **1** *s'ingérer, intervenir, se mêler de, mettre son nez dans* (fam.).

immiscible [imisibl *ou* immisibl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *miscible* ; 1765, *Encyclopédie* [au fig., 1902, Huysmans]). Se dit, en chimie, d'un corps qui ne peut se mélanger à un autre corps : *Des substances immiscibles* ; et au fig. : *Il veut définir l'infigurable, préciser les immiscibles personnes de la Trinité* (Huysmans).

immiséricordieux, euse [imizerikɔrdjø *ou* immizerikɔrdjø, -øz] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *miséricordieux* ; 1508, Amer-val). Qui est dépourvu de miséricorde (rare) : *Les mains refoulantes, immiséricordieuses de Téléré* (L. Daudet).

immixtion [imiksjɔ̃ *ou* immiksjɔ̃] n. f. (bas lat. *immixtio,* immixtion, de *immixtum,* supin du lat. class. *immiscere* [v. IMMISCER] ; 1701, Furetière, au sens 2 [un premier ex. au XVIe s.] ; sens 1, 1748, Brunot). **1.** Action de s'immiscer dans les affaires d'autrui : *L'immixtion d'un pays étranger dans les affaires intérieures d'un autre pays ne peut conduire à la coexistence pacifique. Le silence, l'air d'indifférence étaient restés chez M. de Norpois non la marque de la réserve, mais le prélude coutumier d'une immixtion dans des affaires importantes* (Proust). || **2.** En droit, action de s'immiscer dans une succession : *Les actes conservatoires n'emportent point immixtion* (Littré).

● SYN. : **1** *ingérence, intervention.*

immobile [imɔbil *ou* immɔbil] adj. (lat. *immobilis,* qui ne se meut pas, calme, insensible, fidèle, inébranlable [v. IMMEUBLE] ; v. 1265, J. de Meung, comme n. m., écrit *immobil,* au sens de « immobilité » ; comme adj., écrit *immobile,* au sens 1, v. 1361, Oresme [« qui n'est pas temporairement agité », 1674, Racine] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, v. 1560, Paré [« figé dans une attitude, sous le coup d'une émotion », 1636, Corneille]). **1.** Qui n'est pas doué par nature de la faculté de se mouvoir : *Mais ils se figurent que le monde dont ils peuplent la superficie est suspendu, immobile, dans l'espace* (France). *Soutiens du ciel, les arbres immobiles | Embrassent bien l'ombre qui les soutient* (Éluard). || Qui n'est pas, temporairement, agité : *Le lac immobile étend ses eaux dormantes* (Lamartine). || **2.** Se dit de ce qui n'évolue pas, qui ne change pas : *L'histoire enseigne que les dogmes, pendant des siècles, ont pu se transformer, s'accroître, être soumis à l'évolution générale : vivre en somme. Pourquoi, maintenant, les laisser immobiles dans la tradition, comme des momies ?* (Martin du Gard). || **3.** Qui ne fait aucun mouvement, qui cesse de se mouvoir : *Juliette était là, immobile, devant la cheminée, les coudes sur le marbre, le menton dans les mains* (Gide). *Puis d'immobiles prostituées sortaient de l'antre et accostaient les hommes* (Camus). || Figé dans une attitude, sous le coup d'une émotion : *Un visage immobile de stupeur. Un regard immobile.*

● SYN. : **1** *fixe ; paisible, serein, stagnant ;* **2** *figé, sclérosé, stéréotypé ;* **3** *glacé, médusé, paralysé, pétrifié, sidéré.* — CONTR. : **1** *mobile, mouvant ; agité, déchaîné, furieux, houleux, tumultueux.*

immobilement [imɔbilmɑ̃ *ou* immɔbilmɑ̃] adv. (de *immobile* ; XVe s., Godefroy). Sans bouger (rare) : *Heureux ceux qui, étant sur ces fleuves, non pas plongés, non pas entraînés, mais immobilement affermis...* (Pascal).

immobilier, ère [imɔbilje *ou* immɔbilje, -ɛr] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *mobilier* ; début du XVIe s., au sens 1 [*immobiliaire,* même sens — de *im-* et de *mobiliaire* —, 1453, *Coutumes de Touraine*] ; sens 2, 1804, Code civil). **1.** En droit, qui est immeuble, composé de biens immeubles ou considérés comme tels : *Biens immobiliers. Succession immobilière. Ceci* [...] *constitue un acte que nous appelons vente à réméré, convention qui consiste à céder et à transporter une propriété mobilière ou immobilière pour un temps déterminé* (Balzac). || **2.** Relatif à un immeuble ou à des immeubles : *Saisie, vente, société immobilière. Crédit immobilier.*

◆ **immobilier** n. m. (sens 1, 1867, Littré [aussi *l'immobilier d'une succession*] ; sens 2, XXe s.). **1.** Bien immobilier. || *L'immobilier d'une succession,* ce qu'il y a d'immobilier dans une succession. || **2.** Commerce d'immeubles, vente et location de maisons ou d'appartements.

immobilisation [imɔbilizasjɔ̃ *ou* immɔbilizasjɔ̃] n. f. (de *immobiliser* ; 1823, Boiste, au sens 2 [*immobilisation d'un capital,* 1957, Robert] ; sens 1, 1875, Ch. Joret, p. 339 [en chirurgie, 1902, Larousse ; « action de s'immobiliser », milieu du XXe s. ; *immobilisation réflexe,* 1962, Larousse]). **1.** Action d'immobiliser, d'arrêter une chose ou des personnes en mouvement ; résultat de cette action : *L'immobilisation d'une colonne de secours par la neige. L'immobilisation d'une file de voitures.* || En chirurgie, procédé thérapeutique consistant à immobiliser la partie malade par divers moyens. || Action de s'immobiliser : *L'immobilisation du chasseur aux aguets.* || *Immobilisation réflexe,* en biologie, réaction de défense d'un animal ou d'un insecte qui « fait le mort » lorsqu'il se sent attaqué. || **2.** En droit, attribution à un bien meuble de la qualité juridique de bien immeuble : *Une immobilisation de rentes.* || *Immobilisation d'un capital,* le fait de le rendre indisponible.

● SYN. : **1** *arrêt, blocage.*

◆ **immobilisations** n. f. pl. (1962, Larousse). En comptabilité, biens de toute nature, immobiliers et mobiliers, acquis ou créés par une entreprise pour servir d'instruments de travail : *Convertir des bénéfices en immobilisations.*

immobiliser [imɔbilize *ou* immɔbilize] v. tr. (de *immobile,* d'après le lat. *immobilis* [v. IMMOBILE] ; 1771, Schmidlin, au sens I, 1 [en chirurgie, 1936, Aragon] ; sens I, 2, Maupassant ; sens I, 3, 1887, Zola [au fig., av. 1922, Proust] ; sens I, 4, 1887, Zola ; sens I, 5, av. 1865, Proudhon ; sens II, 1, 1802, Flick ; sens II, 2, fin du XIXe s. [*immobiliser des capitaux,* av. 1902, Zola]).

I. 1. Rendre immobile, arrêter tous les mouvements de : *Le verglas immobilisa toutes les voitures sur cette portion*

de route. Immobiliser une armée. || En chirurgie, rendre immobile le corps ou une partie du corps par des moyens divers, et à des fins thérapeutiques : *Il faudra lui immobiliser la jambe pendant deux mois.* || **2.** Empêcher quelqu'un d'agir, de se déplacer : *Être immobilisé à son domicile par la maladie.* || **3.** Figer quelqu'un dans une attitude, une expression : *La lèvre supérieure* [de Julia], *d'un dessin énigmatique, comme immobilisée dans un perpétuel début de sourire, surplombe la lèvre inférieure sans la joindre* (Martin du Gard). || *Fig.* Se faire une image dépourvue de vie d'un être vivant : *Peut-être aussi cette activité de tous les sens à la fois* [...] *est-elle trop indulgente aux mille formes, à toutes les saveurs, aux mouvements de la personne vivante que d'habitude, quand nous n'aimons pas, nous immobilisons* (Proust). || **4.** Paralyser le fonctionnement de : *La chute du pouvoir d'achat des consommateurs immobilise les affaires.* || **5.** *Fig.* Arrêter, freiner le progrès, l'évolution de quelque chose : *Le succès de Racine immobilisa la tragédie pendant tout le* XVIII^e *siècle. Le succès du surréalisme immobilise la poésie moderne.*

II. 1. En termes de droit, convertir un meuble en immeuble par une fiction de la loi. || **2.** En termes de comptabilité, rendre temporairement inutilisables des valeurs. || *Immobiliser des capitaux, de l'argent,* les placer, les investir et, par là, les rendre indisponibles : *On a bâti trop d'usines, trop construit de voies ferrées, trop immobilisé de capitaux en vue d'une production formidable. Et aujourd'hui, l'argent dort, on n'en trouve plus pour faire fonctionner tout ça* (Zola).

• SYN. : **I, 1** *bloquer, stopper ;* **2** *clouer* (fam.), *retenir, tenir ;* **3** *glacer, paralyser, pétrifier ; figer ;* **4** *asphyxier, étouffer, freiner, ralentir.* || **II, 2** *geler.*

◆ **s'immobiliser** v. pr. (sens 1, av. 1896, Goncourt ; sens 2, 1857, Flaubert). **1.** S'arrêter au milieu d'un mouvement et rester immobile : *La saltimbanque s'immobilisait, regardant en l'air, les yeux perdus* (Goncourt). *Le goujon, après quelques soubresauts qui le fatiguèrent vite, s'immobilisa sur le flanc* (Renard). || **2.** *Fig.* S'arrêter dans sa progression, dans son déroulement : *Il raisonnait en riche, en conservateur qui s'immobilise dans la fortune acquise* (Zola). *Rien ne peut faire que l'histoire s'immobilise.*

immobilisme [imɔbilism *ou* immɔbilism] n. m. (de *immobile ;* 1836, Fr. M. Ch. Fourier). Disposition à se contenter de l'état de choses présent et à s'opposer à toute modification et à tout progrès : *L'esprit d'immobilisme a gagné les cours et les grands* (Fourier). *La décadence d'Issoudun s'explique donc par l'esprit d'immobilisme poussé jusqu'à l'inertie* (Balzac).

• SYN. : *inertie, stagnation.*

immobiliste [imɔbilist *ou* immɔbilist] adj. et n. (de *immobilisme ;* 1836, Fr. M. Ch. Fourier). Partisan de l'immobilisme ; qui tient de l'immobilisme : *Les gouvernements sont, par nature, stationnaires, immobilistes* (Proudhon).

immobilité [imɔbilite *ou* immɔbilite] n. f. (lat. impér. *immobilitas.* immobilité, insensibilité, du lat. class. *immobilis* [v. IMMOBILE] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1683, Bossuet ; sens 3, 1656, Brébeuf [« état de ce qui est stationnaire et ne progresse pas », av. 1841, Chateaubriand]). **1.** État de ce qui est sans mouvement : *Peut-être l'immobilité des choses autour de nous leur est-elle imposée par notre certitude que ce sont elles et non pas d'autres, par l'immobilité de notre pensée en face d'elles* (Proust). || **2.** État ou attitude des êtres qui cessent de se mouvoir : *Ce n'était point cette beauté calme et sévère des sculpteurs grecs qui, par système, donnaient à tous les traits une majestueuse immobilité* (Mérimée). *Saint Siméon Stylite, qui passa la plus grande partie de sa vie sur une colonne et égala en immobilité les religieux contemplatifs de l'Inde* (France). || **3.** *Fig.* État de ce qui demeure inchangé, ne se modifie pas : *L'immobilité d'un genre de vie.* || *Spécialem.* État de ce qui est stationnaire et ne progresse pas : *L'immobilité politique est impossible ; force est d'avancer avec l'intelligence humaine* (Chateaubriand).

• SYN. : **2** *fixité ;* **3** *ankylose, paralysie, sclérose.* — CONTR. : **1** *mobilité ;* **2** *déplacement, mouvement ;* **3** *changement, évolution, progrès.*

immodération [imɔderasjɔ̃ *ou* immɔderasjɔ̃] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *modération,* ou du lat. *immoderatio,* défaut de mesure [de *immoderatus,* v. l'art. suiv.] ; XV^e s., La Curne). *Littér.* Manque de modération, de mesure (rare) : *Ceux qui prêchent à l'ouvrier la plus difficile* [...] *des vertus : la modération dans les désirs, ceux-là même, ce sont ceux qui donnent à la société tout entière l'exemple de l'immodération la plus scandaleuse* (Carrel).

immodéré, e [imɔdere *ou* immɔdere] adj. (lat. *immoderatus,* sans bornes, infini, excessif [pour des choses ou des personnes], de *in-,* préf. à valeur négative, et de *moderatus,* mesuré, réglé, sage, part. passé adjectivé de *moderare* ou *-rari,* tenir dans la mesure, modérer, régler, dér. de *modus,* mesure, juste mesure ; XV^e s., *Dict. général,* au sens 2 [sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *immodérément*] ; sens 1, 1580, Montaigne). **1.** Qui manque de modération : *L'homme est immodéré dans ses désirs et dans ses craintes.* || **2.** Excessif, outré : *Il fait un usage immodéré du tabac. Une joie immodérée s'empara de lui. Ils n'avaient imaginé cette vente aux enchères* [...] *que pour faire monter à un prix immodéré* [...] *le manuscrit dont je souhaitais la possession* (France).

• SYN. : **1** *excessif, outrancier, violent ;* **2** *abusif, démesuré, effréné, effroyable, extrême, insensé, intense.* — CONTR. : **1** *équilibré, modéré, nuancé ;* **2** *bon, doux, modeste, raisonnable.*

immodérément [imɔderemɑ̃ *ou* immɔderemɑ̃] adv. (de *immodéré ;* v. 1282, Gauchi, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** De façon immodérée : *Fumer immodérément.* || **2.** Excessivement : *Ce compagnon était un jeune homme immodérément chauve* (Rosny aîné).

• SYN. : **1** *démesurément, follement* (fam.) ; **2** *effroyablement, extrêmement, prodigieusement, terriblement.*

immodeste [imɔdɛst *ou* immɔdɛst] adj. (lat. *immodestus,* sans retenue, déréglé, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *modes-tus,* mesuré, calme, doux, honnête, vertueux, réservé, dér. de *modus,* mesure, juste mesure ; 1541, Calvin, au sens 1 [« qui blesse la pudeur » ; « qui manque aux lois de la pudeur », 1690, Furetière] ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** *Vx.* Qui n'est pas modeste, qui manque aux lois de la pudeur (s'employait surtout dans le langage ecclésiastique) : *Une femme immodeste.* || Qui blesse la pudeur : *Une tenue immodeste. Les discours immodestes corrompent la virginité de l'âme* (Bossuet). || **2.** Qui manque de réserve (rare) : *Était-il décent de triompher avec tant d'éclat ? Salavin l'allait-il juger* [Édouard] *immodeste et fanfaron ?* (Duhamel).

immodestement [imɔdɛstəmɑ̃ *ou* immɔdɛstəmɑ̃] adv. (de *immodeste ;* 1546, Vaganay). *Vx.* De façon immodeste : *S'habiller immodestement.*

immodestie [imɔdɛsti *ou* immɔdɛsti] n. f. (lat. *immodestia,* manque de retenue, excès, dérèglement, de *immodestus* [v. IMMODESTE] ; 1546, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1663, Molière). **1.** *Class.* ou *littér.* Manque de pudeur : *Ces femmes de l'île de Cypre, dont la beauté était choquante à cause de leur immodestie* (Fénelon). *Les femmes se trompent bien lorsqu'elles croient s'embellir par l'immodestie* (A. Karr). || **2.** *Class.* Acte ou parole qui choque la pudeur ou les convenances : *Vous ne me persuaderez point de souffrir les immodesties de cette pièce* (Molière). *Ayez horreur des nudités de gorge et de toutes les autres immodesties* (Fénelon).

immolateur [imɔlatœr *ou* immɔlatœr] n. m. (lat. *immolator,* sacrificateur [de *immolatum,* supin de *immolare,* v. IMMOLER], ou dér. savant du franç. *immoler ;* début du XVI^e s.). *Vx.* Celui qui immole, sacrificateur : *Il y a eu des peuples si aveugles, qu'ils étaient les immolateurs de leurs propres enfants* (Richelet).

immolation [imɔlasjɔ̃ *ou* immɔlasjɔ̃] n. f. (lat. *immolatio,* immolation, sacrifice, de *immolatum,* supin de *immolare* [v. IMMOLER] ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1 [en termes chrétiens ; « action, fait d'immoler une victime dans un sacrifice », 1372, Godefroy] ; sens 2, 1851, Sainte-Beuve ; sens 3, 1835, Balzac). **1.** Action d'immoler une victime dans un sacrifice : *L'immolation d'un agneau.* || En termes chrétiens, mise à mort d'un homme : *La rédemption s'est accomplie dans l'immolation du Christ* (Chateaubriand). || **2.** Massacre : *La guerre a pour résultat l'immolation d'une génération de jeunes hommes.* || **3.** *Fig.* Action de s'immoler, de se sacrifier : *Le dévouement est l'immolation de soi à l'objet aimé* (Lacordaire). *Le chrétien à qui son Dieu commande les travaux de la charité, les œuvres de pénitence et l'immolation de tout l'être...* (France).

• SYN. : **1** *sacrifice ;* **2** *carnage, hécatombe, tuerie* (fam.) ; **3** *holocauste.*

immoler [imɔle *ou* immɔle] v. tr. (lat. *immolare,* sacrifier, faire périr, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *mola,* meule de moulin, farine sacrée [de blé torréfié, mêlée de sel, qu'on répandait sur la tête des victimes] ; milieu du XVe s., J. Joret, au sens 1 [en parlant de JésusChrist ; dans les religions antiques, 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1691, Racine [*immoler à quelque chose,* 1636, Corneille ; « tuer pour atteindre un but », 1594, *Satire Ménippée*] ; sens 3, 1672, Molière ; sens 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Dans les religions antiques, tuer un animal ou un être humain pour l'offrir en sacrifice à une divinité : *Immoler un agneau. Agamemnon fit immoler sa fille. Il n'y a guère de peuple dont la religion n'ait été inhumaine et sanglante ; vous savez que les Gaulois, les Carthaginois, les Syriens, les anciens Grecs immolèrent des hommes* (Voltaire). || *Spécialem.* En parlant de Jésus-Christ, offrir son sacrifice sanglant ou non sanglant : *JésusChrist que son amour vient d'immoler pour nous* (Massillon). || **2.** Tuer, faire périr quelqu'un : *Soldats immolés pour construire un aqueduc* (Michelet). *La plèbe aveugle et stupide immole les martyrs pour le seul plaisir de contempler la souffrance* (G. Sand). || Class. et littér. *Immoler à quelque chose,* tuer pour contenter un sentiment : *Immoler une armée à son ambition. La foule s'est emparée de lui et l'a immolé à sa fureur.* || *Littér.* Tuer pour atteindre un but : *Immoler quelqu'un à la liberté.* || **3.** *Fig.* Faire de quelqu'un la victime d'un comportement, d'une passion, d'un intérêt : *La princesse Benedicte fut la première immolée à ces intérêts de famille* (Bossuet). *J'ai déchiré votre cœur, je le sais ; mais je croyais n'immoler que moi* (Staël). || **4.** Renoncer à quelque chose en considération de : *Les gouvernements sont des individus qui doivent immoler leurs avantages personnels à la loi du devoir* (Staël).

• SYN. : **1** *sacrifier ;* **2** *assassiner, décimer, exterminer, massacrer ;* **5** *abandonner, laisser, quitter.*

◆ **s'immoler** v. pr. (sens 1, 1640, Corneille ; sens 2, 1668, Molière). **1.** Se tuer ou accepter la mort pour quelqu'un ou quelque chose : *La Gironde aussi s'immola ; elle périt résignée, et de la main de Vergniaud* (Michelet). || **2.** *Fig.* Faire le sacrifice de sa fortune, de ses intérêts, etc., en considération de : *S'immoler à son devoir, à sa foi.*

immonde [imɔ̃d *ou* immɔ̃d] adj. (lat. *immun-dus,* sale, impur, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *mundus,* net, propre, élégant, raffiné ; v. 1220, Coincy, au sens 3 [*l'esprit immonde,* 1541, Calvin ; *le péché immonde,* 1767, Voltaire] ; sens 1, 1526, C. Marot ; sens 2, fin du XIIIe s., Macé de la Charité ; sens 4, av. 1841, Chateaubriand). **1.** Qui est d'une saleté repoussante, nauséabonde : *Taudis, bouge, cloaque immonde. Le vieux quartier lépreux, les masures immondes, où le travail avait agonisé pendant des siècles, était rasé, assaini depuis longtemps, remplacé par de larges voies* [...] *bordées de façades rieuses* (Zola). || **2.** Qui est déclaré impur selon certaines législations religieuses : *Le porc est un animal immonde pour les juifs et les musulmans. Selon la loi, toutes les femmes accouchées étaient réputées immondes* (Bossuet). || **3.** Contraire à l'innocence et à la pureté selon la morale religieuse : *Sache donc, ô Nicias ! qu'avec l'aide de Dieu j'arracherai cette Thaïs aux immondes amours de la terre* (France). || *L'esprit immonde,* le diable. || Vx. *Le péché immonde,* le péché de la chair. || **4.** D'une bassesse ignoble : *Égouts impurs où vont tous les ruisseaux du monde | J'ai plongé sous vos flots, et toi, débauche immonde, | J'ai vu tes lendemains !* (Gautier). *Et la luxure immonde et l'avarice infâme* (Hugo).

• SYN. : **1** *dégoûtant, ignoble, infect, répugnant, sordide ;* **3** *impur ;* **4** *abject, avilissant, dégradant, honteux, infâme, vil.*

immondice [imɔ̃dis *ou* immɔ̃dis] n. f. (lat. *immunditia* [souvent employé au plur.], saleté, ordures [au pr. ; au fig., dans la langue ecclés.], de *immundus* [v. l'art. précéd.] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 [sens collectif d'un plur. ; « chose sale et répugnante », 1665, La Fontaine] ; sens 2, 1662, Bossuet ; sens 3, 1564, *Indice de la Bible*). **1.** *Vx.* Chose sale et répugnante : *L'insecte américain* [...] *épuise à fond son haricot, il en fait une immondice que j'ai vue refusée par les porcs* (Fabre). || Au sens collectif d'un plur. : *Quel Belzébuth es-tu là-bas | Nourri d'immondice et de fange* (Apollinaire). || **2.** Vx. *Immondice légale,* selon la loi juive, caractère d'impureté venant du contact avec une chose immonde. || **3.** *Fig.* et *vx.* En termes de morale religieuse, ignominie ; impureté : *Le péché ajoute la profanation et l'immondice aux infirmités qu'il apporte* (Bossuet). *Ce que je reproche au naturalisme* [...] *c'est l'immondice de ses idées* (Huysmans).

◆ **immondices** n. f. pl. (sens 1, v. 1220, Coincy [écrit *immondeces ; immondices,* fin du XIVe s., E. Deschamps] ; sens 2, 1778, Diderot). **1.** Ordures ménagères, débris de toutes sortes : *De hautes portes, comme il y en a dans les fermes, laissaient voir, par leurs battants entrouverts, l'intérieur d'ignobles cours, pleines d'immondices, avec des flaques d'eau sale au milieu* (Flaubert). *Ce sont des tas de décombres, des trous à fumier où des tombereaux vident des immondices* (Zola). *Le bruit confus d'innombrables poules picorant les immondices desséchées des rues* (Loti). || **2.** *Fig.* Saletés, horreurs : *Ce que l'on ne trouvera pas, dans la correspondance* [...], *c'est la trace des immondices auxquelles je fais allusion* (L. Descaves).

immondicité [imɔ̃disite *ou* immɔ̃disite] n. f. (dér. savant de *immondice ;* v. 1380, *Aalma,* au plur., au sens de « saletés, ordures » ; au sing., au sens actuel, av. 1525, J. Lemaire de Belges [écrit *immundicité ; immondicité,* 1541, Cal-vin]). *Littér.* Qualité de ce qui est moralement immonde.

immoral, e, aux [imɔral *ou* immɔral, -o] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *moral ;* v. 1660, au sens 2, d'après Bescherelle, 1845 [*c'est immoral,* av. 1902, Zola] ; sens 1, 1770, Raynal). **1.** Qui agit contrairement à la morale : *Un individu immoral. J'ai un peu de crainte pour cette immorale petite* (Colette). || **2.** Qui est contraire à la morale, qui blesse les bonnes mœurs : *L' « Ulysse » de James Joyce passa longtemps pour un livre immoral. Une conduite immorale. Des propos immoraux.* || *C'est immoral,* c'est une chose immorale : *C'était insupportable, la bonne aussi introduisait à présent des mendiantes !* [...] *cela devenait immoral d'encourager ainsi le vice* (Zola).

• SYN. : **1** *corrompu, cynique, dépravé, dévergondé, dévoyé, vicieux ;* **2** *dissolu, graveleux, grivois, impur, inconvenant, indécent, leste, licencieux, obscène.*

◆ **immoral** n. m. (fin du XIXe s.). *L'immoral,* ce qui est immoral : *Le code du moral et de l'immoral.*

immoralement [imɔralmɑ̃ *ou* immɔralmɑ̃] adv. (de *immoral ;* 1836, Acad.). De façon immorale : *Se conduire immoralement.*

immoralisme [imɔralism *ou* immɔralism] n. m. (de *immoral ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Doctrine qui propose des règles de vie différentes ou en opposition avec celles de la morale établie : *Il avoue cet immoralisme transcendant auquel Nietzsche a trouvé des formules* (Hermant). || **2.** Comportement qui manifeste le mépris ou l'indifférence à l'égard

des règles de la morale dominante : *Dans « l'Immoraliste », Gide a montré un jeune puritain qui renie peu à peu tout conformisme, s'abandonne aux plaisirs et trouve orgueil et joie dans son immoralisme même.*

immoraliste [imɔralist *ou* immɔralist] adj. (de *immoral ;* 1922, Larousse). Qui concerne l'immoralisme, qui est caractéristique de l'immoralisme : *La doctrine de Nietzsche est immoraliste.*

◆ n. m. (1874, Barbey d'Aurevilly). Partisan de l'immoralisme, en paroles ou en action.

immoralité [imɔralite *ou* immɔralite] n. f. (de *immoral ;* 1777, Proschwitz, au sens 1 ; sens 2, 1784, Beaumarchais [« chose immorale », 1777, Proschwitz]). **1.** Attitude ou comportement immoral d'une personne : *Mais celles-là* [ces œuvres] *sont immortelles, où il* [Voltaire] *a déposé l'élégant témoignage de sa finesse, de son immoralité, de son spirituel scepticisme* (Renan). *Son tort fut d'affecter parfois, à l'exemple de son maître Stendhal, l'immoralité systématique* (France). || **2.** Caractère immoral d'une chose, d'un acte : *L'immoralité d'une œuvre, d'un geste.* || *Vx.* Chose immorale (rare) : *Sa conduite n'est qu'une suite d'immoralités* (Littré).

● SYN. : **1** *corruption, dépravation, vice ;* **2** *cynisme, inconvenance, indécence, licence, obscénité.*

immortalisation [imɔrtalizasjɔ̃ *ou* immɔrtalizasjɔ̃] n. f. (de *immortaliser ;* 1580, Montaigne). Action de rendre immortel dans la mémoire des hommes : *Alexandre se préoccupait beaucoup de son immortalisation.*

immortaliser [imɔrtalize *ou* immɔrtalize] v. tr. (de *immortel,* d'après le lat. *immortalis* [v. IMMORTEL] ; milieu du XVIe s., Ronsard, au sens 2 ; sens 1, 1585, Cholières ; sens 3, XXe s.). **1.** Douer d'une vie sans fin, préserver de la mort : *On n'a pas encore trouvé l'élixir qui nous immortaliserait.* || **2.** *Fig.* Rendre illustre pour toujours dans la mémoire des hommes : *Leurs noms furent immortalisés par les vers de Simonide* (Chateaubriand). *Je dois nommer un personnage que le poète a lui-même immortalisé dans un sonnet* (France). || **3.** Empêcher de périr en transmettant à la postérité (en parlant de certains moyens de conservation et de reproduction de la voix humaine, etc.) : *Le disque immortalise la voix d'Apollinaire. Le film immortalise le jeu et l'apparence vivante d'acteurs célèbres.*

● SYN. : **2** *glorifier, illustrer, perpétuer ;* **3** *conserver.*

immortalité [imɔrtalite *ou* immɔrtalite] n. f. (lat. *immortalitas,* immortalité [au pr. et au fig.], état semblable à celui des immortels, béatitude, de *immortalis* [v. IMMORTEL] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *immortaliteit* [*immortalité,* v. 1225, *Barlaham*], au sens 1 [*immortalité de l'âme,* av. 1662, Pascal] ; sens 2, 1902, Larousse ; sens 3, 1532, Rabelais [en iconographie, 1902, Larousse]). **1.** Qualité surnaturelle d'un être qui ne meurt pas : *Je sais que les cabbalistes pensent généralement que les Sylphes, les Salamandres* [...] *acquièrent l'immortalité par leur commerce avec les mages* (France). || *Immortalité de l'âme,* croyance en la vie éternelle de l'être humain dans son être non corporel : *L'immortalité de l'âme est une chose qui nous importe si fort, qui nous touche si profondément, qu'il faut avoir perdu tout sentiment pour être dans l'indifférence de savoir ce qui en est* (Pascal). *Ce n'est pas pour rien, ni sans quelque raison morale, que l'homme peut prévoir sa mort et pressentir son immortalité* (Joubert). || **2.** Continuité biologique indéfinie : *L'immortalité de l'espèce.* [Le germen] *possède le privilège de l'immortalité et reproduit infailliblement les caractères héréditaires des espèces au cours des générations successives* (P. Bouin). || **3.** *Littér.* Survivance éternelle dans la mémoire des hommes : *L'immortalité, c'est de travailler à une œuvre éternelle* (Renan). *Si j'avais pu, je serais allé conquérir l'immortalité dans les champs de bataille* (France). || En iconographie, jeune fille couronnée de laurier et tenant un bouquet d'immortelles : *« L'Immortalité » de Michel-Ange Slodtz à Saint-Sulpice.*

● SYN. : **1** *pérennité, survivance.*

immortel, elle [imɔrtɛl *ou* immɔrtɛl] adj. (lat. *immortalis,* immortel, impérissable, éternel, et, au plur., comme substantif, « les dieux », de *in-,* préf. à valeur négative, et de *mortalis,* sujet à la mort, périssable, dér. de *mors, mortis,* mort ; début du XIVe s., *Ovide moralisé, poème,* au sens 1 [« qui appartient à un être immortel », 1573, Desportes ; *la vie immortelle,* 1764, Voltaire] ; sens 2, 1552, R. Estienne ; sens 3, 1352, Bersuire). **1.** Qui n'est pas voué à la mort : *Nonobstant ces misères, il* [l'homme] *veut être heureux* [...], *mais comment s'y prendra-t-il ? Il faudrait, pour bien faire, qu'il se rendît immortel ; mais, ne le pouvant, il s'est avisé de s'empêcher d'y penser* (Pascal). *Ton âme est immortelle et la mort va venir* (Musset). || Qui appartient à un être immortel : *Dans les longues rigueurs d'une prison cruelle | Je n'ai point imploré ta puissance immortelle* (Racine). || *La vie immortelle,* celle de l'âme immortelle. || **2.** Que l'on suppose sans fin, éternel : *Jurer un amour immortel. Nous avons vu partout, et sans l'avoir cherché, | Du haut jusques en bas de l'échelle fatale, | Le spectacle ennuyeux de l'immortel péché* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* Dont le souvenir durera toujours : *L'immortel auteur d'« Hamlet ». Le nom immortel de Molière. Les immortels principes de la Révolution française. Les ans n'ont pas pesé sur ta grâce immortelle ; | La tombe bienheureuse a sauvé ta beauté* (Leconte de Lisle). *On joue à être immortel et, au bout de quelques semaines, on ne sait plus même si l'on pourra se traîner jusqu'au lendemain* (Camus).

● SYN. : **1** *éternel ;* **2** *immuable, inaltérable, indéfectible, indestructible, perpétuel, sempiternel* (fam.) ; **3** *glorieux, illustre, impérissable, légendaire, mémorable.* — CONTR. : **1** *mortel ;* **2** *éphémère, fugace, fugitif, périssable, précaire.*

◆ n. (sens 1, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 2, 1730, Ch. Rollin ; sens 3, 1834, Landais). **1.** Dans la mythologie antique, dieu, déesse : *Les immortels nourris de nectar et d'ambroisie. Poète, prends ton luth. | C'est moi, ton immortelle, | Qui t'ai vu cette nuit triste et silencieux* (Musset). || **2.** *Les Immortels,* nom donné par les Grecs aux gardes du Grand Roi de Perse, dont l'effectif de dix mille hommes, toujours renouvelé, paraissait immuable. || **3.** Fam. *Un immortel, les immortels,* nom donné aux membres de l'Académie française (parfois avec une majuscule) : *L'Académie française avait à élire un Immortel, et avait à choisir entre un grand écrivain, Théophile Gautier, et un médiocre rimeur, Joseph Autran* (Larguier).

◆ **immortel** n. m. (1662, Bossuet). *L'immortel,* ce qui est immortel (en l'homme) [rare] : *L'immortel et le corruptible, le spirituel et le charnel, l'ange et la bête, en un mot, se sont trouvés tout à coup unis* (Bossuet).

◆ **immortelle** n. f. (1665, P. Morin). Nom donné aux diverses plantes dont l'involucre ne change pas d'aspect après qu'elles se sont desséchées : *Un bouquet d'immortelles. À leur droite s'étendaient les marbriers et les fleuristes funéraires* [...], *jardinières en zinc, couronnes d'immortelles en ciment...* (France).

immortellement [imɔrtɛlmɑ̃ *ou* immɔrtɛlmɑ̃] adv. (de *immortel ;* XVe s., Godefroy). De façon immortelle : *Sa robe immortellement blanche* (Leconte de Lisle).

immortification [imɔrtifikasjɔ̃ *ou* immɔrtifikasjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. médiév. *immortificatio,* immortification, de *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. ecclés. *mortificatio,* mort, destruction, de *mortificatum,* supin du lat. class. *mortificare,* faire mourir [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « mortifier, abaisser »], de *mors, mortis,* mort, et *facere,* faire ; av. 1622, François de Sales). *Class.* Défaut de mortification ; état d'une personne non mortifiée : *L'esprit du monde est un esprit de paresse et d'immortification* (Massillon).

immotivé, e [imɔtive *ou* immɔtive] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *motivé,* part. passé de *motiver ;* 17 févr. 1877, *le National*). Qui n'a pas de motif : *Un crime immotivé, continuait Lafcadio : quel embarras pour la police !* (Gide).

immuabilité [imɥabilite *ou* immɥabilite] n. f. (dér. savant de *immuable ;* 1787, Féraud [*immuableté,* forme non savante, milieu du XVIe s., Ronsard]). Autre forme, peu usitée, de immutabilité : *L'immuabilité paresseuse de ses opinions toutes faites (Goncourt). Et dans le calme du petit salon, l'immuabilité des choses autour d'eux, le silence de la rue coupé des clameurs du boulevard, instinctivement, il cherchait Éline et grand-mère à leur coin favori...* (Daudet).

immuable [imɥabl *ou* immɥabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de l'anc. adj. *muable,* sujet au changement [1080, *Chanson de Roland*] — dér. de *muer* —, d'après le lat. *immutabilis* [v. IMMUTABLE] ; 1327, A.J.M. Lefranc [p. 196], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, 1553, *Bible Gérard*). **1.** Qui, par nature, reste absolument identique, qui n'est pas sujet au changement : *On a beau combiner diversement les idées politiques, les vérités morales restent immuables* (Chateaubriand). *Dans la calme saison, cet immuable azur* (Hugo). *Les vérités immuables et nécessaires, qui font la gloire des nations, et que le doute s'efforce en vain d'ébranler, ont commencé depuis les âges* (Lautréamont). || **2.** Qui ne change pas pendant un temps relativement long : *Une expression immuable du visage. Partout la saine paix de la vie rustique, dont les traditions, en pays basque, sont plus immuables qu'ailleurs* (Loti). || **3.** Dont les convictions ne changent pas, n'évoluent pas : *Lui se tapait du poing contre la poitrine, en se disant immuable bonapartiste de la première heure...* (Zola).

• SYN. : **1** *éternel, impérissable, inaltérable, inchangé, indestructible ;* **2** *constant, durable, figé ; fixe, invariable, stéréotypé ;* **3** *fidèle, identique, inébranlable.*

◆ n. m. (milieu du XIXe s., Baudelaire). Ce qui demeure éternellement semblable à soi-même : *L'autre moitié* [de l'art] *est l'éternel et l'immuable* (Baudelaire).

immuablement [imɥabləmɑ̃ *ou* immɥabləmɑ̃] adv. (de *immuable ;* 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). De façon immuable : *Un visage immuablement triste. Le rossignol* [mécanique] *chantait en agitant la tête, puis les ailes, puis la queue, et terminait sur une patte, protocole fixé immuablement par l'histoire naturelle de Scheiber...* (Giraudoux).

• SYN. : *constamment, continuellement, éternellement, invariablement, perpétuellement.*

immun [imœ̃ *ou* immœ̃] n. m. (lat. *immunis* [v. IMMUNISER] ; 1431, Godefroy, au sens de « non soumis à [une obligation] » ; fin du XVe s., au sens de « indemne » ; sens actuel, 1931, Larousse). En biologie, nom donné parfois à l'individu immunisé.

immunisant, ante [imynizɑ̃ *ou* immynizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *immuniser ;* 1907, Larousse). Qui immunise : *Vaccin immunisant.*

◆ **immunisant** n. m. (milieu du XXe s.). Produit qui immunise.

immunisation [imynizasjɔ̃ *ou* immynizasjɔ̃] n. f. (de *immuniser ;* 1907, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action d'immuniser un être vivant contre le virus d'une infection : *Manquer de sérum pour l'immunisation d'un malade.* || **2.** Résultat, effet de cette action : *Immunisation temporaire. L'immunisation n'est pas l'immunité.*

immuniser [imynize *ou* immynize] v. tr. (dér. savant du lat. *immunis,* dispensé de toute charge, de tout impôt, exempt de, libre de, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *munus, -neris,* office, fonction, obligation, charge ; 1902, Larousse, au sens 1 [« rendre naturellement réfractaire à une maladie infectieuse... », milieu du XXe s.] ; sens 2, 1929, Cocteau). **1.** Rendre artificiellement réfractaire à un agent pathogène donné : *Immuniser un enfant contre la coqueluche. Être immunisé contre la variole.* || Rendre naturellement réfractaire à une maladie infectieuse, en parlant d'une atteinte antérieure de cette même maladie dont on a guéri : *D'avoir eu les oreillons vous a immunisé.* || **2.** *Fig.* Garantir contre l'atteinte de, préserver de : *Le baptême du feu l'a immunisé contre la peur.*

immunisine [imynizin *ou* immynizin] n. f. (de *immuniser ;* 1962, Larousse). En biologie, substance qui apparaît dans le sérum d'un animal auquel on a injecté un antigène.

immunitaire [imynitɛr *ou* immynitɛr] adj. (de *immunité,* sur le modèle de la paire *communauté/communautaire ;* 30 juin 1966, *le Monde*). Relatif à l'immunité : *Un processus immunitaire.*

immunité [imynite *ou* immynite] n. f. (lat. *immunitas,* exemption, dispense, remise, de *immunis* [v. IMMUNISER] ; fin du XIIIe s., au sens de « sûreté » ; sens I, 1-2, 1474, Bartzsch ; sens I, 3, 1867, Littré [*immunités,* même sens, 1541, Calvin ; « droit d'asile », 1389, Du Cange ; *immunité réelle, personnelle,* 1873, Larousse] ; sens I, 5-6, 1888, Larousse ; sens II, 1-2, 1867, Littré ; sens II, 3, 1888, Larousse [*immunité acquise ; immunité acquise provoquée, spontanée,* 1957, Robert]).

I. 1. En termes de droit, droit de bénéficier d'une dérogation à la loi commune, privilège : *En s'attachant à la maison d'Hérouville, il avait augmenté les immunités dont il jouissait dans la province, et déjoué les poursuites de ses ennemis par sa position formidable auprès du gouverneur* (Balzac). || **2.** Au Moyen Âge, sous les Carolingiens et les premiers Capétiens, concession faite à de grands propriétaires religieux ou laïcs, plus tard même à des villes, qui les soustrayait à l'impôt et à l'autorité des fonctionnaires royaux : *Les immunités préparaient la féodalité.* || **3.** *Immunité ecclésiastique,* chacun des privilèges anciennement accordés à l'Église : *L'immunité a été réduite par la laïcisation de l'État.* || *Immunité des lieux sacrés,* droit d'asile dans les lieux du culte. || *Immunité réelle,* exemption des taxes qui devaient s'appliquer aux biens de l'Église. || *Immunité personnelle,* exonération des corvées, du service auxiliaire, et droit à certains honneurs. || **4.** *Immunité diplomatique,* privilège des diplomates étrangers, de leur famille et du personnel étranger des ambassades, découlant de l'exterritorialité et les soustrayant à la loi pénale et aux juridictions du pays où ils se trouvent. || **5.** *Immunité parlementaire,* privilège des membres du Parlement, qui ne peuvent être poursuivis, arrêtés ou jugés pendant l'exercice de leur mandat, sauf flagrant délit : *Demander la levée de l'immunité parlementaire d'un député.*

II. 1. En biologie et en médecine, propriété naturelle ou acquise de ne pas éprouver de manifestation morbide sous l'action d'un poison ou d'un agent pathogène donné : *La vaccination procure l'immunité en cas d'épidémie.* || **2.** *Immunité naturelle,* immunité qui appartient de manière permanente à l'espèce. || **3.** *Immunité acquise spontanée,* celle qui résulte d'une maladie infectieuse qui atteint l'individu et dont il a guéri. || *Immunité acquise provoquée,* celle qui est produite chez un sujet par une action thérapeutique : *L'immunité provoquée est active quand elle est due à un vaccin, car l'organisme élabore alors lui-même ses anticorps ; elle est passive lorsqu'elle est due à un sérum.*

immunition [imynisjɔ̃ *ou* immynisjɔ̃] n. f. (de *immuni[té] ;* début du XXe s. [*immunition,* « fait d'être exempt » — 1480, Bartzsch —, était un dér. de *immun,* v. ce mot]). État d'immunité acquise à la suite d'une maladie.

immuno- [imynɔ *ou* immynɔ], premier élément de mots composés, en biologie et en médecine, tiré du lat. *immunis,* par l'intermédiaire du terme français *immunité.*

immunodépresseur [imynɔdepresœr *ou* immynɔdepresœr] adj. et n. m. (de *immuno-* et de *dépress[ion] ;* 5 déc. 1967, *le Monde*). Se dit d'un médicament ou d'un traitement capables de diminuer ou même de supprimer les réactions immunologiques spécifiques d'un organisme vis-à-vis d'un antigène : *On diminue la défense de l'organisme devant les greffes étrangères par un traitement immunodépresseur.*

• SYN. : *immunodépressif, immunosuppresseur.*

immunodépressif, ive [imynɔdepresif *ou* immynɔdepresif, -iv] adj. (de *immuno-* et

de *dépress[ion]* ; 28 mai 1968, *le Monde*). Syn. de IMMUNODÉPRESSEUR.

immunofluorescence [imynɔflyɔresɑ̃s *ou* immynɔflyɔrɛsɑ̃s] n. f. (de *immuno-* et de *fluorescence ;* 1968, Larousse). Méthode de diagnostic permettant le dépistage d'antigènes dans un prélèvement grâce à des corps fluorescents.

immunogène [imynɔʒɛn *ou* immynɔʒɛn] adj. (de *immuno-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1968, Larousse). Se dit d'une substance, d'un antigène capables de produire l'immunité.

immunogénétique [imynɔʒenetik *ou* immynɔʒenetik] n. f. (de *immuno-* et de *génétique ;* 25 mai 1969, *le Monde*). Science qui étudie la formation de substances capables de produire l'immunité : *Institut de cancérologie et d'immunogénétique.*

immunologie [imynɔlɔʒi *ou* immynɔlɔʒi] n. f. (de *immuno-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1953, Quillet). Partie de la médecine qui étudie les phénomènes d'immunité, leurs conditions d'apparition et les déductions prophylactiques et thérapeutiques qu'on peut en tirer.

immunologique [imynɔlɔʒik *ou* immynɔlɔʒik] adj. (de *immunologie ;* 1959, *Enquêtes immunologiques*). Relatif à l'immunologie : *Des réactions immunologiques.*

immunologiste [imynɔlɔʒist *ou* immynɔlɔʒist] adj. et n. (de *immunologie ;* 1962, Larousse). Spécialiste de l'immunologie.

immunosuppresseur [imynɔsypresœr *ou* immynɔsypresœr] adj. et n. m. (de *immuno-* et de *suppress[ion] ;* 11 déc. 1967, *l'Express*). Syn. de IMMUNODÉPRESSEUR.

immunothérapie [imynɔterapi *ou* immynɔterapi] n. f. (de *immuno-* et de *-thérapie ;* 1952, Larousse). Traitement préventif par administration de sérums.

immunotransfusion [imynɔtrɑ̃sfyzjɔ̃ *ou* immynɔtrɑ̃sfyzjɔ̃] n. f. (de *immuno-* et de *transfusion ;* 1962, Larousse). Transfusion de sang immunisé.

immuration [imyrasjɔ̃ *ou* immyrasjɔ̃] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *muratum,* supin du bas lat. *murare,* entourer d'un mur, dér. du lat. class. *murus,* muraille, mur ; 1867, Littré). Au Moyen Âge, claustration volontaire ou punitive d'une personne dans un lieu entouré de murs.

immutabilité [imytabilite *ou* immytabilite] n. f. (lat. *immutabilitas,* immutabilité, de *immutabilis,* immuable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *mutabilis,* sujet au changement, variable, dér. de *mutare,* déplacer, changer, se changer ; 1501, Vaganay, au sens 1 [un premier ex. au XIVe s. ; *immutabilité des conventions matrimoniales,* 1804, Code civil] ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, av. 1778, Voltaire). **1.** Caractère de ce qui, par nature, ne peut jamais changer : *Platon attribue l'immutabilité à Dieu qui, étant parfait, ne saurait changer.* || Caractère de conventions juridiques qui ne peuvent être modifiées par la volonté des contractants : *Immutabilité des conventions matrimoniales.* || **2.** Caractère de ce qui ne change pas dans le temps : *Saussure fait de l'immutabilité un des traits caractéristiques inhérents à la langue, en même temps que la mutabilité.* || **3.** Qualité de la personne qui, après s'être déterminée, ne modifie pas son attitude : *Michelet caractérise Robespierre par sa probité et son immutabilité.*

● SYN. : **1** *immuabilité ;* **2** *pérennité ;* **3** *constance, fidélité.*

impact [ɛ̃pakt] n. m. (lat. *impactus,* part. passé de *impingere,* frapper contre, jeter contre, pousser violemment, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *pangere,* enfoncer, fixer ; 1827, Acad., au sens 1 [« le trou, la trace que le projectile laisse à l'endroit qu'il a heurté », 1957, Robert] ; sens 2, 6 avr. 1966, *le Monde* [« influence exercée par une chose », 14 avr. 1965, *le Monde ; avoir de l'impact,* 8 janv. 1965, *le Monde*] ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** *Point d'impact,* ou simplem. *impact,* point où vient frapper un projectile : *Un projectile aux dérives bien calculées, dont le point d'impact demeure mystérieux, quoique certain* (Arnoux) ; *par extens.,* le trou, la trace que le projectile laisse à l'endroit qu'il a heurté : *Relever, compter les impacts.* || **2.** *Fig.* Effet de surprise, de choc, produit par quelque chose, un événement : *L'impact d'un discours, d'un événement.* || Influence exercée par une chose : *L'impact d'une idéologie, de la publicité.* || *Avoir de l'impact,* exercer une certaine influence : *Les discours des hommes d'État ont de l'impact grâce à la télévision.* || **3.** Influence exercée par la personnalité d'un homme ou par ses idées : *Notre amphitryon intervenait assez rarement, mais il le faisait avec précision, finesse et causticité ; ses impacts ne passaient pas inaperçus* (Ferniot).

● SYN. : **2** *retentissement.*

impacter [ɛ̃pakte] v. tr. (de *impact[ion] ;* 1962, Larousse). En chirurgie, pratiquer une impaction.

impacteur [ɛ̃paktœr] n. m. (de *impacter ;* 1962, Larousse). Instrument qui sert à impacter.

impaction [ɛ̃paksjɔ̃] n. f. (lat. *impactio,* choc, heurt, de *impactum,* supin de *impingere* [v. IMPACT] ; 1821, Wailly, au sens de « rupture d'un os avec enfoncement d'un côté et saillie de l'autre » ; sens actuel, 1962, Larousse). En chirurgie, action de faire pénétrer l'un dans l'autre les deux fragments d'une fracture.

1. impair, e [ɛ̃pɛr] adj. (lat. *impar, -paris,* inégal, dissemblable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *par, paris,* égal, pareil ; 1484, Chuquet, écrit *impar* [*impair* — d'après *pair* —, début du XVIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1798, Acad. [*jours impairs,* 1867, Littré — « jours du mois dont le quantième est un nombre impair », 1873, Larousse] ; sens I, 3, début du XIXe s. [*vers impairs,* fin du XIXe s. ; *organes impairs,* 1867, Littré ; *foliole impaire,* 1811, Mozin — *impaire,* n. f., même sens, 1797, Bulliard] ; sens I, 4 et II, 1962, Larousse).

I. 1. Qui n'est pas divisible en deux nombres entiers égaux : *J'ai maintenant treize ans. Treize est un nombre impair qui préside aux essais de sauver l'existence en naviguant dans les enfers* (Queneau). || **2.** Qui est exprimé par un nombre impair : *Les numéros impairs d'une rue. Une année impaire n'est jamais bissextile.* || *Jours impairs,* se disait jadis du premier, du troisième et du cinquième jour ouvrable de la semaine (lundi, mercredi, vendredi) : *auj.,* se dit des jours du mois dont le quantième est un nombre impair. || **3.** Qui est composé d'éléments en nombre impair. || *Vers impairs,* en poésie, ceux dont le nombre de syllabes est impair : *Ils étaient simples* [des vers], *toutefois impairs, pour la légèreté...* (France). || *Organes impairs,* en anatomie, organes qui n'ont pas de symétrique : *Le cœur, le foie, l'estomac sont des organes impairs.* || *Foliole impaire,* en botanique, foliole unique qui termine une feuille composée. || **4.** *Voie impaire, train impair,* voie de chemin de fer, train dont le sens de circulation s'éloigne de la tête de ligne.

II. *Fonction impaire,* en mathématiques, fonction qui change de signe en même temps que la variable.

● CONTR. : **I, 1** et **2** *pair.*

◆ **impair** n. m. (sens 1, 1792, *Encycl. méthodique* [*faire un double impair,* 1877, Littré — au fig., 25 avr. 1872, *la Patrie ; jouer à pair ou impair,* 1867, Littré] ; sens 2, 1874, Verlaine). **1.** *L'impair, les impairs,* en termes de jeu, l'ensemble des nombres impairs : *Jouer les impairs. Jouer l'impair à la roulette.* || Vx. *Jouer à pair ou impair,* jouer à deviner si les objets cachés par le partenaire sont en nombre pair ou impair. || *Faire un double impair,* au jeu de pair ou impair, choisir deux fois de suite le nombre impair (d'où risquer de perdre) ; *fig.* et *vx,* commettre une erreur, une maladresse. || **2.** *L'impair,* ce qui est impair ; en poésie, ce qui est de rythme impair : *De la musique avant toute chose, | Et pour cela préfère l'Impair | Plus vague et plus soluble dans l'air, | Sans rien en lui qui pèse ou qui pose* (Verlaine).

2. impair [ɛ̃pɛr] n. m. (de l'arg. *parler pair,* parler juste, sans équivoque [1672, Esnault] ; 1865, Esnault). *Fam.* Maladresse grossière qui enfreint les convenances et risque d'attirer des ennuis à son auteur :

[Boubouroche] ne douta plus qu'il eût commis un impair (Courteline). *Le plus souvent sa précaution aboutissait à quelque impair énorme, dont il restait penaud* (Gide). *Les conseils qui éviteront, du moins pour aujourd'hui, tout impair* (Giraudoux).
● SYN. : **3** *balourdise, bêtise* (fam.), *bourde* (fam.), *gaffe* (fam.).

impairement [ɛ̃pɛrmɑ̃] adv. (de *impair ;* 1582, Delboulle). En nombre impair : *Composer impairement des strophes.*

impalpabilité [ɛ̃palpabilite] n. f. (dér. savant de *impalpable ;* 1803, Boiste). Qualité de ce qui est impalpable : *L'impalpabilité des ombres.*

impalpable [ɛ̃palpabl] adj. (bas lat. *impalpabilis,* qu'on ne peut toucher, de *in-*, préf. à valeur négative, et du bas lat. *palpabilis,* palpable, tangible, dér. du lat. class. *palpare,* tâter, toucher, caresser ; milieu du XVᵉ s., au sens 2 ; sens 1, milieu du XVIᵉ s.). **1.** Ce dont les composants sont si ténus qu'on ne peut les toucher : *Il semble retenir entre le pouce et l'index une poudre impalpable* (France) ; et au fig. : *Un crible d'azur laissant passer la lumière en une impalpable poussière de soleil* (Zola). || **2.** Dont la nature immatérielle échappe au toucher : *Je rêve* [...] | *De vers d'une ancienne étoffe, exténuée* | *Impalpable comme le son et la nuée* (Samain).
● SYN. : **1** *immatériel, insaisissable, intangible ;* **2** *aérien, éthéré.*

impaludation [ɛ̃palydasjɔ̃] n. f. (de *impalud[isme] ;* 1873, Larousse, au sens de « paludisme » ; sens actuel, 1957, Robert). Traitement de la paralysie générale par inoculation du paludisme.

impaludé, e [ɛ̃palyde] adj. (de *impalud[isme] ;* 1931, Larousse). Atteint du paludisme, spontanément ou par inoculation thérapeutique : *Les indigènes des derniers villages sont impaludés jusqu'au gâtisme* (Malraux).

impaludisme [ɛ̃palydism] n. m. (de *im-* [var. de *in-*] et du lat. *palus, -ludis,* marais, étang ; 1873, Larousse). Syn. de PALUDISME.

impanation [ɛ̃panasjɔ̃] n. f. (lat. ecclés. de la Renaissance *impanatio,* impanation, du lat. class. *in,* dans, et *panis,* pain ; XVIᵉ s., *Dict. général*). En théologie luthérienne, existence simultanée du pain et du corps du Christ dans l'eucharistie.

impanissure [ɛ̃panisyr] n. f. (var. lyonnaise de *empanissure,* même sens [1872, Larousse], dér. de l'anc. v. *empaner,* pourvoir de pans, raccommoder [début du XIIIᵉ s.], de *en-* et de *pan,* n. m. ; 1873, Larousse). Défaut d'une étoffe de soie dont certains fils de chaîne sont d'une couleur altérée.

imparable [ɛ̃parabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *parer ;* 1615, Montchrestien). Dont on ne peut se protéger : *La Checca, qui cuisinait peut-être à Venise des sortilèges imparables* (Arnoux).

impardonnable [ɛ̃pardɔnabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *pardonnable ;* v. 1360, Froissart [mot rare av. le XVIIᵉ s.], au sens 1 [« qu'aucune excuse ne peut justifier », XXᵉ s.] ; sens 2, 1787, Féraud). **1.** Qui ne peut être pardonné : *Je ne veux pas me marier. Ce serait, à mon âge, une impardonnable folie* (France). || *Par extens.* Qu'aucune excuse ne peut justifier, inadmissible : *Cette faute grossière est impardonnable.* || **2.** À qui on ne peut pardonner : *À la réflexion, je me jugeais impardonnable de n'avoir pas prêché d'exemple* (L. Descaves).
● SYN. : **1** *inexcusable, irrémissible.* — CONTR. : **1** *excusable, pardonnable.*

imparfait, e [ɛ̃parfɛ, -ɛt] adj. (francisation, d'après *parfait,* du lat. *imperfectus,* non achevé, incomplet, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *perfectus,* part. passé de *perficere,* faire complètement, de *per-*, préf. marquant l'accomplissement, et de *facere,* faire ; 1372, Corbichon, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [*fleur imparfaite,* 1721, Trévoux ; *mue imparfaite,* 1867, Littré] ; sens 3-4, fin du XIVᵉ s., E. Deschamps). **1.** *Class.* Qui n'est pas achevé, incomplet : *Le livre que j'avais envoyé quérir en Angleterre est venu, mais il est imparfait* (Malherbe). *Si je l'ai bien compris cet hymen imparfait* | *N'est encore qu'en parole et n'a point eu d'effet* (Corneille). || **2.** Qui présente des lacunes, des manques ; qui n'est pas parvenu jusqu'à son achèvement : *Pendant que M. Seurel écrit au tableau l'énoncé des problèmes, un silence imparfait s'établit, mêlé de conversation à voix basse, coupé de petits cris étouffés ou de phrases* (Alain-Fournier). *Avoir une connaissance imparfaite de quelque chose. Une guérison imparfaite.* || *Fleur imparfaite,* en botanique, fleur « à laquelle il manque quelque partie essentielle de la fructification » (Littré). || *Mue imparfaite,* en zoologie, qui ne concerne que les appendices de la peau. || **3.** Qui présente des défauts, mal fait, défectueux : *Une imitation imparfaite. Ce film donne une image imparfaite de la réalité.* || **4.** Qui n'atteint pas à la perfection absolue : *L'homme est imparfait. Il y a au monde une chose sainte et sublime, c'est l'union de deux de ces êtres si imparfaits et si affreux* (Alain-Fournier).
● SYN. : **2** *approximatif, élémentaire, fragmentaire, incomplet, insuffisant, rudimentaire, sommaire, vague ;* **3** *inexact, manqué* (fam.), *mauvais, médiocre, raté* (fam.).

◆ **imparfait** n. m. (sens I, 1606, Nicot [d'abord *prétérit imparfait* — XVᵉ s., *ZFSL,* I, 32 — et *temps imparfait* — 1596, Hulsius] ; sens II, milieu du XVIᵉ s., Ronsard).

I. Système de formes verbales qui sert à indiquer dans le passé une action en voie d'accomplissement ou qui n'est pas complètement achevée parce qu'elle se répète : *En sortant de cette lecture, peu s'en faut que je ne prenne la résolution de ne plus jamais écrire à l'imparfait* (Gide). [V. art. spécial.]

II. Ce qui manque de perfection : *C'est l'imparfait que reprend le disciple, parce que c'est cela seul qu'il peut espérer de pousser plus loin* (Gide). *Il cherche en moi le vice, l'imparfait qui a tout détruit* (Giraudoux).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'IMPARFAIT

On donne le nom d'*imparfait,* dans le système de la conjugaison française, à deux « temps » qui occupent des positions non comparables. L'un (ex. : *je chantasse*) n'existe que dans la langue littéraire et apparaît dans les contextes exigeant le subjonctif : il sera étudié à l'article spécial consacré à ce mode ; l'autre (ex. : *je chantais*) est d'un usage courant et se définit par rapport aux autres temps de l'indicatif. Il ne sera question ici que du second.

L'imparfait a une forme simple et une forme composée.

● 1° La forme simple, ou **imparfait** proprement dit, associe les terminaisons

-ais, -ais, -ait, -ions, -iez, -aient

à un radical obtenu en retranchant la terminaison *-ons* de la première personne du pluriel de l'indicatif présent : *chant-* de *chantons, pren-* de *prenons ;* seul fait exception le verbe *être,* qui présente à l'imparfait le radical *ét-* du participe passé *été.*

Les désinences *-ions/-iez* se prononcent [jɔ̃]/[je] ; l'yod initial distingue, à ces personnes, l'imparfait (ex. : *chantions*) du présent (*chantons*). Mais dans les verbes comme *crier,* les formes de présent *crions, criez* sont prononcées avec un yod supprimant l'hiatus entre la voyelle radicale et la voyelle de terminaison : [krijɔ̃]/[krije] ; pour éviter la confusion qui s'ensuivrait avec les formes d'imparfait, on articule ces dernières, mais seulement quand le besoin d'opposition se fait fortement sentir, avec un double yod : [krijjɔ̃]/[krijje]. Cette règle vaut aussi pour les verbes en *-ayions, -oyions, -uyions ;* il faut fournir le même effort pour faire entendre l'yod désinentiel des formes comme *nous travaillions, vous vous baigniez.*

● 2° La forme composée, associant le participe passé à l'imparfait de l'auxiliaire de temps, est appelée **plus-que-parfait :** *j'avais pris, j'étais venu.*

EMPLOIS DE L'IMPARFAIT

L'inventaire des emplois grammaticaux et stylistiques de l'imparfait n'a pas de limite. Les grammairiens les regroupent

ordinairement sous une dizaine de chefs, dont on lira plus loin les caractéristiques. Cette multiplicité pose un problème morphologique aussi difficile que celui du conditionnel (v. art. spécial) : l'imparfait est-il un temps de l'indicatif, comme il apparaît dans cette phrase :

(1) *En 1960, Paul* **était** *en Algérie ?*

Ou est-il un mode de l'irréel, comme dans celle-ci :

(2) *Si j'***étais** *riche, je voyagerais ?*

L'imparfait de la phrase (1) intègre l'action ou l'état dans l'ordre des faits réels passés ; celui de la phrase (2) l'intègre dans l'ordre des fictions, présentes ou futures. Ces valeurs, sans point commun apparent, se réalisent dans des conditions contextuelles différentes (la seconde, seulement après *si* hypothétique), de sorte qu'on peut se demander si l'on n'est pas en présence d'un cas d'*homonymie* (v. ce mot, art. spécial) morphologique, maintenu à la faveur de la distribution complémentaire. Si, cependant, on réussissait à découvrir une intersection entre les sens des deux emplois, on ferait de cette partie commune le trait pertinent d'une forme *polysémique.*

Le même problème se pose bien entendu à propos des autres emplois, mais les grammairiens réussissent en général à rattacher la plupart de ceux-ci soit à l'emploi (1), soit à l'emploi (2).

La thèse de l'homonymie ne peut reposer que sur l'histoire. Le sens (1) existait seul en latin ; le sens (2) serait né soit en roman, soit en français à la faveur d'ambiguïtés contextuelles provoquées par la double possibilité de repérage, comme il a été dit à l'article CONDITION (v. art. spécial) ; de là, l'emploi nouveau aurait été étendu à des contextes sans ambiguïté, où le sens (2) se trouve coupé du sens (1). Le cas serait semblable à celui du mot *grève,* qui, dans le sens de « cessation du travail », est coupé de sa valeur primitive, « terrain en bordure de l'eau ».

La linguistique synchronique ne se contente pas d'une telle justification. Selon Gustave Guillaume, l'évolution historique ne joue que le rôle de pourvoyeur dans la création des unités signifiantes exprimant un système psychique préconstruit. Le trait pertinent pour la définition de l'imparfait serait, selon sa doctrine, la « décadence », qui contient en puissance deux effets :

a) décadence du présent dans le passé : valeur temporelle [emploi (1) ci-dessus] ;

b) décadence du réel dans l'irréel : valeur dite modale [emploi (2)].

Cette théorie, exprimée par exemple dans un cours du 19 janv. 1949 (cf. *Leçons de linguistique de G. Guillaume 1948-49,* recueillies par R. Valin, A, p. 131), se retrouve chez quelques disciples comme Paul Imbs :

> « L'*écart temporel* entre le présent et le passé est utilisé pour traduire un *écart modal* entre le réel et l'imaginaire » (*l'Emploi des temps verbaux en français moderne,* 1960).

Pareille explication suppose l'adhésion à une théorie qui place le système des signifiés au-dessus de toutes les données de l'intuition. Beaucoup de linguistes, que cette abstraction laisse sceptiques, ont cherché à définir les rapports conscients entre les sens contextuellement différenciés. Selon A. Henry, par exemple (*Mélanges Ch. Bruneau,* 1954), on oublie trop la complexité des faits : les formes verbales donnent des indications d'ordre chronologique, aspectuel et psychologique, et, selon le contexte, l'une ou l'autre l'emporte. Moritz Regula, appliquant à l'analyse des « fonctions de l'imparfait » (*Zeitschrift für romanische Philologie,* 1958) la méthode de « relevance abstractive », paraît trouver l' « unité foncière » des deux emplois principaux dans le fait que l'imparfait ne traduit que l'inachevé d'une action : de là son aptitude à l'expression des états de non-réalité.

La théorie unitaire la plus communément admise est ainsi formulée par Jean-Max Claris (université de Pennsylvanie) [v. *Langue française,* n° 11, sept. 1971, p. 34] : le suffixe *-ait* indique dans tous les cas que le procès est *hors du champ d'observation du locuteur,* que ce soit un champ secondaire réel passé [emploi (1) ci-dessus] ou un champ secondaire imaginaire non passé [emploi (2)].

C'est la thèse soutenue antérieurement par Holger Sten (*les Temps du verbe fini en français moderne,* Copenhague, 1952), lequel se référait à Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* V, § 1701-1756). Selon ces derniers, le « tiroir *saviez* » marque en effet « le placement du fait verbal dans une autre sphère d'action, une autre *actualité,* que celle où se trouve le locuteur au moment de la parole ». Le présent marque un repérage *nynégocentrique* (rapporté au point présent du *moi-maintenant*) ; l'imparfait, un repérage *allocentrique,* rapporté à un autre point qui n'est plus un *nunc,* mais un *tunc* pouvant appartenir au passé comme au monde parallèle de l'imaginaire ; l'imparfait est donc le *toncal,* et le plus-que-parfait, le *toncal antérieur.*

Un inventaire plus détaillé des emplois sera l'occasion de montrer dans quelle mesure cette vue est congruente aux faits.

I. EMPLOIS À REPÉRAGE PASSÉ

On classera pratiquement sous ce titre tous les emplois pouvant être rattachés au type (1) ; ce sont d'abord :

1 A. *En 1960, Paul* **était** *en Algérie.*

(Simultanéité allocentrique, aspect sécant continuatif [v. ASPECT, art. spécial].)

1 B. *Le facteur* **passait** *tous les jours à 8 heures.*

(Simultanéité allocentrique, aspect sécant itératif.)

1 C. *Il y a six ans, l'armée française* **débarquait** *sur les côtes de Provence* (*France-Illustration,* 19 août 1950).

(Simultanéité allocentrique, aspect sécant sémelfactif.)

Chacun de ces emplois diffère des deux autres par un caractère aspectuel, mais tous ont en commun une valeur temporelle (simultanéité dans le passé) et un caractère aspectuel (sécant) dont on est tenté de faire les traits pertinents de la définition de l'imparfait.

Le fait exprimé à l'imparfait est vu présent du point de repère temporel déterminé par le contexte ; ce point devient un autre *maintenant,* si bien que l'on peut dire *Maintenant, il courait* comme on dit *Maintenant, il court,* alors que **Maintenant, il courut* serait agrammatical.

On retrouve là l'ancienne conception d'un imparfait marquant la « contemporanéité dans le passé » (F. Brunot), souvent résumée dans la formule « présent du passé ».

Apparemment, cette vue négligeait les caractères aspectuels — mal définis à l'époque où écrivait Brunot. La vision de l'action donnée au présent ou à l'imparfait est non seulement simultanée, mais *sécante :* elle est montrée dans le cours de sa durée, on n'en voit ni le début ni la fin. Les emplois 1 A et 1 B admettent dans le contexte immédiat certains adverbes, tels que *déjà,* impliquant une action commencée, qui seraient exclus au passé simple :

Gavroche **avait toujours** (= encore) *le rat-de-cave à la main* (Hugo).

Il suffit que l'action soit commencée pour justifier l'imparfait, même si l'événement qui donne le point de référence y a mis un terme :

Nous **dormions** *quand la foudre est tombée.*

L'action est vue du passé, même s'il se trouve qu'elle dure encore au moment de la parole, comme dans cette phrase

recueillie par Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* § 1736) :

> *Elle a des yeux bleus que votre mari **n'avait** pas* (jugement adressé à une femme dont le mari, divorcé, est encore vivant).

Or, Arne Klum a excellemment montré dans *Verbe et adverbe* (Uppsala, 1961) que **l'aspect résulte du repère choisi :** tout procès simultané avec l'acte d'observation est vu sous l'aspect sécant ; tout procès antérieur ou ultérieur à l'acte d'observation est vu sous l'aspect non sécant ; on attend donc à l'imparfait les mêmes valeurs aspectuelles qu'au présent.

La différence entre 1 A et 1 B résulte, elle, de l'ordre de procès. En 1 A, le verbe *être* est non conclusif : l'état qu'il exprime, prolongeable sans limite, déborde avant comme après le point de référence, qui est l'année 1960. En 1 B, le verbe *passer* est conclusif, mais l'adverbe *toujours* marque cette vue itérative : ce n'est plus l'action, c'est sa répétition qui déborde le point de référence.

Les différences d'effet sont à l'origine de dénominations indûment appliquées à l'imparfait, alors qu'elles concernent le complexe sémantique de chaque texte (cf. L. Warnant, *le Rôle du contexte dans les valeurs de l'imparfait,* dans *Mélanges M. Delbouille,* 1964). On parle pour 1 A de l'« imparfait du fond de décor » à propos de phrases comme :

> ***Il n'y avait** encore personne sur la plage* (A. Daudet).

On parle pour 1 B d' « imparfait d'habitude ». L. Warnant observe avec raison que l'effet d' « habitude » dans un contexte comme

> *Voilà le banc rustique où **s'asseyait** mon père* (Lamartine)

tient uniquement à l'ordre de procès du verbe, et fait place à l'effet de « fond de décor » si l'on écrit :

> *Voilà le banc rustique où **s'agrippait** le lierre.*

Il est montré à l'article spécial ASPECT que l'habitude peut être exprimée en français par n'importe quelle forme verbale.

Dans l'emploi 1 C, le verbe est conclusif, mais l'action exprimée n'a eu lieu — c'est notoire — qu'une fois : il faut l'imaginer encore sécante, comme vue « en instantané » du repère interne qu'on fait aussi court qu'on veut dans les limites plus ou moins étroitement indiquées par le complément de temps (*il y a six ans*).

Les emplois 1 A et 1 B, impliquant un procès continu ou répété, étaient par nature « descriptifs ». L'emploi 1 C, impliquant un procès conclusif unique, est justement appelé « imparfait narratif » par Charles Muller (*Mélanges Maurice Grevisse,* 1966) : il note des événements, et concurrence par là le passé simple ou composé qu'on peut lui substituer. Arne Klum (ouvrage cité, p. 188-190) a passé en revue les différentes explications proposées depuis que le fait est connu. Il écarte notamment celle de Gamillscheg, pour qui le complément de temps, dans ces phrases, assumerait un rôle tellement important que le verbe prendrait un caractère accessoire, donc relatif. Ch. Muller en retient pourtant, avec raison, l'importance de l'indication temporelle, à laquelle l'imparfait, par sa vision sécante, donne une valeur d'exactitude.

En effet, dans sa forme la plus pure, l'imparfait narratif est précédé d'une indication temporelle définissant avec précision le repère ; c'est le cas dans l'exemple 1 C, où le complément *il y a six ans* signifie « le 19 août 1944 ».

Rarement, l'indication du repère est placée après le verbe :

> *Fidèle à sa promesse, Salomon **envoyait le même soir** l'article du docteur Nathan à Per* (Pontoppidan).

Quelquefois elle est implicite, à déduire du contexte, comme dans ce passage d'un récit reproduit par G. Guillaume à la page 68 de *Temps et verbe :*

> *Il vint, en effet, et ayant examiné la perle, il la **refusait** avec mille regrets pour la peine.*

L'imparfait étant concurrent du passé simple dans ces emplois, le choix que l'on en fait répond toujours à une intention stylistique, variable et, par suite, différemment nommée selon les contextes ; on parle ainsi d' « imparfait historique » quand la datation est l'essentiel, ou d' « imparfait pittoresque » quand l'effet recherché est celui d'un « flash » photographique :

> *Le soir de ce même jour, à neuf heures, deux bicyclettes **sortaient** de Nevers* (J. Romains).

Brunetière est peut-être à l'origine de cette dénomination :

> « C'est un procédé de peintre [...]. Le parfait est narratif, l'imparfait est pittoresque » *(le Roman naturaliste).*

Le terme de « photographie » était déjà chez Brunetière, et peut-être la justesse de la comparaison explique-t-elle l'extension du tour dans le style journalistique, comme le montre Ch. Muller :

> *A 18 h 8, dix minutes seulement avant la nouvelle heure fixée pour la mise à feu, un nouvel incident **interrompait** le compte à rebours* (*le Monde,* 29 août 1965).

Ch. Bruneau a donné le nom d' « imparfait de rupture » à un emploi de type 1 C exprimant le dénouement d'un récit ou la fin d'un épisode :

> *Lorsque le notaire arriva avec M. Geoffrin [...], elle les reçut elle-même et les invita à tout visiter en détail. Un mois plus tard, elle **signait** le contrat de vente et **achetait** en même temps une petite maison bourgeoise* (Maupassant).

Les emplois 1 A et 1 B étaient parfaitement homologues des emplois ordinaires du présent (v. ce mot, art. spécial). L'emploi 1 C n'est homologue que du « présent de narration », concurrent aussi du passé simple. Pour qu'un présent exprime avec sa valeur propre l'action dénotée par un verbe conclusif, il faut que cette action occupe une certaine durée, comme c'est le cas pour le verbe *déjeuner ;* mais, le plus souvent, elle est mentalement réduite à un seuil (ex. : *tomber, entrer, partir*), et l'énonciation au présent n'en offre pas une vue vraiment sécante, à moins que l'on n'inclue dans l'action ses préliminaires ou ses séquelles, comme il se fait dans l'emploi « dilaté » du présent. L'imparfait a des emplois parallèles :

> 1 D. *J'ai trouvé mon mari en conversation avec Paul, qui **rentrait** du collège.*

En fait, Paul était rentré, venait de rentrer. On dit au présent : *Il **rentre** (juste) du collège.*

> 1 E. *Lundi dernier, nous avons acheté une valise à Paul, qui **partait** le lendemain pour le collège.*

Paul n'était pas encore parti, il était dans l'attente, dans les préparatifs du départ, il allait partir. On dit au présent : *Paul **part** demain.*

L'action est vue du passé, même si la réalisation proprement dite est présente ou à venir, comme dans cette question notée par Damourette et Pichon :

> *Qu'est-ce qu'elle a dit qu'on **mangeait** demain ?*

> 1 F. *Elle a pensé que Paul **était** malade, et qu'il **appelait.***

> *Elle a imaginé le pire : Paul **était** malade, il **appelait.***

C'est l'imparfait du « discours indirect » et du « discours indirect libre » (ou discours direct à repérage externe [v. DISCOURS, art. spécial]) ; le verbe peut être conclusif ou non.

L'action, qui a été énoncée ou pensée au présent, est rapportée à un repère passé — donc « externe » par rapport au moment de l'énonciation, mais interne pour l'aspect. Elle est vue du passé, même s'il

se trouve qu'elle dure encore au moment de la parole :

On a dit que le meilleur maître de conférences de la rue d'Ulm ***était*** *la bibliothèque* (E. Herriot).

1 G. *Si j'avais joué cœur, je* ***gagnais*** (v. CONDITION, art. spécial).

Un pas de plus, elle ***était*** *dans la rue* (Hugo).

Ces imparfaits remplacent le conditionnel passé *(aurais gagné, aurait été)* dans un système hypothétique dont la protase peut être réduite à un complément *(un pas de plus).* C'est encore la transposition dans le passé d'un emploi du présent :

Si je jouais cœur, je ***gagne.***
Un pas de plus, elle ***est*** *dans la rue.*

L'emploi de l'indicatif présent pour le conditionnel souligne ici l'imminence de la conséquence en la présentant comme réelle et présente : il en donne une vision dramatique. L'effet est le même dans les emplois 1 G de l'imparfait, qui ont un repère passé, même si l'action est située dans le présent ou l'avenir :

*Si tu étais venue, je t'****emmenais*** *ce soir au théâtre.*

Et même si le contexte est au « présent de narration » :

Roland, surpris, recule, et Pacheco ***passait*** (Hugo).

Dans ce dernier exemple, l'effet de sens est particulier (Pacheco a « failli passer ») : l'action commencée n'a pas été achevée ; c'est l'imparfait d'« imminence contrariée », dont la valeur peut être soulignée par l'auxiliaire *aller : Pacheco allait passer* (v. Gougenheim, *Étude sur les périphrases verbales,* p. 109).

Le contexte joue le plus grand rôle dans l'interprétation des valeurs ; A. Klum observe qu'une phrase comme *Une minute plus tard, le train* ***déraillait*** peut présenter, selon les circonstances, non seulement la valeur 1 C et la valeur 1 G, mais encore la valeur 1 E.

1 H. *Je* ***venais/voulais*** *dire à Monsieur...*

C'est l'imparfait « de distance » ou « de discrétion » — on pourrait dire encore « de déférence ». L'action de « demander » est présente, mais le locuteur, pour atténuer ce que peut avoir de choquant la liberté que prend un serviteur de s'adresser à son maître, feint de n'exprimer que le mouvement *(venais)* ou l'intention *(voulais)* préliminaires à l'acte : mouvement et intention passés et donnés comme tels, mais dont l'achèvement n'est pas formulé ; le locuteur évite l'expression immédiate de l'action présente, comme il évite la désignation directe de la personne *(Monsieur).* Cet emploi 1 H existe pour très peu de verbes, et seulement à la première personne.

II. EMPLOIS À REPÉRAGE PRÉSENT

2. *Si j'****étais*** *riche, je voyagerais.*

Si je ***gagnais,*** *j'achèterais une moto.*

C'est l'imparfait irréel, qui situe l'action — indifféremment, mais en fonction du sens du verbe et du contexte — soit dans le présent (*étais,* verbe non conclusif), soit dans l'avenir (*gagnais,* verbe conclusif), soit dans les deux à la fois ou dans un présent omnitemporel *(Si la terre* ***était*** *plate...*). Le repère temporel n'est donc jamais passé. On peut estimer qu'il est présent, et, dans ce cas, en vertu de la règle de Klum (v. plus haut), l'aspect est sécant dans la première phrase, où l'action est présente, et non sécant dans la seconde, où elle est future.

On ne retrouve donc pas dans les emplois de type 2 le « repérage allocentrique » ni obligatoirement la vue sécante, et l'on est en droit de dire que l'imparfait des emplois 2 est homonyme de celui des emplois 1. Pour la dénomination « temps » ou « mode », renvoyons simplement à ce qui a été dit du conditionnel (v. art. spécial) : toute forme verbale est un temps d'un mode ; c'est seulement pour la meilleure économie des tableaux de conjugaison, et en raison de la fréquence beaucoup plus grande des emplois de type 1, qu'on peut rattacher l'imparfait au mode indicatif, abstraction faite de ses autres emplois.

On ne confondra pas avec l'emploi 2 un emploi du type 1 où l'imparfait précédé d'un *si* conditionnel n'emporte aucune indication d'irréalité :

S'il ***faisait*** *beau, ils allaient à la plage.*

Cette phrase est la transposition, à partir d'un repère passé, de la phrase suivante, sans nuance irréelle :

S'il (= toutes les fois qu'il) *fait beau, ils vont à la plage.*

L'irréel après *si* peut être chargé de différentes valeurs modales :

Souhait : *Si je gagnais !*

Regret : *Si j'étais plus jeune !*

Inquiétude : *Si l'on nous voyait !*

Invitation : *Si tu fumais un peu moins !*

Injonction pressante : *Si tu te taisais !*

Il est évident que toutes ces nuances résultent du contexte.

Avec *comme si,* l'hypothèse peut être emboîtée sur une comparaison ; d'où résultent éventuellement d'autres nuances phraséologiques : *Comme si c'était facile !*

III. EMPLOIS LITIGIEUX

3 A. *On va jouer au papa et à la maman, hein ! Moi, j'****étais*** *le papa, toi, tu* ***étais*** *la maman.*

C'est un exemple tiré de l'usage enfantin, étudié par L. Warnant dans les *Mélanges Grevisse* (1966) et dénommé par lui « imparfait préludique » (c'est-à-dire précédant le jeu). De nombreux exemples en sont donnés, tous empruntés à l'usage du sud de la Belgique ; l'emploi est très mal attesté en France, où cette fonction est normalement assumée par le conditionnel ; mais le fait qu'il existe en roumain, en néerlandais, en espagnol tend à prouver qu'il est en germe dans les valeurs de l'imparfait.

Il faut ajouter, à propos de l'emploi français (ou belge), qu'il résulte apparemment d'une méprise sur les valeurs de l'imparfait, sans quoi il ne resterait pas cantonné dans la langue enfantine. Cette méprise est compréhensible chez des sujets qui n'ont encore aucune notion claire de l'opposition temporelle « passé » / « présent » / « futur » : l'allocentrisme ne serait pas rattaché à la chronologie. Il est également possible que 3 A soit tiré des phrases de type 2 où la présence de *si* ne serait pas encore sentie comme obligatoire par des locuteurs peu familiers avec la structure complexe des systèmes hypothétiques.

3 B. *Il* ***faisait*** *de grosses misères à sa maman, le vilain garçon* (phrase entendue par Damourette et Pichon).

*Et ça, qu'est-ce que c'****était*** *ça ? Ça c'est la baballe au chienchien* (R. Pierre et J.-M. Thibault, *Langage pour chien,* disque).

Dans les propos adressés aux êtres qui ne parlent pas, très jeunes enfants ou animaux domestiques, l'imparfait exprime des faits présents avec une connotation mignarde : c'est l'imparfait « hypocoristique ».

Une riche étude en a été publiée dans *le Français moderne* (oct. 1963, janv. 1964), due au professeur norvégien Leif Sletsjöe. L'emploi est sporadiquement attesté en France et en Belgique près de la frontière française. Un emploi voisin existe dans les langues scandinaves, mais, à la différence du tour français, il s'y pratique entre adultes avec un sens plus généralement exclamatif. Il semble connu du néerlandais, mais il est ignoré de l'allemand comme de l'anglais. L'auteur passe au crible toutes les explications proposées pour le tour scandinave et pour le tour français. La solution suggérée (recherche du contraste dans un dessein expressif) laissait la possibilité de reprendre la question, ce qu'a fait Marc Wilmet dans la même revue (oct. 1968, janv. 1969) pour conclure : « L'imparfait dénonce le recul

que prend l'adulte vis-à-vis de ses propres paroles et de leur charge affective. »

Un rattachement au « discours indirect libre » proposé par M. Cohen ne doit pas être écarté sous prétexte que ce discours est propre à la langue littéraire : la langue populaire en use aussi bien. Ce rapprochement paraît corroboré par la désignation de l'enfant à la troisième personne, l'allocutaire réel ou fictif étant un tiers *(Il avait bien faim, vous savez, Madame)* ; la mère, interprétant les mimiques ou les cris de son bébé, en donne la traduction dans des phrases où l'imparfait est censé dépendre d'un « il a dit » inexprimé. Les conditions très particulières de cette comédie orale expliquent pourquoi l'emploi 3 B perd sa raison d'être quand apparaît la moindre possibilité d'un vrai dialogue, et, par suite, reste étranger à la langue commune.

LE PLUS-QUE-PARFAIT

Le plus-que-parfait exprime en principe l'aspect accompli de l'action à un moment passé ; la fin de l'action constitue le début d'un état, que le plus-que-parfait montre comme l'imparfait montre l'action, c'est-à-dire à un point de sa durée qui n'est ni le début ni la fin :

> 1' A. *Madame Bovary* ***avait ouvert*** *sa fenêtre sur le jardin, et elle regardait les nuages* (Flaubert).

Ce point peut être très près du début de l'état, sans coïncider tout à fait avec :

> *À peine Louis XIV* ***avait-il fermé*** *les yeux que les agitations renaissaient* (P. Gaxotte).

Si l'action a été répétée, l'accomplissement aussi en est vu sous l'aspect itératif :

> 1' B. *Quand il* ***avait terminé*** *une page, il posait son chef-d'œuvre devant moi, sans parler* (Daudet).

Mais il ne faut pas oublier que les tiroirs composés du verbe français en sont venus à exprimer non plus seulement le résultat du procès accompli, mais le procès lui-même, comme antérieur à un repère, exprimé ou non ; c'est très souvent le cas pour le plus-que-parfait :

> *Il était environ six heures, la veille, quand Dominique* ***était allée*** *jeter la lettre à la boîte* (Simenon).
> *Boris y* ***était revenu*** *tous les soirs, pendant que Lola était à son travail* (Sartre).

Le choix du plus-que-parfait au lieu du passé antérieur, là où les deux sont possibles, est déterminé par la même valeur aspectuelle qui oppose l'imparfait au passé simple ; exemples :

> *Trois jours après, le maréchal Hulot* ***était mort*** (Balzac).
> *Le soir, ils* ***avaient parcouru*** *vingt lieues.*

Dans ces phrases, le passé antérieur marquerait l'entrée même dans l'état indiqué ; le plus-que-parfait, qui laisse toute possibilité d'intervalle entre l'achèvement du procès et le repère temporel initialement donné, insiste avant tout sur le bilan du procès : état atteint *(mort)* ou performance réalisée dans l'acte même *(avaient parcouru vingt lieues).*

Ces effets ne doivent pas être confondus avec celui de l'imparfait « narratif » (1 c) qui applique la vue sécante à un lexème verbal conclusif, dans sa tension même. L'état, par essence continu, illimité, qu'exprime le plus-que-parfait est impropre à la réalisation des effets désignés plus haut par 1 C, 1 D et 1 E.

1' F. Le plus-que-parfait est employé à l'exclusion du passé antérieur dans le discours indirect de repérage passé (v. CONCORDANCE DES TEMPS, art. spécial) :

> *Je m'aperçus qu'il* ***s'était endormi.***

1' G. Le plus-que-parfait est plus expressif encore que l'imparfait dans une apodose où l'on attend le conditionnel :

> *Si j'avais joué cœur, j'****avais gagné.***

Le procès est montré comme si vite atteint qu'on est placé d'emblée dans l'état qui en résulte.

1' H. Le plus-que-parfait peut se substituer à l'imparfait pour renforcer la distanciation de déférence :

> *J'****étais venu*** *dire à Monsieur...*

2'. Dans les emplois de type 2, le plus-que-parfait après *si* exprime l'irréel (v. CONDITION, art. spécial), généralement dans le passé (irréel passé tensif) :

> *S'il m'****avait fait*** *des compliments, je crois que je lui aurais dit des injures* (Gide) ;

éventuellement dans le présent ou l'avenir (aspect accompli) :

> *Si demain vous* ***aviez perdu*** *toute votre fortune, que feriez-vous ?* (ex. de H. Sten).

3' A. Dans son article des *Mélanges Grevisse,* L. Warnant ne cite aucun exemple d'un plus-que-parfait préludique, dont l'existence semble pourtant impliquée partout où existe l'imparfait de ce type *(Tu étais le papa et tu m'****avais privé*** *de dessert).*

3' B. En revanche, un plus-que-parfait hypocoristique est bien attesté :

> *On* ***avait eu si peur,*** *la petite toutoune ?* (phrase entendue par J. Pohl, adressée à un chat).

> *Aïe, on* ***avait mordu*** *Papa !...*
> *Oh ! c'est un vilain chien-chien...*
> (R. Pierre et J.-M. Thibault).

LE PLUS-QUE-PARFAIT SURCOMPOSÉ

La formation des temps surcomposés est naturelle en français.

Le plus-que-parfait surcomposé se rencontre dans l'usage oral :

> *Si je l'****avais eu mise*** [la lettre], *je n'aurais pas pu la ravoir* (phrase entendue par Damourette et Pichon, § 1800) ;

et — rarement — dans la langue écrite :

> *Ah ! l'idiote* ***avait eu vite fait*** *de se couler !* (Mauriac).

HISTORIQUE

Les grammairiens grecs stoïciens définissaient l'imparfait comme un temps passé *(parôkhêmenos khronos),* de sens inachevé *(atelês),* ce dernier caractère lui étant commun avec le présent, mais ne se retrouvant ni dans l'aoriste, ni dans le parfait (que l'on traduit respectivement par notre passé simple et notre passé composé).

Varron a appliqué ces définitions au latin, où elles s'intégraient à une bipartition morphologiquement marquée par une différence de radical :

— temps *(tempora)* de l'**infectum** c'est-à-dire du « non-accompli ») : *tundebam, tundo, tundam ;*

— temps du **perfectum** (c'est-à-dire de l'« accompli ») : *tutuderam, tutudi, tutudero.*

À partir de Priscien (VIe s.), l'usage grammatical, qui se conservera dans tout le Moyen Âge, fut de nommer *tundebam « praeteritum imperfectum (tempus) », tutudi « praeteritum perfectum »* et *tutuderam « plusquamperfectum ».* De là les termes français de *prétérit imparfait* (XVe s.), *prétérit parfait* (1557) et *plus-que-parfait* (1550).

I. HISTOIRE DES FORMES

Le latin classique avait trois sortes d'imparfaits de l'indicatif :

> a) *am- ābam* (1re conjugaison) ;
>
> b) *mon- ēbam* (2e conjugaison),
>
> *leg- ēbam* (3e conjugaison) ;
>
> c) *cap- iēbam* (3e conjugaison),
>
> *aud- iēbam* (4e conjugaison).

L'yod des formes en *-iēbat* est tombé, selon les lois de la phonétique, pendant la période romane. Il restait deux terminaisons : *-ābam, -ēbam.*

La première a évolué régulièrement dans l'est de la Gaule et irrégulièrement dans l'Ouest, pour donner respectivement les paradigmes :

> *chanteve chanto(u)e*
> *chanteves chanto(u)es*
> *chantevet chanto(u)t*
> *chantiiens chantiiens*
> *chantiiez chantiiez*
> *chantevent chanto(u)ent*

Ces formes disparaîtront avant le XIVe s. devant des formes analogiques des paradigmes issus de *-ēbam.*

Dans le Nord et le Centre, on ne connaît dès le début, pour tous les verbes, que les terminaisons issues du type en *-ēbam,* où le *b* semble avoir disparu dans la plus grande partie du domaine roman. Cette disparition, qui n'est pas conforme aux lois phonétiques, est expliquée par une dissimilation dans les verbes comme *habebam, debebam, bibebam, scribebam ;* Knud Togeby accorde toute l'importance au verbe *habebam* parce qu'il jouait le rôle de désinence dans la périphrase du « conditionnel » (v. ce mot, art. spécial).

Le tableau suivant retrace l'histoire des désinences personnelles :

bas latin	XIIe s.	XIIIe s.	XIVe-XVe s.
-ēa(m)	*-eie* (1)	*-oie*	*-oi* (2) (3) (4)
-ēas	*-eies* (1)	*-oies*	*-ois* (2) (4)
-ēat	*-eit* (1) (2)	*-oit*	*-oit* (4)
-ēámus	*-ïiens* (1) (5)	*-iens* (5)	*-ions* (6)
-ēátis	*-ïiez* (1) (7)	*-iez* (7)	*-iez*
-eant	*-eient* (1)	*-oient*	*-oient* (2) (4)

(1) L'*e* long bas-latin est devenu prévocalique trop tard pour subir l'abrègement latin d'une longue devant voyelle. Il se diphtonguera donc au VIIe s. comme tout *e* fermé tonique en position libre. Aux deux premières personnes du pluriel, l'accent est sur l'*a* long, mais l'*e* précédent, au lieu de disparaître, a été maintenu et diphtongué par analogie avec les personnes du singulier :

> [-ēámos] > [-eiamos]
>
> [-ēátis] > [-eiades].

(2) L'*e* central de la syllabe finale après diphtongue est tombé d'abord devant *t :* on lit *aveit* dès la *Vie de saint Alexis* (XIe s.). Dans *-oie* et *-oies,* il est tombé à partir du XIIIe s. ; *-oient* a perdu l'*e* seulement au XVIe s. (*avoint* chez Du Bellay, Montaigne). Les formes écrites *-oi (-oy)* à la première personne sont normales au XVIe s. ; les formes en *-oye* se maintiennent en poésie ; Ronsard, dans son *Art poétique,* les donne pour des picardismes et les autorise quand elles facilitent la prosodie. À la troisième personne du pluriel, la graphie *-oient* (comme *-oint*) valait en vers une seule syllabe :

> *Qui luy estoient nouveaux et inconnus* (Marot, 10 syllabes).

Cette exception sera maintenue dans la versification régulière, où ces formes sont tenues pour des rimes masculines :

> *Qu'aux accords d'Amphion les pierres se mouvoient* (Boileau).

(3) Un *-s* apparaît à partir du XIVe s. après la diphtongue de la première personne, accepté au XVIe s. par Ronsard comme une « licence » pour éviter une rencontre de voyelles : *j'allois à Tours.* Cet *-s* analogique de la deuxième personne, dont l'usage avait été introduit dans certaines formes de présent dès le XIIIe s. (*je prens*) et le fut au passé simple vers la fin du XVe s. (*je vis*), ne deviendra régulier qu'au XVIIe s. (Oudin, Vaugelas l'imposent).

(4) La graphie *oi* figure la prononciation du milieu du XIIe s. Elle s'est conservée par la suite pendant que la prononciation évoluait en [oẹ], [wẹ], [wę] (XIIIe s.). Des graphies attestant l'amuïssement de l'élément [w] apparaissent dans l'Ouest au XIVe s. : *entrait, avait, envoiet* (Geoffroi de Paris). Au XVIe s., Peletier (1548), Guillaume des Autels (1551) disent que la Cour prononçait [ę] ; le peuple de Paris également, selon Th. de Bèze. L'ancien usage résiste. Maupas (1607) veut [oẹ], Oudin (1632) veut [ę], Vaugelas (1647) aussi ; [oę] se maintient au Palais sans dépasser le XVIIe s. Dès 1675, Berain propose d'écrire *ai.* Voltaire, après avoir écrit *Français, Anglais* avec *ai* dans les *Lettres philosophiques* (1734), étendra son innovation à l'imparfait et au conditionnel dans *le Siècle de Louis XIV* (1752). Combattue par Du Marsais, Domergue, d'Alembert, la réforme ne sera consacrée que dans la 6e édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1835).

(5) Évolution phonétique : [-eiámos] > [-eyámos] > [-eyíens] (comme *cane* > *chien*) > [-iyíens] (comme anc. franç. *paveillon* > *pavillon*) > [-iyiéns] (l'accent passe sur l'élément le plus ouvert de la diphtongue), écrit *-iiens,* dissyllabique, puis monosyllabique dès le XIIe s.

(6) Le remplacement de *-iens* par *-ions* (analogique du présent en *-ons*) s'observe dès *la Chanson de Roland : avium, durrium ;* mais la victoire de *-ions* en langue littéraire ne date que du XIVe s.

(7) Évolution phonétique : [-eiádes] > [-eyádes] > [-eyíez] (comme *caru* > *chier*) > [-iyíez] > [-iyiéz], écrit *-iiez,* dissyllabique, puis monosyllabique dès le XIIe s.

Remarques

• Le latin populaire connaissait une terminaison *-ībam (audibam),* qui a laissé des traces (imparfait en *-ive*) dans l'est et le sud-est de la France jusqu'au XIIIe s. : *tenivet, venivent (Ézéchiel).*

• À côté de l'imparfait *esteie* — issu de *stabam* ou refait sur *estre* —, le verbe *estre* conservait en ancien français un imparfait remontant au latin *ĕram,* dont les formes étaient :

> *(i)ere, (i)eres, (i)er(e)t, eriens (erions), eriez, (i)erent.*

En principe, les formes à diphtongue radicale étaient employées quand le verbe avait sa valeur pleine, les formes faibles en position d'auxiliaire, mais des généralisations s'observent dès les plus anciens textes.

Ces formes anciennes se rencontrent, aux personnes principales, jusqu'au XIVe s.

II. HISTOIRE DES EMPLOIS

Les emplois latins du présent, de l'imparfait, du parfait et du plus-que-parfait dans le récit étaient conformes aux valeurs fondamentales qu'on connaît à ces temps en français :

> *Neque vero diutius, qui in vallo* ***constiterant,*** *multitudinem telorum sustinere* ***potuerunt,*** *sed confecti vulneribus locum* ***reliquerunt*** *protinusque* [...] *in altissimos montes, qui ad castra* ***pertinebant, confugerunt***
>
> [Et ceux qui s'étaient postés sur le retranchement ne purent supporter plus longtemps la multitude des traits ; mais, épuisés par les blessures, ils abandonnèrent la position et s'enfuirent d'une seule traite sur les très hautes montagnes qui touchaient au camp] (César, *De bello civili,* III, XCV).

L'imparfait convenait à une action répétée, si le contexte l'indiquait :

> *Carthagine quotannis annui bini reges* ***creabantur***
> [À Carthage deux rois étaient nommés chaque année pour un an] (Cornelius Nepos).

Pour certains verbes, surtout *être, devoir, pouvoir, vouloir,* le parfait alternait avec l'imparfait dans un emploi que le français moderne réserve à ce temps (type 1 A) :

> *Ego gymnasi* ***fui*** *flos, ego* ***eram*** *decus olei*
> [J'ai été (= j'étais) la fleur du gymnase, j'étais la gloire de la palestre] (Catulle).

Dans cet exemple, cité par Ernout et Thomas (*Syntaxe latine,* § 242), les deux verbes évoquent le même laps de temps, mais on peut estimer que le premier projette l'action dans un passé révolu, alors que le second situe la pensée à l'époque même où elle était présente : il y aurait

changement de repère temporel. Cependant, cette appréciation reste gratuite, elle ne s'applique pas dans tous les cas, et les besoins du mètre dirigeaient vraisemblablement le choix autant qu'une différence de valeur qui tendait à s'effacer.

À la lecture des plus anciens textes français, on est frappé par l'extrême rareté de l'imparfait. Rien à tirer des *Serments de Strasbourg,* dont le texte ne vise que l'avenir, ni de la *Cantilène de sainte Eulalie,* où la fonction de l'imparfait, à part un emploi de la forme *eret,* est remplie à la troisième personne du singulier par une forme en *-ret* issue du plus-que-parfait latin (ex. : *avret,* de *habuerat*) et qui avait été rattachée au passé simple par analogie avec le pluriel en *-rent,* avant de disparaître tout à fait de la conjugaison (G. Moignet, *Revue des langues romanes,* 1958-9). La *Vie de saint Alexis* présente, sur 625 vers, seulement 25 imparfaits, dont 21 sont des formes des verbes *estre* et *avoir,* les autres de *vedeir, deveir, prendre* et *servir. La Chanson de Roland* présente, sur 4 000 vers, moins de 40 imparfaits, qui appartiennent tous à des verbes non conclusifs : *estre* (15 fois), *aveir* (7 fois), *tenir* (7 fois), *suleir* (3 fois), *poeir, porter, sedeir, servir, veeir, vuleir* (1 fois).

Ces imparfaits ont la valeur descriptive 1 A :

> *De ses paiens enveiat quinze*
> *Chascuns **portout**une branche d'olive*
> (202-3),

ou sont commandés par la règle de concordance du discours indirect, dans le récit d'un songe (emploi 1 F) :

> *Après icel li vien un'altre avisiun* (= vision),
> *Qu'il **ert** en France, ad Ais, a un perrun,*
> *En dous chaeines* (= deux chaînes) *si **teneit** un brohun* (= un ours),
> *Devers Ardene **veeit** venir* XXX *urs*
> (2555-2558).

Dans la plupart des cas où l'imparfait descriptif serait employé de nos jours, *la Chanson* offre le présent de narration :

> *Li quens Rollant **ad** la buche sanglente* (1785),

ou un passé simple d'un type dont il sera reparlé ailleurs (v. PASSÉ SIMPLE, art. spécial) :

> *Grandonie **fut** e prozdom e vaillant*
> [Grandoine était preux et vaillant]
> (1636).

Cet emploi descriptif du passé simple continue probablement l'emploi du parfait latin mentionné plus haut et ne doit rien à l'influence germanique puisqu'on le retrouve en ancien provençal. Quelle que soit son origine, il trouve les conditions les plus propices à son développement dans le récit épique, que caractérise une alternance perpétuelle des repérages présent et passé, c'est-à-dire absolu et relatif (v. CONCORDANCE, art. spécial). Peu soucieux d'établir des relations temporelles entre les procès énoncés, comme de distinguer la description de la narration, le poète épique présentait indifféremment à l'imparfait ou au passé simple un état contemporain d'un fait ancien exprimé lui-même au présent aussi bien qu'au passé :

> *Un duc i **est,** si **ad** num Falsaron ;*
> *Icil **er*** (= était) *frere al rei Marsiliun.*
> *Il **tint*** (= tenait) *la tere Dathan* (= de D.) *et Abirun* (1213-5).

Aucun des emplois de l'imparfait mentionnés ci-dessus n'a l'aspect itératif : tous concernent des verbes non conclusifs. E. A. Referovskaïa (citée par H. G. Schogt, *l'Aspect verbal en français et l'élimination du passé simple,* dans *Word,* 1964) a montré que, dans les premiers textes, l'imparfait de sens itératif est exceptionnel : deux exemples dans *la Passion du Christ,* où l'influence du latin est possible, aucun exemple dans la *Vie de saint Alexis,* dans la *Vie de saint Léger,* dans *la Chanson de Roland,* où l'aspect itératif est assumé par le présent de narration. Mais, par la suite, l'imparfait s'observe avec la valeur itérative dans les mêmes conditions qu'en français moderne (Foulet, *Petite Syntaxe de l'ancien français,* § 325) :

> *Li chevaliers fut biaus et cointes* [...]
> *Et sovent **aloit** et **venoit***
> *A la cort, et tant i ala*
> *Que la duchesse l'enama* (= s'éprit de lui)
> *(la Chastelaine de Vergi).*

L'imparfait *aloit* laisse hors du champ le début et la fin de l'action, le passé simple *ala* montre le terme après lequel un résultat est atteint.

Le passé simple descriptif est encore très usuel dans l'épopée et le roman courtois aux XII^e^ et XIII^e^ s. :

> *Sor une coute d'or listee,*
> *d'un riche drap qui **fu** de soie,*
> *se sont assis*
> *(le Vair Palefroi).*

Pourtant l'imparfait progressait rapidement, et l'on peut lire de nombreux chapitres de Villehardouin sans rencontrer un passé simple descriptif ; cet emploi s'y réduit à peu près au verbe *estre :*

> *Et pristrent port devant un palais l'empereor* (= de l'empereur) *Alexi dont li leus* (= lieu) *estoit appellez Calchidoines, et **fu*** endroit (= en face de) *Costantinople, d'autre part del braz, devers la Turchie (Prise de Constantinople,* début du XIII^e^ s.).

Marc Wilmet (*le Système de l'indicatif en moyen français,* 1970) relève en moyen français les derniers exemples du passé simple descriptif, tous avec le verbe *estre,* dans des contextes le plus souvent « généalogiques » :

> *Mon pere estoit filz d'ung abbé,*
> *Et cest abbé fut engendré*
> *D'un evesque, tresbon preudhomme,*
> *Qui **fut** filz du pape de Romme*
> *(Farces).*

Dans cet exemple, l'imparfait se trouve au premier vers, et le choix du passé simple au quatrième semble exprimer un recul dans le temps. De pareilles alternances ont été relevées pour la même époque par R. Martin (*Temps et aspect, essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français,* 1971) :

> *Charlez avoit ung filz qui **fut** bastart, qui **ot** nom Pepin, qui **estoit** bossus et contrefaiz* (Jean d'Outremeuse).

Au XVI^e^ s., le passé simple descriptif est condamné sans appel par Henri Estienne : « Ne dites pas : *ce cheval fut bon quand je l'achetois,* mais bien : *ce cheval estoit bon...* » C'est en vue d'un effet d'archaïsme qu'il apparaît, exceptionnellement, chez Du Bellay :

> *Le pavé **fut** de jaspe et d'émeraude fine,*

et chez Desportes, qui s'en vit blâmé par Malherbe.

Une vue juste du rapport entre imparfait et passé simple avait été exprimée pour la première fois (cf. R.-L. Wagner, *les Phrases hypothétiques*) par Palsgrave à propos de phrases telles que : *J'étais hier à York, là je rencontrai un homme qui me salua et me parla de plusieurs choses ;* Meigret définit à son tour le « preterit imparfait » :

> « Nous l'auons einsi appellé, pour aotant q'il ne nous denote pas vn accompliment, ne perfeccion d'une acçion ou passion passée ; més tant seulement auoer eté encomençée. »

Maupas (1607) y ajoutera un trait :

> « Ja-soit qu'il puisse y avoir longtemps que la chose soit passée et accomplie, toutesfois ce temps imparfait ramene et remet l'entendement de l'auditeur à l'instant courant, lors que la chose se faisoit et n'avoit encor atteint sa fin et perfection. »

Si l'imparfait avait repris, du XI^e^ au XIV^e^ s., une part du domaine qui lui était dû en vertu du système temporel latin, il devait à son tour annexer une partie du domaine qui revenait au passé simple, par la création de l'imparfait narratif

(emploi 1 C). Marc Wilmet relève dès le moyen français des exemples de ce nouvel emploi, dont le développement aurait, selon lui, pour corollaire « la régression du présent-passé *dramatique* » :

> *Quant je l'avisé au visaige,*
> *Je* **cuidoye** *qu'il fust de Turquie,*
> *Pour ce qu'il estoit si trés grant* (farce du XVe s.).

Mais aucun des exemples qu'il invoque ne ressemble parfaitement à l'emploi 1 C défini plus haut, non plus que les exemples du XVIIe et du XVIIIe s. invoqués par Eugen Lerch (1922), de l'avis de Ch. Muller. Ce dernier estime que l'origine du tour est dans des contextes où la datation précède l'énoncé de l'action. L'imparfait s'y serait introduit d'abord avec la valeur descriptive, comme dans cette *lettre familière* où Charles De Brosses, en 1739, relatait une éruption du Vésuve :

> *Le 16* [mai], *la cime commença à lancer des pierres rouges* [...]. *Le 18, le sommet* **étoit** *tout couvert extérieurement d'une pluie de soufre. Le 19, le bruit et le frémissement intérieur devinrent horribles à entendre.*

Un esprit de précision historique aurait répandu l'usage des datations et entraîné, par l'application du modèle à des verbes conclusifs, l'emploi dont tous les caractères apparaissent dans ce passage des *Mémoires d'outre-tombe :*

> *Vingt jours avant moi, le 15 août 1768,* **naissait** *dans une autre île, à l'autre extrémité de la France* [...], *Bonaparte.*

L'imparfait narratif, né peut-être dans les Mémoires (Chateaubriand, A. Dumas), gagna le roman (Hugo, Balzac, Eugène Sue) et devint avec les Goncourt « un des traits de l'écriture artiste ». L'abus qu'ils en firent, ainsi que Maupassant, A. Daudet, provoqua l'inquiétude de Brunetière. L'usage gagnait les historiens et les journalistes, tout en restant étranger à la langue parlée. Ch. Muller juge exceptionnel ce cas d'un procédé d'expression qui, sans racines dans l'usage courant, a connu dans l'usage écrit une fortune considérable ; il se demande si la fréquentation assidue, par certains rédacteurs, de langues comme l'anglais, ignorant l'opposition de l'imparfait au passé simple, n'aurait pas joué au moins le rôle d'un catalyseur.

Peu d'études nous renseignent sur l'histoire des emplois catalogués ci-dessus 1 D et 1 E. Un exemple de l'emploi 1 F a été emprunté plus haut à *la Chanson de Roland :* c'est l'imparfait des songes rapportés ; d'autres aspects du discours indirect apparaissent ailleurs :

> *Emprés lur unt mandé que merveilles* **faiseient** (le Roman de Rou, XIIe s.).
> *La pome d'or dona Venus* [= à Vénus]
> *Et juja qu'ele* **valoit** *plus*
> *Que les dous autres de* [= pour la] *bialté (le Roman d'Eneas,* XIIe s.).

L'action est ultérieure au repère après *se* (= si) conditionnel dépendant d'un verbe au passé :

> *Ele* [Nicolette] *ot paor que, s'ele i* **entroit,** *qu'eles* [les bêtes sauvages] *ne l'ocesiscent, si se repensa que, s'on le* [= la] **trovoit** *ileuc* [= là], *c'on le remenroit* [= on la ramènerait] *en le vile por ardoir* [= pour être brûlée] (*Aucassin et Nicolette,* XVI).

L'imparfait du discours indirect, sans précédent en latin classique (où le mode, en pareil cas, était l'infinitif ou le subjonctif), découlait en français de la valeur fondamentale 1 A.

Marc Wilmet relève des exemples de l'emploi 1 G en moyen français :

> *Se ne fust mon chapeau de fautre,*
> *J'***estoye** *arsoir* [= hier soir] *en mauvais point*

(Viollet-le-Duc, *Ancien Théâtre françois*).

L'imparfait irréel (emploi 2) n'apparaît de façon certaine, selon R.-L. Wagner, que dans *Gormont et Isembart* (1125), mais il s'installait définitivement dès ce siècle même :

> *Se tu* **voleies** *Mahomet aorer* [= adorer]. . . . .
> *Je te donreie onor et richeté*
> *(le Couronnement de Louis).*

Le **plus-que-parfait** se rencontre dès les plus anciens textes :

> *Tut dreitement en vait en paradis*
> *A sun seinor qu'il* **aveit** *tant* **servit**
> (*Vie de saint Alexis,* 333-4).

Comme l'imparfait, il fut d'abord assez rare, fortement concurrencé par le passé antérieur :

> *Mult li est dur de ses dous fiuz* [= deux fils], *que il* **ot engendrez**
> (Ami et Amile, 2920).

ou par le passé simple :

> *Lors furent mout desconseillié*
> *Por ce qu'il ne sorent comment*
> **Morut** [= il était mort] *ou bien ou autrement*
> (*Du chevalier au barisel*).

Cette alternance a les mêmes causes que celles du passé simple et de l'imparfait, expliquées plus haut.

Robert Martin et Ch. Muller ont étudié la concurrence entre le passé antérieur et le plus-que-parfait dans un texte du XIIIe s., *la Mort le roi Artu (Travaux de linguistique et de littérature,* Strasbourg, 1964). Leurs dénombrements établissent que quatre facteurs pesaient alors sur le choix :

• 1° LA VARIÉTÉ DE L'ASPECT ACCOMPLI :

Le passé antérieur exprime par prédilection l'« accompli concomitant » :

> *Si comme Lancelos se parti d'eus quant il l'***orent trouvé** *en la chambre la reïne...*

Le plus-que-parfait tend à exprimer l'« accompli antérieur » :

> *Lors regarde a senestre et voit le cors Gaheriet que Lancelos* **avoit ocis.**

Cette distinction est conforme à l'usage du français moderne.

• 2° LA NATURE ASPECTUELLE DU SÉMANTÈME VERBAL :

Le passé antérieur convient mieux aux verbes conclusifs :

> *Et messires Gauvains conte a la reïne ce que li escuiers li* **ot dit** *de Lancelot.*

Le plus-que-parfait aux verbes non conclusifs :

> *Li rois s'en parti l'endemain de cel chastel ou il* **avoit sejourné.**

• 3° LA NATURE GRAMMATICALE DE LA PROPOSITION :

Le passé antérieur est beaucoup plus fréquent que le plus-que-parfait (216 contre 7) dans les propositions temporelles, le plus-que-parfait beaucoup plus fréquent (155 contre 30) dans les propositions relatives (v. les ex. précédents).

• 4° LE TEMPS DE LA PROPOSITION PRINCIPALE :

Un verbe principal à l'imparfait entraîne le plus-que-parfait dans la subordonnée :

> *Et aprés lui* **aloit** *li chevaliers qui avec lui* **avoit esté** *au tornoiement.*

Un verbe principal au passé simple entraîne le passé antérieur :

> *Et a l'endemain qu'il leur* **ot** *ce* **mandé,** *se* **parti** *li rois de Taneborc.*

La « pesée » de ces facteurs s'explique en fonction des valeurs fondamentales de l'imparfait et du passé simple et dessine l'orientation du système vers la grammaticalisation moderne.

Le plus-que-parfait convient seul pour marquer l'antériorité d'un fait dans le discours indirect à repérage passé :

> *Si leur conte ceste merveille, comment cil* **avoit esploitié** *(le Roman de Thèbes).*

Quant au plus-que-parfait irréel, R.-L. Wagner le juge bien établi dès le XII^e s., avec la valeur temporelle passée aussi bien qu'avec l'aspect accompli (v. CONDITION, art. spécial).

Dès le moyen français, M. Wilmet constate une « très nette suprématie du plus-que-parfait » (78,86 p. 100) sur le passé antérieur. Cette disparition du passé antérieur — réduit à des emplois spécialisés — serait plus ancienne que la disparition du passé simple descriptif.

Le **plus-que-parfait surcomposé** se trouve être le premier des temps surcomposés historiquement attesté (M. Cornu, *les Formes surcomposées en français,* 1953) :

> *Lors recomança a guerroier lo roi Ban de Benoyc, por ce qu'a lui marchissoit et por ce que hom avoit esté Aramont, par cui il* ***avoit*** *sa terre* ***eüe perdue*** *si longuement (Lancelot del Lac,* XIII^e s.).

Le roi Ban de Benoyc avait été longtemps dépossédé de son royaume, mais cet état avait pris fin et il avait recouvré ses droits.

Les quatre exemples du XIII^e s. relevés par M. Cornu sont tirés de romans en prose, ce qui tend à prouver que la forme appartenait à l'usage oral. Quoique les grammairiens en aient admis l'existence depuis Palsgrave (1530) [*the preterplusparfitens « il auoyt esté aduenu »*] et Meigret (1550), qui n'y voit qu'un luxe encombrant :

> « Ao regard de çeluy q'on pourroet former du preterit plusqeperfet, come j'auoe u fet, il me semble superflu : car j'auoe fet, vaot tout aotant. Ie ne l'ey toutefoes pas voulu lesser en derriere : combien que je ne le mettrey pas aoz exemples de conjugezons »,

ces formes seront toujours évitées dans la langue littéraire, à l'exception des genres familiers comme la moralité, la comédie, le conte populaire ou enfantin :

> *Les arbres s'étoient rapprochés dès qu'il* ***avoit été passé*** (Ch. Perrault, *le Chat botté*).

Restaut (1730) justifiera le plus-que-parfait surcomposé dans les subordonnées conditionnelles :

> *Si j'****avois eu dîné,*** *je ne vous aurois pas fait attendre.*

Mais ces formes lui paraîtront trop rares pour figurer dans les tableaux de conjugaison, et la plupart de ses successeurs observeront à leur sujet la même réserve. C'est seulement au XIX^e et au XX^e s. que la langue du roman, devenue plus naturelle, en usera sans vergogne, et non sans bonheur.

imparfaitement [ɛ̃parfɛtmɑ̃] adv. (de *imparfait ;* 1372, Corbichon). De façon imparfaite : *Connaître imparfaitement les événements. Cette expression rend imparfaitement ma pensée. Sans amour de l'humanité, le médecin le plus habile ne remplit qu'imparfaitement ses obligations sacrées* (M^me de Genlis).

• SYN. : *approximativement, fragmentairement, incomplètement, insuffisamment, mal, rudimentairement, sommairement, vaguement.*

impari- [ɛ̃pari], premier élément qui entre dans la composition de mots savants pour indiquer le nombre impair des éléments, et qui est tiré du lat. *impar, imparis,* inégal, dissemblable (v. IMPAIR).

imparidigité, e [ɛ̃paridiʒite] adj. (de *impari-* et du lat. *digitus,* doigt ; 1957, Robert). Qui a un nombre impair de doigts à chaque patte : *Les périssodactyles sont imparidigités.*

◆ **imparidigités** n. m. pl. (1962, Larousse). Tous les ongulés à cinq ou trois doigts, ou à un seul doigt.

imparinervé, e [ɛ̃parinɛrve] adj. (de *impari-* et de *nerv[ure] ;* 1838, Acad.). En botanique, qui a des nervures en nombre impair.

imparipenné, e [ɛ̃paripɛne *ou* ɛ̃paripɛnne] adj. (de *impari-* et de *penné ;* 1838, Acad.). En botanique, se dit de feuilles pennées qui se terminent par une foliole impaire.

imparisyllabique [ɛ̃parisilabik *ou* ɛ̃parisillabik] adj. et n. m. (de *impari-* et de *syllabique ;* 1823, Boiste [comme adj. ; comme n. m., 1948, Larousse]). Se dit des noms et des adjectifs qui ont une ou deux syllabes de plus aux cas obliques du singulier qu'au nominatif (*consul, consulis*).

• CONTR. : *parisyllabique.*

• REM. On a dit aussi IMPARISYLLABE (de *impari-* et de *syllabe ;* 1748, *Encycl. méthodique,* comme adj. ; comme n. m., 1838, Acad.).

imparité [ɛ̃parite] n. f. (bas lat. *imparitas,* inégalité, du lat. class. *impar, -paris* [v. IMPAIR] ; v. 1282, Gauchi, au sens de « inégalité » ; sens actuel, 1837, Chateaubriand). Qualité de ce qui est impair : *L'imparité d'un nombre.*

impartageable [ɛ̃partaʒabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *partageable ;* XVI^e s.). Que l'on ne peut partager : *Un héritage impartageable.*

impartial, e, aux [ɛ̃parsjal, -o] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *partial ;* 1576, Sasbout, au sens 1 ; sens 2, v. 1776, J.-J. Rousseau). **1.** Se dit d'une personne qui ne prend pas parti pour l'un plutôt que pour l'autre ; juste, équitable : *Un critique impartial. Un ami ardent et passionné est rarement un juge impartial* (Beaumarchais). || **2.** Se dit de ce qui n'exprime aucun parti pris, de ce qui est le fait d'un esprit équitable : *Un jugement, un avis impartial. Un verdict impartial. M. Henry Houssaye a écrit là, d'un style sobre, une histoire impartiale* (France).

• SYN. : **1** *droit, intègre ;* **2** *désintéressé, objectif* — CONTR. : **1** *chauvin, fanatique, partial, prévenu ;* **2** *inique, injuste, tendancieux.*

impartialement [ɛ̃parsjalmɑ̃] adv. (de *impartial ;* 1740, Acad.). De façon impartiale : *Juger impartialement.*

impartialité [ɛ̃parsjalite] n. f. (dér. savant de *impartial ;* 1576, Sasbout, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Qualité de celui qui sait juger sans parti pris, avec équité : *L'impartialité est une forme de l'indépendance* (Ampère). *Quelques réserves faisaient ressortir l'impartialité du critique et la valeur des éloges* (Lanson). || **2.** Caractère de ce qui témoigne d'un esprit impartial : *L'impartialité de ses jugements faisait qu'on leur accordait grand prix.*

• SYN. : **1** *droiture, justice ;* **2** *objectivité.*

impartir [ɛ̃partir] v. tr. (bas lat. *impartire,* altér. [d'après *partire*] du lat. class. *impertire,* faire part de, partager, communiquer, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *partire,* diviser en parties, répartir, distribuer, dér. de *pars, partis,* partie, part, portion ; 1374, Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1800, Boiste). [Conj. : v. *finir ;* s'emploie surtout au participe passé, à l'infinitif et au présent de l'indicatif.] **1.** En termes juridiques, accorder quelque chose (presque toujours une limite de temps) : *Les délais impartis par la loi. Impartir un délai de trois jours à quelqu'un.* || **2.** *Littér.* Donner en partage, attribuer : *Boèce, souvent copié par les auteurs du Moyen Âge, leur impartit* [aux oiseaux], *au contraire, le renom de l'inconstance* (Huysmans).

impassable [ɛ̃pasabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *passable,* au sens anc. de « par où l'on peut passer » [XIV^e s.] ; 1584, Godefroy). *Vx.* Que l'on ne peut pas franchir : *Les Pyrénées étaient impassables, gardées par les Bourbons d'Espagne* (Chateaubriand).

impasse [ɛ̃pɑs] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *passe* [déverbal de *passer*] ; 1761, Voltaire, au sens 1 [mot créé pour remplacer *cul-de-sac,* jugé peu élégant] ; sens 2, 1845, Bescherelle [*impasse budgétaire,* 21 nov. 1957, *le Monde*] ; sens 3, 1829, *la Mode,* I, 154 [dans l'arg. scol., v. 1940]). **1.** Ruelle sans issue, cul-de-sac : *Une vieille salle de spectacle, assez disgracieuse d'accès parce qu'il fallait, pour l'atteindre, s'engager dans une impasse, entre des bâtisses galeuses* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Situation qui ne présente pas d'issue favorable : *Les négociations sont dans une impasse.* || *Impasse budgétaire,* différence entre l'ensemble des charges publiques et la totalité des

recettes, que l'on cherche à couvrir par des opérations de trésorerie (expression qui tend à remplacer, par euphémisme, celle de « déficit budgétaire »). || **3.** *Faire une impasse,* à certains jeux de cartes, jouer non pas la carte maîtresse mais une carte plus basse, pour essayer de faire sortir la carte intermédiaire : *Il fallait faire l'impasse, puisque je m'étais défaussé de mes carreaux* (Donnay) ; en *arg. scol.*, ne pas étudier l'une des matières d'un programme, en espérant être interrogé sur les autres : *Faire une impasse sur une question qui a déjà été posée.*

impassibilité [ɛ̃pasibilite] n. f. (bas lat. ecclés. *impassibilitas,* impassibilité, de *impassibilis* [v. l'art. suiv.] ; XIII^{e} s., Godefroy, écrit *impasibiliteit* [*impassibilité,* v. 1361, Oresme], au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** En théologie, absence de souffrance : *L'impassibilité des corps glorieux.* || **2.** Caractère d'une personne impassible : *L'impassibilité devant la mort.*

• SYN. : **2** *ataraxie, calme, flegme, imperturbabilité, placidité, sang-froid, sérénité, stoïcisme.*

impassible [ɛ̃pasibl] adj. (bas lat. ecclés. *impassibilis,* qui ne sent pas, sans passions, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et du bas lat. ecclés. *passibilis,* sensible, susceptible de souffrance, de *passum,* supin du lat. class. *pati,* souffrir ; début du XIV^{e} s., *Ovide moralisé, poème,* écrit *impesible* [*impassible,* v. 1361, Oresme], au sens 1 ; sens 2, 1764, Voltaire ; sens 3, 1834, Ségur ; sens 4, 1812, Mozin [en parlant de choses personnifiées, 1840, V. Hugo]). **1.** En théologie, qui ne peut pas souffrir : *Jésus-Christ impassible et immortel* (Bourdaloue). || **2.** Qui ne laisse voir ni sa souffrance ni son émotion par force de caractère : *Se montrer impassible devant le danger. Le sage est impassible.* || **3.** Qui exprime, reflète l'impassibilité : *D'un air froid, impassible, en lequel il se figurait évidemment que consistait la distinction suprême* (Proust). *Enfin, il vit cet impassible visage de Laura s'éclairer d'une sorte de sourire* (Gide). || **4.** Qui ne se laisse émouvoir par aucune considération étrangère à son devoir, à son but : *Un examinateur impassible. Un juge impassible.* || *Par extens.* En parlant de choses personnifiées, que rien ne peut émouvoir ni toucher : *L'impassible nature a déjà tout repris* (Hugo). *Elle* [la nature] *me dit : « Je suis l'impassible théâtre | Que ne peut remuer le pied de ses acteurs »* (Vigny).

• SYN. : **2** *calme, flegmatique, impavide, imperturbable, placide, résigné, stoïque ;* **3** *figé, froid, immobile, immuable ;* **4** *équitable, impartial, juste.*

impassiblement [ɛ̃pasibləmɑ̃] adv. (de *impassible ;* 1551, *R. Ét. Rab.* [II, 179], au sens de « sans souffrir » ; sens actuel, 1842, Mozin). De façon impassible : *Attendre impassiblement la mort.*

impastation [ɛ̃pastasjɔ̃] n. f. (de *empâter,* après latinisation du préf. *em-* en *im-* [v. EN-] et du radical *pât-* en *past-* [v. PÂTE, du bas lat. médic. *pasta,* « pâte — de farine »] ; 1690, Furetière). Composition faite de substances broyées et mises en pâte : *Le stuc est une impastation.*

impatiemment [ɛ̃pasjamɑ̃] adv. (de *impatient ;* XIV^{e} s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1672, Molière). **1.** *Class.* Avec un esprit de révolte, difficilement : *Néron, dit Tacite, porta* [= supporta] *impatiemment la mort de Narcisse* (Racine). *En général, les habitants des parties septentrionales* [de l'Écosse], *plutôt subjugués qu'unis* [à l'Angleterre], *supportaient impatiemment cette réunion* (Voltaire). || **2.** Sans savoir patienter : *Mais Gromance* [...] *soupirait après des temps meilleurs et attendait impatiemment la venue du roi* (France). *Ceux qui ont un sang plus vif se jettent dans la chasse, la guerre ou les voyages périlleux. D'autres roulent en auto et attendent impatiemment l'occasion de se rompre les os en aéroplane* (Alain).

• SYN. : **2** *avidement, fiévreusement.*

impatience [ɛ̃pasjɑ̃s] n. f. (lat. *impatientia,* inaptitude à supporter quelque chose, de *impatiens, -entis* [v. IMPATIENT] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [*avoir impatience de,* v. 1695, Fénelon — ... *que,* av. 1673, Molière] ; sens 3, 1673, Molière ; sens 4, début du XVII^{e} s., Malherbe). **1.** *Class.* Manque de résignation, révolte : *Le peuple souffrait cet état avec impatience* (Bossuet). || **2.** Incapacité de supporter un mal, une contrainte, un désagrément : *Cette impatience qui vient à tout artiste devant ceux qui ont l'impertinence de préférer ce qu'il a été à ce qu'il est* (Camus). *Avoir un mouvement d'impatience. Donner des marques d'impatience.* || Class. *Avoir impatience de* (suivi d'un infinitif) ou *que* (suivi du subjonctif), être impatient de ou que : *Il avait impatience de se dérober aux acclamations* (Fénelon). *J'avais, Madame, impatience qu'il s'en allât* (Molière). || **3.** Incapacité de se contenir, considérée comme un trait de caractère, comme une habitude : *L'impatience de la jeunesse.* || **4.** Incapacité de supporter l'attente : *De temps en temps il consultait sa montre et voyait avec chagrin que l'aiguille n'avançait pas au gré de son impatience* (Mérimée).

• SYN. : **2** *agacement, énervement, exaspération, irritation ;* **3** *fougue, impétuosité, pétulance, vivacité ;* **4** *désir, fièvre, hâte.* — CONTR. : **2** *résignation, soumission ;* **3** *indolence, lymphatisme, mollesse, nonchalance ;* **4** *calme, placidité, sérénité.*

◆ **impatiences** n. f. pl. (sens 1-2, fin du XVI^{e} s., Palissy ; sens 3, 1764, Brunot). **1.** *Vx.* Mouvements d'irritation, de révolte : *Pourrais-je comparer quelques impatiences qu'elle m'a données aux soucis que je lui ai causés ?* (Chateaubriand). || **2.** *Vx* et *fam.* Manifestations, mouvements d'impatience : *J'attends, avec des impatiences vives, des nouvelles de votre santé* (Sévigné). || **3.** *Spécialem.* et *fam.* Mouvements nerveux involontaires : *Avoir des impatiences dans les jambes, dans les doigts.*

impatiens [ɛ̃pasjɛ̃s] ou **impatiente** [ɛ̃pasjɑ̃t] n. f. (lat. scientif. moderne *impatiens [balsamina],* impatiente, du lat. class. *impatiens* [v. l'art. suiv.] et *balsamum* [v. BAUME ET BALSAMINE], la plante ayant été ainsi nommée parce que son fruit ne supporte aucun attouchement sans réagir ; 1795, Lamarck, écrit *impatiente* [aussi *herbe impatiente,* 1768, Val-mont de Bomare] ; *impatiens,* 1902, Larousse). Autre nom de la *balsamine : Le fruit mûr de l'impatiens, au moindre attouchement, s'ouvre brusquement.*

impatient, e [ɛ̃pasjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *impatiens, -entis,* qui ne peut supporter ou endurer, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *patiens, -entis,* endurant, part. prés. adjectivé de *pati,* souffrir, supporter, endurer ; fin du XII^{e} s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 1 ; sens 2, 1674, Racine ; sens 3, 1651, Corneille [*impatient que,* 1644, Corneille ; *impatient de* + substantif, av. 1696, La Bruyère] ; sens 4, 1640, Corneille). **1.** *Class.* et *littér.* Incapable de supporter, de souffrir quelque chose : *Des peuples errants et impatients du joug* (Voltaire). *Il s'élève derrière nous une génération impatiente de tous les jougs* (Chateaubriand). || **2.** Incapable de supporter aucune contrainte, de se contenir : *Il est d'un caractère impatient. Un cheval impatient.* || **3.** Incapable de supporter l'attente : *Maurice, impatient de retrouver son auge, courut au petit rez-de-chaussée de la rue de Rome* (France). *Ne soyez pas impatient, votre tour viendra.* || Class. *Impatient que,* qui attend avec impatience que : *Le peuple* [...] *| Impatient pour eux que la cérémonie | Ne commence bientôt* (Corneille). || Littér. *Impatient de* (suivi d'un substantif), qui désire une chose sans pouvoir souffrir de l'attendre : [La fiancée et l'époux] *Impatients du soir qui doit chasser la foule* (Lamartine). || **4.** Qui exprime l'impatience : *Or, Madame, un projet impatient me hante | De conquérir le monde et tous ses trésors* (Verlaine). *Des gestes impatients.*

• SYN. : **2** *bouillant, fougueux, impétueux, indocile, irritable, nerveux, surexcité ;* **3** *pressé ;* **4** *agacé, fébrile.* — CONTR. : **2** *apathique, docile, facile, indolent, lymphatique, malléable, mou ;* **3** *calme, impassible, patient, placide, résigné ;* **4** *lent, posé.*

◆ n. (1675, Fléchier). Personne incapable de se contenir, d'attendre avec patience : *Les impatients se tourmentent sans cesse.*

impatientant, ante [ɛ̃pasjɑ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *impatienter ;* 1704, Mme de Maintenon). Qui impatiente, qui cause une irritation passagère : *Que vous êtes impatientant avec votre haine* (Marivaux). *Elle* [la lecture des sous-officiers] *lui avait paru impatientante et parfois même révoltante* (L. Descaves). *Impatientante temporisation, qui risque d'étrangler mon séjour à Roquebrune* (Gide).

impatiente n. f. V. IMPATIENS.

impatienter [ɛ̃pasjɑ̃te] v. tr. (de *impatient ;* 1671, Nicole, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Faire perdre patience à quelqu'un ; énerver, irriter : *Cependant Riquet continuait d'aboyer et de grogner* [...]. *Impatienté, le maître le souleva de terre par la peau du cou* (France). *Impatienter quelqu'un par son bavardage. Son style impatiente au bout de quelques pages.* ‖ **2.** Rendre incapable de supporter (rare) : *Notez bien qu'ils impatientent leur estomac par des drogues absurdes et usent en eux la faculté digestive d'amour* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *agacer, crisper, exaspérer, excéder, horripiler.*

◆ **s'impatienter** v. pr. (1584, Vaganay). Perdre patience : *S'impatienter des longueurs d'un voyage.*

● CONTR. : *patienter, prendre patience.*

impatronisation [ɛ̃patrɔnizasjɔ̃] n. f. (de *impatroniser ;* 1611, Cotgrave). *Vx.* Action d'impatroniser, de s'impatroniser : *Le père Rouget se trouva très heureux de l'impatronisation de Max au logis* (Balzac).

impatroniser [ɛ̃patrɔnize] v. tr. (de *im-* [var. de *in-*] et de *patron* [v. ce mot] ; fin du XVIe s., Brantôme, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** *Vx.* Introduire comme maître. ‖ **2.** *Fig.* Faire adopter, introduire (rare) : *Le christianisme finit par impatroniser ses belles et pures maximes indiennes et pythagoriciennes jusque sur le trône des Césars* (Raspail).

◆ **s'impatroniser** v. pr. (1552, Vaganay, au sens de « s'emparer de » ; sens 1, av. 1613, M. Régnier ; sens 2, 1835, Stendhal). **1.** *Class.* et *littér.* S'établir en un lieu comme chez soi, s'imposer en maître : *Malgré mon amour, malgré les divers intérêts qui me portent à m'impatroniser chez elle, je lui ai dit que je n'y retournerais jamais* (Balzac). ‖ **2.** *Fig.* En parlant d'une chose, s'introduire, être adoptée : *Cette répugnance, si contraire aux usages de Paris, de parler d'argent venait de je ne sais où et s'est complètement impatronisée dans mon caractère* (Stendhal).

impavide [ɛ̃pavid] adj. (lat. *impavidus,* inaccessible à la peur, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *pavidus,* saisi d'effroi, craintif, qui marque l'effroi, dér. de *pavere,* être troublé par un sentiment violent, redouter ; 1801, Mercier). *Littér.* ou *ironiq.* Qui n'éprouve ou ne montre aucune peur : *Au Moyen Âge, le plus impavide des bandits n'oserait assumer l'irrémissible méfait de tromper Dieu !* (Huysmans). *Un air impavide.*

● SYN. : *impassible, imperturbable.*

impavidement [ɛ̃pavidmɑ̃] adv. (de *impavide ;* 1886, L. Bloy). *Littér.* D'une manière impavide ; sans peur.

impavidité [ɛ̃pavidite] n. f. (dér. savant de *impavide ;* 1970, Robert). *Littér.* Absence de peur, d'inquiétude.

impayable [ɛ̃pɛjabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *payable ;* XIVe s., *Songe du Verger,* au sens de « qu'il est impossible de payer » [en parlant d'impôts] ; sens 1, 1672, Molière ; sens 2, 1738, Piron [*c'est impayable,* av. 1902, Zola]). **1.** *Class.* et *littér.* D'un prix extraordinaire, qui ne peut se payer assez cher : *Ah ! que ce « quoi qu'on die » est d'un goût admirable !* | *C'est, à mon sentiment, un endroit impayable* (Molière). *Aucun banquier de Francfort n'aurait pu s'offrir à prix d'argent un tel programme, il était impayable* (Hermant). ‖ **2.** *Fam.* Incroyablement comique, risible ou excentrique : *S'il le voulait, l'auteur pourrait, nous dit-il, nous amuser vivement aux dépens de ce malheureux et nous raconter des scènes curieuses, des épisodes impayables* (Baudelaire). *Il a un excellent chic et une impayable bobine de gaga de la plus haute lignée* (Proust). *C'est un bouffon, disait père avec un mépris souriant. Il est insupportable, mais impayable* (Duhamel). ‖ *C'est impayable,* c'est incroyable, cela dépasse toute imagination : *C'est impayable, il n'y a que toi, tu es un phénomène* (Zola).

● SYN. : **2** *cocasse, désopilant, inénarrable* (fam.), *tordant* (pop.).

impayé, e [ɛ̃peje] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *payé,* part. passé de *payer ;* 1837, Balzac). Qui n'a pas été payé : *Justin avait obtenu des délais indéfinis pour le terme d'octobre, qui demeurait donc impayé* (Duhamel). *Loin du coup de sonnette importun,* | *Loin de l'anxieux fournisseur impayé* (Colette).

◆ **impayé** n. m. (1957, Robert). Dette, traite, effet impayés.

impec [ɛ̃pɛk] adj. invar. (abrév. de *impeccable ;* milieu du XXe s.). Syn. fam. de IMPECCABLE (au sens 3).

impeccabilité [ɛ̃pɛkabilite] n. f. (dér. savant de *impeccable ;* 1578, Des-pence, au sens 1 ; sens 2, 1921, Aragon). **1.** En théologie, état d'une personne qui ne peut pécher : *Le regard de l'impeccabilité ne gêne pas l'innocence* (Hugo). ‖ **2.** État de ce qui est sans défaut.

impeccable [ɛ̃pɛkabl] adj. (lat. impér. *impeccabilis,* incapable de faute, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *peccare,* commettre une faute ; 1479, Ximenes, au sens 1 ; sens 2, 1667, Racine ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** En théologie, incapable de pécher : [Jésus-Christ] *quoique exempt de péché et quoique impeccable même* (Bourdaloue). ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Qui ne peut faillir, se tromper ou faire le mal : *Je trouve leur intention fort bonne de vouloir qu'on ne mette sur la scène que des hommes impeccables* (Racine). *Au poète impeccable, au parfait magicien ès lettres françaises, à mon très cher et très vénéré maître et ami Théophile Gautier, avec les sentiments de la plus profonde humilité je dédie ces fleurs maladives* (Baudelaire). ‖ **3.** *Fam.* En parlant des choses, qui n'a pas la moindre irrégularité, le moindre défaut, qui est absolument parfait : *On en vient à douter de la sincérité des expressions trop impeccables* (Gide). *Tout au plus la leur* [classe] *avait-elle, par exemple en ce qui concernait les vêtements, quelque chose de plus appliqué, de plus impeccable que cette libre et négligente élégance de Saint-Loup qui plaisait tant à ma grand-mère* (Proust). *Il y a là une remarquable équipe de dialecticiens, qui construisent des raisonnements assez souvent impeccables* (Martin du Gard). *Je crois l'avoir dit, il parlait un français impeccable* (Duhamel). *Les revers des manches, les gants sont impeccables* (Romains). *L'autre, tiré à quatre épingles, le genre cercleux, le costume gris, on ne disait pas encore impeccable* (Aragon).

● SYN. : **3** *achevé, excellent, irréfutable, irréprochable, pur, raffiné.*

impeccablement [ɛ̃pɛkabləmɑ̃] adv. (de *impeccable ;* XXe s.). De façon impeccable : *Elles valsèrent impeccablement, à la française, à petits pas, le corps un peu raide* (Vailland). *Travailler impeccablement.*

impécunieux, euse [ɛ̃pekynjø, -øz] adj. (de *im-* [var. de *in-*], et de *pécunieux,* qui a beaucoup d'argent comptant [1370, Oresme], lat. *pecuniosus,* riche [en bétail], lucratif, de *pecunia,* richesse [en bétail], fortune, dér. du lat. archaïque *pecu,* bétail, troupeau ; 1677, Miege). *Vx.* Démuni, dépourvu d'argent.

impécuniosité [ɛ̃pekynjozite] n. f. (dér. savant de *impécunieux ;* 1677, Miege). *Vx* et *littér.* Manque d'argent : *Scarron, bien qu'il se prétendît logé à l'hôtel de l'impécuniosité, habitait réellement une assez jolie maison* (Gautier). *Nous étions tous remarquablement dépourvus, sinon de ressources, du moins de réserves, et c'est ce que, dans le style du temps, nous appelions « notre impécuniosité »* (Duhamel).

impédance [ɛ̃pedɑ̃s] n. f. (angl. *impedance,* impédance [fin du XIXe s.], de *to impede,* empêcher, retarder, du lat. *impedire* [v. l'art. suiv.] ; 1931, Larousse). Dans le courant alternatif, quotient de la valeur de la tension efficace par l'intensité efficace du courant : *L'impédance est l'équivalent de la résistance en courant continu.*

impedimenta ou **impédimenta** [ɛ̃pedimɛ̃ta] n. m. pl. (plur. du lat. *impedimentum,* ce qui entrave, empêchement, bagages d'un voyageur ou d'une armée, dér. de *impedire,* envelopper les pieds, entraver, de *in,* dans, et de *pes, pedis,* pied ; 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Bagages, charrois qui alourdissent la marche d'une armée. || **2.** *Littér.* et *plaisamm.* Tout ce qu'on emporte avec soi pour un voyage, un déplacement : *La vue de ces impedimenta augmentait ma quiétude ; je suais de l'effort de mes voisins et cela me semblait bon* (Huysmans). *Voyez d'ailleurs comme nous autres femmes nous sommes moins heureuses que le sexe fort ; pour aller aussi près que chez nos amis Verdurin, nous sommes obligées d'emporter avec nous toute une gamme d'impedimenta* (Proust). *Nous avancions* [...], *semant tous nos impedimenta, caisses, bêtes de somme et jusqu'à notre dernière gourde* (Cendrars).

• REM. On trouve aussi, rarement, une forme francisée *impédiments* (1877, Littré).

impedimentum ou **impédimentum** [ɛ̃pedimɛ̃tɔm] n. m. (mot lat. [v. l'art. précéd.] ; début du XXe s.). Personne ou chose qui entrave l'activité, le mouvement (rare) : *Ah ! Monsieur le docteur ! Les femmes sont un grand impédimentum* (M. Prévost).

impeignable [ɛ̃pɛɲabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *peindre ;* av. 1842, Stendhal). Que l'on ne peut décrire, évoquer à l'aide de mots : *Ce qui est impeignable, c'est cette âme divine qu'elle développait sans s'en douter. C'est en tout le caractère de Desdémone* (Stendhal).

impénétrabilité [ɛ̃penetrabilite] n. f. (dér. savant de *impénétrable ;* av. 1662, Pascal, au sens 1 ; sens 2 et 4, 1690, Furetière ; sens 3, 1867, Littré). **1.** En physique, propriété par laquelle deux corps ne peuvent, en même temps, occuper le même lieu dans l'espace : *L'impénétrabilité de la matière.* || **2.** Qualité de ce qui est impénétrable : *Il se représentait* [...] *des degrés d'épaisseur, d'enchevêtrement, d'impénétrabilité* (Romains). || **3.** Caractère d'une personne qui ne laisse pas deviner ses sentiments, ses pensées : *L'impénétrabilité des diplomates. Les cailloux du Luxembourg, M. Simonnot, les marronniers, Karlémani, c'étaient des êtres. Pas moi : je n'en avais ni l'inertie ni la profondeur ni l'impénétrabilité. J'étais rien : une transparence ineffaçable* (Sartre). || **4.** *Fig.* Caractère de ce qui ne peut être deviné, expliqué, connu : *L'impénétrabilité de l'avenir.*

impénétrable [ɛ̃penetrabl] adj. (lat. *impenetrabilis,* impénétrable, inaccessible [au pr. et au fig.], de *in-,* préf. à valeur négative, et de *penetrabilis,* qui peut être pénétré ou percé, dér. de *penetrare,* faire entrer, pénétrer [au pr. et au fig.], de l'adv. *penitus,* profondément ; fin du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 3-4, 1642, Corneille ; sens 5, 1679, Bossuet ; sens 6, av. 1662, Pascal ; sens 7, 1862, Fromentin). **1.** Se dit d'un lieu où l'on ne peut pas pénétrer, dans lequel on ne peut entrer, qui ne se laisse pas traverser : *Une forêt impénétrable. Une forteresse impénétrable. Maintenant ils suivaient une allée noire, à l'ombre impénétrable, aux profondes ornières humides* (Daudet). *La forêt que Simplice rencontra était un immense nid de verdure, des feuilles et encore des feuilles, des charmilles impénétrables* (Zola). || **2.** En physique, se dit d'une matière qui a la propriété de l'impénétrabilité. || **3.** *Fig.* Qui ne se laisse pas pénétrer par un sentiment, une idée : *Un cœur impénétrable à la logique.* || **4.** *Class.* Qui ne se laisse pas pénétrer par des sentiments humains, que l'on ne peut attendrir ; insensible : *Vois-tu, comme le sien, des cœurs impénétrables ?* (Corneille). || **5.** Se dit d'une personne qui ne laisse pas deviner ses sentiments, ses pensées : *Un diplomate impénétrable.* || **6.** *Fig.* Se dit d'une chose qui ne se laisse pas expliquer, deviner, connaître : *Son cabinet devenu aussi sa chambre à coucher et l'impénétrable asile d'une pensée impénétrable* (France). *Swann tenait les motifs musicaux pour de véritables idées, d'un autre monde* [...], *inconnues, impénétrables à l'intelligence* (Proust). *Je simplifie grossièrement des propriétés impénétrables* (Valéry). || **7.** Qui ne permet pas de deviner les sentiments ou les idées d'une personne : *Le regard* [de Gérin-Labrit] *était gris, clair, glacé, impénétrable, insaisissable* (Duhamel).

• SYN. : **1** *dense, inaccessible, serré, touffu ;* **3** *étranger, imperméable, indifférent, insensible, réfractaire, sourd ;* **5** *énigmatique, fuyant, impassible, renfermé, réservé, secret ;* **6** *hermétique, incompréhensible, inconcevable, inconnaissable, indéchiffrable, inintelligible, sibyllin ;* **7** *inexpressif, insaisissable, insondable, mystérieux.*

impénétrablement [ɛ̃penetrabləmɑ̃] adv. (de *impénétrable ;* 1636, Monet). De façon impénétrable (rare) : *Garder impénétrablement un secret.*

impénétré, e [ɛ̃penetre] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *pénétré,* part. passé de *pénétrer ;* début du XVIe s., au sens pr., et 1867, Littré, au sens fig.). Qui n'a pas été pénétré, exploré ; qui n'est pas connu : *Quelques grands artistes qui nous rendent ce service* [...] *de nous montrer quelle richesse, quelle variété cache à notre insu cette grande nuit impénétrée et décourageante de notre âme que nous prenons pour du vide et du néant* (Proust).

impénitence [ɛ̃penitɑ̃s] n. f. (bas lat. ecclés. *impaenitentia,* impénitence, de *impaenitens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1488, *Mer des histoires* [*mourir dans l'impénitence finale,* 1662, Bossuet]). État d'une personne impénitente ; endurcissement dans le péché. || *Mourir dans l'impénitence finale,* mourir sans se repentir de ses fautes, dans le refus de tout secours spirituel.

impénitent, e [ɛ̃penitɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (bas lat. ecclés. *impaenitens, -entis,* qui ne se repent pas, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du v. impers. *paenitere,* se repentir ; fin du XIVe s, au sens 1 [en parlant des choses, 1662, Bossuet] ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Qui ne se repent pas de ses fautes, qui est endurci dans le péché : *Vivre impénitent. Un impénitent.* || *Par extens.* Qui marque l'endurcissement dans le péché : *Mener une vie impénitente.* || **2.** *Fam.* Qui persiste dans ses habitudes, qui refuse obstinément de changer sa manière d'être ou d'agir : *À soixante-huit ans, Gaude, célibataire impénitent, restait très vert, disait-on* (Zola). *Rêveurs impénitents, le grand ouvrage auquel ils mettraient la dernière main ne tarderait point à paraître* (Larguier). *Un buveur impénitent.*

impensable [ɛ̃pɑ̃sabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *pensable,* qu'on peut imaginer [début du XVIIe s. ; « pensif », au XIIIe s.], dér. de *penser ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Qui ne peut être pensé, imaginé, conçu : *En formation sans cesse et jamais achevé, depuis l'impensable gouffre du passé, jusqu'à l'impensable « consommation des siècles »* (Gide). || **2.** *Par exagér.* et *fam.* Incroyable : *Mais non ! Cette guerre est impensable. Elle n'éclatera sûrement pas* (Duhamel).

• SYN. : **1** *inconcevable, inimaginable.*

◆ n. m. (1947, M. Aymé). Ce qui est impensable : *Que la vie de l'« âme » se prolonge au-delà de la dissolution de la chair, il y a là, pour moi, de l'inadmissible, de l'impensable, et contre quoi proteste ma raison* (Gide).

impenses [ɛ̃pɑ̃s] n. f. pl. (lat. *impensa,* dépense, frais, part. passé fém. substantivé de *impendere,* débourser, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *pendere,* peser, apprécier, payer ; fin du XVe s., Martial d'Auvergne, au sens général de « dépenses » ; sens actuel, 1690, Furetière). En droit, dépenses faites pour la conservation, l'amélioration ou l'embellissement d'une propriété par une personne qui en a la jouissance sans en être propriétaire : *On distingue les impenses nécessaires, les impenses utiles et les impenses voluptuaires.*

impérant [ɛ̃perɑ̃] adj. m. (lat. *imperans, -antis,* part. prés. de *imperare,* commander [v. l'art. suiv.] ; XVIe s., au sens de « qui commande » ; sens actuel, 1902, Larousse). *Signes impérants,* en astrologie, signes du zodiaque qui déterminent les faits qu'ils présagent.

impératif, ive [ɛ̃peratif, -iv] adj. (bas lat. *imperativus,* impératif [en parlant d'un mode du verbe], ordonné impérativement [en parlant d'une fête], du lat. class. *imperatum,* supin de *imperare,* commander, ordonner, de *in-*, préf. marquant le mouvement vers, et de *parare,* préparer, arranger ; 1486, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 3, 1789, Brunot ; sens 4, 1690, Boursault ; sens 5, 1607, Maupas ; sens 6, XXe s.). **1.** Qui a un pouvoir de prescription absolue : *Un mot d'ordre impératif.* || **2.** En droit, se dit des lois, des dispositions qui contiennent une prescription formelle qu'il n'est pas permis d'éluder ni de négliger : *Aux dispositions impératives, on oppose les dispositions facultatives.* || **3.** *Mandat impératif,* obligation imposée par les électeurs à leurs représentants d'avoir à voter d'une manière déterminée sur certaines questions. || **4.** Qui a le caractère du commandement : *Un ton, un air impératif.* || **5.** En grammaire, qui appartient à l'impératif : *Le mode impératif, la forme impérative.* || **6.** Qui s'impose avec nécessité, avec urgence : *Un besoin impératif de vivres, de médicaments.*

• SYN. : **1** *exprès, formel ;* **4** *autoritaire, despotique, dominateur, impérieux, péremptoire, tranchant ;* **6** *pressant, urgent.*

◆ **impératif** n. m. (sens 1, début du XIIIe s., H. d'Andeli ; sens 2, 1801, Ch. Fr. de Villers [*impératif hypothétique,* 1931, Larousse] ; sens 3, 1904, R. Rolland ; sens 4, 1924, Montherlant). **1.** En grammaire, mode qui exprime la volonté ou le désir s'exerçant par le commandement, la défense, la prière et l'exhortation, le conseil et les souhaits. (V. art. spécial.) || **2.** *Impératif catégorique,* commandement de la morale qui a une nature absolue et qui provient d'une force intérieure inhérente à l'homme. || *Impératif hypothétique,* en philosophie, dans la morale de Kant, commandement lié à une condition pratique, à une fin. || **3.** Toute prescription morale : *Je n'admettais plus que morales particulières et présentant parfois des impératifs opposés* (Gide). || **4.** Nécessité absolue qui impose certaines actions, certaines attitudes : *Les impératifs de l'heure, du moment. C'est un impératif de sa politique auquel il ne se soustraira pas* (Mauriac).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'IMPÉRATIF

Le terme d'*impératif* désigne un mode dans les tableaux de conjugaison.

FORMES

Le paradigme de l'impératif comporte deux tiroirs : l'impératif présent et l'impératif passé.

I. L'IMPÉRATIF PRÉSENT

C'est le temps simple de l'impératif, qui n'a que trois personnes :

	2e pers. du sing.	1re pers. du plur.	2e pers. du plur.
Verbes du **1er groupe** :	*marche*	*marchons*	*marchez*
Verbes du **2e groupe** :	*finis*	*finissons*	*finissez*

Ces formes sont identiques à celles de l'indicatif pour le verbe *finir ;* elles n'en diffèrent au premier groupe qu'à la deuxième personne du singulier, qui n'a pas d'*-s ;* mais la différence est purement graphique, car l'*-s* de l'indicatif ne se prononce pas dans l'usage courant : *Tu march' avec précaution.* Un *-s* graphique et oral apparaît d'ailleurs à l'impératif quand il est suivi du complément conjoint *en* ou *y,* portant l'accent du groupe : *Plantes-en, Penses-y, Vas-y.*

Le pronom ou adverbe *en* ou *y* peut se rapporter à un nom complément d'objet : *Cherches-en les raisons ;* mais s'il se rapporte à un infinitif régi par le verbe à l'impératif, celui-ci ne prend pas l'*-s : Ose en parler, Va y vivre.*

L'*-s* disparaît également si le verbe est séparé de *en* par un pronom conjoint : *Donne-m'en, Parle-lui-en ;* la langue populaire use en ce cas des formes toniques *moi* et *toi* et remplace *en* par *zen : Donne-moi-zen, Tire-toi-zen tout seul.* Le cas ne se présente pas avec *y,* car la séquence *-m(e)/-t(e)/-l(e)/-la-/ -lui-/-leur-/ + y* n'est pas grammaticale (**Mène-m'y, *Introduis-l'y*) ; on entend, très rarement, des phrases comme : *Mène-moi-zy.*

Les verbes du **troisième groupe** ont en principe à l'impératif les mêmes formes qu'à l'indicatif présent :

> ***Prendre :*** *prends prenons prenez*
> ***Faire :*** *fais faisons faites.*

Font exception :

a) Les verbes en ***-ir,*** qui conjuguent l'indicatif présent comme *chanter :*

> *ouvre ouvrons ouvrez ;*

b) Le verbe ***vouloir,*** qui présente deux séries de formes :

> *veuille veuillons veuillez*
> *veux voulons voulez.*

La première série a une connotation de déférence, elle souhaite plus qu'elle ne commande :

> *Veuillez fermer la porte.*

La seconde est employée, au moins dans la langue courante, quand le verbe a son sens propre et que le locuteur exige un réel effort de l'allocutaire :

> *Faites un effort, voulez seulement* (Lamennais),

et dans la locution *en vouloir à quelqu'un,* signifiant « garder rancune » :

> *Ne m'en veux pas de fuir* (Hugo) ;

c) Le verbe ***savoir :***

> *sache sachons sachez ;*

d) Quelques verbes comme *devoir, pouvoir, valoir,* qui, en vertu de leur sens, sont inusités à l'impératif.

Les verbes ***être*** et ***avoir,*** au sens propre ou dans l'emploi d'auxiliaires, ont un impératif particulier :

> *sois soyons soyez*
> *aie ayons ayez.*

Toutes les deuxièmes personnes du singulier terminées par *-e* prennent un *-s* dans les mêmes conditions que *chante :*

> *ouvres-en une. Aies-en toujours sur toi.*

II. L'IMPÉRATIF PASSÉ

C'est le temps composé :

Verbes à auxiliaire *avoir :*

aie marché/fini ayons marché/fini ayez marché/fini.

Verbes à auxiliaire *être :*

sois parti soyons partis soyez partis.

UNITÉ DE L'IMPÉRATIF

Les formes de l'impératif ont un caractère formel externe commun : elles s'emploient sans sujet.

Charles Bally (*Linguistique générale et linguistique française,* § 288) veut inclure dans l'impératif les formes de subjonctif qui le suppléent à certaines personnes ; il donne pour « cohérent » le paradigme suivant :

> *que je meure ! meurs ! qu'il meure !*
> *mourons ! mourez ! qu'ils meurent !*

Il tient ces formes de subjonctif pour des variantes complémentaires de l'impératif traditionnellement dit, parce que *Meurs !* ne peut être remplacé par **Que tu meures !,* ni *Mourons !* par **Que nous mourions !, Mourez !* par **Que vous mouriez !*

D'un point de vue distributionnel, cette intégration est peu satisfaisante ; le subjonctif figure sans modification formelle

en proposition indépendante ou en proposition subordonnée ; comparer :

Qu'il meure ! Je souhaite qu'il meure.

Rien de tel pour l'impératif, qui doit, en proposition subordonnée, être remplacé par le subjonctif :

Meurs ! Je souhaites que tu meures.

On ne peut parler de variation complémentaire que si la valeur d'une forme n'est pas modifiée d'un contexte à l'autre ; doit-on penser avec Ch. Bally qu'il n'existe entre *Meurs !* et *Qu'il meure !* « aucune variation de valeur » ? L'exemple du verbe *mourir* est de nature trop particulière, et l'observation d'un plus grand nombre de cas conduit vite à une distinction sémantique assez nette.

— L'impératif proprement dit suppose un locuteur et un ou plusieurs allocutaires à qui est adressé l'ordre d'exécuter l'action : *Entrez.* Si le locuteur se met au nombre des agents, il use de la première personne du pluriel : *Entrons.* Dans tous les cas, l'impératif vise à faire naître chez un allocutaire la volonté d'exécuter l'action énoncée.

— Le subjonctif n'adresse pas directement un ordre à l'allocutaire ; il lui confie seulement un désir ou une volonté relatifs à un tiers, impliquant la demande d'une intervention de l'allocutaire dont les circonstances seules déterminent la nature : *Qu'il meure !* signifie *Pendez-le,* ou *Fusillez-le,* etc.

Il serait moins inexact de parler d'impératif pour une phrase comme *Qu'on le pende !* Mais il paraît encore plus juste de placer l'équivalence au niveau de la phrase et non du verbe : le pronom *on* est sujet de *pendre* au subjonctif.

Enfin, ces emplois du subjonctif, particulièrement à la première personne (*Que je meure !*) sont quelque peu étrangers à l'usage oral courant, et il ne paraît pas légitime de constituer un paradigme avec des formes empruntées à des registres différents.

L'IMPÉRATIF EST-IL UN MODE ?

A. Meillet affirmait que l'impératif en indo-européen ne constituait pas « un mode comparable au subjonctif et à l'optatif, qui ont des thèmes propres ; il exprime un commandement ferme et participe ainsi au sens affirmatif de l'indicatif, auquel il appartient pour la forme ». Gustave Guillaume, son élève, disait de l'impératif français qu'il est « un mode de parole » et non un mode de langue, vu qu'il emprunte sa flexion soit à l'indicatif, soit au subjonctif ; son trait le plus original était « de devoir la forme indicative ou subjonctive du verbe non pas à l'idée à travers laquelle on regarde ce verbe, mais à ce verbe lui-même » (*Temps et verbe,* 1929).

L'indicatif est employé dans les phrases impératives « pour autant qu'on sait exister chez le sujet à qui l'on s'adresse les pouvoirs indispensables à l'exécution de l'acte dont on réclame de lui l'exécution » :

Entre ! Marchons !

Le subjonctif est employé quand ce seuil de probabilité n'est pas atteint. Par exemple, on ne peut commander de *vouloir* ou de *savoir* à quelqu'un qui ne veut ni ne sait. *Pouvoir* peut être souhaité (*Puisses-tu*), non ordonné. « À qui n'est point, il ne saurait être commandé d'*être ;* à qui n'a point, d'*avoir* » (M. Molho, *Impératif, indicatif, subjonctif,* dans *le Français moderne,* juill. 1959).

Cette théorie appelle certaines réserves. Elle oublie que les formes de l'impératif ne se confondent pas toujours avec celles de l'indicatif ou du subjonctif ; comparer :

Impératif : *veuille veuillons veuillez*
Subjonctif : *veuilles voulions vouliez*

Impératif : *sache sachons sachez*
Subjonctif : *saches sachions sachiez.*

L'existence de formes particulières à l'impératif pour ces deux verbes suffit à fonder une classe morphologique où l'on rangera toutes les formes qui leur sont substituables ; comparer :

***Sache** ta leçon/**Apprends** ta leçon/*
***Repasse** ta leçon.*

D'autre part, la théorie s'applique mal dans le cas des verbes *être* et *avoir,* qui expriment très souvent des procès dépendant bel et bien de la volonté de l'allocutaire :

Sois poli ! Ayez deux témoins.

Si le choix du subjonctif ou de l'indicatif était un fait de parole, et non un fait de langue prédéterminé, il y aurait deux impératifs des verbes *être* et *avoir,* l'un emprunté au subjonctif, l'autre à l'indicatif, de sorte qu'on marquerait ces différences sémantiques, et que l'on opposerait par exemple *Sois intelligent* à **Es poli,* la seconde phrase seule mettant en jeu la volonté de l'allocutaire. Or, une opposition de cette sorte n'existe que pour le verbe *vouloir* (v. plus haut).

Enfin, si l'on définit le mode comme un système de tiroirs de distribution syntaxique identique, différant seulement par les indications temporelles et aspectuelles qu'ils se partagent, on voit mal l'intérêt d'intégrer à l'indicatif, mode de la précision temporelle par excellence, un impératif qui n'oppose, comme on va le voir, qu'un aspect extensif (accompli) à un aspect tensif, toute localisation absolue devant être tirée du contexte.

Une grammaire pragmatique a besoin de la classe « impératif », commode en syntaxe et suffisamment assise en morphologie.

STATUT SYNTAXIQUE

Un verbe à l'impératif n'a pas de sujet. L'action a pour agent le ou les allocutaire(s), avec la participation éventuelle du locuteur (*Entrons*) ou d'un ou plusieurs tiers :

Paul et toi, mariez-vous.

Dans cet exemple, les mots *Paul* et *toi* sont « en apostrophe », ils ne sont pas sujets ; et dans une phrase comme :

Venez tous les deux,

le groupe *tous les deux* n'est qu'une « apposition » au support inexprimé du verbe *venez.*

Le support peut être général, si l'allocutaire est l'ensemble des auditeurs ou lecteurs possibles :

***Fais** ce que tu dois.*
***Aimons** notre prochain.*
***Sifflez** en travaillant.*

Il arrive que, par figure, le locuteur (souvent rédacteur), feignant un dédoublement de sa personne, se donne un ordre à lui-même. Il use alors de la deuxième personne du singulier : *Lève-toi !,* ou de la première du pluriel :

Mettons-le en notre gibecière
(La Fontaine).

L'absence de sujet n'empêche pas que l'impératif soit toujours base d'une proposition, obligatoirement indépendante.

L'attribut introduit par un impératif s'accorde avec le support inexprimé :

*Soyons **amis,** Cinna.*
*Devenez **belle** pour 100 F.*

Le pronom conjoint complément, contrairement à l'usage général, est postposé et porte l'accent ; *me, te* deviennent *moi, toi :*

Regarde-moi. Tais-toi.

Le, les restent inchangés, mais l'*e* sourd du premier, étant accentué, n'est jamais élidé :

Jette-le à l'eau.

On a vu plus haut quelle répercussion peut avoir sur la forme de l'impératif la postposition des pronoms ou adverbes *en* et *y.* Lorsque ces mots devraient être séparés du verbe par un autre pronom conjoint, certaines séquences sont agrammaticales comme **Mène-m'y.* Le tableau à la page suivante indique les séquences licites :

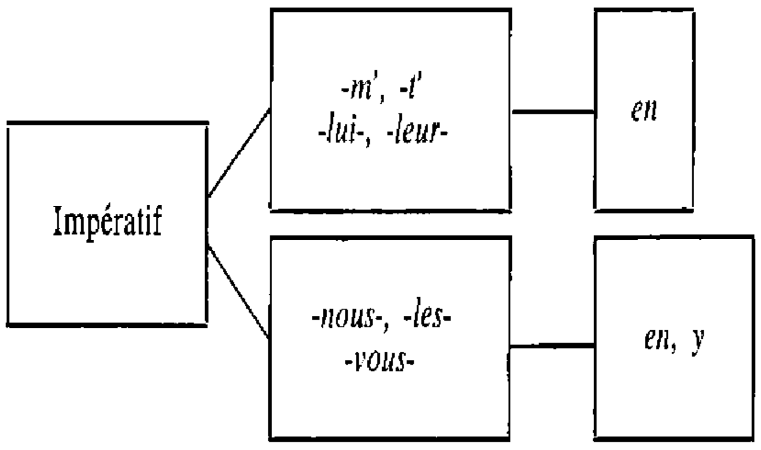

Ex. : *Parle-lui-en. Fiez-vous-y.*

Des phrases comme

> *Laisse-moi y réfléchir.*
> *Fais-m'y penser cet hiver* (J. Romains)

ne sont pas en contradiction avec ce tableau : le pronom *y* s'y trouve complément du verbe à l'infinitif régi, et non de l'impératif recteur. Les deux possibilités existent aussi avec *en*.

VALEUR MODALE

La fonction qui définit l'impératif réside dans sa valeur **modale :** il exprime à la fois l'idée d'une action et la volonté qu'elle soit exécutée par l'allocutaire ; il joint donc l'expression d'un *modus* à celle d'un *dictum* (v. MODALITÉ, art. spécial), et une phrase comme *Marche !* peut être paraphrasée : *Je veux cela, toi marcher.*

Le contenu sémantique du verbe et du contexte oblige souvent à interpréter l'ordre comme un souhait :

> *Crève donc !*

ou comme une prière :

> *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.*

Quand l'impératif est à la voix passive, il demande à l'allocutaire non plus d'être agent, mais d'être patient, ce qui implique une attitude de souhait plutôt que de commandement :

> *Soyez maudits tous deux* (Hugo) [c'est-à-dire : « Je vous maudis et souhaite que le destin vous traite en conséquence »].

Marqué de la négation *ne,* l'impératif exprime sans autre modification la défense :

> *Ne parle pas tant.*
> *Ne soyez pas ébloui.*
> *Oh ! n'insultez jamais une femme qui tombe !* (Hugo).

La modalité impérative peut exprimer par figure la « condition » dans une proposition indépendante suivie d'une autre, comme il apparaît dans les exemples donnés à l'article spécial CONDITION, et à l'article spécial COORDINATION, de ce dictionnaire :

> *Fais un pas, je t'assomme !* (Hugo).
> *Cherchez, vous trouverez.*

Moins connu, mais stylistiquement riche, est l'« impératif narratif » étudié en 1914 par Léo Spitzer :

> *Et puis je grimpe sur mon impériale, j'ouvre mon ombrelle et* ***fouette cocher !*** (Maupassant).
> *Il se met à beugler, à appeler au secours ; et* ***gueule, gueuleras-tu !*** *voilà tout le monde sur pied* (cité et commenté par Alf Lombard, *l'Infinitif de narration,* 1936).

Il s'agit moins là de syntagmes libres que de séquences phraséologiques liées à un sémantisme précis, comme dans le cas des « impératifs gérondiaux » (L. Spitzer) :

> *Vous habiller, pour vous, c'est enfiler,* ***va comme je te pousse,*** *une housse* (Gyp).

Dans sa fonction propre, l'impératif a deux variantes : le subjonctif et l'infinitif.

1° Le **subjonctif** apparaît, comme on l'a vu, aux personnes où l'impératif n'existe pas :

> *Fouille le mannequin, et que cela finisse* (Hugo).
> *Que je ne sois pas injuste, que je ne sois pas ingrat* (Duhamel).

2° L'**infinitif** est en quelque mesure sa variante écrite (v. INFINITIF, art. spécial) ; le médecin qui dit au malade ***Prenez*** *un comprimé avant chaque repas* écrit sur l'ordonnance ***Prendre*** *un comprimé avant chaque repas.* On lit dans les voitures de chemin de fer, à l'adresse de tous les voyageurs : ***Ne pas se pencher*** *au-dehors.*

Il existe des moyens d'atténuer la nuance impérative. Par exemple, alors qu'un Giton, au restaurant, demande d'une voix forte :

> *Donnez-moi la moutarde !,*

un Phédon s'exprime au conditionnel passé :

> *J'aurais voulu de la moutarde...*

Un employé des transports en commun commande à la première personne :

> *Dégageons le couloir !*

On connaît les formules de politesse épistolaire : *Veuillez avoir l'obligeance/Je me permets* (ou *Permettez-moi*) *de vous demander de (bien vouloir)* + infinitif.

Les auxiliaires *pouvoir* et *vouloir,* au conditionnel et à la forme interrogative, sont d'un usage fréquent : *Voudriez-vous fermer la porte ?*

Une tournure conditionnelle tempère aussi de doute l'expression d'un ordre : *Si vous vouliez bien vous taire...* La langue parlée use très couramment de l'adverbe *s'il vous plaît,* qui peut devenir impératif sans contexte, par le seul effet de la situation.

Au contraire, la nuance impérative est souvent appuyée par l'emploi du futur ou de la périphrase *aller* + infinitif, souvent remplacée par *vouloir* + infinitif à la forme interrogative :

> *Vous balaierez la chambre et le salon.*
> *Toi, tu vas te taire.*
> *Veux-tu te taire, polisson ?* (Musset, *Lorenzaccio*).

VALEUR TEMPORELLE

La valeur **temporelle** de l'impératif découle de sa valeur modale : l'action commandée ne peut être exécutée que dans l'avenir, indifféremment immédiat (*Entrez*) ou lointain (*Revenez dans dix ans*).

L'impératif dit « présent » est, par la force des choses, un « futur », même s'il s'agit d'un ordre valable pour tous les temps : *Aimez-vous les uns les autres.*

L'impératif dit « passé » ne peut avoir qu'une valeur d'aspect accompli dans l'avenir :

> *Soyez partis demain* (Hugo).

La valeur temporelle de l'infinitif de volonté est déterminée de la même façon par sa valeur modale : il situe l'action dans un avenir que le contexte seul peut limiter :

> *Prendre ces comprimés pendant trois jours.*

HISTORIQUE

I. FORMES

Le latin opposait primitivement un impératif futur à un impératif présent.

Dès l'époque classique, le premier ne survivait que dans des formules juridiques ; les langues romanes n'en ont pas trace.

Le second n'avait que la deuxième personne du singulier (*canta,* « chante ») et du pluriel (*cantate,* « chantez »), et ces deux formes étaient distinctes des formes homologues de l'indicatif (*cantas, cantatis*).

Au lieu de l'impératif, le latin pouvait user, avec une nuance de souhait, du subjonctif présent dont le paradigme était complet :

> *cantem, cantes, cantet, cantemus, cantetis, cantent* (« que je chante », etc.).

Aux formes de subjonctif remontent les formes romanes d'impératif des verbes *être, avoir, vouloir, savoir :* anc. franç. *seies, seiiens, seiiez* (du lat. vulgaire **sias, *siamus, *siatis*), *aies, aiiens, aiiez* (du lat. vulgaire **hayas, *hayamus, *hayatis*), *vueilles, voilliens, voilliez* (du lat. vulgaire **volyam, *volyamus, *volyatis*), *saches,*

sachiens, sachiez (du lat. *sapiam, sapiamus, sapiatis*).

Pour les autres verbes, la filiation du latin au français est discutée, non sur le point de la deuxième personne du singulier *chante,* où l'absence d'-*s* (*chant, dorm, vent*) fait reconnaître l'aboutissement des impératifs latins (*canta, dormi, vende*), mais en ce qui concerne les personnes du pluriel, qui se confondent dès les plus anciens textes avec les formes d'indicatif.

— La majorité des romanistes (comme Bourciez, *Éléments de linguistique romane,* § 288, *b*) enseignent que la Gaule a employé à la deuxième personne du pluriel les formes d'indicatif : ainsi s'explique le *-z* final (= *-ts*) de *chantez* (lat. *cantatis*) au lieu de **chantét (cantate).* La première personne du pluriel de l'indicatif, usitée dans des conditions contextuelles semblables, aurait été intégrée à l'impératif.

— Selon Pierre Fouché, il vaut mieux supposer l'addition, en Gaule, d'un *-s,* marque de pluriel, à *cantate,* d'où **cantates,* qui se serait confondu avec la forme d'indicatif **cantates,* aboutissement de *cantatis* au Vᵉ s.

— Selon L. Kukenheim (*Grammaire historique de la langue française, les parties du discours*), *chantons, chantez* sont empruntés en français même au subjonctif (où ce sont les formes régulières jusqu'en moyen français) sur le modèle des verbes *estre, aveir, voleir* et *saveir ;* mais cette explication ne convient pas au provençal, où l'impératif (*cantatz*) est semblable à l'indicatif et non au subjonctif (*cantetz*) ; elle ne convient même pas à des verbes français comme *prendre,* dont l'impératif *prenez* est semblable à l'indicatif et non au subjonctif (*preigniez*).

La première explication (emprunt pur et simple à l'indicatif) n'a rien d'invraisemblable et pourrait appuyer la thèse guillaumienne de l'impératif « mode de parole » si la seconde personne du singulier n'avait conservé l'opposition latine. L'emploi en latin vulgaire de l'indicatif pour l'impératif est d'ailleurs attesté (Väänänen, *Introduction au latin vulgaire,* § 308).

L'évolution ultérieure des formes consista en réfections analogiques de toutes sortes.

À la seconde personne du singulier, un -*s* analogique soit de l'indicatif, soit des impératifs comme *seies, aies,* soit des impératifs à -*s* radical comme *finis,* apparaît dès les plus anciens textes : *oz* (« écoute ») et *vas* dans la *Vie de saint Alexis.* Toutes les deuxièmes personnes non terminées par *-e* ont bientôt pris l'-*s :* on lit dans *les Miracles de Nostre-Dame* (XIVᵉ s.) *diz, fais, mes* (de *mettre*), etc., à côté de *di, fai, met,* etc. L'-*s* se généralisera dans le cours du XVIᵉ s., à quelques exceptions près (Vaugelas admet encore *voy, connoy, tien, vien* et *fuy*). L'-*s* analogique gagna même les impératifs du premier groupe en toute position : *devines, lesses, ostes* (Geoffroi de Paris, 1313), usage conservé de nos jours seulement devant *en* et *y* (v. plus haut).

Par une analogie inverse, les impératifs d'origine subjonctive *aies, soies, saches, vueilles* perdaient souvent l'-*s* final à partir du moyen français.

À la seconde personne du pluriel, les verbes dont le radical se terminait par une consonne palatale avaient la désinence *-iez :* jugiez. L'yod de la désinence disparut phonétiquement vers le XIVᵉ s. : *jugez.* Cependant, le subjonctif gardait la désinence *-iez,* se distinguant par là de l'indicatif : *que vous jugiez.* C'est alors que l'impératif de *savoir, sachiez,* devint *sachez* en se séparant du subjonctif. Parallèlement, *voilliez,* devenu *vueilliez* d'après *vueilles,* prenait la forme moderne *vueilliez, veuillez.*

Le même changement se fit à la première personne du pluriel, où la désinence *-iens* était remplacée par *-ions* comme au subjonctif : *sachons, veuillons.*

Des formes d'indicatif présent étaient parfois employées en ancien français pour *savoir* et *vouloir* en fonction d'impératif : *ses* (= sais), *veulx ;* elles ne se conserveront que pour *vouloir.*

II. EMPLOIS

• En ancien français, l'impératif est souvent précédé (quelquefois suivi) d'un pronom personnel apparemment sujet :

> *E ! reis celestes,* ***tu*** *nos i* ***fai*** *venir*
> (*Vie de saint Alexis,* 335).

> *Sire, par vostre pitié, ne* ***soffrez vos*** *mie que je isse de vostre servise*
> (*la Queste del saint Graal*).

Selon Damourette et Pichon (§ 1435), il s'agit là de pronoms en apostrophe et non de véritables sujets ; on peut en effet imaginer dans chacun de ces cas une intonation détachant le pronom, qu'aucune virgule ne pouvait marquer à cette époque ; un pronom comme *tu* pouvait être accentué.

Ce qui pousse à écarter l'idée de l'expression d'un sujet devant les formes d'impératif, c'est qu'aujourd'hui l'absence de sujet est dans la majorité des cas le seul trait formel opposant ce mode à l'indicatif. Or, il n'en était pas de même au Moyen Âge.

1° Beaucoup de verbes opposaient, à la deuxième personne du singulier, une forme d'impératif sans -*s* à une forme d'indicatif où l'-*s* était écrit et prononcé (*fais*).

2° L'expression du pronom sujet devant l'indicatif, jusqu'au XVIᵉ s., n'était nullement obligatoire.

3° À une époque où le subjonctif, sans la béquille *que,* exprimait couramment le souhait dans des phrases comme :

> *Deus li otreit seinte beneïçun*
> (*la Chanson de Roland,* 2245).

> *Chacun prenne sa place quand elles seront endormies*
> (*Cent Nouvelles nouvelles,* XVᵉ s.),

il n'y avait pas de différence entre ces phrases et celles qui se composaient d'un impératif de forme subjonctive précédé de *tu* ou *vous :*

> *Deus, dist Guillelmes, tu seies graciiez !*
> (*le Couronnement de Louis,* 1283).

L'expression du sujet devant l'impératif se maintint en fait jusqu'au XVIᵉ s., particulièrement dans les cas où l'impératif avait une forme propre, comme pour le verbe *faire,* dont Pals-grave écrivait l'impératif *fay* ou *fay tu,* et pour les verbes où il avait la forme subjonctive :

> *Tu sois le bienvenu sur ces vertes campagnes* (R. Garnier, *les Juives*).

• La forme du pronom conjoint complément d'un impératif était réglée en ancien français par la même loi générale que devant l'indicatif : la phrase médiévale ne pouvant commencer par un pronom complément atone, l'ordre **Me secorez* était exclu ; on disait alors :

— *Car* (ou *Or*) *me secorez,* en usant d'un adverbe à valeur injonctive qui assumait l'accent initial :

> *Dist Pinabel : « Tierri, car te recreiz »*
> (= reconnais-toi vaincu)
> (*la Chanson de Roland,* 3892)

— *Secorez moi (la Queste del saint Graal).*

Le pronom prend en postposition la forme tonique, parce qu'il porte l'accent, mais il apparaît aussi, surtout dans les textes picards, sous la forme atone, avec possibilité d'enclise :

> *Sire, fait-il, laissiez m(e) aler*
> (Gerbert de Montreuil).

C'était la règle à la troisième personne pour le pronom objet direct : *Prenez-le* (Philippe de Novare).

Cette loi rythmique réglera l'emploi des pronoms conjoints compléments jusqu'au XVIIe s. Si Rabelais peut écrire

Laissez ces pleurs et me aydez (Pantagruel),

c'est que la conjonction *et* suffisait à porter l'accent initial ; Molière écrira encore très régulièrement :

Ôte-toi de mes yeux, vilaine, et me laisse en repos.

Cette règle explique l'antéposition du pronom dans la défense, l'adverbe *ne* occupant la place initiale :

Hé ! pour Dieu, ne nous falés mie (le Garçon et l'Aveugle).

C'est seulement au cours du XVIIe s. que s'instaurera le système actuel, postposant le pronom complément de tout impératif à la forme positive, et continuant à l'antéposer devant la forme négative.

• L'indépendance est aujourd'hui un des caractères essentiels de l'impératif ; tel n'était pas toujours l'usage en ancien français, où un impératif pouvait intervenir — par anacoluthe — après un *que* de subordination :

Je te requier qu'en guerredon (= en faveur)
D'un de ces cierges me fai don
(G. de Coincy).

• L'impératif était doté dès l'ancien français de toutes ses valeurs modernes, y compris la valeur conditionnelle dans la juxtaposition de deux indépendantes :

Tolés le moi, si m'arés mort
[Si vous me l'enlevez, vous m'aurez tué] (Chr. de Troyes).

• La valeur temporelle de l'impératif français n'a jamais varié. C'est seulement à l'imitation des grammaires latines que les grammaires françaises médiévales distinguaient un impératif futur de l'impératif présent, d'ailleurs homonyme. Il est dit à l'article spécial CONJUGAISON comment Meigret rompit avec cette habitude et montra qu'il n'existait en français qu'un impératif, celui qu'on appelle présent, et qu'on devrait appeler futur.

• Dans l'ancienne langue, l'infinitif pouvait exprimer l'ordre et la défense (v. INFINITIF, art. spécial) :

Or del cerchier ! [Allons, cherchez !]
Ne m'ocirre tu pas (Chrétien de Troyes, *Erec*).

Cet emploi aussi se rencontre après *que :*

Garde que trop ne te haster (la Chastelaine de Vergi).

L'impression qu'on garde de ce survol historique est que l'impératif hésita longtemps en français entre le statut morphologicosyntaxique d'un « mode de la parole » empruntant ses formes et parfois ses constructions à l'indicatif et au subjonctif, et le statut d'un mode de langue autonome, garanti par quelques formes propres et syntaxiquement caractérisé par la fonction, unique en son genre, de base sans sujet d'une proposition obligatoirement indépendante. L'accession définitive à ce dernier statut n'est qu'un retour au système latin, dont le modèle, toujours connu et respecté, a pu régler l'évolution jusqu'au XVIIe s. ; mais il est probable qu'un besoin plus profond, inhérent aux langues humaines, a joué aussi son rôle.

impérativement [ɛ̃perativmɑ̃] adv. (de *impératif ;* 1584, Thevet). D'une manière impérative : *Le goût diabolique du théâtre prit impérativement le dessus* (Baudelaire).

imperator [ɛ̃peratɔr] n. m. (mot. lat., de *imperare,* commander ; XVIe s.). Titre décerné, dans la République romaine, par l'armée ou par le sénat à un général victorieux et porté jusqu'à son triomphe.

impératrice [ɛ̃peratris] n. f. (lat. *imperatrix, -tricis,* celle qui commande, fém. de *imperator,* celui qui commande, chef, général, empereur, de *imperatum,* supin de *imperare* [v. IMPÉRATIF] ; fin du XVe s. [a supplanté la forme plus pop. *empereriz,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens 1 ; sens 2, 1766, Voltaire ; sens 3, 1853, Ch. de Bernard). **1.** Femme d'un empereur : *L'impératrice Joséphine.* || **2.** Femme qui gouverne un empire : *Victoria fut impératrice des Indes. Catherine II, impératrice de Russie.* || **3.** *Fig.* Celle qui se donne une attitude de commandement ou une allure hautaine, altière : *Enfant aux airs d'impératrice* (Gautier).

imperceptibilité [ɛ̃pɛrsɛptibilite] n. f. (dér. savant de *imperceptible ;* 1836, Acad.). Caractère de ce qui est imperceptible : *L'imperceptibilité des infrasons.*

imperceptible [ɛ̃pɛrsɛptibl] adj. (lat. scolast. *imperceptibilis,* imperceptible, du lat. class. *imperceptus,* non perçu, qui échappe aux sens, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *perceptus,* part. passé de *percipere,* s'emparer de, recevoir, percevoir, éprouver, connaître, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *capere,* prendre, saisir ; 1377, Oresme, au sens 1 ; sens 2, XVIe s., puis v. 1662, Pascal ; sens 3, 1425, O. de La Haye). **1.** Qui n'est pas perceptible, qui échappe à nos sens : *Les microbes sont imperceptibles à l'œil. Les infra-sons et les ultra-sons sont imperceptibles à l'oreille.* || **2.** *Par exagér.* Qui est très petit, à peine perceptible : *Les cordes d'osier et le fil étaient les plus embarrassants. L'abbé de Buequog souleva quelques carreaux de la chambre, et parvint à établir une cachette imperceptible, pour y garder ces matériaux* (Nerval). *La gencive* [du lièvre], *naturellement fendue, eut un imperceptible tremblement qui découvrit ses incisives* (Jammes). *Et maintenant, éveillé, je reconnaissais un à un les bruits imperceptibles dont était fait le silence* (Camus). || **3.** *Fig.* Qui échappe à l'attention, à l'esprit : *La marche de la nature se fait par des degrés nuancés et souvent imperceptibles* (Buffon).

• SYN. : **1** *inaudible, invisible ;* **2** *faible, infime, insignifiant, léger, microscopique, minime, minuscule ;* **3** *insaisissable, insensible, subtil.*

imperceptiblement [ɛ̃pɛrsɛptibləmɑ̃] adv. (de *imperceptible ;* XIVe s., Godefroy, aux sens 1-2). **1.** De manière imperceptible : *Un grattement se faisait entendre imperceptiblement.* || **2.** Peu à peu, avec une lenteur, une progression imperceptible : *Nous changeons chaque jour imperceptiblement.*

imperdable [ɛ̃pɛrdabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *perdable ;* 1721, Trévoux). Que l'on ne peut perdre ; que l'on est sûr de gagner : *Procès, pari, partie imperdable.*

imperfectibilité [ɛ̃pɛrfɛktibilite] n. f. (dér. savant de *imperfectible ;* 1823, Boiste). Qualité de ce qui est imperfectible : *L'imperfectibilité de la nature humaine.*

imperfectible [ɛ̃pɛrfɛktibl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *perfectible ;* 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Que l'on ne peut perfectionner, améliorer : *L'état de société sous des dehors brillants était barbare et imperfectible* (Carrel). || **2.** Qui a atteint un degré de perfection que l'on ne saurait pousser plus loin : *Les offices s'y célèbrent avec une imperfectible pompe* (Huysmans).

imperfectif, ive [ɛ̃pɛrfɛktif, -iv] adj. et n. m. (de *im-* [var. de *in-*] et de *perfectif ;* 1931, Larousse). En linguistique, se dit de l'aspect du verbe qui exprime l'action envisagée dans son cours, dans sa durée, dans sa répétition : *En latin, « nosco » (« j'apprends à connaître ») est un imperfectif, par opposition au perfectif « novi » (« je sais »).*

imperfection [ɛ̃pɛrfɛksjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *imperfectio,* imperfection, du lat. class. *imperfectus* [v. IMPARFAIT] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *imperfectiun* [*imperfection,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], au sens 2 ; sens 1, XIVe s., *HLF* [XXV, 52], puis 1611, Cotgrave ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** *Class.* État de ce qui est inachevé : *N'est-ce pas un argument infaillible et très certain d'imperfection en ma connaissance, de ce qu'elle s'accroît peu à peu et qu'elle s'augmente par degrés ?* (Descartes). || **2.** État d'une personne ou d'une chose imparfaite : *Il pensait que le diable était mauvais sans l'être absolument et que son imperfection naturelle l'empêcherait toujours d'atteindre la perfection du mal* (France). *Il n'est point d'âme* [...] *qui puisse s'élever hors de l'imperfection humaine* (Lacretelle). *L'imperfection d'un ouvrage.* || **3.** Ce qui rend quelqu'un ou

quelque chose imparfait ; défaut : *Aucune imperfection ne dépare ce récit. Cette machine a des imperfections nombreuses.*
• SYN. : **2** *défectuosité, faiblesse, médiocrité, mesquinerie, petitesse* ; **3** *défaut, faute, malfaçon, tare.*

imperforation [ɛ̃pɛrfɔrasjɔ̃] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *perforation ;* 1611, Cotgrave). En pathologie, occlusion congénitale d'un orifice naturel : *Imperforation de l'anus.*

imperforé, e [ɛ̃pɛrfɔre] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *perforé,* part. passé de *perforer ;* 1748, La Mettrie). En pathologie, qui présente une occlusion anormale : *Anus imperforé.*

impérial, e, aux [ɛ̃perjal, -o] adj. (bas lat. *imperialis,* de l'empereur, impérial, du lat. class. *imperium,* commandement, ordre, autorité, pouvoir, gouvernement impérial, empire, dér. de *imperare* [v. IMPÉRATIF] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *emperial* et *imperial,* au sens 1 [*aigle impériale,* 1843, Th. Gautier ; *couronne impériale,* 1867, Littré ; *monnaies impériales,* 1873, Larousse — *impériales,* n. f., même sens, 1839, Acad.] ; sens 2, 1867, Littré [*villes impériales,* 1552, Paradin ; *diètes impériales,* 1867, Littré] ; sens 3, 1962, Larousse ; sens 4, 1867, Littré [*prune impériale,* 1636, Monet — *impériale,* n. f., même sens, 1600, O. de Serres ; *serge impériale,* 1705, d'après Savary des Bruslons, 1723 — *impériale,* n. f., même sens, 1765, *Encyclopédie ; eau impériale,* 1660, Retz ; *pierre impériale,* 1690, Furetière] ; sens 5, 1600, O. de Serres [*impériale,* n. f., même sens, 1660, Oudin]). **1.** Qui appartient, qui a trait à un empereur, à un empire : *Dignité impériale. Famille impériale. Garde impériale.* || *Aigle impériale,* aigle napoléonienne ; aigle à deux têtes de l'empire d'Autriche. || *Couronne impériale,* en héraldique, mitre abaissée que surmontent un globe et une croix. || *Monnaies impériales,* ou *impériales* n. f. pl., monnaies frappées sous les empereurs romains. || **2.** *Spécialem.* Qui appartenait à l'ancien Empire germanique. || *Villes impériales,* celles qui ne relevaient que de l'empereur. || *Diètes impériales,* assemblées des États de l'ancien empire d'Allemagne. || **3.** *Fig.* Qui a les manières, le ton d'un empereur, d'un souverain : *Un maintien impérial.* || **4.** *Fig.* Qui est supérieur aux autres par sa qualité : *Papyrus impérial.* || *Prune impériale,* ou *impériale* n. f., variété de grosse prune allongée, brune ou violette. || *Serge impériale,* ou *impériale* n. f., serge de laine fine. || Vx. *Eau impériale,* eau-de-vie distillée sur des herbes et des épices. || Vx. *Pierre impériale,* espèce d'opiat pour les dents. || **5.** Par anal. *Couronne impériale,* ou *impériale* n. f., espèce de fritillaire décorative, dont les fleurs, rouges, forment une couronne.

◆ **impériale** n. f. (sens 1, 1648, Brunot ; sens 2, 1873, Larousse [*comble en impériale, impérial,* 1867, Littré — *comble couvert en impériale,* même sens, 1676, Félibien] ; sens 3, 1589, Gay ; sens 4, 1702, *Maison académique* [« jeu de cartes où cette série était importante », 1545, *Ancien Théâtre françois*] ; sens 5 et 7, 1962, Larousse ; sens 6, 1830, Balzac). **1.** Étage supérieur d'un omnibus, d'un tramway, d'une voiture à voyageurs : *Degas* [...], *ne sachant que faire de ses soirées, avait imaginé de les passer, pendant la belle saison, sur les impériales des tramways ou des omnibus* (Valéry). *L'impériale de l'omnibus était maintenant presque déserte* (Duhamel). || **2.** Toiture de pavillon, au XVIe et au XVIIe s., dont la forme de dôme rappelait celle de la couronne impériale. || *Comble en impériale,* ou *impérial* n. m., sorte de dôme en forme de deux S joints par le haut. || **3.** Ciel de lit façonné en dôme. || **4.** En termes de jeux, série de l'as, du roi, de la dame et du valet de la même couleur. || Jeu de cartes où cette série était importante. || **5.** Grosse bouteille de vin contenant huit litres ou dix bouteilles ordinaires. || **6.** Barbiche en pointe dont la mode fut répandue par Napoléon III : *Il tirait et tordait nerveusement, sous une énorme moustache, un pinceau d'impériale grisonnante* (Gide). [On a dit aussi *barbe à l'impériale* (1842, Mozin).] || **7.** *Carrosse à l'impériale,* carrosse dont le toit était en forme de dôme.
◆ **impériaux** n. m. pl. (début du XIIIe s., *Guillaume de Dole,* écrit *emperiaus ; impériaux,* 1552, Paradin). *Les Impériaux,* nom des armées de l'empereur d'Allemagne, du XVIe s. à 1806.

impérialement [ɛ̃perjalmɑ̃] adv. (de *impérial ;* v. 1207, Villehardouin, écrit *imperialment ; impérialement,* début du XVIe s.). En souverain ; d'une manière impériale.

impérialisé, e [ɛ̃perjalize] adj. (dér. savant de *impérial ;* av. 1841, Chateaubriand). *Vx.* Qui est devenu partisan de l'Empereur : *De vieux menteurs impérialisés* (Chateaubriand).

1. impérialisme [ɛ̃perjalism] n. m. (angl. *imperialism,* état de ce qui fait partie d'un empire, de *imperial,* bas lat. *imperialis* [v. IMPÉRIAL] ; 1836, Acad., au sens de « pouvoir impérial » ; sens 1, 4 févr. 1880, *le Figaro* [*impérialisme démographique, religieux, culturel, économique,* XXe s.] ; sens 2, 1956, Romeuf ; sens 3, v. 1960). **1.** Politique visant à la réduction de peuples divers sous la dépendance économique, politique et culturelle d'un État dominant ; doctrine justifiant cette politique : *Pas de sécurité en Europe tant que ne sera pas déraciné l'impérialisme germain* (Martin du Gard). || *Impérialisme politique,* celui qui a pour mobiles l'ambition d'un chef conquérant ou l'occupation de points stratégiques. || *Impérialisme démographique,* conquête de débouchés pour une population trop dense. || *Impérialisme religieux,* celui qui cherche à propager une croyance : *L'expansion de l'islām à l'époque de Mahomet fut un impérialisme religieux.* || *Impérialisme culturel,* celui qui cherche à imposer une civilisation, une langue. || *Impérialisme économique,* celui qui recherche des matières premières et des débouchés commerciaux. || **2.** En termes marxistes, dernier stade du développement du capitalisme, caractérisé par la concentration des moyens de production entre les mains de monopoles. || **3.** Volonté d'expansion et de domination, collective ou individuelle : *L'impérialisme d'une école philosophique.*
• SYN. : **1** *colonialisme, expansionnisme.*

2. impérialisme [ɛ̃perjalism] n. m. (de *impérial ;* 1838, Acad.). Politique, doctrine des partisans du régime napoléonien sous la Restauration.

1. impérialiste [ɛ̃perjalist] adj. et n. (angl. *imperialist,* « partisan de l'impérialisme », dér. de *imperialism* [v. IMPÉRIALISME 1] ; 1893, *le Temps*). Partisan de l'impérialisme ; qui est relatif à l'impérialisme : *L'esprit impérialiste des grands États* (France). *Le seul objectif du prolétariat doit être la défaite de tous les gouvernements impérialistes, indistinctement* (Martin du Gard).

2. impérialiste [ɛ̃perjalist] adj. et n. (de *impérial ;* 1525, Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1823, Boiste). **1.** *Vx.* Aux XVIe et XVIIe s., partisan de l'empereur d'Allemagne. || **2.** Sous la Restauration, partisan d'un retour à l'Empire : *La joie fut générale dans les diverses opinions même parmi les Conventionnels, même parmi les impérialistes* (Chateaubriand).

impérieusement [ɛ̃perjøzmɑ̃] adv. (de *impérieux ;* 1512, J. Lemaire de Belges). D'une manière impérieuse : *Comme il portait une riche tunique et qu'il parlait impérieusement, l'esclave le fit entrer* (France).

impérieux, euse [ɛ̃perjø, -øz] adj. (lat. *imperiosus,* qui commande, dominateur, hautain, tyrannique, de *imperium* [v. IMPÉRIAL] ; v. 1420, A. Chartier, au sens 3 ; sens 1, 1640, N. Perrot d'Ablancourt ; sens 2, v. 1570, Carloix). **1.** *Vx.* Qui commande d'une façon qui n'admet ni la résistance ni la réplique : *Un prince impérieux. Une femme impérieuse.* || **2.** Qui marque le commandement, qui est propre au commandement : *Caractère, ton impérieux. Un style sentencieux, impérieux, d'allure brusque et forte, des effets à la Montesquieu* (Michelet). || **3.** À quoi on ne peut résister ; pressant : *Ébranler la foi* [...] *dans une telle crise, dans des besoins si impérieux* [...], *c'était une grande légèreté* (Michelet). *Un besoin, un désir impérieux. Céder à une nécessité impérieuse.*

• SYN. : **2** *autoritaire, cassant, péremptoire, tranchant ;* **3** *impératif, urgent.*

impérissable [ɛ̃perisabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *périssable ;* début du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, av. 1622, François de Sales). **1.** Qui ne peut périr, disparaître : *Tandis que tout change et périt dans la nature, la nature elle-même reste immuable et impérissable* (Marmontel). *Tout ce qui nous semble impérissable tend à la destruction ; une situation mondaine, tout comme autre chose, n'est pas créée une fois pour toutes* (Proust) ; et ironiq. : *La vieille madame Dutilleul, veuve impérissable de quatre maris...* (France). || **2.** Qui paraît devoir durer indéfiniment : *Ma pensée a vécu d'avance, | Et meurt avec une espérance | Plus impérissable que vous* (Lamartine). *Aussi ma mémoire reconnaissante a-t-elle gardé du jardin, de la fabrique et des platanes un impérissable souvenir* (Daudet).

• SYN. : **1** *éternel, immortel, indestructible, perpétuel, sempiternel* (fam.) ; **2** *durable, immuable, inaltérable, indéfectible.*

impérissablement [ɛ̃perisabləmɑ̃] adv. (de *impérissable ;* 1838, Acad.). D'une manière impérissable (peu usité) : *Et moi, moi, je grandis dans la splendeur des choses, | Impérissablement jeune, innocent et beau !* (Leconte de Lisle).

impéritie [ɛ̃perisi] n. f. (lat. *imperitia,* manque de connaissances, inexpérience, de *imperitus,* mal informé, inhabile, non connaisseur, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *peritus,* qui sait par expérience, qui s'y connaît, adroit ; XIVe s. [*impérice,* forme plus pop., 1395, Godefroy]). *Littér.* Incapacité d'une personne dans l'exercice de sa profession ou de sa fonction : *D'où vient la faute ? est-elle du prince élu ? est-elle de l'impéritie de ses ministres ?* (Chateaubriand). *Elle tâchait de laisser* [...] *à ses enfants des biens qu'aucune impéritie ne pourrait faire péricliter* (Balzac). *L'impéritie de nos chefs militaires vient aussi de ce que, en dehors de la guerre et tant qu'elle n'a pas lieu, leurs connaissances restent théoriques* (Gide).

imperium [ɛ̃perjɔm] n. m. (mot lat. [v. IMPÉRIAL] ; 1902, Larousse). La puissance publique, chez les Romains.

imperméabilimètre [ɛ̃pɛrmeabilimɛtr] n. m. (de *imperméabili[té]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1931, Larousse). Appareil servant à mesurer l'imperméabilité des tissus à l'eau.

imperméabilisation [ɛ̃pɛrmeabilizasjɔ̃] n. f. (de *imperméabiliser ;* 1867, Littré). Opération destinée à rendre imperméable un tissu ou une autre matière.

imperméabiliser [ɛ̃pɛrmeabilize] v. tr. (dér. savant de *imperméable ;* 1858, Legoarant). Rendre imperméable : *Imperméabiliser des cuirs, des papiers d'emballage. Des tissus, des vêtements imperméabilisés.*

imperméabilité [ɛ̃pɛrmeabilite] n. f. (dér. savant de *imperméable ;* 1779, Brunot, au sens 1 [en hydrologie, XXe s.] ; sens 2, 1865, Baudelaire). **1.** État, qualité de ce qui est imperméable : *L'imperméabilité d'un vêtement.* || *Spécialem.* En hydrologie, caractère d'une roche, d'une couche du sol ou du sous-sol qui laisse difficilement passer les eaux d'infiltration : *L'imperméabilité des sols argileux.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Insensibilité, incompréhension totale envers quelque chose : *L'imperméabilité du public à certains aspects de l'art moderne vient de son manque de préparation.*

imperméable [ɛ̃pɛrmeabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *perméable,* et non du bas lat. *impermeabilis,* qu'on ne peut traverser, pénétrer [de *in-,* préf. à valeur négative, et du lat. impér. *permeabilis,* qui peut être traversé, V. PERMÉABLE], attesté une seule fois, au VIe s. ; 1546, Rabelais, au sens de « qu'on ne peut connaître, comprendre » [en parlant d'une nation] ; sens 1, v. 1770, Buffon [aussi en hydrologie] ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, 1900, Bergson). **1.** Qui ne se laisse pas traverser par les liquides : *Le caoutchouc est imperméable à l'eau.* || *Spécialem.* En hydrologie, se dit des terrains qui n'absorbent pas les eaux de pluie et les retiennent en nappes ou les font s'écouler : *Une couche imperméable. Les terres glaises contiennent une matière grasse qui les rend imperméables* (Buffon). || **2.** Se dit des tissus et des vêtements qui ont subi un traitement spécial pour n'être pas traversés par l'eau, par la pluie : *Une toile imperméable. Un manteau imperméable.* || **3.** *Fig.* Qui est inaccessible à certains sentiments, fermé à certaines idées ou influences : *Imperméable à la pitié, à la musique, à la poésie. La révélation de son bonheur rendait François imperméable. Les paroles de sa mère glissaient sur lui sans l'atteindre, sans même qu'il les entendît* (Radiguet).

• SYN. : **1** *étanche, hermétique ;* **2** *caoutchouté, imperméabilisé ;* **3** *étranger, impénétrable, insensible, réfractaire, sourd.*

◆ n. m. (1908, Colette). Vêtement, manteau imperméable : *Il était coiffé d'une casquette, et portait, malgré la chaleur, un vieil imperméable jaune* (Martin du Gard).

• REM. On dit aussi familièrement, par abréviation, *un* IMPER (XXe s.).

impersonnalité [ɛ̃pɛrsɔnalite] n. f. (dér. savant de *impersonnel ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1865, Cl. Bernard ; sens 3, av. 1865, Proudhon). **1.** En grammaire, caractère du verbe ou de la phrase qui exprime une action impersonnelle. || **2.** Caractère de ce qui est impersonnel, de ce qui n'a pas les caractères d'une personne ou est exempt de toute marque individuelle : *Impersonnalité de la science, de la critique.* || **3.** Attitude, caractère d'une personne qui, volontairement, fait abstraction des traits marquants de sa personnalité : *L'impersonnalité du premier* [Signoret] *est si grande que ce que l'on admire ici, il semble que ce soit la langue française elle-même* (Gide). *Pour ma part, je le* [Bénard] *vénérais d'autant plus que sa fragilité nous séparait de lui* [...] *: nous le chérissions de loin parce qu'il avait, de son vivant, l'effacement des symboles. L'enfance est conformiste : nous lui étions reconnaissants de pousser la perfection jusqu'à l'impersonnalité* (Sartre).

• SYN. : **2** *objectivité.*

impersonnel, elle [ɛ̃pɛrsɔnɛl] adj. (bas lat. grammat. *impersonalis,* impersonnel, de *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. grammat. *personalis,* personnel, dér. du lat. class. *persona,* masque de l'acteur, rôle, caractère, personnage, et, en grammaire, « personne » ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *impersonal* [*impersonnel,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 [pour un verbe — *impersonnel,* n. m., « verbe impersonnel », 1606, Mas-set ; *modes impersonnels,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1833, Michelet ; sens 3, 1863, Renan [*raison impersonnelle,* 1844, F. Bouillier] ; sens 4, fin du XIXe s. ; sens 5, 1874, Barbey d'Aurevilly [pour une œuvre ou un genre littéraire, 1869, Lautréamont] ; sens 6, 1907, Larousse). **1.** En grammaire, qui exprime une action sans l'attribuer à un sujet déterminé : *Construction, tournure impersonnelle.* || *Verbe impersonnel,* ou *impersonnel* n. m., verbe qui ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier, avec un pronom neutre indéfini (*il, ce*), et à l'infinitif (rarement au participe). [V. aussi UNIPERSONNEL.] || *Modes impersonnels,* modes du verbe qui ne reçoivent pas de désinences indiquant les personnes : le participe, le gérondif et l'infinitif. [V. art. spécial.] || **2.** En philosophie, qui n'existe pas en tant que personne, qui n'a pas les caractères d'une personne : *Le Dieu des panthéistes est impersonnel. Oui ! le travail demanderait des comptes au capital, à ce dieu impersonnel* (Zola). || **3.** Qui n'appartient ou ne s'applique à personne en propre : *La loi est impersonnelle.* || *Raison impersonnelle,* en philosophie, thèse selon laquelle la raison, en tout homme, n'est que le reflet de la Raison universelle. || **4.** Qui fait abstraction des traits marquants de sa personnalité, de ses idées, de ses goûts personnels, pour atteindre à l'objectivité : *Ce poète impersonnel* [...] *qui a voulu taire son âme et qui, cachant son propre secret, rêva d'exprimer celui du monde* (France). *L'historien littéraire doit être aussi impersonnel qu'il peut l'être* (Faguet). || **5.** Qui est exempt de tout caractère personnel, individuel ; objectif, impartial : *Ton impersonnel. Jugement impersonnel.* || *Spécialem.* Se dit d'une œuvre ou d'un genre littéraire qui n'exprime rien de personnel et s'attache aux grands thèmes universels de la littérature : *La poésie personnelle a fait son temps de jongleries relatives et de*

contorsions contingentes. Reprenons le fil indestructible de la poésie impersonnelle (Lautréamont). || **6.** *Péjor.* Qui ne porte pas la marque d'une personnalité, qui manque d'originalité : *Style impersonnel. Écriture impersonnelle.*

impersonnellement [ɛ̃pɛrsɔnɛlmɑ̃] adv. (de *impersonnel ;* XVe s., Godefroy, écrit *impersonelement,* avec un sens peu clair ; écrit *impersonnellement,* au sens 1, 1606, Crespin ; sens 2, 1867, Littré). **1.** En grammaire, à la forme impersonnelle, avec une construction qui ne comporte pas l'expression de la personne : *Dans « il est interdit », le verbe « interdire » est employé impersonnellement.* || **2.** D'une manière impersonnelle, indépendante de la personne : *La raison juge impersonnellement.*

impertinemment [ɛ̃pɛrtinamɑ̃] adv. (de *impertinent ;* 1414, Premierfait, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Mal à propos, sottement ou contrairement aux bienséances : *Il vaut mieux se taire que de parler impertinemment* (Furetière, 1690). || **2.** De manière déplacée, irrespectueuse, insolente : *Cet enfant répond impertinemment à tous.*

impertinence [ɛ̃pɛrtinɑ̃s] n. f. (de *impertinent ;* v. 1460, Martial d'Auvergne, au sens 1 ; sens 2, 1555, J. Peletier du Mans ; sens 3, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens 4, 1678, La Fontaine ; sens 5, 1660, Molière). **1.** *Class.* Caractère de ce qui est contraire au bon sens ou choque par son inconvenance : *Il y a deux choses dans les erreurs* [touchant la religion] *: l'impiété, qui les rend horribles, et l'impertinence, qui les rend ridicules* (Pascal). *Le valet lui faisait comprendre à tous coups l'impertinence de ses propositions* (Molière). || **2.** *Class.* Parole ou action sotte, maladroite ou inconvenante : *C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de jugement pour se taire. Voilà le principe de toute impertinence* (La Bruyère). || **3.** Attitude d'une personne qui choque par l'audace effrontée de ses manières, l'insolence de ses propos : *Le ton qu'il adopte frise l'impertinence. Un huissier, l'impertinence même* (L. Halévy). || **4.** Caractère de ce qui est impertinent, volontairement choquant ou déplacé : *L'impertinence d'une réplique, d'une réflexion, d'un geste. Un écrit, un pamphlet d'une rare impertinence. Songez enfin au rôle de l'écrivain, à sa responsabilité, à son influence, et dites avec moi qu'un office humain de cette importance ne saurait, sans disgrâce et péril pour tous, s'abîmer dans l'impertinence et l'indignité* (Duhamel). || **5.** Parole ou action qui dénote une audace irrespectueuse, inconvenante : *Voici madame la duchesse Sanseverina* [...], *qui par-dessus le marché me dit des impertinences* (Stendhal). *Puis, après avoir débité mille impertinences, ils s'en allèrent* (France). *Sans relever l'impertinence, Léonie continua l'interrogatoire* (Queneau).

● SYN. : **3** *désinvolture, effronterie, impudence, irrespect, morgue, outrecuidance ;* **4** *audace, culot* (fam.), *hardiesse, inconvenance, incorrection, insolence, irrévérence, toupet* (fam.) ; **5** *impolitesse, moquerie, sarcasme.* — CONTR. : **3** *courtoisie, déférence, dignité, respect, tact ;* **4** *bienséance, convenance, correction, politesse ;* **5** *attention, égard, prévenance.*

impertinent, e [ɛ̃pɛrtinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. *impertinens, -entis,* qui n'a pas rapport à, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *pertinens, -entis,* part. prés. de *pertinere,* s'étendre jusqu'à, aboutir à, viser à, appartenir à, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *tenere,* tenir ; 1327, Isambert, au sens 1 [en termes de droit ; « qui n'est pas pertinent, qui ne se rapporte pas à ce dont il est question », 1377, Oresme] ; sens 2, 1564, Livet ; sens 3, 1707, Lesage). **1.** *Vx.* Qui n'est pas pertinent, qui ne se rapporte pas à ce dont il est question : *Toutes ces questions du temps et du lieu sont impertinentes à l'égard de Dieu* (Fénelon). || *Spécialem.* En termes de droit, qui ne se rapporte pas à la cause : *Fait, article impertinent.* || **2.** *Class.* Qui choque le bon sens, qui est extravagant, ridicule : *Cette raison, aussi impertinente que vous la voyez* [...], *satisfit la plupart des vieillards* (Retz). *Le savoir dans un fat devient impertinent* (Molière). || **3.** Se dit d'une action, d'une parole déplacée, volontairement irrespectueuse ou inconvenante : *Au lieu de les rebuter par mes manières impertinentes, j'ai eu le malheur de leur plaire* (Lesage). *Enfin, après lui, entrèrent deux jeunes gens* [...] *montrant une impertinente curiosité* (Mérimée).

● SYN. : **3** *choquant, déplacé, inconvenant, incorrect, irrévérencieux, malséant.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1622, Garasse ; sens 2, 1670, Molière). **1.** *Class.* Qui parle ou agit mal à propos, de façon sotte ou maladroite : *Nous appelons donc impertinent celui qui, par faute d'esprit, dit tout autre chose que ce qu'il devrait dire, qui s'égare en des choses extravagantes* (Garasse). *Nous espérons de vous voir bientôt ; ne nous trompez pas et ne faites point l'impertinente* (Ch. de Sévigné). || **2.** Qui oublie tout respect dans ses paroles ou ses actions, qui montre un aplomb ou une familiarité déplacés : *Un jeune homme impertinent. Une marquise donnant un coup d'éventail sur les doigts d'un impertinent* (Aymé).

● SYN. : **2** *cavalier, culotté* (fam.), *désinvolte, effronté, hardi, impudent, insolent, irrespectueux, malappris, sans-gêne.*

imperturbabilité [ɛ̃pɛrtyrbabilite] n. f. (dér. savant de *imperturbable ;* 1682, Bossuet). État, caractère d'une personne imperturbable, de ce qui est imperturbable : *Rien ne rebutait plus ma frémissante inquiétude que son imperturbabilité* (Gide).

● SYN. : *ataraxie, calme, flegme, impassibilité, placidité, sang-froid, sérénité.*

imperturbable [ɛ̃pɛrtyrbabl] adj. (bas lat. ecclés. *imperturbabilis,* qui ne peut être troublé, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *perturbare,* bouleverser [au pr. et au fig.], de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *turbare,* troubler, agiter [au pr. et au fig.], dér. de *turba,* mêlée, désordre, confusion ; 1403, *Internele Consolacion,* au sens 1 ; sens 2, 1486, Godefroy ; sens 3, 1848, Renan). **1.** Se dit d'une personne que rien ne peut troubler, émouvoir, ébranler : *En ces circonstances où tout le monde s'affole, il demeure imperturbable et garde tout son sang-froid.* || **2.** Qui témoigne d'une telle attitude ou disposition d'esprit : *Un sérieux imperturbable. Une confiance imperturbable. Il me prit tout à coup un tel ennui de son imperturbable froideur que je commençai la conversation en me plaignant de la vie que je menais* (Staël). *Quand la limite de la souffrance est débordée, la vertu la plus imperturbable se déconcerte* (Hugo). *Cette jeunesse, tous les soirs, fait sonner sur les trottoirs son imperturbable aplomb et le bout ferré de ses chaussures* (Camus). || **3.** *Littér.* Se dit d'une chose dont rien ne peut modifier ou infléchir le cours : *Vous qui apprenez à agir, ne poussez pas votre wagon, puisqu'il marche sans vous. Ne poussez pas le majestueux et imperturbable temps qui conduit tous les univers ensemble d'un instant à un autre instant* (Alain).

● SYN. : **1** *calme, flegmatique, froid, impassible, impavide, indifférent, insensible ;* **2** *détaché, implacable, inébranlable, olympien, placide, serein.*

imperturbablement [ɛ̃pɛrtyrbabləmɑ̃] adv. (de *imperturbable ;* 1548, *R. Ét. Rab.,* V, 165). D'une manière imperturbable, sans éprouver ou manifester aucun trouble : *La comtesse, résolue à n'ouvrir plus les lèvres* [...], *écoutait imperturbablement le faux prêtre dont peu à peu l'assurance s'affermissait* (Gide).

imperturbé, e [ɛ̃pɛrtyrbe] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *perturbé,* part. passé de *perturber ;* 1886, L. Bloy). Qui n'est l'objet d'aucun trouble : *Avec son calme imperturbé, il narre les « usages curieux », les « singulières anecdotes »* (Tailhade).

impesanteur [ɛ̃pəzɑ̃tœr] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *pesanteur ;* 1968, Larousse). Syn. de APESANTEUR.

impétigineux, euse [ɛ̃petiʒinø, -øz] adj. (bas lat. *impetiginosus,* dartreux, du lat. class. *impetigo, -ginis* [v. IMPÉTIGO] ; 1843, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Qui a les caractères de l'impétigo : *Ces croûtes ont un aspect impétigineux.* || **2.** Qui est atteint d'impétigo : *Un enfant impétigineux.*

impétiginisation [ɛ̃petiʒinizasjɔ̃] (dér. savant du lat. *impetigo, -ginis* [v. l'art. suiv.] ;

1931, Larousse). Infection, par les microbes de l'impétigo, de lésions cutanées préexistantes, par exemple d'eczéma.

impétigo [ɛ̃petigo] n. m. (lat. *impetigo, -ginis,* éruption cutanée, dartre, dér. de *impetere,* se jeter sur, fondre sur, attaquer, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *petere,* chercher à atteindre ; 1480, Lanfranc [*impetige,* forme francisée, 1492, Salicet]). Affection contagieuse de la peau, due au streptocoque ou au staphylocoque, caractérisée par l'éruption de pustules qui, en se desséchant, forment des croûtes épaisses. (Syn. fam. GOURME.)

• REM. On trouve chez Huysmans la forme ancienne IMPÉTIGINE (v. 1560, Paré), auj. inusitée : *Les vieux botanistes du* XVI*e siècle les appréciaient* [les ellébores], *disant qu'elles* [...] *guérissaient la grattelle, l'impétigine.*

impétrable [ɛ̃petrabl] adj. (lat. *impetrabilis,* qu'on peut obtenir, qui obtient facilement, de *impetrare* [v. IMPÉTRER] ; 1406, Douët d'Arcq). *Vx.* En droit, que l'on peut impétrer : *Bénéfice impétrable.*

impétrant, e [ɛ̃petrɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *impétrer ;* 1347, Isambert). Personne qui obtient de l'autorité compétente quelque chose qu'elle a sollicité, charge, titre, et en particulier diplôme : *Les diplômes universitaires portent la mention « signature de l'impétrant ».*

• SYN. : *bénéficiaire, titulaire.*

impétration [ɛ̃petrasjɔ̃] n. f. (lat. *impetratio,* action d'obtenir, de *impetratum,* supin de *impetrare* [v. l'art. suiv.] ; 1345, Godefroy). *Vx* ou *littér.* Action d'impétrer : *Impétration d'une grâce. Nulle prière, nulle pénitence, nul martyre n'ont une suffisante efficacité d'impétration pour obtenir cet inestimable joyau* (Bloy).

impétrer [ɛ̃petre] v. tr. (lat. *impetrare,* arriver à ses fins, obtenir, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *patrare,* accomplir, exécuter, achever, proprem. « prononcer le serment en qualité de *pater patratus* = chef des fétiaux », dér. de *pater, patris,* père, patricien, chef [des fétiaux] ; v. 1155, Wace, écrit *empetrer,* au sens de « réclamer, tâcher d'obtenir » ; écrit *impétrer,* au sens 1, 1268, Espinas [III, 383] ; sens 2, fin du XV^e s., Molinet). [Conj. **5 b.**] **1.** *Class.* Obtenir par une requête, une supplique : *Impétrer une charge* (Acad., 1694). *Cassius en est obligé* [de sa mort] *à l'esclave dont il l'impétra* (Cyrano). || **2.** *Class.* Dans la langue religieuse, obtenir : *Par l'efficace de notre prière, nous pouvons toucher le cœur de Dieu, et impétrer une grâce qui nous touche enfin nous-mêmes et nous ramène à Dieu* (Bourdaloue).

impétueusement [ɛ̃petɥøzmɑ̃] adv. (de *impétueux ;* v. 1361, Oresme). De façon impétueuse : *« Quel pays ! quel pays ! » s'écria enfin le préfet en se levant impétueusement* (Mérimée).

impétueux, euse [ɛ̃petɥø, -øz] adj. (bas lat. *impetuosus,* impétueux, violent, du lat. class. *impetus,* mouvement ou poussée en avant, élan, assaut, dér. de *impes, -petis,* mêmes sens, de *in-* et de *petere* [v. IMPÉTIGO] ; v. 1220, Coincy, au sens 1 [pour des animaux ou des personnes, 1671, Boileau] ; sens 2, milieu du XVI^e s., Amyot [substantiv., 1867, Littré ; pour les réactions d'un tel caractère, 1631, Corneille]). **1.** *Littér.* Qui est animé d'un mouvement violent et rapide : *Un vent impétueux sorti du couchant roule les nuages sur les nuages* (Chateaubriand). *L'Isar aujourd'hui était plus impétueuse, la Bavière avait respiré cette nuit et redonné à ses torrents un peu de pente* (Giraudoux). || Se dit aussi des animaux ou des personnes, ainsi que du mouvement qui les emporte : *Pressant déjà de l'éperon les flancs de son coursier impétueux* (France). *Le galop impétueux de son cheval l'empêchait de suivre nettement ses idées* (Mérimée). || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne qui a une nature fougueuse, des réactions violentes et passionnées : *L'impétueuse Électre* (Voltaire). *Lycas qui associe à une âme fière, hardie et impétueuse un esprit de réflexion et de profondeur* (Lanson). *Un orateur impétueux ;* et substantiv. : *C'est un impétueux.* || *Par extens.* Se dit aussi des réactions d'un tel caractère : *La douce chose, de couler ses jours dans le sein d'une tranquille amitié, à l'abri de l'orage des passions impétueuses* (Rousseau). *J'ai surpris des éclats de voix impétueux qui m'alarmaient* (Gide). *Ces élans qui, en montant à la lumière, sont d'autant plus impétueux qu'ils ont été plus longtemps comprimés* (Carco).

• SYN. : **1** *déchaîné, furieux, tumultueux, violent ; endiablé* (fam.), *enragé* (fam.), *fougueux ;* **2** *ardent, bouillant, emporté, exalté, explosif, pétulant, véhément, volcanique ; débridé, forcené, frénétique.* — CONTR. : **1** *calme, doux, léger, lent ; indolent, lambin* (fam.), *mou, nonchalant ;* **2** *apathique, flegmatique, placide, serein, tranquille.*

impétuosité [ɛ̃petɥozite] n. f. (bas lat. *impetuositas,* impétuosité, de *impetuosus* [v. l'art. précéd.] ; XIII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme). **1.** *Littér.* Caractère de ce qui est impétueux ; mouvement rapide et violent d'une chose ou d'un être animé : *Le docteur Fornerol entra dans la boutique avec l'impétuosité naturelle à cet infatigable visiteur des souffrances* (France). *[le vent] s'abattait parfois sur la forêt avec une telle impétuosité qu'il la bouleversait comme une mer* (M. de Guérin). *L'impétuosité d'un torrent. Un assaut conduit avec impétuosité.* || **2.** *Fig.* Caractère passionné d'une personne, vivacité extrême de ses réactions : *Ses Mémoires* [du cardinal de Retz], *écrits avec un air de grandeur, une impétuosité de génie, et une inégalité qui sont l'image de sa conduite* (Voltaire). *L'impétuosité de la jeunesse. Défendre sa cause avec impétuosité.*

• SYN. : **1** *frénésie, fureur, furie, rage, violence ;* **2** *ardeur, exaltation, flamme, fougue, pétulance, véhémence.* — CONTR. : **1** *calme, douceur, légèreté, lenteur, nonchalance ;* **2** *apathie, flegme, impassibilité, imperturbabilité, indolence, noblesse, placidité.*

impeuplé, e [ɛ̃pœple] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *peuplé ;* 1872, D. Stern). Qui n'est pas peuplé : *Des terres impeuplées.*

impie [ɛ̃pi] adj. et n. (lat. *impius,* qui manque aux devoirs de la piété, sacrilège, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *pius,* qui reconnaît et remplit ses devoirs envers les dieux, les parents, la patrie, etc., sacré, conforme à la piété, juste ; XV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1606, Crespin). **1.** Qui méprise, brave Dieu et la religion (dans la langue religieuse ou littéraire) : *Voulez-vous faire des impies et des hypocrites ? Montrez-vous fanatiques et intolérants* (Chateaubriand). *Je suis un incroyant, je ne serai jamais un impie* (Gide). || **2.** *Littér.* Qui méprise, outrage les valeurs traditionnelles, généralement respectées de tous : *Et ne crains-tu pas* [...] *qu'un rustre* [...] *ne lui fasse subir le même outrage qu'une jeune impie infligea, dit-on, à la Vénus des Cnidiens ?* (France).

• SYN. : **1** *antireligieux, athée, irréligieux.*

◆ adj. (sens 1, 1640, Corneille ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1669, Bossuet). **1.** *Littér.* Se dit de tout ce qui appartient à la personne impie : *Une bouche impie. Porter une main impie sur les objets du culte.* || **2.** *Littér.* Qui montre ou enseigne le mépris de la religion : *Proférer des paroles impies. Tu lis des livres impies, et bientôt tu en viendras à douter même de l'existence de Dieu* (Stendhal). *Cette sagesse impie, envenimée, | Du cerveau de Voltaire éclose tout armée* (Hugo). *Il se remit à flétrir les agissements impies de l'instituteur* (Zola). || **3.** *Littér.* Qui est marqué par l'impiété, l'irrespect, le mépris des valeurs : *Le poète, en des jours impies, | Vient préparer des jours meilleurs* (Hugo).

• SYN. : **2** *blasphémateur, profanateur, sacrilège.*

impiété [ɛ̃pjete] n. f. (lat. *impietas,* manquement aux devoirs envers les dieux, les parents, la patrie, etc., de *impius* [v. l'art. précéd.] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 3 [rare entre le XII^e s. et le début du XVII^e s.] ; sens 1, v. 1560, Bonivard ; sens 2, 1727, Voltaire ; sens 4, 1606, Crespin). **1.** *Littér.* Caractère, attitude d'une personne impie ; mépris pour les croyances religieuses : *On la mit sur le bûcher* [la Voisin], *assise et liée avec du fer* [...]. *Voilà la mort de M^me Voisin, célèbre par ses crimes et par son impiété* (Sévigné). *L'impiété des libertins et des grands seigneurs au* XVII*e siècle.* || **2.** Caractère de ce qui exprime le mépris pour les choses de la religion :

Deux choses arrêtaient la littérature à la date du XVIII^e siècle : l'impiété qu'elle tenait de Voltaire et de la Révolution, le despotisme dont elle frappait Bonaparte (Chateaubriand). || **3.** *Littér.* Acte ou parole impie : *Commettre des impiétés. Il s'ose nommer roi ! c'est une impiété* (Hugo). || **4.** *Vx* ou *littér.* Mépris des valeurs reçues (la morale, la justice, la famille, etc.), de ce qui est généralement respecté de tous : *L'impiété d'un fils ingrat. L'impiété envers ses parents.*

● SYN. : **1** *athéisme, irréligion ;* **3** *blasphème, profanation, sacrilège.*

impitié [ɛ̃pitje] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *pitié ;* 1527, Dassy). Manque de pitié. (Rare.)

impitoyabilité [ɛ̃pitwajabilite] n. f. (dér. savant de *impitoyable ;* 1870, Goncourt). Manque absolu de pitié (rare) : *Avec une sorte de colère, une impitoyabilité presque jalouse, prenant à tâche de l'abaisser, de la ravaler à l'avilissement et à l'amertume* (Goncourt).

impitoyable [ɛ̃pitwajabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *pitoyable ;* début du XVI^e s., J. Bouchet, écrit *impitoiable* [*impitoyable,* v. 1550, J. Du Bellay], au sens 1 [*être impitoyable à,* 1662, Corneille] ; sens 2, av. 1648, Voiture ; sens 3, 1606, Crespin [« qui marque un manque total d'indulgence », 1686, Bossuet] ; sens 4, av. 1622, François de Sales). **1.** Qui est inaccessible à la pitié, insensible à la souffrance d'autrui : *Je vois dans la Bible que cet être tout-puissant est impitoyable dans ses vengeances, et tu l'offenses sans doute quand tu lis les philosophes du XVIII^e siècle* (Stendhal). *Nous étions impitoyables. Il n'y avait qu'une seule sentence : la mort* (Cendrars) ; et par extens. : *Un cœur impitoyable.* || Class. et littér. *Être impitoyable à,* se montrer sans pitié pour, envers : *Pour M. le Coadjuteur, je vous avoue que je suis impitoyable à ses longues et cruelles froideurs* (Sévigné). *Il ne restait à Danton qu'à se montrer aussi impitoyable à sa propre mort qu'il l'avait été à celle de ses victimes, qu'à dresser son front plus haut que le coutelas suspendu : c'est ce qu'il fit* (Chateaubriand). || **2.** Qui manifeste une absence complète de compassion ou de sensibilité : *Un châtiment impitoyable. De tes concitoyens la rage impitoyable...* (Voltaire). || **3.** Qui est sans indulgence, ne fait grâce de rien : *Un critique impitoyable. Un observateur impitoyable des mœurs de son temps.* || *Par extens.* Qui marque un manque total d'indulgence : *Un regard, une ironie, une analyse impitoyable.* || **4.** *Littér.* Se dit des choses auxquelles on attribue une rigueur inflexible : *La pluie s'abat, serrée, impitoyable* (Taine). [L'atmosphère du Lapin agile] *formait écran entre nos sentiments et la dure, la cruelle, l'impitoyable réalité* (Carco). *Je pourrais parler des longues plaines de Silésie, impitoyables et ingrates* (Camus).

● SYN. : **1** *implacable, inexorable, inflexible, inhumain ; barbare, sauvage ;* **2** *intraitable, intransigeant, sévère, strict :* **3** *cruel, dur, féroce, rigoureux.*

impitoyablement [ɛ̃pitwajabləmɑ̃] adv. (de *impitoyable ;* 1558, Vaganay). De façon impitoyable : *Sanctionner impitoyablement une faute. L'éclat de la veilleuse fouillait impitoyablement son visage* (Martin du Gard).

implacabilité [ɛ̃plakabilite] n. f. (bas lat. *implacabilitas,* inflexibilité [du lat. class. *implacabilis,* v. l'art. suiv.], ou dér. savant du franç. *implacable ;* 1743, Brunot). *Littér.* Caractère implacable d'une personne, d'un sentiment, d'une action, etc. : *Une implacabilité trop monstrueuse* (Bourget).

implacable [ɛ̃plakabl] adj. (lat. *implacabilis,* implacable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *placabilis,* qui se laisse fléchir, qu'on peut apaiser, dér. de *placare,* calmer, adoucir ; fin du XV^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1642, Corneille ; sens 3, 1862, V. Hugo ; sens 4, 1669, Bossuet [« dont rien ne peut atténuer la rigueur ou modifier le caractère intangible », 1858, Th. Gautier]). **1.** *Littér.* Se dit d'une personne qui poursuit l'accomplissement d'un dessein avec une constance, une rigueur, une dureté que rien ne peut infléchir : *Un ennemi implacable. L'implacable enfant, | Preste et relevant | Ses jupes, | La rose au chapeau | Conduit son troupeau | De dupes...* (Verlaine). || **2.** *Littér.* Se dit des sentiments, des passions qui se manifestent avec une continuité, une violence qu'on ne peut modifier : *Le remords implacable | S'est fait ver du sépulcre et leur ronge le cœur* (Hugo). *Et seul, abandonné de tout le genre humain, | Dont je sentais sur moi l'implacable anathème...* (Sully Prudhomme). *Une haine implacable. Une jalousie implacable.* || **3.** Se dit des actions dépourvues d'humanité, de pitié, d'indulgence : *La répression fut brutale, implacable. Une guerre implacable.* || **4.** *Littér.* Se dit des choses dont il est impossible d'arrêter le cours, que l'on subit inéluctablement : *Un destin implacable. Un mal implacable. Elle ne sentait pas la paralysie implacable qui, malgré tout, la roidissait davantage chaque jour* (Zola). || *Spécialem.* Dont rien ne peut atténuer la rigueur ou modifier le caractère intangible : *Une logique implacable. Un raisonnement implacable. Sous la glace où calme il repose, | Oh ! qui pourra fondre ce cœur ! | Oh ! qui pourra mettre un ton rose | Dans cette implacable blancheur !* (Gautier). *Sur cette mer furieuse, muette et sans mouvement, le dévorant soleil du Sud verse sa flamme implacable et directe* (Maupassant). *Il semble que Lautréamont n'ait pu supporter la clarté froide et implacable où il faut durer pour vivre* (Camus).

● SYN. : **1** *impitoyable, inexorable, inflexible, intraitable, intransigeant, irréductible ;* **2** *acharné, âpre, déchaîné, farouche, forcené, inapaisable ;* **3** *atroce, barbare, cruel, dur, féroce ;* **4** *fatal, fatidique, imparable, inéluctable, inévitable, irrésistible ; brutal, rigoureux, sévère, strict, terrible.*

implacablement [ɛ̃plakabləmɑ̃] adv. (de *implacable ;* 1552, R. Estienne). De façon implacable : *Mener implacablement la répression d'un soulèvement. Au-dessus de la terre nue, | Le ciel, autre désert d'azur, | Où jamais ne flotte une nue, | S'étale implacablement pur* (Gautier).

implant [ɛ̃plɑ̃] n. m. (déverbal de *implanter ;* 1962, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1954, G. Maurel). **1.** Comprimé médicamenteux ou fragment de tissu destiné à une implantation. || **2.** *Implant dentaire,* appareil inséré sous la muqueuse gingivale, sur ou sous le périoste maxillaire, et destiné à servir de soutien à une prothèse.

implantation [ɛ̃plɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *implanter ;* 1541, Canappe, au sens 1 [en anatomie ; « disposition des bâtiments... dans une entreprise », 1962, Larousse] ; sens 2, 1962, Larousse [aussi « limite de la zone capillaire »] ; sens 3, 1957, Robert ; sens 4, 1962, Larousse). **1.** Action d'implanter ou de s'implanter ; résultat de cette action : *L'implantation des Chinois en Indonésie. L'implantation d'une industrie dans une région. L'implantation de cette coutume remonte au siècle dernier.* || *Spécialem.* Disposition des bâtiments, du matériel, des circuits de circulation, etc., dans une entreprise. || **2.** Manière dont les cheveux sont plantés. || Limite de la zone capillaire. || **3.** En thérapeutique, introduction sous la peau, par une petite intervention chirurgicale, d'un implant destiné à se résorber lentement : *Implantation hormonale.* || **4.** *Implantation dentaire,* intervention de chirurgie dentaire ayant pour objet de mettre en place un implant.

● SYN. : **1** *établissement, installation.*

implanté, e [ɛ̃plɑ̃te] n. et adj. (part. passé de *implanter ;* fin du XIX^e s.). Celui, celle qui s'est fixé en un lieu nouveau : *J'admire surtout combien ces implantés d'hier ont déjà pris l'amour du clocher, d'où découle nécessairement l'amour plus noble de la patrie* (Loti).

◆ **implanté** n. m. (1962, Larousse). Travail de postiche qui consiste à planter des cheveux un à un sur une soie imitant la peau.

implanter [ɛ̃plɑ̃te] v. tr. (de *im-* [var. de *in-*] et de *plante,* peut-être sous l'influence de l'ital. *impiantare,* placer, bas lat. *implantare,* planter dans, du lat. class. *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et *plantare,* planter, dér. de *planta,* plant, rejeton, plante ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1837, Balzac [dans la construction, 1931, Larousse] ; sens 3, 1842, Balzac ; sens 4,

1962, Larousse). **1.** Planter, fixer, insérer dans : *Certains végétaux implantent leurs racines à une profondeur considérable dans le sol.* || **2.** *Fam.* Établir quelqu'un ou quelque chose, de façon durable, en un lieu : *Ils rencontrèrent un mendigot solidement implanté sur le trottoir* (France). *Implanter des villages de vacances dans une région touristique, un complexe sidérurgique dans une région minière.* || *Spécialem.* Dans la construction, mettre en place, matériellement, le tracé d'un ouvrage. || **3.** *Fig.* et *fam.* Introduire et établir durablement en un milieu, dans l'esprit : *Implanter un usage dans une population. Des croyances implantées depuis des siècles.* || **4.** En chirurgie, pratiquer une implantation.

• SYN. : **2** *installer ;* **3** *ancrer, enraciner, introniser.*

◆ **s'implanter** v. pr. (1539, Canappe, au sens de « se fixer, adhérer à un corps sans en faire partie » ; sens 1, 1864, Fustel de Coulanges ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** *Fam.* Se fixer à demeure en un lieu, chez quelqu'un (quand il s'agit de personnes, a parfois une nuance péjor.) : *Il entretenait avec lui des rapports nécessaires, mais secouait son influence et ne le laissait pas s'implanter* (L. Descaves). || **2.** *Fig.* S'introduire, s'établir solidement : *Le parti a obtenu peu de voix dans les villes où il n'a pas réussi à s'implanter. Cette idée s'est implantée dans son esprit.*

• SYN. : **1** *s'incruster, s'installer ;* **2** *s'ancrer, s'enraciner.*

implexe [ɛ̃plɛks] adj. (lat. *implexus,* part. passé de *implectere,* entrelacer, mêler à, enlacer dans, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *plectere,* plier, fléchir, tourner, tresser ; 1660, Corneille, au sens 1 [pour un ouvrage dramatique comprenant reconnaissance et péripétie, 1752, Trévoux] ; sens 2, 1957, Robert). **1.** *Vx.* S'est dit des œuvres littéraires, et en particulier des œuvres dramatiques, dont l'intrigue est compliquée (terme d'ancienne rhétorique) : *C'est l'incommodité des pièces embarrassées qu'en termes de l'art on nomme implexes, par un mot emprunté du latin, telles que sont « Rodogune » et « Héraclius »* (Corneille). *Aristote divise les fables en simples et en implexes* (Marmontel). || *Spécialem.* S'est dit des ouvrages dramatiques comprenant reconnaissance et péripétie : *Je ne discuterai pas non plus si c'est une pièce du premier genre, simple et implexe : simple parce qu'elle n'a qu'une seule catastrophe, et implexe parce qu'elle a la reconnaissance avec la péripétie* (Voltaire). || **2.** En philosophie, se dit d'un concept qui n'est pas réduisible à un schème.

impliable [ɛ̃plijabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *pliable ;* av. 1622, François de Sales). Qui ne peut être plié, et, au *fig.,* qu'on ne peut faire plier : *Quel exemple de cet esprit impliable, dans chaque détail comme dans l'ensemble, le parti populaire aussi n'a-t-il pas donné ?* (Staël).

implication [ɛ̃plikasjɔ̃] n. f. (lat. *implicatio,* entrelacement, enchaînement, embarras, de *implicatum,* supin de *implicare* [v. IMPLIQUER] ; 1403, *Internele Consolacion,* au sens de « fait d'être embrouillé » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 3, 1931, Larousse [*implication matérielle,* 1968, Larousse] ; sens 4 et 5, 1962, Larousse ; sens 6, 28 sept. 1966, *le Figaro*). **1.** En droit, action d'impliquer quelqu'un dans une affaire ; état qui en résulte. || **2.** *Vx.* En logique ancienne, contradiction. || **3.** Relation existant entre deux choses, et telle que, si la première est posée, l'autre l'est aussi, soit en vertu d'une nécessité logique (notions, propositions), soit en vertu d'une nécessité d'expérience (phénomènes). || *Implication matérielle,* en logique moderne, liaison entre deux propositions (appelées *antécédent* et *conséquent*) par *si ... alors,* du type « s'il est vrai que A = B et B = C, alors A = C ». || **4.** En mathématiques, fait que la vérité d'une proposition entraîne celle d'une autre. || **5.** En linguistique, caractéristique modale, dans certains parlers bantous, exprimant que tel ou tel procès est impliqué dans l'énoncé du verbe. || **6.** Dans un sens général, ce qui est impliqué par quelque chose, ce qui en est une conséquence normale : *Toutes les implications du nouveau traité n'apparaîtront qu'au fur et à mesure de son application.*

implicite [ɛ̃plisit] adj. (lat. *implicitus,* une des formes du part. passé de *implicare* [v. IMPLIQUER] ; 1488, *Revue de philologie française* [XXXII, 81], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière [*volonté implicite,* 1867, Littré] ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Qui, sans être énoncé formellement, est virtuellement contenu dans un fait ou dans une proposition et en découle par voie de conséquence et de déduction : *Une condition implicite. La liberté est la condition implicite de la responsabilité morale.* || *Volonté implicite,* celle qu'on peut déduire des actes d'une personne, mais qui n'a pas été nettement exprimée. || **2.** *Foi implicite,* en théologie, se dit de la foi accordée sans examen, par obéissance ou par confiance, et qui ne cherche pas à analyser les dogmes auxquels il est demandé de croire : *Après plusieurs mois d'application, Julien avait encore l'air de penser : sa façon de remuer les yeux et de porter la bouche n'annonçait pas la foi implicite et prête à tout croire* (Stendhal). || **3.** *Proposition implicite,* en linguistique, s'est dit d'une proposition constituée par un seul mot, contenant sujet, verbe et prédicat, comme *Soit ! Bon ! Venez.*

• SYN. : **1** *sous-entendu, tacite.* — CONTR. : **1** *explicite, exprès, formel.*

implicitement [ɛ̃plisitmɑ̃] adv. (de *implicite ;* 1488, Vaganay, au sens de « en combinant avec d'autres actions » ; 1541, Calvin, au sens de « naïvement » ; sens actuel, 1690, Furetière). De façon implicite : *Cette proposition est contenue implicitement dans la lettre. Le conseil de guerre de Rennes, en condamnant un innocent, avait pour ainsi dire, implicitement, décrété l'ouverture de la chasse aux juifs* (L. Descaves).

• SYN. : *tacitement.* — CONTR. : *explicitement.*

impliqué, e [ɛ̃plike] adj. (part. passé de *impliquer ;* 1565, Th. de Bèze). *Class.* Enchevêtré, embrouillé : *Les preuves de Dieu métaphysiques sont si éloignées du raisonnement des hommes, et si impliquées, qu'elles frappent peu* (Pascal).

impliquer [ɛ̃plike] v. tr. (lat. *implicare,* plier dans, entortiller, envelopper, enlacer, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *plicare,* plier, replier, enrouler ; XIVᵉ s., en emploi absolu [v. ci-dessous] ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, 1802, Chateaubriand [*impliquer que,* milieu du XIXᵉ s., Baudelaire ; *impliquer contradiction,* 1377, Oresme ; *impliquer,* absol., même sens, XIVᵉ s., *Dict. général*]). **1.** Entraîner, engager quelqu'un dans une affaire fâcheuse ou périlleuse ; en particulier, mettre en cause dans une affaire judiciaire (souvent au passif) : *Impliquer quelqu'un dans une accusation. Il est impliqué dans un scandale financier. Tout le personnel se trouve impliqué dans la faillite de l'entreprise.* || **2.** Contenir en soi, faire supposer la vérité ou l'existence de quelque chose, soit comme une conséquence logique et nécessaire, soit comme un fait d'expérience (avec un sujet désignant une chose) : *La liberté de l'âme implique son immortalité* (Hugo). *Il* [Huysmans] *usait et abusait systématiquement des épithètes non impliquées par l'objet, mais suggérées par la circonstance* (Valéry). *L'âge du dauphin impliquait une longue régence* (A. Bailly). || *Impliquer que,* supposer, entraîner nécessairement que : *Ce que vous venez de dire implique que vous avez menti dans votre déclaration précédente.* || *Impliquer contradiction,* et, absol. et vx, *impliquer,* en parlant de deux idées, de deux faits, être contradictoires ou incompatibles : *Aimer ses enfants et les gâter avec excès, cela implique contradiction. Que peut requérir la demanderesse ? mariage à défaut de paiement ; les deux ensemble impliqueraient* (Beaumarchais).

• SYN. : **1** *compromettre, engager, mêler ;* **2** *comporter, comprendre, renfermer, signifier, vouloir dire.* — CONTR. : **2** *exclure.*

implorable [ɛ̃plɔrabl] adj. (lat. *implorabilis,* qu'on peut implorer [de *implorare,* v. IMPLORER], ou dér. du franç. *implorer ;* milieu du XVIᵉ s.). Que l'on peut implorer. (Peu usité.)

implorant, e [ɛ̃plɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *implorer ;* milieu du XVIIIᵉ s.). Qui implore ; qui marque ou exprime l'imploration : *Il vit dans la lumière du vaste abat-jour de dentelle l'angoisse de ce fier visage, la grâce implorante de ces beaux yeux de*

fauve mourant (Daudet). *Un ton implorant. Un geste implorant.*

• SYN. : *suppliant.*

implorateur, trice [ɛ̃plɔratœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *implorer ;* XVe s., Littré, puis 1606, Crespin). Qui implore. (Peu usité.)

imploration [ɛ̃plɔrasjɔ̃] n. f. (lat. *imploratio,* action d'implorer, invocation, de *imploratum,* supin de *implorare* [v. IMPLORER] ; début du XIVe s., écrit *imploracion* [*imploration,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s.). **1.** Action d'implorer : *La déchirante imploration de son regard* (Goncourt). *Des cierges d'imploration brûlaient au fond de l'abside* (Zola). *Quelques haillons de feuilles mortes les recouvraient encore* [les arbres], *qu'écartaient leurs branches pleines d'implorations et de menaces* (Mauriac). || **2.** *Autref.* Acte par lequel la justice ecclésiastique requérait l'aide du bras séculier pour faire exécuter les sentences de ses tribunaux.

• SYN. : **1** *adjuration, conjuration, prière, supplication.*

implorer [ɛ̃plɔre] v. tr. (lat. *implorare,* invoquer [avec des larmes], implorer, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *plorare,* crier en pleurant, se lamenter, déplorer ; fin du XIIIe s., au sens 2 ; sens 1, 1549, R. Estienne [au fig., 1820, Lamartine] ; sens 3, v. 1560, Bonivard). **1.** Supplier quelqu'un en faisant appel à sa pitié : *Implorer un juge. Ce sage en qui Dieu réside est l'égal de Dieu. Il doit non l'implorer, mais le contenir* (France) ; et au fig. : [Heures propices] *Assez de malheureux ici-bas vous implorent, | Coulez, coulez pour eux* (Lamartine). || **2.** Demander quelque chose instamment, en incitant à la pitié, à l'indulgence, à la bonté : *Implorer le pardon de quelqu'un. Il lui semblait que Corinne avait imploré, par ses regards, la protection d'un ami* (Staël). || **3.** *Autref.* En parlant de la justice ecclésiastique, requérir l'aide des juges séculiers pour l'exécution de ses sentences.

• SYN. : **1** *adjurer, conjurer, prier ;* **2** *mendier, quémander, quêter, solliciter.*

imploser [ɛ̃ploze] v. intr. (de *im-* [var. de *in-*] et de *[ex]ploser ;* 1962, Larousse). Faire implosion.

implosif, ive [ɛ̃plozif, -iv] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *[ex]plosif ;* 1931, Larousse). En phonétique, qui caractérise l'implosion.

◆ **implosive** n. f. (XXe s.). En phonétique, occlusive comportant une fermeture du canal vocal non suivie d'ouverture : *Dans « captif », le « p » est une implosive ; dans « aspirer », « p » est explosif.*

implosion [ɛ̃plozjɔ̃] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *[ex]plosion ;* 1916, F. de Saussure, au sens I ; sens II, 1, 1962, Larousse [en astronomie, 1968, Larousse] ; sens II, 2, 1962, Larousse).

I. En phonétique, première phase de l'émission d'une consonne occlusive : *Il y a dans toute occlusive trois temps à distinguer : une fermeture ou implosion, une tenue et une ouverture ou explosion* (Vendryes).

II. 1. Irruption brutale d'un fluide dans une enceinte qui se trouve à une pression beaucoup plus faible que la pression extérieure, et qui, de ce fait, est détruite : *L'implosion d'un poste de télévision.* || *Spécialem.* En astronomie, effondrement d'une masse gazeuse sous la pression de ses couches successives, lorsque ces dernières ne sont plus équilibrées par la pression interne. || **2.** Ensemble d'explosions combinées de façon à faire sentir leurs effets vers un centre.

imployable [ɛ̃plwajabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *ployable ;* av. 1559, J. Du Bellay, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Que l'on ne peut plier. (Rare.) || **2.** *Fig.* et *vx.* Qui ne se laisse pas fléchir : *Une âme forte et imployable* (Montaigne).

impluvium [ɛ̃plyvjɔm] n. m. (mot lat., du v. impers. *impluere,* pleuvoir dans ou sur, de *in-,* préf. marquant le mouvement de l'extérieur vers l'intérieur, et du v. impers. *pluere,* pleuvoir ; 1854, Nerval [« le bassin lui-même », 1873, Larousse]). Dans les maisons romaines, espace découvert, au milieu de l'atrium, où se trouvait un bassin destiné à recevoir les eaux de pluie. || Ce bassin lui-même : *J'ai trouvé d'antiques citernes et des impluviums* (Duhamel).

impolarisable [ɛ̃polarizabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *polariser ;* 1877, Littré). Qui ne peut être polarisé : *Pile impolarisable.*

impoli, e [ɛ̃pɔli] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *poli ;* v. 1380, *Aalma,* au sens de « peu orné » ; 1541, Calvin, au sens de « qui n'est pas lisse » ; sens 1, 1588, Montaigne ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** *Vx.* Qui manque de raffinement : *Les adversaires eux-mêmes se sentaient obligés d'y reconnaître par places* [dans l'*Augustinus*], *dans le style, un vif et un brillant qu'ils n'auraient pas attendu de cette plume, jusque-là inélégante et impolie, de Jansénius* (Sainte-Beuve). || **2.** Se dit de ce qui dénote un manque de politesse : *Un langage impoli. Des manières impolies. Il serait impoli de ne pas le prévenir que vous serez empêché.*

• SYN. : **2** *discourtois, impertinent, incorrect, insolent, irrespectueux.*

◆ adj. et n. (1679, Brunot). Qui manque de politesse, de courtoisie : *Être impoli à l'égard de quelqu'un, envers quelqu'un. Un enfant impoli ;* et substantiv. : *Un impoli, une impolie. Vous êtes un impoli.*

• SYN. : *malappris, mal élevé, mal embouché* (pop.), *malhonnête* (fam.), *malotru.*

impolicé, e [ɛ̃pɔlise] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *policé ;* 1840, Acad.). Dont les mœurs ne sont pas policées (peu usité) : *Préférant la société des Goths impolicés* (Gide).

impoliment [ɛ̃pɔlimɑ̃] adv. (de *impoli ;* 1761, J.-J. Rousseau). De manière impolie.

impolitesse [ɛ̃pɔlitɛs] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *politesse ;* 1647, Vaugelas, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1694, Boursault). **1.** Manque de politesse qui fait enfreindre les règles du savoir-vivre : *Répondre à quelqu'un avec impolitesse. Souvent, l'impolitesse vient de la timidité* (Janet). *Riquet franchit l'issue qui lui était ouverte et s'éloigna avec une tranquillité qui prenait presque un air d'impolitesse* (France). || **2.** Caractère de ce qui manifeste un manque de politesse : *L'impolitesse intolérable de ses propos. L'impolitesse de sa conduite.* || **3.** Manifestation d'impolitesse, faute contre le savoir-vivre : *Je ne peux plus tolérer ses impolitesses. Vous verrez des hommes mal élevés* [...] *se rendant coupables d'une impolitesse envers une vieille femme* (Balzac).

• SYN. : **1** *grossièreté, impertinence, incivilité, insolence, irrespect ;* **2** *inconvenance, incorrection ;* **3** *goujaterie, impertinence, insolence, muflerie* (fam.).

1. impolitique [ɛ̃pɔlitik] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *politique,* adj. ; 1738, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Contraire à la bonne politique d'un État : *La guerre d'Amérique en 1779, impolitique pour la France, toujours dupe de sa générosité, fut utile à l'espèce humaine* (Chateaubriand). *Le peuple, en partie victime de leurs conseils impolitiques* (Renan). || **2.** Qui manque d'habileté, d'opportunité, eu égard aux circonstances ou aux intérêts d'une personne : *Celui-ci* [...] *se demandait pourquoi une démarche si désespérée, une insistance à ce point maladroite et impolitique* (Zola). *Demander de l'argent dès son entrée à Saint-Chinian parut à l'abbé Courbezon la chose la plus impolitique du monde* (Fabre).

• SYN. : **2** *inhabile, inopportun, maladroit, malavisé, malvenu.*

2. impolitique [ɛ̃pɔlitik] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *politique,* n. f. ; 1787, Féraud). Caractère de ce qui est contraire à une bonne politique (rare) : *En vain une funeste expérience nous a-t-elle enfin ouvert les yeux sur l'impolitique et l'extravagance des systèmes guerriers* (Mirabeau).

impollu, e [ɛ̃pɔly] adj. (lat. *impollutus,* non souillé, non violé, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *pollutus,* part. passé de *polluere,* mouiller, salir, souiller, de *por-,* préf. marquant la progression, et de *luere,* laver, baigner ; v. 1460, G. Chastellain). *Class.* et *littér.* Qui est sans souillure : *Je saurai conserver, d'une âme résolue, | À l'époux sans macule une épouse impollue* (Corneille). *La main pure immolant la victime impollue* (Heredia).

impondérabilité [ɛ̃pɔ̃derabilite] n. f. (dér. savant de *impondérable ;* 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** En physique, caractère de ce qui est impondérable : *L'impondérabilité de la lumière.* || **2.** *État d'impondérabilité,* état des organismes soustraits à l'action de la pesanteur : *L'état d'impondérabilité prolongé n'a pas affecté de façon sensible les facultés des cosmonautes.*

• REM. Au sens 2, on dit plutôt APESANTEUR.

impondérable [ɛ̃pɔ̃derabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *pondérable ;* 1795, *Journ. des Mines* [IX, 63], au sens 1 [*fluides impondérables,* 1841, Balzac] ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Qui n'a pas de poids décelable par les balances les plus sensibles : *Une substance impondérable.* || Vx. *Fluides impondérables,* l'électricité, la chaleur, la lumière, le magnétisme. || **2.** Qui est si léger qu'on peut à peine lui attribuer une nature matérielle : *Une poussière impondérable.*

• SYN. : **2** *aérien, immatériel, impalpable.*

◆ adj. et n. m. (début du XXᵉ s.). Se dit de ce qui suffit à déterminer un résultat, mais dont le rôle est occulte, et dont il est impossible de prévoir ni d'évaluer l'effet : *D'autres facteurs impondérables et soudainement accumulés avaient dû emporter l'extravagante détermination* (Martin du Gard). *De l'imperceptible, de l'impalpable, de l'impondérable elle* [la Nature] *a tiré le vaste monde accessible à nos sens* (France). *Les impondérables de la chance, de la politique.*

impondéré, e [ɛ̃pɔ̃dere] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *pondéré ;* 1840, Lamennais, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Qui n'a pas de poids (rare) : *Une petite ombre falote, légère, impondérée* (Daudet). || **2.** Qui manque de pondération. (Rare.)

impopulaire [ɛ̃pɔpylɛr] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *populaire ;* 1780, Beaumarchais, au sens 1 ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Qui n'a pas la faveur du peuple : *Un ministre impopulaire. Gouvernement impopulaire. Des décrets impopulaires.* || **2.** Qui n'est pas aimé dans son milieu : *Son attitude hautaine le rendit vite impopulaire parmi ses collègues.*

impopularité [ɛ̃pɔpylarite] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *popularité ;* 1780, Beaumarchais). Caractère des personnes ou des choses qui sont impopulaires : *Les robespierristes n'auraient voté contre qu'en affrontant une extrême impopularité* (Michelet).

1. importable [ɛ̃pɔrtabl] adj. (de *importer* 1 ; 1802, Flick). Qu'il est permis d'importer (rare) : *Des marchandises importables.*

2. importable [ɛ̃pɔrtabl] adj. (bas lat. *importabilis,* qu'on ne peut porter, insupportable, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et du bas lat. *portabilis,* supportable, dér. du lat. class. *portare,* porter, transporter ; XIIIᵉ s., *Hystore Job,* au sens de « qu'on ne peut pas supporter » ; 1636, Monet, au sens de « trop pesant pour être porté » [de *im-*, var. de *in-*, et de *portable*] ; sens actuel [de *im-* et de *portable*], XXᵉ s.). *Fam.* Se dit d'un vêtement qu'on ne peut pas ou qu'on ne peut plus porter : *Cette veste est démodée, elle est importable.*

• SYN. : *immettable.*

importance [ɛ̃pɔrtɑ̃s] n. f. (ital. *importanza,* importance, de *importare* [v. IMPORTER 2] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 [*mettre de l'importance à,* 1873, Larousse — *attacher...,* av. 1783, d'Alembert ; *l'importance est de,* 1660, Retz — *l'importance est à,* même sens, début du XVIIᵉ s., Malherbe] ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1662, Corneille ; sens 5, 1772, Voltaire). **1.** Caractère de ce qui importe par sa valeur, par son intérêt, par son rôle : *Les événements arrivés sous le ministère dont j'ai fait partie ont une importance qui le lie à la fortune commune de la France* (Chateaubriand). *Cet homme avait connu de bonne heure l'importance de ce qu'on pourrait nommer la plasticité humaine* (Valéry). || *Mettre, attacher de l'importance à quelque chose,* le considérer comme étant important. || Class. *L'importance est de,* ce qui est important c'est de ; l'important est de : *L'importance, Messieurs, est de bien choisir un chef* (Fléchier). || **2.** Caractère de ce qui est considérable par la force, le nombre ou la quantité : *Une agglomération de petite importance. Les entreprises de petite et moyenne importance. On a exagéré l'importance des troupes ennemies.* || **3.** Place que l'on fait à quelque chose dans son esprit : *Donner trop d'importance aux petites choses et pas assez aux grandes.* || **4.** Autorité, influence que confère un rang élevé dans la société, un talent reconnu, un poste qui implique des responsabilités : *Il se donne par ses manières une importance qu'il n'a pas. Prendre un air d'importance.* || **5.** *Péjor.* Suffisance de celui qui cherche à se faire valoir par un air d'autorité : *L'importance est la fausse grandeur de l'infériorité* (Lamartine). *Comme il parlait haut, il fut vite entendu. Après avoir toussé avec importance, il poursuivit* (France).

• SYN. : **1** *étendue, grandeur, gravité, intérêt, portée, valeur ;* **2** *force, taille ;* **3** *poids ;* **4** *ascendant, crédit, prestige ;* **5** *fatuité, ostentation, outrecuidance, suffisance, vanité.*

◆ **D'importance, de grande, de première importance** loc. adj. (v. 1460, G. Chastellain [*faire l'homme d'importance,* 1659, Molière]). Important, considérable : *Que ceux qui veulent apprendre une nouvelle d'importance m'apportent ici premièrement un verre de vin frais* (Musset). *Le proconsul demande si l'affaire était de grande importance* (France). || *Faire l'homme d'importance,* se comporter comme un homme influent, prendre des airs d'autorité.

◆ **D'importance** loc. adv. (1636, Corneille). *Littér.* Beaucoup, très fort (vieilli, mais se dit encore par plaisanterie) : *Si je prends un bâton, je vous rosserai d'importance* (Molière).

important, e [ɛ̃pɔrtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (ital. *importante,* important, de *importare* [v. IMPORTER 2] ; fin du XVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné ; sens 4, av. 1742, Massillon). **1.** Qui a une valeur, un intérêt, un rôle considérable : *Une décision importante. Un discours important. Avoir un poste important. Les deux premiers* [Evangiles] *sont surtout importants en ce qu'ils étaient rédigés en araméen, comme les Logia de Matthieu* (Renan). *Elle* [la déposition] *émane d'un homme éminent dont le témoignage est, à mon sens, important, capital, décisif* (France). || **2.** Qui est considérable par ses proportions, sa quantité : *Une importante somme d'argent. L'ennemi a fait des progrès importants. Prendre une avance importante sur le programme qu'on s'est fixé.* || **3.** Se dit d'une personne qui a une haute situation, qui joue un rôle considérable dans la société : *Il y aura toujours des écrivains ambitieux, non sans talent, mais furieusement pressés d'être importants, d'être loués, d'être aimés* (Alain). *Dans son village, à mesure qu'il en devenait l'homme important, il avait à reprendre de plus près ses habitudes médiocres* (Giraudoux). || **4.** *Péjor.* Se dit du ton, des manières qui témoignent une prétention à paraître plus qu'on n'est : *Se donner des airs importants.*

• SYN. : **1** *capital, élevé, éminent, essentiel, fondamental, grave, haut, marquant, primordial, sérieux, supérieur, vital ;* **2** *appréciable, fort, grand, gros, impressionnant ;* **3** *célèbre, connu, considérable ; illustre, influent, notable, puissant, renommé ;* **4** *avantageux, fat, outrecuidant, prétentieux, puant* (fam.), *suffisant.* — CONTR. : **1** *accessoire, futile, inutile, secondaire, subalterne ;* **2** *dérisoire, insignifiant, léger, médiocre, mesquin, minime, négligeable ;* **3** *inconnu, méconnu, modeste, obscur ;* **4** *humble, modeste, timide.*

◆ n. (1651, Scarron). Celui qui affecte d'être plus considérable qu'il n'est en réalité : *Il y avait aussi les importants, qui priaient le visiteur de laisser une note résumant son cas et qui l'informaient qu'ils statueraient sur ce cas* (Camus). *Une femme qui fait l'importante.*

• SYN. : *bêcheur* (fam.), *crâneur* (fam.), *fat, plastronneur* (fam.), *poseur* (fam.), *prétentieux.*

◆ **important** n. m. (1792, Beaumarchais). *L'important,* ce qui importe avant tout, le point essentiel : *L'important est que vous*

fassiez des progrès rapides. Beaucoup disent que l'important est d'avancer ; je crois plutôt que l'important est de ne pas reculer (Alain).

importateur, trice [ɛ̃pɔrtatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *importer* 1 ; 1756, V. de Mirabeau). Qui fait des importations, qui importe : *Un pays importateur. Un gros importateur de café. Les communistes n'avaient pas assez d'argent pour acheter des armes aux importateurs clandestins* (Malraux).

● CONTR. : *exportateur.*

importation [ɛ̃pɔrtasjɔ̃] n. f. (angl. *importation,* action d'importer, les marchandises importées, transport, de *to import* [v. IMPORTER 1] ; 1734, Brunot, au sens 1 [« action d'introduire... une race animale », 1867, Littré — « ... une espèce végétale », 1957, Robert] ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 28 sept. 1770, Voltaire). **1.** Action d'importer, de faire entrer dans un pays des produits de l'étranger : *Importation d'objets manufacturés. Des articles d'importation. Deuxièmement, donc, le ministre a fait accorder, séance tenante, une licence d'importation pour trois cents tonnes de réfrigérateurs* (Duhamel). || *Spécialem.* Action d'introduire dans un pays, dans une région, une race animale ou une espèce végétale : *L'importation d'étalons pour l'amélioration d'une race chevaline. L'importation du tabac au XVIe s.* || **2.** Introduction d'une maladie contagieuse qui sévit à l'étranger : *L'importation de la peste bubonique en France au Moyen Âge.* || **3.** *Fig.* Action d'introduire quelque chose d'étranger, de l'adopter : *L'importation d'une mode vestimentaire. L'importation d'un mot étranger. Il me paraît qu'on maltraite un peu en France les pensées et les bourses ; on craint l'exportation du blé et l'importation des idées* (Voltaire).

● SYN. : **3** *adoption, implantation, introduction.* — CONTR. : **1** *exportation.*

◆ **importations** n. f. pl. (1772, Raynal). Ce qui est importé : *La balance des exportations et des importations. La réduction des importations ;* et au fig. : *Certains anglicismes sont des importations éphémères.*

1. importer [ɛ̃pɔrte] v. tr. (lat. *importare,* porter dans, importer, apporter, susciter, attirer, de *in-,* préf. marquant le mouvement de l'extérieur vers l'intérieur, et de *portare,* porter, transporter ; 1382, L. Gauthier [p. 267], au sens de « mettre [une certaine somme] dans une entreprise commerciale commune » ; sens 1, 1396, Barbier [sens repris au milieu du XVIe s. par l'angl. *to import,* mot lui-même empr. par le franç. en 1669, J.-B. Colbert ; « introduire dans un pays une race animale... », XXe s. — « ... une espèce végétale... », 1893, *Dict. général]* ; sens 2, 1867, Littré [au fig., 1801, Mercier]). **1.** Faire entrer dans un pays des produits de l'étranger : *Importer des matières premières et exporter des produits manufacturés. Les droits de douane s'ajoutent au prix des produits importés ;* et absol. : *Importer en franchise, en contrebande.* || *Spécialem.* Introduire dans un pays une race animale ou une espèce végétale avec l'intention de les y acclimater : *C'est un eucalyptus ; un arbre importé d'Australie* (Gide). || **2.** Faire passer, volontairement ou non, d'un pays à l'autre quelque chose qui s'y maintient ou s'y développe : *Voyageurs qui ont importé la peste en Europe.* || *Fig.* Introduire, faire adopter quelque chose d'étranger : *Importer une mode, une danse. Les légions romaines importèrent le latin en Gaule. Mme Typhaine importait à Provins les grandes façons de Paris* (Balzac). *Le langage lui-même, quel que soit celui que l'on adopte, ne peut-il* [...] *importer que de l'erreur dans nos esprits* (Valéry).

● SYN. : **2** *amener, apporter, rapporter ; impatroniser, implanter, introniser.* — CONTR. : **1** *exporter.*

2. importer [ɛ̃pɔrte] v. tr. ind. [à] ou intr. (ital. *importare,* être d'importance, lat. *importare,* susciter, causer [v. l'art. précéd.] ; 1345, Godefroy, comme v. pr., écrit *soi impourter à,* au sens de « se rapporter à » ; comme v. intr., écrit *importer,* au sens 3, 1536, Rabelais ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [absol., 1587, F. de La Noue] ; sens 2, 1655, Molière [*importer à quelqu'un de quelque chose,* 1638, *Sentiments de l'Académie françoise sur « le Cid »*]). **1.** Avoir de l'importance, de l'intérêt, de la nécessité pour quelqu'un : *Vous êtes la seule personne de cette maison dont la considération m'importe* (Arnoux). || *Absol.* Avoir de l'importance, être de quelque valeur ou de quelque intérêt : *C'est tout ce qui importe. La description du paysage importe peu,* | *Tout juste l'agréable durée des moissons* (Éluard). || **2.** *Class.* Avoir des conséquences graves pour quelqu'un : *C'est un secret qui m'importerait fort,* | *S'il était découvert ; mais à votre prudence* | *Je puis le confier avec toute assurance* (Molière). || Class. *Importer à quelqu'un de quelque chose,* mettre en jeu cette chose qui le concerne : *Il avait, disait-il, un procès qui lui importait de dix mille francs* (Regnard). || **3.** *Class.* ou *littér.* Avoir de l'importance pour quelque chose : *Vous devez un exemple à la postérité,* | *Et mon trépas importe à votre sûreté* (Corneille).

● SYN. : **1** *intéresser ; compter.*

◆ v. impers. (sens 1, av. 1662, Pascal [... *de ; ... que,* 1636, Monet] ; sens 2, 1642, Corneille [*n'importe ; il n'importe,* 1657, Pascal ; *n'importe de,* 1663, Corneille ; *n'importe que,* 1683, Bossuet ; *qu'importe ?,* 1588, Montaigne ; *qu'importe !,* 1668, La Fontaine ; *peu importe,* 1762, J.-J. Rousseau]). **1.** *Il importe de* (suivi d'un infinitif), *il importe que* (suivi du subjonctif), il convient, il est nécessaire de, que : *Il importe de partir. Il vous importe de vous hâter. Il importe au monde entier que les vestiges du Sénat romain soient rendus à la lumière* (France). || **2.** Dans des constructions interrogatives ou négatives, *importer* peut exprimer l'indifférence au sujet de quelque chose : *Si l'homme est le reflet de Dieu, alors il n'importe pas qu'il soit privé de l'amour humain, un jour viendra où il sera rassasié* (Camus). || *N'importe,* ou (littér.) *il n'importe,* cela n'a guère d'importance : *C'est hier qu'elle a dû mourir, enfin, n'importe* (Hugo) ; *fam.,* cependant, malgré tout : *J'ai beau connaître ses défauts ; n'importe, je l'aime bien.* || Class. *[Il] n'importe de,* cela est sans importance : *Deux voyageurs, n'importe de leur nom,* | *Chemin faisant dans les champs d'Arabie* (Lamotte). || Class. *N'importe que,* il est sans importance que : *N'importe que les gens qui ont l'autorité leur refusent ce qu'il ne sera pas à propos de leur accorder* (Fénelon). || *Qu'importe ?,* quel intérêt présente... ? : *Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse ?* (Musset). *Que m'importent les controverses et les arguties des docteurs ?* (Gide). || *Qu'importe ! peu importe,* cela est indifférent, cela n'a aucune importance : *Qu'importe ! marchons vers le rêve* (Banville). *Qu'importe ! répondait en souriant le roi de Comma-gène, puisque nous nous aimons* (France). *Qu'importe qu'il vienne ou non, nous nous passerons de lui. Peu importe une opinion isolée. Peu importent nos protestations.*

● REM. **1.** Ce verbe ne s'emploie qu'à l'infinitif, au participe présent et aux troisièmes personnes.

2. *Ce qui importe, ce qu'il importe.* On emploie *ce qu'il importe* devant *que* ou devant un infinitif : *Voilà ce qu'il importe que vous fassiez* ou *de faire ;* mais on dira : *Ce qui importe, c'est que vous fassiez cela.*

3. *N'importe* est invariable : *N'importe quelles semonces le laissent indifférent.* — *Peu importe* s'accorde généralement : *Peu importent les sentiments auxquels il a obéi* (Bainville). — *Qu'importe, que m'importe,* etc., s'accordent aussi généralement, quoiqu'on rencontre l'invariabilité.

◆ **N'importe qui, n'importe quoi, n'importe lequel, n'importe laquelle...** pron. indéf. (1873, Larousse [aussi *n'importe qui,* « le premier venu », et *n'importe quoi,* « quelque chose qui n'a guère de valeur... »]). Un homme quelconque, une chose quelconque : *N'importe qui peut faire un tel travail. Si c'est lui qui fait les courses, on est sûr qu'il achète n'importe quoi. S'adresser à n'importe qui.* || Péjor. *N'importe qui,* le premier venu, quelqu'un de commun. || *N'importe quoi,* quelque chose qui n'a guère de valeur, qui n'est pas ce qu'on voulait, ce qu'il fallait : *Dire n'importe quoi.*

◆ **N'importe quel, n'importe quelle...** adj. indéf. (v. 1776, J.-J. Rousseau). Un, une quelconque : *Comment n'être pas frappé du fait que l'homme est capable d'apprendre n'importe quel exercice, de fabriquer n'importe*

quel objet, enfin d'acquérir n'importe quelle habitude motrice (Bergson).

◆ **N'importe où, n'importe comment, n'importe quand** loc. adv. (1859, V. Hugo [*n'importe où ; n'importe comment, n'importe quand,* début du XX^e s.]). Dans un endroit, d'une manière, dans un temps quelconque : *La jeep peut rouler n'importe où. On ne sait quand il doit arriver, il peut venir n'importe quand. Travailler sans méthode, n'importe comment. On ne sait d'où il sort, il vient de n'importe où.*

• REM. Lorsque ces locutions étaient introduites par une préposition, on pouvait l'intercaler entre *importer* et le pronom, l'adjectif ou l'adverbe : *Un vague et incessant et brutal désir de nuire, n'importe à qui, à un être vivant quelconque* (Hugo) ; ce tour a vieilli.

import-export [ɛ̃pɔrɛkspɔr] n. m. (de *import[ation]* et de *export[ation]* ; v. 1950). Importation et exportation de produits commerciaux : *Fonder une société d'import-export.*

importun, e [ɛ̃pɔrtœ̃, -yn] adj. (lat. *importunus,* inabordable, impraticable, incommode, fâcheux, brutal, cruel, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *portus,* ouverture, passage, port, asile, refuge ; 1327, Isambert, au sens de « pressant » [en parlant d'une requête, d'une supplication] ; sens 1, v. 1530, C. Marot ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 3, v. 1460, G. Chastellain). **1.** Qui ennuie, qui gêne par une insistance ou une ingérance répétée ou hors de propos : *Un visiteur importun. Se rendre importun. Se sentir importun ;* et substantiv. : *Rien n'est plus agréable que de boire du bon vin, quand on est tranquille chez soi, et à l'abri des importuns* (France). *La physionomie de la rue n'a guère changé depuis le temps où Balzac la suivait lorsque, pour échapper à quelque importun, il allait prendre la patache de Saint-Cloud qui l'amenait à Paris* (Apollinaire). ‖ **2.** Qui fatigue, qui irrite par sa continuité ou sa répétition : *Des mouches importunes. Un bavardage importun. Vanessa haussa les épaules et sembla chasser une pensée importune* (Gracq). ‖ **3.** Se dit de ce qui incommode par son caractère intempestif, déplacé : *Une visite importune. Montrer une joie importune. Seul avec lui-même, tout lui devint importun, même le sombre Alfieri, dont il essaya de lire une tragédie* (Stendhal).

• SYN. : **1** *barbant* (pop.), *collant* (pop.), *enquiquineur* (pop.), *envahisseur, indiscret, rasant* (pop.), *tannant* (pop.) ; *casse-pieds* (pop.), *crampon* (pop.), *fâcheux* (littér.), *gêneur ;* **2** *agaçant, ahurissant, crispant, énervant, horripilant* (fam.), *lancinant, obsédant ;* **3** *désagréable, gênant, incommode, inopportun, malvenu.*

importunément [ɛ̃pɔrtynemɑ̃] adv. (de *importun ;* XIII^e s., Godefroy, écrit *importunement,* au sens de « subitement » ; av. 1453, Monstrelet, écrit *importunement,* au sens de « d'une façon pressante » ; sens actuel, 1527, *R. Ét. Rab.,* II, 179 [écrit *importunement ; importunément,* v. 1587, Du Vair]). De façon importune (rare) : *Intervenir importunément dans un dialogue.*

importuner [ɛ̃pɔrtyne] v. tr. (de *importun ;* v. 1462, *Cent Nouvelles [importuner les dieux,* etc., av. 1553, Rabelais]). Gêner, déranger par une action intempestive ou par des démarches trop insistantes : *Des écrivains pouvaient y corriger en paix les épreuves d'un livre* [...], *sûrs de n'y être pas importunés par d'odieux braillards* (Larguier). *Un jour où je mangeais de la langouste à la terrasse d'un restaurant et où un mendiant m'importunait, j'appelai le patron pour le chasser* (Camus). *Importuner un ministre de ses sollicitations. Je ne veux pas vous importuner davantage.* ‖ Fig. et littér. *Importuner les dieux, le ciel de prières ou de vœux,* adresser sans cesse des prières ou des vœux aux divinités, à Dieu : *Mon cœur, lassé de tout, même de l'espérance, | N'ira plus de ses vœux importuner le sort* (Lamartine).

• SYN. : *agacer, assommer* (fam.), *asticoter* (fam.), *déranger, embêter* (fam.), *ennuyer, harceler, incommoder, poursuivre, talonner, tarabuster* (fam.).

◆ **s'importuner** v. pr. (milieu du XVI^e s., au sens de « se rendre importun » ; sens class., début du XVII^e s., Malherbe). *Class.* S'inquiéter, être inquiété, contrarié : *De quel soin votre amour va-t-il s'importuner ?* (Racine).

importunité [ɛ̃pɔrtynite] n. f. (lat. *importunitas,* position désavantageuse [d'un lieu], humeur acariâtre, rigueur, cruauté, de *importunus* [v. IMPORTUN] ; fin du XII^e s., au sens 3 [« supplication pressante »] ; sens 1, v. 1380, *Aalma ;* sens 2, v. 1600, Hardy). **1.** Caractère de ce qui est importun, hors de propos : *L'importunité d'une visite.* ‖ **2.** *Class.* ou *littér.* Chose importune, contretemps, désagrément : *À combien de chagrins il faut que je m'apprête ! | Que d'importunités !* (Racine). ‖ **3.** *Class.* et *littér.* Sollicitation importune : *Mon héros n'a besoin des importunités de personne, quand il s'agit de faire du bien* (Voltaire). *Obtenir quelque chose à force d'importunité.*

• SYN. : **1** *indiscrétion, intempestivité.*

imposable [ɛ̃pozabl] adj. (de *imposer ;* 1454, Godefroy [*la matière imposable,* 27 août 1790, d'après Littré, 1868 — art. *matière*]). Qui peut être imposé, soumis à l'impôt : *Personnes imposables. Déclarer le revenu imposable.* ‖ *La matière imposable,* l'assiette de l'impôt.

imposant, e [ɛ̃pozɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *imposer ;* v. 1460, G. Chastellain, comme n. m., au sens de « accusateur » ; comme adj., au sens 1, 1715, Lesage ; sens 2, 1756, Voltaire ; sens 3, 1887, Loti [à propos d'une personne, 1957, Robert]). **1.** Qui en impose, qui inspire le respect, la considération par un air de majesté : *Ces peuples chrétiens qui se font une idée si imposante de la grandeur* [...] *de Dieu* (Chateaubriand). *Et l'empereur, du siècle imposante merveille* (Hugo). *Un acteur imposant dans un rôle tragique. Une beauté imposante. Le spectacle imposant des montagnes enneigées.* ‖ **2.** Qui impressionne par son importance, ses proportions : *Une fumée, imposante, on ne sait d'où venue, apparue derrière les crêtes boisées* (Camus). *L'ennemi a des forces imposantes. Une fortune imposante.* ‖ **3.** Se dit de choses dont le volume, les dimensions sont considérables relativement aux autres choses du même genre : *Un dictionnaire, un atlas imposant.* ‖ *Plaisamm.* Se dit d'une personne dont la taille ou la corpulence est hors des proportions communes : *Une matrone imposante.*

• SYN. : **1** *grandiose, majestueux, solennel, superbe ;* **2** *considérable, énorme, formidable* (fam.), *impressionnant, prodigieux ;* **3** *épais, gros, important ; corpulent, massif.*

imposé, e [ɛ̃poze] adj. (part. passé de *imposer ;* v. 1355, Bersuire, au sens 1 [à propos d'exercices ou de figures obligatoires dans divers concours, début du XX^e s. ; *prix imposé,* 1936, Aragon] ; sens 2, juill. 1830, *Dict. général* [pour des choses, 1873, Larousse]). **1.** Qui est obligatoire : *Se plier aux règles imposées.* ‖ *Spécialem.* Se dit d'exercices ou de figures obligatoires dans divers concours (gymnastique, patinage, etc.). ‖ *Prix, tarif imposé,* prix que le commerçant doit pratiquer, sans réduction ni augmentation possible. ‖ **2.** Qui est soumis à l'impôt : *Les personnes imposées.* ‖ Se dit des choses sur lesquelles on perçoit un impôt, on prélève une retenue : *Les marchandises imposées. Quel fruit tirer du sol imposé à trente-trois pour cent du revenu net ?* (France).

• SYN. : **2** *assujetti ; taxé.* — CONTR. : **2** *dégrevé, détaxé, exonéré.*

imposer [ɛ̃poze] v. tr. (réfection, d'après le lat. *imponere,* placer ou poser sur, appliquer, préposer, assigner, en imposer à [de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *ponere,* poser], de l'anc. franç. *emposer,* mettre [un objet] sur quelque chose [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], qui lui-même représentait une francisation [d'après *poser*] du lat. *imponere ;* 1302, Godefroy, au sens I, 4 [absol., 1657, Pascal] ; sens I, 1, 1530, Palsgrave [*imposer les mains,* 1564, *Indice de la Bible ; imposer les cendres,* 1957, Robert] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, fin du XV^e s. ; sens I, 5, 1541, Calvin ; sens II, 1, v. 1355, Bersuire [*imposer le silence à quelqu'un,* XIV^e s., *BEC,* 5^e série, I, 82 ; *imposer silence à quelqu'un, au mensonge,* 26 févr. 1736, Voltaire ; *imposer silence à un sentiment,* 1675, Racine] ; sens II, 2, v. 1361, Oresme ; sens II, 3, 1541, Calvin [*imposer le*

respect, av. 1662, Pascal] ; sens II, 4, 1664, Racine ; sens II, 5, v. 1700, d'après Trévoux, 1771 [« entonner », 1878, Larousse] ; sens III, 1, XVe s. ; sens III, 2, 1690, Furetière [*imposer un immeuble,* XXe s.]).

I. Poser sur **1.** *Class.* Mettre sur : *Je sentis le fardeau qui m'était imposé* (Racine). || Auj. *Imposer les mains,* tenir les mains étendues sur ou au-dessus d'une personne ou d'une assemblée, soit pour bénir ou pour conférer un sacrement, soit pour guérir ou pour hypnotiser : *Il vint, parla doucement au malade, l'appela son frère et lui imposa les mains* (Renan). || *Imposer les cendres,* déposer sur le front des fidèles de la cendre bénite, au cours de la cérémonie du premier jour du carême. || **2.** *Imposer une feuille,* en typographie, mettre en place les pages de composition avec les blancs nécessaires pour que, après le serrage de la forme, les pages de la feuille imprimée se trouvent dans leur ordre de pagination avec des marges correctes. || Fig. et vx. *Imposer un nom,* attribuer, décerner un nom à quelqu'un, à quelque chose. : *J'aime les sobriquets qu'un corps de garde impose* (La Fontaine). *Dans toutes les sciences on a eu la petite vanité d'imposer des noms fastueux aux choses les plus communes* (Voltaire). || **3.** *Class.* et *fig.* Mettre sur le compte de, attribuer faussement à : *Je m'étonne donc, non pas de ce que vous leur imposez avec si peu de scrupule des crimes si grands et si faux, mais de ce que vous leur imposez avec si peu de prudence des crimes si peu vraisemblables* (Pascal) ; et absol. : *Si quelqu'un pense que j'impose à l'auteur, qu'il se souvienne que je ne lui attribue cette doctrine qu'après avoir montré qu'il ne peut vouloir dire autre chose* (Fénelon). || **4.** *Class.* et *littér.* Faire croire une chose fausse : *C'est pourquoi je prendrai garde soigneusement de ne recevoir en ma croyance aucune fausseté et préparerai si bien mon esprit à toutes les ruses de ce grand trompeur* [un certain mauvais génie] *que, pour puissant et rusé qu'il soit, il ne me pourra jamais rien imposer* (Descartes).

II. Forcer quelqu'un à quelque chose **1.** Faire subir ; donner ou faire accepter d'autorité, par contrainte : *Ce caractère perd de sa grâce depuis que l'opinion semble l'imposer comme une convenance aux femmes d'un certain âge qui ne sont pas dévotes* (Stendhal). *Le fâcheux, c'est que la contrainte qu'il a dû imposer à son cœur, à présent lui paraît bonne en elle-même* (Gide). *Cet horrible métier que le diable lui-même aurait scrupule d'imposer aux damnés* (Aymé). *Imposer sa volonté. Imposer une règle. Le règlement nous impose de procéder à un vote par bulletins secrets.* || *Imposer (le) silence à quelqu'un,* le faire taire. || Fig. *Imposer silence aux envieux, aux calomniateurs, au mensonge,* etc., trouver les arguments qui leur font perdre tout crédit, tout pouvoir. || Fig. *Imposer silence à ses propres sentiments,* en réprimer, en contenir l'élan. || **2.** *Vx.* Frapper d'une peine, infliger : *Imposer un châtiment, une punition. Imposer une peine de dix ans de travaux forcés.* || **3.** Faire accepter quelque chose par une pression morale : *Imposer ses idées. Réussir à imposer son nom. On ne peut imposer l'amitié.* || *Imposer le respect,* exercer sur quelqu'un un sentiment qui l'oblige à des égards. || **4.** Contraindre quelqu'un à admettre une personne indésirable : *Imposer un contremaître mal vu des ouvriers. Imposer un maître à quelqu'un. Il nous impose sans cesse sa présence.* || **5.** Autref. *Imposer les psaumes, l'antienne,* donner le ton du psaume, de l'antienne à l'officiant qui doit l'entonner ; *par extens.,* entonner.

III. Frapper d'un impôt **1.** *Imposer une personne,* l'assujettir à l'impôt ; fixer le montant de ses redevances : *Imposer les gens d'après ce qu'ils consomment* (France). *Imposer quelqu'un sur son revenu déclaré.* || **2.** *Imposer quelque chose,* percevoir un droit, une taxe sur une marchandise. || *Imposer un immeuble,* lever un impôt sur cet immeuble.

• Syn. : **II, 1** *commander, condamner, contraindre, dicter, édicter, enjoindre, exiger, fixer, forcer, obliger, prescrire.* || **III, 2** *taxer.* — Contr. : **II, 1** *dispenser.* || **III, 1** *dégrever, exempter, exonérer ;* **2** *détaxer.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (sens 1, 1596, Hulsius [*en imposer,* 1685, Bossuet] ; sens 2, 1638, Chapelain [*en imposer,* 1735, Marivaux]). **1.** *Vx* ou *littér.* Tromper sur sa valeur, sur ses sentiments par son action ou ses paroles ; en faire accroire à quelqu'un : *Notre défense imposa aux Russes, qui nous crurent soutenus par un corps d'armée* (Balzac). || Auj. et littér. *En imposer à quelqu'un,* mêmes sens : *Le discours affectueux de Néron n'en imposa point à Sénèque* (Diderot). *Et ce qui fait qu'en politique je ne vaux rien : je comprends trop bien l'adversaire (du moins aussi longtemps qu'il reste sincère et ne cherche pas à m'en imposer)* [Gide] ; et sans complément indirect : *Mais surtout elle les mettrait en garde contre l'autorité de l'imprimé, qui trop souvent en impose* (Gide). || **2.** *Vx* ou *littér.* Commander le respect, l'admiration, presque la crainte : *Je n'étais pas ému : la grandeur de l'âme ou celle de la fortune ne m'imposent point ; j'admire la première sans en être écrasé ; la seconde m'inspire plus de pitié que de respect : visage d'homme ne me troublera jamais* (Chateaubriand). *La fortune ni la naissance ne lui imposent* (Barrès) ; sans complément indirect : *Il imposait par la taille et par le ton de la voix* (Bossuet) ; et absol. : *Rien dans le ton de sa voix ou dans ses manières ne cherchait à imposer* (Gide). || Auj. *En imposer à quelqu'un,* même sens : *Il avait l'air si résolu qu'il en imposa à l'homme de Bourse* (Martin du Gard). *Certainement, il a voulu te donner la preuve que, malgré ta jeunesse, ton élégance, ton argent, tu ne lui en imposais pas* (Montherlant).

• Syn. : **2** *bluffer* (fam.), *éblouir, épater* (fam.), *esbroufer* (fam.), *jeter de la poudre aux yeux* (fam.).

◆ **s'imposer** v. pr. (sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1932, Céline [en parlant de choses, 1862, Baudelaire] ; sens 3, 1867, Littré [en parlant de personnes, 1926, Giraudoux] ; sens 4, av. 1559, J. Du Bellay). **1.** Se faire accepter par contrainte, s'introduire avec autorité : *S'imposer chez quelqu'un. S'imposer comme maître ;* et absol. : *Partout où il va, il cherche à s'imposer.* || **2.** Faire reconnaître ses mérites, son ascendant moral ou intellectuel : *Une personnalité qui s'impose à l'attention et qui a droit au respect* (Vidal de La Blache) ; et absol. : *Ce peintre mit longtemps à s'imposer.* || En parlant des choses, faire reconnaître sa valeur, forcer la considération : *Je suis absolument convaincu de voir prochainement le mouvement naturaliste s'imposer au théâtre* (Zola). *Ces petites compositions* [de Mallarmé] *merveilleusement achevées s'imposaient comme des types de perfection* (Valéry). || **3.** En parlant des choses, avoir un caractère de nécessité, être requis : *Je ne vois point de dépendance qui s'impose entre la forme et la grandeur* (Valéry). *Puisque vous m'y contraignez, je vais prendre à votre égard les mesures qui s'imposent* (Aymé). || En parlant de personnes, être reconnu indispensable dans certaines circonstances : *Dans la situation présente, voilà l'homme qui s'impose.* || **4.** *S'imposer quelque chose, s'imposer de* (et l'infinitif), s'en faire une obligation : *Mon goût pour la chimie, reprit Octave, n'était pas une passion, c'était un devoir que je m'étais imposé* (Stendhal). *La tâche que je m'imposais était rude* (Musset). *S'imposer de rester calme.*

imposeur [ɛ̃pozœr] n. m. (de *imposer ;* 1340, Godefroy, au sens de « celui qui règle la répartition de l'impôt » ; 1552, R. Estienne, dans la loc. *imposeur de crimes,* « celui qui impute des crimes à quelqu'un » ; sens actuel, 1803, Boiste). Typographe qui impose les pages de composition dans les formes.

imposition [ɛ̃pozisjɔ̃] n. f. (lat. *impositio,* imposition d'un nom à une chose, dénomination, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « imposition [de la main, des mains] », de *impositum,* supin de *imponere* [v. imposer] ; 1535, Olivétan, au sens I, 1 [pour un guérisseur, un hypnotiseur, XXe s. ; *imposition des cendres,* 1899, Larousse, art. *cendre*] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 1, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens II, 2, 1694, Acad. ; sens II, 3, 1538, R. Estienne

[« procédé de fixation de l'assiette et de liquidation d'un impôt », 1707, Vauban]).

I. ACTION DE POSER SUR **1.** *Imposition des mains,* cérémonie où le prêtre tient les mains étendues sur une personne ou sur une assemblée, pour les bénir ou pour les revêtir d'un caractère sacré : *L'imposition des mains est pratiquée dans plusieurs religions. Aussitôt, par l'imposition des mains sur le saloir, l'homme de Dieu ressuscita les tendres victimes* (France) ; *par extens,*.geste des guérisseurs, des hypnotiseurs : *Guérir par imposition des mains.* ‖ *Imposition des cendres,* cérémonie du culte catholique au cours de laquelle, le premier mercredi du carême, le prêtre impose les cendres aux assistants. ‖ **2.** Dans l'imprimerie, mise en place des pages de composition dans les formes, en ménageant des blancs déterminés et de telle sorte qu'après pliage de la feuille imprimée les pages du cahier obtenu se suivent dans l'ordre de la pagination. ‖ **3.** *Vx.* Action de donner, d'assigner un nom : *L'imposition du nom fait partie de la cérémonie du baptême. Le vulgaire, qui dans l'imposition des noms se détermine souvent par des rapports superficiels* (Buffon).

II. ACTION D'IMPOSER QUELQUE CHOSE À QUELQU'UN **1.** *Class.* Action d'enjoindre, injonction : *Le chancelier me parla d'abord avec une entière ouverture, mais une imposition étroite du secret* (Saint-Simon). ‖ **2.** *Vx.* Action de faire subir, d'infliger à quelqu'un une sanction plus ou moins pénible ou contraignante : *L'imposition d'un châtiment, d'une punition, d'une amende.* ‖ **3.** Action de faire payer un tribut, un impôt : *L'imposition d'une indemnité de guerre.* ‖ *Spécialem.* Procédé de fixation de l'assiette et de liquidation d'un impôt : *Les taux d'imposition.*

◆ **impositions** n. f. pl. (1288, Varin [au sing. ; au plur., v. 1360, Froissart]). Impôts, contributions (vieilli) : *Payer de lourdes impositions. Oh ! vous êtes locataire, dit* [...] *le petit Molineux* [...], *vous devez les impositions des portes et fenêtres* (Balzac).

• REM. On dit aujourd'hui CONTRIBUTIONS, IMPÔTS.

impossession [ɛ̃pɔsɛsjɔ̃] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *possession ;* av. 1857, A. Comte [lettre inédite, citée par Littré, 1867]). Le fait de ne rien posséder ; condition de celui qui ne possède rien : *La vente et l'impossession sont les deux principaux caractères de tout esclavage* (Comte).

impossibilité [ɛ̃pɔsibilite] n. f. (lat. impér. *impossibilitas,* impossibilité, du lat. class. *impossibilis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1325, *Loi au Sarrazin,* au sens 1 [*être dans l'impossibilité de,* av. 1696, La Bruyère] ; sens 2, 1664, La Rochefoucauld [« ce qui empêche de faire quelque chose, obstacle », 1676, M^me^ de Sévigné]). **1.** Caractère de ce qui est impossible ; manque de possibilité : *L'impossibilité d'une hypothèse. Impossibilité matérielle, logique, morale. La froideur de M^me^ de Séryeuse n'était qu'une grande réserve, et peut-être une impossibilité à dévoiler ses sentiments* (Radiguet). ‖ *Être, mettre dans l'impossibilité de,* être, rendre incapable de, être, mettre hors d'état de : *Les troupes en ligne sont mises, de part et d'autre, dans l'impossibilité de fuir* (France). ‖ **2.** Chose impossible : *La liberté* [...], *que la société réelle exclut comme une impossibilité* (Renan). *C'est un grand réalisateur d'impossibilités* (France). ‖ *Par extens.* Ce qui empêche de faire quelque chose, obstacle : *Vaincre une impossibilité. Je ne sais si l'envie de vous voir cet hiver à Paris ne m'aurait pas fait surmonter des impossibilités* (Sévigné).

• SYN. : **1** *incapacité ;* **2** *chimère, illusion, mirage, rêve, rêverie, songe, utopie.*

impossible [ɛ̃pɔsibl] adj. (lat. *impossibilis,* impossible, et, à basse époque, « incapable », de *in-,* préf. à valeur négative, et de *possibilis,* possible, dér. de *posse,* pouvoir ; 1227, *Besant de Dieu,* au sens 1 [*impossible à quelqu'un,* 1635, Corneille ; *rien d'impossible à ce que,* fin du XIX^e^ s. ; *impossible à* + infin., fin du XVII^e^ s., Saint-Simon ; *il est impossible de,* av. 1662, Pascal ; *impossible !,* 1807, M^me^ de Staël ; *il est impossible que,* milieu du XVI^e^ s., Amyot] ; sens 2, XX^e^ s. ; sens 3, XV^e^ s., *Perceforest* [avec les degrés de comparaison, av. 1662, Pascal] ; sens 4, 1844, Balzac ; sens 5, 1867, Delvau ; sens 6, 1838, Acad. ; sens 7, 1859, Renan). **1.** Qui ne peut pas être, qui ne peut pas se faire : *La sincérité absolue est impossible. Une tâche impossible. L'accès de la salle est impossible pendant la conférence. Nous apportons tous* [...] *une passion désintéressée au bonheur impossible des hommes* (Camus). ‖ *Impossible à quelqu'un, pour quelqu'un,* se dit d'une chose irréalisable, hors d'atteinte : *Pour un esprit si ingénieux, rien n'est impossible.* ‖ *Rien d'impossible à ce que,* rien ne s'oppose à ce que : *Dès lors, rien d'impossible à ce que deux ou plusieurs de ces variétés vivent longtemps côte à côte sans se fondre* (France). ‖ *Impossible à,* suivi d'un infinitif objet : *Une quantité impossible à évaluer. On ne coupe pas les antennes de la pieuvre, c'est un cuir impossible à trancher* (Hugo). ‖ *Il est impossible de,* suivi d'un infinitif sujet : *Il est impossible de parcourir une telle distance en si peu de temps. Ils avaient sur la bouche une muselière pour qu'il leur fût impossible de manger la farine* (Flaubert) ; et ellipt. : *Impossible de savoir.* ‖ Absol. *Impossible !,* cela ne peut pas être, ou il n'en est pas question. ‖ *Il est impossible que,* suivi du subjonctif : *Logiquement, il est impossible qu'il ait pu s'échapper.* ‖ **2.** Qui ne peut pas avoir d'issue, de solution : *Une situation impossible. Se trouver devant un problème impossible.* ‖ **3.** Très difficile (à faire, à concevoir, à endurer, etc.) : *Je vous assure, cela m'est impossible. Il est impossible, quelque résolution que l'on fasse, de n'être pas un peu alarmé des désordres de la poste* (Sévigné). ‖ S'emploie parfois en ce sens avec les degrés de comparaison : *Rien n'est plus impossible que cela* (Pascal). ‖ **4.** Que l'on dirait ne pas pouvoir exister, irréel : *Il y avait là des figures extraordinaires arrivant de l'intérieur* [...], *des tableaux impossibles à chaque pas, chauffés à blanc par une lumière invraisemblable* (Loti). *« Pourquoi M. Teste est-il impossible ? — C'est son âme que cette question »* (Valéry). ‖ **5.** *Fam.* Qui dépasse les limites du bon sens ou de l'ordinaire, bizarre, extravagant : *Des collignons* [= des cochers] *qui* [...] *vous roulent indéfiniment dans des chemins impossibles en clignant de l'œil d'un air malin* (France). *Mon veston est impossible, il est sale, il est troué* (Duhamel). *Maria, la cuisinière asturienne, rentrant à une heure impossible, fut toute surprise d'entendre nos voix* (Peyré). *Il avait une sorte de génie pour s'habiller d'une façon impossible* (Montherlant). ‖ **6.** *Fam.* Qui, du fait de sa personnalité, de son caractère, de ses aptitudes, ne convient pas ou ne convient plus à une situation, à un emploi : *Il ferait un fonctionnaire impossible. Rendre des successeurs inutiles, c'est presque les rendre impossibles* (Girardin). *Il n'y eut qu'un renvoi immédiat, celui de Dansaert, le maître porion* [...] ; *il était devenu impossible* (Zola). ‖ **7.** *Fam.* Se dit d'une personne insupportable, avec qui il est très difficile de vivre, d'entretenir des relations : *Il arrive qu'avec l'âge, l'homme, insensiblement, se modèle sur les vieilles gens qu'il observait dans sa jeunesse et trouvait ridicules ou impossibles* (Valéry). *Des gens impossibles, malgré leurs airs dignes !* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *chimérique, illusoire, impraticable, inexécutable, infaisable, irréalisable, vain ;* **2** *inextricable, insoluble ;* **4** *idéal, imaginaire, immatériel ;* **5** *incroyable, indu, inimaginable, inouï, invraisemblable ;* **7** *acariâtre, insociable, intraitable, invivable* (fam.), *revêche.* — CONTR. : **1** *exécutable, faisable, possible, réalisable ;* **2** *simple, soluble ;* **3** *aisé, facile ;* **4** *réel, vraisemblable ;* **7** *agréable, aimable, gentil, sympathique.*

◆ n. m. (sens 1, v. 1530, C. Marot [*à l'impossible nul n'est tenu,* 1873, Larousse — d'abord *nul n'est tenu à l'impossible,* 1690, Furetière ; *faire l'impossible,* 1636, Corneille — *tenter l'impossible,* 1685, Bossuet] ; sens 2, av. 1854, Nerval). **1.** Ce qui n'est pas possible, ce qui ne peut advenir ou être réalisé : *Ces admirables paroles, si loin de la situation, émurent toute l'Assemblée, l'emportèrent dans l'avenir, l'idéal et l'impossible* (Michelet). *Je puis avoir une certaine influence au ministère, mais il ne faut pas me demander l'impossible* (France). *Il* [Rimbaud] *dit à la fois son triomphe et son angoisse, la vie absente au monde et le monde inévitable, le cri vers l'impossible*

et la réalité rugueuse à étreindre (Camus). || *À l'impossible nul n'est tenu* (prov.), on ne saurait exiger de quelqu'un ce qu'il ne peut faire ou ce qui n'est pas faisable. || Par exagér. *Faire, tenter l'impossible,* recourir à tous les moyens, aller jusqu'aux limites du possible : *Je ne pouvais pas ne pas faire l'impossible pour sauver ces quatre cent mille francs* (Mauriac). || **2.** *Vx.* Nom d'une couleur fantaisie, à la mode à la fin du XVIII^e s. : *En entrant dans la première salle, chaque femme était obligée de quitter sa bouffante* [...] *et de vêtir une lévite blanche avec une ceinture de couleur. Il y en avait six en noir, six en bleu, six en coquelicot, six en violet, six en couleur de rose, six en impossible* (Nerval).

◆ **Par impossible** loc. adv. (1694, Acad.). En supposant ce qui paraît impossible ou fort improbable : *Si, par impossible, nous réussissions cette affaire...*

imposte [ɛ̃pɔst] n. f. (ital. *imposta,* proprem. « placée sur », fém. de *imposto,* part. passé [substantivé en divers sens dans la langue de l'architecture] de *imporre,* placer sur, lat. *imponere,* même sens [v. IMPOSER — le part. passé du v. lat. était *impositus,* d'où la forme *imposto* de l'ital.] ; 1545, Van Aelst, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste [aussi « partie vitrée pratiquée dans une porte ou une cloison »]). **1.** En architecture, pierre couronnant un pied-droit de portail, un pilier de nef, et sur laquelle repose le cintre d'une arcade. || **2.** En menuiserie, partie dormante ou mobile, souvent vitrée, occupant une partie de l'encadrement au-dessus de la partie constituant la fenêtre ou la porte proprement dite : *En ce moment, une main blanche et délicate fit remonter vers l'imposte la partie inférieure d'une des grossières croisées du troisième étage, au moyen de ces coulisses dont le tourniquet laisse souvent tomber à l'improviste le lourd vitrage qu'il doit retenir* (Balzac). *Le cou tordu, il apercevait, par une imposte vitrée, un spectacle dont il emporta l'inoubliable souvenir* (Zola). || Partie vitrée pratiquée dans une porte ou une cloison.

imposteur [ɛ̃pɔstœr] n. m. (bas lat. *impostor,* imposteur, de *impostum,* lat. class. *impositum,* supin de *imponere,* au sens de « donner le change à quelqu'un, abuser quelqu'un » [v. IMPOSER] ; 1532, Rabelais, écrit *emposteur [imposteur,* 1534, Rabelais], au sens 1 ; sens 2, 1689, Racine ; sens 3, 1669, Molière ; sens 4, 1668, Molière). **1.** Celui qui essaie de surprendre la bonne foi de quelqu'un ou d'abuser de sa crédulité par de fausses apparences ou de fausses promesses pour tirer de lui quelque avantage : *Perfide imposteur ! s'écriaient-ils* [...]. *Tu nous avais vanté ton savoir, tu nous avais promis de nous ramener dans notre pays* (Mérimée). || **2.** *Class.* Celui qui lance sur quelqu'un des accusations fausses ; calomniateur : *Un roi sage, ennemi du langage menteur, | Écarte d'un regard le perfide imposteur* (Racine). || **3.** Celui qui tente de tromper sur sa propre personne par des apparences de vertu : *On me reproche d'avoir mis des termes de piété dans la bouche de mon imposteur ; et pouvais-je m'en empêcher, pour bien représenter le caractère d'un hypocrite ?* (Molière). || **4.** Celui qui usurpe un nom ou un titre : *Un imposteur qui prit le nom de Zoroastre, déjà révéré dans la Perse* (Diderot).

● Syn. : **1** *bluffeur* (fam.), *charlatan, fumiste* (fam.), *menteur, mystificateur* ; **3** *fourbe, hypocrite, tartuffe.*

● Rem. Ce mot n'a pas de forme féminine. On peut dire : *Cette femme est un imposteur. Une femme imposteur.*

imposture [ɛ̃pɔstyr] n. f. (bas lat. *impostura,* imposture, de *impostum* [v. l'art. précéd.] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *emposture [imposture* — sous l'influence du lat. —, 1546, Rabelais], au sens 1 [« le caractère trompeur de quelque chose », 1690, Furetière] ; sens 2, 1658, La Fontaine ; sens 3, 1643, Corneille ; sens 4, 1670, Molière [« en littérature et en art, action de fabriquer... un ouvrage supposé », « résultat de cette action », XX^e s.]). **1.** Action ou parole qui cherche à tromper par de fausses apparences : *Il est rare que ceux qui font métier de prédire l'avenir s'enrichissent* [...], *leur imposture les rend haïssables* (France). *Mentir, c'était parler en images, grossir certaines finesses aux yeux des gens qu'il jugeait moins fins que lui, moins aptes aux nuances. Un Paul s'étonne de ces impostures naïves* (Radiguet). *Jouant avec application, sans souci de l'imposture, le rôle d'une vieille femme pauvre* (Camus). || Le caractère trompeur de quelque chose : *L'imposture de sa déclaration est évidente. Nous répudions énergiquement cette imposture de la littérature véridique* (*Manifeste des Cinq,* cité par L. Descaves). || **2.** *Littér.* et *vx.* Mirage, illusion créée par les fausses apparences : *Semblable à ces amants trompés par le sommeil, | Qui rappellent en vain, pendant la nuit obscure, | Le souvenir confus d'une douce imposture* (La Fontaine). || **3.** *Class.* Imputation calomnieuse formulée dans le dessein de faire du tort à quelqu'un : *Quel tort me feront dans le monde de telles calomnies, s'il faut qu'elles soient tolérées ! et quel intérêt j'ai enfin à me purger de son imposture* [celle d'un livre comportant des attaques contre Molière], *et à faire voir au public que ma comédie n'est rien moins que ce qu'on veut qu'elle soit !* (Molière). || **4.** Action de tromper en se faisant passer pour un autre : *« Les Copains », de Jules Romains, contiennent le récit d'une plaisante imposture. Mais je vous demandais si vous saviez qui est cet homme dans le but de révéler une autre imposture de Jacques Collin* (Balzac). || En littérature et en art, action de fabriquer dans une intention de fraude ou de profit malhonnête un ouvrage supposé : *L'imposture d'un imitateur. Publier comme sienne l'œuvre d'un autre est une imposture.* || Résultat de cette action : *Ce tableau n'est pas un original, mais une imposture.*

● Syn. : **1** *contre-vérité, mensonge, tromperie* ; **4** *bateau* (fam.), *blague* (fam.), *canular* (arg. scol.), *farce, mystification ; copie, faux, plagiat.*

impôt [ɛ̃po] n. m. (lat. *impositum,* proprem. « ce qui est imposé », part. passé neutre substantivé de *imponere,* au sens de « imposer [une redevance] à » [v. IMPOSER] ; 1399, Bartzsch, écrit *impost [impôt,* 1680, Richelet], au sens I, 1 [au plur., av. 1885, V. Hugo] ; sens I, 2, av. 1714, Fénelon ; sens I, 3, 1873, Larousse [aussi *impôt sur le capital, sur le revenu, impôt personnel ; impôt sur la fortune, impôt fixe, multiple, dégressif, de quotité, de répartition, impôt sur les plus-values, impôt réel, spécifique, impôt sur les transactions,* XX^e s. ; *impôt direct, indirect,* 1867, Littré ; *impôt cédulaire,* 1922, Larousse ; *impôt progressif, proportionnel,* 1893, *Dict. général ; impôt sur le chiffre d'affaires,* 1888, Larousse] ; sens II, 1, 1829, Boiste ; sens II, 2, 1867, Littré).

I. 1. Prélèvement en argent fixé par la loi et effectué d'autorité sur les ressources ou les biens des individus et des collectivités pour subvenir aux dépenses de l'État ou des collectivités locales : *Créer un impôt nouveau.* || (au plur.) Versements dus ou effectués par le contribuable : *Payer ses impôts. Payez. La corde ou le séquestre* [...]. | *Les impôts, cela pousse en plantant des gibets* (Hugo). || **2.** Au sens collectif, l'ensemble des prélèvements opérés : *Le budget de l'État est alimenté essentiellement par l'impôt.* || **3.** Mode de détermination de la base de la matière imposable ou modalité du prélèvement : *L'assiette de l'impôt.* || *Impôt sur le capital,* impôt dont l'assiette est établie en fonction du capital, aboutissant à une amputation d'une fraction de ce dernier ou à une imposition régulière acquittée à l'aide du revenu de ce capital. || *Impôt sur la fortune,* impôt mesuré d'après le capital, mais de taux modéré et normalement payable au moyen du revenu. || *Impôt sur le revenu,* impôt qui frappe l'acquisition régulière des revenus, qu'ils proviennent de valeurs mobilières ou d'une activité professionnelle : *On le savait contraire à l'impôt sur le revenu, que, dans l'intimité, il avait heureusement qualifié d'inquisitorial* (France). || *Impôt direct,* impôt perçu par l'administration des Contributions directes par voie de rôle nominatif. || *Impôt indirect,* impôt perçu par les régies financières autres que l'administration des Contributions directes. || *Impôt cédulaire,* impôt n'atteignant qu'une catégorie déterminée de revenu, les bénéfices de l'exploitation agricole, ou les salaires, etc. || *Impôt dégressif* ou *régressif,* celui dont le taux décroît tandis que s'élève

la base d'imposition. || *Impôt fixe,* celui dont le montant ne varie pas avec celui de la matière imposable. || *Impôt multiple,* impôt frappant en plusieurs points et en plusieurs circonstances la matière imposable. || *Impôt personnel,* impôt tenant compte de tous les éléments qui permettent d'apprécier la capacité contributive du contribuable, ses ressources, ses charges de famille, etc. || *Impôt sur les plus-values* ou *sur les gains de fortune,* impôt frappant les accroissements exceptionnels du capital. || *Impôt progressif,* impôt par lequel est prélevée une fraction d'autant plus grande de la matière imposable que celle-ci s'accroît. || *Impôt proportionnel,* impôt par lequel est prélevée une fraction toujours identique de la matière imposable, quelle que soit l'importance de celle-ci. || *Impôt de quotité,* impôt calculé en appliquant un taux préalable à la matière imposable. || *Impôt réel,* impôt visant à atteindre un élément économique sans considération de la situation personnelle du contribuable, comme l'impôt foncier, la taxe proportionnelle sur le revenu. || *Impôt de répartition,* impôt direct calculé en divisant le montant attendu de la contribution par le nombre de contribuables concernés. || *Impôt spécifique,* impôt comportant un tarif applicable à une quantité d'un bien déterminé. || *Impôt sur les transactions,* impôt qui frappe la dépense du revenu, à l'occasion de mutations mobilières ou immobilières, ou de transactions commerciales courantes : *Impôt sur le chiffre d'affaires.*

II. 1. *Fig.* Contrainte qu'impose une condition politique, sociale, etc., avec ou sans contrepartie : *Considérez les obligations du monde comme l'impôt mis sur vos joies secrètes* (Balzac). || **2.** Vx ou littér. *Impôt du sang,* obligation de servir sous les armes : *Le Conseil supérieur de la guerre, qui règle l'impôt du sang, ou si vous voulez l'impôt du temps, comme il lui plaît* (Alain). *Nous sommes, dit-il, résolument contre tout ce qui peut mener à la guerre, contre l'aggravation de ce qu'on appelle d'une façon sinistre l'impôt du sang* (Aragon).

• SYN. : **II, 1** *contribution, tribut.*

impotence [ɛ̃pɔtɑ̃s] n. f. (lat. *impotentia,* impuissance, faiblesse, impuissance à se maîtriser, de *impotens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [*impotence fonctionnelle,* 1922, Larousse] ; sens 2, 1552, Rabelais). **1.** État d'une personne ou d'un membre impotents. || *Impotence fonctionnelle,* perte totale ou partielle des fonctions d'un membre ou d'un segment de membre, par suite de fracture, de paralysie, d'ankylose, etc. || **2.** *Fig.* Impuissance : *Le texte avoue l'impotence de la raison* (Huysmans).

• SYN. : **1** *infirmité, invalidité.* — CONTR. : **1** *validité.*

impotent, e [ɛ̃pɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *impotens, -entis,* impuissant, faible, qui n'est pas maître de, effréné, emporté, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *potens, -entis,* puissant, maître, souverain, mot de la même famille que *posse,* pouvoir ; 1319, *Dict. général,* au sens 1 [« qui éprouve de grandes difficultés à se servir normalement de ses membres », 1535, Olivétan ; substantiv., 1798, Acad.] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Se dit d'une personne privée, par accident, infirmité ou maladie, de l'usage total ou partiel d'un ou de plusieurs de ses membres : *Mon père, bien que très calme et un peu impotent (il traînait la jambe depuis qu'il se l'était cassée en tombant de cheval)..* (Maupassant). || Se dit d'une personne qui éprouve de grandes difficultés à se servir normalement de ses membres : *De l'autre côté du bassin de l'Avonne, les vieillards impotents tremblent de rester à la maison, car alors on ne leur donne plus à manger* (Balzac) ; et substantiv. : *Un impotent, une impotente. Cette chute fit de lui un impotent.* || **2.** Se dit d'un membre qui est dans l'impossibilité d'accomplir, totalement ou partiellement, les mouvements qui lui sont propres : *Un bras impotent. Une jambe impotente.*

• SYN. : **1** *éclopé* (fam.), *estropié, infirme, invalide, perclus ;* **2** *inerte, paralysé.* — CONTR. : **1** *ingambe, valide.*

impourvu, e [ɛ̃purvy] adj. (lat. *improvisus,* imprévu, qui arrive à l'improviste, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *provisus,* part. passé de *providere,* voir devant, prévoir, pourvoir à, de *pro,* avant, devant, et de *videre,* voir ; fin du XIV^e s., E. Deschamps, écrit *impourveü,* au sens de « que l'on n'a pas encore vu, extraordinaire » ; sens class., 1564, J. Thierry, écrit *impourveü* [*impourvu,* v. 1629, Corneille — *impourveü,* « dépourvu », 1370, Godefroy, était un dér. de *in-* et du part. passé de *pourvoir*]). *Class.* Imprévu : *L'apparence déçoit, et l'on a souvent vu | Sortir la vérité d'un moyen impourvu* (Corneille).

◆ **À l'impourvu** loc. adv. (1552, R. Estienne, écrit *à l'impourveü ; à l'impourvu,* 1608, Héroard). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). À l'improviste, sans qu'on ait pu y pourvoir : *Son cheval le secoua si vivement à l'impourvu qu'il le jeta dans une fosse pleine de boue* (Sorel).

impraticabilité [ɛ̃pratikabilite] n. f. (dér. savant de *impraticable ;* 1791, G. de Mirabeau [à propos d'une loi ; à propos d'un chemin, 1794, Brunot]). Caractère de ce qui est impraticable. (Peu usité.)

impraticable [ɛ̃pratikabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *praticable ;* 1627, Rodolphus Magister, écrit *impratiquable,* au sens de « qui ne se laisse pas influencer » ; écrit *impraticable,* au sens 1, 1680, M^me de Sévigné ; sens 2, 1694, Acad. [« insupportable », fin du XVII^e s., M^me de Sévigné] ; sens 3, v. 1692, Fénelon ; sens 4, 1688, Miege). **1.** Par où l'on ne peut passer, par où l'on passe très difficilement : *Il fallait passer par un large sentier situé en haut de la montagne, la vallée était impraticable* (Balzac). *C'est de la vraie neige qui tombe maintenant* [...]. *La nuit va arriver tout d'un coup. La route sera impraticable* (Mauriac). || **2.** *Vx.* Où l'on ne peut demeurer : *La fumée rend cette chambre impraticable* (Littré). || *Class.* Se dit d'une chose insupportable : *Un hiver est impraticable à Grignan et très ruineux à Aix* (Sévigné). || **3.** *Class.* Avec qui l'on ne peut entretenir de relation ; difficile à vivre : *Il tirait du fond du cœur de ses sujets la vérité qu'on cache aux princes orgueilleux et impraticables* (Vauvenargues). || **4.** *Vx* et *littér.* Que l'on ne peut réaliser, mettre en pratique : *Qui, dit-elle, et j'ai eu tort. Il ne faut pas s'accoutumer à des plaisirs impraticables* (Flaubert). *Ainsi, interrompit le prince, vous-même, Monsieur de Frotté, vous reconnaissez que le projet est impraticable ?* (Daudet).

• SYN. : **1** *inaccessible, infranchissable, malaisé.* — CONTR. : **1** *carrossable, praticable.*

impratique [ɛ̃pratik] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *pratique,* adj. ; début du XX^e s.). Qui n'est pas pratique (peu usité) : *Des scandales de ce genre sont impratiques à réaliser* (Bataille).

impratiqué, e [ɛ̃pratike] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *pratiqué,* part. passé de *pratiquer ;* 1840, Acad.). Qui n'est pas pratiqué, qui n'est pas fréquenté (rare) : *Un sentier impratiqué.*

imprécateur, trice [ɛ̃prekatœr, -tris] n. (de *imprécat[ion],* sur le modèle de *expiateur ;* 1867, Littré). Celui, celle qui profère des imprécations (peu usité) : *Des mégères hurlantes, levant au ciel leurs faces d'imprécatrices* (Adam). *Une robuste gaieté que le peintre était loin de supposer à l'imprécateur* (Bloy).

imprécation [ɛ̃prekasjɔ̃] n. f. (lat. *imprecatio,* imprécation, de *imprecatum,* supin de *imprecari,* souhaiter [quelque chose à quelqu'un, en bonne ou en mauvaise part], invoquer, prier, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *precari,* prier, supplier, souhaiter ; v. 1355, Bersuire, écrit *imprecacion* [*imprécation,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1564, J. Thierry ; sens 3, 1669, Racine). **1.** Dans l'Antiquité, prière solennelle par laquelle on vouait aux dieux infernaux un coupable ou un ennemi : *Les imprécations et les exécrations prononcées par les prêtres et par tous les autres ministres de la religion contre Alcibiade* (Rollin). *Un sarcophage chrétien des catacombes de Rome porte une formule d'imprécation* [...] : *« Si quelque impie viole cette sépulture, qu'il meure le dernier des siens ! »* (France). || **2.** Parole ou souhait appelant le malheur sur quelqu'un : *Proférer des*

imprécations. Cet esprit gonflé d'imprécations et de visions prophétiques (Lacretelle). || **3.** Figure de rhétorique par laquelle on souhaite du mal à celui dont on parle ou à qui l'on s'adresse : *Les imprécations de Camille contre Rome, dans « Horace ».*

● SYN. : **1** *anathème, exécration ;* **2** *malédiction.*

imprécatoire [ɛ̃prekatwar] adj. (de *imprécat[ion],* sur le modèle de *expiatoire ;* XVIᵉ s., Littré). Qui tient de l'imprécation, qui est propre à l'imprécation : *Formule imprécatoire. Des hymnes imprécatoires contre le parti de la droite* (Aymé).

imprécaution [ɛ̃prekosjɔ̃] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *précaution ;* 1789, Brunot). Manque de précaution (peu usité) : *Rien ne m'irrite autant que ce genre de négligence et d'imprécaution qui, en cas de guerre, risque de compromettre la victoire la mieux concertée* (Gide).

imprécis, e [ɛ̃presi, -iz] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *précis ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens général de « qui manque de précision » ; sens 1, 1886, Huysmans ; sens 2, 1896, L. Bloy ; sens 3, 1893, Courteline). **1.** Qui n'est pas délimité ou situé avec précision : *Des contours imprécis. Ajoutons que, dans cette rue, à un endroit imprécis, s'étendait un cimetière pour les juifs* (Huysmans). || **2.** Qui n'est pas perçu, identifié avec exactitude : *Les bruits familiers de la rue* [...], *des voix, des appels, des rumeurs imprécises* (Camus). || **3.** Qui n'est pas dit ou exprimé avec précision : *Un renseignement imprécis. Une pensée imprécise. Un style imprécis.*

● SYN. : **1** *flou, indéterminé, vague ;* **2** *indéfinissable, indiscernable, indistinct ;* **3** *approximatif, confus, diffus, embrouillé, incertain, indécis, inexact.*

◆ **imprécis** n. m. (1925, Gide). Ce qui est vague et indéfini : *Ce Marc* [...], *dont la jouissance, à l'opposé d'Olivier, était précisément l'élimination de l'inconnaissable, de l'imprécis* (Fabre).

imprécisable [ɛ̃presizabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *préciser ;* 1931, Larousse). Qui ne peut être précisé (peu usité) : *Les plus réfractaires à la thèse de l'hérédité doivent prononcer, malgré eux, devant ce fait, le mot banalisé, imprécis et imprécisable, et cependant si exact, d'atavisme* (Bourget).

imprécisément [ɛ̃presizemɑ̃] adv. (de *imprécis,* d'après *précisément ;* 1948, Druon). D'une manière imprécise : *Un sentier imprécisément marqué sur une carte.*

impréciser (s') [sɛ̃presize] v. pr. (de *im-* [var. de *in-*] et de *préciser ;* 1925, Gide [*imprécisé,* « non précisé », v. 1794, Brunot]). Devenir imprécis (peu usité) : *J'admire combien le désir, dès qu'il se fait amoureux, s'imprécise* (Gide).

imprécision [ɛ̃presizjɔ̃] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *précision ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens général de « manque de précision » ; sens 1, 25 mars 1860, d'après Littré, 1877 ; sens 2, 1957, Robert ; sens 3, av. 1951, Gide). **1.** Manque de netteté dans la représentation d'une chose : *L'imprécision des souvenirs d'enfance.* || **2.** Caractère de ce qui n'est pas précis, exact dans l'information : *L'imprécision d'un renseignement, du plan d'une ville.* || **3.** Manque de netteté dans l'expression : *L'imprécision du style. L'apparente impropriété des termes, qui irritera tant certains critiques, cette savante imprécision dont déjà Racine usait en maître, et dont Verlaine fera une des conditions de la poésie* (Gide).

● SYN. : **2** *approximation, inexactitude.*

imprégnation [ɛ̃preɲasjɔ̃] n. f. (lat. médic. du Moyen Âge *impraegnatio,* fécondation, de *impraegnatum,* supin du bas lat. *impraegnare* [v. IMPRÉGNER] ; v. 1380, Conty, écrit *impregnacion* [*imprégnation,* v. 1560, Paré], au sens de « fait d'engendrer, d'engrosser » ; sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, fin du XIXᵉ s. [aussi en parlant d'êtres humains] ; sens 3 [de *imprégner*], 1690, Furetière [« imbibition d'un fluide dans une substance quelconque », av. 1788, Ch. Bonnet ; en travaux publics et en métallurgie, 1962, Larousse ; en histologie, milieu du XXᵉ s. ; *imprégnation des bois,* 1867, Littré] ; sens 4 [de *imprégner*], milieu du XXᵉ s. [*imprégnation alcoolique,* 1962, Larousse] ; sens 5, 1962, Larousse ; sens 6 [de *imprégner*], milieu du XXᵉ s. ; sens 7 [de *imprégner*], début du XXᵉ s.). **1.** *Vx.* Le fait, pour une femelle, d'être fécondée : *Lorsqu'on les laisse joindre* [l'âne et l'ânesse] *dans d'autres temps, et surtout en hiver, il est rare que l'imprégnation suive l'accouplement* (Buffon). || **2.** En zootechnie, empreinte que conserverait une femelle du premier mâle qui l'a fécondée, de sorte que, fécondée ensuite par d'autres mâles, elle donnerait des descendants ressemblant au premier géniteur : *La théorie de l'imprégnation ou de la télégonie n'a aucun fondement biologique ;* et, *par extens.,* en parlant d'êtres humains : *Ah ! oui, l'imprégnation. L'enfant d'un second mariage ressemblant au premier mari* (Margueritte). || **3.** *Vx.* En termes de physique, action d'un corps qui pénètre lentement et d'une manière diffuse dans un autre : *L'imprégnation des sels dans l'eau.* || *Auj.* Imbibition d'un fluide dans une substance quelconque. || En travaux publics, pénétration d'un sol par un liant fluidifié qui le rend imperméable. || En métallurgie, procédé qui consiste à remplir les pores d'un métal par un autre métal porté à l'état liquide. || En histologie, méthode de coloration des cellules pour rendre visibles certaines structures. || *Imprégnation des bois,* introduction dans les bois d'œuvre ou dans les bois soumis aux intempéries d'une substance chimique destinée à les rendre résistants. || **4.** En pathologie, pénétration d'un agent nocif dans l'organisme : *Imprégnation tuberculeuse.* || *Imprégnation alcoolique,* taux d'alcoolémie qui interdit à un conducteur d'être maître de son véhicule. || **5.** État d'une roche présentant des traces diffuses de pétrole. || **6.** *Par extens.* Incorporation lente d'une odeur dans le milieu environnant : *L'imprégnation d'une odeur dans les tentures d'une chambre.* || **7.** *Fig.* Pénétration lente dans les esprits d'une influence, d'idées, de productions intellectuelles : *L'imprégnation de la jeunesse par les idées socialistes. L'imprégnation des esprits par la publicité.*

imprégné, e [ɛ̃preɲe] adj. (part. passé de *imprégner ;* 1783, Buffon, au sens 1 ; sens 2, 1857, Baudelaire ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Imbibé de : *Un sol imprégné de pétrole.* || **2.** Pénétré par : *Un vêtement imprégné de l'odeur de pipe.* || **3.** *Fig.* Qui ressent dans tout son être l'impression ou l'influence de : *Elle avait connu l'amour de cet homme exquis* [...] *et elle en était restée imprégnée, à jamais possédée et frémissante* (Zola). *Pourtant, je me sens aujourd'hui un peu plus imprégné que jamais de cette vague tristesse que distille la vie* (France).

● SYN. : **1** *abreuvé, gorgé, saturé ;* **3** *envahi, marqué, pénétré.*

imprégner [ɛ̃preɲe] v. tr. (réfection [d'après le lat.] de l'anc. v. *empreignier,* rendre enceinte [v. 1125, Godefroy ; encore usité au XVIIᵉ s.], bas lat. *impraegnare,* féconder, du lat. class. *in-,* préf. marquant l'amorce d'une action, et *praegnas, -gnatis,* qui est près de produire, enceinte, enflé, gonflé, de *prae,* avant, devant, et de *gnasci,* forme archaïque de *nasci,* naître ; début du XVIIᵉ s., au sens 2 [sous l'influence de *empreindre,* dont plusieurs formes étaient identiques à celles de l'anc. v. *empreignier, empreigner*] ; sens 1, milieu du XVIIIᵉ s., Buffon ; sens 3, 1857, Baudelaire ; sens 4, fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon). [Conj. **5 b.**] **1.** *Vx.* Rendre prégnant, féconder : *Il y a des animaux chez lesquels un seul accouplement imprègne la femelle pour quelque temps* (Buffon). || **2.** Faire pénétrer complètement et d'une manière diffuse un fluide dans une substance : *Imprégner une étoffe de teinture. Imprégner une éponge d'eau.* || **3.** Pénétrer, se répandre dans : *Le brouillard imprègne lentement toute la ville. C'était le vendredi, après déjeuner, à l'heure où l'odeur de l'huile brute imprègne les ruelles du quartier de la Plaza Mayor* (Peyré). || **4.** *Fig.* Marquer d'une empreinte profonde et insensible : *Mes premières années ont été trop imprégnées des idées issues de la Révolution* [...] *pour que j'accepte facilement un joug qui, sur bien des points, offenserait encore ma raison* (Nerval).

• SYN. : **2** *gorger, imbiber, saturer ;* **3** *envahir, s'infiltrer, inonder ; s'emparer, empoigner, saisir ;* **4** *imprimer, pénétrer ; baigner, gaver.*

◆ **s'imprégner** v. pr. (sens 1, 1754, Ch. Bonnet ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Devenir imprégné (au pr. et au fig.) : *Un sol qui s'imprègne de pluie. Une cuisine qui s'imprègne d'odeurs. Des esprits dénués de sens critique s'imprègnent de tous les préjugés.* || **2.** *S'imprégner dans,* pénétrer profondément dans : *La pluie s'imprègne dans le sol ;* et au fig. : *Toute cette tristesse s'imprégnait en lui, s'incorporait à la substance de ses pensées* (Samain).

imprémeditation [ɛ̃premeditasjɔ̃] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *préméditation ;* 1660, Oudin). Caractère de ce qui n'est pas prémédité (rare) : *L'impréméditation de son acte est chose reconnue.*

imprémédité, e [ɛ̃premedite] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *prémédité ;* 1588, Montaigne). Qui a lieu soudain, sans préméditation (rare) : *Il prétend que son geste fut imprémédité.*

imprenabilité [ɛ̃prənabilite] n. f. (dér. savant de *imprenable ;* 1931, Larousse [*imprenabilité de la vue,* 17 avr. 1969, *le Figaro*]). Caractère de ce qui est imprenable : *L'imprenabilité d'une forteresse.* || *Imprenabilité de la vue,* en termes de publicité, qualité de la situation d'un immeuble telle qu'aucune autre construction ne peut, dans la suite, masquer la vue des habitants de cet immeuble.

imprenable [ɛ̃prənabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *prenable ;* av. 1370, J. Le Bel, au sens 1 [*vue imprenable,* 1948, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qu'on ne peut pas prendre, dont on ne peut s'emparer : *Une citadelle, une place forte, une ville imprenable.* || *Vue imprenable,* vue telle qu'aucune construction nouvelle ne saurait la supprimer ou la gêner. || **2.** *Fig.* et *fam.* Que l'on ne peut séduire : *Un cœur imprenable.*

• SYN. : **1** *inexpugnable ;* **2** *inaccessible.*

impréparation [ɛ̃preparasjɔ̃] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *préparation ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Manque de préparation : *Impréparation* [de la guerre] *et légèreté qui évoquent celle de 1870* (Suarez).

impresario ou **imprésario** [ɛ̃presarjɔ] n. m. (ital. *impresario,* directeur d'une entreprise théâtrale, de *impresa,* entreprise, dér. de *imprendere,* entreprendre, lat. pop **imprendere,* même sens, du lat. class. *in-,* préf. marquant l'amorce d'une action, et *prendere, prehendere,* saisir, prendre ; 1753, *Correspondance littéraire* [II, 259], au sens 1 ; sens 2, 1908, R. Rolland). **1.** *Vx.* Celui qui dirige une entreprise théâtrale : *Les troupes d'opéra sont formées par un impresario qui engage de côté et d'autre les sujets qu'il peut payer ou qu'il trouve libres* (Stendhal). || **2.** Personne qui s'occupe des intérêts et des contrats d'un artiste ou d'un groupe d'artistes, qui organise des concerts ou des spectacles, moyennant un pourcentage sur les bénéfices : *Les grandes vedettes ont presque toujours intérêt à passer par un imprésario* (Romains).

• REM. Le pluriel courant est *imprésarios.* On trouve parfois le pluriel italien *impresarii.*

imprescriptibilité [ɛ̃prɛskriptibilite] n. f. (dér. savant de *imprescriptible ;* 1721, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** En droit, qualité d'une action ou d'un droit qui ne peut être atteint par la prescription. || **2.** Caractère de ce qui ne peut pas être effacé par le temps ou l'habitude : *L'imprescriptibilité des lois naturelles.*

• SYN. : **2** *immuabilité, pérennité.*

imprescriptible [ɛ̃prɛskriptibl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *prescriptible ;* 1481, Bartzsch, au sens 1 ; sens 2, 1772, J.-J. Rousseau). **1.** En droit, qui ne peut être atteint par la prescription : *Le domaine public est inaltérable et imprescriptible.* || **2.** Qui a une existence et une valeur immuables, éternelles : *Les droits imprescriptibles de l'homme. Il convient, et il importe, d'ajouter à cet ensemble d'inventions, certaines reprises, souvent très heureuses : emprunts, au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle, de formes pures et savantes dont l'élégance est peut-être imprescriptible* (Valéry).

• SYN. : **2** *éternel, immortel, immuable, impérissable, indestructible.*

impresse [ɛ̃prɛs] adj. fém. (lat. *impressa,* part. passé fém. de *imprimere,* appliquer sur, faire en pressant, empreindre [v. IMPRIMER] ; 1674, Malebranche). Vx. *Espèces impresses,* en philosophie, images imprimées par les objets dans nos sens.

impressibilité [ɛ̃prɛsibilite] n. f. (dér. savant de *impressible ;* 30 nov. 1874, *Journ. officiel,* p. 7882). *Vx.* Faculté ou disposition des êtres à recevoir une impression matérielle ou morale.

impressible [ɛ̃prɛsibl] adj. (angl. *impressible,* susceptible de recevoir des impressions, des émotions, de *to impress* [v. l'art. suiv.] ; 1838, Acad.). *Littér.* Qui reçoit facilement une impression : *Louis m'inspira d'autant mieux sa passion pour l'espèce de sommeil dans lequel les contemplations profondes plongent le corps, que j'étais plus jeune et plus impressible* (Balzac).

impressif, ive [ɛ̃prɛsif, -iv] adj. (angl. *impressive,* propre à produire de l'émotion, solennel, touchant, sensible, impressionnable, de *to impress,* empreindre, graver, impressionner [du lat. *impressum,* supin de *imprimere,* v. IMPRIMER] ; 1828, Mozin, au sens II, 1 ; sens I, 1877, Littré ; sens II, 2, début du XXe s.).

I. *Vx.* De nature à imprimer une marque matérielle : *De graduées et très impressives mobilités du courant émeuvent ces parcelles de fer* (Villiers de L'Isle-Adam).

II. 1. *Vx* et *littér.* Propre à causer des impressions : *Le spectacle était impressif et presque étrange* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Littér.* Propre à traduire les impressions : *L'allemand est une langue impressive qui peut mettre en tête de la phrase n'importe quel mot sur lequel on veut attirer l'attention* (Dauzat).

1. impression [ɛ̃prɛsjɔ̃] n. f. (lat. *impressio,* action d'appuyer sur, application, choc, attaque, impression [sur les sens, sur l'esprit], de *impressum,* supin de *imprimere* [v. IMPRIMER] ; 1259, Godefroy, au sens I, 2 [aussi « résultat de cette action » ; *impressions digitales,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 1, 1580, Montaigne ; sens I, 3, 1690, Furetière [« le résultat de cette action », 1647, Corneille] ; sens I, 4, début du XVIIe s., Malherbe [« l'influence ou la marque reçue », 1560, Calvin] ; sens I, 5, 1694, Acad. ; sens II, 1, milieu du XVIe s. [*impression des tissus,* 1723, Savary des Bruslons ; *impression sur chaîne,* 1957, Robert ; « le dessin, le motif imprimé », 1962, Larousse] ; sens II, 2, 1636, Monet [*peinture d'impression,* 1730, Savary des Bruslons] ; sens II, 3, 1475, Isambert [« le texte imprimé », 1690, Furetière ; « édition d'une œuvre », début du XVIe s.] ; sens II, 4, début du XXe s.).

I. 1. *Vx.* Action d'un corps qui presse sur un autre ; pression : *Si l'on a bien compris, dans le traité de l'équilibre des liqueurs, de quelle manière elles font impression par leur poids contre tous les corps qui y sont* (Pascal). *Comme l'impression de l'eau convertissait chaque jour les sables vitrescibles en argile* (Buffon). || **2.** Action d'un objet qui, appliqué sur un autre, y laisse son empreinte : *L'impression d'un cachet sur de la cire. L'impression des pas sur la neige.* || *Vx.* Résultat de cette action, empreinte, trace, marque : *On voit dans les ardoises et dans d'autres matières à de grandes profondeurs, des impressions de poissons et de plantes, dont aucune espèce n'appartient à notre climat* (Buffon). || *Impressions digitales,* en anatomie, dépressions de la face interne des os du crâne, ressemblant à des empreintes de doigts sur une matière molle. || **3.** *Spécialem.* et *vx.* Impression d'un mouvement, action d'une personne ou d'une chose qui donne du mouvement à quelque chose ; *class.,* résultat de cette action : *Pourquoi il arrive que l'impression du mouvement soit plus forte à la partie la plus éloignée du lieu où l'ébranlement commence* (Bossuet). || **4.** *Class.* et *fig.* Action de donner une empreinte morale, de conférer un caractère à quelque chose ou à quelqu'un : *Une plus grande juridiction suppose l'impression d'un caractère plus éminent et la col-*

lation d'un plus haut et plus parfait sacerdoce (Mirabeau). || *Class.* L'influence ou la marque reçue : *Dans la grandeur de vos ouvrages, je vois l'impression de toutes vos bontés* (Corneille). *Les impressions de la coutume, de l'éducation, des mœurs, du pays* (Pascal). || **5.** *Class.* Effet durable sur une personne d'une action qui a cessé : *L'impression qui me reste encore de deux ou trois accès de fièvre qui m'ont laissé de la faiblesse* (d'Alembert).

II. 1. Opération par laquelle on reproduit par pression sur des étoffes, des papiers, etc., des caractères d'écriture ou des dessins préparés sur les planches, les cylindres ou les pierres lithographiques ; travail ainsi obtenu : *Impression sur poterie. Impression mécanique. Des rouleaux d'impression à surface extérieure en bronze, gravée en creux.* || *Impression des tissus,* procédé de teinture localisée formant, à la surface des tissus, des dessins unis ou multicolores : *Impression à la planche. Impression au rouleau.* || *Impression sur chaîne,* impression de motifs sur la chaîne seule, avant le tissage définitif, pour estomper les contours des dessins. || Le dessin, le motif imprimé (surtout au plur.) : *Une robe en cotonnade avec des impressions de fantaisie.* || **2.** En peinture, couche de couleur, à l'huile ou à la colle, dont on recouvre une toile, un panneau, avant de les peindre : *Une couche d'impression.* || *Peinture d'impression,* teinte plate, dans la peinture en bâtiments. || **3.** Action d'imprimer un livre, un journal, etc. : *Envoyer un manuscrit à l'impression. L'un se plaignait de ses coureurs qui engraissaient ; l'autre des fautes d'impression qui avaient dénaturé le nom de son cheval* (Flaubert). || Le texte imprimé : *Les deux colonnes serrées du texte, dont l'impression était restée très noire sur le papier jauni...* (Zola). || *Spécialem.* et *class.* Édition d'une œuvre : *Je sais qu'on attend de moi, dans cette impression, quelque préface qui réponde aux censeurs* (Molière). || **4.** En photographie, action de soumettre une pellicule photographique à l'effet de la lumière ; la reproduction obtenue.

• SYN. : **I, 2** *empreinte, marque, vestige.*

2. impression [ɛ̃prɛsjɔ̃] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1410, Isambert, au sens de « pression exercée sur quelqu'un » ; sens 1, 1677, Bossuet ; sens 2, 1678, La Fontaine ; sens 3, milieu du XVI[e] s., Ronsard [*faire de l'impression à, sur,* 1638, Rotrou ; *faire impression,* 26 mars 1770, Voltaire] ; sens 4, 1684, M[me] de Sévigné [*bonne impression,* 1867, Littré ; *mauvaise impression,* 1669, La Fontaine ; *faire une bonne, une mauvaise impression,* av. 1902, Zola ; *première impression,* 1840, Balzac] ; sens 5, début du XX[e] s. [*avoir bien l'impression que, garder, conserver l'impression de, donner une impression, l'impression,* « faire l'effet de » — « donner l'illusion de », av. 1922, Proust ; *donner une impression, des impressions,* « suggérer une opinion tendancieuse », 1656, Pascal]). **1.** Effet produit par l'action d'une chose ou d'un environnement sur les sens : *Une pièce obscure où l'on a une impression d'étouffement. La chaleur procure une impression de bien-être. Les choses ne nous font point la même impression, selon qu'elles sont proches ou lointaines* (France). || **2.** En psychologie, réaction physiologique des organes des sens aux excitations extérieures, qui provoque dans la conscience la perception, la sensation : *Impressions visuelles, auditives, olfactives. Mais mon cerveau ne reçoit plus que des impressions peu durables ; il semble que rien plus ne s'y puisse graver fortement* (Gide). || **3.** Effet produit par l'action d'un objet sur l'esprit ou le cœur : *Une impression de tristesse ineffaçable blessa donc mon âme dès l'enfance* (Vigny). *La critique, quelles que soient ses prétentions, ne va jamais qu'à définir l'impression que fait sur nous, à un moment donné, telle œuvre d'art* (Lemaitre). || *Faire de l'impression sur quelqu'un* ou *à quelqu'un,* frapper fortement son imagination, agir sur son esprit : *Ce film a fait beaucoup d'impression sur le public.* || *Faire impression,* frapper les esprits, exercer une emprise : *Ce discours ne laisse pas que de faire impression sur les auditeurs* (France). *La puissance fait impression* (Alain) ; attirer l'attention, susciter un grand intérêt : *Les premières œuvres de cet auteur ont fait impression.* || **4.** Image, représentation globale et confuse que l'on a d'une chose ou d'un événement au premier contact : *Il y a à peine huit jours que je suis installé, j'ai déjà la tête bourrée d'impressions* (Daudet). *Stendhal est un des hommes que leurs impressions d'enfance ont le plus clairement formés, armés, définitivement marqués* (Valéry). *Il s'attarde, un centième de seconde, près du poteau frontière de la chair et de l'esprit, là où les impressions nouvelles entrent et se font place, comme elles peuvent, parmi la multitude des souvenirs* (Larbaud). || *Bonne, mauvaise impression,* sentiment favorable ou défavorable inspiré par quelque chose ou quelqu'un : *Charles XII n'avait encore donné de lui que de mauvaises impressions* (Voltaire). || *Faire une bonne, une mauvaise impression,* provoquer chez quelqu'un une réaction favorable ou défavorable : *Il m'a fait une mauvaise impression, je lui trouve le visage méchant* (Zola). || *Première impression,* effet produit au premier abord sans observation prolongée ni réflexion : *Je suis bien obligé de t'avouer que ma première impression n'a pas été favorable* (Duhamel). || **5.** Sentiment, sensation ou illusion ressentis par une personne dans telle situation, à la vue d'une chose ou d'une personne : *Avoir, éprouver l'impression de déraper. J'ai l'impression que nous serons bien ici. Conscient de n'avoir rien à craindre, l'ingénieur éprouva pourtant l'impression désagréable d'être un gibier* (Aymé). *Dans « la Chartreuse de Parme », on a l'impression de l'exubérance même de la vie puis du vieillissement de toutes choses.* || Fam. *Avoir (bien) l'impression que,* estimer que : *J'ai bien l'impression qu'il a manqué son train.* || *Garder, conserver l'impression de quelque chose* ou *de quelqu'un,* conserver le souvenir de : *Je garde de ce pays une impression de détente.* || *Donner une impression, l'impression de,* paraître, faire l'effet de : *Le Réalisme aboutissait curieusement à donner l'impression de l'artifice le plus voulu* (Valéry) ; donner l'illusion de : *Ouvrages sans originalité, mais qui donnaient aux jeunes gens et à beaucoup de femmes du monde l'impression d'une hauteur intellectuelle peu commune, d'une sorte de génie* (Proust). || *Faire bonne, mauvaise impression à quelqu'un,* lui inspirer des sentiments favorables, défavorables. || Class. *Donner une impression, des impressions,* suggérer une opinion tendancieuse qui vise à incliner le jugement d'une personne dans un sens déterminé : *Ressouvenez-vous, je vous prie, des étranges impressions qu'on nous donne depuis si longtemps des jansénistes* (Pascal).

• SYN. : **1** *sensation ;* **3** *sentiment ;* **4** *souvenir.*

◆ **impressions** n. m. plur. (1833, A. Dumas). Récit, souvenirs racontés : *Les impressions de voyage d'Alexandre Dumas. Les impressions de théâtre de Jules Lemaitre.*

impressionnabilité [ɛ̃prɛsjɔnabilite] n. f. (dér. savant de *impressionnable ;* v. 1803, Molé, au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré). **1.** Aptitude à recevoir une empreinte : *L'impressionnabilité d'une pellicule photographique.* || **2.** Sensibilité extrême, caractère d'une personne qui se laisse facilement impressionner : *Telle était l'impressionnabilité de ce petit être que sa mère, oubliant un moment de se retenir [...], voyait aussitôt des larmes rouler dans les yeux du pauvre enfant* (Goncourt).

• SYN. : **2** *émotivité, hyperémotivité, hypersensibilité.*

impressionnable [ɛ̃prɛsjɔnabl] adj. (de *impressionner ;* 1780, Thouvenel, au sens de « susceptible de recevoir de vives impressions » ; sens 1, 1873, Larousse [en photographie, 1875, Larousse, art. *photographie,* t. XII, p. 888 *b*] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Qui est susceptible de recevoir une impression : *Les organes des sens sont des surfaces impressionnables.* || En photographie, qui est susceptible d'être impressionné : *Une plaque impressionnable.* || **2.** Qui est d'une sensibilité excessive : *Cette imagination si impressionnable est touchée par les faits généraux aussi bien que par les faits particuliers* (Taine). *Malheureusement nous portons en nous ce petit organe que nous appelons cœur, lequel est sujet à certaines maladies au cours desquelles il est infiniment impressionnable pour tout ce*

qui concerne la vie d'une certaine personne (Proust). *Un enfant impressionnable.*

• SYN. : 2 *émotif, hyperémotif, hypersensible, sensitif.* — CONTR. : 2 *froid, impassible, imperturbable, indifférent, insensible.*

impressionnant, e [ɛ̃presjɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *impressionner* ; fin du XVIIIe s., Restif de La Bretonne, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui frappe fortement la sensibilité ou l'imagination, en inspirant une certaine crainte : *L'aspect de son visage qui portait plusieurs blessures ouvertes était impressionnant* (Aymé). *La masse de la forteresse se dressait devant moi à travers la lande, plus impressionnante encore dans le noir* (Gracq). ‖ **2.** D'une grandeur, d'une dimension imposante : *Une fortune impressionnante. Un cortège impressionnant.* ‖ Fam. *Un nombre impressionnant de,* une grande quantité de : *Cette bibliothèque contient un nombre impressionnant d'ouvrages rares.*

• SYN. : 1 *bouleversant, effrayant, émouvant, frappant, pathétique, poignant, saisissant, spectaculaire ;* 2 *considérable, fantastique, formidable* (fam.), *grandiose, important, monumental, prodigieux, sensationnel.*

impressionner [ɛ̃presjɔne] v. tr. (de *impression* 1 et 2 ; 1761, Gaudet, au sens II, 2 [fam. et absol., 1887, Zola] ; sens I, 1867, Littré ; sens II, 1, début du XIXe s., Mme de Staël).

I. En photographie, produire une image sur : *L'image solaire impressionne certains sels d'argent.*

II. 1. Produire une impression sur un organe des sens : *Seul un nombre limité de vibrations sonores impressionnent les cellules auditives. Je crois qu'on peut juger de la vitalité et de la puissance d'un artiste lorsque, impressionné directement par le spectacle de la nature, il est capable d'organiser ses sensations et même de revenir à plusieurs fois et à des jours différents dans un même état d'esprit, de les continuer* (Matisse). ‖ **2.** Produire une vive impression sur quelqu'un, sur le cœur ou l'imagination : *Les crises de ma tante impressionnaient beaucoup les domestiques* (Gide). *Archambaud était très impressionné par cet esprit de décision et par la vigueur du coup qui avait dû faire très mal* (Aymé). ‖ *Fam.* et *absol.* Faire une grande impression, un grand effet : *Un discours qui impressionne. Ça impressionne.*

• SYN. : **II, 2** *affecter, bouleverser, émouvoir, empoigner* (fam.), *frapper, remuer, retourner* (fam.), *révolutionner* (fam.), *secouer* (fam.), *toucher ; éblouir, fasciner, en imposer.*

impressionnisme [ɛ̃presjɔnism] n. m. (de *impressionniste* ; 1er juin 1876, *Revue des Deux Mondes* [p. 515], au sens 1 [« ensemble des particularités... », 1957, Robert] ; sens 2-3, 1957, Robert ; sens 4, 1907, Larousse ; sens 5, 1962, Larousse [aussi « la manière des compositeurs de cette école, leurs œuvres »] ; sens 6, av. 1951, Gide). **1.** Manière de peindre propre aux peintres dits « impressionnistes » : *L'impressionnisme se caractérise par la clarté des tons, la juxtaposition de couleurs pures, la peinture de plein air et, de manière générale, par l'analyse diversement approfondie des données sensorielles, afin de substituer au dessin classique la notation des effets d'ombre et de lumière. Tout l'impressionnisme est né de la contemplation et de l'imitation des impressions claires du Japon* (Goncourt). ‖ Ensemble des particularités qui caractérisent de façon plus étroite le style de l'un des peintres de cette école : *L'impressionnisme de Degas est fait en partie de jeux hardis de perspective et de cadrage.* ‖ **2.** Courant artistique représenté par les œuvres du groupe des peintres dits « impressionnistes ». ‖ **3.** Manière de peindre qui rappelle ou imite la peinture des maîtres impressionnistes. ‖ **4.** En littérature, manière qui consiste à tenter de rendre, à la manière des peintres impressionnistes, les impressions fugitives qui traversent la conscience devant le spectacle du monde : *L'impressionnisme naturaliste des Goncourt.* ‖ **5.** Mouvement musical qui s'attache à transposer dans la musique la fluidité dans les nuances et la multiplicité des sensations : *L'impressionnisme musical a gardé quelque marque de l'intérêt qui fut porté à la musique d'Extrême-Orient.* ‖ La manière des compositeurs de cette école, leurs œuvres : *L'impressionnisme des esquisses symphoniques et des images pour orchestre de Debussy.* ‖ **6.** Tendance générale, en art, à noter les impressions fugitives plutôt que l'aspect stable des choses : *C'est l'époque de l'impressionnisme, de la vision rapide et superficielle* (Gide). *En outre, le commerce d'une certaine poésie habitue l'esprit au mépris du sens exact des mots, aux idées floues, aux vagabondages métaphysiques et à tous les hasards de l'impressionnisme verbal* (Aymé).

impressionniste [ɛ̃presjɔnist] adj. (mot créé, par dérision, par le critique Louis Leroy dans *le Charivari* du 25 avr. 1874. [comme n., v. ci-dessous], à propos d'une toile de Claude Monet intitulée *Impression, soleil levant ;* sens 1-2, 17 avr. 1877, *Journ. officiel,* p. 2918 [« qui est caractéristique de l'impressionnisme », fin du XIXe s., Huysmans] ; sens 3, début du XXe s. ; sens 4, 19 mars 1877, *Journ. des débats* [pour la critique, av. 1924, A. France] ; sens 5, XXe s.). **1.** Se dit des peintres de la fin du XIXe s. qui se sont attachés à peindre les impressions fugitives de lumière que donne le spectacle de la nature : *Le public et la critique officielle furent longtemps réfractaires aux œuvres des peintres impressionnistes.* ‖ **2.** Qui est relatif à l'impressionnisme en peinture : *Le mouvement impressionniste. La peinture impressionniste.* ‖ Qui est caractéristique de l'impressionnisme : *Deux aquarelles impressionnistes étincelaient dans leurs barres d'or* (Huysmans). ‖ **3.** En littérature ou en musique, qui se rattache à l'impressionnisme : *La prose impressionniste des Goncourt. Un écrivain impressionniste. La musique impressionniste.* ‖ **4.** Qui se fonde sur des réactions subjectives et momentanées : *Certains journaux anglais dont nous avons dès lors combattu la politique impressionniste* (Littré). ‖ Se dit de la critique conçue selon cette méthode : *C'est tout ce qu'il faut pour fonder les sciences, les arts, les morales, la critique impressionniste et, si l'on veut, la critique objective* (France). ‖ **5.** Qui est d'une sensibilité particulière à toutes les impressions (peu usité) : *Et je songeais bêtement que peut-être d'autres objets pourraient occuper mieux mes soirées et ma grande âme impressionniste* (Léautaud).

◆ n. m. (25 avr. 1874, *le Charivari* [pour un peintre ; pour un musicien, début du XXe s.]). Peintre, écrivain, musicien qui pratique l'impressionnisme : *L'exposition des impressionnistes. « La Mer », de Debussy, est l'œuvre d'un impressionniste.*

imprévisibilité [ɛ̃previzibilite] n. f. (dér. savant de *imprévisible ;* 1907, Larousse). Caractère de ce qui est imprévisible (rare) : *L'imprévisibilité des réactions de la foule.*

imprévisible [ɛ̃previzibl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *prévisible ;* 1836, Acad.). Qui ne peut être prévu : *La jalousie venait chez lui par accès imprévisibles, absurdes, et blanchissait tout à coup sa voix* (Peyré). *Ses explosions d'homme sanguin, toujours imprévisibles, entretenaient à son foyer une atmosphère de contrainte* (Aymé).

imprévisiblement [ɛ̃previzibləmɑ̃] adv. (de *imprévisible ;* 1962, Larousse). De façon imprévisible : *D'autres Vizille pouvaient surgir, dans une ville aussi imprévisiblement surexcitable* (Vailland).

imprévision [ɛ̃previzjɔ̃] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *prévision ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers [*théorie de l'imprévision,* 1957, Robert]). Manque de prévision : *L'exiguïté des locaux scolaires témoigne de l'imprévision du mouvement démographique.* ‖ *Théorie de l'imprévision,* en droit administratif, théorie selon laquelle on peut réviser ou résilier des contrats de longue durée lorsque des faits nouveaux et imprévisibles en ont rendu l'exécution impossible aux conditions initiales.

imprévoyance [ɛ̃prevwajɑ̃s] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *prévoyance ;* 1611, Cotgrave). Manque de prévoyance, de prudence : *En politique, imprévoyance et décadence sont synonymes* (Girardin). *Cette vie de loisir et d'imprévoyance* (Fromentin).

• SYN. : *insouciance, laisser-aller, légèreté, négligence.*

imprévoyant, e [ɛ̃prevwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *prévoyant ;* 1596, Basmaison, au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Qui ne se soucie pas de prévoir les différentes situations, les événements pour y adapter sa conduite présente : *Le cours des choses ne pardonne guère à ceux qui se sont montrés imprévoyants. Je le trouvai tel qu'autrefois, aussi bohème, aussi imprévoyant* (Carco). ‖ **2.** *Imprévoyant de* (suivi d'un nom), qui est incapable de prévoir (peu usité) : *Il n'y avait pas d'homme plus imprévoyant de l'avenir que Capus* (L. Descaves).

● SYN. : **1** *étourdi, insouciant, irréfléchi, léger, négligent ;* **2** *insoucieux.* — CONTR. : **1** *avisé, circonspect, précautionneux, prévoyant, prudent, sage.*

◆ n. (1873, Larousse). Personne imprévoyante : *L'imprévoyant s'étonne du tour désavantageux que prennent pour lui les événements.*

imprévu, e [ɛ̃prevy] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *prévu,* part. passé de *prévoir ;* 1534, *ZRP* [LXVII, 28]). Qui n'a pas été prévu ; qui survient inopinément et qui surprend : *Ce livre a obtenu un succès imprévu. Soudain la biche avait bondi, l'avait renversé dans les feuilles d'un coup de tête imprévu et brutal* (Genevoix).

● SYN. : *déconcertant, déroutant, fortuit, imprévisible, inattendu, inopiné, intempestif.* — CONTR. : *attendu, prévisible, prévu.*

◆ **imprévu** n. m. (1829, Balzac [« ce qui arrive par surprise et fâcheusement », 1869, V. Hugo ; « événement heureux auquel on ne s'attend pas », 1839, Stendhal]). Ce qui est imprévu : *Les grandes manœuvres sont une image de la guerre, mais c'est une image infidèle sous ce rapport que tout y est prévu, tandis que la part de l'imprévu est considérable à la guerre* (France). ‖ Ce qui arrive par surprise et fâcheusement : *L'imprévu a régné sur ma vie en despote ensemble cruel et facétieux* (Milosz). ‖ Événement heureux auquel on ne s'attend pas : *Et ces jolis imprévus du voyage à pied, les raccourcis qui allongent les sentiers trompeurs que font les roues des charrettes* (Daudet).

imprimabilité [ɛ̃primabilite] n. f. (dér. savant de *imprimable ;* 1968, Larousse). Ensemble des propriétés du papier dont dépend la qualité de l'imprimé.

imprimable [ɛ̃primabl] adj. (de *imprimer ;* fin du XVI[e] s., puis 1767, Voltaire). Qui peut être imprimé, qui mérite d'être imprimé : *Vous aurez bientôt une lettre ostensible sur les Sirven, qui peut-être sera imprimable, supposé qu'il soit permis d'imprimer des choses utiles* (Voltaire).

imprimage [ɛ̃primaʒ] n. m. (de *imprimer ;* 1765, *Encyclopédie*). Action du tireur d'or qui passe le lingot dans la filière.

imprimant, e [ɛ̃primɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *imprimer ;* 1873, Larousse). Qui imprime ; qui sert à imprimer : *Cylindre imprimant.*

◆ **imprimante** n. f. (1962, Larousse). Élément d'un ordinateur qui permet la sortie de résultats imprimés.

imprimatur [ɛ̃primatyr] n. m. invar. (mot du lat. ecclés. et universitaire signif. « qu'il soit imprimé », 3[e] pers. du sing. du subj. prés. passif de *imprimere* [v. IMPRIMER] ; 1873, Larousse, au sens 2 [« permission d'imprimer quelque chose », 1922, Larousse] ; sens 1, 1922, Larousse). **1.** Permission d'imprimer accordée par les autorités ecclésiastiques à un ouvrage qui leur est soumis pour approbation : *Demander, obtenir l'imprimatur.* ‖ **2.** *Par extens.* Permission d'imprimer accordée à une thèse par l'Université. ‖ *Par extens.* et parfois *plaisamm.* Permission d'imprimer quelque chose : *La censure a refusé l'imprimatur.*

imprimé, e [ɛ̃prime] adj. (part. passé de *imprimer ;* XVI[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1659, Molière ; sens 3, 1690, Furetière [aussi « enduit d'une ou de plusieurs couches de couleur »] ; sens 4, 1962, Larousse). **1.** Produit par la presse, l'imprimerie : *Une gravure imprimée en couleurs. Un ouvrage imprimé sur papier bible. L'excellent prêtre* [...] *achetait un vieux Lactance* [...] *et se réjouissait de lire cette phrase imprimée en la belle italique des Aldes* (France). ‖ **2.** Se dit d'une personne dont les œuvres sont imprimées : *Je m'imagine que le plaisir est grand de se voir imprimé* (Molière). ‖ **3.** Se dit de ce qui a reçu une impression : *Un châle imprimé. Une toile imprimée. Il venait de passer trois ans à Marseille, dans une grande maison d'indiennes imprimées* (Zola). ‖ *Spécialem.* Enduit d'une ou de plusieurs couches de couleur : *Une boiserie imprimée.* ‖ **4.** Qui a été reproduit par impression : *Un dessin imprimé sur une étoffe.*

◆ **imprimé** n. m. (1611, Cotgrave, au sens de « ouvrage imprimé peu important, petite brochure » ; sens 1, 1689, M[me] de Sévigné ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1957, Robert ; sens 4, 1887, Zola [« le livre, la chose imprimée », 1957, Robert]). **1.** Tout ce qui est imprimé ou reproduit sur papier (livre, brochure, journal, etc.) : *Envoyer un imprimé par la poste. Le département des imprimés à la Bibliothèque nationale.* ‖ **2.** *Spécialem.* Se dit de toute feuille imprimée à usage administratif, de tout formulaire : *Remplir toutes les cases d'un imprimé. J'avais lu la lettre et point du tout les imprimés* (Gide). ‖ **3.** Tissu imprimé : *Un imprimé à pois. Une robe en imprimé léger.* ‖ **4.** Ce qui est en caractères d'imprimerie : *Ne savoir lire que l'imprimé.* ‖ Le livre, la chose imprimée : *L'autorité de l'imprimé.*

imprimer [ɛ̃prime] v. tr. (lat. *imprimere,* appliquer ou appuyer sur, faire [une figure] en pressant, marquer, laisser une empreinte sur [au pr. et au fig.], de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *premere,* presser [au pr. et au fig.] ; 1356, Bersuire, au sens I, 5 [« faire naître, provoquer dans l'esprit ou le cœur de quelqu'un un sentiment, une idée » — *emprimer,* « réaliser, effectuer », forme plus pop., apparaît dès la fin du XIII[e] s. ; « graver profondément une chose dans le cœur ou l'esprit de quelqu'un... », 1530, Palsgrave ; *s'imprimer quelque chose,* fin du XVII[e] s., Bossuet ; *imprimer quelqu'un de,* 1553, *Papiers de Granvelle,* IV, 164] ; sens I, 1-2, 1487, Garbin ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens I, 4, 1674, Malebranche [au fig., 1673, Boileau] ; sens II, 1, 1530, Palsgrave [« faire paraître, éditer », 1677, Boileau ; « éditer les œuvres de quelqu'un », 1659, Molière] ; sens II, 2, 1636, Monet [en parlant des tissus, 1653, Havard ; en peausserie, 1873, Larousse] ; sens II, 3, 1636, Monet [« couvrir d'une première couche de couleur une boiserie, un mur enduit de plâtre », 1704, Trévoux]).

I. 1. Presser, appuyer quelque chose sur une surface de manière à y laisser une marque : *Et son pied, pareil aux pieds des déesses de marbre que l'Europe enferme dans ses musées, imprime fidèlement sa forme sur le sable fin* (Baudelaire). ‖ **2.** Laisser une marque sur : *Les lignes si menues qui, à ma dernière visite, n'étaient que légèrement imprimées sur son front, l'avaient creusé* (Balzac). ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Donner une empreinte, un caractère à quelqu'un ou à quelque chose : *Le ciel a sur son front imprimé sa noblesse* (Racine). *La tyrannie imprime un caractère de bassesse à toutes sortes de productions* (Diderot). ‖ **4.** Communiquer une impulsion, un mouvement : *Les formes élancées des navires, au gréement compliqué, auxquels la houle imprime des oscillations harmonieuses, servent à entretenir dans l'âme le goût du rythme et de la beauté* (Baudelaire). *Il* [le soleil] *déplaçait les ombres et leur imprimait avec lenteur un oblique mouvement qui les écartait du pied des arbres* (Carco) ; et au fig. : *On ne peut pas se figurer* [...] *le zèle qu'un mot de l'Empereur imprimait à sa machine politique ou administrative* (Balzac). *Cette confusion du vrai et du faux dans un ouvrage devient très choquante quand nous la soupçonnons de tendre à entraîner notre conviction ou à nous imprimer une tendance* (Valéry). ‖ **5.** *Vx* ou *littér.* Graver profondément une chose dans le cœur ou l'esprit de quelqu'un de façon à laisser une empreinte durable : *L'idée qu'il* [Chamfort] *a imprimée de lui est la causticité même* (Sainte-Beuve). *Avant d'embrasser Odette pour la première fois, il avait recherché à imprimer dans sa mémoire le visage qu'elle avait eu si longtemps pour lui et qu'allait transformer le souvenir de ce baiser* (Proust). ‖ *Class.* Faire naître, provoquer dans l'esprit

ou dans le cœur de quelqu'un un sentiment, une idée : *L'amour qu'une esclave imprime à votre fils* (Molière). || Class. *S'imprimer quelque chose,* graver quelque chose en soi-même, s'en pénétrer : *Pour bien entendre quelle doit être votre attention à la divine parole, il faut s'imprimer bien avant cette vérité chrétienne* (Bossuet). || Class. *Imprimer quelqu'un de,* le pénétrer, le marquer de quelque chose qui produit en lui une impression très forte : *Quelle facilité est la nôtre pour perdre tout d'un coup le sentiment et la mémoire des choses dont nous nous sommes vus le plus fortement imprimés !* (La Bruyère).

II. 1. Reproduire des caractères d'écriture, des gravures, etc., par les techniques de l'imprimerie : *Imprimer un livre. Ma mère allait tous les dimanches à l'église avec un livre imprimé en grosses lettres* (France). || Faire paraître, éditer : *Ces livres que nous imprimions, et qui se vendaient assez bien* (Michelet). *Il a composé lui-même et fait imprimer une prière spéciale pour sa bonne Vierge* (Maupassant). || *Par méton.* Éditer les œuvres de quelqu'un : *Il n'a trouvé personne pour l'imprimer. Mais il m'en coûtait de renoncer à la gloire d'être imprimé dans le journal* (France). || **2.** Tirer des empreintes par application d'une surface sur une autre : *Imprimer une lithographie. Imprimer en taille-douce ;* et au fig. : *Un fond sur lequel la crasse a imprimé ses couches de manière à y dessiner des figures bizarres* (Balzac). || Reporter des dessins, des couleurs sur un tissu : *Imprimer des dessins sur une étoffe. Imprimer une toile.* || En peausserie, donner à un cuir un grain artificiel. || **3.** En peinture, mettre une couche de préparation sur le bois ou la toile avant de peindre : *Imprimer une toile d'une première couche. Imprimer une première couche sur la toile.* || Couvrir d'une première couche de couleur une boiserie, un mur enduit de plâtre : *Imprimer une boiserie neuve.*

• SYN. : **I, 1** *empreindre ;* **5** *ancrer, enraciner, fixer, inculquer.*

◆ **s'imprimer** v. pr. (v. 1450, Gréban, au sens de « devenir réalité, se réaliser [dans] » ; 1587, Livet, au sens de « se pénétrer [d'un sentiment, etc.] » ; sens 1, av. 1854, Nerval ; sens 2, 1873, Larousse [« être publié, être confié à la publication », XX^e s.] ; sens 3, av. 1696, La Bruyère). **1.** Être marqué par l'effet d'une pression : *Et les citrons amers où s'imprimaient tes dents* (Nerval). || **2.** Être tiré par les procédés de typographie, d'offset, d'héliogravure, etc. : *Les journaux s'impriment à une vitesse étonnante.* || Être en cours d'impression : *Ce livre s'imprime enfin.* || Être publié, être confié à la publication : *C'est une chose qui se dit, mais qui ne s'imprime pas.* || **3.** Être gravé dans l'esprit ou dans le cœur : *Molière est plein de vers admirables qui s'impriment facilement dans la mémoire* (Voltaire). *Les idées [...] s'impriment dans ce qu'il faut nommer l'atmosphère du monde spirituel* (Balzac).

imprimerie [ɛ̃primri] n. f. (de *imprimer ;* fin du XV^e s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne [*Imprimerie nationale,* fin du XVIII^e s.] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1902, Larousse). **1.** Art de reproduire des écrits, des images, par toutes les techniques de reproduction, à un nombre quelconque d'exemplaires : *L'imprimerie a changé la face du monde. Les caractères d'imprimerie. Les métiers de l'imprimerie.* || **2.** Établissement où l'on imprime des livres, des journaux, etc. : *Envoyer un manuscrit, des épreuves corrigées à l'imprimerie.* || *Imprimerie nationale,* établissement qui imprime les actes officiels, les imprimés administratifs et certains autres ouvrages. || **3.** Ensemble du matériel servant à l'impression proprement dite. || Lieu où se trouvent les presses qui servent au tirage des feuilles. || **4.** Le personnel qui travaille dans les métiers du livre (labeur, presse) : *Toute l'imprimerie a bénéficié d'une augmentation de salaire.* || Le personnel d'une entreprise du livre.

imprimeur [ɛ̃primœr] n. m. (de *imprimer ;* 1441, Godefroy, avec un sens peu clair ; sens 1, 1510, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* XXI, 139 [*imprimeur en taille-douce,* 1867, Littré] ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1842, Mozin [adjectiv., 1867, Littré]). **1.** Directeur, propriétaire d'une imprimerie : *Notre imprimeur attend notre mandement qui doit être lu dimanche dans les églises de notre diocèse* (France). *Envoyer le « bon à tirer » à l'imprimeur.* || *Imprimeur en taille-douce,* imprimeur qui imprime des lithographies. || **2.** Ouvrier qui travaillait à la presse à bois. || **3.** *Par extens.* Ouvrier qui travaille sur les presses d'une imprimerie : *Dans l'impression typographique, le margeur et le conducteur d'une presse sont des imprimeurs.* || *Adjectiv. Un ouvrier imprimeur.*

◆ adj. (1873, Larousse). Qui imprime, qui sert à imprimer : *Des cylindres imprimeurs.*

◆ **imprimeuse** n. f. (10 févr. 1872, *Journ. officiel,* p. 992). Machine servant à imprimer : *Il est sur la piste d'une invention merveilleuse [...], une imprimeuse perfectionnée* (Daudet).

imprimure [ɛ̃primyr] n. f. (de *imprimer ;* 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré [« patron pour les cartes », 1763, *Encyclopédie*]). **1.** En peinture, première couche d'impression sur une toile. || **2.** Enduit dont l'ouvrier cartier revêt du papier fort ; ce papier lui-même.

improbabilité [ɛ̃prɔbabilite] n. f. (de *improbable,* d'après *probabilité ;* 1610, Coton, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** Caractère de ce qui est improbable : *La répétition d'un pareil original est d'une telle improbabilité qu'on peut pratiquement la dire impossible* (France). *L'improbabilité d'une supposition.* || **2.** *Par extens.* Chose, événement improbable : *Ce récit contient des improbabilités.*

• SYN. : **1** et **2** *impossibilité, invraisemblance.*

improbable [ɛ̃prɔbabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *probable ;* 1606, Crespin, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** *Class.* Que l'on ne peut prouver : *Il y a bien des vérités qui sont improbables, qui sont au-dessus de la raison* (Furetière). || **2.** *Vx.* Qui est en désaccord avec ce que le sens commun admet comme probable, vraisemblable : *Les choses prodigieuses et improbables doivent être quelquefois rapportées, mais comme des preuves de la crédulité humaine* (Voltaire). || **3.** Qui est peu probable, qui n'a guère de chances de se produire, d'arriver : *Nous attendions, abrités sous les arcades, le passage improbable d'un taxi* (Peyré). *Dispos, l'esprit alerte, il inclinait à l'optimisme, et une deuxième arrestation lui paraissait maintenant improbable* (Aymé).

• SYN. : **3** *aléatoire, douteux, incertain, problématique.* — CONTR. : **3** *assuré, certain, sûr.*

improbateur, trice [ɛ̃prɔbatœr, -tris] adj. et n. (bas lat. *improbator,* improbateur, du lat. class. *improbatum,* supin de *improbare* [v. IMPROUVER] ; av. 1654, Guez de Balzac, comme n. ; comme adj., v. 1780, d'après Féraud, 1787). *Vx.* Qui désapprouve : *Ne croyez pas que je sois de ces improbateurs ni que les jésuites me puissent jamais corrompre* (Guez de Balzac).

improbatif, ive [ɛ̃prɔbatif, -iv] adj. (de *improbat[eur] ;* 1792, Brunot). *Vx.* Qui marque de l'improbation, de la réprobation : *« On ne se met pas à genoux pour redemander ce qu'on a eu. — C'est selon ! » dit Francis d'un air égrillard, qui lui valut de Zéphirine une œillade improbative* (Balzac).

improbation [ɛ̃prɔbasjɔ̃] n. f. (lat. *improbatio, -tionis,* désapprobation, de *improbatum,* supin de *improbare* [v. IMPROUVER] ; v. 1450, Gréban, au sens de « action de démontrer que quelque chose est faux » ; sens class., 1660, Oudin). *Class.* et *littér.* Action de blâmer : [M^me de Polignac] *ayant soutenu fort généreusement et avec courage la première improbation du Roi* (Sévigné). *Toute marque d'improbation ou d'approbation étant sévèrement interdite, je vais ordonner aux gardes d'expulser les perturbateurs* (France). *Nos professeurs ne dissimulaient pas à Silbermann leur improbation* (Lacretelle).

improbe [ɛ̃prɔb] adj. (lat. *improbus,* méchant, pervers, malhonnête, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *probus,* de bonne qualité, honnête, loyal ; XV^e s., Godefroy, écrit *improbre* [*improbe,* début du XVI^e s.] — le mot ne semble pas être attesté entre

le XVIe s. et 1796, Brunot). Dépourvu de probité, d'honnêteté (peu usité) : *Ce patriotisme n'est qu'un égoïsme colossal, un principe court, brutal, improbe* (Lamartine).
● SYN. : *indélicat, malhonnête, véreux.* — CONTR. : *honnête, incorruptible, intègre, probe.*

improbité [ɛ̃prɔbite] n. f. (lat. *improbitas,* mauvaise qualité [d'une chose], méchanceté, perversité, effronterie, de *improbus* [v. l'art. précéd.] ; v. 1350, *Glossaire de Conches,* au sens 1 [le mot ne semble pas être attesté entre 1601, P. Charron, et 1771, Trévoux] ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** *Littér.* Manque de probité, d'honnêteté : *Je ne respire autour de moi qu'improbité, fraude* (France). ‖ **2.** Action ou parole dénuée de probité : *Se permettre de menues improbités.*
● SYN. : **1** et **2** *indélicatesse, malhonnêteté.* — CONTR. : **1** *droiture, honnêteté, intégrité, probité.*

improductibilité [ɛ̃prɔdyctibilite] n. f. (dér. savant de *improductible ;* 1836, Acad.). Caractère de ce qui est improductible. (Rare.)

improductible [ɛ̃prɔdyctibl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *productible ;* 1722, Houtteville). Qui n'est pas susceptible d'être produit (rare) : *Un miracle improductible.*

improductif, ive [ɛ̃prɔdyktif, -iv] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *productif ;* 1785, Beaumarchais). Qui ne produit rien, qui ne rapporte aucun fruit, aucun bénéfice : *Des professions improductives comme celles de répétiteur et d'homme de lettres* (Huysmans). *Elle ne leur parlait ni du blé, ni de la vigne* [...], *mais des arbres improductifs* (Bosco). *Une jeune paysanne* [...] *s'épuisait à un labeur ingrat et improductif* (Aymé).
● SYN. : *aride, infécond, infertile, ingrat, maigre, pauvre, stérile.* — CONTR. : *fécond, fertile, généreux, gras, productif.*
◆ n. (av. 1865, Proudhon). Personne improductive : *Le productif doit obéir et, par une amère dérision, l'improductif commande* (Proudhon).

improductivement [ɛ̃prɔdyktivmɑ̃] adv. (de *improductif ;* 1836, Acad.). De façon improductive (rare) : *Subventionner improductivement des recherches.*

improductivité [ɛ̃prɔdyktivite] n. f. (dér. savant de *improductif ;* av. 1865, Proudhon). Caractère de ce qui est improductif : *L'improductivité d'un capital. L'improductivité de certaines connaissances.*

impromptu, e [ɛ̃prɔ̃pty] adj. (de la loc. adv. lat. *in promptu,* sous les yeux, sous la main [de quelqu'un], de *in,* dans, sous, et de *promptu,* forme d'ablatif tirée du radical de *promptum,* supin de *promere,* retirer, faire sortir, dévoiler, publier ; 1673, Molière [pour un repas, 1718, Acad.]). Qui est fait sans préparation, qui est improvisé : *Des vers impromptus. Une visite impromptue. Il éloigne de lui les vocations impromptues ; il est sévère et décourageant* (Gourmont). ‖ *Un repas impromptu,* un repas préparé avec ce que l'on a sous la main, sans recherche.
◆ **impromptu** adv. (1767, J.-J. Rousseau). *Vx.* À l'improviste, sans préparation : *Parler impromptu sans avoir une seule minute pour me préparer* (Rousseau).
◆ n. m. (sens 1, 1651, Loret ; sens 2, 1651, Loret [*un impromptu fait à loisir,* 1659, Molière] ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, 1669, Widerhold). **1.** *Vx.* Petite pièce de vers improvisée, composée sur-le-champ : *Je fais des impromptus, rondeaux et bouts rimés, | Bref, je suis bel esprit, et des plus renommés* (Scarron). *L'impromptu est justement la pierre de touche de l'esprit* (Molière). ‖ *Un impromptu fait à loisir,* nom donné par plaisanterie à une petite pièce de vers préparée d'avance et présentée comme le résultat d'une improvisation : *Ma foi, ceci est un peu trop pressé : je vous ferai un impromptu à loisir que vous trouverez le plus beau du monde* (Molière). ‖ **2.** Pièce de théâtre composée rapidement, improvisée en quelques jours : *« L'Impromptu de Versailles », de Molière. « L'Amour médecin » est un impromptu fait pour le roi en cinq jours de temps* (Voltaire). ‖ **3.** En musique, petite pièce de forme libre, généralement pour le piano, dans l'esprit de la fantaisie, du capriccio ou du scherzo : *Les impromptus de Schubert, de Fauré. L'impromptu en « fa » dièse de Liszt.* ‖ **4.** *Par extens.* Fête, dîner, etc., que l'on improvise : *Il pria le vieux compagnon de son père de lui prêter sa maison de campagne pour un impromptu* (Bertrand).
◆ **À l'impromptu** loc. adv. (fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Littér.* À l'improviste : *Il se mit, comme à l'impromptu, à pousser plus avant, avec sa façon de conversation sans suite et rompue* (Saint-Simon).

impromulgué, e [ɛ̃prɔmylge] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *promulgué,* part. passé de *promulguer ;* 1867, Littré). Qui n'a pas été promulgué.

imprononçable [ɛ̃prɔnɔ̃sabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *prononcer ;* av. 1596, Vigenère, au sens 1 ; sens 2, 1847, *Revue des Deux Mondes,* XX, 464). **1.** Que l'on ne peut prononcer, qui offre de grandes difficultés de prononciation : *Un groupe de consonnes imprononçable. En vain la grammaire voudrait nous imposer comme correctes d'imprononçables bouillies* (Claudel). ‖ **2.** Que l'on ne doit pas prononcer : *Le tétragramme du nom divin, dans la Bible, est imprononçable.*

impropères [ɛ̃prɔpɛr] n. m. pl. (bas lat. ecclés. *improperium,* reproche, affront, dér. du lat. class. *improperare,* se hâter d'entrer, faire des reproches à, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *properare,* hâter, se hâter ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *improperie,* au sens de « opprobre » ; v. 1460, Godefroy, écrit *impropere,* aux sens de « reproche, accusation, injure, déshonneur, faute, crime, malheur » ; sens liturgique, 1771, Trévoux). Dans l'ancienne liturgie romaine, chant exécuté pendant la vénération de la croix le vendredi saint, et qui exprimait les reproches que Jésus adressait à son peuple. ‖ *Littér.* (au sing.) Reproche : *Je vous demande, Seigneur, de me délivrer du lien de cet impropère* (Claudel).

impropice [ɛ̃prɔpis] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *propice ;* fin du XIVe s., E. Deschamps). *Vx.* Qui n'est pas propice : *Un ciel impropice* (Sully Prudhomme).

improportionnel, elle [ɛ̃prɔpɔrsjɔnɛl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *proportionnel ;* 1840, Acad.). Qui n'est pas proportionnel : *Les impôts improportionnels ou onéreux au peuple sont maintenus* (Hugo).

improposable [ɛ̃prɔpozabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *proposable ;* 1790, Brunot). Que l'on ne peut pas proposer : *La voie des emprunts était improposable* (Mirabeau).

impropre [ɛ̃prɔpr] adj. (lat. *improprius,* impropre [en grammaire], de *in-,* préf. à valeur négative, et de *proprius,* qui appartient en propre, spécial, caractéristique, propre [en grammaire] ; 1372, Corbichon, au sens 1 [*dérivation impropre,* 1893, *Dict. général ; diphtongue impropre,* 1867, Littré] ; sens 2, v. 1690, d'après Richelet, 1732 ; sens 3, 1749, Buffon). **1.** Qui n'est pas propre à exprimer exactement la pensée, qui la dénature : *Un terme impropre. Évitez deux écueils : le mot impropre, le mot mal propre* (Hugo). ‖ *Dérivation impropre,* en grammaire, procédé qui attribue à un mot une fonction nouvelle sans modifier sa forme : *L'emploi d'une locution substantive comme adjectif est un cas de dérivation impropre, ainsi dans : « La dernière phrase est une des plus La Bruyère que je connaisse »* (Du Bos). ‖ *Diphtongue impropre,* en phonétique, digraphe ou trigraphe auxquels l'usage a parfois conservé le nom de « diphtongue », bien qu'ils ne notent plus depuis longtemps qu'un seul son de voyelle, comme *ou, eau,* en français. (V. aussi DIPHTONGUE, art. spécial.) ‖ **2.** Se dit d'une personne qui est inapte à un emploi, un travail, etc. : *Telle était l'histoire du prétendant qui, pas plus haut qu'une botte, avait été reconnu impropre au service lors de la grande réquisition* (France). ‖ **3.** Se dit d'une chose qui ne convient pas, qui est inutilisable : *Des denrées impropres à l'alimentation.*
● SYN. : **1** *incorrect, inadéquat, inexact ;* **2** *inapte, incapable.*

improprement [ɛ̃prɔprəmɑ̃] adv. (de *impropre ;* 1366, Oresme). De façon impropre (à propos du langage) : *Jean Duns, « Écossais », nommé improprement « Scot »* (Voltaire).

impropriété [ɛ̃prɔprijete] n. f. (lat. impér. *improprietas,* impropriété [en grammaire], de *improprius* [v. IMPROPRE] ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 3, av. 1722, Boulainvilliers). **1.** Caractère d'un mot, d'une expression, d'un style impropre : *L'impropriété des termes est le défaut le plus commun dans les mauvais ouvrages* (Voltaire). *Courbet fut la victime d'un mot, le mot « déboulonner », dont l'impropriété fit le succès* (L. Descaves). ‖ **2.** Emploi incorrect d'un terme : *Une impropriété choquante de langage. Discours émaillé d'impropriétés.* ‖ **3.** Caractère de ce qui est impropre à tel ou tel usage (rare) : *Mon parapluie* [...], *que le muletier me rendit, le premier soir, arqué, ayant pris, selon le dos de l'âne, forme d'une impropriété surprenante* (Gide).

• SYN. : **1** *incorrection ;* **2** *barbarisme, solécisme.*

improuvable [ɛ̃pruvabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *prouvable ;* 1554, Huguet). Que l'on ne peut prouver : *Le crime est improuvable, et je sais que l'instruction serait arrêtée au premier pas* (Balzac).

• SYN. : *indémontrable.* — CONTR. : *démontrable, prouvable.*

improuvé, e [ɛ̃pruve] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *prouvé,* part. passé de *prouver ;* av. 1778, J.-J. Rousseau). Qui n'a pas été prouvé : *Un fait improuvé. Votre assertion demeure improuvée.*

improuver [ɛ̃pruve] v. tr. (lat. *improbare,* désapprouver, condamner, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *probare,* éprouver, approuver, prouver, dér. de *probus,* de bonne qualité, honnête, loyal ; 1370, Oresme). *Class.* et *littér.* Ne pas approuver, blâmer : *Elle était décontenancée, sentant bien qu'elle allait être improuvée* (Sévigné). *Il y a déjà longtemps que l'on improuve les médecins, et que l'on s'en sert* (La Bruyère). *Constance avait fortement improuvé l'envoi des mémoires, elle avait grondé les commis* (Balzac). *Les Jacobins rendirent un service esssentiel.Ils improuvèrent hautement ce comité de l'anarchie* (Michelet).

improvisade [ɛ̃prɔvizad] n. f. (de *improviser ;* 17 sept. 1731, J.-B. Rousseau [*à l'improvisade,* 12 déc. 1731, J.-B. Rousseau]). *Vx.* Œuvre d'improvisation : *Ces sortes de farces* [que jouait Molière] *n'étaient que des improvisades à la manière des Italiens* (J.-B. Rousseau). ‖ *À l'improvisade,* en improvisant : *En ferraillant... hop ! à l'improvisade* (Rostand).

improvisateur, trice [ɛ̃prɔvizatœr, -tris] n. et adj. (dér. savant de *improviser ;* 1787, Féraud, comme n., et av. 1801, Rivarol, comme adj. — *improvisteur,* même sens [1765, *Encyclopédie*], était un dér. du v. *improvister,* parler en vers, sur-le-champ et sur un sujet déterminé [1765, *Encyclopédie*], lui-même dér. de *[à l']improviste*). Personne qui a le talent particulier d'improviser : *Miss Nevil avait ouï parler des improvisatrices corses et mourait d'envie d'en entendre une* (Mérimée). *Un musicien, un poète improvisateur.*

improvisation [ɛ̃prɔvizasjɔ̃] n. f. (de *improviser ;* 1807, Mᵉ de Staël, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. [aussi en musique]). **1.** Art, action d'improviser : *Écrire au hasard de l'improvisation. J'aime surtout l'improvisation dans les gens du peuple* (de Staël). *Nous ne laissons rien au hasard, à l'improvisation* (L. Descaves). ‖ **2.** Ce qui est improvisé : *Une brillante improvisation.* ‖ En musique, exécution musicale spontanée, ni préparée ni notée : *Elle prit l'instrument, et, en s'accompagnant, elle commença une sorte d'improvisation en vers libres* (Balzac). *Maintenant, elle tient l'orgue de la chapelle chaque dimanche et prélude au chant des cantiques par de courtes improvisations* (Gide). *Improvisation libre. Improvisation sur un thème donné.*

improviser [ɛ̃prɔvize] v. tr. (ital. *improvvisare,* improviser, dér. de *improvviso,* imprévu, lat. *improvisus,* imprévu, qui arrive à l'improviste ; 1660, Oudin, comme v. intr., au sens de « chanter sans préparation » ; comme v. tr., au sens 1, 1779, Brunot [absol., 1810, Mᵉ de Staël] ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4, av. 1850, Balzac ; sens 5, 1924, Bainville). **1.** Composer une œuvre littéraire ou musicale sur-le-champ et sans préparation : *Il était d'usage que le poète couronné au Capitole improvisât ou récitât une pièce de vers* (de Staël). *Camille se mit négligemment au piano* [...]. *Elle improvisa des variations sur quelques thèmes choisis à son insu par son esprit, car ils furent d'une mélancolie excessive* (Balzac) ; et absol. : *Improviser sur le* (ou *au*) *piano. Improviser en public.* ‖ **2.** Faire, préparer très rapidement : *Improviser un dîner. Improviser un alibi. Là, l'imprévu* [...], *de nouvelles décisions à improviser, suivies de l'acte immédiat* (Valéry). ‖ **3.** Organiser à la hâte : *Improviser une majorité. Réussir à se sauver avec des moyens improvisés.* ‖ **4.** Créer de manière soudaine et inattendue : *Il* [Lucien] *suivit la foule des promeneurs et vit alors les trois ou quatre mille voitures qui, par une belle journée, affluent en cet endroit* [les Champs-Élysées] *le dimanche, et improvisent un Longchamp* (Balzac). ‖ **5.** *Spécialem.* Nommer quelqu'un à une fonction pour laquelle il n'est pas préparé : *On l'improvisa infirmier.*

• SYN. : **2** *imaginer, inventer ;* **5** *bombarder* (fam.).

◆ **s'improviser** v. pr. (sens 1, 1862, Fromentin ; sens 2, 1847, Michelet). **1.** Devenir subitement, sans préparation : *On ne s'improvise pas écrivain.* ‖ **2.** Être fait sans préparation : *Il en faut plusieurs* [générations] *pour cette œuvre, car c'en est une, et qui ne s'improvise pas* (Bourget).

improviste (à l') [alɛ̃prɔvist] loc. adv. (ital. *improvvisto,* imprévu, mot tiré — d'après le lat. *improvisus,* même sens [v. l'art. précéd.] — de *provvisto,* part. passé de *provvedere,* prévoir, lat. *providere* [v. PRÉVOIR] ; 1528, Jean Du Bellay). De manière imprévue, soudaine, sans que l'on s'y attende : *Mais d'ordinaire, la force capricieuse* [de l'inspiration], *après s'être manifestée une fois, à l'improviste, disparaissait pour plusieurs jours dans ses retraites mystérieuses* (Rolland). *Survenir chez quelqu'un à l'improviste.*

• SYN. : *à brûle-pourpoint, au débotté* (fam.), *brusquement, ex abrupto, inopinément, subitement, subito* (fam.), *tout à coup.*

imprudemment [ɛ̃prydamɑ̃] adv. (de *imprudent ;* 1508, Vaganay). De façon imprudente : *Traverser imprudemment une rue.*

• SYN. : *inconsidérément, témérairement.* — CONTR. : *sagement.*

imprudence [ɛ̃prydɑ̃s] n. f. (lat. *imprudentia,* ignorance, imprévoyance, inadvertance, de *imprudens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1564, J. Thierry [en droit, 1804, Code civil] ; sens 3, 1669, Boileau ; sens 4, 1609, *Satires françaises du* XVIIᵉ *siècle,* I, 32). **1.** *Class.* Manque de sagesse ou de savoir : *Et ces harangues populaires* [...] *où le but n'est que d'émouvoir un peuple et d'abuser de son imprudence* (Malherbe). ‖ **2.** Manque de prudence : *Qui sait combien d'autres, moins méfiants, ont payé de leur vie l'imprudence de s'exposer à si belle portée au coup de feu de l'assassin !* (Pergaud). ‖ En droit, manque de précaution qui engage la responsabilité civile et pénale, en cas de faute involontaire : *Homicide par imprudence. Délit d'imprudence.* ‖ **3.** En parlant des choses, caractère de ce qui est imprudent : *L'imprudence d'une parole, d'un projet.* ‖ **4.** Parole, action imprudente : *En déclarant la guerre à l'Espagne, les Américains ont commis une imprudence qui pourrait bien leur coûter cher* (France). *Une imprudence, une distraction, et tout est perdu* (Aymé). *Se perdre par des imprudences.*

• SYN. : **2** *imprévoyance, inconscience, irréflexion, légèreté, témérité ;* **4** *aventure, folie, inconséquence, maladresse.* — CONTR. : **2** *circonspection, méfiance, prudence, sagesse, vigilance.*

imprudent, e [ɛ̃prydɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *imprudens, -entis,* qui ignore, surpris, qui n'est pas sur ses gardes, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *prudens,* qui prévoit, qui connaît ; milieu du XVᵉ s., au sens de « inconsidéré » ; 1491, Vaganay, au sens de « qui manque de sagesse » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1672, Racine). **1.** Qui agit sans prévoir le danger, qui manque de prudence : *Un chauffeur imprudent. Se montrer très imprudent.* ‖ **2.** *Par extens.* Se dit d'une chose qui dénote un

manque de prudence : *Pascal me paraît neuf et éperdu dans ses essais mystiques. Il se lance dans une apologétique indépendante, hasardeuse, parfois bien imprudente* (Valéry). *Une parole imprudente. Un geste imprudent.*

• SYN. : **1** *audacieux, aventureux, écervelé, inconscient, inconséquent, irréfléchi, téméraire ;* **2** *dangereux, hasardeux, inconsidéré, osé, périlleux.* — CONTR. : **1** *avisé, circonspect, prudent ;* **2** *précautionneux, réfléchi, sage.*

◆ n. (1651, Scarron). Personne imprudente : *Un enfant est mort, tout le monde sait cela, pour avoir voulu, l'imprudent, glisser le long de cette rampe, à cheval* (Duhamel).

• SYN. : *casse-cou* (fam.), *risque-tout.*

impubère [ɛ̃pybɛr] adj. (lat. *impubes, -beris,* sans poil, qui n'a pas atteint la puberté, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *pubes, -beris,* pubère, adulte, de *pubes, -bis,* poil ; XVIe s., Godefroy, au sens 1 [aussi en droit — mot assez rare av. le milieu du XVIIe s.] ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** Qui n'a pas encore atteint l'âge ou l'état de puberté : *Fille, garçon impubère.* ‖ En droit, qui n'est pas encore nubile. ‖ **2.** *Par extens.* Qui marque l'impuberté : *Et l'étonnante gracilité de ce petit corps impubère ne fait pourtant point regretter que les formes ne soient ou plus enfantines ou plus pleines* (Gide).

• CONTR. : **1** *pubère ; nubile.*

◆ n. (1488, *Mer des histoires,* puis 1622, *Dict. général*). Personne impubère : *Les impubères ne peuvent contracter mariage.*

impuberté [ɛ̃pybɛrte] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *puberté ;* 1843, Landais). État des personnes qui n'ont pas encore l'aptitude physique pour le mariage : *Une adolescence somnolente dans les limbes de l'impuberté* (Barbey d'Aurevilly). *L'impuberté légale de l'homme cesse à dix-huit ans, celle de la femme à quinze ans.*

• CONTR. : *nubilité, puberté.*

impubliable [ɛ̃pyblijabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *publiable ;* 1588, Montaigne, puis 1867, Littré). Qui ne peut pas ou qui ne doit pas être publié : *Un livre, un article impubliable.*

impudemment [ɛ̃pydamɑ̃] adv. (de *impudent ;* 1461, Godefroy, écrit *impudamment ; impudemment,* fin du XVe s., Littré). De façon impudente : *Mentir impudemment.*

• SYN. : *cyniquement, effrontément, insolemment.*

impudence [ɛ̃pydɑ̃s] n. f. (lat. *impudentia,* audace, effronterie, de *impudens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; début du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 3, 1957, Robert ; sens 4, 1694, Acad.). **1.** *Class.* Manque de pudeur : *Mais l'impudence et la dissolution déshonorent un temple si magnifique* (Fénelon). ‖ **2.** Audace insolente, cynisme révoltant : *Monsieur, répondit le comte avec une rare impudence en toisant le vieillard, mes affaires ne vous regardent pas* (Balzac). *L'hypocrisie ne saurait être poussée plus loin ni le mensonge avec plus d'impudence* (Gide). ‖ **3.** Caractère de ce qui est impudent : *L'impudence de ses prétentions est choquante.* ‖ **4.** Action, parole impudente : *Accumuler impudence sur impudence.*

• SYN. : **2** *aplomb, arrogance, culot* (pop.), *désinvolture, effronterie, impertinence, insolence, toupet* (fam.) ; **3** *audace, hardiesse.*

impudent [ɛ̃pydɑ̃] adj. (lat. *impudens, -entis,* effronté, sans pudeur, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *pudens,* modeste, réservé, discret ; début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** Qui est d'une effronterie, d'une insolence extrême : *Un menteur impudent.* ‖ **2.** *Par extens.* Qui marque une insolence extrême : *Mes amoureux, je les ai remisés, répondit-elle* [la Mouquette] *avec une belle gaieté impudente. J'en cherche un* (Zola). *Cette campagne suivie, audacieuse, et j'ose dire impudente, contre les élus du suffrage universel* (Alain). *Geste, langage impudent.*

• SYN. : **1** *arrogant, cynique, effronté, éhonté, impertinent, insolent, outrecuidant ;* **2** *audacieux, choquant, déplacé, hardi.* — CONTR. : **1** *correct, courtois, déférent, poli ;* **2** *convenable, discret, modeste, réservé.*

◆ n. (1664, Molière). Personne impudente : *L'impudente ! appeler un jargon le langage | Fondé sur la raison et sur le bel usage !* (Molière).

impudeur [ɛ̃pydœr] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *pudeur ;* 1659, *Comptes rendus des échevins de Rouen* [II, 226], puis 1791, Brunot, aux sens 2-3 ; sens 1, 1829, Balzac). **1.** Manque de pudeur physique : *Ce luxe qui se décolletait avec une impudeur de fille* (Zola). *Elle vit dans la glace sa nudité fleurie* [...]. *Avec une délicate impudeur, elle contemplait l'image de sa forme* (France). ‖ **2.** Manque de pudeur morale, de discrétion sur soi : *Ces longueurs* [...], *ce lyrisme* [...] *me sont intolérables, et jusqu'à la constante évidence de l'intention, qui me choque comme une impudeur artistique, une indélicatesse* (Gide). ‖ **3.** *Par extens.* Manque total de retenue et de honte : *Mentir avec impudeur. Manifester son désir de parvenir en toute impudeur.*

• SYN. : **1** *immodestie, impudicité, indécence ;* **3** *aplomb, culot* (fam.), *cynisme, impudence, toupet* (fam.).

impudicité [ɛ̃pydisite] n. f. (dér. savant de *impudique ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens 2 ; sens 1, 1444, Du Cange ; sens 3, 1657, Pascal). **1.** Vice d'une personne impudique : *Les bains de sang ont-ils rendu l'impudicité d'un révolutionnaire plus chaste que les bains de lait ne rendaient virginale la souillure d'une Poppée !* (Chateaubriand). ‖ **2.** Caractère de ce qui est impudique : *L'impudicité de certaines mœurs romaines.* ‖ **3.** Acte, parole impudique : *Après avoir éteint les flambeaux, ils commettaient les plus énormes impudicités* (Voltaire).

• SYN. : **1** *impudeur, lascivité, lubricité, luxure, paillardise ;* **2** *dévergondage, dissolution, indécence, liberté, licence ;* **3** *obscénité.*

impudique [ɛ̃pydik] adj. (lat. *impudicus,* sans pudeur, impur, débauché, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *pudicus,* chaste, timide, vertueux, dér. de *pudere,* avoir honte ; v. 1378, J. Le Fèvre, au sens 1 ; sens 2, v. 1550, J. Du Bellay). **1.** Qui outrage volontairement la pudeur : *Une danseuse impudique.* ‖ **2.** Qui dénote de l'impudeur : *Un geste impudique. Quelques rares* [femmes] *portaient corsage ; encore celui-ci, largement échancré, selon une coutume qui me parut, je dois l'avouer, impudique, laissait-il les seins à l'air* (Gide).

• SYN. : **1** *dévergondé, libertin, lubrique, luxurieux, paillard ;* **2** *inconvenant, indécent, libidineux, obscène.*

impudiquement [ɛ̃pydikmɑ̃] adv. (de *impudique ;* 1495, Vignay). De façon impudique : *S'exhiber impudiquement.*

impuissance [ɛ̃pɥisɑ̃s] n. f. (de *im-* [var. de *in-*] et de *puissance ;* 1361, *Ordonnance royale,* au sens 1 [*l'impuissance de,* milieu du XVIe s., Amyot — ... *à,* av. 1662, Pascal] ; sens 2, 1636, Corneille ; sens 3, av. 1613, M. Régnier [*impuissance ; impuissance sexuelle,* 1957, Robert]). **1.** Absence de puissance, de moyens suffisants pour faire une chose : *Réduire un ennemi à l'impuissance. Ils sont toujours là* [les gens médiocres] ; *toujours prêts à gâcher les affaires publiques ou particulières, avec la plate truelle de la médiocrité, en se targuant de leur impuissance qu'ils nomment mœurs et probité* (Balzac). *Ils n'étaient là que des ruines, les restes des vieux partis, réduits à l'impuissance presque absolue* (Zola). *Le ressentiment est très bien défini par Scheler comme une auto-intoxication, la sécrétion néfaste, en vase clos, d'une impuissance prolongée* (Camus). ‖ *L'impuissance de* ou *à* (et un infinitif), l'incapacité de faire quelque chose : *Son impuissance de rien créer d'original* (Hermant). *Son angoisse n'était plus feinte, ni son impuissance à accomplir aucun acte libre* (Mauriac). ‖ **2.** Caractère de ce qui est privé de toute puissance : *L'impuissance de nos efforts pour échapper à notre condition.* ‖ **3.** Spécialem. *Impuissance sexuelle,* ou simplem. *impuissance,* incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à accomplir l'acte sexuel normal et complet : *Ce cas est assez fréquent chez les hommes âgés amoureux d'une jeune femme.Ils sentent la difficulté de lui plaire, parfois l'impuissance de la contenter* (Proust).

● SYN. : **1** *faiblesse, incapacité, infirmité, insuffisance.*

impuissant, e [ɛ̃pɥisɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *im-* [var. de *in-*] et de *puissant ;* 1458, *Mystère du Vieil Testament,* au sens 1 [*impuissant à,* 1669, Racine] ; sens 2, 1654, La Fontaine ; sens 3, 1847, Balzac). **1.** Qui manque de pouvoir, de la force nécessaire pour faire quelque chose : *Assister impuissant à un incendie. Et l'harmonie est trop exquise, | Qui gouverne tout son beau corps, | Pour que l'impuissante analyse | En note les nombreux accords* (Baudelaire). *Des parlotes de bavards et d'impuissants* (Romains). || *Impuissant à* (et un infinitif), incapable de : *La céleste patronne du pays, consolatrice de tant de maux que la science s'avoue impuissante à soulager* (France). *Turgot fut impuissant à réformer les abus de l'Ancien Régime.* || **2.** *Spécialem.* Qui est incapable d'accomplir l'acte sexuel : *Mais surtout, M. d'Argement, fort jaloux et un peu impuissant, sentant qu'il satisfaisait mal sa conquête et voulant à la fois la préserver et la distraire, ne le pouvait sans danger qu'en l'entourant d'hommes inoffensifs* (Proust). *De droit naturel, les impuissants ne peuvent contracter mariage.* || **3.** Qui est incapable de faire œuvre créatrice, spécialement dans le domaine littéraire, artistique, etc. : *Il était sujet à ces emportements d'artiste impuissant en face des œuvres solides et vivantes qu'il rêvait* (Zola). *Les romantiques ont introduit l'idée que les critiques sont des esprits impuissants.*

● SYN. : **1** *désarmé, faible, incapable ;* **3** *infécond, stérile.*

◆ adj. (1642, Corneille). Se dit d'une chose qui ne produit aucun effet, qui n'a aucune efficacité : *Des efforts impuissants. Une haine impuissante.*

impulser [ɛ̃pylse] v. tr. (bas lat. *impulsare,* pousser contre, fréquentatif du lat. class. *impellere* [v. IMPULSION] ; 1531, Vignay, au sens 2 ; sens 1, 1542, Changy). **1.** *Vx.* Pousser, diriger dans un certain sens : *Le seul homme* [Mirabeau], *dans la révolution, dont le génie pût diriger des hommes et impulser une assemblée* (Mme Roland). || **2.** Donner une impulsion à : *Impulser une machine, une turbine.*

impulsif, ive [ɛ̃pylsif, -iv] adj. (lat. scolast. *impulsivus,* qui donne une impulsion, du lat. class. *impulsum,* supin de *impellere* [v. l'art. suiv.] ; v. 1380, Conty, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** *Vx.* Qui donne une impulsion : *Une force impulsive.* || **2.** *Fig.* Qui agit sous la poussée de forces irrésistibles que ne contrôle pas la volonté : *Avoir un caractère impulsif. Être impulsif.*

● SYN. : **2** *bouillant, emporté, fougueux, volcanique.*

◆ n. (1901, Huysmans). Personne impulsive : *Je veux seulement dire que ton père, comme les impulsifs, donnait l'impression d'avoir sur la plupart des questions des vues diverses, souvent contradictoires, et qu'il ne parvenait guère lui-même à coordonner* (Martin du Gard).

impulsion [ɛ̃pylsjɔ̃] n. f. (lat. *impulsio,* choc, heurt, disposition à faire quelque chose, excitation à, de *impulsum,* supin de *impellere,* heurter, ébranler, mettre en mouvement, pousser à, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *pellere,* mouvoir, repousser ; 1315, Godefroy, au sens 1 [en radio-communication, 1957, Robert ; en équitation, 1962, Larousse] ; sens 2, v. 1361, Oresme ; sens 3, 1686, Bossuet ; sens 4, 1370, Oresme ; sens 5, av. 1703, Saint-Évremond [*impulsion affective, obsédante,* 1962, Larousse]). **1.** Force qui provoque le mouvement d'un corps par une poussée : *Donner, communiquer, transmettre une impulsion à une machine.* || En radio-communication, groupe d'oscillations à très haute fréquence, utilisées notamment dans le radar. || En équitation, disposition généreuse du cheval à se porter en avant dès que son cavalier le lui demande. || **2.** Mouvement que cette force communique : *Les corps suivent l'impulsion qu'ils ont reçue. Le bateau n'obéit qu'à peine, paralysé par ce filet qui immobilisait son impulsion* (Maupassant). || **3.** *Fig.* Animation communiquée, direction imprimée : *L'on n'est reconnaissant aux livres que de l'impulsion qu'ils nous donnent. On en veut à celui qui veille sur nos pas jusqu'au bout* (Gide). *L'impulsion donnée au commerce, à l'industrie.* || **4.** Force, penchant qui poussent une personne à faire certaines choses : *Céder aux impulsions d'autrui. La tentation lui vint d'aller frapper à la porte de Robert et de lui parler sans plus attendre, mais elle était trop prudente pour céder à cette impulsion* (Mauriac). *Il faillit céder à une impulsion de violence* (Aymé). || **5.** *Spécialem.* Tendance irrésistible à accomplir certains actes correspondant à des instincts ou à des besoins physiologiques, et dont l'exécution se déroule automatiquement : *La force de vivre, cette impulsion qui fait de la vie une nécessité et une joie, l'avait abandonnée* (Zola). *Impulsion à manger, à boire. Impulsion sexuelle.* || *Impulsion affective,* celle qui est due à une augmentation pathologique de l'affectivité, de l'irritabilité. || *Impulsion obsédante,* mécanisme psychologique anormal, consistant dans la répétition d'un acte absurde contre la volonté même du sujet et provoquant chez celui-ci une sensation pénible.

● SYN. : **2** *marche, poussée ;* **3** *élan, essor ;* **4** *instigation, instinct, mouvement.*

impulsivement [ɛ̃pylsivmɑ̃] adv. (de *impulsif ;* 1962, Larousse). De façon impulsive : *Agir impulsivement.*

impulsivité [ɛ̃pylsivite] n. f. (dér. savant de *impulsif ;* 1907, *Revue de philologie française,* XXX, 72). Caractère impulsif : *Une impulsivité maladive.*

impunément [ɛ̃pynemɑ̃] adv. (réfection [sur le modèle des adv. en *-ément*] de *impuniment,* sans encourir de punition [1554, J. Du Bellay], dér. de *impuni ;* 1577, Jamyn, au sens 1 ; sens 2, 1667, Boileau ; sens 3, 1669, Racine). **1.** Sans subir, sans encourir de punition : *Il est bien dangereux d'être assez puissant pour commettre impunément l'injustice* (Rollin) ; et par iron. : *Pensez-vous être saint et juste impunément ?* (Racine). || **2.** *Par extens.* Sans s'exposer à des conséquences fâcheuses, sans inconvénient : *La femme ne peut être savante impunément qu'à la charge de cacher ce qu'elle sait* (de Maistre). || **3.** *Class.* Sans punir, sans se venger : *Néron impunément ne sera pas jaloux* (Racine).

impuni, e [ɛ̃pyni] adj. (lat. *impunitus,* impuni, effréné, sans bornes, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *punitus,* part. passé de *punire,* punir, châtier, venger ; 1320, Isambert, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui n'a pas reçu de punition : *Le crime ne fut pas impuni, déclara Gallion. Le sacrilège se jeta dans la mer* (France). *Un vol impuni. Le coupable ne sera pas toujours impuni.* || **2.** Que l'on ne punit pas : *Ce vice impuni, la lecture.*

impunissable [ɛ̃pynisabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *punissable ;* 1793, Hébert). Qui n'est pas passible d'une punition : *Il n'y trouvait qu'une raison de plus pour désirer savoir qui avait commis ce double crime de l'ordre privé, impunissable aux lois et vraiment féroce* (Bourget). *Tout le monde sait que, lorsque le journalisme se confond avec l'organisation du mensonge, il constitue un crime. Mais on croit que c'est un crime impunissable* (S. Weil).

impunité [ɛ̃pynite] n. f. (lat. *impunitas,* impunité, licence impunie, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *punitum,* supin de *punire* [v. IMPUNI] ; 1352, Bersuire [absol., 1588, Montaigne]). Caractère d'une faute ou d'une personne impunie : *Il trouve normale l'impunité de son crime. L'impunité des chefs* (Morand). || *Absol.* Absence de punition : *D'ailleurs il avait déjà pensé* [...] *qu'il était peu prudent de se commettre avec la justice en tuant cette fille à l'improviste et sans en avoir préparé le meurtre de manière à s'assurer l'impunité* (Balzac).

impur [ɛ̃pyr] adj. (lat. *impurus,* impur [au pr. et au fig.], corrompu, infâme, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *purus,* sans tache, propre, pur [au pr. et au fig.] ; XIIIe s., *Simples médecines,* au sens de « sale, taché » ; sens 1, XIVe s., *Nature à l'alchimie ;* sens 2, 1690, Furetière [*genre impur,* 1908, R. Rolland] ; sens 3, 1672, Sacy [en parlant des personnes, 1690, Furetière] ; sens 4, 1611, Cotgrave [*les esprits impurs,* 1728, Voltaire] ; sens 5, 1611, Cotgrave). **1.** Se dit d'une chose qui n'est pas pure, dont la substance est altérée par l'introduction de quelque élément étranger : *Un liquide*

impur. Une eau impure. || *Spécialem.* Qui est infecté, malsain : *L'air impur d'un quartier usinier. Une haleine impure.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui n'est pas sans mélange, qui est troublé par un élément étranger : *Joie impure. Naissance, sang impur.* || *Genre impur,* en littérature, celui qui résulte d'une contamination entre deux genres distincts. || **3.** En termes de religion, se dit d'un être ou d'une chose dont le contact est une souillure et constitue un péché : *Le porc est un animal impur pour les juifs et pour les musulmans. Je sais et je suis persuadé par le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi* (Gide). || Se dit d'une personne qui s'est souillée en commettant une infraction à la loi : *Dans le Lévitique, celui qui touche à une chose impure, à son insu devient impur et responsable.* || **4.** *Littér.* Qui porte une souillure morale : *Un cœur impur. Des mains impures. Loin du monde railleur, loin de la foule impure* (Baudelaire). || *Les esprits impurs,* les démons. || **5.** Qui manifeste de l'impudeur, de l'indécence : *Tu mettrais l'univers entier dans ta ruelle,* | *Femme impure !* (Baudelaire). *Vous n'avez point eu de commerce impur avec une femme, vous allez recevoir le prix de votre continence* (France). *Des pensées impures. Des amours impures. Des paroles, des conversations impures.*

● Syn. : **1** *altéré, pollué, souillé ;* **3** *immonde,* **4** *corrompu, dépravé, infâme, vil ;* **5** *déshonnête, immodeste, immoral, inconvenant, indécent, libidineux, lubrique, obscène.*

◆ **impure** n. f. (1768, *le Français moderne,* XVII, 67). *Vx.* Courtisane de bas étage : *Ces créatures que le dictionnaire de la mode a successivement classées sous les titres grossiers ou badins d'impures, de filles entretenues, de lorettes ou de biches* (Baudelaire).

impurement [ɛ̃pyrmɑ̃] adv. (de *impur ;* 1576, Godefroy). De façon impure. (Rare.)

impureté [ɛ̃pyrte] n. f. (lat. *impuritas,* impureté, de *impurus* [v. impur] ; v. 1380, *Aalma,* écrit *inpurté* [*impureté,* fin du xivᵉ s., E. Deschamps], au sens 1 [« état de ce qui est infecté », v. 1560, Paré] ; sens 2, v. 1660, Pascal ; sens 3, 1672, Sacy ; sens 4, 1611, Cotgrave ; sens 5, v. 1380, *Aalma ;* sens 6, 1679, Bossuet). **1.** Caractère de ce qui est impur, altéré, par la présence de corps étrangers : *L'impureté des eaux, d'un métal.* || État de ce qui est infecté, pollué : *L'impureté de l'air dans les grandes villes.* || **2.** Ce qui salit, altère, corrompt une chose : *Filtrer un sirop pour en éliminer les impuretés.* || **3.** *Impureté légale,* en termes religieux, souillure contractée par l'accomplissement d'actes définis comme impurs par la loi hébraïque. || **4.** Souillure, corruption morale : *Les superstitions, les cruautés, l'impureté sont autant de fruits naturels de l'ignorance* (Veuillot). || **5.** *Spécialem.* Caractère, état de ce qui est impudique, déshonnête : *Vivre dans l'impureté. L'impureté de certains écrits.* || **6.** *Vx.* Action, parole impure, impudique : *Le confesseur qui écoute et qui absout, sans se souvenir des impuretés qu'il lave aux eaux de la pénitence* (Zola). *Mais peut-être parmi ces impuretés demeurait-elle pure, ignorante du mal ?* (Prévost).

● Syn. : **1** *altération, souillure ; pollution ;* **2** *boue, saleté ;* **4** *corruption, perversion, vice ;* **5** *immoralité, impudicité.*

impurifiable [ɛ̃pyrifjabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *purifier ;* av. 1890, Maupassant). Qui ne peut être purifié (au pr. et au fig.) : *Fonctionnaire impurifiable de la morgue de l'École* (Maupassant).

impurifié, e [ɛ̃pyrifje] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *purifié,* part. passé de *purifier ;* début du xviᵉ s., comme n. m., au sens de « celui qui ne s'est pas purifié » ; comme adj., au sens actuel, 1867, Littré). Qui n'a pas été purifié.

imputabilité [ɛ̃pytabilite] n. f. (dér. savant de *imputable ;* 1759, Richelet, au sens 1 [« responsabilité morale », 1873, Larousse ; en droit pénal, 1872, d'après Littré, 1877] ; sens 2, 1829, Boiste [en droit fiscal, 1962, Larousse]). **1.** Caractère de ce qui est imputable à quelqu'un : *L'imputabilité de l'accusation est assurée par des preuves incontestables.* || Responsabilité morale : *Sans liberté point d'imputabilité* (Ballanche). || En droit pénal, possibilité d'attribuer à un individu la responsabilité d'une infraction. || **2.** Caractère de ce qui doit être imputé sur une somme : *L'imputabilité d'un crédit sur tel ou tel budget.* || *Imputabilité d'un dégrèvement,* en droit fiscal, prise en charge par l'État ou une collectivité publique du dégrèvement d'un contribuable.

imputable [ɛ̃pytabl] adj. (de *imputer ;* v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Qui peut ou doit être imputé, attribué à quelqu'un : *Il ne s'en prenait jamais au soldat d'une négligence imputable à l'officier* (L. Descaves). *Cette faute n'est imputable qu'à sa négligence. Il ne saurait répondre d'un fait qui ne lui est manifestement pas imputable.* || **2.** Qui doit être imputé, prélevé sur un compte, sur une somme : *Le financement de cette expédition est imputable sur un crédit affecté à ces dépenses.*

imputatif, ive [ɛ̃pytatif, -iv] adj. (bas lat. ecclés. *imputativus,* d'accusateur [du lat. class. *imputatum,* supin de *imputare,* v. imputer], ou dér. savant du franç. *imputer ;* fin du xviᵉ s., A. d'Aubigné). *Justice imputative,* action divine par laquelle les mérites de Jésus-Christ sont imputés aux chrétiens : *Pour la justification, Calvin s'attacha, autant pour le moins que Luther, à la justice imputative, comme au fondement commun de toute la nouvelle réforme* (Bossuet).

imputation [ɛ̃pytasjɔ̃] n. f. (lat. jurid. impér. *imputatio,* compte, mémoire, du lat. class. *imputatum,* supin de *imputare* [v. l'art. suiv.] ; 1460, Bartzsch, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1541, Calvin ; sens II, 1690, Furetière [en droit, 1804, Code civil ; en comptabilité, 1962, Larousse]).

I. 1. Action d'imputer une faute à quelqu'un, de mettre une accusation sur le compte de quelqu'un : *Se défendre contre des imputations mensongères. Charger quelqu'un d'une imputation odieuse.* || **2.** Spécialem. *Imputation des mérites,* en théologie, application des mérites de Jésus-Christ aux chrétiens.

II. Affectation d'une somme à un compte, déduction d'une somme sur un compte : *L'imputation d'une avance sur une part d'héritage.* || *Imputation de paiement,* en droit, application d'un paiement à l'une de plusieurs dettes contractées envers le même créancier, quand la somme payée ne suffit pas à les acquitter toutes. || *Imputation rationnelle,* en comptabilité, application des charges aux coûts de production en fonction du taux d'activité.

● Syn. : **I, 1** *accusation, allégation, attaque, reproche.*

imputer [ɛ̃pyte] v. tr. (lat. *imputare,* porter en compte, mettre en ligne de compte, attribuer ou imputer [quelque chose à quelqu'un], de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *putare,* mettre au net, apurer, compter, estimer, penser, imaginer, dér. de *putus,* pur, propre ; v. 1361, Oresme, au sens I, 4 [... *à ;* ... *pour,* 1670, Corneille] ; sens I, 1, v. 1460, G. Chastellain ; sens I, 2, 1541, Calvin ; sens I, 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*emputer,* forme plus pop., xiiiᵉ s., Rutebeuf ; « attribuer à quelque chose la responsabilité d'un fait », début du xviiᵉ s., Malherbe ; *imputer à quelqu'un de,* 1636, Corneille — ... *que,* 1688, Bossuet] ; sens II, 1636, Monet [*imputer à,* 1947, A. Camus ; « compter comme une déduction à faire sur », v. 1587, Du Vair]).

I. 1. *Vx.* Attribuer quelque chose à quelqu'un : *Mais je sais que chacun impute, en cas pareil,* | *Son bonheur à son industrie* (La Fontaine). *Vous m'imputez un poème sur la religion naturelle ; je n'ai jamais fait de poème sous ce titre ; j'en ai fait un, il y a environ trente ans, sur la loi naturelle, ce qui est très différent* (Voltaire). || **2.** *Spécialem.* Appliquer : *Imputer aux pécheurs les mérites de Jésus-Christ.* || **3.** *Péjor.* Attribuer quelque chose de blâmable à quelqu'un : *Je n'avais pas oublié l'étrange figure de mon père s'acharnant à m'imputer des actions infâmes* (Lacretelle). *Je pense que le crime sera certainement imputé à ce pauvre Jules Pantin, et j'en suis fâché pour sa mémoire* (Aymé). *Cette erreur doit être imputée à la négligence du personnel.* || *Par extens.* Attribuer à quelque chose la responsa-

bilité d'un fait, d'une action blâmable : *Imputer à la malchance une mauvaise opération financière.* || Class. *Imputer à quelqu'un de* (suivi d'un infinitif) ou *que* (suivi de l'indicatif), reprocher de : *Pourrait-il m'imputer de craindre le trépas ?* (Mairet). *Imputer à de telles gens qu'ils sont soumis par faiblesse, ou modestes par crainte, ce n'est pas vouloir seulement déshonorer le christianisme, mais encore vouloir obscurcir la vérité* (Bossuet). || **4.** Class. et littér. *Imputer à quelqu'un quelque chose à* ou *pour* (suivi d'un nom attribut sans article), le lui attribuer en qualité de : *Et Cinna vous impute à crime capital | La libéralité vers le pays natal !* (Corneille). *Accusez-moi plutôt* [...] | *Et m'inputez pour crime un trop parfait amour* (Corneille). *Ils imputaient à cabale les actions les plus saintes* (Fénelon). *Dans un ridicule l'artiste voit une belle généralité, il ne l'impute pas plus à grief à la personne observée que le chirurgien ne la mésestimerait d'être affectée d'un trouble assez fréquent de la circulation* (Proust).

II. *Imputer une somme sur* ou (plus rarement) *à*, porter une somme sur le compte de, la faire entrer dans le compte de : *Imputer des frais sur un budget spécial. Imputer les frais d'hôpital au budget de la ville* (Camus) ; compter comme une déduction à faire sur : *Imputer une avance sur sa part d'héritage.*

• SYN. : **I, 1** *prêter ;* **3** *accuser, charger de, reprocher, taxer de.*

imputréfiable [ɛ̃pytrefjabl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *putréfiable ;* av. 1885, V. Hugo). Qui n'est pas susceptible de se putréfier (peu usité) : *Le cadavre imputréfiable du martyr Albinus* (Hugo).

• REM. On dit ordinairement IMPUTRESCIBLE.

imputrescibilité [ɛ̃pytresibilite] n. f. (dér. savant de *imputrescible ;* 1859, Mozin). Caractère de ce qui est imputrescible.

imputrescible [ɛ̃pytresibl] adj. (de *im-* [var. de *in-*] et de *putrescible ;* 1488, *Mer des histoires,* et 1495, Vignay, puis 1802, Flick). Qui n'est pas sujet à la putréfaction : *Un bois imputrescible.*

• SYN. : *inaltérable, incorruptible.*

1. in- [ɛ̃ *devant consonne,* in *devant voyelle ou « h »*], préf. qui indique soit la négation (du préf. lat. *in-*, de même sens) : *inaudible, inhabile, incohérent ;* soit la position intérieure (de la prép. lat. *in,* « dans, en, sur » [dans l'espace ou dans le temps, avec ou sans mouvement]) : *incarcérer, infuser, insinuer.*

• REM. Par assimilation, *in-* devient *il-* devant *l (illégitime), im-* devant *b, m, p (imbu, immédiat, impossible), ir-* devant *r (irreligieux, irrédentiste).*

2. in [in], prép. lat. signif. « en, dans, sur » [v. l'art. précéd.], et qui fait partie de certaines loc. lat. (*in pace*) et de termes d'imprimerie indiquant le format d'un livre (*in-4°* ou *in-quarto, in-8°* ou *inoctavo, in-12* ou *in-douze*) ; prép. italienne de même sens (issue du lat. *in*), qui fait partie de certaines loc. italiennes passées telles quelles dans la langue française (*in petto*).

inaboli, e [inabɔli] adj. (de *in-* et de *aboli,* part. passé de *abolir ;* av. 1922, Proust). Qui n'a pas été aboli (rare) : *De vieilles rancunes inabolies* (Proust).

inabondance [inabɔ̃dɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *abondance ;* av. 1803, Laharpe). Manque d'abondance (rare) : *L'inabondance des vivres.*

inabordable [inabɔrdabl] adj. (de *in-* et de *abordable ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1732, Richelet ; sens 3, av. 1679, Retz ; sens 4, av. 1850, Balzac [pour un prix, 1873, Larousse]). **1.** Où l'on ne peut aborder : *L'île est inabordable par ce mauvais temps.* || **2.** Se dit d'un lieu dont l'abord, l'approche est difficile ou impossible : *L'entrée de la salle est inabordable, tant l'affluence est grande. Le haut cimier du mont inabordable* (Hugo). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui est d'un abord, d'un accès difficile, soit en raison de son importance sociale, soit en raison de son mauvais caractère : [D'Arthez] *déployait en tout une sorte de dignité* [...] *qui le rendait inabordable* (Balzac). *Elle était laide, revêche, inabordable* (Zola). *Pour difficiles qu'ils fussent à manier, ses futurs confrères n'étaient pourtant pas tous inabordables* (Duhamel). || **4.** Se dit d'une marchandise que l'on ne peut acheter à cause de son prix élevé : *La viande sera bientôt inabordable, non pas seulement au peuple, mais encore à la petite bourgeoisie* (Balzac). || *Par extens.* Se dit d'un prix qui rend l'achat impossible ou difficile : *Des primeurs d'un prix inabordable.*

• SYN. : **2** *inaccessible, inapprochable ;* **3** *acariâtre, arrogant, distant, hautain, inaccostable, revêche, rogue ;* **4** *dispendieux, onéreux ; astronomique, exorbitant, vertigineux.* — CONTR. : **1** *abordable ;* **2** *accessible ;* **3** *accueillant, chaleureux, cordial, gentil, sympathique ;* **4** *donné* (fam.) ; *imbattable.*

inabrité, e [inabrite] adj. (de *in-* et de *abrité,* part. passé de *abriter ;* 1839, Boiste). Qui n'est pas abrité, protégé : *Une rade inabritée du vent. Un port inabrité.*

inabrogé, e [inabrɔʒe] adj. (de *in-* et de *abrogé,* part. passé de *abroger ;* 1840, Acad.). Qui n'est pas abrogé : *Loi inabrogée.*

inabrogeable [inabrɔʒabl] adj. (de *in-* et de *abroger ;* 1798, Schwan). Qui ne peut être abrogé.

in abstracto [inabstrakto] loc. adv. (loc. du lat. moderne signif. « dans l'abstrait », du lat. class. *in,* dans, et *abstracto,* ablatif neutre substantivé du part. passé de *abstrahere,* séparer de, abstraire, de *abs-*, forme anc. de *ab-*, préf. marquant le point de départ, l'éloignement, et de *trahere,* tirer ; 1922, Larousse). Dans l'abstrait, sans tenir compte des réalités, des faits.

inaccentué, e [inaksɑ̃tɥe] adj. (de *in-* et de *accentué ;* 1829, V. Hugo, au sens général de « qui n'est pas accentué » ; sens 1, 1877, Littré ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** En phonétique, se dit d'un phonème non porteur d'accent : *En français, le plus souvent, le radical est inaccentué* (Vendryes). || **2.** En grammaire, se dit du pronom qui, par sa fonction et sa place, a une forme faible : *« Me », « te », « se » sont des formes inaccentuées du pronom personnel.*

• SYN. : **1** et **2** *atone.* — CONTR. : **1** et **2** *accentué, tonique.*

inacceptable [inakseptabl] adj. (de *in-* et de *acceptable ;* 1779, Beaumarchais). Qui ne peut pas ou ne doit pas être accepté : *Réservons-nous pour ce qui est possible ; c'est inutile de s'user à propos des choses inacceptables et refusées d'avance* (Proust). *Une conduite inacceptable. Des procédés commerciaux inacceptables.*

• SYN. : *inadmissible, intolérable, irrecevable.* — CONTR. : *acceptable, admissible, possible, recommandable.*

inacceptation [inakseptasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *acceptation ;* 1877, Littré). Refus d'accepter : *L'inacceptation d'une offre, d'une clause.*

inaccepté, e [inaksepte] adj. (de *in-* et de *accepté,* part. passé de *accepter ;* 1867, Littré). Qui n'a pas été accepté : *Une proposition inacceptée jusqu'à ce jour.*

inaccessibilité [inaksesibilite] n. f. (bas lat. *inaccessibilitas,* inaccessibilité [de *inaccessibilis,* v. l'art. suiv.], ou dér. savant du franç. *inaccessible ;* milieu du XVI^e s.). Caractère d'une chose ou d'une personne inaccessible : *L'inaccessibilité d'un sommet. Jésus-Christ ne laisse pas de conserver dans le sacrement son inaccessibilité* (Pascal).

inaccessible [inaksesibl] adj. (bas lat. *inaccessibilis,* inaccessible, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et du bas lat. *accessibilis,* accessible, dér. du lat. class. *accessum,* supin de *accedere,* aller vers, s'approcher de, de *ad-*, préf. marquant la direction, et de *cedere,* aller, marcher, s'avancer ; 1495, Vignay, au sens 1 [« que l'on ne peut atteindre... faute des moyens nécessaires », 1957, Robert] ; sens 2, av. 1704, Bourdaloue ; sens 3-4, 1580, Montaigne ; sens 5, 1639, Tristan L'Hermite ; sens 6, 1638, Rotrou). **1.** Se dit d'un lieu dont l'accès est impossible : *Un col inaccessible en hiver. Un bois épais et presque inaccessible. Cette partie du château est inaccessible aux visiteurs. Le monastère de Beergarden dresse ses hautes murailles sur le sommet d'un pic inaccessible* (France). || *Par extens.* Que l'on ne peut atteindre, qui est hors de portée, faute des moyens nécessaires : *Les livres du haut*

sont inaccessibles sans échelle. || **2.** *Fig.* Qui ne peut être normalement, humainement atteint ou obtenu : *Autrefois, quand il était malade, il n'avait qu'à demander les choses qui lui semblaient les plus inaccessibles, les plus coûteuses, pour les obtenir* (Larbaud). *Un idéal inaccessible.* || **3.** *Fig.* Que les facultés intellectuelles ne permettent pas de connaître ou de comprendre : *L'enchaînement des vérités conduit à des résultats qui paraissaient inaccessibles quand le principe dont ils dépendent était inconnu* (Laplace). *L'absolu nous est complètement inaccessible* (Proudhon). || **4.** Se dit d'une personne que l'on ne peut approcher, ou que l'on n'ose aborder du fait de son caractère : *Depuis qu'il a pris ses nouvelles fonctions, il est devenu inaccessible. « Je ne vous demande rien ! » s'écria-t-elle, retrouvant, avec la parole, ce ton coupant qui la rend inaccessible* (Martin du Gard). || **5.** Fig. *Inaccessible à quelque chose,* qui est fermé à certains sentiments, qui est insensible à certaines influences d'ordre intellectuel, artistique : *Être inaccessible à la prière, à la crainte, à la pitié. Être inaccessible à la poésie, à la musique, au merveilleux. Il appartient à un genre d'esprit qui est inaccessible aux preuves rationnelles. Un cœur inaccessible à la douceur d'aimer* (Chénier). || **6.** *Absol.* Que rien ne peut atteindre : *Un cœur froid, fermé, inaccessible.*

• SYN. : **1** *impénétrable, impraticable, inabordable, inapprochable, infranchissable, interdit ;* **2** *impossible, irréalisable ;* **3** *incognoscible, incompréhensible, inconnaissable, inintelligible ;* **4** *inabordable, distant ;* **5** *étranger, imperméable, indifférent, réfractaire, sourd ;* **6** *dur, froid, insensible.* — CONTR. : **1** *accessible, carrossable, praticable ;* **2** *abordable, réalisable ;* **3** *clair, connaissable, intelligible, simple ;* **4** *accueillant, chaleureux, cordial, gentil, sympathique ;* **5** *sensible ;* **6** *affectueux, émotif, sentimental, tendre.*

◆ n. m. (av. 1885, V. Hugo). Ce qu'on ne peut atteindre ou qu'on ne peut comprendre : *Dieu ! cri sans but peut-être, et nom vide et terrible ! | Souhait que fait l'esprit devant l'inaccessible* (Hugo).

inaccommodable [inakɔmɔdabl] adj. (de *in-* et de *accommodable ;* 1685, Mme de Sévigné). *Vx.* Qui ne peut trouver d'accommodement, de conciliation : *Une brouille inaccommodable.*

inaccompli, e [inakɔ̃pli] adj. (de *in-* et de *accompli ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Qui n'a pas été accompli, exécuté : *Une clause inaccomplie.* || **2.** *Littér.* Qui n'est pas pleinement achevé, satisfait, assouvi : *Je n'en croirais pas moins mon désir aussi inaccompli que jamais* (Gautier).

• SYN. : **1** *inexécuté ;* **2** *inapaisé, inassouvi, insatisfait.* — CONTR. : **1** *accompli, exécuté ;* **2** *apaisé, assouvi, satisfait.*

◆ **inaccompli** adj. et n. m. (1962, Larousse). En linguistique, se dit de l'aspect du verbe exprimant que l'action est considérée dans son développement. (V. IMPERFECTIF.)

inaccomplissement [inakɔ̃plismɑ̃] n. m. (de *in-* et de *accomplissement ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Absence d'accomplissement, d'exécution : *L'inaccomplissement d'une promesse. L'inaccomplissement des clauses d'un traité.* || **2.** *Littér.* Manque d'accomplissement, d'achèvement : *L'inaccomplissement d'un désir, d'une aspiration.*

inaccordable [inakɔrdabl] adj. (de *in-* et de *accordable ;* 1776, Beaumarchais, au sens 2 ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 3, XXe s.). **1.** Qui ne peut être accordé, octroyé : *Une grâce inaccordable.* || **2.** Se dit de personnes ou de choses qu'on ne peut mettre d'accord (rare) : *Des caractères inaccordables. Des intérêts divergents et inaccordables.* || **3.** Se dit d'un instrument de musique qui ne peut être accordé.

inaccostable [inakɔstabl] adj. (de *in-* et de *accostable ;* milieu du XVIe s., Ronsard). Se dit d'une personne que l'on ne peut accoster, aborder (peu usité) : *Sa mauvaise humeur le rend parfois inaccostable.*

inaccoutumance [inakutymɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *accoutumance ;* 1614, Hulsius, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Manque d'habitude : *L'inaccoutumance à un climat, à un mode de vie.* || **2.** Manque d'accoutumance : *L'inaccoutumance à un médicament.*

inaccoutumé, e [inakutyme] adj. (de *in-* et de *accoutumé ;* v. 1380, Conty, écrit *inacoustumé* [*inaccoustumé,* 1580, Montaigne ; *inaccoutumé,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1764, Voltaire). **1.** Qui n'est pas habituel, qui n'a pas coutume de se faire ou de se rencontrer : *Un zèle inaccoutumé. Un mot inaccoutumé. Une agitation inaccoutumée. Le dimanche qui suivit le crime, on remarqua une foule inaccoutumée dans les églises* (France). || **2.** *Vx.* Qui n'est pas habitué à : *On connaît les kermesses de la Flandre : elles étaient portées dans le siècle passé jusqu'à une indécence qui pouvait révolter des yeux inaccoutumés à ces spectacles* (Voltaire).

• SYN. : **1** *anormal, exceptionnel, inattendu, inhabituel, insolite.* — CONTR. : **1** *accoutumé, commun, coutumier, habituel, ordinaire, usuel.*

inaccueillant, e [inakœjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *accueillant ;* XXe s.). Qui n'est pas accueillant : *Des plantes vertes ôtaient ce que l'atmosphère pouvait avoir d'inaccueillant* (Fabre).

inaccusable [inakyzabl] adj. (de *in-* et de *accusable ;* 1867, Littré). Qui ne peut être accusé : *Ils sont, comme les éléments, sérieux, graves, inaccusables* (Michelet).

inachetable [inaʃtabl] adj. (de *in-* et de *achetable ;* 1773, Beaumarchais). Qui ne peut être acheté : *L'affaire semble compromise par cette histoire d'incendie, mais elle n'est pas inachetable* (Duhamel).

inachevé, e [inaʃve] adj. (de *in-* et de *achevé ;* 1794, Gohin). Qui n'est pas achevé : *Une lecture inachevée. Il jetait en son patois sonore des sentences, des paraboles inachevées, mystérieux proverbes* (Daudet). *Doux constructeur las des églises* [...] *la tâche que vous deviez faire est pour toujours inachevée* (Éluard).

• SYN. : *incomplet, tronqué.* — CONTR. : *accompli, achevé, fignolé* (fam.), *fini, léché* (fam.), *perlé* (fam.).

inachèvement [inaʃɛvmɑ̃] n. m. (de *in-* et de *achèvement ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** État de ce qui n'est pas achevé : *L'inachèvement de son œuvre ne porte pas préjudice à sa beauté.* || **2.** *Littér.* Œuvre, entreprise inachevée (surtout au plur.) : *L'époque était loin de la perfection. Mais* [...] *qu'on nous la rende seulement avec ses défauts, ses inachèvements* (Romains).

• CONTR. : **1** *achèvement.*

inachever [inaʃve] v. tr. (de *in-* et de *achever ;* XXe s.). *Littér.* Laisser, volontairement, une œuvre inaccomplie : *L'agilité des mains, ou plutôt des pattes, de Rodin était extraordinaire* [...]. *Quelquefois il inachevait, « afin de laisser sa place au rêve », et les plaisantins disaient de lui qu'il avait un mauvais emballeur* (L. Daudet).

◆ **s'inachever** v. pr. (1887, Huysmans). *Littér.* Manquer d'accomplissement : *Une tempête interne, dans laquelle surnageaient des commencements de pensées qui s'inachevaient...* (Huysmans).

inactif, ive [inaktif, -iv] adj. (de *in-* et de *actif ;* début du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1843, Delavigne [*marché inactif,* milieu du XXe s.] ; sens 3, av. 1794, Chamfort [en général ; en médecine, 1902, Larousse]). **1.** *Vx.* En physique et chimie anciennes, se disait d'un corps inerte. || **2.** Qui est sans mouvement, sans activité : *Une machine inactive. Une exploitation, une industrie inactive depuis plusieurs années.* || Spécialem. *Marché inactif,* dans le domaine commercial, financier, marché où les transactions, les affaires sont peu nombreuses : *Marché boursier inactif.* || **3.** Qui est sans action, sans efficacité : *Un médicament inactif. Un traitement inactif.*

• SYN. : **3** *anodin, inopérant.* — CONTR. : **3** *efficace, puissant.*

◆ adj. et n. m. (1867, Littré). Qui ne travaille pas, qui n'a pas d'occupation : *Homme inactif. Population inactive. Rester inactif. Les dernières statistiques ont fait ressortir un faible nombre d'inactifs dans la population masculine ;* et par extens. : *Mener une existence inactive.*

• SYN. : *chômeur, désœuvré, inoccupé, oisif.* — CONTR. : *actif, laborieux.*

inactinique [inaktinik] adj. (de *in-* et de *actinique ;* 1931, Larousse). Se dit de la lumière, d'un éclairage qui n'a pratiquement pas d'action chimique, en particulier sur une couche photosensible.

inaction [inaksjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *action ;* 1647, Vaugelas, au sens 1 [« manque d'action efficace », av. 1924, A. France] ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Absence d'action ; état d'une personne qui a cessé toute activité, tout travail : *Un malade condamné à l'inaction. Chaque minute que nous passons dans l'inaction est volée à la patrie* (Poincaré). ‖ *Par extens.* Manque d'action efficace : *Les maux causés par leur inaction turbulente* [celle des ministres] (France). ‖ **2.** En droit, état d'une personne qui n'use pas d'un droit qui lui appartient.

• SYN. : **1** *désœuvrement, inactivité, inertie, oisiveté, repos ; inefficacité.* — CONTR. : **1** *activité, labeur, occupation, travail.*

inactivation [inaktivasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *activation ;* 1962, Larousse). Opération qui consiste à supprimer l'effet toxique d'un produit microbien (germe ou toxine) pour ne conserver que ses propriétés utiles à la thérapeutique : *Inactivation par la chaleur.* (On dit aussi ATTÉNUATION.)

inactivement [inaktivmɑ̃] adv. (de *inactif ;* 1867, Littré). De façon inactive.

inactiver [inaktive] v. tr. (de *inactif,* d'après *activer ;* 1966, Vic-Dupont). Rendre inactif (surtout au part. passé) : *Un produit microbien inactivé par la chaleur.*

inactivité [inaktivite] n. f. (de *in-* et de *activité ;* 1738, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1790, Linguet ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** En physique et en chimie, syn. anc. de INERTIE. ‖ **2.** Absence d'activité ; état d'une personne qui ne travaille pas, qui n'a pas d'occupation : *Le commerce ne tolère pas l'inactivité. L'inactivité forcée d'un malade. Je comparais entre elles ces deux existences, celle du comte tout action* [...], *celle de la comtesse tout passivité, tout inactivité* (Balzac). ‖ **3.** Situation d'un fonctionnaire, d'un militaire qui, temporairement, n'est pas en service actif : *Être en inactivité.*

• SYN. : **2** *désœuvrement, inaction, inertie, oisiveté, repos.* — CONTR. : **2** *activité, labeur, occupation, travail.*

inactualité [inaktɥalite] n. f. (de *inactuel ;* milieu du XXᵉ s.). Caractère de ce qui est inactuel : *Une question qui suscite peu d'intérêt en raison de son inactualité.*

inactuel, elle [inaktɥɛl] adj. (de *in-* et de *actuel ;* 1931, Larousse [« qui a cessé d'être d'actualité », milieu du XXᵉ s.]). Qui est sans rapport avec l'actualité, ou qui s'oppose aux tendances actuelles : *Un paradoxe inactuel et dénué du moindre intérêt* (Hermant). *C'est seulement dans ce qu'elle a d'inactuel que la pensée peut demeurer valable* (Gide). *Ce sont là des considérations volontairement inactuelles* (Camus). ‖ *Spécialem.* Qui a cessé d'être d'actualité : *La réforme envisagée au début de l'année est apparue inactuelle et le conseil a décidé de renvoyer son examen à une prochaine session.*

• SYN. : *intemporel ; caduc, dépassé, périmé.* — CONTR. : *actuel, contemporain, moderne.*

inadaptable [inadaptabl] adj. (de *in-* et de *adaptable ;* 1962, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Incapable de s'adapter : *Un enfant inadaptable.* ‖ **2.** Que l'on ne peut adapter : *Un tuyau inadaptable. Un roman inadaptable au cinéma.*

inadaptation [inadaptasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *adaptation ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis 1931, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Manque d'adaptation d'une personne : *Inadaptation au milieu. Inadaptation scolaire, familiale. Inadaptation professionnelle.* ‖ **2.** Défaut d'adaptation de quelque chose : *L'inadaptation du réseau routier aux exigences de la circulation.*

inadapté, e [inadapte] adj. (de *in-* et de *adapté,* part. passé de *adapter ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui n'est pas adapté à son objet ou à sa fin : *Des méthodes de travail inadaptées à la vie moderne.*

◆ adj. et n. (sens 1-2, 1957, Robert [*enfance inadaptée,* v. 1960] ; sens 3, 1922, Larousse). **1.** Qui ne peut s'adapter à son milieu ou à son genre de vie : *Un paysan inadapté à la vie urbaine.* ‖ **2.** *Absol.* Se dit d'un enfant qui présente un retard dans son adaptation au milieu familial ou scolaire. ‖ *Enfance inadaptée,* ensemble des enfants présentant soit un handicap physique, soit une déficience intellectuelle ou des troubles du caractère qui nécessitent des mesures éducatives spéciales. ‖ **3.** *Absol.* Se dit d'une personne qui est incapable de s'intégrer au milieu social et de jouer son rôle dans la société : *C'est une nature foncièrement inadaptée* (Chardonne). *L'accroissement du nombre des inadaptés.*

• SYN. : **3** *asocial, inassimilable.*

inadéquat, e [inadekwa, -at] adj. (de *in-* et de *adéquat ;* 1760, Ch. Bonnet). Qui n'est pas adéquat, approprié à son objet : *Un instrument inadéquat. Un terme inadéquat.*

• SYN. : *impropre, inapproprié, incongru, incorrect, inexact.* — CONTR. : *adéquat, approprié, convenable, exact, idoine, juste, propre.*

inadéquation [inadekwasjɔ̃] n. f. (de *inadéquat ;* 1907, Larousse). Caractère de ce qui n'est pas adéquat ; manque d'appropriation.

inadmis, e [inadmi, -iz] adj. (de *in-* et de *admis,* part. passé de *admettre ;* 1867, Littré). Qui n'est pas admis.

inadmissibilité [inadmisibilite] n. f. (dér. savant de *inadmissible ;* 1789, *le Courrier de l'Europe,* au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Caractère de ce qui ne peut pas ou ne doit pas être admis : *L'inadmissibilité d'une proposition.* ‖ **2.** Situation d'un candidat qui n'est pas admissible à un examen ou à un concours.

• CONTR. : **1** et **2** *admissibilité.*

inadmissible [inadmisibl] adj. (de *in-* et de *admissible ;* 1475, *BEC* [4ᵉ série, t. II, 1856, p. 557], au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s. ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Qui ne peut être admis, considéré comme valable : *Un argument, une preuve inadmissible. Il avait beau la juger* [une idée] *absurde et inadmissible* [...], *elle s'imposait à son esprit comme un fait et une constatation* (Aymé). ‖ **2.** Qui est intolérable et ne doit pas être admis : *Une négligence inadmissible. Une insolence inadmissible.* ‖ **3.** Se dit d'un candidat qui n'a pas réussi à l'écrit d'un examen ou d'un concours.

• SYN. : **1** *absurde, inacceptable, incohérent, irrecevable, ridicule ;* **2** *inexcusable, insoutenable, insupportable.* — CONTR. : **1** *acceptable, logique, recevable, sensé, valable ;* **2** *excusable, pardonnable ;* **3** *admissible.*

inadmission [inadmisjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *admission ;* 1839, Boiste). Refus d'admettre (peu usité) : *L'inadmission d'une clause.*

inadvertance [inadvɛrtɑ̃s] n. f. (lat. scolast. *inadvertentia,* inadvertance, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *advertere,* tourner vers, faire attention, de *ad-,* préf. marquant la direction, et de *vertere,* tourner, faire tourner, se tourner, se diriger ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine ; sens 3, 1764, Voltaire). **1.** Défaut accidentel d'attention à ce que l'on fait (rare en dehors de la loc. *par inadvertance,* v. ci-après). ‖ **2.** Faute commise par inattention, étourderie : *C'est une inadvertance. Commettre des inadvertances. Après avoir été détenu au lazaret par une inadvertance, me voici depuis deux jours à Florence* (Balzac). ‖ **3.** *Spécialem.* et *vx.* Négligence de langue ou de style : *On ne remarque ces légères inadvertances qu'en faveur des étrangers et des commerçants* (Voltaire).

• SYN. : **1** *distraction, inattention ;* **2** *négligence.*

◆ **Par inadvertance** loc. adv. (v. 1361, Oresme, écrit *par inavertance ; par inadvertance,* fin du XVᵉ s., Commynes). Sans y avoir pris garde, par étourderie et sans préméditation : *Il avait donc gardé intacte la faculté de passer à travers les murs, mais il ne l'utilisait jamais, sinon par inadvertance* (Aymé).

• SYN. : *par mégarde.*

inadvertant, e [inadvɛrtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *inadvertan[ce] ;* 7 oct. 1761, Diderot). *Vx.* Qui fait souvent preuve d'inadvertance :

Les libertins sont bien venus dans le monde parce qu'ils sont inadvertants, gais, plaisants, dissipateurs (Diderot).

inaffecté, e [inafɛkte] adj. (de *in-* et de *affecté* 2 ; 1867, Littré). Non affecté.

inaffectueux, euse [inafɛktɥø, -øz] adj. (de *in-* et de *affectueux ;* 1873, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui n'est pas affectueux : *Un enfant inaffectueux.* || **2.** Qui ne montre, ne marque aucune affection : *Le discours que Moronval prononça, vrai dégel de banalités inaffectueuses* (Daudet).

inaguerri, e [inagɛri] adj. (de *in-* et de *aguerri,* part. passé de *aguerrir ;* av. 1590, Du Bartas). Qui n'est pas aguerri (peu usité) : *Des troupes inaguerries.*

inajournable [inaʒurnabl] adj. (de *in-* et de *ajourner ;* 1820, Laveaux). Qui ne peut pas ou ne doit pas être ajourné : *Un procès inajournable. Une séance inajournable.*

inaliénabilité [inaljenabilite] n. f. (dér. savant de *inaliénable ;* 1722, La Houssaie, II, 235). Caractère de ce qui est inaliénable : *L'inaliénabilité des biens du domaine public.*

inaliénable [inaljenabl] adj. (de *in-* et de *aliénable ;* 1563, Condé, au sens 1 ; sens 2, 1699, Massillon). **1.** En droit, se dit d'un bien qui ne peut être aliéné : *Biens dotaux et inaliénables. Un majorat est inaliénable : aucun des époux n'y peut toucher* (Balzac). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui est intangible, à quoi l'on ne peut renoncer : *L'esprit libre se sent inaliénable* (Valéry). *Un peuple incertain de son avenir doit faire, chaque jour, avec patience et ferveur, le recensement de ses biens inaliénables* (Duhamel). *Ce reflet de Dieu conférait une dignité inaliénable à chaque homme* (Saint-Exupéry).
● SYN. : **1** *incessible ;* **2** *immortel, imprescriptible, inviolable, sacré.* — CONTR. : **1** *aliénable, cessible.*

inaliénablement [inaljenabləmɑ̃] adv. (de *inaliénable ;* 1877, Littré). D'une façon inaliénable.

inaliénation [inaljenasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *aliénation ;* 1764, Voltaire). État de ce qui n'est pas aliéné.

inaliéné, e [inaljene] adj. (de *in-* et de *aliéné,* part. passé de *aliéner ;* 1867, Littré). Qui n'a pas été aliéné : *Patrimoine inaliéné.*

inalliable [inaljabl] adj. (de *in-* et de *allier ;* 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2, 1671, Nicole). **1.** Qui ne peut être allié à autre chose : *Des métaux inalliables.* || **2.** *Fig.* Qui ne peut être uni, associé : *Ces deux contraires qui paraissent à jamais inalliables* (Huysmans).

inallumable [inalymabl] adj. (de *in-* et de *allumer ;* fin du XIXe s.). Qu'on ne peut allumer, faire brûler : *Je veux faire du feu : mon bois inallumable | Sue ironiquement sur les grands chenets froids* (Rollinat).

inalpage [inalpaʒ] n. m. (mot du franç. régional de la Savoie et du Valais, dér. de *[s']inalper ;* 1867, Littré). En Savoie, action de monter aux chalets pour la saison d'été : *Faut conduire les vaches à la montagne. C'est l'inalpage de Charamillon* (Frison-Roche).

inalper (s') [sinalpe] v. pr. (mot du franç. régional de la Savoie et du Valais, du valaisan *inalpa,* conduire les troupeaux dans les pâturages des hautes montagnes, de *in-* [lat. *in-*, préf. marquant le mouvement vers] et de *alpe* [v. ce mot] ; 1931, Larousse). En Savoie, s'installer dans les chalets, avec les troupeaux, pour la saison d'été.

inaltérabilité [inalterabilite] n. f. (dér. savant de *inaltérable ;* 1724, Castel, II, 145). Caractère de ce qui est inaltérable (au pr. et au fig.) : *L'inaltérabilité d'un métal. L'inaltérabilité de l'humeur. Misérable ou heureux, je suis toujours le même pour vous, et c'est à cause de cette inaltérabilité du cœur que je suis douloureusement atteint par votre abandon* (Balzac).

inaltérable [inalterabl] adj. (de *in-* et de *altérable ;* v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 13 janv. 1768, Voltaire ; sens 3, 1691, Bossuet). **1.** Qui ne peut être altéré ; qui ne se corrompt pas, conserve ses qualités : *Une substance inaltérable à l'air. Cette figure n'était point formée [...] d'une chair inaltérable et comme idéale, mais au contraire périssable et qui était déjà usée* (Lacretelle). || **2.** Que rien ne peut troubler, perturber, modifier : *Le cours inaltérable des astres.* || **3.** *Fig.* Que rien ne peut changer, immuable : *Ses malheurs, sa constance, son inaltérable attachement* [celui du marquis d'Esgrignon] *à ses opinions lui méritaient en ville un respect universel* (Balzac). *Les salamandres promènent de siècle en siècle leur inaltérable jeunesse* (France). *Périnet avait été favorablement impressionné par l'entrain, le calme, l'espoir inaltérable de la délégation* (Martin du Gard).
● SYN. : **1** *imputrescible, inattaquable, incorruptible, inoxydable ;* **2** *fixe, immuable, invariable ;* **3** *éternel ; immarcescible* (littér.), *immortel, impérissable, imprescriptible, indéfectible, indestructible.* — CONTR. : **1** *altérable, attaquable, corruptible, putrescible, oxydable ;* **2** *changeant, fluctuant, variable,* **3** *éphémère, fragile, fugitif, inconstant, momentané, passager, précaire.*

inaltérablement [inalterabləmɑ̃] adv. (de *inaltérable ;* 1919, Proust). De façon inaltérable : *Un ciel inaltérablement bleu.*

inaltération [inalterasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *altération ;* 1863, *Presse scientifique des Deux Mondes,* II, 170). État de ce qui est inaltéré.

inaltéré, e [inaltere] adj. (de *in-* et de *altéré ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Qui n'a subi aucune altération matérielle : *Un bois inaltéré.* || **2.** *Fig.* Qui demeure inchangé, qui a conservé exactement les mêmes qualités : *Son portrait [...] montre un ovale parfait, une blancheur inaltérée et sans le moindre grain de rousseur, malgré sa chevelure d'or* (Balzac). *Les chameaux fuient droit vers l'horizon, où un geyser d'oiseaux noirs vient de s'élever dans le ciel inaltéré* (Camus).
● SYN. : **1** *intact ;* **2** *immaculé, pur.*

inamical, e, aux [inamikal, -o] adj. (de *in-* et de *amical ;* 1845, Bescherelle). Qui montre une absence d'amitié voisine de l'hostilité : *Une démarche inamicale. User de procédés inamicaux. Mes collaborateurs commencent à me regarder d'une manière soupçonneuse, d'une manière inamicale* (Duhamel). *Leur silence n'avait du reste rien d'inamical* (Aymé).
● SYN. : *antipathique, déplaisant, désagréable, hostile, malveillant.* — CONTR. : *amical, bienveillant, cordial, fraternel, gentil, sympathique.*

inamicalement [inamikalmɑ̃] adv. (de *inamical ;* 1867, Littré). D'une manière inamicale : *Traiter quelqu'un inamicalement.*

inamissibilité [inamisibilite] n. f. (dér. savant de *inamissible ;* 1688, Bossuet). En théologie, caractère de ce qui est inamissible : *C'est ce dogme qui est appelé l'inamissibilité de la justice* (Bossuet).

inamissible [inamisibl] adj. (bas lat. ecclés. *inamissibilis,* qui ne peut être perdu, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et du bas lat. ecclés. *amissibilis,* qui peut se perdre, dér. du lat. class. *amissum,* supin de *amittere,* envoyer loin de soi, perdre ; 1617, J. Olivier). En théologie, qui ne peut se perdre : *Marie [...] possédait une grâce inaltérable et, comme parlent les théologiens, inamissible* (Bourdaloue) ; et par extens. : *L'humanité imperdable, le cœur humain inamissible* (Hugo). *Elle* [l'intelligence] *se croirait très aisément inamissible et inaltérable, si ce n'était qu'elle a reconnu par ses expériences, un jour ou l'autre, diverses possibilités funestes et l'existence d'une certaine pente qui mène plus bas que tout* (Valéry).
◆ n. m. (av. 1885, V. Hugo) : *Lui ! Lui ! l'inamissible, | L'éternel, l'incréé, l'imprévu, l'impossible ; | Il est* (Hugo).

inamovibilité [inamɔvibilite] n. f. (dér. savant de *inamovible ;* 1774, Brunot, au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** En droit, caractère d'une personne ou d'une fonction inamovible : *L'inamovibilité des magistrats du siège. Mon début à la tribune fut un discours sur l'inamovibilité des juges ; je louais le principe, mais j'en blâmais l'application immédiate* (Chateaubriand). *Mis à l'abri de toute destitution par l'inamovibilité judiciaire [...], le président du Ronceret avait pris parti pour la bourgeoisie en donnant à son désappointement le vernis de l'indépendance* (Balzac). || **2.** Caractère de ce qu'on ne peut faire changer de place : *Je*

les classais [les acteurs] *par ordre de talent, dans des listes que je me récitais toute la journée, et qui avaient fini par durcir dans mon cerveau et par le gêner de leur inamovibilité* (Proust).

inamovible [inamɔvibl] adj. (de *in-* et de *amovible ;* 1750, d'Argenson, au sens 1 [*sénateur inamovible,* 1875, Larousse, t. XIV, art. *sénat*] ; sens 2, av. 1861, Scribe ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, v. 1790, G. de Mirabeau ; sens 5, 1897, L. Bloy). **1.** Qui ne peut être destitué de son poste par voie administrative : *Les juges sont inamovibles.* || *Sénateur inamovible,* dans la Constitution de la IIIe République, sénateur élu à vie. || **2.** Se dit d'une fonction, d'un état dont on ne peut être destitué par voie administrative : *Une charge inamovible.* || **3.** *Plaisamm.* Qui accapare une situation, un poste et sait s'y maintenir à vie ou très longtemps : *Inamovible basse-taille des chœurs, il se trouve à l'Opéra, prêt à y devenir soldat, Arabe, prisonnier...* (Balzac). || **4.** *Fig.* Se dit d'une personne qu'on ne peut priver d'un bien qu'elle possède à jamais : *La vérité dont nous nous regardons comme les possesseurs inamovibles* (Mirabeau). || **5.** *Fig.* et *fam.* Qui est toujours présent ; inévitable : *Elle avait succombé comme cent mille autres à l'inamovible trébuchet de la séduction la plus vulgaire* (Bloy).

inamusable [inamyzabl] adj. (de *in-* et de *amusable ;* 1780, d'après Mercier, 1801, au sens 1 [la citation de Mme de Maintenon donnée par Boiste, 1803, et reprise par de nombreux dictionnaires postérieurs, est erronée : Mme de Main-tenon a écrit « ... qui n'est plus amusable » et non « inamusable »] ; sens 2, av. 1935, P. Bourget). **1.** Que l'on ne peut amuser ni distraire : *Quand un homme s'est accoutumé à manier de grandes choses, il devient inamusable* (Balzac). || **2.** Qui marque une disposition au sérieux, à la gravité, à l'austérité : *Cet air inamusable était tellement empreint sur ce visage délicat* (Bourget).

inanalysable [inanalizabl] adj. (de *in-* et de *analysable ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui ne peut être analysé, détaillé, expliqué : *Il pesa un à un ses moindres mots, ses regards, mille choses inanalysables et cependant expressives* (Flaubert). *La plus inanalysable émotion que pût goûter un homme* (Maupassant). *Il était laid d'une laideur morose et inanalysable* (Duhamel).

inane [inan] adj. (lat. *inanis,* vide, vain, sans valeur ; début du XVIe s., Gringore, au sens de « sans force » ; sens actuel, av. 1880, Flaubert [le mot semble n'être attesté que chez Gringore, Flaubert et Huysmans]). *Littér.* Vide, dénué de valeur ou d'intérêt : *C'est une détestable poésie* [la poésie lamartinienne], *inane, sans souffle intérieur* (Flaubert). *Suivant la tradition locale, elle serait Berthe au grand pied, mais outre que cette allégation ne s'appuie sur aucun argument, elle est inane par ce seul fait que la statue a le halo d'un nimbe. Or, ce signe de la sainteté ne saurait ceindre le chef de la mère de Charlemagne* (Huysmans).

inanimé, e [inanime] adj. (de *in-* et de *animé ;* fin du XVe s., au sens 1 [*genre inanimé,* 1883, L. Adam ; *médaille inanimée,* 1765, *Encyclopédie,* X, 246] ; sens 2, 1677, Racine ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand ; sens 4, 1665, Racine ; sens 5, 1893, *Dict. général*). **1.** Qui n'est pas animé, qui n'est pas doué de vie : *L'âme semble se répandre jusque sur les choses inanimées qui ont partagé nos destins* (Chateaubriand). *Elle* [...] *se glissa dans la nef immense où les arbres inanimés des colonnes montaient vers les hautes ténèbres* (France). || *Êtres inanimés,* les choses, par opposition aux *êtres animés,* doués de vie et de mouvement. || *Genre inanimé,* dans certaines langues, genre grammatical correspondant au neutre. || *Médaille inanimée,* en numismatique, médaille dépourvue de légende. || **2.** Qui a perdu la vie : *Et froide, gémissante et presque inanimée, | Aux pieds de son amant elle tombe pâmée* (Racine). *Et découvrir au jour, dans sa fosse glacée, le corps inanimé de l'enfant !* (Lamartine). || **3.** Qui semble privé de vie : *Je l'ai souvent vue, un bras jeté sur sa tête, rêver immobile et inanimée* (Chateaubriand). || **4.** *Class.* et *fig.* Se dit d'une personne qui manque de feu, de vivacité : *Un peuple sans vigueur et presque inanimé* (Racine). *Elle rougissait devant moi, qui suis inanimé sous l'empire de ce sexe* (Montesquieu). || **5.** *Fig.* Qui manque d'animation : *La place du « La Fayette » était vide, le port inanimé : l'orage faisait rentrer les flâneurs* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *immobile, inerte ;* **4** *désert, mort.* — CONTR. : **1** *animé, vivant.*

inanimer (s') [sinanime] v. pr. (de *inanimé ;* 1887, Huysmans, aux sens 1-2). **1.** Perdre connaissance (rare) : *Il faillit s'inanimer, tomber à la renverse* (Huysmans). || **2.** *Fig.* Perdre de sa vitalité, de sa force, dépérir (rare) : *Il faut qu'il recrute des artistes pour rénover l'art religieux qui s'inanime* (Huysmans).

inanisation [inanizasjɔ̃] n. f. (de *inanition,* d'après le lat. *inanis* [v. INANE] ; 1867, Littré). Alimentation insuffisante, qui peut conduire à l'inanition. (On dit aussi INANITIATION.)

inanité [inanite] n. f. (lat. *inanitas,* vide, cavité, futilité, vanité, de *inanis* [v. INANE] ; 1495, Vignay, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** État de ce qui est vide (rare) : [Devant Dieu] *tout est réputé comme un néant, comme un vide, comme une pure inanité* (Bossuet). || **2.** *Littér.* Caractère de ce qui est vide : *Cette inanité conjugale pire que la mort* [...], *cette indifférence qui est moins un sentiment que l'absence de tout sentiment* (Balzac). *Ses yeux, où ne brilla pas la plus faible lueur de sympathie humaine, montrèrent seulement dans l'insensibilité, dans l'inanité du regard, une exagération à défaut de laquelle rien ne les eût différenciés de miroirs sans vie* (Proust). *Le néant de ma vie morale s'accordait à l'inanité de la nuit* (Bosco). || **3.** *Fig.* Caractère de ce qui est vain, inutile, futile : *L'inanité de certains efforts. Je refermais la porte à clef et, songeant à l'inanité du service de garde, l'idée me vint d'achever le tour d'inspection* (Duhamel). *Il a une manière concentrée et un ton péremptoire qui masquent l'inanité des mots* (Aymé).

● SYN. : **3** *futilité, inutilité, vide.*

inanitié, e [inanisje] adj. (de *inaniti[on] ;* 1844, *Annales de chimie* [III, XI, 449], puis 1913, Proust, puis 1922, Larousse). Qui souffre d'inanition (rare) : *J'obtenais qu'on tirât un peu de pain des provisions du goûter ; j'en jetais dans la Vivonne les boulettes* [...] ; *l'eau se solidifiait aussitôt autour d'elles en grappes ovoïdes de têtards inanitiés* (Proust).

inanitiation n. f. V. INANISATION.

inanition [inanisjɔ̃] n. f. (bas lat. *inanitio,* inanition, du lat. class. *inanitum,* supin de *inanire,* rendre vide, vider, dér. de *inanis* [v. INANE] ; v. 1240, *Épître de saint Jérôme,* au sens 1 [*mourir d'inanition,* « avoir une très grande faim », XXe s.] ; sens 2, 1690, Furetière [*inanition totale, partielle,* 1962, Larousse]). **1.** Épuisement par privation de nourriture : *En dépit des cuillerées de lait, d'eau sucrée, qu'on leur introduit de force dans la bouche, d'un peu de biberon employé malgré la défense, ils s'en vont d'inanition* (Daudet). *Mourir d'inanition. Tomber d'inanition ;* et au fig. : *Certains* [esprits] *qui se donnent pour grands ne conduisent leur homme qu'au vide. Si leurs pensées se développaient, elles se mourraient d'inanition* (Valéry). || Fam. *Mourir d'inanition,* avoir une très grande faim. || **2.** En physiologie, privation d'aliments : *Les hommes de l'état mitoyen, auxquels l'inanition et les excès sont également inconnus* (Buffon). || *Inanition totale,* jeûne absolu, suppression complète d'aliments. || *Inanition partielle,* privation de certaines catégories d'aliments.

inapaisable [inapɛzabl] adj. (de *in-* et de *apaiser ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** *Littér.* Qui ne peut être apaisé, calmé (en parlant d'un trouble moral) : *D'un caractère emporté* [...] *et d'un entêtement invincible, elle gardait contre les gens des rancunes inapaisables* (Maupassant). || **2.** *Littér.* Qui ne peut être assouvi, satisfait (en parlant d'un besoin) : *Une faim inapaisable. Dans le désert sans eau où la soif est inapaisable* (Gide).

inapaisé, e [inapɛze] adj. (de *in-* et de *apaisé* ; av. 1813, Delille, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, av. 1896, Goncourt). **1.** *Littér.* Qui n'a pas trouvé la paix, qui reste en proie au trouble, à l'insatisfaction : *On songe* [...] *qu'elle a dû mourir inapaisée et que son ombre erre encore quelque part, chargée de lourds désirs* (France). || **2.** *Littér.* Qui n'est pas satisfait, assouvi, exaucé : *Et ces plis roses sont les lèvres de mes désirs inapaisés* (Gautier). || **3.** *Littér.* Qui n'a pas été ramené au calme : *Chaque fois que recommencent, inapaisées, les clameurs de ce public* (Goncourt).

• SYN. : **1** *insatisfait, tourmenté ;* **2** *inassouvi, insatiable, vorace.*

inapaisement [inapɛzmɑ̃] n. m. (de *in-* et de *apaisement ;* 1er oct. 1866, *Revue des Deux Mondes,* p. 719). État d'une personne, d'un esprit ou de ce qui n'est pas en paix : *L'inapaisement lui détraqua les nerfs, et l'existence à son foyer devint à peu près intenable* (Chevallier).

inaperçu, e [inapɛrsy] adj. (de *in-* et de *aperçu,* part. passé de *apercevoir ;* 1787, La Coste [II, 108], au sens 1 ; sens 2, 1864, Fustel de Coulanges). **1.** Qui n'est pas aperçu, qui échappe aux regards : *Je rentrai à bord comme un voleur, assez heureux pour être inaperçu* (Loti). *Il a essayé de regagner sa chambre en passant inaperçu* (Simenon). || **2.** *Fig.* Qui n'est pas perçu par l'esprit, qui échappe à l'attention : *Disparition qui est passée inaperçue. Une cause inaperçue. Il* [le diable] *sait bien comment faire, allez, pour s'insinuer dans nos cœurs, et qu'il n'y peut entrer d'abord qu'inaperçu* (Gide). *Lui-même* [le chanoine Malterre], *acteur de la tête aux pieds, jouait plutôt qu'il ne célébrait les saints mystères, et il tenait à ce point aux atours et aux attitudes que l'essentiel passait inaperçu* (Jouhandeau).

inapparent, e [inaparɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *apparent ;* milieu du XVIe s.). Qui n'est pas apparent : *Une lésion inapparente. Une guerre servile, sourde en ses commencements, et inapparente* (Goncourt).

• SYN. : *imperceptible, indistinct, insensible, invisible.* — CONTR. : *apparent, distinct, net, perceptible, visible.*

inappétence [inapetɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *appétence ;* v. 1560, Paré, puis 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Défaut d'appétit, diminution de l'appétit : *Inappétence passagère.* || **2.** *Littér.* Diminution, affaiblissement d'une aspiration, d'un désir, notamment de l'appétit sexuel : *La chasteté suit plus rarement la crainte, ou une résolution, ou un vœu, qu'elle n'est le simple effet de l'inappétence et, parfois même, du dégoût* (Gide).

• SYN. : **1** *anorexie.* — CONTR. : **1** *appétence, appétit, faim.*

inappétissant, e [inapetisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *appétissant ;* av. 1951, A. Gide). Qui n'est pas appétissant, attirant (au pr. et au fig.) : *Des mets inappétissants. Ce matin, les passagers, l'aspect de la mer et du ciel, tout me paraît si inappétissant que je redescends dans ma cabine* (Gide).

inapplicabilité [inaplikabilite] n. f. (dér. savant de *inapplicable ;* 1829, Boiste). Caractère de ce qui ne peut être appliqué.

inapplicable [inaplikabl] adj. (de *in-* et de *applicable ;* 1762, Acad.). Qui ne peut être appliqué : *Théorie, loi inapplicable. Mais qui ne voit que la méthode expérimentale est absolument inapplicable à la littérature ?* (France).

inapplication [inaplikasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *application ;* 1671, Pomey, au sens 1 [« imperfection, erreur qui en résulte », av. 1696, La Bruyère] ; sens 2, 1675, La Rochefoucauld ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Défaut d'application d'une personne à ce qu'elle fait, manque de soin, de sérieux : *Réprimander un élève pour son inapplication.* || *Vx.* Imperfection, erreur qui en résulte : *Essayer de racheter ses inapplications antérieures par un travail désormais soutenu.* || **2.** *Class.* Manque de goût, d'élan qui empêche de s'intéresser à quelqu'un ou à quelque chose : [Retz] *est incapable d'envie et d'avarice, soit par vertu, soit par inapplication* (La Rochefoucauld). || **3.** État de ce qui n'a pas été appliqué, mis en pratique : *L'inapplication d'un système ne prouve pas qu'il soit inapplicable.*

• SYN. : **1** *dissipation, distraction, étourderie, inattention, insouciance, laisser-aller, négligence, paresse.*

inappliqué, e [inaplike] adj. (de *in-* et de *appliqué ;* 6 juin 1677, Bossuet, au sens 1 ; sens 2, 1840, Acad.). **1.** Qui manque d'application, de soin, d'attention : *Élève inappliqué.* || **2.** Qui n'a encore fait l'objet d'aucune application, qui n'a pas été mis en pratique, en usage : *Invention inappliquée. Une puissance, encore intérieure, inappliquée, une vitesse encore immobile enlèvent déjà le voyageur* [lors de l'ébranlement d'un train] (Arnoux).

• SYN. : **1** *dissipé, distrait, étourdi, inattentif, insouciant, paresseux.*

inappréciable [inapresjabl] adj. (de *in-* et de *appréciable ;* XVe s., Godefroy, écrit *inapreciable* [*inappréciable,* 1752, Trévoux], au sens 2 ; sens 1, 1835, Acad.). **1.** Qu'on ne peut apprécier, évaluer, déterminer : *Une différence inappréciable. C'est ainsi que les minerais, inappréciables dans leurs gîtes et dans leurs filons, prennent leur importance au soleil, et par les travaux de la surface* (Valéry). *Le trajet très court est rendu inappréciable par l'excellence de la suspension et le rembourrage des cloisons* (H. Bazin). || **2.** D'une valeur, d'une importance qu'on ne saurait trop apprécier, estimer : *Une aide inappréciable. Des faveurs inappréciables. C'est un inappréciable service que vous m'avez rendu, monsieur Lantaigne* (France). *On voit assez que Baudelaire a recherché ce que Victor Hugo n'avait pas fait [...] ; qu'il poursuit et rejoint presque toujours la production du charme continu, qualité inappréciable et comme transcendante de certains poèmes, — mais qualité qui se rencontre peu [...] dans l'œuvre immense de Victor Hugo* (Valéry). *J'ai l'inappréciable bonheur de posséder encore ma mère* (Duhamel).

• SYN. : **1** *incalculable, indéterminable ;* **2** *considérable, exceptionnel, extraordinaire, inestimable, précieux, rare.*

inapprécié, e [inapresje] adj. (de *in-* et de *apprécié,* part. passé de *apprécier ;* 1834, Ségur). Non apprécié.

inapprenable [inaprənabl] adj. (de *in-* et de *apprendre,* d'après *prenable ;* 1744 [d'après Bescherelle, 1845], puis 1771, Trévoux). Qu'on ne peut apprendre : *Leçon inapprenable.*

inapprêté, e [inaprete] adj. (de *in-* et de *apprêté ;* av. 1813, Delille, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Non apprêté ; qui n'a pas été préparé, accommodé : *Aliments inapprêtés.* || **2.** *Fig.* Qui n'est pas recherché, raffiné : *Un langage inapprêté. Salomon aida aussi Abisag* [...] *à mettre ses cheveux en ordre, en leur laissant toutefois quelque chose de fantasque et d'inapprêté* (Arnoux).

inapprivoisable [inaprivwazabl] adj. (de *in-* et de *apprivoisable* [attesté seulement en 1782, Gohin] ; 1765, Diderot). Qu'on ne peut apprivoiser : *Quelque grande tigresse inapprivoisable à l'homme* (Barbey d'Aurevilly).

inapprivoisé, e [inaprivwaze] adj. (de *in-* et de *apprivoisé,* part. passé de *apprivoiser ;* 1840, Acad.). Qui n'est pas apprivoisé.

inapprochable [inaprɔʃabl] adj. (de *in-* et de *approchable ;* 1911, Proust [un premier ex. au XIIIe s.]). Qu'on ne peut approcher : *L'actrice, inapprochable à tant d'autres, qui était pour lui une intime amie* (Proust).

• SYN. : *distant, inabordable, inaccessible.*

inappropriable [inaprɔprijabl] adj. (de *in-* et de *approprier ;* 1900, Planiol, *Droit civil*). En termes de droit, qui ne peut être approprié.

inapte [inapt] adj. (de *in-* et de *apte ;* v. 1460, G. Chastellain, écrit *inapt ; inapte,* fin du XVIIIe s., Brunot [le mot ne semble pas être attesté aux XVIe et XVIIe s.] ; v. aussi INEPTE). Qui n'est pas apte à quelque chose ; qui manque totalement de dispositions, de capacités pour exercer un métier, une activité : *Homme inapte aux affaires. Je cherchais avec précision la vérité : ce scrupule me rendait inapte aux conversations mondaines* (Beauvoir).

• SYN. : *impropre, incompétent, inhabile, maladroit, malhabile.*

◆ adj. et n. m. (1922, Larousse). Qui n'est pas apte soit au service militaire en général, soit à un emploi ou au service sur certains territoires : *Être déclaré inapte au service armé, inapte à faire campagne.*

◆ n. (1952, J. Rostand). Celui, celle qui n'est pas physiquement en état de vivre normalement.

• REM. Dans la langue classique, on emploie INEPTE pour *inapte : Gens ineptes aux affaires d'État* (Saint-Simon).

inaptitude [inaptityd] n. f. (de *in-* et de *aptitude ;* v. 1380, *Aalma,* au sens 1 [le mot ne semble pas être attesté entre 1487, Garbin, et 1762, Acad.] ; sens 2, 1922, Larousse [*inaptitude au travail,* 1962, Larousse]). **1.** Défaut d'aptitude à quelque chose ; absence de la capacité suffisante pour parvenir à un résultat : *Zola n'avait-il pas reproché à Huysmans une inaptitude aux tableaux d'ensemble, qui l'apparentait à Goncourt plutôt qu'à l'auteur de « l'Assommoir » ?* (L. Descaves). *En général, ici comme ailleurs, la violence des convictions est en raison de l'inculture et de l'inaptitude à la critique* (Gide). *Le bonheur dit bourgeois m'ennuie et m'effraie. Cette inaptitude n'a du reste rien de glorieux ; elle n'a pas peu contribué à alimenter mes mauvais défauts* (Camus). ‖ **2.** *Spécialem.* État d'un individu inapte au service militaire en général ou à un service en particulier. ‖ *Inaptitude au travail,* état d'une personne qui, compte tenu de son âge, de sa santé, de ses capacités physiques et mentales, de ses aptitudes et de sa formation professionnelles, n'est plus à même d'exercer une activité professionnelle quelle qu'elle soit.

• SYN. : **1** *incapacité, incompétence.* — CONTR. : **1** *adresse, aptitude, capacité, don, facilité.*

inarmé, e [inarme] adj. (de *in-* et de *armé ;* 1878, Larousse). Sans armes ; sans défense (rare) : *Les Chinois inarmés ne se défendent pas ou se défendent mal* (France).

inarrachable [inaraʃabl] adj. (de *in-* et de *arracher ;* 1886, Bloy [un premier ex. à la fin du XVIe s.]). Qu'on ne peut arracher (au pr. et au fig.) : *L'école ne me tenait pas par des liens inarrachables* (Frapié).

inarrangeable [inarɑ̃ʒabl] adj. (de *in-* et de *arrangeable ;* 1873, Larousse). Qu'on ne peut arranger, régler à l'amiable : *Zara, essayant d'arranger des choses inarrangeables* (Achard).

inart [inar] n. m. (de *in-* et de *art ;* 1906, Huysmans [le mot semble être un hapax de cet écrivain]). Absence d'art : *La laideur, l'atechnie, l'inart, dès qu'ils s'appliquent à Jésus, deviennent fatalement, pour l'homme qui les commet, un sacrilège* (Huysmans).

inarticulable [inartikylabl] adj. (de *in-* et de *articuler ;* av. 1787, Galiani, au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** Que l'on ne peut articuler : *Mots inarticulables.* ‖ **2.** Que l'on ne peut énoncer, exprimer d'une façon claire, précise : *Une volonté vacillante et bégayante, plus inarticulable que jamais* (Sainte-Beuve).

inarticulation [inartikylasjɔ̃] n. f. (de *inarticulé,* d'après *articulation ;* 1845, Bescherelle). Impuissance à articuler, à faire entendre des sons distincts.

inarticulé, e [inartikyle] adj. (de *in-* et de *articulé ;* fin du XIVe s., au sens de « dépourvu d'articulation » [en parlant d'une main] ; sens actuel, 1580, J. Bodin). Qui n'est pas ou qui est mal articulé, qui est prononcé d'une manière indistincte : *Mot inarticulé. Le jeune homme ne voyait ni n'entendait rien. Plongé dans les larmes, il poussait des plaintes inarticulées* (Balzac). *D'abord il ne fit entendre que des mots sans suite, des cris inarticulés, des sanglots et des gémissements* (Mérimée).

• SYN. : *incompréhensible, indistinct.* — CONTR. : *distinct, net.*

inartistisme [inartistism] n. m. (de *in-* et de *artistique ;* av. 1951, A. Gide). Caractère de ce qui n'est pas artistique, de ce qui est contraire à l'art, à ses buts : *Inartistisme foncier de cela* (Gide).

inassermenté, e [inasɛrmɑ̃te] adj. (de *in-* et de *assermenté ;* 1792, Brunot). Syn. anc. de INSERMENTÉ, E.

inassimilable [inasimilabl] adj. (de *in-* et de *assimilable ;* 1845, Bescherelle, au sens II, 1 ; sens I, 1873, Larousse ; sens II, 2, 1867, Littré ; sens II, 3, av. 1935, P. Bourget).

I. Qui ne peut être considéré comme semblable : *Deux cas inassimilables.*

II. 1. Se dit d'une substance qui ne peut être incorporée à l'organisme par le processus d'assimilation : *La cellulose est inassimilable par l'organisme humain.* ‖ **2.** *Fig.* Que l'on ne peut assimiler mentalement, incorporer à son propre fonds : *Des connaissances inassimilables.* ‖ **3.** Se dit d'une personne qui ne peut être intégrée à un groupe social, à une communauté nationale, etc. : *Cet afflux d'étrangers inassimilables* (Bourget). *Les éléments antisociaux inassimilables* (Bernanos).

• SYN. : **II, 3** *inadapté.*

inassorti, e [inasɔrti] adj. (de *in-* et de *assorti ;* 1794, Brunot). Qui n'est pas assorti, ou qui est mal assorti : *Articles inassortis. Tant de mariages qui d'abord me parurent inassortis* (M. Prévost).

inassouvi, e [inasuvi] adj. (de *in-* et de *assouvi,* part. passé de *assouvir ;* 1794, Parny). *Littér.* Se dit d'un besoin qui n'est pas assouvi, d'un désir, d'une passion, d'une aspiration demeurés insatisfaits : *Faim, soif inassouvie. Une vengeance inassouvie. La férocité encore inassouvie des Barbares* (Montalembert). *Mme Caroline s'était révélée une hospitalière admirable, que sa maternité encore inassouvie, son amour désespéré des enfants enflammaient d'une tendresse active pour tous ces pauvres êtres* (Zola). *Et de sa soif inassouvie | Il veut boire encore à la vie* (Richepin). *La solitude sera toujours, pour moi, une expérience malheureuse, une vocation contrariée, un désir inassouvi* (Duhamel).

• SYN. : *inapaisé, insatiable, insatisfait, vorace.*

◆ adj. et n. (1871, Zola). *Littér.* Se dit d'une personne dont les désirs, les aspirations ne sont pas ou ne peuvent être satisfaits : *Tu t'écriais inassouvie : Amour !* (Banville). *Ces grands inassouvis, ces fauves maigres, à peine lâchés de la veille dans les jouissances, acclamaient l'Empire naissant, le règne de la curée ardente* (Zola).

inassouvissable [inasuvisabl] adj. (de *in-* et de *assouvir ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). *Littér.* Qui ne peut être assouvi, satisfait : *Soif, désir inassouvissable. L'amour inassouvissable sous les deux formes de l'amour terrestre et de l'amour mystique* (Flaubert). *Ainsi le regret d'Albertine, parce que c'était lui qui faisait naître en moi le besoin d'une sœur, le rendait inassouvissable* (Proust).

• SYN. : *inapaisable, inextinguible, insatiable.*

inassouvissement [inasuvismɑ̃] n. m. (de *in-* et de *assouvissement ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). *Littér.* État d'une personne inassouvie ou de ce qui n'est pas ou ne peut être assouvi : *Cet inassouvissement d'empereur romain qu'ont parfois ces blasés immenses* (Barbey d'Aurevilly). *L'un* [un faune] *dit sa jeunesse aux aguets, | Les dryades surprises | Aux pierres du gué* [...], *| Les lourds soirs étoilés de ses rêves défunts, | L'inassouvissement de son désir auguste* (Vielé-Griffin). *Joseph doit souffrir d'un inassouvissement fatal* (Duhamel).

• SYN. : *insatisfaction.* — CONTR. : *assouvissement, satisfaction.*

inassujetti, e [inasyʒɛti] adj. (de *in-* et de *assujetti ;* 1840, Acad.). Qui n'est pas assujetti.

inattaquable [inatakabl] adj. (de *in-* et de *attaquable ;* 1726, *Studia neophilologica* [XXVII, 232], aux sens 1, 3 et 4 ; sens 2, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 5, 1934, Chardonne). **1.** Qui ne peut être attaqué militairement avec quelque chance de succès : *Forteresse, position inattaquable.* ‖ **2.** Qui ne peut être attaqué, que l'on ne peut battre, vaincre dans un autre domaine : *Il est inattaquable sur les questions de politique économique. Il est inattaquable par le raisonnement et ne cède qu'aux raisons du cœur.* ‖ **3.** *Fig.* Qui ne peut être critiqué, qui échappe à toute objection, à toute contestation : *Argument, jugement inattaquable. Vertu inattaquable. On peut critiquer le goût des Orientaux*

dans les intérieurs, leurs jardins sont inattaquables (Nerval). *Ce conte effroyable se tient suffisamment debout pour s'emparer de l'imagination de la foule et devenir une de ces fables légendaires qui prennent la force des vérités inattaquables* (Zola). || **4.** *Fig.* Se dit d'une personne dont le comportement, la conduite, la personnalité ne prêtent à aucune critique : *M. Obregon et moi avons étudié l'affaire et nous sommes inattaquables* (Duhamel). || **5.** Qui ne peut être détérioré, altéré : *Monument de granite inattaquable au temps. Métal inattaquable.*

• SYN. : **1** *imprenable ;* **2** *imbattable, invincible ;* **3** *incontestable, indiscutable, irréfutable, irrépréhensible, parfait ;* **4** *irréprochable ;* **5** *inaltérable.*

inattaqué, e [inatake] adj. (de *in-* et de *attaqué,* part. passé de *attaquer ;* 24 janv. 1786, *Journ. de Paris* [p. 97], puis 1840, Acad.). Qui n'est pas ou qui n'a pas été attaqué (au pr. et au fig.) : *Une forteresse inattaquée. Sa réputation inattaquée offrait aux coteries bordelaises un éternel aliment de causerie* (Balzac).

inatteignable [inatɛɲabl] adj. (de *in-* et de *atteindre ;* 1927, A. Gide). Qui ne peut être atteint : *Cependant, je vais me persuadant, ou tâchant de me persuader, que ce qui fait ma raison de vie reste inatteignable par la défaite* (Gide).

• REM. On rencontre aussi la forme plus savante INATTINGIBLE (av. 1922, Proust) : *Vous atteindrez les inattingibles lointains dont on ne connaît jamais sur terre que la direction* (Proust).

inattendu, e [inatɑ̃dy] adj. (de *in-* et de *attendu,* part. passé de *attendre ;* début du XVII[e] s.). Qu'on n'attendait pas, qu'on ne pouvait prévoir et qui surprend : *Un visiteur inattendu. Une visite inattendue. Les plus grandes et les plus précieuses découvertes sont en général tout inattendues* (Valéry). *Elle se mit soudain à rire, d'un rire inattendu, léger, communicatif* (Martin du Gard). *À la sortie* [...], *elle prit un taxi à l'instant le plus inattendu* (Aragon).

• SYN. : *accidentel, brusque, exceptionnel, fortuit, imprévu, inespéré, inopiné, soudain, surprenant.*

◆ **inattendu** n. m. (1869, V. Hugo). Ce que l'on n'attendait pas ; événement ou ensemble d'événements fortuits : *La mère était au pied de l'échelle, haletante, insensée, ivre de tout cet inattendu, jetée sans transition de l'enfer dans le paradis* (Hugo). *J'aimerais aussi qu'il m'arrivât de l'inattendu, du nouveau, des aventures pour tout dire* (Sartre).

inattentif, ive [inatɑ̃tif, -iv] adj. (de *in-* et de *attentif ;* début du XVIII[e] s., Massillon, au sens 1 ; sens 2, 1889, Verlaine). **1.** Qui n'est pas attentif, qui ne fixe pas son attention : *Enfant, esprit inattentif. Écolier inattentif en classe ;* et par extens. : *Le regard gris et inattentif de Marino* (Gracq). || **2.** *Inattentif à quelque chose,* qui ne se préoccupe guère de, fait peu de cas de : *Il est inattentif aux détails matériels. Un témoin* [...] *me parut inattentif à la lecture que le greffier lui donna de sa propre déposition* (France).

• SYN. : **1** *absent, dissipé, distrait, écervelé, étourdi, évaporé, inappliqué, irréfléchi ;* **2** *indifférent, insouciant, insoucieux.*

inattention [inatɑ̃sjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *attention ;* 1671, Bouhours, au sens 3 [*faute d'inattention,* av. 1778, Voltaire ; *erreur d'inattention,* 1873, Larousse] ; sens 1, av. 1841, Chateaubriand [absol., 1862, V. Hugo] ; sens 2, 1768, Voltaire ; sens 4, 1873, Larousse [« faute due au manque d'attention, à la distraction », 1763, Voltaire]). **1.** *Vx* ou *littér.* Manque d'attention, de préoccupation pour quelque chose ; manque d'intérêt, détachement : *Peu à peu, je goûtai* [...] *cette inattention à la fortune et aux noms* (Chateaubriand). *Le père Gillenormand ne le fit pas exprès* [de se tromper en appelant quelqu'un], *mais l'inattention aux noms propres était chez lui une manière aristocratique* (Hugo) ; et sans complément : *Il s'attendait à des récriminations, à des moqueries, mais non à cette indifférence, à cette inattention de Denis* (Mauriac). || **2.** *Vx.* Manque d'attention, de prévenance, d'égards envers quelqu'un : *Son cœur altier, méprisant sans dépit les inattentions de Formosante, avait conçu pour elle plus d'indifférence que de colère* (Voltaire). || **3.** Défaut d'attention, fortuit ou habituel, à ce que l'on fait : *Un moment d'inattention. L'étourderie est l'extrême inattention.* || *Faute, erreur d'inattention,* faute, erreur commises par manque d'attention. || **4.** *Une inattention,* un moment d'inattention : *L'accident est dû à une inattention du conducteur ;* une faute due au manque d'attention, à la distraction : *Un texte où l'on relève de nombreuses inattentions.*

• SYN. : **3** *distraction, étourderie, irréflexion ;* **4** *inadvertance, inconscience, insouciance, légèreté, négligence.*

inattesté, e [inatɛste] adj. (de *in-* et de *attesté,* part. passé de *attester ;* 1867, Littré). Qui n'est pas attesté : *Un mot inattesté avant le* XVI[e] *s.*

inattrayant, e [inatrɛjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *attrayant ;* 1936, A. Gide). Qui est dépourvu d'attrait, d'intérêt.

inaudible [inodibl] adj. (de *in-* et de *audible,* ou du lat. impér. *inaudibilis,* inaudible [du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du lat. impér. *audibilis,* qu'on peut entendre, dér. du lat. class. *audire,* entendre] ; 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** Que l'on ne peut percevoir par l'oreille : *Vibrations inaudibles.* || **2.** Qu'il est difficile d'entendre : *Elle avait une étonnante voix cassée qui s'éteignait tout à coup, devenait un souffle inaudible* (Chauviré).

inaugural, e, aux [inogyral, -o] adj. (de *inaugurer,* d'après *augural ;* v. 1670, Chapelain, au sens de « par lequel on inaugure quelque chose » [en parlant d'une oraison] ; sens actuel, 1798, Acad.). Qui se rapporte à une inauguration : *Cérémonie inaugurale. Discours inaugural.*

inaugurateur, trice [inogyratœr, -tris] n. (dér. savant de *inaugurer ;* 1858, Legoarant). Personne qui inaugure. (Rare.)

inauguration [inogyrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *inauguratio,* commencement, du lat. class. *inauguratum,* supin de *inaugurare* [v. l'art. suiv.] ; v. 1355, Bersuire, écrit *inauguracion,* aux sens de « divination d'après les oiseaux, consécration aux dieux d'un lieu ou d'une personne [chez les Romains] » ; écrit *inauguration,* au sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, av. 1865, Proudhon). **1.** *Vx.* Cérémonie religieuse qui accompagnait le couronnement d'un souverain : *On s'est habitué à considérer l'inauguration de Pépin comme le principe du sacre* (Lamartine). || **2.** Cérémonie par laquelle on procède officiellement à la consécration d'un temple, d'une statue, etc., ou à la mise en service d'une installation, d'un bâtiment : *L'inauguration d'un monument, d'un aéroport, d'un pont.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Début marquant de quelque chose : *L'inauguration d'une ère de prospérité.*

inaugurer [inogyre] v. tr. (lat. *inaugurare,* prendre les augures, consacrer officiellement la nomination de quelqu'un dans un collège sacerdotal, consacrer un emplacement, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *augurare,* prendre les augures, prédire, conjecturer, dér. de *augur,* augure ; v. 1355, Bersuire, au part. passé, au sens de « consacré aux choses publiques [chez les Romains] » ; à l'infin., au sens 1, 1752, Trévoux [« installer une nouvelle autorité », av. 1848, Chateaubriand] ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1848, G. Sand ; sens 4, 1931, Mac Orlan ; sens 5, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Procéder à la consécration d'un souverain par une cérémonie religieuse. || Installer une nouvelle autorité : *Le chef inauguré à la maison de ville n'a jamais songé qu'à lui ; il sacrifie les Français à ce qu'il croit être sa sûreté* (Chateaubriand). || **2.** Consacrer, mettre en service, ouvrir par une cérémonie solennelle (un édifice du culte, un monument, une construction, une exposition, etc.) : *Inaugurer une plaque commémorative. Inaugurer un nouveau lycée. La vieille tante du plus jeune préfet de France arrive, glorieuse, pour assister à l'ouverture de la foire-exposition qu'inaugurera, le lendemain, son neveu* (Jouhandeau). || **3.** *Fig.* Introduire quelque chose de nouveau et qui fera date : *Chateaubriand inaugure par cet ouvrage le mysticisme romantique et pittoresque dont les conséquences littéraires et même religieuses se sont développées jusqu'à nous* (Valéry). || **4.** *Fam.* Être le premier à utiliser

quelque chose, ou utiliser pour la première fois quelque chose : *Nous avons aménagé un nouveau laboratoire que vous allez inaugurer. J'inaugurai un nouveau chapeau, assez coquin* (Queneau). || **5.** *Fig.* En parlant d'une chose, marquer le début, être à l'origine d'une évolution : *Ils représentaient à eux deux tout le régime inauguré par les Trois Glorieuses* (France). *La lassitude est à la fin des actes d'une vie machinale, mais elle inaugure en même temps le mouvement de la conscience* (Camus).

inauthenticité [inotɑ̃tisite] n. f. (de *inauthentique,* d'après *authenticité ;* 1867, Littré). Absence d'authenticité : *Prouver l'inauthenticité d'un acte.*

inauthentique [inotɑ̃tik] adj. (de *in-* et de *authentique ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1947, E. Mounier). **1.** Qui n'est pas authentique : *Fait, document inauthentique. Portraits d'aïeux* [...], *inauthentiques peut-être* (Hermant). || **2.** En philosophie, dans le vocabulaire existentialiste, se dit des actions, des pensées qui n'émanent pas de la personnalité réelle et ne sont que le reflet du sentiment général.

◆ n. m. (1957, Robert). Ce qui est inauthentique.

inautochtone [inotɔktɔn] adj. (de *in-* et de *autochtone ;* av. 1951, A. Gide). Qui n'est pas autochtone, qui est étranger au pays : *Ville très étrange ; enlaidie quelque peu par des apports inautochtones, une sorte de modernité américaine ou soviétique* (Gide).

inaverti, e [inavɛrti] adj. (de *in-* et de *averti ;* 1406, Godefroy). Non averti : *Les grandes lois sévères qui froissaient notre sens inaverti* (Rod).

inavouable [inavwabl] adj. (de *in-* et de *avouable ;* 1835, Th. Gautier [« qu'on ne peut reconnaître comme venant de soi », 1873, Larousse]). Qui n'est pas avouable : *Un métier inavouable. Mœurs inavouables. Il voulait crier : « J'ai mené une vie inavouable... Je me suis avili... Interprète... Guide... J'ai vécu d'expédients... »* (Martin du Gard). *Toutes les douleurs ne nous grandissent pas. Il y en a de stériles, de desséchantes, d'inavouables* (Duhamel). *Cette chaleur de sang qui lui montait aux joues était bien la preuve que l'athlète lui inspirait* [à Micheline] *d'inavouables pensées* (Aymé). || *Spécialem.* Qu'on ne peut reconnaître comme venant de soi : *Un livre inavouable.*

● SYN. : *abject, avilissant, coupable, dégradant, déshonorant, honteux, ignoble, infâme.*

◆ n. m. (av. 1885, V. Hugo). *L'inavouable,* ce que l'on ne peut avouer : *Presque toutes nos convoitises, examinées, contiennent de l'inavouable* (Hugo).

inavouablement [inavwabləmɑ̃] adv. (de *inavouable ;* 1911, A. Gide). De façon inavouable : *Mon sang appartient à la Ville* [...]. *Je n'ai fait que la servir — inavouablement* (Gracq).

inavoué, e [inavwe] adj. (de *in-* et de *avoué* 1 ; 1794, Pougens). Que l'on n'avoue pas, ou que l'on ne s'avoue pas à soi-même ; qui reste secret : *Aujourd'hui que j'ose appeler par son nom le sentiment si longtemps inavoué de mon cœur...* (Gide). *Denis y songeait aussi* [au suicide], *adolescent que tout drame passionne et qui a le goût inavoué de la catastrophe* (Mauriac).

◆ **inavoué** n. m. (XXe s.). *L'inavoué,* ce que l'on n'avoue pas : *L'inavoué peu à peu se fit jour* (L. Fabre).

Inca [ɛ̃ka] n. m. (mot quechua désignant le souverain [dans l'ancien royaume du Pérou] ; XVIe s., écrit *inge, ynga, ingua* [*ynca,* début du XVIIe s. ; *inca,* fin du XVIIe s.], au sens 1 [aussi « prince de la famille régnante »] ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Nom du souverain qui régnait, au Pérou, sur le peuple quechua avant la conquête espagnole : *Le pouvoir de l'Inca était absolu et de droit divin.* || *Par extens.* Prince de la famille royale : *Les Incas constituaient non une classe gouvernante, mais un clan étroit.* || **2.** *Les Incas,* le peuple soumis à l'autorité des Incas : *L'empire socialiste des Incas. La civilisation des Incas.*

● REM. On trouve aussi parfois un plur. invar. *les* INCA et la graphie INKA.

◆ **inca** adj. (1902, Larousse). Qui est relatif, appartient aux Incas : *Civilisation inca. Peuple inca. Art inca.*

incaguer [ɛ̃kage] v. tr. (ital. *incacare,* conchier, de *in-* [lat. *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action], et de *cacare,* chier [lat. *cacare,* aller à la selle, rendre par le bas, embrener] ; 1552, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, v. 1585, Cholières). **1.** *Vx.* Couvrir d'excréments. || **2.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *fig.* Traiter avec mépris : *Mon âme incague les destins* (de Viau). *C'est un homme qui me menace beaucoup, mais je l'incague* (Furetière, 1690).

incalculabilité [ɛ̃kalkylabilite] n. f. (dér. savant de *incalculable ;* 1922, Larousse). Caractère de ce qui n'est pas calculable.

incalculable [ɛ̃kalkylabl] adj. (de *in-* et de *calculable ;* 27 août 1789, Necker, au sens 2 ; sens 1, 1802, Flick). **1.** Qu'on ne peut calculer : *Le nombre des étoiles est incalculable.* || **2.** Très considérable, mais dont on ne peut évaluer l'importance exacte : *Conséquences incalculables. Les violents en tirèrent une incalculable force* (Michelet). *Il semblait que la matinée se fût fixée, le soleil arrêté pour un instant incalculable* (Camus).

● SYN. : **1** *illimité, indéterminable ;* **2** *fabuleux, fantastique, formidable* (fam.), *incroyable, inimaginable, inouï, prodigieux.*

incalculablement [ɛ̃kalkylabləmɑ̃] adv. (de *incalculable ;* 1867, Littré). De façon incalculable.

incandescence [ɛ̃kɑ̃dɛsɑ̃s] n. f. (de *incandescent ;* 1771, Schmidlin, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** État d'un corps qui, porté à une haute température, émet de la lumière : *Corps, métal en incandescence.* || **2.** Propriété qu'a ce corps d'émettre ainsi de la lumière : *L'incandescence est utilisée comme procédé d'éclairage. Lampe à incandescence.* || **3.** *Fig.* Violente exaltation : *Le vieillard* [...] *venait de recevoir une douche d'eau froide sur son amour au moment où il atteignait au plus haut degré de l'incandescence* (Balzac). *L'incandescence des esprits, des passions.*

incandescent, e [ɛ̃kɑ̃dɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *incandescens, -entis,* part. prés. de *incandescere,* s'embraser [au pr. et au fig.], de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *candescere,* blanchir, se chauffer à blanc, s'embraser, inchoatif de *candere,* être d'une blancheur éclatante, brûler, être embrasé ; 1771, Trévoux, au sens 1 [« porté à l'incandescence en vue de servir à l'éclairage », 1957, Robert] ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1823, Boiste). **1.** Se dit d'un corps chauffé jusqu'à devenir d'un rouge ou d'un blanc lumineux : *Charbon incandescent. Métal incandescent. Il vit le soleil descendre à l'horizon sous des nuées pesantes semblables à des montagnes de lave incandescente* (France). || *Spécialem.* Porté à l'incandescence en vue de servir à l'éclairage : *Manchon à gaz incandescent. Filament incandescent d'une ampoule électrique.* || **2.** *Littér.* Se dit d'une personne, d'un visage devenus rouges, congestionnés : *Les poings en boule, les cheveux hérissés, le visage incandescent, il arrivait sur le bonhomme à telle allure que celui-ci eut un mouvement de retraite* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Plein d'ardeur, d'impétuosité, d'exaltation créatrice : *Imagination incandescente.*

incanescent, e [ɛ̃kanɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *incanescens, -entis,* part. prés. de *incanescere,* devenir blanc, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *canescere,* blanchir, inchoatif de *canere,* être blanc, dér. de *canus,* blanc ; 1902, Larousse). Se dit des plantes recouvertes d'un duvet blanchâtre ou grisâtre.

incantateur, trice [ɛ̃kɑ̃tatœr, -tris] adj. et n. (bas lat. *incantator,* enchanteur, de *incantatum,* supin du lat. class. *incantare* [v. l'art. suiv.] ; 1531, Vignay, comme n. m., au sens de « sorcier » [« celui qui fait des incantations », 1877, Littré] ; comme adj., au sens actuel, 1902, Larousse). Qui fait des incantations.

incantation [ɛ̃kɑ̃tasjɔ̃] n. f. (lat. impér. *incantatio,* enchantement, charme, de *incantatum,* supin du lat. class. *incantare,* chanter dans, chanter des formules magiques, consacrer par des charmes, ensorceler, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *cantare,*

chanter ; XIII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1847, Michelet). **1.** Ensemble de paroles magiques, chantées ou dites, que l'on prétendait capables d'agir sur les esprits, les puissances surnaturelles et même les éléments : *À peine retiré dans ma chambre, ouvrant mes fenêtres, fixant mes regards au ciel, je commençais une incantation. Je montais avec ma magicienne sur les nuages* (Chateaubriand). || **2.** Effet magique, charme puissant : *Sombre incantation des odeurs* (Samain). *Une analyse exquise de son art avait dû le conduire à une doctrine et à une sorte de synthèse de l'incantation* (Valéry).

• SYN. : **1** *charme, conjuration, exorcisme, invocation, obsécràtion ;* **2** *enchantement, envoûtement, magie, sortilège.*

incantatoire [ɛ̃kɑ̃tatwar] adj. (de *incantat[ion] ;* 1884, Mallarmé). Relatif à l'incantation ; qui constitue une incantation : *Formules incantatoires.*

incapable [ɛ̃kapabl] adj. (de *in-* et de *capable ;* v. 1501, Destrees, écrit *incappable,* au sens de « incurable » ; écrit *incapable,* au sens I, 1, 1517, J. Bouchet [en bonne part, 1580, Montaigne] ; sens I, 2, 1669, Bossuet ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 1762, Acad. [substantiv., 1867, Littré]).

I. EMPLOYÉ AVEC UN COMPLÉMENT (INFINITIF OU NOM) INTRODUIT PAR « DE ». **1.** Se dit d'un être animé qui n'est pas en mesure, en état de faire quelque chose : *Incapable de lui expliquer les profondeurs de son âme soumise aux rites, aux cérémonies propitiatoires et aux incantations, elle secoua la tête* (France). *Il faut l'avouer aussi, le goût et l'enivrement de l'esprit de société rendent singulièrement incapable d'application et d'étude* (de Staël). *Personne incapable de marcher, de se tenir debout. Paralysé par la peur, il était incapable d'agir. Être incapable du moindre mouvement.* || En bonne part, qui est dans l'incapacité, dans l'impossibilité morale de : *Être incapable de mentir, de nuire à son prochain. Incapable de haine, d'hypocrisie.* || **2.** Se dit d'une chose à laquelle sa nature ou son état ne permettent pas d'avoir tel ou tel effet : *Une constitution incapable d'assurer la stabilité parlementaire. Un argument trop faible, incapable de convaincre.* || **3.** *Class.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui n'est pas susceptible de : *Il y a des mots incapables d'être définis* (Pascal).

II. EMPLOYÉ ABSOLUMENT. Se dit de quelqu'un qui manque de l'aptitude, des capacités requises : *Mais vous ne le connaissez pas, votre enfant, il est vantard, il est menteur, il est paresseux, il est incapable* (Balzac) ; et substantiv. : *Cet individu est un incapable, un parasite.*

• SYN. : **II** *borné, ignare, ignorant, obtus.*

◆ adj. et n. (v. 1587, Du Vair). Frappé d'une incapacité légale : *Mineur incapable de fait. Incapable civil, politique. Le représentant légal, le tuteur d'un incapable.*

incapacitant, e [ɛ̃kapasitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *incapacit[é] ;* 1968, Larousse). Se dit d'un produit chimique qui a pour effet d'annihiler ou de diminuer la capacité de combattre d'un adversaire : *Un gaz incapacitant ;* et substantiv. : *La police a utilisé des incapacitants contre les émeutiers.*

incapacité [ɛ̃kapasite] n. f. (de *in-* et de *capacité ;* début du XVI^e s., au sens 3 ; sens 1, 1686, M^me de Sévigné ; sens 2, 1552, Paradin ; sens 4, 1810, Code pénal). **1.** État de quelqu'un qui n'est pas en mesure, qui n'est pas capable de faire quelque chose, qui manque d'aptitude pour : *Incapacité de marcher, de parler. Candidat qui est dans l'incapacité de répondre. Cette pureté unique du génie, cette incapacité totale de talent qui le faisait retomber parfaitement à plat* [Corneille] *quand le génie n'était pas là* (Péguy). || **2.** *Absol.* État de quelqu'un qui n'a pas les capacités requises pour exercer des fonctions, assumer une responsabilité : *En fait de gouvernement, l'incapacité est une trahison* (Chateaubriand). *Leur commerce, soit incapacité, soit malheur, allait mal et leur fournissait à peine de quoi vivre* (Balzac). || **3.** Inaptitude légale à la jouissance ou à l'exercice d'un droit, à l'accomplissement de certains actes : *L'incapacité de fait est déterminée par une cause physique. Les incapacités de droit sont l'œuvre plus ou moins arbitraire de la loi. Ne pouvant prêter serment de fidélité à Louis Philippe d'Orléans comme roi des Français, je me trouve frappé d'une incapacité légale qui m'empêche d'assister aux séances de la chambre héréditaire* (Chateaubriand). || **4.** État d'un individu qui, malade ou victime d'un accident ou de coups et blessures, se trouve hors d'état d'exercer une activité professionnelle : *Incapacité totale ou absolue. Incapacité partielle. Incapacité permanente ou temporaire.*

• SYN. : **1** *impossibilité, impuissance, inaptitude ;* **2** *ignorance, impéritie, incompétence, inhabileté, insuffisance, médiocrité ;* **4** *invalidité.*

incarcérable [ɛ̃karserabl] adj. (de *incarcérer ;* 1784, Bernardin de Saint-Pierre). Qui peut être incarcéré.

incarcération [ɛ̃karserasjɔ̃] n. f. (de *incarcérer ;* 1314, Mondeville, au sens II ; sens I, XV^e s., Juvenal des Ursins [rare av. la fin du XVIII^e s.]).

I. Action d'incarcérer ; état d'une personne incarcérée : *L'incarcération de cet innocent, perpétrée pour je ne sais quelles fins ténébreuses, me soulève d'indignation et de dégoût* (Aymé). *Il fait la grève de la faim depuis le début de son incarcération.*

II. Type d'occlusion intestinale provoqué par l'engagement d'une anse intestinale dans un orifice : *Incarcération herniaire.*

• SYN. : **I** *emprisonnement ; captivité, détention, réclusion.*

incarcéré, e [ɛ̃karsere] adj. (part. passé de *incarcérer ;* première moitié du XIII^e s., *Antéchrist,* écrit *encarceré* [*incarcéré,* fin du XVI^e s., Brantôme], au sens I ; sens II, 1873, Larousse).

I. Qui a été mis en prison : *Suspect incarcéré.*

II. Se dit de certains organes bloqués anormalement dans un espace restreint : *Anse intestinale incarcérée.*

◆ n. (6 août 1766, Voltaire). Personne qui a été mise en prison.

incarcérer [ɛ̃karsere] v. tr. (lat. médiév. *incarcerare,* incarcérer, du lat. class. *in-,* préf. marquant le mouvement de l'extérieur vers l'intérieur, et *carcer, -ceris,* prison, cachot ; milieu du XV^e s. [var. *encarceré,* part. passé, dès le XIII^e s., v. l'art. précéd. — le mot *incarcérer* est rare jusqu'à la fin du XVIII^e s.]). Mettre en prison : *Incarcérer des manifestants.*

• SYN. : *boucler* (pop.), *goffrer* (pop.), *écrouer, emprisonner.* — CONTR. : *élargir, libérer, relâcher, relaxer.*

◆ **s'incarcérer** v. pr. (1867, Littré). En termes de médecine, s'engager dans un orifice, s'étrangler, en parlant d'un organe.

incardination [ɛ̃kardinasjɔ̃] n. f. (de *incardiné ;* 1962, Larousse). Incorporation d'un clerc à un diocèse.

incardiné [ɛ̃kardine] adj. m. (de *in-* et du lat. *cardo, -dinis,* pivot ; 1962, Larousse). Se dit d'un clerc incorporé à un diocèse, par opposition au clerc sans attache juridictionnelle, ou clerc *vagus.*

incarnadin, e [ɛ̃karnadɛ̃, -in] adj. (ital. *incarnadino,* var. dialect. de *incarnatino,* incarnadin, dér. de *incarnato* [v. INCARNAT] ; 1600, O. de Serres). D'une couleur plus pâle que l'incarnat : *Le nez mignon avec la bouche | Incarnadine, grasse et divine d'orgueil* (Verlaine).

◆ **incarnadin** n. m. (1611, Cotgrave). Cette couleur : *Des rubans d'un bel incarnadin.*

incarnat, e [ɛ̃karna, -at] adj. (ital. *incarnato,* incarnat, couleur de la chair, de *in-* [lat. *in-,* préf. marquant le mouvement vers], et de *carne,* chair [lat. *caro, carnis,* même sens] ; 1532, Rabelais). D'un rose vif plus pâle que la couleur cerise, mais dans le même ton : *Velours, satin incarnat.*

◆ **incarnat** n. m. (1600, O. de Serres). Couleur incarnate : *Qui ne l'a vue* [la cétoine], *pareille émeraude couchée au sein d'une rose, dont elle relève le tendre incarnat par la richesse de sa joaillerie ?* (J. H. Fabre). *Ses oreilles trop larges et trop écartées s'étaient éclairées d'incarnat* (Duhamel).

incarnation [ɛ̃karnasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *incarnatio,* incarnation, de *incar-*

natum, supin de *incarnare* [v. INCARNER] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *incarnaciun* [*incarnation,* v. 1207, Villehardouin], au sens 2 ; sens 1, 1867, Littré ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, av. 1854, Lamennais). **1.** Acte par lequel un être spirituel s'incarne dans le corps d'un être animé : *Les incarnations de Vishnu.* || **2.** *Absol.* Pour les théologiens catholiques, union en Jésus-Christ de la deuxième personne de la Sainte-Trinité avec une nature humaine (en ce sens, prend une majuscule) : *Le mystère de l'Incarnation.* || **3.** Être spirituel incarné sous une forme humaine ou animale. || **4.** *Fig.* Forme matérielle et visible sous laquelle se manifeste, se personnifie une notion : *Les faits humains sont l'incarnation des idées humaines* (Proudhon). *Il* [le père] *est l'incarnation de ce monde aventureux, immense, difficile et merveilleux* (Beauvoir).

• SYN. : **4** *image, personnification, symbole.*

incarné, e [ɛ̃karne] adj. (part. passé de *incarner* [v. ce mot] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *encharné [incarné,* XVI[e] s.], au sens I [en termes de théologie catholique ; pour un esprit qui a pris possession d'un corps et qui l'anime, 1873, Larousse ; *c'est le diable, le démon incarné,* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; *vice incarné, vertu incarnée,* 1580, Montaigne] ; sens II, 1867, Littré [*encharné,* « qui s'est fermé tout à fait », en parlant d'une blessure, 1314, Mondeville — *incarné,* même sens, v. 1560, Paré]).

I. Se dit d'un esprit qui a pris possession d'un corps et qui l'anime. || *Spécialem.* En termes de théologie catholique, se dit de la seconde personne de la Trinité qui s'est unie à la nature humaine : *Le Verbe incarné.* || Fig. et fam. *C'est le diable, le démon incarné,* c'est le diable, le démon fait homme (se dit d'une personne très méchante, ou très tapageuse). || *C'est le vice incarné,* c'est le vice fait homme (se dit d'une personne très vicieuse).

II. *Ongle incarné,* ongle dont le bord latéral pénètre dans les chairs et provoque une inflammation douloureuse.

incarner [ɛ̃karne] v. tr. (réfection, d'après le lat., de l'anc. v. *encharner,* unir à la nature humaine [XII[e] s., La Curne], souder ensemble — des chairs — [1314, Mondeville], bas lat. *incarnare,* incarner — au sens spirituel — [mot sans doute employé aussi dans le vocabulaire médical], du lat. class. *in-,* préf. marquant le mouvement de l'extérieur vers l'intérieur, et *caro, carnis,* chair ; 1372, Corbichon, au sens de « favoriser la reproduction des chairs dans une plaie ou autour des dents » ; sens 1, 1495, Vignay ; sens 2, 1853, Michelet ; sens 3, 13 mai 1937, *le Temps*). **1.** Revêtir un être spirituel, une divinité d'un corps de chair, humain ou animal : *Malebranche répondra : « Dieu n'a point fait incarner son Fils pour les hommes, mais il n'a créé les hommes qu'à cause de son Fils qu'il voulait incarner.* » (Fénelon). || **2.** *Fig.* Représenter une chose abstraite sous une forme matérielle visible si adéquate que la représentation paraît s'identifier à l'abstraction évoquée : *Comme Elstir aimait à voir incarnée devant lui, dans sa femme, la beauté vénitienne qu'il avait souvent peinte dans ses œuvres...* (Proust). || **3.** Interpréter le rôle d'un personnage à la scène ou sur l'écran : *Artiste qui incarne magistralement Hamlet.*

• SYN. : **2** *figurer, refléter, reproduire ;* **3** *interpréter, jouer.*

◆ **s'incarner** v. pr. (sens I, 1, 1611, Cotgrave ; sens I, 2, 1873, Larousse ; sens II, 1867, Littré [« reprendre de nouvelles chairs, en parlant d'une plaie », 1690, Furetière]).

I. 1. Prendre un corps de chair, une forme humaine ou animale : *Le Verbe ne s'est point fait chair dans l'homme de plaisir, il s'est incarné à l'homme de douleur, dans le but de l'affranchissement de tous, d'une fraternité universelle et d'une salvation immense* (Chateaubriand). || **2.** Se réaliser, se manifester dans un être humain : *Les conflits spirituels s'incarnent et retrouvent l'abri misérable et magnifique du cœur de l'homme* (Camus).

II. Entrer dans la chair, en parlant d'un ongle.

incartade [ɛ̃kartad] n. f. (ital. *inquartata,* parade d'escrime portée à un coup droit en se jetant rapidement de côté, de *in-* [lat. *in-,* préf. marquant le mouvement vers], et de *quarto,* quatrième, lat. *quartus,* même sens [cf. le franç. *quarte,* terme d'escrime] ; 1643, Corneille, au sens 2 ; sens 1, 1655, Molière ; sens 3, 1922, Larousse). **1.** *Class.* et *littér.* Propos, acte choquant ou extravagant fait sans souci de l'opinion d'autrui : *Non, tout de bon, quittez toutes ces incartades | Le monde par vos soins ne se changera pas* (Molière). *Le juge vint aussitôt expliquer à d'Arract* [...] *que ce grossier personnage était le chef de la police* [...] *et qu'il serait puni de son incartade* (Camus). || **2.** *Auj.* Écart de conduite sans gravité : *Pardonnez-lui cette incartade. Les incartades d'un enfant capricieux.* || **3.** En termes d'équitation, action de s'écarter brusquement de la direction suivie : *Son cheval fit une incartade.*

• SYN. : **2** *caprice, erreur, extravagance, folie, foucade, frasque, peccadille ;* **3** *écart, embardée.*

incasique [ɛ̃kazik] adj. (de *inca ;* 1888, Larousse). Syn. rare de INCA.

incassable [ɛ̃kasabl] adj. (de *in-* et de *cassable ;* 1801, Mercier [« qu'il est difficile de casser », 1873, Larousse]). Se dit de ce qui ne peut être cassé : *Verre incassable.* || *Par exagér.* Qu'il est difficile de casser : *Fil incassable.*

• SYN. : *résistant, solide.* — CONTR. : *cassant, délicat, fragile.*

incendiaire [ɛ̃sɑ̃djɛr] n. (lat. *incendiarius,* adj., d'incendie, et, comme n. m., « incendiaire », de *incendium* [v. l'art. suiv.] ; XIII[e] s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). **1.** Personne qui provoque volontairement un incendie : *Le procès d'un incendiaire ;* et adjectiv. : *On ne peut s'imaginer des peuples qui ne se battent point, c'est-à-dire qui ne soient ni homicides, ni pillards, ni incendiaires* (France). || **2.** *Fig.* Personne qui agite, enflamme les esprits, pousse à la révolte par des doctrines séditieuses : *Par ses écrits, par ses paroles, c'est un incendiaire.*

• SYN. : **1** *pyromane ;* **2** *agitateur, révolutionnaire.*

◆ adj. (sens 1, fin du XIII[e] s. ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1863, Th. Gautier). **1.** Propre, destiné à provoquer un incendie : *Un hiver terrible, un printemps gelé, un été incendiaire* (Alain). *Une bombe incendiaire.* || **2.** *Fig.* Propre à enflammer les esprits, les cœurs, à pousser à la révolte : *De perfides cabinets littéraires ne leur vomissaient pas en secret le poison des livres* [...] *incendiaires* (Balzac). *Un orateur incendiaire.* || **3.** Propre à enflammer les sens : *Une brune incendiaire. Un regard incendiaire.*

incendie [ɛ̃sɑ̃di] n. m. (lat. *incendium,* embrasement, chaleur brûlante, ardeur [des sentiments, des passions, etc.], de *incendere,* allumer, embraser [au pr. et au fig.] ; 1575, *R. Li. R.,* XX, 82, au sens 1 [*encendi,* mot de même étym. apparaît dès le milieu du XII[e] s. en anc. provenç.] ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1690, Furetière [aussi « troubles violents... »]). **1.** Grand feu qui se propage en causant des ravages plus ou moins importants : *La foudre met le feu dans les bois ; l'incendie s'étend comme une chevelure de flammes ; des colonnes d'étincelles et de fumée assiègent les nues qui vomissent leurs foudres dans le vaste embrasement* (Chateaubriand). *On n'entendait plus rien dedans que le crépitement de l'incendie, le craquement des murs, l'écroulement des poutres* (Maupassant). *L'incendie d'un magasin. Maîtriser un incendie.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Lumière ardente et étendue : *Des champs de cailloux crayeux et friables où le soleil allume d'aveuglants incendies* (Camus). *Le soleil levant allume un vaste incendie à l'horizon.* || **3.** *Fig.* et *littér.* État de forte excitation des esprits, d'effervescence de sentiments violents : *L'incendie d'une haine aveugle embrasait son cœur.* || Troubles violents, bouleversements importants qui affectent un ordre établi : *La révolte était complète sur tous les points où, pendant la dernière guerre, les Chouans et les Vendéens avaient établi les principaux foyers de cet incendie* (Balzac).

• SYN. : **1** *brasier, feu, sinistre ;* **3** *déchaînement, frénésie, fureur, incandescence, rage ; conflagration, convulsion, embrasement.*

incendié, e [ɛ̃sɑ̃dje] adj. (part. passé de *incendier* ; 1783, Buffon, au sens 1 ; sens 2, av. 1890, Maupassant [« très rouge » — en parlant des pommettes —, 1874, Barbey d'Aurevilly]). **1.** Détruit par un incendie : *Maison, forêt incendiée.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Embrasé d'une lumière vive comme par un incendie : *On apercevait* [...] *un trou rond et brûlant. C'était la lumière du plateau tout incendié de soleil* (Duhamel).

◆ n. (1867, Littré). Personne dont la propriété a été la proie d'un incendie : *Indemniser un incendié.*

incendier [ɛ̃sɑ̃dje] v. tr. (de *incendie* ; 1762, Acad., au sens 1 [un premier ex. à la fin du XVI^e s.] ; sens 2, 1868, A. Daudet [« chauffer intensément un lieu », 1947, A. Camus] ; sens 3, 1947, Colette ; sens 4, 1867, Littré [« précipiter dans des troubles violents... », 1784, Bernardin de Saint-Pierre] ; sens 5, 1905, Esnault). **1.** Mettre le feu à, provoquer l'incendie de : *Les Russes incendièrent Moscou en 1812.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Éclairer d'une vive lueur : *Des soleils tigrés incendiaient les nuages* (Cendrars). || *Littér.* Chauffer intensément un lieu : *Pendant l'été, le soleil incendie les maisons trop sèches et couvre les murs d'une cendre grise ; on ne peut plus vivre alors que dans l'ombre des volets clos* (Camus). || **3.** Provoquer une sensation de brûlure : *Eau-de-vie qui incendie la gorge.* || **4.** *Fig.* Porter à un très haut degré d'effervescence ; exciter d'une vive ardeur : *Incendier les esprits, les cœurs.* || Précipiter dans des troubles violents, des bouleversements funestes : *Révolutionnaires qui ne craindraient pas d'incendier le monde.* || **5.** *Pop.* Accabler de reproches : *Tu vas te faire incendier.*

incération [ɛ̃serasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *inceratum,* supin de *incerare* [v. l'art. suiv.] ; 1732, Trévoux, au sens de « réduction d'une substance sèche à la consistance de la cire molle » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Action d'incorporer de la cire à une autre substance.

incérer [ɛ̃sere] v. tr. (lat. *incerare,* enduire de cire, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *cera,* cire ; 1845, Bescherelle). [Conj. **5 b.**] Mêler de cire une substance ; incorporer à de la cire.

incertain, e [ɛ̃sɛrtɛ̃, -ɛn] adj. (de *in-* et de *certain* ; 1329, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [I, 205], au sens I, 1 [*temps incertain,* 1668, La Fontaine] ; sens I, 2, 1538, R. Estienne ; sens I, 3, v. 1501, *Jardin de Plaisance* ; sens I, 4, 1820, Lamartine ; sens I, 5, 1564, *Indice de la Bible* ; sens II, 1, 1555, Peletier du Mans [*incertain de,* 1564, *Indice de la Bible* — *incertain,* « indécis, ignorant », fin du XIV^e s., E. Deschamps ; sens II, 2, 1677, Racine).

I. 1. Qui n'est pas connu exactement à l'avance : *Délai incertain. À une époque incertaine* (Acad.). || *Temps incertain,* état de l'atmosphère tel qu'il laisse présager une aggravation. || **2.** Dont l'avenir n'est pas assuré, qui est soumis au hasard, au caprice : *La vie incertaine du chômeur. La faveur des rois est incertaine. Jetés auprès d'une forêt inexploitée qui leur donnait du bois et l'incertaine nourriture du braconnage, les habitants étaient talonnés par la faim pendant l'hiver* (Balzac). || **3.** Qui n'est pas établi avec exactitude : *S'appuyer sur des résultats incertains. Prendre en considération des faits incertains.* || **4.** Se dit d'une façon de marcher qui dénote une hésitation, un équilibre mal assuré : *Il vit surgir, du fond obscur du corridor, un gros rat à la démarche incertaine, au pelage mouillé* (Camus). || *Fig.* Qui traduit un manque d'assurance ou de clarté dans l'esprit : *La démarche incertaine d'un raisonnement.* || **5.** Dont on ne peut définir nettement la nature, la forme ; vague, confus : *Toujours couchée dans un état incertain de chagrin, de débilité physique, de maladie, d'idée fixe et de dévotion* (Proust). *Quand il se réveilla, c'était l'aube incertaine* (Rolland).

II. 1. Qui n'est pas certain, assuré dans ses jugements ; qui ne peut se déterminer à prendre parti : *L'étrange est que cela ne m'empêche pas de rester, au fond, le jeune homme assez timide et incertain que tu as connu* (Maurois). [V. Rem.] || Vx ou littér. *Incertain de* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), dans l'incertitude, le doute, l'indécision au sujet de : *Je me trouvais à Marseille, assez incertain de mes projets* (Lacretelle). || **2.** Qui dénote chez quelqu'un l'incertitude, l'hésitation, l'indécision : *Une âme incertaine. Une volonté incertaine. Une humeur incertaine. Une bouche incertaine entre le rire et la volupté* (Nerval). *Elle était touchante quand elle essayait d'habiller avec des mots ses pensées incertaines* (Beauvoir).

● Syn. : **I, 1** *indéterminé, vague ;* **2** *hasardeux, imprévisible, instable, précaire ;* **3** *aléatoire, contingent, douteux, hypothétique, problématique ;* **4** *chancelant, mal assuré, vacillant ;* **5** *confus, imprécis, indéfinissable, indiscernable, indistinct.* || **II, 1** *flottant, hésitant, indécis, irrésolu, perplexe ;* **2** *changeant, flou, fluctuant.*

● Rem. *Incertain* s'est parfois construit avec une proposition interrogative indirecte (1690, Furetière) : *Des gens incertains si le spectacle de la mer et le bruit de ses vagues sont délicieux* (Proust).

◆ **incertain** n. m. (sens 1, av. 1874, Michelet ; sens 2, 1559, Amyot [*incertain,* « paiement d'une valeur fixe en une somme tantôt plus forte, tantôt moindre », 1753, *Encyclopédie,* art. *certain*] ; sens 3, 1892, Zola ; sens 4, 1902, Larousse). **1.** Ce qui n'est pas assuré dans l'avenir : *Une telle entreprise comporte beaucoup d'incertain.* || **2.** Ce qui n'est pas connu avec exactitude : *L'incertain dans cette figure, c'est la bouche moins visible sous la barbe et un peu tirée de côté* (Michelet). || **3.** Ce qui n'est pas d'une forme nette : *Après un escadron, un autre escadron ; et tous, sortis de l'incertain, rentraient dans l'incertain, avaient l'air de se fondre sous la pluie fine* (Zola). || **4.** *Coter l'incertain,* en termes de bourse, exprimer en monnaie nationale une quantité fixe de monnaie étrangère dont la valeur peut varier.

incertainement [ɛ̃sɛrtɛnmɑ̃] adv. (de *incertain* ; 1539, R. Estienne). Avec incertitude (peu usité) : *Il hasarde certainement l'infini pour gagner incertainement le fini* (Pascal).

incertitude [ɛ̃sɛrtityd] n. f. (de *in-* et de *certitude* ; 1495, Vignay, au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens I, 3, 1660, Corneille ; sens I, 4, 1957, Robert ; sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens II, 3, 1835, Th. Gautier).

I. 1. Caractère de ce qui n'est pas connu à l'avance : *Je confiais l'incertitude de notre destinée future à la Providence et à l'amour* (Lamartine). || **2.** Ce dont on ne peut pas être assuré pour l'avenir, ce qui ne peut faire l'objet de conjectures : *Les incertitudes de la vie. Les incertitudes de la guerre. Ce domaine d'un revenu d'environ trois mille francs était soumis à l'incertitude qui régit le produit tout industriel de la vigne* (Balzac). || **3.** Ce qui n'est pas connu avec certitude, chose invérifiable, à laquelle on ne peut se fier (surtout au plur.) : *Texte remanié, douteux, plein d'incertitudes. Les incertitudes de l'histoire. C'est sur l'étendue de la dette que commencent les incertitudes* [...]. *On sait ce qu'on doit. On ne sait pas ce qu'on doit* (France). || **4.** *Principe d'incertitude,* principe énoncé par Heisenberg, selon lequel il est impossible, en microphysique, d'attribuer à une particule, à un instant donné, une position ou une quantité de mouvement déterminées.

II. 1. État d'une personne qui ne sait pas ce qu'elle doit croire : *L'incertitude est chose humaine.* || État d'une personne qui ne sait pas à quoi elle doit s'attendre : *L'incertitude continuelle où il les maintenait finissait par les exaspérer plus qu'aucune défaite* (Flaubert). || **2.** État d'une personne indécise ou irrésolue : *Être dans une grande incertitude et ne savoir quel parti prendre.* || **3.** *Littér.* (au plur.) Mouvements d'une âme qui hésite : *L'automne me surprit au milieu de ces incertitudes* (Chateaubriand).

● Syn. : **I, 1** *imprévisibilité, inconstance, instabilité, précarité, vulnérabilité ; variabilité ;* **2** *aléa, chance, fortune, hasard ;* **3** *ambiguïté, confusion, énigme, imbroglio, mystère, obscurité.* || **II, 1** *anxiété, doute, scepticisme ;* **2** *embarras, flottement ; hésitation, indécision, indétermination, irrésolution, perplexité.*

incessamment [ɛ̃sɛsamɑ̃] adv. (de *incessant ;* 1358, *BEC* [4e série, t. III — 1856 —, p. 424], au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey). **1.** *Class.* et *littér.* D'une manière incessante, continue, sans observer d'arrêt : *L'homme* [...] | *Voltige incessamment de pensée en pensée* (Boileau). *Comme je m'avançais incessamment, le guide me saisit par le bras ; il m'arrêta au nez même de l'eau, qui passait avec la vélocité d'une flèche* (Chateaubriand). *Les exigences de systèmes incessamment contraires* (Balzac). *On dirait que, dès lors, l'interrogation s'est dressée avec plus de fréquence devant le poète rêveur, et qu'à ses yeux tous les côtés de la nature se sont incessamment hérissés de problèmes* (Baudelaire). *Une série de douces images incessamment recréées* (Proust). || **2.** Sans délai ; sous peu ; d'un instant à l'autre : *Les travaux commenceront incessamment.*

incessant, e [ɛ̃sɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *cesser ;* 1552, Paradin, aux sens 1-2). **1.** Qui ne cesse pas, se poursuit sans interruption : *Travail incessant.* || **2.** (avec un nom au plur.) Qui se reproduit très fréquemment, continuellement : *L'arrestation de sa sœur* [...] *et d'incessantes alertes achevèrent de miner sa constitution ébranlée* (France). *Comme si ses cheveux avaient été un peu décolorés par ses craintes incessantes* (Maupassant).
• SYN. : **1** *continu, ininterrompu ;* **2** *continuel, éternel, perpétuel, sempiternel* (fam.).

incessibilité [ɛ̃sɛsibilite] n. f. (dér. savant de *incessible ;* 1819, Boiste). Caractère de ce qui est incessible : *L'incessibilité d'un droit.*
• SYN. : *inaliénabilité.*

incessible [ɛ̃sɛsibl] adj. (de *in-* et de *cessible ;* 1576, J. Bodin). En droit, qui ne peut être ni cédé ni mis en gage : *Un titre incessible et inaliénable, sur lequel on ne peut même pas emprunter...* (Duhamel). || Se dit de ce qui est la propriété de quelqu'un à titre strictement personnel et ne peut être transmis ou transféré à quelqu'un d'autre : *Droit, privilège incessible.*
• SYN. : *inaliénable.* — CONTR. : *aliénable, cessible.*

inceste [ɛ̃sɛst] n. m. (lat. *incestus, -tus,* n. m., inceste, de l'adj. *incestus, -ta, -tum,* impur, souillé, impudique, incestueux [parfois employé au masc. ou au fém. comme substantif, au sens de « personne impure »], de *in-,* préf. à valeur négative, et de *castus,* pur, intègre, vertueux, pudique, pieux ; XIIIe s., *Hystore Job,* au sens 1 ; sens 2, 1685, Furetière). **1.** En termes de droit, rapport sexuel entre un homme et une femme qui sont parents ou alliés à un degré prohibé par la loi : *Commettre un inceste. Inceste entre le père et la fille, la sœur et le frère.* || **2.** *Inceste spirituel,* en droit canon, commerce charnel entre deux personnes alliées par l'affinité spirituelle : *Il y a inceste spirituel entre un parrain et sa filleule.*
• REM. Si le Code civil prohibe le mariage entre alliés proches, entre frère et sœur, oncle et nièce, neveu et tante, la langue courante réserve le nom d'*inceste* à l'union charnelle de parents proches, à l'exclusion des alliés.

◆ n. (fin du XIVe s., E. Deschamps). *Vx.* Personne qui a commis un inceste : *Autrefois, les incestes étaient punis de mort. M. Mazure annonçait des révélations plus terribles encore sur la famille Laprat, pleine d'incestes* (France).

◆ adj. (fin du XVe s.). *Class.* Qui constitue un inceste : *Le ciel, vous destinant à des flammes incestes,* | *A su de votre esprit déraciner l'horreur* | *Que doit faire à l'amour le sacré nom de sœur* (Corneille).

incestueusement [ɛ̃sɛstɥøzmɑ̃] adv. (de *incestueux ;* fin du XVe s., Godefroy). De façon incestueuse : *Un enfant conçu incestueusement.*

incestueux, euse [ɛ̃sɛstɥø, -øz] adj. et n. (bas lat. *incestuosus,* impudique, de *incestus* [v. INCESTE] ; 1594, *Satire Ménippée*). Coupable d'inceste : *Un couple incestueux. Un incestueux.*

◆ adj. (sens 1, XIIIe s., Godefroy ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Entaché d'inceste : *Désirs incestueux. Après avoir perdu l'innocent qu'elle poursuivait d'un amour incestueux, Phèdre* [...] *mourut misérablement* (France). || **2.** Qui est né d'un inceste : *Des enfants incestueux.*

inchangé, e [ɛ̃ʃɑ̃ʒe] adj. (de *in-* et de *changé,* part. passé de *changer ;* 1842, Acad.). Qui n'a subi aucun changement : *Situation inchangée.*
• SYN. : *identique.* — CONTR. : *changé, modifié, transformé.*

inchangeable [ɛ̃ʃɑ̃ʒabl] adj. (de *in-* et de *changeable ;* 1931, Larousse). Que l'on ne peut changer : *Des règles inchangeables qui ont la solennité des rites* (Escholier).

inchantable [ɛ̃ʃɑ̃tabl] adj. (de *in-* et de *chantable ;* av. 1778, J.-J. Rousseau). Qui ne peut être chanté : *Les œuvres vocales de Wagner ont été déclarées inchantables en leur temps.*

inchâtié, e [ɛ̃ʃɑtje] adj. (de *in-* et de *châtié,* part. passé de *châtier ;* 1867, Littré). Qui n'a pas été châtié : *Un coupable inchâtié.*

inchauffable [ɛ̃ʃɔfabl] adj. (de *in-* et de *chauffer ;* 1962, Larousse). Que l'on ne peut pas chauffer : *Un appartement inchauffable.*

inchavirable [ɛ̃ʃavirabl] adj. (de *in-* et de *chavirer ;* 1867, Littré). Se dit d'une embarcation spécialement construite pour ne pas chavirer : *Un canot de sauvetage inchavirable.*

inchoatif, ive [ɛ̃kɔatif, -iv] adj. et n. m. (bas lat. *inchoativus,* inchoatif [en parlant d'un verbe], de *inchoatum,* supin du lat. class. *inchoare,* commencer, entreprendre ; v. 1380, *Aalma,* au sens de « qui est au commencement » ; v. 1670, d'après Trévoux, 1752, comme adj. ; comme n. m., 1569, R. Estienne). En linguistique, se dit des verbes qui marquent le début d'une action ou sa progression : *« Vieillir », « verdir » sont des verbes inchoatifs. Un inchoatif.*

◆ adj. (1893, *Dict. général*). Se dit des suffixes qui confèrent cette valeur aux verbes : *Le suffixe « -sc- » en latin est inchoatif.*

inchoquable [ɛ̃ʃɔkabl] adj. (de *in-* et de *choquable ;* 24 févr. 1968, *le Figaro*). Qui ne peut être choqué, qui ne s'offusque de rien : *Une vieille dame inchoquable.*

incicatrisable [ɛ̃sikatrizabl] adj. (de *in-* et de *cicatrisable ;* 1771, Trévoux). Qui ne peut se cicatriser : *Une plaie incicatrisable.*

incidemment [ɛ̃sidamɑ̃] adv. (de *incident* 1 ; 1310, Godefroy, écrit *incidamment ; incidemment,* 1541, Calvin [« accidentellement, par hasard », milieu du XXe s.]). D'une manière incidente : *Mes travaux, dont il fut question incidemment dans le cours de la séance, ont été, de la part des professeurs de l'école, l'objet d'un éloge sans réserve* (France). || Accidentellement, par hasard : *Apprendre incidemment la mort de quelqu'un.*
• SYN. : *accessoirement, entre parenthèses.*

1. incidence [ɛ̃sidɑ̃s] n. f. (de *incident* 1 ; v. 1360, Froissart). *Vx* ou *littér.* Ce qui survient, arrive : *Lorsque de telles incidences entravent les débuts d'une entreprise déjà vague et douteuse, on diffère de se risquer en de nouvelles menées* (Villiers de L'Isle-Adam).

2. incidence [ɛ̃sidɑ̃s] n. f. (mot angl. signif. « incidence » [en physique], tiré du lat. *incidere* [v. INCIDENT 3] ; 1626, Mydorge, dans Mersenne, *Correspondance* [t. I, p. 413], au sens 1 [*angle d'incidence,* 1637, Descartes ; en aéronautique, 1931, Larousse ; *point d'incidence,* 1721, Trévoux ; *incidence rasante,* 1948, Larousse ; *incidence limite,* 1962, Larousse] ; sens 2, 29 oct. 1876, *Journ. des débats,* p. 1 [« répercussion finale et réelle de l'impôt », 1902, Larousse] ; sens 3, 1948, Larousse). **1.** En termes de physique, direction de rencontre d'une droite avec un plan, une autre droite. || *Angle d'incidence,* angle que fait la direction d'un corps en mouvement ou d'un rayon lumineux avec la normale à une surface au point de rencontre : *L'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence ;* en aéronautique, angle formé par la corde d'un profil d'aile et l'axe longitudinal de l'avion. || *Point d'incidence,* sommet de l'angle d'incidence. || *Incidence rasante,* état d'un rayon lumineux qui forme avec la normale au point d'incidence un angle droit. || *Incidence limite,* incidence d'un rayon lumineux qui, après avoir traversé une surface optique séparant deux milieux de réfringence iné-

gale, fait un angle d'émergence égal à un angle droit. || **2.** En économie financière, portée de l'impôt sur une personne, un groupe social. || *Spécialem.* Répercussion finale et réelle de l'impôt sur une personne qui ne peut plus en transférer la charge sur d'autres, contrairement au paiement effectif de l'impôt à l'État par un contribuable qui en fait supporter la charge à d'autres : *Incidence des impôts indirects.* || **3.** Dans le langage courant, conséquence qui est supportée comme la suite nécessaire et plus ou moins directe de quelque chose ; répercussion : *On serait évidemment coupable d'instituer cette réforme à la légère sans en avoir calculé toutes les incidences* (Romains). *L'incidence des psychotechniques américaines sur notre culture est secondaire, celle des psychotechniques russes se veut décisive* (Malraux).

● SYN. : **3** *contrecoup, éclaboussure, effet, prolongement, rançon, ricochet, suite.*

1. incident, e [ɛ̃sidɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *incidens, -entis,* part. prés. de *incidere* [v. INCIDENT 3] ; 1468, Bartzsch, au sens 2 ; sens 1, 1549, R. Estienne). **1.** Qui apparaît comme accessoire par rapport à ce qui est principal : *Ses allusions étaient toujours incidentes ; le ton, lorsqu'il s'agissait de faits, de doctrines, d'individus, était sérieux et documenté* (Martin du Gard). || **2.** Qui vient interrompre le cours normal d'un procès : *Demande incidente. Soulever une question incidente.*

◆ **incidente** adj. et n. f. (1732, Richelet, comme adj. ; comme n. m., 1765, *Encyclopédie*). En grammaire, se dit d'une proposition qui forme une partie non essentielle de l'idée ou de la phrase et interrompt cette dernière pour énoncer quelque chose d'accessoire : *Phrase, proposition incidente. Il explique pourquoi, en phrases interrompues, coupées de continuelles incidentes* (Zola).

2. incident, e [ɛ̃sidɑ̃, -ɑ̃t] adj. (angl. *incident,* incident [en physique], lat. *incidens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1720, P. Coste, I, 6). En physique, se dit d'un rayon lumineux ou d'un corps en mouvement qui tombe sur une surface réfléchissante ou réfringente.

3. incident [ɛ̃sidɑ̃] n. m. (lat. scolast. *incidens, -entis,* incident, part. prés. substantivé du lat. class. *incĭdere,* tomber dans ou sur, arriver, venir par coïncidence, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *cadere,* tomber ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, 1667, Racine [« digression dans une œuvre littéraire, dans la conversation », v. 1460, Villon] ; sens 3, fin du XIVᵉ s., E. Deschamps [aussi « demande nouvelle et accessoire... » ; « difficulté... soulevée... dans une querelle, un jeu », 1675, Mᵐᵉ de Sévigné] ; sens 4, 1957, Robert [*incident de parcours,* 1968, Larousse] ; sens 5, début du XXᵉ s.). **1.** Circonstance particulière, événement accessoire qui survient au cours du déroulement d'une action, d'un événement principal : *Un incident fâcheux. Un heureux incident. Un incident apparemment insignifiant a permis la découverte du coupable. Il rappela quelques incidents de son voyage* (France). || **2.** *Class.* Fait ou récit accessoire qui interrompt la marche de l'action principale dans une œuvre littéraire : *N'offrez point un sujet d'incidents trop chargé* (Boileau). || **3.** Fait qui entrave ou complique la marche ordinaire d'une procédure. || *Spécialem.* Demande nouvelle et accessoire faite. par l'une des parties ou par un tiers au cours d'un procès : *Soulever un incident.* || *Par extens.* Difficulté, contestation soulevée à dessein par une personne dans une querelle, un jeu : *Il ergote, soulève des incidents pour éviter d'aborder le fond du problème.* || *L'incident est clos,* la querelle, le différend est terminé. || **4.** Petite difficulté survenant à l'improviste et qui perturbe le déroulement normal de quelque chose : *Incident technique qui prive du son une émission télévisée.* || *Sans incident,* sans la moindre difficulté, le moindre obstacle, d'une manière normale : *La promenade s'est terminée sans incident.* || Fig. *Incident de parcours,* péripétie inattendue et contraire au plan fixé, mais qui, finalement, ne l'entrave pas : *Cette querelle entre dirigeants syndicaux n'aura été qu'un incident de parcours.* || **5.** *Spécialem.* Événement qui risque de provoquer des difficultés plus ou moins graves dans le domaine social, politique, international : *Appelant de leurs vœux l'incident qui leur donnerait prétexte à lâcher un coup de feu dans une viande vivante* (Aymé). *À la suite de cet incident, la réunion a été interrompue et les agitateurs ont été expulsés. Grave incident diplomatique. On signale de nouveaux incidents à la frontière.*

● SYN. : **1** *aventure, péripétie ;* **4** *accroc, anicroche* (fam.), *contretemps, pépin* (pop.).

incidentel, elle [ɛ̃sidɑ̃tɛl] adj. (de *incident* 3 ; 1841, *le Français moderne,* XVIII, 135). Qui a le caractère d'un incident (rare) : *Il fait découvrir la conjuration par un moyen incidentel* (Hugo).

incidenter [ɛ̃sidɑ̃te] v. intr. (de *incident* 3 ; 1649, Retz, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIᵉ s., Bossuet). **1.** Faire naître des incidents au cours d'un procès : *Incidenter pour lasser la partie adverse.* || **2.** Susciter des difficultés, des contestations, des objections : *On a incidenté sur l'étoile qui conduisit les Mages du fond de l'Orient à Jérusalem* (Voltaire).

● SYN. : **2** *chicaner, chinoiser* (fam.), *ergoter, vétiller* (vx).

◆ v. tr. (1873, A. Daudet). Compliquer par des incidents : *Ce qui achevait d'incidenter notre excursion, c'est que ni l'un ni l'autre nous ne savions un mot d'allemand* (Daudet).

incinérateur [ɛ̃sineratœr] n. m. (dér. savant de *incinérer ;* 1902, Larousse). Appareil en forme de four pour brûler les immondices.

incinération [ɛ̃sinerasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *incineratio,* incinération, de *incineratum,* supin du bas lat. *incinerare* [v. l'art. suiv.] ; v. 1380, Conty [mot rare av. le XVIIIᵉ s. ; *incinération des morts,* 1867, Littré]). Action de réduire en cendres ; résultat de cette action : *L'incinération du bois. Méthode d'analyse des constituants d'une plante par incinération. Incinération des immondices.* || *Incinération des morts,* destruction par le feu des cadavres : *L'incinération est pratiquée couramment en Inde.*

● SYN. : **2** *crémation.*

incinérer [ɛ̃sinere] v. tr. (bas lat. médic. *incinerare,* réduire en cendres, du lat. class. *in-,* préf. marquant le passage d'un état à un autre, et *cinis, -neris,* cendre ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 [mot rare entre la fin du XVIIIᵉ s. et 1832, Raymond] ; sens 2, 1873, Larousse). [Conj. **5 b.**] **1.** Réduire en cendres : *Incinérer des immondices.* || **2.** Faire brûler un cadavre : *Ce petit enfant qui fut non pas incinéré avec honneur, mais enseveli* (France). *Je ne devais pas le revoir, et, à quelque temps de là, je l'accompagnais de Saint-Mandé, où il était mort, au Père-Lachaise, où l'on devait incinérer son corps* (Larguier).

incipit [ɛ̃sipit] n. m. invar. (mot lat., 3ᵉ pers. du sing. de l'indic. prés. de *incipere,* prendre en main, entreprendre, commencer, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *capere,* prendre, saisir ; 1867, Littré, au sens 1 [pour un manuscrit ; pour un ouvrage, 1873, Larousse] ; sens 2-3, 1962, Larousse). **1.** Terme qui désigne les premiers mots d'un manuscrit, d'un ouvrage : *Faire une table des incipit.* || **2.** Premiers mots d'un document ecclésiastique. || **3.** En musique, premiers mots ou premières phrases d'un ouvrage.

incirconcis, e [ɛ̃sirkɔ̃si, -iz] adj. et n. (bas lat. ecclés. *incircumcīsus,* non circoncis, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *circumcīsus,* part. passé du lat. class. *circumcīdere,* couper autour, tailler, rogner, de *circum,* autour, et de *caedere,* frapper, abattre, fendre ; 1530, Lefèvre d'Étaples, au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 3, av. 1662, Pascal). **1.** Qui n'est pas circoncis : *Enfant incirconsis.* || **2.** Infidèle (par rapport aux israélites) : *Les nations incirconcises. Les incirconsis.* || **3.** *Fig.* et *vx.* Semblable à un infidèle : *Que leur sert d'être circoncis de fait, si leur cœur est incirconcis* (France).

incirconcision [ɛ̃sirkɔ̃sizjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *incircumcīsio,* état de non-circoncision, de *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. ecclés. *circumcīsio,* circoncision, de *circumcīsum,* supin du lat. class. *circumcīdere* [v. l'art. précéd.] ;

1530, Lefèvre d'Étaples, au pr., et av. 1704, Bourdaloue, au fig.). *Vx.* En termes religieux, état de celui qui est incirconsis (au pr. et au fig.) : *Mondains qui vivent* [...] *dans une incirconcision générale de leurs passions* (Bourdaloue).

incise [ɛ̃siz] n. f. (lat. grammat. moderne *incīsa,* incise, proprem. « coupée », part. passé fém. substantivé du lat. class. *incīdere* [v. INCISER ; le lat. employait, au sens de « incise, petit membre de phrase », le mot *incīsum,* part. passé neutre substantivé du v. *incīdere*] ; 1770, J.-J. Rousseau, au sens 2 ; sens 1, 1771, Trévoux [adjectiv., 1867, Littré] ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** En grammaire, proposition courte insérée dans le corps d'une autre proposition. (Ex. : *Allons, faites donner la garde, cria-t-il* [Hugo].) || *Adjectiv. Proposition incise.* || **2.** En musique, groupe de notes formant un fragment d'un rythme. || **3.** En rhétorique, chacune des parties d'un membre de période.

• REM. **1.** La proposition incise peut être de forme affirmative ou interrogative : *Un soir, t'en souviens-tu, nous nous promenions sur le boulevard.*

2. Le verbe de la proposition affirmative est ordinairement un déclaratif ou un verbe impliquant le verbe *dire* (ex. : *insister, remercier, maugréer,* etc.

3. L'incise affirmative est ordinairement réduite au verbe et à son sujet. Celui-ci est postposé au verbe, notamment s'il est un pronom.

incisé, e [ɛ̃size] adj. (part. passé de *inciser ;* 1803, Boiste, au sens 2 ; sens 1, 1867, Littré). **1.** En chirurgie, qui a reçu une incision : *Un abcès incisé.* || **2.** En botanique, qui porte des découpures plus longues que larges : *Le calice de la capucine est incisé.*

inciser [ɛ̃size] v. tr. (réfection, d'après *incision,* de l'anc. franç. *enciser,* couper, inciser [v. 1119, Ph. de Thaon], lat. pop. **incīsare,* mêmes sens, de *incīsum,* supin du lat. class. *incīdere,* entailler, de *in-,* préf. marquant la localisation, et de *caedere,* frapper, abattre, fendre ; 1418, *Mélanges Picot* [I, 19], au sens de « fendre avec un instrument tranchant » ; sens 1 [« graver, entailler »], 1596, Hulsius ; sens 2, XVe s., Godefroy [au part. passé] ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Pratiquer une entaille dans quelque chose : *Une reliure de maroquin sur le plat de laquelle avait été encastrée une plaque de cuir incisé qui représentait en demi-relief une branche de myosotis* (Proust). || **2.** En termes d'arboriculture, fendre, entailler avec un instrument tranchant : *Inciser les pins pour recueillir la résine.* || **3.** En chirurgie, pratiquer une incision avec un bistouri : *Inciser un panaris.*

• SYN. : **1** *ciseler, entailler, entamer, taillader ;* **3** *débrider, ouvrir, scarifier.*

inciseur [ɛ̃sizœr] n. m. (de *inciser ;* 1521, A. Thierry [II, 569], au sens de « chirurgien qui fait l'opération de la pierre » ; sens 1, 1878, Larousse [comme adj., dans la loc. *instrument inciseur,* fin du XVIe s.] ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Instrument chirurgical servant à faire des incisions. || **2.** Outil d'arboriculture en forme de sécateur, au moyen duquel on pratique l'incision annulaire, ou baguage.

incisif, ive [ɛ̃sizif, -iv] adj. (de *incis[ion] ;* 1314, Mondeville, au sens de « propre à dissoudre les humeurs » [en parlant d'un remède] ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1830, Stendhal [« qui touche profondément », av. 1850, Balzac] ; sens 4, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Qui sert à couper : *Les animaux qui ont des dents incisives, comme le cheval et l'âne, aux deux mâchoires broutent plus aisément l'herbe courte que ceux qui manquent de dents incisives à la mâchoire supérieure* (Buffon). || **2.** *Conduits incisifs,* en anatomie, conduits osseux du maxillaire supérieur, partant des fosses nasales et aboutissant derrière les dents incisives. || **3.** *Fig.* Se dit de ce qui pénètre d'un seul coup profondément, mordant : *Ton incisif. Propos incisifs. L'idée, trempée dans le vers, prend soudain quelque chose de plus incisif et de plus éclatant* (Hugo). || *Par anal.* Se dit de ce qui touche profondément, qui est pénétrant : *Le chevalier se permettait certaines œillades incisives qui faisaient trembler les femmes* (Balzac). *Le regard incisif et toujours impertinent de ses yeux clairs* (Martin du Gard). || **4.** Se dit d'une personne qui emploie un langage propre à atteindre l'adversaire : *Impitoyable avec les importuns, incisif et souvent cruel, cet homme d'esprit était un compagnon de qualité* (Larguier).

• SYN. : **1** *tranchant ;* **3** *acerbe, acide, mordant, piquant ; acéré, aigu ;* **4** *caustique.*

◆ **incisive** n. f. (1754, *Encyclopédie,* art. *dent*). Chacune des dents situées à la partie antérieure des maxillaires.

incision [ɛ̃sizjɔ̃] n. f. (lat. *incīsio,* petit membre de phrase, incise, et, à basse époque, « coupure, entaille », de *incīsum,* supin de *incīdere* [v. INCISER] ; 1314, Mondeville, au sens 1 [« fente ainsi ménagée » ; « action d'inciser », XVe s., Godefroy ; « ouverture allongée, comme faite par un instrument tranchant », début du XXe s.] ; sens 2, 1314, Mondeville ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Action d'inciser : *Pratiquer une incision profonde.* || Fente ainsi ménagée : *Écarter les bords de l'incision.* || *Littér.* Ouverture allongée, comme faite par un instrument tranchant : *Dans l'incision des paupières, son regard bleu, glissant, avait des lueurs argentées* (Martin du Gard). || **2.** *Spécialem.* Acte chirurgical consistant à pratiquer une section nette et franche dans des parties molles à l'aide d'un bistouri ou de ciseaux : *Nous allons faire une légère incision là-dedans, et dans une demi-heure, ça ira beaucoup mieux* (Martin du Gard). || **3.** Opération consistant à enlever un fragment d'écorce à une branche à fleur ou à fruit. (On dit aussi BAGUAGE.)

• SYN. : **1** *entaille ; balafre, coupure, taillade ; fente ;* **2** *boutonnière* (fam.), *excision, scarification.*

incisivement [ɛ̃sizivmɑ̃] adv. (de *incisif ;* 1845, Bescherelle). D'une manière incisive : *Lancer incisivement une réflexion désobligeante.*

incisure [ɛ̃sizyr] n. f. (de *inciser* ou du lat. *incīsura,* incision, fente, nervure des plantes, de *incīsum,* supin de *incīdere* [v. INCISER] ; XVIe s., au sens de « incision » [*enciseure,* forme plus pop., v. 1298, *Livre de Marco Polo*] ; sens 1, 1867, Littré ; sens 2, début du XXe s.). **1.** En termes de botanique, découpure irrégulière, échancrure. || **2.** *Fig.* Sillon analogue à une entaille faite par incision : *La bouche était toujours modelée d'une substance fine et précieuse, mais deux petites incisures descendues des narines mobiles venaient séparer cette bouche de la chair veloutée des joues* (Duhamel).

incitateur, trice [ɛ̃sitatœr, -tris] n. (bas lat. *incitator, -trix,* celui/celle qui excite, instigateur/-trice, de *incitatum,* supin du lat. class. *incitare* [v. INCITER] ; fin du XVe s., Bartzsch). Celui, celle qui incite (peu usité) : *Un incitateur de désordre.*

• SYN. : *excitateur, fomentateur, instigateur.*

◆ adj. (1873, Larousse). Propre à inciter (peu usité) : *La violence est une cause incitatrice de troubles.*

incitation [ɛ̃sitasjɔ̃] n. f. (lat. *incitatio,* mouvement rapide, impulsion, instigation, de *incitatum,* supin de *incitare* [v. l'art. suiv.] ; v. 1360, Froissart, au sens 1 [en termes de droit, 1690, Furetière] ; sens 2, 1809, Wailly). **1.** Action d'inciter, de pousser à quelque chose ; ce qui incite : *Ils avaient associé leurs fortunes et leurs situations, d'un plein consentement, et sur l'avis et l'incitation des deux familles* (Gobineau). *L'obscure incitation du printemps chez les enfants* (Frapié). || En termes de droit, infraction qui consiste à entraîner quelqu'un à un comportement contraire à la loi ou à la morale : *Incitation de mineurs à la débauche. Incitation de militaires à la désobéissance.* || **2.** En termes de physiologie, mise en activité d'un organe ou d'un tissu sous l'effet d'un excitant interne ou externe (vieilli) : *Incitation motrice. Watrin plaida autant qu'il put la cause de Mme Archambaud. L'âge ne faisait rien à la chose, ni l'expérience, qui est plutôt une incitation* (Aymé).

• SYN. : **1** *appel, conseil, exhortation, inspiration, instigation, invitation, sollicitation, suggestion ;* **2** *excitation.*

inciter [ɛ̃site] v. tr. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *enciter,* exciter, provoquer [v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], lat. *incitare,* pousser vivement, exciter, animer, stimuler, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *citare,* mettre en mouvement souvent ou fortement, fréquentatif de *ciere,* mettre en mouvement ; v. 1360, Froissart, dans la loc. *inciter la besogne,* la mettre en train ; sens actuel, XVe s., Littré [en termes de droit, XXe s.]). Exhorter vivement, pousser à faire quelque chose : *De nombreux écriteaux m'incitaient à gravir, à l'intérieur de hautes maisons lugubres, des escaliers gluants et sombres* (Carco). *Jourdan se devait donc d'inciter son élève à dénoncer sans retard le collaborateur* (Aymé). || En termes de droit, entraîner à une action punie par la loi : *Inciter des militaires à la désobéissance. Inciter des mineurs à la débauche.*

• SYN. : *appeler, conseiller, convier, encourager, engager, enhardir, entraîner, exciter, inviter, porter, pousser, presser.*

incivil, e [ɛ̃sivil] adj. (de *in-* [préf. à valeur négative] et de *civil,* ou du lat. impér. *incivilis,* violent, brutal, de *in-* [préf. à valeur négative] et du lat. class. *civilis,* de citoyen, digne de citoyens, affable, bienveillant [dér. de *civis,* citoyen] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1474, Bartzsch). **1.** *Vx.* Qui manque de civilité, de politesse : *Un ivrogne incivil | Vous insulte en passant* (Baudelaire). || **2.** *Vx* ou *littér.* Qui témoigne de ce caractère ; qui est contraire aux usages, à la bienséance : *Ma chambre était dans un état de désordre tel qu'il eût été presque incivil d'y recevoir qui que ce fût* (Duhamel). || **3.** *Vx.* Qui est contraire aux lois régissant les citoyens : *L'institution est à la poursuite de ces couples, qu'elle trouve d'autant mieux qu'elle les secourt comme indigents avant de vérifier leur état incivil* (Balzac).

incivilement [ɛ̃sivilmɑ̃] adv. (de *incivil ;* 1462, Du Cange). *Vx.* De façon incivile : *Répondre incivilement à quelqu'un.*

incivilisable [ɛ̃sivilizabl] adj. (de *in-* et de *civilisable ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui ne peut être civilisé (rare) : *Une population incivilisable.*

incivilisé, e [ɛ̃sivilize] adj. (de *in-* et de *civilisé ;* 1798, Acad.). Qui n'est pas civilisé (rare) : *Que de missionnaires, perdus aux Indes, en Indo-Chine, aux extrémités du monde incivilisé !* (L. Daudet).

incivilité [ɛ̃sivilite] n. f. (de *incivil* [d'après *civilité*] ou du bas lat. *incivilitas,* violence, brutalité [dér. du lat. impér. *incivilis,* v. INCIVIL] ; 1426, *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1, 1601, P. Charron). **1.** *Vx.* Manque de civilité, de politesse : *La sincérité passe pour incivilité et rudesse* (Fléchier). || **2.** *Vx.* Action ou propos incivil : *L'insupportable professeur parla longtemps encore, ajoutant les inconvenances aux maladresses, les impertinences aux incivilités* (France).

incivique [ɛ̃sivik] adj. (de *in-* et de *civique ;* 1794, Lallement [XV, 276], au sens 1 ; sens 2, 1945). **1.** *Vx.* Qui n'est pas civique, n'est pas digne d'un citoyen : *Il ne désespérait point du salut de la patrie. Aux propos inciviques de Jean Blaise, il opposait sa foi révolutionnaire* (France). || **2.** *Péjor.* Dénomination attribuée, en Belgique, aux personnes condamnées pour collaboration avec les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale.

• CONTR. : **1** *civique.*

incivisme [ɛ̃sivism] n. m. (de *in-* et de *civisme ;* 1791, *Journ. militaire,* p. 277). *Vx.* Manque de civisme : *Barrère reproche à Mme Houdon l'incivisme de son mari* (Goncourt).

inclairvoyance [ɛ̃klɛrvwajɑ̃s] n. f. (de *inclairvoyant,* d'après *clairvoyance ;* 1878, Larousse). Manque de clairvoyance (rare) : *Voilà trop longtemps que je feins l'inclairvoyance* (Donnay).

inclairvoyant, e [ɛ̃klɛrvwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *clairvoyant ;* 16 juin 1874, *Journ. officiel,* p. 4053). Qui n'est pas ou est peu clairvoyant (rare) : *Son inclairvoyante prudence* (Lecomte).

inclassable [ɛ̃klasabl] adj. (de *in-* et de *classer ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui ne peut pas être classé : *L'abaissement ou la disparition des autres puissances a fait du prêtre un être plus particulier, plus inclassable* (Bernanos).

inclassé, e [ɛ̃klase] adj. (de *in-* et de *classé,* part. passé de *classer ;* 1916, F. de Saussure). En linguistique, qui n'appartient pas à une classe : [La diphtongue] *n'est pas, comme on pourrait le croire, une chose discordante, inclassée parmi les phénomènes phonologiques* (Saussure).

inclémence [ɛ̃klemɑ̃s] n. f. (lat. *inclementia,* dureté, rigueur, de *inclemens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1521, P. Fabri, au sens 1 [« caractère de ce qui manque de clémence », 1867, Littré] ; sens 2, 1572, Peletier du Mans). **1.** *Vx* et *littér.* Manque de clémence, d'indulgence : *L'inclémence des dieux, des juges. Comme tout espion parfait, il était composé d'une inclémence de bourreau et d'une patience de micrographe* (Hugo). || Caractère de ce qui manque de clémence : *L'inclémence d'un jugement.* || **2.** Manque de clémence du temps ; rigueur du temps, des éléments : *Je me souviens de tout, heure par heure, de la qualité très nouvelle et de l'inclémence de l'air* (Gide).

inclément, e [ɛ̃klemɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *inclemens, -entis,* dur, impitoyable, cruel, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *clemens, -entis,* doux, bon, indulgent ; 1546, Vaganay, au sens 1 [rare av. 1773, Voltaire] ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** *Littér.* Qui manque de clémence, d'indulgence : *Dieux incléments. Le devoir innombrable, implacable, inclément, | Est dans la conscience un noir fourmillement* (Hugo). *Pour me soustraire à mes inclémentes méditations, j'ébauchais de vagues commentaires sur les événements du jour* (Duhamel). || **2.** Qui manque de douceur, rigoureux : *Quand la saison inclémente arriva comme pour augmenter ces souffrances qui semblaient ne pouvoir s'aggraver, il eut le bonheur de trouver un abri, mais quel abri !* (Baudelaire).

inclinaison [ɛ̃klinɛzɔ̃] n. f. (de *incliner ;* 1647, Pascal, au sens 1 [*inclinaison magnétique,* 1922, Larousse — *inclinaison de l'aimant,* même sens, 1783, Buffon ; *inclinaison de la trajectoire d'un projectile,* 1931, Larousse] ; sens 2, 1721, Trévoux ; sens 3, 1922, Larousse [pour un puits, 1962, Larousse] ; sens 4, 1835, Th. Gautier). **1.** État de ce qui est incliné ; direction oblique d'une ligne ou d'une surface par rapport à l'horizontale : *Inclinaison du terrain. D'autres* [tables] *penchent suivant l'inclinaison du plancher qui s'affaisse* (Genevoix). || *Inclinaison magnétique,* angle formé par la direction du champ magnétique terrestre avec le plan horizontal en un point quelconque de la Terre. || *Inclinaison de la trajectoire d'un projectile,* angle que fait avec le plan horizontal la tangente en un point de la trajectoire. || **2.** En astronomie, angle formé par le plan de l'orbite d'une planète avec le plan de l'écliptique. || **3.** Direction oblique d'un corps par rapport à la verticale : *L'inclinaison de ce mur le menace dangereusement dans son équilibre.* || *Spécialem.* Angle fait par un puits avec la verticale, à quelque profondeur que ce soit. || **4.** État permanent en position inclinée du corps ou d'une partie du corps par rapport à la position verticale : *Inclinaison de la tête, du buste.*

• REM. *Inclinaison* et *inclination* sont le plus souvent sémantiquement différenciés. Ils l'étaient autrefois systématiquement, *inclinaison* étant réservé seulement à la géométrie et à l'astronomie. Aujourd'hui, on entend par *inclinaison* la position inclinée de la tête ou du buste, et par *inclination* le mouvement imprimé à la tête ou au buste lorsqu'ils s'inclinent. Cependant, on trouve *inclinaison* signifiant l'action dans le syntagme *inclinaison de tête : Il tirait avec des écarts de jambe [...], des inclinaisons de tête, des clignements d'yeux* (France).

• SYN. : **1** *déclivité, obliquité, pente.*

inclinant [ɛ̃klinɑ̃] adj. m. (part. prés. de *incliner ;* 1538, R. Estienne, au sens de « enclin [à] » ; sens actuel, 1701, Furetière). *Cadran inclinant,* cadran solaire dont le plan n'est ni vertical ni horizontal, mais oblique par rapport à l'horizon.

inclination [ɛ̃klinasjɔ̃] n. f. (lat. *inclinatio,* action de pencher, inclinaison, tendance, propension, penchant, de *inclinatum,* supin de *inclinare* [v. INCLINER] ; v. 1220, Coincy, écrit *inclinacion* [*inclination,* fin du XIVe s., E. Deschamps], au sens II, 1 ; sens I, 1, v. 1560, Paré ; sens I, 2, 1580, Montaigne [*inclination ; inclination de tête,* 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1580, Montaigne [« ensemble des tendances spontanées qui constituent la nature profonde de quelqu'un », milieu du XVIe s., Amyot] ; sens II, 3, milieu du XVIe s., Amyot [« la personne, la chose pour qui on ressent de l'inclination », 1650, Scarron]).

I. 1. *Vx.* Action d'incliner, de pencher : *L'inclination d'un récipient pour verser.* || **2.** Auj. *Inclination de tête,* ou simplem. *inclination,* action d'incliner le corps ou la tête en signe d'acquiescement, de respect, de politesse : *Faire une légère, une profonde inclination de tête. Pierrette me salua d'une inclination et continua d'écrire* (Vailland).

II. 1. Mouvement de l'âme naturel et spontané qui porte vers quelque chose : *Inclination au bien. Montrer de l'inclination pour la vie aventureuse. La première inclination que la nature nous donne, c'est l'amour de la vie* (Bossuet). *Il a pour les drapeaux et les canons l'inclination qui convient à un ancien ministre des Affaires étrangères* (France). *Je ne m'alarmais vraiment qu'en mesurant le peu d'inclination que je me sentais à en prendre une autre* [maîtresse] (Gracq). || **2.** En psychologie, tendance qui nous porte vers certains objets ou certains comportements : *Des inclinations égoïstes, altruistes.* || Ensemble des tendances spontanées qui constituent la nature profonde de quelqu'un : *Son inclination le pousse à la méditation.* || **3.** *Vx* et *littér.* Mouvement spontané qui porte vers un être et fait concevoir pour lui de la sympathie, de l'amitié, de l'affection, et, *spécialem.,* de l'amour : *Mon père et ma mère avaient fait un mariage d'inclination* (L. Descaves). || *Class.* La personne, la chose pour qui on ressent de l'inclination : *N'auriez-vous point quelque secrète inclination, avec qui vous souhaiteriez que votre père vous mariât ?* (Molière). *La chasse, le jeu est son inclination* (Acad., 1694).

• SYN. : **I, 2** *inclinaison, salut.* || **II, 1** *appétit, désir, disposition, penchant, propension, tendance.*

• REM. V. INCLINAISON.

incliné, e [ɛ̃kline] adj. (part. passé de *incliner ;* 1492, *les Sept Sages de Rome,* au sens 2 ; sens 1, 1691, Ozanam [*plan incliné,* 1690, Furetière ; *tige inclinée,* 1797, Bulliard ; *urne inclinée,* 1867, Littré]). **1.** Qui se trouve dans une position oblique par rapport à l'horizontale ou à la verticale : *Un mur incliné, un terrain incliné. À leurs pieds s'étendait Corinthe sur un vaste plateau de sable pâle, incliné doucement vers les bords écumeux du golfe* (France). || *Plan incliné,* surface plane oblique par rapport à l'horizon, que l'on emploie pour diminuer l'effort nécessaire à la montée d'un corps lourd ou pour diminuer la vitesse à la descente. || *Tige inclinée,* en botanique, tige qui décrit une courbe dont la convexité est tournée vers le ciel. || *Urne inclinée,* en botanique, urne des mousses qui se courbe vers la terre, sous l'effet de la flexion du pédicule. || **2.** Qui montre du penchant pour : *Une nature inclinée au mal.*

• SYN. : **1** *penché ;* **2** *enclin, porté.*

incliner [ɛ̃kline] v. tr. (réfection, d'après le lat., de l'anc. v. *encliner,* saluer [quelqu'un] en s'inclinant profondément devant lui [1080, *Chanson de Roland*], baisser, faire fléchir — une chose, la tête, etc. [v. 1120, *Psautier d'Oxford ; encliner* est resté en usage jusqu'au début du XVIIe s., sans doute grâce à l'appui de son dér. *enclin*], lat. *inclinare,* baisser, tourner, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *clinare,* faire pencher ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « saluer [quelqu'un] en inclinant la tête » ; sens I, 1, 1680, Richelet ; sens I, 2, 1596, Hulsius ; sens II, 1, 1327, A. Thierry [I, 421] ; sens II, 2, 1857, Baudelaire [« soumettre à son influence », 1580, Montaigne]).

I. 1. Disposer de manière à déterminer un angle d'inclinaison par rapport à l'horizontale, à la verticale ou à un plan donné (en ce sens, s'emploie surtout au passif) : *Incliner un toit. Incliner un tuyau d'évacuation.* || **2.** Mettre dans une position oblique en écartant du plan de la verticale ; faire pencher : *Le froissement des roseaux inclinant l'un vers l'autre leurs longues lances* (Daudet). *À mon entrée, l'ambassadeur se leva, me tendit la main, inclina sa haute taille et fixa attentivement sur moi ses yeux bleus* (Proust). *Incliner légèrement un récipient pour que le liquide s'écoule lentement.*

II. 1. *Fig.* Rendre enclin à : *L'expérience nous incline à l'indulgence.* || **2.** *Fig.* Faire fléchir une disposition naturelle vers un autre comportement : *S'ils* [les chats] *pouvaient au servage incliner leur fierté* (Baudelaire). || Soumettre à son influence : *Incliner l'esprit de quelqu'un, sa pensée.*

• SYN. : **I, 2** *baisser, courber, fléchir, pencher.* || **II, 1** *convier, inciter, inviter, prédisposer, porter, pousser ;* **2** *courber, plier, soumettre ; infléchir, influencer, peser sur.*

◆ v. intr. (sens I, 1-2, 1671, d'après Richelet, 1680 ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2, v. 1361, Oresme).

I. 1. Avoir une position oblique par rapport à l'horizon, être en pente : *Le petit bois où nous avions joué au furet inclinait en pente jusqu'à la mer* (Proust). || **2.** Prendre, avoir une position légèrement oblique, légèrement penchée par rapport à la verticale : *Une tige qui incline vers le sol. Des arbres qui inclinent tous du même côté.*

II. 1. Évoluer insensiblement vers : *Une situation d'abord comique, puis qui incline vers le grotesque.* || **2.** Être, se sentir porté vers quelque chose : *Il est tout simple que j'incline au passé ; mais le passé est environné d'une vapeur à travers laquelle les objets prennent une teinte agréable et souvent trompeuse* (Chateaubriand). *Si l'on en croit Homère, Sisyphe était le plus sage et le plus prudent des mortels. Selon une autre tradition, cependant, il inclinait au métier de brigand* (Camus). || *Incliner à* (suivi de l'infinitif), avoir tendance à : *Aujourd'hui, j'incline à penser qu'elle me montrait tout l'attachement dont elle était capable* (Mauriac).

• SYN. : **I, 1** *s'abaisser, descendre ;* **2** *se courber, s'infléchir, pencher.* || **II, 1** *tendre vers, tourner à.*

◆ **s'incliner** v. pr. (v. 1360, Froissart, au sens de « avoir du penchant, de l'amour pour [quelqu'un] » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1532, Rabelais ; sens 3, 1683, Bossuet ; sens 4, 1935, Acad. [absol., 1893, Courteline — *s'incliner à,* « se soumettre à », v. 1360, Froissart]). **1.** Avoir ou prendre une position oblique par rapport à l'horizontale, à la verticale ou à un plan donné : *Une prairie qui s'incline en pente douce jusqu'au ruisseau. Un mur qui s'incline dangereusement. Un bateau qui s'incline et se relève au gré des vagues.* || *Littér.* En parlant du soleil, décliner à l'horizon : *Vers la fin de septembre, entre quatre et cinq heures, le soleil, en s'inclinant, rend adorable ce bout de nature* (Zola). || **2.** Pencher en avant, courber plus ou moins profondément la tête, le buste : *S'incliner légèrement pour saluer. S'incliner profondément en signe de déférence. J'ai connu plus d'une tête pensante qui s'inclinait à la messe* (Alain). || **3.** Fig. *S'incliner devant quelqu'un, quelque chose,* lui marquer du respect, de la déférence : *S'incliner devant le génie. Je m'incline devant leur sacrifice héroïque.* || **4.** Faire acte de soumission, renoncer à la lutte, céder : *S'incliner devant la puissance établie. S'incliner devant la loi. Il s'inclina devant les arguments sans réplique de son adversaire. Et ce que nous voulons justement, c'est ne plus jamais nous incliner devant le sabre, ne plus jamais donner raison à la force qui ne se met pas au service de l'esprit* (Camus). || *Absol.* Faire acte d'obéissance : *Si c'est un ordre, nous nous inclinerons.*

• SYN. : **1** *s'abaisser, descendre, pencher ;* **2** *se courber, se prosterner ;* **4** *abandonner, caler* (fam.), *caner* (pop.), *capituler* (fam.), *se résigner ; obéir, obtempérer, se soumettre.*

inclinomètre [ɛ̃klinɔmɛtr] n. m. (de *inclino-,* élément tiré de *incliner,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1902, Larousse,

au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** En physique, instrument destiné à mesurer la valeur de l'inclinaison magnétique. || **2.** Appareil à niveau et réglette pivotante, permettant de mesurer les inclinaisons.
• (SYN. : *CLINOMÈTRE.*)

inclure [ɛ̃klyr] v. tr. (de *inclus,* d'après *exclure ;* fin du XVI^e s., au sens 2 [rare av. le XIX^e s.] ; sens 1, 1867, Littré [aussi « faire figurer dans un ensemble » — *s'inclure,* « s'insérer », 1827, Chateaubriand]). [Conj. **62,** sauf au part. passé : *inclus, e.*] **1.** Insérer une chose dans une autre : *Inclure une note dans une lettre. Inclure une note marginale dans le texte.* || Faire figurer dans un ensemble : *Inclure une clause dans un contrat.* || **2.** Contenir en soi, renfermer : *Cet accord général inclut des dispositions particulières.*
• SYN. : **1** *glisser, introduire ;* **2** *comporter, comprendre, contenir, impliquer.*

inclus, e [ɛ̃kly, -yz] adj. (lat. *inclūsus,* part. passé de *inclūdere,* enfermer, renfermer [quelqu'un ou quelque chose] dans [quelque chose], de *in-,* préf. marquant la localisation, et de *claudere* ou *clūdere,* fermer, clore ; fin du XIV^e s., au sens 1 [au fém., on a d'abord employé la forme *inclue* — XV^e s., *Journ. de Paris... de Jean Maupoint* —, puis *incluse* — 1596, Hulsius ; en mathématiques, milieu du XX^e s. ; *ci-inclus,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, 1803, Wailly). **1.** Qui est contenu, renfermé, compris : *Un chèque inclus dans une lettre. Traduire jusqu'au troisième paragraphe inclus.* || *Spécialem.* En mathématiques, se dit d'un ensemble qui fait partie d'un autre ensemble : *« A » est inclus dans « B ».* (S'écrit par le symbole ⊂.) || *Ci-inclus, e,* qui se trouve renfermé, contenu ici : *Vous devinez pour qui est la lettre ci-incluse* (Constant). [V. CI- 1, Rem. 2.] || **2.** Spécialem. *Dent incluse,* dent qui n'a pas évolué normalement et reste contenue dans le maxillaire ou dans les tissus environnants. || **3.** En botanique, se dit des étamines plus courtes que la corolle et qui sont, en quelque sorte, renfermées dans la fleur, et des fruits cachés dans le calice persistant.
• REM. La graphie correcte de *inclus* comprend un *s,* à la différence de *exclu.*

inclusif, ive [ɛ̃klysif, -iv] adj. (lat. médiév. *inclūsivus,* de *inclūsum,* supin du lat. class. *inclūdere* [v. l'art. précéd.] ; 1688, Miege, puis 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Qui comprend quelque chose : *Des propositions inclusives l'une de l'autre* (Littré). || **2.** Se dit en linguistique, par opposition à *exclusif,* du pronom personnel de la première personne du pluriel quand il inclut celui de la deuxième personne (*nous = moi* et *toi,* ou *moi, lui* et *toi*), ou du pronom personnel de la deuxième personne du pluriel incluant un deuxième interlocuteur (*vous = toi* et *toi,* par opposition à *toi* et *lui*).

inclusion [ɛ̃klyzjɔ̃] n. f. (lat. *inclūsio,* emprisonnement, de *inclūsum,* supin de *inclūdere* [v. INCLUS] ; fin du XVI^e s., au sens de « action de déclarer inclus » ; sens 1, 1690, Bossuet [en histologie, 1907, Larousse ; en stylistique, 1962, Larousse] ; sens 2, 1665, Retz ; sens 3, 1962, Larousse [aussi en mathématiques] ; sens 4, 1902, Larousse ; sens 5, 1962, Larousse [en minéralogie, 1902, Larousse ; en métallurgie, 1931, Larousse ; en cytologie, 1962, Larousse] ; sens 6, 1867, Littré ; sens 7, 1957, Robert). **1.** Action d'inclure quelque chose ou quelqu'un dans un ensemble : *On a décidé l'inclusion de cette motion dans le procès-verbal de la séance.* || *Auj.* et *spécialem.* En histologie, introduction dans la paraffine fondue de blocs de tissus préalablement fixés, en vue de leur coupe au microtome. || En termes de stylistique, procédé qui consiste à commencer et à terminer une phrase ou un vers par le même mot. (Ex. : Au loin, au-dessus de la ligne des montagnes, on aperçoit l'avion qui vient de décoller de l'aéroport, là-bas, de l'autre côté, au loin.) || **2.** État d'une chose incluse dans une autre : *L'inclusion d'une conséquence dans un principe, d'un corollaire dans un théorème.* || **3.** En termes de logique, relation qui existe entre deux classes qui sont dans le rapport de genre à espèce. || En mathématiques, propriété d'un ensemble A dont tous les éléments font partie d'un ensemble B. || **4.** *Gîte d'inclusion,* gîte dans lequel le minerai est disséminé dans la roche éruptive qui l'a apporté, au lieu d'être disposé en amas, en filons. || **5.** Corps étranger inséré dans un élément dont il ne fait pas normalement partie. || En minéralogie, corps étranger, solide, liquide ou gazeux, existant dans des cristaux bien définis. || En métallurgie, élément de forme et de grosseur variables inclus dans les métaux ou les alliages. (Syn. GOUTTE FROIDE.) || *Inclusion protoplasmique,* en cytologie, élément substantiel se trouvant au sein de la cellule, mais ne faisant pas partie de la matière vivante. || **6.** *Inclusion fœtale,* monstruosité qui consiste en ce que certains organes demeurés à l'état fœtal sont enfermés dans le corps d'un individu complètement développé. || **7.** État d'une dent qui, n'ayant pas évolué normalement, reste contenue dans le maxillaire ou les tissus mous périmaxillaires.

inclusivement [ɛ̃klyzivmɑ̃] adv. (du lat. médiév. *inclūsivus* [v. INCLUSIF], d'après *exclusivement ;* fin du XIV^e s.). Y compris : *Jusqu'à telle date inclusivement.*
• CONTR. : *exclusivement, non compris.*

incoagulable [ɛ̃kɔagylabl] adj. (de *in-* et de *coagulable ;* 1867, Littré). En biochimie, qui ne se coagule pas : *Substance incoagulable.*

incoction [ɛ̃kɔksjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *coction ;* 1867, Littré). État de non-cuisson ou de non-digestion. (Rare.)

incoercibilité [ɛ̃kɔɛrsibilite] n. f. (dér. savant de *incoercible ;* 1867, Littré). Caractère, état de ce qui est incoercible : *L'incoercibilité d'un réflexe.*

incoercible [ɛ̃kɔɛrsibl] adj. (de *in-* et de *coercible ;* 1767, Diderot [en médecine, 1902, Larousse]). Qu'on ne peut contenir, arrêter : *Nous n'étions pas moqueurs, et c'est un rire sans méchanceté ; mais un fou rire incoercible, qui s'empara de nous* (Gide). || Spécialem. *Vomissements incoercibles,* vomissements qui résistent à toutes les médications.
• SYN. : *irrépressible.*

incoerciblement [ɛ̃kɔɛrsibləmɑ̃] adv. (de *incoercible ;* milieu du XX^e s.). D'une manière incoercible. (Rare.)

incognito [ɛ̃kɔɲito *ou* ɛ̃cɔgnito] adv. (mot ital. signif. « inconnu », du lat. *incognitus,* même sens, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *cognitus,* part. passé de *cognoscere,* chercher à savoir, apprendre, reconnaître, de *cum-,* préf. à valeur intensive, et de *gnoscere,* forme anc. de *noscere,* apprendre à connaître ; fin du XVI^e s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Boursault). **1.** De manière à ne pas se faire reconnaître en un lieu : *Voyager incognito. On pensa que MM. Le Maître et de Séricourt pouvaient, sans trop d'inconvénients, revenir très incognito à Port-Royal des Champs* (Sainte-Beuve). *Un soir il se trouvait incognito au cinéma* (Dorgelès). || **2.** *Vx.* Sans que cela soit su ou remarqué : *Mon maître, plus heureux, épouse incognito. | Je pourrai t'épouser de même ex abrupto* (Regnard). *L'épaule droite légèrement appuyée sur le chambranle de la porte [...], le colonel pouvait rire incognito sous ses amples moustaches* (Balzac).
• SYN. : **1** *secrètement.*

◆ n. m. (fin du XVII^e s., Saint-Simon). Situation d'une personne qui tient à garder son identité cachée, qui ne veut pas être reconnue : *Ils s'étaient déguisés pour garder l'incognito* (Zola). *Je pensais bien à la chambrette découverte dans Paris ; mais la vie active est trop près ; puis l'incognito ne serait pas possible ; j'aurais l'esprit trop inquiet* (Gide).

incohérence [ɛ̃kɔerɑ̃s] n. f. (de *incohérent,* d'après *cohérence ;* 1775, Voltaire, au sens 2 ; sens 1 et 4, 1867, Littré ; sens 3, 1862, V. Hugo). **1.** *Vx.* État de ce qui manque de cohésion, de liaison entre ses parties : *L'incohérence des parties de l'eau* (Littré). || **2.** *Fig.* État de ce qui manque de coordination, de liaison logique : *Incohérence entre les diverses parties d'un exposé. Incohérence dans les propos. La défaite fait tremper les hommes dans une atmosphère d'incohérence, d'ennui et, par-dessus tout, de futilité* (Saint-Exupéry). *Cette soirée et le*

dîner que composa Mariette [...], *les décrirais-je exactement si j'oubliais de mentionner l'espèce d'incohérence dans laquelle ils se préparèrent* (Carco). || **3.** Parole, action, idée incohérente : *Notre entente reposait sur une équivoque qui explique les incohérences de mon cœur* (Beauvoir). || **4.** *Spécialem.* État mental pathologique caractérisé par le manque de suite et l'extravagance dans les idées, le propos, le comportement : *Dans son étude sur Baudelaire* [...], *il ne lui a été que trop facile de signaler les incohérences d'un esprit volontairement halluciné* (France).

• SYN. : **2** *chaos, confusion, désordre ;* **3** *contradiction, inconséquence.*

incohérent, e [ɛ̃kɔerɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *cohérent ;* 31 août 1751, Voltaire, au sens 3 [*métaphore incohérente,* 1867, Littré] ; sens 1, 1867, Littré [aussi *couches incohérentes*] ; sens 2, 1873, Larousse [en optique, 1962, Larousse] ; sens 4, fin du XIXe s., Huysmans [pour des choses où règne l'incohérence, XXe s.]). **1.** *Vx.* Qui manque de cohésion, de liaison entre ses parties. || *Couches incohérentes,* en géologie, couches qui n'offrent pas de cohésion entre elles. || **2.** Se dit d'un ensemble dont les diverses parties ne sont pas en accord ; qui manque d'unité : *Non seulement il* [Huysmans] *réprouvait les intentions que je prêtais à une majorité incohérente, mais encore il m'accordait mandat de signifier sa réprobation aux électeurs* (L. Descaves). || *Spécialem.* En optique, se dit de vibrations lumineuses émises par deux sources différentes, ou de deux points d'une même source, dont la différence de phase n'est pas constante. || **3.** *Fig.* Qui ne procède pas d'un ordre logique : *Après des baisers et des mots incohérents et ravis, ils s'aperçurent qu'il était tard* (Rolland). *Un discours incohérent, mêlé de français, d'italien et d'un jargon farouche* (Duhamel). || *Métaphore incohérente,* celle qui contient deux ou plusieurs images incompatibles, comme la phrase mise dans la bouche de M. Prudhomme : *Le char de l'État navigue sur un volcan.* || **4.** Se dit de l'état pathologique de personnes dont les idées, les propos, le comportement manquent de cohérence : *Pêle-mêle, elle parla de son mari, de son confesseur, devint incohérente, et il eut peur* (Huysmans). || Se dit de choses où règne l'incohérence, l'étrangeté : *Il* [le silence] *y entretenait* [dans un bar] *comme l'atmosphère incohérente d'un cauchemar où la lumière luisait d'une cruelle et maussade fixité* (Carco).

• SYN. : **2** *chaotique, disparate, hétéroclite ;* **3** *confus, décousu, désordonné ;* **4** *bizarre, extravagant, insensé ; absurde, étrange, fantastique, insolite.*

incohésion [ɛ̃kɔezjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *cohésion ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** En termes de physique, manque de cohésion : *L'incohésion des molécules des gaz.* || **2.** *Fig.* Ensemble mal défini de tendances disparates : *Je ne sentis bientôt plus mon âme que comme une volonté aimante* [...] *pareille à tout, impersonnelle, une naïve incohésion d'appétits, de gourmandises, de désirs* (Gide).

• SYN. : **2** *chaos, confusion, méli-mélo* (fam.), *pêle-mêle.*

incoiffable [ɛ̃kwafabl] adj. (de *in-* et de *coiffer ;* milieu du XXe s.). Qu'on ne peut coiffer : *Une chevelure incoiffable.*

incollable [ɛ̃kɔlabl] adj. (de *in-* et de *coller ;* milieu du XXe s.). *Fam.* Qu'on ne peut coller ; qui répond à toutes les questions : *Un candidat incollable à l'examen. Se montrer incollable dans une épreuve, dans un jeu.*

• SYN. : *imbattable.*

incolore [ɛ̃kɔlɔr] adj. (bas lat. *incolor, -loris,* incolore, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *color, -loris,* couleur ; 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1873, Larousse [aussi « qui est sans couleur politique »]). **1.** Qui n'est pas coloré ; qui est sans couleur : *J'ai eu l'impression que tout devenait comme une eau incolore où je trouvais le vertige* (Camus). || **2.** *Fig.* Qui manque de couleur, d'éclat : *Regard incolore. Ces charretées de phrases incolores et incorrectes vidées chaque matin sur la tête du public par les tombereaux de la presse* (Zola). || **3.** Qui manque de netteté, indécis : *Simon me tend la main et me regarde avec un sourire incolore, fatigué* (Duhamel). || *Plaisamm.* Qui est sans couleur politique, qui est neutre : *Opinions incolores.*

• SYN. : **2** *fade, plat, terne ;* **3** *ébauché, esquissé, vague.*

incomber [ɛ̃kɔ̃be] v. intr. (lat. *incumbere,* s'étendre sur, s'appuyer sur, peser sur, s'appliquer à, de *in-,* préf. marquant la localisation, et du radical de *cubare,* être couché, être étendu ; v. 1460, G. Chastellain, comme v. tr., au sens de « concerner » ; comme v. intr., au sens 1, 1789, *Moniteur universel,* II, 113 *b* [le mot ne semble pas être attesté de la fin du XVIe s. à la fin du XVIIIe s.] ; sens 2, 1842, Mozin). **1.** Être imposé à quelqu'un en tant que charge matérielle, morale : *Les frais qui vous incombent. Devoirs, tâches qui nous incombent.* || **2.** En termes juridiques, se rattacher à : *Pièce qui incombe à tel dossier.*

• SYN. : **1** *appartenir, retomber sur, revenir.*

◆ v. impers. (1935, Acad.). *Il incombe à quelqu'un de faire quelque chose,* c'est de son devoir de le faire, cela doit être assumé par lui : *C'est à vous qu'il incombe de maintenir l'ordre.*

incombustibilité [ɛ̃kɔ̃bystibilite] n. f. (dér. savant de *incombustible ;* janv. 1751, *Journ. économique,* p. 63). Qualité de ce qui est incombustible : *L'incombustibilité de l'amiante.*

incombustible [ɛ̃kɔ̃bystibl] adj. (lat. médiév. *incombustibilis,* incombustible, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *combustum,* supin de *comburere,* brûler entièrement ; v. 1361, Oresme, au sens 1 [mot rare av. le XVIIe s.] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Qui ne brûle pas : *Les deux escaliers, dont l'apparence évoquait assez bien le marbre, étaient en réalité composés d'une matière plastique nouvellement découverte, incombustible* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui ne s'allume pas au feu de la passion : *C'était une vieille vertu, une prude incombustible* (Hugo).

• — CONTR. : **1** *combustible, inflammable.*

• SYN. : **1** *apyre, ignifugé, ininflammable.*

incomestible [ɛ̃kɔmɛstibl] adj. (de *in-* et de *comestible ;* 30 sept. 1875, *Journ. officiel,* p. 8427). Qui ne peut être mangé (rare) : [C'était] *un assaut de plantes potagères* [...], *de légumes incomestibles* (Huysmans).

• SYN. : *immangeable, inconsommable.*

income-tax [ɛ̃kɔmtaks *ou* inkəmtaks] n. m. (loc. angl. signif. « impôt sur le revenu », de *income,* revenu, et de *tax,* taxe, impôt [empr. du franç. *taxe*] ; 1801, *Moniteur universel*). Impôt sur le revenu en Angleterre et aux États-Unis.

incommensurabilité [ɛ̃kɔmɑ̃syrabilite *ou* ɛ̃kɔmmɑ̃syrabilite] n. f. (dér. savant de *incommensurable ;* 1636, Mersenne, *Harmonie* [*incommensurableté,* forme non savante, v. 1361, Oresme ; « caractère des quantités qui n'ont pas de commune mesure », milieu du XVIIIe s., Buffon]). Caractère de ce qui est incommensurable. || *Spécialem.* Caractère des quantités qui n'ont pas de commune mesure : *L'incommensurabilité de la circonférence et de son diamètre.*

incommensurable [ɛ̃kɔmɑ̃syrabl *ou* ɛ̃kɔmmɑ̃syrabl] adj. (bas lat. *incommensurabilis,* incommensurable, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *commensurabilis,* de mesure égale, dér. de *commensum,* supin du lat. class. *commetiri,* mesurer ensemble, confronter ; 1370, Oresme, au sens 1 [pour deux choses sans aucun élément commun, 1738, Voltaire] ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand). **1.** Se dit de deux grandeurs qui n'ont pas de commune mesure : *La diagonale et le côté d'un carré sont incommensurables.* || *Littér.* Se dit de deux choses qui, rapportées l'une à l'autre, se révèlent être sans aucun élément commun, sans commune mesure : *Je réservais les mathématiques à un genre d'esprits ennuyeusement justes, incommensurables avec le mien* (Valéry). *La vie, cette fameuse vie, que les gens estiment si précieuse, supérieure à tout, incommensurable avec les autres biens* (Romains). || **2.** D'une étendue, d'une grandeur telles qu'on ne peut pas ou qu'on peut difficilement les évaluer : *Pour moi, je fus pris subitement d'une incommensurable rage contre*

ce magnifique imbécile... (Baudelaire). *Il savait que le souvenir même du piano faussait encore le plan dans lequel il voyait les choses de la musique, que le champ ouvert au musicien n'est pas un clavier mesquin de sept notes, mais un clavier incommensurable* (Proust). *Il avait la sensation soudaine du vaste monde, brûlant, sauvage, incommensurable... le monde qui déborde Dieu !* (Rolland).

• Syn. : 2 *démesuré, énorme, gigantesque, illimité, immense, infini, innombrable.*

◆ n. m. (1903, Loti). *L'incommensurable,* ce que l'on ne peut mesurer, évaluer ; l'infini.

incommensurablement [ɛ̃kɔmɑ̃syrabləmɑ̃ *ou* ɛ̃kɔmmɑ̃syrabləmɑ̃] adv. (de *incommensurable ;* 1853, Michelet). De façon incommensurable : *La Révolution, submergée des flots, s'était, dessous, fait une base immensément large, incommensurablement profonde* (Michelet).

incommodant, e [ɛ̃kɔmɔdɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *incommoder ;* 1690, Furetière). Qui incommode : *Odeur incommodante pour les voisins.*

• Syn. : *déplaisant, désagréable, empoisonnant* (pop.), *gênant.*

incommode [ɛ̃kɔmɔd] adj. (lat. *incommodus,* mal approprié, fâcheux, gênant, importun, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *commodus,* convenable, approprié, bienveillant ; 1534, Rabelais, aux sens 1-2 [*établissements incommodes,* 1907, Larousse] ; sens 3, 1580, Huguet ; sens 4, 1651, Scarron). **1.** Qui n'est pas commode, pratique ; qui n'est pas d'un usage facile, agréable : *Un meuble incommode. Malgré ses grosses bottes et son incommode armure de jambes* (Mérimée). || **2.** *Vx.* Qui, par sa nature, provoque du désagrément, du malaise, de la gêne : *Voisinage incommode. Il dormait à demi assis, dans une position incommode, la tête rejetée, le cou tendu comme pour être égorgé* (Mauriac). || Spécialem. *Établissements incommodes, insalubres et dangereux,* établissements industriels dont le voisinage et le fonctionnement présentent de graves inconvénients et qui sont soumis à une réglementation administrative. || **3.** *Class.* Qui est malencontreux, fâcheux : *Ils allaient de leur œuf manger chacun sa part, | Quand un quidam parut : c'était maître Renard. | Rencontre incommode et fâcheuse* (La Fontaine). || **4.** *Class.* et *littér.* Se dit des personnes difficiles à supporter : *Importun à tout autre, à soi-même incommode* (Boileau). *C'était un de ces voyageurs incommodes et peu sociaux, qui sont dans une voiture comme un pourceau résigné que l'on mène les pattes liées au marché voisin* (Balzac).

incommodément [ɛ̃kɔmɔdemɑ̃] adv. (de *incommodé,* part. passé de *incommoder ;* 1549, R. Estienne, écrit *incommodéement ; incommodément,* 1596, Hulsius [*incommodement* — fin du xvi^e s., Brantôme — était un dér. de *incommode*]). D'une façon incommode (peu usité) : *Talonnés par le souci de rejoindre la voiture où nous attendait la tante, nous activions incommodément notre pas* (Gide).

incommoder [ɛ̃kɔmɔde] v. tr. (lat. *incommodare,* être à charge, gêner, de *incommodus* [v. incommode] ; xv^e s., Juvenal des Ursins, comme terme de guerre, au sens de « mettre à mal, causer du dommage à » ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, 1688, Miege ; sens 3, 1643, Corneille ; sens 4, v. 1610, Malherbe [au part. passé ; à l'infin., 1651, Scarron]). **1.** En parlant de choses, causer un désagrément ou de la gêne : *Pendant le dîner, M^me Vauquer alla tirer un rideau, pour empêcher que Goriot ne fût incommodé par le soleil, dont un rayon lui tombait sur les yeux* (Balzac). *Ce qui l'incommodait surtout, c'était l'étouffement de l'air épaissi, surchauffé* (Zola). *À ceux qui continuaient de fumer en sa présence, il déclarait sans préambule que l'odeur du tabac ne l'incommodait point, bien au contraire* (Duhamel). || **2.** *Vx.* Provoquer une légère indisposition ; rendre malade : *Presque toutes les herbes sont bonnes à la chèvre, et il y en a peu qui l'incommodent* (Buffon). || *Auj.* Ne s'emploie plus qu'au passif : *Quelques personnes ont été incommodées par des conserves.* || **3.** *Class.* En parlant de personnes, causer de la gêne, importuner : *On incommode toujours les autres quand on croit ne les pouvoir jamais incommoder* (La Rochefoucauld). || **4.** *Class.* Causer une gêne pécuniaire : *Leurs sept enfants les incommodaient beaucoup, parce qu'aucun d'eux ne pouvait encore gagner sa vie* (Perrault).

• Syn. : 1 *déranger, fatiguer, gêner, importuner, indisposer.*

incommodité [ɛ̃kɔmɔdite] n. f. (lat. *incommoditas,* désavantage, inconvénient, dommage, perte, injustice, de *incommodus* [v. incommode] ; 1389, *Dict. général,* au plur., au sens de « immondices » ; au sing., au sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 1, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, 1616, Richelieu ; sens 4, 1608, Richelieu). **1.** Caractère de ce qui est incommode, peu pratique : *La réunion est reportée en raison de l'incommodité de la date primitivement prévue.* || **2.** *Class.* et *littér.* Gêne, désagrément que cause une chose incommode : *Malgré les rigueurs et les incommodités de la saison* (Racine). *À la triste monotonie de cette route se joignait l'incommodité d'une pluie fine et pénétrante* (Hugo). *Il était pauvre, resserré avec sa femme et ses trois filles dans un petit logis où il goûtait à l'excès les incommodités de la vie commune* (France). || **3.** *Spécialem.* et *class.* Indisposition, légère maladie ou infirmité : *Il n'a pu venir à l'assemblée à cause d'une petite incommodité qui lui est survenue* (Furetière). || **4.** *Class.* Gêne pécuniaire, embarras financier : *La perte de cet argent ne lui fera pas une grande incommodité* (Sévigné).

• Syn. : 2 *difficulté, ennui, importunité, inconfort, inconvénient.*

incommunicabilité [ɛ̃kɔmynikabilite] n. f. (dér. savant de *incommunicable ;* 1802, Flick). Caractère de ce qui ne peut être communiqué : *L'incommunicabilité d'un droit.*

incommunicable [ɛ̃kɔmynikabl] adj. (de *in-* et de *communicable ;* 1470, *Livre de la discipline d'amour divine,* au sens 1 ; sens 2, 1588, Montaigne ; sens 3, milieu du xix^e s., Baudelaire ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Que l'on ne peut pas communiquer ; qui n'est pas transmissible : *Un des caractères les plus incommunicables de la Divinité est la connaissance de l'avenir* (Rollin). *Droit incommunicable.* || **2.** Que l'on ne peut communiquer, faire savoir à quelqu'un, lui faire partager ; que l'on ne peut exprimer, confier : *Tant la pensée est incommunicable, même entre gens qui aiment* (Baudelaire). *Les goûts sont incomparables, c'est entendu. Mais ils ne sont pas incommunicables* (Valéry). || **3.** Se dit de quelqu'un qui ne peut communiquer à autrui ses pensées, ses sentiments ; qui ne peut se confier (rare) : *Les appétitions de l'esprit vers le Dieu incommunicable* (Baudelaire). || **4.** Se dit de choses que l'on ne peut faire communiquer : *Des milieux incommunicables.*

• Syn. : 1 *intransmissible ;* 2 *indicible, inexprimable.*

◆ n. m. (xx^e s.). *L'incommunicable,* ce qui ne peut être confié, exprimé.

incommutabilité [ɛ̃kɔmytabilite] n. f. (dér. savant de *incommutable ;* 1570, Vaganay). Caractère de ce qui est incommutable : *L'incommutabilité d'un droit, d'une propriété.*

incommutable [ɛ̃kɔmytabl] adj. (lat. *incommutabilis,* immuable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *commutabilis,* changeant, interchangeable, dér. de *commutare,* changer entièrement, échanger ; 1381, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, v. 1536, M. Du Bellay). **1.** Qui ne peut être ou dont on ne peut être dépossédé : *Propriétaire, propriété incommutable.* || **2.** Se dit de ce qui ne peut être changé, modifié : *La vie de ces routinières personnes gravite dans une sphère d'habitudes aussi incommutables que le sont leurs opinions religieuses, politiques, morales et littéraires* (Balzac).

incomparable [ɛ̃kɔ̃parabl] adj. (lat. *incomparabilis,* incomparable, sans égal, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *comparabilis,* comparable, dér. de *comparare,* apparier, assimiler, comparer, de *compar, -paris,* égal, pareil ; av. 1453, Monstrelet, au sens 1 [sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *incomparablement*] ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain). **1.** Qui ne peut être comparé à rien d'autre ; qui ne ressemble à

rien d'autre : *Ce qui est absolument incomparable est absolument incompréhensible* (Buffon). || **2.** Qui l'emporte par ses qualités, qui est sans pareil : *Un homme incomparable. Il lui arriva un jour de se surpasser dans ce genre par un discours incomparable* (France). *Comme il adorait l'incomparable oiseau* [la bécasse], *on en mangeait tous les soirs un par convive* (Maupassant). *Il y a dans ce livre* [l'Idiot] *des passages incomparables et chargés d'un extraordinaire enseignement* (Gide).

• SYN. : **2** *éminent, hors de pair, inégalable, remarquable, supérieur, transcendant.*

incomparablement [ɛ̃kɔ̃parabləmɑ̃] adv. (de *incomparable ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*). Sans comparaison possible, infiniment : *Son frère est incomparablement plus intelligent.*

• REM. Cet adverbe s'emploie surtout comme élément de renforcement du comparatif.

incompatibilité [ɛ̃kɔ̃patibilite] n. f. (dér. savant de *incompatible ;* 1484, *Procès-verbaux des séances du conseil de régence du roi Charles VIII* [p. 132], au sens 2 ; sens 1, 1588, Montaigne ; sens 3, 1873, Larousse [« impossibilité... d'administrer simultanément deux ou plusieurs médicaments... », 1867, Littré] ; sens 4, 1873, Larousse). **1.** Caractère de ce qui est incompatible ; impossibilité de s'accorder, de coexister par suite de caractères trop différents ou opposés : *L'incompatibilité de caractère, d'humeur. Il n'y a pas incompatibilité entre le droit et la destinée du genre humain* (Proudhon). || **2.** Impossibilité légale d'exercer simultanément des fonctions publiques, électives ou non, et des fonctions privées. || En droit canon, cas où certaines charges ne peuvent être exercées en même temps par la même personne. || **3.** En termes de médecine, impossibilité de la coexistence de certaines maladies chez le même sujet. || Impossibilité, sous peine d'accidents, d'administrer simultanément deux ou plusieurs médicaments ou d'introduire dans un même médicament certaines substances médicamenteuses qui pourraient donner des produits nocifs ou dont les effets peuvent se contrarier. || *Incompatibilité des groupes sanguins,* différence entre les groupes de sang qui provoque des accidents graves à la transfusion ou des phénomènes pathologiques chez le fœtus de deux parents au sang incompatible. || **4.** *Incompatibilité des équations,* en mathématiques, cas où les équations ne peuvent être vérifiées par un même système de valeurs des inconnues.

• SYN. : **1** *antagonisme, contradiction, désaccord, discordance, inconciliabilité, opposition.*

incompatible [ɛ̃kɔ̃patibl] adj. (lat. médiév. *incompatibilis,* incompatible [en parlant de bénéfices], du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *compati,* souffrir avec ; fin du XIVe s., au sens 3 [var. *incompassible,* v. 1361, Oresme] ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1553, Essars ; sens 4, 1549, R. Estienne ; sens 5, 1902, Larousse). **1.** *Class.* Se dit d'une personne qui ne peut prendre son parti de quelque chose, l'admettre, s'en accommoder : [Coriolan] *l'homme le plus incompatible avec l'injustice, mais le plus dur et le plus aigri* (Bossuet). || **2.** *Class.* Se dit d'une personne qui ne peut s'accorder, vivre avec autrui : *Vaut-il mieux être farouche, dédaigneux, incompatible et toujours mordant ?* (Fénelon). || *Class.* et *littér.* Se dit de personnes qui ne peuvent s'accorder entre elles : *Qui ne voit sur ce fondement que les luthériens et les calvinistes sont deux nations irréconciliables et incompatibles dans le fond* (Bossuet). *Je me perçois en deux personnes incompatibles* (Valéry). || **3.** Qui n'est pas compatible, conciliable avec autre chose ; qui ne peut s'accorder, s'unir avec quelque chose ; dont l'un exclut l'autre et réciproquement : *L'idée de preuve et celle d'œuvre d'art sont incompatibles, contradictoires* (Mérimée). *La quiétude à laquelle vous aspirez est incompatible avec les travaux de la vie* (France). *Ces soldats* [...] *qui démontrent à tous les yeux que la discipline n'est pas du tout incompatible avec la bonne grâce et la jeunesse* (Duhamel). || **4.** *Spécialem.* Se dit de fonctions qui ne peuvent être assumées par une même personne : *Des charges incompatibles.* || **5.** *Équations incompatibles,* équations qui présentent le caractère d'incompatibilité.

• SYN. : **3** *antithétique, contradictoire, contraire, inconciliable, opposé.*

◆ n. m. (av. 1696, La Bruyère). *Littér. Les incompatibles,* les choses qui ne peuvent coexister, s'accorder : *Oserai-je dire que le cœur concilie les choses contraires, et admet les incompatibles* (La Bruyère).

incompétence [ɛ̃kɔ̃petɑ̃s] n. f. (de *incompétent,* d'après *compétence ;* 1537, Canappe, au sens 1 ; sens 2, 1787, Féraud). **1.** État d'une autorité à laquelle la loi et les règlements ne donnent pas le droit de décider de certaines affaires, d'effectuer certains actes : *Incompétence d'un maire.* || *Spécialem.* État d'un juge ou d'un tribunal n'ayant pas le pouvoir de statuer sur la contestation qui lui est soumise : *L'incompétence d'un tribunal de commerce à juger une affaire civile est absolue.* || **2.** Manque de connaissances nécessaires pour porter un jugement, trancher une question ou faire quelque chose : *Ma parfaite incompétence en matière de chirurgie* (Valéry). *J'écartais mon hôte et n'ouvrais que rarement la bouche pour une interrogation ou une objection timides, mon incompétence ne me permettant guère que le rôle de confident* (Arnoux).

• SYN. : **2** *impéritie, incapacité.*

incompétent, e [ɛ̃kɔ̃petɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. *incompetens, -entis,* qui ne cadre pas, déplacé, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du lat. impér. *competens, -entis,* qui convient, compétent, part. prés. adjectivé du lat. class. *competere,* se rencontrer au même point, s'accorder avec ; 1505, Huguet, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qui n'est pas apte à affectuer certains actes ou à connaître de certaines affaires en vertu d'un droit. || **2.** Qui n'a pas l'autorité, les connaissances voulues, l'habileté nécessaire pour porter un jugement, prendre une décision ou faire quelque chose : *Il y a un argument contre la démocratie égalitaire, que je trouve dans Auguste Comte, et qui a été souvent repris, c'est que, par le suffrage populaire, on aura toujours des députés incompétents* (Alain).

• SYN. : **2** *incapable, insuffisant, nul.*

◆ n. (av. 1935, P. Bourget). Personne incompétente : *Des clubs d'incompétents échauffés* (Bourget).

incomplet, ète [ɛ̃kɔ̃plɛ, -ɛt] adj. (bas lat. *incompletus,* non accompli, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *completus,* achevé, complet, part. passé adjectivé de *complere,* remplir, achever ; 1372, Corbichon [mot assez rare av. le XVIIe s.]). Se dit d'une chose qui n'est pas complète, à laquelle il manque quelque chose : *Une liste incomplète. La Société repousse les talents incomplets comme la Nature emporte les créatures faibles ou mal conformées* (Balzac). *Les sentiments sont la forme de raisonnement la plus incomplète qui se puisse imaginer* (Lautréamont).

• SYN. : *fragmentaire, inachevé, insuffisant, partiel, superficiel.*

◆ **incomplet** n. m. (1771, Trévoux, au sens de « ce qui manque à l'effectif » ; sens 1, début du XXe s. ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** *L'incomplet,* caractère, état de ce qui est incomplet : *Elles* (les images) *avaient la brièveté, l'incomplet, les spasmes d'évanouissement et de métamorphose qui leur sont habituels* (Romains). || **2.** Livre auquel il manque une ou plusieurs feuilles ; ouvrage auquel il manque un ou plusieurs volumes.

incomplètement [ɛ̃kɔ̃plɛtmɑ̃] adv. (de *incomplet ;* 1503, Vaganay). De façon incomplète : *Un malade incomplètement rétabli.*

• SYN. : *imparfaitement, insuffisamment, partiellement.*

incomplétude [ɛ̃kɔ̃pletyd] n. f. (dér. savant de *incomplet ;* 1907, Larousse). Sentiment d'insuffisance, d'inachèvement, de non-conformité des pensées, des émotions et des actes chez les malades psychasthéniques.

incompréhensibilité [ɛ̃kɔ̃preɑ̃sibilite] n. f. (dér. savant de *incompréhensible ;* 1557, Vaganay). Caractère d'une personne ou

d'une chose incompréhensible (peu usité) : *L'incompréhensibilité d'un jargon. Le swedenborgisme* [...] *est ma religion, avec l'augmentation que j'y fais de l'incompréhensibilité de Dieu* (Balzac).

incompréhensible [ɛ̃kɔ̃preɑ̃sibl] adj. (lat. *incomprehensibilis,* qu'on ne peut saisir, inconcevable, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *comprehensibilis,* qu'on peut saisir, concevable, dér. de *comprehensum,* supin de *comprehendere,* saisir ensemble, embrasser, comprendre ; XIVᵉ s., Lanfranc, au sens 1 ; sens 2, 1689, Mme de Sévigné ; sens 3, av. 1696, La Bruyère). **1.** Se dit d'un être ou d'une chose dont l'essence, la nature ne peut être conçue, saisie clairement par l'entendement : *Dieu est incompréhensible* (Pascal). *Doctrine, raisonnement incompréhensible.* || **2.** Qu'il est impossible ou très difficile de comprendre, d'expliquer : *Sa conduite, incompréhensible pour ses amis, elle l'expliquait par l'ambition, par l'effroi que lui causait la vieillesse* (Balzac). *Les récits qu'on me fait sont incompréhensibles ou contradictoires* (Gide). *Mon absence à ce dîner serait incompréhensible aux yeux d'Anne d'Orgel* (Radiguet). || **3.** Se dit de quelqu'un dont on ne peut comprendre les mobiles : *C'est un homme incompréhensible. Caractère, comportement incompréhensible.*

• SYN. : **1** *impénétrable, incognoscible, inconcevable, inconnaissable, insondable ;* **2** *abstrus, hermétique, indéchiffrable, inexplicable, inintelligible, obscur ;* **3** *bizarre, déconcertant, étrange, indéchiffrable, mystérieux.*

◆ n. m. (av. 1778, Voltaire). *L'incompréhensible,* ce qui, par nature, ne peut être compris.

incompréhensiblement [ɛ̃kɔ̃preɑ̃sibləmɑ̃] adv. (de *incompréhensible ;* 1867, Littré). De façon incompréhensible : *Je ne m'ennuie plus, mais je demeure incompréhensiblement nerveux et susceptible* (Duhamel). *Notre vie est tissue de ces actes locaux où le choix n'intervient pas, et qui se font incompréhensiblement d'eux-mêmes* (Valéry).

incompréhensif, ive [ɛ̃kɔ̃preɑ̃sif, -iv] adj. (de *in-* et de *compréhensif ;* 1903, Huysmans). Qui ne comprend pas les autres, ne cherche pas à les comprendre, à entrer dans leurs vues : *Un tiers ordre incorpore tous les gens, fussent-ils les plus incompréhensifs du monde* (Huysmans). *Elles n'ignoraient rien de cet art dont elles avaient d'abord dédaigné d'exposer les subtilités à des yeux incompréhensifs* (Fauconnier).

• SYN. : *fermé, intolérant, intransigeant.*

incompréhension [ɛ̃kɔ̃preɑ̃sjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *compréhension ;* 1871, Goncourt). Incapacité ou refus de comprendre quelqu'un ou quelque chose, de l'apprécier à sa juste valeur, de se mettre à sa portée : *Les ponts sont bien rompus entre les deux générations, et, d'une rive à l'autre, l'incompréhension pourrait s'exagérer jusqu'à la haine* (Daudet). *Avec le cours du temps, on eût dit qu'une barrière s'élevait entre nous, toujours plus haute et faite d'incompréhension mutuelle et spontanée* (Estaunié). *La personnalité des plus grands hommes est faite aussi de leurs incompréhensions* (Gide).

• SYN. : *impénétrabilité, imperméabilité, méconnaissance, mésentente, mésintelligence.*

incompressibilité [ɛ̃kɔ̃presibilite] n. f. (dér. savant de *incompressible ;* fin du XVIIᵉ s.). Caractère de ce qui est incompressible : *L'incompressibilité de l'eau n'est pas absolue.*

incompressible [ɛ̃kɔ̃presibl] adj. (de *in-* et de *compressible ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Qui n'est pas compressible, dont on ne peut faire diminuer le volume en le comprimant : *Aucun corps matériel n'est absolument incompressible.* || **2.** *Fig.* Que l'on ne peut réprimer, contenir, réduire : *Mais l'argent qu'un autre recevait excitait en lui une curiosité incompressible et lui faisait venir l'eau à la bouche* (Proust). *Dépenses incompressibles.*

incompris, e [ɛ̃kɔ̃pri, -iz] adj. (de *in-* et de *compris,* part. passé de *comprendre ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens de « qu'on ne comprend pas » [le mot ne semble pas être attesté aux XVIIᵉ et XVIIIᵉ s.] ; sens actuel, 1839, Ch. de Bernard). Qui n'est pas compris, apprécié à sa juste valeur, connu sous son véritable jour : *Le vulgaire taxe de folie ces esprits sublimes, gens incompris qui vivent dans une admirable insouciance du luxe et du monde* (Balzac). *Elles* [les fillettes] *s'imaginent volontiers que le père est incompris, malheureux* (Beauvoir). *Génie incompris.*

◆ n. (1867, Littré). Personne incomprise : *L'air peu intéressé des trois autres camarades me donna à penser que ce petit était déjà un incompris* (Baudelaire).

◆ n. m. (fin du XIXᵉ s.). *L'incompris,* ce qui n'est pas compris : *Pénétrer l'incompris d'une vie* (Maeterlinck).

inconcevable [ɛ̃kɔ̃svabl] adj. (de *in-* et de *concevable ;* 1584, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1641, Descartes ; sens 3, 1664, Mme de Sévigné). **1.** Que l'on ne peut pas concevoir, se représenter par la pensée : *Les savants nous redisent quantité de choses* [...], *les unes sont inconcevables* [...], *les autres exigeraient une observation* (Valéry). || **2.** Impossible ou difficile à saisir par l'esprit : *Ô patrie ! Ô patrie ! ineffable mystère ! | Mot sublime et terrible ! inconcevable amour !* (Musset). || **3.** Impossible ou difficile à comprendre, à imaginer, à expliquer : *Elle m'exprimait son amour avec des transports inconcevables* (France). *Il la savait atteinte, mais trouvait inconcevable que cette dame renonçât, par économie, fût-ce à une seule chance de guérison* (Mauriac). *Cette attitude nouvelle était due à un charme inconcevable qui lui permettait de réagir et de puiser du souffle vital dans une réserve insoupçonnée* (Cendrars).

• SYN. : **1** *impensable ;* **2** *impénétrable, incompréhensible, incognoscible, inconnaissable, insondable ;* **3** *étonnant, extraordinaire, incroyable, inexplicable, inimaginable, inouï, invraisemblable, stupéfiant.*

◆ n. m. (1901, Goblot). *L'inconcevable,* ce que l'on ne peut concevoir, se représenter : *S'il est hanté de visions distinctes ou noyé dans les limbes de l'inconcevable* (Fauconnier).

inconciliabilité [ɛ̃kɔ̃siljabilite] n. f. (dér. savant de *inconciliable ;* 17 mai 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 471). En termes de droit, caractère de ce qui est inconciliable.

inconciliable [ɛ̃kɔ̃siljabl] adj. (de *in-* et de *conciliable ;* 1752, Trévoux [pour des personnes, 1867, Littré]). Se dit de choses qui ne peuvent se concilier, s'accorder ; dont l'une exclut l'autre, et réciproquement : *Les perplexités commencent lorsque les événements sont rapportés par deux ou plusieurs témoins ; car leurs témoignages sont toujours contradictoires et toujours inconciliables* (France). *La science est vraie et la religion aussi, bien qu'elles nous semblent inconciliables* (Bourget). *L'idée de responsabilité est inconciliable avec le déterminisme absolu.* || Se dit de personnes qui ne peuvent s'entendre (rare) : *Des ennemis inconciliables.*

• SYN. : *incompatible.* — CONTR. : *compatible, conciliable.*

inconciliation [ɛ̃kɔ̃siljasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *conciliation ;* 25 mai 1877, *Gazette des tribunaux,* p. 601). Refus de se laisser concilier ; état de ce qui n'est pas concilié : *Procès-verbal d'inconciliation.*

inconditionnalité [ɛ̃kɔ̃disjɔnalite] n. f. (de *inconditionnel ;* milieu du XXᵉ s., aux sens 1-2). **1.** Caractère de ce qui est inconditionnel. || **2.** Caractère d'une personne qui suit aveuglément un homme, une doctrine, un parti.

inconditionné, e [ɛ̃kɔ̃disjɔne] adj. (de *in-* et de *conditionné ;* av. 1865, Proudhon). Qui n'est soumis à aucune condition. (On dit aussi INCONDITIONNEL.)

◆ **inconditionné** n. m. (1867, Littré). *L'inconditionné,* dans la morale de Kant, terme absolu qui justifie et unifie tous les termes relatifs.

inconditionnel, elle [ɛ̃kɔ̃disjɔnɛl] adj. (de *in-* et de *conditionnel ;* v. 1780, Gohin). Qui ne dépend d'aucune condition : *Appui inconditionnel.*

◆ adj. et n. (av. 1960, A. Camus). Qui adhère sans réserve à une doctrine, à un parti, à un mouvement : *Jusqu'à nouvel ordre, résistant*

inconditionnel — et à toutes les folies qu'on nous propose (Camus).

inconditionnellement [ɛ̃kɔ̃disjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *inconditionnel ;* 1867, Littré). De façon inconditionnelle : *Le gouvernement tchécoslovaque rejette le mémorandum de Godesberg en le déclarant absolument et inconditionnellement inacceptable* (Suarez). *Être inconditionnellement favorable à quelqu'un.*

inconduite [ɛ̃kɔ̃dɥit] n. f. (de *in-* et de *conduite ;* 1693, Brunot). Mauvaise conduite : *Crainquebille est un enfant naturel d'une marchande ambulante, perdue d'inconduite et de boisson* (France). *Son inconduite est notoire.*

● SYN. : *débauche, dévergondage, écarts, folies, frasques, fredaines, licence.*

inconfiance [ɛ̃kɔ̃fjɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *confiance ;* 1801, Mercier). Manque de confiance : *Ce n'est pas tant le doute et l'inconfiance en moi qui m'arrêtent, qu'une sorte de dégoût, de haine et de mépris sans nom pour tout ce que j'écris* (Huysmans). *De même, la confiance des spectateurs s'ajoute à l'assurance de l'acrobate pour lui faire réussir un tour que l'inconfiance empêcherait* (Gide).

inconfort [ɛ̃kɔ̃fɔr] n. m. (de *in-* et de *confort ;* 1896, d'après *le Mercure de France,* 1932, p. 707). Manque de confort : *Tout cet ameublement dont l'esthétique se pourrait discuter est d'un inconfort résolu et d'un usage très peu sûr* (Huysmans). *L'inconfort de cette banquette de cuir, après les secousses du tramway, rendait tous ses membres douloureux* (Martin du Gard). *J'ai gardé ma vie simple. Mon logement d'étudiant, mon inconfort* (Romains).

● SYN. : *incommodité.* — CONTR. : *commodité, confort.*

inconfortable [ɛ̃kɔ̃fɔrtabl] adj. (de *in-* et de *confortable ;* 1850, Sainte-Beuve, au sens 1 ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Qui n'est pas confortable, qui manque de confort : *Il fallait emprunter deux de ces voitures inconfortables* [les omnibus], *qui réclamaient chacune un cheval de renfort* (L. Descaves). *Je m'attendais à trouver une guimbarde inconfortable ; nous étions au contraire assez commodément installés* (Gide). || **2.** Qui donne un sentiment de gêne : *C'est ainsi, sans doute, que j'abordai cette carrière inconfortable où je suis, m'engageant avec innocence sur un fil d'équilibre où j'avance péniblement, sans être sûr d'atteindre le but* (Camus). *Être dans une situation inconfortable.*

● SYN. : **1** *incommode ;* **2** *délicat, embarrassant, épineux, scabreux.* — CONTR. : **1** *commode, confortable.*

inconfortablement [ɛ̃kɔ̃fɔrtabləmɑ̃] adv. (de *inconfortable ;* 1957, Robert). De façon inconfortable : *Être assis inconfortablement.*

incongédiable [ɛ̃kɔ̃ʒedjabl] adj. (de *in-* et de *congédier ;* 1778, *Almanach des muses*). Qu'on ne peut congédier (rare) : *Un domestique incongédiable.*

incongelable [ɛ̃kɔ̃ʒlabl] adj. (de *in-* et de *congelable ;* 1611, Cotgrave). Qui n'est pas congelable.

incongru, e [ɛ̃kɔ̃gry] adj. (bas lat. *incongruus,* qui ne convient pas, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *congruus,* conforme, congruent, dér. de *congruere,* être d'accord, concorder ; 1495, Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1659, Molière ; sens 3, 1808, d'Hautel). **1.** *Vx* et *littér.* Qui ne convient pas ; qui n'est pas conforme aux exigences d'une situation : *Nous devons reconnaître sa providence* [de Dieu] *dans les affaires humaines, encore qu'il soit téméraire et parfois incongru de l'y suivre de trop près* (France). *Question, réponse, réflexion incongrue.* || **2.** *Class.* Qui n'est pas conforme aux règles de la grammaire, et, d'une façon plus générale, qui pèche contre toute espèce de règles : *Le moyen de bien recevoir des gens qui sont tout à fait incongrus en galanterie ?* (Molière). || **3.** *Vx* et *absol.* Qui manque de savoir-vivre, qui fait preuve de sans-gêne : *Ce sacré père Crainquebille était un vrai porc-épic ..]* : *il devenait incongru, mauvais coucheur, mal embouché, fort en gueule* (France).

● SYN. : **1** *déplacé, inconvenant, inopportun, malséant, messéant, saugrenu.*

incongruité [ɛ̃kɔ̃grɥite] n. f. (bas lat. *incongruitas,* défaut de convenance, proposition où le verbe est impersonnel, de *incongruus* [v. l'art. précéd.] ; 1529, Tory, au sens 2 [« faute contre des règles quelconques », 1670, Molière] ; sens 1, 1666, Molière ; sens 3, 1585, Du Fail). **1.** *Class.* Caractère de ce qui est incongru (au sens 1) : *L'incongruité des humeurs opaques* (Molière). || **2.** *Class.* Faute contre les règles de la grammaire, et, *par extens.,* contre des règles quelconques : *Je fais cette lettre en poste et vous demande pardon de mes négligences et de mes incongruités* (G. de Balzac). *Vous y trouverez* [dans un dîner] *des incongruités de bonne chère et des barbarismes de bon goût* (Molière). || **3.** Faute contre la bienséance, le savoir-vivre : *Commettre des incongruités. Si des incongruités zigzaguèrent un instant dans son cerveau, il les contint sous sa perruque aventurine* (Barbey d'Aurevilly).

● SYN. : **3** *grossièreté, impolitesse, inconvenance, incorrection.*

incongrûment [ɛ̃kɔ̃grymɑ̃] adv. (de *incongru ;* v. 1361, Oresme). *Vx.* De façon incongrue (rare) : *Parler incongrûment.*

inconnaissable [ɛ̃kɔnɛsabl] adj. (de *in-* et de *connaissable ;* milieu du XVᵉ s., écrit *incongnoissable ;* 1601, P. Charron, écrit *incognoissable ; inconnaissable,* 1867, Littré). Qui ne peut être connu : *L'avenir de ces sociétés ne nous est pas inconnaissable* (France). *Celui-ci* [le quatrième corps] *est considéré indivisible du milieu inconnu et inconnaissable que nous font soupçonner les physiciens* (Valéry).

● SYN. : *incognoscible.* — CONTR. : *cognoscible, connaissable.*

◆ n. m. (1895, Réveillère). Ce qui ne peut être connu. || *Spécialem.* En termes de philosophie, ce qui s'oppose à toute tentative de connaissance de l'esprit humain : *Ils disputent de tout : Dieu, la nature, l'homme* [...], *le connaissable et l'inconnaissable* (France). *C'est le domaine de l'inconnaissable, comme dit Spencer* (Bourget). *Être curieux de l'inconnaissable, c'est toute la douloureuse noblesse de l'esprit* (Barrès).

inconnaissance [ɛ̃kɔnɛsɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *connaissance ;* fin du XIVᵉ s., E. Deschamps, écrit *incongnoissance,* au sens de « ingratitude » ; écrit *inconnaissance,* au sens actuel, 1801, Mercier). Absence de connaissance (rare) : *L'indifférence, l'inconnaissance de tout* (Lombard).

● SYN. : *ignorance.* — CONTR. : *connaissance.*

inconnu, e [ɛ̃kɔny] adj. (de *in-* et de *connu* [v. ce mot], d'après le lat. *incognitus,* non examiné, non reconnu, non identifié [v. INCOGNITO] ; fin du XIVᵉ s., E. Deschamps, écrit *incongneu* [*inconnu,* 1573, Desportes], au sens 1 [*inconnu à,* 1647, Descartes — ... *de,* 1770, Delille] ; sens 2, 1588, Montaigne ; sens 3, 1667, Boileau ; sens 4, 1650, Corneille ; sens 5, début du XVIIᵉ s., Malherbe ; sens 6, 1674, Boileau [« qu'on n'a pas encore éprouvé... », début du XVIIᵉ s., Malherbe]). **1.** Se dit d'une chose qui n'est pas connue, dont on ne connaît pas l'existence, la nature, les propriétés, la cause : *Ce fut comme si une force inconnue l'avait poussé vers ce canot* (Genevoix). *Découvrir des vestiges d'une civilisation inconnue. Quantité inconnue d'une équation.* || *Inconnu à* ou *de,* qui n'est pas connu de quelqu'un : *Ses clairières, ses trous de verdure, inconnus aux oiseaux eux-mêmes* (Zola). *Ils franchirent, comme de coutume, la petite porte septentrionale, inconnue du public* (France). *Animal inconnu des zoologistes.* || **2.** Se dit d'une personne dont on ignore le nom, l'identité : *Pamphlet d'un auteur inconnu. Enfant abandonné, né de père et mère inconnus.* || **3.** Qui n'a pas de renom, de notoriété : *Jeune artiste de valeur, mais encore inconnu. Auteur totalement inconnu.* || **4.** Se dit de choses dont on ignore le nom de l'auteur, ou dont on ne connaît pas le nom : *Tableau inconnu, attribué par certains à tel grand peintre. Entendre un air inconnu.* || **5.** Que l'on n'a jamais vu ou que l'on n'avait jamais vu jusqu'alors : *Introduire un visiteur inconnu. Je fais souvent ce rêve étrange et pénétrant | D'une femme inconnue et que j'aime et qui m'aime* (Verlaine). || **6.** Se dit d'une chose que l'on ne connaît pas ou que l'on connaît peu, pour ne l'avoir jamais vue,

utilisée ou pratiquée : *Enfin, nous arrivâmes à une ville, à moi inconnue* (Gautier). *Les grandes forêts inconnues* (Hugo). *Le ski, sport inconnu dans les pays de soleil. Cette langue m'est inconnue.* || *Spécialem.* Qu'on n'a pas encore éprouvé, ressenti : *Le capitaine encore jette un regard au pôle | Dont il vient d'explorer les détroits inconnus* (Vigny). *Et qui peut dire ce qu'éprouva ce cœur virginal quand le sentiment étrange et inconnu de la jalousie vint s'y glisser comme une vipère* (Hugo). *Sensation nouvelle, inconnue.*

• SYN. : **1** *ignoré, inexplicable, mystérieux, occulte, secret ;* **2** *anonyme ;* **3** *méconnu, obscur, oublié ;* **6** *étranger, inexploré.*

◆ n. (sens 1, 1640, Corneille ; sens 2, 1588, Montaigne [« personne qui ne fait pas partie d'un groupe..., d'une famille », 1669, Molière]). **1.** Personne dont on ignore l'identité : *En ce moment, des pas précipités retentirent dans le corridor. L'inconnu qui survenait s'arrêta sur le palier de Gobseck* (Balzac). || **2.** Personne que l'on n'a jamais vue ou que l'on voit pour la première fois : *L'inconnue de cette nuit m'a donné d'autant plus de plaisir que je ne l'aimais pas* (Mauriac). || Personne qui ne fait pas partie d'un groupe, d'une société exclusive, d'une famille : *Laisser un inconnu faire la loi chez soi.*

◆ **inconnu** n. m. (av. 1830, B. Constant). Ce qui est inconnu ; ce que l'on ignore : *La moindre chose contient un peu d'inconnu* (Maupassant). *L'inconnu est une mer « interdite à nos sondes ». La science, la philosophie, l'occultisme s'y baignent, pataugent au bord* (Cocteau). *Une fois pris dans l'événement, les hommes ne s'en effrayent plus. Seul l'inconnu épouvante les hommes* (Saint-Exupéry).

◆ **inconnue** n. f. (av. 1778, Voltaire [aussi au fig. ; *dégager l'inconnue,* 1835, Acad.]). En mathématiques, grandeur qu'on se propose de déterminer : *Une équation à deux inconnues.* || *Dégager l'inconnue,* la faire sortir des relations où elle est engagée et l'exprimer en fonction de grandeurs connues. || *Fig.* L'élément inconnu d'un problème quelconque : *Elle a dégagé toutes les inconnues sociales* (Hugo).

inconsciemment [ɛ̃kɔ̃sjamɑ̃] adv. (de *inconscient ;* 1876, Fromentin). De façon inconsciente : *Le poète accepta cette louange, persuadé de l'avoir inconsciemment méritée* (France). *Je me suis souvent surpris à chantonner douze notes égales qui jaillissaient inconsciemment de ma gorge* (Arnoux). *Être inconsciemment complice d'une mauvaise action. Se diriger inconsciemment vers un lieu.*

• SYN. : *involontairement, machinalement.* — CONTR. : *consciemment, volontairement.*

inconscience [ɛ̃kɔ̃sjɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *conscience ;* 1836, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1902, Larousse). **1.** Privation de la conscience d'une façon permanente ou momentanée : *Sombrer dans l'inconscience. L'inconscience du minéral, du végétal* (Acad.). || **2.** Caractère des phénomènes qui, normalement, ne se manifestent pas à la conscience du sujet : *L'inconscience des tendances, des besoins. Inconscience de la plupart des phénomènes organiques.* || **3.** Absence de réflexion, de jugement dont fait preuve une personne de façon habituelle ou en certaines occasions : *Je vous trouve d'une inconscience extraordinaire. Vous semblez avoir oublié tout d'un coup que notre situation matérielle est désespérée* (Aymé). *Partir en mer par un temps pareil, c'est de l'inconscience. Devoir sa ruine à son inconscience.*

• SYN. : **3** *aveuglement, folie, insouciance, irréflexion, légèreté.*

inconscient, e [ɛ̃kɔ̃sjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *conscient ;* 1847, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1924, A. Gide). **1.** Qui est dans un état permanent ou momentané d'abolition de la conscience : *Je m'aperçus à peine de la mort de ma mère [...] : elle était inconsciente depuis des années et ne vivait plus avec nous* (Mauriac). || **2.** Qui échappe à la conscience claire ; qui se fait sans qu'on en prenne conscience : *Il devenait vaniteux, avec de sourdes ambitions, inconscientes encore* (Zola). *Je suis tout à fait dénuée de cette bonté naturelle, spontanée, inconsciente, qui est la vraie* (Martin du Gard). *Les tics sont des mouvements ou des gestes inconscients.* || **3.** Qui ne porte pas sur les choses un jugement clair et bien fondé ; qui agit à la légère par manque de jugement, de réflexion : *Les enfants sont souvent inconscients du danger. Il est inconscient des difficultés qui l'attendent.*

• SYN. : **2** *automatique, instinctif, involontaire, machinal, spontané ;* **3** *insouciant, irréfléchi, léger.*

◆ n. (sens 1-2, 1935, Acad.). **1.** Personne chez qui la conscience est abolie : *Les inconscients ne peuvent être considérés comme responsables.* || **2.** Personne qui agit à la légère, sans se rendre compte des choses : *Au fond ces imaginatives sont des inconscientes* (Chardonne). *Il se conduit comme un inconscient.*

◆ **inconscient** n. m. (1877, Littré). Ensemble des processus qui échappent totalement à la conscience : *La philosophie de l'inconscient. Soudain du fond de son inconscient jaillit comme un instinct nouveau, un besoin d'aventure : s'évader de cette existence rangée, recommencer tout à neuf, courir des risques* (Martin du Gard).

inconséquemment [ɛ̃kɔ̃sekamɑ̃] adv. (de *inconséquent ;* XVIII^e s., Brunot). Avec inconséquence.

inconséquence [ɛ̃kɔ̃sekɑ̃] n. f. (lat. *inconsequentia,* défaut de suite, de liaison, de *inconsequens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1538, R. Estienne [p. 358 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1689, Bossuet [absol., v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens 3, 1756, d'Alembert [« légèreté de conduite, en parlant d'une femme », 1782, Laclos]). **1.** Caractère de ce qui n'est pas conforme à la logique : *Je ne pus me défendre d'une réflexion amère sur l'inconséquence des amitiés humaines* (Chateaubriand). *L'inconséquence de sa conduite lui apparut enfin* (Radiguet). || **2.** Manque de rapport logique entre les idées, de suite raisonnable : *Une inconséquence aux doctrines qui sont à ses yeux la vérité même* (Barbey d'Aurevilly). || *Absol.* Manque de suite dans les idées ; manque ou erreur de jugement : *Vous êtes d'une inconséquence qui peut vous faire le plus grand tort. Vous désertez votre maison, sans motif, sans même un prétexte* (France). || **3.** Action, parole, idée inconséquente : *Ce discours fourmille d'inconséquences.* || *Vx.* Légèreté de conduite, en parlant d'une femme : *Ils se mirent à raconter à d'Arthes les aventures de la duchesse de Maufrigneuse : ses premières légèretés avec de Marsay, ses secondes inconséquences avec d'Adjuda* (Balzac).

• SYN. : **1** *incohérence, irréflexion, légèreté ;* **2** *confusion, illogisme ;* **3** *caprice, contradiction, fantaisie.* — CONTR. : **2** *cohérence, logique.*

inconséquent, e [ɛ̃kɔ̃sekɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *inconsequens, -entis,* qui ne s'accorde pas avec, illogique, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *consequens, -entis,* qui suit logiquement, part. prés. adjectivé de *consequi,* venir après, suivre [comme conséquence] ; 1552, R. Estienne [p. 982 *b*], puis 1734, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1751, Duclos ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** Se dit de ce qui n'est pas conforme à la logique, au bon sens, à la raison : *Elle caressait le fol espoir de faire durer cette vie inconséquente et sans issue* (Balzac). *Conduite inconséquente. Jugement inconséquent.* || **2.** Se dit de ce qui est dénué de bon sens, de ce qui risque d'entraîner des conséquences fâcheuses : *Démarche inconséquente. Décision inconséquente.* || **3.** Se dit d'une personne qui n'est pas logique dans sa conduite, qui agit à la légère : *L'amour rend comme un autre un sage inconséquent* (La Chaussée). *Être bien inconséquent pour un vieillard.* || **4.** *Vx.* Se dit d'une femme qui fait preuve de légèreté dans sa conduite.

• SYN. : **1** *illogique, incohérent, irrationnel, irréfléchi ;* **2** *déraisonnable, fou, insensé ;* **3** *écervelé, inconsidéré, inconscient, léger, malavisé.* — CONTR. : **1** *conséquent, logique, méthodique, rationnel ;* **2** *judicieux, opportun ;* **3** *avisé, circonspect, pondéré, posé, prudent, réfléchi, sage.*

◆ n. (1867, Littré). Personne qui agit et parle sans penser aux conséquences possibles.

inconsidération [ɛ̃kɔ̃siderasjɔ̃] n. f. (bas lat. *inconsideratio,* défaut de réflexion, du

lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et *consideratio,* action de considérer, égard, de *consideratum,* supin de *considerare,* examiner attentivement ; 1488, Vaganay, au sens 1 ; sens 2-3 [de *in-*, préf. à valeur négative, et de *considération*], fin du XVII[e] s., Saint-Simon). **1.** *Class.* et *littér.* Défaut d'attention qui porte à négliger, à méconnaître certaines choses et fausse le jugement ; défaut de réflexion : *La cause de mal juger est l'in-considération, qu'on appelle autrement précipitation* (Bossuet). *Nous donnons un nouvel exemple de cette aveugle et mobile inconsidération qui nous a conduit d'âge en âge à toutes les crises* (Chateaubriand). *Avec l'inconsidération de votre âge, me dit-il, vous pourriez parfois avoir des paroles capables de creuser un abîme infranchissable entre nous* (Proust). || **2.** *Class.* Manque d'égards, d'estime envers quelqu'un : *Cet éclat montra* [...] *l'inconsidération du roi* (Saint-Simon). || **3.** *Class.* État d'une persone qui n'est pas considérée, envers qui on manque d'égards, d'estime : *Elle eut le plaisir de jouir de la parfaite inconsidération où ils tombèrent tous deux* (Saint-Simon).

inconsidéré, e [ɛ̃kɔ̃sidere] adj. (lat. *inconsideratus,* qui ne réfléchit pas, irréfléchi [en parlant de choses], de *in-*, préf. à valeur négative, et de *consideratus,* réfléchi, pesé, prudent, part. passé adjectivé de *considerare* [v. l'art. précéd.] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, début du XVII[e] s., Malherbe). **1.** Qui est fait ou dit sans avoir été examiné, réfléchi : *Parole, démarche inconsidérée. Je reconnais qu'il m'est arrivé plus d'une fois de laisser peser sur ma femme les conséquences d'élans inconsidérés de mon zèle* (Gide). *Évitez à tout prix de vous faire remarquer, je vous le dis dans votre intérêt, par des propos inconsidérés* (Aymé). || **2.** *Vx.* Qui parle ou agit sans réfléchir aux conséquences de ses paroles ou de ses actes : *Il* [Jack] *était fier de sa mère reconquise, mais il la savait si folle et si bavarde, si inconsidérée de gestes et de propos* (Daudet).

• SYN. : **1** *imprudent, inconséquent, maladroit ;* **2** *écervelé, inconscient, irréfléchi, léger, malavisé.* — CONTR. : **1** *pesé, réfléchi ;* **2** *avis, circonspect, pondéré, posé, prudent.*

inconsidérément [ɛ̃kɔ̃sideremɑ̃] adv. (de *inconsidéré ;* 1504, J. Lemaire de Belges, écrit *inconsidéréement ; inconsidérément,* milieu du XVI[e] s., Amyot). De façon inconsidérée ; à la légère, sans réfléchir : *Des bonapartistes inadmissibles comme le colonel baron Gouraud, avec lesquels Rogron se lia d'ailleurs très inconsidérément* (Balzac). *Dépenser son argent inconsidérément.*

• SYN. : *follement, imprudemment.*

inconsistance [ɛ̃kɔ̃sistɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *consistance ;* 1738, d'Argenson, au sens 1 ; sens 2, 1948, Larousse ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** Manque de fermeté morale, de vigueur, de netteté : *L'inconsistance d'un caractère. Il noie le poisson par hésitation et inconsistance, mais il arrive à déguiser cette noyade en calcul profond* (Montherlant). *Bientôt les efforts divers de Sainte-Beuve, de Flaubert, de Leconte de Lisle, s'opposeront à la facilité passionnée, à l'inconsistance du style, aux débordements de niaiserie et de bizarrerie* (Valéry). || **2.** Manque de matière, d'intérêt : *L'inconsistance d'une accusation. L'inconsistance d'un roman, d'une intrigue.* || **3.** Manque de consistance, de dureté physique : *L'inconsistance de la vase.*

• SYN. : **1** *versatilité, veulerie ;* **2** *faiblesse, fragilité, précarité.* — CONTR. : **1** *énergie, fermeté, vigueur ;* **2** *densité ;* **3** *consistance, dureté.*

inconsistant, e [ɛ̃kɔ̃sistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *consistant ;* 1775, Beaumarchais, au sens 1 [un premier ex. au milieu du XVI[e] s.] ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Se dit de quelqu'un dont la personnalité est peu accusée, dont le caractère manque de fermeté, dont l'esprit manque de logique : *Avant de le connaître autrement que de vue, j'avais imaginé un personnage cocasse et inconsistant* (Aymé). || **2.** Se dit de ce qui manque de cohérence ou de matière : *Un plan, un film inconsistant.* || **3.** Qui manque de consistance physique ; dont les particules manquent de cohésion : *Crème trop liquide, inconsistante.*

• SYN. : **1** *amorphe, changeant, indécis, mou, velléitaire, versatile ;* **2** *fragile, incohérent, vide ;* **3** *coulant, fluide, liquide.* — CONTR. : **1** *énergique, résolu, volontaire ;* **2** *logique, rigoureux ;* **3** *consistant, dur, ferme.*

inconsolable [ɛ̃kɔ̃sɔlabl] adj. (lat. *inconsolabilis,* qu'on ne peut réconforter ou guérir, irréparable, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *consolabilis,* qui peut être consolé, consolant, dér. de *consolari,* rassurer, réconforter ; début du XVI[e] s.). Qui ne peut être consolé : *Veuve inconsolable. Vous la laissiez inguérissable, cette âme inconsolable, jusqu'au premier chant de Luther* (Michelet).

inconsolablement [ɛ̃kɔ̃sɔlabləmɑ̃] adv. (de *inconsolable ;* fin du XV[e] s., Médicis, *Chronique*). De façon inconsolable : *Il me regarda avec ses yeux inconsolablement navrés d'où s'écoulait une insidieuse ivresse* (Baudelaire).

inconsolé, e [ɛ̃kɔ̃sɔle] adj. et n. (de *in-* et de *consolé,* part. passé de *consoler ;* av. 1803, Laharpe [un premier ex. au début du XVI[e] s.]). Qui n'est pas consolé : *Deux des enfants s'étaient enfuis, laissant la maison triste, le père inconsolé* (Bazin). *Je suis le ténébreux, le veuf, l'inconsolé* (Nerval).

inconsommable [ɛ̃kɔ̃sɔmabl] adj. (de *in-* et de *consommable ;* 1867, Littré). Qui ne peut être utilisé pour l'alimentation : *Denrées avariées, inconsommables.*

• SYN. : *immangeable, incomestible.*

inconsommé, e [ɛ̃kɔ̃sɔme] adj. (de *in-* et de *consommé,* part. passé de *consommer ;* 1867, Littré). Qui n'a pas été consommé.

inconstamment [ɛ̃kɔ̃stamɑ̃] adv. (de *inconstant ;* 1521, P. Fabri). *Vx.* De façon inconstante.

inconstance [ɛ̃kɔ̃stɑ̃s] n. f. (lat. *inconstantia,* humeur changeante, inconséquence, de *inconstans, -tantis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1220, Coincy, au sens 1 [en amour, 1573, Desportes] ; sens 2, 1683, Bossuet ; sens 3, 1538, R. Estienne). **1.** Manque de constance, de persévérance, de fixité dans la conduite, les idées, les sentiments : *Connaissez-vous le cœur des femmes, Perdican ? Êtes-vous sûr de leur inconstance, et savez-vous si elles changent réellement de pensée en changeant quelquefois de langage ?* (Musset). || *Spécialem.* Défaut d'une personne qui est encline à l'infidélité en amour : *L'inconstance d'une maîtresse.* || **2.** *Class.* et *littér.* Acte d'une personne inconstante : *D'où viennent nos inconstances, si ce n'est de notre foi chancelante ?* (Bossuet). || **3.** Ce qui a tendance à changer ; caractère instable, changeant : *Quelles fortunes diverses tous ces personnages célèbres ne livrèrent-ils point à l'inconstance de ces mêmes flots !* (Chateaubriand). *Les mœurs égoïstes que nous font l'incertitude et l'inconstance de notre époque* (Balzac).

• SYN. : **1** *frivolité, instabilité, légèreté, versatilité ; infidélité ;* **3** *caprice, incertitude, instabilité, mobilité, précarité, variabilité, vicissitude.* — CONTR. : **1** *constance, fixité, permanence, persévérance ; fidélité ;* **3** *stabilité.*

inconstant, e [ɛ̃kɔ̃stɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *inconstans, -tantis,* inconséquent, changeant, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *constans, -tantis,* qui se tient fermement, ferme moralement, conséquent, qui ne se dément pas, harmonieux, part. prés. adjectivé de *constare,* se tenir arrêté, se maintenir, être constitué, s'accorder avec, de *cum-*, préf. à valeur intensive, et de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [en amour, 1667, Racine] ; sens 2, 1640, Corneille). **1.** Se dit de quelqu'un qui est sujet à changer d'idées, de sentiments, de conduite : *Être inconstant dans ses desseins, dans ses amitiés. Tous les hommes sont menteurs, inconstants, faux, bavards, hypocrites, orgueilleux ou lâches, méprisables et sensuels* (Musset). || *Spécialem.* Qui n'est pas constant en amour, qui a tendance à être infidèle : *Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle ?* (Racine). || **2.** Se dit de ce qui est sujet à changer facilement : *Temps inconstant.*

• SYN. : **1** *capricieux, changeant, divers, flottant, instable, mobile, ondoyant, protéiforme, velléitaire, versatile ; léger, volage ;*

2 *fluctuant, fragile, précaire, variable.* — CONTR. : 1 *constant, opiniâtre, persévérant ; fidèle ;* 2 *éternel, figé, fixe, immuable, invariable.*

◆ n. (1674, Corneille). Personne inconstante.

inconstatable [ɛ̃kɔ̃statabl] adj. (de *in-* et de *constatable ;* av. 1850, Balzac). Qu'on ne peut constater : *Les délinquants s'amusèrent à comploter des délits inconstatables* (Balzac).

inconstitutionnalité [ɛ̃kɔ̃stitysjɔnalite] n. f. (dér. savant de *inconstitutionnel ;* 1798, Acad.). Caractère de ce qui est inconstitutionnel : *L'inconstitutionnalité d'un décret.*

inconstitutionnel, elle [ɛ̃kɔ̃stitysjɔnɛl] adj. (de *in-* et de *constitutionnel ;* 1775, *Journ. de Bruxelles*). Qui ne respecte pas la Constitution d'un État : *Proposition inconstitutionnelle. Mes fournisseurs méconnaîtraient les lois de leur pays, ils seraient inconstitutionnels et radicaux, s'ils ne me laissaient pas tranquille* (Balzac).

inconstitutionnellement [ɛ̃kɔ̃stitysjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *inconstitutionnel ;* 1783, Linguet). De façon inconstitutionnelle.

incontentable [ɛ̃kɔ̃tɑ̃tabl] adj. (de *in-* et de *contentable ;* 1873, Larousse). Qui ne peut être contenté : *Des désirs incontentables. Un enfant incontentable.*

● SYN. : *inassouvissable, insatiable.*

incontenté, e [ɛ̃kɔ̃tɑ̃te] adj. (de *in-* et de *contenté,* part. passé de *contenter ;* 1879, A. Daudet). Qui n'est pas satisfait : *Cette femme qui allait rester dans sa vie avec la mémoire sèche, altérante, d'un désir incontenté* (Daudet).

incontestabilité [ɛ̃kɔ̃tɛstabilite] n. f. (dér. savant de *incontestable ;* 1718, Dancourt [*clause d'incontestabilité,* 1957, Robert]). Caractère de ce qui est incontestable. || *Clause d'incontestabilité,* clause insérée dans un contrat d'assurance sur la vie et par laquelle l'assureur s'engage à ne pas contester la validité de ce contrat dans certaines circonstances particulières (déclaration inexacte de bonne foi, suicide).

incontestable [ɛ̃kɔ̃tɛstabl] adj. (de *in-* et de *contestable ;* 1611, Cotgrave). Dont on ne peut contester la réalité ou la justesse ; qui est indiscutable : *C'était un temps de paix incontestable et de profonde sécurité royaliste* (Hugo). *L'illusion consisterait à croire qu'il existe une pureté essentielle et définie du langage [...], définie par des caractères sensibles incontestables pour tous* (Valéry). *Un droit incontestable. Preuve incontestable. Victoire incontestable.*

● SYN. : *authentique, avéré, certain, évident, flagrant, inattaquable, indéniable, indubitable, irrécusable, irréfragable, irréfutable, manifeste, reconnu, sûr.* — CONTR. : *contestable, discutable, douteux, hypothétique, incertain, problématique.*

incontestablement [ɛ̃kɔ̃tɛstabləmɑ̃] adv. (de *incontestable ;* milieu du XVIIe s.). De façon incontestable : *Il est incontestablement coupable.*

incontesté, e [ɛ̃kɔ̃tɛste] adj. (de *in-* et de *contesté,* part. passé de *contester ;* 1668, Mézeray). Non contesté ; dont on ne met pas en question la réalité ou la justesse : *Droit, principe incontesté. Domination incontestée. Chef, maître incontesté.*

incontinence [ɛ̃kɔ̃tinɑ̃s] n. f. (lat. *incontinentia,* incontinence [d'urine], incapacité de restreindre ses désirs, de *incontinens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; XIIe s., *Romania* [1876, p. 307], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1752, Trévoux). **1.** *Class.* Manque de continence, d'abstinence des plaisirs charnels : *L'incontinence seule sépara Henri VIII de l'Église catholique* (Maucroix). || **2.** Manque de modération, de retenue dans la parole : *Incontinence verbale.* || **3.** Émission involontaire, mais consciente, d'une matière excrémentielle solide ou liquide : *Incontinence d'urine. Une perpétuelle envie de pleurer, aussi difficile à maîtriser qu'une incontinence* (Colette).

1. incontinent, e [ɛ̃kɔ̃tinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *incontinens, -entis,* qui ne se retient pas, immodéré, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *continens, -entis,* qui se tient, continu, sobre, part. prés. adjectivé de *continere,* maintenir uni ou relié, embrasser, enfermer, réprimer, refréner, de *cum-,* préf. marquant la relation, et de *tenere,* tenir ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2-3, 1922, Larousse [pour la personne affectée d'incontinence, 1957, Robert]). **1.** Qui ne garde pas la continence, la chasteté : *De quelque façon que nous considérions les hommes [...], nous les voyons affamés et incontinents* (France). || **2.** Qui manque de retenue, de modération dans le langage. || **3.** Qui ne peut retenir les matières excrémentielles solides ou liquides : *Vessie incontinente.* || Se dit de la personne qui est affectée de cette infirmité : *Vieillard incontinent.*

◆ n. (1690, Furetière). Personne incontinente.

2. incontinent [ɛ̃kɔ̃tinɑ̃] adv. (bas lat. *in continenti [tempore],* sur-le-champ, proprem. « dans un temps continu », du lat. class. *in,* dans, *continenti* [ablatif de *continens,* v. l'art. précéd.], et *tempore* [ablatif de *tempus,* moment, temps] ; 1332, *ZRP* [VI, 283]). *Class.* et *littér.* Aussitôt, sur-le-champ, sans délai : *Incontinent après le déluge* (La Fontaine). *Tout à coup un cri : « Voici le préfet ! » et je me vois incontinent abandonné de mes amis comme c'est l'usage* (Chateaubriand). *Il la demanda en mariage et l'obtint incontinent* (France).

◆ **Incontinent que** loc. conj. (fin du XVe s., Commynes). *Class.* Aussitôt que : *Incontinent que j'ai eu dîné, je m'en suis allé* (Malherbe).

incontrôlable [ɛ̃kɔ̃trolabl] adj. (de *in-* et de *contrôler* [v. ce mot] ; 1624, Nostredame, écrit *inconterolable ; incontrôlable,* 1840, Acad.). Non contrôlable : *Des affirmations incontrôlables. Ces sursauts incontrôlables de la passion lui faisaient sans doute peur à lui-même* (Bourget). *Elle estime appartenir à la sagesse [...] de laisser place pour la réflexion avant le déclenchement d'événements incontrôlables* (Gracq).

● SYN. : *invérifiable.* — CONTR. : *contrôlable, vérifiable.*

incontrôlé, e [ɛ̃kɔ̃trole] adj. (de *in-* et de *contrôlé,* part. passé de *contrôler ;* 1845, Bescherelle). Non contrôlé : *Des nouvelles incontrôlées.*

inconvenable [ɛ̃kɔ̃vnabl] adj. (de *in-* et de *convenable ;* v. 1360, Froissart). *Vx.* Qui n'est pas convenable : *Risler avait toujours sur le cœur le départ si prompt, si inconvenable de Frantz à son dernier voyage* (Daudet).

inconvenance [ɛ̃kɔ̃vnɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *convenance ;* 1573, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1802, Flick ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Caractère de ce qui ne convient pas, n'est pas opportun. || **2.** Caractère de ce qui manque aux convenances, à la bienséance : *Messieurs, vos ricanements sont d'une inconvenance que je ne puis tolérer* (France). *Le père entra dans une violente colère, reprochant à son fils l'inconvenance de sa conduite* (Aymé). || **3.** Action ou parole contraire aux convenances : *Il était honteux, comme s'il avait dit une inconvenance* (France). *Il pressentit que peut-être il ne considérerait pas toujours cet aveu comme il persistait de le faire : une inconvenance qui tirait sa gravité d'avoir été publiée* (Radiguet).

● SYN. : 2 *désinvolture, effronterie, goujaterie, incorrection, indécence, insolence, muflerie* (fam.), *sans-gêne ;* 3 *grossièreté, impertinence, incongruité, incorrection.* — CONTR. : 2 *bienséance, convenance, correction, courtoisie, galanterie, politesse.*

inconvenant, e [ɛ̃kɔ̃vnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *convenant ;* 1790, G. de Mira-beau, au sens 1 ; sens 2, 1843, Th. Gautier ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** *Vx.* Qui ne convient pas, qu'il n'est pas opportun de faire. || **2.** Qui est contraire aux convenances, à la bienséance : *Celui qui tente de résister à cette opinion est considéré aussitôt comme s'il avait dit quelque mot tout à fait inconvenant* (Alain). *Je vous prie de ne pas me tutoyer [...]. C'est une familiarité inconvenante que ne justifie d'ailleurs pas une vague rencontre d'un soir* (Aymé). || **3.** Qui manque aux convenances, aux règles du savoir-vivre : *Un personnage inconvenant.*

• SYN. : **2** *choquant, désinvolte, impoli, incorrect, indécent, malséant, malsonnant ;* **3** *discourtois, grossier, malappris, mal élevé, mal poli, mufle* (fam.). — CONTR. : **2** *bienséant, convenable, correct, déférent, poli ;* **3** *bien élevé, courtois, distingué, honnête* (vx).

1. inconvénient [ɛ̃kɔ̃venjɑ̃] n. m. (bas lat. *inconveniens, -entis,* malheur [v. l'art. suiv.] ; v. 1220, Coincy, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, v. 1361, Oresme ; sens 4, 1686, Bossuet). **1.** *Class.* Événement fâcheux, malheur ; ennui quelconque, désagrément : *J'en ai sauvé du naufrage ou du feu, qui depuis sont morts ou de maladie ou de quelque autre inconvénient* (Malherbe). *D'où vient que les mêmes hommes qui ont un flegme tout prêt pour recevoir indifféremment les plus grands désastres, s'échappent, et ont une bile intarissable sur les plus petits inconvénients ?* (La Bruyère). || **2.** *Class.* Dans le domaine intellectuel, conséquence absurde, erreur qui découle d'une opinion, d'un principe : *Il résulte de grands inconvénients de cette proposition* (Acad., 1694). || **3.** Résultat fâcheux qui découle ou peut découler d'une situation, d'une action, du parti qu'on prend : *Cette entreprise n'ira pas sans inconvénients. Vous pouvez partir, je n'y vois pas d'inconvénient. Toute la politique est un choix entre des inconvénients, entre des risques* (Mauriac). || **4.** Côté désavantageux, aspect négatif d'une chose, qui présente aussi des avantages, un aspect positif, jugés plus importants : *Les hommes les plus instruits dans la connaissance des langues et des ouvrages des Anciens n'ignorent certainement pas les inconvénients et les avantages du genre qu'ils adoptent* (Staël). *Elle ignorait le mariage, elle ne le concevait que par la pensée* [...] *et n'en apercevait que les inconvénients* (Balzac).

• SYN. : **3** *danger, ennui, mal, péril, risque ;* **4** *désagrément, désavantage, incommodité.*

2. inconvénient, e [ɛ̃kɔ̃venjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *inconveniens, -entis,* qui ne s'accorde pas, discordant, qui ne sied pas [et, à basse époque, au neutre substantivé, « malheur »], de *in-,* préf. à valeur négative, et de *conveniens, -entis,* qui est d'accord avec, conforme à, convenable, part. prés. adjectivé de *convenire,* venir ensemble, convenir, de *cum-,* préf. marquant l'accompagnement et la relation, et de *venire,* venir ; 1314, Mondeville). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Qui ne convient pas au temps, au lieu, aux circonstances ; anormal, inopportun, absurde : *Et si ses traits* [ceux de l'Amour] *ont eu la force d'entamer | Les cœurs de Pluton et d'Hercule, | Il n'est pas inconvénient | Qu'étant aveugle, étourdi, téméraire, | Il se blesse en les maniant* (La Fontaine).

inconversible [ɛ̃kɔ̃vɛrsibl] adj. (de *in-* et de *convers[ion],* ou du bas lat. *inconversibilis,* qu'on ne peut intervertir, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *conversibilis,* autre forme du bas lat. *convertibilis,* susceptible de changement, dér. du lat. class. *convertere,* tourner entièrement, de *cum-,* préf. à valeur intensive, et de *vertere,* tourner, faire tourner ; 1867, Littré). En termes de logique, se dit d'une proposition dont la converse, la réciproque, est fausse. (On dit aussi INCONVERTIBLE.)

inconvertible [ɛ̃kɔ̃vɛrtibl] adj. (de *in-* et de *convertible,* et/ou du bas lat. ecclés. *inconvertibilis,* immuable, qu'on ne peut convertir, de *in-* et de *convertibilis* [v. l'art. précéd.] ; 1546, Caigny, au sens 1 ; sens 2, 1691, Bossuet ; sens 3, 1er nov. 1866, *Journ. des débats ;* sens 4, 1867, Littré). **1.** Que l'on ne peut convertir à une religion : *Avec une fausse conscience, on est incorrigible et inconvertible* (Bourdaloue). || **2.** *Vx.* Qui ne peut être changé, modifié : *Tertullien soutint contre Hermogène que, si la matière est éternelle, elle est immuable et inconvertible* (Bossuet). || **3.** *Spécialem.* Se dit d'une valeur bancaire, d'une monnaie qui n'est pas convertible, qui ne peut être échangée librement contre une autre : *Tout papier-monnaie inconvertible en espèces est un mensonge* (M. Chevalier). *Titre inconvertible.* || **4.** En logique, syn. de INCONVERSIBLE.

incoordination [ɛ̃kɔɔrdinasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *coordination ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse [aussi *incoordination motrice — incoordination des mouvements,* même sens, 1867, Littré]). **1.** Manque de coordination : *Incoordination des idées. Incoordination des parties d'un plan.* || **2.** En biologie, défaut de coordination entre les fonctions d'un organisme. || *Incoordination motrice,* impossibilité de coordonner les mouvements des différents groupes musculaires, constatée dans certaines atteintes du système nerveux.

incoordonné, e [ɛ̃kɔɔrdɔne] adj. (de *in-* et de *coordonné ;* 1907, Larousse). Qui n'est pas coordonné.

incorporable [ɛ̃kɔrpɔrabl] adj. (de *incorporer ;* 1815, Bernardin de Saint-Pierre). Qui peut être incorporé.

incorporant, e [ɛ̃kɔrpɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *incorporer ;* 1867, Littré). Se dit des langues dans lesquelles certains mots, et notamment les pronoms, font corps, dans la phrase, avec la racine verbale. (On dit aussi POLYSYNTHÉTIQUE.)

incorporation [ɛ̃kɔrpɔrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *incorporatio,* incorporation, incarnation, de *incorporatum,* supin de *incorporare* [v. INCORPORER] ; début du XVe s., avec un sens religieux peu clair ; sens 1, v. 1560, Paré [en pharmacie, 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1570, Carloix ; sens 3, 1962, Larousse ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, 1893, *Dict. général*). **1.** Action d'incorporer une substance à une autre, de les mélanger intimement ; résultat de cette action. || *Spécialem.* En pharmacie, mélange d'un ou de plusieurs médicaments à un excipient mou ou liquide, pour faciliter leur absorption et leur action. || **2.** Action d'incorporer, de faire entrer un élément dans un tout : *L'incorporation d'une province à un État. L'incorporation des réserves au capital.* || **3.** Usage caractéristique de certaines langues (langues américaines, langues paléo-asiatiques, esquimau) de placer le régime de la phrase, substantif ou pronom, à l'intérieur de l'expression verbale. || **4.** Phase finale de l'appel d'un contingent sous les drapeaux, au cours de laquelle les recrues rejoignent les corps de troupes auxquels elles ont été affectées. || **5.** Syn. de INCARDINATION.

• SYN. : **1** *amalgame, mélange, mixtion, mixture ;* **2** *annexion, intégration, rattachement, réunion.*

incorporé, e [ɛ̃kɔrpɔre] adj. (part. passé de *incorporer ;* milieu du XVIIIe s., Buffon). Qui fait corps avec autre chose, qui est inclus dans un tout : *Un appareil photographique avec cellule incorporée.*

◆ **incorporé** n. m. (1962, Larousse). Conscrit affecté à un corps de troupes : *Les derniers incorporés.*

incorporéité [ɛ̃kɔrpɔreite] n. f. (de *in-* et de *corporéité,* état de ce qui a un corps [av. 1596, Vigenère], lat. scolast. *corporeitas,* même sens, du lat. class. *corporeus,* corporel, dér. de *corpus, -poris,* corps ; v. 1760, Diderot). Qualité d'un être incorporel.

incorporel, elle [ɛ̃kɔrpɔrɛl] adj. (lat. *incorporalis,* incorporel, immatériel, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *corporalis,* relatif au corps, dér. de *corpus, -poris,* corps ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, av. 1493, G. Coquillart). **1.** Qui n'a pas de corps, qui n'est pas matériel : *Les rayons de l'Amour saint nous arrivent à travers cette forme glorieuse de l'amante et son enveloppe incorporelle* (Sainte-Beuve). || **2.** Qui n'est pas perçu par les sens : *Dieu est une raison incorporelle qu'on ne saisit que par la pensée* (Diderot). || **3.** Se dit des biens qui n'ont pas d'existence matérielle, à savoir tous les droits, sauf le droit de propriété sur les choses : *Le droit d'usufruit, le droit d'auteur sont des biens incorporels.*

• SYN. : **1** *immatériel ;* **2** *abstrait, spirituel.*

incorporer [ɛ̃kɔrpɔre] v. tr. (bas lat. *incorporare,* incorporer, incarner, du lat. class. *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et *corporare,* donner un corps, dér. de *corpus, -poris,* corps ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *encorporer,* au sens religieux de « unir [au corps du Christ] » ; écrit *incorporer,* au sens 2, début du XVe s. ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 3, XVe s. [« faire entrer des recrues... dans un corps de troupes », 1835, Acad.]). **1.** Mêler intimement une matière, une substance à une autre : *Incorporer de l'huile dans la*

cire, avec de la cire, à la cire. Dutilleul était comme figé à l'intérieur de la muraille. Il y est encore à présent, incorporé à la pierre (Aymé). || **2.** Faire entrer un élément dans un tout à titre de partie intégrante : *Incorporer une terre à un domaine. L'idée d'incorporer les voix à une œuvre symphonique était donc profondément ancrée en lui* [Beethoven] (Rolland). || **3.** Intégrer une ou des personnes dans un groupe : *Ses citoyens* [d'Albe], *incorporés à la ville victorieuse, l'agrandirent et la fortifièrent* (Bossuet). || *Spécialem.* Faire entrer des recrues, des militaires dans un corps de troupes : *Oscar eut donc* [...] *le petit bonheur d'être* [...] *incorporé dans ce beau régiment, avec la promesse d'être promu fourrier au bout d'un an* (Balzac).

• SYN. : **1** *amalgamer, combiner, mélanger ;* **2** *adjoindre, annexer, associer, intégrer, rattacher ;* **3** *affilier, agréger, assimiler, inclure, introduire, réunir ; appeler, enrôler, recruter.*

◆ **s'incorporer** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière [en parlant de choses abstraites, 1686, Bossuet] ; sens 2, v. 1695, Fénelon). **1.** Faire corps, se mêler avec autre chose pour former une union intime : *Substance qui s'incorpore difficilement avec une autre ;* et *littér.*, en parlant de choses abstraites : *Toute cette tristesse s'imprégnait en lui, s'incorporait à la substance de ses pensées* (Samain). *L'histoire entre dans notre logis et s'incorpore vraiment à nos pensées* (Duhamel). || **2.** Se joindre à un groupe, se fondre dans un tout : *Immigrants qui se sont bien incorporés au pays.*

incorrect, e [ɛ̃kɔrɛkt] adj. (de *in-* et de *correct ;* 1421, Lannoy, au sens 1 [pour un écrivain, 1867, Littré] ; sens 2, 1867, Littré [aussi « qui n'est pas exact »] ; sens 3, 1893, *Dict. général ;* sens 4, av. 1553, Rabelais). **1.** Qui n'est pas correct, où l'on peut relever des incorrections, des fautes grammaticales : *Style incorrect. Terme incorrect. Construction incorrecte.* || *Par extens.* Se dit d'un écrivain dont les œuvres présentent un nombre plus ou moins grand d'incorrections : *M. Thiers est incorrect et négligé. Carrel* [...] *a dit : « Lorsqu'il écrit, on pourrait croire qu'il improvise »* (France). || **2.** Qui est fait sans tenir compte des règles, qui est mal fait : *Tracé incorrect. Montage incorrect d'un circuit.* || Qui n'est pas exact : *Résultat incorrect. Solution incorrecte. La transcription incorrecte d'un texte.* || **3.** Qui n'est pas conforme aux règles de la bienséance, du savoir-vivre, de la politesse : *Une réponse incorrecte. Avoir une attitude incorrecte envers un supérieur. Tenue incorrecte pour une réception. Des procédés commerciaux incorrects.* || **4.** Se dit d'une personne qui manque aux règles de la politesse, aux usages d'un milieu, d'une profession : *Un élève incorrect. Prenez des garanties : il a souvent été incorrect en affaires.*

• SYN. : **1** *abusif, fautif, impropre, vicieux ; négligé ;* **2** *défectueux, mauvais ; altéré, erroné, faux, inexact, infidèle ;* **3** *choquant, déplacé, désinvolte, incongru, malhonnête, malséant ;* **4** *discourtois, grossier, impoli, malappris, mal élevé, mal poli, mufle* (fam.).

incorrectement [ɛ̃kɔrɛktəmɑ̃] adv. (de *incorrect ;* 1538, Vaganay). De façon incorrecte : *Employer un mot incorrectement. Agir, répondre incorrectement.*

incorrection [ɛ̃kɔrɛksjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *correction ;* 1512, J. Lemaire de Belges, au sens 1 [« ce qui est incorrect dans un texte, faute », 1523, Lefèvre d'Étaples] ; sens 2, 1587, F. de La Noue [« acte ou propos incorrect », 1922, Larousse]). **1.** Manque de correction ; manquement aux règles de la grammaire : *Incorrection du style. Il lui faut* [au critique] *suivre l'art dans toutes ses évolutions et craindre de prendre pour incorrection et barbarie ce qui est recherche nouvelle et nouvelle délicatesse* (France). || Ce qui est incorrect dans un texte, faute : *Relever des incorrections dans un ouvrage.* || **2.** Manque de correction, de civilité ; violation des usages, des règles de la bienséance, de la politesse : *L'incorrection d'une réponse.* || Acte ou propos incorrect : *À la suite d'une grave incorrection envers un professeur, Montclar avait été renvoyé* (Lacretelle).

• SYN. : **1** *barbarisme, faute, impropriété, solécisme ;* **2** *désinvolture, impertinence, inconvenance, irrévérence ; grossièreté, impolitesse, incongruité.*

incorrigibilité [ɛ̃kɔriʒibilite] n. f. (dér. savant de *incorrigible ;* v. 1500, Auton). Caractère d'une personne incorrigible ou de ce qui est incorrigible. (Peu usité.)

incorrigible [ɛ̃kɔriʒibl] adj. (bas lat. *incorrigibilis,* incorrigible, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *corrigere,* redresser, améliorer, réformer, de *cum-,* préf. à valeur intensive, et de *regere,* diriger, guider, mener ; 1334, Godefroy, au sens 2 ; sens 1, v. 1361, Oresme). **1.** Se dit d'une personne qu'on ne peut corriger, amender, qui s'obstine dans ses fautes, ses erreurs : *Un ivrogne incorrigible. Le Français est incorrigible : la guerre est à sa porte et il réclame des congés payés* (Sartre) ; et par exagér. : *J'ai toujours été un sédentaire incorrigible ; il ne m'a pas suffi de très peu voyager, je n'ai pas volontiers suivi en imagination les voyages des autres* (Mauriac). || **2.** Se dit des écarts de conduite, des défauts qu'on ne peut faire disparaître : *Une paresse, une distraction incorrigible.*

• SYN. : **1** *déterminé, endurci, impénitent, indécrottable* (fam.), *invétéré.*

incorrigiblement [ɛ̃kɔriʒibləmɑ̃] adv. (de *incorrigible ;* milieu du XVIe s., puis 1788, V. de Mirabeau [lettre citée dans le *Journ. officiel* du 6 nov. 1874, p. 7416]). De façon incorrigible : *Un automobiliste incorrigiblement imprudent.*

incorrompu, e [ɛ̃kɔrɔ̃py] adj. (de *in-* et de *corrompu ;* av. 1453, Monstrelet). *Littér.* Qui n'est pas corrompu : *Vois mon cœur incorrompu* (Barrès).

incorruptibilité [ɛ̃kɔryptibilite] n. f. (dér. savant de *incorruptible,* ou bas lat. *incorruptibilitas,* incorruptibilité, de *incorruptibilis* [v. l'art. suiv.] ; 1495, Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1678, Mme de Sévigné). **1.** Caractère de ce qui ne peut se corrompre, s'altérer : *L'incorruptibilité de l'or.* || **2.** *Fig.* Qualité d'une personne qui ne se laisse pas corrompre, détourner de l'honnêteté, de l'honneur : *L'incorruptibilité d'un juge. Le directeur de « l'Éclairé » possède une réputation d'incorruptibilité* (Hermant).

• SYN. : **1** *inaltérabilité ;* **2** *droiture, honnêteté, intégrité, probité.*

incorruptible [ɛ̃kɔryptibl] adj. (bas lat. *incorruptibilis,* incorruptible, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *corruptibilis,* corruptible, dér. de *corruptum,* supin du lat. class. *corrumpere,* anéantir, gâter, corrompre, de *cum-,* préf. à valeur intensive, et de *rumpere,* briser, casser, détruire ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1647, Corneille [pour les dispositions, les résolutions d'une personne, 1690, Furetière]). **1.** Qui ne peut être corrompu ; qui n'est pas sujet à la corruption : *Il fit faire un menton d'argent, une tête d'argent* [...], *pour que les restes précieux fussent couverts d'une enveloppe incorruptible* (France). *Qu'ai-je à faire ici, moi, vivant, parmi ces marbres incorruptibles ?* (Saint-Exupéry). || **2.** Qui ne peut être altéré, qui ne peut s'avilir : *Chez tous les écrivains qui ont été des poètes, de vrais poètes, en même temps que des prosateurs, c'est le poète qui a le plus de chance de durer. La matière des vers est plus résistante et par places incorruptible* (Gregh). || **3.** *Fig.* Que l'on ne peut corrompre, détourner de son devoir, de l'honnêteté : *Il est incorruptible, et c'est exceptionnel dans notre malheureuse époque* (Duhamel). *Cet autre témoin s'éloignait, ce témoin trop tendre et trop exigeant, ce juge incorruptible* (Mauriac). || *Par extens.* Se dit des dispositions de la personne, des résolutions : *Son incorruptible raison lui refusait le droit à la faiblesse* (Maurois).

• SYN. : **1** *imputrescible, inaltérable, inattaquable ;* **2** *éternel, immarcescible* (littér.), *immortel, immuable, impérissable ;* **3** *honnête, intègre, probe.*

◆ n. m. (fin du XVIIIe s.). *L'incorruptible,* surnom donné à Robespierre.

incorruptiblement [ɛ̃kɔryptibləmɑ̃] adv. (de *incorruptible ;* 1636, Monet). De façon incorruptible.

incorruption [ɛ̃kɔrypsjɔ̃] n. f. (bas lat. *incorruptio,* incorruptibilité, durée éter-

nelle, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et *corruptio,* altération, tentative de débauchage, de *corruptum,* supin de *corrumpere* [v. INCORRUPTIBLE] ; v. 1170, *Livre des Rois*). État de ce qui ne se corrompt pas (peu usité) : *L'esprit, source d'incorruption ; la chair, source de corruption* (Nicole).

incouvé, e [ɛ̃kuve] adj. (de *in-* et de *couvé,* part. passé de *couver ;* 1873, Larousse). Se dit d'un œuf qui n'a pas été couvé.

incréable [ɛ̃kreabl] adj. (de *in-* et de *créer ;* 30 nov. 1777, d'Alembert). Qui ne peut être créé.

incrédibilité [ɛ̃kredibilite] n. f. (lat. impér. *incredibilitas,* incrédulité, incrédibilité, du lat. class. *incredibilis,* incroyable, fantastique, incrédule, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *credibilis,* vraisemblable, dér. de *credere,* confier, avoir confiance, croire ; début du XVI[e] s.). Caractère de ce qui est incroyable : *L'incrédibilité d'un fait.*

incrédule [ɛ̃kredyl] adj. et n. (lat. *incredulus,* qui ne croit pas, incroyable, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *credulus,* prompt à croire [quelqu'un ou quelque chose], dér. de *credere* [v. l'art. précéd.] ; v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Qui n'a aucune foi religieuse, qui ne croit pas aux dogmes d'une religion : *Il n'y a de véritablement malheureux en quittant la terre que l'incrédule : pour l'homme sans foi, l'existence a cela d'affreux qu'elle fait sentir le néant ; si l'on n'était point né, on n'éprouverait pas l'horreur de ne plus être : la vie de l'athée est un effrayant éclair qui ne sert qu'à découvrir un abîme* (Chateaubriand). *Il se souvint qu'on lui avait recommandé de ne pas perdre son temps à discuter avec des incrédules* (Rolland). *L'incrédule ne consent pas facilement que la foi sincère puisse coexister avec une conduite non irréprochable, pas plus qu'il ne conçoit qu'elle se puisse accorder avec la rigueur et la lucidité de l'esprit* (Valéry). || **2.** Qui n'est pas crédule, qui est difficile à convaincre de la réalité ou de la vérité de quelque chose : *Il passait ses journées en conversation avec les paysans, qui hochaient la tête, incrédules à ses tentatives* (Maupassant).

● SYN. : **1** *athée, incroyant, irréligieux, libre penseur, mécréant ;* **2** *sceptique.*

◆ adj. (début du XX[e] s.). Qui dénote de l'incrédulité : *Un air incrédule.*

incrédulité [ɛ̃kredylite] n. f. (lat. *incredulitas,* manque de crédulité, et, à basse époque, « manque de croyance religieuse », de *incredulus* [v. l'art. précéd.] ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *encredulitet* [*incrédulité,* XV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Absence de croyance religieuse, de foi (vieilli) : *Son incrédulité qu'elle n'avait pas la force de vaincre* (Bossuet). *Combattre l'incrédulité.* || **2.** État d'esprit, attitude d'une personne incrédule, qui ne se laisse pas facilement convaincre : *Fortunato laissa échapper un soupir d'incrédulité* (Mérimée).

● SYN. : **1** *athéisme, incroyance, irréligion, mécréance ;* **2** *défiance, doute, scepticisme.* — CONTR. : **1** *croyance, dévotion, foi ;* **2** *crédulité.*

increé, e [ɛ̃kree] adj. (bas lat. ecclés. *increatus,* qui existe sans avoir été créé, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et *creatus,* part. passé de *creare,* engendrer, procréer, produire ; 1470, *Livre de la discipline d'amour divine,* au sens 1 [*Sagesse increée,* 1690, Furetière] ; sens 2, av. 1945, P. Valéry). **1.** Qui existe sans avoir été créé : *Ô Dieu de la lumière ! | Créateur increé de la nature entière* (Voltaire). *Il faut successivement vivre la vie purgative, la vie illuminative, la vie unitive pour joindre le bien increé* (Huysmans). || *Sagesse increée,* le Verbe éternel, fils de Dieu. || **2.** *Littér.* Qui n'est pas créé : *J'imagine ce poète un esprit plein de ressources et de ruses, faussement endormi au centre imaginaire de son œuvre encore increée, pour mieux attendre cet instant de sa propre puissance qui est sa proie* (Valéry).

◆ **increé** n. m. (1769, Ch. Bonnet). *L'increé,* ce qui n'a pas été créé.

increvable [ɛ̃krəvabl] adj. (de *in-* et de *crevable,* qui peut être crevé [1922, Larousse], dér. de *crever ;* 1922, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Qui ne peut être crevé : *Un pneu increvable.* || **2.** *Fig.* et *pop.* Qui est d'une endurance, d'une résistance ou d'une solidité à toute épreuve : *Cheval increvable. Voiture increvable. Que j'étais invincible ! Increvable ! Que tu avais affaire à un granit, à un héros de cape et d'épée qui se joue de la mort le sourire aux lèvres* (Aymé).

● SYN. : **2** *coriace* (fam.), *infatigable, résistant, robuste, solide.*

incriminable [ɛ̃kriminabl] adj. (de *incriminer ;* 1842, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1922, Larousse). **1.** *Vx.* Qui peut être accusé d'un crime, d'un acte répréhensible. || **2.** Que l'on peut imputer à crime, considérer comme blâmable : *Action incriminable.*

● SYN. : **2** *condamnable, répréhensible.*

incrimination [ɛ̃kriminasjɔ̃] n. f. (de *incriminer ;* 1839, Boiste). Action d'incriminer ; motif, raison d'incriminer quelqu'un. (Peu usité.)

incriminer [ɛ̃krimine] v. tr. (de *in-* et du lat. *criminare* ou *-nari,* accuser, dér. de *crimen, -minis,* accusation, grief ; 1558, Vaganay, puis 1791, Malouet, au sens 1 ; sens 2, 1957, Robert ; sens 3, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Accuser d'un crime : *Incriminer quelqu'un.* || **2.** Mettre en cause quelqu'un, le rendre responsable de quelque chose : *Leur première réaction, par exemple, fut d'incriminer l'administration* (Camus). || **3.** Imputer quelque chose à crime, le considérer comme blâmable ou critiquable : *Incriminer les actions, les paroles de quelqu'un.*

● SYN. : **2** *accuser, attaquer, blâmer, condamner, critiquer ;* **3** *mettre en cause, suspecter.*

incristallisable [ɛ̃kristalizabl] adj. (de *in-* et de *cristalliser ;* 1762, Brunot). Qui n'est pas cristallisable : *Substance incristallisable.*

incritiquable [ɛ̃kritikabl] adj. (de *in-* et de *critiquable ;* 1845, Bescherelle). Qui ne saurait être critiqué (peu usité) : *Une œuvre incritiquable.*

incrochetable [ɛ̃krɔʃtabl] adj. (de *in-* et de *crocheter ;* début du XIX[e] s.). Qui ne peut être crocheté : *Serrure incrochetable.*

incroyable [ɛ̃krwajabl] adj. (de *in-* et de *croyable* [v. ce mot] ; XIV[e] s., écrit *increable* [*incroyable,* début du XVI[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1626, Hardy [pour ce qui dépasse tellement la mesure qu'on ne peut l'admettre sans révolte, av. 1794, Chamfort] ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4, 1780, Gohin). **1.** Qui n'est pas croyable ; impossible ou très difficile à croire : *Fait, récit incroyable. Pour ces imaginations surchauffées, les histoires incroyables paraissaient toutes simples* (Zola). || Impers. *Il est incroyable que* (suivi du subjonctif), *il est incroyable* (suivi d'une interrogative indirecte à l'indicatif), on a peine à croire, il est inconcevable, inimaginable (de, que, etc.) : *Il n'est pas incroyable que cela puisse être* (Bossuet). *Il est incroyable à quel point cette expression est juste* (Chateaubriand). || **2.** Qui a un caractère excessif, extraordinaire : *Être d'une paresse incroyable. Exploits incroyables. L'âpreté, les angles cassants de cette côte de cailloux [...] imposaient à la tempête des sauts, des bonds, des efforts incroyables, des tortures d'enfer* (Michelet). *Rien n'est incroyable en matière d'héroïsme* (Céline). || *Spécialem.* Se dit de ce qui dépasse tellement la mesure qu'on ne peut l'admettre sans réaction, sans révolte : *C'était tout de même incroyable qu'il fallût prendre des gants pour annoncer à ces petits imbéciles : « Notre notaire est en déconfiture, mais, grâce à moi, vous n'y perdez rien »* (Mauriac). || **3.** Se dit d'une personne qui dépasse la mesure, dont le comportement ou les opinions sont difficilement admissibles : *Tu es incroyable ! À la fin, pourquoi veux-tu absolument me flanquer ta cousine dans les bras ?* (Aragon). *Il est incroyable de suffisance.* || **4.** *Fam.* Qui n'est pas conforme aux goûts, aux usages habituels ; bizarre, ridicule : *Un incroyable chapeau à fleurs.*

● SYN. : **1** *absurde, insoutenable, invraisemblable, rocambolesque, romanesque, surprenant ;* **2** *effroyable, fantastique* (fam.), *fou* (fam.), *inadmissible, inconcevable, inimaginable, inouï, pharamineux* (fam.), *phénoménal* (fam.), *prodigieux, stupéfiant ; révoltant, scandaleux ;* **3** *extraordinaire,*

insupportable ; **4** *grotesque, impayable.* — CONTR. : **1** *admissible, croyable, réel, vraisemblable.*

◆ n. m. (sens I, av. 1703, Saint-Évremond ; sens II, 1795, Usinger).

I. *L'incroyable,* ce qu'on ne peut croire, ce qui est incroyable : *L'incroyable, c'est qu'il soit sorti indemne de la catastrophe.*

II. Au début du Directoire, nom donné à de jeunes élégants qui se distinguaient par une mise excentrique et par une prononciation affectée où les *r* étaient supprimés : *J'entrevoyais, de temps en temps, aussi, notre ancien maître de rhétorique latine, le petit père Durand, qui avait l'air d'un vieux beau, avec sa perruque noire, ses jaquettes courtes, et son accent d'inc... oyable* (Vallès).

incroyablement [ɛ̃krwajabləmɑ̃] adv. (de *incroyable ;* fin du XV[e] s., La Vigne). À un point, à un degré incroyable ; extraordinairement : *Un homme incroyablement naïf.*

• SYN. : *drôlement* (fam.), *énormément, excessivement, extrêmement, fabuleusement, formidablement* (fam.), *terriblement, très.*

incroyance [ɛ̃krwajɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *croyance ;* 1836, Chateaubriand). Absence de croyance religieuse ; état d'esprit d'une personne qui n'a aucune foi religieuse : *Vivre dans l'incroyance. Son humanité qui jamais ne s'occupait de la croyance ou de l'incroyance de ses paroissiens* (Lecomte).

• SYN. : *athéisme, incrédulité, irréligion.*

incroyant, e [ɛ̃krwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *in-* et de *croyant ;* 1783, Proschwitz, p. 337). Qui n'a aucune croyance religieuse : *Les peuples impies ou, si l'on veut, incroyants* (Lamennais). *Entrer dans une église et prier pour Ricardo, c'était sans doute le plus dur sacrifice que la petite incroyante pût faire à son amour* (Peyré).

• SYN. : *athée, incrédule, irréligieux, libre penseur, mécréant.*

incrustant, e [ɛ̃krystɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *incruster ;* 1752, Trévoux). Qui a la propriété de couvrir les corps d'une croûte minérale plus ou moins épaisse, formée généralement de carbonate de calcium : *Source incrustante.*

incrustation [ɛ̃krystasjɔ̃] n. f. (bas lat. *incrustatio,* revêtement [de marbre], de *incrustatum,* supin du lat. class. *incrustare* [v. INCRUSTER] ; 1553, Vaganay, au sens I, 1 [« ornement, décoration... » ; « procédé décoratif... », 1738, Ch. Rollin] ; sens I, 2, 1962, Larousse ; sens II, 1, 1752, Trévoux [aussi « croûte pierreuse ainsi déposée »] ; sens II, 2, 1811, Mozin).

I. 1. Procédé décoratif qui consiste à enchâsser dans une matière commune une matière différente, généralement plus précieuse : *L'emploi de l'incrustation dans le décor du mobilier remonte à l'Antiquité.* ‖ Ornement, décoration réalisés de cette façon : *Incrustations d'or, d'argent, d'ivoire. Je me souvenais de chaque meuble et, par chacun d'entre eux, de chaque objet qui s'y trouvait, et, par chaque objet, de tous les détails, et, par les détails eux-mêmes, une incrustation, une fêlure ou un bord ébréché, de leur couleur ou de leur grain* (Camus). ‖ **2.** *Broderie d'incrustation,* broderie obtenue en reportant sur un fond de tissu un motif découpé (étoffe ou dentelle), que l'on réunit au fond par un point de broderie, le tissu de fond étant ensuite découpé.

II. 1. Action par laquelle un corps, une roche, au contact prolongé d'une eau chargée de sels calcaires, se recouvrent d'une croûte minérale naturelle qui y adhère fortement. ‖ Croûte pierreuse ainsi déposée. ‖ **2.** Dépôt calcaire qui se forme à l'intérieur des tissus organiques.

◆ **incrustations** n. f. pl. (1873, Larousse). Dépôts solides qui se forment sur les parois intérieures des récipients ou des appareils (chaudières) dans lesquels on fait bouillir une eau contenant certains sels.

• SYN. : *tartre.*

incrusté, e [ɛ̃kryste] adj. (part. passé de *incruster ;* av. 1553, Rabelais, au sens 1 [« garni de fragments... enfoncés dans la surface », 1600, O. de Serres] ; sens 2, fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; sens 3, 1783, Buffon). **1.** *Incrusté de,* se dit d'une matière, d'un objet garnis d'une matière différente par incrustation : *Bois incrusté de nacre, d'argent. Une colonne incrustée de pierreries ; par anal.,* garni de fragments, d'éléments piqués, enfoncés dans la surface : *Les marchands de gâteaux offrent leurs légères couronnes incrustées d'amandes* (Gautier). *J'avais les coudes et les genoux écorchés, le bout du nez incrusté d'une multitude de petites pierres aiguës* (France). ‖ **2.** Class. et fig. *Incrusté de,* marqué profondément par, pénétré de : *Incrusté d'une ambition extrême* (Saint-Simon). ‖ **3.** Enfoncé, engagé dans une surface, comme une incrustation : *Nous vîmes une collection de pierres grises qui, fendues par lits* [...], *présentent les deux moitiés d'un poisson incrusté* (Marmontel).

incrustement [ɛ̃krystəmɑ̃] n. m. (de *incruster ;* 1902, Larousse). Opération qui consiste à rapporter des parties d'assises entières en certains points d'une construction en pierre déjà existante.

incruster [ɛ̃kryste] v. tr. (lat. *incrustare,* couvrir d'une croûte, d'une couche, d'un enduit, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *crusta,* ce qui enveloppe ou recouvre ; XVI[e] s., *Dict. général,* au sens I, 1 [« enchâsser dans une matière des fragments d'une matière différente... », 1867, Littré] ; sens I, 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens I, 3, 1694, Th. Corneille ; sens II, 1832, Raymond).

I. 1. Orner, décorer un objet, une surface en y insérant des fragments d'une matière différente et plus ou moins précieuse, selon un dessin et à des emplacements préparés en creux (surtout au passif [v. INCRUSTÉ, E, adj.]) : *Incruster d'ivoire une table d'ébène. Le temple était incrusté de marbre* (Fénelon). ‖ Enchâsser dans une matière des fragments d'une matière différente, généralement plus précieuse : *Incruster de la nacre, de l'ivoire dans de l'ébène.* ‖ **2.** *Fig.* Insérer, enchâsser comme une incrustation : *Le château de Salzbourg, accroissant le sommet du monticule qui domine la ville, incrustait dans le ciel bleu son relief blanc* (Chateaubriand). ‖ **3.** Remplacer dans un mur une pierre défectueuse.

II. Couvrir d'un dépôt de sels minéraux, d'une croûte pierreuse : *Des eaux qui incrustent les canalisations.*

◆ **s'incruster** v. pr. (sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3, fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; sens 4, 1831, Balzac [« s'installer durablement dans une position, une situation », 1902, Larousse]). **1.** S'enfoncer peu profondément dans un corps, une matière, et y adhérer fortement : *Les cailloux s'incrustent dans l'asphalte surchauffé.* ‖ **2.** Pouvoir être incrusté, employé en incrustation : *La nacre, l'ivoire, les pierres fines s'incrustent dans le bois.* ‖ **3.** *Fig.* Se marquer, s'imprimer dans : *La méfiance, la dureté se sont incrustées sur son visage.* ‖ **4.** *Fig.* et *fam.* En parlant d'une personne, demeurer chez une autre de façon prolongée et importune : *S'incruster chez un parent.* ‖ *Par extens.* et *fam.* S'installer durablement dans une position, une situation : *Mon père, inquiet de voir avec quelle persévérance je m'incrustais aux derniers rangs de la classe, décida de me mettre en pension* (Martin du Gard).

incrusteur, euse [ɛ̃krystœr, -øz] n. (de *incruster ;* 1828, Mozin). Personne qui exécute des incrustations en tabletterie : *Incrusteur d'os, de nacre.*

incubateur, trice [ɛ̃kybatœr, -tris] adj. (dér. savant de *incuber ;* 1957, Robert). Se dit d'un organe où s'opère l'incubation des œufs, ou des jeunes chez les vivipares : *Poche incubatrice des hippocampes, du kangourou.*

◆ **incubateur** n. m. et adj. (sens 1, 1907, Larousse [comme n. m. ; *appareil incubateur,* même sens, 1877, Littré] ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Se dit de tout appareil dans lequel on opère l'incubation artificielle des œufs. ‖ **2.** Appareil destiné à abriter le nouveau-né prématuré tant qu'il n'a pas acquis une résistance normale.

• SYN. : **1** et **2** *couveuse.*

incubation [ɛ̃kybasjɔ̃] n. f. (lat. *incubatio,* couvaison, de *incubatum,* supin de *incubare* [v. INCUBER] ; 1694, Th. Corneille, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1867, Littré ; sens II, 1, 1834, Landais ; sens II, 2, av. 1848, Chateaubriand).

I. 1. Action des oiseaux et de certains ovipares qui couvent leurs œufs ; développement de l'embryon qui en résulte, et qui dure jusqu'à la production d'un organisme viable : *Le temps d'incubation est variable avec les espèces. La chaleur est nécessaire à l'incubation.* || **2.** *Par extens.* Installation des œufs (ou des jeunes, chez les vivipares) en un lieu propice à la poursuite de leur développement ; période pendant laquelle les œufs ou les jeunes demeurent dans le lieu protecteur : *Incubation naturelle. Incubation artificielle. L'incubation dans la bouche ou dans le repli buccal se rencontre chez certains poissons. L'incubation des jeunes marsupiaux se fait dans la poche ventrale de la mère.*

II. 1. Temps qui s'écoule entre l'introduction d'un agent infectieux dans un organisme et l'apparition des premiers symptômes de la maladie qu'il détermine : *L'incubation est d'une durée variable selon les maladies.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Période de préparation secrète d'une action, d'un événement : *L'incubation des insurrections donne la réplique à la préméditation des coups d'État* (Hugo).

• SYN. : **I, 1** *couvaison.*

incube [ɛ̃kyb] n. m. (bas lat. *incubus,* incube, dér. du lat. class. *incubare* [v. l'art. suiv.] ; 1256, Ald. de Sienne). Sorte de démon masculin qui est supposé abuser des femmes pendant leur sommeil : *Dans l'ombre, au pied du lit, grouillaient d'étranges formes.* | *Incubes, cauchemars, spectres lourds et difformes.* (Gautier). *Del Rio, Bodin, par exemple, considèrent les incubes comme des démons masculins qui se couplent aux femmes, et les succubes comme les démones qui font avec l'homme œuvre de chair* (Huysmans).

• CONTR. : *succube.*

incuber [ɛ̃kybe] v. tr. (lat. *incubare,* être couché ou étendu dans ou sur, couver, veiller jalousement sur, de *in-,* préf. marquant la localisation, et de *cubare,* être couché, étendu ; 1771, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Opérer l'incubation de : *L'oursin abyssal incube ses œufs dans les cavités dorsales.* || **2.** Mettre des œufs à couver dans une couveuse artificielle.

• SYN. : **1** *couver.*

incuisable [ɛ̃kɥizabl] adj. (de *in-* et de *cuisable,* qui peut être cuit [fin du XVᵉ s.], dér. de *cuire ;* 1600, O. de Serres). Qui ne peut être cuit. (Rare.)

incuit [ɛ̃kɥi] n. m. (emploi substantivé de l'adj. *incuit,* qui n'est pas cuit tout à fait [1798, Brunot — *encuit,* forme plus pop., 1549, R. Estienne], de *in-* et de *cuit ;* 1867, Littré, au sens de « partie d'un morceau de viande moins cuite que le reste » ; sens 1-2, 1962, Larousse). **1.** Partie d'une chaux, d'un ciment, d'un plâtre qui n'a pas été chauffée suffisamment pour subir les réactions accompagnant normalement la cuisson, et qui est inerte. || **2.** Dans une pâte à papier, impureté provenant d'un bois ou d'un végétal non délignifié.

inculcation [ɛ̃kylkasjɔ̃] n. f. (de *inculquer,* ou du bas lat. *inculcatio,* action d'inculquer, de *inculcatum,* supin du lat. class. *inculcare* [v. INCULQUER] ; 1588, Montaigne). Action d'inculquer ; résultat de cette action. (Rare.)

1. inculpable [ɛ̃kylpabl] adj. (de *inculper ;* 1829, Boiste). Que l'on peut inculper : *Personne inculpable.*

2. inculpable [ɛ̃kylpabl] adj. (bas lat. *inculpabilis,* irréprochable, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *culpabilis,* digne de reproche, dér. du lat. class. *culpare,* regarder comme fautif, blâmer, de *culpa,* faute, culpabilité ; 1776, J.-J. Rousseau). *Vx.* Qui n'est pas coupable, qui ne peut être accusé ; innocent : *Quelque effet qui résulte de la vérité, on est toujours inculpable quand on l'a dite, parce qu'on n'y a rien mis du sien* (Rousseau).

inculpation [ɛ̃kylpasjɔ̃] n. f. (de *inculper,* ou du bas lat. *inculpatio,* accusation, de *inculpatum,* supin de *inculpare* [v. INCULPER] ; 1740, Lesage, au sens 1 [un premier ex. au XVIᵉ s.] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Vx.* Action d'inculper une personne ; le fait d'être accusé de quelque faute : *Se justifier d'une inculpation.* || **2.** *Spécialem.* Action d'impliquer dans une procédure d'instruction une personne accusée d'un crime ou d'un délit : *Être sous le coup d'une inculpation. Notre Code a créé trois distinctions essentielles dans la criminalité : l'inculpation, la prévention, l'accusation* (Balzac).

inculpé, e [ɛ̃kylpe] adj. et n. (part. passé de *inculper ;* 1810, Code pénal). Se dit d'un individu mis en cause, en flagrant délit ou dans une information ouverte par le juge d'instruction, comme étant le coupable présumé d'un crime ou d'un délit : *À la suite d'un interrogatoire subi par Groult, une perquisition fut ordonnée au domicile de l'inculpé* (France).

inculper [ɛ̃kylpe] v. tr. (bas lat. *inculpare,* inculper, du lat. class. *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et *culpare* [v. INCULPABLE 2] ; début du XVIᵉ s., au sens 1 [*encolper* — XIIᵉ s., *BEC,* 4ᵉ série, t. III, p. 256 — et *incolper* — fin du XVIᵉ s., Brantôme — étaient des formes plus pop. issues du même verbe lat.] ; sens 2, 1810, Code pénal). **1.** *Vx.* Accuser quelqu'un d'une faute : *Inculper quelqu'un sans preuves. On inculpe mon client d'avoir dit : « Mort aux vaches ! »* (France). || **2.** *Spécialem.* Mettre en cause dans une procédure d'instruction une personne présumée coupable d'un crime ou d'un délit.

inculquer [ɛ̃kylke] v. tr. (lat. *inculcare,* fouler, fourrer, intercaler, faire pénétrer dans [au pr. et au fig.], de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *calcare,* fouler, piétiner, dér. de *calx, calcis,* talon ; 1512, J. Lemaire de Belges). Faire entrer et imprimer fortement quelque chose dans l'esprit de quelqu'un : *On a bêtement accusé les Goncourt* [...] *d'avoir perverti les jeunes écrivains en leur inculquant le goût maladif de « l'écriture »* (L. Descaves). *Que M. et Mᵐᵉ Verdurin ajoutassent foi ou non à cette fiction, ils avaient aidé la princesse à l'inculquer dans l'esprit des faibles* (Proust). *Il est clair qu'il faut d'abord inculquer aux jeunes gens les conventions fondamentales qui leur permettront les relations avec leurs semblables* (Valéry).

• SYN. : *empreindre, graver, imprégner, inoculer.*

inculte [ɛ̃kylt] adj. (lat. *incultus,* en friche, rude, négligé, sans éducation, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *cultus,* cultivé, soigné, part. passé adjectivé de *colere,* cultiver, soigner ; XVᵉ s., au sens 3 ; sens 1, v. 1475, G. Chastellain ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** Qui n'est pas cultivé : *Terres incultes. Corinne contempla Rome, jetée dans la campagne inculte comme une oasis dans les déserts de Libye* (Staël). || **2.** Se dit d'une chevelure, d'une barbe laissée sans soin, en désordre : *Des cheveux incultes. Des yeux sans vie, une chair jaunâtre, une barbe inculte, un gros nez, de grosses lèvres donnaient à sa figure une expression stupide et comme endormie* (Lacretelle). || **3.** *Fig.* Qui manque totalement de culture intellectuelle : *Esprit inculte. Il* [...] *est né alcoolique* [...]. *D'une intelligence naturellement bornée, inculte, il n'a que des instincts* (France). *Une race de seigneurs incultes ânonnant la volonté de puissance...* (Camus).

• SYN. : **1** *abandonné, désertique, en friche, incultivé, indéfriché ;* **2** *ébouriffé, échevelé, hirsute, négligé ;* **3** *barbare, fruste, grossier, ignare, ignorant, rustique.*

incultivable [ɛ̃kyltivabl] adj. (de *in-* et de *cultivable ;* 8 janv. 1776, Voltaire). Qui ne peut être cultivé : *Ce pays aride et presque incultivable* (Voltaire).

incultivé, e [ɛ̃kyltive] adj. (de *in-* et de *cultivé ;* XVIᵉ s., La Curne). *Vx.* Qui n'est pas cultivé.

inculture [ɛ̃kyltyr] n. f. (de *in-* et de *culture ;* 1789, Abeille [p. 30], au sens 1 ; sens 2, 1860, Dupont-White [p. 206]). **1.** État d'une terre qui n'est pas cultivée (rare) : *Cette double poésie de l'inculture du sol et de l'ignorance* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Fig.* Manque de culture intellectuelle : *Je m'occupais, avec une hardiesse que l'on*

me reprocha suffisamment dans la suite, d'exalter l'inculture et d'en dresser l'apologie (Gide).

incunable [ɛ̃kynabl] adj. et n. m. (du lat. moderne *Incunabula typographiae,* titre du catalogue des premières productions de l'imprimerie publié en 1688 par Beughem, *incunabula* étant en lat. class. un n. neutre plur. signif. « langes, berceau, origine, commencement », de *in-,* préf. à valeur intensive, et de *cunabula,* berceau, origine, dér. du n. fém. plur. *cunae,* berceau ; 1802, Peignot [I, 244], comme adj., et 1838, Acad., comme n. m.). Se dit des ouvrages imprimés qui datent des débuts de l'imprimerie (antérieurs à 1500) : *Ouvrage incunable. Édition incunable. Incunables xylographiques. Incunables typographiques.*

incurabilité [ɛ̃kyrabilite] n. f. (dér. savant de *incurable ;* 1707, Dionis). Caractère d'une maladie incurable ou état d'un malade incurable (peu usité) : *La curabilité ou l'incurabilité de l'aliénation* (Bordeaux). *L'incurabilité d'une personne âgée.*

incurable [ɛ̃kyrabl] adj. (bas lat. *incurabilis,* incurable, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du lat. impér. *curabilis,* qui peut être guéri, dér. du lat. class. *curare,* soigner, traiter, guérir, de *cura,* soin ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme). **1.** Se dit d'une affection qui ne peut être guérie, pour laquelle il n'existe aucun traitement : *Les blessures qu'elles* [les flèches trempées dans le sang de l'hydre de Lerne] *faisaient étaient incurables* (Fénelon). *Il est atteint d'une maladie toute morale et presque incurable, et quelquefois contagieuse* (Vigny). *Elle doutait que sa maladie fût incurable, mais l'affirmait pour qu'on s'intéressât à elle* (Camus). || **2.** *Fig.* Se dit d'un défaut, d'un mauvais penchant, d'une souffrance morale dont on ne peut se défaire, se délivrer : *Paresse incurable. Tristesse incurable. Ils sentaient que le mal était incurable, qu'ils souffriraient jusqu'à leur mort du meurtre de Camille* (Zola).

• SYN. : **1** *inguérissable ;* **2** *incorrigible, invétéré.* — CONTR. : **1** *curable, guérissable.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1538, R. Estienne [comme adj. ; comme n., 1636, Monet ; *les Incurables,* 1677, Boileau] ; sens 2, v. 1361, Oresme). **1.** Se dit d'un malade qu'on ne peut guérir : *Un paralytique incurable. Un hospice d'incurables.* || Ellipt. et vx. *Les incurables,* hospice d'incurables, ou service d'incurables dans un hôpital : *Après trois mois aux incurables, je vous attacherai plus spécialement à mon service personnel d'audience* (Cendrars) ; *spécialem.,* établissement charitable, bâti à Paris en 1634, à l'emplacement de l'actuel hôpital Laennec (avec une majusc.). || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qu'on ne peut corriger de ses défauts, de ses travers : *Ivrogne incurable. Il sera toujours aussi insouciant : il est incurable...*

incurablement [ɛ̃kyrabləmɑ̃] adv. (de *incurable ;* milieu du XVIᵉ s., puis 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1897, A. France). **1.** De façon incurable (rare) : *Un malade incurablement atteint.* || **2.** *Fig.* De façon irrémédiable, définitive : *Je craignais, par une discussion trop posée, par une protestation trop véhémente, par le moindre mot maladroit, d'aviver incurablement notre blessure* (Gide). *Curieux de le voir dire des choses rassurantes, avec cet air incurablement soucieux* (Martin du Gard). *Un esprit incurablement retardataire* (Gracq).

incurie [ɛ̃kyri] n. f. (lat. *incuria,* négligence, insouciance, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *cura,* soin ; milieu du XVIᵉ s.). Manque de soin, négligence extrême : *Quant au gouvernement, il montrait cette faiblesse, cette mollesse, cette incurie ordinaires à tous les gouvernements* (France).

• SYN. : *abandon, insouciance, laisser-aller, mollesse, relâchement.*

incurieux, euse [ɛ̃kyrjø, -øz] adj. (lat. *incuriosus,* indifférent, sans égard, sans soin, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *curiosus,* soigneux, minutieux, avide de savoir, dér. de *cura,* soin ; fin du XVᵉ s., Godefroy, au sens de « qui ne se soucie pas [de] » ; sens actuel, 1580, Montaigne). *Littér.* Qui n'est pas curieux, n'a pas de curiosité : *Les deux fils sortirent en silence et avec l'incurieuse obéissance des enfants bien élevés* (Balzac). *Rien dont mon noir esprit s'indigne ou s'émerveille ! | Mon œil incurieux vieillit la nouveauté* (Rollinat). *Elle lui faisait une de ces réponses mensongères qui désespéraient l'amant et maintenant lui faisaient prudemment changer la conversation en mari incurieux et prudent* (Proust).

incuriosité [ɛ̃kyrjozite] n. f. (de *in-* et de *curiosité ;* 1495, Vignay, puis 1580, Montaigne [*incuriosité,* « négligence dans la façon de se coiffer » — fin du XVIᵉ s., Brantôme —, était un empr. du bas lat. *incuriositas,* négligence, dér. du lat. class. *incuriosus,* v. l'art. précéd.]). Défaut de curiosité ; indifférence à connaître ce que l'on ignore : *On dirait que la petitesse, la puérilité, l'incuriosité, le calme plat de la fatuité ont succédé à l'ardeur, à la noblesse et à la turbulente ambition, aussi bien dans les beaux-arts que dans la littérature* (Baudelaire). *D'autres vous agacent par leur curiosité exagérée ou leur incuriosité si absolue que vous pouvez leur parler des événements les plus sensationnels sans qu'ils sachent de quoi il s'agit* (Proust). *Mon incuriosité à l'égard de l'autre sexe était totale* (Gide).

• SYN. : *désaffection, désintérêt, détachement.* — CONTR. : *curiosité, goût, intérêt, passion.*

incursion [ɛ̃kyrsjɔ̃] n. f. (lat. *incursio,* choc contre, attaque, invasion, de *incursum,* supin de *incurrere,* courir contre, se jeter sur, faire irruption dans, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *currere,* courir ; 1352, Bersuire, au sens 1 [« intrusion sur un terrain, en un lieu étranger ou interdit », 1902, Larousse] ; sens 2, 1835, Stendhal ; sens 3, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Invasion de gens de guerre en pays étranger : *Un château en ruine que les Égyptiens avaient construit autrefois pour se défendre contre les incursions des nomades* (France). *Les incursions des Normands en Gaule.* || Intrusion sur un terrain, en un lieu étranger ou interdit : *Rien n'arrête les incursions des braconniers.* || **2.** Entrée brusque, arrivée soudaine : *Le mardi matin, pendant la récréation, M. le proviseur fit une incursion dans la salle des professeurs pour entretenir ceux-ci du cas d'un élève de philosophie* (Masson). || **3.** *Fig.* Action de quelqu'un qui pénètre exceptionnellement et momentanément dans un domaine où il est profane ou qui est en dehors de sa spécialité : *Savant qui fait une incursion dans le domaine de la poésie.*

• SYN. : **1** *attaque, descente, invasion, raid, razzia ;* **2** *irruption.*

incurvable [ɛ̃kyrvabl] adj. (de *incurver ;* 1838, Acad.). Qui peut s'incurver, se courber : *Tige incurvable.*

incurvation [ɛ̃kyrvasjɔ̃] n. f. (lat. *incurvatio,* action de courber, courbure, de *incurvatum,* supin de *incurvare* [v. l'art. suiv.] ; fin du XIVᵉ s., au sens de « courbure » ; 1803, Boiste, au sens de « courbure naturelle des os » [terme d'anatomie] ; sens actuel, 1838, Acad.). Action d'incurver, de courber ; résultat de cette action.

incurver [ɛ̃kyrve] v. tr. (lat. *incurvare,* courber, plier, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *curvare,* courber, voûter, dér. de *curvus,* courbe, courbé, recourbé, plié ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *encurver,* au sens fig. de « ployer » ; 1551, Finé [p. 46], au part. passé *incurvé [vers],* au sens de « courbé [vers] » ; à l'infin., au sens actuel, 1838, Acad.). Donner une forme courbe, rendre courbe : *L'homme des cavernes qui emmanchait sa hache de pierre, qui en incurvait le manche pour l'avoir mieux en mains* (Cendrars).

• SYN. : *courber.*

◆ **s'incurver** v. pr. (1885, P. Bourget). Prendre une forme courbe : *Les joues lisses* [de Jérôme] *s'incurvaient sous la saillie des pommettes, jusqu'à la courbe ferme du menton* (Martin du Gard).

• SYN. : *s'arrondir, se busquer, se cambrer, se courber.*

incuse [ɛ̃kyz] adj. et n. f. (lat. *incusa,* fém. de *incusus,* incrusté, frappé au marteau, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *cusum,* supin de *cudere,* battre, frapper, forger ; 1692, Jobert, p. 192). Se dit des monnaies dont le revers reproduit en creux le type qui apparaît en relief au droit : *Une monnaie incuse. Une incuse.*

PAGE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

DÉBUT DU TOME 4

ind

indatable [ɛ̃databl] adj. (de *in-* et de *datable ;* 1970, Robert). Qui ne peut pas être daté : *Des ruines indatables.*

inde [ɛ̃d] n. m. (lat. *indicum,* indigo, neutre substantivé de l'adj. *Indicus,* Indien, de *India,* l'Inde, dér. de *Indi, Indorum,* n. m. plur., « les Indiens » [l'indigo étant considéré comme originaire de l'Inde] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 [« couleur... extraite de la guède », 1701, Liger] ; sens 2, 1600, O. de Serres). **1.** Couleur bleue tirée de l'indigo, et, *par extens.,* couleur bleue extraite de la guède : *Une robe de taffetas couleur inde.* || **2.** *Anc.* nom de l'INDIGO.

indébrouillable [ɛ̃debrujabl] adj. (de *in-* et de *débrouiller ;* 1764, Voltaire). Que l'on ne peut pas débrouiller (au pr. et au fig.) : *Écheveau indébrouillable. Affaire, question indébrouillable.*

indécachetable [ɛ̃dekaʃtabl] adj. (de *in-* et de *décacheter ;* 1845, Bescherelle). Que l'on ne peut pas décacheter, qui est très difficile à décacheter (rare) : *Un paquet indécachetable.*

indécelable [ɛ̃deslabl] adj. (de *in-* et de *décelable ;* 1943, Sartre). Qui ne peut être décelé : *Des traces indécelables à l'œil nu.*

● SYN. : *imperceptible, invisible.* — CONTR. : *décelable, perceptible, visible.*

indécemment [ɛ̃desamɑ̃] adv. (de *indécent ;* 1537, Saliat, écrit *indécentement* [*indécemment,* 1580, Montaigne], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** De façon contraire à la bienséance : *Louvois fut accusé de s'être réjoui indécemment de la mort de Turenne* (Voltaire). || **2.** De façon contraire aux bonnes mœurs, à la pudeur : *Être vêtu indécemment.*

indécence [ɛ̃desɑ̃s] n. f. (lat. *indecentia,* inconvenance, de indecens, *-entis* [v. l'art. suiv.] ; 1568, L. Le Roy, au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1666, Molière). **1.** Caractère de ce qui est contraire aux règles de la bienséance : *J'ajoute qu'il y aurait une espèce d'indécence à introduire dans une fête que je veux bien donner chez Mme Verdurin une personne que j'ai retranchée à bon escient de ma familiarité, une pécore sans naissance, sans loyauté, sans esprit* (Proust). *Il est permis de penser qu'il y a quelque indécence à célébrer ainsi une découverte* [la bombe atomique] *qui se met d'abord au service de la plus formidable rage de destruction dont l'homme ait fait preuve depuis des siècles* (Camus). || **2.** Caractère de ce qui est contraire aux bonnes mœurs, à la morale : *L'indécence des propos, des manières. Des images confuses se formaient au-dedans de lui, qu'il suivait jusqu'à un certain degré d'indécence, et il les chassait* (Mauriac). || **3.** Action, propos, chose contraires à la décence ou aux bienséances : *Dire, commettre une indécence.*

● SYN. : **1** *impolitesse, inconvenance, incorrection ;* **2** *grivoiserie, immodestie, impudeur, impudicité, polissonnerie ;* **3** *grossièreté, impertinence, incongruité, obscénité.*

indécent, e [ɛ̃desɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *indecens, -entis,* inconvenant [en parlant de personnes ou de choses], de *in-,* préf. à valeur négative, et de *decens, -entis,* convenable, bienséant, part. prés. adjectivé du v. impers. *decere,* être convenable ; XIVe s., *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1, av. 1681, Patru ; sens 3, 1618, *Cabinet satyrique*). **1.** Qui est contraire à la décence ; qui manifeste un manque de retenue, de respect de la bienséance et des convenances morales et sociales : *Faire un étalage indécent de sa fortune. Il est indécent de répondre sur ce ton à un homme de son âge.* || **2.** *Class.* Qui ne convient pas, qui n'est pas approprié à son objet : *Toutes ces expressions qui le rapportent* [Dieu] *à quelque temps, qui le fixent à un certain lieu, sont impropres et indécentes* (Fénelon). || **3.** Qui blesse la pudeur par manque de convenance aux bonnes mœurs : *Cette robe, songeait Denis, serait indécente, comme toutes les robes de bal* (Mauriac). *C'était une grande fille à la chevelure d'un blond pervers, et qui avait une façon indécente de rire dans le nez des hommes* (Aymé). *Propos indécents.*

● SYN. : **1** *choquant, déplacé, impoli, incongru, inconvenant, incorrect, malséant ;* **3** *déshonnête, égrillard, grivois, immodeste, impudique, licencieux, obscène, osé.*

indéchiffrable [ɛ̃deʃifrabl] adj. (de *in-* et de *déchiffrable ;* v. 1673, Retz, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [aussi « très difficile à lire » ; en parlant d'un morceau de musique, 1873, Larousse] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'un texte chiffré que l'on ne peut pas traduire en clair : *Message indéchiffrable.* || **2.** Dont on ne parvient pas à découvrir le sens : *Inscription indéchiffrable. Écriture inconnue, indéchiffrable.* || *Par extens.* Très difficile à lire : *Manuscrit indéchiffrable.* || Se dit d'un morceau de musique impossible ou très difficile à exécuter : *Un air indéchiffrable.* || **3.** *Fig.* Très difficile à comprendre, à pénétrer, à expliquer : *Je me suis attaché à vous, Marie. Et pourtant vous m'êtes une énigme, vous êtes indéchiffrable* (Martin du Gard). *Orsenna nous voit et nous entend, ajouta-t-il en relevant sur moi un regard indéchiffrable* (Gracq). *Dans cet univers indéchiffrable et limité, le destin de l'homme prend désormais son sens* (Camus).

● SYN. : **2** *illisible ;* **3** *énigmatique, incompréhensible, inexplicable, inextricable, mystérieux, sibyllin.*

indéchirable [ɛ̃deʃirabl] adj. (de *in-* et de *déchirer ;* 1845, Bescherelle). Qui ne se laisse pas déchirer : *Cet unique objet de literie, indéchirable, formé d'une couverture piquée entre deux toiles, lui répugnait* (H. Bazin).

● SYN. : *solide.* — CONTR. : *fragile*

indécis, e [ɛ̃desi, -iz] adj. (bas lat. *indecīsus,* indécis, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *decīsus,* part. passé de *decīdere,* couper, retrancher, décider, régler, de *de-,* préf. marquant la séparation, et de *caedere,* frapper, abattre, briser, fendre ; 1466, Bartzsch, au sens 1 [« non jugé — en parlant d'un procès » ; « dont l'issue est encore incertaine », 1756, Voltaire] ; sens 2, 1753, Buffon). **1.** Se dit de ce qui n'est pas décidé, tranché : *La question du financement de l'opération est restée indécise.* || Dont l'issue est encore incertaine : *Bataille indécise.* || **2.** Se dit de ce que l'on ne peut pas déterminer, distinguer nettement ; mal défini : *J'appliquais à son visage rendu indécis par le crépuscule le masque de mes rêves les plus passionnés* (Proust). *De loin en loin, le blafard éclairage des réverbères ponctuait l'ombre d'une flamme indécise* (Carco). *Parvenu sur la rive, il regardait au loin la ligne indécise de la mer* (Camus).

● SYN. : **1** *ambigu, douteux, équivoque, flottant, incertain, indéterminé ;* **2** *confus, flou, imprécis, indéterminable, indiscernable, indistinct, trouble, vague.*

◆ adj. et n. (1798, Acad., comme adj. ; av. 1747, Vauvenargues, comme n.). Se dit d'une personne qui ne parvient pas à se décider, qui n'a pas encore pris un parti : *C'est un esprit indécis. Il paraissait indécis sur le choix des moyens. S'efforcer de rallier à soi les indécis.*

● SYN. : *hésitant, irrésolu, ondoyant, velléitaire.*

indécision [ɛ̃desizjɔ̃] n. f. (de *indécis,* d'après *décision ;* 1611, Cotgrave, au sens 2 ; sens 1, 1867, Littré). **1.** État, caractère de ce qui est indécis, mal déterminé, vague : *L'indécision d'un contour, d'un sourire. La mer semble partout entourée par les bleuâtres montagnes, semble fermée comme un lac ; elle est très diaphane, à cette heure nocturne, la mer sans navires, très vaporeuse et spectrale dans des indécisions grises* (Loti). || **2.** Manque, absence de décision ; caractère, état d'une personne indécise : *Il resta plusieurs jours dans l'indécision. Son indécision lui a fait manquer plusieurs bonnes occasions.*

● SYN. : **1** *flou, imprécision ;* **2** *doute, embarras, hésitation, incertitude, indétermination, irrésolution, perplexité.*

indéclinabilité [ɛ̃deklinabilite] n. f. (dér. savant de *indéclinable ;* av. 1714, Fénelon, au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** *Class.* Caractère de ce qui ne peut être évité : *Donnez aux contreremontrants l'indéclinabilité ou irrésistibilité, ils n'en demandent jamais davantage* (Fénelon).

|| **2.** Caractère des mots qui ne se déclinent pas, bien qu'ils appartiennent à une catégorie de mots déclinables.

indéclinable [ɛ̃deklinabl] adj. (lat. impér. *indeclinabilis,* qui ne dévie pas, et, à basse époque, dans la langue des grammairiens, « indéclinable », du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. grammatical *declinabilis,* déclinable, dér. du lat. class. *declinare,* détourner, incliner, infléchir, changer les mots au moyen de flexions, de *de-,* préf. à valeur intensive, et du v. archaïque *clinare,* incliner, faire pencher ; v. 1380, *Aalma,* au sens 2 [pour un mot qui garde la même forme à tous les cas, 1867, Littré] ; sens 1, XV^e s., Godefroy). **1.** *Class.* Qui ne peut être évité : *Le plaisir indélibéré produira dans l'homme un bon vouloir d'une manière invincible, indéclinable et toute-puissante* (Fénelon). || **2.** Se dit, en grammaire, de mots qui ne reçoivent pas les signes du genre, du nombre ni de la personne : *L'adverbe est indéclinable.* || Se dit d'un mot qui garde la même forme à tous les cas, bien qu'appartenant à une catégorie de mots déclinables.

◆ n. m. (1838, Acad.). Mot indéclinable.

indécollable [ɛ̃dekɔlabl] adj. (de *in-* et de *décoller* ; 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui ne se laisse pas, ou qui se laisse difficilement décoller.

indécomposable [ɛ̃dekɔ̃pozabl] adj. (de *in-* et de *décomposer* ; 1738, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Qui ne peut être décomposé : *Les corps simples sont indécomposables.* || **2.** *Fig.* Qui ne peut être divisé en éléments séparés, qu'on ne peut analyser : *Un ensemble indécomposable.*

• Syn. : **2** *inanalysable.*

indéconcertable [ɛ̃dekɔ̃sɛrtabl] adj. (de *in-* et de *déconcerter ;* 1884, A. Daudet). Qui ne se laisse pas déconcerter (rare) : *Cet horrible passé, confessé par elle chaque fois avec la même indéconcertable franchise* (Daudet).

indécousable [ɛ̃dekuzabl] adj. (de *in-* et de *découdre ;* 1873, Larousse). Qui ne peut être décousu : *Une couture indécousable.*

indécrassable [ɛ̃dekrasabl] adj. (de *in-* et de *décrasser ;* milieu du XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Qu'on ne peut décrasser, rendre propre. || **2.** *Fig.* et *fam.* Indécrottable.

indécrochable [ɛ̃dekrɔʃabl] adj. (de *in-* et de *décrocher ;* milieu du XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Qu'on ne peut décrocher. || **2.** *Fig.* et *fam.* Impossible ou très difficile à obtenir : *Un titre indécrochable.*

indécrottable [ɛ̃dekrɔtabl] adj. (de *in-* et de décrotter ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** Qui ne peut être décrotté, nettoyé : *Des chaussures indécrottables.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne qu'on ne peut améliorer, corriger de ses défauts, de ses insuffisances, de son ignorance, etc. : *Un animal fangeux et indécrottable, avec un moral de maître d'école et un physique de tambour-major* (Gautier). *Son camarade de lit, un butor indécrottable* (Hermant). *J'ai bien peur que vous ne restiez pour la vie et pour l'éternité l'individu indécrottable que vous avez toujours été* (Aymé).

• Syn. : **1** *indécrassable* (fam.) ; **2** *impénitent, incorrigible, incurable, invétéré.*

indédoublable [ɛ̃dedublabl] adj. (de *in-* et de *dédoubler ;* 1863, *Presse scientifique des Deux Mondes* [t. II, p. 170], au sens général de « qui ne peut être dédoublé » ; en chimie, 1962, Larousse). En chimie, qui ne peut être dédoublé : *Un polypeptide indédoublable.*

indéfectibilité [ɛ̃defɛktibilite] n. f. (dér. savant de *indéfectible ;* 1677, M^me de Sévigné [*indéfectibilité de l'Église,* 1743, Trévoux]). Caractère de ce qui est indéfectible, éternel : *L'indéfectibilité d'un sentiment.* || *Indéfectibilité de l'Église,* privilège attribué à l'Église de durer jusqu'à la fin du monde.

indéfectible [ɛ̃defɛktibl] adj. (de *in-* et du moyen franç. *défectible,* sujet à défaillance [XVI^e s.], bas lat. *defectibilis,* même sens, de *defectum,* supin du lat. class. *deficere,* se séparer de, casser, faire faute, abandonner, de *de-,* préf. marquant la séparation, la cessation, et de *facere,* faire ; 1501, F. Le Roy, au sens 1 [en théologie, 1835, Acad.] ; sens 2, 1957, Robert). **1.** *Littér.* Qui ne peut cesser d'être, qui dure éternellement : *La matière est indéfectible. Cette beauté indéfectible et consommée* (Huysmans). *Véronique, en effet, se dérobe aux griefs ; sur son indéfectible onction souriante tout glisse, sarcasme, moquerie...* (Gide). *J'eus la certitude que l'amour est, par son essence, unique, constant, indéfectible* (Chardonne). || *Spécialem.* En théologie, se dit de l'Église, qui doit durer jusqu'à la fin du monde. || **2.** Qui ne peut faire défaut, manquer : *Une mémoire indéfectible.*

• Syn. : **1** *éternel, immarcescible* (littér.), *immuable, impérissable, indestructible ;* **2** *solide, sûr.* — Contr. : **1** *éphémère, fragile, précaire ;* **2** *mauvais.*

indéfectiblement [ɛ̃defɛktibləmɑ̃] adv. (de *indéfectible ;* 1873, Larousse). De façon indéfectible : *Être indéfectiblement dévoué à quelqu'un. Le pape est venu enseigner indéfectiblement la vérité* (Veuillot).

indéfendable [ɛ̃defɑ̃dabl] adj. (de *in-* et de *défendable ;* 1663, Molière, au sens 2 ; sens 1, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1897, Bloy). **1.** Qui ne peut être défendu militairement : *Une position, une place indéfendable.* || **2.** Qui ne peut être valablement soutenu, justifié (avec un terme abstrait) : *C'est un mot étymologiquement indéfendable* (M. Prévost). *Cette doctrine, qui n'était pas indéfendable, faisait de jour en jour du chemin dans les esprits* (Duhamel). || **3.** Se dit d'une personne dont on ne peut prendre la défense, sa conduite, ses actes étant manifestement condamnables ou critiquables : *À ce point de vue, l'indéfendable Clotilde eût été réprouvée par les moralistes économes* (Bloy). *Je suis indéfendable, balbutia-t-il. Je ne me défendrai pas* (Mauriac).

• Syn. : **2** *insoutenable.*

indéfendu, e [ɛ̃defɑ̃dy] adj. (de *in-* et de *défendu,* part. passé de *défendre ;* 1667, Corneille). *Vx.* Qui est sans défense : *[Attila] ravageait les peuples indéfendus* (Corneille).

indéfini, e [ɛ̃defini] adj. (lat. impér. *indefinitus,* indéfini, vague, de *in-,* préf. à valeur négative, et du lat. class. *definitus,* précis, déterminé, part. passé adjectivé de *definire,* délimiter, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *finire,* limiter, borner, achever, dér. de *finis,* limite, terme ; XIV^e s., puis 1545, Bonivard, au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1794, Condorcet [par opposition à *infini,* 1641, Descartes] ; sens I, 3, 1817, Gérardin de Mirecourt [*tige indéfinie,* 1855, Nysten ; *inflorescence indéfinie,* 1845, Bescherelle] ; sens II, 1, 1873, Larousse ; sens II, 2, 1867, Littré [*proposition indéfinie,* 1752, Trévoux ; *jugement indéfini,* XX^e s.] ; sens II, 3, 1607, Maupas [aussi *article indéfini* et *pronom indéfini ; adjectif indéfini,* 1873, Larousse ; *passé indéfini,* 1803, Boiste ; *prétérit indéfini,* 1548, Sébillet]).

I. Qui n'est pas fini. 1. Qui n'est pas limité, délimité, ou ne peut l'être : *Je serais demeuré un temps indéfini à l'écouter et à la regarder* (Maupassant). || **2.** En philosophie, par opposition à *fini,* se dit de ce qui, étant rationnellement fini, peut cependant devenir plus grand que toute quantité donnée : *Des progrès indéfinis. Le nombre des individus d'une espèce est indéfini.* || *Spécialem.* Chez Descartes, par opposition à *infini,* se dit de ce à quoi l'on ne peut assigner une fin sous un rapport donné : *Pour les choses où sous quelque considération seulement je ne vois point de fin, comme l'étendue des espaces imaginaires, la multitude des nombres, la divisibilité des parties de la quantité [...], je les appelle indéfinies, et non pas infinies, parce que de toutes parts elles ne sont pas sans fin ni sans limites* (Descartes). || **3.** En botanique, se dit des pièces florales dont le nombre n'est pas constant : *Étamines indéfinies.* || *Tige indéfinie,* tige dont le bourgeon terminal s'allonge de manière indéfinie. || *Inflorescence indéfinie,* celle qui ne comporte pas de fleur terminale et où l'axe peut croître indéfiniment : *La grappe est une inflorescence indéfinie.*

II. Qui n'est pas défini. 1. Que l'on ne peut définir, qui demeure vague, indé-

terminé : *Un trouble indéfini. Portant sa pierre à l'œuvre indéfinie et sombre | Qu'avec le genre humain fait la création !* (Hugo). *Maintenant, il se levait, mais dans un tel accablement moral, en proie à un mal indéfini, si têtu, si envahissant qu'il vivait ses journées étendu sur une chaise longue, devant un grand feu de bois* (Zola). *Le rêve, comme chaque matin, s'achevait en raisonnements indéfinis, qui ressemblaient parfois à d'ingénus plaidoyers* (Duhamel). || **2.** En logique, qui n'est pas défini, déterminé dans sa compréhension : *Terme indéfini.* || *Proposition indéfinie,* proposition générale qui convient à tous les êtres d'une même espèce. || *Jugement indéfini* ou *limitatif,* jugement affirmatif dont le prédicat est un terme négatif. || **3.** En linguistique, se dit d'un terme qui exprime une idée générale sans l'appliquer à un objet déterminé. (On dit aussi, substantiv., un INDÉFINI.) || *Article indéfini,* celui qui présente l'être ou l'objet que le nom désigne avec une individualisation indéterminée (ex. :UN *arbre,* DES *gens*). [V. ARTICLE.] || *Adjectif indéfini,* celui qui indique une indétermination (comme *aucun, quelque, plusieurs,* etc.). || *Pronom indéfini,* nominal qui présente une personne ou une chose avec indétermination (comme *on, quiconque, chose, rien,* etc.). [V. art. spécial ci-après.] || *Passé* ou *prétérit indéfini,* anc. nom du PASSÉ COMPOSÉ.

• SYN. **I, 1** *illimité, indéterminé, infini.* || **II, 1** *confus, imprécis, incertain, indécis, indéfinissable, trouble.* — CONTR. : **I, 1** *délimité, limité ;* **2** *fini.* || **II, 1** *défini, déterminé, distinct, net, précis.*

◆ **indéfini** n. m. (1641, Descartes). *L'indéfini,* ce qui n'est pas défini : *Le décor mouvant, élastique de l'indéfini* (Baudelaire).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES MOTS INDÉFINIS

On appelle « indéfinis » un certain nombre de pronoms et d'adjectifs que l'on rapproche moins par l'identification d'un trait commun que par l'absence de certains traits plus aisément reconnaissables : ils ne sont pas « qualificatifs », ni « personnels », ni « possessifs », ni « démonstratifs », etc. De ce fait, le mot « indéfinis » terminait la liste des pronoms et celle des adjectifs dans la Nomenclature de 1910, reconduite en 1949 : Ferdinand Brunot, qui rédigea l'arrêté, formulait d'ailleurs mainte réserve : selon lui, *l'un* et *l'autre* pouvaient être dits « réciproques » ou « distributifs », *plusieurs* « numéral ». Henri Yvon, dans un projet de réforme de la nomenclature (*le Français moderne,* juill. 1956 et avr. 1958), proposait d'appeler « quantitatifs » les adjectifs indéfinis, et « nominaux » les pronoms. Une grammaire hardiment novatrice, celle de Charles Bruneau et Marcel Heulluy (1937), éliminait sans autre forme de procès de la classe des indéfinis les mots *on, même* et *autre,* qu'elle joignait aux « personnels », *différents, divers, plusieurs, quelques, quelques-uns, chaque, chacun, tout,* qu'elle joignait aux « numéraux », et *quiconque, qui que, quel que* et *quelque... que,* qu'elle joignait aux « relatifs ». Il ne manquait à ces réformateurs que de s'accorder entre eux.

DÉFINITION FORMELLE

Les **pronoms** indéfinis sont substituables aux autres classes de pronoms et aux noms propres ; comparer :

> ***Ils*** *sont venus.* / ***Tous*** *sont venus.*
> ***Jean*** *a parlé.* / ***Quelqu'un*** *a parlé.*

Cette équivalence formelle justifie seulement l'appellation de « pronoms ».

Les **adjectifs** indéfinis précèdent généralement le nom ou le pronom, soit à la place de l'article, soit avant l'article, soit après l'article :

> ***certains*** *arbres,* **tous** *les arbres,*
> *les* **mêmes** *arbres ;*

mais quelques-uns peuvent suivre le nom ou le pronom :

> *un arbre* **quelconque,**
> *les arbres* **mêmes,** *nous* **tous.**

La place de ces adjectifs n'est donc pas un critère d'unité.

Il arrive qu'un mot indéfini soit employé comme adverbe, et devienne de ce fait invariable :

> *Rapporter les emballages,* **même** *déchirés.*
> *Elle a* **quelque** *cinquante ans.*
> *Ils sont* **tout** *émus.*

Mais cette possibilité n'existe que pour *même, quelque* et *tout.*

Ce n'est donc pas du côté de la « distribution » qu'on peut trouver le point commun définissant les mots « indéfinis ».

DÉFINITION FONCTIONNELLE

Serait-ce du côté de la fonction ?

La réponse est à chercher dans le plan des signifiés, en liaison avec le signifié du nom (v. ce mot, art. spécial) ou du pronom, lequel s'identifie par beaucoup de traits à la notion d'« ensemble » des mathématiciens.

L'idée d'« ensemble » suppose des **éléments** x (x_1, x_2, x_3, etc.) en nombre **variable,** réunis et définis par une propriété **constante** p, qui peut être une *qualité* (tout élément x de l'ensemble des *chevaux* est défini par la somme des caractères permanents de l'espèce « cheval ») ou une *relation* (tout élément x de l'ensemble des *Parisiens* est défini par le fait d'habiter Paris).

Le contenu sémantique qualitatif du nom, et celui des adjectifs qualificatifs épithètes, est un composant de la constante p. Or, les mots indéfinis ne visent jamais l'indication d'une « qualité », qu'ils soient pronoms (*tout, quelqu'un*) ou adjectifs (*d'autres/ quelques chevaux*) ; s'ils ont un emploi qualificatif, ils cessent d'être indéfinis (*un livre très* ***quelconque,*** *des bruits* ***divers***), ou, du moins, ne le sont pas par là (« *Jeanne et moi, nous avons la* ***même*** *robe* » : la ressemblance qualitative de deux robes est suggérée par l'expression d'une identité substantielle).

Les adjectifs possessifs et démonstratifs expriment une « relation » entre l'élément désigné et certains points d'ancrage personnels ou spatiaux de la situation : *tes chevaux* (= *les chevaux qui sont à* ***toi***), *ces chevaux* (= *les chevaux qui sont* ***ici***) ; cette relation est encore partie intégrante de la constante p. Au contraire, les indéfinis n'expriment aucune référence à la situation.

Les adjectifs numéraux expriment la quantité, qui ne fait pas partie de la constante : la dualité exprimée dans un groupe nominal comme *deux chevaux* est une propriété de l'ensemble des chevaux désignés, et non de chaque élément de cet ensemble ; elle concerne la substance x, non la constante p. Or, il semble bien que la fonction des mots indéfinis concerne également la substance, non la constante, mais concerne-t-elle la « quantité » de cette substance ? Certains linguistes l'ont pensé, et ont groupé les indéfinis avec les numéraux dans une classe unique de « quantificateurs ». Cette thèse n'est guère soutenable pour les indéfinis *autre* et *même,* comme l'a montré Michel Arrivé dans *le Français moderne* (avr. 1965). Elle s'applique mieux à des mots comme *nul, quelques, maint(s), tous.* On remarquera pourtant une différence entre l'indication du nombre par un adjectif numéral comme *trente* et son indication par l'adjectif indéfini *tous :* la première est absolue, la seconde relative aux limites du référentiel, c'est-à-dire, ici, de l'ensemble considéré ; *trente élèves* a le même sens quelle que soit l'unité de groupement scolaire où ces deux mots sont prononcés, mais *tous les élèves* peut signifier *trente* dans une classe, *cinq cents* dans une école, *trois mille* dans un lycée, etc. ; de même *les autres* donne une indication numérique dans un référentiel connu à condition qu'un premier sous-ensemble d'éléments, résumable par *les uns,* ait été désigné.

L'indication de nombre donnée par les indéfinis adjectifs ou articles n'est qu'un effet résultant de leur valeur propre.

Même si l'on désigne trente pages en disant *toutes les pages,* l'expression du nombre n'est pas la fonction essentielle de l'adjectif *tout,* qui peut exprimer la totalité dans l'unité même : *toute la page.*

L'« indéfini » doit s'opposer au « défini » dans le domaine des pronoms et des adjectifs comme dans le domaine de l'article, où l'opposition est transcendante au nombre :

> ***un** cheval/**le** cheval ; **des** chevaux/ **les** chevaux.*

Comme le sens des articles, le sens des adjectifs et des pronoms indéfinis s'éclaire par le recours à la notion d'identité — que nous sentons intuitivement dans la conception de notre moi, et que nous transportons dans chaque objet conçu comme une substance.

Les mots indéfinis sont des instruments de saisie des éléments d'un ensemble fondés sur les rapports qu'ils entretiennent entre eux dans la substance ; *un, quelque, certain, tel, même, autre* expriment des libertés ou des restrictions concernant l'identité sans référence à aucun élément de détermination extérieur à l'ensemble ; *chaque, tout,* signifiant la saisie distributive ou globale de tous les éléments d'un ensemble, aboutissent à une détermination de fait, en contradiction avec le terme « indéfini », mais cette détermination n'est pas leur fait ; un groupe nominal comme *tous mes enfants* comporte :

— une détermination externe exprimée par *mes,* qui rattache l'ensemble à une constante notoire ;

— une détermination interne exprimée par *tous,* qui précise dans le cadre de l'ensemble et sans en sortir la quantité d'éléments concernés.

Il n'est pas exclu que la suggestion du nombre prenne la première importance, et c'est pourquoi tels adjectifs indéfinis ne s'emploient pratiquement qu'au pluriel (quelques, différents), quoiqu'il n'en ait pas toujours été de même. Le caractère imprécis du nombre ainsi exprimé explique pourquoi ces mots restent classés dans les « indéfinis » au lieu d'être rattachés au système des nombres, où la fonction légitimerait leur intégration (le mot *plusieurs,* de valeur absolue constante, est d'une réelle utilité en mathématiques, si le mot *maint,* de sens trop relatif, n'y a aucun emploi).

Un certain nombre de mots indéfinis ont reçu des fonctions particulières qui leur ont fait attribuer des désignations différentes : interrogatifs (*qui, que*), relatifs (*qui, quiconque, lequel*), concessifs (*quel que*). C'est alors la modalité, ou la fonction syntaxique, ou la « circonstance » qui prend l'importance première. Le pronom on, de par sa distribution, est souvent intégré aux pronoms « personnels ».

LE PRONOM « UN »

L'emploi de *un* comme article (*Il porte **un** chapeau*) et son emploi comme adjectif numéral (*Il n'a qu'**un** costume*) sont étudiés ailleurs. On considère ce mot comme un pronom indéfini dans les emplois suivants.

• 1° Au singulier, précédé facultativement de l'article défini élidé (*l'*), il est normalement suivi d'un complément qui délimite le référentiel, c'est-à-dire l'ensemble de référence, animé ou non :

> *(l')un de mes livres, (l')une de nous.*

Il n'est pas possible de dire : **les deux* (*trois,* etc.) *de nous.* En revanche, si l'ensemble de référence est représenté par *en* (*Donne-m'en un*), l'emploi de l'article devient impossible (**Donne-m'en l'un*), et *un* doit être tenu pour un pronom numéral.

La langue littéraire emploie *(l')un(e)* sans complément si le contexte supplée le référentiel :

> *Les orchidées tourmentées se penchent anxieusement vers Honoré ; **une** a l'air méchant*
> (M. Proust).

L'emploi de l'article est toujours facultatif, sauf dans la locution *de deux choses l'une ;* comme devant *on,* l'article a souvent pour fonction d'éviter un hiatus : *si l'un* (mais : *quand un*).

• 2° Au singulier, sans article et sans antécédent, suivi d'une proposition relative déterminative, *un (une)* signifie dans la langue familière « un homme » (« une femme ») :

> *Elle soupirait comme **une qui a du chagrin***
> (E. Pérochon).

• 3° Au pluriel, précédé obligatoirement de l'article défini, un(e)s s'emploie seulement en corrélation avec le pronom autres (v. ci-après).

HISTORIQUE

On rencontre en ancien français comme aujourd'hui le pronom *un* ou *une* sans article et suivi d'un complément :

> *une des tors* (Villehardouin, § 174),
>
> *une des lor* (*ibid.,* § 179).

Le complément n'était pas nécessaire quand le contexte offrait l'antécédent :

> *Et dont*[= *alors*] *firent armer **les galies** totes : li dux de Venise et li marchis de Monferrat entrerent en **une**..*
> (*ibid.,* § 145).

L'article défini s'employait devant un comme aujourd'hui :

> *De cels fu li uns Odes li Champenois* [l'un de ceux-ci était Eudes le Champenois] (*ibid.,* § 114).

Il s'employa même jusqu'au XVIe s. devant un suivi d'un nom :

> *de l'une mer à l'altre mer* (Wace).
> *L'un membre sera perclus, l'autre en vigueur* (Montaigne).

Ce mariage paradoxal du défini à l'indéfini a sa clef dans un usage du latin vulgaire, où *ille* placé après un nom de nombre avait la valeur référentielle d'un complément comme *illorum, illarum ;* comparer :

> *illi duo :* « ces deux-là »,
> *duo illi :* « deux de ceux-là ».

La seconde construction, conservée en roumain, où *unul* signifie « un d'eux », a été inversée en gallo-roman (comme l'atteste le latin médiéval), et l'on explique ainsi des constructions courantes comme :

> *Des doze pers **li dis** en sunt ocis* (*la Chanson de Roland*).
>
> *Sept somiers* [= chevaux de charge] *avoec moi menrai, **les deus*** [= deux d'entre eux] *cargiés d'or et d'argent* (*Floire et Blancheflor,* XIIe s.).

Le tour se rencontre encore au XVIIe s. :

> *Des trois **les deux** sont morts* (Corneille).

Il se maintient dans l'expression des fractions (*les deux tiers*) et dans le groupe *l'un, l'une,* dont il accuse le caractère « indéfini » dans la mesure où il continue à exprimer le rapport de l'élément à l'ensemble référentiel, à la différence d'un numéral pur.

L'emploi de *un* pour *quelqu'un* devant une proposition relative appartenait, dans l'ancienne langue, au français commun, et Pascal écrivait encore :

> *Ma fantaisie me fait haïr **un qui soufle en mangeant.***

Cependant, Corneille, quand il corrigea ses propres œuvres, remplaça systématiquement *un* par *quelqu'un* dans cet emploi.

« AUTRE », « AUTRUI », « DIFFÉRENTS », « DIVERS »

Autre exprime l'altérité substantielle de deux éléments d'un ensemble :

Ta cravate est tachée, mets-en une autre.

L'altérité peut glisser de la substance à ses caractères, et *autre* devient un adjectif qualificatif :

Tâche de mettre une robe autre que la sienne.
Je me sens tout autre.

En revanche, les adjectifs *différents* et *divers*, qui expriment normalement des différences de qualité (*deux enfants très différents*), en sont venus (le second dès le latin) à exprimer la différence d'identité et ont été construits comme l'article :

***Différentes** personnes ont été consultées.*
*J'ai agi pour **diverses** raisons.*

Comme **adjectif indéfini,** *autre* précède le nom et doit être précédé d'un actualisateur :

un autre nom, les autres rayons, mon autre robe, certains autres employés.

L'article indéfini *des* est remplacé par *de :*

d'autres employés.

Il peut se rapporter dans les mêmes conditions à certains pronoms :

les autres miennes ;

mais le plus souvent il est postposé aux pronoms en construction directe ou indirecte :

Personne (d')autre. Quoi d'autre ?

Il s'ajoute directement aux formes toniques plurielles du pronom personnel pour souligner l'identité par contraste :

nous autres ; vous autres Anglais ; et familièrement : *elles autres.*

Autre adjectif placé après le nom prend la valeur qualificative .

Mon Dieu, Madame : j'ai des idées autres (Brieux).

Il peut cependant être postposé au sens indéfini, surtout s'il doit recevoir un complément de comparaison :

Il s'était refusé à verser les deux cents francs de la pension entre des mains autres que celles de son père (Zola).

Comme **pronom indéfini,** *autre* est également précédé d'un actualisateur ; alors

• 1° Sans antécédent, il désigne des personnes :

*Il n'est pas plus bête qu'**un autre*** (P. Mille).

*Tu en aimes **un autre ?*** (A. Daudet).

***Nul autre** ne le sait.*

***D'autres** vont maintenant passer où nous passâmes* (Hugo).

Il prend avec l'article défini une valeur d'imprécision désinvolte dans la locution *comme dit l'autre ;* il devient nettement insolent quand il désigne une personne qu'on pourrait nommer.

La langue littéraire emploie dans un sens général *autrui,* surtout dans les fonctions de complément :

*Respectez **autrui.***
*Le bien d' **autrui.***

La fonction sujet n'est pas sans exemple :

***Autrui** nous est indifférent* (Proust).

La langue commune use d'un neutre correspondant, *autre chose :*

*Cherche **autre chose** de moins dangereux.*

• 2° Avec antécédent, il désigne des personnes ou des choses :

*Prenez mon crayon, j'en ai **un autre.***
*Appelez Paul et **les trois autres.***

L'article manque dans quelques locutions :

de façon (manière) ou d'autre ; de temps à autre ;
Je lui ai dit, entre autres... ;
Les voyageurs pour Saint-Mihiel, Verdun et autres (Courteline).

Autre est souvent employé en corrélation avec l'*un.* Ils sont ordinairement pronoms et désignent deux ou plus de deux parties d'un même ensemble :

*L'**une** parlait, **l'autre** écoutait.*
*Les **uns** bavardaient, **d'autres** lisaient, **d'autres** jouaient.*

Ils peuvent être coordonnés par *et,* ou, *ni :*

Les uns et les autres écoutaient.

Dans ce cas, *l'un* peut adopter la nature adjective de *l'autre :*

Ni l'un ni l'autre escadron (Michelet).

Des phrases comme :

L'un déteste l'autre,
L'un a dit du mal de l'autre

peuvent exprimer une relation à sens unique ou réciproque ; mais le caractère indéfini des deux pronoms permet de leur faire exprimer la **réciprocité** en les rapprochant dans une phrase à sujet pluriel indépendamment exprimé :

*Ils se détestent **l'un l'autre.***
*Ils ont dit du mal **l'un de l'autre.***
*Qui veut les séparer doit d'abord leur ôter le goût **l'un** de l'autre* (Zola).

HISTORIQUE

• Le latin classique exprimait l'altérité par

— *alter* si le référentiel ne comptait que deux éléments ;

— *alius* s'il comptait plus de deux éléments.

Le latin impérial généralisa *alter* aux dépens d'*alius,* qui n'est conservé en ancien français qu'au neutre sous la forme *el* (issu d'*alid,* doublet peu classique d'*aliud,* ou encore d'**ale,* analogique de *tale* d'après *alis/talis*) :

Que fereient-il et ? (*la Chanson de Roland,* 1185).

Les mots comme *aussi* (*alsi*), autant (*altant*), dont le premier élément continuait *ali-*, sont doublés en ancien français par des mots remontant à *alter : autresi, autretant.*

• *Alter* pouvait joindre à sa valeur indéfinie le sens numéral de « second », que conserve *altre* en ancien français :

La premere est des Canelius les laiz,
*L'**altre** est de Turcs et la terce de Pers*

[Le premier corps de bataille est de laids Chananéens, Le second de Turcs et le troisième de Persans] (*la Chanson de Roland,* 3238 et 3240).

Cet emploi sera éliminé dans la langue savante par *segons* (XII^e s.) et dans la langue populaire par *deusième* (XIV^e s.).

• Une confusion est souvent faite, dans bien des langues, sur le sens des mots signifiant « autre » : ils en viennent à marquer non plus l'altérité d'un sous-ensemble dans un référentiel commun (*des pommes et d'autres fruits, des oranges*), mais l'altérité d'un ensemble relativement à un autre (*des pommes et d'autres oranges*) ; cet emploi, normal en grec ancien, s'observe en danois, en espagnol, en provençal, en bas latin ; on en relève de nombreux exemples en ancien français :

Ja le ferrai do pié com un autre mastin [Je le frapperai du pied comme un chien] (Renaut de Montauban).

• *Autre* pouvait être pronom ou adjectif sans actualisateur :

> *Hom ki traïst altre nen est dreiz qu'il s'en vant* [L'homme qui trahit un autre, il n'est pas juste qu'il s'en vante] (*la Chanson de Roland,* 3974).

> *Adonc issi l'empereres [...] fors de la cité par autres portes* [L'empereur sortit de la cité par une autre porte] (*Villehardouin,* § 177).

De même qu'en latin *alterum* était masculin ou neutre, la forme du masculin singulier fonctionnait en ancien français comme un neutre, signifiant « autre chose » :

> *N'en voil or plus traitier*
> *D'altre voil cumencier*
> (Ph. de Thaon).

• Autrui était à *autre* sans article ce que *celui* était à *cil* et à *cel,* un datif devenu un cas régime renforcé (v. ATTRIBUTION, art. spécial) ; le datif ayant exprimé en bas latin la possession, *autrui* présente en ancien français la fonction possessive :

> *J'ai vescu de l'* ***autrui*** *chatel* [= du bien d'autrui] (Rutebeuf).

Montaigne use encore du nom *l'autruy* pour « le bien d'autrui » :

> *On nous duict à nous servir plus de l'autruy que du nostre*
> (*Essais,* III, XII).

Mais, à son époque, la conscience de la valeur casuelle était dès longtemps effacée, au point que G. Gougenheim relève déjà chez d'Aubigné un emploi d'*autruy* comme sujet :

> *La gloire qu'****autruy*** *donne est par autruy* ***ravie..***

• L'emploi d'*autre* sans article se rencontre jusque chez Molière :

> *Je viens ici pour autre sujet*
> (*le Mariage forcé*).

Mais l'édition de 1697 corrigeait le texte en *un autre.*

L'emploi de l'article défini a toujours été possible, comme devant *un* (v. plus haut) et par héritage du même tour latin : *li autre* remonte au gallo-roman *ille alter,* issu, par permutation, de *alter ille,* remplaçant en bas latin *alter illorum,* « un autre de ceux-là ». Originellement, l'article du groupe *l'autre* marque donc seulement la détermination de l'ensemble référentiel, mais comme l'élément se trouvait aussi déterminé par l'élimination du sous-ensemble précédemment désigné (élément ou groupe d'éléments), cet article d'origine très particulière se confondait avec tout article défini, et justifiait le recours à l'article *un(s)* quand il y avait lieu de marquer l'indétermination :

> *Et ne tarda guaires aprés que s'en ala* ***uns autres*** *halz hom de l'ost* [de l'armée] (Villehardouin, § 109).

• L'emploi de *autre* après *nous, vous* a un ancêtre ou un modèle latin :

> *At* ***nos*** *hinc* ***alii*** *sitientes ibimus Afros* (Virgile, *Églogue* I, 65).

De là en provençal *nautre, vautre,* en espagnol *nosotros, vosotros.*

• En latin, *alter* (comme *alius*) répété s'opposait à lui-même :

> *Alter ridet, alter flet* [L'un rit, l'autre pleure].
> *Alter alteri auxilium fert* [Ils se portent secours l'un à l'autre].

Cet usage se perpétue dans des constructions (imitées du latin) comme :

> *Autre est promettre, autre est donner* (Dict. de l'Acad., 1932).

Mais en bas latin apparaît l'opposition *unus/alter* (Grégoire de Tours), continuée par *li uns/li altre(s)* en ancien français :

> *Et quant il i vinrent, i troverent* II *voies,* ***l'une*** *boine, et* ***l'autre*** *male* (*Istoire d'outre mer*).

La **réciprocité** n'est pas encore explicitement marquée dans des phrases comme :

> *Li uns l'autre preudomme claime*
> (*le Vair Palefroi*),

mais toute ambiguïté est écartée quand le verbe est au pluriel :

> *Li uns vers l'autre a esperon*
> *Par le gré brochent a bandon* (*le Roman de Thèbes*).

La construction en apposition du français moderne est rare avant le XIV[e] s. (J. Stéfanini, la *Voix pronominale en ancien et en moyen français*).

• L'emploi de *divers* comme adjectif indéfini remonte au bas latin : *per diversas regiones* (Lactance, début du IV[e] s.) ; *différents* a suivi le modèle.

« MÊME »

Autre a pour contraire *même,* qui exprime l'unité d'identité :

• 1° Précédé de l'article, *même* est adjectif s'il est suivi d'un nom ; il marque qu'un seul élément ou groupe d'éléments (exprimé par le nom) est le terme d'une relation qui a pour source plusieurs éléments ou groupes d'éléments distincts, ou inversement ; c'est la valeur du latin *idem* et de l'anglais *same :*

> *Jeanne et Paul ont* ***le même père.***
> *Les mêmes tarifs sont appliqués aux hommes et aux femmes.*

L'une des deux sources peut être présentée comme l'étalon d'un jugement de comparaison (v. ce mot, art. spécial) :

> *Tu as les mêmes goûts* ***que moi.***

En l'absence de nom, le groupe article + *même* devient pronom :

> *Notre goût est* ***le même.***

Il est neutre dans l'expression : *Cela revient* ***au même.***

• 2° Placé après le nom (ou le pronom), *même* est toujours adjectif ; il souligne par redondance l'identité dans des conditions où elle pourrait être mise en doute ; c'est la valeur du latin *ipse* et de l'anglais *himself :*

> *Le Président* ***même*** *assistera à l'inauguration.*
> *Ce sont ses paroles* ***mêmes.***
> *Lui-****même*** *vous répondra.*

Il est souvent associé à un pronom personnel pour représenter le sujet de la phrase ou reprendre un pronom de sens réfléchi :

> *Je voudrais être enfin* ***moi-même.***
> *Connais-toi* ***toi-même.***

Employé après un nom de qualité attribut, il marque que le sujet incarne au mieux cette qualité :

> *Mon père était la bonté même.*

• 3° *Même* peut être un adverbe, invariable. Il marque alors qu'une condition particulière n'infirme pas la validité d'une relation générale énoncée dans la phrase :

> *Même prévenus, ses auditeurs se laissent duper.*
> *Il refusera, même si vous offrez le double.*
> *Il chasse même quand c'est interdit.*

Dans ces exemples, *même* est placé devant le membre de phrase exprimant la condition spécifiée, mais son sens porte sur l'assertion totale de la phrase : il renforce non plus l'identité d'un des termes de la relation, mais tout l'énoncé, et, de ce fait, sa place est assez libre ; il peut être rapproché du verbe :

> *Ses auditeurs se laissent même duper quand ils sont prévenus.*
> *Il a même chassé quand c'était interdit.*

La différence entre *même* adjectif et *même* adverbe apparaît dans des phrases comme les suivantes :

> 1. *Il est arrivé* ***le dimanche même.***
> 2. *Il travaille* ***même le dimanche.***

La première phrase fait porter l'affirmation sur l'identité du jour désigné : « il est arrivé le dimanche (et non pas un autre jour) ». La deuxième la fait porter sur l'action principale (*travaille*) dont la

réalité, normale les autres jours, n'est pas infirmée le dimanche :

3. *Je parlerai* ***au commissaire même*** (à personne d'autre).
4. *Je parlerai* ***même au commissaire*** (à tout le monde, y compris le commissaire).

Mais l'emploi adverbial de *même* ne s'explique génétiquement que par l'existence d'un grand nombre de cas où l'identité d'un objet ou d'une personne est une condition qui pourrait infirmer l'assertion totale : il y a alors intersection entre les deux valeurs, et il en résulte une incertitude orthographique :

Les savants même(s) peuvent se tromper.

Le problème ne se pose plus si *même* précède le nom : *Même les savants.*

HISTORIQUE

Le latin classique exprimait par deux mots différents, *idem* et *ipse*, les idées que le français moderne distingue par la construction d'un seul mot, *même*, et qu'on appellera pour la commodité « identité » (*idem homo*, « le même homme ») et « ipséité » (*homo ipse*, « l'homme même »).

Au lieu de dire :

Il habite la même maison que j'habite,

on peut dire :

Il habite cette maison même que j'habite.

L'identité de la maison désignée est exprimée par le démonstratif *cette*, et même souligne l'unité de cette identité ; le tour est expressif et exempt de toute ambiguïté. Or, ce tour était répandu en latin familier, où l'on remplaçait volontiers *idem* par *hic/iste/ille + ipse ;* Cicéron lui-même écrivait dans le *Pro Roscio : ista ipsa*[= *eadem*] *lege quae...*, « par la même loi qui... » ; en roman *ipse*, précédé ou non d'un démonstratif, *élimina idem*, comme dans cette phrase de la pieuse dame Éthérie racontant son pèlerinage vers la fin du IVe s. (ErnoutThomas, § 216) :

Non ipsa parte exire habebamus qua intraveramus [Nous ne devions pas sortir du même côté que celui par lequel nous étions entrés] (*Peregrinatio Aetheriae*).

Dans d'autres contextes, la valeur d'ipséité soulignait une précision de nombre ou de date en glissant vers le sens qu'exprime en français moderne un adverbe comme « exactement » :

Trigenta dies erant ipsi [Il y a exactement trente jours] (Cicéron, *Lettres*).

Nunc ipsum [en ce moment même] (*ibid.*).

Ipse est conservé sous la forme *eps* dans le vieux texte de *la Passion* (Xe s.) ; il y exprime l'ipséité dans :

Tu eps l'as dit, respon Jesus.

Mais ailleurs les conditions sont remplies pour qu'affleure l'idée d'identité unique :

Lo nostrae seindra en eps cel di
Veduz furae veiades cinc
[Notre seigneur dans ce même jour a été vu cinq fois].

Et ailleurs, l'emploi moderne adverbial est en germe :

Chi eps los morz fai se revivre
[Qui fait revivre même les morts].

Par la suite, *ipse* n'apparaîtra que sous la forme *es*, ou *is* (de **ipsī*), conservée dans la locution *en es le pas*, « sur-le-champ » (dans le même pas), devenue *isnellepas* par contamination avec *isnel*, « rapide », et dans les adverbes *nees* (*neis*), « pas même » (*nec ipsum*), *ades*, « à l'instant même ». C'est un pronom-adjectif composé d'*ipse* qui a donné *même.*

Par une redondance que réprouvait Donat, *ipse* était employé après les pronoms personnels déjà renforcés du suffixe *-met : egomet ipse ;* une mauvaise coupe rattacha *met* au pronom de droite, qui devint **metipse*, postulé par le provençal *medeis ;* le renforcement par un suffixe superlatif aboutit à **metipsĭmus*, postulé par l'italien, par l'espagnol, et par l'ancien français *meesmes* (*meïsmes*).

Meïsmes, placé après le nom ou le pronom, exprimait ordinairement l'ipséité :

Chi respondrat a mei, quant jo methesme le fis
(*Psautier de Cambridge*, XIIe s.).

A grant duel met la sue carn medisme [Elle fait grandement souffrir sa chair même] (*Vie de saint Alexis*).

Et li rois il meismes les prend a redresser (*Berthe au grand pied*).

Mais certains contextes favorisent l'identité :

et content ces novelles meïsmes [ces mêmes nouvelles] (Villehardouin).

Placé avant le déterminant, il admet souvent les deux interprétations :

Cumandad que il a sa mort fust enseveli en meïme le sepulcre ou li bons huem fud ensevelis (le Livre des Rois).

De meïsme t'espée t'irai je honte faire (*Élie de Saint-Gille*).

Plus rarement, *même* était enclavé entre le déterminant et le nom, sans grande différence de sens :

La royne se velt ocirre [veut se tuer],
Et de cele meime espee
(*Tristan*, XIIe s.).

En somme, la correspondance précise du français moderne entre le sens et la construction de *même* n'était pas établie.

Elle ne l'était pas encore tout à fait au XVIIe s. :

A voir ainsi traité Et la même innocence et la même bonté !
(Molière, *Sganarelle*).

Et sans être rivaux, nous aimons en lieu même
(Corneille, *la Place Royale*).

Des expressions comme en *meïme le sepulcre* ont donné naissance à la locution invariable *à même*, que blâmait Thomas Corneille, mais que la langue moderne n'a pas perdue :

En buvant largement à même le grand fleuve
(E. Rostand).

La locution *être à même de* + infinitif date du XIIIe s.

Certains noms exprimant des notions massières concrètes ou abstraites ont été longtemps réfractaires à l'article (v. ce mot, art. spécial) ; *même* employé avec ces noms les précédait sans article : *meïsme terre* [la même terre], *meïsme desdeing* [le même dédain] ; il en était de même devant les pluriels et après les prépositions. Cet usage s'observe encore au XVIIe s. :

Car toute nuit je fais mesme exercice
(Desportes),

et sporadiquement dans toute la littérature, principalement quand le groupe nominal n'exprime qu'une qualité :

des manteaux de même couleur.

Dès l'origine, l'emploi de *même* au sens d'*ipse* après le nom a tendu à se confondre

avec l'adverbe, ce que rend manifeste soit la présence d'un *-s* adverbial :

Je t'enseignerai bien autre hui [un autre jour],
Autre, non pas, mais ce meismes (*le Roman de la Rose*),soit l'absence d'un *-s* désinentiel :

Nuncerent vos cez paroles meïsme [Ils vous adressèrent ces paroles mêmes] (*la Chanson de Roland,* 204).

Au XVII^e s., l'adverbe prenait encore l'*-s :*

Mesmes quand la mer est calme, à peine y peut-on travailler (Vaugelas).

Et Vaugelas proposait qu'on distinguât l'adverbe par la présence ou l'absence d'*-s* selon qu'il suivait un nom singulier ou pluriel, donnant pour exemple :

Les choses même que je vous ai dites me justifient assez,
et la chose mêmes que je vous ai dite, etc.

Thomas Corneille rejeta *mêmes* adverbe ; l'Académie déconseilla de le placer après le nom comme Vaugelas l'avait fait dans ces exemples, où il se confond avec l'adjectif.

« QUI », « QUEL », « OÙ », etc.

Qui répété a la valeur indéfinie dans des textes comme :

Qui *casse le museau ;* ***qui,*** *son rival éborgne...* (M. Régnier, *Satire* X).

Les mots interrogatifs *qui, quoi, lequel* (pronoms), *quel* (adjectif), *où* (adverbe) prennent une valeur indéfinie dans deux sortes d'emploi :

• 1° Précédés d'un verbe exprimant l'indétermination :

Je ne sais qui/quoi/lequel/quel/où ; on ne sait qui/ quoi/lequel/quel/où ; Dieu sait qui/quoi/lequel/quel/ où, etc.

Tu es l'égal de ***n'importe qui*** (Gyp).

Ce mariage, c'était un point de départ vers ***elle ne*** *savait quelle vie* (Mauriac).

D'autres mots interrogatifs reçoivent des emplois analogues :

Il viendra ***je ne sais quand.***
Elle dépense ***Dieu sait combien.***
Ils vivent ***on ne sait comment ;***

• 2° Suivis d'une proposition relative au subjonctif introduite par *que,* ils expriment l'indétermination « concessive » :

Qui que tu voies ; quoi que tu fasses ; quel que tu sois ; où que tu ailles, etc.
Lequel des deux qui vienne, qu'il vienne seul (Rousseau).

Après *quel,* le verbe de la relative est toujours attributif :

Quel qu'il puisse ***être/paraître.***

Les séquences *qui que ce soit, quoi que ce soit, où que ce* soit ont été grammaticalisées en pronoms et adverbes indéfinis :

Ne dis rien à ***qui que ce soit.***

On reconnaît une valeur indéfinie voisine dans le pronom *quiconque* et l'adjectif *quelconque,* dont les constructions sont très différentes.

Quiconque est normalement sujet d'une proposition relative à l'indicatif sans antécédent :

Arrêtez quiconque passera.

La langue moderne admet aussi son emploi comme pronom indéfini substituable à *quelqu'un :*

Défense absolue de parler à quiconque (A. Daudet).

Quelconque est l'adjectif correspondant ; il se place après le nom :

Montez dans un wagon quelconque.

On a vu plus haut qu'il peut avoir le sens et les constructions d'un adjectif qualificatif ; une valeur dépréciative s'attache souvent à la position de *quelconque* entre l'article et le nom :

Il a été attaqué par de quelconques voyous (Malraux).

HISTORIQUE

L'emploi indéfini de *qui* répété est ancien :

Chascuns a point [a éperonné] *qui cheval qui destrier* (*le Couronnement de Louis,* 1504).

Il a pu naître d'un emploi adverbial de *que... que :*

Il furent bien quinze mil, que petit que grant (Villehardouin),

remontant au latin *qua.. qua* (Plaute, Cicéron) :

Qua dominus, qua advocati, sibilis conscissi (sunt) [Tant le maître des jeux que ses acolytes ont été sifflés] (Cicéron, lettre à Atticus).

Que... que disparaîtra après le XVI^e s., mais *qui..* qui se maintiendra en français littéraire.

Les séquences grammaticalisées comme (*je*) *ne sais qui/quoi/ quel* sont naturelles et d'ailleurs anciennes en français, sans qu'on soit obligé d'invoquer le modèle latin *nescio quis.*

Les propositions relatives indéfinies existaient au Moyen Âge (v. CONCESSION, art. spécial) ; le jeu des deux pronoms y était plus libre et plus varié qu'aujourd'hui, puisqu'on rencontre *qui qui, que que, liquels que, combien que, com(ment) que, quant que.* La nuance concessive semble absente quand le mode est l'indicatif, comme il arrive dans les vieux textes :

Cui que *il* ***vuelt*** *maintenir et aidier,*
Nuls nel porra honir ne vergoignier (*le Couronnement de Louis,* 577-8).

La valeur indéfinie qui subsiste est donc attachée à la répétition du relatif, repris sous une forme généralement indifférenciée (*que*), mais qui peut être *qui* (sujet ou cas régime pour *cui*) :

Chi chi se doilet, a nostr'os est il goie [Qui que ce soit qui s'en attriste, pour nous il y a de la joie] (*Vie de saint Alexis,* 503).

Damourette et Pichon ont interprété le premier pronom comme un interrogatif (parce qu'il peut être *comment, combien* et *quel,* mais non *comme* ni *dont*), et le second comme la conjonction *que,* béquille du subjonctif : *quoi que vous mangiez* s'expliquerait par une « interrogation non résolue » : *que vous mangiez... quoi ?*

En fait, *comme* et *dont* étaient aussi bien interrogatifs que relatifs en ancien français, et on lit dans le *Roman de Thèbes* (v. 2118) : ***Com*** *loing* ***que*** *la riviere seit...*

Mais l'hypothèse de Damourette et Pichon est démentie par deux faits :

— *Qui* en seconde place n'est pas sans exemple (v. plus haut) ;

— La béquille du subjonctif n'apparaît qu'au XIII^e s., c'est-à-dire bien après la construction *qui que,* présente dès les premiers textes.

La meilleure interprétation est celle qui donne le premier pronom pour un *indéfini* en construction absolue, le second pour un *relatif* de fonction indifférenciée dans la quasi-totalité des cas — la marque de fonction syntaxique étant portée par l'indéfini et le rôle de ligature étant assumé par le relatif seul.

C'est l'avis de G. Moignet qui, dans son *Essai sur le mode subjonctif* (1959), rapproche pertinemment ces relatives à pronom complexe de relatives à antécédent substantif indéterminé, comme :

Ja mes ne serai conneüz [reconnu] ***en leu ou*** *aie esté veüz* (*le Roman de Renart*).

L'indicatif est préféré au subjonctif quand l'indétermination fait place à la totalité :

> *Sempre fist bien ou que il pod* (*Vie de saint Léger,* 40).

Ce mode est normal après *quant que* (de *quantum quod*) :

> *Je vos otri quanque m'avez ci quis*
> [Je vous octroie tout ce que vous m'avez demandé ici] (*la Chanson de Roland,* 3202).

Est-il légitime de parler, pour l'ancien français, d'une série de mots indéfinis *qui, que, quoi* (pronoms), *quel* (adjectif), *où* (adverbe), etc., ou doit-on penser que, dès cette époque, l'unité morphologique *qui que, quoi que,* etc., était réalisée ?

Elle l'était depuis le latin si l'on en croit L. Foulet (*Romania,* 1918), qui voit dans *quiqui, quique, queque* l'aboutissement des pronoms latins concessifs *quisquis, quidquid,* etc. Des inscriptions attestent la confusion en latin vulgaire de *quisquis* et *quisque* (« chaque ») :

> *Quisque Manes inquetaberit habebit illas iratas*
> [Quiconque troublera les Mânes s'attirera leur colère] (Pouzzoles).

Que cette filiation soit exacte ou non, on ne peut manquer d'apercevoir une différence catégorique entre le pronom latin exprimant l'indétermination par la répétition de *quis* ou *quid* et le pronom français dont le second élément, invariable, tend à s'identifier à la conjonction polyvalente *que* (cf. De Boer, *Revue de linguistique romane,* 1928 ; Weerenbeck, *Romania,* 1936). Ce *que* à effet concessif a pu s'employer par analogie après *où, com, combien* et *après quel,* dont il est séparé dans les plus vieux textes :

> *Ainz le desir mout a savoir,*
> ***Quel** duel **que** je en doie avoir* (Chrétien de Troyes, Yvain).

Molière écrit encore *en quel lieu que ce soit,* et le tour se conservera dans la langue littéraire.

Certaines créations analogiques, ainsi que la graphie séparée, ordinairement observée au Moyen Age, de *qui que, quoi que,* légitiment amplement la conception d'une valeur indéfinie des pronoms *qui* et *quoi,* sous-jacente à leurs emplois interrogatifs et relatifs (v. INTERROGATIF, RELATIF, art. spéciaux), remontant à l'indo-européen, et restée pure dans les relatives indéfinies.

L'indétermination pouvait être soulignée par l'emploi de mots comme *onques* (*onkes*), « jamais », dont la valeur était celle de l'anglais *ever* dans la série *whoever* (quiconque), *wherever* (où que ce soit), etc. :

> ***Cui** qu'il **onkes** en attaingnoit*
> *Trestut le cors li purfendoit* (*Brut*).

On rencontre anciennement les séquences *ki ki unques, qui unques, qui qu'onques ;* la dernière, grammaticalisée, sera écrite *quiconque* sous l'influence du pronom concessif latin *quicumque* (qui ne peut être un étymon phonétique) :

> *Quiconques trouveroit Phelippe d'Artevelle, on li donroit dis frans* (Froissart).

Avec assez de vraisemblance, Nyrop (*G. H. L. F.,* § 449) voit dans *quiconque* un mot savant altéré par l'étymologie populaire, puis rapproché de son modèle ancien. La séparation même (ou tmèse) des éléments avait des modèles en latin : *cui pol cumque occasio est* (Plaute), *qui le cumque manent casus* (Virgile). Le cas de *quelconque,* qui rejoint formellement *qualiscumque,* est analogue :

> *An **quel** leu **que** il **onques** aut*
> [En quelque lieu qu'il aille jamais] (*Yvain,* 5803).

> ***Quel c'onques** voie que je tiegne* (*Perceval,* 7016).

La soudure morphologique des éléments autorise la répétition de *que* dans ce dernier exemple, et l'autorisera encore au XVI^e s. :

> *Il n'y a nul conseil ne parlement ny assemblée, **quel**-conque qu'elle soit, qui n'ait son président* (Calvin).

Les graphies *kékonk* (Baïf), *queconque* (Rabelais) attestent une prononciation invariable, conforme à l'invariabilité originelle de quel (lat. *qualis*) en genre. Dans les graphies *quelzconques* et *quelleconque* admises par Palsgrave, il faut voir des réfections savantes sans existence orale. Le mot, à cette époque, était adjectif ou pronom.

L'emploi comme adjectif indéfini pur et simple, non suivi d'un verbe, peut résulter d'une ellipse, ou plutôt de l'imitation d'une construction semblable de *qualiscumque :*

> *Sin qualemcumque locum sequimur...*
> [Mais si nous cherchons le premier endroit venu] (Cicéron).

La même construction était admise en latin pour *quicumque* employé comme adjectif ; de là, sans doute, des phrases telles que :

> *Depuis ce temps caphart quiconques n'est auzé entrer en mes terres* (Rabelais).

Cet emploi, plutôt qu'une ellipse, serait finalement à l'origine de l'emploi de *quiconque* comme pronom indéfini sans verbe (v. plus haut) qui apparaît (très rarement) au XVII^e s. :

> *Une envie de railler de toutes choses et de quiconque* (Bourdaloue).

FAMILLE DE « QUELQUE »

• **Quelque,** adjectif, suffit à l'actualisation du nom, auquel il donne un sens indéterminé.

Au singulier, il est propre à la langue littéraire, et fait porter l'indétermination :

— soit sur l'identité si la substance est « nombrière » (V. ARTICLE, art. spécial) :

> *Il s'en approcha, avec l'espoir que cette cabane était habitée par **quelque** pieux anachorète* (A. France) ;

— soit sur la quantité si la substance est « massière » (*ibid.*) :

> *Il s'est comporté avec **quelque** courage !*

La langue commune ne connaît cet emploi que dans la locution *quelque temps.*

Mais, au pluriel, *quelques* est d'un usage courant ; il précède les noms de substances nombrières, et fait porter l'indétermination sur l'identité tout en exprimant le petit nombre :

> ***Quelques** voyous font irruption dans la chambre de la reine* (J. Delteil).

La valeur numérale subsiste seule :

— si *quelques* accompagne un nom déterminé :

> *Je n'ai pas pu placer mes **quelques** mots d'italien ;*

— s'il est intégré à une indication de nombre :

> *J'ai soixante et **quelques** (mille) francs.*
> *J'ai soixante (mille) francs et **quelques.***

De ces emplois est à rapprocher l'emploi adverbial de *quelque,* invariable, dans la langue littéraire au sens d'« environ » :

> *Elle a **quelque** trente ans,*

et dans la locution *quelque peu.*

Que l'indétermination porte sur l'identité ou sur le nombre, *quelque laisse* entendre que la prise en compte de l'une ou de l'autre est sans importance — d'où, selon Damourette et Pichon (§ 2810), la nuance de petite quantité.

La même nuance s'observe dans les emplois littéraires concessifs de *quelque* en

liaison avec *qui* ou *que* suivi du subjonctif (V. CONCESSION, art. spécial) :

> ***À quelque*** *page* ***que*** *vous ouvriez le livre.*
> ***Quelques*** *efforts* ***que*** *vous fassiez.*
> ***Quelque*** *nombreux* ***qu'*** *ils soient.*

Quelque adjectif et adverbe est à distinguer de *quel* attribut + que, suivi d'un verbe attributif au subjonctif (v. plus haut) :

> ***Quels que*** *soient les humains, il faut vivre avec eux* (Gresset).
> *Toute faute,* ***quelle qu'*** *elle soit, peut être rachetée.*

• **Quelqu'un,** au singulier, employé sans antécédent, est masculin et signifie « une personne quelconque (homme ou femme) » :

> *Je suis amoureux de* ***quelqu'un*** (S. Guitry).

Il a pris par litote une valeur emphatique en fonction d'attribut :

> *C'était* ***quelqu'un,*** *Adrien Bertrand* (Fr. Carco).

L'usage littéraire admet *quelqu'un* ou *quelqu'une* au singulier représentant un antécédent animé ou inanimé exprimé par un complément (*quelqu'un de nous trois, quelqu'une de ses fantaisies*) ou par *en* (*Donnez-m'en quelqu'une*).

Au pluriel, *quelques-uns* se rencontre sans antécédent au sens de « quelques hommes » :

> ***Quelques-uns*** *préfèrent Corneille à Racine.*

Mais, dans l'usage normal, *quelques-uns* et *quelques-unes* représentent des noms de personnes ou de choses présents dans le contexte ; une valeur numérale (« un petit nombre ») s'associe à la valeur indéfinie et la domine :

> *J'ai des pastilles pour la toux, en veux-tu quelques-unes ?*

Au singulier comme au pluriel, *quelqu'un* admet une épithète indirecte (v. ÉPITHÈTE, art. spécial) :

> *Je connais quelqu'un de haut placé.*
> *J'en ai quelques-unes de neuves.*

La construction directe est cependant permise dans *quelqu'un (d')autre.*

• ***Quelque chose*** n'a jamais d'antécédent ; pendant neutre de *quelqu'un,* il signifie « une chose quelconque » ; comme *quelqu'un,* il reçoit en position d'attribut, dans l'usage familier, une valeur emphatique :

> *Pour la faire changer d'avis, c'est* ***quelque chose !***

L'épithète est indirecte, et au masculin : *quelque chose de* ***beau.***

Quelque chose d'autre est le plus souvent remplacé par *autre chose :*

> *Il faut que ce quelque chose soit* ***autre chose*** *qu'une chose renouvelée des Grecs* (Musset, *Lettres de Dupuis et Cotonet*).

HISTORIQUE

Quelque est issu de *quel.. que.*

Le rapprochement était normal dans les phrases où *quel* était attribut :

> *queus* [= quelle] *qu'ele soit* (Chr. de Troyes, *Cligès*).
> *quel que il l'ait* (Chr. de Troyes, *Erec*).

D'où une hésitation entre ***quel*** *part* ***qu'*** *il alt et* ***quel que*** *part il alt* ou, avec répétition de que, ***quelque*** *part* ***qu'*** *il alt.*

> *En* ***quel que*** *liu* ***que*** *jes* [je les] *trouvaisse* (Chr. de Troyes, *Perceval*).

> *De* ***quelque*** *terre* ***que*** *il fussent* (Villehardouin, § 205).

La formule était généralisée à la Renaissance.

La conception de l'élément séparé *que* comme un pronom relatif restait si nette à l'époque classique qu'on pouvait lui faire exprimer la fonction grammaticale en employant à cette place *qui, dont, où :*

> ***Quelque*** *indignation* ***dont*** *leur cœur soit rempli*

[c'est-à-dire : « De quelque indignation que... »] (La Fontaine).

De là l'emploi de *quelque* adjectif indéfini sans *que,* soit par ellipse du reste de la proposition, soit sur le modèle de *qualisque,* forme rare de *qualiscumque* qui était construit de même en latin :

> *Et cil se lieve a* ***quel que*** *peine*

[Et celui-ci se lève, avec quelque peine que ce soit] (*Perceval*).

Employé devant un adjectif, *quelque* devint un adverbe (***quelque*** *riches qu'ils soient*) dont l'invariabilité en nombre fut érigée en règle par Vaugelas (II, 56), qu'approuva l'Académie (*Observations*) ; l'invariabilité en genre était originelle. Baïf écrivait *kéke* la prononciation invariable de son temps, et Restaut, en 1730, recommanda de prononcer *kèk.*

Vaugelas donnait aussi le mot pour adverbe, et invariable, devant un nom de nombre (***quelque*** *cinq cens hommes*) ; avant lui, il pouvait prendre l'-*s* adverbial.

Quelqu'un, composé de *quelque* et *un,* n'apparaît qu'au XIVe s., et prend la place de *aucun,* de plus en plus réservé aux contextes négatifs (v. plus loin) ; au XVIe s., il était prononcé *kékun* (Baïf).

L'homologue neutre de aucun (*aliquem unum*) était en ancien français *auque(s)* [de *aliquid* + *s* adverbial], vite adverbialisé, et dont l'emploi ne dépassa pas le XIVe s. Son principal concurrent avait été *rien(s),* qui, comme *aucun,* fut progressivement réservé aux contextes négatifs (v. plus loin). On usait aussi de *chose* sans article :

> *Comment celui* [à celui-ci] *envoierai*
> ***Chose*** *de quoi puist avoir aise ?*
> (*le Vair Palefroi*).

Chose fut également limité aux contextes négatifs, où on le rencontre encore au XVIIe s. :

> ***Chose ne*** *leur parut à tous plus salutaire* (La Fontaine, *Fables,* II, II).

La séquence *quelque chose* était préférée en contexte positif ; au XVIe s., elle constituait un véritable pronom, admettant une épithète directe au féminin (accordée avec *chose*) :

> *S'il n'y avoit* ***quelque chose mauvaise*** *dedans* (Du Vair),

mais une épithète directe au masculin, comme un pronom neutre :

> ***Quelque chose*** *de* ***bon*** (Du Bellay, Lettres).

Au début du XVIIe s., le féminin prédomine encore :

> *Je vous voulois tantôt proposer*
> ***quelque chose ;***
> *Mais il n'est plus besoin que je vous* ***la*** *propose,*
> *Car* ***elle*** *est impossible* (Corneille, *le Menteur*).

Vaugelas admettait selon les constructions le neutre et le féminin, en laissant décider l'« oreille ». Th. Corneille exigera le neutre, approuvé par l'Académie.

« CERTAIN », « TEL »

Certain et *tel* peuvent être **adjectifs.** Employés dans des conditions formelles souvent identiques à *quelque,* ils expriment des nuances différentes de la désignation des éléments ; comparer :

> 1. *Jacques demanda* ***quelques*** *livres,*
> 2. *Jacques demanda* ***certains*** *livres ;*
> 3. *Jacques demanda* ***tels*** *livres.*

En 1, l'identité des livres est donnée pour totalement indifférente (*ad libitum*) ; le narrateur l'ignore ou la juge sans importance pour son propos.

En 2, il est suggéré que les livres ne sont pas n'importe lesquels : la liste des titres accompagnait la demande de Jacques ; le narrateur la connaît peut-être, mais elle alourdirait sans utilité son propos.

En 3, il est spécifié que l'identité des livres doit jouer un rôle essentiel dans le récit, mais cette indication générale suffit, sans

rattachement plus précis au réel évoqué ; comparer :

*Il m'a convoqué pour **tel** jour à **telle** heure ;*
*Il m'a convoqué pour **mardi** à **seize** heures.*

Certain, dans la langue commune d'aujourd'hui, s'emploie :

— sans article au pluriel seulement ;

— avec l'article indéfini seulement au singulier ; il prend alors une valeur atténuative (*une certaine hardiesse*), qui peut être ironique (*un certain âge*), ou se charger de nuances qualitatives (« *Un certain sourire* », de Fr. Sagan) ; employé paradoxalement devant un nom propre, il souligne, ou suggère intentionnellement, l'obscurité (*un certain Bonaparte*).

La place avant le nom distingue nettement tous ces emplois de la valeur qualificative (« sûr », « tenu pour vrai »), qui exige la postposition : *une nouvelle certaine.*

Tel s'emploie aux deux nombres ; associé à l'article indéfini, il prend la valeur quantitative ou comparative : *une telle hardiesse, une hardiesse telle.*

Certain et tel peuvent être ***pronoms.***

Le premier est alors au pluriel, généralement au masculin :

***Certains** ont tous les talents* (Jouhandeau).
*Je ne puis partager l'indignation de **certains*** (Gide).

Selon le contexte, certains représente un antécédent ou signifie « certains hommes ». M. Grevisse a relevé quelques emplois du féminin :

*Mariette ne conserve pas tout, comme **certaines*** (Hervé Bazin).

Tel pronom sans article est littéraire, il se conserve dans les proverbes :

***Tel** est pris qui croyait prendre.*

La langue commune emploie *Un tel :* monsieur *Un tel,* madame *Une telle.* Mais l'usage parlé le remplace de plus en plus par *X* (*Y, Z*), symboles algébriques de même valeur (les lettres *a, b, c,* etc., répondraient plutôt à la valeur de *certains*).

HISTORIQUE

Certain vient du bas latin **certanus,* dérivé de l'adjectif *certus* (anc. franç. *cert*), « décidé », « sûr », généralement qualificatif, mais dont quelques emplois très classiques faisaient le concurrent de *quidam : certo die* [à un jour fixé] ; *certi homines* [certains hommes] (Cicéron). C'est probablement dans la langue juridique que *certain* a développé son emploi « indéfini » :

S'il laisse et testament a une certaine personne dix livres (Ph. de Beaumanoir, XIIIᵉ s.)

Au XVIIᵉ s., il était adjectif indéfini au singulier comme au pluriel : *certain renard gascon* (La Fontaine). La règle moderne le plaçant avant ou après le nom selon son sens n'était pas rigoureusement appliquée :

*Vous savez, Iris, de **certaine** science* (La Fontaine).

Au pluriel, il pouvait être précédé de l'article sous la forme *de,* tour conservé dans la langue littéraire :

***De certains** rires sonnent bête, comme une pièce sonne faux* (Goncourt).

Tel, du latin *talis,* opposait primitivement surtout une forme en *-s* (*tels,* d'où *tieus,* refait en *tels*), sujet singulier ou régime pluriel, à une forme sans *-s* (tel, de *talem* et de **tali*), régime singulier ou sujet pluriel ; un datif *telui,* analogique de *celui,* est rarement attesté. Des formes féminines *tele, teles,* analogiques des adjectifs biformes, s'observent dès le XIIᵉ s. Des composés *itel, autel* (*ali + talem*), *autretel,* de sens comparatif, avaient disparu au XVIᵉ s. (quoique mentionnés par Palsgrave).

*« **ON** »*

Le pronom *on* a le statut distributionnel des pronoms personnels sujets : il peut occuper la place du pronom *il : il vient/ on vient.*

Il est remplacé facultativement par *l'on* dans la langue littéraire après *et, ou, où, qui, que, quoi, si, lorsque,* et dans d'autres cas où aucune raison d'« euphonie » ne peut jouer :

*Si **l'on** veut ; ce que **l'on** veut.*

***L'on** comprend que lorsqu'il se tait, c'est pour penser* (Gide).

Sa fonction propre est d'exprimer la **personne générale :**

*Ce qu'**on** aime dans un livre, c'est ce qu'**on** y trouve se rapportant à soi* (Gyp).

On lui fait aussi désigner une ou plusieurs personnes dont on ne peut ou ne veut pas préciser l'identité :

*Je suis sûr qu'**on** a marché dans l'escalier* (Maupassant).

Dans tous ces cas, il compte pour l'accord comme un masculin singulier : *Ces jours-là, on est **désœuvré ;*** à moins que le jugement énoncé ne concerne que les femmes :

*Quand on est **jalouse,** on ne raisonne pas.*

Dans les textes suivants, il remplace *je* et *vous* en évitant par délicatesse ou par dignité la désignation directe de la personne :

***On** vous épousera, toute fière que l' **on** est* (Marivaux).

*Eh bien ! petite, est-**on** toujours fâchée ?* (Maupassant).

Dans ce cas, on le voit, les adjectifs ou participes sont accordés selon le sens.

Dans la langue parlée, pour une simple raison d'économie morphologique, *on* remplace *nous :*

*« **On** s'en va ensemble ? » demanda le forgeron, tout fier de son nouvel ami* (H. Bordeaux).

Le verbe est toujours au singulier, mais attributs ou participes sont accordés comme avec *nous :*

*Jeanne et moi, on **est cousines.***

Aux fonctions autres que sujet, le rôle de *on* est joué par *nous* ou par *vous,* ou par *se* et *soi* dans l'emploi réfléchi :

*La liberté **nous** est nécessaire à tous. Quand **on se** plaint de tout, il ne **vous** arrive rien de bon* (J. Chardonne).

HISTORIQUE

On, pronom indéfini, vient du latin *hŏmo,* nom commun ; son vocalisme s'explique par l'absence d'accent dans la fonction pronominale préverbale ; la forme accentuée *uem* se relève d'ailleurs souvent à côté de *on.* Quand le cas régime *ome* (*hominem*), nom commun, a reçu définitivement l'*h* de son étymon latin évident, *on,* pronom indéfini, l'a définitivement abandonné.

Comme substantif, *on* pouvait être précédé de l'article défini, qui l'actualisait sans lui donner obligatoirement un sens particulier :

Andromacha apelot [appelait] *l'om La femme Hector* [d'Hector] *par son dreit non* (Benoît de Sainte-Maure).

Cet emploi de l'article résolut longtemps (facultativement) le problème de l'hiatus dans les séquences comme *dira l'on* (Montaigne), où le *t* ne fut introduit dans la graphie qu'au XVIIᵉ s. (V. EUPHONIE, art. spécial).

Vaugelas a consacré à définir les conditions d'emploi et d'exclusion de *l'on* plusieurs remarques se terminant par des réserves prudentes : « ce n'est pas une faute que d'y manquer », « il n'y aura pas grand mal » ; l'Académie rejeta carré-

ment *l'on* du début des phrases et déclara « affecté » l'emploi systématique de *si l'on* pour *si on*.

Une forme (*l'*)*en* alternait en ancien français avec (*l'*)*on :*

> *Mout deit l'en bien sofrir d'Amor* (*le Roman d'Eneas*).

Elle est expliquée :

— soit par la délabialisation de la voyelle [ɔ̃] dans l'emploi proclitique, comme *chalongier* a donné *chalengier ;*

— soit par une simplification dialectale de la diphtongue [yẽ] en [ẽ], d'où [ɑ̃].

Chez Molière, où elle apparaît une fois, cette forme n'est plus qu'un dialectalisme de la servante Martine :

> *Hélas,* ***l'an*** *dit bien vrai* (*les Femmes savantes,* II, V).

L'emploi de *homo* comme pronom indéfini, qu'ignorait le latin classique, se retrouve au Moyen Âge en provençal, en italien, en espagnol et en portugais ; il ne s'est conservé qu'en français et en catalan. Certains estiment que les langues romanes l'ont emprunté au français, où il serait un calque du mot germanique *man,* qui était à la fois un nom et un pronom respectivement comme *Mann* et comme *man* en allemand moderne.

On se plaît à rapprocher une phrase des *Serments de Strasbourg* (842) :

> *Si cum* ***om*** *per dreit son fradra salvar dift* [Comme on doit en toute justice aider son frère],

de la version germanique du même serment :

> *Sôsô* ***man*** *mit rehtû sinan bruodher scal.*

Peut-être le superstrat francique a-t-il joué un rôle important dans la conservation de *on,* mais l'emploi d'*homo* comme pronom semble attesté en latin dès le IVe s. dans la *Peregrinatio Aetheriae* et dans un sermon de saint Augustin (354-430).

On ou l'*on* restera longtemps à la limite entre nom et pronom ; comparer :

> *Sainz Boneface que l'um* [l'on] *martir apelet* (*Vie de saint Alexis,* 566).
>
> *Hum qui la vait repairier ne s'en puet* [Homme qui va là ne peut en revenir] (*la Chanson de Roland,* 293).

Les emplois figurés de *on* pour *je* ou *toi* (*vous*) dans la langue littéraire s'expliquent par la métaphore ; on en rencontre à toute époque. L'emploi populaire de *on* pour *nous* pose plus de questions. L'usage généralisé qu'en fait le canadien parlé atteste son existence au moins dès le début du XVIIe s. Un passage du Miracle de Notre-Dame le montre vivant au XIVe s. (G. Moignet, *le Pronom personnel français,* 1965) :

> *La ou* ***on*** *le visitera*
> ***Moy*** *et* ***vous,*** *chascune sepmaine.*

Dans plusieurs dialectes, le sujet *on* peut être suivi de la première personne du pluriel :

> *On aurions tort* (*Mystère du Vieil Testament,* XVe s.).

« PERSONNE », « RIEN », « AUCUN », « NUL », etc.

• Les **pronoms** *personne* et *rien,* toujours au singulier, expriment l'idée de « personne » et de « chose » avec la quantité zéro :

— Soit avant ou après *ne* + verbe :

> ***Personne/Rien ne*** *manque.*
> *Je ne vois* ***personne/rien.***
> *Je n'ai vu* ***personne/*** *Je n'ai* ***rien vu.***

Leur épithète est construite indirectement et au masculin :

> *Je ne connais personne/rien* ***de plus beau.***

La préposition est facultative avec *autre : personne/rien* (*d'*)*autre ;*

— Soit en l'absence de verbe, sans *ne :*

> *« Qui manque-t-il ? —* ***Personne.*** »
> *« Que manque-t-il ? —* ***Rien.*** »

Rien sans *ne* se rencontre aussi dans certaines phrases positives après pour, *sans* et *de :*

> *Nous avons fait tout cela pour* ***rien.***
> *La guerre nous a laissés sans* ***rien.***
> *Il épouse une fille de* ***rien.***

Personne peut être suivi d'un nom ou pronom définissant le référentiel : *personne de/d'entre nous* ; après *rien,* le pronom jouant ce rôle ne peut être que neutre : *rien de tout cela.*

Les deux mots sont compatibles avec certains adverbes « négatifs » comme *plus, jamais,* mais non avec *pas* et *point* (v. NÉGATION, art. spécial).

Les deux mots se rencontrent au sens positif de « quelqu'un », « quelque chose » en français littéraire dans des contextes interrogatifs ou dubitatifs :

> *Est-il* ***personne*** *qui danse mieux ?*
> *Si vous connaissez* ***rien*** *de meilleur, dites-le-moi.*

Après la conjonction de sens négatif *sans que,* la substitution de *quelqu'un* ou *quelque chose* est plus ou moins licite :

> *Venez sans que personne/quelqu'un vous voie.*
> *Venez sans qu'il soupçonne rien/ quelque chose.*

Personne peut être un nom, de genre féminin, variable en nombre, et de sens positif :

> *Deux personnes sont venues.*

Rien peut être un nom, de genre masculin, variable en nombre et signifiant « une très petite chose » :

> *les Petits Riens,* de Mozart.

Rien du tout, désignant une personne ou une chose de très peu de valeur, peut recevoir le genre féminin :

> *Je n'ai pas voulu avoir l'air d'****une rien du tout*** (S. Guitry).

• *Aucun* est le plus souvent **adjectif** et exprime la quantité zéro pour le nom, qu'il précède à l'exclusion de tout article ; il est précédé ou suivi de *ne* dans les mêmes conditions que *personne* et *rien :*

> *Je ne lis* ***aucun*** *roman.*
> ***Aucun*** *roman* ***ne*** *m'intéresse.*
> ***Aucune*** *difficulté pour sortir.*

Il n'est mis au pluriel que devant un nom sans singulier :

> *Vous n'aurez* ***aucuns*** *frais.*

Il peut être **pronom,** avec antécédent :

> *J'ai là trois cents romans, (dont)* ***aucun*** *ne m'intéresse.*

Quand l'antécédent est *en,* l'épithète peut être directe ou indirecte :

> *Je n'****en*** *ai aucun* ***(de) bon.***

Aucun pronom se présente au pluriel sous la forme *d'aucuns* signifiant « quelques personnes », conservée en français littéraire ou populaire :

> *Et* ***d'aucuns*** *ne peuvent s'empêcher de s'écrier...* (H. Barbusse).

Aucun a le sens positif dans les mêmes contextes que *personne* et *rien :*

> *Je doute qu'aucun/un de vous réussisse.*

• *Nul* appartient à la langue littéraire, où il exprime très fortement la négation. Comme *adjectif* indéfini, il s'emploie de la même manière qu'*aucun :*

> *Je n'ai nulle envie de le lire.*

Mais il ne prend jamais le sens positif.

Comme **pronom,** il peut avoir un antécédent ou prendre le sens de *personne* (en fonction de sujet seulement) :

> ***Nul*** *ne peut se vanter de se passer des hommes* (Sully Prudhomme).

• On peut classer avec les mots négatifs la locution *grand-chose,* qui ne s'emploie que dans un contexte négatif en fonction autre que sujet :

> *Je ne lui reproche pas* ***grand-chose.***
> *Elle ne fait pas grand-chose* ***de bon.***

HISTORIQUE

Nemo et *nihil* n'ont pas de descendants français.

C'est seulement vers 1400 que le nom *personne* (lat. *persona,* « personnage ») est devenu pronom indéfini. Le sens général de « personne humaine » était exprimé jusque-là non seulement, au cas sujet, par *on,* mais aussi par *creature,* par *âme,* qui s'est cantonné dans les contextes négatifs et interrogatifs :

> « *À qui avez-vous parlé ? — À âme* » (Maupas ; exemple supprimé de sa grammaire en 1638),

et par *cors d'ome,* que le même sort attendait :

> ***Corps d'homme*** *n'étoit avec moi* (Scarron).

Au XVII^e s., on discutait sur le genre de *personne* pronom ; Vaugelas conseillait :

> *Je ne vois personne si* ***heureux*** *que* ***lui,***
> *mais Je ne vois personne si* ***heureuse*** *qu'****elle.***

Thomas Corneille et l'Académie exigèrent, dans le second cas, l'emploi d'un mot qui fît de personne un nom (*aucune personne, point de personne*).

L'histoire de *rien* et de ses concurrents a été faite par Robert Martin en 1966. Le mot remonte au latin *rĕm* (« chose ») et, précédé ou non de l'article (féminin), présenta le sens positif de « chose » pendant toute la période de l'ancien français :

> *Donc li remembret de son seignour celeste*
> *Que plus at chier que* ***lote rien*** *terrestre* (*Vie de saint Alexis*).

> *Par verté vous di* ***une rien*** (Continuation de *Perceval,* XIII^e s.).

Il désignait aussi les femmes, avec une nuance affective qui n'excluait pas le respect :

> *Ala s'en la seintisme rien* (Adgar, *Légendes de Marie,* XII^e s.).

Mais son sens général le fil cantonner dans certains contextes particulièrement négatifs :

> *Ge ne vi rien* (*la Mort le Roi Artu,* XIII^e s.),

et interrogatifs :

> *Veïstes vos ore ici riens de cest appareill ?* (*ibid.*).

L'imprégnation de valeur négative se manifestera par l'incompatibilité avec d'autres mots négatifs :

— Au XIV^e s., R. Martin a relevé plus souvent la séquence *nulle rien* (42 fois) que *nulle chose* (39) ; au XV^e s., *nulle chose* l'emporte à 22 contre 7 ;

— Jusqu'au XVII^e s., l'association avec *pas* n'inverse pas le sens de *rien :*

> ***Ne*** *m'en puez* ***pas rien*** *retenir* (*Eneas*).

> *On* ***ne*** *veut* ***pas rien*** *faire ici qui vous déplaise* (Racine, *les Plaideurs*).

Mais Martine se verra semoncée par les « femmes savantes » pour l'avoir employé (acte II, sc. VI) :

> *De* ***pas*** *mis avec* ***rien*** *tu fais la récidive*
> *Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative.*

Le tour *ce n'est pas rien* signifiant « c'est quelque chose » est mentionné par Oudin (1632), qui le condamne.

Le plus sérieux concurrent de *rien* comme pronom négatif était *neient* (*noient, nient, noiant*), conservé sous la forme, d'ailleurs ancienne, *néant,* et qu'on explique par *ne gentem,* « pas de gens » (avec un glissement des personnes aux choses inverse de celui qu'on observe pour *rien*). Incluant étymologiquement la négation, *neient,* à la différence de *rien,* pouvait être employé sans *ne :*

> *Por noient demandast on home plus richement vestu* (Villehardouin, § 185).

Mais la négation se rencontre par redondance dès les plus anciens textes ; les deux tours se côtoient dans le vers suivant :

> *Noient dient, car noient n'ont* (Raoul de Houdenc).

Après le Moyen Âge, *néant* est devenu un nom.

Un autre concurrent, *giens* (de *genus,* « genre, espèce ») fut réduit comme *rien* aux contextes négatifs, mais disparut au XV^e s.

L'adjectif négatif latin était *nullus,* qui s'est conservé : masc. *nus, nul, nul, nus,* datif *nului ;* fém. *nule, nules,* dat. *nuli.* Le datif, employé comme régime renforcé, se rencontre jusqu'au XVI^e s.

> ***Nulluy*** *hayr,* ***nul*** *diffamer* (O. Maillart, XV^e s.).

> *Sans parler a* ***nulluy*** *ni nul a elle* (Marguerite de Navarre).

Nul s'emploie souvent sans *ne* au XVI^e s. et encore au XVII^e :

> ***Nulle*** *prison m'a reçu* (Montaigne).

Il faut voir là une imitation du latin.

En fait, dès l'ancien français, la négation *ne* s'était imposée, au point que *nul* prenait en l'absence de *ne* la valeur positive justifiée pour *personne* et *rien* par l'étymologie :

> *Mais comment osa* ***nus*** *ce dire ?*

À l'époque moderne, *nul* s'est vu relégué dans l'usage littéraire. Il avait dès l'ancien français de nombreux concurrents : *neul, niul* (de *nec ullum*), *neun* (de *non unum*), *necun, negun* (de *neque unum*), *nesun, nisun* (de *ne ipsum unum*). Un seul a survécu, éliminant jusqu'à *nul : aucun,* essentiellement positif par son origine (**alicunu,* de *aliquem* [quelqu'un] + *unum*). Comme *nul, aucun* se déclinait et avait un datif (rare), *alcunui ;* il s'employait au pluriel et pouvait en ce cas, dans son sens positif originel, être précédé de l'article :

> ***Les aucuns*** *sont mors et roidis* (Villon).

Cette séquence se trouve encore chez La Fontaine, ainsi que le pluriel sans article :

> *Plusieurs avoient la tête trop menue,*
> ***Aucuns*** *trop grosse,* ***aucuns*** *même cornue* (*Fables,* VI, VI).

Les deux tours ont disparu devant *d'aucuns,* qui pouvait alors être adjectif :

> *Ce que d'* ***aucuns maris*** *souffrent paisiblement* (Molière).

« *PLUSIEURS* », « *MAINT(S)* »

On a vu plus haut que certains adjectifs ou pronoms indiquant le nombre ont été classés dans les indéfinis ; outre *quelques,* étudié plus haut, ce sont essentiellement en français moderne :

— *plusieurs,* qui peut être adjectif ou pronom, et indique un nombre **supérieur à un,** pratiquement un **petit nombre :**

> *Avez-vous un ou plusieurs enfants ?*
> *Plusieurs, mécontents, ont voté contre le bureau ;*

— *maint(s),* du registre littéraire, seulement adjectif, qui indique un **grand nombre,** au singulier ou au pluriel sans distinction de sens :

> *Il revint nous voir* ***mainte(s)*** *fois.*

HISTORIQUE

Complures, en latin classique, exprimait comme adjectif ou pronom l'idée d'un bon nombre. Le latin vulgaire employa au même sens le simple *plures,* comparatif de *multi,* qui prit par redondance une seconde marque de comparatif : *pluriores,* d'où **plusiores* par croisement avec *plus ;* la forme *pluisors,* issue de là,

reprit au XIIe s. la terminaison *-ieur* des comparatifs comme *antérieur, inférieur.*

Précédé de l'article en ancien français, *plusieurs* était pronom et signifiait « la plupart » :

> *De ses barons tout **li pluisor***
> *Se baptierent a cel jor*
> (Floire et Blancheflor).

Maints peut remonter phonétiquement à magnos (K. Togeby, *Festschrift Harri Meier,* 1971) ; *maint et mainte(s)* auraient été refaits sur ce pluriel. Beaucoup d'autres étymologies ont été proposées (cf. C. A. Robson, *Revue de linguistique romane,* juill.-déc. 1968) pour expliquer la relation apparente avec le gallois *cy maint,* « autant » (base celtique **manti ?*) et avec l'allemand *manch,* l'anglais *many,* le danois *maengde,* le suédois *mängd* signifiant « quantité » (base germanique **manigitho ?*).

L'explication de *maints* par *magnos* suppose un glissement sémantique de la grandeur au nombre ; or, ce glissement s'est produit pour *tant,* du latin *tanti,* « si grands », substitué en latin vulgaire à *tot,* « si nombreux » :

> ***Tanz** bons vassals veez gesir par tere !*
> *(la Chanson de Roland,* 1694).

Même glissement pour *quanti : tantes et quantes fois ;* et pour *aliquanti,* « assez grands », devenu *alquant :*

> ***Alquant** i vont, **alquant** se font porter* (*Vie de saint Alexis*).

> ***Li auquant** dient qu'ele est fuie fors de la terre, et **li** auquant dient que li quens Garins de Biaucaire l'a faite mordrir* (*Aucassin et Nicolette*).

Le glissement se produit pour l'adjectif *grands* lui-même dans ce passage de Villehardouin :

> *Endroit avoit l'empereres Alexis atorné **granz genz** qui saldroient par trois portes fors* (§ 177).

Le fait que *maint* puisse exprimer la pluralité au singulier comme au pluriel a un précédent en latin, où les poètes remplaçaient *multi milites* par *multus miles ;* le pluriel *multi* a d'ailleurs fourni au français un adjectif concurrent de *maints :*

> *Par **multes** terres fait querre sun amfant* (*Vie de saint Alexis*).

Molt (*mout*) avait pour antonyme *poi,* « peu » (lat. *pauci*) ; tous les deux seront éliminés comme adjectifs par les adverbes correspondants : *mout/peu de chevaliers.*

« TOUT »

Tout exprime la totalité aussi bien dans le nombre que dans l'unité ; les différences de sens ressortent du contexte sémantique ou sont marquées par la construction.

I. ADJECTIF.

Devant un nom au pluriel, il s'agit normalement du nombre ; *tous* ou *toutes* est suivi d'un déterminant : *tous les pays / tous mes costumes ;* celui-ci manque dans quelques locutions : *à tous égards, à toutes fins utiles.*

Devant un nom au singulier de sens nombrable, *tout* peut désigner encore la totalité des éléments d'un ensemble ; il précède alors directement le nom :

> *Tout pays a un gouvernement.*
> *Tout costume se compose de deux pièces.*

Que le sens du nom au singulier soit nombrable ou continu, *tout* exprime la totalité dans l'unité s'il est suivi d'un déterminant :

> *Tout le pays est en émoi.*
> *Tout le beurre est à jeter.*
> *Tout mon costume est taché de boue.*

II. PRONOM.

Au singulier, *tout* est un pronom neutre :

> *Tout est raté. Elle s'occupe de tout.*

Au pluriel, *tous* et *toutes* désignent la totalité des éléments nommés par un antécédent :

> *Regardez ces bêtes : **toutes** sont malades.*

Il peut être employé absolument :

> *N'espérez pas l'approbation de **tous.***

Dans ce sens, il est ordinairement remplacé par *tout le monde.*

III. ADVERBE.

La nature adverbiale de *tout* ne fait pas de doute quand il renforce un adverbe ou un groupe nominal de sens adverbial : *tout simplement, tout à l'heure, tout à fait, tout de suite, tout de même ;* ni devant un gérondif : *tout en rêvant.*

Elle pose un problème lorsque *tout* précède un adjectif ou un participe comme dans la phrase suivante :

> *Mon costume est **tout** taché de boue.*

On peut estimer que *tout,* dans cette phrase, délimite la portion de l'ensemble désigné par *costume,* à laquelle s'applique la qualité dénotée par le participe ; cette phrase ne diffère que par la place de *tout* de la phrase donnée plus haut, où *tout* adjectif précédait *mon costume.*

Une équivalence du même ordre apparaît dans les deux phrases suivantes :

> *a) **Toutes** ces bombes sont désamorcées ;*
> *b) Ces bombes sont **toutes** désamorcées.*

Mais, dans la phrase *b, toutes* exprime manifestement le nombre de bombes désamorcées, tandis que *tout* devant *taché* en vient à exprimer un degré de la qualité que dénote le participe ; dans de tels emplois *tout,* adjectif éloigné du nom, prend une valeur d'adverbe de quantité. La règle est de le laisser invariable quand il a cette fonction devant un adjectif ou participe au masculin ; on distingue ainsi :

> *Mes costumes sont **tous** tachés* (adjectif, « sans exception ») ;
> *Mes costumes sont **tout** tachés*
> (adverbe, « tout à fait »).

Devant un adjectif ou un participe féminin, on accorde *tout* si l'adjectif ou le participe commence par une consonne ou par un *h* aspiré :

> *deux robes toutes **tachées,** la chienne **toute** haletante.*

Mais la règle veut qu'on ne l'accorde pas devant un adjectif ou un participe commençant par une voyelle ou un *h* muet :

> *une robe **tout** abîmée, des herbes **tout** humides.*

L'observation de cette règle illogique est sans importance, puisque l'accord de *tout* en fait un adjectif se rapportant au nom sans grande modification de sens :

> *Ma robe est **toute** abîmée ; une robe **toute** abîmée.*

La même latitude peut être laissée quand *tout* est suivi d'un groupe nominal à valeur adjective :

> *une tenture **tout / toute** de travers,*

ou d'un nom sans article dans des expressions comme :

> *elle est **tout / toute** oreilles.*

Pratiquement, la règle d'invariabilité est abondamment violée dans le meilleur usage moderne (M. Grevisse, dans *le Bon Usage,* cite des infractions de Duhamel, Huysmans, André Thé-rive, Proust, Maurois, entre bien d'autres).

IV. NOM.

Tout précédé de l'article est un nom :

> *Ces trois romans font **un tout.***
> *Vendez-moi **le tout.***

V. HISTORIQUE

Le latin classique distinguait par l'opposition *omnis/tōtus* la totalité dans le nombre ou dans le continu. Mais, dans certaines expressions, le latin parlé

remplaçait *omnis* par *totus* : *totis horis* (*Plaute*), *totis noctibus* (Cicéron).

Totus élimina *omnis,* au moins en Gaule ; un redoublement expressif le transforma en *tōttus* (attesté), à partir duquel s'explique la déclinaison ancienne : masc. sing. *toz, tot,* masc. plur. *tuit, toz,* fém. sing. *tote,* fém. plur. *totes ;* le cas sujet pluriel *tuit* remonte à *tutti,* forme attestée au glossaire de Cassel, où l'*o* de *tottī* s'est fermé en *u* sous l'influence de l'*i* final.

Des formes renforcées *trestoz,* etc., se rencontrent jusqu'au XVIe s.

Dès l'origine, *tout* est pronom aussi bien qu'adjectif :

> *Quant Carles veit que* ***tuz*** *li sunt faillid* (*la Chanson de Roland,* 3815).
> *Vint as Franceis,* ***tut*** *lur a acontet* (*ibid.,* 1038).

Adjectif, il se construisait de deux façons :

• 1° Le plus souvent, il précédait (quelquefois, il suivait) un groupe nominal déterminant + nom :

> ***tut*** *l'aveir de Rume* [toutes les richesses de Rome] (*la Chanson de Roland,* 639), ***tuit*** *si per* [tous ses pairs] (*ibid.,* 306), *a* ***tute*** *vostre vie* [pour toute votre vie] (*ibid.,* 212), ***tute*** *la noit* [toute la nuit] (*ibid.,* 2644).
> *Puis monta sa mesniee* ***lote*** (*Erec*).
> *Si baron* ***tuit*** *s'esmerveillierent* (*Roman de Rou*).

Dans ces différents cas, *tout* pourrait être inexprimé : le nom avec son déterminant définit un ensemble aux limites claires ; *tout* ne fait qu'insister sur une détermination achevée, et c'est pourquoi il ne s'insère pas entre le déterminant et le nom (G. de Poerck et M. Van Hoorenbeeck, *les Congrès de l'université de Liège,* vol. 36, 1966).

• 2° Il pouvait aussi tenir lieu de déterminant, marquant alors au pluriel une totalité très générale :

> *sur tuz homes, tuz dis, tuz temps, tutes teres ;*

il le pourra encore au XVIe s. :

> *Que non seulement il nous face cette grace, mais à* ***tous peuples et nations*** *de la terre* (Calvin).

La langue moderne conserve un bon nombre de locutions ainsi construites : *de toutes manières, à toutes fins utiles, à tous égards, en tous points.*

Au singulier, son sens était ambigu ; ou bien il marquait comme *totus* la totalité dans le continu : *tute jur* [toute une journée], *tute noit* [toute la nuit] ; ou bien il était au pluriel *tuit* ce qu'en latin *omnis* était à *omnes,* une simple variante morphologique, comme dans ces vers de la *Chanson de Roland :*

> *Dist al paien : « Deus* ***tut mal*** *le consente ! »*

[Il dit au païen : « Que Dieu t'octroie tous les maux ! »] (1632).

> *Mult est pesmes Rollant,*
> *Ki tute gent* [toute nation] *voelt faire recreant* [soumise] (392-3).

C'est avec raison que l'arrêté ministériel du 26 février 1901 permettra d'écrire sans différence de sens :

> *de toute* (ou *toutes*) *manière(s), en tout* (ou *tous*) *point(s), à tout* (ou *tous*) *peuple(s) et toute* (ou *toutes*) *nation(s),* etc.

Le glissement de l'emploi adjectival à l'emploi adverbial s'observe dès *la Chanson de Roland,* où *tout* devant un adjectif s'accorde le plus souvent avec le nom (*set anz* ***tuz*** *pleins, lor espees* ***tutes*** *nues*), mais reste une fois invariable :

> *Rollant s'en turnet, par le camp vait tut suls* (2184),

comme il l'est devant un adverbe :

> ***tut*** *premereins,* ***tut*** *issi.*

Ces diverses particularités, à part la postposition de *tout,* subsisteront au XVIIe s., et particulièrement l'accord de *tout* devant un adjectif ou participe féminin et pluriel quelle que soit sa lettre initiale :

> *Que les mauvais désirs demeurent* ***tous*** *puissants* (Corneille).

> ***Toute*** *innocente et chaste qu'elle est* (Balzac).

Vaugelas accepta l'accord au féminin (*elles sont* ***toutes*** *étonnées*), mais le refusa au masculin : *ils sont* ***tout*** *rompus.* Il n'osait aller plus loin contre l'usage pour marquer une nuance plus souvent illusoire que réelle.

L'usage oral permettait cependant d'étendre l'invariabilité devant les mots à initiale vocalique, où l'élision confondait *tout et toute(s)* ; l'Académie s'en avisa et donna à la règle sa forme définitive. Quelques raffinements ultérieurs — trop subtils pour l'usage courant — ont été rendus caducs par l'arrêté du 26 février 1901, qui autorise *tout Rome* ou *toute Rome, Je suis tout à vous ou Je suis toute à vous.*

« CHACUN », « CHAQUE »

Chacun, **pronom,** ne s'emploie qu'au singulier ; il a la valeur du symbole de « quantification universelle » écrit $\forall$ en logique fonctionnelle : il marque que le fait énoncé concerne individuellement tout élément d'un ensemble défini par ailleurs :

> *Il a acheté une maison à* ***chacun*** *de ses enfants.*

Chaque est l'**adjectif** correspondant, qui n'a pas non plus de pluriel :

> *Le candidat a écrit à* ***chaque*** *électeur.*

Chacun et *chaque* sont quelquefois appelés « distributifs » parce qu'ils suggèrent l'idée de « un par un » :

> *« Présente le plat à* ***chaque*** *invité. »*

Aussi sont-ils employés dans la langue familière après la préposition entre, qui implique la conception de deux éléments :

> *Entre* ***chacune*** *de ses phrases* (Th. Gautier).

> *Entre* ***chaque*** *tilleul* (Diderot).

Chaque étant adjectif, c'est un abus, condamné par Littré, mais très répandu dans l'usage courant, de l'employer absolument dans les précisions distributives comme :

> *Ces romans valent quatre francs* ***chaque.***
> *Trois secteurs, trois jours dans* ***chaque*** (M. Genevoix).

Dans tous ces cas, *chacun* peut être employé sans affectation.

HISTORIQUE

Trois mots signifiaient « chacun » et « chaque » en ancien français :

1° *Cescun,* dérivé de **cesque,* venu du latin *quisque* (chacun, chaque) après dissimilation du *qu* initial en *c,* comme dans *cinq,* de *quinque ;*

2° *Chaun* (*Serments de Strasbourg : in cadhuna cosa*), remontant à (*unum*) *cata unum* [(un) par un], expression du sabir méditerranéen calquée sur le grec *hena kat'hena ;*

3° *Chascun* ou *chescun,* résultant du croisement des deux premiers, et, comme eux, pronom ou adjectif :

> ***Chascuns*** *portout* [portait] *une branche d'olive* (*la Chanson de Roland,* 303).

> *Kar* ***chascun*** *jur de mort s'abandunet* (*ibid.,* 390).

Chasque, fait dès le XIIe s. sur *chascun* d'après le modèle *quelque/quelqu'un,* ne deviendra usuel qu'au XVe s.

L'expression un *chacun,* peut-être dialectale et sans doute conservée depuis l'ori-

gine, se rencontre jusqu'au XVIIe s. dans l'usage littéraire :

> *Hautement d'**un chacun** elle blâme la vie* (*Tartufe*).

La ressemblance sémantique de *tout* et de *chacun* a fait créer jadis la locution redondante *tout chacun :*

> *Dont le discours parfait à **tout chacun** fait croire...* (Malherbe),

et *tout un chacun,* que conservent la langue juridique et la langue populaire :

> *T'es bousculé et pigné par **tout un chacun** et tu gênes **tout un chacun*** (H. Barbusse).

indéfiniment [ɛ̃definimɑ̃] adv. (de *indéfini ;* 1501, *R. Et. Rab.* [V, 166], écrit *indefinemment* [*indéfiniment,* 1568, *R. Et. Rab.*, II, 181], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1873, Larousse ; sens II, 1607, Maupas).

I. 1. Sans limite définie dans l'espace : *Une plaine qui s'étend indéfiniment à l'horizon.* || **2.** Sans limite définie dans le temps : *Ajourner quelque chose indéfiniment. Des collignons* [= des cochers] *qui* [...] *vous roulent indéfiniment dans des chemins impossibles en clignant de l'œil* (France). *Rose et Denis n'entendirent plus que des hoquets et ce mot répété indéfiniment d'un ton presque tendre, pressé, suppliant, persuasif* (Mauriac). || **3.** Sans limite définie en quantité : *On ne peut laisser se multiplier indéfiniment les foyers de pollution.*

II. En grammaire, avec une valeur d'indétermination : *Terme employé indéfiniment.*

● SYN. : **I, 1** *à l'infini ;* **2** *continuellement, éternellement, perpétuellement, sans fin.*

indéfiniser (s') [sɛ̃definize] v. pr. (de *indéfini ;* fin du XIXe s.). *Littér.* Prendre un caractère indéfini, vague, indistinct : *Ouvrez, les gens, je suis la pluie, | je suis la veuve en robe grise | dont la trame s'indéfinise, | dans un brouillard couleur de suie* (Verhaeren).

indéfinissable [ɛ̃definisabl] adj. (de *in-* et de *définissable ;* 1731, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1770, Raynal ; sens 3, av. 1857, Musset). **1.** Que l'on ne peut définir : *Qu'est-ce que la réalité ? se demande le philosophe, et qu'est-ce que la liberté ? Il se met dans l'état d'ignorer l'origine à la fois métaphorique, sociale, statistique de ces noms, dont le glissement vers des sens indéfinissables va lui permettre de faire produire à son esprit les combinaisons les plus profondes et les plus délicates* (Valéry). || **2.** Que l'on ne peut décrire, expliquer ou exprimer avec précision, dont on ignore la signification exacte : *Le mal du pays, ce regret indéfinissable de la patrie* (Staël). *« Cette pauvre Nanon ! » Son exclamation* [au père Grandet] *était toujours suivie d'un regard indéfinissable que lui jetait la vieille servante* (Balzac). *Une couleur indéfinissable* (Hugo). || **3.** Se dit d'une personne dont la nature, le caractère véritable est difficile à pénétrer ou à définir : *Je connais ces êtres charmants et indéfinissables* [les femmes] (Musset). *Un homme indéfinissable ;* et par extens. : *Ce cœur même qui est le mien me restera à jamais indéfinissable* (Camus).

● SYN. : **2** *confus, indescriptible, indéterminable, indicible, ineffable, inexprimable, vague ;* **3** *fuyant, impénétrable, inexplicable, insaisissable, mystérieux, secret.*

◆ n. m. (XXe s.). *L'indéfinissable,* ce qui est indéfinissable : *Quand on est dans l'indéfinissable, les mots reçoivent trop leur lumière du présent* (Estaunié).

indéfinissablement [ɛ̃definisabləmɑ̃] adv. (de *indéfinissable ;* 1925, A. Gide). De façon indéfinissable, vague, confuse.

indéfinité [ɛ̃definite] n. f. (dér. savant de *indéfini ;* 1823, Boiste). Caractère de ce qui est indefini (peu usité) : *Du bout de la main gauche jusqu'à cette indéfinité au loin de la main droite* (Claudel).

indéfinitude [ɛ̃definityd] n. f. (dér. savant de *indéfini ;* milieu du XXe s.). En philosophie, caractère de ce qui est indéfini.

indéformabilité [ɛ̃defɔrmabilite] n. f. (dér. savant de *indéformable ;* 1948, Larousse). Caractère de ce qui est indéformable.

indéformable [ɛ̃defɔrmabl] adj. (de *in-* et de *déformer ;* 6 févr. 1875, *le Temps* [*rame indéformable,* 1962, Larousse]). Qui ne peut être déformé : *Un chapeau indéformable.* || Spécialem. *Rame indéformable,* rame de chemin de fer qui conserve toujours la même composition en wagons ou en voitures, généralement pour assurer un service de navette.

indéfrichable [ɛ̃defriʃabl] adj. (de *in-* et de *défricher ;* 1779, Restif de La Bretonne). Qui ne peut être défriché : *Un terrain rocailleux, indéfrichable.*

indéfriché, e [ɛ̃defriʃe] adj. (de *in-* et de *défriché,* part. passé de *défricher ;* 1840, Acad.). Qui n'a pas encore été défriché : *Plusieurs hectares indéfrichés.*

● SYN. : *en friche, incultivé, vague, vierge.* — CONTR. : *cultivé, défriché.*

indéfrisable [ɛ̃defrizabl] adj. (de *in-* et de *défriser ;* 1845, Bescherelle [au fig., av. 1885, V. Hugo]). Qui ne peut être défrisé : *Une mise en plis indéfrisable. Le bélier le plus bouc, le plus indéfrisable* (Giraudoux) ; et au fig. : *Une grande dame sèche, maigre, laide, coquette, laquelle avait quelque chose d'indéfinissable dans le regard et d'indéfrisable dans le tour* (Hugo).

◆ n. f. (1931, Larousse). Ondulation, frisure durable des cheveux, obtenue par la réaction chimique d'un liquide sur les mèches roulées en papillotes : *Faire une indéfrisable à chaud.*

● SYN. : *permanente.*

indégonflable [ɛ̃degɔ̃flabl] adj. (de *in-* et de *dégonfler ;* 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 1047). Qui ne peut se dégonfler.

indéhiscence [ɛ̃deisɑ̃s] n. f. (de *indéhiscent ;* 1808, Boiste). En botanique, caractère de ce qui est indéhiscent.

indéhiscent, e [ɛ̃deisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *déhiscent ;* 1808, Boiste). Se dit, en botanique, d'un fruit qui ne s'ouvre pas spontanément : *Les baies, les drupes, sont des fruits indéhiscents.*

indélébile [ɛ̃delebil] adj. (lat. *indelebilis,* ineffaçable, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *delebilis,* qu'on peut détruire, dér. de *delere,* effacer, détruire, anéantir ; début du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, 1541, Calvin [pour de l'encre, 1835, Acad. — *indeleble,* forme plus pop., 1551, Pontus de Tyard]). **1.** Que l'on ne peut pas effacer : *Une encre indélébile. Figurez-vous un long bâtiment tout en rez-de-chaussée, sans fenêtre, éclairé seulement d'en haut par un vitrage au plafond et parfumé d'une odeur indélébile, le collodion et l'éther, car il avait servi autrefois aux préparations photographiques* (Daudet). || **2.** *Fig.* Qu'il est impossible de faire disparaître : *Une habitude indélébile. Une fois marqués, une fois immatriculés, les espions et les condamnés ont pris, comme les diacres, un caractère indélébile* (Balzac).

● SYN. : **1** *inaltérable, ineffaçable ;* **2** *éternel, immortel, immuable, impérissable, indestructible.*

indélébilement [ɛ̃delebilmɑ̃] adv. (de *indélébile* [v. ce mot] ; 1775, Turgot [*indeleblement,* forme plus pop., 1551, Pontus de Tyard]). De façon indélébile : *Les tatouages sont indélébilement marqués dans la peau.*

indélébilité [ɛ̃delebilite] n. f. (dér. savant de *indélébile ;* v. 1780 [d'après Féraud, 1787], au sens de « indissolubilité [du mariage] » ; sens actuel, 1803, Boiste). Caractère de ce qui est indélébile.

indélibéré, e [ɛ̃delibere] adj. (de *in-* et de *délibéré,* d'après le bas lat. *indeliberatus,* indélibéré, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et *deliberatus,* tranché, décidé, part. passé adjectivé de *deliberare,* faire une pesée dans sa pensée, réfléchir mûrement, décider, de *de-*, préf. à valeur intensive, et de *libra,* livre [poids], balance ; 1677, Bossuet). *Class.* Qui n'est pas réfléchi, voulu, prémédité : *Le changement le plus essentiel que le péché ait fait dans notre âme, c'est qu'un attrait indélibéré du plaisir sensible prévient tous les actes de nos volontés* (Bossuet).

indélicat, e [ɛ̃delika, -at] adj. (de *in-* et de *délicat ;* 1787, Féraud, au sens 1 [pour ce qui manifeste un manque de délicatesse, 1803, Mme de Staël] ; sens 2, 1957, Robert [pour ce qui témoigne un manque d'honnêteté, av.

1924, A. France]). **1.** Se dit de quelqu'un qui manque de délicatesse dans les sentiments, les procédés, les manières : *Ces plaisanteries sont d'un homme indélicat.* || Se dit de ce qui manifeste un manque de délicatesse : *Un procédé indélicat. Une démarche indélicate.* || **2.** Se dit de quelqu'un dont la conduite est plus ou moins malhonnête : *Il s'est montré indélicat en affaires.* || Se dit de ce qui témoigne un manque d'honnêteté : *Commettre un geste indélicat. Qui vous répondra de la probité de ce Samuel Ewart ? S'il gardait tout pour lui, ce serait bien indélicat de sa part, mais bien déplaisant pour vous* (France).

• SYN. : **1** *fourbe, fruste, grossier, mufle* (fam.), *rustre ;* **2** *déloyal, goujat, malhonnête, véreux.*

indélicatement [ɛ̃delikatmɑ̃] adv. (de *indélicat ;* 1843, Landais). De façon indélicate : *Mais tout cela ne faisait que rendre plus nécessaire de parler enfin sérieusement à Albertine afin de ne pas agir indélicatement* (Proust).

indélicatesse [ɛ̃delikatɛs] n. f. (de *indélicat,* d'après *délicatesse ;* 1807, Mme de Staël, au sens 1 [« acte, procédé indélicat », 1867, Littré] ; sens 2, 1922, Larousse [aussi « acte malhonnête »]). **1.** Absence de délicatesse morale voisine de la goujaterie : *Faire preuve d'indélicatesse.* || Acte, procédé indélicat : *Une telle insistance est une indélicatesse.* || **2.** Malhonnêteté : *On l'a mis à la porte lorsqu'on s'est aperçu de son indélicatesse.* || Acte malhonnête : *De ce fait, il apparaissait que Maurice vivait dans le désordre, faisait des dettes, était sur le point de commettre des indélicatesses* (France).

• SYN. : **1** *grossièreté, impolitesse, muflerie* (fam.) ; *crasse* (fam.), *entourloupette* (fam.), *impertinence, vacherie* (pop.) ; **2** *malhonnêteté ; escroquerie, filouterie, friponnerie.*

indélivrable [ɛ̃delivrabl] adj. (de *in-* et de *délivrer ;* av. 1890, Maupassant, aux sens 1-2). **1.** Qui ne peut être rendu libre : *Un prisonnier indélivrable.* || **2.** Qui ne peut être débarrassé de quelque chose d'obsédant : *Captive indélivrable des ironies rongeuses* (Maupassant).

indémaillable [ɛ̃demajabl] adj. (de *in-* et de *démailler ;* 1948, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Qui est tissé de telle sorte que les mailles ne filent pas si l'une d'entre elles se défait : *Des bas indémaillables.* || **2.** Se dit du métier chaîne sur lequel se fabrique le tissu de cette sorte.

◆ n. m. (1957, Robert). Tissu ainsi obtenu : *Du linge en indémaillable.*

indémêlable [ɛ̃demɛlabl] adj. (de *in-* et de *démêler ;* av. 1848, Chateaubriand, au sens 1 ; sens 2, 1888, A. Daudet). **1.** Dont les divers éléments ne peuvent être démêlés, isolés (au pr. et au fig.) : *Des écheveaux embrouillés et indémêlables. La tête remplie de rêves obscurs, indémêlables reflets de la boue maternelle* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Dont la complexité ne peut être analysée en des éléments nettement distincts : *Une impression indémêlable de logique et d'incohérence* (Bourget).

• SYN. : **1** *indébrouillable, inextricable ;* **2** *confus, inanalysable, indécomposable.*

indemne [ɛ̃dɛmn] adj. (lat. *indemnis,* qui n'a pas éprouvé de dommage, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *damnum,* détriment, tort, préjudice ; 1384, Runkewitz, écrit *indampne* [*indemne,* début du XVIe s.], au sens de « exempt de toute redevance » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, XVe s., Godefroy [écrit *indamne — indemne,* 1867, Littré ; « dont l'intégrité morale n'est pas atteinte », milieu du XXe s.] ; sens 3, 1885, Zola). **1.** *Vx.* En droit, qui n'a pas subi de dommage ou qui est dédommagé. || **2.** Qui n'a pas éprouvé de dommage physique : *Je me suis tiré indemne de l'accrochage et j'ai tapé dur* (Aymé). || Dont l'intégrité morale n'est pas atteinte : *Sortir indemne d'une vilaine affaire.* || **3.** Qui n'est pas atteint par une contagion : *Richard trouvait qu'il ne fallait rien pousser au noir et que la contagion d'ailleurs n'était pas prouvée puisque les parents de ses malades étaient encore indemnes* (Camus). || *Fig.* Qui n'est pas influencé par un mouvement d'opinion : *Le travail n'avait repris nulle part. Au contraire, la grève s'était aggravée* [...] ; *à Saint-Thomas, jusque-là indemne, des hommes manquaient* (Zola).

• SYN. : **2** *sain et sauf.*

indemnisable [ɛ̃dɛmnizabl] adj. (de *indemniser ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui peut ou doit être indemnisé : *Un propriétaire exproprié par l'État est indemnisable. Des réfugiés indemnisables.*

indemnisation [ɛ̃dɛmnizasjɔ̃] n. f. (de *indemniser ;* 1754, Formey, I, 253). Action d'indemniser ; paiement d'une indemnité : *L'indemnisation des dommages corporels. Avoir droit à une maigre indemnisation.*

indemniser [ɛ̃dɛmnize] v. tr. (de *indemne,* d'après le lat. indemnis [v. INDEMNE] ; 1465, Bartzsch). Donner à quelqu'un une compensation financière des torts, des pertes, des frais qu'il a subis : *Indemniser des sinistrés. Un rapport destiné à édifier sur la valeur de l'immeuble le conseil nommé par l'administration de la Ville, à l'effet d'indemniser les propriétaires expropriés* (France).

• SYN. : *dédommager, désintéresser.*

◆ **s'indemniser** v. pr. (1678, La Fontaine). *Par iron.* Se donner à soi-même un dédommagement : *C'étaient* [le Chat et le Renard] *deux vrais tartufs, deux archipatelins, | Deux francs patte-pelus, qui, des frais du voyage, | Croquant mainte volaille, escroquant maint fromage, | S'indemnisaient à qui mieux mieux* (La Fontaine). *Je crois que je vivrai triple pour m'indemniser de mon horrible jeunesse et de ces vingt ans de travail, où il n'y a eu que vous pour me faire accepter la vie* (Balzac).

indemnitaire [ɛ̃dɛmnitɛr] n. (de *indemnit*[*é*] ; 1832, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** En termes de droit, personne à qui une indemnité est due. || **2.** *Spécialem.* S'est dit, sous la Restauration, des émigrés qui touchèrent une indemnité pour leurs biens confisqués sous la Révolution.

◆ adj. (31 juill. 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 728). Qui a le caractère d'une indemnité : *Une somme, une allocation indemnitaire.*

indemnité [ɛ̃dɛmnite] n. f. (bas lat. *indemnitas,* préservation de tout dommage, salut, sûreté, indemnité, de *indemnis* [v. INDEMNE] ; 1278, Godefroy, écrit *endempnitat,* au sens de « compensation » ; 1367, *Dict. général,* écrit *indemnité,* au sens de « droit qu' on paie au seigneur féodal quand un fief tombe en main-morte » ; sens 1, 1549, R. Estienne [*indemnité de guerre,* 1957, Robert — *indemnité,* même sens, 1878, Larousse ; *indemnité journalière,* 1962, Larousse] ; sens 2, 1867, Littré [*indemnité de résidence,* 1957, Robert] ; sens 3, av. 1850, Balzac [*indemnité parlementaire,* 1907, Larousse — *indemnité,* même sens, 1893, *Dict. général ; indemnité,* « traitement annuel des membres du Directoire et de ceux du Corps législatif », 1795, d'après Larousse, 1873]). **1.** En droit, somme d'argent accordée à quelqu'un en réparation d'un dommage subi : *Accorder une indemnité aux personnes spoliées. Recevoir une indemnité d'expropriation. Les projets de ton père, continua Mme de Malivert, tiennent à cette loi d'indemnité dont on nous parle depuis trois ans* (Stendhal). || *Indemnité de guerre,* indemnité imposée par le vainqueur au vaincu pour le dédommagement des frais et des préjudices causés par les hostilités. || *Indemnité journalière,* en termes de législation sociale, allocation versée pour chaque journée de repos consécutive à un accident du travail, à une maladie ou à la maternité. || **2.** Somme d'argent accordée aux salariés en compensation de charges particulières : *Une indemnité de transport, de travail insalubre.* || *Indemnité de résidence,* supplément alloué aux fonctionnaires qui ne sont pas logés par l'Administration ou par les collectivités locales, variable selon le traitement et les zones de salaires. || **3.** Rémunération découlant d'un travail supplémentaire ou temporaire : *Nous donnons à chaque médecin une indemnité de trois mille francs par an pour s'occuper de nos pauvres* (Balzac). || *Indemnité parlementaire,* émoluments des membres du Parlement.

• SYN. **1** *compensation, dédommagement, dommages-intérêts, réparation ;* **2** *allocation.*

indémontable [ɛ̃demɔ̃tabl] adj. (de *in-* et de *démontable ;* début du XX^e s., au sens 2 ; sens 1, 1948, Larousse). **1.** Qui ne peut être démonté ou séparé d'un ensemble complexe : *Une serrure rouillée qui est indémontable.* || Dont on ne peut défaire toutes les parties : *Un jouet indémontable.* || **2.** Qui ne peut être démonté, renversé de sa monture : *Moins jeune que le roi Melchior, le roi Gaspard n'était pas, comme lui, un archer émérite et un écuyer indémontable* (H. de Régnier).

indémontrable [ɛ̃demɔ̃trabl] adj. (lat. impér. *indemonstrabilis,* qui ne peut être démontré, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du lat. impér. *demonstrabilis,* qui peut être démontré, dér. du lat. class. *demonstrare,* faire voir, désigner, exposer, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *monstrare,* faire connaître, désigner, avertir ; 1726, *Dictionnaire néologique* [un premier ex. à la fin du XVI^e s.]). Qui ne peut être démontré par un raisonnement ; qui est posé comme postulat : *Il posa d'abord l'excellence « a priori » d'Odette* [...]. *La révélation de ses vertus indémontrables, et dont la notion ne pouvait dériver de l'expérience...* (Proust).

• SYN. : *improuvable, invérifiable.* — CONTR. : *démontrable, prouvable, vérifiable.*

indémontré, e [ɛ̃demɔ̃tre] adj. (de *in-* et de *démontré,* part. passé de *démontrer,* ou du bas lat. *indemonstratus,* non démontré, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *demonstratus,* part. passé de *demonstrare* [v. l'art. précéd.] ; 1845, Bescherelle). Qui n'a pas encore été démontré : *Une hypothèse indémontrée.*

indéniable [ɛ̃denjabl] adj. (de *in-* et de *dénier ;* 1789, *ZFSL,* XXXV, 138). Que l'on ne peut dénier ; qui est d'une certitude absolue, incontestable : *Une preuve indéniable. Sa guérison du moins était là, indéniable, démontrable, miraculeuse assurément* (Gide). *C'est indéniable, concéda Antoine. Père a trouvé dans sa foi un appui sans pareil* (Martin du Gard). *Cela prouve que, dans un monde où tout peut se nier, il y a des forces indéniables et que, sur cette terre où rien n'est assuré, nous avons nos certitudes* (Camus).

• SYN. : *authentique, certain, évident, flagrant, formel, incontestable, indiscutable, indubitable, irréfutable, manifeste.*

indéniablement [ɛ̃denjabləmɑ̃] adv. (de *indéniable ;* av. 1914, Péguy). De façon indéniable : *Il est indéniablement guéri.*

• SYN. : *incontestablement, indiscutablement, indubitablement, irréfutablement, manifestement.*

indénombrable [ɛ̃denɔ̃brabl] adj. (de *in-* et de dénombrable ; XX^e s.). Que l'on ne peut dénombrer : *Mussolini accumulait sur les bords de la mer Rouge un matériel énorme, indénombrable* (Bernanos). *La main* [...] *procure à nos besoins, offre à nos idées une collection d'instruments et de moyens indénombrables* (Valéry).

• SYN. *illimité, incalculable, incommensurable, infini, innombrable.* — CONTR. : *borné, limité, modeste.*

indentation [ɛ̃dɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *dent ;* 1867, Littré). Échancrure qui semble faite par un coup de dent : *Les indentations du littoral breton.*

1. indenté, e [ɛ̃dɑ̃te] adj. (de *in-* et de denté ; 1867, Littré). *Feuille indentée,* en botanique, celle qui n'est pas dentelée.

2. indenté, e [ɛ̃dɑ̃te] adj. (de *indentation ;* milieu du XX^e s.). *Côte indentée,* littoral découpé, présentant des échancrures profondes.

indépassable [ɛ̃depasabl] adj. (de *in-* et de *dépasser ;* 1886, Bloy). Qu'on ne peut dépasser : *Un coureur indépassable. Un crédit budgétaire indépassable.*

indépendamment [ɛ̃depɑ̃damɑ̃] adv. (de *indépendant ;* 1630, Monet). *Class.* De manière indépendante : *La postérité de Jacob* [...] *jouit indépendamment et paisiblement de la terre qui lui avait été assignée* (Bossuet).

◆ **Indépendamment de** loc. prép. (sens 1, 1675, Bossuet ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** Abstraction faite de, mis à part : *Cette énorme et dangereuse puissance de la maison d'Orléans qui, indépendamment de tant d'amitiés et de clientèles, par l'argent seul* [...] *restait une royauté* (Michelet). || **2.** *Fam.* En plus de, sans parler de : *Indépendamment du confort, le voyage en avion offre l'avantage de la rapidité.*

indépendance [ɛ̃depɑ̃dɑ̃s] n. f. (de *indépendant ;* 1630, *Revue de philologie française* [XLIII, 128], au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1850, Balzac ; sens I, 3, 1669, Bossuet ; sens I, 4-5, 1807, M^me de Staël ; sens II, 1, 1663, Corneille ; sens II, 2, 1690, Bossuet ; sens II, 3, 1873, Larousse ; sens III, 1, 1630, Monet [en logique moderne, 1968, Larousse] ; sens III, 2, av. 1922, Proust [*indépendance de charge,* 1968, Larousse]).

I. 1. État de quelqu'un qui n'est lié à personne ou à rien et dont la capacité d'action est autonome : *Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance* (Bossuet). *Demain* [...], *il* [l'auteur] *sortira de cette foule pour rentrer dans sa solitude, solitude profonde* [...] *où il est seul avec sa pensée, son indépendance et sa volonté* (Hugo). || *Spécialem.* État de quelqu'un qui subvient seul à ses besoins matériels : *Indépendance financière. Son salaire lui assure une totale indépendance.* || **2.** *Vx.* Au jeu de boston, action de faire seul un certain nombre de levées : *Comment perdu ? Eh oui, mon indépendance en cœur, cette allumette de Desroches me fait toujours perdre* (Balzac). || **3.** Caractère d'une personne qui ne supporte aucune contrainte venant d'autrui : *Faire preuve d'indépendance. Un esprit d'indépendance. Toutefois, dans ma première ardeur pour la chasse, il entrait un fond d'indépendance ; franchir les fossés, arpenter les champs, les marais, les bruyères, me trouver avec un fusil dans un lieu désert, ayant puissance et solitude, c'était ma façon d'être naturelle* (Chateaubriand). || **4.** Attitude d'une personne qui ne se laisse pas influencer et qui porte un jugement en toute impartialité : *L'indépendance d'un critique.* || **5.** Position de celui qui ne se plie pas aux usages, aux règles établies, au conformisme en art : *L'indépendance d'un peintre se heurte d'abord à l'incompréhension du public.*

II. 1. État d'un pouvoir qui n'est pas soumis à un autre pouvoir : *L'indépendance du pouvoir judiciaire envers l'exécutif.* || **2.** Autonomie politique, souveraineté nationale : *Un pays colonisé qui a conquis son indépendance. Naguère encore, elle* [l'Angleterre] *proclamait l'indépendance des colonies espagnoles, en même temps qu'elle refusait de reconnaître celle de la Grèce...* (Chateaubriand). *Il* [Gobseck] *n'était étranger à aucun des événements de la guerre de l'indépendance américaine* (Balzac). || **3.** Situation d'une nation dont les décisions ne sont pas influencées par des contraintes venant de l'extérieur : *L'intégration européenne obligerait chaque nation participante à renoncer à son indépendance politique et économique.*

III. 1. Absence de rapports entre plusieurs choses : *L'indépendance de deux phénomènes l'un par rapport à l'autre. Et il se peut qu'une indépendance suffisante s'observe entre ces métiers exercés par le même...* (Valéry). || En logique moderne, caractère d'un système axiomatique où chaque axiome n'est pas susceptible d'être déduit des autres. || **2.** Mise en jeu d'un élément après l'avoir désolidarisé d'un autre : *Mais la parfaite indépendance des muscles du visage, à laquelle M. de Norpois était arrivé, lui permettait d'écouter sans avoir l'air d'entendre* (Proust). || *Indépendance de charge,* en physique nucléaire, propriété des forces nucléaires qui s'exercent indépendamment des charges électriques portées par les particules en interaction.

• SYN. : **I, 3** *individualisme, indocilité, liberté ;* **4** *non-conformisme.* || **II, 1** *autonomie.* — CONTR. : **I, 1** *assujettissement, chaîne, dépendance, esclavage, lien, servitude ;* **3** *docilité, soumission ;* **4** *conformisme.* || **II, 1** *dépendance, subordination.*

indépendant, ante [ɛ̃depɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *dépendant ;* 1584, Vaganay,

au sens I, 1 [« se dit de la situation... », fin du XVII^e s., Saint-Simon] ; sens I, 2, av. 1622, François de Sales [« qui est fait librement... », 1807, M^me de Staël] ; sens I, 3, début du XIX^e s., M^me de Staël ; sens II, 1, 1640, Corneille ; sens II, 2, 1651, Corneille ; sens III, 1, 1636, Monet [pour une chambre, 1957, Robert ; *proposition indépendante,* ou *une indépendante,* début du XX^e s.] ; sens III, 2, 1636, Monet ; sens III, 3, 1968, Larousse).

I. 1. Se dit d'une personne qui n'est subordonnée à aucune autre et qui agit en toute liberté : *En se mariant à son gré, il sacrifiait l'avenir incertain d'un artiste indépendant aux devoirs coutumiers de la vie conjugale* (L. Descaves). || *Spécialem.* Se dit d'une personne qui est en mesure de subvenir seule à ses besoins. || Se dit de la situation dans laquelle se trouve cette personne : *Mener une vie indépendante. Exercer une profession indépendante.* || **2.** Se dit d'une personne qui se refuse à toute contrainte : *Un enfant indépendant. Un esprit indépendant. Un caractère indépendant.* || Qui est fait librement, souverainement : *Un choix indépendant, une décision indépendante.* || **3.** Se dit de ce qui est élaboré par un esprit agissant en toute liberté : *Les professeurs de notre Université, qui enseignent la philosophie indépendante et le spiritualisme chrétien* (France).

II. 1. Se dit d'une communauté ou d'un pouvoir qui ne sont soumis à aucune autorité extérieure : *En France, l'Église est indépendante de l'État.* || **2.** Qui jouit de l'autonomie politique : *Une nation indépendante.*

III. 1. Qui n'a aucun rapport avec autre chose : *Ces deux questions sont indépendantes l'une de l'autre.* || *Spécialem.* Se dit d'une pièce qui ne fait pas partie d'un appartement ou qui en fait partie mais qui en a été séparée par une cloison et par une entrée distincte. || *Proposition indépendante,* ou, substantiv., *une indépendante,* en grammaire, proposition qui ne dépend d'aucune autre et dont aucune ne dépend. || **2.** Qui n'existe pas, ne se réalise pas ou ne varie pas en fonction de quelque chose : *Ô règle infaillible descendue du ciel, toujours indépendante des lieux, des temps, des nations, des intérêts* (Massillon). *Vous êtes à cette époque de l'existence où l'on se choisit dans ses rêves un avenir indépendant du présent* (Hugo). *Ce plaisir du lecteur est entièrement indépendant du mal que nous avons pris à lui faire un livre* (Valéry). || **3.** En mathématiques, se dit d'une famille de vecteurs qui ne sont liés par aucune relation linéaire homogène, et des vecteurs qui composent cette famille.

● SYN. : **I,1** *libéré, libre ;* **2** *indocile, insoumis, rétif.* || **II, 2** *autonome, souverain.* || **III, 1** *dissocié, distinct, séparé.* — CONTR. : **I, 1** *assujetti, enchaîné, lié ;* **2** *docile, moutonnier, obéissant.* || **II, 1** *inféodé, soumis, subordonné ;* **2** *asservi, colonisé, sujet.*

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1872, Claretie, [comme adj. ; 1792, Frey, comme n. m., pour désigner les membres d'une des factions de l'Assemblée] ; sens 2, 1884, d'après Larousse, 1907). **1.** Se dit des membres de divers partis politiques de droite : *C'est en vain que tu dissimules les véritables opinions sous les épithètes usurpées de républicain indépendant* (Larbaud). *Les indépendants se recrutent surtout dans la bourgeoisie.* || **2.** Se dit d'un artiste opposé à l'art officiel, académique : *La Société des artistes indépendants. Le Salon des indépendants.*

◆ n. (1871, Zola). Personne qui aime l'indépendance : *Cet enfant est un indépendant.*

◆ **indépendants** n. m. pl. (adaptation de l'angl. *Independents,* même sens, probablem. empr. du franç. *indépendant ;* 1669, Bossuet). Secte politique et religieuse anglaise, aux XVI^e et XVII^e s.

indépendantisme [ɛ̃depɑ̃dɑ̃tism] n. m. (de *indépendant ;* 1682, Bossuet, au sens 1 ; sens 2, 1970, Robert [« revendication d'indépendances », av. 1778, J.-J. Rousseau]). **1.** Au XVII^e s., position politique et religieuse des indépendants d'Angleterre : *La grâce de l'élection qu'on nous allègue ne remédie point aux schismes, aux translations du ministère et à toutes les révolutions séditieuses qu'on peut attendre de l'indépendantisme* (Fénelon). || **2.** Au Canada, doctrine politique qui consiste à revendiquer l'indépendance politique de la province du Québec.

indépendantiste [ɛ̃depɑ̃dɑ̃tist] n. (de *indépendantisme ;* 2 juin 1968, *le Monde*). Partisan de l'indépendantisme, au Québec.

indéracinable [ɛ̃derasinabl] adj. (de *in-* et de *déraciner ;* 1782, Mercier, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt ; sens 3, 1862, Fromentin). **1.** Qu'on ne peut déraciner (rare) : *Un arbre indéracinable.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Qu'on ne peut faire partir : *Deux ou trois ivrognes indéracinables* (Goncourt). || **3.** *Fig.* Qu'on ne peut faire disparaître du cœur ou de l'esprit : *Un mot de Delozière m'a ôté une anxiété sourde que je croyais indéracinable* (Chardonne). *Tous les principes indéracinables et entêtés auxquels ses épaules touchaient* (Proust).

● SYN. : **3** *indestructible, inextirpable, tenace.*

indéraciné, e [ɛ̃derasine] adj. (de *in-* et de *déraciné,* part. passé de *déraciner ;* 1867, Littré). Qui demeure enraciné : *Des préjugés indéracinés.*

indéréglable [ɛ̃dereglabl] adj. (de *in-* et de *dérégler ;* 1922, Larousse). Dont le réglage ne se dérange pas : *Une horloge électronique est indéréglable.*

indescriptibilité [ɛ̃dɛskriptibilite] n. f. (dér. savant de *indescriptible ;* 1970, Robert). *Littér.* Caractère de ce qui est indescriptible : *L'indescriptibilité des ravages de la guerre atomique.*

indescriptible [ɛ̃dɛskriptibl] adj. (de *in-* et du lat. *descriptum,* supin de *describere,* transcrire, dessiner, exposer, déterminer, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *scribere,* tracer, écrire, inscrire ; 1789, d'après Mercier, 1801, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Se dit de choses qu'il est impossible de décrire, en raison de leur complexité : *Un désordre indescriptible. Les choses, sans compter les hommes, qui pourrissaient là* [dans la cour d'une auberge], *qui s'y rouillaient, qui y moisissaient, étaient indescriptibles* (Hugo). || **2.** Dont le degré, l'intensité dépassent l'expression, très grand : *Une joie indescriptible. Ne flattez pas le culte d'adjectifs tels que indescriptible, inénarrable, rutilant, incomparable, colossal, qui mentent sans vergogne aux substantifs qu'ils défigurent* (Lautréamont).

● SYN. **1** *indicible, inénarrable, inexprimable ;* **2** *délirant, démesuré, extraordinaire, ineffable, inimaginable, inouï, insensé.*

indescriptiblement [ɛ̃dɛskriptibləmɑ̃] adv. (de *indescriptible ;* 1840, Acad.). D'une manière indescriptible : *Une foule indescriptiblement délirante.*

indésirable [ɛ̃dezirabl] adj. et n. (de *in-* et de *désirable ;* 1801, Mercier). Qui n'est pas souhaité : *Une présence indésirable. Des complications indésirables.*

◆ adj. et n. (francisation de l'angl. *undesirable,* peu désirable, peu souhaitable, et [depuis le début du XX^e s.] « indésirable », de *un-,* préf. à valeur négative, et de *desirable,* désirable, empr. du franç. *désirable ;* 1922, Larousse — surtout pour une personne expulsée du territoire national... [comme n., 191 1, Bonnaffé — d'abord *undesirable,* 1905, Bonnaffé]). Se dit d'une personne tenue à l'écart par un groupe, une communauté, ou une personne : *Il paraît que certains de ses amis lui ont fait sentir qu'il était indésirable* (Mauriac). *Je ne tiens pourtant pas à ce qu'il me prenne pour un toqué et un indésirable* (Romains). || *Spécialem.* Se dit d'une personne expulsée du territoire national ou refoulée à la frontière.

indésiré, e [ɛ̃dezire] adj. (de *in-* et de *désiré ;* début du XX^e s.). Qui n'a pas été désiré : *Elle se persuada que cette sœur indésirée lui serait une ennemie* (Tinayre).

indestructibilité [ɛ̃dɛstryktibilite] n. f. (dér. savant de *indestructible ;* avr. 1737, *Mémoires de Trévoux* [p. 700], au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Caractère de ce qui est matériellement indestructible : *L'indestructibilité de la matière. Un caractère d'indestructibilité était écrit dans les lignes droites* (Gautier). || **2.** *Fig.* À quoi on

ne peut mettre fin : *L'indestructibilité de leur amitié.*

indestructible [ɛ̃dɛstryktibl] adj. (de *in-* et de *destructible ;* début du XVIII[e] s. [d'après Trévoux, 1771], au sens 1 [« qui ne paraît pas pouvoir être détruit », 1770, Raynal] ; sens 2, 1769, Voltaire). **1.** Qui ne peut pas être détruit : *La matière est indestructible.* || Qui ne paraît pas pouvoir être détruit : *Des monuments indestructibles. De ces meubles indestructibles, proscrits partout, mais placés là comme le sont les débris de la civilisation aux incurables* (Balzac). || **2.** *Fig.* Que rien ne peut effacer, abolir : *Il y a des liaisons soi-disant indestructibles dans lesquelles elle [l'absence] fait d'irrémédiables avaries* (Fromentin).

• SYN. : **1** *impérissable, inaltérable ; éternel, immortel ;* **2** *immuable, indéfectible, indissoluble.*

indestructiblement [ɛ̃dɛstryktibləmɑ̃] adv. (de *indestructible ;* 1867, Littré). De façon indestructible, de manière à durer éternellement : *Quoi qu'il en soit, la légende est indestructiblement établie ; elle a fourni à Milton l'une de ses plus épiques descriptions* (Baudelaire).

indéterminable [ɛ̃determinabl] adj. (de *in-* et de *déterminer,* ou du bas lat. *indeterminabilis,* infini, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *determinabilis,* qu'on peut déterminer, dér. du lat. class. *determinare,* borner, régler, fixer, de *de-* [préf. à valeur intensive] et de *terminare,* mêmes sens, dér. de *terminus,* borne, limite ; 1470, *Livre de la discipline d'amour divine,* au sens 1 [rare av. le milieu du XVIII[e] s.] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Dont la forme, les dimensions ne peuvent être précisées exactement, ou que le calcul ne permet pas de déterminer : *La silhouette des hautes montagnes, qui se dessinaient comme au pinceau par une ligne indéterminable* (Fromentin). || **2.** Qu'on ne peut définir, préciser : *Un* [élément] *indéterminable qui crée en nous la responsabilité* (Bourget). *Une odeur indéterminable.*

• SYN. : **1** *confus, flou, imprécis, incalculable, indéterminé ;* **2** *indéfinissable, vague.*

indétermination [ɛ̃determinasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *détermination ;* début du XVII[e] s., au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné ; sens II, 1, av. 1784, Diderot ; sens II, 2, 1962, Larousse [« absence des conditions qui créent l'interdépendance des phénomènes et la causalité », 1867, Littré] ; sens II, 3, 1867. Littré ; sens II, 4, 1922, Brunot, *Pensée*).

I. 1. État d'une personne qui hésite, qui ne parvient pas à se déterminer : *Être, demeurer dans l'indétermination.* || **2.** Caractère hésitant, manque d'esprit de décision : *Faire preuve d'indétermination dans des situations critiques.*

II. 1. Caractère de ce qui n'est pas déterminé, délimité, connu avec précision : *L'indétermination d'une frontière. L'indétermination du sens d'un texte.* || **2.** En logique, caractère de ce qui n'est pas dépendant d'un autre phénomène : *Affirmer l'indétermination d'un phénomène, c'est supposer qu'il est indépendant de tout autre phénomène capable de le déterminer* (Bachelard). || Absence des conditions qui créent l'interdépendance des phénomènes et la causalité : *La pensée cesserait avec l'indétermination* (Valéry). || **3.** *Indétermination d'un problème,* en algèbre, caractère d'un problème où le nombre des inconnues est supérieur à celui des équations destinées à les résoudre. || **4.** En grammaire, caractère d'un terme dont la notion n'est pas rapportée à des circonstances précises.

• SYN. : **I, 1** *doute, incertitude, perplexité ;* **2** *hésitation, indécision, irrésolution.* || **II, 1** *imprécision, obscurité, vague.*

indéterminé, e [ɛ̃detɛrmine] adj. (de *in-* et de *déterminé,* ou du bas lat. *indeterminatus,* infini, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *determinatus,* part. passé de *determinare* [v. INDÉTERMINABLE] ; 1370, Oresme, au sens II, 1 [« qui n'est pas fixé, défini avec exactitude » ; « qui n'est pas situé dans l'espace, dans le temps », 1690, Furetière ; « dont les limites ne sont pas précises », 1801, Chateaubriand] ; sens I, 1-2, 1690, Furetière [« qui ne s'arrête pas sur un objet précis », av. 1850, Balzac] ; sens II, 2, 1957, Robert ; sens II, 3, 1867, Littré [aussi *quantités indéterminées*] ; sens II, 4, 1765, *Encyclopédie* [art. *gouverner*]).

I. 1. *Vx.* Qui n'a pas encore pris de décision : *« Prenderez-vous une charge à la cour, à l'armée ? | — Mon âme dans ce choix est indéterminée »* (Regnard). || **2.** *Vx.* Qui ne parvient pas à se décider ; irrésolu : *Il ne parle pas ici de la prudence de ces pénitents indéterminés qui se demandent sans cesse s'ils peuvent, s'ils ne peuvent pas* (Fléchier). || *Littér.* Qui ne s'arrête pas sur un objet précis : *Une figure vulgairement belle et qui exprimait une tristesse plus chagrine que mélancolique, une rêverie plus indéterminée que pensive* (Balzac).

II. 1. Qui n'est pas défini dans l'espace, précisé dans le temps : *Quelque part, près de nous, dans une direction indéterminée, un tambour battait* (Maupassant). *Une date indéterminée.* || Dont les limites ne sont pas précises : *La lune brillait au milieu d'un azur sans tache, et sa lumière gris de perle descendait sur la cime indéterminée des forêts* (Chateaubriand). *Une question qu'il n'est pas possible de trancher sans sortir du domaine circonscrit de l'histoire pour entrer dans les régions indéterminées de la philosophie* (France). || Qui n'est pas fixé, défini avec exactitude : *Un mot dont le sens est indéterminé. La valeur de l'idée est indéterminée ; elle varie avec les personnes et les époques* (Valéry). || **2.** En termes de logique, qui échappe fondamentalement au déterminisme : *En microphysique, les incertitudes de prévision quant à la position et à la quantité de mouvement des particules n'entraînent pas nécessairement qu'elles soient indéterminées.* || **3.** *Problème indéterminé,* en mathématiques, problème dans lequel le nombre d'inconnues est supérieur à celui des équations et qui admet ainsi une infinité de solutions. || *Quantités indéterminées,* quantités que l'on fait entrer dans un calcul sans leur assigner d'abord une valeur déterminée. || **4.** En grammaire, se dit d'un terme dont la notion exprimée n'est pas rapportée à des circonstances définies.

• SYN. : **I, 1** *hésitant ;* **2** *incertain, indécis, perplexe.* || **II, 1** *imprécis, indéfini ; confus, flottant, fluctuant, indéfinissable, indéterminable, vague.*

◆ **indéterminé** n. m. (1865, Cl. Bernard [« ce qui est vague », 1861, Sainte-Beuve]). Ce qui n'est pas déterminé, fixé, dans le temps ou dans l'espace : *L'avenir, l'indéterminé, ce que le destin n'avait pas encore écrit, où le passé, le fixé n'avaient pas de part* (Arnoux). || *Fig.* Ce qui est flou dans l'esprit, dans les idées : *Il se plaisait, avec les romantiques, dans le vague et l'indéterminé* (France).

indéterminisme [ɛ̃detɛrminism] n. m. (de *in-* et de *déterminisme ;* 1865, Cl. Bernard, au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré [en logique, 1957, Robert]). **1.** Doctrine philosophique selon laquelle le libre arbitre existe soit chez l'homme, soit chez Dieu. || En logique, doctrine selon laquelle le déterminisme ne se réalise pas universellement dans la nature : *L'indéterminisme fondamental de Heisenberg en microphysique s'oppose au déterminisme de Paul Langevin, L. de Broglie et Einstein.* || **2.** Caractère de ce qui échappe ou est censé échapper au déterminisme : *L'indéterminisme d'actes humains, de faits naturels.*

indéterministe [ɛ̃detɛrminist] adj. et n. (de *in-* et de *déterministe ;* 10 avr. 1873, *Journ. officiel,* p. 2536). Qui est partisan de l'indéterminisme, en philosophie ou en sciences : *Les philosophes indéterministes.*

◆ adj. (1922, Larousse). Relatif à l'indéterminisme : *La théorie indéterministe de Heisenberg.*

• CONTR. : *déterministe.*

indéveloppable [ɛ̃devlɔpabl] adj. (de *in-* et de *développable ;* 1873, Larousse). En termes de mathématiques, non développable : *Une surface indéveloppable.*

indevinable [ɛ̃dəvinabl] adj. (de *in-* et de *deviner ;* 1588, Montaigne, écrit *indivinable ; indevinable,* av. 1778, Voltaire). Qu'il n'est pas possible de deviner : *Dix années*

indevinables (Musset). *Nature mouvante, détraquée, indevinable* (Goncourt).

indévissable [ɛ̃devisabl] adj. (de *in-* et de *dévisser ;* 1898, Huysmans). Que l'on ne peut dévisser : [Les pièces] *étaient verrouillées, scellées par d'indévissables écrous* (Huysmans).

indévot, e [ɛ̃devo, -ɔt] adj. et n. (bas lat. *indevotus,* qui contrevient à la loi, irréligieux, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *devotus,* dévoué, zélé [« pieux », à basse époque], part. passé adjectivé de *devovere,* dédier, consacrer, maudire, ensorceler, de *de-,* préf. à valeur intensive, et de *vovere,* faire un vœu, vouer, désirer, souhaiter ; v. 1420, Gerson [comme n., 1694, Boileau]). *Vx.* Qui manifeste de l'indifférence envers Dieu et les pratiques du culte : *Le plus grand déplaisir qui puisse m'arriver au monde, c'est s'il me revenait que vous êtes un indévot* (Racine). *Elle s'en retourne, dégoûtée et indévote* (Flaubert).

◆ adj. (1835, Acad.). *Vx.* Qui témoigne de cette attitude : *Une boutade indévote. Et votre plume ardente, anarchique, indévote* (Hugo).

indévotement [ɛ̃devɔtmɑ̃] adv. (de *indévot ;* 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). De façon indévote : *Parler indévotement des choses de la religion.*

indévotion [ɛ̃devosjɔ̃] n. f. (bas lat. *indevotio,* manque de respect, mépris, irréligion, de *indevotus* [v. INDÉVOT] ; 1479, Ximenes). *Vx.* Indifférence envers Dieu et les pratiques du culte : *Le relâchement et l'indévotion des peuples* (Bourdaloue).

index [ɛ̃dɛks] n. m. (lat. *index, -dicis,* qui indique, révélateur, dénonciateur, index [doigt], catalogue, liste, inscription, dér. de *indicere,* déclarer officiellement ou publiquement, notifier, imposer, prescrire, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *dicere,* dire ; 1503, Chauliac, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière [en horlogerie, 1962, Larousse] ; sens II, 1, 1690, Furetière [« table alphabétique, lexique des mots d'une langue, d'un écrivain, d'une œuvre », 1957, Robert] ; sens II, 2, 1690, Furetière [aussi *Indice ; index expurgatoire,* 1867, Littré — d'abord *indice expurgatoire,* fin du XVI[e] s. ; *congrégation* de *l'Index,* 1690, Furetière, art. *congrégation*] ; sens II, 3, av. 1834, Béranger ; sens II, 4, 1902, Larousse ; sens III, 1, 1922, Larousse [*index épidémique ; index de mortalité,* 1957, Robert] ; sens III, 2, 1926, Ch. Gide).

I. 1. Le doigt de la main le plus proche du pouce, qui sert à montrer : *Pointer l'index vers quelqu'un ou quelque chose. Saisir un objet entre le pouce et l'index. Pour lui faire injure, ils lui montraient le poing en passant le pouce entre l'index et le doigt du milieu* (France). *Il s'arrêtait dans sa marche pour soulever du bout de l'index le menton d'Arnica, comme on fait aux poupons que l'on veut amener à sourire* (Gide). || **2.** En mécanique, petite aiguille ou objet mobile assujettis à parcourir des divisions et à fournir ainsi des indications : *En notant chaque position successive de l'index sur la graduation on obtient une courbe.* || En horlogerie, petite aiguille faisant souvent corps avec un disque ou un petit cadran.

II. 1. Table alphabétique située à la fin d'un ouvrage et comprenant les noms cités, les sujets traités avec l'indication des passages où ils se trouvent : *L'index des noms propres. L'index des exemples dans une grammaire.* || *Spécialem.* Table alphabétique, lexique des mots d'une langue, d'un écrivain, d'une œuvre : *L'index de la langue d'Apollinaire. L'index du vocabulaire des « Fleurs du mal ».* || **2.** *L'index,* ou (vx) *l'indice* (avec une majuscule), catalogue des livres dont l'autorité pontificale interdit la lecture aux fidèles : *Mettre un livre à l'index. L'index est au nombre de ces usages qui restent comme des témoins des anciens temps* (Chateaubriand). *L'inquisition, qui [...] tient encore dans la bibliothèque Vaticane les manuscrits de Galilée clos et scellés sous le scellé de l'index !* (Hugo). || *Index expurgatoire,* catalogue des livres dont la publication et la vente sont interdites jusqu'à ce qu'ils aient été corrigés. || *Congrégation de l'index,* congrégation romaine créée en 1571 et qui était chargée de l'examen des livres, tâche reprise en 1917 par le Saint-Office et supprimée définitivement en 1966. || **3.** Fig. *Mettre à l'index une personne, une chose,* l'exclure, la signaler comme dangereuse : *Les groupements de toutes nuances nous mirent à l'index ; tout le monde nous lâcha* (Cendrars). || **4.** *Spécialem.* Décision de la chambre syndicale typographique interdisant à ses adhérents de travailler dans une maison dont le patron contrevenait aux règlements acceptés contractuellement.

III. 1. *Index épidémique, index de mortalité,* etc., rapport entre le nombre des cas d'une maladie épidémique, ou le nombre de décès, et le nombre des habitants de la région. || **2.** En économie politique, syn. de INDICE.

• SYN. : **II, 3** *boycotter, condamner, désavouer, interdire, proscrire.*

• REM. Au sens II, 2, la forme *indice,* vieillie, est le mot italien *indice,* index. Au sens III, 2, *index* est un mot anglais (*index number*).

indexation [ɛ̃dɛksasjɔ̃] n. f. (de *indexer ;* 1948, Larousse). Action d'indexer : *L'indexation d'un emprunt sur le prix de l'or.*

indexer [ɛ̃dɛkse] v. tr. (de *index ;* 1948, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX[e] s.). **1.** Lier les variations d'un salaire, d'un prix, d'une valeur aux variations d'un élément pris comme référence, comme indice : *Indexer les loyers sur le coût de la vie.* || **2.** Au Canada, inscrire sur une liste, un registre constituant un index.

indianisation [ɛ̃djanizasjɔ̃] n. f. (de *indianiser ;* 1942, Auboyer). Action d'indianiser ; son résultat : *L'indianisation du monde asiatique.*

indianiser [ɛ̃djanize] v. tr. (dér. savant de *indien ;* 1942, Auboyer). Donner un caractère indien à une civilisation : *Le bouddhisme a contribué à indianiser la péninsule indochinoise et l'Insulinde.*

indianisme [ɛ̃djanism] n. m. (dér. savant de *indien ;* 1867, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse). **1.** Idiotisme propre aux langues de l'Inde. || **2.** Science des langues et des civilisations de l'Inde.

indianiste [ɛ̃djanist] n. (dér. savant de *indien ;* 1862, Renan). Savant spécialisé dans l'étude des langues et des civilisations de l'Inde : *Il était fils du célèbre Amédée Baudouin, indianiste insigne et l'un des patriarches de la philologie moderne* (Duhamel).

indianologie [ɛ̃djanɔlɔʒi] n. f. (de *indiano-,* élément tiré de *indien,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1902, Larousse). Science dont l'objet est les Indiens d'Amérique.

indic [ɛ̃dik] n. m. (abrév. de *indicateur ;* 1894, Esnault). *Arg.* Personnage introduit dans un milieu pour jouer le rôle de délateur.

indical, e, aux [ɛ̃dikal, -o] adj. (de *indice ;* 1962, Larousse). En anthropologie, relatif à un indice : *Valeur indicale.*

indican [ɛ̃dikɑ̃] n. m. (du lat. *indicum, indigo* [v. INDIGO] ; 1873, Larousse). *Indican végétal,* en chimie, glucoside qui constitue la substance mère de l'indigo.

indicanurie [ɛ̃dikanyri] n. f. (de *indican* et de *-urie,* du gr. *ourein,* uriner, dér. de *oûron,* urine ; 1907, Larousse). Présence d'indican dans l'urine.

indicateur, trice [ɛ̃dikatœr, -tris] adj. (dér. savant de *indiquer ;* v. 1490, G. Tardif, comme n. m., au sens de « celui qui dénonce un coupable » ; comme adj., au sens 1, 1829, Boiste [*le doigt indicateur ; poteau indicateur,* 1873, Larousse] ; sens 2, 1962, Larousse [*plante indicatrice, tableau indicateur de vitesse*]). **1.** Qui indique, fait connaître. || Vx. *Le doigt indicateur,* l'index : *Dressant le doigt indicateur de sa main gauche* (France). || *Poteau indicateur,* poteau muni d'une plaque sur laquelle sont mentionnés des renseignements routiers : *Il s'était relevé, se tenait raide et le bras tendu, tel un poteau indicateur* (H. Bazin). || **2.** Qui sert d'indication. || *Plante indicatrice,* plante dont la présence dans certaines stations

permet d'en déduire que d'autres espèces peuvent y prospérer. || *Tableau indicateur de vitesse,* signal indiquant au mécanicien d'une locomotive la vitesse à respecter au passage d'un point singulier.

◆ **indicateur** n. m. (sens I, 1, 1748, Esnault ; sens I, 2, 1779, Buffon ; sens II, 1, 1792, *l'Indicateur ;* sens II, 2, 1873, Larousse [*indicateur d'altitude,* 1957, Robert ; *indicateur dynamométrique,* 1902, Larousse ; *indicateur de niveau, indicateur téléphonique,* 1888, Larousse ; *indicateur de position d'aiguille, .. de virage,.. de vitesse, 1931, Larousse ; indicateur de vide,* 1902, Larousse ; *indicateur visuel d'accord,* 1962, Larousse] ; sens II, 3, fin du XIXe s. [*indicateur de changement de direction, indicateur de fusion,* 1962, Larousse ; *indicateur de pente et de rampe, indicateur de marée* [« poteau... »], 1902, Larousse] ; sens II, 4, 1922, Larousse [*indicateur coloré,* 1931, Larousse ; *indicateur radio-actif, radio-indicateur,* 1962, Larousse] ; sens II, 5, 1968, Larousse [aussi *indicateurs d'alerte*] ; sens II, 6, v. 1960).

I. 1. Personne à la solde de la police pour lui indiquer, lui dénoncer des malfaiteurs ou des suspects : *Or, Barattan, le gargotier de la Jonchère était un indicateur de la sûreté* (France). *Je dois t'avertir que le « barriochino », le quartier chinois, quoi, est plein d'indicateurs* (Mac Orlan). || **2.** Petit oiseau d'Afrique tropicale, au plumage brunâtre et blanc, qui, croit-on, attire par ses cris l'attention de l'homme et de certains animaux sur les nids d'abeilles sauvages, afin de profiter du miel et des larves restant après la récolte.

II. 1. Livre, brochure contenant certains renseignements : *Il se plongeait dans le plus enivrant des romans d'amour, l'indicateur des chemins de fer, qui lui apprenait le moyen de la rejoindre l'après-midi, le soir, ce matin même* (Proust). *Un indicateur des rues de Paris.* || **2.** Appareil ou instrument destiné à fournir les mesures nécessaires à la conduite d'une machine, d'un appareil, ou à en contrôler le fonctionnement : *Indicateur de pression, de niveau d'huile.* || *Indicateur d'altitude,* syn. de ALTIMÈTRE. || *Indicateur dynamométrique,* en thermodynamique, appareil permettant de mesurer le travail du fluide évoluant dans le cylindre d'une machine. || *Indicateur de niveau d'une chaudière,* appareil permettant de connaître le niveau de remplissage d'une chaudière. || *Indicateur de position d'aiguille,* signal relié aux lames d'un aiguillage et destiné à renseigner l'aiguilleur sur la direction que prendront les convois dans la position qu'elles occupent. || *Indicateur téléphonique,* appareil servant à indiquer à un poste téléphonique quel est celui de ses correspondants qui l'a appelé. || *Indicateur de vide,* manomètre indiquant le vide au condenseur. || *Indicateur de virage,* instrument permettant au pilote de contrôler l'inclinaison latérale de son avion. || *Indicateur visuel d'accord,* signal lumineux permettant d'accorder avec exactitude un poste récepteur sur un poste émetteur. || *Indicateur de vitesse,* instrument qui indique au pilote la vitesse relative de son avion par rapport à l'air ambiant. || **3.** Dispositif donnant une indication, un renseignement. || *Indicateur de changement de direction,* clignotant lumineux d'une automobile, actionné par le conducteur pour indiquer un changement de direction. || *Indicateur de pente et de rampe,* poteau placé le long d'une voie ferrée, portant des indications chiffrées sur l'inclinaison de la voie et sur le rayon des courbes. || *Indicateur de marée,* syn. de MARÉOGRAPHE ; poteau servant à indiquer, dans les ports, la hauteur de la marée. || *Indicateur de fusion,* dispositif d'un coupe-circuit à fusible indiquant que le fusible a fondu. || **4.** Procédé permettant d'obtenir un renseignement par un processus quelconque. || *Indicateur coloré,* en chimie, substance organique dont la couleur et la constitution varient en fonction du milieu plus ou moins acide ou basique dans lequel elle est placée. || *Indicateur radio-actif,* ou *radio-indicateur,* isotope radio-actif d'un élément chimique naturel auquel il est mélangé afin que celui-ci puisse être détecté au cours de ses transformations. || **5.** *Indicateur avancé,* donnée chiffrée d'un secteur de l'économie, servant de repère pour l'observation de l'évolution dans d'autres secteurs. || *Indicateurs d'alerte,* grandeurs économiques choisies à l'avance afin que, lorsqu'elles seront atteintes, les responsables de l'économie soient alertés. || **6.** En psychologie sociale, indice qui permet, dans l'analyse du contenu, de classer chaque unité dans une catégorie particulière.

• SYN. : **I, 1** *dénonciateur, donneur* (pop.), *mouchard* (pop.) ; **II, 1,** *guide.*

◆ **indicatrice** n. f. (1962, Larousse). *Indicatrice d'émission,* en optique, surface obtenue lorsqu'on porte, sur chaque normale à la surface d'une source lumineuse et vers l'extérieur, un segment proportionnel à la luminance de cette source.

indicatif, ive [ɛ̃dikatif, -iv] adj. (bas lat. *indicativus,* qui indique, indicatif [en parlant d'un mode du verbe], de *indicatum,* supin du lat. class. *indicare* [v. INDIQUER] ; v. 1361, Oresme [*colonne indicative des marées,* 1701, Furetière]). Qui sert à indiquer, qui donne une indication sur : *Un signe indicatif du paludisme. Fournir un état indicatif de tout le mobilier. C'est assez indicatif des moyens mis à ma disposition* (Aymé). || *À titre indicatif,* v. TITRE. || *Colonne indicative des marées,* syn. de INDICATEUR DE MARÉE.

◆ **indicatif** adj. et n. m. (XIVe s., *Orthographia gallica* [comme n. m. ; *mode indicatif,* 1671, Pomey — d'abord *mode indicative,* v. 1590, Godefroy]). *Mode indicatif,* ou *indicatif* n. m., mode du fait objectif, certain et réel : *L'indicatif présente les faits sans aucune interprétation subjective, à l'opposé du subjonctif.* (V. art. spécial).

◆ n. m. (sens 1, 1873, d'après Littré, 1877 ; sens 2, 1948, Larousse). **1.** *Indicatif d'appel,* signal distinctif servant à désigner un bureau télégraphique ou une station radio-électrique, un navire, un avion. || **2.** Musique ou bruitage qui indique le commencement d'une émission régulière de radio ou de télévision.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'INDICATIF

DÉFINITION DISTRIBUTIONNELLE

Si l'on définit le mode (v. ce mot, art. spécial) comme un ensemble de tiroirs verbaux capables de figurer dans un certain contexte syntaxique, on peut définir l'indicatif comme l'ensemble des tiroirs pouvant figurer en proposition indépendante avec un sujet sans être précédés de *que ;* exemple :

*Tu **vas** trop vite.*

INVENTAIRE DES FORMES

L'indicatif comporte dix tiroirs, appelés traditionnellement « temps », soit, pour le verbe *chanter :*

TEMPS SIMPLES TEMPS COMPOSÉS

Présent : *je chante* Passé composé : *j'ai chanté*

Imparfait : *je chantais* Plus-que-parfait : *j'avais chanté*

Passé simple : *je chantai* Passé antérieur : *j'eus chanté*

Futur : *je chanterai* Futur antérieur : *j'aurai chanté*

Conditionnel : Conditionnel passé : *j'aurais chanté je chanterais*

L'opportunité de rattacher le conditionnel à l'indicatif a été discutée à l'article spécial CONDITIONNEL. Il remplit la condition posée ci-dessus, puisqu'on dit très bien :

*Tu **irais** trop vite.*

Partout où l'indicatif est licite, le conditionnel l'est aussi ; exemples :

*Je suis sûr que tu **viendras/viendrais.***
*Quand il **est venu/serait venu...***

Au contraire, le conditionnel ne peut remplacer l'impératif dans ***Va** moins vite !*

ni le subjonctif dans

*Je regrette que tu **ailles** si vite.*

L'étude particulière des temps de l'indicatif et de leurs emplois est faite dans ce dictionnaire aux articles spéciaux PRÉSENT, IMPARFAIT, FUTUR, PASSÉ, CONDITIONNEL.

DÉFINITION PAR LA VALEUR TEMPORELLE

Un point commun de tous les « temps » constituant l'indicatif est qu'ils peuvent figurer dans des contextes syntaxiquement identiques en s'opposant entre eux par la seule valeur temporelle ou aspectuelle :

*À six heures, il **faisait** jour/ **avait fait** jour/ **a fait** jour/ **fera** jour,* etc.

De ce point de vue, le conditionnel est encore à ranger sous le chef de l'indicatif, puisqu'il doit être substitué au futur après un verbe principal à un temps passé :

*Il **affirme** qu'il **viendra**.*
*Il **affirma** qu'il **viendrait**.*

Même si on le tient dans de tels emplois pour une variante du futur en distribution complémentaire, cette variation participe à l'opposition purement temporelle qui commande la substitution (*affirme/ affirma*). Refuser d'inclure le tiroir « conditionnel » et son « passé » composé dans le mode « indicatif » obligerait à en exclure aussi le futur et son temps composé, le futur antérieur, ce qui donne à réfléchir. « Pitié pour l'indicatif ! » écrivait G. Moignet en réponse à une pareille proposition d'Henri Yvon (*le Français moderne,* juill. 1957).

On sait que le conditionnel, dans certains contextes, entre en opposition avec d'autres temps de l'indicatif (et de l'indicatif seulement) pour exprimer le caractère fictif de l'action :

*Avec cette voiture, tu **iras** trop vite.*
*Avec cette voiture, tu **irais** trop vite.*

Le fait que cette opposition est d'une nature non temporelle, mais dite « modale » faute d'un terme moins ambigu, a motivé longtemps et motivé encore dans l'usage scolaire la conception d'un « mode conditionnel » autonome. Mais refuser pour cette raison d'inclure le conditionnel (présent et passé) dans l'indicatif obligerait à en exclure aussi l'imparfait et le plus-que-parfait, qui prennent le sens irréel après *si* en abandonnant leur valeur temporelle (*si tu **allais** moins vite*). Ce qui donne encore à réfléchir.

Une unité de valeur temporelle apparaît d'ailleurs si l'on compare tous ces emplois à ceux des autres « modes » : tous les « temps » de l'indicatif situent l'action que dénote le verbe sur la ligne du temps par rapport à l'instant présent ou à un moment défini dans le passé ou l'avenir. Ainsi le verbe dans Paul viendra situe l'action dans l'avenir, alors que le subjonctif vienne ou l'infinitif *venir* ne peuvent la situer que par rapport à un autre verbe, qui devra être à l'indicatif :

Je souhaite qu'il vienne.
Il a promis de venir.

Toute référence temporelle passe par un indicatif. L'impératif, il est vrai, situe l'action dans l'avenir, mais à la manière dont un nom comme « *Halte !* » ou « *Repos !* » la situe quand il exprime un ordre : le temps (futur) va de soi, et aucune opposition temporelle n'est exprimable.

On peut, en somme, appeler l'indicatif le mode de l'actualisation (v. ce mot, art. spécial) dans le temps.

Gustave Guillaume a construit sur ces considérations toute sa doctrine du système verbal français, exposée dans *Temps et verbe* (1929). L'indicatif y est donné comme la forme achevée de l'idée verbale, l'aboutissement de l'opération qui conduit du concept de l'action à sa représentation particulière (Guillaume appelle « chronogénèse » cette élaboration de l'image-temps).

La plupart des grammairiens modernes admettent semblablement que l'infinitif et l'indicatif sont les pôles abstrait et concret de la représentation verbale. Au IIe s. av. J.-C., Denys de Thrace appelait la première « flexion » (*enclisis*) *aparemphatos,* c'est-à-dire « qui ne définit pas clairement », et la seconde *horistikê,* « qui sert à délimiter, à définir », termes calqués par les Latins sous les formes *infinitivus* et *finitivus* (Diomède, d'après Donat, IVe s.). Les grammairiens modernes perpétuent ou retrouvent ce nom de l'indicatif quand ils l'appellent « mode fini », même s'ils n'adoptent pas le schéma guillaumien de la « chronogénèse » (par exemple Holger Sten, *les Temps du verbe fini* [*indicatif*] *en français moderne,* 1952).

VALEUR MODALE

Diomède dit que le terme *finitivus* n'était pas le seul dont usaient ses confrères pour dénommer l'indicatif :

A quibusdam indicativus appellatur, quo indicamus ; ab aliis pronuntiativus, quo pronuntiamus.

Les termes *indicativus* et *pronuntiativus* sont fonctionnels : ce mode nous sert à « déclarer » (sens que recouvrent à peu près les verbes *indicare* et *pronuntiare*). Sans doute doit-on les rattacher à la notion logique d'affirmation ou d'assertion, qui date des Grecs. L'indicatif serait le mode du jugement assertif :

Le sang circule.
Socrate est mortel.

Cette conception a probablement assuré la fortune du terme *indicativus,* usité à l'exclusion des autres par les « modistes » du Moyen Age pour désigner le premier des cinq *moeufs* (forme ancienne du mot issu de *modos*) distingués par Donat pour le latin, conformément au modèle grec. Dans l'usage français, *indicatif* (emprunté vers 1500) sera sans concurrent. Damourette et Pichon, qui désignent par *moeufs* les deux modes qu'ils reconnaissent à la conjugaison française, n'ont pas fabriqué de terme nouveau pour dénommer l'*indicatif,* dont ils font le « mode du jugement », opposé au subjonctif, mode du non-jugement.

Ce qu'on entend par « jugement » ou par « assertion » paraît devoir être analysé comme une prédication affirmative positive (*Le sang coule*) ou négative (*Le sang ne coule pas*) ; or, une valeur « modale » faisant l'unité de l'indicatif ne semble pouvoir être attachée ni à la fonction affirmative, ni à la fonction prédicative.

La modalité interrogative, qui est exclusive de l'assertion, s'exprime normalement à l'indicatif :

Où as-tu mis la clef ?
Le sang circule-t-il ?

La modalité volitive ne l'exclut pas :

Un seul Dieu tu adoreras.

Même dans une phrase comme *Le sang circule,* la modalité affirmative est implicite : sa marque orale est phrastique (V. INTONATION, art. spécial), elle n'est pas le fait de l'indicatif.

La prédication est opérée au niveau de la phrase. Elle peut être affirmative, interrogative ou volitive (voire exclamative). Si l'on ne considère que la prédication affirmative, il apparaît effectivement qu'elle réclame l'indicatif, mais ce mode est employé aussi bien dans des membres de phrase subordonnés sur lesquels ne porte aucunement la prédication :

*Le livre que tu m'**as donné*** (thème)
est intéressant. (prédicat)

D'autres linguistes (Kalepky, Hjelmslev, Guillaume, selon K. Togeby, *Structure immanente de la langue française*), préoccupés encore d'opposer les emplois de l'indicatif à ceux du subjonctif, donnent le premier pour le « mode de l'action réelle », le second marquant l'action « virtuelle ». Cette valeur modale paraît impliquée par la conception de l'indicatif comme le mode de l'« actualisation achevée » (v. plus haut). Encore faut-il s'entendre sur la valeur qu'on donne au mot français « réel » ou au mot anglais « actual », d'où dérive *actualisation.* Ces termes n'impliquent aucun jugement de « vérité » ou d'« existence » ontologique, mais seulement la meilleure intégration possible de l'action dénotée au temps vécu par les partenaires de la communication. Cette valeur n'est pas liée à une vertu du

mode indicatif concevable par un acte de foi ou une révélation, elle résulte tout simplement du grand nombre (dix) des temps constituant ce mode, alors que les autres ne disposent au maximum, dans l'usage courant que d'un temps simple et d'un temps composé (*aller/être allé ; que j'aille/que je sois allé*).

Une action réelle peut être exprimée au subjonctif :

Je regrette que tu ***sois parti.***
Que cela ***soit*** *vrai, je l'ai appris hier.*

Une action donnée pour non réelle peut être exprimée à l'indicatif :

Pierre n'est pas parti.

Dans une phrase comme :

Si tu ***étais*** *ici, tu* ***te reposerais,***

deux actions *fictives* sont exprimées par les temps de l'indicatif (imparfait et conditionnel) qui les situent dans le présent.

L'affirmation de réalité est pourtant une valeur modale que l'indicatif, de par sa référence au temps absolu, assume implicitement en proposition autonome (V. MODALITÉ, art. spécial) :

Je vous ***paierai,*** *lui dit-elle,*
Avant l'oût, foi d'animal

(La Fontaine, *Fables*, I, I),

et même dans certains contextes en opposition avec le subjonctif (v. ce mot, art. spécial) ; comparer :

Elle refuse de croire que son fils ***est mort.***
Elle refuse de croire que son fils ***soit mort.***

L'INDICATIF « MODE NON MARQUÉ » ?

La fréquence de l'indicatif, très supérieure à celle des autres modes, l'a fait considérer quelquefois comme le « mode non marqué » du verbe (R. Jakobson), par l'application d'un principe de la théorie de l'information (v. ce mot, art. spécial) ; on lui trouve de ce fait une valeur stylistique nulle, alors que le subjonctif, beaucoup moins employé, est recherché dans une langue relevée pour sa connotation littéraire. On n'oubliera cependant pas que les deux modes sont le plus souvent incommutables : leur fréquence ne se compte pas dans le même référentiel. Selon toute évidence, le mode le plus marqué est celui qui comporte le plus de variations temporelles (ou autres) ; le signifié d'une forme d'indicatif contient des éléments lexicaux qui se retrouvent dans le subjonctif, et quelque chose de plus : l'actualisation temporelle. Un autre mode est moins marqué que ces deux-là : l'infinitif, invariable en personne, que l'on peut donc substituer par économie à l'un et à l'autre dans la génération transformationnelle des phrases.

Dès le XVI^{e} s., Jules-César Scaliger, considérant que le verbe se définit par l'indication du temps, jugeait essentielle la distinction des « temps », et superflue celle des « modes », dont un seul, l'indicatif, donnait le reflet véritable de la réalité, les autres n'étant que ses substituts commodes :

Modus autem non fuit necessarius : unus enim tantum exigitur ob veritatem, ut dicebamus, Indicativus ; caeteri autem ob commoditatem potius.

J.-C. Chevalier, qui cite ce texte (*la Notion de complément chez les grammairiens*, 1968), regrette que les raisons de cette « commodité » ne soient pas données. On était encore loin d'une théorie des transformations. Aujourd'hui, la grammaire générative tient l'indicatif pour le mode qui conserve le plus complètement possible les éléments temporels associés aux éléments sémantiques dans la structure profonde de la phrase ; l'emploi des autres modes en efface plus ou moins selon les besoins de la communication.

indication [ɛ̃dikasjɔ̃] n. f. (lat. *indicatio*, indication de prix, taxe, mise à prix, de *indicatum*, supin de *indicare* [V. INDIQUER] ; 1333, *Bibliothèque de la faculté des lettres de l'Université de Paris* [VII, 169], au sens 1 [aussi « résultat de cette action »] ; sens 2, 1690, Furetière [aussi « signe révélant un état morbide, symptôme » ; *indication de paiement*, 1867, Littré] ; sens 3, 1886, Zola [« notes fragmentaires ou inachevées d'un écrivain », XX^{e} s.] ; sens 4, 19 oct. 1834, Sainte-Beuve [*indication thérapeutique*, 1902, Larousse — *indication*, même sens, v. 1560, Paré ; « cas où l'emploi d'un médicament est opportun », milieu du XX^{e} s.]). **1.** Action d'indiquer : *Une bonne indication des dangers de la route suffit souvent à limiter les accidents. Le feu vert est l'indication de voie libre.* ‖ Le résultat de cette action, renseignement : *Immédiatement appréhendés sur les indications de Gérane, le nommé Cheune, René* [...], *et les filles Cheune* [...] *ont commencé par nier les faits* (H. Bazin). *Une édition sans indication de lieu ni de date.* ‖ **2.** Ce qui indique, révèle quelque chose : *Son embarras est une indication suffisante de sa faute. Elle jouait ce morceau de Chopin avec une sensibilité qui était sûrement une indication quant au tempérament dramatique* (Aymé). ‖ *Indication de paiement*, en droit, mention d'un ou de plusieurs paiements partiels émanant du créancier et portée sur le titre de créance ou sur un double, et qui fait preuve pour le débiteur, même si elle n'est ni signée ni datée par le créancier : *Un peu plus tard, il avait trouvé chez elle une « indication » du mont-de-piété qui prouvait qu'elle avait engagé deux bracelets* (Camus). ‖ *Spécialem.* et *vx.* Signe révélant un état morbide, symptôme. ‖ **3.** Esquisse, ébauche d'un dessin ou d'une peinture (souvent au plur.) : *Mais ce qui, surtout, rendait ce tableau terrible, c'était l'étude nouvelle de la lumière* [...], *les pavés saignaient, les passants n'étaient plus que des indications* (Zola). ‖ Notes fragmentaires ou inachevées d'un écrivain (souvent au plur.) : *Nous ne possédons de cette œuvre en projet qu'un titre et quelques indications de plan.* ‖ **4.** Ce qu'il est indiqué, recommandé de faire ; conseil que l'on suggère, directive discrète (souvent au plur.) : *J'ai suivi vos indications et m'en suis bien trouvé.* ‖ *Indication thérapeutique*, ou simplem. *indication*, opportunité d'un traitement ou d'un médicament déterminé par les symptômes ou l'évolution d'une maladie (par opposition à *contre-indication*) : *L'indication d'un antibiotique, dans son cas, est indiscutable.* ‖ Cas où l'emploi d'un médicament est opportun (souvent au plur.).

• SYN. : **2** *critère, indice, marque, preuve,* signe ; **3** *schéma, trait ; annotations ;* **4** *avis, recommandation, suggestion, tuyau* (fam.) ; *prescription.*

indicatrice n. f. V. INDICATEUR.

indice [ɛ̃dis] n. m. (lat. *indicium*, indication, révélation, dénonciation, preuve, signe, de *index, -dicis* [v. INDEX] ; 1306, Ch. V. Langlois [p. 175], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1493, *Mer des histoires* [II, 21] ; sens I, 3, 1488, Vaganay ; sens I, 4, v. 1650, Vaugelas ; sens II, 1, 1873, Larousse [*indice de classe*, 1962, Larousse] ; sens II, 2, 1867, Littré [*indice de réfraction ;* en pétrochimie, 1948, Larousse ; en anthropologie, 1877, Littré ; en zootechnie, 1931, Larousse] ; sens II, 3, 1948, Larousse [aussi *indice du coût de la vie ; indice des prix*, 1919, Truchy ; *nombre-indice*, 1926, Ch. Gide] ; sens II, 4, 1956, Romeuf [*indice composé, conceptuel, de dépendance, de quantité*, 1962, Larousse ; *indice pondéré*, 1948, Larousse]).

I. 1. *Class.* Révélation, dénonciation : *Mes esclaves en sont ; apprends de leurs indices* | *L'auteur de l'attentat, et l'ordre, et les complices* (Corneille). ‖ Syn. anc. de INDEX (au sens II, 2). ‖ **2.** Signe qui indique, qui met sur la voie de la découverte d'une chose, d'un état existant réellement : *L'abbé demeura impassible, mais son attitude calme était l'indice des émotions les plus violentes* (Balzac). ‖ **3.** En médecine, ce qui fait soupçonner un état pathologique sans présenter la netteté d'un symptôme : *Néanmoins, la nature avait assez d'énergie en elle* [la comtesse de Restaud] *pour que ces indices de folie n'altérassent pas sa beauté* (Balzac). ‖ **4.** En droit, fait qui permet l'établissement d'une preuve par induction : *Tous les indices concordent pour établir sa culpabilité. Le portier de*

l'hôtel, interrogé, ne put fournir aucun indice (France).

II. 1. En mathématiques, signe distinctif dont on affecte une lettre lorsqu'on veut qu'elle représente plusieurs grandeurs analogues et distinctes : *Les accents, les chiffres, les lettres peuvent être des indices, comme « a' » (« a » prime), « a_1 » (« a » indice un), « a_n » (« a » indice « n »).* || *Indice de classe,* en linguistique, suffixe servant, dans certaines langues africaines, à répartir les mots en classes, selon la nature des êtres ou des objets. || **2.** Nombre exprimant un rapport entre deux quantités et permettant d'en suivre les variations. || En pétrochimie, relation, exprimée en pourcentage, entre un composant et le produit global (essence, gas-oil, huile) : *Indice d'octane, indice de cétane, indice d'iode.* || En anthropologie, rapport centésimal entre deux dimensions du corps humain déterminées par les techniques anthropométriques : *L'indice céphalique horizontal met en rapport la plus grande largeur et la plus grande longueur de la boîte crânienne, et permet de classer les crânes en dolichocéphales, mésocéphales et brachycéphales.* || En zootechnie, rapport des valeurs de différentes mensurations corporelles servant à la comparaison des animaux ou à la classification des races. || *Indice de réfraction,* en optique, rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction. || **3.** En économie politique, nombre qui synthétise les relations de plusieurs phénomènes entre eux : *Un tableau des indices de production des grandes puissances. L'indice masque souvent la complexité des faits réels.* || *Indice des prix, ou nombre-indice,* nombre qui indique le rapport entre le prix moyen unitaire d'un produit à un moment donné et son prix à une date prise comme base (exprimé par le nombre 100). || *Indice du coût de la vie,* nombre qui indique l'effet des variations des prix sur les dépenses d'une famille. || **4.** En statistique, rapport entre les deux états d'une grandeur, permettant d'exprimer les phénomènes économiques ou sociaux en valeur relative : *Les indices permettent de suivre la production industrielle d'un pays dans le temps ou de la comparer à celle d'un autre pays.* || *Indice composé,* indice groupant en un seul des indices de caractères différents se rapportant à un phénomène unique. || *Indice conceptuel,* indice correspondant à une vue de l'esprit, comme l'indice du niveau général des prix. || *Indice de dépendance,* indice qui permet de comparer le sens ou le signe des variations des phénomènes indépendamment de leurs grandeurs. || *Indice pondéré,* indice où les indices particuliers de chaque espèce n'entrent pas pour parties égales dans son calcul, mais sont affectés d'un coefficient proportionnel à leur importance dans l'ensemble : *Indice pondéré des prix de détail.* || *Indice de quantité,* indice montrant les changements en quantité des biens ou services produits, indépendamment des variations de prix ou des variations monétaires.

• SYN. : **I, 2** *annonce, critère, marque, présage, preuve ;* **3** *trace ;* **4** *charge, indication, présomption, renseignement, témoignage.*

◆ **indices** n. m. pl. (milieu du XVIIIe s., Buffon). En géologie, manifestations à la surface du sol de la présence d'hydrocarbures ou de minerais : *Toute la partie du Mont-Jura qui [...] offre en plusieurs endroits des indices certains de mines de fer* (Buffon).

indiciaire [ɛ̃disjɛr] adj. (de *indice ;* fin du XCe S., Molinet, comme n. m., au sens de « chroniqueur » ; début du XVIe s., comme adj., au sens de « indicatif » et dans la loc. *doy indiciaire,* « index » ; sens actuel, 1936, Capitant [*impôt indiciaire ;* « qui concerne un indice », 1962, Larousse]). Qui concerne un indice : *Un classement indiciaire. L'objectif de la grève était le relèvement indiciaire du barème des salaires.* || *Impôt indiciaire,* impôt direct dont l'assiette est déterminée selon des indices extérieurs de richesse.

indicible [ɛ̃disibl] adj. (lat. médiév. *indicibilis,* indicible, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *dicibilis,* qu'on peut dire, dér. du lat. class. *dicere,* dire ; XIVe s., écrit *indisible ; indicible,* 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). Qui dépasse toute expression par son intensité : *Je voyais avec un plaisir indicible le retour de la saison des tempêtes* (Chateaubriand). *Ah ! les beaux jours de bonheur indicible* (Verlaine). *Chaque fois que je reprends ce livre* [« la Porte étroite »] *c'est avec une émotion indicible !* (Gide). *Avec une expression poignante de stupeur et d'indicible effroi* (Genevoix).

• SYN. : *extraordinaire, indescriptible, ineffable, inexprimable, insensé.*

◆ n. m. (v. 1530, C. Marot). *L'indicible,* ce qui est indicible : *Ce mystère s'évanouit forcément à l'heure de l'exécution puisqu'il est l'indicible* (Lemaitre).

indiciblement [ɛ̃disibləmɑ̃] adv. (de *indicible ;* 1528, *R. Ét. Rab.,* II, 182). De façon indicible (rare) : *Être indiciblement ému.*

indiction [ɛ̃diksjɔ̃] n. f. (lat. *indictio,* taxe extraordinaire, déclaration [de guerre], et, à basse époque, « espace de quinze ans », dér. de *indicere* [v. INDEX] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière [« convocation d'un synode ou d'un concile », v. 1536, M. Du Bellay ; « prescription légale pour un jour déterminé », fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). **1.** Convocation à jour fixe de certaines assemblées. || *Spécialem.* Convocation d'un synode ou d'un concile : *De l'indiction à l'ouverture du concile, il s'est écoulé cent trente jours.* || *Vx.* Prescription légale pour un jour déterminé : *Indiction d'un jeûne.* || **2.** Dans l'Antiquité, période de quinze ans dont le budget était fixé à l'avance. || *Par extens.* Période de quinze ans.

indien, enne [ɛ̃djɛ̃, -ɛn] adj. et n. (bas lat. *Indianus,* qui séjourne dans l'Inde, du lat. class. *India,* l'Inde, dér. du n. m. plur. *Indi,* les Indiens ; XVIe s., au sens 1 [v. l'art. suiv.] ; sens 2, av. 1553, Rabelais [*réserve indienne,* 1957, Robert]). **1.** Relatif à l'Inde ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays : *La République indienne. Les Indiens ne sont pas tous de religion hindoue.* || **2.** Relatif aux populations indigènes d'Amérique, en raison de l'ancienne appellation d'*Indes occidentales* (les navigateurs du XVe s. s'étant crus arrivés aux Indes) ; descendant de ces populations : *Un Indien, une Indienne. Les Indiens, ou Peaux-Rouges.* || *Une réserve indienne,* aux États-Unis, territoire réservé en principe aux indigènes. || *En file indienne,* v. FILE.

• REM. Au sens 1, pour éviter la confusion avec le sens 2, on a employé HINDOU comme synonyme d'INDIEN. *Hindou* n'est plus guère utilisé que dans le sens religieux.

Indienne [ɛ̃djɛn] n. f. (abrév. de *toile indienne* [1359, Gay], l'indienne ayant d'abord été fabriquée en Inde ; 1632, Peiresc). Étoffe de coton fabriquée primitivement aux Indes, puis, par la suite, étoffe similaire de coton : *Elle était sobrement vêtue d'une petite robe d'indienne à grands carreaux, très simple* (Gide).

indifféremment [ɛ̃diferamɑ̃] adv. (de *indifférent ;* 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1688, Miege). **1.** Sans faire de différence : *Rendre service à tous indifféremment. Les Turcs appellent indifféremment les chrétiens infidèles et chiens* (Voltaire). || **2.** *Class.* et *littér.* Avec indifférence, sans intérêt : *Ils viennent entendre indifféremment la parole de Dieu* (Bourdaloue). *L'un des jeunes gens reçut le coup d'œil jeté très indifféremment par l'inconnue* (Balzac). *Il se laisse indifféremment agoniser* (Villiers de L'Isle-Adam).

• SYN. : 1 *indistinctement.*

indifférence [ɛ̃diferɑ̃s] n. f. (lat. impér. *indifferentia,* synonymie, du lat. class. *indifferens, -entis* [v. INDIFFÉRENT] ; 1377, Oresme, au sens 1 ; sens 2, v. 1629, Corneille [absol., 1647, Descartes ; *indifférence religieuse,* 1867, Littré ; *indifférence en matière de religion,* 1817, Lamennais — *indifférence,* même sens, av. 1704, Bourdaloue ; d'abord *indifférence de la religion,* av. 1662, Pascal ; *liberté d'indifférence,* 1738, Voltaire] ; sens 3, 1690, Furetière [« état d'une personne qui n'est pas sensible à l'amour qu'on lui porte », 1636, Corneille]). **1.** État de ce qui est indifférent, inerte : *L'indifférence de la matière au repos et au mouvement.* || **2.** État d'une

personne qui n'accorde pas d'attention à quelque chose ou à quelqu'un ; absence d'intérêt pour quelque chose : *Elle se grattait souvent, n'importe où, avec indifférence du public, par une sorte de manie qui touchait au tic* (Maupassant). *Un événement qui se produit dans l'indifférence générale.* || *Absol.* État d'un être qui ne s'intéresse à rien ni à personne. || *Indifférence religieuse* ou *en matière de religion,* ou simplem. *indifférence,* état ou système d'une personne qui ne s'attache à aucune religion, les met toutes sur le même plan : *Il est d'une indifférence profonde en matière religieuse ; il n'est pas prêtre ; il a même songé à quitter la pourpre et à se marier* (Chateaubriand). || *Liberté d'indifférence,* en philosophie, liberté conçue comme l'équilibre absolu entre deux mobiles opposés : *La liberté d'indifférence se ramène à l'irrésolution, ainsi que l'a remarqué Descartes.* || **3.** État d'une personne qui marque peu d'intérêt pour autrui, qui est peu sensible, froide : *Elle* [l'absence] *accumule des mondes d'indifférence sur des promesses de souvenirs éternels* (Fromentin). || *Spécialem.* État d'une personne qui n'est pas sensible à l'amour qu'on lui porte ; absence d'amour : *Ces expressions de regret qu'on réserve d'ordinaire aux indifférents persuaderaient mieux Gilberte de mon indifférence, me semblait-il, que ne ferait le ton d'indifférence qu'on affecte seulement envers celle qu'on aime* (Proust).

• SYN. : **2** *dédain, désaffection, désintéressement, désintérêt, détachement, insouciance ;* **3** *égoïsme, froideur, incompréhension, insensibilité.*

indifférenciation [ɛ̃diferɑ̃sjasjɔ̃] n. f. (de *indifférencié ;* milieu du XX^e s.). État de ce qui est indifférencié.

indifférencié, e [ɛ̃diferɑ̃sje] adj. (de *in-* et de *différencié,* part. passé de *différencier ;* 1908, Larousse). Qui ne présente pas de caractéristiques suffisantes pour être différencié : *Une masse protoplasmique indifférenciée* (Bergson). *Le genre inanimé ou neutre, qui s'appliquait aux objets indifférenciés, aurait pu étendre son domaine à tous les êtres et objets asexués* (Dauzat).

indifférent, e [ɛ̃diferɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *indifferens, -entis,* ni bon ni mauvais, ni longue ni brève [pour une syllabe], qui ne se préoccupe pas de, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *differens, -entis,* part. prés. de *differre,* être différent, de *dis-,* préf. marquant la séparation, la distinction, et de *ferre,* porter ; XV^e s., *Perceforest,* au sens de « indécis » ; sens I, 1, 1641, Descartes ; sens I, 2, 1580, Montaigne [sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *indifféremment*] ; sens I, 3, 1671, Pomey [absol., 1632, Corneille ; *état indifférent,* 1957, Robert] ; sens I, 4, 1529, Bonivard ; sens II, 1, av. 1693, Bussy-Rabutin [comme n., 1675, La Fontaine ; pour une personne pour qui on n'éprouve aucun sentiment amoureux, 1677, Racine — comme n., 1661, Molière] ; sens II, 2, 1674, Racine [en matière de religion, 1830, Balzac — comme n., 1704, Trévoux ; absol., 1835, Acad. — comme n., 1694, Acad.] ; sens II, 3, 1689, M^{me} de Sévigné [« qui est insensible en amour... », 1643, Rotrou] ; sens II, 4, 1669, Racine).

I. 1. Se dit d'une chose qui ne se porte pas d'un côté plutôt que d'un autre : *La matière est d'elle-même indifférente au repos et au mouvement.* || *Équilibre indifférent,* v. ÉQUILIBRE. || **2.** Qui n'a en soi aucune raison pour incliner quelqu'un à en faire le choix : *Cette route ou l'autre m'est indifférente.* || **3.** Qui ne provoque aucun élan affectif, qui ne touche pas, dont on ne se préoccupe pas : *Les malheurs des autres nous sont indifférents à moins qu'ils ne nous fassent plaisir* (Renard). *Cela lui est complètement indifférent. Il ne m'est pas indifférent que tu réagisses ou non.* || *Absol.* Qui est peu susceptible de passionner ou même d'intéresser : *Après deux ou trois phrases gauches sur des sujets indifférents, il se jeta dans la conversation qui lui tenait à cœur* (Rolland). || *État indifférent,* en psychologie, état où le sujet ne présente aucune trace d'affectivité. || **4.** Au sens moral, qui ne penche ni vers le bien ni vers le mal : *Conduite indifférente.*

II. 1. Se dit d'une personne pour qui l'on n'éprouve aucun intérêt ou aucun sentiment : *On la tenait à l'écart comme inférieure et indifférente* (Zola). *Loin de le trouver indifférent, je le trouve au contraire très intéressant.* || *Spécialem.* Se dit d'une personne pour qui l'on n'éprouve aucun sentiment amoureux : *Il ne l'aime plus, elle lui est devenue indifférente.* || **2.** Qui ne porte aucun intérêt à quelque chose : *Indifférent aux malheurs d'autrui. La politique le laisse indifférent.* || *Spécialem.* En matière de religion, se dit d'une personne qui n'a pas de préférence pour une confession : *On n'est pas persécuteur quand on est indifférent* (Chateaubriand). *Un jésuite érudit et militant, et qui était très estimé dans notre ville, même parmi ceux qui sont indifférents en matière de religion* (Camus). || *Absol.* Qui ne s'intéresse à rien, que rien ne touche. || **3.** Qui ne porte aucun intérêt, qui n'éprouve aucun sentiment pour quelqu'un : *Un fils ingrat* [...] *c'est un coupable car il n'a pas le droit d'être indifférent pour sa mère* (Maupassant). || *Spécialem.* Qui est insensible en amour ou à l'amour de quelqu'un. || **4.** Qui laisse deviner de l'indifférence, le manque d'intérêt pour quelque chose ou pour quelqu'un, l'absence de sentiment pour une personne : *L'expression indifférente, obtuse de son visage* (Gide).

• SYN. : **I, 3** *égal ; banal, insignifiant, quelconque.* || **II, 1** *anodin, falot, inintéressant, terne ;* **2** *désintéressé, détaché, étranger, imperméable, inattentif, insoucieux, sourd ; agnostique, athée, incrédule, sceptique ; apathique, blasé, flegmatique, impassible ;* **3** *égoïste, froid, inhumain, insensible, sans-cœur, sec ; cruel* (vx), *inaccessible.*

◆ n. (1669, La Fontaine). Personne indifférente d'une manière ou d'une autre : *Il y a un mystère du prêtre aux yeux de l'indifférent en matière de religion* (Valéry). *C'est un indifférent : il ne s'intéresse à rien, ne se passionne pour rien.*

indifférentisme [ɛ̃diferɑ̃tism] n. m. (de *indifférentiste,* celui qui accepte tous les dogmes religieux [1721, Trévoux], dér. de *indifférent ;* 1750, Ritter, *les Quatre Dictionnaires* [en religion ; en politique, 1869, Amigues]). Volonté systématique de ne pas se prononcer en religion ou en politique : *Faire profession d'indifférentisme.*

indifférer [ɛ̃difere] v. tr. (de *indifférent,* pris à tort pour un part. prés. ; 1888, Villatte). [Conj. **5 b.**] *Fam.* N'inspirer aucun sentiment, aucun intérêt ; laisser insensible : *Ces changements perpétuels énervent le pays ou l'indiffèrent* (Donnay). *Autant ces choses-là m'indiffèrent, autant je suis avec passion la guerre balkanique* (Proust). *Je n'aimais pas l'amour, je n'en avais pas besoin, je me suffisais, mon corps m'indifférait* (Montherlant).

indigénat [ɛ̃diʒena] n. m. (de *indigène ;* 1699, Dalairac [II, 14], au sens 3 ; sens 1, 1867, Littré ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Qualité, état d'indigène. (Rare.) || **2.** Régime administratif particulier appliqué dans une colonie à la population autochtone. || **3.** *Autref.* En Pologne, droit de citoyen.

indigence [ɛ̃diʒɑ̃s] n. f. (lat. *indigentia,* le besoin, exigence, de *indigens, -entis* [v. INDIGENT] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 2 ; sens 1, 1541, *Sources du droit du canton de Genève* [II, 384] ; sens 3, av. 1794, Chénier ; sens 4, 1675, Bossuet). **1.** *Class.* État de ce qui est dépourvu de quelque chose : *Venir en visite amoureuse avec* [...] *un habit qui souffre une indigence de rubans* (Molière). || **2.** Manque des choses indispensables à la vie : *Supporter l'indigence. Échapper à l'indigence. Sortir de l'indigence.* || **3.** L'ensemble des indigents : *Secourir, respecter l'indigence.* || **4.** *Fig.* État de privation : *Une grande indigence de pensée. Une grande indigence intellectuelle.*

• SYN. : **2** *dénuement, détresse, misère, pauvreté ;* **4** *carence, défaut, déficience, faiblesse, pénurie.* — CONTR. : **2** *abondance, aisance, fortune, luxe, opulence, prospérité, richesse ;* **4** *orgie, profusion.*

indigène [ɛ̃diʒɛn] n. (lat. *indigena,* indigène [adj. et n.], du lat. archaïque *indu,* dans, et de *genere,* forme anc. de *gignere,* engendrer ; 1743, E. F. Geoffroy [v. aussi ci-après ; par opposition aux nouveaux venus d'origine européenne, 1931, Larousse]).

Personne qui est née et dont les ascendants ont vécu depuis une époque reculée dans le pays où elle vit. || *Spécialem.* Personne faisant partie d'une population qui était implantée dans un pays antérieurement à la colonisation.

• SYN. : *aborigène, autochtone, natif, naturel.* — CONTR. : *allogène, étranger, immigré ; colon.*

◆ adj. (sens 1, 1532, Rabelais [dans le jargon latinisant de l'écolier limousin], puis 1756, Voltaire [« qui est originaire du pays où on le trouve », 1771, Trévoux, art. *exotique*] ; sens 2, 1893, *Dict. général* [« qui est peuplé par des indigènes », 1903, Loti ; *troupes indigènes,* 1902, Larousse] ; sens 3, 1828, A. F. Villemain ; sens 4, début du XX^e s.). **1.** Qui est originaire du pays où il vit : *Un agriculteur indigène.* || Qui est originaire du pays où on le trouve : *Arbre, plante, végétation indigène.* || **2.** Qui est composé d'indigènes d'un pays, généralement d'un pays colonisé : *Population, prolétariat, féodalité indigène.* || Qui est peuplé par les indigènes : *La maison que j'habite dans la ville indigène n'a pas de fenêtre sur le dehors* (Tharaud). || *Troupes indigènes,* nom donné jusqu'à la Seconde Guerre mondiale aux troupes recrutées parmi les autochtones des territoires français d'outre-mer. || **3.** Qui appartient à une population indigène : *Littérature, coutume, religion, tradition indigène.* || **4.** *Service des Affaires indigènes,* organisation militaire française qui était chargée, en Afrique du Nord avant l'indépendance, de l'administration et de la sécurité des territoires qui lui étaient confiés.

• SYN. : **1** *autochtone.*

indigent, e [ɛ̃diʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *indigens, -entis,* qui est dans le besoin, part. prés. adjectivé de *indigere,* manquer de, avoir besoin de, du lat. archaïque *indu,* dans, et du lat. class. *egere,* manquer de, être privé de ; v. 1265, J. de Meung). Se dit d'une personne qui manque des choses les plus nécessaires : *Un vieillard indigent. Je célèbre les offices, je visite les malades et les indigents, je confesse mes paroissiens et mes paroissiennes* (France).

• SYN. : *gueux* (fam.), *malheureux, nécessiteux, pauvre.* — CONTR. : *aisé, cossu, fortuné, huppé* (fam.), *opulent, riche.*

◆ adj. (sens 1, av. 1553, Rabelais ; sens 2, 1858, Fromentin). **1.** Qui donne l'impression d'une nette insuffisance : *Une pensée indigente. Une langue aussi indigente et aussi rude que notre ancien gaulois* (Voltaire). || **2.** Qui manque de force : *Une ampoule électrique, fixée au plafond, répandait dans cette cellule une lumière indigente et chagrine* (Duhamel).

• SYN. : **1** *déficient, élémentaire, primitif, rudimentaire ;* **2** *faible.*

indigeste [ɛ̃diʒɛst] adj. (lat. *indigestus,* confus, sans ordre, non digéré, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *digestus,* part. passé de *digerere,* diviser, mettre en ordre, de *dis-,* préf. marquant la séparation, la distinction, et de *gerere,* porter ; v. 1270, Mahieu le Vilain, au sens 1 ; sens 2, 1588, Montaigne ; sens 3, v. 1501, *Jardin de plaisance*). **1.** *Vx.* Qui n'est pas digéré : *Il rend les viandes crues et indigestes* (Acad., 1694). || **2.** Difficile à digérer : *Une nourriture indigeste.* || **3.** *Fig.* Difficile à assimiler intellectuellement : *Il a assez de méchants amis qui l'accablent sous le poids de lourdes et indigestes louanges* (Zola). *Un ouvrage, un article, une pensée indigeste.*

• SYN. : **2** *lourd* (fam.) ; **3** *confus, épais, pesant, touffu.* — CONTR. : **2** *digeste, digestible, léger ;* **3** *clair, limpide, lumineux.*

indigestible [ɛ̃diʒɛstibl] adj. (bas lat. *indigestibilis,* indigeste, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *digestibilis,* digestible, de *digestum,* supin du lat. class. *digerere* [v. l'art, précéd.] ; fin du XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XIX^e s., Baudelaire). **1.** Qu'on ne peut pas digérer (rare) : *L'oiseau avale la graine qui est indigestible* (Maeterlinck). || **2.** *Fig.* Qu'on ne peut assimiler : *Sans ce second élément, qui est comme du divin gâteau, le premier élément serait indigestible, inappréciable, non adapté et non approprié à la nature humaine* (Baudelaire).

• SYN. : **1** et **2** *indigeste.*

indigestion [ɛ̃diʒɛstjɔ̃] n. f. (bas lat. *indigestio, indigestion,* du lat. class. *indigestus* [V. INDIGESTE] ; XIII^e s., *Simples médecines,* au sens de « trouble constant de la digestion » ; sens 1, v. 1690, Fénelon ; sens 2, 1686, M^me de Sévigné). **1.** Trouble momentané des fonctions digestives, pouvant provoquer une indisposition ou un vomissement : *C'est une simple indigestion que m'ont donnée ces pommes de terre pas assez cuites ; ce n'est rien* (Proust). || **2.** *Fig.* et *fam.* État d'une personne qui ne peut plus supporter quelque chose parce qu'elle en a trop entendu, lu, subi : *Des salons* [...] *où je vais régulièrement chercher des indigestions d'harmonie, que ma femme nomme des concerts* (Balzac). *Une indigestion de lecture.*

indigestionner [ɛ̃diʒɛstjɔne] v. tr. (de *indigestion ;* 1873, Goncourt). Provoquer une indigestion (au pr. et au fig.) [rare] : *Un rien les indigestionne* (Goncourt). *Il était un peu dans la situation délicieuse de l'enfant prodigue, indigestionné de veau gras* (Daudet).

indignation [ɛ̃diɲasjɔ̃] n. f. (lat. *indignatio, indignation,* de *indignatum,* supin de *indignari* [V. INDIGNER] ; V. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *indignatiun ; indignation,* XIII^e s., Tailliar). Sentiment de colère ou de révolte que peut provoquer quelqu'un ou quelque chose : *Et, pour me faire entendre, à défaut du génie, | J'en aurai le courage et l'indignation !* (Musset). *Une grande indignation me soulève d'abord* (Gide). *L'incarcération de cet innocent* [...] *me soulève d'indignation et de dégoût* (Aymé). *Causer l'indignation de quelqu'un.*

indigne [ɛ̃diɲ] adj. (lat. *indignus,* qui ne mérite pas, qu'on ne mérite pas, qui ne convient pas, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *dignus,* digne de, méritant ; fin du XIII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *endigne,* au sens de « qui n'est pas digne de [quelqu'un] » ; écrit *indigne,* au sens 2, 1580, Montaigne [en termes de droit, 1690, Furetière ; pour une chose, 1588, Montaigne] ; sens 1, 1631, Corneille ; sens 3, 1636, Corneille [pour une chose, av. 1662, Pascal] ; sens 4, 1665, Molière [pour une chose, 1580, Montaigne — « absurde », XV^e s.]). **1.** *Class.* En bonne part, qui ne mérite pas de subir quelque chose de fâcheux : *Indigne également de vivre et de mourir* (Corneille). || **2.** *Auj.* En mauvaise part, se dit d'une personne qui ne mérite pas quelque chose, qui n'en est pas digne : *Il est indigne de pardon, de considération. Ne vous faites pas des amis indignes de vous. Un écrit par lequel il se reconnaissait indigne de régner* (Voltaire). || *Spécialem.* En termes de droit, se dit d'une personne exclue d'une succession par la loi. || *Vx.* se dit d'une chose qui ne mérite pas qu'on lui accorde quelque chose : *Une faute indigne de pardon. Une affaire sans intérêt, indigne d'attention.* || **3.** Se dit d'une personne qui n'a pas le mérite, la valeur d'une autre personne : *Indigne de ses parents, de sa race, de ses ancêtres.* || Se dit d'une chose qui n'est pas en rapport avec la valeur de quelqu'un, qui n'est pas à sa hauteur : *Toute profession lucrative me semblait servile et indigne de moi* (Renan). || **4.** *Absol.* Se dit d'une personne qui manque de la dignité attendue ou requise et qui ne mérite que le mépris : [Béatrix :] *Nous serions bien malheureuses et surtout bien indignes si nous cédions à toutes les passions que nous inspirons* (Balzac). *Un père, une mère indigne. Un homme indigne.* || Se dit d'une chose qui témoigne de ce caractère : *Aussi, voulant cacher cette émotion indigne, tâchait-il d'affecter le mépris de la souffrance* (Zola). *Une conduite, une action indigne. Des moyens indignes.*

• SYN. : **4** *abject, coupable, infâme, monstrueux, vil ; avilissant, condamnable, dégradant, déshonorant, ignoble, inavouable, infamant, révoltant, scandaleux.*

◆ n. (sens 1, 1688, Bossuet ; sens 2, 1804, Code civil). **1.** *Class.* Personne indigne : *Je ne sais si un bienfait qui tombe sur un ingrat, et ainsi sur un indigne, ne change pas de nom, et s'il méritait plus de reconnaissance* (La Bruyère). || **2.** *Spécialem.* En termes juridiques, personne exclue d'une succession par la loi : *Les enfants d'un indigne.*

indigné, e [ɛ̃diɲe] adj. (part. passé de *indigner ;* v. 1330, *Roman de Renart le*

Contrefait, au sens 1 ; sens 2, av. 1890, Maupassant). **1.** Qui ressent de l'indignation : *Un homme indigné d'une pareille conduite.* || **2.** Qui manifeste l'indignation de quelqu'un : *Un regard indigné. Et il rentra dans sa maison où retentissait la voix indignée de sa femme* (Maupassant).

● SYN. : **1** *révolté, scandalisé ;* **2** *outré.*

indignement [ɛ̃diɲmɑ̃] adv. (de *indigne ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*). D'une manière indigne : *Se conduire indignement.*

indigner [ɛ̃diɲe] v. tr. (lat. *indignari,* s'indigner, regarder comme indigne, de *indignus* [V. INDIGNE] ; 1366, Du Cange, au sens de « braver » ; sens actuel, 1611, Cotgrave [dès le début du XIVe s., au part. passé, V. INDIGNÉ]). Remplir d'indignation, provoquer la colère, la révolte de : *Les proscriptions prolongées indignent les nations, ou elles les corrompent* (Constant). || *Être indigné,* éprouver de la colère, de la révolte : *Je suis indigné par une pareille cruauté. Je suis indigné que vous ayez agi ainsi.*

● SYN. : *exaspérer, révolter, scandaliser.*

◆ **s'indigner** v. pr. (v. 1355, Bersuire). Éprouver de l'indignation : *S'indigner d'un événement. S'indigner contre l'injustice. Je crois apercevoir dans nos lois des cruautés* [...] *dont nos arrière-neveux s'indigneront* (France). *À mesure qu'il m'enlevait toute raison de m'indigner, je me sentais désemparé* (Gide).

● SYN. *crier contre, fulminer, gronder, pester* (fam.), *tonner, vitupérer.*

indignité [ɛ̃diɲite] n. f. (lat. *indignitas,* indignité [de quelqu'un ou de quelque chose], outrage, conduite indigne, de *indignus* [v. INDIGNE] ; début du XVe s., au sens 2 ; sens 1, 1683, Bossuet ; sens 3, 1530, Palsgrave ; sens 4, v. 1570, Carloix ; sens 5, 1636, Monet [aussi « exclusion d'un héritier ayant commis une faute grave contre le défunt » ; « refus du droit électoral à certaines personnes », 1819, d'après Larousse, 1873 ; *indignité nationale,* fin 1944]). **1.** Caractère d'une personne indigne, méprisable : *Chez moi, l'humiliation venait de l'idée que je me faisais de l'indignité de ma mère* (Maurois). *Une jeune fille irréprochable, menacée dans son affection et dans son avenir par l'indignité d'un frère aîné* (Aymé). || **2.** Caractère de ce qui est indigne, bas, vil : *L'indignité de sa conduite.* || **3.** Action méprisable ou odieuse commise par quelqu'un : *Commettre des indignités. Qu'ils gémissent de mes indignités* (Rousseau). *Il n'ignorait pas son indignité, son péché chronique d'adultère* (Zola). || **4.** *Class.* Mauvais traitement que l'on fait subir à quelqu'un qui ne le mérite pas : *J'ose dire pourtant que je n'ai mérité | Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité* (Racine). || **5.** *Auj.* Privation de certains droits civils ou civiques. || *Spécialem.* Refus du droit électoral à certaines personnes. || Exclusion d'un héritier ayant commis une faute grave contre le défunt. || *Indignité nationale,* peine sanctionnant les faits de collaboration avec l'ennemi pendant la Seconde Guerre mondiale.

● SYN. **1** *abjection, avilissement, déchéance, déshonneur ;* **2** *bassesse, ignominie, infamie ;* **3** *crime, faute, turpitude, vilenie.*

indigo [ɛ̃digo] n. m. (du portug. *indico, indigo* [peut-être, pour la forme *indigo,* par l'intermédiaire du néerl. *indigo,* lui-même empr. du portug.], lat. *indicum,* indigo, neutre substantivé de l'adj. *Indicus,* Indien [l'indigo ayant d'abord été importé de l'Inde], dér. de *India,* l'Inde, du n. m. plur. *Indi,* les Indiens [v. aussi INDE] ; 1544, Fonteneau, écrit *indico* [*indigo,* 1598, Lodewijcksz], au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse [*couleur indigo ; indigo,* même sens, 1835, Acad.] ; sens 3, 1604, Fr. Martin). **1.** Matière colorante d'un beau bleu, extraite de l'indigotier ou fabriquée par synthèse. || **2.** *Couleur indigo,* ou simplem. *indigo,* couleur bleu foncé : *À quelques centaines de mètres, une barque blanche, incroyablement lumineuse, glissait sur l'indigo de la mer* (Martin du Gard). || **3.** La plante qui fournit l'indigo.

◆ adj. invar. (1873, Larousse). : *Un reflet indigo. Des lumières indigo.*

● REM. Le mot *indigo* en tant que nom peut recevoir la marque du pluriel. Employé comme adjectif, il reste invariable.

indigoterie [ɛ̃digɔtri] n. f. (de *indigo ;* 1658, C. de Rochefort, au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse). **1.** Terre où l'on cultive l'indigo. || **2.** Atelier, usine où l'on fabrique l'indigo.

indigotier [ɛ̃digɔtje] n. m. (de *indigo ;* 1718, *Histoire de l'Acad. des sciences,* au sens 1 ; sens 2, 1722, Labat ; sens 3, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Plante vivace des pays tropicaux, dont les feuilles fournissent l'indigo. || **2.** Fabricant d'indigo. || **3.** Ouvrier qui travaille à la fabrication de l'indigo.

indigotine [ɛ̃digɔtin] n. f. (de *indigo ;* 1843, Landais). Principale matière colorante de l'indigo.

indique [ɛ̃dik] adj. (lat. *Indicus,* Indien, de *India,* l'Inde, dér. du n. m. plur. *Indi,* les Indiens ; av. 1525, J. Lemaire de Belges). Syn. anc. de INDIEN : *Elle efface les lys et les perles indiques* (Rostand).

indiqué, e [ɛ̃dike] adj. (part. passé de *indiquer ;* 1873, Larousse). Qui convient parfaitement : *Dans une pareille situation, c'est le remède indiqué, tout indiqué. Il est très indiqué de réfléchir avant d'agir.*

● SYN. : *conseillé, préconisé, recommandé.*

indiquer [ɛ̃dike] v. tr. (lat. *indicare,* dénoncer, révéler, évaluer, mentionner, dér. de *index, -dicis* [v. INDEX] ; début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« faire connaître quelque chose de secret », 1611, Cotgrave] ; sens 3-4, 1690, Furetière ; sens 5, 1867, Littré [au part. passé ; à l'infin., 1893, *Dict. général*] ; sens 6, 1688, Miege ; sens 7, 1835, Acad. [*indiquer que,* 1874, V. Hugo] ; sens 8, 1835, Acad.). **1.** Montrer d'une manière précise par un geste, un repère, un signal, etc. : *Il ne s'était pas figuré l'horizon de la sorte, lorsque le vieux Bonnemort le lui avait indiqué du geste au fond des ténèbres* (Zola). *Quand il te plaira de me revoir, demande aux passants la maison de Laeta Acilia ; tous les citoyens te l'indiqueront sans peine* (France). *Un panneau qui indique la direction à prendre. Les aiguilles de la montre indiquent trois heures.* || **2.** Porter à la connaissance de quelqu'un en lui fournissant les renseignements qui situent exactement la personne ou la chose dont il s'enquiert : *Indiquer un garage, un hôtel. Indiquer à quelqu'un un bon dentiste.* || *Spécialem.* et *class.* Faire connaître quelque chose de secret, dénoncer : *Vindex indiqua la conspiration faite en faveur de Tarquin* (Montesquieu). || **3.** En parlant d'une chose, fournir les renseignements nécessaires pour situer quelque chose : *Carte qui n'indique pas cette localité.* || **4.** Faire connaître exactement : *Indiquer tous les sens d'un mot. Indiquer un mode d'emploi.* || **5.** Déterminer exactement et faire connaître avec précision un lieu, une date, une heure, en vue d'une rencontre : *Nous nous retrouverons à l'endroit qui nous a été indiqué. Il n'est pas possible de vous indiquer l'heure de la réunion.* || **6.** *Vx.* Assigner pour un temps déterminé : [Il] *avait indiqué un parlement au jeudi saint* (Voltaire). || **7.** Avec un sujet désignant des choses, être l'indice de : *Des signes avant-coureurs qui indiquent l'approche de la crise économique.* || *Indiquer que,* montrer clairement que : *Cela indique qu'il est menteur.* || **8.** En termes de beaux-arts et de littérature, marquer sans trop d'insistance, esquisser légèrement : *On doit se contenter d'indiquer les derniers plans. Indiquer le caractère d'un personnage.*

● SYN. : **1** *désigner, donner, marquer, signaler ;* **3** *mentionner, porter, signaler ;* **4** *apprendre, énoncer, enseigner, énumérer, fournir ;* **5** *dire, fixer, préciser, spécifier ;* **7** *annoncer, déceler, démontrer, dénoncer, dénoter, manifester, prouver, refléter, révéler, signifier, témoigner de, trahir ;* **8** *crayonner, ébaucher, figurer, tracer.*

indirect, e [ɛ̃dirɛkt] adj. (lat. *indirectus,* indirect, détourné, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *directus,* qui est en ligne droite ou à angle droit, et, au fig., « droit, sans détour », part. passé adjectivé de *dirigere,* aligner, disposer ; 1531, *Revue historique* [t. I, p. 127], au sens 3 [un premier ex. au début du XVe s.] ; sens 1, 1867, Littré [*éclairage indirect,* 1957, Robert ; *tir indirect,* 1931, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 4, milieu du XXe s. ; sens 5, 1867, Littré). **1.** Qui ne conduit pas au

but directement ; qui fait des détours : *Chemin, itinéraire indirect.* || *Éclairage indirect,* procédé d'éclairage dans lequel les rayons partant de la source lumineuse n'atteignent pas directement l'objet à éclairer. || *Tir indirect,* tir dans lequel l'objectif est invisible. || **2.** *Fig.* Qui n'est pas exprimé directement, franchement : *Je connais trop bien Amélie pour n'avoir pas su voir tout ce qu'il entrait de reproche indirect dans sa conduite* (Gide). *Il était si joyeux de sa rencontre, il ressentait un tel besoin d'en parler, même de façon indirecte, qu'il raconta son équipée à Robinson* (Radiguet). || **3.** Qui ne s'exerce pas directement ; qui agit par intermédiaire : *Rôle, influence indirects. Effet, conséquence indirects.* || *Complément d'objet indirect,* V. COMPLÉMENT. || *Interrogation indirecte,* V. INTERROGATION. || *Discours, style indirect,* V. DISCOURS. || *Impôts indirects, contributions indirectes,* V. IMPÔT, CONTRIBUTION. || **4.** *Salaire indirect,* ensemble d'avantages que la société ou une entreprise accorde à tous les salariés ou à une partie d'entre eux, sans que ces avantages soient en rapport direct avec le travail fourni. || **5.** *Ligne indirecte,* en termes de droit, ligne collatérale de parenté.

• SYN. : **1** *détourné ;* **2** *caché, latent, oblique, voilé ;* **3** *médiat.* — CONTR. : **1** *direct ;* **2** *catégorique, franc, net ;* **3** *immédiat.*

indirectement [ɛ̃dirɛktəmɑ̃] adv. (de *indirect ;* 1507, *Dict. général*). De façon indirecte : *S'adresser indirectement à quelqu'un.*

indirigeable [ɛ̃diriʒabl] adj. (de *in-* et de *dirigeable ;* 1789, Proschwitz [p. 337], au sens 1 ; sens 2, av. 1935, P. Bourget). **1.** Qui ne peut être dirigé : *On n'aura pas résolu le problème de la navigation aérienne, pas plus qu'on ne l'aura résolu à l'aide des aérostats, qui sont essentiellement indirigeables* (De Fresnes). || **2.** Qu'on ne peut contrôler : *Le désir, chez moi, avait été une force indirigeable* (Bourget).

indiscernabilité [ɛ̃disɛrnabilite] n. f. (dér. savant de *indiscernable ;* oct. 1737, Voltaire). Caractère de ce qui ne peut être discerné.

indiscernable [ɛ̃disɛrnabl] adj. (de *in-* et de *discernable ;* 1582, d'Agneaux, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Qu'on ne peut pas discerner, distinguer nettement de quelque chose d'autre : *Ils* [les anges] *ensemencèrent soudain l'infini de leur présence, comme les étoiles brillent dans l'indiscernable éther* (Balzac). *Un sommet indiscernable dans le brouillard. Des nuances de couleur indiscernables.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une chose dont on a du mal à reconnaître la nature et l'existence : *Qu'on décide clairement s'il faut encore ajouter à la peine des hommes pour des fins indiscernables* (Camus). *Et l'œil de Landin, d'un bleu trouble, noyé d'une larme éternelle, exprimait des sentiments indiscernables* (Mauriac).

• SYN. **1** *imperceptible, indécis, indéterminable, invisible ;* **2** *confus, indéfini, indéfinissable, indéterminé, insaisissable, mystérieux, vague.*

◆ n. m. (sens 1, fin du XIXe s. ; sens 2, 1867, Littré). **1.** État de ce qui est indiscernable : *Ils avaient hâte de sortir du trouble, de l'indiscernable* (Barrès). || **2.** En philosophie, ce qui est indiscernable : *Leibniz a énoncé le principe des indiscernables.*

indisciplinable [ɛ̃disiplinabl] adj. (de *in-* et de disciplinable ; 1530, Laigue). Qu'on ne peut pas discipliner : *Jamais les bourgeois n'avaient eu tant à souffrir des insolences de la jeunesse indisciplinable* (Mérimée). *Esprits indisciplinables. Cheveux indisciplinables.*

indiscipline [ɛ̃disiplin] n. f. (de *in-* et de *discipline ;* 1501, F. Le Roy). Manque de discipline, disposition d'esprit contraire à la discipline : *Un acte d'indiscipline. Faire preuve d'indiscipline. Indiscipline intellectuelle.*

• SYN. *contestation, désobéissance, dissipation, indocilité, insoumission, insubordination.*

indiscipliné, e [ɛ̃disipline] adj. (de *in-* et de *discipliné ;* v. 1361, Oresme [*cheveux indisciplinés,* 1957, Robert]). Rebelle à toute discipline : *Un enfant, un soldat indiscipliné.* || Plaisamm. *Cheveux indisciplinés,* cheveux qu'il est difficile de coiffer convenablement.

• SYN. : *désobéissant, diable* (fam.), *indocile, infernal* (fam.), *insubordonné, rétif, terrible* (fam.). — CONTR. : *discipliné, docile, obéissant, sage.*

indiscontinu, e [ɛ̃diskɔ̃tiny] adj. (de *in-* et de *discontinu ;* 1890, A. Daudet). Qui ne connaît pas d'interruption : *Des Espazettes compta six et n'attrapa rien qu'un gros rhume sous la pluie à torrents et indiscontinue* (Daudet).

• SYN. : *continu, continuel, incessant, ininterrompu.* — CONTR. : *discontinu, intermittent.*

indiscontinûment [ɛ̃diskɔ̃tinymɑ̃] adv. (de *indiscontinu ;* av. 1951, A. Gide). De façon indiscontinue : *J'accusai le temps (il pleuvait indiscontinûment cette année)* [Gide].

indiscret, ète [ɛ̃diskrɛ, -ɛt] adj. (lat. *indiscretus,* non séparé, indistinct [et, à basse époque, « indiscret »], de *in-,* préf. à valeur négative, et de *discretus,* part. passé de *discernere,* séparer, distinguer ; v. 1360, Froissart, au sens de « intempestif, inopportun » [en parlant d'événements] ; sens 1 et 3, v. 1380, *Aalma ;* sens 2, 1587, *Satires françaises du* XVIe *siècle* [II, 171] ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, av. 1613, M. Régnier ; sens 6, v. 1534, Bonaventure Des Périers ; sens 7, 1782, Mme de Genlis). **1.** *Class.* et *littér.* Qui agit sans discernement, sans réflexion : *Cet âge, ordinairement indiscret, n'est pas capable de bons conseils* (Bossuet). *D'autres femmes viendront, baigneuses indiscrètes, | Troubler le flot sacré qu'ont touché les pieds nus* (Hugo). || **2.** Qui manque de réserve dans ses rapports avec d'autres personnes : *Cet homme est indiscret et s'insinue chez les gens malgré eux.* || **3.** *Class.* Se dit de ce qui est hors de saison, déplacé : *Et, follement pompeux, dans sa verve indiscrète, | Au milieu d'une églogue entonne la trompette* (Boileau). || **4.** *Class.* et *littér.* Qui est sans retenue : *Pour venger je ne sais quels prophètes, | Dont elle avait puni les fureurs indiscrètes* (Racine). *La tenue splendide et indiscrète d'une femme en tenue de bal* (Fromentin). || **5.** Qui est incapable de garder un secret, de tenir caché ce qu'il faut taire : *Un confident, un confesseur indiscret.* || **6.** Se dit de ce qui révèle ce qu'on devrait cacher : *Une affirmation, un bavardage indiscrets.* || **7.** Qui manifeste une curiosité déplacée : *Serait-il indiscret de vous demander les raisons de cette bizarrerie ?* (Balzac).

• SYN. : **2** *collant* (fam.), *curieux ;* **5** *bavard, cancanier ;* **6** *déplacé, impertinent, inconvenant.*

◆ n. (début du XVIe s., au sens de « ignorant, sot » ; sens 1, 1608, M. Régnier ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Personne indiscrète, qui manque de réserve ou qui a une curiosité déplacée : *Ici, nous sommes à l'abri des indiscrets.* || **2.** Personne qui ne sait pas garder un secret.

• SYN. : **1** *casse-pieds* (fam.), *enquiquineur* (pop.), *fâcheux, gêneur, importun, raseur* (fam.) ; **2** *bavard, cancanier, commère* (fam.).

indiscrètement [ɛ̃diskrɛtmɑ̃] adv. (de *indiscret ;* 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2 [« sans réserve ni retenue »], milieu du XVIe s., Amyot). **1.** *Class.* Sans discernement, sans réflexion : *Ceux qui font profession de sagesse n'estiment pas comme ils doivent les biens que les Dieux nous ont faits, et en parlent indiscrètement* (Malherbe). || **2.** D'une manière indiscrète ; sans réserve, sans retenue : *Prendre connaissance indiscrètement d'une lettre. Dumouriez s'emporta fort d'être indiscrètement deviné* (Michelet).

indiscrétion [ɛ̃diskresjɔ̃] n. f. (bas lat. *indiscretio,* indiscrétion, du lat. class. *indiscretus* [V. INDISCRET] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 1 ; sens 2 et 5, 1588, Montaigne ; sens 3, 1569, Godefroy, VIII, 388 ; sens 4, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 6, 1587, Cholières ; sens 7, 1694, Acad.). **1.** *Class.* Manque de jugement, de discernement : *Car, lâchant le bâton en desserrant les dents, | Elle* [la tortue] *tombe, elle crève aux pieds des regardants. | Son indiscrétion de sa perte fut cause* (La Fontaine). || **2.** *Class.* Manque de mesure, exagération

dans certaines attitudes ou certaines opinions : *Ducharmel passait sa vie* [...] *dans une pénitence dure jusqu'à l'indiscrétion* (Saint-Simon). || **3.** Manque de réserve, de retenue qu'imposent les relations sociales : *À cause de son indiscrétion, il ne mérite pas votre confiance. Il a eu l'indiscrétion de me questionner sur cette affaire.* || *Sans indiscrétion,* s'il n'y a pas d'indiscrétion à demander cela : *Sans indiscrétion, combien avez-vous payé ce meuble ?* || **4.** Caractère de ce qui est indiscret, déplacé, malséant : *L'indiscrétion de ses visites me scandalisait.* || **5.** Action, parole indiscrète : *J'ai désiré la possession d'une mare soustraite aux indiscrétions des passants* (J. H. Fabre). || **6.** *Spécialem.* Défaut d'une personne qui ne sait pas garder un secret : *Un homme connu pour son indiscrétion.* || **7.** Action ou parole par laquelle on révèle un secret qu'on aurait dû tenir caché : *Le complot a été connu par une indiscrétion.*

• Syn. : **3** *curiosité ;* **4** *importunité, incongruité, intempestivité ;* 7 *cancan, commérage* (fam.), *fuite, racontar* (fam.). — Contr. : **3** *réserve, retenue ;* **4** *discrétion ;* **6** *silence.*

indiscutable [ɛ̃diskytabl] adj. (de *in-* et de *discutable ;* 1836, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 1879, Loti). **1.** Qui ne peut pas être discuté ; dont la vérité ne fait aucun doute : *De nouveaux règlements sont intervenus, présentant l'avantage indiscutable de la simplification* (France). *Un fait indiscutable. Une preuve indiscutable de la culpabilité de quelqu'un. Un succès indiscutable.* || **2.** Dont l'authenticité ne peut être mise en doute : *Un document indiscutable. Les expressions peuvent varier* [dans les Évangiles], *le message reste unique, indiscutable, comme la parole même de Dieu* (Daniel-Rops).

• Syn. : **1** *certain, formel, inattaquable, incontestable, indéniable, indubitable, irrécusable, irréfragable, irréfutable, manifeste, positif ;* **2** *authentique, vrai.* — Contr. **1** *contestable, discutable, douteux, hypothétique, incertain, problématique ;* **2** *apocryphe, faux, imaginaire, inauthentique.*

indiscutablement [ɛ̃diskytabləmɑ̃] adv. (de *indiscutable ;* 14 juill. 1876, *Gazette des tribunaux,* p. 687). De façon indiscutable : *L'accusé est indiscutablement coupable.*

indiscuté, e [ɛ̃diskyte] adj. (de *in-* et de *discuté,* part. passé de *discuter ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1898, Loti). **1.** *Vx.* Qui n'a pas été soumis à discussion. || **2.** Qui n'est pas mis en discussion ou en doute : *La basilique triomphait, indiscutée, reconnue et admirée pour être l'église la plus grande et la plus opulente du monde* (Zola). *Une valeur, une supériorité indiscutée. Un dirigeant, un chef indiscuté.*

• Syn. : **2** *incontesté, manifeste, reconnu.*

indispensabilité [ɛ̃dispɑ̃sabilite] n. f. (dér. savant de *indispensable ;* 1819, Boiste). Caractère, état de ce qui est indispensable : *Nous le guérirons tous les ans, cela prouvera la nécessité du traitement annuel, l'indispensabilité du retour* (Maupassant).

indispensable [ɛ̃dispɑ̃sabl] adj. (de *in-* et de *dispenser ;* fin du xvi^e^ s., au sens 1 [pour une chose à laquelle on ne peut se soustraire, 1671, Pomey] ; sens 2, 29 mai 1754, Voltaire). **1.** *Class.* Se dit de ce qui a un caractère obligatoire : *Je sais les droits d'un père, et connais ceux d'un roi ;* | *Je sais de ses devoirs l'indispensable loi* (Corneille). || *Auj.* Se dit d'une chose à laquelle on ne peut se soustraire : *Une visite indispensable.* || **2.** Se dit d'une chose ou d'une personne dont on ne peut pas se passer : *Outil, livre indispensable. Connaissances indispensables. Elle résista longtemps à donner sa signature, indispensable aux termes de nos lois pour valider la vente des biens* (Balzac). *Landin, qui se savait indispensable, marchait pourtant derrière eux, humble et craintif* (Mauriac).

• Syn. : **1** *inévitable, obligatoire ;* **2** *essentiel, nécessaire, vital.* — Contr. : **2** *facultatif, inutile, superflu.*

◆ n. (1829, Boiste, au sens de « sigisbée » ; « personne ou chose indispensable », 1867, Littré [*faire l'indispensable,* xx^e^ s. — *jouer à l'indispensable,* même sens, 1893, Courteline]). Personne ou chose indispensable. || *Faire l'indispensable,* agir de manière à laisser croire que l'on est indispensable.

◆ n. m. (1862, V. Hugo). *L'indispensable,* ce dont on ne peut se passer.

indispensablement [ɛ̃dispɑ̃sabləmɑ̃] adv. (de *indispensable ;* début du xvii^e^ s.). *Class.* D'une manière nécessaire : *Tous les hommes doivent savoir qu'ils sont indispensablement obligés d'aimer Dieu* (Fénelon).

indisponibilité [ɛ̃disponibilite] n. f. (dér. savant de *indisponible ;* 1827, Acad.). État de celui ou de ce qui est indisponible : *L'indisponibilité d'une voiture pendant la réparation.*

indisponible [ɛ̃disponibl] adj. (de *in-* et de *disponible ;* 1752, Trévoux [*biens indisponibles ;* pour une personne ou une chose dont on ne peut disposer, 1877, Littré]). Se dit d'une chose ou d'une personne dont on ne peut pas disposer : *De l'argent indisponible. Le cœur indisponible qui seul aurait pu savoir le prix du bonheur* (Proust). [Jacques] *était là, à trois pas d'elle, mais indisponible, possédé par d'autres, étranger* (Martin du Gard). || *Spécialem. Biens indisponibles,* partie d'une succession dont on ne peut pas disposer.

◆ adj. et n. m. (28 sept. 1876, *Journ. des débats* [p. 2]). Se dit de militaires dont on ne peut pas disposer, qu'on ne peut pas utiliser.

indispos [ɛ̃dispo] adj. m. (de *in-* et de *dispos ;* 1544, Scève). Qui n'est pas dispos (rare) : *Se sentir indispos.*

indisposé, e [ɛ̃dispoze] adj. (lat. *indispositus,* mal ordonné, confus [et, à basse époque, « indisposé », au fig.], de *in-,* préf. à valeur négative, et de *dispositus,* bien ordonné, part. passé adjectivé de *disponere,* distribuer, arranger, régler ; v. 1400, Gerson, au sens de « corrompu par le mal » [en parlant de l'âme] ; sens 1, milieu du xv^e^ s. ; sens 2, 1891, Huysmans ; sens 3, 1675, Brunot). **1.** Se dit d'une personne légèrement souffrante : *Indisposé, il n'a pu aller hier à son travail.* || **2.** *Spécialem.* Se dit d'une femme pendant la période des menstrues : *Elle était à ce moment indisposée et son imagination était toujours plus sensible dans ces moments-là* (Montherlant). || **3.** *Fig.* Qui n'est pas dans des dispositions favorables à quelqu'un : *Je l'ai trouvé indisposé contre moi, hostile.*

• Syn. : **1** *fatigué, incommodé, mal fichu* (fam.), *patraque* (fam.), *souffrant ;* **3** *mal disposé, mal intentionné, malveillant.* — Contr. : **1** *dispos, gaillard, vaillant, vigoureux ;* **3** *amical, bienveillant, bon, gentil.*

indisposer [ɛ̃dispoze] v. tr. (de *indisposé,* d'après *disposer ;* v. 1700 [d'après Trévoux, 1721], au sens 3 ; sens 1, 1828, Mozin ; sens 2, av. 1714, Fénelon). **1.** Altérer légèrement la santé : *Un mets, une chaleur qui indispose. Le vin prolongeait l'existence, n'indisposait pas, ne soûlait pas* (Zola). || **2.** *Class.* Mettre dans des conditions défavorables à quelque chose : *Ne vous engouez point de certaines conversations de politique ou de joli badinage, qui vous dissipent, qui vous indisposent au recueillement et à l'oraison* (Fénelon). || **3.** *Fig.* Mettre dans des dispositions hostiles ou défavorables à quelqu'un : *Ce discours singulier* [...] *m'avait apitoyé et indisposé tout à la fois* (Lacretelle). *Sa tactique avait été de ne pas déposer de conclusions pour ne pas indisposer le jury* (Camus).

• Syn. : **1** *fatiguer, gêner, incommoder ;* **3** *déplaire, fâcher, froisser, hérisser, se mettre à dos, piquer, vexer.*

indisposition [ɛ̃dispozisjɔ̃] n. f. (de *indisposé,* d'après *disposition ;* 1459, *Lettres de Louis XI* [I, 108], dans la loc. *indisposition du temps,* « mauvais temps » ; sens 1, fin du xv^e^ s., Commynes ; sens 2, début du xx^e^ s. ; sens 3, 1721, Trévoux). **1.** Légère altération de la santé : *La sensibilité nerveuse est une cause active des indispositions.* || **2.** *Spécialem.* État d'une femme indisposée. || **3.** *Fig.* et *vx.* Disposition peu favorable envers quelqu'un : *Ce qui m'avait déjà annoncé leur indisposition à mon égard* (Staal).

• Syn. : **1** *fatigue, incommodité, malaise, trouble.*

indisputable [ɛ̃dispytabl] adj. (bas lat. *indisputabilis,* incontestable, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *disputabilis,* qui est susceptible d'une discussion, dér. de

disputare, mettre au net un compte, examiner, exposer, discuter ; 1688, Miege). *Vx.* Qu'on ne peut contester : *Je* [Newton] *ne me sers du mot d'attraction que pour exprimer un effet que j'ai découvert dans la nature, effet certain et indisputable d'un principe inconnu, inhérent à la matière* (Voltaire). *Enfin nous-mêmes, malgré nos prospérités réelles et indisputables, bien que nous puissions nous montrer avec éclat sur un champ de bataille si nous y sommes appelés, sommes-nous tout à fait prêts à y paraître ?* (Chateaubriand).

indissociable [ɛ̃disɔsjabl] adj. (bas lat. *indissociabilis,* inséparable, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *dissociabilis,* qui sépare, incompatible, dér. de *dissociare,* séparer, désunir ; 1542, Huguet, au sens de « indissoluble » ; sens 1-2 [de *in-* et de *dissociable*], 1962, Larousse). **1.** Que l'on ne peut pas dissocier d'autre chose : *Un élément indissociable d'un ensemble.* || **2.** Que l'on ne peut pas diviser en parties : *Un tout indissociable.*

• SYN. : **1** *inséparable ;* **2** *indivisible.*

indissolubilité [ɛ̃disɔlybilite] n. f. (dér. savant de *indissoluble ;* 1609, Brunot). Caractère de ce qui ne peut être dissous, défait : *L'indissolubilité du Beau, du Vrai, du Bien* (Baudelaire). *Une mauvaise union prend, dans l'apparat matrimonial, un caractère d'indissolubilité* (H. Bazin).

indissoluble [ɛ̃disɔlybl] adj. (lat. *indissolubilis,* indissoluble, indestructible, impérissable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *dissolubilis,* séparable, divisible, dér. de *dissolvere,* séparer, désunir, détruire ; 1495, Vignay, au sens 2 ; sens 1, fin du XVIe s., Palissy ; sens 3, milieu du XVIe s.). **1.** *Vx.* Qui ne peut être dissous : *L'or est indissoluble dans l'acide sulfurique* (Littré). || **2.** *Fig.* Qui ne peut être défait, désuni : *Il y avait en cet homme plusieurs hommes qui eussent fait de belles et grandes choses s'ils n'avaient été contraints, par une union intolérable et indissoluble, de s'entre-dévorer* (France). *Attachement indissoluble.* || **3.** *Fig.* et *vx.* Que l'on ne peut résoudre, éclaircir, comprendre : *Une énigme indissoluble* (Bossuet).

• SYN. : **2** *immuable, indéfectible, indestructible, infrangible.* — CONTR. : **2** *éphémère, fragile, fugitif, précaire.*

indissolublement [ɛ̃disɔlybləmɑ̃] adv. (de *indissoluble ;* 1471, *Lettres de Louis XI* [IV, 355]). Selon des liens qu'on ne peut rompre : *Le cercle de métal qui se resserre en se refroidissant épouse indissolublement le bois, la première roue est ferrée* (Martin du Gard) ; et au fig. : *Mais toujours la pensée de l'absente était indissolublement mêlée aux actes les plus simples de la vie de Swann* (Proust). *Des problèmes indissolublement liés.*

indistinct, e [ɛ̃distɛ̃, -ɛ̃kt] adj. (lat. *indistinctus,* confus, obscur, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *distinctus,* varié, séparé, nuancé, part. passé adjectivé de *distinguere,* séparer, diviser, différencier ; 1549, R. Estienne, au sens 1 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *indistinctement*] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Que l'on a du mal à distinguer : *Un ordre partait du porte-voix, un beuglement sourd et indistinct* (Zola). *On nous promène dans la forêt durant deux heures le long d'un très petit sentier presque indistinct* (Gide). || **2.** *Fig.* Qui n'est pas bien défini, qui est confus : *Ivre* [...] *d'un indistinct mélange d'enthousiasme, d'abnégation, de vertu, j'en appelais à Dieu* (Gide).

• SYN. : **1** *confus, imperceptible, indéfini, indiscernable, invisible ;* **2** *indécis, indéfinissable, indéterminable, obscur, trouble, vague.*

indistinctement [ɛ̃distɛ̃ktəmɑ̃] adv. (de *indistinct ;* 1495, Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** D'une façon indistincte : *Ils* [un cristal, une fleur] *nous sont des objets* [...] *plus intelligibles à la vue* [...] *que tous les autres que nous voyons indistinctement* (Valéry). || **2.** Sans faire de distinction : *Frapper indistinctement le coupable et l'innocent. L'hommage que nous rendons indistinctement aux grands nous avilit* (Rousseau).

• SYN. : **1** *confusément, vaguement ;* **2** *indifféremment.* — CONTR. : **1** *clairement, distinctement.*

indistinction [ɛ̃distɛ̃ksjɔ̃] n. f. (de *indistinct,* d'après *distinction ;* 1767, J.-J. Rousseau). État de ce qui est indistinct : *A un dieu seulement est réservée l'ineffable indistinction de son acte et de sa pensée* (Valéry).

indium [ɛ̃djɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, créé en 1863 sur *indi*[*go*] — à cause de la raie indigo que le métal donne au spectroscope — par les découvreurs du corps, les chimistes allemands Reich et Richter ; 1867, Littré). Métal rare qui présente des analogies avec l'aluminium.

individu [ɛ̃dividy] n. m. (lat. scolast. *individuum,* ce qui est indivisible, d'où « ce qui est particulier » et « tout être particulier » [« atome », en lat. class.], neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *individuus,* indivisible, inséparable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *dividuus,* divisible, divisé, dér. de *dividere,* diviser, partager ; milieu du XIIIe s., au sens I, 2 ; sens I, 1, 1550, Meigret ; sens I, 3, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens I, 4, 1684, La Fontaine ; sens I, 5, XIVe s., Lanfranc [« la personne », v. 1770, J.-J. Rousseau ; « ce qui constitue la personne physique de quelqu'un », av. 1654, Guez de Balzac] ; sens I, 6, 1829, Boiste ; sens I, 7, 1867, Littré ; sens II, 1, 1957, Robert ; sens II, 2, 1791, G. de Mirabeau).

I. 1. En philosophie, être concret, donné dans l'expérience, ayant une unité propre et des caractères distinctifs permanents. || **2.** Dans un classement hiérarchique par genres et par espèces, chaque unité indépendante et particulière qui entre dans l'extension d'une espèce : *Il n'existe réellement dans la nature que des individus, et les genres, les ordres et les classes n'existent que dans notre imagination* (Buffon). || **3.** En biologie, spécimen vivant d'une espèce, être organisé qui ne saurait être divisé sans être détruit : *Les individus apprivoisés d'une espèce sauvage.* || **4.** Chaque être de l'espèce humaine : *Les jeunes individus et les individus âgés. Quand on se penche sur les problèmes humains, le rôle de l'individu devient primordial* (Lecomte du Nouÿ). || **5.** En psychologie, l'être humain en tant que possédant une unité et une identité biologiques, et un ensemble de caractères propres qui le distinguent des autres. || *Par extens.* Dans le langage courant, la personne : *Sous ce déguisement, ce maquillage, il donne l'illusion de ne plus être le même individu.* || *Fam.* Ce qui constitue la personne physique de quelqu'un, et plus particulièrement son corps (toujours accompagné d'un adj. possessif) : *Avoir soin de son individu. Recevoir un coup de pied dans une partie charnue de son individu.* || **6.** Être humain indéterminé, personne quelconque que l'on ne connaît pas ou que l'on ne veut pas nommer (généralement avec une nuance dépréciative plus ou moins marquée) : *Il lui advint de rencontrer, en promenade, quelques individus de ces pays détestés* (Rolland). *Dans la rue déserte, un individu vint à passer* (Queneau). *Un triste individu.* || **7.** En physique, élément indivisible : *La question s'est posée de savoir s'il est possible de considérer les corpuscules comme des individus physiques parfaitement définis et localisés dans l'espace* (L. de Broglie).

II. 1. Chacune des unités dont l'ensemble forme une société ou une colonie : *Les individus d'une fourmilière, d'une colonie de madrépores.* || **2.** L'être humain considéré par rapport à la société ou à une collectivité : *Les masses sont tout aujourd'hui, les individus sont peu de chose* (Staël). *Enfin, la question si difficile et si controversée des rapports entre l'individu et l'État se pose : l'État, c'est-à-dire l'organisation de plus en plus précise, étroite, exacte, qui prend à l'individu toute la portion qu'il veut de sa liberté de son travail, de son temps, de ses forces et, en somme, de sa vie, pour lui donner... Mais quoi lui donner ?* (Valéry). *Aussi longtemps que les hommes vivront en société, je pense que les individus ne pourront pas, à leur gré, se prétendre libérés de leurs obligations envers cette société qui les protège, et dont ils profitent* (Martin du Gard). *Ce qui fait la grandeur d'une civilisation, c'est la volon-*

té que manifeste la collectivité de respecter au moins et peut-être même de favoriser le libre travail des élites, c'est-à-dire des individus (Duhamel). *L'affirmation impliquée dans tout acte de révolte s'étend à quelque chose qui déborde l'individu dans la mesure où elle le tire de sa solitude supposée* (Camus).

● SYN. : **I, 2** *échantillon, spécimen ;* **4** *créature, être, homme, humain ;* **5** *personnage, personne ;* **6** *citoyen* (fam.), *énergumène, gars* (fam.), *moineau* (fam.), *oiseau* (fam.), *olibrius* (fam.), *particulier* (POP.), *quidam, type* (pop.), *zèbre* (pop.), *zigoto* (pop.), *zigue* (pop.).

individualisation [ɛ̃dividɥalizasjɔ̃] n. f. (de *individualiser ;* 1803, Boiste, au sens 1 [« état, caractère de ce qui est individualisé », 1863, *Presse scientifique des Deux Mondes,* t. I, p. 458] ; sens 2, 1898, Saleilles [*individualisation des peines*]). **1.** Action de donner ou le fait de prendre les caractères spécifiques d'un individu : *C'est en italique commun, donc avant l'individualisation de la langue latine* (Dauzat). || État, caractère de ce qui est individualisé : *L'individualisation d'une espèce animale.* || **2.** Action de rendre individuel quelque chose, de l'attribuer ou de l'adapter à un individu : *L'individualisation des primes d'assurance automobile en fonction du comportement des conducteurs.* || Spécialem. *Individualisation des peines,* système de répression qui vise à faire varier, pour chaque délit, la peine d'après le caractère du délinquant.

individualisé, e [ɛ̃dividɥalize] adj. (part. passé de *individualiser*). Qui possède les caractères propres d'un individu ; qui est distinct des autres êtres de la même espèce : *Un groupe fortement individualisé.*

individualiser [ɛ̃dividɥalize] v. tr. (dér. savant de *individuel ;* 1738, d'Olivet au part. passé, au sens 1 [à propos d'un nom précédé de l'article défini ; à l'infin., 1765, Diderot ; absol., 17 janv. 1889, J. Renard] ; sens 2, 1957, Robert ; sens 3, 1803, Boiste [« distinguer, reconnaître en tant qu'individu », av. 1922, Proust]). **1.** Rendre individuel, distinct des autres êtres, par des caractères propres ; constituer l'individualité de : *Les caractères qui individualisent les êtres* (Diderot) ; et absol. : *Un détail qui individualise.* || **2.** Adapter à chaque individu en particulier : *Individualiser les peines.* || **3.** *Vx.* Considérer, présenter quelque chose individuellement, isolément : *Lorsque l'homme découvre des idées nouvelles, il ne fait autre chose que discerner, voir à part, individualiser ce qui auparavant était absorbé dans la vision uniforme du tout* (Lamennais). || *Spécialem.* Distinguer, reconnaître en tant qu'individu (rare) : *Mais, à vrai dire, je les voyais depuis si peu d'instants, et sans oser les regarder fixement, que je n'avais encore individualisé aucune d'elles...* (Proust).

● SYN. : **1** *caractériser, différencier, distinguer, particulariser.*

◆ **s'individualiser** v. pr. (1867, Littré). Se distinguer nettement par des caractères propres : *Tout ce qui est français tend à s'individualiser. Tout ce qui est allemand, à dominer et à se soumettre* (Gide).

individualisme [ɛ̃dividɥalism] n. m. (dér. savant de *individuel ;* 9 sept. 1826, *le Globe* [IV, 61], au sens 2 ; sens 1, 1829, Lamennais ; sens 3, 1904, *Revue de métaphysique* [p. 1108] ; sens 4, 1833, Balzac ; sens 5, 1839, Balzac). **1.** Au sens large, toute doctrine ou tendance qui affirme la prééminence de l'individu et voit en lui la valeur suprême. || **2.** *Spécialem.* En morale et en politique, théorie qui fait prévaloir les droits de l'individu sur ceux de la société, et qui estime, en particulier, que l'état et les institutions sociales doivent avoir pour fin le bien des individus. || **3.** En sociologie, doctrine qui cherche à expliquer les événements historiques et les phénomènes sociaux par l'action consciente des individus. || **4.** Tendance à s'affirmer indépendamment des autres : *Faire preuve d'individualisme. Son profond individualisme le pousse à s'isoler.* || **5.** *Péjor.* Tendance à l'égoïsme.

● SYN. : **4** *indépendance, non-conformisme.*

individualiste [ɛ̃dividɥalist] adj. (de *individualisme ;* 1845, Bescherelle). Qui est conforme à l'individualisme ; qui affirme la prééminence de l'individu sur le groupe, la collectivité : *Une morale individualiste. Des positions individualistes. Voyez cette religion individualtste, et finalement anarchiste, qu'est le protestantisme* (Martin du Gard).

◆ adj. et n. (sens 1, 1836, Raymond ; sens 2, 1936, Martin du Gard ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Qui est partisan de l'individualisme, en morale, en politique, etc. || **2.** Qui tient à s'affirmer indépendamment des autres : *L'on peut aller beaucoup plus loin, mais avec le commun, qu'on n'eût fait seul, individualiste, même partant beaucoup plus tôt et marchant d'un pied plus léger* (Gide). || **3.** *Péjor.* Qui ramène tout à soi : *Je suis une orgueilleuse, une individualiste très peu capable de sacrifices* (Bazin).

● SYN. : **2** *indépendant, non-conformiste ;* **3** *égoïste, égotiste.*

individualité [ɛ̃dividɥalite] n. f. (dér. savant de *individuel ;* 1760, Ch. Bonnet, au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse ; sens 3, 1762, Diderot ; sens 4, 1760, Ch. Bonnet [« tout être humain, tout individu », 1830, Fr. M. Ch. Fourier] ; sens 5, 1831, Balzac). **1.** Caractère de ce qui est individuel, de ce qui existe en tant qu'individu : *L'individualité des espèces animales. Individualité biologique, psychologique.* || **2.** Ensemble des caractères propres à un individu et par lesquels il se distingue des autres : *Une individualité composite. Il ne croit pas que son individualité, comme on dit maintenant en assez mauvais style, vaille la peine d'être autrement étudiée* (Hugo). *Nous voulons être Français, avec tous les traits d'une individualité régionale qui nous est chère* (Clemenceau). || **3.** Caractère original propre à une personne ou à une chose : *Aujourd'hui règne plus que jamais le fanatisme de l'individualité* (Balzac). *Il reste toujours en dehors* [...] *cette chose qui s'appelle l'individualité du talent, du génie* (Sainte-Beuve). || **4.** Tout ce qui existe à l'état d'individu distinct des autres : *L'être vivant forme un organisme et une individualité* (C. Bernard). || *Spécialem.* Tout être humain, tout individu : *Là, du moins, les plages ne sont pas souillées par des individualités aussi fétides* (Flaubert). || **5.** Personne qui se distingue nettement des autres par un certain nombre de traits marquants, originaux (vieilli ; on dit plutôt PERSONNALITÉ auj.) : *Je n'accepte que les individualités vraiment individuelles et nettement accusées* (Zola). *Certains croient que l'histoire est dominée par quelques individualités remarquables qu'on appelle les grands hommes.*

● SYN. : **4** *originalité, particularité.*

individuation [ɛ̃dividɥasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *individu ;* 1551, D. Sauvage [principe d'individuation, 1902, La rousse]). Dans la scolastique, réalisation de l'espèce dans un être individuel. || *Principe d'individuation,* principe qui fait qu'un individu diffère de tous les autres de la même espèce, c'est-à-dire possède une détermination dans le temps et dans l'espace.

individuel, elle [ɛ̃dividɥɛl] adj. (de *individu ;* 1490, Vaganay, écrit *individual* [*individuel,* v. 1560, Paré], au sens 3 ; sens 1, 1755, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 4, 1867, Littré ; sens 5, 1873, Larousse ; sens 6, 1764, J.-J. Rousseau). **1.** Qui a le caractère d'un individu, qui constitue un individu : *Être individuel. Éléments individuels d'un genre. Il y a, je le sens, un âge auquel l'homme individuel voudrait s'arrêter ; tu chercheras l'âge auquel tu désirerais que ton espèce se fût arrêtée* (Rousseau). || **2.** Qui appartient à l'individu : *Caractères individuels d'un être. Propriétés, qualités individuelles.* || **3.** Qui est propre à un individu donné et le caractérise par rapport aux autres individus de la même espèce : *Cette ville possède un charme pour ainsi dire individuel* (Staël). || **4.** Qui ne concerne qu'un seul individu, qu'une seule personne : *Fiche individuelle. Convocation individuelle. Réquisition individuelle.* || **5.** Qui est le fait d'une seule personne : *Action, réclamation, intervention individuelle. L'activité individuelle gagne au spectacle de l'activité de l'ensemble* (J. H. Fabre). || **6.** Qui est propre à un individu d'un groupe, d'une collectivité pris isolément : *Propriété individuelle. Liberté individuelle. Que signifie le vœu*

de pauvreté individuelle si l'on s'agrège à une collectivité puissante ? (Mauriac). *Il n'y avait pas alors de destins individuels, mais une histoire collective, qui était la peste et des sentiments partagés par tous* (Camus).

• SYN. : **1** *particuliers ;* **2** *personnel ;* **3** *caractéristique, propre ;* **6** *privé.* — CONTR. : **1** *général, universel ;* **2** *générique ;* **4** et **5** *collectif, commun.*

◆ n. (v. 1935). Athlète, sportif n'appartenant à aucun club, à aucune équipe.

◆ **individuel** n. m. (1802, Chateaubriand). Ce qui est propre à l'individu ou à un individu : *Transportez le raisonnement de l'individuel au collectif, de l'homme au peuple* (Chateaubriand). *Dans cette étrange période de l'amour, l'individuel prend quelque chose de* [...] *profond* (Proust). *La folie est l'autodéification d'un individuel dans lequel ne se reconnaît aucun collectif* (Queneau).

individuellement [ɛ̃dividɥɛlmɑ̃] adv. (de *individuel ;* 1551, *R. Ét. Rab.* [II, 182], au sens de « à ne regarder que l'individu » ; sens 1, 1805, Senancour ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1867, Littré). **1.** En tant qu'individu : *Tout ce qui est se compose de choses ou d'êtres individuellement distincts* (Lamennais). || **2.** Chacun en particulier : *Les membres de l'assemblée se sentent individuellement responsables de l'application d'une décision.* || **3.** Un à un, séparément : *On est prié de se présenter individuellement au contrôle.*

• SYN. : **2** *personnellement.* — CONTR. : **1** *en bloc, en chœur, ensemble ;* **2** *collectivement.*

indivis, e [ɛ̃divi, -iz] adj. (lat. *indivisus,* non partagé, indivis, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *divisus,* partagé, séparé, part. passé adjectivé de *dividere,* diviser ; XIVe s., dans la loc. *par indivis* [v. ci-dessous] ; comme adj., au sens 2, 1526, *Mémoires et documents.. de la Suisse romande* [I, 27, 344], écrit *indevis* [*indivis,* 1835, Acad.] ; sens 1, v. 1562, Bonivard [écrit *indivis ;* au fig., av. 1841, Chateaubriand]). **1.** Se dit, en termes de droit, d'une chose qui n'a pas été partagée, qui est possédée à la fois par plusieurs personnes : *Il faudrait se dispenser de faire l'inventaire de toute la fortune qui aujourd'hui se trouve indivise entre vous et monsieur votre père* (Balzac). *Bien, patrimoine, fonds indivis. Succession indivise ;* et au fig. : *Encore une fois, la royauté n'est point une propriété privée, c'est un bien commun, indivis, et des tiers sont engagés dans la fortune du trône* (Chateaubriand). *Et sans cesse je reconnais tout ce que je dois à ceux de mon pays, de ma race* [...], *ce que je dois aussi à cet héritage indivis qui ne tient compte ni des races, ni des patries* (Gide). || **2.** Qui possède conjointement une propriété indivise : *Propriétaires, héritiers indivis.*

◆ **Par indivis** loc. adv. (1347, Runkewitz). Sans qu'il y ait eu division, en restant dans l'indivision : *Posséder un bien, une propriété par indivis.*

indivisaire [ɛ̃divizɛr] n. (de *indivis ;* 1957, Robert). Personne qui possède quelque chose dans l'indivision avec d'autres.

indivisé, e [ɛ̃divize] adj. (de *in-* et de *divisé,* part. passé de *diviser :* v. 1361, Oresme). *Vx.* Qui n'a pas subi de division : *Les éléments sont des corps divisibles mais indivisés* (Voltaire).

indivisément [ɛ̃divizemɑ̃] adv. (de *indivis ;* 1551, *R. Ét. Rab.* [II, 182], écrit *indivisement ;* 1556, *Papiers de Granvelle* [IV, 596], écrit *indiviseement ; indivisément,* 1791, *Moniteur universel* [VII, 590]). En termes de droit, sans qu'il y ait eu division de biens communs : *Deux frères qui possèdent indivisément une propriété.*

• SYN. : *par indivis.*

indivisibilité [ɛ̃divizibilite] n. f. (dér. savant de *indivisible* [*indivisibleté,* forme plus pop., v. 1380, *Aalma*] ; début du XVIe s., au sens de « indissolubilité du mariage » ; sens actuel, 1691, Brunot). Caractère, nature de ce qui est indivisible, de ce qui ne peut être séparé en parties : *Unité, indivisibilité de la République, liberté, égalité, fraternité ou la mort* (Goncourt). *On a longtemps cru à l'indivisibilité de l'atome.*

indivisible [ɛ̃divizibl] adj. (bas lat. *indivisibilis,* indivisible, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *divisibilis,* divisible, de *divisum,* supin du lat. class. *dividere,* diviser, partager ; 1314, Mondeville, au sens 1 [*obligation indivisible,* 1804, Code civil] ; sens 2, v. 1790, G. de Mirabeau). **1.** Qui ne peut pas être divisé en parties : *Le fédéralisme était vaincu : la République une, indivisible, vaincrait tous ses ennemis* (France). || *Obligation indivisible,* en droit, obligation qui ne peut pas être exécutée partiellement, et à laquelle chacun des obligés est tenu pour le tout. || **2.** *Fig.* Que l'on ne peut pas désunir, séparer de : *Elle est indivisible de la nation qu'elle reflète exactement* (Valéry).

• SYN. : **1** *un ;* **2** *indissociable, inséparable.*

indivisiblement [ɛ̃divizibləmɑ̃] adv. (de *indivisible ;* 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). De manière indivisible.

indivision [ɛ̃divizjɔ̃] n. f. (de *indivis,* d'après *division ;* XVe s., au sens philosophique de « absence de division » ; sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, 1804, Code civil). **1.** État d'une propriété, d'un bien indivis qui n'ont pas été partagés : *Le partage d'un bien met fin à l'indivision.* || **2.** Situation juridique de personnes possédant un bien indivis : *Rester dans l'indivision. L'indivision des clôtures mitoyennes est perpétuelle et dite « indivision forcée ».*

• SYN. : **1** *communauté.*

in-dix-huit [indizɥit] adj. invar. (de *in* 2 et de *dix-huit ;* 1765, *Encyclopédie*). Se dit du format d'un livre où chaque feuille d'impression forme 18 feuillets, soit 36 pages : *On n'imagine pas combien il est difficile aux gens du monde de se procurer un petit volume, in-dix-huit jésus, de trois francs cinquante* (France).

◆ n. m. invar. (1765, *Encyclopédie*). Format, volume in-dix-huit : *Un in-dix-huit.*

• REM. On écrit aussi, par abrév., IN-18.

indo- [ɛ̃do], élément tiré du lat. *Indus,* de l'Inde, et qui entre, comme préfixe, dans la formation de quelques mots, où il signifie *Inde, Indien* (des *Indes* orientales).

indo-afghan, e [ɛ̃doafgɑ̃, -an] adj. et n. (de *indo-* et de *afghan ;* 1962, Larousse). Se dit d'une race humaine proche de la race sud-orientale, et de ses représentants.

indo-aryen, enne [ɛ̃doarjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *indo-* et de *aryen ;* v. 1934). Se dit des langues indo-européennes actuellement parlées dans l'Inde.

indochinois, e [ɛ̃doʃinwa, -az] adj. et n. (de *indo-* et de *chinois ;* 1845, Bescherelle [aussi « habitant ou originaire de ce pays »]). Relatif à l'Indochine et à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays.

indocile [ɛ̃dɔsil] adj. et n. (lat. *indocilis,* qu'on ne peut instruire, rebelle à, ignorant, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *docilis,* disposé à s'instruire, qui apprend aisément, docile, dér. de *docere.* enseigner, instruire ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, écrit *indocille* [*indocile,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, av. 1613, M. Régnier ; sens 3, 1598, G. Bouchet). **1.** *Class.* Qui ne se laisse pas instruire : *Un esprit indocile. Ô cervelle indocile, | Faut-il qu'avec les soins qu'on prend incessamment | On ne le puisse apprendre à parler congrument ?* (Molière). || **2.** Class. *Indocile à,* qui résiste à, qui ne se laisse pas persuader par : *Indocile à la flatterie, il en craignait jusqu'à l'apparence* (Bossuet). || **3.** Qui n'est pas docile et refuse de se laisser diriger ou conduire : *Enfant, génération indocile. Un cheval indocile. Un peuple indocile d'ouvriers* (Duhamel). *Dutheil, l'air extasié, tournait autour de la jeune femme* [...], *pour remettre en place un pli de dentelle, corriger une boucle indocile* (Zola).

• SYN. : **3** *désobéissant, difficile, dissipé, dur, indiscipliné, infernal* (fam.), *insubordonné, rebelle, récalcitrant, réfractaire, rétif, terrible* (fam.).

indocilité [ɛ̃dɔsilite] n. f. (lat. impér. *indocilitas,* incapacité d'être instruit, du lat. class. *indocilis* [v. l'art. précéd.] ; début du XVIIe s., Montlyard, au sens de « fait de ne pouvoir être instruit » ; 1669, Bossuet, au sens de « fait d'être difficile à gouverner, d'être indiscipliné »). Caractère de celui ou de ce qui est difficile à instruire, à diriger, à conduire : *Et, même en classe, le visage d'un garçon tel que Montclar trahissait*

parfois un sentiment pire que l'indocilité (Lacretelle). *L'indocilité d'un cheval.*

• SYN. : *désobéissance, dissipation, indiscipline, insubordination, rébellion.* — CONTR. : *docilité, obéissance, sagesse, soumission, souplesse.*

indo-européen, enne [ɛ̃doøʀɔpeɛ̃, -ɛn] adj. (de *indo-* et de *européen ;* 1845, Bescherelle). Qui appartient à un groupe de langues auxquelles on attribue une origine commune et qui ont été parlées dès une époque ancienne à la fois en Europe et en Asie.

◆ adj. et n. (1873, pour l'adj., et 1902, pour le n., Larousse). Qui a parlé ou parle une des langues de ce groupe sans que cela implique l'appartenance à une même race : *Populations indo-européennes.*

◆ **indo-européen** n. m. (1922, Larousse [*indo-européen occidental,* 1962, Larousse]). Ensemble des traits anciens communs à toutes les langues indo-européennes ou à quelques-unes d'entre elles : *La déclinaison en indo-européen.* || *Indo-européen occidental,* traits communs aux langues celtiques et italiques.

indo-gangétique [ɛ̃dogɑ̃ʒetik] adj. (de *indo-*, élément tiré du nom du fleuve *Indus,* et de *gangétique,* du fleuve *Gange ;* XXe s.). Qui est relatif à la fois à l'Indus et au Gange : *La plaine indo-gangétique.*

indogermanique [ɛ̃doʒɛrmanik] adj. et n. m. (de *indo-* et de *germanique ;* av. 1854, Nerval). Nom donné par certains philologues allemands aux langues indo-européennes.

indo-iranien, enne [ɛ̃doiranjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *indo-* et de *iranien ;* 1902, Larousse [art. *indo-européen*]). Se dit de l'ensemble formé par les langues indo-aryennes et iraniennes. (Syn. ARYEN.)

indole [ɛ̃dɔl] n. m. (de *ind*[*igo*] et du suff. scientif. *-ol,* du lat. *oleum,* huile ; 1873, Larousse, écrit *indol ; indole,* 1888, Larousse). En chimie, composé obtenu par distillation de l'indigo blanc sur de la poudre de zinc et qui existe dans certaines essences de fleurs, dans le goudron de houille et parmi les produits de décomposition des matières albuminoïdes.

indolemment [ɛ̃dɔlamɑ̃] adv. (de *indolent ;* 1717, Massillon). Avec indolence : *Le croisement des jambes découvrait jusqu'à la cheville son pied, qu'il balançait indolemment* (Martin du Gard).

indolence [ɛ̃dɔlɑ̃s] n. f. (lat. *indolentia,* absence de toute douleur, insensibilité, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *dolere,* souffrir, s'affliger ; XIVe s., *Romania* [XIV, 458], au sens de « vie facile, agréable » ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 4, 1671, Boileau). **1.** *Class.* Absence de douleur : *L'indolence est le souhait de ceux que la goutte, la gravelle, la pierre* [...] *mettent une fois le mois à la torture* (Malherbe). || **2.** *Auj.* En termes de médecine, caractère d'une lésion qui ne cause pas de douleur : *L'indolence d'une tumeur.* || **3.** *Class.* et *fig.* Insensibilité morale : *Un motif impie de tranquillité et d'indolence dans les crimes* (Massillon). || **4.** Caractère de celui qui cherche à s'épargner tout effort, qui agit avec mollesse : *Mais Clarisse s'occupait de son dîner, et l'on sentait en elle l'indolence d'une personne absorbée dont les mains sont lentes, le regard errant, parce que la volonté absente est accaparée par quelque combat intérieur* (Daudet). *D'ailleurs ma grande indolence, accommodée aux molles habitudes de ma petite ville de province, me détournait de faire un éclat* (Aymé).

• SYN. : **4** *apathie, atonie, indifférence, inertie, langueur, mollesse, nonchalance, nonchaloir* (vx ou poétiq.). — CONTR. : **4** *allant* (fam.), *ardeur, diligence, entrain, pétulance, vivacité, zèle.*

indolent, e [ɛ̃dɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. *indolens, -entis,* qui ne souffre pas, du lat. class. in-, préf. à valeur négative, et *dolens, -entis,* qui cause de la douleur, part. prés. adjectivé de *dolere,* souffrir, s'affliger ; v. 1590, Sully, au sens 1 ; sens 2, 1671, Boileau [en parlant d'une chose qui se déplace avec lenteur, av. 1695, La Fontaine ; « qui porte la marque de l'indolence », 1738, Piron] ; sens 3, 1762, Acad.). **1.** *Class.* Qui est insensible à tout ce qui pourrait faire impression sur lui ; qui n'est touché par rien : *On n'a aucune prise sur les caractères indolents* (Fénelon). || **2.** Qui évite de se donner de la peine en faisant des efforts, qui agit, se meut avec mollesse : *Enfant, écolier, animal indolent. Les groupes indolents | S'en allaient en causant à voix basse, à pas lents* (Lamartine). || *Littér.* Se dit d'une chose qui se déplace avec une lenteur évoquant la paresse : *On voyait* [...] *çà et là, dans les lointains, d'indolentes nappes de brouillard qui remontaient les rampes, telles des fumées* (Carco). || Qui porte la marque de l'indolence : *Une vie, une démarche indolente. Un geste indolent. Et pourtant, la veille, à l'arrivée, je m'étais senti repris par le charme indolent de la vie de bains de mer* (Proust). || **3.** En médecine, qui ne fait pas souffrir : *Une plaie, une tumeur indolente.*

• SYN. : **2** *amorphe* (fam.), *apathique, atone, avachi* (fam.), *engourdi, languissant, mollasse, mollasson, mou, nonchalant, paresseux.* — CONTR. : **2** *actif, ardent, diligent, dynamique, empressé, entreprenant, expéditif, rapide, vif, zélé.*

◆ n. (1688, La Fontaine). Personne indolente : *Que j'aime voir, chère indolente, de ton corps si beau* [...] *miroiter la peau* (Baudelaire).

indolore [ɛ̃dɔlɔr] adj. (bas lat. *indolorius,* non douloureux, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et *dolor,* douleur, de *dolere,* souffrir, s'affliger ; milieu du XIXe s.). Qui ne cause aucune douleur : *Une opération indolore.*

indomptable [ɛ̃dɔ̃tabl] adj. (de *in-* et de *domptable ;* 1420, *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1, 1677, Racine ; sens 3, 1588, Montaigne). **1.** Se dit d'un animal que l'on ne peut dompter, réduire à l'obéissance : *Un cheval indomptable. Un aigle adulte est non seulement indocile, mais indomptable* (Buffon). || **2.** *Littér.* Se dit d'une personne que l'on ne peut soumettre, qui refuse toute domination, toute autorité : *Un peuple, une race indomptable.* || **3.** *Fig.* Dont on ne peut venir à bout : *Courage, fierté indomptable. Une ardeur indomptable. Cette idée qu'ils appartiennent à la plus belle race du monde* [...] *leur inspire un noble orgueil, un courage indomptable et la haine du genre humain* (France).

• SYN. : **1** *inapprivoisable ;* **3** *farouche, inflexible, invincible, irréductible.*

indomptablement [ɛ̃dɔ̃tabləmɑ̃] adv. (de *indomptable ;* 1839, Boiste). De façon indomptable : *Un peuple qui aspire indomptablement à sa liberté.*

• SYN. : *farouchement.*

indompté, e [ɛ̃dɔ̃te] adj. (de *in-* et de *dompté,* part. passé de *dompter ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, 1672, Boileau ; sens 3, 1651, Corneille). **1.** Se dit d'un animal qui n'a pas été dompté, qui est encore fougueux, emporté : *Cheval indompté.* || **2.** Qui n'a pas été soumis : *Peuple indompté. Nation indomptée ;* et par extens. : *Il fut saisi par de telles appréhensions en pensant aux violences de ce caractère indompté qu'il revint sur ses pas* (Balzac). || **3.** *Fig.* Qui n'a pas de bornes : *Un désir, un courage, un orgueil indompté.*

• SYN. : **1** *farouche, sauvage.* — CONTR. : **1** *apprivoisé, docile, familier.*

indonésien, enne [ɛ̃donezjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Indonésie,* n. géogr. ; 1888, Larousse). Relatif à l'Indonésie ; habitant ou originaire de cette région : *Temples indonésiens. Populations indonésiennes. Un Indonésien, une Indonésienne.*

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1931, Larousse ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Se dit d'un groupe de langues appartenant à la famille malayo-polynésienne. || **2.** Se dit de la langue officielle de la république d'Indonésie.

indophénol [ɛ̃dofenɔl] n. m. (de indo-, élément tiré de *indigo,* et de *phénol ;* 1888, Larousse). Nom générique de matières colorantes bleues obtenues en faisant agir un phénate alcalin sur une amine.

indosable [ɛ̃dozabl] adj. (de *in-* et de *dosable ;* XXe s.). Qu'on ne peut doser.

indosé [ɛ̃doze] n. m. (de *in-* et de *dosé,* part. passé de *doser ;* 1922, Larousse). Ensemble des substances qui, dans une analyse chimique, échappent au dosage.

indou, e adj. et n., **indouisme** n. m. V. HINDOU, E, ET HINDOUISME.

in-douze [induz] adj. invar. (de *in* 2 et de *douze ;* 1666, *Roman bourgeois*). Se dit du format d'un livre où chaque feuille d'impression, présentant quatre plis (dont un roulé), forme 12 feuillets, soit 24 pages : *Format, volume, édition in-douze.*

◆ n. m. invar. (1666, *Roman bourgeois*). Format, volume in-douze : *Un in-douze.*

• REM. On écrit aussi, par abrév., IN-12.

indri ou **indris** [ɛ̃dri] n. m. (exclamation malgache, prise à tort pour le nom de l'animal ; 1782, Sonnerat, écrit *indri ; indris,* 1902, Larousse). Genre de lémuriens arboricoles et végétariens, vivant à Madagascar.

indu, e [ɛ̃dy] adj. (de *in-* et de *dû,* part. passé de *devoir ;* v. 1361, Oresme, au sens 1 [*heure indue,* milieu du XVIe s., Amyot] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Qui est contraire à la règle, à la raison, à la justice : *Le remords empoisonnait parfois ce loisir indu et achevait de me réveiller* (Duhamel). *Réclamation, protestation indue.* ‖ *Heure indue,* heure à laquelle il ne convient pas de faire quelque chose : *Quelques discussions animèrent la soirée et la prolongèrent jusqu'à une heure indue* (Balzac). *Je courus à l'ascenseur, malgré l'heure indue, sonner le lift qui faisait fonction de veilleur de nuit* (Proust). *Rentrer à des heures indues.* ‖ **2.** Qui n'est pas dû (peu usité) : *Somme indue.*

◆ **indu** n. m. (1867, Littré). Ce qui n'est pas dû ; somme payée à quelqu'un qui n'était pas créancier : *Réclamer la restitution de l'indu. Action en répétition de l'indu.*

indubitable [ɛ̃dybitabl] adj. (lat. *indubitabilis,* certain, indubitable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *dubitabilis,* douteux, dér. de *dubitare,* hésiter, douter, de *dubius,* indécis ; 1511, Huguet, au sens de « qui ne doute pas » ; sens 1, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens 2, 1538, R. Estienne [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *indubitablement*] ; sens 3, 1541, Calvin [en logique, 1637, Descartes ; *il est indubitable que,* av. 1662, Pascal]). **1.** *Class.* Qui ne peut manquer d'arriver ou de produire son effet ; inévitable : *Je n'ai plus à craindre que les pâtés, qui sont presque indubitables avec une encre de cette épaisseur* (Mme de Grignan). ‖ **2.** Se dit d'un fait, d'une réalité dont l'existence ne fait aucun doute : *Si je flétrissais volontiers les calomniateurs, je refusais de confondre avec eux celui* [...] *qui ne répète que ce qui est public et indubitable* (Alain). ‖ **3.** Dont la vérité ne peut être mise en doute : *Preuve indubitable. Opinions, jugements indubitables. Les histoires de Lisbeth étaient jalonnées de détails indubitables, qui ne permettaient pas de suspecter sa bonne foi* (Martin du Gard). ‖ *Spécialem.* En logique, dont l'évidence permet de sortir du doute méthodique. ‖ *Il est indubitable que,* il est absolument certain que.

• SYN. : **2** *authentique, certain, évident, manifeste, réel, sûr, tangible, véritable, vrai ;* **3** *incontestable, indéniable, indiscutable, irrécusable, irréfragable, irréfutable.*

indubitablement [ɛ̃dybitabləmɑ̃] adv. (de *indubitable ;* 1490, G. Tardif). De façon indubitable, évidente : *Don Garcia* [...] *s'élança* [...], *espérant retrouver cette épée qui aurait indubitablement fait reconnaître le coupable* (Mérimée). *Il* [F. Jammes] *n'admettait pour sincère et pour naturel que ce qui ressemblait à lui-même, et que dans un domaine où il demeurait indubitablement supérieur* (Gide).

• SYN. : *assurément, indéniablement, indiscutablement, manifestement, réellement, sans aucun doute, sûrement, véritablement, vraiment.*

inductance [ɛ̃dyktɑ̃s] n. f. (de *induct*[*ion*] ; 1907, Larousse [*inductance mutuelle,* 1957, Robert ; *inductance de protection,* 1962, Larousse]). *Inductance propre d'un circuit* (dite autref. *coefficient de self-induction*), pour un circuit fermé, quotient du flux d'induction créé par le courant qui traverse ce circuit, par l'intensité du courant : *L'inductance s'évalue en henrys.* ‖ *Inductance mutuelle,* quotient du flux d'induction que le courant d'un circuit détermine dans un autre circuit, par l'intensité du courant dans le premier circuit. ‖ *Inductance de protection,* bobine d'inductance disposée dans un circuit alimenté en courant alternatif, pour limiter l'intensité du courant.

inducteur, trice [ɛ̃dyktœr, -tris] adj. (de *induct*[*ion*] ; 1624, Nostredame, comme n. m., au sens de « celui qui induit à faire quelque chose » ; comme adj., au sens I, 1873, Larousse ; sens II, 1867, Littré).

I. En logique, qui induit, sert de point de départ à une généralisation nommée induction : *Propositions inductrices.*

II. En électricité, qui provoque le phénomène d'induction : *Champ magnétique inducteur.* ‖ *Circuit inducteur,* circuit qui produit le flux d'induction. ‖ *Courant inducteur,* courant qui agit sur un circuit voisin fermé et y produit un courant induit.

◆ **inducteur** n. m. (sens I, 1, milieu du XXe s. ; sens I, 2, 1962, Larousse ; sens II, 1873, Larousse).

I. 1. En psychologie, terme qui sert de point de départ à une association d'idées. ‖ **2.** En linguistique, élément directeur d'une analogie, d'une dissimilation : *La forme « nous trouvons » est un inducteur dans l'analogie « je treuve/nous trouvons », devenus « je trouve/nous trouvons ».*

II. Aimant ou électro-aimant destiné à fournir le champ magnétique créateur de l'induction, en particulier dans une machine électrique : *Inducteur fixe. Inducteur mobile.*

inductif, ive [ɛ̃dyktif, -iv] adj. (bas lat. *inductivus,* hypothétique [« qui pousse à quelque chose, qui produit quelque chose », dans la langue scolast.], de *inductum,* supin du lat. class. *inducere* [V. INDUIRE] ; fin du XIVe s., Godefroy, aux sens du lat. scolast. ; sens I, 1, 1648, *Bulletin du bibliophile belge* [2e série, I, 217] ; sens I, 2, 1951, Lalande ; sens II [de *induct* (*ion*) ou de l'angl. *to induct,* var. de *to induce,* « transmettre l'électricité par induction », lui-même empr. du lat. *inducere*], 1832, *Annales de chimie,* 2e série, L, 6 [*circuit inductif,* 1931, Larousse]).

I. 1. En logique, qui procède par induction : *Méthode inductive. Les sciences de la nature sont des sciences inductives.* ‖ **2.** Qui résulte d'une induction : *Vérité inductive.*

II. En électricité, qui est relatif à l'induction. ‖ *Circuit inductif,* circuit dans lequel peuvent se produire des phénomènes d'induction électromagnétique ; circuit possédant une induction propre ; dans la pratique industrielle, circuit dans lequel le courant alternatif est déphasé par induction par rapport à la différence de potentiel agissante.

induction [ɛ̃dyksjɔ̃] n. f. (lat. *inductio,* action d'amener, d'introduire, de déployer, couche, enduit, de *inductum,* supin de *inducere* [V. INDUIRE] ; 1290, Drouart, au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1361, Oresme [*induction formelle, complète, amplifiante,* 1947, Lalande ; *induction totalisante,* 1962, Larousse ; *induction mathématique,* 1931, Larousse] ; sens I, 3, 1749, Diderot ; sens I, 4, av. 1681, Patru ; sens II, 1, 1845, Bescherelle [*induction électromagnétique, auto-induction, self-induction,* 1888, Larousse — art. *self-induction ; induction propre, machine d'induction,* 1902, Larousse ; *moteur à induction,* 1962, Larousse] ; sens II, 2, début du XXe s. ; sens II, 3, 1962, Larousse).

I. 1. *Vx.* Action d'amener quelqu'un à quelque chose, à faire ou à penser quelque chose : *Par l'induction de son conseil, elle jugea que...* (Maucroix). ‖ **2.** En logique, opération intellectuelle par laquelle on passe de données particulières (faits ou propositions) à une proposition générale qui en rend compte. ‖ *Induction formelle, complète* ou *totalisante,* raisonnement fondé sur l'énumération complète des espèces d'un genre, et qui, après avoir constaté la présence d'une propriété dans chacune d'elles, affirme cette propriété du genre tout entier. ‖ *Induction amplifiante,* ou simplem. *induction,* opération par laquelle on passe de l'observation d'un fait ou d'un certain nombre de faits à l'énoncé de la loi qui régit tous les faits

du même ordre : *Francis Bacon a vu dans l'induction le procédé essentiel de la méthode expérimentale.* || *Induction mathématique,* autre nom du raisonnement par récurrence. || **3.** Action de conjecturer quelque chose, de tirer une conséquence de données qui la rendent vraisemblable : *Il ne peut juger des choses qu'il ne voit pas que par induction sur celles qu'il voit* (Rousseau). || **4.** Conclusion ou conséquence tirée par la méthode inductive ou par conjecture : *Il lui serait libre de tirer de leurs paroles telle induction qu'il lui plairait* (Bossuet). *L'incapacité de son esprit, peu propre à remonter la chaîne des inductions par lesquelles un homme arrive aux causes...* (Balzac).

II. 1. *Induction magnétique,* grandeur caractérisant la densité du flux magnétique traversant une substance ou un espace magnétique perméable, soumis à l'action d'un champ magnétique inducteur. || *Induction électromagnétique,* production de courant électrique dans un circuit par variation du flux d'induction magnétique embrassé par ce circuit. || *Auto-induction,* ou *self-induction,* ou *induction propre,* induction d'un circuit sur lui-même quand on fait varier l'intensité du courant qui le traverse. || *Machine d'induction,* générateur de courants électriques produits par induction. || *Moteur à induction,* moteur électrique à courant alternatif sans collecteur, dont une partie seulement, rotor ou stator, est reliée au réseau, l'autre partie travaillant par induction. || **2.** En biologie, processus qui commande l'orientation de la différenciation des cellules de l'embryon et contrôle la constitution des formes de celui-ci. || **3.** *Induction psychomotrice,* phénomène par lequel un sujet est amené à esquisser un mouvement qu'il perçoit ou se représente.

inductivement [ɛ̃dyktivmɑ̃] adv. (de *inductif ;* 1491, Godefroy). Par induction.

inductivité [ɛ̃dyktivite] n. f. (dér. savant de *inductif ;* 1902, Larousse). Nom donné parfois à l'inductance mutuelle.

inductomètre [ɛ̃dyktɔmɛtr] n. m. (de *inducto-,* élément tiré de *induction,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1888, Larousse). Appareil destiné à mesurer les courants induits.

induire [ɛ̃dɥir] v. tr. (réfection de *enduire* [v. ce mot] — au sens anc. de « amener l'esprit à » [XIIe s.] —, d'après le lat. *inducere,* conduire dans, vers ou contre, faire avancer, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *ducere,* attirer, conduire ; XIIIe s., au sens I, 1 [*induire quelqu'un en tentation,* 1535, Olivétan ; *induire quelqu'un en erreur,* av. 1662, Pascal] ; sens I, 2, v. 1361, Oresme [absol., 1867, Littré] ; sens I, 3, 1697, Bossuet ; sens II, 1, 1902, Larousse ; sens II, 2, 1751, *Dict. universel d'agriculture* [*induire sa gorge ; induire, même sens,* 1529, Bonivard]). [Conj. **64.**]

I. 1. Class. et littér. *Induire quelqu'un à* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), amener quelqu'un à quelque chose, à faire ou à admettre quelque chose : *Je suis induit à ce sentiment par le merveilleux succès de certaines gens* (La Bruyère). *C'est au chemin du Ciel qu'il prétend vous conduire,* | *Et mon fils à l'aimer vous devrait tous induire* (Molière). *Cette absurde paresse qui m'induisit à retourner aux mêmes lieux, parce que cela coûtait moins d'effort* (Gide). *Il est induit à s'écarter insensiblement de son modèle, dont il refuse le vrai visage, qui lui propose seulement le chaos, le désordre instantané des choses observables* (Valéry). *Je connais ces détours par lesquels on induit un vieil homme aux vices les plus honteux* (Aymé). || Auj. et péjor. *Induire quelqu'un en tentation,* le pousser à commettre un acte coupable ou répréhensible : *Le diable, ce soir-là, avait pris la face ronde et les traits indécis du jeune sacristain pour mieux faire induire le révérend père en tentation et lui faire commettre un épouvantable péché de gourmandise* (Daudet). || *Induire quelqu'un en erreur,* l'amener à se tromper : *Cependant, induite en erreur par l'exemple d'Anne, et attribuant à l'amour un air d'urbanité...* (Radiguet). || **2.** En logique, établir par induction : *Aristote, observateur exact, induit scrupuleusement ses principes des faits qu'il constate* (Cousin). || *Absol.* Raisonner par induction. || **3.** Établir par voie de conséquence, inférer : *De ce que la Constitution devait être présentée à l'acceptation du peuple, ils induisaient que toute mesure politique ou judiciaire était dans le même cas* (Michelet). *Les médecins et apothicaires de l'enfer, lui trouvant la langue blanche, en induisirent qu'il souffrait d'une faiblesse d'estomac* (France).

II. 1. En électricité, produire les effets de l'induction. (Rare.) || **2.** *Induire sa gorge,* ou, absol. et vx, *induire,* en fauconnerie, en parlant d'un oiseau, digérer la viande qu'il a prise.

induit, e [ɛ̃dɥi, -it] adj. (part. passé de *induire ;* 1867, Littré, aux sens I et II, 2 ; sens II, 1, 1873, Larousse ; sens II, 3, 1962, Larousse).

I. En logique, qui a été établi par induction : *Proposition induite.*

II. 1. Se dit du courant ou de la force électromotrice créés par induction électromagnétique. || **2.** *Vx.* Qui sert à provoquer un phénomène d'induction : *Fil induit.* || **3.** *Radioactivité induite,* radioactivité temporaire, communiquée aux corps environnants par l'émanation gazeuse d'un élément radio-actif.

◆ **induit** n. m. (sens I, 1, 1957, Robert ; sens I, 2, 1962, Larousse ; sens II, 1, 1907, Larousse ; sens II, 2, 1888, Larousse).

I. 1. En psychologie, terme final d'une association d'idées. || **2.** En linguistique, élément subissant, dans une analogie ou une dissimilation, l'influence de l'élément inducteur.

II. 1. Circuit dans lequel passe un courant induit. || **2.** Organe d'une machine électrique dans lequel on produit par induction une force électromotrice pouvant donner naissance à des courants électriques.

indulgemment [ɛ̃dylʒamɑ̃] adv. (de *indulgent ;* v. 1587, Du Vair). *Vx.* Avec indulgence : *Il* [le concile de Trente] *les avertit que, s'ils agissent trop indulgemment avec les pécheurs* [...], *ils se rendent participants des crimes des autres* (Bossuet).

indulgence [ɛ̃dylʒɑ̃s] n. f. (lat. *indulgentia,* douceur, bienveillance, complaisance, et, à basse époque, « remise d'une peine, d'un tribut », de *indulgens, -entis* [v. INDULGENT] ; V. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 2 [*indulgence plénière,* 1636, Monet ; *indulgence partielle,* 1845, Bescherelle] ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 3, fin du XIIIe s.). **1.** Facilité à excuser ou à pardonner les fautes : *Je sais quelque chose de peut-être plus beau que l'innocence, c'est l'indulgence* (Hugo). *Ma mère, tout en gardant au capitaine une indulgence de sœur, l'invitait parfois à moins caresser les flacons d'eau-de-vie* (France). || **2.** Dans l'église catholique, rémission totale (*indulgence plénière*) ou partielle (*indulgence partielle*) de la peine temporelle due aux péchés pardonnés. || **3.** Acte par lequel est accordée cette rémission : *Le trafic et la querelle des indulgences ont préludé au schisme luthérien, et le soulagement qu'il apportait, on en a fait des « indulgences »* (Gide).

● SYN. : **1** *bienveillance, clémence, compréhension, mansuétude, patience, tolérance.* — CONTR. : **1** *dureté, exigence, intolérance, rigidité, rigueur, sectarisme, sévérité.*

indulgencier [ɛ̃dylʒɑ̃sje] v. tr. (de *indulgence ;* 1833, P. Borel d'Hauterive). Attacher une indulgence à un objet de piété : *Indulgencier un chapelet.*

indulgent, e [ɛ̃dylʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *indulgens, -entis,* bon, complaisant, bienveillant, part. prés. adjectivé de *indulgere,* être bienveillant, accorder, s'abandonner à ; v. 1530, C. Marot, au sens 1 [*les indulgents,* 1794, Brunot] ; sens 2, 1723, J.-B. Rousseau). **1.** Qui pardonne aisément les fautes d'autrui, qui est opposé à la sévérité, à la rigueur : *Un maître indulgent. Des parents indulgents. Je viens à vous, Seigneur, confessant que vous êtes* | *Bon, clément, indulgent et doux, ô Dieu vivant !* (Hugo). *Plus indulgente à elle-même que je n'étais pour elle* (Proust). || *Les indulgents,* nom donné

par les Montagnards aux dantonistes, qui voulaient mettre fin à la Terreur. || **2.** *Littér.* Qui s'abandonne, se laisse aller facilement à : *Il l'est sûrement assez* [intelligent] *pour être indulgent à ce genre de plaisir* (Gracq).

• SYN. : **1** *accommodant, bienveillant, bon, clément, compréhensif, conciliant, coulant* (fam.), *humain, miséricordieux, pitoyable, tolérant.* — CONTR. : **1** *dur, impitoyable, implacable, inexorable, inflexible, inhumain, intransigeant, rancunier.*

◆ adj. (1736, Voltaire). Qui marque l'indulgence : *Regard indulgent. Morale indulgente.*

induline [ɛ̃dylin] n. f. (de *ind*[*igo*] et de [*an*]*iline ;* 1888, Larousse). Matière colorante bleue, dérivée de l'aniline : *L'induline est appelée aussi « bleu Coupier ».*

indult [ɛ̃dylt] n. m. (bas lat. *indultum* ou *indultus,* concession, permission, de *indultum,* supin du lat. class. *indulgere* [V. INDULGENT] ; v. 1460, G. Chastellain, écrit *indoulte* [*indult,* 1498, Isambert], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1583, Ragueau). **1.** Privilège accordé par le pape et conférant des pouvoirs par exemption. || **2.** Droit accordé par le pape à des princes séculiers de nommer à certains bénéfices. || **3.** *Indult du parlement, indult* qui obligeait tous les collateurs de bénéfices de France à accorder, une fois dans leur vie, un bénéfice à un officier du parlement.

indument [ɛ̃dymɑ̃] n. m. (lat. impér. *indumentum,* vêtement, et, à basse époque, « enveloppe », du lat. class. *induere,* mettre sur quelqu'un ou à quelqu'un, revêtir, couvrir ; 1878, Larousse). En botanique, pilosité fournie qui recouvre les végétaux.

indûment [ɛ̃dymɑ̃] adv. (de *indu ;* début du XIVe s.). D'une manière indue : *Détenir indûment une somme d'argent.*

• SYN. : *à tort, illégalement, illégitimement, injustement, irrégulièrement.* — CONTR. : *à bon droit, à juste titre, légalement, légitimement, régulièrement.*

indupliqué, e [ɛ̃dyplike] adj. (de *in-* et du lat. *duplicatum,* supin de *duplicare,* doubler, dér. de *duplex, -plicis,* double ; 1902, Larousse). Se dit, en botanique, des pétales ou des sépales en préfloraison valvaire qui se replient en dedans. (On dit aussi INDUPLICATIF, IVE [1867, Littré].)

induration [ɛ̃dyrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *induratio,* endurcissement, de *induratum,* supin du lat. class. *indurare* [v. INDURER] ; v. 1330, Digulleville, au sens moral de « endurcissement » ; sens 1, 1495, Gordon, écrit *induracion* [*induration,* v. 1560, Paré] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Durcissement anormal d'un tissu organique : *Au milieu de son épuisement sénile* [...], *la lente induration du cerveau ne devait pas être complète encore* (Zola). *Une tumeur qui se révèle par un commencement d'induration.* || **2.** La partie durcie elle-même : *Le durillon est une induration cutanée.*

induré, e [ɛ̃dyre] adj. (part. passé de *indurer ;* 1466, P. Michault, au sens fig. de « fortifié dans le cœur » [en parlant d'un sentiment] ; sens actuel, 1867, Littré). Se dit d'un tissu organique qui est devenu anormalement dur : *Tumeur indurée. Furoncle induré.*

indurer [ɛ̃dyre] v. tr. (lat. *indurare,* durcir, rendre dur, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *durare,* durcir, dér. de *durus,* dur ; 1855, Nysten [un premier ex., au part. passé, dans un sens fig., dès le XVe s., v. l'art. précéd.]). En termes de pathologie, rendre anormalement dur : *Une inflammation qui indure un tissu.*

◆ **s'indurer** v. pr. (1867, Littré). Devenir anormalement dur : *Des tissus qui s'indurent par sclérose.*

industrialisation [ɛ̃dystrijalizasjɔ̃] n. f. (de *industrialiser ;* 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1935, Siegfried). **1.** Application des procédés de l'industrie à une activité quelconque : *Industrialisation de l'agriculture.* || **2.** Développement de l'industrie dans une région, un pays : *Aujourd'hui on pourrait voir dans l'industrialisation forcenée de cet immense pays agricole* [la Russie], *tentée en trente ans, le plus furieux effort d'occidentalisation* qu'il ait connu depuis Pierre le Grand (Malraux).

• SYN. : **1** *mécanisation.*

industrialisé, e [ɛ̃dystrijalize] adj. (part. passé de *industrialiser ;* XXe s., aux sens 1-2). **1.** Qui a pris le caractère industriel : *Une production industrialisée.* || **2.** Qui a beaucoup d'établissements industriels : *Han Kéou, la ville la plus industrialisée de toute la Chine* (Malraux).

industrialiser [ɛ̃dystrijalize] v. tr. (dér. savant de *industriel ;* 1836, Balzac, au sens 2 ; sens 1, 1842, Mozin). **1.** Donner le caractère industriel à quelque chose : *Industrialiser l'agriculture. Industrialiser la fabrication d'un objet.* || **2.** Doter d'industries nombreuses : *Industrialiser un pays, une région, une ville.*

◆ **s'industrialiser** v. pr. (1845, Bescherelle, au sens de « se livrer à l'industrialisme » ; sens 1, av. 1865, Proudhon ; sens 2, 1935, Siegfried). **1.** Prendre un caractère industriel : *La guerre, en un mot, s'industrialise de plus en plus : comment ne compterait-elle pas avec l'industrie, dont elle ne saurait seulement se distinguer ?* (Proudhon). || **2.** Se donner un caractère industriel, une économie où l'industrie tient une place importante : *Des pays neufs qui cherchent à s'industrialiser rapidement.*

industrialisme [ɛ̃dystrijalism] n. m. (dér. savant de *industriel ;* 1823, H. de Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad. ; sens 3, av. 1880, Flaubert). **1.** Système dans lequel l'industrie est considérée comme le domaine le plus important de l'économie : *Le socialisme dit scientifique* [...], *une pensée née dans les premiers temps de l'industrialisme moderne* (Camus). || **2.** Prédominance sociale des industriels. || **3.** Tendance à introduire partout l'industrie : *L'industrialisme a développé le laid* (Flaubert).

industrialiste [ɛ̃dystrijalist] adj. (de *industrialisme ;* 1838, Acad.). Relatif à l'industrialisme : *Économie industrialiste.*

◆ adj. et n. (1842, Mozin). Partisan de l'industrialisme.

industrie [ɛ̃dystri] n. f. (lat. *industria,* application, activité, assiduité, de *industrius,* actif, laborieux, zélé ; 1356, Bersuire, au sens de « moyen ingénieux » ; sens I, 1, v. 1375, Oresme [aussi « toute espèce d'activité manuelle tendant à produire quelque chose » ; « activité quelconque qu'on exerce pour vivre », 1690, Furetière] ; sens I, 2-3, v. 1460, G. Chastellain [*chevalier d'industrie,* fin du XVIIe s. — d'abord *chevalier de l'industrie,* 1633, La Geneste, dans la trad. d'un roman esp. où des chenapans groupés en association avaient pris *Industria,* « l'Habileté », comme patronne et s'en déclaraient les chevaliers] ; sens II, 1, 1735, Brunot ; sens II, 2, 1771, Brunot [« ensemble des inventions de l'esprit en machines utiles, relativement aux arts et aux métiers », 1765, *Encyclopédie*] ; sens II, 3, av. 1865, Proudhon [*industrie* clef, 1948, Larousse ; *industrie lourde,* début du XXe s.] ; sens II, 4, 1957, Robert [*chef d'industrie,* 1869, Blanqui]).

I. 1. *Class.* et *littér.* Habileté que l'on met à faire quelque chose : *Quelque industrie qui paraisse dans ce que font les animaux* (Bossuet). || Toute espèce d'activité manuelle tendant à produire quelque chose : *On trouvera peut-être assez ridicule la prétention de douter si une roue, un vase, une étoffe, une table sont dus à l'industrie de quelqu'un* (Valéry). || *Spécialem.* Activité quelconque que l'on exerce pour vivre : *Une industrie bizarre, celle des vendeurs d'eau à la mesure et au verre* (Nerval). || **2.** *Littér.* Ingéniosité dans le choix des moyens en vue d'une fin déterminée : *C'est ainsi qu'une more eut l'industrie de devenir reine chrétienne* (Gautier). *Et je vois qu'il faudra que je remédie par industrie et ruse à ce grand mal* (France). *Il partit, décidant qu'il obtiendrait par industrie ce qu'il ne pouvait obtenir par la force et la persuasion* (Aymé). || **3.** *Vx* et *péjor.* Habileté peu scrupuleuse, recours à des expédients : *Quelques sous que lui gagne une horrible industrie* (Baudelaire). || Auj. *Chevalier d'industrie,* personne vivant d'expédients, escroc : *Nous le trouvâmes environné de tous ces défenseurs du trône et de l'autel qui battaient les pavés de Piccadilly, d'une foule d'espions et de chevaliers d'industrie échappés de Paris*

sous divers noms et divers déguisements, et d'une nuée d'aventuriers belges, allemands, irlandais, vendeurs de contre-révolution (Chateaubriand).

II. 1. *Vx.* Au sens large, toute activité productrice de richesse : *L'industrie agricole.* || **2.** *Auj.* Ensemble des activités économiques ayant pour objet la production de richesses par la transformation des matières premières et l'utilisation des sources d'énergie : *Le niveau de civilisation d'un pays s'apprécie ordinairement par rapport au développement de son industrie. Cela tombe sous le sens que l'industrie, faisant irruption dans l'art, en devient la plus mortelle ennemie, et que la confusion des fonctions empêche qu'aucune soit bien remplie* (Baudelaire). *M. Achille* [...] *faisait de l'industrie comme les vieux Anglais font du golf, avec dévotion* (Maurois). || **3.** Une des branches de ces activités économiques : *Le droit au travail est le droit qu'a chaque citoyen, de quelque métier ou profession qu'il soit, d'être toujours occupé dans son industrie* (Proudhon). *Sur la plate-forme arrière de ce chef-d'œuvre de l'industrie automobile française contemporaine* (Queneau). || *Industrie clef,* industrie très importante dont dépendent beaucoup d'activités économiques. || *L'industrie lourde,* l'ensemble des industries ayant pour fin la transformation des matières premières : *L'industrie légère transforme les produits de l'industrie lourde en produits semi-finis ou fabriqués.* || **4.** Établissement industriel : *Il dirigeait une petite industrie dans le Morbihan.* || *Chef d'industrie,* personne dirigeant un établissement industriel.

industriel, elle [ɛ̃dystrijɛl] adj. (de *industrie ;* 1770, Galiani, au sens 4 [*centre industriel,* 1867, Littré] ; sens 1, 1802, Flick [aussi « qui appartient à l'industrie » ; « dont l'activité se développe dans le domaine de l'industrie », 1957, Robert ; « qui s'adonne à l'industrie, qui en vit », 1817, H. de Saint-Simon] ; sens 2, 1803, Boiste [*quantité industrielle,* 1948, Larousse — fruits industriaux, « fruits de la terre dont la production demande des soins incessants », terme de coutume, 1471, *Ordonnance royale*] ; sens 3, 1931, Larousse). **1.** Relatif à l'industrie (activité économique) : *Fasse le ciel que ces intérêts industriels, dans lesquels nous devons trouver une prospérité d'un genre nouveau, ne trompent personne, qu'ils soient aussi féconds, aussi civilisateurs que ces intérêts moraux d'où sortit l'ancienne société* (Chateaubriand). *Chaque nation est en lutte industrielle avec les autres nations* (France). || Qui appartient à l'industrie ou à une industrie : *École industrielle.* || Dont l'activité se développe dans le domaine de l'industrie : *Chimie, banque industrielle.* || Qui s'adonne à l'industrie, qui en vit : *Travailleur industriel.* || **2.** Qui provient de l'industrie : *Les richesses industrielles d'un pays. Produit industriel.* || Fig. et fam. *Quantité industrielle,* grande quantité. || **3.** Qui est destiné à l'industrie : *Plantes industrielles.* || **4.** Qui est pourvu d'une importante industrie : *Une fois qu'on a connu les faubourgs industriels, on se sent à jamais souillé, je crois, et responsable de leur existence* (Camus). *Zone, ville industrielle. Pays industriel.* || *Centre industriel,* lieu, agglomération où règne une grande activité industrielle.

◆ **industriel** n. m. (1819, H. de Saint-Simon). Personne qui dirige ou possède une industrie ou un établissement industriel : *Le père, industriel et financier, fit une scandaleuse fortune dans la spéculation et les accaparements* (France). *Les industriels de l'acier, du textile.*

industriellement [ɛ̃dystrijɛlmɑ̃] adv. (de *industriel ;* 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1950, Siegfried). **1.** Par les méthodes de l'industrie : *La fabrication des vêtements se fait désormais industriellement.* || **2.** Du point de vue de l'industrie : *Un pays industriellement retardataire.*

industrieusement [ɛ̃dystrijøzmɑ̃] adv. (de *industrieux ;* milieu du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1685, Bossuet). **1.** *Vx* et *littér.* De façon industrieuse, habile : *Il ne s'agit pas de tailler industrieusement des figures portatives, mais de s'associer humblement à la peinture et à l'architecture et de servir leurs intentions* (Baudelaire) ; et class. : *Les fausses couleurs, quelque industrieusement qu'on les applique, ne tiennent pas* (Bossuet). || **2.** *Littér.* Avec activité : *Conduire industrieusement une affaire.*

industrieux, euse [ɛ̃dystrijø, -øz] adj. (bas lat. *industriosus,* actif, industrieux, du lat. class. *industria* [v. INDUSTRIE] ; milieu du XVe s., au sens 1 [*industrieux à,* 1552, Paradin] ; sens 2, 1572, J. Peletier du Mans). **1.** Qui fait preuve de beaucoup d'adresse, d'habileté : *Des mains industrieuses.* || Class. *Industrieux à,* habile à : *Industrieux à se cacher dans les actions éclatantes, il en renvoyait la gloire au ministre* (Bossuet). || **2.** Qui est très actif : *Le Marseillais, industrieux et vif, toujours affairé, toujours en mouvement, courait l'île du matin au soir* (Daudet). *Même il* [l'arbre] *reçoit les coups de l'homme industrieux* (Moréas). *Les bêtes industrieuses avaient ourdi non pas des toiles éparses, mais un feutrage continu que le brouillard alourdissait* (Duhamel).

● SYN. : **1** *adroit, astucieux* (fam.), *débrouillard* (fam.), *habile, ingénieux ;* **2** *affairé, dynamique, entreprenant, laborieux.*

induvie [ɛ̃dyvi] n. f. (lat. *induviae,* n. f. pl., « vêtement », de *induere,* mettre sur quelqu'un ou à quelqu'un, revêtir, couvrir ; 1827, Acad.). Organe de dissémination du fruit, provenant du périanthe de la fleur, telles les aigrettes des akènes des composées.

induvié, e [ɛ̃dyvje] adj. (de *induvie ;* 1873, Larousse). Se dit d'un fruit enveloppé dans une induvie.

inébranlable [inebrɑ̃labl] adj. (de *in-* et de *ébranlable ;* av. 1622, François de Sales, au sens 3 ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1677, Mme de Sévigné ; sens 4, 1685, Bossuet [« qu'on ne peut faire changer », 1672, Th. Corneille]). **1.** Qui ne peut être ébranlé d'aucune façon, qui est d'une solidité à toute épreuve : *Roc inébranlable. Maison, mur inébranlable ;* et par extens. : *Pierrotin prétendait que les voyageurs s'en trouvaient beaucoup mieux, car ils formaient alors une masse compacte, inébranlable* (Balzac). || **2.** *Fig.* Qui est certain, solidement fondé : *Seule cette fameuse proposition « Je pense, donc je suis », lui semble une vérité inébranlable, qu'il faut prendre pour premier principe* (Valéry). || **3.** Se dit d'une personne que rien ne peut abattre, décourager : *Demeurer inébranlable dans les plus grands revers ;* et par extens. : *Caractère, courage inébranlable.* || **4.** Qui est ferme, constant dans ses idées, ses desseins, ses sentiments : *Être inébranlable sur certaines questions. Inébranlable dans ses amitiés, et incapable de manquer aux devoirs humains* (Bossuet). || *Par extens.* Qu'on ne peut faire changer : *Amitié inébranlable. Résolution inébranlable. Je déclare que j'aurais maudit le ciel et l'existence si je n'avais rencontré l'affection profonde, dévouée, tendre, inébranlable de mon amant* (Maupassant). *La chose pouvait être ; il n'y fallait qu'une foi inébranlable* (Alain).

● SYN. : **1** *résistant, solide, tenace ;* **2** *inattaquable, incontestable, indéniable, indiscutable, irréfragable, irréfutable ;* **3** *ferme, impassible, impavide, imperturbable, stoïque ;* **4** *déterminé, inflexible, intransigeant, irréductible ; immuable, impérissable, inaltérable, indéfectible, indestructible.*

inébranlablement [inebrɑ̃labləmɑ̃] adv. (de *inébranlable ;* 1718, Acad.). De façon inébranlable : *Un ami inébranlablement fidèle.*

inébranlé, e [inebrɑ̃le] adj. (de *in-* et de *ébranlé* part. passé de *ébranler ;* début du XVIIe s., Malherbe [mot rare entre 1647, Vaugelas, et 1840, Acad.]). Qui n'est pas ébranlé (au pr. et au fig.) : *Par-delà les verdeurs des zones maternelles | Où vous poussez d'un jet vos troncs inébranlés* (Leconte de Lisle). *En dépit des oppositions, des critiques, il a fait preuve d'une détermination inébranlée.*

inéchangeable [ineʃɑ̃ʒabl] adj. (de *in-* et de *échangeable ;* 1845, Bescherelle). Qui ne peut être échangé : *Un article inéchangeable.*

inéclairci, e [ineklɛrsi] adj. (de *in-* et de *éclairci,* part. passé de *éclaircir ;* 1867, Littré). Qui n'a pas été éclairci, élucidé : *Un point d'histoire inéclairci.*

inéclos, e [ineklo, -oz] adj. (de *in-* et de *éclos ;* av. 1951, A. Gide). *Littér.* Qui n'est pas éclos ; qui ne s'est pas développé, épanoui : *Rebutée par le positif, son âme inéclose et froissée essayait de la poésie* (Gide).

◆ **inéclos** n. m. (28 juill. 1929, A. Gide). Littér. *L'inéclos,* ce qui, chez quelqu'un, est demeuré à l'état de virtualité : *Mais l'âme vraiment aimante ne peut s'y laisser prendre ; elle sait que l'inéclos, l'irrévélé d'un être peut rester beaucoup plus important que ce qu'il est parvenu* [...] *à amener au jour* (Gide).

inéconomique [inekɔnɔmik] adj. (de *in-* et de *économique ;* 1838, Acad.). Qui n'est pas économique : *Organisation inéconomique.*

inécoutable [inekutabl] adj. (de *in-* et de *écouter ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui ne mérite pas d'être écouté : *Une musique, une émission inécoutable.*

inécouté, e [inekute] adj. (de *in-* et de *écouté,* part. passé de *écouter ;* 1845, Bescherelle). Qui n'est pas écouté, à quoi ou à qui l'on ne prête aucune attention : *Une symphonie s'organise en moi des sensations inécoutées* (Gide).

I. N. E. D. (1945, date de la création de cet institut), sigle de INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES.

inédit, e [inedi, -it] adj. (lat. *ineditus,* qui n'a pas été publié, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *editus,* part. passé de *edere,* faire sortir, mettre au jour, divulguer, produire ; 1801, Mercier, au sens 1 ; sens 2, 1852, Lachâtre ; sens 3, 1846, Balzac). **1.** Qui n'a pas encore été publié : *Une œuvre inédite. Correspondance inédite. Oxford sur qui j'ai fait des vers absolument inédits en France, et que voici, parce qu'ils expriment un mien « état d'âme » assez récent* (Verlaine). *Il promit à la revue un chapitre inédit de son grand livre sur la régénération de l'humanité par la race noire* (France). || **2.** Dont les œuvres n'ont pas été publiées : *Le café* [...] *est l'asile des oisifs et des hommes de lettres sans gloire, des auteurs inédits et des vieux ratés* (Larguier). || **3.** Que l'on n'a jamais vu ou remarqué ; entièrement nouveau : *Spectacle inédit. Personne ne me résistera ; j'aurai mille scélératesses charmantes et inédites* (Gautier). *D'un accord tacite, Lisbeth et Jacques évitaient les gestes inédits* (Martin du Gard). *Un vestiaire de douze costumes de lumière dont les tons inédits allaient révolutionner la mode de l'arène* (Peyré). *Procédé, système inédit.*

● SYN. : **3** *neuf, nouveau, original, révolutionnaire.* — CONTR. : **1** et **2** *édité, imprimé, publié ;* **3** *banal, classique, commun, connu, habituel, quelconque, traditionnel, usuel.*

◆ **inédit** n. m. (sens 1, début du XXe s. ; sens 2, 1862, V. Hugo). **1.** Œuvre, partie d'une œuvre ou ensemble d'œuvres qui n'ont pas encore été publiées : *Préparer la publication des inédits d'un écrivain. On peut penser que l'inédit de Vauvenargues est à l'heure actuelle à peu près épuisé* (Lanson). || **2.** *L'inédit,* ce qui est entièrement nouveau, ou le caractère nouveau de quelque chose : *Mais notre nouveauté, à nous, consiste dans l'inédit des questions elles-mêmes, et non point des solutions ; dans les énoncés et non dans les réponses* (Valéry).

inéditable [ineditabl] adj. (de *in-* et de *éditer ;* 1875, d'après Littré, 1877). Qui ne peut être édité : *Un roman inéditable.*

inéducable [inedykabl] adj. (de *in-* et de *éducable ;* av. 1922, Proust, au sens 2 ; sens 1, 1931, Larousse). **1.** Que l'on ne peut éduquer ; qui est très difficile à éduquer : *D'où l'impossibilité de le récompenser jamais ; inéducable, on ne l'eût tenu que par la faim, et encore...* (Gide). || **2.** *Fig.* Que l'on ne peut corriger, amender : *Ce bavardage servile* [...] *fait favorablement impression à un visiteur, mais* [...] *recouvre souvent une inéducable nullité* (Proust).

● SYN. : **2** *incorrigible, indécrottable* (fam.).

inéducation [inedykasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *éducation ;* 1801, Mercier). Absence d'éducation.

inéduqué, e [inedyke] adj. (de *in-* et de *éduqué ;* XXe s.). Qui n'est pas éduqué, qui manque d'éducation.

● SYN. : *fruste, grossier, rustique, rustre.* — CONTR. : *bien élevé, courtois, galant, raffiné.*

ineffabilité [inɛfabilite] n. f. (bas lat. *ineffabilitas,* nature ineffable, du lat. class. *ineffabilis* [v. l'art. suiv.] ; 1577, P. de La Coste). Caractère de ce qui est ineffable (peu usité) : *Les mystiques, ces profonds égoïstes. Ils en perdent la parole — ineffabilité* (Valéry).

ineffable [inɛfabl] adj. (lat. *ineffabilis,* qu'on ne peut exprimer, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *effabilis,* qui peut se dire, se décrire, dér. de *effari,* raconter, annoncer, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *fari,* parler, dire, prédire ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 [en parlant de Dieu et des mystères de la religion ; « qui ne peut être exprimé par des mots... », 1495, Vignay — mot sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *ineffablement*] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Qui ne peut être exprimé par des mots, en raison de sa nature, de son intensité : *Rêver ce rêve, là était le grand bonheur ineffable* (Zola). *Ceux qui ne jouaient d'aucun instrument ont pris rang dans les chœurs et, bientôt, nous avons tous éprouvé une ineffable allégresse* (Duhamel). || *Spécialem.* Se dit de Dieu et des mystères de la religion : *L'Être ineffable. Une révélation ineffable* (Claudel). *Mon âme, penche-toi sur ce mystère ineffable* (Gide). || **2.** *Fam.* Qu'on ne peut décrire, du fait de son caractère extravagant, ridicule : *Les gilets ineffables de ce seigneur* (Balzac).

● SYN. : **1** *extraordinaire, inconcevable, incroyable, indicible, inexprimable, inimaginable, inouï ;* **2** *impayable* (fam.), *inénarrable.*

◆ n. m. (1769, Brunot). *L'ineffable,* ce qui est ineffable : *Vous dire tout cela, ce serait vous exprimer l'ineffable* (Hugo).

ineffablement [inɛfabləmɑ̃] adv. (de *ineffable ;* 1320, *Roman de Fauvel*). De façon ineffable : *L'air était léger ; le ciel, ineffablement pur* (Gide).

ineffaçable [inɛfasabl] adj. (de *in-* et de *effaçable ;* 1523, Mortières, écrit *ineffassable* [*ineffaçable,* 1545, Salel], au sens 2 ; sens 1, 1564, J. Thierry). **1.** Qui ne peut être effacé : *Couleur ineffaçable.* || **2.** *Fig.* Que l'on ne peut faire disparaître, qui est à jamais marqué dans la mémoire, le sentiment : *Une impression de tristesse ineffaçable blessa donc mon âme dès l'enfance* (Vigny). *Cette nuit laissa des traces ineffaçables dans le cœur de ce pauvre jeune homme* (Balzac).

● SYN. : **1** *inaltérable, indélébile ;* **2** *immuable, impérissable, indéfectible, indestructible, vivace.*

ineffaçablement [inɛfasabləmɑ̃] adv. (de *ineffaçable ;* 1675, Bouhours, puis 1836, Acad.). De façon ineffaçable : *Souvenir ineffaçablement gravé dans la mémoire.*

ineffacé, e [inɛfase] adj. (de *in-* et de *effacé ;* 1838, Acad.). Qui n'est pas effacé.

ineffectif, ive [inɛfɛktif, -iv] adj. (de *in-* et de *effectif* 1 ; 1697, Rancé, puis 1765, *Encyclopédie*). Qui n'est pas effectif, qui n'est pas accompagné d'effet : *Des volontés ineffectives.*

ineffectué, e [inɛfɛktɥe] adj. (de *in-* et de *effectué,* part. passé de *effectuer ;* 1867, Littré). Qui n'a pas été effectué.

inefficace [inefikas] adj. (lat. *inefficax,* sans action, sans effet utile, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *efficax,* agissant, qui produit de l'effet, dér. de *efficere,* achever, produire, réaliser, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *facere,* faire ; v. 1380, Conty, au sens 1 ; sens 2, av. 1935, P. Bourget). **1.** Qui n'est pas efficace, qui ne produit pas l'effet que l'on souhaitait : *Traitement médical, remède inefficace. Une loi inefficace. Il* [Lénine] *combat à la fois le réformisme, coupable de détendre la force révolutionnaire, et le terrorisme, attitude exemplaire et inefficace* (Camus). || **2.** Se dit d'une personne qui ne sait pas agir utilement : *Un collaborateur inefficace. Lettré inefficace, soudain jeté en plein tourbillon d'une affolante activité !* (Bourget).

• SYN. : **1** *anodin, infructueux, inopérant, inutile, stérile, vain ;* **2** *impuissant, incapable.*

inefficacement [inɛfikasmɑ̃] adv. (de *inefficace ;* av. 1778, Voltaire). De façon inefficace : *Une ville inefficacement protégée.*

inefficacité [inɛfikasite] n. f. (de *inefficace, d'après efficacité ;* 1694, Acad.). Caractère de ce qui est inefficace, manque d'efficacité : *Inefficacité d'un remède. L'inefficacité d'un homme, d'un gouvernement.*

• SYN. : *impuissance, incapacité, inutilité, stérilité, vanité.*

inégal, e, aux [inegal, -o] adj. (réfection, d'après *égal,* du moyen franç. *inequal,* inégal [1370, Oresme], lat. *inaequalis,* raboteux, dissemblable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *aequalis,* égal, dér. de *aequus,* plat, uni, égal ; 1538, R. Estienne, écrit *inegual* [*inégal,* 1560, *Bible Rebul*], au sens I, 1 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *inégalement*] ; sens I, 2, fin du XVIe s., Brantôme ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 1, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, 1552, R. Estienne ; sens II, 3, 1609, M. Régnier ; sens II, 4, 1559, Amyot ; sens II, 5, 1662, Corneille).

I. QUI N'EST PAS ÉGAL PAR RAPPORT À QUELQUE CHOSE OU À QUELQU'UN D'AUTRE. **1.** Se dit de ce qui n'est pas égal en dimension, en force, en poids, en durée, en importance, en qualité, etc. : *On voit de grands pans de muraille inégaux qui allongent les uns par-dessus les autres leurs sommets ébréchés* (Flaubert). *Un fléau se compose de deux bâtons de longueur inégale, liés l'un au bout de l'autre avec des courroies* (France). *Côtés, poids inégaux. Durée inégale. Talents inégaux. Des oranges de grosseur inégale. Deux personnes de situation, de richesse inégale.* ‖ **2.** Se dit de personnes qui n'ont pas les mêmes aptitudes physiques, morales ou intellectuelles, ou qui n'ont pas les mêmes droits ou le même niveau social : *Un affrontement entre lutteurs ou adversaires inégaux. Les hommes, égaux en droit, sont inégaux en fait.* ‖ **3.** Se dit de ce qui favorise l'un aux dépens de l'autre, par suite de l'inégalité de ses éléments, de ses composants : *La répartition inégale des biens, des richesses. Une lutte inégale.*

II. QUI N'EST PAS ÉGAL À LUI-MÊME DANS D'AUTRES CIRCONSTANCES OU DANS D'AUTRES POINTS. **1.** Qui n'est pas uni : *Et, à mesure qu'on avançait, la galerie devenait plus étroite, plus basse, inégale de toit, forçant les échines à se plier sans cesse* (Zola). *Un sol, un terrain inégal.* ‖ **2.** Dont le rythme n'est pas régulier : *La fauve girafe au galop inégal* (Hugo). *Respiration inégale. Pouls inégal.* ‖ **3.** Se dit d'une œuvre dont la qualité n'est pas constante, ou d'une personne dont les productions, le travail sont de qualité variable : *Un film, un roman inégal. Style inégal. Inspiration inégale. Il pardonne à l'un d'être inégal, à l'autre d'être un peu brouillon, parce qu'il trouve en eux les ressorts qui font les hommes supérieurs* (Lanson). *Bien qu'inégal dans son travail, il tenait la tête de la classe* (France). ‖ **4.** *Fig.* Qui n'est pas égal à soi-même, constant ; qui change rapidement de façon d'être : *Mon humeur était impétueuse, mon caractère inégal [...]. Tour à tour bruyant et joyeux, silencieux et triste, je rassemblais autour de moi mes jeunes compagnons* (Chateaubriand). ‖ **5.** *Class.* Se dit de ce qui témoigne d'un caractère changeant, capricieux : *Puis-je me plaindre à vous d'un retour inégal | Qui tient moins d'un ami qu'il ne fait d'un rival ?* (Corneille).

• SYN. : **I, 1** *différent, dissemblable ;* **3** *disproportionné, inéquitable, injuste.* ‖ **II, 1** *accidenté, biscornu* (fam.), *bosselé, raboteux, rugueux ;* **2** *haché, irrégulier, saccadé ;* **3** *irrégulier ;* **4** *capricieux, changeant, fantaisiste, fantasque, instable, ondoyant, versatile.*

inégalable [inegalabl] adj. (de *in-* et de *égalable ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui ne peut être égalé : *Hanté par l'inégalable splendeur de cette cathédrale* (Huysmans). *Soirs fugitifs d'Alger, qu'ont-ils donc d'inégalable pour délier tant de choses en moi ?* (Camus). *Adresse, habileté, violence inégalable.*

• SYN. : *incomparable, indicible, inouï, sans pareil, unique.*

inégalablement [inegalabləmɑ̃] adv. (de *inégalable ;* fin du XIXe s., Huysmans). De façon inégalable (rare) : *Le parti catholique est inégalablement hostile à la science et bouché à l'art* (Huysmans).

inégalé, e [inegale] adj. (de *in-* et de *égalé,* part. passé de *égaler ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui n'a pas d'égal, qui est supérieur à tout ce qui existe dans le même genre : *Une série de siècles consacrés à l'accumulation d'une masse inégalée de richesses et d'expériences* (Gracq). *Un charme inégalé.*

• SYN. : *hors de pair, sans pareil, unique.*

inégalement [inegalmɑ̃] adv. (de *inégal ;* 1484, Chuquet, écrit *inegualement ; inégalement,* 1534, Vaganay). De façon inégale : *La faculté d'abstraire et de comprendre l'abstraction se développe tard et inégalement chez les hommes* (France). *Des arbres qui ont grandi inégalement. Des biens inégalement répartis.*

• SYN. : *différemment, diversement, inéquitablement, irrégulièrement.*

inégalité [inegalite] n. f. (réfection, d'après *égalité,* de l'anc. franç. *inequalité,* inégalité [1290, Drouart], lat. *inaequalitas,* inégalité, diversité, variété, de *inaequalis* [v. INÉGAL] ; 1538, R. Estienne, écrit *inegualité* [*inégalité,* milieu du XVIe s., Amyot], au sens I, 1 [« situation des personnes dont les conditions de vie, le sort sont inégaux », milieu du XVIe s., Amyot] ; sens I, 2, 1867, Littré ; sens II, 1, 1559, Amyot [au plur., 1749, Buffon] ; sens II, 2, 1660, Oudin [en astronomie, 1691, Ozanam] ; sens II, 3, 1694, Acad. [au plur., 1738, Ch. Rollin] ; sens II, 4, 1636, Corneille).

I. 1. Caractère, état de choses ou de personnes qui ne sont pas égales entre elles : *L'inégalité des hauteurs, des dimensions, des poids de deux objets. Sans y avoir beaucoup réfléchi, elle acceptait l'inégalité des conditions comme une conséquence inévitable de l'inégalité des natures* (Martin du Gard). *En prison, où les nécessités d'une vie commune et élémentaire effacent les inégalités sociales, les affinités s'affirment peut-être plus librement* (Aymé). ‖ *Spécialem.* et *absol.* Situation des personnes dont les conditions de vie, le sort sont inégaux : *Ces élections sont, une fois de plus, un lent, tranquille et formidable mouvement contre l'inégalité et pour la justice* (Alain). ‖ **2.** En mathématiques, expression où l'on compare deux quantités inégales.

II. 1. Caractère de ce qui n'est pas uni : *L'inégalité d'un terrain.* ‖ *Au plur.* Parties d'une surface qui présentent des reliefs, des creux : *Les inégalités du sol, d'un mur.* ‖ **2.** Absence de régularité dans le rythme, le cours : *L'inégalité du pouls, de la démarche. Inégalité d'humeur. L'inégalité du débit d'un fleuve. Mais, la paix conquise, la lutte recommença de plus belle entre les deux rivaux, cette fois avec des inégalités de fortune, le grand modiste ayant vu revenir toute sa clientèle, et le pauvre Tom attendant en vain le retour de la sienne* (Daudet). ‖ En astronomie, terme périodique qui vient s'ajouter à la partie principale de certaines données, comme la longitude, l'ascension droite, etc., d'un corps céleste : *Le mouvement apparent du Soleil se compose d'un déplacement angulaire uniforme, affecté d'une inégalité importante.* ‖ **3.** Qualité inégale d'une œuvre, du talent d'un auteur : *Un critique qui regrette l'inégalité d'une comédie.* ‖ *Au plur.* Imperfections qui témoignent de ce défaut : *Les inégalités qui gâtent un livre.* ‖ **4.** *Class.* Manque de constance dans le caractère, les sentiments ; versatilité : *Que dites-vous, ma sœur ? Comment ? courir au change ! | Cette inégalité me semble trop étrange* (Molière).

• SYN. : **I,1** *différence, disparité, dissemblance, diversité ;* **2** *inéquation.* ‖ **II, 1** *acci- dent, aspérité, dénivellation, rugosité ;* **2** *arythmie, changement, fluctuation, irrégularité, oscillation, saute, variation.*

inélastique [inelastik] adj. (de *in-* et de *élastique ;* 1738, Voltaire). Qui n'est pas élastique.

inélégamment [inelegamɑ̃] adv. (de *inélégant ;* 1546, *R. Ét. Rab.*, II, 182). Sans élégance : *Se débarrasser de quelqu'un inélégamment.*

inélégance [inelegɑ̃s] n. f. (de *inélégant,* d'après *élégance ;* 1523, Lefèvre d'Étaples, au sens 1 ; sens 2, av. 1803, Laharpe). **1.** Manque d'élégance ; caractère de ce qui est contraire à l'élégance esthétique ou morale : *Le galbe mal ébauché de sa taille, l'inélégance de sa beauté* (Chateaubriand). *Ce qui me dégoûte en toi, c'est ton manque de goût, c'est le mauvais ton de les idées, l'inélégance de tes doctrines* (France). *Il n'avait pas l'inélégance d'être cancre* (Hermant). || **2.** Acte, propos témoignant de ce caractère : *Il semblait se reprocher comme une inélégance la manière dont ces jeunes filles avaient été tenues à l'écart* (Lecomte).

• SYN. : **2** *désinvolture, impolitesse, incorrection, muflerie* (fam.).

inélégant, e [inelegɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *inelegans, -antis,* qui est sans distinction, sans goût, sans finesse, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *elegans, -anis,* distingué, de bon goût, dér. de *eligere,* enlever, choisir, de *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *legere,* recueillir, choisir, lire ; av. 1520, Seyssel, au sens 1 ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Qui est dépourvu d'élégance : *Mise, personne inélégante. Son physique même, ramassé et inélégant, ne lui déplaisait pas* (Aymé). || **2.** *Fig.* Qui est dépourvu de délicatesse morale : *Il serait inélégant d'insister. Une action, une démarche inélégante.*

• SYN. : **1** *disgracieux, lourd, vilain ;* **2** *cavalier, choquant, déplacé, désinvolte, discourtois, grossier, incorrect, indécent, indiscret.*

inéligibilité [ineliʒibilite] n. f. (dér. savant de *inéligible ;* 1791, Ranft [un premier ex. au début du XVI^e^ s.]). État ou condition de celui qui n'a pas le droit d'être élu : *Une condamnation privative des droits politiques entraîne l'inéligibilité.*

inéligible [ineliʒibl] adj. (de *in-* et de *éligible ;* 1752, Trévoux). Qui n'est pas éligible, qui n'a pas le droit d'être élu : *En vertu des statuts de cette association, le président sortant est inéligible.*

inéluctabilité [inelyktabilite] n. f. (dér. savant de inéluctable ; 1962, Larousse). Caractère de ce qui est inéluctable, qui ne peut être évité ou empêché : *L'inéluctabilité de la mort.*

inéluctable [inelyktabl] adj. (lat. *ineluctabilis,* insurmontable, inévitable, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *eluctabilis,* qu'on peut surmonter, dér. de *eluctari,* sortir avec effort, surmonter en luttant, de *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *luctari,* lutter ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, puis 1790, C. Desmoulins). Contre quoi on ne peut lutter ; qui ne peut être évité ou empêché : *Nécessité, destin, changement, réforme inéluctable. Les coups du sort sont inéluctables ; nul ne saurait éviter sa destinée* (France). *Dans cette progression inéluctable des êtres vers le mieux* (Martin du Gard).

• SYN. : *fatal, immanquable, implacable, inévitable, irrésistible.*

◆ n. m. (1906, Loti). L'inéluctable, ce qui ne peut être évité : *Ce masque que l'inéluctable scellait déjà de son poids* (Margueritte).

inéluctablement [inelyktabləmɑ̃] adv. (de *inéluctable ;* 15 déc. 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 879). De façon inéluctable : *Cette vie dont toutes les étapes sont d'avance prévues et vers laquelle l'achemine inéluctablement chaque journée* (Beauvoir).

• SYN. : *fatalement, forcément, immanquablement, inévitablement, infailliblement, nécessairement.*

inéludable [inelydabl] adj. (de *in-* et de *éludable,* qui peut être éludé [1849, Bescherelle], dér. de *éluder ;* 1860, d'après Littré, 1877). Qui ne peut être éludé (rare) : *Une question inéludable.*

inemployable [inɑ̃plwajabl] adj. (de *in-* et de employable ; 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis 1932, Acad.). Qui ne peut être employé : *Un matériau inemployable.*

• SYN. : *inutilisable.* — CONTR. : *Utilisable.*

inemployé, e [inɑ̃plwaje] adj. (de *in-* et de *employé,* part. passé de *employer ;* 1845, Bescherelle). Qui n'est pas employé : *Ressource inemployée. Le bien-être résultant, pour nous, beaucoup moins de notre bonne santé que de l'excédent inemployé de nos forces...* (Proust). *Leur vigueur inemployée retombe en nervosité* (Beauvoir). *Et les bourreaux partis, les Français sont restés avec leur haine en partie inemployée* (Camus).

• SYN. : *inutilisé.* — CONTR. : *employé, utilisé.*

inénarrable [inenarabl] adj. (lat. *inenarrabilis,* qu'on ne peut raconter, indicible, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *enarrabilis,* qu'on peut exprimer, décrire, dér. de *enarrare,* dire explicitement, rapporter avec détails, de *ex-*, préf. à valeur intensive, et de *narrare,* raconter ; 1482, Flameng, au sens 1 ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Qui ne peut être raconté ou décrit (vieilli) : *Mon extase fit éclore en moi des songes inénarrables* (Balzac). || **2.** Qui est d'un comique extraordinaire, difficile à rendre : *Quelle aventure burlesque ! C'est inénarrable ! Un personnage inénarrable.*

• SYN. : **2** *impayable* (fam.), *ineffable* (fam.).

inénarrablement [inenarabləmɑ̃] adv. (de *inénarrable ;* XVI^e^ s., La Curne, puis 1867, Littré). De façon inénarrable. (Rare.)

inengendré, e [inɑ̃ʒɑ̃dre] adj. (de *in-* et de *engendré,* part. passé de *engendrer* 1 ; av. 1778, Voltaire). Qui n'a pas été engendré (rare) : *Dieu tout-puissant, inengendré, inaccessible* (Voltaire).

inentamable [inɑ̃tamabl] adj. (de *in-* et de *entamer ;* XX^e^ s.). Qui ne peut être entamé (rare) : *Je n'essayais pas de vous convaincre, toi et les enfants* [...], *vous formiez un bloc inentamable* (Mauriac).

inentamé, e [inɑ̃tame] adj. (de *in-* et de *entamé,* part. passé de *entamer ;* 1907, Larousse). Non entamé : *En gardant à sa femme une estime inentamée* (Bourget). *La neige continue à tomber si bien que la différence de niveau devient imperceptible avec les régions avoisinantes, la continuité se trouvant alors rétablie, et toute la surface égale de nouveau intacte, inentamée* (Robbe-Grillet).

inentendable [inɑ̃tɑ̃dabl] adj. (de *in-* et de *entendre ;* 1881, A. Daudet). Dont on ne peut supporter l'audition (rare) : *Le rideau se baissait à ce moment sur une scène patriotique, le lion de Belfort, énorme en carton-pâte, entouré de soldats dans des poses triomphantes sur des remparts croulés, les képis au bout des fusils, suivant la mesure d'une inentendable « Marseillaise »* (Daudet). *Un vieux disque inentendable.*

inentendu, e [inɑ̃tɑ̃dy] adj. (de *in-* et de *entendu,* part. passé de *entendre ;* av. 1794, Chénier). Qui n'est pas, n'a pas été entendu (rare) : *Le jeune enfant* [Hylas] *de loin croit entendre la voix* [d'Hercule], | *Et du fond des roseaux, pour adoucir sa peine,* | *Lui répond d'une voix inentendue et vaine* (Chénier). *Des propos jusqu'alors inentendus.*

inenvisageable [inɑ̃vizaʒabl] adj. (de *in-* et de *envisageable ;* 1948, A. Roussin). Qu'on ne peut pas envisager : *Au stade où nous en sommes, une modification du projet est inenvisageable.*

inéprouvé, e [inepruve] adj. (de *in-* et de *éprouvé ;* 1830, Stendhal, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Qui n'a pas encore été ressenti : *Mais je ne pourrai le faire que dans une atmosphère inconnue, inéprouvée* (Gide). || **2.** Qui n'a pas été mis à l'épreuve (rare) : *Un coureur encore inéprouvé.*

inepte [inɛpt] adj. (lat. *ineptus,* qui n'est pas approprié, déplacé, maladroit, gauche, impertinent [pour les personnes et les choses], de *in-*, préf. à valeur négative, et de *aptus,* attaché, joint, approprié, part. passé adjectivé de l'anc. v. *apere,* lier, attacher ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 [un premier ex. à la fin du XIV^e^ s.] ; sens 2, v. 1534, B. Des Périers [pour ce qui témoigne de ce défaut, 1873, Larousse] ; sens 3, 1641, Descartes ; sens 4, 1495, Vignay). **1.** *Class.* Qui n'a pas les aptitudes requises pour quelque chose : *Gens ineptes en affaires d'État* (Saint-Simon). || **2.** Qui fait preuve d'une incapacité totale dans certains domaines, ou d'une grande sottise dans

tous les domaines : *Un narrateur inepte. Et tout s'avère alors si piteux et si vain* [...] *que le dégoût me prend d'être ce pitre inepte* (Samain). || Se dit de ce qui témoigne de ce défaut : *Un air, un visage inepte.* || **3.** Se dit de ce qui est absurde, dépourvu de sens : *Il étudiait la philosophie à Christiania, et, gagné aux idées de Schopenhauer, de Hartmann, trouvait l'existence sombre, inepte, chaotique* (Daudet). || **4.** Se dit de choses qui laissent deviner l'incapacité ou la sottise de leur auteur : *Conduite, façon d'agir inepte. Histoire inepte. Mise à part la joie des sens, les amusements de ce peuple sont ineptes* (Camus).

• SYN. : **2** *balourd, borné, crétin, idiot, incapable, inintelligent, sot ; bêta* (fam.), *bête, niais ;* **3** *absurde, incohérent, stupide.*

ineptie [inɛpsi] n. f. (lat. *ineptia* [surtout employé au plur.], sottise, niaiserie, impertinence, de *ineptus* [v. INEPTE] ; 1546, *Palmerin d'Olive,* au sens de « maladresse » ; sens 1, 1626, Hardy ; sens 2, milieu du XVIe s.). **1.** Caractère de celui ou de ce qui est inepte, stupide ou niais : *Les sots vont loin quelquefois, surtout quand le fanatisme se joint à l'ineptie, et à l'ineptie l'esprit de vengeance* (Voltaire). *Je ne lui pardonnerai jamais l'ineptie de son calcul* (Baudelaire). || **2.** Action, parole ou écrit stupide : *Cette démarche est une ineptie. Son amour-propre de Française, de Parisienne, souffrait de ces inepties sortant de la bouche de compatriotes* (Goncourt). *La littérature enfantine française ne présentait alors guère que des inepties* (Gide).

• SYN. : **1** *bêtise, inintelligence, sottise, stupidité ;* **2** *ânerie* (fam.), *imbécillité, insanité, niaiserie.*

inépuisable [inepɥizabl] adj. (de *in-* et de *épuisable ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 [« dont le contenu est si grand qu'il semble ne devoir jamais être épuisé », 1678, Bossuet ; « dont les ressources sont illimitées », 1580, Montaigne] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, v. 1770, J.-J. Rousseau). **1.** Qu'on ne peut épuiser, qui ne se tarit pas : *Une source inépuisable.* || Dont le contenu est si grand qu'il semble ne devoir jamais être épuisé : *J'ai dépensé sans regarder tant que j'ai été riche ; je croyais le trésor inépuisable* (Chateaubriand). || *Fig.* Dont les ressources sont illimitées : *La chère retraite* [...] *leur semblait inépuisable en éclats de gaieté et en silences frissonnants* (Zola). *Je crois bien que nous parlions de la couleur des yeux de Suzanne. C'est un sujet inépuisable* (France). *Au centre de notre œuvre, fût-elle noire, rayonne un soleil inépuisable, le même qui crie aujourd'hui à travers la plaine et les collines* (Camus). || **2.** *Fig.* Dont on ne peut venir à bout, dont la manifestation est sans cesse renouvelée : *Patience, bienveillance, amour inépuisable.* || **3.** Se dit d'une personne qui ne s'arrête jamais de parler : *Il est inépuisable dans ce domaine. C'est un bavard inépuisable.*

• SYN. : **1** *intarissable ;* **2** *indéfectible, infini, inexhaustible* (littér.), *inlassable ;* **3** *intarissable.*

inépuisablement [inepɥizabləmɑ̃] adv. (de *inépuisable ;* 1691, Bossuet, puis 1840, Acad.). De façon inépuisable : *Il était inépuisablement documenté sur tous les sujets où s'accrochaient nos passions d'alors* (Gide). *Je ne veux pas dire du mal des Américains, Monsieur, continua-t-il, il paraît qu'ils sont inépuisablement généreux...* (Proust).

inépuisé, e [inepɥize] adj. (de *in-* et de *épuisé ;* 1840, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1850, Baudelaire). **1.** Qui n'est pas encore épuisé : *Des gisements inépuisés. Des trésors inépuisés.* || **2.** Sans cesse renouvelé : *Et des raffinements toujours inépuisés* (Baudelaire).

inépuré, e [inepyre] adj. (de *in-* et de *épuré,* part. passé de *épurer ;* 1873, Larousse). Non épuré : *Une huile inépurée.*

inéquation [inekwasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *équation ;* 1804, Brunot). En mathématiques, inégalité entre deux expressions algébriques comportant des variables, et qui n'est satisfaite que pour certaines de ces variables : *Résoudre une inéquation.*

inéquitable [inekitabl] adj. (de *in-* et de *équitable ;* XVIIIe s., aux sens 1-2). **1.** Qui n'est pas conforme à l'équité : *Répartition inéquitable des impôts. Partage inéquitable.* || **2.** Qui ne respecte pas les règles de l'équité : *La nature, la grande mère aveugle, est inéquitable, féroce* (Maupassant).

• SYN. : **1** *inégal, injuste ;* **2** *inique.*

inéquitablement [inekitabləmɑ̃] adv. (de *inéquitable ;* 1867, Littré). De façon inéquitable : *Des tâches réparties inéquitablement.*

inéquivalve [inekɥivalv] adj. (de *in-* et de *équivalve ;* 1867, Littré). Se dit des mollusques dont les deux valves sont différentes de forme et de dimensions.

inéraillable [inerajabl] adj. (de *in-* et de *érailler ;* 1873, Larousse). Qui ne peut s'érailler : *Une étoffe inéraillable.*

inerme [inɛrm] adj. (lat. *inermis,* non armé, inoffensif, faible, de *in-,* préf. à valeur négative, et du n. neutre plur. *arma,* armes ; 1547, A. Du Moulin, au sens de « sans défense » ; 1793, Brunot, au sens de « sans armes » ; sens 1, 1798, L. C. M. Richard ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** En botanique, dépourvu d'épines et d'aiguillons : *Végétaux inermes.* || **2.** *Ténia inerme,* ténia dépourvu de crochets.

inerrance [inerɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *errer ;* 1907, Larousse). Faculté accordée par Dieu aux auteurs de la Bible de ne pas enseigner d'erreurs doctrinales ou morales, malgré les imperfections propres à chacun.

inertance [inɛrtɑ̃s] n. f. (de *inerte ;* 1962, Larousse). En acoustique, quantité qui, multipliée par la pulsation, donne le degré de réactance acoustique d'un milieu.

inerte [inɛrt] adj. (lat. *iners, inertis,* étranger à tout art, inactif, mou, fade, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *ars, artis,* talent, habileté, science ; 1509, Godefroy, écrit *inherte,* au sens de « qui n'a pas d'activité » ; 1534, Rabelais, écrit *inert,* au sens de « ignorant » [« maladroit », 1596, Hulsius] ; écrit *inerte,* au sens 3, 1783, d'après Féraud, 1787 ; sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** Qui n'a pas d'activité ou de mouvement propre : *Matière, masse, corps inerte.* || **2.** *Papier* ou *carton inerte,* papier ou carton qui présente un bon à-plat et reste insensible dans une large mesure aux variations d'humidité de l'air ambiant. || **3.** Qui est sans mouvement, sans expression, qui semble mort : *On la ramassait tantôt dans sa cuisine, tantôt dans sa cour, tantôt dans les chemins des environs, et il fallait la rapporter chez elle, inerte comme un cadavre* (Maupassant). *Elle tourna vers lui un visage inerte, de grands yeux doux et imbéciles* (Aymé). || **4.** *Fig.* Qui est privé de force vitale, d'énergie : *Pendant quinze années, elle demeura ainsi fermée et inerte* (Maupassant). *Notre amour sans doute était toujours là, mais, simplement, il était inutilisable, lourd à porter, inerte en nous, stérile comme le crime ou la condamnation* (Camus).

• SYN. : **1** *inanimé ;* **3** *éteint, figé, immobile, inexpressif ;* **4** *apathique, atone, engourdi, paralysé, passif.* — CONTR. : **1** *animé, vivant ;* **3** *agité, expressif, mobile, remuant ;* **4** *actif, ardent, dynamique, énergique, entreprenant, vivace.*

inertement [inɛrtəmɑ̃] adv. (de *inerte ;* 1584, *R. Ét. Rab.* [V, 167], au sens de « maladroitement » ; sens actuel, 1852, Leconte de Lisle). De façon inerte (peu usité) : *Les gorges, les vallons, les forêts et les rocs | Dorment, inertement sous leur blême suaire* (Leconte de Lisle).

inertie [inɛrsi] n. f. (lat. *inertia,* ignorance de tout art, incapacité, inaction, indolence, de *iners, inertis* [v. INERTE] ; v. 1370, Oresme, au sens 3 [rare av. le milieu du XIXe s. ; *inertie utérine,* 1873, Larousse] ; sens 1, milieu du XVIIe s. [*force d'inertie,* 1732, Richelet ; *moment d'inertie,* 1783, *Encycl. méthodique ; armement par inertie,* 1931, Larousse ; *inertie électromagnétique,* 1888, Larousse] ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 4, début du XVIIIe s. ; sens 5, 1829, Boiste). **1.** En mécanique et en physique, propriété de la matière qui fait que les corps ne peuvent modifier par eux-mêmes leur état de repos ou de mouvement. || *Force d'inertie,* résistance que les corps opposent au mouvement. || *Moment d'inertie,* produit de la masse d'un point matériel par le carré de sa distance à un axe. || *Armement par inertie,* principe utilisé pour le fonctionnement des fusées-détonateurs. || *Inertie électromagnétique,* propriété conférée à

un circuit par les phénomènes d'induction qui s'opposent aux variations du courant, comme la masse matérielle s'oppose aux variations de vitesse. || **2.** En papeterie, propriété d'un carton ou d'un papier de présenter une surface bien à plat. || **3.** En physiologie et en pathologie, atonie complète du système nerveux et des muscles. || *Inertie utérine,* contraction insuffisante de l'utérus pendant ou après l'accouchement. || **4.** *Fig.* Manque de vie, d'énergie ou d'activité : *L'inertie de la volonté, de l'esprit. Olivier, qui s'était engagé à m'écrire, tint sa promesse aussi loyalement que son incurable inertie le lui permettait* (Fromentin). *L'inertie expressive des figures, la raideur un peu gauche des scènes [...], c'est ce que j'appelle le préraphaélisme* (France). *Des années passèrent et il supportait le désœuvrement de son intelligence et l'inertie de son cœur* (L. Descaves). || **5.** Résistance passive qui consiste à ne pas se soumettre à la volonté d'autrui ou à une contrainte physique ou morale : *Opposer la force d'inertie. Résister à la violence par l'inertie.*

• Syn. : **4** *apathie, engourdissement, flemme* (fam.), *immobilisme, indolence, léthargie, nonchalance, paresse, passivité.* — Contr. : **4** *activité, allant, ardeur, dynamisme, énergie, entrain, impétuosité, pétulance, vivacité.*

inescomptable [inɛskɔ̃tabl] adj. (de *in-* et de *escomptable* ; 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui ne peut être escompté : *Un effet de commerce, un billet inescomptable.*

inésite [inezit] n. f. (mot créé par le géologue français Stanislas Meunier [1843-1925] ; 1902, Larousse). Silicate naturel de manganèse et de calcium hydraté. (Syn. rhodotilite.)

inespérable [inɛsperabl] adj. (de *in-* et de *espérer* ; 1571, M. de La Porte). *Class.* et *littér.* Qu'on ne peut espérer, ou qu'on ne pouvait plus espérer : *Dans cette angoisse, une fortune inespérable les vint trouver* (Saint-Simon). *Tout bonheur régulier m'est devenu impossible, inespérable* (Sainte-Beuve). *C'était trop beau, inespérable cette victoire mystique, où la ferveur spirituelle tienne en respect la brutalité...* (Gide).

inespéré, e [inɛspere] adj. (de *in-* et de *espéré,* part. passé de *espérer* ; 1466, P. Michault, au sens 2 ; sens 1, 1544, Scève [« qui dépasse toutes les espérances », 1688, Bossuet]). **1.** Qui n'était pas espéré ; dont l'heureuse issue n'était pas escomptée : *Résultat, mariage inespéré. Le physicien [...] vient de trouver une occasion inespérée de découverte* (H. Poincaré). || Qui dépasse toutes les espérances : *Cette fête a eu un succès inespéré.* || **2.** *Vx.* Se disait aussi d'un événement malheureux auquel on ne s'attendait pas : *D'où s'ensuit la ruine infaillible et inespérée de tout l'édifice* (Descartes).

• Syn. : **1** *imprévisible, imprévu, inattendu, inopiné ; extraordinaire, incroyable, inouï.*

inespérément [inɛsperemɑ̃] adv. (de *inespéré* ; début du xvi^e s., écrit *inespereement* ; *inespérément,* milieu du xvi^e s., Amyot). *Littér.* De façon inespérée : *Tout me paraît inespérément bon, après le demi-jeûne de Nice* (Gide).

inespoir [inɛspwar] n. m. (de *in-* et de *espoir* ; av. 1951, A. Gide). *Littér.* Fait de ne pas espérer quelque chose : *Votre croyance en la survivance des âmes est nourrie du besoin de cette quiétude et de l'inespoir de la pouvoir goûter durant la vie* (Gide).

inessentiel, elle [inesɑ̃sjɛl] adj. (de *in-* et de *essentiel* ; 1943, Sartre). En termes de philosophie, qui ne concerne pas l'essence des êtres ou des choses.

inessif [inesif] n. m. (du lat. *inesse,* être dans, de *in-,* préf. marquant la localisation, et de *esse,* être ; 1962, Larousse). Cas utilisé dans certaines langues pour indiquer ce qui est placé ou a lieu à l'intérieur d'un lieu considéré.

inesthétique [inɛstetik] adj. (de *in-* et de *esthétique* ; 1931, Larousse, au sens 1 [« qui rend laid », 1957, Robert] ; sens 2, 1957, Robert). **1.** Qui est contraire à l'esthétique : *Certaines constructions modernes sont inesthétiques.* || Qui rend laid : *Une verrue inesthétique dépare son visage.* || **2.** En philosophie, se dit des sens qui ne joueraient aucun rôle dans l'appréciation de la beauté.

inestimable [inɛstimabl] adj. (lat. *inaestimabilis,* qu'on ne saurait évaluer, inappréciable, sans valeur, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *aestimabilis,* qu'on peut évaluer, qui a de la valeur, dér. de *aestimare,* évaluer, estimer ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 3 ; sens 1, milieu du xvi^e s., Amyot ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Dont on ne peut faire l'estimation : *Des dégâts inestimables.* || **2.** Dont on ne peut apprécier la valeur, la richesse : *Sous leurs pelisses de soirée garnies de fourrures, de plumes ou de dentelles inestimables* (Maupassant). *Aussi affranchies soient-elles, les femmes seront toujours convaincues qu'elles portent sur elles un trésor inestimable, convoité par tous les mâles de la création* (Aymé). || **3.** Qu'on ne saurait trop estimer, précieux : *Chance inestimable. Un auxiliaire inestimable.*

• Syn. : **1** *incalculable* ; **2** *considérable, inappréciable.*

inétendu, e [inetɑ̃dy] adj. (de *in-* et de *étendu* ; 1765, *Encyclopédie*). *Littér.* Qui n'a pas d'étendue : *Une chose extérieure à nous et inétendue* (Sully Prudhomme). *Une de ces impressions qui sont peut-être pourtant les seules purement musicales, inétendues, entièrement originales, irréductibles à tout autre ordre d'impressions* (Proust).

inétreignable [inetrɛɲabl] adj. (de *in-* et de *étreindre* ; 1951, A. Gide). Qu'on ne peut étreindre, saisir (peu usité) : *Et dans mes rêves, elle m'apparaissait constamment comme une figure inétreignable, insaisissable* (Gide).

inévitabilité [inevitabilite] n. f. (dér. savant de *inévitable* ; v. 1720, Boulainvilliers, puis 1802, Flick). Caractère inévitable d'un événement : *L'inévitabilité de la mort nous fait une loi de la subir avec résignation* (Bescherelle). *La perspective d'une apocalypse atomique impose l'inévitabilité de la paix.*

inévitable [inevitabl] adj. (lat. *inevitabilis,* inévitable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *evitabilis,* qu'on peut éviter, dér. de *evitare,* éviter, fuir, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *vitare,* se garder de, éviter ; 1377, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1834, Balzac). **1.** Qu'on ne peut éviter, qui doit se produire fatalement : *Partout le combat entre le pauvre et le riche est établi, partout il est inévitable* (Balzac). *Il est inévitable que le citoyen soit gouverné plus qu'il n'est nécessaire* (Alain). *Il croit inévitable la révolution et ne sait comment on pourra s'y opposer* (Gide). || **2.** *Plaisamm.* Qu'on rencontre nécessairement : *Un inévitable habitué des réceptions officielles. Il est là avec son inévitable compagnon de route.*

• Syn. : **1** *fatal, fatidique, immanquable, inéluctable.* — Contr. : **1** *éventuel, évitable, incertain, possible, problématique.*

◆ n. m. (début du xx^e s.). L'inévitable, ce qu'on ne peut éviter : *Il aurait aimé être seul, pouvoir réfléchir, lutter contre la dépression, se ressaisir, se préparer stoïquement à l'inévitable* (Martin du Gard).

inévitablement [inevitabləmɑ̃] adv. (de *inévitable* ; xv^e s., Godefroy). Nécessairement : *Une fracture de la jambe entraîne inévitablement le repos.*

• Syn. : *fatalement, forcément, immanquablement, inéluctablement, infailliblement, obligatoirement.*

inexact, e [inɛgzakt *ou* inɛgza, -akt] adj. (de *in-* et de *exact* ; 1689, Ritter, *les Quatre Dictionnaires,* au sens 1 [pour une personne, 1957, Robert] ; sens 2, av. 1924, A. France ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Se dit de ce qui n'est pas conforme à la vérité des faits : *Renseignements inexacts. Données, indications inexactes. Une description inexacte.* || Se dit d'une personne qui ne respecte pas la vérité : *Un narrateur inexact.* || **2.** Qui n'est pas exact, qui ne peut atteindre à l'exactitude scientifique : *Les sciences morales et politiques sont inexactes et pleines d'incertitude* (France). || **3.** Qui n'est pas ponctuel : *Un employé inexact.*

• Syn. : **2** *erroné, faux, inauthentique, incorrect, mensonger.*

inexactement [inɛgzaktəmɑ̃] adv. (de *inexact* ; fin du xviii^e s.). De façon

inexacte : *Les événements ont été rapportés inexactement.*

inexactitude [inɛgzaktityd] n. f. (de *inexact,* d'après *exactitude,* 1689, Ritter, *les Quatre Dictionnaires,* au sens 1 [« détail contraire à la vérité », 1835, Acad.] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Caractère de ce qui est inexact, erroné ou faux : *L'inexactitude d'un renseignement. Inexactitude d'une nouvelle.* || Détail contraire à la vérité : *Rapport qui fourmille d'inexactitudes.* || **2.** Défaut de celui qui n'est pas ponctuel : *Il a été congédié en raison de son inexactitude.*

• SYN. : **1** *fausseté ; contre-vérité, erreur, faute, mensonge.* — CONTR. : **1** *authenticité, exactitude, fidélité, vérité ;* **2** *ponctualité.*

inexaucé, e [inɛgzose] adj. (de *in-* et de *exaucé,* part. passé de *exaucer ;* 1845, Bescherelle). Qui n'a pas été exaucé : *Car entre leurs feuillets sommeille le parfum | De rêves confiés et d'intimes détresses, | De vœux inexaucés* (H. de Régnier).

inexcitabilité [inɛksitabilite] n. f. (dér. savant de *inexcitable ;* 1877, Littré). En physiologie, caractère ou état de ce qui est inexcitable : *L'inexcitabilité d'un tissu, d'un organe.*

inexcitable [inɛksitabl] adj. (de *in-* et de *excitable ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** En physiologie, qu'on ne peut exciter : *Un tissu mort est inexcitable au courant électrique.* || **2.** Qu'on ne peut faire sortir de l'apathie : *Un public inexcitable.*

inexcusable [inɛkskyzabl] adj. (lat. *inexcusabilis,* qu'on ne peut excuser, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *excusabilis,* excusable, pardonnable, dér. de *excusare,* justifier, disculper, de *ex-,* préf. marquant l'exclusion, et de *causa,* cause ; 1474, *Mystère de l'Incarnation,* au sens 1 ; sens 2, 1588, Montaigne). **1.** Se dit d'une personne à qui on ne peut trouver d'excuse : *Il est inexcusable d'avoir commis cette impolitesse. Marot et Rabelais sont inexcusables d'avoir semé l'ordure dans leurs écrits : tous deux avaient assez de génie et de naturel pour pouvoir s'en passer, même à l'égard de ceux qui cherchent moins à admirer qu'à rire dans un auteur* (La Bruyère). || **2.** Se dit de ce qui ne peut être excusé : *Une faute, une négligence inexcusable. Dévier du sentiment de l'honneur est, pour la femme mariée, un crime inexcusable* (Balzac).

• SYN. : **1** *impardonnable ;* **2** *injustifiable.*

inexcusablement [inɛkskyzabləmɑ̃] adv. (de *inexcusable ;* 25 mai 1690, Bayle). D'une manière inexcusable : *Il a été inexcusablement négligent.*

inexécutable [inɛgzekytabl] adj. (de *in-* et de *exécutable ;* 1579, *Chronique bordeloise,* puis 1695, Brunot, au sens 1 ; sens 2, v. 1770, J.-J. Rousseau). **1.** Qu'on ne peut mettre à exécution, réaliser : *Projet, programme, ordre inexécutable.* || **2.** *Spécialem.* Se dit de ce qu'il est impossible d'exécuter, d'interpréter : *Une partition inexécutable.*

• SYN. : **1** *impossible, impraticable, infaisable, irréalisable.* — CONTR. : **1** *exécutable, faisable, réalisable.*

inexécuté, e [inɛgzekyte] adj. (de *in-* et de *exécuté,* part. passé de *exécuter ;* 1484, *Procès-verbaux des séances du Conseil de régence du roi Charles VIII* [p. 193], écrit *inexequté ; inexécuté,* 1611, Cotgrave). Qui n'a pas été exécuté : *Des projets, des travaux, des consignes inexécutés. Le tas sans cesse accru d'un chiffonnier de la dette, billets impayés, traités inexécutés, reconnaissances restées vaines, engagements non tenus* (Zola).

inexécution [inɛgzekysjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *exécution ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Défaut d'exécution ; caractère de ce qui n'est pas exécuté : *L'inexécution de travaux.* || **2.** En termes de droit, fait de ne pas remplir une obligation à laquelle on est tenu par contrat ou par décision de justice : *L'inexécution d'un contrat peut donner lieu à des dommages-intérêts. L'inexécution, par l'Administration, des décisions des tribunaux administratifs ou judiciaires est une faute.*

inexécutoire [inɛgzekytwar] adj. (de *in-* et de *exécutoire ;* 17 janv. 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 54). En termes de droit, non exécutoire : *Une décision inexécutoire.*

inexercé, e [inɛgzɛrse] adj. (de *in-* et de *exercé ;* 1798, Acad., aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Qui n'a pas été formé par des exercices : *Des soldats braves, mais inexercés.* || **2.** Non exercé, pas habitué : *Cette polyphonie, qui paraît discordante et confuse, d'abord, aux oreilles inexercées* (Rolland). || **3.** Dont on n'a pas fait usage : *Un droit inexercé.*

inexhaustible [inɛgzostibl] adj. (angl. *inexhaustible,* inépuisable, de *in-,* préf. à valeur négative [lat. *in-,* même sens], et de *exhaustible,* qui peut être épuisé, dér. de *to exhaust,* épuiser, du lat. *exhaustum,* supin de *exhaurire,* épuiser, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *haurire,* puiser un liquide, tirer, retirer ; av. 1922, Proust [un premier ex. — empr. direct du lat. *exhaustum* — en 1514, Huguet]). *Littér.* Qu'il est impossible d'épuiser : *Fécondité inexhaustible. Alors, sous ce visage rosissant, je sentais se réserver comme un gouffre l'inexhaustible espace des soirs où je n'avais pas connu Albertine* (Proust).

• SYN. : *inépuisable, infini, intarissable.*

inexigibilité [inɛgziʒibilite] n. f. (dér. savant de *inexigible ;* 1839, Boiste). Caractère de ce qui n'est pas exigible : *L'inexigibilité d'une dette.*

inexigible [inɛgziʒibl] adj. (de *in-* et de *exigible ;* av. 1781, Turgot, aux sens 1-2). **1.** Qui ne peut être exigé : *Conditions inexigibles.* || **2.** En droit, dont on ne peut exiger l'exécution : *Dette, créance inexigible.*

inexistant, e [inɛgzistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *existant ;* 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1934, Jouhandeau). **1.** Qui n'existe pas : *Difficultés inexistantes. Loin du temps, de l'espace, un homme est égaré | [...], les deux yeux révulsés, | Et les mains en avant pour tâter le décor | — D'ailleurs inexistant* (Queneau). || **2.** *Par exagér.* et *fam.* Qui n'a pas de valeur, d'importance ; qui est inefficace : *Un ouvrage dont les mérites sont inexistants. Un collaborateur inexistant. Un appui inexistant.*

• SYN. : **1** *chimérique, fictif, imaginaire, immatériel, irréel ;* **2** *déplorable, insignifiant, négligent, nul, piètre.*

inexistence [inɛgzistɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *existence ;* début du XVIIe s., au sens 2 [« absence d'importance, nullité », 1962, Larousse] ; sens 1, 1867, Littré). **1.** État de ce qui est dépourvu d'existence : *Le néant est la seule chose dont l'inexistence soit absolument certaine* (Maeterlinck). || **2.** En termes de droit, qualité d'un acte qui n'a pas reçu d'existence en raison de l'absence d'un élément essentiel constitutif : *L'inexistence d'un acte en regard du droit.* || *Par exagér.* et *fam.* Absence d'importance, nullité : *L'inexistence d'un travail, d'une aide. L'inexistence de la direction de cette société est flagrante.*

inexorabilité [inɛgzɔrabilite] n. f. (bas lat. *inexorabilitas,* caractère inexorable, du lat. class. *inexorabilis* [v. l'art. suiv.] ; 1663, Brunot). *Littér.* État ou caractère de ce qui est inexorable : *L'inexorabilité du sort. L'inexorabilité des lois de la nature* (Rolland).

• SYN. : *cruauté, dureté, implacabilité, inclémence, rigueur, sévérité.*

inexorable [inɛgzɔrabl] adj. (lat. *inexorabilis,* qu'on ne peut fléchir, implacable [en parlant de personnes et de choses], de *in-,* préf. à valeur négative, et de *exorabilis,* qu'on peut fléchir, dér. de *exorare,* chercher à fléchir [quelqu'un], obtenir par des prières, de ex-, préf. à valeur intensive, et de *orare,* prier, implorer ; av. 1520, Seyssel, au sens 3 ; sens 1, milieu du XVIe s., Amyot [*inexorable à,* « impitoyable pour », 1544, Scève ; « se dit de ce qui témoigne de ces dispositions », v. 1570, Carloix] ; sens 2, 1636, Corneille). **1.** Se dit d'une personne qui ne se laisse pas fléchir par la supplication : *Un juge inexorable.* || Se dit de ce qui témoigne de ces dispositions : *Caractère inexorable. Volonté inexorable.* || **2.** Dont on ne peut tempérer la rigueur : *Sévérité inexorable. Une des formes de ce patriotisme est la haine inexorable pour tout ce qui est étranger* (Stendhal). || **3.** À quoi l'on ne peut se soustraire : *Elle avait sur*

les écrivains des idées d'un autre âge, bien loin de soupçonner l'inexorable rigueur des méthodes scientifiques auxquelles ils soumettent à présent leur génie (Aymé).

● SYN. : **1** *impitoyable, implacable, inflexible, intraitable ; inhumain, insensible ;* **2** *cruel, draconien ;* **3** *fatal, inéluctable.* — CONTR. : **1** *clément, indulgent ; bienveillant, doux, humain.*

inexorablement [inɛgzɔrabləmɑ̃] adv. (de *inexorable ;* 27 mai 1661, Racine, au sens 1 ; sens 2, 1913, Suarès). **1.** D'une manière inexorable, impitoyable : *Châtier inexorablement les coupables.* || **2.** Sans qu'on puisse s'y opposer, s'y soustraire : *Le cyclone a balayé inexorablement les plantations. Inexorablement, chaque jour est un pas vers la mort.*

inexpérience [inɛksperjɑ̃s] n. f. (bas lat. *inexperientia,* inexpérience, du bas lat. *inexperiens, -entis,* inexpérimenté, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et *experiens, -entis,* part. prés. de *experiri.* éprouver, tenter de réaliser ; 1460, *Dict. général,* au sens 1 [rare av. 1762, Acad.] ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** Manque d'expérience : *L'inexpérience de la jeunesse. Commettre des fautes par inexpérience. On tend aujourd'hui à faire naître l'art de l'inexpérience et à partir non de la règle apprise mais de la fantaisie* (Lhote). || **2.** Faute ou erreur due au manque d'expérience : *Il y a dans tout noviciat des gaucheries et des inexpériences inévitables* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **1** *ignorance, impéritie, incompétence, méconnaissance ;* **2** *gaucherie, impair* (fam.), *maladresse, sottise.*

inexpérimenté, e [inɛksperimɑ̃te] adj. (de *in-* et de *expérimenté ;* 1495, Vignay, au sens 1 [rare av. 1664, Perrot d'Ablancourt ; « qui témoigne d'un manque d'expérience », 1585, Du Fail] ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Se dit d'une personne qui n'a pas acquis de l'expérience, de la pratique : *Soldat, jeune homme inexpérimenté. Grimpeur doué, mais inexpérimenté.* || Se dit de ce qui témoigne d'un manque d'expérience : *Gestes inexpérimentés. Mains inexpérimentées.* || **2.** Dont on n'a pas encore fait l'expérience : *Procédé de fabrication inexpérimenté.*

● SYN. : **1** *inexercé, novice, profane ; gauche, inexpert, inhabile, maladroit ;* **2** *inédit, neuf, nouveau, original, révolutionnaire.* — CONTR. : **1** *entraîné, exercé, expérimenté ; expert, habile ;* **2** *commun, habituel, ordinaire.*

inexpert, e [inɛkspɛr, -ɛrt] adj. (lat. *inexpertus,* inexpérimenté, novice, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *expertus,* qui a fait ses preuves, aguerri, part. passé adjectivé de *experiri,* éprouver, tenter de réaliser ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « qui manque d'expérience » ; sens actuel, 1587, F. de La Noue). Qui est dépourvu d'habileté, de savoir-faire : *De là peut être son humeur contre sa fille inexperte* (Peyré).

● SYN. : *inexercé, inexpérimenté, novice, profane.* — CONTR. : *entraîné, exercé, expérimenté, expert.*

inexpiable [inɛkspjabl] adj. (lat. *inexpiabilis,* inexpiable, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *expiare,* expier, purifier par des expiations, de *ex-*, préf. à valeur intensive, et de *piare,* apaiser par des sacrifices, expier, dér. de *pius,* pieux, sacré ; fin du XVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. [*guerre inexpiable,* 1902, Larousse]). **1.** Qui ne peut être expié, pour quoi il n'y a pas de châtiment assez grand : *Commettre un forfait inexpiable. Il pensait à Rose avec une rancune infinie. Elle l'avait abandonné. C'était inexcusable, inexpiable* (Mauriac). *En 1936, un général rebelle* (Franco) [...] *a fait triompher une cause injuste après d'inexpiables massacres, et commencé dès lors une atroce répression qui a duré dix années et qui n'est pas encore terminée* (Camus). || **2.** Dans lequel on ne fait pas grâce, sans merci : *Lutte inexpiable.* || Spécialem. *Guerre inexpiable,* nom parfois donné à la révolte des mercenaires de Carthage.

inexpié, e [inɛkspje] adj. (de *in-* et de *expié,* part. passé de *expier ;* 1867, Littré). Qui n'a pas été expié : *Leurs attentats bénis, heureux, inexpiés* (Hugo).

inexplicable [inɛksplikabl] adj. (lat. *inexplicabilis,* qu'on ne peut dénouer, inextricable, inexplicable, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *explicabilis,* qu'on peut débrouiller, expliquer, dér. de *explicare,* déployer, débrouiller, développer, de *ex-*, préf. marquant l'exclusion, la négation, et de *plicare,* plier, replier ; 1486, Godefroy, au sens 1 [« qui n'a pas de justification selon la raison », 1665, Molière] ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** Que l'on ne peut expliquer, dont on ne peut pas connaître les causes exactes : *Un accident d'avion inexplicable.* || Qui n'a pas de justification selon la raison : *Cet immense coassement me portait sur les nerfs et remplissait mon imagination d'alarmes inexplicables* (Sand). || **2.** Dont la conduite n'est pas rationnellement motivée : *Un homme inexplicable. Les femmes sont pour l'ordinaire inexplicables* (Staël).

● SYN. : **1** *étrange, incompréhensible, obscur ; injustifiable ;* **2** *déconcertant, énigmatique, insaisissable, insondable, mystérieux.* — CONTR. : **1** *explicable ; intelligible, justifiable.*

◆ n. m. (1873, Larousse). *L'inexplicable,* ce que l'on ne peut pas expliquer : *La raison n'explique pas l'inexplicable, elle le conçoit* (Cousin).

inexplicablement [inɛksplikabləmɑ̃] adv. (de *inexplicable ;* XVIe s.). De façon inexplicable : *L'inculpé a inexplicablement refusé de répondre aux questions du juge.*

inexpliqué, e [inɛksplike] adj. (de *in-* et de *expliqué,* part. passé de *expliquer ;* fin du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Dont la nature ou les causes n'ont pas été expliquées : *Fait, phénomène inexpliqué. Des sentiments confus, inexpliqués envahissaient l'âme de cet honnête et simple vieillard* (France). || **2.** Dont on n'a pas élucidé le sens : *Un texte inexpliqué.*

◆ **inexpliqué** n. m. (1862, Renan). *L'inexpliqué,* ce qui n'est pas expliqué : *Tout l'inexpliqué qui les entoure* (Maeterlinck).

inexploitable [inɛksplwatabl] adj. (de *in-* et de *exploitable ;* 1867, Littré). Qu'il n'est pas possible d'exploiter : *Gisement, mine inexploitable.*

inexploitation [inɛksplwatasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *exploitation ;* 23 nov. 1876, *Journ. officiel,* p. 8578). Le fait de ne pas mettre en valeur quelque chose, de ne pas en tirer parti : *Un pays ne peut admettre l'inexploitation de ses richesses.*

inexploité, e [inɛksplwate] adj. (de *in-* et de *exploité ;* 1842, Balzac, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui n'est pas exploité, qui n'a pas encore été mis à profit en l'utilisant, en le faisant produire : *Des ressources minérales inexploitées.* || **2.** *Fig.* Qui a échappé à l'attention, aux investigations : *Un domaine de la recherche linguistique inexploité.*

inexplorable [inɛksplɔrabl] adj. (de *in-* et de *explorer ;* 1867, Littré). Que l'on ne peut pas explorer ; très difficile à explorer : *Un gouffre inexplorable.*

inexploré, e [inɛksplɔre] adj. (lat. *inexploratus,* non essayé, inconnu, inexploré [de *in-*, préf. à valeur négative, et de *exploratus,* sûr, assuré, part. passé adjectivé de *explorare,* examiner, vérifier, explorer], ou composé franç. de *in-* et de *exploré,* part. passé de *explorer ;* av. 1841, Chateaubriand, au sens 1 [au fig., 1957, Robert] ; sens 2, 1886, Maupassant). **1.** Qui n'a pas été exploré : *Pays inexploré.* || *Fig.* Dans lequel on n'a pas fait de recherches : *Les domaines inexplorés de certaines sciences.* || **2.** Dont on n'a pas tiré toutes les satisfactions possibles : *Joies inexplorées.*

● SYN. : **1** *inconnu ; inexploité.*

◆ **inexploré** n. m. (av. 1890, Maupassant). *L'inexploré,* ce qui n'a pas été exploré : *Il y a dans tout de l'inexploré* (Maupassant).

inexplosible [inɛksplozibl] adj. (de *in-* et de *explosible ;* début du XIXe s.). Qui ne peut pas faire explosion : *Un autoclave inexplosible.*

inexplosif, ive [inɛksplozif, -iv] adj. (de *in-* et de *explosif ;* 1962, Larousse). Qui n'explose pas : *Un mélange inexplosif.*

inexposable [inɛkspozabl] adj. (de *in-* et de *exposer ;* 1873, Larousse). En termes de philosophie, qui ne peut être exposé, défini : *Selon Kant, les idées esthétiques sont inexposables.*

inexposé, e [inɛkspoze] adj. (de *in-* et de *exposé,* part. passé de *exposer ;* 1873, Larousse). Non exposé : *On peut déceler dans ce discours des réticences inexposées.*

inexpressible [inɛkspresibl] n. m. (angl. *inexpressibles,* culottes, pantalon, plur. substantivé de l'adj. *inexpressible,* qui ne peut être exprimé par des mots, de *in-,* préf. à valeur négative [lat. *in-,* même sens], et de *expressible,* exprimable, dér. de *to express,* exprimer, réfection [d'après le lat. *expressum,* supin de *exprimere,* exprimer, v. EXPRIMER] de l'anc. franç. *espresser,* exprimer, déclarer [XII[e] s.], lui-même composé de *es-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur [lat. *ex-,* même sens], et de *presser ;* av. 1778, J.-J. Rousseau, puis 1867, Delvau). *Vx.* Euphémisme anglais pour « culotte », « pantalon » : *Au boulevard les candélabres | Portent au haut de leurs fûts glabres | Des inexpressibles à gaz* (Banville).

inexpressif, ive [inɛkspresif, -iv] adj. (de *in-* et de *expressif ;* 1782, Mercier, au sens 1 ; sens 2, 1860, Goncourt). **1.** Qui n'exprime pas bien ce que l'on veut dire : *Mot, style inexpressif.* || **2.** Dépourvu d'expression, qui ne reflète pas ou qui reflète mal un sentiment quelconque : *Les traits de son visage étaient réguliers, assez beaux, mais parfaitement inexpressifs* (Gide). *Elle fixait sur lui un regard tendu et inexpressif où se lisait seulement la volonté de ne pas faiblir, de ne pas détourner les yeux* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *fade, froid, terne, vague ;* **2** *atone, éteint, figé, inerte.* — CONTR. : **1** *coloré, pittoresque ;* **2** *expressif, mobile, vivant.*

inexpression [inɛkspresjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *expression ;* 1865, Goncourt). Absence d'expression : *Au volant, sa figure était étrange d'inexpression* (Mauriac).

inexpressivité [inɛkspresivite] n. f. (de *inexpressif,* d'après *expressivité ;* 1919, A. Gide). Caractère de ce qui est inexpressif : *L'expression indifférente, obtuse de son visage, ou plutôt son inexpressivité absolue glaçait jusqu'à sa source de bon vouloir* (Gide).

inexprimable [inɛksprimabl] adj. (de *in-* et de *exprimer ;* XV[e] s., au sens 1 ; sens 2, v. 1570, Carloix). **1.** Qu'on ne peut pas exprimer, ou qu'il est difficile d'exprimer : *Il y eut un moment d'inexprimable silence où l'on eût entendu voler la mort* (Hugo). *Aux diverses heures du jour et de la nuit, la grande forêt a des joies et des menaces inexprimables* (Taine). || **2.** Dont l'intensité dépasse toute expression : *Après avoir envoyé cette dernière lettre* [...], *je tombai dans un abattement inexprimable* (Balzac). *Je quitte la France dans un état d'angoisse inexprimable* (Gide).

• SYN. : **1** *indescriptible, indicible, ineffable, inénarrable ;* **2** *extraordinaire, inconcevable, incroyable, inimaginable, inouï.*

◆ n. m. (1859, Baudelaire). *L'inexprimable,* ce qu'il est impossible d'exprimer : *L'inexprimable n'existe pas* (Baudelaire).

inexprimablement [inɛksprimabləmɑ̃] adv. (de *inexprimable ;* 1867, Littré). De façon inexprimable : *Cette pénétration des ténèbres est inexprimablement sinistre dans un enfant* (Hugo).

inexprimé, e [inɛksprime] adj. (de *in-* et de *exprimé,* part. passé de *exprimer ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, 1876, A. Daudet). **1.** Qui n'a pas été exprimé : [L'Église] *a créé, pour aborder un ordre d'idées inexprimées jusqu'alors, des vocables grandiloques* (Huysmans). || **2.** Qu'on n'ose pas exprimer : *Des rancœurs inexprimées. Ces maris trompés* [...] *qui peuvent reconnaître la date de leur infortune à toutes les manifestations d'un remords inexprimé* (Daudet).

• SYN. : **2** *latent, sous-entendu, tacite.*

inexpugnabilité [inɛkspyɲabilite] n. f. (dér. savant de *inexpugnable ;* 28 févr. 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 207). Caractère de ce qui est inexpugnable : *L'inexpugnabilité d'une forteresse.*

inexpugnable [inɛkspyɲabl] adj. (lat. *inexpugnabilis,* imprenable, invincible, impénétrable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *expugnabilis,* qu'on peut prendre d'assaut, dér. de *expugnare,* prendre d'assaut, vaincre, de *ex-,* préf. marquant l'achèvement, et de *pugnare,* combattre, lutter, dér. de *pugnus,* poing ; 1352, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI[e] s., Amyot). **1.** Dont il est impossible de s'emparer par la force : *À une époque où le pouvoir de l'artillerie était à sa naissance, la position du Plessis* [...] *pouvait alors être regardée comme inexpugnable* (Balzac). || **2.** *Fig.* Qu'on ne peut vaincre ; qui résiste à tous les assauts : *Elle y demeurera* [la poésie] *vivace et inexpugnable* (Maeterlinck). *Grâce à la triple entente, l'Angleterre avait pu rendre inexpugnable sa toute-puissance sur les mers du globe* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *imbattable, imprenable ;* **2** *indomptable, invincible.*

inextensibilité [inɛkstɑ̃sibilite] n. f. (dér. savant de *inextensible ;* 1867, Littré). État d'un corps inextensible : *L'inextensibilité d'un métal.*

inextensible [inɛkstɑ̃sibl] adj. (de *in-* et de *extensible ;* 1777, Buffon). Se dit d'un corps qui ne peut être étendu ni allongé : *Un fil inextensible.*

inextensif, ive [inɛkstɑ̃sif, -iv] adj. (de *in-* et de *extensif ;* 1889, Bergson). Qui n'a pas de dimension spatiale : *Une quantité inextensive.*

in extenso [inɛkstɛ̃so] loc. adv. ou adj. (loc. du lat. moderne [signif. proprem. « dans toute son étendue »] formée des mots du lat. class. *in,* en, dans, et *extenso,* ablatif de *extensum,* neutre substantivé de *extensus,* part. passé de *extendere,* étendre, de *ex-,* préf. à valeur intensive, et de *tendere,* étendre, déployer ; 1842, Mozin [*compte rendu in extenso,* 1893, *Dict. général*]). Tout au long, tout en entier : *Publier « in extenso » un discours.* || *Un compte rendu « in extenso »,* compte rendu sténographique de débats parlementaires (par opposition au *compte rendu analytique*).

• SYN. : *complètement, entièrement, intégralement, totalement.*

inexterminable [inɛksterminabl] adj. (de *in-* et de *exterminer ;* 1873, Larousse). Qui ne peut être exterminé : *Race inexterminable.*

inextinguible [inɛkstɛ̃gɥibl *ou* inɛkstɛ̃gibl] adj. (bas lat. *inexstinguibilis,* inextinguible, ineffaçable, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *exstinguibilis,* qui doit s'éteindre, dér. du lat. class. *exstinguere,* éteindre, faire disparaître ; 1403, *Internele Consolacion,* au sens 1 ; sens 2-3, 1534, Rabelais). **1.** Qu'il est impossible d'éteindre : *Le bruit du flot confondu avec un pétillement d'étincelles donnait l'expression d'un incendie inextinguible, renaissant de tous les efforts qu'on faisait pour l'éteindre* (Daudet). *Sans cesse se rallumaient les brasiers ; les brûlots au calcium étaient inextinguibles* (Malraux). || **2.** Qu'il est impossible d'étouffer, d'arrêter : *La lecture de cet article soulevait à chaque mot, dans la salle, d'inextinguibles fous rires coupés de cris d'indignation* (Daudet). *C'est pourtant en la voyant ainsi que je sentis que je l'aimais d'un inextinguible amour* (France). || **3.** *Fig.* Qu'il est difficile d'assouvir : *La soif de jouissance était inextinguible* (Cendrars).

• SYN. : **2** *éternel, impérissable, indestructible ;* **3** *inapaisable, inassouvissable, insatiable.* — CONTR. : **1** *extinguible ;* **2** *éphémère, fragile, précaire ;* **3** *apaisable, assouvissable.*

inextirpable [inɛkstirpabl] adj. (lat. *inexstirpabilis,* qu'on ne peut arracher, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *exstirpare,* déraciner, arracher, détruire, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *stirps, stirpis,* souche, racine ; début du XVI[e] s., puis 1779, Linguet, aux sens 1-2). **1.** Qu'on ne peut arracher avec les racines. (Rare.) || Que l'on ne peut enlever radicalement : *Tumeur inextirpable.* || **2.** *Fig.* Que l'on ne peut faire disparaître entièrement, complètement : *Une erreur, un vice inextirpable.*

• SYN. : **2** *coriace* (fam.), *indéracinable, tenace.*

in extremis [inɛkstremis] loc. adv. (loc. du lat. moderne formée des mots du lat.

class. *in,* en, dans, et *extremis,* ablatif de *extrema,* les choses dernières, la mort, neutre plur. substantivé de l'adj. *extremus,* extrême, dernier ; début du XVIII[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1847, Balzac). **1.** À la dernière limite, à l'article de la mort : *Tester « in extremis ». Baptiser quelqu'un « in extremis ».* || **2.** Au tout dernier moment, de justesse : *Monter dans le train « in extremis ». Éviter un accident « in extremis ».*

inextricabilité [inɛkstrikabilite] n. f. (dér. savant de *inextricable ;* 1832, Raymond). État de ce qui est inextricable : *L'inextricabilité d'une affaire criminelle.*

inextricable [inɛkstrikabl] adj. (lat. *inextricabilis,* d'où on ne peut se tirer, incurable, indescriptible, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *extricare,* débarrasser, défricher, débrouiller ; 1361, Oresme, puis 1501, *Jardin de Plaisance,* au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, av. 1502, O. de Saint-Gelais). **1.** Qu'on ne peut démêler ; dont on ne peut reconnaître les éléments : *Enchevêtrements, enlacements inextricables. Tout autour de la plage montaient de hautes roches escarpées, des maquis inextricables d'arbustes verts, d'un vert sombre, sans saison* (Daudet). || **2.** Dont les éléments sont si enchevêtrés qu'il est difficile de s'orienter, de retrouver son chemin : *Ces aventuriers, perdus vers le soir dans les forêts inextricables, regardés entre deux branches par des larves* (Hugo). *Je me plongeais dans l'inextricable réseau de rues étroites et poudreuses* (Nerval). || **3.** *Fig.* Très embrouillé, qu'il est très difficile de démêler, de mettre en ordre, de clarifier : *Affaire inextricable. Complications inextricables. La plus effroyable imprévoyance, la mobilisation et la concentration faites d'un seul coup pour gagner du temps, aboutissant à un gâchis inextricable* (Zola).
• SYN. : **1** *touffu ;* **2** *dédaléen.*

inextricablement [inɛkstrikabləmɑ̃] adv. (de *inextricable ;* 1827, Acad.). De façon inextricable : *Les grands arbres aux larges feuilles* [...] *enlacent inextricablement leurs troncs et leurs branches* (Gautier).

infaillibiliste [ɛ̃fajibilist] n. m. (de *infaillibil*[*ité*] ; 1873, Larousse). *Vx.* Partisan de la thèse de l'infaillibilité du pape.

infaillibilité [ɛ̃fajibilite] n. f. (dér. savant de *infaillible ;* 1573, *RHL* [XXXII, 88], au sens 1 [« caractère de ce qui ne peut manquer d'être efficace », 1748, Montesquieu] ; sens 2, av. 1662, Pascal [« privilège par lequel l'Église ne peut se tromper en matière de foi », 1688, Bossuet ; « caractère d'une action humaine qui ne peut être entachée d'erreur », 1893, *Dict. général*]). **1.** *Vx.* Qualité de ce qui est infaillible, qui ne peut manquer de se produire : *Infaillibilité d'un succès.* || *Auj.* Caractère de ce qui ne peut manquer de réussir, d'être efficace : *L'infaillibilité d'un remède, d'une méthode.* || **2.** Qualité d'une personne qui n'est pas sujette à l'erreur ; impossibilité de se tromper : *La connaissance de tout ce qui était vêtements, manière de les porter* [...], *et qu'il possédait jusque dans ses moindres détails avec une infaillibilité orgueilleuse* (Proust). *Sa voix brusque et bredouillante, qui trahissait à la fois la timidité de l'homme et l'infaillibilité du chef* (France). || *Spécialem.* Privilège par lequel l'Église et le pape ne peuvent enseigner officiellement l'erreur en matière de dogme et de morale. || Caractère d'une action humaine qui ne peut être entachée d'erreur : *Infaillibilité d'un jugement.*

infaillible [ɛ̃fajibl] adj. (francisation, d'après *faillible* [v. ce mot], du bas lat. *infallibilis,* infaillible [VII[e] s.], du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et *fallere,* tromper, manquer à sa parole, faire défaut, commettre une faute ; XIV[e] s., *Nature à l'alchimie,* au sens de « inaltérable » [en parlant d'une matière] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « qui ne peut faire défaut » [en parlant de Dieu] ; sens 1, 1580, Montaigne [« dont le succès est assuré », 1669, Molière] ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3, 1669, Bossuet). **1.** *Vx.* Qui ne peut manquer de se produire : *Ô doux rêve, promis à l'infaillible oubli* (Leconte de Lisle). || *Auj.* Dont le succès est assuré : *Un remède, un procédé infaillible. Ceux-ci* [les romantiques] *ont cru que les effets d'art les plus infaillibles étaient dans le laid moral* (Michelet). || **2.** Qui ne peut induire en erreur : *Le luxe général est la marque infaillible d'un empire puissant et respecté* (Voltaire). || **3.** Qui ne peut se tromper : *Et je ne crois pas qu'ils* [le Juge et le Prince] *aient eu jamais la volonté d'être injustes : hélas, tout au contraire ils se croyaient justes et infaillibles* (Alain).
• SYN. : **2** *assuré, certain, évident, manifeste, sûr.*

infailliblement [ɛ̃fajibləmɑ̃] adv. (de *infaillible ;* milieu du XV[e] s., J. Joret, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** De façon infaillible, immanquablement : *Dans sa pensée, l'idée des voleurs était infailliblement associée à celle des bois, n'eussent-ils qu'un arpent d'étendue* (Sand). || **2.** Sans possibilité d'erreur : *Les astrologues prétendent prédire infailliblement l'avenir.*
• SYN. : **1** *fatalement, forcément, inéluctablement, inévitablement, nécessairement, obligatoirement ;* **2** *à coup sûr, certainement.*

infaisable [ɛ̃fəzabl] adj. (de *in-* et de *faisable ;* début du XVII[e] s., au sens 1 ; sens 2, av. 1854, Nerval). **1.** Qu'on ne peut pas faire : *Rentrer chez elle à pied n'était pas infaisable : la joie de toucher au but l'empêchait de sentir tout le poids de sa fatigue* (Martin du Gard). || **2.** Qui ne peut se faire, se réaliser : *Et alors la vagabonde qu'elle est le jette dans les théories impossibles, dans les rêves infaisables* (Nerval).
• SYN. : **1** *impossible, impraticable ;* **2** *inexécutable, irréalisable.*

infalsifiable [ɛ̃falsifjabl] adj. (de *in-* et de *falsifiable ;* 1867, Littré). Qui ne peut être falsifié (rare) : *Un récit infalsifiable.*

infamant, e [ɛ̃famɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *infamer,* déshonorer [XIII[e] s., *Sept Sages de Rome*], lat. *infamare,* faire une mauvaise réputation à, décrier, blâmer, accuser, de *infamis* [v. INFÂME] ; 1557, Lespinasse, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Qui déshonore quelqu'un ; qui nuit à sa réputation : *Madame, après une accusation aussi infamante, il convient d'en dire plus* (Pagnol). *C'est parce qu'ils impliquent le sacrifice d'une situation plus ou moins flatteuse à une douceur purement intime que, généralement, les mariages infamants sont les plus estimables de tous* (Proust). *Des propos infamants tenus sur une personne.* || **2.** *Peine infamante,* en droit, peine qui entraîne de plein droit certaines incapacités et déchéances : *Des juges militaires, contraints ou trompés par leurs chefs hiérarchiques, ont condamné un innocent à une peine infamante et cruelle* (France). [V. aussi AFFLICTIF.]
• SYN. : **1** *avilissant, dégradant, déshonorant, flétrissant, honteux, ignominieux.*

infâme [ɛ̃fɑm] adj. (lat. *infamis,* mal famé, décrié, de *in-*, préf. à valeur privative, et de *fama,* bruit colporté, renommée, réputation ; 1348, Varin, au sens I, 1 [« flétri par la loi » ; « flétri par l'opinion publique », fin du XIV[e] s., E. Deschamps] ; sens I, 2, milieu du XV[e] s. [*maison infâme,* 1873, Larousse — *lieu infâme,* même sens, 1690, Furetière] ; sens II, 1, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens II, 2, 1886, Bloy).

I. 1. *Class.* Déshonoré, déconsidéré : *Mais qui peut vivre infâme est indigne du jour* (Corneille). || Flétri par l'opinion publique : *La condition des comédiens était infâme chez les Romains, et honorable chez les Grecs* (La Bruyère). || **2.** Qui avilit ou qui déshonore quelqu'un : *Complaisance infâme. Ce mensonge infâme et qui m'indignait servait de paravent à une plus infâme vérité* (Balzac). *J'ai toujours tremblé devant les hommes* [...], *leurs préjugés infâmes* (Maupassant). || *Maison infâme,* lieu de débauche, de prostitution : *Cette maison infâme, toute résonnante encore des fureurs lascives de sa triste épouse* (Aymé).

II. 1. Qui provoque le dégoût, sale, répugnant : *Taudis infâme. Loques infâmes. Il crachait encore à plusieurs reprises* [...] *pour bien laver d'un infâme contact sa langue et son palais* (Ch.-L. Philippe). *Des abricots cadavéreux, d'un jaune infâme de sorcière* (Zola). || **2.** Que l'on ne peut supporter, qui blesse la sensibilité : *Une infâme odeur de putréfaction.*
• SYN. : **I, 2** *avilissant, dégradant, déshonorant, flétrissant, honteux, ignominieux, indigne, infamant.* || **II, 1** *abject, ignoble, immonde, sordide ;* **2** *atroce, horrible, infect.*

◆ n. (1458, *Mystère du Vieil Testament*). Personne indigne, vile : *Réduit au triste choix ou de trahir ma flamme,* | *Ou de vivre en infâme* (Corneille).

◆ n. m. (28 nov. 1762, Voltaire). Chez Voltaire et les encyclopédistes, la superstition et l'intolérance : *Malgré eux, ils* [les encyclopédistes] *ont encore laissé assez de grandeur à l'infâme* (Chateaubriand).

infâmement [ɛ̃fɑməmɑ̃] adv. (de *infâme ;* XVe s., Du Cange). *Class.* De façon déshonorante : *Il n'y a point d'exemple que jamais gens de cheval ait* [sic] *plus infâmement abandonné son devoir* (Chapelain).

infamie [ɛ̃fami] n. f. (lat. *infamia,* mauvaise renommée, déshonneur, honte, de *infamis* [v. INFÂME] ; XIIIe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1549, R. Estienne ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens I, 4, 1647, Corneille ; sens 1, 5, v. 1355, Bersuire [« œuvre littéraire ou partie d'une œuvre littéraire de peu de valeur... », 1694, Bossuet] ; sens II, 1, fin du XVIe s., Brantôme ; sens II, 2, XXe s.).

I. 1. *Class.* Flétrissure morale infligée à quelqu'un : *Et j'aime mieux voir mort que couvert d'infamie* | *Ce que vient de m'ôter une main ennemie* (Corneille). || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Déchéance que la loi infligeait aux personnes condamnées à certaines peines : *Ils y sont reconnaissables à la roue ou rouelle de drap qu'ils portent sur leurs vêtements, en signe d'infamie* (France). *Les censeurs romains notaient d'infamie les citoyens de mauvaises mœurs.* || **3.** État, condition d'une personne. flétrie par la loi ou avilie moralement : *Mourir dans l'infamie.* || *Banc d'infamie,* banc des accusés : *Il me prédit que je finirai au banc d'infamie* (Aymé). || **4.** Caractère d'une personne ou d'une action infâme : *L'infamie d'un traître. L'infamie d'un crime.* || **5.** Action vile, honteuse : *Commettre, subir une infamie.* || *Spécialem.* et *vx.* Œuvre littéraire ou partie d'une œuvre littéraire de peu de valeur ou méprisable : *Et ce sont ces plates infamies qu'on a jouées pendant plus d'un siècle alternativement avec « le Misanthrope »* (Voltaire).

II. 1. *Fam.* Chose infâme, sale, répugnante, qui choque ou qui est désagréable : *Vous voulez aller perdre votre santé dans les infamies de Paris, comme tant d'ouvriers qui finissent par aller mourir à l'hôpital* (Balzac). *Ça pue ici* [...]. *C'est une infamie* (Bataille). || **2.** Chose qui choque par sa laideur : *Il n'y a que ces affreuses lunettes* [...]. *Pourquoi donc portez-vous des infamies pareilles ?* (Pailleron).

● SYN. : **I, 4** *abjection, déshonneur, flétrissure, honte, ignominie, opprobre, turpitude ;* **5** *bassesse, vilenie.* || **II, 1** *abomination ;* **2** *horreur.*

◆ **infamies** n. f. pl. (1690, Furetière). Paroles injurieuses susceptibles de nuire à la réputation de quelqu'un : *Dire de quelqu'un cent infamies.*

infant, e [ɛ̃fɑ̃, -ɑ̃t] n. (esp. *infante,* infant, lat. *infans, -antis,* qui ne parle pas, enfantin, et comme n., « jeune enfant » [v. ENFANT] ; 1407, Lannoy, au sens 1 ; sens 2, XVIe s.). **1.** Titre donné aux enfants puînés des rois d'Espagne et de Portugal, et, *par extens.,* de quelques grands seigneurs d'Espagne et du Portugal. || **2.** *Vx* et *fam.* Femme aimée : *Il faudra bien enfin s'adoucir, mon infante* (Hugo).

infanterie [ɛ̃fɑ̃tri] n. f. (anc. ital. *infanteria,* infanterie [fin du XIVe s. — mot devenu, par aphérèse, *fanteria,* au début du XVIe s.], de *infante,* fantassin, proprem. « enfant » [lat. *infans, -antis,* v. l'art. précéd.] ; milieu du XVIe s., Ronsard [*enfanterie,* forme plus francisée, début du XVIe s. ; *infanterie de marine,* 1774, d'après Larousse, 1873 ; *infanterie coloniale,* 1902, Larousse ; *infanterie portée, motorisée,* 1948, Larousse]). *Vx.* Ensemble des gens de guerre se déplaçant et combattant à pied : *L'infanterie, arme roturière, s'opposait à la cavalerie, arme noble.* || *Auj.* Ensemble des troupes combattant à pied et qui assurent la conquête et l'occupation du terrain : *Je fis occuper la montagne par des détachements d'infanterie et placer des cavaliers pour en surveiller les abords* (France). *L'infanterie a été surnommée la « reine des batailles ».* || *Infanterie de marine, infanterie coloniale,* corps d'infanterie des troupes coloniales ou d'outre-mer. || *Infanterie portée, motorisée,* infanterie disposant de moyens de transport pour effectuer rapidement ses déplacements.

1. infanticide [ɛ̃fɑ̃tisid] adj. et n. (bas lat. *infanticida,* personne qui tue son enfant, du lat. class. *infans, -antis* [v. INFANT], et *caedere,* frapper, tuer ; av. 1553, Rabelais, comme adj. ; comme n., 1721, Trévoux). Personne qui tue volontairement un enfant, généralement un nouveau-né : *Mère infanticide. Condamner une infanticide à dix ans de prison.*

2. infanticide [ɛ̃fɑ̃tisid] n. m. (bas lat. *infanticidium,* meurtre d'un enfant, du lat. class. *infans, -antis,* et *caedere* [v. l'art. précéd.] ; 1611, Cotgrave, au sens de « meurtre d'un enfant » ; « meurtre d'un nouveau-né », 1835, Acad.). Meurtre d'un enfant, généralement d'un nouveau-né : *Les Anciens admettaient l'infanticide* (Chateaubriand).

infantile [ɛ̃fɑ̃til] adj. (bas lat. *infantilis,* d'enfant, enfantin, du lat. class. *infans, -antis* [v. INFANT] ; 1563, Bonivard, au sens de « enfantin » [*enfantil,* forme plus francisée, v. 1190, *Sermons de saint Bernard*] ; sens 1, 15 mars 1870, *Revue des Deux Mondes,* p. 367 ; sens 2, 1902, Larousse ; sens 3, 1891, Huysmans). **1.** Relatif à l'enfant en bas âge : *Maladie infantile. Un homme spécialisé dans son métier est séparé du stade infantile par des années d'apprentissage* (Beauvoir). || **2.** *Spécialem.* Qui a gardé à l'âge adulte certains caractères physiologiques et psychologiques d'un enfant en bas âge. || **3.** *Péjor.* Propre à la personne dont le développement intellectuel et affectif est comparable à celui d'un enfant : *Un comportement infantile. Il est à la fois infantile et vieux avec sa mèche à la Girardin sur le front* (Huysmans).

● SYN. **3** *enfant, enfantin, gamin, gosse* (fam.), *puéril.*

◆ n. (1952, Porot). Personne atteinte d'infantilisme.

infantilisme [ɛ̃fɑ̃tilism] n. m. (de *infantile ;* 1902, Larousse). Anomalie consistant dans la persistance ou la réapparition anormale de certains caractères de l'enfance à l'âge adulte : *L'infantilisme résulte souvent de tares héréditaires.*

infarctus [ɛ̃farktys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, qui représente une transcription incorrecte du lat. class. *infartus,* part. passé de *infarcire,* var. de *infercire,* bourrer, fourrer dans, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *farcire,* farcir [v. FARCIR] ; 1867, Littré). Toute lésion viscérale, d'aspect généralement nécrotique, provoquée par un trouble circulatoire et qui s'accompagne le plus souvent d'une infiltration sanguine : *Infarctus pulmonaire.* || *Infarctus du myocarde,* ou simplem. *infarctus,* occlusion coronarienne aiguë, qui provoque une irrigation insuffisante du muscle cardiaque.

infatigabilité [ɛ̃fatigabilite] n. f. (dér. savant de *infatigable ;* av. 1660, Scarron). Qualité d'une personne ou d'une chose infatigable : *L'infatigabilité des cordes de la voix* (Michelet).

infatigable [ɛ̃fatigabl] adj. (lat. *infatigabilis,* infatigable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *fatigare,* épuiser, harasser ; 1488, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1532, Rabelais ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Qui n'est jamais ou difficilement atteint par la fatigue : *Un bavard infatigable. Je foule, infatigable, les sentiers de ma sainte montagne* (Barrès). || **2.** Propre à quelqu'un qui ne connaît pas la fatigue : *Des jambes infatigables. Une ardeur infatigable.* || **3.** Se dit d'une chose dont la puissance de travail, le rendement ne faiblissent pas à l'usage : [Le chalutier] *travaille la mer, infatigable, la voile gonflée* (Maupassant).

● SYN. : **1** *inlassable ;* **2** *endurant, puissant, résistant, robuste, vigoureux.* — CONTR. : **1** *déficient, délicat, fragile ;* **2** *faible.*

infatigablement [ɛ̃fatigabləmɑ̃] adv. (de *infatigable ;* 1495, Vignay). De façon infatigable : *Répéter infatigablement les mêmes explications. Elle lisait infatigablement d'une voix égale et claire* (L. Descaves).

● SYN. : *inlassablement.*

infatuation [ɛ̃fatɥasjɔ̃] n. f. (de *infatuer ;* début du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1848,

Chateaubriand). **1.** *Class.* Sentiment d'une personne infatuée d'une autre : *Dubois n'oublia rien pour confirmer Canillac dans son infatuation pour Stairs* (Saint-Simon). || **2.** Attitude d'une personne qui est exagérément contente d'elle-même : *À la vue de mes parchemins, il ne tiendrait qu'à moi, si j'héritais de l'infatuation de mon père et de mon frère, de me croire cadet des ducs de Bretagne* (Chateaubriand). *Nous causâmes aussi de l'univers, de sa création et de sa future destruction ; de la grande idée du siècle, c'est-à-dire du progrès et de la perfectibilité, et, en général, de toutes les formes de l'infatuation humaine* (Baudelaire). *La certitude religieuse donne à ce robuste esprit* [P. Claudel] *une infatuation déplorable* (Gide).

• SYN. : **2** *fatuité, orgueil, outrecuidance, prétention, suffisance, superbe, vanité.*

infatué, e [ɛ̃fatɥe] adj. (part. passé de *infatuer ;* 1488, Vaganay, au sens de « rempli d'une passion ridicule [pour] » ; sens 1, 1529, Lassere ; sens 2, av. 1696, La Bruyère ; sens 3, 1834, Sainte-Beuve). **1.** *Class.* et *littér.* Qui a un engouement, une grande passion pour quelqu'un ou pour quelque chose : *Il ne vous connaît plus ; et comment vous connaîtrait-il puisque, infatué de sa nouvelle grandeur, il ne se connaît plus lui-même* (Bourdaloue). *Origet* [le docteur], *infatué de je ne sais quelle doctrine, voyait une altération dans les tumeurs, tandis qu'il ne devait s'occuper que du pylore* (Balzac). *Sous Louis XIV, les Français avaient plus de droit que nous n'avons d'être infatués de la France* (Gide). || **2.** Qui a une opinion trop avantageuse de soi. || **3.** Qui dénote de l'infatuation : *Un air infatué.*

• SYN. : **2** *fat, orgueilleux, outrecuidant, prétentieux, puant* (fam.), *vain, vaniteux ;* **3** *fier, hautain, suffisant.* — CONTR. : **2** *humble, modeste ;* **3** *discret, effacé.*

infatuer [ɛ̃fatɥe] v. tr. (lat. *infatuare,* rendre sot, déraisonnable, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *fatuus,* insensé, extravagant ; v. 1380, *Aalma,* au sens de « rendre inepte » ; sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2, av. 1696, La Bruyère [au passif ; à l'actif, 10 sept. 1922, A. Gide]). **1.** *Class.* et *littér.* Rendre ridiculement passionné de quelqu'un ou de quelque chose : *Un fourbe qui avait su infatuer son maître au point de pouvoir tout entreprendre* (Saint-Simon). *Infatué de son rêve fatigant, il voudra en infatuer et en fatiguer les autres* (Baudelaire). || **2.** Rendre excessivement content de soi (surtout au passif) : *Être infatué de sa personne. La communion les* [trois artistes convertis] *infatue* (Gide).

◆ **s'infatuer** v. pr. (sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2, XX^e s.). **1.** *Vx* et *littér.* Être pris d'un engouement pour quelqu'un ou pour quelque chose : *On a vu des familles royales tomber dans d'irréparables erreurs en s'infatuant d'une fausse idée de leur nature* (Chateaubriand). *Lady Stanhope, qui vivait dans le pays des Druses, et qui s'était infatuée de leurs idées* (Nerval). || **2.** *Absol.* Avoir une trop bonne opinion de soi : *Une époque où l'art, n'ayant plus place, ne pouvant prendre part active et trouver son motif dans la vie, s'isole orgueilleusement, s'infatue et méprise ce qui n'a pas su le priser* (Gide).

inфécond, e [ɛ̃fekɔ̃, -ɔ̃d] adj. (lat. *infecundus,* infécond, stérile, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *fecundus,* fécond, fertile, riche, fertilisant ; v. 1450, Gréban, au sens 3 ; sens 1-2, v. 1560, Paré). **1.** Qui n'est pas fécond, qui est impropre à la reproduction : *Une femelle inféconde. Épouse inféconde ;* et par extens. : *Un œuf inféconds. Une graine inféconde.* || **2.** Qui donne peu de récoltes : *Les deux paysans besognaient dur sur la terre inféconde pour élever tous leurs petits* (Maupassant). || **3.** *Fig.* Qui ne produit rien ; qui ne donne aucun résultat : *Auteur inféconds. Pensée inféconde. Recherche inféconde. La civilisation est montée à son plus haut point, mais civilisation matérielle, inféconde, qui ne peut rien produire, car on ne saurait donner la vie que par les routes du ciel : les chemins de fer nous conduiront seulement avec plus de rapidité à l'abîme* (Chateaubriand). *Par une innovation qui, peut-être, ne demeurera pas inféconde* (Barrès). *On se tue parce que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue, voilà une vérité sans doute — inféconde cependant parce qu'elle est truisme* (Camus).

• SYN. : **1** *bréhaigne* (vx), *stérile ;* **2** *aride, improductif, infertile, maigre, pauvre ;* **3** *stérile, vain.* — CONTR. : **1** *fécond, prolifique ;* **2** *fertile, généreux, gros, productif ;* **3** *créateur, inventif, prometteur.*

infécondité [ɛ̃fekɔ̃dite] n. f. (lat. *infecunditas,* infécondité, stérilité, de *infecundus* [v. l'art. précéd.] ; v. 1378, J. Le Fèvre). Caractère d'un être ou d'une chose inféconds : *L'infécondité d'un animal, d'une plante. L'infécondité d'un écrivain, d'une idée.*

• SYN. : *infertilité, stérilité.*

infect, e [ɛ̃fɛkt] adj. (lat. *infectus,* part. passé de *inficere,* imprégner, recouvrir, infecter, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *facere,* faire ; v. 1361, Oresme, au sens de « perverti » [en parlant du goût] ; 1363, Isambert, au sens de « empesté, plein de miasmes » [en parlant de l'air] ; sens 1, 1552, R. Estienne ; sens 2, fin du XV^e s., Molinet [« très mauvais », 1850, Flaubert] ; sens 3, 1458, *Mystère du Vieil Testament*). **1.** Qui exhale des émanations très désagréables, puantes, écœurantes : *Une odeur infecte d'essence, de drap roussi, emplit ses narines, sa gorge* (Martin du Gard). *Une odeur infecte d'œuf pourri, de charogne.* || **2.** *Fam.* Qui inspire le dégoût par sa saleté : *Taudis infect.* || Très mauvais : *L'on respirait une infecte odeur de cuisine* (Carco). *Nourriture infecte. Temps infect.* || **3.** *Fig.* Qui inspire un profond dégoût moral : *Ouvrage infect. Un acte infect. Pensez que le bon docteur Cottard, qui ne dit jamais de mal de personne, déclare lui-même qu'elle est infecte* (Proust).

• SYN. : **1** *fétide, nauséabond, pestilentiel, putride ;* **2** *abject, immonde, répugnant ; abominable, horrible ;* **3** *ignoble, infâme.*

infectant, e [ɛ̃fɛktɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *infecter ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui produit l'infection : *Un microbe infectant.*

infecter [ɛ̃fɛkte] v. tr. (de *infect ;* 1416, Isambert, au sens de « corrompre, empoisonner [l'air, une rivière] » ; sens I, 1, 1530, Palsgrave [aussi « incommoder en exhalant une mauvaise odeur »] ; sens I, 2, av. 1880, Flaubert [absol., 1845, Bescherelle] ; sens II, 1, v. 1530, C. Marot [« rendre corrompu ou malsain », 1677, Racine] ; sens II, 2, 1431, Isambert).

I. 1. Imprégner d'émanations puantes, malsaines : *Usines qui infectent toute une région.* || *Spécialem.* Incommoder en exhalant une mauvaise odeur : *Cet homme nous infecte avec son haleine.* || **2.** *Vx.* Exhaler une mauvaise odeur : *Un ouvrier champêtre qui infectait l'eau-de-vie* (Flaubert). || *Absol.* Sentir très mauvais (rare) : *Fi ! la sale guenille ! Elle infecte* (Curel). *Un marais qui infecte.*

II. 1. Contaminer par des germes infectieux : *Une plaie infectée par la gangrène. Les vêtements infectés des victimes de la variole* (Lévi-Strauss). || Rendre corrompu ou malsain : *La chaleur infecte les eaux stagnantes.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Souiller ou corrompre moralement : *Les désirs de plaire infectent toutes ses actions* (Massillon).

• SYN. : **I, 1** *empester, empoisonner, empuantir ;* **2** *puer ; cocoter* (pop.), *cogner* (pop.). || **II, 1** *contagionner, polluer, souiller ;* **2** *contaminer, gangrener, gâter, pourrir.*

• REM. Le verbe *infecter* est parfois confondu avec *infester.*

◆ **s'infecter** v. pr. (milieu du XVI^e s., Ronsard). Être atteint par l'infection : *Un doigt, une plaie qui s'infecte.*

infectieux, euse [ɛ̃fɛksjø, -øz] adj. (de *infect[ion]* ; 1838, Acad., aux sens 1-2 [a remplacé *infectueux,* « corrompu, infecté » — fin du XIV^e s. —, dér. de *infecter*]). **1.** Qui produit ou qui communique l'infection : *Germe infectieux.* || **2.** Qui s'accompagne d'infection, ou qui résulte d'une infection : *Maladie infectieuse.*

• SYN. : **1** *pathogène.*

infection [ɛ̃fɛksjɔ̃] n. f. (bas lat. *infectio,* action de teindre, teinture, et, au fig., « opprobre, déshonneur », de *infectum,* supin du lat. class. *inficere* [v. INFECT] ; XIII^e s., *Hystore Job,* au plur., au sens de « sentiments impurs, pensées impures » ; au sing., au sens II, 1, 1314, Mondeville ;

sens I, 1, v. 1695, Fénelon [« pourriture, en général », 1636, Monet] ; sens I, 2, 1465, *Medium Aevum* [II, 33] ; sens I, 3, 1857, Baudelaire ; sens II, 2, 1484, *Ordonnance royale ;* sens II, 3, 1829, Boiste).

I. 1. Action d'infecter ; état résultant de cette action : *L'infection d'un marécage.* || **2.** Odeur puante et malsaine : *Il répand la puanteur et l'infection* (Massillon). *Dans sa boîte mince, un géromé anisé répandait une infection telle, que des mouches étaient tombées autour de la boîte* (Zola). *L'infection qui monte du marais.* || **3.** Ce qui exhale une grande puanteur ou provoque un grand dégoût : *Et pourtant vous serez semblable à cette ordure, | À cette horrible infection, | Étoile de mes yeux, soleil de ma nature, | Vous, mon ange et ma passion* (Baudelaire).

II. 1. Pénétration et développement dans l'organisme de germes pathogènes : *Transmettre l'infection. Foyer d'infection.* || **2.** Ensemble des troubles qui en résultent : *Infection purulente, puerpérale.* || **3.** *Fig.* Corruption morale contagieuse : *Les éléments impurs qui de toutes parts s'amassaient à Rome, comme en un égout, avaient formé là un foyer d'infection* (Renan).

● SYN. : **I, 2** *puanteur, pestilence.*

infectum [ɛ̃fɛktɔm] n. m. (neutre du lat. *infectus,* non fait, non réalisé, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *factus,* part. passé de *facere,* faire ; 1962, Larousse). En linguistique, système de formes dérivées du présent et donnant l'action comme non achevée. (Contr. PERFECTUM.)

infélicité [ɛ̃felisite] n. f. (lat. *infelicitas,* malheur, infortune, de *infelix, -licis,* malheureux, funeste, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *felix, -licis,* fécond, fertile, heureux ; 1376, Godefroy, au sens 1 [« manque de succès », début du XVIIe s., Malherbe] ; sens 2, 1600, O. de Serres). **1.** *Class. et littér.* Manque de bonheur : *Ils* [Rodrigue et Chimène] *tombent dans l'infélicité par cette faiblesse humaine dont nous sommes capables comme eux* (Corneille). || *Class.* Manque de succès : *Aimez même l'infélicité de votre bienfait* (Malherbe). || **2.** *Class.* Manque de qualités favorables : *Il se sent gêné par l'infélicité de son naturel* (Saint-Évremond).

inféodation [ɛ̃feɔdasjɔ̃] n. f. (de *inféoder ;* 1467, Bartzsch, au sens 1 [var. *infeudacion,* 1393, Douët d'Arcq] ; sens 2, 1701, Furetière ; sens 3, 1870, G. Du-chêne). **1.** Contrat par lequel un seigneur donnait en fief une terre à quelqu'un. || **2.** Acte par lequel on unissait un bien ou un droit à un fief. || **3.** *Fig.* Action de se soumettre, de s'attacher étroitement : *On m'a bien souvent reproché, depuis lors, je ne sais quelle inféodation à la pensée anglo-saxonne* (Lévi-Strauss).

● SYN. : **3** *asservissement, obédience, soumission, sujétion.*

inféoder [ɛ̃feɔde] v. tr. (lat. médiév. *infeodare,* inféoder, du lat. class. *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et du lat. médiév. *feodum,* fief [une des formes lat. correspondant au franç. *fief,* v. ce mot] ; 1411, *Coutumes d'Anjou,* au part. passé, écrit *infeudé* [*inféodé,* XVIe s.], au sens de « dû pour la possession d'un fief » ; à l'infin., au sens 1, 1680, Richelet [pour une dîme, XVIe s., Loisel] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Donner une terre pour qu'elle soit tenue en fief : *Les ducs de Bretagne, successeurs d'Alain, inféodèrent ces domaines à des chevaliers bretons* (Chateaubriand). || *Inféoder une dîme,* confier à quelqu'un la perception d'une dîme. || **2.** Soumettre, attacher une personne par des liens d'étroite dépendance (surtout au passif) : *Il se laissa effleurer par le regret de n'être pas inféodé à un parti réactionnaire* (Aymé). *Être inféodé à un chef, à une société financière.*

◆ **s'inféoder** v. pr. (1840, Acad.). S'attacher par un lien d'étroite dépendance : *S'inféoder à un parti. Tâchant chaque fois de se rendre aimable, serviable, s'inféodant, comme eût dit Homais* (Flaubert).

● SYN. : *s'asservir, s'enchaîner, servir, se soumettre, suivre.*

infère [ɛ̃fɛr] adj. (lat. *inferus,* qui est au-dessous, inférieur ; v. 1770, J.-J. Rousseau). En botanique, se dit d'un ovaire qui est situé au-dessous des points d'intersection des sépales, pétales et étamines.

inférence [ɛ̃ferɑ̃s] n. f. (de *inférer ;* 1606, Crespin). Opération logique par laquelle on passe d'une proposition tenue pour vraie à une autre proposition : *La déduction est une inférence.*

inférer [ɛ̃fere] v. tr. (adaptation du lat. *inferre,* porter ou jeter dans, vers, sur, contre, mettre en avant un raisonnement, une conclusion ; v. 1340, J. Le Fèvre, au sens de « introduire, faire naître [une inimitié, de la violence dans les rapports entre deux personnes, une fraude dans une affaire, etc.] » ; sens actuel, v. 1450, Gréban). [Conj. **5 b.**] Tirer une conséquence d'un fait ou d'un principe.

● SYN. : *conclure, déduire, induire.*

inférieur, e [ɛ̃ferjœr] adj. (lat. *inferior, -oris,* plus bas, plus faible, inférieur, compar. de *inferus* [v. INFÈRE] ; milieu du XVe s., J. de Bueil, écrit *inferiore* [*inférieur,* 1536, G. Chrestien], au sens 1 [pour la partie d'un fleuve située vers son embouchure, 1867, Littré] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1546, Rabelais ; sens 4, av. 1772, Duclos ; sens 5, 1482, Godefroy [X, 727 b], écrit *inferieux — inférieur,* fin du XVe s. ; sens 6, 1867, Littré ; sens 7, 1562, Du Pinet). **1.** Situé en bas, plus bas, au-dessous (par opposition à *supérieur*) : *La partie inférieure du corps. La mâchoire inférieure. Dans sa partie inférieure, l'escalier est obscur, même au fort de la belle saison* (Duhamel). || *Spécialem.* Se dit de la partie d'un fleuve située vers son embouchure : *La Loire inférieure.* || Adjoint à un nom de fleuve, a servi à désigner certains départements. (V. Rem.) || **2.** *Inférieur à,* qui est moindre en quantité, en importance (par opposition à *supérieur*) : *La récolte a été inférieure à celle des années précédentes. Attaquer l'ennemi avec des forces inférieures en nombre et en matériel.* || **3.** *Inférieur à,* qui a une valeur moins grande que : *Un ouvrage inférieur au précédent. Ils étaient humiliés de se voir inférieurs à un plus jeune et me prenaient en haine* (Vigny) ; et absol. : *Des marchandises de qualité inférieure.* || **4.** *Inférieur à,* qui ne correspond pas à la valeur d'une chose ou d'une personne : *Un emploi inférieur à ses qualités professionnelles. Il n'a pas été inférieur à ce qu'on pouvait attendre de lui ;* et absol. : *Jouer un rôle inférieur.* || **5.** Dans une hiérarchie, qui est moindre par le rang ou la dignité : *Les formes inférieures de l'activité humaine.* || **6.** Se dit d'espèces animales ou végétales peu évoluées, dont les organes sont rudimentaires. || *Singes inférieurs,* singes à queue qui présentent un degré d'évolution moindre que les singes anthropoïdes. || **7.** Se dit d'une planète qui est plus rapprochée du Soleil que la Terre : *Mercure et Vénus sont des planètes inférieures.*

● SYN. : **3** *médiocre ;* **5** *mineur, secondaire.*

● REM. **1.** Le terme *inférieur* en référence au département traversé par le cours inférieur d'un fleuve, ayant été considéré comme dépréciatif, a été remplacé par ceux de *maritime, atlantique ;* on dit : *la Seine-Maritime, la CharenteMaritime, la Loire-Atlantique.*

2. L'adjectif inférieur comportant une idée de comparaison, il n'est pas d'usage de l'employer au comparatif ; cependant, on peut dire au superlatif : *Il est très inférieur à son frère.*

◆ n. (1683, Fléchier). Personne moindre en rang ou en dignité : *Il ne veut pas converser avec ses inférieurs.*

● SYN. : *sous-ordre, subalterne, subordonné.*

inférieurement [ɛ̃ferjœrmɑ̃] adv. (de *inférieur ;* 1584, R. *Ét. Rab.* [V, 167], au sens 2 ; sens 1, 1802, *Annales du Muséum national d'histoire naturelle* [I, 132]). **1.** Dans une partie inférieure : *Le reflet de ses bottes sur le trottoir mouillé, qui semblait un lac, le prolongeait inférieurement* (France). *On appelle terrains anciens ceux qui sont situés inférieurement aux autres.* || **2.** *Fig.* Moins bien : *Les deux peintres ont traité le même sujet, mais l'un bien inférieurement à l'autre.*

infériorisation [ɛ̃ferjɔrizasjɔ̃] n. f. (de *inférioriser ;* 1968, Larousse). Le fait d'inférioriser.

inférioriser [ɛ̃ferjɔrize] v. tr. (de *inférieur,* d'après le lat. *inferior* [v. INFÉRIEUR] ; 1878, Vallès, au sens 2 ; sens 1, 1919, Hamp). **1.** Rendre inférieur. (Rare.) || **2.** Donner à quelqu'un un sentiment d'infériorité.

infériorité [ɛ̃ferjɔrite] n. f. (de *inférieur,* d'après le lat. *inferior* [v. INFÉRIEUR] ; 1580, Montaigne, au sens 2 [en grammaire, 1863, Littré, art. *comparatif*] ; sens 1, 1867, Littré ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Situation inférieure, plus basse (rare) : *Une infériorité de niveau.* || **2.** *Fig.* Caractère d'une personne ou d'une chose inférieure à une autre : *Il se sentait en état d'infériorité sans avoir précisément peur* (Aymé). *Conscient de son infériorité sociale, il n'osait lever les yeux sur elle* (Queneau). *Infériorité en forces et en matériel. Infériorité intellectuelle, sociale.* || Spécialem. *Comparatif* ou *superlatif d'infériorité,* en grammaire, forme de comparatif ou de superlatif par laquelle on exprime le degré inférieur. || **3.** Impression d'être inférieur à la normale ou à un idéal désiré : *Complexe, sentiment d'infériorité.*

• SYN. : **2** *faiblesse, handicap.*

infermentescible [ɛ̃fɛrmɑ̃tesibl] adj. (de *in-* et de *fermentescible ;* 1867, Littré). Qui n'est pas susceptible de fermenter : *On a rendu cette substance infermentescible.*

• SYN. : *imputrescible, pasteurisé, stérilisé.*

infernal, e, aux [ɛ̃fɛrnal, -o] adj. (bas lat. *infernalis,* de l'enfer, infernal, du lat. class. *infernus,* d'en bas, d'une région inférieure, des enfers [et, comme n. m. dans la langue ecclés. de basse époque, « l'Enfer »], dér. de *infer,* forme archaïque de *inferus* [v. INFÈRE] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [*pierre infernale,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1667, Boileau [*machine infernale,* 1704, Trévoux] ; sens 3, av. 1799, Marmontel [cycle *infernal,* 1957, Robert] ; sens 4, 1867, Littré [« difficile à supporter », 1680, Mme de Sévigné]). **1.** Qui appartient aux enfers : *Abîmes, démons, esprits infernaux. Puissances infernales.* || Spécialem. et vx. *Pierre infernale,* crayon de nitrate d'argent employé pour les cautérisations, et ainsi nommé à cause de la sensation de brûlure qu'il provoque. || **2.** Digne de l'enfer par l'horreur que cela inspire : *Les scènes infernales tracées dans la chambre funéraire de Corneto représentent les monstres de l'ignorance et de la peur* (France). *Ce monde infernal où des hommes sont encore tués, menacés, déportés, où la guerre se prépare* (Camus). *Cruauté, ruse infernale.* || *Machine infernale,* engin muni d'un dispositif devant déclencher une explosion meurtrière : *Cadoudal prépara contre Bonaparte la machine infernale de la rue Saint-Nicaise.* || **3.** Qui a quelque chose de furieux, de désordonné : *Bruit, tapage, rythme infernal. Et sur le jeune comte Angus il s'abattit | D'un tel air infernal que le pauvre petit | Tourna bride, jeta sa lance et prit la fuite* (Hugo). || *Cycle infernal,* cycle qu'on ne peut interrompre. || **4.** Semblable aux êtres infernaux, aux démons : *Mais infernale ou pas, toute créature avec laquelle on commet le péché est inspirée par le démon* (Aymé). || *Par exagér.* et *fam.* Difficile à supporter : *Enfant infernal. Temps infernal. Travail infernal.*

• SYN. : **2** *démoniaque, diabolique, méphistophélique, satanique ;* **3** *démentiel ; endiablé, forcené ;* **4** *démoniaque ; insupportable, terrible.*

inférovarié, e [ɛ̃ferɔvarje] adj. (comp. savant de *infère* et de *ovaire* [v. ces mots] ; 1845, Bescherelle). Se dit de végétaux dans lesquels l'ovaire est infère.

infertile [ɛ̃fɛrtil] adj. (bas lat. *infertilis,* infertile, stérile, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *fertilis,* fertile, productif, dér. de *ferre,* porter ; 1434, *Archives de Bretagne* [VII, 79], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Se dit du sol qui n'est pas fertile, qui produit peu : *La maison était isolée dans cette commune, située, comme on sait, au milieu de la plaine infertile* (Balzac). || **2.** *Fig.* Qui ne produit rien ou pas beaucoup : *Imagination, écrivain infertile. La ville de Sancerre, riche d'un illustre passé, veuve de sa puissance militaire, est en quelque sorte vouée à un avenir infertile, car le mouvement commercial appartient à la rive droite de la Loire* (Balzac). *Ô follement que je m'offrais | Cette infertile jouissance* (Valéry).

• SYN. : **1** *aride, désertique, improductif, ingrat, maigre, pauvre ;* **2** *infécond, stérile, vain.*

infertilité [ɛ̃fɛrtilite] n. f. (bas lat. *infertilitas,* stérilité, de *infertilis* [v. l'art. précéd.] ; 1546, Isambert). État, nature de ce qui est infertile : *L'infertilité des sables.*

• SYN. : *infécondité.* — CONTR. *fécondité, fertilité.*

infestation [ɛ̃fɛstasjɔ̃] n. f. (bas lat. *infestatio,* vexation, de *infestatum,* supin du lat. class. *infestare* [v. INFESTER] ; milieu du XIVe s., au sens de « action de tourmenter, d'ennuyer » ; milieu du XVIe s., aux sens de « action de ravager, dégât causé » ; sens 1, 1682, Bossuet ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** *Vx.* Action d'infester ; résultat de cette action : *Ses prêtres* [de saint Augustin] *offrirent le saint sacrifice de la messe dans une maison pour la délivrer de l'infestation des malins esprits* (Bossuet). || **2.** En médecine, état d'un organisme envahi par un parasite non microbien (ver, champignon) : *L'infestation s'oppose à l'infection par des microbes.*

infester [ɛ̃fɛste] v. tr. (lat. *infestare,* harceler, ravager, de *infestus,* dirigé contre, ennemi, hostile ; 1390, Du Cange, au sens de « importuner [quelqu'un] en le pressant [de faire quelque chose] » ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « ennuyer, importuner » ; sens 1, 1552, R. Estienne ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1962, Larousse [« infecter, atteindre — en parlant d'une maladie — », 1570, *Satires françaises du XVIe siècle,* I, 130]). **1.** Ravager un pays par des actes de violence fréquents ou continuels : *Une troupe d'une cinquantaine de voleurs qui infestaient les chemins* (Chateaubriand). *Des brigands de tout poil recommençaient d'infester le pays* (Gide). || **2.** Abonder de façon à rendre un lieu malsain ou inhabitable : *Un fleuve infesté de crocodiles. Les moustiques infestent souvent les contrées marécageuses.* || **3.** *Spécialem.* En médecine, en parlant de parasites non microbiens, pénétrer dans un organisme et l'envahir complètement.

• SYN. : **1** *dévaster, écumer, harceler, piller, saccager ;* **2** *envahir.*

infeutrable [ɛ̃føtrabl] adj. (de *in-* et de *feutrer ;* XXe s.). Se dit d'un textile qui, par suite d'un traitement spécial, ne feutre pas ou feutre peu : *Un tricot garanti infeutrable.*

infibulation [ɛ̃fibylasjɔ̃] n. f. (du lat. *infibulatum,* supin de *infibulare* [v. l'art. suiv.] ; 1578, L. Joubert). Opération ayant pour but d'empêcher le coït et consistant à faire passer un anneau à travers le prépuce chez l'homme, à travers les grandes lèvres chez la femme : *L'infibulation a été pratiquée dans l'Antiquité et chez certaines peuplades sauvages.*

infibuler [ɛ̃fibyle] v. tr. (lat. *infibulare,* attacher avec une agrafe, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *fibulare,* attacher, agrafer, dér. de *fibula,* ce qui sert à fixer, appareil d'infibulation ; 1798, Acad.). Soumettre quelqu'un à l'infibulation.

infidèle [ɛ̃fidɛl] adj. (lat. *infidelis,* peu sûr, inconstant, changeant [et, dans la langue ecclés. de basse époque, « mécréant »], de *in-,* préf. à valeur négative, et de *fidelis,* en qui on peut avoir confiance, dér. de *fides,* foi, confiance, loyauté ; XIIe s., au sens II ; sens I, 1, 1488, Vaganay [« peu honnête, peu scrupuleux », 1867, Littré] ; sens I, 2, 1685, Bossuet [« qui n'est pas fidèle en amour... », 1667, Racine] ; sens I, 3, 1488, Vaganay ; sens I, 4, 1651, Corneille).

I. 1. *Vx.* Qui manque à ses devoirs envers quelqu'un : *Sujets infidèles à leur roi. Serviteur infidèle à ses maîtres.* || *Vx.* Qui trahit la confiance de quelqu'un ; peu honnête, peu scrupuleux : *Caissier infidèle. Dépositaire, gérant infidèle.* || **2.** Qui n'est pas constant dans ses sentiments : *Ami, camarade infidèle.* || *Spécialem.* Qui n'est pas fidèle en amour ou dans le mariage : *Elle était trop gentille pour lui faire de la peine et suffisamment infidèle pour se satisfaire ailleurs* (Queneau). *Amant infidèle.* || **3.** Qui ne respecte pas quelque chose qui engage ; qui manque à un engagement : *Infidèle aux promesses faites. Infidèle aux dernières volontés de quelqu'un. Religieuse infidèle à ses vœux.*

|| **4.** Qui manque à l'exactitude ou à la vérité ; qui reproduit en trahissant, en déformant : *Récit, narrateur infidèle. Mémoire, souvenir infidèle. Traduction, interprète infidèle.*

II. Qui ne professe pas la foi religieuse considérée comme vraie : *Le saint homme résolut de visiter sans retard ses enfants infidèles afin de les ramener à la foi* (France). *Populations infidèles.*

● SYN. : **I, 2** *inconstant ; léger, volage ;* **3** *parjure ;* **4** *erroné, inexact, mensonger.* || **II** *mécréant, païen.* — CONTR. : **I, 2** *constant ; fidèle ;* **4** *correct, exact.*

◆ n. (sens I, 1, 1662, Corneille ; sens I, 2, 1873, Larousse ; sens II, v. 1330, *Roman de Renart le Contrefait*).

I. 1. Personne qui n'est pas fidèle en amour (peu usité) : *C'est une rude épreuve que fait subir à son infidèle la femme jalouse* (Dumas). || **2.** *Belles infidèles,* nom donné au XVIIe s. à des traductions inexactes, mais élégantes.

II. *Les infidèles,* ceux qui ne croient pas au Dieu considéré comme vrai : *Combattre les infidèles.*

infidèlement [ɛ̃fidɛlmɑ̃] adv. (de *infidèle ;* av. 1464, J. Chartier). De façon infidèle : *Rapporter infidèlement une conversation.*

infidélité [ɛ̃fidelite] n. f. (lat. *infidelitas,* infidélité, de *infidelis* [v. INFIDÈLE] ; 1492, *Sept Sages de Rome,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1770, Raynal ; sens I, 3, 1665, Molière ; sens I, 4, 1652, Mme de Sévigné ; sens I, 5, 1655, Bossuet [« détail inexact », 1867, Littré] ; sens II, av. 1662, Pascal).

I. 1. *Vx.* Caractère d'une personne infidèle, qui manque à ses devoirs envers quelqu'un : *L'infidélité d'un sujet à son roi, d'un serviteur à son maître.* || **2.** *Vx.* Manque de probité : *L'infidélité d'un caissier, d'un domestique.* || **3.** Manque de fidélité en amour, dans le mariage : *L'infidélité d'un époux, d'un amant. Paul, ayant appris l'infidélité de Leila, en devint fou de douleur* (France). *Cybèle transforme Atys en un jeune pin, non pour se venger de son infidélité, mais pour le posséder et en être possédée à jamais* (Mauriac). || **4.** Manque de respect, de fidélité à quelque engagement : *L'infidélité à la parole donnée, aux promesses faites.* || **5.** Manque d'exactitude : *Infidélité d'un récit, d'une traduction, d'un souvenir.* || Détail inexact : *Il y a beaucoup d'infidélités dans cette traduction.*

II. État de ceux qui n'appartiennent pas à une religion considérée comme la vraie. || *Vx.* Caractère des infidèles au sens religieux du terme (peu usité) : *Tous les peuples étaient dans l'infidélité* (Pascal).

● SYN. **I, 1** *déloyauté, félonie, perfidie, trahison ;* **2** *indélicatesse, malhonnêteté ;* **3** *inconstance, légèreté ;* **5** *inexactitude ; erreur, faute.* — CONTR. : **I, 1** *loyauté ;* **2** *droiture, honnêteté, probité ;* **5** *exactitude.* || **II** *foi.*

◆ **infidélités** n. f. pl. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [plaisamm., 1957, Robert]). Actes d'infidélité : *Jadis le comte n'avait pas hésité à faire à sa femme de petites infidélités* (Radiguet). || Plaisamm. *Faire des infidélités à un commerçant attitré,* se servir chez un autre.

infiltrat [ɛ̃filtra] n. m. (de *infiltrer ;* 1962, Larousse). En radiologie, opacité pulmonaire homogène, circonscrite et peu étendue : *L'infiltrat précoce prélude à la tuberculose pulmonaire.*

infiltration [ɛ̃filtrasjɔ̃] n. f. (de *infiltrer ;* 1503, Chauliac, au sens 2 ; sens 1, 1762, Acad. [absol., 1873, Larousse] ; sens 3, 1931, Mac Orlan ; sens 4, 1885, Renan). **1.** Action par laquelle un liquide pénètre lentement dans un corps à travers ses interstices : *Son herbe fine et jolie était arrosée par des infiltrations qui ruisselaient entre les fentes des rochers* (Balzac). || *Absol.* Pénétration de l'eau à travers une paroi : *Infiltration dans un barrage, un toit en terrasse.* || **2.** En médecine, pénétration diffuse d'un liquide ou de cellules dans un tissu : *L'infiltration peut être pathologique, ou pratiquée à des fins thérapeutiques.* || **3.** Action par laquelle de petits groupes d'hommes pénètrent selon un plan établi dans un pays. || *Spécialem.* En temps de guerre, pénétration de soldats à travers les lignes ennemies. || En temps de paix, introduction d'agents de renseignements dans les services ou organismes dont une autre nation veut pénétrer les secrets. || **4.** *Fig.* Pénétration lente et subreptice : *L'infiltration des idées subversives.*

● SYN. : **2** *épanchement.*

infiltrer (s') [sɛ̃filtre] v. pr. (de *in-* et de *filtrer ;* 1503, Chauliac, au sens 2 ; sens 1, 1762, Acad. ; sens 3, 1863, Baudelaire ; sens 4, 1931, Mac Orlan ; sens 5, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Pénétrer peu à peu, en passant, comme à travers un filtre, par les pores d'un corps : *L'eau s'infiltre dans le bois le plus dur.* || **2.** En médecine, s'épancher dans un tissu organique : *Le sang, en s'infiltrant à travers le tissu cellulaire souscutané, forme une ecchymose.* || **3.** Pénétrer peu à peu à travers les interstices : *Comme si elle* [la neige] *avait profité de ce moment d'inattention pour s'installer en dominatrice, pour s'infiltrer jusqu'entre les fentes des persiennes, sous les tuiles* (Carco). *Le vent, qui s'infiltrait en filets d'air par les portes battantes de l'entrée, circulait librement parmi les auditeurs* (Camus). || **4.** Pénétrer furtivement par petits groupes ou isolément dans un endroit, et, *spécialem.,* passer à travers un dispositif militaire : *Nous venions d'apprendre que des groupes de manifestants s'infiltraient par les vignes dans la vieille ville* (Vailland). || **5.** *Fig.* S'introduire furtivement : *On ne peut savoir ce que c'est que la passion infiltrée avec la mélodie dans le sein d'un homme* (Chateaubriand). *Aujourd'hui, l'esprit voltairien, sceptique et railleur, s'est infiltré jusqu'au paysan breton* (Nerval).

● SYN. : **3** *se couler, se glisser, s'insérer, s'insinuer ;* **4** *se faufiler.*

● REM. Au XVIIIe et au XIXe s., certains auteurs ont employé ce verbe à la forme transitive au sens de « pénétrer peu à peu, comme à travers un filtre » (1779, H. B. de Saussure [en médecine, 1867, Littré]), et au sens fig. de « faire pénétrer lentement » (1863, Th. Gautier).

infime [ɛ̃fim] adj. (lat. *infimus,* le plus bas, le dernier, superl. de *inferus,* qui est au-dessous, inférieur ; XIVe s., *Nature à l'alchimie,* au sens 1 [« du niveau social le plus bas », v. 1460, G. Chastellain] ; sens 2, 1877, Littré, art. *linguistiquement ;* sens 3, début du XXe s.). **1.** *Vx.* Qui est le plus bas, qui est au dernier degré dans une série, un classement : *Situation infime. Un niveau infime.* || *Littér.* Du niveau social le plus bas : *Je contemplais la cataracte que révélèrent au vieux monde, non d'infimes voyageurs de mon espèce, mais des missionnaires* (Chateaubriand). || **2.** Qui est très petit par les dimensions, la valeur : *Une quantité infime de ce poison suffit pour provoquer la mort d'un homme. Le regard pesant du vieux sauvage a vu briller au coin supérieur d'une vitre un infime reflet rougeâtre* (Pergaud). *À partir du moment où le plus infime espoir devint possible pour la population, le règne effectif de la peste fut terminé* (Camus). || **3.** Qui n'a pas beaucoup d'importance : *Un détail, une chose infime.*

● SYN. : **2** *dérisoire, insignifiant, minuscule, négligeable ;* **3** *léger, minime.*

infimité [ɛ̃fimite] n. f. (bas lat. *infimitas,* basse condition [du lat. class. *infimus,* v. l'art. précéd.], ou dér. savant du franç. *infime ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** *Vx.* Condition d'une personne qui occupe le rang le plus bas : *Fleury avait passé sa vie d'abord dans l'infimité, après à se pousser et à faire sa cour à tout le monde* (Saint-Simon). *Ce sentiment de mon infimité, de mon néant* (Flaubert). || **2.** Caractère de ce qui est infime par les dimensions, la valeur, l'importance (rare) : *La médiocrité, l'infimité visible du chiffre de l'indemnité* (Littré).

in fine [infine] loc. adv. (loc. du lat. moderne signif. proprem. « à la fin », et formée des mots du lat. class. *in,* en, dans, et *fine,* ablatif de *finis,* limite, borne, fin ; 1902, Larousse). Dans la partie finale, dans les dernières lignes.

infini, e [ɛ̃fini] adj. (lat. *infinitus,* sans fin, indéterminé, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *finitus,* part. passé de *finire,* limiter, borner [au pr. et au fig.], achever, dér. de *finis*

[v. l'art. précéd.] ; XIII[e] s., Godefroy, écrit *infinit* [*infini*, XIV[e] s.], au sens 5 [*ensemble infini*, 1962, Larousse] ; sens 1 et 4, v. 1361, Oresme ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, v. 1361, Oresme [aussi « qui n'a pas, n'aura pas de fin »] ; sens 6, 1552, R. Estienne). **1.** Qui est sans limitation possible : *Mon entendement borné ne conçoit rien sans bornes : tout ce qu'on appelle « infini » m'échappe* (Rousseau). || **2.** *Spécialem.* En parlant de Dieu, sans limite concevable dans son être, dans ses attributs : *La puissance infinie de Dieu. Donc je ne suis pas un être nécessaire. Je ne suis pas aussi éternel ni infini ; mais je vois bien qu'il y a dans la nature un être nécessaire, éternel et infini* (Pascal). || **3.** Qui est sans limites dans le temps ; qui n'a ni commencement ni fin : *Pas de commencement initial ; ce serait un commencement sans cause. La nature ne peut qu'être une chaîne infinie de causes et d'effets* (Cresson). || *Spécialem.* Qui n'a pas, n'aura pas de fin : *Un supplice infini et éternel* (Bossuet). *Un avenir infini de progrès.* || **4.** Qui est sans limites dans l'espace : [Le vide] *est homogène, immense, infini dans tous les sens* (Cresson). *L'univers est infini.* || **5.** En mathématiques, qui est plus grand en quantité, en nombre que toute quantité finie imaginable : *La suite des nombres entiers est infinie.* || *Ensemble infini*, dont les éléments ne sont pas en nombre fini. || **6.** Pour exprimer le superlatif, qui est très considérable par le nombre, la durée, l'intensité, la valeur : *Une plaine infinie s'étend sous mes yeux. Ces entassements infinis de blocs de trois et quatre mille pieds cubes* (Michelet). *L'étoffe de son pantalon ne se reconnaissait plus sous le nombre infini des raccommodages et des pièces* (Balzac). *Ayant refusé obstinément que maman restât avec elle, elle mit, toute seule, un temps infini à sa toilette* (Proust). *Un nombre infini de manifestants. Richesses, prétentions, complications infinies.*

• SYN. : **3** *éternel, perpétuel* ; **4** *illimité, immense.*

• REM. Au sens 6, *infini* peut admettre un degré de comparaison : *La distance infiniment plus infinie des esprits à la charité* (Pascal).

◆ **infini** n. m. (sens 1, v. 1361, Oresme [« tout ce qui transcende l'entendement humain », 1641, Descartes] ; sens 2, v. 1361, Oresme ; sens 3, av. 1662, Pascal [aussi en mathématiques ; en photographie, XX[e] s.] ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1807, M[me] de Staël [*un infini de*, av. 1945, P. Valéry]). **1.** Ce qui est sans limites, sans bornes, et, *spécialem.*, Dieu, la notion de divinité, tout ce qui transcende l'entendement humain : *Mon entendement, qui est fini, ne peut comprendre l'infini* (Descartes). *Asseyez-vous sur le tronc de l'arbre abattu au fond des bois : si dans l'oubli profond de vous-même, dans votre immobilité, dans votre silence vous ne trouvez pas l'infini, il est inutile de vous égarer aux rivages du Gange* (Chateaubriand). *Notre pâle raison nous cache l'infini* (Rimbaud). || **2.** Ce à quoi on ne peut attribuer aucune limite de quelque ordre qu'elle soit : *Toutes choses sont sorties du néant et portées jusqu'à l'infini* [...]. *Manque d'avoir contemplé ces infinis, les hommes seront portés témérairement à la recherche de la nature, comme s'ils avaient quelque proportion avec elle* (Pascal). *Tout cerveau bien conformé porte en lui deux infinis, le ciel et l'enfer, et dans toute image de l'un de ces infinis, il reconnaît subitement la moitié de lui-même* (Baudelaire). || **3.** Ce qui est plus grand que toute autre quantité : *L'unité jointe à l'infini ne l'augmente en rien* (Pascal). || En mathématiques, quantité variable susceptible de devenir aussi grande que l'on veut. || En photographie, zone comprenant tous les objets qui donnent une image suffisamment nette dans le plan focal : *L'infini commence à quelques mètres de l'objectif.* || **4.** Caractère de ce qui paraît infini, sans bornes, dans quelque ordre que ce soit : *L'infini des cieux. Qu'importe l'éternité de la damnation à qui a trouvé dans une seconde l'infini de la jouissance* (Baudelaire). || **5.** *Absol.* Espace, grandeur, quantité, intensité qui paraît sans limites : [Celui] *Qui voit tant de milliers de mondes et d'étoiles | Naître, vivre et mourir dans l'infini sans voiles* (Banville). || *Un infini de* (suivi d'un nom au plur.), une suite sans fin de : *Le regard prolongé engendre un infini de difficultés, et cette génération d'obstacles imaginaires* [...] *est proportionnelle à l'intelligence et aux connaissances que l'on a* (Valéry).

◆ **À l'infini** loc. adv. (sens 1, 1641, Descartes ; sens 2, 1640, Oudin ; sens 3, 1680, M[me] de Sévigné ; sens 4, 1626, Hardy). **1.** Sans fin : *Tout ce qui est étendu est divisible à l'infini, donc décomposable* (Cresson). || **2.** Aussi loin que l'on peut voir ou imaginer : *Et la terre plate à l'infini, comme avant Galilée* (Apollinaire). || **3.** Pendant un temps qui paraît sans limites, sans qu'on entrevoie une fin : *Un discours qui s'éternise, s'étend à l'infini.* || **4.** Beaucoup, d'un grand nombre de manières : *Des possibilités variables à l'infini.*

infiniment [ɛ̃finimɑ̃] adv. (de *infini* ; fin du XIV[e] s. [écrit *infinitment* ; *infiniement*, 1418, *BEC*, LXXXV, 301 ; *infiniment*, fin du XV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1719, d'après Richelet, 1732 [art. *infinitaire*] ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Sans limites : *Dieu étant infiniment puissant, est, par conséquent, infiniment libre* (Fléchier). || **2.** *Quantité infiniment grande*, se dit, en mathématiques, d'une quantité variable qui peut devenir, en valeur absolue, plus grande que tout nombre positif, si grand soit-il. || **3.** *Par exagér.* Extrêmement : *Il y avait dans l'Empire infiniment plus de malheureux que d'heureux* (France). *Je regrette* [...], *je regrette même infiniment, mais il fallait avoir la panne ailleurs* (Saint-Exupéry).

infinité [ɛ̃finite] n. f. (lat. *infinitas*, immensité, étendue infinie, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *finis* [v. IN FINE] ; v. 1212, Anger, au sens 3 [*des infinités*, 1671, M[me] de Sévigné] ; sens 1, 1538, R. Estienne [« caractère de ce qui est infini dans son être, ses attributs », 1541, Calvin] ; sens 2, 1655, Pascal). **1.** Qualité de ce qui est infini dans l'espace, le temps ou en nombre : *Que ce monde ne soit qu'une goutte de boue dans l'infinité des mondes* (Flaubert). *Le temple de notre Dieu n'est-il pas agrandi, depuis que la science nous a découvert l'infinité des mondes* (Renan). || *Spécialem.* Caractère de ce qui est infini dans son être, ses attributs : *L'infinité de Dieu, de sa miséricorde. L'absolu, le nécessaire enferme en soi l'idée d'unité, d'infinité* (Lamennais). || **2.** Quantité infinie, nombre infini : *Une infinité de lignes courbes, de parallèles.* || **3.** Très grande quantité ; très grand nombre : *On lui posa une infinité de questions.* || *Des infinités*, un très grand nombre.

• SYN. : **3** *multitude, myriade.*

infinitésimal, e, aux [ɛ̃finitezimal, -o] adj. (angl. *infinitesimal*, infiniment petit [milieu du XVII[e] s.], du lat. *infinitus* [v. INFINI], et des suff. lat. *-esimus* [servant à former les ordinaux] et *-alis* ; 1706, *Nouvelles de la république des lettres* [p. 522], au sens 1 ; sens 2, 1769, Ch. Bonnet [« qui est composé d'objets extrêmement petits », début du XX[e] s.]). **1.** Dont l'objet est l'étude des grandeurs considérées comme la somme de leurs accroissements successifs infiniment petits : *La découverte du calcul infinitésimal est due à Newton. Géométrie infinitésimale.* || **2.** Extrêmement petit : *Quantités, fractions, doses infinitésimales. Mais je ne parviens pas à concevoir qu'on puisse supposer la moindre relation psychologique, le moindre échange de questions et de réponses, entre l'un de nous, infinitésimal accident de la vie universelle* [...], *et ce grand Tout, ce Principe universel* (Martin du Gard). *Cette pratique du « dosage », par lequel un parti vainqueur* [...] *incorporait par fractions infinitésimales au corps politique des éléments qui pouvaient lui paraître d'abord totalement inassimilables* (Gracq). || Qui est composé d'objets extrêmement petits : *Tout un poudroiement infinitésimal que le chef entrevoyait de loin avec inquiétude* (Romains).

• SYN. : **2** *infime, microscopique, minuscule.*

infinitif, ive [ɛ̃finitif, -iv] adj. et n. (bas lat. grammat. *infinitivus*, l'infinitif [employé seul, comme n. m., ou, comme adj., avec le lat. class. *modus*, manière, façon, mode], du lat. class. *infinitus* [v. INFINI] ; v. 1370, E. Deschamps, écrit *muef infinitif* [*mode infinitive*, 1607, Maupas ; *mode infinitif*, 1671, Pomey ; *infinitif*, n. m., XIV[e] s., Thurot] ;

proposition infinitive, 1877, Littré [*infinitive,* n. f., XX[e] s.]). *Mode infinitif,* ou *infinitif,* n. m., mode du verbe qui exprime l'état ou l'action, mais non la personne, et qui peut avoir la valeur grammaticale d'un nom : *L'infinitif est une forme nominale du verbe. Infinitif présent, passé, futur. Infinitif de narration.* (V. art. spécial.) || *Proposition infinitive,* ou *infinitive,* n. f., proposition complétive dont le verbe est un infinitif comportant un sujet propre différent du sujet du verbe principal. (Ex. :*J'entends le chien aboyer.*)

◆ adj. (1877, Littré). Caractérisé par l'emploi de l'infinitif : *Tournure, construction infinitive.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'INFINITIF

Chanter et *avoir chanté* sont appelés « présent » et « passé » de l'**infinitif.**

L'INFINITIF EST VERBE

— L'infinitif est verbe par son contenu lexical (v. VERBE, art. spécial), qui ne diffère pas de celui des autres formes de la conjugaison (v. ce mot, art. spécial).

— Il est verbe aussi par différents caractères **morphologiques.**

• 1° Il fait partie intégrante de la conjugaison, et son existence est impliquée par celle de toute autre forme d'un verbe quelconque ; dans le système français, tout verbe a une forme d'infinitif, qui sert d'entrée à l'inventaire de ses sens dans le dictionnaire et est liée par des règles morphologiques aux autres formes.

• 2° Il oppose à une forme simple exprimant l'aspect tensif (*dormir, partir*) une forme composée exprimant soit l'aspect extensif ou accompli, soit un rapport temporel d'antériorité (*avoir dormi, être parti*).

• 3° Il oppose à la forme active une forme passive composée avec *être : être aimé, avoir été vu.*

— Enfin, il est verbe par quelques caractères **syntaxiques.**

• 1° L'infinitif d'un verbe transitif appelle un complément d'objet : *chanter une romance ;* celui d'un verbe attributif un attribut : *être coquette.*

• 2° Il admet tous les adverbes et tous les compléments circonstanciels qu'admettent les formes personnelles : *travailler beaucoup ; vivre en France ; y naître ; en partir ; venir avant qu'on vous appelle.*

• 3° Il supporte la négation, mais les deux éléments des locutions négatives comme *ne pas, ne plus, ne rien, ne jamais* le précèdent au lieu de l'encadrer : *ne pas voir, ne rien entendre, etc.*

• 4° Il remplit certaines fonctions liées à sa nature verbale, où l'on peut ranger :

a) la combinaison avec les verbes **auxiliaires** (v. AUXILIAIRE, art. spécial) ;

b) la fonction de « **progrédience** » avec les verbes de mouvement ;

c) la fonction de **base** d'une **proposition infinitive ;**

d) la fonction de **base** dans **des phrases :**

d'**exclamation,**

de **volonté,**

d'**interrogation,**

de **narration.**

On reviendra plus loin sur toutes ces fonctions.

L'INFINITIF EST NOM

L'infinitif est nom par certains traits **morphologiques :**

• 1° Comme le nom commun, il est **invariable en personne,** si l'on écarte le cas des pronoms réfléchis de la « voix pronominale » (*me baigner, te baigner,* etc.), dont la variation est en marge de la forme verbale, comme la variation des possessifs (*mon bain, ton bain,* etc.) en marge de la forme nominale.

Cette invariabilité est liée au fait que l'infinitif, non plus que le nom d'action, n'a de « sujet » — hormis les cas, contextuellement très limités, de « proposition infinitive ». Pourtant, son signifié implique souvent un agent, plus généralement un « support », être ou chose, du procès ; ce support peut être indéterminé (comme pour le nom d'action), désignant l'ensemble des êtres qu'évoque *on* devant une forme personnelle, comme dans la phrase suivante :

> ***Chanter*** (cf. *le chant*) *ne signifie pas toujours qu'**on** a le cœur gai* (Descaves et Nozière),

mais, le plus souvent, il peut être trouvé (comme pour le nom d'action) dans le signifié d'un des noms ou pronoms ayant quelque fonction dans l'entourage ; c'est souvent le sujet du verbe principal :

> ***Tu*** *l'embrasseras avant de* ***partir*** (J. Vallès),

mais non forcément :

> *On voit qu'elle est malheureuse rien qu'à la façon de* ***lacer*** *ses souliers* (Duhamel).

On verra plus loin comment Maurice Gross, dans sa *Grammaire transformationnelle du français* (1968), tente une formulation des règles liant le support à son entourage, dans le cadre des syntagmes définis par les morphèmes de liaison et par le sémantisme du verbe recteur ; il donne par exemple ces règles (dont nous modifions l'expression pour la clarté) :

> *A menace B de V(a)* [l'infinitif a pour support le sujet],
> ex. : *Jean menace Pierre de se venger ;*
>
> *A charge B de V(b)* [l'infinitif a pour support l'objet],
> ex. : *Jean charge Paul d'acheter le vin.*

Cette tentative devait être faite et doit être développée, mais elle conduit à une complexité de formules où la grammaire s'asphyxie. En effet, Kristian Sandfeld, dans le volume *Infinitif* de son *Système du français contemporain,* remarquait dès 1943 que, dans la phrase

> *Je lui ai proposé de retourner,*

l'infinitif peut avoir pour support « moi », ou « lui », ou « nous ».

L'étude de M. Gross ne prend d'ailleurs en considération que les infinitifs compléments d'objet directs ou indirects. Or, l'interférence des facteurs est encore plus complexe pour les infinitifs compléments circonstanciels. On évite en principe de donner pour support à ces infinitifs (comme aux gérondifs [v. GÉRONDIF, art. spécial]) un autre mot que le sujet du verbe principal, ainsi qu'il est fait dans la phrase suivante :

> *Après avoir mangé les hors-d'œuvre, le garçon nous servit le plat du jour.*

Les infractions sont cependant très fréquentes, et passent inaperçues si le contexte résout l'ambiguïté :

> *Et moi, que t'ai-je fait pour m'oublier ainsi ?* (Musset).

K. Sandfeld note avec raison qu'il est faux d'appeler « sujets » de l'infinitif certains pronoms, comme *tous, tous (les) deux, moi-même, moi aussi, vous et moi, chacun, l'un l'autre,* qui figurent aussi bien après les formes personnelles pourvues d'un sujet et qu'on doit tenir plutôt pour appositions au sujet, éventuellement à l'objet :

> *Il nous reste à périr aussi,* ***nous,*** *de faim* (Cl. Farrère).

• 2° À la différence de l'indicatif, l'infinitif **n'actualise pas le procès dans le temps** (v. ACTUALISATION, art. spécial), c'est-à-dire ne le situe pas, sinon par l'intermédiaire d'un indicatif contextuel, dans le passé, le présent ou l'avenir.

Alors que l'action exprimée par une forme comme *je chanterai* ou *je chantais* est à porter sur la ligne du temps respectivement à droite ou à gauche du point Présent, l'action qu'exprime un infinitif comme *chanter* n'y trouve pas de place définie, n'étant pas plus intégrée au temps réel que s'il s'agissait du nom *le chant.*

Selon le contexte, une forme d'infinitif aura la valeur atemporelle :

Crier n'est pas chanter,

éventuellement itérative :

Fumer encrasse les poumons,

ou la valeur d'un présent ou d'un futur par rapport au moment de l'action principale :

Je l'entends chanter. J'espère déménager.

À défaut du contexte, l'auxiliaire devoir peut spécifier la valeur future :

Il quitta sans chagrin ses parents, qu'il croyait devoir bientôt retrouver.

La forme composée de l'infinitif exprime fondamentalement, comme toute forme composée, l'aspect accompli :

*J'ai tout d'un coup hâte d'**être rentré,** de savoir qu'il n'est rien arrivé à Philippe* (J. Deval),

et, secondairement, le temps antérieur ; il ne fournit dans ce dernier cas qu'une indication temporelle relative :

Il affirmait avoir entendu le coup.
Il affirme avoir entendu le coup.
Il affirmera avoir entendu le coup.

Si les deux premières (mais non la dernière) de ces phrases situent sans ambiguïté l'action dans le passé, c'est par la vertu du verbe principal, qui donne seul l'indication temporelle absolue nécessaire à l'actualisation.

Un fait peut être cité comme témoin d'une tendance de l'infinitif à la totale invariabilité temporelle, qui le rapprocherait encore du nom ; il arrive que l'infinitif soit à la forme simple et qu'une idée d'antériorité qui le concerne soit exprimée par le verbe dont il dépend, si ce verbe est *devoir* ou *pouvoir :*

Elle a dû manquer son train (= Elle doit avoir manqué son train).
J'ai pu me tromper (= Je peux m'être trompé).

• 3° L'infinitif manifeste une certaine **indifférence à la** « **voix** », qui le rapproche du nom. Bien qu'il possède une forme passive, sa forme active est souvent employée dans des conditions où l'on a voulu voir une valeur passive : *une maison à vendre, un fruit prêt à cueillir, un problème facile à résoudre.* F. Brunot s'est élevé, dans *la Pensée et la langue,* contre la « fausse analyse » qui trouve là un sens passif, mais il l'a combattue par des arguments formels et historiques peu pertinents. En fait, on parle d'une différence « actif »/« passif » en considérant le signifié des infinitifs qui apparaissent dans des contextes formellement identiques comme : *une machine à coudre/une machine à réparer, de la pierre à bâtir/un mur à démolir, une voiture prête à partir/un costume prêt à porter ;* la méthode des transformations met en évidence une différence profonde que la structure superficielle peut effacer dans l'emploi de l'infinitif comme d'un nom d'action (*vente, cueillette, solution,* etc.).

On peut encore expliquer par une tendance à l'invariabilité en voix des phrases comme

Je ne suis pas finie d'agrafer (S. Guitry),

où l'idée passive qui concerne l'action à l'infinitif est exprimée dans le verbe recteur.

C'est surtout par ses propriétés **syntaxiques** que l'infinitif est tenu pour un nom. Il a les fonctions du nom : sujet, attribut, complément dc nom, d'adjectif, complément d'objet, complément circonstanciel.

I. INFINITIF SUJET

Vouloir et pouvoir font deux (P. Margueritte).

L'infinitif est très souvent repris par ce devant le verbe :

Vouloir, ce n'est pas un mot (R. Dorgelès).

Souvent, l'infinitif est précédé de l'indice de :

Et de penser à toi me soutiendra (Gide).

Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* § 1053) induisent de l'examen d'un grand nombre d'exemples que, dans la fonction sujet, l'infinitif pur donne de l'action une **présentation abstraite,** convenant à un jugement de portée générale, et l'infinitif précédé de *de* une **présentation concrète,** particulière à la conjoncture envisagée dans la phrase. Les exemples donnés plus haut vérifient cette interprétation, mais les « emplois aberrants » ne sont pas rares :

Voir les poissons rouges vaut bien un détour (Duhamel).

Il s'agirait, en somme, d'une fonction actualisatrice de *de,* ignorée des grammaires, d'application intuitive, aussi subtile et contingente que l'emploi de l'article devant les noms abstraits du XIVe au XVIe s. ; nous la verrons confirmée en position d'attribut.

Dans une série de cas spéciaux, l'infinitif suit le verbe :

Mieux vaut attendre (Colette).

C'est toujours ainsi dans la construction unipersonnelle :

Il me semblait découvrir l'envers de l'ouvrage (J. de Lacretelle).

Il fait bon dormir. Il ferait beau voir.

Le plus souvent, l'infinitif prend alors l'indice *de :*

Il ne dépendait que de lui de forcer la porte condamnée (M. Prévost).

C'est vraiment dommage de vous apporter ma tristesse (Fromentin).

Après *c'est* suivi d'un nom on trouve également l'infinitif introduit par *que de :*

C'est une occupation, et fort absorbante, que de vivre (A. Hermant).

Dans l'expression *c'est à vous de* + infin., l'indice *de* peut faire place à l'indice *à,* sans différence de sens :

C'est à toi de/à jouer.

II. INFINITIF ATTRIBUT

Ma joie est devenue d'obéir.

Le verbe recteur a souvent pour sujet *ce :*

Mourir n'est pas mourir, mes amis, c'est changer (Lamartine).

K. Sandfeld a remarqué une différence de sens très nette selon que l'infinitif est précédé ou non de l'indice *de.*

Sans *de,* l'infinitif n'apporte dans la prédication attributive que l'« idée verbale sans plus », c'est-à-dire son contenu lexical, sans support déterminé (le sujet est souvent un autre infinitif) ; il en est ainsi dans l'exemple de Lamartine.

Avec *de,* il y a « identification du sujet et de l'attribut », ce qu'on pourrait interpréter en disant que l'infinitif exprime une entité actualisée identifiée avec un sujet actualisé :

Mon plaisir, c'est de mettre de l'ordre.
*Un rêve, dont elle n'osait parler, était **d'avoir** une pendule* (Zola).

En pareil cas, le sujet et l'attribut sont interchangeables (*mettre de l'ordre est mon plaisir*).

On a beaucoup discuté de la valeur exacte de l'indice *de,* où K. Togeby, dans un article de janvier 1957 (*le Français moderne*), proposait de voir un « article de l'infinitif », et G. Gougenheim — après bien d'autres — un « indice d'infinitif » analogue au *to* de l'anglais, au *zu* de l'allemand, au *te* du néerlandais. Comme on ne voit pas quel besoin aurait l'infinitif d'un indice modal dont les autres modes n'ont pas d'équivalent, on sera plutôt ten-

té par l'assimilation à l'article (comparer : *Mon plaisir, c'est de nager/c'est la nage*) ; l'indice s'apparenterait au *de* appositionnel, son sens s'éclairant si l'on supplée *celui,* celle ou le *fait :*

> *Son rêve était* (celui) *d'avoir une pendule.*
> *Son grand tort est* (le fait) *d'avoir refusé.*

Le démonstratif sous-jacent, souvent suggéré par le pronom neutre *ce, cela* ou *il* relayant ou annonçant le sujet, donnerait à de la fonction actualisatrice qui permet d'y voir un article de l'infinitif et qui définit la différence de sens des deux types d'infinitif attribut. On rejoint ainsi à peu près la « présentation concrète » de Damourette et Pichon, sans exclure la possibilité d'une ou plusieurs autres fonctions, jouant plus particulièrement dans d'autres syntagmes.

III. INFINITIF COMPLÉMENT DE NOM

L'infinitif complément de nom, s'il est en position liée, est introduit par *de, à* ou *pour* employés avec leurs valeurs habituelles : *la peur de tomber, une poêle à frire, un mot pour rire.*

Aucune différence formelle ne sépare alors le complément de relation (*le regret d'avoir refusé*) de l'apposition (*le fait d'avoir refusé*).

L'apposition détachée est normalement sans indice :

> *J'ai en politique une très grande ambition : ne jamais être député* (P. Hamp).

Mais certains facteurs favorisent l'apparition de *de :*

> *Je ne saurais lui reprocher qu'une chose : d'être sans reproche* (Duhamel).

> *J'aime bien ça d'aller en barque* (Lavedan).

IV. INFINITIF COMPLÉMENT D'ADJECTIF :

> *prêt à partir, heureux de revenir, nécessaire pour vivre, facile à vivre, facile à comprendre.*

V. INFINITIF COMPLÉMENT D'OBJET

En s'inspirant très librement des listes de M. Gross (v. plus haut) et en en simplifiant la formulation, on peut dresser l'inventaire suivant des principaux syntagmes où entre un infinitif complément d'objet direct ou indirect (la lettre *a* ou *b* après Infin. signale que l'infinitif a pour support A ou B).

I. A + Verbe + Infin.(*a*) Verbe = *pouvoir, vouloir,* etc.

> *Je peux/veux acheter ce chapeau.*

II. A + Verbe + *à* + Infin.(*a*) Verbe = *commencer,* etc.

> *Jean commence à manger.*

III. A + Verbe + *de* + Infin.(*a*) Verbe = *achever,* etc.

> *Jean achève de manger.*

IV. A + Verbe + B + *à* + Infin.(*a*) Verbe = *passer,* etc.

> *Jean a passé trois heures à regarder la télévision.*

V. A + Verbe + B + *de* + Infin.(*a*) Verbe = *menacer,* etc.

> *Jean menace Pierre de se venger.*

VI. A + Verbe + *à* + B + *de* + Infin.(*a*) Verbe = *devoir,* etc.

> *Jean doit à Pierre d'avoir trouvé du travail.*

VII. A + Verbe + *à* + B + Infin.(*a*) Verbe = *dire,* etc.

> *Jean nous dit avoir fini.*

VIII. A + Verbe + *de* + B + *de* + Infin.(*a*) Verbe = *obtenir,* etc.

> *Jean obtient de Paul de pouvoir y aller.*

IX. A + Verbe + B + *à* + Infin.(*b*) Verbe = *inviter,* etc.

> *Jean invite Paul à venir.*

X. A + Verbe + B + *de* + Infin.(*b*) Verbe = *prier,* etc.

> *Jean prie Paul de venir.*

XI. A + Verbe + *à* + B + *à* + Infin.(*b*) Verbe = *apprendre,* etc.

> *Jean apprend à Paul à cuire un canard.*

XII. A + Verbe + *à* + B + *de* + Infin.(*b*) Verbe = *ordonner,* etc.

> *Jean ordonne à Paul de partir.*

Dans tous ces types de phrase, l'infinitif pourrait être remplacé par un nom remplissant la même fonction, sauf dans les cas suivants.

Phrase I : on ne dit pas **Jean peut cet achat ;* certains verbes comme *pouvoir, oser* n'admettent pour complément d'objet qu'un infinitif, éventuellement représenté par un pronom : *Il le peut. Il a osé **ça !*** Au contraire, *vouloir* admet très bien un nom.

Phrase X : l'infinitif régi par les verbes comme *prier, supplier* peut être remplacé seulement par le pronom adverbial *en : Il l'en avait prié.*

La substitution d'un nom se fait dans la moitié de ces types de phrase en conservant la préposition *à* ou *de.* Mais dans six cas la préposition est supprimée : types II (*le repas*), III (*le repas*), VI (*son gagne-pain*), VIII (*la permission*), XI (*la cuisson*), XII (*le départ*). Aussi peut-on considérer cette préposition (*à* ou *de*) comme un indice vide de tout contenu sémantique, un morphème signalant la fonction nominale de l'infinitif, devant lequel il tient la place de l'article ; comparer :

> *Jean commence/achève le repas*
> et : *Jean commence à manger,*
> *Jean achève de manger.*

C'est la fonction qu'on a reconnue à *de* précédant l'infinitif attribut. Au contraire, l'indice manque devant l'infinitif ayant la fonction de verbe, comme c'est le cas lorsqu'il est régi par un auxiliaire (v. ce mot, art. spécial) :

> *Il peut* (ou *doit*) *être dix heures* (= Il est probablement dix heures).
> *Puisse-t-il réussir ! Il a failli tomber.*
> *Jean paraît* (*semble*) *avoir froid.*
> *Jean fait payer Paul. Jean laisse payer Paul.*

L'absence ou la présence de l'indice différencie deux constructions où l'infinitif dépend du verbe *devoir,* auxiliaire ou non :

> *Je dois être guéri. Je lui dois d'être guéri.*

Venir, auxiliaire du passé immédiat, est construit avec *de,* mais l'emploi de cette préposition s'explique génétiquement par une valeur de lieu.

Si l'indice manque dans les syntagmes de type I, c'est que les verbes recteurs y sont plus ou moins auxiliaires ; on a vu qu'avec *pouvoir, oser,* etc., la fonction nominale est peu caractérisée. La distinction des fonctions verbales et des fonctions nominales dessine opportunément l'articulation de la phrase quand plusieurs verbes à l'infinitif dépendent les uns des autres :

> *Il va **falloir essayer** d'**apprendre** à **nager.***

Le rôle des particules *to,* en anglais, et *zu,* en allemand, devant l'infinitif est aussi de distinguer ses fonctions nominales des fonctions verbales, parmi lesquelles on range, d'une part, la combinaison avec les verbes auxiliaires, classe dont les limites sont aussi approximativement senties dans ces deux langues qu'en français, et, d'autre part, la construction *accusativus cum infinitivo* dont il sera parlé plus loin.

Qu'un grand nombre des fonctions de l'infinitif puissent être remplies par un

nom, quelques-unes seulement par un pronom, c'est assez pour justifier la définition de l'infinitif comme « la forme substantive du verbe » et pour **écarter la tentation d'y voir une forme de proposition subordonnée,** comme l'ont enseigné tant de grammairiens qui définissaient la proposition par l'expression d'un procès.

Il ne faut pas pour autant ignorer que l'infinitif, qui est structuralement **un mot,** est assez souvent échangeable avec une proposition subordonnée introduite généralement par *que* sans modification de sens :

Type VII : *Jean nous dit qu'il a fini.*

Il faut aussi savoir que le remplacement d'une proposition par un infinitif est quelquefois facultatif, comme dans l'exemple précédent, quelquefois impossible, comme dans ceux-ci :

Jean nous dit que sa sœur a fini,
Je veux que tu achètes ce chapeau,

et quelquefois obligatoire, car on ne dit pas :

**Je veux que j'achète ce chapeau,*

mais seulement :

Je veux acheter ce chapeau.

La condition *sine qua non* pour que l'infinitif soit obligatoirement substitué à une proposition complétive est que **la relation du support au terme A ou B** indiquée dans la formule concernée (de I à XIII) soit satisfaite ; elle ne l'est pas dans les deux exemples d'impossibilité donnés ci-dessus.

Moyennant quoi, l'obligation ne peut exister que si le verbe recteur impose le **subjonctif** dans la proposition complétive ; ce n'est pas le cas dans *Jean nous dit qu'il a fini.*

Quand les deux premières conditions sont remplies, on observe encore une différence selon la personne grammaticale du support :

— S'il est de la première ou de la deuxième personne, l'obligation est formelle ; il faut remplacer *

Je te prie que tu sortes par *Je te prie de sortir.*

— S'il est de la troisième personne, et si le support est B, la substitution est facultative, au moins dans une langue relevée :

Jean prie Paul qu'il sorte (ou : *de sortir*).
Chimène demande au roi qu'il fasse justice (ou : *de faire justice*).

Faut-il tenir l'infinitif pour une variante complémentaire de la proposition complétive ? Pour cela, les cas de substitution possible sont trop peu nombreux en regard des cas où l'infinitif, comme la proposition, ont leurs fonctions propres.

La règle de substitution qu'on vient d'énoncer ne donne que le cadre approximatif d'un usage qu'aucune grammaire n'a codifié en détail. Les Français l'appliquent par habitude, sans en avoir conscience, et ses contraintes constituent une difficulté d'autant plus grande pour les étrangers.

VI. INFINITIF COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL

L'infinitif complément circonstanciel peut être lié au verbe recteur par les prépositions suivantes :

à, marquant des nuances subtiles de la direction :
Il l'entraînait à boire (Fr. Carco),

mais aussi d'autres relations, comme la cause :

Pourtant, elle montra un réel plaisir à voir Christophe (Romain Rolland) ;
de, marquant diverses nuances de l'éloignement :
Le comte de Guilleroy parut, revenant de dîner en ville (M. Fort),

ou marquant la cause :

Elle est morte d'être trop riche (O. Mirbeau) ;
pour, marquant la cause :

... me sentant la tête un peu lourde pour avoir trop valsé (Lavedan),

mais surtout le but :

Elle enfilait des gants pour acheter un cœur à la crème (M. Elder),

ou simplement une succession :

Dix sociétés se fondaient un jour pour disparaître le lendemain (P. Benoit) ;
afin de, de crainte de, de peur de, nuançant la finalité ;
avant de, après (+ infin. passé), situant l'action relativement à un point de référence ;
sans, exprimant la négation de la cause, de la manière, du but ;
par, avec *commencer* et *finir.*

Après la préposition *en,* l'infinitif est remplacé par sa forme complémentaire, le gérondif (v. ce mot, art. spécial).

Des contraintes de support sont observées comme pour l'infinitif objet. Le remplacement d'une subordonnée par l'infinitif obéit aux mêmes conditions essentielles que pour l'objet. On ne dit pas : **Je sors pour que je prenne l'air,* mais on dit : *... pour prendre l'air.*

« PROGRÉDIENCE »

Du tour étudié plus haut :

Jean ***peut voir*** *Paul,*

il faut distinguer le tour :

Jean ***court voir*** *Paul.*

La différence de fonction est mise en évidence par la différence de représentation du verbe à l'infinitif : *Jean* ***le*** *peut, Jean y court.*

Les grammairiens appellent souvent le second infinitif « complément de but » parce qu'on peut lui substituer un tour prépositionnel : *pour* (*afin de*) *voir Paul.* Mais M. Gross observe que l'infinitif pur, à la différence de l'infinitif prépositionnel complément de but, ne peut être placé avant le verbe (* *Voir Paul, Jean court*) ni supporter la négation (**Jean court ne pas voir Paul*). Ces critères formels justifient la notion d'une fonction propre à l'infinitif, onmmée « **progrédience** » en 1933 par Damourette et Pichon (§ 868 et 1055) et définie par eux comme l'expression d'« un fait qui prolonge et qui justifie le phénomène exprimé par le verbe régent ».

La progrédience ne se rencontre qu'avec certains verbes de mouvement,

— soit intransitifs (et l'infinitif a pour support le sujet du verbe régent) :

Jean vient déjeuner,

— soit transitifs (et l'infinitif a pour support le complément d'objet du verbe régent) :

Jean mène Paul déjeuner.

On remarquera que le verbe *aller* complété par une progrédience dans une phrase comme *Je vais en voiture chercher Jeanne à la gare* est devenu auxiliaire temporel dans *Nous allons bien bavarder.*

PROPOSITION INFINITIVE

Dans l'inventaire des fonctions nominales de l'infinitif esquissé plus haut figuraient plusieurs types d'infinitif objet ayant pour support un premier complément d'objet, direct ou indirect, du verbe recteur (types numérotés IX, X, XI, XII). Dans toutes ces constructions, l'infinitif pouvait être remplacé par un nom ou par le pronom adverbial *en :*

Jean invite Paul à venir/à ***une réception.***
Il le prie de venir/Il l'en prie.

Cette possibilité de substitution est sans doute la raison pour laquelle on estime que l'infinitif assume là une fonction nominale et que le verbe recteur y est suivi d'un objet double.

Au contraire, on attribue à l'infinitif une valeur purement verbale dans les constructions suivantes, où il ne peut

être remplacé par aucun nom ni aucun pronom :

XIII. A + Verbe + [B + Infin.(*b*)]/[Infin. (*b*) + B]

Verbe = *voir, regarder, entendre, écouter, sentir.*

Je regarde les autos passer/*passer les autos.*
Je les regarde passer.

Le membre de phrase entre crochets est communément considéré comme une « proposition infinitive » ayant pour sujet le nom B et pour verbe l'infinitif. L'attribution à celui-ci d'une fonction verbale est confirmée par l'absence de l'indice *de.* L'unité fonctionnelle est démontrée par la substitution d'un groupe nominal : *Je regarde le* **passage des autos.** On peut paraphraser l'ensemble XIII :

Les autos passent ; je regarde ça.

Ce type de proposition infinitive, qui a son équivalent en anglais et en allemand, ne se rencontre en bonne langue française moderne qu'après les cinq verbes énumérés ci-dessus. Le sens de ces verbes impliquant pour objet une action en train de se produire, l'infinitif est toujours au temps « présent », et sa valeur aspectuelle est très voisine de celle du participe présent, avec lequel il lui arrive d'alterner :

Je vois la servante ou le valet ***agissant*** *dans la chambre, une hirondelle* ***entrant*** *par la fenêtre, une mouche* ***se*** *poser sur ma main tandis que je récitais ma leçon* (Rousseau, *Confessions*).

Alors que les infinitifs objets étudiés plus haut s'échangeaient souvent avec une proposition subordonnée conjonctive introduite par *que,* l'infinitif des phrases du type XIII s'échange, très couramment, avec une proposition relative épithète :

Je regarde les autos ***qui passent.***

Sauf conditions exceptionnelles, cet infinitif ne peut pas être mis au passif ; on lui substitue de préférence un participe passé :

J'ai vu un piéton (*être*) *renversé par une voiture.*

Les propositions infinitives du type XIII sont presque toujours compléments d'objet. On les rencontre, exceptionnellement, en fonction d'apposition (à un objet) :

Misard et Cabuche, les bras en Pair, Flore, les yeux béants, virent cette chose effrayante : le train se dresser debout, sept wagons monter les uns sur les autres, puis retomber avec un abominable craquement, en une débâcle informe de débris (Zola, *la Bête humaine*).

Cette prédilection pour la fonction objet a fait préférer par un certain nombre de grammairiens l'analyse qui consiste à voir dans le nom B et l'infinitif deux compléments d'objet du verbe recteur (par ex. Wagner et Pinchon, *Grammaire du français classique et moderne*). Corollairement à cette exclusivité de la fonction objet, on doit constater l'absence de solidarité entre ce « sujet » et ce « verbe », puisque le nom y garde la fonction objet si l'on supprime le verbe : *Je regarde les autos.*

D'autres grammairiens fondent leur analyse sur le lien étroit que l'on sent entre l'infinitif et son verbe recteur, où le dialectologue J. Ronjat voyait un « semi-auxiliaire ». Damourette et Pichon, au terme d'une riche étude (§ 1059 à 1107) concluent de même à la « coalescence » du verbe régent et du verbe régi. Pourtant, la suppression de l'infinitif ne modifie pas le sens du premier verbe : l'auxiliarité paraît mieux caractérisée dans le type dont l'étude suit.

XIV. A + Verbe + [Infin.(*b*) + B]/([B + Infin.(*b*)])

Verbe = *faire, laisser.*

J'ai fait tomber un plat.
J'ai laissé s'arrêter ma montre/ma montre s'arrêter.

Nul doute que le sens des verbes *faire* et *laisser* ne soit très modifié si l'on supprime ici les infinitifs :

J'ai fait un plat. J'ai laissé ma montre.

Le premier critère de l'auxiliarité, « altération du sens lexical » (v. AUXILIAIRE, art. spécial), est donc rempli par *faire* et *laisser.* Le second, « coalescence avec le verbe auxilié », est rempli par *faire,* qui ne peut être séparé de l'infinitif par le nom B (**J'ai fait un plat tomber*) ; mais les deux ordres sont admis avec *laisser.*

Le troisième, « invariabilité du participe », est rempli par le verbe *faire : La personne que j'ai* ***fait*** *entrer.* L'invariabilité était demandée aussi (purement graphique) pour le verbe *laisser* au XVIII^e s. par d'Olivet et par Condillac ; elle n'a cependant été admise que comme une tolérance par l'arrêté du 26 février 1901, au même titre que pour tout autre participe passé suivi d'un infinitif.

En définitive, l'auxiliarité, très marquée pour le verbe *faire,* n'a pour *laisser* qu'un critère sémantique, toutefois suffisant pour qu'on renonce à voir dans les phrases du type XIV des groupes complexes méritant le nom de « proposition infinitive ».

Une particularité de construction rapproche le type XIV du type XIII, c'est la construction du terme B, autrement dit « objet agent » (v. AGENT, art. spécial), lorsqu'il doit voisiner avec un autre objet. complément de l'infinitif. On peut dire :

Tu laisses (ou *vois*) *ton frère piétiner la pelouse,*

mais non :

**Tu laisses* (ou *vois*) *piétiner la pelouse ton frère.*

Cette dernière phrase est remplacée par :

Tu laisses (ou *vois*) *piétiner la pelouse à/par ton frère.*

Si l'objet agent a la forme d'un pronom personnel, il peut être à la forme de complément d'objet direct ou de complément d'attribution :

Tu le/lui laisses piétiner la pelouse.

Avec *faire,* la forme *lui* est à peu près seule employée.

Si l'objet de l'infinitif est lui-même un pronom personnel, deux constructions sont possibles :

Tu le laisses la piétiner (impératif : *Laisse-le la piétiner*).
Tu la lui laisses piétiner (impératif : *Laisse-la-lui piétiner*).

XV. B (=*que*) + A + Verbe + Inf.(*b*)

Verbe = *dire, croire, savoir,* etc.

Il resta attaché à cette femme, qu'il avait longtemps cru être sa mère.

Il est évident que le pronom *que* n'est pas l'objet du verbe *croire :* il n'est pas dit que cet homme « croyait » cette femme, et le participe *cru* reste invariable ; *que* est le sujet du verbe *être.*

Ce type est particulier à la langue littéraire ; il implique une construction comme :

**Il avait longtemps cru cette femme être sa mère,*

construction inconnue du français moderne. En fait, le tour est justifié soit par une structure sous-jacente inconsciente, soit par la survivance partielle d'un état de langue ancien. Il surnage parce qu'il résout le problème de l'enchâssement d'une proposition complétive (cf. *Il avait cru* ***qu'elle était sa mère***) dans une relative ; la solution la plus courante (*dont il avait cru qu'elle était sa mère*) a moins d'élégance.

INFINITIF D'EXCLAMATION

Dans des phrases comme :

Me parler ainsi ! Avoir vingt ans !,

l'infinitif joue le rôle de prédicat, c'est-à-dire apporte l'information qui motive la phrase. Il exerce la fonction « verbe »

proprement dite, qui se définit par l'association avec un sujet dans la constitution de l'unité « proposition » ; les phrases considérées sont comparables à celles que l'on peut construire sur un nom :

Quelle insolence ! Ah ! mes vingt ans !

On ne parlera même pas de proposition si l'infinitif exclamatif voisine avec un nom ou un pronom exclamatif :

Moi ! Partir ! Partir ! Moi !

Mais le terme ne peut être contesté si l'intonation marque l'unité structurale du groupe nom (pronom) + verbe :

Moi partir ! Jamais. Ta mère vivre avec nous !

La solidarité est manifeste entre le sujet *moi* ou *ta mère* et le verbe *partir* ou *vivre avec nous* : les deux constituent une « proposition infinitive ».

INFINITIF DE VOLONTÉ

L'infinitif peut être la variante complémentaire de l'impératif dans la langue écrite :

Prendre un comprimé avant chaque repas.

Sa valeur atemporelle convient en effet à une prescription qui, étant écrite, s'indéfinise dans le temps, et sa valeur impersonnelle convient à un ordre concernant tous les lecteurs possibles :

Ne pas se pencher à la portière.

Alors que l'infinitif exclamatif pouvait être précédé d'un sujet, l'infinitif impératif ne l'admet sous aucune forme. Faut-il donc lui dénier l'appellation de « proposition » ? C'est pure affaire de convention, et cette dénomination — concédable eu égard au fait que l'impératif, sa variante orale, n'a pas de sujet non plus — n'entraîne aucune conséquence pour les infinitifs dépendants, auxquels sont substituables des propositions complètes. L'infinitif de prescription n'est jamais dépendant.

INFINITIF D'INTERROGATION

Un cas très différent est offert par des groupes composés d'un **mot interrogatif** et d'un **infinitif :**

Que faire ? Je ne sais plus ***que faire.***
Comment m'y prendre ? Je me demande bien ***comment*** *m'y prendre.*

Ces exemples montrent que de tels groupes, à la différence des précédents, peuvent être indépendants ou dépendants. Il leur manque un sujet exprimé pour constituer l'unité complexe qui justifie habituellement le terme de « proposition » ; mais on observe entre leurs termes une solidarité qui les distingue des groupes à fonction nominale constitués d'un infinitif et de son complément (*manger des nouilles, réussir brillamment*) : on ne peut supprimer *que* ni *comment,* non plus que *faire* ni *m'y prendre,* dans les exemples donnés. Il s'agit donc bien d'unités de groupement méritant d'être nommées « propositions ».

La valeur dite « délibérative » de ces propositions interrogatives, directes ou indirectes, tient au remplacement de l'indicatif, mode de l'actualisation temporelle, par l'infinitif, mode de l'action virtuelle. La personne qui énonce l'action ne sait même pas si elle *fera* quelque chose, si elle *s'y prendra* d'une manière quelconque.

INFINITIF DE NARRATION

Il s'en alla passer sur le bord d'un étang :
Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes
(La Fontaine, *Fables,* II, XIV).

Le villageois écoute, accepte la partie. On se lève, ***et d'aller*** (A. Chénier, *le Rat de ville et le Rat des champs*).

Cet emploi en proposition indépendante de l'infinitif avec de, précédé le plus souvent d'un nom ou d'un pronom sujet (*grenouilles*), est appelé « infinitif historique » ou « infinitif de narration ». Il est très développé dans une langue littéraire de registre familier, mais très rare dans la langue parlée. Il présente, au cours d'un récit, une action comme la conséquence logique, mais réelle et rapide, de l'action précédente. Les actions exprimées par ce procédé sont surtout des mouvements, ou des réactions psychologiques :

Pleurs de couler, soupirs d'être poussés (La Fontaine, *Contes*).

La valeur de l'indice de, qui ne manque jamais, a fait l'objet d'infinies conjectures (v. ci-après, *Historique*). Sauf l'allemand, toutes les langues d'Europe qui possèdent ou ont possédé un infinitif de narration (provençal, espagnol, portugais, italien, anglais, suédois, russe) le font précéder d'une particule (provenç. *de,* esp., portug. et ital. *a,* angl. *to*) dont la fonction n'est pas mieux éclaircie.

HISTORIQUE

Le terme *infinitivus* (*modus*) a désigné le mode infinitif chez le grammairien Diomède (IVe s.) ; avant lui, Quintilien disait *infinitum* (*verbum*), « le verbe indéfini », terme qui caractérise bien le mode de l'inactualisé.

L'infinitif latin était un ancien substantif, exprimant la notion verbale pure et simple, sans marque de personne et de temps. La langue latine l'avait doté d'un passé et d'un futur, et lui avait donné avec le gérondif et le supin une flexion casuelle, la forme primitive n'ayant qu'une valeur nominative ou accusative. L'opposition d'un actif et d'un passif remonte aux substantifs originels.

I. FORMES FRANÇAISES

L'infinitif du vieux français n'a rien gardé de la variation latine en temps et en voix. Les quatre terminaisons différentes de l'infinitif latin ont abouti à des formes variées :

1re conjugaison : *cantāre > chanter ;*
2e conjugaison : *debēre > deveir,* puis devoir (XIIe s.) ;
3e conjugaison : *perdĕre > perdre ;*
4e conjugaison : *sentire > sentir.*

Les verbes en *-āre* ont donné le premier groupe français, en *-er.* ou en *-ier* quand l'*a* y était précédé d'un élément palatal (*judicare > jugier*) ; dès le XIIIe s., les infinitifs en *-ier* ont tendu à perdre l'*i* sur le modèle des autres ; au XIVe s., la disparition a été phonétique après les consonnes chuintantes et mouillées. Le groupe des verbes latins en *-are* s'était grossi par l'emprunt de verbes germaniques en *-an* ou *-ôn : *bôtan > *botare > bouter ; *wardôn > *wardare > garder.* Le premier groupe se grossira ensuite de nombreuses formations françaises : *afoler* (de *fol*), *apaisier* (de *pais*) ; et accueillera des verbes d'autres groupes ainsi normalisés : *tisser* (anc. *tistre*), *consumer* (anc. *consumir*), *puer* (anc. *puir*). Il est aujourd'hui à peu près seul productif.

Les verbes en *-īre* ont donné le deuxième groupe français et une partie du troisième groupe (en *-ir*). Ils s'étaient grossis par l'emprunt de verbes germaniques en *-jan* (*hatjan > hatire > haïr*). Des verbes latins avaient échangé *-ēre* ou *-ĕre* contre *-īre* (*florēre > *florire > fleurir ; tradĕre > *tradire > trahir*). Le deuxième groupe se grossira de formations françaises (dérivées d'adjectifs, comme assainir, ou de noms, comme *lotir, aboutir*) et accueillera des verbes d'autres groupes (*quérir,* anc. *querre ; courir,* anc. *courre,* spécialisé en vénerie). Les créations du deuxième groupe se sont raréfiées depuis le XVIe s. et ont presque cessé de nos jours : sur le modèle d'*atterrir* (XIVe s.) a été formé au XXe s. *amerrir,* et proposé récemment *alunir,* qui a connu quelque succès malgré l'Académie.

Beaucoup de verbes des autres groupes ont changé de conjugaison au cours de la latinité, passant de la troisième à la deuxième (*cadĕre > cadēre > cheoir*) ou inversement (*respondēre > respondĕre > respondre*), et de l'une ou de l'autre à la première, ou à la quatrième.

Comme toutes les formes simples du verbe, l'infinitif a été doublé d'une forme composée (*avoir chanté*) et les infinitifs

transitifs ont reçu une forme passive (*être chanté*).

II. VALEURS NOMINALES

Plus encore qu'en français moderne, l'infinitif se rapprochait morphologiquement du nom, au point de prendre l'article et même la marque du cas sujet :

> *Dreit a Lalice revint li sons* ***edrers***
> [Son voyage le ramena droit à Laodicée] (*Vie de saint Alexis*).

> *Ja li* ***corners*** *ne nos avreit mester*
> [Sonner du cor ne nous servirait plus à rien] (*la Chanson de Roland*).

> *En l'esgarder* [= à la vue] *de la pucele*
> *Li saut au cuer une estincele*
> (*Amadas et Ydoine*).

Cet usage ancien, très développé chez Chrétien de Troyes, subit une éclipse à partir du XIIIe s. (cf. H. D. Veenstra, les *Formes nominales du verbe dans la prose française du* XIIIe *s.*, 1946). Il trouve un second souffle au XVIe s. Les poètes le recommandent, Du Bellay, dans la *Deffence et illustration,* en fait une source de richesse : « Use donc hardiment de l'infinitif pour le nom, comme *l'aller, le chanter, le vivre, le mourir.* » Montaigne, dont il satisfait une prédilection de philosophe pour l'expression nominale, en fait grand usage : *le mourir, le longtemps vivre, J'estime le baigner salubre.* Survivant chez Mal-herbe, il n'est, depuis le XVIIe s., qu'une élégance de certains stylistes comme Chateaubriand, et chez les philosophes un tour commode imité de l'allemand : *l'être, un devenir* (Bergson).

La substantivation a introduit beaucoup d'infinitifs dans la classe des noms, où leur forme, d'ailleurs variable en nombre, ne suffit plus à rappeler leur origine : *avoir, baiser, déjeuner, devoir, rire, savoir,* etc. ; *loisir* et *manoir* sont les infinitifs de verbes disparus, *plaisir* l'infinitif disparu du verbe devenu *plaire.* On peut penser que la régression observée au XIIIe s. dans l'emploi de l'article devant l'infinitif tient au développement de l'indice *de,* d'abord devant l'infinitif sujet ou attribut :

> *D'ome ocire est pichiés grans*
> (*Aiol,* fin du XIIe s.).

> [...] *vostre enneurs — si est* ***de venger***
> *vostre honte* (*la Mort le roi Artu*).

L'origine de cet emploi est très discutée. Tobler le rapprochait d'une construction du nom où *de* peut être interprété comme une préposition de cause :

> *De povretez est granz mahainz*
> [La pauvreté est une grande plaie].

Meyer-Lübke préférait donner à *de,* dans de semblables constructions, la valeur « à propos de ». Mais Kjellmann (*la Construction de l'infinitif dépendant d'une locution impersonnelle en français, des origines au* XVe *s.*, Uppsala, 1913) a montré que cette construction s'est répandue plus vite avec l'infinitif qu'avec le nom ; selon lui, l'emploi de *de* s'explique par le prolongement du tour latin au génitif du gérondif : *peccatum occidendi hominem.* Cette interprétation s'accorde bien avec la valeur appositionnelle que nous avons suggérée plus haut. L'apparition du relais neutre *ce,* celle du pronom neutre *il* dans la tournure unipersonnelle ont favorisé cet emploi, et leur développement à partir du XIIIe s. l'a définitivement assis :

> *Ceo est lur dreiz de mesparler* (Marie de France, fin du XIIe s.)

> *Il n'est pas folie de changer son conseil quant la chose se change* (*le Ménagier de Paris,* fin du XIVe s.).

Cette valeur appositionnelle assise sur un nom ou sur un pronom démonstratif exprimé ou inexprimé confère à l'infinitif une assiette comparable à l'actualisation qu'opère l'article, et son développement peut expliquer l'éclipse de l'article — momentanément rétabli au XVIe s. dans un registre surtout littéraire.

Cette explication de l'indice *de* convient au cas du sujet, mais d'autres raisons doivent être cherchées pour expliquer le développement devant l'infinitif, dans les fonctions de complément, d'un indice prépositionnel, qui, en ancien français, a été beaucoup plus souvent *à*que*de.*

L'infinitif précédé de *à* prolonge souvent un autre emploi du gérondif, celui de l'accusatif précédé de *ad* (ex. : *ad moriendum*) :

> *Pur quem vedeies desirrer a murir*
> *Ço'st grant merveille que pietét ne t'en prist.*
> [Puisque tu me voyais désirer mourir
> C'est incroyable que tu n'aies pas eu pitié] (*Vie de saint Alexis*).

Pourtant, le même verbe est construit ailleurs sans *à :*

> *Ki ci remaindre* (= rester) *desireiz*
> (*Roman de Brut*).

Le contenu sémantique de la préposition est donc bien ténu, et l'on doit souvent chercher la raison de son emploi dans des facteurs d'économie de la phrase qui n'ont rien à voir avec le sens. Une tendance à employer la préposition devant tout infinitif éloigné de son régent (Gamillscheg, *Historische Französische Syntax,* p. 468) explique l'usage contradictoire à l'intérieur de ce vers de *la Prise d'Orange :*

> *Mielz voil morir et a perdre la vie.*

Mais cet usage même est capricieux, comme en témoigne ce passage de la *Prise de Constantinople* (début du XIIIe s.), où un messager répond à l'empereur **Isaac II** qui lui demandait « quels sont les engagements » (*Quelx est la convenance ?*) pris par son fils en échange de l'aide des croisés :

> *Tot el premier chief,* ***metre*** *tot l'empire de Romanie a l'obedience de Rome* [...] *; aprés,* ***a doner*** *.CC. mille mars d'argent* [...] *; et* ***mener*** *.X. mil homes en ses vaissiaus et a sa despense* ***tenir*** *par un an ; et en la terre d'oltremer* ***a tenir*** *.V.C. chevaliers a sa despense tote sa vie...*

En moyen français, la préposition *de* tendra à remplacer *à* dans ce rôle de cheville articulatoire. Au XVIe s., le flottement est à son apogée :

> *L'un de ces Prélats* [...] *auroit aussitost appris a croire en Dieu que nous de croire en lui* (A. d'Aubigné).

Il reste de nos jours quelques verbes conservant deux constructions : directe et indirecte (*aimer rire/aimer à rire*), avec *à* ou avec *de* (*commencer à trouver/de trouver le temps long*).

Bien des grammairiens ont voulu définir la nuance qu'apporte l'emploi de l'une ou de l'autre préposition. G. Gougenheim estime que à garde seul une valeur propre, « dynamique », impliquant une « attitude active » du sujet (*commander une armée/commander* ***à*** *ses passions*) ; plus féconde paraît son observation selon laquelle *à* peut être changé en *de* par le voisinage d'un autre *à* moins instable ; comparer :

> *demander à sortir, demander à quelqu'un de sortir.*

L'emploi de l'infinitif prépositionnel était exceptionnel en latin classique, où les fonctions indirectes étaient dévolues au gérondif. On le rencontre à basse époque avec *contra, de, juxta, ad.* La concurrence de l'infinitif et du gérondif prépositionnels s'exercera pendant le Moyen Âge en latin et, parallèlement, en français, aboutissant à l'élimination du gérondif, sauf après *en* (V. GÉRONDIF, art. spécial).

On rencontre en ancien et en moyen français des infinitifs précédés de *à, après, de, en, par, pour, sans, sur, avant (que) de, fors (que) de, près de.*

Les contraintes liant le support de l'infinitif au sujet ou au complément du verbe recteur étaient beaucoup plus lâches en ancien et en moyen français que de nos jours :

> *N'en puez partir senz les membres tranchier*
> [Tu ne peux en partir sans qu'on te tranche les membres]
> (*le Couronnement de Louis*),

mais l'ancien français pouvait exprimer le support par un nom ou un pronom qui constituait avec l'infinitif une véritable proposition :

> *Lors por revenir sa color*
> [Pour que sa couleur revînt]
> *La comancierent a baignier* (Chrétien de Troyes).

> *Al aprochier les nefz*
> [Quand les navires approchèrent]
> (*Baudoin de Sebourg*).

Cette construction n'est conservée de nos jours que dans les parlers de l'Est et du Nord : *Achète un croissant pour toi manger.*

L'alternance d'un infinitif complément avec une proposition conjonctive n'était pas grammaticalisée comme aujourd'hui. Les premières recommandations sur ce point se lisent au XVIIe s. Duval, dans l'*Escholier françois* (1604), conseillait de remplacer *Tu pensois que tu eusses tout veu par Vous pensiés avoir tout veu ;* Oudin (1632) corrigeait de même *qu'on m'eust deffendu que j'eusse pris ;* Vaugelas remplaçait *il m'a commandé que je fisse* par *il m'a commandé de faire ;* au XVIIIe s., il devait être lui-même critiqué par l'Académie pour avoir écrit dans son Quinte-Curce : (*il*) *se contenta de lui commander qu'il sortît de table ;* il fallait : *de sortir ;* Buffier, Grimarest, Féraud formulaient les règles de cet usage avec plus de rigueur qu'aucun grammairien du XXe s. (Brunot, HLF, t. VI, p. 1822-23).

Une construction, aujourd'hui disparue, a mis en échec la perspicacité des historiens ; le premier exemple en est de 1429 :

> *Et* ***le disnes estre fait,*** *graces dictes a Dieu, s'en partoit chascun* (*Chronique du bon duc Loys de Bourbon*).

Elle est très fréquente au début du XVIe s., notamment chez Rabelais, après qui elle disparaîtra :

> *Pantagruel,* ***avoir entierement conquesté*** *le pays de Dipsodie, en icelluy transporta une colonie de Utopiens* (III, I).

L'infinitif *estre* ou *avoir* n'est compris que si on le remplace par le participe (*estant, ayant*). Alf Lombard, dans son ouvrage sur *l'Infinitif de narration dans les langues romanes* (Uppsala, 1936), évoque à propos de cet « infinitif absolu » les opinions de Behm (1891), Huguet (1894), Brunot, Biedermann (1908), Philippot (1914), Sneyders de Vogel (1927), Spitzer, Lerch, Damourette et Pichon. Montrant les défauts de leurs explications, il propose la sienne : *le disner estre fait* aurait été dit pour *le disner fait* sur le modèle de l'alternance : *il vit sa jambe estre coupée/il vit sa jambe coupée.*

III. VALEURS VERBALES

La « progrédience » remonte au latin parlé, qui substituait l'infinitif au supin auprès d'un verbe de mouvement : *venerat aurum petere* (Plaute). Elle a toujours existé en français.

La « proposition infinitive », appelée *accusativus cum infinitivo* par les grammairiens qui ne veulent pas préjuger de son unité structurale, présente en latin dès les premiers textes une extension considérable, surtout dans la langue littéraire. Elle y dépend le plus souvent d'un verbe de déclaration ou d'opinion (*verbum dicendi* ou *declarandi*), de perception ou de sentiment (*verbum sentiendi*), d'un verbe ou d'une locution unipersonnels comme *convenit,* « il est convenu que », *perspicuum est,* « il est évident que », *decet,* « il convient ».

Avec les verbes de perception proprement dits, la tournure *Video eum plorare* alternait chez Cicéron lui-même avec *Video eum plorantem* (Ernout-Thomas, *Syntaxe latine,* p. 239) — synonymie préfigurant une semblable alternance signalée plus haut en français.

La proposition infinitive était concurrencée en latin parlé (premier exemple chez Plaute) par un type de proposition, originellement causale, introduite par *quod* ou *quia,* qui devint d'usage courant et où *quod* élimina *quia* en Gaule ; ce type, généralisé dans les langues romanes, a donné en français les complétives introduites par *que.*

Les anciennes infinitives ne survivaient en ancien français que comme sujet des verbes (*il*) *convient* et (*il*) *estuet* ou comme complément de *faire, laisser, voir, oïr* et de quelques autres verbes de perception. Le premier exemple est livré par la *Cantilène de sainte Eulalie :*

> Voldrent la faire diavle [= le diable] *servir.*

Mais dès les premiers textes apparaît, en concurrence avec le tour *Je* ***la*** *voi plorer,* un tour *Je* ***li*** *voi plorer,* dont D. Norberg, en 1943, a montré l'origine également latine : extension postclassique à la construction *jubeo/sino* + *accus.* + infin. de la construction classique *mando/permitto* + datif + infin. (nombreux exemples de cette confusion au VIe s.). De là toutes les constructions françaises du type *faire faire quelque chose à* ***quelqu'un.***

On sait avec précision, par l'étude de E. Stimming *Der Accusativus cum Infinitivo im Französischen* (Halle, 1915), que la proposition infinitive a connu un grand développement de 1350 à 1600 sous l'influence du latin ; on la rencontre alors auprès des verbes de volonté : *commande ses chevaulz estre parés de nouveaux harnais ;* ou des verbes de sentiment et de déclaration : *Chascun pourra juger icellui avoir esté de bonne intention.* De ces structures étrangères à la langue parlée, le XVIIe s. ne conserva que les infinitives enchâssées dans une relative ; jointes à l'usage ancien, dont avaient seulement disparu les infinitives sujets, elles constituent l'usage moderne.

L'infinitif exclamatif existait en latin :

> *Quid enim ? sedere totos dies in villa !*
> [Quoi donc ? rester dans une villa des journées entières !] (Cicéron).

> *Mene incepio desistere victam ?*
> [Moi renoncer vaincue à mon dessein ?] (Virgile).

Il se rencontre, mais très rarement, en ancien français :

> *et por ce cuidoie ge bien qu'il en moreust. —* ***Morir !*** *fet la damoiselle, Dex l'en gart* (*la Mort le roi Artu*).

L'ancien français possède un infinitif exhortatif d'un type que le latin ignore :

> *Or del cerchier !* [Allons, cherche !]

À la différence de l'infinitif moderne des prescriptions, celui-ci est du style oral. *Or,* injonctif, se retrouve dans d'autres formules d'ordre ; Meyer-Lübke a expliqué *de* par « il s'agit de » ; le *l* final de *del* est l'article.

*Un infinitif de défense existait aussi :

> *Amis, nel dire ja !* [Ami, ne le dis pas !] (*la Chanson de Roland*).

Ce tour avait un précédent en bas latin : *ne fore stultum* (lat. class. *ne stultus fueris*), *non negare* (lat. class. *ne negaveris*).

Le latin exprimait par le subjonctif une nuance « délibérative » de l'interrogation : *Quid faciam ?* Mais l'infinitif, autre mode de l'action virtuelle, apparaît à basse époque dans l'interrogation indirecte : *Non habent unde reddere tibi* (*Itala*). L'ancien français emploie l'infinitif en proposition interrogative indépendante comme en subordonnée : *Dame, que dire ? que teisir ?* (Chrétien de Troyes), *se il seust | Ou trouver mon seignor Gauvain* (*id*). L'usage n'a pas varié.

Quant à l'infinitif de narration, il est bien tentant de le croire issu du modèle que fournissait le latin (Ernout-Thomas, *Syntaxe latine,* p. 228) :

> *ego illud sedulo negare factum*
> [moi de nier énergiquement que cela soit] (Térence).

Mais le tour semble avoir été perdu vers la fin de l'Empire. Dans son étude magistrale de 1936, Alf Lombard cite les deux plus anciens exemples connus, datés du XIIe s. (*Eracle*), où la préposition est *à.* Deux études plus récentes (Stig Almenberg, *l'Ellipse et l'infinitif de narration en français,* Uppsala, 1942 ; Veenstra, ou-

vrage cité, 1946) ont mis au jour d'assez nombreuses attestations du XIII[e] s., avec *à* ou avec *de ;* à s'effacera en moyen français devant l'actualisateur *de,* mais une résurgence est encore possible vers 1429 :

> *Et l'en de main assaillirent Poictevins et Bourbonnois le donjon, ou il y ot fier assault et fort, et ceulx du fort a eulx deffendre, et le cordelier de traire, mais on s'efforcea par maniere qu'il fut pris de bel assault* (*Chronique du bon duc Loys de Bourbon*).

L'existence du tour en espagnol et en italien plaiderait pour l'héritage latin. Mais son existence « en anglais, en allemand, en suédois, en slave, en balte, en celtique, en sanskrit, en estonien, en sémitique, en suaheli » (Alf Lombard) laisse concevoir une genèse indépendante spontanée dans toutes les langues ; et à aucun moment le tour latin n'a comporté *ad* ou *de.* S. Almenberg reprend l'explication par l'ellipse d'un verbe tel que *commencer,* écartée par Alf Lombard et que soutenaient déjà pour le latin Quintilien et Priscien. Veenstra la repousse de nouveau : en cas d'ellipse, le syntagme elliptique alterne un certain temps avec le syntagme complet original ; or, dans aucune des langues où apparaît l'infinitif de narration, un verbe signifiant « commencer » ne se présente dans des constructions de même valeur.

Que l'origine du tour français soit latine ou non, Alf Lombard donne pour vraisemblable, dans tous les cas, une justification synchronique assimilant cet infinitif à un nom (*frayeur des grenouilles ; départ des deux rats*) ; ainsi se vérifierait l'opinion de Damourette et Pichon (1933), qui voient en *de,* dans ce tour, la marque de « présentation concrète ».

Quant à l'indice *à* du vieux français et des langues du Midi, on peut lui prêter la valeur dynamique ou ingressive qu'il a toujours présentée dans la langue familière :

> *Voilà Madame à crier, à pleurer, à faire un bruit étrange, à s'évanouir* (M[me] de Sévigné, lettre du 18 sept. 1680).

infinitude [ɛ̃finityd] n. f. (dér. savant de *infini ;* fin du XVI[e] s.). Qualité de celui ou de ce qui est infini, sans bornes : *C'est à Descartes qu'il* [Pascal] *a visiblement emprunté ses plus beaux morceaux sur l'infinitude et la perfection de Dieu* (Cousin).

• SYN. : *infinité.*

infirmable [ɛ̃firmabl] adj. (de *infirmer ;* 1842, Mozin). Que l'on peut infirmer : *Témoignage difficilement infirmable.*

infirmatif, ive [ɛ̃firmatif, -iv] adj. (dér. savant de *infirmer ;* 1501, Isambert). Qui infirme, qui annule : *Arrêt infirmatif d'un jugement de première instance, d'une sentence.*

infirmation [ɛ̃firmasjɔ̃] n. f. (lat. *infirmatio,* action d'affaiblir, d'infirmer, réfutation, de *infirmatum,* supin de *infirmare* [v. INFIRMER] ; fin du XV[e] s., au sens 2 ; sens 1, 1867, Littré). **1.** Action d'infirmer : *Des découvertes récentes tendent à l'infirmation de cette théorie.* || **2.** En termes de droit, annulation en appel d'une décision : *Obtenir l'infirmation d'un jugement défavorable.*

• SYN. : **1** *démenti, destruction, ruine.* — CONTR. : **1** *attestation, confirmation, justification.*

infirme [ɛ̃firm] adj. et n. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *enferm*[*e*], malade, valétudinaire [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], lat. *infirmus,* débile, faible, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *firmus,* solide, résistant, ferme ; v. 1265, *Statuts d'hôtels-Dieu* [p. 129], au sens de « malade » ; sens 1, 1570, Vaganay [physiquement ; moralement, début du XVI[e] s.] ; sens 2, 1673, Molière [substantiv., 1690, Furetière]). **1.** *Class.* Qui est faible physiquement ou moralement : [Il] *les avertit que l'esprit est prompt et la chair infirme* (Pascal). || **2.** Qui n'a pas le libre usage de tous ses membres : *Rester infirme à la suite d'un accident, d'une maladie. Infirme d'un membre. Et de mon côté, je me persuadais que je l'aimais comme on aime un enfant infirme* (Gide) ; et substantiv. : *Soigner un infirme. L'autre mime en boitant l'infirme* [l'albatros] *qui volait* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *éclopé, estropié, handicapé physique, impotent, invalide.* — CONTR. : **2** *ingambe, valide.*

infirmer [ɛ̃firme] v. tr. (lat. *infirmare,* affaiblir, débiliter, détruire, réfuter, de *infirmus* [v. l'art. précéd.] ; 1370, Oresme, au sens 2 ; sens 1, milieu du XIX[e] s., Baudelaire ; sens 3, fin du XIV[e] s.). **1.** *Vx.* Rendre moins fort, ôter de la vigueur : *Les années n'infirment que les membres et nous avons déformé les passions* (Baudelaire). || **2.** Enlever de l'autorité, mettre en question : *Voulez-vous affirmer que celui qui a chanté la gloire était, par cela même, inapte à célébrer l'amour ? Vous infirmez ainsi le sens universel du mot poésie* (Baudelaire). *Malheureusement il ne me parlait pas de stratégie comme dans ses conversations de Doncières et ne me disait pas dans quelle mesure il estimait que la guerre confirmait ou infirmait les principes qu'il m'avait alors exposés* (Proust). || **3.** Annuler une décision rendue par une juridiction inférieure : *Infirmer un arrêt, un jugement, une sentence.*

• SYN. : **2** *démentir, détruire, ruiner ;* **3** *casser.* — CONTR. : **2** *appuyer, confirmer, consacrer, corroborer, ratifier ;* **3** *entériner.*

infirmerie [ɛ̃firməri] n. f. (de *infirmier* [v. ce mot] ; v. 1260, Adam de la Halle, écrit *enfremerie* [*enfermerie,* XIII[e] s., Littré ; *infirmerie,* 1606, Crespin], au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Partie d'un établissement destinée aux malades et où l'on peut donner certains soins : *L'infirmerie d'un couvent, d'un collège, d'une caserne. Il se faisait admettre par ses grimaces à l'infirmerie, où il se pelotonnait sous ses couvertures* (France). || **2.** *Plaisamm.* Endroit où il y a beaucoup de malades : *Avec cette grippe, ma maison est une infirmerie !*

infirmier, ère [ɛ̃firmje, -ɛr] n. (de *infirme* [v. ce mot] ; 1288, *Dict. général,* écrit *enfermier ; infirmier,* 1398, Runkewitz [*infirmier-major,* 1873, Larousse ; *infirmière-major,* 1931, Larousse]). Auxiliaire médical diplômé, qui donne habituellement les soins prescrits ou conseillés par un médecin : *Infirmier militaire. Les infirmières d'un hôpital. Prendre une infirmière à domicile. Elle* [...] *s'agenouilla devant l'homme évanoui, puis, de son bras qu'entourait le brassard blanc des infirmières, elle souleva la tête de Jean* (France). || *Infirmier-major,* sous-officier infirmier qui a, dans un hôpital militaire, le service d'une division de malades. || *Infirmière-major,* personne qui dirige toutes les infirmières d'un hôpital, d'une clinique, d'un service.

infirmité [ɛ̃firmite] n. f. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *enfermeté,* faiblesse physique ou morale [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], lat. *infirmitas,* faiblesse de corps, maladie, faiblesse de caractère, de *infirmus* [v. INFIRME] ; fin du XIV[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1664, Molière). **1.** *Class.* et *littér.* Faiblesse physique ou morale : *Si quelque chose pouvait élever les hommes au-dessus de leur infirmité naturelle* (Bossuet). *On pense tout excuser maintenant lorsqu'on s'est écrié : « Que voulez-vous ? c'était ma nature, c'était l'infirmité humaine »* (Chateaubriand). *Elles ne gouvernent plus le monde, elles sont appareillées à l'infirmité de nos esprits ; on ne peut se reposer sur leur simplicité* (Valéry). || **2.** Affection qui atteint une partie de l'organisme en la mettant dans l'incapacité de remplir normalement ses fonctions : *C'était un aimable et heureux petit vieillard sec, robuste et enjoué. Il a eu une longévité extraordinaire, sans infirmités* (Sand). *La vieillesse ne vient pas sans un long cortège de douleurs et d'infirmités* (France). *Elle était* [...] *mal foutue jusqu'à l'infirmité, mais point laide* (Queneau).

• SYN. : **2** *difformité, incommodité.*

infixe [ɛ̃fiks] n. m. (lat. *infixus,* part. passé de *infigere,* ficher dans, enfoncer, de *in-*, préf. marquant le mouvement vers, et de *figere,* ficher, planter, fixer ; 1877, Littré). En linguistique, élément qui s'insère à l'intérieur d'un mot ou d'une racine : *La*

racine « -jug- » a donné en latin, avec un infixe nasal, le verbe « jungo ». Les préfixes, les infixes et les suffixes sont classés sous le terme général d'« affixes ».

inflammabilité [ɛ̃flamabilite] n. f. (dér. savant de *inflammable ;* 1641, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Qualité de ce qui est susceptible de s'enflammer facilement : *L'inflammabilité d'un gaz, d'un liquide.* || **2.** *Fig.* Tendance particulière aux passions ardentes : *Si nous voulons que le célibat respecte le mariage, il faut aussi que les gens mariés aient des égards pour l'inflammabilité des garçons* (Balzac). *Je croyais pieusement à l'inflammabilité des dames allemandes, espagnoles et italiennes à la seule vue d'un Français* (Mérimée).

inflammable [ɛ̃flamabl] adj. (dér. savant du lat. *inflammare,* allumer, incendier, irriter [en médecine], exciter, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *flammare,* enflammer, exciter, dér. de *flamma,* flamme, feu [au pr. et au fig.] ; fin du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1787, Féraud). **1.** Qui s'enflamme facilement et brûle rapidement : *L'hydrogène est un gaz inflammable. Au thym brûlant et aux résines inflammables des pinèdes, la fermentation de la vie solaire avait donné une activité odorante* (Bosco). || **2.** *Fig.* Qui se prend facilement de colère ou de passion : *Tempérament inflammable. La rapidité singulière avec laquelle fut arrangée cette émeute prouve [...] l'état inflammable où le peuple se trouvait* (Michelet). *Diable ! mon cher, comme tu y vas... Je suis donc bien irrésistible ou Mlle Pierotte bien inflammable* (Daudet).

• SYN. : **1** *combustible ;* **2** *bouillant, explosif, fougueux, impétueux, volcanique.*

inflammateur [ɛ̃flamatœr] n. m. (de *inflammat[ion]* ; 11 déc. 1874, *Journ. officiel* [p. 8198], au sens de « substance ou engin destinés à produire l'inflammation » ; sens 1-2, 1902, Larousse). **1.** Nom donné parfois au détonateur d'une torpille. || **2.** *Inflammateur électrique,* artifice qui sert à la mise à feu des détonateurs sous l'influence d'un courant électrique.

inflammation [ɛ̃flamasjɔ̃] n. f. (lat. *inflammatio,* action d'enflammer, incendie, inflammation [en médecine], excitation, de *inflammatum,* supin de *inflammare* [V. INFLAMMABLE] ; v. 1355, Bersuire, puis 1656, Molière, au sens 3 ; sens 1, 1552, Paradin [« incendie », av. 1525, J. Lemaire de Belges] ; sens 2, XVe s.). **1.** Action par laquelle quelque chose s'enflamme et brûle : *L'inflammation instantanée de la poudre. Provoquer, causer l'inflammation d'une nappe d'essence.* || **2.** En médecine, ensemble des signes et symptômes (rougeur locale, chaleur, douleur, gonflement, etc.) consécutifs à une infection : *Inflammation cutanée due à une brûlure. Inflammation des gencives, des glandes salivaires.* || *Spécialem.* Processus réactionnel de l'organisme à la suite d'une agression traumatique, chimique ou microbienne de l'organisme : *Félicité tomba malade, son sang s'était échauffé, la poitrine paraissait menacée d'inflammation* (Balzac). || **3.** *Class.* et *fig.* Irritation vive et brusque : *Mais qui cause, seigneur, votre inflammation ?* (Molière).

inflammatoire [ɛ̃flamatwar] adj. (de *inflammat[ion]* ; v. 1560, Paré, au sens 2 ; sens 1, 1802, Flick). **1.** Qui tient de l'inflammation : *Des noms hybrides, mi-grecs, mi-latins, avec des désinences en « -ite » indiquant l'état inflammatoire* (France). *Tumeur inflammatoire. Symptômes inflammatoires.* || **2.** Qui s'accompagne d'une inflammation : *Maladie, congestion inflammatoire.*

inflation [ɛ̃flasjɔ̃] n. f. (lat. *inflatio,* dilatation de l'eau en ébullition, gonflement de l'estomac, inflammation, de *inflatum,* supin de *inflare,* souffler dans, gonfler, inspirer, exalter, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *flare,* souffler, exhaler ; XVe s., É. Roy, au sens de « gonflement » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1919, Truchy [aussi *inflation monétaire*] ; sens 3, 1925, A. Gide). **1.** *Vx.* Action d'enfler ou de s'enfler : *L'enflure est le résultat de l'inflation* (Littré). || **2.** *Auj.* Déséquilibre économique caractérisé par une hausse générale des prix, et que les économistes attribuent soit à l'accroissement de la circulation monétaire, soit au déficit budgétaire, ou au mauvais ajustement de l'offre et de la demande : *Les cours des actions maintenus par l'inflation depuis la stabilisation du franc* (Malraux). || *Inflation monétaire,* accroissement excessif des billets de banque. || **3.** Tout accroissement, tout développement excessif : *L'inflation de la publicité a fait tomber à rien la puissance des adjectifs les plus forts* (Valéry).

inflationniste [ɛ̃flasjɔnist] adj. (de *inflation ;* 1923, Y. Guyot). Relatif à l'inflation ; qui mène à l'inflation : *Une poussée, le danger inflationniste.*

• CONTR. : **1** *déflationniste.*

◆ adj. et n. (1926, Ch. Gide). Partisan de l'inflation : *Un économiste inflationniste. Les inflationnistes considèrent qu'une légère inflation assure le plein-emploi et l'expansion économique continue.*

infléchi, e [ɛ̃fleʃi] adj. (part. passé de *infléchir ;* 1738, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 58], au sens de « [rayon] courbé de manière à faire un coude » ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1931, Larousse). **1.** Se dit, en botanique, d'une partie de la plante qui est courbée de dehors en dedans, du côté du centre ou de l'axe : *Étamines infléchies. Feuilles infléchies. Rameau infléchi.* || **2.** *Arc infléchi,* en architecture, arc formé de deux talons tangents par leurs sommets. || **3.** Se dit, en linguistique, d'une voyelle qui a subi la métaphonie : *L'« o » infléchi, ou « ö »* [ø].

infléchir [ɛ̃fleʃir] v. tr. (de *inflexion,* d'après le couple *fléchir/flexion ;* 1808, Laplace, au sens 1 [au part. passé dès 1738, v. l'art. précéd.] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Plier de manière à former une courbe plus ou moins accentuée : *L'atmosphère infléchit les rayons lumineux.* || **2.** *Fig.* Changer l'évolution de quelque chose, en modifiant progressivement une ligne de conduite : *Infléchir une politique. Au déclin, nous avons peine à croire que notre destinée ait pu être infléchie par un livre* (Mauriac). *Il* [Gandhi] *a semblé invulnérable parce qu'il se cachait pour faiblir comme les animaux pour mourir, et que sa faiblesse n'infléchissait jamais son action publique* (Malraux).

• SYN. : **1** *courber, fléchir, plier, ployer.*

◆ **s'infléchir** v. pr. (sens 1, v. 1770, Voltaire ; sens 2, 1935, A. Carrel). **1.** Prendre une nouvelle direction de manière à former avec l'ancienne une courbe plus ou moins accentuée : *La route s'infléchit à cet endroit.* || **2.** *Fig.* Subir une modification progressive de son évolution, de sa ligne générale : *La politique gouvernementale s'est infléchie dans le sens d'un plus grand libéralisme économique.*

• SYN. : **1** *se courber, s'incurver, ployer.*

infléchissable [ɛ̃fleʃisabl] adj. (de *in-* et de *fléchir ;* 1611, Cotgrave). Qu'on ne peut fléchir (au pr. et au fig.) : *Un même et infléchissable jaillissement de toutes les forces de ma vie* (Proust).

infléchissement [ɛ̃fleʃismɑ̃] n. m. (de *infléchir ;* 25 juill. 1965, *le Monde*). Modification peu accusée d'un processus évolutif ou d'une orientation générale : *On a noté un infléchissement de la tendance à la hausse des prix. Les votes du congrès ont marqué un infléchissement des positions du parti.*

inflexibilité [ɛ̃flɛksibilite] n. f. (dér. savant de *inflexible ;* 1611, Artus Thomas, au sens 1 [var. inflectibilité, 1314, Mondeville ; « caractère de ce qui ne fléchit pas sous l'effet de certains efforts donnés », 1873, Larousse] ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** Caractère de ce qui est matériellement inflexible : *L'inflexibilité absolue n'existe dans aucun corps.* || Caractère de ce qui ne fléchit pas sous l'effet de certains efforts donnés : *L'inflexibilité d'une barre de fer, d'un essieu.* || **2.** *Fig.* Qualité d'une personne qui ne se laisse pas fléchir, qui ne cède à aucune pression ou influence : *L'inflexibilité d'un juge. J'aime mieux avoir à me reprocher mon indulgence qu'une inflexibilité dont tu ne profiterais pas, et dont les suites seraient peut-être encore plus tristes* (Marivaux). *L'inflexibilité, l'implacabilité de son caractère* (F. Fabre).

• SYN. : **1** *rigidité ;* **2** *implacabilité, inclémence, inexorabilité, rigueur, sévérité.*

inflexible [ɛ̃flɛksibl] adj. (lat. *inflexibilis,* raide, inflexible [au pr. et au fig.], de *in-,* préf. à valeur négative, et de *flexibilis,* flexible, souple, de *flexum,* supin de *flectere,* courber, ployer, émouvoir ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, début du XVIe s. ; sens 3, 1601, P. Charron [pour des conceptions dénuées d'indulgence, de compréhension ou de souplesse, 1742, Voltaire] ; sens 4, av. 1842, Stendhal). **1.** Qui n'est pas flexible, qu'on ne peut courber, plier (rare) : *Une poutre métallique inflexible. Sous l'inflexible joug qu'un cuir noue à leurs cornes, | Les bœufs à l'œil sanglant vont stupides et mornes* (Samain). || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne que rien ne peut fléchir, vaincre ou émouvoir, qui demeure inébranlable dans ses résolutions ou ses sentiments : *Je pardonne aux faibles et ne suis inflexible que pour les méchants* (Voltaire). *Et si plus tard vous devenez leur maîtresse inflexible* [de vos passions], *leur force sera votre force et leur grandeur votre beauté* (France). *Alors, il nous dit qu'en tous cas on saurait la vérité, car l'affaire allait être entre les mains de Saussier, et que celui-là, soldat républicain* [...], *était un homme de bronze, une conscience inflexible* (Proust). || **3.** *Fig.* Se dit du comportement, des dispositions d'une personne que rien ne peut fléchir : *Je suis convaincu* [...] *qu'une volonté inflexible surmonte tout* (Chateaubriand). *La raison, annexée par ce romantisme, n'est plus qu'une passion inflexible* (Camus). || *Par extens.* Se dit de conceptions dénuées d'indulgence, de compréhension ou de souplesse : *Discipline, morale inflexible. Loi inflexible. Logique, système inflexible.* || **4.** *Littér.* Qui marque l'inflexibilité du caractère : *Elle était sèche et dévote, et avait comme l'abbé une de ces figures inflexibles qui ne rient jamais* (Stendhal).

• SYN. : **1** *rigide ;* **2** *impitoyable, implacable, inébranlable, inexorable, intraitable, intransigeant, irréductible ;* **3** *draconien, inhumain, sévère, strict ;* **4** *dur, impassible, impénétrable, imperturbable, insensible.* — CONTR. : **1** *élastique, flexible, souple ;* **2** *bon, clément, compréhensif, exorable, indulgent, influençable, malléable ;* **3** *capricieux, changeant ; élastique, humain, large.*

inflexiblement [ɛ̃flɛksibləmɑ̃] adv. (de *inflexible ;* fin du XVe s., Godefroy). De façon inflexible : *Exécuter inflexiblement les consignes.*

inflexion [ɛ̃flɛksjɔ̃] n. f. (lat. *inflexio,* action de plier [et, dans la langue grammat. de basse époque, « inflexion »], de *inflexum,* supin de *inflectere,* plier, infléchir, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *flectere,* courber, ployer, émouvoir ; v. 1380, Conty, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1738, Voltaire [en mathématiques, 1962, Larousse ; *point d'inflexion,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 3, milieu du XXe s. ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2, 1893, *Dict. général ;* sens II, 3, av. 1945, P. Valéry).

I. 1. Action d'infléchir, de plier, ou le fait de s'infléchir, de se courber ; mouvement ainsi déterminé : *Une légère inflexion du corps, de la tête. Ses gros sourcils noirs se rapprochèrent légèrement* [...]. *Cette inflexion caractéristique équivalait au plus gai sourire* (Balzac). || **2.** Manière dont quelque chose est infléchi ; changement de direction : *L'inflexion brusque de la route. L'inflexion de la Marne entre les bosquets* (Giraudoux). || *Spécialem.* En mathématiques, changement de sens de la courbure d'une courbe plane. || *Point d'inflexion,* point d'une courbe plane où cette courbe traverse sa tangente. || **3.** *Fig.* Changement d'orientation : *L'inflexion d'une orientation politique.*

II. 1. Changement d'intonation ou d'accent dans la voix, sur un mot ou sur une phrase : *Et ses inflexions, vibrantes de douceur, | Me font rêver souvent à la voix de ma sœur* (Lamartine). *La voix de Ménestrel arrivait jusqu'à lui, sèche, coupante, avec une inflexion sarcastique à la fin des phrases* (Martin du Gard). *Sa voix se calmait brusquement, devenait tendre, onctueuse, extatique, nuancée d'inflexions, de caresses* (Carco). *Sa voix avait des inflexions si persuasives que par moments je me sentais dominé par lui* (Lacretelle). || **2.** En linguistique, changement de timbre d'une voyelle sous l'influence d'un phonème voisin. (Ex. :l'angl. *foot* a donné le plur. *feet* sous l'influence d'un ancien *i* final [*foti*].) || **3.** *Fig.* Changement de nuance dans la pensée, le style : *Racine savait-il lui-même où il prenait cette voix inimitable, ce dessin délicat de l'inflexion, ce mode transparent de discourir qui le font Racine, et sans lesquels il se réduit à ce personnage peu considérable duquel les biographies nous apprennent un assez grand nombre de choses qu'il avait de communes avec dix mille autres Français ?* (Valéry).

• SYN. : **I, 1** *fléchissement, inclination ;* **2** *courbe, courbure, déviation, lacet, méandre, sinuosité, zigzag.* || **II, 1** *modulation.*

inflexionnel, elle [ɛ̃flɛksjɔnɛl] adj. (de *inflexion ;* 1962, Larousse [aussi *tangente inflexionnelle*]). Relatif à l'inflexion. || *Tangente inflexionnelle,* tangente à une courbe en un point d'inflexion.

infliction [ɛ̃fliksjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *inflictio,* action d'infliger une peine, de *inflictum,* supin du lat. class. *infligere* [v. l'art. suiv.] ; 1486, Godefroy). *Vx.* Action d'infliger une peine.

infliger [ɛ̃fliʒe] v. tr. (lat. *infligere,* heurter contre, infliger [quelque chose] à quelqu'un, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et du v. archaïque *fligere,* heurter, frapper ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 ; sens 2, 1904, P. Bourget [*infliger un démenti à quelqu'un,* 1913, Proust]). [Conj. **1 b.**]

1. Appliquer, faire supporter une peine matérielle ou morale, une sanction à quelqu'un : *Infliger un châtiment. Infliger une punition à un élève, un blâme à un fonctionnaire. Si vous n'observez pas mieux le silence, je vous infligerai une retenue générale* (France). || **2.** Imposer à quelqu'un une obligation équivalant à une peine : *Infliger une lecture pénible, une présence insupportable. Avec une joie qu'il ne prenait pas la peine de dissimuler, il lui infligeait les détails les plus immondes* (Aymé). || *Infliger un démenti à quelqu'un,* démentir formellement ses allégations.

• SYN. : **1** *administrer, donner, imposer.*

◆ **s'infliger** v. pr. (1829, Boiste). S'imposer à soi-même une chose pénible : *S'infliger un travail fastidieux, des privations, des sacrifices.*

inflorescence [ɛ̃flɔrɛsɑ̃s] n. f. (dér., sur le modèle de *efflorescence,* du bas lat. *inflorescere,* se couvrir de fleurs, du lat. class. *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et *florescere,* entrer en fleur, dér. de *florere,* fleurir, être en fleur ; 1789, Lamarck, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Mode de groupement des fleurs sur une plante : *Inflorescence simple, composée. Les principaux types d'inflorescences sont la grappe, l'épi, l'ombelle, le capitule, la cyme.* || **2.** Ensemble de fleurs ainsi groupées.

influençable [ɛ̃flyɑ̃sabl] adj. (de *influencer ;* 1836, Balzac). Se dit d'une personne qui peut être influencée facilement dans ses pensées, ses sentiments, ses résolutions : *Un enfant, un caractère influençable. Ces sortes de gens sont influençables par la vocifération comme les palais grossiers sont excités par les liqueurs fortes* (Balzac). *Et quand il m'entendit parler de lui comme d'une nature aisément influençable, j'ai senti dans tout son corps un sursaut de protestation* (Gide). *Mais l'esprit est influençable comme la plante, comme la cellule, comme les éléments chimiques, et le milieu qui le modifie, si on l'y plonge, ce sont les circonstances, un cadre nouveau* (Proust).

• SYN. : *docile, malléable, maniable.*

influence [ɛ̃flyɑ̃s] n. f. (lat. médiév. *influentia,* action attribuée aux astres sur la destinée humaine, du lat. class. *influere* [v. INFLUER] ; v. 1240, *Épître de saint Jérôme,* au sens 1 [« action secrète, mystérieuse », av. 1869, Lamartine] ; sens 2, 1838, Acad. [*électrisation par influence,* 1873, Larousse] ; sens 3, milieu du XVe s., *Évangiles des quenouilles* [*facteur d'influence, délire d'influence,* 1962, Larousse] ; sens 4, XIVe s. ; sens 5, 1770, Raynal ; sens 6, 1780, Gohin [*lutte d'influences,* 1957, Robert ; *le/la faire à l'influence,* 1901, Esnault] ; sens 7, 1924, Bainville). **1.** *Class.* Fluide qui était censé émaner « du corps des astres » et auquel on attribuait une action sur la destinée des hommes et sur les choses ; l'action qui était ainsi exercée : *Sire, ajoutez du ciel l'occulte*

providence : | *Sur deux amants il verse une même influence* (Corneille). *S'il* [le poète] *ne sent point du ciel l'influence secrète* [...], | *Dans son génie étroit il est toujours captif* (Boileau). || *Littér.* Action secrète, mystérieuse : *Dis-moi, repris-je, ami, par quelles influences* | *Mon âme au même instant pensait ce que tu penses* (Lamartine). || **2.** En physique, effet produit à distance. || *Électrisation par influence,* charge électrique prise par un conducteur placé au voisinage d'un autre conducteur électrisé. || **3.** Action, généralement lente et continue, qu'une chose, un agent physique exerce sur un être ou sur une chose : *Influence de la chaleur, de l'humidité sur la végétation. Influence du climat sur la santé. Influence de l'alcool sur le caractère. Les influences de la pollution sur le milieu biologique. J'aimais surtout à essayer sur Madeleine l'effet de certaines influences, plutôt physiques que morales, auxquelles j'étais moi-même si continuellement assujetti* (Fromentin). *Longtemps j'ai promené mes souvenirs, pareils* | *Aux tragiques douleurs des Saphos et des Phèdres.* | *Mais l'azur clair, les bois profonds, les blondes nuits* | *En moi n'ont point versé leurs influences calmes* (Coppée). || *Facteur d'influence,* en cybernétique, facteur mesurant les répercussions sur une certaine grandeur réglée des variations d'une grandeur perturbatrice. || *Délire d'influence,* trouble mental dans lequel le malade a la conviction d'être sous l'emprise d'une force étrangère qui décide de ses pensées et de ses actes. || **4.** Action à long terme qu'une personne exerce sur les êtres ou sur les choses : *L'influence de l'homme sur la nature s'étend loin au-delà de ce qu'on imagine* (Buffon). *Influence de l'homme sur le milieu, sur l'environnement.* || **5.** Action qu'une personne exerce, volontairement ou non, sur les pensées ou sur la volonté d'autrui : *Subir l'influence d'un professeur. Avoir une bonne, une mauvaise influence sur un enfant. Influence intellectuelle, morale. Un peintre dont l'œuvre est marquée par l'influence des impressionnistes. Quand un ouvrage, ou toute une œuvre, agit sur quelqu'un, non par toutes ses qualités, mais par certaine ou certaines d'entre elles, c'est alors que l'influence prend ses valeurs les plus remarquables* (Valéry). *Il n'est pas un écrivain digne de ce nom qui ne souhaite d'exercer une influence* (Duhamel). || **6.** Autorité, prestige, crédit dont on jouit dans la société ou dans un domaine donné : *Accroître, perdre son influence. Avoir de l'influence dans les milieux politiques, financiers. Un parti, un journal dont l'influence grandit parmi les intellectuels. La force d'ascension qui porta invinciblement la société jacobine à toutes les places effaça en un moment l'influence girondine* (Michelet). || *Lutte d'influences,* lutte dans laquelle chacun essaie de gagner grâce à son influence, à son crédit. || *Trafic d'influence,* V. TRAFIC. || Fam. *Le* (ou *la*) *faire à l'influence,* tenter d'obtenir quelque chose par intimidation, en vertu de la position que l'on occupe : *N'essaye pas de me le faire à l'influence* (Dorgelès). || **7.** Autorité politique ou intellectuelle acquise par un pays, une civilisation, un mouvement d'idées, à une époque donnée, dans une partie du monde : *L'influence française en Afrique. L'influence de la Grèce ancienne dans le bassin de la Méditerranée. L'influence des idées révolutionnaires en Europe dans la première moitié du XIXe s.*

• SYN. : **3** *effet, impulsion, incidence, répercussion ;* **4** *empreinte ;* **5** *ascendant, coupe, empire, emprise, fascination ;* **6** *importance, poids, pouvoir, prépondérance, puissance ;* **7** *hégémonie, rayonnement.*

influencer [ɛ̃flyɑ̃se] v. tr. (de *influence ;* 1771, Delolme [p. 207], au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse [« électriser par influence », 1962, Larousse]). [Conj. **1 a.**] **1.** Exercer une action psychologique, un ascendant sur quelqu'un : *Être influencé par une propagande. Vous pouvez être tranquille : je serai très ferme et ne me laisserai pas influencer. Influencer la volonté, les sentiments, les opinions de quelqu'un.* || **2.** Avoir une action physique sur : *La Lune influence les marées.* || *Spécialem.* Électriser par influence.

• SYN. : **1** *déteindre sur* (fam.), *entraîner, infléchir, marquer, mener, peser sur ;* **2** *agir, influer.*

influent, e [ɛ̃flyɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *influer ;* 1503, Vaganay, au sens de « qui a de l'influence [en parlant d'une cause] » ; sens actuel, 1791, Malouet [le mot ne semble pas être attesté entre le début du XVIe s. et la fin du XVIIIe s.]). Se dit d'une personne qui a beaucoup d'influence, d'autorité, de prestige : *Je serais allée vous demander, Évariste, de faire auprès de vos amis influents des démarches en sa faveur* (France). *Considère combien l'appui d'un député influent peut te servir* (Lacretelle).

• SYN. : *important, puissant.*

influenza [ɛ̃flyɑ̃za] n. f. (mot angl. signif. « grippe, catarrhe épidémique » [milieu du XVIIIe s.], lui-même empr. de l'ital. *influenza,* même sens, proprem. « influence », d'où « écoulement d'un fluide », puis « épidémie », lat. médiév. *influentia* [V. INFLUENCE] ; 1782, Ritter, *les Quatre Dictionnaires*). Nom donné jadis à la grippe épidémique.

influer [ɛ̃flye] v. tr. (lat. *influere,* couler dans, affluer [et, dans la langue des astrologues du Moyen Âge, « faire pénétrer par une influence astrale »], de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *fluere,* couler, s'écouler ; XIVe s., *Nature à l'alchimie,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s., Chr. de Pisan). **1.** *Class.* En parlant des astres, faire couler dans, répandre sur, en vertu de l'influence qu'on leur attribuait sur les hommes et sur les choses : *Les astres influent diverses qualités sur les corps* [sublunaires] (Acad., 1694). *Je naquis sous un astre influant la valeur* (Tr. L'Hermite). || **2.** *Class.* Faire pénétrer, insinuer, ou faire naître, inspirer (une chose immatérielle ou morale) : *Car nos membres ne sentent point le bonheur de leur union, de leur admirable intelligence, du soin que la nature a d'y influer les esprits et de les faire croître et durer* (Pascal). *Dieu est lui-même, par son essence, le bien essentiel qui influe le bien dans tout ce qu'il fait* (Bossuet). *Son allure, ses yeux, sa taille et son aspect* | *Influaient dans le sein l'amour et le respect* (Saint-Amant).

◆ v. intr. (1536, G. Chrestien). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Pénétrer : [Le] *libre arbitre, dont les conséquences influent si avant dans les matières de la justification et de la grâce* (Bossuet).

◆ v. tr. ind. (1377, Oresme). *Influer sur quelqu'un ou sur quelque chose,* exercer sur une personne ou sur une chose une action susceptible de modifier son comportement, son état ou son évolution : *L'éducation influe sur toute la vie. Son mauvais état de santé a beaucoup influé sur son caractère. Les climats influent plus ou moins sur le goût des peuples* (Chateaubriand). *Ma belle-sœur est une personne agréable qui s'imagine être encore au temps des romans de Balzac, où les femmes influaient sur la politique* (Proust). *À leur insu, ces réflexions venimeuses qu'ils échangeaient à toute occasion allaient influer sur le cours de leurs vies respectives* (Aymé).

• SYN. : *agir, déteindre, influencer, peser.*

influx [ɛ̃fly] n. m. (bas lat. *influxus,* influence, de *influxum,* supin du lat. class. *influere* [V. INFLUER] ; 1547, Godefroy, au sens de « influence des astres » ; sens 1, 1854, M. B. Jullien [en spiritisme, 1902, Larousse] ; sens 2, 1839, Acad.). **1.** Sorte de flux, de fluide agissant sur les êtres et sur les choses : *D'après Leibniz, l'ordre dans la création dépend d'un influx divin* (Proudhon). *Lui aussi traite, comme sainte Thérèse* [...], *des noces spirituelles, de l'influx de la grâce et des dons* (Huysmans). || En spiritisme, réaction produite par l'esprit sur le fluide vital. || **2.** *Influx nerveux,* ensemble des phénomènes, de nature électrique, par lesquels l'excitation d'une fibre nerveuse se propage dans le nerf : *Influx centrifuge, centripète.*

in-folio [infɔljo] adj. invar. (loc. du lat. moderne signif. proprem. « en feuille », du lat. class. *in,* en, dans, et *folio,* ablatif de *folium,* feuille, feuille de papier ; milieu du XVIe s.). Se dit du format d'un livre où chaque feuille d'impression, pliée en deux, forme 2 feuillets, soit 4 pages : *Format, édition in-folio. Ce catalogue forme deux volumes in-folio, qu'il plaça dans sa galerie* (France).

◆ n. m. invar. (1688, Miege [pour un livre ; pour le format, 1835, Acad.]). Format,

volume in-folio : *De chaque côté de l'armoire, des rayons bas supportaient de lourds in-folio* (Gide).

infondé, e [ɛ̃fɔ̃de] adj. (de *in-* et de *fondé ;* 1914, Lyautey). Qui est dénué de fondement : *Des craintes infondées. Une supposition qui n'est pas absolument infondée.*

informateur, trice [ɛ̃fɔrmatœr, -tris] n. (dér. savant de *informer ;* v. 1354, *Modus,* au sens de « rapporteur » ; v. 1360, Froissart, au sens de « juge d'instruction » ; sens 1, 1838, Acad., au masc. et au fém. [var. *informeur,* av. 1797, Beaumarchais] ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Personne qui donne des informations ou qui en recueille : *Un informateur bien renseigné, digne de foi. Il recommanda au préfet de police de surveiller l'affaire de près* [...] *et de s'en tenir au rôle d'informateur* (France). || **2.** *Spécialem.* Personne qui renseigne la police sur les agissements des malfaiteurs. (En ce sens, on dit aussi INDICATEUR.)

informaticien, enne [ɛ̃fɔrmatisjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (de *informatique ;* 9 févr. 1966, le Monde ; « personne dont le métier est d'étudier... des machines informatiques » et *ingénieur informaticien,* 1968, Larousse). Personne qui s'occupe d'informatique. || *Spécialem.* Personne dont le métier est d'étudier, de construire, de programmer, de réparer des machines informatiques. || *Ingénieur informaticien,* ingénieur spécialiste de l'informatique et de ses applications.

informatif, ive [ɛ̃fɔrmatif, -iv] adj. (dér. savant de *informer ;* 1522, Corbichon, dans la loc. *vertu informative,* principe vital qui organise la vie et donne forme à la matière ; 1803, Boiste, au sens de « qui sert à représenter, à former » ; sens actuel, 1970, Robert). Qui informe, vise à informer : *Publicité informative.*

information [ɛ̃fɔrmasjɔ̃] n. f. (de *informer* [et non du lat. *informatio, -tionis* — de *informatum,* supin de *informare,* v. INFORMER —, qui signifiait « dessin, esquisse, conception, explication d'un mot par l'étymologie »] ; 1274, Godefroy, au sens I ; sens II, 1, 1867, Littré [« enquête non judiciaire », début du XIVᵉ s.] ; sens II, 2, XIIIᵉ s., *Miroir des dames ;* sens II, 3, 1657, Pascal [rare av. le début du XXᵉ s.] ; sens II, 4, 1931, Larousse ; sens II, 5, 1902, Larousse [*émission, bulletin d'informations, les informations,* v. 1935 ; *journal d'informations,* 1931, Larousse ; *service des informations,* 1902, Larousse] ; sens II, 6, v. 1960 ; sens II, 7, 18 déc. 1966, *la Vie du rail* [*information codée,* 1968, Larousse] ; sens II, 8, 1957, Robert).

I. En termes de droit, instruction judiciaire, diligentée par le juge d'instruction ou par les officiers de police judiciaire agissant sur commissions rogatoires, en vue d'établir la preuve d'une infraction et d'en découvrir les auteurs : *Ouvrir une information contre X. Demander un supplément d'information.*

II. 1. Action de s'informer, de recueillir des renseignements dans un domaine donné : *Mission d'information. Accomplir un voyage d'information en Amérique latine.* || **2.** Renseignement que l'on obtient sur quelqu'un ou sur quelque chose (surtout au plur.) : *Prendre ses informations à bonne source. Manquer d'informations sur les causes d'un accident. Une information qui demande à être contrôlée.* || **3.** *Spécialem.* Documentation, ensemble de connaissances réunies par quelqu'un sur un sujet donné (au sing. collectif) : *Je n'ai ni le temps ni la puissance de définir l'état intellectuel de l'Europe en 1914. Et qui oserait tracer un tableau de cet état ? Le sujet est immense. Il demande des connaissances de tous ordres et une information infinie* (Valéry). || **4.** Action d'informer, de mettre au courant le public, l'opinion, de tous les événements qui peuvent présenter un intérêt pour eux : *Agence d'information. Ministère de l'Information. Liberté de l'information.* || **5.** Renseignement, indication, nouvelle communiqués par un des moyens d'information (presse, radio, télévision) : *Des informations dignes de foi. Une information de dernière heure. Informations politiques. Informations météorologiques.* || *Émission, bulletin d'informations,* ou, ellipt., *les informations,* émission de radio ou de télévision donnant des nouvelles : *Écouter, prendre les informations. Zut ! 7 h 40, j'ai raté les informations* (D. Amiel). || *Journal d'informations,* journal visant à donner les plus récentes nouvelles d'une manière objective, sans les accompagner de commentaires politiques. || *Service des informations,* dans un journal, service des reportages ; personnel employé à ce service. || **6.** En linguistique, séquence de signaux correspondant à des règles de combinaison précises, transmise entre un émetteur et un récepteur par l'intermédiaire d'un moyen servant de support physique à la transmission des signaux. || **7.** En informatique, écrit, fait, notion ou instruction dont la totalité ou certains aspects ou éléments sont susceptibles d'être traités par des moyens automatiques. || *Information codée,* information représentée sous une forme physique exploitable par des moyens automatiques. || **8.** En cybernétique, facteur qualitatif désignant la position d'un système, et éventuellement transmis par ce système à un autre.

• SYN. **I** *enquête.* || **II, 1** *étude, investigation, recherche ;* **2** *indication, nouvelle, précision, tuyau* (pop.) ; **5** *communiqué, flash* (fam.).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'INFORMATION

DÉFINITION

Si l'on fait tirer une carte à une personne et si, à la question *Qu'avez-vous tiré ?,* elle répond :

Une carte,

cette réponse n'apporte aucune information. Au contraire, on est informé dans une certaine mesure si la réponse est :

Une carte rouge.

Deux possibilités existaient : la carte pouvait être rouge ou noire ; 16 cartes sur 32 sont éliminées de ce fait. L'information est plus précise si la réponse est :

Une carte de cœur,

car il existait quatre possibilités : pique, cœur, carreau, trèfle, 24 cartes sont éliminées.

C'est un fait connu — et regrettable ! — que, dans une partie de cartes à quatre, deux partenaires conviennent souvent d'un code secret pour se renseigner sur leurs jeux. S'ils disposent d'un signal, simple ou complexe, pour dire : « J'ai l'as de pique » ou « J'ai le sept de cœur », chacun de ces signes donne une information égale, car il permet le choix entre 32 possibilités, et cette information est plus précise que s'ils disaient : « J'ai une carte noire » ou « J'ai une carte rouge ». Il est probable que la possession d'un as a beaucoup plus d'importance que celle d'un sept (à moins qu'il ne s'agisse d'un sept d'atout), mais ces éléments de valeur échappent à la mesure et n'ont pas à être pris en compte dans l'économie du code. La théorie de l'information calcule la valeur d'une information au **nombre de possibilités** entre lesquelles elle permet de choisir.

MESURE DE L'INFORMATION ; ENTROPIE

Peut-on se contenter de chiffrer cette valeur au nombre des possibilités (par exemple : probabilité de 1/2, 1/4, 1/32, etc.) ? Un ingénieur des téléphones à la compagnie américaine Bell, Claude Elwood Shannon, creusant le problème en vue d'une meilleure économie de la transmission des messages, a défini en 1948 une unité d'information plus maniable, et liée à certaines relations inhérentes à toute espèce de code.

La figure ci-contre représente un échiquier ; un pion est sur une case.

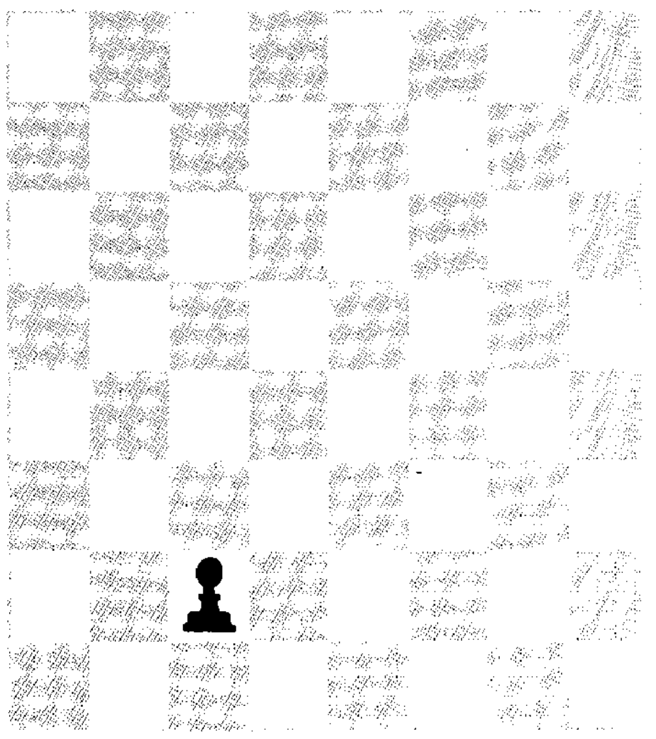

On peut imaginer un nombre indéfini de systèmes pour désigner cette case.

L'un d'eux consisterait à affecter toutes les cases de signes différents formant en quelque sorte un alphabet de 64 lettres. La désignation d'une case se ferait par l'emploi de la lettre correspondante, éliminant d'un seul coup 63 possibilités. Mais la mémorisation de 64 signes est coûteuse : elle exige un gros effort ; de plus, elle impose une vue linéaire peu pratique d'un objet à deux dimensions.

Les joueurs d'échecs usent d'un système qui leur donne toute satisfaction dans la notation des coups ou dans le jeu « à l'aveugle » pratiqué par quelques champions. Ils désignent chaque colonne de gauche à droite par une lettre de *a* à *h*, et chaque rangée de bas en haut par un chiffre de 1 à 8 ; le pion, sur la figure, est donc en *c*2. La désignation de la colonne *c* élimine les sept autres colonnes et ne laisse que 8 possibilités ; la désignation du rang, ensuite, n'en laisse qu'une. Les deux dimensions de l'échiquier ne peuvent pas être mieux rappelées, et le nombre des signes est réduit à deux séries de 8, dont l'ordre est bien connu par l'usage de l'alphabet et de la numération décimale.

Seize signes sont encore trop pour les machines électroniques, dont le procédé de signalisation se ramène toujours au passage ou à l'interruption d'un courant ; ce binarisme matériel impose un binarisme du système choisi : chaque signe devra éliminer la moitié des possibilités.

Désignons par G la moitié de gauche, D celle de droite, H celle du haut, B celle du bas. Le pion est situé si l'on dit GBDBGH :

— Le premier signal indique : le pion est dans la moitié de gauche (qui comporte 32 possibilités)

— 2e signal : le pion est dans la moitié du bas (qui comporte 16 possibilités)

— 3e signal : le pion est dans la moitié de droite (qui comporte 8 possibilités)

— 4e signal : le pion est dans la moitié du bas (qui comporte 4 possibilités)

— 5e signal : le pion est dans la moitié de gauche (qui comporte 2 possibilités)

— 6e signal : le pion est dans la moitié du haut.

Il a suffi de 6 signaux pour repérer le pion en éliminant toutes les possibilités sauf une. Ces signaux, s'ils sont adaptés à une machine électronique, se réduisent à une succession de /+/ et de /—/ (soit ici : + ——— ++) selon un code dont le système est simple, faisant alterner

/ + / = G / — / = D

avec :

/ + / = H / — / = B

On peut très bien concevoir un partage binaire qui ne procéderait pas par moitiés égales, mais il serait moins économique, faisant gagner un signe dans certains cas, mais en faisant perdre un plus souvent.

Shannon a défini l'unité d'information comme la quantité d'information nécessaire et suffisante pour éliminer l'une de deux possibilités également probables ; il l'a appelée *bit,* abréviation de *binary digit* (indice binaire).

Si l'on compare le nombre *n* des possibilités et le nombre H des signaux nécessaires pour repérer le pion dans notre exemple, on met en parallèle une progression géométrique et une progression arithmétique :

n : 2 4 8 16 32 64
H : 1 2 3 4 5 6

C'est le type de relation appelé **logarithmique.** On remarque que 2 est la puissance 1 de 2 ; 4 sa puissance 2 ; 8 sa puissance 3 ; 16 sa puissance 4 ; 32 sa puissance 5, etc. ; en sorte que chaque valeur de H est le « logarithme de base 2 » de la valeur correspondante de *n.* On appelle mesure d'une information la puissance à laquelle il faut élever 2 pour obtenir le nombre de possibilités entre lesquelles un signal permet de choisir.

Chaque signal binaire étant de 1 bit, il faut 6 bits pour situer un pion sur l'échiquier. Dans le code ordinaire des joueurs d'échecs, chacun des signes *c* et 2 a une valeur de 3 bits, puisqu'il laisse à lui seul 8 possibilités (soit 2^3). Dans le système désignant chaque case par un signe différent, chacun des signes vaudrait 6 bits. Dans tous les cas, la quantité d'information est égale au nombre des choix binaires nécessaires pour annuler l'incertitude initiale.

Quand on demande à une personne qui a tiré une carte : « Est-elle rouge ou noire ? », les deux éventualités sont également probables ; on dit que l'**entropie** du système est maximale, parce que la réponse élimine une incertitude maximale. Mais si l'on pose la question : « Est-ce un as ? », l'incertitude est moins grande, parce qu'il y a peu de probabilité (1 chance sur 8) que la carte soit un as ; on dit alors que l'entropie est inférieure au maximum ; elle l'est d'autant plus que le déséquilibre des chances est plus élevé. La réponse *non* apporte, dans le cas imaginé, peu d'information ; la réponse *oui* en apporte beaucoup.

THÉORIE DE LA COMMUNICATION

La théorie de l'information s'intégrait, pour Shannon, dans un ordre de phénomènes dont il écrivit la théorie en collaboration avec Warren Weaver : *The Mathematical Theory of Communication* (1949). Le Français Benoît Mandelbrot apporta sa contribution en 1952 dans *An Informational Theory of the Structure of Language,* et en 1957, en collaboration avec L. Apostel et A. Morf, dans *Logique, langage et théorie de l'information.* La théorie de la communication s'intégrait elle-même à la science cybernétique, qu'un mathématicien américain, Norbert Wiener, présentait dès 1948 dans *Cybernetics, or Control and Communication in the Animal and the Machine ;* selon Wiener, les systèmes de communication des êtres vivants, essentiels à la vie et au progrès de toute communauté, ne diffèrent pas fondamentalement des systèmes des machines modernes, dont la technique peut grandement bénéficier d'une analyse structurale des mécanismes de la langue.

On peut poser à la base ce schéma minimal de la communication :

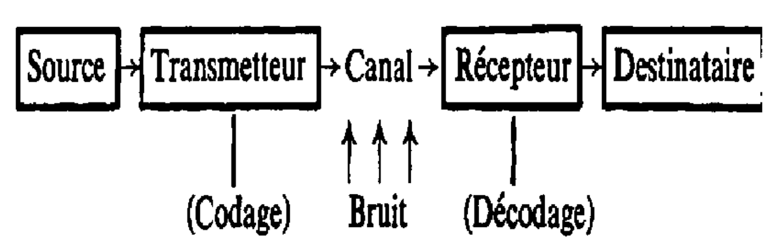

Pour Shannon, la source pouvait être un homme parlant au téléphone ; l'appareil transmetteur transformait ses ondes sonores en variations d'intensité électrique selon des règles d'équivalence qu'on peut considérer comme un codage, puisqu'il en sort des signaux électriques, lesquels s'acheminent par un fil (**canal** de la transmission) jusqu'à l'appareil récepteur (l'écouteur), qui transforme les impulsions électriques en vibrations sonores (décodage) interprétables par le destinataire.

On appelle bruit toute interférence venant troubler la transmission au niveau du canal ; par exemple, une communication venant se superposer à la première par l'effet d'une mauvaise sélection, ou les crépitements d'un mauvais contact, ou même une faiblesse du courant atténuant l'intensité du son.

La théorie s'appliquant aux machines automatiques, le rôle de la source peut

être tenu par un phénomène physique, comme l'élévation de la température dans un local ; le dépassement d'une certaine cote provoque le fonctionnement d'un appareil (le transmetteur) qui déclenche un courant électrique véhiculé par un fil (le canal) ; ce fil aboutit à un appareil (le récepteur) qui transforme ce courant en un mouvement de rotation, provoquant la ventilation de la pièce. Dans un cas semblable, les ingénieurs remplacent ordinairement les termes finalistes de source et de destinataire par *input* (« ce qu'on met dedans ») et *output* (« ce qu'on en retire »).

Dans ces deux exemples, le canal était un fil électrique, mais on désigne par « canal » **tout support physique de la transmission du message :** ondes lumineuses (signaux optiques), sonores (signaux acoustiques), hertziennes (radiophonie), disques, films, bandes enregistrées, permettant le stockage et la reproduction indéfinie, etc. À chaque type de canal correspond un type différent de « bruit » : écran, obscurcissement, effacement pour les signaux optiques, rayures et déchirures pour le film, frottement et cassure pour le disque, etc. ; paradoxalement, la surdité est un « bruit » pour la réception d'un message oral.

REDONDANCE

Supposons qu'on veuille transmettre oralement un message ayant une entropie maximale, comme la séquence GBDBGH repérant le pion sur l'échiquier. La mauvaise réception d'une seule lettre empêche le repérage (et le rend d'autant plus imprécis que cette lacune est plus près du début) : le moindre « bruit » (ne fût-ce qu'une mauvaise articulation) peut faire échouer la transmission du message.

Celui-ci sera beaucoup mieux reçu, malgré le bruit, si l'on a la précaution de l'exprimer ainsi : *G comme Gérard, B comme Bernard, D comme Daniel, B comme Bernard, G comme Gérard, H comme Henri.* Ce faisant, on donne au destinataire de nombreux éléments pour restituer les lettres manquantes, car non seulement on répète chacune des lettres, mais on donne le moyen de la deviner si la répétition ne suffisait pas : la probabilité est très grande que l'on ait *G* devant *...érard, B* devant *...ernard,* etc. Le message est dit **redondant,** terme que les théoriciens de l'information ont emprunté à la rhétorique pour désigner tout emploi de signe n'apportant pas d'information. En effet, les lourdes redondances du message de notre exemple n'apportent aucune information de plus que la séquence GBDBGH. La théorie définit la « redondance » comme toute **diminution de l'information apparaissant soit dans un message, soit dans la structure même d'un code.**

Le premier cas est représenté par notre exemple : la forme donnée au message produit la redondance qui sauve le message du bruit. Le second cas s'observe si l'on compare le code des nombres au code du langage articulé :

— Un chiffre manquant dans un nombre écrit ne peut être restitué (ex. : *27. 3*)

— Un phonème manquant dans un mot prononcé peut souvent être restitué (ex. : *cro . odile*).

Le code de la numération décimale n'est redondant à aucun degré ; le code du langage l'est à un degré élevé :

— Chacun des phonèmes composant le *mot* (v. MOT, art. spécial) est rendu probable par la présence des autres phonèmes de ce mot (ex. : [ʒerar])

— Indépendamment du sens, la probabilité d'un phonème est fortement déterminée par la nature des phonèmes voisins : en français, un *l* en début de mot est forcément suivi d'une voyelle, un *o* nasalisé est final ou suivi d'une consonne

— Les faits d'*accord* (v. ce mot, art. spécial) instituent très souvent en morphologie une redondance du genre, du nombre, de la personne (*nous cour**ons***), du temps (*je désirais qu'il v**î**nt*)

— La *transitivité* (v. ce mot, art. spécial) d'un verbe, d'une préposition, etc., rend probable la présence d'un terme d'une certaine classe qui le complète syntaxiquement (ex. : *Mangez donc du* [+ nom]).

La psychologie expérimentale s'est intéressée à l'effet des différents bruits sur la perception des messages oraux. Des expériences de J. C. R. Licklider (1946) ont montré que l'altération des voyelles affecte moins l'intelligibilité que celle des consonnes ; ce phénomène n'a rien de surprenant dans les langues où les consonnes, beaucoup plus nompreuses que les voyelles, ont chacune une probabilité d'apparition plus faible, donc une valeur d'information plus forte ; c'est particulièrement le cas de la langue arabe, qui, comme on le sait, s'écrit couramment sans voyelles. Mais l'expérience montre qu'il en est de même en français.

La graphie du français est encore plus redondante que sa forme orale : que l'on songe aux nasales écrites *m* ou *n* selon la consonne suivante dans *jambe, jante, pompe, ponte ;* aux oppositions désinentielles muettes de formes verbales, comme *j'aime, tu aimes, ils aiment ;* à toutes les marques écrites d'accord (v. ce mot, art. spécial), y compris celles du participe passé ; à la différenciation des homonymes : *conte, comte, compte.* Dans les phrases suivantes :

J'ai lu un joli ***conte,***
Rodrigue défie le ***comte,***
Nous allons faire nos ***comptes,***

la différence graphique n'est pas nécessaire pour distinguer les trois mots prononcés [kɔ̃t] : l'entourage sémantique suffit ; la graphie n'apporte donc aucune information ; pourtant, elle facilite l'identification en dispensant le décodeur de raisonner sur le sens. Elle est seule à informer dans certains contextes dont l'ambiguïté sémantique peut être assimilée à un « bruit » (ex. : *un livre de* ***contes/comptes***).

COÛT ET RENDEMENT ; LOI DE ZIPF.

Le message GBDBGH valait 6 bits. Le message redondant *G comme Gérard,* etc., vaut encore 6 bits, et rien de plus. Mais il exige une plus grande dépense d'énergie, puisqu'il dure plus longtemps : son **coût** est supérieur. On mesure ici le coût au délai de codage, qui repose pratiquement sur le nombre de phonèmes prononcés.

Le rendement d'un message est inversement proportionnel au rapport du coût à la quantité d'information : plus l'information est élevée, à coût égal, plus le rendement est fort.

La redondance, qui augmente le coût, diminue le rendement, ce qui peut être une gêne lorsque le canal a sa capacité limitée par telles ou telles contraintes temporelles ou spatiales (cas des slogans, des inscriptions lapidaires). Bien que la diminution du rendement soit compensée par une meilleure protection contre les perturbations du bruit, une loi d'économie tend à limiter le coût dans toutes les langues.

Si l'on demandait à un lexicologue de créer de toutes pièces le vocabulaire d'une langue artificielle, il ferait évidemment preuve de sagesse en donnant les formes les plus simples aux mots les plus employés : le rendement en serait meilleur. Or ce principe semble avoir présidé à la formation inconsciente du vocabulaire de toutes les langues. S'inspirant de cette observation du linguiste américain Zipf, Pierre Guiraud a étudié en 1954 (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris*) la relation entre la fréquence (F) des mots et le nombre de leurs phonèmes (*k*). Les exemples ci-dessous, empruntés à son article, font état de fréquences non comparables d'une langue à l'autre, parce qu'elles sont fondées sur des corpus de dimensions différentes, mais l'indication du rang par ordre de fréquence (R) est significative :

Anglais (liste d'Eldridge, 43 000 mots formes)

F	44	10	5	2	1
R	100ᵉ	500ᵉ	1000ᵉ	2000ᵉ	4500ᵉ
k	3,90	5,17	5,59	6,15	6,65

Français (liste de Vander Beke, 1 200 000 mots unités de lexique)

F	500	150	75	33	12
R	100ᵉ	500ᵉ	1000ᵉ	2000ᵉ	4000ᵉ
k	3,50	4,37	4,75	5,75	6,00

La différence qui apparaît à l'avantage du français (coût moyen inférieur à 6 phonèmes pour les mots de 2000ᵉ rang) n'est due qu'à une différence dans la méthode de recensement (mots formes ou unités de lexique).

La même relation inverse est mise en évidence par des tableaux concernant le latin et le chinois.

Ces décomptes ne font état que de coûts moyens : le nombre *k* est calculé sur une vingtaine de mots de longueur différente ; par exemple, en français, les mots *malheureusement* et *île* ont le même rang (environ le 1000ᵉ), l'adverbe *tout à l'heure* et l'interjection *eh* comptent pour le même rang (environ le 500ᵉ). Moyennant cette réserve, P. Guiraud a pu poser la formule suivante :

$$\frac{\log R}{k} = \text{constante.}$$

Si le symbole **R** peut figurer dans cette formule, alors qu'on y attend **F**, ou *p* (probabilité, rapport de la fréquence au nombre total des mots dénombrés), c'est qu'il existe une relation entre R et F, mise en évidence dès la fin du XIXᵉ s. par le sténographe français J.-B. Estoup (4ᵉ éd., 1916), reprise et étudiée en 1935 par Zipf (*Psycho-Biology of Language*), lequel l'a résumée par la formule :

F x R = constante.

Cette formule s'applique d'ailleurs aussi bien, selon les observations de Zipf, à la distribution des revenus classés par ordre de grandeur décroissante, à la population des villes, au nombre des points de vente des entreprises commerciales, etc.

La validité de la « loi de Zipf » a été contestée, entre autres par R. Moreau (*Bulletin d'information du laboratoire lexicologique de Besançon,* 1962) et par H. Guiter à propos de l'espagnol et du roumain (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* 1970). De toute façon, la relation coût/fréquence n'est d'aucun usage aux linguistes sous la forme rigoureuse que lui a donnée Guiraud ; mais elle fonde scientifiquement le principe, bien connu des sémanticiens, selon lequel l'emploi fréquent d'un mot ou d'un groupe de mots entraîne souvent pour cette séquence un raccourcissement, qui peut prendre la forme d'un abrègement facultatif (*bus* pour *autobus, métro* pour *chemin de fer métropolitain, R. A. T. P.* pour *Régie autonome des transports parisiens*) ou d'une haplologie inconsciente (*-ons, -ez* pour *-avons, -avez* dans les désinences du futur issues de *habemus, habetis*). Pierre Guiraud donne sa formule pour corrélative de la relation existant entre la fréquence et la valeur informationnelle. Plus un mot est fréquent, plus sa probabilité d'apparition est grande, donc plus est faible l'information qu'il apporte (v. plus haut) ; en termes mathématiques :

> *la quantité d'information d'un signe est proportionnelle au logarithme(négatif)de sa probabilité* (art. cité, p. 121).

Mais, à la différence des théoriciens de l'information, qui font totalement abstraction du sens, et tout en démontrant scientifiquement que la brièveté des signes les plus fréquents est un produit normal des lois du hasard, P. Guiraud admet un lien — au moins de convenance — entre la fréquence et le sémantisme : le rang d'un mot dans sa liste de fréquence est solidaire d'une certaine vision du monde. Peu de sens, peu d'information, peu de marques, peu de phonèmes :

> *La relation coût/information* (*ou forme/fréquence*) *traduit objectivement ces rapports entre le signe et le concept et permet de poser en termes objectifs le problème de la signification* (*id.,* p. 128).

APPLICATIONS À LA LINGUISTIQUE

Il se peut que, statistiquement, la signification ait déterminé au niveau de la langue la valeur informationnelle et, par suite, le volume phonique des mots, mais qui veut appliquer la théorie de l'information au niveau des messages doit éviter avant tout l'écueil d'une confusion entre information et signification.

On y tomberait si l'on posait en principe qu'un mot plus fréquent qu'un autre présente *ipso facto* un sens plus abstrait : *fer* est aussi précis que *zinc ; mère* (291ᵉ mot du *Français élémentaire*) autant que *cousine* (621ᵉ mot).

On peut mesurer la valeur informationnelle des réponses *Une carte rouge* ou *Une carte de cœur* concernant une carte tirée, parce qu'on peut compter exactement les possibilités éliminées par ces réponses (respectivement 16 et 24 sur 32). Mais comment chiffrer les possibilités qui s'offrent si l'on veut compléter la phrase suivante :

> *Ce costume était trop .. pour moi ?*

Dira-t-on *grand, cher, beau, austère, original.. ?* Les facteurs extra-linguistiques ont évidemment le premier rôle dans le choix, or ils se dérobent en l'occurrence à tout dénombrement ; selon la situation, un adjectif ou un autre provoquera, à cette place, le maximum de surprise.

La probabilité d'apparition d'un mot à une certaine place dépend en quelque mesure de son rang dans la liste de fréquence, mais, bien avant, elle dépend des contraintes plus ou moins chiffrables de l'entourage grammatical et sémantique, ainsi que des contingences de la situation. Il est donc rarement possible de calculer en bits la valeur informationnelle absolue d'un mot dans une phrase.

On se gardera de comparer la valeur informationnelle de deux signes différant par la classe ou la catégorie morphologique (comme le mode indicatif et le mode subjonctif), puisque le choix de l'un ou de l'autre, dans la plupart des cas, n'est pas libre.

Sous toutes ces réserves, la théorie de l'information a rendu des services aux linguistes, en étayant souvent leurs intuitions. Elle a fourni la base d'une méthode de décryptement automatique, fondée sur la fréquence des différents phonèmes dans chaque langue. Elle a justifié la sélection d'un vocabulaire fondamental de l'anglais, du français, précieux pour l'apprentissage de ces langues. Elle a défini la fonction linguistique de la redondance et démêlé les facteurs d'un équilibre entre clarté et densité, qui règle la longueur des mots comme l'architecture des phrases, et souvent livre la clef des constances et des mutations de la diachronie.

W. Manczak, dans une communication à la Société de linguistique de Paris le 18 novembre 1972, a établi sur de nombreux exemples l'influence abrégeante de la fréquence sur tous les éléments de langage : phonèmes, lettres, morphèmes, mots.

La conception structuraliste de la linguistique implique l'analyse des signes complexes en unités discrètes pouvant donner prise au calcul de l'information qu'ils contiennent ; tout code de signaux ressortit à la théorie de l'information, jusqu'aux signaux sonores ou visuels par lesquels les animaux se rameutent ou se dispersent, s'informent mutuellement de l'existence d'un butin, d'une proie, ou de l'imminence d'un danger. Thomas A. Sebeok a même voulu voir un code génétique dans la structure de la molécule d'ADN, qui transmet les traits de toute espèce vivante de génération en généra-

tion ; mais ce genre de message ne relève plus de la linguistique.

APPLICATIONS À L'ESTHÉTIQUE.

Le domaine privilégié des explications informationalistes est pourtant celui de la stylistique et de l'esthétique, autrement dit celui des connotations (v. CONNOTATION, art. spécial).

Une fois connu l'ordre normal de fréquence des mots d'une langue, par exemple de la langue française littéraire du XIX[e] s. d'après les dépouillements de Vandér Beke, ou de la langue française parlée contemporaine d'après la liste du *Français élémentaire,* on caractérisera sur des bases scientifiques le vocabulaire de tel ou tel auteur ou de tel document oral enregistré dont on possède un corpus important, en comparant à l'une de ces deux listes étalons la liste de fréquence obtenue par leur dépouillement. Les différences ne peuvent tenir à la dénotation des mots, qui est constante dans la langue ; elle tient donc aux résonances de ces mots dans le répertoire de l'auteur, à l'unisson duquel le lecteur est amené peu à peu.

Pierre Guiraud a joint la pratique à la théorie en étudiant selon cette méthode (*les Caractères statistiques du vocabulaire,* 1954) le vocabulaire d'Apollinaire (*Alcools*), de Paul Valéry (*Poésies*), de Mallarmé (*Poésies*), de Rimbaud (*Illuminations*), de Claudel (*Cinq Grandes Odes*), de Verlaine (*Fêtes galantes, la Bonne Chanson, Romances sans paroles*) ; il distinguait *mots thèmes,* de fréquence élevée, et *mots clefs,* dont la fréquence s'écarte notablement de l'étalon Vander Beke. Il avait appliqué la même méthode comparative à la grammaire (fréquence relative des verbes, des noms, des adjectifs, des adverbes) dans sa thèse *Langage et versification d'après l'œuvre de Paul Valéry* (1953) ; statistiques motivées par le principe que tout écart de fréquence modifie la valeur informationnelle des mots ou des formes. La théorie rejoignait, par des voies plus scientifiques, la thèse de « l'expressivité par l'inédit » (Henri Frei, *Grammaire des fautes,* 1929), dont le premier exposé systématique est peut-être dû à Charles Bally (*Mécanisme de l'expressivité linguistique,* dans *le Langage et la vie,* 1926).

Il est clair que tout phonème, toute intonation, tout vocable, toute forme ou construction grammaticale s'écartant de la norme, ne fût-ce que de la norme de fréquence, acquiert une valeur expressive plus forte du seul fait de cet écart. Si aucun écart n'est relevé, c'est que l'auteur visait la banalité, laquelle, en soi, est inattendue en littérature.

H. Meier, en 1964 (*Deutsche Sprachstatistik*), a caractérisé par les écarts de fréquence la langue des ordonnances médicales (peu de syntaxe), celle des récits narratifs (vaste éventail lexical), celle des moments de « stress » (écriture blanche, réduite au vocabulaire le plus commun).

Abraham Moles (*Théorie de l'information et perception esthétique,* 1958, 2[e] éd., 1972) distingue dans l'ensemble des messages deux types d'information selon la manière dont le récepteur, dans le phénomène de perception, groupe les éléments successifs communiqués pour les rapporter à des formes de sa compétence plus ou moins prévisibles :

— l'information sémantique, d'une logique universelle, qui vise l'action (selon la conception behavioriste)

— l'information esthétique, référant à un répertoire plus ou moins commun au récepteur et au transmetteur, et qui n'a aucun caractère utilitaire (« Art is quite useless », disait Wilde).

A. Moles assimile cette distinction à celle de la dénotation et de la connotation et montre la superposition des deux types dans une œuvre littéraire, ou picturale, ou musicale. L'esprit humain ne pouvant absorber, selon les calculs de Moles et Frank, plus de 16 à 20 bits d'originalité par seconde, il faut que le message compense par la redondance un éventuel excès d'originalité, sans pour autant tomber dans le banal : « un peu trop » d'originalité garantit ce qu'on appelle la richesse perceptive de l'œuvre d'art, à condition que l'information sémantique et l'information esthétique alternent pour le repos du récepteur moyen.

Un chercheur allemand, Helmut Lüdtke, proposait en 1965 (et en 1966 dans un colloque à Strasbourg sur le vers français) d'expliquer toutes les techniques poétiques par la contrainte de règles formelles qui imposent des éléments sans valeur informationnelle, c'est-à-dire *redondants.* Mais on ne peut se contenter d'une formule si négative : il faut bien admettre que ces « redondances » informationnelles, contrairement à celles de la rhétorique, peuvent jouer dans le contrepoint des deux informations leur partition propre, nuançant ou corrigeant le sens dénoté, comme la musique les paroles d'une chanson.

Malgré un appareil considérable de formules où les intégrales voisinent avec les logarithmes, les théories informationalistes de l'esthétique n'ont apporté ni recette efficace pour la création, ni critère vraiment nouveau pour l'appréciation de l'œuvre d'art. Du moins ont-elles été l'occasion d'une quantité de mesures et d'expériences dont l'interprétation peut susciter aujourd'hui ou demain la découverte de paramètres fondamentaux.

informationnel, elle [ɛ̃fɔrmasjɔnɛl] adj. (de *information ;* 1962, Larousse). Qui a trait à l'information : *Le contenu informationnel d'un texte, d'un document.*

informatique [ɛ̃fɔrmatik] n. f. (de *informat*[*ion*] et du suff. de [*automat*]*ique,* [*électron*]*ique ;* 1962, P. Gilbert). « Science du traitement rationnel, notamment par machines automatiques, de l'information considérée comme le support des connaissances et des communications dans les domaines technique, économique et social » (Acad., 1967).

◆ adj. (1968, Larousse). Qui est relatif à l'informatique : *Système informatique. Machines informatiques.*

informatisable [ɛ̃fɔrmatizabl] adj. (de *informatiser ;* 28 mai 1970, *le Monde*). Qui est justiciable des procédés de l'informatique.

informatisation [ɛ̃fɔrmatizasjɔ̃] n. f. (de *informatiser ;* v. 1970). Action d'informatiser.

informatiser [ɛ̃fɔrmatize] v. tr. (de *informatique ;* 24 janv. 1970, *le Monde,* au sens 1 ; sens 2, 13 mai 1970, *la Croix ;* sens 3, 7 oct. 1970, *la Croix*). **1.** Traiter par les procédés de l'informatique : *Une entreprise qui a informatisé ses études de marché.* || **2.** Doter des moyens propres à permettre une application de l'informatique : *Un secteur de l'économie très informatisé.* || **3.** Faire bénéficier d'une information traitée par les méthodes de l'informatique : *Le rôle des banques de données sera d'informatiser les entreprises.*

◆ **s'informatiser** v. pr. (13 mai 1970, *la Croix*). Utiliser les méthodes de l'informatique pour le traitement de l'information : *Un nombre croissant d'entreprises sont désormais tenues de s'informatiser.*

informe [ɛ̃fɔrm] adj. (lat. *informis,* non façonné, brut, mal formé, hideux, horrible, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *forma,* forme, belle forme, beauté ; fin du XV[e] s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, milieu du XVIII[e] s., Buffon ; sens 3, 1669, Boileau ; sens 4, 1668, La Fontaine [« qui paraît sans plan, sans ordre, sans finalité », av. 1960, A. Camus] ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Qui n'a pas de forme propre, déterminée (rare) : *Les liquides sont informes puisqu'ils prennent la forme du récipient qui les contient.* || **2.** Qui n'a pas de forme reconnaissable, nette, précise : *Ombre informe. Masse informe. Un chaos informe de rochers. Son crâne miroitant et qui avait cet aspect informe, bosselé au hasard, d'un ustensile de rebut* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Dont la forme n'est pas ce qu'elle devrait être, qui est insuffisamment élaboré, pensé : *Projet, ouvrage, travail informe. Il n'a laissé que des manuscrits informes, impubliables. Nous n'avons*

de l'univers que des visions informes, fragmentées et que nous complétons par des associations d'idées arbitraires, créatrices de dangereuses suggestions (Proust). || **4.** *Péjor.* Qui a une forme ou des formes lourdes, inesthétiques : *Un édifice, une construction informe. Une robe informe. Ce soir, j'en relis les premières pages avec dégoût. Je n'ai jamais rien écrit de plus informe* (Gide). || Qui paraît sans plan, sans ordre, sans finalité : *Le mouvement informe et furieux de l'histoire* (Camus). || **5.** En droit, qui n'est pas revêtu des formes légales voulues : *Acte, pièce informe. Procédure informe.*

● SYN. : **1** *amorphe ;* **3** *ébauché, esquissé, fragmentaire, fruste, grossier, imparfait, incomplet ;* **4** *disgracieux, indigeste, laid, mauvais ; absurde, chaotique, inepte, insensé.* — CONTR. : **3** *achevé, définitif, élaboré, fini, parfait ;* **4** *élégant, esthétique, harmonieux.*

◆ n. m. (1861, Ch. Lévêque, II, 447). *L'informe,* ce qui n'a pas de forme propre.

informé, e [ɛ̃fɔrme] adj. (part. passé de *informer ;* v. 1360, Froissart [*tenir quelqu'un informé,* XXe s.]). Qui a reçu les indications, les renseignements ou les nouvelles qu'il doit connaître : *Dans les milieux bien informés.* || *Tenir quelqu'un informé,* agir de façon à lui communiquer régulièrement certaines nouvelles.

◆ **informé** n. m. (1671, d'après Richelet, 1706 [*jusqu'à plus ample informé,* 1893, *Dict. général*]). Information pénale. || *Ordonner un plus ample informé,* ordonner l'élargissement de l'enquête. || *Jusqu'à plus ample informé,* jusqu'à la découverte d'un fait nouveau ou d'une indication contraire.

informel, elle [ɛ̃fɔrmɛl] adj. et n. (de *in-* et de *forme,* d'après *formel ;* 1962, Larousse). Se dit de peintres non figuratifs qui pratiquent un art où ils s'abstiennent de toute forme construite et de toute composition (XXe s.).

◆ adj. (sens 1, 1963, Serrulaz ; sens 2, 1er oct. 1967, *le Monde* [« qui n'a aucun caractère officiel... », 18 nov. 1969, *la Croix*]). **1.** Se dit de l'art et des œuvres des peintres de cette tendance. || **2.** Qui n'observe pas les formes requises, les conventions sociales : *Entretien informel. Rencontre informelle.* || *Spécialem.* Qui n'a aucun caractère officiel et n'obéit pas à des règles déterminées : *Une assemblée informelle.*

informer [ɛ̃fɔrme] v. tr. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *enformer,* « donner une forme à » [v, 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], « instruire de quelque chose, informer » [v. 1265, J. de Meung], lat. *informare,* façonner, représenter, décrire, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *for-mare,* former, régler, instruire, dér. de *forma,* forme ; v. 1360, Froissart, au sens II, 1 [*informer quelqu'un que,* milieu du XVIe s., Amyot ; absol., XXe s.] ; sens I, milieu du XVIe s. ; sens II, 2, début du XVIIe s., Malherbe).

I. En philosophie, dans la langue scolastique, donner une forme à : *Platon enseigne avec l'immortalité des âmes leur passage de corps en corps, qu'elles doivent informer successivement* (La Mothe Le Vayer).

II. 1. *Informer quelqu'un de quelque chose,* le renseigner en le mettant au courant d'un fait qu'il doit connaître : *Informer ses amis de la naissance d'un enfant. Informer un fonctionnaire de sa mutation. J'informerai M. le Proviseur de votre conduite* (France). || *Informer quelqu'un que* (et l'indicatif),lui faire savoir, l'avertir que : *Nous vous informons que notre succursale sera fermée du 1er au 31 août du fait des congés annuels.* || *Absol.* Donner des informations : *L'État doit informer.* || **2.** Class. (déjà vx au XVIIe s.).*Informer quelqu'un,* le questionner, l'interroger : *« Eh bien ! elle s'appelle ? | — Ne m'informez de rien qui touche à cette belle »* (Corneille).

● SYN. **II, 1** *annoncer, avertir, aviser, faire connaître, faire part, faire savoir, mettre au courant, mettre au fait, notifier, porter à la connaissance de, prévenir, signaler.*

◆ v. intr. (1538, R. Estienne [aussi *informer contre — informer durement à l'encontre de,* « prévenir défavorablement contre (quelqu'un) », v. 1460, G. Chastellain]). Faire une instruction en matière criminelle : *Informer d'un fait* ou *sur un fait. On vient me notifier l'ordre d'informer, se dit-il* (Bourget). || *Informer contre X,* lancer une information contre X.

● SYN. : *instruire.*

◆ **s'informer** v. pr. (1286, *Dict. général,* écrit *soi infourmer ; s'informer,* 1538, R. Estienne [*s'informer de quelqu'un,* 1861, Sainte-Beuve ; *s'informer à quelqu'un,* 1634, Tristan L'Hermite ; *s'informer si,* 1670, Racine]). *S'informer de quelque chose,* prendre des renseignements sur quelque chose : *S'informer de la situation politique. S'informer du prix d'un terrain.* || *S'informer de quelqu'un,* prendre des renseignements à son sujet. || Class. *S'informer à quelqu'un,* s'informer auprès de lui : *À force de m'informer à beaucoup de gens où je pourrais recouvrer quelque linotte* (Tr. L'Hermite). || *S'informer si,* essayer de savoir si : *Informe-toi si Samson est du Comité* (Flaubert). || *Absol.* Recueillir des renseignements : *Je me suis informé et je sais que tout ne va pas pour le mieux. Chercher à s'informer avant de prendre une décision.* || Poser des questions, interroger : *Aussitôt, ils s'éveillent, frétillent, s'informent, s'apitoient* (Camus).

● SYN. : *se documenter, s'enquérir de, s'inquiéter de, se renseigner.*

informité [ɛ̃fɔrmite] n. f. (bas lat. *informitas,* absence de forme, du lat. class. *informis* [V. INFORME] ; 1586, d'après Stœr, 1625). État de ce qui est informe (rare) : *Cette informité, cette indécision, cette absence de parti pris, de dessein, d'organisation, qui est bien la caractéristique majeure de ce pays* (Gide).

informulable [ɛ̃fɔrmylabl] adj. (de *in-* et de *formulable ;* début du XXe s.). Que l'on ne peut formuler, exprimer par des mots : *Vague désir informulé et peut-être destiné à demeurer informulable* (Bordeaux).

informulé, e [ɛ̃fɔrmyle] adj. (de *in-* et de *formulé,* part. passé de *formuler ;* 1855, Goncourt). Que l'on ne formule pas, qui demeure inexprimé : *Accusation informulée. Des regrets informulés* (Daudet). *Il s'y ajoutait, dans mon cas, l'espoir informulé que Gilberte [...] n'avait attendu que le prétexte du 1er janvier pour m'écrire* (Proust). *Le plus précieux de nous-même est ce qui reste informulé* (Gide).

● SYN. : *sous-entendu, tacite.* — CONTR. : *exprimé, formulé.*

infortifiable [ɛ̃fɔrtifjabl] adj. (de *in-* et de *forrifiable ;* XVIe s., La Curne). Qui ne peut être fortifié : *Ville infortifiable.*

infortune [ɛ̃fɔrtyn] n. f. (lat. *infortunium,* infortune, malheur, châtiment, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *fortuna,* sort, hasard, destinée, bonheur ; v. 1360, Froissart, au sens 2 ; sens 1, 1422, A. Chartier [*compagnon, frère d'infortune,* 1873, Larousse ; *sœur d'infortune,* 1671, Molière ; *infortune conjugale,* 1893, *Dict. général*]). **1.** *Littér.* État, situation de celui qui subit des événements malheureux ; mauvaise fortune : *La continuité de son infortune et la succession de ses chagrins* (Goncourt). || *Compagnon d'infortune, frère, sœur d'infortune,* personne qui supporte les mêmes malheurs. || Fam. *Infortune conjugale,* situation malheureuse d'un conjoint trompé par l'autre. || **2.** Événement malheureux, revers de fortune : *Le cœur des femmes est toujours prompt à s'émouvoir au spectacle des infortunes* (Gide). *Je me figurais que sa plus grande infortune tenait à la compagnie d'un homme médiocre qu'elle ne pouvait aimer* (Chardonne).

● SYN. : **1** *adversité, détresse, disgrâce, malheur ;* **2** *calamité, catastrophe, coup dur* (fam.), *coup du sort, malchance, mésaventure, pépin* (fam.), *tuile* (fam.).

infortuné, e [ɛ̃fɔrtyne] adj. et n. (lat. *infortunatus,* malheureux, infortuné, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *fortunatus,* heureux, riche, opulent, part. passé adjectivé de *fortunare,* faire réussir, faire prospérer, dér. de *fortuna* [v. l'art. précéd.] ; v. 1361, Oresme). *Littér.* Qui est dans l'infortune, le malheur : *Le Ciel m'est témoin, mon frère, que je donnerais mille fois ma vie pour vous épargner un moment de peine ; mais,*

infortunée que je suis, je ne puis rien pour votre bonheur (Chateaubriand). *C'était la première [larme] peut-être que l'infortuné eût jamais versée* (Hugo).

● SYN. : *malheureux, pauvre.* — CONTR. : *bienheureux, chanceux* (fam.), *heureux.*

◆ adj. (fin du XIV[e] s., Chr. de Pisan). *Littér.* Marqué par les malheurs, les revers : *Il y traîne, seigneur, sa vie infortunée* (Racine). *Je puis dire que ce voyage fut de toutes façons infortuné, car, après y avoir perdu le meilleur des maîtres, j'y fus quitté par une maîtresse* (France).

● SYN. : *maudit, misérable, triste.* — CONTR. : *béni, fortuné.*

1. infra [ɛ̃fra] adv. (mot lat. signif. « au-dessous [de] — au pr. et au fig. » —, « en bas [de] » ; 1931, Larousse). Dans un livre, un article, etc., invite à se reporter à un endroit du texte qui se trouve plus loin : *Se reporter, voir* infra, *page 200.*

● CONTR. : *supra.*

2. infra- [ɛ̃fra], élément tiré du lat. *infra* (v. l'art. précéd.), et qui entre, comme préfixe, dans des noms et des adjectifs composés, où il exprime soit une position inférieure, par opposition à *super-* (*infrastructure/superstructure*), soit un niveau qui se situe en deçà de la norme désignée par l'élément principal : *Infrason, infraculture, infralangage. Infrabiologique. Infrarationnel. Vers les deux extrémités,* [la sensibilité] *donne des ultra-mondes et des infra-mondes* (Valéry). *L'inframentale existence d'une deuxième ligne au moins en moi de l'enchaînement des choses* (Aragon).

infra-acoustique [ɛ̃fraakustik] adj. (de *infra-* et de *acoustique ;* 1948, Larousse). Se dit d'un système de télégraphie qui permet de superposer à une communication téléphonique une communication télégraphique.

infraclusion [ɛ̃fraklyzjɔ̃] n. f. (de *infra-* et de *[in]clusion ;* 1962, Larousse). Malposition d'une partie de l'arcade dentaire, qui reste en dessous du plan de mastication.

infracteur, trice [ɛ̃fraktœr, -tris] n. (bas lat. *infractor, infractrix,* celui, celle qui brise, de *infractum,* supin du lat. class. *infringere,* briser, abattre, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *frangere,* briser, rompre ; 1449, Godefroy). *Class.* et *littér.* Personne qui transgresse, enfreint quelque chose : *Je veux le faire saisir où je le trouverai, comme déserteur de la médecine et infracteur de mes ordonnances* (Molière). *On parlait de faire fusiller le soldat déserteur, l'infracteur des lois sanitaires, le porteur de la peste, et on le couronne !* (Chateaubriand).

infraction [ɛ̃fraksjɔ̃] n. f. (lat. *infractio,* action de briser [au pr. et au fig.], de *infractum,* supin de *infringere* [v. l'art. précéd.] ; 1250, *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1, fin du XV[e] s., Commynes ; sens 3, 1935, Acad.). **1.** Violation ou manquement à une règle, à un engagement, à un ordre : *Infraction à un accord, à la loi. Infraction aux usages. Infraction au droit des gens.* || **2.** *Absol.* En droit, action ou omission qui se manifeste extérieurement comme une atteinte à l'ordre, à la paix, à la tranquillité sociale, et que la loi sanctionne par une peine. || **3.** *Fam.* Transgression, manquement à une prescription : *Infraction à un régime médical.*

● SYN. : **1** *attentat, transgression ;* **2** *contravention, délit ;* **3** *dérogation, entorse* (fam.).

infradyne [ɛ̃fradin] n. m. (de *infra-* et de *-dyne,* du gr. *dunamis,* puissance, force ; 1962, Larousse). Récepteur radioélectrique à changement de fréquence, dont la fréquence intermédiaire est supérieure à celle des ondes porteuses à recevoir.

infragnathie [ɛ̃fragnati] n. f. (de *infra-* et du gr. *gnathos,* mâchoire ; 1962, Larousse). Infraclusion étendue à toute l'arcade dentaire, due à une insuffisance de développement vertical des structures alvéolaires.

infranchi, e [ɛ̃frɑ̃ʃi] adj. (de *in-* et de *franchi,* part. passé de *franchir ;* 1862, Baudelaire). Qu'on n'a pu franchir : *Le gouffre qui fait l'incommunicabilité reste infranchi* (Baudelaire).

infranchissable [ɛ̃frɑ̃ʃisabl] adj. (de *in-* et de *franchir ;* 1792, *ZFSL* [XXXV, 138], au sens 1 ; sens 2, av. 1854, Lamennais). **1.** Qu'il n'est pas possible de franchir : *Obstacle infranchissable. Cette distance est infranchissable dans un temps aussi court. La tempête continuait à faire infranchissables les jetées* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Que l'on ne peut vaincre, surmonter : *La puissance de l'homme a des bornes infranchissables* (Lamennais). *Des difficultés infranchissables.*

● SYN. : **2** *insurmontable, invincible.*

infrangible [ɛ̃frɑ̃ʒibl] adj. (de *in-* et du moyen franç. *frangible,* sujet à se briser [début du XVI[e] s.], bas lat. *frangibilis,* fragile, dér. du lat. class. *frangere,* briser, rompre ; v. 1560, Paré, au sens 2 ; sens 1, 1564, J. Thierry). **1.** *Littér.* Qui ne peut être brisé, rompu : *Sur la porte infernale aux infrangibles gonds* (Heredia). *Un nuage qui montait, infrangible, immobile, élancé et rapide* (Proust). || **2.** *Fig.* et *littér.* Que l'on ne peut détruire, faire disparaître : *Cette chaîne qu'elle avait d'abord dite infrangible* (Barbey d'Aurevilly). *Vous savez quelles attaches infrangibles me retiennent à Lormières* (F. Fabre).

● SYN. : **1** *immuable, incassable, résistant, robuste, solide ;* **2** *impérissable, indéfectible, indestructible.*

infraposition [ɛ̃frapozisjɔ̃] n. f. (de *infra-* et de *position ;* 1962, Larousse). Position d'une dent qui est placée au-dessous du plan de mastication.

infrarouge [ɛ̃fraruʒ] adj. (de *infra-* et de *rouge ;* 1877, Littré). Se dit, dans le spectre, des radiations obscures moins réfrangibles que le rouge : *Rayons infrarouges.*

◆ n. m. (1957, Robert). Rayonnement infrarouge : *Le chauffage aux infrarouges.*

infrason ou **infra-son** [ɛ̃frasɔ̃] n. m. (de *infra-* et de *son ;* 1931, Larousse). Vibration de même nature que le son, mais de fréquence trop faible pour que l'oreille puisse la percevoir.

infrasonore ou **infra-sonore** [ɛ̃frasɔnɔr] adj. (de *infrason,* d'après *sonore ;* 1962, Larousse). Relatif aux infrasons : *Onde infrasonore.*

infrastructure [ɛ̃frastryktyr] n. f. (de *infra-* et de *structure ;* 13 août 1875, *Journ. officiel* [p. 6743], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1931, Larousse [aussi pour une route] ; sens 1, 3, 1931, Larousse ; sens I, 4, 1962, Larousse ; sens II, 1957, Robert [aussi dans le vocabulaire marxiste]).

I. 1. Ensemble des travaux de terrassement et des aménagements grâce auxquels le sol peut supporter une construction, en particulier des travaux nécessaires à l'établissement d'une route ou d'une voie ferrée. || **2.** Ensemble des parties inférieures, des fondations sur lesquelles repose une construction : *L'infrastructure d'un immeuble de vingt étages est nécessairement importante.* || *Spécialem.* Couche de matériau posée entre la couche de fondation et la plateforme d'une route, pour compenser les défauts de celle-ci. || **3.** Ensemble des installations au sol (pistes, ateliers de réparations, services logistiques, météorologiques, tour de contrôle, etc.) indispensables aux avions pour accomplir leur mission. || **4.** Ensemble des installations et organisations territoriales nécessaires à la subsistance, à l'entretien, à l'entraînement et à l'action d'une armée.

II. Ensemble de faits sous-jacents, généralement cachés ou non remarqués, dont ce qui est visible et apparent n'est souvent que la conséquence ou le reflet. || *Spécialem.* Dans le vocabulaire marxiste, ensemble des réalités économiques d'une société, considérées comme la base matérielle de toute idéologie et de toute politique (constituant la *superstructure*).

infravirus [ɛ̃fravirys] n. m. (de *infra-* et de *virus ;* 1948, Larousse). Virus filtrant. (Peu usité.)

● SYN. : *ultra-virus.*

infréquentable [ɛ̃frekɑ̃tabl] adj. (de *in-* et de *fréquentable ;* av. 1922, Proust [un premier ex. en 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers]). Qu'on ne peut fréquenter : *Elle se mit à afficher son mépris pour ce qu'elle avait tant désiré, à déclarer que tous*

les gens du faubourg Saint-Germain étaient idiots, infréquentables (Proust).

infréquenté, e [ɛ̃frekɑ̃te] adj. (de *in-* et de *fréquenté ;* 1571, M. de La Porte, puis 1782, Delille). Qui n'est pas habituellement fréquenté : *J'écoutais les bruits qui sortent des lieux infréquentés* (Chateaubriand). *La peur que l'obscurité apporte à la solitude des basiliques lointaines et infréquentées de Rome* (Goncourt).

• SYN. : *désert, impratiqué, vide.* — CONTR. : *fréquenté, habité, peuplé, populeux.*

infroissabilité [ɛ̃frwasabilite] n. f. (dér. savant de *infroissable ;* 1962, Larousse). Propriété d'un tissu infroissable.

infroissable [ɛ̃frwasabl] adj. (de *in-* et de *froissable ;* 1948, Larousse). Se dit d'un tissu, d'un article en textile qui, du fait d'un traitement spécial, ne se froisse pas ou se froisse peu : *Il regrettait beaucoup son chapeau souple, léger, soyeux, tiède et frais à la fois, infroissable* (Gide).

infructueusement [ɛ̃fryktɥøzmɑ̃] adv. (de *infructueux ;* fin du XVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1834, Balzac). **1.** De façon infructueuse, sans profit : *La certitude d'avoir infructueusement dissipé des sommes considérables le désespéra* (Balzac). || **2.** Inutilement, sans résultat : *Eugène ne suivit le conseil de son ami qu'après avoir été infructueusement chez M. et Mme de Nucingen* (Balzac). *J'ai à quatre reprises et infructueusement relu le catalogue* (Baudelaire).

infructueux, euse [ɛ̃fryktɥø, -øz] adj. (lat. *infructuosus,* infructueux, stérile [au pr. et au fig.], de *in-,* préf. à valeur négative, et de *fructuosus,* fécond, fertile, dér. de *fructus,* rapport, revenu, fruit, de *fructum,* supin de *frui,* jouir de ; XIVe s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1600, O. de Serres). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Qui ne produit pas de fruit : *Lui qui trouvant l'arbre cultivé et toujours infructueux...* (Bossuet). || **2.** Qui ne donne pas de résultat, ou pas de résultat utile : *Effort, travail infructueux. Tentatives, recherches infructueuses. Que de jeûnes inutiles et infructueux dans l'Eglise !* (Massillon). *Il me faisait souvent pitié, tant ses démarches de toute espèce restaient infructueuses* (Carco).

• SYN. : **2** *inefficace, inopérant, inutile, stérile, vain.* — CONTR. : **2** *efficace, fructueux, profitable, salutaire, utile.*

infrutescence [ɛ̃frytɛsɑ̃s] n. f. (de *frutescent,* sur le modèle de *inflorescence ;* 1907, Larousse). Ensemble des fruits qui remplacent une inflorescence.

infule [ɛ̃fyl] n. f. (lat. *infula,* bande, ruban, bandeau sacré, ornement sacré ; début du XVIe s.). À Rome, dans l'Antiquité, bandelette sacrée de laine blanche, qui ceignait le front des prêtres, des vestales et des suppliants, et dont on parait aussi les victimes, lors des sacrifices.

infumable [ɛ̃fymabl] adj. (de *in-* et de *fumer ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, 1934, Vercel). **1.** Impossible ou désagréable à fumer : *Tabac, cigarette infumable.* || **2.** *Fam.* Que l'on ne peut supporter, fréquenter : *Des gens infumables.*

infundibulaire [ɛ̃fɔ̃dibylɛr] adj. (de *infundibulum* [v. ce mot] ; 1962, Larousse). Qui se rapporte à un infundibulum, et spécialement à celui du cerveau.

infundibuliforme [ɛ̃fɔ̃dibulifɔrm] adj. (de *infundibuli-,* élément tiré de *infundibulum* [v. l'art. suiv.], et de *forme ;* v. 1700, Brunot). Qui a la forme d'un entonnoir : *On ne peut se figurer que ce grillage infundibuliforme soit achevé* (Huysmans).

infundibulum [ɛ̃fɔ̃dibylɔm] n. m. (mot lat. signif. « entonnoir, trémie [de moulin] », de *infundere,* verser dans [v. l'art. suiv.] ; 1611, J. Duval, écrit *infondibule,* au sens de « entonnoir » ; écrit *infundibulum,* au sens 1, v. 1710, d'après Trévoux, 1752 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Extrémité inférieure du troisième ventricule du cerveau. || **2.** Toute partie d'organe en forme d'entonnoir.

infus, e [ɛ̃fy, -yz] adj. (lat. *infusus,* part. passé de *infundere,* verser dans, répandre dans ou sur, faire pénétrer dans, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *fundere,* verser, répandre ; XIIIe s., *Simples médecines,* au sens de « enduit [de] » ; sens actuel, fin du XVe s., Molinet [aussi *science infuse* — ironiq., fin du XVIIIe s., d'après Bescherelle, 1845]). *Littér.* Se dit de notions, de qualités qui sont comme naturellement répandues dans une personne : *Une sorte de pensée qui lui était infuse* (Proust). *Et je me sens l'esprit vaguement pressentir tout le trésor infus des réponses qui s'ébauchent en moi* (Valéry). || Spécialem. *Science infuse,* en théologie, science qu'Adam avait reçue de Dieu. || *Avoir la science infuse,* savoir sans avoir besoin d'étudier quoi que ce soit ; *ironiq.,* prétendre tout savoir.

• SYN. : *inné, natif, naturel.* — CONTR. : *acquis.*

infuser [ɛ̃fyze] v. tr. (de *infus[ion]* ; XIVe s., *Nature à l'alchimie,* au sens II ; sens I, 1, 1846, Balzac [*infuser un sang nouveau à quelqu'un,* 1957, Robert — ... *un sang jeune..,* fin du XIXe s., A. Daudet] ; sens I, 2, 1690, Furetière [« inspirer dans l'âme une connaissance sans qu'on travaille pour l'acquérir », av. 1504, Destrees]).

I. 1. Faire pénétrer dans un corps sous forme de liquide : *Infuser du sang à un malade.* || Fig. *Infuser un sang nouveau, un sang jeune à quelqu'un, à un groupe,* lui donner une vie ou des forces nouvelles : *Il usait, lorsque je le connus, les plumes et le papier de la municipalité parisienne à écrire de petits comptes rendus de théâtre pour « le Charivari », qui renouvelait sa rédaction et essayait de s'infuser un sang plus jeune* (Daudet). || **2.** *Fig.* Faire pénétrer en communiquant ; introduire : *Infuser le doute dans l'esprit de quelqu'un. Des israélites [...] essayèrent d'infuser dans le catholicisme quelques hypothèses remontant aux doctrines des Esséniens et des gnostiques* (Nerval). *C'est comme une religion nouvelle que nous leur avons infusée là, avec ses naïvetés, ses ferveurs* (Daudet). *Le poison infusé dans mon âme commençait d'y tracer son chemin* (Duhamel).

II. Mettre une substance dans un liquide chaud afin d'en extraire le suc : *Infuser du thé dans l'eau bouillante.*

• SYN. : **I, 1** *injecter, instiller, transfuser ;* **2** *inoculer, inspirer, insuffler.*

◆ v. intr. (1690, Furetière). ou , plus rarement, **s'infuser** v. pr. (1867, Littré). Communiquer à un liquide chaud ses sucs aromatiques, en parlant d'une substance qu'on y a trempée : *Laisser le thé infuser cinq minutes.*

• SYN. : *macérer.*

infusibilité [ɛ̃fyzibilite] n. f. (dér. savant de *infusible ;* 1783, Buffon). Caractère de ce qui est infusible.

infusible [ɛ̃fyzibl] adj. (de *in-* et de *fusible ;* 1760, A. H. Charas). Qui ne peut être fondu : *Il n'est pas de corps réellement infusible.*

infusion [ɛ̃fyzjɔ̃] n. f. (lat. *infusio,* action de verser dans, infusion, injection [et, à basse époque, « action d'humecter, d'arroser, épanchement »], de *infusum,* supin de *infundere* [v. INFUS] ; XIIIe s., *Simples médecines,* au sens de « enduit » ; sens I, 1, 1611, Cotgrave [*baptême par infusion,* 1688, Bossuet] ; sens I, 2, fin du XIIIe s. ; sens I, 3, v. 1560, Paré ; sens II, 1, 1600, O. de Serres ; sens II, 2, milieu du XVIe s., Amyot).

I. 1. Action de verser, de répandre un liquide sur quelque chose ou sur quelqu'un. || Spécialem. *Baptême par infusion,* mode d'administration du baptême, qui consiste à verser de l'eau sur la tête de celui que l'on baptise. || **2.** En termes de spiritualité, communication à une personne de dons ou de grâces spéciales : *Cette science des âmes qu'une infusion première et l'observation de chaque jour lui* [à saint François de Sales] *avaient enseignée* (Sainte-Beuve). || **3.** *Fig.* et *littér.* Pénétration dans l'esprit, le cœur : *Une chose digne de remarque est la puissance d'infusion que possèdent les sentiments* (Balzac).

II. 1. Action de faire infuser : *Le thé se fait par infusion dans l'eau chaude.* || **2.** Boisson obtenue ainsi : *En donnant ce soir à M. Ferragus une petite infusion de têtes de pavots, il dormira bien, le cher homme !* (Balzac).

• SYN. : **II, 1** *décoction, macération ;* **2** *tisane.*

infusoir [ɛ̃fyzwar] n. m. (de *infuser ;* 1838, Acad., au sens de « instrument pour injecter les veines » ; sens actuel, 1873, Larousse). Récipient dans lequel on fait des infusions.

infusoire [ɛ̃fyzwar] n. m. (lat. scientif. moderne *infusorius* [1765, Wrisberg], du lat. class. *infusio* [v. INFUSION], ces animalcules se trouvant dans des infusions ; 1797, Cuvier [aussi au plur.]). Animal unicellulaire qui se développe, entre autres, dans les infusions végétales.

◆ **infusoires** n. m. pl. Groupe d'animaux comprenant de nombreuses espèces parasites et constituant un des embranchements des protozoaires. (Syn. CILIÉS.)

ingagnable [ɛ̃gaɲabl] adj. (de *in-* et de *gagnable ;* 1773, au sens 2, et 1774, au sens 1, Beaumarchais). **1.** Qu'on ne peut pas gagner : *Guerre, procès ingagnable.* || **2.** *Fig.* Qu'on ne peut pas gagner à soi : *Il serait abandonné de son parti sans gagner l'aristocratie, de sa nature ingrate et ingagnable* (Chateaubriand).

ingambe [ɛ̃gɑ̃b] adj. et n. (ital. *in gambe,* alerte, proprem. « en jambes », de *in,* en [lat. *in,* même sens], et de *gamba,* jambe [bas lat. *gamba,* « jarret — des quadrupèdes »] ; v. 1536, M. Du Bellay, écrit *en gambe ; ingambe,* 1585, Du Fail). Qui a les jambes lestes, et, *par extens.*, qui est alerte et dispos : *Un vieillard encore ingambe et vigoureux. Elle explique que, s'il parle fort, c'est qu'il est empêché de remuer ; il s'emporterait moins s'il était plus ingambe* (Gide). *Béquilles qui font sourire les ingambes* (H. Bazin).

• SYN. : *alerte, dispos, gaillard, valide.*

ingélif, ive [ɛ̃ʒelif, -iv] adj. (de *in-* et de *gélif ;* 1873, Larousse). Qui n'est pas gélif : *Pierres ingélives.*

ingénier (s') [sɛ̃ʒenje] v. pr. (dér. savant du lat. *ingenium,* qualités innées, caractère, talent, génie, de *in-*, préf. marquant le mouvement vers, et de *genere,* forme anc. de *gignere,* engendrer, créer, produire ; fin du XIVe s., Chr. de Pisan). *S'ingénier à* (et l'infinitif), essayer de parvenir à quelque chose en faisant appel à toutes les ressources de son esprit : *Mais, avec la naïveté des gens du monde, du moment qu'on la recevait, on s'ingéniait à la trouver agréable, faute de pouvoir se dire que c'est parce qu'on l'avait trouvée agréable qu'on la recevait* (Proust). *Elle s'ingéniait à envenimer constamment nos querelles* (Camus).

• SYN. : *s'efforcer, s'escrimer à* (fam.). *s'évertuer à.*

ingénierie [ɛ̃ʒeniri] n. f. (dér. de *ingénieur,* créé pour traduire l'angl. *engineering* [v. ce mot] ; 2 sept. 1966, *le Figaro,* aux sens 1-2). **1.** Fonction d'un bureau d'études qui effectue l'étude complète d'un projet industriel, d'un aménagement hydraulique, d'un système de transport, etc. || **2.** Ensemble des bureaux d'études propres à remplir cette fonction.

• REM. On dit aussi ENGINEERING.

ingénieur [ɛ̃ʒenjœr] n. m. (réfection, d'après *s'ingénier,* de l'anc. franç. *engeigneor,* architecte, celui qui invente, qui conduit des travaux et des ouvrages pour attaquer, défendre ou fortifier les places [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], de *engignier,* tromper [1080, *Chanson de Roland*], fabriquer avec art, arranger, inventer [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], dér. de *engin* [v. ce mot] ; milieu du XVIe s., Amyot, au sens I, 1 ; sens I, 2-3, 1636, Monet ; sens II, 1, 15 avr. 1689, Littré ; sens 11, 2, 1731, Voltaire ; sens II, 3, 1747, Brunot [*ingénieur d'État, ingénieur militaire,* 1873, Larousse ; *ingénieur civil,* 1867, Littré ; *ingénieur mécanicien,* 1845, Bescherelle ; *ingénieur de la ville de..*, 1962, Larousse ; *ingénieur du son,* v. 1935]).

I. SENS ANCIENS **1.** Celui qui concevait les travaux de fortification ou en dirigeait l'exécution : *Le maréchal de Vauban, né en 1683, le plus grand ingénieur qui ait jamais été...* (Voltaire). || **2.** Celui qui assurait la construction et l'entretien d'ouvrages relevant des travaux publics : routes, ponts, mines, etc. || **3.** Personne qui était chargée de la création et de la conduite de machines industrielles.

II. SENS MODERNES **1.** Personne que ses connaissances rendent apte à occuper des fonctions scientifiques ou techniques actives, en vue de créer, organiser, diriger des travaux qui en découlent : *Ingénieur des pétroles. Un ingénieur chimiste. Un ingénieur de l'aéronautique.* || **2.** Titre donné à une personne qui a accompli certaines études et a obtenu un diplôme lui décernant cette qualification. || **3.** Qualification diverse de fonction ou d'emploi dans certaines activités. || *Ingénieur d'État,* ingénieur des services (mines, ponts et chaussées) ou des manufactures de l'État (allumettes, tabac, etc.). || *Ingénieur civil,* ingénieur qui n'appartient pas au corps des ingénieurs de l'État. || *Ingénieur militaire,* fonctionnaire des services techniques des forces armées : *Ingénieur des poudres, des fabrications d'armement, de l'armée de l'air.* || *Ingénieur mécanicien,* ingénieur chargé de l'entretien et de la réparation des machines et des engins. || *Ingénieur de la ville de...,* ingénieur appartenant à un service municipal. || *Ingénieur du son,* ingénieur électricien spécialisé dans la technique du son.

• REM. Ce mot étant uniquement masculin, il est d'usage, quand on parle d'une femme, de l'employer en apposition : *Une femme ingénieur.*

ingénieur-conseil [ɛ̃ʒenjœrkɔ̃sɛj] n. m. (de *ingénieur* et de *conseil ;* av. 1902, Zola). Personne qui, par profession, donne des conseils, dirige des travaux, fait des expertises, et dont les activités relèvent du métier d'ingénieur : *Lui, depuis des années, n'avait qu'un rêve, être l'ingénieur-conseil d'une grande maison de crédit* (Zola).

ingénieur-docteur [ɛ̃ʒenjœrdɔktœr] n. m. (de *ingénieur* et de *docteur ;* 1962, Larousse). Titre délivré par une faculté des sciences aux ingénieurs diplômés ou aux techniciens possédant des titres suffisants, qui ont soutenu une thèse après deux années d'études et de recherches dans un laboratoire scientifique.

ingénieusement [ɛ̃ʒenjøzmɑ̃] adv. (de *ingénieux* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *engenieusement ; ingénieusement,* v. 1380, *Aalma*). Avec ingéniosité : *Un appareil ingénieusement conçu.*

• SYN. : *astucieusement, habilement, subtilement.*

ingénieux, euse [ɛ̃ʒenjø, -øz] adj. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *engignios,* habile, adroit, avisé [v. 1155, Wace], lat. *ingeniosus,* qui a naturellement toutes les qualités de l'intelligence, et, pour des choses, « naturellement apte à, propre à », de *ingenium* [v. INGÉNIER (s')] ; v. 1380, *Aalma,* au sens 1 [*ingénieux à,* 1640, Corneille] ; sens 2, 1683, Fléchier ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Qui a un esprit inventif, fertile en ressources : *Un homme, un artisan ingénieux. L'ingénieux insecte concevrait-il l'entreprise, méditerait-il un plan et travaillerait-il sur un devis qu'il s'est tracé lui-même ?* (Fabre). || Class. *Ingénieux à* (et l'infinitif), qui met toute son adresse, son habileté à faire quelque chose : *Les mères sont ingénieuses à observer jusqu'aux moindres choses* (Bossuet). || **2.** Qui est propre à une personne ingénieuse : *J'étais certain que Clodius se trouverait assez de ruse ingénieuse pour nous tourmenter sans relâche* (Bosco). || **3.** Qui témoigne de l'habileté, de l'adresse inventive : *Invention, découverte ingénieuse. Après avoir manifesté mon admiration pour un tour aussi ingénieux* (Peyré). *La justice sociale peut très bien se faire sans une philosophie ingénieuse* (Camus).

• SYN. : **1** *adroit, astucieux, habile, inventif ;* **3** *génial.*

ingéniosité [ɛ̃ʒenjozite] n. f. (bas lat. *ingeniositas,* capacité, talent, du lat. class. *ingeniosus* [v. l'art. précéd.] ; début du XIVe s., puis 1488, Vaganay, aux sens 1-2). **1.** Qualité d'une personne ingénieuse : *L'ingéniosité d'un ouvrier, d'un homme de loi retors. L'avocat a plaidé avec beaucoup d'ingéniosité, mais n'a pas convaincu les jurés.* || **2.** Caractère de ce qui est ingénieux : *L'ingéniosité d'un projet, d'un procédé de construction.*

• SYN. : **1** *astuce* (fam.), *esprit, habileté, talent.*

ingénu, e [ɛ̃ʒeny] adj. et n. (lat. *ingenuus,* indigène, inné, né de parents libres, bien

né, digne d'un homme bien né, libre, de *in-*, préf. marquant la localisation, et de *genere,* forme anc. de *gignere,* engendrer, créer, produire ; XIIIe s., Godefroy, puis 1529, Bonivard, comme n. m., écrit *ingenue,* au sens I, 1 [écrit *ingénu,* comme adj. et n., 1690, Furetière] ; sens I, 2, [écrit *ingénu*], 1680, Richelet ; sens II, 1 [écrit *ingénu*], 1611, Cotgrave [*une fausse ingénue,* XXe s.] ; sens II, 2, 1611, Cotgrave).

I. 1. En droit romain, qui est né libre et n'a jamais cessé de l'être légalement (par opposition à l'*affranchi*). || **2.** *Class.* Né de parents libres et nobles : *Les enfants, dont la différence d'avec les esclaves, c'est qu'ils naissent libres et ingénus* (Bossuet).

II. 1. *Class.* et *littér.* Qui agit, parle avec une innocente franchise, sans rien dissimuler de ses pensées ou de ses sentiments : *Elle n'avait pour tout bien qu'une fille, | Jeune, ingénue, agréable et gentille* (La Fontaine). *Une langue dorée qui parle toute une nuit peut mener loin l'ingénue qui prête l'oreille sans défiance* (Musset). *Nous refusons à chaque instant d'écouter l'ingénu que nous portons en nous* (Valéry). || *Une fausse ingénue,* une jeune fille qui feint l'innocence, la naïveté. || **2.** *Ironiq.* Qui est d'une excessive naïveté, d'une candeur un peu sotte : *Élodie, qui n'était point une ingénue, concevait différentes sortes d'amour* (France). *Ce n'était point un ingénu que mon illustre prédécesseur* [A. France]. *Il ne s'attendait point que l'humanité fût dans l'avenir bien différente de ce qu'il paraît qu'elle fut jusqu'à nous-mêmes* (Valéry).

• Rem. Au sens I, 1, on emploie aussi la forme lat. INGENUUS (plur. INGENII).

◆ adj. (sens I, 1704, Trévoux ; sens II, 1, 1636, Tristan L'Hermite ; sens II, 2, 1902, Larousse).

I. *Fief ingénu,* en droit féodal, fief libre, comme étaient les fiefs nobles.

II. 1. *Class.* et *littér.* Qui témoigne d'une simplicité, d'une franchise, d'une innocence non feintes : *Ces vieillards* [...] *avaient* [...] *une parole grave et pleine d'autorité, des manières simples et ingénues* (Fénelon). *Vos yeux ingénus et hardis* (Hugo). *Mais une réflexion ingénue ne manque jamais de tourner un regard naïf vers ce qu'elle croit concevoir* (Valéry). || **2.** *Ironiq.* Qui dénote une naïveté un peu simple : *Une réponse ingénue.*

• Syn. : **II, 2** *candide, innocent, naïf, simple, simplet.* — Contr. : **II, 2,** *averti, malin, roué, rusé.*

◆ **ingénue** n. f. (1829, Boiste [*le rôle d'ingénue ne lui va pas,* XXe s.]). Au théâtre, emploi traditionnel de jeune fille simple et naïve : *Jouer les ingénues.* || Fig. *Le rôle d'ingénue ne lui va pas,* on la connaît trop pour se laisser prendre à sa feinte ingénuité.

ingénuité [ɛ̃ʒenɥite] n. f. (lat. *ingenuitas,* condition d'homme né libre, bonne naissance, sentiments nobles, loyauté, de *ingenuus* [v. l'art. précéd.] ; 1372, Oresme, puis 1541, Calvin, au sens I ; sens II, 1-2, 1611, Cotgrave ; sens II, 3, 1845, Bescherelle).

I. En droit romain, état, condition de l'homme ingénu, né libre.

II. 1. *Class.* et *littér.* Caractère d'une personne (ou de ses actes, de ses propos) qui est naturelle, simple et franche : *Cet âge est innocent : son ingénuité | N'altère point encor la simple vérité* (Racine). *La jeunesse qui était en elle* [...] *éclatait avec une ingénuité charmante* (Zola). *Quant à l'ingénuité de Verlaine et de son art, il ne fait aucun doute qu'elle n'a jamais existé* (Valéry). *Nul n'a mieux exprimé* [que F. Jammes], *en termes familiers, d'une ingénuité touchante, l'atmosphère d'une petite ville* (Carco). *J'avais toujours pensé, avec l'ingénuité dont je vous ai donné quelques preuves, que ceux qui ne me connaissaient pas ne pourraient s'empêcher de m'aimer s'ils venaient à me fréquenter* (Camus). || **2.** *Ironiq.* Simplicité, naïveté excessive, candeur un peu sotte : *Il y a dans cet aveu autant de malice que d'ingénuité* (Courier). *Une ingénuité qui prête à rire. Avouer une faute avec une désarmante ingénuité.* || **3.** Parole, action qui témoigne d'une franchise simple et naïve : *S'amuser des ingénuités d'un vieux savant. Il arrive* [...] *que l'on perde de vue certaines difficultés élémentaires* [...], *qu'il n'est pas mauvais que l'ingénuité d'un passant ravive tout à coup* (Valéry).

• Syn. : **II, 1** *candeur, innocence, naturel, pureté, simplicité ;* **3** *naïveté, niaiserie.* — Contr. : **II, 1** *coquetterie, duplicité, fausseté, fourberie, hypocrisie, rouerie.*

ingénument [ɛ̃ʒenymɑ̃] adv. (de *ingénu ;* XVe s., Littré, au sens de « avec une noble franchise » ; sens 1, 1554, Vaganay [écrit *ingénuement ; ingénument,* 1644, Scarron] ; sens 2, av. 1696, La Bruyère [ironiq., fin du XIXe s.]). **1.** *Class.* Avec franchise, loyauté : *Comptez qu'il est plus honorable d'avouer ingénument et simplement que l'on a tort, que de s'excuser mal à propos* (Maintenon). || **2.** *Littér.* Avec une simplicité, une naïveté non feintes : *Sa figure, fortement colorée, à contours carrés, offrait, par la disposition des rides, par l'ensemble de la physionomie, le caractère ingénument rusé du paysan* (Balzac). *Certains hommes sont criminels avec naturel et simplicité, ingénument, dans une sorte de candeur* (France). || S'emploie souvent avec une nuance plus ou moins ironique : *Je t'aime ingénument. Je t'aime pour te voir* (Samain). *La santé véritable s'ignore trop ingénument pour se complaire aux effusions de Narcisse* (Duhamel). *Il a ingénument signé tous les papiers qu'on lui présentait.*

ingérable [ɛ̃ʒerabl] adj. (de *ingérer ;* 1966, Vic-Dupont). Qui peut être ingéré, absorbé par la bouche : *Un médicament qui n'est pas ingérable.*

ingérence [ɛ̃ʒerɑ̃s] n. f. (de [*s'*]*ingérer ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Action de s'ingérer, d'intervenir indûment dans les affaires d'autrui : *Le boutiquier* [...] *est contre les abus du clergé et l'ingérence des prêtres dans la politique* (France). *Considérez seulement ce qui se passe en France : la distribution contrôlée des vivres, le rationnement de la consommation, l'ingérence de l'État dans tous les domaines* (Martin du Gard). || **2.** Dans le domaine de la politique internationale, intervention d'un État dans les affaires intérieures d'un autre État : *L'Europe se récrie contre le droit d'ingérence perpétuelle que la Russie prétend exercer dans les affaires intérieures de la Turquie* (Girardin).

• Syn. : *immixtion, intervention, intrusion.*

1. ingérer (s') [sɛ̃ʒere] v. pr. (lat. *ingerere,* porter dans, lancer contre, imposer, mêler dans, introduire, et, comme v. pr., « s'imposer », de *in-*, préf. marquant le mouvement vers, et de *gerere,* porter, faire ; milieu du XVIe s., Amyot, au sens 2 ; sens 1, 1666, Molière [d'abord *s'ingérer pour* — 1370, Oresme —, puis *s'ingérer à* — fin du XIVe s., E. Des-champs ; *s'ingérer de,* suivi de l'infin., XVe s., La Curne — *s'ingérer à,* 1627, Richelieu] ; sens 3, av. 1704, Bourdaloue). [Conj. **5 b.**] **1.** Class. *S'ingérer de* (suivi d'un nom), se mêler de quelque chose sans y avoir été invité : *Et vous êtes un impertinent de vous ingérer des affaires d'autrui* (Molière). *À Rome s'ingérait de la médecine qui voulait* (Montesquieu). || Class. et littér. *S'ingérer de* ou *à*(suivi d'un infinitif), se permettre, sans y être autorisé, de faire quelque chose : *Vous vous ingérez donc de lui baiser la main* (Scarron). *Nul ne se doit ingérer de son autorité propre à gouverner l'Église* (Bossuet). *Le prêteur* [...] *s'ingéra par curiosité d'aller voir cette maison de campagne, sur laquelle il avait hypothèque* (Balzac). *Elle s'était ingérée d'écrire un roman idiot* (Hermant). *Celui qui s'ingère à les rendre canailles* (Flaubert). || **2.** *Absol.* et *class.* S'insinuer dans un milieu pour y intriguer : *je n'ai jamais cherché la Cour : on m'y a fait aller ; j'y ai demeuré près de dix ans, sans m'ingérer, sans faire un seul pas pour moi* (Fénelon). || **3.** *S'ingérer dans quelque chose,* intervenir indûment dans quelque chose : *S'ingérer dans les affaires d'autrui. Un pays qui s'ingère dans la politique intérieure d'un pays voisin.*

• Syn. : **3** *s'entremettre, se faufiler, s'immiscer, se mêler de.*

2. ingérer [ɛ̃ʒere] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. : 1839, Acad.). Introduire par la bouche dans le tube digestif : *Les rescapés n'avaient ingéré aucun aliment depuis plusieurs jours.*

• SYN. : *absorber, avaler, ingurgiter.*

ingesta [ɛ̃ʒɛsta] n. m. pl. (mot lat. signif. proprem. « ce qui est introduit », part. passé neutre plur. substantivé de *ingerere* [v. INGÉRER 1] ; 1742, Arbuthnot). Ensemble des matières qui pénètrent normalement chaque jour dans l'organisme : aliments, oxygène. (Contr. EXCRETA.)

ingestion [ɛ̃ʒɛstjɔ̃] n. f. (bas lat. *ingestio,* action d'ingérer, de proférer, d'infliger, de *ingestum,* supin du lat. class. *ingerere* [v. INGÉRER 1] ; 1407, Isambert, au sens de « ingérence » ; sens 1, 1826, Brillat-Savarin ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Action d'ingérer, d'introduire dans les voies digestives : *L'ingestion des aliments.* ‖ **2.** *Ingestion intracellulaire,* introduction d'un corps étranger dans le cytoplasme d'un être unicellulaire.

inglorieux, euse [ɛ̃glɔrjø, -øz] adj. (lat. *ingloriosus,* qui est sans gloire, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *gloriosus,* glorieux [pour des choses et des personnes], dér. de *gloria,* gloire ; XIVᵉ s., La Curne, puis 1801, Mercier, au sens 1 [depuis le XIXᵉ s., le mot est sans doute un dér. franç. de *in-* et de *glorieux*] ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, 1809, Delille). **1.** Qui n'a acquis aucune gloire, aucune renommée : *J'y arrive obscur et inglorieux* (Vallès). *Sauvage, inglorieux, étranger à toute vie publique* (France). ‖ **2.** Qui ne procure aucune gloire : *La victoire même serait inglorieuse* (Gautier). ‖ **3.** Qui a été le théâtre d'événements sans gloire : *Rambouillet, retraite inglorieuse où s'éclipsa ce qu'il y eut de plus grand, en race et en homme* (Chateaubriand).

ingluvial, e, aux [ɛ̃glyvjal, -o] adj. (du lat. *ingluvies,* gésier, jabot des oiseaux ; 1962, Larousse). Qui concerne le jabot des oiseaux : *Indigestion ingluviale.*

ingluvie [ɛ̃glyvi] n. f. (du lat. *ingluvies* [v. l'art. précéd.] ; 1968, Larousse). Pelote de régurgitation formée par les déchets alimentaires de divers oiseaux se nourrissant d'animaux (rapaces, oiseaux marins, etc.).

ingouvernable [ɛ̃guvɛrnabl] adj. (de *in-* et de *gouverner ;* 1760, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Que l'on ne peut gouverner, diriger : *Pays ingouvernable. Le peuple français est ingouvernable dès que l'exemple de la résistance est donné* (Tocqueville). *Un audacieux, ingouvernable même dans sa foi* (Goncourt). *La dose de bureaucratie sans quoi les hommes sont ingouvernables* (Romains). ‖ **2.** *Fig.* Se dit de forces dont on ne peut garder le contrôle : *L'émoi ingouvernable des sens* (Bourget). *Dans ce monde où l'être s'abandonne à des forces ingouvernables...* (Bosco).

ingrat, e [ɛ̃gra, -at] adj. et n. (lat. *ingratus,* désagréable, déplaisant, qui n'a pas de reconnaissance, dont il n'est pas su gré, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *gratus,* agréable, bienvenu, dont on a de la gratitude, reconnaissant ; v. 1361, Oresme, au sens 1 [*ingrat à quelqu'un,* 1587, F. de La Noue ; *vous n'aurez pas affaire à un ingrat,* 1732, Lesage] ; sens 2, 1632, Corneille). **1.** Qui méconnaît les bienfaits reçus et ne témoigne aucune reconnaissance à qui il les doit : *Un enfant ingrat envers ses parents. Vous trouverez en moi de ces immenses abîmes, de ces vastes sentiments concentrés que les niais appellent des vices ; mais vous ne me trouverez jamais ni lâche, ni ingrat* (Balzac). ‖ Class. *Ingrat à quelqu'un, à quelque chose,* qui manque de reconnaissance envers quelqu'un, qui est indifférent aux bienfaits qu'il reçoit : *Ne soyez point ingrat au bon Clément* (Sévigné). *Ces mêmes dignités | Ont rendu Bérénice ingrate à vos bontés* (Racine). ‖ *Vous n'aurez pas affaire à un(e) ingrat(e),* vous serez largement récompensé du service que vous avez rendu. ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Qui méconnaît l'amour qu'on lui porte et ne le paie pas de retour : *Mais l'ingrate en mon cœur reprit bientôt sa place* (Racine). *Jeanne est une ingrate et Gélis un séducteur* (France).

• SYN. : **1** *égoïste, oublieux ;* **2** *cruel.* — CONTR. : **1** *obligé, reconnaissant,* **2** *aimant.*

◆ adj. (sens I, av. 1525, J. Lemaire de Belges [*âge ingrat,* 1862, V. Hugo] ; sens II, 1, 1662, Corneille ; sens II, 2, av. 1704, Bourdaloue ; sens II, 3, 1639, Tristan L'Hermite).

I. Qui n'est pas agréable, qui déplaît par son manque de grâce : *Cet artiste, du genre ingrat et mal apprécié, déploie des qualités surprenantes, celles d'un vrai peintre* (Baudelaire). *Elle souriait, heureuse, agréable malgré sa face ingrate* (Zola). *Dans cette figure ingrate, encore enlaidie par des taches de son, les yeux, d'un bleu dur, petits, encaissés, volontaires, avaient une vie saisissante* (Martin du Gard). ‖ *Âge ingrat,* début de l'adolescence : *Angèle, avec la gêne maussade des filles dans l'âge ingrat, était venue se placer derrière sa mère* (Zola).

II. 1. Qui marque, dénote l'ingratitude d'une personne : *Conduite ingrate. Sentiments ingrats.* ‖ **2.** Qui ne répond pas au travail fourni, qui produit peu : *Sol ingrat. Pays ingrat. Au début, la solitude et le silence lui avaient été durs sur ces terres ingrates, habitées seulement par des pierres* (Camus). ‖ **3.** Qui est difficile ou rebutant, qui exige de gros efforts sans résultats appréciables : *Travail ingrat. Tâche ingrate. Sujet ingrat. Matière ingrate. Il a passé sa vie à des métiers ingrats, qui étaient contre son goût* (Rolland).

• SYN. : **I** *déplaisant, désagréable, disgracieux.* ‖ **II, 2** *aride, improductif, infructueux, maigre, pauvre, stérile.*

ingratement [ɛ̃gratmɑ̃] adv. (de *ingrat ;* fin du XVᵉ s., Godefroy). *Littér.* Avec ingratitude.

ingratitude [ɛ̃gratityd] n. f. (bas lat. *ingratitudo,* ingratitude, mécontentement, du lat. class. *ingratus* [v. INGRAT] v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [en droit, 1690, Furetière] ; sens 2, 1667, Racine ; sens 3, 1959, Robert ; sens 4, 1770, Raynal). **1.** Manque de gratitude, de reconnaissance ; manière d'agir d'une personne ingrate : *Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude que de manquer aux misérables* (La Bruyère). *On ne cite qu'un seul chien célèbre par son ingratitude* (Chateaubriand). *Il est vrai que j'ai quitté votre toit avec une apparente ingratitude, dont je vous demande pardon* (France). ‖ *Spécialem.* En droit, manquement grave au devoir de reconnaissance, à la suite duquel une donation, un legs ou une adoption peuvent être révoqués. ‖ **2.** *Vx* et *littér.* Conduite d'une personne ingrate en amour : *Mon cœur désespéré d'un an d'ingratitude* (Racine). ‖ **3.** Caractère de ce qui témoigne d'un manque de reconnaissance : *L'ingratitude de sa conduite. L'ingratitude d'un pareil acte.* ‖ **4.** *Vx.* Caractère de ce qui ne répond pas aux efforts fournis : *L'ingratitude d'un sol* (Raynal). *L'ingratitude d'une tâche.*

• SYN. : **1** *méconnaissance, oubli.* — CONTR. : **1** *gratitude, reconnaissance.*

◆ **ingratitudes** n. f. pl. (1660, Corneille). *Vx.* Actes d'une personne ingrate : *Qui doit enfin terminer [...] toutes les ingratitudes de votre vie* (Massillon).

ingrédient [ɛ̃gredjɑ̃] n. m. (lat. *ingrediens, -dientis,* part. prés. de *ingredi,* aller dans, entrer dans, commencer, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *gradi,* marcher, s'avancer ; 1508, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, av. 1681, Patru). **1.** Élément, produit qui entre dans une composition, un mélange, une préparation : *Les ingrédients d'une potion, d'un remède. Les ingrédients d'une sauce, d'une liqueur.* ‖ **2.** *Fig.* Ce qui concourt à un résultat : *En sa qualité de marxiste, il méprisait le pittoresque comme un ingrédient à colorer la misère du peuple* (Aymé).

• SYN. : **1** *constituant.*

ingresque [ɛ̃grɛsk] adj. (de *Ingres,* n. pr. ; 1958, Gieure). Qui appartient à Ingres, qui est dans sa manière.

ingressif, ive [ɛ̃grɛsif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *ingressum,* supin de *ingredi* [v. INGRÉDIENT] ; 1962, Larousse). En linguistique, qui est envisagé comme limité à son stade initial : *Action ingressive. Procès ingressif.*

• SYN. : *inchoatif.*

ingression [ɛ̃grɛsjɔ̃] n. f. (lat. *ingressio,* entrée dans, de *ingressum,* supin de *ingredi* [v. INGRÉDIENT] ; fin du XIVᵉ s., au sens de « invasion » ; sens actuel, 1962, Larousse [du XVIᵉ au XXᵉ s., le mot a eu de nombreux autres sens spécialisés]). Déplacement que subit une dent, suivant son axe longitudinal, lorsqu'elle rentre dans le maxillaire.

ingreux [ɛ̃grø] n. m. (origine obscure ; 1962, Larousse). Fil servant à attacher une boette molle sur un hameçon.

ingrisable [ɛ̃grizabl] adj. (de *in-* et de *griser ;* av. 1872, Th. Gautier). Que l'on ne peut griser : *Moi qui suis ingrisable* (*notez que c'était sous la table que notre digne narrateur Roderick avançait cette audacieuse assertion*), *j'observe, j'anatomise, je fais de la psychologie* (Gautier).

inguérissable [ɛ̃gerisabl] adj. (de *in-* et de *guérissable* [v. ce mot] ; v. 1460, G. Chastellain, écrit *ingarissable* [*inguérissable,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** Que l'on ne peut guérir : *Un paralytique inguérissable. Maladie inguérissable.* || **2.** *Fig.* Qui est sans remède, que l'on ne peut calmer, faire disparaître : *J'ai toujours devant les yeux deux ou trois choses* [...] *qui sont entrées en moi comme de longues et minces piqûres inguérissables* (Maupassant). *J'entrevis chez cet être* [...] *une détresse intime, persistante, inguérissable, analogue à celle d'un orphelin ou d'un infirme* (Lacretelle). *Cette douceur voilée de mélancolie des personnes qui ont au cœur une plaie inguérissable* (Aymé).

• Syn. : **1** *chronique, incurable ; condamné, perdu ;* **2** *inapaisable.*

inguinal, e, aux [ɛ̃gɥinal, -o] adj. (dér. savant du lat. *inguen, inguinis,* aine, bas-ventre ; v. 1560, Paré). Qui appartient à l'aine : *Région inguinale. Ganglions inguinaux. Hernie inguinale. Il* [Rieux] *avait téléphoné à Richard pour le questionner sur ces fièvres inguinales* (Camus).

ingurgitation [ɛ̃gyrʒitasjɔ̃] n. f. (bas lat. *ingurgitatio,* action d'engouffrer, de *ingurgitatum,* supin du lat. class. *ingurgitare* [v. l'art. suiv.] ; 1488, Le Huen, puis 1836, Acad.). Action d'ingurgiter. (Peu usité.)

ingurgiter [ɛ̃gyrʒite] v. tr. (lat. *ingurgitare,* engouffrer [au pr. et au fig.], de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *gurges, gurgitis,* tourbillon d'eau, abîme [au pr. et au fig.] ; 1488, Le Huen, au sens 1 [comme v. pr. ; comme v. tr., 1611, Cotgrave, puis 1842, Mozin] ; sens 2, av. 1885, V. Hugo ; sens 3, 1856, V. Hugo). **1.** *Ingurgiter quelque chose,* l'introduire dans sa gorge : *Ingurgiter un gros morceau de viande ; fam.,* avaler gloutonnement et en grande quantité des aliments, une boisson, etc. : *Ingurgiter un litre de vin. Ils ingurgitent des bavaroises et se bourrent de brioches* (Zola). || **2.** *Ingurgiter* ou *faire ingurgiter quelque chose à quelqu'un,* le lui faire avaler de force : *Ingurgiter sa bouillie à un enfant ;* et au fig. : *Tout ce qu'un sacristain de force t'ingurgite* (Hugo). || **3.** *Fig.* Absorber massivement des connaissances ou lire rapidement sans pouvoir assimiler vraiment : *Ingurgiter les matières d'un programme. Ingurgiter un ouvrage indigeste.*

• Syn. : **1** *s'empiffrer* (fam.), *s'enfiler* (pop.), *enfourner* (fam.), *engloutir, engouffrer, entonner* (fam.), *s'envoyer* (pop.).

inhabile [inabil] adj. (lat. *inhabilis,* difficile à manier, incommode, impropre à, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *habilis,* commode, qui va bien, bien adapté, apte à, dér. de *habere,* avoir, tenir ; v. 1361, Oresme, au sens 1 [en termes de droit, av. 1453, Monstrelet] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1833, Michelet). **1.** *Class.* et *littér.* Qui n'est pas apte à quelque chose : [La vieillesse] *Inhabile aux plaisirs dont la jeunesse abuse* (Boileau). *Un cœur faible, étroit, pusillanime,* | *Inhabile aux vertus* (Chénier). *Une figure inhabile à la résignation* (Balzac). *L'habitude d'imposer sa volonté par la force rend un homme de guerre très inhabile à l'éloquence* (France). || *Auj.* En termes de droit, qui n'a pas la capacité légale d'accomplir un acte juridique : *Inhabile à tester.* || **2.** *Absol.* Qui manque d'habileté manuelle : *Un ouvrier inhabile. Des mains inhabiles et maladroites.* || **3.** *Absol.* Qui manque d'habileté, de savoir-faire, de diplomatie : *Un chef d'entreprise inhabile. Une déclaration inhabile a failli faire échouer la négociation.*

• Syn. : **2** *gauche, gourd, maladroit, malhabile ;* **3** *incompétent, malavisé, malencontreux, malheureux.* — Contr. : **2** *adroit, habile ;* **3** *astucieux, avisé, diplomate, heureux, ingénieux, malin, roué, rusé.*

inhabilement [inabilmɑ̃] adv. (de *inhabile ;* 1596, Hulsius, au sens de « d'une manière impropre » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Maladroitement : *Plaider une cause inhabilement.*

inhabileté [inabilte] n. f. (de *inhabile,* d'après *habileté ;* v. 1380, Conty, au sens 1 ; sens 2, av. 1890, Maupassant [1611, Cotgrave, sous la forme *inhabilité,* v. l'art. suiv.]). **1.** Caractère d'une personne qui n'est pas habile : *Elle mourut en couches, tuée par l'inhabileté du médecin* (Balzac). *C'est l'inhabileté des machinistes qui a nécessité la suppression de tout un tableau* (Baudelaire). || **2.** *Littér.* Caractère de ce qui est peu adapté (rare) : *L'inhabileté de sa vêture avait toujours fait disparaître ses faibles attributs féminins, qui auraient dû saillir avec art sous un habillage bien entendu* (Maupassant).

• Syn. : **1** *gaucherie, impéritie, incapacité, maladresse.* — Contr. : **1** *adresse, compétence, diplomatie, expérience, habileté, ingéniosité, maîtrise, talent.*

inhabilité [inabilite] n. f. (de *inhabile,* d'après *habilité ;* v. 1361, Oresme). État d'une personne qui n'a pas la capacité légale : *L'inhabilité à tester.*

• Syn. : *incapacité.*

inhabitabilité [inabitabilite] n. f. (dér. savant de *inhabitable ;* 1959, Robert). Caractère de ce qui est inhabitable.

inhabitable [inabitabl] adj. (lat. *inhabitabilis,* inhabitable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *habitabilis,* habitable, dér. de *habitare,* avoir souvent, habiter, occuper, fréquentatif de *habere,* avoir, tenir ; v. 1360, Froissart, au sens 1 [« qui ne peut être habité », 1690, Furetière] ; sens 2, fin du xixe s.). **1.** Où l'on ne peut habiter, séjourner : *Ce ravin d'Haudromont était scandaleusement inhabitable* (Romains). || Qui ne peut être habité : *Maison inhabitable.* || **2.** *Fam.* Avec qui l'on ne peut habiter (rare) : *La fille aura quitté ses parents, soit que la famille fût inhabitable, soit qu'une aventure galante l'eût entraînée* (M. Prévost).

inhabitation [inabitasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *habitation ;* 1829, Boiste). État d'un local, d'un lieu qui n'est pas habité (peu usité) : *L'inhabitation d'un bâtiment amène sa dégradation. L'herbe avait poussé par l'inhabitation* (Le Roy).

inhabité, e [inabite] adj. (de *in-* et de *habité,* part. passé de *habiter ;* fin du xive s., au sens 1 ; sens 2, début du xxe s.). **1.** Qui n'est pas habité : *Les régions inhabitées du globe. L'hôtel de l'avenue d'Iéna, alors inhabité, reçut la visite nocturne d'un cambrioleur* (France). *Une chaumière qu'on eût pu croire inhabitée, sans un mince filet de fumée qui s'en échappait* (Gide). *Il n'entrait jamais seul dans la chambre inhabitée où son grand-père était mort* (Mauriac). || **2.** *Fig.* et *littér.* Où il n'y a pas d'esprit, d'intelligence, de vie : *Le corps semblait inhabité* (Gide). *La fille de l'aubergiste somnole en penchant près de la fenêtre son visage inhabité d'innocente* (Elder).

• Syn. : **1** *abandonné, désert, désolé, inoccupé, sauvage, solitaire, vide.*

inhabitude [inabityd] n. f. (de *in-* et de *habitude ;* 1762, J.-J. Rousseau). Défaut d'habitude (rare) : *L'inhabitude de penser dans l'enfance en ôte la faculté dans le reste de la vie* (Rousseau).

inhabitué, e [inabitɥe] adj. (de *in-* et de *habitué,* part. passé de *habituer ;* xvie s., La Curne). *Littér.* Qui n'est pas habitué à quelque chose : *Ses cheveux, inhabitués au peigne et rebelles, demeuraient tumultueux* (L. Daudet).

inhabituel, elle [inabitɥɛl] adj. (de *in-* et de *habituel ;* 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1904, Frapié). **1.** Qui n'est pas habituel ; qui a un caractère insolite, anormal : *Un geste inhabituel. Ce travail inhabituel l'a beaucoup fatigué. Je sentais dans mes membres et dans tout le corps une aisance inhabituelle* (Aymé). *Une agitation inhabituelle était signalée dans les casernes* (Brasillach-Bardèche). || **2.** Qui n'est pas conforme à l'état habituel : *Ces gens du dimanche rendent la rue inhabituelle* (Frapié).

• SYN. : **1** *anormal, inaccoutumé ; nouveau, occasionnel ; étrange ;* **2** *différent, insolite, singulier.*

inhalant, e [inalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *inhaler ;* 1791, *Bulletin des sciences* [p. 14], au sens de « qui inhale, qui absorbe » ; sens actuel, 1962, La rousse). *Comprimé inhalant,* comprimé composé de substances volatiles, et que l'on plonge dans l'eau bouillante pour faire des inhalations.

inhalateur, trice [inalatœr, -tris] adj. (de *inhalat[ion]* ; 1873, Larousse). Qui sert à des inhalations : *Appareil, tube inhalateur.*

◆ **inhalateur** n. m. (sens 1, 1873, Larousse ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Appareil servant à faire des inhalations : *Plusieurs malades assis, la tête encapuchonnée de serviettes, étaient penchés sur des inhalateurs* (Martin du Gard). ‖ **2.** *Inhalateur d'oxygène,* sorte de masque utilisé par les aviateurs appelés à évoluer à de hautes altitudes, et qui est relié à une réserve d'oxygène dont le débit vient compenser la diminution de pression de l'air ambiant.

inhalation [inalasjɔ̃] n. f. (bas lat. *inhalatio,* exhalaison, de *inhalatum,* supin du lat. class. *inhalare* [v. INHALER] ; 1760, P. H. d'Holbach [p. 302, texte et note], au sens de « exhalaison par laquelle une substance émanée entre dans une autre et la pénètre » [terme de minéralogie] ; 1823, Boiste, au sens de « action par laquelle les plantes absorbent les fluides ambiants » ; sens actuel, 1867, Littré). Action d'inhaler. ‖ *Spécialem.* Absorption par les voies respiratoires, à des fins thérapeutiques, d'un gaz, d'une vapeur ou d'un aérosol : *Anesthésie par inhalation. Faire des inhalations.* (Syn. FUMIGATION.)

inhalatorium [inalatɔrjɔm] n. m. (dér. savant de *inhalat[ion],* sur le modèle de *sanatorium, préventorium,* etc. ; 1962, Larousse). Dans les établissements thermaux, salle où se pratiquent les inhalations.

inhaler [inale] v. tr. (lat. *inhalare,* souffler sur, exhaler une odeur de, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *halare,* exhaler [une odeur] ; 1845, Bescherelle, au sens 2 [« absorber par les voies respiratoires, à des fins thérapeutiques, des gaz ou des vapeurs » ; « absorber par inspiration », 1867, Littré — au part. prés. dès 1791, v. INHALANT] ; sens 1, 1873, Larousse). **1.** *Absol.* et *vx.* Inspirer : *Je te dirai, ma chérie, que tout le monde n'inhale pas de la même façon* (Daudet). ‖ **2.** Absorber par inspiration. ‖ *Spécialem.* Absorber par les voies respiratoires, à des fins thérapeutiques, des gaz ou des vapeurs : *Inhaler de l'éther. Inhaler des vapeurs de menthol.*

• SYN. : **2** *aspirer, humer.* — CONTR. : **1** *exhaler, expirer.*

inharmonie [inarmɔni] n. f. (de *in-* et de *harmonie ;* 1765, Diderot). Manque d'harmonie : *La fanfare tournant, nous serons rendus à l'ancienne inharmonie* (Rimbaud). *Toute faute de quantité fut sévèrement réprimée dans ma maison, toute inharmonie, tout désordre* (Maurras).

inharmonieusement [inarmɔnjøzmɑ̃] adv. (de *inharmonieux ;* 1867, Littré). De façon inharmonieuse.

inharmonieux, euse [inarmɔnjø, -øz] adj. (de *in-* et de *harmonieux ;* av. 1803, Laharpe, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Qui n'est pas harmonieux ; désagréable à l'oreille : *Accents, cris, rythmes inharmonieux. Les sons inharmonieux des instruments que les musiciens accordaient* (France). ‖ **2.** Qui est dépourvu d'harmonie, d'équilibre, d'esthétique : *Ensemble vulgaire, cossu, inhabitable et inharmonieux* (Gyp).

inharmonique [inarmɔnik] adj. (de *in-* et de *harmonique ;* av. 1865, Proudhon). Qui manque d'harmonie : *La dureté du style de la Pucelle est inimaginable* [...]. *C'est une espèce d'harmonie inharmonique, si l'on peut s'exprimer ainsi* (Gautier).

inhérence [inerɑ̃s] n. f. (lat. scolast. *inhaerentia,* de *inhaerens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1377, Oresme, puis début du XVe s., Godefroy, puis 1688, Miege [en logique, 1690, Furetière]). Caractère, état de ce qui est inhérent à quelque chose. ‖ *Spécialem.* En logique, rapport d'une qualité intrinsèque au sujet dont elle est l'attribut : *Toute qualité a son sujet d'inhérence* (Cousin).

inhérent, e [inerɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. scolast. *inhaerens, -entis,* inhérent, part. prés. adjectivé du lat. class. *inhaerere,* rester fixé à, adhérer à, et, au fig., « tenir à, être attaché, fixé » ; 1503, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1672, Molière). **1.** *Inhérent à,* se dit de ce qui est essentiel à quelqu'un ou à quelque chose, de ce qui lui est lié d'une manière intime et nécessaire : *Les droits inhérents à la personne humaine. Un vice inhérent à une institution. Il y a des défauts qui sont inhérents à des beautés* (Hugo). ‖ **2.** En logique, se dit d'une détermination affirmée d'un sujet et n'existant que par lui, ou d'une manière d'être qui lui est intrinsèque. ‖ **3.** *Class.* Qui a un caractère ferme, durable, indestructible (s'employait sans complément) : *La beauté du visage est un frêle ornement* [...] ; | *Mais celle de l'esprit est inhérente et ferme* (Molière).

• SYN. : **1** *immanent, inséparable, intrinsèque.*

inhibage [inibaʒ] n. m. (de *inhiber ;* 1962, Larousse). En pyrotechnie, application d'un inhibiteur sur un bloc de poudre.

inhibant, e [inibɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *inhiber ;* 1970, Robert). Qui inhibe.

inhibé, e [inibe] adj. (part. passé de *inhiber ;* XVe s., au sens de « interdit » ; sens actuel, 1902, Larousse). Qui est ralenti ou arrêté par inhibition.

◆ adj. et n. (1970, Robert). Se dit d'une personne atteinte d'inhibition psychique : *Un inhibé sexuel.*

inhiber [inibe] v. tr. (lat. *inhibere,* retenir, arrêter, appliquer, de *in-,* préf. marquant la localisation, et de *habere,* avoir, tenir ; 1391, Soudet, au sens 1 [var. *inhibir,* milieu du XIVe s.] ; sens 2, 1888, Larousse [art. *inhibition*] ; sens 3, début du XXe s.). **1.** *Vx.* En termes de droit, mettre opposition à, défendre. ‖ **2.** En physiologie, provoquer l'inhibition d'un mouvement, d'une fonction, etc. : *La stimulation du pneumogastrique inhibe la contraction cardiaque.* ‖ **3.** Arrêter ou ralentir dans son activité, dans son développement, dans son élan : *Être inhibé par la peur, la timidité. La maladie inhibée, ou jugulée, par l'effet de la répétition et de l'ennui* (Hermant).

• SYN. : **3** *enrayer, freiner, juguler, paralyser.*

inhibiteur, trice [inibitœr, -tris] adj. (dér. savant de *inhiber ;* 1534, G. Michel de Tours, comme n. m., au sens de « celui qui interdit » [*inhibeur,* forme plus pop., v. 1380, *Aalma*] ; sens actuel, 1922, Larousse [*nerf inhibiteur,* 1931, Larousse ; *gène inhibiteur,* 1962, Larousse]). En physiologie et en psychologie, qui est susceptible de ralentir ou d'arrêter un mouvement ou une fonction. ‖ *Nerf inhibiteur,* nerf antagoniste des nerfs excito-moteurs et excito-sécréteurs, qui entraîne l'inhibition de la fonction que ceux-ci commandent : *Le pneumogastrique est un nerf inhibiteur.* ‖ *Gène inhibiteur,* gène qui empêche l'action d'un autre gène.

• CONTR. : *dynamogène.*

◆ **inhibiteur** n. m. (sens 1-3, 1962, Larousse). **1.** En chimie, corps qui agit par inhibition. ‖ **2.** Additif que l'on incorpore à un produit pétrolier pour supprimer ou diminuer une propriété indésirable : *Inhibiteur d'oxydation.* ‖ **3.** Matière dont on revêt certaines faces d'un bloc de poudre pour empêcher l'inflammation de s'étendre à ces faces.

inhibitif, ive [inibitif, -iv] adj. (dér. savant de *inhiber ;* 1584, Goulart, au sens de « qui est de nature à entraîner une interdiction » ; sens actuel, 1922, Larousse). Qui est de nature à produire une inhibition : *Cause inhibitive.*

inhibition [inibisjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *inhibitio,* interdiction [en lat. class., « action de ramer en sens contraire »], de *inhibitum,* supin du lat. class. *inhibere* [v. INHIBER] ; v. 1300, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse [aussi *mort par inhibition*] ; sens 3, 1948, Larousse ; ; sens 4, av. 1945, P. Valéry [« état d'impuissance », 23 janv. 1917, A. Gide] ; sens 5-6, 1962, Larousse). **1.** *Vx.* En termes de droit, action de mettre opposition à, défense : *La République jetait par terre le trône de Charles X ; elle craignait les inhibitions de M. de Broglie, lequel n'avait*

aucun caractère (Chateaubriand). || **2.** En physiologie, diminution ou arrêt du fonctionnement d'un organe ou de certaines fonctions par action du système nerveux ou d'une hormone. || *Mort par inhibition,* mort due à l'action frénatrice de certaines excitations périphériques sur les centres nerveux de la base du cerveau : *Il est mort de peur, littéralement par inhibition, à la seule vue d'un chien qu'il croyait enragé* (France). || **3.** Phénomène d'arrêt, de blocage d'un processus psychologique : *Inhibition psychologique volontaire. Inhibitions émotives. Inhibition motrice, psychique.* || **4.** *Littér.* Action d'arrêter, de suspendre une activité, mentale ou autre : *J'ai observé sur moi-même l'ébauche de cette faculté fantastique d'inhibition. J'ai cherché d'abolir directement une certaine pensée. Mais rien de plus limité que les effets de la volonté « intérieure »* (Valéry). *Toute scène a ses facilités et ses inhibitions* (Giraudoux). || État d'impuissance psychique : *Ce n'est pas seulement une paralysie musculaire, c'est une inhibition de toutes mes facultés* (Gide). || **5.** Phénomène par lequel certaines substances sont capables, même en très faible quantité, de réduire à une valeur presque nulle la vitesse de diverses réactions chimiques. || **6.** Opération de raffinage qui consiste à incorporer un inhibiteur à un produit pétrolier.

inhibitoire [inibitwar] adj. (dér. savant de *inhiber ;* 1478, Bartzsch, au sens de « qui est de nature à entraîner une interdiction » ; sens actuel, 1948, Larousse). Qui produit une inhibition : *Le cerveau peut exercer une action inhibitoire sur le sommeil.*

inhomogène [inɔmɔʒɛn] adj. (de *in-* et de *homogène ;* 1968, Larousse). Qui n'est pas homogène. || *Spécialem.* Se dit d'un champ magnétique non uniforme.

inhomogénéité [inɔmɔʒeneite] n. f. (de *inhomogène,* d'après *homogénéité ;* 10 juill. 1968, *l'Observateur*). Caractère de ce qui manque d'homogénéité.

inhospitalier, ère [inɔspitalje, -ɛr] adj. (de *in-* et de *hospitalier ;* 1648, Scarron, au sens 2 ; sens 1, 1671, Pomey). **1.** Qui ne respecte pas les règles de l'hospitalité : *Homme, peuple inhospitalier. Accueil inhospitalier. Mon excellente gouvernante est devenue avec l'âge très inhospitalière* (France). || **2.** Où l'étranger trouve difficilement l'hospitalité, du fait soit des conditions géographiques, soit du mauvais accueil de la population : *Terre inhospitalière. Pays inhospitalier. L'intrépide Armand, abordé à quelques pas de son champ paternel, comme à la côte inhospitalière de la Tauride, cherchait en vain des yeux sur les flots, à la clarté de la lune, la barque qui l'aurait pu sauver* (Chateaubriand).

• Syn. : **1** *froid, glacial, rébarbatif, revêche ;* **2** *farouche, inhumain, sauvage.*

inhospitalièrement [inɔspitaljɛrmɑ̃] adv. (de *inhospitalier ;* 1839, Acad.). D'une manière inhospitalière (peu usité) : *Recevoir quelqu'un inhospitalièrement.*

inhumain, e [inymɛ̃, -ɛn] adj. et n. (lat. *inhumanus,* barbare, cruel, de caractère difficile, incivil, grossier, surhumain, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *humanus,* humain, aimable, cultivé, dér. de *homo,* homme ; 1373, *Cartulaire de la ville de Montreuil-sur-Mer,* aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1655, Molière [substantiv., 1560, Ronsard ; *cette femme n'est pas inhumaine,* 1867, Littré] ; sens 4, v. 1530, C. Marot). **1.** Qui est dépourvu des sentiments de pitié, de générosité qu'un homme devrait avoir : *Maître inhumain. Cœur inhumain. Sentiments inhumains. J'ai toujours vu que les jeunes gens corrompus de bonne heure étaient inhumains et cruels* (Rousseau). || **2.** *Class.* ou *plaisamm.* Se dit d'une femme qui ne répond pas à l'amour qu'on lui porte : *Il l'aime, mais enfin cette veuve inhumaine | N'a payé jusqu'ici son amour que de haine* (Racine) ; et substantiv. : *Mais voici de retour cette aimable inhumaine* (Corneille). || Ironiq. et fam. *Cette femme n'est pas inhumaine,* elle accorde facilement ses faveurs à ceux qui la courtisent. || **3.** Qui témoigne d'un manque de pitié, de générosité ; où les sentiments humains sont ignorés : *Action, parole inhumaine. Un traitement inhumain. La condition ouvrière est deux fois inhumaine, privée d'argent, d'abord, et de dignité ensuite* (Camus). || **4.** Qui ne semble pas appartenir à la nature ou à la condition humaine : *Ce sont des faits encore tout inhumains, qu'aucune imagination n'eût pu prévoir* (Valéry). *Un rire aux notes inhumaines, suraigu* (Radiguet).

• Syn. : **1** *barbare, cruel, féroce, impitoyable, implacable, inexorable, insensible ;* **3** *atroce, monstrueux.*

◆ **inhumain** n. m. (av. 1945, P. Valéry). *L'inhumain,* ce qui n'est pas humain : *Voici s'apprêter le règne de l'Inhumain, qui naîtra de la netteté, de la rigueur et de la pureté dans les choses humaines* (Valéry).

inhumainement [inymɛnmɑ̃] adv. (de *inhumain ;* av. 1370, J. Le Bel). *Littér.* D'une manière inhumaine : *Traiter inhumainement des prisonniers.*

inhumanité [inymanite] n. f. (lat. *inhumanitas,* cruauté, barbarie, incivilité, caractère difficile, de *inhumanus* [v. INHUMAIN] ; début du XIVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, XIVᵉ s., *Songe du Verger ;* sens 4, av. 1945, P. Valéry). **1.** Manque d'humanité d'une personne, cruauté : *Faire preuve d'inhumanité. Condorcet énuméra les bonnes lois qu'il fallait faire, pour prouver aux nations que ce jugement sévère n'était point un acte d'inhumanité* (Michelet). || **2.** Ce qui traduit le manque d'humanité : *L'inhumanité de son comportement.* || **3.** *Vx.* Acte inhumain : *Souffrir toutes sortes d'inhumanités* (Bossuet). || **4.** Caractère de celui ou de ce qui semble ne pas appartenir à la nature ou à la condition humaine : *Votre inhumanité intellectuelle et technique se concilie fort aisément* [...] *avec votre humanité* (Valéry). *Ce malaise devant l'inhumanité de l'homme même, cette incalculable chute devant l'image de ce que nous sommes, cette « nausée »* [...], *c'est aussi l'absurde* (Camus).

• Syn. : **1** *barbarie, brutalité, férocité, insensibilité, sauvagerie ;* **2** *cruauté, dureté, implacabilité, inexorabilité, rigueur, sévérité.*

inhumation [inymasjɔ̃] n. f. (de *inhumer ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges). Action de mettre en terre un mort ; cérémonie qui accompagne cette action : *Après l'inhumation, M. Fellaire reçut les compliments de condoléances des assistants* (France). *Nous convînmes ensemble des dispositions à prendre pour l'inhumation et la cérémonie funèbre* (Gide).

• Syn. : *ensevelissement, enterrement, funérailles, obsèques.* — Contr. : *exhumation.*

inhumer [inyme] v. tr. (lat. *inhumare,* mettre en terre, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *humare,* recouvrir de terre, enterrer, dér. de *humus,* sol, terre ; XIVᵉ s., *Nature à l'alchimie,* au part. passé, au sens de « enfoncé en terre » [en parlant d'un fourneau] ; à l'infin., au sens actuel, 1408, N. de Baye, I, 231 [*permis d'inhumer,* 1948, Larousse]). Mettre en terre le corps d'un mort selon le cérémonial ordinaire : *Il transporta le corps sur la rive et l'inhuma dans une fosse qu'il couvrit de gazon afin de la reconnaître* (A. Thierry). || *Permis d'inhumer,* certificat délivré par un médecin, prouvant que le décès ne résulte pas d'un acte criminel.

• Syn. : *ensevelir, enterrer.* — Contr. : *déterrer, exhumer.*

inimaginable [inimaʒinabl] adj. (de *in-* et de *imaginable ;* 1580, Montaigne, aux sens 1-2). **1.** Qui ne peut être imaginé : *Des formes inimaginables.* || **2.** Qui dépasse tout ce que l'on pourrait imaginer : *Quantité inimaginable. Elle* [la jeune fille] *se sent sans défense devant une sourde fatalité qui la condamne à d'inimaginables épreuves* (Beauvoir).

• Syn. : **1** *inconcevable ;* **2** *extraordinaire, fabuleux, impensable, incroyable, inouï, invraisemblable, pharamineux* (fam.), *phénoménal* (fam.).

inimaginablement [inimaʒinabləmɑ̃] adv. (de *inimaginable ;* 1838, Acad.). D'une manière qu'on ne saurait imaginer : *Une jeune fille inimaginablement belle.*

inimaginé, e [inimaʒine] adj. (de *in-* et de *imaginé,* part. passé de *imaginer ;* av. 1803, Laharpe). Qui n'a pas encore été imaginé : *Un truquage inimaginé.*

• Syn. : *inédit, neuf, nouveau, original.*

inimitable [inimitabl] adj. (lat. *inimitabilis,* inimitable, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *imitabilis,* imitable, dér. de *imitari,* imiter ; fin du xvᵉ s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, av. 1559, J. Du Bellay). **1.** Se dit d'une personne qui ne peut être imitée : *Un acteur inimitable.* || **2.** Se dit de ce qui ne peut être reproduit par quelqu'un d'autre : *Ce qui est, dans un homme, inimitable par les autres* (Valéry). *Avoir un style, c'est parler au milieu de la langue commune un dialecte particulier, unique, inimitable* (Gourmont).

inimitablement [inimitabləmɑ̃] adv. (de *inimitable ;* 1818, *Minerve française,* II, 515). Avec une perfection inimitable : *Peindre inimitablement.*

inimité, e [inimite] adj. (de *in-* et de *imité,* part. passé de *imiter ;* 1867, Littré). Qui n'a pas encore été imité : *Un style inimité.*

inimitié [inimitje] n. f. (réfection, sur le modèle de *amitié* et d'après le lat. *inimicitia,* haine [de *inimicus,* ennemi, hostile, contraire, funeste, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *amicus,* ami], de l'anc. franç. *enemisté,* aversion qu'on éprouve pour quelqu'un [v. 1145, Godefroy], *enemistié* [v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], dér. de *ennemi ;* v. 1300, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1669, Racine). **1.** Sentiment de haine ou d'hostilité durable à l'égard de quelqu'un : *Tantôt l'ambition nous aigrit des dépits les plus amers, tantôt elle nous anime des plus mortelles inimitiés* (Bourdaloue). *Si l'on a la chance d'avoir des ennemis, il est bon de cultiver leur inimitié ; elle n'a pas seulement son charme : elle est profitable* (L. Descaves). *Leur inimitié s'était atténuée, mais non pas effacée, et les rapports demeuraient froids et étudiés* (Aymé). || **2.** *Class.* Sentiment de froideur d'une personne qui ne répond pas à l'amour qu'on lui porte : *Pour moi* [Britannicus] *quelque péril qui me puisse accabler, | Sa seule inimitié* [de Junie] *peut me faire trembler* (Racine).

• Syn. : **1** *animadversion, animosité, antipathie, aversion, ressentiment.*

inimprimable [inɛ̃primabl] adj. (de *in-* et de *imprimable ;* 1845, Bescherelle). Non imprimable ; qu'on ne saurait imprimer : *Un manuscrit inimprimable.*

inimprimé, e [inɛ̃prime] adj. (de *in-* et de *imprimé,* part. passé de *imprimer ;* 1838, Acad.). Non imprimé : *Une œuvre inimprimée.*

inimputable [inɛ̃pytabl] adj. (de *in-* et de *imputable ;* 1914, A. Gide). *Inimputable à,* qui ne peut être imputé à ; et absol. : *Mais à le supposer gratuit, l'acte mauvais, le crime, le voici tout inimputable* (Gide).

inindulgence [inɛ̃dylʒɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *indulgence ;* 1903, Huysmans). *Littér.* Manque d'indulgence : *L'incompréhension de tout, l'inindulgence pour les idées des autres, nous les devons aux disciples de Jansenius* (Huysmans).

ininflammabilité [inɛ̃flamabilite] n. f. (dér. savant de *ininflammable ;* 1838, Acad.). Qualité de ce qui est ininflammable : *L'ininflammabilité de l'amiante.*

ininflammable [inɛ̃flamabl] adj. (de *in-* et de *inflammable ;* av. 1622, François de Sales, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Qui ne peut pas prendre feu : *Des matières ininflammables.* || **2.** *Fig.* Qui ne peut s'enflammer d'amour : *Un cœur ininflammable.*

• Syn. : **1** *apyre, ignifugé, incombustible ;* **2** *insensible.* — Contr. : **1** *combustible, inflammable.*

inintelligemment [inɛ̃tɛliʒamɑ̃] adv. (de *inintelligent ;* 1833, d'après Darmesteter, 1877). D'une manière inintelligente : *Un travail fait inintelligemment.*

inintelligence [inɛ̃tɛliʒɑ̃s] n. f. (de *inintelligent,* d'après *intelligence ;* fin du xviiiᵉ s., au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Niveau intellectuel d'une personne qui manque d'intelligence : *Le dandinement balourd de l'inintelligence* (Goncourt). || **2.** Comportement qui traduit le manque d'intelligence dans une circonstance donnée : *Il se vante de son inintelligence en affaires. Là où Jacques Collin avait tout sauvé par son audace, Lucien* [...] *avait tout perdu par son inintelligence et son défaut de réflexion* (Balzac).

• Syn. : **1** *balourdise, bêtise, imbécillité, stupidité ;* **2** *incapacité, incompréhension, ineptie, nullité.*

inintelligent, e [inɛ̃tɛliʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *intelligent ;* 1784, ZFSL, XXXV, au sens 1 ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand). **1.** Se dit d'une personne qui est dépourvue d'intelligence : *Je sais lire, écrire et compter et ne suis pas tout à fait inintelligent* (Queneau). || **2.** Qui témoigne d'un manque d'intelligence : *Une réponse inintelligente. Il faut la manière inintelligente, enfantine, avec laquelle ils commencent à le dire, ce rôle* (Goncourt).

• Syn. : **1** *bête, borné, bouché* (fam.), *crétin, idiot, obtus ;* **2** *imbécile, inepte, niais, sot, stupide.*

inintelligibilité [inɛ̃tɛliʒibilite] n. f. (dér. savant de *inintelligible ;* av. 1714, Fénelon, au sens 1 ; sens 2, av. 1935, P. Bourget). **1.** Caractère de ce qui ne peut être compris : *L'inintelligibilité d'un texte, d'un propos.* || **2.** Caractère d'une personne qu'on ne peut comprendre, dont on ne peut interpréter le comportement : *L'inintelligibilité des êtres les uns par rapport aux autres* (Bourget).

inintelligible [inɛ̃tɛliʒibl] adj. (de *in-* et de *intelligible,* ou du bas lat. *inintellegibilis,* inintelligible, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et *intellegibilis* [v. intelligible] ; 27 mai 1640, Chapelain, au sens 1 ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau [« qui exprime mal sa pensée », 1756, Voltaire] ; sens 3, av. 1935, P. Bourget). **1.** Se dit de ce qui est présenté d'une façon telle qu'on ne peut pas le comprendre : *Une explication inintelligible.* || Se dit de paroles qui ne peuvent être comprises : *Ce que disait ce fantoche* [...] *était parfaitement inintelligible pour moi* (Hugo). *Il* [un perroquet] *ouvrait un large bec et proférait d'une voix rauque des menaces inintelligibles* (France). || **2.** Dont on ne comprend pas les paroles : *Un bredouilleur inintelligible.* || Qui exprime mal sa pensée et ne peut être compris : *Un philosophe inintelligible.* || **3.** Se dit d'une personne dont on ne peut comprendre le comportement, dont on ne peut analyser le caractère : *C'était l'image d'une femme très douce et très simple au premier regard, très compliquée au second et très inintelligible* (Bourget).

• Syn. : **1** *nébuleux, obscur, sibyllin, ténébreux ;* **2** *incompréhensible ; abscons, abstrus, hermétique ;* **3** *déconcertant, indéchiffrable, insaisissable.*

inintelligiblement [inɛ̃tɛliʒibləmɑ̃] adv. (de *inintelligible ;* av. 1622, François de Sales, puis 1829, Boiste). D'une manière inintelligible, incompréhensible : *Bredouiller inintelligiblement.*

inintéressant, e [inɛ̃terɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *intéressant ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis 1880, Huysmans, au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Se dit de ce qui ne présente aucun intérêt : *Une histoire inintéressante. Les paroles qu'il prête aux uns et aux autres, si fausses qu'elles soient d'après vous, ne sont presque jamais inintéressantes* (Gide). || **2.** Se dit d'une personne qui n'est pas digne de retenir l'attention : *Il la jugeait en femme méprisable, aussi inintéressante qu'intéressée* (Proust).

• Syn. : **1** *banal, quelconque ;* **2** *insignifiant.*

inintérêt [inɛ̃terɛ] n. m. (de *in-* et de *intérêt ;* 1903, Huysmans). *Littér.* Manque d'intérêt : *Les vêpres de saint Benoît ramenaient la monnaie courante des psaumes, mais leur inintérêt était sauvé par de splendides antiennes* (Huysmans).

ininterprétable [inɛ̃tɛrpretabl] adj. (de *in-* et de *interprétable ;* 1838, Acad.). Qu'on ne peut interpréter : *La femme, comme la nature, a des secrets ininterprétés parce qu'ils sont ininterprétables* (Balzac).

ininterprété, e [inɛ̃tɛrprete] adj. (de *in-* et de *interprété,* part. passé de *interpréter ;* 1838, Acad.). Qui n'a pas été interprété : *Une inscription ininterprétée. Une œuvre musicale encore ininterprétée.*

ininterrompu, e [inɛ̃tɛrɔ̃py] adj. (de *in-* et de *interrompu,* part. passé de *interrompre ;* 1776, Chambaud et Robinet). Qui n'est pas interrompu : *Série, suite*

ininterrompue. Tout le long du célèbre escalier, c'était [...] *une montée ininterrompue de dames vêtues comme des reines* (Maupassant).

• SYN. : *continu, continuel, incessant.* — CONTR. : *discontinu, entrecoupé, interrompu.*

ininterruption [inɛ̃terypsjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *interruption* ; 1845, Bescherelle). Fait de ne pas interrompre : *L'ininterruption des soins est la condition de la guérison.*

inique [inik] adj. (lat. *iniquus,* inégal, défavorable, incommode, qui n'est pas juste, excessif, de in-, préf. à valeur négative, et de *aequus,* plat, uni, égal, équitable ; v. 1355, Bersuire, au sens de « défavorable » [en parlant de la position d'un lieu] ; sens 1, fin du XIVe s., E. Des-champs ; sens 2, 1588, Montaigne). **1.** Se dit de ce qui est contraire à l'équité : *Jugement inique. Quand notre ville épouvantée | S'éveilla toute garrottée* [...] | *Sous un réseau d'iniques lois* (Hugo). || **2.** Se dit d'une personne qui ne respecte pas l'équité : *Juge, arbitre inique.*

• SYN. : **1** *inéquitable, injuste ;* **2** *partial.*

iniquement [inikmɑ̃] adv. (de *inique ;* v. 1355, Bersuire, au sens de « de façon défavorable » ; sens actuel, 1588, Montaigne). De façon inique : *Décider iniquement la suspension d'un fonctionnaire.*

iniquité [inikite] n. f. (lat. *iniquitas,* inégalité, adversité, malheur, injustice, de *iniquus* [v. INIQUE] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 4 [« péché, crime », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 2, v. 1265, *Livre de jostice ;* sens 3, XIVe s., *Girart de Roussillon*). **1.** Caractère de ce qui est inique, contraire à l'équité : *L'iniquité d'une loi. Comment l'esprit d'amour, de justice, de paix | Sert-il l'iniquité, la haine et les forfaits ?* (Lamartine). *Du bout de la fontaine au coin des gueux, les voix s'insurgeaient contre l'iniquité d'une décision aussi arbitraire* (Aymé). || **2.** Acte ou chose contraire à l'équité : *Ah ! devant ces images fatales, en présence d'une iniquité si abominable, un sentiment de pitié m'exalta* (Lacretelle). || **3.** Comportement inique d'une personne : *L'iniquité d'un juge.* || **4.** *Class.* En termes de religion, état d'une personne agissant contrairement à la moraie : *Les hommes, comme enfants d'Adam, portent l'iniquité de leur premier père* (Bossuet). || *Littér.* Péché, crime : *Mets-lui devant les yeux ses iniquités, reproche-lui ses scandales et tous ses crimes* (Bourdaloue).

• SYN. : **1** *injustice ;* **2** *disparité, inégalité ;* **3** *partialité.* — CONTR. : **1** *équité ;* **2** *égalité, justice ;* **3** *impartialité, intégrité.*

initial, e, aux [inisjal, -o] adj. (lat. impér. *initialis,* primitif, primordial, dér. du lat. class. *initium,* commencement, principe, de *initum,* supin de *inire,* aller dans, commencer, de *in-,* préf. marquan le mouvement vers, et de *ire,* aller ; XIIIe s., *Hystore Job,* écrit *inicial* [*initial,* XVIIe s.], au sens 3 [en phonétique, 1902, Larousse ; *inscription au titre initial,* 1962, Larousse] ; sens 1, av. 1854, Lamennais [*vitesse initiale..,* 1738, Voltaire] ; sens 2, 1873, Larousse [*cellules initiales,* 1902, Larousse]). **1.** Relatif au début de quelque chose : *Une erreur initiale de raisonnement. J'étais pour eux un objet d'observation, l'inconnu, celui qui ne sait ni la langue, ni les usages, ni même l'industrie la plus initiale, la plus naturelle de la vie* (Gauguin). *La formation initiale de l'élève.* || *Vitesse initiale d'un projectile,* en balistique, vitesse dont le projectile est animé au début de sa trajectoire. || **2.** Qui est à l'origine de : *Donner l'impulsion initiale à une entreprise.* || *Cellules initiales,* en botanique, cellules dont le cloisonnement donne naissance au tissu jeune qui détermine la structure ultérieure d'un organe. || **3.** Qui commence quelque chose : *Le mot initial de la phrase.* || En phonétique, se dit du phonème placé au début d'un mot. || *Inscription au titre initial,* en zootechnie, inscription dans les livres généalogiques d'animaux dont les parents n'étaient pas inscrits.

• SYN. : **1** *inné, premier, primaire, primitif, naturel ;* **2** *originel.* — CONTR. : **1** *complémentaire, suprême, ultime ;* **2** *dernier ;* **3** *final, terminal.*

◆ **initiale** n. f. (sens 1, 1829, Boiste [*lettre initiale,* même sens, 1680, Richelet ; *à l'initiale,* XXe s.] ; sens 2, v. 1710, d'après Trévoux, 1771). **1.** Première lettre ou premier phonème d'un mot : *Initiale vocalique, consonantique.* || *À l'initiale,* au début du mot : *Mettre une majuscule à l'initiale d'un nom propre.* || **2.** Première lettre d'un mot figurant le mot entier, comme dans les inscriptions antiques.

◆ **initiales** n. f. pl. (1835, Acad.). Premières lettres du prénom et du nom de quelqu'un : *Graver ses initiales. Signer un article de ses initiales. Gabriel va chercher une jolie trousse en peau de porc marquée à ses initiales* (Queneau).

• SYN. : *chiffre.*

initialement [inisjalmɑ̃] adv. (de *initial ;* 1867, Littré). Au commencement : *Initialement, la publication de l'ouvrage n'était pas envisagée.*

initiateur, trice [inisjatœr, -tris] n. (bas lat. *initiator, -trix,* initiateur, -trice, de *initiatum,* supin du lat. class. *initiare* [v. INITIER] ; 1586, Le Loyer, au sens de « celui qui initie à un mystère » ; sens 1-2, 1839, Acad.). **1.** Personne qui fait participer une autre à la première connaissance de quelque chose : *En repensant à l'initiateur inconnu auquel j'avais pu devoir les premiers baisers qu'elle m'avait donnés à Paris, le jour où j'attendais la lettre de Mlle de Stermaria* (Proust). || **2.** Personne (ou chose personnifiée) qui est à l'origine de quelque chose : *Mais il n'y a pas que cette France* [...] *émancipatrice et initiatrice du génie humain* (Gambetta). *Pendant deux années consécutives, il avait été son interne, il avait vécu dans l'intimité quotidienne de cet initiateur* (Martin du Gard). *Les initiateurs du progrès scientifique.*

• SYN. : **2** *créateur, innovateur, maître, novateur, précurseur, promoteur.*

initiation [inisjasjɔ̃] n. f. (lat. *initiatio,* initiation, de *initiatum,* supin de *initiare* [v. INITIER] ; XVe s., Godefroy, écrit *iniciacion* [*initiation,* 1762, Acad.], au sens 1 [*initiation religieuse,* 1893, *Dict. général ; initiation chrétienne,* 1962, Larousse — *initiation,* « admission à l'état ecclésiastique », 1732, Richelet] ; sens 2, 1761, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1767, d'après Trévoux, 1771 [« ouvrage qui fournit ces éléments », XXe s.]). **1.** Dans l'Antiquité, action d'initier quelqu'un aux mystères d'un culte ; cérémonie qui l'accompagne : *L'initiation aux mystères de Cybèle.* || *Auj.* Introduction solennelle d'une personne au nombre des adeptes d'une religion, d'une secte ou d'une société secrète, au cours d'une cérémonie rituelle. || *Initiation religieuse,* cérémonie du culte israélite correspondant à la première communion des catholiques. || *Initiation chrétienne,* entrée dans la communauté chrétienne par le sacrement du baptême. || **2.** Action de révéler ou de recevoir la connaissance de pratiques réputées difficiles ou mystérieuses : *Initiation à la peinture, à la musique. Initiation à la drogue, à l'amour. Le joujou est la première initiation de l'enfant à l'art, ou plutôt c'en est pour lui la première réalisation* (Baudelaire). || **3.** Action de donner les premiers éléments de la connaissance d'une science : *L'initiation aux mathématiques modernes, au latin.* || Ouvrage qui fournit ces éléments.

• SYN. : **2** *apprentissage, découverte, formation.*

initiatique [inisjatik] adj. (de *initiat[ion]* ; 1951, Gracq). En termes de sociologie et de religion, relatif à l'initiation, marqué par une initiation : *Je me baignais pour la première fois dans ces nuits du Sud inconnues d'Orsenna comme dans une eau initiatique* (Gracq).

initiative [inisjativ] n. f. (de *initier,* d'après *expectative, défensive,* etc. ; 1567, *Dict. général,* puis 1802, Flick, au sens 1 ; sens 2, 1787, Gohin [*initiative populaire,* fin du XIXe s.] ; sens 3, 1873, Larousse [*initiative privée,* 1876, Taine] ; sens 4, 1803, Boiste). **1.** Première proposition ou action de quelqu'un : *L'initiative de cette rencontre est due à une université. Une initiative malheureuse. Une bonne initiative. Je jugeais à propos de prendre l'initiative* (Hermant). *Josette avait cru qu'il* [son père] *découvrirait son état et lui éviterait ainsi de prendre l'initiative des aveux* (Aymé). || **2.** En termes d'institutions politiques, droit de rédiger et

de soumettre au vote certains textes : *Dans certaines Constitutions, l'initiative des lois appartient au Parlement.* || *Initiative populaire,* droit reconnu aux citoyens de certains États de soumettre au Parlement des propositions de loi, à condition de réunir un certain nombre de signatures à l'appui de leur demande. || **3.** Qualité de celui qui est porté à agir, à entreprendre spontanément : *Faire preuve d'esprit d'initiative. Les femmes qui ont reçu l'instruction au même degré que les hommes exercent aussi bien qu'eux les professions qui demandent de l'intelligence, de la réflexion, de la logique et même de l'initiative, de l'invention* (Donnay). *C'est un parfait gentilhomme, c'est aussi un homme très savant, c'est enfin un directeur plein d'initiative* (Duhamel). || *Initiative privée,* en termes d'économie politique, entreprise d'un individu ou d'un groupe d'individus fournissant les capitaux pour susciter la production ou la vente de marchandises. || *Syndicat d'initiative,* v. SYNDICAT. || **4.** *Avoir l'initiative, garder l'initiative,* en termes militaires ou de sports, se montrer offensif dans le combat, dans la compétition.

initié, e [inisje] adj. et n. (part. passé de *initier ;* v. 1355, Bersuire, au sens 1 [comme adj. ; comme n., 1756, Voltaire — *initié,* n. m., « apprenti », 1671, Pomey] ; sens 2, av. 1750, Staal de Launay [comme adj. ; comme n., 7 mars 1769, Voltaire]). **1.** Dans l'Antiquité, qui a reçu la révélation des pratiques secrètes d'un culte : *Les initiés aux mystères d'Éleusis.* || **2.** Qui a appris les secrets d'une pratique connue de quelques-uns : *Un lecteur déjà initié à la pensée d'un philosophe. Les initiés de la politique. Les initiés aux secrets de l'art sont tous d'intelligence avec le statuaire* (Balzac).

• CONTR. : **2** *profane.*

initier [inisje] v. tr. (lat. *initiare,* initier [aux mystères], et, au fig., « initier à, instruire », de *initium* [v. INITIAL] ; v. 1355, Bersuire, au sens I, 1 [« mettre quelqu'un dans le secret des pratiques d'une association », 1871, Zola] ; sens I, 2, 1694, Acad. ; sens I, 3, av. 1696, La Bruyère ; sens I, 4, 1611, Cotgrave ; sens II, milieu du XVI^e^ s.).

I. 1. Dans les religions anciennes, admettre quelqu'un à participer à des mystères religieux : *Initier les citoyens romains aux mystères de Cybèle.* || Mettre quelqu'un dans le secret des pratiques d'une association : *Être initié aux mystères de la franc-maçonnerie.* || **2.** Class. *Initier dans,* introduire dans une société : *La marquise de la Jeannotière, que ses charmes avaient quelquefois initiée dans le beau monde* (Voltaire). || **3.** Révéler à quelqu'un les secrets d'une technique, d'un art : *Initier à l'amour. Je fus surtout initié cette année-là à la musique d'Offenbach* (L. Descaves). || **4.** Donner à quelqu'un la connaissance des rudiments d'une science, d'un art, d'une technique : *Initier un élève au latin, à la philosophie. Initier un enfant à la peinture. Initier un apprenti à la mécanique.*

II. *Vx.* Constituer le début de : *Pierre, évêque de Rome, initia la papauté* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 4** *apprendre, débuter, enseigner, former.*

◆ **s'initier** v. pr. (1867, Littré). S'instruire dans, s'efforcer d'acquérir les premiers éléments dans la connaissance ou la pratique de quelque chose : *S'initier à la peinture.*

• SYN. : *apprendre, commencer, s'entraîner, étudier, s'exercer.*

injectable [ɛ̃ʒɛktabl] adj. (de *injecter ;* XX^e^ s.). Se dit d'un produit qui doit être administré par injection : *Un soluté injectable.*

injecté, e [ɛ̃ʒɛkte] adj. (part. passé de *injecter ;* 1749, Buffon, au sens 1 [aussi *yeux injectés*] ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Coloré par un excès de sang dans les vaisseaux : *La respiration suspendue, le visage injecté de sang* (Martin du Gard). || Absol. *Yeux injectés,* en médecine, yeux rougis par l'afflux de sang dans les vaisseaux. || **2.** Qui a fait l'objet d'une injection de substance protectrice : *Du bois injecté.*

injecter [ɛ̃ʒɛkte] v. tr. (lat. *injectare,* jeter sur, de *injectum,* supin de *injicere,* jeter dans ou sur, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *jacĕre,* jeter ; 1722, d'après Trévoux, 1752, au sens 1 [*injetter,* forme plus pop., 1555, Aneaul ; sens 2, 1877, Littré ; sens 3, 1771, Trévoux ; sens 4, 1873, Larousse ; sens 5, milieu du XX^e^ s.). **1.** Introduire un liquide sous pression dans une cavité du corps : *Injecter du sérum dans les veines. La religieuse, voyant augmenter la douleur, décida de ne pas attendre le soir pour lui injecter une demi-dose de morphine* (Martin du Gard). || **2.** Remplir d'un liquide les pores d'une matière : *On injecte de la créosote dans du bois pour le rendre imputrescible. Injecter du ciment dans un mur fissuré.* || **3.** Remplir d'un liquide ou d'un gaz sous pression : *Injecter une plaie, l'oreille.* || **4.** Envahir une partie du corps : *Le sang injecte sa face.* || **5.** *Fig.* Ajouter d'une manière massive afin de soutenir : *Injecter plusieurs milliards dans l'économie d'un pays.*

◆ **s'injecter** v. pr. (sens 1, 1867, Littré ; sens 2, 1873, Larousse [absol., 1867, Littré]). **1.** Être injecté : *Ce médicament s'injecte sous la peau.* || **2.** Spécialem. *S'injecter de sang,* devenir coloré par l'afflux du sang : *Dès qu'il s'animait, les narines de son nez busqué commençaient à frémir, des taches assombrissaient ses pommettes, et le blanc de son grand œil chevalin s'injectait d'un peu de sang* (Martin du Gard) ; et absol. : *Son large crâne chauve était d'un rouge ardent, ses gros yeux s'injectaient* (Aymé).

injecteur, trice [ɛ̃ʒɛktœr, -tris] adj. (de *injecter ;* 1845, Bescherelle). Qui sert à faire des injections : *Tube injecteur. Seringue, pompe injectrice.*

◆ **injecteur** n. m. (1838, Acad., au sens de « celui qui fait des injections » ; sens 1, 1867, Littré ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Appareil avec lequel on fait des injections. || **2.** Appareil employé pour introduire l'eau dans la chaudière d'une machine à vapeur : *Les diverses parties de la machine* [...], *les deux longerons* [...], *le volant de l'injecteur et le volant de changement de marche* (France).

injection [ɛ̃ʒɛksjɔ̃] n. f. (lat. *injectio,* action de jeter sur, et, dans la langue médic. de basse époque, « injection », de *injectum,* supin de *injicere* [v. INJECTER] ; 1377, Lanfranc, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1873, Larousse [en géologie, 1867, Littré] ; sens 4, 1948, Larousse). **1.** Action d'injecter un liquide dans des tissus organiques ou dans une cavité du corps : *Injection de sérum, d'eau salée, de morphine. Injection sous-cutanée, intramusculaire, intraveineuse. Injection rectale. Injection vaginale. Je visitais trente et quarante malades par jour et je faisais à chacun d'abondantes injections veineuses* (France). || **2.** Liquide que l'on injecte : *Injection colorée.* || **3.** Action d'introduire dans une matière ou un objet un liquide : *L'injection du bois a pour objet de le préserver en l'imprégnant de certains produits antiseptiques.* || En géologie, pénétration d'une roche provenant des profondeurs dans les fissures de l'écorce terrestre. || **4.** *Spécialem.* Procédé par lequel on introduit directement dans les cylindres d'un moteur le carburant nécessaire, sans l'intermédiaire d'un carburateur : *Moteur à injection directe* ou, simplem., *à injection.*

• SYN. : **1** *piqûre.*

injonctif, ive [ɛ̃ʒɔ̃ktif, -iv] adj. (de *injonct*[*ion*] ; 1768, Brunot, au sens de « ordonné par injonction » ; sens actuel, 1902, Larousse). En linguistique, se dit d'une forme verbale ou d'une construction qui exprime un ordre ou une défense : *L'indicatif peut avoir un sens injonctif dans la phrase : « Tu m'envoies tout de suite mon livre. »*

• SYN. : *impératif, jussif.*

injonction [ɛ̃ʒɔ̃ksjɔ̃] n. f. (bas lat. *injunctio,* action d'imposer [une charge], du lat. class. *injunctum,* supin de *injungere,* appliquer dans, joindre à, infliger, imposer, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *jungere,* joindre ; 1295, Varin). Action d'enjoindre, d'ordonner formellement quelque chose ; ordre précis et formel : *De Dieppe où l'injonction de la police m'avait obligé de me réfugier, on m'a permis de revenir à la Vallée-aux-Loups où je continue ma narration* (Chateaubriand). *Il n'y a pas que l'injonction, il y a, pour allécher,*

la promesse d'une prime (Hervieu). *Une injonction brutale, pressante.*

● SYN. : *commandement, mise en demeure, oukase, prescription, sommation, ultimatum.*

injouable [ɛ̃ʒwabl] adj. (de *in-* et de *jouable* ; 2 janv. 1767, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui ne peut être joué, interprété : *Car voilà une œuvre dramatique déclarée.. injouable* (Flaubert). *Il ignore mon théâtre, qui n'a pas, comme le sien, le prestige d'être injouable* (Maurois). *Un morceau de musique injouable.* ‖ **2.** Dont les œuvres ne peuvent être jouées : *Cherchant à connaître le prix juste dont l'auteur injouable voulait payer sa gloire* (Goncourt).

injure [ɛ̃ʒyr] n. f. (lat. *injuria,* injustice, tort, dommage, dér. de *injurius,* injuste, inique, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *jus, juris,* droit, justice ; 1232, Boca [275], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1559, Amyot [*les injures du sort,* début du XVII[e] s., Malherbe — *les injures de la fortune,* même sens, 1580, Montaigne] ; sens II, 1, 1535, Olivétan [*enjurie, enjure,* formes plus pop., v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; « caractère offensant », 1671, Boileau ; *faire à quelqu'un l'injure de,* 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1535, Olivétan [*enjurie, enjure,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence] ; sens II, 3, 1690, Furetière [*injure grave,* 1804, Code civil]).

I. 1. *Class.* et *littér.* Acte contraire à la justice, au droit : *Très reconnaissante des services, elle* [Madame] *aimait à prévenir les injures par sa bonté* (Bossuet). *Car je suis démuni d'argent et je pense, mon fils, que vous n'êtes pas mieux pourvu que moi, par l'injure de M. d'Astarac, qui fait peut-être de l'or, mais qui n'en donne point* (France). ‖ **2.** *Class.* Dommage, tort causé injustement : *Un moment de douceur ne fait aucune injure à la sévérité de notre devoir* (Molière). ‖ **3.** *Class.* et *littér.* Dommage causé par les intempéries, par le temps, les années : *Injures de toutes les saisons, chaleurs de l'été, froids de l'hiver* (Bourdaloue). *Il commençait à sentir les injures de la froide vieillesse* (Fénelon). *Son beau corps, fait d'une neige pure, | Rougit, et sous le vent jaloux subit l'injure | De l'orage* (Banville). *Il faut la collaboration de deux cœurs pour donner à la vérité ce coloris surnaturel qui lui permet de braver les injures du temps* (Duhamel). ‖ *Les injures du sort,* infortunes ou revers non mérités.

II. 1. Façon d'agir, attitude qui constitue une offense grave, un outrage : *Être profondément atteint par une injure. Professer le mépris des injures.* ‖ *Par extens.* Caractère offensant de quelque chose : *« N'empêche, ma fille, que ton Phili ne m'appelle que « le vieux crocodile... » Geneviève était atterrée, protestait, s'imaginant que j'attachais de l'importance à l'injure de ce nom* (Mauriac). ‖ *Faire à quelqu'un l'injure de,* ne pas lui reconnaître le mérite de : *Pourquoi lui faisaient-ils l'injure de la croire incapable de comprendre ce qu'ils souffraient ?* (Mauriac). ‖ **2.** Parole ou propos offensants : *Dire, proférer des injures. Abreuver d'injures. Une bordée d'injures. Grossière injure. Tout en mâchant des injures et des protestations, les deux hommes échangeaient des bourrades, puis des coups* (Aymé). *Les injures, relancées d'un groupe à l'autre, croissaient à chaque réplique, tant en vigueur qu'en obscénité* (Queneau). ‖ **3.** *Spécialem.* En droit, « toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait ». ‖ *Injure grave,* acte, attitude ou parole d'une personne mariée qui outrage son conjoint : *L'injure grave constitue un motif de divorce ou de séparation de corps.*

● SYN. : **II, 1** *affront, avanie, camouflet* (fam.), *couleuvre* (fam.), *offense, outrage ;* **2** *grossièreté, insolence, insulte, invective.*

◆ **À l'injure de** loc. prép. (1691, Bossuet). *Class.* De manière à faire outrage à : *Jovinien et ses sectateurs, qui, à l'injure du Fils de Dieu, niaient la virginité de sa mère* (Bossuet).

injurier [ɛ̃ʒyrje] v. tr. (bas lat. *injuriare,* faire tort à, outrager, du lat. class. *injuria* [V. INJURE] ; 1266, Godefroy, au sens I [*enjurier,* forme plus pop., v. 1188, *Chanson d'Aspremont*] ; sens II, 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens II, 2, 1775, Beaumarchais ; sens II, 3, 1926, Giraudoux).

I. *Vx* ou *littér.* Faire du tort à quelqu'un, causer un dommage à quelque chose : *Sa glace, injuriée par les mouches, avait un air mesquin* (Balzac).

II. 1. Offenser quelqu'un par des paroles outrageantes ou blessantes : *Être injurié par un voisin. Et puis peut-être qu'après quelques verres M. Noblet prendra le courage de m'injurier comme il en crève d'envie* (Vailland). ‖ **2.** *Littér.* Maltraiter en paroles : *Vous injuriez toujours notre pauvre siècle* (Beaumarchais). ‖ **3.** *Littér.* Offenser d'une manière quelconque : *Ils refusaient toujours d'admettre qu'ils étaient souffrants, se jugeant injuriés quand on les soupçonnait d'avoir un rhume* (Giraudoux).

● SYN. : **II, 1** *engueuler* (pop.), *invectiver ;* **3** *outrager.*

injurieusement [ɛ̃ʒyrjøzmɑ̃] adv. (de *injurieux ;* 1333, *Dict. général,* écrit *injuriousement* [*injurieusement,* 13 44, Varin], au sens I ; sens II, 1549, R. Estienne).

I. *Vx.* Injustement, contre le droit : *Il est bâtard, Monsieur, il est injurieusement au-dessus de moi* (Saint-Simon).

II. *Littér.* D'une manière injurieuse, offensante : *Traiter injurieusement un homme respectable.*

injurieux, euse [ɛ̃ʒyrjø, -øz] adj. (lat. *injuriosus,* injuste, nuisible, funeste, de *injuria* [V. INJURE] ; v. 1300, Du Cange, au sens I, 2 ; sens I, 1, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens II, 1, 1334, Varin [*enjurius,* forme plus pop., fin du XII[e] s.] ; sens II, 2, v. 1355, Bersuire ; sens II, 3, 1690 Furetière [*injurieux à ; injurieux pour,* 1838, Balzac — en emploi absolu, 1334, Varin]).

I. 1. *Class.* Qui est contraire au droit, à la justice : *Mais c'est pousser trop loin ses droits injurieux* (Racine). *Le sort, le destin injurieux* (Acad., 1694). ‖ **2.** *Class.* Qui est dommageable, nuisible : *Toutefois si quelqu'un de mes faibles écrits | Des ans injurieux peut éviter l'outrage | Peut-être pour ta gloire aura-t-il son usage* (Boileau).

II. 1. *Littér.* Qui se conduit ou parle d'une façon outrageante : *Nos relations avec celui qui nous fut injurieux...* (Maeterlinck). ‖ **2.** Qui a le caractère d'une injure, qui vise à offenser, outrager : *Paroles injurieuses. Assurément Vauvenargues ne se laisse point entraîner aux polémiques violentes et injurieuses qui se multiplieront dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle* (Lanson). ‖ **3.** Qui constitue une injure, une offense, une atteinte à la réputation de quelqu'un : *Injurieux pour quelqu'un* ou (rare) *à quelqu'un. Mais je n'ai pas osé, craignant que Jacques n'allât supposer, en mon esprit, à l'égard de Gertrude, quelque interprétation injurieuse* (Gide).

● SYN. : **II, 2** *blessant, déshonorant, ignominieux, infamant, offensant, outrageant ;* **3** *insultant, sanglant, scandaleux.*

injuste [ɛ̃ʒyst] adj. (lat. *injustus,* qui n'est pas conforme à la justice, excessif, énorme, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *justus,* équitable, de *jus, juris,* droit, justice ; fin du XIII[e] s., au sens 2 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *injustement*] ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 3, 1677, Racine). **1.** Se dit d'une personne (ou d'une chose personnifiée) qui n'agit pas avec équité, qui commet des injustices : *Un chef injuste. Un père injuste à l'égard de son fils. La colère rend injuste. Un sort injuste. Robineau éprouvait une sorte de fierté d'avoir un chef si fort qu'il ne craignait pas d'être injuste* (Saint-Exupéry). *Toute littérature qui discute les axiomes éternels est condamnée à ne vivre que d'elle-même. Elle est injuste. Elle se dévore le foie* (Lautréamont). ‖ **2.** Se dit de ce qui n'est pas conforme à la justice, à l'équité : *Sentence, jugement, attitude injuste. Un impôt, un système fiscal injuste.* ‖ **3.** *Class.* et *littér.* Qui n'est pas justifié, fondé : *Cette pensée n'est ni injuste ni ridicule, quand on ne sait point ce qui vient d'arriver* (Sévigné). *Quoi qu'on en dise, les guerres civiles sont moins injustes,*

moins révoltantes et plus naturelles que les guerres étrangères, quand celles-ci ne sont pas entreprises pour sauver l'indépendance (Chateaubriand). *Reproches, soupçons, accusations injustes.*

• SYN. : **1** *partial, tyrannique* ; **2** *arbitraire, inique.* — CONTR. : **1** *impartial, intègre, loyal, régulier* (fam.) ; **2** *équitable, juste.*

◆ n. m. (v. 1361, Oresme). Ce qui est contraire à la justice : *Que nous veulent les lois du juste et de l'injuste ?* (Baudelaire).

injustement [ɛ̃ʒystəmɑ̃] adv. (de *injuste* ; 1238, Bouthors [II, 436], au sens 1 ; sens 2, 1670, Racine). **1.** D'une manière injuste, qui va contre l'équité : *Punir injustement quelqu'un.* || **2.** D'une manière injustifiée, sans fondement : *Se plaindre injustement.*

injustice [ɛ̃ʒystis] n. f. (lat. *injustitia*, injustice, de *injustus* [v. INJUSTE] ; XII^e s., au sens 1 [absol., v. 1361, Oresme] ; sens 2, 1553, *Bible Gérard* [*faire injustice à quelqu'un de*, 1643, Corneille]). **1.** Caractère d'une personne ou d'une chose injuste ; défaut de justice : *L'injustice d'un jury, d'un reproche. L'injustice d'une décision, d'une mesure, d'une sanction.* || *Absol.* Ce qui est injuste : *L'injustice, c'est de ne pas infliger un châtiment mérité* (Montherlant). *Il n'y a rien qui décourage les enfants comme l'injustice et la fraude* (Pagnol). *Notre histoire [...] n'a cessé d'être meurtre, injustice ou violence* (Camus). || **2.** Acte ou décision contraire à la justice, à l'équité : *Commettre une injustice, des injustices. La justice est la sanction des injustices établies* (France). *J'aime mieux une injustice qu'un désordre* (propos de Goethe). || Class. *Faire injustice à quelqu'un*, se montrer injuste à son égard : *Je suis homme d'honneur, tu me fais injustice* (Corneille).

• SYN. : **1** *arbitraire, partialité* ; **2** *iniquité, passe-droit.*

injustifiable [ɛ̃ʒystifjabl] adj. (de *in-* et de *justifiable* ; 1791, *ZFSL* [XXXV, 139], aux sens 1-2). **1.** Que l'on ne peut justifier : *Procédé injustifiable. Nous savons que l'alcool entreposé dans vos caves en quantité injustifiable a disparu* (Salacrou). *La violence est à la fois inévitable et injustifiable* (Camus). || **2.** Que l'on ne peut excuser : *Conduite injustifiable.*

• SYN. : **1** *indéfendable, inexplicable* ; **2** *inexcusable.*

injustifié, e [ɛ̃ʒystifje] adj. (de *in-* et de *justifié*, part. passé de *justifier* ; 1842, Mozin). Qui n'est pas ou n'a pas été justifié : *Une absence injustifiée. Un reproche injustifié. Des réclamations injustifiées. La prévention que vous avez contre lui est injustifiée.*

• SYN. : *gratuit, immotivé, injuste.* — CONTR. : *fondé, légitime, motivé.*

inlandsis [inlɑ̃dsis] n. m. (mot scand. signif. proprem. « glace à l'intérieur du pays », de *in*, dans, *land*, pays, et *is*, glace ; 1902, Larousse). Glacier continental des régions polaires, recouvrant le relief et se terminant, à sa périphérie, par des glaciers de vallée qui atteignent la mer, ou par une barrière de glace : [Des] *rochers isolés formant surface comme une île au travers de l'inlandsis* (P.-É. Victor).

inlassable [ɛ̃lasabl] adj. (de *in-* et de *lasser* ; 1624, C. de Nostredame, puis 1888, A. Daudet). Qu'on ne peut lasser, qui ne se lasse pas : *De tout cela, M^me Astier s'était chargée avec une patience inlassable* (Daudet). *J'aime sa générosité vigilante, son inlassable curiosité, son amour du travail* (Gide). *L'amélioration obstinée, chaotique mais inlassable, de la condition humaine* (Camus). *Une attention inlassable, sans fissure* (Druon).

• SYN. : *immuable, indéfectible, inépuisable, infatigable.*

• REM. Certains ont condamné *inlassable*, estimant que seul serait correct ILLASSABLE, forme très rare, que l'on trouve cependant chez Proust (av. 1922) : *J'étais presque gêné par ses yeux où j'avais peur qu'il ne me surprît à le lire à livre ouvert, par sa voix qui me paraissait le répéter sur tous les tons, avec une illassable indécence* (Proust).

inlassablement [ɛ̃lasabləmɑ̃] adv. (de *inlassable* ; 1907, Larousse). Sans se lasser : *Mon œil goûte inlassablement l'inépuisable attrait de l'espace* (Gide). *Les femmes, pareilles à d'obstinées fourmis, font, elles aussi, inlassablement la navette* (Martin du Gard). *Il y pratiquait, avec beaucoup de discrétion, une politique personnelle dont le catéchisme tenait en deux articles. Le premier consistait à critiquer inlassablement l'Institut Pasteur...* (Duhamel).

inlay [inlɛ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « incrustation », déverbal de *to inlay*, marqueter, incruster, parsemer, de *in*, dans, et *to lay*, mettre, poser, placer ; 1962, Larousse). Bloc métallique coulé, inclus dans une cavité dentaire qu'il sert à obturer, reconstituant ainsi la forme anatomique de la dent.

inlet [inlɛt] n. m. (mot. angl. signif. « entrée, accès, baie, renfoncement à l'intérieur des terres, goulet, chenal », de *in*, dans, et de *to let*, laisser, permettre ; 1873, Larousse). Bras de mer qui s'enfonce dans les terres.

inlisible adj. V. ILLISIBLE.

innavigabilité [ɛ̃navigabilite] n. f. (dér. savant de *innavigable* ; 1783, Brunot, au sens 2 ; sens 1, 1842, Mozin). **1.** État d'un cours d'eau qui n'est pas navigable. || **2.** État d'un navire qui, du fait d'un mauvais entretien, de réparations insuffisantes ou d'un événement de mer, n'est plus considéré comme pouvant faire face aux périls ordinaires de la navigation.

innavigable [ɛ̃navigabl] adj. (lat. *innavigabilis*, qui n'est pas navigable, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *navigabilis*, où l'on peut naviguer, dér. de *navigare*, naviguer, de *navis*, navire ; v. 1530, C. Marot, au sens 1 ; sens 2, 1541, Charrière [1, 527]). **1.** Se dit d'un cours d'eau sur lequel on ne peut naviguer : *En remontant l'Avonne innavigable* (Balzac). || **2.** Se dit d'un bateau impropre à la navigation : *Une péniche innavigable.*

inné, e [ine *ou* inne] adj. (lat. *innatus*, né dans, naturel, inné, part. passé adjectivé de *innasci*, naître dans, de *in-*, préf. marquant la localisation, et de *nasci*, naître ; 1611, Cotgrave, au sens 1 [*enné*, forme plus pop., milieu du XVI^e s.] ; sens 2, 1647, Descartes). **1.** Se dit de ce qui, chez un être, existait dès la naissance et qu'il n'a pas eu à acquérir : *Le don inné, sans l'instruction, reste stérile, improductif* (Renan). || **2.** Spécialem. *Idées innées*, en philosophie, idées inhérentes à l'esprit humain et qui, par conséquent, sont antérieures à toute expérience.

• SYN. : **1** *foncier, infus, instinctif, naturel, spontané.* — CONTR. : **1** *acquis, appris.*

◆ **inné** n. m. (XX^e s.). Ce qui est inné.

innéisme [ineism *ou* inneism] n. m. (de [*idées*] *inné*[*es*] ; fin du XIX^e s.). Doctrine qui reconnaît l'existence d'idées innées dans l'esprit humain : *L'innéisme de Descartes.*

innéiste [ineist *ou* inneist] adj. et n. (de *innéisme* ; 1931, Larousse). Qui admet l'innéisme : *Un philosophe innéiste. Un innéiste.*

◆ adj. (1962, Larousse). Relatif à l'innéisme : *Théories, doctrines innéistes.*

innéité [ineite *ou* inneite] n. f. (dér. savant de *inné* ; 1810, Gall et Spurzheim, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Caractère de ce qui est inné : *L'innéité des tendances. On a soutenu l'innéité des principes rationnels dans l'esprit humain.* || **2.** *Absol.* et *vx.* Disposition propre à un individu donné (par opposition à *hérédité*) : *Il me manque l'innéité d'abord, puis la persévérance* (Flaubert).

innervation [inɛrvasjɔ̃] n. f. (de *in-* et du lat. *nervus*, tendon, ligament, nerf ; 1838, Acad., au sens de « création de la pensée par un effet nerveux » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Action propre au système nerveux : *C'est un trouble de l'innervation, la maladie des gens qui ont abusé des travaux intellectuels* (Theuriet). *Innervation motrice, sensitive, végétative.* || **2.** Mode de distribution et de répartition des nerfs dans une région ou dans un organe : *Cette mobilité tient à l'innervation, à la musculature* (Valéry).

innerver [inɛrve] v. tr. (de *in-* et du lat. *nervus* [v. l'art. précéd.] ; 1877, Littré). Fournir en éléments nerveux un organe ou une région donnée du corps (en parlant d'un tronc nerveux) : *Le nerf radial innerve tous les muscles des doigts.*

innettoyable [ɛ̃nɛtwajabl] adj. (de *in-* et de *nettoyable* ; 1838, Acad.). Qui n'est pas nettoyable.

innocemment [inɔsamɑ̃] adv. (de *innocent* ; 1349, Espinas [IV, 315], écrit *innoçamment* ; *innocemment,* 1538, R. Estienne). D'une manière innocente, sans intention de faire du mal : *Répéter innocemment une calomnie. Faire innocemment une remarque désobligeante* (Radiguet).

• SYN. : *candidement, ingénument, involontairement, naïvement.* — CONTR. : *malignement, méchamment, sciemment, volontairement.*

innocence [inɔsɑ̃s] n. f. (lat. *innocentia,* innocuité, intégrité, vertu, de *innocens, -entis* [v. iNNOCENT] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 [*état d'innocence,* 1680, Richelet — *innocence,* même sens, 1546, Rabelais ; *l'innocence du baptême,* 1656, Pascal] ; sens 2, 1721, Montesquieu ; sens 3, v. 1265, Br. Latini ; sens 4, 1679, Bossuet ; sens 5, 1611, Cotgrave ; sens 6, début du XIVe s. ; sens 7, 1636, Tristan L'Hermite ; sens 8, 1669, Molière). **1.** État de pureté d'un être qui ignore le mal, qui n'a jamais fait le mal : *Vivre dans l'innocence. Je puis supposer Émile resté dans sa primitive innocence* (Rousseau). *Un idéal de calme, d'innocence et de rêverie* (Sand). *Cette petite Honorine est l'innocence même* (France). || Spécialem. *État d'innocence,* ou simplem. *innocence,* selon la théologie chrétienne, état qui précéda la faute originelle, et dans lequel l'homme était exempt de péché et de toute inclination au mal : *Si l'homme n'avait jamais été corrompu, il jouirait, dans son innocence, et de la vérité et de la félicité* (Pascal). || *L'innocence du baptême,* état de l'homme lavé des souillures du péché originel par le baptême. || **2.** Ignorance des choses de l'amour, et, *spécialem.,* virginité : *Sans respect pour mon habit blanc, il me ravit mon innocence* (Montesquieu). || **3.** *Class.* Qualité d'un être inoffensif, incapable de commettre le mal, de nuire à autrui : *Hélas ! il* [Astyanax, fils d'Hector et d'Andromaque] *mourra donc ! Il n'a pour sa défense | Que les pleurs de sa mère et que son innocence* (Racine). || **4.** *Spécialem.* et *class.* Intégrité de la conduite, désintéressement : *La modération et l'innocence des généraux romains faisaient l'admiration des peuples vaincus* (Bossuet). || **5.** *Péjor.* Ingénuité, naïveté excessive, méconnaissance des réalités : *Abuser de l'innocence de quelqu'un. Elle était fort en peine et vint me demander, | Avec une innocence à nulle autre pareille...* (Molière). || **6.** État d'une personne qui n'est pas coupable d'une faute déterminée : *Prouver, établir son innocence. Reconnaître l'innocence d'un inculpé. Accusé de mensonge quand j'affirmais mon innocence, je fus sévèrement puni* (Balzac). || **7.** Ensemble des innocents, de ceux à qui l'on n'a rien à reprocher : *Protéger l'innocence. Le crime trouve toujours des avocats, et l'innocence, parfois seulement* (Camus). || **8.** Caractère de ce qui n'est pas blâmable, de ce qui est exempt de malignité, accompli avec des intentions pures : *Une conduite pleine d'innocence. L'innocence d'une vie pure et sans taches. L'innocence des mœurs, des pensées. La pudeur a sa fausseté, et le baiser son innocence* (Mirabeau).

• SYN. : **1** *candeur, ingénuité, naïveté* ; **5** *ignorance, niaiserie* ; **8** *pureté, simplicité.* — CONTR. : **1** *dépravation, impudeur, impudicité, impureté* ; **5** *matoiserie, roublardise* (pop.), *rouerie* ; **6** *culpabilité* ; **8** *fourberie, malignité, perfidie.*

innocent, e [inɔsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *innocens, -entis,* probe, vertueux, non coupable, et, pour des choses, « inoffensif », de *in-,* préf. à valeur négative, et de *nocens, -entis,* nuisible, pernicieux, funeste, part. prés. adjectivé de *nocere,* nuire ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 [pour le cœur, 1677, Racine ; « ignorant des choses de l'amour », 1662, Molière] ; sens 2, milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage* [« simple d'esprit », v. 1330, *Baudoin de Sebourg*] ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, 1597, Liébault [pour une action dépourvue de malice, v. 1380, *Aalma*] ; sens 6, début du XIVe s. [écrit *ignoscent ; innocent,* av. 1493, G. Coquillart] ; sens 7, v. 1380, *Aalma* [*jeux innocents,* 1834, Landais]). **1.** Qui ignore le mal, le vice, les plaisirs coupables ; qui est pur, ingénu, candide : *J'ai créé l'homme saint, innocent, parfait* (Pascal). *Et les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être, | Se déridant soudain à voir l'enfant paraître, | Innocent et joyeux* (Hugo) ; et par extens. : *Afin que mon cœur soit innocent et splendide | Comme un pavé d'autel qu'on lave tous les soirs !* (Hugo). || *Spécialem.* Ignorant des choses de l'amour : *Je l'ai vue à tel point innocente, | Que Jai béni le ciel d'avoir trouvé mon fait* (Molière). *Oh ! ces enfants, dit-il, d'une voix aiguë, mièvre et cadencée, il faut tout leur apprendre, ils sont innocents comme l'enfant qui vient de naître, ils ne savent pas reconnaître quand un homme est amoureux d'une femme* (Proust). || **2.** Dont la candeur, l'ingénuité, l'ignorance sont excessives : *Que cette personne est innocente !* || *Spécialem.* Simple d'esprit : *Ma petite sœur Mariette touchait à ses dix ans, mais la pauvre gamine était innocente* (Guillaumin). || **3.** Qui témoigne de l'ingénuité, voire d'une trop grande naïveté : *Air, sourire innocent. Réflexion innocente.* || **4.** *Class.* et *littér.* Qui ne fait pas de mal aux autres, qui est incapable de nuire par nature (en parlant des êtres animés) : *Ni loups ni renards n'épiaient | La douce et l'innocente proie* (La Fontaine). *La Hollande n'a pas de forges, elle cultive les fleurs et parmi les champs de tulipes, sans souci des loups affamés, elle promène ses vaches innocentes* (Claudel). || **5.** *Class.* et *littér.* Qui ne fait pas de mal, qui est inoffensif (en parlant des choses, et notamment des actions qui ne sont pas faites dans l'intention de nuire) : *De petits remèdes innocents* (Racine). *On y remarque une critique sûre, judicieuse et innocente, s'il est permis du moins de dire de ce qui est mauvais qu'il est mauvais* (La Bruyère). *La maladie la plus innocente pour un homme sain sera mortelle pour lui* (Balzac). *Les bourgeois allumaient des pétards innocents* (Carco). || *Auj.* Se dit encore d'actions dépourvues de malice : *Passe-temps innocent. Innocente occupation. Je me laissai, tout doucement, aller à mon innocente manie d'observation* (Villiers de L'Isle-Adam). || **6.** Qui n'est pas coupable d'un acte blâmable ou délictueux : *Tout accusé est, en bonne justice, considéré comme innocent tant qu'il n'a pas été reconnu coupable. Le pouvoir civil* [...], *bien qu'innocent de la mort de Jésus, devait en porter lourdement la responsabilité* (Renan). || **7.** Qui n'a aucun caractère coupable, que l'on ne peut pas blâmer, condamner : *Les femmes croient innocent tout ce qu'elles osent* (Joubert). *Ils étaient encore dans le chaste frisson des premiers mots balbutiés, des caresses innocentes* (Zola). *Pénétrons le sens du mythe, et l'inceste qui vous fait horreur vous paraîtra bien innocent* (France). *Conduite innocente.* || *Jeux innocents,* nom donné autrefois à divers jeux de société ; *auj.,* par antiphrase, jeux qui, sous une apparence chaste, peuvent donner lieu à certaines privautés.

• SYN. : **2** *crédule, simple, simplet* ; **3** *niais, nigaud* (fam.) ; **6** *irresponsable* ; *chaste, irrépréhensible, irréprochable, pur.* — CONTR. : **1** *dépravé, impur, souillé* ; **2** *averti, blasé, futé, matois, roublard* (fam.), *roué, rusé* ; **6** *coupable, responsable* ; **7** *blâmable, condamnable, répréhensible.*

◆ n. (1080, *Chanson de Roland,* au plur., pour désigner les enfants égorgés sur l'ordre d'Hérode [v. sens 2] ; sens 1, 1640, Oudin [*faire l'innocent,* 1688, Th. Corneille] ; sens 2, 1656, Molière [*massacre des Innocents,* 1867, Littré] ; sens 3. XVIe s., *Coutumier général* ; sens 4, début du XIVe s. [écrit *ignoscent ; innocent,* XVe s.]). **1.** Personne ingénue et naïve : *Une jeune innocente.* || *Faire l'innocent,* feindre la simplicité, la candeur. || **2.** *Spécialem.* Tout jeune enfant : *Faire souffrir de pauvres innocents.* || *Massacre des Innocents,* le massacre des enfants de moins de deux ans, ordonné par Hérode pour faire périr Jésus (Matthieu, II, 16-18). || **3.** *Péjor.* Niais, simple d'esprit : *Oh ! pour cela, dit Babet, si jamais quelqu'un a eu la mine d'un innocent, c'est vous assurément* (Marivaux). *Comme l'ahuri des pantomimes ou l'innocent des escamoteurs* (Vallès). || **4.** Personne qui n'est pas coupable : *Un coupable puni est un exemple pour la canaille ; un innocent condamné est l'affaire de tous les honnêtes gens* (La Bruyère). *Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent* (Voltaire).

• SYN. : **3** *crétin, demeuré* (dialect.), *idiot, simplet.*

◆ **innocente** n. f. (1660, Oudin [*innocente ; robe à l'innocente,* 1902, Larousse]). *Innocente,* ou *robe à l'innocente,* robe très ample et sans ceinture, portée par M^{me} de Montespan pour dissimuler ses grossesses, et qui fut à la mode à la fin du XVII^e s. : *Dis-moi, lequel* [de deux habits] *aimera-t-il mieux, de l'innocente ou de la gourgandine ?* (Regnard).

innocenter [inɔsɑ̃te] v. tr. (de *innocent ;* v. 1530, C. Marot, au sens de « donner le fouet par jeu, le jour des Innocents » ; sens 1, 1704, Trévoux ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1844, Balzac). **1.** Déclarer quelqu'un innocent, non coupable de ce dont il était accusé : *Arrêt du tribunal qui innocente un accusé.* [La Gironde] *finit par faire croire qu'elle voulait blanchir le roi et l'innocenter* (Michelet). *Innocente ce petit misérable, et trouve d'autres coupables* (Balzac). || **2.** Faire apparaître comme innocent, prouver l'innocence de (en parlant d'une chose) : *Une preuve, un témoignage qui innocente définitivement un prévenu.* || **3.** Faire considérer comme innocent, excuser, justifier, faire admettre : *Le roi essayait quelquefois d'innocenter la présence de sa maîtresse à Versailles* (Lamartine) ; et avec un sujet désignant une chose : *Rien n'innocente le nu autant que la dépersonnalisation du visage, et la Renaissance le comprendra de reste* (Malraux).

• SYN. : **1** *acquitter, réhabiliter ;* **2** *blanchir, disculper, laver.* — CONTR. : **1** *accuser, déférer, incriminer, inculper, poursuivre ;* **2** *charger, condamner, noircir.*

◆ **s'innocenter** v. pr. (milieu du XIX^e s.). Prouver ou chercher à prouver son innocence : *Le cafetier s'innocenta avec vivacité* (Murger).

innocuité [inɔkɥite] n. f. (dér. savant du lat. *innocuus,* inoffensif, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *nocuus,* nuisible, dér. de *nocere,* nuire ; 1806, Thouvenel). Caractère d'une chose qui n'est pas nuisible : *L'innocuité d'un champignon, d'un remède.*

• CONTR. : *nocivité, nocuité.*

innombrable [inɔ̃brabl] adj. (de *in-* et de *nombrable,* d'après le lat. *innumerabilis,* innombrable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *numerabilis,* qu'on peut compter, dér. de *numerare,* compter, de *numerus,* nombre ; 1341, Godefroy, écrit *innumbrable* [*innombrable,* v. 1361, Oresme], au sens 1 [« très nombreux », XIV^e s., *BEC,* 5^e série, t. I, p. 81 — écrit *innombrable*] ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, 1560, *Bible Rebul*). **1.** Qui existe en nombre trop considérable pour être compté : *Tous ces astres innombrables, placés dans les profondeurs de l'espace, obéissent aux lois mathématiques découvertes et démontrées par le grand Newton* (Voltaire). || *Par exagér.* Très nombreux : *Aux innombrables maux que tous les hommes craignent* (Banville). || **2.** Dont on ne peut pas compter les éléments : *Il y a bien des années, les gens de Hameln furent tourmentés par une multitude innombrable de rats qui venaient du Nord* (Mérimée). *L'innombrable ciel de juillet enfermant toutes choses dans un groupe étincelant d'autres mondes* (Valéry). || **3.** *Littér.* Qui présente une grande diversité de formes ou d'aspects ; dont les composants sont très nombreux et variés : *L'ombre innombrable de leurs frissons sur l'eau* (Hermant). *Comme si ces choses inanimées connaissaient aussi la souffrance innombrable ou la joie* (Pesquidoux). *Le Cœur innombrable* (recueil d'A. de Noailles). *Chaplin, lourd, léger, innombrable comme le vif-argent* (Cocteau).

• SYN. : **1** *nombreux ; multiple ;* **2** *illimité, incalculable, incommensurable, infini.*

innombrablement [inɔ̃brabləmɑ̃] adv. (de *innombrable ;* 1458, *Mystère du Vieil Testament,* écrit *innumbrablement ; innombrablement,* 1500, La Vigne). D'une manière innombrable.

innomé, e [inɔme] adj. (de *in-* et de *nommé ;* 1370, Oresme [écrit *innommé ; innomé,* 1835, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Qui n'a pas reçu de nom ; dont on ne connaît pas le nom : *Car il est nécessaire de forger des mots pour exprimer des phénomènes innomés* (Balzac). *Il s'y mêlait, parmi les jacinthes, les violettes, l'épine blanche, une foule de petites fleurs innomées* (Daudet). *Couleurs, parfums, sonorités, frissons, tout restait vague, transparent, innomé* (Zola). *Seul était pur ce sentiment innomé qui depuis des mois germait en lui* (Martin du Gard). || **2.** *Contrats innomés,* en droit romain, contrats qui n'avaient pas reçu du droit civil de dénomination particulière.

◆ n. (av. 1885, V. Hugo). Celui, celle dont on n'a pas conservé le nom : *Tous les innomés de l'histoire* (Le Roy).

• SYN. : *inconnu, oublié, obscur.*

• REM. L'orthographe INNOMMÉ, E n'est pas rare, malgré l'Académie : *Ces vertus innommées qui font du simple honnête homme le véritable et profond homme de bien* (Maeterlinck) ; et substantiv. : *Hors de la terre il est l'innommé* [Dieu] (Hugo).

innominé, e [inɔmine] adj. (bas lat. *innominatus,* non nommé, et, dans la langue médic., « innominé » v. 1560, Paré [*ligne innominée,* 1962, Larousse]). Se dit ou se disait de divers organes et de divers accidents anatomiques. || *Ligne innominée,* relief osseux situé à la face interne de l'os iliaque et qui constitue la limite du détroit supérieur.

innommable [innɔmabl] adj. (de *in-* et de *nommer ;* 1584, G. Bouchet, puis 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, av. 1910, J. Renard ; sens 3, 1890, Maupassant [« trop vil pour être qualifié », 27 juin 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 616]). **1.** Qui ne peut pas être désigné par un nom : *Le cœur serré par des chagrins innommables* (Baudelaire). *Un moi* [...] *devenu lui-même abstrait et innommable à force d'être séquestré et coupé de ses racines* (Camus). || **2.** Dont on ne peut ou dont on ne doit pas dire le nom : *J'ai eu la chance d'entendre parler une belle et innommable actrice de l'Odéon ailleurs que sur la scène* (Renard). || **3.** *Fam.* Trop détestable pour recevoir un nom : *Une potion, une mixture, une saveur innommable.* || Trop vil pour être qualifié : *Des agissements, des procédés innommables.*

• SYN. : **1** *indicible, inexprimable ;* **3** *atroce, infâme ; ignoble, immonde, inqualifiable, odieux, sordide.*

◆ n. m. (début du XX^e s.). *L'innommable,* personne ou chose qu'on ne peut nommer : *Côte à côte, on y cueille* [dans l'Inde] *toutes les formes des dieux, depuis les plus sauvages jusqu'aux plus épurées — et jusqu'au Dieu sans forme, l'Innommable, l'Illimité* (Rolland).

innommé, e adj. V. INNOMÉ, E.

innovateur, trice [inɔvatœr *ou* innɔvatœr, -tris] adj. et n. (bas lat. *innovator,* celui qui renouvelle [de *innovatum,* supin du lat. class. *innovare,* V. INNOVER], ou dér. savant du franç. *innover ;* 1500, Molinet). Qui innove ou cherche à innover : *Gouvernement innovateur. Esprit innovateur.*

• SYN. : *créateur, initiateur, inspirateur, novateur, précurseur, promoteur.* — CONTR. : *conservateur, routinier, sclérosé ; néophobe.*

innovation [inɔvasjɔ̃ *ou* innɔvasjɔ̃] n. f. (lat. impér. *innovatio,* renouvellement, de *innovatum,* supin du lat. class. *innovare* [v. l'art. suiv.] ; 1297, *Dict. général,* écrit *innovacion ; innovation,* v. 1536, M. Du Bellay). Action d'innover ; résultat de cette action : *Il n'y a point d'innovations sans avances, sans risques* (Condorcet).

• SYN. : *changement, création, invention, nouveauté, révolution, transformation.* — CONTR. : *conservatisme, routine, tradition.*

innover [inɔve *ou* innɔve] v. intr. (lat. *innovare,* renouveler [rare pendant la période class.], de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *novare,* renouveler, refaire, inventer, dér. de *novus,* nouveau ; 1541, Calvin, au sens 1 ; sens 2, 1669, Bossuet). **1.** Introduire quelque nouveauté dans un domaine particulier : *Innover en politique.* || **2.** Apporter quelque chose de nouveau : *Si l'on m'accusait pour avoir repris quelques mètres passés de mode, pour avoir tâché d'innover* [...], *ne trouverais-je pas en vous, cher maître, un défenseur naturel ?* (Banville).

• SYN. : *changer, créer, inventer, lancer, trouver.*

◆ v. tr. (1315, Soudet [p. 214], au sens de « introduire [quelque chose de nouveau] dans une chose établie » ; av. 1526, J. Marot, au sens de « inventer » ; sens actuel, v. 1536, M. Du Bellay). Introduire sous une forme nouvelle : *Innover une mode. Ne rien innover.*

● SYN. : *changer, créer, inventer, lancer, trouver.*

inobservable [inɔpsɛrvabl] adj. (de *in-* et de *observable ;* 1754, Gohin, au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** Qui ne peut être observé : *Un astre, un phénomène inobservable.* || **2.** Qui ne peut pas être exécuté, suivi : *Prescription, recommandation inobservable.*

inobservance [inɔpsɛrvɑ̃s] n. f. (lat. *inobservantia,* manque d'observation, négligence, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *observantia,* action de remarquer, d'observer, respect de, considération, dér. de observans, *-antis,* qui a de la considération pour, qui obéit, part. prés. adjectivé de *observare,* observer, surveiller, respecter ; 1521, *Papiers de Granvelle,* I, 220). Attitude d'une personne qui n'observe pas habituellement certaines prescriptions : *L'inobservance des pratiques religieuses, des coutumes, des impératifs de la conscience.*

inobservation [inɔpsɛrvasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *observation ;* 1550, Charrière [1, 122], aux sens 1-2). **1.** Manque d'obéissance à quelque chose : *Inobservation d'une loi, d'un règlement.* || **2.** Inexécution de certains engagements : *Inobservation d'un contrat, des clauses d'un traité.*

● SYN. : **2** *entorse* (fam.), *manquement, transgression, violation.*

inobservé, e [inɔpsɛrve] adj. (de *in-* et de *observé,* part. passé de *observer ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-2). **1.** Qui n'est pas observé : *Ce grand Paris, où la foule se sent inobservée et libre* (Daudet). || **2.** Qui n'a pas été respecté : *Règlement inobservé.*

inoccupation [inɔkypasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *occupation ;* 1783, Gohin, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** État d'une personne qui n'a pas d'occupations régulières : *L'inoccupation où me laissait ma santé rétablie* (Gide). || **2.** État d'une chose qui n'est pas occupée par quelqu'un : *L'inoccupation d'un appartement pendant un temps assez long peut amener son propriétaire à résilier le contrat de location.*

● SYN. : **1** *désœuvrement, inaction, inactivité, oisiveté ;* **2** *abandon.* — CONTR. : **1** *activité, affairement, travail ;* **2** *occupation.*

inoccupé, e [inɔkype] adj. (de *in-* et de *occupé ;* 1544, *l'Arcadie,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle [« qui n'est pas exploité », 1959, Robert]). **1.** Se dit d'une personne qui n'a pas d'occupation : *En classe, il ne faut pas laisser les enfants inoccupés ;* et par extens. : *Vie inoccupée.* || **2.** Qui n'est pas occupé par quelqu'un : *Laisser une maison inoccupée.* || Qui n'est pas exploité : *Décréter la confiscation des terres inoccupées.*

● SYN. : **1** *désoccupé, désœuvré, inactif, oisif ;* **2** *désert, inhabité, libre, vacant, vide ; abandonné, en friche, inculte, inexploité.* — CONTR. : **1** *affairé, actif ;* **2** *habité, occupé ; cultivé, exploité, travaillé.*

◆ n. (1959, Robert). Personne sans occupation : *Embaucher des inoccupés.*

in-octavo [inɔktavo] adj. invar. (loc. du lat. de la Renaissance signif. proprem. « en huitième », du lat. class. *in,* en, et *octavo,* ablatif neutre de *octavus,* huitième, dér. de *octo,* huit ; 1567, *Papiers de Granvelle* [II, 399], pour le format ; pour la feuille, 1902, Larousse). Se dit du format d'un livre où chaque feuille d'impression, présentant trois plis, forme 8 feuillets, soit 16 pages : *Format, volume, édition in-octavo.*

◆ n. m. invar. (1752, Trévoux). Format, volume in-octavo : *Un in-octavo.*

● REM. On écrit aussi, par abrév., IN-8°.

inoculabilité [inɔkylabilite] n. f. (dér. savant de *inoculable ;* 1867, Littré). Qualité de ce qui est inoculable : *L'inoculabilité d'un virus.*

inoculable [inɔkylabl] adj. (de *inoculer ;* v. 1770, Voltaire). Qui peut être inoculé : *La rage est inoculable.*

inoculateur, trice [inɔkylatœr, -tris] adj. (dér. savant de *inoculer ;* 1752, Trévoux, comme n. m., au sens de « celui qui pratique l'inoculation » ; comme adj., au sens actuel, 1845, Bescherelle). Qui sert à inoculer : *Appareil, instrument inoculateur.*

inoculation [inɔkylasjɔ̃] n. f. (angl. *inoculation,* greffe en écusson, inoculation [début du XVIIIe s.], du lat. *inoculatio,* greffe en écusson [de *inoculatum,* supin de *inoculare,* v. l'art. suiv.] — qui avait déjà fourni directement au franç. le n. f. *inoculation,* « greffe » [1580, Landric, p. 9], « transfusion » [1667, P. D. Huet] ; 1722 [d'après *Encyclopédie,* 1765], au sens 2 ; sens 1, 1771, Trévoux ; sens 3, 1859, Renan). **1.** Introduction, dans l'organisme, d'un germe, d'un virus, d'un vaccin : *L'inoculation est accidentelle quand un microbe vient souiller une plaie. La vaccination est une inoculation volontaire.* || **2.** *Absol.* et *vx.* Introduction volontaire de la variole pour préserver de la maladie : *Même lorsque le médecin Mead fit en Angleterre les premières expériences de l'inoculation, en 1721, il la tenta à la manière chinoise sur un des sujets qu'on lui donna ; et elle réussit* (Voltaire). || **3.** *Fig.* Transmission, propagation d'opinions ou de doctrines : *Ce fut la crise concomitante d'une seconde genèse, une inoculation profonde de facultés nouvelles et, si j'ose dire, de virus salutaires et nécessaires à la vie complète* (Renan).

inoculer [inɔkyle] v. tr. (angl. *to inoculate,* greffer en écusson, inoculer [début du XVIIIe s.], du lat. *inoculatum,* supin de *inoculare,* greffer en écusson, de *in-*, préf. marquant la localisation, et de *oculus,* œil [d'un être animé, d'une greffe, etc.] ; début du XVIIIe s., au sens 2 [« vacciner contre la petite vérole »] ; sens 1, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 3, av. 1778, J.-J.Rousseau). **1.** Introduire dans un organisme par inoculation : *Il se fit, en essuyant son bistouri, une piqûre* [...] *qui lui inocula une affection purulente dont il mourut en deux jours* (France). *Inoculer la peste à un cobaye, la rage à un chien.* || **2.** Soumettre à l'inoculation : *Inoculer un malade.* || **3.** *Fig.* Transmettre par une sorte de contagion morale : *L'ennui est un des maux les moins graves qu'on ait à supporter, le sien n'existait peut-être que dans l'imagination des autres, ou lui avait été inoculé grâce à une sorte de suggestion par eux, laquelle avait trouvé prise sur son agréable modestie* (Proust). *On nous inocule donc, pour des fins d'enrichissement, des goûts et des désirs qui n'ont pas de racines dans notre vie physiologique profonde, mais qui résultent d'excitations psychiques ou sensorielles délibérément infligées* (Valéry).

● SYN. : **3** *inspirer, instiller, insuffler.*

◆ **s'inoculer** v. pr. (1761, J.-J. Rousseau, au sens de « contracter volontairement la petite vérole » ; sens actuel, 1867, Littré). Être transmis par inoculation : *La rage s'inocule très facilement.*

inodore [inɔdɔr] adj. (lat. *inodorus,* inodore, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *odorus,* odorant, dér. de *odor,* exhalaison [bonne ou mauvaise] ; fin du XVIIe s.). Qui ne dégage pas d'odeur : *Gaz inodore. L'eau est un liquide inodore et sans saveur.*

● CONTR. : *odorant, odoriférant, parfumé ; fétide, malodorant, nauséabond, puant.*

inoffensif, ive [inɔfɑ̃sif, -iv] adj. (de *in-* et de *offensif ;* fin du XVIIIe s., Brunot, au sens 1 [« qui ne fait aucun mal » ; « qui n'attaque pas », 1873, Larousse] ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1807, Mme de Staël [« qui ne peut pas nuire à la santé », 1873, Larousse]). **1.** Se dit d'un animal qui n'attaque pas : *Fauve qui est inoffensif quand il n'a pas faim.* || Se dit d'un être qui ne fait aucun mal, dont on n'a rien à craindre : *Personne inoffensive.* || **2.** *Péjor.* et *fam.* Se dit d'une personne qui est incapable de riposter par manque de caractère, qui est incapable d'initiative : *Un pauvre hère complètement inoffensif.* || **3.** Se dit d'une chose qui ne peut faire de mal : *Un livre, un jeu inoffensif. Une entreprise, une action inoffensive.* || *Spécialem.* Qui ne peut pas nuire à la santé : *Un remède inoffensif.*

● SYN. : **1** *doux ; innocent ;* **3** *anodin, bénin.*

inoffensivement [inɔfɑ̃sivmɑ̃] adv. (de *inoffensif ;* 1838, Acad.). D'une manière inoffensive : *Plaisanter inoffensivement à propos de quelqu'un.*

inofficieux, euse [inɔfisjø, -øz] adj. (lat. *inofficiosus,* qui manque à ses devoirs,

contraire aux devoirs, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *officiosus,* serviable, juste, légitime, dér. de *officium*, service, serviabilité, obligation morale ; 1495, *Dict. général*). Qui se fait au détriment de quelqu'un, qui lèse les droits de quelqu'un : *Donation inofficieuse. Testament inofficieux.*

inofficiosité [inɔfisjɔzite] n. f. (dér. savant de *inofficieux,* d'après le bas lat. *inofficiositas,* manque d'égards, dér. du lat. class. *inofficiosus* [v. l'art. précéd.] ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** Caractère de ce qui est inofficieux : *Plainte d'inofficiosité.* || **2.** *Action d'inofficiosité,* action contre un acte inofficieux.

inondable [inɔ̃dabl] adj. (de *inonder ;* 15 mai 1874, *Revue des Deux Mondes,* p. 341). Qui peut être recouvert ou atteint par les inondations : *Terre, région inondable.*

inondation [inɔ̃dasjɔ̃] n. f. (lat. *inundatio,* inondation, débordement, et, au fig., « déluge de paroles », de *inundatum,* supin de *inundare* [v. INONDER] ; v. 1265, J. de Meung, dans la loc. *la grant inondacion,* « le Déluge » ; sens 1, v. 1380, *Aalma* [écrit *inundation ; inondation,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1751, Voltaire ; sens 3, v. 1560, Paré ; sens 4, 1564, *Indice de la Bible ;* sens 5, v. 1648, Retz). **1.** Débordement des eaux qui couvrent une partie de pays : *Les inondations périodiques d'une rivière. L'inondation d'une région par un fleuve. Ravages causés par une inondation.* || **2.** Action de couvrir d'eau ; résultat de cette action : *Les inondations volontaires des rizières.* || **3.** *Spécialem.* Épanchement abondant de sang à l'intérieur du corps : *Une grossesse extra-utérine peut provoquer une inondation péritonéale.* || **4.** *Class.* et *fig.* Invasion tumultueuse d'une multitude de personnes : *L'Occident était troublé par l'inondation des Barbares* (Bossuet). || **5.** Afflux de certaines choses en grandes quantités : *Les paysans arrondissaient les yeux, gagnés d'une panique, à l'idée de cette inondation du blé étranger* (Zola).

• SYN. : **1** *déluge ;* **2** *immersion ;* **3** *hémorragie ;* **5** *déferlement, envahissement, invasion.*

inondé, e [inɔ̃de] adj. (part. passé de *inonder ;* XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1848, Reybaud [comme n. m. pl. ; *populations inondées,* 1967, Robert] ; sens 3, 1797, Bulliard). **1.** Qui a été recouvert par l'inondation : *Un pays complètement inondé. Diriger des secours vers une région inondée.* || **2.** *Populations inondées,* et, substantiv., *les inondés,* ceux qui ont été victimes d'une inondation. || **3.** En botanique, qui naît et se développe dans l'eau sans jamais se montrer à la surface : *Des plantes inondées.*

• SYN. : **1** *immergé.*

inonder [inɔ̃de] v. tr. (lat. *inundare,* inonder [au pr. et au fig.], déborder, regorger de, de *in-*, préf. marquant le mouvement vers, et de *undare,* rouler des vagues, être agité, dér. de *unda,* eau agitée, flot, vague ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* comme v. intr., écrit *enunder,* au sens de « déborder » ; écrit *inonder,* comme v. tr., au sens 1, v. 1265, Br. Latini ; sens 2, 1665, Boileau ; sens 3, 1664, Racine ; sens 4, 1669, Bossuet ; sens 5, 1673, Racine). **1.** Recouvrir entièrement d'eau : *À la fonte des neiges, les torrents de montagne inondent les terrains avoisinants.* || **2.** *Par exagér.* Couvrir en mouillant abondamment : [Il] *lui jeta à la tête une bouteille qui se brisa sur la table, qu'elle inonda de vin* (France). *Et son beau visage qu'elle levait vers moi, je vis soudain qu'il était inondé de larmes* (Gide). *Il a le visage inondé de sang, qu'il essuie du revers de la main* (Vailland). || **3.** *Inonder un pays de sang,* y commettre ou y faire commettre beaucoup de meurtres. || **4.** *Fig.* En parlant de choses, se trouver en abondance quelque part : *Dans ces milliers de romans qui ont inondé l'Angleterre depuis un demi-siècle, deux ont gardé leur place : Caleb Williams et le Moine* (Chateaubriand). *Les livres traitant de la cabale et des sciences occultes inondaient alors les bibliothèques* (Nerval). || Répandre abondamment sa chaleur, sa lumière, etc., sur : *Ces panoramas inondés de soleil sont d'une vérité merveilleusement cruelle* (Baudelaire). *La lune, depuis longtemps levée, inonde à présent la terrasse* (Gide). *Elle est sauvée... ,elle est sauvée, répétait Hélène, bégayante, inondée d'une telle joie qu'elle avait glissé par terre, près du lit* (Zola). *Des flots ininterrompus de chaleur et de lumière inondèrent la ville à longueur de journée* (Camus). || **5.** *Class.* et *littér.* En parlant de personnes, se répandre abondamment dans : *Le peuple saint, en foule, inondait les portiques* (Racine). *Dès le matin du dimanche des milliers de paysans, arrivant des montagnes voisines, inondèrent les rues de Verrières* (Stendhal).

• SYN. : **1** *submerger ;* **2** *arroser, asperger, baigner, tremper ;* **4** *abreuver, écraser, envahir, gorger, illuminer, noyer, saturer ;* **5** *affluer, encombrer, remplir.*

◆ v. intr. (sens 1, fin du XV^e s. ; sens 2, av. 1670, Corneille). **1.** *Vx.* Se répandre en abondance au point de recouvrir les lieux : *L'eau inondait un peu partout* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Se répandre en abondance : *Toi qui fis inonder le torrent de ta grâce | Sur ce troupeau choisi qu'il te plut de bénir* (Corneille).

inopérabilité [inɔperabilite] n. f. (de *inopérable ;* XX^e s.). Impossibilité de procéder à une intervention chirurgicale en raison de l'état du malade.

inopérable [inɔperabl] adj. (de *in-* et de *opérer ;* 1812, *Dictionnaire des sciences médicales,* I, 289). Qu'il est impossible d'opérer : *Blessé inopérable. Anomalie, tumeur inopérable.*

inopérant, e [inɔperɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *opérant ;* 1846, Bescherelle, au sens de « vague » ; sens actuel, 1859, Mozin). Qui ne peut pas produire ou qui ne produit pas d'effet : *Un remède inopérant. Une mesure inopérante.*

• SYN. : *impuissant, inefficace, stérile, vain.*

inopiné, e [inɔpine] adj. (lat. *inopinatus,* inattendu, inopiné, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *opinatus,* part. passé de *opinari,* avoir telle ou telle opinion, conjecturer ; 1530, R. *Ét. Rab.,* V, 313 [un premier ex. au XIV^e s.]). Se dit d'une chose qui arrive alors qu'on ne s'y attendait pas : *Mais cette attitude n'a été son dernier mot que parce que la mort inopinée a interrompu le cycle de son développement* (Rolland).

• SYN. : *fortuit, imprévu, inattendu, subit.* — CONTR. : *attendu, prévisible, prévu.*

inopinément [inɔpinemɑ̃] adv. (de *inopiné ;* 1491, écrit *inopineement,* et 1531, écrit *inopinément, R. Ét. Rab.,* V, 168). Sans qu'on s'y attende : *J'étais inopinément entrée dans la chambre où ma mère causait avec son âme* (Gide).

inopportun, e [inɔpɔrtœ̃, -yn] adj. (bas lat. *inopportunus,* qui ne convient pas, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et *opportunus,* convenable, commode, de *ob-*, préf. marquant la relation, et de *portus,* passage, port, asile ; v. 1380, *Aalma*). Qui ne se produit pas là où il faudrait, ou bien quand il faudrait : *Requête, remarque inopportune. S'éterniser dans la chambre aux moments où sa présence est insupportablement inopportune* (Martin du Gard).

• SYN. : *déplacé, importun, inconvenant, incorrect, intempestif.* — CONTR. : *bienséant, convenable, correct, opportun, propice.*

inopportunément [inɔpɔrtynemɑ̃] adv. (de *inopportun ;* début du XV^e s., écrit *inoportunement ; inopportunément,* 1548, *R. Et. Rab.,* II). De manière inopportune : *Arriver inopportunément chez quelqu'un.*

inopportunité [inɔpɔrtynite] n. f. (bas lat. *inopportunitas,* inopportunité [de *inopportunus,* v. INOPPORTUN], ou dér. savant du franç. *inopportun ;* 1433, *Archives de Bretagne,* VII, 53). Caractère de ce qui n'est pas opportun : *L'inopportunité d'une démarche, d'une décision.*

inopposabilité [inɔpozabilite] n. f. (dér. savant de *inopposable ;* 28 juill. 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 731). En droit, impossibilité de faire valoir un droit ou une défense : *Inopposabilité d'une dérogation, d'une exemption.*

inopposable [inɔpozabl] adj. (de *in-* et de *opposable ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). En droit, qui n'est pas opposable à quelqu'un : *Exception, droit inopposable à des tiers.*

inordination [inɔrdinasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *ordination ;* 1956, J. Delay). *Littér.* État,

caractère de ce qui n'est pas ordonné : *Son œuvre* [de Gide] *n'est qu'un essai de réorganisation, selon sa raison, sa logique, du désordre qu'il sent en lui ; car l'état d'inordination lui est intolérable* (J. Delay).

inorganique [inɔrganik] adj. (de *in-* et de *organique ;* 1579, L. Joubert, au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Qui n'est pas organisé de façon à pouvoir être doué de vie : *Notre connaissance des choses de la vie est insignifiante auprès de celle que nous avons du monde inorganique* (Valéry). *Matières inorganiques.* || **2.** Se dit d'une maladie ou d'une affection qui ne comprend pas de lésion d'organes : *Troubles inorganiques.* (On dit aussi FONCTIONNEL.)

inorganisable [inɔrganizabl] adj. (de *in-* et de *organisable ;* 1847, Bescherelle). Se dit d'une chose à laquelle on ne peut pas donner une organisation : *Société, profession inorganisable.*

inorganisation [inɔrganizasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *organisation ;* 1794, Frey). État de ce qui n'est pas organisé ou qui ne dispose pas d'une organisation.

inorganisé, e [inɔrganize] adj. (de *in-* et de *organisé ;* 1769, Diderot). Qui n'est pas constitué d'une manière organique.

◆ adj. et n. (1962, Larousse). Qui n'appartient pas à une organisation syndicale : *La grande majorité des licenciés était des « inorganisés ». Un seul était syndiqué à la C. G. T.* (Vailland).

inoubliable [inublijabl] adj. (de *in-* et de *oubliable ;* 1838, Acad.). Que l'on ne peut pas oublier : *Cette inoubliable voix traînante et mélancolique qui était la sienne* (Larguier).

● SYN. : *mémorable.*

inoubliablement [inublijabləmɑ̃] adv. (de *inoubliable ;* XXᵉ s.). *Littér.* D'une manière inoubliable.

inoublié, e [inublije] adj. (de *in-* et de *oublié,* part. passé de *oublier ;* 1831, Balzac). Que l'on n'a pas oublié : *Je murmurais en même temps le texte inoublié* (Hermant).

inouï, e [inwi] adj. (de *in-* et de *ouï,* part. passé de *ouïr ;* fin du XVᵉ s., Godefroy, écrit *ino* [*inouï,* 1580, Montaigne], au sens 3 ; sens 1, 1647, Vaugelas ; sens 2, 1873, Rimbaud ; sens 4, 1669, Bossuet). **1.** *Class.* Que l'on n'entend pas : *Cette façon de parler est sans doute de quelque province, car elle est inouïe à la cour* (Vaugelas). || **2.** *Vx.* Qu'on n'a jamais entendu : *On commençait de saisir dans l'air intellectuel la rumeur d'une diversité de voix surprenantes et de chansons encore inouïes, le murmure d'une forêt très mystérieuse* (Valéry). *Capter d'imperceptibles ondes et des vibrations inouïes* (Gide). || **3.** *Class.* et *littér.* Dont on n'a jamais entendu parler auparavant, qui est sans exemple, sans précédent : *Quelle difficulté devaient trouver les apôtres pour* [...] *établir une doctrine jusqu'alors inouïe* (Fénelon). *Un changement cesse d'être inouï, extraordinaire ; il ne se présente plus comme impie à l'esprit et à la conscience, quand il résulte d'une idée devenue populaire* (Chateaubriand). || **4.** Qui est extrême en son genre, extraordinaire, surprenant : *En même temps, une souffrance inouïe, comparable à rien, soulevait les muscles crispés de Gilliatt* (Hugo). *Je suis allé l'autre jour au Salon. Votre œuvre est inouïe* (Bataille). *Une exposition de tableaux où elle avait vu des toiles inouïes* (Zola).

● SYN. : **3** *inconnu, inédit, neuf, nouveau ;* **4** *admirable, fabuleux, fantastique, incomparable, incroyable, prodigieux, sensationnel.*

inoxydable [inɔksidabl] adj. (de *in-* et de *oxydable ;* milieu du XIXᵉ s.). Qui résiste à l'oxydation : *Acier, couteau inoxydable. L'or est inoxydable.*

in-pace ou **in pace** [inpase] n. m. invar. (loc. du lat. médiév., abrév. de *vade in pace,* « va en paix » [du lat. class. *vade,* 2ᵉ pers. du sing. de l'impér. prés. de *vadere,* aller, *in,* dans, en, et *pace,* ablatif de *pax,* paix], formule qu'on prononçait quand on refermait sur un prisonnier la porte d'un cachot de couvent ; fin du XVᵉ s., l'*Amant rendu cordelier,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XIXᵉ s.). **1.** Cachot, souterrain d'une institution religieuse destiné à renfermer jusqu'à leur mort certains coupables : *Supposons l'Espagne à Paris et Philippe V régent* [...]. *Je vois d'ici Voltaire, Fontenelle sous le san-benito et l'auteur des « Lettres persanes » descendre dans un in-pace* (Michelet). || **2.** Lieu secret dans lequel une personne est gardée à perpétuité : *Un monde où l'on peut être étouffé dans un in pace* (Rosny aîné). || **3.** *Fig.* Partie secrète : *Le plus sombre in-pace de son âme* (Samain).

in partibus [inpartibys] loc. adj. (abrév. de la loc. du lat. ecclés. moderne *in partibus infidelium,* proprem. « dans les contrées des infidèles » [du lat. class. *in,* dans, *partibus,* ablatif plur. de *pars,* partie, lieu, et *infidelium,* génitif plur. de *infidelis,* v. INFIDÈLE] ; 1703, *Mémoires de Trévoux* [p. 1358], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Se disait de l'évêque honoraire chargé d'un diocèse sans clergé ni fidèles, situé en pays non chrétien : *Le titre d'évêque « in partibus » fut changé en celui d'évêque titulaire par lettre apostolique de Léon XIII.* || **2.** *Plaisamm.* Qui n'a pas de fonction réelle : *Professeur, ministre « in partibus ». Un comédien « in partibus » du nom de Delobelle* (Daudet).

in petto [inpeto *ou* inpetto] loc. adv. (loc. ital. signif. proprem. « dans son cœur, dans son esprit », de *in,* dans [lat. *in,* même sens], et *petto,* poitrine [lat. *pectus,* même sens] ; 1666, Retz, au sens 1 ; sens 2, 30 mai 1745, Voltaire). **1.** Sans que cela soit proclamé publiquement : *Le pape peut nommer des cardinaux « in petto ».* || **2.** Sans que cela soit dit, en gardant cela par-devers soi : *Je me réjouissais « in petto » mille fois plus que je ne saurais dire* (Courteline). *Tenez pour assuré que le ministre de la Guerre a dû, « in petto » du moins, vouer son chef d'état-major aux dieux infernaux* (Proust).

● SYN. : **2** *à part soi, intérieurement, par-devers soi, secrètement.* — CONTR. : **2** *ouvertement, publiquement.*

in-plano [inplano] adj. invar. (loc. du lat. moderne signif. proprem. « en plan, sans pliage », du lat. class. *in,* en, et *plano,* ablatif de *planum,* lieu plat, neutre substantivé de l'adj. *planus,* de surface plane, uni, égal ; 1835, Acad.). Se dit du format d'un livre où chaque feuille d'impression, qui n'est pas pliée, ne forme qu'un feuillet, soit deux pages.

◆ n. m. invar. (1867, Littré). Format, volume in-plano : *L'in-plano est un format de luxe. Un énorme in-plano.*

● REM. Ce mot ne s'abrège pas.

inqualifiable [ɛ̃kalifjabl] adj. (de *in-* et de *qualifier ;* 1835, Th. Gautier, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** Qui ne peut être qualifié : *Un sentiment auquel un long exercice a donné une sûreté inqualifiable* (Baudelaire). || **2.** Qui est tel qu'on pense manquer de termes pour le juger ou le blâmer : *Pour ce qui concerne Swann, je peux dire franchement que sa conduite à notre égard a été inqualifiable* (Proust).

● SYN. : **2** *indigne, innommable, odieux.*

inquart [ɛ̃kar] n. m. (de *in-* et de *quart ;* 1721, Trévoux). Opération par laquelle le batteur d'or ajoute trois fois environ son poids d'argent pur à l'or allié au cuivre et qu'il veut passer à la coupelle.

● REM. On dit aussi INQUARTATION, n. f. (de *inquart ;* 1752, d'après Boiste, 1829), ou QUARTATION, n. f. (de *quart ;* 1762, Acad.).

in-quarto [inkwarto] adj. invar. (loc. du lat. de la Renaissance signif. proprem. « en quart », du lat. class. *in,* en, et *quarto,* ablatif de *quartum,* le quart, neutre substantivé de l'adj. *quartus,* quatrième ; 1567, *Papiers de Granvelle*). Se dit du format d'un livre où chaque feuille d'impression, présentant deux plis, forme 4 feuillets, soit 8 pages : *Format, volume, édition in-quarto.*

◆ n. m. invar. (1704, Trévoux). Format, volume in-quarto : *Un in-quarto.*

● REM. On écrit aussi, par abrév., IN-4°.

inquiet, ète [ɛ̃kjɛ, -ɛt] adj. (lat. *inquietus,* troublé, agité, turbulent, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *quietus,* qui est en repos, paisible, dér. de *quies, quietis,* repos, tranquillité ; 1588, Montaigne, écrit *inquiète* [au masc. et au fém.], au sens de « remuant, brouillon [en parlant de l'esprit] » ; écrit *inquiet,* au sens 3, 1596, Hulsius [« qui marque l'inquiétude », 1662, Corneille — au fig., av. 1869, Lamartine] ; sens 1, 1678, La

Fontaine [*sommeil inquiet,* 1671, Pomey] ; sens 2, 1636, Monet). **1.** *Class.* Qui ne peut rester à la même place, agité, remuant : *Le jeune homme, inquiet, ardent, plein de courage | À peine se sentit des bouillons d'un tel âge, | Qu'il soupira pour ce plaisir* [la chasse] (La Fontaine). || *Sommeil inquiet,* pendant lequel on s'agite. || **2.** *Vx* et *littér.* Qui n'est jamais satisfait de son état : *Toute âme inquiète et ambitieuse est incapable de règle* (Bossuet). *Comment le fixer cet homme léger, inquiet, inconstant* (La Bruyère). || **3.** Qui est agité par la crainte, l'appréhension, l'incertitude : *L'homme inquiet | Sentit que la bataille entre ses mains pliait* (Hugo). *Mais voici que tout à coup elle est surprise, inquiète, étonnée* (France). || Qui marque l'inquiétude : *Il parlait d'une voix inquiète et pressante* (Camus). *Air inquiet, attitude inquiète ;* et au fig. : *Deux grands génies, que la tyrannie surveillait d'un œil inquiet* (Lamartine).

● SYN. : **3** *alarmé, angoissé, anxieux, soucieux, tourmenté, troublé ; fiévreux, impatient.* — CONTR. : **3** *insouciant, paisible, rassuré, serein, tranquille ; impassible, imperturbable.*

◆ n. (XX^e s.). Personne inquiète.

inquiétant, e [ɛ̃kyjetɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *inquiéter ;* 1714, au sens 1, d'après le *FEW,* IV, 705 *b* [qui se réfère à un texte que nous n'avons pu retrouver] ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Qui inspire de l'inquiétude : *Par cela seul qu'il pensait, il était un être étrange, inquiétant, suspect à tous* (France). *Un visage inquiétant. Car nous sommes les gens inquiétants | Qui habitons le Nord des régions désertes* (Verhaeren). || **2.** Qui fait craindre un événement malheureux : *Des nouvelles, des situations inquiétantes. Le malade est dans un état inquiétant.*

● SYN. : **1** *angoissant, effrayant, troublant, trouble ;* **2** *alarmant, grave, mauvais, menaçant, sombre.* — CONTR. : **1** *rassurant ;* **2** *bon, encourageant, florissant, heureux.*

inquiètement [ɛ̃kjɛtmɑ̃] adv. (de *inquiet ;* 1611, Cotgrave). Avec inquiétude : *Et je me remémorais inquiètement nos paroles* (Gide).

inquiéter [ɛ̃kjete] v. tr. (lat. *inquietare,* troubler, agiter, de *inquietus* [v. INQUIET] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« troubler quelqu'un dans la possession de quelque chose » — terme de droit —, 1479, Bartzsch] ; sens 3, 1679, Bossuet ; sens 4, 1645, Corneille [absol., 1828, A. F. Ville-main]). [Conj. **5 b.**] **1.** *Class.* et *littér.* Troubler dans sa quiétude physique ou morale, agiter : *Je fuis Titus, je fuis ce nom qui m'inquiète* (Racine). *Le talent inquiète la tyrannie* (Chateaubriand). *Je n'ai plus l'âge* [...] *où l'amour inquiète comme une maladie qu'il faut guérir coûte que coûte* (Cocteau). || **2.** *Spécialem.* Tourmenter, causer des tracas, du dérangement à propos d'une affaire fâcheuse : *La police l'a inquiété à plusieurs reprises.* || **3.** Tourmenter par des attaques ou des démonstrations hostiles : *Les pirates n'ont plus inquiété cette région. Inquiéter l'ennemi.* || **4.** Troubler en remplissant d'inquiétude : *Tout ce qu'elle voit l'inquiète et l'afflige* (Gide). || *Absol.* Inspirer de l'inquiétude, du souci : *Une pareille situation inquiète et effraie.*

● SYN. : **2** *tracasser* (fam.) ; **3** *harceler ;* **4** *alarmer, angoisser, miner, préoccuper, ronger, tourmenter.*

◆ **s'inquiéter** v. pr. (sens 1, 1675, M^{me} de Sévigné [*inquiété,* « turbulent », 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1662, Corneille [absol., av. 1662, Pascal ; *s'inquiéter de ce que,* 1672, Molière ; *ne s'inquiéter de rien,* XX^e s.] ; sens 3, 1671, M^{me} de Sévigné [suivi d'une interrogative indirecte, v. 1770, J.-J. Rousseau]). **1.** *Class.* Être continuellement agité : *Il fait bien chaud aujourd'hui, ma très chère bonne, et au lieu de m'inquiéter dans mon lit, la fantaisie m'a pris de me lever, quoiqu'il ne soit que cinq heures du matin* (Sévigné). || **2.** *S'inquiéter de,*être troublé par le souci de : *S'inquiéter de la santé, du sort de quelqu'un. Sans plus m'inquiéter du seul ange qui m'aime* (Banville). || *Absol.* Se faire du souci : *Ne vous inquiétez pas.* || *S'inquiéter de ce que,* avoir de l'inquiétude en raison du fait que : *Mais je m'inquiétais de ce que toujours la colère débordait* (Mauriac). || *Ne s'inquiéter de rien,* être très négligent ou insouciant. || **3.** S'occuper de connaître quelque chose : *Je me suis inquiété de l'heure de départ de mon train.* || *S'inquiéter* (suivi d'une interrogation indirecte), s'occuper de savoir : *Cet homme de tant d'esprit ne pouvait ni ne voulait s'inquiéter comment et pourquoi un assez grand nombre de jeunes gens comprenaient et aimaient ce qu'il ne concevait pas* (Valéry).

● SYN. : **2** *s'alarmer, se préoccuper, se soucier, se tourmenter, se tracasser ; se biler* (pop.), *se faire de la bile* (fam.), *se frapper ;* **3** *s'enquérir.*

inquiétude [ɛ̃kjetyd] n. f. (bas lat. *inquietudo,* agitation, fièvre, du lat. class. *inquietus* [v. INQUIET] ; 1403, *Internele Consolacion,* au sens de « faute de repos » ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1678, M^{me} de Sévigné ; sens 3, 1608, François de Sales ; sens 4, v. 1776, J.-J. Rousseau ; sens 5, 1530, Palsgrave). **1.** *Class.* État d'agitation de celui qui ne peut se tenir en repos : *Deux animaux m'ont arrêté les yeux : | L'un doux, bénin, et gracieux, | Et l'autre turbulent, et plein d'inquiétude* (La Fontaine). *Tel autre fait la satire de ces gens qui s'engagent par inquiétude ou par curiosité dans de longs voyages* (La Bruyère). || **2.** *Vx* et *fam.* (au plur.) Ce qui procure de l'agitation, petites douleurs qui causent comme de l'impatience : *Rougon s'était levé ; il avait des inquiétudes dans les jambes, disait-il* (Zola). || **3.** *Fig.* État d'agitation d'une personne instable, changeante : *Est-ce curiosité, inquiétude d'esprit ?* (Voltaire). || **4.** *Spécialem.* Action de se préoccuper de ce qui est au-delà de nos connaissances : *Inquiétude religieuse, métaphysique.* || **5.** Trouble causé par la crainte, l'appréhension, l'incertitude : *Dans son inquiétude de voir l'unique enfant s'éloigner, elle crut qu'elle pourrait lutter avec le vent qui parle* (R. Bazin).

● SYN. : **2** *impatiences* (fam.) ; **3** *instabilité, versatilité ;* **4** *angoisse ;* **5** *alarme, anxiété, malaise, obsession, peur, préoccupation, souci, tourment.* — CONTR. : **4** *certitude, foi ;* **5** *ataraxie, béatitude, flegme, impassibilité, joie, placidité, quiétude, sang-froid, sérénité, tranquillité.*

inquisiteur, trice [ɛ̃kizitœr, -tris] n. et adj. (lat. *inquisitor,* celui qui examine et recherche, enquêteur, celui qui est chargé d'une information [et, dans la langue ecclés. du XIII^e s., « membre d'un tribunal de l'Inquisition »], de *inquisitum,* supin de *inquirere,* rechercher, chercher à découvrir, faire une enquête, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *quaerere,* chercher ; 1294, Espinas [III, 607], au sens de « juge, examinateur » ; sens 1, 1873, Larousse ; sens 2, 1321, *Not. et extr.,* XL, 274 [*inquisiteur ; inquisiteur de la foi,* av. 1453, Monstrelet ; *Grand Inquisiteur,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1748, Montesquieu [*inquisiteur d'État ; inquisiteur du conseil des Dix,* 1962, Larousse] ; sens 4, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** Dans l'Antiquité romaine, commissaire nommé par le sénat pour diriger certaines affaires extraordinaires. || **2.** *Inquisiteur de la foi,* ou simplem. *inquisiteur,* membre d'un tribunal de l'Inquisition : *Livrer un hérétique aux inquisiteurs.* || *Grand Inquisiteur,* chef suprême de l'Inquisition. || **3.** *Inquisiteur d'État,* ou *inquisiteur du conseil des Dix,* titre de trois magistrats absolus de Venise (du XIV^e au XVIII^e s.) : *Là les deux amis se regardèrent avec l'attention de deux inquisiteurs d'État vénitiens* (Balzac). || **4.** *Vx.* Personne qui se livre à des enquêtes, à des investigations indiscrètes : *Pontchartrain était d'une curiosité insupportable, grand fureteur et inquisiteur* (Saint-Simon).

◆ adj. (1764, Voltaire, au sens de « qui participe de l'inquisition, qui en a les méthodes » ; sens actuel, 1842, Balzac). Qui marque une curiosité indiscrète : *Ce qui m'embarrassait beaucoup aussi, c'était l'œil inquisiteur des sergents de ville* (Daudet). *Le jeune homme arrêta sur Chavegrand un regard en même temps inquisiteur et naïf* (Duhamel). *Soudain il se retourna, plongea ses yeux dans les miens d'une façon extraordinairement inquisitrice* (Gracq).

● SYN. : *curieux, fouineur* (fam.), *fureteur, indiscret, scrutateur.*

inquisitif, ive [ɛ̃kizitif, -iv] adj. (bas lat. *inquisitivus,* qui exprime la recherche, du lat. class. *inquisitum* [v. l'art. précéd.] ; fin du XIV^e s.). *Vx.* Qui s'enquiert, qui cherche

à connaître : *Monseigneur détacha de lui son regard sévère et inquisitif* (Gobineau). *Quand Gentil eut annoncé monsieur de Rubempré, le vieillard à tête blanche lui jeta le regard inquisitif d'un père empressé de juger l'homme que sa fille a distingué* (Balzac).

inquisition [ɛ̃kizisjɔ̃] n. f. (lat. *inquisitio,* recherche, investigation, enquête [et, en lat. ecclés. du XIII^e s., « l'Inquisition »], de *inquisitum* [v. INQUISITEUR] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « enquête, recherche » ; v. 1265, *Livre de jostice,* au sens de « interrogatoire concernant la foi » ; sens 1, 1721, Trévoux ; sens 2, 1559, *Papiers de Granvelle,* V, 677 [absol. ; *le tribunal de l'Inquisition,* 1873, Larousse] ; sens 3, 21 juin 1686, Bayle). **1.** En droit ancien, mode particulier de procédure, où l'action était engagée par un accusateur qui était puni s'il ne pouvait prouver ce qu'il avançait. ‖ **2.** Spécialem. *Tribunal de l'Inquisition,* ou simplem. *l'Inquisition,* juridiction chargée de pourchasser les hérétiques (prend une majuscule en ce sens) : *Je ne noircirai point ces pages du récit à faire dresser les cheveux des horreurs de l'Inquisition* (Stendhal). ‖ **3.** Enquête vexatoire et arbitraire : *Sa figure, constamment rigide et rarement émue, était devenue méconnaissable tant le soupçon et l'inquisition y imprimaient d'excitation et de vie* (Lacretelle).

inquisitorial, e, aux [ɛ̃kizitɔrjal, -o] adj. (dér. savant de *inquisiteur ;* 1516, Isambert, dans la loc. *procès inquisitorial,* procès fait après enquête ; 1570, Godefroy, au sens de « pénétrant [en parlant de l'observation] » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1755, Brunot). **1.** Qui a rapport à l'Inquisition : *Juges inquisitoriaux. Méthodes inquisitoriales.* ‖ **2.** Digne de l'Inquisition : *Le soin inquisitorial avec lequel je l'analyse et je la juge prouve mes hautes et divines aptitudes pour la vertu* (Baudelaire). *Les mandataires du peuple, lorsqu'ils ont provoqué une loi pénale et inquisitoriale contre la presse, ont été infidèles à leurs devoirs* (Laclos).

• SYN. : **2** *inquisiteur.*

inracontable [ɛ̃rakɔ̃tabl] adj. (de *in-* et de *racontable ;* 1876, A. Daudet [var. *irracontable,* XV^e s., La Curne). Qu'on ne peut raconter : *Le bonheur est fait d'une foule de joies menues et inracontables* (Daudet).

• SYN. : *indicible, ineffable, inénarrable, inexprimable.*

I. N. R. I. (initiales des mots lat. *Iesus* ou *Jesus,* Jésus, *Nazarenus,* de Nazareth, *Rex,* roi, et *Judaeorum* [génitif plur. de *Judaeus,* de Judée, Juif] ; 1867, Littré). Inscription qui figure souvent sur la croix au-dessus de la tête ou au-dessous des pieds du Christ, et dont l'initiative est attribuée à Pilate : *Une croix de bois noir, très luisante, que surmontait un écriteau avec l'inscription* INRI *en lettres d'or* (France).

insaisissabilité [ɛ̃sezisabilite] n. f. (dér. savant de *insaisissable ;* 1828, Isambert [XIII, 312], au sens 1 ; sens 2, 1893, Bescherelle). **1.** En droit, caractère de ce que l'on ne peut faire saisir : *Clause d'insaisissabilité.* ‖ **2.** *Fig.* Qu'on ne peut saisir ou atteindre : *Une rage décuplée par l'insaisissabilité du but* (Pergaud).

insaisissable [ɛ̃sezisabl] adj. (de *in-* et de *saisissable ;* 1770, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4, 1822, V. Hugo ; sens 5, av. 1854, Lamennais ; sens 6, 1959, Robert). **1.** En droit, qui ne peut faire l'objet d'une saisie : *Les instruments de travail sont insaisissables.* ‖ **2.** Que l'on ne peut atteindre ou appréhender : *Je savais que partout des millions de petits ennemis insaisissables* [les fourmis blanches] *poursuivaient leur travail invisible* (Fauconnier). ‖ **3.** Qu'on ne parvient pas à rencontrer : *Vous êtes insaisissable, Suzanne chérie* (Duhamel). ‖ **4.** Que les sens ne peuvent percevoir nettement : *Une image insaisissable. Ses yeux, semblables à ceux de lacques, étaient d'une expression insaisissable, trop changeante : tantôt rieurs et câlins, tantôt inquiets* (Martin du Gard). ‖ **5.** *Fig.* Qu'on ne peut percevoir ou saisir par la pensée : *Ayons moins de noms, de verbes et d'adjectifs aux sens presque insaisissables, mais plus de phrases différentes* (Maupassant). *Alors je sentis ce qu'il y avait de douloureux pour moi à ne pouvoir atteindre cet autre plan, plus insaisissable, de sa pensée que décrivait son rire* (Proust). ‖ **6.** Se dit de quelqu'un sur qui on ne peut pas avoir prise : *Un enfant insaisissable.*

• SYN. : **2** *imprenable ;* **3** *invisible ;* **4** *imperceptible, indécelable, indiscernable, insensible ;* **5** *fugace, fugitif, impalpable ;* **6** *fuyant, impénétrable, inaccessible.*

insalissable [ɛ̃salisabl] adj. (de *in-* et de *salir ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui ne peut pas être sali : *Une étoffe insalissable.*

insalivation [ɛ̃salivasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *salive ;* 1843, Landais). Imprégnation des aliments par la salive : *L'insalivation est nécessaire à la déglutition des aliments.*

insalubre [ɛ̃salybr] adj. (lat. *insalubris,* malsain, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *salubris,* salutaire, sain [v. SALUBRE] ; 1528, Platine, au sens 1 [rare entre 1611, Cotgrave, et 1787, Féraud] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Qui est dépourvu de salubrité ; malsain : *Pays, climat, région, appartement insalubre.* ‖ **2.** Qui est cause d'insalubrité, de pollution : *Une usine, une industrie insalubre.*

• SYN. : **2** *polluant.*

insalubrement [ɛ̃salybrəmɑ̃] adv. (de *insalubre ;* 1838, Acad.). D'une manière insalubre : *Une population qui vit insalubrement.*

insalubrité [ɛ̃salybrite] n. f. (dér. savant de *insalubre ;* début du XVI^e s. [rare entre 1611, Cotgrave, et 1787, Féraud]). Caractère ou état de ce qui n'est pas salubre : *L'insalubrité d'un climat, d'un pays, d'un appartement.*

insane [ɛ̃san] adj. (angl. *insane,* insensé, qui rend fou [XVI^e s.], lat. *insanus,* déraisonnable, excessif, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *sanus,* bien portant, sensé ; 1784, *Courrier de l'Europe,* au sens 1 ; sens 2, 1891, Huysmans]). **1.** Qui a perdu la raison (rare) : *Une personne insane.* ‖ **2.** Se dit d'une chose qui est contraire au bon sens : *Tous les racontars débités sur lui sont insanes et bêtes* (Huysmans).

◆ n. (début du XX^e s.). Personne qui n'est pas saine d'esprit : *Il riait du rire silencieux des voyants qui possèdent la vérité éternelle et pour qui le reste du monde est composé d'insanes* (Martin du Gard).

insanité [ɛ̃sanite] n. f. (angl. *insanity,* aliénation mentale, démence [XVI^e s.], lat. *insanitas,* mauvais état de santé, de *insanus* [v. l'art. précéd.] ; 1784, *Courrier de l'Europe,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** État de celui qui est dépourvu de raison ou de bon sens : *Quel philtre t'a-t-elle fait boire pour te mettre dans cet état d'insanité ?* (Theuriet). ‖ **2.** Parole ou action sotte ou déraisonnable : *Les Français ont eu l'insanité de discuter quand il n'y avait qu'à combattre* (Napoléon). *Nous payons cher, aujourd'hui, ces insanités* (Martin du Gard).

• SYN. **1** *délire, démence, déraison, égarement, folie ;* **2** *ânerie* (fam.), *bêtise* (fam.), *extravagance, idiotie, imbécillité, ineptie, sottise, stupidité.*

insatiabilité [ɛ̃sasjabilite] n. f. (bas lat. *insatiabilitas,* insatiabilité, du lat. class. *insatiabilis* [v. l'art. suiv.] ; 1546, Rabelais, au sens 3 ; sens 1-2, 1690, Furetière [*insatiableté,* forme plus pop., 1611, Cotgrave]). **1.** État d'un être animé qui ne peut être rassasié, qui manifeste un appétit excessif : *L'insatiabilité d'un animal, d'un enfant en pleine croissance.* ‖ **2.** Caractère d'une chose qu'on ne peut rassasier : *L'insatiabilité d'un désir.* ‖ **3.** *Fig.* Caractère d'une personne qui n'est jamais satisfaite, qui veut avoir toujours plus : *C'est mon insatiabilité qui a tout perdu* (Mauriac). *L'insatiabilité d'un conquérant.*

• SYN. : **1** *boulimie, gloutonnerie, voracité ;* **3** *avidité, convoitise, insatisfaction.* — CONTR. : **1** *anorexie.*

insatiable [ɛ̃sasjabl] adj. (lat. *insatiabilis,* qui ne peut être rassasié, dont on ne peut se lasser, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *satiare,* rassasier, satisfaire, dér. de *satis,* assez, suffisamment ; fin du XIII^e s., Aimé du Mont-Cassin, écrit *insaciable* [*insatiable,* 1529, Bonivard], au sens 2 ; sens 1, début du XVI^e s. [écrit *insaciable ; insatiable,* 1535, Olivétan] ; sens 3, av. 1525,

J. Lemaire de Belges [écrit *insaciable ; insatiable,* milieu du XVI[e] s.]). **1.** Se dit d'un être qui ne peut être rassasié : *Un animal insatiable. Un homme affamé semble longtemps insatiable.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qui ne peut jamais être satisfaite, dont les désirs ne peuvent être comblés : *Il retourna à la fête, où l'entraîna M[me] Ewans, insatiable de spectacle et de bruit* (France). *Un homme insatiable de richesses, de gloire, d'honneurs.* || **3.** Se dit d'une chose qui ne peut être assouvie (au pr. et au fig.) : *Tantôt voyant pour l'or sa soif insatiable* (Racine). *Une faim insatiable.*

• Syn. : **1** *boulimique, glouton, vorace ;* **2** *affamé, altéré, assoiffé, avide ;* **3** *inapaisable, inassouvissable, inextinguible, insatisfait.*

◆ n. (1483, La Jaille, écrit *insaciable ; insatiable,* XVI[e] s.). Personne difficile à satisfaire (au pr. et au fig.) : *Vouloir satisfaire un insatiable.*

insatiablement [ɛ̃sasjabləmɑ̃] adv. (de *insatiable ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges, écrit *insaciablement ; insatiablement,* 1546, Vaganay). De façon insatiable : *Insatiablement avide | De l'obscur et de l'incertain* (Baudelaire).

insatisfaction [ɛ̃satisfaksjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *satisfaction ;* av. 1622, François de Sales, au sens 2 [le mot semble ne plus être attesté av. 1840, Acad. ; il n'est devenu usuel qu'au début du XX[e] s. ; « sentiment de celui qui n'est pas satisfait en amour », 1952, Porot] ; sens 1, début du XX[e] s.). **1.** Action de ne pas satisfaire : *L'insatisfaction volontaire des sens. En proie à une irrésistible envie d'anisette, dont l'insatisfaction pourrait lui occasionner une fausse couche* (Jammes). || **2.** État d'une personne ou d'une chose qui n'est pas satisfaite : *D'où venait que mon insatisfaction n'était que plus vive ?* (Gide). *Une insatisfaction qui se cachait au fond de lui* (Martin du Gard). *Ce sentiment d'insatisfaction, de mécontentement de soi* (Romains). || *Spécialem.* Sentiment d'une personne qui n'est pas satisfaite en amour : *Pourquoi la plupart des écrivains n'ont-ils vu le drame de l'amour que sous les formes de l'insatisfaction et de la jalousie ?* (Vailland). *Je devinais [...] toute une vie pleine d'insatisfactions sentimentales* (Morand).

• Syn. : **1** *inassouvissement.* — Contr. : **1** *assouvissement ;* **2** *satisfaction.*

insatisfait, e [ɛ̃satisfɛ, -ɛt] adj. (de *in-* et de *satisfait ;* 1510, texte manuscrit cité dans le *FEW* [XI, 245 b], puis 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s., Huysmans). **1.** Qui n'est pas satisfait : *J'étais toujours insatisfait de moi* (Rostand). *Cependant, elle était demeurée insatisfaite, incapable de conduire jusqu'à la finale résolution la symphonie inachevée qui chantait encore en elle* (Maurois). || **2.** Que l'on n'a pas satisfait : *Désir, goût insatisfait. Pour une curiosité insatisfaite* [...], *il avait raté sa vie* (Huysmans). *Une tendresse insatisfaite qui les dépassait* (Proust).

• Syn. : **1** *mécontent ;* **2** *inapaisé, inassouvi, inextinguible.*

◆ n. (XX[e] s.). Personne qui n'est pas satisfaite de son sort : *Les classes dirigeantes dressaient contre elles la majorité des insatisfaits* (Suarez).

insaturable [ɛ̃satyrabl] adj. (de *in-* et de *saturer ;* 1482, Flameng, puis 1845, Mollien, au sens 2 ; sens 1, 1803, Boiste). **1.** Qui ne peut pas être saturé : *Un liquide insaturable.* || **2.** *Fig.* Qui ne peut être comblé : *Une curiosité insaturable.*

insaturé, e [ɛ̃satyre] adj. (de *in-* et de *saturé ;* 1840, Acad.). En chimie, non saturé : *Composé insaturé.*

insciemment [ɛ̃sjamɑ̃] adv. (de *inscient,* fin du XV[e] s., Godefroy, écrit *inscientement ; insciemment,* 1523, *R. Ét. Rab.,* V, 168). Sans qu'on le sache (rare) : *Les appétits matériels les plus furieux se forment insciemment par des élans d'idéalisme* (Flaubert).

inscient, e [ɛ̃sjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *insciens, -entis,* qui ignore, de *in-,* préf. à valeur négative, et de sciens, *-entis,* qui sait, part. prés. adjectivé de *scire,* savoir ; fin du XIV[e] s., E. Deschamps, comme n. m., au sens de « ignorant » ; comme adj., au sens actuel, 1867, Littré). Qui n'a pas conscience (rare) : *Mais la poésie insciente ? D'où elle résulte ?* (Flaubert).

inscripteur, trice [ɛ̃skriptœr, -tris] adj. et n. (du lat. *inscriptum,* supin de *inscribere* [v. INSCRIRE] ; 1877, Littré). Qui inscrit : *Un appareil inscripteur.*

inscriptible [ɛ̃skriptibl] adj. (du lat. *inscriptum,* supin de *inscribere* [v. INSCRIRE] ; 1691, Ozanam, au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse). **1.** Qui peut être inscrit (rare) : *Un nom inscriptible sur une liste.* || **2.** *Spécialem.* Qu'on peut inscrire dans un périmètre ou une surface donnés : *Tous les polygones réguliers sont inscriptibles dans une circonférence.*

inscription [ɛ̃skripsjɔ̃] n. f. (lat. *inscriptio,* action d'inscrire sur, inscription, de *inscriptum, supin de inscribere* [v. INSCRIRE] ; 1444, *Bibliothèque du XV[e] siècle* [I, 223], au sens de « fait de s'inscrire comme partie dans un procès » [v. sens 2] ; sens 1, v. 1510, J. Lemaire de Belges [« indication succincte placée dans un lieu public... », 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1721, Trévoux ; sens 4, XVI[e] s., Loisel ; sens 5, 1835, Acad. [aussi « administration qui effectue ce recensement »] ; sens 6, 1690, Furetière). **1.** Ce qui est inscrit ; ensemble des caractères gravés ou écrits sur un monument ou une médaille pour consacrer le souvenir de quelqu'un ou de quelque chose : *Une inscription cunéiforme. L'académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Une inscription funéraire. Les murs étaient humides, rongés d'inscriptions* (Carco). *Une œuvre de ferronnerie baroque plantée sur le trottoir se complétait de l'inscription* MÉTRO (Queneau). || Indication succincte placée dans un lieu public ou dans la rue : *L'inscription d'un panneau indicateur. Les inscriptions des enseignes et des murailles | Les plaques les avis à la façon des perroquets criaillent* (Apollinaire). || **2.** Action d'inscrire quelqu'un ou quelque chose quelque part : *L'inscription d'un nom, d'une personne sur un registre. Faire l'inscription de quelqu'un sur les listes électorales.* || *Inscription hypothécaire,* mention faite, aux registres du conservateur des hypothèques, de l'hypothèque dont une propriété est grevée. || **3.** *Spécialem.* Action d'inscrire quelqu'un ou de s'inscrire auprès d'une faculté pour en suivre les cours, ou en vue d'un examen : *Il* [un étudiant en médecine] *avait dû vivre comme un chien errant* [...], *passant les nuits à de basses besognes, pour pouvoir prendre ses inscriptions* (Zola). || **4.** *Inscription de faux,* acte par lequel on affirme officiellement qu'un acte est entaché de faux. || **5.** *Inscription maritime,* action d'inscrire sur un registre destiné à cet effet, pour les recenser, les marins professionnels ou les personnes qui doivent ou veulent effectuer leur service militaire dans la marine nationale. || Administration qui effectue ce recensement. || **6.** En mathématiques, action d'inscrire quelque chose dans une surface ou un périmètre donnés : *L'inscription d'un polygone régulier dans une circonférence.*

• Syn. : **1** *épigraphe, épitaphe, exergue, graffiti, légende ;* **2** *enregistrement, immatriculation, transcription.*

inscrire [ɛ̃skrir] v. tr. (francisation, d'après *écrire,* du lat. *inscribere,* écrire sur, inscrire, assigner, attribuer, intituler, de *in-,* préf. marquant la localisation, et de *scribere,* tracer, écrire ; 1474, Bartzsch, au sens 1 [*enscrire,* forme plus pop., XIII[e] s., *Médicinaire liégeois*] ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1644, Descartes ; sens 5, 1611, Cotgrave ; sens 6, 1873, Larousse). **1.** Porter sur un registre ou une liste une mention que l'on veut conserver : *Inscrire un nom, un candidat sur une liste. Inscrire une dette.* || **2.** *Fig.* Noter, enregistrer afin de conserver soigneusement : *Inscrire une date, un nom dans sa mémoire.* || **3.** *Fig.* Faire entrer dans un ensemble : *Inscrire quelqu'un au nombre de ses amis. Inscrire un projet dans les réalisations prochaines du gouvernement.* || **4.** *Spécialem.* En mathématiques, tracer une figure de façon que tous ses sommets soient sur le périmètre d'une figure dite circonscrite ou tangente à ses côtés : *Inscrire un polygone dans une circonférence, une circonférence dans un triangle. Je puis, non seulement, reproduire assez bien l'essentiel de la forme d'un coquillage,*

mais encore en figurer quantité d'autres, dont les uns seraient inscrits dans un cône, comme celui-ci que j'examine (Valéry). || **5.** Écrire, graver sur une matière dure, solide : *Inscrire une épitaphe sur une pierre tombale. Inscrire les initiales de quelqu'un sur l'écorce d'un arbre.* || **6.** *Fig.* Laisser une marque en creux, une marque indélébile : *Les ans ont inscrit des rides sur son front.*

● SYN. : **1** *enregistrer, immatriculer, mentionner, noter, porter, relever, répertorier, transcrire ;* **2** *graver ;* **3** *inclure ;* **6** *buriner, empreindre, imprimer, incruster.*

◆ **s'inscrire** v. pr. (sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1924, Montherlant ; sens 3, 1611, Cotgrave [aussi « s'élever contre quelque chose, opposer un démenti »] ; sens 4, av. 1874, Michelet ; sens 5, av. 1813, Delille). **1.** Mettre son nom sur une liste ou un registre : *J'allai tous les jours savoir des nouvelles de la malade, sans cependant m'inscrire ni laisser ma carte* (Dumas). || **2.** *Spécialem.* Donner son adhésion : *S'inscrire à un parti, à une organisation.* || **3.** *S'inscrire en faux,* en termes de droit, se déclarer prêt à soutenir devant la justice qu'une pièce produite par la partie adverse est fausse ; dans le langage courant, s'élever contre quelque chose, opposer un démenti : *Je m'inscris en faux contre vos paroles, vos affirmations.* || **4.** *Fig.* Prendre place dans un ensemble : *Une opération militaire qui s'inscrit dans le cadre d'une offensive. Dans la courbe de la Garonne, s'inscrit, non sans quelque grâce, le beau torrent de l'Adour* (Michelet). *La rue Botzaris s'inscrit au flanc du parc des Buttes-Chaumont, dans une longue courbe plantée de gazon pâle* (Carco). || **5.** Être gravé sur : *Comme les noms illustres s'inscrivent au coin des rues et nous enseignent où nous sommes, ils s'inscrivent aussi aux carrefours et aux points multiples de notre mémoire intellectuelle* (Valéry).

● SYN. : **2** *adhérer, s'affilier ;* **4** *s'insérer, se situer.*

inscrit, e [ɛ̃skri, -it] adj. (part. passé de inscrire ; début du XVIe s., aux sens de « marqué d'une inscription », « intitulé » ; sens 1, 1748, Montesquieu ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Qu'on a inscrit : *Candidat inscrit.* || **2.** *Orateur inscrit,* orateur qui s'est fait porter sur la liste de ceux qui doivent prendre la parole.

◆ n. (sens 1, 1873, Larousse ; sens 2, 1er févr. 1864, *Revue des Deux Mondes,* p. 735 ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Personne dont le nom est inscrit sur une liste : *Les inscrits ont seuls des droits dans le partage des biens d'un failli.* || **2.** Spécialem. *Inscrit maritime,* personne figurant sur les listes de l'inscription maritime et ayant effectué, ou devant effectuer, son service militaire dans la marine nationale. || **3.** Personne qui a donné son adhésion à un parti, une ligue ou une organisation : *Un parti qui a trois cent cinquante mille inscrits.*

● SYN. : **3** *adhérent, affilié.*

inscrivant, e [ɛ̃skrivɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. de *inscrire ;* 1804, Code civil). En droit, personne qui demande l'inscription d'une hypothèque.

inscrutable [ɛ̃skrytabl] adj. (bas lat. *inscrutabilis,* qui ne peut être scruté, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *scrutabilis,* qu'on peut scruter, sonder, dér. du lat. class. *scrutari,* fouiller, explorer, rechercher ; XVe s., Delboulle). Qu'on ne peut pas scruter : *Un mûr d'albâtre gris, inscrutable à l'œil* (Barbey d'Aurevilly). *Mais son instinct le portait vers lui, avec une douceur protectrice, une prédilection inscrutable* (Rosny aîné).

● SYN. : *impénétrable, incompréhensible, insaisissable.*

insculpation [ɛ̃skylpasjɔ̃] n. f. (de *insculper ;* 1813, Saint-Hilaire). Marque de contrôle des poids et mesures.

insculper [ɛ̃skylpe] v. tr. (lat. *insculpere,* graver sur, de *in-,* préf. marquant la localisation, et de *sculpere,* sculpter, graver ; début du XVIe s.). Dans les arts du métal, frapper, marquer d'un poinçon.

insécabilité [ɛ̃sekabilite] n. f. (dér. savant de *insécable ;* 1845, Bescherelle). Caractère, état de ce qui est insécable : *Pareil à l'anneau de fumée, le système tout d'énergies intérieures prétend merveilleusement à une indépendance et à une insécabilité parfaites* (Valéry).

insécable [ɛ̃sekabl] adj. (lat. *insecabilis,* qui ne peut être coupé, indivisible, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *secare,* couper, découper ; 1570, Hervet). Qui ne peut être coupé, divisé : *Il y a des langues où le mot se laisse définir aisément comme une unité indépendante et insécable* (Vendryes). *« Atome » signifie « insécable ».*

● SYN. : *indivisible.* — CONTR. : *divisible, sécable.*

insecouable [ɛ̃səkwabl] adj. (de *in-* et de *secouer ;* 1764, Voltaire). Qu'on ne peut secouer, dont on ne peut se défaire : *Un insecouable remords grandissait en lui* (Bourget).

insecourable [ɛ̃səkurabl] adj. (de *in-* et de *secourable ;* XVIe s., La Curne, puis 1840, Acad.). Qui ne peut être secouru, aidé : *Ceux-là sont les plus insecourables (car il en est) qui ne doivent qu'à eux-mêmes l'atroce impossibilité du bonheur* (Gide).

insectarium [ɛ̃sɛktarjɔm] n. m. (de *insect[e],* avec le suff. lat. *-arium,* qui indique la relation — généralement locale — existant entre le dér. et l'objet dénommé par le radical ; 1922, Larousse). Établissement scientifique où l'on conserve et élève les insectes.

insecte [ɛ̃sɛkt] n. m. (lat. *insecta,* les insectes [neutre plur. substantivé de *insectus,* part. passé de *insecare,* couper, disséquer, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *secare,* couper, découper], trad. du gr. *entoma,* même sens [neutre plur. substantivé de *entomos,* incisé, entaillé, dér. de *entemnein,* tailler dans, entailler, de *en-,* préf. marquant la localisation, et de *temnein,* couper, découper], les insectes ayant été ainsi nommés à cause des étranglements qui apparaissent sur leur corps ; 1542, Du Pinet, au sens 1 [« tout animal invertébré très petit », 1690, Furetière] ; sens 2, 1668, La Fontaine ; sens 3, av. 1696, La Bruyère). **1.** Animal invertébré de l'embranchement des articulés, dont le corps, entouré d'une peau à chitine, est formé de trois parties : la tête (avec deux antennes, deux yeux composés, six pièces buccales), le thorax (avec trois paires de pattes, souvent deux paires d'ailes) et l'abdomen (portant les orifices, ou stigmates, où arrivent les trachées respiratoires) : *Insectes, papillons, essaims nageants de mouches, | Qui d'un éther vivant semblaient former les couches* (Lamartine). || *Par extens.* Tout animal invertébré très petit : *Débarrassez-moi de ces cloportes et de ces scolopendres qui sont des insectes répugnants.* || **2.** *Class.* Terme qui désignait également tous « les animaux qui vivent après qu'ils sont coupés en plusieurs parties, comme la grenouille qui vit sans cœur et sans tête, les lézards, serpents, vipères, etc. » (Furetière, 1690) : *L'insecte* [le serpent coupé par le manant], *sautillant, cherche à se réunir* (La Fontaine). || **3.** *Péjor.* Personne chétive, insignifiante ou méprisable : [Caligula à Merlia :] *Toi, insecte, tu t'opposes à mes projets ?* (Camus).

insecticide [ɛ̃sɛktisid] adj. (de *insecti-,* élément tiré de *insecte,* et de *-cide,* du lat. *caedere,* abattre, tuer ; 1859, Mozin). Qui détruit les insectes : *Une poudre insecticide.*

◆ n. m. (sens 1, 1858, Nysten ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Produit utilisé dans la lutte contre les insectes, sous forme liquide, gazeuse, de poudre, d'appât : *La nicotine, le D. D. T. sont des insecticides. Répandre de l'insecticide sur un marécage.* || **2.** *Littér.* Celui qui tue les insectes : *J'avance le doigt, elle* [la mouche] *éclate, je suis joué ! Il ne fallait pas la tuer, bon Dieu ! De toute la création, c'était le seul être qui me craignait ; je ne compte plus pour personne. Insecticide, je prends la place de la victime et deviens insecte à mon tour. Je suis mouche, je l'ai toujours été* (Sartre).

insectifuge [ɛ̃sɛktifyʒ] adj. et n. m. (de *insecti-,* élément tiré de *insecte,* et de *-fuge,* du lat. *fugare,* mettre en fuite, dér. de *fuga,* fuite ; 1931, Larousse). Se dit des substances propres à éloigner les insectes : *Le pyrèthre est un insectifuge.*

insectillice [ɛ̃sɛktilis] adj. et n. m. (de *insecti-,* élément tiré de *insecte,* et du lat. *[al] licere,* attirer à soi, de *ad-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *lacere,* attirer, faire tomber [dans un piège] ; 1962, Larousse).

Se dit des substances aptes à attirer les insectes en vue de leur destruction.

• CONTR. : *insectifuge.*

insectivore [ɛ̃sɛktivɔr] adj. et n. m. (de *insecti-*, élément tiré de *insecte,* et de *-vore,* du lat. *vorare,* dévorer ; 1778, Buffon [*plantes insectivores,* 1931, Larousse]). Qui se nourrit exclusivement ou principalement d'insectes : *Le lézard et l'hirondelle sont des animaux insectivores.* || *Plantes insectivores,* syn. de PLANTES CARNIVORES.

◆ **insectivores** n. m. pl. (1817, Cuvier). Ordre de mammifères comprenant des espèces de petite taille, qui se nourrissent d'insectes et d'autres menues proies vivantes : *Le hérisson et la taupe sont des insectivores.*

insécurité [ɛ̃sekyrite] n. f. (de *in-* et de *sécurité ;* 1794, Pougens). Manque de sécurité ; état de ce qui n'est pas sûr : *L'insécurité qui règne dans une région. L'insécurité d'un emploi. Il en résulta une impression d'insécurité si pénible qu'elle se leva* (Martin du Gard).

• SYN. : *danger, instabilité, précarité.*

inséductible [ɛ̃sedyktibl] adj. (de *in-* et de *séductible,* qu'on peut séduire [1818, Stendhal], bas lat. *seductibilis,* facile à séduire [de *seductum,* supin du lat. class. *seducere,* emmener à l'écart, et, dans la langue ecclés. de basse époque, « corrompre »], ou dér. savant du franç. *séduire ;* 22 mai 1874, Journ. *officiel,* p. 3464). Qui ne peut être séduit (rare) : *Une femme devenue inséductible* (Barbey d'Aurevilly).

I. N. S. E. E. (1946, date de la création de cet Institut), sigle de INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES.

in-seize [insɛz] adj. invar. (de *in* 2 et de *seize ;* 1627, Peiresc). Se dit du format d'un livre où chaque feuille d'impression, présentant quatre plis, forme 16 feuillets, soit 32 pages : *Format, volume, édition in-seize.*

◆ n. m. invar. (1680, Richelet). Format, volume in-seize : *Un in-seize.*

• REM. On écrit aussi, par abrév., IN-16.

inselberg [insəlbɛrg] n. m. (mot norvégien ou allem. signif. proprem. « montagne-île », de *insel,* île, et de *berg,* montagne ; 1962, Larousse). Dans les régions tropicales et désertiques, butte qui se dresse au-dessus de plaines d'érosion : *Les inselbergs de l'Afrique australe.*

• Pl. *des* INSELBERGS ou INSELBERGE.

inséminateur, trice [ɛ̃seminatœr, -tris] adj. et n. (de *inséminat*[*ion*] ; 1962, Larousse). Technicien qui pratique l'insémination artificielle des animaux.

insémination [ɛ̃seminasjɔ̃] n. f. (du lat. *inseminatum,* supin de *inseminare* [v. INSÉMINER] ; 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2 [de *inséminer*], 1952, Larousse [aussi *insémination artificielle — insémination,* même sens, 1931, Larousse]). **1.** *Autref.* Pratique superstitieuse qui consistait à jeter dans de la terre fraîchement remuée quelque chose venant d'une partie malade, et à y semer une plante, laquelle, pensait-on, était propre à guérir la maladie. || **2.** Dépôt de la semence du mâle dans les voies génitales de la femelle. || *Insémination artificielle,* ou, par abrév., *insémination,* procédé par lequel on introduit le sperme dans les voies génitales de la femelle sans qu'il y ait copulation ou rapport sexuel : *L'insémination artificielle de la femme est limitée à quelques cas restreints. Chez les animaux, l'utilisation de l'insémination artificielle a permis une amélioration des races.*

inséminé, e [ɛ̃semine] adj. (de *in-* et du lat. *semen, -minis,* graine, semence ; 1902, Larousse). Se dit d'un fruit dépourvu de graines à maturité, et, *par extens.,* des plantes dicotylédones dont les fruits répondent à cette caractéristique.

inséminer [ɛ̃semine] v. tr. (lat. *inseminare,* semer dans, répandre dans, féconder, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *seminare,* semer, pro-créer, engendrer, dér. de *semen, -minis,* graine, semence ; 1931, Larousse). Féconder une femelle par insémination artificielle.

insensé, e [ɛ̃sɑ̃se] adj. et n. (bas lat. ecclés. *insensatus,* insensé, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *sensatus,* sensé, dér. du lat. class. *sensus,* sensation, sentiment, intelligence, de *sensum,* supin de sentire, sentir, éprouver, comprendre ; v. 1485, *Mystère de saint Adrien,* comme adj., et 1538, R. Estienne, comme n.). *Littér.* Qui n'a pas ou n'a plus sa raison, dont les actes sont contraires au bon sens, à la mesure : *Un homme insensé. Et comme un insensé je marchais à grands pas* (Lamartine). *Puis on n'entendit plus rien pendant deux minutes, qui firent de nous des insensés* (Maupassant).

• SYN. : *cinglé* (fam.), *dément, déséquilibré, dingue* (pop.), *fou, maboul* (pop.), *piqué* (fam.), *timbré* (fam.), *toqué* (fam.). — CONTR. : *sage, sain, sensé.*

◆ adj. (sens 1, av. 1502, O. de Saint-Gelais ; sens 2, 1647, Corneille). **1.** Qui n'est pas conforme au bon sens, à la raison : *Projets, propos, actes insensés. Puis, s'échappant soudain d'une course insensée* [...], | *Il courut vers les bords d'un abîme sans fond* (Lamartine). || **2.** Qui n'est pas normal, qui a un caractère excessif, extravagant : *Travail insensé. Accoutrement insensé. Emportant à plein vol l'Espérance insensée* (Leconte de Lisle). *Cet élan du sang et du corps qui me piquait les yeux d'une joie insensée* (Camus).

• SYN. : **1** *absurde, déraisonnable, fou ;* **2** *aberrant, délirant, échevelé, effréné, enragé, forcené, frénétique, monstrueux.* — CONTR. : **1** *raisonnable, sage, sensé ;* **2** *convenable, fondé, juste, modéré, normal.*

insensibilisateur [ɛ̃sɑ̃sibilizatœr] n. m. (dér. savant de *insensibiliser ;* 1873, Larousse). Syn. peu usité de ANESTHÉSIQUE.

insensibilisation [ɛ̃sɑ̃sibilizasjɔ̃] n. f. (de *insensibiliser ;* 1902, Larousse [aussi au sens de « anesthésie locale »]). Action de rendre insensible à la douleur ; abolition de la sensibilité. || *Spécialem.* Se dit communément pour ANESTHÉSIE LOCALE.

insensibiliser [ɛ̃sɑ̃sibilize] v. tr. (dér. savant de *insensible ;* 1784, Proschwitz, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Priver d'une certaine sensibilité : *Il espéra qu'elle n'était qu'insensibilisée par l'extase* (Huysmans). || **2.** *Spécialem.* Priver de la sensibilité à la douleur : *Insensibiliser un malade, un membre, un organe.*

• SYN. : **2** *anesthésier, chloroformer, endormir.*

insensibilité [ɛ̃sɑ̃sibilite] n. f. (bas lat. *insensibilitas,* insensibilité, du lat. impér. *insensibilis* [v. INSENSIBLE] ; 1314, Mondeville, au sens I, 1 [aussi *insensibleté,* forme plus pop.] ; sens I, 2, 1588, Montaigne [« indifférence à l'amour », 1666, Corneille] ; sens I, 3, av. 1662, Pascal ; sens II, 1962, Larousse).

I. 1. État d'un être, d'un organe qui est dépourvu de sensibilité physique : *Insensibilité à la douleur. L'insensibilité d'une partie du corps est obtenue au moyen des anesthésiques locaux. Je n'avais plus que de courts réveils d'un instant, le temps* [...] *de goûter, grâce à une lueur momentanée de conscience, le sommeil où étaient plongés les meubles, la chambre, le tout dont je n'étais qu'une petite partie et à l'insensibilité duquel je retournais vite m'unir* (Proust). || **2.** État d'une personne dépourvue de sensibilité, d'affectivité, qui est incapable de certaines émotions, de certains sentiments, en particulier de sympathie, de compassion pour autrui : *L'insensibilité des gens du monde est moins barbare que leur commisération* (Rousseau). *Il avait l'insensibilité des médecins, pour qui la souffrance des autres signifie expérience, profit, intérêt professionnel* (Martin du Gard). || *Spécialem.* et *littér.* Indifférence à l'amour. || **3.** État d'une personne qui reste insensible, indifférente à certaines réalités d'ordre intellectuel ou esthétique : *Insensibilité artistique. Son insensibilité à la musique est complète. La sensibilité de l'homme aux petites choses et l'insensibilité pour les grandes choses, marque d'un étrange renversement* (Pascal). *J'étais d'une insensibilité totale devant tout texte scolaire* (Lacretelle).

II. En cybernétique, état où le facteur d'influence d'une grandeur perturbatrice

sur une grandeur réglée peut être considéré comme nul.

• SYN. : **I, 2** *apathie, détachement, froideur, impassibilité, indifférence ;* **3** *désaffection, désintérêt, imperméabilité, incompréhension.*

insensible [ɛ̃sɑ̃sibl] adj. (lat. impér. *insensibilis,* incompréhensible, qui ne peut sentir, insensible, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *sensibilis,* qui tombe sous les sens, sensible, de *sensum,* supin de *sentire,* sentir, éprouver, comprendre ; v. 1220, Coincy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1314, Mondeville [« qui ne montre pas la sensibilité normale, habituelle à l'égard de certains agents physiques », av. 1778, Voltaire] ; sens I, 3, 1640, Corneille [absol., 1370, Oresme] ; sens I, 4, 1673, Molière [absol., 1662, Corneille ; *ne pas être insensible,* XX^e^ s.] ; sens I, 5, 1642, Corneille ; sens II, 1, 1370, Oresme ; sens II, 2, 1580, Montaigne).

I. SENS SUBJECTIF **1.** Qui est dépourvu de sensibilité physique, qui n'éprouve aucune sensation : *Les minéraux sont insensibles. Ossements desséchés, insensible poussière, | Levez-vous, recevez la vie et la lumière* (Lamartine). || **2.** Se dit d'un être animé, d'un organisme ou d'une partie d'un organisme qui n'éprouve pas ou n'éprouve plus certaines sensations physiques : *Insensible au chaud, au froid. L'anesthésie rend insensible à la douleur. L'œil est insensible à l'infrarouge.* || *Spécialem.* Qui ne montre pas la sensibilité normale, habituelle à l'égard de certains agents physiques : *Bientôt les chiens pénètrent dans le taillis* [...], *insensibles aux piqûres des épines* (Pergaud). || **3.** Se dit d'une personne qui n'est pas sensible à certaines émotions, accessible à certains sentiments : *Un homme insensible à la pitié. Insensible aux injures, aux éloges.* || *Absol.* Qui est dépourvu de toute sensibilité, de toute faculté de s'émouvoir ou de sympathiser : *Nature insensible. Cœur insensible. Est-ce que vous serez à ce point insensible | De nous savoir couchés, morts avec nos amours, | Et de toujours sourire et de chanter toujours ?* (Hugo). *Une telle détresse le laisse insensible.* || **4.** *Spécialem.* et *littér.* Indifférent en amour : *Elle est restée insensible à toutes ses avances ;* et absol. : *Femme insensible.* || *Ne pas être insensible,* être passionné. || **5.** Qui n'est pas accessible à certaines réalités d'ordre intellectuel ou esthétique : *Être insensible à la poésie, à la musique, à la beauté d'un texte. Il a été impossible de le convaincre : il est demeuré insensible à tous les arguments. Je fus insensible et froid à ce spectacle que tant de voyageurs viennent admirer de mille lieues* (Lamartine). *Il était insensible aux charmes d'un joli visage* (France).

II. SENS OBJECTIF **1.** Qui ne peut être senti, perçu, ou qui est très difficile à percevoir : *Une diminution de clarté insensible. Une différence insensible. La marche des astres est insensible. Entre les sens des deux termes, la nuance est insensible.* || **2.** Qui se fait graduellement, sans attirer l'attention : *Des progrès insensibles, mais réels.*

• SYN. : **I, 2** *dur, endurci ;* **3** *étranger, imperméable, inaccessible ; adamantin* (poétiq.), *desséché, froid, indifférent, sec ;* **4** *cruel ;* **5** *rebelle, réfractaire, sourd.* || **II, 1** *imperceptible, indiscernable, insaisissable, invisible, léger.*

◆ n. (sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1644, Corneille). **1.** Personne dépourvue de sensibilité, de sentiments : *C'est un insensible.* || **2.** *Vx.* Personne indifférente à l'amour : *Une belle insensible.*

insensiblement [ɛ̃sɑ̃sibləmɑ̃] adv. (de *insensible ;* 1314, Mondeville, au sens de « sans manifester de sensibilité physique » ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1571, *R. Ét. Rab.,* II). **1.** De façon insensible, sans que cela se remarque, se fasse sentir : *La maison respire, mais doucement, insensiblement, à la manière des bêtes hibernantes* (Duhamel). || **2.** De façon peu sensible, par degrés, progressivement : *La paresse consume insensiblement toutes les vertus* (La Rochefoucauld). *Peu après, avec les tramways plus rares et la nuit déjà noire au-dessus des arbres et des lampes, le quartier s'est vidé insensiblement* (Camus).

• SYN. : **1** *doucement, imperceptiblement ;* **2** *graduellement, petit à petit, peu à peu.*

inséparabilité [ɛ̃separabilite] n. f. (bas lat. *inseparabilitas,* union indissoluble, du lat. class. *inseparabilis* [v. l'art. suiv.] ; fin du XIV^e^ s., Godefroy). Caractère, état de ce qui est inséparable : *L'inséparabilité de toutes les choses qui sont en Dieu* (Descartes).

inséparable [ɛ̃separabl] adj. (lat. *inseparabilis,* inséparable, indivisible, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *separabilis,* séparable, dér. de *separare,* séparer [au pr. et au fig.], de *se-,* préf. marquant la disjonction, et de *parare,* arranger ; v. 1282, Gauchi, au sens de « indissoluble [en parlant d'un mariage] » ; sens 1, 1545, Bonivard [« qui est formé d'éléments qu'on ne peut séparer », av. 1924, A. France] ; sens 2, 1607, Maupas). **1.** Se dit d'une chose qui ne peut être séparée d'une autre : *Les noms sont inséparables des choses* (Pascal). *La justice est inséparable de la bonté* (Rousseau). || *Par extens.* Qui est formé d'éléments qu'on ne peut séparer : *Doucement, cette tapissière se cale au ras des voitures et contribue à former un nougat inséparable de véhicules* (France). || **2.** En linguistique, se dit d'un élément que l'on ne trouve jamais en dehors des mots composés qu'il sert à former : RE-, *dans « retourner », « regrouper », est un préfixe inséparable.*

• SYN. : **1** *indissociable, inhérent ; insécable, indivisible.* — CONTR. : **1** *dissociable ; divisible, sécable ;* **2** *séparable.*

◆ adj. et n. (1680, Richelet [au plur., 1690, Furetière]). Se dit d'une personne qui entretient d'étroites relations d'amitié avec une autre ou avec d'autres : *Marthe* [...] *avait fini par devenir l'inséparable de Rose Froment, de même âge, jolie comme elle* (Zola). *Avoir cru quelqu'un inséparable d'avec nous* (Sainte-Beuve). || *Spécialem.* Au pluriel, se dit de personnes qui ne se quittent pas volontiers, qu'on rencontre toujours ou presque toujours ensemble : *Des amis inséparables. Des inséparables. Nous n'étions pas arrivés à Rome que le beau voyageur et moi nous étions déjà inséparables* (Lamartine). *Les anciens inséparables se fuient* (Hermant).

◆ **inséparables** n. m. ou f. pl. (1867, Littré). Nom donné par les oiseliers à certaines perruches qui ne vivent généralement bien que par couples.

inséparablement [ɛ̃separabləmɑ̃] adv. (de *inséparable ;* XIV^e^ s., *Nature à l'alchimie*). De façon inséparable, indissoluble : *Ils sont unis inséparablement.*

insérable [ɛ̃serabl] adj. (de *insérer ;* 1838, Acad.). Qui peut être inséré : *Juger un article insérable dans une publication.*

insérer [ɛ̃sere] v. tr. (lat. *inserere,* mettre dans, introduire, mêler, intercaler, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *serere,* entrelacer, tresser ; 1319, *Coutumes d'Anjou,* au sens 2 ; sens 1, 1599, Hornkens ; sens 3, 1636, Monet [*un/une prière d'insérer,* 1931, Larousse] ; sens 4, 1873, Larousse [art. *insertion*]). [Conj. **5 b.**] **1.** Introduire quelque chose dans ou sous autre chose, de façon à l'y incorporer : *Insérer une greffe sous l'écorce d'un arbre, un vaccin sous la peau. Insérer une lettre dans une enveloppe.* || **2.** Introduire un texte dans un autre de manière à l'y intégrer : *Insérer une clause dans un contrat.* || **3.** Imprimer, parmi d'autres choses, dans une publication : *Insérer une annonce, un communiqué dans un journal.* || *Un* ou *une prière d'insérer,* formule par laquelle un éditeur prie les revues ou les journaux de publier dans leurs colonnes certaines indications sur un nouvel ouvrage ; se dit aussi de la feuille contenant cette formule, et qui accompagne le plus souvent l'envoi du volume. || **4.** *Insérer des moyens entre deux termes d'une progression,* en mathématiques, former une progression plus serrée ayant pour termes extrêmes les deux termes donnés.

• SYN. : **1** *emboîter, encarter, encastrer, enchâsser, enchatonner, enclaver, fourrer* (fam.), *glisser, inclure, sertir ;* **2** *incorporer, intercaler, interpoler.*

◆ **s'insérer** v. pr. (sens 1, v. 1560, Paré [en botanique, 1873, Larousse] ; sens 2, 1873, Larousse [en parlant de personnes, XX^e^ s. — inséré, « placé dans un ensemble », 1541, Calvin] ; sens 3, 1962, Larousse [en parlant d'une personne, 1900, Bergson]). **1.** *S'insérer sur,* en parlant d'une partie

anatomique, être attaché sur : *Un muscle qui s'insère sur un os ;* en botanique, être fixé, implanté dans : *Étamines insérées sur l'ovaire.* || **2.** Trouver place dans un ensemble : *Où cela s'insère-t-il ? Une mesure qui s'insère dans un ensemble de réformes ;* et en parlant de personnes : *Ils se remuèrent pour permettre aux nouveaux venus de s'insérer au milieu d'eux* (Queneau). || **3.** *Fig.* Trouver sa place, être intégré dans autre chose : *Déjà la fiction s'insérait dans le réel* (Mauriac) ; et en parlant de personnes : *Une minorité qui a eu de la difficulté à s'insérer dans la société du pays où elle s'est fixée.*

• SYN. : **1** *s'implanter ;* **2** *s'agréger, s'inscrire, s'intégrer, s'introduire.*

insermenté [ɛ̃sɛrmɑ̃te] adj. et n. m. (de *in-* et de *sermenté,* qui a prêté serment à la Constitution civile du clergé [1792, Brunot], dér. de *serment ;* 1792, Frey). Se dit du clergé qui, sous la Révolution, refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé (1790) : *Le maire croyait à un prêtre insermenté, venu de la Vendée* (Balzac). *Ils* [mes aïeux paysans] *sauvèrent au péril de leur vie un prêtre insermenté* (Claudel).

• REM. On dit aussi et plus souvent RÉFRACTAIRE les prêtres qui acceptèrent de prêter serment étant appelés ASSERMENTÉS, JUREURS OU CONSTITUTIONNELS.

insert [insɛrt *ou* ɛ̃sɛr] n. m. (mot angl., de *to insert,* insérer, placer au milieu de, du lat. *insertum,* supin de *inserere* [v. INSÉRER] ; 1968, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Plan cinématographique destiné à mettre en valeur un détail descriptif utile à la compréhension de la scène. || **2.** Texte filmé par une caméra spéciale et destiné à être inséré parmi des vues photographiques réelles.

insertion [ɛ̃sɛrsjɔ̃] n. f. (bas lat. *insertio,* insertion, greffe, action de greffer, de *insertum,* supin du lat. class. *inserere* [v. INSÉRER] ; 1535, Biggar [p. 547], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1806, Code de procédure civile [aussi *insertion légale*] ; sens I, 4, 1873, Larousse [« fait d'intercaler une lettre à l'intérieur d'un mot », 1690, Furetière] ; sens I, 5, 1873, Larousse ; sens II, 1, 1690, Furetière [« manière dont une partie anatomique s'insère... sur une autre », 1562, Paré] ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 28 avr. 1966, *le Monde*).

I. 1. Action d'insérer ; état de ce qui est inséré : *L'insertion d'un encart dans un volume.* || **2.** Action d'introduire un texte dans un autre, de l'y ajouter en l'incorporant : *Insertion d'une clause dans un contrat.* || **3.** Action de publier ou de faire publier un texte : *L'insertion d'une annonce dans un journal.* || *Insertion légale,* ou simplem. *insertion, publication* dans la presse prévue par la loi ou par une décision judiciaire : *Insertion d'un acte de société, du jugement d'un procès en diffamation.* || **4.** En phonétique, introduction d'une consonne dans un groupe de phonèmes, qui a pour effet de rendre plus facile l'articulation du groupe tout entier (ex. : lat. *num[e]rum* > franç. *nom're* > *nombre*). [On dit plutôt ÉPENTHÈSE.] || **5.** En mathématiques, action d'insérer des moyens entre deux termes d'une progression arithmétique ou géométrique.

II. 1. Le fait de s'insérer dans ou sur quelque chose ; son résultat : *L'insertion des feuilles sur la tige a lieu au niveau des nœuds. Les modes d'insertion des lames de champignon sur le pied.* || *Spécialem.* Manière dont une partie anatomique s'insère, s'attache sur une autre : *L'insertion d'un muscle sur un os peut être directe ou indirecte (par l'intermédiaire d'un tendon, d'une aponévrose). L'insertion des organes floraux est identique chez tous les végétaux de la même espèce.* || **2.** Région, surface d'attache ou de fixation d'un organe sur un autre : *Insertion des fibres musculaires de la capsule sur un os.* || **3.** *Fig.* Action de s'insérer dans un ensemble, d'y entrer en tant que partie intégrante.

• SYN. : **I, 2** *incorporation, introduction ;* **3** *publication.* || **II, 1** *implantation ;* **3** *intégration.*

inservable [ɛ̃sɛrvabl] adj. (de *in-* et de *servir ;* 11 août 1875, *Journ. officiel,* p. 6652). Qui ne peut être servi, présenté : *Un plat inservable à des invités.*

inserviabilité [ɛ̃sɛrvjabilite] n. f. (dér. savant de *inserviable ;* 1920, Proust). Inaptitude à se montrer serviable : *Moins foncièrement atteint qu'elle d'inserviabilité* (Proust).

inserviable [ɛ̃sɛrvjabl] adj. (de *in-* et de *serviable ;* 1576, Sasbout). Se dit d'une personne qui n'est pas serviable.

insexualité [ɛ̃sɛksɥalite] n. f. (dér. savant de *insexuel ;* 1882, Goncourt). État des êtres dépourvus de caractères sexuels : *Les actrices, dans cette période de l'incubation d'un rôle, et surtout dans le labeur agaçant et contrariant des répétitions, elles sont comme enveloppées d'austérité, de froideur, d'insexualité* (Goncourt). *Quelquefois, un poète d'une race ayant aussi une individualité particulière pour un zoologiste (caractérisée par une certaine insexualité) se promenait avec une Muse* (Proust).

insexué, e [ɛ̃sɛksɥe] adj. (de *in-* et de *sexué ;* 1907, Larousse [a remplacé *insexé,* même sens — de *in-* et de *sexe* —, 1805, Lunier]). Qui n'a pas de sexe, de différenciation sexuelle.

• REM. On dit plus souvent ASEXUÉ, E.

insexuel, elle [ɛ̃sɛksɥɛl] adj. (de *in-* et de *sexuel ;* 1864, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Qui n'a pas de préoccupations sexuelles (rare) : *Bien qu'il eût perdu tout soupçon sur elle, tant il la croyait insexuelle, il la surveillait toujours avec une attention curieuse* (Maupassant). || **2.** Qui n'est pas différencié sexuellement : *L'être bizarre, presque insexuel, moitié enfant, moitié lutin* (Gautier).

insidieusement [ɛ̃sidjøzmɑ̃] adv. (de *insidieux ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges). D'une manière insidieuse : *Glisser insidieusement une remarque désobligeante.*

insidieux, euse [ɛ̃sidjø, -øz] adj. (lat. *insidiosus,* qui dresse des embûches, plein d'embûches, du n. f. pl. *insidiae,* embûches, pièges, dér. de *insidēre,* être assis dans ou sur, occuper, de *in-,* préf. marquant la localisation, et de *sedēre,* être assis, siéger, séjourner ; 1420, *Dict. général,* au sens 1 [rare av. le XVII^e^ s. ; « qui n'est pas direct », XX^e^ s.] ; sens 2, 1784, Beaumarchais ; sens 3, 1934, G. Duhamel ; sens 4, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Qui constitue un piège ou une embûche, ou qui contient des pièges : *Promesse insidieuse. Un procédé insidieux. Un raisonnement insidieux. Il fit diverses questions insidieuses à M. Sariette, qui se troubla* (France). || *Spécialem.* Qui n'est pas direct : *Attaque, critique insidieuse.* || **2.** *Vx* ou *littér.* Qui tend des pièges (en parlant de personnes) : *Insidieux valet !* (Beaumarchais). *Sophiste insidieux* (M.-J. Chénier). || **3.** *Fig.* Qui se répand, agit insensiblement, sans qu'on s'en aperçoive : *Une odeur insidieuse. Il a inventé cinq ou six poisons violents ou insidieux dont les peuples de notre continent se sont copieusement servis pendant la dernière guerre* (Duhamel). *Elle parlait ainsi, importunée par cette joie insidieuse dont elle avait honte* (Mauriac). || **4.** Se dit d'une maladie dont les débuts, bénins en apparence, cachent la gravité réelle.

• SYN. : **1** *captieux, fallacieux, illusoire ;* **3** *insinuant, sournois, traître.*

1. insigne [ɛ̃siɲ] adj. (lat. *insignis,* qui porte une marque distinctive, remarquable [en bonne ou en mauvaise part], distingué, de *in-,* préf. marquant la localisation, et de *signum,* marque, signe ; XIV^e^ s., au sens 1 [pour une personne, 1580, Montaigne] ; sens 2, 1651, Corneille [ironique, 1690, Furetière]). **1.** *Littér.* Qui attire, qui est digne d'attirer l'attention, remarquable (en bonne ou en mauvaise part) : *Fabre d'Églantine, auteur d'une pièce qui restera, montra, tout au rebours de Desmoulins, une insigne faiblesse* (Chateaubriand). || Se dit aussi des personnes : *C'est José Navarro, le plus insigne bandit d'Andalousie* (Mérimée). || **2.** *Spécialem.* Qui est digne d'admiration : *L'honneur insigne revient à Descartes d'avoir été le premier constructeur d'un univers entièrement métrique* (Valéry). || Souvent ironique : *Erreur, maladresse insigne.*

• SYN. : **1** *brillant, distingué, émérite, fameux, inoubliable, mémorable, réputé, signalé ;* **2** *éclatant, éminent, fabuleux.*

2. insigne [ɛ̃siɲ] n. m. (lat. *insigne*, marque [distinctive], insigne [d'une fonction], neutre substantivé de l'adj. *insignis* [v. l'art. précéd.] ; 1484, La Curne, au plur., puis 10 juill. 1821 [d'après Larousse, 1873], au sing., au sens 2 ; sens 1, 1902, Larousse ; sens 3, 1935, Acad.). **1.** A Rome, pièce caractéristique du vêtement d'un magistrat, d'un officier, etc., ou attribut de leur dignité (chaise curule, faisceaux, etc.). || **2.** Marque distinctive d'un grade ou d'une dignité : *L'insigne d'une fonction, d'une charge. Les insignes de la royauté. Les insignes de légat. L'insigne de la Légion d'honneur. Il était mis élégamment, portait les insignes de l'ordre de la Toison d'or et une plaque à son habit* (Balzac). || **3.** signe distinctif arboré par les membres d'une association, d'un groupement : *Philippe Robin, pourvu par son oncle, distribuait à qui voulait des insignes et des libelles antisémites* (Lacretelle). *L'insigne d'un club, d'une société sportive.*

● SYN. : **2** *décoration, emblème, symbole.*

insignifiance [ɛ̃siɲifjɑ̃s] n. f. (de *insignifiant* ; 1785, Proschwitz, au sens 2 ; sens 1, 1815, Bernardin de Saint-Pierre). **1.** Caractère de ce qui est dépourvu de signification (rare) : *On s'étonnait de le voir si pâle, abattu, ne prononçant que de rares paroles qui avaient l'insignifiance de celles que disent les morts qu'on évoque* (Proust). *L'insignifiance essentielle des rêves* (Valéry). || **2.** Caractère d'une personne ou d'une chose dépourvue d'importance, de valeur : *L'insignifiance d'une personne, d'un esprit. Un livre, un spectacle d'une totale insignifiance. Son mari l'avait toujours trouvée d'une insignifiance lamentable* (Zola). *L'insignifiance de celle* [la vie] *que je menais n'avait aucune importance, pas plus que les moments où on s'habille, où on se prépare pour sortir* (Proust). *Rien n'est plus saisissant* [...] *que le contraste entre la formidable puissance, l'abondance inépuisable de ce que l'on nomme « le colosse américain » et l'insignifiance chétive de ces maisonnettes qui bordent les routes les plus larges du monde* (Sartre).

● SYN. : **2** *banalité, futilité, inconsistance, médiocrité, modicité, petitesse.*

insignifiant, e [ɛ̃siɲifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *signifiant* ; 1767, Diderot, au sens 2 ; sens 1, 1807, M^me^ de Staël ; sens 3, 1778, Proschwitz ; sens 4, 1830, Balzac). **1.** Qui ne signifie rien. (Rare.) || **2.** Qui n'a rien de marquant, qui ne présente aucun intérêt : *Des paroles, des actions insignifiantes. Jacques a reçu Gertrude et lui a parlé, mais rien que de choses insignifiantes* (Gide). || **3.** Qui est d'une importance, d'une valeur négligeable, dont on peut ne tenir aucun compte : *Si l'on néglige donc nos inventions intellectuelles parfois naïves, et souvent toutes verbales, nous sommes obligés de reconnaître que notre connaissance des choses de la vie est insignifiante auprès de celle que nous avons du monde inorganique* (Valéry). *Il a eu cette maison pour un prix insignifiant.* || **4.** Se dit de quelqu'un qui manque de personnalité, de qualités marquantes, de capacités : *Un homme, un personnage insignifiant. Une femme insignifiante. Poète insignifiant. Actrice insignifiante.*

● SYN. : **2** *anodin, banal, frivole, futile, quelconque, vide* ; **3** *dérisoire, infime, minime, modeste, modique, nul* ; **4** *effacé, falot, inconsistant, insipide, médiocre, terne.*

insincère [ɛ̃sɛ̃sɛr] adj. (de *in-* et de *sincère* ; 1794, Pougens). *Littér.* Qui n'est pas sincère : *Insincère pour la première fois de sa vie* (Barbey d'Aurevilly). *J'ai horreur de ces condoléances insincères* (D. Amiel). *Confidence insincère.*

insincérité [ɛ̃sɛ̃serite] n. f. (de *insincère*, d'après *sincérité* ; 1785, Proschwitz). *Littér.* Manque de sincérité : *Ce genre d'insincérité consiste à ne pas savoir se contenter, pour un seul acte, de faire, grâce à lui, plaisir à une seule personne* (Proust). *L'attente où je la sens d'un état plus tendre fausse mes gestes et m'entraîne au bord de l'insincérité* (Gide). *D'autre part, c'est sans doute une loi de langage que tous les termes qui ont trop figuré dans la comédie sociale, qui ont fait trop de dupes et ont été compromis dans trop de combinaisons intéressées, excitent la défiance et soient notés d'insincérité* (Valéry).

insinuant, e [ɛ̃sinɥɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *insinuer* ; 1654, La Rochefoucauld, au sens 5 ; sens 1, 1677, Bossuet ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1669, La Fontaine ; sens 4, v. 1660, La Rochefoucauld). **1.** *Class.* Qui s'insinue, pénètre lentement et progressivement (en parlant de choses matérielles) : *L'eau si fluide, si insinuante, si propre à échapper* (Fénelon). || **2.** *Fig.* Qui s'installe insensiblement, sans qu'on s'en doute (en parlant de choses abstraites) : *Une tristesse insinuante, et qu'il ne s'avouait pas, remplaçait tous les sentiments qui, depuis le matin, l'animaient* (Martin du Gard). || **3.** *Class.* Se disait d'une personne séduisante, qui plaît et attire naturellement : *Certain peuple agréable, insinuant* (La Fontaine). || **4.** *Péjor.* Qui s'impose par des manières souples, indirectes, qui sait s'introduire auprès des gens en vue de se ménager des avantages : *Un homme est doux et facile, on le trouve insinuant* (Vauvenargues). *Insinuante avec les uns, impérative avec les autres, pour tous elle annonçait à mots couverts d'inimaginables divertissements qu'on ne pourrait revoir une seconde fois* (Proust). || **5.** Se dit des manières, des procédés qui visent à circonvenir autrui : *Il n'était pas rare qu'il s'approchât de la chaire d'une manière insinuante* (Lacretelle). *Je sais, en même temps, les prestiges et le pouvoir sournois de ce pays, la façon insinuante dont il retient ceux qui s'y attardent* (Camus).

● SYN. : **2** *insidieux, sournois* ; **4** *adroit, artificieux, habile, patelin, souple* ; **5** *machiavélique, perfide.*

insinuatif, ive [ɛ̃sinɥatif, -iv] adj. (dér. savant de *insinuer* ; 1624, Bacon, p. 349 [pour un clystère, 1673, Molière]). *Class.* Qui a la propriété d'insinuer ou de s'insinuer : *Un petit clystère insinuatif, préparatif et rémollient* (Molière).

insinuation [ɛ̃sinɥasjɔ̃] n. f. (lat. *insinuatio, exorde insinuant* [et, à basse époque, « action de s'introduire dans un endroit sinueux, rapport, notification »], de *insinuatum*, supin de *insinuare* [v. INSINUER] ; 1319, Godefroy, écrit *insignuacion* [*insinuation*, XVI^e^ s., *Coutumier général*], au sens I ; sens il, 1, 1690, Furetière [« le fait de... pénétrer peu à peu dans quelque chose », 1677, Bossuet] ; sens II, 2, av. 1679, Retz ; sens II, 3, 1606, Crespin ; sens II, 4, 1873, Larousse ; sens II, 5, 1731, Voltaire).

I. En droit ancien, inscription sur des registres publics des actes privés, qui donnait à ceux-ci un caractère authentique : *Insinuation d'un testament. L'insinuation a donné naissance à l'enregistrement.*

II. 1. *Vx.* Action d'insinuer, d'introduire un objet matériel : *L'insinuation d'une sonde dans une plaie.* || *Vx.* Le fait de s'insinuer, de pénétrer peu à peu dans quelque chose : *Si on considère combien est lente et insensible l'insinuation de l'aliment dans les parties qui le reçoivent* (Bossuet). || **2.** *Class.* Séduction du langage et des manières : *Les âmes tendres et pacifiques emploient l'insinuation* (Fénelon). || **3.** Figure de rhétorique consistant en quelques paroles habiles qui visent à se concilier la faveur de l'auditoire. || **4.** Procédé par lequel on fait entendre les choses sans les exprimer ouvertement : *Procéder par insinuation. User de l'insinuation.* || **5.** Ce que l'on fait entendre sans le dire clairement : *Mon pauvre enfant, dit la comtesse en pleurant, ce malheur est le résultat d'insinuations perfides. De méchantes gens ont cherché à me séparer de ton père* (Balzac). *Que signifiait cette insinuation ? C'est ce que je ne savais pas* (Gide). *Une tête de jeune homme aux yeux ouverts s'imposait à moi comme une allégorie du génie grec, avec son insinuation profonde : mesurer toute chose à la durée et à l'intensité d'une vie humaine* (Malraux).

● SYN. : **II, 5** *allusion.*

insinuer [ɛ̃sinɥe] v. tr. (lat. *insinuare*, faire entrer dans l'intérieur de, insinuer, s'insinuer [au pr. et au fig.], de *in-*, préf. marquant le mouvement vers, et de *sinus*, courbure, sinuosité, pli, creux ; 1336, Godefroy, écrit *insignuer* [*insinuer*, XVI^e^ s.], au sens I ; sens II, 1, 1660, Bossuet ; sens II, 2, 1596, Hulsius [*insinuer un personnage dramatique*, 1660, Corneille] ; sens II, 3, v. 1480, *Mystère de saint Quentin* [absol., 1734, Montesquieu]).

I. En droit ancien, enregistrer, soumettre à la formalité de l'insinuation : *M. le Riche m'écrit qu'il faut faire insinuer mon contrat de deux cent mille livres* (Voltaire).

II. 1. *Vx* ou *littér.* Introduire doucement et progressivement : *J'avais tout exprès laissé croître démesurément l'ongle de mon petit doigt, que d'emblée je pus insinuer sous la bille ; une brusque secousse, et la bille jaillit dans ma main* (Gide). || 2. *Class.* et *littér.* Faire pénétrer peu à peu, adroitement, dans l'esprit de quelqu'un, des idées, des sentiments : *Il a été à propos d'en rendre la représentation agréable, afin que le plaisir pût insinuer plus doucement l'utilité* (Corneille). *De faire entrer chez vous le désir des sciences, | De vous insinuer les belles connaissances* (Molière). *Je n'ai pu insinuer en moi quelque vertu qu'à travers les brèches faites par la souffrance et par l'âge à ma constitution* (France). || Spécialem. et class. *Insinuer un personnage dramatique,* annoncer habilement, préparer son entrée en scène : *Don Raymond et ce pêcheur ne suivent point la règle que j'ai voulu établir de n'introduire aucun acteur qui ne fût insinué dès le premier acte* (Corneille). || 3. *Fig.* et *péjor.* Faire entendre quelque chose par allusion, sans l'exprimer ouvertement : *Insinuer une accusation, une calomnie. Sans lui* [Nietzsche], *des générations peut-être se seraient employées à insinuer timidement ce qu'il affirme avec hardiesse, avec maîtrise, avec folie* (Gide). *Il insinue dans ses articles que certains parlementaires pourraient être mêlés à des scandales ;* et absol. : *Il n'accuse pas, il se contente d'insinuer.*

● SYN. : II, 3 *glisser, prétendre, souffler, suggérer.*

◆ **s'insinuer** v. pr. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1549, R. Estienne [absol., av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1611, Cotgrave [*s'insinuer dans les bonnes grâces,* etc., *de,* 1690, Furetière]). 1. *Vx.* Pénétrer lentement et progressivement dans quelque chose (en parlant d'une chose matérielle) : *Le venin s'insinue dans les veines. L'eau s'insinue par les pores du bois.* || 2. *Fig.* et *littér.* Prendre place insensiblement dans l'esprit, les pensées de quelqu'un : *Une image pleine de molles délices s'insinuait dans mon esprit* (Carco). *La crainte s'insinue dans les cœurs ;* et absol. : *Le vice ne s'insinue guère en choquant l'honnête, mais en prenant son image* (Rousseau). || 3. *Littér.* S'introduire en se glissant, en se faufilant (en parlant d'êtres animés et parfois de choses) : *La longue belette s'insinue au nid sans frôler une feuille* (Michelet). *Je me suis insinué à travers la place de la Préfecture, fort encombrée d'étalages et d'éventaires, abondante en soleil et en criailleries* (Romains). *Le soleil de quatre heures, déjà bas, s'insinuait entre les troncs et couchait sur le sol de longues traînées flamboyantes* (Martin du Gard). || 4. S'introduire avec adresse dans un milieu, une société, l'entourage d'une personne : *Chacun se lance ; non : à la Cour, on se glisse, on s'insinue, on se pousse* (Courier). || Fig. *S'insinuer dans les bonnes grâces, la confiance,* etc., *de quelqu'un,* gagner sa bienveillance, sa confiance, par des manières habiles, flatteuses.

● SYN. : 2 *envahir, se glisser, pénétrer ;* 3 *s'engager, s'engouffrer.*

insinueux, euse [ɛ̃sinɥø, -øz] adj. (de *insinuer ;* 1846, Thiers, puis 1879, A. Daudet). Qui tend à insinuer : *Le vieux moine dont la voix insinueuse, sans résonance, formait un si grand contraste avec cette explosion d'éloquence* (Daudet).

insipide [ɛ̃sipid] adj. (bas lat. *insipidus,* fade, insipide, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *sapidus,* qui a du goût, de la saveur, dér. de *sapere,* avoir du goût, de l'odeur, sentir, comprendre, savoir ; 1503, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 15.88, Montaigne ; sens 4, 1663, Molière). 1. Qui n'a aucun goût, aucune saveur : *L'eau pure est insipide.* || 2. Qui est fade, manque de saveur : *Un aliment insipide. Je saluais au passage ces boissons insipides : j'avais bu d'un vin plus fort* (Duhamel). || 3. *Fig.* Se dit de ce qui manque d'accent, est dépourvu d'agrément ou d'intérêt : *Fadeur générale de la vie. Cigares, légumes, fleurs, fruits, cuisine, yeux, cheveux, tout est fade, tout est triste, insipide, endormi* (Baudelaire). *La couleur locale a un charme incontestable quand elle est vraie ; elle est insipide dans le pastiche* (Renan). *Non pas cet insipide voyage en chemin de fer, dont on ne garde que des visions de pays découpés par des rails et des fils télégraphiques, mais un voyage à pied, le sac au dos* (Daudet). *Ce que l'un juge profond est pour l'autre d'une évidence insipide ou d'une absurdité insupportable* (Valéry). *Il s'étiolait, maigrissait, perdait l'appétit, traînait une langueur insipide* (Cocteau). *Ma vie allait être un rabâchage insipide, un pensum fastidieux* (Aymé). || 4. *Fig.* Se dit d'une personne dépourvue de personnalité : *Les jeunes gens tristes, qui paraissent insipides à Paris, devraient se retirer ici* [à Genève]. *Ils y passeraient peut-être pour d'agréables étourdis* (Stendhal).

● SYN. : 2 *douceâtre, fadasse* (fam.) ; 3 *ennuyeux, fade, fastidieux, inintéressant, plat, terne ;* 4 *banal, falot, inconsistant, insignifiant.* — CONTR. : 2 *appétissant, délicieux, excellent, savoureux, succulent ; fort, fruité, pimenté, poivré, relevé, salé ;* 3 *divertissant, exaltant, intéressant, passionnant, pittoresque ;* 4 *brillant, distingué, drôle, remarquable, supérieur.*

insipidement [ɛ̃sipidmɑ̃] adv. (de *insipide ;* 1771, Voltaire). De façon insipide.

insipidité [ɛ̃sipidite] n. f. (dér. savant de *insipide ;* 1572, J. Des Moulins, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). 1. Caractère de ce qui n'a pas de saveur, ou de ce qui a peu de saveur : *Insipidité de l'eau. Insipidité d'un mets. Les mêmes plats d'une insipidité parfaite* (Hermant). || 2. *Fig.* Caractère de ce qui manque de piquant, d'intérêt : *L'insipidité d'un roman.*

insistance [ɛ̃sistɑ̃s] n. f. (de *insister ;* 1556, *Papiers de Granvelle* [IV, 615], au sens 1 [rare entre 1640, Oudin, et 1801, Mercier] ; sens 2, XXe s.). 1. Action d'insister : *Regarder quelqu'un avec insistance. Réclamer quelque chose avec insistance. C'est tout de même ainsi, me disais-je, que la tiédeur de l'air et l'insistance du printemps triomphent peu à peu de l'hiver* (Gide). || 2. *Accent d'insistance,* en phonétique, intensité d'émission portant sur la première consonne d'un mot et qui traduit une émotion ou un sentiment très forts.

● SYN. : 1 *obstination, persévérance.*

insistant, e [ɛ̃sistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *insister ;* 1553, *Papiers de Granvelle,* IV, 23). Qui insiste, appuie ou revient souvent sur quelque chose : *Une demande insistante. Manu enveloppa la jeune fille d'un regard trop insistant, comme s'il appréciait en familier la forme du corps et cherchait sous le manteau l'harmonie secrète des courbes* (Aymé). *Les appels téléphoniques retentissent, fiévreux et insistants, dans la maison déserte* (Camus).

● SYN. : *appuyé, instant, pressant.*

insister [ɛ̃siste] v. intr. (lat. *insistere,* se placer sur, s'attacher à, s'arrêter, de *in-,* préf. marquant la localisation, et de *sistere,* placer, établir, se tenir, s'arrêter, dér. de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; 1336, Godefroy, comme v. pr., au sens de « s'appliquer [à] » ; comme v. intr., au sens 1, 1541, Calvin ; sens 2, 1690, Furetière [*insister* à, même sens, 1529, Bonivard] ; sens 3, milieu du XVe s. [absol., début du XVe s.]). 1. *Class.* Persister : *Le doute où sans raison je vous vois insister | Me faisait oublier de vous la présenter* (Rotrou). || 2. *Insister sur quelque chose,* appuyer avec force, s'étendre ou revenir souvent sur quelque chose, pour montrer qu'on y attache de l'importance : *Insister sur un point. Sur ces plans d'avenir quand par hasard j'insiste, | Laurence écoute moins ; l'avenir la rend triste* (Lamartine). *J'en arrive donc à mon service militaire, sur lequel je n'insisterai pas* (Queneau). || 3. *Insister pour* (et l'infinitif),persévérer à demander pour obtenir : *Elle insista fort pour me faire avoir le gouvernement du Havre-de-Grâce* (La Rochefoucauld). || *Absol.* Revenir à la charge pour obtenir quelque chose : *N'insistez pas, vous seriez importun.*

● SYN. : 2 *s'appesantir, mettre l'accent sur, souligner ;* 3 *s'acharner, continuer, s'obstiner, persévérer, persister.*

◆ v. tr. (1653, Vaugelas). Class. *Insister que,* demander, en appuyant, que : *J'insistai que l'on n'innovât rien* (Retz).

in situ [insity] loc. adv. (loc. du lat. moderne signif. proprem. « en place », du lat. class. *in,* en, dans, et *situ,* ablatif de *situs,* position, situation, place, de *situm,* supin de *sinere,* poser, laisser ; 1888, Larousse). Dans le milieu naturel : *Recueillir des échantillons d'un minéral « in situ ».*

insociabilité [ɛ̃sɔsjabilite] n. f. (dér. savant de *insociable ;* 1721, Montesquieu). Caractère d'une personne insociable ou de son comportement : *On sentait toujours en lui* [...] *une insociabilité foncière, qui mettait l'interlocuteur mal à l'aise* (Aymé). *L'insociabilité est la marque d'un caractère difficile.*

insociable [ɛ̃sɔsjabl] adj. (lat. *insociabilis,* qu'on ne peut associer à, incompatible, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *sociabilis,* qui peut être uni, sociable, dér. de *sociare,* mettre en commun, associer, unir, de *socius,* associé, allié ; 1552, R. Estienne). Se dit d'une personne (ou de son caractère, de son comportement) qui manque de sociabilité, avec qui les rapports sont difficiles : *Le sombre Isnard, enveloppé dans son fanatisme, restait sauvage, insociable* (Michelet). *Je deviens d'ailleurs de plus en plus irritable et insociable* (Flaubert). *Il arriva, la tête basse, ses belles mains nouées derrière le dos, tout prêt à renoncer, pour nous autres du Désert de Bièvres, à son humeur insociable* (Duhamel).

● SYN. : *farouche, invivable* (fam.), *misanthrope, ours* (fam.), *sauvage, solitaire.*

insocial, e, aux [ɛ̃sɔsjal, -o] adj. (de *in-* et de *social ;* 1762, Voltaire). Qui n'est pas social, qui est rebelle à la vie en société : *Le « Contrat social », ou insocial, n'est remarquable que par quelques injures dites grossièrement aux rois par le citoyen du bourg de Genève...* (Voltaire). *Cet élément insocial* [le paysan], *créé par la Révolution, absorbera quelque jour la bourgeoisie* (Balzac).

● REM. On dit auj. ASOCIAL.

insolateur [ɛ̃sɔlatœr] n. m. (dér. savant de *insoler ;* 1888, Larousse). Appareil destiné à permettre l'utilisation des rayons solaires pour le chauffage .

insolation [ɛ̃sɔslasjɔ̃] n. f. (lat. *insolatio,* exposition au soleil, de *insolatum,* supin de *insolare* [v. INSOLER] ; 1554, Paré, au sens 1 [en photographie, 1902, Larousse] ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4, 1931, Larousse). **1.** Action d'exposer quelqu'un ou quelque chose aux rayons du soleil : *L'insolation guérit certaines maladies.* || *Spécialem.* En photographie, exposition à la lumière d'une préparation sensible. || **2.** Action des rayons du soleil sur un objet : *Les Lucilies* [...] *ne confient pas leurs œufs aux surfaces découvertes, où la violence de l'insolation compromettrait les délicatesses des germes* (J. H. Fabre). || **3.** État pathologique provoqué par une exposition trop longue à un soleil ardent : *Et voilà que tout à coup mon compagnon, mon ami, presque mon frère, tomba de cheval, la tête en avant, foudroyé par une insolation* (Maupassant). || **4.** En météorologie, nombre d'heures pendant lesquelles le soleil a brillé au cours d'une journée, d'un mois, d'une année : *On enregistre l'insolation à l'aide d'appareils appelés « héliographes ».*

insolemment [ɛ̃sɔlamɑ̃] adv. (de *insolent ;* v. 1355, Bersuire, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1854, Nerval). **1.** De façon insolente, effrontée, impudente : *Répondre insolemment. Jamais l'histoire n'eut plus besoin de preuves authentiques que dans nos jours, où l'on trafique si insolemment du mensonge* (Voltaire). || **2.** De façon arrogante, hautaine : *Le burgrave, à la prochaine fête patronale, allait insolemment au tournoi de la ville, monté sur l'âne de son meunier* (Hugo). || **3.** *Littér.* De façon insolente, provocante : *Qu'elle était belle en ses ajustements de soie et de pourpre levantine, faisant luire insolemment ses blanches épaules* (Nerval).

● SYN. : **1** *effrontément, grossièrement, impertinemment, irrespectueusement ;* **2** *fièrement, superbement ;* **3** *impudemment, outrageusement.*

insolence [ɛ̃sɔlɑ̃s] n. f. (lat. *insolentia,* inexpérience, étrangeté, manque de modération, de *insolens, -entis* [v. INSOLENT] ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* aux sens 2-3 ; sens 1, 1636, Corneille ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1846, Baudelaire). **1.** *Class.* Violence, audace excessives et insupportables : *Déjà de l'insolence heureux persécuteur, | Vous aviez des deux mers assuré les rivages* (Racine). || **2.** Manque de respect qui a le caractère d'une insulte ; attitude d'une personne qui oublie les égards qu'elle doit à autrui : *Une insolence inadmissible. L'insolence d'un élève à l'égard de son professeur. On les couche sans souper, pour les punir de leur insolence* (Aymé) ; et par extens. : *Une réplique, un article d'une rare insolence.* || **3.** Parole, action de caractère insultant : *Dire des insolences. On lui reproche mille insolences.* || **4.** Orgueil offensant ; attitude hautaine, arrogante : *Leurs rois, admis dans le palais de César, pratiquent leurs superstitions avec insolence et donnent à tous les citoyens un exemple illustre et détestable* (France). *C'est l'insolence des riches qui est insupportable* (Alain). || **5.** *Fig.* Caractère insolent, provocant, de quelque chose : *L'insolence du génie. Depuis vingt siècles, les hommes se sont attachés à rendre décentes l'insolence et la naïveté grecques* (Camus).

● SYN. : **2** *effronterie, impertinence, inconvenance, irrespect ;* **3** *grossièreté, impolitesse, incongruité, incorrection ;* 4 *arrogance, hauteur, morgue, outrecuidance, suffisance, superbe.*

insolent, e [ɛ̃sɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *insolens, -entis,* inaccoutumé, excessif, effronté, orgueilleux, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *solens, -entis,* qui a l'habitude, part. prés. adjectivé de *solere,* être habitué ; 1495, Vignay, aux sens 1-2 ; sens 3, 1645, Corneille [« outrecuidant », milieu du XVIe s. ; *insolent de,* 1651, Corneille]). **1.** *Class.* Qui fait preuve d'une violence ou d'une audace de caractère excessif : *Et jamais insolent ni cruel à demi* (Corneille). *L'insolent de la force empruntait le secours* (Racine). || **2.** Qui fait preuve d'une effronterie, d'un manque de respect injurieux : *Un enfant insolent. Faire l'insolent. Votre coquine de Toinette est devenue plus insolente que jamais* (Molière). || **3.** Qui offense par une attitude orgueilleuse, hautaine : *La richesse, le pouvoir rendent souvent vaniteux ou insolent. Le maire de Verrières était bien toujours, à ses yeux, le représentant de tous les riches et de tous les insolents de la terre* (Stendhal). || *Class. Insolent de,* rendu orgueilleux, arrogant, par le fait de : *Je ne viens point ici montrer à votre haine | Un captif insolent d'avoir brisé sa chaîne* (Corneille).

● SYN. : **2** *effronté, impertinent, impoli, irrespectueux, irrévérencieux ;* **3** *arrogant, fat, hautain, outrecuidant, prétentieux, suffisant.*

◆ adj. (sens 1, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 2, 1669, Molière ; sens 3, 1660, Bossuet [pour un sentiment, 1645, Corneille] ; sens 4, 1840, Balzac [« insolite » — en parlant d'une nouveauté —, 1571, M. de La Porte]). **1.** *Class.* Qui marque une audace excessive : *On dit même qu'au trône une brigue insolente | Veut placer Aricie et le sang de Pallante* (Racine). || **2.** Qui marque l'insolence, l'impertinence, l'effronterie : *Air insolent. Attitude insolente. Ton insolent. Réponse, remarque insolente. Il se composait un visage insolent* (Carco). || **3.** Qui marque un orgueil offensant, de l'arrogance, de la morgue : *La fortune arrogante | Affecta d'étaler une pompe insolente* (Boileau). *Il sentait douloureusement le mal dont souffrait l'Empire, le luxe insolent des grands* (France) ; et par extens. : *Orgueil insolent. Arrogance insolente.* || **4.** Qui surprend par son caractère extraordinaire, insolite et semble constituer une provocation : *Un bonheur insolent. Alors âgé de soixante-sept ans, Rigou n'avait pas fait une seule maladie en trente ans, et rien ne paraissait devoir atteindre cette santé vraiment insolente* (Balzac). *Nous avions avec nous une jeune Espagnole* [...] *| Un rire éblouissant, épanoui, sonore* [...], *| Des dents de jeune loup pures comme du lait, | Dont l'émail insolent sans trêve étincelait* (Gautier). *Elle enviait les existences tumultueuses, les nuits masquées, les insolents plaisirs* (Flaubert). *Elle avouait orgueilleusement ses trente-*

cinq ans, d'une beauté insolente encore, avec des épaules et une gorge de marbre, sans une flétrissure (Zola).

• SYN. : **2** *cavalier, culotté* (fam.), *cynique, déplacé, grossier, incongru, inconvenant. incorrect, irrespectueux ;* **3** *arrogant, insultant, provocant ;* **4** *époustouflant* (fam.), *incroyable, indécent, inimaginable, inouï.*

insoler [ɛ̃sɔle] v. tr. (lat. *insolare,* exposer au soleil, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *sol, solis,* soleil ; 1669, Godefroy). Exposer aux rayons, à la lumière du soleil : *Insoler une plaque photographique.*

insolite [ɛ̃sɔlit] adj. (lat. *insolitus,* inaccoutumé à, inusité, étrange, inouï, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *solitus,* qui a l'habitude, habituel, ordinaire, part. passé adjectivé de *solere,* être habituel ; 1495, Barbier). Contraire à l'usage, aux règles, aux habitudes et qui, par là même, étonne : *Procédé insolite. Phénomène, événement insolite. Allure, aspect insolite. Il faut non seulement ne rien faire d'insolite, mais encore persuader autrui qu'on ne ferait rien d'insolite même avec toute licence* (Gide). *Denis se demandait si cette démarche insolite de Landin n'éveillait aucun trouble chez sa mère* (Mauriac). *Cette agitation était au moins insolite, mais il ne songea pas à s'en étonner* (Aymé).

• SYN. : *abracadabrant* (fam.), *bizarre, déroutant, étrange, extraordinaire, extravagant, original, saugrenu, singulier.* — CONTR. : *banal, commun, familier, habituel, normal, ordinaire.*

◆ n. m. (sens 1, av. 1842, Stendhal ; sens 2, 1924, A. Gide). **1.** Caractère de ce qui est insolite : *En style de journal qui veut faire illusion sur la pensée nulle ou puérile par l'insolite du style* (Stendhal). || **2.** Ce qui est insolite : *L'insolite est inséparable de l'amour* (Breton).

insolitement [ɛ̃sɔlitmɑ̃] adv. (de *insolite ;* 1867, Littré). De façon insolite : *Des deuils, des réflexions insolitement graves, et particulièrement toutes celles que l'on peut faire sur le peu de durée et l'insécurité réelle de la vie* (Gide).

insolubiliser [ɛ̃sɔlybilize] v. tr. (dér. savant de *insoluble ;* déc. 1872, *Revue britannique,* p. 489). Rendre insoluble : *Insolubiliser une substance chimique.*

insolubilité [ɛ̃sɔlybilite] n. f. (bas lat. *insolubilitas,* état insoluble [du lat. class. *insolubilis,* v. l'art. suivant], ou dér. savant du franç. *insoluble ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens I ; sens II, 1798, Acad.).

I. Caractère, état de ce qui ne peut se dissoudre : *L'insolubilité du soufre dans l'eau.*

II. Caractère de ce que l'on ne peut résoudre : *L'insolubilité d'un problème, d'une question.*

insoluble [ɛ̃sɔlybl] adj. (lat. *insolubilis,* indissoluble, dont on ne peut s'acquitter, indubitable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *solubilis,* qui se dissout, se désagrège, dér. de *solvere,* délier, acquitter, désagréger, dissoudre ; XIIIe s., H. d'Andeli, écrit *issoluble,* comme n. m., au sens de « question insoluble » ; écrit *insoluble,* comme adj., au sens II, 1549, R. Estienne ; sens I, XVIIIe s., Brunot).

I. Se dit d'un corps, d'une matière qui ne peut se dissoudre : *La résine est insoluble dans l'eau.*

II. Qu'on ne peut résoudre : *Question, problème insoluble.*

insolvabilité [ɛ̃sɔlvabilite] n. f. (dér. savant de *insolvable ;* 1612, Kuhn). État d'une personne ou d'une société qui n'a pas les moyens de faire face à ses obligations financières : *L'insolvabilité d'un débiteur, d'une société commerciale.*

insolvable [ɛ̃sɔlvabl] adj. et n. (de *in-* et de *solvable* [v. ce mot] ; 1431, Godefroy, au sens de « qui ne doit pas être payé » ; sens actuel, 1611, Cotgrave [comme adj. ; comme n., 1690, Furetière]). Qui ne peut faire face à ses obligations financières : *Un débiteur insolvable. Quand les paysans qu'il faisait prisonniers ne pouvaient acquitter leur rançon, il les faisait pendre... Et si quelque malheureuse femme venait l'implorer en faveur de son mari insolvable, il la traînait par les cheveux* (France).

insomniaque [ɛ̃sɔmnjak] adj. et n. (de *insomnie ;* av. 1935, P. Bourget). Qui est atteint d'insomnie : *Les élèves, pour la plupart, viennent d'Allemagne, ils paient bien ; mon grand-père met les louis d'or, sans jamais les compter, dans la poche de son veston ; ma grand-mère, insomniaque, se glisse, la nuit, dans le vestibule pour prélever sa dîme « en catimini », comme elle dit elle-même à sa fille* (Sartre).

• REM. *Insomniaque,* syn. d'INSOMNIEUX, EUSE, ne s'applique qu'aux personnes.

insomnie [ɛ̃sɔmni] n. f. (lat. *insomnia,* privation de sommeil, dér. de *insomnis,* qui ne dort pas, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *somnus,* sommeil ; 1555, Belon, au sens 1 ; sens 2, 1688, Mme de Sévigné [*en avoir des insomnies,* XXe s.]). **1.** Impossibilité de dormir : *Jeune fille, vos yeux ignorent l'insomnie ; | Une pensée ardente et qui revient toujours | Ne trouble pas vos nuits tristes comme vos jours* (Gautier). *Il me dit ne pas connaître l'insomnie, ou du moins ne pas avoir eu à en souffrir* (Gide). *Il s'effraya de voir son visage marqué par la fatigue et l'insomnie* (Aymé). || **2.** Phase de veille qui interrompt le sommeil : *Avoir des insomnies.* || Fig. et fam. *En avoir des insomnies,* être très préoccupé par quelque chose.

insomnieux, euse [ɛ̃sɔmnjø, -øz] adj. et n. (lat. *insomniosus,* privé de sommeil [de *insomnia,* v. l'art. précéd.], ou dér. franç. de *insomnie ;* début du XXe s.). Qui souffre d'insomnie : *Un homme insomnieux. Je doute si les insomnieux purent fournir un seul grand capitaine, ou homme d'État, ou acteur* (Gide). *Ce bruit de bottes qu'écoutent, d'un bout à l'autre de l'Europe, tant d'insomnieux apeurés* (Martin du Gard). *Tu ferais mieux d'aller dormir que de chercher une victime, insomnieux* (Morand). *Il y eut un oiseau insomnieux, qui lui fit un cri de connivence* (Montherlant).

• SYN. : *insomniaque.*

◆ adj. (sens 1-2, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui est marqué par l'insomnie : *Pendant ses nuits, ses nuits insomnieuses où elle ne pouvait dormir* (Goncourt). *Et il rêvait, dans ses nuits insomnieuses, derrière la moustiquaire* (Ajalbert). || **2.** Qui cause de l'insomnie : *La fatigue insomnieuse d'une profession qui n'a pas d'heures* (Goncourt).

insondabilité [ɛ̃sɔ̃dabilite] n. f. (dér. savant de *insondable ;* av. 1865, Proudhon, au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse). **1.** Caractère de ce qui est insondable : *L'insondabilité des profondeurs de la Terre.* || **2.** *Fig.* Caractère de ce qui est impénétrable, incompréhensible : *L'insondabilité d'un mystère.*

insondable [ɛ̃sɔ̃dabl] adj. (de *in-* et de *sonder ;* 1578, Léry, au sens 1 ; sens 2, 1879, A. France ; sens 3, 1812, Mozin). **1.** Qui ne peut être sondé ; dont on ne peut toucher le fond, connaître la profondeur : *Un abîme insondable. La trompette sonna le passage d'un immense nuage blanc* [...], *qui courait à une vitesse de tempête sur d'insondables golfes bleus* (Peyré) ; et par extens. : *Des profondeurs insondables.* || **2.** *Fig.* Dont on ne peut mesurer la profondeur, l'intensité : *Jacques remarqua que la colère ne parvenait pas à chasser de ses yeux une expression d'insondable tristesse* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Qu'il est impossible ou très difficile de pénétrer, de comprendre, d'expliquer : *Un mystère, une énigme insondable. Qui peut sonder de Dieu l'insondable pensée ?* (Lamartine). *Il* [le grand Paris] *était insondable et changeant comme un océan* (Zola). *Il méditait les mystères insondables de la religion* (France).

• SYN. : **1** *abyssal ;* **2** *illimité, incommensurable, infini ;* **3** *énigmatique, impénétrable, inaccessible, incompréhensible, inexplicable, insaisissable.*

◆ n. m. (av. 1885, V. Hugo). *L'insondable,* ce qu'on ne peut pénétrer, comprendre : *La folle volonté de sonder l'insondable* (Hugo).

insondablement [ɛ̃sɔ̃dabləmɑ̃] adv. (de *insondable ;* XXe s.). *Littér.* D'une manière insondable.

insondé, e [ɛ̃sɔ̃de] adj. (de *in-* et de *sondé,* part. passé de *sonder ;* 1840, Acad., au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Qui n'a pas été sondé : *Un gouffre insondé.* || **2.** *Fig.* Dont on ne

connaît pas la profondeur, l'intensité : *Un poème qu'emplit la douleur insondée* (Hugo). || **3.** *Fig.* Qui demeure inexpliqué : *Mystère insondé.*

insonore [ɛ̃sɔnɔr] adj. (de *in-* et de *sonore* ; 1801, Mercier, au sens 1 ; sens 2, 1864, *Presse scientifique des Deux Mondes* [I, 267] ; sens 3, début du XX^e S). **1.** Qui n'est pas sonore, qui ne produit pas de son sous l'effet d'une percussion ou d'un frottement. || **2.** Qui transmet peu les sons et amortit les ondes sonores : *Cloison insonore. Le liège est un matériau insonore. Une sorte de tampon, de rideau insonore* (Arnoux). || **3.** Se dit d'un local où l'on entend peu les bruits : *Ce que le lieu avait de parfaitement insonore* (Romains).

insonorisation [ɛ̃sɔnɔrizasjɔ̃] n. f. (de *insonoriser* ; 1948, Larousse [aussi « aménagement des locaux d'habitation ou autres... »]). Action d'insonoriser ; résultat de cette action. || *Spécialem.* Aménagement des locaux d'habitation ou autres pour les soustraire aux bruits de la rue ou des locaux voisins : *Effectuer l'insonorisation d'un bureau. L'insonorisation de cet immeuble est bonne.*

insonorisé, e [ɛ̃sɔnɔrize] adj. (part. passé de *insonoriser* ; 1953, Larousse). Se dit d'un local rendu insonore par des aménagements spéciaux : *Immeuble insonorisé. Studio insonorisé.*

insonoriser [ɛ̃sɔnɔrize] v. tr. (dér. savant de *insonore* ; 1948, Larousse). Rendre moins sonore, plus silencieux : *Insonoriser une pièce.*

insonorité [ɛ̃sɔnɔrite] n. f. (de *insonore*, d'après *sonorité* ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 27 mai 1869, *le National* ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Manque de sonorité. || **2.** Qualité de ce qui ne transmet pas ou transmet peu les sons : *Un matériau utilisé pour son insonorité.* || **3.** Caractère d'un local qui n'est pas sonore, où les bruits pénètrent peu : *L'insonorité d'un studio d'enregistrement.*

insouci [ɛ̃susi] n. m. (de *in-* et de *souci* ; av. 1836, Armand Carrel, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Le fait de ne pas se préoccuper de quelque chose : *Insouci de la vie et de l'argent* (Flaubert). *Derrière les volets clos de chaque fenêtre, la lumière, tamisée à cause des ordonnances de police, décelait pourtant un insouci complet de l'économie* (Proust). || **2.** Absence de soucis : *Pour faire de l'art, il faut un insouci que je n'ai plus* (Flaubert). *Elle lisait le même ennui* [...], *le même insouci d'homme égoïste que la paternité irrite* (Maupassant).

insouciamment [ɛ̃susjamɑ̃] adv. (de *insouciant* ; 1842, Mozin). *Littér.* Avec insouciance : *Elle filait insouciamment au milieu d'un concert d'injures et de cris* (Gautier).

insouciance [ɛ̃susjɑ̃s] n. f. (de *insouciant* ; 1752 [d'après Boiste, 1803], au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré [sans complément, av. 1902, Zola]). **1.** Caractère d'une personne insouciante, exempte de préoccupations : *Vivre dans l'insouciance. L'insouciance des jeunes gens.* || **2.** *Insouciance de quelque chose*, état d'une personne qui ne se soucie pas, ne se préoccupe pas de quelque chose : *Insouciance de l'avenir, du passé. Je ne me suis consacré qu'à la poursuite de la féerie, d'un état d'insouciance systématique de tout ce qui n'est pas l'amour et le merveilleux* (Montherlant) ; et sans complément : *Elle sentit se réveiller* [...] *ses insouciances heureuses d'enfant* (Zola).

• SYN. : **1** *frivolité, imprévoyance, incurie, irréflexion, laisser-aller, légèreté, négligence, optimisme* ; **2** *désaffection, désintérêt, détachement, inattention, incuriosité, indifférence.*

insouciant, e [ɛ̃susjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *soucier* ; 1752 [d'après Boiste, 1803], au sens 1 ; sens 2, 1834, Musset ; sens 3, 1853, Nerval ; sens 4, 1835, Vigny). **1.** *Absol.* Se dit d'une personne qui ne se soucie de rien : *Un homme insouciant. La jeunesse est généralement insouciante* ; et par extens. : *C'est le moment d'agir vite et de remuer brutalement les imaginations paresseuses et les cœurs insouciants* (Camus). || **2.** Qui témoigne de cette disposition d'esprit : *Air insouciant. Allure insouciante.* || **3.** Qui est caractérisé par l'absence de souci : *La vie errante et insouciante de ces pauvres pêcheurs* (Lamartine). || **4.** *Insouciant de quelque chose*, qui ne se préoccupe pas, ne s'inquiète pas de quelque chose : *Insouciant du lendemain, du danger.*

• SYN. : **1** *frivole, imprévoyant, irréfléchi, négligent, sans souci* ; **3** *évaporé, folâtre* ; **4** *détaché, inconscient, indifférent, insoucieux, oublieux.*

◆ n. (1834, Landais [*les Insouciants*, « les indifférents en matière politique », 1792, Brunot]). Personne qui est peu portée à s'inquiéter, à s'affecter : *J'aime les insouciants comme lui.*

insoucieusement [ɛ̃susjøzmɑ̃] adv. (de *insoucieux* ; 1842, Mozin). De façon insoucieuse : *Puisqu'elle en prend si insoucieusement son parti, à quoi bon se tourmenter ?* (A. Lichtenberger).

insoucieux, euse [ɛ̃susjø, -øz] adj. (de *in-* et de *soucieux* ; 1761 [d'après Féraud, 1787], au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 3, 12 nov. 1845, Renan ; sens 4, 1858, Legoarant). **1.** *Absol.* Qui ne se fait pas de soucis : *Des négresses, comme j'en avais vu déjà, insoucieuses et folles la plupart, riant à tout propos* (Nerval). *Un vieux sphinx ignoré du monde insoucieux* (Baudelaire). *Ils flottent un instant aux côtés de leurs insoucieuses fiancées* (Maeterlinck). || **2.** Qui témoigne de ce caractère : *Humeur, attitude insoucieuse. Tout ce monde étranger se trouvait dispersé, allait, venait sans ordre, même sans gravité et quelquefois avec un air insoucieux qui m'affligeait* (Maurras). || **3.** Qui est exempt de soucis, de préoccupations : *La vie domestique, si calme, si insoucieuse* (Renan). || **4.** *Insoucieux de, que*, qui n'est pas préoccupé par quelque chose, par le fait que : *Insoucieux du lendemain, de son avenir, de l'intérêt public. Ils l'ont connu fort insoucieux de tout ce qui le touchait et laissant à sa noblesse naturelle le soin de réparer seule le désordre de ses habits* (France). *Il était depuis longtemps insoucieux qu'Odette l'eût trompé et le trompât encore* (Proust). *Le doigt sur la gâchette, insoucieux du bruit* (A. de Châteaubriant).

insoumis, e [ɛ̃sumi, -iz] adj. (de *in-* et de *soumis* ; milieu du XVI^e s., puis 1797, Frey, au sens 1 ; sens 2, 1841, *Français moderne* [XVIII, 135] ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Qui refuse de se soumettre, qui est en révolte contre l'autorité légale ou de fait : *Peuplades insoumises. Régions, contrées insoumises. Les tribus insoumises y perdaient leur mystère* (Saint-Exupéry). || **2.** *Fille insoumise*, fille publique qui ne se soumettait pas aux règlements de police et aux mesures sanitaires en vigueur avant 1946. || **3.** Qui n'obéit pas, qu'on a du mal à faire obéir (vieilli) : *Un élève, un enfant insoumis.*

• SYN. : **1** *insubordonné, mutin, rebelle, séditieux* ; **3** *désobéissant, dur, indiscipliné, indocile, infernal* (fam.), *rétif, terrible* (fam.).

◆ **insoumis** adj. et n. m. (1834, Landais [comme adj. ; comme n. m., 1867, Littré]). Se dit d'un militaire en état d'insoumission : *Conscrits insoumis. Des colonnes mobiles fouillaient les bois à la recherche des réfractaires ; les garnisaires s'installaient au foyer de la mère de l'insoumis* (France). *Déserteur, non, mais insoumis* (Loti).

◆ n. m. (1906, Loti). Personne insoumise : *Guerroyer contre les insoumis.*

insoumission [ɛ̃sumisjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *soumission* ; 1827, Ch. Dupin [II, 69], au sens de « état de ce qui n'est pas soumis » ; sens 1, 1867, Littré ; sens 2-3, 1873, Larousse). **1.** État, situation d'une personne qui est en révolte contre l'autorité : *Traqué par la police, et la redoutant davantage pour des affaires antérieures que pour son insoumission présente aux ordonnances, il changeait de local tous les quinze jours* (Radiguet). || **2.** *Spécialem.* Infraction commise par celui qui, astreint aux obligations du service national, n'a pas obéi à un ordre de route régulièrement notifié : *Être coupable d'insoumission.* || **3.** Disposition à l'indiscipline : *Un instinct sinon précisément de révolte, du moins d'insoumission* (Gide).

• SYN. : **1** *désobéissance, inobservation* ; **2** *désertion* ; **3** *indépendance, rébellion.*

insoupçonnable [ɛ̃supsɔnabl] adj. (de *in-* et de *soupçonnable* ; 1840, Acad.). Qui

ne peut être soupçonné : *Un caissier insoupçonnable. Une honnêteté insoupçonnable.*

insoupçonné, e [ɛ̃supsɔne] adj. (de *in-* et de *soupçonné,* part. passé de *soupçonner ;* 1840, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1865, Goncourt). **1.** Qui n'est pas soupçonné : *Le véritable coupable est resté insoupçonné.* ‖ **2.** Dont on n'entrevoyait pas ou dont on ne peut pas entrevoir l'existence ou les limites : *Alors le plus extraordinaire voyage dans un Paris insoupçonné commence* (Huysmans). *Et bien d'autres choses encore, insoupçon-nées des Grecs* (Valéry). *Une simple allusion ouvrait des perspectives insoupçon-nées* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *ignoré, imprévu, inattendu, inconnu, inespéré, inimaginable, inouï, stupéfiant.*

insoutenable [ɛ̃sutnabl] adj. (de *in-* et de *soutenable ;* v. 1460, G. Chastellain, écrit *insoustenable* [*insoutenable,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1er juin 1870, *Journ. officiel ;* sens 3, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** Qu'on ne peut endurer, supporter : *Douleur insoutenable. Peu à peu, elle avait dû hausser le ton, car le hurlement d'Estelle couvrait ses paroles. Ces cris devenaient insoutenables* (Zola). *Le soleil tombait presque d'aplomb sur le sable et son éclat sur la mer était insoutenable. Il n'y avait plus personne sur la plage* (Camus). *Un homme d'une prétention insoutenable.* ‖ **2.** *Qu'on ne peut soutenir,* entreprendre, poursuivre avec quelque chance de succès : *Une lutte, une concurrence insoutenable.* ‖ **3.** Qu'on ne peut soutenir, présenter ou admettre comme vrai ou juste : *Opinion, cause insoutenable. Les absurdités où ils tombent en niant la religion deviennent plus insoutenables que les vérités dont la hauteur les étonne* (Bossuet). *Le type orateur se sert d'images insoutenables* (Valéry).

• SYN. : **1** *insupportable, intolérable, terrible (fam.) ;* **2** *impossible ;* **3** *inadmissible, indéfendable, injustifiable, invraisemblable.*

inspecter [ɛ̃spɛkte] v. tr. (de *inspecteur,* d'après le lat. *inspectare,* examiner, de *inspectum,* supin de *inspicere,* regarder dans, regarder attentivement, passer en revue, de *in-*, préf. marquant le mouvement vers, et du v. archaïque *specere,* regarder ; 1781, Bohan [I, 256], au sens 1 ; sens 2, 1885, Maupassant). **1.** Examiner, en qualité d'inspecteur, quelque chose qu'on est chargé de contrôler officiellement : *Inspecter une école, des travaux, une caserne, des troupes.* ‖ **2.** Examiner avec une grande attention : *La mère inspecta ce jour-là, comme à l'ordinaire, minutieusement, la toilette de sa fille* (France). *Et je me suis mis à inspecter les portes, m'efforçant de découvrir la sienne, à elle* (Maupassant).

• SYN. : **1** *surveiller, visiter ;* **2** *étudier, explorer, fouiller, inventorier, scruter, sonder.*

inspecteur, trice [ɛ̃spɛktœr, -tris] n. (lat. *inspector,* observateur, et, à basse époque, « inspecteur, examinateur », de *inspectum,* supin de *inspicere* [v. l'art. précéd.] ; 1403, *Internele Consolacion,* dans la loc. *inspecteur du cueur,* « celui qui scrute le cœur » ; 1515, Desrey, au sens de « personne qui examine [un lieu, etc.] » ; sens 1, 1611, Cotgrave [*inspecteur général des Finances, inspecteur des contributions directes,* 1873, Larousse ; *inspecteur du travail,* 1902, Larousse ; *inspecteur de police,* 1862, V. Hugo ; *inspecteur des travaux finis,* XXe s.] ; sens 2, 6 avr. 1810, lettre de J. Joubert à Chênedollé [citée dans Sainte-Beuve, *Chateaubriand,* 1861, II, 216] ; sens 3, 1751, Voltaire). **1.** Dénomination de fonctionnaires ou d'agents d'établissements privés qui ont pour mission de contrôler les activités d'autres personnes, de surveiller le fonctionnement de certains services, l'application des lois et règlements, etc. : *Inspecteur des mines, des ponts et chaussées. Inspecteur de la navigation.* ‖ *Inspecteur général des Finances, inspecteur du travail,* membre de l'inspection générale des Finances, de l'inspection du travail (v. INSPECTION). ‖ *Inspecteur des contributions directes,* agent chargé de collecter les renseignements lui permettant de fixer les bases d'imposition. (On dit auj. INSPECTEUR DES IMPÔTS.) ‖ *Inspecteur de police,* anc. dénomination de l'OFFICIER DE POLICE. ‖ Fam. et plaisamm. *Inspecteur des travaux finis,* personne qui se présente lorsque les autres ont terminé le travail. ‖ **2.** *Spécialem.* Fonctionnaire chargé par le ministère de l'Éducation nationale de surveiller l'enseignement : *Inspecteur primaire. Inspecteur d'académie. Inspecteurs généraux.* ‖ **3.** Officier général qui reçoit du ministre des Armées une mission temporaire ou permanente : *Inspecteur général de l'armée de terre, de la marine, de la gendarmerie. Inspecteur de l'artillerie.*

inspection [ɛ̃spɛksjɔ̃] n. f. (lat. *inspectio,* action de regarder, examen, réflexion, de *inspectum,* supin de *inspicere* [v. INSPECTER] ; 1290, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1959, Robert [*inspection — générale — des finances,* v. 1806, Brunot ; *inspection du travail,* 1874, d'après Larousse, 1962, art. *inspecteur*]). **1.** *Vx.* Examen attentif de quelque chose : *Les Arabes* [...] *furent peut-être les premiers qui réglèrent leurs années par l'inspection du ciel* (Voltaire). *Une rapide inspection nous convainquit que le hameau était abandonné* (Lévi-Strauss). ‖ **2.** Action d'inspecter, de contrôler, de surveiller quelque chose en vertu de la charge ou de la mission qu'on exerce : *Voyage, tournée d'inspection. Inspection d'un groupe scolaire. L'inspection des troupes. Inspection de travaux publics.* ‖ **3.** Fonction, charge d'inspecteur : *Être candidat à une inspection.* ‖ **4.** Corps d'inspecteurs, de fonctionnaires investis d'une mission de contrôle, de surveillance : *Inspection générale de la Sécurité sociale.* ‖ *Inspection générale des Finances, un des grands corps de l'État,* dont les agents (*inspecteurs des Finances*) contrôlent toutes les administrations financières de l'État, ainsi que certains services publics (Caisse d'épargne, Sécurité sociale) et les agents des collectivités locales. ‖ *Inspection du travail,* corps dont les membres (inspecteurs et contrôleurs) sont chargés de vérifier, dans les entreprises, si la législation et la réglementation du travail sont respectées.

• SYN. : **1** *étude, visite ;* **2** *contrôle.*

inspectorat [ɛ̃spɛktɔra] n. m. (de *inspecteur,* d'après le lat. *inspector* [v. INSPECTEUR] ; 1873, Larousse, au sens de « division administrative du Groenland et de l'Islande » ; sens 1, 1877, Littré ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Charge d'inspecteur. ‖ **2.** Durée de cette charge. (Peu usité.)

inspirant, e [ɛ̃spirɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *inspirer ;* 1740, Brunot). *Vx.* Qui inspire, qui est propre à inspirer : *Les circonstances où il écrivait n'avaient rien de bien inspirant* (Cuvier).

1. inspirateur, trice [ɛ̃spiratœr, -tris] n. (bas lat. *inspirator,* celui qui inspire, du lat. class. *inspiratum,* supin de *inspirare* [v. INSPIRER] ; XIVe s., Godefroy, puis 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1803, Delille [« auteur, œuvre dont un écrivain, un artiste s'inspire... », 1828, A. F. Villemain]). **1.** Personne qui inspire une action, qui en est l'instigatrice : *Les auteurs et les inspirateurs d'un complot, d'un forfait. Les jurés* [...] *expédièrent le plus rapidement possible la femme Roland, inspiratrice ou complice des crimes de la faction brissotine* (France). ‖ **2.** *Littér.* Personne ou chose qui inspire quelqu'un, qui est le moteur de ses facultés créatrices : *L'inspiratrice, la muse d'un poète. Ô toi l'inspiratrice et l'objet de mes chants* (Delille). ‖ *Spécialem.* Auteur, œuvre dont un écrivain, un artiste s'inspire, qu'il prend pour modèle : *Mallarmé, inspirateur de Valéry. J'ai choisi Richardson comme inspirateur de Rousseau et comme premier modèle du pathétique familier, exagéré par Diderot* (Villemain).

• SYN. : **1** *agent, conseiller, fauteur, initiateur, instigateur, promoteur ;* **2** *égérie, muse ; guide, maître, mentor, modèle.*

◆ adj. (1798, Acad.). *Littér.* Qui donne l'inspiration : *Quel souffle inspirateur | Parfois, comme un vent sombre, emporte le sculpteur* [...] *| De l'ode étroite et haute à l'immense épopée* (Hugo).

2. inspirateur [ɛ̃spiratœr] adj. m. (dér. savant de *inspirer ;* 1765, *Encyclopédie* [XIV, 182]). En anatomie, se dit des muscles qui servent à l'inspiration de l'air dans les poumons.

inspiration [ɛ̃spirasjɔ̃] n. f. (bas lat. *inspiratio, souffle, haleine, inspiration, du* lat. class. *inspiratum,* supin *de inspirare* [v.

INSPIRER] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens II, 1 [dans la théologie catholique, 1679, Bossuet ; *pape nommé par quasi-inspiration,* 1962, Larousse — *pape nommé par voie d'inspiration,* même sens, 1721, Trévoux] ; sens I, fin du XIV[e] s., puis 1536, G. Chrestien ; sens II, 2, 20 août 1766, Voltaire [« chose ainsi inspirée », 1873, Larousse] ; sens II, 3, 1701, Furetière ; sens II, 4, v. 1360, Froissart [« pensée, décision soudaine », 1893, Courteline] ; sens II, 5, 1959, Robert).

I. Action d'inspirer, de faire pénétrer de l'air dans ses poumons : *La respiration se décompose en inspiration et expiration.* || *Spécialem.* En physiologie, ensemble des mouvements du diaphragme et de la cage thoracique qui, dilatant cette dernière, appellent dans les poumons l'air extérieur servant aux échanges gazeux de la respiration.

II. 1. Action d'origine divine ou surnaturelle par laquelle l'homme aurait la révélation de ce qu'il doit faire, dire, penser ; état de l'esprit lorsqu'il est ou paraît être soumis à cette influence : *Par l'inspiration des démons ingénieux, il osa traverser les fleuves dans des troncs d'arbre fendus et creusés* (France). *Inspiration divine des prophètes.* || *Spécialem.* Dans la théologie catholique, action exercée par Dieu sur l'intelligence humaine, et en particulier assistance divine qui a guidé les auteurs des livres canoniques. || *Pape nommé par quasi-inspiration,* pape nommé sans scrutin, par un accord unanime des cardinaux. || **2.** Enthousiasme créateur, état d'exaltation des facultés qui anime l'écrivain, l'artiste dans sa création et auquel sa volonté semble ne pas prendre part : *Attendre l'inspiration. Poète froid et qui manque d'inspiration. Sources d'inspiration. L'artiste d'expérience sait bien que l'inspiration est rare, et que c'est à l'intelligence d'achever l'œuvre de l'intuition* (Rolland). *L'inspiration est, positivement parlant, une attribution gracieuse que le lecteur fait à son choix et à son poète : le lecteur nous offre les mérites transcendants des puissances et des grâces qui se développent en lui. Il cherche et trouve en nous la cause merveilleuse de son émerveillement* (Valéry). || Chose ainsi inspirée : *Les inspirations du génie.* || **3.** Action de conseiller quelqu'un, de lui inspirer sa conduite, de lui suggérer ses décisions, ses résolutions : *Agir sous l'inspiration de quelqu'un.* || **4.** Impulsion, mouvement intérieur par lesquels on est porté à faire quelque chose : *S'en remettre à l'inspiration du moment. La grandeur des actions humaines se mesure à l'inspiration qui les a fait naître* (Pasteur). || Pensée, décision soudaine : *Avoir d'heureuses inspirations.* || **5.** Dans le domaine littéraire, artistique, influence exercée sur un auteur, une œuvre : *Décoration d'inspiration médiévale.*

● SYN. : **II, 1** *grâce, illumination, souffle ;* **2** *exaltation, veine, verve ;* **3** *conseil, emprise, impulsion, influence, insinuation, instigation, suggestion ;* **4** *intuition.*

inspiratoire [ɛ̃spiratwar] adj. (de *inspirat[ion]* ; 1845, *Annales de chimie* [3[e] série, XIII, 489], au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Qui se rapporte, sert à l'inspiration de l'air dans les poumons. || **2.** *Spécialem.* Se dit de phonèmes rencontrés dans certaines langues africaines et dont l'émission est accompagnée d'une introduction d'air dans un des résonateurs phoniques.

inspiré, e [ɛ̃spire] adj. et n. (part. passé de *inspirer ;* 1690, Furetière, au sens 1 [substantiv., 1756, Voltaire] ; sens 2, 1690, Furetière [substantiv., 1837, Musset] ; sens 3, 1690, Furetière [*être bien inspiré ; être mal inspiré,* 1873, Larousse ; *ne pas être inspiré,* XX[e] s.]). **1.** Qui est animé par l'inspiration divine : *Prophète inspiré. Tous les soirs, sur les boulevards, un vieillard inspiré, portant feutre et lavallière, traverse la foule en répétant sans arrêt : « Dieu est grand, venez à lui... »* (Camus) ; et substantiv. : *S'exprimer comme un inspiré. Un écrivain mystique, un inspiré.* || **2.** Dans le domaine littéraire, artistique, qui reçoit l'impulsion créatrice de l'inspiration : *Poète inspiré. Sitôt que d'Apollon un génie inspiré...* (Boileau) ; et substantiv. : *On reconnaît le poète — ou, du moins, chacun reconnaît le sien — à ce simple fait qu'il change le lecteur en« inspiré »* (Valéry). || **3.** Fam. *Être bien, mal inspiré de,* avoir l'idée heureuse, malheureuse de ; être bien, mal avisé de : *Il a été bien inspiré de remettre son voyage : l'avion qu'il devait prendre s'est écrasé au sol.* || *Ne pas être inspiré,* ne pas avoir d'idées ou ne pas avoir les idées qu'il faudrait.

● SYN. : **1** *illuminé, mystique, visionnaire.*

◆ adj. (sens 1, 1820, Lamartine ; sens 2, 1669, Bossuet). **1.** Qui marque, dénote ou évoque l'inspiration divine ou poétique : *Air inspiré. Prendre un ton inspiré. Quelle âme avait chanté sur des lèvres plus belles | Et brûlé plus limpide en des yeux inspirés ?* (Leconte de Lisle). || **2.** Qui porte la marque de l'inspiration : *Livres inspirés ou canoniques. Œuvre inspirée.*

inspirer [ɛ̃spire] v. tr. et intr. (lat. *inspirare,* souffler dans, communiquer, insuffler, inspirer, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *spirare,* souffler, respirer, aspirer à ; fin du XIV[e] s., au sens 1 [« respirer, haleter », XIII[e] s. ; intransitiv., 1867, Littré] ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** *Inspirer de l'air, un gaz,* ou, intransitiv., *inspirer,* faire entrer de l'air, un gaz dans les voies respiratoires : *Inspirer profondément.* || **2.** Faire pénétrer, insuffler dans la poitrine : *Inspirer de l'air dans la poitrine d'un noyé.*

● SYN. : **1** *aspirer, respirer.* — CONTR. : **1** *expirer.*

◆ v. tr. (sens 1, v. 1150, Godefroy [écrit *espirer ; enspirer,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard ; inspirer,* v. 1265, J. de Meung] ; sens 2, 1664, Boileau [« ... faire naître l'inspiration... », av. 1696, La Bruyère ; *cela ne m'inspire pas,* av. 1945, P. Valéry] ; sens 3, 1636, Monet [en parlant de choses..., 1665, Racine] ; sens 4, 1660, Retz [en parlant de choses, 1670, Molière] ; sens 5, fin du XIII[e] s. [en parlant d'une chose, av. 1778, J.-J. Rousseau ; *inspirer quelqu'un de,* 1556, Bonivard] ; sens 6, 17 janv. 1643, Guez de Balzac). **1.** Animer d'un souffle, d'un enthousiasme surnaturel (en parlant de Dieu ou d'une divinité) : *Dieu inspira Moïse et les prophètes. La Pythie était inspirée par Apollon. La suite des événements justifia pleinement que Mathathias était inspiré* (Bossuet). || **2.** *Inspirer quelqu'un* (poète, artiste, créateur),lui communiquer l'inspiration, l'enthousiasme, l'élan de la création : *La Muse inspire les poètes. Et maudissant cent fois le démon qui m'inspire, | Je fais mille serments de ne jamais écrire* (Boileau). || *Spécialem.* En parlant d'une personne ou d'une chose, faire naître l'inspiration, être à l'origine de la création, d'une œuvre créée : *Modèle qui inspire un sculpteur. Montmartre a inspiré de nombreux peintres. La mort de La Boétie a inspiré à Montaigne de très belles pages sur l'amitié.* || Fam. *Cela ne m'inspire pas, ne m'inspire guère,* cela ne me tente pas (guère), présente peu d'attrait pour moi : *La noyade ne l'inspire pas* (Valéry). || **3.** *Inspirer quelque chose à quelqu'un,* faire naître en lui une idée, un sentiment, une disposition durable (sens actif) : *Inspirer à un enfant l'horreur du mensonge, le goût de la lecture. M. Chotard, aidé de Tite-Live, m'inspirait des rêves sublimes* (France) ; en parlant de choses, déterminer, provoquer : *C'est la peur qui a inspiré sa démarche. Des propos inspirés par la jalousie. La fausse honte et la crainte du blâme inspirent plus de mauvaises actions que de bonnes* (Rousseau). || **4.** *Inspirer quelque chose à quelqu'un,* éveiller chez une personne certains sentiments dont on est l'objet (sens passif) : *Il inspire le respect à tous et même à ses adversaires. Je vis une belle femme qui n'était plus de la première jeunesse, mais qui pouvait encore inspirer un attachement* (Chateaubriand). *Une jeune fille grande et belle, qui sur son passage inspirait aux jeunes hommes un généreux désir* (France) ; en parlant de choses, être la cause de : *Attitude qui inspire la méfiance. Son état de santé nous inspire les plus vives inquiétudes.* || **5.** *Inspirer quelqu'un,* déterminer son attitude, ses décisions par des suggestions, des conseils : *L'impératrice Eugénie a souvent été accusée d'avoir mal inspiré Napoléon III ;* en parlant d'une chose, être le principe, la règle des actions, du comportement d'une personne : *C'est*

l'amour maternel qui l'a inspirée. || Class. et littér. *Inspirer quelqu'un de* (suivi de l'infinitif), lui suggérer la pensée de : *Et l'inspirant bientôt de rompre avec Florange, | Donnez-moi le moyen de montrer qu'à mon tour | Je sais pour un ami contraindre mon amour* (Corneille). *Nous sommes inspirés d'être pour nous plus sévères* (Valéry). || **6.** *Inspirer quelque chose,* en être l'instigateur, en suggérer l'idée, le dessein, sans apparaître soi-même comme l'auteur ou l'exécutant : *Inspirer une réforme, un complot. Il juge, il préside, il inspire | Toutes choses dans son empire* (Baudelaire).

• SYN. : **3** *communiquer, infuser, insuffler ; engendrer, susciter ;* **4** *allumer, faire naître, forcer, imposer, provoquer ; commander ;* **5** *agir sur, conseiller, incliner, infléchir, influencer, mener ; animer, pousser ;* **6** *souffler.*

◆ **s'inspirer** v. pr. (1829, Boiste [en parlant de choses, 1873, Larousse]). *S'inspirer de quelqu'un, de quelque chose,* le prendre pour modèle de son action, trouver chez quelqu'un des exemples, tirer des idées de quelque chose : *Un poète attardé qui s'inspire des symbolistes, du symbolisme. S'inspirer de ses lectures, des conseils de quelqu'un, de la vie d'un grand homme. Tenter de recomposer les frontons du Parthénon* [...] *en s'inspirant du style de ces inimitables morceaux* [...], *quoi de plus légitime ?* (Renan) ; en parlant des choses, manifester l'influence de, procéder de : *Une reliure dont la décoration s'inspire de l'art abstrait. Cette comédie s'inspire du plus mauvais vaudeville. Tous ses actes s'inspiraient d'un esprit de sagesse et de bienveillance* (France).

• SYN. *imiter.*

instabilité [ɛ̃stabilite] n. f. (lat. *instabilitas,* mobilité, de *instabilis* [v. l'art. suiv.] ; début du XIIIe s., au sens 4 ; sens 1-2, 1867, Littré [pour un produit pétrolier, 1962, Larousse] ; sens 3, 1959, Robert ; sens 5, 1601, P. Charron). **1.** Caractère de ce qui manque de stabilité, d'équilibre : *Alors, c'est l'instabilité. Il va falloir changer la cellule ou le moteur* [de l'avion] (Croisset). || **2.** Caractère d'un composé qui n'est pas stable chimiquement : *L'instabilité d'un acide, d'un sel.* || *Spécialem.* Caractère d'un produit pétrolier dont une caractéristique se détériore après un certain temps de stockage : *On remédie à l'instabilité par des inhibiteurs.* || **3.** Caractère, état d'une personne qui ne s'établit pas à demeure dans un lieu : *L'instabilité du peuple gitan.* || **4.** *Fig.* Caractère de ce qui a tendance à changer continuellement : *Instabilité des prix. Instabilité gouvernementale. Instabilité de la fortune, des choses humaines. Quand on vit dans une perpétuelle instabilité publique, on est tenté de ne pas croire à l'immortalité littéraire* (Sainte-Beuve). *Ce qu'il reprochait à la spéculation, c'était la continuelle instabilité, les grosses sommes aussi vite perdues que gagnées* (Zola). || **5.** Caractère d'une personne qui est sujette à des variations continuelles et rapides de ses dispositions intellectuelles et affectives : *Instabilité d'humeur, de caractère. Instabilité mentale.* || *Spécialem.* État des enfants qui présentent un ensemble d'anomalies du caractère et du comportement : incapacité de rester en place, de fixer l'attention, d'avoir une activité suivie, etc., entraînant une inadaptation à la vie et à la discipline scolaires : *Instabilité psychomotrice vraie.*

• SYN. : **1** *déséquilibre ;* **3** *mobilité, nomadisme ;* **4** *fluctuation, fragilité, incertitude, mutabilité, oscillation, précarité, varia-lion, vicissitude ;* **5** *inconstance, saute, variabilité, versatilité.* — CONTR. : **1** *équilibre ;* **2** *stabilité ;* **3** *sédentarisme ;* **4** *fermeté, fixité, immutabilité, invariabilité, permanence, sécurité ;* **5** *constance, égalité, équilibre.*

instable [ɛ̃stabl] adj. (lat. *instabilis,* chancelant, mouvant, variable, inconstant, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *stabilis,* propre à la station droite, ferme, solide, dér. de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; v. 1220, Coincy, au sens 4 ; sens 1, v. 1530, C. Marot [en mécanique, 1867, Littré] ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1959, Robert ; sens 5, av. 1830, B. Constant). **1.** Qui manque de stabilité, dont l'assise n'est pas ferme : *Un échafaudage instable. Être dans une position instable.* || *Spécialem.* En mécanique, se dit d'un équilibre que le plus léger déplacement du corps en équilibre suffit à détruire. || **2.** Se dit d'un composé chimique qui se décompose facilement : *Un corps, une combinaison instable.* || **3.** Qui ne s'établit pas à demeure dans un lieu, qui se déplace constamment : *Population nomade et instable. Une main-d'œuvre instable.* || **4.** Qui peut changer, varier d'un moment à l'autre : *Temps instable. Situation politique instable.* || **5.** *Fig.* Qui ne repose pas sur des bases solides, qui n'a pas de caractère durable : *Un gouvernement instable.*

• SYN. : **1** *bancal, boiteux, branlant, chancelant ;* **3** *ambulant, errant, mobile, nomade, vagabond ;* **4** *fluctuant, précaire, variable ;* **5** *ragile, précaire.* — CONTR. : **1** *solide, stable ;* **4** *fixe, immuable ;* **5** *durable, ferme.*

◆ adj. et n. (XVe s., *Perceforest* [rare av. le milieu du XIXe s. ; *caractère instable,* 1867, Littré]). Se dit d'une personne qui n'est pas stable psychiquement, qui manque de constance dans ses dispositions intellectuelles et affectives : *Vous êtes une instable, Claire* (Bernstein) ; et par extens. : *Un caractère instable.* || *Spécialem.* Se dit des enfants atteints d'instabilité.

• SYN. : *déséquilibré.* — CONTR. : équi*libré, stable.*

instablement [ɛ̃stabləmɑ̃] adv. (de *instable ;* v. 1380, *Aalma*). De façon instable. (Peu usité.)

installage [ɛ̃stalaʒ] n. m. (de *installer ;* 1902, Larousse). Dans l'armée, exposition d'objets du fourniment sur le lit : *Et parfois, en train de passer une revue d'installage,* [le capitaine] *s'arrêtait* (Proust).

installateur [ɛ̃stalatœr] n. m. (dér. savant de *installer ;* 23 avr. 1863, *Journ. des débats,* au sens I ; sens II, 11 mars 1875, *Journ. officiel,* p. 801).

I. Celui qui installe un dignitaire. (Rare.)

II. Spécialiste qui assure l'installation de certains appareils : *Un installateur de chauffage central.*

installation [ɛ̃stalasjɔ̃] n. f. (de *installer ;* 1349, Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1580, *R. Li. R.* [XX, 82] ; sens 1, 3, début du XXe s. ; sens 1, 4, av. 1960, A. Camus ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens il, 2, 1867, Littré ; sens II, 3, 1879, Loti).

I. 1. Action d'installer un dignitaire ecclésiastique, de l'établir solennellement dans sa charge : *L'installation d'un évêque.* || **2.** Formalité qui accompagne l'entrée en service de certains fonctionnaires, et à l'accomplissement de laquelle l'exercice de la fonction est subordonné : *Installation d'un magistrat. Procéder à l'installation d'un tribunal.* || **3.** Action de s'installer en un lieu ou dans un local d'habitation : *Son installation dans le Midi n'est pas définitive. Inviter des amis pour fêter son installation.* || **4.** *Fig.* État d'une personne « installée », qui jouit d'une situation matérielle stable et aisée : *J'ai appris à cette époque une vérité qui m'a toujours poussé à recevoir les signes du confort ou de l'installation avec ironie* (Camus).

II. 1. Action d'installer, de mettre en place certains objets ou certains appareils, en vue d'un usage déterminé : *L'installation de l'eau, de l'électricité, du chauffage central. L'installation du branchement est à la charge du propriétaire.* || **2.** Action d'installer un local d'habitation, un local industriel ou professionnel, de l'aménager en vue de sa destination : *L'installation d'une salle de bains, d'un appartement. L'installation d'une boutique, d'une usine, d'une imprimerie. Il a surveillé personnellement l'installation de sa villa.* || **3.** Ensemble des objets, des appareils mis en place, des locaux aménagés en vue d'un certain usage : *Une installation frigorifique, thermique. Une installation sanitaire défectueuse. Au lendemain de la guerre, toutes les installations portuaires de la ville étaient détruites. Sur plusieurs kilomètres, le fleuve est bordé par des installations industrielles. Le bombardement des installations au sol.*

• SYN. : **I, 1** *intronisation, investiture ;* **3** *emménagement, établissement.* || **II, 2** *aménagement, décoration ;* **3** *équipement.*

◆ **installations** n. f. pl. (1962, Larousse). En comptabilité, ensemble organique de biens meubles et immeubles.

installé, e [ɛ̃stale] adj. (part. passé de *installer ;* 1962, Larousse). *Fam.* Qui est parvenu à une situation stable, qui vit dans l'aisance, le confort : *Un homme installé. Les gens installés.*

• SYN. : *arrivé, nanti, pourvu.* — CONTR. : *défavorisé, démuni, raté* (fam.).

installer [ɛ̃stale] v. tr. (lat. médiév. *installare,* établir [un dignitaire ecclésiastique] dans sa fonction, proprem. « [le] mettre dans une stalle d'église », du lat. class. *in-*, préf. marquant le mouvement vers, et du lat. médiév. *stallum,* stalle, du francique **stal,* état, position, étal ; milieu du XIVe s., au sens 1, 2 ; sens I, 1, XVe s., *Dict. général ;* sens I, 3 et II, 2, 1873, Larousse ; sens 1, 4, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1596, Hulsius ; sens II, 3, 1867, Littré).

I. INSTALLER QUELQU'UN **1.** Établir solennellement dans sa charge un dignitaire ecclésiastique : *Installer un évêque, un pape.* || **2.** Établir officiellement dans son emploi le titulaire de certaines fonctions : *Installer le président d'un tribunal.* || **3.** Mettre quelqu'un à la place qu'il est appelé à occuper : *Installer une personne âgée dans un fauteuil, un blessé sur un brancard.* || **4.** Établir quelqu'un dans un lieu, dans une habitation, d'une manière durable : *Installer sa famille à la campagne. Être bien, mal installé. Félicité, un quart d'heure après, était installée chez elle* (Flaubert).

II. INSTALLER QUELQUE CHOSE **1.** Mettre, disposer quelque chose à une place déterminée : *Installer un fauteuil devant la fenêtre. Installer sa tente sous les arbres.* || **2.** Mettre en place, en faisant les travaux nécessaires, un objet ou un appareil, un ensemble d'objets ou d'appareils destinés à un usage déterminé : *Installer une lampe de bureau. Faire installer une antenne de télévision, un dispositif d'alarme. Installer le chauffage central. Installer l'électricité et le gaz.* || **3.** Aménager un local en y disposant tout ce qui est nécessaire à l'habitation ou à une activité donnée : *Installer un appartement. Installer une boutique, une usine. Installer un laboratoire, une imprimerie.*

• SYN. : **I, 1** *introniser ;* **3** *caser* (fam.) ; **4** *loger.* || **II, 1** *dresser, monter, placer, poser ;* **3** *agencer, équiper.*

◆ v. intr. (1888, Esnault [*installer ; en installer,* 1917, Esnault]). Pop. *Installer* ou *en installer,* avoir une attitude prétentieuse, chercher à se donner de l'importance, à en faire accroire sur sa situation, ses capacités : *Il ne déteste pas « installer » pour ses proches et pour la domesticité* (Deval).

◆ **s'installer** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière [« se mettre... dans une position commode », 1867, Littré] ; sens 2-3, 1690, Furetière [« s'établir quelque part pour y exercer une activité », fin du XVIe s., Brantôme] ; sens 4, 1935, Mauriac ; sens 5, 1852, Baudelaire). **1.** Se mettre, se placer à un endroit déterminé, en général pour un certain temps : *S'installer à la terrasse d'un restaurant pour y déjeuner. Les forains s'installaient sur les remparts* (France). || *Fam.* Se mettre, s'établir dans une position commode : *S'installer dans un fauteuil. S'installer confortablement dans le coin de son compartiment.* || **2.** Se fixer durablement en un lieu pour y résider, y travailler : *S'installer à Paris, en province, à la campagne.* || **3.** S'établir dans un local d'habitation, un local professionnel, etc. : *S'installer dans un nouvel appartement. Ses parents se sont installés chez lui l'année dernière. Une société qui s'installe dans des bureaux tout neufs. La demeure où je viens de m'installer* (Vailland). || *Spécialem.* S'établir quelque part pour y exercer une activité : *S'installer à son compte. Commerçant qui vient de s'installer.* || **4.** Fig. et littér. *S'installer dans quelque chose,* s'établir dans une situation que l'on accepte, un état d'esprit que l'on fait sien : *S'installer dans la pauvreté, dans le mensonge. Pays qui s'installe dans la pénurie. Un homme souffre et subit malheurs sur malheurs. Il les supporte et s'installe dans son destin* (Camus). || **5.** *Fig.* En parlant d'une chose, s'établir, s'imposer durablement : *Cette idée de la mort s'installa définitivement en moi comme fait un amour* (Proust). *Le soir tombait, une douceur brève s'installait dans le ciel* (Camus).

• SYN. : **1** *s'asseoir, s'établir ;* **2** *se carrer, s'enfoncer, se prélasser ;* **3** *emménager ;* **4** *se résigner ;* **5** *s'ancrer, se fixer, s'implanter.*

installeur, euse [ɛ̃stalœr, -øz] n. (de *installer ;* 1918, Esnault). *Pop.* Personne qui « en installe », qui cherche à en imposer par une attitude prétentieuse.

instamment [ɛ̃stamɑ̃] adv. (de *instant* 1 ; 1378, Delisle, *Mandements,* écrit *instanment ; instamment,* fin du XIVe s.). De façon instante, pressante : *Et comme il la pressait instamment de faire cette démarche auprès du ministre, elle fut prise d'un peu de défiance* (France). *Et le sujet qui me réclame le plus instamment, sitôt après, se développe cependant à l'autre extrémité de moi-même* (Gide).

instance [ɛ̃stɑ̃s] n. f. (lat. *instantia,* imminence, proximité, application assidue, demande pressante, de *instans, -antis* [v. INSTANT 1] ; 1288, *BEC* [XXIX, 181], au sens I, 2 [*avec instance,* 1564, J. Thierry ; au plur., 1693, Racine] ; sens 1, 1, 1534, Rabelais [« effort », v. 1355, Bersuire] ; sens Il, 1, 1636, Monet ; sens Il, 2, v. 1361, Oresme [*affaire en instance,* 1893, Courteline] ; sens II, 3, 1690, Furetière [*juge d'instance,* 1962, Larousse — *juge de première instance,* 1867, Littré] ; sens II, 4, milieu du XXe s. ; sens 11, 5, 1955, Lagache).

I. 1. *Class.* Soin empressé : *Et notre plus grand soin, notre première instance | Doit être à le nourrir* [l'esprit] *du suc de la science* (Molière). || **2.** *Class.* Action de solliciter de façon pressante ; insistance : *C'est cet ami savant qui m'a fait tant d'instance | De lui donner l'honneur de votre connaissance* (Molière). || *Auj.* En ce sens, n'est plus usité que dans la loc. *avec instance* et au pluriel : *Demander, prier avec instance. Résister à toutes les instances. Céder aux instances de quelqu'un. Mme Scarron ne consentit pas, malgré les plus pressantes instances, à accepter l'appartement que lui offrait dans son hôtel le maréchal d'Albret* (Bailly).

II. 1. Dans la logique scolastique, nouvel argument allégué pour réfuter la réponse faite à une première objection : *J'ai négligé de répondre au gros livre d'instances que l'auteur des cinquièmes objections* [Gassendi] *a produit contre mes réponses* (Descartes). || **2.** En droit, série des actes d'une procédure ayant pour objet de saisir un tribunal d'une contestation, d'instruire la cause et d'obtenir le jugement : *Introduire, engager une instance contre quelqu'un. Instance en divorce. Exploit introductif d'instance. Péremption d'instance.* || *Affaire en instance,* affaire pendante, dont on attend la solution. || **3.** Degré de juridiction : *Être en première instance.* || *Tribunal d'instance, de grande instance,* v. TRIBUNAL. || *Juge d'instance,* nouvelle dénomination du juge de paix. || **4.** Autorité, institution, organisme qui a un pouvoir de décision : *instances internationales. Les instances politiques d'un pays. Cet ordre émane des plus hautes instances de l'organisation.* || **5.** Dans le vocabulaire de la psychanalyse, chacune des trois parties de l'appareil psychique (le ça, le moi, le surmoi) qui représentent les trois groupes de motivations de la personnalité.

• SYN. : **II, 2** *procédure, procès, requête.*

◆ **En instance** loc. adv. (1931, Larousse). En attente : *Des colis restés en instance.*

◆ **En instance de** loc. prép. (v. 1360, Froissart, au sens de « dans l'intention de » ; sens actuel, 1962, Larousse). Près de, sur le point de : *Être en instance de départ. Conscrit qui est en instance d'incorporation.*

1. instant, e [ɛ̃stɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *instans, -antis,* présent, pressant, menaçant, part. prés. adjectivé de *instare,* se tenir sur, serrer de près, menacer vivement, être imminent, de *in-*, préf. marquant la localisation, et de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; fin du XIIIe s., au sens 1 [« imminent » ; « pressant, urgent », v. 1360, Froissart] ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui est imminent, ou pressant, urgent : *Le Régent avait accoutumé de me faire part*

des choses secrètes les plus importantes qui demandaient des partis instants à prendre (Saint-Simon). *L'espoir est un scepticisme : c'est douter du malheur instant* (Valéry). || **2.** Qui presse vivement, ne laisse pas de répit : *Prière, demande instante. Il ravit brusquement aux autres l'avenir, son avenir jaloux. Et qu'y a-t-il en nous de plus vivant et plus instant ?* (Valéry).

2. instant [ɛ̃stɑ̃] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; 1377, Oresme, au sens 1 [« moment qui, relativement, semble court, quelle que soit sa durée réelle », 1580, Montaigne ; ellipt. *un instant,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1758, d'après Féraud, 1787 [« le moment présent », 1896, Louÿs]). **1.** Moment très court, perçu comme une totalité : *Le plaisir vaporeux fuira vers l'horizon | Ainsi qu'une sylphide au fond de la coulisse ; | Chaque instant te dévore un morceau du délice | À chaque homme accordé pour mute sa saison* (Baudelaire). *Je demeurai quelques instants encore à contempler le visage endormi de la vieille* (Gide). *Marie-Anne retrouvait tous ces instants et les faisait durer dans sa mémoire* (Aymé). *Ne pas perdre un instant. Cessez un instant de parler !* || *Par exagér.* Moment qui, relativement, semble court, quelle que soit sa durée réelle : *Nous ne sommes qu'un instant sur la terre* (Massillon). || Ellipt. *Un instant,* attendez un moment : *Un instant, je viens.* || **2.** Moment précis, situé dans le temps : *Et l'instant où je parle est déjà loin de moi* (Boileau). *Attendre l'instant propice. Tout ce qui, l'instant d'avant, était verdure devient bleu, autour de cette rouge flamme immobile* (Colette). || *Spécialem.* Le moment présent : *Vivre dans l'instant.*

• SYN. : **1** *minute, moment, seconde ;* **2** *heure, temps.*

◆ **À l'instant** loc. adv. (sens 1, av. 1589, J. A. de Baïf [*tout à l'instant,* 1678, La Fontaine] ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, 1937, Madelin [*à l'instant que,* même sens, av. 1841, Chateaubriand]). **1.** Sans attendre, aussitôt : *Nous montâmes à cheval à l'instant* (Chateaubriand). || *Tout à l'instant* (vx), *à l'instant même,* sur-le-champ. || **2.** Il y a un instant : *Je sors de chez lui à l'instant.* || **3.** *À l'instant où,* au moment même où.

◆ **En un instant** loc. adv. (1495, Maulde La Clavière, p. 669). Rapidement, très vite.

◆ **Dans un instant** loc. adv. (1694, Acad.). Sans tarder, bientôt.

◆ **À chaque instant, à tout instant** loc. adv. (1580, Montaigne [*à chaque instant ; à tout instant,* 1787, Féraud). Très souvent, tout le temps : *À tout instant, le téléphone sonne.*

◆ **D'instant en instant** loc. adv. (1735, Lesage). En ne laissant que de courts intervalles, presque continuellement : *La foule grossissait d'instant en instant.*

◆ **Dans l'instant** loc. adv. (1689, Racine). *Class.* A l'heure même : *Si le roi, dans l'instant, pour sauver le coupable, | Ne lui donne à baiser son sceptre redoutable* (Racine).

◆ **Pour l'instant** loc. adv. (1839, Musset). Pour le moment.

◆ **Par instants** loc. adv. (1833, V. Hugo). Par moments, de temps en temps.

◆ **De tous les instants** loc. adj. (1830, Stendhal). Sans répit, incessant : *Dans ces pays, l'homme doit livrer une lutte de tous les instants.*

◆ **Dès l'instant que** loc. conj. (1835, Acad.). Du moment que, puisque.

instantané, e [ɛ̃stɑ̃tane] adj. (de *instant* 2, d'après *momentané ;* 1604, Brunot, au sens 1 [pour le verbe qui exprime l'action sans durée, début du XX^e s.] ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1875, Larousse, art. *photographie* [XII, 112 *a*]). **1.** Qui ne dure qu'un instant, qui est d'une durée très courte : *Lueur instantanée. Que sommes-nous, sinon un équilibre instantané d'une foule d'actions cachées ?* (Valéry). || *Spécialem.* Se dit du verbe qui exprime l'action sans durée : *Ces distinctions qu'a adoptées la grammaire comparée entre verbes duratifs ou instantanés, perfectifs ou imperfectifs, inchoatifs, itératifs, terminatifs...* (Vendryes). || **2.** Qui se produit dans l'instant, subitement : *Décision, mort instantanée.* || **3.** Vx. *Photographie instantanée,* s'est dit pour INSTANTANÉ, n. m. (au sens 1).

• SYN. : **1** *bref ;* **2** *brutal, immédiat, soudain, subit.* — CONTR. : **1** *durable, éternel, permanent ;* **2** *insensible, lent, progressif.*

◆ **instantané** n. m. (sens 1, 1922, Larousse ; sens 2, v. 1935 ; sens 3, 1902, Larousse). **1.** Prise de vue effectuée avec un temps de pose très court, et dans laquelle l'ouverture et la fermeture de l'obturateur de l'appareil sont obtenues par une seule pression sur le dispositif de déclenchement : *Il avait la chance et le malheur d'être photogénique ; ses photos remplissaient la maison : comme on ne pratiquait pas l'instantané, il y avait gagné le goût des poses et des tableaux vivants ; tout lui était prétexte à suspendre ses gestes, à se figer dans une belle attitude, à se pétrifier ; il raffolait de ces courts instants d'éternité où il devenait sa propre statue* (Sartre). || **2.** Temps de pose qui s'échelonne entre 1 seconde et 1/1 500 de seconde : *Instantané lent, rapide.* || **3.** Cliché, image obtenus dans ces conditions : *Je suis venu avec mon Kodak pour en prendre un instantané* (Bourget).

instantanéiser [ɛ̃stɑ̃taneize] v. tr. (dér. savant de *instantané ;* 1920, Proust). Rendre instantané : *Par là, l'artiste donne, en l'instantanéisant, une sorte de réalité historique vécue au symbole de la fable* (Proust).

instantanéisme [ɛ̃stɑ̃taneism] n. m. (dér. savant de *instantané ;* 1955, Kemp, p. 267). Caractère de ce qui est lié à l'instant présent : *Je crois même que dans le jaillissement verbal, l'instantanéisme du vocabulaire et des métaphores de Fargue...* (Kemp).

instantanéité [ɛ̃stɑ̃taneite] n. f. (dér. savant de *instantané ;* 1735, d'après Féraud, 1787). Caractère de ce qui est instantané : *L'instantanéité d'une vision de rêve* (Bourget). *Ces modifications de la notion qu'on a d'une personne ont l'instantanéité d'une réaction chimique* (Proust).

instantanément [ɛ̃stɑ̃tanemɑ̃] adv. (de *instantané ;* 1787, Féraud). Sur-le-champ, immédiatement : *Mais, devant la grille du cimetière, tout le monde, instantanément, se tut* (Flaubert). *Le regard de ce personnage me jeta instantanément dans un trouble inconcevable* (France). *Tout cela défile instantanément dans la pensée* (Bertrand).

• SYN. : *aussitôt, d'emblée* (fam.), *sur l'heure, à l'instant, séance tenante, soudainement, subitement, tout de suite.*

instar de (à l') [alɛ̃stardə] loc. prép. (du lat. *instar,* valeur, quantité, grandeur, et, comme adv., « de la valeur de, à la ressemblance de » [*ad instar,* mêmes sens, en bas lat. — avec la prép. *ad,* marquant la relation] ; 1572, A. Thierry, II, 208). À l'exemple ou à la manière de : *Agir, vivre, se conduire à l'instar de quelqu'un. La Monarchie fut démolie à l'instar de la Bastille, dans la séance du soir de l'Assemblée nationale du 4 août* (Chateaubriand). *Le client achetait des chaussures toutes faites, dans des magasins à l'instar de Paris* (France). *Et l'on vit à l'instar d'un modèle courant de l'humanité qui nous est proposé depuis notre enfance* (Gide).

• SYN. : *comme, à l'image de, à l'imitation de.*

• REM. On ne peut employer cette locution avec un adjectif possessif et dire : *À son instar, à leur instar.*

instaurateur, trice [ɛ̃storatœr, -tris] n. (bas lat. *instaurator,* celui qui restaure, du lat. class. *instauratum,* supin de *instaurare* [v. INSTAURER] ; XIV^e s. [mot rare entre la fin du XVI^e s. et 1802, Flick]). Personne qui introduit, établit pour la première fois quelque chose : *Les instaurateurs de la liberté.*

• SYN. : *auteur, créateur, fondateur, père, promoteur.*

instauration [ɛ̃storasjɔ̃] n. f. (lat. *instauratio,* reconstruction, réparation, renouvellement, reprise, de *instauratum,* supin de *instaurare* [V. INSTAURER] ; XIV^e s.). Action d'instaurer, d'établir quelque chose ; fondation, institution : *Travailler à l'instauration d'un gouvernement de salut public. L'instauration des jeux Olympiques.*

• SYN. : *création, établissement, intronisation, organisation.*

instaurer [ɛ̃store] v. tr. (lat. *instaurare,* renouveler, célébrer de nouveau, établir, dresser, faire ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, av. 1924, A. France [les ex. du mot, relativement rares aux XVII^e et XVIII^e s., redeviennent fréquents depuis 1803,

Boiste]). **1.** Fonder, établir une institution : *Instaurer un régime. Mais peut-être ne faut-il pas demander à la guerre — ni même à la politique — de pouvoir instaurer jamais une paix véritable ?* (Valéry). || **2.** Introduire, établir pour la première fois : *Instaurer un usage, une mode. Le latin classique fut instauré dans les écoles par les savants de la Renaissance* (France).

• SYN. : *constituer, créer, fonder, implanter, importer, inaugurer, introniser, promouvoir.*

instigateur, trice [ẽstigatœr, -tris] n. (lat. *instigator,* celui qui excite, instigateur, de *instigatum,* supin de *instigare* [v. INSTIGUER] ; 1363, *Ordonnance royale*). Personne qui incite, pousse à faire quelque chose (le plus souvent en mauvaise part) : *L'instigateur d'un crime, d'un complot ;* et par extens. : *Cette Société des Nations devait être l'instigatrice d'une politique et d'une économie internationales ; aboutir à une coopération générale, organisée, qui soit enfin à l'échelle de la planète* (Martin du Gard).

• SYN. : *fauteur, incitateur, inspirateur, promoteur, protagoniste.*

instigation [ẽstigasjɔ̃] n. f. (lat. *instigatio,* action d'émouvoir, d'exciter, de *instigatum,* supin de *instigare* [v. l'art. suiv.] ; v. 1355, Bersuire). Action d'inciter quelqu'un à faire quelque chose (rare) : *L'âme sent, à de certaines instigations confuses, qu'il* [le Saint-Esprit] *veut quelque chose qu'elle ne peut comprendre* (Bossuet). *Obéir à l'instigation d'un meneur.*

• SYN. : *conseil, exhortation, impulsion, insinuation, inspiration, intuition, suggestion.*

◆ **À l'instigation de, sur l'instigation de** loc. prép. (1332, *Dict. général* [*à l'instigation de ; sur l'instigation de,* 1962, Larousse]). En étant poussé par : *Il ne peut s'adresser aux vendeurs, qui agissaient très probablement à l'instigation de ses ennemis et qui ont disparu* (Lacretelle).

instiguer [ẽstige] v. tr. (lat. *instigare,* exciter, stimuler, pousser à ; v. 1355, Bersuire). *Vx.* Exciter, pousser à faire quelque chose : *Instiguer à la révolte. Instigué par la pauvreté de ses moyens* (Pourrat).

instillateur [ẽstilatœr] n. m. (dér. savant de *instiller ;* 1902, Larousse). Tout appareil permettant de doser et d'employer par gouttes un liquide médicamenteux.

instillation [ẽstilasjɔ̃] n. f. (lat. *instillatio, instillation, de instillatum,* supin de *instillare* [v. INSTILLER] ; 1495, Vignay, écrit *instillacion* [*instillation,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Action de verser, de faire pénétrer goutte à goutte un liquide : *Laver une plaie par instillation. Seringue à instillations. Instillations nasales, auriculaires. Avant de se mettre à table, il prenait généralement la précaution de se faire quelques instillations, afin d'atténuer la difficulté de la déglutition* (Martin du Gard). || **2.** *Spécialem.* Méthode thérapeutique qui consiste à introduire dans une cavité de l'organisme un liquide médicamenteux : *Instillation vésicale.*

instiller [ẽstile] v. tr. (lat. *instillare,* verser goutte à goutte dans, insinuer, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *stillare,* tomber/faire couler goutte à goutte, dér. de *stilla,* goutte, très petite quantité ; v. 1501, *Jardin de Plaisance,* au sens 1 ; sens 2, 1574, Huguet). **1.** Verser, faire pénétrer goutte à goutte : *Instiller un médicament dans l'œil. L'animalcule doit donc instiller certain virus, qui provoque un afflux exagéré de sève* (J. H. Fabre). || **2.** *Fig.* Faire pénétrer peu à peu : *Instiller le doute dans l'esprit.*

• SYN. : **2** *infuser, inoculer, insinuer, insuffler.*

instinct [ẽstẽ] n. m. (lat. *instinctus,* instigation, excitation, impulsion, de *instinctum,* supin de *instinguere,* pousser, exciter ; 1495, Vignay, écrit *instincte* [*instinct,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [aussi chez l'homme] ; sens 3, 1968, Larousse ; sens 4, 1591, Desportes [« ... aptitude naturelle à quelque chose », 1843, Lamartine] ; sens 5, v. 1660, La Rochefoucauld). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.) et *littér.* Impulsion, stimulation qu'un être animé reçoit d'un agent extérieur : *Une inspiration, un instinct venu du Saint-Esprit* (Bossuet). *Conscience ! conscience ! instinct divin, immortelle et céleste voix, guide assuré* [...], *juge infaillible du bien et du mal* (Rousseau). || **2.** Tendance naturelle et innée, existant surtout chez l'animal, qui pousse les individus d'une même espèce à accomplir des actes déterminés, plus ou moins complexes, uniformes, c'est-à-dire non perfectibles, ordonnés à une fin dont le sujet n'a généralement pas conscience ; les actes ou le comportement qui en résultent : *Instinct de nidification. Instinct migratoire. Instinct de mellification chez l'abeille. Averti par son instinct de sang, le rapace plane toujours en quelque coin du ciel* (Pesquidoux). || *Spécialem.* Chez l'homme, se dit plus particulièrement des activités élémentaires automatiques liées à la vie organique, des tendances héréditaires générales ou de tendances naturelles précises : *Instinct de la tétée chez le nourrisson. Instinct de conservation. Instinct grégaire. Instinct de copulation ou instinct sexuel. Instinct maternel.* || **3.** En psychanalyse, terme désignant les forces psychiques qui agissent à l'arrière-plan du ça et correspondent aux exigences d'ordre somatique : *Instincts de vie. Instincts de mort.* || **4.** Au sens large, chez l'homme, impulsion intérieure et personnelle, indépendante de la réflexion, de caractère souvent irrationnel ou amoral, qui détermine l'individu dans ses jugements, ses sentiments, ses actes : *Tous mes instincts sont purs et me portent au bien* (Lamartine). *Des souvenirs le répugnaient, la bassesse des convoitises, la grossièreté des instincts* (Zola). *Tous les instincts de bassesse et de férocité sont à nu* (Rolland). *Il* [Martin du Gard] *n'admet pas que rien puisse arrêter l'homme sur la pente de ses instincts* (Gide). *Je pense que notre civilisation économique empêche les bons instincts de se développer, de prendre le pas sur les autres* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Penchant irraisonné, aptitude naturelle à quelque chose (vieilli) : *Avoir l'instinct du rythme, de la danse. Avoir l'instinct des sciences, de la musique.* || **5.** Intuition qui fait deviner, pressentir certaines réalités, notamment les sentiments ou les désirs des autres, ce qu'il convient de penser ou de faire en une circonstance : *Il y en a* [des gens] *qui, par une sorte d'instinct dont ils ignorent la cause, décident de ce qui se présente à eux et prennent toujours le bon parti* (La Rochefoucauld). *Mais il était trop diversement doué, trop riche de connaissances générales, et d'ailleurs trop informé des choses de la vie par une sorte d'instinct qu'il en avait, pour ne pas céder comme distraitement à ce qu'il devait être un jour* (Valéry). *Son instinct l'avertissait que cette chambre, désormais, serait mieux pour elle qu'un refuge : une raison de vivre* (Mauriac). *Son instinct maternel l'avertissait qu'il* [César] *était amoureux de sa fille* (Aymé).

• SYN. : **4** *inclination, tendance ;* **5** *inspiration, prémonition, prescience, pressentiment.*

◆ **D'instinct, par instinct** loc. adv. (av. 1848, Chateaubriand [*d'instinct ; par instinct,* 1873, Larousse]). Par un mouvement naturel, spontané, et sans intervention de la réflexion : *Employer, utiliser d'instinct les meilleurs moyens. La faiblesse et la timidité sont portées d'instinct vers le courage et la force* (Chateaubriand). *Toutes les créatures s'étaient mises d'instinct à soigner leurs petits* (P. Hervieu).

instinctif, ive [ẽstẽktif, -iv] adj. (de *instinct ;* 1803, Maine de Biran, p. 385). Qui procède de l'instinct ou d'un instinct : *Désirs instinctifs. Antipathie instinctive. Tendance instinctive. Réaction instinctive. Geste, comportement instinctif. Le duc et le général virent des faisans dans une clairière et, pris du désir instinctif et profond de tuer, regrettèrent au-dedans d'eux-mêmes de n'avoir pas de fusil* (France). *Je m'excuse (et je m'accuse) de rêver quelquefois que l'intelligence de l'homme, et tout ce par quoi l'homme s'écarte de la ligne animale, pourrait un jour s'affaiblir et l'humanité insensiblement revenir à un état instinctif, redescendre à l'inconstance et à la futilité du singe* (Valéry). *Elle m'inspirait une horreur silencieuse, un dégoût instinctif* (Carco).

• SYN. : *inconscient, inné, involontaire, irréfléchi, machinal, naturel, spontané.* — CONTR. : *acquis, conscient, réfléchi, volontaire.*

◆ adj. et n. (1883, Renan). Qui est dominé par l'instinct, qui agit de façon impulsive et sans prendre le temps de la réflexion : *L'humain mépris devrait frapper quiconque fait vagir la première concupiscence dans le cerveau ou les entrailles d'un instinctif* (Maurras). *Il était beaucoup moins instruit, beaucoup moins intelligent, beaucoup moins instinctif que vous, et c'est pourquoi je l'aime encore, c'est pourquoi nous l'aimons tous, bien qu'il nous ait tous fait souffrir* (Duhamel).

instinctivement [ɛ̃stɛ̃ktivmɑ̃] adv. (de *instinctif ;* 1802, Catineau). De façon instinctive : *Éviter instinctivement un obstacle. Elle leva instinctivement le bras pour protéger l'enfant qu'elle tenait contre son sein* (France).

instinctivité [ɛ̃stɛ̃ktivite] n. f. (dér. savant de *instinctif ;* 1832, Balzac). Caractère d'une personne ou de ce qui est instinctif : *Une instinctivité tendre et sans emploi* (Goncourt).

instinctuel, elle [ɛ̃stɛ̃ktɥɛl] adj. (dér. savant de *instinct ;* 1838, Acad). Qui relève de l'instinct : *Le caractère instinctuel d'une activité élémentaire comme la tétée. Pulsions instinctuelles.*

instituer [ɛ̃stitɥe] v. tr. (lat. *instituere,* placer dans, disposer, établir, fonder, organiser, de *in-,* préf. marquant la localisation, et de *statuere,* établir, dér. de *status,* pose, position, état, situation, de *statum,* supin de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; début du XIIIᵉ s., au sens de « établir [quelqu'un] sur ses terres » [en parlant d'un seigneur] ; sens I, 1, v. 1268, É. Boileau ; sens I, 2, milieu du XVIᵉ s., Amyot ; sens 1, 3, 1356, Bersuire ; sens II, 1466, P. Michault ; sens III, 1762, J.-J. Rousseau).

I. 1. Vx. *Instituer quelqu'un,* l'établir officiellement dans une charge : *Instituer un fonctionnaire, un juge, un évêque.* || **2.** *Instituer quelqu'un héritier, son héritier,* en droit, le désigner comme héritier par testament : *Celui-ci avait institué la jeune femme sa légataire universelle* (Zola). || **3.** *Instituer quelque chose,* l'établir d'une manière durable, le fonder : *Instituer un tribunal. C'est Richelieu qui a institué l'Académie française.*

II. Class. *Instituer quelqu'un,* l'instruire et l'éduquer de façon convenable : *Est-il plus important qu'un cheval soit bien dressé qu'un enfant bien institué ?* (Patru).

III. Vx. *Instituer un peuple, une nation,* les doter d'institutions (rare) : *Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple* (Rousseau).

• SYN. : **I, 3** *créer, ériger, fonder, instaurer, promouvoir.*

◆ **s'instituer** v. pr. (1587, F. de La Noue, au sens de « s'instruire » ; sens 1, 1867, Littré [*s'instituer ; s'instituer comme,* milieu du XXᵉ s.] ; sens 2, av. 1784, Diderot). **1.** *S'instituer comme,* en parlant d'une personne, se donner une fonction de sa propre autorité : *Il s'est institué comme arbitre du différend.* || **2.** En parlant d'une chose abstraite, s'installer, s'imposer : *Cette comparaison s'institua involontairement dans l'esprit du médecin* (Bourget).

institut [ɛ̃stity] n. m. (lat. *institutum,* plan établi, habitude, organisation [en matière politique, civile, morale, religieuse], principes, part. passé neutre substantivé de *instituere* [v. l'art. précéd.] ; fin du XVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIᵉ s. [var. *institute,* 1552, Paradin ; « congrégation de religieux... », 1690, Furetière] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie* [*Institut de France* ou *Institut,* fin du XVIIIᵉ s. — 25 oct. 1795 ou 3 brumaire an IV, *Bulletin des lois,* sous le nom de *Institut national des sciences et des arts*] ; sens 4, depuis 1797 [cf. le *Bulletin des lois* de cette année, qui définit l'*Institut d'Égypte,* créé le 3 fructidor an VI] ; sens 5, 1908, Colette [*institut de beauté,* 1922, Larousse]). **1.** *Class.* Décision qui établit quelque chose ; ce qui est ainsi établi : *En prononçant les mots que je vous ai dictés, | Suivant mon institut, suivant mes volontés, | Vous opérez l'effet de votre ministère* [Jésus parlant de l'institution de l'eucharistie] (Corneille). || **2.** *Class.* Règle d'un ordre religieux ; l'ordre lui-même : *Je vous en parlerai peut-être quelque jour, mes Pères : et on sera surpris de voir combien vous êtes déchus du premier esprit de votre institut* (Pascal). || *Auj.* Congrégation de religieux non clercs ou de laïques : *Instituts séculiers.* || **3.** Dénomination de certains corps constitués de gens de lettres, d'artistes, de savants. || *Institut de France,* ou, absol., *l'Institut,* la réunion des cinq Académies (avec une majuscule) : *Membre de l'Institut ;* lieu où se réunissent les membres de cette institution : *Aller à l'Institut.* || **4.** Nom donné à certains établissements de recherche scientifique, d'enseignement, etc. : *Institut océanographique. Institut national de la statistique et des études économiques. L'Institut Pasteur. L'Institut catholique de Paris. L'Institut français d'Athènes.* || **5.** Nom adopté par divers établissements, commerciaux ou autres : *Institut de coupe. Institut dentaire.* || *Institut de beauté,* établissement dans lequel on dispense des soins du visage et du corps à des fins esthétiques : *Les séances qu'elle subit à son habituel institut de beauté* (Lecomte).

institutes [ɛ̃stityt] n. f. pl. (lat. *instituta,* institutions, plur. [pris pour un fém. sing. au Moyen Age] de *institutum* [v. l'art. précéd.] ; 1328, Douët d'Arcq, au sing. ; au plur., fin du XVᵉ s. [aussi absol.]). Manuel méthodique de droit romain : *« Institutes » de Gaius. « Institutes » de Justinien.* || Absol. *Les « Institutes »,* le recueil rédigé par ordre de Justinien.

instituteur, trice [ɛ̃stitytœr, -tris] n. (lat. *institutor,* [celui] qui dispose, administre [et, à basse époque, « précepteur, maître »], de *institutum,* supin de *instituere* [v. INSTITUER] ; 1495, Vignay, au sens 1 [*institueres,* forme plus pop., 1399, *Romania,* XXXIII, 28] ; sens 2, 1734, d'Argenson [un premier ex. au milieu du XVᵉ s.] ; sens 3, 13 mai 1793, *Moniteur universel*). **1.** *Class.* Celui qui a institué, fondé quelque chose (au masculin) : *Saint Augustin ne fut jamais ni religieux ni instituteur d'aucun ordre* (Patru). *L'instituteur de cet ordre, de cette cérémonie* (Acad., 1694). || **2.** *Vx.* Personne chargée de l'éducation des enfants dans une famille : *Ces paroles me firent frémir, car le nouvel instituteur ne pouvait être évidemment qu'un jésuite remplaçant un jésuite* (Chateaubriand). || **3.** *Spécialem.* Personne qui enseigne dans une école primaire : *Il donnait un intérêt, une âme, une vie aux éléments les plus arides* [...], *il était vraiment l'instituteur né* (Zola). *Le sujet de son livre* [« la Maternelle »] *avait été fourni à Frapié par sa femme, institutrice à Ménilmontant* (L. Descaves).

• SYN. : **3** *maître* [*d'école*].

institution [ɛ̃stitysjɔ̃] n. f. (lat. *institutio,* disposition, arrangement, instruction, éducation, méthode, doctrine, de *institutum,* supin de *instituere* [v. INSTITUER] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *institucion* [*institution,* XIVᵉ s.], au sens I, 3 [en droit, en philosophie, 1564, *Indice de la Bible*] ; sens I, 1, sIIIᵉ s., *Romania* [XVII, 60], écrit *institucion* [*institution,* XIVᵉ s. ; *d'institution,* 1690, Bossuet ; *institution canonique,* 1902, Larousse — *institution,* même sens, 1721, Trévoux ; *institution d'héritier,* 1583, Ragueau] ; sens I, 2, 1662, Bossuet ; sens I, 4, 1919, Proust ; sens II, 1, milieu du XVIᵉ s., Amyot ; sens Il, 2, 1680, Richelet).

I. 1. Action d'instituer quelqu'un ou quelque chose : *L'institution des jeux Floraux remonte au Moyen Âge. L'institution d'un pouvoir investi du droit de mettre tout le monde d'accord* [...] *semble au premier coup d'œil un précieux bienfait* (Renan). || *D'institution,* se dit de ce qui a été institué, fondé par l'homme : *La propriété est d'institution.* (V. aussi n. 3, ci-après.) || *D'institution* (suivi d'un adjectif), qui a telle origine : *Les évêques sont d'institution apostolique.* || *Institution canonique,* acte par lequel un supérieur ecclésiastique met un clerc en possession d'un office et de la juridiction qui y est attachée. || *Institution d'héritier,* action de désigner quelqu'un comme héritier, par testament ou, parfois, par contrat de mariage. || **2.** *Class.* État dans lequel une personne ou une chose est établie ; origine, condition primitive : *La grandeur et la dignité de l'homme dans sa première institution* (Bossuet). *C'est rappeler la poésie à son institution primitive que de la faire servir ainsi à la religion* (Rollin).

|| **3.** Ce qui est institué : *Une institution charitable. L'O. N. U. est une institution internationale. En Turquie, toutes les institutions publiques sont dues à des particuliers* (Chateaubriand). || *Spécialem.* En droit, en philosophie, désigne ce qui est établi par les hommes (mariage, famille, association, gouvernement, Parlement, propriété, etc.), par opposition à ce qui est naturel : *Institutions politiques, administratives, religieuses. Il montra la sainte institution du mariage abolie, l'amour retombé à la bestialité* (Zola). || **4.** *Fam.* et *plaisamm.* Habitude : *Voilà une heureuse institution ! Le vol est ici une institution nationale.*

II. 1. *Class.* Action de former quelqu'un, de l'instruire, de l'éduquer ; résultat de cette action : *La bonne institution sert beaucoup pour corriger les défauts de la naissance* (Descartes). || **2.** Établissement privé d'enseignement et d'éducation : *Une institution libre, religieuse. Être à la tête d'une institution de jeunes filles. Il est à Paris, répétiteur dans une institution de la rue Saint-Jacques* (France).

• SYN. : **I, 1** *création, établissement, fondation, instauration, organisation.* || **II, 2** *collège, école, institut, pension, pensionnat.*

◆ **institutions** n. f. pl. (1794, Brunot). Lois fondamentales qui régissent un pays ; structures politiques et sociales d'un État : *Institutions démocratiques, monarchiques. Les institutions que nos ancêtres ont adoptées après six mille ans d'expérience valent mieux que les constructions d'imbéciles hâtifs et prétentieux* (Maurois). *Agnès demanda si l'on ne pourrait pas lutter contre les institutions sans diffamer les individus* (Queneau).

• SYN. : *constitution, régime.*

institutionnalisation [ɛ̃stitysjɔnalizasjɔ̃] n. f. (de *institutionnaliser ;* 1956, Burdeau). Action d'institutionnaliser quelque chose ; résultat de cette action.

institutionnaliser [ɛ̃stitysjɔnalize] v. tr. (dér. savant de *institutionnel ;* v. 1955, P. Gilbert, p. 274). Transformer en institution, revêtir du caractère d'une institution : *La société* [...] *a même de diverses façons institutionnalisé* [le langage] (H. Berr).

institutionnalisme [ɛ̃stitysjɔnalism] n. m. (dér. savant de *institutionnel ;* 1968, Larousse). Tendance à multiplier les institutions, les organismes de contrôle, dans les domaines politiques, économiques, etc.

institutionnel, elle [ɛ̃stitysjɔnɛl] adj. (de *institution ;* 1939, *Français moderne,* VIII, 95). Qui concerne les institutions de l'État : *Procéder à une réforme institutionnelle. Quel est le cadre institutionnel dans lequel la présence française pourra être maintenue.. ?* (R. Aron). *Ce serait un marché de dupes si ces exigences devaient servir à escamoter la rénovation politique et institutionnelle dont nous avons besoin* (Camus).

instructeur [ɛ̃stryktœr] n. m. et adj. m. (lat. *instructor,* ordonnateur, de *instructum,* supin de *instruere* [v. INSTRUIRE] ; XIV^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré [aussi adjectiv.] ; sens 3, 1636, Monet [adjectiv., 1835, Acad.]). **1.** Personne qui instruit, qui est chargée de certaines tâches d'instruction : *Pédant, qui signifiait « instructeur de la jeunesse », est devenu une injure* (Voltaire). || **2.** *Spécialem.* Gradé ou officier chargé d'une mission d'instruction dans l'armée : *Manuel de l'instructeur ;* et adjectiv. : *Capitaine instructeur. Leur bâton de sergent instructeur monarchique* (Hugo). || **3.** Magistrat chargé d'instruire une affaire de justice : *M. Popinot, l'instructeur de cette épouvantable affaire, n'avait rien pu obtenir de lui* (Balzac) ; et adjectiv. : *Je vous répondrai comme je le ferais au magistrat instructeur, si quelqu'un pouvait enfin s'aviser que ce tableau ait atterri dans ma chambre* (Camus). *Juge instructeur.*

instructif, ive [ɛ̃stryktif, -iv] adj. (dér. de *instruire,* d'après le lat. *instructum,* supin de *instruere* [v. INSTRUIRE] ; XIV^e s., Godefroy). Qui instruit, apporte des connaissances, une information : *Ouvrage instructif. Lecture instructive. Conversation instructive.*

• SYN. : *culturel, didactique, documentaire, éducatif.*

instruction [ɛ̃stryksjɔ̃] n. f. (lat. *instructio,* action d'adapter, disposition, construction [et, à basse époque, « instruction », au fig.], de *instructum,* supin de *instruere* [v. INSTRUIRE] ; 1319, Isambert, au sens II, 3 [« directive donnée par le haut commandement militaire à ses subordonnés directs », 1959, Robert] ; sens I, 1, XV^e s., *BEC,* 6^e série, t. I, p. 359 [« formation dispensée dans les établissements scolaires », 1771, Brunot ; *instruction publique,* fin du XVIII^e s.] ; sens I, 2, 1893, *Dict. général* [*instruction religieuse ; instruction militaire,* XX^e s. — *instruction,* même sens, 1787, *Encycl. méthodique*] ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens I, 4, 1662, Corneille [*instruction pastorale,* 20 nov. 1702, M^me de Maintenon] ; sens II, 1, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens II, 2 et 4, 1962, Larousse ; sens II, 5, 1968, Larousse ; sens III, 1636, Monet).

I. 1. Action d'instruire quelqu'un, de lui communiquer des connaissances et de former son esprit : *L'instruction d'un enfant. Il serait fort possible que le père* [...] *eût confié à un précepteur particulier l'instruction de ses trois fils* (Lanson). || *Spécialem.* Syn. vieilli d'ENSEIGNEMENT, formation dispensée dans les établissements scolaires : *Instruction primaire, secondaire, professionnelle.* || *Instruction publique,* celle qui est dispensée dans les établissements scolaires de l'État. || **2.** Ensemble de connaissances relatives à un certain domaine : *Instruction religieuse. Instruction civique.* || *Instruction militaire,* ou simplem. *instruction,* formation donnée aux militaires, et notamment aux recrues, pour leur faire acquérir les qualités (physiques et morales) et les connaissances (théoriques et pratiques, tactiques et techniques) devant leur permettre de remplir leur mission : *Période d'instruction. Instruction des recrues, des gradés.* || **3.** Savoir acquis par l'étude, par l'enseignement reçu dans un établissement scolaire : *Avoir de l'instruction, une bonne instruction.* || **4.** *Class.* Leçon, précepte qu'on donne pour instruire : *Nestor lui donnait des instructions qu'il appuyait de divers exemples* (Fénelon). || *Instruction pastorale,* lettre d'un évêque à ses diocésains pour éclairer un point de doctrine ou donner des consignes pratiques.

II. 1. *Vx.* Action d'instruire quelqu'un de quelque chose, ou le fait d'être instruit de quelque chose : *Dieu les frappe* [les grands] *pour nous avertir ; il ne craint pas de les sacrifier à l'instruction du reste des hommes* (Bossuet). *Je vous demande cela pour mon instruction* (Littré). || **2.** *Vx.* Indication de la manière dont un médicament doit être administré. || **3.** Ordre de service adressé par un supérieur à ses subordonnés en vue de leur préciser la conduite à tenir en telle ou telle circonstance : *Instruction préfectorale.* (V. aussi INSTRUCTIONS n. f. pl., ci-après.) || *Spécialem.* Directive donnée par le haut commandement militaire à ses subordonnés directs : *Instruction personnelle et secrète* (abrév. *I. P. S.*). || **4.** Règlement militaire ayant une portée d'ordre général ou technique : *Instruction générale sur le tir de l'infanterie.* || **5.** Partie unitaire d'un programme de machine à traiter l'information, indiquant une opération à effectuer.

III. *Instruction judiciaire,* ou simplem. *instruction,* ensemble de la procédure qui met une affaire en état d'être jugée : *Juge d'instruction. Le Code de procédure pénale a remplacé, en 1958, le Code d'instruction criminelle. L'instruction du procès marcha avec une telle lenteur que sept mois déjà s'étaient écoulés depuis l'arrestation de Saccard et d'Hamelin sans que l'affaire pût être mise au rôle* (Zola).

• SYN. : **I, 1** *éducation, enseignement, formation ;* **3** *bagage, connaissances, culture, érudition.*

◆ **instructions** n. f. pl. (sens 1, fin du XV^e s., Commynes [« ordres et renseignements donnés à un ambassadeur... », 1580, Montaigne] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Indications, verbales ou écrites, données à quelqu'un pour la conduite d'une affaire ou l'exécution d'une mission : *Exécuter ponctuellement les instructions reçues. Attendre de nouvelles instructions.*

|| *Spécialem.* Ordres et renseignements donnés à un ambassadeur, à un envoyé quelconque : *Ambassadeur muni d'instructions secrètes.* || **2.** Ensemble de prescriptions données par le fabricant pour l'utilisation d'un appareil ou d'un produit : *Lire attentivement les instructions avant de mettre en marche l'appareil.*

• SYN. : **1** *consignes, directives, mot d'ordre, ordres, prescriptions ;* **2** *mode d'emploi.*

instruction-machine [ɛ̃stryksjɔ̃maʃin] n. f. (de *instruction et de machine ;* 1968, Larousse). En informatique, instruction codée en langage absolu, directement exécutable par un ordinateur.

• Pl. *des* INSTRUCTIONS-MACHINE.

instruire [ɛ̃strɥir] v. tr. (lat. *instruere,* assembler dans, insérer, élever, bâtir, équiper, informer, disposer, de *in-*, préf. marquant le mouvement vers, et de *struere,* assembler, arranger, construire ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *enstruire* [*instruire,* fin du XIV[e] s.], au sens I, 1 [« dispenser à quelqu'un... l'enseignement relatif à une matière... », 1636, Monet — absol., 1668, La Fontaine ; *instruire quelqu'un à,* 1667, Racine ; *instruire quelqu'un* de, début du XVII[e] s., Malherbe] ; sens 1, 2, fin du XIV[e] s., E. Deschamps [absol., 1651, Scarron] ; sens 1, 3, 1677, Bossuet ; sens II, 1, v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *enstruire* [*instruire,* XV[e] s. ; avec un complément d'objet et une proposition complétive, 1646, Du Ryer] ; sens II, 2, 1672, Boileau ; sens III, 1549, R. Estienne [absol., 1867, Littré ; *instruire le procès de quelqu'un,* au fig., 1778, Diderot]).

I. 1. Littér. *Instruire quelqu'un,* former son esprit par des leçons, des préceptes, par l'exemple : *C'est ainsi que Dieu instruit les princes, non seulement par des discours et par des paroles, mais aussi par des effets et des exemples* (Bossuet). *Bientôt vous recevrez de ma main un prophète | Qui viendra vous instruire et souffrir avec vous* (Baudelaire). || *Spécialem.* Dispenser à quelqu'un, notamment aux jeunes, les connaissances de base, l'enseignement relatif à une matière, à une science : *Pour instruire les enfants d'une manière agréable, il leur fit cadeau d'une géographie en estampes* (Flaubert). *L'école n'est pas seule à instruire les jeunes. Le milieu et l'époque ont sur eux autant et plus d'influence que les éducateurs* (Valéry). *Instruire des recrues ;* et absol. : *Le talent d'instruire est de faire que le disciple se plaise à l'instruction* (Rousseau). || Vx. *Instruire quelqu'un à* (suivi d'un infinitif), donner à quelqu'un les connaissances, la pratique pour : *Je l'instruirai moi-même à venger les Troyens* (Racine). || Vx ou littér. *Instruire quelqu'un* de (suivi d'un infinitif), lui apprendre à : *Il faut instruire ceux qui reçoivent de le faire de bon cœur* (Malherbe). *Chaque doctrine nous instruit d'abîmer les autres* (Valéry).

|| **2.** En parlant de choses, apporter un enseignement, servir de leçon, donner de l'expérience à : *L'adversité, le malheur, les épreuves les ont instruits. Mais, si l'on continue d'agir, instruit par l'insuccès, on saura rectifier son action, et l'on finira par réussir* (Lanson) ; et absol. : *Le théâtre instruit mieux que ne fait un gros livre* (Voltaire). || **3.** Class. *Instruire un animal,* le soumettre au dressage : *Un cheval de manège [...] le mieux instruit du monde* (La Bruyère).

II. 1. *Instruire quelqu'un de quelque chose,* lui donner connaissance de quelque chose, l'en informer : *La presse a pour mission de nous instruire des événements. Nous sommes instruits de ce qui s'est passé. Quand il fut instruit de l'affaire, il approuva le Tétrarque* (Flaubert). || *Class.* En ce sens, s'employait (et s'emploie encore parfois littérairement) avec, outre le complément d'objet, une proposition complétive : *Je puis l'instruire au moins combien sa confidence | Entre un sujet et lui doit laisser de distance* (Racine). *Pour les instruire que la princesse Tverskoï était l'âme du soviet* (Hermant). || **2.** *Class.* Donner ses instructions, ses directives : *Louis en personne, | Déjà prêt à passer, instruit, dispose, ordonne* (Boileau).

III. *Instruire un procès,* en droit, rassembler les éléments de preuve qui serviront à sa solution : *Instruire une affaire, le procès de quelqu'un ;* et absol. : *Instruire contre quelqu'un.* || Fig. *Instruire le procès de quelqu'un,* accumuler contre quelqu'un, dans un domaine quelconque, les preuves de sa culpabilité, les faits qui le desservent.

• SYN. : **I, 1** *éduquer, enseigner* (vx), *former ;* **2** *avertir, dresser, façonner, forger, initier.* || **II, 1** *annoncer, aviser, exposer, faire connaître, faire savoir, notifier, renseigner, signaler.*

◆ **s'instruire** v. pr. (sens I, 1580, Montaigne [*s'instruire à,* av. 1924, A. France] ; sens II, av. 1696, La Bruyère).

I. Développer son instruction, acquérir des connaissances, ou les connaissances propres à un domaine particulier : *Laura s'instruisit bientôt elle-même* (Gide). *Chercher à s'instruire. S'instruire dans un art, dans une science.* || Littér. *S'instruire à* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), acquérir les connaissances nécessaires à, pour : *Des fils de grandes familles, qui venaient s'instruire aux affaires* (France). *La bouche* [de la vieille], *plissée et rentrée, semblait tirée comme par les cordons d'une bourse d'avare, instruite à ne rien laisser échapper* (Gide).

II. *S'instruire de quelque chose,* s'informer, se renseigner sur quelque chose : *S'instruire d'un fait, d'un événement, des circonstances exactes d'un accident.*

• SYN. : **I** *apprendre, bûcher* (fam.), *chiader* (arg. scol.), *se cultiver, étudier, piocher* (fam.), *potasser* (fam.), *travailler.* || **II** *se documenter.*

instruit, e [ɛ̃strɥi, -it] adj. (part. passé de *instruire ;* 1346, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XXIV, 54], dans les loc. *bien, mal instruit,* « bien, mal élevé » ; sens I, av. 1662, Pascal ; sens II, 1835, Acad.).

I. Qui a un ensemble de connaissances formant une solide instruction : *Est-ce que tous les hommes, même instruits, créent et inventent ?* (Donnay).

II. Qui a fait l'objet d'une procédure judiciaire et qui est en état d'être jugé : *Une affaire rapidement instruite.*

• SYN. : **I** *calé* (fam.), *cultivé, docte, éclairé, érudit, ferré* (fam.), *fort, lettré, savant.*

instrument [ɛ̃strymɑ̃] n. m. (lat. *instrumentum,* mobilier, matériel, outillage, document, ornement, de *instruere* [v. INSTRUIRE] ; v. 1138, Gaimar, écrit *estrument* [*instrument,* v. 1298, *Livre de Marco Polo*], au sens 2 [*instrument de musique,* 1672, Sacy] ; sens 1, v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *estrument* [*instrument,* v. 1360, Froissart ; « objet considéré par rapport à sa fonction... », v. 1361, Oresme — *estrument,* même sens, v. 1265, J. de Meung ; *instruments de bord,* 1931, Larousse] ; sens 3, 1458, *Mystère du Vieil Testament* [*complément d'instrument,* 1922, Brunot, *Pensée*] ; sens 4, v. 1265, *Livre de jostice,* écrit *estrument* [*instrument,* v. 1360, Froissart] ; sens 5, 1694, Acad.). **1.** Objet fabriqué servant à exécuter un travail ou une opération (généralement accompagné d'un adjectif ou d'un complément qui en précise la destination) : *Instruments aratoires. Instruments de chirurgie, d'optique, de laboratoire. Instruments de mesure, de précision. Un hangar encombré d'instruments agricoles* (France). *À côté d'eux gisaient leurs instruments de pêche* (Richepin). || Objet considéré par rapport à sa fonction ou à l'usage qui en est fait : *instruments de travail. Instrument tranchant. Meurtre perpétré avec un instrument contondant. Les instruments de mort, poignards, pistolets curieux, armes à secret, étaient jetés pêle-mêle avec des instruments de vie : soupières en porcelaine, assiettes de Saxe* (Balzac). *Dans sa ceinture dorée, elle* [la fée Udine] *prit sa baguette, qui était l'instrument de sa puissance* (Aymé) ; et littér. : *Le même individu qui peut penser physique ou biologie avec des instruments de pensée comparables à des instruments de précision pense politique au moyen de termes impurs, de notions variables, de métaphores illusoires* (Valéry). || *Instruments de bord,* appareils de contrôle du fonctionnement des divers organes d'un véhicule, groupés généralement sur un tableau placé dans le champ de vision du conducteur ou du pilote. || **2.** Spécialem. *Instrument de*

musique, ou simplem. *instrument,* toute espèce d'appareil conçu pour produire des sons musicaux : *Instruments à cordes, à vent, à percussion. Instruments en cuivre, en bois. Accorder un instrument. Les instruments d'orchestre. Un ensemble d'instruments anciens.* || **3.** *Fig.* Personne ou chose par l'intermédiaire de laquelle est obtenu quelque résultat : *Être l'instrument de la vengeance de quelqu'un. Quand ce grand Dieu a choisi quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours* (Bossuet). *La presse doit devenir le plus admirable instrument d'instruction, lorsqu'elle ne sera plus aux mains des bandits politiques et financiers* (Zola). *En quelques mois, entre vos mains expertes, l'armée française se fait un instrument de puissance, de précision et de résistance incomparable* (Valéry). *L'État bourgeois repose sur la police et sur l'armée, parce qu'il est d'abord un instrument d'oppression* (Camus). || *Complément d'instrument* ou *de moyen,* en grammaire, nom ou pronom représentant la personne ou la chose au moyen de laquelle s'accomplit l'action (introduit par *de,* avec, par). [Ex. : *Transpercer l'adversaire* DE SA LANCE. *Tuer quelqu'un* AVEC UNE ÉPÉE. *Réussir* PAR RUSE.] (V. aussi *le Complément circonstanciel,* à CIRCONSTANCIEL, ELLE.) || **4.** En droit, forme écrite d'un acte juridique, par opposition au fond même de cet acte. || **5.** En droit international, acte écrit qui termine une négociation, constate l'accord des parties contractantes et les engage pour l'avenir.

• SYN. : **1** *appareil, engin, outil ;* **3** *agent, bras, exécutant, moyen, organe.*

instrumentaire [ɛ̃strymɑ̃tɛr] adj. (de *instrument ;* 1477, Molinet, comme n. m., au sens de « instrumentiste » ; XVIe s., Godefroy, comme adj., au sens de « qui sert de moyen » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). *Témoin instrumentaire,* témoin qui assiste un officier public dans les actes pour la validité desquels la présence de témoins est nécessaire.

instrumental, e, aux [ɛ̃strymɑ̃tal, -o] adj. (de *instrument ;* v. 1361, Oresme, écrit *instrumentel* [*instrumental,* 1563, Bonivard], au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s. — écrit *instrumental* [« qui est composé d'instruments », XXe s. ; *partie instrumentale,* 1867, Littré] ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4, 1873, Larousse). **1.** *Littér.* Qui sert d'instrument, qui a le caractère d'un instrument, d'un outil : *Successivement instrumentale, symbolique, oratoire, calculatrice, — agent universel, ne pourrait-on la qualifier* [la main de l'homme] *d'organe du possible, — comme elle est, d'autre part, l'organe de la certitude positive ?* (Valéry). || **2.** En musique, qui est destiné aux instruments : *Musique instrumentale* (par opposition à *musique vocale*). *Concert instrumental.* || Qui est composé d'instruments : *Ensemble instrumental.* || *Partie instrumentale,* celle qui, dans une partition, se rapporte uniquement aux instruments, à l'orchestre. || **3.** En grammaire, qui exprime le complément d'instrument : *Une désinence instrumentale.* || **4.** En droit, qui sert d'instrument ou de moyen : *Les pièces instrumentales d'un procès.*

◆ **instrumental** n. m. (1824, *Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales,* VI, 53). Dans les langues à déclinaisons, cas qui exprime essentiellement le complément d'instrument : *En grec, l'instrumental s'est fondu avec le datif, en latin avec l'ablatif.*

instrumentalisme [ɛ̃strymɑ̃talism] n. m. (dér. savant de *instrument ;* 1962, Larousse). En philosophie, doctrine considérant l'intelligence et les théories comme des outils, des instruments destinés à l'action : *L'instrumentalisme s'apparente au pragmatisme et à l'empirisme.*

instrumentation [ɛ̃strymɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *instrumenter ;* 1824, Stendhal, au sens 1 ; sens 2 [de *instrument*], début du XXe s. [« ensemble des instruments... d'une installation de raffinage pétrolier » et « technique dont l'objet est d'étudier ces instruments », 1962, Larousse]). **1.** En musique, action d'affecter à un instrument une musique ou une partie de musique donnée ; résultat de cette action : *Ce motif est le principe fécondant pour l'orchestre et les voix, pour le chant et la brillante instrumentation qui l'accompagne* (Balzac). || **2.** Ensemble des instruments qui équipent une installation : *M. Rohner, qui harcelait sans relâche les ministres, pour obtenir des crédits et faire acheter les instrumentations les plus coûteuses...* (Duhamel). || *Spécialem.* Ensemble des instruments et appareils de contrôle d'une installation de raffinage pétrolier. || Technique dont l'objet est d'étudier ces instruments.

• SYN. : **1** *orchestration ;* **2** *équipement.*

instrumenter [ɛ̃strymɑ̃te] v. intr. (de *instrument ;* 1440, *Dict. général,* écrit *instroumenter ; instrumenter,* 1611, Cotgrave). En droit, dresser une pièce authentique (procès-verbal, exploit, contrat, etc.) : *Le post-scriptum ajouté, je courus chez M. Le Normant, mon libraire : je trouvai en arrivant des alguazils et un commissaire de police qui instrumentaient* (Chateaubriand). *La justice, en aucun pays, n'instrumente gratis* (Mérimée). *Il* [l'huissier] *était célèbre dans le canton pour les terribles raclées qu'il recevait des paysans, chaque fois qu'il se trouvait obligé d'instrumenter contre eux, loin de tout secours* (Zola).

◆ v. tr. (sens I, 1, 1962, Larousse ; sens I, 2, av. 1870, Mérimée ; sens II, 1845, Bescherelle).

I. 1. Doter une installation de raffinage d'appareils de contrôle automatiques : *Instrumenter une colonne, un four.* || **2.** *Fam.* et *vx.* Frapper avec un instrument quelconque : *« Si je pouvais l'instrumenter à ma guise, peut-être la guérirais-je ? — Comment cela ? — En la rouant de coups. J'ai guéri de la sorte vingt paysannes »* (Mérimée).

II. Confier chaque partie d'une œuvre musicale à un instrument et, par là, lui conférer une certaine couleur : *Instrumenter une partition.*

• SYN. : **II** *orchestrer.*

◆ **s'instrumenter** v. pr. (av. 1951, A. Gide). *Fig.* S'accorder parfaitement pour quelque chose : *Des étoffes tellement molles qu'elles semblaient s'instrumenter, ainsi que mon corps, pour l'amour* (Gide).

instrumentiste [ɛ̃strymɑ̃tist] n. (de *instrument ;* 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Musicien qui joue d'un instrument, généralement dans un ensemble instrumental : *Les instrumentistes arrivent de tous les côtés pour prendre place dans la fosse d'orchestre* (Claudel). || **2.** Membre d'une équipe chirurgicale qui, vêtu et ganté aseptiquement, prépare et présente au chirurgien les instruments nécessaires au cours de l'intervention.

instrumentum [ɛ̃strymɛ̃tɔm] n. m. (mot lat. [v. INSTRUMENT] ;1962, Larousse). Terme qui désigne, dans les recueils épigraphiques, les objets de nature diverse portant des inscriptions (lingots métalliques, briques avec estampilles, tessons céramiques, cachets, armes, etc.).

• Pl. *des* INSTRUMENTA.

insu [ɛ̃sy] n. m. (de *in-* et de *su,* n. m. ; 1538, *Revue historique,* I, 134 [avec un adj. possessif, av. 1696, La Bruyère]). Ne s'emploie que dans la loc. prép. *à l'insu de,* sans que la chose soit connue de : *S'en aller à l'insu de tous.* || Peut s'employer avec un adj. possesssif (*à mon, à ton, à son, à leur... insu*) : *Sinon contre mon gré, du moins à mon insu* (Rousseau).

insubmersibilité [ɛ̃sybmɛrsibilite] n. f. (dér. savant de *insubmersible ;* 1867, Littré). Qualité de ce qui est insubmersible : *L'insubmersibilité du liège.*

insubmersible [ɛ̃sybmɛrsibl] adj. (de *in-* et de *submersible ;* 1775, La Chapelle, p. 198). Qui ne peut être submergé, qui ne peut couler : *Canot insubmersible.*

insubordination [ɛ̃sybɔrdinasjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *subordination ;* 1773, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 4 juin 1858, *Bulletin des lois*). **1.** Défaut de subordination, d'obéissance : *Esprit d'insubordination. En général, l'insubordination contre les règles vient d'une subordination inintelligente au réalisme, d'une incompréhension des fins de l'art* (Gide). || **2.** *Spécialem.* Infraction commise par le militaire qui refuse d'obéir et qui, hors le cas de force majeure, n'exécute pas les ordres reçus : *Délit d'insubordi-*

nation. Quand tout un pays mobilise, quand l'immense majorité — comme ce serait le cas — accepte l'obligation de la défense nationale, quoi de plus vain, de plus voué à l'échec qu'un acte isolé d'insubordination ? (Martin du Gard).

• SYN. : 1 *désobéissance, indiscipline, indocilité, insoumission, rébellion, révolte.*

insubordonné, e [ɛ̃sybɔrdɔne] adj. et n. (de *in-* et de *subordonné ;* 1789, Malouet). Qui a tendance à ne pas obéir ; qui a l'esprit d'insubordination : *Agacée de se voir ravalée au rang de petite fille insubordonnée* (Bataille). *L'attitude de Jacques, en présence de témoins, a fait s'évanouir en un instant toute velléité d'indulgence ; et pour mater l'insubordonné, il affecte un complet détachement* (Martin du Gard).

• SYN. : *désobéissant, indépendant, indiscipliné, indocile, infernal* (fam.), *insoumis, récalcitrant, rétif.*

insubstance [ɛ̃sypstɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *substance ;* av. 1841, Chateaubriand). Absence de substance, état de ce qui est immatériel : *Ma jeunesse revient à cette heure ; elle ressuscite ces jours écoulés que le temps a réduits à l'insubstance de fantômes* (Chateaubriand).

insubstantiel, elle [ɛ̃sypstɑ̃sjɛl] adj. (de *in-* et de *substantiel ;* 1580, Montaigne). Qui manque de substance, de consistance ; futile, léger : *Il n'y a plus pour réunir les hommes gratuitement que des prétextes aussi insubstantiels que le théâtre, le sport et les fonctions sociales* (Claudel).

insuccès [ɛ̃syksɛ] n. m. (de *in-* et de *succès ;* 1794, Brunot). Manque de succès, de réussite, de quelqu'un ou de quelque chose : *Insuccès aux élections. L'insuccès d'une tentative, d'un ouvrage, d'une pièce. Nous jouons aux raffinés, mais le nombre nous tient ; nous dédaignons le succès et l'insuccès nous tue* (Daudet).

• SYN. : *échec, faillite, fiasco* (fam.), *four* (fam.), *revers, veste* (fam.). — CONTR. : *réussite, succès, triomphe, victoire.*

insuffisamment [ɛ̃syfizamɑ̃] adv. (de *insuffisant ;* 1391, Godefroy, aux sens 1-2). **1.** De façon insuffisante, incomplète : *Travail insuffisamment préparé.* || **2.** En trop petite quantité : *Manger insuffisamment.*

insuffisance [ɛ̃syfizɑ̃s] n. f. (de *insuffisant,* d'après le bas lat. *insufficientia, insuffisance,* dér. de *insufficiens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1337, Godefroy, au sens 3 ; sens 1, 1718, Acad. ; sens 2, 1855, Nysten). **1.** Caractère ou état de ce qui n'est pas suffisant (en quantité, intensité, qualité) : *L'insuffisance de la récolte de céréales. Insuffisance des ressources. L'insuffisance d'un éclairage. L'insuffisance de la qualité nuit à l'exportation de ces fabrications.* || **2.** En médecine, diminution qualitative ou quantitative du fonctionnement d'un organe : *Insuffisance hépatique, cardiaque, rénale. Le médecin de la famille diagnostiqua une insuffisance hypophysaire* (Aymé). || **3.** Manque de capacité, d'aptitudes, de qualités d'une personne : *Elle avait assez de passion elle-même dans son âme pour couvrir l'insuffisance de mille autres cœurs* (Lamartine). *Le sentiment de l'insuffisance humaine* (Flaubert). *Enfin, vous ayant exprimé ma gratitude et déclaré mon insuffisance...* (Valéry).

• SYN. : **1** *carence, défaut, faiblesse, manque, pauvreté, pénurie ;* **2** *déficience ;* **3** *défaillance, impéritie, impuissance, incapacité, incompétence, nullité.* — CONTR. : **1** *abondance, excès, pléthore, profusion, richesse, suffisance ;* **3** *aptitude, capacité, compétence, qualification, supériorité.*

◆ **insuffisances** n. f. pl. (av. 1924, A. France). Points sur lesquels on fait preuve d'incapacité, d'inaptitude : *Il rejeta sur le sort les insuffisances de sa nature* (France). *Quels que pussent être les défauts de ses admirables qualités, ils seraient moins dangereux que les écrasantes insuffisances du dauphin disparu* (Bailly).

• SYN. : *carences, défauts, lacunes, manques.*

insuffisant, e [ɛ̃syfizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *suffisant,* d'après le bas lat. *insufficiens, -entis,* insuffisant, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *sufficiens, -entis,* suffisant, adéquat, part. prés. adjectivé de *sufficere,* mettre sous, suffire, de *sub,* sous, et *facere,* faire ; début du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1474, *Mystère de l'Incarnation*). **1.** Qui ne suffit pas ; qui n'atteint pas la quantité ou le degré de qualité nécessaire : *Quantité insuffisante. Nourriture insuffisante. Des salaires insuffisants. Travail insuffisant. Des connaissances insuffisantes.* || **2.** Qui n'a pas les aptitudes, les qualités requises : *Un élève insuffisant. Des chefs militaires insuffisants. Il médita rageusement sur son échec et convint qu'il s'était montré insuffisant* (Aymé).

• SYN. : **1** *déficient, faible, insignifiant, maigre, médiocre, mesquin, pauvre ;* **2** *ignare, incapable, incompétent, inférieur, nul.*

insufflateur [ɛ̃syflatœr] n. m. (dér. savant de *insuffler ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1891, Laboulaye). **1.** Instrument avec lequel on insuffle dans les voies respiratoires (larynx, narines) de l'air ou des médicaments pulvérulents. || **2.** Appareil destiné à envoyer de l'air comprimé sous la grille d'une chaudière à vapeur, dans un gazogène, etc.

insufflation [ɛ̃syflasjɔ̃] n. f. (bas lat. médic. *insufflatio,* insufflation, de *insufflatum,* supin de *insufflare* [v. l'art. suiv.] ; v. 1398, *Somme Me Gautier, écrit insufflacion* [*insufflation,* XVIe s.], au sens de « action de souffler » [en parlant du vent, etc.] ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie* [*insufflation pulmonaire, pleurale,* 1962, Larousse]). Action d'insuffler, d'introduire, à l'aide du souffle ou d'un appareil, un gaz, un médicament liquide ou pulvérisé, dans une cavité du corps : *L'insufflation d'oxygène peut permettre de ranimer des noyés. Insufflation péritonéale.* || *Insufflation pulmonaire,* méthode de respiration artificielle consistant à faire pénétrer de l'air ou de l'oxygène sous pression dans les poumons. || *Insufflation pleurale,* introduction d'air ou d'un autre gaz entre les deux feuillets de la plèvre afin de créer ou d'entretenir un pneumothorax artificiel.

insuffler [ɛ̃syfle] v. tr. (bas lat. *insufflare,* souffler sur ou dans, du lat. class. *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et *sufflare,* souffler, gonfler, attiser, de *sub,* sous, et *flare,* souffler, exhaler ; XIVe s., Du Cange, au sens 1 [rare aux XVIIe et XVIIIe s.] ; sens 2, av. 1922, Proust [aussi « communiquer à quelque chose une certaine qualité »] ; sens 3, 1835, Acad. [var. *insouffler,* 1819, *Annales de chimie,* 2e série, X, 172] ; sens 4, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Communiquer à l'aide du souffle (en parlant de Dieu) : *Insuffler la vie.* || **2.** *Fig.* Inspirer à quelqu'un un sentiment, un état d'esprit, une détermination : *Insuffler du courage à ses troupes, de l'enthousiasme à des militants. On lui insuffle* [au garçon] *l'orgueil de sa virilité* (Beauvoir). || Communiquer à quelque chose une certaine qualité : *Elle insufflait à cette prose si commune une sorte de vie sentimentale et continue* (Proust). *Il avait une façon d'insuffler aux poèmes de Laforgue une si déchirante mélancolie que j'en éprouvais la chair de poule* (Carco). || **3.** Faire pénétrer en soufflant : *Insuffler de l'oxygène dans les poumons d'un noyé.* || **4.** *Vx.* Gonfler en soufflant : *Insuffler un ballon.*

• SYN. : **2** *communiquer, infuser, inoculer, instiller ;* **3** *inspirer.*

insulaire [ɛ̃sylɛr] adj. et n. (bas lat. *insularis,* relatif à une île, du lat. class. *insula,* île, îlot [de maisons] ; 1516, *Dict. général).*) Qui habite une île : *Population, peuplade insulaire. Les insulaires de la Corse, de la Grande-Bretagne.*

◆ adj. (sens I, 1, 1572, Amyot ; sens 1, 2, av. 1874, Michelet [« propre à la population d'une île », XXe s.] ; sens II, 1962, Larousse).

I. 1. Qui se rapporte à une île : *Terres insulaires. Flore, climat insulaire.* || **2.** Qui est propre à une île : [L'aristocratie anglaise] *avait singulièrement hâte qu'une guerre brusque et violente* [...] *assurât à l'Angleterre le bénéfice moral de sa position insulaire* (Michelet). || *Spécialem.* Propre à la population d'une île : *Mentalité insulaire.*

II. Qui se rapporte aux îlots de Langerhans, amas de cellules glandulaires du pancréas qui sécrètent l'insuline.

insularisme [ɛ̃sylarism] n. m. (dér. savant de *insulaire ;* 1962, Larousse). Tendance d'un peuple insulaire à s'enfermer dans son île et à refuser les contacts avec les autres peuples.

insularité [ɛ̃sylarite] n. f. (dér. savant de *insulaire ;* 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, 1967, *Revue française de sociologie*). **1.** État, caractère d'un territoire qui forme une ou plusieurs îles : *L'insularité de la Sardaigne peut expliquer en partie la survivance de mœurs archaïques et patriarcales.* || **2.** Ensemble des phénomènes géographiques caractéristiques des îles : *Les Corses réclament une prime d'insularité.* || **3.** *Fig.* Caractère de ce qui est isolé, de ce qui échappe aux influences extérieures : *L'insularité de la conscience.*

insulinase [ɛ̃sylinaz] n. f. (dér. savant de *insuline ;* 1962, Larousse). Enzyme contenu dans le foie, inactivant l'insuline.

insuline [ɛ̃sylin] n. f. (dér. savant du lat. *insula,* « île, îlot », par allusion aux îlots du pancréas ; 1931, Larousse). Hormone douée de propriétés hypoglycémiantes, sécrétée par les îlots de Langerhans du pancréas : *L'insuline est employée dans le traitement du diabète.*

insulinique [ɛ̃sylinik] adj. (de *insuline ;* 1951, G. Palmade). Relatif à l'insuline : *Traitement insulinique.*

insulinothérapie [ɛ̃sylinɔterapi] n. f. (de *insulino-,* élément tiré de *insuline,* et de *-thérapie ;* 1959, Robert). Traitement de certaines maladies, et principalement du diabète, par l'insuline.

insultant, e [ɛ̃syltɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *insulter ;* 1694, Bossuet, au sens 1 ; sens 2, 1730, Voltaire ; sens 3, 1760, Voltaire). **1.** Qui contient ou qui constitue une insulte : *Propos insultant. Un air insultant. C'est un grand vice d'être avare et de prêter à usure ; mais n'en est-ce pas un plus grand encore à un fils de voler son père, de lui manquer de respect, de lui faire mille insultants reproches ?* (Rousseau). || **2.** Qui a le caractère d'un défi et est ressenti comme une insulte : *Le chef des Gaulois aperçut Mérovée dans ce repos insultant et superbe* (Chateaubriand). *L'insultante sécurité que lui donnent les moyens mécaniques et psychologiques de la répression en fait* [de l'État] *un danger mortel* (Camus). || **3.** *Vx.* Qui est volontiers agressif, insolent : *Un Turc devient aussi souple, s'il voit que vous ne le craignez pas, qu'il est insultant s'il s'aperçoit qu'il vous fait peur* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *blessant, injurieux, offensant, outrageant.*

insulte [ɛ̃sylt] n. f. (déverbal de *insulter ;* 1380, Du Cange, écrit *insult,* n. m. [*insulte,* n. m., v. 1500, Auton], au sens de « révolte, soulèvement » [en ce sens, le mot est peut-être directement empr. du bas lat *insultus,* insulte, du lat. class. *insultum,* supin de *insilīre,* v. INSULTER] ; sens I, 1, 1611, Cotgrave [comme n. m. ; comme n. f., 1678, Saint-Réal] ; sens I, 2, 1675, M^me^ de Sévigné [comme n. f.] ; sens II, 1, 1534, Affagart, p. 100 [comme n. m. ; comme n. f., 1671, Pomey] ; sens II, 2, 1672, Molière [comme n. f.]).

I. 1. *Class.* et *littér.* Attaque d'une place effectuée par surprise ; coup de main : *Valenciennes a été prise d'insulte* (Furetière, 1690). *Les assiégés* [...], *n'ayant pas prévu cette insulte, n'avaient rien aux remparts du midi* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* Action d'assaillir quelqu'un, agression : *Vous êtes trop bonne de craindre que les loups, les cochons et les châtaignes ne m'y fassent une insulte* [dans les bois] (Sévigné).

II. 1. Acte ou parole qui a pour objet d'outrager, qui porte atteinte à la dignité ou à l'honneur de quelqu'un : *La conviction où il* [son mari] *était de la rendre heureuse lui semblait* [à Emma Bovary] *une insulte imbécile* (Flaubert). *Dire des insultes. Avoir toujours l'insulte à la bouche.* || **2.** Littér. *Une insulte à,* se dit de ce qui constitue une grave atteinte à quelque chose de respectable : *Une insulte au courage, au bon sens. Son attitude est une insulte à tous les morts de la guerre.*

• SYN. : **II, 1** *injure, insolence, invective, offense, outrage, sottises* (fam.) ; **2** *affront, atteinte, défi.*

• REM. Le genre d'*insulte* demeure incertain jusqu'à la fin du XVII^e^ s. L'Académie (1694) le donne encore comme masculin : *Il a reçu un cruel, un étrange insulte,* mais note que « plusieurs le font féminin ». Au masculin, on trouve encore l'orthographe INSULT.

insulté, e [ɛ̃sylte] n. et adj. (part. passé de *insulter ;* 1873, Larousse). Personne qui a reçu une insulte : *Réconcilier l'insulteur et l'insulté.*

insulter [ɛ̃sylte] v. tr. (lat. *insultare,* sauter sur, dans ou contre, être insolent, insulter, de *insultum,* supin de *insilīre,* bondir sur, s'élancer, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *salīre,* sauter ; milieu du XV^e^ s., au sens I, 1 ; sens 1, 2, 1660, Oudin ; sens II, 1, 1611, Cotgrave [aussi « injurier »] ; sens II, 2, av. 1704, Bourdaloue).

I. 1. *Class.* Attaquer par surprise une position, une place : *Les troupes du roi insultèrent en 1677 avec tant de courage et de bonheur la contrescarpe de Valenciennes, qu'elles emportèrent la ville même* (Richelet). || **2.** *Class.* Réprimander quelqu'un, lui faire des reproches : *Cela a donné occasion à votre mère* [...] *de m'insulter sur la paresse que j'avais depuis si longtemps à me faire des remèdes* (Racine).

II. 1. Attaquer quelqu'un par des paroles ou par des actes qui ont un caractère offensant : *Ah ! n'insultez pas une femme qui tombe* (Hugo). || *Spécialem.* Injurier : *Insulter les passants.* || **2.** *Littér.* Braver, traiter avec insolence ce qui devrait inspirer du respect : *Insulter le courage, la pauvreté.*

• SYN. : **II, 1** *injurier, offenser, outrager ; invectiver.*

◆ v. tr. ind. (1356, Bersuire, au sens de « se rire de la faiblesse, de la misère de [quelqu'un] » ; sens 1, av. 1669, Corneille ; sens 2, 1654, Cyrano de Bergerac [en parlant d'une chose, 1873, Larousse] ; sens 3, 1685, Bossuet ; sens 4, 1656, Pascal). **1.** Class. *Insulter à quelqu'un,* offenser quelqu'un par une attitude de défi, de bravade, souvent en profitant de sa faiblesse : *Elle regarda le ciel avec mépris et arrogance, comme pour insulter aux dieux* (Fénelon). || **2.** Auj. et littér. *Insulter à quelque chose,* traiter avec mépris, insolence, désinvolture ce qui a droit au respect : *Ces tristes sires, qui acclament ce qu'ils croient ma faute et insulteraient à ma vertu* (Giraudoux). *Insulter au malheur de quelqu'un ;* en parlant d'une chose, constituer une provocation, un outrage pour : *Le luxe insulte à la misère publique. Éperdument, les manèges tournaient à la vapeur, insultant, de leur contemporaine opulence, aux vieux chevaux de bois démodés* (Ajalbert). || **3.** Littér. *Insulter à quelque chose,* s'emporter, proférer des injures, des imprécations contre quelque chose : *Les gens de ma sorte, exaspérés d'une si longue attente, insultaient depuis des semaines aux lenteurs du ciel* (Duhamel). || **4.** Class. *Insulter contre quelqu'un,* proférer des insultes contre lui, le dénigrer : *Le second* [médecin], *arrivant ensuite, voulut le flatter, et lui dit qu'il avait encore des forces suffisantes pour arriver en sa maison, et insulta contre le premier, qui s'opposait à son avis, et forma le dessein de le perdre* (Pascal).

insulteur, euse [ɛ̃syltœr, -øz] n. et adj. (de *insulter ;* 1798, Schwan). Qui insulte : *Comment se fait-il qu'avec un document aussi positif entre les mains, je n'aie pas cité mes insulteurs devant les tribunaux pour les démentir et les confondre ?* (Daudet). *Laurent n'était plus, ainsi que les premiers jours, l'insulteur des humbles* (Duhamel) ; et littér. : *D'inaltérables Dieux, sourds aux cris insulteurs* (Leconte de Lisle).

◆ **insulteur** n. m. (1873, Larousse). Dans la Rome antique, esclave qui accompagnait un triomphateur et qui l'accablait d'injures, afin de lui rappeler que son triomphe ne le mettait pas à l'abri des reproches publics.

insupportabilité [ɛ̃sypɔrtabilite] n. f. (dér. savant de *insupportable ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges). Caractère d'une chose ou d'une personne insupportable (rare) : *Car personne plus que moi n'a conscience de son insupportabilité* (Flaubert).

insupportable [ɛ̃sypɔrtabl] adj. (bas lat. *insupportabilis,* insupportable, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et *supportare,* transporter en remontant, apporter [et, à basse époque, « supporter, soutenir »], de *sub-*, préf. marquant le mouvement de bas en haut, et de *portare,* porter ; 1312, Isambert, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Se dit de ce qu'on ne peut pas ou de ce qu'on peut difficilement supporter : *La présence de mes deux sœurs me rendit le séjour de Paris moins insupportable ; mon penchant pour l'étude affaiblit encore mes dégoûts* (Chateaubriand). *La présence des autres me sera bientôt insupportable ; je finirai en ours, je crois* (Gide). *C'était un petit animal* [...] *qui traînait aussi après soi une odeur insupportable, tenace, fétide, une odeur ennemie* (Genevoix). *Des paysages si purs sont desséchants pour l'âme et leur beauté insupportable* (Camus). || **2.** Se dit d'une personne importune ou mal élevée, capricieuse ou de caractère difficile : *L'insupportable professeur parla longtemps encore, ajoutant les inconvenances aux maladresses* (France). *Une femme insupportable. Un enfant insupportable.*

• SYN. : **1** *atroce, cruel, insoutenable, intenable, intolérable, pénible ;* **2** *difficile, épouvantable, impossible, infernal* (fam.), *invivable, terrible* (fam.).

insupportablement [ɛ̃sypɔrtabləmɑ̃] adv. (de *insupportable ;* 1441, Isambert). De façon insupportable : *Tout à coup, et kling, et klang, un coup de sonnette vif, nerveux, insupportablement argentin, éclate* (Gautier). *La caractéristique d'un infirmier : n'être jamais à portée d'appel, quand on a un urgent besoin de lui, — et s'éterniser dans la chambre aux moments où sa présence est insupportablement inopportune...* (Martin du Gard).

insupporter [ɛ̃sypɔrte] v. tr. (de *insupportable,* d'après *supporter ;* 1870, Goncourt). *Fam.* Provoquer chez quelqu'un un sentiment d'agacement insupportable (le complément est presque toujours un pronom) : *Oh ! ce tutoiement à ma fille m'insupporte* (Bataille). *Malgré tout et même en dehors de la question convenance, je crois qu'Albertine eût insupporté Maman...* (Proust).

• SYN. : *exaspérer, excéder, horripiler* (fam.), *irriter.*

insupprimable [ɛ̃syprimabl] adj. (de *in-* et de *supprimable ;* 1903, C. Mendès, p. 194). Qui ne peut être supprimé : *Que le mot soit toujours nécessité par elle* [l'idée] ; *il faut qu'il soit irrésistible, insupprimable...* (Gide).

insurgé, e [ɛ̃syrʒe] adj. et n. (part. passé de [*s'*]*insurger,* d'après l'angl. *insurgent,* insurgé [employé d'abord à propos des Américains qui se soulevèrent contre le gouvernement anglais pour obtenir leur indépendance], lui-même empr. du lat. *insurgens, -entis,* part. prés. de *insurgere* [v. S'INSURGER) — l'angl. *insurgent* avait été empr. par le franç. en 1777, d'Alembert ; 1794, *Journ. de la Montagne*). Qui est en révolte, en insurrection contre le pouvoir établi : *La mise hors la loi des membres de la Commune insurgée* (France). *Elles ont pâli, merveilleuses, | Au grand soleil d'amour chargé, | Sur le bronze des mitrailleuses | À travers Paris insurgé* (Rimbaud). *Il éprouve de la fierté à être resté maître de son destin ; à s'être choisi sa mort : une mort qui sera, tout ensemble, un acte de foi et sa dernière protestation d'insurgé, sa dernière révolte contre l'absurdité du monde...* (Martin du Gard). *L'insurgé ne s'accordera aux autres que dans la mesure et pour le temps où leur égoïsme coïncidera avec le sien* (Camus).

• SYN. : *émeutier, mutin, rebelle, révolté, révolutionnaire, séditieux.*

insurger (s') [sɛ̃syrʒe] v. pr. (lat. *insurgere,* se lever, se mettre debout, s'élever, se dresser pour attaquer, de *in-*, préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *surgere,* dresser, se lever, de *sub-*, préf. marquant le mouvement de bas en haut, et de *regere,* guider, mener ; 1474, Bartzsch, au sens 1 [rare de 1611, Cotgrave, à 1792, Ranft] ; sens 2, 1857, Flaubert). [Conj. **1 b.**] **1.** Se soulever contre le gouvernement, le pouvoir établi, une autorité : *Semblable à tant d'autres, vous avez cédé à l'orgueil, à l'esprit de contradiction, à la vanité de penser librement, à la tentation de vous insurger contre un ordre établi* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Marquer par son attitude, ses paroles qu'on désapprouve vivement quelque chose : *S'insurger contre les abus, contre les procédés arbitraires, contre l'injustice fiscale. Mais comment lui parlerais-je, alors qu'il s'insurge contre tout ce que je dis...* (Gide).

• SYN. : **1** *contester, se mutiner, se rebeller, se révolter, se soulever ;* **2** *se cabrer, se dresser, regimber* (fam.). — CONTR. : **1** *se soumettre ;* **2** *admettre, approuver, soutenir.*

◆ **insurger** v. tr. (1475, Bartzsch, dans la loc. *insurger armes,* lever les armes [contre] ; dans l'emploi moderne, av. 1848, Chateaubriand). *Vx.* Pousser à la révolte, à l'insurrection : *On ne songea point à couper les lignes télégraphiques ; passaient librement sur la route courriers, voyageurs, malles-poste, diligences, avec le drapeau tricolore qui insurgeait les villages en les traversant* (Chateaubriand).

insurmontable [ɛ̃syrmɔ̃tabl] adj. (de *in-* et de *surmontable ;* milieu du XVIe s. [pour un sentiment, 1680, Mme de Sévigné]). Qu'on ne peut vaincre : *Obstacles, difficultés insurmontables. Barrière insurmontable.* || *Spécialem.* Se dit d'un sentiment, d'un état de conscience qui s'impose avec force, qu'on ne peut dominer : *Peur, répulsion, haine insurmontable.*

• SYN. : *infranchissable, invincible ; incontrôlable.*

insurpassable [ɛ̃syrpasabl] adj. (de *in-* et de *surpasser ;* XVIe s., La Curne, puis 1867, Littré). Qu'il est impossible de surpasser : *Ouvrage insurpassable. Dans les salons, il faisait sourdre, de derrière une longue et soyeuse barbe couleur de miel, un extraordinaire fantôme de voix flûtée qui nuançait suavement des banalités d'une fadeur insurpassable* (Gide).

insurrection [ɛ̃syrɛksjɔ̃] n. f. (bas lat. *insurrectio,* action de se lever, du lat. class. *in-*, préf. à valeur intensive, et du bas lat. *surrectio,* action de se lever, résurrection, dér. du lat. class. *surgere* [v. INSURGER] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 [rare entre le XVIe s., Godefroy, et 1748, Montesquieu] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Action de s'insurger, de se soulever contre le pouvoir établi ; mouvement qui vise à renverser le gouvernement par la force : *Le recours à la force reçoit différents noms selon son origine : quand il vient du gouvernement ou des pouvoirs, on l'appelle coup d'État ; quand il vient des peuples, on l'appelle insurrection ; quand c'est un État qui l'emploie contre un autre, on l'appelle intervention* (Royer-Collard). *Il faut* [...] *guillotiner quiconque* [...] *fomente l'insurrection ou pactise avec l'étranger* (France). *Un foyer d'insurrection. insurrection armée. L'insurrection de février 1848.* || **2.** *Littér.* Opposition vivement exprimée : *Insurrection de l'amour-propre, de la conscience. La Réforme est, pour appeler les choses par leur nom, une insurrection de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel* (Guizot).

• SYN. : **1** *chouannerie, jacquerie, mutinerie, rébellion, révolte, révolution, sédition, soulèvement.*

insurrectionnel, elle [ɛ̃syrɛksjɔnɛl] adj. (de *insurrection ;* 1798, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1870, Zola ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4, 1959, Robert). **1.** Qui a le caractère d'une insurrection : *Mouvement insurrectionnel.* || **2.** Qui est en état d'insurrection : *Les ouvriers qui allèrent rejoindre la bande insurrectionnelle de la Palud* (Zola). || **3.** Qui tend à l'insurrection : *La gauche, farouchement hostile aux gouvernements, cherchant de plus en plus à agir sur les masses pour des fins insurrectionnelles* (Martin du Gard). || **4.** Qui est relatif à une insurrection : *Les journées insurrectionnelles de juillet 1830.* || *Gouvernement insurrectionnel,* gouvernement établi par une insurrection.

• SYN. : **2** *séditieux ;* **3** *révolutionnaire.*

insurrectionnellement [ɛ̃syrɛksjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *insurrectionnel ;* 1867, Littré). De façon insurrectionnelle, par l'insurrection : *Les sections, convoquées insurrectionnellement, avaient délibéré presque à huis clos* (Lamartine). *Résoudre une crise de régime insurrectionnellement.*

intachable [ɛ̃taʃabl] adj. (de *in-* et de *tacher ;* XXe s.). Se dit d'une surface sur

laquelle les taches s'enlèvent facilement : *Revêtement mural intachable.*

intact, e [ɛ̃takt] adj. (lat. *intactus,* non touché, sans blessure, neuf, pur, chaste, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *tactus,* part. passé de *tangere,* toucher ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 4 [en parlant d'une femme qui est encore vierge ; « indemne », début du XXe s.] ; sens 1, 1793, Lavoisien ; sens 2, av. 1945, P. Valéry ; sens 3, 1593, P. Charron ; sens 5, fin du XVIIe s., Saint-Simon [*un homme intact,* 1812, Mozin]). **1.** Qui n'a pas été touché et demeure exactement dans le même état : *Retrouver un dépôt intact. Selon la direction du vent, la neige se plaquait contre une palissade ou contre un vieux mur et, derrière, nous apercevions un espace vide, encore intact* (Carco). || **2.** *Fig.* Qui reste entier, n'a subi aucun changement, aucune évolution : *Le mystère intime duquel l'énigme intacte se resserre* (Valéry). || **3.** Qui n'a subi aucun dommage, aucune altération : *Une mosaïque intacte. Repêcher des amphores intactes.* || **4.** *Fam.* Se dit d'une personne qui n'a subi aucune atteinte dans son corps, qui est indemne : *J'étais étourdi quelque peu, mais intact* (Duhamel). || *Spécialem.* En parlant d'une femme, qui est encore vierge : *Elle sortit, au milieu de la nuit, de ce bosquet et des bras de son ami aussi intacte, aussi pure de corps et de cœur qu'elle y était entrée* (Rousseau). || **5.** *Fig.* Qui n'a souffert aucune atteinte, sans tache : *Une réputation, une honorabilité, une probité intacte ;* et par extens. : *C'est un homme intact.*

● SYN. : **1** *complet, entier, inchangé, inentamé, vierge ;* **2** *total ;* **3** *frais, inaltéré ;* **4** *chaste, immaculé, pur ;* **5** *absolu, net, sauf.* — CONTR. : **1** *écorné, entamé, touché, transformé ;* **3** *abîmé, altéré, avarié, cassé, dégradé, détérioré, ébréché, endommagé, fêlé, fendu ;* **4** *blessé, contusionné ;* **5** *entaché, sali, souillé, terni.*

intaillable [ɛ̃tɑjabl] adj. (de *in-* et de *taillable ;* 29 juin 1867, *l'Illustration,* p. 414). Qui ne peut être taillé : *Diamant intaillable.*

intaille [ɛ̃tɑj] n. f. (de *entaille,* sous l'influence de l'ital. *intaglio, intaille,* déverbal de *intagliare,* entailler, intailler, de *in-*, préf. marquant l'aboutissement d'une action [lat. *in-*, même sens], et de *tagliare,* tailler [de même étym. que le franç. *tailler,* v. ce mot] ; 1808, Brard, I, 245). Pierre dure gravée en creux : *L'intaille est le contraire du camée.*

intaillé, e [ɛ̃tɑje] adj. (part. passé de *intailler ;* 15 oct. 1874, *Revue des Deux Mondes,* p. 892). Travaillé en creux : *Une gemme intaillée.*

intailler [ɛ̃tɑje] v. tr. (de *intaille ;* av. 1889, Barbey d'Aurevilly, au sens 2 ; sens 1, fin du XIXe s., Huysmans [au part. passé dès 1874, v. l'art. précéd.]). **1.** Graver en creux une pierre dure : *Comme façon d'intailler la pierre et de faire valoir son eau* [...], *il dérive plutôt de cet incomparable joaillier, Théophile Gautier* (Huysmans). || **2.** Marquer en creux : *Cette face où les balles rayonnantes de l'espingole avaient intaillé comme un soleil de balafres* (Barbey d'Aurevilly).

● SYN. : **2** *ciseler, graver, incruster.*

intangibilité [ɛ̃tɑ̃ʒibilite] n. f. (dér. savant de *intangible ;* 1840, Acad.). Caractère de ce qui est intangible, de ce qui ne doit subir aucune atteinte : *L'intangibilité des commandements de la conscience.*

intangible [ɛ̃tɑ̃ʒibl] adj. (de *in-* et de *tangible ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** *Vx.* Que l'on ne peut toucher, qui ne peut être saisi, perçu par le sens du toucher : *Quelque chose de plus intangible qu'un atome d'élément* (Voltaire). || **2.** *Fig.* À quoi on ne doit pas porter atteinte, qui doit rester intact : *Vérités, principes intangibles.*

● SYN. : **2** *inviolable, sacré, saint, tabou.*

intarissable [ɛ̃tarisabl] adj. (de *in-* et de *tarissable ;* fin du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, 1718, Acad. ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1677, Mme de Sévigné). **1.** Qui ne peut être tari : *Source intarissable. Je n'ai pas à rappeler tant d'appellations fameuses de l'un et de l'autre côté de la majestueuse Gironde, où il* [le cep] *ruisselle comme elle de flots intarissables* (Pesquidoux). || **2.** Dont on ne peut arrêter l'écoulement : *Des larmes, des pleurs intarissables. Depuis de si longs jours prisonnier, tu t'ennuies, | Pauvre oiseau, de ne voir qu'intarissables pluies, | De filets gris rayant un ciel noir et brumeux* (Gautier). || **3.** *Par extens.* Dont on ne peut épuiser les ressources : *Une mine intarissable.* || **4.** *Fig.* Qui ne s'épuise pas, qui fournit toujours : *Imagination intarissable. Je partis l'esprit rempli des objets* [...] *et livré à des réflexions intarissables* (Chateaubriand). *Comme les flots baisant le sable | Sous la lune aux tremblants rayons, | Sa grâce* [de la Femme] *était intarissable | En molles ondulations* (Gautier). *J'avais un sujet de bavardage intarissable en lui racontant mon voyage* (Constantin-Weyer). *Toujours le même ciel au long des années, intarissable de force et de lumière* (Camus). || **5.** *Fig.* Se dit d'une personne dont il est difficile d'arrêter les paroles : *Bavard intarissable.*

● SYN. : **1** et **2** *inépuisable ;* **3** *fécond, généreux ;* **4** *débordant, échevelé, inexhaustible* (littér.).

intarissablement [ɛ̃tarisabləmɑ̃] adv. (de *intarissable ;* 1840, Acad.). De façon intarissable : *Il parle intarissablement ; la pensée d'autrui n'arrête pas un instant la sienne* (Gide).

intégrabilité [ɛ̃tegrabilite] n. f. (dér. savant de *intégrable ;* 1873, Larousse). Caractère d'une grandeur intégrable : *L'intégrabilité d'une expression.*

intégrable [ɛ̃tegrabl] adj. (de *intégrer ;* 1704, Trévoux). En mathématiques, se dit d'une fonction admettant une intégrale définie dans un intervalle.

intégral, e, aux [ɛ̃tegral, -o] adj. (lat. médiév. *integralis,* intégrant [repris, comme terme de mathématiques, par le savant Jacques Bernoulli — 1654-1705], du lat. class. *integer, -gri* [V. INTÈGRE] ; 1370, Oresme, au sens de « qui contribue à l'intégrité du tout » ; sens I, 1, 1640, Oudin ; sens I, 2, début du XXe s. ; sens II, 1696, G.F.A. de L'Hospital).

I. 1. Qui ne fait l'objet d'aucune diminution, d'aucune restriction : *Paiement, remboursement intégral. Le renouvellement intégral d'une assemblée. Édition intégrale d'un ouvrage.* || **2.** *Fam.* Qui réalise pleinement une certaine qualité, ou qui réunit sans exception un ensemble de qualités : *Je suis le resquilleur intégral* (Duran).

II. *Calcul intégral,* partie du calcul infinitésimal dans laquelle on revient des différentielles aux grandeurs finies qui leur ont donné naissance.

● SYN. : **I, 1** *complet, entier, global, total.* — CONTR. : **I, 1** *incomplet, partiel.*

◆ **intégrale** n. f. (sens I, v. 1962 ; sens II, 1749, Walmesley).

I. Édition complète des œuvres d'un écrivain, d'un musicien : *Enregistrer l'intégrale des sonates pour piano de Mozart.*

II. Fonction solution d'une différentielle ou d'une équation différentielle.

intégralement [ɛ̃tegralmɑ̃] adv. (de *intégral ;* 1511, *R. Ét. Rab.* [V, 168], au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** De façon intégrale, en totalité : *Dépenser intégralement un crédit.* || **2.** *Fam.* Tout à fait, absolument : *Se moquer intégralement des règlements.*

● SYN. : **1** *entièrement, globalement, « in extenso » ;* **2** *complètement, parfaitement, totalement.*

intégralité [ɛ̃tegralite] n. f. (dér. savant de *intégral ;* 1611, Cotgrave [très rare entre 1660, Oudin, et 1761, Turgot]). Caractère, état de ce qui est complet, entier : *Les gens intègres exigent l'intégralité. Quand pourrez-vous me remettre toute la somme ?* (Gide). *Payer l'intégralité de ses impôts. Lire un roman dans son intégralité.*

● SYN. : *ensemble, totalité.*

intégrant, e [ɛ̃tegrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *integrans, -antis,* part. prés. de *integrare* [v. INTÉGRER] ; 1503, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Se dit des parties qui contribuent à l'intégrité d'un tout : *La Corse, partie intégrante de la France.* || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui est un accompagnement nécessaire : *La vanité fait partie intégrante de la coquetterie.*

intégrateur [ɛ̃tegratœr] adj. et n. m. (dér. savant de *intégrer ;* 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, 1962, Larousse). **1.** Appareil qui totalise des indications continues. || **2.** Machine de calcul scientifique, de la famille des machines analogiques, adaptée à la résolution des intégrales ou des équations différentielles (*intégrateur différentiel*), à la mesure des moments d'inertie, des moments statiques, etc. || **3.** Appareil automatique pour le tirage des épreuves photographiques.

intégratif, ive [ɛ̃tegratif, -iv] adj. (dér. savant de *intégrer ;* 1955, Lagache). Qui tend à l'intégration.

intégration [ɛ̃tegrasjɔ̃] n. f. (de *intégrer ;* 1700, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 86], au sens II [*intégration,* « rétablissement » — 1309, Godefroy —, était un empr. du bas lat. *integratio,* même sens, dér. du lat. class. *integratum,* supin de *integrare,* v. INTÉGRER] ; sens I, 1, fin du XIXe s. ; sens 1, 2, 1959, Robert [*intégration raciale,* 1968, Larousse] ; sens I, 3, 1956, Romeuf ; sens I, 4, 1931, Larousse [aussi « fusion d'entreprises situées à des stades différents du processus de production »] ; sens I, 5 et 7, 1962, Larousse ; sens I, 6, 1959, Robert).

I. 1. Action d'intégrer, d'inclure un élément dans un ensemble, dans un tout, ou de s'y intégrer, de s'y insérer en tant qu'élément ; état de ce qui est intégré : *Niveau, degré d'intégration. Les germes du monde, en perpétuelle voie d'intégration et de désagrégation...* (M. Prévost). || **2.** Pour un groupe social, le fait de s'assimiler complètement à un milieu social ou géographique, à une communauté ethnique : *L'intégration des immigrants, des Noirs aux États-Unis. Favoriser l'intégration des travailleurs étrangers à la population.* || Spécialem. *Intégration raciale,* égalité de droits pour tous les citoyens d'un même pays, quelle que soit leur race. || **3.** Union étroite de plusieurs États du point de vue économique, politique : *Intégration européenne. L'intégration économique, politique de l'Europe.* || **4.** En économie politique, rattachement à une même unité de production de toutes les opérations qui conduisent de l'obtention de la matière première à la fabrication du produit fini. || *Par extens.* Fusion d'entreprises situées à des stades différents du processus de production. (Syn. CONCENTRATION VERTICALE.) || **5.** Mesure par laquelle un fonctionnaire est nommé dans un cadre parallèle au sien, et où il est statutairement possible d'accéder à des grades plus élevés. || **6.** En physiologie, coordination des activités de plusieurs organes, réalisée par les centres nerveux en vue d'un fonctionnement harmonieux. || **7.** Sommation des effets de nombreuses stimulations successives, aboutissant à une sensation continue ou à la perception d'un mouvement régulier malgré le caractère discontinu de l'excitation : *L'illusion de continuité de l'image cinématographique est un phénomène d'intégration.*

II. En mathématiques, opération qui consiste à trouver l'intégrale d'une différentielle ou d'une équation différentielle.

● SYN. : **I, 1** *amalgame, combinaison, fusion, incorporation, union ;* **2** *assimilation ;* **3** *unification.*

intégrationniste [ɛ̃tegrasjɔnist] adj. (de *intégration ;* 1962, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 27 août 1965, *le Monde*). **1.** Qui est relatif à une intégration politique : *Tendance, orientation intégrationniste.* || **2.** Qui est relatif à l'intégration raciale.

◆ adj. et n. (sens 1, 1958, A. FabreLuce ; sens 2, 15 juin 1965, *le Monde*). **1.** Qui est partisan d'une intégration politique, en particulier de l'intégration politique des États de la Communauté économique européenne. || **2.** Qui est partisan de l'intégration raciale.

intègre [ɛ̃tɛgr] adj. (lat. *integer, -gri,* qui n'a reçu aucune atteinte, entier, irréprochable, de *in-,* préf. à valeur négative, et du radical de *tangere,* toucher ; 1542, Rabelais, au sens de « entier [au physique] » ; sens actuel, 1671, Pomey). Se dit d'une personne qui est d'une probité absolue, qu'on ne peut corrompre : *Fonctionnaire intègre. Qu'il est doux d'être vertueux et combien la reconnaissance publique est chère au cœur du juge intègre !* (France). *Le bon vieillard intègre et le sobre chameau* (Prévert) ; et par extens. : *Une vie intègre.*

● SYN. : *équitable, honnête, impartial, incorruptible, juste, probe, vertueux.* — CONTR. : *corrompu, indélicat, injuste, malhonnête, partial, véreux.*

intégré, e [ɛ̃tegre] adj. (part. passé de *intégrer ;* 1611, Cotgrave, au sens de « rendu entier » ; sens 1, 1962, Larousse [*gestion intégrée,* 1970, Robert] ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** *Machine de bureau intégrée,* machine composée d'éléments divers ayant chacun une fonction propre, mais fonctionnant comme une machine unique sous la direction d'un programme commun : *Les ordinateurs sont des machines de bureau intégrées.* || *Gestion intégrée,* gestion d'une entreprise dans laquelle intervient l'utilisation d'un ordinateur dans tous les domaines où cette utilisation est possible. || **2.** Se dit d'un réacteur nucléaire dans lequel les échangeurs de chaleur sont à l'intérieur du caisson, le circuit de gaz primaire ne sortant en aucun cas à l'extérieur.

intègrement [ɛ̃tɛgrəmɑ̃] adv. (de *intègre ;* 1867, Littré). De façon intègre : *Gérer une affaire intègrement.*

intégrer [ɛ̃tegre] v. tr. (lat. *integrare,* réparer, remettre en état, renouveler, recréer, refaire, de *integer. -gri* [v. INTÈGRE] ; 1340, Godefroy, au sens de « exécuter » ; sens I, début du XXe s. ; sens II, 1752, Courtivron, p. 184). [Conj. **5 b.**]

I. Faire entrer un élément (chose ou personne) dans un ensemble, dans un tout, de manière à l'y incorporer, à en faire une partie intégrante : *Intégrer un nouveau chapitre dans un ouvrage, le personnel d'une petite entreprise dans une société. Intégrer les découvertes scientifiques à la pensée philosophique. Chez un grand artiste où la forme est intimement intégrée à la pensée...* (Dauzat). *Ainsi nous intégrons l'Atlas Hôtel à l'affaire* (Salacrou). *Le mensonge non seulement ne le troublait pas, mais était parfaitement intégré à ses habitudes* (Aymé). *Les Noirs d'Amérique, partiellement intégrés à une civilisation qui cependant les considère comme une caste inférieure* (Beauvoir).

II. En mathématiques, déterminer l'intégrale d'une quantité différentielle : *Intégrer une fonction.*

● SYN. : **I** *amalgamer, assimiler, fondre, inclure, incorporer, insérer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1700, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* p. 423 ; sens 2, début du XXe s. [« entrer, en général », 1892, Esnault]). **1.** En mathématiques, procéder à une intégration : *Toutes les machines étonnantes qui permettent de calculer, d'intégrer à grande vitesse, dérivent directement de l'invention et de l'intention cartésienne* (Valéry). || **2.** *Arg. scol.* Être admis dans une grande école : *Intégrer à Polytechnique, à Normale.*

◆ **s'intégrer** v. pr. (1935, Acad. [en parlant d'un groupe social, 1950, Siegfried]). Entrer dans un ensemble de façon à s'y incorporer : *Elle aime à s'oublier dans une contemplation si intense qu'elle s'intègre presque à ce qu'elle admire* (F. Lefèvre). *Elles* [les cimes] *s'intégraient à l'euphorie du moment* (Frison-Roche). || *Spécialem.* En parlant d'un groupe social, s'assimiler complètement à une communauté plus vaste : *Des travailleurs étrangers qui se sont bien intégrés à la population.*

● SYN. : *s'assimiler, se fondre.*

intégrifolié, e [ɛ̃tegrifɔlje] adj. (de *intégri-,* élément tiré du lat. *integer, -gri,* entier [v. INTÈGRE], et de *-folié,* du lat. *folium,* feuille ; 1867, Littré). Se dit des végétaux qui ont des feuilles entières.

intégriforme [ɛ̃tegrifɔrm] adj. (de *intégri-* [v. l'art. précéd.] et de *forme ;* 1867, Littré). Se dit d'un minéral qui se montre dans sa forme entière.

intégrisme [ɛ̃tegrism] n. m. (de *intégriste ;* av. 1925, P. Gilbert [p. 275], au sens 1 ; sens 2, 1971, *les Mots dans le vent*). **1.** Nom donné à la tendance des catholiques qui se réclament de la seule tradition, et qui, prétendant maintenir l'intégrité de la doctrine, se refusent à toute évolution. || **2.** *Péjor.* Attitude de conservatisme

intransigeant au sein d'un mouvement, d'un parti.

intégriste [ɛ̃tegrist] n. et adj. (de *intègre* [v. ce mot], au sens étym. de « entier » ; début du XXe s.). Partisan de l'intégrisme : *Il affectait une impeccable rigueur doctrinale, des sévérités d'intégriste* (Baumann).
◆ adj. (1970, Robert). Relatif à l'intégrisme : *Tendance intégriste.*

intégrité [ɛ̃tegrite] n. f. (lat. *integritas,* fait d'être intact, totalité, innocence, probité, de *integer, -gri* [v. INTÈGRE] ; v. 1420, *Passion d'Arras,* au sens I, 4, [« chasteté, honneur d'une femme », début du XIVe s.] ; sens I, 1-2, 1530, Palsgrave [*entegriteiz,* forme plus francisée, fin du XIIIe s.] ; sens I, 3, 1686, Bossuet ; sens II, début du XVe s., Ch. d'Orléans).

I. 1. Caractère de ce qui est intact, de ce qui n'a subi aucune diminution, aucun retranchement : *Intégrité d'un dépôt d'argent. Défendre l'intégrité territoriale de la nation. L'unité, l'intégrité de la forme d'une coquille m'imposent l'idée d'une idée directrice de l'exécution* (Valéry). || **2.** État d'une chose saine, qui n'a subi aucune altération : *L'autopsie a révélé l'intégrité des organes de l'appareil digestif.* || **3.** En parlant de choses abstraites, qui n'a subi aucune atteinte : *Intégrité de l'honneur. Les Courvoisier, mieux que les Guerinantes, maintenaient, en un sens, l'intégrité de la noblesse à la fois grâce à l'étroitesse de leur esprit et à la méchanceté de leur cœur* (Proust). || **4.** *Spécialem.* État d'une fille vierge.

II. Qualité d'une personne moralement intègre, incorruptible, ou de ses actes : *Intégrité d'un juge, d'un tribunal. Intégrité d'un parlementaire. Intégrité des mœurs. Toute sa vie est d'une parfaite intégrité. Je songeais au sermon sur l'intégrité de la justice que mon père m'avait fait entendre dans son cabinet* (Lacretelle).
• SYN. : **I, 3** *pureté ;* **4** *chasteté, virginité.* || **II** *honnêteté, impartialité, incorruptibilité, justice, probité, vertu.* — CONTR. : **I, 2** *altération, lésion ;* **3** *souillure, tache.* || **II** *corruption, indélicatesse, malhonnêteté.*

intégromètre [ɛ̃tegrɔmɛtr] n. m. (de *intégro-,* élément tiré de *intégrale,* n. f., et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 10 mars 1876, *Journ. officiel,* p. 1679). Instrument servant à obtenir l'aire d'une figure plane, le volume qu'engendre une courbe fermée tournant autour de son axe, le moment d'inertie de ce solide de révolution, etc.

intellect [ɛ̃telɛkt] n. m. (lat. *intellectus,* action de discerner, compréhension, intelligence, de *intellectum,* supin de *intellegere* [v. INTELLIGENT] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1860, Baudelaire). **1.** L'entendement, faculté de penser par concepts ou idées générales : *L'idée de sa supériorité commence à poindre à l'horizon de son intellect* (Baudelaire). *Elle exigeait du lecteur un travail souvent très sensible de l'intellect et une reprise attentive du texte : exigence dangereuse, presque toujours mortelle* (Valéry). || **2.** *Fam.* Ensemble des facultés psychologiques : *J'en ai l'intellect tout perturbé.*
• SYN. : **1** *entendement, intelligence ;* **2** *esprit, tête* (fam.).

intellectif, ive [ɛ̃telɛktif, -iv] adj. (bas lat. *intellectivus,* intellectif, du lat. class. *intellectum,* supin de *intellegere* [v. INTELLIGENT] ; v. 1265, Br. Latini). *Vx.* Relatif à l'intellect : *La puissance intellective.*
◆ **intellective** n. f. (1370, Oresme). *Vx.* Faculté de comprendre.

intellection [ɛ̃telɛksjɔ̃] n. f. (lat. *intellectio, synecdoque* [et, à basse époque, « sens, signification »], de *intellectum,* supin de *intellegere* [v. INTELLIGENT] ; fin du XIIIe s., Godefroy). Opération propre de l'intellect, acte par lequel il conçoit, saisit ou forme les idées : *Je remarque la différence qui est entre l'imagination et la pure intellection ou conception* (Descartes). *Des phénomènes dont ils* [les physiciens] *placent l'origine bien au-delà ou en deçà de nos sens, de notre imagination, et finalement de notre intellection elle-même* (Valéry).

intellectualisation [ɛ̃telɛktɥalizasjɔ̃] n. f. (de *intellectualiser ;* 1931, Larousse). Action d'intellectualiser, ou le fait de s'intellectualiser ; son résultat : *Le pas pris par le roman sur la poésie et l'essai figure seulement, et malgré les apparences, une plus grande intellectualisation de l'art* (Camus).

intellectualiser [ɛ̃telɛktɥalize] v. tr. (dér. savant de *intellectuel ;* 1801, Ch. Fr. D. de Villers). Pourvoir d'un caractère intellectuel ; concevoir les choses par les seuls moyens de l'intelligence et les ramener à des éléments intellectuels : *Il est certain que l'époque contemporaine et nos propres destinées nous fournissent la matière susceptible d'être intellectualisée, pour ainsi dire* (Bourget). *Je découvrais cette action destructrice du temps au moment même où je voulais entreprendre de rendre claires, d'intellectualiser, dans une œuvre d'art, des réalités extratemporelles* (Proust).
◆ **s'intellectualiser** v. pr. (1862, Lélut, II, 28). Prendre le caractère des choses qui relèvent de l'intelligence : *La beauté doit s'intellectualiser pour ainsi dire ; il en est de même de l'art* (Guyau).

intellectualisme [ɛ̃telɛktɥalism] n. m. (dér. savant de *intellectuel ;* 1853, H. F. Amiel, au sens 1 [« doctrine psychologique qui considère tous les faits psychiques... comme des faits représentatifs », 1962, Larousse] ; sens 2, fin du XIXe s. ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Position philosophique qui affirme la prééminence et l'antériorité de l'intelligence et des phénomènes intellectuels sur l'affectivité et la volonté : *L'intellectualisme de Descartes, de Leibniz, de Spinoza. Un intellectualisme assez débridé* [celui de Husserl] *pour généraliser le concret lui-même* (Camus). || *Spécialem.* Doctrine psychologique qui considère tous les faits psychiques, et notamment les phénomènes affectifs, comme des faits représentatifs. || **2.** Tendance d'une personne, d'un esprit à donner la primauté à l'intelligence et aux facultés intellectuelles : *Les Goethe, les Byron, les Heine, qui, préoccupés d'intellectualisme, ne manquent jamais de transformer en matière artistique la chose à démontrer* (Barrès). *C'est à cela que nous tendons* [...], *à l'intellectualisme anonyme des professeurs* (Bertrand). || **3.** Caractère d'une œuvre, d'un art où prédomine l'élément intellectuel : *Une poésie gâtée par l'intellectualisme.*

intellectualiste [ɛ̃telɛktɥalist] adj. et n. (de *intellectualisme ;* 23 sept. 1876, *Revue critique,* p. 203). Qui est partisan de l'intellectualisme : *Un philosophe intellectualiste. Les intellectualistes.*
◆ adj. (v. 1890, *Revue de philologie française,* XXX, 145). Qui concerne l'intellectualisme : *Doctrine, théorie, système intellectualiste. Au point de vue intellectualiste, si Dieu et l'homme ne sont pas identiques, il faut nécessairement qu'ils soient extérieurs l'un à l'autre* (Boutroux).

intellectualité [ɛ̃telɛktɥalite] n. f. (dér. savant de *intellectuel ;* 1784, Gohin). Caractère d'une personne ou de ce qui est intellectuel : *L'intellectualité d'Annette était une garantie* (Rolland). *Le duc avait tout de suite compris qu'il avait affaire à des femmes d'une intellectualité supérieure et avec lesquelles, comme il disait, il n'était pas de force* (Proust).

intellectuel, elle [ɛ̃telɛktɥel] adj. (bas lat. *intellectualis,* intellectuel, du lat. class. *intellectum,* supin de *intellegere* [v. INTELLIGENT] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 [« qui se rapporte à l'intellect, à l'entendement », v. 1361, Oresme] ; sens 2, 1690, Furetière [var. *intellectual,* v. 1460, Villon]). **1.** Qui se rapporte à l'intelligence au sens large, à l'ensemble des fonctions mentales ayant pour objet la connaissance (sensation, mémoire, imagination, entendement, etc.) : *Phénomènes, faits intellectuels. Facultés intellectuelles. Capacités intellectuelles. Quotient intellectuel. La vue, le toucher et l'ouïe ont parfois été appelés les sens intellectuels. La médiocrité intellectuelle n'est souvent qu'une trop prompte résignation à l'ignorance* (Goblot). *J'admirais souvent avec quelle promptitude son esprit saisissait l'aliment intellectuel que j'approchais d'elle* (Gide). *Il se sentait fait exclusivement pour les audaces intellectuelles, les méditations fécondes* (Aymé). || *Spécialem.* Qui se rapporte à l'intellect, à l'entendement : *La pensée conceptuelle ou intellectuelle.* || **2.** Qui a trait à l'activité de l'esprit, où l'intelligence a une part prépondérante :

Professions intellectuelles. Il disait les plaisirs intellectuels de la capitale (Theuriet). *Je prétends que le véritable intellectuel, celui pour qui la fonction intellectuelle est une sorte de sacerdoce, doit se tenir à l'écart de toute querelle politique, à peine de déserter sa mission et de tomber au rang des prédicateurs du forum* (Duhamel). *Elle menait une vie plutôt intellectuelle ; elle lisait, étudiait, et pensait beaucoup* (Gyp).

• SYN. : **1** *mental, moral, psychique, spirituel ; conceptuel ;* **2** *cérébral.* — CONTR. : **1** *corporel, matériel, psychique ;* **2** *manuel.*

◆ adj. et n. (1886, Bloy [*les intellectuels,* milieu du XIXᵉ s., *Revue de philologie française,* XXX, 147]). Qui se consacre, par goût ou par profession, aux choses de l'esprit : *Confédération des travailleurs intellectuels. Un intellectuel, une intellectuelle. Il n'y a que les enfants et les esprits vides de choses qui s'ennuient. L'intellectuel est toujours en activité* (Renan). *Il devait être instruit, intelligent ; ce n'était pas un intellectuel* (Hermant). *Le grand intellectuel est l'homme de la nuance, du degré, de la qualité, de la vérité en soi, de la complexité* (Malraux). *Les jours où Jacquemort se sentait intellectuel, il se retirait dans la bibliothèque d'Angel et lisait* (Vian). || *Les intellectuels,* l'ensemble de ceux qui, dans la société, se livrent aux travaux de l'esprit (par opposition aux autres catégories sociales) : *Le prolétariat russe, uni aux intellectuels, se souleva* (France).

intellectuellement [ɛ̃tɛlɛktɥɛlmɑ̃] adv. (de *intellectuel ;* 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). Du point de vue de l'intelligence : *Un enfant intellectuellement retardé.*

intelligemment [ɛ̃tɛliʒamɑ̃] adv. (de *intelligent ;* 1630, Monet). De façon intelligente : *Répondre intelligemment.*

intelligence [ɛ̃tɛliʒɑ̃s] n. f. • ÉTYM. Lat. *intelligentia,* var. de *intellegentia,* action de discerner, intelligence, entendement, de *intellegens, -entis* (v. l'art. suiv.) ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3-4, 1636, Monet ; sens I, 5, 1541, Calvin (*avoir l'intelligence de,* 1559, Amyot) ; sens I, 6, 1784, Mᵐᵉ de Genlis ; sens II, 1, v. 1361, Oresme (*les intelligences célestes,* 1694, Acad.) ; sens II, 2, 1749, Diderot (absol., av. 1848, Chateaubriand) ; sens III, 1, fin du XVᵉ s., Commynes (*être de l'intelligence de quelqu'un,* 1580, Montaigne ; *être de l'intelligence,* 1668, La Fontaine ; *être d'intelligence,* 1644, Corneille ; *être d'intelligence avec quelqu'un,* 1643, Corneille ; *signe,* etc., *d'intelligence,* 1873, Larousse) ; sens III, 2, fin du XVᵉ s., Commynes (*en bonne/mauvaise intelligence avec quelqu'un,* 1638, Richelieu).

I. Faculté et acte de comprendre. **1.** Au sens large, par opposition à l'activité et à l'affectivité, ensemble des fonctions de l'esprit ayant pour objet la connaissance : *Mais, en présence de cet état si angoissant d'une part, si excitant de l'autre, la question même de l'intelligence, de ses bornes, de sa préservation, de son avenir probable, se pose à elle-même et lui apparaît la question capitale du moment* (Valéry). *Le mot « intelligence » signifie essentiellement faculté de choisir entre plusieurs choses* (Duhamel). *Ces moments délicieux où l'imagination se confond tout à fait avec l'intelligence* (Camus). || **2.** Dans un sens restreint, par opposition à l'intuition et à la sensation, activité conceptuelle de l'esprit, par laquelle le sujet forme les idées et élabore les lois générales, s'élève à la connaissance rationnelle et discursive (on dit aussi plus précisément *intelligence abstraite ou théorique, entendement, intellect*) : *Il suffit qu'il* [le monde physique] *ne puisse être considéré que sous les caractères de l'intelligence et de la raison* (France). *C'est à l'intelligence d'achever l'œuvre de l'intuition* (Rolland). || **3.** Par opposition à l'instinct, aptitude de l'individu à réagir de façon originale à des situations, des circonstances nouvelles, à y adapter son comportement, son activité (on dit aussi *intelligence pratique*) : *L'intelligence reste le noyau lumineux autour duquel l'instinct, même élargi et épuré en intuition, ne forme qu'une nébulosité vague* (Bergson). *L'intelligence de l'enfant est une intelligence essentiellement pratique. L'intelligence animale.* || **4.** Développement variable des facultés intellectuelles, aptitude plus ou moins grande à concevoir, à comprendre : *Être doué d'une intelligence moyenne, vive, exceptionnelle. Avoir de l'intelligence. Je remarque cette différence entre l'intelligence et l'esprit : que l'intelligence est, par sa nature, égoïste, tandis que l'esprit suppose l'intelligence à celui à qui il s'adresse* (Gide). || **5.** *L'intelligence de quelque chose,* l'action de comprendre, de saisir quelque chose par la pensée : *Il a des vieux auteurs la pleine intelligence* (Molière). *Il faut dire, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que Mᵐᵉ Guyon avait été mise entre les mains de M. de Meaux* (Saint-Simon). *Tout ce qu'un gouvernement peut commettre de fautes dès qu'il s'agit d'avoir l'intelligence des faits* (Zola). || *Avoir l'intelligence de,* avoir une aptitude particulière à comprendre ou régler certaines choses (vieilli) : *Avoir l'intelligence des affaires.* || **6.** Habileté dans la conduite d'une action, ingéniosité dans le choix des moyens : *Se tirer d'affaire avec intelligence. Faire preuve d'intelligence dans l'accomplissement d'une mission.*

II. Être doué de la faculté de comprendre. **1.** *Vx.* Être spirituel qui est intelligence pure : *Si une horloge prouve un horloger, si un palais annonce un architecte, comment en effet l'univers ne démontre-t-il pas une intelligence suprême ?* (Voltaire). || *Les intelligences célestes,* les anges. || **2.** Être humain considéré dans ses aptitudes intellectuelles, en tant qu'être capable de comprendre, de juger et de définir son action : *Faire appel aux intelligences jeunes, actives, généreuses. C'est une intelligence exceptionnelle. Le gouvernement républicain assigne aux intelligences leur rang naturel* (Chateaubriand). *Chacun put croire que cette belle intelligence sombrait dans la folie* (Aymé). || *Absol.* Personne très intelligente : *C'était une intelligence, ce Sigismond, élevé dans les universités allemandes, qui, outre le français, sa langue maternelle, parlait l'allemand, l'anglais, le russe* (Zola).

III. Rapports entre personnes qui s'entendent. **1.** *Class.* Communication, entente plus ou moins secrète entre personnes qui n'agissent pas au grand jour : *Il y a de l'intelligence entre eux* (Acad., 1694). *Il faut bien essayer, par quelque intelligence, | De vaincre du jaloux l'exacte vigilance* (Molière). [L'Arménie] *où nous avons vu les évêques et les chrétiens, accusés d'intelligence avec les Romains, s'en défendre comme d'un crime* (Bossuet). || Class. *Être de l'intelligence de quelqu'un,* être de connivence avec quelqu'un, s'entendre secrètement avec lui : *On peut même tuer les faux témoins et le juge, s'il est de leur intelligence* (Pascal). *Célie est quelque peu de notre intelligence* (Molière). || Class. et absol. *Être de l'intelligence,* être du complot, de ce qui se prépare : *Amour même, dit-on, fut de l'intelligence* (La Fontaine). *Quelques-uns de leurs soldats qui étaient de l'intelligence* [avaient] *tourné leurs armes en faveur des Fiesques* (Retz). || Par extens. et class. *Être d'intelligence,*en parlant des sentiments, des attitudes, etc., être en accord : *Vos désirs et les miens seront d'intelligence* (Corneille). *Que la bouche et le cœur sont peu d'intelligence !* (Racine). || *Auj.* En ce sens, ne s'emploie plus qu'au pluriel (v. ci-après) et dans des expressions : *Être, agir d'intelligence avec quelqu'un,* agir en accord secret avec lui. || *Air, regard, signe d'intelligence,* marque, témoignage de secrète entente, de connivence, de complicité : *Elle vit l'Amour de plâtre qui lui souriait d'un air d'intelligence* (Zola). || **2.** *Class.* Bonne entente, accord de sentiments : *Muse, redis-moi donc quelle ardeur de vengeance | De ces hommes sacrés rompit l'intelligence* (Boileau). *Nous mangeons ensemble, nous sommes dans une parfaite intelligence* (Sévigné). || Auj. *Vivre, être en bonne, en mauvaise intelligence avec quelqu'un,* être en bons, en mauvais termes avec lui, s'entendre bien, mal avec lui : *J'espère que cette bonne intelligence entre les ambassadeurs et les cardinaux aura le meilleur effet ; du moins n'aurais-je rien à me reprocher si des passions ou des intérêts venaient à tromper mes espérances* (Chateaubriand). *Il vivait en bonne intelligence*

avec son beau-père, qui était un homme excellent (France).

• SYN. : **I, 1** *esprit, pensée ;* **2** *conception, entendement, intellect ;* **3** *ingéniosité ;* **4** *clairvoyance, discernement, jugement, lucidité, pénétration, perspicacité, sagacité ;* **5** *compréhension, intellection ;* **6** *adresse, doigté, maestria, maîtrise, virtuosité.* || **II, 2** *esprit ; aigle* (fam.), *cerveau, crack* (fam.), *tête.*

◆ **intelligences** n. f. pl. (fin du XV^e s., Commynes). Relations, communications secrètes, complicités : *Être accusé d'intelligences avec l'ennemi. Elle n'en prenait pas moins ses informations, ayant des intelligences dans les principales banques* (Mauriac).

intelligent, e [ɛ̃tɛliʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *intelligens, -entis,* var. de *intellegens, -entis,* éclairé, judicieux, connaisseur, part. prés. adjectivé de *intellegere,* discerner, comprendre, apprécier, de *inter,* entre, et de *legere,* recueillir, lire ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 [pour des animaux, 1867, Littré] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, fin du XVI^e s., Sully ; sens 4, 1830, Balzac ; sens 5, XX^e s.). **1.** Qui est doué d'intelligence, de la faculté de comprendre et de connaître, de saisir les rapports entre les choses et d'adapter son comportement aux situations : *L'homme est un être intelligent. Les sages, en contemplant la nature, admettent un pouvoir intelligent et suprême* (Voltaire) ; et par extens. : *Ce jeune garçon de qui la vie intelligente s'était si singulièrement retirée* (Nerval). || Se dit aussi des animaux, dans la mesure où leur comportement paraît adapté à une situation : *Les dauphins sont des animaux particulièrement intelligents.* || **2.** Qui comprend facilement et rapidement, qui possède à un degré éminent les qualités nécessaires à l'activité de l'esprit : *Un élève intelligent, remarquablement intelligent, peu intelligent. Intelligente, instruite et active, M^me Déglise s'était montrée non seulement une maîtresse de maison accomplie, mais une précieuse auxiliaire* (Theuriet). *Jamais homme* [ne fut] *plus intelligent* [que Sainte-Beuve] ; *je veux dire plus prompt à se déprendre de ses idées pour entrer dans celles des autres* (Brunetière). *Je hais les gens intelligents* (Maurois). || **3.** *Spécialem.* Qui fait preuve d'habileté, de savoir-faire, de jugement, dans le domaine qui lui est propre : *Être secondé par un auxiliaire intelligent. Bonaparte* [...] *est grand pour avoir créé* [...] *une administration forte, active, intelligente* (Chateaubriand). || **4.** Se dit de ce qui, chez une personne ou dans ses actions, dénote l'intelligence : *Regard, visage intelligent. Une remarque intelligente. Une œuvre intelligente. Il la trouva gentille avec son nez fin, ses yeux intelligents et sa bouche moqueuse* (France). || **5.** *Ironiq.* Stupide : *C'est intelligent, des plaisanteries pareilles !*

• SYN. : **1** *pensant, raisonnable ;* **2** *brillant, clairvoyant, doué, génial, perspicace, sagace ;* **3** *capable, compétent, entendu, expérimenté, fort, habile ;* **4** *astucieux, éveillé, pertinent, pétillant, profond.* — CONTR. : **2** *âne, bête, borné, bouché* (fam.), *crétin, idiot, imbécile, inintelligent, obtus, sot, stupide ;* **4** *abruti, niais, vide.*

intelligentsia ou **intelligentzia** [ɛ̃teligɛntsja *ou* ɛ̃tɛliʒɛ̃sja] n. f. (mot russe, empr. du lat. *intelligentia* [v. INTELLIGENCE] ; début du XX^e s., au sens 1 ; sens 2, 1930, Maurois). **1.** Dans la Russie tsariste, au XIX^e s., classe des intellectuels réformateurs. || **2.** Ensemble des intellectuels d'un pays : *Dans la mesure où l'intelligentzia n'a pu ramener le peuple à elle, elle s'est sentie seule à nouveau devant l'autocratie* (Camus).

intelligibilité [ɛ̃tɛliʒibilite] n. f. (dér. savant de *intelligible ;* 1713, Fénelon, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Caractère, état de ce qui est intelligible : *Cette intelligibilité des perceptions immédiates* (Sully Prudhomme). || **2.** Degré de compréhension d'un message verbal : *Les parasites ont beaucoup perturbé l'intelligibilité de son message téléphonique.*

intelligible [ɛ̃tɛliʒibl] adj. (lat. *intelligibilis,* var. de *intellegibilis,* qu'on peut comprendre, dér. de *intellegere* [v. INTELLIGENT] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 [*monde intelligible,* 1674, d'après A. La-lande, 1947] ; sens 2, 1552, Rabelais [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *intelligiblement*] ; sens 3, 1538, R. Estienne). **1.** En philosophie, qui ne peut être connu que par l'intelligence, qui ne relève que de l'entendement (par opposition à *sensible*) : *Réalités intelligibles.* || *Monde intelligible,* chez Platon, le monde des Idées, dont les choses sensibles ne sont que le reflet. || **2.** Qui peut être compris, dont le sens peut être saisi aisément : *Un discours, un propos intelligible. S'exprimer d'une manière intelligible. Je sais combien ce terme est obscur et rend mal ma pensée. Mais peut-être deviendra-t-il plus intelligible par la suite de mon récit* (France). || **3.** Se dit de ce qui peut être entendu, distinctement perçu par le sens de l'ouïe : *Parler à haute et intelligible voix. Prononcer des paroles peu intelligibles.*

• SYN. : **2** *accessible, clair, compréhensible, facile, limpide, lumineux, simple ;* **3** *compréhensible.* — CONTR. : **2** *abscons, cabalistique, fumeux, hermétique, incompréhensible, inintelligible, insaisissable, obscur, sibyllin ;* **3** *confus.*

intelligiblement [ɛ̃tɛliʒibləmɑ̃] adv. (de *intelligible ;* 1521, P. Fabri). De façon intelligible : *Parler intelligiblement.*

intempérance [ɛ̃tɑ̃perɑ̃s] n. f. (lat. *intemperantia, intempérie* [de l'air], défaut de modération, excès, de *intemperans, -antis* [v. l'art. suiv.] ; 1370, Oresme, au sens 1 [au plur., av. 1806, Collin d'Harleville] ; sens 2, 1647, Vaugelas ; sens 3, 1553, *Bible Gérard*). **1.** *Littér.* Manque de retenue, de modération dans un domaine quelconque : *Intempérance de jugement. Ne croyez pas que l'homme ne soit emporté que par l'intempérance des sens ; l'intempérance de l'esprit n'est pas moins flatteuse* (Bossuet). || *Au plur.,* excès, actes qui vont contre la modération, la mesure : *Là sont vos idées sociales, vos désirs excessifs, vos intempérances, vos joies qui tuent* (Balzac). || **2.** *Spécialem.* et *littér.* Liberté excessive dans les propos, les écrits : *Intempérance de plume* (Saint-Évremond). *Mais son intempérance de langage m'a délié, et puisqu'il s'est permis de me juger, il m'a rendu la liberté d'user du même droit à son égard* (Chateaubriand). || **3.** *Absol.* Manque de sobriété dans le manger ou le boire : *Elle vint à lui et, redressant le litre vide, commença de lui reprocher son intempérance* (Aymé).

• SYN. : **2** *licence, outrance ;* **3** *gloutonnerie, goinfrerie, gourmandise, ivrognerie.* — CONTR. : **1** *circonspection, modération, retenue ;* **2** *discrétion, réserve ;* **3** *ascétisme, sobriété, tempérance.*

intempérant, e [ɛ̃tɑ̃perɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *intemperans, -antis,* immodéré, désordonné, incontinent, dissolu, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *temperans, -antis,* retenu, modéré, part. prés. adjectivé de *temperare,* combiner dans de justes proportions, être modéré, maîtriser, de *tempus, -poris,* moment, instant, temps, époque favorable, occasion ; milieu du XVI^e s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, av. 1892, Renan). **1.** *Littér.* Qui manque de mesure, de retenue dans son comportement, ses réactions, qui ne se contient pas : *Il* [le duc de Bourgogne] *était né intempérant, colère, violent, orgueilleux, méprisant, fastueux, dissipé* (Duclos). || **2.** Qui manque de sobriété dans le manger et dans le boire : *Un homme intempérant.* || **3.** *Littér.* Se dit des actions qui sont dépourvues de modération, qui ont un caractère excessif : *Voilà ce qu'oublie un certain déisme, avec ses habitudes d'affirmation intempérante* (Renan). *Cette diligence intempérante était sévèrement jugée* (Duhamel).

• SYN. : **1** *excessif ;* **2** *goinfre, gourmand, ivrogne ;* **3** *abusif, effréné, immodéré, outré.* — CONTR. : **2** *sobre, tempérant ;* **3** *discret, mesuré, modéré, retenu.*

intempéré, e [ɛ̃tɑ̃pere] adj. (lat. *intemperatus,* immodéré, excessif, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *temperatus,* bien disposé, modéré, mesuré, part. passé adjectivé de *temperare* [v. l'art. précéd.] ; 1534, Rabelais, au sens de « humide, froid »[en parlant de l'air] ; sens moderne, 1560, Huguet). *Vx.* Dépourvu de tempérance.

intempérie [ɛ̃tɑ̃peri] n. f. (lat. *intemperies,* état déréglé, excessif de quelque chose, et, au fig., « caprices, humeur mal

équilibrée », de *in-*, préf. à valeur négative, et de *temperies,* mélange, juste proportion, équilibre, dér. de *temperare* [v. INTEMPÉRANT] ; 1534, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1669, Bossuet). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Manque de régularité, d'équilibre, dérèglement d'ordre matériel (en parlant soit des conditions atmosphériques, soit de l'organisme) : *On souffre beaucoup de l'intempérie de l'air* (Acad., 1694). *Ce qui marque une intempérie dans le parenchyme splénique, c'est-à-dire la rate* (Molière). [Auj., ne s'emploie plus qu'au plur., en parlant du temps, v. ci-après.] || **2.** *Class.* et *littér.* Dérèglement, désordre moral : *Qu'est-ce donc qui les a poussés ? Quelle force, quel transport, quelle intempérie a causé ces agitations et ces violences ?* (Bossuet). *Il faut croire que mon père, prévoyant les intempéries de mon existence, m'a bâti à chaux et à sable* (Augier).

◆ **intempéries** n. f. pl. (1794, H. B. de Saussure). Rigueurs du climat : [Les hommes], *sans cesse exposés au soleil, à la pluie, au vent, à toutes les intempéries des saisons, labourent la terre* (Lamennais). *Braver les intempéries.*

intempestif, ive [ɛ̃tɑ̃pɛstif, -iv] adj. (lat. *intempestivus,* hors de saison, déplacé, inopportun, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *tempestivus,* qui arrive à propos, approprié, dér. de *tempus* [v. INTEMPÉRANT] ; 1474, G. Chastellain). Qui est fait à contretemps, se produit mal à propos, ou apparaît comme inconvenant : *Démarche, repartie, question intempestive. Arrivée intempestive. Une joie, une gaieté intempestive. Mais rien n'est davantage à craindre en l'occurrence, hélas, qu'un zèle intempestif* (Gide). *M. Herriot a parlé dans une heure qui n'est plus la sienne et sur un sujet qu'on peut estimer intempestif* (Camus).

● SYN. : *déplacé, importun, indiscret, inopportun, malvenu.* — CONTR. : *convenable, opportun, à propos.*

intempestivement [ɛ̃tɑ̃pɛstivmɑ̃] adv. (de *intempestif ;* 1555, Vide, p. 313). De façon intempestive : *Je vous demande pardon d'avoir interrompu si intempestivement vos songeries* (Daudet).

intempestivité [ɛ̃tɑ̃pɛstivite] n. f. (dér. savant de *intempestif ;* 1838, Acad.). Caractère de ce qui est intempestif (rare) : *L'intempestivité d'une intervention.*

intemporalité [ɛ̃tɑ̃pɔralite] n. f. (dér. savant de *intemporel ;* 1962, Larousse). Caractère de ce qui est intemporel.

intemporel, elle [ɛ̃tɑ̃pɔrɛl] adj. (de *in-* et de *temporel,* ou du lat. impér. *intemporalis,* éternel, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et *temporalis,* qui ne dure qu'un temps, temporaire, dér. de tempus, *-poris* [v. INTEMPÉRANT](fin du XIX^e s., au sens 1 [aussi « qui ne varie pas en fonction du temps... »] ; sens 2, 1941, E. Jaloux). **1.** Qui est indépendant du temps ; qui ne se situe pas dans la durée ou qui n'est pas conçu par rapport à la durée : *Peut-être notre vrai moi* [...], *dans un acte intemporel, veut-il être bon ou méchant* (Fouillée). *Le temps nous est nécessaire pour nous permettre de constituer notre existence intemporelle* (Lavelle). *Ainsi une dimension intemporelle se trouve ici dissoute dans le devenir d'une thématique. Par là, cette œuvre est jusque dans ses couches les plus structurées un poème* (Sarraute). || *Par extens.* Qui ne varie pas en fonction du temps, qui est immuable : *La vérité est intemporelle.* || **2.** Qui ne semble pas appartenir à la réalité temporelle, qui est immatériel.

◆ **intemporel** n. m. (1884, *Revue de philologie française,* XXX, 148). *L'intemporel,* le domaine des choses intemporelles : *C'est l'idée de temps qui commence à donner son caractère particulier à cet instinct du devoir où Kant ne voyait que la manifestation de l'intemporel* (Guyau).

intenable [ɛ̃tənabl] adj. (de *in-* et de *tenable ;* 1627, Rohan, au sens 1 ; sens 2-3, 1902, Larousse ; sens 4, 1959, Robert). **1.** Qui ne peut être tenu, conservé, défendu militairement : *Une place forte, une position intenable.* || **2.** Où l'on ne peut se maintenir (au pr. et au fig.) : *Françoise trouvait, pour servir sa volonté permanente de rendre la maison intenable à tout domestique, des ruses si savantes et si impitoyables...* (Proust). *Son but avoué est de rendre à l'homme de son temps la situation intenable* (Camus). || **3.** Qui n'est pas supportable : *Odeur, chaleur intenable.* || **4.** *Fam.* Qui ne tient pas en place, dont on ne peut se rendre maître : *Un enfant, un élève intenable.*

● SYN. : **2** *impossible, infernal* (fam.), *invivable ;* **3** *insupportable, intolérable ;* **4** *désobéissant, diable* (fam.), *dur, épouvantable, indiscipliné, indocile, indomptable, terrible* (fam.).

intendance [ɛ̃tɑ̃dɑ̃s] n. f. (de *intendant ;* 1543, Isambert, au sens de « le fait de diriger » ; sens 1, 1636, Monet [« fonction de l'officier qui... était le représentant du pouvoir royal dans une généralité », 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1817, d'après Larousse, 1962 [« bureaux de ce service », 1902, Larousse ; « ensemble de ce que fournit l'intendance », milieu du XX^e s.] ; sens 4, milieu du XX^e s. ; sens 5, 1671, Pomey). **1.** *Vx.* Fonction, charge, administration d'un intendant sous l'Ancien Régime : *Intendance des finances, du commerce.* || *Spécialem.* Fonction de l'officier qui, aux XVII^e et XVIII^e s., était le représentant du pouvoir royal dans une généralité. || **2.** Division territoriale qui était confiée à un intendant de province : *L'intendance de Limousin.* (Syn. GÉNÉRALITÉ.) || **3.** *Intendance militaire,* ou simplem. *intendance,* service chargé de pourvoir aux besoins des militaires (solde, alimentation, habillement) et à l'administration de l'armée. || Bureaux de ce service : *Se rendre à l'intendance.* || Ensemble de ce que fournit l'intendance : *Une armée est en difficulté quand l'intendance ne suit pas.* || **4.** *Intendance universitaire,* corps de fonctionnaires chargés de l'administration financière des lycées et collèges, et de pourvoir aux besoins matériels de ces établissements. || **5.** Gestion d'une propriété importante pour le compte d'autrui, des biens, des affaires d'un particulier : *Avoir l'intendance d'un domaine.*

intendant [ɛ̃tɑ̃dɑ̃] n. m. (de l'anc. mot [*super*]*intendent,* chef [XV^e s.], commis supérieur [milieu du XVI^e s.], lat. médiév. *superintendens, -entis,* mêmes sens, part. prés. substantivé du bas lat. *superintendere,* surveiller, du lat. class. *super-*, préf. à valeur superlative, et *intendere,* étendre, tendre vers, tourner, diriger [ses yeux, son attention, etc.], de *in-*, préf. marquant le mouvement vers, et de *tendere,* tendre, étendre, se diriger ; milieu du XVI^e s., au sens 2 ; sens 1, 1677, Miege [*intendant des finances,* 1690, Furetière *intendant de (la) marine,* 1680, Richelet] sens 3, début du XIX^e s. ; sens 4, 1945, d'après Larousse, 1962 ; sens 5, 1668, Molière). **1.** Sous l'Ancien Régime, titre de fonctionnaires chargés d'un service d'administration publique : *Il* [Lenôtre] *était intendant des bâtiments, et logeait aux Tuileries ; il avait soin du jardin, qui est de lui, et du palais* (Saint-Simon). || *Intendant des finances,* à partir du XVI^e s., officier chargé d'ordonnancer les dépenses, sous la direction du surintendant. || *Intendant de marine,* aux XVII^e et XVIII^e s., officier chargé de l'administration de la marine et des constructions navales dans les ports. || **2.** *Intendant de province, intendant de police, justice et finances,* ou simplem. *intendant,* aux XVII^e et XVIII^e s., officier qui, dans le cadre d'une généralité des finances, était l'agent tout-puissant du pouvoir royal : *Les intendants furent supprimés par la Constituante en 1789.* || **3.** *Intendant militaire,* titre donné aux fonctionnaires du service de l'intendance militaire : *Intendant militaire adjoint. Intendant général.* || **4.** *Intendant universitaire,* fonctionnaire chargé de l'administration financière et de la surveillance du service matériel d'un établissement d'enseignement. || **5.** Personne qui gère les biens, les affaires d'un particulier, dirige et administre une grande maison ou une propriété importante pour le compte de son propriétaire : *L'intendant d'un château, d'un domaine rural.*

● SYN. : **4** *économe ;* **5** *régisseur.*

intendante [ɛ̃tɑ̃dɑ̃t] n. f. (fém. du précéd. ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, 1959, Robert [aussi « fonctionnaire femme chargée de l'intendance d'un établissement d'enseignement »]). **1.** Sous l'Ancien Régime. femme d'un intendant. || **2.** Supérieure de certains cou-

vents de femmes. || **3.** Femme chargée de l'intendance d'une maison. || *Spécialem.* Fonctionnaire femme chargée de l'intendance d'un établissement d'enseignement.

intense [ɛ̃tɑ̃s] adj. (bas lat. *intensus,* intense, violent, attentif, var. du lat. class. *intentus,* part. passé de *intendere* [v. INTENDANT] ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « extraordinaire » [en parlant d'une qualité] ; sens 1, 1752, Trévoux [pour une couleur, 1783, Buffon] ; sens 2, 1892, Zola ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Qui agit avec force, dont l'action est ressentie très fortement : *Froid, chaleur, douleur, bruit intense. Une satisfaction intense. Tes sens magnifiés vivront d'intenses fièvres* (Samain). *Elle* [la neige] *éclairait, de son intense et froide réverbération, jusqu'aux coins les plus sombres* (Carco). || *Spécialem.* Se dit d'une couleur dont le ton est très vif : *Un bleu intense.* || **2.** Très important, qui dépasse la mesure ou le degré habituels : *Circulation, activité, animation intense.* || **3.** *Voyelle, syllabe intense,* en linguistique, voyelle, syllabe qui supporte l'accent d'intensité.

• SYN. : **1** *excessif, extrême, forcené, insupportable, vif, violent ;* **2** *dense, frénétique, infernal* (fam.).

intensément [ɛ̃tɑ̃semɑ̃] adv. (de *intense ;* fin du XIVe s., écrit *intensement ; intensément,* 1925, A. Gide [le mot ne semble pas être attesté entre la fin du Moyen Age et l'époque contemporaine]). De façon intense : *Une minute, ses yeux de visionnaire lucide fixèrent intensément un point éloigné* (Martin du Gard). *Ma surprise dut se peindre si intensément sur mon visage que la « petite Rouge » (comme tu disais) suspendit brusquement son interrogatoire* (Vailland).

intensif, ive [ɛ̃tɑ̃sif, -iv] adj. (de *intense ;* XIVe s., Gordon, au sens de « qui dépasse la mesure » ; 1700, Fénelon, au sens de « qui a la plénitude de l'être » ; sens 1, XXe s. [*culture intensive,* 1867, Littré] ; sens 2, 1889, Bergson ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Se dit d'une activité qui est portée à un haut degré d'efficacité ou de rendement par un effort intense et continu, et par l'emploi de moyens considérables : *Soumettre des athlètes à une préparation intensive. Propagande intensive. Ce machinisme intensif* [des États-Unis] *fait penser à l'industrie prodigieuse des hommes de la préhistoire* (Cendrars). || *Culture intensive,* système de culture qui, par la mise en œuvre de fonds, de moyens et d'un matériel importants, vise à obtenir d'un sol le rendement et le revenu brut le plus élevés possible : *Son domaine exigeait la grande culture, le système intensif* (Flaubert). *Saccard procédait par coups de fièvre, appliquant au terrain financier la méthode de la culture intensive* (Zola). || **2.** Se dit d'une grandeur qui peut croître ou décroître, mais n'est pas mesurable directement : *La force d'une sensation, d'une émotion, est une grandeur intensive.* || **3.** En linguistique, se dit d'un élément ou d'un terme qui exprime avec une force particulièrement grande la notion contenue dans la racine : *Préfixe, suffixe, mode intensif. Dérivé, composé intensif.*

◆ **intensif** n. m. (1959, Robert [*l'intensif,* début du XXe s.]). *Un intensif,* en linguistique, un dérivé ou un composé intensif : *« Ultra-confidentiel » est un intensif formé avec le préfixe « ultra- ».* || *L'intensif,* modalité grammaticale qui exprime l'intensité : *Il y a en sémitique une étonnante variété de moyens pour exprimer par exemple le causatif, le conatif, l'intensif, le désidératif, le putatif, le jussif* (Vendryes).

intensification [ɛ̃tɑ̃sifikasjɔ̃] n. f. (de *intensifier ;* 1923, A. Gide). Action d'intensifier, ou le fait de s'intensifier : *Le ministre a déclaré qu'il fallait poursuivre l'intensification de la production. L'intensification de l'agitation sociale inquiète le gouvernement.*

• SYN. : *accroissement, aggravation, amplification, augmentation, extension.*

intensifier [ɛ̃tɑ̃sifje] v. tr. (de *intensi-,* élément tiré de *intense,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 4 avr. 1868, *l'Opinion nationale*). Rendre plus intense, plus soutenu : *Intensifier la propagande, l'effort de guerre.*

• SYN. : *accentuer, accroître, amplifier, augmenter.*

◆ **s'intensifier** v. pr. (1932, Bergson). Devenir plus intense : *L'activité des transports aériens s'intensifie chaque année.*

• SYN. : *s'amplifier, augmenter, croître, se développer, grossir.*

intensimètre [ɛ̃tɑ̃simɛtr] n. m. (de *intensi[té]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). En physique nucléaire, dosimètre permettant de mesurer l'intensité d'une radiation.

intensité [ɛ̃tɑ̃site] n. f. (dér. savant de *intense ;* 1740, Demours, au sens 1 [*intensité d'un son,* 1835, Acad. ; *intensité d'un courant électrique, d'une force,* 1888, Larousse ; *intensité d'une encre,* 1968, Larousse ; *accent d'intensité,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1770, Buffon). **1.** Degré plus ou moins grand d'énergie, de force, de puissance, d'activité de certains phénomènes : *L'intensité du froid, d'un bruit. Intensité lumineuse. Mais pour ce feu oblong dont l'intensité ira s'augmentant, au point qu'il deviendra un jour l'unique lumière* (Apollinaire). || *Intensité d'un son,* qualité du son qui nous fait distinguer un son fort d'un son faible : *L'intensité d'un son dépend de l'amplitude des vibrations sonores.* || *Intensité d'un courant électrique,* quantité d'électricité que débite un courant continu pendant l'unité de temps. || *Intensité d'une force,* en physique, action plus ou moins grande que cette force exerce ; mesure de cette action. || *Intensité d'une encre,* pouvoir colorant d'une encre d'imprimerie, qui est fonction de la nature et de la concentration des pigments. || *Accent d'intensité,* en phonétique, articulation d'un phonème ou d'un groupe de phonèmes plus forte que celle des phonèmes ou groupes de phonèmes avoisinants : *Accent d'intensité fort, faible.* || **2.** Caractère de ce qui atteint un haut degré d'énergie, de force, d'activité : *Ce qui me paraît donc avant tout marquer d'une manière inoubliable la musique de ce maître, c'est l'intensité nerveuse, la violence dans la passion et dans la volonté* (Baudelaire). *J'ai remarqué* [...] *que tous deux se regardaient avec intensité* (Camus). *Une attention captivée par l'intensité du silence* (Queneau).

• SYN. : **1** *acuité, force, puissance, violence.*

intensivement [ɛ̃tɑ̃sivmɑ̃] adv. (de *intensif ;* v. 1380, Conty, au sens de « avec intensité » ; sens actuel, fin du XVIe s.). De façon intensive : *Préparer intensivement les athlètes des jeux Olympiques.*

intenter [ɛ̃tɑ̃te] v. tr. (lat. *intentare,* tendre ou diriger contre [au pr. et au fig.], fréquentatif de *intendere* [v. INTENDANT] ; fin du XIIIe s., Godefroy). Engager contre quelqu'un une action judiciaire : *Intenter une action en justice. Intenter un procès à quelqu'un, contre quelqu'un. Une autre* [...] *parlait d'intenter un procès au préfet de police* (Zola).

intention [ɛ̃tɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *intentio,* tension, application, volonté, intensité, de *intentum,* supin de *intendere* [v. INTENDANT] ; 1119, Godefroy, écrit *entencion* [*intention,* fin du XIIe s.], au sens II, 1 [*avoir l'intention de,* 1845, Mérimée ; *sans intention,* 1810, Code pénal ; *avec intention, procès d'intention,* XXe s. ; *l'enfer est pavé de bonnes intentions,* 1867, Littré — *l'enfer est plein de bonnes intentions,* même sens, 1690, Furetière] ; sens I, v. 1560, Paré [aussi *première* et *seconde intention*] ; sens II, 2, 1119, Godefroy, écrit *entencion* [*intention,* fin du XIIe s. ; *direction d'intention,* 1657, Pascal — aussi péjor.] ; sens II, 3-4, 1119, Godefroy, écrit *entencion* [*intention,* fin du XIIe s.] ; sens II, 5, 1936, Capitant ; sens III, 1, 1873, Larousse [aussi *intention objective*] ; sens III, 2, milieu du XXe s.).

I. En chirurgie, action de tendre. || *Réunion par première intention,* réunion par accolement des lèvres d'une plaie non septique ou d'une incision chirurgicale. || *Réunion par seconde intention,* réunion plus tardive, notamment après suppuration.

II. 1. Disposition d'esprit, souvent implicite, par laquelle on tend plus ou moins fermement vers quelque fin : *Agir dans une intention de conciliation. De bonnes, de mauvaises intentions. Supposer à quelqu'un des intentions perfides. Je fis part à la voisine de mon intention* (Gide).

Qu'il s'agisse d'une chose perçue, d'un événement historique ou d'une doctrine, comprendre, c'est ressaisir l'intention totale (Merleau-Ponty). *Zazie tremble de désir et d'anxiété, car elle n'est pas du tout sûre que le type ait vraiment des intentions malhonnêtes* (Queneau). || *Avoir l'intention de* (suivi de l'infinitif), se proposer de : *J'ai l'intention de prolonger d'une semaine mon séjour ici.* || *Sans intention,* involontairement. || *Avec intention,* de propos délibéré, à dessein. || *Procès d'intention,* accusation fondée non pas sur les actes que quelqu'un a accomplis, mais sur ceux qu'on lui prête, injustement peut-être, l'intention d'accomplir : *Voulez-vous tirer argument de bruits incontrôlables pour nous faire un procès d'intention ?* (Gracq). || *L'enfer est pavé de bonnes intentions* (prov.), les bonnes intentions ne coûtent rien et peuvent aboutir aux pires résultats. || **2.** En morale, fin que l'on se propose en agissant, et plus précisément volonté d'obéir à la règle, d'agir conformément à la règle, qui donne à l'acte sa valeur morale : *Juger quelqu'un non sur ses actes, mais sur ses intentions.* || *Direction d'intention,* attitude mentale par laquelle on rapporte ses actions, ses vues à une fin déterminée, qui en constitue la moralité ; *péjor.,* tentative hypocrite pour justifier un acte coupable par les conséquences bonnes qu'il a pu comporter : *Pratiquer la direction d'intention.* || **3.** Volonté arrêtée et mûrement délibérée : *Les intentions du testateur. Il est toujours difficile de faire une bonne loi, qui réponde aux intentions des législateurs* (France). || **4.** La fin même que l'on se propose en agissant : *Les résultats vont à l'encontre de ses intentions. Un esprit les eût recherchés avec quelque intention* (Valéry). || **5.** *Intention délictueuse,* en droit, détermination consciente et voulue d'accomplir un acte délictueux.

III. 1. Dans le vocabulaire de la scolastique, acte de la pensée qui s'applique à un objet (*intention formelle*). || L'objet même auquel la pensée s'applique (*intention objective*). || **2.** Dans le vocabulaire de la phénoménologie, acte de la conscience qui se crée en donnant un sens à l'objet auquel elle s'applique.

• SYN. : **II, 1** *arrière-pensée, calcul, dessein, mobile, pensée, plan, projet, propos ;* **3** *décision, désir, résolution, volonté, vouloir ;* **4** *but, objectif, visées, vues.*

◆ **À cette intention** loc. adv. (av. 1890, Maupassant). À dessein, pour cela : *Il l'enveloppa dans une serviette emportée à cette intention, et rentra chez lui* (Maupassant).

◆ **À l'intention de** loc. prép. (milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage,*écrit *à l'entencion de ; à l'intention de,* 1671, Mme de Sévigné [« pour le profit spirituel de », 1690, Furetière]). **1.** Pour le profit de, en l'honneur de, pour : *Donner une fête à l'intention des touristes. Écrire un ouvrage à l'intention des enfants.* || **2.** *Spécialem.* Pour le profit spirituel de : *Faire dire une messe à l'intention d'un défunt.*

intentionnalité [ɛ̃tɑ̃sjɔnalite] n. f. (dér. savant de *intentionnel ;* 1877, Littré, au sens 1 [en psychologie, 1962, Larousse] ; sens 2, 1931, Husserl). **1.** Caractère intentionnel. || *Spécialem.* En psychologie, caractère d'un acte ou d'un état de conscience adapté à une intention. || **2.** Dans le vocabulaire de la phénoménologie, caractère de la conscience de tendre vers un objet et de lui donner un sens.

intentionné, e [ɛ̃tɑ̃sjɔne] adj. (de *intention ;* 1567, *Papiers de Granvelle* [II, 211], dans la loc. *intentionné de,* qui a le dessein de ; *bien, mal intentionné,* 1626, Richelieu). *Bien, mal intentionné,* qui a de bonnes, de mauvaises intentions : *Malheureusement, certaines personnes, bien ou mal intentionnées, lui parlèrent de moi d'une façon qui dut lui laisser croire qu'elles le faisaient à ma prière* (Proust).

• REM. *Mal intentionné* s'écrit aussi en un seul mot : MALINTENTIONNÉ (1651, Retz).

intentionnel, elle [ɛ̃tɑ̃sjɔnɛl] adj. (de *intention ;* v. 1380, *Aalma,* écrit *intencional* [*intentionnel,* 1487, Garbin], au sens de « qu'on a en vue » [terme de scolastique] ; sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Qui est fait avec intention, à dessein : *Une erreur intentionnelle. Au ton intentionnel qu'il eut pour répéter cette affirmation...* (P. Hervieu). || **2.** *Espèces intentionnelles* (ou *impresses*), dans la scolastique, images qui émanent des corps et frappent les sens, par opposition à celles que l'esprit tire ensuite des sens et rend intelligibles. || **3.** Dans le vocabulaire de la phénoménologie, qui présente une intentionnalité.

• SYN. : **1** *conscient, délibéré, prémédité, réfléchi, volontaire, voulu.* — CONTR. : **1** *automatique, inconscient, instinctif, involontaire, machinal.*

intentionnellement [ɛ̃tɑ̃sjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *intentionnel ;* milieu du XVIe s., puis 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Volontairement : *Omettre un nom intentionnellement.* || **2.** En intention (rare) : *Coupable intentionnellement.*

• SYN. : **1** *délibérément, à dessein, à bon escient, exprès, de propos délibéré, sciemment.*

intentionner [ɛ̃tɑ̃sjɔne] v. tr. (de *intention ;* 1589, *Variétés historiques et littéraires* [VII, 266], au sens de « diriger [quelqu'un ou quelque chose] par l'intention » ; sens actuel, milieu du XXe s.). Dans le vocabulaire de la phénoménologie, tendre vers tel objet par la pensée.

1. inter [ɛ̃tɛr] n. m. (abrév. de *interurbain ;* 1959, Robert). Téléphone interurbain : *J'ai eu beaucoup de mal à obtenir l'inter.*

2. inter [ɛ̃tɛr] n. m. (abrév. de *intérieur,* n. m. ; 1924, Montherlant). Dans une équipe de football, joueur de la ligne d'attaque placé entre l'ailier et le centre : *Inter droit. Inter gauche.*

• REM. On dit aussi INTÉRIEUR.

3. inter- [ɛ̃tɛr], élément tiré du lat. *inter* – prép. signif. « entre, parmi, pendant » et marquant aussi la relation, l'échange, la réciprocité –, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de nombreux mots.

interaction [ɛ̃tɛraksjɔ̃] n. f. (de *inter-* 3 et de action ; 1876, *Revue scientifique* [p. 50], au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Action réciproque de deux ou plusieurs phénomènes : *La courbe de Planck représente l'interaction de la matière et de la lumière* (Boll). || **2.** *Spécialem.* Influence réciproque de deux éléments d'un avion : *Interaction aile-fuselage.* || **3.** En physique nucléaire, phénomène par lequel des actions s'exercent entre deux ou plusieurs corpuscules.

interallié, e [ɛ̃tɛralje] adj. (de *inter-* 3 et de *allié ;* 1915, Lyautey). Qui est commun aux alliés d'une coalition : *Nous nous sommes rencontrés au Cercle interallié* (M. Prévost). *Le Conseil interallié semblait décidé, ces jours-ci, à étendre au front italien les pouvoirs de Foch* (Martin du Gard).

• REM. Ce terme fut surtout usité au cours de la Première Guerre mondiale.

interaméricain, e [ɛ̃tɛramerikɛ̃, -ɛn] adj. (de *inter-* 3 et de *américain ;* 25 juin 1966, *le Monde*). Qui est commun à l'ensemble des États du continent américain.

interandin, e [ɛ̃tɛrɑ̃dɛ̃, -ɛn] adj. (de *inter-* 3 et de *Andes,* n. géogr. ; 1931, Larousse). Relatif aux régions intérieures des Andes : *Plateaux interandins.*

interarabe [ɛ̃tɛrarab] adj. (de *inter-* 3 et de *arabe ;* 24 juill. 1966, *le Monde*). Qui est commun à l'ensemble des pays arabes.

interarmées [ɛ̃tɛrarme] adj. invar. (de *inter-* 3 et du plur. de *armée ;* 1931, Larousse). Qui est commun à plusieurs armées (de terre, de mer, de l'air) : *Commandement interarmées.*

interarmes [ɛ̃tɛrarm] adj. invar. (de *inter-* 3 et de *arme ;* 1931, Larousse). Qui est commun à plusieurs armes (infanterie, arme blindée, etc.) d'une même armée : *Centre d'instruction interarmes.*

interars [ɛ̃tɛrars] n. m. (de *inter-* 3 et de *ars ;* 1867, Littré). Partie du corps du cheval située entre les deux ars et qui est la continuation du poitrail.

interastral, e, aux [ɛ̃tɛrastral, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *astral ;* 1934, Quillet). Qui se trouve ou se produit entre plusieurs astres : *Espace interastral. Phénomène interastral.*

interatomique [ɛ̃tɛratɔmik] adj. (de *inter-* 3 et de *atomique ;* 1873, Nysten [art. *pore*]). Qui est situé entre les atomes : *Espaces interatomiques.*

interattraction [ɛ̃tɛratraksjɔ̃] n. f. (de *inter-* 3 et de *attraction ;* 1962, Larousse). Attraction que des individus exercent les uns sur les autres, et qui les pousse à se grouper.

interauriculaire [ɛ̃tɛrorikylɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *auriculaire ;* 1967, d'Allaines). *Cloison interauriculaire,* cloison qui sépare les deux oreillettes du cœur.

intercalaire [ɛ̃tɛrkalɛr] adj. (lat. *intercalaris* ou *-rius,* intercalé, intercalaire, de *intercalare* [v. INTERCALER] ; 1352, Bersuire, au sens 1 [*jour intercalaire ; mois intercalaire,* 1867, Littré ; *année intercalaire,* 1838, Acad. — *an intercalare,* même sens, 1552, Rabelais ; en pathologie, 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, 1959, Robert ; sens 4, 1962, Larousse ; sens 5, 1902, Larousse). **1.** Se dit de diverses choses que l'on intercale. || *Jour intercalaire,* dans le calendrier grégorien, jour que l'on ajoute au mois de février dans les années bissextiles. || *Mois intercalaire,* mois que les Grecs ajoutaient à certaines années lunaires pour assurer la concordance avec l'année solaire. || Par extens. *Année intercalaire,* année à laquelle était ajouté le mois intercalaire. || *Jour, période intercalaire,* dans certaines maladies (malaria, fièvre ondulante), jour, période d'accalmie entre deux périodes aiguës. || **2.** *Vers intercalaires,* vers que l'on répète plusieurs fois, comme un refrain, dans les poèmes faits pour être chantés. || **3.** Se dit de ce qui est ajouté à l'intérieur d'un livre, d'un livret, d'un fascicule, d'un journal : *Feuille, feuillet, livret intercalaire.* || **4.** *Proposition intercalaire,* en grammaire, syn. de *proposition* INCISE. || **5.** En botanique, se dit de la croissance d'un végétal lorsqu'elle se produit non pas au sommet, mais dans les organes déjà formés.

◆ n. m. (sens 1, milieu du XX^e s. ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Livret ou feuillet intercalaire. || **2.** Fiche d'un format particulier ou d'une couleur particulière, qui sépare des groupes de fiches ou de cartes perforées à l'intérieur d'un même fichier.

intercalation [ɛ̃tɛrkalasjɔ̃] n. f. (lat. *intercalatio,* intercalation, de *intercalatum,* supin de *intercalare* [v. INTERCALER] ; XV^e s., Godefroy, au sens 1 [« action d'insérer dans un écrit », 1812, Mozin] ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Action d'intercaler ; résultat de cette action : *L'intercalation d'un nombre dans une addition. L'intercalation d'un mot, d'une phrase dans un texte. L'intercalation d'un jour dans le mois de février d'une année bissextile. L'intercalation d'un son à l'intérieur d'un mot s'appelle « épenthèse ».* || **2.** Dans l'imprimerie, mot, signe, lettre d'un caractère autre que celui qui est employé dans la composition d'un ouvrage.

intercalé, e [ɛ̃tɛrkale] adj. (part. passé de *intercaler ;* 1957, Robert, art. *incise*). *Proposition intercalée,* syn. de *proposition* INCISE.

intercaler [ɛ̃tɛrkale] v. tr. (lat. *intercalare,* intercaler, proprem. « publier entre », de *inter,* entre, et de *calare,* appeler, convoquer ; 1520, Vaganay, au sens 1 [« ajouter un jour au mois de février. » ; « introduire dans une série ou dans un ensemble déjà constitués », 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Introduire dans une série ou dans un ensemble déjà constitué. || *Spécialem.* Ajouter un jour au mois de février, tous les quatre ans, pour faire concorder l'année civile avec l'année solaire. || **2.** Introduire une chose entre deux autres : *Intercaler un mot, une phrase dans un texte. Intercaler une citation, un exemple.*

● SYN. : **1** *enclaver, incorporer ;* **2** *enchâsser, insérer, interpoler.*

◆ **s'intercaler** v. pr. (1867, Littré). Se placer entre deux personnes, deux choses : *Une pièce mécanique qui vient s'intercaler entre deux autres.*

● SYN. : *s'interposer.*

intercéder [ɛ̃tɛrsede] v. intr. (lat. *intercedere,* venir ou aller entre, intervenir, s'interposer ; 1345, Godefroy). [Conj. 5 b.] S'entremettre en faveur de quelqu'un pour lui obtenir quelque avantage : *On expie pour les autres, on se charge de leurs fautes, on leur offre ses mérites, on intercède pour le monde auprès de Dieu* (Rolland). *Intercéder en faveur d'un condamné.*

● SYN. : *S'employer, s'entremettre, parler pour.*

intercellulaire [ɛ̃tɛrselylɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *cellule ;* 1845, Bescherelle). Qui se trouve entre des cellules animales ou végétales.

intercepter [ɛ̃tɛrsɛpte] v. tr. (de *intercept*[*ion*] ; 1528, *Papiers de Granvelle* [1, 340], au sens 1 ; sens 2, 1606, Crespin ; sens 3, 1770, Raynal ; sens 4, XX^e s. ; sens 5, 1959, Robert). **1.** Prendre au passage en détournant de sa destination première : *Au temps où Jérôme vivait encore à Paris, il avait donné à son concierge* [...] *l'ordre d'intercepter son courrier* (Martin du Gard). || **2.** Arrêter dans son cours, dans sa marche : *Les nuages interceptent les rayons du soleil.* || **3.** En termes militaires, empêcher un bâtiment, un appareil d'atteindre son but : *Intercepter des bombardiers ennemis.* || **4.** Dans les sports d'équipe, s'emparer du ballon au cours d'une passe entre deux adversaires. || **5.** Prendre connaissance au passage de quelque chose qui ne nous est pas destiné : *Intercepter un message transmis par radio.*

● SYN. : **1** *arrêter, capter, s'emparer de ;* **2** *cacher, interrompre, masquer, occulter, offusquer* (vx), *tamiser, voiler.*

intercepteur [ɛ̃tɛrsɛptœr] n. m. (de *intercepter ;* 1757, Genet, au sens de « celui qui intercepte quelque chose » ; sens actuel, 1962, Larousse). Avion de chasse très rapide, spécialement conçu pour arrêter les incursions d'appareils ennemis.

interception [ɛ̃tɛrsɛpsjɔ̃] n. f. (lat. *interceptio, soustraction, vol, de interceptum, supin de intercipere, intercepter,* enlever, soustraire, de *inter,* entre, et de *capere,* prendre, saisir ; XV^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1959, Robert). **1.** Action d'intercepter une chose, de l'arrêter en l'empêchant d'atteindre sa destination : *L'interception d'une lettre, du courrier. Interception du ballon au cours d'une passe, au football.* || **2.** Action d'arrêter dans sa marche ou dans sa course : *L'interception des rayons du soleil par les nuages.* || **3.** Action de prendre connaissance de quelque chose qui ne nous est pas destiné : *Interception d'un message transmis par radio.*

intercesseur [ɛ̃tɛrsesœr] n. m. (lat. *intercessor,* celui qui s'interpose, s'entremet, de *intercessum,* supin de *intercedere* [v. INTERCÉDER] début du XIV^e s., Gilles li Muisis, au sens 1 [*entrecessor,* forme plus pop., v. 1212, Angier] ; sens 2, 1721, Trévoux). **1.** *Littér.* Personne qui intercède en faveur d'une personne : *Être, se faire l'intercesseur de quelqu'un. Les saints sont nos intercesseurs auprès de Dieu* (Bourdaloue). || **2.** *Autref.* Évêque qu'on chargeait de l'administration d'un diocèse pendant la vacance du siège.

● SYN. : **1** *avocat, défenseur.*

intercession [ɛ̃tɛrsesjɔ̃] n. f. (lat. *intercessio, intervention, médiation, entre-* mise, de *intercessum,* supin de *intercedere* [v. INTERCÉDER] ; v. 1220, Coincy). Action d'intercéder auprès de quelqu'un, en faveur de quelqu'un : *Saint Nicolas montrait aux habitants les enfants tirés du saloir et contait le grand miracle que Dieu avait fait par son intercession* (France). *Obtenir quelque chose par l'intercession de quelqu'un.*

interchangeabilité [ɛ̃tɛrʃɑ̃ʒabilite] n. f. (dér. savant de *interchangeable ;* 1931, Larousse [pour un gaz, 1962, Larousse]). Caractère de ce qui est interchangeable : *L'interchangeabilité des pièces fabriquées en série.* || *Spécialem.* Propriété d'un gaz qui peut être substitué à un autre dans des conditions d'utilisation analogues.

interchangeable [ɛ̃tɛrʃɑ̃ʒabl] adj. (angl. *interchangeable,* échangeable, se succédant alternativement [milieu du XV^e s.], dér. de *to interchange,* changer mutuellement, échanger, de *inter-* [lat. *inter,* V. INTER- 3] et de *to change,* changer [empr. du franç. *changer*] ; 18 mars 1870, *la Liberté*). Se dit des choses ou des personnes que l'on peut mettre à

la place les unes des autres : *Il n'est pas certain que, pour créer une œuvre littéraire, l'imagination et la sensibilité ne soient pas des qualités interchangeables* (Proust). *À ce niveau machinal, en effet, les hommes se ressemblent et on s'explique ainsi ce curieux univers où tous les personnages paraissent interchangeables* (Camus).

interchanger [ɛ̃tɛrʃɑ̃ʒe] v. tr. (de *interchang[eable]*, d'après *changer ;* 1919, Proust). Substituer une personne, une chose à une autre : [...] *Qui n'a remarqué combien les couples les plus normaux finissent par se ressembler, quelquefois même par interchanger leurs qualités ?* (Proust).

intercinèse [ɛ̃tɛrsinɛz] n. f. (de *inter-* 3 et de *-cinèse,* gr. *kimêsis,* mouvement, de *kineîn,* remuer, agiter ; 1953, Larousse). Etat de repos du noyau entre deux divisions cellulaires.

interclasse [ɛ̃tɛrklas] n. m. (de *inter-* 3 et de *classe ;* milieu du XXe s.). Court intervalle qui sépare deux heures de classe.

interclassement [ɛ̃tɛrklasmɑ̃] n. m. (de *interclasser ;* 1962, Larousse). Opération effectuée par une interclasseuse.

interclasser [ɛ̃tɛrklase] v. tr. (de *inter-* 3 et de *classer ;* 1962, Larousse). Traiter deux séries de cartes perforées à l'interclasseuse.

interclasseuse [ɛ̃tɛrklasøz] n. f. (de *interclasser ;* 1962, Larousse). Machine à cartes perforées qui permet la fusion de deux groupes de cartes préalablement classées dans le même ordre.

interclubs [ɛ̃tɛrklœb] adj. invar. (de *inter-* 3 et de club 1 ; 1889, Bonnaffé). Se dit d'une compétition où sont opposées les équipes de plusieurs clubs : *La Coupe d'Europe des clubs est une compétition de football interclubs.*

intercolonial, e, aux [ɛ̃tɛrkɔlɔnjal, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *colonial ;* 1er nov. 1871, *la Patrie*). *Vx.* Qui a lieu de colonie à colonie : *Commerce intercolonial.*

intercommunal, e, aux [ɛ̃tɛrkɔmynal, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *communal ;* 1890, *Grande Encyclopédie,* art. *commune*). Qui concerne plusieurs communes : *Syndicat intercommunal.*

intercommunication [ɛ̃tɛrkɔmynikasjɔ̃] n. f. (de *inter-* 3 et de *communication ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Communication réciproque entre des personnes ou des choses. || **2.** Liaison d'alarme entre la voiture d'un train et la locomotive. || **3.** Communication établie entre plusieurs interlocuteurs.

intercompréhension [ɛ̃tɛrkɔ̃preɑ̃sjɔ̃] n. f. (de *inter-* 3 et de *compréhension ;* XXe s.). Capacité, pour des sujets parlants, de comprendre des énoncés émis par d'autres sujets parlants appartenant à une même communauté : *Jules Ronjat, pour délimiter le franco-provençal et le provençal, a mis en valeur le facteur d'intercompréhension : s'entend-on facilement entre voisins ? les parlers appartiennent au même groupe* (Dauzat).

interconfessionnalisme [ɛ̃tɛrkɔ̃fɛsjɔnalism] n. m. (dér. savant de *interconfessionnel ;* 1902, Larousse). Essai d'accord entre divers groupes religieux.

interconfessionnel, elle [ɛ̃tɛrkɔ̃fɛsjɔnɛl] adj. (de *inter-* 3 et de *confessionnel ;* 1902, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 5 janv. 1969, *le Monde*). **1.** Relatif à l'interconfessionnalisme. || **2.** Qui est commun à plusieurs confessions, à plusieurs groupes religieux : *Église, école interconfessionnelle.*

interconnecter [ɛ̃tɛrkɔnɛkte] v. tr. (de *inter-* 3 et de *connecter ;* 1962, Larousse). Mettre en relation deux ou plusieurs centres de production ou de consommation d'électricité, afin de permettre les échanges d'énergie d'un centre à un autre.

interconnexion [ɛ̃tɛrkɔnɛksjɔ̃] n. f. (de *inter-* 3 et de *connexion ;* v. 1930). Action d'interconnecter.

interconscient, e [ɛ̃tɛrkɔ̃sjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *inter-* 3 et de *conscient ;* av. 1945, P. Valéry). Situé dans une zone qui échappe à la conscience : *Là, sur le papier même, je ne sais quelle scintillation de derniers astres tremblait infiniment pure dans le même vide interconscient où, comme une matière de nouvelle espèce, distribuée en amas, en traînées, en systèmes, coexistait la Parole !* (Valéry).

interconsonantique [ɛ̃tɛrkɔ̃sɔnɑ̃tik] adj. (de *inter-* 3 et de *consonne ;* 1962, Larousse). Se dit d'un élément phonique placé entre deux consonnes.

intercontinental, e, aux [ɛ̃tɛrkɔ̃tinɑ̃tal, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *continental ;* 1867, Littré, au sens 2 [« qui peut aller d'un continent à l'autre », milieu du XXe s.] ; sens 1, 1878, Larousse). **1.** Qui est situé entre plusieurs continents : *Gouffres intercontinentaux.* || **2.** Qui va d'un continent à l'autre : *Des masses intercontinentales d'air froid, d'air chaud.* || Qui peut aller d'un continent à l'autre : *Une fusée intercontinentale.*

intercostal, e, aux [ɛ̃tɛrkɔstal, -o] adj. (de *inter-* 3 et du lat. *costa,* côte ; 1536, G. Chrestien). Qui est entre les côtes : *Ils soignèrent Chamborlan, le bedeau, pour ses douleurs intercostales* (Flaubert). *Muscles, nerfs intercostaux. Névralgie intercostale.*

intercotidal, e, aux [ɛ̃tɛrkɔtidal, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *cotidal ;* fin du XIXe s.). *Ligne intercotidale,* ligne joignant, sur une carte, les points où la marée se produit en même temps. || *Zone intercotidale,* zone comprise entre les limites extrêmes du balancement des marées. (On dit aussi ZONE INTERTIDALE.)

intercourse [ɛ̃tɛrkurs] n. f. (mot angl. signif. proprem. « relations commerciales », lui-même empr. du franç. *entre-cours* [v. ce mot] ; 1867, Littré, au sens de « ensemble des communications commerciales entre deux pays » ; sens actuel, 1895, Bonnaffé). Droit de libre pratique dans certains ports, que deux nations s'accordent réciproquement.

intercurrent, e [ɛ̃tɛrkyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *intercurrens, -entis,* part. prés. de *intercurrere,* courir dans l'intervalle, s'interposer, de *inter,* entre, et de *currere,* courir ; 1741, Col de Vilars [en parlant d'une maladie ; au sens général, 1867, Littré]). Qui vient s'insérer dans le déroulement d'une action ou la durée d'un état : *Pour moi, j'acceptai cette solution avec l'espoir secret que, le moment venu de faire ce fameux voyage, mille raisons intercurrentes nous le rendraient impossible* (Duhamel). || *Spécialem.* Se dit d'une maladie qui survient pendant la durée d'une autre.

interdentaire [ɛ̃tɛrdɑ̃tɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *dentaire ;* 1877, Littré). Situé entre les dents : *Espace interdentaire.*

interdental, e, aux [ɛ̃tɛrdɑ̃tal, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *dental ;* 1931, Larousse). En phonétique, se dit d'une consonne spirante dont l'articulation est produite en plaçant la pointe de la langue derrière l'espace formé par les deux rangées de dents faiblement écartées (par ex., en allem., *t* et *d*).

interdépartemental, e, aux [ɛ̃tɛrdepartəmɑ̃tal, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *départemental ;* 21 oct. 1871, *Journ. officiel,* p. 4087). Relatif, commun à plusieurs départements : *Taxes interdépartementales. Syndicats interdépartementaux.*

interdépendance [ɛ̃tɛrdepɑ̃dɑ̃s] n. f. (de *inter-* 3 et de *dépendance ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Dépendance réciproque : *À force de tirer des fils d'un point à un autre, d'établir des rapports, des interdépendances, des relations, le moindre acheminement de l'esprit dans cette toile ébranle tant de considérants qu'il reste en suspens, immobile* (Gide). *Au système colonial, on a prétendu, parfois, substituer l'interdépendance de la métropole et des anciennes colonies.* || **2.** En philosophie, lien organique entre les divers phénomènes naturels : *Cause et effet ne sont que des moments de l'interdépendance universelle* (Lefebvre).

interdépendant, e [ɛ̃tɛrdepɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *inter-* 3 et de *dépendant ;* 1935, Acad.). Se dit de choses qui sont dans un rapport de dépendance mutuelle : *Phénomènes interdépendants. Les sciences ne sont pas seulement interdépendantes, elles sont suspendues à la métaphysique* (L. Daudet).

interdiction [ɛ̃tɛrdiksjɔ̃] n. f. (lat. *interdictio,* interdiction, défense, de *interdictum,* supin de *interdicere* [v. INTERDIRE] ; 1410, Isambert, écrit *interdition* [*interdiction,* 1461, Bartzsch], au sens 1 [*tir d'interdiction,* 1931, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière [*interdiction légale,* 1845, Bescherelle ; *interdiction judiciaire* ou *civile,* 1902, Larousse — *interdiction,* même sens, 1690, Furetière ; *interdiction de séjour,* 1873, Larousse]). **1.** Action d'interdire quelque chose : *Interdiction du port d'arme, de stationner. Frapper d'interdiction la consommation des boissons alcoolisées. Lever une interdiction. Interdiction d'un film, d'un journal.* || Spécialem. *Tir d'interdiction,* tir par lequel on essaie d'empêcher l'ennemi d'atteindre certains endroits : *Déclencher, essuyer, soutenir un violent tir d'interdiction.* || **2.** *Spécialem.* Défense perpétuelle ou temporaire faite à quelqu'un de remplir ses fonctions : *L'interdiction d'un prêtre, d'un fonctionnaire. Le peuple a vu la fuite du Roi et son arrestation [...]. Il verrait progressivement son interdiction, sa déposition, l'élection de son fils à la couronne* (Laclos). || *Interdiction légale,* privation de l'exercice des droits civils, qui constitue une peine accessoire à toute peine afflictive ou infamante. || *Interdiction judiciaire* ou *civile,* ou simplem. *interdiction,* décision de justice par laquelle une personne majeure était privée de la disposition de ses biens : *Demander l'interdiction de quelqu'un. Être frappé d'interdiction.* (On dit auj. MISE EN TUTELLE.) || *Interdiction de séjour,* peine par laquelle on interdit à un condamné l'accès de certaines localités.

• SYN. : **1** *défense, prohibition ;* **2** *dégradation, déposition, destitution, suspension.* — CONTR. : **1** *autorisation, permission ;* **2** *réhabilitation, réintégration.*

interdigital, e, aux [ɛ̃tɛrdiʒital, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *digital ;* 1867, Littré). Qui est placé entre les doigts : *Espace interdigital.*

interdiocésain, e [ɛ̃tɛrdjɔsezɛ̃, -ɛn] adj. (de *inter-* 3 et de *diocésain ;* 19 avr. 1966, *le Monde*). Qui concerne plusieurs diocèses : *Un séminaire interdiocésain.*

interdire [ɛ̃tɛrdir] v. tr. (lat. *interdicere,* interdire, de *inter,* entre, et de *dicere,* dire ; v. 1250, Espinas [III, 148], au sens 1 [*entredire,* forme francisée, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence] ; sens 2, XIVᵉ s., *Nature à l'alchimie ;* sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1458, *Mystère du Vieil Testament ;* sens 5, 1660, Retz [*interdire un prêtre,* 1657, Pascal ; *interdire une église,* fin du XIVᵉ s.] ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 7, 1662, Corneille). [Conj. **68,** sauf à la 2ᵉ pers. du plur. de l'indic. et de l'impér. : *vous interdisez, interdisez.*] **1.** Empêcher formellement quelque chose par une mesure réglementaire ou légale : *Interdire une manifestation. Il est interdit de fumer. Interdire une organisation, un journal. Les lois de la nature permettent ce qu'interdisent les lois des hommes et de Dieu* (Gide). || **2.** Défendre impérativement la pratique, l'usage de quelque chose : *Le médecin lui a interdit tout aliment sucré à cause de son diabète. Je vous interdis de me parler ainsi. Que sert d'interdire ce qu'on ne peut pas empêcher ?* (Gide). || **3.** Avec un sujet désignant une chose, rendre formellement impossible : *Je disparais complètement, autant que peut le faire un homme à qui ses principes interdisent le suicide* (Mauriac). || **4.** Class. *Interdire quelqu'un de quelque chose,* le tenir éloigné de : *Les Dieux de ce haut rang te voulaient interdire* (Racine). || **5.** Priver quelqu'un momentanément ou définitivement du droit d'exercer ses fonctions : *Interdire un officier ministériel.* || *Interdire un prêtre,* lui défendre la célébration du culte et l'administration des sacrements. || Par anal. *Interdire une église,* y défendre la célébration du culte. || **6.** Priver juridiquement quelqu'un de la libre disposition de ses biens, de sa personne, de certains droits déterminés : *Interdire un homme atteint de folie. Son père, qui n'a plus que cet enfant-là et qui le fait interdire, m'écrivait ces jours-ci* (H. Bazin). || **7.** *Fig.* Frapper quelqu'un d'un trouble tel qu'il ne sait que dire ni que faire (rare, sauf au part. passé) : *La peur l'a tout interdit.*

• SYN. : **1** *défendre, prohiber ;* **2** *proscrire ;* **3** *condamner, exclure ;* **5** *casser, déposer, destituer, révoquer, suspendre ;* **7** *confondre, interloquer* (fam.), *méduser* (fam.), *paralyser, pétrifier, saisir, sidérer* (fam.). — CONTR. : **1** *autoriser, permettre ;* **2** *approuver, conseiller, ordonner, prescrire ;* **3** *admettre, enjoindre, recommander, tolérer.*

◆ **s'interdire** v. pr. [**de**] (sens 1, av. 1714, Fénelon ; sens 2, 1661, Molière). **1.** S'imposer l'obligation de ne pas faire une action : *S'interdire de fumer.* || **2.** *Class.* Se troubler : *Achevez de lire : | Votre âme pour ce mot ne doit pas s'interdire* (Molière).

interdisciplinaire [ɛ̃tɛrdisiplinɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *discipline ;* av. 1959, P. Gilbert, p. 277). Qui se rapporte à plusieurs disciplines, à plusieurs sciences : *Des recherches interdisciplinaires.*

1. interdit, e [ɛ̃terdi, -it] adj. (part. passé de *interdire* [v. ce mot] ; XIIIᵉ s., Godefroy, comme n. m., écrit *enterdit,* au sens de « excommunié » ; v. 1450, Godefroy, écrit *interdit,* comme adj., au sens de « honni » ; sens 1, 1556, Bonivard [écrit *interdict ; interdit,* 1625, Stœr] ; sens 2, 1640, Oudin [*entredict,* même sens, v. 1570, Carloix]). **1.** Se dit d'une chose ou d'une personne qui est frappée d'une interdiction quelconque : *Entrée, circulation interdite. Stationnement interdit. Personne interdite de séjour. C'était un prêtre interdit que mon père avait rencontré en 1848 dans les clubs* (France). || **2.** Se dit d'une personne qui est comme paralysée par une émotion forte : *Et comme si tout en elle avait chaviré soudain, elle demeura quelques secondes immobile, interdite, retenant avec effort ses larmes* (Martin du Gard). *Rose, interdite, considérait, dans le cercle d'une lumière étroite, cette ombre qui parlait* (Mauriac).

• SYN. : **2** *ahuri* (fam.), *confondu, désemparé, ébahi, interloqué* (fam.), *médusé* (fam.), *pantois, perdu, pétrifié, sidéré* (fam.), *stupéfait.*

◆ **interdit** n. m. (1625, Stœr). Toute personne frappée d'une interdiction par décision judiciaire : *Un interdit de séjour. Les interdits sont assimilés aux mineurs.*

2. interdit [ɛ̃terdi] n. m. (lat. *interdictum,* interdiction, défense, part. passé neutre substantivé de *interdicere* [v. INTERDIRE] ; V. 1213, *Fet des Romains,* écrit *entredit,* au sens de « déchéance de ses fonctions » [en parlant d'un druide] ; écrit *interdite* [n. m.], au sens 1, début du XVᵉ s. [*interdit,* 1530, Palsgrave] ; sens 2, 5 sept. 1660, Racine ; sens 3, 1861, Sainte-Beuve [*interdit,* « interdiction » — terme juridique —, v. 1460, Bartzsch] ; sens 4, XXᵉ s.). **1.** Sentence par laquelle on défend à un clerc l'exercice de ses fonctions. || **2.** Décision par laquelle on défend l'exercice du culte dans un endroit déterminé : *L'interdit frappant une église.* || **3.** Condamnation absolue qui met une personne à l'écart d'un groupe : *Jeter l'interdit sur quelqu'un.* || **4.** Ce qui est interdit par la religion, la morale, les conventions sociales : *Par sa conduite, elle brave tous les interdits.*

• SYN. : **2** *exclusive, index, quarantaine.*

intéressant, e [ɛ̃terɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *intéresser ;* 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [péjor., av. 1902, Zola] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens 4, 1873, Larousse [*état intéressant ; position intéressante,* 1878, Acad.] ; sens 5, av. 1922, Proust). **1.** Qui est digne d'attention, captive l'esprit : *Un livre, un film intéressant. Une discussion intéressante. Son histoire, quoique très intéressante encore, n'a plus qu'une importance secondaire au point de vue général* (Renan). || **2.** Se dit d'une personne qui plaît, captive par sa personnalité, sa culture, son esprit : *Romancier intéressant. Conférencier intéressant. C'est un convive très intéressant.* || Péjor. *Chercher à se rendre intéressant, et,* substantiv., *faire l'intéressant, son intéressant* (fam.), essayer de se faire remarquer : *Elle devait exagérer un peu son désespoir pour se rendre intéressante* (Zola). *Elle adore faire son intéressante* (Bataille). || **3.** Digne d'exciter la sympathie ou l'intérêt : *Une famille intéressante, un cas intéressant.* || **4.** Fam. *Une position intéressante, un état intéressant,* état de grossesse : *Le mari est malade et la femme dans un état intéressant. La concierge dit même que ce matin elle a senti les douleurs et qu'elle est alitée* (France). || **5.** *Fam.* Qui présente un avantage

matériel : *Prix intéressant. Des conditions intéressantes. Placer de l'argent à un taux intéressant. Car « les montagnes », disait la fille de Françoise en donnant à « intéressant » un sens nouveau et affreux, ce n'est guère intéressant* (Proust).

• SYN. : **1** *attachant, captivant, passionnant, piquant, prenant ;* **2** *brillant, cultivé, éminent, remarquable, spirituel ;* **5** *avantageux, fructueux, lucratif* (fam.), *payant* (fam.), *rémunérateur, rentable.* — CONTR. : **1** *ennuyeux, fastidieux, inintéressant, quelconque ;* **2** *banal, inintelligent, insignifiant, lassant, mauvais, stupide.*

intéressé, e [ɛ̃terese] adj. (part. passé de *intéresser ;* fin du XIV[e] s., E. Deschamps, avec un sens peu clair [à propos des serviteurs des vieilles gens] ; 1549, R. Estienne, au sens de « infirme [en parlant d'une personnel » ; sens 1, 1636, Corneille [*partie intéressée,* « partie lésée » — terme de droit —, 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1690, Furetière [« qui bénéficie de l'intéressement », 1867, Littré] ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4, av. 1648, Voiture ; sens 5, 1665, Racine). **1.** Qui est concerné par quelque chose : *Les parties, les personnes intéressées. Rien ne presse car ma vie n'est pas intéressée au résultat* (Valéry). || **2.** Qui a intérêt à quelque chose, en tire un avantage : *Il est intéressé à la bonne marche de l'affaire.* || *Spécialem.* Qui bénéficie de l'intéressement. || **3.** Qui a l'esprit retenu, captivé par quelque chose digne d'attention, d'intérêt ; qui dénote cette attitude : *L'on rencontrait parfois le journaliste Rambert, l'air tranquille et intéressé* (Camus). || **4.** Qui n'a en vue que son intérêt personnel : *Une personne avide et intéressée. Des amis intéressés. Un homme intéressé dont il ne faut attendre ni dévouement ni générosité. Vous me croyez intéressée, rien ne vous enlèvera cette idée de la tête* (Mauriac). || **5.** Se dit d'une chose qui est inspirée par la recherche de l'intérêt personnel : *Générosité, ambition intéressée. Je condamne le mensonge lorsqu'il nuit à autrui ou qu'il profite à celui qui le commet. En revanche, quand il n'est ni préjudiciable, ni intéressé...* (Porto-Riche).

• SYN. : **3** *passionné, pris ;* **4** *avare, cupide, égoïste, insatiable.* — CONTR. : **4** *altruistes désintéressé.*

◆ n. (1634, Kuhn, au sens de « associé » ; sens actuel, 1690, Furetière). Personne concernée ou mise en cause : *La salle se remplit lentement d'intéressés et de curieux* (France). *Véritable nid à procès, ils* [des passages du *Journal* des Goncourt] *étaient de nature à provoquer la colère des intéressés ou bien de leur famille* (L. Descaves).

intéressement [ɛ̃terɛsmɑ̃] n. m. (de *intéresser ;* 1464, Bartzsch, au sens de « occupation qu'on a entreprise » ; sens actuel, 16 juin 1954, *le Monde*). Système par lequel on intéresse les salariés à la bonne marche de l'entreprise en les faisant participer aux bénéfices.

intéresser [ɛ̃terɛse] v. tr. (du lat. *interesse,* être dans l'intervalle, être séparé, différer, participer, et, impersonnellement, « être de l'intérêt de, importer », de *inter,* entre, et *esse,* être ; 1356, Isambert, au sens I, 2 ; sens I, 1, 1647, Corneille [« avoir de l'importance pour quelque chose », 1738, Voltaire] ; sens I, 3, v. 1560, Paré ; sens I, 4, 1666, Racine ; sens I, 5, 1762, Acad. ; sens I, 6, 1675, Kuhn ; sens II, 1, 1666, Molière ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1588, Montaigne ; sens II, 4, 1580, Montaigne).

I. 1. En parlant de choses, être de quelque intérêt pour quelqu'un, avoir rapport à une personne : *Mesure qui intéresse les agriculteurs. Ordonnance qui n'intéresse que les riverains.* || Avoir de l'importance pour quelque chose, concerner quelque chose : *Tout cela intéresse notre réputation, notre santé.* || **2.** *Class.* Faire tort à, porter atteinte à : *Heureux qui se laisse aller à la tendresse de ses sentiments, sans intéresser sa vertu par les dernières complaisances* (Saint-Évremond). || **3.** *Spécialem.* En termes de médecine, atteindre, endommager : *Coup d'épée qui intéresse le poumon.* || **4.** *Vx.* Mêler quelqu'un à une action en cours, l'impliquer dans : *Intéresser quelqu'un à un complot. Dans vos secrets discours étais-je intéressée ?* (Racine). || **5.** *Intéresser le jeu,* le rendre plus attachant par la perspective du gain. || **6.** Assurer à quelqu'un une part dans les profits, les bénéfices d'une affaire : *Il aurait fallu que M. Blaise fît un sort à ce gendre pauvre, l'intéressât dans la maison* (France). *Intéresser un employé aux bénéfices. Intéresser quelqu'un dans une entreprise.*

II. 1. En parlant d'une personne, exciter la bienveillance, la sympathie : *Héros malheureux qui intéresse et plaît. Intéresser le public à un accusé.* || **2.** *Spécialem.* Tenir à cœur, toucher personnellement : *Ses soucis intéressent toute sa famille. Je vais bazarder cette affaire, j'ai mes raisons. Après, je serai tranquille et je pourrai penser aux choses qui m'intéressent* (Duhamel). || **3.** Retenir l'attention d'une personne en excitant sa curiosité, en captivant son esprit ou son cœur : *Conférence qui intéresse l'auditoire. Découverte qui intéresse le monde scientifique. Énigme qui intéresse le lecteur. Enfant que tout intéresse. Il faut de plus grands efforts de talent pour intéresser en restant dans l'ordre, que pour plaire en passant toute mesure ; il est moins facile de régler le cœur que de le troubler* (Chateaubriand). *Gervaise lentement promenait son regard* [...], *intéressée par la maison.* (Zola). *Il est parvenu à intéresser à votre cas quelqu'un de très bien placé* (Aymé). || **4.** Amener quelqu'un à prendre intérêt, goût à quelque chose : *Intéresser un enfant à la lecture, à ses études, aux sports. Intéresser quelqu'un à un projet. Il n'est pas un grand homme celui qui n'intéresse pas la nature entière à sa cause, à son œuvre* (Rolland).

• SYN. : **I,1** *concerner, regarder, toucher.* || **II, 1** *attacher, attendrir, émouvoir, gagner ;* **2** *affecter, importer ;* **3** *captiver, intriguer, passionner.* — CONTR. : **II, 1** *déplaire, exaspérer, irriter ;* **3** *assommer* (fam.), *barber* (pop.), *embêter* (fam.), *ennuyer, lasser, rebuter ;* **4** *dégoûter, détourner.*

◆ **s'intéresser** v. pr. (sens 1, v. 1660, d'après Richelet, 1680 [*s'intéresser de,* av. 1654, Guez de Balzac — ... *dans,* 1635, Corneille] ; sens 2, 1636, Corneille [*s'intéresser pour et .. contre*]). **1.** Porter intérêt à quelqu'un, à quelque chose, être attiré par une personne ou par une chose : *S'intéresser à une famille pauvre et méritante. S'intéresser à la situation politique, économique. Mais Zidore ne se pressait pas. Il s'intéressait aux toits voisins, à une grosse fumée qui montait au fond de Paris du côté de Grenelle* (Zola). *Je m'intéresse de moins en moins à moi-même, et de plus en plus à mon œuvre et à mes pensées* (Gide). || Class. *S'intéresser de* ou *dans,* porter un vif intérêt à : *Il n'y eut celui qui ne s'intéressât de leurs maux* (Vaugelas). *Tout le monde s'intéresse dans cette grande affaire* [le procès de Fouquet]. *On ne parle d'autre chose* (Sévigné). || **2.** Class. *S'intéresser pour ou contre,* prendre délibérément parti pour ou contre, se passionner pour ou contre quelqu'un, quelque chose : *Contre mon propre amour mon honneur s'intéresse* (Corneille).

• SYN. : **1** *se passionner, se préoccuper, se soucier, suivre.*

intérêt [ɛ̃terɛ] n. m. (du lat. *interest,* il importe, il est de l'intérêt de, 3[e] pers. du sing. de l'indic. prés. de *interesse* [v. l'art. précéd.] ; 1290, Godefroy, écrit *interest* [*intérêt,* XVI[e] s.], au sens de « dommage, préjudice » ; sens I, 1, milieu du XV[e] s. [*avoir intérêt à,* début du XVI[e] s. — ... de, av. 1679, Retz ; *avoir intérêt en,* 1636, Corneille ; *prendre l'intérêt de,* 1657, Pascal] ; sens I, 2, 1588, Montaigne ; sens I, 3, 1690, Furetière [« bénéfice qu'on retire de l'argent qu'on prête », 1501, G. Cohen — d'abord au plur., 1462, Bartzsch ; *intérêt simple,* 1867, Littré ; *intérêt composé,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 4, 1668, Molière ; sens II, 1, 1629, Corneille [*prendre intérêt dans quelqu'un,* 1640, Corneille — ... en..., 1650, Corneille] ; sens II, 2, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné ; sens II, 3, 1740, Acad. ; sens II, 4, 1580, Montaigne).

I. 1. Ce qui importe, est avantageux à quelqu'un ou à quelque chose : *Intérêt public, national, commun. Agir, parler dans l'intérêt de quelqu'un. Les bourgeois prêchaient le dogme des intérêts matériels, et le peuple semblait content* (Flaubert). *Il entendait juger le cas en toute objectivité, sans obéir à d'autres considérations que l'intérêt du parti* (Aymé). || *Avoir intérêt à, avoir intérêt de* (class.), avoir avantage à, trouver son compte à : *Vous avez intérêt*

à vous taire. Il n'a pas comme nous l'intérêt d'être injuste (La Fontaine). || Class. *Avoir intérêt en,* trouver avantage à, dans : [le Roi] *a trop d'intérêt lui-même en ma personne,* | *Et ma tête en tombant ferait choir sa couronne* (Corneille). || Class. *Prendre l'intérêt de,* prendre la défense, le parti de : *Quelques-uns ont pris l'intérêt de Narcisse* (Racine). || **2.** *Absol.* Attachement exclusif à ce qui est avantageux pour soi ; amour exclusif de soi, égoïsme : *Les vertus se perdent dans l'intérêt comme les fleuves se perdent dans la mer* (La Rochefoucauld). || **3.** Part, somme d'argent qu'une personne a dans une affaire (généralement au plur.) : *Avoir des intérêts dans les Charbonnages de France. Dès la seconde page qui signalait comme une honte la prépondérance des intérêts pécuniaires, le banquier fit la grimace. Puis, abordant les réformes, Frédéric demandait la liberté du commerce* (Flaubert). || Bénéfice que l'on retire de l'argent qu'on prête : *Prêter sans intérêt. Demander un intérêt de 3 %.* || *Intérêt simple,* intérêt perçu sur le capital primitif non accru de ses intérêts. || *Intérêt composé,* intérêt perçu sur un capital formé du capital primitif accru de ses intérêts accumulés jusqu'à l'époque de l'échéance. || **4.** *Class.* Question qui concerne ou préoccupe quelqu'un : *Or çà, intérêt de belle-mère à part, que te semble à toi de cette personne ?* (Molière).

II. 1. Attention bienveillante que l'on porte à quelqu'un et à tout ce qui le concerne : *Témoignage d'intérêt. Porter intérêt à la santé de quelqu'un. Virginie étala devant le père beaucoup d'intérêt pour le fils* (France). || Class. *Prendre intérêt dans, en quelqu'un,* éprouver de la sympathie pour quelqu'un : *Vous daignez en moi prendre quelque intérêt* (Corneille). || **2.** Sentiment de la personne dont l'attention a été attirée par quelque chose qui captive l'esprit ou le cœur : *Lire, écouter avec intérêt. Le centre d'intérêt d'une question. Denis s'appliquait à ne pas écouter, tout en donnant les signes de l'attention et de l'intérêt* (Mauriac). || **3.** Qualité d'une chose qui retient l'attention, attache l'esprit, le cœur : *Un roman, un récit plein d'intérêt.* || **4.** Importance donnée à quelque chose : *Ceci n'a pour nous aucun intérêt. Ce qui sépare l'homme de la vérité, c'est l'intérêt que chacun met à sa passion* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **I, 1** *avantage, cause, profit.* || **II, 1** *bienveillance, sollicitude, sympathie ;* **2** *attention, curiosité, passion ;* **3** *charme, originalité ;* **4** *poids, portée, utilité.* — CONTR. : **II, 1** *désintérêt, détachement ;* **2** *indifférence ;* **3** *banalité, insignifiance, platitude ;* **4** *frivolité, futilité, inutilité, vanité.*

◆ **intérêts** n. m. pl. (1580, Montaigne [v. aussi ci-dessus, § I, n. 3] ; *dommages et intérêts,* 1549, R. Estienne — dommages-intérêts, 1811, Mozin). Ensemble des avantages qui importent à quelqu'un : *Servir les intérêts de quelqu'un. L'habile homme est celui qui entend ses intérêts* (La Bruyère). || *Dommages et intérêts* ou *dommages-intérêts,* V. DOMMAGE.

interethnique [ɛ̃tɛrɛtnik] adj. (de *inter-* 3 et de *ethnique ;* milieu du XX^e s.). Relatif aux échanges entre ethnies différentes.

interfécond, e [ɛ̃tɛrfekɔ̃, -ɔ̃d] adj. (de *inter-* 3 et de *fécond ;* XX^e s.). Se dit de deux espèces différentes dont le croisement est fécond.

interfécondation [ɛ̃tɛrfekɔ̃dasjɔ̃] n. f. (de *inter-* 3 et de *fécondation ;* XX^e s.). En botanique, fécondation croisée.

interfécondité [ɛ̃tɛrfekɔ̃dite] n. f. (de *interfécond ;* XX^e s.). Caractère de deux espèces interfécondes.

interfédéral, e, aux [ɛ̃tɛrfederal, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *fédéral ;* 18 mars 1966, *le Monde*). Relatif à plusieurs fédérations.

interférence [ɛ̃tɛrferɑ̃s] n. f. (angl. *interference,* intervention, interposition, interférence [en optique], dér. de *to interfere* [v. INTERFÉRER] ; fin du XVIII^e s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** En physique, phénomène produit par la superposition de deux ou de plusieurs ondes : *Interférences lumineuses, sonores.* || **2.** *Fig.* Conjonction de deux séries de phénomènes : *L'interférence des faits politiques et des faits économiques.*

• SYN. : **2** *interaction.*

interférent, e [ɛ̃tɛrferɑ̃, -ɑ̃t] adj. (francisation, d'après *interférence,* de l'angl. *interfering,* intervenant, s'interposant, part. prés. adjectivé de *to interfere* [v. l'art. suiv.] ; début du XIX^e s.). En physique, qui est caractérisé par le phénomène de l'interférence : *Rayons interférents. Ondes interférentes.*

interférer [ɛ̃tɛrfere] v. intr. (francisation de l'angl. [*to*] *interfere,* s'interposer, s'entrechoquer, composé savant du lat. *inter* [v. INTER- 3], et *ferre,* porter, ou *ferire,* frapper ; 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2, déc. 1958, *Études*). [Conj. **5 b.**] **1.** Produire des interférences : *Ondes qui interfèrent.* || **2.** *Fig.* Avoir, par sa présence, une action sur : *La majorité des hommes essaient de prendre conscience des grands événements qui interfèrent avec leur vie privée* (Vailland).

◆ v. tr. (av. 1922, Proust). Produire une interférence avec : *Je la voyais aux différentes années de ma vie, occupant par rapport à moi des positions différentes qui me faisaient sentir la beauté des espaces interférées* (Proust). *Des ondes* [...] *qui allaient interférer les circonstances issues du crime de la Pochalle* (L. Daudet).

◆ **s'interférer** v. pr. (av. 1922, Proust). Se mettre en interférence mutuelle (peu usité) : *Nos désirs vont s'interférant et, dans la confusion de l'existence, il est rare qu'un bonheur vienne justement se poser sur le désir qui l'avait réclamé* (Proust).

• SYN. : *se conjuguer, s'entremêler, s'interpénétrer, se superposer.*

interféromètre [ɛ̃tɛrferɔmɛtr] n. m. (de *interféro-,* élément tiré de *interférence,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1948, Larousse). Appareil mesurant la distance des franges d'interférences lumineuses.

interférométrie [ɛ̃tɛrferɔmetri] n. f. (de *interféromètre ;* milieu du XX^e s.). Technique de la mesure des franges d'interférences lumineuses.

interféron [ɛ̃tɛrferɔ̃] n. m. (de *interfér*[*er*] ; 1957, P. Gilbert, p. 278). Substance protéique qui apparaît dans les cellules au cours des infections virales et qui s'oppose au développement de virus très divers.

interfoliacé, e [ɛ̃tɛrfɔljase] adj. (de *inter-* 3 et de *foliacé ;* 1867, Littré). Se dit des fleurs qui naissent entre chaque couple de feuilles opposées. (On dit aussi INTERFOLIAIRE.)

interfoliage [ɛ̃tɛrfɔljaʒ] n. m. (de *interfolier ;* 1873, Larousse). Action d'interfolier un livre.

interfoliaire [ɛ̃tɛrfɔljɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *foliaire ;* 1902, Larousse). Syn. de INTERFOLIACÉ.

interfolier [ɛ̃tɛrfɔlje] v. tr. (de *inter-* 3 et du lat. *folium,* feuille ; fin du XVIII^e s.). Intercaler des feuillets blancs entre les pages d'un livre : *Les notes abondantes déjà consignées par lui dans des exemplaires interfoliés de la biographie Michaud* (France).

interglaciaire [ɛ̃tɛrglasjɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *glaciaire ;* mars 1875, *Revue britannique,* p. 55). Qui est compris entre deux périodes glaciaires : *On appelle périodes interglaciaires les périodes de l'ère quaternaire pendant lesquelles le réchauffement du climat a provoqué un retrait notable des glaciers.*

intergroupe [ɛ̃tɛrgrup] n. m. (de *inter-* 3 et de *groupe ;* milieu du XX^e s.). Groupe parlementaire composé de députés ou de sénateurs appartenant à différents groupes politiques, et constitué pour l'étude d'un problème particulier.

intérieur, e [ɛ̃terjœr] adj. (lat. *interior,* plus en dedans, plus personnel, plus intime ; 1403, *Internele Consolacion,* écrit *interior* [*intérieur,* 1556, Bonivard], au sens 6 [*vie intérieure,* 1704, Trévoux ; *l'homme intérieur,* 1535, Olivétan] ; sens 1, 1530, Lefèvre d'Étaples, écrit *interior* [*intérieur,* 1535, Olivétan ; pour un pays, 1867, Littré ; *mer intérieure,* 1691, Ozanam] ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1810, Code pénal ; sens 4, 1839, Balzac ; sens 5, av. 1841,

Chateaubriand). **1.** Qui est situé au-dedans de l'espace déterminé par les limites extérieures d'une chose, d'un être : *La fenêtre de mon donjon s'ouvrait sur la cour intérieure* (Chateaubriand). *Bissectrice intérieure à un angle.* || *Spécialem.* Se dit d'une région qui est située dans des zones non attenantes à la frontière ou à la mer : *Régions intérieures de la France.* || *Mer intérieure,* vaste étendue d'eau salée complètement enfermée dans les terres : *La mer Caspienne est une mer intérieure.* || **2.** Qui est tourné vers le dedans : *La paroi intérieure. Un mur intérieur.* || **3.** Qui se fait au-dedans de quelque chose, qui concerne la partie située au-dedans : *Effraction extérieure et intérieure.* || *Conduite intérieure,* v. CONDUITE. || **4.** Qui se fait au sein d'une société, d'une collectivité, etc. ; qui la concerne relativement aux rapports de ses divers membres entre eux : *La paix intérieure d'une famille. Les problèmes intérieurs d'un parti, d'un État. Politique intérieure.* || **5.** Qui se fait dans l'espace compris entre les frontières d'un pays : *Commerce intérieur.* || **6.** *Fig.* Qui est au-dedans de nous, qui concerne notre nature psychique, morale : *Rêve intérieur. Équilibre intérieur. Le songe intérieur qu'ils n'achèvent jamais* (Leconte de Lisle). *Tous sentaient le déchirement intérieur, la blessure dont ils ne parlaient pas et qui allait en s'agrandissant* (Zola). *Mais, au contraire, le monde intérieur est toujours menacé d'une confusion de sensations obscures, de souvenirs, de tensions, de paroles virtuelles, où ce que nous désirons observer et saisir altère, déprave en quelque sorte l'observation elle-même* (Valéry). *Cette longue conversation intérieure qu'il soutenait avec une ombre* (Camus). || *Vie intérieure,* tout ce qui constitue la vie secrète de l'esprit, du cœur d'une personne : *Il avait bien trop de vie intérieure pour penser une seconde à un accident personnel* (Saint-Exupéry). || *L'homme intérieur,* l'homme considéré uniquement du point de vue intellectuel et moral. || *For intérieur,* v. FOR.

• SYN. : **1** *interne ;* **6** *intime, profond, psychique, spirituel.* — CONTR. : **1** et **2** *extérieur ;* **6** *corporel, matériel, physique.*

• REM. *Intérieur* étant un comparatif, *plus, moins, très intérieur* ont été jugés incorrects par certains grammairiens, mais se trouvent chez de bons auteurs.

◆ **intérieur** n. m. (XIV^e s., au plur., écrit *interiores,* au sens de « cœur et foie [d'un oiseau] » ; au sing., écrit *intérieur,* au sens 5, 1587, Cholières [*intérieur de l'âme ; intérieur,* 1656, Corneille] ; sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, 1835, Acad. [aussi « le pays lui-même » ; *ministère de l'Intérieur,* 1812, Mozin — *l'Intérieur,* même sens, 1842, Mozin] ; sens 3, 1779, M^me de Genlis [*femme, homme d'intérieur,* 1902, Larousse ; *tableau d'intérieur,* 1867, Littré — *intérieur,* même sens, 1828, Mozin ; *photographie, scène d'intérieur,* XX^e s. ; au cinéma, 1929, J. Giraud] ; sens 4, 1784, M^me de Genlis ; sens 6, début du XX^e s.). **1.** Espace déterminé par les limites extérieures d'une chose, d'un être : *L'intérieur d'une caisse. La peau de ce fruit est gâtée, mais l'intérieur est bon. L'intérieur de la Terre. Dans l'intérieur du collège, j'étais persécuté par mon compagnon* (Vigny). *Le loup lui frottait* [à Julien] *l'intérieur des mains avec les poils de son museau* (Flaubert). || **2.** *Spécialem.* Partie centrale d'un pays, par opposition aux frontières et aux côtes : *Envoyer des prisonniers dans l'intérieur.* || *Absol.* Le pays lui-même (par opposition à l'*étranger*) : *Les produits qui se consomment à l'intérieur.* || *Ministère de l'Intérieur,* ou, elliptiq., *l'Intérieur,* ministère chargé de l'administration générale du pays. || **3.** Habitation dans laquelle vit une personne ; son appartement : *Une étroite pièce* [...] *ayant la propreté et le calme profond d'un intérieur de province* (Zola). *Avoir un intérieur modeste. Tenue d'intérieur.* || *Femme d'intérieur,* femme qui sait tenir sa maison : *M^me Bergeret était une femme d'intérieur. Elle avait l'âme domestique* (France). || *Homme d'intérieur,* celui qui n'aime pas à sortir et se plaît chez lui parmi les siens. || *Tableau, photographie d'intérieur,* et, absol., *intérieur,* tableau, photographie représentant l'intérieur d'une pièce, d'un édifice. || *Scène d'intérieur,* scène groupant des personnages qui évoluent dans une maison, un édifice ; *spécialem.,* scène de la vie familiale. || *Les intérieurs,* au cinéma, les scènes qui sont censées se dérouler à l'intérieur d'un local : *Les intérieurs sont généralement tournés en studio.* || **4.** *Fig.* Le sein d'une collectivité, d'un groupe : *L'intérieur d'une famille, d'une communauté.* || **5.** *Fig.* et *vx.* Ce qui se passe en nous-mêmes, la part de notre vie psychique, spirituelle qui reste secrète, ne s'extériorise pas : *J'ai dévoilé mon intérieur, tel que tu l'as vu toi-même, Ô Être éternel* (Rousseau). *Devant cette amitié si exigeante qui toujours avançait, pénétrait, elle reculait timidement pour garder un peu d'intérieur* (Michelet). || **6.** Dans certains jeux d'équipe, joueur qui se trouve entre l'ailier et le centre : *Les intérieurs sont appelés couramment inters.*

• SYN. : **1** *dedans ;* **3** *chez-soi, foyer, home ;* **4** *giron, sein ;* **5** *âme, cœur.* — CONTR. : **1** *extérieur ; bord, contour, dos, surface.*

◆ **À l'intérieur** loc. adv. (1897, Bloy). Dans la partie constituée par le dedans.

◆ **À l'intérieur de** loc. prép. (XX^e s.). Au-dedans de.

intérieurement [ɛ̃terjœrmɑ̃] adv. (de *intérieur,* adj. ; v. 1460, G. Chastellain, écrit *interiorement* [*intérieurement,* 1564, J. Thierry], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** En ce qui concerne l'intérieur : *Fruit gâté intérieurement.* || **2.** Au-dedans de soi-même, dans le secret du cœur : *Vivez cent ans, et moquez-vous intérieurement des médecins et du reste du monde* (Voltaire).

• SYN. : **2** *in petto, intimement.* — CONTR. : **1** *extérieurement ;* **2** *ouvertement, publiquement.*

intérim [ɛ̃terim] n. m. (mot lat. signif. « pendant ce temps, provisoirement » ; 1412, N. de Baye [II, 90], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Période pendant laquelle une fonction laissée vacante par une personne est exercée provisoirement par quelqu'un d'autre : *Pendant l'intérim, dans l'intérim, il a été remplacé par un auxiliaire. Un intérim d'un mois.* || **2.** Charge qu'on exerce pendant cette période : *Assurer un intérim.*

◆ **Par intérim** loc. adv. (1690, Furetière). À titre provisoire pendant l'absence du titulaire : *Exercer une charge par intérim.*

intérimaire [ɛ̃terimɛr] adj. (de *intérim ;* 1796, *le Néologiste françois,* au sens 2 ; sens 1, 1959, Robert ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Qu'on exerce par intérim : *Emploi intérimaire.* || **2.** Se dit de quelqu'un qui assure un intérim, qui exerce une charge par intérim : *Instituteur, facteur intérimaire. Ministre intérimaire.* || **3.** Qui n'existe que par intérim, à titre temporaire : *Commission intérimaire.*

• SYN. : **1** *temporaire, transitoire ;* **2** *provisoire, remplaçant, suppléant.* — CONTR. : **2** *titulaire.*

◆ n. (1867, Littré). Personne exerçant une fonction par intérim.

interindividuel, elle [ɛ̃terɛ̃dividɥɛl] adj. (de *inter-* 3 et de *individu,* d'après individuel ; 1962, Larousse). Qui concerne les rapports entre plusieurs individus : *Psychologie interindividuelle.*

interinfluence [ɛ̃terɛ̃flyɑ̃s] n. f. (de *inter-* 3 et de *influence ;* début du XX^e s.). Influence réciproque : *Dans cet Éther que l'on devine tout sillonné, tout frissonnant de radiations et d'interinfluences gravi-tiques dont nous ignorons tout* (Martin du Gard).

intériorisation [ɛ̃terjɔrizasjɔ̃] n. f. (de *intérioriser ;* milieu du XX^e s.). Action d'intérioriser.

intérioriser [ɛ̃terjɔrize] v. tr. (de *intérieur,* d'après *extérioriser ;* 1921, A. Artaud). Garder intérieurement, éviter d'extérioriser : *Intérioriser des sentiments.*

intériorité [ɛ̃terjɔrite] n. f. (dér. savant de *intérieur ;* début du XVI^e s., au sens de « intérieur [d'un corps, etc.] » ; sens actuel, 1606, Crespin). Caractère de ce qui est intérieur : *Intériorité des sentiments.*

interjectif, ive [ɛ̃terʒɛktif, -iv] adj. (bas lat. *interjectivus,* intercalé [du lat. class. *interjectum,* supin de *interjicere,* v. l'art. suiv.], ou dér. franç. de *interject*[*ion*] ; XVIII^e s., Brunot [*locution interjective,* 1867, Littré]). Qui concerne l'interjection, qui exprime l'interjection : *Forme, tournure interjective.* || *Locution interjective,* locution, groupe de mots jouant le rôle d'une interjection.

interjection [ɛ̃tɛrʒɛksjɔ̃] n. f. (lat. *interjectio,* intercalation, insertion, parenthèse, interjection, de *interjectum,* supin de *interjicere,* placer entre, interposer, de *inter,* entre, et de *jacere,* jeter ; fin du XIII^e s., Macé de la Charité, au sens I [sous la forme lat. *interjectio,* v. 1119, Ph. de Thaon] ; sens II [sous l'influence de la loc. *interjeter appel*], 1690, Furetière).

I. Mot invariable, qu'on peut employer isolément et qui exprime, d'une manière énergique et concise, un sentiment soudain, une réaction ou une émotion vive : *Ah ! Hélas !, Chut ! sont des interjections. Des mots comme « attention ? » ou des propositions comme « va donc ! » peuvent être employés comme interjections. Interjection d'angoisse, de douleur, de joie.* (V. art. spécial.)

II. En procédure, action d'interjeter : *Il y a eu interjection d'appel.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'INTERJECTION

Quintilien connaissait l'interjection (*interjectio*). Donat (IV^e s.) en fit la huitième partie du discours en la substituant à l'article dans la liste empruntée à Denis de Thrace. La définition que nous en donnerons, pour être fidèle à cette origine, devra la distinguer des autres « parties du discours » de cette liste, variables (nom, pronom, verbe, participe) et invariables (adverbe, conjonction, préposition), par des critères grammaticaux.

TRAITS FORMELS INTERNES

Il n'y a pas de limite nette entre les interjections et les bruits naturels par lesquels nous exprimons nos sentiments : rires, soupirs, sifflements, claquements de langue, toussotements, etc.

Ces bruits sont universels et **ne s'intègrent pas forcément au système phonologique** d'une langue. Pourtant chaque langue, en les écrivant à sa manière, leur confère une existence linguistique. Si les flottements de l'orthographe donnent parfois l'illusion d'une certaine liberté (*hum !, hem !, hm !*), ces latitudes ont une limite : on écrit *aïe* ou *ahi* une interjection de douleur pour laquelle **aille* ou **aye* sont inusités.

Certaines suites explosives de consonnes n'existent que dans l'interjection, comme *pf !,* exprimant le dédain, *cht !,* commandant le silence. L'impression de « bruit » est rendue par le groupement de consonnes sans voyelle de support : *Brrr !* (où le triple r note une vibration bilabiale qui n'est pas un phonème français), ***Tt, tt !*** *critique Alice* (Colette, *Gigi*). Serge Karcevski remarque, dans une *Introduction à l'étude de l'interjection* (*Cahiers F. de Saussure,* 1941), que le français, alors qu'il ignore les triphtongues, en prononce une dans *miaou.*

Mais ces anomalies phonétiques concernent moins l'interjection en soi que l'onomatopée, à laquelle les interjections des exemples précédents doivent leur structure phonique. Le statut phonologique de l'onomatopée sera étudié ailleurs, car toute interjection n'est pas onomatopée, et toute onomatopée n'est pas interjection (ex. : *tic-tac, tinter*).

L'intonation est un trait plus spécifique : l'interjection porte généralement un accent, comparable à celui d'une phrase complète. Toute la gamme des sons vocaliques fournit des interjections (comme *ah !, eh !, hi !, oh !, euh !, ouh !*), qui semblent n'être qu'un prétexte à modulations de hauteur et d'intensité, et dont le sens varie à l'extrême selon ce facteur prosodique (*ah !* ou *oh !* exprimant la joie, la surprise, la déception, la douleur, la colère, etc.). Le rôle de l'intonation reste prépondérant quand l'interjection est une séquence de phonèmes dénuée de sens ou pourvue, dans d'autres emplois, d'un sens propre qui, ici, n'est plus pertinent : *Allons donc !, Mon Dieu !, Ah bon !, Par exemple !* Dans ces cas, « l'orchestration est tout, les sons presque rien » (Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française,* § 40). La répétition d'un monosyllabe peut être le moyen d'en moduler l'intonation : *Oh oh !, Bon bon !, Oh là là !, Ah ah ah ah !*

Un caractère morphologique reconnu de toute date est l'**invariabilité,** qui touche même les noms et adjectifs promus interjections. Ceux-ci ne connaissent alors qu'un genre (*Bon !, Tout beau !*) ; les noms ne donnent plus prise aux variations d'article : on dit *La barbe !* mais non **Une barbe !* La variation en nombre est quelquefois maintenue pour renforcer l'intensité : *Tonnerre !/Mille tonnerres !, Diable !/Par tous les diables !* Une tendance à l'invariabilité en personne est constatée pour le verbe : on dit *Gare !* et l'on ne dit pas **Garez ! ;* on dit ***Allez !*** *laisse-moi passer* (Chabrol) ; *voyons* n'implique aucune référence à une ou plusieurs personnes ; cependant, l'opposition singulier/pluriel est maintenue avec *tenir* dans certaines valeurs (*Tiens !/ Tenez !*) et avec *dire* (*Dis !/Dites* [*donc*] *!*), tout comme on conserve la variation personnelle dans des locutions adverbiales figées telles que *à mon* (*ton,* etc.) *insu.*

TRAITS FORMELS EXTERNES

C'est par la **distribution** que l'interjection se distingue le mieux des autres mots invariables — en même temps que des mots variables : elle échappe à l'enchaînement syntaxique, où chaque autre mot reçoit son rôle (fonctions de verbe, de sujet, d'épithète, etc.). Elle se caractérise par une totale autonomie, à laquelle elle doit d'ailleurs son nom (« ce qui est jeté entre ») et qu'on met en évidence par l'épreuve de soustraction ; il ne manque rien à la phrase suivante si l'on retranche le mot *fichtre :*

> *Croyez-vous que nous sommes ici pour plumer les canards,* ***fichtre ?*** (Flaubert).

L'autonomie est manifestée par une double pause, qu'on observe dans l'exemple précédent et dans le suivant :

> ***Eh bien !*** *il insisterait !* ***na !*** *puisque c'était comme cela* (Jean de Tinan).

Lorsque ces pauses manquent, comme dans

> *Je n'en sais* ***fichtre*** *rien !*
> *Où* ***diable*** *as-tu mis les pinces ?,*

on a affaire à des unités lexicales complexes où l'interjection n'est analysable qu'en diachronie et n'a plus sa fonction spécifique : *fichtre* renforce la négation en portant sur *rien, diable* l'interrogation en portant sur *où.*

Ce caractère d'indépendance n'est pas infirmé par les phrases où une interjection est substantivée comme tout mot ou tout groupe de mots peut l'être :

> *Sonnerai-je pour qu'on se hâte et qu'on s'effare, avec des bruits de mules claquantes dans l'escalier, des «* ***Mon Dieu ?*** *» et des « Cela devait arriver » ?* (Colette).

Le mot ou groupe de mots est alors employé *materialiter,* c'est-à-dire comme signifiant pur, sans référence à son signifié : *Mon Dieu* ne fonctionne plus comme interjection.

Le cas n'est pas différent dans des phrases comme :

> *Toto a dit* ***flûte*** *à sa mère.*
> *Tout d'un coup, j'ai entendu :* ***Boum !***

L'interjection *flûte !* joue après a dit le rôle que pourrait jouer une phrase indépendante comme *Tu m'ennuies ! ;* elle n'est pas un complément d'objet, non plus que cette phrase qui est un propos rapporté au « discours direct » en asyndète, et serait complément d'objet si on la transposait au discours indirect (*qu'elle l'ennuyait*). *Flûte est employé materialiter,* ainsi que *boum* dans le dernier exemple.

L'autonomie de l'interjection faisait dire à Jules César Scaliger (1540) qu'elle est la plus parfaite des parties du discours, puisqu'elle peut constituer une oraison pleine (*integra oratio*) à elle seule (J.-Cl. Chevalier, la *Notion de complément chez les grammairiens,* 1968).

L'autonomie syntaxique et ses marques intonationnelles et graphiques se re-

trouvent pourtant dans les « mots en apostrophe », qui sont aussi des termes hors phrase : ***Pierre,** tu as froid, Viens, **non enfant, Toi,** tu n'auras rien.* Mais l'« apostrophe » est une fonction qu'assument librement et momentanément les noms et les pronoms sans échapper pour autant aux variations en genre et en nombre (*mon fils, ma fille ; mes enfants ; vous*), alors que l'interjection est une partie du discours invariable, affectée organiquement à une fonction précise.

La même chose peut être dite à propos des « mots-phrases », noms, adjectifs ou adverbes employés comme prédicats sans verbe dans la phrase « affective » : *Erreur !, La pluie !, Un lapin !, Fameux !, Doucement !* Ces mots prennent par ellipse (v. ce mot, art. spécial) une fonction facultative et momentanée, qui n'altère pas leurs caractères morphologiques (variation en genre et en nombre, actualisation et détermination).

VALEURS FONCTIONNELLES

L'interjection pourrait-elle donc être définie par une fonction spécifique ? Il faudrait pour cela qu'on parvînt à reconnaître dans tous ses emplois une valeur unique, clairement identifiable. L'inventaire et l'analyse sémantique de ces emplois y font ordinairement distinguer des variétés que nous grouperons sous les chefs suivants : valeur modale, onomatopées de sens dictal, valeur « phatique » ?, autres valeurs ?

I. VALEUR MODALE

Jean Gerson écrivait au début du XV[e] s. :

« Nous congnoissons ces passions, mouvemens, ou affections es petis enffans, voire es bestes mues, par voix ou sons que il monstrent par dehors, lesquelles voix nous disons en gramaire interjections. »

Arnauld et Lancelot, en 1660, trouvaient aux interjections et aux conjonctions ce point commun qu'elles « ne signifient rien hors de nous ». En effet, les premières n'expriment que « les mouvements de notre âme », les secondes « l'opération même de notre esprit, qui joint ou disjoint les choses ».

Pour s'en tenir aux interjections, on peut admettre qu'une grande partie d'entre elles ne sortent pas du plan « locutoire » de Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* § 50), c'est-à-dire du plan du locuteur ; elles n'incorporent pas au message le monde extérieur, dont le plan est « délocutoire ». Ces auteurs citent le président De Brosses (XVIII[e] s.), qui donnait, lui aussi, à l'interjection une priorité entre les classes du discours, la priorité d'apparition : « L'enfant commence par elles à montrer qu'il est tout à la fois capable de sentir et de parler » ; le président accordait aux animaux un langage « *tout interjectif* ». Pour Beauzée (*Encyclopédie*), le cœur, comme l'esprit, a son langage, dont le vocabulaire, très court, « se réduit aux seules interjections », lesquelles seraient « peut-être la première voix articulée dont les hommes se soient servis ».

Personne ne connaît la genèse historique du langage. Son développement chez l'enfant est, au contraire, observable, et l'on peut dire que le premier langage proprement dit naît par imitation, essais, aide, répétitions, corrections en fonction des résultats (*feed-back*). L'hypothèse de Beauzée a le défaut d'oublier l'action. Certes, les états affectifs, liés aux états physiologiques, commandent les premiers cris, mais très vite ceux-ci sont appels, et l'on peut dire avec Heidegger que « nommer », c'est d'abord « appeler ». Quant au langage des animaux, instinct héréditaire contrôlé par l'apprentissage, il est aussi souvent un adjuvant de l'action qu'un mode d'expression des sentiments, les deux n'étant parfois guère séparables : un chien joyeux aboie pour demander une caresse, un chien furieux pour éloigner un étranger.

Il est donc difficile de séparer la fonction affective de l'interjection (comme dans *hélas !*) de sa fonction volitive (comme dans *ouste !*), que rien n'en distingue par la forme. Elles ont pour caractère commun ce que Damourette et Pichon appellent leur « factivosité », c'est-à-dire leur valeur *prédicative,* et le fait que cette prédication affecte un *modus* pur, exclamatif ou injonctif (v. MODALITÉ, art. spécial), dont le *dictum* est représenté par le contexte ou la situation.

Quand un homme s'écrie *La barbe !* ou *À la bonne heure !,* il exprime dans le premier cas une contrariété, dans le second une satisfaction qui n'ont aucun rapport avec les choses désignées ordinairement par les noms *barbe* et *heure ;* ces interjections ne font rien connaître de l'événement extérieur qui les a motivées. C'est aussi vrai pour les interjections tirées d'un verbe, comme *allez !, voyons !, tiens !,* qui, dans l'emploi interjectif, sont dépouillées de leur contenu notionnel ordinaire : ***Allez,** reste ici !, **Voyons,** ne regarde pas !, **Tiens !** j'ai perdu mon portefeuille !* Cette oblitération du sens objectif originel distingue encore les interjections des mots en apostrophe, qui désignent l'allocutaire, et des mots-phrases, qui sont des éléments du dictum prononcés avec une intonation modale (*Un lapin !*).

II. ONOMATOPÉES DE SENS DICTAL

Bien différent à première vue est le rôle des interjections qui puisent leur matière phonique dans l'onomatopée ; elles sont par essence descriptives, et font donc connaître le *dictum,* non le *modus :*

> *Il ne prononça pas de discours, mais ses clefs, **frinc !** frinc ! frinc ! parlèrent pour lui d'une façon si terrible, **frinc ! frinc ! frinc !** si menaçante, que toutes les têtes se cachèrent sous les couvercles des pupitres* (A. Daudet).

> *Je ne sais pas, mais je me figure qu'une fois que tu seras rentré, je vais en entendre de drôles... **pif, paf!** taratata poum !... les meubles qu'on renverse* (Meilhac et Halévy).

Toutes les interjections onomatopéiques ne sont pas dictales. Certaines imitent un cri ou un bruit humain qui marque seulement un modus ; par exemple, *hum !* figure une toux simulée par refus d'assentiment ; une expression naturelle du mépris est un bruit d'explosion labiale écrit ordinairement *peuh !,* ou *pf !,* ou *bof !* dans l'usage familier moderne. On peut parler dans ces cas d'onomatopées modales.

L'onomatopée dictale substitue aux mots arbitraires de la langue les signifiants motivés de phonèmes ou de séquences phonématiques évoquant plus ou moins bien l'objet ou le phénomène décrit. En adoptant le statut d'interjection, elle évite l'affaiblissement, l'occultation du sens que subissent les onomatopées intégrées au système grammatical de la flexion (*tinter, tinteront,* etc.) et de la syntaxe. Mais elle rend de ce fait à l'expression du phénomène une puissance prédicative que marquent l'intonation et le point d'exclamation ; elle suscite, en évoquant le bruit, l'émotion que le bruit a fait naître. Elle associe donc une valeur modale à la valeur dictale, et l'on peut raisonnablement intégrer cette seconde catégorie d'interjections à la première, dont elle diffère surtout par sa liberté de création. Celle-ci est totale, et Damourette et Pichon n'ont pas tort de dire que l'interjection de ce type « se recrée chaque fois qu'on l'emploie », donc « reste toujours jeune » (§ 746).

III. VALEUR « PHATIQUE » ?

Ch. Bally (*Linguistique générale et linguistique française,* § 40), ayant distingué les interjections « modales » et les interjections « dictales », comme il vient d'être fait, groupe le reliquat sous un troisième chef, qu'il appelle « signaux » et qu'il définit par la fonction « déictique », mais dont l'unité apparaît plus claire dans les deux exemples qu'il donne :

> *Pst !, Holà !* = « C'est à vous que je m'adresse »

On pourrait songer à joindre à ces deux exemples des mots comme *allô !, hé !, eh bien !,* servant à établir ou à contrôler le

contact entre locuteur et allocutaire. Ce serait faire crédit à la thèse d'une « fonction phatique » du langage, définie par R. Jakobson (v. FONCTION, art. spécial), et dont relèveraient aussi bien les « mots en apostrophe ».

Mais on prendra garde qu'à côté des mots auxiliaires de la parole il existe des mots auxiliaires de l'action d'un type assez semblable, comme *bonjour !, adieu !, merci !, s'il vous plaît !, pardon !, oh hisse !, stop !* Est-ce une autre fonction fondamentale du langage, ou n'a-t-on pas là différents « usages » ressortissant à la même fonction, qu'on ne saurait alors appeler « phatique » ? Ces interjections sont des signaux comparables aux trois coups marquant le début d'un spectacle, aux sonneries du téléphone, aux lampes colorées des tableaux de bord marquant le fonctionnement du moteur, du circuit d'huile, des phares de route, etc. Alors que les signaux mécaniques ou électriques ont une valeur informationnelle parfaitement définie dans un champ codique très restreint, lesdites interjections sont souvent susceptibles d'interprétations variées, que nuance le ton. Mais on peut en dire, comme on peut le dire des autres signaux, qu'apportant une information propre elles sont prédicatives ; elles sont substituées par convention à des phrases affirmatives (« le vous adresse la parole »), interrogatives (« M'entendez-vous ? ») ou volitives (« Parlez-moi ») qui ressortissent aux « modalités » ordinaires. Le point d'exclamation marque souvent dans de tels cas un renforcement de l'intensité sonore visant une meilleure réception, mais il est justifié de toute manière par le besoin de détacher ces adjuvants prédicatifs de l'action, qui sont interjections par le sens et le sont aussi par la forme, étant invariables, autonomes et spécifiques.

IV.AUTRES VALEURS ?

Damourette et Pichon (§ 747) jugent légitime d'incorporer à la catégorie des « factifs nominaux » (ou interjections) les refrains de chanson :

> *Il était une bergère*
> ***Et ron ron ron petit patapon***
> *Il était une bergère*
> *Qui gardait ses moutons* ***ron ron ...***

Ils en distinguent huit familles, et les illustrent d'exemples d'autant plus savoureux qu'ils relèvent plus ou moins purement de l'esthétique du langage — stylistique, poétique ou « sémiotique » — ayant une valeur connotative, non dénotative, comme *Charles* prononcé après *Tu parles,* ou *bouffi* après *Tu l'as dit.* On peut tenir ces séquences de phonèmes pour des bruits musicaux incorporés à la phrase par le procédé onomatopéique, et leur reconnaître le statut des interjections, avec une valeur modale affective qu'elles empruntent à la chanson originelle et transportent parfois dans d'autres contextes :

> *Demain, je pars en colonie,* ***tra la laire !***

La connotation fait aussi la force des jurons grossiers comme *merde* (et sa réplique rituelle *mange*), *foutre* (édulcoré en *fichtre* par croisement avec *fiche,* doublet euphémique de *foutre* comme infinitif), et des jurons blasphématoires plus ou moins camouflés par crainte des châtiments du Ciel ou de l'Église : *pardi* (*par Dieu*), *morbleu* (*mort Dieu*), *corbleu* (*corps Dieu*), *jarnibleu* (*je renie Dieu*), *palsambleu* (*par le sang Dieu*), *ventrebleu* (*ventre Dieu*), *vertubleu* (*vertu Dieu*), *sapredieu* (*sacré Dieu*), *sacristi, cristi, sapristi, saprelotte, saperlotte, saperlipopette, sapristoche, nom de Dieu* (*d'un petit bonhomme, d'un chien, d'une pipe,* etc.) ; *tredame* (*Notre-Dame*) ; *diable, diantre,* etc.

Damourette et Pichon (§ 751) comptent encore dans les factifs nominaux les notes de musique : *do, ré, mi,* etc. Ce sont plutôt des noms, dénotant des choses, tout comme les noms de nombres cardinaux, dont ces auteurs ne parlent pas dans ce chapitre ; les noms de notes admettent, comme les noms de nombres, des fonctions non autonomes : ***Do*** *est suivi de* ***ré*** *, comme* ***trois*** *est suivi de* ***quatre.*** Le point d'exclamation ne serait pas pertinent dans la notation d'une mélodie.

En définitive, l'interjection apparaît comme un mot créé à l'imitation d'un bruit naturel, ou emprunté à une autre classe de mots avec une modification sémantique notable, pour être affecté spécifiquement à la communication d'un sentiment ou d'un désir dont l'objet n'est connu que par la situation ou le contexte.

COMPLÉMENTS DE L'INTERJECTION

Indépendante par essence, l'interjection peut avoir des compléments sous sa dépendance, introduits le plus souvent par *à, pour* ou *de :*

> *Gare à toi !*
> *Zut pour celui qui lira !*
> *Merci (à vous) de/pour votre visite !*
> *Fi de l'entresol noir et même du sombre premier étage !* (Verlaine).

Quelques interjections peuvent être renforcées selon la règle récursive :

> I → I (+ de + I)
> Ex. : *Zut de zut de zut... !*

Vive, ancien subjonctif devenu invariable, est « transitif direct », c'est-à-dire exige un complément : *Vive le sport ! Vive nos élus !* *Chiche !* peut recevoir dans l'usage familier une subordonnée conjonctive : *Chiche que j'écris au président !*

RÉPERTOIRE MODERNE

Voici une liste des principales interjections et locutions interjectives employées en français moderne :

> *acré !* (vulg.) *fi ! ouf !*
> *adieu ! flûte ! ouiche !*
> *ah (bon) ! (ma) foi ! ouste !*
> *ah çà ! foin de... ! parbleu !*
> *ahi/aïe ! gare ! pardi !*
> *à la bonne heure ! hardi ! pardon !*
> *allez ! hé ! par exemple !*
> *allons ! hein ! peste !*
> *au revoir ! hélas ! peuh !*
> *(ah) bah ! hep ! pf !*
> *baste ! hihi ! plaît-il ?*
> *bon ! ho ! pouah !*
> *bon Dieu ! holà ! pst !*
> *bonjour ! hop ! quoi !*
> *bonsoir ! hourra ! salut !*
> *bonté divine ! hum ! sans blague !*
> *bravo ! là ! sapristi !*
> *brr ! malheur ! s'il te/vous plaît !*
> *chiche ! merci ! st !*
> *chut ! merde !* (vulg.) *stop !*
> *(juste) ciel ! mince !* (vulg.) *tant mieux/pis !*
> *comment ! miséricorde ! tiens/tenez !*
> *crac ! mon œil ! (mille) tonnerre(s) !*
> *dame ! motus ! tout beau !*
> *diable ! na ! tout doux !*
> *(mon) Dieu ! nom de ... ! tu parles !*
> *dis/dites (donc) ! ô* apostrophe *va (donc) !*
> *eh ! oh ! vive... !*
> *eh bien ! ohé ! voyons !*
> *euh ! ouais ! zut !*

RÉPERTOIRE ANCIEN

L'interjection existait en latin comme en français moderne, mais avec un répertoire en grande partie différent : « hélas ! » se disait *heu !, eheu !,* « allons », *age* (impér. du v. *agere*) ; *papae,* emprunté au grec, exprimait l'admiration ; *euge,* grec aussi, exprimait l'idée que rend en français *bravo,* emprunté à l'italien. Mais le latin connaissait *a* ou *ah, o* ou *oh,* polysémiques comme en français moderne.

On rencontre en ancien français quelques-unes des interjections modernes : *a, hé, o* dès la *Vie de saint Alexis, ba* dans *Courtois d'Arras, fi* dans *la Chastelaine de Vergi,* etc.

D'autres naissent et s'acheminent de siècle en siècle vers leur statut moderne :

— ***Aïe*** est considéré par certains étymologistes comme une onomatopée (cri de douleur, même sens que *ohi,* attesté en 1155), apparue en 1473 selon Wartburg ; d'autres y voient un ancien impératif du

verbe *aidier,* ou le nom tiré de ce verbe et signifiant « aide » :

> *Cevalche, rei ! Bosuign avum d'aïe* (la Chanson de Roland, 1619).

En effet, l'emploi de ce nom comme mot-phrase est relevé dans des textes anciens :

> *Veés ichi le gent haïe*
> *Li chevalier Mahom,* ***aïe !*** (Jean Bodel, XII^e^ s.).

Mais dans ces emplois *aïe !* signifie « À l'aide ! »

Un mot écrit *ahi,* unissant probablement *ah* et *hi,* exprime l'indignation dans la *Chanson de Roland :*

> ***Ahi !*** *culvert, malvais hom de put aire* (763).

Damourette et Pichon ont raison de penser que l'interjection *aïe,* prononcée en deux syllabes, puis en une seule (d'où la graphie *aye,* attestée), résulte du croisement de *aïe* et *ahi.*

— ***Dame,*** comme interjection, apparaît au XIV^e^ s. et disparaît, puis se retrouve chez Molière en 1665 ; il renforce l'affirmation, comme *hercle !* (« par Hercule ») chez Plaute, invoquant aussi (sans blasphème) la garantie d'un être surnaturel, qui peut être Dieu (*Damedieu,* de *Domine Deus,* « seigneur Dieu », se rencontre couramment en ancien français) ou la Vierge (*tredame,* abrév. de *par Notre-Dame,* est attesté en 1690).

— ***Hélas*** se rencontre sous la forme suivante dans la bouche de Bramimonde, épouse du roi Marsile :

> ***E ! lasse,*** *que nen ai un hume ki m'ociet !*
> [Ah ! malheureuse, qui n'ai pas un homme pour me tuer !]
> (*la Chanson de Roland,* 2723).

L'adjectif *las,* dans cet emploi exclamatif, se relève déjà quatre fois, seul ou précédé de *a,* dans la *Vie de saint Alexis* (107, 394, 441, 616) ; il se retrouve, invariable, au XVI^e^ s. :

> *Mignonne, elle a dessus la place*
> ***Las ! las !*** *ses beautés laissé choir !* (Ronsard).

L'Académie dira en 1694 : « Il commence à vieillir ». Il n'est conservé aujourd'hui que régionalement :

> ***Las*** *moi ! Mon doux Jésus ! s'exclama la mère* (L. Pergaud, *la Guerre des boutons*).

Il est difficile de dater la soudure des éléments *e(h)* et *las.*

Elle semble accomplie, mais alterne avec *halas,* chez Joinville :

> *Chascuns crioit* ***helas !*** *et li marinier et li autre batoient lour paumes* [...]. *Et maintenant qu'il l'ost getée, il s'escria et dist : «* ***Halas ?*** *nous sommes à terre. »*

Au XV^e^ s., Antoine de La Sale écrit encore indifféremment *Helasse moy dolente et Helas ! moy dolente* (Jehan de *Saintré).*

— **Merci** est originellement un nom féminin signifiant « récompense » (lat. *mercedem,* « salaire », d'où « prix ») et, par suite, « faveur » et « grâce ». Employé comme mot-phrase en ancien français, il implorait miséricorde :

> ***Mercit, mercit, mercit,*** *saintismes hom !* (*Vie de saint Alexis,* 72).

Le sens moderne (« remerciement ») apparaît après *grant* (*granz*) dès le XII^e^ s. :

« ***Granz merciz,*** *sire » dïent li losengier* (*le Couronnement de Louis,* 111).

L'orthographe *grammercy* atteste la soudure chez La Fontaine (*Fables,* VI, XIV).

Le plus souvent, il avait en construction absolue la valeur d'un complément de phrase (« par la grâce de... »), comme s'il remontait à un ablatif latin :

« *Oncles », fait-il, « estes sains et haitiez ? »*

— « *Oie », fait-il, « la merci Deu del ciel »* (*le Couronnement de Louis,* 1158).

« *Ne vos faldrons por tot l'or de cest mont ».*

> *Respont Guillelmes : « Vostre merci, baron »* (*ibid.,* 2125).

Un tour concurrent, *Dieu merci,* conservé jusqu'à nos jours, était dans la *Chanson de Roland :*

> *Cist premier colp est nostre, Deu mercit !* (1259).

Toutes ces formules semblent avoir donné par convergence *merci* tout seul, exprimant le remerciement, qui n'a pas été relevé avant le XIV^e^ s. Les dictionnaires ne signaleront longtemps que les locutions composées : *merci* n'apparaîtra dans le *Dictionnaire* de l'Académie qu'en 1835, avec la mention « style familier ».

L'ancienne langue possédait quelques interjections aujourd'hui disparues, telles que :

— ***Avoy,*** d'origine incertaine (*a[h]* + *voi,* de *voir* ou impér. d'*avoier,* « se mettre en route » ?), exprimant avec force la surprise, l'affirmation ou la volonté :

> ***Avoi,*** *beau frere Hugelin,*
> *Veus me tu dunc issi guerpir ?* (*Gormont et Isembart,* XII^e^ s.).

— ***Çamon,*** de *çà* (*ecce hac*) + *mon,* « exactement, simplement » (*munde*), renforçant dès le XII^e^ s. une affirmation ; Molière le met encore dans la bouche de M^me^ Jourdain :

> ***Çamon vrayment ?*** *Il y a fort à gagner à fréquenter vos nobles !* (III, III).

Au Moyen Age, cette locution se présentait souvent sous la forme c'est *mon :*

> *Ce est sa fille, par foi,* ***ce est mon***
> [C'est sa fille, par ma foi, c'est elle assurément] (Joinville).

— ***Chaele(s),*** *chaiele(s), kiele(s),* d'origine incertaine, nuançant de bienveillance l'exhortation :

> *Tenés,* ***kieles !*** *si les gardés* (Courtois d'Arras).

— ***Dehait,*** *dehé, dehet, dahé,* etc. (*Dé,* « Dieu » + *hét,* « haine »), formule d'imprécation née par apocope de *Dehait ait,* « qu'il ait la haine de Dieu » :

> *Dist Oliver : «* ***Dehait ait*** *li plus lenz ! » (la Chanson de Roland,* 1938).
> ***Dahait,*** *fet il, qui el* [autre chose] *vos quiert* (*Yvain,* 5749).

Ce mot n'a aucune parenté avec la locution de *hait,* « avec ardeur », contenant le nom *hait,* « joie, entrain », d'origine germanique, et qu'on lit encore chez Rabelais :

> *Je boiray, par Dieu ! et à toy et à ton cheval, et* ***de hayt !*** (*Gargantua,* 39).

— ***Diva*** (impér. de *dire* et *d'aller ?*), accompagnant une question ou un souhait, comme « dis donc » :

> ***Diva !*** *cil Deux qui fist le mont,*
> *Il vus donst voire repentance !*
> (Béroul, *Tristan*).

Il faut sans doute en voir des formes raccourcies dans les anciens *dia, dea* et *da :*

> *Nennil* ***dya !*** *dist il, j'auray mieux* (Charles d'Orléans).
> *Voire* ***dea*** (Montaigne, III, V).
> *Nenny* ***da,*** *c'est quelqu'autre* (Molière, l'Estourdy).
> *Oui-****da,*** *Labriche, tu m'as reconnu ?* (G. Sand, François *le Champi*).

> *Il y en a eu par la ville plus d'un qui m'a fait la cour,* ***da*** (Balzac, *Un ménage de garçon*).

— ***Guai*** ou *wai* (qu'on rapproche de l'allem. *wai* et du danois *ve,* mais qui se retrouve en roumain, en albanais, en serbe et ailleurs), exprimant autrefois la douleur :

> ***Wai*** *a vos, riche gent, qui aveiz vostre solais !* (saint Bernard, XII^e^ s.).

L'interjection *gué* (*gai*), *ô gué,* qui se rencontre en français classique et moderne dans des refrains de chansons, continue-t-elle le *wai* ancien sous sa forme romanisée ? Est-elle une déformation de *Dieu*

comme dans *morgué ?* Du moins doit-elle tout son sens à l'adjectif *gai* (gotique **gâheis,* « impétueux ») :

> *J'aime mieux ma mie,* ***oh gay !*** (Molière. *le Misanthrope*).
> ***Gué, gué,*** *dessur le gué* (*les Compagnons de la Marjolaine*).

— ***Haro,*** *harou, hareu, hari,* variantes d'un cri usité pour exciter les chiens de chasse, continuant un mot francique **hara* de même sens (cf. angl. *here,* « ici ») ; un verbe *harer* en était dérivé, qui a donné *harasser* (XVI^e s.) et *hare à li* (= lui), d'où *hallali* (XVIII^e s.), cri des veneurs.

— ***Hu(i)*** [conservé dans *hue !*], interjection rencontrée du XII^e au XVII^e s., peut-être dérivée du verbe *hu(i)er,* à moins que ce ne soit l'inverse ; l'un ou l'autre est né par onomatopée, probablement dès le gallo-roman (**hūcare ?*).

L'étude faite plus haut des fonctions de l'interjection explique assez pourquoi il n'est pas d'espèce de mots plus en butte aux variations de forme et aux altérations de sens par analogie, contamination, influences esthétiques et sociales.

interjeter [ɛ̃tɛrʒəte] v. tr. (de *inter-* 3 et de *jeter,* sur le modèle du lat. *interjicere* [v. l'art. précéd.] ; XV^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1935, P. Bourget [« échanger — des paroles — », début du XV^e s., A. Chartier ; « introduire sous forme de proposition interjetées », 1873, Larousse]). [Conj. **4 a.**] **1.** Introduire un appel, pour demander révision d'une décision de justice : *Protestant contre son jugement, j'interjetai appel* (Gide). || **2.** Lancer vivement un propos au milieu d'une conversation : *« Le concierge m'a chargé d'en prévenir monsieur le comte », interjeta le chauffeur* (Bourget).

interlignage [ɛ̃tɛrliɲaʒ] n. m. (de *interligner ;* 1873, Larousse). Action ou manière d'interligner : *C'était beaucoup à cause de l'insupportable quadrillage du dernier cahier (on n'en trouvait point d'autres) qui m'imposait un interlignage trop rapproché* (Gide).

interligne [ɛ̃tɛrliɲ] n. m. (de *inter-* 3 et de *ligne ;* 1612, Béroalde de Verville, au sens 2 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *interligner*] ; sens 1, 20 juill. 1740, Voltaire [« espace entre deux lignes de la portée musicale », 1867, Littré]). **1.** Espace qu'on laisse entre deux lignes écrites ou imprimées : *Interligne simple, double. Écrire dans l'interligne.* || *Spécialem.* Espace entre deux lignes de la portée musicale : *La portée doit comprendre cinq lignes et quatre interlignes.* || **2.** Ce que l'on ajoute dans l'espace compris entre les lignes.

◆ n. f. (1765, *Encyclopédie*). Dans l'imprimerie, lame de métal dont on se sert pour séparer les lignes de composition.

interligner [ɛ̃tɛrliɲe] v. tr. (de *interligne ;* 1579, Huguet, au sens 1 [absol., 1873, Larousse ; *entreligner,* même sens — début du XIV^e s. —, était un dér. de *entre-* et de *ligne*] ; sens 2, 1800, Boiste). **1.** Introduire dans un interligne : *Interligner un mot dans un acte.* || *Absol.* Écrire dans les interlignes. || **2.** Dans l'imprimerie, séparer les lignes de composition par une ou plusieurs lames appelées « interlignes ».

interlinéaire [ɛ̃tɛrlineɛr] adj. (lat. médiév. *interlinearis,* interlinéaire, du lat. class. *inter,* entre, et *linea,* fil de lin, ligne, trait, dér. de *linum,* lin ; 1382, Ph. de Maizières, au sens 1 [*entrelineaire,* forme plus francisée, 1314, Mondeville] ; sens 2, av. 1780, Condillac). **1.** Qui est écrit dans l'interligne, dans les interlignes : *Notes, remarques interlinéaires. Mot interlinéaire.* || **2.** *Spécialem.* Se dit d'une édition dans laquelle la traduction est donnée dans l'interligne.

interlinéation [ɛ̃tɛrlineasjɔ̃] n. f. (de *inter-* 3 et du lat. *lineatio,* ligne, de *lineatum,* supin de *lineare,* aligner, dér. de *linea* [v. l'art. précéd.] ; 1765, *Encyclopédie*). Ce qui est écrit entre les lignes.

interlingual, e, aux [ɛ̃tɛrlɛ̃gwal, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *lingual,* pris au sens de « qui a rapport à une langue, système de signes » ; milieu du XX^e s.). Se dit, en linguistique, d'une opération qui traduit des signes d'une langue par des signes d'une autre langue.

● CONTR. : *intralingual.*

interlinguistique [ɛ̃tɛrlɛ̃gɥistik] n. f. (de *inter-* 3 et de *linguistique ;* milieu du XX^e s.). Ensemble des recherches tendant à créer, étudier et promouvoir des langues artificielles à vocation internationale.

interlock [ɛ̃tɛrlɔk] n. m. (mot angl., déverbal de *to interlock,* communiquer avec, couler l'un dans l'autre ; milieu du XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Métier circulaire destiné à tricoter les tissus à mailles. || **2.** Tissu ou vêtement tricoté avec cette machine.

interlocuteur, trice [ɛ̃tɛrlɔkytœr, -tris] n. (lat. du XV^e s. *interlocutor,* interlocuteur, du lat. class. *interlocutum,* supin de *interloqui* [V. INTERLOQUER], qui fut utilisé au IV^e s. pour traduire le gr. *dialegesthai,* converser ; v. 1530, C. Marot, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, milieu du. XX^e s.). **1.** Personnage qu'un écrivain introduit dans un dialogue : *Dans les œuvres de Platon, Alcibiade est souvent présenté comme l'interlocuteur de Socrate.* || **2.** Toute personne qui converse avec une autre : *Cette réponse* [...] *fit sur mon interlocutrice le plus déplorable effet* (France). *Elle fixait ses interlocuteurs, de l'air de leur dire : « Je ne crois pas un mot de ce que vous racontez »* (Vailland). || **3.** Personne d'opinion ou de parti contraire avec laquelle on peut être amené à engager des discussions ou des pourparlers : *Interlocuteur acceptable, valable, qualifié.*

interlocution [ɛ̃tɛrlɔkysjɔ̃] n. f. (lat. *interlocutio,* action d'interrompre en parlant, interpellation, de *interlocutum,* supin de *interloqui* [V. INTERLOQUER] ; 1546, Vaganay, au sens de « interruption faite dans une conversation par quelqu'un qui objecte quelque chose » ; sens 1, 1685, La Fontaine ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Ensemble des propos qu'échangent les interlocuteurs dans les dialogues. (Peu usité.) || **2.** *Vx.* En termes de droit, décision par laquelle on prononce un jugement dit « interlocutoire ».

interlocutoire [ɛ̃tɛrlɔkytwar] adj. et n. m. (lat. médiév. *interlocutorius,* interlocutoire, du lat. class. *interlocutum,* supin de *interloqui* [V. INTERLOQUER] ; v. 1283, Beaumanoir [comme n. m., 1380, *Comptes municipaux de Tours,* II, 331]). Se dit d'une décision judiciaire qui, avant de statuer sur le fond, ordonne des mesures propres à préparer la solution de l'affaire : *Arrêt interlocutoire. Un interlocutoire.*

◆ adj. (1867, Littré). Se dit de la mesure qui est ordonnée par la même décision : *Enquête interlocutoire.*

interlope [ɛ̃tɛrlɔp] adj. (angl. *interloper,* intrus, marchand qui vient trafiquer en fraude dans les pays de la concession d'une compagnie de commerce ou dans les colonies d'une autre nation que la sienne, néerl. *interlooper,* même sens, du préf. *inter-,* entre [lat. *inter,* V. INTER3], et de *loopen,* courir ; 1688, Miege, écrit *interloppe* [*interlopre,* 1723, Savary des Bruslons ; *interlope,* 1740, Acad.], au sens [substantiv., 1736, Aubin, écrit *interlopre ; interlope,* 1740, Acad.] ; sens 2, 1770, Raynal ; sens 3, 1841, Balzac [comme n. m., au sens de « auteur qui commet des fraudes en écrivant », 11 avr. 1772, Voltaire]). **1.** *Vx.* Se disait d'un navire qui pratiquait un commerce en fraude : *Un navire interlope ;* et substantiv. : *Un interlope.* || **2.** Qui se fait en fraude : *Commerce interlope.* || **3.** Qui fait naître des soupçons sur son honnêteté ou sa respectabilité : *Elle ne peut fréquenter les filles ni les déclassées du monde interlope* (Daudet). *Il savait que Frauttenbach avait longtemps vécu dans la pègre berlinoise et qu'il avait conservé, dans ce milieu interlope, des relations dont il avait déjà tiré profit pour la cause* (Martin du Gard). *Nous déménageâmes et allâmes fixer nos pénates dans un hôtel interlope des environs de la Bastille* (Cendrars).

● SYN. : **3** *douteux, équivoque, louche. suspect.* — CONTR. : **3** *digne, honnête, respectable.*

interloquer [ɛ̃tɛrlɔke] v. tr. (lat. *interloqui,* couper la parole à quelqu'un, interrompre ; XV^e s., Godefroy, comme v. intr., au sens de « interrompre [la procédure d'une affaire] par une sentence interlocutoire » ;

sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1680, Richelet ; sens II, 1798, Acad. [« placer un propos entre d'autres et interrompre le discours de quelqu'un », 1549, R. Estienne]).

I. 1. Soumettre à une décision interlocutoire : *Interloquer une affaire, un procès.* || **2.** *Interloquer un plaignant,* prononcer contre lui un jugement interlocutoire.

II. Mettre dans l'embarras par un brusque effet de surprise, rendre tout interdit (surtout au part. passé) : *Mme Michaud, que l'abbé Brossette avait interloquée, livra* [...] *un secret* (Balzac). *Léonhard, interloqué, jeta sur lui un regard inquiet* (Rolland). *Le gamin, interloqué, cesse de pleurer. Il regarde son père. Il aurait aimé être pris sur les genoux, câliné* (Martin du Gard).

• SYN. : **II** *confondre, déconcerter, décontenancer, démonter, désarçonner* (fam.), *méduser* (fam.), *sidérer* (fam.), *stupéfier.*

interlude [ɛ̃tɛrlyd] n. m. (angl. *interlude,* intermède [au théâtre, en musique], du bas lat. *interludere,* jouer ou badiner par intervalles, du lat. class. *inter,* entre, et *ludere,* jouer, dér. de *ludus,* jeu ; 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2-4, 1873, Larousse). **1.** Fragment musical qui sert de transition entre deux actes ou deux scènes d'une œuvre théâtrale, chantée ou non. || **2.** À l'orgue, brève improvisation entre deux versets d'hymne, de psaume ou de choral. || **3.** Nom donné parfois au divertissement d'une fugue. || **4.** Divertissement dramatique,. musical ou filmé, entre deux parties d'un spectacle ou d'une émission de télévision : *Les pièces d'Ursus étaient des interludes* (Hugo).

• SYN. : **4** *intermède.*

intermariage [ɛ̃tɛrmarjaʒ] n. m. (de *inter-* 3 et de *mariage ;* 1839, Boiste). Mariage entre personnes de la même famille.

1. intermède [ɛ̃tɛrmɛd] n. m. (ital. *intermedio,* intermède, de l'adj. lat. *intermedius,* interposé, intercalé, de *inter,* entre, et de *medius,* qui est au milieu ; 1559, M. de Saint-Gelais, écrit *intermedie* [*intermède,* 1597, *Revue du seizième siècle,* XV, 162], au sens 1 [« ballet-divertissement qui suspend ou ralentit l'action... », 1673, Molière] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, 1931, Larousse ; sens 4, 1682, La Fontaine). **1.** Divertissement accessoire (chœur, ballet, danse, ouvrage dramatique ou musical), qu'on donnait autrefois entre les diverses parties d'un spectacle, et surtout entre les actes d'une pièce de théâtre : *Intermède musical, chanté.* || *Spécialem.* Ballet-divertissement qui suspend ou ralentit l'action d'une œuvre dramatique, sans rompre l'unité de style : *Les intermèdes des comédies-ballets de Molière.* || **2.** Ancien nom des petits opéras. || **3.** En musique instrumentale, syn. de INTERLUDE. || **4.** Événement qui interrompt provisoirement la continuité de quelque chose, ou laps de temps qui sépare deux choses de même nature : *Cet intermède occupa l'attente, qui fut longue* (G. Lenotre). *Le vieillard qui a une forte foi religieuse n'a qu'à attendre avec patience la fin de son intermède terrestre, en continuant de suivre rigoureusement les règles de sa religion (qu'est-ce que cinquante ans de menues contraintes, contre une éternité de paradis !)* [Montherlant]. *Intermède de calme entre deux époques tourmentées.*

2. intermède [ɛ̃tɛrmɛd] n. m. (du lat. *intermedius* [v. l'art. précéd.] ; 1702 [d'après Trévoux, 1721], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Ce qui est placé entre deux choses et permet à l'une d'agir sur l'autre, intermédiaire : *C'est par l'intermède de l'eau que s'opèrent également les concrétions secondaires et les pétrifications vitreuses et calcaires* (Buffon). || **2.** En pharmacie, élément d'une formule désignant la substance propre à unir deux ou plusieurs substances médicamenteuses qui ne formeraient pas sans elle un mélange homogène.

intermédiaire [ɛ̃tɛrmedjɛr] adj. (dér. savant du lat. *intermedius* [v. INTERMÈDE 1] ; *Ordonnance* de 1667, citée dans Bornier, 1678 [*rayons intermédiaires,* 1953, Larousse]). Qui est entre deux termes et forme transition de l'un à l'autre ; qui occupe une position moyenne, représente un état moyen : *Corps, espace intermédiaire. Un état intermédiaire entre le despotisme et l'anarchie. L'indigo est la couleur intermédiaire entre le bleu et le violet. Une solution intermédiaire. Il existe une série de phonèmes intermédiaires aux occlusives et aux spirantes* (Vendryes). || *Rayons intermédiaires,* radiations électromagnétiques qui forment la liaison entre la limite de l'ultraviolet et les rayons X les plus mous.

• SYN. : *moyen.*

◆ n. (sens 1, janv. 1781, Necker [« médiateur, médiatrice », 1873, Larousse] ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** Personne qui intervient entre deux autres, qui ne sont pas en contact direct, pour leur servir de lien ou les mettre en rapport : *Ne pas avoir besoin d'intermédiaire pour dire ce qu'on a à dire.* || *Spécialem.* Médiateur, médiatrice : *Marie, simple créature auprès de Dieu, mais haussée jusqu'à lui, devenait ainsi* [...] *l'intermédiaire de toute grâce* (Zola). || **2.** Toute personne qui, dans le circuit économique, intervient entre le producteur et le consommateur. || **3.** Toute personne qui intervient pour faire conclure une affaire commerciale (représentant, commissionnaire, courtier, etc.).

◆ n. m. (sens 1, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Ce qui, placé entre deux choses, leur sert de lien ou de transition : *Passer brusquement d'un sujet à un autre, sans intermédiaire.* || **2.** Action de s'entremettre, ou le fait de servir de moyen (surtout dans la loc. *par l'intermédiaire de* [v. ci-après]).

◆ **Par l'intermédiaire de** loc. prép. (1833, Michelet). Par l'entremise de quelqu'un, par le moyen de quelque chose : *Après ce que vous venez de me dire, je ne puis plus communiquer avec vous que par l'intermédiaire de deux de mes amis* (France). *Agir par l'intermédiaire d'un homme de paille. Une réaction chimique qui s'effectue par l'intermédiaire d'un catalyseur.*

intermédine [ɛ̃tɛrmedin] n. f. (de [lobe] *interméd*[*iaire*] — v. ci-dessus ; 1941, P. Rey). Hormone hypophysaire, sécrétée par le lobe intermédiaire de l'hypophyse, qui a la propriété de dilater les mélanophores chez certains animaux, d'accroître la pigmentation mélanique chez l'homme.

intermenstruel, elle [ɛ̃tɛrmɑ̃stryɛl] adj. (de *inter-* 3 et de *menstruel ;* 1873, Larousse). Qui se rapporte au temps compris entre les menstrues, et plus précisément au milieu du cycle menstruel.

intermétallique [ɛ̃tɛrmetalik] adj. (de *inter-* 3 et de *métallique ;* 1962, Larousse). Se dit de la surface séparant deux métaux accolés par soudure, laminage, dépôt électrolytique, etc.

intermezzo [ɛ̃tɛrmɛdzo] n. m. (mot ital., var. de *intermedio* [v. INTERMÈDE] ; 1873, d'après Larchey, 1878). Mot italien signif. « intermède », utilisé comme titre d'œuvres musicales par quelques compositeurs (Schumann, Brahms).

interminable [ɛ̃tɛrminabl] adj. (bas lat. *interminabilis,* interminable, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *terminabilis,* qu'on peut limiter, du lat. class. *terminare,* borner, dér. de *terminus,* limite ; v. 1361, Oresme). Qui ne saurait être terminé : *Une œuvre interminable. Des querelles ecclésiastiques qu'on croyait interminables* (Voltaire). || *Par exagér.* Qui ne semble pas devoir finir, qui est très long (dans l'espace ou dans le temps) : *Julien parcourut de cette manière une plaine interminable, puis des monticules de sable* (Flaubert). *Vous connaissez le sable uni, le sable droit des interminables plages de l'Océan* (Maupassant). *Dix interminables minutes s'écoulèrent dans un absolu silence* (Martin du Gard). *C'était, en vérité, une lettre interminable* [...], *avec d'étonnantes parenthèses* (Duhamel). *Parfois, un embouteillage bloquait l'interminable file* (Aymé).

• SYN. : *démesuré, énorme, gigantesque, illimité, immense, incommensurable, infini.*

interminablement [ɛ̃tɛrminabləmɑ̃] adv. (de *interminable ;* 1842, Mozin). De façon interminable : *Mme d'Avancelles, par malice, retint le baron près d'elle, s'attardant, au pas, dans une grande avenue interminablement droite et longue*

(Maupassant). *On peut interminablement discuter* (Gide).

interministériel, elle [ɛ̃tɛrministerjɛl] adj. (de *inter-* 3 et de *ministériel* ; 1907, *Bulletin de la Société d'agriculture* [XIX, 10], aux sens 1-2). **1.** Qui concerne plusieurs ministres, mais non l'ensemble des ministres d'un gouvernement : *Arrêté interministériel.* || **2.** Qui réunit plusieurs ministres ou les représentants de plusieurs ministères : *Réunion, conférence interministérielle.*

intermission [ɛ̃tɛrmisjɔ̃] n. f. (lat. *intermissio,* discontinuité, interruption, suspension, relâche, de *intermissum,* supin de *intermittere,* laisser au milieu, dans l'intervalle, interrompre, de *inter,* entre, et de *mittere,* envoyer, laisser aller ; 1377, Delisle, *Mandements* [p. 816], au sens de « intervention » ; sens 1, 1413, *Ordonnance royale* ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Action de s'interrompre ou d'interrompre quelque chose. || **2.** En médecine, période qui sépare deux accès de certaines affections : *Fièvre qui dure trente heures sans intermission.*

• SYN. : **2** *relâche, rémission, répit.*

intermittence [ɛ̃tɛrmitɑ̃s] n. f. (de *intermittent* ; 1660, Oudin, au sens de « intervalle » ; sens 1, 1812, Mozin [*intermittence du pouls,* 1721, Trévoux] ; sens 2, 1787, Féraud ; sens 3, 1842, Balzac). **1.** Caractère de ce qui est intermittent : *L'intermittence de certaines sources. L'intermittence de la production, inhérente au régime capitaliste, causait de tels chômages* (France). || *Intermittence du pouls,* irrégularité du pouls. || **2.** Période d'arrêt momentané qui sépare deux accès dans certaines affections, notamment les fièvres infectieuses. || **3.** *Fig.* Caractère de ce qui procède par accès : *Bien peu* [de renoncements] *sont absolus, au moins d'une façon continue, dans cette âme humaine dont une des lois* [...] *est l'intermittence* (Proust).

• SYN. : **1** *discontinuité, irrégularité* ; **2** *arrêt, intermission, interruption, relâche, rémission.*

◆ **Par intermittence** loc. adv. (début du XXe s.). Par moments, d'une façon discontinue : *Un élève qui travaille par intermittence.*

• SYN. : *irrégulièrement, par accès, par intervalles.* — CONTR. : *régulièrement.*

intermittent, e [ɛ̃tɛrmitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *intermittens, -entis,* part. prés. de *intermittere* [V. INTERMISSION] ; milieu du XVIe s. [*fièvre intermittente ; fontaine, source intermittente,* 1757, *Encyclopédie* ; *pouls intermittent,* 1690, Furetière]). Qui est coupé d'interruptions, qui s'arrête et reprend par intervalles : *Un élève dont le travail n'est qu'intermittent. Pas une feuille qui bouge, | Pas un seul oiseau chantant, | Au bord de l'horizon rouge | Un éclair intermittent* (Gautier). || *Fontaine, source intermittente,* source qui coule et cesse de couler alternativement, le plus souvent dans des temps à peu près réguliers. || *Fièvre intermittente,* fièvre paludéenne, dont les accès se produisent périodiquement. || *Pouls intermittent,* pouls dont les pulsations se produisent à des intervalles inégaux.

• SYN. : *discontinu, irrégulier, périodique.* — CONTR. : *continu, permanent, régulier.*

intermodulation [ɛ̃tɛrmɔdylasjɔ̃] n. f. (de *inter-* 3 et de *modulation* ; 1948, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Production, dans un circuit électrique, de fréquences correspondant aux sommes et aux différences des ondes fondamentales et des harmoniques de deux ou de plusieurs fréquences transmises à ce circuit. || **2.** En radiotechnique, phénomène en vertu duquel une émission faible ou lointaine est modulée par une puissante émission locale. (Syn. TRANSMODULATION.)

intermoléculaire [ɛ̃tɛrmɔlekylɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *moléculaire* ; v. 1942). Qui est situé, se produit entre les molécules : *L'activité intermoléculaire de la matière* (Maeterlinck).

intermondes [ɛ̃tɛrmɔ̃d] n. m. pl. (lat. *intermundia,* n. neutre plur., espaces entre les mondes, de *inter,* entre, et de *mundus,* le monde, l'univers ; 1641, La Mothe Le Vayer [*entremonde,* forme francisée, milieu du XVIe s., Amyot]). Espaces vides et paisibles, situés entre les mondes, et où les philosophes épicuriens situaient la demeure des dieux.

intermusculaire [ɛ̃tɛrmyskylɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *musculaire* ; 1765, *Encyclopédie*). Qui est situé entre les muscles : *Tissu intermusculaire.*

internat [ɛ̃tɛrna] n. m. (de *interne* ; 1829, Boiste, au sens 1 [« établissement scolaire... » et « régime de cet établissement » ; « situation d'élève interne », 1867, Littré ; *maître d'internat,* XXe s.] ; sens 2, 1845, Bescherelle [« période pendant laquelle les internes sont en fonction », 1867, Littré ; « le corps des internes », 1902, Larousse] ; sens 3, 1888, Larousse). **1.** Situation d'élève interne : *Bourse d'internat, d'externat ou de demi-pension.* || Établissement scolaire ou division d'un établissement scolaire où l'on reçoit des internes : *Un internat de jeunes filles. Lycée avec internat, sans internat.* || Régime de cet établissement : *L'internat ne réussit pas à tous les élèves.* || *Maître d'internat,* dans les lycées et collèges, surveillant chargé du maintien de la discipline dans les études et dortoirs réservés aux pensionnaires. || **2.** Fonctions d'interne en médecine dans les hôpitaux : *Concourir pour l'internat des hôpitaux.* || Période pendant laquelle les internes sont en fonction. || Le corps des internes : *L'internat de Paris.* || **3.** Concours annuel permettant d'accéder aux fonctions d'interne des hôpitaux : *Préparer l'internat.*

• SYN. : **1** *pension ; pensionnat.*

international, e, aux [ɛ̃tɛrnasjɔnal, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *national* ; 1801, Fr. Mackenzie, au sens 1 [« qui concerne les relations des nations entre elles » ; « qui se fait entre deux ou plusieurs nations », 1836, Acad.] ; sens 2, 1873, Larousse [*port, territoire international,* 1959, Robert] ; sens 3, 1871, Lockroy). **1.** Qui se fait entre deux ou plusieurs nations : *Commerce international. Relations internationales.* || *Spécialem.* Qui concerne les relations des nations entre elles : *Politique internationale. Droit international. Organismes internationaux. Conférence internationale.* || **2.** Qui concerne plusieurs nations : *Jouir d'une renommée internationale. Que veux-tu que je te dise, mon cas est international* (Giraudoux). || *Port, territoire international,* soumis à l'administration d'une autorité internationale. || **3.** Qui intéresse des personnes, des groupes de personnes appartenant à diverses nations : *La solidarité internationale des travailleurs. Course internationale. Jeux internationaux.*

• SYN. : **2** *mondial, universel.*

◆ n. et adj. (XXe s. [*athlète de classe internationale,* milieu du XXe s.]). Sportif, sportive qui a représenté ou va représenter son pays dans des compétitions internationales : *Un international de football.* || Par extens. *Athlète de classe internationale,* athlète digne de prendre part à des compétitions internationales.

◆ **international** n. m. (8 sept. 1871, Flaubert). *Vx.* Nom des partisans de l'Internationale dans le dernier quart du XIXe s. : *Il sera divisé par les internationaux, les jésuites de l'avenir* (Flaubert). *En devenant révolutionnaire, il devint forcément international* (France).

◆ **internationale** n. f. (sens 1 [abrév. de *Association internationale des travailleurs*], 1871, Noblet ; sens 2, 1872, Pollio ; sens 3, 1871, E. Pottier). **1.** Association générale d'ouvriers appartenant à diverses nations, unis pour faire valoir leurs revendications : *La 1re Internationale a été fondée à Londres, en 1864, sous la dénomination de « Association internationale des travailleurs ». Car l'Internationale ne fait que commencer et elle réussira* (Flaubert). *Même parmi nos adversaires, tous ceux qui, devant le danger d'une guerre, sentent bien que seule l'Internationale peut incarner et imposer la volonté de paix des masses...* (Martin du Gard). || **2.** Toute organisation internationale : *L'Église est la seule internationale qui tienne* (Brasillach et Bardèche). || **3.** *« L'Internationale »,* chant de ralliement des travailleurs révolutionnaires.

internationalement [ɛ̃tɛrnasjɔnalmɑ̃] adv. (de *international* ; 1870, d'après Testut, 1872 [II, 429]). De façon internationale :

J'entends par là que ces partis dont vous parlez, hostiles à toute perspective de guerre, ne sont ni assez nombreux, ni assez disciplinés, ni assez unis internationalement pour constituer, en Europe, une force avec laquelle il faille compter (Martin du Gard).

internationalisation [ɛ̃tɛrnasjɔnalizasjɔ̃] n. f. (de *internationaliser ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis début du XX^e s., au sens 1 ; sens 2-3, 1962, Larousse). **1.** Action de rendre international ; résultat de cette action : *L'internationalisation d'un conflit. C'est par le costume que l'internationalisation* [...] *le plus rapidement progresse* (Margueritte). *Le drame du XX^e siècle, à nos yeux, le voici :* [... il] *se produit une internationalisation sans précédent de la culture* (Malraux). || **2.** Intervention d'un organisme international dans les affaires intérieures d'un État. lorsque ces dernières ont des incidences internationales. || **3.** Régime d'administration d'un territoire par une autorité internationale.

internationaliser [ɛ̃tɛrnasjɔnalize] v. tr. (dér. savant de *international ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis début du XX^e s., au sens 1 ; sens 2, 1948, Larousse). **1.** Rendre international : *Internationaliser un conflit.* || **2.** Soumettre à l'administration d'une autorité internationale : *Internationaliser un port, une zone.*

internationalisme [ɛ̃tɛrnasjɔnalism] n. m. (de *international ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, avec un sens peu clair ; sens 1, fin du XIX^e s., A. Daudet [en économie politique, 1953, Larousse] ; sens 2, 14 juin 1876, *Journ. officiel,* p. 4167). **1.** Doctrine selon laquelle les divers intérêts nationaux doivent être subordonnés à un intérêt général supranational : *Selon Jaurès, un peu d'internationalisme éloigne de l'idée de patrie, beaucoup y ramène. Pendant la durée de ton séjour, renonce à fréquenter les Lupniak, les Papoff, tous ces héros du socialisme, de l'internationalisme, même notre chère Casta* (Daudet). *Il prêche l'internationalisme, le désarmement* (M. Prévost). || *Spécialem.* En économie politique, doctrine préconisant un examen des problèmes politiques et économiques dans le cadre de plusieurs États. || **2.** Doctrine, opinion de ceux qui préconisent le développement de la solidarité entre les peuples et l'union, par-delà les frontières, entre les membres d'une même classe sociale ou de groupements politiques de diverses nations : *Internationalisme ouvrier, prolétarien.*

internationaliste [ɛ̃tɛrnasjɔnalist] n. et adj. (de *international ;* 1871, Malon). Partisan de l'internationalisme : *Êtes-vous libertaire et internationaliste ?* (France).

◆ adj. (1872, Malon). Favorable à l'internationalisme : *Tendances internationalistes.*

internationalité [ɛ̃tɛrnasjɔnalite] n. f. (dér. savant de *international ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis 1871, Malon). *Vx.* État, caractère de ce qui est international : *L'internationalité d'un conflit, d'un territoire.*

interne [ɛ̃tɛrn] adj. (lat. *internus,* intérieur, interne, de *inter,* entre ; XIV^e s., Littré, comme n. m., au sens de « ce qui est à l'intérieur » ; comme adj., au sens 1, 1873, Larousse ; sens 2, 1902, Larousse [pour une maladie, un symptôme, v. 1560, Paré ; *médicament interne* ou *pour l'usage interne,* 1873, Larousse ; *pathologie interne,* 1867, Littré] ; sens 3, 1597, Liébault [*angles internes,* 1704, Trévoux] ; sens 4, 1753, Buffon ; sens 5, 1580, Montaigne). **1.** Qui est au-dedans de quelque chose, ou qui se rapporte à la partie intérieure de quelque chose : *La structure interne du globe. Énergie interne d'un système.* || **2.** *Spécialem.* Qui est situé à l'intérieur du corps, plus particulièrement dans la cavité abdomino-thoracique : *Organes internes.* || *Par extens.* Se dit des fonctions, des affections, des symptômes qui ont pour siège les régions intérieures du corps : *Glandes à sécrétion interne. Varices internes. Douleurs internes.* || *Médicament interne ou pour l'usage interne,* médicament à prendre par ingestion. || *Pathologie interne,* celle qui s'occupe des maladies internes. || **3.** Qui est tourné vers l'intérieur : *La face interne ou partie concave d'un dôme est appelée « coupole ». Les parois internes d'un réservoir.* || *Angles internes,* angles formés par une sécante coupant deux droites parallèles, dans la bande située entre ces deux droites : *Les angles alternes internes sont égaux.* || **4.** En anatomie, se dit d'un organe situé plus près du plan sagittal médian du corps qu'un repère donné ou qu'un autre organe : *L'oreille interne. Le petit doigt est interne par rapport au pouce lorsque la paume de la main est tournée en avant.* || *Face interne d'un organe, d'un membre,* celle qui est tournée vers le plan médian du corps : *Face interne du bras.* || **5.** *Fig.* Qui appartient à la nature profonde, intime, cachée d'un être (personne ou chose) : *Elles* [nos actions et nos pensées] *ne peuvent s'affranchir des nécessités internes que créent l'instinct, le sentiment, le désir, la passion* (Lanson). *Les causes internes de troubles politiques.* || *Critique interne,* v. CRITIQUE 2.

● SYN. : **1** *intérieur ;* **5** *intrinsèque.* — CONTR. : 1 *extérieur, externe,* **5** *extrinsèque.*

◆ n. et adj. (sens 1, 1829, Boiste [comme n. ; comme adj., 1835, Acad.] ; sens .2, 1818, *Dict. des sciences médicales*). **1.** Élève qui est logé et nourri dans l'établissement scolaire où il fait ses études : *Un, une interne. Un élève interne. Être interne au lycée Saint-Louis.* || **2.** *Interne des hôpitaux,* ou, par abrév., *interne,* étudiant en médecine ou en pharmacie, qui, après avoir été reçu au concours de l'internat, seconde le chef de service dans l'établissement hospitalier auquel il est attaché : *Pendant deux années consécutives, il avait été son interne, il avait vécu dans l'intimité quotidienne de cet initiateur* (Martin du Gard).

● SYN. : 1 *pensionnaire.* — CONTR. : **1** externe.

interné, e [ɛ̃tɛrne] adj. et n. (part. passé de *interner ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Qui est emprisonné dans un camp d'internement : *Dès le milieu de mars, trois cent quatre-vingts internés étaient embusqués à Toulon* (Zola). *Dieu merci, je n'ai jamais été interne ni interné* (L. Descaves). *Les internés et déportés de la Résistance.* || **2.** Qui est maintenu dans un hôpital psychiatrique en raison d'une maladie mentale : *Pavillon des internés.*

● SYN. : **1** *captif, emprisonné, prisonnier ;* **2** *enfermé.*

internel, elle [ɛ̃tɛrnɛl] adj. (de *interne ;* 1403, *Internele Consolacion*). Intérieur, qui reste caché au plus profond de l'individu : *C'était la joie secrète et l'internel orgueil de la ville* (France). *Les plaisirs corrompent ses délices internelles* (Valéry). *Nous sommes cette race internelle et profonde* (Péguy).

internement [ɛ̃tɛrnəmɑ̃] n. m. (de *interner ;* 30 juin 1838, *Bulletin des lois,* au sens 1 [« mesure par laquelle on astreignait quelqu'un à résider en un lieu », 1867, Littré ; mesure administrative de sûreté, 1962, Larousse] ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 30 juin 1838, *Bulletin des lois*). **1.** Action d'interner ou de faire interner quelqu'un ; état d'une personne internée : *Lieu d'internement. Être soumis à l'internement.* || *Anciens.* Mesure par laquelle on astreignait quelqu'un à résider en un lieu. || *Auj.* Décision par laquelle on met et maintient quelqu'un dans un lieu, par mesure administrative de sûreté et non après condamnation. || **2.** Mesure par laquelle un pays non belligérant accueille et maintient sur son territoire une armée étrangère qui a demandé asile : *L'internement de l'armée de Bourbaki en Suisse, pendant la guerre de 1870-71.* || **3.** Mesure par laquelle un aliéné est enfermé dans un hôpital psychiatrique : *L'internement dans un asile.*

● SYN. : **1** *captivité, détention, emprisonnement, incarcération.*

interner [ɛ̃tɛrne] v. tr. (de *interne ;* 1704, Trévoux, comme v. pr., au sens de « s'unir intimement [par ex., avec un ami] » ; comme v. tr., au sens 3, 30 juin 1838, *Bulletin des lois ;* sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** *Vx.* Condamner quelqu'un à résider dans une localité déterminée, avec interdiction d'en sortir. || **2.** Faire mettre quelqu'un dans un camp ou dans une prison à la suite d'une décision administrative et sans motif pénal : *Interner un suspect.* || **3.** Enfermer dans

un asile public : *Interner un malade mental dans un hôpital psychiatrique.*

• SYN. : **2** *coffrer* (fam.), *détenir, écrouer, emprisonner, enfermer, incarcérer.* — CONTR. : **2** *élargir, libérer, relâcher, relaxer.*

internodal, e, aux [ɛ̃tɛrnɔdal, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *nodal ;* 1907, Larousse). Se dit de l'espace situé entre les nœuds d'une tige de végétal.

internonce [ɛ̃tɛrnɔ̃s] n. m. (lat. *internuntius,* messager entre deux parties, intermédiaire, négociateur, parlementaire [et, dans la langue ecclés. du Moyen Age, « nonce par intérim »], de *inter,* entre, et *nuntius,* messager, message ; av. 1615, Pasquier, au sens de « intermédiaire » ; sens 1, 1648, *Bulletin du bibliophile belge* [2e série, I, 214] ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Représentant du pape qui a rang d'agent diplomatique de deuxième classe. || **2.** Auditeur de nonciature ou secrétaire de légation attaché aux missions du Saint-Siège, remplissant par intérim les fonctions de nonce.

internonciature [ɛ̃tɛrnɔ̃sjatyr] n. f. (de *internonce,* d'après *nonciature ;* 1752, Trévoux). Charge, dignité d'internonce.

interocéanique [ɛ̃tɛrɔseanik] adj. (de *inter-* 3 et de *océanique ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Qui est situé entre deux océans, qui fait communiquer deux océans : *Canal interocéanique. Commerce interocéanique.* || **2.** Qui s'étend d'un océan à l'autre : *Un empire interocéanique.*

intérocepteur, trice [ɛ̃terosɛptœr, -tris] adj. et n. m. (de *intéro-,* élément tiré de *intérieur,* et de [*ré*]*cepteur ;* 1968, Larousse). Se dit des récepteurs sensoriels situés à l'intérieur du corps, et qui sont spécifiques soit de la sensibilité intéroceptive, soit de la sensibilité proprioceptive.

intéroceptif, ive [ɛ̃terosɛptif, -iv] adj. (de *intéro-,* élément tiré de *intérieur,* et de [*per*]*ceptif ;* 1962, Larousse). Se dit des sensations et des voies nerveuses qui se rapportent à l'intérieur du corps (par opposition à *extéroceptif, ive*), et plus particulièrement de celles qui concernent les organes des fonctions végétatives (par opposition à *proprioceptif, ive*).

interoculaire [ɛ̃tɛrɔkylɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *oculaire ;* 1838, Acad.). Se dit de l'espace qui s'étend entre les deux yeux.

intérofectif, ive [ɛ̃terofɛktif, -iv] adj. (angl. *interofective,* du lat. *interior* [V. INTÉRIEUR], et *effectus,* résultat [V. EFFET] ; 1955, Lagache). Qui produit des effets à l'intérieur du corps.

interoperculaire [ɛ̃tɛrɔpɛrkylɛr] n. m. (de *inter-* 3 et de *opercule ;* 1902, Larousse [*interopercule,* même sens, 1867, Littré]). Une des trois pièces osseuses qui forment l'opercule des poissons.

interosseux, euse [ɛ̃tɛrɔsø, -øz] adj. (de *inter-* 3 et de *osseux ;* v. 1560, Paré, écrit interossel et *entre-osseux* [*interosseux,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1865, Nysten). **1.** Se dit d'une partie anatomique, d'un organe qui sont situés entre des os : *Tissu, ligament, muscle interosseux. Artères interosseuses.* || **2.** *Couteau interosseux,* couteau chirurgical à deux tranchants, dont on se sert notamment pour les désarticulations.

interpapillaire [ɛ̃tɛrpapilɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *papille ;* 1873, Larousse). *Espaces interpapillaires,* espaces compris entre les papilles rénales.

interpariétal, e, aux [ɛ̃tɛrparjetal, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *pariétal ;* 1843, Landais). Qui est situé entre les pariétaux : *Suture interpariétale.*

interparticulaire [ɛ̃tɛrpartikylɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *particule ;* 1968, Larousse). Qui se produit entre des particules nucléaires.

interpédonculaire [ɛ̃tɛrpedɔ̃kylɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *pédonculaire ;* 1878, Larousse). Se dit de l'espace qui est situé entre les pédoncules cérébraux.

interpellateur, trice [ɛ̃tɛrpɛlatœr, -tris] n. (lat. *interpellator,* celui qui interrompt, importun, fâcheux, de *interpellatum,* supin de *interpellare* [V. INTERPELLER] ; 1549, R. Estienne, aux sens de « celui qui interrompt [un discours], qui empêche [un travail] » ; sens 1, av. 1791, G. de Mirabeau ; sens 2, 1790, Brunot). **1.** Personne qui interpelle : *Le pontife de Rome n'est que le pasteur indiqué pour être le point de réunion de tous les pasteurs, l'interpellateur des juges de la foi...* (Mirabeau). || **2.** *Spécialem.* Membre d'une assemblée parlementaire qui adresse une interpellation au gouvernement, à un ministre : *Avec ces journaux chercheurs de scandales, avec ces interpellateurs zélés, l'administration devient presque impossible* (Alain).

interpellation [ɛ̃tɛrpɛlasjɔ̃] n. f. (lat. *interpellatio,* interruption, interpellation, obstacle [et, à basse époque, « citation, sommation »], de *interpellatum,* supin de *interpellare* [V. INTERPELLER] ; 1352, Bersuire, écrit *interpellacion* [*interpellation,* 1549, R. Estienne], au sens de « action d'interrompre un discours » ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1599, Hornkens [« question précise posée à quelqu'un au cours d'une enquête ou d'une opération de police », 1962, Larousse] ; sens 3, 1789, Brunot). **1.** Action d'interpeller, d'adresser brusquement et plus ou moins vivement la parole à quelqu'un : *Une interpellation brutale.* || **2.** En droit, sommation, réquisition faite à quelqu'un, par un juge, un huissier, un notaire, de dire ou de faire quelque chose : *Sur l'interpellation de signer, il déclara ne pas savoir.* || Question précise posée à quelqu'un au cours d'une enquête ou d'une opération de police. || **3.** Acte par lequel un parlementaire met en demeure un membre du gouvernement de s'expliquer sur sa politique : *Interpellation sur la politique internationale, sur la politique agricole du gouvernement. En France, la Constitution de 1958 ne reconnaît plus le droit d'interpellation aux membres des Assemblées. Sur une question insidieuse de Paul Visire, aussitôt transformée en interpellation* [...], *il* [le ministère] *tomba* (France).

• SYN. : **1** *apostrophe ;* **2** *injonction, mise en demeure.*

interpeller [ɛ̃tɛrpɛle *ou* pəle] v. tr. (lat. *interpellare,* interrompre [quelqu'un qui parle], déranger, troubler ; 1352, Bersuire, au sens de « invoquer, solliciter » ; 1532, Rabelais, au sens de « couper la parole à quelqu'un, interrompre » ; sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1962, Larousse [*interpeller de,* 1599, Hornkens] ; sens 3, 1790, Brunot ; sens 4, 1969, *Documentation catholique*). **1.** Adresser soudainement et plus ou moins vivement la parole à quelqu'un, pour attirer son attention, lui dire ou lui demander quelque chose : *Interpeller un orateur. Elle les menaçait, interpellait chacun par quelque surnom ignoble* (France). *Vous interpellez ce passant, que je suppose qui me ressemble d'assez près* (Valéry) ; et par extens. : *Il se tourna vers lui plusieurs fois en l'interpellant par des clins d'œil* (Flaubert). || **2.** Poser à quelqu'un une question précise au cours d'une enquête ou d'une opération de police. || *Interpeller de* (suivi d'un infinitif), en termes de droit, inviter par une sommation à : *Il fut interpellé de répondre.* || **3.** En parlant d'un membre d'une assemblée parlementaire, sommer un ministre, le gouvernement de s'expliquer sur un fait, sur sa politique. || **4.** *Fig.* En parlant de quelque chose (événement. situation, etc.), solliciter vivement l'attention de quelqu'un, s'imposer à lui avec force : *La détresse morale des personnes âgées nous interpelle à tout instant.*

• SYN. : **1** *apostropher, héler ;* **2** *mettre en demeure, sommer.*

◆ **s'interpeller** v. pr. (1928, R. Martin du Gard). S'adresser la parole à distance ; échanger de vifs propos : *Après le dîner, les hommes et les femmes étaient sortis devant les maisons et s'interpellaient de porte à porte* (Aymé).

interpénétration [ɛ̃tɛrpenetrasjɔ̃] n. f. (de *inter-* 3 et de *pénétration ;* av. 1922, Proust). Action de s'interpénétrer ; pénétration mutuelle : *Interpénétration des cultures, des civilisations. Combien je souffrais de cette position où nous a réduits l'oubli de la nature qui, en instituant la division des corps, n'a pas songé à rendre possible l'interpénétration des âmes !* (Proust).

interpénétrer (s') [sɛ̃tɛrpenetre] v. pr. (de *inter-* 3 et de *pénétrer ;* 1927,

Lyautey, p. 453). [Conj. **5 b.**] Se pénétrer l'un l'autre : *Des civilisations voisines qui s'interpénètrent.*

interpersonnel, elle [ɛ̃tɛrpɛrsɔnɛl] adj. (de *inter-* et de *personnel* ; milieu du XXe s.). Qui a lieu entre plusieurs personnes : *Relations interpersonnelles de groupe.*

interphase [ɛ̃tɛrfɑz] n. f. (de *inter-* 3 et de phase ; 1953, Larousse). Syn. de INTERCINÈSE.

Interphone [ɛ̃tɛrfɔn] n. m. (nom déposé, de [*télé*]*phone intér*[*ieur*] ; av. 1952, P. Gilbert, p. 278). Système de liaison téléphonique entre deux ou plusieurs postes installés dans un même immeuble, l'audition se faisant normalement par haut-parleur.

interplanétaire [ɛ̃tɛrplanetɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *planète*, d'après *planétaire* ; 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1927, EsnaultPelterie). **1.** Qui s'étend entre les planètes : *Espace interplanétaire. Quelque Dieu planant sur l'abîme interplanétaire* (Maurras). ‖ **2.** Qui est propre aux espaces situés entre les planètes : *Vide, froid interplanétaire. C'était d'ailleurs un silence non pas interplanétaire, mais vivant et impur, visité de pépiements, de vols d'oiseaux, d'insectes taraudeurs* (Duhamel). ‖ **3.** Qui permet ou doit permettre d'aller d'une planète à l'autre : *Voyage, fusée, navigation interplanétaire.*

interpol [ɛ̃tɛrpɔl] n. m. (de *inter*[*narional*] et de *pol*[*ice*] ; milieu du XXe s.). Abréviation servant d'adresse télégraphique à l'Organisation internationale de police criminelle.

interpolaire [ɛ̃tɛrpɔlɛr] adj. (de *inter-* 3 et de polaire ; 1877, Littré). Qui est entre les pôles d'un générateur, d'un circuit électrique.

interpolateur, trice [ɛ̃tɛrpɔlatœr, -tris] n. (bas lat. *interpolator*, celui qui change, qui altère, du lat. class. *interpolatum*, supin de *interpolare* [V. INTERPOLER] ; 1578, Despence, au sens de « celui qui cherche à fausser la vérité » ; sens actuel, 1721, Trévoux). Personne qui commet une interpolation : *Un interpolateur malhabile, sans scrupule.*

interpolation [ɛ̃tɛrpɔlasjɔ̃] n. f. (lat. *interpolatio*, action de changer çà et là [et, à basse époque, « altération, erreur »], de *interpolatum*, supin de *interpolare* [v. l'art. suiv.] ; v. 1355, Bersuire, écrit *interpollacion*, au sens de « interruption » ; sens 1, 1706, d'après Trévoux, 1721 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1812, Mozin [« recherche... d'une loi fonctionnelle... valable dans un certain nombre de domaines », 1962, Larousse] ; sens 4, 1962, Larousse). **1.** Action d'interpoler ; résultat de cette action : *Une interpolation maladroite, habile. L'interpolation d'un mot. Il y a des omissions considérables, des interpolations, des fautes en très grand nombre dans ces éditions* (Voltaire). ‖ **2.** Ce qu'on introduit dans un texte en l'interpolant : *On y découvre les plus beaux secrets* [...], *après les avoir purgés des interpolations qui les déshonorent* (France). ‖ **3.** En mathématiques, intercalation, dans une suite de valeurs connues, d'un ou de plusieurs termes directement déterminés par le calcul : *L'interpolation comporte, en général, une certaine approximation.* ‖ Recherche, à partir de cas particuliers donnés, d'une loi fonctionnelle généralement valable dans un certain domaine de variations. ‖ **4.** *Erreur d'interpolation sur un instrument de mesure*, erreur commise dans l'appréciation de la position du repère entre deux traits de la graduation.

interpoler [ɛ̃tɛrpɔle] v. tr. (lat. *interpolare*, refaire, altérer, falsifier, interpoler, dér. de *interpolis*, remis à neuf, réparé, refait, de *inter*, entre, et de *polire*, égaliser, aplanir, polir, orner ; v. 1355, Bersuire, au part. passé, écrit *interpollé*, au sens de « qui n'est pas continuel [en parlant de cris] » ; à l'infin., écrit *interpoler*, au sens 1, 1721, Trévoux [« modifier un texte par des interventions qui en dénaturent le caractère original », av. 1848, Chateaubriand] ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Introduire dans un texte, par erreur ou volontairement, un élément qui ne figurait pas dans l'original : *Simplement, si ces passages ont été interpolés, ce ne peut être que pour enlever à la crucifixion toute apparence accidentelle* (Gide). ‖ *Par extens.* Modifier un texte par des interventions qui en dénaturent le caractère original : *Le Directoire, effrayé des Mémoires de Cléry, en publia une édition interpolée dans laquelle il faisait parler l'auteur comme un laquais* (Chateaubriand). *La phrase dite est interpolée, est d'une autre espèce, est à double fond* (Proust). ‖ **2.** En mathématiques, assigner à une quantité une valeur intermédiaire entre deux valeurs directement observées ou calculées.

• SYN. : **1** *ajouter, insérer, intercaler ; maquiller, travestir, truquer* (fam.).

interposé, e [ɛ̃tɛrpoze] adj. (part. passé de *interposer* ; 1355, Isambert [*par personne interposée*, milieu du XVIe s., Amyot ; *par* — nom désignant une personne ou une chose — *interposé*, 1963, Chr. Rochefort]). *Personne interposée*, en droit, personne qui prête son nom à une autre et intervient dans un acte à sa place, pour permettre à l'intéressée d'obtenir des avantages qu'elle ne pourrait obtenir directement. ‖ *Par personne interposée*, par l'entremise de quelqu'un : *Agir, faire le mal par personne interposée.* ‖ Par extens. *Par* (nom désignant une personne ou une chose) *interposé*, par l'intermédiaire, le moyen de telle personne ou de telle chose : *Une œuvre où l'auteur dénonce les travers de son époque par personnages interposés. Diriger l'opinion par articles de presse interposés.*

interposer [ɛ̃tɛrpoze] v. tr. (francisation, d'après *poser*, du lat. *interponere*, placer entre, intercaler, de *inter*, entre, et de *ponere*, poser, établir ; 1356, Bersuire, au sens de « promulguer [un décret] » ; sens 1, 1546, R. Estienne ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Poser, placer entre deux choses, deux personnes : *Interposer des voliges entre les chevrons et les tuiles d'un toit. À croire que la mince couche d'air interposée entre moi et mon interlocuteur s'élargissait petit à petit* (Courteline). ‖ **2.** *Fig.* Faire intervenir : *Interposer son autorité, sa médiation entre deux adversaires.*

• SYN. : **1** *insérer, intercaler, introduire.*

◆ **s'interposer** v. pr. (sens 1-2, 1690, Furetière). **1.** Venir se placer entre deux choses, deux personnes (au pr. et au fig.) : *Quand la Lune s'interpose entre la Terre et le Soleil, il y a éclipse de Soleil. Philosopher serait facile si des idées toutes faites ne venaient s'interposer continuellement entre l'esprit et les choses* (Bergson). ‖ **2.** *Fig.* En parlant d'une personne, intervenir comme médiateur : *Il y avait deux partis à prendre pour M. le duc d'Orléans : le premier, et le plus honorable, était de courir à Saint-Cloud, de s'interposer entre Charles X et le peuple afin de sauver la couronne de l'un et la liberté de l'autre...* (Chateaubriand). *S'interposer dans un différend.*

• SYN. : **1** *s'insérer, s'intercaler, s'introduire ;* **2** *s'employer, s'entremettre.*

interposition [ɛ̃tɛrpozisjɔ̃] n. f. (lat. *interpositio*, introduction, intercalation, insertion, parenthèse, de *interpositum*, supin de *interponere* [v. l'art. précéd.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « ce qui est posé entre deux choses pour les séparer » sens 1, fin du XIVe s. ; sens 2, v. 1570, Carloix ; sens 3, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Action d'interposer ou de s'interposer ; situation d'un corps qui est interposé entre deux autres : *L'interposition d'un écran de brumes empêche certains rayons solaires d'arriver jusqu'à nous.* ‖ **2.** *Fig.* Intervention d'une autorité supérieure : *L'interposition d'un médiateur dans un conflit entre deux nations.* ‖ **3.** *Interposition de personne*, en droit, acte par lequel une personne prête son nom à une autre pour lui permettre d'obtenir des avantages qu'elle n'obtiendrait pas directement : *L'interposition, dûment prouvée, annule les avantages concédés.*

• SYN. : **2** *bons offices, entremise, médiation.*

interprétable [ɛ̃tɛrpretabl] adj. (bas lat. *interpretabilis*, explicable [du lat. class. *interpretari*, V. INTERPRÉTER], Ou dér. franç. de *interpréter* ; v. 1380, *Aalma*). Qui peut être interprété : *Convention facilement interprétable. Il en est peu* [de mots] *qui ne soient interprétables différemment suivant qu'on les tourne ou incline de droite ou de gauche* (Gide).

interprétant, e [ɛ̃tɛrpretɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (part. prés. de *interpréter ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens de « devin » ; sens actuel, 1960, S. de Beauvoir). Malade atteint du délire d'interprétation.

interprétariat [ɛ̃tɛrpretarja] n. m. (de *interprète,* d'après *secrétariat ;* 1888, Larousse, art. *interprète*). Carrière, fonction d'interprète.

interprétateur, trice [ɛ̃tɛrpretatœr, -tris] n. et adj. (bas lat. *interpreta-* tor, interprète, du lat. class. *interpretatum,* supin de *interpretari* [V. INTERPRÉTER] ; 1487, Garbin). Qui fait des interprétations ; qui interprète la pensée de quelqu'un : *Un interprétateur fidèle.*

• SYN. : *commentateur.*

interprétatif, ive [ɛ̃tɛrpretatif, -iv] adj. (dér. savant de *interpréter ;* v. 1380, *Aalma,* au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1752, Trévoux [*permission interprétative ; autorisation interprétative,* 1873, Larousse] ; sens 4, 1968, Larousse). **1.** *Vx.* Qui est sujet à interprétation, qui demande à être interprété : *Ainsi leur puissance* [des princes] *n'en est pas moins conditionnelle, précaire, interprétative* (Raynal). || **2.** Qui sert d'interprétation, qui contient une ou plusieurs interprétations : *Un compte-rendu interprétatif. Loi interprétative.* || **3.** *Permission, autorisation interprétative,* celle que l'on prend dans le cas où, ne pouvant la demander, on présume qu'elle aurait été accordée. || **4.** *Tests interprétatifs,* en psychologie, tests projectifs dans lesquels le sujet doit interpréter une expérience ou une construction ayant une signification affective, l'hypothèse directrice étant que le sujet s'identifie avec l'un des personnages qui lui sont suggérés.

interprétation [ɛ̃tɛrpretasjɔ̃] n. f. (lat. *interpretatio,* explication, traduction, de *interpretatum,* supin de *interpretari* [V. INTERPRÉTER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *interpretacion,* au sens de « révélation de choses cachées et à venir » ; écrit *interprétation,* au sens II, 1, 1487, Garbin [« sens donné à une règle de droit... », 1867, Littré] ; sens I, 1573, Du Puys [art. *trucheman*] ; sens II, 2, fin du XIIe s. [écrit *interpretatium ; interpretation,* v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles*] ; sens II, 3, 1588, Montaigne [*délire d'interprétation,* début du XXe s.] ; sens II, 4, 16 oct. 1874, *l'Opinion nationale* [p. 2] ; sens II, 5, av. 1872, Th. Gautier ; sens II, 6, 1962, Larousse).

I. *Vx.* Action d'interpréter, de traduire un texte d'une langue dans une autre : *L'interprétation en français d'un texte latin* (Littré).

II. 1. Action d'interpréter, d'expliquer un texte dont le sens n'apparaît pas avec évidence ; résultat de cette action : *Chercher l'interprétation d'un passage d'Homère. L'œuvre de Mallarmé, exigeant de chacun une interprétation assez personnelle, n'appelait, n'attachait à soi que des intelligences séparées, conquises une à une et de celles qui fuient vivement l'unanimité* (Valéry). *Mais il n'y a rien dans le texte qui s'oppose à l'interprétation que nous allons essayer* (Duhamel). *Il* [le curé] *y voyait une assurance contre les interprétations abusives de la parole du Christ* (Aymé). || *Spécialem.* Sens donné à une règle de droit, à un traité, à un acte juridique qui se révèlent obscurs, ambigus. || **2.** Action d'attribuer un sens symbolique, allégorique ou mystique à quelque chose : *L'interprétation d'un songe.* || **3.** Action d'interpréter un fait, un acte, un comportement, un propos, etc., de lui donner une certaine signification : *Mais je n'ai pas osé, craignant que Jacques n'allât supposer, en mon esprit, à l'égard de Gertrude, quelque interprétation injurieuse* (Gide). *Cela ne souffre pas de mauvaise interprétation.* || Spécialem. *Délire d'interprétation,* trouble mental dans lequel le sujet, qui peut conserver une grande lucidité apparente, attribue à des faits réels une signification erronée. || **4.** Action ou manière de jouer ou de représenter certains ouvrages de l'esprit (œuvre dramatique, musicale) : *L'interprétation d'une pièce de théâtre, d'une sonate de Beethoven. L'interprétation d'un rôle. Les nombreuses interprétations du personnage d'Hamlet, de Tartuffe.* || **5.** Pour l'artiste, action de représenter quelque chose en fonction de sa propre nature, de sa vision personnelle du monde : *Ce que le peintre doit chercher avant tout, c'est l'interprétation et non le calque des objets ; qu'il rende l'apparence et non la réalité* (Gautier). || **6.** *Interprétation photographique,* indication, sur un calque, des renseignements découverts sur une photographie aérienne, en vue de leur exploitation militaire.

• SYN. : **II, 1** *commentaire, exégèse, explication, paraphrase ;* 3 *sens, version ;* **4** *exécution, jeu.*

interprétativement [ɛ̃tɛrpretativmɑ̃] adv. (de *interprétatif ;* XVe s., puis 1595, *R. Ét. Rab.,* II, 185). De façon interprétative.

interprète [ɛ̃tɛrprɛt] n. (lat. *interpres, -pretis,* agent entre deux parties, médiateur, négociateur, celui qui explique, traducteur ; 1321, Lespinasse [III, 581], écrit *interpreite,* au sens de « crieur public » ; sens I, 1, v. 1562, Bonivard ; sens I, 2, 1596, Hulsius ; sens II, 1, 1466, *ZFSL,* LXIV, 56 [écrit *interpret ; interprète,* XVIe s.] ; sens II, 2, milieu du XVIe s., Ronsard [*interprète des songes,* etc., 1607, Hulsius] ; sens II, 3, 1636, Tristan L'Hermite [dans une œuvre littéraire..., XXe s.] ; sens II, 4, 1588, Montaigne ; sens II, 5, 1873, Larousse).

I. 1. *Vx.* Personne qui transpose par écrit un texte d'une langue dans une autre : *Ô divin Homère, ô Virgile, et vous, gentil Anacréon, vos doctes interprètes ont de la peine à vivre* (Marivaux). || **2.** Personne qui transpose oralement une langue dans une autre et sert d'intermédiaire dans une conversation entre deux personnes parlant des langues différentes : *Recourir à un interprète. Un interprète juré près un tribunal.*

II. 1. Personne qui explique un texte, le rend intelligible par des commentaires, des remarques : *Un savant interprète des textes sacrés, d'Homère.* || **2.** *Littér.* Personne qui fait connaître le sens mystique ou caché des choses : *Un interprète de la volonté divine. Le fidèle interprète du mystère de la grâce, je veux dire le grand Augustin* (Bossuet). || *Interprète des songes, des présages, des signes,* etc., celui, celle qui leur attribue un sens symbolique. || **3.** Personne qui est chargée de faire connaître à une autre les intentions, les désirs, les volontés de quelqu'un : *Soyez mon interprète auprès de votre ami. Elle devinait et épousait leurs désirs, elle se rendait leur interprète* (Balzac). || *Spécialem.* Dans une œuvre littéraire, personnage qui exprime en son nom les idées, les sentiments de quelqu'un d'autre, notamment de l'auteur : *Dans « les Femmes savantes », Clitandre est parfois l'interprète de Molière.* || **4.** Ce qui rend sensible, manifeste, une chose cachée : *Les yeux sont les interprètes du cœur* (Pascal). || **5.** Personne qui traduit, exprime, présente de telle ou telle façon une œuvre dramatique ou musicale, incarne un rôle à la scène ou au cinéma : *Un grand interprète de Beethoven. Les interprètes d'un film.*

• SYN. : **II, 3** *intermédiaire, porte-parole ;* **5** *acteur.*

interpréter [ɛ̃tɛrprete] v. tr. (lat. *interpretari,* expliquer, éclaircir, traduire, de *interpres, -pretis* [v. l'art. précéd.] ; v. 1155, Wace, au sens II, 1 ; sens I, XVe s. ; sens II, 2, 1458, *Mystère du Vieil Testament* [*entrepreter,* forme plus francisée, fin du XIIe s.] ; sens II, 3, 1538, R. Estienne [aussi « considérer en bonne ou en mauvaise part »] ; sens II, 4, 1867, Littré ; sens II, 5, 1846, Baudelaire). [Conj. **5 b.**]

I. *Vx.* Transposer un texte d'une langue dans une autre : *Les Septante ont interprété la Bible de l'hébreu en grec* (*Dict. général*).

II. 1. Expliquer, chercher à rendre clair ou compréhensible ce qui est ou paraît obscur dans un écrit : *Interpréter un texte, un auteur. Interpréter un arrêt du tribunal.* || **2.** Attribuer un sens allégorique, symbolique ou mystique à quelque chose : *Interpréter des oracles, des songes. Les Anciens interprétaient le vol des oiseaux. Interpréter la volonté de Dieu.* || **3.** Donner telle ou telle signification

à un phénomène, à un événement, à un acte, etc. : *Interpréter un ordre comme il faut. Penché à gauche contre la masse du vent, il essayait d'interpréter les lueurs confuses qui, par les nuits les plus épaisses, circulent encore* (Saint-Exupéry). || *Spécialem.* Considérer d'une certaine façon, prendre en bonne ou en mauvaise part : *Mal interpréter les paroles de quelqu'un. On tremble aujourd'hui de laisser échapper un mot qui peut être mal interprété* (Voltaire). *Tu interprétas, je crois, une parole que j'avais dite dans un tout autre sens que celui que j'y avais voulu mettre* (Mauriac). || **4.** Jouer un rôle sur la scène ou au cinéma, exécuter une œuvre musicale en essayant de rendre sensible une certaine conception que l'on s'en fait : *Interpréter un personnage, des rôles de composition. interpréter Célimène, Hamlet. Interpréter Molière, les classiques. Interpréter un morceau pour le piano, des mélodies.* || **5.** Pour un artiste, traiter un sujet en fonction de sa propre vision, de sa conception personnelle : *Interpréter n'est pas copier.*

• SYN. : **II,1** *commenter, déchiffrer, élucider, illustrer ;* **3** *comprendre, deviner, pénétrer, saisir ; prendre, tourner ;* **4** *créer, exécuter, incarner.*

◆ **s'interpréter** v. pr. (1640, Corneille). Être traduit ou expliqué, être compris d'une certaine façon : *Ce sourire pouvait s'interpréter de façons diverses* (Radiguet).

interprofessionnel, elle [ɛ̃tɛrprɔfɛsjɔnɛl] adj. (de *inter-* 3 et de *professionnel ;* milieu du XXe s.). Commun à plusieurs professions, à toutes les professions : *Caisse interprofessionnelle de retraites. Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC).*

interpsychologie [ɛ̃tɛrpsikɔlɔʒi] n. f. (de *inter-* 3 et de *psychologie ;* 1900, Tarde). Psychologie qui étudie les rapports psychologiques entre individus, mais se refuse à reconnaître aux rapports de groupe des caractères spécifiques : *L'interpsychologie de Tarde s'oppose à la sociologie de Durkheim.*

interquartile [ɛ̃tɛrkwartil] n. m. (de *inter-* 3 et de *quartile ;* 1962, Larousse). Différence entre le premier et le troisième quartile d'une série statistique.

interrané, e [ɛ̃tɛrane] adj. (de *in-* et du lat. *terra,* terre ; 1878, Larousse). Se dit d'un végétal qui croît et se développe dans la terre (truffe).

interréaction [ɛ̃tɛrreaksjɔ̃] n. f. (de *inter-* 3 et de *réaction ;* 1951, Baruk). Réaction réciproque.

interrègne [ɛ̃tɛrrɛɲ] n. m. (lat. *interregnum,* temps qui s'écoule entre deux règnes, de *inter,* entre, et de *regnum,* souveraineté, royaume, dér. de *rex, regis,* roi ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, av. 1696, La Bruyère). **1.** Période s'écoulant entre la mort d'un roi et le sacre de son successeur. || **2.** Temps pendant lequel une fonction n'est pas assurée par un titulaire régulièrement nommé : *Naguère, pendant un interrègne, Schleiter s'était fait donner, à titre de dédommagement, le secrétariat de la présidence, au Sénat* (Duhamel).

interrelation [ɛ̃tɛrrəlasjɔ̃] n. f. (de *inter-* 3 et de *relation ;* 1941, P. Rey). Relation réciproque.

interrelié, e [ɛ̃tɛrrəlje] adj. (de *inter-* et de *relié ;* milieu du XXe s.). Qui est lié par interrelation.

interrogant, e [ɛ̃tɛrɔgɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *interrogans, -antis,* part. prés. de *interrogare* [V. INTERROGER] ; 1370, Oresme, comme n. m., au sens de « celui qui interroge » ; comme adj., au sens 2, 1529, Tory ; sens 1, 1692, Dancourt, puis 1767, Voltaire ; sens 3, v. 1863, Baudelaire). **1.** *Vx.* Qui pose constamment des questions, qui a la manie d'interroger : *L'interrogant bailli fit ce jour-là plus de questions qu'il n'en avait fait dans toute la semaine* (Voltaire). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui exprime l'interrogation : *J'aimerais autant le voir* [le censeur] *occupé de l'orthographe, des points interrogants et des virgules* (Fénelon). *Il lui assena son habituel regard interrogant* (Hermant). || **3.** Qui pose des questions, soulève des problèmes : *C'est un livre interrogant* [*les Misérables,* de V. Hugo], *posant des cas de complexité sociale, d'une nature terrible et navrante, disant à la conscience du lecteur : « Eh bien ? qu'en pensez-vous ? Que concluez-vous ? »* (Baudelaire).

interrogat [ɛ̃tɛrɔga] n. m. (lat. *interrogatum,* part. passé neutre substantivé de *interrogare* [V. INTERROGER] ; 1543, Huguet). *Vx.* Question ou séries de questions posées par un juge : *Le juge de paix et le maire commencèrent des interrogats à n'en plus finir* (Le Roy). *Sur l'interrogat précis de Caïphe...* (Villiers de L'Isle-Adam).

interrogateur, trice [ɛ̃tɛrɔgatœr, -tris] n. (bas lat. *interrogator,* questionneur, du lat. class. *interrogatum,* supin de *interrogare* [V. INTERROGER] ; 1530, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1725, d'après Trévoux, 1752). **1.** Personne qui pose une question : *Un interrogateur pressant.* || **2.** *Vx.* Personne qui aime interroger : *Un éternel interrogateur.* || **3.** Personne qui fait passer à un candidat un examen oral : *Répondre aux questions des interrogateurs.*

• SYN. : **3** *examinateur.*

◆ adj. (1867, Littré). Qui pose une question, exprime une interrogation : *Air, geste interrogateur. Le regard interrogateur et vague qu'elle fixait devant elle semblait poser une question qu'elle ne formulait pas* (Martin du Gard).

• SYN. : *interrogatif.*

interrogateur-répondeur [ɛ̃tɛrɔgatœrrepɔ̃dœr] n. m. (de *interrogateur* et de *répondeur ;* 1962, Larousse). Dispositif permettant d'identifier la qualité d'ami ou d'ennemi d'un avion ou d'un navire qui apparaît sur l'écran panoramique d'un radar de veille.

• Pl. *des* INTERROGATEURS-RÉPONDEURS.

interrogatif, ive [ɛ̃tɛrɔgatif, -iv] adj. (bas lat. grammat. *interrogativus,* interrogatif, du lat. class. *interrogatum,* supin de *interrogare* [V. INTERROGER] ; 1507, Godefroy, comme n. m., au sens de « interrogatoire » ; comme adj., au sens 2, 1529, Bonivard ; sens 1, 1834, Balzac). **1.** Qui exprime ou marque l'interrogation : *Intonation interrogative. Air interrogatif. Regard interrogatif. Le docteur Socrate* [...] *lui adressa cette parole interrogative : « Ne pensez-vous pas que... ? »* (France). || **2.** En grammaire, qui sert à interroger : *Tournure interrogative. Tour interrogatif. Adjectifs, pronoms, adverbes interrogatifs.* || *Phrase, proposition interrogative,* celle qui exprime une question.

◆ **interrogatif** n. m. (1688, Miege, au sens de « point d'interrogation » ; sens actuel, début du XXe s.). Adjectif, pronom ou adverbe interrogatif : *Étudier les interrogatifs.*

◆ **interrogative** n. f. (début du XXe s.). Proposition ou phrase interrogative : *Une interrogative directe, indirecte.*

interrogation [ɛ̃tɛrɔgasjɔ̃] n. f. (lat. *interrogatio,* question, interpellation, argument, de *interrogatum,* supin de *interrogare* [V. INTERROGER] ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1869, Flaubert ; sens 4, 1680, Richelet ; sens 5, 1867, Littré [*interrogation directe, indirecte,* 1902, Larousse ; *point d'interrogation,* 1550, Meigret ; au fig., 1862, V. Hugo]). **1.** Action d'interroger ; question, demande : *Procéder à l'interrogation d'un candidat, d'un accusé. Répondre à une interrogation. Il releva les yeux sur Daru et ils étaient pleins d'une sorte d'interrogation malheureuse* (Camus). || *Par extens.* Action de s'interroger, de se poser des questions : *Un roman qui traduit les interrogations de l'auteur sur le sens de la vie.* || **2.** *Vx.* Ensemble de questions posées par un magistrat à un accusé et des réponses de celui-ci. || **3.** Question ou série de questions auxquelles un élève ou un candidat doit répondre : *Une interrogation écrite, orale.* || **4.** Figure de rhétorique par laquelle on adresse à son auditoire ou à son adversaire des questions qui ont la valeur d'affirmations. || **5.** En grammaire, tournure de phrase par laquelle on interroge. || *Interrogation directe,* interrogation posée directement. (Ex. : *Qui est venu ?*) || *Interrogation indirecte,* interrogation introduite par l'intermédiaire d'un verbe comme savoir, demander. (Ex. :*Je me demande qui est venu.*) || *Point d'interrogation,* signe de ponctuation dont on

se sert après toute phrase exprimant une interrogation directe ; au *fig.*, mystère ou problème non résolu : *Évidemment, le point d'interrogation, c'est la position que prendront les social-démocrates ; ils sont d'accord, en principe, pour reprendre la question* (Martin du Gard). [V. art. spécial.]

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'INTERROGATION

Dans la phrase :

Je demande si tu es heureuse,

le verbe principal (*demande*) exprime l'idée d'une interrogation, c'est-à-dire une attitude mentale du locuteur vis-à-vis du fait énoncé dans la proposition subordonnée (*tu es heureuse*). On appelle **indirecte** cette manière d'interroger, parce que le fait qui en est l'objet est énoncé dans une proposition subordonnée.

Dans la phrase :

Es-tu heureuse ?,

le même fait est l'objet de la même question, mais l'interrogation, au lieu d'être exprimée par le radical d'un verbe interrogatif, est marquée par l'inversion du sujet (*es-tu*). Il n'y a qu'une proposition, exprimant à la fois le fait et l'interrogation ; celle-ci est directe ; elle devient une « modalité » (v. ce mot, art. spécial) de la phrase.

L'énoncé du fait est le *dictum* sur lequel porte un *modus* interrogatif.

La phrase est obligatoirement terminée par un point d'interrogation, qui serait incorrect dans l'interrogation indirecte, à moins que la proposition principale ne soit elle-même interrogative (ex. : *T'ai-je demandé si tu es heureuse ?*).

INTERROGATION TOTALE OU PARTIELLE

Mieux que les phrases d'affirmation ou de volonté, les phrases d'interrogation se prêtent à une analyse logique, séparant le prédicat (v. ce mot, art. spécial) de son thème. Au seuil de cette analyse, on partage ces phrases en deux classes : les interrogations auxquelles on peut répondre par *oui* ou *non,* et celles auxquelles on ne peut répondre par *oui* ou *non.*

• 1° LES INTERROGATIONS AUXQUELLES ON PEUT RÉPONDRE PAR « OUI » OU « NON », comme dans l'exemple donné plus haut. La réponse *oui* équivaut à la reprise affirmative de la phrase entière (*Je suis heureuse*) ou raccourcie par représentation ou ellipse (*Je le suis* [angl. *I do*]) ; *non* équivaut à la reprise négative (*Je ne le suis pas*). Ce type d'interrogation demande en fait à l'allocutaire de formuler son accord ou son désaccord sur l'ensemble d'une proposition : aussi l'appelle-t-on **interrogation totale.**

Comme dans toute phrase affirmative, la prédication repose organiquement sur le verbe, souvent représenté dans les réponses par un « verbum vicarium » (angl. *I do ;* franç. archaïque ou régional : *Si fait*). Mais, à travers le verbe, elle peut porter plus particulièrement sur un terme en relation avec le verbe, et que l'usage est alors de placer en fin de proposition :

Êtes-vous né dans le Midi ?

Cette question n'est pas posée pour apprendre si l'allocutaire « est né », mais si cet événement s'est produit dans une région déterminée, « le Midi ». La réponse *oui* ou *non* peut être développée :

Je (*ne*) *suis* (*pas*) *né dans le Midi.*

• 2° LES INTERROGATIONS AUXQUELLES ON NE PEUT RÉPONDRE PAR « OUI » OU « NON ».

Où êtes-vous né ?

Cette question appelle une détermination qu'elle ne contient pas, mais que doit contenir la réponse, laquelle peut être une phrase complète :

Je suis né dans le Midi,

ou un simple membre de phrase contenant la détermination demandée :

Dans le Midi.

La prédication porte essentiellement sur ce membre dans la réponse. Dans la question, elle porte sur le membre homologue, celui qui appelle la réponse, tout particulièrement sur le morphème d'indétermination : *où.*

Ce type de phrase est donc appelé **interrogation partielle.**

Les morphèmes d'indétermination qui prennent dans ce contexte la valeur interrogative sont appropriés aux diverses fonctions propositionnelles qui peuvent appeler une détermination :

***Qui** est venu ?* (sujet).
***Qui** as-tu vu ?* (objet animé).
***Que** veux-tu ? De **quoi** manques-tu ?* (objet inanimé).
***Quand** viendras-tu ?* (compl. circonst. de temps).
***Où** habites-tu ?* (compl. circonst. de lieu).
***Comment** viendras-tu ?* (compl. circonst. de moyen).
***Pourquoi** est-il venu ?* (compl. circonst. de cause).
***À quelle** heure arrivera-t-il ?* (déterminant du nom).

Dans un dialogue rapide, la question peut être réduite au mot interrogatif (*Où ? Comment ?*), parfois suivi d'un mot résumant le thème dont l'interrogatif est prédicat : *Où ça ? Comment ça ? Qui ça ?*

« *Voilà monsieur. — Qui monsieur ?* » (Daudet).

Plusieurs des mots interrogatifs ont figuré à l'inventaire des mots *indéfinis* (v. INDÉFINI, art. spécial) et se retrouveront à l'article spécial RELATIF. On étudiera plus loin les particularités de leur emploi interrogatif.

La distinction faite ici sur des phrases d'interrogation directe s'applique aux subordonnées de l'interrogation indirecte :

(1) *Il demanda* ***si elle était heureuse :*** interrogation totale.

(2) *Il demanda* ***où elle était née :*** interrogation partielle.

La réponse par *oui* ou par *non* impliquant le discours direct, on ne peut fonder ici la distinction que sur le critère de réponses indirectes :

(3) *Elle répondit* ***qu'elle était heureuse.***

(4) *Elle répondit* ***qu'elle était née dans le Midi.***

La réponse (3) n'ajoute aucun élément au dictum de la question posée en (1) ; la réponse (4) ajoute au dictum de (2) une détermination : *dans le Midi.*

MARQUES DE L'INTERROGATION DIRECTE

I. INTONATION

Dans l'usage oral, la phrase interrogative présente souvent le même ordre des termes que la phrase affirmative, dont elle se distingue seulement par l'intonation.

Dans l'interrogation totale, une montée mélodique coïncide alors avec la dernière syllabe tonique de la phrase :

Tu es heureuse ?

Une première montée peut faire porter la prédication interrogative sur un élément non final :

*Tu as des pa**rents** dans le **Midi ?***

Les règles sont les mêmes dans l'interrogation partielle si l'ordre des termes de la phrase affirmative n'est pas modifié :

*Tu sais **où ?***
*C'est pour **qui ?***

Cependant, une seconde montée peut être supprimée en fin de phrase :

*Vous viendrez **quand** nous voir ?*

Une chute mélodique sur *voir* implique que la visite n'est pas en question ; une montée présenterait au contraire *nous voir* comme une offre qui n'a pas encore été faite.

La seule marque écrite de cette intonation est le point d'interrogation final.

Ces marques, presque exclusivement orales, seront étudiées à l'article spécial INTONATION : il ne sera question ci-après que des marques grammaticales, que la langue parlée connaît comme la langue écrite, quoiqu'elle en use peu (cf. J.-Cl. Chevalier, *les Problèmes posés par l'enseignement des structures interrogatives,* dans *le Français dans le monde,* déc. 1969).

II. ORDRE DES MOTS

La marque essentielle, commune à l'interrogation totale et à l'interrogation partielle, est l'inversion du pronom sujet : *Es-tu heureuse ? Où êtes-vous né ?* Elle ne touche que les pronoms sujets atones personnels (*je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles*), le pronom *on* (*Où ira-t-on ?*) et le pronom *ce,* sujet du verbe *être* (*Où est-ce ?*). On appelle souvent ce déplacement du pronom *inversion grammaticale simple.* Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* § 1390) préfèrent le désigner par le terme de **versation rétrograde,** dont on usera ici.

Si le sujet est un nom, ou un pronom n'appartenant pas à la liste précédente, il reste devant le verbe, mais il est repris après le verbe par *il*(*s*) ou *elle*(*s*), éventuellement par *nous, vous* ou *on :*

> *Paul est-**il** heureux ?*
> *Ses sœurs le sont-**elles** ?*
> *Les autres le sont-**ils** ?*
> *Cela est-**il** possible ?*
> *Rien n'a-t-**il** été fait ?*
> *Paul et moi n'avons-**nous** pas les mêmes goûts ?*

Fam. : *Paul et moi n'a-t-**on** pas les mêmes goûts ?*

Cette variété de la versation rétrograde est appelée communément *inversion grammaticale complexe.*

Par exception, elle n'a pas lieu dans l'interrogation partielle quand la question porte sur le sujet *qui* ou *lequel,* ou sur un nom sujet précédé de *quel :*

> ***Qui** est venu ?* (mais : ***Qui** a-t-**il** vu ?,* avec *qui* objet).
> ***Quel** employé vous a servi ?*

Après *combien* de introduisant un groupe sujet, les grammairiens discutent si la versation rétrograde est permise, mais Maurice Grevisse en relève quantité d'exemples, jusque chez Vaugelas et Dauzat.

Tous ces mots (*qui, lequel, quel, combien*) sont source d'ambiguïté dans, la mesure où ils permettent la confusion du sujet et de l'objet :

> ***Qui** a appelé ton frère ?* (*qui* sujet ou objet ?).

La versation rétrograde lève alors le doute :

> ***Qui** ton frère a-t-**il** appelé ?* (qui est objet).

La versation rétrograde n'est pas spécifique de l'interrogation. On la rencontre après *à peine, aussi, ainsi, encore, peut-être, tout au plus,* plus de vingt adverbes ou locutions adverbiales selon Andréas Blinkenberg (v. ORDRE DES MOTS, art. spécial).

Damourette et Pichon distinguent très nettement de la versation rétrograde l'inversion, qui apparaît concurremment dans certains cas d'interrogation partielle et qui tend à conserver l'enchaînement des termes quand un complément du verbe est anticipé :

> *Quand viendra ton père ?*
> *Où est née ta mère ?*

(mais non, par exception : **Pourquoi est venu ton père ?*).

Dans une étude transformationaliste de l'inversion en proposition interrogative (*le Français moderne,* janv. et avr. 1973), Richard S. Kayne formule l'hypothèse que des transformations différentes conduisent à *Quand partira ce garçon ?* et à *Quand partira-t-il ?* Dès 1934, Damourette et Pichon, dans le cadre d'une doctrine très différente, mais également formaliste, écrivaient :

> « L'inversion et la versation rétrograde, qui se trouvent ici assumer le même emploi, ont pourtant dans l'ensemble de la langue un rôle différent, et l'ensemble des emplois de l'une ne recouvre pas du tout celui des emplois de l'autre. Aussi ces deux tournures doivent-elles, en linguistique française synchronique moderne, être soigneusement distinguées » (§ 1390).

Elles ont en fait une zone d'intersection, et l'on peut schématiser ainsi leurs ressorts respectifs :

INVERSION	1. Verbe + Nom		
INVERSION	2. Verbe + Pronom	2.	VERSATION RÉTROGRADE
	Nom + Verbe + Pronom	1.	VERSATION RÉTROGRADE

Après l'interrogatif *que,* l'inversion est obligatoire, la versation rétrograde 1 impossible :

> *Que fait ton frère ?*
> *Que fait-il ?*
> **Que ton frère fait-il ?*

Après les adverbes comme *peut-être,* toute versation rétrograde est possible, l'inversion 1 est impossible :

> *Peut-être viendra-t-il.*
> *Peut-être Paul viendra-t-il.*
> **Peut-être viendra Paul.*

Dans les propositions relatives, l'inversion 1 est possible, toute versation rétrograde impossible :

> *La jeune fille qu'épousera ton frère.*
> **La jeune fille que* (*ton frère*) *épousera-t-il.*
> *La maison où habite notre ami.*
> **La maison où* (*notre ami*) *habite-t-il.*

L'inversion 1 admet entre le verbe et le sujet postposé des insertions que toute versation rétrograde refuse :

> *Quand vient manger ce jeune homme ?*
> **Quand* (*ce jeune homme*) *vient manger il ?*

L'inversion 1 dans l'interrogation partielle — comme en proposition relative — n'a pas le caractère grammatical qu'on reconnaît à la versation rétrograde. R. S. Kayne l'appelle « stylistique », et le fait est qu'elle n'apparaît que dans une langue soignée, l'usage oral observant toujours la versation rétrograde :

> *Quand ton père viendra-t-il ?*
> *Où ta mère est-elle née ?*

à moins qu'il ne renonce à toute marque syntaxique :

> *Ton père viendra quand ?*
> *Ta mère est née où ?*

Remarques.

• L'inversion est exclue à la première personne du singulier de l'indicatif présent pour la plupart des verbes ayant une forme monosyllabique à cette personne : **Mens-je, *Où cours-je, *Quand pars-je ?, *Que prends-je ?*

L'usage actuel l'exclut aussi pour les verbes du premier groupe, où elle impose une accentuation insolite de l'*e* muet : **Aimé-je ?, *Rêvé-je ?*

Elle ne se conserve, avec un accent d'archaïsme parfois plaisant, que pour quelques verbes très usités : *Qu'ai-je fait ?, Que dis-je ?, Dois-je répondre ?, Puis-je sortir ?, Que sais-je ?, Qui suis-je ?, Où vais-je ?, Que vois-je ?*

• La langue populaire a normalisé la versation rétrograde en étendant la finale *-t-i*(*l*)[*s*] de phrases comme *Ton frère vient-i*(l) ?, *Ça va-t-i*(*l*) ? aux phrases à pronom personnel sujet (de toutes les personnes) : *J'y vais-**ti** ?, Vous venez-**ti** ?*

Les écrivains notent cette finale *-ti* ou *-t-il,* souvent même, sans raison, *-t'y* ou *-ty :*

Je suis t'y un imbécile ? (Brieux).

On appelle « interrogation particulaire » celle que marque la « particule *ti* », dont la fortune dans la langue populaire « correspond à un besoin de non-inversion » (C. De Boer).

III. PÉRIPHRASE INTERROGATIVE

Un autre procédé de non-inversion est l'emploi de la périphrase *est-ce que,* dans l'interrogation totale comme dans l'interrogation partielle :

Est-ce que *tu es heureuse ?*
Est-ce que Paul *est heureux ?*
Quand ***est-ce que*** *ton père viendra ?*
Où ***est-ce que*** *ta mère est née ?*

Cette locution, qui inclut génétiquement en elle une versation rétrograde (*est-ce*), est incompatible avec une seconde versation :

**Est-ce que viens-tu ?*
**Quand est-ce que ton père viendra-t-il ?*

mais non, en principe, avec l'inversion stylistique des interrogations partielles :

Quand est-ce que viendra ton père ?
Où est-ce qu'est née ta mère ?

Combinée avec les formes du pronom *qui, que, quoi,* elle constitue les pronoms composés dits « formes renforcées » de l'interrogatif : *qui est-ce qui ?, qu'est-ce qui ?,* etc. (v. plus loin) :

Qu'est-ce que *tu dis ?*

La langue parlée courante omet à la fois la périphrase et la versation rétrograde après un mot interrogatif (autre que *qui*) :

Où tu vas ? À quoi tu penses ?

La langue populaire remplace *est-ce que* par *c'est que, que c'est que, est-ce que c'est que* ou *que* tout court :

Quand (que) c'est qu'il viendra ?
Où qu'elle est née ?

Bien entendu, les « pronoms renforcés » subissent les mêmes altérations :

Qui (que) c'est qui veut venir ?
Qui qui veut venir ?

Remarques.

• Dans l'alternative exprimée par deux propositions interrogatives coordonnées par *ou,* la seconde proposition peut avoir la même marque que la première, ou être introduite par *si :*

Seras-tu seul, ou amèneras-tu/ou ***si*** *tu amèneras ta femme ?*
Est-ce que je veille, ou ***si*** *je dors ?*
(É. Henriot).

• La locution *est-ce* que peut être scindée en *est-ce...* que pour enchâsser un terme sur lequel porte plus particulièrement la prédication d'une interrogation totale :

Est-ce ***demain*** *que tu viens ?*
Est-ce ***toi*** *qui es venu ?*

Ce procédé est le pendant interrogatif du tour *c'est..* que limitatif de prédication dans la phrase affirmative (*C'est demain que..*).

VARIANTES SÉMANTIQUES

Gérard Moignet a tenté d'expliquer dans le cadre de la « psychomécanique » les nombreuses et subtiles nuances de sens que la phrase interrogative reçoit du contexte dans la parole (*Langages,* sept. 1966). Même si l'on n'adopte pas strictement la méthode explicative de Gustave Guillaume, on doit faire état d'une extrême diversité des « effets de sens » : « appel d'information, demande de confirmation, mise en doute, refus, hypothèse, appel à l'approbation », toutes ces attitudes psychiques se ramenant « à un facteur commun, qui est de constituer des attitudes non thétiques, c'est-à-dire ne visant pas à poser le procès, mais au contraire à le mettre en débat » (G. Moignet).

Le mode est normalement l'**indicatif,** parce que la situation du fait sur l'axe du temps a autant d'importance que dans l'affirmation :

Étiez-vous chez vous hier après-midi ?
Les planètes tournent-elles toutes dans le même sens ?
Pourrez-vous venir jeudi ?

Dans l'interrogation partielle, la « réalité » du fait n'est d'ailleurs souvent pas mise en question :

Qui *a fait ça ?* ***Où*** *as-tu mis la clef ?*

Le locuteur emploie cependant l'**infinitif,** mode de l'action virtuelle, s'il veut marquer son incertitude quant à la réalisation possible ; c'est l'« infinitif délibératif » :

Quand partir ? Où aller ?
Comment faire ?

Dans les deux sortes d'interrogation, le **conditionnel** peut exprimer une variante hypothétique de l'incertitude :

Serions-nous cousins ?
Pourquoi aurait-elle tué son mari ?

L'auxiliaire *pouvoir* situe l'incertitude au niveau de la vraisemblance :

Peut-elle avoir fait ça ?
Où peut-elle ravoir enterré ?

Certaines langues marquent dans l'expression de l'interrogation tbtale si le locuteur attend une réponse positive ou négative, ou si les chances sont équilibrées ; les Latins, par exemple, employaient la particule *nonne* dans le premier cas, *num* dans le second, *-ne* dans le troisième. En français, une question comme :

As-tu faim ? / Est-ce que tu as faim ?

est neutre de ce point de vue (on peut ajouter : *oui* ou *non ?*).

Mais l'emploi de la forme négative fait sentir que l'on attend *oui :*

N'as-tu pas faim ?/Est-ce que tu n'as pas faim ?
Fam. : *T'as pas faim ?*

Et à la limite de l'interrogation :

Tu as faim, n'est-ce pas ?

N'est-ce pas a les variantes familières *s'pas* et *pas :*

On est déjà assez dingo comme ça, pas ?
(Barbusse).

Sa place est très libre et il peut, en tête de la phrase, introduire une proposition complétive :

N'est-ce pas que tu as faim ?

On donne pour moderne un emploi fréquent de *non* en fin d'interrogation totale non autrement marquée :

Je sais ce que j'ai à faire, non ?
(R. Huguenin).

Hector Renchon (*la Syntaxe de l'interrogation,* 1967) en a pourtant découvert la mention dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, où l'auteur critique un personnage qui « disoit toujours après quelques mots, non ? d'un ton interrogateur ; et puis il s'arrestoit, comme s'il eust voulu demander l'approbation des assistants ».

La langue familière d'aujourd'hui use beaucoup de la locution interrogative *ou quoi ?* placée, comme *non ?,* après un énoncé affirmatif à intonation interrogative : elle suit souvent l'énoncé d'une supposition insolite, dont le locuteur sollicite en quelque sorte la dénégation :

T'es sadique ou quoi ?

Elle peut transformer un ordre en question :

Tu viens ou quoi ?

L'attente d'une réponse négative a des marques lexicales (*par hasard, par extraordinaire*) que peut renforcer le mode irréel :

Est-ce que ***par hasard*** *tu seras /* ***serais*** *libre jeudi ?*

La forme interrogative est souvent donnée à des phrases dont la modalité est plus exactement exclamative, parce que la réalité du fait n'y est pas vraiment mise en débat. L'intonation et l'entourage

contextuel feront distinguer une modalité de l'autre en l'absence de toute marque formelle. G. Moignet relève dans Molière (*le Malade imaginaire,* III, XII) ces deux répliques :

TOINETTE. — *Votre mari est mort.*

BÉLINE. — *Mon mari est mort ?*

La ponctuation oblige à voir dans la réplique de Béline une interrogation par reprise textuelle de la phrase affirmative de Toinette avec inversion de la mélodie finale ; une pareille nouvelle ayant besoin d'être affirmée deux fois, la question de Béline est à demi interrogative. Si le typographe l'avait fait suivre d'un point d'exclamation, il n'y aurait plus de question du tout, seulement la réaction joyeuse de Béline ; l'écriture, par ses signes « diacritiques », dicte un choix que l'intonation d'un acteur orienterait de cent façons plus fines.

Des phrases à sujet inversé (mais avec quelques restrictions) peuvent aussi exprimer l'exclamation (v. MODALITÉ, art. spécial) :

> *Est-il bête, ce père Ubu*
> (A. Jarry).

MARQUES DE L'INTERROGATION INDIRECTE

L'interrogation indirecte, dans la langue écrite comme dans la langue parlée, a les marques de tout discours indirect (v. DISCOURS, art. spécial), d'abord l'absence de pause (ou de virgule) entre la proposition dictale et la proposition modale :

> *Je ne sais pas qui est venu,*

puis les transpositions de repérage personnel, spatial et temporel :

> *Il m'a demandé si **je viendrais le** voir quand **je pas- serais** par là* (transformation de : ***Viendras-tu me** voir quand **tu passeras** par **ici ?***).

L'intonation de fin de phrase est celle qu'entraîne la modalité de la principale, donc la chute mélodique dans les deux exemples donnés ci-dessus.

La subordonnée d'interrogation totale commence par *si* à l'exclusion d'*est-ce que,* et le sujet précède le verbe :

> *Dis-moi si tu es heureuse.*

La subordonnée d'interrogation partielle conserve parfois dans l'usage familier la locution *est-ce que :*

> *Il ne m'a pas dit quand est-ce qu'il viendra.*
> *Je demande qui est-ce qui veut répondre.*

Mais la langue tenue se l'interdit :

> *Il ne m'a pas dit quand il viendra.*

Les formes renforcées du pronom sont donc simplifiées :

> *Je demande qui veut répondre.*

Mais comme le pronom sujet interrogatif n'existe pour les choses qu'à la forme renforcée *qu'est-ce qui ?*, on recourt pour cet emploi au pronom composé *ce qui :*

> *Je demande **ce qui** te ferait plaisir.*

Le pronom *qu'est-ce que* objet ou attribut est remplacé parallèlement par *ce que :*

> *Dis-moi **ce que** tu veux.*
> *Je me demande **ce que** c'est.*

Ces formes composées sont empruntées aux constructions relatives (v. RELATIF, art. spécial) pour suppléer un cas sujet neutre inexistant et un cas régime qui se confond avec la conjonction (*Dis-moi **que** tu veux*). D'autres emprunts y sont faits quelquefois :

> *Dis-moi **ce dont** tu as besoin.*
> *Dis-moi **ce à quoi** tu penses.*

Mais le tour interrogatif ancien (*de quoi, à quoi*), non ambigu, n'a pas souffert de la concurrence.

La versation rétrograde est exclue dans la subordonnée interrogative :

> **Dis-moi ce que veux-tu.*
> **Je demande où tes parents habitent-ils,*

mais non l'inversion stylistique, pour laquelle rien n'est changé :

> *Je demande où habitent tes parents.*

Elle est obligatoire si le mot interrogatif est *qui* ou *quel* attributs :

> *Je me demande **qui** est cet homme.*
> *Dis-moi **quel** est ton âge.*

Remarques.

• Il ne faut pas confondre les phrases complexes à interrogation indirecte avec les phrases juxtaposant deux indépendantes, comme :

> *Mais, dis-moi, qu'est-ce que c'est que cette histoire d'îles ?*
> (Fr. de Miomandre).

• Dans beaucoup de cas, les propositions interrogatives indirectes sont formellement identiques à des relatives. Celles-ci s'en distinguent par l'antécédent :

> *Montre-moi **la personne** à qui tu penses.*

Si elles n'ont pas d'antécédent (*Aime qui t'aime*) ou si l'antécédent est *ce* devant *qui* ou *que* (*Donne-moi ce que tu veux*), la distinction des propositions interrogatives et des relatives, reposant seulement sur le contenu sémantique du verbe recteur et sur certaines possibilités de substitution, ressortit au « répartitoire » linguistique que Damourette et Pichon appellent *appétition* (§ 1247), comme la distinction de *quand* adverbe (appétition *percontative*) et conjonction (appétition *intégrative*) ; on retrouve cette différence si l'on compare les fonctions du nom *auteur* dans les deux phrases suivantes :

> *On m'a demandé au concours l'**auteur** de ce roman.*
> *On demande au bureau l'**auteur** de ce roman.*

HISTORIQUE

I. INTERROGATION DIRECTE

L'interrogation mélodique, n'ayant d'autre marque que l'intonation, a existé de tout temps en français (comme en latin) :

> *E io ne dolreie de tanta millia hominum si perdut erent ?*
> [Et moi je ne souffrirais pas pour tant de milliers d'hommes, s'ils étaient damnés ?]
> (Homélie sur Jonas, vers l'an 1000).
>
> *C'est chiés* [chez] *Dinas ?*
> (Béroul, *le Roman de Tristan*).
>
> *Je suys Jan ? dist Panurge*
> (Rabelais, III, XII).

La valeur interrogative ressort du contexte tant que la ponctuation ne la marque pas. Or, le point d'interrogation n'a pris sa valeur interrogative moderne qu'au XV^{e} s., et s'est répandu dans cette fonction au XVI^{e} s., mais en suppléant pendant le premier quart du siècle le point d'exclamation, avec lequel il alterna encore longtemps.

L'évolution des marques grammaticales a connu deux étapes : passage de l'inversion à la versation rétrograde et création de la périphrase interrogative.

1. Passage de l'inversion à la versation rétrograde.

En ancien français, l'inversion est pratiquée dans l'interrogation totale comme dans l'interrogation partielle, que le sujet soit un pronom ou un nom :

> *Sire compaign, faites le vos de gret ?*
> (*la Chanson de Roland,* 2000).
> *Las ! est morte m'amie ?*
> (*la Chastelaine de Vergi*).
> *Que ferai jeo de cest amur ?*
> (Marie de France, *Guigemar*).
> *Filz Alexis, por quel t'portat ta medre ?*
> (*Vie de saint Alexis*).

Pour juger du système latin, on ne peut faire état que des phrases à nom sujet,

puisque le pronom sujet n'était normalement pas exprimé :

Vidistine Romam ? [As-tu vu Rome ?]
Quid faciam ? [Que faire ?]

Dans l'interrogation partielle, l'inversion devait être fréquente en latin parlé :

Qua facie est homo ? [Quelle allure a cet homme ?]
(Plaute, *Trinummus*).

Sed ubinam est Mnesilochus ?
(Plaute, *Bacchides*).

Quor [*Cur*] *non fugis tu ?*
(Plaute, *Mostellaria*).

Selon Lucien Foulet, « il est clair qu'à l'époque de Cicéron, cet ordre s'est imposé depuis longtemps au latin, et qu'il est devenu traditionnel. Le français l'a tout naturellement adopté » (*Comment ont évolué les formes de l'interrogation,* dans *Romania,* XLVII).

Dans l'interrogation totale, dont la marque était une particule (*-ne, nonne, num, an*), l'ordre était neutre, souvent progressif :

An, quaeso, tu adpellaveras ?
(Plaute, *Mostellaria*),

mais non forcément :

Esne tu Syracusanus ?
(Plaute, *Menaechmi*).

Albert Dauzat (*Grammaire raisonnée de la langue française*) attribue au superstrat germanique l'adoption par le français de l'inversion interrogative (cf. allem. *Kommt der Direktor ?* [Le directeur viendra-t-il ?]), se fondant sur le fait que ce tour « est, dans le domaine des langues romanes, particulier au français ». Damourette et Pichon (§ 1398) combattent cette thèse en objectant que, précisément, ce tour est connu de l'italien :

È mio fratello in giardino ? [littéralement : Est mon frère dans le jardin ?],

de l'espagnol :

Están bien limpios los peines ? [Les peignes sont-ils propres ?],

du portugais :

Estão limpos os pentes ? [même sens].

Si ces langues romanes ont conservé un type d'inversion que le français a connu anciennement, puis abandonné, et dont on trouve des traces en roumain et en provençal, faut-il écarter l'hypothèse d'une tendance romane ? Par ailleurs, « les germanistes en sont à se demander d'où les langues germaniques tiennent ce tour ».

La naissance de la versation rétrograde peut s'expliquer de plusieurs manières.

• 1° Damourette et Pichon (§ 1390) observent que dans les plus anciens textes le pronom sujet manque souvent dans l'interrogation partielle comme dans la phrase affirmative :

Heli heli, per que m'gulpist ? [... pourquoi m'as-tu abandonné ?]
(*la Passion,* 79).

Que porrai faire, dolente, malfedude ?
(*Vie de saint Alexis*).

L'expression du pronom sujet, qui apparaît une fois dans *la Passion* et dix fois dans *la Chanson de Roland* (*U estes vos, bels niés ?,* 2402), aurait vite été conçue comme une sorte de conjugaison interrogative, et étendue aux cas où le sujet était un nom : *Quand le roi viendra-t-il ?*

Cette thèse demanderait à être étayée d'exemples anciens ; or, ces auteurs n'en donnent que pour les phrases d'interrogation totale, où ils expliquent la genèse du tour de la même façon.

• 2° Des exemples de versation rétrograde dans l'interrogation totale apparaissent dès l'ancien français :

L'aveir Carlun est il apareilliez ?

[Le trésor de Charles est-il préparé ?]
(*la Chanson de Roland,* 643).

Iceste guerre durra elle toudis ?
(*Raoul de Cambrai,* 5183).

Peut-être ces phrases relevaient-elles, dans l'esprit des poètes auteurs, de la « dislocation » ou anticipation du sujet avec reprise pronominale, comme il pouvait aussi bien se produire dans la phrase affirmative :

Li quens Rollant, il est mult irascut
(*la Chanson de Roland,* 777).

En ce cas, une virgule devrait figurer dans les éditions modernes après *Carlun* et après *guerre* (coïncidant avec la césure). Mais peut-être aussi la versation rétrograde était-elle déjà réalisée, permettant le maintien du sujet en tête de la phrase, plus conforme à la tendance générale du français.

Les avis des grammairiens sont partagés. Hector Renchon les passe en revue dans son étude citée plus haut ; plusieurs (Darmesteter et Hatzfeld, G. Gougenheim, Marcel Cressot) voient dans le nom anticipé (*l'aveir Carlun, iceste guerre*) moins un sujet qu'un mot-phrase interrogatif.

Dater la naissance de la versation rétrograde proprement dite, où aucune pause ne sépare le nom du verbe, est difficile en l'absence de marques graphiques de pause. Un « Petit Livre pour enseigner les enfants », rédigé en Angleterre en 1399, donne côte à côte *Dame, sont nos lis faitz ?* et *Le chemin est il assez seur ? Sa fille est elle mariée ?* (Bourciez, *Éléments de linguistique romane,* § 564). Mais Rabelais n'emploie déjà plus l'ancien tour qu'une fois sur quatre, et Malherbe biffera ce vers de Desportes :

Viendra jamais le jour qui doit finir ma peine ?

Le système moderne était dès lors établi, dans l'interrogation totale. L'interrogation partielle reste le champ d'une bataille non encore décidée entre inversion et versation rétrograde : *D'où vient cela ?/D'où cela vient-il ?*

La bataille est terminée, exceptionnellement, après l'adverbe *pourquoi,* qui, jusqu'au XVIIe s., admettait l'inversion :

Pourquoi n'ont pas péri ces tristes monuments ?
(La Fontaine),

et qui, selon Foulet, montre aujourd'hui la voie à *quand, où, comment* dans le refus du tour ancien.

Le cas contraire de *que* objet neutre est aussi mal expliqué : il impose l'inversion ; des infractions ont pourtant été relevées chez Mme de Sévigné :

Que Dieu doit-il aux hommes ?,

chez Montesquieu :

Que cela veut-il dire ?
(*Lettres persanes*),

et sporadiquement de nos jours.

La date d'apparition de la « particule *ti* » est difficile à déterminer. La prononciation *i* de *il* devant une initiale consonantique remonte au XIIIe s. ; le *t* « euphonique » (v. EUPHONIE, art. spécial) de *aime-t-il* semble s'être généralisé au XVIe s., mais la particule a pu naître avec les verbes à *t* final (*vient-il*). Charles Bruneau relève dans un *Mystère* joué à Troyes au XVe s. : *C'est-il sus celle ânesse-là ?* ; F. Brunot relève chez Ramus : *Est-ce-t-il ?* La locution était née, et le caractère vulgaire qu'elle présenta à toute époque explique peut-être la réaction des grammairiens, qui, vers la fin du XVIIIe s. (De Wailly, Domergue), imposèrent la prononciation de l'*l* final dans la versation régulière *vient-il.*

2. Périphrase interrogative.

L. Foulet (*Romania,* XLVII) dérive avec vraisemblance la périphrase *est-ce que* de

la construction *c'est.. que* introductrice de prédicat ; on imagine bien le passage de

> ***C'est** où **que** nous allons ?*

à

> *Où **est-ce que** nous allons ?*

Et c'est effectivement dans l'interrogation partielle que la périphrase est née et s'est figée. On peut discuter la valeur démonstrative d'un exemple comme :

> ***Qui est-ce,** diex, **qui** m'aparole ?*
> (*Roman de Renart,* branche IV, 233),

mais non celle de cet autre :

> *A **qui es ce que** vos parlez ?* (*Roman de Renart,* branche XII, 550),

car « il est impossible d'analyser *a qui es ce que,* mot par mot, sans aboutir à une absurdité » (Foulet).

Dès le XII^e s. est constituée toute la gamme des locutions où *est-ce que* est précédé d'un pronom ou d'un adverbe interrogatif. Des variantes apparaissent, prouvant le syncrétisme de l'appréhension :

> *Dist Isangrin : « Cuivers traîtres,*
> ***Ce que est ore que** vos dites ?*
> (*Roman de Renart,* I, 2075-2076).

> *Pour **qui c'est que** vous me prenez ?*
> (*Maistre Pierre Pathelin*).

Au XV^e s., des graphies défigurent le verbe *être :*

> ***Qui esse qui** m'a frappé ?* (*le Mystère du Vieil Testament*).

L'emploi de *est-ce que* dans l'interrogation ;totale est tardif. De

> ***C'est** au bois **que** nous allons*

ne pouvait résulter que

> ***Est-ce** au bois **que** nous allons ?*

Exemple :

> ***Est-ce** vous **qui** voulez tuer le cappitaine Bayart ?* (*le Loyal Serviteur*).

Le figement de *est-ce que* au XV^e s., accentué par l'amuïssement de l'*e* au XVI^e s., favorisa dès cette époque l'extension qui nous paraît aujourd'hui si naturelle :

> ***Est-ce que** nous allons au bois ?*

Il est très possible que le rapport

> *Où allons-nous ?/Allons-nous au bois ?*

ait entraîné le rapport :

> *Où est-ce que nous allons ? / **Est-ce que nous allons au bois ?***

Les exemples manquent pour établir une filière certaine, mais au XVII^e s. la périphrase était courante :

> *Est-ce que vous êtes malade ?*
> (Molière).

L'emploi de *se* (= *si*) en tête d'une proposition interrogative coordonnée à une précédente par *ou* est très ancien :

> *les tu, va, crestiens de la malvaise geste,*
> *U se crois* [ou si tu crois en] *Mahomet, qui le siècle governe ?*
> (*Élie de Saint-Gille,* XII^e s.).

Mais se pouvait manquer :

> *Ferai-je ce, ou j'atendrai ?*
> (Jehan Maillart).

Cet emploi de se remonte à un emploi bien attesté en bas latin :

> *Singulariter interrogat episcopus* [...] *dicens : « **Si** bonae vitae est hic, **si** parentibus deferet, **si** ebriacus non est aut vanus ? »*
> (*Voyage d'Éthérie,* IV^e s.).

L'emploi d'un mot négatif pour nuancer l'interrogation est ancien en français ; il est d'ailleurs très spontané, car beaucoup de langues y recourent (gr. oὔκουν, lat. *nonne*).

L'ancien français présente une particule interrogative *enne* ou *en :*

> *Comment, fait Aucassins, **en** volés vos que je vos venge ?*

et une particule *donne :*

> ***Dunne** cuneissez David ?*
> (*Livre des Rois*),

qui semblent dériver de *et ne* et *donc ne,* et appeler une réponse positive.

Quand les « forclusifs » *pas, rien,* etc., apparurent dans les phrases interrogatives, c'est en l'absence de *ne* avec une valeur positive indéterminante :

> *Sui ge **pas** bele dame et gente ?*
> (*le Roman de la Rose,* 5822).

> *Veillé-je **pas ?** Nennil* (*ibid.,* 21409).

On lit encore chez La Fontaine :

> *A vais-je **pas** raison ?*

Ces phrases ne doivent pas être invoquées comme des exemples précoces d'emploi négatif des forclusifs sans *ne ; pas* n'y est pas plus négatif que *jamais* dans *Avez-vous jamais vu ça ?* Palsgrave donnait l'emploi de *pas* ou *point* sans *ne* pour la règle en phrase interrogative, et Vaugelas le conseillait comme une élégance ; mais la concurrence de ces constructions avec les interrogations à *ne.. pas* (*point*), communes au XVII^e s., amena Thomas Corneille et l'Académie à condamner l'ancien usage, et Pierre Corneille corrigea tous les vers où il en avait usé.

II. INTERROGATION INDIRECTE

Le latin classique mettait au subjonctif le verbe de la subordonnée interrogative ; mais le discours familier retrempait la phrase complexe aux sources de la parataxe spontanée, et Cicéron lui-même pouvait écrire à Atticus, en abandonnant toute marque de subordination : *Vides* [...] *in quo cursu sumus* [Tu vois dans quelle course nous sommes engagés]. L'indicatif se généralisa à basse époque sous l'influence de la langue populaire et, chez les auteurs chrétiens, du grec.

L'emploi de *si* en latin dans l'interrogation directe dérive évidemment de son emploi en subordonnée interrogative, qui se rencontre en latin populaire (*Visam si domi est,* Térence) et même chez César :

> *Hanc* (*paludem*) *si nostri transirent hostes expectabant* [Les ennemis attendaient de voir si les nôtres traverseraient cet étang].

La diffusion en latin et en roman peut avoir été aidée par l'emploi semblable de εἰ en grec ; elle explique le parallélisme :

> du français : *Dis-moi si tu es Romain ;*
> de l'italien : *Dimmi se Romano sei ;*
> de l'espagnol : *Díme si Romano eres ;*
> de l'ancien roumain : *Spînremi se Rimleanu estĭ.*

L'emploi des pronoms et adverbes interrogatifs en subordonnée ne différait de l'emploi en proposition autonome ni en latin ni en ancien français, où l'on relève par exemple :

> *Sire reis, ge ne sai **que** je responde*
> (*Girart de Roussillon,* trad. du XIII^e s.).

Et Montaigne écrira encore :

> *Nous ne sçavons guiere **que** c'est beauté et nature en général.*

Le tour moderne remplaçant *qui* et *que* neutres par *ce qui* et *ce que* pénétra vraisemblablement dans l'usage par des phrases où le sens interrogatif et le sens relatif sont également possibles :

> *Oy donc **ce que** le peuple et moy te desirons*
> (Vauquelin de La Fresnaye).

MOTS INTERROGATIFS

Les mots servant dans l'interrogation partielle à questionner sur une détermination du nom ou du verbe sont les pronoms *qui, que, quoi, lequel,* l'adjectif *quel* et les adverbes *où, quand, pourquoi, comment ;* tous, sauf *quand* et *comment,* peuvent aussi fonctionner comme pronoms relatifs ; la plupart présentent aussi, ou ont présenté en français préclassique, des emplois indéfinis qui expliquent génétiquement leur polyvalence. Dans les phrases interrogatives notamment, ils n'ont pas par eux-mêmes la valeur interrogative, ils marquent seulement

quel terme de la proposition appelle une détermination.

• *Lequel,* toujours pronom dans l'interrogation, a toujours un antécédent ; il varie en genre et en nombre :

> *À* **laquelle** *de* **vous** *trois dois-je offrir la pomme ?*
> *Voici dix* **chanteurs ; lesquels** *connais-tu ?*

• *Qui, que, quoi* interrogatifs n'ont jamais d'antécédent ; ils opposent l'animé (*qui*) à l'inanimé (*que, quoi*) sans préjuger du genre et du nombre ; le choix entre *que* et *quoi* dépend de la fonction à exprimer, conformément au tableau ci-dessous :

		CHOSES	PERSONNES
SUJET		néant	
ATTRIBUT ET COMPLÉMENTS	forme atone	*que*	*qui*
	forme tonique	*quoi*	

Ce tableau n'est pas propre aux emplois interrogatifs : il rend également compte des emplois de *qui, que, quoi* dans les propositions relatives sans antécédent (v. RELATIF, art. spécial).

Voici quelques exemples des emplois interrogatifs :

> **Qui** *te fait peur ?*
> **Qui** *vois-tu ?*
> **Qui** *est-ce ?*
> **Que** *vois-tu ?*
> **Qu'** *est-ce ?*
> **À qui** *penses-tu ?* **À quoi** *penses-tu ?*

Qui interroge sur l'identité, *que* et *quoi* sur la nature de la substance en question :

> « **Que** *vois-tu ? — Deux personnes.*
> — **Qui ?** — *Ton frère et ta sœur.* »

Que est régime ou attribut, il n'est jamais sujet, étant entendu qu'on ne doit pas confondre avec la fonction sujet la fonction régime d'un verbe unipersonnel (v. ce mot, art. spécial) qu'on a dans

> **Que** *se passe-t-il ?* **Que** *peut-il manquer ?*

Quoi, tonique, est réservé à l'emploi postverbal ou postprépositionnel :

> *Tu demandes* **quoi ? À quoi** *joues-tu ?*

à moins qu'il ne soit employé en position isolée, pour faire répéter une question mal comprise (fonction de *hein ?* en langue vulgaire, de *plaît-il ?* ou *pardon ?* en langue tenue) ou pour autoriser une communication :

« *Jean ! —* **Quoi ?** »

Il peut questionner, sans fonction syntaxique propre, sur le contenu notionnel ou la forme matérielle d'un mot quelconque de la phrase :

> « *Il faut dichotomiser cette étude. — Il faut la* **quoi ?** »

Quoi peut être préverbal devant l'infinitif, comme objet ou attribut :

> **Quoi** *répondre ?* **Quoi** *devenir ?*
> *Pour* **quoi** *faire ?* (quelquef. écrit : **Pourquoi** *faire ?*).
> *Il ne savait* **quoi** *faire.*

Il tend à évincer dans cet emploi *que,* qui se rencontre surtout après *n'avoir, ne savoir* sans *pas* dans la langue écrite :

> *Il n'avait* **que** *répondre. Je ne sais* **que** *faire.*

Un emploi agrammatical de *quoi* comme sujet crée dans ces vers des *Romances sans paroles* l'impression d'une entité indéfinie et mystérieuse que le poète symboliste devine derrière les choses :

> *Quoi bruissait*
> *Comme des sistres ?*
> (Verlaine, *Charleroi*).

Moins exceptionnellement, *quoi* est sujet dans les combinaisons *quoi donc, quoi d'autre,* ou dans l'alternative *qui ou quoi ?*

> **Quoi d'autre** *pourrait m'amener chez toi, à cette heure ?* (O. Mirbeau).

• Il manque en fait à la triade *qui/que/quoi* une forme de sujet inanimé. Au contraire, la série des pronoms renforcés est sans lacune :

	PERSONNES	CHOSES
SUJET	*qu'est-ce qui*	*qui est-ce qui*
AUTRES FONCTIONS	*qu'est-ce que* *quoi est-ce que*	*qui est-ce que*

Exemples :

> *Qui est-ce qui/Qu'est-ce qui te fait peur ?*
> *Qui est-ce que/Qu'est-ce que tu vois ?*
> *À qui est-ce que/À quoi est-ce que tu penses ?*

Ces formes peuvent être tenues pour des pronoms composés inanalysables parce qu'elles ne varient pas en temps. On dit :

> *Qu'est-ce qu'elle voulait ?,*

on ne peut pas dire :

> **Qu'était-ce qu'elle voulait ?*

• L'adjectif *quel* questionne sur l'identité :

> *Dans* **quelle** *rue habitez-vous ?*

• L'adverbe *comment* questionne sur le moyen et la manière. Dans la langue courante, quoique cet usage soit ignoré des grammaires, il peut se rapporter à un verbe attributif pour questionner sur la qualité :

> **Comment** *est ce jeune homme ?*
> **Comment** *le trouves-tu ?*

HISTORIQUE

Une base indo-européenne **Kʷ*, de sens « indéfini », est à l'origine de tous nos pronoms, adjectifs et adverbes interrogatifs.

• En indo-européen, les thèmes **Kʷ e/o-* et **Kʷ ei-* mêlaient leurs formes et exprimaient l'indéfini quand ils étaient atones, l'interrogatif quand ils étaient toniques (d'où l'opposition de τις et τίς en grec).

L'italique commun ajouta la valeur relative, qui fut en principe affectée au premier thème (d'où dérivent *qui, quod*), le second gardant les deux premiers sens (*quis, quid*). La distinction morphologique n'était d'ailleurs maintenue qu'au nominatif, et l'opposition, mal observée en latin vulgaire, disparut en bas latin.

Le système se présentait ainsi vers la fin de l'Empire :

	NOMINATIF	ACCUSATIF	DATIF
Masc.-fém.	*qui*	*que(m)*	*cui*
Neutre	*quid* ou *quod*		

Mais, à cette époque, la notion de neutre était en voie d'effacement dans la déclinaison nominale (v. GENRE, art. spécial, p. 2209), et il en résultait dans le système des pronoms une double opposition Animé/Inanimé.

1° Dans l'emploi relatif après antécédent, *qui* et *que* valaient indistinctement pour tous les noms, de personne ou de chose (*l'homme/la femme qui/que*) ; *quoi* représenta les pronoms neutres (*ce à quoi, rien à quoi*) et les antécédents non nominaux.

2° Dans l'emploi interrogatif, indéfini, ou relatif sans antécédent, les formes de masculin-féminin *qui* et *cui* furent affectées à la désignation des animés, *cui* remplaçant l'atone *que* dans la fonction « accusatif » pour aboutir à *qui* [ki] au XIIᵉ s. comme il est dit à l'article spécial ATTRIBUTION.

Les formes neutres *quei* (*quoi*), tonique, et *que,* atone, toutes deux issues de *quid* (qui évinça *quod* vers le VIIᵉ s.), désignèrent les inanimés.

Cependant, l'absence d'une forme de sujet inanimé s'est toujours fait sentir. *Qui* a pu remplir ce rôle depuis le XVᵉ s., surtout au XVIᵉ et au XVIIᵉ s. :

> **Qui** *feut premier, soif ou beuverye ?* (Rabelais).

> **Qui** *donc a trompé ? les sens ou l'instruction ?* (Pascal).

Dans une étude sur cet emploi (*Animé et inanimé,* dans *le Français moderne,* janv. 1960), G. Gougenheim a mis en évidence un trait commun aux exemples relevés : l'action dont *qui* exprime le sujet est toujours de celles qui peuvent être accomplies par une personne ; c'est ainsi qu'on ne lit jamais quelque chose comme : * ***Qui** s'est cassé ?*

Il en est de même pour les exemples relevés par K. Sandfeld (*les Pronoms,* p. 309) dans la littérature moderne :

> *« Moi, je pars tout de suite. —. **Qui** vous presse ? »* (Hervieux).

En somme, il n'y a pas à faire grand état de cette liberté stylistique, et l'on peut considérer que le tableau des emplois donné plus haut pour l'époque moderne est valable dès l'ancien français.

• L'origine française et provençale, peut-être romane, de *lequel* est mal connue, mais sa fonction propre n'est pas douteuse :

> « Quand, au moyen du pronom interrogatif, un individu particulier doit être extrait d'un plus grand nombre d'individus semblables, le vieux français et le provençal ont coutume d'employer *qualis* avec l'article, c'est-à-dire d'opérer la séparation au moyen de la classe de mots qui sert en général à marquer la séparation : *li queus est li niés Karle ?* » (Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*).

Cet emploi de l'article est tout à fait semblable à son emploi devant *un* et *autre* (*ille = illorum*) expliqué à l'article spécial INDÉFINI ; la différence avec l'interrogatif simple apparaît si l'on compare :

> *Sur **qui** comptes-tu ?*
> *Sur **lequel** comptes-tu ?*

Foulet estime que la valeur interrogative est première, l'emploi relatif second, mais ce n'est qu'une vue théorique : les deux sont présents dès les plus anciens textes.

• *Qualis,* ancêtre de *quel,* interrogeait en latin sur la qualité, alors que l'adjectif *qui* interrogeait sur l'identité ; en français, *qui* adjectif ayant disparu, *quel* a pris sa place et son sens, sauf dans l'emploi exclamatif, où il reste qualitatif ; comparer :

> *Dans **quelle** rue habite-t-il ?* (interroge sur la détermination) ;
> *Dans **quelle** rue il habite !* (s'exclame sur la qualité).

Pourtant, la langue classique offre maint exemple d'une valeur qualitative dans l'interrogation :

> *La façon dont il a vécu avec moi montre assez **quel** il est*
> (Vaugelas).

Il ne faut peut-être voir là que l'effet d'une relatinisation sémantique, et Littré s'illusionne sans doute quand il donne cette valeur pour normale au XIXe s. Aujourd'hui, l'interrogation sur la qualité passe par des noms (*de quelle sorte ?*, etc.) dans la langue tenue, et se fait par *comment* dans la langue familière.

• L'histoire de *comment* est celle de sa rivalité avec *com* (lat. *quomo* [v. CONJONCTION, art. spécial]), dont il dérive.

Com(*e*) unissait la valeur adverbiale interrogative :

> *Oliver, frere, **cum** le purrum nus faire ?* (*la Chanson de Roland*).

> *E ço lur dist **cum** s'en fuit par mer* (*Vie de saint Alexis*),

à la valeur relative :

> *Blanche ad la barbe ensement **cume** flur* (*la Chanson de Roland*).

Comment se lit dès le XIIe s., où il était adverbe interrogatif :

> *Et cil respondent : **Comment** les severons ?* (*Roncevaux*).

> *Deus sait assez **cument** la fins en ert* (*la Chanson de Roland*),

et relatif :

> *A la fenestre est apoie,*
> *Ensement **comment** esmarrie*
> (*Perceval*).

Au XVIe s., *comme* était encore adverbe interrogatif, en proposition autonome comme en subordonnée :

> ***Comme** leur oserions nous oster l'heritage de vie ?* (Calvin).

> *Une des chambrieres luy demanda qui il estoit et **comme** il avoit nom* (Amyot).

Comment le doublait dans ces deux emplois, mais avait perdu la fonction de corrélatif de comparaison, réservée à *comme* et à *que.*

Rien de changé au début du XVIIe s., mais Vaugelas condamna l'emploi de *comme* dans l'interrogation directe, et ne l'autorisait en subordonnée qu'après *savoir* et *voici, voilà.* On raconte que La Bruyère, à un provincial lui demandant : ***Comme** vous portez-vous ?*, aurait répondu : ***Comment** vous voyez !* Mais les infractions restaient fréquentes, surtout en subordonnée, où *comme* n'a jamais totalement disparu :

> *Le Seigneur va leur apprendre **comme** il faut leur parler* (Mauriac).

• On ne peut clore cette étude historique sans mentionner un disparu, l'adverbe *dont,* qui, au rebours de *comment,* n'a conservé que l'emploi relatif ; l'emploi interrogatif ancien, hérité du latin (*de unde*), se conserva jusqu'au XVIe s. :

> ***Dont** viens-tu, Alcofrybas ?*
> (Rabelais).
> *Racontez-nous quel est vostre nom et **dont** vous venez* (Rabelais).

interrogativement [ɛ̃tɛrɔgativmɑ̃] adv. (de *interrogatif ;* 1823, Boiste). D'une façon, d'un air qui exprime l'interrogation : *« Mme de La Pérouse va bien ? » Le vieux sembla se réveiller. Il répéta d'abord : « Mme de La Pérouse... » interrogativement* (Gide). *Elle regardait sans sourire, interrogativement, un peu durement* (Vailland).

interrogatoire [ɛ̃tɛrɔgatwar] n. m. (bas lat. *interrogatorius,* interrogatif, d'interrogatoire, du lat. class. *interrogatum,* supin de *interrogare* [v. INTERROGER] ; v. 1265, *Livre de jostice,* comme adj., au sens de « qui consiste en interrogations » ; comme n. m., au sens 1, 1327, Isambert ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** En droit, mesure d'instruction qui consiste à interroger l'auteur présumé d'une infraction : *Procéder à l'interrogatoire d'un inculpé. Interrogatoire sur les faits. Interrogatoire d'identité.* ‖ **2.** Document dans lequel sont consignées les questions posées par le magistrat et les réponses données par la personne interrogée : *Signer, relire son interrogatoire.* ‖ **3.** Ensemble de questions que l'on pose à quelqu'un : *Subir, essuyer un interrogatoire en règle. Quel interrogatoire !*

interrogeant, e [ɛ̃tɛrɔʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *interroger ;* 1886, Bloy). Qui interroge, pose des questions (rare) : *Toute la puissance interrogeante et toutes les ressources de réponses d'un esprit merveilleusement attentif* (Valéry). *Jusqu'ici, elle s'était toujours montrée peu curieuse, peu interrogeante* (Romains).

interroger [ɛ̃tɛrɔʒe] v. tr. (lat. *interrogare,* questionner, poursuivre en justice, accuser, de *inter-,* préf. marquant la relation, la réciprocité, et de *rogare,* demander ; v. 1380, *Aalma,* écrit *interroguer* [*interroger,* v. 1460, G. Chastellain], aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière [absol., XXe s.] ; sens 4, 1721, Trévoux ; sens 5, 1674, Racine). [Conj. **1 b.**] **1.** Soumettre quelqu'un à une ou plusieurs questions : *Interroger quelqu'un sur sa vie, ses goûts. Le vieux fut entouré, interrogé, avec une curiosité sérieuse et goguenarde* (Maupassant). ‖ **2.** *Spécialem.* Soumettre une personne à un ensemble de questions impératives lors d'une enquête : *Interroger*

un témoin, un inculpé. Ce juge qui va les interroger avec une partialité savante (France). *Mais peut-être estimez-vous qu'il puisse être parfois utile* [...] *de faire comparaître une personne de bonne foi* [...] *et de l'interroger* (Valéry). || **3.** Questionner quelqu'un au cours d'un examen oral : *Interroger un élève. Interroger un candidat en histoire, en latin. Je ne demandais jamais à répondre, mais, interrogé, je me levais, et tout droit* (Giraudoux). || *Absol.* Être examinateur : *C'est lui qui interroge au concours d'entrée.* || **4.** Fig. *Interroger sa mémoire, sa conscience,* etc., essayer de trouver, en rassemblant ses souvenirs, en réfléchissant, la réponse à une ou plusieurs questions que l'on se pose : *J'interroge mon cœur, quelle douleur l'éveille* (Valéry). || **5.** Examiner avec attention quelque chose pour y trouver une réponse ou un enseignement : *Interroger les astres. Les horloges que j'interroge | Serrent ma peur en leur compas* (Verhaeren). *Portez comme un joug le croissant qu'interrogent les astrologues* (Apollinaire).

• SYN. : **1** *s'enquérir auprès de, s'informer auprès de, interpeller, interviewer, questionner ;* **2** *cuisiner* (pop.) ; **4** *fouiller, scruter, sonder ;* **5** *consulter, étudier.*

◆ **s'interroger** v. pr. (XVI^e s., Du Fail, au sens de « s'enquérir » ; sens actuel, 1873, Larousse [absol., av. 1784, Diderot]). Se poser à soi-même une ou plusieurs questions : *S'interroger sur la conduite à tenir, sur l'attitude de quelqu'un. Bientôt j'en vins à m'interroger comment il se faisait que cet art se fût prononcé et particulièrement imposé en France* (Valéry). || *Absol.* Se demander ce qu'il y a lieu de faire ou de penser ; hésiter à prendre une décision : *Passer son temps à s'interroger.*

• SYN. : *se demander.*

interroi [ɛ̃tɛrwa] n. m. (de *inter-* 3 et de *roi,* d'après le lat. *interrex,* magistrat qui gouvernait jusqu'à la nomination d'un roi ou jusqu'à l'élection des consuls nouveaux, de *inter,* entre, et de *rex, regis,* roi, souverain ; v. 1355, Bersuire). À Rome, magistrat qui gouvernait entre deux consulats.

interrompre [ɛ̃tɛrɔ̃pr] v. tr. (lat. *interrumpere,* détruire, interrompre, de *inter,* entre, et de *rumpere,* briser ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *entrerumpre,* au sens de « rompre, fendre » ; sens 1, v. 1130, *Eneas* [écrit *entrerompre ; interrumpre,* 1501, F. Le Roy ; *interrompre,* 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1668, La Fontaine [« empêcher momentanément de parler... », 1559, Amyot]). **1.** Rompre la continuité ou la continuation d'une chose : *Interrompre une conversation. Un accident a interrompu la circulation sur l'autoroute. Elle interrompait ses rires pour prêter l'oreille* (Zola). *Il lui arrivait parfois d'interrompre le cours de son idée pour nous dispenser des punitions méritées* (France). *Je puis prendre mon temps, interrompre l'ouvrage et y revenir* (Valéry). || **2.** Empêcher quelqu'un de continuer à faire quelque chose : *Interrompre une personne dans son travail.* || *Spécialem.* Empêcher momentanément dc parler, couper la parole à quelqu'un : *Interrompre un orateur. Elle lui raconta ses tristesses. Rodolphe l'interrompit par ses baisers* (Flaubert). *Chaque fois qu'elle l'interrompait, il répondait gravement, avec un grand aplomb* (Zola).

• SYN. : **1** *arrêter, briser, couper, entrecouper, hacher, intercepter, suspendre ;* **2** *déranger, perturber, troubler.* — CONTR. : **1** *continuer, poursuivre, prolonger, recommencer, renouer, reprendre, rétablir.*

◆ **s'interrompre** v. pr. (sens 1, 1686, M^me de Sévigné [« s'arrêter au milieu d'un discours », 1675, Fléchier] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** S'arrêter de faire quelque chose : *S'interrompre dans ses occupations pour recevoir quelqu'un.* || *Spécialem.* S'arrêter au milieu d'un discours : *Parler une heure sans s'interrompre.* || **2.** Être interrompu : *Les danses ne s'interrompirent pas de toute la nuit.*

• SYN. : **2** *cesser, finir, stopper.*

interrupteur, trice [ɛ̃tɛryptœr, -tris] n. et adj. (bas lat. *interruptor,* interrupteur, du lat. class. *interruptum,* supin de *interrumpere* [v. l'art. précéd.] ; fin du XVI^e s., au sens de « celui qui empêche la continuation de quelque chose » ; sens actuel, 1688, La Bruyère). Qui interrompt : *Sans même jeter un regard de dédain sur les deux interrupteurs* (Hugo). *M. de Charlus et Saint-Loup, par des chemins différents, et avec des opinions opposées, étaient devenus, à une génération d'intervalle, des intellectuels que toute idée nouvelle intéresse, et des causeurs de qui aucun interrupteur ne peut obtenir le silence* (Proust).

◆ **interrupteur** n. m. (1867, Littré). Appareil qui sert à interrompre ou à établir un courant électrique en fermant ou en ouvrant son circuit.

• SYN. : *commutateur, va-et-vient.*

interruptif, ive [ɛ̃tɛryptif, -iv] adj. (de *interrupt*[*ion*] ; 1^er juill. 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 2). En droit, se dit de ce qui produit une interruption : *Un acte interruptif de prescription.*

interruption [ɛ̃tɛrypsjɔ̃] n. f. (bas lat. *interruptio,* interruption, discontinuation [en lat. class. « réticence », figure de rhétorique], du lat. class. *interruptum,* supin de *interrumpere* [v. INTERROMPRE] ; début du XIV^e s., écrit *interrucion* [*interruption,* 1396, *Comptes de Guy de La Trémoïlle,* p. 46], au sens de « acte ou fait qui trouble une possession » ; sens 1, 1580, Montaigne [en rhétorique, 1538, R. Estienne ; *sans interruption,* av. 1662, Pascal] ; sens 2, 1671, Pomey). **1.** Action d'interrompre ; résultat de cette action : *Interruption dans le cours des événements. Interruption des communications ferroviaires. Observer de temps en temps un moment d'interruption.* || *Sans interruption,* sans marquer aucun temps d'arrêt, d'une manière continue : *Source qui jaillit sans interruption. Elle se levait dès l'aube* [...] *et travaillait jusqu'au soir sans interruption* (Flaubert). || **2.** Action de couper la parole à quelqu'un ; propos qui interrompent : *Julius était manifestement irrité par les interruptions de son beau-frère ; elles lui paraissaient saugrenues* (Gide).

• SYN. : **1** *arrêt, cessation, coupure, discontinuité, halte, intermittence, panne, pause, relâche, répit, suspension.* — CONTR. : **1** *continuation, continuité, poursuite, prolongement, reprise, rétablissement.*

interscientifique [ɛ̃tɛrsjɑ̃tifik] adj. (de *inter-* 3 et de *scientifique ;* juill.-août 1876, *la Philosophie positive,* 108). Qui intéresse plusieurs sciences.

interscolaire [ɛ̃tɛrskɔlɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *scolaire ;* 1902, Larousse). Qui a lieu, qui se fait entre plusieurs écoles : *Concours interscolaires. Championnat de France interscolaire.*

intersécance [ɛ̃tɛrsekɑ̃s] n. f. (dér. savant de *inter-* 3 et du lat. *secare,* couper, diviser ; 1850, J. Cl. Ziegler). Composition ornementale dans laquelle un motif se reproduit régulièrement en en coupant un autre.

intersécant, e [ɛ̃tɛrsekɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *intersécance ;* 1875, Ch. Blanc, p. 24 [le moyen franç. *interséquant,* « d'intersection » — milieu du XVI^e s. —, était tiré de *intersec*[*tion*]). Qui produit l'intersécance : *Pilastre intersécant.*

intersecté, e [ɛ̃tɛrsɛkte] adj. (de *intersect*[*ion*] ; 1902, Larousse, aux sens 1-2). **1.** En architecture, se dit de ce qui est entrelacé ou entrecroisé : *Arcatures intersectées.* || **2.** En mathématiques, qui est coupé : *Droite intersectée.*

intersecter [ɛ̃tɛrsɛkte] v. tr. (de *intersect*[*ion*] ; av. 1848, Chateaubriand). Couper (rare) : *Bientôt* [la lune] *tombe à l'horizon, l'intersecte, ne montre plus que la moitié de son front* (Chateaubriand).

intersection [ɛ̃tɛrsɛksjɔ̃] n. f. (lat. *intersectio,* coupure des denticules [terme d'architecture], de *inter,* entre, et de *sectio,* coupure, de *sectum,* supin de *secare,* diviser, partager ; v. 1380, Conty, au sens de « interruption » ; sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** En géométrie, lieu où des lignes, des surfaces, des solides se rencontrent et se coupent : *L'intersection de deux plans est une ligne droite. Ligne, point d'intersection.* || **2.** Lieu où deux voies se coupent : *L'intersection de deux routes nationales.*

• SYN. : **2** *carrefour, croisement.*

intersectionner (s') [sɛ̃tɛrsɛksjɔne] v. pr. (de *intersection ;* av. 1951, A. Gide).

Se couper : *Accoudé à l'une des fenêtres qui s'ouvraient au-dessus de l'eau, je contemplais interminablement les petits cercles par milliers se former, s'élargir, s'intersectionner, se détruire* (Gide).

intersession [ɛ̃tɛrsesjɔ̃] n. f. (de *inter-* 3 et de *session ;* 1877, Littré). Temps qui sépare deux sessions d'une assemblée.

intersexualité [ɛ̃tɛrsɛksyalite] n. f. (de *inter-* 3 et de *sexualité ;* 1962, Larousse). État intermédiaire entre celui de mâle et de femelle.

intersexué, e [ɛ̃tɛrsɛksye] adj. (de *inter-* 3 et de *sexué ;* 1915, d'après M. Garnier et Delamare, 1965). Se dit de l'individu qui commence son développement avec son sexe génétique, puis qui le continue et le termine dans le sexe opposé.

intersidéral, e, aux [ɛ̃tɛrsideral, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *sidéral ;* 1962, Larousse). Qui est situé entre les astres : *Espaces intersidéraux.*

intersigne [ɛ̃tɛrsiɲ] n. m. (lat. médiév. *intersignum,* intersigne [XIIIe s.], lui-même formé [d'après le lat. class. *inter,* entre, et *signum,* marque, empreinte] sur l'anc. franç. *entreseing,* marque, indice [v. 1155, Wace], de *entre-* et de *seing ;* fin du XVe s., écrit *intersingne* [*intersigne,* milieu du XVIe s.], aux sens de « signe, insigne, marque » ; sens actuel, début du XIXe s.). Lien mystérieux qui existerait entre deux faits ou deux êtres en apparence indépendants l'un de l'autre : *Sans apercevoir l'intersigne que lui masquait son immense amour* (L. Daudet).

intersillon [ɛ̃tɛrsijɔ̃] n. m. (de *inter-* 3 et de *sillon ;* 1962, Larousse). Partie de la surface d'un disque comprise entre les bords de deux spires de sillon adjacentes.

interspécifique [ɛ̃tɛrspesifik] adj. (de *inter-* 3 et de *spécifique ;* 1962, Larousse). Qui se produit entre plusieurs espèces : *Hybrides interspécifiques.*

interstellaire [ɛ̃tɛrstelɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *stellaire,* adj. ; 1808, Boiste). Qui est situé entre les étoiles : *Espaces interstellaires.*

interstice [ɛ̃tɛrstis] n. m. (bas lat. *interstitium,* intervalle, dér. de *interstare,* se trouver entre, de *inter,* entre, et de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; 1495, Vignay, dans la loc. *interstisse de temps,* intervalle de temps ; v. 1560, Paré, écrit *interstice,* au sens de « intervalle entre deux vertèbres » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1793, Lavoisier). **1.** *Class.* Intervalle de temps : *Il fallait, pour la vraisemblance, garder quelque interstice entre la publication de cette découverte et celle de l'histoire d'Auvergne* (Saint-Simon). || **2.** Petit espace vide qui se trouve entre les parties d'un tout : *Le vent, soufflant par rafales, produit, en se brisant* [...] *dans les interstices des volets, des sifflements intermittents et mélancoliques* (Lamartine). *Comme la bière était trop large, il fallut boucher les interstices avec la laine d'un matelas* (Flaubert).

• SYN. : **2** *fente, fissure, intervalle, trou.*

interstitiel, elle [ɛ̃tɛrstisjɛl] adj. (de *interstice ;* 1836, Landais [*tissu interstitiel,* 1962, Larousse]). Qui est contenu dans un interstice. || Spécialem. *Tissu interstitiel,* tissu de soutien (vaisseaux, tissu conjonctif) dans un parenchyme noble (foie, rein, muscle, etc.).

intersubjectif, ive [ɛ̃tɛrsybʒɛktif, -iv] adj. (de *inter-* 3 et de *subjectif ;* 1968, Larousse). Relatif à la communication qui se produit entre deux sujets parlants.

intersubjectivité [ɛ̃tɛrsybʒɛktivite] n. f. (de *intersubjectif ;* 1968, Larousse). Communication entre deux sujets, considérée sur le plan de l'échange de contenus.

intersyndical, e, aux [ɛ̃tɛrsɛ̃dikal, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *syndical ;* 1931, Larousse). Qui se fait, qui a lieu entre plusieurs syndicats d'une même centrale ou de différentes centrales : *Conférence intersyndicale.*

intertidal, e, aux [ɛ̃tɛrtidal, -o] adj. (mot angl., du lat. *inter* [v. INTER- 3], et de *tide,* marée ; 1931, Larousse). Syn. de INTERCOTIDAL.

intertrigo [ɛ̃tɛrtrigo] n. m. (mot lat. signif. « écorchure, excoriation », de *inter,* entre, et de *tritum,* supin de *terere,* frotter ; 1845, Bescherelle [*intertrique,* forme francisée, 1808, Boiste]). Infection des plis de la peau, due généralement au frottement et à la sueur.

intertropical, e, aux [ɛ̃tɛrtrɔpikal, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *tropical ;* 1819, Montvéran, I, 368 [pour des plantes, 1867, Littré]). Qui se situe entre les tropiques : *Vents intertropicaux. Le meilleur moyen d'arriver à la fortune était, dans les régions intertropicales aussi bien qu'en Europe, d'acheter et de vendre des hommes* (Balzac). || Se dit des plantes qui croissent dans les régions situées entre les tropiques.

interuniversitaire [ɛ̃tɛryniversitɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *universitaire ;* 30 mars 1969, *le Monde*). Qui se produit entre des universités ou des universitaires : *Concours oratoire interuniversitaire* (Morand).

interurbain, e [ɛ̃tɛryrbɛ̃, -ɛn] adj. (de *inter-* 3 et de *urbain ;* 1920, Proust). Qui est établi entre plusieurs villes : *Communications interurbaines.*

◆ **interurbain** n. m. (1931, Larousse). Téléphone permettant de communiquer de ville à ville. (Souvent abrégé familièrement en INTER.)

intervallaire [ɛ̃tɛrvalɛr] adj. (de *intervalle ;* 1560, Aneau, au sens de « situé dans les intervalles [en architecture] » ; sens actuel, 1817, Gérardin de Mire-court). En botanique, qui est situé dans les intervalles : *Feuilles intervallaires.*

intervalle [ɛ̃tɛrval] n. m. (lat. *intervallum,* espace entre deux pieux, intervalle, distance, de *inter,* entre, et de *vallum,* palissade ; XIIe s., écrit *entreval* [*intervalle,* v. 1355, Bersuire], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XIIe s. [écrit *entreval ; intervale,* v. 1300, Fréville, II, 52 ; *intervalle,* 1538, R. Estienne] ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** Distance qui sépare des êtres ou des choses : *Puis, au bord d'un champ, il* [Julien] *vit, à trois pas d'intervalle, des perdrix rouges qui voletaient dans les chaumes* (Flaubert). *Intervalle entre deux arbres, deux maisons.* || **2.** *Spécialem.* En mathématiques, ensemble des grandeurs comprises entre deux valeurs. || **3.** Espace de temps séparant deux moments, deux périodes : *Les files tournaient, se coupaient et se renouaient à intervalles inégaux* (Flaubert). *On entendait les coups à intervalles réguliers. L'intervalle entre deux règnes s'appelle l'interrègne.* || **4.** *Spécialem.* En musique, écart entre deux sons, mesuré par le rapport en degrés des fréquences de ces deux sons : *L'accord fourni par deux sons ne dépend que de leur intervalle.*

• SYN. : **1** *écart, espace, interligne, interstice ;* **3** *entracte, intermède, pause, répit.*

◆ **Par intervalles** loc. adv. (sens 1, 1672, Molière ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** De place en place : *Ruines qui se dressent par intervalles dans la vallée.* || **2.** De temps à autre : *Par intervalles, un vent glacé balaie la colline* (Barrès). *Souffrir par intervalles.*

• SYN. : **2** *par accès, par intermittence.*

intervenant, e [ɛ̃tɛrvənɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *intervenir ;* 1680, Richelet). Qui a qualité pour intervenir dans un procès : *Être admis comme partie intervenante.*

◆ **intervenant** n. m. (1606, Crespin, au sens de « celui qui intervient » ; sens actuel, 1839, Mac Culloch, II, 1200). Tiers qui se présente pour faire honneur à l'une des signatures apposées sur un effet de commerce.

intervenir [ɛ̃tɛrvənir] v. intr. (lat. *intervenire,* survenir pendant, intervenir, se trouver entre, se mêler à, de *inter,* entre, et de *venire,* venir ; fin du XIIe s., écrit *entrevenir* [*intervenir,* 1363, Varin], au sens 1 [« avoir un rôle », 1876, Renan] ; sens 2, milieu du XVIe s. ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, av. 1841, Chateaubriand [« envoyer des troupes dans un pays étranger », 1845, Bescherelle ; *faire intervenir,* av. 1830, B. Constant] ; sens 5, 1902, Larousse ; sens 6, 1690, Furetière). [Conj. **16** ; prend toujours l'auxil. *être.*] **1.** En parlant de choses, se produire pendant le déroulement d'une action, survenir dans le cours d'une évolution : *De nouveaux règlements sont intervenus, présentant l'avantage indiscutable de la simplification* (France). *Un accord doit intervenir entre le gouvernement et les syndicats.* || *Spécialem.* Avoir un rôle : *Notre vie est tissée de ces*

actes locaux, où le choix n'intervient pas (Valéry). || **2.** Prendre volontairement part à une action en cours de manière à influer sur son déroulement : *Intervenir dans une affaire, dans un contrat.* || *Spécialem.* Prendre la parole pour donner son avis : *Intervenir dans une conversation, dans un débat.* || **3.** Interposer son autorité entre des parties en désaccord : *Quand M. Galoux a voulu intervenir, tu m'as encore froissée par une parole grossière* (Brieux). *Il intervenait entre les gamins qui se chamaillaient sur la place, prenait la défense des petits, faisait des sermons aux grands* (Proust). || *Intervenir en faveur de quelqu'un,* intercéder en sa faveur auprès d'une personne pour lui obtenir quelque avantage. || **4.** En parlant d'une force requise pour telle ou telle action, entrer en jeu : *Personne n'avait porté plainte : la gendarmerie n'avait pas à intervenir* (Aymé). *La police, l'armée est intervenue. Les pompiers sont aussitôt intervenus.* || En parlant d'un État, d'une organisation internationale, envoyer des troupes dans un pays étranger : *Les Allemands intervinrent dans les Balkans en 1941.* || *Faire intervenir,* avoir recours à, invoquer le concours de : *Faire intervenir la force armée. Pour dominer la terre, il faut faire, de manière ou d'autre, intervenir le Ciel* (Constant). || **5.** *Absol.* Empêcher une maladie de suivre son évolution naturelle soit par une médication appropriée, soit par une opération chirurgicale. || **6.** En droit, se rendre partie dans un procès ou une affaire pendante : *Intervenir en appel.*

• SYN. : **1** *advenir, se conclure, entrer en jeu, se faire, survenir ;* **2** *s'immiscer, s'ingérer, se mêler de ;* **3** *s'entremettre, s'interposer ; s'employer, parler pour ;* **4** *agir, opérer.* — CONTR. : **2** *s'abstenir.*

intervention [ɛ̃tɛrvɑ̃sjɔ̃] n. f. (de *intervenir,* d'après le bas lat. jurid. *interventio,* garantie, caution, du lat. class. *interventum,* supin de *intervenire* [v. l'art. précéd.] ; début du XIVe s., puis v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s. ; sens 3, 1552, R. Estienne ; sens 4, 1902, Larousse [aussi en chirurgie] ; sens 5, av. 1848, Chateaubriand ; sens 6, 1690, Furetière). **1.** Action d'intervenir ; résultat de cette action : *Offrir, proposer son intervention dans un conflit. L'intervention d'un orateur dans un débat. L'intervention de la force armée, des pompiers. Solliciter une intervention en sa faveur.* || **2.** *Spécialem.* Ce que dit quelqu'un qui intervient dans un débat ou une discussion : *Son intervention a été enregistrée pour être radiodiffusée. L'assemblée a empêché l'orateur de terminer son intervention.* || **3.** Action de se produire au cours d'une évolution : *L'intervention de cet événement était imprévue.* || **4.** Action thérapeutique destinée à enrayer une maladie par un traitement approprié. || Spécialem. *Intervention chirurgicale,* ou, absol., *intervention,* opération chirurgicale. || **5.** Action d'un État ou d'une organisation internationale dans un domaine qui ne relève pas de sa compétence : *Protester contre les interventions étrangères dans nos affaires intérieures.* || **6.** En droit, action par laquelle on s'introduit dans un procès pendant ; résultat de cette action.

• SYN. : **1** *bons offices, entremise, intercession, médiation ; aide, appui, concours, piston* (fam.), *recommandation, soutien ;* **2** *interpellation ;* **5** *immixtion, ingérence, intrusion.* — CONTR. : **5** *abstention, neutralité, non-intervention.*

interventionnisme [ɛ̃tɛrvɑ̃sjɔnism] n. m. (de *intervention ;* 1931, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Attitude de ceux qui réclament une intervention dans certaines affaires internationales : *Les manifestants étaient, comme au temps de l'interventionnisme en Espagne, des ouvriers métallurgistes, futurs affectés spéciaux* (Suarez). || **2.** Doctrine selon laquelle l'État doit intervenir dans les affaires économiques.

• SYN. : **2** *dirigisme, étatisme.* — CONTR. : **1** *neutralisme, non-intervention ;* **2** *libéralisme.*

interventionniste [ɛ̃tɛrvɑ̃sjɔnist] adj. et n. (de *intervention ;* 1931, Larousse). Partisan d'une intervention quelconque, politique, militaire ou chirurgicale.

interventriculaire [ɛ̃tɛrvɑ̃trikylɛr] adj. (de *inter-* 3 et de *ventriculaire ;* 1967, d'Allaines). Qui a lieu, qui est situé entre les ventricules du cœur : *Communication interventriculaire.*

interversion [ɛ̃tɛrvɛrsjɔ̃] n. f. (de *intervertir,* d'après le bas lat. *interversio,* interruption, du lat. class. *interversum,* supin de *intervertere* [v. INTERVERTIR] ; début du XVIe s. [*interversion de titre,* 1867, Littré]). Modification, renversement de l'ordre habituel ou naturel : *Interversion des rôles. Interversion des mots dans une phrase. Il est assez facile, dans les arts, de concevoir l'interversion des anciens et des modernes, de considérer Racine venu un siècle après Victor Hugo...* (Valéry). || *Interversion de titre,* en droit, modification d'un titre de propriété.

• SYN. : *inversion, métathèse, transposition.*

intervertébral, e, aux [ɛ̃tɛrvɛrtebral, -o] adj. (de *inter-* 3 et de *vertébral ;* 1867, Littré). Qui est placé entre les vertèbres : *Les surfaces articulaires des corps vertébraux sont séparées par un disque intervertébral.*

intervertir [ɛ̃tɛrvɛrtir] v. tr. (lat. *intervertere,* donner une autre direction, détourner de sa destination, soustraire. de *inter-,* préf. marquant le changement. et de *vertere,* tourner, faire tourner ; début du XVIe s. [*intervertir les rôles,* 1883, Renan]). Modifier, renverser l'ordre primitif ou naturel des éléments d'une série : *Intervertir des documents, des fiches. Que deux et deux cessent de faire quatre, que le cours des saisons soit seulement interverti, quel sera notre désarroi ?* (Maurras). *Le système nerveux* [d'un mollusque] *se croise curieusement et intervertit ses ganglions centraux* (Valéry). || Fig. *Intervertir les rôles,* les renverser.

• SYN. : *inverser, permuter, renverser, transposer.*

intervertissement [ɛ̃tɛrvɛrtismɑ̃] n. m. (de *intervertir ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Vx.* Action d'intervertir ; résultat de cette action : *Je repris ensuite* [dans ma conversation avec le duc de Bourgogne] *les commencements de l'intervertissement de tout ordre* (Saint-Simon).

interview [ɛ̃tɛrvju] n. f. (mot angl. signif. « entrevue, rencontre, conférence », lui-même empr. du franç. *entrevue ;* 1884, Daryl, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Entrevue avec une personne (généralement en vue) pour l'interroger sur certains sujets afin d'en publier ensuite le compte-rendu : *Accorder, obtenir une interview. Ce bon prêtre, au terme de sa vie cachée et de son apostolat obscur, était devenu avide de réclame, insatiable d'interviews et d'articles* (France). *C'était un journaliste qui, mis en éveil par les gens que nous avions consultés, venait solliciter une interview* (Duhamel). || **2.** Article qui rapporte ce qui s'est dit au cours de cette entrevue : *Publier une interview.*

• REM. Ce mot est parfois employé au masculin : *Un long interview de L. dans « l'Opinion »* (Gide).

interviewer [ɛ̃tɛrvjuve] v. tr. (de *interview ;* 1883, Delvau). Interroger quelqu'un au cours d'une interview : *Interviewer le Premier Ministre. Il* [René Benjamin] *m'était complètement inconnu lorsqu'il vint m'interviewer au sujet de mon candidat Louis Pergaud* (L. Descaves). *Cinquante-trois journalistes vinrent aussitôt l'interviewer* (Aymé).

interviewer [ɛ̃tɛrvjuvœr] n. (mot angl. signif. « correspondant de journal chargé d'interviewer quelqu'un », dér. de *interview* [v. INTERVIEW] ; 1883, Delvau). Journaliste qui interroge quelqu'un au cours d'une interview : *Un interviewer suédois m'a demandé si je ne regrettais pas d'avoir écrit tel ou tel de mes livres* (Gide).

intervocalique [ɛ̃tɛrvɔkalik] adj. et n. f. (de *inter-* 3 et de *vocalique ;* 1906, Meyer-Lübke, *Grammaire,* IV, 444). *Consonne intervocalique,* ou *une intervocalique,* se dit d'un phonème qui se trouve entre deux voyelles.

interzone [ɛ̃tɛrzon] adj. (de *inter-* 3 et de *zone ;* 1940, au sens 2 ; sens 1, 1962, Larousse). **1.** Commun à plusieurs zones : *Frontières interzones.* || **2.** *Spécialem.* Pendant l'occupation allemande, relatif aux relations entre la zone occupée et la zone

libre : *Je m'en veux de n'avoir pas envoyé, de Marseille, une carte interzone à Jenny Valéry* (Gide).

intestable [ɛ̃tɛstabl] adj. (lat. *intestabilis,* abominable, infâme [et, dans la langue jurid. de basse époque, « qui ne peut témoigner en justice »], de *in-*, préf. à valeur négative, et de *testari* [v. l'art. suiv.] ; 1567, Papon [468 *a*], au sens de « qui ne peut servir de témoin » ; sens actuel, 1678, Bossuet). Qui ne peut faire un testament : *Le mineur est intestable.*

intestat [ɛ̃tɛsta] adj. et n. (lat. *intestatus,* qui n'a pas testé, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *testatus,* part. passé de *testari,* faire son testament, dér. de *testis,* témoin ; XIII[e] s., Godefroy [*ab intestat,* 1427, ZRP, LXVII, 28]). Qui n'a pas fait de testament : *Décéder intestat. Un intestat. Il crut indispensable de mettre ordre à ses affaires, d'écrire ses volontés suprêmes dont l'expression coûte tant aux Tarasconnais épris de vie qu'ils meurent presque tous intestats* (Daudet). || *Ab intestat,* v. à l'ordre alphab.

1. intestin, e [ɛ̃tɛstɛ̃, -in] adj. (lat. *intestinus,* intérieur, de *intus,* au-dedans ; 1356, Bersuire, au sens 2 ; sens 1, 1549, R. Estienne). **1.** *Vx.* Qui est ou se produit à l'intérieur du corps ou d'un corps : *La chaleur n'est pas produite par un mouvement intestin et circulaire des parties* (Voltaire). *Douleur, chaleur intestine.* || **2.** *Fig.* Qui se produit à l'intérieur d'un ensemble, d'un corps social (à l'époque class. s'employait au sing. et au plur., auj. surtout au plur.) : *Sans l'avoir voulu, il* [Pierre Champion] *avait provoqué des divisions intestines qui achevaient d'ébranler les fondations de notre compagnie* [l'Académie Goncourt] (L. Descaves). *C'est ici que l'histoire intervient pour nous apprendre que nos querelles intestines nous ont toujours été fatales* (Valéry). *Ainsi ne voyons-nous, pour mes États, les ères classiques s'établir que sur l'achèvement des luttes intestines* (Gide).
● SYN. : **2** *civil, intérieur.*

2. intestin [ɛ̃tɛstɛ̃] n. m. (lat. *intestinum* [le plus souvent employé au plur. *intestina*], intestins, entrailles, neutre substantivé de l'adj. *intestinus* [v. l'art. précéd.] ; 1363, Chauliac, au plur. ; au sing., 1538, R. Estienne). Viscère abdominal, de forme tubulaire, divisé en deux parties, l'*intestin grêle,* qui va du pylore au cæcum, et le *gros intestin* (ou *côlon*), qui va du cæcum à l'anus. (On dit généralement, dans la langue courante, les *intestins.*)

intestinal, e, aux [ɛ̃tɛstinal, -o] adj. (de *intestin* 2 ; fin du XV[e] s.). Qui a rapport à l'intestin : *Suc intestinal. Occlusion, grippe intestinale.*

intimation [ɛ̃timasjɔ̃] n. f. (bas lat. *intimatio,* démonstration, exposition, accusation, de *intimatum,* supin de *inti-mare* [v. INTIMER] ; début du XIV[e] s.). En droit, action d'intimer ; sommation, signification juridique ou autre : *Faire des intimations aux créanciers opposants.*

intime [ɛ̃tim] adj. (lat. *intimus,* [ce] qui est le plus en dedans, le fond de, superl. de *interior* [v. INTÉRIEUR] ; milieu du XIV[e] s., J. Le Fèvre, au sens 1 [au fig., v. 1570, Carloix ; *sens intime,* 1771, Trévoux] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, 1606, Nicot [*commerce intime, rapports intimes,* XX[e] s. — *relations intimes,* 1875, Larousse, art. *relation*] ; sens 4, 1573, Chesneau ; sens 5, 1806, M[me] de Genlis ; sens 6, 1891, Huysmans ; sens 7, 1869, Flaubert [*vie intime,* 1854, Nerval ; *journal intime,* 1780, Restif de La Bretonne]). **1.** Qui est au plus profond d'un être, d'une chose, qui constitue sa nature essentielle et reste généralement caché, secret : *La poésie, c'est ce qu'il y a d'intime dans tout* (Hugo). *Approfondir la nature intime de quelqu'un sans s'en tenir à la façade.* || *Fig.* Qui réside au plus profond de nous : *Conviction intime. Sentiment intime. Le tribunal lui avait caché ses faiblesses intimes sous la majesté des formes* (France). || *Sens intime,* sentiment de notre vie psychique, conscience. || **2.** Qui concerne, qui met en rapport ce qu'il y a de plus profond : *Liaison intime de toutes les parties d'une chose. Union intime de deux êtres.* || **3.** Qui marque la plus profonde, la plus étroite union : *Liens intimes. Il en fit présent à M[me] Récamier comme un immortel souvenir du sentiment qu'elle lui avait inspiré, et de l'intime amitié qui unissait Corinne et Juliette* (Chateaubriand). || Spécialem. *Commerce, rapports, relations intimes,* rapports sexuels : *Ce bon duc aurait entretenu des relations intimes avec ses plus jolies vassales* (France). || **4.** En parlant des personnes, très étroitement lié : *Ami intime. Être intime avec quelqu'un.* || **5.** Qui réunit uniquement ou presque uniquement des personnes très unies : *Réunion, fête intime. J'avoue que je ne goûtais pas une société si intime* (Michelet). || **6.** Dont le cadre favorise l'intimité : *Coin, maison, salon intime.* || **7.** Qui est uniquement personnel, privé et ordinairement secret : *Chagrins intimes.* || *Vie intime,* la partie de la vie qui reste en général ignorée des autres, et, *spécialem.,* la vie sentimentale, sexuelle. || *Journal intime,* écrit d'un auteur concernant sa vie privée et dont il n'envisage pas, en principe, la publication : *Un journal intime est intéressant surtout quand il note l'éveil des idées* (Gide).
● SYN. : **1** *foncier, profond ;* **2** *complet, étroit ;* **3** *familier, indéfectible ;* **4** *inséparable ;* **5** *amical.*

◆ n. m. (sens 1, av. 1662, Pascal ; sens 2, fin du XIX[e] s., Huysmans). **1.** *Vx.* La partie la plus profonde ou la plus secrète de quelque chose ou de quelqu'un : *Dans l'intime de la volonté de Dieu* (Pascal). *Tout se passe dans l'intime de l'artiste comme si les événements observables de son existence n'avaient sur ses ouvrages qu'une influence superficielle* (Valéry). || **2.** Caractère d'un attachement très fort : *Il avait fallu le mariage d'André pour briser tout d'un coup l'intime de leurs relations* (Huysmans).

◆ n. (fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). Personne avec qui on est étroitement lié : *Lorsqu'elle n'attendait que des intimes, la comtesse n'ouvrait ni le petit salon ni la salle à manger* (Zola). *Il lui parut impossible de ne pas répondre à la marque de confiance que lui donnait le comte d'Orgel en l'invitant comme un intime* (Radiguet).
● SYN. : *familier.*

intimé, e [ɛ̃time] adj. et n. (part. passé de *intimer ;* milieu du XVI[e] s.). Qui a été cité en justice par intimation.

intimement [ɛ̃timmɑ̃] adv. (de *intime ;* 1403, *Internele Consolacion,* au sens de « avec une grande affection » ; sens 1, av. 1679, Retz ; sens 2, 1711, Fontenelle). **1.** De façon intime : *Être intimement lié avec quelqu'un.* || **2.** Profondément : *Une expression singulière se formait sur le visage de Belsenza : celle d'un homme choqué et intimement scandalisé* (Gracq). *Être intimement convaincu de quelque chose.*
● SYN. : **1** *étroitement ;* **2** *foncièrement.*

intimer [ɛ̃time] v. tr. (bas lat. *inti-mare,* mettre ou apporter dans, conduire dans, annoncer, publier, faire connaître, du lat. class. *intimus* [v. INTIME] ; 1325, Godefroy, au sens de « avertir de, faire savoir » ; sens 1, 1332, *Dict. général ;* sens 2, 1369, Delisle, *Mandements* [p. 325] ; sens 3, 1606, Nicot). **1.** En droit, signifier légalement : *Faire intimer à quelqu'un la vente de ses meubles.* || **2.** *Intimer l'ordre de,* signifier en déclarant avec autorité : *Il lui intima l'ordre de se taire.* || **3.** Assigner devant une juridiction supérieure.
● SYN. : **2** *enjoindre, notifier.*

intimidable [ɛ̃timidabl] adj. (de *intimider ;* 1845, Bescherelle). Que l'on peut intimider, qui est facilement intimidé : *Un garçon intimidable.*
● SYN. : *impressionnable.*

intimidant, e [ɛ̃timidɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *intimider ;* fin du XVI[e] s., au sens de « qui fait peur » ; sens actuel, 1867, Littré). Qui intimide ou pourrait intimider : *Regard, examinateur intimidant. Ce monde provincial qui lui paraissait si attrayant et intimidant* (Theuriet).

intimidateur, trice [ɛ̃timidatœr, -tris] adj. (dér. savant de *intimider ;* 1836, Acad., comme n. m., au sens de « partisan d'un système d'intimidation » ; comme adj., au sens actuel, 1845, Bescherelle). Propre à intimider, destiné à intimider : *Propos intimidateurs. Mesures, manœuvres intimidatrices.*

intimidation [ɛ̃timidasjɔ̃] n. f. (de *intimider ;* 1552, Rabelais). Action d'intimider ; résultat de cette action : *Une certaine gêne*

respectueuse, une certaine intimidation devant la richesse du logis (Maupassant). *J'avoue que j'ai voulu me livrer à une petite manœuvre d'intimidation* (Aymé). *Agir par intimidation. Geste, parole d'intimidation.*
• SYN. : *chantage, embarras, gêne, menace, pression.*

intimider [ɛ̃timide] v. tr. (de *in-* et de *timide ;* 1515, Isambert, au sens de « faire peur à, menacer gravement » ; sens 1, 1552, Huguet ; sens 2, 1662, La Rochefoucauld). **1.** Remplir quelqu'un de crainte, de peur : *Intimider quelqu'un par un geste de menace. Intimider l'ennemi par une attaque foudroyante.* || **2.** Remplir de gêne, de confusion, de timidité : *Elle l'intimidait toujours quand elle le regardait ainsi, avec ce regard attentif* (Duhamel). *Sentant flotter autour de lui l'ironie d'ailleurs bienveillante de ses camarades, il était à la fois peiné et intimidé* (Aymé). *Elle m'écoutait sérieusement et j'en étais comme intimidé* (Vailland).
• SYN. : **1** *apeurer, effrayer, inquiéter ;* **2** *effaroucher, embarrasser, gêner, glacer, impressionner, paralyser, troubler.*

intimisme [ɛ̃timism] n. m. (de *intimiste ;* XXe s.). Caractère de la littérature, des écrivains, des artistes intimistes : *Le vers libre peut donner des impressions d'intimisme plus pénétrantes* (Dauzat).

intimiste [ɛ̃timist] adj. et n. (de *intime ;* 1883, Huysmans, au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** Se dit des peintres qui exécutent des scènes d'intérieur : *M. Raffaelli est un des seuls qui aient compris l'originale beauté de ces lieux si chers aux intimistes* (Huysmans). || **2.** Se dit des écrivains et, plus spécialement, des poètes qui expriment ou se proposent d'exprimer sur un ton confidentiel les sentiments de l'âme les plus intimes et les plus secrets : *Les curieuses poésies intimistes de François Coppée* (L. Descaves).

intimité [ɛ̃timite] n. f. (dér. savant de *intime ;* 1684, Mme de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, 1735, *Mercure de France,* p. 735 [« union, relations étroites et familières », fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; sens 3, 1836, Balzac [aussi *dans l'intimité,* « dans la vie privée » ; *dans la — plus stricte — intimité,* XXe s.] ; sens 4, 1889, P. Bourget). **1.** Caractère de ce qui est profond, intérieur ; ce qui est intime : *L'intimité de la conscience, des sentiments.* || **2.** Qualité d'un rapport, d'une union étroite et profonde : *L'intimité des relations. Le tiède appartement, avec son tapis discret, ses ornements folâtres et sa lumière tranquille, semblait tout commode pour les intimités de la passion* (Flaubert). *Lamartine, l'inspiré, le grand poète de la terre, a divinement chanté dans « la Vigne et la maison » cette intimité du cep et du toit* (Pesquidoux). || Union, relations étroites et familières : *L'intimité conjugale. Jamais je n'ai eu peur de rien, que de voir la femme que j'aime regarder un rival avec intimité* (Stendhal). *Ton père a cru bon d'introduire ici un homme avec lequel il nous condamnait à une intimité de chaque instant* (Aymé). || **3.** La vie privée : *Savoir préserver son intimité.* || *Dans l'intimité, dans la plus stricte intimité,* en présence des seuls membres de la famille ou des amis : *Célébrer un mariage dans la plus stricte intimité ;* dans sa vie privée, dans ses relations avec des intimes : *Tenue admise dans l'intimité.* || **4.** Qualité d'un lieu qui favorise les relations familières, où l'on trouve un cadre accueillant, où l'on se sent bien chez soi : *Il se fit un grand silence, dans le petit salon d'une intimité attendrie* (Zola). *L'intimité d'un coin de jardin isolé.*
• SYN. : **2** *familiarité.*

intirable [ɛ̃tirabl] adj. (de *in-* et de *tirer ;* 1611, Cotgrave). En termes d'imprimerie, qui ne peut pas être tiré : *Une épreuve intirable.*

intitulation [ɛ̃titylasjɔ̃] n. f. (de *intituler ;* 1377, Godefroy, au sens de « formule, suscription qu'on met à la tête d'un acte » ; sens moderne, v. 1480, *Romania,* XXXIV, 216). *Class.* Manière dont on intitule un livre : *Il est en peine de l'intitulation qu'il donnera à son livre* (Acad., 1694).
• SYN. : *titre.*

intitulé [ɛ̃tityle] n. m. (part. passé substantivé de *intituler ;* 1694, Acad., au sens 1 [*intitulé de compte courant postal,* XXe s.] ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** En droit, ce qui indique, notamment dans un inventaire, les noms, professions et demeures des ayants droit : *Dès que l'intitulé de l'inventaire fut dressé, Massin* [...] *fit mettre en demeure Mme et M. de Portenduère, dont le remboursement était échu* (Balzac). || *Intitulé de compte courant postal,* nom et adresse du titulaire du compte. || **2.** *Intitulé d'un acte,* formule qui se met en tête de l'acte.

intituler [ɛ̃tityle] v. tr. (bas lat. *intitulare,* appeler, intituler, du lat. class. *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et *titulus,* titre, inscription ; v. 1265, J. de Meung, écrit *entituler* [*intituler* 1549, R. Estienne], au sens 2 ; sens 1, fin du XIIIe s. [écrit *entituler ; intituler,* 1495, Vignay]). **1.** En droit, mettre une formule en tête de : *On intitule les lois, les jugements au nom du chef de l'État.* || **2.** Pourvoir un ouvrage d'un titre : *Intituler un livre, un article.*
◆ **s'intituler** v. pr. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, fin du XVe s., Commynes). **1.** Avoir pour titre, en parlant d'un ouvrage : *Un essai qui s'intitule « Visages de la France ».* || **2.** Se donner le nom, le titre de : *Nos rois se sont intitulés rois de France et de Navarre* (Michelet).
• SYN. : **2** *s'appeler, se dénommer, se nommer.*

intolérable [ɛ̃tɔlerabl] adj. (lat. *intolerabilis,* insupportable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *tolerabilis,* tolérable, dér. de *tolerare,* endurer, supporter [au pr. et au fig.] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, 1546, Rabelais ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Qu'on ne peut pas supporter ou qu'on a beaucoup de mal à supporter : *Chaleur, douleur, bruit intolérable. C'était là* [sur son cou], *comme un poids intolérable, une boule de plomb ardente, qui battait à l'étouffer* (Zola). *J'apprendrai demain et après-demain, que rien décidément n'est intolérable* (Saint-Exupéry). || **2.** Se dit de quelqu'un qui est difficilement supportable : *Et l'enfant de la maison, un intolérable mioche de quatre ans, jouait avec une crécelle sur les marches du comptoir* (Flaubert). || **3.** Se dit d'une chose dont on ne saurait admettre la possibilité ou l'existence : *Mais le péché me semble intolérable et je ne veux point abandonner le Christ* (Gide). *Tous les luxes alors m'ont paru gris, la misère intolérable* (Camus).
• SYN. : **1** *atroce, insupportable ;* **2** *impossible* (fam.), *infernal* (fam.), *intenable, invivable* (fam.), *odieux, terrible* (fam.) ; **3** *inacceptable, inadmissible.*

intolérablement [ɛ̃tɔlerabləmɑ̃] adv. (de *intolérable ;* v. 1500, Auton). De façon intolérable : *Se montrer intolérablement soupçonneux. Je souffre intolérablement de ces fausses idées* (Gide).

intolérance [ɛ̃tɔlerɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *tolérance ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1721, Montesquieu ; sens 3, 1855, Nysten). **1.** Impossibilité ou refus de supporter ou de tolérer une personne ou une chose : *Cette considération permettrait peut-être de mesurer l'importance vitale de nos divers fonctionnements, par leur intolérance à l'égard de la conscience attentive* (Valéry). || **2.** Disposition à haïr ou à maltraiter ceux qui n'ont pas nos opinions ou nos croyances : *Si je faisais une religion, je mettrais l'intolérance au nombre des sept péchés mortels* (Voltaire). *Elle tirait de sa conscience de bonne mère de famille une sorte de rigidité et d'intolérance* (Camus). || **3.** *Spécialem.* En médecine, impossibilité de supporter certains médicaments, certaines substances alimentaires ou autres : *Intolérance à la pénicilline. Une intolérance constatée chez un de leurs malades* (Romains).
• SYN. : **1** *intransigeance, rigueur ;* **2** *fanatisme, sectarisme ;* **3** *allergie, anaphylaxie, sensibilisation.*

intolérant, e [ɛ̃tɔlerɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *in-* et de *tolérant ;* début du XVIIe s., puis 1701, Furetière, au sens 2 [aussi substantiv.] ; sens 1, 1701, Furetière [aussi substantiv.]). **1.** Qui fait preuve d'intolérance : *Soyons intolérants pour nous-mêmes* (Renard). || **2.** *Absol.* Qui ne supporte pas d'autre croyance ou d'autre opinion que la sienne : *Une philosophie intolérante. Ce sont les hommes intolérants qui provoquent les guerres de religion.*

• SYN. : **1** *intransigeant ;* **2** *fanatique, sectaire.* — CONTR. : **1** *complaisant, compréhensif ;* **2** *tolérant.*

◆ adj. (milieu du XX^e s.). Qui ne supporte pas certaines substances alimentaires, médicamenteuses, chimiques, cosmétiques : *Être intolérant au lait, à l'aspirine.*

intolérantisme [ɛ̃tɔlerɑ̃tism] n. m. (de *intolérant ;* 1752, Trévoux). Attitude d'une personne qui manifeste des sentiments d'intolérance.

intonation [ɛ̃tɔnasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. médiév. *intonnare,* entonner [lui-même adapté du franç. *entonner,* v. ce mot], avec influence du lat. class. *intonare,* tonner, et *tonus,* ton, son d'un instrument [v. TON, n. m.] ; XIV^e s., Godefroy, écrit *intonacion* [*intonation,* 1660, Oudin], au sens 2 ; sens 1, 1552, Rabelais [écrit *intonation*] ; sens 3, av. 1841, Chateaubriand ; sens 4, v. 1770, Duclos). **1.** Action ou manière d'émettre avec la voix un son musical : *Intonation juste, fausse.* || **2.** *Spécialem.* En plain-chant, courte phrase musicale par laquelle on commence une pièce. || **3.** Ensemble des inflexions et des nuances que prend la voix : *J'étais ému jusqu'aux larmes en reconnaissant dans ces petites voix des intonations* [...] *autrefois entendues* (Nerval). *Et cette voix haute avait l'intonation d'une cloche d'église* (Flaubert). *Gertrude a pris ses manières, sa façon de parler, une sorte d'intonation, non point seulement de la voix mais de la pensée, de tout l'être* (Gide). || **4.** En phonétique, mouvement mélodique ou musical de la phrase, caractérisé par des variations de la hauteur des sons. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'INTONATION

Au sens le plus large, le terme d'*intonation* désigne traditionnellement un ordre de faits phonétiques dont le caractère commun est d'être **suprasegmentaux,** si l'on entend par là qu'ils ne peuvent être émis qu'à l'occasion de l'émission des phonèmes proprement dits, lesquels constituent les segments de la chaîne orale.

Lorsqu'on prononce :

Tu veux du vin ? [ty vø dy vɛ̃],

on juxtapose librement huit phonèmes dont le choix détermine le sens de la phrase. Or, il est impossible de prononcer un seul d'entre eux sans donner à son émission une certaine **intensité,** une certaine **hauteur,** une certaine **durée.** Les variations, voulues ou non, de ces trois éléments superposés aux phonèmes constituent l'**intonation** de la phrase.

Dans un sens plus étroit, on réserve le terme d'*intonation* à la désignation des faits qui mettent en jeu la seule variation en hauteur, considérée dans le *contour mélodique* qu'elle détermine au niveau de la phrase ; en regard, les oppositions qui résultent en un point précis de la phrase — généralement une syllabe — d'un degré plus ou moins fort d'intensité, de hauteur ou de durée sont du domaine de l'**accentuation.** Dans cette terminologie, aujourd'hui homologuée par tous les phonéticiens, l'ensemble des faits d'accentuation et d'intonation proprement dite est appelé **prosodie,** et les variations prosodiques exerçant une fonction, donc pouvant être considérées comme des unités linguistiques, sont appelées **prosodèmes.**

Une question qui se pose pour chaque prosodème, et qu'on n'essaiera pas de trancher ici dans tous les cas, est de savoir s'il doit être tenu pour un *signal* ou pour un *indice,* c'est-à-dire s'il est employé par le locuteur dans un dessein de communication — comme le sont les mots et les phonèmes — ou s'il est involontaire, et gratuitement interprété par l'auditeur du message de la même façon qu'on attribue une rougeur à un sentiment de pudeur ou de honte, une larme à une douleur. Il y aurait codage et décodage dans le premier cas, seulement décodage dans le second.

Enfin, comment s'applique au domaine prosodique la distinction généralement admise, répandue par l'école de Prague et principalement défendue par André Martinet, de deux « articulations du langage » (v. FONCTION, art. spécial) ? Les prosodèmes sont-ils des unités distinctives ou des unités significatives ? Ou faut-il parler d'une troisième articulation ? C'est en étudiant les fonctions respectives des différentes classes de prosodèmes qu'on pourra tenter de répondre.

PHONÉTIQUE DE LA PROSODIE

La *durée* d'un phonème est très courte, celle des prosodèmes intéressant la syllabe l'est presque autant ; elle se mesure en centièmes de seconde (*cs*).

L'*intensité,* liée à l'amplitude des vibrations sonores, se mesure en décibels (de 5 dB, seuil de l'audition, à 140, seuil de la douleur) ; elle résulte d'une tension des cordes vocales due à l'augmentation de la pression sous-glottique. Cette tension entraîne par contrecoup un accroissement de la fréquence, donc une montée mélodique : il s'établit ainsi le plus souvent une relation de fait — mais non de principe — entre l'intensité et la hauteur.

La *hauteur* est l'impression auditive produite par la fréquence des vibrations sonores ; elle se mesure en cycles par seconde (*cps*), autrement dits périodes par seconde (*ps*), ou hertz (*Hz*). Les variations de la hauteur reflètent les variations du **fondamental,** c'est-à-dire pratiquement du son émis par les cordes vocales (son laryngien), et dont la fréquence oscille autour de 125 Hz chez un homme et 250 chez une femme. La mesure de ces variations est compliquée à l'extrême par les influences conjuguées du timbre des phonèmes, du timbre personnel des voix, et de quelques facteurs mineurs de perturbation dont il sera parlé à l'occasion ; mais il est possible de supprimer dans l'expérimentation un ou plusieurs de ces facteurs.

L'étude expérimentale des faits d'intonation se pratique au moyen des appareils enregistreurs de la phonétique acoustique :

— Le *kymographe,* qui donne un tracé suffisant pour étudier les trois paramètres : durée, intensité, hauteur, mais au prix de mesures lentes et imprécises ;

— L'*oscillographe,* qui donne les mêmes indications, mais avec une précision bien plus grande ;

— Le *spectrographe,* qui donne le spectre de nombreux harmoniques du fondamental, dont certains, renforcés par les résonateurs naturels du pharynx et de la bouche, constituent les formants du timbre vocalique et jouent un rôle important dans la perception de la hauteur ; le modèle appelé *sonagraphe* ajoute à l'indication de la fréquence et de la durée celle de l'intensité.

Pierre R. Léon et Philippe Martin, dans leurs *Prolégomènes à l'étude des structures intonatives* (1969, p. 85 sq.), mentionnent plus de cent appareils analyseurs, dont celui qu'ils ont fabriqué pour leurs propres expériences au laboratoire de Toronto.

Mais le plus grand progrès dans la connaissance des faits prosodiques a été réalisé grâce aux appareils *synthétiseurs de parole,* qui seuls permettent de tester méthodiquement l'influence de chaque facteur et de déterminer avec certitude les traits pertinents des prosodèmes, c'est-à-dire les phénomènes physiques nécessaires et suffisants pour faire naître la perception des accents ou de la mélodie. Les premiers de ces appareils ont été fabriqués aux États-Unis (laboratoires Haskins, de New York) sous le contrôle du phonéticien français Pierre Delattre, en Suède (Stockholm), en Grande-Bretagne (Édimbourg), et ont permis de créer, par des tracés appropriés sur une bande plastique soumise à une cellule photo-électrique, des paroles artificielles parfaitement compréhensibles à l'audition.

PROSODÈMES DISTINCTIFS

Dans beaucoup de langues, une différence de **durée** des voyelles a la valeur distinctive, comme l'attestent pour le latin des paires minimales telles que :

> *pŏpulus :* « le peuple », /
> *pōpulus :* « le peuplier » ;
> *vĕnit :* « il vient » ; /
> *vēnit :* « il vint ».

Rien de tel en français, au moins à l'époque moderne : une opposition ancienne de durée vocalique entre *né* et *née* ou *vu* et *vue,* conservée dans certains dialectes, a totalement disparu en français commun (v. E, art. spécial).

Certaines langues opposent des paires minimales par des différences d'**intensité.** En anglais (*the*) *import,* « importation », a l'accent d'intensité sur *im-*, mais (*to*) *import,* « importer », l'a sur *-port.* Cette différence est distinctive, au moins par redondance avec les indications tirées de l'entourage grammatical (marques « distributionnelles »), tel l'emploi de *the* ou *to* devant le mot. On cite souvent un exemple analogue en espagnol, où *termino* est un nom signifiant « terme » quand il porte l'accent sur la première syllabe, une forme verbale signifiant « je termine » si l'accent est sur l'*i*, et une autre forme du même verbe signifiant « il termina » si l'accent est sur l'*o*. En russe, *muka* signifie « tourment » s'il est accentué sur la première syllabe, « farine » s'il l'est sur la seconde.

Des faits semblables s'observent dans bien des langues, mais non en français, où l'accent d'intensité a une place fixe non distinctive (v. plus loin).

Certains linguistes, comme Paul Garde (*l'Accent,* 1968, p. 7-8), dénient même à l'accent de l'anglais, de l'espagnol et du russe dans les exemples donnés ci-dessus la valeur distinctive, parce qu'il est impossible d'opposer par commutation une forme comme *muka* accentuée à une forme *muka* inaccentuée. Mais P. Garde apporte lui-même la réfutation de cet argument en distinguant (p. 10) les fonctions oppositionnelles, qui s'exercent dans le plan vertical du paradigme (ex. : opposition *roi*/*loi*), et les fonctions **contrastives,** qui s'exercent sur la ligne syntagmatique, comme c'est le cas pour l'accent : un accent sur l'*u* de *muka* implique l'absence d'accent sur l'*a*, et l'absence d'accent sur l'*u* implique l'accentuation de *a ;* il y a opposition prosodique, et la fonction est aussi distinctive que celle d'une opposition phonématique dans *roi*/*loi.*

Tous les linguistes s'accordent du moins à reconnaître une valeur distinctive aux variations de hauteur, appelées **tons,** qui jouent dans certaines langues, nombreuses en Afrique et en Extrême-Orient, un rôle tout à fait semblable à celui des unités phonématiques.

En chinois de Pékin, il existe quatre tons susceptibles de différencier des syllabes phonématiquement identiques ; par exemple, le mot *chu* signifie :

— « porc » avec le ton uni (—)

— « bambou » avec le ton montant (/)

— « seigneur » avec le ton brisé (V)

— « habiter, vivre » avec le ton descendant (\).

Le mot *li* montant signifie « poire », et *li* descendant, « châtaigne ».

Le hottentot a six tons, caractérisés non seulement par la direction montante, descendante ou unie, mais aussi par le niveau haut, moyen ou bas de l'attaque. Certains dialectes vietnamiens ont jusqu'à neuf tons. L'Europe connaît comme langues à tons le lituanien, le serbo-croate, le suédois et le norvégien ; dans ces deux dernières langues, la dernière syllabe porte un accent musical dont la fonction concerne l'ensemble de la phrase (montée interrogative ou chute), mais la syllabe précédente peut être le siège d'une opposition tonale qui distingue par exemple en suédois *búren,* « cage », de *bùren,* « porté ».

PROSODÈMES DÉMARCATIFS

L'accent d'intensité distinctif mentionné au précédent paragraphe n'est qu'une variété fonctionnelle de l'accent dit **tonique,** qui existe dans beaucoup de langues, où sa fonction essentielle est démarcative.

L'accent tonique associe habituellement à l'accroissement d'intensité sonore une élévation du ton, qui a vraisemblablement la même cause, comme on l'a vu plus haut : l'un et l'autre manifestent acoustiquement l'effet sur les cordes vocales d'une poussée expiratoire ; cette poussée produit encore un allongement de la durée, qui est un troisième constituant de l'accent tonique. Les expériences de synthèse, décrites entre autres par André Rigault (*Actes du* IV*e* *Congrès international des sciences phonétiques,* 1961), montrent que la hauteur joue un plus grand rôle que l'intensité dans la perception de l'accent. Mais P. Delattre a établi dès 1938 (*French Review ;* v. aussi *Studies in French and Comparative Phonetics,* 1966) que la durée est le paramètre le plus important, car « il suffit d'augmenter la durée d'une seule syllabe pour donner l'impression d'accent ; et le seul élément qui soit toujours en excès dans la syllabe accentuée est la durée » ; celle-ci maintient donc son effet même quand l'accent de hauteur, comme il arrive souvent (v. plus loin), se trouve effacé par la mélodie phrastique.

L'accent tonique s'écrit en graphie phonétique par une apostrophe verticale devant la voyelle affectée :

> espagnol : *t'ermino, term'ino, termin'o.*

Un mot accentué sur la dernière syllabe est dit *oxyton ;* sur l'avant-dernière (ou *pénultième*), *paroxyton ;* sur la troisième avant la fin du mot (ou *antépénultième*), *proparoxyton.* Ces termes, créés pour la description de la langue grecque, où l'accent était musical, sont conservés, malgré leur partielle impropriété, quand il s'agit de l'accent complexe, qu'on appelle d'ailleurs *ton*-ique.

Une unité accentuelle ne reçoit qu'un accent principal, mais les syllabes « inaccentuées » ne sont pas homogènes : un accent secondaire, que P. Garde préfère appeler *écho d'accent* (p. 53), tombe, selon les langues, deux syllabes avant ou deux syllabes après l'accent principal : angl. *ph'otogr»aphical,* franç. *excepti'onnell(e) m»ent.*

La fonction démarcative consiste à délimiter, dans la chaîne orale, des **unités linguistiques.**

L'unité marquée par l'accent peut être le **mot.** Tel est le cas en tchèque, en hongrois, en islandais, où l'accent frappe la première syllabe des mots, et en français, où il marque la dernière syllabe non muette :

> *Il esp'ère un import'ant arriv'age de poiss'on.*

Cet exemple permet de distinguer deux classes de mots, qui se retrouvent dans la plupart des langues :

— Les mots **orthotoniques** ou **accentogènes** (terme de P. Garde, *l'Accent,* p. 19), qui ont la propriété de constituer une unité accentuelle, comme *espère, important, arrivage, poisson ;*

— Les mots **clitiques** (de la racine du grec *klinein,* « être couché »), qui prennent appui dans la chaîne orale sur un mot accentogène voisin ; c'est le cas de *il, un, de,* en principe de tous les articles, des prépositions, des conjonctions, des pronoms personnels « conjoints » (*je, me, tu, te,* etc.), des pronoms sujets *on, ce, ça.* Dans la phrase *Prends-le,* l'accent de *prends* se réalise sur le clitique *le,* qui est alors « accentophore » (Oswald Ducrot et Tzvetan Todorov).

Les clitiques sont dits **proclitiques** s'ils partagent l'accent du mot suivant, comme dans *Il veut du pain.* Ils sont **enclitiques** s'ils partagent l'accent du mot précédent, comme dans le groupe *Où vais-je ?* Un cas particulier d'enclise, lié à la caducité de l'*e* muet (v. E, art. spécial), est présenté par les séquences orales de deux clitiques comme *je le, tu ne,* etc., devenant *jel, tun,* etc.

Dans certaines langues, l'accent délimite non pas les mots, mais des éléments de mot, lexèmes ou morphèmes. En allemand, toute racine est accentogène : *Nashorn,* « rhinocéros », a un accent sur l'élément *Nas,* « nez », qui joue dans le mot composé le rôle de déterminant, et un accent sur *horn,* « corne », le déterminé ; *Wasch-hand-schuh,* « gant de toilette », a trois accents ; quant aux préfixes et suffixes, certains sont accentogènes, d'autres ne le sont pas. En finnois, seules les racines sont accentogènes.

Au contraire, dans beaucoup de langues, dont toutes celles des groupes roman, slave, hellénique, les mots ou locutions composés n'ont qu'un accent : le nom du rhinocéros est formé en russe comme en allemand, mais n'est accentué que sur la dernière syllabe : *noso-r'og ;* aussi bien qu'en français *gant de toil'ette* — si l'on néglige l'écho d'accent, qui n'a pas de valeur démarcative.

Il faut remarquer que la fonction démarcative de l'accent n'est pas l'apanage des langues à accent fixe, comme le tchèque (première syllabe du mot), le français (dernière syllabe sonore), le latin (place déterminée par la qualité longue ou brève de la syllabe pénultième du mot) ; elle peut très bien doubler la fonction distinctive dans des langues comme l'espagnol ou le russe : que *muka,* en russe, ait l'accent sur *u* ou sur *a,* cet accent marque le mot en tant que mot, il souligne son unité morphologique.

Cette fonction démarcative pose un problème théorique que nous allons formuler à propos du français. À quoi peut-il servir de marquer l'unité morphologique d'un mot parfaitement connu comme un mot de la langue (*espérer, important, arrivage, poisson*) ? L'identification de ce mot se fait automatiquement par référence de sa structure phonématique au dictionnaire mémoriel. Si l'on observe que, dans la parole, la règle n'est pas **un accent par mot,** mais **un accent par groupe syntaxique,** on aperçoit une définition plus satisfaisante de la fonction démarcative, qui consisterait à renseigner, dans chaque message créé par un agencement de mots, sur la structure particulière de cet agencement, c'est-à-dire sur les limites des groupes.

Bertil Malmberg (*les Domaines de la phonétique,* 1971, p. 201) applique cette conception à une phrase dont l'ambiguïté formelle a maintes fois exercé la sagacité des linguistes depuis D. Hérault et R. Moreau (*Revue de l'enseignement supérieur,* 1967) :

La belle ferme le voile.

Le mot *belle* peut être un adjectif, auquel cas *ferme* est un nom, *le* un pronom et *voile* un verbe ; *belle* peut aussi être un nom, auquel cas *ferme* est un verbe, *le* un article et *voile* un nom. Cette double possibilité est mise en évidence par les « indicateurs syntagmatiques » ci-dessous (où SN = syntagme nominal ; SV = syntagme verbal) :

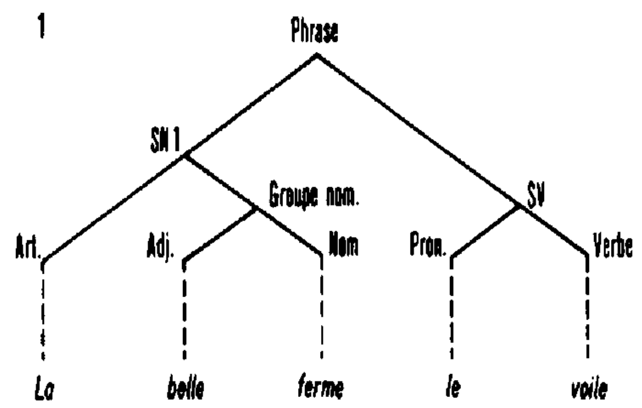

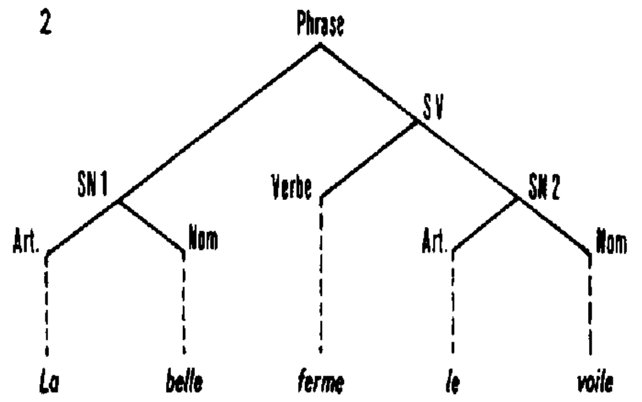

Rien ne permet de choisir une des deux analyses à qui lit seulement cette phrase, mais l'ambiguïté s'évanouit dès que la phrase est prononcée, car le mot *belle* est atone dans l'émission correspondant à la première structure, et reçoit un fort accent dans le second cas.

Philippe Martin, dans une étude sur *les Problèmes de l'intonation* (*Langue française,* n° 19, sept. 1973), a donné aux règles de différenciation par l'accent tonique une formulation rigoureusement liée à la structure syntagmatique de la phrase, étant admis que l'accent tonique marque la fin non d'un mot, mais d'un groupe syntaxique : l'importance des accents est en rapport avec le niveau, dans l'arbre syntagmatique, du nœud correspondant au groupe syntaxique considéré.

L'accent de phrase, correspondant au nœud Phrase, est ainsi le premier justifié, et porte sur le dernier mot de la phrase, soit *voi(le)* dans les arbres 1 et 2 de notre exemple. Mais cet accent est perturbé par les prosodèmes phrastiques, dont on parlera plus loin, et peut ne se réaliser que par une augmentation de durée ; c'est l'accent « de niveau zéro ».

Sont justifiés ensuite les accents « de niveau 1 », limitant les groupes SN1 et SV dans les arbres 1 et 2. L'accent de SV se confond avec l'accent de phrase ; l'accent de SN1 porte sur *fer(me)* dans l'arbre 1 et sur *be(lle)* dans l'arbre 2.

Ces règles continuent en principe à s'appliquer de niveau en niveau, mais doivent s'assortir de nombreuses restrictions tenant au nombre des syllabes, à la nature des mots, à la prédication sous-jacente, au sémantisme des mots, etc. ; dès le niveau 2 de notre exemple, nous voyons l'article la, mot proclitique, rester atone tandis que le verbe *ferme* (arbre 2), mot accentogène, prend nettement l'accent.

On retiendra de ces considérations que l'accent tonique joue un rôle démarcatif de fond dans l'interprétation de la phrase, propre à éclairer en cas de besoin l'instinct analytique qu'orientent avant tout les caractères grammaticaux des mots dans la chaîne phrastique. Disputer si l'accent limite le mot ou le groupe syntaxique est une fausse querelle, liée à celle de l'atomisme et du globalisme (v. FONCTION, art. spécial) ; le groupe nominal *un épagneul fidèle* peut porter plusieurs accents, dont la force respective n'est d'ailleurs pas obligatoirement proportionnelle au niveau des nœuds figurant, dans l'arbre, l'agencement des mots.

On peut penser que la fonction démarcative de l'accent tonique est un sous-produit des mécanismes de l'expression, et n'entre en ligne de compte dans le décodage qu'en l'absence de tout autre indice. Cette vue s'accorderait bien avec le fait reconnu que le nombre des accents « de groupe » est très variable selon la rapidité du débit — « élasticité » de l'unité accentuelle, qu'André Rigault donne pour « un des traits frappants du français » (Léon, Faure, Rigault, *Analyse des faits prosodiques,* 1970).

Une autre marque prosodique, probablement plus consciente, est la **pause** (v. COORDINATION, art. spécial), dont un effet particulier, le **détachement** (v. ce mot, art. spécial), dénonce une structure profonde en désaccord avec la structure superficielle de l'arbre syntagmatique. Charles Bally écrivait en 1941 : « Il en est des pauses comme des e caducs du français, qui peuvent s'amuïr sans que les sujets perdent conscience de leur réalité latente. » Les mots de la phrase sont prononcés, sauf coordination (en surface ou en profondeur), sans rupture de la voix ; pourtant, des pauses virtuelles non coordinatives sont senties licites entre les mots (*la, belle, ferme, le* et *voile* dans notre exemple). Elles sont appelées *jonctures* ou *jointures,* ou encore *transitions ouvertes,* et sont démarcatives du mot. La joncture distingue en français la séquence *les petit(e)s roues* de la séquence *les petits trous.* Elle est la seule marque phonique différenciant, pour un Anglais moyen, le groupe *night rate,* « tarif de nuit », du nom *nitrate,* « nitrate » ; une pause virtuelle est même sensible, dans la prononciation anglaise, entre la racine et l'affixe d'un mot dérivé ; comparer *minus,* « moins », prononcé [májnis] et *slyness,* « ruse », prononcé [slájǂnis]. Toutefois, la nature phonétique exacte des jonctures externes ou internes est complexe : il s'agit moins d'une possibilité de pause

que de traits phoniques résultant de cette possibilité : différence de seuil syllabique dans l'opposition française |pətit ru/~/ pətit tru|, allongement des voyelles, diminution du voisement ou de l'aspiration des consonnes en anglais (H. A. Gleason, *Introduction à la linguistique,* § 4.6).

Un autre prosodème démarcatif, le plus important de tous, est la **mélodie.** Dans la prononciation de la phrase *La belle ferme le voile,* la voix monte jusqu'à *ferme* si la structure est celle du premier arbre, jusqu'à *belle* seulement dans le second cas. Mais il s'ajoute à la démarcation une indication sémantique plus précise : le terme ainsi délimité est le *sujet* de la phrase. À ce titre, les marques mélodiques sont significatives ; elles seront étudiées ci-après comme telles.

PROSODÈMES SIGNIFICATIFS

De même qu'il est impossible de prononcer une syllabe sans choisir une certaine hauteur, une certaine intensité, une certaine durée, de même on ne prononce pas une phrase sans lui imprimer un certain contour mélodique, qui est l'intonation proprement dite. Chaque langue a sur ce point ses règles ou ses usages, dont l'observance joue un rôle essentiel dans la clarté de la communication (d'où l'importance, pour les étrangers, d'être initiés à l'intonation, trop longtemps négligée dans les manuels).

On peut définir l'**intonation de base** de la phrase à partir d'un noyau phrastique simple ne comportant aucune pause, par exemple :

Il travaille la nuit.

La courbe mélodique est ordinairement représentée (*grosso modo*) par la distinction de quatre niveaux (Delattre, 1960 ; Pierre et Monique Léon, *Introduction à la phonétique corrective,* 1964 ; Delattre, 1966 ; etc.).

Voici la courbe **affirmative :**

Voici la courbe **affirmative :**

(I)	4			-vaill(e)		
	3		tra-		la	
	2	Il				
	1					nuit.

Le second niveau est normalement, mais non obligatoirement, celui de l'attaque ; c'est le niveau moyen du fondamental, celui des *euh* d'hésitation, souvent insérés dans la parole ; la finale est ordinairement un peu plus basse.

La marque de fin de phrase est ici la substitution d'une chute à l'accent tonique de la dernière syllabe non muette ; mais cette syllabe ne perd que le caractère musical de son accent tonique, dont il subsiste l'allongement de durée.

Ce type d'intonation est purement démarcatif de phrase ; la modalité affirmative est implicite, et le même schème peut convenir aussi bien à la phrase interrogative lorsque la modalité est marquée par *est-ce que* (mais un accent de hauteur frappe le début de cette locution) :

Est-c(e) qu'*il travaille la nuit ?*

L'intonation affirmative n'est pas modifiée en cas d'inversion des termes de la phrase, du moment que l'enchaînement n'est pas rompu ; on prononce avec le même contour mélodique :

La Fontaine est mort dans ce lit.
Dans ce lit est mort La Fontaine.

André Martinet juge cette intonation conforme aux nécessités physiologiques de la parole : il est naturel de tendre les cordes vocales en début d'émission et de les détendre à la fin. Elle prend cependant une valeur significative dans la mesure où elle s'oppose dans certaines conditions, comme on va le voir, à d'autres schèmes mélodiques.

Voici la courbe **interrogative :**

Voici la courbe **interrogative :**

(II)	4			nuit?
	3		-vaille la	
	2	Il tra-		
	1			

La marque interrogative est une élévation de fréquence sur la finale.

L'avant-dernière syllabe (*la*) peut être émise au deuxième niveau ; le contraste est alors renforcé par l'écart entre *la* et *nuit,* et ce renforcement peut aboutir à la nuance **exclamative,** principalement si *Il travaille* est émis au troisième niveau.

Voici enfin la courbe **impérative :**

Voici enfin la courbe **impérative :**

(III)	4	Tra-			
	3		-vaille		
	2			la	
	1				nuit.

La chute n'est pas seulement finale : elle s'étend sur toute la phrase. Ce même schème convient à la phrase **exclamative** morphologiquement marquée :

Comme il est pâle !

L'intonation de base peut être modifiée par différents facteurs : l'étagement des groupes syntaxiques, les faits de coordination, la portée de la prédication.

I. L'ÉTAGEMENT DES GROUPES SYNTAXIQUES.

Les accents toniques délimitant les groupes d'une phrase plus longue viennent moduler la courbe de base :

4					
3		ferm(e)		vill(e) masqu(e)	
2	La bell(e)		du mair(e) de la		le pay-
1					-sag(e).

II. LES FAITS DE COORDINATION.

Le cas le plus simple est celui des termes juxtaposés de même fonction :

4						
3		-dis,		-lad(e),		
2	Tu achèteras des ra-		un(e) sa-		un con-	
1						-combr(e).

La **montée** sur la dernière syllabe de chacun des mots coordonnés souligne le fait que la phrase n'est pas terminée, comme le croirait l'interlocuteur si la voix tombait ; la chute sur le dernier marque l'achèvement. Il est cependant possible de terminer chacun des termes coordonnés par une chute, principalement si le nombre de ces termes n'est pas prévu.

Les deux procédés, chute ou montée d'attente, sont également loisibles si les membres coordonnés sont des propositions (subordonnées ou indépendantes) :

4						
3		ciel	gris,		feuill(e)s	
2	Le	était		les		tom-
1			gris,			-baient.

Cependant, la montée d'attente s'impose dès qu'on veut suggérer un lien logique sous-jacent entre les deux propositions :

Il ne viendra pas : il est malade.
Je vous l'assure : il ne viendra pas.

Certains membres de phrase, comme les propositions incises, les appositions explicatives, les mots en apostrophe, sont en quelque sorte mis à part du discours principal, dont ils sont isolés par des pausettes, et par un niveau uniforme, et différent, du ton (souvent le niveau 1) :

Ils sont trop verts, ***dit-il,*** *et bons pour les goujats.*
Mon frère, ***celui qui est marié,*** *s'est établi à Zurich.*
Combien ces œillets, ***ma jolie ?***

III. LA PORTÉE DE LA PRÉDICATION.

Dans la phrase suivante :

Tu as rencontré Jean, en Hollande ?

l'interrogation porte sur l'objet *Jean* (= *C'est Jean que tu as rencontré ?*), qui fait

fonction de « prédicat psychologique » ; le complément *en Hollande* est en dehors de la question, qui peut grammaticalement s'en passer : il vient, après coup, compléter la détermination du « thème ». L'intonation sera marquée par une montée sur *Jean* au niveau 3, lequel sera maintenu jusqu'à la fin, à moins que le niveau 2 ne soit repris pour les syllabes *en Holl- :*

Niveau			
4			
3		Jean, en Holland(e)?	-land(e)?
2	Tu as rencontré		en Hol-
1			

La virgule dans la graphie de notre exemple marque nettement que le complément *en Hollande* est « détaché », c'est-à-dire exclu de la prédication principale de la phrase (v. DÉTACHEMENT, art. spécial), mais cette virgule peut manquer sans que le sens ni le contour mélodique soient obligatoirement différents (Ph. Martin la donne sans virgule en ce sens dans l'article de *Langue française* n° 19).

Ce schème mélodique n'est pertinent que si la modalité interrogative a pour seule marque l'intonation. On a vu qu'après *est-ce que,* dans l'interrogation totale, la mélodie montante est facultative ; un accent de durée souligne éventuellement le mot sur lequel porte plus particulièrement la question :

> *Est-ce que tu as rencontré* ***Jean*** *en Hollande ?*

Dans l'interrogation partielle, le pronom ou adverbe interrogatif, qui porte la prédication, prend ordinairement un accent d'intensité qui retentit sur la hauteur :

> ***Où*** *Pierre va-t-il ?*
> ***Qui*** *est parti ce soir ?*
> *Avec* ***qui*** *sort-elle ?*

Le mot qui suit l'adjectif *quelle* reçoit un accent de durée

> *À quelle* ***heu****re Pierre vient-il ?*

La montée finale est facultative.

La portée de la prédication modale a la même influence sur la mélodie, mais dans le sens d'une chute, si la modalité portant sur un élément non final est impérative :

Niveau			
4	Rentre		
3		la Peu-	
2			-geot au garage.
1			

L'ordre est de rentrer au garage la voiture de cette marque, et non une autre.

Ce qui vaut pour la prédication interrogative et impérative vaut aussi pour l'exclamation, et aussi bien pour l'affirmation ; P. et M. Léon donnent dans l'*Introduction à la phonétique corrective* (1964) le diagramme intonatif suivant :

Niveau					
4					
3		-tur(e)		pour	
2	Il a ach(e)té un(e) voi-			sa	
1			en All(e)magn(e)		femm(e).

La courbe marque qu'une première prédication s'achève avec le complément de lieu en *Allemagne ;* elle est suivie d'une autre prédication, réduite au prédicat, le complément d'attribution *pour sa femme.*

Si la prédication était unique, et portait sur le complément d'attribution final, une montée sur *-magn(e)* pourrait marquer la fin du « thème ».

À côté de ces manifestations essentielles d'une fonction significative de l'intonation peuvent être mentionnés quelques prosodèmes d'émotion, qu'on tiendra pour signaux ou pour indices selon que l'émotion est affichée ou involontairement trahie :

— Une montée ou une attaque de la voix à un cinquième niveau donne valeur exclamative à n'importe quel énoncé (Léon, Faure, Rigault, *Analyse des faits prosodiques,* 1970) : la phrase *Et vous aimez ça !* a la même force exclamative, que le contour mélodique passe par ce cinquième niveau à la première, à la deuxième, à la troisième, à la quatrième ou à la cinquième syllabe.

— Dans un grand nombre de langues, une courbe intonative « en accent circonflexe » exprime une forte émotion, explosion de joie ou déception (*ibid.*).

Une très importante étude sur les rapports entre l'émotion et la courbe intonative, due à Klara Magdics, a paru dans les *Actes du* v[e] *Congrès international des sciences phonétiques* (1964) ; l'auteur identifie les marques de l'impatience, de l'indignation, de la surprise, de la consternation, du soupçon, du sarcasme, etc., mais seulement en hongrois. Sans aucun secours d'instruments, J. Marouzeau a consigné de très fines observations sur le français en ce domaine dans deux articles du *Français moderne* (*l'Intonation du français,* janv. 1948 ; *Quelques effets de l'intonation,* janv. 1949).

L'inventaire des courbes significatives d'une langue est-il ouvert ou fermé ? P. Delattre, en 1966, définissait « dix intonations de base du français » (*French Review*) ; B. Malmberg, la même année, évaluait à une centaine les patrons mélodiques du français — dont quelques-uns seulement du domaine des oppositions distinctives (Léon et Martin, *Prolégomènes,* p. 60). Il est en fait aussi difficile de dénombrer ces patrons que de décider lesquels sont « distinctifs » dans la conscience du locuteur, ou simplement de l'auditeur.

Odette Mettas a expérimenté, à l'aide d'un synthétiseur, la signification mélodique des phrases *Il sera chez lui vers trois heures et Elle a gagné son procès* (*Travaux de linguistique et de littérature de l'université de Strasbourg,* 1963, 1964). Des variations de la hauteur, de la durée et de la « pente » (rapidité des transitions) entraînaient des interprétations très hésitantes de ses sujets : « Ces expériences suggèrent que le doute et l'étonnement ne sont, *sur le plan phonétique,* que des nuances plus ou moins grandes de l'interrogation. »

De telles conclusions peuvent appuyer les vues d'A. Martinet sur le caractère « non discret » de l'intonation :

> « Il ne s'agit en aucune façon d'une montée par paliers où le choix d'un niveau déterminé aboutirait à un énoncé radicalement différent, mais bien d'une situation où toute modification, quelle qu'elle soit, de la courbe mélodique entraîne une modification parallèle et proportionnelle du sens de l'énoncé » (*Éléments de linguistique générale,* 1-16).

Cette thèse, qui a de nombreux tenants, est vigoureusement combattue par les phonéticiens modernes, désireux d'intégrer l'intonation dans l'enseignement des langues. Selon Ph. Martin, un fait signifiant « ne peut être porteur d'information que parce qu'il contient des faits nécessairement discrets » ; le principe est inattaquable, et la difficulté commence quand on cherche à définir les traits pertinents des signifiants mélodiques, et à classer leurs signifiés mentaux et sentimentaux. En linguistique comme en physique, le continu, théoriquement, n'existe pas ; mais il est difficile de contester qu'il existe encore en bien des zones dans la pratique.

PROSODÈMES CULMINATIFS

Certains prosodèmes ont pour fonction (délibérée) de souligner l'emploi d'un élément linguistique sans rien ajouter à son sens. Ce sont principalement : l'accent d'insistance affectif et l'accent d'insistance intellectuel.

• L'ACCENT D'INSISTANCE AFFECTIF.

On entend par là un prosodème complexe dont le caractère le plus notoire est un allongement (ou une gémination) de la première consonne (Fouché, *Phonétique historique du français,* p. 890-891) :

> *C'est fformidable !*
> *C'est éppouvantable !*

• L'ACCENT D'INSISTANCE INTELLECTUEL. Il s'agit d'un renforcement d'intensité de la première syllabe du mot mis en relief :

C'est un ʽincident, non un ʽaccident.

Je n'ai pas dit ʽAix-les-Bains, j'ai dit ʽAix-en-Provence.

L'accent peut frapper aussi une syllabe intérieure ou finale :

J'ai dit une église dés'affectée, et non dés'infectée.

Paul Garde dénie la dénomination d'*accent* à ces prosodèmes, qui n'ont pas toujours pour siège la syllabe et ne se substituent pas à l'accent de mot normal ; ce sont des « procédés d'insistance », que connaissent beaucoup d'autres langues, et dont on peut faire abstraction quand on décrit un système accentuel.

PROSODÈMES « IDENTIFICATEURS »

P. R. Léon désigne ainsi les prosodèmes caractérisant, le plus souvent à son insu, le locuteur : âge, sexe, région d'origine, groupe social, tempérament, état affectif passager.

Ces marques appartiennent au domaine « phonostylistique », reconnu par Ch. Bally dès 1909. P. R. Léon estime, en 1970, qu'en dehors de l'étude du parler théâtral par Milton Cowan (1936), les travaux parus en ce domaine ne sont guère satisfaisants. C'est que l'enseignement des langues a besoin d'unité, de norme ; la phonostylistique définit des écarts, purs indices qui ne sont « signaux » qu'au théâtre.

UNIVERSALITÉ DES PROSODÈMES ?

Troubetzkoy, en 1939, affirmait que beaucoup d'intonations émotives « ont la même signification dans les langues du monde les plus éloignées » (*Principes de phonologie*). En 1952, Pierre Fouché enseignait que « dans toutes les langues du monde, sauf certaines langues à tons, comme le zoulou, le gwamba, etc., le mouvement mélodique qui correspond à l'état psychologique d'attente ou d'interrogation est ascendant » (*Phonétique historique du français,* p. 96). André Martinet, convaincu d'une tendance des faits prosodiques « à être employés et interprétés de la même façon par tous les hommes » (*Économie des changements phonétiques,* 1955, p. 5-7), explique ainsi cette montée finale : « l'auditeur aura l'impression que l'énoncé n'est pas terminé, qu'il demande par exemple un complément sous forme d'une réponse à une question » (*E. L. G.,* 1-16). Le cas d'une langue comme le finnois, où la montée terminale n'exprime pas l'interrogation, n'est pas à objecter, parce que l'interrogation n'y connaît aucune marque mélodique propre.

D. L. Bolinger (IXe Congrès international des linguistes, 1962), après examen de langues aussi diverses que l'anglais et le chinois, concluait que des universaux d'intonation existent bel et bien : accent de mot, montée d'attente et d'interrogation, ton émotif suraigu, chute détensive. Mais B. Malmberg, en 1966, faisait état des innombrables différences de détails entre les codes intonatifs de langues voisines, comme l'anglais et le français, pour conclure qu'il existe, dans ce domaine même, « une bonne part de convention ». Ajoutons que des différences s'observent d'une région à l'autre, quelquefois aussi considérables que d'un pays à l'autre. L'atlas des systèmes prosodiques recouvrirait sans doute très mal l'atlas des systèmes phonématiques et grammaticaux, plus propres à délimiter les langues.

Avant de rattacher la prosodie à la première ou à la deuxième articulation, ou d'en faire une troisième articulation, il faut reconnaître ce caractère demi-flottant, demi-universel. Significative et discrète dans quelques cas précis (comme l'opposition des modalités en l'absence de morphèmes spécifiques), la prosodie s'apparente, dans les autres contextes, à la mélodie musicale spontanée, expressive, ou aux gestes internationaux accompagnant la parole. Son code existe dans la même mesure, avec une part équivalente de convention, assez faible pour expliquer qu'il survive, chez les aphasiques, au naufrage des systèmes articulés, et qu'il en précède l'intelligence chez l'enfant.

HISTORIQUE

Les prosodèmes ont été anciennement notés là où ils avaient une fonction distinctive : les savants chinois ont employé des signes en demi-cercle pour figurer les tons ; la quantité vocalique ou le ton ont été écrits dans certaines langues indiennes et sémitiques.

Les marques de l'accent musical de mot (« accents » grave, aigu, circonflexe), introduites dans l'écriture grecque par Alexandre de Byzance en 260 av. J.-C., ont été longtemps confinées dans l'usage des philologues ; c'est au VIIe s. que les scribes de Byzance les ont généralisées.

L'italique avait reçu de l'indo-européen un accent de hauteur, dont la place s'est réglée sur la quantité de la syllabe pénultième : celle-ci portait l'accent si elle était longue par nature (quantité de la voyelle) ou « par position » (syllabe fermée par une consonne) ; si elle était brève, l'accent remontait jusqu'à l'antépénultième ; comparer en latin :

mar'ītum ar'īsta c'omĭtem
aest'ātem arg'ĕntum d'ebĭta.

La nature musicale de cet accent, conservée en latin classique, explique que les Latins aient pu emprunter aux Grecs leur métrique, fondée sur la quantité, en continuant à y trouver du plaisir. Varron, Cicéron, Quintilien témoignent de la nature musicale du ton, que le dernier appelle *accentus* (de la racine de *canere,* « chanter »), en calquant le grec *prosoidia.*

Quand s'est-il ajouté à l'élément hauteur de ce ton héréditaire un surcroît d'intensité ? Les thèses les plus contraires ont été soutenues (cf. P. Fouché, *Phonétique historique du français,* p. 121 sq.) ; on suppose l'influence assimilatrice d'un fort accent d'intensité initial de mot, développé en italique par l'effet d'un substrat méditerranéen ; dans beaucoup de mots, l'accent musical tombait d'ailleurs sur la syllabe initiale ; une poussée expiratoire aurait été ainsi associée à l'accent de hauteur, probablement dans l'usage populaire à époque assez ancienne ; la perception, au même moment, dans une classe cultivée, d'un accent de hauteur n'est pas plus significative que la perception, à l'époque moderne, d'un accent d'intensité là où la hauteur domine (v. plus haut). Toujours est-il qu'au IIIe s. apr. J.-C. apparut une métrique accentuelle et non plus quantitative, et que Diomède et Servius, à la fin du IVe s., Cledonius et Pompée, au Ve s., parlent d'un accent d'intensité.

Ce changement de nature de l'accent de mot eut en roman une répercussion sur l'équilibre *quantitatif,* dû au rapport qui s'établit naturellement entre la durée des voyelles et la force de la poussée expiratoire : toutes les voyelles longues atones tendirent à s'abréger (Fouché, p. 177-189), et les brèves toniques s'allongèrent, sauf en syllabe fermée ; c'est le « **bouleversement quantitatif** » du IVe ou Ve s. La quantité latine, désormais fonction de la place de l'accent et de l'entourage consonantique, cessa d'être distinctive.

Cet état s'est maintenu sur le domaine du gallo-roman, puis du français jusqu'à nos jours. L'accent paraît avoir acquis en Gaule une force expiratoire particulière, qui explique l'amuïssement de la plupart des voyelles atones non initiales (v. VOYELLE, art. spécial). Les syllabes accentuées ont été conservées, souvent diphtonguées et très altérées, si bien qu'on peut dire que les mots du français moderne conservent l'accent latin ; exemples :

mar'i ar'ête c'omte
ét'é arg'ent d'ette.

Les altérations phonétiques sont les indications les plus précises et les plus sûres que nous possédons jusqu'au XVIe s. sur la place de l'accent, que les Latins et les scribes du Moyen Âge n'ont pas jugé utile de noter (puisqu'elle n'était pas distinc-

tive). Des indications sur les faits de proclise et d'enclise peuvent être tirées de l'usage des poètes, des règles de l'élision et de l'ordre des mots (v. à cet article).

C'est au XVI^e s. que les imprimeurs français, n'ayant pu tirer parti des signes grecs d'accentuation dans leur fonction originelle, consacrèrent ces signes, les « accents » (v. ACCENT, art. spécial), à la notation des timbres. Pourtant, en 1550, le grammairien Meigret, audacieux rénovateur de l'orthographe, tentait le premier de noter les accents des phrases françaises et d'écrire la musique des syllabes sur une portée (1550) ; la complexité de son système, s'ajoutant à celle du problème en soi, fit qu'il n'eut pas d'imitateurs. La tentative ne sera reprise qu'au XX^e s.

Le défaut d'intérêt des grammairiens du passé pour les faits de prosodie tient sans doute d'abord à ce qu'ils les jugeaient naturels. Quand, en 1812, l'Italien Scoppa atteste l'existence fréquente et d'ailleurs ancienne de l'accent d'insistance appelé plus haut « affectif », c'est de la déclamation théâtrale qu'il parle.

Rien ne porte à croire qu'un changement prosodique de quelque importance se soit produit du Moyen Âge à nos jours. L'histoire de l'intonation est surtout celle de sa découverte, c'est-à-dire l'histoire d'une science qui devait naître au XIX^e s. avec les progrès de la phonétique expérimentale.

Pourtant, celle-ci ne prospéra pratiquement jusqu'au XX^e s. que dans le domaine articulatoire, qui ignore à peu près l'intonation. Ce n'est pas que la théorie acoustique ait manqué de lumières depuis 1832, date à laquelle le mathématicien français Fourier avait montré qu'une courbe complexe se laisse toujours décomposer en un certain nombre de courbes sinusoïdales simples ; mais les appareils d'enregistrement (kymographe de Karl Ludwig en 1847, phonographe d'Edison en 1878) donnaient des courbes d'une précision insuffisante.

En 1909, Charles Bally émettait l'idée que tout message oral joint à un contenu lexical et grammatical un ensemble de connotations imputées au « style », où l'intonation joue un grand rôle. La théorie progressera quand Serge Karcevski fondera la définition de la phrase sur l'intonation (*Sur la phonologie de la phrase, Travaux du Cercle linguistique de Prague,* vol. IV, 1931), thèse reprise en 1937 dans les *Mélanges* offerts à Van Ginneken (*Phrase et proposition*). La même thèse était présentée en Allemagne, indépendamment, par E. Lerch. Bally adopta les vues de Karcevski en les intégrant à la logique serrée de sa doctrine dans *Linguistique générale et linguistique française* (1932), et y revint en 1941 dans le premier *Cahier Ferdinand de Saussure* (*Intonation et syntaxe*) : « Ce qui définit la phrase, c'est, pour le signifié, la modalité [...] et, pour le signifiant, l'intonation autonome, reflet direct de la modalité. »

À la même époque, et dans l'optique différente de l'enseignement aux étrangers, deux ouvrages avaient été consacrés à l'intonation du français, qui devaient rester longtemps sans concurrents : celui de Klinghardt et Olbrich, *Französische Intonationsübungen* (1925), accompagné de disques prononcés par des Français, et celui d'Hélène Coustenoble et Lilias Armstrong, *Studies in French Intonation* (1934), exposé très complet des problèmes de la structure intonative de notre langue. Il faut attendre 1965 pour saluer une nouvelle tentative d'envergure, celle du Suédois W. Zwanenburg, qui publiera dans un volume de *Recherches sur la prosodie de la phrase française* la transcription phonétique et prosodique de sept conversations enregistrées au magnétophone, accompagnée d'une théorie qui rejette l'accent comme « un sous-produit de l'intonation », et retient de la mélodie les traits discontinus, tenus pour unités fonctionnelles.

Depuis cette date, les progrès de l'électronique ont permis la mesure scientifique de tous les phénomènes jugés pertinents, et les travaux de Pierre Delattre, d'André Rigault, de Pierre R. Léon et Ph. Martin entre autres, utilisant les appareils synthétiseurs, ont visé l'application pédagogique et ont abouti à la création d'une machine à enseigner l'intonation, inscrivant sur un écran la courbe mélodique de toute phrase émise, et la conservant le temps désirable.

Une théorie systématique de l'intonation, indépendante des doctrines européennes qu'elle retrouvait, se développait en Amérique depuis K. L. Pike (*The Intonation of American English,* 1945), avec Z. S. Harris (*Structural Linguistics,* 1951), et était reprise au compte de la grammaire générative par Chomsky (1957) et surtout par R. P. Stockwell (1960), qui fit de l'intonation un Constituant immédiat de la Phrase, au même niveau que le Noyau. Une doctrine aussi scrupuleusement attachée à mettre en formules tous les facteurs de la communication linguistique ne pouvait manquer de vérifier la fonction de second codage (Ivan Fónagy, *Semiotica,* 1971, 3) que joue l'intonation, et la manière dont elle révèle une logique profonde souvent dissimulée, voire contredite en surface par les schèmes stéréotypés de la logique grammaticale.

intoné, e [ɛ̃tɔne] adj. (de *inton*[*ation*] ; XX^e s.). En termes de phonétique, pourvu d'une intonation : *En chinois, tel monosyllabe* [...] *différemment intoné peut signifier six objets différents* (Vendryes).

intorsion [ɛ̃tɔrsjɔ̃] n. f. (de *in-* et de *torsion ;* 1839, Boiste). En botanique, enroulement du dehors en dedans.

intouchable [ɛ̃tuʃabl] adj. (de *in-* et de *toucher ;* 1550, Ronsard, au sens de « qu'on ne peut toucher avec les mains » [en parlant de l'âme] ; 1611, Cotgrave, au sens général de « qui ne, peut être touché »). Qui ne peut être touché, qu'on ne doit pas toucher : *Sacré et intouchable.*

◆ adj. et n. (1959, Robert). *Fig.* et *fam.* Qu'on ne peut critiquer, mettre en cause, sanctionner : *Un ministre incapable, mais intouchable. C'est un intouchable.*

● SYN. : *sacro-saint, tabou.*

◆ **intouchables** n. pl. (1932, H. Michaux). Dans l'Inde, membres de certaines castes inférieures qui, bien que relevant de l'hindouisme, étaient exclus de certaines pratiques religieuses et dont le contact ou le voisinage était considéré comme une cause de souillure pour les castes supérieures.

● SYN. : *parias.*

intouché, e [ɛ̃tuʃe] adj. (de *in-* et de *touché,* part. passé de *toucher ;* XVI^e s., Huguet). *Littér.* Qui n'a pas été touché, qui n'a subi aucune atteinte.

intoxicant, e [ɛ̃tɔksikɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *intoxiquant,* part. prés. de *intoxiquer,* employé comme adj. ; 1845, Bescherelle). Qui produit une intoxication : *Gaz intoxicant. Je jure solennellement de ne jamais plus toucher d'aucun breuvage intoxicant* (Fauconnier).

intoxication [ɛ̃tɔksikasjɔ̃] n. f. (de *intoxiquer ;* 1408, *Dict. général,* au sens de « poison » ; sens 1, 1842, Mozin ; sens 2, 1907, *Revue de philologie française,* XXX, 152 [« mise en condition des esprits... », 11 nov. 1960, *le Figaro ;* en termes de renseignement, 24 sept. 1966, *le Monde*]). **1.** Introduction ou accumulation spontanée d'une substance toxique, d'un poison dans l'organisme : *Intoxications endogènes, exogènes. intoxication par l'oxyde de carbone. Une intoxication alimentaire. Le petit verre quotidien* [...] *provoque une intoxication éthylique qui passe inaperçue* (H. Bazin). ‖ **2.** *Fig.* Effet lent et insidieux sur l'esprit de certaines influences, qui aboutissent à émousser le sens critique ou le sens moral : *L'intoxication due à la radio, à la télévision.* ‖ *Spécialem.* Mise en condition des esprits par une action qui vise à imposer certaines idées, à créer une atmosphère d'inquiétude, de pessimisme, de suspicion, etc. : *La propagande recherche l'intoxication progressive des foules.* ‖ En termes de renseignement, procédé qui consiste à transmettre à l'ennemi des renseignements faux afin de l'induire en erreur.

● SYN. : **1** *empoisonnement.*

● REM. Au sens 2, on emploie parfois l'abrév. fam. INTOXE.

intoxination [ɛ̃tɔksinasjɔ̃] n. f. (de *toxine,* sur le modèle de *intoxication ;* 1962, Larousse). En homéopathie, état d'un organisme modifié par des toxines héréditaires ou acquises.

intoxiqué, e [ɛ̃tɔksike] adj. et n. (part. passé de *intoxiquer ;* 1497, *Calendrier des bergers,* au sens de « empoisonné » ; sens 1, 1873, Larousse ; sens 2, av. 1902, Zola [v. aussi l'art. suiv.]). **1.** Qui est sous l'effet d'un produit toxique, nuisible à l'organisme ; en particulier, qui use habituellement d'une drogue, d'un stupéfiant : *Soigner, rééduquer les intoxiqués. Dès le retour, l'agitation de New York leur manqua tout à coup, comme sa drogue à un intoxiqué* (Maurois). || **2.** *Fig.* Qui est imprégné par une idéologie, par une propagande, au point de perdre tout sens critique ou tout sens moral : *Et comment procéder à la besogne d'assainissement, comment refaire à ce pauvre peuple intoxiqué une bonne santé intellectuelle et morale ?* (Zola). *Aujourd'hui, je ne vois plus que des jeunes femmes intoxiquées de littérature* (Maurois).

• SYN. : **1** *drogué, toxicomane ;* **2** *obnubilé, obsédé.*

intoxiquer [ɛ̃tɔksike] v. tr. (lat. médiév. *intoxicare,* intoxiquer, lat. pop. **intoxicare,* empoisonner [qui avait donné l'anc. franç. *entuschier,* empoisonner — v. 1155, Wace —, *entoschier* — v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], du lat. class. *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et *toxicum,* poison à l'usage des flèches, poison en général, gr. *toxikon,* mêmes sens, neutre substantivé de l'adj. *toxikos,* qui convient pour un arc ou pour des flèches, dér. de *toxon,* arc, flèches ; 1450, *Romania* [LI, 41], écrit *entosiquier* [*intoxiquier,* fin du XVᵉ s., Molinet], au sens de « empoisonner par un venin » ; écrit *intocciquer,* au sens 2, 1521, P. Fabri [*intoxiquer,* 1535, *Revue des bibliothèques,* Suppl., X, 262 — le mot semble inusité en ce sens du XVIIᵉ s. à la fin du XIXᵉ (v. aussi l'art. précéd.) ; « induire l'ennemi en erreur par des renseignements faux », milieu du XXᵉ s.] ; sens 1, 1823, Boiste). **1.** S'accumuler dans l'organisme et y causer des troubles de diverses sortes, en parlant d'une substance toxique : *L'oxyde de carbone intoxique le sang. De la viande avariée l'a intoxiqué. Et même j'ai lu que différentes personnes s'étaient trouvées intoxiquées, Docteur, et complètement foudroyées par des boudins* (Flaubert) ; et absol. : *L'alcool intoxique lentement.* || **2.** *Fig.* Agir de façon insensible sur les facultés mentales, en émoussant le sens critique ou le sens moral : *Se laisser intoxiquer par la propagande, par la publicité.* || *Spécialem.* Induire l'ennemi en erreur par des renseignements faux.

• SYN. : **1** *empoisonner.*

◆ **s'intoxiquer** v. pr. (1927, Mauriac). Être, par son action, son comportement, le responsable de sa propre intoxication : *Il fume trop, il s'intoxique.*

intra- [ɛ̃tra], élément tiré du lat. *intra,* à l'intérieur [de], avant l'expiration de, moins de, et qui entre, comme préfixe, dans la formation de nombreux mots savants.

intra-artériel, elle [ɛ̃traarterjɛl] adj. (de *intra-* et de *artériel ;* 1962, Larousse). Qui est ou se fait à l'intérieur d'une artère : *Un dépôt intra-artériel. Injection intra-artérielle.*

intra-articulaire [ɛ̃traartikylɛr] adj. (de *intra-* et de *articulaire ;* 1962, Larousse). Qui est, se produit ou se fait à l'intérieur d'une articulation : *Un corps étranger intra-articulaire.*

intra-atomique [ɛ̃traatɔmik] adj. (de *intra-* et de *atomique ;* 1932, Daniel-Rops, p. 70). Qui est renfermé à l'intérieur de l'atome : *Énergie intra-atomique.*

intra-aural, e, aux [ɛ̃traoral, -o] adj. (de *intra-* et du lat. *auris,* oreille ; 1962, Larousse). En acoustique, se dit d'un son additionnel, engendré par le fonctionnement des organes de transmission de l'oreille et lié au stimulus extérieur.

intracardiaque [ɛ̃trakardjak] adj. (de *intra-* et de *cardiaque ;* 1931, Larousse). Qui est ou se fait à l'intérieur du cœur : *Sonde intracardiaque. Injection intracardiaque d'adrénaline.*

◆ n. f. (1970, Robert). Piqûre intracardiaque.

intracellulaire [ɛ̃traselylɛr] adj. (de *intra-* et de *cellulaire ;* 1902, Larousse). Qui se trouve ou se produit à l'intérieur d'une cellule.

intracérébral, e, aux [ɛ̃traserebral, -o] adj. (de *intra-* et de *cérébral ;* 1922, Larousse). Qui est ou se produit à l'intérieur du cerveau.

intracervical, e, aux [ɛ̃trasɛrvikal, -o] adj. (de *intra-* et de *cervical ;* 1878, Larousse). Qui est à l'intérieur du col de l'utérus : *Polype intracervical.*

intracrânien, enne [ɛ̃trakranjɛ̃, -ɛn] adj. (de *intra-* et de *crânien ;* 1867, Littré). Qui est ou se produit à l'intérieur de la boîte crânienne : *Épanchement intracrânien.*

intradermique [ɛ̃tradɛrmik] adj. (de *intra-* et de *dermique ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Qui est situé à l'intérieur de la peau : *Coloration intradermique.* || **2.** *Injection intradermique,* injection pratiquée dans l'épaisseur du derme.

intradermo-réaction [ɛ̃tradɛrmoreaksjɔ̃] n. f. (de *intradermo-,* élément tiré de *intradermique,* et de *réaction ;* 1908, *Encyclopédie universelle du XXᵉ siècle*). Réaction inflammatoire cutanée se produisant au point où a été pratiquée une injection intradermique d'une petite quantité d'un antigène, et qui permet d'étudier la sensibilité de l'organisme à cet antigène : *L'intradermo-réaction à la tuberculine est une méthode précise de recherche de l'allergie tuberculeuse.*

• REM. On dit couramment, par abrév., *une* INTRADERMO (v. 1940).

intrados [ɛ̃trado] n. m. (de *intra-* et de *dos ;* 1704, *Histoire de l'Acad. des sciences* [p. 95], au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Surface intérieure et concave d'un arc, d'une voûte (par opposition à la surface extérieure et convexe, ou *extrados*). || **2.** Surface inférieure d'une aile d'avion (par opposition au dessus de l'aile, ou *extrados*).

intraduisible [ɛ̃tradɥizibl] adj. (de *in-* et de *traduisible ;* 1687, Bouhours, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Qu'il est impossible de traduire, de rendre dans une autre langue : *Mot intraduisible. Un passage intraduisible. Une expression étrange, intraduisible* (M. Rostand). || **2.** *Fig.* Qu'il est impossible d'exprimer, dont on ne peut donner une idée par des mots : *Ces adorables bavardages de l'amour auxquels l'accent, le regard, un geste intraduisible donnent seuls du prix* (Balzac). *Madeleine et moi nous nous regardâmes avec colère, tant cette joute extravagante mêlait d'excitation et de défi à d'autres sentiments intraduisibles* (Fromentin). *J'ai eu des aperceptions inouïes et des éblouissements d'idées intraduisibles* (Flaubert). *Qu'est-ce que le « Cogito » ? Sinon, tout au plus, la traduction d'un intraduisible état ?* (Valéry).

• SYN. : **2** *indicible, ineffable, inexprimable.*

◆ n. m. (milieu du XIXᵉ s., Baudelaire). *L'intraduisible,* ce qu'il est impossible de traduire, d'exprimer : *Tristes mots pour traduire l'intraduisible* (Baudelaire).

intra-épithélial, e, aux [ɛ̃traepiteljal, -o] adj. (de *intra-* et de *épithélial ;* 1931, Larousse [*épithélioma intraépithélial,* 1962, Larousse]). Qui est à l'intérieur d'un épithélium. || *Épithélioma intra-épithélial,* forme de cancer où la transformation maligne est limitée aux cellules de l'épithélium.

intrafamilial, e, aux [ɛ̃trafamiljal, -o] adj. (de *intra-* et de *familial ;* 1966, Fr. Cloutier, p. 37). Qui intervient, se produit à l'intérieur de la famille.

intraglaciaire [ɛ̃traglasjɛr] adj. (de *intra-* et de *glaciaire ;* XXᵉ s.). Qui se trouve dans la masse d'un glacier : *Torrent intraglaciaire. Moraines intraglaciaires.*

intrahépatique [ɛ̃traepatik] adj. (de *intra-* et de *hépatique ;* 1873, Larousse). Qui est situé à l'intérieur du foie : *Kyste intrahépatique.*

intraitable [ɛ̃trɛtabl] adj. (de *in-* et de *traitable,* d'après le lat. *intractabilis,* indomptable, qu'on ne peut utiliser, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *tractabilis,* maniable, flexible [au pr. et au fig.],

dér. de *tractare,* toucher, manier, traiter, de *tractum,* supin de *trahere,* tirer, traîner ; 1537, Saliat, au sens 1 [un premier ex., sous la forme *intractable,* XVe s., *Dict. général ; créancier intraitable,* 1873, Larousse] ; sens 2, 1669, Boileau). **1.** Se dit d'une personne avec qui on ne peut traiter, s'accorder, du fait de son caractère, de son intransigeance : *À cause du sang napolitain qui était en lui* [Degas] *et le faisait si tôt monter au ton le plus aigu, on pouvait douter quelquefois s'il n'aimait pas d'être intraitable et connu généralement pour tel* (Valéry). || *Créancier intraitable,* créancier qui exige impérieusement son dû. || **2.** *Intraitable sur tel point, tel chapitre,* à qui on ne peut faire entendre raison sur un point déterminé ; en bonne part, qui demeure inflexible et ne cède pas sur certaines choses : *En vieil Espagnol intraitable sur l'honneur, il voulait aider à la vengeance de la mère trahie* (Balzac).

• SYN. : **1** *coléreux, emporté, impossible* (fam.), *insociable, insupportable, invivable, irascible ;* **2** *dur, exigeant, impitoyable, inébranlable, inflexible, intransigeant, irréductible, pointilleux.* — CONTR. : **1** *aimable, doux, facile, gentil, maniable, souple, traitable ;* **2** *accommodant, arrangeant, conciliant, coulant* (fam.), *large, libéral.*

intralingual, e, aux [ɛ̃tralɛ̃gwal, -o] adj. (de *intra-* et de *lingual,* pris au sens de « qui a rapport à la langue, système de signes » ; milieu du XXe s.). Se dit, en linguistique, d'une opération qui traduit des signes d'une langue par d'autres signes de la même langue : *Le style indirect est un cas particulier de traduction intralinguale.*

• CONTR. : *interlingual.*

intralobulaire [ɛ̃tralɔbylɛr] adj. (de *intra-* et de *lobulaire ;* 1878, Larousse). Qui est à l'intérieur d'un lobule du foie.

intramédullaire [ɛ̃tramedylɛr] adj. (de *intra-* et de *médullaire ;* 1867, Littré). Qui se trouve à l'intérieur de la moelle épinière ou de la moelle osseuse.

intramercuriel, elle [ɛ̃tramɛrkyrjɛl] adj. (de *intra-* et du n. de la planète *Mercure,* lat. *Mercurius,* n. d'un dieu et d'une planète ; 1862, *Revue des sciences et de l'industrie,* p. 32). En astronomie, qui se trouve entre la planète Mercure et le Soleil : *L'hypothèse d'une planète intramercurielle n'a jamais été vérifiée.*

intramoléculaire [ɛ̃tramɔlekylɛr] adj. (de *intra-* et de *moléculaire ;* 1877, Littré). Qui est ou se fait à l'intérieur des molécules : *Mouvements intramoléculaires.*

intramontagnard, e [ɛ̃tramɔ̃taɲar, -ard] ou **intramontagneux, euse** [ɛ̃tramɔ̃taɲø, -øz] adj. (de *intra-* et de *montagnard, montagneux ;* 1962, Larousse, pour les deux formes). Qui est situé à l'intérieur d'un massif, d'une chaîne de montagnes. || *Bassin intramontagnard* ou *intramontagneux,* dépression d'origine tectonique, qui apparaît généralement à la suite d'une phase de distension, après le paroxysme de l'orogenèse.

intramural [ɛ̃tramyral] n. m. (de *intra-* et de *mural ;* 1962, Larousse). Nom donné à la partie terminale de l'uretère, dans sa traversée des parois de la vessie.

intra-muros [ɛ̃tramyros] loc. adv. et adj. (mots lat. signif. « à l'intérieur des murs », de *intra* [v. INTRA-] et de l'accus. plur. de *murus,* rempart, muraille, mur ; 1839, Boiste). À l'intérieur des limites de la ville : *Habiter intra-muros. Quartier intra-muros. Parcours intra-muros.*

• CONTR. : *extra-muros.*

intramusculaire [ɛ̃tramyskylɛr] adj. (de *intra-* et de *musculaire ;* 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Qui est situé à l'intérieur d'un muscle : *Vaisseaux sanguins intramusculaires.* || **2.** *Injection, piqûre intramusculaire,* qui se fait dans l'épaisseur d'un muscle.

intransférable [ɛ̃trɑ̃sferabl] adj. (de *in-* et de *transférable ;* 26 mai 1870, *Gazette des tribunaux*). Qui ne peut être transféré : *Un avoir intransférable d'un pays à un autre.*

intransigeance [ɛ̃trɑ̃ziʒɑ̃s] n. f. (de *intransigeant* ou de l'esp. *intransigencia,* intransigeance, dér. de *intransigente* [v. l'art. suiv.] ; 1874, *le Temps* [d'après Larousse, 1878], au sens 2 ; sens 1, 15 oct. 1875, *Revue des Deux Mondes*). **1.** Caractère, attitude d'une personne qui ne transige pas, qui n'accepte pas de concession : *Faire preuve d'intransigeance. Je redoutais son jugement, connaissant l'intransigeance de la jeunesse et la difficulté qu'elle éprouve à admettre un autre point de vue que le sien* (Gide). *M. de Schoen, disait-on, serait venu annoncer que l'Allemagne, afin d'offrir à la Russie un prétexte honorable de renoncer à son intransigeance, promettait d'obtenir de l'Autriche l'engagement formel que l'intégrité territoriale de la Serbie serait respectée* (Martin du Gard). *Pierrot protesta qu'il tournerait le dos à Gaston s'il le rencontrait. M. Landin* [...] *admira cette intransigeance* (Mauriac). *Son intransigeance de partisan* [...] *éloignait les sympathies* (Aymé). *L'intransigeance est devenue le plus impérieux des devoirs* (Camus). || **2.** Caractère intransigeant de quelque chose : *L'intransigeance d'une attitude, d'une réponse.*

• SYN. : **1** *inflexibilité, intolérance, sectarisme.* — CONTR. : **1** *bonhomie, débonnaireté, souplesse.*

intransigeant, e [ɛ̃trɑ̃ziʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (esp. *intransigente,* intransigeant [mot qui, au début du XIXe s., qualifiait les républicains partisans d'une république fédérale et non d'une république unitaire], de *in-,* préf. à valeur négative [lat. *in-,* même sens], et de *transigir,* transiger, lat. *transigere,* faire passer à travers, mener à bonne fin, arranger, accommoder, de *trans,* au-delà, par-dessus, et de *agere,* mettre en mouvement, agir ; 26 janv. 1875, *Journ. officiel,* p. 672). Se dit d'une personne qui ne transige pas, qui ne fait pas de concession : *Se montrer, être intransigeant. Intransigeant sur l'honneur. Moraliste, doctrinaire intransigeant. Les intransigeants.*

◆ adj. (XXe s.). Qui ne laisse espérer ou ne souffre aucun accommodement, aucune solution de compromis : *Attitude, conduite intransigeante. Le caractère absolu, total, intransigeant des dilemmes dans lesquels l'humanité du XVIe s. se sentait enfermée...* (Lévi-Strauss).

• SYN. : *implacable, inflexible, intolérant, intraitable, irréductible, sectaire.* — CONTR. : *accommodant, arrangeant, conciliant, maniable, souple, traitable.*

intransitif, ive [ɛ̃trɑ̃zitif, -iv] adj. (bas lat. grammat. *intransitivus,* intransitif, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *transitivus,* transitif, dér. du lat. class. *transitum,* supin de *transire,* aller au-delà, passer d'un état dans un autre, passer à travers, de *trans,* au-delà, par-dessus, de l'autre côté, et de *ire,* aller ; 1743, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré [« qui utilise un verbe intransitif... », 1959, Robert]). **1.** Se dit des verbes qui n'expriment pas une action portant sur un objet : *Les verbes d'état sont intransitifs. Les verbes intransitifs n'ont pas de complément d'objet. « Dormir », « voyager » sont des verbes intransitifs.* || **2.** Qui est propre aux verbes intransitifs : *Forme intransitive. Emploi intransitif.* || Qui utilise un verbe intransitif ou employé intransitivement : *Tournure intransitive. Construction intransitive.*

◆ **intransitif** n. m. (1959, Robert). *Un intransitif,* un verbe intransitif.

• CONTR. : *transitif.*

intransitivement [ɛ̃trɑ̃zitivmɑ̃] adv. (de *intransitif ;* 1893, *Dict. général*). À la manière d'un intransitif : *Nombre de verbes transitifs peuvent être employés intransitivement.*

intransitivité [ɛ̃trɑ̃zitivite] n. f. (dér. savant de *intransitif ;* milieu du XXe s.). Caractère de ce qui est intransitif : *L'intransitivité d'un verbe, d'une construction.*

intransmissibilité [ɛ̃trɑ̃smisibilite] n. f. (dér. savant de *intransmissible ;* 1877, Littré). Caractère de ce qui est intransmissible (peu usité) : *L'intransmissibilité des dons.*

intransmissible [ɛ̃trɑ̃smisibl] adj. (de *in-* et de *transmissible ;* fin du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** Qui ne peut être transmis : *Qualités intransmissibles. Parts de société intransmissibles. De l'aveu de ses ennemis, il* [le chirurgien Desplein] *enterra dans la tombe une méthode intransmissible* (Balzac). || **2.** Qui ne peut être tra-

duit : *Quantité de petites locutions toutes simples et d'usage courant sont proprement intransmissibles d'une langue à une autre* (Gide).

• SYN. : 1 *incessible, incommunicable.*

intransportable [ɛ̃trɑ̃spɔrtabl] adj. (de *in-* et de *transportable ;* 1775, Condillac). Qui ne peut être transporté sans grands inconvénients, sans grave danger : *Vin intransportable. Blessé, malade intransportable.*

intrant [ɛ̃trɑ̃] n. m. (lat. médiév. *intrans, -antis,* intrant, part. prés. substantivé du lat. class. *intrare,* entrer dans, pénétrer dans ; 1532, Rabelais). *Autref.* Délégué de chacune des quatre nations de l'Université de Paris pour l'élection du recteur.

intranucléaire [ɛ̃tranykleɛr] adj. (de *intra-* et de *nucléaire ;* 1948, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** En physique, qui est à l'intérieur du noyau de l'atome. ‖ **2.** En chimie organique, se dit d'un atome ou d'un radical faisant partie intégrante d'une chaîne cyclique.

• SYN. : 2 *endocyclique.*

intra-oculaire [ɛ̃traɔkylɛr] adj. (de *intra-* et de *oculaire ;* 1873, Larousse). Qui est situé à l'intérieur de l'œil.

intrapelvien, enne [ɛ̃trapɛlvjɛ̃, -ɛn] adj. (de *intra-* et de *pelvien ;* 1873, Larousse). Qui est situé dans l'intérieur du bassin : *Phlegmon intrapelvien.*

intrapleural, e, aux [ɛ̃traplœral, -o] adj. (de *intra-* et de *pleural ;* 1878, Larousse). Qui est situé dans la cavité de la plèvre.

intrapulmonaire [ɛ̃trapylmɔnɛr] adj. (de *intra-* et de *pulmonaire ;* 1867, Littré). Qui est à l'intérieur du poumon ou des poumons : *Le rire est dû* [...] *à la fermeture de la glotte et à la tension intrapulmonaire* (Fargue).

intrarachidien, enne [ɛ̃traraʃidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *intra-* et de *rachidien ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Qui est à l'intérieur du rachis, de l'épine dorsale : *La moelle est intrarachidienne.* ‖ **2.** *Injection intrarachidienne,* injection d'une solution médicamenteuse dans les espaces sous-arachnoïdes, entre la dure-mère et la pie-mère.

intraspécifique [ɛ̃traspesifik] adj. (de *intra-* et de *spécifique ;* 1962, Larousse). Se dit d'un phénomène qui a lieu à l'intérieur d'une espèce animale ou végétale.

intrastellaire [ɛ̃trastɛlɛr] adj. (de *intra-* et de *stellaire ;* 1877, Littré). Qui est à l'intérieur d'une étoile.

intratellurique [ɛ̃tratɛlyrik] adj. (de *intra-* et de *tellurique ;* 1931, Larousse). Se dit d'un phénomène géologique qui s'est produit à l'intérieur du globe entre 5 et 100 km de profondeur : *Basaltes de consolidation intratellurique.*

intrathoracique [ɛ̃tratɔrasik] adj. (de *intra-* et de *thoracique ;* 1878, Larousse). Qui est à l'intérieur du thorax : *Organe intrathoracique.*

intratubaire [ɛ̃tratybɛr] adj. (de *intra-* et de *tube ;* 1867, Littré). Se dit des travaux qui sont exécutés sous l'eau, les ouvriers travaillant dans un large tube ou un caisson.

intra-utérin, e [ɛ̃trayterɛ̃, -in] adj. (de *intra-* et de *utérin ;* 1845, Bescherelle). Qui a lieu à l'intérieur de l'utérus : *La vie intra-utérine du fœtus.*

intravasculaire [ɛ̃travaskylɛr] adj. (de *intra-* et de *vasculaire ;* 1867, Littré). En anatomie végétale et animale, qui est à l'intérieur des vaisseaux.

intraveineux, euse [ɛ̃travɛnø, -øz] adj. (de *intra-* et de *veineux ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** Qui est à l'intérieur des veines. ‖ **2.** *Injection intraveineuse,* injection d'une solution médicamenteuse à l'intérieur d'une veine.

◆ **intraveineuse** n. f. (milieu du XX^e s.). Piqûre intraveineuse.

intraventriculaire [ɛ̃travɑ̃trikylɛr] adj. (de *intra-* et de *ventriculaire ;* 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui est à l'intérieur d'un ventricule. ‖ **2.** *Injection intraventriculaire,* injection d'une solution médicamenteuse dans un des ventricules latéraux du cerveau ou dans un des ventricules du cœur.

intraversable [ɛ̃travɛrsabl] adj. (de *in-* et de *traversable ;* 1863, Michelet). Qui ne peut être traversé : *Torrent intraversable.*

• SYN. : *infranchissable.*

in-trente-deux [intrɑ̃tdø] adj. invar. (du lat. *in,* en, dans, et de *trente-deux ;* 1688, Miege). Se dit du format d'un livre où la feuille d'impression, pliée cinq fois, forme 32 feuillets, soit 64 pages : *Un recueil de poèmes in-trente-deux.*

◆ n. m. invar. (av. 1834, Béranger). Format, volume in-trente-deux : *Acheter un in-trente-deux.*

• REM. On écrit aussi, par abrév., IN-32.

intrépide [ɛ̃trepid] adj. et n. (lat. *intrepidus,* courageux, qui ne donne pas lieu à de l'effroi, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *trepidus,* qui s'agite, inquiet, tremblant ; 1495, Vignay, au sens 1 [substantiv., 1694, Bossuet] ; sens 2, début du XVI^e s., J. Bouchet [rare jusqu'au début du XIX^e s.]). **1.** Qui ne craint pas le danger, qui l'affronte volontiers : *Soldat intrépide. Toutes sortes d'intrépides affluèrent sous son drapeau* [de Julien], *et il se composa une armée* (Flaubert). *En prononçant ces mots, l'intrépide Tarasconnais secoua comme une crinière le gland de sa chéchia* (Daudet). ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Que rien n'arrête, ne rebute dans son action, qui continue imperturbablement ce qu'il a entrepris : *Menteur, bavard intrépide.* [Ils] *vivaient en effet avec une incroyable insouciance, intrépides mangeurs, buveurs plus intrépides encore* (Balzac). *Il passait pour le plus intrépide fumeur de la contrée* (Nerval). *J'éprouvais (dois-je le dire ?) quelque sympathie pour ces intrépides collectionneurs* (France).

• SYN. : 1 *audacieux, brave, courageux, crâne* (fam.), *héroïque, vaillant, valeureux* (littér.) ; 2 *décidé, déterminé, franc, impénitent, incorrigible, invétéré, résolu.* — CONTR. : 1 *couard, craintif, froussard* (fam.), *lâche, peureux, pleutre, poltron, timoré.*

◆ adj. (1686, Bossuet). Propre à une personne qui méprise le danger, dont rien ne peut ébranler la résolution : *Courage, ardeur, ténacité intrépide. D'un pas intrépide et modeste, elle marche vers la bête qui* [...] *ouvre une gueule enflammée* (France).

intrépidement [ɛ̃trepidmɑ̃] adv. (de *intrépide ;* 1691, d'après Trévoux, 1743). De façon intrépide, avec audace : *Se lancer intrépidement dans la mêlée.*

intrépidité [ɛ̃trepidite] n. f. (dér. savant de *intrépide ;* 1665, La Rochefoucauld, au sens 1 ; sens 2, 1672, Molière ; sens 3, av. 1778, Voltaire ; sens 4, av. 1850, Balzac). **1.** Caractère d'une personne intrépide, qui agit avec courage, audace : *L'intrépidité d'un soldat. Combattre avec intrépidité.* ‖ **2.** Caractère de ce qui est intrépide, audacieux (acte, parole, etc.) : *L'intrépidité d'une attaque.* ‖ **3.** Caractère d'une personne que rien n'arrête dans une action, qui persiste imperturbablement dans une attitude : *Mentir avec intrépidité.* ‖ **4.** Caractère de ce qui manifeste à la fois de l'audace et de l'opiniâtreté, de l'obstination : *Ce peintre qui* [...] *poussait l'intrépidité de l'anachronisme jusqu'à faire assister des gardes suisses à une descente de Croix* (Balzac).

• SYN. : 1 *bravoure, hardiesse, héroïsme, témérité, vaillance ;* 2 *audace, crânerie* (fam.). — CONTR. : 1 *couardise, crainte, effroi, épouvante, frayeur, peur, pleutrerie, poltronnerie, terreur ;* 2 *lâcheté, timidité.*

intrication [ɛ̃trikasjɔ̃] n. f. (du moyen franç. *intriquer,* emmêler, embarrasser, empêtrer [milieu du XV^e s. — rare après 1660, Oudin], lat. *intricare,* embrouiller, embarrasser, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et du n. f. plur. *tricae,* embarras, difficultés ; fin du XIV^e s., au sens de « empêtrement, embarras » ; sens 1, 1878, Larousse ; sens 2, 1937, A. Breton). **1.** État de ce qui est entremêlé, enchevêtré (se dit notamment en histoire naturelle, à propos d'organes végétaux) : *L'intrication des branches, des racines.* ‖ **2.** *Fig.* État, caractère des choses qui s'enchevêtrent, s'interpénètrent de façon complexe : *La surprise doit être recherchée pour elle-même, inconditionnellement. Elle n'existe que dans l'intrication en un seul objet du naturel et du surnaturel* (Breton).

• SYN. : 2 *enchevêtrement, interpénétration.*

intrigailler [ɛ̃trigɑje] v. intr. (de *intriguer,* avec le suff. péjor. *-ailler ;* 1802, Flick [probablem. plus anc., v. la date du dér. *intrigailleur*]). *Fam.* Se livrer à des intrigues mesquines : *S'il n'a pas de talent dans les bureaux, il intrigaille à la Chambre* (Balzac).

intrigailleur, euse [ɛ̃trigɑjœr, -øz] n. (de *intrigailler ;* v. 1770, Turgot). Personne qui intrigaille : *« Le Père Duchesne »* [...] *m'appelle un misérable intrigailleur* (Desmoulins). *Une lettre anonyme, le pont aux ânes, la ressource de tous les petits intrigailleurs et machinateurs subalternes* (Gautier).

intrigant, e [ɛ̃trigɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *intriguer* ou empr. de l'ital. *intrigante,* lui-même part. prés. de *intrigare* [v. INTRIGUER] ; 1583, A. Thierry [II, 931], puis 1663, Montfleury [comme adj. ; comme n., 1671, Pomey]). Qui recourt à l'intrigue pour parvenir à ses fins, qui aime les manœuvres secrètes : *Une femme intrigante. C'est un intrigant. Des gratte-papier intrigants et paresseux* (France).

• SYN. : *arriviste, aventurier, faisan* (pop.), *faiseur* (fam.).

◆ adj. (1690, Furetière). Qui est le propre d'une personne intrigante : *Un caractère, un esprit intrigant.*

intrigue [ɛ̃trig] n. f. (déverbal de *intriguer ;* 1578, H. Estienne, au sens 3 [au masc. — genre peut-être dû à l'influence de l'ital. *intrigo,* n. m., « complication », déverbal de *intrigare,* v. l'art. suiv. ; comme n. f., fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, 1651, Scarron ; sens 4, 1648, Sorel [*l'intrigue,* 1654, La Rochefoucauld — *homme d'intrigue,* « intrigant », 1622, Sorel] ; sens 5, 1648, Livet [*comédie d'intrigue,* 1798, Acad. — *pièce d'intrigue,* même sens, 1751, Voltaire]). **1.** *Class.* Affaire compliquée et délicate, situation embarrassante : *Je suis fort aise que vous approuviez le mariage de Grignan ; il est vrai que c'est un très bon et un très honnête garçon, qui a du bien, de la qualité, de l'estime et de la considération dans le monde. Que faut-il davantage ? Je trouve que nous nous sommes fort bien sortis d'intrigue* (Sévigné). || **2.** *Class.* Aptitude à régler les situations embarrassantes, à faire réussir les entreprises délicates ; entregent, relations nombreuses et utiles : *La charge en fut donnée à Léandre, parce qu'il avait beaucoup d'intrigue dans le Mans, où il n'est pas difficile à un honnête homme de faire en peu de temps des connaissances* (Scarron). || **3.** Liaison amoureuse, relations de galanterie plus ou moins secrètes et sérieuses : *Avoir une intrigue. Avoir, nouer une intrigue avec quelqu'un. Marc ne songeait pas à soupçonner Geneviève d'une intrigue basse avec le capucin superbe* (Zola). || **4.** Machination habile et secrète, parfois déloyale, destinée à faire réussir ou échouer une affaire (le plus souvent au plur.) : *Basses, sournoises intrigues. Intrigues politiques, parlementaires. Découvrir, déjouer une intrigue. Vivre d'intrigues. Sans doute était-elle faite aux intrigues du théâtre, aux conspirations, aux lâchetés et aux traîtrises du théâtre* (Duhamel). *Je me laisse porter par ce courant* [...] *— avec une passion décuplée depuis que la politique en France n'est plus dépendante des intérêts et des intrigues des partis, mais tient à une pensée souveraine, à une volonté affirmée et imposée* (Mauriac). || Au sing. et absol. *L'intrigue,* l'ensemble des combinaisons, le jeu des pratiques secrètes utilisées à des fins intéressées : *L'intrigue triomphe partout. Se complaire dans l'intrigue. L'intrigue est plus puissante à la cour que les liaisons du sang* (Maintenon). *Il aimait l'intrigue comme un jeu, même quand le but ne l'intéressait pas* (Staël). || **5.** Dans une pièce de théâtre, un roman, un film, enchaînement des faits, des événements qui constitue le ressort de l'action, soutient l'intérêt du spectateur ou du lecteur et conduit au dénouement voulu par l'auteur : *Une intrigue bien conduite, simple, compliquée. Rebondissement, dénouement d'une intrigue. Une intrigue policière solide, aux engrenages impeccables et dont le déroulement soit contenu tout entier dans l'énoncé du problème* (Aymé). *Toute intrigue romanesque exigeant des obstacles et des échecs, je m'en inventai* (Beauvoir). || *Comédie d'intrigue,* comédie où l'auteur s'attache surtout à intéresser par la multiplicité et la variété des incidents : *« Le Barbier de Séville » est une comédie d'intrigue.*

• SYN. : **3** *amourette, aventure, flirt, idylle ;* **4** *agissements, brigue, combines* (pop.), *cuisine* (fam.), *grenouillage* (fam.), *manigance, menées, mic-mac* (fam.), *tractations, trafic ;* **5** *action, scénario.*

• REM. Au XVIIe s., le genre d'*intrigue,* masculin à l'origine, est encore incertain, mais Vaugelas remarque en 1647, que « la plupart le font féminin » ; l'ancienne variante INTRIQUE est toujours du masculin (déverbal du moyen franç. *intriquer* [v. INTRICATION] ; 1611, Cotgrave) : *Un seul intrique brouille les uns et les autres* (Corneille).

intriguer [ɛ̃trige] v. tr. (ital. *intrigare,* brouiller, embrouiller, embarrasser, lat. *intricare* [v. INTRICATION] ; 1572, *Papiers de Granvelle* [IV, 661], au part. passé, écrit *intricgué,* au sens de « compliqué, embrouillé » [en parlant d'une affaire] ; à l'infin., écrit *intriguer,* 1640, Oudin, au sens de « embrouiller [une chose] » ; sens 1, 1678, La Fontaine ; sens 2, 1735, Marivaux [au part. passé ; à l'infin., 1768, Barthe] ; sens 3, 1637, Scudéry). **1.** *Class.* Mettre dans l'embarras, tourmenter, tracasser : *Et que le plus petit de la race mortelle, | À chaque pas qu'il fait, à chaque bagatelle, | Doive intriguer l'Olympe et tous ses citoyens* (La Fontaine). *Les dames sont bien intriguées pour leurs ornements* (Sévigné). || **2.** Attirer l'attention de quelqu'un, en suscitant chez lui une curiosité, un intérêt mêlés de réserve : *Une conduite, une attitude qui intrigue les gens. « Est-ce que Madame demande quelqu'un ? » cria la concierge, intriguée, en paraissant à la porte de sa loge* (Zola). *Nous ne concevons pas leur formation* [des objets] *et c'est par quoi ils nous intriguent* (Valéry). *Il* [Angélo] *était aussi très intrigué par sa façon de déchirer la bourre avec les dents, comme un troupier et sans forfanterie* (Giono). || **3.** *Class.* et *littér.* Doter d'une intrigue une pièce de théâtre, en compliquer l'intrigue : *Celui-ci* [le sujet du Cid] *étant assez intrigué de soi, ne recherche presque aucun embellissement* (Scudéry). *Mais armé contre lui d'une aventure plus intriguée que ne l'est « le Mariage de Figaro »* (Balzac).

• REM. On trouve la variante INTRIQUER jusqu'au XVIIe s. (lat. *intricare* [v. INTRICATION]).

◆ v. intr. (1810, L. B. Picard [sans complément, v. 1660, Pascal]). Essayer d'obtenir un résultat en recourant à l'intrigue, aux manœuvres et aux combinaisons secrètes : *Intriguer pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un. Intriguer pour obtenir une faveur.* || Sans complément, recourir à l'intrigue, se complaire dans les intrigues : *Il intrigue sans cesse.*

• SYN. : *cabaler, comploter.*

◆ **s'intriguer** v. pr. (fin du XVIe s., A. d'Aubigné, aux sens de « se mêler [de], s'intéresser [à] » ; 1655, Retz, au sens de « s'immiscer, s'impliquer [dans une affaire] » ; sens 1, 1689, Mme de Sévigné ; sens 2, 1669, Boileau). **1.** *Class.* et *littér.* Se mettre en peine, se donner du mal en faveur de quelqu'un ou pour faire réussir quelque chose : *Ont-ils une prétention, il s'offre à eux, il s'intrigue pour eux* (La Bruyère). *Le parlement est remis à Rennes. M. de Coëtlogon s'est intrigué dans toute cette affaire* (Sévigné). *Il faut que Triboulet s'intrigue, se torture, | Et ne devine pas que sa belle est ici !* (Hugo). || **2.** *Class.* Se démener, chercher à s'introduire pour son profit personnel : *L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage, | Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se ménage* (Boileau).

intrinsèque [ɛ̃trɛ̃sɛk] adj. (lat. scolast. *intrinsecus,* intérieur, emploi adjectivé de l'adv. du lat. class. *intrinsecus,* au-dedans, intérieurement, en allant vers l'intérieur, de *intra* [v. INTRA-], et de *secus,* selon, le long de ; 1314, Monde-ville, au sens 1 [pour des muscles, des formations nerveuses, 1812, Mozin] ; sens 2, 1622, Sorel [« intime », en parlant d'une amitié entre deux personnes, v. 1534, B. Des Périers] ; sens 3, 1541, Calvin [en droit, 1873, Larousse] ; sens 4, 1704, Trévoux). **1.** Qui est intérieur à un objet, qui est au-dedans : *Contexture intrinsèque*

des corps. || *Spécialem.* Se dit des muscles, des formations nerveuses situés à l'intérieur de certains tissus ou organes : *Muscles intrinsèques de la langue. Innervation intrinsèque du cœur.* || **2.** *Class.* Intérieur, intime : *À tous coups, avec une stupéfaction et un ravissement intrinsèque, roulaient les yeux en la tête* (Ch. Sorel). || **3.** *Fig.* Qui est inhérent à quelqu'un ou à quelque chose, qui lui est essentiel, lui appartient en propre : *Des qualités intrinsèques. Mérite intrinsèque d'une personne. La valeur intrinsèque des hommes. Maintenant, dans la supposition que mon nom laisse quelque trace, je le devrai au « Génie du christianisme » : sans illusion sur la valeur intrinsèque de l'ouvrage, je lui reconnais une valeur accidentelle ; il est venu juste et à son moment* (Chateaubriand). *Ce charme de le rapprocher d'elle, qu'avaient les ouvrages ou les lieux qu'elle aimait, lui semblait plus mystérieux que celui qui est intrinsèque à de plus beaux, mais qui ne la lui rappelaient pas* (Proust). || *Spécialem.* En droit, qui est inhérent à un acte en particulier, et ne dépend pas des conditions générales relatives à tous les actes du même genre : *Testament régulier en sa forme, mais annulé pour un vice intrinsèque.* || **4.** Qui existe par soi-même, en dehors de toute convention : *Valeur intrinsèque d'un métal, d'une monnaie. Tu possèdes, valeur intrinsèque, cinq mille neuf cent cinquante-neuf francs* (Balzac).

◆ n. m. (1528, *Papiers de Granvelle* [I, 331], dans la loc. *l'intrinseque des cueurs,* la partie la plus intime des cœurs ; sens 1-2, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** *Class.* Personne qui vit dans l'intimité d'une maison, la familiarité de quelqu'un : *M^me la Duchesse, M^lle de Lillebonne, M^me d'Espinoy, les intrinsèques de l'entresol de Meudon* [...] *se sont constamment piqués de la voir souvent* (Saint-Simon). || **2.** *Class.* L'intimité : *C'était* [Valincour] *un homme d'infiniment d'esprit et qui savait extraordinairement, d'ailleurs, un répertoire d'anecdotes de cour, où il avait passé sa vie dans l'intrinsèque et parmi la compagnie la plus illustre et la plus choisie* (Saint-Simon).

intrinsèquement [ɛ̃trɛ̃sɛkmɑ̃] adv. (de *intrinsèque ;* 1536, M. Du Bellay, au sens 1 ; sens 2, 1677, Retz). **1.** *Vx.* Intimement, étroitement : *Jamais homme ne fut attaché à sa maison et à sa nation originelle si intrinsèquement ni si indissolublement que Philippe V* (Saint-Simon). || **2.** De façon intrinsèque, essentielle : *Supposez-en une* [une oraison funèbre] *tout intrinsèquement semblable, elle ne sera plus sublime* (Renan).

intrique n. f. V. INTRIGUE.

intriqué, e [ɛ̃trike] adj. (part. passé de l'anc. v. *intriquer* [v. INTRICATION] ; milieu du XVI^e s., au sens général de « embarrassé, embrouillé » [*entriqué,* forme plus pop., début du XIV^e s.] ; sens actuel, 1877, Littré). Se dit de choses entremêlées, qui se croisent et s'entrecroisent : *Fibres intriquées.*

intriquer v. tr. et intr. V. INTRIGUER.

intro- [ɛ̃tro], élément tiré du lat. *intro,* dedans, en dedans [de *inter,* v. ENTRE], et qui entre, comme préfixe, dans la formation de mots composés.

introducteur, trice [ɛ̃trɔdyktœr, -tris] n. (bas lat. *introductor,* celui qui fait entrer dans, et, au fig., « guide », du lat. class. *introductum,* supin de *introducere* [v. INTRODUIRE] ; XII^e s., *Naissance du chevalier au cygne,* écrit *introduitor* [*introducteur,* XVI^e s., Godefroy], au sens de « celui qui instruit » ; sens 1, 1606, Crespin ; sens 2, 1713, Hamilton). **1.** Personne qui introduit, qui fait entrer : *Servir d'introducteur à quelqu'un, chez quelqu'un.* || **2.** *Fig.* Personne qui la première introduit en un lieu une chose nouvelle (coutume, mode, produit, etc.) : *Parmentier fut l'introducteur de la pomme de terre en France. Si l'impératrice Eugénie est réellement l'introductrice de la crinoline en France...* (L. Descaves).

● SYN. : **2** *initiateur, promoteur.*

◆ **introducteur** n. m. (1653, Pellisson). De Louis XIV à la Révolution, personnage chargé de la conduite des ambassadeurs étrangers, fonction dévolue aujourd'hui au chef du protocole.

introductible [ɛ̃trɔdyktibl] adj. (de *introduire,* d'après *introduct*[*ion*] ; 1925, A. Artaud). Qui peut être introduit.

introductif, ive [ɛ̃trɔdyktif, -iv] adj. (de *introduct*[*eur*] ou de *introduct*[*ion*] ; 1520, La Roche, au sens de « qui instruit » ; sens 1, 1721, Trévoux ; sens 2, 1848, Proudhon). **1.** Qui sert de commencement à un procès : *Requête introductive d'instance.* || **2.** Qui sert à marquer le commencement de quelque chose : *Prononcer une allocution introductive à une séance de travail.*

introduction [ɛ̃trɔdyksjɔ̃] n. f. (lat. *introductio,* action d'introduire [au pr. et au fig.], de *introductum,* supin de *introducere* [v. INTRODUIRE] ; XIII^e s., *Saint Simon de Crépy,* au sens de « enseignement » ; sens I, 1-2, 1598, Canal [*lettre d'introduction,* 1867, Littré] ; sens I, 3, 1690, Furetière [« action d'insérer un chapitre », 1314, Mondeville] ; sens I, 4, 1770, Buffon ; sens I, 5, 1553, *Bible Gérard ;* sens I, 6, 1718, Acad. ; sens II, 1, 1541, Calvin [« ouvrage destiné à cet effet », 1609, François de Sales] ; sens II, 2, 1726, Derham ; sens II, 3, 1680, Richelet [*introduction,* « préambule d'un sermon », XIV^e s., *Miracles de NostreDame*] ; sens II, 4, 1838, Acad.).

I. 1. Action d'introduire quelqu'un, de le faire entrer en un lieu : *L'introduction d'un visiteur, d'un ambassadeur auprès d'un chef d'État. L'introduction de personnes étrangères au service est formellement interdite.* || **2.** Action de faire pénétrer quelqu'un dans un milieu, de lui donner accès dans une société, une compagnie : *L'introduction de ce jeune homme dans cette famille a été particulièrement néfaste.* || *Carte, lettre, mot d'introduction,* carte, lettre, mot qu'on écrit pour faciliter à une personne l'accès auprès d'une autre. || **3.** Action d'introduire, de faire entrer une chose dans une autre : *L'introduction d'une sonde dans la vessie. L'introduction de substances alimentaires dans la trachée-artère provoque des phénomènes d'asphyxie.* || **4.** Action d'introduire, de faire pénétrer quelque chose en un lieu : *L'introduction de marchandises en fraude dans un pays, de produits étrangers sur le marché français.* || **5.** Action de faire connaître, de faire adopter dans un milieu une chose (concrète ou abstraite) qui y était inconnue ou méprisée : *L'introduction de la pomme de terre en France remonte au XVIII^e s. L'introduction d'une mode, d'une coutume. L'introduction de termes étrangers dans la langue. L'introduction de la foi nouvelle provoqua sans doute dans le quartier juif de Rome des rixes, des querelles* (Renan). || **6.** *Introduction d'instance,* le fait de porter une affaire devant une juridiction.

II. 1. Ce qui sert de préparation à quelque chose, ce qui permet d'en aborder l'étude ou la pratique : *Les sciences naturelles sont une introduction à l'étude de la médecine.* || *Spécialem.* Ouvrage destiné à cet effet : « *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* », *de Cl. Bernard.* || **2.** Développement placé en tête d'un ouvrage et qui tend généralement à présenter le sujet, à en justifier l'importance ou le choix : *Ce livre a six pages d'introduction. Une introduction est plus étroitement liée au sujet qu'une préface. Il était absolument nécessaire de consacrer spécialement quelques lignes d'avertissement, de préface ou d'introduction à cette seconde édition* (Hugo). || **3.** Dans une dissertation, un discours, un exposé, courte entrée en matière qui présente le sujet traité, précise le plan. || **4.** Fragment musical de forme libre, qui sert de préliminaire à une œuvre (suite instrumentale, sonate, symphonie, opéra, acte d'un ouvrage lyrique, etc.).

● SYN. : **I, 2** *admission, entrée, intrusion, venue ;* **3** *intromission ;* **4** *importation ;* **5** *implantation, intronisation, pénétration.* || **II, 1** *initiation, préparation ;* **2** *avant-propos, avertissement, exorde, exposition, préambule, préface, protase ;* **4** *prélude.* — CONTR. : **I, 2** *éviction, renvoi ;* **3** *retrait ;* **4** *exportation.* || **II, 2** *conclusion, dénouement, épilogue.*

introductoire [ɛ̃trɔdyktwar] adj. (bas lat. *introductorius,* qui introduit [au fig.], qui initie, du lat. class. *introductum,* supin de *introducere* [v. l'art. suiv.] ; 1314,

Mondeville). Relatif à l'introduction, qui introduit : *Forme introductoire.*

introduire [ɛ̃trɔdɥir] v. tr. (francisation, d'après *conduire,* du lat. *introducere,* conduire dans, amener dans, introduire [au pr. et au fig.], et, à basse époque, « instruire », de *intro,* à l'intérieur, et de *ducere,* conduire ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *entreduire* [*entroduire,* XIIIe s., Littré ; *introduire,* 1552, R. Estienne], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, av. 1559, J. Du Bellay [*introduire une personne auprès d'une autre,* 1867, Littré — d'abord ...*près..,* 1661, Molière ; *être introduit dans telle société,* 1873, Larousse] ; sens I, 4, 1642, Corneille ; sens I, 5, 1810, Code pénal [« importer une marchandise dans un pays », 1615, Kuhn] ; sens I, 6, 1529, Tory ; sens I, 7, début du XIVe s., écrit *instroduir et entroduire* [*introduire,* milieu du XVe s.] ; sens I, 8, 1873, Larousse [*introduire,* « commencer les formalités d'un procès civil », 1475, Bartzsch] ; sens II, 1, v. 1180, Godefroy, écrit *entroduire* [*introduire,* 1292, Varin] ; sens II, 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). [Conj. **64.**]

I. 1. Faire entrer quelqu'un dans un lieu : *Introduire quelqu'un dans une pièce. Introduisez les témoins. Introduire un visiteur auprès de quelqu'un. La valet étonné introduisit les deux voyageurs* (Voltaire). || **2.** Faire entrer de façon irrégulière, en un lieu, quelqu'un qui n'y a pas naturellement accès ou qui y est indésirable : *Traître qui a introduit les ennemis dans la place. C'était insupportable, la bonne elle aussi introduisait des mendiants !* (Zola). || **3.** Faire admettre, faire pénétrer quelqu'un dans un milieu, une société où il n'avait pas précédemment accès : *Introduire quelqu'un dans un club, dans le monde. En trois jours, j'avais été introduit à toute la société* (Bourget) ; et littér. : *André Gide, Claudel, Valéry, Marcel Proust nous avaient introduits dans un monde secret et merveilleux qui ne relevait pas de la littérature en tant qu'elle se ramène à la mise en coupe réglée du don d'écrire...* (Mauriac). || Spécialem. *Introduire une personne auprès d'une autre,* présenter une personne à une autre ou lui donner les moyens d'avoir accès auprès d'elle : *Il a trouvé quelqu'un qui doit l'introduire auprès du ministre.* || *Introduire quelqu'un dans une affaire,* le faire participer à sa gestion. || *Être* (*bien, très*) *introduit dans telle société, tel milieu,* y être reçu, y avoir de nombreuses relations : *Être introduit dans le monde. Être très introduit dans la haute couture.* || **4.** Faire pénétrer une chose concrète dans une autre : *Introduire la sonde dans une plaie. Introduire la clef dans la serrure. Introduire un liquide dans un flacon au moyen d'un entonnoir. il coupa avec des ciseaux le chapeau de feutre, dont il introduisit les morceaux dans son poêle* (Mac Orlan). || **5.** Faire entrer illégalement, clandestinement quelque chose en un lieu : *Introduire des vins en fraude. introduire dans un pays des articles de contrebande.* || **6.** Faire figurer quelque chose dans un ensemble en l'y incorporant : *Introduire une anecdote dans un discours. Ils* [les époux] *parlèrent de leur fortune future, d'améliorations à introduire dans leur ménage* (Flaubert). *Je vais donc introduire ici l'artifice d'un doute* (Valéry). || **7.** Être le premier à faire admettre, adopter une chose nouvelle : *Introduire un usage, une coutume, une culture. Le sentiment que Jésus a introduit dans le monde est bien le nôtre* (Renan). || **8.** *Introduire une instance,* en termes de droit, saisir un tribunal d'une affaire : *Je ne trouve pas* [...] *que vous soyez fondée d'une façon sérieuse à introduire une demande en séparation* (Daudet).

II. 1. *Vx* ou *littér.* Instruire, préparer, par l'éducation, à la connaissance ou à la pratique de quelque chose : *Et l'usage en est même arrivé jusqu'à nous qui fûmes introduits aux vérités élémentaires de la vie par les fables de La Fontaine* (Maurras). || **2.** Littér. *Introduire à* (et l'infinitif), amener, induire à : *Ce mot « barbarie », qui est venu peut-être trop souvent sous ma plume, pourrait introduire quelques personnes à croire qu'il s'agit ici de dessins informes que l'imagination seule du spectateur sait transformer en choses parfaites* (Baudelaire).

● SYN. : **I, 1** *conduire ;* **3** *lancer, parrainer, patronner, présenter, produire ;* **4** *couler, enfoncer, engager, fourrer* (fam.), *glisser ;* **6** *apporter, enclaver, greffer, inclure, insérer, intercaler, interpoler ;* **7** *impatroniser, implanter, importer, infuser, instaurer, insuffler, introniser, répandre.*

◆ **s'introduire** v. pr. (sens 1, 1656, Molière ; sens 2, 1653, Pellisson ; sens 3, 1680, Mme de Sévigné). **1.** Entrer, pénétrer dans un lieu : *Des voleurs qui s'introduisent dans une maison.* || **2.** Se faire admettre, recevoir dans une société : *S'introduire chez quelqu'un, dans un salon, un cénacle.* || **3.** En parlant de certaines choses, s'établir, s'installer dans l'usage : *Ne pas laisser la corruption s'introduire dans les administrations.*

introït [ɛ̃trɔit] n. m. (lat. *introitus,* action d'entrer, entrée, introduction [et, dans la langue liturgique de basse époque, « introït »], de *introitum,* supin de *introire,* aller dans, entrer, de *intro,* à l'intérieur, et de *ire,* aller ; v. 1378, J. Le Fèvre, écrit *introïte* [comme n. f. ; comme n. m., 1660, Oudin ; *introït,* 1671, Pomey], au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s., Chr. de Pisan [écrit *introïte ; introït,* milieu du XVIe s.]). **1.** Prière liturgique tirée de l'Écriture, que le chœur chante pendant que le prêtre va de la sacristie à l'autel pour célébrer la messe, et que le prêtre lui-même récite après être monté à l'autel. || **2.** *Littér.* Introduction : *Je relis le « Dostoïevsky » de Suarès* [...]. *Le début, l'introït, m'irrite* (Gide).

introjection [ɛ̃trɔʒɛksjɔ̃] n. f. (de *intro-* et de [*pro*]*jection ;* 1951, G. Palmade). En psychanalyse, processus par lequel un sujet intègre inconsciemment à son moi ou à son surmoi l'image d'un objet ou d'une personne auxquels il s'identifie.

introjeter [ɛ̃trɔʒəte] v. tr. (de *introject*[*ion*] ; 1967, la Nef [n° 31, p. 38], écrit *introjecter ; introjeter* — d'après *jeter* —, 1968, Larousse). En psychanalyse, intégrer à sa personnalité par le mécanisme de l'introjection.

intromission [ɛ̃trɔmisjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *intromissum,* supin de *intromittere,* faire entrer, admettre, introduire, de *intro,* à l'intérieur [avec ou sans mouvement], et de *mittere,* envoyer ; milieu du XVe s., au sens de « fait d'être mêlé à quelque chose » ; sens actuel, v. 1560, Paré). Action par laquelle un corps ou un organe est introduit dans un autre : *L'intromission d'un liquide dans un corps.*

● SYN. : *infiltration, introduction.*

intronisation [ɛ̃trɔnizasjɔ̃] n. f. (de *introniser ;* XIVe s., Godefroy, écrit *intronizacion* [*inthronisation,* 1690, Furetière ; *intronisation,* 1721, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, début du XVIe s. [écrit *intronization ; intronisation,* 1606, Crespin] ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Action d'introniser un monarque ou un dignitaire de l'Église ; installation officielle sur le trône, dans une dignité : *L'intronisation d'un pape, d'un empereur. Depuis mon intronisation à ce siège de Lormières...* (F. Fabre). || **2.** *L'intronisation d'une famille, d'une dynastie,* le fait de porter au pouvoir une famille, une dynastie en intronisant un de ses membres. || **3.** *Fig.* Action d'introduire, d'installer quelque chose en lui donnant une place de choix : *L'intronisation d'un nouveau système.*

● SYN. : **1** *couronnement, sacre.*

intronisé, e [ɛ̃trɔnize] adj. (part. passé de *introniser ;* 1902, Larousse). En astrologie, se dit d'une planète qui se trouve dans un signe du zodiaque où elle a son trône diurne ou nocturne.

introniser [ɛ̃trɔnize] v. tr. (bas lat. ecclés. *inthronizare,* introniser, gr. *enthronizein,* placer sur un trône, introniser [un évêque], de *en* [dans, sur] et de *thronizein,* mêmes sens, dér. de *thronos,* siège élevé, trône, siège de patriarche ou d'évêque ; v. 1220, Coincy, au sens de « installer [quelqu'un] dans une situation socialement élevée » ; sens 1, XIIIe s., Godefroy ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1842, Balzac ; sens 4, 1867, Littré). **1.** Installer, avec les solennités voulues, un souverain sur le trône, un évêque sur le siège épiscopal, un pape dans la chaire pontificale : *Introniser un empereur, un souverain pontife. À peine fut-il intronisé, qu'il* [un pape] *déclara dans un consis-*

toire qu'il ferait justice des rois de France et d'Angleterre (Voltaire). *Cette ville qui a intronisé tant de césars* (Hugo). || **2.** Faire entrer, avec le cérémonial, les règles d'usage, un nouveau membre dans un corps, une assemblée : *Il faut qu'un parrain m'intronise dans l'ordre* (Croisset). || **3.** *Fig.* et *littér.* Établir quelqu'un dans un état : *Avoir quelque chose qui l'intronisât dans une intimité pareille* (Flaubert). || **4.** *Fig.* et *littér.* Établir, installer quelque chose de façon souveraine, manifeste, durable : *Introniser une mode, un abus. Les sectes socialistes ont pour source commune la philosophie sceptique, intronisée en France il y a un siècle* (Veuillot). *Ils n'avaient pas intronisé le despotisme* (Rosny aîné).

• SYN. : **1** *couronner, établir, instituer, investir, sacrer ;* **4** *implanter, importer, instaurer, introduire.*

introrse [ɛ̃trɔrs] adj. (de l'adv. lat. *introrsum* ou *-sus,* vers l'intérieur, en dedans, de *intro,* à l'intérieur, et de *versum* ou *versus,* dans la direction [de], du côté [de] ; 1845, Bescherelle). En botanique, se dit d'une anthère ou d'une étamine dont les fentes de déhiscence sont tournées du côté de l'intérieur de la fleur.

introspecter (s') [sɛ̃trɔspɛkte] v. pr. (de *introspect[ion]* ; 1962, Larousse). Se livrer à l'introspection, à l'observation de ses propres états de conscience.

introspectif, ive [ɛ̃trɔspɛktif, -iv] adj. (de *introspect[ion]* ; 1840, Acad., au sens 2 ; sens 1, av. 1865, Proudhon). **1.** Qui examine l'intérieur, qui applique son attention au dedans (rare) : *Coup d'œil introspectif* (Littré). *Dieu n'a pas besoin de sortir de lui-même pour vivre et se connaître ; son être se déploie tout entier en soi ; sa pensée est introspective* (Proudhon). || **2.** Qui est fondé sur l'utilisation de l'introspection : *La méthode de Proust est surimpressionniste et introspective* (Crémieux). *C'est de la psychologie introspective que datent les notions de sensibilité et de volonté* (Boll).

introspection [ɛ̃trɔspɛksjɔ̃] n. f. (angl. *introspection,* examen de l'intérieur, introspection, mot formé [d'après *inspection,* inspection, empr. du franç.] sur le lat. *introspectum,* supin de *introspicere,* regarder dans, de *intro,* à l'intérieur, et du v. archaïque *spicere* ou *specere,* regarder ; 1840, Acad. [*introspection expérimentale,* 1962, Larousse]). En psychologie, observation méthodique, à des fins spéculatives, par le sujet lui-même, de ses états de conscience et de sa vie intérieure : *L'ancienne psychologie était fondée essentiellement sur l'introspection* (Boll). *Il n'est pas de sentiment si simple que ne complique et ne fausse l'introspection* (Gide). *Une de ces rares minutes où l'introspection descend jusqu'à des bas-fonds qu'elle n'a jamais éclairés encore* (Martin du Gard). || *Introspection expérimentale* (dite aussi *méthode de Würzburg*), méthode d'observation et d'étude des faits psychiques, qui consiste à faire décrire et analyser par le sujet ses états de conscience au cours d'une expérience ou d'un test psychologiques auxquels il a été soumis.

introspectivement [ɛ̃trɔspɛktivmɑ̃] adv. (de *introspectif ;* av. 1951, A. Gide). Par le moyen, par l'effet de l'introspection : *La préoccupation où je vivais avait ce grave inconvénient d'absorber introspectivement toutes mes facultés attentives* (Gide).

introublé, e [ɛ̃truble] adj. (de *in-* et de *troublé ;* 1886, Bloy, au sens 1 ; sens 2, 1911, E. Rostand). **1.** Qui ne ressent ou qui ne marque aucun trouble, d'ordre moral, affectif ou émotif : *Leurs âmes limpides et introublées* (Barbey d'Aurevilly). *José garda son visage introublé* (Mauriac). || **2.** Dont rien ne vient troubler le calme : *Ô silence introublé des nuits ! Fenêtre ouverte !* (E. Rostand).

introuvable [ɛ̃truvabl] adj. (de *in-* et de *trouvable ;* 1637, Guez de Balzac, au sens 1 ; sens 2, 21 sept. 1693, Bayle ; sens 3, 1815, d'après Larousse, 1873). **1.** Qu'on ne peut trouver, ou qu'on ne réussit pas à retrouver : *Quelqu'un qui demeure introuvable malgré toutes les recherches. Objet introuvable. Toutes les beautés trouvées, trouvables et introuvables* (Baudelaire). *Mme Cornouiller [...] fut bien obligée de reconnaître à la longue [...] que Putois était introuvable. Pourtant, elle ne renonça pas à le découvrir* (France). || **2.** Qui est très rare, très difficile à trouver : *J'ai enfin mis la main sur cette édition introuvable.* || **3.** Qui n'a pas son pareil : *Mais ce qui était plus triste, c'était le spectacle que donnait, dans le même temps et dans la sphère politique, la Chambre, produit de l'élection, et qui était si bien royaliste que Louis XVIII, dans un premier moment de satisfaction trop tôt déçue, l'avait nommée la Chambre introuvable : ce terme d'éloge ne tarda pas à se tourner en amère ironie* (Sainte-Beuve). *Quelques députés du genre introuvable y faisaient leur whist* (Hugo).

• SYN. : **1** *insaisissable, invisible ;* **2** *fabuleux, mythique, précieux ;* **3** *exceptionnel, inoubliable, sans pareil.*

introuvé, e [ɛ̃truve] adj. (de *in-* et de *trouvé ;* 1801, Mercier). Qui n'a pas été trouvé : *Sorte de criminel, encore introuvé* (Villiers de L'Isle-Adam).

introversif, ive [ɛ̃trɔvɛrsif, -iv] adj. et n. (de *introvers[ion]* ; 1968, Larousse). En typologie, se dit d'un sujet tourné vers lui-même, qui se nourrit des rêveries et des produits de son imagination, et qui a tendance à se désintéresser des autres.

introversion [ɛ̃trɔvɛrsjɔ̃] n. f. (mot allem. [début du XXe s.], du lat. *introversus,* vers l'intérieur, en dedans, de *intro,* à l'intérieur [avec ou sans mouvement], et de *versus,* dans la direction [de], du côté [de] ; 1931, Larousse). En psychologie, attitude du sujet qui est surtout attentif à son moi, à sa vie intérieure, à ses émotions, et a tendance à se détourner du monde extérieur et du milieu ambiant : *Méfiez-vous de ce goût de l'introversion, de la rêverie dans le vide, qui n'est pas autre chose qu'une fuite devant l'effort* (Sarraute). [S'oppose à *extraversion.*]

introverti, e [ɛ̃trɔvɛrti] adj. et n. (de *introver[sion]* ; v. 1940). En psychologie, se dit d'un sujet qui fixe son intérêt sur ce qui se passe en lui-même et reste indifférent au monde extérieur et au milieu : *Un caractère introverti. Un introverti.* (S'oppose à *extraverti, e.*)

intrus, e [ɛ̃try, -yz] adj. et n. (lat. ecclés. du Moyen Age *intrusus,* intrus, part. passé adjectivé de *intrudere,* v. issu par haplologie du lat. class. *introtrudere,* introduire de force, de *intro,* à l'intérieur [avec ou sans mouvement], et de *trudere,* pousser [avec force ou violence] ; v. 1360, Froissart, au sens 1 [comme n. m., 1382, E. Deschamps ; *prêtre intrus,* 1867, Littré] ; sens 2, 1830, Stendhal ; sens 3, fin du XIXe s.). **1.** Qui occupe sans titre ou sans droit une charge, une fonction, et particulièrement une dignité ecclésiastique : *Évêque intrus. Fonctionnaire intrus. Britannicus est en âge de régner ; c'est l'héritier légitime du trône occupé par un intrus à la faveur d'une adoption* (Diderot). || *Prêtres intrus,* dénomination appliquée, pendant la Révolution, aux prêtres assermentés. || **2.** Qui s'introduit dans un lieu ou dans une société sans avoir qualité pour y être admis, ou sans avoir été invité : *Puis, comme ma femme restait encore interdite et un peu exaspérée, me semblait-il, par la présence de l'intruse...* (Gide). || **3.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une chose qui ne devrait pas se trouver quelque part, dont la présence est importune ou indiscrète : *La pluie d'hiver pleure aux carreaux : | J'entends ses larmes ; | Toute l'ombre sanglote, intruse et veule* (Vielé-Griffin). *Les noms propres, hors du vocabulaire, ne sauraient faire figure d'intrus lexicaux* (Dauzat). *Il se sentait pénétrer, avec sa conscience intruse, dans un domaine qui lui appartenait plus que tout autre, posséder avec angoisse une solitude interdite où nul ne le rejoindrait jamais* (Malraux).

• SYN. : **2** *gêneur, imposteur, indésirable.*

intrusif, ive [ɛ̃tryzif, -iv] adj. (de *intrus[ion]* ; 1er déc. 1871, *Revue des Deux Mondes* [p. 661], au sens de « qui a le caractère de l'intrusion » [en parlant d'une loi] ; sens actuel, 1962, Larousse). En géologie, qui a été mis en place par intrusion : *Roche intrusive.*

intrusion [ɛ̃tryzjɔ̃] n. f. (lat. jurid. du Moyen Âge *intrusio,* intrusion, de *intrusus* [v. INTRUS] ; 1304, Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1835, Acad. ; sens I, 3, 1959, Robert ; sens I, 4, av. 1945, P. Valéry ; sens II, 1867, Littré).

I. 1. Action de s'introduire sans droit dans un emploi, une charge, une dignité, un bénéfice. || **2.** Action de s'introduire, sans y être invité, dans un lieu, dans une société, un groupe : *L'intrusion d'un visiteur importun* ; et par extens. : *Il invoquait la nécessité de protéger son conduit auditif contre l'intrusion éventuelle des insectes* (Duhamel). || **3.** Action d'inter venir dans un domaine où l'on n'a aucun titre à le faire : *L'intrusion d'un État dans les affaires intérieures de ses voisins. Archambaud avait éprouvé quelque humeur de cette intrusion dans ses plus chères habitudes* (Aymé). || **4.** Arrivée, intervention soudaine, intempestive, de quelque chose : *Mais le meilleur argument est que, neuf fois sur dix, toute grande nouveauté dans un ordre est obtenue par l'intrusion de moyens et de notions qui n'y étaient pas prévus* (Valéry). *Il demanda des nouvelles de Mme Visconti, d'un air détaché, ce qui choqua le baron : cette intrusion de la vie privée dans un pareil moment !* (Aragon).

II. En géologie, mise en place de matière minérale, d'origine profonde, par pénétration à l'intérieur de roches préexistantes, sans venue au jour.

• SYN. : **I, 3** *immixtion, ingérence, intervention.*

intubation [ɛ̃tybasjɔ̃] n. f. (angl. *intubation,* même sens [fin du XIXe s.], de *in-,* préf. marquant le mouvement vers [lat. *in-,* même sens], et de *tube,* tube, tuyau [empr. du franç. *tube*] ; 1931, Larousse). *Intubation trachéale,* introduction dans la trachée d'un tube semirigide (en caoutchouc ou en plastique), qui assure une ventilation respiratoire correcte en empêchant les obstructions laryngées et en permettant l'aspiration des sécrétions bronchiques. (Syn. TUBAGE.)

intuber [ɛ̃tybe] v. tr. (de *intub*[*ation*] ; 1970, Robert). Procéder à l'intubation de.

intuitif, ive [ɛ̃tɥitif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *intuitum,* supin de *intueri* [v. l'art. suiv.] ; 1480, *Baratre infernal,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [aussi *vision intuitive*]). **1.** Qui est objet d'intuition, qui est donné par l'intuition : *Être et penser sont pour nous la même chose ; cette vérité est intime et plus qu'intuitive* (Buffon). || **2.** Qui procède par intuition, ou qui a les caractères de l'intuition : *Connaissance intuitive. Intelligence intuitive, discursive. Prescience intuitive. Plus les idées se multiplient et la réflexion entre en jeu, plus la spontanéité intuitive se ralentit* (Proudhon). *M. d'Astarac me répondit qu'on y pouvait échapper* [à ce danger invisible] *par intuitive divination* (France). *Les aspects intuitifs des mathématiques sont liés aux diverses impressions de nos sens* (Bouligand). || *Vision intuitive,* en théologie, vision sans intermédiaire d'une personne ou d'une chose, et particulièrement, acte par lequel les bienheureux connaîtront Dieu dans le Ciel.

• CONTR. : **2** *déductif, discursif.*

◆ adj. et n. (1902, Larousse). Se dit d'une personne qui a l'intuition pour faculté maîtresse, qui saisit directement ou pressent les choses au lieu de les découvrir par le raisonnement et l'analyse : *Une personne intuitive. Les femmes sont souvent intuitives. L'intuitif est celui qui regarde en soi-même* (Rod).

intuition [ɛ̃tɥisjɔ̃] n. f. (lat. scolast. *intuitio,* intuition [en bas lat., « image réfléchie par un miroir »], du lat. class. *intuitum,* supin de *intueri,* regarder attentivement, avoir la pensée fixée sur, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *tueri,* regarder, observer, veiller sur ; XIVe s., puis 1542, Bovelles, au sens de « action de contempler » ; sens 1, v. 1640, Descartes [*intuition sensible,* 1905, H. Poincaré ; *intuition psychologique, d'évidence, rationnelle, d'invention, divinatrice,* 1959, Robert ; *intuition intellectuelle,* 1867, Littré ; *intuition métaphysique, bergsonienne,* 1962, Larousse] ; sens 2, 1838, Acad. ; sens 3, 1835, Balzac [« faculté de pressentir, de prévoir plus ou moins clairement ce qui n'est pas encore », 1922, Proust] ; sens 4, 1762, Acad.). **1.** Connaissance immédiate, c'est-à-dire directe ou instantanée, d'un objet de pensée, sans le secours du raisonnement. || *Intuition sensible,* connaissance directe des données des sens, c'est-à-dire qui porte sur des phénomènes physiques. || *Intuition psychologique,* connaissance directe de ses états de conscience par le sujet, c'est-à-dire qui porte sur des faits psychiques. || *Intuition d'évidence,* ou *intuition rationnelle,* connaissance immédiate de la vérité d'une notion ou de certains rapports abstraits. || *Intuition d'invention,* ou *intuition divinatrice,* sorte de divination, pouvant résulter d'une préparation inconsciente, qui nous révèle soudain ce qui n'est pas encore établi rationnellement. || *Intuition intellectuelle* ou *métaphysique,* acte par lequel l'esprit saisit les êtres dans leur réalité transcendante. || *Intuition bergsonienne,* « espèce de sympathie intellectuelle par laquelle on se transporte à l'intérieur d'un objet pour coïncider avec ce qu'il a d'unique et par conséquent d'inexprimable » (Bergson). || **2.** Action de saisir telle chose par intuition ; ce qui est connu par intuition : *Un absolu ne saurait être donné que dans une intuition, tandis que tout le reste relève de l'analyse* (Bergson). *Philosopher est possible à cause de l'impossibilité de noter les intuitions* (Valéry). *La poésie imite une réalité dont notre monde ne possède que l'intuition* (Cocteau). || **3.** Dans le langage courant, pressentiment, connaissance immédiate et sans justification rationnelle, de ce qui va arriver ou de ce qu'il convient de penser ou de faire dans une circonstance donnée : *J'ai l'intuition qu'il va se produire quelque chose d'important. Avoir l'intuition de son avenir.* || *Par extens.* Faculté de pressentir, de prévoir plus ou moins clairement ce qui n'est pas encore : *Avoir de l'intuition.* || **4.** En théologie, vision immédiate et directe de Dieu au Ciel.

• SYN. : **3** *inspiration, prémonition, prescience, sentiment.* — CONTR. : **1** *déduction, raisonnement.*

intuitionnisme [ɛ̃tɥisjɔnism] n. m. (de *intuition* ; 1925, Thérive, p. 132). En philosophie, doctrine qui attribue à l'intuition un rôle prépondérant dans la connaissance : *Le bergsonisme est une des formes de l'intuitionnisme.*

intuitionniste [ɛ̃tɥisjɔnist] adj. (de *intuition* ; 1874, Stuart Mill, p. 262 [pour une logique modale..., 1968, Larousse]). Relatif à l'intuitionnisme. || *Spécialem.* Se dit d'une logique modale développée notamment par Brouwer et Heyting.

◆ adj. et n. (1878, Larousse [« qui est partisan de la logique intuitionniste », 1968, Larousse]). Partisan de l'intuitionnisme : *Un philosophe intuitionniste. Un intuitionniste.* || *Spécialem.* Qui est partisan de la logique intuitionniste.

intuitivement [ɛ̃tɥitivmɑ̃] adv. (de *intuitif* ; 1599, Montlyard, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Par la vision intuitive : *Voir Dieu intuitivement.* || **2.** De façon intuitive : *Connaître intuitivement son avenir.*

intuitivisme [ɛ̃tɥitivism] n. m. (dér. savant de *intuitif* ; 1902, Larousse). Aptitude à connaître par intuition : *De ce que l'intelligence n'est pas l'instrument le plus subtil, le plus puissant, le plus approprié pour saisir le vrai, ce n'est qu'une raison de plus pour commencer par l'intelligence et non par un intuitivisme de l'inconscient, par une foi aux pressentiments toute faite* (Proust).

intuitu personae [ɛ̃tɥitypɛrsɔne] loc. adv. (loc. du lat. jurid. moderne signif. proprem. « en considération de la personne », de l'ablatif du lat. class. *intuitus,* coup d'œil, regard, vue [et, à basse époque, « considération de quelque chose, égard pour »] — de *intuitum,* supin de *intueri* [v. INTUITION] —, et du génitif de *persona,* masque, rôle, caractère, personnalité ; début du XXe s.). Expression juridique signifiant que le consentement de l'un au moins des cocontractants a été déterminé en fonction de la personnalité de l'autre.

intuméfier (s') [sɛ̃tymefje] v. pr. (de *in-* et de *tuméfier* ; av. 1951, A. Gide). *Littér.* S'enfler, prendre de l'importance : *Le moi se gonfle, s'intuméfie, s'étale, expose toutes ses hideurs* (Gide).

intumescence [ɛ̃tymɛsɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *intumescere,* gonfler, s'enfler, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *tumescere,* s'enfler, inchoatif de

tumere, être gonflé, enflé [au pr. et au fig.] ; 1611, Cotgrave, au sens 1 [« augmentation de volume d'un tissu, d'un organe », 1793, Lavoisier] ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Le fait de s'enfler, de gonfler ; augmentation de volume, renflement : *Bientôt elle* [la Lune] *tombe à l'horizon* [...], *s'incline et disparaît dans la molle intumescence des vagues* (Chateaubriand). *Il n'aurait pas été malaisé d'imaginer dans cette intumescence des aspects d'ouïes et de nageoires* (Hugo). *Ces intumescences vertes ne s'interrompent que pour faire place à des cultures de maïs ou de riz* (Gide). || *Spécialem.* et *vx.* Augmentation de volume d'un tissu, d'un organe, par œdème, inflammation ou tumeur : *L'intumescence de la rate.* || **2.** En mécanique des fluides, onde de surface qui se produit dans les canaux découverts de faible profondeur.

● SYN. : **1** *bouffissure, boursouflure, enflure, renflement, tumescence, turgescence.*

intumescent, e [ɛ̃tymɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *intumescence ;* 1838, Acad.). Qui commence à enfler ou à gonfler : *Chairs intumescentes.*

● SYN. : *tumescent, turgescent.*

intussusception [ɛ̃tyssysɛpsjɔ̃] n. f. (du lat. *intus,* dedans [avec ou sans mouvement], et *susceptio,* action de se charger de [et, à basse époque, « soutien, assistance »], de *susceptum,* supin de *suscipere,* prendre par-dessous, prendre sur soi, assumer, de *subs,* forme anc. de *sub,* sous, et de *capere,* prendre, saisir ; av. 1636, Descartes, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** Mode d'accroissement des êtres vivants s'effectuant par le dépôt, dans leur masse, de nouveaux éléments qui se placent parmi les anciens : *Les animaux et les plantes s'accroissent par intussusception.* || **2.** Syn. de INVAGINATION.

inulase [inylɑz] n. f. (de *inul*[*ine*] ; 1962, Larousse). Diastase capable d'hydrolyser l'inuline en fructose.

inule [inyl] n. f. (lat. *inula,* aunée [plante] ; milieu du XVIe s., puis 1771, Schmidlin). Plante herbacée vivace de la famille des composées, à fleurs jaune vif ou jaune-orangé, dont une espèce est l'*aunée.*

inuline [inylin] n. f. (dér. savant de *inule ;* 1815, *Annales de chimie,* 1re série, XCIV, 201). Glucide voisin de l'amidon, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool, que l'on rencontre dans le rhizome de l'aunée (inule), du topinambour, du dahlia, etc.

inusable [inyzabl] adj. (de *in-* et de *user ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qu'on ne peut pas user, et, *par exagér.,* qui dure très longtemps : *Et cette tunique était inusable. En vain j'essayai de la mettre hors d'usage* (France). *Chaussures inusables. Matière, étoffe inusable.*

● SYN. : *inaltérable, increvable* (fam.), *indestructible, résistant, solide.*

inusité, e [inyzite] adj. (lat. *inusitatus,* inaccoutumé, rare, extraordinaire, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *usitatus,* accoutumé, entré dans l'usage, part. passé adjectivé de *usitari,* se servir souvent de, fréquentatif de *uti,* faire usage de, employer ; 1491, Vaganay, au sens 2 ; sens 1, 1549, R. Estienne [en linguistique, 1677, Miege]). **1.** Qui n'est pas usité, qui n'a pas cours : *Manière d'agir, pratique inusitée.* || *Spécialem.* En linguistique, que personne ou presque personne n'emploie : *Mot inusité. Expression, locution, forme inusitée.* || **2.** Qui n'est pas habituel : *Ce bruit inusité dans le muet enclos* (Lamartine).

● SYN. : **1** *étrange, extraordinaire, insolite, original, singulier ;* **2** *anormal, inaccoutumé, inhabituel.* — CONTR. : **1** *commun, courant, usité ;* **2** *familier, habituel, normal.*

inusuel, elle [inyzɥɛl] adj. (de *in-* et de *usuel ;* 1842, Acad.). Qui n'est pas usuel, qui est anormal (rare) : *Le rendez-vous était fixé dans un lieu inusuel.*

inutile [inytil] adj. (lat. *inutilis,* qui n'est d'aucun secours, sans profit, préjudiciable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *utilis,* qui sert, avantageux, dér. de *uti,* faire usage de, employer ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *inutele* [*inutile,* 1356, Bersuire], au sens 2 [*il est inutile de,* 1669, Bossuet —... que, XXe s. ; avec ellipse de *il est,* 1872, A. Daudet] ; sens 1, 1573, Desportes [*meuble inutile,* au fig., 1674, Boileau] ; sens 3, v. 1530, C. Marot [*les bouches inutiles,* XXe s.]). **1.** Se dit d'une chose concrète qui ne sert à rien, qui n'offre aucune utilité pratique : *Ne t'embarrasse pas d'objets inutiles. Un achat inutile. Poids, meuble inutile.* || Fig. et class. *Meuble inutile,* chose qui ne sert à rien : *La vertu sans l'argent n'est qu'un meuble inutile* (Boileau). || **2.** Se dit d'un acte, d'un comportement qui n'obtient pas de résultat pratique et qui, de ce fait, est vain ou infructueux : *Démarche, courage, mensonge inutile. Et il restait tête basse, faisant d'inutiles efforts pour se rappeler le soleil* (Zola). *Elle se mit à lire ; mais sa lecture inutile passait sans être écoutée* (Hugo). || *Il est inutile de* (et l'infinitif), *que* (et le subjonctif), il ne sert à rien de, que : *Il est inutile de partir. Il est inutile que vous vous dérangiez ;* et fam., avec ellipse de *il est : Inutile de t'en faire : tu auras toujours le temps de t'inquiéter. Inutile que je mette les points sur les « i », n'est-ce pas ?* || **3.** Se dit d'une personne qui ne rend pas de services ou qui ne rend pas le service qu'on attend d'elle : *Un vieil homme qui va mourir est inutile, gênant et insidieux* (Camus). *Un homme inutile à la société.* || *Les bouches inutiles,* les personnes qu'il faut nourrir et qui ne rendent aucun service.

● SYN. : **1** *superflu ;* **2** *oiseux, perdu, stérile, vain.* — CONTR. : **1** *indispensable, nécessaire ;* **2** *fructueux, payant* (fam.), *profitable, salutaire ;* **3** *utile.*

◆ n. (1700, Regnard [*jouer les inutiles,* XXe s.]). Personne inutile : *Le conseil d'administration a été débarrassé de quelques inutiles.* || *Jouer les inutiles,* ne jouer aucun rôle utile.

● SYN. : *parasite.*

◆ n. m. (1694, La Fontaine). *L'inutile,* ce qui est inutile : *Il faut retrancher l'inutile et le superflu.*

inutilement [inytilmɑ̃] adv. (de *inutile ;* 1433, BEC, 6e série, t. II [1865], p. 138). De façon inutile : *De l'argent dépensé inutilement.*

inutilisable [inytilizabl] adj. (de *in-* et de *utilisable ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Se dit de ce qui ne peut pas ou qui ne peut plus être utilisé : *Depuis longtemps, l'artillerie de la forteresse était inutilisable* (Gracq). *Un véhicule inutilisable à la suite d'un accident.* || **2.** Se dit d'une personne qu'on ne peut pas utiliser, affecter à un emploi.

inutilisé, e [inytilize] adj. (de *in-* et de *utilisé,* part. passé de *utiliser ;* 1834, Boiste). Qui n'est pas utilisé, qui n'est pas encore employé : *Des ressources considérables restent inutilisées, faute d'une organisation judicieuse. Talents inutilisés.*

inutilité [inytilite] n. f. (lat. *inutilitas,* inutilité, caractère nuisible, de *inutilis* [v. INUTILE] ; 1386, Isambert, au sens 1 ; sens 2, 1676, Mme de Sévigné). **1.** Caractère d'une chose ou d'une personne inutile : *L'inutilité d'un remède. L'inutilité de ses efforts, de ses tentatives. Au surplus, je suis persuadé que tous les ambassadeurs de la terre ne font rien aujourd'hui à l'élection du souverain pontife et que nous sommes tous d'une parfaite inutilité à Rome* (Chateaubriand). || **2.** Chose inutile, superflue : *Un discours rempli d'inutilités.*

● SYN. : **1** *inefficacité, stérilité ;* **2** *baliverne, fadaise, futilité.* — CONTR. : **1** *efficacité, efficience, utilité.*

invagination [ɛ̃vaʒinasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *in,* en, dans, et *vagina,* gaine, étui, enveloppe ; 1765, Brunot [*invagination,* « invagination intestinale » — *invagination intestinale,* 1902, Larousse ; « déploiement d'une lame de tissu à l'intérieur d'autres tissus », 1902, Larousse]). En biologie, déploiement d'une lame de tissu à l'intérieur d'autres tissus. || *Invagination intestinale,* pénétration d'un segment intestinal contracté dans le segment sous-jacent, comme un doigt de gant retourné.

invaginer [ɛ̃vaʒine] v. tr. (dér. savant du lat. *in* et *vagina* [v. l'art. précéd.] ; 1832, Raymond). Produire une invagination : *Invaginer l'intestin.*

◆ **s'invaginer** v. pr. (fin du XVIIIe s., d'après Bescherelle, 1845). Se dit d'une portion d'intestin qui s'engage dans une autre.

invaincu, e [ɛ̃vɛ̃ky] adj. (de *in-* et de *vaincu*, adj. ; fin du XV[e] s., Molinet). Qui n'a pas subi de défaite : *Nous surgîmes invaincus à Thionville, le 1[er] septembre, car, chemin faisant, nous ne rencontrâmes personne* (Chateaubriand). *Arbres titans, foudroyés, renversés dans des poses de lutteurs invaincus* (Zola).

invalidation [ɛ̃validasjɔ̃] n. f. (de *invalider* ; 1636, Monet, au sens 1 [pour un acte juridique ; pour une élection, 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** Action d'invalider en déclarant nul, généralement pour vice de forme : *Invalidation d'une élection.* || **2.** *Invalidation d'un député,* annulation des opérations électorales à l'issue desquelles il a été proclamé député.

invalide [ɛ̃valid] adj. (lat. *invalidus,* faible, débile, impuissant [au pr. et au fig.], de *in-*, préf. à valeur négative, et de *validus,* fort, robuste, vigoureux, efficace, dér. de *valere,* être fort, avoir de la puissance, de la valeur ; 1515, Isambert, au sens 2 ; sens 1, v. 1536, M. Du Bellay). **1.** *Vx.* S'est dit de ce qui n'a pas de valeur légale, qui n'est pas valable : *Donation, contrat invalide. Déclarer invalide un mariage.* || **2.** Se dit d'une personne qu'une infirmité, l'âge ou une blessure rend incapable d'accomplir un certain travail : *Il est resté invalide à la suite de cet accident.*

• SYN. : **2** *éclopé, estropié, impotent, infirme.* — CONTR. : **2** *gaillard, ingambe, solide, valide, vigoureux.*

◆ n. (sens 1, 1718, Ph. Leroux ; sens 2, 1678, Guillet ; sens 3, XX[e] s.). **1.** Personne invalide : *Un invalide qui marchait sur deux jambes de bois avec deux bâtons* (France). *Un invalide civil.* || **2.** Soldat que son âge, ses infirmités ou ses blessures de guerre mettent hors d'état de servir et de travailler : *Grand invalide de guerre. Invalide manchot, amputé.* || **3.** Personne dont la capacité de travail est diminuée dans une proportion telle qu'il lui est impossible d'assurer normalement sa subsistance, ou, dans un sens plus restreint, personne dont le potentiel physique s'est trouvé réduit à la suite d'une maladie ou d'un accident : *Un invalide du travail.*

• SYN. : **1** *infirme* ; **2** *blessé, mutilé* ; **3** *handicapé.*

invalider [ɛ̃valide] v. tr. (de *invalide* ; 1452, Champollion-Figeac [II, 189], au sens 1 ; sens 2, 1876, d'après Larchey, 1880 ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** Déclarer légalement nul : *Invalider un acte, un contrat, une donation.* || **2.** *Invalider une élection,* en déclarer les résultats non valables. || **3.** *Invalider un député,* déclarer nulle l'élection de ce député : *Un parlementaire invalidé est considéré comme n'ayant pas été élu.*

• SYN. : **1** *abroger, casser, infirmer, rapporter, résilier, révoquer* ; **2** *annuler.*

invalidité [ɛ̃validite] n. f. (dér. savant de *invalide* ; 1521, *Papiers de Granvelle* [I, 160], au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon ; sens 3, 1935, Acad.). **1.** *Vx.* État de ce qui n'a pas de valeur légale et qui doit être considéré comme nul : *Invalidité d'un acte, d'un contrat, d'un mariage.* || **2.** État d'une personne invalide : *Il supporte mal l'invalidité consécutive à son accident.* || **3.** *Spécialem.* État d'une personne dont la capacité de travail est réduite au moins des deux tiers : *Une pension d'invalidité. Invalidité à 100 p. 100.*

• SYN. : **2** *infirmité* ; **3** *incapacité.*

Invar [ɛ̃var] n. m. (nom déposé, abrév. de *invariable* ; 1907, Larousse). Acier au nickel dont le coefficient de dilatation est pratiquement négligeable aux températures voisines de la température ordinaire.

invariabilité [ɛ̃varjabilite] n. f. (dér. savant de *invariable* ; 1617, Coton, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Qualité de ce qui est invariable : *La tragédie du dix-septième siècle* [...] *suppose* [...] *l'invariabilité des mœurs à travers les âges* (France). *Invariabilité d'un principe. Invariabilité d'une loi fondamentale.* || **2.** *Spécialem.* En grammaire, qualité des mots qui ne varient pas en nombre, en genre, en personne ou en cas : *Invariabilité de l'adverbe.*

• SYN. : **1** *immuabilité, permanence, pérennité.* — CONTR. : **1** *changement, évolution, modification, mutabilité, transformation, variabilité, variation.*

invariable [ɛ̃varjabl] adj. (de *in-* et de *variable* ; v. 1370, Oresme, au sens 1 [en grammaire, 1799, Sicard, II, 182] ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Se dit de ce que l'on ne peut pas modifier, qui ne varie pas : *L'ordre invariable des saisons. Principes invariables. Il y eut enfin entre Degas et Mallarmé des conflits singuliers dont le mauvais caractère du premier était l'invariable cause* (Valéry). || *Spécialem.* En grammaire, se dit d'un élément qui ne subit pas de changements de nombre, de genre, de personne ou de cas : *L'adverbe, la conjonction, la préposition, l'interjection sont des mots invariables. L'infinitif présent, le participe présent sont des modes invariables du verbe.* || **2.** Se dit d'une personne que rien ne peut faire changer, qui ne se laisse pas troubler : *Je resterai fidèle au compagnon de mes mauvais jours, toutes les opinions politiques de la terre seraient trop payées par le sacrifice d'une heure d'une sincère amitié : il suffit que je reste invariable dans mes opinions, comme je reste attaché à mes souvenirs* (Chateaubriand). *L'assemblée, au milieu de toutes ses jalousies, ne lui donnait pas moins des preuves d'une confiance invariable, prenant toujours les Girondins pour présidents, secrétaires* (Michelet).

• SYN. : **1** *constant, éternel, fixe, immuable* ; **2** *ferme, impérissable, inaltérable, inébranlable, inflexible, stable.* — CONTR. : **1** *capricieux, fantaisiste, fluctuant, variable* ; **2** *changeant, inconstant, instable, ondoyant, versatile.*

invariablement [ɛ̃varjabləmɑ̃] adv. (de *invariable* ; 1495, Vignay). De manière invariable, sans aucun changement : *Et Joseph répondait invariablement : « Oh ! Monsieur le baron ne les manque pas »* (Maupassant). *Le baromètre reste invariablement au beau fixe.*

• SYN. : *continuellement, éternellement, immanquablement, immuablement, perpétuellement, sans cesse, toujours.*

invariance [ɛ̃varjɑ̃s] n. f. (de *invariant* ; 1931, Larousse [« caractère de ce qui ne varie pas » ; en mathématiques, 1962, Larousse]). En mathématiques, propriété de ce qui ne varie pas. || *Par extens.* Caractère de ce qui ne varie pas : *Forte de cette espèce d'indépendance et d'invariance qu'elle est contrainte de s'accorder, elle se pose enfin comme fille directe et ressemblante de l'être sans visage, sans origine, auquel incombe et se rapporte toute la tentative du cosmos* (Valéry).

invariant, e [ɛ̃varjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *in-* et de *varier* ; 1931, Larousse). Se dit, en termes scientifiques, de ce qui reste exactement identique après une transformation de nature physique ou mathématique : *Grandeurs, relations, propriétés invariantes. Équation invariante.*

◆ **invariant** n. m. (1877, Littré, au sens de « fonction des coefficients qui ne change pas quand on passe d'un système d'axes à un autre » ; sens actuel, 1931, Larousse). Grandeur, relation ou propriété invariante.

invasion [ɛ̃vazjɔ̃] n. f. (bas lat. *invasio,* attaque, et, au fig., « usurpation », du lat. class. *invasum,* supin de *invadere,* envahir, attaquer, de *in-*, préf. marquant le mouvement vers, et de *vadere,* marcher, aller, s'avancer ; v. 1155, Wace, au sens de « attaque » ; sens 1, 1588, Montaigne ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, v. 1560, Paré). **1.** Action de pénétrer en armes et massivement sur le territoire d'un pays étranger : *Fuir devant une invasion. Résister courageusement à l'invasion. Livrer un pays à l'invasion est le plus grand des crimes* (Chateaubriand). *S'il eût repoussé une invasion, je doute qu'il eût reçu des félicitations plus vives et plus sincères* (Mérimée). || **2.** Populations en migration qui envahissent par la force un pays : *Les grandes invasions. Les invasions barbares. De retour au pays normand en 1870, il y trouva une jeune fille qui y fuyait l'invasion allemande* (France). || **3.** Pénétration massive, occupation générale d'un endroit par des éléments jugés nuisibles : *Une invasion de sauterelles, de fourmis, de phylloxéra.* || **4.** Toute pénétration massive et rapide : *L'invasion d'une place par la foule. L'invasion d'une mode*

étrangère. || **5.** En termes de pathologie, période qui correspond au début des manifestations cliniques d'une maladie infectieuse : *L'invasion suit l'incubation et précède la période d'état.*

• SYN. : **1** *incursion, ingression* (vx), *raid, razzia* ; **4** *déferlement, envahissement, irruption, occupation, propagation.*

invective [ɛ̃vɛktiv] n. f. (du bas lat. *invectivus,* qui invective [adj. le plus souvent employé pour qualifier les discours de Cicéron contre Catilina], du lat. class. *invectum,* supin de *invehere,* transporter dans, amener, attaquer [au pr. et au fig.], de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *vehere,* porter, transporter ; 1404, Chr. de Pisan, au sens de « discours violent et emporté » ; sens actuel, 1512, J. Lemaire de Belges). Parole ou suite de paroles violentes ou injurieuses : *Se répandre, éclater en invectives contre quelqu'un.*

• SYN. : *grossièretés, injure, insulte, sottises.*

invectiver [ɛ̃vɛktive] v. tr. ind. [**contre**] (de *invective ;* 1549, Huguet). Prononcer des invectives contre quelqu'un ou quelque chose : *Le boucher [...] rentre dans sa boutique, au seuil ténébreux de laquelle le paysan invective contre lui* (Maeterlinck). *Le voilà qui marche et contremarche, invective contre le vrai* (Valéry). *Parfois au cours de la leçon, il succombait à la colère, invectivait contre l'objet de son aversion* (Duhamel).

• SYN. : *crier, fulminer, pester* (fam.), *tempêter* (fam.), *tonner.*

◆ v. tr. (1587, Cholières [un premier ex. au milieu du XVIe s.]). Accabler d'invectives : *Il invectiva longtemps le cocher* (Proust). *Il se mit à invectiver le jeune médecin* (Martin du Gard).

• SYN. : *agonir de sottises, engueuler* (pop.), *injurier, insulter.*

• REM. Considéré comme fautive par Littré, la construction *invectiver quelqu'un* est maintenant admise par l'Académie et reçue par le bon usage.

invendable [ɛ̃vɑ̃dabl] adj. (de *in-* et de *vendable ;* 1764, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Qu'il est impossible de vendre : *C'est de la petite lentille. C'est à peu près invendable* (Duhamel). || **2.** En termes de droit, qu'on n'a pas le droit ou le pouvoir de vendre.

• SYN. : **2** *inaliénable, incessible.* — CONTR. : **2** *cessible, vendable.*

invendu, e [ɛ̃vɑ̃dy] adj. (de *in-* et de *vendu ;* 1706, Richelet). Qui n'a pas été vendu, ou qui n'a pu être vendu : *Journaux, livres invendus. Solder les articles invendus.*

◆ **invendu** n. m. (1893, *Dict. général*). Objet qui n'a pu être vendu : *On ne reprend pas les invendus. Liquider à bas prix tous les invendus.*

inventaire [ɛ̃vɑ̃tɛr] n. m. (bas lat. jurid. *inventarium,* inventaire, proprem. « opération consistant à dénombrer, à retrouver », du lat. class. *inventum,* supin de *invenire,* venir sur [quelque chose], trouver, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *venire,* venir ; 1313, Isambert, écrit *inventayre* [*inventaire,* 1549, R. Estienne], au sens 1 [*bénéfice d'inventaire,* 1671, Pomey ; *sous bénéfice d'inventaire,* av. 1850, Balzac — d'abord *par bénéfice d'inventaire,* 1668, La Fontaine] ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, av. 1615, Pasquier). **1.** Opération qui consiste à inscrire et à décrire, article par article, tous les objets mobiliers appartenant à une personne, ou se trouvant dans une maison, dans un appartement ; état ainsi établi : *Faire, dresser, établir un inventaire. Procéder à l'inventaire d'une succession.* || *Bénéfice d'inventaire,* droit qu'a un héritier de ne payer les dettes d'une succession que jusqu'à concurrence de la valeur des biens qu'il doit recueillir. || Fig. *Sous bénéfice d'inventaire,* à condition que cela soit vérifié ; sous réserve de vérification : *Accepter quelque chose sous bénéfice d'inventaire.* || **2.** État détaillé et estimatif des biens et droits que possède à un moment donné une entreprise, et des sommes qu'elle doit : *Le brave homme a l'air satisfait d'un comptable en face d'un bon inventaire de fin d'année* (Daudet). *Magasin fermé pour cause d'inventaire.* || **3.** Revue minutieuse des éléments d'un tout : *J'essayais de ne pas perdre le fil de mon inventaire, de faire une énumération complète* (Camus). *Faire l'inventaire des ressources touristiques d'une région.*

• SYN. : **2** *bilan ;* **3** *catalogue, dénombrement, liste, nomenclature, récapitulation, recensement, relevé.*

inventer [ɛ̃vɑ̃te] v. tr. (de *invent[eur]* ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* au sens 1 [*ne pas avoir inventé la poudre,* 1718, Acad. — d'abord *...la poudre à canon,* 1672, Mme de Sévigné ; *il n'a rien inventé,* XXe s.] ; sens 2, 1538, R. Estienne [*inventer de,* v. 1662, Racine] ; sens 3, 1640, Oudin [*je n'invente rien,* 1709, Lesage]). **1.** Créer le premier, en faisant preuve d'ingéniosité, ce qui n'existait pas encore, et dont personne n'avait eu l'idée : *Gutenberg a inventé l'imprimerie à caractères mobiles. Inventer un procédé, un système.* || Plaisamm. et fam. *Ne pas avoir inventé la poudre,* avoir l'esprit borné. || *Il n'a rien inventé,* il ne fait qu'imiter ce que d'autres ont fait ou trouvé avant lui. || **2.** Imaginer quelque chose à des fins déterminées : *Inventer des expédients pour se tirer d'affaire. Tu ne sais plus qu'inventer pour me faire du mal* (Brieux). *Bien des choses se feraient facilement, sans les chimériques objections que parfois les hommes se plaisent à inventer* (Gide). || *Inventer de* (suivi de l'infinitif), avoir l'idée nouvelle et extraordinaire de : *Il a inventé de ne plus déjeuner, pour faire des économies.* || **3.** Créer de toutes pièces, tirer de son imagination ce que l'on fait passer pour réel ou vrai : *Jamais elle ne peut inventer un prétexte à sortir de table* (Flaubert). *Inventer une excuse, une explication.* || *Je n'invente rien,* ce que je dis, quoique étonnant, est vrai.

• SYN. : **1** *concevoir, imaginer ;* **2** *trouver ;* **3** *bâtir, controuver, fabriquer, forger.*

inventeur, trice [ɛ̃vɑ̃tœr, -tris] n. (lat. *inventor,* celui qui trouve, qui découvre, inventeur, auteur, de *inventum,* supin de *invenire* [V. INVENTAIRE] ; 1454, *Ordonnance royale,* au sens I [« celui qui... découvre quelque chose d'inconnu et le fait connaître », milieu du XIXe s., Baudelaire] ; sens II, 1, v. 1460, G. Chastellain [*les inventeurs,* 1764, Voltaire] ; sens II, 2, v. 1460, G. Chastellain).

I. En termes de droit, celui qui trouve un objet caché ou perdu : *L'inventeur d'un trésor. Un objet trouvé appartient à son inventeur s'il n'est pas réclamé au bout d'un certain laps de temps.* || *Vx* et *littér.* Celui qui trouve, découvre quelque chose d'inconnu et le fait connaître : *Ce matelot ivrogne, inventeur d'Amériques* (Baudelaire).

II. 1. Personne qui, par son ingéniosité, crée ou a créé quelque chose de nouveau : *L'inventeur d'un engin, d'un procédé, d'une machine. Benjamin Franklin est l'inventeur du paratonnerre. Les premiers inventeurs connus de la littérature du Midi, les Athéniens, ont été la nation la plus jalouse de son indépendance* (Staël). || Absol. *Les inventeurs,* ceux qui ont le don d'inventer. || **2.** Personne qui imagine quelque chose de controuvé : *Un inventeur de fausses nouvelles.*

• SYN. : **I** *découvreur.* || **II, 1** *auteur, créateur, fondateur, instaurateur, père.*

◆ adj. (av. 1695, La Fontaine). Qui fait preuve d'invention : *L'amitié est inventrice et ingénieuse.*

inventif, ive [ɛ̃vɑ̃tif, -iv] adj. (de *invent[eur]* ; 1442, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, v. 1534, B. Des Périers). **1.** Qui est habile à inventer, à concevoir des choses originales : *M. Victor Hugo, dont je ne veux certainement pas diminuer la noblesse et la majesté, est un ouvrier beaucoup plus adroit qu'inventif, un travailleur bien plus correct que créateur* (Baudelaire). || **2.** Qui est habile à imaginer des expédients et des ressources : *Il trouvait moyen, tant sa dextérité était inventive et puissante, de soulever des fardeaux de géant* (Hugo). *Ce gamin inventif trouve toujours moyen de se tirer d'affaire.*

• SYN. : **1** *créateur, fécond, fertile, imaginatif ;* **2** *astucieux, industrieux, ingénieux.*

invention [ɛ̃vɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *inventio,* action de trouver, découverte, faculté d'invention, de *inventum,* supin de *invenire* [V. INVENTAIRE] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *invenciun,* au sens de « expédient, ruse » ; écrit *invention,* au sens II, 6, 1431,

Isambert ; sens I, 1690, Furetière [*invention de la Sainte Croix,* 1611, Cotgrave — d'abord *invencion Sainte Croix,* fin du XIIIe s.] ; sens II, 1, 1530, Palsgrave [dans un discours, 1580, Montaigne] ; sens II, 2, début du XVIe s. ; sens II, 3, 1458, *Mystère du Vieil Testament* [*l'invention de,* v. 1669, Racine] ; sens II, 4, 1580, Montaigne [dans le domaine des beaux-arts..., v. 1501, *Jardin de Plaisance*] ; sens II, 5-6, 1959, Robert).

I. En termes de droit, découverte d'objets cachés ou perdus : *L'invention d'un trésor.* || Dans le domaine religieux, découverte de certaines reliques ; fête célébrée en mémoire de cette découverte : *Invention de la Sainte Croix.*

II. 1. Action d'inventer, de concevoir quelque chose de nouveau : *L'invention d'un procédé sidérurgique nouveau. L'invention de la machine à vapeur est due à Denis Papin. L'invention d'un système de calcul différentiel.* || *Spécialem.* Dans un discours, recherche des arguments et des idées. || **2.** Chose inventée : *Eh ! oui, son maître Hourdequin s'était fait bien du mauvais sang avec les inventions nouvelles* (Zola). *L'homme moderne, au milieu de toutes ses inventions, se sent un grand enfant, qui s'est construit quantité de jouets, de joujoux extraordinaires — parmi lesquels il en est d'épouvantables* (Valéry). || **3.** Action d'imaginer, à des fins particulières ; résultat de cette action : *Invention d'expédients, de moyens pour se tirer d'embarras.* || Class. *L'invention de* (et l'infinitif), le moyen ingénieux de : *On a trouvé* [...] *l'invention d'écrire les paroles avec les notes mêmes* (Molière). || **4.** Faculté de trouver quelque chose de nouveau : *Un esprit d'invention étonnant. L'invention créatrice. Swann, comme beaucoup de gens, avait l'esprit paresseux et manquait d'invention* (Proust). *Je n'ai pas assez d'invention pour imaginer les embûches* (Bosco). || *Spécialem.* Dans le domaine des beaux-arts et de la littérature, faculté d'imaginer, de créer dans l'imaginaire : *Il avait le coloris du Corrège, l'invention d'Annibal Carrache* (France). *L'invention poétique, romanesque.* || **5.** En musique, courte composition de forme libre ; sorte de prélude. || **6.** Action de donner comme vrai ou réel ce qui ne l'est pas ; chose controuvée, imaginaire ou fausse : *Je soutenais mes inventions de quelques souvenirs réels, mais je sentais bien que Noëlle démêlait sans peine le vrai du faux* (Béraud).

• SYN. : **II, 1** *conception, création ;* **2** *découverte, trouvaille* (fam.) ; **4** *imagination, fabulation, fiction, inspiration ;* **6** *conte, divagation, fable, histoire, mensonge, roman.*

inventorier [ɛ̃vɑ̃tɔrje] v. tr. (de l'anc. franç. *inventoire,* registre, description, relation [1313, Isambert], lat. médiév. *inventorium,* inventaire, réfection [d'après le bas lat. *repertorium,* même sens, v. RÉPERTOIRE] du lat. class. *inventarium* [v. INVENTAIRE] ; 1373, *Ordonnance sur l'Amirauté,* au sens 1 ; sens 2, 1750, Turgot). **1.** Recenser en détail, inscrire dans un inventaire : *J'ai quelques liasses à inventorier. Certaines pièces manquent encore* (Mauriac). *Les gendarmes firent ouvrir* [...] *un grand buffet, mais sans s'attarder à en inventorier le contenu* (Aymé). *Inventorier une succession.* || **2.** *Fig.* Dénombrer et classer : *J'ai contracté l'habitude d'inventorier, avant de me mettre à l'œuvre, les perspectives diverses qui s'offraient à mon imagination* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *classifier, ordonner, répertorier, sérier.*

invérifiable [ɛ̃verifjabl] adj. (de *in-* et de *vérifiable ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Que l'on ne peut vérifier : *Idée, hypothèse invérifiable. Des assertions invérifiables.*

• SYN. : *incontrôlable, indémontrable, injustifiable.*

invérifié, e [ɛ̃verifje] adj. (de *in-* et de *vérifié,* part. passé de *vérifier ;* 1907, Larousse). Non vérifié : *Je n'avais que des présomptions, fondées sur des raisonnements invérifiés et invérifiables* (Bourget).

inversable [ɛ̃vɛrsabl] adj. (de *in-* et de *verser,* au sens de « se renverser » ; 1691, d'après Gherardi, 1700 [III, 571], pour un véhicule ; pour un encrier, 1893, *Dict. général*). Qui ne peut être renversé : *Une voiture inversable. Un encrier inversable.*

inverse [ɛ̃vɛrs] adj. (lat. *inversus,* part. passé de *invertere* [v. INVERTIR] ; 1611, Cotgrave [écrit *invers, inverse*], au sens 1 [v. aussi ENVERS 2] ; sens 2, 1867, Littré [*rapport inverse ; raison inverse,* 1708, d'après Trévoux, 1752 ; *en raison inverse,* 1762, J.-J. Rousseau ; *opérations inverses l'une de l'autre,* 1873, Larousse — *règle de trois inverse,* 1690, Furetière ; *figures inverses,* 1959, Robert ; *nombres inverses l'un de l'autre,* 1873, Larousse] ; sens 3, 1762, Acad.). **1.** Qui est exactement contraire, opposé : *L'ordre inverse de l'ordre alphabétique. Il y eut deux convulsions en sens inverse ; celle de la pieuvre et celle de Gilliatt* (Hugo). *Deux escaliers semblables, mais de sens inverse* (Valéry). || **2.** *Rapport, raison inverse,* en mathématiques, rapport dont un terme croît quand l'autre décroît, et dans la même proportion. || *En raison inverse,* se dit d'une comparaison entre deux objets, dont l'un est d'autant plus grand que l'autre est moindre, et réciproquement : *L'instinct, dans l'animal, est en raison inverse de l'intelligence* (Renan). || *Opérations inverses l'une de l'autre,* opérations dont l'une annule l'effet de l'autre. || *Figures inverses,* figures transformées l'une de l'autre par l'inversion. || *Nombres inverses l'un de l'autre,* nombres dont le produit est égal à l'unité. || **3.** En logique, se dit d'une proposition ayant pour sujet le contradictoire du sujet primitif.

◆ n. m. (1690, Furetière, au sens de « règle inverse » ; sens actuel, 1762, Ch. Bonnet). *L'inverse,* ce qui est dans le sens, dans l'ordre opposé : *Je vous ai dit de tourner à droite, vous avez fait l'inverse. Faire l'inverse de ce qu'il faudrait, de ce qui est commandé.* || *Inverse d'un nombre,* fraction ayant ce nombre pour dénominateur et l'unité pour numérateur.

◆ **À l'inverse** loc. adv. (XXe s. [en fonction adjectivale, milieu du XIXe s., Baudelaire]). D'une façon absolument contraire. || En fonction adjectivale, qui en est tout le contraire : *J'ajouterai même, continue bravement cette précieuse à l'inverse, que tout honnête homme qui sait plaire à sa femme est un poète sublime* (Baudelaire).

◆ **À l'inverse de** loc. prép. (1877, Littré). D'une façon absolument contraire à : *À l'inverse de quelqu'un, de quelque chose. Aimer les jours de pluie à l'inverse de la plupart des gens.*

inversement [ɛ̃vɛrsəmɑ̃] adv. (de *inverse ;* 1752, Courtivron, p. 164). De façon inverse ; dans une situation inverse : *Deux séries de grandeurs inversement proportionnelles. Vous pouvez l'aider, et inversement il peut vous renseigner.*

• SYN. : *réciproquement, en retour, « vice versa ».*

inverser [ɛ̃vɛrse] v. tr. (de *inverse ;* 1877, Littré, comme v. intr., au sens de « prendre une direction inverse [en parlant du courant électrique] » ; comme v. tr., au sens 2, 1888, Larousse [art. *inverseur*] ; sens 1, 1931, Larousse [aussi en ce qui concerne l'ordre, le sens]). **1.** Placer dans des positions inverses, relativement aux positions primitives : *Inverser deux objets en les changeant de place.* || Faire subir un changement analogue en ce qui concerne l'ordre, le sens : *Inverser l'ordre des mots dans une phrase. Inverser l'ordre de deux facteurs. Inversez ses affirmations : vous aurez la vérité.* || **2.** Donner à une roue qui tourne, à un courant électrique dans un circuit, à un fluide dans une canalisation une direction ou un sens contraire à la direction ou au sens primitifs : *Inverser le courant, le sens du courant. Inverser la vapeur.*

• SYN. : **1** *intervertir, permuter, renverser.*

inverseur [ɛ̃vɛrsœr] n. m. (de *inverser ;* 1848, *Annales de chimie* [3e série, XXII, 6], au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse ; sens 3, 1931, Larousse [*inverseur de poussée,* milieu du XXe s.]). **1.** Commutateur électrique à deux directions. || **2.** Appareil servant à inverser à volonté le sens du courant électrique. || **3.** Mécanisme destiné à renverser le sens de marche d'un ensemble mécanique. || *Inverseur de poussée,* dispositif qui permet de diriger le flux de poussée vers l'avant pour ralentir un avion au moment de l'atterrissage.

inversible [ɛ̃vɛrsibl] adj. (de *invers[ion]* ; 1873, Larousse, à propos de feuilles [de plantes] susceptibles de s'appliquer l'une contre l'autre par leur partie supérieure ; sens actuel, 1962, Larousse). En termes de photographie, propre à fournir directement des images positives par les procédés d'inversion.

inversif, ive [ɛ̃vɛrsif, -iv] adj. (de *invers[ion]* ; 1867, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse). **1.** En grammaire, qui a rapport à l'inversion : *Construction inversive exprimant l'interrogation.* || **2.** *Langues inversives,* langues qui peuvent renverser facilement l'ordre des mots.

inversion [ɛ̃vɛrsjɔ̃] n. f. (lat. *inversio,* action de retourner, antiphrase, ironie, anastrophe, de *inversum,* supin de *invertere* [v. INVERTIR] ; 1529, Bonivard, au sens 2 ; sens 1, 1546, Vaganay ; sens 3, 1907, Larousse ; sens 4, 1867, Littré [aussi « retournement d'un organe creux »] ; sens 5, 1877, Littré ; sens 6-7, 1931, Larousse ; sens 8-9, 1959, Robert). **1.** Action d'invertir en mettant dans un sens ce qui était dans un autre ; résultat de cette action (rare) : *Les feuilles qui ont subi plusieurs inversions paraissent s'amincir* (Bonnet). || **2.** *Spécialem.* En grammaire, toute construction par laquelle on donne aux mots un ordre autre que l'ordre normal, habituel ou attendu : *L'inversion du sujet est très fréquente dans l'interrogation directe. Inversion grammaticale, stylistique. Les poètes usent souvent de l'inversion.* || **3.** *Inversion sexuelle,* en psychiatrie, anomalie consistant à avoir une affinité sexuelle pour la personne de son sexe : *Et il est vrai de dire que M. de Charlus taxait d'inversion la grande majorité de ses contemporains, en exceptant toutefois les hommes avec qui il avait eu des relations.* (Proust). || **4.** En anatomie, anomalie par laquelle certains viscères sont placés en sens inverse par rapport au plan de symétrie de l'organisme, ou, du moins, considérablement déviés de leur position normale. || Retournement d'un organe creux : *Inversion de l'utérus après un accouchement.* || **5.** En chimie, transformation, par hydratation, de saccharose dextrogyre en un mélange lévogyre de glucose et de lévulose. || **6.** En physique, changement de sens d'un courant électrique. || **7.** *Inversion de relief,* en géographie, forme structurale où la disposition topographique est inverse de celle des couches. || **8.** *Inversion thermique,* phénomène particulier aux régions montagneuses où l'air froid se trouve dans les parties basses et l'air relativement chaud en altitude. || **9.** En mathématiques, transformation géométrique qui permet de déduire d'une figure une autre figure point par point.

invertébré, e [ɛ̃vɛrtebre] adj. et n. m. (de *in-* et de *vertébré ;* 1800, Cuvier). Qui n'est pas pourvu d'une colonne vertébrale : *Un animal invertébré. Un invertébré.*

◆ adj. (XX^e s. [en parlant de créations littéraires ou artistiques, av. 1902, Zola]). Qui manque de ressort, d'énergie : *Une nation, une foule invertébrée.* || Se dit de créations littéraires ou artistiques qui manquent de structure : *Elle réclamait la musique invertébrée, la libre harmonie du vent qui passe* (Zola). *Un jeune bourgeois de Paris faisant pour son agrément de la métaphysique et des vers invertébrés* (M. Prévost).

◆ **invertébrés** n. m. pl. (1829, Boiste). Ancienne dénomination groupant les animaux pluricellulaires sans vertèbres.

inverti, e [ɛ̃vɛrti] n. (part. passé substantivé de *invertir ;* 1902, Larousse). Sujet atteint d'inversion sexuelle : *Ce coin du vieux boulevard, avec ses lorettes et ses invertis* (M. Prévost). *Il poussait maintenant involontairement presque les petits cris — chez lui involontaires, d'autant plus profonds — que jettent volontairement, eux, les invertis qui s'interpellent en s'appelant « ma chère »* (Proust).

● SYN. : *homosexuel.*

invertine [ɛ̃vɛrtin] n. f. (dér. savant de *invertir ;* 1888, Larousse). Diastase qui produit l'inversion du saccharose en glucose et lévulose.

invertir [ɛ̃vɛrtir] v. tr. (lat. *invertere,* retourner, intervertir, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *vertere,* tourner ; 1537, Huguet, au sens de « intervertir » [le mot ne semble pas être attesté entre le milieu du XVI^e s. et la fin du XVIII^e] ; sens 1, 1797, Chateaubriand ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1877, Littré [au part. passé]). **1.** *Vx.* Renverser symétriquement la position, l'ordre, le sens d'une chose : *Les miroirs invertissent les objets. Invertir les rangs.* || **2.** Orienter dans le sens inverse un courant électrique. || **3.** En chimie, dédoubler, en le transformant par inversion, le saccharose en glucose et lévulose.

● SYN. : **2** *inverser.*

investigateur, trice [ɛ̃vɛstigatœr, -tris] n. (lat. *investigator,* qui recherche, de *investigatum,* supin de *investigare,* rechercher avec soin, scruter, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *vestigare,* suivre à la trace, chercher, rechercher, dér. de *vestigium,* trace [du pied], empreinte, vestige ; v. 1500, *Dict. général,* au sens de « celui qui cherche la pierre philosophale » ; sens actuel, 1699, Massillon). Personne qui fait des recherches attentives et suivies sur quelque chose : *J'ai eu beau faire, je n'ai été et je ne suis qu'un investigateur, un observateur sincère, attentif, scrupuleux* (Sainte-Beuve).

● SYN. : *chercheur.*

◆ adj. (1829, Boiste [aussi « qui examine avec soin... »]). Propre à faire des recherches, des investigations : *Avec cet esprit fin et investigateur qui distingue les femmes inoccupées* [...], *elle avait fini par découvrir les opinions secrètes du Président* (Balzac). || Qui examine avec soin, minutieusement : *Jacques sentit glisser sur lui la curiosité de Nicole et peser le regard investigateur de Jenny* (Martin du Gard).

● SYN. : *curieux, fureteur, inquisiteur, scrutateur.*

investigation [ɛ̃vɛstigasjɔ̃] n. f. (lat. *investigatio,* recherche attentive, de *investigatum,* supin de *investigare* [v. l'art. précéd.] ; fin du XIV^e s., Chr. de Pisan, écrit *investigacion ; investigation,* v. 1502, *R. Et. Rab.,* I, 136 [mot rare entre la fin du XVI^e s. et 1750, J.-J. Rousseau]). Recherche attentive et suivie : *Investigations policières, fiscales. Un pareil pays offrait peu de prise aux investigations de la Justice. Personne n'y passait* (Balzac). *Sans doute les patientes investigations de l'observateur* [...] *ne sont guère propres à réveiller le sentiment du beau* (Renan). *Un romancier mondain qui venait d'installer au coin de son œil un monocle, son seul organe d'investigation psychologique et d'impitoyable analyse* (Proust).

1. investir [ɛ̃vɛstir] v. tr. (lat. *investire,* revêtir, garnir [« investir », au Moyen Age], de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *vestire,* habiller, entourer, garnir, dér. de *vestis,* vêtement, revêtement ; début du XIII^e s., *Guillaume de Dole,* écrit *envestir,* au sens de « revêtir » ; écrit *investir,* au sens I, 1, XVI^e s. ; sens I, 2, 1764, Voltaire [un premier ex. à la fin du XIII^e s., sous la forme *enviestir ;* « doter quelqu'un d'une qualité », 1694, Bossuet] ; sens 1, 3, 1907, Larousse ; sens II, 1 [peut-être repris de l'ital. *investire,* « attaquer », issu du lat. *investire,* v. plus haut], v. 1320, *Gestes des Chiprois* [écrit *enves- tir ; investir, début du XV^e s., Chronique de Boucicaut*] ; sens II, 2-3, 1690, Furetière).

I. 1. *Autref.* Procéder à la cérémonie d'investiture en remettant solennellement un objet, une pièce de vêtement, symbole du pouvoir, de la dignité concédée : *Le suzerain investissait le vassal par Panneau ou l'oriflamme. Les princes investissaient les évêques en leur donnant la croix et l'anneau.* || **2.** Charger solennellement, officiellement d'un pouvoir, d'un droit, d'une dignité : *Investir quelqu'un d'un titre, d'une charge. La Commune restait investie du droit de requérir la force militaire* (Michelet). *L'espèce d'autorité dont la señora Vellini m'investissait chez elle* (Barbey d'Aurevilly). *Ils élurent une diète ou assemblée et l'investirent du privilège de nommer le chef de l'État* (France). *Des hommes qui doivent, au jour critique, se trouver brusquement investis de pouvoirs et de responsabilités immenses se préparent à ce jour solennel, qui, peut-être, ne luira jamais* (Valéry). || *Fig.* Doter quelqu'un ou quelque chose d'un pou-

voir, d'une qualité : *Les sens investis d'une acuité extraordinaire* (Samain). *En dehors des autres raisons, tout membre d'un club ou d'une Académie aime à investir ses collègues du genre de caractère le plus contraire au sien* (Proust). || **3.** *Investir quelqu'un de sa confiance,* lui accorder une confiance absolue.

II. 1. Entourer complètement de troupes pour isoler, pour couper les communications avec l'extérieur : *Le maréchal, investi par l'ennemi, sortit de la place avec quinze mille hommes* (France). *En 1871, les Prussiens ont investi Paris. La police investit l'immeuble d'où on a tiré sur la foule.* || **2.** *Fig.* Entourer de tous côtés, envahir : *N'y a-t-il pas honte de vivre quand, investis de spectacles gigantesques, on ne peut exhaler sa part d'âme et de génie* (Sainte-Beuve). *Toute cette splendeur végétale dont nous étions investis* (Gauguin). || **3.** Fig. *Investir quelqu'un,* essayer de le gagner par toutes sortes de moyens.

• SYN. : **I, 2** *conférer, doter, revêtir.* || **II, 1** *assiéger, bloquer, cerner, encercler.*

2. investir [ɛ̃vɛstir] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd., avec influence sémantique de l'angl. *to invest,* vêtir, parer, investir, placer — des capitaux —, lui-même empr. de l'ital. *investire* [v. l'art. précéd.], qui avait déjà le sens financier au milieu du XIII^e s. ; 1922, Larousse). Placer des fonds en vue d'en tirer un revenu : *Ce qu'il n'utilise pas pour son bien-être, pour son luxe, il en constitue des capitaux, qu'il investit dans d'autres affaires et qui font boule de neige* (Martin du Gard).

1. investissement [ɛ̃vɛstismɑ̃] n. m. (de *investir* 1 ; 1704, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Action d'investir en entourant de troupes ; résultat de cette action : *L'investissement de Maubeuge en 1914.* || **2.** *Fig.* Manœuvre pour dominer quelqu'un ou capter sa confiance : *Ce long investissement l'avait jeté, les premiers mois, dans de violents transports d'orgueil* (Duhamel).

• SYN. : **1** *blocus, encerclement, siège.*

2. investissement [ɛ̃vɛstismɑ̃] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd., avec peut-être une influence sémantique de l'angl. *investment,* action de revêtir, habits, placement [d'une somme], dér. de *to invest* [v. INVESTIR 2] ; 1924, *Revue de Paris* [p. 215], au sens 1 ; sens 2-3, 1956, Romeuf). **1.** Action de placer des fonds de manière à en tirer un revenu : *L'investissement de capitaux en actions pétrolières.* || **2.** Capitaux que l'on place ainsi : *Investissements publics, privés. Retirer, recouvrer ses investissements.* || **3.** *Spécialem.* Affectation, par un individu, une entreprise ou une collectivité, de ressources propres ou de fonds empruntés pour accroître des biens productifs.

• SYN. : **1** et **2** *placement.*

investisseur, euse [ɛ̃vɛstisœr, -øz] n. et adj. (de *investir* 2 ; 24 sept. 1964, *l'Express*). Personne qui investit des fonds en vue d'en tirer un revenu.

investiture [ɛ̃vɛstityr] n. f. (dér. savant de *investir* 1 ; 1460, *BEC* [XCVII, 317], au sens 1 [aussi « acte solennel par lequel le dignitaire est investi »] ; sens 2-3, début du XX^e s.). **1.** *Autref.* Mise en possession d'un fief, d'une dignité ecclésiastique, selon la tradition et avec les cérémonies d'usage : *Investiture d'un fief, d'un évêché.* || Acte solennel par lequel le dignitaire est investi : *Investiture d'un évêque, d'un bénéficier ecclésiastique.* || **2.** Acte par lequel, d'après certaines Constitutions, un Parlement en sa principale assemblée donne mission à quelqu'un de constituer le gouvernement : *Se présenter devant l'Assemblée nationale pour obtenir l'investiture.* || **3.** Déclaration par laquelle un parti, un syndicat autorise un candidat à se réclamer de lui pour postuler un mandat électoral : *Accorder l'investiture à quelqu'un aux élections législatives. Voilà pourquoi je veux que l'on considère plutôt le caractère d'un homme, sa probité et sa puissance de travail que le parti organisé dont il aura reçu l'investiture* (Alain).

invétération [ɛ̃veterasjɔ̃] n. f. (lat. *inveteratio,* maladie invétérée, de *inveteratum,* supin de *inveterare* [v. INVÉTÉRÉ] ; 1552, R. Estienne). *Littér.* État de ce qui est invétéré, affermi par le temps (peu usité) : *Il y avait de ces événements produits par le choc des passions ou l'invétération des sentiments* (Barbey d'Aurevilly).

invétéré, e [ɛ̃vetere] adj. (lat. *inveteratus,* enraciné, implanté, ancien, part. passé adjectivé de *inveterare,* laisser ou faire vieillir [au passif : « devenir vieux, prendre de l'âge, s'enraciner »], de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *veterare,* rendre vieux, dér. de *vetus, veteris,* vieux, ancien ; 1468, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1694, Brunot). **1.** Se dit d'une chose que le temps a fortifiée et enracinée : *Une haine, une habitude invétérée. Une femme dont le costume annonçait une misère profonde, radicale, ancienne, invétérée* (Balzac). *Lecteur, as-tu quelquefois respiré | Avec ivresse et lente gourmandise | Ce grain d'encens qui remplit une église, | Ou d'un sachet le musc invétéré ?* (Baudelaire). *L'ambassadeur avait été habitué autrefois dans la diplomatie à considérer les dîners en ville comme faisant partie de ses fonctions, et à y déployer une grâce invétérée dont c'eût été trop lui demander de se départir par extraordinaire quand il venait dîner chez nous* (Proust). *J'achetai le journal, geste automatique, invétéré par la routine quotidienne* (Arnoux). || **2.** Se dit de quelqu'un qui a laissé s'enraciner en lui une certaine habitude, une certaine manière d'être, et qui ne peut s'en départir : *Un scélérat, un buveur invétéré.*

• SYN. : **1** *ancré, chronique, immuable, vivace ;* **2** *endurci, impénitent, incorrigible, incurable, intrépide.*

invétérer (s') [sɛ̃vetere] v. pr. (de *invétéré ;* milieu du XVI^e s., écrit *s'inveterer en,* au sens de « s'habituer à » ; sens 1, 1606, Crespin ; sens 2, av. 1951, A. Gide). [Conj. **5 b.**] **1.** Se fortifier, s'affermir avec le temps, en parlant d'un état ou d'une chose mauvaise : *Laisser s'invétérer une habitude néfaste, un vice. Elle trahissait en fait un caractère qui s'est invétéré* (Duhamel) ; et avec l'ellipse du pronom réfléchi : *Une erreur qu'on laisse invétérer est difficile à déraciner.* || **2.** En parlant des personnes, prendre un comportement de vieillard (peu usité) : *Dans ce milieu l'on ne vit plus, l'on s'invétère* (Gide).

• SYN. : **1** *s'ancrer, s'enraciner, s'installer.*

inviable [ɛ̃vjabl] adj. (de *in-* et de *viable ;* 1922, Larousse). Non viable.

invincibilité [ɛ̃vɛ̃sibilite] n. f. (dér. savant de *invincible ;* début du XVI^e s.). Caractère, qualité d'une personne ou d'une chose invincible : *L'invincibilité d'un homme, d'une nation.*

invincible [ɛ̃vɛ̃sibl] adj. (bas lat. *invincibilis,* invincible, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *vincibilis,* qu'on peut vaincre, dér. de *vincere,* vaincre ; 1370, Oresme, dans la loc. théologique *ignorance invincible,* ignorance des choses dont il est impossible qu'une personne ait eu connaissance ; sens 1, 1538, R. Estienne [au fig., début du XVII^e s., Malherbe] ; sens 2-3 et 5, v. 1560, Bonivard ; sens 4, 1588, Montaigne). **1.** Qui ne peut être vaincu : *Un homme, un héros invincible. Se sentant mourir, il* [Artus] *ne voulut pas que son invincible épée pût tomber en des mains indignes de la porter* (France). *Je consentirai à admirer votre invincible général lorsque je verrai la lutte terminée à des conditions honorables* (Maurois). || *Fig.* et *vx.* Qui résiste sans jamais se laisser vaincre : *Un cœur invincible à l'amour, aux attraits d'une femme.* || **2.** Que l'on ne peut pas vaincre, surmonter : *Résistance invincible. Obstacle invincible.* || **3.** Que rien ne peut abattre, qui ne se laisse pas dompter, lasser : *Ardeur, enthousiasme invincible. Espoir invincible. Ce pays* [la France] *est celui de l'invincible espérance* (Michelet). || **4.** Qu'on ne peut pas maîtriser, supprimer : *Et une peur subite, invincible, folle, s'empara de moi* (France). *Haine invincible. Sommeil invincible.* || **5.** *Fig.* Qu'on ne peut pas réfuter : *Argument invincible. Si Léonhard allait lui offrir enfin les preuves invincibles de croire* (Rolland).

• SYN. : **1** *imbattable ; inaccessible ;* **2** *infranchissable, insurmontable ;* **3** *immortel, impérissable, indestructible, indomptable ;* **4** *foudroyant, impérieux, incontrôlable, irrésistible ;* **5** *formel, inattaquable,*

incontestable, indiscutable, irrécusable, irréfutable.

invinciblement [ɛ̃vɛ̃sibləmɑ̃] adv. (de *invincible ;* 1490, G. Tardif). De façon invincible : *Un homme de ce type est un homme invariablement, invinciblement attiré par la décision qui exige le plus d'énergie dans la conception et dans l'acte* (Valéry).

inviolabilité [ɛ̃vjɔlabilite] n. f. (dér. savant de *inviolable ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Caractère de ce qu'on ne doit pas violer : *À mesure qu'une nation prend le caractère d'une personne et devient une âme, son inviolabilité augmente en proportion* (Michelet). *Aussi, sans la présence de l'huissier, aurait-il saisi la Tonsard et son fagot* [...], *en envoyant promener la loi sur l'inviolabilité du domicile* (Balzac). *Un vague sourire errant sur les lèvres de l'esclave grecque faisait voir qu'elle ne croyait pas beaucoup à cette inviolabilité de la personne royale* (Gautier). *Inviolabilité diplomatique, parlementaire.* || **2.** Caractère de ce qu'on ne peut pas violer : *L'inviolabilité d'une forteresse imprenable. Paris avait cessé d'être orné de sa lustrale inviolabilité* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *immunité.*

inviolable [ɛ̃vjɔlabl] adj. (lat. *inviolabilis,* inviolable, invulnérable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *violabilis,* qui peut être endommagé, outragé, dér. de *violare,* traiter avec violence, violer, outrager, de *vis,* force, vigueur, violence ; XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame,* au sens de « qu'on ne peut violer » [en parlant de la virginité] ; sens 1, 1541, Calvin [*secret inviolable,* 28 déc. 1853, Flaubert] ; sens 2, 1640, Corneille ; sens 3, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Qu'on ne doit pas violer ou enfreindre : *Droit inviolable. Loi, règle inviolable. Asile sacré et inviolable.* || *Secret inviolable,* secret que l'on n'a pas le droit de divulguer. || **2.** Se dit d'une personne à qui l'on n'a pas le droit de porter atteinte : *Je suis anglaise et les citoyens anglais sont inviolables dans tous les pays du monde* (About). *Dans la Constitution de 1791, la personne du roi était inviolable.* || **3.** Class. et fig. *Inviolable à,* qui ne peut être violé ou corrompu par : *Ceux qui ont gardé leur âme toujours inviolable à l'injustice* (Racine). || **4.** Où l'on ne peut pas pénétrer : *Citadelle inviolable.*

● SYN. : **1** *intangible, sacré, sacro-saint.*

inviolablement [ɛ̃vjɔlabləmɑ̃] adv. (de *inviolable ;* début du XIVe s., puis 1371, Varin). De façon inviolable : *L'ordre du roi portait que l'étiquette suivante serait inviolablement gardée* (Voltaire).

inviolé, e [ɛ̃vjɔle] adj. (lat. *inviolatus,* qui n'est pas violé, pas maltraité, inviolable [de *in-,* préf. à valeur négative, et de *violatus,* part. passé de *violare,* v. INVIOLABLE], ou dér. franç. de *in-* et de *violé,* part. passé de *violer ;* début du XVe s., au sens 1 [au fig., 1874, Leconte de Lisle] ; sens 2, début du XVe s. ; sens 3, av. 1615, Pasquier ; sens 4, 15 juin 1865, *Revue des Deux Mondes* [p. 831]). **1.** Qui n'a pas été violé : *Refuge inviolé. L'abbesse se lève et dit : « Charlemagne, l'asile est inviolé »* (Vielé-Griffin). || *Fig.* Qui n'a pas été souillé : *À travers l'onde inviolée et claire* (Leconte de Lisle). || **2.** Se dit d'une personne qui n'a pas subi le viol : *Mais, voici les Musiciennes des Chants-défendus, objuratrices d'amour, inviolées comme le lis de leur sens* (Villiers de L'Isle-Adam). || **3.** Qui n'a pas été enfreint : *J'ai dû fouler aux pieds des répugnances inviolées* (Balzac). || **4.** *Fig.* Où l'homme ne vient pas, que l'homme n'a jamais atteint : *Les sommets inviolés de certaines montagnes. Dans ce vallon perdu des Pyrénées, dans ce désert redevenu inviolé* (Bertrand).

invisibilité [ɛ̃vizibilite] n. f. (bas lat. *invisibilitas,* invisibilité, de *invisibilis* [v. INVISIBLE] ; 1594, Huguet [« caractère de ce qui n'apparaît pas à la vue », av. 1654, Guez de Balzac]). Qualité, état de ce qui est invisible par nature : *L'invisibilité de l'air.* || Caractère, état de ce qui n'apparaît pas à la vue : *L'invisibilité des innombrables oiseaux qui s'y répondaient tout à côté de nous* (Proust). *Quant à Clodius, il restait invisible* [...]. *À Théoine nous avions fini par nous habituer à cette invisibilité étrange* (Bosco).

invisible [ɛ̃vizibl] adj. (bas lat. *invisibilis,* invisible, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du lat. impér. *visibilis,* visible, dér. du lat. class. *visum,* supin de *videre,* voir ; 1256, Ald. de Sienne, aux sens 1-2 ; sens 3, 1668, Racine [*être invisible pour quelqu'un,* 1798, Acad.]). **1.** Qui, par sa nature, échappe à la vue, n'est pas visible : *L'air est invisible. Les Juifs reconnaissent un dieu unique, invisible, tout-puissant, créateur du monde* (France). *Calmes, armés du glaive et répandant l'effroi,* | *Invisibles pour tous ils volent devant moi* [les anges] (Banville). || **2.** Que sa petite taille, son éloignement, sa position, l'obscurité ou tout autre motif fait échapper à la vue : *Un grain de sable minuscule, invisible. Une étoile invisible à l'œil nu. Un guetteur, un ennemi invisible. Un sommet invisible derrière l'écran des nuages. Il pensait au bateau sur le toit de la voiture, il sentait sa présence invisible* (Genevoix). || **3.** Qui se dérobe aux regards, qui se manifeste le moins souvent possible : *Il est toujours invisible quand on a besoin de lui. Demeurer en soi-même invisible et farouche* (Noailles). || *Être invisible pour quelqu'un,* refuser de le recevoir.

● SYN. : **2** *imperceptible, indécelable, indiscernable ;* **3** *insaisissable, introuvable.*

◆ n. m. (av. 1662, Pascal). *L'invisible,* ce qui est invisible : *Elle* [la mort] *éleva sa pensée du visible à l'invisible, du passager à l'éternel, de l'humain au divin* (Fustel de Coulanges).

invisiblement [ɛ̃vizibləmɑ̃] adv. (de *invisible ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*). De façon invisible : *Sa présence se fait sentir invisiblement.*

invitant, e [ɛ̃vitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *inviter ;* 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Qui invite à venir à soi, qui est attirant (peu usité) : *L'entrée n'est pas fort invitante* (Michelet). *Quelque île blonde, au loin, nous sourit, invitante* (Rostand). || **2.** Qui fait une invitation : *Les puissances invitantes de la conférence de la paix.*

invitatif, ive [ɛ̃vitatif, -iv] adj. (dér. savant de *inviter ;* 1791, G. de Mirabeau, au sens de « qui a le caractère d'une recommandation, non d'un ordre » ; sens actuel, début du XXe s.). Qui invite : *Il leva le bras d'un mouvement invitatif et bon enfant* (R. Bazin).

invitation [ɛ̃vitasjɔ̃] n. f. (lat. *invitatio,* invitation [chez quelqu'un], sollicitation [à faire quelque chose], de *invitatum,* supin de *invitare* [v. INVITER] ; XIVe s., puis 1547, Vaganay, au sens 1 [mot rare av. le XVIIIe s. ; *carte d'invitation,* av. 1872, Th. Gautier] ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Action d'inviter quelqu'un ; résultat de cette action : *Une invitation à dîner.* || *Lettre, carte d'invitation,* ou simplem. *invitation,* billet, manuscrit ou imprimé, par lequel on convie quelqu'un à quelque chose. || **2.** Action d'inciter quelqu'un à quelque chose : *Invitation à partir, à agir. Répondre aux invitations réitérées de quelqu'un. Cet air de musique est une véritable invitation à la danse.*

● SYN. : **1** *faire-part ;* **2** *appel, exhortation, incitation, invite, prière, sommation.*

invitatoire [ɛ̃vitatwar] n. m. (bas lat. *invitatorius,* d'invitation, qui invite [et, dans la langue ecclés. du IXe s., « invitatoire — en parlant d'un psaume »], du lat. class. *invitatum,* supin de *invitare* [v. INVITER] ; v. 1220, Coincy). Psaume 94 chanté ou récité au début de l'office romain de matines, et divisé en plusieurs parties, entre lesquelles est repris, en tout ou partiellement, un verset-refrain.

invite [ɛ̃vit] n. f. (déverbal de *inviter ;* 1767, Diderot, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 28 déc. 1875, *Journ. officiel,* p. 10834). **1.** *Vx.* Carte que l'on joue pour indiquer à son partenaire les éléments de son jeu et lui faire connaître dans quel sens on désire être appuyé par lui : *Faire une invite au roi.* || **2.** Action de jouer une carte pour engager la partie. || **3.** Manière adroite d'inciter quelqu'un à faire quelque chose ; appel plus ou moins déguisé : *Résister, céder aux invites de quelqu'un. Après avoir subi les cris des marchands de programmes et les invites de négociants s'offrant à vous cirer*

les bottes (Huysmans). *Hier, sur l'invite du gouvernement, on a avancé toutes les pendules d'une heure* (Gide). *Malgré les lettres échangées après la mort de M. Thibault, malgré les invites réitérées de Daniel, il ne s'était jamais décidé à faire le voyage de Lunéville* (Martin du Gard). *Les plus timides invites des domestiques et des travailleurs pour une augmentation de salaire suscitaient d'abord en toi une stupeur, puis une indignation dont la véhémence faisait ta force et t'assurait toujours le dernier mot* (Mauriac).

invité, e [ɛ̃vite] adj. et n. (part. passé de *inviter ;* XIV^e s., comme adj. ; comme n., av. 1825, P.-L. Courier). Qui a été invité à un repas, à une cérémonie, à une fête, etc. : *Les personnes invitées. Bien traiter ses invités. Un invité de marque.*

inviter [ɛ̃vite] v. tr. (lat. *invitare,* inviter, convier [v. aussi ENVI] ; 1356, Isambert, au sens 1 ; sens 2, 1769, Voltaire ; sens 3, 1640, Corneille ; sens 4, début du XVII^e s., Malherbe [« attirer à soi par quelque charme », 1820, Lamartine]). **1.** Prier de venir en un lieu et d'assister, de prendre part à quelque chose : *Il fut invité par cette femme, qu'il prit pour une grande dame, et eut ses entrées chez elle* (Balzac). *La servante ne prenait plus la peine de dissimuler son manège et l'invitait d'un sourire aguichant* (Aymé). *Inviter quelqu'un à dîner, à un bal, à une cérémonie. Inviter une jeune fille à danser.* || **2.** Prier avec quelque autorité : *Le policier invite un malfaiteur à le suivre. Le président invite l'assemblée à se taire.* || **3.** *Littér.* Inciter, pousser à quelque chose d'une manière indirecte ou plus ou moins involontaire : *Quiconque est soupçonneux invite à le trahir* (Voltaire). *Berceuse dont la main aux longs sommeils m'invite* (Baudelaire). *Mais n'est-ce pas l'inviter à hurler que d'accourir aussitôt* (Gide). || **4.** *Littér.* Avec un nom de chose comme sujet, inciter à quelque chose, donner envie de : *Mais ma curiosité m'invita à la suivre* (France). *Et, le beau temps y invitant, j'entraînai Gertrude à travers la forêt* (Gide). || Attirer à soi par quelque charme : *Mais la nature est là qui t'invite et qui t'aime* (Lamartine).

• Syn. : **1** *convier, prier à* ou *de ;* **2** *enjoindre, intimer l'ordre de, ordonner, sommer ;* **3** *encourager, engager, entraîner, exhorter, porter, presser, solliciter ;* **4** *pousser ; charmer, séduire, tenter.*

• Rem. La construction *inviter de* suivi de l'infinitif est archaïque : *Ils avaient vu une galère turque où on les avait invités d'entrer* (Molière). *Divers personnages saints inviteront de venir* (Sainte-Beuve).

◆ v. intr. (1867, Littré). Dans une partie de cartes, faire une invite : *Inviter au roi.*

◆ **s'inviter** v. pr. (1801, Berchoux). Aller chez quelqu'un ou proposer d'y aller de soi-même, sans en avoir été prié : *Un parasite qui s'invite partout.*

inviteur, euse [ɛ̃vitœr, -øz] n. et adj. (de *inviter ;* début du XVI^e s., au sens de « celui qui cherche à se faire inviter » ; sens actuel, 17 juin 1876, *l'Opinion nationale*). Personne qui invite, qui aime inviter (rare) : *Il leur faut, à chacun de ces inviteurs de la foule, une imagination qui leur soit une baguette d'Armide* (Goncourt). *Tu n'as jamais été très chaude, très inviteuse, si tu veux* (Amiel).

in vitro [invitro] loc. adj. et adv. (mots lat. signif. proprem. « dans le verre », de *in,* dans, et *vitro,* ablatif de *vitrum,* verre ; 1922, Larousse). Se dit de toute réaction physiologique qui se fait en dehors de l'organisme (dans des tubes, des éprouvettes, etc.).

• Contr. : *in vivo.*

invivable [ɛ̃vivabl] adj. (de *in-* et du v. *vivre ;* 1931, É. Henriot, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** *Fam.* Avec qui il est impossible ou très difficile de vivre ; impossible ou très difficile à supporter : *Un homme, un régime invivable.* || **2.** Où il est impossible ou très difficile de vivre : *C'est un bagne, un enfer, un endroit invivable.*

• Syn. : **1** *épouvantable, imbuvable* (fam.), *impossible* (fam.), *insupportable, intolérable, intraitable ;* **2** *impraticable, infernal* (fam.), *inhabitable, intenable.*

in vivo [invivo] loc. adj. et adv. (mots lat. signif. proprem. « dans le vif », de *in,* dans, et *vivo,* ablatif de *vivum,* le vif, neutre substantivé de l'adj. *vivus,* vivant ; 1922, Larousse). Se dit de toute réaction physiologique qui se fait dans l'organisme.

• Contr. : *in vitro.*

invocateur, trice [ɛ̃vɔkatœr, -tris] n. et adj. (bas lat. *invocator,* celui qui invoque [les démons], du lat. class. *invocatum,* supin de *invocare* [v. INVOQUER] ; XV^e s., Du Cange, au sens 2 ; sens 1 [dér. savant du franç. *invoquer*], 1867, Littré). **1.** Personne qui invoque. || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Personne qui invoquait les puissances surnaturelles.

invocation [ɛ̃vɔkasjɔ̃] n. f. (lat. *invocatio,* invocation, de *invocatum,* supin de *invocare* [v. INVOQUER] ; v. 1190, Marie de France, écrit *invocaciun* [*invocation,* XIII^e s., Littré], au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 3-4, 1690, Furetière). **1.** Action d'implorer une divinité par des prières, par des formules rituelles ou par certaines cérémonies particulières : *Invocation à un dieu, aux divinités de la terre.* || **2.** *Spécialem.* Prière courte et fervente à l'adresse de Dieu et des saints. || **3.** *Sous l'invocation de,* dédié à un saint protecteur, sous la protection de : *Une église, une chapelle placée sous l'invocation d'un saint, de la Vierge ;* en se réclamant de : *C'est comme si, aujourd'hui, on en voulait aux auteurs du grand siècle de la platitude des rimeurs modernes qui marchent sous leur invocation* (Nerval). || **4.** Prière du poète à une divinité, à une muse, pour lui demander l'inspiration : *Invocation à Melpomène. Une invocation est toujours un morceau d'enthousiasme* (Grimm).

• Syn. : **1** *adjuration, prière.*

invocatoire [ɛ̃vɔkatwar] adj. (dér. savant de *invoquer ;* av. 1622, François de Sales). Qui appartient à l'invocation, propre à invoquer : *Une phrase, une formule invocatoire.*

invoisé, e [ɛ̃vwaze] adj. (de *in-* et de *voisé ;* 1933, Marouzeau). Se dit d'un phonème dont l'émission ne comporte pas d'éléments vocaliques, mais seulement des consonnes, et plus particulièrement des consonnes non sonores.

involontaire [ɛ̃vɔlɔ̃tɛr] adj. (bas lat. *involuntarius,* involontaire, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *voluntarius,* qui agit librement, qui est fait volontairement, dér. de *voluntas,* volonté, de *velle,* vouloir ; 1370, Oresme, écrit *involuntaire* [*involontaire,* 1606, Crespin], au sens 3 [rare jusqu'au XVII^e s.] ; sens 1, 1656, Pascal ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 4, 1919, A. Gide ; sens 5, 1826, V. Hugo). **1.** Qui échappe au contrôle de la volonté : *Un mouvement involontaire. Le réflexe est un acte involontaire. L'effroi involontaire inspiré par un crime à ceux qui le commettent* (Balzac). *Sur ce visage dont il avait, en dix années de collaboration, appris à déchiffrer les moindres nuances* [...] *il surprit l'aveu involontaire* (Martin du Gard). || **2.** *Spécialem.* Qui n'est pas soumis à l'action de la volonté : *La contraction du cœur est involontaire.* || **3.** Qui n'est pas fait à dessein : *Une erreur involontaire. Cette prière est un chef-d'œuvre d'ironie involontaire* (Maupassant). || *Homicide involontaire* (ou *par imprudence*), délit commis par la personne qui, sans intention de donner la mort, l'a néanmoins directement provoquée en commettant une faute. || **4.** *Littér.* Qui est dépourvu de volonté : *L'aveugle s'est laissé emmener comme une masse involontaire* (Gide). || **5.** Qui n'a pas agi intentionnellement, ou qui se trouve dans telle ou telle situation sans le vouloir : *Le témoin involontaire d'un accident.*

• Syn. : **1** *instinctif, machinal, mécanique ;* **2** *automatique, inconscient ;* **3** *irréfléchi ;* **5** *forcé.* — Contr. : **1** *voulu ;* **2** *conscient, volontaire ;* **3** *délibéré, intentionnel, prémédité.*

involontairement [ɛ̃vɔlɔ̃tɛrmɑ̃] adv. (de *involontaire ;* 1370, Oresme, écrit *involuntairement ; involontairement,* 1625, Stœr). De façon involontaire : *Heurter quelqu'un involontairement.*

• Syn. : *inconsciemment, instinctivement, machinalement.*

involucelle [ɛ̃vɔlysɛl] n. m. (dimin. de *involucre ;* 1778, Jansen, p. 284). Involucre de petite taille ou secondaire.

involucre [ɛ̃vɔlykr] n. m. (lat. *involucrum,* enveloppe, couverture, de *involvere,* faire rouler sur, enrouler, envelopper, de

in-, préf. marquant le mouvement vers, et de *volvere,* rouler, faire rouler ; 1550, Guéroult). Ensemble d'organes foliacés rapprochés autour de la base d'une fleur ou d'une inflorescence.

involucré, e [ɛ̃vɔlykre] adj. (de *involucre ;* 1803, Boiste). Pourvu d'un involucre.

involuté, e [ɛ̃vɔlyte] adj. (du lat. *involutus,* enveloppé, part. passé adjectivé de *involvere* [v. INVOLUCRE] ; 1799, Ventenat). En botanique, se dit de ce qui est roulé en dedans : *Dans le bourgeon, les jeunes feuilles du poirier sont involutées.*

involutif, ive [ɛ̃vɔlytif, -iv] adj. (du lat. *involutus* [v. l'art. précéd.] ; 1798, L. C. M. Richard, au sens 1 ; sens 2 [de *involut(ion)*], 1931, Larousse). **1.** En botanique, se dit des feuilles, des pétales qui se roulent de dehors en dedans. || **2.** En mathématiques, qui se rapporte à une involution.

involution [ɛ̃vɔlysjɔ̃] n. f. (lat. *involutio,* enroulement, action d'envelopper, de *involutum,* supin de *involvere* [v. INVOLUCRE] ; 1314, Mondeville, écrit *involucion,* au sens de « enroulement sur soi-même » [en parlant des boyaux] ; écrit *involution,* au sens 1, XIVᵉ s., Du Cange ; sens 2, 1902, Larousse [*involution utérine,* 1931, Larousse] ; sens 3, 1838, Acad. ; sens 4, 1873, Larousse [un premier ex. au XVIIᵉ s., Brunot] ; sens 5, 1962, Larousse). **1.** *Vx.* Ensemble de difficultés, d'embarras qui s'enchevêtrent : *Les faits qui ont été le plus éclairés se trouvent dans une si grande involution de circonstances qu'on s'y perdrait* (Retz). || **2.** En biologie, modification régressive d'une partie de l'organisme ou de l'organisme tout entier. || *Involution utérine,* ensemble des modifications que subit l'utérus après l'accouchement pour revenir à son état normal. || **3.** En botanique, état d'un organe involuté. || **4.** En mathématiques, correspondance projective entre les points d'une droite, entre les droites d'un faisceau ou entre les points ou les tangentes d'une conique ; ensemble des couples ainsi mis en correspondance. || **5.** En philosophie, passage de l'hétérogène à l'homogène, du divers au même, du multiple à l'un : *L'involution s'oppose à la différenciation.*

invoquer [ɛ̃vɔke] v. tr. (lat. *invocare,* appeler, nommer, invoquer, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *vocare,* appeler, dér. de *vox, vocis,* voix ; fin du XIVᵉ s., au sens 1 [*envochier,* forme plus pop., v. 1120, *Psautier d'Oxford*] ; sens 2, 1536, G. Chrestien ; sens 3, 1752, Trévoux). **1.** Faire appel à Dieu, à une divinité, à un saint, à une puissance surnaturelle ou occulte par des prières, des formules ou des cérémonies particulières, pour obtenir une aide : *Invoquer Dieu. Invoquer Jupiter. Les deux femmes à la fenêtre invoquaient à leur aide tous les saints du paradis* (Mérimée). *Le premier parmi nos poètes, il* [Baudelaire] *subit, il invoque, il interroge la Musique* (Valéry). || Spécialem. *Invoquer les Muses,* les implorer pour qu'elles dispensent l'inspiration. || **2.** Réclamer une aide, une assistance : *Invoquer l'appui, le secours de quelqu'un. Quand on a longtemps invoqué la mort, le Ciel nous envoie, à la fin, je ne sais quel pressentiment infaillible qui nous avertit que notre prière est exaucée* (Constant). || **3.** *Fig.* Citer en sa faveur de façon à pouvoir s'appuyer sur ; en appeler à : *Invoquer le témoignage de quelqu'un. Invoquer une loi, un prétexte. Invoquer un serment, une promesse. J'invoquerais l'exemple du bienheureux évêque de Genève* (France). *Il m'est interdit d'invoquer de tels arguments, même s'ils sont justes* (Mauriac).

● SYN. : **1** *adjurer, conjurer ;* **2** *implorer ;* **3** *alléguer, arguer, mettre en avant, produire.*

invraisemblable [ɛ̃vrɛsɑ̃blabl] adj. (de *in-* et de *vraisemblable ;* 1767, Beaumarchais, au sens 1 ; sens 2, 1883, Loti ; sens 3, 1847, Balzac). **1.** Qui semble ne pas être vrai : *Une histoire, un fait invraisemblable.* || **2.** Qu'on ne croirait pas possible : *De retour au pays, il est devenu, grâce à des protections multiples et à des habiletés invraisemblables, gardien d'une chapelle miraculeuse* (Maupassant). || **3.** *Par exagér.* et *fam.* Que l'on ne peut pas imaginer ; qui surprend par sa bizarrerie : *Il aperçoit dans Paris un ancien camarade de jeunesse* [...] *vêtu d'une redingote à teintes invraisemblables* (Balzac). *Il portait* [...] *un invraisemblable chapeau gris à grands bords et à grands poils, qui faisait penser au déluge* (Maupassant).

● SYN. : **1** *impensable, incroyable, insoutenable ;* **2** *épique, fabuleux, inconcevable, inimaginable, stupéfiant ;* **3** *bizarre, effarant, étrange, extraordinaire, extravagant, inénarrable.*

◆ n. m. (1862, V. Hugo). *L'invraisemblable,* ce qui est invraisemblable : *Il faut souvent admettre la vérité de l'invraisemblable. L'invraisemblable peut quelquefois être vrai* (Girardin).

invraisemblablement [ɛ̃vrɛsɑ̃blabləmɑ̃] adv. (de *invraisemblable ;* 1785, Beaumarchais). De façon invraisemblable : *Il a façonné lui-même ses statuettes de bois, invraisemblablement comiques* (Maupassant).

invraisemblance [ɛ̃vrɛsɑ̃blɑ̃s] n. f. (de *in-* et de *vraisemblance ;* 1763, *l'Année littéraire,* au sens 1 ; sens 2, 1781, Gohin). **1.** Caractère de ce qui semble ne pas être vrai : *L'invraisemblance d'un récit, d'une histoire. Ma mère reconnut avec effroi l'invraisemblance de son invention* (France). || **2.** Chose, détail invraisemblable : *Une histoire, un drame plein d'invraisemblances. Évitez les invraisemblances même vraies.*

invulnérabilité [ɛ̃vylnerabilite] n. f. (dér. savant de *invulnérable ;* 1732, d'après Trévoux, 1743). Qualité d'une personne invulnérable : *L'invulnérabilité d'Achille. Il y avait longtemps que l'autre crânait avec l'invulnérabilité de sa reine* (Frison-Roche).

invulnérable [ɛ̃vylnerabl] adj. (lat. *invulnerabilis,* invulnérable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *vulnerare,* blesser [au pr. et au fig.], dér. de *vulnus, -neris,* blessure, plaie [au pr. et au fig.] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, v. 1629, Corneille ; sens 3, milieu du XXᵉ s.). **1.** Qui n'est pas vulnérable ; que l'on ne peut pas blesser : *Achille était invulnérable, sauf au talon.* || **2.** *Fig.* Qui est capable de résister à toute atteinte morale : *Un cœur, un courage invulnérable. Être invulnérable aux coups du sort. Une grande âme serait invulnérable, si elle ne souffrait pas la compassion* (La Bruyère). || **3.** Que l'on ne peut pas atteindre dans sa position hiérarchique, sociale : *Un homme politique invulnérable. À ce poste, il se croyait invulnérable.*

● SYN. : **2** *indomptable, invincible ;* **3** *intouchable* (fam.), *sacro-saint.* — CONTR. : **1** *fragile, sensible ;* **3** *vulnérable.*

iod(o)- [jɔd(o)], élément tiré de *iode,* usité comme préfixe dans la formation de termes de chimie, où il indique la présence d'iode dans un composé.

iodacétique [jɔdasetik] adj. (de *iod-* et de *acétique ;* 1873, Larousse). Se dit d'un acide obtenu en chauffant l'anhydride acétique avec de l'iode en présence d'acide iodique.

iodacétone [jɔdasetɔn] n. f. (de *iod-* et de *acétone ;* 1931, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Solution d'iode dans l'acétone, employée en attouchements contre les piqûres d'insectes, et comme abortif des furoncles. || **2.** Produit de substitution iodé de l'acétone, qui est un lacrymogène puissant.

iodate [jɔdat] n. m. (de *iode ;* 1816, *Annales de chimie,* 2ᵉ série, I, 82). Sel de l'acide iodique.

iodation [jɔdasjɔ̃] n. f. (de *ioder ;* 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Procédé de stérilisation des eaux de consommation qui utilise l'iode. || **2.** Substitution de l'iode à l'hydrogène dans un composé organique.

iode [jɔd] n. m. (du gr. *iôdês,* violet [de ion, violette — fleur —, et de *eidos,* forme, apparence], à cause de la couleur des vapeurs de ce corps simple ; 1812, Gay-Lussac, dans *Mémoires de l'Acad. des sciences,* p. 59). Corps simple (I), de numéro atomique 53, de densité 4,93, se présentant sous forme de paillettes grises à éclat métallique, très volatil, et qui répand des vapeurs violettes quand on le chauffe : *La teinture d'iode est la solution alcoolique de l'iode.*

iodé, e [jɔde] adj. (de *iode ;* 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, début du XXᵉ s.). **1.** Qui contient de l'iode : *Éther iodé. Alcool iodé.*

|| **2.** Qui a une odeur d'iode : *Il s'était tourné vers le large, respirant à grands coups l'haleine iodée du marais* (Duhamel).

iodémie [jɔdemi] n. f. (de *iod-* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1962, Larousse). Présence d'iode dans le sang : *L'iodémie est augmentée chez les malades atteints de goitre exophtalmique.*

ioder [jɔde] v. tr. (de *iode ;* 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Couvrir ou additionner d'iode : *La morue et ses millions d'œufs suffiraient à eux seuls pour ioder toute la terre* (Michelet). || **2.** En chimie, traiter par l'iode ou par l'un de ses composés.

iodeux, euse [jɔdø, -øz] adj. (de *iode ;* 1830, *Annales de chimie,* 2e série, XLIV, 222). Se dit des dérivés de l'iode trivalent : *Anhydride iodeux* I_2O_3.

iodhydrique [jɔdidrik] adj. m. (de *iod-* et de *hydrique ;* 1845, Bescherelle). Se dit d'un acide (HI) formé par la combinaison de l'iode et de l'hydrogène.

iodide [jɔdid] n. f. (dér. savant de *iode ;* 1931, Larousse). Lésion cutanée observée à la suite de l'ingestion prolongée d'iodure de potassium ou d'un autre composé iodé.

iodique [jɔdik] adj. (de *iode ;* 1812, Gay-Lussac, dans *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 82], au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Se dit d'un anhydride (I_2O_5) et d'un acide (HIO_3) résultant de l'oxydation de l'iode. || **2.** Qui est causé par l'iode : *Acné iodique.*

iodisme [jɔdism] n. m. (de *iode ;* 1855, Nysten). Intoxication causée par l'iode.

iodler v. intr., **iodleur, euse** n. V. JODLER, JODLEUR, EUSE.

iodo- préf. V. IOD(O)-.

iodoforme [jɔdɔfɔrm] n. m. (de *iodo-* et de *forme ;* 1842, Acad.). Composé (CHI_3) solide, jaune, d'odeur très forte et possédant des propriétés antiseptiques : *Au début de l'après-midi, les jours ouvrables, il attendait ses clients, ses malades, en bâillant et en sifflant dans son cabinet de travail, d'où me venaient, à la faveur des courants d'air, d'épaisses bouffées d'iodoforme et de phénol* (Duhamel).

iodoformé, e [jɔdɔfɔrme] adj. (de *iodoforme ;* 1888, Larousse). Qui contient de l'iodoforme : *Gaze iodoformée.*

iodo-ioduré, e [jɔdojɔdyre] adj. (de *iodo-* et de *ioduré ;* 1962, Larousse). Qui contient de l'iode et de l'iodure de potassium : *Solution iodo-iodurée.*

iodo-organique [jɔdoɔrganik] adj. (de *iodo-* et de *organique ;* 1931, Larousse). En pharmacie, se dit des composés médicamenteux qui présentent l'iode en association avec des corps organiques (huiles, peptones, etc.).

iodophile [jɔdɔfil] adj. (de *iodophilie ;* 1962, Larousse). Qui présente de l'iodophilie : *Bactérie iodophile.*

iodophilie [jɔdɔfili] n. f. (de *iodo-* et de *-philie,* gr. *philia,* amitié, dér. de *philos,* ami ; 1931, Larousse). Affinité pour l'iode de certaines cellules ou bactéries.

iodotannique [jɔdotanik] adj. (de *iodo-* et de *tannique ;* 1931, Larousse). En pharmacie, se dit des préparations dans lesquelles l'iode et le tannin sont associés : *Sirop, vin iodotannique.*

iodure [jɔdyr] n. m. (de *iode ;* 1812, Gay-Lussac, dans *Mémoires de l'Acad. des sciences,* p. 60). Combinaison de l'iode avec un corps simple ou composé : *Iodure de potassium, de phosphore.*

ioduré, e [jɔdyre] adj. (de *iodure ;* 1812, Gay-Lussac, dans *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 105], au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Qui contient un iodure : *Sirop ioduré. Dans l'autre série, la culture est atténuée par l'iode ioduré* (Duhamel). || **2.** Couvert d'une couche d'iodure : *Plaque photographique iodurée.*

iodurisme [jɔdyrism] n. m. (de *iodure ;* 1931, Larousse). Accidents consécutifs à l'administration des iodures alcalins (coryza, céphalée, larmoiement, éruption cutanée, vertiges, etc.).

ion [jɔ̃] n. m. (mot angl., tiré en 1834 par le chimiste et physicien anglais Michael Faraday [1791-1857] du gr. *ion,* part. prés. neutre substantivé de *ienai,* aller ; 1840, Acad.). Particule chargée électriquement, formée d'un atome ou d'un groupe d'atomes ayant gagné ou perdu plusieurs électrons, et qui provient soit de la dissociation électrolytique d'un composé (*ions électrolytiques*), soit de l'action de certaines radiations (*ions gazeux*).

ion-gramme [jɔ̃gram] n. m. (de *ion* et de [*atome-*]*gramme ;* 1962, Larousse). Atome-gramme d'un élément pris à l'état d'ion.
• Pl. *des* IONS-GRAMMES.

ionien, enne [jɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Ionie,* n. géogr., lat. *Ionia,* gr. *Iônia,* l'Ionie, de *Iôn,* Ionien, d'Ionie ; 1765, *Encyclopédie* [*école ionienne,* 1962, Larousse]). Qui a rapport, qui appartient à l'Ionie (ancienne contrée d'Asie Mineure située en bordure de la mer Égée, et peuplée, selon la tradition, d'immigrants ioniens venus de Grèce) ou à ses habitants ; habitant ou originaire de l'Ionie : *Cités ioniennes. La ligue Ionienne. La culture, la civilisation ionienne.* || *École ionienne,* école de philosophie grecque des VIIe et VIe s. av. J.-C., dont les divers représentants ont tenté de donner une explication rationnelle du monde en ramenant toutes choses à un principe unique : l'eau pour Thalès, l'infini pour Anaximandre, l'air pour Anaximène, le feu pour Héraclite.

◆ **ionien** adj. et n. m. (1738, Rollin). *Dialecte ionien,* ou *ionien* n. m., un des principaux dialectes du grec ancien, que l'on parlait en Ionie et dont l'attique est une des formes.

1. ionique [jɔnik] adj. et n. m. (lat. *Ionicus,* gr. *Iônikos,* d'Ionie, ionique, ionien, de *Iôn* [v. l'art. précéd.] ; 1552, Rabelais, au sens 1 [*poésies ioniques,* 1873, Larousse] ; sens 2, 1669, La Fontaine [aussi substantiv.] ; sens 3, 1893, *Dict. général* [*pied ionique* et *ionique,* n. m. ; *ionique majeur, mineur, vers ioniques,* 1867, Littré]). **1.** Qui est propre à l'ancienne Ionie ou qui y a pris naissance : *Art ionique.* || *Poésies ioniques,* genre de poésies licencieuses. || **2.** Se dit d'un des cinq ordres de l'architecture grecque, caractérisé surtout par un chapiteau flanqué de deux volutes latérales : *Ordre ionique ;* et, substantiv. : *l'ionique. Colonne, chapiteau ionique. Les ornements ioniques du temple d'Érechthée* (Chateaubriand). || **3.** *Pied ionique,* ou *ionique* n. m., pied de six unités de mesure, composé de deux longues et de deux brèves (*ionique majeur*) ou de deux brèves et de deux longues (*ionique mineur*). || *Vers ioniques,* vers employés par les lyriques grecs et par les poètes latins archaïques.

2. ionique [jɔnik] adj. (de *ion ;* 1931, Larousse). Qui se rapporte aux ions : *Dissociation ionique.*

ionisant, e [jɔnizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ioniser ;* 1931, Larousse). Qui produit des ions dans un milieu : *Agents ionisants. Particule ionisante.*

ionisation [jɔnizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *ion ;* 1902, Larousse, au sens 1 [*courant, chambre d'ionisation,* 1931, Larousse] ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 1953, Larousse ; sens 4, 1962, Larousse). **1.** Formation d'ions, par dissociation de molécules, ou par addition ou soustraction d'électrons à des atomes ou à des groupements d'atomes. || *Courant d'ionisation,* courant dû au transport de charges électriques par des ions en mouvement. || *Chambre d'ionisation,* sorte de condensateur à gaz servant à détecter le passage d'une particule ionisante. || **2.** État d'une atmosphère rendue conductrice de l'électricité par la présence d'ions : *L'ionisation de la partie supérieure de l'atmosphère terrestre.* || **3.** *Ionisation thérapeutique,* ou simplem. *ionisation,* mode d'introduction dans l'organisme d'ions médicamenteux, par électrolyse d'une solution saline mise au contact de la région à traiter. (Syn. IONOPHORÈSE.) || **4.** Effet produit, à l'intérieur des tissus vivants, par les rayonnements ionisants (rayons X, rayonnements des corps radio-actifs).

ioniser [jɔnize] v. tr. (dér. savant de *ion ;* 1910, Mme P. Curie [I, 125]). Transformer un milieu en produisant l'ionisation, la formation d'ions : *Ioniser un gaz. Les couches*

supérieures de l'atmosphère terrestre sont ionisées.

iono- [jɔno], élément tiré de *ion,* et qui entre, comme préfixe, dans un certain nombre de mots savants.

ionogramme [jɔnɔgram] n. m. (de *iono-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, dér. de *graphein,* écrire ; 1968, Larousse). Résultat de l'étude qualitative et quantitative des éléments ionisés (anions acides et cations basiques) du plasma sanguin.

ionomètre [jɔnɔmɛtr] n. m. (de *iono-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1962, Larousse). Appareil fondé sur l'ionisation d'un gaz et utilisé pour la mesure des quantités de rayons X.

ionophone [jɔnɔfɔn] n. m. (de *iono-* et de *-phone,* gr. *phônê,* son, voix ; 1962, Larousse). Haut-parleur dont le principe consiste à engendrer des ondes acoustiques par l'action de champs magnétiques de basse fréquence sur de l'air ionisé.

ionophorèse [jɔnɔfɔrɛz] n. f. (de *iono-* et de *-phorèse,* gr. *phorêsis,* action de porter, état de ce qui est porté, de *phoreîn,* porter çà et là, porter d'habitude ; 1962, Larousse). Syn. de IONISATION *thérapeutique.*

ionoplastie [jɔnɔplasti] n. f. (de *iono-* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, dér. de *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; 1931, Larousse). Production d'un dépôt métallique par passage du courant électrique dans un gaz raréfié. (Syn. PULVÉRISATION CATHODIQUE.)

ionosphère [jɔnɔsfɛr] n. f. (de *iono-,* d'après *atmosphère, stratosphère,* etc. ; 1935, Larousse). Ensemble des régions de la haute atmosphère où l'air est fortement ionisé et, par conséquent, conducteur de l'électricité (approximativement entre 60 et 600 km).

ionosphérique [jɔnɔsferik] adj. (de *ionosphère ;* 1953, Larousse). Relatif à l'ionosphère : *Couches ionosphériques.*

ionothérapie [jɔnɔterapi] n. f. (de *iono-* et de *-thérapie ;* 1931, Larousse). Méthode électrothérapeutique permettant l'introduction de médicaments dans le corps par l'intermédiaire de courants électriques.

iota [jɔta] n. m. (mot lat., du gr. *iôta,* n. de la 9e lettre de l'alphabet ; 1535, Olivétan, au sens 1 ; sens 2, 1544, Scève [un premier ex. à la fin du XIIIe s., Macé de la Charité ; *iotte,* forme plus francisée, 1458, *Mystère du Vieil Testament ; ne pas.. d'un iota,* 1669, Molière]). **1.** Neuvième lettre de l'alphabet grec, correspondant à l'*i* français. || **2.** Fig. *Un iota,* la moindre chose, le moindre détail d'un écrit, d'un propos (cette lettre étant la plus petite) [dans des constructions négatives] : *Ne pas changer un iota. Maintenant, les théologiens ne retranchaient plus un iota de la légende* (France). || *Ne pas ... d'un iota,* forme de négation renforcée (« si peu que ce soit ») : *Ne pas presser sa cadence d'un iota* (Arnoux).

iotacisme [jɔtasism] n. m. (bas lat. *iotacismus,* prononciation défectueuse de l'*i,* répétition fréquente de l'*i,* gr. *iôtakismos,* mêmes sens, dér. de *iôta* [v. l'art. précéd.] ; 1803, Boiste, au sens de « prononciation défectueuse du *g* doux et du *j* en *y* » ; sens actuel, 1867, Littré). Évolution vers le son [i] de voyelles ou de diphtongues, processus qui se manifeste en particulier en grec postclassique et qui affecte les sons *ê* long, *u, ei* et *oi* du grec classique.

iouler v. intr., **iouleur, euse** n. V. JODLER, JODLEUR, EUSE.

iourte n. f. V. YOURTE.

ioutre n. m. V. YOUTRE.

ipéca [ipeka] n. m. (portug. *ipecacuanha,* ipéca, empr. au tupi, langue indigène du Brésil ; 1640, Laet, écrit *igpecaya ;* fin du XVIIe s., écrit *ipecacuanha ; ipécacuana,* 1725, *Mémoires de Trévoux* [I, 67] ; *ipéca* [forme abrégée], 1802, *Bulletin des sciences* [thermidor an X, p. 124]). Racine fournie par quelques plantes de la famille des rubiacées, contenant plusieurs alcaloïdes et possédant des propriétés émétiques.

• REM. Le terme scientifique est IPÉCACUANA ou, d'après la graphie portugaise, IPECACUANHA, l'abrév. *ipéca* étant l'appellation courante : *Mme Arnoux tâchait de lui faire avaler le contenu des fioles, du sirop d'ipécacuana* (Flaubert).

I. P. E. S. (1957, date de la création de cet institut). Sigle de INSTITUT DE PRÉPARATION AUX ENSEIGNEMENTS DU SECOND DEGRÉ.

ipomée [ipɔme] n. f. ou **ipomaea** [ipɔmea] n. m. (lat. scientif. moderne *ipomaea,* ipomée, du gr. *ips, ipos,* ver qui ronge le bois, et *homoios,* semblable, à cause de l'aspect de la plante ; 1827, Acad., écrit *ipomée ; ipomaea,* 1962, Larousse). Genre de convolvulacées, comprenant notamment la patate, et plusieurs espèces cultivées comme ornementales sous le nom de *volubilis.*

ips [ips] n. m. (mot gr. signif. « ver qui ronge le bois » ; 1873, Larousse). Petit scolyte cylindrique très prolifique, prédateur des conifères, dont il détruit parfois des forêts entières.

ipséité [ipseite] n. f. (dér. savant du lat. *ipse,* [moi, toi, lui...]-même, en personne ; 1943, Sartre, p. 147). Individualité métaphysique, ce qui fait qu'un être est lui-même et non pas un autre. (Syn. ECCÉITÉ.)

ipso facto [ipsofakto] loc. adv. (loc. du lat. moderne signif. « par le fait même », du lat. class. *ipso,* ablatif neutre de *ipse* [v. l'art. précéd.], et *facto,* ablatif de *factum,* fait, action, part. passé neutre substantivé de *facere,* faire ; début du XIXe s. [« automatiquement », 1835, Acad.]). En droit, expression indiquant qu'une modification juridique intervient sans qu'il soit nécessaire de la faire sanctionner par la justice : *La non-exécution de cette condition entraîne « ipso facto » la nullité du contrat.* || *Par extens.* Automatiquement : *Chez les Anciens, celui qui ne pouvait justifier par sa propriété de sa noblesse était « ipso facto » réputé esclave* (Proudhon).

irakien, enne ou **iraqien, enne** [irakjɛ̃] adj. et n. (de *Irak* ou *Iraq,* n. géogr. ; 1845, Bescherelle). Relatif à l'Irak ou Iraq ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ **irakien** ou **iraqien** n. m. (1962, Larousse). Dialecte arabe parlé en Iraq.

iranien, enne [iranjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Iran,* n. géogr. ; 1843, Landais). Qui a rapport à l'Iran ou à ses habitants ; habitant ou originaire de l'Iran : *Civilisation iranienne. Paysan iranien. Les Iraniens.*

◆ adj. et n. m. (1867, Littré). Se dit des langues appartenant à la famille indo-européenne qui ont été ou sont parlées sur le plateau d'Iran et dans les régions avoisinantes (avestique, persan, pachto, etc.) : *Les langues iraniennes. Ancien iranien, moyen iranien, iranien moderne.*

iranisant [iranizɑ̃] n. m. (dér. savant de *iran[ien]* ; 1877, Littré). Savant qui étudie l'histoire, les civilisations, les langues iraniennes.

iraqien, enne adj. et n. m. V. IRAKIEN, ENNE.

irascibilité [irasibilite] n. f. (dér. savant de *irascible ;* 1370, Oresme). Disposition à s'irriter, caractère d'une personne qui se met facilement en colère : *Irascibilité maladive. L'opposition avait enfin donné de l'irascibilité au tempérament froid de M. de Villèle* (Chateaubriand).

• SYN. : *emportement, irritabilité.* — CONTR. : *calme, douceur, égalité d'humeur, équanimité, sérénité.*

irascible [irasibl] adj. (bas lat. *irascibilis,* irascible, du lat. class. *irasci,* se mettre en colère, s'emporter, dér. de *ira* [v. IRE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1372, Oresme [*appétit irascible ; faculté irascible,* 1718, Acad. — d'abord *puissance irascible,* 1370, Oresme]). **1.** Qui se met facilement en colère ; qui est porté à la colère : *Je devins irascible, volontaire, entêté* (Cendrars). *Quand j'étais menacé, je ne devenais pas seulement un juge à mon tour, mais plus encore : un maître irascible* (Camus). *Des dehors calmes qui cachent un tempérament irascible et violent. Caractère, humeur irascible.* || **2.** Spécialem. *Appétit, faculté irascible,* d'après la philosophie scolastique, faculté qui porte l'âme à la colère, et qui se manifeste dans cinq passions : l'audace et la crainte, l'espérance et le désespoir, la colère.

• SYN. : 1 *coléreux, emporté, irritable, ombrageux, rageur* (fam.), *soupe au lait* (fam.). — CONTR. : 1 *calme, doux, impassible, serein.*

irathérapie [iraterapi] n. f. (contraction de *i[ode-]ra[dio-actif-]thérapie* ; 1962, Larousse). Traitement par l'iode radioactif.

irbis [irbis] n. m. (mot du lat. scientif. moderne [fin du XIX^e s.], d'origine incertaine ; 1931, Larousse). Nom usuel de la panthère des neiges, habitant l'Himalaya et le Tibet.

ire [ir] n. f. (lat. *ira,* colère, courroux, objet de courroux ou de haine, furie ; fin du X^e s., *Vie de saint Léger*). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.) et *littér.* Courroux, grande colère : *Ne consulte point ton ire vengeresse | Sur le choix de mes châtiments* (Corneille). *Paul Verlaine* [...] *me manifesta son ire dans une lettre que je publiai, sans commentaires* (L. Descaves).

irénarchie [irenarʃi] n. f. (de *irénarque* ; 1873, Larousse). Fonction, dignité d'irénarque.

irénarque [irenark] n. m. (bas lat. *irenarcha,* officier de paix, du gr. *eirênê,* paix, et *arkhein,* guider, commander ; 1740, Trévoux). Sous l'Empire romain (à partir du II^e s. apr. J.-C.), puis à Byzance, magistrat chargé des fonctions de police et d'instruction judiciaire dans quelques cités d'Asie Mineure et d'Égypte.

irénique [irenik] adj. (lat. ecclés. moderne *irenicus,* irénique [XVII^e s.], du gr. *eirênikos,* pacifique, dér. de *eirênê,* paix ; 1867, Littré). Se dit de certains livres écrits pour ramener la paix entre les chrétiens.

irénisme [irenism] n. m. (de *irénique* ; 1962, Larousse). Attitude pacificatrice, faite de compréhension et de charité, adoptée entre chrétiens de confessions différentes pour l'exposé et l'étude des problèmes qui les séparent.

irénistes [irenist] n. m. pl. (de *irénique* ; 1931, Larousse). Ceux qui croient à la possibilité de la paix perpétuelle.

irichromatine [irikrɔmatin] n. f. (de *iri-,* élément tiré de *iris,* et du gr. *khrôma, -matos,* couleur ; 1931, Larousse). En peinture, mixture au travers de laquelle la lumière se décompose, et qui sert à décorer certaines surfaces (papiers, étoffes).

irid(o)- [irid(o)], élément tiré du gr. *iris, iridos,* iris, partie colorée de l'œil, et qui entre, comme préfixe, dans un certain nombre de mots savants.

iridacées [iridase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *iris, iridis* [v. IRIS] ; 1803, *Dict. d'histoire naturelle,* écrit *iridées* ; *iridacées,* 1873, Larousse). Famille de plantes monocotylédones, comprenant des herbes et des sous-arbrisseaux à rhizome bulbeux ou tubéreux, et dont les fleurs sont souvent décoratives : *L'iris, le glaïeul, le crocus sont des iridacées.*

iridectomie [iridɛktɔmi] n. f. (de *irid-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, de *ek-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *temnein,* couper ; 1836, Landais). Résection partielle de l'iris, pratiquée soit pour une raison optique, soit au cours des interventions sur le glaucome ou sur la cataracte.

iridescence [iridɛsɑ̃s] n. f. (de *iridescent* ; 1948, Larousse). *Littér.* Caractère de ce qui est iridescent.

iridescent, e [iridɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant du lat. *iris, iridis* [v. IRIS] ; 1842, Mozin). *Littér.* Dont les couleurs imitent les reflets de l'iris : *On est en train de l'écorcher* [un bœuf]. *C'est très beau à voir. Cela est rose et bleu, cela est iridescent et nacré* (Claudel).

iridié, e [iridje] adj. (de *iridi[um]* ; 20 oct. 1872, *Journ. officiel,* p. 6585). Se dit d'un métal auquel l'iridium est allié : *Le platine iridié est dur et peu fusible. Une seringue avec aiguille de platine iridié* (P. Margueritte).

iridium [iridjɔm] n. m. (mot créé en 1803 par le chimiste anglais Smithson Tennant [1761-1815], sur le lat. *iris, iridis,* arc-en-ciel [v. IRIS], à cause des reflets variés du métal ; 1805, *Annales de chimie* [1^re série, LII, 48]). Métal (Ir) rare, de numéro atomique 77, analogue au platine qu'il accompagne souvent dans ses minerais.

irido- préf. V. IRID(O)-.

iridochoroïdite [iridokɔrɔidit] n. f. (de *irido-* et de *choroïde* ; 1873, Larousse). Inflammation conjuguée de l'iris et de la choroïde.

irido-diagnostic [iridodjagnɔstik] n. m. (de *irido-* et de *diagnostic* ; 1931, Larousse). Méthode qui cherche à déterminer, par l'examen de l'iris, le siège et la nature de troubles et de lésions organiques existant dans d'autres parties du corps humain. (On dit aussi IRIDOSCOPIE.)

iridodialyse [iridodjaliz] n. f. (de *irido-* et de *dialyse* ; 1867, Littré). Dissection d'un lambeau d'iris et arrachement de son insertion, que l'on pratique pour créer une pupille artificielle.

iridodonèse [iridodɔnɛz] n. f. (de *irido-* et du gr. *donein,* secouer, agiter ; 1931, Larousse). Tremblement ondulatoire de l'iris au moindre mouvement de l'œil, que l'on attribue à l'absence du cristallin, lequel sert effectivement de point d'appui à l'iris.

irido-kératite [iridokeratit] n. f. (de *irido-* et de *kératite* ; 1931, Larousse). Inflammation simultanée de l'iris et de la cornée.

iridoplégie [iridopleʒi] n. f. (de *irido-* et de *-plégie,* du gr. *plêgê,* coup ; 1931, Larousse). Paralysie de l'iris.

iridosclérectomie [iridosklerɛktɔmi] n. f. (de *irido-* et de *sclérectomie* ; 1962, Larousse). Opération comprenant l'excision d'un fragment de la sclérotique et d'une partie de l'iris, pratiquée dans certains cas de glaucome.

iridoscope [iridɔskɔp] n. m. (de *irido-* et de *-scope,* du gr. *skopein,* observer, examiner ; 1867, Littré). Instrument (loupe ou microscope) destiné à examiner l'iris à un certain grossissement.

iridoscopie [iridɔskɔpi] n. f. (de *iridoscope* ; 1931, Larousse). Examen de l'iris à l'aide d'un iridoscope.

iridotomie [iridotɔmi] n. f. (de *irido-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, incision, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1867, Littré). Opération qui consiste à diviser l'iris pour créer une pupille artificielle.

irien, enne [irjɛ̃, -ɛn] adj. (de *ir[is]* ; 1828, Mozin). Qui appartient à l'iris.

iris [iris] n. m. (lat. *iris, iridis,* arc-en-ciel, iris [plante], gr. *îris, iridos,* arc-en-ciel, halo, partie colorée de l'œil, iris [plante] ; XIII^e s., *Simples médecines,* au sens III [*poudre d'iris,* 1685, Furetière — *iris,* même sens, XVI^e s., La Curne ; *vert d'iris,* 1680, Richelet] ; sens I, 1, 1529, Bonivard [« le spectre des couleurs de l'arc-en-ciel », 1690, Furetière] ; sens I, 2, av. 1778, Voltaire ; sens I, 3, 1611, Cotgrave [*pierre d'iris* ; *iris,* XIII^e s., Studer et Evans] ; sens I, 4, 1902, Larousse [« papillon diurne du genre nymphale », 1826, Bory de Saint-Vincent] ; sens II [empr. direct du gr.], XV^e s. [écrit *yris* ; *iris,* v. 1560, Paré]).

I. 1. *Vx* ou *poét.* Arc-en-ciel : *On savait qu'il faut qu'une nuée épaisse, se résolvant en pluie, soit exposée aux rayons du soleil et que nos yeux se trouvent entre l'astre et la nuée, pour voir ce qu'on appelait l'iris* (Voltaire). *Il est doux sur la brume un instant colorée | De voir, parmi la pluie, aux lueurs du soleil, | L'iris arrondissant son arche diaprée, | Présage heureux d'un jour plus pur et plus vermeil* (Gautier). || *Par extens.* Le spectre des couleurs de l'arc-en-ciel, le spectre solaire : *Ce globe que les nuances des trois poissons nuançaient de teintes enflammées et changeantes comme l'iris du prisme* (Gautier). || **2.** *Fig.* Ensemble aux couleurs variées (parfois au féminin) : *Une foule de seigneurs, une iris éblouissante d'armures émaillées, d'écussons, de bannières* (Michelet). || **3.** *Pierre d'iris,* ou simplem. *iris,* nom donné à quelques minéraux quand ils offrent des cas d'irisation, comme le quartz, la calcédoine. || **4.** Insecte des régions chaudes, voisin des mantes religieuses, dont les ailes inférieures portent des arcs irisés.

II. Membrane circulaire, contractile, diversement colorée, qui occupe le centre antérieur de l'œil, derrière la cornée et devant le cristallin, et qui est percée en son milieu d'un orifice, la pupille : *L'iris joue le rôle d'un diaphragme réglant la quantité de lumière qui pénètre dans l'œil. Tenez* [...], *quand vous faites un effort d'attention, l'iris bleu se contracte* (Martin du Gard).

III. Plante vivace, type de la famille des iridacées, cultivée pour ses fleurs ornementales et odorantes, et dont le rhizome peut être employé en parfumerie : *Pêcheur, suis-moi ; je t'aime. | Tu seras roi des eaux, | Avec un diadème | D'iris et de roseaux !* (Gautier). *L'Escaut traînait son cours entre les iris verts* (Verhaeren). *Plus bas, l'iris xiphoïde bleu porcelaine ; surprise de le retrouver ici à l'état sauvage* (Gide). || *Poudre d'iris,* ou simplem. *iris,* poudre de senteur faite avec le rhizome de l'iris. || *Vert d'iris,* couleur vert pâle préparée avec de la chaux et des pétales d'iris d'Allemagne, et qui sert pour la gouache et la miniature.

irisable [irizabl] adj. (de *iriser ;* 1er févr. 1877, *Journ. officiel,* p. 792). Susceptible d'irisation.

irisage [irizaʒ] ou **irisement** [irizmɑ̃] n. m. (de *iriser ;* 1873, A. Daudet, écrit *irisement ; irisage,* 15 déc. 1875, *Revue des Deux Mondes,* p. 807). Action d'iriser ; résultat de cette action : *Les glaces amoncelées, surplombantes, qui, même sous un ciel brumeux, gardent un irisement de lumière* (Daudet).

irisation [irizasjɔ̃] n. f. (de *iriser ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-2). **1.** Propriété qu'ont certains corps de disperser la lumière en rayons colorés comme l'arc-en-ciel : *L'irisation d'un prisme.* || **2.** Ensemble des reflets colorés qui se présentent à la surface de ces corps : *Une irisation surprenante. Le soleil paraissait à l'horizon, et le platane, à travers cette buée, se chargeait d'irisations infinies* (Arnoux).

irisé, e [irize] adj. (part. passé de iriser ; 1783, Buffon). Qui a les couleurs, les nuances de l'arc-en-ciel : *Le souchet* [...], *dont le col est verdâtre et si coquettement irisé* (Balzac). *La fleur, coupe irisée, | Que la plante à l'oiseau tend pleine de rosée* (Hugo). *La mer, le ciel, la falaise ressemblaient à l'intérieur d'un coquillage, tant leurs tons étaient clairs et irisés* (Simenon).

irisement n. m. V. IRISAGE.

iriser [irize] v. tr. (de *iris ;* 1783, Buffon, au part. passé ; à l'infin., 1852, Th. Gautier). Colorer de toutes les nuances de l'arc-en-ciel : *La lumière solaire irise un prisme. De grosses perles de Venise | Roulaient au lieu de gouttes d'eau, | Grains laiteux qu'un rayon irise, | Sur le frais satin de sa peau* (Gautier). *Un vaste et tendre | Apaisement | Semble descendre du firmament | Que l'astre irise* (Verlaine).

◆ **s'iriser** v. pr. (1783, Buffon). Briller en produisant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel : *C'est une maison à pignon dont le toit d'ardoise s'irise au soleil comme une gorge de pigeon* (France). *On avait, pour ne pas se tordre les pieds, allumé sur un trépied une urne où s'irisait une faible lueur* (Proust). *Que toute chose s'irise, que toute beauté se diapre de son amour* (Gide).

iritis [iritis] n. f. (dér. savant de *iris ;* 1836, Landais). Inflammation de l'iris.

irlandais, e [irlɑ̃dɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Irlande,* n. géogr. ; début du XVIIIe s.). Relatif à l'Irlande ou à ses habitants ; originaire ou habitant de l'Irlande : *L'indépendance irlandaise. Le peuple irlandais. Les Irlandais.*

◆ **irlandais** n. m. (début du XVIIIe s.). Langue celtique parlée en Irlande. (On dit aussi GAÉLIQUE D'IRLANDE.)

ironie [irɔni] n. f. (lat. *ironia,* ironie [socratique], figure de rhétorique, gr. *eirôneia,* action d'interroger en feignant l'ignorance, de *eirôneuesthai,* faire l'ignorant, le naïf, railler, dér. de *eirôn, -ônos,* qui interroge en feignant l'ignorance ; 1370, Oresme, écrit *yronie* [*ironie,* 1552, R. Estienne], au sens II, 1 [*point d'ironie,* 1902, Larousse ; *il lui faut des points d'ironie,* XXe s.] ; sens I, 1867, Littré ; sens II, 2, 1764, Voltaire ; sens II, 3, 1657, Pascal [*ironie du sort,* 1867, Littré]).

I. *Ironie socratique,* ou simplem. *ironie,* action d'interroger en feignant la naïveté ou l'ignorance, procédé par lequel Socrate faisait découvrir la vérité à ses interlocuteurs ou cherchait à les confondre.

II. 1. Forme de moquerie qui consiste, en ne donnant pas aux termes leur valeur réelle ou complète, à dire une chose pour laisser entendre son contraire : *Le langage expressif rend souvent une idée par son contraire ; c'est l'ironie ou antiphrase : « Fiez-vous aux femmes ! » prononcé avec une intention à la défiance* (Ch. Bally). *Il me regarda, percevant dans le ton de ma voix quelque ironie* (Gide). *Le jeune professeur Jourdan restait silencieux, avec au coin des lèvres un pli d'ironie* (Aymé). *Je l'avais toujours connue moqueuse ; entre douze et quinze ans, elle fit de l'ironie un système ; elle tournait en ridicule non seulement la plupart des gens, mais aussi les coutumes établies et les idées reçues* (Beauvoir). || *Point d'ironie,* signe particulier de ponctuation orthographique, proposé par Alcanter de Brahm pour indiquer au lecteur les passages, les phrases ironiques dans un texte imprimé. || Plaisamm. *Il lui faut des points d'ironie,* il ne comprend pas facilement l'ironie. || **2.** Acte, parole qui manifeste ce genre de moquerie : *Elle se délectait dans toutes les ironies mauvaises de l'adultère triomphant* (Flaubert). *Le vent gazouille une ironie, | Gémit des plaintes fausses, | Hurle comme un blasphème impur* (Vielé-Griffin). || **3.** *Fig.* Fait, événement où l'on croit percevoir de la dérision, une intention moqueuse : *Cette amère ironie du malheur* (Staël). *Quelle ironie sanglante qu'un palais en face d'une cabane !* (Gautier). || *Ironie du sort,* événement qui est si contraire à ce qu'on attendait qu'il apparaît comme une moquerie du destin.

● SYN. : **II, 1** *humour, persiflage, moquerie ;* **2** *brocard, goguenardise* (fam.), *pointe, sarcasme, trait.*

ironique [irɔnik] adj. (bas lat. *ironicus,* ironique, gr. *eirônikos,* qui fait l'ignorant, de *eirôn* [v. l'art. précéd.] ; 1521, P. Fabri, écrit *yronicque* [*ironique,* 1588, Montaigne], au sens 1 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *ironiquement*] ; sens 2, av. 1863, Vigny ; sens 3, 1831, Chateaubriand). **1.** Qui contient, manifeste de l'ironie : *Réponse, geste ironique. Ton, air, regard ironique. Ils m'accueillent avec leur sourire toujours légèrement ironique et un peu trop sympathisant* (Sarraute). || **2.** Qui emploie volontiers l'ironie : *Un auteur ironique. Un esprit ironique. Les hommes actuels sont sceptiques et ironiques pour toute chose, hors pour l'honneur* (Vigny). *Ce sont les philosophes ironiques qui font les œuvres passionnées* (Camus). || **3.** *Fig.* Qui a le caractère d'une moquerie, d'une dérision : *Un ironique retour des choses. Une amère et ironique distribution des dons de la fortune* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *moqueur, narquois ;* **2** *persifleur, railleur, sarcastique.*

ironiquement [irɔnikmɑ̃] adv. (de *ironique ;* XVe s., Godefroy). Avec ironie : *Répondre ironiquement.*

ironiser [irɔnize] v. intr. (de *ironie ;* 1647, Boisrobert [aussi absol.]). User d'ironie à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : *Ironiser sur quelqu'un, sur les aventures ou les projets de quelqu'un.* || *Absol.* Utiliser l'ironie : *Vallès ironise, non sans une virulente rancœur* (Carco). *Chispa ironisait lorsqu'il parlait de l'utopique réforme de l'Association de secours mutuels* (Peyré).

● SYN. : *se gausser de, se moquer de, plaisanter, rire de.*

◆ v. tr. (1838, Acad.). Tourner en dérision : *Pour faire réparation au grand exégète, dont j'ai, tout à l'heure, regretté en l'ironisant la cécité psychique intermittente* (Rolland).

ironiste [irɔnist] n. (de *ironie ;* fin du XVIIIe s., Gohin). Personne, et surtout écrivain, qui aime employer l'ironie : *Courier, Mérimée, Chamfort sont des ironistes.*

iroquois, e [irɔkwa, -az] adj. et n. (déformation d'un mot indigène de l'Amérique du Nord signif. proprem. « vraies vipères » ; fin du XVIIe s.). Qui appartient ou est relatif à une peuplade indienne de l'Amé-

rique du Nord, établie, au moment de la conquête, sur les rives du Saint-Laurent, de la Susquehanna et sur les bords des lacs Huron, Érié, Ontario : *Un guerrier iroquois. Un Iroquois.*

◆ **iroquois** n. m. (sens 1, 1718, Ph. Le-roux ; sens 2, v. 1809, Chateaubriand ; sens 3, av. 1850, Balzac [*c'est de l'iroquois,* 1867, Littré]). **1.** *Vx* et *ironiq.* Personne sotte, grossière, bizarre. || **2.** Famille de langues indigènes de l'Amérique du Nord, pour la plupart disparues ou en voie de disparition : *Il* [...] *m'invita à apprendre le sioux, l'iroquois et l'esquimau* (Chateaubriand). || **3.** *Fam.* et *vx.* Langage inintelligible, barbare, défectueux : *Les conversations françaises se font en iroquois révolutionnaire d'un bout à l'autre de la France par de longues colonnes imprimées* (Balzac). || Fam. *C'est de l'iroquois,* c'est incompréhensible.

irraccommodable [irakɔmɔdabl *ou* irrakɔmɔdabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *raccommoder ;* av. 1778, Voltaire). Qui ne peut être raccommodé (rare) : *Les dents irraccommodables de M*[me] *Denis* (Voltaire).

irrachetable [iraʃtabl *ou* irraʃtabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *rachetable ;* 1567, Papon). Qui ne peut être racheté (rare) : *Fonds, rentes irrachetables.*

◆ n. m. (début du XX[e] s.). Littér. *L'irrachetable,* ce qui est irrémédiable, définitif : *Je regardais Sénac et j'étais étreint par le sentiment de l'irréductible et de l'irrachetable* (Duhamel).

irracontable [irakɔ̃tabl *ou* irrakɔ̃tabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *racontable ;* XV[e] s., La Curne). Qui ne peut être raconté : *Nous menons, dix jours durant, une prodigieuse vie irracontable, d'inappréciable profit* (Gide).

• SYN. : *indescriptible, inénarrable, inexprimable.*

irradiance [iradjɑ̃s *ou* irradjɑ̃s] n. f. (de *irradiant ;* 1874, Verlaine). *Littér.* Qualité de ce qui irradie : *L'aimable irradiance | De tes souffrances* (Verlaine).

irradiant, e [iradjɑ̃ *ou* irradjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *irradier ;* v. 1480, *Mystère de saint Quentin,* au pr. ; au fig., fin du XIX[e] s., A. Daudet). Qui irradie, se propage par rayonnement : *Dans les hautes lumières irradiantes des réverbères électriques* (Daudet). *Ces forces irradiantes qui, hier, échappaient à l'imperfection de nos sens* (Lichtenberger) ; et au fig. : *Pourtant, à mesure qu'il regardait et comprenait mieux, l'immense statue dégageait pour lui cette force irradiante et attractive qui est le beau dans l'art* (Daudet). *La chaleur irradiante d'une présence aimée* (Margueritte).

• SYN. : *enveloppant, rayonnant.*

irradiation [iradjasjɔ̃ *ou* irradjasjɔ̃] n. f. (bas lat. *irradiatio,* action de rayonner, du lat. impér. *irradiatum,* supin de *irradiare* [v. IRRADIER] ; v. 1380, Conty, écrit *irradiacion* [*irradiation,* XV[e] s.], au sens I, 1 [« émission, propagation de rayons lumineux... » ; « action d'irradier, ...de se propager par rayonnement — en parlant de la chaleur », 1959, Robert ; « les rayons lumineux eux-mêmes », 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1873, Larousse ; sens I, 3, 1541, Calvin ; sens I, 4, 1796, Laplace ; sens I, 5, 1865, Nysten ; sens II, 1959, Robert).

I. 1. Action d'irradier, d'émettre des radiations ou de se propager par rayonnement : *L'irradiation de la chaleur.* || *Spécialem.* Émission, propagation de rayons lumineux ou de rayons corpusculaires : *L'irradiation des rayons solaires.* || *Par extens.* Les rayons eux-mêmes : *Des mouches luisantes brillaient parmi les arbrisseaux encrêpés, et s'éclipsaient lorsqu'elles passaient dans les irradiations de la lune* (Chateaubriand). || **2.** Propagation de la douleur à partir de son point d'apparition : *La douleur du bras gauche, dans l'angine de poitrine, est un phénomène d'irradiation. N'y a-t-il pas telle douleur physique diffuse, s'étendant par irradiation dans les régions extérieures à la partie malade ?* (Proust). || **3.** *Fig.* Mouvement de ce qui se propage en rayonnant dans toutes les directions : *Toutes les généreuses irradiations sociales sortent de la science, des lettres, des arts, de l'enseignement* (Hugo). *L'âme heureuse, par l'irradiation de l'amour, propage le bonheur autour d'elle* (Gide). || **4.** Phénomène par lequel l'œil perçoit de la lumière au-delà du périmètre réel des objets et exagère leur diamètre apparent : *Les lunettes astronomiques diminuent les effets de l'irradiation.* || **5.** En anatomie, disposition de certaines fibres, de certains vaisseaux qui partent d'un centre à la manière des rayons d'une circonférence.

II. Action de soumettre un corps à l'effet des rayons lumineux, à un rayonnement radio-actif ou à d'autres formes de radiations : *Procéder à l'irradiation d'une tumeur par les rayons X.*

• SYN. : **I, 1** *rayonnement.*

irradié, e [iradje *ou* irradje] adj. (part. passé de *irradier ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens fig. de « illuminé » [dans le vocabulaire religieux] ; sens actuel, XVI[e] s.). Qui est exposé, soumis aux effets de certaines radiations, lumineuses ou autres : *Dans un sombre cachot, vous ne voyez plus rien | Sur cette terre aux feux du ciel irradiée* (Banville). *Un bloc de granit bleuâtre, irradié de micas lactescents* (Benoit).

irradier [iradje *ou* irradje] v. intr. ou **s'irradier** [siradje *ou* sirradje] v. pr. (lat. impér. *irradiare,* projeter ses rayons sur, rayonner, briller, du lat. class. *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et *radius,* baguette, piquet, rayon lumineux ; milieu du XVI[e] s., au sens 3 [comme v. intr. ; comme v. pr., 1873, Larousse] ; sens 1, 1828, Mozin [comme v. intr. ; comme v. pr., 1865, Nysten] ; sens 2, 1867, Littré [comme v. intr. ; comme v. pr., 1873, Larousse]). **1.** Se propager par rayonnement à partir d'un centre : *Les rayons lumineux irradient de tous côtés. Elle distinguait dans ses yeux des petits rayons d'or, s'irradiant tout autour de ses pupilles noires* (Flaubert). || **2.** Se propager à partir d'un point quelconque : *Une douleur qui irradie, qui s'irradie à partir d'un furoncle. Aucune diversion, non seulement à l'angoisse du malade, mais aux douleurs névralgiques, dont les élancements, de plus en plus vifs, sillonnaient la face postérieure des cuisses, irradiaient dans toutes les directions...* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Se répandre de proche en proche à partir d'un centre : *Tout son être semblait s'irradier à l'entour pour voler au large* (Flaubert). *Images familières de la patrie retrouvée... D'elles la tendresse irradie, d'elles coule la sécurité...* (Sarraute).

• SYN. : **3** *se diffuser, se propager, rayonner.*

◆ **irradier** v. tr. (sens 1, 1857, Flaubert ; sens 2, XV[e] s., écrit *irradyer* [*irradier,* XVI[e] s. ; le mot ne semble pas être attesté aux XVII[e] et XVIII[e] s.] ; sens 3, 1900, Bergson ; sens 4, 1948, Larousse). **1.** Émettre par rayonnement (en parlant d'une source lumineuse ou autre) : *Emma regardait le disque du soleil irradiant au loin, dans la brume, sa pâleur éblouissante* (Flaubert). || **2.** Illuminer, frapper de ses rayons (en parlant de la source d'un rayonnement) : *Le ciel uniformément bleu jaunissait vers l'horizon comme si la terre irradiait le ciel avec l'infini éclatant de ses boutons d'or* (Montherlant). || **3.** *Fig.* Illuminer par rayonnement à partir d'un centre : *La vieille femme avait envie de pleurer en comprenant que l'indéfinissable et mélancolique sourire qui avait fait son charme ne pouvait plus arriver à irradier jusqu'à la surface ce masque de plâtre que lui avait appliqué la vieillesse* (Proust). || **4.** Soumettre à l'action de certaines radiations, en particulier à un rayonnement radio-actif : *Irradier une tumeur au moyen de la bombe au cobalt. L'uranium subit une fission lorsqu'il est irradié par des neutrons.*

irraisonnable [irɛzɔnabl *ou* irrɛzɔnabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *raisonnable ;* v. 1361, Oresme, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Qui n'est pas doué de raison : *L'animal est irraisonnable.* || **2.** Qu'on ne peut pas raisonner. (Rare.)

• SYN. : **2** *déraisonnable, fou, insensé.* — CONTR. : **1** *raisonnable ;* **2** *sage, sensé.*

irraisonné, e [irɛzɔne *ou* irrɛzɔne] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *raisonné ;* 1842, Mozin). Qui n'est pas raisonné, contrôlé par la raison : *Mouvement, geste irraisonné. Crainte, passion irraisonnée. La peur le reprit, irraisonnée, absurde* (Zola). *Et ces impulsions irraisonnées, morbides, sourdes* [...] *naissent surtout chez les malheureux dont la vie est dématée*

(Huysmans). *D'irraisonnées terreurs me glaçaient* (Lorrain). *Et maintenant, dans le désarroi où le jetait cette affiche, le besoin irraisonné de revoir son frère s'emparait de lui* (Martin du Gard).

• SYN. : *incontrôlé, instinctif, insurmontable, invincible, involontaire, irrépressible.*

irrassasiable [irasazjabl *ou* irrasazjabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *rassasier ;* 1648, Scarron). Que l'on ne peut pas rassasier, satisfaire (au pr. et au fig.) : *Enfant abandonné, il [...] conservait de sa longue misère une faim irrassasiable* (Flaubert). *On assiste chez Jansénius au commencement de cette longue et irrassasiable étude qui lui fit lire, comme il l'assurait, dix fois tout saint Augustin* (Sainte-Beuve).

• SYN. : *dévorant, inapaisable, inassouvissable, insatiable.*

irrassasié, e [irasazje *ou* irrasazje] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *rassasié,* part. passé de *rassasier ;* 1840, Acad.). Qui n'est pas rassasié : *Pareillement avides et pareillement irrassasiés* (Bordeaux).

• SYN. : *inapaisé, inassouvi, vorace.* — CONTR. *assouvi, comblé, rassasié, repu, satisfait, saturé.*

irrationalisme [irasjɔnalism *ou* irrasjɔnalism] n. m. (dér. savant de *irrationnel ;* 1912, Bréhier, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Système philosophique qui n'attribue à la raison qu'un rôle secondaire dans la connaissance. || **2.** Attitude de celui qui ne pense pas que tout dans le monde peut être expliqué par la raison : *Son profond irrationalisme le poussait à faire confiance à des charlatans.*

irrationaliste [irasjɔnalist *ou* irrasjɔnalist] adj. (de *irrationalisme ;* 1962, Larousse). Se dit d'une personne, d'une doctrine, d'une attitude marquées par l'irrationalisme : *Un philosophe, un système irrationaliste. La philosophie de Bergson est irrationaliste.*

◆ n. (v. 1970). Partisan de l'irrationalisme : *Polémiquer avec des irrationalistes.*

irrationalité [irasjɔnalite *ou* irrasjɔnalite] n. f. (dér. savant de *irrationnel ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Caractère ou état de ce qui n'est pas fondé sur l'utilisation de la raison comme moyen de connaissance : *Irrationalité d'un principe. La mise en évidence de l'irrationalité immédiate, confondante, de certains événements nécessite la stricte authenticité du document humain qui les enregistre* (Breton). *On connaît la solution surréaliste : l'irrationalité concrète, le hasard objectif* (Camus).

• SYN. : *absurdité, incohérence.* — CONTR. : *logique, rationalité.*

irrationnel, elle [irasjɔnɛl *ou* irrasjɔnɛl] adj. (lat. *irrationalis,* dépourvu de raison, où la raison n'intervient pas, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *rationalis,* raisonnable, rationnel, dér. de *ratio,* calcul, raison, jugement ; 1370, Oresme, au sens de « non doué de raison » ; sens I, 1845, Bescherelle [« hostile à la raison », 1951, A. Camus] ; sens II, 1685, Furetière).

I. Qui n'a pas la raison pour guide, qui est étranger à la raison : *Impulsion, attitude, conduite irrationnelle. Une société qui aurait éliminé tout ce qui est vague ou irrationnel pour s'en remettre au mesurable et au vérifiable, pourrait-elle subsister ?* (Valéry). *Sans doute toute poésie véritable est-elle irrationnelle en ce qu'elle substitue à la relation « établie » des choses entre elles un nouveau système de relations* (Malraux). || Qui se déclare hostile à la raison : *Offensive, poussée irrationnelle et obscurantiste.*

II. En mathématiques, se dit d'un nombre qui n'est pas le quotient de deux nombres entiers.

• SYN. : **I** *absurde, illogique, incohérent, inconséquent.* — CONTR. : **I** *logique, rationnel, scientifique.*

◆ **irrationnel** n. m. (1883, Renan). Ce qui n'est pas conforme à la raison ou même qui lui est contraire : *Rechercher l'étrange, l'irrationnel. Le rationalisme le plus universel finit toujours par buter sur l'irrationnel* (Camus).

irrationnellement [irasjɔnɛlmɑ̃ *ou* irrasjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *irrationnel ;* 1840, Acad.). De façon irrationnelle : *Une argumentation présentée irrationnellement.*

irrattrapable [iratrapabl *ou* irratrapabl] adj. (de *ir-* [var de *in-*] et de *rattrapable ;* milieu du XX^{e} s.). Qu'on ne peut pas rattraper, réparer : *Un oubli irrattrapable.*

irréalisable [irealizabl *ou* irrealizabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *réalisable ;* 1831, M^{me} d'Abrantès [I, 403]). Qui ne peut être réalisé : *Projet, espérance, plan irréalisable.*

• SYN. : *chimérique, illusoire, impossible, inexécutable, infaisable, utopique.*

irréalisé, e [irealize *ou* irrealize] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *réalisé,* part. passé de *réaliser ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qui n'a pas ité réalisé : *Projet, espoir irréalisé.*

• SYN. : *inexécuté.* — CONTR. : *accompli, exécuté, fait, réalisé.*

irréalisme [irealism *ou* irrealism] n. m. (dér. savant de *irréel,* d'après *réalisme ;* 1907, *Revue de philologie française* [XXX, 156], au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Manque de sens du réel : *Irréalisme politique. Ces jeunes gens sont d'un irréalisme égal à leur instruction, qui est grande* (Bourget). || **2.** En termes de beaux-arts, tendance à ne pas se référer au réel pour s'exprimer.

irréaliste [irealist *ou* irrealist] adj. et n. (de *irréalisme ;* 1935, P. Hamp). Qui n'est pas réaliste, qui manque de réalisme : *Une hypothèse irréaliste. Irréaliste supérieur, il se livrait à ses idées quand elles le ravissaient* (Hamp).

irréalité [irealite *ou* irrealite] n. f. (dér. savant de *irréel,* d'après *réalité ;* 1886, Villiers de L'Isle-Adam). Caractère de ce qui est irréel : *Dans un nuage d'ivresse, dans ce doute d'irréalité qui trouble l'esprit aux heures des grandes catastrophes* (Maupassant). *Les affaires qui, à l'origine, étaient réelles ont été gonflées d'irréalité* (Romains).

• SYN. : *chimère, illusion, mirage, rêverie, songe.*

irrecevabilité [irəsəvabilite *ou* irrəsəvabilite] n. f. (dér. savant de *irrecevable ;* 10 juin 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 551). Caractère de ce qui n'est pas recevable : *Conclure à l'irrecevabilité d'une demande, d'une action en justice.*

irrecevable [irəsəvabl *ou* irrəsəvabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *recevable ;* 1588, Montaigne). Qui ne peut être reçu, pris en considération : *Démarche, demande irrecevable. Juger une plainte irrecevable. Cette conclusion est irrecevable.*

• SYN. : *inacceptable, inadmissible.*

irréconciliabilité [irekɔ̃siljabilite *ou* irrekɔ̃siljabilite] n. f. (dér. savant de *irréconciliable ;* 1786, Le Tourneur). État des personnes irréconciliables : *Ce sont des chocs de passions, d'irréconciliabilités et d'ambitions à travers les hurlements d'un orgueil qui ne se laisse pas lire* (Lautréamont).

irréconciliable [irekɔ̃siljabl *ou* irrekɔ̃siljabl] adj. (bas lat. *irreconciliabilis,* irréconciliable, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *reconciliare,* remettre en état, rétablir, réconcilier, de *re-,* préf. marquant le retour à un état antérieur, et de *conciliare,* assembler, unir, associer, dér. de *concilium,* union, réunion ; 1559, Amyot, au sens 4 ; sens 1, 1587, *Revue de philologie française* [1933, 145] ; sens 2, fin du XVI^{e} s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1669, Bossuet). **1.** Se dit, au pluriel, de personnes entre lesquelles il ne peut pas y avoir de réconciliation : *Ce sont deux peuples, deux ennemis irréconciliables.* || **2.** Qui ne veut pas de réconciliation ou de paix avec quelqu'un ou quelque chose : *Avoir un ennemi irréconciliable.* || **3.** *Class.* Qui ne se laisse pas fléchir, intraitable : *Le juste, sévère à lui-même et persécuteur irréconciliable de ses propres passions* (Bossuet). || **4.** Se dit d'un sentiment hostile, que l'on ne peut apaiser (vieilli) : *Une haine irréconciliable.*

• SYN. : **1** *inconciliable ;* **2** *irréductible.* — CONTR. : **1** *réconciliable ;* **2** *accommodant, arrangeant, conciliant.*

irréconciliablement [irekɔ̃siljabləmɑ̃ *ou* irrekɔ̃siljabləmɑ̃] adv. (de *irréconciliable ;* fin du XVI^{e} s., *Dict. général*). De façon irréconciliable : *M^{me} de Longueville savait que le coadjuteur l'avait brouil-*

lée irréconciliablement avec son mari (La Rochefoucauld).

irrécouvrable [irekuvrabl *ou* irrekuvrabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *recouvrable ;* fin du XV[e] s., Commynes, au sens de « irréparable, en parlant d'une perte » [var. *inrecouvrable,* 1418, Godefroy] ; sens actuel, 1840, Acad.). Qu'on ne peut pas recouvrer, dont on ne peut pas reprendre possession : *La fortune* [...] *n'était transmise* [...] *que sous forme* [...] *de créances irrécouvrables* (France). *Impôt, taxe irrécouvrable.*

irrécupérable [irekyperabl *ou* irrekyperabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *récupérable,* ou du bas lat. *irrecuperabilis,* qu'on ne peut recouvrer, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *recuperare,* rentrer en possession de ; 1386, Godefroy, au sens de « qui ne peut être réparé » [en parlant d'un dommage] ; sens 1, fin du XV[e] s., Commynes ; sens 2, v. 1950). **1.** Se dit de ce qui n'est pas récupérable : *Des vieilleries, des meubles irrécupérables. Des ferrailles irrécupérables.* || **2.** *Fig.* Se dit de personnes qu'on ne peut ramener à un groupement : *Politiquement, il est irrécupérable.*

irrécusable [irekyzabl *ou* irrekyzabl] adj. (bas lat. *irrecusabilis,* qui ne peut être refusé, inévitable, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *recusabilis,* qui peut être nié, dér. du lat. class. *recusare,* refuser, s'opposer à, repousser ; 1558, S. Fontaine, au sens 2 ; sens 1, 1778, G. de Mirabeau). **1.** Qu'on n'est pas en droit de récuser : *Juge, témoin irrécusable.* || **2.** Qu'on ne peut contester ou mettre en doute : *Nous avons la preuve irrécusable de sa mauvaise foi.*

• SYN. : **2** *inattaquable, incontestable, indéniable, indiscutable, irréfragable, irréfutable, manifeste.* — CONTR. : **2** *contestable, discutable, douteux, improbable, incertain, réfutable.*

irrécusablement [irekyzabləmɑ̃ *ou* irrekyzabləmɑ̃] adv. (de *irrécusable ;* 1782, Linguet, *Annales,* XII, 214). De façon irrécusable : *Un témoin choisi irrécusablement.*

irrédentisme [iredɑ̃tism *ou* irredɑ̃tism] n. m. (ital. *irredentismo,* irrédentisme, de *irredento,* proprem. « non racheté », de *ir-* [var. de *in-,* préf. à valeur négative, lat. *in-,* même sens], et de *redento,* racheté, lat. *redemptus,* part. passé de *redimere,* racheter, de *re*[*d*]-, préf. marquant le retour à un état antérieur, et de *emere,* acheter ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Tendance politique de certains Italiens à revendiquer les territoires dits « terre irredente » (« terres non rachetées »), qui, selon eux, devraient faire partie de l'Italie : *L'irrédentisme a entraîné l'Italie fasciste dans la Seconde Guerre mondiale.* || **2.** Tout mouvement nationaliste se réclamant des mêmes principes : *L'irrédentisme proautrichien des populations de langue allemande du Haut-Adige.*

irrédentiste [iredɑ̃tist *ou* irredɑ̃tist] adj. et n. (ital. *irredentista,* irrédentiste, de *irredento* [v. l'art. précéd.] ; 1888, Larousse). Partisan de l'irrédentisme : *Un politicien irrédentiste. Un irrédentiste.*

◆ adj. (1888, Larousse, art. *irrédentisme*). Relatif à l'irrédentisme : *Doctrines, théories, mouvements irrédentistes. Les revendications irrédentistes.*

irréductibilité [iredyktibilite *ou* irredyktibilite] n. f. (dér. savant de *irréductible ;* 1762, Acad. [art. *irréductible*], au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1959, Robert). **1.** Caractère, qualité de ce qui n'est pas réductible à autre chose ou à une forme plus simple : *L'irréductibilité d'un oxyde, d'une équation. Irréductibilité d'un phéomène, d'un fait à un autre. L'irréductibilité de ce monde à un principe rationnel et raisonnable* (Camus). || **2.** Caractère de ce qui ne peut être réduit, remis en place : *L'irréductibilité d'une fracture.* || **3.** Caractère de ce qu'on ne peut faire cesser ou de quelqu'un qu'on ne peut fléchir : *L'irréductibilité d'un conflit, de l'opposition à un régime. L'irréductibilité d'un caractère entier.*

irréductible [iredyktibl *ou* irredyktibl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *réductible ;* 1676, Glaser, au sens 1 ; sens 2, 1690, *Journ. des savants* [p. 578] ; sens 3, 1893, *Dict. général ;* sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, début du XX[e] s. [« qu'on ne peut ramener à une forme plus simple », 1873, Larousse] ; sens 6, janv. 1925, A. Gide ; sens 7, 1931, Larousse). **1.** Se dit, en chimie, d'un corps qui ne peut être réduit, c'est-à-dire ramené à un degré inférieur d'oxydation. || **2.** En mathématiques, qui ne peut être ramené à des termes plus simples entiers : *Fraction, polynôme irréductible.* || **3.** *Rente irréductible,* rente dont on ne peut abaisser le taux de revenu. || **4.** En médecine, qu'on ne peut réduire, ramener à sa position initiale ou à la position normale : *Luxation irréductible. Hernie irréductible.* || **5.** *Irréductible à,*qu'on ne peut pas ramener à autre chose : *Deux types d'intelligence irréductibles l'un à l'autre. Même dans une civilisation où tous les artistes seraient esclaves, l'imitateur de formes serait encore irréductible à l'esclave qui aurait trouvé des formes inconnues* (Malraux). || *Spécialem.* Qu'on ne peut pas ramener à une forme plus simple : *Une série de phénomènes irréductibles, me semble-t-il, au simple état de tuberculeux* (Gide). || **6.** *Fig.* Qu'on ne peut résoudre, faire cesser : *Il y a des conflits politiques irréductibles, mais il est absolument faux que les conflits de cultures soient irréductibles par définition* (Malraux). || **7.** Qui n'admet pas de compromis, qu'on ne peut pas fléchir : *Le regard avait quelque chose d'irréductible* (Martin du Gard). *Il se rappelait aussi deux ou trois prises de bec, survenues chez le docteur Pasquier, à l'occasion de repas de famille, et dans lesquelles il avait toujours, en Joseph, senti l'adversaire irréductible* (Duhamel).

• SYN. : **6** *inapaisable, insoluble ;* **7** *impitoyable, inébranlable, inexorable, inflexible, intraitable, intransigeant.* — CONTR. : **6** *apaisable ;* **7** *accommodant, arrangeant, conciliant, maniable, souple, traitable.*

◆ n. (1970, Robert). Personne qui n'admet pas de compromis : *Il faut convaincre les hésitants et mettre à la raison, au besoin par la force, les irréductibles.*

irréel, elle [ireɛl *ou* irreɛl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *réel ;* 1794, Pougens, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse [aussi substantiv.]). **1.** Qui n'a pas de réalité, qui est ou paraît en dehors de la réalité : *La douceur d'un rayon de soleil venu dissiper le manteau vaporeux et comme irréel d'une fine brume* (Aymé). *L'enfant* [...] *ne trouve aucun sens à ce qu'il entend raconter* [...], *tout lui paraît irréel* (Beauvoir). *On se dit donc que le fléau est irréel, c'est un mauvais rêve qui va passer* (Camus). || **2.** *Mode irréel,* ou, substantiv., *l'irréel,* forme verbale ou construction présentant une action ou un état comme une hypothèse irréalisable : *Irréel du présent, du passé.*

• SYN. : **1** *fantasmagorique, illusoire, imaginaire, inexistant, mythique.* — CONTR. : **1** *authentique, effectif, manifeste, réel, tangible, vrai.*

◆ **irréel** n. m. (1893, Courteline). *L'irréel,* ce qui est irréel : *Tout aurait la couleur d'argent de l'irréel* (Noailles). *Pour l'homme, dès qu'un prodige échappe au domaine de l'irréel, il cesse d'être un prodige* (Cocteau).

irréellement [ireɛlmɑ̃ *ou* irreɛlmɑ̃] adv. (de *irréel ;* XX[e] s.). D'une manière irréelle ou qui donne une impression d'irréel (rare) : *La lune éclairait irréellement ce paysage.*

irréfléchi, e [irefleʃi *ou* irrefleʃi] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *réfléchi ;* 1784, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1810, M[me] de Staël ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Qui n'est pas réfléchi, qui n'est pas le résultat d'une mûre réflexion : *Je suis à bout de patience, irascible, capable de n'importe quel acte irréfléchi* (Cocteau). *Propos, mouvements irréfléchis.* || **2.** Qui n'a pas de justification raisonnable : *De cette tristesse irréfléchie qui ne faisait que jeter un voile sombre sur l'existence de M[lle] Irnois, il ne s'exhalait jamais aucune plainte* (Gobineau). *Une honte irréfléchie mais irrésistible m'empêchait d'avouer à ma mère l'objet de mon amour* (France). || **3.** Qui parle ou agit sans réfléchir : *Un élève, un homme irréfléchi.*

• SYN. : **1** *inconscient, inconsidéré, instinctif, involontaire, machinal, mécanique, spontané ;* **2** *absurde, illégitime, immotivé, injustifié, irraisonné ;* **3** *écervelé, étourdi, évaporé, hurluberlu, tête de linotte* (fam.), *tête en l'air* (fam.). — CONTR. : **1** *conscient, délibéré, intentionnel, volontaire, voulu ;* **2** *fondé, justifié, légitime, motivé ;* **3** *pondéré, posé, réfléchi, sage, sérieux.*

irréflectivité [ireflɛktivite *ou* irreflɛktivite] n. f. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *réflectivité ;* 1948, Larousse). En termes de neurologie, absence de réflexes.

irréflexion [ireflɛksjɔ̃ *ou* irreflɛksjɔ̃] n. f. (de *irréfléchi,* d'après *réflexion ;* 1785, Beaumarchais). Caractère de la personne qui parle ou agit sans avoir mûrement réfléchi : *Le caractère de l'amour véritable offre de constantes similitudes avec l'enfance : il en a l'irréflexion, l'imprudence, la dissipation, le rire et les pleurs* (Balzac). *Sottise commise par irréflexion.*

• SYN. : *étourderie, inadvertance, inattention, légèreté, mégarde.* — CONTR. : *application, attention, conscience, exactitude, soin.*

irréformable [irefɔrmabl *ou* irrefɔrmabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *réformable,* ou du bas lat. *irreformabilis,* irréformable, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *reformabilis,* à refaire, dér. du lat. class. *reformare,* refaire, rétablir, corriger ; 1594, Huguet, au sens 1 ; sens 2, 1764, Voltaire). **1.** En termes de droit, qui ne peut pas être réformé : *Arrêt, décision, décret irréformable.* ‖ **2.** Qui n'est pas susceptible de correction : *Abus irréformable.*

irréfragable [irefragabl *ou* irrefragabl] adj. (bas lat. *irrefragabilis,* irréfutable, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *refragari,* voter contre, s'opposer à, être opposé à ; milieu du XVe s.). Auquel on ne peut pas s'opposer, qu'on ne peut pas récuser : *Témoignage, preuve, argument irréfragable. Rien de ce qui est éternel et universel n'a besoin d'être acclimaté* [...]. *Ce sera bien, si l'on veut, le signe d'une origine unique, la preuve d'une parenté irréfragable...* (Baudelaire). *L'emprise de sa parole enflammée était irréfragable* (Cendrars).

• SYN. : *inattaquable, incontestable, indéniable, indiscutable, invincible, irrécusable, irréfutable, irrésistible.*

irréfrangible [irefrɑ̃ʒibl *ou* irrefrɑ̃ʒibl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *réfrangible ;* 1907, Larousse). Qui n'est pas réfrangible : *Rayons irréfrangibles.*

irréfrénable [irefrenabl *ou* irrefrenabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *refréner ;* milieu du XIXe s., Baudelaire). Qu'on ne peut pas refréner : *Mouvement irréfrénable. Pourvu qu'elle soit suffisamment jolie, qu'elle ait des nerfs, de l'ambition, une aspiration irréfrénable vers un monde supérieur, elle sera intéressante* (Baudelaire).

• SYN. : *irrépressible, irrésistible.*

irréfutabilité [irefytabilite *ou* irrefytabilite] n. f. (dér. savant de *irréfutable ;* 1846, Lamartine). Caractère de ce qui est irréfutable : *Irréfutabilité d'un fait, d'une preuve, d'un raisonnement. Sieyès, pensait beaucoup, parlait peu, et écrivait avec cette brièveté tranchante qui a l'explosion et l'irréfutabilité des oracles* (Lamartine).

irréfutable [irefytabl *ou* irrefytabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *réfutable,* plutôt que du bas lat. *irrefutabilis,* qui ne peut être réfuté ; av. 1747, Vauvenargues). Qu'on ne peut pas réfuter : *L'instituteur établit sur des preuves irréfutables qu'il n'y avait jamais eu de poêle dans l'école* (France). *Celle qui a raison donne parfois de son bon droit des arguments qui ne lui paraissent irréfutables que parce qu'ils répondent à sa passion* (Proust).

• SYN. : *inattaquable, incontestable, indéniable, indiscutable, irrécusable, irréfragable, irrésistible.*

irréfutablement [irefytabləmɑ̃ *ou* irrefytabləmɑ̃] adv. (de *irréfutable ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). De façon irréfutable : *La démonstration en a été faite irréfutablement.*

irréfuté, e [irefyte *ou* irrefyte] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *réfuté,* part. passé de *réfuter ;* 1840, Acad.). Qui n'a pas été réfuté : *Argument, raisonnement irréfuté. Preuve irréfutée.*

irrégularité [iregylarite *ou* irregylarite] n. f. (bas lat. ecclés. *irregularitas,* irrégularité [VIe s.], de *irregularis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1361, Oresme, au sens de « illégalité [d'une possession] » ; sens 1, 1680, Richelet [en grammaire, 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1651, Scarron). **1.** Manque de régularité : *Irrégularité de formes, de traits. L'irrégularité d'un employé. L'irrégularité d'un débit. L'irrégularité du travail. La comtesse* [...] *pressa Rothbamer de reconnaître ce qu'elle avait fait pour lui en mettant fin par un mariage à l'irrégularité de leur position* (Gobineau). *Bientôt l'exigence de Silbermann, qui me retenait auprès de lui sans souci de mes devoirs de famille, apporta quelque irrégularité dans mes habitudes et me valut les remontrances de mon père* (Lacretelle). ‖ Caractère de ce qui ne respecte pas certaines règles de la grammaire : *L'irrégularité d'une construction.* ‖ **2.** Chose, action irrégulière : *Le mandat d'amener venait d'être lancé, sur la lecture du rapport de l'expert, dénonçant des irrégularités d'écritures* (Zola). *Tout ce que je devinais d'irrégularités commises dans le cas Moravagine ne faisait qu'aviver la sympathie que j'éprouvais pour ce pauvre bougre* (Cendrars).

• SYN. : **1** *asymétrie, illégalité, illégitimité, inégalité ;* **2** *anomalie, erreur, faute.*

irrégulier, ère [iregylje *ou* irregylje, -ɛr] adj. (bas lat. ecclés. *irregularis,* irrégulier [VIe s.], du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *regularis,* qui sert de règle, canonique ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *irreguler* [*irregulier,* début du XIVe s.], au sens de « qui agit d'une façon non conforme à la règle » ; sens 1, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens 2, 1771, Trévoux, art. *fleur ;* sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1684, Mme de Sévigné ; sens 5, v. 1361, Oresme [en grammaire, 1671, Pomey ; *vers irréguliers,* 1690, Furetière] ; sens 6, 1959, Robert [pour un clerc... en état d'irrégularité, XIIIe s., écrit *irreguler ; irrégulier,* v. 1460, G. Chastellain] ; sens 7, v. 1361, Oresme). **1.** Qui n'est pas conforme aux règles de symétrie, d'harmonie, d'uniformité : *Polygone irrégulier. Figure irrégulière. Un visage irrégulier, des traits irréguliers. Un pavé, un relief irrégulier.* ‖ **2.** En botanique, qui n'est pas symétrique par rapport à un axe : *Fleur irrégulière.* ‖ **3.** Qui n'est pas régulier dans son mouvement, sa cadence, son intensité : *Accélération irrégulière. Pouls irrégulier.* ‖ **4.** Se dit d'une personne dont le travail ou les résultats manquent d'uniformité, de constance : *Élève irrégulier dans son effort. Athlète irrégulier.* ‖ **5.** Qui n'est pas conforme aux règles légales, aux lois en vigueur : *Procédure irrégulière du point de vue du droit. Détention irrégulière. Emprisonnement irrégulier.* ‖ *Spécialem.* En grammaire, qui s'écarte plus ou moins du type considéré comme fondamental et normal : *Verbe irrégulier. Déclinaisons irrégulières.* ‖ *Vers irréguliers,* syn. de *vers* LIBRES. ‖ **6.** Se dit d'une personne qui ne se conforme pas aux règles de la profession : *Courtier irrégulier.* ‖ *Spécialem.* Se dit d'un clerc qui se trouve en état d'irrégularité : *Un prêtre irrégulier.* ‖ **7.** Qui n'est pas conforme aux règles en vigueur dans une société : *Mœurs irrégulières. Situation irrégulière d'un faux ménage. Le discrédit qui s'attache encore aux naissances irrégulières est absurde* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *asymétrique, biscornu* (fam.), *tordu ;* **3** *capricant, désordonné, discontinu, intermittent, saccadé, variable ;* **4** *fantaisiste, inégal ;* **5** *arbitraire, illégal, illicite ;* **7** *coupable, illégitime, naturel.* — CONTR. : **1** *harmonieux, régulier, symétrique, uniforme ;* **4** *assidu, régulier ;* **5** *légal, licite ;* **7** *légitime, normal.*

◆ adj. et n. m. (1867, Littré). Se dit d'un combattant, d'une troupe ne faisant pas partie de l'armée régulière ; se dit de partisans qui collaborent aux opérations d'une armée régulière : *Troupe irrégulière. Soldat irrégulier. Un irrégulier.*

irrégulièrement [iregyljɛrmɑ̃ *ou* irregyljɛrmɑ̃] adv. (de *irrégulier* [v. ce mot] ; v. 1361, Oresme, écrit *irregulairement ; irrégulièrement,* v. 1560, Paré). De façon irrégulière : *Un pouls qui bat irrégulièrement.*

irréligieusement [ireliʒjøzmɑ̃ *ou* irreliʒjøzmɑ̃] adv. (de *irréligieux ;* fin du XVe s., Godefroy). De façon irréligieuse ; avec irréligion : *Vivre irréligieusement.*

irréligieux, euse [ireliʒjø *ou* irreliʒjø, -øz] adj. (lat. *irreligiosus,* irréligieux, impie, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *religiosus,* scrupuleux, pieux, dér. de *religio,* scrupule, croyance religieuse ; 1403, *Internele Consolacion,* au sens 2 ; sens 1, 1657, Pascal ; sens 3, av. 1869, Sainte-Beuve).

1. Qui est dépourvu de religion : *À mesure que l'instruction descend dans ces classes inférieures, celles-ci découvrent la plaie secrète qui ronge l'ordre social irréligieux* (Chateaubriand). *On est fort irréligieux en France. L'impiété y est enracinée* (France). *Si je n'avais été irréligieux déjà, j'en aurais gardé rancune à Dieu* (Aymé). || **2.** Qui est le fait d'un homme irréligieux : *Écrits, sentiments irréligieux.* || **3.** Qui blesse ouvertement la religion : *Reste à savoir maintenant quelle peut être l'opinion d'un salon : religieuse le plus souvent ; irréligieuse, cela s'est vu* (Alain).

• SYN. : **1** *agnostique, athée, incrédule, incroyant, mécréant, sceptique.* — CONTR. : **1** *croyant, dévot, pieux, pratiquant* ; **3** *religieux.*

irréligion [irreliʒjɔ̃ *ou* irreliʒjɔ̃] n. f. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *religion,* ou du lat. impér. *irreligio,* impiété, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *religio* [V. l'art. précéd.] ; 1527, J. Bouchet). Manque de conviction religieuse : *L'irréligion d'un honnête homme. La négligence qu'on apporte à communier mène à l'impiété et à l'irréligion* (Arnauld).

• SYN. : *agnosticisme, athéisme, impiété, incroyance, scepticisme.*

irréligiosité [ireliʒjozite *ou* irreliʒjozite] n. f. (bas lat. *irreligiositas,* impiété, du lat. class. *irreligiosus* [V. IRRÉLIGIEUX] ; fin du XV[e] s. [rare av. 1791, Brunot]). Disposition d'esprit irréligieuse (rare) : *L'irréligiosité d'une province, d'une époque.*

irremarquable [irəmarkabl *ou* irrəmarkabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *remarquable* ; 1611, Cotgrave). Non remarquable (rare) : *Tout était là simple et dandy, comme l'entendait Brummel, c'est-à-dire irremarquable* (Barbey d'Aurevilly).

irremboursable [irɑ̃bursabl *ou* irrɑ̃bursabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *remboursable* ; 1867, Littré). Qui ne peut pas être remboursé (rare) : *Une note de frais irremboursable.*

irrémédiable [iremedjabl *ou* irremedjabl] adj. (lat. *irremediabilis,* qui est sans remède, de *in-,* préf. à valeur négative. et de *remediabilis,* guérissable ; v. 1450, Gréban). À quoi on ne peut porter aucun remède : *Jérôme avait appris du chirurgien la nature de son infirmité, et qu'elle était irrémédiable* (Duhamel). *Situation, désastre, perte irrémédiable.*

• SYN. : *incurable, inguérissable, irréparable.*

◆ n. m. (1901, P. Louÿs). *L'irrémédiable,* ce à quoi l'on ne peut porter remède : *Il ne faut pas essayer de revenir sur l'irrémédiable.*

irrémédiablement [iremedjabləmɑ̃ *ou* irremedjabləmɑ̃] adv. (de *irrémédiable* ; 1490, G. Tardif). De façon irrémédiable : *Une vie irrémédiablement gâchée.*

• SYN. : *définitivement, irréparablement, sans appel, sans recours.*

irrémissible [iremisibl *ou* irremisibl] adj. (lat. impér. *irremissibilis,* irrémissible, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *remissum,* supin de *remittere,* renvoyer, relâcher, concéder ; 1234, A. Thierry [IV, 710]). Qu'on ne peut pas remettre, qui ne mérite pas de pardon : *Crime, méfait, faute irrémissible.*

• SYN. : *impardonnable.* — CONTR. : *pardonnable, rémissible.*

◆ n. m. (milieu du XIX[e] s., Baudelaire). *L'irrémissible,* ce qui ne mérite pas de pardon : *Adorable sorcière, aimes-tu les damnés ? | Dis ! connais-tu l'irrémissible ? | Connais-tu le Remords, aux traits empoisonnés | À qui notre cœur sert de cible ?* (Baudelaire).

irrémissiblement [iremisibləmɑ̃ *ou* irremisibləmɑ̃] adv. (de *irrémissible* ; v. 1550, Bonivard [var. *inremissiblement,* 1521, P. Fabri]). De façon irrémissible : *À la froide et terrible clarté des ciels de Paris, le malheureux s'aperçut bientôt que sa femme était bête, irrémissiblement bête* (Daudet).

irrémission [iremisjɔ̃ *ou* irremisjɔ̃] n. f. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *rémission* ; 1840, Acad.). Manque de rémission, de pardon : *L'irrémission d'une faute.*

irremplaçable [irɑ̃plasabl *ou* irrɑ̃plasabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *remplaçable* ; 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qu'on ne peut pas remplacer : *Il aurait fallu dormir, mais il lui semblait que le sommeil allait lui dérober des heures irremplaçables* (Mauriac). *Le plus irremplaçable des êtres* (Gide).

irremplissable [irɑ̃plisabl *ou* irrɑ̃plisabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *remplir* ; 1861, Sainte-Beuve). Qu'on ne peut remplir : *Un gouffre irremplissable.*

irremuable [irəmɥabl *ou* irrəmɥabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *remuable* ; 1613, Delboulle). Qu'on ne peut remuer (rare) : *Élasticité ! De toutes les inerties, la pire ! hypocrisie de l'irremuable matière* (Gide).

irrémunérable [iremynerabl *ou* irremynerabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *rémunérer* ; 1840, Acad. [quelques ex. du début du XVI[e] au début du XVII[e] s.]). Qu'on ne peut rémunérer : *Des services irrémunérables.*

irrémunéré, e [iremynere *ou* irremynere] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *rémunéré,* part. passé de *rémunérer* ; 1840, Acad. [quelques ex. au XVI[e] s. — var. *inremuneré,* milieu du XIVe S.]). Non rémunéré : *Un travail irrémunéré.*

irréparable [ireparabl *ou* irreparabl] adj. (lat. *irreparabilis,* irréparable, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *reparabilis,* réparable, dér. de *reparare,* remettre en état ; 1234, A. Thierry [IV, 709], au sens 1 [rare av. le XV[e] s.] ; sens 2, 1876, d'après Littré, 1877). **1.** Qui ne peut être réparé : *Perte, dommage, malheur irréparable. Outrage irréparable. Robert n'avait cessé de considérer sa mère avec des yeux d'enfant : rien d'irréparable ne pouvait lui advenir tant que sa mère serait là* (Mauriac). || **2.** Qu'on ne peut pas remettre en état : *Vêtement, moteur, mécanisme irréparable.*

• SYN. : **1** *irrémédiable* ; **2** *fichu* (pop.). — CONTR. : **1** *remédiable* ; **2** *arrangeable, réparable.*

◆ n. m. (début du XIX[e] s., M[me] de Staël). *L'irréparable,* ce qui ne peut pas être réparé : *La mort est le seul remède à l'irréparable* (Staël). *Il n'y a de poésie que dans le désir de l'impossible ou dans le regret de l'irréparable* (France). *Non, jamais, depuis la mort de Jacques, jamais il n'avait si exactement mesuré l'irréparable de cette perte* (Martin du Gard).

irréparablement [ireparabləmɑ̃ *ou* irreparabləmɑ̃] adv. (de *irréparable* ; 1370, Delisle, *Mandements,* p. 336). De façon irréparable : *Une réputation irréparablement atteinte.*

irrepassable [irəpasabl *ou* irrəpasabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *repassable,* qu'on peut retraverser [milieu du XVI[e] s., Ronsard], dér. de *repasser* ; 1576, P. de Brach). Qu'on ne peut franchir à nouveau.

irrépréhensible [irepreɑ̃sibl *ou* irrepreɑ̃sibl] adj. (bas lat. *irreprehensibilis,* irréprochable, du lat class. *in-,* préf. à valeur négative, et du bas lat. *reprehensibilis,* répréhensible, dér. du lat. class. *reprehensum,* supin de *reprehendere,* retenir, arrêter, blâmer ; 1495, Vignay). Qu'on ne saurait reprendre ou blâmer : *Conduite, attitude irrépréhensible. Homme irrépréhensible.*

• SYN. : *inattaquable, irréprochable.* — CONTR. *blâmable, condamnable, critiquable, répréhensible.*

irrépréhensiblement [irepreɑ̃sibləmɑ̃ *ou* irrepreɑ̃sibləmɑ̃] adv. (de *irrépréhensible* ; v. 1508, Godefroy). De façon irrépréhensible : *Vivre irrépréhensiblement.*

irreprésentable [irəprezɑ̃tabl *ou* irrəprezɑ̃tabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *représentable* ; av. 1622, François de Sales, au sens de « inimaginable, qu'on ne peut se représenter » ; sens actuel, avril 1876, *Revue britannique,* p. 440). Qui ne peut être représenté : *Une pièce irreprésentable.*

irrépressible [irepresibl *ou* irrepresibl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *répressible* ; 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Qu'on ne peut pas réprimer, retenir dans son expansion : *L'irrépressible instinct de la fécondation* (Pesquidoux). *Le débonnaire Baraglioul levait les yeux malgré lui vers les épaules de son beau-frère ; elles se trémoussaient, comme soulevées par un rire profond, irrépressible* (Gide). *Un matin, après tant de désespoir, une irrépressible envie de vivre nous annoncera que tout est*

fini et que la souffrance n'a pas plus de sens que le bonheur (Camus).
• SYN. : *impérieux, incoercible, incontrôlable, irrésistible.*

irréprimable [ireprimabl *ou* irreprimabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *réprimable,* qu'on peut réprimer [fin du XIVe s., E. Deschamps], dér. de *réprimer ;* 1873, Larousse). Qu'on ne peut réprimer (rare) : *Un mouvement irréprimable.*
• SYN. : incontrôlable.

irréprimé, e [ireprime *ou* irreprime] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *réprimé,* part. passé de *réprimer ;* 1873, Larousse). Qui n'a pas été réprimé : *Abus irréprimés.*

irréprochabilité [ireprɔʃabilite *ou* irreprɔʃabilite] n. f. (dér. savant de *irréprochable ;* 1791, d'après Littré, 1867). Qualité de ce qui est irréprochable : *L'irréprochabilité d'une conduite.*

irréprochable [ireprɔʃabl *ou* irreprɔʃabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *reprochable ;* XVIe s., au sens 1 [var. *inreprochable,* v. 1460, G. Chastellain] ; sens 2, av. 1622, François de Sales). **1.** Se dit d'une personne, ou de son comportement, qui ne mérite aucun reproche, aucune critique : *Fonctionnaire, épouse, élève irréprochable. Vie, conduite irréprochable. Je ne me sentais pas embarrassé pour donner le portrait de l'homme et écrire sa biographie selon des données irréprochables* (Nerval). *C'était une élégante personne d'une mise irréprochable bien au goût du jour et de la saison* (Daudet). *Les dames de la société bourgeoise* [...] *la tenaient pour irréprochable puisqu'elles la recevaient* (France). *J'étais vraiment irréprochable dans ma vie professionnelle. Je n'ai jamais accepté de pot-de-vin* (Camus). || **2.** Spécialem. *Témoin irréprochable,* en droit, témoin contre lequel on ne peut alléguer aucune cause de reproche.
• SYN. : **1** *correct, honnête, impeccable, inattaquable, irrépréhensible, parfait, probe, régulier, vertueux.*

irréprochablement [ireprɔʃabləmɑ̃ *ou* irreprɔʃabləmɑ̃] adv. (de *irréprochable ;* 1613, C. de Nostredame). De façon irréprochable : *Se conduire irréprochablement.*

irrésistibilité [irezistibilite *ou* irrezistibilite] n. f. (dér. savant de *irrésistible ;* av. 1714, Fénelon, au sens 2 ; sens 1, 1752, Trévoux). **1.** Qualité d'une personne ou d'une chose irrésistible : *L'irrésistibilité d'une attaque.* || **2.** Spécialem. *Irrésistibilité de la grâce,* en termes de théologie, impulsion irrésistible de la grâce : *Les contreremontrants de Dordrecht se sont bornés, contre les arméniens, à soutenir l'irrésistibilité de la grâce* (Fénelon).

irrésistible [irezistibl *ou* irrezistibl] adj. (lat. ecclés. du Moyen Age *irresistibilis,* irrésistible, du lat. class. *in-,* préf. à valeur négative, et *resistere,* s'arrêter, tenir tête ; 1687, *Nouvelles de la république des lettres* [p. 258], au sens 1 ; sens 2, 1787, Féraud). **1.** Se dit d'une chose à laquelle on ne peut pas résister, à laquelle on cède nécessairement : *Autorité, puissance irrésistible. Les invasions qui descendent du nord au midi sont bien plus rapides et bien plus irrésistibles que celles qui gravissent du midi au nord* (Chateaubriand). *Nous verrons avec majesté | Comme une mer sur ses rivages | Monter d'étages en étages | L'irrésistible liberté* (Hugo). *Le besoin de tuer le prenait, irrésistible, un besoin physique, l'excitation sanguine d'une muqueuse qui détermine un violent accès de toux* (Zola). *Je l'embrassai par soudaine et irrésistible sympathie* (France). || **2.** Se dit d'une personne au charme ou à l'entrain de qui on ne peut s'empêcher de céder : *Un séducteur irrésistible. Cet acteur est un comique irrésistible.*
• SYN. : **1** *impérieux, incoercible, indomptable, inéluctable, invincible, irrépressible.*

irrésistiblement [irezistibləmɑ̃ *ou* irrezistibləmɑ̃] adv. (de *irrésistible ;* 1701, Furetière). De façon irrésistible : *Je veux être aimée irrésistiblement ou laissée impitoyablement* (Balzac). *« Je n'ai pas le droit de renoncer au théâtre ! » disait-il. Dans la bouche de ce pauvre diable qui n'avait pas mis les pieds sur les planches depuis des années, c'était irrésistiblement comique* (Daudet).

irrésolu, e [irezɔly *ou* irrezɔly] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *résolu ;* milieu du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne). **1.** Qui n'a pas été résolu (rare) : *C'est une question irrésolue.* || **2.** Qui ne s'est pas encore déterminé à quelque chose, qui se trouve dans l'indécision, l'incertitude quant au parti à prendre, au choix à faire : *Devant cette énigme* [...], *Belsenza se montrait irrésolu et bafoué* (Gracq).
• SYN. : **2** *flottant, hésitant, incertain, indécis, perplexe.* — CONTR. : **2** *décidé, déterminé, résolu.*

irrésolument [irezɔlymɑ̃ *ou* irrezɔlymɑ̃] adv. (de *irrésolu ;* 1580, Montaigne, écrit *irresoluement ; irrésolument,* 1606, Crespin). De façon irrésolue (rare) : *Agir irrésolument.*

irrésolution [irezɔlysjɔ̃ *ou* irrezɔlysjɔ̃] n. f. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *résolution ;* milieu du XVIe s.). État d'une personne irrésolue : *L'irrésolution est le plus bas degré de la liberté* (Descartes). *Il n'avait point agi, et il était plongé dans un abîme d'irrésolution* (France).
• SYN. : *embarras, incertitude, indécision, indétermination, hésitation, perplexité.* — CONTR. *décision, détermination, résolution.*

irrespect [irɛspɛ *ou* irrɛspɛ] n. m. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *respect ;* 1794, Pougens). Manque de respect : *Dans cette banlieue parisienne, remplie d'une population de province, on retrouvait cette indifférence du paysan pour le mort, fût-il son père ou sa mère, cet irrespect, cette férocité inconsciente si commune dans les campagnes et si rares à Paris* (Maupassant). *Saccard eut un geste de colère, trouvant la réponse d'un irrespect et d'un esprit déplorables* (Zola). *À temps sa mort m'arrête sur le chemin de l'irrespect, du blasphème* (Gide).
• SYN. : *impertinence, incorrection, irrévérence.* — CONTR. : *déférence, respect, révérence, vénération.*

irrespectueusement [irɛspɛktɥøzmɑ̃ *ou* irrɛspɛktɥøzmɑ̃] adv. (de *irrespectueux ;* 1718, Dancourt). De façon irrespectueuse : *Parler irrespectueusement d'un supérieur.*
• SYN. : *irrévéremment, irrévérencieusement.*

irrespectueux, euse [irɛspɛktɥø *ou* irrɛspɛktɥø, -øz] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *respectueux ;* 1611, Cotgrave). Qui manque de respect : *Être irrespectueux envers ses parents. Un sobriquet irrespectueux. Propos, comportement irrespectueux. Un souvenir, non point irrespectueux, mais baroque, est lié à ma première communion* (L. Descaves).
• SYN. : *impertinent, impoli, incorrect, irrévérencieux, irrévérent.* — CONTR. : *déférent, respectueux, révérencieux.*

irrespirable [irɛspirabl *ou* irrɛspirabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *respirable,* 1779, *Journ. de physique* [I, 290], au sens 1 ; sens 2, 1923, Radiguet). **1.** Qui n'est pas respirable, qu'il est dangereux ou pénible de respirer : *Un fumeron* [...] *remplissait l'atelier d'une vapeur infecte qui* [...] *rendait l'air irrespirable* (France). *Partout à l'infini, sur cette mer équatoriale, ce n'était qu'humidité chaude, que lourdeur irrespirable* (Loti). *Un soleil brumeux, mais mordant, pesait sur les crânes, et rendait l'air du centre de Paris irrespirable* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* et *fam.* Difficile à supporter : *Une atmosphère irrespirable. Lorsqu'il avait, pour la première fois, traversé cette atmosphère où baignaient les Fontanin, l'air familial, au retour, lui avait été plusieurs jours irrespirable* (Martin du Gard).
• SYN. : **1** *accablant, étouffant, lourd ;* **2** *insoutenable, invivable* (fam.).

irresponsabilité [irɛspɔ̃sabilite *ou* irrɛspɔ̃sabilite] n. f. (dér. savant de *irresponsable ;* v. 1790, Frey). État d'une personne qui n'est pas responsable de ses actes : *En vérité, la doctrine de l'irresponsabilité des criminels n'est pas une nouveauté dangereuse* (France). *Faciles ou non, des excuses il s'en trouvera toujours. Même s'il faut arguer de l'irresponsabilité* (H. Bazin).

irresponsable [irɛspɔ̃sabl *ou* irrɛspɔ̃sabl] adj. (de *ir-* [var de *in-*] et de *responsable ;* 1786, Beaumarchais, au sens 1 ; sens 2, 1924, A. Gide). **1.** Qui n'est pas responsable, qui n'a pas à répondre de ses actes ou de sa conduite : *Être juridique-*

ment irresponsable en raison de son âge, de son état mental. || **2.** Qui agit légèrement, comme s'il ne se rendait pas compte de la gravité de ses actes : *Il paraissait être irresponsable, et satisfaire seulement un caprice de son démon* (Martin du Gard). *Des éléments irresponsables ont provoqué des incidents dans la rue.*

• SYN. : **2** *inconscient, léger.* — CONTR. : **1** *responsable ;* **2** *conscient, pondéré, posé, réfléchi.*

◆ n. (sens 1, XXe s. ; sens 2, 1934. G. Duhamel). **1.** Personne qui n'a pas à répondre de ses actes : *Refuser de condamner un irresponsable.* || **2.** Personne qui agit à la légère, sans se rendre compte de ce qu'elle fait : *Des incapables et des irresponsables peuvent conduire un pays au bord du gouffre.*

irrétractable [iretraktabl *ou* irretraktabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *rétractable,* ou du bas lat. *irretractabilis,* irrévocable, du lat. class. *in-*, préf. à valeur négative, et *retractare,* chercher à tirer en arrière, rétracter [v. RÉTRACTER] ; 1531, Vignay). Qu'on ne peut rétracter (rare) : *Un aveu irrétractable.*

irrétrécissabilité [iretresisabilite *ou* irretresisabilite] n. f. (de *irrétrécissable ;* milieu du XXe s.). Caractère d'un textile qui ne rétrécit pas.

irrétrécissable [iretresisabl *ou* irretresisabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *rétrécir ;* 1845, Bescherelle [rare av. 1902, Larousse]). Qui ne peut pas rétrécir : *Étoffe, vêtement irrétrécissable. Irrétrécissable au lavage.*

irretrouvable [irətruvabl *ou* irrətruvabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *retrouver ;* fin du XIXe s.). Qu'on ne peut retrouver : *En pleurant sur les jours enfuis et irretrouvables* (Theuriet). *Si c'est une idée que le sommeil a forgée, elle se dissocie très vite en fragments ténus, irretrouvables* (Proust).

◆ n. m. (av. 1951, A. Gide). *L'irretrouvable,* ce qui ne peut être retrouvé : *Considérations, réflexions, tout cela peut s'ajouter ensuite ; l'irretrouvable, l'ininventable, c'est la sensation* (Gide).

irréussite [ireysit *ou* irreysit] n. f. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *réussite ;* av. 1747, Vauvenargues). Manque de réussite (rare) : *L'extrême bienveillance de cette jeune femme m'a consolé de bien des irréussites* (Stendhal).

irrévélable [irevelabl *ou* irrevelabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *révélable,* qu'on peut révéler [1554, Le Caron], dér. de *révéler ;* juin 1873, *Journ. des savants,* p. 335). Qu'on ne peut pas, qu'on ne doit pas révéler : *Il s'arrêta net* [...], *la bouche close désormais comme s'il se fût agi de retenir un irrévélable secret* (Bloy).

irrévélé, e [irevele *ou* irrevele] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *révélé ;* 1873, Larousse). Qui n'a pas été révélé (rare) : *Ce sont là, paraît-il, les secrets irrévélés de la magie moderne* (Huysmans).

irrevendable [irəvɑ̃dabl *ou* irrəvɑ̃dabl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *revendre ;* milieu du XXe s.). Qu'on ne peut revendre ; difficile à revendre : *Une voiture irrevendable.*

irrévéremment [ireveramɑ̃ *ou* irreveramɑ̃] adv. (de *irrévérent ;* XVe s., *Perceforest).*) *Vx.* De façon irrévérente : *Un roi ne permet pas dans ses États qu'on parle irrévéremment même d'un roi étranger, même d'un roi ennemi* (Bossuet).

irrévérence [ireverɑ̃s *ou* irreverɑ̃s] n. f. (lat. *irreverentia,* manque de respect, licence, excès, de *irreverens, -entis,* irrespectueux ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 [var. *inreverence,* 1279, Godefroy] ; sens 2, 1643, Rotrou [var. *inreverence,* 1429, Godefroy]). **1.** Manque de respect : *L'irrévérence des paroles de Modeste fut aggravée par un petit ton méprisant et dédaigneux qu'elle prit à dessein* (Balzac). *Le pauvre Eustache lui demanda pardon de son irrévérence* (Nerval). || **2.** Parole ou action caractérisée par le manque de respect : *Une légende pleine d'irrévérences de toute sorte prévalut et fit le tour du monde* (Renan).

• SYN. : **1** *désinvolture, impertinence, impolitesse, incorrection, insolence, irrespect ;* **2** *incongruité, sottise.*

irrévérencieusement [ireverɑ̃sjøzmɑ̃ *ou* irreverɑ̃sjøzmɑ̃] adv. (de *irrévérencieux ;* 1839, Th. Gautier). De façon irrévérencieuse : *Parler irrévérencieusement de ses supérieurs.*

irrévérencieux, euse [ireverɑ̃sjø *ou* irreverɑ̃sjø, -øz] adj. (de *irrévérence ;* 1794, Brunot). Qui manifeste un manque de respect : *L'abbé me commença une historiette légèrement sceptique et irrévérencieuse* (Daudet).

• SYN. : *choquant, impertinent, inconvenant, incorrect, insolent, irrespectueux, irrévérent, leste.* — CONTR. : *déférent, respectueux, révérencieux.*

irrévérent, e [ireverɑ̃ *ou* irreverɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *irreverens, -entis,* irrespectueux, irrévérencieux, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *reverens, -entis,* part. prés. de *revereri,* révérer ; v. 1460, G. Chastellain). *Vx.* Qui manque de respect, surtout envers Dieu et les choses saintes : *Remarque, attitude, conduite irrévérente. Des propos irrévérents.*

• SYN. : *irrespectueux, irrévérencieux.* — CONTR. : *respectueux, révérencieux.*

irréversibilité [irevɛrsibilite *ou* irrevɛrsibilite] n. f. (dér. savant de *irréversible ;* 1900, Bergson). Propriété, caractère de ce qui est irréversible : *Le roman exige une durée continue, un devenir, la présence manifeste de l'irréversibilité du temps* (Sartre). *L'irréversibilité d'une évolution historique. L'irréversibilité d'un mécanisme.*

irréversible [irevɛrsibl *ou* irrevɛrsibl] adj. (de *ir-* [var. de *in-*] et de *réversible ;* 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1935, Alexis Carrel ; sens 3, 1931, Larousse ; sens 4, début du XXe s.). **1.** Qui ne peut fonctionner ou agir que dans un sens : *Un mouvement irréversible.* || **2.** Qu'on ne peut faire agir en sens inverse : *Une loi historique est irréversible. Passage irréversible d'un état dans un autre.* || **3.** *Spécialem.* En chimie, qui se poursuit jusqu'à achèvement et qui n'est pas limité par une réaction inverse : *Réaction chimique irréversible.* || **4.** Qui ne peut changer d'orientation, de manière d'agir : *On nous a fait comprendre que les caractères sont irréductibles, inflexibles ou, mieux, irréversibles* (Duhamel).

irrévocabilité [irevɔkabilite *ou* irrevɔkabilite] n. f. (dér. savant de *irrévocable ;* 1535, *Coutumes de Nivernais*). Caractère de ce qui ne peut être révoqué (au pr. et au fig.) : *Irrévocabilité d'un legs. Irrévocabilité d'une fonction. Irrévocabilité du passé.*

irrévocable [irevɔkabl *ou* irrevɔkabl] adj. (lat. *irrevocabilis,* qu'on ne peut rappeler, qu'on ne peut ramener en arrière, de *in-*, préf. à valeur négative, et de *revocare,* rappeler, faire revenir ; v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans,* au sens 1 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *irrévocablement ;* var. *inrevocable,* 1357, Godefroy] ; sens 2, 1655, Bossuet). **1.** Qui ne peut être révoqué, sur quoi on ne peut revenir : *Une donation entre vifs est irrévocable. Vœux, serments irrévocables. Décision irrévocable.* || **2.** *Class.* et *littér.* En parlant du temps, qui ne peut être arrêté, ramené en arrière : *Un moment qui s'enfuit d'une course précipitée et irrévocable* (Bossuet). *Un passé irrévocable. Le souvenir d'une enfance irrévocable.*

• SYN. : **1** *définitif, ferme, immuable, inébranlable, inflexible, intangible ;* **2** *enfui, irretrouvable, perdu.*

irrévocablement [irevɔkabləmɑ̃ *ou* irrevɔkabləmɑ̃] adv. (de *irrévocable ;* 1266, Godefroy). De façon irrévocable : *Et elle marchait comme irrévocablement déterminée* (France). *Je lui avais annoncé qu'irrévocablement j'étais décidé à ne pas épouser Albertine et allais cesser prochainement de la voir* (Proust).

• SYN. : *définitivement.*

irrigable [irigabl *ou* irrigabl] adj. (de *irriguer ;* 1839, Genty de Bussy). Qui peut être irrigué : *Un désert irrigable.*

irrigateur, trice [irgatœr *ou* irrgatœr, -tris] n. et adj. (dér. savant de *irriguer* ou bas lat. *irrigator,* celui qui arrose, du lat. class. *irrigatum,* supin de *irrigare* [v. IRRIGUER] ; av. 1850, Balzac, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** *Vx.* Personne qui

arrose : *Les irrigateurs de la voie publique.* || **2.** *Fig.* Personne qui tempère l'ardeur des sentiments, la violence des actions : *Alexandre Dumas produisait coup sur coup des drames fougueux, où l'éruption volcanique était ménagée avec la dextérité d'un habile irrigateur* (Baudelaire).

◆ adj. (1931, Larousse). Qui sert à irriguer, à arroser : *Canal irrigateur.*

◆ **irrigateur** n. m. (sens 1, 1827, Dupin [I, 220] ; sens 2, 1842, Mozin). **1.** Dispositif servant à l'arrosage en grand des jardins et des champs. || **2.** Instrument servant à faire des injections ou des lavements : *Les deux vitrines* [de l'herboristerie] *décorées d'irrigateurs, de bandages* (Zola).

irrigation [irigasjɔ̃ *ou* irrigasjɔ̃] n. f. (lat. *irrigatio,* irrigation, de *irrigatum,* supin de *irrigare* [V. IRRIGUER] ; XVe s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1764, J. Bertrand ; sens 3, 1865, Nysten ; sens 4, 1953, Robert [art. *collatéral*]). **1.** Arrosage artificiel des prés, des terres, effectué au moyen de divers procédés : *Les travaux d'irrigation dans la plaine* [...], *correspondaient au canal tracé par la nature* (Balzac). *Canal d'irrigation.* || **2.** Thérapeutique qui consiste à arroser une partie malade : *Certaines affections de la peau se traitent par l'irrigation.* || **3.** *Spécialem.* Injection dans un organe à l'aide d'un irrigateur. || **4.** Circulation naturelle du sang, des liquides dans l'organisme : *Un caillot peut empêcher l'irrigation des vaisseaux sanguins. L'irrigation des tissus.*

irrigatoire [irigatwar *ou* irrigatwar] adj. (dér. savant de *irriguer ;* 1838, Acad.). *Vx.* Qui a rapport à l'irrigation : *Canal irrigatoire.*

irriguer [irige *ou* irrige] v. tr. (lat. *irrigare,* arroser, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *rigare,* faire couler en dirigeant, arroser ; 1835, *Maison rustique du* XIXe *siècle* [I, 244], au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1947, A. Camus). **1.** Arroser par des procédés artificiels : *Irriguer un champ, des cultures maraîchères.* || **2.** Arroser une partie malade (rare) : *Irriguer une plaie.* || **3.** Arroser naturellement les tissus en circulant dans les vaisseaux à travers le corps : *J'étais heureux de cette marche, un peu engourdi, le corps calmé, irrigué par un sang doux comme la pluie qui tombait* (Camus). *Les artères durcies cessent d'irriguer convenablement l'organisme.*

• SYN. : **2** *baigner, bassiner, humecter, humidifier.*

irritabilité [iritabilite *ou* irritabilite] n. f. (lat. impér. *irritabilitas,* susceptibilité, du lat. class. *irritabilis* [v. IRRITABLE] ; 1754, Brunot, au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens I, 3, 1812, Delille ; sens II, 1778, d'après Féraud, 1787).

I. 1. Propriété des tissus et des organes vivants, qui les fait réagir sous l'influence d'une excitation externe : *L'irritabilité végétale est excitée par un stimulant, comme l'irritabilité animale* (Bonnet). || **2.** Disposition pathologique d'un organe ou d'un tissu, qui le rend anormalement sensible aux excitations internes ou externes : *Une effroyable irritabilité dans l'estomac* (Baudelaire). || **3.** Disposition morale qui porte un individu à réagir, ou qui pousse un sentiment à se manifester avec une intensité particulière sous l'effet d'un stimulant : *Peut-être l'immense « péché » que les théologiens ont nommé du beau nom d'orgueil, a-t-il pour racine dans l'être cette irritabilité du besoin d'être unique ?* (Valéry).

II. Propension naturelle à l'irritation, à la colère : *Il avait ses nerfs des jours d'orage, il en avait conscience, il connaissait et redoutait cette irritabilité presque folle* (Mauriac).

• SYN. : **I, 1** *contractilité, excitabilité ;* **2** *inflammation, irritation.* || **II** *emportement, irascibilité, violence.* — CONTR. : **II** *calme, flegme, impassibilité.*

irritable [iritabl *ou* irritabl] adj. (lat. *irritabilis,* irritable, susceptible, de *irritare* [v. IRRITER] ; 1520, Vaganay, au sens de « qui provoque la colère » ; sens I, 1, 1757, d'après Trévoux, 1771 ; sens 1, 2, 1835, Acad. [*avoir les nerfs irritables,* 1959, Robert ; *amour-propre, fierté irritable,* XXe s.] ; sens II, début du XIXe s., Mme de Staël).

I. 1. Qui a la propriété de réagir physiquement à une excitation externe : *Un organe, un tissu irritable.* || **2.** Se dit d'un organe ou d'un tissu vivant qui a tendance à réagir d'une façon excessive et douloureuse sous l'effet d'une excitation (vieilli) : *Un estomac irritable. Une peau, un teint irritables.* || Fig. et fam. *Avoir les nerfs, l'épiderme irritables,* être d'un naturel impatient ou susceptible. || *Un amour-propre, une fierté irritables,* particulièrement sensibles à l'éloge ou au blâme.

II. Qui se met facilement en colère : *Un caractère irritable. Le malheur et la maladie ont rendu cet homme irritable. Souvent un homme est irritable dans la mesure où il est tendre* (Mauriac).

• SYN. : **I, 1** *excitable.* || **II** *chatouilleux* (fam.), *coléreux, emporté, explosif, irascible, nerveux, rageur, susceptible.* — CONTR. : **II** *apathique, calme, flegmatique, impassible, imperturbable.*

irritament [iritamɑ̃ *ou* irritamɑ̃] n. m. (lat. *irritamentum,* objet qui irrite, stimulant, de *irritare* [v. IRRITER] ; v. 1355, Bersuire, écrit *irritement,* au sens de « provocation » ; écrit *irritament,* au sens class., av. 1654, Guez de Balzac). *Class.* Ce qui excite ou irrite (rare) : *Si l'anxiété, la décrépitude et les irritaments du désespoir m'étaient des paroles familières* (G. de Balzac).

1. irritant, e [iritɑ̃ *ou* irritɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *irriter ;* 1549, R. Estienne, au sens II, 1 ; sens I, 1, 1555, Vide ; sens 1, 2, 1753, Buffon ; sens 1, 3, 1851, Barbey d'Aurevilly ; sens II, 2, 1959, Robert).

I. 1. Qui détermine dans l'organisme une réaction accidentelle par inflammation des tissus : *Médicaments, agents irritants. Par le sel irritant la soif est allumée* (Boileau). || **2.** Qui détermine des réactions cellulaires ou organiques du fait de l'irritabilité des tissus ou des organes. || **3.** Qui influe sur l'état nerveux, qui excite les nerfs : *L'irritante électricité des jours orageux* (Fromentin). *L'homme était si dépourvu de séduction que ses qualités mêmes devenaient irritantes* (Aymé).

II. 1. Qui provoque un état d'irritation, de colère latent ou durable : *C'était un petit homme barbu, courbé par l'âge, et qui apportait à tous ses gestes une précision irritante* (Green). *Dévisager quelqu'un avec une insistance irritante.* || **2.** *Spécialem.* Se dit d'une difficulté qui provoque l'irritation parce qu'on ne peut en venir à bout : *Un problème irritant. Une question irritante.*

• SYN. : **I, 3,** *énervant, excitant.* || **II, 1** *agaçant, crispant, exaspérant, horripilant* (fam.) ; **2** *enrageant.*

◆ **irritant** n. m. (sens 1, 1873, Larousse ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Ce qui provoque une réaction des tissus ou des organes : *Irritants physiques, chimiques, mécaniques.* || **2.** Médicament ou agent qui provoque une réaction inflammatoire des tissus : *Les caustiques, les rubéfiants, les vésicants sont des irritants.*

2. irritant, e [iritɑ̃ *ou* irritɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *irriter,* annuler [1314, Godefroy], bas lat. jurid. *irritare,* même sens, du lat. class. *irritus,* non ratifié, vain, de *in-,* préf. à valeur négative, et de *ratus,* calculé, fixé, part. passé adjectivé de *reri,* penser, croire ; 1440, *Romania* [XXXIII, 397], au sens 1 ; sens 2, 1721, Trévoux). **1.** *Vx.* Qui annule : *Condition, clause irritante.* || **2.** Spécialem. *Décret irritant,* nom donné aux clauses insérées dans les bulles de Rome, dont l'inexécution fait perdre la grâce et entraîne la nullité.

irritation [iritasjɔ̃ *ou* irritasjɔ̃] n. f. (lat. *irritatio,* action d'irriter, stimulant, aiguillon, de *irritatum,* supin de *irritare* [v. IRRITER] ; fin du XIVe s., Godefroy, au sens II ; sens I, 1, 1694, Acad. ; sens 1, 2, 1873, Larousse [« surexcitation », 1830, Balzac]).

I. 1. Inflammation douloureuse d'un organe ou d'un tissu provoquée par une excitation externe ou interne : *Irritation de la peau, de l'estomac.* || **2.** Action d'irriter artificiellement un organe ou un tissu vivant : *L'irritation électrique*

d'un muscle. || Surexcitation : *Était-ce l'irritation nerveuse qui nous rend, à de certaines heures, antipathiques à une joie que nous constatons à côté de nous sans l'éprouver ?* (Bourget).

II. État de colère sourde et prête à éclater, qu'elle soit durable ou momentanée : *J'ai souvent remarqué chez les conjoints quelle irritation entretient chez l'un la plus petite protubérance du caractère de l'autre* (Gide).

• SYN. : **I, 1** *brûlure, rubéfaction ;* **2** *excitation.* || **II** *agacement, contrariété, déplaisir, énervement, exaspération.*

irrité, e [irite *ou* irrite] adj. (part. passé de *irriter ;* 1356, Bersuire, au sens II, 1 ; sens I, 1867, Littré ; sens II, 2, 1686, Bossuet).

I. Se dit de ce qui est le siège d'une inflammation : *Les faces des hommes, sérieuses, se tendaient, avec le nez aminci, la bouche irritée et sans salive* (Zola). *Une plaie irritée.*

II. 1. Qui éprouve ou qui manifeste un état de colère latent ou contenu : *Dites-moi du moins que vous n'êtes plus irrité contre moi* (Gide). *« Allez-vous vous taire ? » gronda la jeune femme d'une voix irritée* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit de la mer, des flots agités par la tempête : *Il vit sans inquiétude frémir à l'entour les flots irrités* (Bossuet). *Le grand fleuve irrité luttant contre vingt ponts* (Hugo).

• SYN. : **II, 1** *agacé, contrarié, exaspéré, excédé, fâché, impatienté ;* **2** *déchaîné, furieux, impétueux.* — CONTR. : **II, 1** *calme, flegmatique, impassible, imperturbable, placide, serein, tranquille.*

irriter [irite *ou* irrite] v. tr. (lat. *irritare,* exciter, provoquer, indisposer ; 1356, Bersuire, au sens II [au part. passé ; à l'infin., 1611, Cotgrave] ; sens I, 1, 1536, G. Chrestien ; sens I, 2, 1867, Littré ; sens I, 3, 1642, Corneille [var. *inriter,* début du XVI[e] s. ; comme v. pr., 1587, v. ci-après]).

I. 1. Enflammer légèrement (un tissu, un organe vivant) en provoquant une sensation douloureuse : *Les passagers* [...] *essuyaient parfois leurs lèvres et leurs yeux irrités par le sable qui s'infiltrait dans la voiture* (Camus). *La fumée irrite les yeux, la gorge. Un savon qui irrite la peau.* || **2.** Exciter artificiellement un organe, un tissu vivant et provoquer une réaction : *Irriter un muscle, un nerf.* || **3.** *Class.* et *fig.* Aviver, exciter une passion, un sentiment : *Enfin épargne-moi ces tristes entretiens, | Qui ne font qu'irriter vos tourments et les miens* (Corneille). *Me voir rappeler incessamment tant de doux souvenirs, c'était irriter le sentiment de mes pertes* (Rousseau).

II. Mettre quelqu'un dans un état de colère plus ou moins contenu : *Tout en lui* [son mari] *l'irritait* [Emma], *sa figure, son costume, sa personne entière, son existence enfin* (Flaubert). *Une attente si longue avait fini par irriter le public* (Zola).

• SYN. : **II** *agacer, contrarier, courroucer, crisper, énerver, exaspérer, excéder, hérisser, horripiler* (fam.), *impatienter, indisposer.*

◆ **s'irriter** v. pr. (sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1587, F. de La Noue ; sens II, 1640, Corneille).

I. 1. Être irrité, enflammé : *Il a la gorge fragile, qui s'irrite facilement.* || **2.** *Class.* et *littér.* Devenir plus vif, plus violent : *Ta fureur s'irritant soi-même dans son cours* (Racine). *Mon orgueil sans cesse s'irrite de mille infimes froissements* (Gide).

II. Devenir irrité ; se mettre en colère : *Celui-ci* [Alceste], *non épris de la coquette, n'aurait pas eu autant d'occasions de s'irriter contre les affables donneurs d'embrassades frivoles* (Faguet). *Je crois qu'après m'avoir défendu de parler, elle s'irritait à présent de mon silence* (Gide).

• SYN. : **I, 1** *s'enflammer ;* **2** *s'envenimer, s'exaspérer.* || **II** *se cabrer, se déchaîner, éclater, s'emporter, se fâcher, se monter.*

irrorateur [irɔratœr *ou* irrɔratœr] n. m. (dér. savant du v. *irrorer,* arroser, répandre en gouttelettes [1532, Rabelais — encore relevé en 1907, Larousse], lat. *irrorare,* humecter de rosée, asperger, de *in-,* préf. marquant l'aboutissement d'une action, et de *rorare,* couvrir de rosée, arroser, dér. de *ros, roris,* rosée ; 1867, Littré). *Vx.* Sorte de petite fontaine qui servait à parfumer les appartements par compression du liquide.

irroration [irɔrasjɔ̃ *ou* irrɔrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *irroratio,* action d'arroser, du lat. class. *irroratum,* supin de *irrorare* [v. l'art. précéd.] ; 1694, Th. Corneille, pour désigner une pratique superstitieuse à l'aide de laquelle on prétendait guérir les maladies et qui consistait à arroser une plante avec des liquides provenant du malade ; sens moderne, 1828, Mozin). *Vx.* Action d'exposer à la rosée, ou à un arrosement de fines gouttelettes : *Bain par irroration.*

irruption [irypsjɔ̃ *ou* irrypsjɔ̃] n. m. (lat. *irruptio,* irruption, invasion, de *irruptum,* supin de *irrumpere,* se précipiter dans, envahir, de *in-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *rumpere,* rompre, enfoncer ; 1495, Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1749, Buffon ; sens 3, 1834, Stendhal ; sens 4, 1846, Balzac). **1.** Entrée subite et violente d'éléments hostiles dans un pays, une ville, un territoire : *Les féroces habitants du Nord ont fait dans tous les temps des irruptions dans les contrées du Midi* (Voltaire). || **2.** Débordement brusque et violent de la mer ou d'un fleuve dont les eaux envahissent les terres avoisinantes : *Saint-Malo n'est qu'un rocher. S'élevant autrefois au milieu d'un marais salant, il devint une île par l'irruption de la mer, qui, en 709, creusa le golfe et mit le mont Saint-Michel au milieu des flots* (Chateaubriand). || **3.** Entrée brusque et violente en un lieu d'un nombre important de personnes : *L'irruption de manifestants empêcha l'orateur de poursuivre son discours.* || **4.** Entrée brusque et inattendue d'une personne : *Monsieur Rezeau, les moustaches retournées au plafond, fit irruption dans la salle d'études* (H. Bazin).

• SYN. : **1** *envahissement, incursion, invasion, raid, razzia ;* **2** *inondation ;* **4** *apparition, intrusion.*

is-. V. IS(O)-.

isabelle [izabɛl] adj. invar. (adaptation [d'après le n. pr. du lat. médiév. *Isabella,* lui-même tiré de l'esp. *Isabel* — v. ci-dessous] de l'esp. *isabel,* d'une couleur jaune clair, emploi adjectivé du n. pr. *Isabel* [forme pop. de *Elisabeth,* mot d'origine hébraïque] dû, paraît-il, au fait que la reine Isabelle la Catholique aurait fait vœu, en 1491, lors du siège de Grenade, de ne pas changer de chemise avant la prise de la ville ; 1595 [d'après *FEW,* IV, 818 a], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** D'une couleur jaune clair : *Des rubans isabelle.* || **2.** *Spécialem.* Se dit de la robe des chevaux : *Ta cavale isabelle | Hennit sous tes balcons* (Musset).

◆ n. m. (sens 1, 1640, *BEC* [LXIII, 647] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1872, d'après Littré, 1877). **1.** La couleur isabelle : *Teindre un tissu, une étoffe en isabelle. Un isabelle très clair.* || **2.** Cheval de couleur isabelle avec les extrémités et les crins noirs : *Il y en avait* [des chevaux] *de toutes les couleurs, des isabelle et des bai* (Huysmans). || **3.** Variété de cépage originaire d'Amérique, dont la culture est interdite en France.

isallobare [izalɔbar *ou* izallɔbar] n. f. (de *isobare,* après intercalation de l'élément *all*[*o*]-, gr. *allos,* autre ; 1948, Larousse). Courbe joignant les points de la Terre où les variations de la pression atmosphérique sont égales en un point donné.

isallotherme [izalɔtɛrm *ou* izallɔtɛrm] n. f. (de *isotherme,* après intercalation de l'élément *all*[*o*]-, gr. *allos,* autre ; 1962, Larousse). Courbe joignant les points de la Terre où les variations de la température de l'air sont égales en un temps donné.

isard [izar] n. m. (du prélatin *izar,* étoile, d'où « tache blanche sur le front des animaux », d'où « animal portant ce genre de tache » et enfin « chamois » ; v. 1387, G. Phébus, dans la loc. *bouc izart,* izard ; *isard,* 1553, Belon). Variété de chamois des Pyrénées : *J'ai vu les cascades des Alpes avec leurs chamois et celles des Pyrénées avec leurs isards* (Chateaubriand). *L'hôtel Sacarron était plein de meubles rembourrés, de poufs, d'isards empaillés* (Mauriac).

isatis [izatis] n. m. (lat. *isatis,* sorte de laitue, gr. *isatis,* pastel ; 1740, Trévoux, au sens de « pastel » ; sens actuel [par analogie

de couleur], 1765, *Encyclopédie*). Renard bleu des régions polaires, qui possède une fourrure très recherchée.

isba [izba] n. f. (russe *izba*, hutte de paysan ; 1669, Miege, écrit *wisbys* [transcription de l'accus. plur. prépositionnel du russe *v izby*, « aux isbas »] ; écrit *isba*, 1813, Breton). Petite maison en bois de sapin, habitée par divers peuples du nord de l'Europe et de l'Asie, et, *spécialem.*, de la Russie du Nord : *Dans une misérable isba, une jeune paysanne des bords du Don s'épuisait à un labeur ingrat et improductif* (Aymé). *Recroquevillés dans leurs isbas comme dans des tanières, les moujiks menaient une existence de bêtes hivernantes* (Troyat).

• REM. On écrit aussi *izba* (1931, Larousse).

iscariotiste [iskarjɔtist] n. m. (de *Iscariote* [lat. ecclés. *Iscariothes* ou *-tes*], surnom de Judas, originaire d'Iscarioth, village de Judée ; 1867, Littré). *Vx.* Membre d'une secte qui vénérait Caïn et Judas Iscariote, prétendant que, par sa trahison, il avait inspiré, procuré le salut.

ischémie [iskemi] n. f. (du gr. *iskhaimos*, qui arrête le sang, de *iskhein*, retenir, et de *haima*, sang ; 1845, Bescherelle). Anémie locale, c'est-à-dire réduction ou arrêt de l'apport de sang oxygéné dans une région de l'organisme.

ischémique [iskemik] adj. (de *ischémie ;* 1867, Littré). Qui a rapport à l'ischémie, ou est provoqué par l'ischémie : *Troubles ischémiques. Gangrène ischémique.*

ischiatique [iskjatik] adj. (dér. savant de *ischion ;* 1532, Rabelais, comme n. f., au sens de « sciatique » ; comme adj., au sens actuel, 1761, Levret, 15 [var. *ischiadique,* 1690, Furetière]). Qui a rapport à la hanche ou à l'ischion : *Artère ischiatique. Nerf ischiatique.*

ischio- [iskjo], élément tiré du gr. *iskhion*, os du bassin où s'emboîte le fémur, hanche, et qui entre dans la composition de termes d'anatomie.

ischion [iskijɔ̃] n. m. (gr. *iskhion* [v. l'art. précéd.] ; 1555, *Revue de philologie française,* XLIII, 193). Un des trois éléments qui forment l'os iliaque, situé en bas et en arrière du bassin.

ischno- [iskno], élément tiré du gr. *iskhnos,* desséché, sec, maigre [dér. de *iskhein,* arrêter, retenir], et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

ischnocole [isknɔkɔl] ou **ischnocolus** [isknɔkɔlys] n. m. (lat. scientif. moderne *ischnocolus*, ischnocole, de l'adj. gr. *iskhnokôlos,* aux membres grêles, de *iskhnos* [v. ISCHNO-], et de *kôlon,* membre d'homme ou d'animal ; 1902, Larousse, écrit *ischnocole* et *ischnocolus*). Araignée des régions tropicales.

ischnoglosse [isknɔglɔs] n. f. (lat. scientif. moderne *ischnoglossus,* du gr. *iskhnos* [v. ISCHHNO-], et *glôssa*, langue des hommes et des animaux ; 1931, Larousse). Chauve-souris frugivore du Mexique, vivant à haute altitude.

ischurie [iskyri] n. f. (bas lat. *ischuria,* rétention d'urine, gr. *iskhouria,* même sens, de *iskhein,* arrêter, retenir, et de *oûron,* urine ; v. 1560, Paré). En médecine, suspension de l'excrétion urinaire, due à l'occlusion des conduits urinifères ou des uretères.

isiaque [izjak] adj. (lat. *Isiacus,* d'lsis, gr. *Isiakos,* même sens, de *Isis, Isis* [divinité égyptienne] ; 1765, *Encyclopédie*). Relatif à la déesse Isis : *Culte isiaque. Mystères isiaques. L'habitation des ministres isiaques, située à gauche du temple* (Nerval).

islām [islam] n. m. (mot ar. signif. proprem. « soumission, résignation à la volonté de Dieu » ; fin du XVII[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Religion des musulmans, inspirée du judaïsme et du christianisme, prêchée par Mahomet, et dont le dogme est contenu dans le Coran : *Ce fut l'islam, c'est-à-dire une sorte de résurrection du judaïsme, en ce que le judaïsme avait de plus sémitique, qui lui rendit* [au temple] *ses honneurs* (Renan). || **2.** Ensemble des peuples qui pratiquent cette religion, et civilisation qui les caractérise : *Qui possédera la Syrie surveillera tout l'Islam* (Herriot).

• SYN. : **1** *islamisme.*

• REM. Au sens de « religion et civilisation des musulmans », le mot s'écrit avec une minuscule ; quand il désigne le monde musulman, il prend une majuscule.

islamique [islamik] adj. (de *islām ;* 1845, Bescherelle). Se dit de ce qui est relatif à l'islām : *Si Mohamed Kerkour, sans toutefois cesser de sourire, fit une allusion furtive à la vieille science islamique...* (Duhamel). *La fraternité islamique repose sur une base culturelle et religieuse* (Lévi-Strauss).

• REM. En parlant des personnes, on dit MAHOMÉTAN OU MUSULMAN.

islamisation [islamizasjɔ̃] n. f. (de *islamiser ;* 1931, Larousse). Action d'islamiser ; résultat de cette action : *L'islamisation est à l'origine de la civilisation arabe.*

islamiser [islamize] v. tr. (de *islām ;* 1862, Renan). Convertir à l'islamisme ou intégrer à l'islām : *Les musulmans ont islamisé l'Afrique. Ce dialecte* [l'hindoustani] *a deux aspects : l'un islamisé* [...], *où le vocabulaire* [...] *est en grosse majorité arabe et persan...* (Renou).

islamisme [islamism] n. m. (de *islām ;* 1756, Voltaire). Religion des musulmans : *Les sources profondes de la religion qui* [...] *partage avec le bouddhisme et l'islamisme l'empire des âmes* (France). *Le musulman considère l'islamisme comme la seule religion vraiment et purement monothéiste* (Gide).

• SYN. : *islām.*

islamite [islamit] adj. et n. (de *islām ;* av. 1784, Diderot). *Vx.* Qui professe la religion de l'islām : *Il* [Algazel] *s'arrêta quelque temps au Caire pour y entendre Etartose, célèbre théologien islamite* (Diderot).

• SYN. : *mahométan, musulman.*

islandais, aise [islɑ̃dɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Islande,* n. géogr. ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse [*islandais,* n. m., début du XX[e] s.]). **1.** Relatif à l'Islande ou à ses habitants, habitant ou originaire de l'Islande : *La campagne islandaise. La littérature islandaise. Un pêcheur islandais. Les Islandais.* || **2.** Autref. *Goélette islandaise,* ou *islandais,* n. m., goélette ou petit trois-mâts armé pour la pêche en Islande : *Il avait continué à bourlinguer six mois de l'année sur les « islandais » de Binic et de Paimpol* (Le Goffic).

◆ **islandais** n. m. (sens 1, 1867, Littré ; sens 2, 1886, Loti). **1.** Langue parlée en Islande depuis sa colonisation par les Vikings norvégiens (IX[e] s.). || **2.** En Bretagne, nom donné familièrement aux marins qui vont pêcher la morue sur les bancs de l'Islande : *Ces marins qu'on appelle des islandais* (Loti).

ismaéliens [ismaeljɛ̃] ou **ismaïliens** [ismailjɛ̃] n. m. pl. (de *Ismaël,* n. du fils d'Abraham et d'Agar, bas lat. *Ismaël,* d'origine hébraïque ; 1867, Littré). Nom d'une secte musulmane qui remonte au II[e] s. de l'ère musulmane, et dont les adeptes prétendaient que le califat revenait de droit aux descendants d'Ismaël.

ismaélisme [ismaelism] ou **ismaïliens** [ismailism] n. m. (de *Ismaël* [v. l'art. précéd.] ; 1867, Littré). Religion ou doctrine des ismaéliens.

ismaélite [ismaelit] ou **ismaïlite** [ismailit] n. m. (de *Ismaël* [v. ISMAÉLIENS] ; 1867, Littré). *Vx.* Nom donné aux descendants d'Ismaël, fils d'Abraham, qui est considéré comme l'ancêtre des tribus de l'Arabie du Nord.

isménéen, enne [ismeneɛ̃, -ɛn] adj. (de *Ismène,* n. de la fille d'Œdipe, sœur d'Antigone, lat. *Ismēnē,* gr. *Ismênê ;* 1852, Leconte de Lisle). *Jeux Isménéens,* jeux de la Grèce antique, célébrés à Thèbes en l'honneur d'Ismène : *Les jeux Isménéens, source de noble prix,* | *Finissent et font place aux banquets de Kypris* (Leconte de Lisle).

is(o)- [iz(o)], élément tiré du gr. *isos,* égal [en nombre ou en force], et qui entre, comme préfixe, dans la composition de nombreux termes scientifiques pour marquer l'égalité.

iso-agglutination [izoaglytinasjɔ̃] n. f. (de *iso-* et de *agglutination ;* 1948,

Larousse). Agglutination pathologique des globules rouges, produite dans l'organisme par l'introduction d'un plasma sanguin ou de sang provenant d'un individu de même espèce, mais de groupe sanguin différent.

isobare [izɔbar] adj. (gr. *isobarês,* d'un poids égal à, de *isos,* égal, et de *baros,* pesanteur, poids ; 1877, Littré [aussi *lignes isobares*]). D'égale pression atmosphérique : *Surface isobare.* || *Lignes, courbes isobares,* lignes qui réunissent sur une carte des points où la pression barométrique, réduite au niveau de la mer, est la même.

◆ n. f. (1907, Larousse). Ligne isobare : *Des isobares concentriques.*

• Rem. Comme adj., on emploie aussi isobarique (1877, Littré [*courbes isobariques,* 1878, Larousse]).

isobase [izɔbaz] n. f. (de *iso-* et de *base ;* 1931, Larousse). En termes de géologie, courbe réunissant tous les points où une couche géologique se trouve aujourd'hui à la même altitude.

isobathe [izɔbat] adj. (gr. *isobathês,* également profond, de *isos,* égal, et de *bathos,* profondeur ; 1931, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Se dit, en océanographie, d'une ligne imaginaire joignant tous les points des mers situés à une même profondeur. || **2.** Se dit, en géologie, d'une courbe imaginaire joignant les points d'égale profondeur de la Terre.

◆ n. f. (1931, Larousse). Courbe isobathe.

isocalorique [izɔkalɔrik] adj. (de *iso-* et de *calorie ;* 1962, Larousse). En termes de physiologie, se dit de deux aliments qui, à poids égal, fournissent un même nombre de calories.

isocarde [izɔkard] ou **isocardia** [izɔkardja] n. m. (lat. scientif. moderne *isocardia,* isocarde, du gr. *isos,* égal, et *kardia,* cœur ; 1808, Boiste, écrit *isocarde ; isocardia,* 1931, Larousse). Mollusque lamellibranche de la famille des cyprinidés, vulgairement appelé « cœur-de-bœuf ».

isocarène [izɔkarɛn] adj. (de *iso-* et de *carène ;* 1953, Larousse). Se dit de navires dont les coques sont différentes tout en contenant le même volume.

isocèle [izɔsɛl] adj. (bas lat. *isosceles,* isocèle, gr. *isoskelês,* qui a les jambes égales, qui a les côtés égaux, de *isos,* égal, et de *skelos,* jambe ; 1542, Bovelles, écrit *isoscèle* et *isocèle* [*trapèze isocèle,* 1907, Larousse]). *Triangle isocèle,* triangle qui a deux côtés égaux. || *Trapèze isocèle,* trapèze dont les côtés non parallèles sont égaux.

isocélie [izɔseli] n. f. (gr. *isoskelia,* égalité des côtés, de *isoskelês* [v. l'art. précéd.] ; 1867, Littré, écrit *isoscélie ; isocélie,* 1873, Larousse). Caractère d'une figure isocèle.

isocéphalie [izɔsefali] n. f. (de *iso-* et du gr. *kephalê,* tête ; 1962, Larousse). Convention des arts archaïques selon laquelle toutes les têtes, dans un bas-relief ou dans une peinture, devaient se trouver au même niveau.

isochimène [izɔkimɛn] adj. (de *iso-* et du gr. *kheimainein,* être orageux, dér. de *kheima,* saison du mauvais temps, hiver ; 1817, Humboldt, dans les *Annales de chimie,* 2e série, V, 102 [comme n. f. et pour les isothermes moyennes d'hiver, 1867, Littré]). *Ligne isochimène,* ou simplem. *isochimène,* n. f.,en termes de physique, ligne qui joint les points de même température moyenne en hiver : *Les lignes isochimènes et isothères ne sont nullement parallèles aux lignes isothermes* (Humboldt). || Se dit des isothermes moyennes d'hiver.

isochore [izɔkɔr] adj. (de *iso-* et du gr. *khôra,* espace de terre, emplacement, place occupée par quelqu'un ou quelque chose ; 1948, Larousse). Relatif à des volumes égaux. || *Transformation isochore,* transformation au cours de laquelle le volume reste constant.

isochromatique [izɔkrɔmatik] adj. (de *iso-* et de *chromatique ;* 1845, Bescherelle, au sens de « dont la teinte est uniforme » ; sens 1, 1962, Larousse ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Se dit, dans un phénomène optique d'interférences en lumière blanche, des couches dessinées par l'ensemble des points où la couleur est constante. || **2.** Se dit, en photographie, d'une émulsion spécialement traitée pour être également sensible à toutes les couleurs du spectre.

isochrone [izɔkron] adj. (gr. *isokhronos,* du même temps, égal en durée, de *isos,* égal, et de *khronos,* temps ; 1629, Descartes, écrit *isochronos ;* 1675, *Journ. des savants* [p. 99], écrit *isochron ; isochrone,* 1682, Barbier). Qui se produit selon des intervalles de temps égaux : *Les petites oscillations du pendule sont isochrones. Au puits vont se noyer tant de tintements d'heures | Quand isochrones choient des gouttes d'eau de pluie* (Apollinaire). [On dit aussi isochronique (de *isochrone ;* 1867, Littré).]

◆ adj. et n. f. (sens 1-2, 1962, Larousse). **1.** Se dit, en géographie, d'une ligne imaginaire joignant les points du globe que l'on atteint depuis un point donné en leur consacrant, avec un mode de transport donné, une certaine durée de temps. || **2.** Se dit d'une courbe joignant les points à partir desquels la propagation d'une onde sismique jusqu'à la surface du sol est la même.

isochronisme [izɔkrɔnism] n. m. (de *isochrone ;* 1700 [d'après *Mémoires de l'Acad. des sciences,* 1706, p. 124], au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** En termes de mécanique, qualité de ce qui est isochrone : *L'isochronisme des oscillations d'un pendule.* || **2.** En physiologie, simultanéité d'action entre deux organes qui se correspondent. || **3.** En termes de télécommunications, identité de fréquence de plusieurs mouvements périodiques.

isoclinal, e, aux [izɔklinal, -o] adj. (de *isocline ;* 1902, Larousse [*pli isoclinal ; structure isoclinale,* 1962, Larousse]). *Pli isoclinal,* en géologie, pli de terrain dont les deux flancs sont parallèles. || *Structure isoclinale,* structure d'une région en plis isoclinaux parallèles, accolés.

• Syn. : *homocline.*

isocline [izɔklin] adj. (gr. *isoklinês,* qui penche également, de *isos,* égal, et de *klinein,* incliner, pencher ; 1845, Bescherelle [*ligne isocline,* 1873, Larousse]). Qui a la même inclinaison magnétique. || *Ligne isocline,* ligne des points de la Terre où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est la même.

◆ n. f. (1931, Larousse). Ligne isocline.

• Rem. Comme adj., on emploie aussi isoclinique (de *isocline ;* 1873, Larousse).

isocole [izɔkɔl] adj. (gr. *isokôlos,* composé de membres égaux, de *isos,* égal, et de *kôlon,* membre d'un être animé, membre d'une période, vers d'une strophe ; 1867, Littré). Se dit, en rhétorique, d'une période dont les membres sont égaux.

isocolloïde [izɔkɔlɔid] n. m. (de *iso-* et de *colloïde ;* 1931, Larousse). Nom de matières colloïdales formées de plusieurs substances de même constitution chimique élémentaire.

isocolon [izɔkɔlɔ̃] n. m. (de *iso-* et du gr. *kôlon* [v. isocole] ; 1867, Littré). En rhétorique, période composée de membres égaux.

isocorie [izɔkɔri] n. f. (de *iso-* et du gr. *korê,* jeune fille, pupille de l'œil ; 1931, Larousse). Égalité des deux pupilles.

isodactyle [izɔdaktil] adj. (de *iso-* et de *-dactyle,* gr. *daktulos,* doigt ; 1867, Littré). Dont les doigts sont égaux.

isodactylie [izɔdaktili] n. f. (de *isodactyle ;* 1931, Larousse). Conformation anormale de la main, dont les doigts présentent tous la même longueur.

isodomon [izɔdɔmɔ̃] n. m. (mot lat. signif. « maçonnerie à assises égales », de l'adj. gr. *isodomos,* de *isos,* égal, et de *demein,* construire ; 1878, Larousse). En architecture, appareil grec régulier, formé d'assises égales de pierres parfaitement équarries.

isodose [izɔdoz] adj. (de *iso-* et de *dose ;* 1962, Larousse). *Courbe* ou *surface isodose,* lieu des points qui, soumis à un rayonnement radiologique, reçoivent la même dose de rayons.

isodyname [izɔdinam] adj. (gr. *isodunamos* [v. isodynamie] ; 1873, Larousse [art. *isodynamique*], au sens de « dont la force est égale des deux côtés » ; sens actuel, 1931,

Larousse). Se dit de deux quantités d'aliments différents qui apportent à l'organisme un même nombre de calories.

isodynamie [izɔdinami] n. f. (gr. *isodunamia,* égalité de puissance, de force ou de valeur, de *isodunamos,* d'une puissance ou d'une valeur égale, de *isos,* égal, et de *dunamis,* puissance, force ; milieu du XVI^e^ s., au sens de « règle des équipollences » ; sens actuel, 1907, Larousse). Équivalence existant entre deux quantités d'aliments différents qui apportent à l'organisme un même nombre de calories et sont substituables l'une à l'autre dans une ration alimentaire.

isodynamique [izɔdinamik] adj. (de *iso-* et de *dynamique ;* 1867, Littré, aux sens 1-2 ; sens 3, 1959, Larousse). **1.** En mécanique, dont la force est égale des deux côtés. || **2.** Se dit d'une ligne reliant tous les points du globe où la composante horizontale du champ magnétique est la même. || **3.** Qui est relatif à l'isodynamie.

isoédrique [izɔedrik] adj. (de *iso-* et du gr. *hedra,* siège, base [d'une machine, etc.] ; 1845, Bescherelle). En minéralogie, se dit d'un cristal dont les facettes sont semblables : *Chaux carbonatée isoédrique.*

isoélectrique [izɔelɛktrik] adj. (de *iso-* et de *électrique ;* 1931, Larousse [aussi point *isoélectrique*]). Se dit d'un corps électriquement neutre. || *Point isoélectrique,* état d'une substance en suspension ou en solution colloïdale dans un liquide, qui est exactement neutre électriquement par rapport au milieu environnant.

isoète [izɔɛt] n. m. (lat. *isoetes,* joubarbe [plante], gr. *isoetes,* plante qui reste verte toute l'année, neutre substantivé de l'adj. *isoetês,* dont la durée égale une année, de *isos,* égal, et de *etos,* an, année ; 1839, Boiste). Genre de cryptogames vasculaires (type de la famille des *isoétacées*), vivant dans les lacs et les étangs.

isogame [izɔgam] adj. (de *iso-* et de *-game,* du gr. *gamos,* union, mariage ; 1902, Larousse). En biologie, qui présente une reproduction par isogamie : *Espèces isogames.*

● Contr. : *hétérogame.*

isogamie [izɔgami] n. f. (de *isogame ;* 1902, Larousse). Mode de reproduction par fusion entre deux gamètes mâle et femelle renfermant des complexes chromosomiens identiques, qui se réalise chez certaines algues et chez certains champignons (psalliote, levure de bière).

isogamme [izɔgam] adj. et n. f. (de *iso-* et de *gamme ;* 1962, Larousse). Se dit d'une courbe d'égale valeur de la composante verticale du champ de la pesanteur terrestre.

isogène [izɔʒɛn] adj. (de *iso—* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1962, Larousse). Se dit d'un faisceau lumineux dont tous les rayons passent par un même point. (Syn. homocentrique.)

isogéotherme [izɔʒeɔtɛrm] adj. (de *iso-,* de *géo-* [élément tiré du gr. *gê,* terre], et de *-therme* [gr. *thermos,* chaud] ; 1867, Littré). Se dit des points, des lignes ou des surfaces de l'intérieur de l'écorce terrestre qui sont à la même température.

isoglosse [izɔglɔs] adj. (de *iso-* et du gr. *glôssa,* langue [organe], langage ; 1933, Marouzeau). Se dit des lieux situés sur la même partie de la carte linguistique et dont la langue présente certaines analogies grammaticales dues aux mêmes causes.

◆ adj. et n. f. (1933, Marouzeau). Se dit d'une ligne imaginaire joignant les points isoglosses.

isoglycosie [izɔglikɔzi] n. f. (de *iso-* et de *glycose,* autre forme de *glucose ;* 1962, Larousse). Théorie suivant laquelle deux substances alimentaires sont considérées comme équivalentes quand elles libèrent dans l'organisme la même quantité de glucose.

isogonal, e, aux [izɔgɔnal, -o] adj. (de *isogone ;* 1931, Larousse [aussi *droites isogonales*]). En mathématiques, qui a rapport à des angles égaux : *Une transformation isogonale est une transformation qui conserve les angles.* || *Droites isogonales,* droites qui, en un sommet d'un triangle, font par paires le même angle avec la bissectrice.

isogone [izɔgɔn] adj. (gr. *isogônios,* qui a des angles égaux, de *isos,* égal, et de *gônia,* angle ; 1682, *Journ. des savants* [p. 282]). Se dit de figures géométriques qui ont des angles égaux : *Des triangles isogones sont semblables.*

◆ adj. et n. f. (1902, Larousse). Se dit d'une ligne réunissant tous les points de la surface terrestre où la déclinaison magnétique est la même. (En ce sens, on dit aussi isogonique [de *isogone ;* 1867, Littré].)

isogonique [izɔgɔnik] adj. (de *iso-* et du gr. *gonos,* procréation, génération, ce qui est engendré ; 1962, Larousse). En biologie, se dit d'une croissance dans laquelle les diverses parties du corps d'un jeune présentent le même taux de croissance.

● Contr. : *allométrique, hétérogonique.*

isogramme [izɔgram] n. m. (de *iso-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, dér. de *graphein,* écrire ; 1962, Larousse). En termes de statistique, graphique obtenu en joignant les points de même intensité par des lignes analogues aux courbes de niveau usitées en topographie.

isogroupe [izɔgrup] adj. (de *iso-* et de *groupe ;* 1962, Larousse). Qui appartient, se rapporte au même groupe sanguin : *Transfusion isogroupe.*

isogyre [izɔʒir] adj. (de *iso-* et du gr. *gûros,* cercle, rond ; 1902, Larousse). Qui forme une spire complète.

isohaline [izɔalin] adj. et n. f. (de *iso-* et du gr. *hals, halos,* sel ; 1962, Larousse). En océanographie, se dit d'une ligne imaginaire joignant les points d'égale salinité, soit dans un plan vertical, soit dans un plan horizontal.

isohémolysine [izɔemɔlizin] n. f. (de *iso-* et de *hémolysine ;* 1962, Larousse). Hémolysine d'un sérum capable d'agglutiner et de détruire les globules rouges d'un sujet de la même espèce.

isohyète [izɔjɛt] adj. et n. f. (de *iso-* et du gr. *huetos,* forte pluie, dér. de *huein,* [faire] pleuvoir ; 1962, Larousse). Se dit d'une courbe imaginaire joignant les points du globe où les précipitations moyennes sont égales pour une période considérée.

isohypse [izɔips] adj. et n. f. (gr. *iso-* [*h*] *upsês,* d'une hauteur égale, de *isos,* égal, et de *hupsos,* hauteur ; 3 juin 1867, *Moniteur universel* [p. 671], au sens géographique de « qui est de même altitude » ; sens actuel, 1962, Larousse). En météorologie, se dit d'une ligne imaginaire qui joint les points d'une surface isobare situés à la même altitude.

◆ n. f. (1952, Charles Pierre Péguy). Syn. de courbe de niveau.

isoionique [izɔjɔnik] adj. (de *iso-* et de *ionique* [dér. de *ion*] ; 1962, Larousse [aussi courbe *isoionique*]). Qui possède la même quantité d'ions. || *Courbe isoionique,* courbe tracée sur une carte de l'atmosphère ionisée, et en tous les points de laquelle la densité des ions est uniforme.

isolable [izɔlabl] adj. (de *isoler ;* 1845, Bescherelle). Qui peut être isolé, séparé d'un ensemble complexe, d'une combinaison : *Les éléments isolables d'un composé* (Acad.). *La sensibilité n'est pas isolable* (Valéry).

● Syn. : *dissociable, séparable.* — Contr. : *indissociable, inséparable.*

isolant, e [izɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *isoler ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4, av. 1945, P. Valéry). **1.** Se dit des corps qui ne laissent passer que très difficilement les courants électriques, leur résistivité étant très élevée : *Le verre sec est un corps isolant. Un conducteur revêtu d'une matière isolante.* || **2.** Se dit des matériaux ou des corps mauvais conducteurs de la chaleur ou des ondes sonores et qui sont utilisés pour protéger un local ou une enceinte contre les variations thermiques ou contre le bruit : *Revêtement isolant. Matelas isolant. Couverture, paroi isolante.* || **3.** *Langues isolantes,* langues dont le vocabulaire comporte un très grand nombre de mots invariables, presque toujours monosylla-

biques, et dans laquelle la place des termes et l'intonation seules marquent les rapports grammaticaux : *Le chinois, l'annamite sont des langues isolantes.* || **4.** Qui isole, qui est propre à isoler quelqu'un du milieu, de l'entourage (rare) : *Quoi de plus isolant que l'ignorance des conventions qui règlent et coordonnent le spectacle de la vie autour de nous* (Valéry).

• CONTR. : **1** *conducteur.*

◆ **isolant** n. m. (sens 1, 1888, Larousse ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Corps, matière, matériau employé pour réaliser une isolation : *Isolant électrique, thermique, acoustique. Le verre, la porcelaine sont des isolants électriques. Isolants thermiques à structure alvéolaire.* || **2.** *Spécialem.* Produit hydrofuge que l'on applique sur le parement d'un mur ou que l'on mélange au mortier pour empêcher les infiltrations.

isolat [izɔla] n. m. (de *isoler,* d'après *habitat ;* 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Ensemble humain, de caractère géographique, social ou religieux, à l'intérieur duquel s'opèrent les unions consensuelles. || **2.** En bactériologie, partie de substance isolée d'un corps, d'un tissu ou d'un organe, et douée de propriétés particulières, en général pathogènes.

isolateur [izɔlatœr] n. m. (dér. savant de *isoler ;* 1836, Acad.). Support isolant d'un conducteur électrique : *Isolateur en porcelaine, en verre trempé. Télégraphistes nus qui grimpaient aux poteaux pour changer un isolateur* (Dorgelès). *Les derniers reflets s'accrochaient aux rails mouillés, aux isolateurs de téléphone* (Malraux).

isolation [izɔlasjɔ̃] n. f. (de *isoler ;* 1765, Brunot, au sens 1 [« action de protéger un corps... contre les variations thermiques ou contre le bruit », 1959, Robert] ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, 1774, Beaumarchais). **1.** Action d'isoler un corps conducteur de l'électricité. || Action de protéger un corps, un local, une enceinte contre les variations thermiques ou contre le bruit : *Les techniques de l'isolation.* || **2.** Ensemble des isolants entrant dans la construction d'une machine ou d'un appareil électrique, c'est-à-dire des matériaux et des dispositifs destinés à isoler ses conducteurs. || Ensemble des moyens mis en œuvre pour isoler un local, une enceinte du point de vue thermique ou acoustique. || **3.** *Vx.* Syn. de ISOLEMENT, aux sens 1 et 4 : *Cette isolation un peu farouche lui avait fait éprouver une sorte de malaise* (Bourget). *Il y a cadre parce qu'ici elle* [la peinture] *s'arrête. Et le cadre n'est là, soulignant cet arrêt, que pour faire cette isolation plus marquée* (Gide).

• SYN. : **1** *insonorisation* (acoustique) ; *climatisation* (thermique).

isolationnisme [izɔlasjɔnism] n. m. (anglo-améric. *isolationism,* isolationnisme, de l'angl. *isolation,* isolement, lui-même empr. du franç. [v. l'art. précéd.] ; 1946, Larousse). Politique d'un pays qui s'isole des pays voisins (s'est dit d'abord de la politique des États-Unis, puis de la politique analogue d'autres pays) : *Il y a la doctrine de Monroë, l'isolationnisme, le mépris de l'Europe, et puis il y a l'attachement sentimental de chaque Américain pour son pays d'origine* (Sartre).

isolationniste [izɔlasjɔnist] n. (anglo-améric. *isolationist,* isolationniste [de *isolationism,* v. l'art. précéd.], ou dér. franç. de *isolationnisme ;* 1953, Larousse). Partisan de l'isolationnisme : *Malgré les isolationnistes, l'Amérique est intervenue dans les affaires européennes au cours des deux dernières guerres mondiales.*

◆ adj. (1970, Robert). Relatif, propre à l'isolationnisme : *La doctrine isolationniste. Le parti isolationniste.*

isolé, e [izɔle] adj. (ital. *isolato,* part. passé de *isolare,* isoler [dér. de *isola,* île, lat. *insula,* même sens], proprem. « séparer comme la mer sépare une île de la terre ferme » ; 1575, Paradin, au sens de « façonné comme une île » [*lieu isolé,* « île », 1636, Monet] ; sens 1, 1680, Richelet [*corps isolé,* 1867, Littré ; *ligne téléphonique isolée,* milieu du XX^e s.] ; sens 2, 1759, Voltaire [« détaché de son contexte », 1835, Th. Gautier] ; sens 3, 1759, Voltaire ; sens 4, 1883, Renan ; sens 5, av. 1696, La Bruyère [pour quelqu'un qui est abandonné des siens, sans rapports suffisamment fréquents avec son entourage, 1694, Boursault ; *soldat isolé,* 1835, Acad. — *homme isolé,* même sens, 1867, Littré]). **1.** Qui n'est pas en contact avec ce qui l'entoure : *Une colonne, une statue isolée. Une tour isolée.* || Spécialem. *Corps isolé,* corps qui n'est pas en contact avec un conducteur électrique ou thermique. || *Ligne téléphonique isolée,* ligne qui n'est plus reliée au central, par suite de l'interruption du courant. || **2.** Se dit de ce qui est séparé des autres éléments d'un même ensemble : *Bruits isolés. Applaudissements isolés. Puis venaient les beaux poissons, isolés, un sur chaque plateau d'osier* (Zola). *La chambre de Georges, sise dans un pavillon isolé, était fort décente* (Peyrefitte). || *Fig.* Détaché de son contexte : *Une phrase, une citation isolée.* || **3.** Se dit d'un lieu situé à l'écart des habitations : *Un endroit isolé. Crique sauvage et isolée.* || **4.** Se dit d'un fait, d'un phénomène qui ne se reproduit pas, qui n'a aucun caractère de généralité : *Une expérience isolée. On a constaté quelques cas isolés de variole, mais il ne s'agit pas d'une épidémie.* || **5.** Se dit d'un individu qui se tient à l'écart des autres individus de même espèce : *Un ascète qui vivait dans la montagne, isolé. Un vieux sanglier isolé loin de la compagnie.* || *Spécialem.* Se dit de quelqu'un qui est abandonné des siens, sans rapports suffisamment fréquents avec son entourage : *Se sentir isolé.* || *Soldat, homme isolé,* soldat qui n'appartient à aucun corps.

• SYN. : **2** *détaché, séparé ;* **3** *écarté, perdu, reculé, retiré ;* **4** *individuel, particulier, unique ;* **5** *seul, solitaire ; abandonné, délaissé, esseulé.* — CONTR. : **2** *assemblé, associé, contigu, groupé, unanime ;* **3** *fréquenté, populeux, surpeuplé ;* **4** *fréquent, général, généralisé, multiple ;* **5** *entouré, recherché.*

◆ n. m. (1902, Larousse [*dépôt des isolés,* 1893, Bescherelle]). Soldat isolé. || *Centre, dépôt des isolés,* centre, dépôt qui accueille les soldats isolés.

◆ n. (1942, Queneau). Personne séparée du groupe auquel elle appartient normalement, ou qui n'appartient à aucun groupe : *Rassembler, regrouper les isolés dans un mouvement de jeunesse. Il y avait quelques familles assises parmi des tas de ballots, et des isolés portant la musette en bandoulière* (Beauvoir).

isolement [izɔlmɑ̃] n. m. (de *isoler ;* 1701, Furetière, au sens 2 ; sens 1, 1833, Michelet ; sens 3, 1798, *Encycl. méthodique* [« ensemble des qualités acquises par un système conducteur d'électricité du fait de son isolation », 1962, Larousse] ; sens 4, av. 1778, Voltaire [« état d'une personne moralement isolée », 1820, Lamartine] ; sens 5, 1824, *Dict. abrégé des sciences médicales ;* sens 6, milieu du XX^e s. [*le splendide isolement,* début du XX^e s.]). **1.** État d'une chose isolée : *L'isolement de cette maison au milieu des bois* (Acad.). || **2.** Espace libre entre deux édifices ou deux éléments architecturaux. || **3.** Action de maintenir un conducteur électrique hors du contact d'un autre ou de son support : *Une plaque de bakélite assure l'isolement de ce câble.* || Ensemble des qualités acquises par un système conducteur d'électricité du fait de son isolation : *L'isolement défectueux d'un fil électrique.* || **4.** État d'une personne qui vit isolée : *L'isolement dans l'immensité du Pacifique* (Loti). || *Fig.* État d'une personne moralement isolée : *Emma s'étendit beaucoup sur la misère des affections terrestres et l'éternel isolement où le cœur reste enseveli* (Flaubert). *Mais faute d'une société supportable, il vivait dans un isolement, avec une sauvagerie que les gens du monde appelaient de la pose et de la mauvaise éducation, les pouvoirs publics un mauvais esprit, ses voisins de la folie* (Proust). *Et je sens mon isolement plus douloureusement encore auprès d'elles* (Gide). || **5.** Action d'isoler quelqu'un par mesure sanitaire ou morale : *La loi prescrit l'isolement des malades contagieux. Malgré l'isolement de certains détenus, une prison est une communauté* (Camus). || **6.** *Politique d'isolement,* doctrine politique qui refuse toute intervention dans les affaires des autres pays. || *Le splendide isolement,* expression historique qui définit la politique extérieure de l'Angleterre au XIX^e s. (d'après le mot d'un député canadien : « splendid isolation ») : *Les isolements*

splendides et les doctrines de Monroë sont des expédients de rêveur (Duhamel).

• SYN. : **4** *solitude ; abandon, délaissement ;* **5** *quarantaine ; claustration, internement, réclusion, séquestration ;* **6** *isolationnisme.*

isolément [izɔlemɑ̃] adv. (de *isolé ;* 1787, Féraud, aux sens 1-2). **1.** À part, séparément, en faisant abstraction du reste : *Mais ils avaient travaillé isolément, chacun de son côté, presque à tâtons* (Daudet). *Il faut considérer isolément chaque aspect du problème.* || **2.** D'une manière isolée, en restant à l'écart (vieilli) : *Nul individu, à quelque classe d'êtres qu'il appartienne, ne peut subsister isolément* (Lamennais).

• SYN. : **1** à part, *successivement, un à un.* — CONTR. : **1** *en bloc, conjointement, ensemble, en même temps, simultanément.*

isoler [izɔle] v. tr. (de *isolé ;* 1653, Saint-Amant, au sens 1 ; sens 2, 1758, Paulian [*isoler un local,* 1959, Robert] ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, 1857, V. Hugo ; sens 5, 1752, Trévoux ; sens 6, 1824, *Dict. abrégé des sciences médicales ;* sens 7, 1847, Michelet). **1.** Séparer une chose des autres choses qui l'entourent : *Les inondations ont isolé ce village. Il faut isoler les grands monuments pour que l'ordonnance en soit appréciée* (Littré). || **2.** *Isoler un corps,* le mettre hors du contact d'autres corps, bons conducteurs de l'électricité ou de la chaleur, en le protégeant par des substances non conductrices, ou « isolants » : *Isoler un fil électrique par des baguettes de bois.* || *Isoler un local,* le protéger des bruits extérieurs en employant des matériaux isolants. || **3.** Séparer artificiellement un élément d'un corps composé ou organisé : *Isoler un microbe, un acide.* || **4.** Séparer quelque chose de ses connexions, le considérer indépendamment du reste : *Notre temps a la manie de vouloir ne montrer les choses qu'avec ce qui les entoure dans la réalité, et par là de supprimer l'essentiel, l'acte de l'esprit qui les isola d'elle* (Proust). *On ne peut isoler cette question de l'ensemble du problème.* || **5.** Séparer quelqu'un des autres hommes, le tenir à l'écart : *Les ministres ont toujours cherché à isoler le roi* (Duclos). || **6.** Tenir à l'écart, par mesure de salubrité ou de sécurité publique : *Isoler un malade contagieux, un malfaiteur dangereux. À l'intérieur même de la ville, on eut l'idée d'isoler certains quartiers particulièrement éprouvés* [par la peste] (Camus). || **7.** Séparer moralement : *Les hommes* [...] *ont regret aux haines insensées qui les isolèrent tant de siècles* (Michelet). *Chaque heure nous sépare davantage, m'isole...* (Martin du Gard). *La médiocrité rapproche les hommes ; le génie les isole.*

• SYN. : **4** *abstraire, détacher, disjoindre, dissocier ;* **5** *chambrer* (fam.), *cloîtrer, confiner, reclure ;* **6** *mettre en quarantaine ; consigner, enfermer, interner, séquestrer.* — CONTR. : **4** *adjoindre, associer, combiner, lier, mélanger, mêler, unir ;* **6** *rapprocher, rassembler, réunir.*

◆ **s'isoler** v. pr. (sens 1, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Se tenir volontairement à l'écart, rechercher la solitude : *Rousseau aimait à s'isoler dans la nature.* || **2.** S'abstraire par la pensée : *Comment s'isoler au milieu de ce bruit ?*

isoloir [izɔlwar] n. m. (de *isoler ;* 1789, *Journ. de Paris* [42], au sens de « appareil servant à isoler les corps qu'on veut électriser » ; av. 1865, Proudhon, au sens de « lieu où on vit dans un état d'isolement » ; sens actuel, 1914, *Revue de philologie française* [XXXI, 130]). Cabine ou l'électeur s'isole pour préparer son bulletin de vote : *Passer à l'isoloir avant de déposer son bulletin dans l'urne.*

isomère [izɔmɛr] adj. et n. m. (gr. *isomerês,* pourvu d'une part égale, de *isos,* égal, et de *meros,* partie ; 1839, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Se dit de composés chimiques formés des mêmes éléments, unis dans les mêmes proportions, mais dont la formule développée et les propriétés sont dissemblables en raison d'un groupement différent des atomes dans la molécule : *L'éther ordinaire et l'alcool butylique, de formule* $C_4H_{10}O$, *sont isomères. Le cyanate d'ammonium est un isomère de l'urée.* || **2.** En physique nucléaire, se dit de deux noyaux de même composition, mais dont l'énergie est différente.

isomérie [izɔmeri] n. f. (de *isomère ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1953, Larousse). **1.** Caractère des corps chimiques isomères : *Isomérie géométrique. Isomérie optique.* || **2.** *Isomérie nucléaire,* phénomène présenté par deux atomes possédant un même numéro atomique et un même nombre de masse, mais donnant lieu à des désintégrations de types différents.

isomérique [izɔmerik] adj. (de *isomérie ;* 1867, Littré). En chimie, qui a rapport à l'isomérie, ou qui en a le caractère.

isomérisation [izɔmerizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *isomère ;* 1931, Larousse). En chimie, passage d'un corps à un autre corps isomère, spontanément ou par une action chimique.

isomériser [izɔmerize] v. tr. (dér. savant de *isomère ;* 1962, Larousse). Transformer par isomérisation.

isomérisme [izɔmerism] n. m. (de *isomère ;* 1867, Littré). Condition, état des corps isomères.

isomètre adj. V. ISOMÉTRIQUE.

isométrique [izɔmetrik] adj. (de *iso-* et du gr. *metron,* mesure ; 1843, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse [aussi *myographie isométrique*] ; sens 3, 1968, Larousse [*perspective isométrique,* 1902, Larousse] ; sens 4, 1959, Robert). **1.** En minéralogie, se dit de cristaux dont les dimensions sont égales. || **2.** *Contraction isométrique,* contraction d'un muscle sans raccourcissement, et qui produit une traction plus importante sur ses insertions. || *Myographie isométrique,* enregistrement des forces développées par un muscle dans ces conditions. || **3.** En mathématiques, se dit d'une transformation ponctuelle qui conserve la distance de deux points quelconques. || *Perspective isométrique,* perspective dont les axes de comparaison sont égaux. || **4.** Se dit d'une strophe ou d'une pièce de vers dont les vers sont de même mesure. (En ce sens, on dit aussi ISOMÈTRE.)

isomorphe [izɔmɔrf] adj. (de *iso-* et de *-morphe,* gr. *morphê,* forme ; 1821, *Annales de chimie* [2e série, XIX, 351], au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Se dit de corps qui présentent des analogies étroites dans leurs formes cristallines. || **2.** En mathématiques, se dit de deux ensembles liés par une relation d'isomorphisme.

isomorphisme [izɔmɔrfism] n. m. (de *isomorphe ;* 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Caractère des corps isomorphes. || **2.** En mathématiques, propriété de deux ensembles en correspondance biunivoque, munis chacun d'une loi de composition interne, de telle façon que ces lois, appliquées à des éléments correspondants, donnent pour produits des éléments correspondants.

isonèphe [izɔnɛf] adj. et n. f. (de *iso-* et du gr. *nephos,* nuage ; 1931, Larousse). Se dit de la courbe reliant les points du globe ayant la même nébulosité.

isoniazide [izɔnjazid] n. f. (de *iso-,* de *ni*[*cotinique*], d'un élargissement *-az-,* et de [*am*]*ide ;* v. 1951). Dénomination commune de l'amide de l'acide nicotinique, qui présente une forte activité bactériostatique sur le bacille tuberculeux. (On le désigne aussi par l'abrév. I. N. H.)

isonome [izɔnɔm] adj. (de *isonomie ;* 1867, Littré). Se dit des cristaux de même conformation.

isonomie [izɔnɔmi] n. f. (gr. *isonomia,* répartition égale, égalité de droits, dér. de *isonomos,* qui jouit de droits égaux, de *isos,* égal, et de *nomos,* usage, règle, loi ; 1839, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Égalité devant la loi. || **2.** En minéralogie, conformité dans le mode de cristallisation.

isopache [izɔpaʃ] n. f. (du gr. *isopakhês,* égal en épaisseur, de *isos,* égal, et de *pakhos,* épaisseur ; 1962, Larousse). Courbe d'égale épaisseur d'une couche géologique déterminée.

isopathie [izɔpati] n. f. (de *iso-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1931, Larousse). Élaboration par un organisme animal, sous l'influence de la maladie infectieuse dont il est atteint, de

substances capables de combattre cette même maladie.

isopérimètre [izɔperimɛtr] adj. et n. m. (gr. *isoperimetros,* d'un périmètre égal, de *isos,* égal, et de *perimetros,* périmètre, de *peri,* autour, et de *metron,* mesure ; 1630, Mydorge, p. 273 [*méthode des isopérimètres,* 1931, Larousse]). Se dit de figures géométriques dont les périmètres sont égaux. || *Méthode des isopérimètres,* une des méthodes permettant de calculer le nombre π.

isopet n. m. V. YSOPET.

isopétale [izɔpetal] adj. (de *iso-* et de *pétale ;* 1867, Littré). Se dit de fleurs ou de plantes qui ont des pétales égaux.

isopique [izɔpik] adj. (de *iso-* et du gr. *ôps,* vue ; 1931, Larousse). Se dit de dépôts géologiques ayant le même faciès.

isoplastie [izɔplasti] n. f. (de *iso-* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, dér. de *plassein,* façonner, modeler ; 1931, Larousse). Propriété de certains aliments plastiques de pouvoir se substituer partiellement les uns aux autres.

isoplèthe [izɔplɛt] adj. et n. f. (du gr. *isoplêthês,* égal en grandeur, de *isos,* égal, et de *plêthos,* quantité ; 1931, Larousse). En météorologie, se dit d'une ligne marquant une égale intensité de la précipitation.

isopode [izɔpɔd] adj. (de *iso-* et de *-pode,* gr. *pous, podos,* pied, patte ; 1827, Acad., comme adj. et n. m. pl.). Dont les pattes sont toutes semblables.

◆ **isopodes** n. m. pl. Ordre de crustacés aquatiques ou terrestres, comprenant les cloportes et autres animaux au corps aplati, aux branchies portées par la base des pattes.

isoprène [izɔprɛn] n. m. (de *iso-* et du suff. scientif. *-ène,* avec un élément central d'origine incertaine ; 1878, Larousse). Hydrocarbure dont la polymérisation donne naissance à un caoutchouc synthétique.

isoprénique [izɔprenik] adj. (de *isoprène ;* 1961, Vène). Qui se rapporte à l'isoprène.

isoptères [izɔptɛr] n. m. pl. (de *iso-* et de *-ptère,* gr. *pteron,* plume d'aile, aile ; 1873, Larousse). Ordre d'insectes sociaux à métamorphoses incomplètes, pourvus de deux paires d'ailes très semblables, et qui comprend les *termites.*

isopyre [izɔpir] n. m. (lat. *isopyron,* sorte de plante, gr. *isopuron,* fumeterre, de *isos,* égal, et de *puros,* froment, grain de blé ; 1873, Larousse, au sens de « genre de plantes de la famille des renonculacées » ; sens 1, 1902, Larousse ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Substance minérale appartenant à la famille des feldspaths. || **2.** Variété impure d'opale.

Isorel [izɔrɛl] n. m. (nom déposé, probablem. formé sur le radical de *iso[ler]* ; 1962, Larousse). Marque commerciale d'un panneau de fibre de bois.

isorythmie [izɔritmi] n. f. (de *iso-* et de *rythme ;* 1962, Larousse). Identité des rythmes dans les différentes sections d'une œuvre musicale, poétique ou chorégraphique.

isoséiste [izɔseist] ou **isosiste** [izɔsist] adj. et n. f. (de *iso-* et du gr. *seistos,* ébranlé, secoué, de *seiein,* secouer, agiter ; 1902, Larousse, écrit *isoséiste ; isosiste,* 1931, Larousse). Se dit d'une ligne joignant les points de la Terre où une secousse tellurique s'est fait sentir avec la même intensité.

isosonie [izɔsɔni] n. f. (de *iso-* et de *son,* n. m. ; 1962, Larousse). Égalité de sonie de la sensation auditive causée par plusieurs sons ou bruits de caractères différents, dans des conditions déterminées.

isosonique [izɔsɔnik] adj. (de *isosonie ;* 1962, Larousse). Sur un graphique ayant comme coordonnées la fréquence et le niveau de pression acoustique, se dit d'une ligne en tous les points de laquelle la sonie conserve la même valeur.

isosphérique [izɔsferik] adj. (de *iso-* et de *sphérique ;* 1867, Littré). Relatif à des sphères égales.

isospondyles [izɔspɔ̃dil] n. m. pl. (de *iso-* et de *spondyle ;* 1962, Larousse). Sous-ordre de poissons téléostéens comprenant les *clupéidés* (sardine, hareng) et les *salmonidés* (saumon, truite).

isostasie [izɔstazi] n. f. (angl. *isostasy,* isostasie [fin du XIXe s.], du gr. *isos,* égal, et *stasis,* stabilité ; 1931, Larousse). Théorie selon laquelle les divers compartiments de l'écorce terrestre se maintiendraient dans un équilibre relatif grâce aux différences de densité de leurs matériaux.

isostatique [izɔstatik] adj. (de *iso-* et de *statique ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2 [de *isostasie*], 1931, Larousse). **1.** En termes de mécanique, où l'équilibre est égal : *Lignes isostatiques. Surfaces isostatiques.* || **2.** Qui a rapport à l'isostasie géologique.

isostémone [izɔstemɔn] adj. (de *iso-* et du gr. *stêmôn,* chaîne de tisserand, trame [v. aussi ÉTAMINE] ; 1867, Littré). Se dit d'une fleur dont les pétales et les étamines sont en nombre égal.

isostique [izɔstik] adj. (de *iso-* et du gr. *stikhos,* rangée, ligne ; 1902, Larousse). Se dit de la disposition des radicelles qui se forment en face des faisceaux ligneux de la racine mère.

isosyllabique [izɔsillabik] adj. (de *iso-* et de *syllabique ;* 1873, Larousse). Qui a le même nombre de syllabes.

isosyllabisme [izɔsillabism] n. m. (de *isosyllabique ;* 1962, Larousse). Égalité du nombre des syllabes.

isothère [izɔtɛr] adj. (de *iso-* et du gr. *theros,* été ; 1817, Humboldt, dans les *Annales de chimie,* 2e série, V, 102). Se dit des lignes reliant les points de la Terre qui ont la même température en été.

◆ n. f. (1867, Littré). Ligne isothère.

isotherme [izɔtɛrm] adj. (de *iso-* et de *-therme,* gr. *thermos,* chaud ; 1816, *Annales de chimie* [2e série, I, 226], au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert [*wagon isotherme,* 1962, Larousse]). **1.** Se dit de ce qui est à la même température. || **2.** Qui se maintient à une température constante. || *Wagon isotherme,* wagon à forte isolation thermique, mais sans production de froid.

◆ adj. et n. f. (1845, Bescherelle [comme n. f., 1873, Larousse]). *Ligne isotherme,* ou *isotherme,* n. f., ligne imaginaire qui joint, sur une carte météorologique, les points du globe où la température moyenne est identique pour une période considérée.

isothermie [izɔtɛrmi] n. f. (de *isotherme ;* 1931, Larousse). Égalité de température d'un corps, quelles que soient les conditions extérieures.

isothermique [izɔtɛrmik] adj. (de *isotherme ;* 1877, Littré [aussi *lignes isothermiques*]). Se dit d'un phénomène physique qui se produit à température constante. || *Lignes isothermiques,* lignes qui représentent la loi de transformation d'un corps qui passe d'un état à un autre en conservant une température constante.

isothermiquement [izɔtɛrmikmɑ̃] adv. (de *isothermique ;* 1877, Littré). En conservant la même température.

isotone [izɔtɔn] adj. (gr. *isotonos,* qui a la même tension, la même intensité, de *isos,* égal, et de *tonos,* tension, dér. de *teinein,* tendre ; 1962, Larousse). En physique nucléaire, se dit des atomes qui possèdent le même nombre de neutrons, mais un nombre différent de protons.

isotonie [izɔtɔni] n. f. (du gr. *isotonos* [v. l'art. précéd.] ; 1902, Larousse). Équilibre moléculaire de deux solutions séparées par une membrane organique et qui ont le même pouvoir osmotique.

isotonique [izɔtɔnik] adj. (de *isotonie ;* 1902, Larousse, au sens 1 [*soluté isotonique,* 1962, Larousse — *sérum isotonique,* même sens, 1922, Larousse] ; sens 2, 1961, Larousse [art. *contraction*]). **1.** Se dit d'une solution qui a le même pouvoir osmotique qu'une autre. || *Soluté isotonique,* solution de sels minéraux ayant la même pression osmotique que le plasma, et employée généralement en perfusions intraveineuses. || **2.** *Contraction isotonique,* contraction musculaire s'accompagnant de raccourcissement ou d'allongement des fibres

musculaires (s'oppose à la *contraction isomérique*).

isotope [izɔtɔp] adj. et n. m. (de *iso-* et du gr. *topos*, lieu, place, sujet ; 1922, Larousse [*noyaux isotopes*, 1964, P. Mus-set et A. Lloret]). Se dit des éléments présentant des propriétés chimiques presque identiques, mais de masse atomique différente : *L'emploi des isotopes radio-actifs a permis de remarquables progrès dans le diagnostic et le développement de plusieurs maladies.* || *Noyaux isotopes*, noyaux contenant le même nombre de protons : *Les noyaux isotopes appartiennent à un même élément, mais ils diffèrent par le nombre de neutrons.*

isotopie [izɔtɔpi] n. f. (de *isotope* ; 1931, Larousse). Propriétés des substances isotopes.

isotopique [izɔtɔpik] adj. (de *isotope* ; 1953, Larousse). Qui a les caractères de l'isotope, ou qui a rapport à l'isotopie. || *Spin isotopique*, v. SPIN.

isotron [izɔtrɔ̃] n. m. (de *iso-* et de [*élec*] *tron* ; 1953, Larousse). Appareil servant à la séparation des isotopes par l'action de champs électriques.

isotrope [izɔtrɔp] adj. et n. m. (de *iso-* et de *-trope*, gr. *tropos*, direction ; 1873, Larousse, au sens chimique de « qui a la même composition, la même organisation en tous sens » ; sens actuel, 1877, Littré). Se dit des corps dont les propriétés physiques sont identiques dans toutes les directions.

• CONTR. *anisotrope.*

isotropie [izɔtrɔpi] n. f. (de *isotrope* ; 1888, Larousse). État d'un corps ou d'un milieu isotrope.

isovèle [izɔvɛl] adj. et n. f. (de *iso-* et de *-vèle*, du lat. *velox*, rapide ; 1962, Larousse). Se dit d'une ligne imaginaire qui joint les points de l'espace où la vitesse du vent est la même.

israélien, enne [israeljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Israël*, n. géogr. ; 1948, Larousse [art. *Israël*]). Relatif à l'État moderne d'Israël ou à ses habitants ; habitant ou originaire d'Israël : *Territoire israélien. Population israélienne. Paysans israéliens. Un Israélien, une Israélienne.*

• REM. *Israéliens* désigne la population ethnique ou politique d'Israël ; *israélite* a un sens exclusivement religieux, dans la langue moderne.

israélite [israelit] n. (bas lat. *Israelita*, Israélite, de la race d'Israël, du lat. class. *Israel*, nom de Jacob et de ses descendants ; fin du XVIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Descendant d'Israël (surnom de Jacob) ; personne faisant partie de l'ancien peuple d'Israël. || **2.** Fig. *C'est un bon israélite*, un homme franc et sincère (d'après la parole du Christ dans l'Évangile de saint Jean, devenue proverbiale).

◆ adj. (sens 1, 1691, Racine ; sens 2, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Qui appartient ou qui est propre au peuple d'Israël : *Je vois que l'injustice en secret vous irrite, | Que vous avez encore le cœur israélite* (Racine). || **2.** Relatif, propre à la religion israélite : *Au-dessous, sur les volets pourpres d'un boucher israélite, s'étalait en caractères hébraïques une enseigne dorée qui retint longuement son regard* (Martin du Gard). *Le culte israélite.*

• SYN. : **1** *hébraïque* ; **2** *juif.*

issant, e [isɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *escir*, sortir [v. 980, *Fragment de Valenciennes*], *eissir* [1080, *Chanson de Roland*], *issir* [XIIᵉ s., *Roncevaux*], lat. *exire*, sortir de, quitter un lieu, de *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *ire*, aller ; XVIᵉ s., *Romania*, XXXIII, 566). Se dit des figures héraldiques représentant des animaux dont on ne voit que la partie supérieure du corps qui paraissent *issir* (« sortir ») du champ de l'écu : *D'azur au chef d'argent à un lion issant.*

issu, e [isy] adj. (part. passé de l'anc. v. *issir*, *eissir* [v. ISSANT] ; fin du XIIIᵉ s., Joinville, au sens 1 [*cousins issus de germains*, 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1656, Pascal). **1.** Sorti, né de, qui provient par descendance de : *Françoise d'Aubigné [...] était issue d'une noble lignée* (Bailly). *Issu de l'écume des mers comme Aphrodite* (Apollinaire). || *Cousins issus de germains*, enfants de deux cousins germains. || **2.** Sorti, venu d'un certain lieu (peu usité) : *Le peuple gitan issu peut-être de l'Inde.* || **3.** *Fig.* Qui dérive ou résulte de quelque chose : *Cette idée est issue de votre imagination. Une décision issue des circonstances.*

• SYN. : **1** *descendant* ; **2** *originaire* ; **3** *dérivé, né, résultant, sorti.*

issue [isy] n. f. (part. passé fém. substantivé de l'anc. v. *issir*, *eissir* [v. isSANT] ; v. 1190, Marie de France, écrit *eissue* [*issue*, XIIIᵉ s.], au sens 1 [*droits d'issue* (*et d'entrée*), 1690, Furetière — *issues*, « sortes de droits », v. 1283, Beaumanoir] ; sens 2, 20 janv. 1563, *Ordonnance royale* ; sens 3, XIIIᵉ s., *Chanson d'Antioche* [« lieu par où peut sortir, s'échapper quelque chose », 1690, Furetière ; *rue/voie sans issue*, 1764, Voltaire] ; sens 4, av. 1869, Lamartine [« moyen de sortir d'une situation embarrassante », 1555, Ronsard] ; sens 5, 1501, G. Cohen). **1.** *Vx.* Action de sortir. || *Droits d'issue*, ce que payait le vassal quand il sortait de la domination de son suzerain. || **2.** *Class.* Plat servi au moment où l'on va sortir de table, dessert : *Il nous donnait pour l'issue une petite lèche de fromage* (Chapelain). || **3.** Lieu par où l'on peut sortir : *Et par toutes les issues, la foule qui se presse commence à répandre ces rumeurs de fin d'assemblée ou de sortie de théâtre qui demain formeront l'opinion de tout Paris* (Daudet). *Il aperçut une issue. Un col s'ouvrait dans la colline mouvante* (Pesquidoux). *Découvrir l'issue de sa prison* (Romains). || Lieu par où peut sortir, s'échapper quelque chose : *Donner issue à la fumée, aux gaz, par un conduit d'échappement.* || *Voie sans issue*, voie en cul-de-sac, impasse. || **4.** *Fig.* Moyen de sortir, de se manifester au-dehors : *La sensibilité ne peut avoir que deux issues : le sourire et les larmes* (Taine). || *Spécialem.* Moyen de sortir d'une situation embarrassante : *Je ne vois aucune issue à la guerre avant l'épuisement commun* (Martin du Gard). || **5.** Résultat favorable ou défavorable d'un événement, d'une entreprise : *Cette affaire a eu une issue malheureuse. L'état de ce malade est grave. Les médecins craignent une issue fatale.*

• SYN. : **3** *débouché, dégagement, ouverture, passage, porte, sortie* ; **4** *échappatoire, expédient, ressource, solution* ; **5** *aboutissement, conclusion, dénouement, fin.*

◆ **À l'issue de** loc. prép. (1273, Adenet). À la fin de : *À l'issue du conseil des ministres un communiqué a été publié. À l'issue du spectacle, les acteurs furent félicités par le président de la République.*

◆ **issues** n. f. pl. (sens 1, 1751, *Encyclopédie* [I,384 *b*] ; sens 2, 1332, Acart). **1.** Produits, autres que la farine, obtenus au cours de la mouture des céréales (son, remoulage, recoupe, etc.) : *Un marchand de grains et issues.* || **2.** En boucherie, ensemble des parties non consommables du cinquième quartier (cuir, cornes, suif, etc.).

isthme [ism] n. m. (lat. *isthmus*, isthme, détroit, gr. *isthmos*, tout passage étroit ou resserré, isthme ; 1538, Charrière [I, 372], au sens 1 ; sens 2, depuis 1552, Rabelais [*isthme*, « isthme du gosier » ; *isthme du gosier*, 1867, Littré ; *isthme de l'encéphale*, 1902, Larousse ; *isthme de l'utérus*, 1959, Robert]). **1.** Langue de terre resserrée entre deux mers et réunissant deux terres : *L'isthme de Panama. Les Vénitiens [...] avaient proposé de couper l'isthme de Suez [...] et de creuser un canal qui eût joint le Nil à la mer Rouge* (Voltaire). || **2.** En termes d'anatomie, nom donné à certaines parties rétrécies d'une région ou d'un organe. || *Isthme du gosier*, partie qui fait communiquer la cavité buccale avec la trachée. || *Isthme de l'encéphale*, partie qui fait communiquer le cervelet avec le cerveau. || *Isthme de l'utérus*, segment intermédiaire entre le col et le corps de l'utérus.

• CONTR. : **1** *détroit.*

isthmien, enne [ismjɛ̃, -ɛn] adj. (de *isthme* ; 1867, Littré). *Vx.* Relatif à un isthme, et particulièrement à l'isthme de Corinthe.

isthmique [ismik] adj. (lat. *isthmicus*, isthmique, des jeux Isthmiques, gr. *isthmikos*, isthmique, de *isthmos* [v. ISTHME] ; 1636, Monet). *Jeux Isthmiques*, jeux de la

Grèce antique, qui se disputaient tous les trois ans dans l'isthme de Corinthe, en l'honneur de Poséidon : *Ce fut alors pour la première fois que les Corinthiens déclarèrent par un décret public que les Romains seraient admis à la célébration des jeux isthmiques, comme les Grecs* (Rollin).

◆ **isthmiques** n. f. pl. (1765, *Encyclopédie*). *Les Isthmiques,* odes de Pindare en l'honneur des vainqueurs aux jeux Isthmiques.

itacisme [itasism] n. m. (dér. savant de *ita,* prononc. byzantine et moderne de *êta,* 7e lettre de l'alphabet grec ; 1867, Littré). Syn. anc. de IOTACISME.

ita est [itaɛst] loc. lat. (mots lat. signif. « il en est ainsi », de *ita,* ainsi, et *est,* 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *esse,* être ; 1867, Littré). *Vx.* Expression employée par le garde des immatricules du Châtelet pour certifier qu'une grosse délivrée par le successeur d'un notaire était conforme à la minute.

◆ n. m. (sens 1, 1743, Trévoux ; sens 2, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Formule d'authentification d'un acte par un notaire : *Mettre son ita est* (Trévoux). || **2.** *Vx.* L'officier du Châtelet qui délivrait cette formule : *On disait chez les notaires : « L'acte est chez l'ita est. »* (Littré).

itague [itag] n. f. (anc. scand. **útstag,* sorte de cordage ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *utange ;* v. 1155, Wace, écrit *utague, uitague ; itague,* 1783, *Encycl. méthodique* [var. les plus fréquentes : *utage,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *estague,* 1445, Godefroy ; *itaque, itacle,* 1690, Furetière]). Cordage fixé par une de ses extrémités à un objet quelconque et par l'autre à un palan servant à soulever cet objet : *À ces quatre madriers étaient attachés quatre palans garnis chacun de leur itague et de leur garant* (Hugo).

italianisant, e [italjanizɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *italianiser ;* 1908, R. Rolland, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Artiste qui s'inspire de l'art italien : *C'est peu dire que Glück était rompu à l'art italien, qu'il était un italianisant* (Rolland). || **2.** Spécialiste de la langue, de la littérature italienne.

italianisation [italjanizasjɔ̃] n. f. (de *italianiser ;* 1578, H. Estienne). Action d'italianiser ; résultat de cette action.

italianiser [italjanize] v. intr. (dér. savant de *italien ;* 1578, H. Estienne). *Vx.* Affecter des tournures italiennes, une prononciation italienne : *Autrefois, à la Cour, ceux qui italianisaient en français appelaient les courriers de Naples les chevaux du règne, parce qu'en Italie le règne est le royaume de Naples* (G. de Balzac).

◆ v. tr. (sens 1, 1565, Tahureau ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Donner un caractère, un aspect italien : *Le tableau du Saint Symphorien, italianisé jusqu'à l'empilement des figures, ne révèle certainement pas la sublimité d'une victime chrétienne, ni la bestialité féroce et indifférente à la fois des païens conservateurs* (Baudelaire). *Une Justice, sculptée vers 1600 par quelque artiste flamand italianisé, la gorge libre et la cuisse hors de sa tunique fendue* (France). || **2.** Donner une terminaison italienne à un mot : *Italianiser un nom.*

◆ **s'italianiser** v. pr. (fin du XVIIe s., Saint-Simon). Prendre les mœurs, les coutumes, les idées des Italiens : *L'archevêque de Bourges s'était fort italianisé à Rome* (Saint-Simon).

italianisme [italjanism] n. m. (dér. savant de *italien ;* 1578, H. Estienne, au sens 1 ; sens 2, av. 1842, Stendhal). **1.** Expression, tournure grammaticale propre à l'italien. || **2.** Manière de penser, d'agir propre aux Italiens : *Il y avait un fond d'italianisme dans le caractère de Napoléon* (Stendhal).

italien, enne [italjɛ̃, -ɛn] adj. (ital. *italiano,* italien, de *Italia,* Italie, lat. *Italia,* même sens, de *Itali, -lorum,* les Italiens ; 1606, H. Victor). Propre à l'Italie, à ses habitants : *La peinture italienne. L'art italien a cela de commun avec tous les arts fortement constitués qu'il est à la fois cosmopolite, parce qu'il est allé partout, et très altier, parce qu'il s'est suffi* (Fromentin).

◆ adj. et n. (1551, Gruget [aussi substantiv.]). Habitant ou originaire d'Italie : *Un paysan italien. Un chanteur italien. Les papes sont presque toujours des Italiens* (Voltaire).

◆ **À l'italienne** loc. adv. et adj. (1587, F. de La Noue). À la mode, à la manière italienne : *Le château, de construction moderne, à l'italienne* [...], *se déployait au bas d'une immense pelouse* (Flaubert).

◆ **italien** n. m. (1515, Du Redouer). Langue parlée en Italie.

◆ **italiens** n. m. pl. (av. 1857, Musset). *Les Italiens,* théâtre parisien du XIXe s., qui interprétait à l'origine le répertoire de la comédie italienne et, plus tard, des pièces d'auteurs français, et qui a donné son nom au boulevard des Italiens : *Il faut que je vous raconte deux carambolages que le hasard vient de s'amuser à faire en deux jours de suite aux Italiens, je veux dire au Théâtre-Italien* (Musset).

italiote [italjɔt] adj. (gr. *italiôtês,* italien de la Grande-Grèce, de *Italia,* Italie ; 1740, Trévoux). Se dit des populations de l'Italie ancienne qui, sans parler le latin, parlaient des langues sœurs du latin.

italique [italik] adj. (lat. *Italicus,* italique, d'Italie, de *Italia,* Italie, dér. de *Itali, -lorum,* les Italiens ; 1537, *le Courtisan,* écrit *ytalicque* [*italique,* 1587, F. de La Noue] ; *langues italiques,* 1873, Larousse, art. *Italie,* t. IX, p. 829 *d*). *Vx.* De l'Italie, et, *spécialem.,* de l'Italie ancienne : *Ces lacs que la Nature a creusés de ses mains | Dans les campagnes italiques* (Voltaire). *Cette grandiose mélodie italique* [le latin] *me rendait comme un rayon de soleil méridional* (Michelet). || *Langues italiques,* langues parlées dans l'Italie antique (vénite, ombrien, latin, osque, etc.).

◆ adj. et n. m. (av. 1525, J. Lemaire de Belges, écrit *lettres ytalliques ; caractère italique,* et comme n. m., 1680, Richelet). *Caractère italique,* ou *italique,* n. m., caractère d'imprimerie un peu incliné vers la droite, inventé en Italie par Aldo Manuce (v. 1449-1515) : *Mettre un mot en italique.*

◆ n. m. (début du XXe s.). Langue antérieure au latin et commune à tous les peuples de l'Italie antique : *C'est en italique commun, donc avant l'individualisation de la langue latine, que l'interrogatif a pris l'emploi du relatif* (Dauzat).

1. item [itɛm] adv. (mot lat. signif. « de même, pareillement » ; 1294, Deck, p. 247). De même, en outre, de plus (s'emploie surtout dans les comptes et les énumérations) : *Mon entrepreneur me demande tant pour ceci, item pour cela* (Acad.).

2. item [itɛm] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; milieu du XXe s., aux sens 1 et 2). **1.** Élément d'un ensemble (lexical, grammatical, etc.) considéré en tant que terme particulier : *Les noms « père, mère » sont des items lexicaux, et « présent, passé », des items grammaticaux.* || **2.** Élément d'un test auquel le sujet ne peut donner qu'une réponse parmi les deux ou trois réponses prévues théoriquement par le test.

itératif, ive [iteratif, -iv] adj. (bas lat. grammat. *iterativus,* fréquentatif [pour un verbe], du lat. class. *iteratum,* supin de *iterare* [v. ITÉRER] ; 1403, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Fait ou répété plusieurs fois : *Sommation itérative. Cela vaut bien nos itératives remontrances* [des parlements] *qui font tant de bruit chez les Velches* (Voltaire). || **2.** *Spécialem.* Se dit, en grammaire, des formes ou des verbes qui indiquent une répétition de l'action.

● SYN. : **1** *réitéré ;* **2** *fréquentatif.*

itération [iterasjɔ̃] n. f. (lat. *iteratio,* répétition, redite, de *iteratum,* supin de *iterare* [v. ITÉRER] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges). Le fait de répéter.

itérativement [iterativmɑ̃] adv. (de *itératif ;* 1528, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* XXI, 159). *Vx.* De façon itérative.

itérer [itere] v. tr. (lat. *iterare,* recommencer, répéter ; milieu du XVIe s.). [Conj. **5 b.**] *Class.* Faire de nouveau, répéter : *On a beau dire « réjouissez-vous » ; eût-on itéré mille fois ce commandement, la joie ne vient pas* (Bossuet).

ithos [itɔs] n. m. (prononc. byzantine du gr. class. *êthos,* caractère, habitudes, mœurs, et, en rhétorique, « impression

morale [produite par un orateur] » ; 1672, Molière, au sens 1 ; sens 2 [du bas lat. ecclés. *êthos,* « morale », empr. du gr. *êthos*], 1867, Littré ; sens 3, 5 févr. 1763, Voltaire). **1.** *Vx.* Partie de la rhétorique qui traite des mœurs, par opposition au *pathos,* expression des passions : *« Vous avez le tour libre et le beau choix des mots.* | *—On voit partout chez vous l'ithos et le pathos »* (Molière). || **2.** *Spécialem.* Dernière partie des sermons des Pères grecs, qui contient la morale. || **3.** *Péjor.* Généralement associé à *pathos,* se dit d'un discours pédant et ridicule : *J'ai parcouru ces jours derniers une grosse apologie des jésuites, pleines d'ithos et de pathos* (Voltaire).

• SYN. : **3** *galimatias, pathos, phébus.*

• REM. Au sens de « discours pédant », *pathos,* employé seul, a pris sensiblement le même sens que l'expression *ithos* et *pathos.*

ithyphalle [itifal] n. m. (lat. *ithyphallus,* ithyphalle, gr. *ithuphallos,* même sens et « chant ou danse en l'honneur de Bacchus », de *ithus,* droit, et de *phallos,* phallus ; av. 1553, Rabelais, au sens de « pénis en érection » ; sens moderne, 1752, Trévoux). Amulette en forme de phallus en érection, qui figurait dans certaines fêtes de Bacchus.

ithyphallique [itifalik] adj. (de *ithyphalle ;* 1803, Boiste). Relatif à l'ithyphalle : *L'on a induit le règne d'un culte ithyphallique dans toute la basse Bretagne* (Flaubert).

itinéraire [itinerɛr] n. m. (bas lat. *itinerarium,* itinéraire, carte de voyage, neutre substantivé de l'adj. *itinerarius,* de voyage, de route, du lat. class. *iter, itineris,* chemin qu'on fait, trajet, voyage ; XIVe s., Godefroy, écrit *ytineraire* [*itinéraire,* 1606, Crespin], au sens 1 ; sens 2, 1805, Lunier ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, début du XIXe s., Mme de Staël). **1.** Nomenclature, parfois accompagnée d'une description, des lieux par où l'on passe pour aller d'un pays à un autre : *L'itinéraire d'Alexandre. L'itinéraire d'Antonin, comme on l'appelle communément, parce qu'on présume qu'il a été dressé sous cet empereur, est attribué par les savants au cosmographe Aethicus* (Rollin). || **2.** Route à suivre ou suivie pour aller d'un lieu à un autre : *Choisir, établir, suivre un itinéraire. Tracer à quelqu'un son itinéraire. Je fais mon itinéraire avec un plan de Paris et l'indicateur des lignes et des correspondances* (Maupassant). *Le voyage fut interminable* [...]. *Mais il lui valut, sur tout l'itinéraire, des marques d'honneur qui l'éblouirent un peu* (Bailly). || **3.** Prière que propose l'Église à une personne au moment de son départ en voyage. || **4.** *Fig.* Démarche de l'esprit, méthode suivie ou à suivre dans un raisonnement ou dans la création artistique : *Les règles ne sont que l'itinéraire du génie* (Staël). *En suivant des itinéraires différents, ces deux mathématiciens ont abouti au même résultat.*

• SYN. : **2** *chemin, circuit, parcours, route, trajet ;* **4** *cheminement, méthode, plan, voie.*

◆ adj. (1694, Th. Corneille, dans la loc. *colonne itinéraire,* colonne placée à un carrefour et portant des inscriptions indicatrices ; sens 1, 25 mars 1764, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1726, Fontenelle). **1.** *Vx.* Qui a rapport aux chemins, aux routes : *Vous me promettez de me donner de vos nouvelles et de m'instruire de vos directions itinéraires* (Rousseau). *En approchant de la capitale, entre Écouen et Paris, les ormeaux n'avaient point été abattus ; je fus frappé de ces belles avenues itinéraires, inconnues au sol anglais* (Chateaubriand). || **2.** *Mesure itinéraire,* mesure servant à calculer la distance d'un lieu à un autre : *On ne peut avoir recours* [pour faire une carte] *qu'aux mesures itinéraires* (Fontenelle).

itinérant, e [itinerɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. *itinerans, -antis,* voyageur, part. prés. adjectivé et substantivé de *itinerari,* voyager, du lat. class. *iter, itineris,* trajet, voyage ; 1874, Larousse [art. *méthodiste*], au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, av. 1885, V. Hugo ; sens 4, 1922, Larousse). **1.** S'est dit d'abord des pasteurs méthodistes qui allaient de lieu en lieu prêcher leur religion : *Prédicateur, pasteur itinérant.* || **2.** Qui se déplace dans l'exercice d'une fonction, d'une profession (par opposition au personnel ou aux professions sédentaires) : *Un cheminot, un instituteur, un diplomate itinérant.* || **3.** Qui a rapport aux voyages : *Il demeure toujours quelque chose des enthousiasmes itinérants* (Hugo). *Abel Zamian avait une préférence marquée pour les entretiens itinérants* (Duhamel). || **4.** *Spécialem.* Qui s'occupe d'établir l'itinéraire d'un voyageur, d'une exploration : *Une commission itinérante.*

• SYN. : **2** *ambulant.*

◆ **itinérants** n. m. pl. (milieu du XXe s.). *Fam.* Personnel itinérant d'une entreprise (chemin de fer, postes, etc.), par opposition au personnel sédentaire.

itou [itu] adv. (altér. [sous l'influence de l'anc. franç. *itel,* « tel » (1080, *Chanson de Roland*), « pareillement » (v. 1265, J. de Meung), de *tel,* avec un *i-* d'origine controversée], de l'anc. franç. *atut,* avec [1080, *Chanson de Roland ; atout,* 1167, Godefroy], aussi [XIVe s.], de *à* et de *tout* [proprem. « avec l'ensemble de »] ; av. 1628, Héroard). *Vx* et *fam.* Aussi, également : *Tatigué ! Que je serais content si tu pouvais itou devenir folle !* (Marivaux). *Age incertain, aspect itou* (Gyp). *« Je passe. — Moi, itou ! »* (Bourdet).

• REM. S'emploie surtout, de nos jours, avec une intention plaisante, par affectation d'archaïsme.

iule [jyl] n. m. (lat. *iulus,* chaton du coudrier [employé le plus souvent au plur.], gr. *ioulos,* tout objet velu ou chevelu, fleur à duvet ; 1611, Cotgrave). Genre de myriapodes diplopodes (type de la famille des *iulidés*), au corps cylindrique, comportant deux paires d'appendices par segment, qui se nourrissent de végétaux et s'enroulent en spirale en cas de danger.

ive [iv] n. f. (forme fém. de *if ;* XVe s., *Grant Herbier,* écrit *yve ; ive,* 1555, Aneau [*germandrée petit if,* 1867, Littré]). Espèce de germandrée, dite aussi *germandrée petit if,* qui croît dans les lieux incultes des régions tempérées et qui exhale une odeur aromatique résineuse.

• REM. On dit aussi IVETTE, n. f. (dimin. de *ive ;* 1701, Furetière).

iveteau [ivto] n. m. (dimin. de *if ;* 1690, Furetière, écrit *ifveteau ; iveteau,* 1893, *Dict. général*). Petit if.

ivoire [ivwar] n. m. (lat. pop. **eboreum,* ivoire, neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *eboreus,* d'ivoire, dér. de *ebur, eboris,* ivoire ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [*ivoire vert,* 1837, Mac Culloch ; *ivoire mort,* 1902, Larousse ; *ivoire bleu,* 1959, Robert] ; sens 2, 1671, Boileau [*d'ivoire,* 1665, La Fontaine ; *tour d'ivoire,* 1831, Sainte-Beuve] ; sens 3, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 4-5, 1867, Littré ; sens 6, 1562, Du Pinet [*ivoire végétal,* 1867, Littré]). **1.** Substance osseuse qui constitue la matière des défenses de l'éléphant et qui est employée pour la fabrication de divers objets sculptés ou tournés : *Un crucifix d'ivoire* | *Reposait dans ses mains sur son sein endormi* (Lamartine). *Un bras nu s'avança, un bras jeune, charmant et comme tourné dans l'ivoire par Polyclète* (Flaubert). *Derrière nous, Rouen, la ville aux églises, aux clochers gothiques, travaillés comme des bibelots d'ivoire* (Maupassant). || *Ivoire vert,* celui qui est enlevé à l'éléphant vivant ou mort récemment, et qui prend par la suite une blancheur éclatante. || *Ivoire mort,* ou *ivoire bleu,* ivoire provenant des défenses de mammouths fossiles. || **2.** Objet en ivoire : *Une fenêtre du temps des Valois, ciselée comme un ivoire* (Flaubert). *Le salon des ivoires, où ressortent, sous des vitrines doublées de couleur feu, des ivoires de Chine fouillés de petits personnages, d'arbres aux fruits de pierreries, de poissons aux yeux de jade...* (Daudet). || Poét. *D'ivoire,* qui a la couleur ou l'aspect de l'ivoire : *Allongée sur le dos, ses mains d'ivoire abandonnées sur le drap, elle n'avait plus ouvert les yeux* (Zola). *Je voyais des figures divines, des bras d'ivoire tombant sur des tuniques blanches* (France). *Malheur, dieu pâle aux yeux d'ivoire* (Apollinaire). || Spécialem. *Tour d'ivoire,* symbole de l'isolement : *Il ne nous restait pour asile que cette tour d'ivoire des poètes où nous montions toujours plus haut pour nous isoler de la foule* (Nerval). || **3.** Matière des dents ou des défenses de certains animaux (hippopotame, rhinocéros, narval, morse, cachalot, etc.) : *La dent du narval est d'un bel ivoire* (Acad.).

|| **4.** Partie dure des dents de l'homme, revêtue d'émail à la couronne et de cément à la racine. || **5.** Spécialem. *Ivoire artificiel,* produit synthétique à base de bois ou d'os imprégné de chlorure de calcium ou d'alun. || **6.** *Noir d'ivoire,* poudre noire très fine, faite d'ivoire et d'os de pieds de moutons calcinés et pulvérisés, employée en peinture. || *Ivoire végétal,* nom donné au corozo.

ivoirerie [ivwarri] n. f. (de *ivoirier ;* 1867, Littré, aux sens 1-2). **1.** Art de l'ivoirier ; commerce de l'ivoire. || **2.** Objet en ivoire sculpté : *Une de ces ivoireries indescriptibles, composées de croissants, de sphères creusées les unes dans les autres, le tout droit comme un obélisque et ne servant à rien* (Flaubert).

ivoirien, enne [ivwarjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de [Côte d']*Ivoire,* n. géogr. ; 1962, Larousse). Relatif à la Côte-d'Ivoire ; habitant ou originaire de ce pays.

ivoirier, ère [ivwarje, -ɛr] n. (de *ivoire ;* 1322, Gay). Artiste, artisan qui sculpte l'ivoire.

ivoirin, e [irwarɛ̃, -in] adj. (de *ivoire ;* fin du XIIe s., J. Bodel, écrit *ivorin* [*ivoirin,* début du XVIIe s., Brunot], au sens 1 ; sens 2, v. 1540, Yver [écrit *ivoirin*]). **1.** Qui est en ivoire ou ressemble à l'ivoire. || **2.** *Fig.* Qui a l'éclat, la blancheur de l'ivoire : *Rosette vit alors* [...] *une gorge ronde, jolie, ivoirine pour parler comme les ronsardisants...* (Gautier). *Sur les porches d'azur où jamais le soleil | Ne dore des galets la candeur ivoirine* (Tailhade).

• SYN. : *éburnéen, ivoiré.*

◆ **ivoirine** n. f. (1902, Larousse). Matière plastique imitant l'ivoire.

ivraie [ivrɛ] n. f. (lat. pop. **ebriaca,* ivraie, fém. substantivé de l'adj. du bas lat. *ebriacus,* ivre [l'ivraie pouvant causer une sorte d'ivresse], du lat. class. *ebrius* [v. l'art. suiv.] ; début du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [*séparer le bon grain de l'ivraie,* 1873, Larousse — d'abord *séparer l'yvroye d'avec le bon grain,* 1690, Furetière ; *ne recueillir que de l'ivraie,* 19 août 1759, Voltaire]). **1.** Plante monocotylédone, de la famille des graminacées, à graines toxiques, commune dans les prés et les cultures, où elle gêne la croissance des céréales : *Sous le nom de ray-grass, on emploie plusieurs espèces d'ivraie pour les gazons.* || **2.** *Fig.* Mal qui se mêle et nuit au bien (d'après la parabole de l'Évangile) : *L'hypocrisie, dit ingénieusement saint Augustin, est cette ivraie de l'Évangile que l'on ne peut arracher sans déraciner en même temps le bon grain* (Bourdaloue). *Quel passé à détruire, quelle ivraie mauvaise, encombrante et emprisonneuse, il faudrait arracher du vieil homme !* (Zola). || *Séparer le bon grain de l'ivraie,* séparer le bien du mal, les bons des méchants. || *Ne recueillir que de l'ivraie,* être mal payé de ses peines : *Quand je me suis tué à Paris pour composer des poèmes épiques, des tragédies et des histoires, je n'ai recueilli que de l'ivraie* (Voltaire).

ivre [ivr] adj. (lat. *ebrius,* enivré, saturé, saoul ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 [*ivre-mort,* 1704, Trévoux ; *ivre comme une soupe,* v. 1530, C. Marot] ; sens 2, 1846, Baudelaire ; sens 3, 1691, Racine [« qui est exalté par une idée », 1672, Molière]). **1.** Qui a le cerveau troublé par l'action du vin ou de l'alcool : *Elle mourut l'hiver suivant, vers la Noël, étant tombée ivre dans la neige* (Maupassant). *Je suis le vin qui fait ivre* (Claudel). || *Ivre mort, ivre morte,* ivre au point d'avoir perdu toute connaissance : *Je n'ai pas rencontré en deux ans un homme ivre mort dans les rues d'Athènes* (About). *Il devint blême et s'abattit* [...] *comme une masse. Il était ivre mort* (Zola). || Pop. et vx. *Ivre comme une soupe,* complètement ivre ; ivre mort : *Tantale est ivre comme une soupe* (Boileau). || **2.** Qui est étourdi ou exalté comme un homme ivre : *Je rentrais ivre d'air, étourdi de vitesse* (Gide). *Ivre de froid et de fatigue* (Bernanos). *Rieux, accroché à la barre du lit, ferma les yeux, ivre de fatigue et de dégoût* (Camus). || **3.** *Fig.* Qui a l'esprit troublé, qui est mis hors de soi, qui est exalté par une émotion ou un désir violent, une passion : *Non, non, ne souffre pas que ces peuples farouches, | Ivres de notre sang, ferment les seules bouches | Qui dans tout l'univers célèbrent tes bienfaits* (Racine). *Félicité remonta les étages, ivre de tristesse* (Flaubert). *Oh ! comme ils sont heureux les musiciens du 3e ! L'œil fixé sur les doubles croches, ivres de rythme et de tapage, ils ne songent à rien qu'à compter leurs mesures* (Daudet). *Il n'avait trouvé personne et il avait attendu, le cœur ivre de mélancolie* (Duhamel). || Qui est exalté par une idée : *De Palos, de Moguer, routiers et capitaines | Partaient, ivres d'un rêve héroïque et brutal* (Heredia).

• SYN. : **1** *éméché* (fam.), *émoustillé, ému* (vx), *gris, noir* (pop.), *paf* (pop.), *parti* (fam.), *plein* (pop.), *pompette* (pop.), *rond* (pop.), *saoul* (pop.) ; **2** *enivré, grisé, pâmé ;* **3** *enragé* (fam.), *fanatique, fou* (fam.), *passionné, transporté.*

ivresse [ivrɛs] n. f. (de *ivre ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *ivrece* [*ivresse,* v. 1155, Wace], au sens 1 ; sens 2, 1723, J.-B. Rousseau ; sens 3, av. 1742, Massillon [*ivresse des sens,* 1732, Voltaire] ; sens 4, 1691, Racine [« état d'exaltation intellectuelle de l'artiste, de l'écrivain. », av. 1711, Boileau ; *ivresse des mots, ivresse verbale,* XXe s.]). **1.** État d'une personne qui est ivre, dont le cerveau est troublé par l'abus du vin ou de l'alcool : *Il est gris, mais il le sait ; il le sait si bien qu'il note chaque jour le degré exact de son ivresse* (Maupassant). *Oh ! le réveil lugubre de l'ivresse, l'ardente soif, le tremblement, la gêne des membres las, comme serrés dans une armure lourde qui les blesserait de partout* (Daudet). || **2.** Sensation de vertige, état d'exaltation mentale provoqués par des désordres physiologiques : *Ivresse due à une extrême fatigue. Je me plaisais à d'excessives frugalités, mangeant si peu que ma tête en était légère et que toute sensation me devenait une espèce d'ivresse* (Gide). || **3.** État de sensation intensive qui procure une exaltation enivrante, une espèce de vertige : *La conversation lui versait une ivresse dont il tirait de beaux effets* (Duhamel). *Depuis cinq heures il maintenait non la gaieté, mais une ivresse sauvage à quoi chaque couple s'accrochait anxieusement* (Malraux). *Se laisser glisser à pleine vitesse sur les pentes neigeuses, quelle ivresse !* || *Ivresse des sens,* désir charnel, volupté de l'amour : *Je vois que de ses sens l'impétueuse ivresse | L'abandonne aux excès d'une ardente jeunesse* (Voltaire). || **4.** *Fig.* Trouble de l'âme, sorte de vertige mental dû à une émotion violente, une passion : *L'ivresse du malheur emporte sa raison* (Musset). *L'ivresse de la victoire, du triomphe.* || *Spécialem.* État d'exaltation intellectuelle de l'artiste, de l'écrivain, qui accompagne l'inspiration : *Je les fis toutes deux* [l'Iliade et l'Odyssée] *plein d'une douce ivresse. | Je chantais, Homère écrivait...* (Boileau). *Je compris vite que l'ivresse sans vin n'est autre que l'état lyrique* (Gide). || *Ivresse des mots,* ou *ivresse verbale,* prolixité d'une personne qui se grise de mots : *L'ivresse des mots, plus redoutable que celle du vin* (Duhamel).

• SYN. : **1** *bitture* (pop.), *cuite* (pop.), *culotte* (pop.), *ébriété, ribote* (pop.), *soûlerie* (pop.), *soûlographie* (pop.) ; **2** *enivrement, étourdissement, pâmoison ;* **3** *enchantement, excitation, extase, griserie, ravissement, volupté ;* **4** *délire, enthousiasme, fureur, transport.* — CONTR. : **1** *sobriété, tempérance.*

ivrogne [ivrɔɲ] adj. et n. (de l'anc. n. f. *ivroigne,* ivresse, ivrognerie [v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], lat. pop. **ebrionia,* ivresse, du lat. class. *ebrius,* ivre ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *yvrogne ; ivrogne,* XVe s., La Curne). Qui a l'habitude de s'enivrer : *Un individu sans éducation, violent, querelleur, ivrogne* (France). *Il* [Brûlebois] *le sait bien qu'il est un ivrogne, un saoulot, un déclassé, un propre à rien* (Aymé).

• SYN. : *alcoolique, buveur, dipsomane, éthylique, pochard* (pop.), *poivrot* (pop.), *soiffard* (pop.), *soûlard* (pop.), *soûlographe* (pop.), *soûlot* (pop.). — CONTR. : *sobre, tempérant.*

ivrogner [ivrɔɲe] v. intr. (de *ivrogne ;* 1538, R. Estienne). *Vx* et *pop.* Avoir l'habitude de s'enivrer : *Cela est-il beau d'aller ivrogner toute la nuit ?* (Molière).

◆ **s'ivrogner** v. pr. (1873, Larousse). *Vx.* S'adonner à la boisson : *La Francille s'ivrognait, mais elle travaillait bien* (Pérochon). *Mais bientôt le bruit courut que la mère Magloire s'ivrognait toute seule* (Maupassant).

• SYN. : *boire, chopiner* (pop.), *licher* (pop.), *picoler* (pop.), *s'enivrer.*

ivrognerie [ivrɔɲri] n. f. (de *ivrogne ;* fin du XV[e] s., au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI[e] s., Amyot). **1.** Habitude de s'enivrer : *L'explication de l'ivrognerie du peuple est telle : ils boivent pour oublier qu'ils n'ont pas ce qu'ils désirent ; d'ailleurs l'ivrognerie des hautes classes s'explique de même* (Gide). ‖ **2.** *Vx.* Action de s'enivrer : *Cette femme a beaucoup souffert des ivrogneries de son mari* (Littré).

• SYN. : **1** *alcoolisme, dipsomanie, éthylisme, intempérance.*

ivrognesse [ivrɔɲɛs] n. f. (de *ivrogne ;* fin du XVI[e] s.). Femme qui a l'habitude de s'enivrer : *Une ivrognesse qu'on ramasse au bord du chemin* (Sully Prudhomme).

ixia [iksja] ou **ixie** [iksi] n. f. (lat. *ixia,* carline [plante], gr. *ixia,* mot désignant diverses plantes, dont le gui, de *ixos,* gui, baie du gui, colle préparée avec cette baie ; 1762, Acad.). Plante ornementale, voisine de l'iris, cultivée pour l'éclat de ses fleurs.

ixode [iksɔd] n. m. (du gr. *ixôdês,* gluant, visqueux, de *ixos* [v. l'art. précéd.] et de *eidos,* forme, apparence ; 1806, Latreille [I, 155]). Genre d'arachnides, de l'ordre des acariens, appelés vulgairement *tiques,* parasites externes de la peau de vertébrés terrestres, dont ils sucent le sang : *L'espèce d'ixode la plus connue est la tique du chien.*

ixtle [ikstl] n. m. (mot mexicain ; 1931, Larousse). Nom mexicain du chanvre de Tampico, fourni par les fibres textiles de l'agave hétéracantha.

izard n. m. V. ISARD.

izba n. f. V. ISBA.

izombé [izɔ̃be] n. m. (mot indigène de l'Afrique équatoriale ; 1931, Larousse). Bois d'un arbre de la Côte-d'Ivoire, du Cameroun et du Gabon : *L'izombé est utilisé en ébénisterie et pour la fabrication des skis.*

j

j [ʒi] n. m. (du lat. *i,* semi-consonne ; XIIIᵉ s., Jubinal [II, 278], écrit *i* [*j,* XVIᵉ s.], aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XXᵉ s.). **1.** Dixième lettre de l'alphabet français : *Les anciennes écritures ne distinguaient pas « j » de « i ».* || **2.** Consonne fricative sonore. [V. art. spécial.] || **3.** *Jour J,* désignation conventionnelle, dans les ordres et études préparatoires, de la date du déclenchement d'une opération militaire (son heure précise étant désignée par la lettre *H*) : *Le jour J à l'heure H ; par extens.* et *plaisamm.,* le jour où doit avoir lieu une action importante.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA LETTRE « J »

La lettre *j* n'a qu'une fonction en français : elle note la consonne [ʒ] ; mais elle partage cette fonction avec la lettre *g,* qui est, dans cet emploi, sa « variante complémentaire », et l'emploi de l'une ou de l'autre est déterminé par une règle simple aux exceptions complexes.

La règle de principe est qu'on emploie :

— *g* devant *e, i, y :*
pages, girafe, gyroscope ;

— *j* devant *a, o, u* (qui donneraient à *g* le son [g]) :
jarre jonc jument.

On emploie cependant :

— *j* devant *e* dans des mots où [ʒ] remonte à un yod latin ou bas latin : *je, Jean, Jésus,* mots de la famille de *jeter, jeu, jeudi, jeune, jeûner ;* l'emprunt à une langue étrangère explique le *j* dans *jeep* et *jiu-jitsu ;*

— *g* devant *a, o, u* avec un *e* intercalaire quand l'étymon latin présente un *g : geai* (lat. *gaius*), *Georges* (*Georgius*), ou quand il faut maintenir devant un affixe un *g* du radical : *nous mangeons* (cf. *je mange*), *gageure* (cf. *gager*) ; le *g* de *geôle* et *geôlier* (mais *enjôler*) remonte à un *c* (*caveola*) sonorisé en latin vulgaire.

Le *j* a été confondu avec *i* dans l'écriture jusqu'au XVIᵉ s. ; l'historique de la lettre *j* et du phonème [ʒ] est fait aux articles spéciaux I et G.

J 3 [ʒitrwɑ] n. (abrév. de *j* [*eune*] 3 [ᵉ *catégorie*], qui désignait les adolescents de 16 à 20 ans pendant la période du rationnement alimentaire [fin 1940-1946] ; 1941). *Vx.* Adolescent : *« Des chocolats ? Comment avez-vous fait ? — Avec mes tickets. Je suis J 3 »* (R. Ferdinand).

jà [ʒa] adv. (lat. *jam,* maintenant, déjà, dès lors ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens de « maintenant » ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIᵉ s.) ou *littér.* Déjà (mot du style badin ou burlesque) : *Diversité, c'est ma devise, | Je l'ai jà dit d'autre façon* (La Fontaine). *Éveille-toi. Jà le jour ouvre ses prunelles grises* (France). || **2.** *Class.* (déjà vx au XVIIᵉ s.). Certes (dans des phrases négatives ou optatives) : *Quand Ribaut serait pendu, | Ce ne serait jà grand dommage* (Voiture). *Jà à Dieu ne plaise* (Acad., 1694).

• REM. Richelet (1680) l'admet « tout au plus [...] dans le bas burlesque », et l'Académie (1694) indique qu'« il est bas et vieux ».

jabiru [ʒabiry] n. m. (angl. *jabiru* [fin du XVIIᵉ s.], mot empr. au tupi-guarani ; 1765, *Encyclopédie*). Grand échassier des régions chaudes, à plumage blanc et noir, voisin des cigognes, dont il se distingue par un bec volumineux, recourbé vers le haut.

jablage [ʒablaʒ] n. m. (de *jabler ;* 1931, Larousse). Creusement du jable dans les douves d'une futaille.

jable [ʒabl] n. m. (lat. pop. [d'origine gauloise] **gabulum,* gibet ; fin du XIIᵉ s., Simund de Freine, écrit *gable,* au sens de « pignon » ; 1397, Godefroy, écrit *jable,* au sens de « chanlatte » ; sens 1-2, 1564, J. Thierry). **1.** Rainure pratiquée vers l'extrémité des douves d'un tonneau, et dans laquelle s'enchâsse le bord des fonds. || **2.** Partie des douves qui dépasse le fond.

jabler [ʒable] v. tr. (de *jable ;* 1573, Du Puys). Faire le jable de : *Jabler les douves, un tonneau.*

jableuse [ʒabløz] n. f. (de *jabler ;* 1948, Larousse). Machine utilisée pour faire le jable des douves, dans les tonnelleries mécaniques.

jablochkoff [ʒablɔʃkɔf] n. m. (du n. du physicien russe Pavel Nikolaïevitch *Iablotchkov* ou *Jablotchkov* [1847-1894], inventeur, en 1876, d'un nouveau type de bougie ; fin du XIXᵉ s.). *Vx.* Appareil d'éclairage muni de la bougie Iablotchkov.

jabloir [ʒablwar] n. m. ou **jabloire** [ʒablwar] n. f. (de *jabler ;* 1604, Gauchet, écrit *jabloere* [n. f.] ; *jabloire,* 1680, Richelet ; *jabloir,* 1902, Larousse). Outil de tonnelier, servant à faire le jable des douves.

• REM. On dit aussi JABLIÈRE, n. f. (1867, Littré), RUELLE, n. f., VERDONDAINE, n. f.

jaborandi [ʒabɔrɑ̃di] n. m. (guarani *yaguarandi ;* 1752, Trévoux, écrit *jaborande ; jaborandi,* 1873, Larousse). Nom donné à un arbuste de la famille des rutacées (*Pilocarpus jaborandi*), ainsi qu'à diverses autres espèces de pilocarpes de l'Amérique tropicale (surtout du Brésil), dont les feuilles renferment un alcaloïde, la pilocarpine, utilisé en thérapeutique.

jabot [ʒabo] n. m. (mot probablem. empr. des parlers de l'Auvergne ou du Limousin, lui-même issu du prélatin **gaba,* gorge, gésier, goitre [peut-être d'origine gauloise] ; 1546, Rabelais, dans la loc. *avoir dedans le jabot,* avoir dans la conscience ; sens I, 1, 1555, Belon [*se remplir le jabot,* 1740, Acad.] ; sens I, 2, 1931, Larousse [*jabot,* même sens, 1845, Bescherelle] ; sens II, 1, 1680, Richelet [*faire jabot,* 1829, Boiste] ; sens II, 2, 1931, Larousse).

I. 1. Renflement de l'œsophage des oiseaux et de certains autres animaux, formant une poche où séjournent les aliments avant de passer dans l'estomac : *Jabot des oiseaux, des insectes. Le rossignol dormait debout sur un jeune sarment, le jabot en boule et la tête inclinée* (Colette). || Fam. *Se remplir le jabot,* en parlant d'une personne, absorber beaucoup de nourriture. || **2.** *Jabot œsophagien,* dilatation anormale de l'œsophage qui s'observe chez le cheval, les ruminants, le chien, et habituellement due à un corps étranger. (Syn. ECTASIE PARTIELLE.)

II. 1. *Vx.* Ornement de mousseline ou de dentelle formant renflement sous la gorge et sur la poitrine, porté par les hommes jusqu'au début du XIXᵉ s. : *Pour la première fois, j'eus une chemise à jabot dont les tuyaux gonflèrent ma poitrine* (Balzac). *Au coin de la rue de l'Arbre-Sec, il rencontra M. Spon, dont le grand nez descendait jusque dans son jabot de dentelle* (France). || Fig. et vx. *Faire jabot,* se rengorger : *Être fier, être triomphant, faire jabot* (Hugo). || **2.** Ornement de la toilette féminine, généralement en dentelle, occupant la même position : *Mᵐᵉ Henningsen mit un doigt dans son jabot, en fit mousser toutes les dentelles et dit...* (Duhamel).

jabotage [ʒabɔtaʒ] n. m. (de *jaboter ;* 1845, Bescherelle). Bavardage.

jaboter [ʒabɔte] v. intr. (de *jabot ;* 1704, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, 1770, Buffon ; sens 3, 1885, Maupassant). **1.** *Vx.* En parlant de certains oiseaux, pousser des cris en secouant le jabot : [Les perruches] *font grand bruit sur les arbres en criant, piaillant et jabotant plusieurs ensemble* (Buffon). || **2.** *Fam.* En parlant de personnes, et surtout de personnes en en groupe, parler beaucoup, échanger des propos futiles (vieilli) : *Comme j'ai envie de vous voir et de jaboter avec vous* (Flaubert). *Un tas de commères qui jabotaient d'une voix allumée* (Zola). *Là-bas* [...] *continuaient à jaboter et à potiner les autres, ces fantoches de la vie parisienne* (Daudet). || **3.** *Fam.* et *péjor.* Tenir des propos malveillants, cancaner : *Ils ne m'aiment pas. Tous, ils jabotent, je le sens bien* (Duhamel).

• SYN. : **2** *bavarder, caqueter, deviser, palabrer* (fam.), *papoter ;* **3** *clabauder, jaser, potiner* (fam.), *ragoter* (fam.).

◆ v. tr. ind. [**de**] (fin du XIX^e s.). *Fam.* Bavarder de choses et d'autres, de façon superficielle : *Elle jabotait de choses banales* (Richepin).

◆ v. tr. (1694, *la Fontaine de sapience*, au sens de « dire [quelque chose de quelqu'un] » ; sens moderne, fin du XIX^e s., A. Daudet). *Vx* et *fam.* Parler maladroitement une langue, l'estropier : *Partout on faisait place à l'enfant, on le choyait, on s'amusait affectueusement de ses barbarismes, car il jabotait l'anglais* (Daudet).

jaboteur, euse [ʒabɔtœr, -øz] n. (de *jaboter ;* 1772, Ritter, *les Quatre Dictionnaires*, au sens 2 ; sens 1, 1798, Levaillant, p. 39). **1.** Oiseau qui jabote. ‖ **2.** *Fam.* Personne qui parle sans retenue.

jabotière [ʒabɔtjɛr] n. f. (de *jabot ;* 1780, dans le *Glossaire du patois roche-lais*, au sens de « devant de chemise » ; sens moderne, 1803, Boiste). *Vx.* Mousseline qui servait à faire les jabots.

J. A. C. sigle de l'ancienne *Jeunesse agricole chrétienne* (mouvement fondé en 1929 et qui a pris en 1964 le nom de *Mouvement rural de la jeunesse catholique*).

jacaranda [ʒakarɑ̃da] n. m. (mot guarani ; 1765, *Encyclopédie*). Arbre forestier des régions chaudes de l'Amérique du Sud, dont une espèce fournit un bois utilisé en ébénisterie : *Un jacaranda au feuillage tuyauté et godronné* (Bonnard).

jacaré [ʒakare] n. m. (mot tupi-guarani ; 1867, Littré, écrit *jacara ;* 1873, Larousse, écrit *jacaret ; jacaré,* 1902, Larousse). Espèce de caïman de l'Amérique tropicale.

jacassage n. m. V. JACASSEMENT.

jacassant, e [ʒakasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *jacasser ;* début du XX^e s.). Qui jacasse, parle sans arrêt : *Des filles jacassantes. Quant aux femmes, ce sont des oiselles jalouses et jacassantes* (Lecomte).

jacasse [ʒakas] n. f. (déverbal de *jacasser ;* 1867, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1902, Larousse ; sens 3, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** Nom familier de la pie. ‖ **2.** *Fam.* et *péjor.* Femme ou fille qui bavarde continuellement. ‖ **3.** *Fam.* Bruit, éclat de voix déplaisant : *Il essaya* [...] *de se boucher les oreilles aux jacasses stridentes de ces imbéciles* (Huysmans).

jacassement [ʒakasmɑ̃] n. m. (de *jacasser ;* 1857, Baudelaire, au sens 2 ; sens 1, 1910, Pergaud). **1.** Cri de la pie et, *par extens.*, d'autres oiseaux : *On entendait* [...], *sous un flot palpitant de feuillage, les jacassements des moineaux* (Carco). *Jacassement des geais aux lisières* (Genevoix). *Derrière nous, les conversations reprenaient. On aurait dit d'un jacassement assourdi de perruches* (Camus). ‖ **2.** Bavardage bruyant et ininterrompu : *On entendait, dominant toutes les conversations, l'intarissable jacassement de M. de Charlus* (Proust).

● SYN. : **2** *babil, babillage, caquet, jacasserie.*

● REM. Au sens 2, on trouve aussi JACASSAGE (1962, Larousse) : *Chacun parlait faiblement d'abord, puis jusqu'au jacassage furieux* (Malraux).

jacasser [ʒakase] v. intr. (probablem. de *jacque*, n. dialect. du geai [lui-même emploi hypocoristique du prénom *Jacques*, v. JACOBIN 1], avec le suff. péjor. *-asser* [v. aussi JACTER] ; 1808, d'Hautel, au sens 2 ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 3, 1868, A. Daudet ; sens 4, av. 1922, Proust). **1.** Crier, en parlant de la pie et, *par extens.*, d'autres oiseaux : *Un geai | Jacassait poursuivant un geai sur un noir chêne* (Jammes). *Ces perruches jacassent et jacassent sur un bosquet de giroflées* (Croisset). ‖ **2.** Bavarder de façon bruyante, fatigante : *Elle jacasse comme une pie, elle ne fait que babiller du matin au soir* (France). *En écoutant jacasser cette pie borgne de M^me de Cacé* (Gyp). *Les jeunes filles en fleurs rient et jacassent éternellement devant la mer* (Camus). ‖ **3.** Tenir ou échanger des propos futiles : [Les élèves] *se tenaient par la main et jacassaient le long de la route* (Daudet). *Avec les enfants* [...], *tu jacasses et bêtifies des journées entières* (Mauriac). ‖ **4.** *Fig.* En parlant de choses, produire un bruit incessant qui évoque le bavardage des oiseaux : *L'horloge qui nuit et jour jacasse* (Rolland). *Convaincu de l'hostilité des rideaux violets et de l'insolence indifférente de la pendule qui jacassait tout haut comme si je n'eusse pas été là...* (Proust).

● SYN. : **2** *caqueter, palabrer* (fam.), *piailler ;* **3** *babiller, bavarder, bavasser* (fam.), *jaboter* (vx), *papoter.*

◆ v. tr. (début du XXe S.). Exprimer, dire en jacassant : *L'horloge qui jacasse des paroles boiteuses* (Rolland).

jacasserie [ʒakasri] n. f. (de *jacasser ;* 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1862, Goncourt). **1.** *Fam.* Bavardage bruyant, insupportable : *Le bruit, les rires, la jacasserie* (Goncourt). *Alors, il vécut dans des jacasseries sans fin* [...], *la tête bourdonnante du continuel glapissement de voix qui l'entourait* (Zola). ‖ **2.** *Fam.* Conversation oiseuse, discussion sur des choses futiles : *La guerre, l'occupation, l'immense épreuve du monde n'ont été pour lui et ses camarades que prétexte à lectures molles, à jacasseries, à récriminations* (H. Bazin).

● SYN. : **1** *caquet, jacassement ;* **2** *babillage, bavardage, causette* (fam.), *palabre, parlote* (fam.).

jacasseur, euse [ʒakasœr, -øz] adj. et n. (de *jacasser ;* 1902, Larousse). *Fam.* Qui jacasse, aime jacasser.

jacassier, ère [ʒakasje, -ɛr] adj. (de *jacasser ;* v. 1792, Brunot, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** *Fam.* Qui se plaît à jacasser : *Il y a dans nos races jacassières des individus qui accepteraient avec moins de répugnance le supplice suprême, s'il leur était permis de faire du haut de l'échafaud une copieuse harangue* (Baudelaire). *La ville populeuse et jacassière* (Camus). ‖ **2.** *Fam.* Qui s'exprime par des jacassements, s'accompagne d'éclats de voix : *Il était payé pour savoir à quoi s'en tenir sur les rages jacassières des boutiquiers !* (Huysmans).

● SYN. : **1** *bavard, jacasseur, loquace, volubile.*

jacée [ʒase] n. f. (lat. médiév. *jacea*, menthe, d'origine inconnue ; 1611, Cotgrave). Variété de centaurée à fleurs mauves.

jacent, e [ʒasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *jacens, -entis*, part. prés. de *jacēre*, être étendu, être couché, être à l'abandon, de *jacĕre*, jeter ; début du XVI^e s.). *Vx.* En droit, se disait de biens dont personne ne revendiquait la propriété : *Succession jacente.* (On dit auj. VACANT, E.)

jachère [ʒaʃɛr] n. f. (du gaulois **gans-karia*, charrue, dér. de **gansko*, branche ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *jachiere*, au sens de « terre labourée » ; — sens 1, 1690, Furetière, écrit *jachère* [*jachère complète*, 1867, Littré] ; sens 2, v. 1265, J. de Meung, écrit *jachiere* [*jachère*, XIV^e s. ; « terre abandonnée », av. 1850, Balzac] ; sens 3, fin du XIX^e s.). **1.** Dans l'ancien système d'assolement, état d'une terre labourable qu'on ne cultivait pas pour la laisser reposer : *Malgré ses idées sur les assolements, il avait dû adopter celui du pays, l'assolement triennal, sans jachères* (Zola). ‖ *Jachère complète*, jachère qui durait une année. ‖ **2.** La terre laissée en cet état : *Il faudrait soulever la jachère* [...] *et pousser les sillons d'un bout à l'autre* (Pérochon). ‖ *Par extens.* Terre abandonnée ou mal entretenue : *Puis, au sortir de ces bois frais et touffus, une jachère crayeuse* (Balzac). *Cour déserte aujourd'hui, transformée en jachère* (Plessis). ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* État d'une chose qu'on n'exploite pas, dont on ne sait pas tirer parti (surtout en parlant d'aptitudes, de dispositions inemployées, dans les loc. *laisser, rester en jachère*) : *Faut-il laisser en jachère les parties de notre âme qu'elle est capable d'exciter ?* (Barrès). *Lorsque, après dix mois de jachère, ma mère me ramena à Paris et me remit à l'École alsacienne, j'avais complètement perdu le pli* (Gide).

● SYN. : **2** *friche, guéret, lande.*

jacinthe [ʒasɛ̃t] n. f. (lat. *hyacinthus*, n. m., hyacinthe [fleur et pierre précieuse], gr. *huakinthos*, n. m. et f., mêmes sens, d'abord n. pr. d'un jeune Lacédémonien métamorphosé en fleur par Apollon ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *jacunce* [*jacinte*, v. 1112, *Voyage de saint Brendan ; jacinthe*, XVI^e s.], au sens 1 [au Moyen Âge, le mot était le plus souvent du masc.] ; sens 2-3, XVI^e s. [*jacint*, mêmes sens, dès le XIV^e s. en anc. provenç.]). **1.** *Vx.* En minéralogie, syn. de HYACINTHE. ‖ **2.** Plante bulbeuse

de la famille des liliacées, dont une espèce d'Asie Mineure a donné de nombreuses variétés, cultivées pour leurs fleurs ornementales, en grappes : *Une nuit, je vis en rêve Zerbin gratter la terre de ses pattes et déterrer un oignon de jacinthe* (France). *La première* [source] *avait goût de feuille de chêne, la seconde de fer et de tige de jacinthe* (Colette). || *Jacinthe sauvage* ou *jacinthe des bois,* V. ENDYMION. || **3.** La fleur de cette plante : *Un bouquet de jacinthes.*

• REM. La forme HYACINTHE (v. à l'ordre alphab.), qui désigne actuellement la pierre précieuse, a été utilisée aussi pour nommer la plante et la fleur.

jaciste [ʒasist] n. et adj. (de *J. A. C. ;* v. 1930). Qui appartenait à l'ancienne J.A.C. (Jeunesse agricole chrétienne).

jack [dʒak *ou* ʒak] n. m. (mot angl. et angloaméric. désignant un grand nombre d'animaux, d'instruments et d'objets, emploi fam. de *Jack,* hypocoristique du prénom *John,* Jean, bas lat. *Johannes* [v. JEAN 1] ; 1870 [d'après Littré, 1877], au sens de « appareil de filature » ; sens 1 [probablem. par abrév. de *jack-knife,* v. cet art.], 1888, Larousse ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Appareil servant à établir des contacts ou à opérer des commutations électriques, plus spécialement employé dans les centraux téléphoniques manuels. || **2.** Petite pièce métallique servant à commander les aiguilles ou les platines dans certaines machines de bonneterie.

1. jacket [dʒakɛt] ou **water-jacket** [wotərdʒakɛt] n. m. (angl. *jacket,* même sens, proprem. « jaquette » [empr. du franç. *jaquette* 2] ; 1931, Larousse [aussi *water-jacket,* loc. qui contient le mot angl. *water,* eau]). Four à cuve à double paroi métallique et à circulation d'eau, utilisé dans la métallurgie du cuivre, du plomb, du nickel.

2. jacket n. f. V. JAQUETTE 4.

jack-knife [dʒaknajf] n. m. (mot angloaméric., de même sens, de *jack* [v. JACK] et de *knife,* couteau ; 1888, Larousse). Commutateur utilisé dans les centraux téléphoniques manuels pour assurer la liaison de plusieurs circuits.

• Pl. des JACK-KNIFES.

jaco n. m. V. JACQUOT.

jacobée [ʒakɔbe] n. f. (lat. scientif. de la Renaissance *[senecio] jacobaea,* jacobée [du lat. class. *senecio,* n. f., séneçon, et du lat. médiév. *jacobaea,* fém. de l'adj. *jacobaeus,* de Jacques, dér. du n. pr. du bas lat. *Jacobus* — v. JACOBIN 1], latinisation du franç. *herbe/fleur de saint Jacques,* jacobée [milieu du XVIᵉ s.] ; 1615, Daléchamp, sous la forme lat. *jacobaea ; jacobée,* 1680, Richelet [*narcisse jacobée,* 1628, Peiresc]). Espèce de séneçon, commune dans les bois et les prés, appelée aussi *fleur* ou *herbe de saint Jacques.*

jacobien [ʒakɔbjɛ̃] n. m. (du n. du mathématicien allem. Carl *Jacobi* [1804-1851] ; 1888, Larousse). En mathématiques, courbe du troisième degré, qui est le lieu des points dont les polaires par rapport à trois coniques données concourent en un même point.

1. jacobin, e [ʒakɔbɛ̃, -in] n. (lat. médiév. *Jacobinus,* Jacobin, du bas lat. [d'origine hébraïque] *Jacobus,* Jacob, Jacques [le premier couvent de l'ordre de Saint-Dominique ayant été situé rue Saint-*Jacques,* à Paris] ; XIIIe S., Rutebeuf). Nom longtemps donné en France aux dominicains et aux dominicaines, religieux et religieuses de l'ordre de SaintDominique : *La seconde lettre* (des Provinciales de Pascal) [...] *n'atteignait que les jacobins thomistes, le parti de la défection* (Sainte-Beuve).

◆ **jacobin** n. m. (sens 1, 1797, Gattel ; sens 2, 15 juin 1874, *Revue des Deux Mondes* [p. 855] ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Nom par lequel les oiseliers désignent de petits oiseaux noir et blanc du groupe des munies. (Syn. CAPUCIN.) || **2.** Variété de pigeon, dont les plumes du cou sont relevées en forme de capuchon. || **3.** Champignon comestible blanc et noir.

◆ **jacobine** n. f. (sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Nom donné communément à la corneille mantelée. || **2.** Nom de plusieurs colibris.

2. jacobin [ʒakɔbɛ̃] n. m. (de *jacobin* 1, le club politique s'étant installé dans un anc. couvent de jacobins [v. à l'art.] ; 1790, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1797, Gattel). **1.** Nom donné aux membres d'un club politique, la Société des amis de la Constitution, qui, pendant la Révolution, tenait ses séances dans le réfectoire de l'ancien couvent dominicain de la rue Saint-Honoré (d'où son nom usuel de *club des Jacobins*). || **2.** Partisan intransigeant des idées démocratiques : *Il écrivit à l'Empereur que ses ministres le trahissaient et n'étaient que des jacobins* (Stendhal). *Dans son emportement de jacobin,* [le docteur Juillerat] *sonnait le glas entêté d'une classe, la décomposition et l'écroulement de la bourgeoisie* (Zola). *M. Mazure, qui était un jacobin ardent et capable d'héroïsme* [...], *dit, accoudé à la table : « Mon cher Bergeret, je suis patriote et républicain »* (France).

◆ **jacobin, e** adj. (sens 1, 1802, Flick ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Qui appartient, se rapporte au parti des Jacobins, pendant la Révolution : *Le 9-Thermidor fut un avertissement donné par le pays à la dictature jacobine* (Proudhon). || **2.** Qui professe ou manifeste des opinions démocratiques avancées et intransigeantes : *Il fut donc amené à contredire M. Dorlange, dont je vous ai dit la pente un jeu jacobine* (Balzac). *Réduit à combattre la République athée et jacobine, il se proclamait encore républicain* (France). *Au fond, je suis une tête jacobine, vous le savez* (Proust). *Cette armée est républicaine, elle est jacobine, comme en 1794* (Bainville). || *Une majorité jacobine,* une majorité de gauche.

jacobinade [ʒakɔbinad] n. f. (de *jacobin* 2, sur le modèle de *capucinade ;* début du XXᵉ s.). *Fam.* et *péjor.* Acte, propos manifestant un jacobinisme outré ou agressif : *Il entendait modérer les jacobinades et ne désirait pas qu'on injuriât inutilement ceux qu'il croyait tenir à sa merci* (Martin du Gard).

jacobinerie [ʒakɔbinri] n. f. (de *jacobin* 2 ; av. 1848, Chateaubriand). *Vx* et *péjor.* Tendance favorable aux doctrines jacobines, esprit jacobin : *Moi et deux ou trois raisonnables Gilles, nous sentions déjà la jacobinerie* (Chateaubriand).

jacobinisme [ʒakɔbinism] n. m. (de *jacobin* 2 ; 1793, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1839, Stendhal). **1.** *Vx.* Pendant la Révolution, doctrine, idées politiques des Jacobins, ou Montagnards, partisans farouches des thèses révolutionnaires : *Dans son esprit matériel, le jacobinisme ne s'aperçoit pas que la Terreur a failli, faute d'être capable de remplir les conditions de sa durée* (Chateaubriand). *La Révolution, entrant dans le jacobinisme, périssait infailliblement dans un temps donné* (Michelet). || **2.** Esprit jacobin, opinions démocratiques avancées et d'une rigueur intransigeante : *Cet esprit de justice sans acception de personnes, que le marquis appelait un jacobinisme infâme* (Stendhal). *Son libéralisme rageur se muera en jacobinisme violent* (Maurras).

1. jacobite [ʒakɔbit] n. et adj. (du n. du moine *Jacob* Baradée ou Zanzale [VIᵉ s.], fondateur d'une secte hérétique d'Orient ; 1395, Anglure, écrit *yaccoppite ; jacobite,* 1690, Furetière). Membre de l'Église monophysite de Syrie.

◆ adj. (sens 1, 1962, Larousse ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** *Église jacobite,* Église monophysite de Syrie. || **2.** Qui se rapporte à cette Église : *Rite jacobite. Le quartier des cultes jacobite et chaldéen* (M. Harry).

2. jacobite [ʒakɔbit] n. m. (de *Jacobus,* forme lat. correspondant au franç. *Jacques* [v. JACOBIN 1] ; v. 1720, Mᵐᵉ de Caylus). Membre du parti légitimiste anglais qui, après la révolution de 1688, soutint la cause de Jacques II, puis celle des derniers Stuarts : *Il a été à dix-sept ans stuartiste, jacobite et cavalier* (Hugo).

jacobus [ʒakɔbys] n. m. (emploi comme n. commun de *Jacobus* [v. l'art. précéd.], les monnaies d'or frappées sous le règne de Jacques Iᵉʳ d'Angleterre [1603-1625] portant le n. lat. du souverain ; 1640, *Ancien Théâtre françois*). *Class.* et *littér.* Monnaie d'or d'Angle-terre, frappée sous le règne de Jacques Iᵉʳ, et qui valait 14 livres 10 sols : [Le singe] *Détachait du monceau tantôt quelque doublon,* | *Un jacobus, un ducaton*

(La Fontaine). *D'anciennes monnaies qui n'ont plus cours depuis longtemps : écus de six livres, florins ducats et ducatons, jacobus, nobles à la rose* (France).

jaçoit que [ʒaswakə] loc. conj. (de *jà* [v. ce mot], *soit* [3ᵉ pers. du sing. du subj. prés. de *être*] et *que,* conj. ; XIIᵉ s., Godefroy, écrit *ja seit que ;* XIIIᵉ s., Godefroy, écrit *jasoit que ; jaçoit que,* v. 1534, B. Des Périers). *Class.* (déjà vx au XVIIᵉ s.). Quoique, bien que (dans le style burlesque ou juridique) : *Un ministre avait écrit à la Reine mère qu'il n'avait jamais consenti au port des armes, jaçoit qu'il y eût consenti et contribué* (Bossuet).

jaconas [ʒakɔna] n. m. (origine incertaine, peut-être altér. de *Jagganath,* n. d'une ville de l'Inde où l'on fabriquait des tissus ; 1761, Savary des Bruslons [art. *mousseline*], écrit *jaconat ; jaconas,* 1835, Acad.). Étoffe de coton légère, tenant le milieu entre la percale et la mousseline, employée pour la confection de robes et de pièces de lingerie : *Les jaconas, les plumetis, les nansouks* (Hamp).

jacouti [ʒakuti] n. m. (mot peut-être empr. aux parlers du Massif central et probablem. dér. de *jaque* 2 [v. ce mot] ; 1655, P. Borel). Vêtement de laine confectionné au tricot.

jacquard [ʒakar] n. m. (du n. du mécanicien français Joseph Marie *Jacquard* [1752-1834], inventeur de ce métier à tisser ; début du XIXᵉ s., au sens 1 [aussi *métier Jacquard*] ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, v. 1940). **1.** Métier à tisser mis au point par Jacquard : *Il habite avec le Casimir, dans la maison duquel il a installé le jacquard de feu Butel* (Béraud). [On dit aussi MÉTIER JACQUARD.] || **2.** Étoffe tissée sur ce métier, et présentant des dessins très compliqués. || **3.** Tricot exécuté à la main ou à la machine et s'inspirant du tissu jacquard.

jacquardé, e [ʒakarde] adj. (de *jacquard ;* 1873, Larousse [aussi *métier jacquardé*]). *Étoffe jacquardée,* étoffe tissée à l'aide du métier Jacquard. || *Métier jacquardé,* métier auquel on a appliqué le système de Jacquard.

jacque n. m. ou f. V. JAQUE 2.

jacqueline [ʒaklin] n. f. (du prénom fém. *Jacqueline,* l'invention de ce récipient étant attribuée à *Jacqueline* de Bavière, comtesse de Hainaut [1401-1436] ; 1656, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Bouteille en grès à large panse, dont le modèle a été fort répandu dans le nord de la France et dans les Flandres. || **2.** Cruche en poterie rustique, en forme de personnage, souvent grotesque, fabriquée en France, en Allemagne, aux Pays-Bas.

• REM. On trouve aussi l'orthogr. JAQUELINE.

jacquemart n. m. V. JAQUEMART.

jacquère [ʒakɛr] n. f. (du prénom *Jacques* [v. JACQUES], par une évolution sémantique mal expliquée ; 1874, *Primes d'honneur,* p. 650). Cépage à raisin vert doré, que l'on cultive en Savoie et dans l'Isère.

jacquerie [ʒakri] n. f. (de *jacques* [v. l'art. suiv.] ; v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1821, P.-L. Courier). **1.** *La Jacquerie,* soulèvement des paysans français contre les nobles, après la défaite de Poitiers (mai-juin 1358). || **2.** Révolte partie de la paysannerie : *Toujours, de siècle en siècle, la même exaspération éclate, la jacquerie arme les laboureurs de leurs fourches et de leurs faux, quand il ne leur reste qu'à mourir* (Zola).

jacques [ʒak] n. m. (emploi comme n. commun du prénom *Jacques* [bas lat. *Jacobus,* v. JACOBIN 1], ce prénom étant très répandu parmi les paysans ; v. 1360, Froissart, au sens I, 1 [« paysan », XIVᵉ s., Du Cange — *Jacques Bonhomme,* même sens, XIVᵉ s., *BEC,* 3ᵉ série, II, 263] ; sens I, 2, début du XXᵉ s. ; sens I, 3, v. 1875, Esnault [*faire le jacques,* 1881, Esnault] ; sens II, début du XXᵉ s. [mais beaucoup plus anc. dans les parlers régionaux]).

I. 1. Paysan révolté lors de la Jacquerie (1358) [souvent avec une majuscule] : *Le mot vulgaire : un bon Français, date de l'époque des Jacques et de Marcel* (Michelet). || *Vx.* Paysan. || **2.** Homme misérable : *Les loqueteux, les paysans, les claquedents, les miséreux et tous les jacques aux culs nus* (Klingsor). || **3.** *Fam.* Sot, imbécile : *Quand je pense à la bobine du jacques qui découvrira ce truc...* (Bourget). || Fam. *Faire le jacques,* faire l'imbécile, se conduire stupidement : *Un homme intelligent, faire le jacques auprès de cette fille !* (Donnay et L. Descaves).

II. Nom donné à certains oiseaux, comme les perroquets, les geais : *Les geais hirsutes, aux airs fous, qu'on appelle des « jacques »* (La Varende).

• SYN. : **I, 2** *crève-la-faim* (fam.), *gueux, indigent, meurt-de-faim* (fam.), *miséreux, pauvre diable* (ou *hère*), *pouilleux, va-nu-pieds* (fam.) ; **3** *ballot* (fam.), *cloche* (fam.), *idiot, pauvre type* (fam.).

1. jacquet [ʒakɛ] n. m. (peut-être de *jacque,* n. dialect. du geai et de plusieurs animaux tachetés [v. JACQUES ET JACASSER] ; 1694, Ménage). Nom donné à l'écureuil. || Fam. *Se lever dès potron-* (ou *patron-*)*jacquet,* v. POTRON-JACQUET.

2. jacquet [ʒakɛ] n. m. (peut-être même mot que le moyen franç. *jaquet,* flatteur [1549, R. Estienne], lui-même issu, par une évolution sémantique mal expliquée, du prénom *Jacques* [v. JACQUES] ; 1827, Lebrun, au sens 1 ; sens 2, début du XXᵉ s. ; sens 3, 1931, Larousse). **1.** Jeu analogue au trictrac, qui se joue entre deux joueurs, avec des pions et des dés, sur une tablette divisée en quatre compartiments : *Une brasserie peu achalandée, sans vacarme de billards et de jacquets* (Huysmans). *Après dîner, ma tante Claire s'installait avec Maman devant une partie de cartes ou de jacquet* (Gide). || **2.** Partie de jacquet : *Faire un jacquet* (Benoit). || **3.** La tablette sur laquelle on joue.

jacqueteur, euse [ʒaktœr, -øz] n. (de *jacquet* 2 ; 1911, A. Gide). Joueur, joueuse de jacquet.

jacquier n. m. V. JAQUIER.

jacquot ou **jaco** [ʒako] n. m. (peut-être de *jacque* [v. JACQUET 1] ou onomatop. formée d'après le cri de l'oiseau ; 1778, Buffon, écrit *jaco ; jacquot,* 1812, Mozin). Nom usuel du perroquet gris.

1. jactance [ʒaktɑ̃s] n f. (lat. *jactantia,* vantardise, de *jactare,* jeter, jeter en avant, vanter, fréquentatif de *jacere,* jeter ; v. 1220, Coincy). Satisfaction de soi-même qui se traduit par des propos pleins de suffisance, par des vantardises : *Réveillé au bruit de la chute de la Bastille comme au bruit avant-coureur de la chute du trône, Versailles avait passé de la jactance à l'abattement* (Chateaubriand). *La jactance naturelle aux collégiens tous possédés du désir de briller les uns à l'envi des autres...* (Balzac).

• SYN. : *fanfaronnade, infatuation, outrecuidance, rodomontade, suffisance, vanité, vantardise, vanterie.*

2. jactance [ʒaktɑ̃s] n. f. (de *jacter ;* 1879, Esnault, au sens de « parole » ; sens actuel, 1930, Esnault). *Pop.* Bavardage : *Assez de jactance, au travail !*

jactation [ʒaktasjɔ̃] n. f. (lat. *jactatio,* action d'agiter, de remuer, mouvement violent ou fréquent, de *jactatum,* supin de *jactare* [v. JACTANCE 1] ; v. 1560, Paré). Trouble nerveux qui se traduit par des gestes désordonnés, qu'on observe parfois au cours de certains états anxieux.

• REM. On dit aussi JACTITATION (bas lat. *jactitatio,* parade de charlatan, de *jactitatum,* supin du lat. class. *jactitare,* lancer [des paroles] publiquement, fréquentatif de *jactare* [v. JACTANCE 1] ; 1867, Littré).

jacter [ʒakte] v. intr. (de *jaquette* 1 ; 1562, Du Pinet, écrit *jaqueter,* au sens de « jaser » ; fin du XVIᵉ s., Brantôme, comme v. pr., écrit *se jacter,* au sens de « se vanter » ; comme v. intr., au sens actuel, 1821, Ansiaume). *Pop.* Parler, bavarder : *Vous feriez bien de rentrer jacter devant le comptoir* (Frapié). *C'est temps de bouffer et tu pourras jacter à ton aise* (Carco).

◆ v. tr. (1846, Esnault). *Pop.* Débiter des nouvelles, vraies ou fausses.

jacteur [ʒaktœr] n. m. (de *jacter ;* 1821, Ansiaume). *Pop.* Bavard.

jaculatoire [ʒakylatwar] adj. (bas lat. *jaculatorius,* qui sert à l'exercice du javelot, et, dans la langue ecclés., « jaculatoire »,

du lat. class. *jaculatum*, supin de *jaculari*, jeter, lancer, dér. de *jaculum*, javelot, de *jacere*, jeter ; av. 1622, François de Sales, au sens 1 [*prière jaculatoire*, même sens, fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** *Oraison jaculatoire*, prière courte et fervente, par laquelle l'âme s'élance en quelque sorte vers Dieu : *Il buvait de l'eau de la Salette, se livrait, portes closes, à des oraisons jaculatoires* (Flaubert). *Adresser une pressante oraison jaculatoire au plâtre bariolé de la petite carmélite* (H. Bazin). || **2.** Qui traduit des élans fervents de l'âme : *Quand je rouvre aujourd'hui mes cahiers d'André Walter, leur ton jaculatoire m'exaspère* (Gide).

jade [ʒad] n. m. (mot issu, par mécoupure [*l'é-* ayant été pris pour l'art. plur. les], de *l'éjade*, le jade [attesté seulement en 1633, Voiture], empr. de l'esp. *ijada* [employé dans la loc. *piedra* — lat. *petra*, roc, pierre — *de la ijada*, jade, proprem. « pierre du flanc », le jade passant pour guérir les coliques néphrétiques], lui-même dér. d'un simple non attesté qui remontait au lat. *ilia*, flanc [v. ILES] ; 1612, *Ancien Théâtre françois*, au sens 2 ; sens 1, 1661, Gay). **1.** Pierre très dure, verte ou d'un blanc verdâtre, qui est un silicate naturel d'aluminium, de calcium et de magnésium, et dont on fait des objets d'art, des bijoux : *Sur toutes les cheminées se trouvaient des pendules* [...]. *Il y en avait en marbre, en or, en argent massif, en albâtre, en bronze, en bois des îles, en jade, en lapis-lazuli* (Pourtalès). *L'antiquaire montrait la boucle de ceinture en jade* (Malraux). || **2.** Objet fait dans cette matière : *Collectionneur de jades*.

◆ adj. invar. ou **de jade** loc. adj. (début du XXe s., comme adj. et loc. adj.). Qui est de la couleur du jade : *Un admirable et délicat échantillonnage de verts, depuis le vert jade jusqu'au vert Bosphore* (Duhamel). *Amsterdam endormie dans la nuit blanche, les canaux de jade sombre sous les petits ponts neigeux* (Camus).

jadéite [ʒadeit] n. f. (1873, Littré). Variété de jade.

jadien, enne [ʒadjɛ̃, -ɛn] adj. (de *jade* ; 1867, Littré). Qui est de la nature du jade ; qui en contient.

jadis [ʒadis] adv. (peut-être contraction de **ja a dis*, proprem. « déjà il y a des jours » [cf. *molt a ja dis*, « il y a bien longtemps », v. 1130, *Eneas* — pour *molt*, V. MOULT], de *ja* [v. ce mot], *a* [3e pers. du sing., employée impersonnellement, de l'indic. prés. de *avoir*] et de l'anc. franç. *di*, jour [lat. *dies*, même sens] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [la prononc. du *-s* est un fait récent, dû à la graphie du mot]). Il y a longtemps : *Il se rappelait qu'elle* [la Grèce] *avait jadis enseigné au monde la sagesse et les arts* (France).

◆ adj. (1566, H. Estienne). *Le temps jadis*, une époque lointaine : *Des contes du temps jadis*.

● REM. Ce mot appartient à la langue soutenue ou poétique ; la langue courante utilise plutôt *anciennement* ou *autrefois*.

jadot [ʒado] n. m. (de *jade*, jatte pour faire le beurre, corbeille pour la pâte, forme dialect. de l'Ouest correspondant au franç. *jatte* [v. ce mot] ; av. 1553, Rabelais, écrit *jadeau*, au sens de « jatte » ; écrit *jadot*, au sens actuel, 1867, Littré). Instrument métallique à l'aide duquel les boulangers donnent aux pains la forme d'une couronne.

jaffe [ʒaf] n. f. (origine inconnue ; 1628, Chereau, au sens de « soupe » ; sens actuel, 1918, Esnault). *Arg.* Nourriture, repas.

jaffer [ʒafe] v. tr. ou intr. (de *jaffe* ; 1946, Esnault). *Arg.* Manger.

jaguar [ʒagwar] n. m. (angl. *jaguar* [début du XVIIe s.] ou portug. *jaguarete* [fin du XVIe s.], empr. l'un et l'autre du tupi-guarani *jaguara*, jaguar, chien ; 1754, Klein [*ianouare* — 1578, Léry — était probablem. un empr. direct d'une var. dialect. du mot tupi]). Grand félin de l'Amérique du Sud, à pelage fauve marbré de taches noires, et qui est d'une remarquable souplesse : *Déjà Tartarin* [...] *se ramassait sur lui-même comme un jaguar* (Daudet).

jaillir [ʒajir] v. intr. (probablem. lat. pop. **galire*, lancer, du gaulois **gali*, bouillir ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan*, écrit *galir*, comme v. tr., au sens de « jeter, lancer » ; écrit *jaillir*, comme v. intr., au sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [aussi var. *jalir*, de la fin du XIIe s. — *Raoul de Cambrai* — à 1821, Des-granges] ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 3, 1852, Leconte de Lisle ; sens 4, 1819, Delavigne ; sens 5, 1831, V. Hugo). **1.** Sortir impétueusement, en parlant de l'eau ou d'autres liquides : *Une fontaine jaillissait au milieu de cet édifice, et ses eaux, retombant en rosée, étaient recueillies dans une conque d'albâtre* (Chateaubriand). *Le sang jaillissait à flots* (Maupassant). || **2.** Se produire soudainement ou abondamment comme un jet, en parlant de toutes sortes de fluides, de lumière, de sons, etc. : *D'énormes raquettes d'étincelles jaillissent à tout moment de ses roues* (Hugo). *L'or fluide du jour jaillit en gerbes vives* (Leconte de Lisle). *Tout à coup, au plafond voûté du wagon, l'électricité jaillit dans le lustre* (Gide). *Le cri de Mme Dargoult jaillit* (Duhamel). || **3.** Se projeter ou être projeté vigoureusement ou brusquement : *La cervelle a jailli sous la lourdeur des crosses* (Leconte de Lisle). *La danseuse* [...] *nous défend de respirer jusqu'à l'instant qu'elle jaillisse* (Valéry). *Pendant que les tuiles, jaillies très haut, retombaient parmi des cris, Mercery s'accroupit derrière le mur, à côté d'Hernandez* (Malraux). || **4.** Se manifester soudainement ou avec abondance, en parlant de sentiments ou d'idées : *Une confiance qui semble hésiter, puis jaillir vers lui* (Martin du Gard). *La joie jaillissait de lui* (Mauriac). || **5.** Être dressé d'un seul élan, en parlant de choses qui, par leur position verticale et très dégagée, semblent surgir du sol : *Autour des souches, des campanules mauves* [...] *ont jailli en fusées* (Colette). *Les palmiers semblaient jaillir d'un désert de sable aérien* (Tharaud). *La base carrée d'où jaillit la grande tour centrale* (Gillet).

● SYN. : **1** *gicler, rejaillir, saillir* (vx) ; **2** *éclater, fuser* ; **3** *s'élancer, surgir* ; **4** *émaner, s'exhaler, sourdre*.

jaillissant, e [ʒajisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *jaillir* ; 1680, Richelet). Qui jaillit (aux divers sens de ce mot) : *Jaillissantes cascades* [...] *du palais d'Obéron* (Gautier). *L'esprit charmé par la musique des eaux jaillissantes, plus douce que la voix des nourrices, vous tombez dans un boudoir de verdure...* (Baudelaire). *Un jet central d'eau jaillissante* (Taine). *Elle avait* [...] *des yeux gris auxquels sa chaste vie, en s'y portant tout entière, imprimait une lumière jaillissante* (Balzac). *Je redoublai de prières, j'en ajoutais de jaillissantes* (Sainte-Beuve).

jaillissement [ʒajismɑ̃] n. m. (de *jaillir* ; 1611, Cotgrave, écrit *jallissement* ; *jaillissement*, 1740, Acad.). Action de jaillir ; résultat de cette action (au pr. et au fig.) : *Sans un bruit, d'un jaillissement doux de bête nocturne, la cage de fer* [de l'ascenseur] *montait du noir* (Zola). *Je préfère au jaillissement d'une grande douleur une certaine tricherie qui fait qu'on ne sait plus* [...] *s'il faut pleurer ou rire* (Carco).

● SYN. : *éruption, surgissement*.

jaïn [ʒain *ou* dʒain] ou **jaïna** [ʒaina *ou* dʒaina] adj. et n. (mots hindous, de *Djina*, « conquérant », titre honorifique porté par le fondateur du jaïnisme ; 1870, Larousse, écrit *djaïna* ; *jaïn*, 1873, Larousse ; *jaïna*, 1877, Littré). Qui appartient au jaïnisme ; qui professe le jaïnisme.

jaïnisme [ʒainism *ou* dʒainism] n. m. (de *jaïn* ; 15 févr. 1873, *Revue des Deux Mondes*, p. 899). Religion de l'Inde, fondée au VIe s. av. J.-C., qui a pour but de guider l'âme vers le nirvāna, ou délivrance de la transmigration.

jais [ʒɛ] n. m. (contraction de *jaiet*, jais [XIIe s., V. JAYET 1], qui était une réfection [par substitution du suff. *-et* à la finale *-é*] d'une forme non attestée **jaié*, lat. *gagatem*, accus. de *gagates*, jais, gr. *gagatês*, même sens, proprem. « pierre de Gagas », dér. de *Gagas*, n. d'une ville et d'un fleuve d'Asie Mineure ; v. 1268, É. Boileau, écrit *gest* [*geais*, 1611, Cotgrave ; *jais*, 1669, Widerhold], au sens 1 [« le bijou lui-même », 1849, Flaubert ; *jais artificiel*, 1873, Larousse ; *faux jais*, 1959, Robert] ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire [*de jais* ;

noir de jais, 1902, Larousse — d'abord *noir comme jais,* 1690, Furetière ; adjectiv., 1867, Littré]). **1.** Variété de lignite, caractérisée par sa dureté et sa couleur d'un noir luisant, et qu'on utilise pour tailler et polir, ainsi que pour des ouvrages de tabletterie : *Elle s'habilla, mit sa robe noire avec sa capote à grains de jais* (Flaubert). *Boutons de jais.* || *Par extens.* Le bijou lui-même, ou la perle, ou la garniture de cette matière qui entre dans la composition de certaines passementeries : *Enfin voilà quelqu'un : dans ce joli tourbillon de soie, de fleurs, de jais, de brandebourgs, de fourrures* [...], *Sidonie a reconnu une des plus élégantes habituées du salon* (Daudet). || *Jais artificiel* ou *faux jais,* verre teint en noir ou métal revêtu d'émail noir. || **2.** *De jais,* ou *noir de jais,* qui est d'une couleur noire très foncée : *Ses cheveux noir de jais, ramenés en édifice sur le sommet de la tête, pesaient sur un énorme peigne d'écaille* (Gide). *Mon oiseau bleu a* [...] *deux petits yeux de jais* (Cendrars). *Petite moustache de jais* (Giono) ; et adjectiv. : *Jusqu'au noir le plus jais* (Barbey d'Aurevilly).

● REM. Voir aussi JAYET.

jalap [ʒalap] n. m. (esp. *jalapa,* jalap, de *Xalapa,* n. de la ville mexicaine près de laquelle cette plante avait été découverte ; 1640, Laet, écrit *xalapa ; jalap,* 1654, P. Boyer). Plante voisine du liseron, répandue en Amérique, et dont la racine est purgative.

jale [ʒal] n. m. (de l'anc. franç. *jalaie,* mesure pour les liquides, les grains et la terre, baquet [XIIIe s., Godefroy], bas lat. *galleta,* seau [Xe s.] ; v. 1174, E. de Fougères au sens de « jatte » ; 1867, Littré, au sens général de « baquet » ; sens actuel, 1962, Larousse). Baquet ou seau servant aux vendangeurs.

jaleo [xaleo] n. m. (mot esp. désignant une danse populaire andalouse ; 1902, Larousse). Danse très populaire en Espagne du Sud (à Jerez en particulier).

◆ **jaleos** n. m. pl. (1962, Larousse). Exclamations et battements de mains qui accompagnent les chants et les danses flamencos.

jalon [ʒalɔ̃] n. m. (peut-être de *jalir,* forme anc. de *jaillir* [v. ce mot] ; 1613, *Romania* [XXXIII, 559], au sens 1 ; sens 2-3, 1829, Boiste). **1.** Perche ou piquet que l'on plante en terre pour définir des alignements, marquer des distances : *Delhomme vint mettre son œil à la fente de l'équerre pour être bien sûr que le fil coupait nettement le jalon* (Zola). || **2.** *Fig.* Indications ou précautions préliminaires permettant d'amorcer un travail : *Poser les premiers jalons d'une entreprise.* || **3.** Points de repère qui précisent les étapes d'un travail : *Des jalons de recherche.*

● SYN. : **1** *balise, repère ;* **2** *préliminaires, prémices.*

jalon-mire [ʒalɔ̃mir] n. m. (de *jalon* et de *mire ;* 1959, Robert [d'abord *mire-jalon,* 1931, Larousse]). Poteau surmonté d'une mire, que l'on plante dans le sol pour effectuer un tracé ou une étude sur le terrain.

● Pl. des JALONS-MIRES.

jalonnement [ʒalɔnmɑ̃] n. m. (de *jalonner ;* 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** Action de placer des jalons ou des repères : *Le jalonnement d'un itinéraire, d'un nouveau tracé routier.* || **2.** Dans la langue militaire, action de placer des jalonneurs.

jalonner [ʒalɔne] v. intr. (de *jalon ;* 1690, La Quintinie). Placer des jalons.

◆ v. tr. (sens 1, 1690, La Quintinie ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1867, Littré). **1.** Déterminer une direction, un tracé par des jalons ou des repères : *Jalonner une nouvelle route.* || **2.** Constituer une suite de points fixes le long d'un parcours, d'une ligne : *Ils* [des pieux] *jalonnent le chenal praticable* (H. de Régnier). *De pâles réverbères jalonnaient un boulevard désert, interminable* (Maurois). || **3.** *Fig.* Marquer des étapes dans le temps, dans le cours de quelque chose : *Joies et peines qui jalonnent l'existence. Un livre où l'histoire jalonne des souvenirs d'enfance* (L. Descaves). *Les difficultés innombrables qui jalonnent le problème* (Aymé). || **4.** Dans la langue militaire, placer des soldats pour marquer un alignement.

● SYN. : **1** *baliser, piqueter, signaliser ;* **2** *s'aligner, s'échelonner.*

jalonnette [ʒalɔnɛt] n. f. (dimin. de *jalon,* 1931, Larousse). En topographie, perche graduée, en bois, munie d'une potence mobile réglable en hauteur, qui permet de déterminer le niveau inférieur d'une fouille à partir de la cote d'un piquet voisin.

jalonneur [ʒalɔnœr] n. m. (de *jalonner ;* 1835, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1867, Littré). **1.** Ouvrier chargé de jalonner. || **2.** *Spécialem.* Soldat jouant le rôle de jalon vivant, pour matérialiser une ligne.

jalousement [ʒaluzmɑ̃] adv. (de *jaloux ;* fin du XIIIe s., Lambert Ferri, au sens 2 ; sens 1, av. 1622, Fr. de Sales). **1.** Avec le plus grand soin de ne pas se dessaisir d'une chose, de la garder intacte, sans partage : *Défendre jalousement un privilège. Avant de s'enfermer jalousement dans leur petite maison de Janville, ils promenaient leur tendresse le long des routes sinueuses* (Zola). || **2.** Avec une mentalité où entre de la jalousie : *Guetter jalousement l'échec d'un adversaire.*

jalouser [ʒaluze] v. tr. (de *jaloux ;* fin du XIIIe s., Godefroy, au sens de « convoiter, avoir du désir pour » ; sens actuel, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Considérer avec jalousie : *Jalouser des collègues, des rivaux. Ils aiment leur métier pénible et salutaire.* | *Et ne jalousent point les heureux de la Terre* (Coppée). *Il est des peuples que tout désigne pour une guerre* [...], *ils se jalousent, ils se haïssent, ils ne peuvent se sentir* (Giraudoux).

● SYN. : *envier, porter envie.*

jalouseté [ʒaluzte] n. f. (dér. dialect. de *jaloux,* employé surtout en Lorraine, en Picardie et dans l'Ouest ; 1962, Larousse). Syn. fam. de JALOUSIE.

1. jalousie [ʒaluzi] n. f. (de *jaloux* [v. ce mot] ; v. 1170, *Floire et Blanche-flore,* au sens 2 [écrit *jalousie*] ; sens 1, XIIIe s., *Macchabées* [écrit *gelosie ; jalousie,* v. 1460, G. Chastellain] ; sens 3, 1530, Palsgrave [*crever de jalousie,* 1869, Larousse, art. *crever*] ; sens 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** *Class.* et *littér.* Attachement ombrageux à ce qui tient au cœur : *Il* [Philippe IV] *sut conserver* [...] *avec une jalousie particulière* [...] *les coutumes de qualité* (Bossuet). *Binet* [...] *s'amusait à tourner des ronds de serviette dont il encombrait sa maison avec la jalousie d'un artiste et l'égoïsme d'un bourgeois* (Flaubert). *Je pense alors : fleurs, sourires, désirs de femmes, et je comprends que toute mon horreur de mourir tient dans ma jalousie de vivre* (Camus). || **2.** Sentiment d'inquiétude douloureuse que l'on éprouve en apprenant l'infidélité de la personne aimée ou en craignant de la voir s'attacher à une autre : *Racine peintre de la jalousie. Qu'était, à côté de la souffrance que je ressentais, la jalousie que j'avais pu éprouver le jour où Saint-Loup avait rencontré Albertine avec moi à Doncières et où elle lui avait fait des agaceries* (Proust). *Je crois même que si elle* [Odile] *avait été différente, je n'aurais sans doute jamais su ce qu'était la jalousie* (Maurois). || **3.** Sentiment de dépit rageur que l'on éprouve en voyant une autre personne jouir d'avantages qu'on recherche soi-même ou qu'on voudrait être seul à posséder : *C'est là que j'ai éprouvé un affreux mouvement de jalousie* [...] *à trois ans, quand on m'a dit que j'avais un petit frère* (Gregh). *Il paraît que c'est encore la garde qui fournira les piquets* [...]. *Étonnez-vous après qu'il existe une jalousie entre la garde et le sergent d'active* (Anouilh). *Un grand privilège partagé détendait les ressorts de la jalousie et de l'envie* (Gracq). || Fam. *Crever de jalousie,* éprouver de la jalousie à un degré intense. || **4.** *Class.* Inquiétude que l'on inspire à l'ennemi en menaçant certains points : *Le prince Charles, en donnant de la jalousie en plusieurs endroits, et faisant à la fois plus d'une tentative, avait enfin réussi du côté où était posté le comte de Seckendorf* (Voltaire).

● SYN. : **3** *envie, ombrage, rivalité.*

2. jalousie [ʒaluzi] n. f. (ital. *gelosia,* treillis de bois derrière lequel on peut voir sans être vu, de *geloso,* jaloux, mot de même étym. que le franç. *jaloux* [v. ce terme] ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1757, Havard). **1.** Treillis de bois ou de

fer derrière lequel on peut voir sans être vu. || **2.** Persienne faite de lamelles reliées par des chaînettes ou des cordons, et que l'on peut abaisser ou relever : *Au-dessous de la cigogne, une dame, logée au premier étage, regardait les passants à l'ombre d'une jalousie demi-relevée* (Chateaubriand).

3. jalousie [ʒaluzi] n. f. (lat. médiév. *gelesia* ou *-lasia,* amarante [xv^e s.], du gaulois **gelīsia,* même sens ; xv^e s., écrit *gelesie* [*jalousie* — sous l'influence de *jalousie* 1 —, 1542, Gesner], au sens de « amarante » ; sens actuel, début du XIX^e s.). Variété d'œillet, appelée communément *œillet de poète.*

jaloux, ouse [ʒalu, -uz] adj. (lat. pop. **zelosus,* plein de zèle, du lat. class. *zelus,* ardeur, émulation, jalousie [en bonne et en mauvaise part], gr. *zêlos,* mêmes sens ; v. 1130, *Eneas,* écrit *gelos,* au sens de « convoiteux » ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *jalos* [*jalous,* début du XIII^e s., *Guillaume de Dole ; jaloux,* 1487, Garbin], au sens 4 [*jaloux comme un tigre,* 1546, Rabelais] ; sens 1, XIII^e s. [*jaloux de sa parole..,* 1669, Bossuet] ; sens 2, début du XIII^e s., *Barlaham ;* sens 3, 1573, Des-portes [*Dieu jaloux* — XIII^e s., Trénel —, était une adaptation du bas lat. ecclés. *Deus zelotes,* même sens, loc. dans laquelle *zelotes* était un empr. du gr. *zêlôtês,* qui a du zèle, du goût, de *zêloûn,* avoir l'ardeur, dér. de *zêlos* — v. ci-dessus] ; sens 5, XIII^e s., Littré [écrit *jalous ; — jaloux,* 1487, Garbin] ; sens 6, 1677, Racine ; sens 7, 1694, Acad. ; sens 8, 1660, Oudin). **1.** Qui est étroitement attaché à la conservation d'un avantage, d'un bien, ou qui manifeste ce sentiment : *Les Athéniens ont été la nation la plus jalouse de son indépendance* (Staël). *Être jaloux de son autorité. Veiller sur quelque chose avec un soin jaloux.* || Class. *Jaloux de sa parole, de sa foi,* qui a à cœur de rester parfaitement fidèle à ses promesses : *L'un, jaloux de sa foi, va chez les ennemis | Chercher, avec la mort, la peine toute prête* (Racine). || **2.** Class. et littér. *Jaloux de* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), qui désire ardemment s'assurer un bien : *Trois saints, également jaloux de leur salut* (La Fontaine). *Je suis jaloux d'acquérir votre estime* (Corneille). *Des ministres impérialistes, jaloux d'agrandir notre domaine colonial* (France). || **3.** Qui n'admet aucun partage, qui est exclusif dans son affection, dans son attachement à quelqu'un ou à quelque chose, ou qui manifeste ce sentiment : *Cet amour des créatures l'une pour l'autre, il est donc vrai que Dieu n'en est pas jaloux ?* (Claudel). *J'ai connu des hommes si jaloux de ce qu'ils admiraient éperdument qu'ils souffraient mal que d'autres en fussent épris et même en eussent connaissance* (Valéry). *Une amitié exigeante, jalouse, n'admettant pas le partage* (Aymé). || *Dieu jaloux,* dans le style biblique, Dieu qui veut être adoré à l'exclusion de tout autre être : *Or le peuple attendait et, craignant son courroux, | Priait sans regarder le mont du Dieu jaloux* (Vigny). || **4.** Qui éprouve une crainte douloureuse, justifiée ou non, de l'infidélité de la personne aimée ou de l'attachement de cette personne à quelqu'un, à quelque chose : *Tu n'empêcheras jamais les gens qui aiment d'être jaloux* (Courteline). *Elle était jalouse des gens que son mari conduisait sur les cimes* (Frison-Roche). *Elle est jalouse des activités de son mari.* || *Jaloux comme un tigre,* qui est d'une jalousie ombrageuse et féroce. || **5.** Qui éprouve de l'envie en considérant le succès d'autrui ou les biens que possèdent les autres, ou qui témoigne de ce sentiment : *Ils sont jaloux les uns des autres comme des cabotins* (Maupassant). *Un enfant jaloux de son frère. Être jaloux de la réussite d'un concurrent. Des regards jaloux.* || **6.** *Littér.* Se dit de ce qui fait obstacle comme par envie : *En attendant je n'ai reçu du ciel jaloux | Que l'air, le jour et l'eau, la dot qu'il donne à tous* (Hugo). *Sur sa blanche nudité s'abattit subitement un jaloux nuage de toile* (Gautier). || **7.** *Class.* Se dit d'un point exposé aux attaques de l'ennemi : *Lauzun se divertit à s'arrêter dans les endroits les plus jaloux* (Saint-Simon). || **8.** Se dit, en Méditerranée, d'une embarcation sujette au roulis : *C'est un fait qu'il est jaloux, le bateau* (Pagnol).

● SYN. : **1** *soucieux ;* **3** *exclusif, ombrageux, possessif ;* **4** *défiant, soupçonneux ;* **5** *envieux.*

◆ n. (sens 1, v. 1200, *Lai d'Ignaure ;* sens 2, 1635, Corneille). **1.** Personne qui supporte mal la réussite d'autrui : *Son succès lui fit de nombreux jaloux.* || **2.** Personne dont l'affection, l'amour est inquiet, ombrageux, soupçonneux : *On voit des jaloux qui ne le sont que des hommes avec qui leur maîtresse a des relations loin d'eux...* (Proust). *Moi qui devais devenir plus tard un jaloux furieux, je n'éprouvais rien* (Mauriac).

jamaïquain, e [ʒamaikɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Jamaïque,* n. géogr. ; 1842, E. Sue). Qui se rapporte à la Jamaïque ou à ses habitants ; habitant ou originaire de la Jamaïque.

jamais [ʒamɛ] adv. (de *jà* [v. ce mot] et de l'anc. adv. *mais,* davantage, lat. *magis,* même sens [v. MAIS] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* dans la loc. *ja mais.. ne,* ne plus... jamais ; écrit *jamais,* au sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 1, fin du XIII^e s., Adam de la Halle ; sens II, 1, v. 1196, J. Bodel [*ne.. jamais que,* milieu du XVI^e s., Amyot] ; sens II, 2, 1687, Bossuet [*sans jamais que,* XX^e s. ; *sans que jamais,* 1672, Molière] ; sens II, 3, 1532, Rabelais [dans une phrase sans verbe ; devant un adj. ou un participe, 1679, Bossuet ; dans une locution substantivée, XX^e s.] ; sens II, 4, 1580, Montaigne).

I. DANS UN SENS POSITIF : « EN UN TEMPS QUELCONQUE » (dans des phrases interrogatives ou hypothétiques, dans des propositions dépendant d'un adverbe de comparaison, ou avec un verbe principal exprimant la négation ou le doute). **1.** Un jour dans le passé : *Avez-vous jamais regardé un fleuve ?* (Maurois). *Si j'ai jamais senti à la fois la vanité et la vérité de la gloire et de la vie, c'est à l'entrée du bois silencieux, obscur, inconnu, où dort celle qui eut tant d'éclat et de renom et en voyant ce que c'est que d'être véritablement aimé* (Chateaubriand). *Je ne sais pas si dans sa vie cette fille-là a jamais dit un mot de vérité* (Mérimée). *C'est l'épi le plus dur qui soit jamais monté* (Péguy). *Il secoua la tête, niant qu'il s'en fût jamais aperçu* (France). || **2.** Un jour dans l'avenir : *Sortira-t-on jamais de ce funeste empire ?* (Hugo). *Si tu en viens jamais à bout, je te fais cadeau d'un merle blanc* (Musset). *Il ne pouvait croire que Dieu lui pardonnât jamais* (Michelet). *Je doute, je désespère de jamais y parvenir.*

II. DANS UN SENS NÉGATIF : « EN AUCUN TEMPS ». **1.** Précédé ou suivi de la négation : *Et tu n'es donc jamais de mauvaise humeur, toi ?* (Sand). *Elle eut du mal à s'en remettre, ou plutôt ne s'en remit jamais* (Flaubert). *Jamais les enfants, Jacques et Madeleine, toujours malades, n'avaient été en vendange* (Balzac). *Jamais je n'avais écrit à Zaza des lettres aussi expansives que pendant ces dernières semaines ; jamais elle ne s'était confiée à moi aussi franchement* (Beauvoir). || *Spécialem.* Dans la loc. *ne ... jamais que, jamais* équivaut à *somme toute : Cela ne fait jamais qu'une heure de plus. De pareilles erreurs | Ne produisent jamais que d'illustres malheurs* (La Fontaine). || **2.** Précédé de *sans : Écouter comme il joue, Hartmann, sans rien se demander jamais* (Anouilh). *Cet employé travaille sans jamais s'intéresser à ce qu'il fait.* || *Sans jamais que,* ou *sans que jamais,* sans qu'en aucun moment : *C'était une joie de les voir* (les chiens de chasse) [...] *quand leur tour d'intervenir était arrivé, sans jamais qu'une minute fût perdue* (Vialar). || **3.** Sans aucun mot négatif, *jamais* a pris peu à peu une valeur négative et se suffit à lui-même pour exprimer la négation : *a)* dans des phrases comportant une ellipse du verbe : *Je n'abandonnai nullement mon goût pour l'idéal : je l'ai plus vif que jamais* (Renan). *Des prisons d'État où l'on mettait le vin à rafraîchir : jamais de disette, jamais de guerre* (Daudet). *Une hypothèque sur ma propriété ? jamais ! jamais ! entendez-vous, jamais !* (Boylesve). *Dans l'état actuel du monde, le danger de se laisser séduire à l'Histoire est plus grand que jamais* (Gide). *C'est le cas ou jamais de dire ce que vous pensez. Mieux vaut tard que jamais* (proverbe) ; *b)* devant un adjectif ou un participe : *Ils vont, viennent, jamais fuyants, jamais lassés* (Hugo). *Le désir jamais comblé de connaître sans cesse autre chose* (Dorgelès). *Son style est élégant, jamais recherché*

(Acad.) ; et dans une locution substantivée : *Une sensation violente de jamais vu qui me coula sur les épaules fit que je rallumai les lumières* (Gracq). || **4.** Class. *Mais non jamais,* mais jamais : *Les envieux mourront, mais non jamais l'envie* (Molière).

◆ **À jamais, à tout jamais, pour jamais** loc. adv. (fin du XIIIᵉ s., Adam de la Halle [*à jamais ; à tout jamais,* av. 1526, J. Marot ; *pour jamais,* av. 1549, Marguerite de Navarre ; *pour tout jamais,* 1662, Corneille]). Pour toujours : *La haine de la religion, qui* [...] *nous a rendus à jamais ennemis* (Mauriac). *C'est fini à tout jamais entre eux. Toute une partie de toi-même* [...] *tombera pour jamais au néant* (Proust). || Class. *Pour tout jamais,* même sens : *« Adieu donc pour deux jours. — Adieu pour tout jamais »* (Corneille).

◆ **Jamais plus** ou **plus jamais** loc. adv. (1552, Rabelais [*jamais plus ; plus jamais,* av. 1922, Proust]). En aucun temps dans l'avenir : *Jamais plus la fleur de la vigne* [...] *n'attirerait les moucherons d'été* (R. Bazin). *Plus jamais je ne recommencerai.*

◆ **Jamais de la vie** loc. adv. (1869, Flaubert). Renforce la négation en exprimant un refus catégorique : *Mais te payer une poupée, mille tonnerres ! pour te couvrir de honte, jamais de la vie !* (France).

◆ **Jamais, au grand jamais** loc. adv. (1573, Desportes). *Fam.* Indique aussi une dénégation catégorique (avec la négation exprimée ou sous-entendue) : *Jamais, au grand jamais, je ne serai candidat à la députation !*

jambage [ʒɑ̃baʒ] n. m. (de *jambe ;* milieu du XIVᵉ s., avec un sens peu clair ; sens I, 1, av. 1834, Béranger ; sens I, 2, 1832, Raymond ; sens II, 1, 1690, Furetière [« pilier simple entre deux arcades », 1704, Trévoux] ; sens II, 2, 1538, R. Estienne [*jambage d'une cheminée,* 1563, Palissy] ; sens II, 3, 1962, Larousse ; sens II, 4, av. 1880, Flaubert ; sens II, 5, 1680, Richelet).

I. 1. *Droit de jambage,* sous la féodalité, droit du seigneur de poser, devant témoin, sa jambe dans le lit d'une vassale qui venait à se marier. || **2.** En vénerie, partie de la peau détachée d'un animal, qui recouvrait les pattes.

II. 1. Chaîne en pierre de taille ou en maçonnerie qui soutient une construction et sur laquelle reposent les grosses poutres. || En architecture, pilier simple entre deux arcades : *Voici « la Marseillaise », que le puissant Rude a taillée sur un des jambages de l'Arc de Triomphe* (Rodin). || **2.** Chacun des montants verticaux d'une baie de porte ou de croisée qui soutiennent le linteau. || *Jambage d'une cheminée,* chacune des assises de pierre verticales qui, de chaque côté d'une cheminée, supportent le manteau. (On dit aussi PIED-DROIT.) || **3.** Partie d'un marteau-pilon ou d'un mouton qui guide la masse tombante et supporte l'entablement, ainsi que le mécanisme de remontée de la masse. || **4.** Élément d'une armature ou élément naturel jouant un rôle de soutien : *Postés contre les parois du bateau, entre les gros jambages de la membrure* (Flaubert). *Cette arche, ogive naturelle façonnée par le flot, était éclatante entre deux jambages profonds et noirs* (Hugo). || **5.** Trait vertical ou légèrement incliné de certaines lettres (*m, n, u, p, q*) : *Un enfant qui apprend à faire des jambages. Une grosse écriture paysanne, avec des jambages qui se culbutaient* (Zola). *Landin lui-même, à qui chaque jambage était familier, dut s'aider de la loupe* (Mauriac). *À près de trois mètres de hauteur, est apposée la plaque bleue réglementaire, dont l'émail a sauté en larges éclats* [...] *; seul le mot « rue » est encore lisible, et, plus loin, les deux lettres ... « na... », suivies d'un jambage interrompu par les franges concentriques du trou suivant* (Robbe-Grillet).

jambard ou **jambart** [ʒɑ̃bar] n. m. (de *jambe ;* 1305, Godefroy, comme adj., au sens de « qui a de fortes jambes » ; comme n. m., au sens moderne, 1843, Th. Gautier). *Vx.* Jambière : *Les jambes sont enfermées dans des espèces de knémides ou jambards de laine blanche* (Gautier). *Le ventre sanglé d'or, une jambe dans un jambard d'émeraude* (Goncourt).

jambe [ʒɑ̃b] n. f. ● ÉTYM. Bas lat. *gamba,* jarret des animaux, et en particulier « paturon du cheval », probablem. empr. du gr. *kampê,* courbure, d'où « articulation » ; 1080, *Chanson de Roland* (v. ci-dessous § A, II, n. 1-2). — A : sens I, 1, XIIᵉ s., *Roncevaux* (*à mi-jambe,* 1606, Nicot) ; sens I, 2, XIIᵉ s., *Roncevaux* (*jambe deçà, jambe delà,* 1690, Furetière ; *jambe de-ci, jambe de-là,* 1867, Littré ; *des jambes de coq,* 1863, Th. Gautier ; *être toujours dans les jambes de quelqu'un,* 1887, Zola ; *faire la belle jambe,* 1767, Diderot ; *cela me fait une belle jambe,* 1867, Littré ; *des ronds de jambe,* 1949, Larousse [art. *rond*] ; *couper à quelqu'un bras et jambes,* 1863, Littré [art. *couper*] ; *couper les jambes à quelqu'un,* XXᵉ s. [*couper bras et jambes à quelqu'un,* même sens, 1690, Furetière] ; *avoir les jambes coupées,* XXᵉ s. ; *jouer quelqu'un par-dessous la jambe,* 1671, Molière ; *traiter quelqu'un par-dessous la jambe,* av. 1834, Béranger ; *faire quelque chose par-dessus la jambe,* 1844, Esnault ; *jeter un chat aux jambes de quelqu'un,* 1867, Littré [d'abord *jeter le chat aux jambes à quelqu'un,* 1549, R. Estienne] ; *passer la jambe à quelqu'un,* 1833, d'après Larchey, 1862 ; *tirer dans les jambes de quelqu'un,* 1931, Larousse) ; sens I,3, début du XVIIᵉ s. (*jambes de Basques,* 1847, Mérimée ; *avoir de bonnes jambes,* v. 1695, Fénelon ; *avoir de mauvaises jambes,* XXᵉ s. ; *avoir des jambes de vingt ans,* 1907, R. Rolland [d'abord ... *de quinze ans,* 1690, Furetière] ;... *à toutes jambes,* XIVᵉ s. ; *jouer des jambes,* 1611, Cotgrave ; *prendre ses jambes à son cou,* 1690, Furetière ; *donner des jambes,* 1826, Vigny ; *n'avoir plus de jambes,* av. 1654, Guez de Balzac ; *avoir les jambes molles,* av. 1924, A. France ; *avoir des jambes de coton,* 1931, Larousse ; *avoir des kilomètres dans les jambes,* av. 1890, Maupassant ; *rompre les jambes à quelqu'un,* av. 1924, A. France ; *traîner la jambe,* 1690, Furetière [art. *traîner*] ; *n'aller que d'une jambe,* 1867, Littré ; *tenir la jambe à quelqu'un, la jambe !, lever la jambe, jeu de jambes,* XXᵉ s. ; *avoir des jambes, cheval qui sent bien les jambes,* 1867, Littré) ; sens I, 4, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné (*jambe artificielle,* 1867, Littré ; *jambe articulée,* 1902, Larousse ; *c'est un cautère sur une jambe de bois,* 1808, d'Hautel) ; sens I, 5, fin du XIXᵉ s. ; sens II, 1-2, 1080, *Chanson de Roland* (écrit *gambe* [*jambe,* XIIe S.] ; *jambe de dedans* ou *du montoir,* 1867, Littré [d'abord *jambe du côté du montoir,* 1690, Furetière] ; *chercher sa cinquième jambe,* 1690, Furetière) ; sens II, 3-4, 1867, Littré. — B : sens 1, v. 1560, Paré (*jambe de force, jambe de train d'atterrissage,* 1962, Larousse) ; sens 2, début du XXᵉ s. ; sens 3, 1902, Larousse (*jambe étrière, jambe sous poutre,* 1690, Furetière) ; sens 4, 1680, Richelet ; sens 5, 1834, Landais.

A. Partie anatomique de l'homme et des animaux

● **I.** CHEZ L'ÊTRE HUMAIN. **1.** Partie des membres inférieurs de l'homme comprise entre le genou et le pied : *Le squelette de la jambe est formé du tibia et du péroné. Avoir la jambe bien faite. Elle était assise les jambes croisées sur une natte* (Mérimée). || *À mi-jambe,* jusqu'au milieu de la jambe : *Ces heureux temps où nos compatriotes | Enfin jusqu'à mi-jambe ont relevé leurs bottes* (Musset). || **2.** Le membre inférieur en son entier : *Ses longues jambes maigres trépignent de colère* (Musset). *Cette jambe était déjà pour Samuel l'objet d'un éternel désir. Longue, fine, forte, grasse et nerveuse à la fois, elle avait toute la correction du beau et tout l'attrait libertin du joli* (Baudelaire). *Je change d'idée | À suivre les brises de fil fin | À suivre tes jambes tes mains tes yeux* (Éluard). *Être haut sur jambes. Avoir des jambes courtes. Plier, fléchir les jambes.* || *Jambe deçà, jambe delà,* ou *jambe de-ci, jambe de-là,* à califourchon : *Et c'est sur un cheval qu'elle s'en va grimper, cramponnée à quatre ficelles, jambe de-ci, jambe de-là ?* (Colette). || *Des jambes de coq,* des membres inférieurs très minces : *Des bottes de cuir* [...] *où ses jambes de coq ballottaient comme des flûtes dans leur étui* (Gautier). || *Être toujours dans les jambes de quelqu'un,* le gêner en se tenant continuellement près de lui. || *Faire un croc-en-jambe à quelqu'un,* v. CROC-EN-JAMBE. || Fig. et vx. *Faire la belle jambe,*

faire le beau : *Des messieurs japonais, qui flânent et font la belle jambe devant les petites boutiques d'objets de piété, m'adressent des révérences profondes* (Loti). || Fam. *Cela me fait une belle jambe,* cela ne m'avance à rien : « *Et le cardinal André, en te promettant sa voix, t'a affirmé dernièrement encore que tu avais derrière toi toute l'Église. — Voilà qui me fait une belle jambe !* » (Gide). || Fig. *(Faire) des ronds de jambe,* faire beaucoup de manières pour plaire, avoir une attitude obséquieuse : *Des plongeons, des courbettes et des ronds de jambe de grand style* (Carco). || Fig. *Couper, casser, rompre à quelqu'un bras et jambes,* le décourager, le désespérer : *Il y a eu des jours où tu t'es vue jusqu'au cœur, et ça te cassait bras et jambes* (Sartre). || Fig. *Couper les jambes à quelqu'un,* lui causer un tort qui le réduit à l'impuissance. || *Avoir les jambes coupées,* être comme paralysé par l'émotion, la surprise ou le découragement. || Class. *Jouer quelqu'un par-dessous la jambe,* obtenir facilement l'avantage sur lui : *Je les* [les vieillards] *aurais joués tous deux par-dessous la jambe* (Molière). || *Traiter quelqu'un par-dessous* ou *par-dessus la jambe,* n'avoir pour lui aucune considération, le traiter avec mépris ou insolence. || Fam. *Faire quelque chose par-dessus la jambe,* le faire sans application, avec désinvolture. || Fam. *Jeter un chat aux jambes de quelqu'un,* lui susciter des embarras. || *Passer la jambe à quelqu'un* (vx), ou *tirer dans les jambes de quelqu'un,* chercher à le desservir, à lui nuire par des procédés déloyaux. || **3.** Le membre inférieur en tant qu'organe de la marche, de la locomotion (dans des expressions où *jambe* est généralement au plur.). || *Jambes de Basques,* jambes d'une très grande agilité et souplesse : *D'un bond, elle* [Carmen] *saute par-dessus moi et se met à courir en nous montrant une paire de jambes ! On dit jambes de Basques : les siennes en valaient bien d'autres, aussi vites que bien tournées* (Mérimée). || *Avoir de bonnes jambes,* pouvoir marcher, courir longtemps sans fatigue. || *Avoir de mauvaises jambes,* marcher avec difficulté, du fait de la maladie, de l'âge. || *Avoir des jambes de vingt ans,* en parlant d'une personne âgée, pouvoir encore bien marcher. || *Aller, courir, filer* (fam.) *à toutes jambes,* le plus vite possible : *Avant que le petit ait poussé un cri, il lui avait arraché le cahier, filant à toutes jambes vers le parc* (Mauriac). || *Jouer des jambes,* s'enfuir. || Fam. *Prendre ses jambes à son cou,* courir aussi vite que l'on peut. || *Donner des jambes,* faire courir (en parlant d'une émotion, d'une peur). || Fig. *N'avoir plus de jambes,* être recru de fatigue ou épuisé . par l'âge : *Est-ce que vous voulez apprendre à danser pour quand vous n'aurez plus de jambes ?* (Molière). || *Avoir les jambes molles, avoir des jambes de coton,* se sentir faible, avoir de la peine à se tenir sur ses jambes : *Un jour, se sentant les jambes molles et le cœur las, il laissa sa voiture dans la remise* (France). || Fam. *Avoir des kilomètres dans les jambes,* avoir parcouru une longue route : *Quand il* [le facteur] *revenait le soir, il avait plus de quarante kilomètres dans les jambes* (Maupassant). || Fam. *En avoir plein les jambes,* être fatigué par une longue marche. || *Rompre les jambes à quelqu'un,* le fatiguer excessivement : *Maintenant, il* [l'escalier] *m'essouffle et me rompt les jambes dès les premières marches* (France). || *Traîner la jambe,* marcher difficilement. || Fig. *N'aller que d'une jambe,* en parlant d'une entreprise, péricliter. || Fig. *Tenir la jambe à quelqu'un,* l'importuner par un long discours. || Pop. *La jambe !,* interj. d'impatience à l'adresse d'une personne importune, fatigante. || Fig. et pop. *Lever la jambe,* en parlant d'une femme, mener une vie dissolue, être de mœurs légères. || *Avoir des jambes,* en escrime, être ferme sur le pied gauche et toujours prêt à partir de la jambe droite. || *Jeu de jambes,* aisance et habileté des jambes, permettant à l'athlète d'être toujours en bonne position : *Le jeu de jambes d'un boxeur, d'un joueur de tennis.* || *Cheval qui sent bien les jambes,* cheval qui obéit aux impulsions que le cavalier donne avec ses jambes. || **4.** *Jambe de bois,* appareil en bois adapté au moignon d'un amputé et qui remplace le membre perdu : *Il déboursa trois cents francs pour une jambe de bois* [...] ; *le pilon en était garni de liège, et il avait des articulations à ressort* (Flaubert). || *Jambe artificielle, jambe articulée,* appareil orthopédique articulé qui permet la récupération d'un certain nombre de mouvements facilitant la marche. || Fam. *C'est un cautère sur une jambe de bois,* v. CAUTÈRE. || **5.** Chacune des deux parties d'un pantalon, d'une culotte qui recouvrent les jambes en épousant leur forme : *Un pantalon dont les jambes sont trop étroites. Vous lui avez mis les deux jambes dans la même jambe du pantalon* (Courteline).

• **II.** CHEZ L'ANIMAL. **1.** Chacun des membres qui soutiennent le corps des grands quadrupèdes : *C'étaient de superbes animaux* [...], *aux jambes sèches et nerveuses* (Gautier). *Les mâtins s'élançaient de biais contre la voiture et aboyaient aux jambes des chevaux* (France). *Une ânesse bleue sortit du courant et s'arrêta, jambes écartées* (Giono). || **2.** *Spécialem.* Chez le cheval, patte de derrière, et plus particulièrement segment compris entre le genou et la cheville (mais aussi chacune des quatre pattes). || *Jambe de dedans* ou *du montoir,* en termes d'équitation, jambe gauche de devant ou de derrière. || *Chercher sa cinquième jambe,* en parlant d'un cheval fatigué, s'appuyer sur la bride. || **3.** En vénerie, espace compris entre le talon et les os, ou ergots, chez les bêtes fauves, entre le talon et les gardes chez les bêtes noires. || **4.** Tibia des insectes, et dernier article des pattes chez les divers articulés.

• SYN. : **I, 2** et **3** *échasses* (fam.), *flûtes* (fam.), *gambettes* (pop.), *gigues* (pop.), *guiboles* (pop.), *pattes* (fam.), *pied, quilles* (pop.) ; **4** *pilon.* || **II, 1** *patte.*

B. Objet ou partie d'objet qui a un rôle de soutien.

1. *Jambes d'un compas,* ses deux branches. || *Jambe de force,* dans une automobile, chacune des biellettes reliant l'essieu arrière au cadre du châssis et destinées à absorber la poussée et la réaction de la transmission. (V. aussi n. 4 ci-après). || *Jambe de train d'atterrissage,* support reliant la roue de l'atterrisseur à la cellule de l'avion. || **2.** Pied de certains meubles ayant une forme élancée : *Sur sa table de bois très sombre, carrée, aux jambes torses, il disposa le manuscrit de son poème* (Valéry). *Les fauteuils* [...] *se trémoussent sur leurs petites jambes* (Gillet). || **3.** Pilier de pierre inséré dans un mur pour le fortifier. || *Jambe étrière,* pilier qui est à la tête d'un mur mitoyen : *Ces deux caves, dont les jambes étrières avaient été barbouillées de vers et d'hiéroglyphes par Nicolas Flamel* (Hugo). || *Jambe sous poutre,* chaîne en pierre de taille intercalée dans un mur pour soutenir une poutre. || **4.** *Jambe de force,* pièce de bois inclinée, posée vers l'extrémité d'une poutre pour la décharger en diminuant sa portée (syn. CONTRE-FICHE) ; pièce de bois inclinée reliant deux entraits d'un comble, ou l'entrait principal avec l'arbalétrier : *Ce sont de longues pièces de granit passées en clefs les unes dans les autres, assemblées en charpente. Malgré ces solides jambes de force sur lesquelles il s'appuie, il* [le pont] *conserve un air de légèreté extrême* (Loti). [V. aussi n. 1 ci-dessus.] || **5.** *Jambe d'une maille de filet,* longueur du fil qui forme un des côtés de la maille.

jambé, e [ʒɑ̃be] adj. (de *jambe ;* fin du XVIe s. [absol., fin du XIXe s., A. Daudet]). Qui a la jambe faite de telle ou telle façon (généralement avec l'un des adv. *bien* ou *mal*) : *Grand et beau garçon bien jambé* (Daudet). || *Absol.* Qui a les jambes longues : *Monseigneur sur cette petite ânesse, obligé de relever ses longues jambes, car Monseigneur est jambé* (Daudet).

jamber [ʒɑ̃be] v. tr. (de [*tenir la*] *jambe ;* début du XXe s.). *Pop.* et *vx.* Ennuyer, importuner quelqu'un : *I' nous jamberait avec ça jusqu'à la Saint-Saucisson* (Barbusse).

jamberter [ʒɑ̃bɛrte] v. intr. (mot dialect. de la Thiérache, var. élargie de l'anc. v. *jambeter,* faire la culbute [v. 1155, Wace],

remuer les jambes [v. 1306, Godefroy], dér. de *jambe ;* 1883, J. Richepin). *Dialect.* Danser.

jambette [ʒɑ̃bɛt] n. f. (dimin. de *jambe* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Aucassin et Nicolette,* écrit *gambete* [*jambete,* fin du XIIIe s. ; *jambette,* fin du XIVe s.], au sens de « jambe [d'une femme] » ; sens 1, 1538, R. Estienne [*donner la jambette à quelqu'un,* XVIe s., La Curne — d'abord *faire la jambette..,* 1383, Du Cange] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1622, Sorel). **1.** Petite jambe. || Vx. *Donner la jambette à quelqu'un,* lui faire un croc-enjambe. || **2.** Pièce de bois verticale servant à soutenir un élément de charpente. || **3.** *Class.* ou *dialect.* Petit couteau de poche dont la lame se replie dans le manche : *Il porte toujours une jambette dans sa poche* (Acad., 1694). *Je l'ouvris* [le citron] *par la moitié avec une jambette* (Ch. Sorel).

◆ **jambettes** n. f. pl. (1902, Larousse [*jambettes de patin ; jambettes de pavois,* 1962, Larousse]). Vx. *Jambettes de patin,* bouts d'allonges débordant de la muraille d'un bateau et permettant d'y tourner diverses manœuvres. (Auj., on dit plutôt BITTE.) || *Jambettes de pavois,* bouts des allonges dépassant le pont, ou montants rapportés, sur lesquels sont bordées les virures du pavois.

1. jambier, ère [ʒɑ̃bje, -ɛr] adj. et n. m. (de *jambe ;* v. 1560, Paré [aussi *jambier antérieur ; jambier postérieur,* 1873, Larousse]). Qui concerne la jambe : *Muscles jambiers. Aponévrose jambière.* || *Jambier antérieur,* muscle de la jambe qui commande la flexion dorsale du pied. || *Jambier postérieur,* muscle adducteur et rotateur du pied en dedans.

2. jambier [ʒɑ̃bje] n. m. (de *jambe ;* 1409, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Pièce de bois servant à maintenir écartées les jambes d'une bête abattue, pendant que le boucher la prépare. || **2.** Courroie que certains ouvriers (couvreurs, peintres, etc.) s'attachent aux jambes pour monter le long de la corde à nœuds.

jambière [ʒɑ̃bjɛr] n. f. (de *jambe ;* 1203, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse [pour monter à cheval, 1902, Larousse] ; sens 3, 1931, Larousse ; sens 4, av. 1872, Th. Gautier ; sens 5, 1902, Larousse). **1.** Pièce de l'armure qui protégeait la jambe. || **2.** Guêtre en cuir, lacée ou boutonnée, ou avec boucles sur le côté extérieur du mollet : *Le capitaine fit claquer sèchement, du bout des doigts, ses gants souples contre ses jambières* (Gracq). || *Spécialem.* Guêtre en cuir fixée par une courroie au-dessous du genou, et pouvant remplacer la botte pour monter à cheval. (Syn. LEGGING.) || **3.** Sorte de guêtre de cuir, garnie intérieurement de feutre, avec laquelle les joueurs de football, de cricket, de hockey se protègent le devant de la jambe. || **4.** Toute pièce d'habillement enveloppant la jambe : *Des jambières à l'albanaise, en velours brodé, garnissaient ses jambes* (Gautier). *Au perron, l'arbalétrier ne fut plus qu'un gros homme, trapu, râblé, qui s'arrêtait pour souffler, secouer la neige de ses jambières en drap jaune comme sa casquette* (Daudet). *Ils* [les motocyclistes] *sont beaux à voir avec leur casque de cuir à bourrelet d'acier, lourds de leurs jambières* (Morand). || **5.** Bande de toile écrue, de flanelle ou de tricot, employée pour envelopper les jambes des chevaux.

• SYN. : **2** *houseau.*

• REM. On a dit aussi JAMBARD (ou JAMBART) [v. ce mot].

jambon [ʒɑ̃bɔ̃] n. m. (de *jambe ;* fin du XIIIe s., Godefroy, au sens 1 [« cuisse de porc préparée crue ou cuite... », v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; sens 2, 1902, Larousse ; sens 3, 1852, Th. Gautier). **1.** Cuisse ou épaule de porc ou de quelques animaux, salée et quelquefois fumée, pour être conservée : *Jambon de sanglier, d'ours. Jambon de devant, de derrière. D'une main il prend son couteau et, de l'autre* [...], *il saisit un jambon qui pendait au plancher* (Courier). *Son cœur ! cœur racorni, fumé comme un jambon* (Baudelaire). *Une figure toute plissée, couleur de peau de jambon, de couenne de lard* (Ramuz). || *Spécialem.* Cuisse du porc préparée crue ou cuite, constituant souvent une spécialité de certaines régions : *Un sandwich au jambon. Jambon fumé. Jambon de Paris, de Bayonne, d'York, de Parme. Devant elle s'étalaient* [...] *les saucissons* [...], *les langues* [...], *un jambon ordinaire d'un rose pâle, un jambon d'York à la chair saignante sous une large bande de graisse* (Zola). || **2.** *Pop.* Cuisse. || **3.** *Fam.* Violon, guitare, mandoline : *Je coupe les deux oreilles | Au premier racleur de jambon | Qui devant la chambre où tu veilles | Braille un couplet mauvais ou bon* (Gautier).

jambonné, e [ʒɑ̃bɔne] adj. (de *jambon ;* 1898, Huysmans). *Vx.* Noirci (comme un jambon fumé) : *D'incohérentes chaumines* [...] *jambonnées par des fumées de poêle* (Huysmans).

jambonneau [ʒɑ̃bɔno] n. m. (dimin. de *jambon ;* début du XVIIe s., puis 1690, Furetière, au sens 1 [« petit jambon... » ; « partie de la jambe du porc située au-dessous du jambon ou de l'épaule », 1902, Larousse] ; sens 2, 1802, Flick ; sens 3, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Partie de la jambe du porc située au-dessous du jambon ou de l'épaule. || Petit jambon préparé avec cette partie de la jambe. || **2.** Mollusque gastropode marin, à coquille triangulaire, pouvant atteindre 50 cm de long. || **3.** *Fam.* et *vx.* Guitare, mandoline : *Des joueurs de guitare entrèrent sur ces entrefaites. Ils pinçaient du jambonneau* (Huysmans).

jamboree [ʒɑ̃bɔri] n. m. (mot anglo-améric., d'origine incertaine, signif. « grande fête joyeuse » [milieu du XIXe s.] ; 1931, Larousse). Réunion internationale des scouts.

jambose [ʒɑ̃boz] n. f. (portug. *jambos,* fruit du jambosier, empr. d'un parler de l'Inde et entré en franç. par l'intermédiaire du lat. des naturalistes ; 1602, A. Colin, écrit *jambos* [vulgarisé depuis 1727, Furetière] ; *jambose,* 1902, Larousse [la forme *jambose* est attestée au sens de « jambosier » dès 1803, Boiste]). Fruit du jambosier. (V. Rem. à l'art. JAMBOSIER.)

jambosier [ʒɑ̃bɔzje] n. m. (de *jambos* [v. l'art. précéd.] ; 1789, *Encycl. méthodique*). Arbrisseau de l'Inde, de la famille des myrtacées, cultivé pour son fruit rafraîchissant, qui ressemble à une petite pomme.

• REM. On a dit aussi JAMEROSIER, et les termes JAMEROSE OU JAMROSE [parfois JAM-ROSE] (altér. de *jambos, jambosier,* sous l'influence de la loc. *pomme de rose* [autre nom du fruit du jambosier] ; 1787, Bernardin de Saint-Pierre [*jamrose ; jamerose,* 1907, Larousse ; *jamerosier,* 1902, Larousse]) désignent soit le fruit, soit la plante : *Moines du mont Athos, chantant de sombres proses ; | Libellules d'Asie errant dans les jamroses* (Hugo). *Virginie n'en savait guère plus au fond de son paradis de magnoliers et de jam-roses* (Gautier).

jamis [ʒami] n. m. (origine incertaine ; 1902, Larousse). Espèce de toile de coton du Levant.

jam-session [ʒamsɛsjɔ̃ *ou* dʒamseʃən] n. f. (loc. anglo-améric., de *jam,* marmelade [mot d'origine obscure], et de session, séance, session [empr. du franç. *session*] ; v. 1935). Réunion de musiciens de jazz improvisant librement pour leur plaisir.

• Pl. des JAM-SESSIONS.

jan [ʒɑ̃] n. m. (probablem. de la loc. *faire j[e]an,* faire deux points au jeu de trictrac [1546, Rabelais], formée, pour une raison mal expliquée, sur le prénom *Jean* [v. JEAN 1] ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. [*petit jan, grand jan,* 1867, Littré]). **1.** Tout accident par lequel on peut gagner ou perdre des points au jeu de trictrac. || **2.** Chacune des deux tables du jeu de trictrac. || *Petit jan,* table sur laquelle les joueurs disposent les dames quand ils commencent la partie. || *Grand jan,* table sur laquelle se termine la partie.

janette n. f. V. JEANNETTE.

jangada [ʒɑ̃gada] n. f. (mot portug., empr. du tamoul [langue de l'Inde] ; 1873, Larousse). Grand radeau muni d'une voile triangulaire, utilisé par les pêcheurs brésiliens.

jangag [ʒɑ̃gag] n. m. (probablem. mot d'une langue de l'Inde ; 1873, Larousse). Sorte de toile de coton fabriquée en Inde.

janin [ʒanɛ̃] n. m. (de *jean* 1 [v. ce mot] ; 1566, H. Estienne, écrit *jannain* et *genin ; janin,* 1622, Sorel). *Vx.* Homme qui se laisse duper, et en particulier mari trompé, cocu : *Chacun m'appelle un sot et un Janin, et dit que je n'ai point de courage de t'endurer tant de fredaines* (Ch. Sorel). *C'est un franc Janin* (Richelet, 1680).

• REM. On trouve aussi les formes JEANNIN (1656, Oudin), JENIN (début du XVIᵉ s., Huguet).

janissaire [ʒanisɛr] n. m. (ital. *gian[n]izzero,* janissaire, du turc *yenī tcherī,* proprem. « nouvelle milice » ; 1457, La Broquière, écrit *jehanicere* [*jainusere,* XVᵉ s., Wavrin ; *genissayre,* milieu du XVIᵉ s. ; *janissaire,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1666, *Roman bourgeois*). **1.** Soldat d'un corps d'infanterie turque (XIVᵉ-XIXᵉ s.) dont le recrutement se faisait par l'enlèvement des enfants chez les peuples soumis, et qui était préposé à la garde des Sultans : *Venait ensuite le janissaire, le turban en tête, deux pistolets et un poignard à la ceinture* (Chateaubriand). *À chaque instant, il s'attendait à recevoir sur le dos toute une dégringolade d'eunuques et de janissaires* (Daudet). || **2.** *Péjor.* Satellite au service d'un pouvoir despotique : *Tritons, qui sont les janissaires du dieu marin* (Furetière).

janoterie [ʒanɔtri] n. f. (de *Janot* [v. l'art. suiv.] ; début du XIXᵉ s.). Niaiserie, stupidité (rare) : *Pourquoi appeler le sperchius, sperkhios ? cela me semble une vraie janoterie* (Flaubert).

janotisme ou **jeannotisme** [ʒanɔtism] n. m. (de *Janot* ou *Jeannot,* n. d'un personnage du théâtre du XVIIIᵉ s., type de l'ingénu ridicule, dér. de *Jean* [v. JEAN 1] ; 1779, Proschwitz, écrit *jeannotisme,* au sens de « niaiserie » ; sens moderne, 1867, Littré [écrit *jeannotisme ; janotisme,* 1873, Larousse]). *Vx.* Construction maladroite de la phrase, qui prête à une équivoque ridicule. (Ex. : *Aller chercher une oie chez le rôtisseur qu'on a fait cuire.*)

janséniquement [ʒɑ̃senikmɑ̃] adv. (de *jansén[iste]* ; av. 1872, Th. Gautier). D'une manière austère.

jansénisme [ʒɑ̃senism] n. m. (de *Jansénius,* n. latinisé de Corneille *Jansen,* évêque d'Ypres [1585-1638] ; milieu du XVIIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1840, Sainte-Beuve ; sens 3, v. 1840, Ch. de Bernard). **1.** Doctrine professée par Jansénius dans son livre l'*Augustinus* (1640) et répandue en France par Port-Royal, selon laquelle la grâce est accordée aux uns et refusée aux autres dès la naissance, et qui fut condamnée par l'Église comme apportant une restriction dangereuse au libre arbitre : *Le jansénisme, qui part de Jansénius et de son gros livre de l'« Augustinus », est une affaire avant tout théologique* (Sainte-Beuve). *Le jansénisme, qui enlève tout à l'homme pour ne diminuer en rien la puissance de l'Être infini* (Mauriac). || **2.** Faction politique née du jansénisme religieux, qui profita de l'opposition de Port-Royal à Louis XIV et dont l'action se manifesta pendant tout le XVIIIᵉ s. : *Il* [l'esprit de Port-Royal] *se retrouve encore moins dans le jansénisme tout politique qui fut ou qui parut si considérable à un moment du XVIIIᵉ siècle, et qui permettait à bien des gens d'être du parti sans être du dogme ni même de la religion* (Sainte-Beuve). || **3.** Piété, morale austère ; rigueur, sévérité dans les principes et leur application : *Le jansénisme des grands avocats, ses ancêtres, guindait parfois son âme* (France). *Cette sorte de jansénisme sauvage est commune chez les Celtes* (Le Goffic).

janséniste [ʒɑ̃senist] n. et adj. (de *Jansénius* [v. l'art. précéd.] ; 1656, Pascal, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1703, Saint-Évremond). **1.** Partisan du jansénisme : *Il* [Mazarin] *n'aimait pas les jansénistes, et il haïssait avec raison les factions* (Voltaire). *L'Être impitoyable auquel les jansénistes tremblants prétendent* [...] *l'asservir* (Mauriac). || **2.** Se dit d'une personne qui montre une piété, une vertu austère : *Elles sont jansénistes, quiétistes ou je ne sais quoi de différent* (Gide). || **3.** Qui applique ou défend ses idées, ses principes avec une rigueur étroite : *On dit un jour à la reine de Suède que les précieuses étaient les jansénistes de l'amour, et la définition ne lui déplut pas* (Saint-Évremond).

◆ adj. (sens 1, fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon ; sens 2, 1893, *Dict. général* [*reliure janséniste*]). **1.** Qui appartient, se rapporte au jansénisme : *La condamnation des idées jansénistes. Le parti janséniste. Les trois années passées dans le saint Désert mirent dans l'âme de Racine une sorte de goût janséniste* (France). || **2.** Qui est empreint de rigueur, d'austérité : *Éducation janséniste. Un milieu familial janséniste.* || *Reliure janséniste,* reliure ne comportant pas de décor sur le plat, et dont le dos ne porte que le titre et le nom de l'auteur.

jante [ʒɑ̃t] n. f. (lat. pop. **cambita,* jante, d'un radical gaulois **cambo-,* signif. « courbé » ; v. 1170, *Livre des Rois*). Cercle qui constitue la partie périphérique d'une roue de véhicule : *Jante en bois, en acier, en alliage léger. Pouillaude, avec un long maillet, enfonce le fer jusqu'à ce qu'il étreigne étroitement la jante* [...] *; la première roue est ferrée* (Martin du Gard).

janus [ʒanys] n. m. (mot lat. signif. « passage couvert, arcade », emploi comme n. commun du n. du dieu *Janus* [v. l'art. suiv.] ; 1873, Larousse). Dans les villes romaines, porte voûtée ou en forme d'arc, qui servait de passage sur une voie publique.

janvier [ʒɑ̃vje] n. m. (bas lat. *jenuarius,* altér. du lat. class. *januarius,* janvier [proprem. « mois de Janus »], de *Janus,* n. du dieu des portes, des passages, des commencements, qui présidait au début de chaque année ; v. 1119, Ph. de Thaon [*le premier janvier,* av. 1848, Chateaubriand ; *du premier janvier à la Saint-Sylvestre,* XXᵉ s. ; *le père Janvier,* XXᵉ s. ; *le bonhomme Janvier,* 1902, Larousse]). Premier mois de l'année, dans le calendrier grégorien : *Novembre dans la brume errant de roche en roche,* | *Répond au hurlement de janvier qui s'approche* (Hugo). || *Le premier janvier,* le premier jour de l'année. || Fam. *Du premier janvier à la Saint-Sylvestre,* tout au long de l'année. || Fam. *Le père* ou *le bonhomme Janvier,* personnage de légende qui passe pour accorder sa bienveillance aux enfants : *L'Espérance est une petite fille de rien du tout* [...] | *Qui joue encore avec le bonhomme Janvier* (Péguy).

jap [ʒap] n. m. (mot de l'arg. améric., abrév. de l'angl. *Japanese,* Japonais, dér. de *Japan,* Japon ; 2 janv. 1947, *Spirou*). *Pop.* Japonais.

japhétique [ʒafetik] adj. et n. (de *Japhet,* n. d'un personnage biblique, fils de Noé, bas lat. [d'origine hébraïque] *Japhet ;* 1867, Littré [« aryen », 1920, Proust]). Qui appartient à la descendance de Japhet, troisième fils de Noé, considéré par la tradition comme la souche des populations indo-européennes ; d'où aryen : [Le duc de Châtellerault à Bloch :] *Excusez-moi, Monsieur, de ne pas discuter de Dreyfus avec vous, mais c'est une affaire dont j'ai pour principe de ne parler qu'entre Japhétiques* (Proust).

japon [ʒapɔ̃] n. m. (de *Japon,* n. géogr. ; 1730, Savary des Bruslons, au sens 1 [« objet en porcelaine du Japon », 1867, Littré] ; sens 2, 1884, Huysmans ; sens 3, 1902, Larousse). **1.** Porcelaine du Japon : *Théière en japon.* || *Des japons,* des objets en porcelaine du Japon : *Avoir une prédilection pour les japons anciens.* || **2.** Papier de couleur ivoire, utilisé pour certaines éditions de luxe : *Un exemplaire imprimé sur japon.* (On dit aussi PAPIER JAPON.) || **3.** Bois employé pour teindre les textiles en rouge.

japonais, e [ʒapɔnɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Japon,* n. géogr. ; 2 janv. 1667, Robinet, au sens 1 ; sens 2, début du XXᵉ s.). **1.** Qui se rapporte au Japon ou à ses habitants ; habitant ou originaire du Japon : *Une petite figure qui ressemblait à un enfant et qui était un ange japonais* (France). *Les Japonais aiment les renards, mais ce client n'était pas japonais* (Malraux). *Le peuple japonais. Porcelaines japonaises.* || *Billard japonais,* V. BILLARD. || *Jardin japonais,* V. JARDIN. || **2.** Qui imite les manières des Japonais : *Si j'entreprends de couper les cheveux du petit homme* [le fils de l'auteur], *je dois m'attendre à une véritable lutte :* [...] *prises de têtes et artifices japonais* (Duhamel).

◆ **japonais** n. m. (1873, Larousse). Langue parlée au Japon.

japonaiserie [ʒapɔnɛzri] n. f. (de *japonais ;* 1851, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s., Banville) ou **japonerie** [ʒapɔnri] n. f. (de *Japon,* n. géogr. ; 1889, Loti, au sens 3 ; sens 1, 1899, J. Lorrain ; sens 2, début du XXe s.). **1.** *Littér.* Objet d'art, curiosité venus du Japon ou de style japonais : *Goncourt* [...] *est absorbé par son amour des japonaiseries* (Flaubert). *Il est vrai que j'ai passé ma matinée chez le marchand de japoneries à marchander des masques de théâtre* (Lorrain). *Le cabinet aux japonaiseries de papier* (M. Prévost). *Tout un étalage de ces japonaiseries alors en pleine vogue, voilà ce que j'aperçus d'un coup d'œil* (Duhamel). || **2.** *Littér.* Goût pour l'art, la civilisation du Japon : *Entaché d'impressionnisme et de japonaiserie...* (Banville). *La japonerie de Goncourt semblait* [...] *un caprice* (Hermant). || **3.** *Littér.* Connaissance du Japon, de ses usages, de tout ce qui est proprement japonais : *Je retourne avec un certain étonnement ce petit carton dans mes doigts : j'avoue qu'il confond toutes les notions de japonerie que mon séjour à Nagasaki m'avait données* (Loti).

• REM. Les deux termes, dans leurs différentes acceptions, sont plus ou moins péjoratifs.

japonisant, e [ʒapɔnizɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (part. prés. de *japoniser ;* 1881, Goncourt). Qui étudie la langue et la civilisation japonaises, ou s'intéresse aux choses du Japon : *Un japonisant frénétique* (Goncourt).

japoniser [ʒapɔnize] v. intr. (dér. savant de *Japon,* n. géogr. ; 1877, Goncourt). *Littér.* Prendre intérêt aux choses du Japon : *Burty m'emmène japoniser chez Bing* (Goncourt).

japonisme [ʒapɔnism] n. m. (de *Japon,* n. géogr. ; 31 déc. 1876, *Journ. officiel,* p. 9944). Intérêt, prédilection pour l'art japonais : *La recherche du vrai en littérature, la résurrection de l'art du XVIIIe siècle, la victoire du japonisme* (Goncourt).

japoniste [ʒapɔnist] n. (de *Japon,* n. géogr. ; 11 févr. 1872, *Journ. officiel,* p. 1019). Personne qui porte un intérêt particulier aux objets d'art japonais, soit pour les collectionner, soit pour les imiter.

japonné, e [ʒapɔne] adj. (part. passé de *japonner ;* 1867, Littré). *Faïences japonées,* faïences des XVIIIe-XIXe s. dont le décor imitait celui des porcelaines japonaises archaïques d'Imari, transmis par la filière d'imitations successives par les fabriques européennes.

japonner [ʒapɔne] v. tr. (de *Japon,* n. géogr. ; 1730, Savary des Bruslons, écrit *japoner ; japonner,* 1752, Trévoux). Soumettre la porcelaine à une nouvelle cuisson, pour lui donner l'apparence de la porcelaine du Japon.

jappage [ʒapaʒ] n. m. (de *japper ;* 1845, Bescherelle). Cri du renard ou du chacal.

jappe [ʒap] n. f. (déverbal de *japper ;* 1704, Trévoux). *Vx* et *pop.* Loquacité incisive : *Heureusement que t'as de la jappe pour deux* (Vercel).

jappement [ʒapmɑ̃] n. m. (de *japper ;* av. 1502, O. de Saint-Gelais [« cri du chacal, du renard », 1867, Littré]). Action de japper ; aboiement clair ou aigu, en particulier des petits ou des jeunes chiens : *Le marquis* [...] *repartit au milieu des jappements de sa meute* (Gautier). *Les roquets des fermes se renvoient des jappements lointains* (J. H. Fabre). *Ses cris n'avaient rien d'humain ; on eût dit les jappements plaintifs d'un petit chien* (Gide). *Un jappement rauque éclata tout à coup, se brisa en glapissement de chien battu* (Genevoix). || *Spécialem.* Cri du chacal, du renard : *Il entendit le jappement d'un renard, puis des pas légers sous la fenêtre* (Flaubert).

japper [ʒape] v. intr. (de l'onomatop. *jap-,* évoquant un cri bref ; XIIIe s., *Isopet de Lyon,* écrit *japer* [*japper,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, fin du XIVe s., E. Deschamps). **1.** Pousser un aboiement clair, aigu (surtout en parlant des petits chiens ou du chacal) : *Au premier tournant, un petit chien se mit à japper* (France). *Au loin, un chien jappe à la lune* (Gide). *On entend ici une mandoline, là un petit chien qui jappe, à droite le poitrinaire qui respire avec tant de peine* (Duhamel). || **2.** *Littér.* Produire un bruit, un son qui évoque un aboiement aigu : *Chinois pauvre* [...] *se dérangeant à peine pour laisser passer les autos qui jappent et grincent* (Malraux). *De temps en temps, les vagues jappent contre l'étrave* (Camus). || **3.** *Fig.* et *fam.* Crier, s'emporter contre quelqu'un ou contre quelque chose, lancer des quolibets : *Japper de loin. Japper après la justice et se courroucer au nom du peuple de ce qu'on envoie aux galères un voleur de nuit et de poules* (Balzac).

• SYN. : **1** *aboyer, glapir.*

jappeur, euse [ʒapœr, -øz] adj. et n. (de *japper ;* 1546, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Se dit d'un chien qui a l'habitude de japper : *Elle avait l'air de ces chiens dévoués, mais mauvais, hargneux et jappeurs* (Goncourt). || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne qui criaille sans cesse (rare) : *Ce Cazette n'était rien qu'un jappeur* (Chérau).

1. jaque [ʒak] n. m. (portug. *jaca,* jaque, du malabare *tsjakka,* même sens ; 1553, Grouchy, écrit *jaca ; jaque,* 1611, Pyrard). Fruit du jaquier.

2. jaque ou **jacque** [ʒak] n. m. ou f. (emploi fig. de *jacques,* « paysan » [v. ce mot], la jaque étant surtout portée par les paysans ; 1364, Godefroy [*jaque de maille,* v. 1534, B. Des Périers]). *Vx* ou *littér.* Justaucorps à manches, de peau ou d'étoffe rembourrée et piquée, partant du col et tombant jusqu'aux genoux (XIVe-XVe s.) : *Un homme, qu'un piquet de lansquenets escorte,* | *Qui tient une bannière inclinée, et qui porte* | *Une jacque de vair taillée en éventail* (Hugo). || Vx ou littér. *Jaque de mailles* (ou *maille*), ou simplem. *jaque,* cotte de mailles portée sous l'armure par les gens de pied et les archers : *Une épée* [...] *qui tranche et perce si bien qu'il n'y a jaque de maille assez fort pour l'arrêter* (Malherbe). *Trois mille harnois blancs, jaques ou brigandines* (Hugo).

jaqueline n. f. V. JACQUELINE.

jaquemart ou **jacquemart** [ʒakmar] n. m. (anc. provenç. *jacomart,* jacquemart [1472, Pansier], de *Jaqueme,* forme provenç. correspondant au prénom franç. *Jacques* [v. JACQUES] ; 1534, Rabelais, au sens **1** [« le marteau brandi par cet automate », av. 1850, Balzac] ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Figurine allégorique, en métal ou en bois, mue par un mécanisme et représentant un homme armé, qui frappe avec un marteau sur une cloche, une enclume, un timbre, pour sonner les heures marquées par une horloge : *Le dernier coup de dix heures sonnait au jacquemart de la maison de ville* (Daudet). *Les petits oursons* [...] *défilent aux douze coups de midi devant le cadran de l'horloge du Temps ; les uns tiennent leurs instruments de fanfare, un autre est à cheval, et, là-haut, au sommet de la tour, le jacquemart frappe sur sa grande cloche d'airain* (Pourtalès). || Le marteau brandi par cet automate : *Ce marteau, de forme oblongue et du genre de ceux que nos ancêtres nommaient jaquemart* (Balzac). || **2.** Jouet d'enfant, composé de deux personnages frappant alternativement sur une enclume.

jaquet [ʒakɛ] n. m. (de *jacques,* oiseau [v. ce mot] ; 1845, Bescherelle). Nom usuel de la petite bécassine ou bécassine sourde : *Les jaquets s'envolaient des flaques d'eau en sifflant* (Hugo).

1. jaquette [ʒakɛt] n. f. (de *jacques,* oiseau [v. ce mot] ; 1611, Cotgrave). Nom donné à la pie en certaines régions.

2. jaquette [ʒakɛt] n. f. (de *jaque* 2 ; 1386, Gay, au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XVe s. ; sens I, 3, 1873, Larousse ; sens I, 4, 1902, Larousse ; sens II, 1, 17 mars 1874, *Journ. officiel* [p. 2063] ; sens II, 2-3, 1962, Larousse).

I. 1. *Vx.* Vêtement masculin, ajusté sur le buste et descendant jusqu'au genou, porté par les paysans et les hommes du peuple aux XIVe-XVe s. || **2.** *Vx.* Robe que portaient autrefois les garçonnets avant de recevoir la culotte : *Élever laborieusement l'enfant* [...], *le vêtir cent fois des plus belles jaquettes, qu'il déchire incessamment* (Balzac). || **3.** Vêtement d'homme à longs pans arrondis, ouverts sur le devant, que l'on porte auj. avec un gilet et un pantalon de tissus différents, pour assister à certaines cérémonies, aller aux courses : *Il portait, sur un ancien pantalon d'uniforme rouge à bandes noires, une jaquette*

aux basques fripees (Martin du Gard). *Il avait les mains nouées derrière le dos, sous les pans de sa jaquette* (Duhamel). *Il* [Meaulnes] *revêtit un simple costume noir, de mode passée, une jaquette serrée à la taille avec des manches bouffant aux épaules* (Alain-Fournier). || **4.** Veste de femme ajustée à la taille, qui est un élément du costume tailleur et se porte par-dessus un corsage : *Hélène retira la jaquette de son tailleur, cette jaquette coupée droit et croisée comme un veston d'homme* (Duhamel). *J'ai reconnu à côté de lui la petite bonne femme du restaurant, avec sa jaquette* (Camus).

II. 1. Manche d'acier qui renforce la partie antérieure du tube d'un canon ou qui est posé par-dessus les frettes. || **2.** Enveloppe extérieure en tôle d'une chaudière. || **3.** Enveloppe à double paroi d'une pompe, d'une tuyauterie, pour le réchauffage par circulation de vapeur. (Syn. CHEMISE.)

3. jaquette [ʒakɛt] n. f. (angl. *jacket*, même sens, proprem. « jaquette » [vêtement], empr. du franç. *jaquette* 2 ; 1951, Larousse). Chemise de protection, souvent illustrée, sous laquelle un livre est présenté à la vente.

4. jaquette ou **jacket** [ʒakɛt] n. f. (empr. de l'angl. *jacket-crown*, même sens, de *Jacket*, n. de l'inventeur, ou de *jacket*, jaquette [empr. du franç. *jaquette* 2], et de *crown*, couronne [empr. du franç. *corone*, forme anc. de *couronne*] ; v. 1950). Revêtement en céramique ou en résine synthétique, destiné à remplacer la couche d'émail de la couronne dentaire.

jaquier ou **jacquier** [ʒakje] n. m. (de *jaque* 1 ; fin du XVIIe s., écrit *jacquier ; jaquier*, 1803, Boiste). Arbre de la famille des moracées (distinct de l'*arbre à pain*), cultivé dans les régions tropicales (Malaisie, Inde, Antilles) pour ses fruits riches en amidon, pouvant atteindre 15 kg.

jar ou **jars** [ʒar] n. m. (dér. régressif de *jargon* [v. ce mot] ; 1526, Esnault, au plur., au sens de « bavardage, caquet » ; au sing., au sens actuel, 1615, Esnault [*dévider le jars*, 1842, E. Sue]). *Pop.* et *vx.* Argot. || *Dévider, jaspiner le jar*, parler l'argot.

jararaca [ʒararaka] n. m. (mot tupi-guarani ; 1902, Larousse). Serpent venimeux de l'Amérique du Sud.

jarbière [ʒarbjɛr] ou **jarrière** [ʒarʒɛr] n. f. (origine obscure ; 1867, Littré, écrit *jarbière ; jarrière*, 1902, Larousse). Tarière de boisselier.

1. jard [ʒar] n. m. (mot des parlers de l'Ouest, issu du préceltique **carra*, pierre ; 1835, Balzac). Sable caillouteux des bords de la Loire, qui forme les bancs balayés par les courants du fleuve : *Les canards s'épluchaient sur le jard, nom du gros sable que charrie la Loire* (Balzac).

• REM. On écrit aussi JAR ou JARRE.

2. jard n. m. V. JARRE 2.

1. jarde [ʒard] n. f. (ital. *giarda*, jarde, de l'ar. *djarad*, enflure ; 1678, Guillet [un premier ex., écrit *zarde*, en 1516, *Traduction de P. Crescens*]) et **jardon** [ʒardɔ̃] n. m. (ital. *giardone*, jardon, augmentatif de *giarda* [v. ci-dessus] ; 1642, L'Espiney). Exostose du jarret du cheval, déformant son profil postérieur (*jarde*) ou comblant le creux de sa face externe (*jardon*).

2. jarde [ʒard] n. f. (de **jard*, var. non attestée de *jarre* 2 [v. ce mot] ; 1902, Larousse). Tache qu'une fêlure ou une substance étrangère peut déterminer dans le diamant. (On dit aussi JARDINAGE.)

jardin [ʒardɛ̃] n. m. • ÉTYM. De l'anc. mot *gart*, jardin, verger, enclos (XIIe s., Godefroy), *jart* (milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*), francique **gart* ou **gardo*, mêmes sens ; v. 1138, Gaimar, écrit *gardin* (*jardin*, milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*), au sens I, 1 (*jardin potager*, 1570, Liébault ; *jardin fruitier, jardin d'agrément*, 1867, Littré ; *jardin de curé*, av. 1885, V. Hugo ; *jardin ouvrier*, 1931, Larousse ; *jardin familial*, 1962, Larousse) ; sens I, 2, 1902, Larousse ; sens I, 3, milieu du XXe s. ; sens I, 4, 1799, Ventenat (*jardin botanique* [qui a d'abord signifié « jardin où on cultive les plantes médicinales », 1732, Liger] ; *jardin des plantes*, 1812, Mozin [*jardin du Roy*, même sens, 1690, Furetière] ; *jardin alpin*, milieu du XXe s. ; *jardin à la française*, 1902, Larousse [d'abord *jardin français*, 1817, *Dict. d'histoire naturelle*] ; *jardin anglais*, 1771, d'après le *Cours complet d'agriculture*, 1805, VI, 84) ; sens I, 5, début du XXe s. (*jardin*, même sens, 1836, Stendhal ; *jardin zoologique*, 1873, Larousse) ; sens I, 6, av. 1778, Voltaire (*jardins suspendus de Babylone*, 1730, Ch. Rollin ; *jardin d'Éden*, 1690, Furetière ; *le premier jardin*, av. 1914, Péguy) ; sens I, 7, av. 1922, Proust ; sens I, 8, 1759, Voltaire ; sens I, 9, milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage ;* sens I, 10, 1869, Larousse (t. V, p. 267 *d*, art. *côté*) ; sens II, 1, 1638, Voiture (*le jardin de la France*, 1532, Rabelais) ; sens II, 2, début du XXe s.

I. 1. Terrain, généralement clos, où l'on cultive et entretient des plantes où des arbres : *C'était une maison assez vaste qu'entouraient des jardins plantés d'arbres touffus* (France). || *Jardin potager*, jardin destiné principalement à la culture des légumes. || *Jardin fruitier*, jardin destiné à la culture des arbres fruitiers. || *Jardin d'agrément*, lieu aménagé pour la culture des fleurs, pour la verdure. || *Jardin de curé*, petit jardin entretenu avec un soin particulier : *Dans la citadelle il y a un jardin de curé* (Hugo). || *Jardin ouvrier* ou *familial*, jardin aux dimensions limitées, réservé à l'exploitation familiale à l'exclusion de tout profit commercial. || **2.** *Jardin d'hiver*, sorte de serre où l'on conserve les plantes fragiles d'un jardin qui entoure une maison d'habitation. || **3.** *Jardin japonais*, jardin miniature composé d'un ensemble de plantes grasses, de cailloux de couleurs, de coquilles, etc., disposés dans une potiche. || **4.** *Jardin botanique* ou *jardin des plantes*, terrain où sont rassemblées des plantes de différentes espèces, surtout exotiques, et classées de façon à en permettre l'observation scientifique : *Il était le premier au rendez-vous sous le troisième arbre à gauche d'une allée de catalpas, au jardin des plantes* (Veuillot). || *Jardin alpin*, terrain où sont regroupées les plantes originaires de la haute montagne. || *Jardin à la française*, terrain dont les plantations et les allées sont disposées d'une façon régulière et géométrique : *De là, par une belle rampe, on descendait dans un jardin à la française* (Barrès). *Le jardin dit à la française, avec ses frondaisons taillées de manière géométrique, par larges volumes* (Duhamel). || *Jardin anglais*, terrain aménagé de telle sorte que les plantations semblent reproduire les fantaisies de la nature : *Un jardin anglais avec un temple grec sur un labyrinthe et un tombeau entre des peupliers* (France). || **5.** *Jardin public*, terrain planté de gazon, de fleurs et d'arbres, mis à la disposition de la population d'une ville : *Je peux me promener dans la rue, mais je préfère les arbres et les verdures d'un jardin public* (Duhamel). || *Jardin zoologique*, emplacement où l'on présente à la curiosité du public et à l'observation scientifique toutes sortes d'animaux, surtout exotiques : *Je rêve d'un pacte de sécurité entre l'homme et les animaux* [...], *où les tigres* [...] *iraient au besoin se faire admirer dans ces jardins zoologiques qui seraient comme d'accueillants hôtels* (Morand). || **6.** *Jardin d'Épicure*, lieu en plein air où Épicure donnait son enseignement ; au *fig.*, recueil de maximes et de réflexions philosophiques : *Le Jardin d'Épicure* (titre d'un ouvrage d'A. France). || *Jardins suspendus* (*de Babylone*), terrasses étagées et aménagées pour la culture ornementale : *J'ai passé mon enfance dans les jardins suspendus de Babylone | Et l'école buissonnière* (Cendrars). || *Jardin de l'Éden, le premier jardin*, le Paradis où vécurent Adam et Ève : *Ô mère* [Ève] *ensevelie hors du premier jardin* (Péguy). *Depuis qu'Adam, ce cruel homme, | A perdu son fameux jardin, | Où sa femme autour d'une pomme | Gambadait* (Musset). || **7.** *Par extens.* Lieu très beau où l'on vit heureux : *Pour moi, dans ces retraites lorraines* [...], *c'est un vrai jardin de Paradis* (Barrès). *La nature recommençait à régner sur le Bois d'où s'était envolée l'idée qu'il était le jardin élyséen de la Femme* (Proust). || **8.** *Il faut cultiver notre jardin* (Voltaire,

Candide), l'homme doit travailler plutôt que de perdre son temps à philosopher. || **9.** Fig. *Jeter une pierre dans le jardin de quelqu'un,* l'attaquer par un moyen détourné ou le critiquer par une allusion voilée. || **10.** *Côté jardin,* côté gauche de la scène d'un théâtre pour les spectateurs placés en face. (V. aussi CÔTÉ.)

II. 1. Pays remarquablement fleuri et fertile, d'une manière naturelle : *La terre deviendra un vaste jardin, arrosé par les eaux souterraines* (Berthelot). || *Le jardin de la France,* la Touraine : *Connaissez-vous cette contrée que l'on a surnommée le jardin de la France, ce pays où l'on respire un air si pur dans des plaines verdoyantes, arrosées par un grand fleuve ?* (Vigny). || **2.** Par anal. *Les jardins abyssaux,* végétation sous-marine, dont les dispositions et les couleurs font penser à un jardin fleuri : *Mais qui dira le secret des jardins abyssaux, des parterres où s'élèvent le lys noir et la rose bleue* (Herriot).

• SYN. : **I, 5** *parc, square ; zoo ;* **7** *éden, eldorado.*

jardin d'enfants [ʒardɛ̃dɑ̃fɑ̃] n. m. (trad. littérale de l'allem. *Kindergarten ;* 1872, Larousse [t. VII, p. 544 *b*, art. *enfant*]). École élémentaire où l'on accueille les très jeunes enfants pour les éduquer au moyen de jeux adroitement imaginés.

1. jardinage [ʒardinaʒ] n. m. (de *jardin* et de *jardiner ;* 1281, Godefroy, au sens 2 [de *jardin*] ; sens 1 [de *jardiner*], 1564, J. Thierry ; sens 3 [de *jardin*], milieu du XVIe s. ; sens 4 [de *jardiner*], 1812, Mozin). **1.** Culture, entretien des jardins : *Je ne suis plus jeune, et je voudrais finir ma vie dans le jardinage. J'ai toujours eu envie de greffer des poiriers* (France). *De tout temps, nous avions pris plaisir au jardinage* (Gide). || **2.** *Class.* et *littér.* État d'un terrain exploité comme jardin : *Il n'y a dans cette ville que les deux tiers de maisons, le reste est en jardinage* (Acad., 1694). *Le jardinage était parti et la nature était revenue* (Hugo). || **3.** *Vx.* Produits du jardin ; légumes : *Ils mangent à table d'hôte, dévorant une soupe, un bouilli et du jardinage* (Goncourt). || **4.** Mode d'exploitation des forêts consistant à désigner pour l'abattage les arbres qui pourraient nuire au développement de la futaie.

2. jardinage [ʒardinaʒ] n. m. (de *jardin[eux]* ; 1783, *Encycl. méthodique*). Syn. de JARDE 2.

jardinatoire [ʒardinatwar] adj. (dér. savant de *jardiner ;* 1873, Larousse). *Coupe jardinatoire,* coupe des bois d'une forêt d'après la méthode du jardinage.

jardiner [ʒardine] v. intr. (de *jardin ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « avoir une aventure galante [avec une femme] » ; sens actuel, 1600, O. de Serres). S'adonner au jardinage : *J'ai trop jardiné moi-même pour ne point connaître le risque, en émondant, d'amputer des rameaux encore pleins de sève* (Gide).

◆ v. tr. (sens 1, 1545, *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine,* 3e série, t. XIV, p. 9 ; sens 2, 1598, G. Bouchet). **1.** Exploiter un bois par jardinage. || **2.** *Jardiner l'oiseau,* en termes de fauconnerie, lui faire prendre l'air.

jardinet [ʒardinɛ] n. m. (dimin. de *jardin ;* v. 1280, Adenet, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Petit jardin : *La façade de la pension donne sur un jardinet* (Balzac). *Ce fut un émerveillement de voir chaque jardinet pavoisé par les immenses reposoirs blancs des arbres fruitiers en fleurs* (Proust). || **2.** Petit arrangement de plantes d'appartement sur un palier, sur un balcon : *Sur un guéridon garni d'arbustes et de plantes en fleur, des oiseaux en cage* [...] *chantaient gaiement au milieu de ce jardinet d'hiver* (Fromentin).

jardineux, euse [ʒardinø, -øz] adj. (de *gart, jard,* formes anc. de *jarre* 2 [v. ce mot] ; début du XVIIe s. [*émeraude jardineuse,* 1690, Furetière]). Se dit d'une pierre précieuse, d'un cristal présentant des traces de jardinage. || *Émeraude jardineuse,* dont le vert est nuancé de brun.

1. jardinier, ère [ʒardinje, -ɛr] n. (de *jardin ;* XIIe s., *Jeu d'Adam* [au fém., v. 1265, J. de Meung]). Personne qui s'occupe de l'entretien des jardins : *Il y eut bientôt devant la colonne un marché où les pêcheurs du Nil apportaient leurs poissons, et les jardiniers leurs légumes* (France). *Les charmilles taillées de main d'homme, les arbres soumis au cordeau et au ciseau du jardinier* [...], *tout porte l'empreinte d'une volonté unique* (Hanotaux).

◆ adj. (sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Qui a rapport aux jardins : *Cultures jardinières. J'observe la singulière opération jardinière que les oiseaux, tant fauvettes que moineaux, font subir au buisson d'argousiers de mon petit jardin* (Gide). || **2.** Qui consiste en un jardin, qui englobe un jardin : *Tous trois pénétrèrent dans une cour jardinière* (Béraud).

• SYN. : *maraîcher.*

2. jardinier [ʒardinje] n. m. (de *jardin ;* 1817, *Dict. d'histoire naturelle*). Nom usuel du bruant ortolan.

jardinière [ʒardinjɛr] n. f. (de *jardin ;* 1694, Ménage, au sens 6 ; sens 1, seconde moitié du XVIIIe s. ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, av. 1924, A. France ; sens 4, 28 déc. 1873, *Journ. officiel* [p. 8166] ; sens 5, 1829, Boiste). **1.** Meuble supportant une caisse disposée pour recevoir des plantes ornementales : *Les jardinières, soignées par le jardinier en chef, réjouissaient les yeux par leurs pyramides de fleurs* (Balzac). *Il est venu* [sur une cheminée en ruine] *de la terre dessus, et des plantes y ont poussé comme dans une jardinière qui serait restée là* (Flaubert). *Les tables étaient discrètement isolées les unes des autres par des massifs de troènes et des jardinières de fleurs* (Martin du Gard). || **2.** Vase de métal, de céramique, etc., contenant des plantes d'appartement : *Des jardinières en porcelaine chinoise* (Balzac). || **3.** Vasque de pierre, de marbre, de granite, etc., disposée au pied d'un monument funéraire et dans laquelle on peut cultiver certaines plantes : *À leur droite s'étendaient les marbriers et les fleuristes funéraires, des étalages de pots de fleurs* [...], *jardinières en zinc, couronnes d'immortelles en ciment* (France). || **4.** *Vx.* Voiture utilisée par les maraîchers pour le transport de leurs légumes au marché. || **5.** Plat composé de plusieurs sortes de légumes, souvent présentés en garniture de viande. || **6.** Nom vulgaire de divers insectes, en particulier de la courtilière, qui coupe les racines des plantes potagères.

jardinière de neige [ʒardinjɛrdənɛʒ] n. f. (d'après *jardinière d'enfants ;* milieu du XXe s.). Jeune femme diplômée de l'École nationale de ski et d'alpinisme, chargée, dans les stations de ski, de la surveillance et de la distraction des enfants.

jardinière d'enfants [ʒardinjɛrdɑ̃fɑ̃] n. f. (de *jardin d'enfants ;* 1948, Larousse). Personne qui dirige les occupations des élèves dans un jardin d'enfants.

jardiniste [ʒardinist] n. (de *jardin ;* 1832, Raymond). *Vx.* Personne qui dessine des jardins. (On dit plus souvent PAYSAGISTE.)

jardon n. m. V. JARDE 1.

jargauder [ʒargode] v. intr. (de *gergaud, jargaud,* jars, forme dialect. de l'Ouest dér. de *jars* 1 ; 1650, Ménage). Couvrir sa femelle, en parlant du jars.

1. jargon [ʒargɔ̃] n. m. (du radical onomatop. *garg-*, qui évoque le bruit de l'eau qui bout, celui que produit le gosier quand on avale gloutonnement, etc. [v. GARGOTER] ; V. 1180, Marie de France, aux sens de « gazoUillement des oiseaux, voix propre aux animaux » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, v. 1560, Paré ; sens 4, XIIIe s., Esnault [écrit *gergon, gargon ; jargon,* XIVe s., Esnault]). **1.** Langage incorrect des personnes qui ont une connaissance très imparfaite d'une langue : *Pour mieux voir le lac, je me suis embarqué. Un de mes deux bateliers parlait un jargon franco-italien entrelardé d'anglais* (Chateaubriand). || **2.** *Par extens.* Langage incompréhensible : *Un étranger qui s'exprime en un jargon difficilement traduisible.* || **3.** Langage compris seulement d'une certaine catégorie de gens : *Le jargon des Précieuses. Le jargon des médecins, des astrologues. Sa façon de dire est naturelle ; elle a laissé le jargon gaulois à ceux qui croient se rajeunir en se cachant dans les casaques de nos aïeux* (Chateaubriand). *Il*

recueillit les réponses et en dicta au greffier la traduction en jargon judiciaire (France). *Elle plaisantait finement de mille choses, et eût été vraiment agréable si elle n'eût pas affecté d'une façon agaçante le jargon des cénacles et des ateliers* (Proust). || **4.** *Vx.* Langage volontairement secret d'une société fermée : *Le jargon des voleurs, des truands.*

● SYN. : **1** *charabia* (fam.), *galimatias, sabir ;* **2** *baragouin* (fam.) ; **4** *argot, bigorne* (vx), *langue verte.*

2. jargon [ʒargɔ̃] n. m. (ital. *gergone,* hyacinthe [pierre], lui-même empr. de l'anc. franç. *jacunce,* même sens [1080, *Chanson de Roland*], *jargunce* [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], formes anc. de *jacinthe* [v. ce mot] ; 1664, d'après Savary des Bruslons, 1730). Variété jaune de zircon, utilisée en joaillerie.

jargonagraphie [ʒargɔnagrafi] n. f. (de *jargon* 1 et de *agraphie ;* 1968, Larousse). Trouble de l'organisation sémantique du langage écrit.

jargonaphasie [ʒargɔnafazi] n. f. (de *jargon* 1 et de *aphasie ;* 1965, Hécaen et Angelergues). Trouble du langage oral caractérisé par la déformation des mots et leur substitution de l'un à l'autre.

jargonner [ʒargɔne] v. intr. (de *jargon* 1 [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* écrit *gargonner* [*jargonner,* XVe s., Basselin], au sens I ; sens II [par spécialisation, sous l'influence de *jars* 1, du sens de « gazouiller, en parlant des oiseaux » — XIIIe s., *Mervelles de Rigomer,* écrit *gargonner ; jargonner,* 1530, Palsgrave], v. 1560, Paré).

I. Parler confusément, d'une manière peu intelligible.

II. Crier en parlant du jars, de l'oie.

◆ v. tr. (sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [« user de termes spéciaux pour s'entretenir de méfaits », v. 1460, Villon] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Parler un langage particulier : *Bien différente était la nôtre* [armée], *assemblage confus d'hommes faits, de vieillards, d'enfants descendus de leurs colombiers, jargonnant normand, breton, picard, auvergnat, gascon, provençal, languedocien* (Chateaubriand). || **2.** Réciter en marmottant : *Jargonnant vêpres, jeûne et vigile* (Hugo).

jargonnesque [ʒargɔnɛsk] adj. (de *jargon* 1 ; 1566, H. Estienne, écrit *jargonesque ; jargonnesque,* 1845, Bescherelle [mot rare aux XVIIe et XVIIIe s.]). Qui tient du jargon : *S'exprimer en un langage jargonnesque.*

jargonneur, euse [ʒargɔnœr, -øz] n. (de *jargonner ;* 1529, Tory). Personne qui jargonne.

jargonomimie [ʒargɔnomimi] n. f. (de *jargono-,* élément tiré de *jargon 1,* et de *mim*[*ique*] ; 1968, Larousse). Trouble de l'expression gestuelle, dans lequel le malade s'exprime par gestes dont les liens à l'idée qu'il veut traduire n'ont de sens que pour lui seul.

jarni ! [ʒarni] interj. (prononc. pop. de l'expression *je renie* [*Dieu*], attestée comme juron dès le XIVe s. ; 1665, Molière). *Vx.* Juron placé dans la bouche des personnages de comédie, spécialement des paysans : *Jarni ! vlà où l'en* [l'on] *voit les gens qui aimont* [aiment] ; *mais toi, tu ne me dis jamais mot* (Molière).

jarnidieu ! [ʒarnidjø] interj. (altér. pop. et euphémique de *je renie Dieu* [v. l'art. précéd.] ; 1685, La Fontaine). *Vx.* Juron utilisé pour accentuer une affirmation ou traduire avec vivacité l'expression d'un sentiment.

● REM. On trouve aussi les formes JARNIBLEU (1752, Trévoux), JARNIGOY (1611, Cotgrave), JARNIGUÉ (1685, La Fontaine), JARNIGUIENNE, JERNIGUENNE (1665, Molière).

jarnonce ! [ʒarnɔ̃s] interj. (prononc. pop. de l'expression [à valeur de juron] *je renonce* [*Dieu*] ; 1687, Dancourt). *Vx.* Juron comique : *Et jarnonce ! Quand il dirait vrai pour la baronne, comment se tirerait-il d'affaire pour votre nièce ?* (Dancourt).

jarosse [ʒarɔs] ou **jarousse** [ʒarus] n. f. (mot dialect. de l'Ouest, issu d'un radical préroman **gerg- ;* 1326, Du Cange, écrit *jarroce ;* 1340, Godefroy, écrit *jarrousse ; jarousse,* début du XVIe s. ; *jarosse,* 1829, Boiste). Nom vulgaire de deux espèces de gesse ou de vesce.

jarovisation [ʒarɔvizasjɔ̃] n. f. (dér. savant du russe *jarovoe,* blé de printemps ; 1931, Larousse). Méthode permettant de transformer les blés d'hiver en blés de printemps.

● SYN. : *printanisation, vernalisation.*

1. jarre [ʒar] n. f. (anc. provenç. *jarra,* sorte de cruche, de l'ar. *djarra,* grand vase de terre ; 1449, *Comptes et mémoriaux du roi René* [n° 714], au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré [*jarre.* même sens, 1803, Boiste]). **1.** Grand vase de terre cuite ou de grès, à deux anses et à large panse, utilisé pour conserver l'huile, les olives, ou l'eau : *Cinq à six mille Arabes en guenilles* [...], *trafiquant bruyamment au milieu des jarres d'olives noires* (Daudet). *Gervaise* [...] *s'engagea sous la porte encombrée de jarres d'eau de javelle* (Zola). || **2.** *Jarre électrique,* grande bouteille de Leyde qui contient à l'intérieur une feuille d'étain et fait office de condensateur.

2. jarre [ʒar] n. m. (francique **gard,* aiguillon, piquant ; v. 1268, É. Boileau, écrit *gart ; jarre,* 1680, Richelet). Brin rigide et gros qui se trouve dans les laines grossières et dans certaines autres fibres textiles animales.

● REM. On trouve aussi les formes JARD (1959, Robert [mais probablem. beaucoup plus anc.]), JARS (1867, Littré).

jarré, e [ʒare] adj. (de *jarre* 2 [v. ce mot] ; début du XVe s., écrit *jarté ; jarré,* 1752, Trévoux). Qui contient du jarre : *Du feutre jarré.*

jarret [ʒarɛ] n. m. (du gaulois **garra,* partie de la jambe ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *garet* [*jaret,* XIIIe s. ; *jarret,* XVIe s.], au sens 3 [chez le cheval ; chez d'autres quadrupèdes, XIIIe s., *Roman de Renart ; jarret de.. veau,* v. 1560, Paré] ; sens 1, XIIIe s., *Roman de Renart* [écrit *jaret ; jarret,* XVIe s.] ; sens 2, 1690, Furetière [*avoir du jarret,* 1845, Bescherelle ; *tendre le jarret,* 1867, Littré] ; sens 4, 1611, Cotgrave [« coude formé par la jonction de deux tuyaux », 1765, *Encyclopédie*]). **1.** Chez l'homme, partie postérieure du genou, située en arrière de l'articulation : *Plier les jarrets. Couchée sur le ventre* [...], *un fin ruisseau de poudre s'épanche au creux de mes jarrets* (Colette). || **2.** Cette partie du membre inférieur considérée comme l'armature où réside la force de la jambe : *Être ferme sur ses jarrets. Avoir des jarrets d'acier. L'homme s'était posté dans un angle et, affermi sur ses jarrets* [...], *comme enraciné dans le plancher, il attendait* (Hugo). || *Avoir du jarret,* être solide sur ses jambes. || *Tendre le jarret,* se tenir très droit pour se donner un air important. || **3.** Chez les quadrupèdes, ensemble des articulations formées par les tibias, les os tarsiens et métatarsiens : *Des mâtins de Tartarie* [...] *couleur de feu, l'échine large et le jarret droit..* (Flaubert). *Les grands lièvres déclenchaient leurs jarrets, se déployaient de tout leur long* (Genevoix). || *Spécialem.* Chez le cheval, articulation très importante, entre la jambe et le canon, et qui transmet aux pieds postérieurs la force motrice issue des muscles de l'arrière-main : *Il donna à la bête un bon picotin d'avoine mouillée dans du cidre, afin qu'elle ait le jarret ferme et l'œil brillant* (France). || *Jarret de mouton, de veau,* en boucherie, partie arrière de la jambe de devant. || **4.** Saillie ou bosse qui rompt l'uniformité d'une ligne droite ou courbe : *Jarret d'une voûte.* || Coude formé par la jonction de deux tuyaux.

1. jarreté, e [ʒarte] adj. (de *jarret ;* 1694, Acad., au sens 1 [pour un danseur, 1867, Littré] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Se dit d'un quadrupède qui a les jambes de derrière tournées en dedans et dont les jarrets se touchent presque pendant la marche : *Jument jarretée.* || Se dit d'un danseur qui a les genoux gros et serrés, les hanches trop étroites et en dedans. || **2.** En architecture, se dit de ce qui présente un jarret : *Une voûte jarretée.*

2. jarreté, e [ʒarte] adj. (part. passé de *jarreter* 2 ; fin du XIXe s.). Garni de jarretière, et, *par extens.,* de ce qui rappelle

une jarretière : *Des pantalons jarretés de rubans* (Willy).

jarretelle [ʒartɛl] n. f. (de *jarret[ière]* ; 1893, Courteline, au sens 1 ; sens 2, av. 1897, A. Daudet). **1.** Bande élastique qui, fixée au corset ou à la gaine, maintient le bas bien tendu au moyen d'une petite pince. ‖ **2.** Bande élastique fixant les chaussettes au-dessus du mollet : *Les jarretelles pour chaussettes de soie lui faisaient ouvrir une paire d'yeux !* (Daudet).

● SYN. : **2** *fixe-chaussettes, support-chaussettes.*

1. jarreter [ʒarte] v. intr. (de *jarret ;* 1694, Th. Corneille). [Conj. **4 a.**] *Vx.* Former un jarret, un coude : *Une ligne qui jarrette.*

2. jarreter [ʒarte] v. tr. (mot issu, par haplologie, d'une forme non attestée **jarreterer,* dér. de *jarret ;* 1576, Bretin). Garnir de jarretières.

jarretière [ʒartjɛr] n. f. (de *jarret ;* 1360, Laborde, écrit *jartière* [*jarretière,* 1400, Laborde], au sens 1 [*la jarretière de la mariée,* 1784, Beaumarchais] ; sens 2, 1685, M^me de Sévigné ; sens 3, 1867, Littré [*jarretière de rade, d'agrément, de voile,* 1902, Larousse]). **1.** Ruban, tissu, le plus souvent élastique, destiné à fixer le bas au-dessus ou au-dessous du genou : *Votre chaste robe est retroussée jusqu'à vos vénérables jarretières* (Musset). *La rue était à elles* [...], *elles s'y retroussaient encore jusqu'aux cuisses pour rattacher leurs jarretières* (Zola). *Elle s'arrangea pour me faire voir qu'elle avait des bas noirs, attachés au-dessus du genou par des jarretières à boucles de diamants* (France). ‖ Spécialem. *La jarretière de la mariée,* ruban, faveur que les garçons d'honneur s'efforçaient de dérober à la mariée au cours des fêtes des noces. ‖ **2.** *L'ordre de la Jarretière,* ordre de chevalerie institué en Angleterre en 1348 : *Falstaff s'enfuit comme les autres et fut dégradé de l'ordre de la Jarretière* (Michelet). ‖ **3.** Amarrage de forme particulière employé dans la marine. ‖ *Jarretière de rade* ou *d'agrément,* tresse couverte de toile blanche qu'on met au mouillage sur des voiles pour les rendre plus élégantes. ‖ *Jarretière de voile,* tresse plate terminée par un anneau, cousue sur une voile et servant à la serrer.

jarreux, euse [ʒarø, -øz] adj. (de *jarre* 2 [v. ce mot] ; v. 1268, É. Boileau, écrit *jardeux ; jarreux,* 1782, Daubenton [p. 293]). Qui contient du jarre : *De la laine jarreuse.*

jarrière n. f. V. JARBIÈRE.

jarrissade [ʒarisad] n. f. (provenç. *garrissado, jarrissado,* chênaie, terre inculte, mot de la famille de l'anc. franç. *jarris,* houx, bâton de houx [XII^e s.], *garris,* lande [XIII^e s., *Aucassin et Nicolette*], issu d'un terme préceltique **carra,* « pierre », qui est à la base de mots désignant des terres incultes, le chêne [à cause de la dureté de son bois], et, par suite, des lieux plantés de chênes ; 1845, Bescherelle, au sens de « cépée de chênes » ; sens actuel, 1873, Larousse). Clairière dans un bois.

jarron [ʒarɔ̃] n. m. (dimin. de *jarre* 1 ; 1783, *Encycl. méthodique*). Petite jarre.

1. jars [ʒar] n. m. (probablem. du francique **gard,* aiguillon [v. JARRE 2], par comparaison de la verge du jars avec un aiguillon ; XIII^e s., *Roman de Renart*). Mâle de l'oie domestique : *En tête du troupeau* [...], *le jars marchait ; et lorsqu'il tournait à droite son grand bec jaune, tous les grands becs jaunes allaient à droite* (Zola).

● REM. Le verbe qui indique le cri du jars est « jargonner ».

2. jars n. m. V. JAR.

3. jars n. m. V. JARRE 2.

1. jas [ʒɑ] n. m. (mot provenç., du lat. pop. **jacium,* gîte, endroit où quelqu'un est couché, du lat. class. *jacēre,* être étendu, couché ; 1643, G. Fournier). Pièce de métal transversale adaptée au sommet de la verge d'une ancre : *Les minots, le jas de l'ancre à bâbord, tout ça cassé* (Hugo). [On dit aussi JOUAIL.]

2. jas [ʒɑ] n. m. (anc. provenç. *jatz,* gîte d'un animal sauvage, *jas,* parc où on faisait coucher les troupeaux de chèvres et de moutons dans les pâturages de montagne [début du XIII^e s.], lat. pop. **jacium* [v. l'art. précéd.] ; 1580, Palissy, écrit *jard* [*jas,* 1752, Trévoux], au sens 2 [« tuyau en bois qui permet l'entrée de l'eau », 1867, Littré] ; sens 1, 1873, Larousse). **1.** *Dialect.* Abri couvert pour les moutons : *Le jas était d'orties sèches et de chardons couvert* (Giono). *Là se rencontrent quelques jas abandonnés pendant l'été, quand les troupeaux vivent encore dans les alpages* (Bosco). ‖ **2.** Dans les marais salants, premier bassin où l'on fait entrer l'eau de mer. ‖ *Par extens.* Tuyau en bois qui permet l'entrée de l'eau.

jasant, e [ʒazɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *jaser ;* 1925, Genevoix). Qui babille : *Une petite voix jasante* (Genevoix).

● SYN. : *babillant, caquetant, jacassant.*

jasement [ʒazmɑ̃] n. m. (de *jaser ;* 1538, R. Estienne). Action de jaser ; résultat de cette action. (Rare.)

jaser [ʒaze] v. intr. (de l'onomatop. *gas-* [v. GAZOUILLER) ; XV^e s., écrit *gaser* [*jaser,* 1538, R. Estienne], au sens 1 [la forme *jazer* — XII^e s., *Jeu d'Adam* —, que cite le *Dict. général,* est, en fait, une erreur de lecture] ; sens 2, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens 3, 1690, Furetière [*faire jaser quelqu'un,* 1694, Acad.]). **1.** Parler beaucoup, sans arrêt : *Le soir auprès de ma bougie | Elle* [Léopoldine] *jasait à petit bruit* (Hugo). *M^lle Préfère* [...] *ne disait rien, mais les deux autres jasaient comme des oiseaux* (France). ‖ **2.** Faire entendre un cri ou un bruit ressemblant plus ou moins à un babil : *La pie jase à longueur de journée. Dans la cour le jet d'eau qui jase* (Baudelaire). *La plaine brille, heureuse et pure ; | Le bois jase, l'herbe fleurit* (Hugo). ‖ **3.** *Fig.* Divulguer des médisances ou émettre des appréciations désobligeantes sur quelqu'un : *Pourquoi ne venez-vous point dîner à la maison quand vous passez à Épreville ? On en jase : on dit que nous ne sommes plus amis* (Maupassant). ‖ *Faire jaser quelqu'un,* lui faire révéler ce qui devrait rester secret : *Cette fille-là c'est un mur. Elle sait quelque chose ; mais il est impossible de la faire jaser* (Balzac). *Voulez-vous que vos gens | Fassent jaser le peuple ?* (Musset). *La conduite de cette personne a fait jaser beaucoup.*

● SYN. : **1** *bavarder, cailleter* (vx), *caqueter, palabrer* (fam.) ; **2** *babiller, gazouiller, jaboter, jacasser, piailler ;* **3** *cancaner* (fam.), *commérer* (fam.), *dégoiser* (pop.), *gloser, potiner* (fam.), *ragoter* (fam.) ; *causer* (fam.), *parler.*

◆ v. tr. (fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). Dire, exprimer en faisant un léger bruit pareil au gazouillis d'un oiseau : *Ce qu'un oiseau chante, un enfant le jase* (Hugo).

jaseran [ʒazrɑ̃] ou **jaseron** [ʒazrɔ̃] n. m. (de l'ar. *djazā'irī,* d'Alger, dér. de *al-Djazā'ir,* nom ar. d'Alger, ville d'où venaient beaucoup de cottes de mailles : 1080, *Chanson de Roland,* comme adj., écrit *jazerenc,* au sens de « formé de mailles » ; comme n. m., au sens 1, fin du XII^e s., *Aliscans,* écrit *jazerant* [*jaseran,* XIII^e s.] ; sens 2, milieu du XIV^e s. [écrit *jaseran ; jaseron,* 1867, Littré]). **1.** *Vx.* Cotte de mailles (primitivement fabriquée à Alger). ‖ **2.** Chaînette à mailles d'or ou d'argent, formant bracelet ou collier : *Je porterai la belle chaînette à jaseran de la tante Tournelle* (Loti).

jaserie [ʒazri] n. f. (de *jaser ;* 1538, R. Estienne). *Fam.* Babillage (rare) : *La jaserie avant le langage est la fleur qui précède le fruit* (Hugo).

● SYN. : *babil, gazouillis.*

jaseron [ʒazrɔ̃] n. m. (altér. de *jaseran* [v. cet art.] ; 1867, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse). **1.** Bouillon ou cannetille de métal très dur, tournés comme un ressort et utilisés pour contourner les broderies de métal plus fin. ‖ **2.** Autre forme de *jaseran.*

jaseur, euse [ʒazœr, -øz] adj. et n. (de *jaser ;* v. 1530, C. Marot, comme adj., au sens de « babillard » ; comme n., 1538, R. Estienne). *Fam.* Qui babille, parle à tort et à travers : *Il se montrait pimpant et jaseur, dans la joyeuse certitude du cadeau attendu* (Zola). *Il faisait le mot à mot, et, comme un oiseau jaseur, remplissait la chambre de sa voix claire* (France). *Ce hêtre mort et noirci, dont les jaseuses* [...] *parlaient à chaque veillée* (Béraud).

● SYN. : *bavard, causeur, commère* (fam.), *discoureur, jacasseur, jacassier* (fam.), *pie, potinier.*

◆ **jaseur** n. m. (1770, Buffon). Oiseau passereau à plumage brun clair, orné de quelques taches noires, blanches, jaunes et rouges : *Le jaseur vit dans les forêts de l'extrême Nord et il émigre quelquefois en France.*

jasione [ʒazjɔn] n. f. (gr. *iasiônê,* grand liseron, de *iasis,* guérison, dér. de *iasthai,* guérir ; 1789, Lamarck, dans l'*Encycl. méthodique* [*Botanique,* III, 214 *a*]). Plante à petites fleurs bleues, souvent cultivée dans les jardins de rocailles : *Peu à peu, aux statices s'entremêlent des pompons bleus que je crois être des jasiones* (Gide).

jasmin [ʒasmɛ̃] n. m. (catalan *gessami,* jasmin, de l'ital. *gelsomino,* même sens [XIIIe s.], empr. de l'arabo-persan *yāsamīn,* même sens ; XIVe s., *Moamin,* écrit *jasimin* [*jassemin,* 1512, J. Lemaire de Belges ; *jasmin,* milieu du XVIe s., Ronsard], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 3, v. 1560, Paré ; sens 4, 1867, Littré). **1.** Arbuste à fleurs jaunes ou blanches, odoriférantes, souvent cultivé pour le parfum de ses fleurs : *Les jasmins étoilés de leurs fleurs suaves* (Zola). *Les grands jasmins épanouis | Vibrent dans les chaudes ténèbres* (Samain). *Elle regarda un grand jasmin qui croît contre la maison* (Duhamel). || **2.** La fleur elle-même : *Ils portaient, la plupart, piqués sous leur turban, une petite touffe de fleurs blanches, de jasmins odorants, qui les grise* (Gide). || **3.** Parfum qu'on extrait du jasmin : *Essence de jasmin. Se parfumer au jasmin.* || **4.** Ornement de passementerie qui imite plus ou moins fidèlement des fleurs ou des feuilles de jasmin.

jaspe [ʒasp] n. m. (lat. *iaspis,* jaspe, agate, gr. *iaspis,* jaspe ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [*jaspe sanguin,* 1701, Havard] ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** Pierre dure, colorée en jaune, en rouge, en brun, en noir, par bandes ou par taches, et utilisée en architecture et en bijouterie : *La matière même du bronze, lisse et poli comme un jaspe, presque noir, semble donner aux contours une décision plus volontaire et durable* (Gide). || Spécialem. *Jaspe sanguin,* calcédoine verte à taches rouges. || **2.** Couleurs dont le relieur marbre la tranche ou le plat d'un livre.

jaspé, e [ʒaspe] adj. (de *jaspe ;* 1552, Vaganay [*fil jaspé,* 1902, Larousse]). Marqué de taches colorées dont la bigarrure rappelle le jaspe : *Marbre jaspé. Un serpent jaune et vert jaspé de taches noires* (Hugo). || *Fil jaspé,* fil retors, composé de plusieurs brins de couleurs différentes.

◆ **jaspé** n. m. (1877, Littré). *Trempe au jaspé,* trempe spéciale destinée à produire les marbrures du jaspe.

jaspe-opale [ʒaspɔpal] n. m. (de *jaspe* et de *opale ;* 1902, Larousse). Variété rouge ou brune d'opale, qui est une variété ferrugineuse de silice hydratée.

● Pl. *des* JASPES-OPALES.

jasper [ʒaspe] v. tr. (de *jaspe ;* 1564, J. Thierry, au sens de « nuancer de diverses couleurs » ; sens actuel, 1671, Pomey). Bigarrer de diverses couleurs pour obtenir l'aspect du jaspe : *Jasper le plat ou la tranche d'un livre.*

jaspin [ʒaspɛ̃] n. m. (déverbal de *jaspiner ;* 1865, Esnault). *Pop.* Bavardage : *Son jaspin esbloq' les badauds* (Richepin).

● SYN. : *jacasserie.*

● REM. On trouve aussi la forme JASPINAGE (de *jaspiner ;* av. 1951, A. Gide) : *Ah ! mortelle soirée ! Rien ne dira le jaspinage des acteurs* (Gide).

jaspiner [ʒaspine] v. intr. (croisement de *jaser* et de dér. fréquentatifs de *japper,* tels que *japiller* [début du XVIIe s.] ou *japiner* [mot dialect. de Normandie] ; av. 1715, Esnault [cf. aussi *jasper,* « aboyer » — 1653, Dassoucy —, croisement de *jaser* et de *japper*]). *Pop.* Bavarder : *Tu jaspineras plus tard. Sers-nous d'abord des bocks !* (Huysmans).

● SYN. : *causer* (fam.), *dégoiser, jacasser, jaser, parler.*

jaspineur, euse [ʒaspinœr, -øz] adj. et n. (de *jaspiner ;* 1846, Esnault [*jaspineux,* même sens, 1845, Bescherelle]). *Pop.* Bavard.

● SYN. : *causeur, discoureur, jacasseur, pie.*

jaspique [ʒaspik] adj. (de *jaspe ;* 1867, Littré). Qui est formé de jaspe.

jaspoïde [ʒaspɔid] adj. (de *jaspo-,* élément tiré de *jaspe,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1867, Littré). Qui a l'aspect du jaspe.

jaspure [ʒaspyr] n. f. (de *jasper ;* 1617, Crespin, au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse). **1.** Action de jasper les tranches ou les plats d'un livre relié. || **2.** Coloration imitant l'aspect du jaspe.

jasse [ʒas] n. f. (provenç. *jasso,* bergerie, forme fém. de *jas,* même sens [v. JAS 2] ; 1873, Larousse). *Dialect.* Endroit où le bétail se repose pendant les grandes chaleurs du jour.

jatte [ʒat] n. f. (lat. pop. **gabita,* altér. du lat. class. *gabata,* écuelle, jatte ; v. 1180, Marie de France, écrit *gate* [*jatte,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 ; sens 2, 1856, V. Hugo). **1.** Vase rond, sans rebord et sans anse ni manche : *Le chat* [...] *flaire le lait que contiennent plusieurs jattes* (Balzac). || **2.** Le contenu d'une jatte : *Boire une jatte de lait.* || **3.** *Cul-de-jatte,* v. à l'ordre alphab.

● SYN. : **1** *bol, coupe ;* **2** *bolée, jattée.*

jattée [ʒate] n. f. (de *jatte ;* XVIe s., Huguet). Quantité correspondant à la capacité d'une jatte.

jauge [ʒoʒ] n. f. (francique **galga,* verge v. 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons [*jauge brute, nette, de course,* 1931, Larousse] ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1467, Godefroy [*jauge de niveau,* milieu du XXe s.] ; sens 6, 1962, Larousse ; sens 7, 1873, Larousse ; sens 8, XIVe s., Du Cange ; sens 9, 1867, Littré [aussi *jauge de labour — jauge,* même sens, 1690, La Quintinie]). **1.** *Vx.* Capacité que doit avoir un récipient déterminé : *Ce boisseau, ce tonneau n'ont pas la jauge.* || **2.** Capacité d'un bateau de commerce : *L'unité de jauge est la tonne de 100 pieds cubes britanniques, ou « tonneau », et qui vaut 2,83 m^3* || *Jauge brute,* ou simplem. *jauge,* volume intérieur de la coque. || *Jauge nette,* volume des espaces utilisables commercialement. || *Jauge de course,* mesure des éléments d'action et de résistance d'un yacht de course, permettant de le classer avec ses concurrents dans une série. || **3.** Quantité déterminée de mailles existant dans une surface donnée d'un tissu en tricot. || **4.** Tout dispositif servant à mesurer une quantité déterminée de liquide ou de grain. || **5.** Règle graduée servant à mesurer la capacité d'un récipient plein ou l'importance variable de son contenu. || *Jauge de niveau,* indicateur du niveau de l'essence dans le réservoir et de l'huile dans le carter du moteur. || **6.** Règle graduée permettant d'évaluer approximativement le nombre de cartes d'un fichier ou le nombre de documents d'un même type. || **7.** En mécanique, appareil servant à mesurer et à contrôler les dimensions d'une pièce femelle. || **8.** Forte cheville de fer passée dans les trous de la flèche d'une charrue et qui règle le degré de pénétration du soc dans le sol. || **9.** Tranchée disposée pour recevoir momentanément de jeunes plants : *Il tenait en jauge, depuis la veille, du plant de choux et de laitues qu'il se mit à repiquer* (Zola). || *Jauge de labour,* ou simplem. *jauge,* rigole laissée entre la terre labourée et celle qui ne l'est pas encore : *Plus la jauge est large et profonde, plus le labour est bon* (Bosc).

● SYN. : **2** *tonnage.*

jaugeage [ʒoʒaʒ] n. m. (de *jauger ;* 1248, *Recueil des actes des comtes de Pontieu* [516], écrit *gaujage* [*jaugeage,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 1962, Larousse). **1.** Action de jauger : *Le jaugeage d'un réservoir.* || **2.** *Spécialem.* Ensemble des opérations de mesurage et des calculs nécessaires pour obtenir le tonnage d'un bateau. || **3.** Droit perçu pour faire jauger quelque chose. || **4.** Mesure des dimensions d'un yacht.

jauger [ʒoʒe] v. tr. (de *jauge ;* v. 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, v. 1680, Racine ; sens 4, 1676, Félibien ; sens 5, 1787, Féraud). [Conj. **1 b.**] **1.** Mesurer la capacité ou le volume d'un récipient au moyen d'une jauge : *Jauger un tonneau.* || **2.** *Jauger une source, une pompe,* calculer la quantité d'eau qu'elles four-

nissent en un temps donné. || **3.** Mesurer la capacité d'un bâtiment ou, s'il s'agit d'un yacht, les caractéristiques qui entrent dans la formule de jauge. || **4.** *Jauger une pierre,* rendre parallèles ses faces latérales opposées. || **5.** *Fig.* Apprécier quelqu'un ou quelque chose à son exacte valeur : *Mais une singulière incapacité de jauger son crédit dans le cœur et l'esprit d'autrui leur était commune et les paralysait tous deux* (Gide). *D'un coup d'œil, il parut jauger définitivement cet homme* (Martin du Gard). *Je répète : « Cinq ans », pour jauger ces années révolues qui m'apparaissent bien comme une durée appréciable, mais à peine sensible, presque instantanée* (Chardonne).

• SYN. : **5** *coter* (fam.), *juger.*

◆ v. intr. (sens 1, 1873, Larousse ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** En parlant d'un navire, avoir telle capacité : *Ce navire jauge 800 tonneaux.* || **2.** Avoir tel tirant d'eau : *Ce navire jauge deux mètres.*

jaugeur [ʒoʒœr] n. m. (de *jauger* ; v. 1268, É. Boileau). Employé qui vérifie les contenances.

jaumière [ʒomjɛr] n. f. (altér. [avec un *j-* mal expliqué] de *haumière,* même sens [1573, Du Puys], dér. de *heaume,* barre du gouvernail [av. 1553, Rabelais], moyen néerl. *helm,* même sens, de l'anc. scand. *hjalm,* même sens [qui avait donné directement l'anc. franç. *hel,* barre du gouvernail, v. 1138, *Vie de saint Gilles*] ; 1678, Guillet). Ouverture pratiquée dans la voûte d'un bateau pour le passage de la mèche du gouvernail. (On dit aussi TROU DE JAUMIÈRE.)

jaunasse [ʒonas] adj. (de *jaune* [v. ce mot] ; XIII^e s., *Lapidaire de Cambridge,* écrit *galnace,* au sens de « qui tire sur le jaune » ; écrit *jaunasse,* au sens actuel, début du XX^e s.). D'un jaune incertain, défraîchi, sale : *Une longue bâtisse de trois étages, jaunasse, plate et sans balcons, mais qui, sous le soleil d'été, prenait des tons savoureux de crépi italien* (Martin du Gard).

jaunâtre [ʒonɑtr] adj. (de *jaune ;* 1530, Palsgrave, écrit *jaunastre* [*jaunâtre,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1606, Desportes). **1.** Qui tire sur le jaune, d'un jaune terne : *Le soleil se mourant jaunâtre à l'horizon* (Mallarmé). || **2.** D'une couleur sale, plus ou moins jaune : *Il portait une redingote jaunâtre au collet et aux épaules* (France). *Sous les abricotiers géants bleuissent les fossés d'eau jaunâtre* (Gide).

• SYN. : **2** *isabelle, jaunasse.*

jaune [ʒon] adj. (lat. *galbinus,* d'un vert pâle ou jaune, dér. de *galbus,* même sens ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *jalne* [*jaune,* XII^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1611, Cotgrave [*terre jaune,* « or » ; *vin jaune,* 1873, Larousse, art. *Jura,* t. IX, p. 1118 *a ; le métal jaune,* 1833, Balzac ; *ligaments jaunes,* 1867, Littré] ; sens I, 3, 1845, Bescherelle [*jaune,* « de race jaune », 1748, Montesquieu ; « qui se rapporte aux hommes de race jaune », début du XX^e s. ; *le péril jaune,* av. 1902, Zola] ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1690, Furetière [aussi *toile jaune*] ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1829, V. Hugo [*le Nil jaune, le fleuve Jaune, la mer Jaune,* XIX^e s.] ; sens II, 4, 1273, Adenet [*être jaune comme un coing,* 1690, Furetière] ; sens II, 5, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [*passeport jaune,* 1862, V. Hugo ; *l'étoile jaune,* 1942] ; sens II, 6 [par opposition aux *syndicats rouges,* mouvements révolutionnaires], 1901, Esnault [pour un syndicat qui s'oppose à une action revendicative, milieu du XX^e s.] ; sens II, 7, 1690, Furetière).

I. 1. Se dit de ce qui, par nature ou par coloration artificielle, a la couleur comprise entre le vert et l'orangé dans le spectre de décomposition de la lumière solaire : *Les martins au bec jaune et les vertes perruches* [...] *regardent l'eau dormir* (Leconte de Lisle). *Un soleil, une lumière que, faute de mieux, je ne puis appeler que jaune, jaune soufre pâle, citron pâle or* (Van Gogh). *Des renoncules jaunes. Une robe jaune. Une affiche de couleur jaune.* || **2.** Se dit de certaines matières, objets, organes ou êtres dont la couleur jaune constitue le trait spécifique et qui sert à les déterminer. || *Or jaune,* v. OR. || *Ambre jaune,* v. AMBRE. || *Ocre jaune,* v. OCRE. || *Vin jaune,* vin produit dans le Jura et provenant du savagnin, dont la vinification est suivie d'un vieillissement en fût accompli grâce à l'action de levures spéciales à la région. || *Le métal jaune,* l'or : *Les yeux du bonhomme* [l'avare Grandet] *auxquels le métal jaune semblait avoir communiqué ses teintes* (Balzac). || *Ligaments jaunes,* en anatomie, ligaments qui relient entre elles les lames des vertèbres voisines. || *Corps jaune,* v. CORPS (§ II, n. 6). || *Nain jaune,* v. NAIN. || **3.** Se dit de la race caractérisée notamment par une pigmentation jaunâtre ou cuivrée de la peau, et qui peuple en grande partie l'Asie. || *Par extens.* Se dit de ce qui se rapporte aux hommes de race jaune : *Le continent jaune.* || *Le péril jaune,* menace hypothétique que ferait peser l'Asie sur les autres continents en raison de son surpeuplement, dû à un taux de natalité très élevé : *Il réfléchit tout haut : « Alors, vous ne craignez plus le péril jaune, ce terrible pullulement des barbares asiatiques ? »* (Zola). || **4.** *Bec jaune,* v. BÉJAUNE.

II. 1. Qui, ayant la couleur jaune, manque d'éclat, de splendeur : *Cette couleur jaune qui donne un caractère ignoble à presque toutes les maisons de Paris* (Balzac). *Un vent impétueux continuait à chasser dans le ciel des nuages de suie, des haillons d'où filtrait un crépuscule sale et jaune, d'une tristesse de mort* (Zola). *On pouvait voir des intérieurs que des lampes sans abat-jour emplissaient d'un éclat jaune et triste* (Carco). *Le soir vient ; nous marchons dans la lumière jaune | Qui fait les fins du jour ressembler à l'automne* (Jammes). || *Toile jaune,* grosse toile de ménage qui, venant du métier, n'a pas encore été blanchie. || **2.** Qui est défraîchi, décoloré, sali : *La place des gravures se dessinait en carrés jaunes au milieu des cloisons* (Flaubert). *Des bouts de journaux que le soleil a cuits* [...], *si jaunes qu'on peut les croire passés à l'acide picrique* (Sartre). *Ses cheveux teints, son maquillage de plâtre et de charbon, ses dents jaunes lui attiraient parfois des quolibets* (Carco). || **3.** Se dit particulièrement des eaux limoneuses des fleuves qui charrient des alluvions : *Le fleuve* [le Rhône] *à grand bruit roule un flot rapide et jaune* (Hugo). || En géographie, qualificatif qui sert à déterminer une rivière, une mer limoneuse : *Le Nil jaune, le fleuve Jaune, la mer Jaune.* || **4.** Se dit de la couleur parcheminée de la peau, et notamment du teint du visage, qui dénote la fatigue ou qui est l'indice de certaines maladies (du foie en particulier) : *Tout ce monde vous avait des mains hâves, jaunes, des yeux agrandis, cerclés de fièvre* (Daudet). *Don Basile* [...], *jaune, bilieux, ossu, malsain* (Gautier). || Fam. *Être jaune comme un coing,* avoir comme la jaunisse. || Spécialem. *Fièvre jaune,* v. FIÈVRE. || Fig. *Colère jaune,* v. COLÈRE. || **5.** Qui est de couleur jaune, symbole d'infamie. || *Passeport jaune,* pièce d'identité délivrée autrefois aux forçats libérés : *Je viens des galères* [...], *voilà mon passe-port, jaune comme vous voyez : cela sert à me faire chasser de partout où je vais* (Hugo). || *L'étoile jaune,* signe de reconnaissance et d'infamie que l'on imposait aux Juifs à certaines époques du Moyen Âge et que les nazis avaient remis en usage. || **6.** Autref. *Syndicat jaune,* nom donné aux syndicats dont l'insigne était un gland jaune et un genêt, et qui furent créés pour lutter contre les syndicats ouvriers : *Un homme du peuple, un ouvrier, mais qui pensait bien, M. Rauchin, secrétaire des syndicats jaunes, fut appelé à présider* (France) ; *auj.,* syndicat qui s'oppose à une action revendicative. || **7.** Fig. et vx. *Faire des contes jaunes,* raconter des choses incroyables.

• SYN. : **I, 1** *citron, cuivré, doré, fauve, ocre, ocré, or, safran, topaze.* || **II, 2** *jauni ;* **3** *jaunâtre ;* **4** *cireux, terreux.*

• REM. Pour l'accord des adjectifs de couleur, v. GRIS, Rem.

◆ adv. (sens 1, 1829, Sainte-Beuve ; sens 2, fin du XVII^e s., Saint-Simon [adjective, XX^e s.]). **1.** En produisant une couleur jaune : *Autour, des cierges brûlaient jaune* (Sainte-Beuve). || **2.** Fig. et fam. *Rire, sourire jaune,* rire, sourire à contrecœur, en essayant de dissimuler son dépit : *Mithoerg, décontenancé, souriait un peu*

jaune (Martin du Gard) ; et adjectiv. : *Un rire jaune.*

◆ n. m. (sens I, 1, fin du XIVe s. ; sens I, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [suivi d'un adj. ; suivi d'un complément, 1690, Furetière] ; sens 1, 3, août 1669, d'après Littré, 1867 [« peinture de couleur jaune », 1690, Furetière] ; sens 1, 4, v. 1695, Fénelon ; sens I, 5, XXe s. [aussi *miser sur le jaune ; le jaune d'œuf,* 1538, R. Estienne — *le jaune,* même sens, milieu du XVIIIe s., Buffon] ; sens II, 1873, Larousse [*être peint en jaune,* 1902, Larousse]).

I. 1. L'une des sept couleurs fondamentales du spectre solaire, placée entre le vert et l'orangé : *Tout le monde sait que le jaune, l'orangé, le rouge inspirent et représentent des idées de joie, de richesse, de gloire et d'amour* (Baudelaire). || **2.** Suivi d'un adjectif ou d'un complément, la couleur jaune avec une nuance particulière : *Deux bœufs tranquilles, à la robe d'un jaune pâle* (Sand). *Sa fine et précieuse colonnade* [d'un cloître] *luisait de ce beau jaune doré qu'ont les vieux monuments en Espagne* (Camus). *D'autres* [papillons] *sont d'un jaune de soufre avec des taches orangées* (J.-H. Fabre). *Jaune paille. Jaune d'or. Jaune d'ambre.* || **3.** Matière colorante permettant d'obtenir la couleur jaune : *Le jaune d'antimoine, de cadmium.* || Peinture de couleur jaune : *Il continuait à mettre du jaune sur des arbres* (Huysmans). || **4.** *Ellipt.* Vêtement, étoffe de couleur jaune : *Le jaune vous sied bien. Un salon meublé de jaune.* || **5.** Objet, partie d'un objet ou zone partielle qui offre la couleur jaune. || *Les jaunes,* pièces de certains jeux (dames, échecs) de couleur jaune. || *Miser sur le jaune,* placer sa mise sur le carreau jaune. || Spécialem. *Jaune d'œuf,* vitellus formant une sphère jaune au centre de l'œuf des oiseaux : *Vous battez séparément des jaunes d'œufs que vous mélangez avec de la crème fraîche* (Theuriet). [En langage culinaire, on dit plus souvent, par abrév., *le jaune : Battre les blancs en neige, incorporer les jaunes à la pâte.*]

II. Symbole de l'infamie, de l'infortune en ménage. || Pop. *Être peint en jaune,* être trompé par sa femme. (Vieilli.)

◆ n. f. (1690, La Quintinie). Nom donné à différentes variétés de pêches, de pommes, de figues.

◆ n. (sens I, 1867, Littré ; sens II [à cause de l'idée de trahison symbolisée par la couleur jaune], 1899, Esnault).

I. Personne de race jaune (avec une majuscule) : *Ce ne sont pas les Japonais qui sont venus chercher les Russes. Ce ne sont pas les Jaunes qui sont venus chercher les Blancs* (France). *Toujours ces Jaunes qui entrent sans qu'on les entende ! ces pieds nus ! ne plus voir de Jaunes !* (Morand).

II. Travailleur qui s'oppose à un mouvement revendicatif : *Les syndicalistes se méfient des jaunes.*

jaunet, ette [ʒonɛ, -ɛt] adj. (de *jaune ;* fin du XIIIe s., *Doon de Mayence,* au fém., écrit *gauneite ;* au masc., écrit *jaunet,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Un peu jaune : *Une fleur jaunette.*

◆ **jaunet** n. m. (sens 1, 1660, Oudin ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, milieu du XVIe s.). **1.** *Fam.* et *vx.* Pièce d'or : *Si tu as encore quelques-uns de ces jaunets* [...], *il faut, primo, que tu achètes un autre cheval* (Stendhal). || **2.** Nom parfois donné au serin originaire des Canaries, en raison de sa couleur : *Voilà mon petit jaunet, mon petit serin* (Proust). || **3.** *Jaunet d'eau,* nénuphar jaune.

jauni, e [ʒoni] adj. (part. passé de *jaunir ;* XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Lamartine [en parlant des personnes, av. 1924, A. France]). **1.** Qui a pris une teinte jaune ou jaunâtre : *Gazon jauni. Sa main, aux ongles jaunis par le tabac, aux doigts à demi fermés comme s'ils se crispaient sur une balle invisible, reposait, renversée au bord du matelas* (Martin du Gard). || **2.** Défraîchi par le temps ou les intempéries : *La peau jaunie se collait comme un parchemin sur les os saillants des joues et des mâchoires* (Zola). *Je ne vis plus que dans cette pièce, entre les chaises de paille un peu creusées, l'armoire dont la glace est jaunie, la table de toilette et le lit de cuivre* (Camus). || Se dit d'une personne dont le teint jaune est une marque de la vieillesse : *Cet homme séché, jauni dans les affaires et dans la politique, laborieux, ambitieux, médiocre* (France).

jaunir [ʒonir] v. tr. (de *jaune ;* v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, av. 1902, Zola ; sens 3, av. 1896, Goncourt). **1.** Rendre jaune : *Un coteau vert que le couchant jaunit* (Nerval). *Ce gai soleil printanier jaunissait tout un angle de la place Gaillon* (Zola). *Le soleil tout à coup jaunissait cette mousseline de verre, la dorait* (Proust). || **2.** Ajouter une matière colorante jaune à une peinture pour en modifier la teinte. || **3.** Faire paraître moins blanc : *Sa robe molletonneuse et que jaunissent à leur contraste les blancheurs froides de la percale* (Goncourt).

● SYN. : **1** *dorer, ocrer.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1213, *Fet des Romains ;* sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, v. 1240, G. de Lorris [« ... sous l'effet de la colère », 1847, Michelet ; « prendre une couleur cadavérique », av. 1880, Flaubert]). **1.** Prendre une teinte jaune : *Leurs bois charmants qui jaunissaient à peine* (Hugo). *Les becs de gaz brûlaient mais ils n'éclairaient plus, leurs flammes rousses jaunissaient, pâlissaient* (Carco). *Les poires cueillies vertes finissent par jaunir.* || **2.** Perdre la fraîcheur de sa couleur : *Les teintures ont jauni au soleil. Des poutres apparentes* [...] *dont les entredeux étaient remplis de blanc de bourre qui avait jauni* (Balzac). || **3.** En parlant d'une personne ou de sa peau, prendre une coloration jaune, consécutive à une maladie : *Il a jauni en vingt-quatre heures ;* ou sous l'effet d'une colère très vive : *Les chefs de la Montagne attendaient la foule et Marat, pleins de tristesse et de dégoût : Robespierre en jaunissait* (Michelet). || Prendre une couleur cadavérique : *À la fin de la première veille, elle remarqua que la figure* [d'une morte] *avait jauni* (Flaubert).

● SYN. : **1** *dorer ;* **2** *se décolorer, se faner, passer.*

◆ **se jaunir** v. pr. (sens 1, 1530, Pals-grave ; sens 2, XXe s.). **1.** Devenir jaune : *Les perles se jaunissent par l'usage et le temps* (A. Karr). || **2.** Se donner une couleur jaune : *Se jaunir la peau avec un fond de teint.*

jaunissage [ʒonisaʒ] n. m. (de *jaunir ;* 1902, Larousse). Dans la dorure à la détrempe, opération qui consiste à appliquer une couleur jaune dans tous les endroits où l'ouvrier ne peut introduire des feuilles d'or.

jaunissant, e [ʒonisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *jaunir ;* v. 1550, J. Du Bellay). Qui est en cours de jaunissement, qui vire au jaune : *Feuillages jaunissants sur les gazons épars* (Lamartine). *Le bois jaunissant où la bise détone* (Verlaine). *Sous ses yeux, un quartier de la ville s'étendait, baigné de brume jaunissante et bleue* (Carco) ; et au fig. : *Chaque vie a son automne, sa saison jaunissante où toute chose se fane et pâlit* (Michelet). *Le mélancolique et jaunissant automne* (Péguy).

jaunisse [ʒonis] n. f. (de *jaune ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *janlice* [*jalnice,* XIIe s., Marbode ; *jaunisse,* XIIIe s., *Romania,* XXIV, 163], au sens 1 [*en faire une jaunisse,* fin du XIXe s.] ; sens 2, 1836, *Maison rustique du XIXe siècle,* III, 146 [pour des vers à soie ; pour des betteraves, 1873, Larousse — d'abord « maladie des arbres qui donne une teinte jaune à leurs feuilles », 1651, Bonnefons]). **1.** Dans le langage courant, syn. de ICTÈRE (aux sens 1 et 2) : *Vous me connaîtriez d'abord à l'ancienne jaunisse de mon visage* (Balzac). *Elle sécha de dépit et en prit une jaunisse, dont elle mourut* (France). || Fig. et fam. *En faire une jaunisse,* être fortement dépité de quelque chose. || **2.** Maladie de la betterave, des vers à soie, qui leur donne une teinte jaune.

jaunissement [ʒonismɑ̃] n. m. (de *jaunir ;* 1636, Monet). Action de rendre jaune, ou le fait de devenir jaune : *La sécheresse a provoqué le jaunissement des prés. Un jaunissement de la peau annonce généralement une maladie de foie.*

jaunissure [ʒonisyr] n. f. (de *jaunir ;* 1564, J. Thierry [rare entre 1611, Cotgrave, et le début du XXe s.]). Trace ou teinte jaune généralisée qui marque le vieillissement

d'une chose ou d'une couleur : *Un livre gâté par des jaunissures. Les meubles anciens procuraient à la jaunissure du laqué blanc* [...] *une sorte d'alibi* (Romains).

java [ʒava] n. f. (origine incertaine [l'explication par le n. de l'île de *Java,* d'où cette danse serait originaire, paraît sans fondement] ; 1928, Colette, au sens 1 ; sens 2, 1951, Esnault). **1.** Sorte de valse à trois temps, d'origine exotique, dansée naguère dans les bais musettes : *De longs jeunes gens décolorés et des filles* [...], *sous prétexte de one-step ou de java, se frottaient ventre à ventre* (Carco). *On te demande* [...] *si tu apprenais le nom des étoiles à Céleste Rousselan entre deux javas* (Bory). || Air sur lequel on danse cette valse : *L'orchestre jouait une java.* || **2.** *Pop.* Partie de plaisir, de débauche ; noce : *Partir en java. Emmener quelqu'un en java.*

javanais, e [ʒavanɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Java,* n. géogr. ; 1873, Larousse [aussi « habitant de Java »]). Relatif à l'île de Java ; habitant ou originaire de cette île : *Le folklore javanais. Un Javanais.*

◆ **javanais** n. m. (sens 1, 1873, Larousse ; sens 2 [d'après les alternances *j'ai/j'avais, ils ont/nous avons,* avec influence du n. de *Java*], 1857, Esnault [« tout langage incompréhensible » et *parler le javanais,* début du XXe s.]). **1.** Langue propre à l'île de Java. || **2.** Langage argotique conventionnel, qui consiste à intercaler dans les mots, entre une voyelle et une consonne, le groupe *-av-*, de manière à rendre ces mots incompréhensibles aux non-initiés. (Ex. *gravosse* pour *grosse.*) || Tout langage qui s'écarte du langage ordinaire et qui déroute : *On n'est pas un business-man sérieux si on n'use pas du javanais technique* (Hermant). || *Parler le javanais,* parler d'une manière incompréhensible.

● SYN. : 2 *jargon, largonji.*

javart [ʒavar] n. m. (mot issu, après substitution du suff. *-art* à la finale *-arri,* de l'occitan septentrional *gavarri,* javart [du prélatin **gaba,* gorge, gésier, goitre, peut-être d'origine gauloise], le javart des animaux ayant été, à cause de son aspect, comparé à un goitre ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Mortification partielle de certains tissus de l'extrémité inférieure des membres antérieurs ou postérieurs du cheval et du bœuf : *Javart cutané, encorné, tendineux, cartilagineux.* || **2.** Maladie du châtaignier causée par un champignon qui produit des sortes de chancres.

Javel (eau de). V. EAU.

javelage [ʒavlaʒ] n. m. (de *javeler* 1 ; 1793, *Encycl. méthodique,* au sens 1 [« temps pendant lequel les céréales restent sur le sol... », 1873, Larousse] ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Action de mettre des céréales en javelles. || Temps pendant lequel les céréales restent sur le sol sous forme de javelles. || **2.** Dans les salines, opération qui consiste à détacher le sel des tables et à le rassembler en tas, ou javelles.

javelé, e [ʒavle] adj. (part. passé de *javeler* 1 ; 1867, Littré, aux sens 1-2). **1.** Mis en javelles. || **2.** Se dit de l'avoine dont le grain est devenu noir du fait de la pluie qui a mouillé les javelles étendues sur le sol.

1. javeler [ʒavle] v. tr. (de *javelle* [v. ce mot] ; fin du XIIIe s., *Doon de Mayence,* écrit *gaveler,* au sens de « jeter par terre en monceaux » ; écrit *javeler,* au sens 1, XVIe s. ; sens 2, 1893, *Dict. général*). [Conj. **3 a.**] **1.** Mettre en javelles des céréales. || **2.** Dans les salines, mettre le sel en petits tas pour le faire égoutter.

● SYN. : 1 *enjaveler.*

◆ v. intr. (1690, Furetière [comme v. pr., avec le même sens, fin du XVIe s.]). En parlant des céréales, prendre une couleur jaune pendant qu'elles sont en javelles.

2. javeler [ʒavle] v. tr. (de [*eau de*] *Javel ;* 1907, Larousse). [Conj. **3 a.**] Passer à l'eau de Javel.

javeleur, euse [ʒavlœr, -øz] n. (de *javeler* 1 ; 1611, Cotgrave). Personne qui met des céréales en javelles.

◆ **javeleuse** n. f. (1907, Larousse). Machine qui coupe le blé et le met en javelles.

javeline [ʒavlin] n. f. (de *javel*[*ot*] ; 1451, texte des Archives nationales [JJ, 181], cité par le *Dict. général*). Dard long et mince, plus léger que le javelot, utilisé dans l'Antiquité et au Moyen Age : *Les flèches épuisées, il prit sa javeline, et* [...] *la darda, trait impuissant, contre le Dieu inconnu* (Gautier). *Les écuyers, tous les jours, s'amusaient au maniement de la javeline* (Flaubert).

javelle [ʒavɛl] n. f. (lat. pop. [d'origine gauloise] **gabella,* ce qu'on rassemble par tas, par poignées ; v. 1160, *Moniage Guillaume,* écrit *gevele* [*javelle,* v. 1250, *Enfances Guillaume*], au sens de « monceau [de victimes] » ; v. 1190, J. Bodel, dans la loc. *estre sur ses gaveles,* « faire le riche, le faraud », proprem. « être sur sa récolte » ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir, écrit *gavelle* [*javelle,* v. 1560, Paré ; « petit fagot de sarments », v. 1560, Paré ; « petit fagot d'échalas », 1307, Fagniez] ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, 1893, *Dict. général ;* sens 4, 1704, Trévoux). **1.** Tas de tiges de céréales fauchées, laissées sur le sol, afin qu'elles sèchent avant d'être liées en gerbe : *Je voyais la plaine grande et nue, les chiens courant, furetant dans les brins d'herbe, dans les javelles, tournant sur eux-mêmes comme des fous* (Daudet). *C'est quand le blé* [...] *est en javelles qu'une semaine de pluie froide par vent de sud-ouest vient le pourrir* (Romains). || Petit fagot de sarments, d'échalas. || **2.** Dans les ardoisières, tas d'ardoises non rondies. || **3.** Dans les salins, tas de sel constitué, après l'opération de battage, pour faire écouler l'eau du sel. || **4.** Fig. *Tomber en javelle,* se dissocier en ses éléments, tomber en ruine : *Une roue démantelée et tombant en javelle* (Gautier).

● SYN. : 3 *gerbe.*

javellisation [ʒavelizasjɔ̃] n. f. (de [*eau de*] *Javel ;* 1922, Larousse). Traitement par l'eau de Javel des eaux polluées, pour les rendre potables.

● SYN. : *verdunisation.*

javelliser [ʒavelize] v. tr. (de [*eau de*] *Javel ;* 1931, Larousse). Appliquer la méthode de la javellisation à une eau polluée, pour la rendre potable : *Javelliser une eau de boisson.*

javelot [ʒavlo] n. m. (du lat. [d'origine gauloise] *gabalus,* croix, potence ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse [« épreuve de lancement du javelot », 1959, Robert]). **1.** Sorte de lance de taille réduite, en usage dans l'Antiquité, et qui était projetée à la main ou à l'aide d'une machine : *Arrivé à la portée d'un javelot, j'arrête mes soldats* (Chateaubriand). *Pour piquer dans le but* [...] | *Combien, ô mon carquois, perdre de javelots ?* (Baudelaire). || **2.** *Auj.* Tige de bois ou de métal munie d'une pointe aiguë, en usage dans une épreuve d'athlétisme (260 cm au moins et 800 g pour les hommes, 220 cm et 600 g pour les femmes). || L'épreuve d'athlétisme elle-même : *il est très fort au javelot.*

● SYN. : 1 *dard, javeline, sagaie.*

1. javotte [ʒavɔt] n. f. (mot de la même famille que *javelle* [v. ce terme] ; 1842, Acad.). Masse de fer dans laquelle s'encastre l'enclume d'une grosse forge.

2. javotte [ʒavɔt] n. f. (déverbal du norm. *javoter,* babiller [XVIIIe s.], forme correspondant au franç. *jaboter* [v. ce mot] ; 1808, d'Hautel). *Dialect.* et *pop.* Femme bavarde : *Moi, curieuse comme une javotte, je la questionnais* (Pourrat).

1. jayet [ʒajɛ] n. m. (même étym. que pour *jais* [v. ce mot] ; XIIe s., Marbode, écrit *jaiet ; jayet,* 1690, Furetière). Syn. de JAIS : *Une cocarde de rubans passementés de jayet* (Gautier).

◆ adj. invar. (av. 1924, A. France). : *Un cheval jayet dont la tête était noire avec une étoile au front* (France).

2. jayet [ʒajɛ] n. m. (var. de *gayet* [v. ce mot] ; 1962, Larousse). Syn. de GAYET.

1. jazz [dʒaz] n. m. (abrév. de *jazzband* [v. ce mot] ; 1918, *le Matin,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1926, F. de Croisset). **1.** *Autref.* Orchestre de danse jouant les airs propres aux Noirs américains de La Nouvelle-Orléans. || **2.** Musique de danse, caractérisée par une mélodie syncopée, faisant contraste avec la permanence rythmique de la batterie : *Ce jazz infernal et les miaulements du saxophone* (Dorgelès). || **3.** N'importe quel

bruit ou musique ayant un mode scandé : *L'on n'entend que les insectes ; ils sont là par milliers, par myriades, avec leur jazz diabolique* (Croisset).

2. jazz [ʒaz] n. m. (suisse alémanique *jass,* même sens ; fin du XIXe s., écrit *yas* [dans des textes rédigés en Suisse] ; écrit *jazz* [en français], 1931, Larousse). Jeu de cartes suisse, qui ressemble beaucoup à la belote.

jazz-band [dʒazbɑ̃d] n. m. (loc. angloaméric., de jazz, sorte de musique [mot d'origine obscure, d'abord orthographié *jass*], et de band, bande, troupe, corps de musiciens ; 1908, Behrens, *Engl.,* au sens 1 ; sens 2, 1922, Larousse). **1.** Orchestre jouant de la musique de jazz (vieilli) : *Un nègre pareil à ceux des jazzbands* (Bernanos). || **2.** Morceau de danse dans le style du jazz (vieilli) : *Un pianola jouait tous les jazz-bands à la mode* (L. Daudet).

• Pl. *des* JAZZ-BANDS.

• REM. On n'emploie plus, auj., que le premier élément, *jazz : Un orchestre de jazz. De la musique de jazz.*

jazzifier [dʒazifje] v. tr. (de *jazzi-,* élément tiré de *jazz* 1, et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 21 sept. 1964, *l'Express*). Adapter une composition musicale pour un orchestre de jazz : *Jazzifier de la musique classique.*

jazziste [dʒazist] n. m. (de *jazz* 1 ; 31 déc. 1970, *le Monde*). Syn. de JAZZMAN.

jazzman [dʒazman] n. m. (mot angloaméric. signif. « joueur de jazz », de *jazz* [v. JAZZ 1] et de *man,* homme ; v. 1930). Musicien d'un orchestre de jazz.

jazzophile [dʒazɔfil] n. (de *jazzo-,* élément tiré de *jazz* 1, et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 16 oct. 1967, *l'Express*). Amateur de jazz.

1. J.-C. (initiales de *J[ésus]-C[hrist]* ; 1873, Larousse, art. *j* [mais sans aucun doute bien plus anc.]). Abrév. de *Jésus-Christ,* dans les dates : *En 79 avant J.-C.*

2. J. C., sigle de JEUNESSE COMMUNISTE (milieu du XXe s.).

je [ʒə] pron. pers. de la 1re personne du sing. (du lat. *ego,* moi, par un développement phonétique particulier, dû à l'emploi proclitique du pronom ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *eo, io* [*je,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens 1 [comme forme accentuée, 1080, *Chanson de Roland ;* avec inversion, fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai ;* avec élision, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy] ; sens 2, XXe s. ; pour les sens 3 et 4, v. MOI ET NOUS). **1.** Pronom sujet du verbe à la 1re personne du singulier, *je,* dans une situation de dialogue ou de discours, désigne la personne qui parle, sans distinction de sexe : *J'aime. Je pense.* (V. Rem.) || **2.** *Je* a la valeur d'une 2e ou d'une 3e personne, dans le style familier, pour exprimer une suite d'actions précipitées : *Chacun veut arriver le premier : et je te pousse les uns, et je te renverse les autres.* || **3.** *Je* renforcé ou remplacé par *moi,* v. MOI. || **4.** *Je* remplacé par *nous,* v. NOUS.

• REM. **1.** *Je* constitue la marque de la 1re personne du singulier soit à lui seul (*J'aime/il aime*), soit en combinaison avec une autre marque dans la désinence (*je dois*).

2. *Je* s'appuie étroitement sur le verbe qui le suit et dont il ne peut être séparé que par la négation *ne,* par un ou plusieurs autres pronoms atones ou par les adverbes pronominaux *y* ou *en : Je ne répondrai pas. le te le jure. J'y vais. J'en viens.* Dans l'ancienne langue, *je* pouvait être accentué et séparé du verbe ; il en est resté la vieille formule administrative : *Je, soussigné X., déclare..*

3. Dans les tours interrogatifs, exclamatifs, dans les propositions incises ou chaque fois que l'inversion du sujet est exigée, je est placé immédiatement après le verbe ou après l'auxiliaire (dans les temps composés) et relié à ceux-ci par un trait d'union : *« Singulière et minutieuse répartition ! » me dis-je en moi-même* (Baudelaire). *Que dis-je ? Qu'ai-je dit ? À peine avais-je eu le temps de me retourner..* Lorsque la voyelle finale du verbe était un *e* muet, on l'accentuait dans la langue littéraire ancienne (écrit *é,* mais prononcé [ɛ]) ; la langue actuelle ne pratique plus guère cette forme que dans certaines formules figées de souhait ou de concession : *Puissé-je.. Dussé-je..* On répugne à employer *je* après les formes monosyllabiques des verbes (**cours-je*) ; cependant, l'usage admet : *suis-je, ai-je, puis-je, dois-je.* Dans les cas où la postposition de *je* n'est pas admise, on évite l'inversion en recourant à la formule *est-ce que : Est-ce que je pars ? ;* ou bien on renonce à l'inversion dans la langue courante : *Vous le savez, je pense. Il est bon, je crois, de chercher d'où vient cette régnante anarchie* (Gide).

4. *Je* s'élide devant un verbe commençant par une voyelle ou un *h* muet (*j'adore, j'habite*), mais jamais quand il le suit, même s'il précède une voyelle (*où suis-je ici ?*).

◆ n. m. (1672, Molière [en philosophie, 1945, Le Senne]). *Le « je »,* le mot *je : Le « je », chez Pascal, représente, on l'a très bien dit, le genre humain par une sorte de procuration* (Sainte-Beuve) ; selon certains philosophes, principe métaphysique unique et immuable auquel l'individu attribue sa personnalité (par opposition au moi, qui peut être multiple et changeant).

1. jean [ʒɑ̃] n. m. (emploi péjor. du prénom *Jean,* bas lat. *Jo[h]annes,* d'origine hébraïque ; XVe s., Du Cange, écrit *jehan* [*jean,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, XVe s., Du Cange, écrit *johan* [*jean,* 1567, Junius] ; sens 3, 1902, Larousse [*jean de nivelles,* av. 1660, Scarron]). **1.** *Vx* et *fam.* Sot. || **2.** *Vx.* Cocu : *Sa femme le fait jean.* || **3.** *Vx* et *fam.* Homme lâche. (On disait aussi, en ce sens, JEAN DE NIVELLES.)

2. jean [dʒin] n. m. (abrév., par suppression du premier élément, de *bluejean* [v. ce mot] ; 14 juill. 1967, *le Monde*). Abrév. fam. de BLUE-JEAN : *Porter des jeans crasseux est un snobisme chez les jeunes.*

jean-fesse [ʒɑ̃fɛs] n. m. invar. (de *jean* 1 et d'un second élément sans doute en rapport avec *fesse, fesser ;* 1723, P. Adam, *Étude,* p. 29). *Fam.* Personne incapable : *Le capitaine* [...] *accusa par surcroît une quantité de morveux, de jean-fesse et de propres-à-rien que je ne connaissais pas et que je haïssais de tout mon cœur* (France).

• REM. On trouve aussi le composé JEAN-SUCRE, n. m. invar. (de *jean* 1 et de *sucre ;* av. 1842, Stendhal), avec le même sens : *Quel est le jean-sucre qui vient ici m'apporter sa sotte présence ?* (Stendhal).

jean-foutre ou **jeanfoutre** [ʒɑ̃futr] n. m. invar. (de *jean* 1 et de *foutre ;* 1792, Hébert, au sens 1 [un premier ex. au milieu du XVIIe s. ; en apposition, début du XXe s.] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Pop.* Personnage sans caractère, sur qui l'on ne peut compter en aucune circonstance : *Ces jean-foutre ne sont même pas capables de pointer un canon* (Zola). *Vous êtes peut-être de grands pontifes, mais, pour moi, vous n'êtes que des jean-foutre !* (Martin du Gard). || S'emploie aussi en apposition pour accentuer la véhémence : *Un petit jean-foutre de général de brigade* (Romains). || **2.** *Vx* et *triv.* Terme grossier et injurieux, considéré comme très malséant. (Pour cette raison, certains auteurs l'abrègent : *« Mon frère ? demanda le sourd. — Eh bien, c'est un j... f... indigne de toi »* [Balzac].)

• SYN. : **1** *foutriquet, morveux, propre-à-rien* (fam.).

• REM. On trouve parfois le plur. JEAN-FOUTRES : *C'est un peu vexant tout de même d'avoir besoin de la protection de ces jean-foutres* (Bloy).

jean-foutrerie [ʒɑ̃futrəri] n. f. (de *jean-foutre ;* 1792, Hébert). *Pop.* Incapacité, nullité : *Tout cela vient de son irrémédiable jean-foutrerie* (Flaubert).

jean-jean ou **jeanjean** [ʒɑ̃ʒɑ̃] n. m. invar. (réduplication de *jean* 1 ; 1859, Larchey [en apposition, 1877, Zola ; adjectiv., 1898, Huysmans]). *Fam.* ou *pop.* Personnage niais : *Au lieu de rester là debout sur tes quilles, comme un jean-jean* (Moselly). || S'emploie aussi en apposition : *La blanchisseuse, dès la première nuit, s'en était allée retrouver son ancien époux aussitôt que ce jeanjean de Coupeau avait ronflé* (Zola) ; ou adjectiv. : *Il semblait si mal à l'aise, si jean-jean, si gauche* (Huysmans).

• REM. On trouve parfois le plur. JEANS-JEANS.

jean-le-blanc [ʒɑ̃ləblɑ̃] n. m. invar. (du prénom *Jean,* appliqué familièrement à un oiseau [v. JEAN 1], de l'art. *le* et de *blanc* [à cause du ventre blanchâtre de l'animal] ; 1555, Belon). Nom vulgaire du circaète, oiseau rapace : *Je vole dans l'air comme un busard, comme jean-le-blanc qui plane* (Claudel).

• REM. Avec des majuscules, *Jean-le-Blanc* (de *jean* 1 [v. ce mot], *le* et *blanc ;* 1611, Cotgrave) était le nom injurieux par lequel les protestants désignaient l'hostie consacrée.

jeanneton [ʒantɔ̃] n. f. (emploi comme n. commun de *Jeanneton,* hypocoristique de *Jeannette* [v. l'art. suiv.] ; av. 1695, La Fontaine, écrit *janneton ; jeanneton,* XIXe s.). *Vx* et *fam.* Servante d'auberge ; fille de mœurs faciles : *Un air de mendier qui fait éclater de rire les jeannetons* (Hugo). *La seule jeanneton qu'on lui a jamais connue à ce bon père, c'était sa vigne* (Daudet).

• SYN. : *goton.*

1. jeannette [ʒanɛt] n. f. (emploi comme n. commun du prénom *Jeannette,* dimin. de *Jeanne,* fém. de *Jean* [v. JEAN 1] ; 1548, *Ancien Théâtre françois,* comme nom d'une sorte d'étoffe ou de fourrure ; sens 1, 1845, Bescherelle [un premier ex. en 1615 (Daléchamp), comme nom d'une plante mal définie] ; sens 2, 1782, Bachaumont [*croix à la jeannette,* 1867, Littré ; *jeannette,* 1812, Jouy] ; sens 3, 1922, Larousse). **1.** Nom usuel du narcisse des poètes et d'une variété d'œnanthe : *Ces grosses jonquilles qu'on nomme jeannettes* (Pourrat). ‖ **2.** Chaînette d'or ou d'argent à laquelle est suspendue une croix : *Une robe rose à mille raies, une ceinture rose à boucle d'or richement ciselée, une jeannette au cou et des bracelets de velours à ses bras nus* (Balzac). ‖ *Croix à la jeannette,* ou simplem. *jeannette,* croix attachée au cou par une chaînette ou un ruban : *Jouant pensivement avec sa jeannette, la croix* [...] *qu'elle portait attachée à son cou par un ruban* (Barbey d'Aurevilly). ‖ **3.** Planchette de bois montée sur un support, utilisée pour le repassage des manches et des vêtements d'enfants.

2. jeannette [ʒanɛt] n. f. (de *Jeanne* [*d'Arc*], patronne de ce mouvement ; début du XXe s.). Petite fille de huit à onze ans qui fait partie du scoutisme féminin catholique.

jeannot [ʒano] n. m. (dimin. péjor. de *jean* 1 [v. ce mot] ; fin du XIVe s., Godefroy, écrit *jehannot* [*janot,* 1550, *Ancien Théâtre françois ; jeannot,* 1845, Bescherelle ; adjectiv., 1881, A. Daudet ; *Jeannot lapin,* 1678, La Fontaine]). *Vx* et *fam.* Personnage niais et ridicule. ‖ S'emploie aussi en apposition : *Sous la gouverne de son jeannot de père* (Pourrat) ; ou adjectiv. : *Cet accent, ce teint bistré, cet air vainqueur et jeannot, Numa se souvenait bien d'avoir vu cela quelque part, mais où donc* (Daudet). ‖ *Spécialem.* Nom donné par La Fontaine au lapin pour traduire sa naïveté insouciante : *Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours,* | *Jeannot lapin retourne aux souterrains séjours* (La Fontaine).

jeannotisme n. m. V. JANOTISME.

jean-sucre n. m. invar. V. JEAN-FESSE.

J. E. C. [ʒiəse], sigle de JEUNESSE ÉTUDIANTE CHRÉTIENNE, mouvement fondé en 1929.

jéciste [ʒesist] n. (de *J. E. C. ;* v. 1930). Membre, garçon ou fille, de la J. E. C.

◆ adj. (milieu du XXe s.). Relatif à la J. E. C. : *L'idéal jéciste.*

jectisse [ʒɛktis] ou **jetisse** [ʒətis] adj. f. (de *jeter* [v. ce mot] et de *jecter,* forme anc. de *jeter ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *geteïs,* au sens de « fondu et coulé dans un moule » [en parlant d'un métal] ; v. 1210, *Folque de Candie,* écrit *geteïz,* au sens de « qu'on jette » ; *terre jetisse,* 1549, R. Estienne [... *jectisse,* 1690, Furetière] ; *pierre jectisse,* 1867, Littré [... *jetisse,* 1893, *Dict. général*]). *Terre jectisse* ou *jetisse,* terre déplacée ou rapportée. ‖ *Pierre jectisse* ou *jetisse,* pierre qui peut facilement être posée à la main, dans une construction.

Jeep [dʒip] n. f. (nom déposé ; mot angloaméric. formé sur les initiales *G.P.,* prononcées [dʒipi], des termes *general purpose,* « [automobile] d'usage général », qui désignaient un type de voiture tout-terrain fabriqué à partir de 1942 pour l'armée américaine, de l'adj. *general,* général, commun à tous [empr. du franç. *général* 1], et de *purpose,* dessein, utilité [empr. du franç. *purposer,* forme anc. de *proposer* — v. ce mot] ; août 1944). Petite voiture de liaison de l'armée américaine, apte à tous usages et à tous terrains : *Jeeps d'un si commode et pratique inconfort* (A. Arnoux).

jéjuno- [ʒeʒynɔ], premier élément de composition de termes d'anatomie, indiquant un rapport avec le jéjunum [v. ce mot].

jéjuno-iléon [ʒeʒynɔileɔ̃] n. m. (de *jéjuno-* et de *iléon ;* 1878, Larousse, écrit *jéjuno-iléum ; jéjuno-iléon,* 1902, Larousse). Partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et le cæcum.

jéjunostomie [ʒeʒynɔstɔmi] n. f. (de *jéjuno-* et de *-stomie,* du gr. *stoma,* bouche, embouchure ; 1962, Larousse). Opération chirurgicale qui consiste dans l'abouchement du jéjunum à la peau.

jéjunum [ʒeʒynɔm] n. m. (bas lat. médic. *jejunum* [*intestinum*], jéjunum, du lat. class. *jejunum,* neutre de l'adj. *jejunus,* qui est à jeun, maigre, peu abondant, et *intestinum,* intestin [v. INTESTIN], le *jéjunum* étant ainsi nommé à cause du peu de matières qu'il contient au regard des autres parties de l'intestin ; v. 1363, Chauliac). Partie de l'intestin grêle qui fait suite. au duodénum.

jellaba n. f. V. DJELLABA.

je-m'en-fichisme [ʒmɑ̃fiʃism] n. m. (de *je m'en fiche,* 1re pers. du sing. de l'indic. prés. de *se ficher de ;* 1891, *le Figaro*). *Fam.* Syn., de forme atténuée, de JE-M'EN-FOUTISME.

• SYN. : *insouciance, légèreté.*

je-m'en-fichiste [ʒmɑ̃fiʃist] n. et adj. (de *je-m'en-fichisme ;* 1891, *le Figaro*). *Fam.* Syn., de forme atténuée, de JE-M'ENFOUTISTE : *Ce petit genre bourgeois et je-m'en-fichiste* (Bernstein).

• SYN. : *insouciant, léger, sans-souci.*

je-m'en-fous [ʒmɑ̃fu] n. m. (emploi substantivé de *je m'en fous,* 1re pers. du sing. de l'indic. prés. de *se foutre de* [v. ce mot] ; av. 1896, Goncourt). *Littér.* Insouciance foncière (peu usité) : *Le je-m'en-fous intellectuel de l'opinion* (Goncourt).

je-m'en-foutisme [ʒmɑ̃futism] n. m. (de *je m'en fous* [v. l'art. précéd.] ; 1893, Courteline). *Fam.* Attitude d'une personne qui manifeste une indifférence totale à l'égard des événements, d'une situation donnée : *Des politiciens suant le je-m'enfoutisme* (V. Margueritte). *Il y a même, dans cette attitude, une certaine indifférence, du j'm'enfoutisme* (Duhamel). *Fièvre, soif, fatigue* [...], *désespoir, je-m'en-foutisme, colère, faim, tout cela nous pend au bout des nerfs comme des poids trop lourds* (Cendrars).

• SYN. : *inconscience, indifférence, je-m'en-fichisme* (fam.), *légèreté.*

je-m'en-foutiste [ʒmɑ̃futist] n. et adj. (de *je m'en fous* [v. JE-M'EN-FOUS] ; 1886, Goncourt). *Fam.* Personne qui manifeste une complète indifférence en toute circonstance : *Un contempteur carré, un je-m'en-foutiste* (Fuchs, *Lexique des Goncourt).*

je ne sais où [ʒənsezu *ou* ʒənseu] loc. adv. (de *je, ne, sais* [1re pers. de l'indic. prés. de *savoir*] et *où ;* 1678, La Fontaine). Dans un lieu qu'on ne peut situer : *Vieilles complaintes venues de la mer, venues de je ne sais où, de la profonde nuit des temps* (Loti).

je ne sais quel, quelle [ʒənsekɛl] loc. adj. (de *je, ne, sais* et *quel ;* 1657, Tallemant). Qui est indéfinissable, inconnu : *De l'ivoire taillé pour je ne sais quel usage, par un artisan d'au-delà les mers* (Valéry). *Et tu sacrifies à je ne sais quel songe ta famille, ta patrie* (Giraudoux).

je ne sais qui [ʒənseki] pron. indéf. (de *je, ne, sais* et *qui ;* 1538, R. Estienne [d'abord *ne sai qui,* fin du XIIIe s., *Roman du Châtelain de Coucy*]). Quelqu'un de totale-

ment inconnu : *Je vous vois fréquenter je ne sais qui, venu d'un pays lointain.*

je ne sais quoi [ʒənsekwa] pron. indéf. (de *je, ne, sais* et *quoi* ; 1534, Rabelais [d'abord *ne sai quoi,* fin du XIIIe s., *Roman du Châtelain de Coucy*]). Quelque chose qu'on ignore : *Il a raconté je ne sais quoi pour se justifier. Les doigts de la jeune fille couraient si vite sur le piano qu'on voyait seulement je ne sais quoi de rose qui volait* (Goncourt).

◆ **je-ne-sais-quoi** n. m. invar. (1546, Rabelais). Chose qu'on ne saurait définir : *Cette existence de lumière ajoute à la réalité un je-ne-sais-quoi de féerique qui ressemble à une auréole* (M. Roland). *Sa tête* [de la Vierge] *s'incline d'un côté, tandis que l'enfant joue de l'autre, et cette divergence, ce je-ne-sais-quoi de subit, donne à ce groupe délicieux son caractère d'enjouement* (Gillet).

jennérien, enne [ʒenerjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du médecin anglais, inventeur de la vaccination antivariolique, Edward *Jenner* [1749-1823] ; 1877, Littré). Se dit du vaccin ou de la vaccination antivariolique, découverts par Jenner.

jenny [ʒɛni] n. f. (mot angl. dénommant une machine à filer, emploi comme n. commun de *Jenny,* hypocoristique [désignant la fileuse] du prénom *Jean,* Jeanne, forme fém. correspondant à *John,* Jean, bas lat. ecclés. [d'origine hébraïque] *Johannes ;* 1762, Brunot). Machine utilisée autref. pour filer le coton.

jérémiade [ʒeremjad] n. f. (de *faire le Jérémie,* se lamenter [av. 1660, Scarron], loc. formée avec *Jérémie,* nom d'un prophète auquel sont attribuées des lamentations, bas lat. ecclés. [d'origine hébraïque] *Jeremias ;* v. 1720, d'après Trévoux, 1743). *Fam.* Lamentation persistante et importune : *La conduite lâche de son ami et ses éternelles jérémiades lui semblaient stupides* (Flaubert). *Voyons, Oriane, ne restez pas à bavarder comme cela et à échanger vos jérémiades avec Swann* (Proust).

• SYN. : *doléances, gémissement, plainte, pleurnicherie* (fam.).

jerez [xerɛs] ou **xérès** [kserɛs](forme francisée) n. m. (de *Jerez de la Frontera,* n. d'une ville de la province espagnole de Cadix, située au centre d'un vignoble renommé ; 1843, Th. Gautier). Vin célèbre produit dans la région de Jerez : *Nous suivîmes toute la gamme, depuis le jerez de quatre-vingts ans* (Gautier).

• REM. On trouve chez Th. Gautier l'adjectif dérivé *jérésien, enne* (de *jérès* ; av. 1872, Th. Gautier) : *Après une étude si complète sur l'œnologie jérésienne, le difficile était de regagner notre voiture* (Gautier).

jerk [dʒɛrk] n. m. (mot angl. signif. « secousse », déverbal de *to jerk,* lancer, pousser, donner une saccade ; 20 déc. 1965, *l'Express*). Danse moderne qui consiste à imprimer à tout le corps un rythme saccadé.

jerker [dʒɛrke] v. intr. (de *jerk ;* 17 oct. 1966, *le Nouveau Candide*). Danser le jerk.

jéroboam [ʒerɔbɔam] n. m. (angl. *jeroboam,* grand bol [début du XIXe s.], emploi comme n. commun de *Jeroboam,* nom hébreu d'un roi d'Israël qui entraîna son peuple au péché ; 1907, Larousse). Grosse bouteille de champagne contenant 4 champenoises de 78 cl, soit 312 cl.

jerricane (forme francisée) ou **jerrican, jerrycan** [ʒerikan] (loc. anglo-améric. signif. approximativement « bidon [contre les] Fritz », de *Jerry,* surnom donné par les Anglais aux Allemands, et de *can,* bidon ; août 1944, écrit *jerrycan* et *jerrican* [*jerricane,* 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 743]). n. m. Bidon de forme rectangulaire, à plusieurs poignées, et d'une capacité de 20 litres environ, pour loger et transporter principalement de l'essence.

jersey [ʒɛrzɛ] n. m. (mot angl. signif. « laine fine, chemise en laine fine », emploi comme n. commun du n. de l'île anglo-normande de *Jersey,* réputée depuis le XVIe s. pour la qualité de sa laine ; 1666, M. Thévenot, au sens de « sorte de drap » ; sens 1, 1883, A. Daudet ; sens 2, 1907, Larousse [*point de jersey,* 1959, Robert]). **1.** Vêtement en laine ou en soie maillée, qui moule le buste : *Elle portait un jersey rayé.* || **2.** Tissu à mailles fait sur un métier à jersey comportant un lit d'aiguilles, le fil travaillant successivement sur toutes les aiguilles : *Une robe de jersey de soie blanche* (Benoit). || *Point de jersey,* point obtenu en alternant un rang de mailles à l'endroit et un rang de mailles à l'envers.

jersiais, e [ʒɛrzjɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Jersey,* n. géogr. ; 1873, Larousse). Relatif à l'île de Jersey ; habitant ou originaire de cette île.

• REM. On rencontre aussi la forme JERSÉYAIS, E (av. 1889, Barbey d'Aurevilly) : *Une femme de ces îles, une jerséyaise* (Barbey d'Aurevilly).

jésuite [ʒezɥit] n. m. (du n. de la Compagnie de *Jésus,* imaginée en 1534 et fondée en 1540 par Ignace de Loyola [1491-1556] ; 1548, *Chronique bordeloise,* écrit *jésuiste* [*jésuite,* v. 1560, Pasquier], au sens 1 [*école* ou *collège de jésuites,* fin du XVIe s. — *les jésuites,* même sens, 1867, Littré ; *jésuite de robe courte,* 1842, Mozin] ; sens 2, 1656, Pascal ; sens 3, 1808, d'Hautel). **1.** Membre de la Compagnie de Jésus : *Le général des Jésuites. La lutte des jésuites et des jansénistes.* || *École* ou *collège de jésuites,* et, par abrév., *les jésuites,* établissement scolaire dirigé par les jésuites : *Il se servait d'un vieux style roide qu'on lui avait enseigné dans les écoles de jésuites* (France). *C'étaient presque tous des fils de famille, élevés chez les jésuites* (Mauriac). || *Jésuite de robe courte,* laïc affilié à la Compagnie de Jésus. || **2.** *Fig.* et *péjor.* Personne qui cache son jeu : *Petitbelin, qui est un jésuite fini, le conseil de tous les ratichons de Lyon* (L. Daudet). || **3.** *Arg.* et *vx.* Dindon.

• SYN. : **2** *fourbe, hypocrite.*

◆ adj. (sens 1, 1873, Larousse [*style jésuite,* 1910, Apollinaire] ; sens 2, 1830, Balzac). **1.** Relatif aux jésuites, qui appartient aux jésuites : *Une revue jésuite.* || *Style jésuite,* style architectural baroque en honneur chez les jésuites au XVIIe s. : *Il* [un édifice] *montre un fronton de style Empire sur un portique jésuite* (France). || **2.** *Péjor.* Dissimulé, hypocrite : *En face d'elle, M. Lepage prenait un air faussement timide et jésuite* (Aymé).

jésuitesse [ʒezɥitɛs] n. f. (de *jésuite ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** *Autref.* Religieuse d'une communauté qui suivait la règle des jésuites. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Religieuse ou femme qui s'inspire des méthodes des jésuites.

jésuitière [ʒezɥitjɛr] n. f. (de *jésuite ;* av. 1865, Proudhon). *Péjor.* Maison ou collège tenus par les jésuites (rare) : *Et les diatribes sur les jésuitières* [...] *se succédaient en un style de voirie* (Huysmans).

jésuitique [ʒezɥitik] adj. (de *jésuite ;* av. 1611, Sully, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 3, 1842, Balzac ; sens 4, 1931, Larousse [aussi *fenêtre jésuitique*]). **1.** De jésuite : *L'éducation jésuitique qu'il* [Louis XVI] *avait reçue* [...] *n'est pas suffisante peut-être pour bien expliquer ceci* (Michelet). || **2.** *Péjor.* Propre aux jésuites : *C'était là une besogne essentiellement jésuitique, l'éternelle manœuvre du moine confesseur* [...] *qui reprend sournoisement l'œuvre de la domination catholique* (Zola). || **3.** *Fig.* et *péjor.* Hypocrite : *Toutes les passions sont essentiellement jésuitiques* (Balzac). *J'entendis qualifier ces divers procédés de « jésuitiques », dans un sens évidemment péjoratif* (Hermant). || **4.** En architecture, se dit d'une construction dissimulée. || *Fenêtre jésuitique,* fenêtre par laquelle on peut voir sans être vu.

jésuitiquement [ʒezɥitikmɑ̃] adv. (de *jésuitique ;* av. 1755, Montesquieu). À la manière des jésuites, avec ambiguïté : *Répondre jésuitiquement.*

jésuitiser [ʒezɥitize] v. intr. (dér. savant de *jésuite ;* 1878, Larousse). Se conduire en jésuite, avoir un langage tortueux.

jésuitisme [ʒezɥitism] n. m. (de *jésuite ;* début du XVIIe s., au sens 1 [var. *jésuisme,* 1555, Pasquier] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Système moral et religieux des jésuites : *Tout se réduisit à un pur duel, un duel à mort entre Pascal et la Société* [de Jésus], *ou, pour parler plus justement, entre le jansénisme d'une part et le jésuitisme de*

l'autre (Sainte-Beuve). *Ce prince commode, vrai jésuite politique d'accord avec la pratique du jésuitisme religieux, avait permis aux rois toute chose, y compris l'assassinat* (Michelet). || **2.** *Fig.* et *péjor.* Hypocrisie : *L'esprit ne se plie pas au jésuitisme du monde* (Balzac). *Mon âme se soulève à cet opportunisme, à ce jésuitisme qui ruse avec le siècle* (Zola).

● SYN. : **2** *dissimulation, fourberie.*

jésus [ʒezy] n. m. (emploi comme n. commun du nom de *Jésus,* lat. *Jesus,* gr. [d'origine hébraïque] *Iêsous ;* 1740, Trévoux, au sens 4 [aussi *papier jésus*] ; sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 2, 1870, Rimbaud [*mon jésus,* XX^e s.] ; sens 3, 1835, Raspail). **1.** Représentation de Jésus enfant : *Un jésus en plâtre. Un petit jésus.* || **2.** Enfant que l'on trouve plein de gentillesse et de grâce : *Lorsque vous gambadiez aux profondes vallées* [...] *vous étiez des jésus que la grâce décore* (Ponchon). *Ils se ressentent si bien vivre,* | *Les pauvres jésus pleins de givre,* | *Qu'ils sont là tous collant leurs petits museaux roses* | *Au treillage* (Rimbaud). || *Fam.* Terme d'affection : *Mon jésus.* || **3.** *Arg.* et *vx.* Jeune garçon d'allure mignonne qui sert d'appât pour une opération de chantage. || **4.** En imprimerie, format de papier de grande dimension dont la marge portait autrefois le monogramme de Jésus I H S ; et adjectiv. : *Papier jésus.*

◆ interj. (1677, M^me de Sévigné). Marque la surprise, l'admiration ou la frayeur : *Jésus, nous allons être massacrés* (France). *Don Juan s'écria « Jésus ! » et tomba évanoui sur le pavé* (Mérimée).

1. jet [ʒɛ] n. m. (déverbal de *jeter* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *giet, get* [*gect,* XV^e s. ; *ject, jet,* XVI^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XVI^e s., Amyot [*bois de jet,* 1902, Larousse — *jet,* même sens, 1766, d'après Littré, 1867] ; sens I, 3, 1386, Zeller [*jet de filet,* 1690, Furetière — « pêche ramenée par ce coup de filet », 1611, Cotgrave] ; sens I, 4, 1962, Larousse ; sens I, 5, XVI^e s., Du Fail [écrit *gist ; jet,* 1636, Monet ; *couler d'un seul jet,* 1867, Littré] ; sens I, 6, 1873, Larousse ; sens I, 7, 1753, Buffon [*écrire d'un seul jet,* 1770, Brunot ; *premier jet,* 1549, R. Estienne] ; sens I, 8, av. 1880, Flaubert ; sens II, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 2, fin du XII^e s., *Raoul de Cambrai* [*jet d'eau,* 1671, Pomey ; *jet de rive,* 1962, Larousse] ; sens II, 3, fin du XII^e s., *Raoul de Cambrai ; sens* II, 4, début du XV^e s. [« forme droite et élancée d'un arbre... » et « nom usuel du... rotin... », 1873, Larousse ; « maintien droit et rectiligne... », 1881, A. France] ; sens II, 5, av. 1869, Sainte-Beuve [*à jet continu,* XX^e s.] ; sens III, 1, 1867, Littré ; sens III, 2, 1765, *Encyclopédie* [pour une automobile, 1931, Larousse] ; sens III, 3, 1902, Larousse ; sens III, 4, 1690, Furetière [*jet de coulée,* 1931, Larousse] ; sens III, 5, 1636, Monet [var. *gist,* XVI^e s., Du Fail] ; sens III, 6, 1931, Larousse).

I. ACTION DE JETER. **1.** Action de jeter quelque chose loin de soi : *Le jet d'une pierre, d'une grenade. Il* [le semeur] *prenait une poignée de blé* [...] ; *à chaque jet, au milieu de la semence blonde, toujours volante, on voyait luire les deux galons rouges d'une veste* (Zola). || **2.** *Arme de jet,* arme propre à être lancée à la main ; arme destinée à lancer des projectiles avec violence et d'un seul coup. || *Bois de jet,* bois de chauffage jeté à flot ou à bois perdus. || **3.** *Jet à la mer,* dans la marine, action de jeter à la mer un objet quelconque, souvent pour délester le bateau. || *Jet de filet,* action de lancer le filet pour pêcher ; pêche ramenée par ce coup de filet : *Acheter le jet d'un filet.* || **4.** Action de lancer la ligne à l'aide d'un moulinet, dans la pêche au lancer. || **5.** Action d'introduire du métal en fusion dans un moule. || *Couler d'un seul jet,* couler toutes les parties ensemble du même coup. || **6.** Dans les travaux publics, action de lancer la terre à la pelle sur le plancher supérieur ou le long de la fouille : *Jet sur banquette, jet sur berge.* || **7.** Fig. *D'un jet, d'un seul jet,* en une seule fois, d'un seul coup : *Soudain le jardin se révèle* | *Et frappe d'un seul jet mon ardente prunelle* (A. de Noailles). || *Écrire d'un seul jet,* écrire sous l'inspiration et sans retouche : *Il écrivait d'un jet sur le papier à en-tête* (Mauriac). || *Premier jet,* ébauche d'une œuvre littéraire : *Le premier jet n'est ainsi qu'une sorte de brouillon, sur lequel il travaille ensuite pendant des semaines* (Zola). *Il m'arrive par la suite d'apporter à ce premier jet quelques retouches, mais fort peu* (Gide). || **8.** Poème très court, composé en une seule fois, sous l'effet de l'inspiration : *Les œuvres les plus belles sont celles où il y a le moins de matière* [...] ; *depuis les poèmes de vingt mille vers des Indiens jusqu'aux jets de Byron, la forme en devenant habile s'atténue* (Flaubert).

II. RÉSULTAT DE L'ACTION DE JETER. **1.** Distance correspondant à la portée d'un jet : *Les deux partis étaient à un jet de couleuvrine l'un de l'autre* (France). *Il se dissimule derrière un chêne, à un jet de pierre de la souche où Yves trônait* (Mauriac). || **2.** Mouvement d'un fluide qui s'échappe avec force et comme sous l'effet d'une pression : *À la manière dont il lançait un jet de salive, il annonçait un sang-froid imperturbable* (Balzac). *On apercevait, à de certains moments, des gueules ardentes de four, des jets aveuglants de métal en fusion* (Zola). *Ils se dépêchaient de tout inonder : des jets de pompes, des seaux d'eau lancés à tour de bras* (Loti). *Quelques centimètres au-dessus du genou, un jet de sang gicla* (Martin du Gard). || Spécialem. *Jet d'eau,* filet ou gerbe d'eau qui jaillit d'une fontaine et retombe dans un bassin (v. aussi § III, n. 1 et 2) : *L'eau vaine des jets d'eau là-bas tombe en cascade* (Samain). *Un jet d'eau nous réjouit l'âme par son chant non moins que par son aspect* (Duhamel). || *Jet de rive,* mouvement de l'eau lancée vers le haut de la plage par le déferlement d'une vague. || **3.** Mouvement subit de corps fluides ou gazeux ou de corpuscules qui s'échappent comme un liquide sous pression : *Les rayons du jour, dévoilant leur trésor, lançaient jusqu'à la mer des jets d'opale et d'or* (Vigny). *Les sombres canons crachant des jets de soufre* (Hugo). *La flamme brilla* [...] *et finit par s'élever en jets bleuâtres* (Sand). *Elle souffla un jet de fumée par les narines* (Queffélec). || **4.** Nouvelle pousse des végétaux : *Couleur des jets nerveux de l'herbe, toute la colline chantait l'âpre harmonie du désespoir* (Giono). || Forme droite et élancée d'un arbre comme jailli du sol en une seule pousse : *C'était, sur le couchant empourpré, trois bouquets d'arbres, au jet puissant, aux cimes vertes, endormies dans l'air* (Zola). *Les arbres de haut jet qu'on a réservés paraissent plus élancés, plus nobles* (Gide). *Dans le brouillard léger* [...] *se détachaient les jets plus durs des cyprès* (Camus). || *Spécialem.* Nom usuel du rotang ou rotin, genre de palmier dont on fait des cannes sans nœud : *Canne de jet.* || *Par anal.* Maintien droit et rectiligne, comme celui du fût d'un arbre : *Quelques-uns de ces bateaux* [...] *qui portaient de très longues antennes, d'un jet vif comme un trait de plume* (Valéry). || **5.** *Fig.* Émission rapide de paroles, de traits d'esprit : *Voltaire avait le naturel, la vivacité, la saillie franche et prompte, le jet de source* (Sainte-Beuve). *Un jet ininterrompu de prière* (Loti). || Fam. *À jet continu,* continuellement, ou à de multiples reprises.

III. CE QUI DONNE PASSAGE À UN JET OU L'ORIENTE. **1.** *Jet d'eau,* ajutage en cuivre vissé à l'extrémité d'une conduite d'eau. (V. aussi § II, n. 2.) || **2.** *Jet d'eau,* pièce de la traverse inférieure d'une porte ou d'une fenêtre, ou la traverse elle-même, destinée à faciliter l'écoulement de l'eau de pluie ; gouttière ménagée sur la carrosserie d'une automobile au-dessus d'une glace, pour évacuer l'eau dégouttant du toit. || **3.** *Jet de pompe,* tuyau de cuivre recourbé par lequel s'échappe l'eau refoulée par le piston. || **4.** En fonderie, ouvertures qui laissent passer la matière en fusion, pour la distribuer dans toutes les parties du moule. || *Jet de coulée,* orifice de passage du métal en fusion. || **5.** Orifice calibré disposé sur le trépan et destiné à diriger la circulation de boue vers le fond du puits de forage. || **6.** Outil, en forme de jonc ou de rotin, qui sert à déboucher des tuyaux d'écoulement.

● SYN. : **I, 1** *lancement, lancer, projection.* || **II, 2** *gerbe, giclée, jaillissement ;* **3** *fusée, rayonnement, ruissellement ;* **4** *rejet, rejeton, scion, surgeon ;* **5** *flot, flux.*

2. jet [dʒɛt *ou* ʒɛ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « jet, jaillissement », empr. du franç. *jet* [v. l'art. précéd.] ; v. 1955, au sens 2 ; sens 1, 1962, Larousse). **1.** Masse des gaz chauds projetés à l'arrière d'un turboréacteur. || **2.** Avion à réaction : *Prendre le jet pour New York.*

jetage [ʒətaʒ] n. m. (de *jeter ;* 1788, Salmon [p. 31], au sens de « coulage d'un métal » ; sens 1, 1867, Littré ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Action de jeter : *Jetage d'un pont.* || **2.** *Jetage du bois à la rivière,* mise en eau pour le transport par flottage. || **3.** Sécrétion d'un mucus par les naseaux, chez les animaux atteints de la gourme, etc.

jeté [ʒəte] n. m. (part. passé substantivé de *jeter ;* 1704, Trévoux, au sens I, 2 [*jeté battu,* 1867, Littré] ; sens I, 1, 1885, A. Daudet ; sens I, 3, début du XX^e s. ; sens I, 4-5, 1962, Larousse ; sens II, 1, 1867, Littré ; sens II, 2, 1883, A. Daudet).

I. 1. Action de jeter, de lancer quelque chose : *Sous les yeux de l'alpiniste, au jeté de son pic, des crevasses se fendaient* (Daudet). || **2.** Mouvement de danse consistant en un saut lancé par une jambe et reçu sur l'autre : *Jeté simple. Grand jeté.* || *Jeté battu,* jeté comportant un croisement des jambes exécuté pendant la projection en avant. || **3.** En haltérophilie, mouvement amenant la barre de l'épaule au bout des bras tendus verticalement, et exécuté par une flexion et une détente brusque des jambes. || **4.** Rebondissement naturel de l'archet, dans le jeu des instruments à cordes. || **5.** *Moulage au jeté,* procédé de fabrication des agglomérés qui consiste à racler la surface du béton, préalablement jeté, avec un gabarit, pour retirer l'excédent de matière par rapport à la forme à obtenir.

II. 1. En tricot, brin jeté sur l'aiguille à tricoter avant de prendre une maille. || **2.** Tapisserie, étoffe brodée que l'on étend sur une table comme ornement : *Qu'est-ce qu'on serait devenu, sans grand-mère et son vaillant petit crochet, qu'elle accélérait jour et nuit, travaillant des nappes, des jetés de guipure à la main* (Daudet).

• SYN. : **I, 1** *choc, ébranlement, jet, lancement.*

jetée [ʒəte] n. f. (part. passé fém. substantivé de *jeter ;* v. 1216, Robert de Clari, au sens I [« action de se jeter », milieu du XX^e s. ; « action de couler la fonte », 1893, *Dict. général*] ; sens II, 1, 1694, Acad. ; sens II, 2, av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam ; sens II, 3, milieu du XIV^e s. ; sens II, 4, 1894, Esnault [aussi *demi-jetée*]).

I. *Vx.* Action de jeter quelque chose. || Action de se jeter, élan (rare) : *Il bondit de cheval et de la même jetée franchit le seuil* (La Varende). || *Spécialem.* Action de couler la fonte.

II. 1. Amas de pierres, de graviers, etc., distribués dans la longueur d'un chemin pour le rendre praticable. || **2.** Remblai aménagé pour surélever une route, une voie ferrée : *Sur la jetée du chemin de fer, une jeune femme semblait contrariée jusqu'à la tristesse de ne pouvoir partir* (Villiers de L'Isle-Adam). || **3.** Chaussée, généralement en maçonnerie, qui s'avance dans la mer ou dans un cours d'eau pour protéger l'entrée d'un port contre la violence des lames ou pour diriger un courant : *Nous avons devant nous Mers et sa blanche falaise* [...] ; *à gauche, la mer* [...], *à nos pieds, la jetée* (France). *Il apercevait devant lui la jetée déserte, longue ligne noire dans l'ombre, avec, des deux côtés, l'écume des vagues* (Simenon). *Ces pierres* [...] *émergent peu à peu et s'ordonnent enfin suivant une jetée, bientôt couverte d'hommes et de machines* (Camus). || **4.** *Arg.* et *vx.* Cent francs. || *Demi-jetée,* cinquante francs : *C'est tout juste s'il ne m'a pas enguirlandée parce que j'y apportais qu'une demi-jetée* (Bourdet).

• SYN. : *II, 3 digue, estacade, levée.*

jeter [ʒəte] v. tr. • ÉTYM. Lat. pop. **jectare,* altér. du lat. class. *jactare,* jeter souvent ou précipitamment, lancer, agiter, annoncer, vanter, fréquentatif de *jacĕre,* jeter, lancer, proférer, fonder ; fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *getter* (*jeter,* 1080, *Chanson de Roland*), au sens II, 1 (avec un complément abstrait, 1872, Zola ; « diriger de façon délibérée », 1721, Trévoux ; *jeter quelqu'un à terre,* 1867, Littré [... *par terre,* 1690, Furetière] ; *jeter par terre..,* « abattre », 1672, Sacy [au fig., 1640, Corneille] ; *jeter en prison,* XII^e s., *Chanson de Floovant ; jeter dans un couvent..,* 1689, M^me de Sévigné ; *jeter quelqu'un sur le pavé,* 1880, Zola ; *jeter quelqu'un à/dans la rue,* 1935, Acad. ; *jeté sur le pavé,* 1862, V. Hugo) ; sens I, 1, fin du X^e s., *Vie de saint Léger* (« lancer quelque chose dans une direction donnée... pour atteindre un but », XII^e s., *Roncevaux ; jeter la ligne,* début du XX^e s. ; *jeter le/un filet,* 1690, Furetière ; *jeter le faucon,* fin du XII^e s., *l'Escoufle ; jeter quelque chose à la tête de quelqu'un,* 1672, Mme de Sévigné ; *jeter quelque chose au nez de quelqu'un,* 1661, Molière [... *à la face, à la figure, à la tête, au visage..,* XIX^e s.] ; *jeter la pierre à quelqu'un,* 1690, Furetière ; *jeter de la poudre aux yeux,* milieu du XVI^e s., Amyot ; *jeter des fleurs à..,* 1863, Vigny ; *n'en jetez plus,* XX^e s. ; *jeter un sort,* milieu du XVI^e s.) ; sens I, 2, 1611, Cotgrave (*jeter sa langue aux chiens,* fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; *s'en jeter un..,* début du XX^e s.) ; sens 1, 3, XII^e s., *Lois de Guillaume* (*jeter l'ancre,* 1690, Furetière [au fig., 1784, Bernardin de Saint-Pierre]) ; sens 1, 4, XII^e s., *Lois de Guillaume* (*presser l'orange et jeter l'écorce,* 2 sept. 1751, Voltaire ; *jeter le froc aux orties,* 1564, J. Thierry ; *jeter sa parole,* av. 1848, Chateaubriand ; *jeter au vent,* 1640, Oudin ; *jeter le masque,* 1718, Ph. Leroux ; *jeter les armes,* 1690, Furetière [*jeter bas les armes,* même sens, 1636, Monet] ; *jeter du lest,* 1907, Larousse ; *jeter l'argent..,* 1680, M^me de Sévigné ; *jeter quelqu'un par-dessus bord,* 1893, *Dict. général ; jeter sa tête,* 1549, R. Estienne) ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland* (*jeter une carte,* « la jouer », 1661, Molière ; *jeter des cartes,* « s'en défaire... », 1867, Littré ; *jeter les dés,* 1690, Furetière ; *les dés sont jetés,* XX^e s. [d'abord *le dé en est jeté,* 1611, Cotgrave] ; *le sort en est jeté,* début du XVII^e s., Malherbe ; *jeter un vêtement sur ses épaules,* milieu du XVI^e s., Amyot ; *jeter un voile sur..,* « cacher, taire », 1730, Voltaire ; *jeter sur le papier,* 1680, Richelet ; *jeter quelqu'un en quelque lieu,* av. 1935, P. Bourget) ; sens I, 6, milieu du XVI^e s., Amyot (*jeter un blanc, une espace,* 1867, Littré ; *jeter du blanc,* XX^e s. ; *jeter des espaces,* 1873, Larousse ; *jeter un pont,* 1538, R. Estienne [sans référence à la rapidité de l'opération, av. 1848, Chateaubriand] ; *jeter une draperie,* 1684, Brunot ; *cela est jeté,* 1765, Diderot ; *jeter les bases de quelque chose,* 1863, Renan [... *les fondements..,* 1549, R. Estienne]) ; sens I, 7, XII^e s. (*jeter ; jeter en moule,* v. 1360, Froissart ; *jeter en fonte,* 1756, Voltaire ; *jeter en sable,* 1636, Monet) ; sens I, 8, 1689, Racine (*jeter une ombre sur,* 1651, Corneille ; *jeter un jour nouveau sur,* XX^e s.) ; sens I, 9, 1680, M^me de Sévigné ; sens I, 10, 1636, Corneille ; sens I, 11, 1644, Corneille ; sens II, 2, 1636, Monet ; sens II, 3, XIII^e s. (*jeter quelqu'un hors de lui,* 1762, J.-J. Rousseau ; ... *hors de ses gonds,* XX^e s. [... *hors des gonds,* 1862, V. Hugo]) ; sens III, 1678, La Fontaine (*jeter les bras autour du cou de quelqu'un,* 1673, Molière ; *jeter les yeux sur,* 1538, R. Estienne [... *le(s) regard(s)...,* 1760, Voltaire] ; *jeter les yeux sur quelqu'un,* « s'intéresser à lui », 1564, *Indice de la Bible ; jeter un regard,* av. 1869, Lamartine ; *jeter un coup d'œil,* fin du XIX^e s. [d'abord... *une œillade,* 1690, Furetière]) ; sens IV, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (« rendre de l'humeur », 1685, M^me de Sévigné ; « suppurer », v. 1560, Paré ; *jeter son venin,* 1690, Furetière [art. *venin*]) ; sens IV, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (*jeter les hauts cris,* 1690, Furetière [art. *cri*]) ; sens IV, 3, v. 1360, Froissart ; sens IV, 4, 1867, Littré (*jeter un essaim,* v. 1770, J.-J. Rousseau [*jeter,* même sens, 1636, Monet]) ; sens IV, 5, v. 1354, *Modus* (aussi absol. ; « faire pousser, en parlant du sol », av. 1563, La Boétie) ; sens IV, 6, 1080, *Chanson de Roland* (*jeter un vif éclat, en jeter,* XX^e s.). [Conj. **4 a.**]

I. Envoyer à une certaine distance. **1.** Envoyer quelque chose dans l'espace par une vive impulsion : *Avez-vous fini de jeter des pierres ?* || *Spécialem.* Lancer quelque chose dans une direction donnée, en particulier pour atteindre un but

(personne ou chose) : *Jeter des pierres à quelqu'un. Jeter des pierres dans l'eau. Jeter de l'eau sur un feu. Comme il continuait, je me sentis extrêmement tentée de lui jeter un livre à la tête* (Sévigné). *Julien* [...] *tua le calife, coupa sa tête, et la jeta comme une boule par-dessus les remparts* (Flaubert). *Les débris de la dame-jeanne que Monsieur m'a jetée à la tête* (France). || *Jeter la ligne, un filet,* les lancer à l'eau pour pêcher : *Il jetait gravement la ligne dans le fleuve, attendant que le poisson vînt mordre* (Rolland). || Par extens. *Jeter le faucon,* le lancer sur une proie qui fuit. || Fig. *Jeter quelque chose à la tête de quelqu'un,* lui offrir avec insistance ou le forcer à prendre une chose qu'il n'a pas demandée. || Fig. *Jeter quelque chose à la face, à la figure, au nez, à la tête, au visage de quelqu'un,* lui dire brutalement ou lui reprocher ouvertement quelque chose : *Les volumes du « Moniteur » ouverts, consultés et marqués pour jeter à la tête d'un ministre ses précédentes paroles oubliées* (Balzac). *Pour accabler quelqu'un, on n'a qu'à lui jeter la vérité au visage* (Porto-Riche). || Fig. *Jeter la pierre à quelqu'un,* l'incriminer, l'accuser (par allusion à l'épisode de la femme adultère de l'Évangile). || Fig. *Jeter de la poudre aux yeux,* chercher à éblouir, à en faire accroire : *Elles* [les femmes] *aiment à avoir de la poudre dans les yeux, et* [...] *plus on leur en jette, plus elles les écarquillent* (Musset). || Fig. *Jeter des fleurs à quelqu'un* ou *à quelque chose,* lui décerner compliments ou approbations, faire son éloge : *Je vois la France | Contempler mes tableaux et leur jeter des fleurs* (Vigny). || Fam. *N'en jetez plus,* n'ajoutez plus rien (compliments ou critiques), c'est assez comme cela. || *Jeter un sort,* lancer une malédiction à quelqu'un, l'ensorceler : *« J'y pense toujours, je ne peux penser à autre chose. — Alors, c'est comme un sort qu'on vous a jeté, Germain ? »* (Sand). || Fig. *Jeter de l'huile sur le feu,* V. FEU. || **2.** Envoyer, lancer quelque chose (à un animal, à une personne) pour le donner : *Jeter un os à un chien. Jeter du grain aux poules. Ils jetèrent alors aux faucons un morceau de chair coupé dans l'estomac de la proie* (Nerval). *Elle jetait parfois aux pauvres toutes les pièces blanches de sa bourse* (Flaubert). || Fam. et vx. *Jeter sa langue aux chiens,* renoncer à deviner quelque chose. || Fig. *Jeter un os à quelqu'un,* V. OS. || Pop. *S'en jeter un derrière la cravate,* ou simplem. *s'en jeter un,* boire un verre : *J' vas m'en jeter un, parc' que j'la sèche* (Bourdet). || **3.** Envoyer vers le bas, vers le sol, laisser ou faire tomber : *Jeter un fardeau à terre. Jeter des bombes sur un objectif. Jeter quelqu'un par la fenêtre.* || *Jeter l'ancre,* arrêter le navire, arriver au port ; au *fig.,* interrompre son activité pour souffler, se reposer : *Ne pourrons-nous jamais sur l'Océan des âges | Jeter l'ancre un seul jour ?* (Lamartine) ; et littér. : *Il y avait déjà deux heures que la journée n'avançait plus, deux heures qu'elle avait jeté l'ancre dans un océan de métal bouillant* (Camus). || **4.** Mettre au rebut, abandonner, éliminer ce qui est usagé, gênant ou inutile : *Jeter des aliments avariés. Jeter aux ordures de vieux vêtements. Tout cela est bon à jeter à la poubelle. Jeter une lettre au panier, des papiers à la corbeille. La liberté n'est pas une guenille à vendre, | Jetée au tas, pendue au clou chez un fripier* (Hugo). *Sans ce bourgeon* [...], *tout cela ne serait que du bois mort ; et le bois mort sera jeté au feu* (Péguy). *Qu'un village croie que l'esprit a quitté son sorcier, et vous le verrez chasser celui-ci* [...], *vous verrez jeter au fleuve les cailloux que les païens cessent tout à coup de prier comme génies...* (Malraux). || Fig. *Presser l'orange et jeter l'écorce,* se débarrasser d'une chose ou d'une personne après en avoir tiré le meilleur parti. || Fig. et fam. *Jeter le froc aux orties,* abandonner l'état de prêtre ou de religieux : *Un certain abbé Gardon, qui avait jeté le froc aux orties, dirigeait l'armée de l'Espérance* (Stendhal). || Fig. et vx. *Jeter sa parole,* ne pas tenir sa parole, ne pas respecter son serment : *Il y a des hommes qui ont jeté leur parole sur la place de Grève, en juillet* [1830] (Chateaubriand). || Fig. et littér. *Jeter au vent,* disperser, faire disparaître dans le néant : *Anéantir son âme et la jeter au vent* (Lamartine). *Jeter au vent* [...] *le souvenir d'une amitié* (Musset). || Fig. et fam. *Jeter le manche après la cognée,* V. COGNÉE. || Fig. *Jeter le masque,* cesser de ruser. || *Jeter les* ou *ses armes,* renoncer au combat (au pr. et au fig.). || Fig. *Jeter du lest,* devenir moins exigeant, accepter un compromis. || Fig. *Jeter l'argent, jeter l'argent à pleines mains, jeter l'argent par la fenêtre,* dépenser sans compter : *Ces gens-là, dit le prêtre à l'oreille de l'avare, jettent l'argent par les fenêtres* (Balzac). *On a si vite fait dans les mélodrames de jeter une poignée de louis par la fenêtre* (Daudet). || Fig. *Jeter quelqu'un par-dessus bord,* s'en débarrasser, l'éliminer d'une affaire, d'une entreprise à laquelle il participait. || *Jeter sa tête,* en parlant d'un cerf, perdre ses bois : *Les vieux mâles se sont recelés : ils jettent leur tête, ils souffrent leur mue de printemps* (Genevoix). || **5.** Poser, déposer, mettre rapidement ou sans précaution : *Jeter une lettre à la boîte. Jeter ses vêtements sur son lit. Thérèse n'a que le temps de jeter un châle sur la table pour cacher les poisons* (Mauriac). *En passant derrière lui, elle jette le journal sur la table* (Sartre). || *Jeter une carte sur la table,* la jouer. || *Jeter des cartes,* à quelques jeux, se défaire de certaines cartes pour en prendre d'autres. || *Jeter les dés,* les lancer sur la table de jeu. || Fig. *Les dés sont jetés, le sort en est jeté,* le pas décisif est fait et l'on ne peut plus changer le cours des événements (d'après le lat. *Alea jacta est,* le sort en est jeté, paroles attribuées à César passant le Rubicon) : *Sans hésiter, il choisit : « Alors je te suis ! » Les dés sont jetés* (Herzog). *Eh bien, le sort en est jeté, Ulysse ! Va pour la guerre* (Giraudoux). || *Jeter un vêtement sur ses épaules,* le mettre à la hâte, sans l'ajuster : *Une femme ou une jeune fille, un grand manteau marron jeté sur ses épaules, tournait le dos* (Alain-Fournier). || Fig. *Jeter un voile sur quelque chose,* le cacher par pudeur : *Pourquoi ce demi-voile jeté sur le monde ? Pourquoi ces frissons de cœur, cette émotion de l'âme, cet alanguissement de la chair ?* (Maupassant). || Fig. *Jeter un voile sur une affaire,* cesser d'en parler, l'étouffer. || *Jeter sur le papier,* tracer vivement, mettre rapidement par écrit : *Jeter des notes, un croquis sur le papier. Il y avait un homme* [Pascal] *qui jeta sur le papier des pensées qui tiennent autant du dieu que de l'homme* (Chateaubriand). || Fam. et vx. *Jeter quelqu'un en quelque lieu,* l'y déposer en passant : *Vous ne voulez pas que le vous jette chez vous ?* (Bourget). *Allons-nous du même côté ? Voulez-vous que le vous jette quelque part ?* (Hermant). || **6.** Disposer, mettre en place, établir en un lieu : *La Bourgogne* [...] *décore avec autant de faste que la Provence est sobre : le long des piles, pour soutenir ses chapiteaux corinthiens, elle jette ses beaux pilastres cannelés* (Gillet). *Jeter les fondations d'un immeuble.* || *Jeter un blanc* ou *du blanc, jeter une espace* ou*des espaces,* en typographie, mettre une ou plusieurs interlignes entre deux lignes, une ou plusieurs espaces entre deux ou plusieurs mots d'un texte composé. || *Jeter un pont, une passerelle,* etc., en langage militaire, les installer rapidement d'une rive à l'autre d'un cours d'eau : *À l'aube, les pontonniers eurent jeté une passerelle* (Michelet) ; *par extens.,* édifier un pont (sans référence à la rapidité de l'opération) : [Léonard de Vinci] *s'offre à construire ce que l'on veut, à fortifier les places, à creuser des canaux, à jeter des ponts, à établir des écluses* (Valéry). || *Jeter une draperie,* en peinture, disposer d'une certaine manière les plis de la draperie qui revêt une figure. || Par extens. *Cela est jeté, bien jeté,* en art, en littérature, se dit d'une œuvre particulièrement réussie, dont l'exécution est impeccable : *Il faut voir comme cette figure est jetée* (Diderot). || *Jeter les bases, les fondements de quelque chose,* définir, fixer les grandes lignes d'un projet, d'une entreprise, s'entendre à leur sujet : *Jeter les bases d'un accord de coopération, d'un traité de commerce. Le prince des Apôtres jette dans la capitale de l'Empire les fondements de la puissance ecclésiastique* (Chateaubriand). || **7.** Spécialem. *Jeter en moule, en fonte,*

ou simplem. *jeter*, couler dans un moule : *Jeter une figure en moule. Le colosse de Rhodes, ouvrage immense jeté en fonte par un Indien* (Voltaire). *Jeter une statue en bronze* (Littré). || *Jeter en sable*, couler dans un moule en sable. || **8.** Répandre sur quelque chose : *Jeter de la lumière, de l'ombre, une clarté sur quelque chose. Les réflecteurs, qui jetaient toute la lumière sur le puits, éclairaient vivement les rampes de fer* (Zola). || Fig. *Jeter une ombre sur*, assombrir, attrister, ternir : *Un pénible incident a jeté une ombre sur la réunion.* || Fig. *Jeter un jour nouveau sur*, présenter, expliquer de façon nouvelle, inédite : *Cette étude jette un jour nouveau sur toute la période de l'Empire.* || **9.** Introduire en quelque chose : *Tantôt il jette du rire, tantôt de l'horreur dans la tragédie* (Hugo). *Cette méthode subjective est ce qui a jeté le plus de trouble dans l'histoire de l'époque mérovingienne* (Fustel de Coulanges). || **10.** Produire une impression, susciter un sentiment ou un état d'esprit, d'une façon soudaine, chez une personne ou parmi un groupe de personnes : *Sa déclaration a jeté un froid dans l'assistance. Jeter le doute dans les consciences. Un affreux malheur vient de jeter la consternation parmi notre population maritime* (Maupassant). *Le silence était tel que le seul fait de parler à haute voix jeta un trouble* (Simenon). || **11.** *Class.* Rejeter quelque chose sur quelqu'un, lui en attribuer la responsabilité : *Jeter sur la conduite de Dieu ce qui n'est causé que par le dérèglement de l'homme* (Fléchier).

II. Pousser vivement ou avec force. **1.** Pousser violemment quelqu'un ou quelque chose dans une direction, dans ou vers un lieu : *Jeter dehors un perturbateur. Le bateau a été jeté sur les récifs par la tempête. Un tourbillon de vent vous jette violemment sous une arche* (Sévigné). *Un dernier élan la jeta malgré elle sur la terrasse, contre le parapet* (Camus) ; et avec un complément abstrait : *L'histoire a été ainsi jetée hors des voies qui lui sont propres* (Thierry). *Saccard, d'un haussement d'épaules, avait déjà jeté de côté cette question de femme, sans intérêt pour lui* (Zola). || *Par extens.* Diriger de façon délibérée : *Jeter son navire à la côte. Jeter sa voiture dans le fossé, contre un arbre.* || *Jeter quelqu'un à terre, par terre*, le faire tomber à terre par une poussée : *Elle* [la fillette] *est jetée par terre dans une bagarre* (Beauvoir). || *Jeter par terre, jeter bas* ou *à bas*, abattre, détruire : *Jeter bas une statue, un immeuble. Une attaque à la base suffit pour jeter par terre le colosse* (Renan) ; au *fig.*, anéantir : *Ce n'est point mort qui vainc la vie, mais vie qui détruit la mort* [...]. *Vous avez jeté bas les idoles, vous avez déposé tous ces puissants de leur siège* (Claudel). || *Jeter en prison, au cachot*, etc., incarcérer. || Vx. *Jeter dans un couvent*, etc., inciter à entrer dans une maison religieuse : *À vingt ans, la lecture de quelques livres pieux l'avait jeté au séminaire* (Taine). || *Jeter quelqu'un sur le pavé, dans la rue, à la rue*, le congédier, le mettre à la porte brutalement : *Lui, qui ne tolérait pas une peccadille à ses vendeuses, qui les jetait sur le pavé au moindre caprice, se trouvait réduit à supplier une d'elles de ne pas partir* (Zola). || *Jeté sur le pavé* ou *en quelque lieu*, abandonné, livré à soi-même : *Il avait eu les commencements difficiles d'un garçon pauvre jeté orphelin sur le pavé de Paris* (Zola). *La protestation lucide de l'homme jeté sur une terre dont la splendeur et la lumière lui parlent sans relâche d'un Dieu qui n'existe pas* (Camus). || **2.** Faire intervenir inopinément quelqu'un ou quelque chose, en vue d'une action efficace : *Jeter une armée, des troupes fraîches dans la bataille. Jeter des renforts dans une place. L'aborder vigoureusement* [une frégate anglaise] *en jetant à son bord une centaine de gaillards déterminés* (Mérimée) ; et par extens. : *Jeter un paquet d'actions sur le marché. Jeter le poids de son influence, de son autorité dans un débat. Jeter un argument dans la discussion.* || **3.** *Fig.* Mettre brusquement quelqu'un dans un certain état d'esprit : *Jeter quelqu'un dans l'embarras, dans la confusion, dans l'angoisse. Dans quel trouble, seigneur, jetez-vous mon esprit !* (Racine). *Comment dire l'état de rêve où me jetèrent ces premières paroles de l'« Imitation »* (Michelet). *Il oubliait l'heure, négligeait ses devoirs, jetait notre mère en transes* (Duhamel). *Toujours est-il que le mot même de justice me jetait dans d'étranges fureurs* (Camus). || *Jeter quelqu'un hors de lui, hors de ses gonds*, le mettre dans une violente colère.

III. Mouvoir son corps ou une partie de son corps. Porter vivement le corps ou une partie du corps dans une direction donnée : *Jeter le corps de côté. Jeter la jambe droite en avant. On se repose un moment pour jeter le bras en avant d'un élan plus fort* (Proust). *Elles baissaient la tête, puis la jetaient en arrière, pareilles à de petites cavales* (Montherlant). || *Jeter les bras autour du cou de quelqu'un*, geste d'affection : *Elle jeta ses bras autour de mon cou, m'embrassa violemment* (Balzac). || *Jeter les yeux, les regards sur*, regarder : *D'autres, à côté de lui, jetaient sur la salle les regards empreints de curiosité et de froideur que des membres de l'Institut déjà arrivés jettent sur le public en échangeant quelques mots qu'on n'entend pas* (Proust). || Fig. *Jeter les yeux sur quelqu'un*, s'intéresser à lui, envisager de lui confier une mission, une fonction. || *Jeter un regard, jeter un coup d'œil* (fam.), regarder, observer rapidement : *Elle a jeté sur tout un regard interdit* (Lamartine). *Les pieds rivés à la pédale, les doigts crispés sur le guidon, le jetai un coup d'œil derrière moi* (Courteline). || *Jeter un regard, un sourire*, etc., *à quelqu'un*, lui faire un signe d'intelligence : *Serge me jetait parfois un regard vif que le recevais comme une balle* (Carco). *Idelette, en sortant, jeta à cet inconnu aux mèches grises un de ces sourires qu'elle décochait à tous les passants* (Yourcenar).

IV. Faire sortir de soi, émettre. **1.** *Class.* Laisser couler un liquide organique : *Je jette des larmes de joie* (Molière). *Princes et rois, et la tourbe menue | Jetaient maint pleur* (La Fontaine). || *Spécialem.* et *class.* Rendre de l'humeur : *Il prit une fantaisie à ma jambe de s'enfler et de jeter des feux et des sérosités* (Sévigné). || *Absol.* Suppurer : *Sa plaie commence à jeter* (Acad., 1694). || Auj. *Jeter sa gourme* (au pr. et au fig.), v. GOURME. || Fig. *Jeter son venin*, exhaler toute sa méchanceté. || Fig. *Jeter son feu, tout son feu, jeter feu et flamme*, v. FEU 1. || **2.** Émettre un son avec force et vivacité : *Jeter un cri. Après avoir encore jeté un profond soupir, il sourit avec amertume* (Vigny). *Un cheval jette au vent un rauque et triste adieu* (Leconte de Lisle). *La guitare et le tambourin basque accompagnent la séguidille chantée, que les mendiantes d'Espagne jettent comme une petite ironie légère, dans ce vent tiède, au-dessus des morts* (Loti). *Elle jetait par les airs son appel : « Les enfants ! »* (Colette) ; et par anal. : *Le sinistre océan jette son sanglot* (Hugo). *La sirène d'une fabrique de chaussures* [...] *jeta sa plainte stridente* [...] *à travers le quartier* (Carco). || Fig. et fam. *Jeter les hauts cris*, se plaindre, protester avec véhémence. || **3.** Dire, proférer, formuler vivement un avis, une réponse : *Alors Mélie jeta cette explication...* (Maupassant). *« Finissez donc votre phrase ! » jeta-t-elle avec dédain en se croisant les bras* (Queffélec). || Par extens. *Jeter son dévolu sur quelqu'un* ou *sur quelque chose*, v. DÉVOLU. || **4.** *Jeter ses fumées*, en parlant du cerf, fienter. || *Jeter un essaim*, ou, absol., *jeter*, en parlant d'une colonie d'abeilles, produire et mettre dehors un nouvel essaim : *Quelques semaines encore et les ruchers commenceront à jeter* (Rogissart). || **5.** Produire des bourgeons, des rameaux, etc., en parlant des végétaux : *Jeter des racines. Arbre qui jette ses racines profondément dans le sol. Vigne qui jette du bois* ; et absol. : *La vigne commence à jeter.* || *Class.* Faire pousser, en parlant du sol : *Le terroir, qui s'abreuve de cette quantité d'eaux vives, a jeté de tout temps un nombre infini d'orangers et de citronniers* (Saint-Réal). || **6.** Faire jaillir, lancer hors de soi (des effets lumineux, sonores...), en parlant d'un corps, d'un objet : *La flamme brilla, jeta d'abord une lumière rouge* (Sand). *Une poussière de diamant qui jette des feux* [...] *quand un rayon l'effleure* (Gautier). *Les faîtes dorés des temples jetaient des éclairs* (France). *Mille faisceaux de sabres* [...] *qui jetaient*

sous le soleil tous les éclats bleutés de l'acier (Tharaud). || Fig. *Jeter un vif éclat,* avoir une brillante réputation, être à l'apogée de son développement, de son prestige. || Pop. *En jeter,* avoir une allure, une élégance qui se remarquent, impressionnent vivement.

• SYN. : **I, 1** *catapulter, lancer ;* **2** *distribuer ;* **3** *balancer (fam.) ;* **4** *bazarder* (fam.), *se débarrasser, se défaire, liquider* (fam.) ; **6** *dresser, édifier, élever, ériger ;* **8** *déverser, épandre* (littér.), *verser ;* **9** *causer, communiquer, glisser, imprimer, semer ;* **10** *insinuer, insuffler, provoquer, répandre, verser.* || **II, 1** *drosser, envoyer. ficher* (fam.), *flanquer* (fam.), *foutre* (pop.) ; *éjecter, entraîner ; précipiter ;* **2** *engager, lancer ;* **3** *plonger.* || **III** *projeter, rejeter.* || **IV, 2** *pousser, proférer ;* **3** *lâcher* (fam.), *répartir, rétorquer, riposter ;* **6** *émettre.*

◆ **se jeter** v. pr. (sens I, 1, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* [*se jeter à bas de,* av. 1613, M. Régnier ;... *du haut de,* 1694, Bossuet ; *se jeter à l'eau,* XXe s.] ; sens I, 2, 1675, Mme de Sévigné [*se jeter dans les bras de quelqu'un,* 1867, Littré — ... *entre les bras de quelqu'un,* même sens, 1687, Bossuet ; au fig., 1662, Corneille ; *se jeter au cou de quelqu'un,* 1673, Mme de Sévigné ; *se jeter aux pieds de quelqu'un,* milieu du XVIe s., Amyot — aussi au fig. ; *se jeter à la tête de quelqu'un,* 1690, Furetière] ; sens 1, 3, 1642, Corneille [*se jeter sur un aliment,* 1690, Furetière ; *se jeter sur une proie,* 1668, La Fontaine ; *se jeter dans quelque lieu,* 1549, R. Estienne] ; sens I, 4, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [aussi « s'adonner avec passion à... » ; *se jeter dans une discussion,* XXe s. ; *se jeter dans tel état d'esprit, tel sentiment,* 1580, Montaigne ; *se jeter sur,* 1688, La Bruyère — ... *parmi,* 1669, Bossuet ; *se jeter à,* fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; sens II, 1751, *Encyclopédie* [art. *Arno ;* en parlant de deux rues, de deux voies de communication, début du XXe s.]).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Se porter d'un mouvement rapide dans une direction : *Se jeter de côté. Se jeter à l'eau, à terre. Se jeter par la fenêtre, par la portière. Elle se jeta sur les mains, les talons en l'air, parcourut ainsi l'estrade comme un grand scarabée, et s'arrêta, brusquement* (Flaubert). *Toute la ville se jeta dehors pour fêter cette minute oppressée où le temps des souffrances prenait fin* (Camus) ; et par extens. : *La difficulté est que le cerceau n'aille pas se jeter à gauche ou à droite* (Romains). || *Se jeter à bas de, du haut de,* sauter de : *Fabrice se jeta à bas de son cheval* (Stendhal). *Se jeter du haut d'un pont dans la rivière.* || Fig. et fam. *Se jeter à l'eau,* se décider, prendre résolument certains risques. || **2.** Se précipiter sur quelqu'un ou se porter avec vivacité, impétuosité vers lui, dans une intention déterminée : *Se jeter sur quelqu'un pour l'arrêter, le frapper. Pour réponse, Orlanduccio tira son stylet et se jeta sur Orso comme un furieux* (Mérimée). || *Se jeter dans les bras de quelqu'un, dans les bras l'un de l'autre,* se porter vers quelqu'un pour se faire embrasser. s'étreindre mutuellement par affection : *Alors, brillante de larmes et de sourire, belle de tendresse et d'amour, elle se jeta dans les bras de Philippe* (France). || Fig. *Se jeter dans les bras de quelqu'un,* chercher aide et protection auprès de lui. || *Se jeter au cou de quelqu'un,* lui passer les bras autour du cou pour l'embrasser : *Elle se jeta à son cou, il se jeta dans ses bras : « Minna ! Minna chérie ! — Je t'aime, Christophe ! »* (Rolland). || *Se jeter aux pieds, aux genoux de quelqu'un,* s'agenouiller devant lui pour le supplier, implorer son pardon : *« Tu commences bien ! » dit enfin Mateo d'une voix calme, mais effrayante pour qui connaissait l'homme. « Mon père ! » s'écria l'enfant en s'avançant, les larmes aux yeux, comme pour se jeter à ses genoux* (Mérimée) ; au *fig.,* demander pardon à quelqu'un. || Fig. *Se jeter à la tête de quelqu'un,* s'offrir à lui avec trop d'empressement : *Je ne lui dois rien ; elle s'est jetée à ma tête* (Maurois). || **3.** Se porter d'un mouvement rapide vers quelque chose : *Il se courba ou plutôt se jeta sur une carte géographique de l'Europe* (Vigny). *Un chien qui se jetait toujours dans les roues de sa bicyclette* (Mauriac). || *Se jeter sur un lit,* s'y allonger en se laissant tomber : *Orso* [...] *courut à l'autre bout de la chambre se jeter sur son lit* (Mérimée). || *Se jeter sur un aliment,* le manger goulûment : *Les invités se jetaient sur les petits-fours du buffet.* || *Se jeter sur une proie,* en parlant d'un animal, fondre sur cette proie pour la dévorer : *Des bandes innombrables de loups* [...] *sortaient l'hiver pour se jeter sur les troupeaux* (Zola). *Les mouches se jetaient sur toute chair vivante* (Mauriac). || *Se jeter dans quelque lieu,* s'y engouffrer, s'y réfugier avec précipitation : *Se jeter dans un taxi. Se jeter dans une rue transversale. Il lima ses fers* [...], *s'enfuit, gagna le Nil et se jeta dans une barque* (France). || Fig. *Se jeter dans la gueule du loup,* v. GUEULE. || **4.** S'engager résolument, sans restriction, dans quelque action, souvent sans réfléchir et imprudemment : *Se jeter dans la politique. Se jeter d'un excès dans un autre. Se jeter dans les difficultés, les compromissions. Il n'avait pas le droit de se jeter ainsi dans une dispute qui aurait pu avoir les plus grandes conséquences* (Aymé). *Il avait été se jeter dans des entreprises singulières rien que par goût de commander* (Aragon). || *Spécialem.* S'adonner avec passion à une occupation, à une étude : *Je me jetais dans les enivrantes théories de Wegener* (Bedel). *Il se jeta dans la chasse avec plus de violence encore* [...], *parce que c'était là maintenant la seule chose qui lui restât* (Vialar). || *Se jeter dans une discussion,* entamer une discussion, ou commencer d'y prendre part, avec une certaine fougue : *Oubliant la princesse et lui tournant le dos, il se jeta dans une discussion historique* (Aymé). || *Se jeter dans tel état d'esprit, tel sentiment,* s'y laisser aller, y céder complètement : *Suzanne se jeta dans une colère qui la rendit rouge comme une pivoine* (France). *Se jeter dans les regrets, le remords.* || *Se jeter en* (*au*) *travers* (*de*), *à la traverse* (*de*), v. TRAVERS, TRAVERSE. || Class. *Se jeter sur, parmi,* parler, entreprendre le récit de quelque chose : *Il s'échauffe dans la conversation* [...], *de là il se jette sur ce qui se débite au marché* (La Bruyère). *Mon esprit ne se résoudrait jamais à se jeter parmi tant d'horreurs si...* (Bossuet). || Spécialem. et class. *Se jeter à,* recourir à : *Chiverny se jeta aux pardons, à l'obscurité et à ce qu'il put trouver d'excuses* (Saint-Simon).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ. *Se jeter dans,*en parlant d'un cours d'eau, confluer avec un autre cours d'eau plus important ou déboucher dans la mer : *La Marne se jette dans la Seine. La Loire se jette dans l'Atlantique.* || *Par extens.* Se dit en parlant de deux rues, de deux voies de communication : *Au lieu où les deux pistes se jettent insensiblement l'une dans l'autre* (Montherlant).

• SYN. : **I, 1** *déferler, s'élancer, s'engouffrer, se précipiter ;* **2** *charger, fondre sur, sauter sur, tomber sur ;* **3** *débouler, foncer, se ruer ;* **4** *s'aventurer, s'embarquer* (fam.), *s'immiscer, se lancer ; se consacrer, se donner, se livrer.* || **II** *affluer, se déverser.*

jeteur, euse [ʒətœr, -øz] n. (de *jeter ;* v. 1180, *Horn,* au sens de « celui qui jette [des pierres] » ; 1803, Boiste, comme n. de divers ouvriers d'après leur fonction ; *jeteur de sorts,* 1873, Larousse). Usité seulement dans l'expression *jeteur de sorts,* personne qui lance des malédictions : *Une roulotte qui passe, chargée de ces bohémiens marchands de vannerie, affûteurs de faux, jeteurs de sorts* (Daudet). *Les camps volants, qui sont des voleurs d'enfants et des jeteurs de sorts* (Moselly).

jetisse adj. f. V. JECTISSE.

jeton [ʒtɔ̃ *ou* ʒətɔ̃] n. m. (de *jeter* [au sens anc. de « compter, répartir » — v. 1280, *Mémorial de Robert II* —, pour les significations I, 1-4] ; XIIIe s., Godefroy, au sens II, 1 ; sens I, 1, 1317, Godefroy ; sens I, 2, 1690, Furetière [*être faux comme un jeton,* 1867, Littré ; *un faux jeton,* 1910, Esnault ; *vieux jeton,* début du XXe s.] ; sens I, 3, début du XXe s. ; sens I, 4, 1835, Acad. [*jeton,* même sens, 1685, Brunot ; « somme forfaitaire allouée aux membres de certaines compagnies... », 1845, Bescherelle] ; sens II, 2, v. 1884, Esnault ; sens II, 3, 1916, Esnault [*foutre les jetons,* milieu du XXe s.]).

I. 1. *Vx.* Petite pièce de métal, d'ivoire, de nacre ou d'une autre matière, générale-

ment ronde, dont on se servait autrefois pour compter : *Je voudrais vous montrer deux ou trois jetons de Lorraine assez curieux et que vous ne connaissez pas, j'en suis sûr* (France). *Le seigneur met à jour son livre de raison ou, ses jetons étalés sur la table, établit laborieusement ses comptes et son budget* (L. Febvre). || **2.** Pièce analogue, utilisée pour marquer et payer au jeu, ainsi qu'à divers autres usages : *Jetons employés au jeu de la roulette. Jeton de téléphone. Des voyous, debout près du mur, s'essayaient à lancer les billes des appareils à jetons* (Carco). || Fam. *Être faux comme un jeton,* être hypocrite (le jeton ayant souvent l'apparence d'une monnaie) : *Sylvie, l'air faux comme un jeton, caressante, maniérée* (Rolland). || Pop. *Un faux jeton,* un hypocrite, un fourbe : *le devais avoir une parfaite tête de faux jeton* (Vailland). || Fam. *Vieux jeton,* homme âgé, vieillard suranné, rétrograde : *C'est toujours nous qui grattons, pendant que les vieux jetons restent à en écraser* (Dorgelès). *Je trouve qu'on ne doit pas passer la trentaine, après on est un vieux jeton* (Sartre). || **3.** *Fam.* Pièce de monnaie : *Il reprit la pièce et donna* [...] *un jeton de deux sous, fait pour éblouir un enfant sauvage* (Colette). || **4.** *Jeton de présence,* ou simplem. *jeton,* autref., jeton métallique qui était remis aux membres de certaines assemblées présents aux séances et qui leur permettait de recevoir l'indemnité prévue : *Il y aura des séances pour voter sur leur mérite, avec des jetons de présence et un secrétaire perpétuel pour me présenter les rapports* (Balzac). *Il faut te dire que le jeton de présence vaut six francs, l'ancien écu de six livres...* (Daudet) ; auj., somme forfaitaire allouée aux membres de certaines compagnies et des conseils d'administration des sociétés anonymes présents à une séance de ces organismes, soit à titre de remboursement de frais, soit en rémunération de leurs fonctions : *Toucher des jetons de présence.*

II. 1. Ce qu'on jette, ce qui est jeté. || **2.** Essaim d'abeilles quittant la ruche. || **3.** *Pop.* Coup de poing, horion : *Coller, filer, flanquer un jeton à quelqu'un.* || **4.** Pop. *Avoir les jetons,* avoir peur : *« T'as eu les jetons ? — Tu parles. Jamais eu une telle trouille de ma vie »* (Queneau). || Pop. *Foutre les jetons,* faire peur : *Staline, ça te fout les jetons* (Vailland).

jetonnier [ʒətɔnje] n. m. (de *jeton ;* 1685, Brunot). *Vx* et *fam.* Celui qui reçoit des jetons de présence (s'est dit surtout, par plaisanterie, des membres de l'Académie) : *Deux séances par semaine, pour lesquelles il n'avait que la cour à traverser, séances d'été, intimes, familières, à cinq, six « jetonniers » somnolant sous le chaud vitrage* (Daudet).

• REM. A. France (av. 1924) a employé le mot adjectivement au féminin : *Il voulait parler des académiciens, gent jetonnière.*

jet-stream [dʒɛtstrim] n. m. (mot angl., de *jet* [v. JET 2] et de *stream,* courant ; 1962, Larousse). Courant d'ouest très rapide, observé dans les couches élevées de la troposphère (entre 10 000 et 15 000 m), entre les 30e et 45e parallèles des deux hémisphères.

• Pl. *des* JET-STREAMS.

jettatore [dʒɛtatɔre *ou* dʒɛttatɔre] n. m. (mot napolitain signif. proprem. « jeteur », dér. de l'ital. class. *gettare,* jeter, de même étym. que le franç. *jeter* [v. ce mot] ; 1857, Th. Gautier). Jeteur de sorts en Italie : *Lorsque je rencontre un jettatore, je prends volontiers l'autre côté de la rue* (Gautier).

• Pl. *des* JETTATORI.

jettatura [dʒɛtatura *ou* dʒɛttatura] n. f. (mot napolitain signif. proprem. « action de jeter [le mauvais sort] », dér. de l'ital. class. *gettare* [v. l'art. précéd.] ; 1857, Th. Gautier). En Italie, sorcellerie, action de jeter les sorts : *La main est destinée à conjurer le mauvais œil, la jettatura* (Gautier).

• REM. On dit aussi JETTATURE par francisation (23 nov. 1876, *Journ. des débats,* p. 1).

jeu [ʒø] n. m. • ÉTYM. Lat. *jocus,* plaisanterie, badinage ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *giu* (*gieu, jeu,* XIIe s.), au sens I, 1 (*jeux de main[s]* et *jeux de main[s], jeux de vilain[s],* 1690, Furetière, art. *main ; jeux de prince,* 1566, H. Estienne ; *jeux du destin,* XXe s. [*jeux de la fortune,* même sens, av. 1696, La Bruyère] ; *jeux de la nature,* 1690, Furetière) ; sens I, 2, 1668, La Fontaine (*c'est un jeu ; .., un jeu d'enfant,* v. 1695, Fénelon [l'expression de sens contraire *ce n'est pas jeu* apparaît dès le XIIe S., *Chevalerie Vivien*]) ; sens I, 3, fin du XIIIe s., *Roman du Châtelain de Coucy* (« chose sans conséquence », 1669, Molière) ; sens I, 4, XIVe s., *Livre de la Passion* (*par jeu,* 1080, *Chanson de Roland* [écrit par *giu*] ; *jeu de mots,* 1666, Molière ; *cela passe le jeu,* 1867, Littré ; *plus fort que jeu,* 1662, Molière ; *jeu d'écritures,* 1934, J. Romains) ; sens I, 5, XIIe s., *Jeu d'Adam* (*le meneur de jeu,* 1949, Larousse ; *jeu parti,* XIIIe s., P. Paris ; *voir beau jeu,* v. 1360, Froissart [dans un sens défavorable, 1665, La Fontaine]) ; sens II, 1, XIIe s. (*jeu d'adresse,* 1690, Furetière ; *jeu de hasard,* 1538, R. Estienne ; *jeu de société,* 1834, Landais, art. *innocent*) ; sens II, 2, milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage* (*ce n'est pas de jeu,* 1873, Larousse ; *jouer le jeu,* début du XXe s. [au sens pr. de « jouer correctement », 1694, Acad.] ; *c'est le droit du jeu,* 1676, Mme de Sévigné) ; sens II, 3, 1549, R. Estienne (*grand jeu,* 1694, Boileau) ; sens II, 4, 1636, Monet (au jeu de paume) ; sens II, 5, XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* II, 85 (*mettre au jeu,* 1690, Furetière [*jeu,* « enjeu », v. 1190, J. Bodel] ; *tenir jeu,* 1690, Furetière, art. *tenir ; couper jeu,* 1867, Littré ; *jeu de Bourse,* 1835, Acad. [d'abord ... *de la Bourse,* 1829, Boiste]) ; sens II, 6, XIIIe s., *Roman de Renart* (*jouer gros jeu,* 1696, Regnard [au pr., 1611, Cotgrave] ; *d'entrée de jeu,* 1689, Mme de Sévigné ; *entrer dans le jeu de quelqu'un,* XXe s. ; *faire le jeu de quelqu'un,* v. 1220, Coincy ; *se laisser prendre au jeu,* XXe s. ; *se piquer au jeu,* 1694, Acad. [au pr., 1588, Montaigne] ; *mettre quelque chose en jeu,* 1656, Molière ; *être en jeu,* 1873, Larousse ; *les jeux sont faits,* début du XXe s. ; *tirer son épingle du jeu,* 1584, Livet ; *le jeu n'en vaut pas la chandelle,* milieu du XVIe s., Ronsard ; *à jeu sûr,* 1668, Molière ; *de jeu fait,* 1665, La Fontaine) ; sens III, 1, fin du XVe s. ; sens III, 2, fin du XVIe s. (*avoir un beau jeu,* 1837, Mus-set ; *avoir beau jeu,* 1580, Montaigne ; *avoir beau jeu de faire quelque chose,* 1953, Robert, art. *beau ; cacher son jeu,* 1708, Furetière [*couvrir son jeu,* même sens, av. 1613, M. Régnier] ; *abattre son jeu,* 1928, Larousse, art. *abattre* [au pr., 1835, Acad.] ; *avoir des atouts dans son jeu,* 1896, Delesalle ; *c'est son jeu,* 1632, Corneille ; *le dessous du jeu,* av. 1662, Pascal) ; sens III, 3, 1847, Balzac (*jouer le grand jeu,* 1887, Zola) ; sens III, 4, 1845, Bescherelle (*jeu de voiles,* 1687, Jal ; *jeu d'orgue,* 1636, Monet ; *pleins jeux,* 1680, Richelet) ; sens IV, 1, 1559, Amyot ; sens IV, 2, av. 1613, M. Régnier ; sens IV, 3, 1680, Richelet (*jeu de scène,* 1873, Larousse ; *jeu de physionomie,* 1761, Favart ; *être pris à son propre jeu,* début du XXe s.) ; sens IV, 4, fin du XVIe s., Brantôme (*jouer tel ou tel jeu,* 1690, Furetière ; *jouer un jeu serré,* 1740, Acad. ; *jouer un vilain jeu,* av. 1870, Mérimée ; *jouer un double jeu,* 1911, R. Rolland ; *jouer franc jeu,* 1846, Balzac [*de franc jeu,* 1704, Trévoux, au sens pr. de « sans tromperie, aux jeux de hasard », et 1802, Flick, au sens fig. de « ouvertement »]) ; sens IV, 5, fin du XVIe s., Brantôme (*voir clair dans le jeu de quelqu'un,* XXe s. ; *être/faire vieux jeu,* 1892, Lavedan [*le vieux jeu,* « ce qui est passé de mode », 1656, Oudin] ; *le jeu m'en déplaît,* 1633, Corneille ; *c'est son jeu,* 1645, Corneille) ; sens IV, 6, 1857, Fromentin (*jeu de lumière,* milieu du XVIIIe s., Buffon ; *jeu de lumière et d'ombre,* av. 1848, Chateaubriand ; *jeux d'eaux,* 1704, Trévoux) ; sens V, 1, 1677, Bossuet (*mettre en jeu,* 1867, Littré) ; sens V, 2, 1690, Furetière (« espace de temps laissé pour agir », av. 1922, Proust ; « liberté d'action », fin du XVIIe s., Saint-Simon) ; sens V, 3-4, 1873, Larousse (« fonctionnement normal d'un système de conventions », 1762, J.-J. Rousseau ; *le jeu des événements..,* av. 1914, Péguy ; *mettre en jeu,* 1599, Godefroy ; *entrer en jeu,* 1740, Acad.).

I. ACTIVITÉ NON IMPOSÉE, CONSIDÉRÉE COMME ATTRAYANTE PAR LA PERSONNE QUI S'Y LIVRE. **1.** Divertissement agréable : *On nous laissait une grande liberté de jeux, mais il était expressément défendu de monter sur les arbres* (Chateaubriand). *Je rêve d'un faubourg plein d'enfance et de jeux* (Coppée). *Dans les jeux de l'enfant, alors qu'il manœuvre*

poupées et pantins, tout se fait par ficelles (Bergson). *Et, comme il sait changer ses douleurs en œuvres, l'esprit a su changer les loisirs de l'homme en des jeux* (Valéry). || *Jeux de mains,* jeux consistant en bourrades amicales, lutte, poursuites, taquineries par gestes, etc. : *Fabrizio fit mine de me poursuivre sur la lande ; il y eut quelques jeux de mains* (Gracq). || *Jeux de mains, jeux de vilains* (prov.), les jeux de mains ne sont pas de mise entre gens bien élevés. || Vx. *Jeux de prince,* fantaisies de grands personnages qui, pour s'amuser, font grand tort aux petits. || *Jeux du destin,* événements qui semblent résulter de caprices du destin. || *Jeux de la nature,* curiosités, spectacles bizarres attribués à des fantaisies de la nature. || **2.** *C'est un jeu, un jeu d'enfant,* c'est une chose qui ne présente pas de difficulté : *Ce fut là son plus grand combat ; ceux qu'elle* [Jeanne d'Arc] *soutint contre les Anglais ne devaient être qu'un jeu à côté* (Michelet). *Ce ne sera qu'un jeu pour votre incomparable valeur* (Lavedan). *Fabrizio haussa les épaules* [...]. *« Un jeu d'enfant, maintenant, même de nuit »* (Gracq). || **3.** Occupation futile : *L'art véritable, au contraire de celui que M. de Norpois eût appelé un jeu de dilettante...* (Proust). *Ce ne fut jamais un jeu d'oisif que de soustraire un peu de grâce, un peu de clarté, un peu de durée à la mobilité des choses de l'esprit* (Valéry). || Chose sans conséquence : *L'exil, dont les républiques grecques se faisaient un jeu...* (Fustel de Coulanges). || **4.** Action, attitude qui ne doit pas être prise au sérieux : *Il faut faire la part du jeu dans ses propos. Sa gravité n'est qu'un jeu.* || *Par jeu,* pour plaisanter : *Quand vous m'avez dit que j'avais besoin d'une journée de repos, était-ce par simple jeu* [...] *?* (Romains). || *Jeu de mots,* plaisanterie qui repose sur la ressemblance équivoque des mots : *C'est un homme paisible dont la conversation s'émaille de devinettes, charades et jeux de mots* (Cendrars). || Vx. *Cela passe le jeu,* cela dépasse la plaisanterie. || Class. *Plus fort que jeu,* trop loin dans la plaisanterie : *Je crains que le pendard, dans ses vœux téméraires, | Un peu plus fort que jeu n'ait poussé les affaires* (Molière). || Spécialem. *Jeu d'écritures,* opération de comptabilité à laquelle ne correspond aucune réalité matérielle. || **5.** Au Moyen Âge, poème dramatique, ou sa représentation théâtrale (le plus souvent avec une majuscule) : *Le Jeu d'Adam. Le Jeu de Robin et Marion.* || *Le meneur de jeu,* la personne qui dirige et, éventuellement, commente une représentation ; *par extens.,* celui qui dirige les opérations dans une entreprise, qui anime une affaire. || *Jeu parti* (ou *jeu-parti*), œuvre lyrique médiévale, cultivée surtout dans la France du Nord, et dans laquelle un débat est réparti entre deux interlocuteurs. || Class. et fig. *Voir beau jeu,* dans un sens favorable et avec une nuance ironique, être témoin d'un spectacle ou d'un événement important : *Nous allons voir beau jeu si la corde ne rompt* (Molière) ; dans un sens défavorable, subir un mauvais traitement : *Laissez-moi faire, il payera ou il verra beau jeu* (d'Alembert). *Si Dieu m'avait fait naître | Propre à tirer marrons du feu, | Certes, marrons verraient beau jeu* (La Fontaine).

II. ACTIVITÉ ATTRAYANTE SOUMISE À DES RÈGLES ET COMPORTANT GAGNANTS ET PERDANTS. **1.** *Jeu d'adresse,* jeu où l'adresse a la principale part, comme le billard, la balle, etc. || *Jeu de hasard,* jeu où le gagnant est désigné par le hasard. || *Jeu de patience,* v. PATIENCE. || *Jeu d'équipe,* v. ÉQUIPE. || *Jeu de société,* divertissement auquel s'adonnent plusieurs personnes : charades, devinettes, jeu des portraits, des métiers, etc., ou dominos, jacquet, jeu de dames, etc. || **2.** Ensemble des règles d'après lesquelles on joue : *Respecter le jeu.* || *Être hors jeu,* v. HORS. || *Hors-jeu,* v. à l'ordre alphab. || *Ce n'est pas le jeu,* c'est contraire aux règles ou aux principes. || Fig. *Ce n'est pas de jeu,* c'est contraire aux conventions ; c'est irrégulier, malhonnête : *Est-ce que le vais me laisser battre ? Vous savez ce n'est pas de jeu ! le suis fourbu aujourd'hui* (Rolland). || Fig. *Jouer le jeu,* respecter les conditions, les conventions : *Notez qu'elle a l'esprit très orgueilleux et qu'elle devait souffrir de cette vie. Et pourtant elle a joué le jeu* (Maurois). || Fig. et class. *C'est le droit du jeu,* c'est ce qui est normal, régulier : *Le moins de gens qu'on peut à l'entour du gâteau, | C'est le droit du jeu, c'est l'affaire* (La Fontaine). || **3.** Espace délimité à l'intérieur duquel la partie doit se dérouler : *La balle est sortie du jeu.* || Fig. et fam. *Tomber comme un chien dans un jeu de quilles,* v. QUILLE. || *Par extens.* Le local où l'on joue : *Jeu de paume. D'autres encore, assis sur les marches du jeu de paume, narraient les prouesses de leurs vacances* (Mirbeau). || Class. *Grand jeu,* rassemblement, grande foule de personnes dans une pièce : *Mais ce grand jeu chez vous, comment l'autoriser ?* (Boileau). || **4.** Au tennis, à la pelote basque, chacune des divisions de la partie : *Jouer en six jeux. Il a gagné les deux premiers jeux.* || **5.** *Le jeu* (au singulier), les divers jeux où l'on risque de l'argent : *Je n'avais jamais joué : le jeu produisit sur moi une espèce d'enivrement douloureux ; si cette passion m'eût atteint, elle m'aurait renversé la cervelle* (Chateaubriand). *Avoir la passion du jeu. Passer ses nuits au jeu. Dettes de jeu.* || *Mettre au jeu,* disposer son enjeu sur la table. || *Tenir jeu,* jouer avec quelqu'un qui perd. || *Couper jeu,* arrêter le jeu quand on gagne. || Spécialem. et par extens. *Jeu de Bourse,* spéculation sur le cours des valeurs mobilières. || **6.** *Fig.* Entreprise qui comporte des risques, qui requiert des calculs : *Jouer un jeu dangereux. Le jeu subtil des diplomates.* || *Jouer gros jeu,* courir de grands risques : *Quelqu'un qui ne prenait pas ma maladie au sérieux, c'était mon oncle* [...]. *J'étais extrêmement vexé, et résolu à vaincre cette indifférence en jouant gros jeu* (Gide). || *D'entrée de jeu,* dès le début, sans préambule : *Il annonça d'entrée de jeu sa décision d'en finir.* || *Entrer dans le jeu de quelqu'un,* faire cause commune avec lui, lui donner son appui. || *Faire le jeu de quelqu'un,* agir dans son intérêt, le plus souvent sans s'en douter. || *Se laisser prendre au jeu,* se passionner pour une affaire à laquelle on ne portait d'abord aucun intérêt. || *Se piquer au jeu,* s'entêter à poursuivre une entreprise difficile. || *Mettre quelque chose en jeu,* l'exposer à un danger, le risquer : *Mettre sa vie, sa fortune en jeu.* || *Être en jeu,* être en question, en cause, et, plus par-tic., risquer d'être perdu : *La vie de cet homme est en jeu. Que vous importait le calvaire d'un innocent, du moment où la réputation de votre femme était en jeu ?* (Aymé). || *Les jeux sont faits,* l'affaire est engagée et il n'y a plus moyen de revenir en arrière : *Dans le fond, il sait aussi bien que moi que les jeux sont faits ! que tout est perdu ! que demain la Russie et l'Allemagne vont entrer dans la danse* (Martin du Gard). *Je savais trop bien ce qui m'attendait pour me payer d'illusions ; les jeux étaient faits ! Je marchais vers l'« issue fatale »* (Chamson). || *Tirer son épingle du jeu,* se tirer d'une affaire difficile. || *Le jeu n'en vaut pas la chandelle,* l'affaire présente si peu d'avantages qu'il vaut mieux ne pas s'y engager. || Class. *À jeu sûr,* à coup sûr, sans aucun risque : *Battre un homme à jeu sûr n'est pas d'une belle âme* (Molière). || Class. *De jeu fait,* le coup étant bien calculé : *Et de jeu fait, à dessein de le prendre, | Un certain soir la galante lui dit...* (La Fontaine).

III. LES INSTRUMENTS AVEC LESQUELS ON JOUE. **1.** L'ensemble des pièces qui permettent de jouer : *Le client qui demanderait aux garçons* [...] *un jeu de domino se ferait toiser de haut* (Larguier). *Un jeu de dames, d'échecs. Un jeu de quilles.* || **2.** Série de cartes que reçoit chaque joueur : *Ludor, après avoir regardé sort jeu : « Moi, je passe »* (Tr. Bernard). *Un vieil homme* [...] *dont les mains tremblaient trop pour qu'il pût tenir lui-même son jeu* (Aragon). || *Avoir un beau jeu,* avoir reçu une série de bonnes cartes. || Fig. *Avoir beau jeu,* se trouver dans des conditions favorables : *La garnison* [à Strasbourg] *a beau jeu près des dames, si leurs dames ne sont pas comme leurs villes, imprenables* (Nerval). || Fig. *Avoir beau jeu de faire quelque chose,* pouvoir le faire aisément en raison d'une circonstance opportune : *Il a eu beau jeu d'échapper à la corvée en prétextant son état de santé.* || Fig. *Cacher son jeu,* ne

rien laisser paraître de ses intentions : *Oh !, il n'a pas honte avec moi ; d'ailleurs à quoi bon ? le le connais : inutile de cacher son jeu* (Duhamel). || Fig. *Abattre son jeu,* dévoiler brusquement ses véritables intentions. || Fig. *Avoir des atouts dans son jeu,* v. ATOUT. || Fig. *C'est son jeu,* c'est dans son intérêt. || Fig. *Le dessous du jeu,* les moyens que l'on emploie contre quelqu'un sans les montrer. || **3.** Cartomancie : *Le grand jeu, comme disent les tireuses de cartes* (E. Rod). || Fig. *Jouer le grand jeu,* mettre en œuvre toutes ses ressources pour réussir. || **4.** Série d'objets similaires : *Un jeu de clés. Le gazier était à son poste, près du jeu compliqué des robinets* (Zola). || *Jeu de voiles,* ensemble des voiles d'un navire. || *Jeu d'orgue,* suite ou série de tuyaux correspondant à un même timbre : *Le jeu de voix humaine, le jeu de flûtes.* || *Pleins jeux* (d'orgue), tous les jeux étant mis en action.

IV. MANIÈRE DE JOUER, D'AGIR. **1.** Manière de jouer d'un instrument de musique : *Ce pianiste a un jeu subtil. Grand-père* [...] *lui demanda quelle était cette musique ; Christophe, trop absorbé par son jeu pour distinguer ce qu'il jouait, répondit qu'il n'en savait rien* (Rolland). *Les guitaristes soutenaient la scène par un jeu de cordes voilé* (Peyré). || **2.** Manière de se servir avec art de toute espèce d'instrument : *Dix à vingt mille personnes viennent à chaque séance suivre le jeu dangereux des motocyclistes* (Morand). || *Jeu de jambes,* v. JAMBE. || **3.** Au théâtre et au cinéma, manière de jouer propre à un artiste : *Un jeu pathétique. Votre jeu si juste, si vrai, si décent* (Gautier). *Pendant un instant, elle discuta le jeu de l'actrice, qu'elle défendait d'ailleurs* (Zola). || *Jeu de scène,* effet produit par les gestes, les mouvements des acteurs. || *Jeu de physionomie,* mimique expressive du visage. || Fig. *Être pris à son propre jeu,* être amené, à son insu, à prendre au sérieux ce que, primitivement, on ne faisait que par jeu. || **4.** Manière d'agir en général : *Ils se livraient tous à un jeu effrayant : ils pêchaient dans le canot avec une brutalité rapide de sauveteurs* (Vercel). || *Jouer* (*à*) *tel* ou *tel jeu,* agir de telle ou telle façon : *Devenir un autre que soi par l'ivresse des facultés morales, et jouer ce jeu à volonté, telle était ma distraction* (Balzac). *Les malheureux du 3*[e] *bataillon* [...] *avaient le sentiment de jouer par force à un jeu d'aliénés* (Romains). || *Jouer un jeu serré,* agir avec prudence, en évitant de donner prise sur soi. || *Jouer un vilain jeu,* se comporter mal à l'égard de quelqu'un : *Tu me parais un gaillard bien éveillé ! Tu iras loin ; mais tu joues un vilain jeu avec moi* (Mérimée). || *Jouer un double jeu,* avoir deux attitudes contraires en cachant ses véritables intentions. || *Jouer franc jeu,* v. FRANC 2. || **5.** En mauvaise part, stratagème, manège : *Une fois au service du pape, le drôle continua le jeu qui lui avait si bien réussi* (Daudet). || *Voir clair, lire dans le jeu de quelqu'un,* comprendre ses intentions cachées, percer à jour ses manœuvres : *Il* [...] *déclara qu'il voyait clair dans mon jeu, que j'étais « un faux bonhomme »* (Gide). || Fam. *Être vieux jeu, faire vieux jeu,* avoir des habitudes, des manières d'une autre époque : *Je vous fais l'effet d'un monsieur très vieux jeu, très arche de Noé* (Lavedan). *Je crois que ma mère jugeait M. de Norpois un peu « vieux jeu »* (Proust). || Class. *Le jeu m'en déplaît,* cette façon d'agir me déplaît : *Le jeu m'en déplaît, quand on fait à tous coups | Causer un médisant et rêver un jaloux* (Corneille). || Class. *C'est son jeu,* c'est sa façon habituelle d'agir, ou ce qu'il sait bien faire : *Ne point parler d'amour ! Pour moi je me défie | Des fantasques raisons de la philosophie : | Ce n'est pas là mon jeu* (Corneille). || **6.** Mouvements agréables à voir ou amusants de choses ou d'êtres : *Cela l'enchantait* [...] *de suivre le jeu agile de ses petites mains souples, se débrouillant au milieu des longues aiguilles* (Zola). *Ils éclairaient, en contrebas, une eau mouvante et y enchevêtraient cent lueurs incertaines aux jeux dansants et capricieux* (Carco). *Je m'amusais du jeu des libellules, des glissades de ces insectes* [...] *sur l'eau lisse et brillante* (Guéhenno). || *Jeu de lumière, jeu d'ombre et de lumière,* effet d'optique produit soit par les mouvements d'une source lumineuse ou de l'objet éclairé, soit par les changements dans l'intensité ou la coloration de la source lumineuse : *La descente sur Domo d'Ossola m'a paru de plus en plus merveilleuse ; un certain jeu de lumière et d'ombre en accroissait la magie* (Chateaubriand). *Les jeux les plus bizarres et les plus invraisemblables de l'ombre et de la lumière lui plaisaient avant tout* (Baudelaire). *Les ballets russes nous ont appris que de simples jeux de lumières prodiguent, dirigés là où il faut, des joyaux aussi somptueux et plus variés* (Proust). *Tchen regardait Peï assis devant une petite table dans son bar ouvert, un jeu de lumières sur les verres de ses lunettes* (Malraux). || *Jeux d'eaux,* spectacle obtenu par les mouvements ou les variétés de coloration de plusieurs jets d'eau combinés.

V. AISANCE ET FACILITÉ DANS LE FONCTIONNEMENT. **1.** Fonctionnement normal d'un mécanisme ou d'un organe : *Le jeu d'un ressort. Ce sont des poussées droites, des flexions* [...], *des détentes de jarret, des jeux de cric et de levier* (Claudel) ; et au fig. : *L'art* [...] *rétablit le jeu des fils de la Providence sous les marionnettes humaines* (Hugo). || *Mettre en jeu,* faire fonctionner : *Comme d'autres organes mis en jeu à leur tour, les hommes s'ébranlent de proche en proche* (Pesquidoux). || **2.** Intervalle laissé entre les pièces d'un mécanisme pour leur permettre de se mouvoir librement : *Donner du jeu à une bielle.* || *Fig.* Espace de temps laissé pour agir : *Cet excédent de temps qui* [...] *laisse encore du jeu et peut servir de cachette à certaines actions* (Proust). || *Par extens.* et *vx.* Liberté d'action : *Le roi lui donna là-dessus tout le jeu qu'elle pouvait désirer* (Saint-Simon). || **3.** Excès d'aisance dans le mouvement dû à un défaut de serrage entre deux pièces en contact : *Roulement qui a pris du jeu par suite d'usure.* || **4.** Fonctionnement normal des facultés mentales : *J'avais autrefois une discipline rigoureuse en ce qui concernait le jeu de ma mémoire* (Duhamel). || Fonctionnement normal d'un système de conventions : *Contrarier le jeu des institutions. Un candidat élu par le jeu des désistements.* || *Le jeu des événements, des circonstances,* leur déroulement normal : *Par le jeu des événements* [...], *par la bassesse, par le péché de l'homme, qui pense à autre chose, la matière qui était matière de mystique est devenue matière de politique* (Péguy). || *Mettre en jeu,* faire intervenir : *Le corps y joue* [dans le drame] *son rôle comme l'âme, et les événements mis en jeu par ce double agent, paraissent tour à tour bouffons et terribles* (Hugo). || *Entrer en jeu,* intervenir : *Les réserves entrèrent en jeu dans la bataille.*

● SYN. : **I, 1** *amusement, récréation ;* **3** *délassement, distraction, divertissement, passe-temps ; badinage, plaisanterie.* || **III, 4** *assortiment, choix, système.* || **IV, 3** *interprétation ;* **4** *tactique ;* **5** *manigance, politique, stratégie.*

◆ **jeux** n. m. pl. (v. 1355, Bersuire [*jeux Floraux,* 1549, J. Du Bellay ; *jeux de Mars,* 1867, Littré]). Dans l'Antiquité, compétitions sportives ou dramatiques qui se déroulaient en présence de la foule et donnaient lieu à la désignation de vainqueurs : *Xénias l'Arcadien sacrifie à Pan, donne des jeux et propose des prix* (Taine). *Les Grecs* [ont] *fait de la gymnastique une institution nationale et érigé les jeux en fêtes religieuses* (Lacretelle). *La tragédie de Racine garde des jeux dionysiaques leur grandeur* (Maulnier). || *Jeux Olympiques,* v. OLYMPIQUE. || *Jeux du cirque,* v. CIRQUE. || *Jeux Floraux,* v. FLORAL. || Poét. *Jeux de Mars,* la guerre.

jeudi [ʒødi] n. m. (bas lat. *Jovis dies,* jeudi, proprem. « jour de Jupiter », du lat. class. *Jovis,* génitif de *Jupiter,* Jupiter, et *dies,* jour ; XII[e] s., Godefroy, écrit *juesdi* [*jeudi,* début du XIII[e] s., Ernoul] ; *jeudi gras,* 1636, Monet ; *jeudi saint,* 1743, Trévoux ; *jeudi absolu,* XV[e] s., Godefroy [d'abord sous la forme *juesdi assolu,* v. 1215, Pean Gatineau] ; *la semaine des quatre jeudis,* 1867, Delvau [d'abord *la semaine des trois jeudis,* 1585, Cholières]). Cinquième jour de la semaine (longtemps jour de congé des écoliers, remplacé auj. par le mercredi) : *Lorsque le temps était beau, les pensionnaires du*

Collège sortaient le jeudi et le dimanche (Chateaubriand). || *Jeudi gras,* jeudi précédant le mardi gras. || *Jeudi saint,* jeudi de la semaine sainte : *En ce jeudi saint, un peu de la tendresse de sainte Madeleine gonfle nos cœurs glacés* (Mauriac). || Vx. *Jeudi absolu,* le jeudi saint, où l'on accordait primitivement l'absolution aux pénitents publics : *La cloche de bois qu'on ne sonnait que depuis l'après-midi du jeudi absolu jusqu'au matin de la veille de Pâques* (Hugo). || Fam. *La semaine des quatre jeudis,* une époque qui n'arrivera jamais.

jeun (à) [aʒœ̃] loc. adv. ou adj. (de *à* et de l'anc. adj. *jeun,* qui n'a rien mangé depuis le commencement de la journée [v. 1170, *Livre des Rois*], lat. *jejunus,* même sens ; début du XIII^e s., Tobler-Lommatzsch, au sens 1 [« avec l'estomac vide », 1552, Rabelais ; *être à jeun,* « observer le jeûne eucharistique », 1690, Furetière] ; sens 2, 1846, G. Sand). **1.** Sans avoir rien mangé ni bu depuis le commencement de la journée : *Le plus souvent, le partais pour le collège à jeun, l'estomac et la tête vides* (Michelet). || Plus généralement, avec l'estomac vide : *À jeun, tous les animaux se nourrissent de* [leur propre viande] (Cl. Bernard). || Spécialem. et vx. *Être à jeun,* observer le jeûne eucharistique. || **2.** *Fam.* Se dit d'une personne qui n'a pas encore absorbé de boissons alcoolisées (en particulier d'un ivrogne qui, exceptionnellement, n'est pas ivre) : *Un galant à jeun ne sait point trouver de jolies paroles comme celui qui s'est éclairci les idées avec une petite pointe de vin* (Sand). *Le besoin de boire ne s'imposait pas à lui dès le réveil. Il pouvait même rester toute une journée à jeun* (Vailland).

• CONTR. : **1** *rassasié, repu ;* **2** *éméché* (fam.), *émoustillé, gai, ivre, pompette* (pop.), *soûl.*

jeune [ʒœn] adj. (lat. pop. **jŏvenis,* altér. du lat. class. *jŭvenis,* jeune [et, comme substantif, « jeune homme, jeune fille »] ; XI^e s., Godefroy, écrit *jovene* [*juefne, joene,* XII^e s. ; *jeune,* XIII^e s., *Roman de Renart*], au sens I, 1 [*une jeune barbe,* 1867, Littré ; *jeune homme,* XVI^e s. — en apostrophe, av. 1876, G. Sand ; « attribut de l'évangéliste saint Matthieu », av. 1914, Péguy ; *faire le jeune homme,* 1902, Larousse ; *faire le jeune,* 1867, Littré ; *avoir son (petit) jeune homme,* av. 1854, Nerval ; *jeune fille,* milieu du XV^e s., *Évangiles des quenouilles*] ; sens I, 2, 1913, R. Martin du Gard ; sens I, 3, av. 1613, M. Régnier [*le jeune âge,* fin du XV^e s., Commynes ; *les jeunes ans,* 1642, Corneille ; *les jeunes années,* v. 1650, Corneille ; *dans mon jeune temps,* 1694, Acad. ; *la jeune saison,* début du XVII^e s., Malherbe] ; sens I, 4, 1779, M^me de Genlis ; sens I, 5, 1651, Corneille [substantiv., 1690, Furetière] ; sens I, 6-7, 1536, Collerye [*des jeunes mariés,* 1842, Balzac ; *il est jeune dans le métier,* 1959, Robert] ; sens I, 8, 1588, Montaigne [*... esprit jeune,* 1893, *Dict. général ; .. cœur jeune,* 1830, V. Hugo] ; sens I, 9, v. 1213, *Fet des Romains ;* sens II, 1, XI^e s., Godefroy [*jeune cerf, jeune loup,* 1931, Larousse] ; sens II, 2, XI^e s., Godefroy [*jeunes baliveaux,* 1867, Littré — *jeunes,* n. m., même sens, 1636, Monet] ; sens III, 1, 1840, A. Barbier [*la jeune saison,* 1690, Furetière] ; sens III, 2, 1873, Larousse ; sens III, 3, av. 1902, Zola ; sens III, 4, 1690, Furetière).

I. EN PARLANT DES PERSONNES. **1.** Qui est peu avancé en âge : *Être jeune. Ne plus être très jeune. Un jeune garçon. De jeunes enfants. Se marier jeune. Je suis jeune, il est vrai ; mais aux âmes bien nées | La valeur n'attend pas le nombre des années* (Corneille). *Le troisième* [prétendant] *était jeune et assez joli garçon* (Sand). *La mère est jeune encore, elle est pauvre, elle est veuve* (Coppée). *Elle était toute jeune, mais grave. Pour moi, elle évoquait une maison, des enfants...* (Simenon). *Il se retourna et vit deux très jeunes garçons, assis côte à côte, dont le visage exprimait une vive indignation* (Troyat). || Fam. et vx. *Une jeune barbe,* un jeune homme. || *Jeune homme,* expression ayant la valeur d'un nom composé et désignant une personne du sexe masculin, célibataire et âgée de 18 à 28 ans environ (v. Rem. 1) : *Vous êtes un beau jeune homme, délicat, fier comme un lion et doux comme une jeune fille* (Balzac) ; *fam.,* s'emploie en apostrophe (parfois avec un adj. possessif) pour interpeller un adolescent ou un homme jeune (souvent avec une nuance de protection) : *Vous ne serez pas le seul* [prétendant] *à faire vos compliments, mon jeune homme* (Sand) ; *spécialem.,* attribut de l'évangéliste saint Matthieu : *Il y a les quatre angles et les quatre lignes du carré : et l'on dit* [...] *« en suivant la ligne de Matthieu, en suivant la ligne de Marc, en suivant la ligne de Luc, en suivant la ligne de Jean » ; et aux quatre coins sont assis le jeune homme, le lion, le taureau et l'aigle* (Péguy). || *Faire le jeune homme,* ou, substantiv., *faire le jeune,* affecter une allure jeune, se comporter ou s'amuser comme un jeune homme : *Oronte le vieillard qui fait le jeune et qui ne pardonne pas à son fils d'être sérieux et appliqué* (Lanson). || Pop. et vx. *Avoir son jeune homme* ou *son petit jeune homme,* être gris : *Un individu en blouse, qui semblait avoir son petit jeune homme, fut expulsé avec force parce qu'il avait fait du bruit* (Nerval). || *Jeune fille,* expression ayant la valeur d'un nom composé et désignant une personne du sexe féminin, célibataire et âgée de 16 à 25 ans environ : *Il se leva pour partir ; mais la jeune fille l'arrêta.. « Ah ! Germain, lui dit-elle, vous n'avez donc pas deviné que je vous aime ? »* (Sand). || *Jeune premier, jeune première,* V. PREMIER, ÈRE. || **2.** Qui est constitué de personnes peu avancées en âge : *Une population jeune. Les jeunes couches de la société. Un magasin qui a une clientèle jeune.* || **3.** Qui est propre aux personnes peu avancées en âge, qui fait partie des caractères de la jeunesse : *Pourquoi veux-tu haïr ta jeune expérience ?* (Musset). *Sa jeune fierté répugnait à paraître parmi la noblesse de la province* (Gautier). *Charlotte, sa femme, avait ravi les Beauchêne par sa grâce blonde, son charme frais et jeune de bouquet* (Zola). *Un esprit âgé* [...] *a tendance de s'assombrir, il n'a plus le jeune pouvoir d'illusions* (Rolland). || *Le jeune âge, les jeunes ans, les jeunes années,* etc., le temps de la jeunesse : *La couverture d'un bouquin poudreux* [...] *ne vous a-t-elle jamais retracé les gracieux tableaux de vos jeunes années ?* (Sand). || Fam. *Dans mon jeune temps,* du temps que j'étais jeune. || Poét. *La jeune saison,* la jeunesse. (V. aussi § III, n. 1.) || **4.** Qui convient aux personnes jeunes, à la jeunesse : *Une toilette, une coiffure jeune. Ces couleurs sont trop jeunes pour vous.* || **5.** S'emploie, dans des comparaisons ou par opposition à *aîné, père, ancien,* pour indiquer l'âge relatif d'une personne par rapport à une autre ou pour distinguer deux homonymes d'âge ou d'époque différents : *Il est plus jeune, moins jeune que X. La Doña Sol était presque aussi jeune que M^lle Mars et n'avait pas son talent* (Gautier). *Rosny jeune et Rosny aîné ;* et substantiv. : *Paul est l'aîné et Jacques est le plus jeune. Pline le Jeune était le neveu de Pline l'Ancien.* || **6.** Qui est peu avancé en âge par rapport à l'âge normal d'un métier, d'une fonction, d'un état : *Un jeune médecin. Un jeune général. Rechercher de jeunes talents. Il est jeune pour un académicien.* || **7.** Qui est nouveau dans un état, qui exerce depuis peu une profession : *Jeune ingénieur, il a néanmoins réalisé d'importants travaux. Venir en aide aux jeunes ménages.* || *Des jeunes mariés,* des personnes récemment mariées. || Fam. *Il est jeune dans le métier,* il est novice, il manque d'expérience. || **8.** Qui a, conserve les apparences ou les qualités de la jeunesse : vigueur, fraîcheur, vivacité, etc. (même en parlant de personnes âgées) : *Rester jeune. Une femme qui a de grands enfants, mais qui paraît encore jeune. Être jeune d'allure ;* et par extens. : *Une figure jeune. Avoir une démarche jeune, une voix jeune, des réactions jeunes, un caractère jeune. Ce visage si jeune que les traits de l'enfance s'y faisaient remarquer encore* (Staël). *Il n'y a de bon dans l'homme que ses jeunes sentiments et ses vieilles pensées* (Joubert). *Ils se dispersèrent dans les couloirs avec des glissades et des rires : comme ils semblaient jeunes au sortir d'un pays où tout le monde était sans âge !* (Beauvoir). || *Conserver l'esprit jeune,* de la vivacité d'esprit. || *Garder le cœur jeune,* de la fraîcheur de sentiments. || **9.** *Péjor.* ou *ironiq.* Qui a les qualités ou les défauts propres à la jeunesse (simplicité, naïveté, candeur, inexpérience, etc.) : *Il faut* [...] *qu'ils* [les cambrioleurs]

soient bien jeunes, bien naïfs pour s'imaginer trouver dans les tiroirs d'un homme de lettres autre chose que des manuscrits (L. Descaves). *C'est jeune, ça ne sait pas* (Willy).

II. EN PARLANT DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX. **1.** Se dit d'un animal dont la croissance n'est pas achevée : *Un jeune chat. Combatif comme un jeune coq. Mon jeune cheval fringant galopait donc au hasard* (Stendhal). *Après avoir perdu six chèvres de la même manière, il en acheta une septième ; seulement, cette fois, il eut soin de la prendre toute jeune* (Daudet). || *Jeune cerf,* en vénerie, cerf seconde. ou troisième tête (par opposition au cerf qui est quatrième tête ou dix cors jeunement). || *Jeune loup,* ou *louvard,* loup de un à deux ans. || **2.** Se dit d'un végétal qui n'a pas atteint un certain développement : *De jeunes arbres. De jeunes pousses. Une forêt jeune.* || *Jeunes baliveaux,* baliveaux réservés lors de la dernière coupe.

III. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** *Littér.* Qui est à son début : *Bien des choses, et des choses excellentes dans l'ordre de l'esprit, sont jeunes dans le monde* (Renan). *Un jeune jour d'avril* (Apollinaire). *Cette année, jeune encore et fris-sonnante, s'occupe déjà de notre douce vie retirée* (Colette). *Le soleil était un jeune et instable soleil de mars, le moindre nuage lui enlevait toute sa force et c'était aussitôt un froid pernicieux* (Triolet). || Poét. *La jeune saison,* le printemps : *Malgré neige, brouillard et pluie, | Il* [le merle] *croit à la jeune saison, | Et gourmandant la fleur frileuse, | Met en demeure le printemps* (Gautier). || **2.** Qui existe depuis peu de temps ; qui est récent ou relativement récent : *Des montagnes jeunes. Une jeune entreprise. La jeune industrie d'une région en voie de développement. Les jeunes États d'Afrique. Bouvard [...] versa du saint-julien, trop jeune évidemment, et tous les convives se turent* (Flaubert). *Les fromages [...], on les mangeait tout jeunes en buvant du vin blanc* (Giraudoux). *Dans ce pays jeune* [la Russie], *sans tradition philosophique* [...], *un « prolétariat de bacheliers » a pris alors le relais du grand mouvement d'émancipation de l'homme* (Camus). || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui a l'agrément, la fraîcheur, l'éclat des choses nouvelles : *Il aurait fallu deux légères colonnes avec une ogive, quelque chose de jeune et de religieux à la fois* (Zola). *Un ciel mêlé d'eau et de soleil déversait sur la place une lumière plus jeune* (Camus). || **4.** *Fam.* Qui est insuffisant en quantité : *Le dîner était un peu jeune. Mille francs pour un tel travail, c'est un peu jeune !*

• SYN. : **I, 1** *jeunet* (fam.) ; **3** *juvénile ;* **7** *novice ;* **9** *candide, crédule, inexpérimenté, naïf, profane.* || **III, 2** *frais, nouveau, vert ;* **4** *juste, maigre, mesquin, pauvre.* — CONTR. : **I, 1** *âgé, vieux ;* **7** *chevronné, éprouvé, expérimenté ;* **8** *décrépit, gâteux, ramolli, sénile ;* **9** *astucieux, averti, malin, retors, rusé.* || **II, 1** *vieux.* || **III, 4** *abondant, copieux, correct, suffisant.*

• REM. **1.** Le pluriel de *jeune homme* est JEUNES GENS, qui peut aussi désigner un groupe de filles et de garçons.

2. *Jeune,* en fonction d'épithète et au sens général de « peu avancé en âge », se place normalement avant le nom auquel il se rapporte : *Une jeune veuve. Les jeunes délinquants. Un jeune visage ;* il se place en principe après le nom quand il est employé au sens de « qui a les caractères de la jeunesse » : *Un visage jeune. Un esprit jeune.*

◆ adv. (début du XX^e s. [aussi *s'habiller jeune*]). *Faire jeune,* et (vieilli) *porter jeune,* avoir l'allure d'une personne jeune. || *S'habiller jeune,* à la manière des personnes jeunes : *Elle aurait tendance à s'habiller jeune* (Bernstein).

◆ n. (sens 1, v. 1155, Wace [collectiv., 1273, Adenet] ; sens 2, 1607, Hulsius). **1.** Personne jeune : *Rester entre jeunes. Une maison de jeunes. Les jeunes, sans parler, sans chanter, sans sourire, s'inclinaient* (Hugo). *Ce bizarre phénomène, souvent observé, de tout jeunes jaloux de leur mère* (Hermant). || *Faire le jeune,* v. JEUNE adj., § I, n. 1. || Collectiv. *Les jeunes,* la jeune génération, la jeunesse : *Comprendre les jeunes. Ainsi me voilà donc sans foi ni passion* [...]. | *Car c'est ainsi que sont les jeunes d'aujourd'hui : | Leurs mères les ont faits dans un moment d'ennui* (Gautier). *Vous ne pouvez plus vous imaginer ce qu'il* [Zola] *représentait pour les jeunes en 1880* (Martin du Gard). || **2.** Animal qui n'est pas encore adulte : *Des perdrix rouges, des perdreaux gris et des jeunes de cette année* (Daudet). *C'est une race de chiens difficiles à élever : les jeunes demandent beaucoup de soins.* || **3.** *Jeune-France, jeune-turc, -turque,* v. à l'ordre alphab.

• SYN. : **1** *adolescent ; jeunes gens, jeunesse.* — CONTR. : **1** *aîné, ancien* (fam.), *vieux ; adulte ; vieillesse.*

jeûne [ʒøn] n. m. (déverbal de *jeûner* [v. ce mot] ; XII^e s., Godefroy, écrit *jeüne* [*jeune,* XIV^e s.], au sens 1 [pour les animaux, 1668, Molière] ; sens 2, milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes* [« restriction dans l'alimentation que s'imposent les catholiques », v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *juïne ; jeûne eucharistique,* XX^e s. ; *long comme un jour de jeûne,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1659, Molière). **1.** Restriction dans l'alimentation, volontaire ou forcée : *Un long jeûne est préjudiciable à la santé. Le jeûne, l'affaiblissement, la fatigue en faisaient un objet pitoyable à voir* (Michelet). *Un long jeûne | Avait maigri leur joue* [de pauvres orphelins], *avait flétri leur front* (Hugo). *Le petit garçon* [...] | *A déjà dans ses yeux agrandis par les jeûnes | L'air grave des enfants qui s'étonnent trop jeunes* (Coppée). *J'ai peu mangé, il est vrai* [...], *mais il n'est pas mauvais qu'un moine soit contraint au jeûne* (Yourcenar). || *Par extens.* S'emploie aussi pour les animaux : *Vos chevaux, Monsieur ? Ma foi, ils ne sont point du tout en état de marcher* [...] ; *vous leur faites observer des jeûnes si austères...* (Molière). *L'anguille* [...] *se rationne jusqu'au jeûne complet et prolongé* (Pesquidoux). || **2.** Abstinence plus ou moins rigoureuse d'aliments, dans un esprit de mortification, de durée variable selon les religions ou les sectes : *Jeûne musulman pendant le mois du ramadan. Adieu la robe de faquir, les longs jeûnes et les mortifications de corps* (Nodier). *Ces hallucinations le fatiguaient* [...] ; *il redoublait d'abstinence pour les combattre, ne se doutant pas que les jeûnes prolongés en fussent la seule cause* (France). *Le Fils de l'homme* [Jésus] *se retire alors dans la solitude* [...] ; *après quarante jours de jeûne et de contemplation, le voici revenu au lieu de son baptême* (Mauriac). || *Spécialem.* Restriction dans l'alimentation que s'imposent les catholiques : *Jeûne de carême. Observer, rompre le jeûne. C'était une grande joie pour saint François d'Assise de faire pénitence dans les rues pour avoir rompu le jeûne et mangé un peu de volaille par nécessité* (Michelet). || *Jeûne eucharistique,* abstention de nourriture pendant l'heure qui précède la communion. || *Long comme un jour de jeûne,* se dit d'un désagrément qui n'en finit pas. || **3.** *Class.* et *littér.* Privation pénible d'une chose qui procure un plaisir (d'abord dans le langage des Précieuses) : *Nous avons été jusqu'ici dans un jeûne effroyable de divertissements* (Molière). *Il est un sentiment qui lui fera toujours rompre le jeûne de la parole, c'est la vanité !* (Balzac).

• SYN. : **1** *diète, privation ;* **2** *carême.*

jeune-France [ʒœnfrɑ̃s] n. m. (de *jeune* et de *France,* n. géogr. ; 1833, Th. Gautier). Membre d'un groupe d'écrivains et d'artistes qui, vers 1830, exagérant les théories de l'école romantique, se firent remarquer par la hardiesse de leurs opinions, l'excentricité de leur tenue et de leur comportement : *D'abord, où est-elle, la Française ? Quel est son type ? .. A-t-elle jamais rugi et pantelé comme les Malvina des jeunes-France romantiques ?* (Daudet). *Il avait, dans sa jeunesse, assidûment fréquenté le monde des jeunes-France* (France).

jeunement [ʒœnmɑ̃] adv. (de *jeune ;* fin du XIII^e s., Adam de la Halle, écrit *jouenement* [*jeunement,* v. 1360, Froissart], au sens 1 [« avec la légèreté d'un jeune » ; « à la manière d'une personne jeune », milieu du XVI^e s., Ronsard] ; sens 2, fin du XVI^e s., Brantôme [*cerf dix cors jeunement,* 1655, Salnove]). **1.** *Vx* ou *littér.* À la manière d'une personne jeune : *Ça fait vivre jeunement un vieux comme moi* (Goncourt). *Il riait jeunement, avec des éclats* (Mauriac). || *Spécialem.* Avec la légèreté d'un jeune :

Dans cette affaire, vous avez agi un peu jeunement (Littré). || **2.** *Littér.* Nouvellement : *Ce petit bonheur d'être jeunement au monde* (P. Hervieu). || Spécialem. *Cerf dix cors jeunement,* en vénerie, cerf qui est à sa cinquième tête, c'est-à-dire dans sa sixième année, et qui vient d'avoir cinq andouillers de chaque côté.

jeûner [ʒøne] v. intr. (bas lat. ecclés. *jejunare,* faire abstinence, du lat. class. *jejunus,* qui est à jeun ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *jeüner* [*jeuner,* XIIIe s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *jeüner* [*jeuner,* XIIIe s. ; faire *jeûner ses domestiques,* av. 1778, Voltaire] ; sens 3, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *jeüner* [*jeuner,* v. 1462, *Cent Nouvelles nouvelles*]). **1.** Se priver volontairement ou être privé de nourriture : *On manquait de pain à Arnouville ; sans un officier du nom de Dubourg et qui dénichait de Gand comme nous, nous eussions jeûné* (Chateaubriand). *Je saurai ne manger que du pain, ne boire que de l'eau, je jeûnerai au besoin* (Balzac). *La Méhoule, midi sonnant, n'avait pas voulu qu'on jeûnât davantage à attendre un vaurien* (Aymé). || Fam. et vx. *Faire jeûner ses domestiques,* leur compter la nourriture. || **2.** Observer le jeûne par esprit de mortification religieuse : *Jeûner durant le carême. Au Moyen Âge, dans les temps de calamités, on prenait un religieux, on l'enfermait dans une tour où il jeûnait au pain et à l'eau pour le salut du peuple* (Chateaubriand). *Dès lors, elle imita toutes les pratiques de Virginie, jeûnant comme elle, se confessant avec elle* (Flaubert). *Peut-être* [...] *Jésus avait-il déjà quitté le désert où pendant quarante jours il avait jeûné* (Mauriac). || **3.** *Fig.* et *fam.* Être privé des plaisirs habituels : *À la comtesse de Grammont, railleuse et piquante, Fénelon conseillait de jeûner de conversation mondaine* (Sainte-Beuve).

jeunesse [ʒœnɛs] n. f. (de *jeune* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *joefnesce* [jeunesse, XIVe s.], au sens I, 1 [*la plus tendre jeunesse,* 1738, Ch. Rollin ; *la première jeunesse,* 1552, R. Estienne, art. *aetas ; la prime jeunesse,* 1662, Brunot ; *la belle jeunesse,* XXe s. ; *n'être plus de la première jeunesse,* 1893, *Dict. général ; seconde jeunesse,* 1836, Balzac ; *il faut que jeunesse se passe,* 1683, Mme de Sévigné] ; sens I, 2, v. 1460, Villon ; sens I, 3, v. 1361, Oresme ; sens I, 4, XVe s., *Perceforest* [« ces mêmes qualités... chez une personne qui n'est plus jeune », 1580, Montaigne ; *être toute jeunesse,* av. 1876, G. Sand] ; sens I, 5, 1658, Bossuet ; sens I, 6, 1580, Montaigne ; sens I, 7, XIIIe s., *Chronique de Rains ;* sens I, 8, XVe s., Du Cange [« action de jeune homme », fin du XIIIe s.] ; sens I, 9, XVIe s., La Curne [pour un végétal, 1867, Littré] ; sens I, 10, 1810, Mme de Staël ; sens I, 11, 1555, Ronsard ; sens I, 12, 1689, Mme de Sévigné ; sens II, 1, fin du XIIIe s. [« les adolescents du sexe masculin seul », v. 1629, Corneille] ; sens II, 2, av. 1613, M. Régnier [*jeunesse dorée,* 1873, Larousse] ; sens II, 3, fin du XIIIe s. ; sens II, 4, av. 1605, Vauquelin de La Fresnaye [au plur., pour désigner les adolescents des deux sexes, début du XVIIe s., Malherbe]).

I. PÉRIODE DE LA VIE. **1.** Période de la vie d'un être humain qui s'étend entre l'enfance et l'âge mûr : *Une grande vie est un rêve de jeunesse réalisé dans l'âge mûr* (Vigny). *La vie humaine n'est point une chute continue de la jeunesse à la vieillesse* (Quinet). *Souvent, il fermait les yeux, tâchant, par la mémoire, de revenir dans sa jeunesse* (Flaubert). [Pierrot] *avait eu une dure enfance, une pénible adolescence, et une rude jeunesse* (Queneau). *Je m'avisai que Paule ne m'avait pour ainsi dire jamais parlé de ses premières années à Paris, ni de sa jeunesse ni de son enfance. Pourquoi donc ?* (Beauvoir). || Poét. *La plus tendre, la toute première, la prime jeunesse,* les premières années qui suivent l'enfance : *Elle riait toute seule, avec cette franchise d'expression qui lui laissait, à trente ans, le charme de la première jeunesse* (France). *L'attachement à des lieux* [...] *peut prendre chez quelques-uns, surtout dans la prime jeunesse, une extrême puissance* (Loti). || *La belle jeunesse,* les années les plus brillantes de la jeunesse : *J'avais perdu* [à ce procès] *mon temps et ma belle jeunesse* (Giono). || Ironiq. *N'être plus de la première jeunesse,* être assez avancé dans l'âge mûr. || *Seconde jeunesse,* période de l'âge mûr où certains gardent ou reprennent les habitudes, surtout sentimentales, de la jeunesse. || *Il faut que jeunesse se passe* (prov.), les fautes des jeunes gens sont excusables. || **2.** Vie, conduite d'une personne jeune : *Les âmes de feu, qui ont fait les grands saints, avaient souvent connu d'orageuses jeunesses* (Maurois). *Une jeunesse à en mourir | Une jeunesse violente inquiète et saturée d'ennui | Qu'elle a partagée avec moi | Sans se soucier des autres* (Éluard). || **3.** État des personnes jeunes, peu avancées en âge (soit absolument, soit relativement) : *J'admire ton courage et je plains ta jeunesse* (Corneille). *La jeunesse n'autorise pas tout. La jeunesse des cadres d'une entreprise ;* et par extens. : *La jeunesse d'une population, d'une armée.* || **4.** Ensemble des caractères physiques et moraux propres aux personnes jeunes : *Être plein de jeunesse. À défaut de jeunesse, il peut, ô jeune fille, | Vous apporter tant d'or, de bijoux, de joyaux* (Hugo). *Ah ! cette enfant éperdue à ses pieds, cette odeur de jeunesse qui s'exhalait de sa nuque ployée devant lui !* (Zola). || Ces mêmes qualités quand elles existent, au moins en apparence, chez une personne qui n'est plus jeune : *Avoir un air de jeunesse. Mais toujours la jeunesse éclatante et vermeille | Fleurit dans ton regard et brille dans tes yeux* (Banville). *Ses cheveux étaient tout blancs, mais dans le regard de ses yeux usés brillait une flamme de jeunesse* (Aymé). || Vx ou dialect. *Être toute jeunesse,* avoir les réactions, éprouver tous les sentiments d'un jeune : *Huriel avait si bien oublié son tourment qu'il était tout bonheur et toute jeunesse* (Sand). || **5.** *Spécialem.* Caractère de ce qui, chez une personne, est resté jeune : *Avoir, conserver une grande jeunesse d'esprit, de cœur, de sentiments. Combien peuvent sur nous, pour guérir toute peine, | Ces deux signes jumeaux de paix et de bonheur, | Jeunesse de visage et jeunesse de cœur* (Musset). || **6.** *Fig.* Faculté d'enthousiasme, ardeur, fraîcheur des sentiments : *Il n'y a que pour ceux qui l'ont jouée avec toute leur jeunesse que la comédie est réussie* (Anouilh). || **7.** Manque de maturité, légèreté propres aux personnes jeunes : *Cette série de fautes et d'erreurs est imputable à la jeunesse du responsable.* || **8.** *Class.* et *littér.* Acte irréfléchi, incartade dus à l'inexpérience ou à la légèreté du jeune âge (souvent au plur.) : *Mais qui est-ce qui n'a ses taches et qui n'a eu ses jeunesses ?* (Guez de Balzac). *C'était la maman Muffat qui lui avait donné cette belle éducation* [...] : *pas d'escapades, pas de jeunesse d'aucune sorte* (Zola). || **9.** Jeune âge d'un animal : *La plupart des mammifères sont joueurs dans leur jeunesse.* || Période de la vie d'un végétal qui précède l'apparition des premiers fruits. || **10.** Période pendant laquelle une chose croît, développe ses qualités : *Il se peut que le meilleur temps pour la poésie ait été celui d'ignorance, et que la jeunesse du genre humain soit passée pour toujours* (Staël). *L'Antiquité est la jeunesse du monde* (Taine). *Je regrette les temps de l'antique jeunesse* (Rimbaud). *Ô lumineux matin, jeunesse des journées* (Noailles). || **11.** *Fig.* État de fraîcheur ou de nouveauté de certaines choses : *Jeunesse d'un vin. Une des qualités de l'Église, qui est célébrée dans les Écritures, c'est sa perpétuelle jeunesse et sa nouveauté qui dure toujours* (Bossuet). *La jeunesse de la journée persistait grâce à une brise active qui venait du golfe* (Colette). *Cette jeunesse du sol, qui s'épanouit délicieusement après l'orage* (Bosco). || **12.** *Fig.* Ce qui donne son éclat, sa fraîcheur à quelque chose : *L'amour est la lumière de ce monde : il le pénètre et l'emplit, il en est la jeunesse et la sérénité* (Goncourt).

II. PERSONNE(S) JEUNE(S). **1.** Collectiv. *La jeunesse,*l'ensemble des jeunes, garçons et filles : *La jeunesse a toutes les audaces. Ce Paris peuplé d'une jeunesse éblouie et de guerriers de toutes les armes* (Sainte-Beuve). *Cette prétention des vieux de traiter la jeunesse comme un bien dont ils peuvent disposer à leur gré* (Lanson). *Cette comédie du sport avec laquelle on berne et on fascine toute la jeunesse du monde, j'avoue qu'elle me semble assez bouffonne*

(Duhamel). *C'est dans la mesure où je me défie de nous-mêmes, où certains traits de notre jeunesse m'inquiètent, que je me résigne à nous voir engagés et comme fondus dans une fédération de peuples* (Mauriac). || Quelquefois, les adolescents du sexe masculin seul : *Comme une autre Diane, elle hante les bois, | N'aime rien que la chasse, et de toute la Grèce | Fait soupirer en vain l'héroïque jeunesse* (Molière). *Toute la fleur de la jeunesse fut emportée par cette guerre.* || **2.** *Spécialem.* Les jeunes, avec leurs défauts (insouciance, irréflexion) : *Par une imprudence que j'aurais dû prévoir* [...], *il dit d'abord d'où nous venions, où nous allions, qui nous étions* [...]. *Ah ! jeunesse, jeunesse ! que votre âge est à plaindre !* (Courier). || *Jeunesse dorée,* adolescents de familles fortunées et à qui la possession de l'argent confère une certaine insolence ; *spécialem.,* les jeunes gens qui, après Thermidor et sous le Directoire, lancèrent les modes excentriques des Incroyables, des Muscadins, des Merveilleuses. || **3.** Les enfants et les adolescents : *Éducation, formation de la jeunesse. La jeunesse des lycées, des écoles. Une collection destinée à la jeunesse.* || **4.** Fam. *Une jeunesse,*une jeune fille ou une très jeune femme : *« La fille que je voudrais ne veut point de moi. — C'est donc qu'elle est trop jeune ? S'attacher à une jeunesse est déraison pour vous »* (Sand). || Au pluriel, désigne parfois des adolescents des deux sexes : *La musique enragée qui mettait en joie les jeunesses du village* (Escholier).

• SYN. : **I, 1** *adolescence ;* **4** et **5** *ardeur, enthousiasme, fraîcheur, juvénilité, verdeur, vigueur, vitalité.* || **II, 1** *jeunes, jeunes gens ;* **4** *gamine* (fam.). — CONTR. : **I, 1** *vieillesse ;* **4** *caducité, décrépitude, gâtisme, ramollissement, sénilité.* || **II, 1** *anciens* (fam.), *vieillesse, vieux.*

◆ **jeunesses** n. f. pl. (v. 1935). Groupement de jeunes organisé en vue de l'exercice d'une certaine activité : *Jeunesses hitlériennes. Les Jeunesses musicales.*

jeunet, ette [ʒœnɛ, -ɛt] adj. et n. (dimin. de *jeune ;* v. 1155, Wace, écrit *junet ; jeunet,* XIII^e s., *Roman de Renart*). Qui est fort jeune ou encore jeune (avec une nuance familière ou affective) : *Elle était vieille, très vieille, malgré sa tournure jeunette* (Loti). *Elles ne sont pas trop gracieuses ni causantes, les vieilles grand-tantes, pensent les trois jeunettes* [des tortues]. *Seulement, elles sont instruites, elles ont vu tant de choses* (Pourtalès).

• SYN. : *jeunot* (fam.).

◆ adj. (sens 1, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui a ou montre les qualités de la jeunesse, en particulier la vivacité, la fraîcheur, la grâce : *C'est que les vieux affectent une allure jeunette, un entrain frétillant, tandis que les jeunes s'efforcent de paraître d'autant plus graves et sérieur qu'ils ont les cheveux moins grisonnants* (Daudet). *En arrangeant ces choses, elles* [les nonnes] *ont une gaieté jeunette, un babil presque enfantin* (Loti). || **2.** *Littér.* Qui a les caractères de la nouveauté : *Sainte-Beuve* [...] *affectionne les couleurs claires, jeunettes, printanières* (Goncourt).

jeune-turc, -turque [ʒœntyrk] n. et adj. (de *jeune* et de *turc ;* 1931, Larousse). Partisan de la Jeune-Turquie, mouvement nationaliste et progressiste qui, à la fin du XIX^e s. et au début du XX^e, visait à réformer et à rénover les institutions de l'Empire ottoman.

◆ adj. (1931, Larousse). Relatif à la Jeune-Turquie.

◆ **jeune-turc** n. m. (1962, Larousse). Dans un parti, un mouvement, élément dynamique, partisan d'une politique ou d'une action radicale.

• Pl. *des* JEUNES-TURCS.

jeûneur, euse [ʒønœr, -øz] n. (de *jeûner* [v. ce mot] ; XIV^e s., Godefroy, écrit *jeüneor ; jeûneur,* 1549, R. Estienne). Personne qui jeûne, qui observe les jeûnes prescrits par sa religion.

jeunot [ʒœno] adj. et n. m. (dimin. de *jeune ;* 1905, Esnault). *Fam.* Jeune ; jeune et naïf (avec une légère nuance péjor.).

• SYN. : *jeunet* (fam.).

ji interj. V. JY.

jigger [dʒigər] n. m. (mot angl. signif. « palan, roue de potier, grue, cadran, cribleur », dér. de *to jig,* séparer le minerai de la gangue ; 1887, Léon Lefèvre [p. 32], au sens de « cuve pour la teinture des tissus de coton » ; sens actuel, 1899, Boulanger et Ferrié, p. 84). Transformateur servant à coupler les circuits radio-électriques.

jiu-jitsu [ʒjyʒitsy] n. m. invar. (mot japonais signif. proprem. « art de la souplesse », de *ju,* doux, souple, et *jitsu,* science, technique ; 1907, Larousse). Méthode japonaise de lutte, qui est à la fois un entraînement physique développant la souplesse et un art de se défendre sans arme : *Là-dessus, Testevel entreprit de faire une démonstrations de jiu-jitsu, sport auquel il excellait* (Duhamel).

• REM. On écrit aussi JU-JITSU.

J. O. (fin du XIX^e s.). Abrév. usuelle pour JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

joaillerie [ʒɔajri] n. f. (de *joaillier ;* 1434, Godefroy, au sens 1 [« métier de l'ouvrier joaillier », 1867, Littré] ; sens 2, 1434, Godefroy ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, début du XX^e s.). **1.** Art de mettre en valeur les pierres précieuses et les pierres fines en utilisant, à des fins décoratives, leur éclat, leur forme, leur couleur dans des objets en métal précieux. || Métier de l'ouvrier joaillier. || **2.** Commerce des objets fabriqués par le joaillier. || **3.** Articles fabriqués ou vendus par les joailliers : *Ses yeux, chose rare pour une femme, ne s'allument pas aux feux de la joaillerie* (Gautier). || **4.** *Littér.* Ensemble d'objets qui évoquent des pierres précieuses : *Suivant les épaisseurs des vitraux habilement grugés* [...], *les réserves de blanc diamantent cette joaillerie éclatante et naïve* (Herriot).

joaillier, ère [ʒɔaje, -ɛr] n. (de *joiel, joel,* formes anc. de *joyau* [v. ce mot] ; v. 1360, Froissart, écrit *joelier* [*jouaillier,* début du XVI^e s. ; *joaillier,* 1675, Widerhold], aux sens 1-2). **1.** Ouvrier bijoutier ou artisan qui monte les pierres précieuses ou les perles fines sur des objets en métal précieux. || **2.** Commerçant qui fabrique ou vend des articles de joaillerie : *Une comète de diamants que j'avais admirée la veille à la montre d'un joaillier* (France). *Il était entré chez un joaillier soi-disant pour faire estimer la broche* (Bourget).

joannite n. V. JOHANNITE.

1. job [ʒɔb] n. m. (peut-être du moyen franç. *jobe,* niais [v. JOBARD] ; 1867, Delvau [*se monter le job,* 1920, Bauche ; *se chauffer le job,* 1881, Huysmans]). Pop. et vx. *Monter le job à quelqu'un,* lui en faire accroire, le duper : *Ils ont cru que je leur montais le job* (Lorrain). || Pop. et vx. *Se monter, se chauffer le job,* se monter la tête, se bercer d'illusions : *Je suis peut-être devenu aussi nigaud qu'eux et je me chauffe sans doute le job !* (Huysmans).

2. job [dʒɔb] n. m. (mot angl. signif. « besogne, tâche, chose à faire [qu'elle ait beaucoup ou peu d'importance] » ; août 1831, *Revue britannique,* comme mot angl., au sens de « tâche désagréable ou de peu d'importance réelle » ; comme mot franç., au sens 1, v. 1949, P. Gilbert, p. 282 [*un bon job,* 1959, Robert] ; sens 2, 1953, A. Simonin, p. 102). **1.** *Fam.* Travail, emploi rémunéré, considéré surtout en fonction des ressources qu'il procure : *J'ai fait toutes sortes de jobs, vous savez ! le connais tout, j'ai tout vu, j'ai tout manié, j'ai traité tout* (Claudel). || *Un bon job,* un emploi lucratif. || **2.** *Plaisamm.* Toute occupation professionnelle : *On annonçait l'arrivée et l'installation à Digne du nouvel évêque, Mgr Mionnet. Je n'ai pas oublié que j'ai failli être, non pas évêque de Digne, mais professeur de philosophie de l'endroit, ce qui, si l'on veut bien prendre les choses d'assez haut, était un job dans la même partie* (Romains).

jobard, e [ʒɔbar, -ard] adj. et n. (du moyen franç. *jobe,* niais [1547, Du Fail], de *Job,* n. d'un personnage biblique célèbre par ses malheurs et sa résignation, lat. *Job,* d'origine hébraïque [le mot *jobe* était sans aucun doute bien plus anc., car le dér. *enjobarder,* « tromper, se moquer de », était déjà employé, v. 1265, par J. de Meung] ; fin du

XVI^e s., écrit *joubard,* au sens de « qui aime à folâtrer » ; écrit *jobard,* au sens actuel, 1808, Esnault). Naïf, facile à duper : *Il faudrait être jobard pour s'esquinter le tempérament* (Maupassant). *Si à vingt ans tu choisis tes poupées comme à huit* [...], *les camarades diront que tu es un fameux jobard* (France). *Promettez-moi de ne pas raconter ce qui nous est arrivé. On me prendrait pour un jobard* (Bourget). *D'ailleurs, Joseph irait-il, comme un niais et un jobard, se jeter dans le piège de gens qui n'étaient peut-être que d'audacieux mystificateurs ?* (Duhamel).

• SYN. : *gobe-mouches* (fam.), *gogo, niais, nigaud, simplet.*

jobardement [ʒɔbardəmɑ̃] adv. (de *jobard ;* 1886, Bloy). Avec jobardise.

jobarder [ʒɔbarde] v. tr. (de *jobard ;* 1839, Balzac). *Fam.* Tromper, duper : *« Ne soyez pas jobardé par Étienne », dit Finot en regardant Lucien d'un air fin* (Balzac). *C'était une grande honte pour elle* [sa dette], *parce qu'elle avait l'air de profiter de l'amitié du forgeron pour le jobarder* (Zola). *Jobardé et cocufié comme il convient* (Courteline).

jobarderie [ʒɔbardri] ou **jobardise** [ʒɔbardiz] n. f. (de *jobard ;* 1836, Souvestre, écrit *jobarderie ; jobardise,* 1888, A. Daudet). *Fam.* Crédulité excessive, niaiserie : *Ce nom, grâce à vous, le voilà devenu synonyme d'ignorance et de jobardise* (Daudet). *Je vous trouve d'une jobarderie extraordinaire* (Hermant). *Après quoi l'on s'enfonçait un peu plus avant, lui dans la jobarderie, et ses enfants dans le mensonge* (Gide). *Être optimiste dans ce métier* [celui de paysan] *serait de la jobarderie* (Duhamel). *La jobardise n'est pas encore un titre pour l'Institut* (Romains).

• SYN. : *bêtise, ingénuité, naïveté, simplicité, stupidité.*

1. jobelin [ʒɔblɛ̃] n. m. et adj. (mot de la même famille que le moyen franç. *jobe,* niais, et l'anc. franç. *enjobarder,* tromper [v. JOBARD] ; v. 1460, Villon, comme adj., dans la loc. *jargon jobelin,* argot ; comme n., au sens actuel, v. 1470, Sainéan, *Sources, I,* 88). Argot de malfaiteurs aux XV^e-XVI^e s.

2. jobelin [ʒɔblɛ̃] n. m. (du n. pr. *Job* [v. JOBARD] ; 1611, Cotgrave, au sens 1 [*jobelin bridé,* « mari trompé », début du XVI^e s.] ; sens 2, 1867, Littré [mais problabem. bien plus anc.]). **1.** *Class.* Sot, nigaud, cocu : *Je ne sais pas ce que j'aurais fait* [pour gendre] *d'un jobelin qui eût sorti de l'académie* (Sévigné). || **2.** *Class.* A désigné les partisans du sonnet de Job (de Benserade), par opposition aux *uranistes,* partisans du sonnet d'Uranie (de Voiture).

jobet [ʒɔbɛ] n. m. (emploi plaisant de l'anc. mot *jobet,* « nigaud » [1602, Godefroy], dér. de *jobe,* niais [v. JOBARD] ; 1751, *Encyclopédie* [II, 654]). Fil métallique qui tient la matrice d'un moule de fonderie.

J. O. C. [ʒiose], sigle de JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE, mouvement d'action catholique fondé en 1925.

jocasse [ʒɔkas] n. f. (altér. de *jacasse* [v. ce mot], ou terme d'origine onomatop. comportant le suff. péjor. *-asse ;* 1775, Buffon). Nom usuel de la litorne, grive à tête grise.

jociste [ʒɔsist] n. et adj. (de *J. O. C. ;* v. 1930). Qui appartient à la Jeunesse ouvrière chrétienne.

jockey [ʒɔkɛ] n. m. (mot angl. signif. « maquignon, homme dont le métier est de monter les chevaux dans les courses », dimin. de *Jock,* forme régionale du nord de l'Angleterre correspondant au prénom *Jack* [v. JACK] ; 1776, Brunot, au sens 1 ; sens 2, av. 1813, Delille [*régime jockey,* 1916, Esnault] ; sens 3, 1875, d'après le *FEW,* XVIII, p. 75 *b*). **1.** *Vx.* Jeune domestique qui conduisait une voiture en postillon, accompagnait son maître à cheval, etc. : *Je me suis mis en route pour Londres, au ronflement du canon, dans une voiture légère, qu'emportaient quatre beaux chevaux menés au grand trot par deux élégants jockeys* (Chateaubriand). *Le quadrige à la Daumont, mené par deux jockeys* (P. Adam). || **2.** Professionnel qui monte les chevaux de course : *Lui, qui gardait des relations dans le monde des entraîneurs et des jockeys, avait des renseignements sur les écuries* (Zola). *Il déclara que* [...] *les gens du monde avaient maintenant le tort de monter comme des jockeys* (France). *Imaginez le jockey bossu et le pur-sang blessé qu'il ramène boiteux après la course* (Cocteau). || Fam. *Régime jockey,* jeûne forcé ou régime alimentaire frugal, et qui amaigrit. || **3.** Sellette munie de dispositifs auxquels on attache les rênes, utilisée pour dresser et faire travailler les jeunes chevaux.

jocko [ʒɔko] n. m. et adj. (bantou *nshiego,* chimpanzé ; 1766, Buffon, écrit *enjocko* et *jocko,* comme n. d'un anthropoïde du Congo ; sens 1, 1788, Buffon ; sens 2 [issu d'une évolution sémantique mal expliquée], 1873, Larousse [*pain jocko ; jocko,* av. 1885, Vallès]). **1.** *Vx.* Orang-outan. || **2.** Vx. *Pain jocko,* ou substantiv. *jocko,* pain de fantaisie de forme allongée : *Ah ! tu sais* [...], *le boulanger est venu, et il a dit qu'il ne monterait plus de jocko si on ne lui payait pas sa dernière note* (Vallès). [André] *insista également pour manger du gros pain, et non du pain de riche ou des flûtes jocko qu'elle affectionnait* (Huysmans).

jocothérapie [ʒɔkɔterapi] n. f. (du lat. *joci,* jeux, et du gr. *therapeia,* traitement ; milieu du XX^e s.). Psychothérapie fondée sur le recours au jeu.

jocrisse [ʒɔkris] n. m. (déformation fantaisiste du moyen franç. *joque sus,* homme méprisable, niais, sans force [fin du XV^e s.], proprem. « juche-toi là-dessus » ou « reste inactif là-dessus », de *joque,* impér. de *joquier,* percher, être en repos, attendre [XII^e s., Godefroy], var. anc. de *jucher* [v. ce mot], et de *sus ;* 1587, Cholières, au sens 2 ; sens 1, 1622, Sorel [« homme qui se laisse mener » ; « homme qui accomplit dans son ménage des tâches qui ne lui conviennent pas », 1672, Molière]). **1.** *Vx.* Homme qui se laisse mener et accomplit dans son ménage des tâches qui ne lui conviennent pas : *Si j'avais un mari, je le dis, | Je voudrais qu'il se fît le maître du logis ; | Je ne l'aimerais point s'il faisait le jocrisse* (Molière). || **2.** *Vx* ou *littér.* Personnage niais et ridicule, benêt : *Je vous le dis en vérité : nous sommes les jocrisses de l'honneur* (Rochefort). *Pas un de ces pauvres nigauds, de ces jocrisses pleurards d'aujourd'hui n'aime ni ne connaît le véritable Dieu* (Zola). *Tout ce que la république des lettres compte d'ânes bâtés, d'impuissants et de jocrisses* (Aymé). || *Faire le jocrisse,* se comporter niaisement.

• SYN. : **2** *bêta* (fam.), *godiche* (fam.), *gogo, nigaud.*

jocrisserie [ʒɔkrisri] n. f. (de *jocrisse ;* 1873, Larousse). Acte de jocrisse, niaiserie (rare) : *Le vieux Brunet* [...] *remâchait ses jocrisseries* (Daudet).

jod n. m. V. YOD.

jodel [jɔdɛl] n. m. (mot de la Suisse alémanique, d'origine onomatop. ; 1941, Frison-Roche, p. 135). Appel jodlé, lancé par les alpinistes pour communiquer leurs impressions à distance : *Il poussa un retentissant jodel pour alerter le visiteur* (Frison-Roche).

jodhpurs [ʒɔdpur] n. m. pl. (de *Jodhpur,* n. d'une ville de l'Inde où se trouvent de nombreuses industries, notamment des fabriques de cotonnades ; 1953, Orcival [p. 154], au sing., écrit *joodpur ;* écrit *jodhpurs,* au plur., 1960, Cl. Simon). Pantalon long, serré à partir du genou, utilisé pour monter à cheval.

jodler [jɔdle] v. intr. (allem. dialect. du Tyrol *jodeln,* vocaliser, d'origine onomatop. ; 1931, Larousse). Chanter à la manière des montagnards des Alpes tyroliennes, bavaroises et suisses alémaniques, qui vocalisent, sans paroles, en passant sans transition de la voix de poitrine à la voix de tête.

• REM. On trouve diverses orthographes, IODLER (1959, Robert), YODLER, YAUDLER (1883, A. Daudet), ainsi que la forme IOULER (de l'onomatop. *yoû-,* répandue dans de nombreux pays pour exprimer un cri prolongé ; 1867, Littré) : *Un étudiant en théologie qui* [...] *yaudlait à toute gorge comme un pâtre de l'Oberland* (Daudet).

jodleur, euse [jɔdlœr, -øz] n. (de *jodler* [v. ce mot] ; 1933, Larousse, écrit *yodleur ; jodleur,* 1962, Larousse). Personne qui jodle.

jogglinage [ʒɔglinaʒ] n. m. (de l'angl. *joggling,* gérondif et part. prés. de *to joggle,* secouer légèrement, former un joint, dér. de *to jog,* pousser, secouer ; 1962, Larousse). Dans la construction navale, mode d'assemblage de deux tôles dans lequel le bord d'une des tôles est déformé de manière à recouvrir le bord de l'autre. (On dit aussi ASSEMBLAGE À CLINS ÉPAULÉS.)

joggliner [ʒɔgline] v. tr. (de *jogglin[age]* ; 1962, Larousse). Dans la construction navale, déformer mécaniquement une tôle ou une membrure pour permettre l'assemblage des tôles du bordé par jogglinage.

johannique [ʒɔanik] adj. (du bas lat. ecclés. *Johannes,* Jean [v. JEAN 1] ; 1863, Renan). Qui se rapporte à l'apôtre Jean, auteur du quatrième Évangile : *Certains passages de Luc, où il y a comme un écho des traditions johanniques* (Renan).

johannisberg [ʒɔanisbɛrg] n. m. (mot allem., emploi comme n. commun de *Johannisberg,* n. d'un village de Hesse réputé pour son vin ; 1873, Larousse). Vin allemand renommé, récolté dans la vallée du Rhin : *On avait des cerises | Et du johannisberg, ainsi que chez les rois* (Banville).

johannite ou **joannite** [ʒɔanit] n. (du bas lat. ecclés. *Johannes,* Jean [v. JEAN 1] ; 1867, Littré). Membre d'une secte de chrétiens orientaux qui confère le baptême au nom de saint Jean-Baptiste.

joie [ʒwa] n. f. (lat. *gaudia,* joie, plur. neutre, pris [à basse époque] pour un fém. sing., de *gaudium,* joie, contentement, volupté, dér. de *gaudere,* se réjouir ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 [*ne pas se sentir de joie,* 1668, La Fontaine — *ne plus..,* 1873, Larousse ; *être transporté de joie,* av. 1870, Mérimée ; *être à la joie de son cœur,* 1671, Mme de Sévigné ; *s'en donner à cœur joie,* 1867, Littré — ... au cœur..., av. 1660, Saint-Amant] ; sens 2, XIIe s., *Roncevaux ;* sens 3, 1080, *Chanson de Roland* [*faire à quelqu'un la joie de,* XXe s. ; *se faire une joie de,* v. 1673, Racine] ; sens 4, 1273, Adenet ; sens 5, début du XVe s., Ch. d'Orléans [*faire la joie de quelqu'un,* 1668, La Fontaine] ; sens 6, XIIe s., *Roncevaux* [*mettre en joie,* 1549, R. Estienne ; *vive la joie,* 1867, Littré] ; sens 7, 1273, Adenet [*pour la joie de,* XXe s. ; *avoir joie,* 1080, *Chanson de Roland ; avoir joie à,* 1669, Molière ; *avoir la joie de quelque chose,* 1678, La Fontaine ; *les joies de,* début du XVIIe s., Malherbe — ironiq., milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage*] ; sens 8, XIIIe s., Godefroy [*fille de joie,* 1549, R. Estienne]). **1.** Sentiment de bonheur intense et de plénitude, limité dans sa durée, qu'éprouve une personne dont les désirs profonds, les aspirations sont satisfaits : *Elle* [l'élégie] *peint des amants la joie et la tristesse* (Boileau). *La joie existe par elle-même, mais elle a des manifestations diverses* (Baudelaire). *Il écouta monter en lui le flot d'une joie obscure et haletante qu'il ne pouvait pas nommer* (Camus). *Avant le finale, il y eut une lâchée de sons éclatants, une farandole de joie furieuse* (Aymé). || *Ne pas* ou *ne plus se sentir de joie, être transporté de joie,* éprouver une joie très vive : *« Une baleine ! » s'écria le capitaine transporté de joie* (Mérimée). || Class. *Être à la joie de son cœur,* être au comble de la joie : *Me voici à la joie de mon cœur, toute seule dans ma chambre à vous écrire paisiblement* (Sévigné). || *S'en donner à cœur joie,* ou (vx) *s'en donner au cœur joie,* profiter au maximum de l'agrément qui se présente : *Les grosses plaisanteries du vieux Michaud et de Givet, qui s'en donnaient à cœur joie, maintenant que les dames n'étaient plus la* (Zola). || **2.** Ce sentiment considéré dans ses manifestations : *Rayonner de joie. Pleurer de joie. Pousser des cris de joie. Trépignant de joie dans l'espoir des œufs, mourant de peur dans l'attente du châtiment* (Chateaubriand). *Mais elle* [Gervaise] *voyait la joie mauvaise des gens à la pensée que désormais la boutique était flambée* (Zola). *Il éclatait manifestement de joie* (Giono). || **3.** Ce sentiment considéré par rapport à son origine, à la cause qui le produit : *La joie de vivre. C'est une joie de vous revoir. Une joie de savant s'était emparée du docteur devant cette œuvre de vingt années* (Zola). *J'ai découvert plus tard la joie de la lecture, l'ivresse d'apprendre* (Gregh). *Elle risquait ainsi de détruire mon immense joie d'avoir plu enfin à une jeune fille* (Mauriac) ; et au plur. : *Elle confondait dans son désir les sensualités du luxe avec les joies du cœur* (Flaubert). || *Faire à quelqu'un la joie de,* être l'auteur d'une action qui lui procure une satisfaction particulière : *Elles nous ont fait l'honneur et la joie de venir combattre à nos côtés* (Adamov). || *Se faire une joie de,* être très heureux de, à l'idée de : *Ma mère se fait une joie de vous recevoir pendant les vacances.* || **4.** *Spécialem.* Sentiment de bonheur mystique : *Cette joie intérieure et spirituelle dont Dieu remplit une âme qui le cherche en vérité* (Bourdaloue). *Un saint qui veut méditer les grandeurs de Dieu en silence* [peut] *trouver la paix et la joie sur des roches désertes* (Chateaubriand). *Joie extatique. La joie céleste. La joie franciscaine.* || **5.** Personne ou chose qui est une source de joie pour quelqu'un : *Mon père m'attira et me donna publiquement l'accolade avec un ordre du jour reluisant : « Ce petit sera notre joie »* (Bordeaux). *Comme tu as raison, ma joie, ma déesse, mon soleil.. Je suis avec toi, n'est-ce pas ? Personne ne peut nous séparer* (Ionesco). *C'est l'élixir du Père Gaucher, la joie et la santé de notre Provence* (Daudet). *Un spectacle quelconque enferme des joies inépuisables* (Alain). || *Faire la joie de quelqu'un,* être une cause permanente de satisfaction, de bonheur ou de plaisir pour lui : *Un enfant qui fait la joie de ses grands-parents. M. le curé m'a ri au nez* [...]. *Ses boutades font la joie des presbytères* (Bernanos). || **6.** Manifestation de gaieté, de bonne humeur : *C'était dans nos troupes de continuels divertissements ; toute l'armée était en joie* (Bossuet). *La joie régnait dans l'assistance. On entendait les échos de la joie bruyante des convives.* || *Mettre en joie,* mettre en gaieté : *Ses bons mots ont mis l'auditoire en joie. C'était une bouffée de gaieté bruyante et saine, la gaieté d'une personne de raison que l'absurde met en joie* (Zola). || *Vive la joie !,* cri des gens en fête. || *Feu de joie,* v. FEU. || **7.** Par affaiblissement de sens, plaisir, contentement, sentiment de bien-être : *L'étape du soir* [...], *c'est la joie simplement physique de retrouver sa tente* (Loti). || *Pour la joie de,* pour le plaisir ou le profit de : *Les oies sauvages* [...] *qui tomberaient à la mer pour la joie des requins* (Montherlant). || Class. *Avoir joie,* être content : *Ie fus dupe, le le crus ; j'en eus joie* (Retz). || Class. et littér. *Avoir joie à,* être heureux de : *J'ai joie à vous voir de retour* (Molière). *Quand vinrent les vacances, j'eus grande joie à revoir notre maison* (France). || Class. *Avoir la joie de quelque chose,* en avoir la jouissance : *L'un se baissait déjà pour amasser la proie* [l'huître] ; | *L'autre le pousse et dit : « Il est bon de savoir | Qui de nous en aura la joie »* (La Fontaine). || *Les joies* (*de*), les plaisirs, les moments ou les événements heureux de : *Les joies du foyer, de la vie militaire. Naturellement, ils* [les Oranais] *ont du goût aussi pour les joies simples, ils aiment les femmes, le cinéma et les bains de mer* (Camus) ; et *fam.* et *ironiq.,* les ennuis, les inconvénients de : *Trois kilomètres à pied dans la neige et la boue : ce sont les joies de la campagne...* || **8.** *Vx* ou *littér.* Les plaisirs, les émotions des sens : *Une bonne amitié chauffée à peine d'une pointe de joie sensuelle, entre cousin et cousine qui doivent s'épouser un jour* (Zola). *L'étonnement de nous aimer toujours, ardemment, pour l'assouvissement et la joie de nos sens* (Carco). || *Fille de joie,* prostituée : *Dans le haut Moyen Age, il régnait une si grande licence de mœurs qu'il n'y avait guère besoin de fille de joie* (Beauvoir).

● SYN. : **1** *allégresse, béatitude, félicité ;* **2** *exultation, jubilation ;* **3** *exaltation, griserie, ivresse, ravissement ;* **4** *extase ;* **5** *gaieté, satisfaction ;* **6** *enjouement, entrain, hilarité, liesse ;* **7** *agrément, bien-être, euphorie ;* **8** *plaisir, volupté.* — CONTR. : **1** *affliction, désolation, mélancolie, tristesse ;* **2** *dépit, désespoir, douleur ;* **3** *dégoût, désenchantement, ennui ;* **6** *chagrin, consternation, deuil ;* **7** *déplaisir, désagrément.*

◆ **joies** n. f. pl. (1873, Larousse). Dans les jeux publics, sur les côtes de la Méditerranée, arceau auquel sont suspendues les récompenses destinées aux vainqueurs : *Les joies (trophées de prix, écharpes, couverts, etc., suspendus à un cerceau horizontal porté au bout d'une hampe) parcourent la ville* (Aicard).

joignant, e [ʒwaɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *joindre ;* v. 1240, G. de Lorris, au sens de « bien cousu » [en parlant des manches d'un vêtement] ; sens moderne, 1538, R. Estienne). *Vx.* Contigu : *Ils furent logés dans l'archevêché ou dans les maisons joignantes* (Saint-Simon).

◆ **joignant** adv. (v. 1283, Beaumanoir). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Près : *Mme de Nevers répondit ; mais ce fut si bas que, encore que je fusse tout joignant* [...], *je n'en pus rien ouïr* (Malherbe).

◆ prép. (1580, Montaigne). *Class.* Près de, auprès de (assez peu usité, selon Richelet) : *Tout joignant cette pierre* (La Fontaine). *Une maison joignant, tout joignant la sienne* (Acad., 1694).

joigneur [ʒwaɲœr] n. m. (de *joindre,* d'après les formes *joignons, joignez,* etc. ; v. 1280, Bibbesworth, écrit *joignere,* au sens de « plaque de fer pour protéger l'essieu » ; XIVe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *joignour,* au sens de « menuisier » ; écrit *joigneur,* au sens 2, 1877, Littré ; sens 1, av. 1885, V. Hugo). **1.** Celui qui joint : *Tous ces joigneurs de mains dans les ténèbres* (Hugo). || **2.** Ouvrier qui fait des jointures par coutures à la main.

joindre [ʒwɛ̃dr] v. tr. (lat. *jungere,* joindre, lier ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1, dans la loc. *joindre les mains* [« rapprocher des objets de telle sorte qu'ils se touchent », XIIe s., *Roncevaux ; joindre les deux bouts,* 1762, Acad. — d'abord *joindre un bout de l'année avec l'autre,* même sens, 1694, Acad.] ; sens I, 2, v. 1170, *Livre des Rois* [« unir par un lien moral », XIIIe s.] ; sens I, 3, 1580, Montaigne [« être contigu à », XIIIe s.] ; sens I, 4, 1647, Descartes [en droit, 1690, Furetière ; *joindre le geste à la parole,* fin du XIXe s. ; *joignez à cela que,* 1690, Furetière] ; sens I, 5, 1679, Bossuet ; sens II, 1, av. 1696, La Bruyère [« se rendre auprès de quelqu'un », 1080, *Chanson de Roland*] ; sens II, 2, 1873, Larousse ; sens II, 3, 1673, Racine [*joindre le régiment,* 1707, Lesage]). [Conj. **55.**]

I. RÉUNIR. **1.** Rapprocher des objets de telle sorte qu'ils se touchent : *Pour joindre les bandes d'étoffe qui enveloppaient ses jambes, un lacet d'or, comme un serpent autour d'un arbre, montait de ses chevilles à ses hanches* (Flaubert). *Joindre des planches. Joindre les pieds, les talons.* || Spécialem. *Joindre les mains,* les réunir paume contre paume, en particulier pour une prière, une supplication : *Le pauvre homme tomba soudain à genoux, joignit les mains et récita une prière* (Balzac). *Le docteur Trublet* [...] *les mains jointes sur le ventre, croisait ses jambes courtes* (France). || Fig. et fam. *Joindre les deux bouts,* parvenir à assurer sa subsistance, celle de sa famille : *Elle* [...] *savait au prix de quelles privations une ouvrière, à Paris, joignait les deux bouts* (Zola). || **2.** Unir, assujettir par un lien solide : *Joindre des tôles par des rivets.* || *Fig.* Unir par un lien moral, principalement par le mariage : *Joindre deux personnes, deux familles.* || **3.** Établir une communication : *Le canal du Centre joint la Saône à la Loire.* || *Vx.* Être contigu à : *La Butte-aux-Lapins* [...] *joignait à droite le jardin de Tivoli* (Chateaubriand). || **4.** Ajouter, incorporer, associer une chose à une autre : *La recette de la représentation, jointe aux pistoles de Bellombre* (Gautier). *Joindre une pièce au dossier. Joindre ses efforts à ceux d'une autre personne.* || Spécialem. *Joindre deux causes,* en droit, les juger en même temps. || *Joindre le geste à la parole,* exécuter une action en même temps qu'on l'énonce ou aussitôt après l'avoir énoncée : *En même temps, joignant le geste à la parole, il avait, de sa dextre robuste, empoigné au ras de mon fond de culotte la selle de la bicyclette* (Courteline). || *Joignez à cela que...,* considérez en outre le fait que... ; en outre. || **5.** Posséder simultanément (souvent des qualités morales) : *Je voudrais* [...] | *Joindre comme vous à l'étourderie* | *Cette rêverie* | *Qui ne pense à rien* (Musset). *Joindre la prudence au courage. Un matériau qui joint la légèreté à la solidité.*

II. ATTEINDRE. **1.** Entrer en relation avec quelqu'un : *Je m'efforcerai de vous joindre par téléphone.* || *Class.* Se rendre auprès de quelqu'un, le rejoindre : *Aussitôt ton ami, redoutant moins la ville,* | *T'ira joindre à Paris* (Boileau). || **2.** *Vx.* Atteindre un lieu : *Et nous joignons l'auberge, enchantés, esquintés* (Verlaine). || **3.** En langage militaire, effectuer la liaison avec une unité : *Ce régiment n'a pu joindre la division.* || Vx. *Joindre le régiment,* le rejoindre : *Tu viens à Blois joindre le régiment ?* (Hugo).

● SYN. : **I, 1** *accoler, assembler, attacher, réunir ;* **2** *aboucher, abouter, ajuster, coller, épisser, river, sceller, souder ;* **3** *connecter, raccorder, relier ;* **4** *adjoindre, allier, annexer, combiner, conjuguer, inclure, insérer, intercaler, unir.*|| **II, 1** *contacter, toucher ;* **2** *arriver, gagner, parvenir, rejoindre.* — CONTR. : **I, 1** *détacher, écarter, éloigner, séparer ;* **2** *décoller, dessouder, disjoindre, disloquer ;* **3** *débrancher, déconnecter, fractionner, isoler ;* **4** *enlever, ôter, retirer, retrancher, soustraire.*|| **II, 1** *éviter, fuir ;* **2** *s'éloigner, partir, sortir.*

● REM. On a dit *joindre une chose avec une autre* là où on dit ordinairement aujourd'hui *joindre une chose à une autre : Et les gens du bel air ne rendent point les armes* | *Si la célébrité n'est jointe avec les charmes* (Nivelle de La Chaussée).

◆ v. intr. (1662, R. Poisson). Être en contact : *La fenêtre mansardée joignait mal et laissait passer des coulis d'air froid* (Aymé).

◆ **se joindre** v. pr. [**à**] (v. 1207, Villehardouin, au sens de « s'appuyer contre » [en parlant d'une chose] ; sens 1, fin du XVe s., Commynes ; sens 2, 1674, Racine). **1.** S'associer : *Les premiers franciscains et ceux qui se joignirent à eux donnèrent d'abord dans des austérités forcenées* (Michelet). || **2.** Participer : *Se joindre à la conversation.*

● SYN. : **1** *s'adjoindre, s'affilier, s'allier ;* **2** *se mêler à, prendre part à.*

1. joint [ʒwɛ̃] n. m. (part. passé substantivé de *joindre ;* XIIIe s., *Romania* [XXVIII, 59], au sens de « joug » ; sens 1, XIVe s., Godefroy [« point de raccordement de deux tuyaux », 1962, Larousse ; « point de raccordement de deux rails », début du XXe s. ; « intervalle entre deux pierres rempli de liant », 1690, Furetière ; *le joint d'une planche,* 1867, Littré] ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1873, Larousse [*trouver le joint,* 1798, Acad. — ... *un joint,* 1873, Larousse] ; sens 5, 1845, Bescherelle [*joint de Cardan,* 1873, Larousse]). **1.** Surface ou ligne d'assemblage de deux éléments contigus fixes : *Un meuble dont les joints sont à peine visibles.* || *Spécialem.* Point de raccordement de deux tuyaux : *Un joint soudé, un joint à brides.* || Point de raccordement de deux rails : *Un joint éclissé. Le train* [...] *martelait les joints des plaques tournantes de la gare de Paris* (Hamp). || En construction, intervalle entre deux pierres rempli de liant : [Le château de] *Coucy devait toute sa beauté au soin de l'appareil, à la perfection des joints, à ses parements polis comme l'acier d'une armure* (Gillet). || *Le joint d'une planche,* la face la plus étroite. || **2.** Garniture de caoutchouc, de cuir, de matière plastique, de métal, etc., assurant l'étanchéité d'un assemblage : *Une fuite d'eau due à un joint défectueux. Changer le joint de culasse d'un moteur d'automobile.* || **3.** En anatomie, endroit où se touchent deux os qui s'articulent (vieilli) : *Les Indiens saisirent leur maillet et leur ciseau, et l'appliquant au joint de la tête* [des éléphants], *à tour de bras ils frappèrent un grand coup* (Flaubert). *Monsieur peut bien lever une aile. Ce n'est pas difficile de trouver le joint, quand le poulet est tendre* (France). || **4.** Fig. *Le joint d'une affaire,* le point délicat, ou le moment favorable pour intervenir : *Pour la pieuvre comme pour le taureau il y a un moment qu'il faut saisir : c'est l'instant où le taureau baisse le cou, c'est le moment où la pieuvre avance la tête : qui manque ce joint est perdu* (Hugo). || Fam. *Trouver le joint* ou *un joint,* trouver un biais pour résoudre une affaire ou une difficulté : *Il ne trouvait pas de joint pour y introduire* [dans l'entretien] *ses sentiments* (Flaubert). *Ces propriétés, je trouverai un joint pour qu'ils ne les aient pas* (Mauriac). || **5.** En mécanique, articulation entre deux pièces. || *Joint de Cardan,* articulation permettant la transmission du mouvement entre deux arbres qui offrent entre eux un certain angle.

2. joint, e [ʒwɛ̃, -ɛ̃t] adj. (part. passé de *joindre ;* 1080, *Chanson de Roland,* dans la loc. *jointes ses mains,* les mains jointes ; *sauter à pieds joints,* 1617, Crespin ; *sauter à pieds joints par-dessus quelque chose,* 1767, J.-J. Rousseau [... *à joints pieds,* 1640, Oudin]). *Sauter à pieds joints,* sauter en gardant les pieds rapprochés l'un de l'autre. ‖ Fig. *Sauter à pieds joints* (ou [class.] *à joints pieds) par-dessus quelque chose,* s'en affranchir délibérément, ne pas en tenir compte : *Vous avez passé à joints pieds sur toutes les misères* (Sévigné). *Le jeune homme saute à pieds joints par-dessus vos discours préliminaires* (Rousseau). ‖ *Ci-joint,* v. Ci 1.

◆ **Joint que** loc. conj. (1580, Montaigne). *Vx.* Outre que : *Mais cette vieillesse dans Homère, après tout, c'est la vieillesse d'Homère, joint qu'en tous ces endroits-là il y a beaucoup plus de fable que d'action* (Boileau).

jointage [ʒwɛ̃taʒ] n. m. (de *joint,* n. m. ; 1931, Larousse). Action de jointer.

jointe [ʒwɛ̃t] n. f. (part. passé fém. substantivé de *joindre ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens de « bataille » ; XIIe s., *Roncevaux,* au sens de « jointure, articulation » ; sens moderne, 1752, Trévoux). *Vx.* Paturon du cheval : *Avoir la jointe flexible.*

jointé, e [ʒwɛ̃te] adj. (de *jointe ;* fin du XVIe s. [*bas-jointé ; court-jointé,* 1661, Molière ; *long-jointé,* 1690, Furetière ; *haut-jointé,* 1660, Oudin). *Court-jointé, long-jointé,* se dit d'un cheval qui a le paturon trop court, trop long. ‖ *Haut-jointé, bas-jointé,* se dit, en vénerie, d'un animal selon qu'il a la jambe haute ou courte.

jointée [ʒwɛ̃te] n. f. (de *joint,* adj. ; v. 1215, Pean Gatineau). *Vx.* Quantité contenue dans le creux des mains jointes : *Une jointée d'orge* (Littré).

jointement [ʒwɛ̃tmɑ̃] n. m. (de *joint,* n. m. ; 9 avr. 1872, *Journ. officiel* [p. 2448], au sens 1 [au fig., av. 1951, A. Gide] ; sens 2, 16 juin 1876, *Journ. officiel* [p. 4229] ; sens 3, 1931, Larousse). **1.** Action de joindre, de former un joint : *Réaliser le jointement de deux panneaux de bois.* ‖ *Fig.* Action de relier les parties d'un ensemble : *Seul le travail de jointement est parfois très pénible et exige une grande contention d'esprit* (Gide). ‖ **2.** En maçonnerie, syn. de JOINTOIEMENT. ‖ **3.** Chez les tonneliers, profil du biseau latéral des douelles de tonneau.

jointer [ʒwɛ̃te] v. tr. (de *joint,* adj. et n. m. ; 1471, *Comptes et mémoriaux du roi René* [329], au part. passé, au sens de « joint » [en parlant d'un travail de charpenterie] ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, dans la loc. *os jointés,* os qui se touchent ; à l'infin., au sens moderne, 1962, Larousse). Rapprocher et coller les bords de deux feuilles de placage, dans la fabrication des panneaux contre-plaqués.

jointif, ive [ʒwɛ̃tif, -iv] adj. (réfection, d'après les nombreux adj. en *-if,* de l'anc. franç. *jointiz,* uni, contigu, rapproché [v. 1155, Wace], dér. de *joint,* adj. ; XVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Se dit de pièces en contact par leurs bords, sans intervalles : *Des lattes jointives. Des planches jointives.* ‖ **2.** Se dit d'une cloison de planches, d'une claie, etc., dont les éléments sont bord à bord. ‖ **3.** Vx. *Jointif de,* qui établit la jonction entre : *De cette cour, nous entrâmes dans le bâtiment regardant au midi sur l'étang, et jointif des deux petites tours* (Chateaubriand).

◆ **jointive** n. f. (1867, Littré). Cloison de planches rapprochées, mais non assemblées par mortaise.

jointivement [ʒwɛ̃tivmɑ̃] adv. (de *jointif ;* 1867, Littré). De manière jointive : *Placer jointivement les douves d'un tonneau.*

jointoiement [ʒwɛ̃twamɑ̃] n. m. (de *jointoyer ;* 1842, Mozin). Action de jointoyer : *L'ouvrier chargé du jointoiement d'un mur.*

jointoyer [ʒwɛ̃twaje] v. tr. (de *joint,* adj., avec influence sémantique de *jointure* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *jointoier,* au sens de « se dandiner, jouer des articulations avec coquetterie » ; écrit *jointoyer,* au sens actuel, 1335, Godefroy [au fig., av. 1951, A. Gide]). [Conj. **2 a.**] Remplir de mortier, de ciment, de plâtre les joints d'une maçonnerie. ‖ *Fig.* Lier entre elles les différentes parties d'une œuvre de l'esprit : *Certaines scènes me plaisent : celles que récrivis avec le moins de peine et tout d'un trait. Mais que d'efforts, ensuite, pour les jointoyer* (Gide).

• SYN. : *assembler, cimenter, combiner, enchaîner, relier.*

jointoyeur [ʒwɛ̃twajœr] n. m. (de *jointoyer ;* 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Maçon dont le rôle est de faire les joints. ‖ **2.** Outil spécial qui sert à lisser les joints dans les revêtements en asphalte ou en béton.

jointure [ʒwɛ̃tyr] n. f. (lat. *junctura,* jointure, joint, assemblage, de *junctum,* supin de *jungere* [v. JOINDRE] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, v. 1119, Ph. de Thaon [aussi « manière dont sont assemblées deux pièces en contact »] ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Endroit où se joignent les os d'une articulation, chez l'homme et chez les animaux : *Un froid croissant qui, pareil à un rhumatisme, nous prenait aux jointures* (Dumas). *J'ouvrais mes mains, les regardais, faisais craquer les jointures de mes doigts* (Proust). ‖ **2.** Endroit où se trouvent en étroit contact deux pièces d'un ensemble : *Glisser une lame à la jointure de deux planches.* ‖ Manière dont sont assemblées deux pièces en contact : *La jointure des blocs qui forment les colonnes du temple de Minerve est telle qu'il faut la plus grande attention pour la découvrir* (Chateaubriand). ‖ En linguistique, syn. de JONCTURE. ‖ **3.** Class. *Trouver jointure à,* trouver un moyen habile de : *M. le Grand trouva jointure à mettre le prince Camille à la place de Carlingford* (Saint-Simon).

• SYN. : **1** *articulation, suture ;* **2** *joint ; assemblage.*

◆ **jointures** n. f. pl. (v. 1673, Retz). *Class.* Souplesse d'esprit, habileté : *Monsieur le Premier Président était tout d'une pièce* [...]. *Le Président de Mesmes avait plus de vues et plus de jointures* (Retz).

joker [ʒɔkɛr] n. m. (mot angl. signif. proprem. « farceur, bouffon, loustic », de *to joke,* plaisanter ; 1917, *le Matin*). Carte qui prend une valeur variable, au gré du joueur qui la détient.

joli, e [ʒɔli] adj. • ÉTYM. Probablem. de l'anc. scand. *jôl* (n. d'une grande fête païenne du milieu de l'hiver), sur le modèle des nombreux adj. en *-if ;* v. 1138, Gaimar, écrit *jolif,* au sens de « lascif » ; v. 1170, Chr. de Troyes, écrit *jolif* (*joli,* XIIIe s., Godefroy), aux sens de « joyeux, gai, galant ». — A : sens I, 1, v. 1360, Froissart (« distingué », 1690, Furetière) ; sens I, 2, v. 1280, *Clef d'Amors ;* sens I, 3, av. 1679, Retz ; sens II, 1, XIIIe s., Rutebeuf ; sens II, 2, v. 1360, Froissart (aussi *joli garçon ;* en parlant d'une partie du corps, 1689, Mme de Sévigné) ; sens II, 3, 1690, Furetière. — B : sens I, 1-2, v. 1360, Froissart (« agréable à entendre », 1690, Furetière ; « agréable à lire ou à entendre... », av. 1648, Voiture) ; sens I, 3, début du XXe s. (« bien choisi », XXe s.) ; sens II, 1, 1701, Furetière (ironiq., 1873, Larousse) ; sens II, 2, av. 1502, O. de Saint-Gelais ; sens II, 3, 1671, Molière. — C : sens 1, 1873, Larousse (« qui se trouve dans une situation critique », XXe s.) ; sens 2, av. 1870, Mérimée ; sens 3, 1673, Molière (*joli monde,* XXe s.) ; sens 4, fin du XIXe s., A. Daudet.

A. En parlant des êtres animés.

• **I. 1.** *Class.* Aimable, gentil ; distingué : *N'êtes-vous point trop jolie d'avoir écrit à mon ami Corbinelli ?* (Sévigné). *Aristote, toi qui sais, d'où vient que certains princes sont si jolis dans leur enfance et qu'ensuite ils oublient toutes les bonnes maximes ?* (Fénelon). ‖ Auj. *Faire le joli cœur,* v. CŒUR. ‖ **2.** *Class.* Qui a une conduite brillante, prestigieuse dans une action ; digne d'admiration : *Les Français sont jolis assurément* [au passage du Rhin] : *il faut que tout leur cède pour les actions d'éclat et de témérité* (Sévigné). ‖ **3.** Class. *Joli garçon,* se disait de quelqu'un qui avait tiré profit d'une situation avantageuse ; *par iron.,* se disait de quelqu'un que son ivresse, ses désordres

ou de mauvais traitements avaient mis dans un piteux état : *Il a dissipé son bien, il s'est fait joli garçon* (Acad., 1694). [V. aussi § II, n. 2.]

• **II. 1.** *Class.* Dont l'aspect extérieur présente de l'agrément ; élégant, coquet : *Les femmes de Perse sont plus belles que celles de France, mais celles de France sont plus jolies* (Montesquieu). || **2.** *Auj.* Se dit d'une femme ou d'une jeune fille attirante par son physique, son élégance : *Je vis qu'elle* [Carmen] *était petite, jeune, bien faite* [...] *elle était infiniment plus jolie que toutes les femmes de sa nation* (Mérimée). *Il lui donna l'assurance que Loyer, un vieux marcheur, ne refuserait pas cela à une jolie femme* (France). || Se dit d'une partie du corps humain (principalement de l'enfant ou de la femme) bien faite, régulière : *Un joli visage. De jolies jambes. Sa jolie gueule de fille, à peine fardée, s'animait étrangement* (Carco). || *Joli garçon,* jeune homme séduisant par son physique et son élégance : *Daudet est ce joli garçon chevelu, aux rejets superbes, à tout moment, de cette chevelure en arrière* (Goncourt). [V. aussi § I, n. 3.]. || *Joli comme un cœur,* V. CŒUR. || **3.** Se dit d'un petit animal ou d'un animal familier dont l'aspect est agréable : *Un joli écureuil. Un joli chien. Un joli cheval.*

• SYN. : **II, 2** *charmant, gracieux, joliet, ravissant, séduisant ;* **3** *adorable* (fam.), *magnifique, mignon.* — CONTR. : **II, 2** *affreux, difforme, disgracieux, hideux, horrible, ingrat, laid.*

B. En parlant des choses.

• **I. 1.** *Class.* Qui présente de l'agrément : *Tu le disais tantôt, chacun a sa folie : | Les uns l'ont importune, et la tienne est jolie* (Corneille). *Pourquoi dites-vous du mal de mon café avec du lait ?* [...] *C'est la plus jolie chose du monde* (Sévigné). || **2.** *Auj.* Qui est agréable à regarder : *Un joli paysage. Il pensa qu'une si jolie parure et des manières si enjouées siéraient à l'âge et à l'esprit de la petite Marie* (Sand). *J'ai vu ce matin une jolie rue dont j'ai oublié le nom* (Apollinaire) ; à entendre : *Un joli morceau de musique. La jolie voix, et comme le pleurerais de plaisir à l'entendre* (Colette) ; à lire ou à entendre réciter (parfois avec une nuance dépréciative) : *À mon gré, le Corneille est joli quelquefois* (Boileau). *De jolis vers.* || **3.** Qui présente un certain charme : *Le mai, le joli mai* (Apollinaire). || Bien choisi : *Le mot est joli.*

• **II. 1.** Avantageux : *Avoir une jolie situation ;* et ironiq. : *La désarticulation d'une épaule* [...] *ce que les chirurgiens appelaient une jolie opération, quelque chose d'élégant et de prompt, en tout quarante secondes à peine* (Zola). || **2.** Qui présente une certaine importance ; assez remarquable : *Les cocotiers n'étaient guère plus gros que des betteraves, et le baobab* [...] *tenait à l'aise dans un pot de réséda ; mais c'est égal ! pour Tarascon c'était déjà bien joli* (Daudet). *M. le Préfet Worms-Clavelin était d'une jolie force au billard* (France). *Cinquante mille francs de rente* [...] *constituaient à cette époque, et surtout en province, une jolie fortune* (Mauriac). || **3.** *Ironiq.* Qui est plaisant, piquant, amusant : *Jouer un joli tour à quelqu'un. La voiture avançait en égrenant un joli chapelet de détonations* [...]. *Mon père souriait avec un sang-froid que, dans le fond de mon cœur, je jugeais assez remarquable* (Duhamel).

• SYN. : **I, 2** *agréable, attrayant, délicieux, enchanteur, idyllique, merveilleux, rêvé, riant ; doux, harmonieux, mélodieux ; gentil.*|| **II. 1** *intéressant, lucratif, rémunérateur, rentable ;* **2** *beau, gros, important, rondelet* (fam.) ; **3** *bon, cocasse, réussi.* — CONTR. : **I, 2** *déplaisant, désagréable, vilain ; criard, discordant ;* **3** *abominable, détestable.*|| **II, 1** *mauvais, méchant, misérable, pitoyable, précaire ;* **2** *dérisoire, insignifiant, minable, modeste, modique, petit.*

C. « Joli » employé par antiphrase.

1. Se dit d'une personne (ou de l'état dans lequel elle est) qui se présente sous un aspect sale, repoussant : *Il se disait bien que Rose avait dû être retardée par la pluie ; elle ne pensait à rien, elle ne devait pas avoir de parapluie ; elle arriverait dans un joli état* (Mauriac). || *Fig.* et *fam.* Qui se trouve dans une situation critique : *Je vais être joli si je suis mis à la porte.* || **2.** Se dit d'une chose difficile, pénible à supporter : *Me voilà dans une jolie position* (Mérimée). *Eh bien ! nous voilà riches, nous allons passer un joli mois, avec quatre enfants à nourrir, surtout si notre petite Rose tombe malade !* (Zola). || Fam. *Dans de jolis* (ou *de beaux*) *draps,* V. DRAP. || **3.** Se dit d'une personne ou de son activité qui déplaît par sa laideur morale : *Vous allez fréquenter ce joli monsieur ! Le joli métier que vous faites là !* || *Joli monde,* gens peu recommandables : *Entre nous, on peut même dire que ce n'est pas du joli monde* (Aymé). || **4.** Fam. *C'est très* (ou *bien*) *joli..., mais...,* sert à introduire une objection, une réticence : « *Je ne te voyais que deux pattes, je ne pouvais pas en faire plus.—C'est très joli, mais enfin, j'ai quatre pattes, moi* » (Aymé).

• SYN. : **1** *dégoûtant, innommable ;* **2** *drôle de, fichu* (fam.), *piteux, sale, vilain ;* **3** *abject, dégradant, honteux, infâme, sordide.*

◆ n. (1666, Molière [*mon joli, ma jolie,* début du XX^e s.]). Class. *Faire la jolie,* la coquette : *Quoi ! Vous iriez dire à la vieille Émilie | Qu'à son âge il sied mal de faire la jolie ?* (Molière). || Auj. et fam. *Mon joli !, ma jolie !,* exclamation de tendresse à l'adresse d'une personne ou d'un animal familier : *La présence d'Aïcha* [la chienne] *l'attendrissait d'une tiédeur d'amitié : « On en a fait, tous les deux, ma jolie ! »* (Genevoix).

◆ **joli** n. m. (sens 1, av. 1842, Stendhal ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1931, Larousse). **1.** *Vx.* Ce qui est joli, la beauté, la noblesse : *Ce joli si piquant des Françaises* (Nerval). || **2.** Le piquant : *Le joli de l'histoire, c'est qu'elle est vraie.* || **3.** *C'est du joli !,* quelle vilaine action !

◆ adv. (début du XX^e s.). Fam. *Faire joli,* manifester un vif mécontentement : *À plus forte raison ne pouvais-je épouser une bâtarde ; ma mère aurait fait joli* (Guillaumin).

joliesse [ʒɔljɛs] n. f. (de *joli ;* XVI^e s., écrit *jolyesse,* au sens de « plaisir, agrément » ; écrit *joliesse,* au sens 2, 1843, Balzac [« agrément superficiel des productions de l'esprit », av. 1951, A. Gide] ; sens 1, 1885, Goncourt). **1.** *Littér.* Qualité des personnes jolies par leur aspect physique : *Cet idéal costume qui donne de la joliesse aux plus laides* (Goncourt). *Elle était jolie, de cette joliesse déjà si faite* (Bourget). || **2.** Caractère des choses jolies : *La joliesse de leurs chiffons* (Donnay). || Agrément superficiel des productions de l'esprit : *J'espérais jusqu'à la fin, le l'avoue, quelques pages plus viriles, et qui eussent remis toute cette joliesse à sa place* (Gide).

• SYN. : **1** *charme, délicatesse, grâce, harmonie, séduction ;* **2** *beauté, chic* (fam.), *élégance ; gentillesse.*

joliet, ette [ʒɔljɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *joli* [v. ce mot] ; fin du XII^e s., Bartsch, *Pastourelles* [p. 193], au sens de « gai, joyeux » ; sens actuel, fin du XIII^e s., Adam de la Halle). *Vx.* Assez joli, d'une grâce naïve : *L'un sur un roc assis | Chantait aux vents ses amoureux soucis ; | Et pour charmer sa nymphe joliette | Taillait sa barbe et se mirait dans l'eau* (La Fontaine). *Ma chère Line se montrait joliette* (E. Le Roy).

• REM. S'emploie surtout au féminin.

joliette [ʒɔljɛt] n. f. (fém. substantivé de *joliet ;* 1829, Boiste). Planche à polir, couverte de potée d'étain.

joliment [ʒɔlimɑ̃] adv. (de *joli ;* XIII^e s., *Recueil de motets* [I, 215], écrit *joliement* [*joliment,* XVI^e s.], au sens 1 [pour qualifier le v. *chanter*] ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1676, M^me de Sévigné [devant un adj. ou un adv., 1675, M^me de Sévigné]). **1.** D'une manière agréable, plaisante : *Un intérieur joliment installé.* || **2.** *Ironiq.* et *par antiphrase.* Très mal : *Il a été joliment reçu.* || **3.** *Fam.* Complètement, beaucoup : *Mais, dans les premiers temps surtout, il leur fallut joliment trimer, pour joindre les deux bouts* (Zola). || *Fam.* Devant un adjectif ou un adverbe, équivaut au superlatif : *Cette charrette ferait joliment bien sur notre barricade* (Hugo). *Il avait été joliment hardi* (Péguy).

● SYN. : **1** *agréablement, délicieusement, gentiment, merveilleusement ;* **3** *bigrement* (fam.), *bougrement* (fam.), *drôlement* (fam.), *effroyablement, fameusement, terriblement* (fam.) ; *extrêmement, follement, infiniment, prodigieusement, très.*

jolir [ʒɔlir] v. tr. (de *joli,* sur le modèle de couples comme *poli/polir, sali/ salir,* etc. ; 1903, Saint-Pol Roux, p. 39 [exemple unique]). *Littér.* Rendre joli : *Ô bouc puant, c'est pour jolir ton âme laide que le vais te chasser vers les sables lointains* (Saint-Pol Roux).

joliveté [ʒɔlivte] n. f. (de *jolif,* forme anc. de *joli* [v. ce mot] ; v. 1165, Marie de France, au sens de « frivolité, légèreté » ; fin du XIIe s., Bartsch, *Pastourelles* [p. 107], au sens de « gaieté, entrain » ; sens 1, 1670, Th. Corneille ; sens 2, XVe s., La Curne ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Trait d'esprit : *Les pères ne se lassent point de faire admirer aux autres les jolivetés de leurs enfants, leurs gentillesses* (Furetière). || **2.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Babiole : *Il a rapporté d'Italie mille jolivetés* (Acad., 1694). || **3.** Geste gracieux : *La jeune fille qui dansait avec grâce, ondulait, souriait* [...], *faisant mille jolivetés* (M. Arnoux).

● SYN. : **3** *grâces.*

● REM. Ne s'emploie guère qu'au pluriel dans les trois sens.

jonc [ʒɔ̃] n. m. (lat. *juncus,* jonc, tige semblable à un jonc ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *junc* [*jonc,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1873, Larousse [*canne de jonc,* 1841, Balzac] ; sens I, 3, XVe s., La Curne ; sens I, 4-5, 1962, Larousse ; sens I, 6, av. 1898, Mallarmé ; sens II, 1, 1667, Benserade ; sens II, 2, 1790, *le Rat du Châtelet* [« somme d'argent », 1885, Esnault]).

I. 1. Plante herbacée poussant dans les lieux humides, à tige droite et flexible : *Elle sentait encore l'étreinte de ses bras, tandis que le feuillage frémissait et que les joncs sifflaient* (Flaubert). *La grenouille crie | Par les joncs verts où circule un frisson* (Verlaine). *Comme nous longions une tourbière, le cueillis quelques joncs en fleurs* (Gide). || **2.** *Jonc d'Inde,* ou simplem. *jonc,* nom parfois donné au rotang, dont les branches (rotin) sont employées pour faire des cannes, des sièges, etc. || *Canne de jonc,* ou simplem. *jonc,* canne de rotin : *Un jonc à la main, un chapeau luisant posé légèrement sur l'oreille, il voulait sortir* (Zola). *Je prends aujourd'hui mon vieux jonc, dont la pomme d'argent ciselée représente Don Quichotte* (France). *Joseph étreignait la pomme d'or de son jonc favori, qui était gros comme une trique* (Duhamel). || **3.** Toute plante à tige flexible pouvant servir en vannerie ou en sparterie ; la tige elle-même de ces plantes : *Un siège de jonc tressé. Des bouteilles habillées de jonc* (Baudelaire). *Le bord de la cloche de jonc* [son chapeau] *borne mes regards* (Colette). || **4.** *Par anal.* Brin de matière plastique dont le diamètre mesure de 1 à 4 mm. || **5.** Ficelle enrobée de peau, de tissu ou de matière plastique, servant à renforcer ou à décorer un ouvrage de maroquinerie, de sellerie, etc. || **6.** *Poét.* Flûte : *Le jonc vaste et jumeau dont sous l'azur on joue* (Mallarmé).

II. 1. Bague sans chaton, ou bracelet dont le cercle est partout de même grosseur. || **2.** *Arg.* Or : *« C'est du jonc ? — Oui, c'est de l'or »* (Dorgelès). || Somme d'argent : *Une perle à sa cravate et du jonc dans les poches* (Lorrain).

joncacées [ʒɔ̃kase] n. f. pl. (dér. savant de *jonc ;* 1799, Ventenat, II, 150). Famille de plantes monocotylédones comprenant les joncs et les luzules.

● REM. On écrit aussi JUNCACÉES (1962, Larousse).

joncaille [ʒɔ̃kaj] n. f. (de *jonc,* « or » ; 1928, Esnault). *Arg.* Or en bijoux ou en lingots.

joncé, e [ʒɔ̃se] adj. (de *jonc ;* 1858, Legoarant, au sens 1 ; sens 2, 1876, Huysmans). **1.** Garni de joncs. || **2.** *Littér.* Qui ressemble au jonc : *Un soir, elle rencontra dans un bal où elle cherchait fortune en compagnie d'une grande gaupe, à la taille joncée et aux yeux couleur de terre de Sienne, un jeune homme qui semblait en quête d'aventures* (Huysmans).

joncer [ʒɔ̃se] v. tr. (de *jonc ;* 1858, Legoarant). [Conj. **1 a.**] Garnir de joncs : *Joncer des chaises.*

jonceux, euse [ʒɔ̃sø, -øz] adj. (de *jonc ;* début du XXe s.). Parsemé de joncs : *L'herbe fine et jonceuse rougie de bruyère* (Colette). *La plaine devenait jonceuse et marécageuse* (A. Arnoux).

jonchaie [ʒɔ̃ʃɛ] n. f. (de *jonc ;* 1771, Schmidlin). Lieu planté de joncs : *Le petit râle d'eau qui, sur le bord des étangs, dans les jonchaies, déjoue le chien* (Chérau).

● REM. On dit aussi JONCHÈRE ou JONCHERAIE. Il existe également une forme dialectale JONCIÈRE (de *jonc ;* v. 1200, Renaut de Beaujeu) : *Si on lui donnait les grands joncs du père Caillaud pour sa joncière du bord de Peau* (Sand).

jonche [ʒɔ̃ʃ] n. f. (provenç. *joncha,* jonche, du lat. *juncta,* part. passé fém. de *jungere,* joindre [v. JOINDRE] ; 1775, Duhamel du Monceau). Ganse plate de corde, servant à joindre bout à bout des pièces de filet.

1. jonchée [ʒɔ̃ʃe] n. f. (de *jonc ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *joinchie* [*jonchée,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 4, 1893, *Dict. général* [« carnage », 1668, La Fontaine]). **1.** Amas de branchages, de verdure, de fleurs jetés pêle-mêle ou disposés avec art sur le sol, pour former un tapis dans une occasion solennelle : *Il y eut de grandes réjouissances* [....], *dans l'illumination des flambeaux, au son des harpes, sur des jonchées de feuillages* (Flaubert). *Les gars sèmeront la jonchée sur le parcours du cortège* (Willy) ; et par extens. : *Sur la surface du désert bleu, c'était comme une jonchée de fleurs de cristal rose* (Loti). || **2.** Amas de feuilles ou de débris végétaux qui recouvre naturellement le sol d'une forêt : *La jonchée des feuilles de platanes, la jonchée d'or est partout répandue* (Loti). *Des champignons soulevant du chapeau la jonchée des aiguilles* (Genevoix) ; et par extens. : *Une odeur d'étable montait de la jonchée boueuse du sol* (Zola). || **3.** Grande quantité d'objets abandonnés ou jetés sur le sol : *Une jonchée de détritus échappés des poubelles.* || **4.** Grande quantité de cadavres laissés à terre : *Et il n'y eut plus dans le sang et dans le lait qu'une grande jonchée de corps morts, | Un cimetière de poupons et de jeunes femmes juives* (Péguy). || *Class.* et *fig.* Carnage : *La principale jonchée | Fut donc des principaux rats* (La Fontaine).

● SYN. : **2** *couche, tapis.*

2. jonchée [ʒɔ̃ʃe] n. f. (de *jonc ;* 1379, Godefroy, au sens de « panier en jonc pour la préparation du fromage mou » ; sens actuel, 1583, Liébault). Petit fromage de lait caillé, fabriqué dans un panier de jonc.

joncher [ʒɔ̃ʃe] v. tr. (de *jonc ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *junchier, jonchier* [*joncher,* v. 1265, J. de Meung], au sens 3 [aussi « recouvrir en désordre... »] ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 4, 1678, La Fontaine). **1.** Recouvrir de feuillage, de verdure, de fleurs, à l'occasion d'une solennité, en parlant de personnes : *Des chemins tout jonchés de fleurs et de rameaux* (Baudelaire). *Même on avait jonché la table des fleurs les plus rares en novembre* (Romains). || **2.** Couvrir le sol d'une façon naturelle, en parlant des débris végétaux d'une forêt : *Les feuilles mortes jonchent le sol. De vastes clairières jonchées de ramilles flexibles* (Bosco). || **3.** Recouvrir en abondance une surface, en parlant de choses : *Des paniers de fruits et un bât de mulet jonchaient le plancher* (Lamartine). || Recouvrir en désordre une surface, en parlant de choses jetées à la hâte ou abandonnées à la suite de violences : *La table, avec toutes les assiettes, était renversée ; de la sauce, de la viande, les couteaux, la salière et l'huile jonchaient l'appartement* (Flaubert). *Le saccage des étoiles jonchait les comptoirs* (Zola). *Ses vêtements, impatiemment jetés, jonchaient le plancher* (France). *Au milieu de la chaussée, jonchée de cannes, de chapeaux, de débris, se promenaient des officiers de paix, galonnés d'argent, et quelques civils, qui devaient être des autorités policières* (Martin du Gard). || **4.** Recouvrir en grand nombre

le sol, en parlant de cadavres : *Le champ de bataille jonché par les cadavres* (Tharaud). *De la cave au grenier, une dizaine de rats jonchaient les escaliers* (Camus). *Vingt-deux cadavres de moutons jonchaient le sol* (J. Rostand).

• SYN. : **2** *recouvrir, tapisser ;* **3** *parsemer.*

joncheraie [ʒɔ̃ʃrɛ] n. f. (mot issu du croisement de *jonchère* et de *jonchaie ;* 1938, Genevoix). Syn. de JONCHAIE ou de JONCHÈRE.

jonchère [ʒɔ̃ʃɛr] n. f. (de *jonc ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *jonchiere* [*jonchère,* XIIIe s., La Curne], au sens 1 ; sens 2-3, 1867, Littré). **1.** Syn. de JONCHAIE : *Il traversa la pointe de la jonchère et ce fut le bruissement des hautes tiges, leur glissement frais le long de ses jambes* (Genevoix). || **2.** Touffe de joncs sur pied. || **3.** Îlots de joncs verts et de joncs desséchés flottant sur l'eau.

jonchets [ʒɔ̃ʃɛ] n. m. pl. (de *jonc* ou de *joncher ;* 1483, *BEC,* 6e série, t. I [1864], p. 354 [aussi « chacun des bâtonnets... »]). Jeu de patience consistant à retirer un à un, avec un crochet, des bâtonnets jetés pêle-mêle sur une table, sans en faire remuer aucun autre. || Au sing., chacun des bâtonnets qui servent à ce jeu.

joncière n. f. V. JONCHAIE.

jonctif, ive [ʒɔ̃ktif, -iv] adj. (de *jonct*[*ion*] d'après le bas lat. grammat. *junctivus,* [mode] subjonctif, du lat. class. *junctum* [v. l'art. suiv.] ; 1959, Tesnière). Dans la terminologie du linguiste Tesnière, se dit des mots vides dont la fonction est d'unir entre eux les mots pleins ou les groupes, ou nœuds, qu'ils forment.

jonction [ʒɔ̃ksjɔ̃] n. f. (lat. *junctio,* union, liaison, cohésion, de *junctum,* supin de *jungere* [v. JOINDRE] ; XIVe s., au sens de « union charnelle » ; sens I, 1, 1477, Bartzsch [« action de mettre en contact... », 1690, Furetière ; « connexion entre deux conducteurs électriques », 1959, Robert ; *boîte de jonction,* 1962, Larousse] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, av. 1611, Sully [*point de jonction,* 1873, Larousse — *jonction,* même sens, 1829, Boiste ; *gare de jonction,* 1931, Larousse ; *voie de jonction,* 1902, Larousse] ; sens I, 4, 1867, Littré ; sens I, 5, 1962, Larousse ; sens II, 1959, Tesnière).

I. 1. Action de réunir une chose à une autre ; résultat de cette action. || *Spécialem.* Action de mettre en contact et d'assujettir une chose à une autre ; résultat de cette action. || Connexion établie entre deux conducteurs électriques. || *Boîte de jonction,* boîte fermée destinée à protéger cette connexion. || **2.** *Jonction de cause* ou *d'instance,* en droit, réunion de deux causes en une seule, qui donnera lieu à un seul jugement. || **3.** Action ou le fait de se rejoindre : *La jonction de deux armées. Les longues files de curieux* [...] *firent leur jonction avec le cortège* (Hugo). || *Point de jonction,* ou simplem. *jonction,* endroit où se rejoignent deux voies de communication : *Le point de jonction de l'Yonne et de la Seine se situe à Montereau. L'accident s'est produit à la jonction d'une route nationale et d'une route départementale.* || *Gare de jonction,* gare où se rejoignent deux ou plusieurs lignes de chemin de fer, pour assurer le transit ou le triage des rames. || *Voie de jonction,* voie permettant à deux lignes voisines de se rejoindre. || **4.** Le fait d'établir une communication entre deux choses séparées ou éloignées : *Le canal de Panama assure la jonction entre deux océans. L'avion permet une jonction rapide entre les capitales.* || **5.** Dans un même semi-conducteur, frontière entre les modes de conduction par charges positives et par charges négatives.

II. Dans la terminologie du linguiste Tesnière, nom donné à ce qui est appelé traditionnellement « coordination » et « juxtaposition ».

• SYN. : **I, 1** *articulation, assemblage, raccordement, soudure ; couplage, épissure ;* **3** *fusion, rencontre, réunion ; bifurcation, carrefour, confluent, croisée, croisement, embranchement.*

joncture [ʒɔ̃ktyr] n. f. (de *jonct*[*ion*], d'après le lat. *junctura* [v. JOINTURE] ; 1962, J. Dubois). En phonologie, frontière linguistiquement pertinente entre deux segments (syllabes, morphèmes, syntagmes ou phrases), marquée par une pause virtuelle. (Ex. : *l'essence* [lesɑ̃s]/ *les sens* [le sɑ̃s].)

• REM. On dit aussi JOINTURE.

jonglage [ʒɔ̃glaʒ] n. m. (de *jongler ;* 1962, Larousse). Ensemble des techniques et des moyens utilisés par les jongleurs. || *Jonglage d'équilibre,* exercice qui consiste à maintenir en équilibre des objets divers superposés. || *Jonglage dynamique,* exercice qui consiste à lancer en l'air et à rattraper des objets semblables ou différents. || *Jonglage asymétrique,* celui qui se pratique avec des objets différents.

jongler [ʒɔ̃gle] v. intr. (altér., sous l'influence de l'anc. franç. *jangler,* bavarder, plaisanter, médire, raconter d'une manière bavarde [XIIe s., Godefroy — francique **jangalôn,* bavarder], de l'anc. franç. *jogler,* se jouer de [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure — lat. *joculari,* dire des plaisanteries, de *joculus,* petite plaisanterie, dimin. de *jocus,* v. JEU] ; v. 1360, Froissart, au sens de « s'amuser avec quelqu'un » ; sens 1, 1546 ; Vaganay [« ., avec les pieds... », av. 1951, A. Gide ; *jongler avec le ballon,* milieu du XXe s.] ; sens 2, 1873, Larousse [*jongler avec les idées,* 1959, Robert ; *jongler avec les difficultés,* 1893, *Dict. général*]). **1.** Lancer en l'air, les uns après les autres, plusieurs objets que l'on relance avec les mains aussitôt qu'on les reçoit : *Jongler avec des œufs, des cerceaux. Des acrobates ayant étendu un tapis à terre, faisaient des tours d'adresse et jonglaient avec élégance devant un cercle de spectateurs* (France). *Il parcourait le cirque en jonglant avec trois bouteilles* (Goncourt). || *Par anal.* Pratiquer le jonglage à l'aide des pieds, le jongleur étant étendu sur le dos : *Déchaussé,* [il] *jonglait avec les pieds, à la manière japonaise, en faisant pirouetter le paravent ou le guéridon du salon avec la pointe de son orteil* (Gide). || *Jongler avec le ballon,* en parlant d'un joueur de football, garder le contrôle du ballon en se servant avec adresse de ses pieds. || **2.** *Fig.* Se livrer à des exercices mentaux avec habileté, et quelquefois même avec une certaine désinvolture : *De nouveau il jonglait avec les évaluations : l'étude valait tant...* (Mauriac). *Jongler avec les chiffres, les mots.* || *Jongler avec les idées,* les exposer avec aisance en passant d'un développement à un autre. || *Jongler avec les difficultés,* les surmonter avec aisance.

• SYN. : **2** *se jouer de.*

jonglerie [ʒɔ̃gləri] n. f. (de *jongleur* [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *juglerie* [*jonglerie,* XIIIe s., Littré], au sens 1 [« tour de passe-passe... », 1596, Hulsius] ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, début du XVe s., Ch. d'Orléans, puis 1690, Furetière [art. *jongleur*]). **1.** Art du jongleur. (Vieilli.) || Tour de passe-passe particulier. || **2.** Milieu auquel appartiennent les jongleurs : *Voyez s'ébrouer à notre barbe ces revenants de la batellerie, de la jonglerie* (Giraudoux). || **3.** *Fig.* et *péjor.* Habileté hypocrite par laquelle on cherche à donner le change : *La prétendue douceur de la Censure est pure jonglerie* (Chateaubriand). *Alors il tonna contre le magnétisme, un tas de jongleries* (Flaubert). || Exercice de pure virtuosité verbale.

• SYN. : **3** *charlatanisme, grimaces, momeries, simagrées, singeries* (fam.).

• REM. Au sens 1, *jonglerie* tend à faire place à JONGLAGE.

jongleur, euse [ʒɔ̃glœr, -øz] n. (altér., sous l'influence de l'anc. franç. *jangler,* plaisanter [v. JONGLER], de l'anc. franç. *jogleor, jugleor,* ménestrel, bateleur [XIIe s., Godefroy], *jougleur* [début du XIIIe s., *Guillaume de Dole*] — lat. *joculator,* rieur, railleur, de *joculatum,* supin de *joculari* [v. JONGLER] ; 1572, J. Thierry, au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 4, fin du XVIIIe s., d'après Larousse, 1873 [« celui qui jongle avec les idées », av. 1960, A. Camus]). **1.** Au Moyen Âge, ménestrel qui allait de château en château, récitant des chansons de geste ou débitant chansons, fabliaux : *Le soir, quand les tables furent levées, un jongleur gallois, maître en son art, s'avança parmi les barons assemblés et chanta des lais de harpe* (Bédier). [Pour le fém., v. Rem.] || **2.** Dans certaines religions primitives, espèce de devin qui faisait profession de

guérir ou de prédire l'avenir en accomplissant certains rites : *Le premier jongleur, environné des huit gardiens du temple, offre un sacrifice au soleil* (Chateaubriand). *Comme les longs serpents que les jongleurs sacrés | Au bout de leurs bâtons agitent en cadence* (Baudelaire). || **3.** *Auj.* Personnage qui jongle pour amuser le public et gagner sa vie : *C'est un plaisir* [...], *pour le jongleur, de voir ses boules blanches arriver à point nommé dans sa main comme des êtres obéissants et disciplinés* (Simenon). || Acrobate : *Une série de ruades en hauteur, scandées comme celles des jongleurs japonais* (Gide). || **4.** *Fig.* Personne habile qui, dans une certaine activité, réussit à en imposer par de fausses apparences : *Jongleurs politiques.* || Personne qui jongle avec les idées, les mots : *Cette subtilité de pensée est un tour pathétique de jongleur* (Camus).

• SYN. : **1** *ménestrel, troubadour, trouvère ;* **4** *charlatan, imposteur.*

• REM. Au sens 1, le féminin de *jongleur* est JONGLERESSE.

jonque [ʒɔ̃k] n. f. (empr., probablem. par l'intermédiaire de relations de voyages néerlandaises, du portug. *junco,* jonque, lui-même empr. du javanais *djong,* jonque, adaptation du chinois *chu'an,* même sens ; v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta,* écrit *joinct* et *junce* [*juncque,* v. 1540, Balarin ; *joncque,* 1571, *Recueil des plus fraisches lettres ; jonque,* 1601, Lodewijcksz], au sens 1 [au XVIe s., le mot est du masc., comme le portug. *junco ;* le genre fém. n'apparaît qu'au début du XVIIe s.] ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** En Extrême-Orient, bateau servant au transport de marchandises ou à la pêche, dont les voiles sont raidies par des tiges de bambou : *Sa flotte se composera de jonques, de pirogues et de canots* (France). || **2.** *Poét.* Petit bateau quelconque : *Puis je me suis couché dans ma jonque bizarre* (Samain).

jonquille [ʒɔ̃kij] n. f. (esp. *junquillo,* jonquille, dér. de *junco,* jonc, lat. *juncus* [v. JONC] ; 1596, Hulsius). Nom d'une espèce de narcisse dont les feuilles rappellent celles du jonc, et qui est cultivé pour l'élégance de ses fleurs jaunes et parfumées : *Avril* [...] *garde les jonquilles pour l'eau, et les pervenches pour les bois* (Gourmont).

◆ adj. invar. et n. m. (1770, Buffon). Jaune clair : *Ce manteau jonquille que le vois là* (Gobineau). *Nous fîmes notre entrée dans le salon jonquille, fiers et radieux* (Daudet).

joran [ʒɔrɑ̃] ou **juran** [ʒyrɑ̃] n. m. (de *Jura,* n. géogr. ; 1877, Littré, écrit *joran ; juran,* 1962, Larousse). Vent frais du nord-ouest qui souffle sur le Jura du Sud et les rives du Léman.

jordanesque [ʒɔrdanɛsk] adj. (du n. du peintre flam. Jacob *Jordaens* [1593-1678] ; av. 1896, Goncourt). Dodu, grassouillet à la manière des personnages de Jordaens : *Un journaliste, à la face jordanesque dans une chair épaisse et verruqueuse* (Goncourt).

jordanien, enne [ʒɔrdanjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Jordanie,* n. géogr. ; v. 1950 [aussi « habitant ou originaire de la Jordanie »]). Relatif à la Jordanie ; habitant ou originaire de ce pays.

jordanon [ʒɔrdanɔ̃] n. m. (du n. du botaniste français Alexis *Jordan* [1814-1897] ; début du XXe s.). En botanique, subdivision de la grande espèce linnéenne, se maintenant constante en culture.

J'ordonne ou **Jordonne** [ʒɔrdɔn] loc. (emploi substantivé de *j'ordonne,* 1re pers. du sing. de l'indic. prés. de *ordonner ;* 1808, d'Hautel). Fam. *Monsieur, madame* ou *mademoiselle J'ordonne* (ou *Jordonne*), ou simplem. *J'ordonne* (ou *Jordonne*), surnom appliqué aux personnes qui donnent des ordres à tout instant : *Ça fait les entendus et les jordonne* (Hugo). *Elle faisait sa mademoiselle Jordonne avec des filles deux fois plus grandes qu'elle* (Zola).

jordonner [ʒɔrdɔne] v. intr. (de *j'ordonne* [v. l'art. précéd.] ; 1842, V. Hugo). *Vx* et *fam.* Donner des ordres à tout propos, dans un sentiment de sotte vanité : *Elle vend, achète, règle, jordonne* (Hugo).

jōruri [ʒoryri] n. m. (mot japonais, de *Jōruri,* n. de l'héroïne d'un récit mi-épique, mi-romanesque du début du XVIe s. ; 1962, Larousse). Genre littéraire japonais.

1. joseph [ʒɔzɛf] adj. m. (du prénom de *Joseph* Montgolfier, directeur de papeteries à Annonay au début du XVIIIe s. et inventeur de ce papier ; 1723, Savary des Bruslons [*joseph ; papier joseph,* 1756, *Encyclopédie,* VI, 808 *a*]). *Papier joseph,* papier utilisé pour filtrer les liquides.

2. joseph [ʒɔzɛf] n. m. (emploi comme non commun du prénom *Joseph* [bas lat. ecclés. d'origine hébraïque *Joseph,* n. d'un fils de Jacob et du mari de la Vierge Marie], qui était parfois connoté péjorativement à cause de la niaiserie complaisante que certains attribuaient au mari de la mère de Jésus ; fin du XIXe s., au sens de « cocu » ; sens actuel, 1920, Sainéan, *le Langage parisien*). *Fam.* ou *pop.* Personnage niais : *Je suis un imbécile, un tordu, un joseph* (Vailland).

joséphisme [ʒɔzefism] n. m. (du n. de *Joseph II,* empereur germanique [1741-1790], partisan de cette politique ; 1er mai 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 219). Doctrine politique de certains princes catholiques du XVIIIe s., caractérisée par l'intervention du prince dans la discipline intérieure de l'Église de son pays, afin d'y affaiblir l'autorité du pape.

joséphiste [ʒɔzefist] adj. (de *joséphisme ;* 1er mai 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 219). Qui se rapporte au joséphisme.

◆ n. (1878, Larousse). Adepte du joséphisme.

jota [xɔta] n. f. (mot esp. ; 1842, G. Sand). Danse populaire de l'Aragon : *Quand on exécute la jota aragonesa* [...], *tout le beau monde se lève et s'en va* (Gautier).

jottereau [ʒɔtro] n. m. (de l'anc, franç. *joette,* petite joue [XIIIe s., dimin. de *joue,* v. ce mot] ; 1678, Guillet, écrit *jouttereau ;* 1704, Trévoux, écrit *jautereau ; jottereau,* 1732, Trévoux). Chacune des pièces de bois en forme de console, appliquées de chaque bord contre un mât, au-dessous du capelage, et sur lesquelles reposent soit les élongis, soit le capelage lui-même.

jouable [ʒwabl] adj. (de *jouer ;* 19 janv. 1741, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Se dit d'une pièce de théâtre qui peut être effectivement jouée, ou d'un morceau de musique qui peut être exécuté. || **2.** Se dit d'un coup, au jeu, qui peut être tenté.

jouail [ʒwaj] n. m. (de *joug ;* 1771, Trévoux). Syn. de JAS 1.

jouailler [ʒwaje] v. intr. (de *jouer ;* 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1779, Mme de Genlis). **1.** *Fam.* Risquer au jeu des sommes modestes. || **2.** *Fam.* Jouer médiocrement d'un instrument de musique.

joual [ʒwal] n. m. (prononc. canadienne pop. de *cheval ;* XXe s.). Parler populaire des Canadiens francophones, dont les traits distinctifs par rapport au français de France sont surtout la phonétique et le lexique.

joualle [ʒwal] n. f. (forme fém. de l'anc. franç. *jouau,* brin de bois placé en travers de deux branches fourchues, qui forme avec celles-ci une espèce de berceau à vigne [1301, Godefroy], dér. de *joug ;* XVIe s., *Romania* [XXXIII, 561], écrit *jouale ; joualle,* 1888, Larousse [mot surtout employé dans le Bordelais]). Vigne dont les rangées de ceps sont suffisamment espacées pour permettre, entre elles, la culture des plantes annuelles : *Nous voyions à notre droite fuir les vignes en joualles sur les coteaux* (France). [On écrit aussi JOALLE (1902, Larousse).]

jouasse ou **joisse** [ʒwas] adj. (probablem. de *joy*[*eux*], par substitution de suff. ; milieu du XXe s.). *Arg.* Joyeux, heureux.

joubarbe [ʒubarb] n. f. (lat. *Jovis barba* [ou *barba Jovis*], joubarbe, proprem. « barbe de Jupiter », de *Jovis,* génitif de *Jupiter,* Jupiter, et de *barba,* barbe ; XIIe s., Godefroy, écrit *jobarbe ; joubarbe,* 1538, R. Estienne). Plante grasse, herbacée ou ligneuse, à tige velue et à feuilles charnues, à fleurs réunies en cymes : *La nature* [...] *égayait la nudité de cette chaumine par des touffes de joubarbe* (Gautier).

• REM. On trouve parfois la forme JOUBARDE (altér. de *joubarbe ;* début du XVIe s. [rare depuis 1694, Th. Corneille]).

joue [ʒu] n. f. (probablem. prélatin **gábota* ou **gábuta,* joue, dér. du prélatin [peut-être d'origine gauloise] **gaba,* gorge, gésier, goitre ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *joe* [*joue,* 1273, Adenet], au sens I, 1 [*se caler les joues,* 1920, Bauche — *s'en donner par les joues,* même sens, 1594, *Satire Ménippée*] ; sens I, 2, 1787, Bernardin de Saint-Pierre [*les joues se colorent ; joues rouges,* 1831, V. Hugo ; *joues creuses,* 1867, Littré] ; sens I, 3, 1636, Corneille [*donner un soufflet sur la joue,* 1667, Molière ; *donner sur la joue,* XVI^e^ s., Littré ; *tendre la joue aux soufflets,* 1893, *Dict. général ; tendre l'autre joue,* 1690, Furetière] ; sens I, 4 [de *avoir le mousquet en joue,* « le tenir en position de tir », fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné], av. 1834, Béranger [*mettre en joue ; coucher en joue,* v. 1673, Retz ; « viser avec un objet quelconque », 1669, Molière ; *tenir en joue,* 1857, Fromentin ; *en joue !,* 1845, Bescherelle] ; sens II, 1, 1690, Furetière [en termes de boucherie, 1962, Larousse] ; sens II, 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens III, 1, 1680, Havard [*joues d'un fauteuil ; joue de poulie,* 1867, Littré] ; sens III, 2, 1962, Larousse ; sens III, 3, 1867, Littré [*joue de solive,* 1845, Bescherelle] ; sens III, 4, 1721, Trévoux ; sens III, 5, 1867, Littré ; sens III, 6-7, 1962, Larousse).

I. 1. Chacune des parties latérales du visage de l'homme, comprise entre la bouche, l'œil et l'oreille : *Félicie Nanteuil, la tête poudrée, du bleu aux paupières, du rouge aux joues et aux oreilles...* (France). *La sueur coulait le long de ses joues* (Martin du Gard). *Élisabeth s'asseyait, accoudée, une main contre la joue* (Cocteau). *Comme elle s'approchait du cafetier, elle eut la stupéfaction de voir des larmes ruisseler sur ses joues cramoisies* (Aymé). ‖ Fig. et pop. *Se caler les joues,* manger copieusement. ‖ **2.** Cette partie du visage considérée sous l'aspect qu'elle présente comme indice de l'état de santé ou d'un trouble intérieur : *Il* [Victor] *arrivait le dimanche après la messe, les joues roses, la poitrine nue, et sentant l'odeur de la campagne qu'il avait traversée* (Flaubert). *Mes joues lisses et roses auraient pu servir de publicité à quelque produit fortifiant* (Troyat). *Lorsque ses joues se coloraient* [...], *elle avait cet air d'inventer, de mentir* (Martin du Gard). *Avoir les joues creuses.* ‖ **3.** Cette partie du visage qui reçoit la manifestation de sentiments affectueux ou hostiles : *Embrasser quelqu'un sur les deux joues. Donner une petite tape sur la joue. Donner un soufflet sur la joue. Marinette vous approuve fort et jure qu'*[...] *elle lui donnera sur sa joue* (Sévigné). ‖ Fig. *Tendre la joue aux soufflets,* ne pas se venger d'un outrage. ‖ *Tendre l'autre joue,* pardonner une première fois et s'apprêter à faire de même dans une autre occasion. ‖ **4.** *Mettre* ou *coucher quelqu'un en joue,* appliquer la joue contre une arme à feu pour le viser : *Plusieurs, armés de fusils, faisaient mine de la mettre en joue* (Michelet). *Mateo avait armé son fusil et le couchait en joue* (Mérimée). ‖ *Tenir en joue,* maintenir une arme pointée dans la direction de quelqu'un, pour le menacer : *Tous les fusils voltigèrent au-dessus des têtes ; une seconde après, chaque homme était immobile et nous tenait en joue* (Fromentin). ‖ *En joue !,* commandement militaire qui ordonne de viser : *En joue ! feu ! pan ! pan* (Daudet).

II. 1. Chez certains animaux, partie latérale de la tête : *Joue de bœuf, de cheval.* ‖ En termes de boucherie, morceau du bœuf qui est vendu comme abat. ‖ **2.** *Par anal.* Partie charnue et colorée d'un fruit : *D'énormes pêches aux joues de velours incarnat* (Gautier).

III. 1. Chacune des deux parties latérales et plates de divers instruments ou objets. ‖ *Joues d'un fauteuil,* panneaux latéraux compris entre le siège, le dossier et les bras. ‖ *Joue de poulie,* chacune des faces latérales de la poulie. ‖ **2.** En sellerie, côté d'un dossier ou d'un coussin. ‖ **3.** Épaisseur de bois restant de chaque côté d'une mortaise ou d'une rainure. ‖ *Joue de solive,* face latérale d'une solive. ‖ **4.** Chacune des parties de la coque d'un bateau situées sur chaque bord, immédiatement après l'étrave. ‖ **5.** En mécanique, chacune des parties d'un coussinet que l'on réunit et dans lequel tourne un tourillon ou un arbre. ‖ **6.** Pièce métallique servant de fermeture ou de support latéral de la carcasse d'un bobinage. ‖ **7.** Chacune des parties longitudinales d'un outil à fût.

jouée [ʒwe] n. f. (de *joue ;* v. 1155, Wace, écrit *joee* [*jouée,* XIII^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Épaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre. ‖ **2.** Face latérale d'une lucarne donnant sur le toit, que l'on recouvre d'ardoises ou de zinc. ‖ **3.** Garniture d'étoffe qui remplit l'espace vide compris entre le siège et le bras d'un fauteuil, d'un canapé.

jouelle [ʒwɛl] n. f. (forme fém. de l'anc. franç. *jouau* [v. JOUALLE] ; 1551, Cotereau). Support en forme de joug, sur lequel on attache la vigne.

jouer [ʒwe] v. intr., v. tr. ind., v. tr., **se jouer** [səʒwe] v. pr. (lat. *jocari,* plaisanter, badiner, de *jocus* [v. JEU] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *juer, joer ; jouer,* XIII^e^ s.).

■ « JOUER », VERBE INTRANSITIF

— A : sens I, 1, XI^e^ s. (*envoyer jouer quelqu'un,* 1671, La Fontaine) ; sens I, 2, av. 1679, Retz ; sens I, 3, début du XX^e^ s. (aussi « livrer un match », « occuper un poste dans un jeu d'équipe » et *jouer sec*) ; sens I, 4, XI^e^ s., Semrau (« faire un coup dans une partie », 1873, Larousse ; *à vous de jouer,* XX^e^ s. ; *jouer serré,* 1694, Acad. ; *jouer à coup sûr,* 1876, Larousse [art. *sûr*]) ; sens I, 5, XVI^e^ s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* II, 86 (*jouer gagnant* ou *perdant,* début du XX^e^ s.) ; sens II, 1-2, 1690, Furetière ; sens III, 1784, Bernardin de Saint-Pierre. — B : sens I, 1, 1559, Amyot ; sens I, 2-3, 1867, Littré ; sens I, 4, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné (aussi *faire jouer la mine ; faire jouer quelque chose, faire jouer tous les ressorts,* 1873, Larousse ; *faire jouer les eaux,* v. 1660, d'après Richelet, 1680 ; *faire jouer les grandes eaux,* au fig., et *faire jouer ensemble deux pièces,* XX^e^ s. ; *faire jouer ensemble des idées,* av. 1799, Marmontel) ; sens I, 5, 1770, Buffon ; sens II, 1, 1857, Flaubert ; sens II, 2, et III, XX^e^ s.

A. En parlant de personnes.

• **I. 1.** Faire quelque chose pour se distraire : *Les enfants jouent dans la cour. Cosette posa Catherine* [la poupée] *sur une chaise, puis s'assit à terre devant elle* [...] *dans l'attitude de la contemplation :« Joue donc, Cosette », dit l'étranger.« Oh ! je joue », répondit l'enfant* (Hugo). ‖ Fig. et vx. *Envoyer jouer quelqu'un,* se débarrasser de lui, le renvoyer : *Lucrèce qui ne manqua pas de faire la tigresse à l'ordinaire et l'envoyer* [le galant] *jouer* (La Fontaine). ‖ **2.** Badiner, plaisanter : *J'ai dit cela pour jouer.* ‖ **3.** Pratiquer un jeu sportif : *Jouer pendant une saison dans un club. Les avants parisiens, fatigués par l'effort qu'ils venaient de fournir, jouèrent plus mollement* (Aymé). ‖ Livrer un match : *L'équipe de Nice joue cette semaine à Marseille.* ‖ Occuper tel poste dans un jeu d'équipe (suivi d'un nom sans article) : *Jouer avant, jouer arrière.* ‖ *Jouer sec,* jouer avec brutalité. ‖ **4.** Participer, pour se distraire, à un jeu de hasard ou à un jeu soumis à des règles : *Jouer bien, jouer mal. Est-ce qu'on joue pour jouer ou est-ce qu'on joue pour gagner ?* (Tharaud). ‖ Faire un coup dans une partie : *Souffler n'est pas jouer* (au jeu de dames). ‖ *À vous de jouer,* c'est votre tour d'avancer un pion ou une pièce, ou de produire une carte ; au *fig.,* c'est à vous d'agir maintenant. ‖ Fig. *Jouer serré,* ne donner aucune prise à l'adversaire : *Avec le petit vieux que voilà, s'il m'accompagne à Lamalou, il va falloir jouer serré* (Gide). ‖ Fig. *Jouer cartes sur table,* v. CARTE. ‖ *Jouer à coup sûr,* être certain du succès de l'entreprise. ‖ *Jouer de bonheur, de malheur,* v. BONHEUR, MALHEUR. ‖ **5.** Participer à un jeu d'argent : *Il regarde silencieusement la table à jouer : « Nous jouerons au taux qui vous plaira »* (Tr. Bernard). *Perdre sa fortune en jouant.* ‖ Fig. *Jouer gagnant, jouer perdant,* prendre un risque avec de fortes chances de gagner, de perdre : *Les femmes*

intellectuelles jouent perdantes au jeu de l'amour (Maurois).

• **II. 1.** Faire le métier d'acteur de théâtre ou de cinéma : *Jouer au Théâtre-Français. Être engagé par un metteur en scène pour jouer dans un film.* || **2.** Participer à la représentation d'une pièce, tenir un rôle dans un film : *Gérard Philipe a obtenu son plus grand triomphe au théâtre en jouant dans « le Cid ».*

• **III.** En parlant d'êtres animés ou d'une partie du corps, s'agiter, remuer comme par jeu : *Dans cette barbe blonde, les doigts de la reine Jeanne avaient quelquefois joué* (Daudet). || En parlant d'animaux, s'ébattre : *Elle* [la frégate] *jouait au soleil comme un cygne qui se baigne* (Vigny).

• SYN. : **I, 1** *s'amuser, faire joujou* (fam.). **II, 1** et **2** *tourner.*

B. En parlant des choses.

• **I. 1.** Se mouvoir avec aisance : *Des ressorts qui jouent bien. La vapeur se dilate, le piston joue, le volant tourne, la courroie circule* (Pesquidoux). *Ses paupières pesantes jouent mal, constamment presque fermées* (Renard). *Sous la peau cuivrée, les muscles longs jouent avec souplesse* (Frison-Roche). || **2.** Se mouvoir avec trop d'aisance, se desserrer, prendre du jeu : *Les chevilles desséchées par le chauffage jouent dans le mur.* || **3.** Se déformer petit à petit sous l'effet de causes naturelles : *La porte a joué, elle ne ferme plus bien. Le contre-plaqué a joué sous l'effet de l'humidité.* || **4.** Fonctionner, entrer en action : *Toutes sortes de mécanismes se mettaient à jouer et c'était bien fini de mon repos* (Duhamel). || *Faire jouer quelque chose,* mettre en mouvement quelque chose : *Faire jouer une serrure. Elle enfonça la main dans les branches fleuries des osiers pour faire jouer leurs boules argentées* (France). || Fig. *Faire jouer tous les ressorts,* employer tous les moyens pour parvenir à une fin : *Dans le dessein de pousser notre jeunesse française à ce culte des sports, on a fait jouer les plus vénérables ressorts* (Duhamel). || *Faire jouer la mine,* la faire éclater. || *Faire jouer les eaux,* faire jaillir les jets d'eau. || Fig. et pop. *Faire jouer les grandes eaux,* pleurer abondamment. || *Faire jouer ensemble deux pièces,* les faire frotter l'une contre l'autre. || Fig. et vx. *Faire jouer ensemble des idées,* les faire s'affronter : *Il* [Marivaux] *était continuellement à l'affût des idées susceptibles d'opposition* [...] *pour les faire jouer ensemble* (Marmontel). || **5.** Produire des effets de lumière ou de couleurs sous l'effet du mouvement : *La lune était sereine et jouait sur les flots* (Hugo). *Les fleurs qui jouaient alors sur l'herbe* (Proust). *Le soleil jusqu'à son coucher jouait avec les nuages pour les rosir et les dorer finalement* (Romains). *Je ne perçois que des ombres de ramures qui jouent sur mes rideaux blancs* (Camus).

• **II. 1.** En parlant d'instruments de musique, émettre des sons : *Les tambours continuent de battre, les flûtes de jouer, les voix de psalmodier un allègre chant de joie* (Tharaud). || *Jouer faux,* V. FAUX. || **2.** Fig. *Faire jouer la corde sensible,* chercher à émouvoir.

• **III.** *Fig.* Agir, produire un effet : *Ces circonstances jouent contre vous. Sa réputation a joué en faveur de son avancement. Les contrats d'assurance ne jouent pas en cas de force majeure.*

• SYN. : **1** *coulisser, fonctionner ;* **3** *gauchir, gondoler.*|| **III** *entrer en jeu, influer, intervenir, marcher* (fam.).

■ « JOUER », VERBE TRANSITIF INDIRECT

— A : sens I, 1, 1594, *Satire Ménippée* (« ... en se mettant par l'imagination dans une situation déterminée ou dans la peau d'un personnage », 1670, Molière) ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland* (*jouer à qui perd gagne,* 1835, Acad. [au pr., 1798, Acad.]) ; sens I, 4, 1690, Furetière (*jouer à la Bourse,* 1893, *Dict. général ; jouer à la hausse, à la baisse,* 1873, Larousse) ; sens I, 5, 1656, Oudin ; sens II, 1, 1690, Furetière (aussi en parlant d'animaux) ; sens II, 2, 1848, G. Sand ; sens II, 3, av. 1863, Vigny ; sens II, 4, 15 janv. 1761, Voltaire ; sens III, 1, 1924, A. Gide ; sens III, 2, 1636, Monet ; sens III, 3, av. 1696, La Bruyère ; sens IV, 1, XX^e s. ; sens IV, 2, 1837, Balzac. —B : sens I, 1, fin du XIII^e s., Joinville ; sens I, 2, 1690, Furetière (en parlant d'animaux, av. 1696, La Bruyère) ; sens I, 3, XVI^e s., La Curne (*jouer des coudes,* au pr., av. 1850, Balzac, et, au fig., 1869, Larousse [art. *coude*] ; *jouer des jambes,* 1611, Cotgrave ; *jouer des flûtes,* 1920, Bauche ; *jouer de la mâchoire,* 1931, Larousse [d'abord *jouer des mâchoires,* av. 1660, Scarron] ; *jouer de la fourchette,* début du XX^e s. ; *jouer de l'œil,* 1900, E. Rostand [d'abord *jouer des yeux,* 1873, Larousse] ; *jouer de la prunelle,* 1655, Molière) ; sens I, 4, 1672, Molière ; sens I, 5, fin du XIII^e s., Adam de La Halle (absol., 1659, Molière) ; sens I, 6, 1662, Molière ; sens II, 1, 1669, Boileau ; sens II, 2, av. 1848, Chateaubriand. — C : sens 1, av. 1615, Pasquier ; sens 2, XX^e s. (aussi *jouer à la vertu*).

A. S'adonner à un jeu.

• **I.** JOUER À. **1.** S'amuser en participant à tel ou tel jeu : *Jouer à la poupée, à la marelle, aux quatre coins, à cache-cache.* || Faire un jeu en se mettant par l'imagination dans une situation déterminée ou dans la peau d'un personnage : *Jouer à la guerre. Jouons à l'attaque de la diligence, je vais vous montrer comment on s'y prend* (France). *Viens, nous allons jouer à Guillaume Tell* (Henriot). || **2.** Pratiquer tel ou tel sport : *Jouer au football. Jouer au tennis.* || **3.** Occuper ses loisirs en s'adonnant à un jeu où l'on peut perdre ou gagner : *Jouer aux cartes. Jouer à la belote. Jouer aux échecs.* || *Jouer à qui perd gagne,* participer à un jeu dans lequel celui qui perd est déclaré gagnant ; au *fig.*, accepter un désavantage réel ou définitif. || *Jouer à quitte ou double,* V. DOUBLE. || **4.** Engager une somme d'argent au jeu : *Jouer aux courses. Jouer au tiercé. Jouer à la roulette, au baccara.* || *Jouer à la Bourse,* spéculer sur les variations de cote des valeurs cotées en Bourse. || *Jouer à la hausse, à la baisse,* vendre des valeurs à terme qu'on ne livrera pas, n'ayant en vue que des différences qu'on aura à recevoir ou à payer. || **5.** Class. et littér. *Jouer à* (et l'infinitif), courir le risque de : *Elle jouait à se noyer* (Sévigné). *Il m'a semblé que je comprenais pourquoi, à la fin d'une vie, elle avait pris un « fiancé », pourquoi elle avait joué à recommencer* (Camus).

• **II.** JOUER AVEC. **1.** Manipuler un objet pour s'amuser, se distraire : *Il est défendu de jouer avec la serrure. Famine et Zelma ne veulent pas que je joue avec leurs poupées* (Zola). *Nous avons tous joué autrefois avec le diable qui sort de sa boîte : on l'aplatit, il se redresse* (Bergson). || S'emploie aussi en parlant d'un animal : *Le chat joue avec la pelote* (Coppée). || **2.** Manipuler quelque chose machinalement : *Il jouait avec ses doigts délicatement, tout en lui contant mille douceurs* (Flaubert). *Un homme d'un âge assez mûr, assez gros, très propre, se tenait sur un banc voisin, jouant avec sa tabatière et ses breloques* (France). || **3.** *Fig.* Se faire un jouet de quelque chose : *Il s'amusait de ma timidité, il jouait avec mes terreurs et mon respect* (Vigny). || **4.** *Fig.* Engager, risquer à la légère un bien immatériel précieux : *Jouer avec sa santé, sa vie. Les femmes jouent avec leur beauté, comme les enfants avec un couteau ; elles s'y blessent* (Hugo).

• **III.** JOUER DE. **1.** *Littér.* Transformer quelque chose en jouet : *L'épave dont le vent et le flot vont jouer* (Gide). || **2.** Class. *Jouer de son reste,* mettre dans le jeu tout l'argent qu'on a : *J'étais en train de jouer de mon reste lorsque, par le plus grand bonheur du monde, je suis devenu sage* (Lesage). || **3.** Class. *Jouer d'un bonheur,* avoir toujours de la chance : *Il faut convenir que nous jouons d'un grand bonheur* (La Bruyère).

• **IV.** JOUER SUR. **1.** Mettre son enjeu sur tel chiffre, telle couleur, etc. : *Jouer sur le 7, sur le rouge. Jouer dix francs sur un*

cheval. || **2.** *Fig.* Escompter qu'on tirera profit d'une disposition d'esprit d'autrui : *Jouer sur la crédulité des gens. Sur la tactique à suivre, pas le moindre doute : jouer à plein sur le pacifisme populaire* (Martin du Gard).

● SYN. : **I, 2** *s'entraîner, s'exercer.*|| **II, 2** *toucher, tripoter* (fam.) ; **3** *badiner, blaguer* (fam.), *rire de ;* **4** *aventurer, exposer, hasarder.*|| **IV, 1** *miser ;* **2** *parier, spéculer.*

B. Faire usage de.

● **I.** JOUER DE. **1.** Se servir d'un objet, d'un instrument avec adresse, avec vigueur : *Jouer du bâton. Il joue de la guitare, il jouerait des couteaux au besoin* (Mérimée). || **2.** Donner libre cours au mouvement d'un organe : *Pour me livrer* [...] *à cet amusement, je pouvais appuyer mes deux coudes sur les sièges, et je jouais des griffes,* [...] *cédant ainsi au besoin d'occuper mes mains* (Sand). || Se dit aussi en parlant d'animaux : *Les chevaux sauvages s'emballaient sans raison, jouaient de la crinière, se cabraient* (Troyat). || **3.** Faire certains mouvements, certains gestes en vue du résultat à obtenir : *Quarante mètres avant l'arrivée, il était rejoint : jouant moi aussi des bras, jouant du buste, jouant de la tête* [...] *j'ai enfin prouvé avec éclat que j'avais plus de force qu'un écolier de troisième* (Montherlant). || *Jouer des coudes,* faire agir les coudes dans une foule pour se faire une place, pour se frayer un chemin : *Pour avancer au milieu des groupes, il fallait* [...] *se glisser en jouant des coudes* (Zola) ; au *fig.*, se faire une place, avancer dans une carrière par tous les moyens. || Fam. *Jouer des jambes* et (pop.) *jouer des flûtes,* courir : *Mais si les drôles étaient trop nombreux et qu'il fallût jouer des jambes* (Mérimée). || Pop. *Jouer de la mâchoire, de la fourchette,* manger abondamment : *Il souffre de l'estomac, du moins il le dit, et cela ne l'empêche pas de jouer de la fourchette* (Duhamel). || Fam. *Jouer de l'œil, de la prunelle,* échanger des œillades, des regards complices. || **4.** Tirer parti d'un avantage ou d'une faiblesse pour faire impression sur autrui : *Jouer d'une infirmité. Jouer de sa force, de son autorité. Il était visible, ce jour-là, qu'elle jouait de soi avec une virtuosité volontaire* (Hermant). || **5.** Se servir d'un instrument de musique : *Jouer du piano. Jouer du violon. Jouer de la mandoline. On entendait dans la pièce attenante jouer du piano* (Alain-Fournier) ; et absol. : [Grand-père] *tira un cahier de musique, le mit sur le pupitre du piano et dit à l'enfant de jouer* (Rolland). *Jouer en mesure. Jouer juste. Jouer faux.* || **6.** Class. *Jouer d'un tour à quelqu'un,* lui causer du tort : *Je lui pourrai jouer du violon. Jouer de la mandoline. On veut à mon honneur jouer d'un mauvais tour* (Molière).

● **II.** JOUER SUR. **1.** *Jouer sur les mots,* tirer parti d'une équivoque de sens ou d'une analogie de forme entre deux mots pour faire dévier un raisonnement et induire en erreur le partenaire : *On pourrait dire, sans jouer aucunement sur le sens des mots, que le réalisme est dans l'œuvre quand l'idéalisme est dans l'âme* (Bergson). || **2.** Se servir d'un instrument de musique (peu usité) : *Alors le Canadien commence à jouer sur sa flûte* (Chateaubriand).

● SYN. : **I, 1** *manier ;* **2** et **3** *agiter, remuer,*secouer.

C. Prendre une attitude.

●JOUER À. **1.** Se donner l'apparence d'un personnage : *Jouer à l'artiste célèbre. Pendant cinq mois j'ai joué à l'ascète, au petit Boudha, avec deux œufs et un verre d'eau par jour et cinq heures de bibliothèque* (Laforgue). || **2.** *Jouer à l'homme important,* prendre une attitude de supériorité, de condescendance. || *Jouer à la vertu,* se faire passer pour un homme vertueux. || *Jouer au plus fin,* V. FIN.

● SYN. : **1** *contrefaire, mimer, singer* (fam.) ; **2** *plastronner* (fam.), *poser.*

■ « JOUER », VERBE TRANSITIF

● Sens I, 1, début du XX^e^ s. (aussi *jouer la balle, jouer une balle ; jouer l'homme,* 1929, Esnault) ; sens I, 2, 1867, Littré (*jouer la revanche,* XX^e^ s. ; *jouer une partie serrée, dure, la partie est jouée,* début du XX^e^ s.) ; sens I, 3, 1680, Richelet (*jouer la carte de,* début du XX^e^ s.) ; sens I, 4, 1580, Montaigne ; sens I, 5, av. 1863, Vigny (*jouer le tout pour le tout,* 1873, Larousse ; *jouer son va-tout,* 1872, Littré [art. *va-tout*] ; *jouer sa dernière chance,* début du XX^e^ s.) ; sens II, 1, 1673, Molière ; sens II, 2, XX^e^ s. (aussi au fig.) ; sens II, 3, début du XX^e^ s. ; sens II, 4, 1959, Robert ; sens III, 1, 1663, Molière ; sens III, 2, 1651, Th. Corneille (*jouer quelque chose,* 1668, Molière) ; sens III, 3, 1656, Oudin (au fig., 1671, Molière) ; sens III, 4, milieu du XV^e^ s., *Quinze Joyes de mariage* (aussi « tenir le rôle d'un personnage... », au pr. et au fig.) ; sens III, 5, 1694, Acad. ; « intervenir dans le déroulement d'une affaire », 1674, La Fontaine) ; sens III, 6, 1867, Littré (« avoir une importance », 1694, Acad.) ; sens III, 7, 1672, M^me^ de Sévigné ; sens III, 8, fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné (en parlant de choses inertes, 1798, Acad.) ; sens III, 9, 1640, Oudin ; sens III, 10, milieu du XVI^e^ s., Amyot (*jouer un mauvais tour à quelqu'un,* XV^e^ s. [*jouer un bon tour,* par antiphrase, av. 1890, Maupassant] ; *cela vous jouera un mauvais tour,* av. 1763, Marivaux).

I. 1. Participer à une épreuve sportive : *Jouer un match. Jouer la finale de la Coupe de France.* || Fam. *Jouer la balle,* au football, viser à s'emparer du ballon, à le frapper sans se livrer à des brutalités sur les joueurs adverses. || *Jouer une balle,* la lancer : *Il y a encore deux balles à jouer. Jouer une belle balle.* || *Jouer l'homme,* s'attaquer au joueur adverse au lieu de s'attaquer au ballon. || **2.** *Jouer une partie de,* prendre part à un jeu de société : *Jouer une partie de cartes, d'échecs.* || *Jouer la revanche,* entreprendre une seconde partie après avoir perdu la première. || *Jouer la belle,* V. BEAU. || Fig. *Jouer le jeu,* V. JEU. || *Jouer franc jeu,* V. JEU. || Fig. *Jouer une partie serrée, dure,* mener une discussion serrée, se lancer dans une entreprise difficile : *La partie sera dure, mais l'heure sera bientôt venue de la jouer* (Martin du Gard). || Fig. *La partie est jouée,* c'est fini, il n'y a plus rien à faire. || **3.** Fournir une certaine carte ou déplacer une pièce du jeu : *Jouer atout, trèfle. Jouer un pion.* || Fig. *Jouer la carte de,* miser sur : *Hitler a joué la carte de la guerre.* || **4.** Miser une certaine somme dans un jeu d'argent : *Jouer une forte somme à la roulette. Il a, en recarrelant sa cave, trouvé mille écus* [...]. *Rattrapez-le avant qu'il n'ait tout joué ou tout bu* (Arène). || Fig. *Jouer gros jeu,* V. JEU. || **5.** Risquer de perdre, exposer à un risque : *Une foule sans discipline, sans poudre, sans munitions, allait jouer sur une carte tout l'avenir de la liberté et de la France* (Michelet). *Jouer sa réputation sur un coup de tête. Jouer sa vie dans une aventure.* || *Jouer le tout pour le tout,* prendre un risque total. || *Jouer son va-tout, jouer sa dernière chance,* tenter sa dernière chance : *Échoués à quatre mille mètres d'altitude* [...] *ils jouèrent leur dernière chance, lancèrent l'avion vers le vide* (Saint-Exupéry).

II. 1. Exécuter un morceau de musique : *Jouer une valse. Jouer du Chopin. Il lui demandait de jouer la petite phrase de la sonate de Vinteuil* (Proust). *Une musique, quelque part, jouait un pas de menuet* (Alain-Fournier). || **2.** *Jouer sa partie,* exécuter le rôle qui est dévolu à un chanteur ou à un musicien dans une œuvre d'ensemble ; au *fig.*, accomplir sa tâche dans une œuvre collective : *Tous* [les chiens de chasse] *jouèrent leur partie, ceux des voies doublées, ceux qui suivaient les sillons remplis d'eau de pluie, ceux qui s'y retrouvaient parmi les vignes* (Vialar). || **3.** *Fam.* En parlant d'appareils, reproduire ou retransmettre de la musique : *La charcutière avait acheté un appareil tout nouveau : on le remontait avec une clef, on mettait un cylindre en cire et ça jouait : « Toi qui connais les hussards de la garde »*

(Giono). || **4.** *Fam.* Faire jouer : *Jouer un disque.*

III. 1. Donner une représentation théâtrale : *La Comédie-Française joue aussi des pièces modernes. Jouer du Corneille, du Marivaux, du Brecht. La tragédie* [de Racine] *est moins jouée que célébrée* (Th. Maulnier). || **2.** *Class.* Faire figurer dans une pièce de théâtre un personnage pour l'y ridiculiser : *Jouer d'honnêtes gens comme les médecins* (Molière). || *Jouer quelque chose,* lui enlever toute valeur en le ridiculisant : *Jusqu'ici vous avez joué mes accusations* (Molière). || **3.** Vx. *Jouer la comédie,* faire le métier d'acteur : *Il avait quitté les théâtres de province pour venir jouer la comédie à Paris* (Daudet) ; *auj.* et *fig.,* adopter un comportement qui ne correspond pas à ce qu'on ressent ou qu'on pense en réalité. || **4.** Interpréter une œuvre, un auteur : *Les grands acteurs aiment bien jouer les œuvres de Molière. Il faudrait des demi-dieux pour jouer Homère, de même pour jouer des personnages tirés de ses flancs* (Vigny). || Tenir tel emploi ou tel rôle à la scène ou à l'écran : *Il jouait les raisonneurs, les pédants, les personnages de composition et, en cas de besoin, les duègnes* (Duhamel). *Cet acteur joue toujours les mauvais garçons. Jouer Harpagon dans « l'Avare ».* || Fig. et fam. *Jouer tel personnage dans une affaire,* avoir tel comportement, tel rôle. || **5.** *Jouer un rôle* (avec, pour sujet, un nom de personne), exercer une influence, remplir une fonction : *Pour jouer un rôle politique, il faut de l'argent* (Balzac). *Ne serait-ce pas héroïsme aussi de jouer son rôle dans une société qui vous heurte* (Montherlant) ; intervenir dans le déroulement d'une affaire : *Gaigneux n'était pas dupe et croyait savoir à quoi s'en tenir sur le rôle joué par l'ingénieur* (Aymé). || **6.** *Jouer un rôle dans* (avec, pour sujet, un nom de chose), avoir une incidence sur : *Au-delà coulait une rivière : elle jouait un grand rôle dans la famille à cause du bien et du mal qu'elle faisait à nos cultures* (Bosco) ; avoir une importance dans : *La lecture joue un grand rôle dans la formation intellectuelle d'un enfant.* || **7.** Se donner des airs de : *Jouer l'homme important. Mais, de sa part, c'était moins fausse simplicité de grande dame qui joue la campagnarde, et orgueil de duchesse qui fait la nique aux dames riches méprisantes des paysans qu'elles ne connaissent pas* (Proust). *La voix jeune, les rides clémentes rehaussées de rose, une dentelle sur ses cheveux blancs, tante Alicia jouait les marquises de théâtre* (Colette). || **8.** Simuler un sentiment, une attitude : *Une fureur bien jouée* (Balzac). *Tchen se demanda s'il ne jouerait pas le demi-sourd* (Malraux). || *Littér.* En parlant de choses inertes, tendre à produire le même effet que : *Des consoles s'y heurtaient à du brick-brac* [...] *des candélabres de zinc jouant le bronze florentin* (Zola). *Un cordon de soie tressée, jouant les cheveux, traversait la chemise et protégeait la montre contre un vol improbable* (Balzac). || **9.** *Littér.* Tromper, duper quelqu'un : *Nul n'avait pu jouer cette humble villageoise* (Péguy). *Nous avons tous l'impression d'être débordés, d'être joués* [...] *sans savoir comment ni par qui* (Martin du Gard). || **10.** *Fig.* || *Jouer un* (*bon*) *tour à quelqu'un,* lui faire une farce, se moquer de lui par plaisanterie : *Sauvageol traduisit son désappointement* [...], *marmottant entre ses dents :« Quel tour cette coquine nous a joué ! »* (F. Fabre). *Ils lui jouaient toutes sortes de bons tours dont la compagnie se divertissait* (France). *On eût dit qu'elle se félicitait du bon tour qu'elle lui avait joué* (Maupassant). || *Jouer un* (*mauvais, sale* [fam.], *vilain*) *tour à quelqu'un,* lui causer du tort, souvent sournoisement ; le berner. || Fam. *Cela vous jouera un mauvais tour,* il vous arrivera quelque désagrément, cela tournera mal pour vous.

● SYN. : **I, 5** *aventurer, compromettre, exposer, hasarder, miser.*|| **II, 1** *interpréter.*|| **III, 1** *donner, représenter ;* **4** *créer, incarner ;* **7** *poser à ;* **8** *affecter, feindre ; copier, imiter ;* **9** *feinter* (fam.), *flouer* (fam.), *mystifier, refaire* (pop.), *rouler* (fam.).

■ **« SE JOUER », VERBE PRONOMINAL**

● Sens I, 1, XII[e] s. ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1580, Montaigne (« avoir lieu » [en sports], XX[e] s.) ; sens I, 4, 1959, Robert (« être décidé par le hasard de », 1935, Giraudoux ; « se décider d'une façon irrémédiable », début du XX[e] s.) ; sens I, 5, 1668, Molière (« se mesurer à quelqu'un, se frotter à lui », v. 1460, G. Chastellain) ; sens II, 1, av. 1606, Desportes (au fig., av. 1848, Chateaubriand) ; sens II, 2, av. 1869, Lamartine ; sens II, 3, milieu du XVIII[e] s., Buffon ; sens II, 4, 1656, Pascal (*se jouer des difficultés,* 1873, Larousse ; *se jouer des lois,* 1931, Larousse) ; sens III, 1, 1867, Littré ; sens III, 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens III, 3, v. 1462, *Cent Nouvelles.*

I. 1. S'amuser (vieilli) : *Les petits enfants se sont joués avec les os des puissants monarques* (Chateaubriand). *Un vieux lion abaisse | Sa longue crinière épaisse, | Et sans l'agiter y laisse | Se jouer le lionceau* (Vigny). || **2.** Faire quelque chose comme par jeu : *La chère belle se montrait d'une désespérante coquetterie : elle se jouait, semblait l'appeler, puis fuyait lestement sous sa main* (Zola). || **3.** Être pratiqué, en parlant d'un sport : *Le football se joue en deux équipes de onze joueurs chacune.* || Avoir lieu : *Le match se jouera la semaine prochaine.* || **4.** Être risqué au jeu : *Des sommes considérables se jouent au P.M.U.* || *Fig.* Être décidé par le hasard de : *Et la vie de mon fils et la vie d'Hector vont se jouer sur l'hypocrisie et le simulacre, c'est épouvantable !* (Giraudoux). || Se décider d'une façon irrémédiable : *Grandeur des bords de Seine ! Rivages peu connus, mal goûtés, où s'est joué il y a deux siècles l'avenir du monde* (Salacrou). || **5.** *Class.* et littér. *Se jouer à,* prendre le risque de, s'en prendre à : *Onuphre n'est pas dévot, mais il veut être cru tel, et par une parfaite, quoique fausse imitation de la piété, ménager sourdement ses intérêts : aussi ne se joue-t-il pas à la ligne directe* (La Bruyère). *J»y ai mis bon ordre, il ne s'y jouera plus* (Marivaux) ; se mesurer à quelqu'un, se frotter à lui : *Il ne fallait pas se jouer à lui* (Chateaubriand).

II. 1. *Littér.* Se mouvoir avec aisance et comme par jeu (en parlant de personnes, d'animaux ou de choses) : *Elle* [Velléda] *chantait en luttant contre la tempête, et semblait se jouer dans les vents : on eût dit qu'ils étaient sous sa puissance, tant elle paraissait les braver* (Chateaubriand). [Des marins] *naviguant dans la tempête avec aussi peu de souci d'eux-mêmes que le cygne qui se joue sur un lac* (Thierry). *Dans cette grande plaine où l'autan froid se joue* (Baudelaire). || *Fig.* Se donner libre carrière : *Mon imagination se jouait dans ces espaces* (Chateaubriand). || **2.** Être traité, exposé avec aisance : *Les plus hautes questions de métaphysique sacrée se jouent sous la plume de M[me] de Sévigné* (Lamartine). || **3.** *Littér.* Produire des reflets lumineux dus à la mobilité ou aux variations d'intensité de la source lumineuse : *De grandes surfaces lisses et miroitantes où se joue et chante la lumière* (Bertrand). || **4.** *Se jouer de,* ne pas se laisser arrêter par, ne faire aucun cas de. || *Se jouer des difficultés,* surmonter aisément les difficultés. || *Se jouer des lois,* trouver le moyen de surmonter les obstacles juridiques, n'en pas tenir compte.

III. 1. Être représenté au théâtre ou au cinéma : *Cette pièce se joue depuis plusieurs années.* || **2.** *Fig.* Se dérouler : *Les aventures les plus dramatiques se jouent silencieusement sous la coupole de son cerveau* (Baudelaire). *Il s'est toujours joué un drame autour des lieux inspirés* (Barrès). || **3.** Littér. *Se jouer de,* se moquer de, ridiculiser : *Je crois que vous voulez m'éprouver et vous jouer de moi qui suis un homme simple et rude* (Claudel).

● SYN. : **II, 4** *jongler avec, mépriser, se moquer de, se rire de.*|| **III, 3** *s'égayer aux dépens de, se gausser de, se payer la tête de* (très fam.).

jouerie [ʒuri] n. f. (de *jouer* [v. ce mot] ; v. 1265, *Livre de justice,* écrit *joerie,* au sens de « jeu de dés » ; écrit *jouerie,* au sens actuel, fin du XIX[e] s.). *Dialect.* Amusement, divertissement ne réclamant pas d'effort d'attention : *Les joueries de mon enfance ne me satisfaisaient plus* (Theuriet).

jouet [ʒwɛ] n. m. (de *jouer* [v. ce mot] ; XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, écrit *juet* [*jouet,* 1523, Havard], au sens 1 [« ce qui sert à l'amusement d'un jeune animal », 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3-4, 1577, A. d'Aubigné). **1.** Objet dont les enfants se servent pour jouer : [Le grand-père] *traversait Paris tragique et plein d'épées | Pour vous porter des tas de jouets, des poupées* (Hugo). *Il m'est égal de regarder des jouets, si le n'ai pas le droit de les prendre et d'en faire ce que le veux, de les découdre et de les casser* (Vallès). *On y voyait, en abondance, des jouets d'enfants, étalés pour les étrennes* (France). *Il n'arrivait pas à imaginer qu'un cerceau qu'il aurait beaucoup aimé cesserait un jour de lui être cher, lui apparaîtrait comme un pauvre jouet d'enfant* (Romains). || *Par anal.* Ce qui sert à l'amusement d'un jeune animal : *Pelote de fil servant de jouet à un jeune chat.* || **2.** *Fig.* Personne qui est l'objet de moquerie : *Rien ne révolte plus les gens de province que l'idée de servir de jouet aux gens de Paris* (Balzac). *Imagine-t-on qu'un homme de mon âge serve de jouet à un bambin ?* (Musset). || **3.** Personne qui est victime d'une force extérieure, d'une volonté qui la domine et l'entraîne, ou qui est victime de ses propres illusions : *Hélas, l'homme, jouet de l'élément, en proie | Au sol qui le dévore, au ciel qui le foudroie, | Fatal, débile, et né dans un accablement, | Ayant pour se guider sa raison qui lui ment | Et le peu de clarté que l'instinct lui procure, | Lutte éternellement avec la force obscure !* (Hugo). *Plus il* [Saint Louis] *semble le jouet du destin, plus il semble le diriger* (Rolland). *Nous sommes entrés dans un cyclone* [...], *nous sommes le jouet de ces forces puissantes qui ne se révèlent à nous que par les coups qu'elles nous portent* (Tharaud). *Nous la reconnaissons* [l'inspiration] *sans peine à cette prise de possession totale de notre esprit qui, de loin en loin, empêche que pour tout problème posé nous soyons le jouet d'une solution rationnelle plutôt que d'une autre solution rationnelle* (A. Breton). || *Être le jouet d'une illusion,* en subir les mirages. || **4.** *Littér.* Ce qui est abandonné à l'action de forces naturelles : *Son vaisseau, après avoir été longtemps le jouet des vents, fut enseveli dans les ondes* (Fénelon). *La longue chevelure d'Atala, jouet des brises matinales* (Chateaubriand). [Un] *brick jouet du flux et du reflux* (Verlaine).

• SYN. : **1** *jeu, joujou* (fam.) ; **2** *tête de turc* (fam.) ; **3** *cible, proie.*

jouette [ʒwɛt] n. f. (probablem. de *jouer ;* 1795, *Encycl. méthodique*). Trou moins profond que le terrier, que le lapin creuse pour ainsi dire en se jouant.

joueur, euse [ʒwœr, -øz] n. (de *jouer* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit joeor [*joueur,* fin du XIII[e] s.], au sens de « jongleur » ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, 1924, Montherlant [... *beau joueur,* 1690, Furetière ; ... *bon joueur,* 1867, Littré] ; sens 3, fin du XIII[e] s., J. de Condé ; sens 4, XX[e] s. [*joueur de farces,* « acteur forain », 1538, R. Estienne] ; sens 5, XIII[e] s.). **1.** Personne qui pratique un jeu de manière habituelle ou occasionnelle : *Un joueur de cartes, de boules. Un joueur de golf. Une joueuse de tennis.* || **2.** Personne qui fait partie d'une équipe sportive : *Une joueuse de basket-ball, un joueur de football.* || *Se montrer beau joueur* (ou *bon joueur*), reconnaître sans discuter la victoire de l'adversaire (au pr. et au fig.), avoir l'esprit sportif : *Il était beau joueur, il restait sans rancune, à la suite de cette dernière affaire de terrains, scandaleuse et désastreuse, dont il n'avait guère sauvé que sa peau* (Zola). *On trouve peu de bons joueurs, j'entends qui sachent perdre sans prendre de l'humeur* (Alain). || **3.** Personne qui a la passion du jeu d'argent : *Tous frémissants, pâles, les dents serrées, avec ce regard singulier du joueur, trouble, en biseau, devenu louche à force de fixer toujours la même carte* (Daudet). *Plus qu'un ouvrier il* [le Chinois] *est marchand, plus que marchand, il est spéculateur et joueur effréné* (Claudel). *On veut confondre de tels hommes* [les aviateurs] *avec les toréadors ou les joueurs : on vante leur mépris de la mort* (Saint-Exupéry). || **4.** *Joueur de farces, joueur de bons tours,* personne qui aime habituellement faire des farces ou des bons tours à quelqu'un. || **5.** Personne qui joue d'un instrument de musique par profession ou simplement pour divertir le public : *Un joueur de cornemuse. La joueuse de harpe chantait une mélodie plaintive* (Gautier).

◆ adj. (sens 1, 1867, Littré ; sens 2, 1923, R. Martin du Gard ; sens 3, 1668, Molière). **1.** Qui aime à jouer, à rire : *Une petite fille joueuse. Il n'avait aucun sens de la responsabilité et devenait tous les jours plus enfantin, plus joueur* (Cendrars). || **2.** Qui dénote ce caractère : *Elle avait la sensibilité naturelle et joueuse d'un animal jeune* (Martin du Gard). || **3.** Qui aime à jouer, à pratiquer le jeu d'argent : *Avoir un mari joueur et paresseux. Je vis en elle une grande femme sèche et mince, joueuse, égoïste, impertinente* (Balzac).

• SYN. : **1** *enjoué, folâtre, joyeux.*

joufflu, e [ʒufly] adj. (altér., par croisement avec *joue,* du moyen franç. *gifflu,* joufflu [1531, Godefroy, X, 50], dér. de *gifle* [v. ce mot] ; 1569, R. Estienne, au sens 1 [substantiv., 1709, Regnard ; ironiq., 1768, Voltaire] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Qui a des joues rebondies : *Bébé joufflu. Ses joues brillaient d'un vermillon si pur qu'on le croyait pétri par un de ces petits anges joufflus qui flottaient dans le chœur de l'église* (France). *L'enfant allait avoir huit mois* [...]. *Il était devenu tout rose, joufflu, potelé* (Maupassant). *Un petit joufflu d'enfant, hardi comme un page, timide comme un ange* (Péguy) ; et substantiv. : *Un gros joufflu.* || *Fam.* Se dit aussi d'un adulte avec nuance de moquerie : *Sa figure passablement joufflue* (Balzac). || **2.** Se dit quelquefois de choses aux formes rebondies : *Les coques joufflues glissaient, atteignaient le flot* (Moselly).

• SYN. : **1** *bouffi, dodu, mafflu.* — CONTR. : **1** *décharné, défait, émacié.*

joufflure [ʒuflyr] n. f. (de *joufflu ;* 1879, Huysmans). Aspect d'un visage joufflu (rare) : *Gabriel Michon, un gringalet chauve qui avait une joufflure d'ange et des regards noyés d'ivrogne* (Huysmans).

joug [ʒu] n. m. (lat. *jugum,* joug, fourches sous lesquelles défilaient les vaincus ; XII[e] s., écrit *jou* et, sous l'influence du lat., *jog* [*joug,* XIII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *juh* [*joug,* XIII[e] s. ; *secouer le joug,* 1538, R. Estienne] ; sens 3, v. 1265, Br. Latini [*le joug de l'hymen,* 1673, Racine — d'abord *le joug du mariage,* v. 1530, C. Marot] ; sens 4, 1690, Furetière [*passer sous le joug,* au fig., av. 1848, Chateaubriand]). **1.** Pièce de bois que l'on assujettit sur la tête des bœufs pour les atteler : *Il rattache le joug sous la forte courroie | Aux cornes qu'en pesant sa main robuste ploie* (Lamartine). *Les fiers animaux* [...] *faisaient grincer les jougs et les courroies liés à leur front, en imprimant au timon de violentes secousses* (Sand). || **2.** *Fig.* Sujétion imposée par la force ou par une autorité : *Tomber sous le joug du vainqueur. Subir le joug de quelqu'un. Tenir quelqu'un sous le joug. Les habitants de l'Armorique* [...] *portaient avec impatience le joug romain* (Chateaubriand). *Livrer la France sans combat, voilà simplement ce qui nous était demandé. Se soumettre totalement au Kaiser, tendre le cou au joug de la servitude* (Clemenceau). *Et vous* [Dieu] *n'avez point permis qu'Israël serve sous le joug des Efféminés* (Claudel). || *Secouer le joug,* chercher à se libérer d'une contrainte. || **3.** *Littér.* Contrainte qui résulte d'un engagement ou de toute espèce de convention : *Le public, fatigué d'anarchie, reprenait volontiers le joug des règles* [...], (mais) *rien n'était plus ennuyeux que cette pâle résurrection de la littérature d'autrefois* (Chateaubriand). *Ô rime, qui que tu sois, je reçois | Ton joug* (Sainte-Beuve). || Vx. *Le joug de l'hymen,* les obligations du mariage. || **4.** Dans l'Antiquité, pique maintenue horizontalement sur deux autres fichées en terre, et sous laquelle les Romains faisaient passer les ennemis vaincus. || Fig. *Passer sous le joug,* subir une contrainte humiliante ou passer sous une domination étrangère : *L'évêque de Paris, au IV[e] siècle, empêcha la France entière de passer sous le joug des Normands* (Chateaubriand).

• SYN. : **2** *dépendance, domination, esclavage, oppression, servitude ;* **3** *carcan, chaîne, collier.*

jouglar [ʒuglar] n. m. (mot provenç. [correspondant, pour l'origine et le sens, à l'anc. franç. *jogler,* « ménestrel » — XIIe s., Godefroy], de l'adj. lat. *jocularis,* plaisant, drôle, dér. de *joculus,* petite plaisanterie, dimin. de *jocus* [v. JEU] ; 1891, A. France). *Vx.* Jongleur, barde : *Laïques et clercs, mendiants et lettrés, tous les jouglars du pays se réunissaient une fois l'an dans la maison de JeanFrançois* (France).

jouière [ʒujɛr] n. f. (de *joue* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Aliscans,* écrit *joiere,* au sens de « partie de l'armure de tête qui protège la joue » ; 1676, Félibien, écrit *jouière,* au sens de « chacun des deux morceaux de bois appliqués contre un morceau plus grand et présentant une ouverture médiane où passe le bout d'un treuil » ; sens actuel, 1694, Th. Corneille). Chacun des murs qui, de part et d'autre, retiennent les berges d'une écluse et reçoivent les coulisses des vannes.

jouillère [ʒujɛr] n. f. (var. graphique du mot précéd. ; 1867, Littré, au sens de « jouière » ; sens actuel, 1962, Larousse). Chacun des deux montants d'une bride ou d'un licol.

jouir [ʒwir] v. tr. ind. [de] (lat. pop. **gaudīre,* altér. du lat. class. *gaudēre,* éprouver une joie intime ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *goïr,* au sens de « accueillir joyeusement » ; fin du XIIe s., Châtelain de Coucy, écrit *joïr* [*jouir,* XIIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1360, Froissart [*jouir d'une femme,* XIIIe s.] ; sens I, 3, 1672, Racine ; sens I, 4, 1678, La Fontaine [« éprouver le plaisir sexuel », 1690, Furetière ; par antiphrase et *faire jouir,* « faire souffrir », XXe s.] ; sens II, 1, 1580, Montaigne [*jouir de son bien,* v. 1283, Beaumanoir ; *jouir de ses droits,* 27 août 1691, Bayle] ; sens II, 2, 1580, Montaigne [négativement, 1867, Littré] ; sens II, 3, 1690, Furetière).

I. 1. Éprouver un vif plaisir dans la possession de quelque chose : *Jouir de la vie. Jouir d'une victoire. Jouir de la présence de quelqu'un. Aimons donc, aimons donc ! de l'heure fugitive, | Hâtons-nous, jouissons ! | L'homme n'a point de port, le temps n'a point de rive ; | Il coule, et nous passons !* (Lamartine). *Qu'il jouisse de tout ce qu'on rêve ici-bas* (Leconte de Lisle). *Les individus jouissent comme ils peuvent de ce qu'ils peuvent ; et la malice de la sensibilité est infinie* (Valéry). || **2.** Vx. *Jouir de quelqu'un,* avoir tout loisir pour s'entretenir avec lui ou pour en tirer tout l'agrément ou tout le bonheur possible : *Jouir de la foule est un art* (Baudelaire). || Spécialem. *Jouir d'une femme,* la posséder : *Jupiter s'est bien mué en bête et même en mari pour jouir de mortelles* (Gautier). || **3.** Tirer une grande satisfaction de quelque chose : *Du malheur qui me presse | Tu ne jouiras pas, infidèle princesse* (Racine). *J'avais des partisans dont le jouissais d'être le chef* (Mauriac). || **4.** *Absol.* Éprouver un vif plaisir : *Jouis ! dit la raison païenne* (Musset). *La mélancolie résulte aussi de l'incapacité de jouir par l'abus de l'analyse de soi* (Lemaitre). || *Spécialem.* et *pop.* Éprouver le plaisir sexuel : *Elle cuvait son ivresse du jour, gonflée, accablée de volupté, si lasse d'avoir joui qu'il n'y avait plus d'elle que le petit souffle de sa gorge rassasiée* (Zola). || *Par antiphrase* et *pop.* Éprouver une vive douleur physique. || Fam. *Faire jouir,* faire souffrir : *Un rhumatisme qui fait jouir.*

II. 1. Bénéficier d'un avantage matériel ou moral, d'une prérogative : *Jouir d'une grande fortune, d'une bonne santé. Jouir de l'estime générale. Gérard de Nerval* [...] *connaissait Victor Hugo, était reçu dans la maison, et jouissait bien justement de toute la confiance du maître* (Gautier). *Un conducteur d'auto, sans distinction de couleur, jouit déjà d'un prestige énorme en Extrême-Orient* (Dorgelès). || *Jouir de son bien,* en termes de droit, en avoir la possession et en profiter : *La propriété est le droit de jouir et disposer des choses* (Code Napoléon). || *Jouir de ses droits civiques,* en être titulaire. || **2.** Avoir l'entière disposition d'une faculté : *Savoir si les animaux jouissent d'une certaine puissance de raisonnement* (Arago). || S'emploie surtout négativement : *Cet individu ne jouit pas de toute sa raison.* || **3.** En parlant des choses, comporter un avantage attaché à des circonstances particulières : *La Côte d'Azur jouit d'un climat doux et ensoleillé.*

● SYN. : **I, 1** *goûter, profiter de, savourer ;* **3** *se délecter, jubiler, se réjouir de.*|| **II, 1** *avoir, disposer de, posséder ;* **3** *bénéficier.*

jouissance [ʒwisɑ̃s] n. f. (de *jouir ;* 1466, Bartzsch, au sens II, 1 [*entrée en jouissance,* XXe s.] ; sens I, 1, 1580, Montaigne ; sens I, 2, début du XVIe s. [absol., « le plaisir des sens », 1690, Furetière ; absol., « amour satisfait, faveurs d'une femme », 1659, Molière] ; sens I,3, début du XVIe s. ; sens I, 4, 1867, Littré ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1867, Littré [*action de jouissance,* 1893, *Dict. général*]).

I. 1. Plaisir intense résultant de la possession de quelque chose : *Les ineffables jouissances que procure la vue d'une grande masse d'or* (Balzac). *Combien comptons-nous d'heures remplies par la jouissance positive, par l'action réussie et décidée ?* (Baudelaire). *Il ne savait pas quelle réaction de tout son être la poussait davantage à se précipiter sur les jouissances de la vie* (Flaubert). || **2.** Plaisir intense des sens : *Les jouissances de la chair. Si j'avais jusqu'à présent connaissance des souffrances de l'amour, j'avais également tout ignoré des jouissances extravagantes que procurent ses plus dérisoires satisfactions* (Vailland). || Absol. *La jouissance,* le plaisir des sens : *Elle était comme affolée de jouissance, jamais elle ne s'était montrée ardente à ce point, insatiable* (Zola). *Je saisissais le balancement qui mène certains hommes de l'ascèse à la jouissance et du dépouillement à la profusion dans la volupté* (Camus). || *Class.* et *absol.* Amour satisfait, faveurs d'une femme : *Celui-ci a fait un madrigal sur une jouissance, celui-là a composé des stances sur une infidélité* (Molière). || **3.** Plaisir intense d'ordre supérieur : *Les jouissances de l'art. Le prodigieux, l'inattendu obtenus comme résultats d'une déduction rigoureuse ou d'une conduite expérimentale sans défauts procurent à l'esprit une des plus grandes jouissances qu'il puisse connaître* (Valéry). *Quand un poème exquis amène les larmes au bord des yeux, ces larmes ne sont pas la preuve d'un excès de jouissance, elles sont bien plutôt le témoignage d'une mélancolie irritée* (Baudelaire). || **4.** Dans un sens affaibli, plaisir : *Mon frère le pampre et ma sœur la groseille, | Qui sont la jouissance aimable de l'été* (Noailles).

II. 1. Libre disposition d'une chose : *Il ne comprit pas que la jouissance d'un droit individuel ne le dispensait pas d'accomplir un devoir social* (France). *Tout serait vendu, mais Mme Révolu gardait la jouissance du château et du parc* (Mauriac). || *Entrée en jouissance,* date à partir de laquelle on a la libre disposition d'un bien mobilier ou immobilier. || **2.** Droit de percevoir les fruits, les intérêts d'un bien : *Avoir la jouissance d'une terre.* || **3.** Droit de disposer des intérêts d'une rente, du dividende d'une action. || *Action de jouissance,* action dont le capital a été remboursé et qui ouvre seulement un droit à une certaine part des bénéfices.

● SYN. : **I, 1** *délectation, délices, satisfaction ;* **2** *volupté ;* **4** *régal* (fam.). || **II, 1** *possession, usage ;* **2** *usufruit.*

jouissant, e [ʒwisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *jouir* [v. ce mot] ; v. 1165, Marie de France, écrit *joïssant,* au sens de « joyeux, satisfait » ; écrit *jouissant,* au sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1678, La Fontaine ; sens 3, XXe s.). **1.** *Vx.* Qui a la pleine jouissance de quelque chose : *J'étais jouissante et agissante des membres qui me portent et avec lesquels on chemine* (Goncourt). || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Qui a la satisfaction de l'amour sexuel : *Un mari* [...] | *Fort amoureux de sa femme, | Bien qu'il fût jouissant, | Se croyait malheureux* (La Fontaine). || **3.** *Fam.* Se dit de ce qui procure un vif plaisir : [Moris :] « *Je voudrais avoir deux ans de plus et puis rester toute ma vie à cet âge-là ; ça serait jouissant* » (Sartre).

◆ n. (1759, Voltaire). *Vx.* Personne qui jouit de l'amour sexuel : *Les eunuques haïssent les jouissants* (Voltaire).

jouissement [ʒwismɑ̃] n. m. (de *jouir ;* 1391, Godefroy, au sens de « usufruit » ; sens actuel, 1889, Verlaine). Plaisir intime : *Ma douce main de maître et d'amant | Passe et rit sur ta chère chair en fête, | Rit et jouit de ton jouissement* (Verlaine).

jouisseur, euse [ʒwisœr, -øz] n. (de *jouir* [v. ce mot] ; 1529, Godefroy, écrit *joysseur,* au sens de « celui qui a l'usufruit » ; écrit *jouisseur,* au sens actuel, 1849, Bescherelle). Personne qui recherche des jouissances matérielles, et plus spécialement sensuelles : *C'était l'esprit le plus ouvert à toutes les notions et à toutes les impressions, le jouisseur le plus éclectique et le plus impartial* (Baudelaire). *Le profil régulier et sensuel de Fanny, ses larges yeux de jouisseuse* (Daudet).

• SYN. : *bon vivant, épicurien, noceur, sensuel, sybarite, viveur, voluptueux.* — CONTR. : *ascète, puritain.*

jouissif, ive [ʒwisif, -iv] adj. (de *jouissant,* par changement de suff. ; 1967, Robert [art. *jouissant*]). *Fam.* Se dit de ce qui procure un plaisir intense.

joujou [ʒuʒu] n. m. (redoublement enfantin de la première syllabe de *jouer, jouet* [v. ces mots] ; début du XVe s., Ch. d'Orléans, écrit *faire jojo* [*faire joujou,* 1715, P. Adam], au sens 3 [au fig., XXe s.] ; sens 1, 1721, Trévoux ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** Petit jouet d'enfant : *Tous les enfants parlent à leurs joujoux ; les joujoux deviennent acteurs dans le grand drame de la vie, réduit par la chambre noire de leur petit cerveau* (Baudelaire). *Les jouets que je possédais n'avaient pour moi plus de mystère, partant plus de charme ; mais qu'ils étaient beaux, les joujoux de mes rêves* (France). || **2.** *Par antiphrase.* Mécanique merveilleuse : *C'est avec ce joujou* [télescope] *que nous avons vu de nouveaux cieux* (Voltaire). *Il y eut un long sifflement, la vapeur s'échappa avec fracas et le majestueux joujou sortit des ténèbres* (Mauriac). || **3.** Fam. *Faire joujou,* jouer. || *Fais joujou,* amuse-toi (à l'adresse d'un enfant). || Fig. et fam. *Faire joujou avec quelque chose,* ne pas le prendre au sérieux, s'en moquer : *Faire joujou avec la réputation de quelqu'un.*

joule [ʒul] n. m. (du n. du physicien anglais James Prescott *Joule* [1818-1884] ; 1882, d'après Larousse, 1888 [« unité de quantité de chaleur... », 1959, Robert ; *effet Joule,* 1962, Larousse]). Unité de travail et d'énergie équivalant au travail produit par une force de 1 newton dont le point d'application se déplace de 1 mètre dans la direction de la force. || Unité de quantité de chaleur équivalant à l'énergie dépensée en une seconde par un courant de 1 ampère passant à travers une résistance de 1 ohm. || *Effet Joule,* dégagement de chaleur qui se produit dans un conducteur parcouru par un courant électrique.

jour [ʒur] n. m. • ÉTYM. Lat. *diurnum,* ration journalière d'un esclave, relation des faits journaliers (et, à basse époque, « jour »), neutre substantivé de l'adj. *diurnus,* de jour, de chaque jour, mot de la famille de *dies,* jour ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *jorn* et *jor* (*jour,* fin du XIIe s.), au sens I, 1 (*avant* [*le*] *jour,* « très tôt », 1668, Molière ; *la pointe du jour,* fin du XIIe s. [*le point du jour,* v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence] ; *le petit jour,* 1690, Furetière ; *le déclin du jour,* 1690, Furetière — *la tombée du jour,* av. 1951, A. Gide ; *il fait grand jour,* 1549, R. Estienne ; *c'est comme le jour et la nuit,* 1690, Furetière ; *l'astre du jour,* 1678, La Fontaine [*le jour,* « le soleil », 1825, Vigny] ; *il est/fait jour,* « on est levé », 1643, Corneille) ; sens I, 2, 1667, Molière (symbole de pureté, 1677, Racine ; *clair comme le jour,* 1690, Furetière) ; sens I, 3, 1636, Corneille (*voir le jour ; recevoir le jour,* 1674, Racine ; *devoir le jour à quelqu'un,* 1669, Racine ; *donner le jour,* 1690, Furetière ; *respirer le jour,* fin du XVIe s. ; *perdre le jour,* 1690, Furetière ; *mettre au jour,* au fig., 1867, Littré ; *voir le jour,* « être publié », 1690, Furetière) ; sens I, 4, XXe s. ; sens I, 5, v. 1207, Villehardouin (*grand jour,* 1549, R. Estienne) ; sens I, 6, av. 1850, Balzac ; sens I, 7, XXe s. (aussi *jour d'une mine, ouvrier du jour*) ; sens I, 8, 1664, Molière (*au grand jour,* 1675, Boileau ; *mettre au jour,* 1844, Th. Gautier ; *voir le jour,* 1671, Boileau ; *revenir au jour,* av. 1874, Michelet) ; sens I, 9, 1648, Tristan L'Hermite ; sens I, 10, milieu du XVIe s., Amyot (*faux jour,* 1690, Furetière) ; sens I, 11, 1690, Furetière ; sens I, 12, v. 1664, La Rochefoucauld ; sens I, 13, 1600, O. de Serres (*mettre en jour,* 1632, Corneille) ; sens I, 14, av. 1648, Voiture ; sens II, 1, XIVe s. (*jour de souffrance,* 1832, Balzac ; *faux jour,* 1867, Littré) ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1877, Littré ; sens II, 4, 1902, Larousse ; sens II, 5, milieu du XVIe s., Amyot (*se faire jour,* « voir clair », 1633, Corneille [« se frayer un passage », 1640, Corneille, et « se produire, apparaître », 1830, Stendhal]) ; sens II, 6, milieu du XVe s., Amyot (*percer quelqu'un à jour,* « le transpercer », 1643, Corneille [« blesser l'amour-propre de quelqu'un », 1689, Mme de Sévigné, et « deviner des intentions secrètes », 1867, Littré]) ; sens III, 1, XIIe s., *Roncevaux* (*de jour,* 1611, Cotgrave ; *jour et nuit,* milieu du XVe s., *Évangiles des quenouilles* [*nuit et jour,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy] ; *en plein jour,* milieu du XVIe s., Amyot ; *les petits jours,* av. 1850, Balzac) ; sens III, 2, XIIe s. *Lois de Guillaume* (*le dernier jour,* 1685, Bossuet ; *jour astronomique, jour civil,* 1867, Littré ; *jour sidéral,* 1835, Acad.) ; sens III, 3, 1662, Molière (*les beaux jours,* « le printemps », 17 sept. 1766, Voltaire) ; sens III, 4, XVIe s., Loisel (*par jour,* 1656, Pascal ; *au jour le jour,* 1833, Musset ; *vivre au jour le jour,* v. 1770, J.-J. Rousseau [... *au jour la journée,* milieu du XVIe s., Amyot] ; *l'au jour le jour,* av. 1922, Proust ; *service de jour,* XXe s. ; *être de jour,* 1690, Furetière) ; sens III, 5, 1080, *Chanson de Roland* (*un jour,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*un beau jour,* même sens, 1665, La Fontaine] ; *fixer un jour,* 1690, Furetière [*prendre jour,* v. 1207, Villehardouin] ; *chaque jour,* 1670, Racine ; *il n'y a jour que,* 1692, Mme de Sévigné ; *l'autre jour,* XIIIe s., P. Paris, p. 184 ; *un jour ou l'autre,* XXe s. ; *un de ces jours,* milieu du XVIe s., Amyot ; *d'un jour à l'autre,* 1647, Vaugelas ; *du jour au lendemain,* 1672, Mme de Sévigné ; *de jour en jour,* XIIe s., Littré ; *jour après jour,* début du XXe s. ; *jour à jour,* 1672, Mme de Sévigné ; *le jour à jour,* fin du XIXe s. ; *jour pour jour,* 1690, Furetière ; *jour par jour,* 1580, Montaigne ; *le jour où,* début du XXe s. ; *un jour que,* fin du XIIe s., Conon de Béthune ; *à quelque jour,* av. 1880, Flaubert ; *au premier jour,* 1670, Molière ; *à jour,* av. 1841, Chateaubriand ; *de tous les jours,* 1690, Furetière) ; sens III, 6, v. 1196, J. Bodel (*du jour,* 1834, Balzac [« de l'époque contemporaine », 1802, Chateaubriand, et « qui est à la mode actuellement », av. 1834, Béranger]) ; sens III, 7, XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* I, 104 (*être dans un/dans son bon jour, le grand jour,* XXe s. ; *les Grands Jours,* XIVe s. ; *jour de Dieu !,* 1669, Molière) ; sens III, 8, 1837, Balzac (*avoir son jour,* av. 1865, Proudhon) ; sens III, 9, début du XXe s. (*un jour,* « un temps très limité », 1541, Calvin ; *Paris n'a pas été construit en un jour* et *bonheur d'un jour,* XXe s.).

I. CLARTÉ. **1.** Lumière des rayons du soleil sur la terre : [Le ciel] *nous verse un jour noir plus triste que les nuits* (Baudelaire). *Le jour de la journée n'existait plus pour la jeune fille, elle dormait* (Goncourt). || *Se lever avant le jour, avec le jour,* très tôt. || *La pointe du jour, le point du jour,* l'aube. || *Le petit jour,* le soleil levant : *Tous les matins, au petit jour, nous étions sur pied* (Daudet). *Le sale petit jour se levait sur la banlieue* (Mauriac). *À quelques jours de là, Antoine fut éveillé au petit jour par des coups frappés aux volets* (Martin du Gard). || *Le déclin, la tombée du jour,* le soir : *Je revois la tombée du jour, la rapide ascension de l'ombre contre les pentes des forêts* (Gide). || *Il fait grand jour,* le soleil brille abondamment. || *C'est comme le jour et la nuit,* ce sont deux choses très différentes, voire opposées. || Poét. *L'astre du jour,* ou simplem. *le jour,* le soleil : *Ainsi l'astre du jour éclate dans les cieux* (Lamartine). *Roncevaux | Des feux mourants du jour à peine se colore* (Vigny). || Class. *Il est jour, il fait jour,* on est levé : *Pensez-vous qu'il soit jour chez Lucrèce* (Corneille). *Il était petit jour chez elle quand le roi son père entra dans sa chambre* (Voltaire). || **2.** Symbole de beauté : *Belle comme le jour ;* de pureté, de loyauté, de grâce : *Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur* (Racine). *Cet enfant qu'on aime fait le jour dans notre*

âme (Hugo). *Un jour intérieur semble sortir de lui* [l'enfant] (Lamartine). || *Clair comme le jour,* évident : *Tout d'un coup c'était là, c'était clair comme le jour : l'existence s'était soudain dévoilée* (Sartre). || **3.** Symbole de la vie. || *Voir le jour, recevoir le jour,* naître. || *Devoir le jour à quelqu'un,* être né de lui. || *Donner le jour,* mettre au monde, enfanter : *Lorsqu'elle a donné le jour à l'enfant, elle ne se souvient plus de ses douleurs* (Mauriac). || Class. *Respirer le jour,* vivre : *Je n'entreprendrai point de dire à votre amour | Si Done Ignès est morte ou respire le jour* (Molière). || Vx. *Perdre le jour,* mourir. || Fig. *Mettre au jour,* créer un personnage littéraire : *Balzac, qui luttait contre l'état civil, a mis au jour une fois au moins un personnage amorphe* (Thibaudet). [V. aussi n. 8.] || Fig. *Voir le jour,* être publié, édité : *Il nous vantait l'ouvrage* [...] *dans lequel, lorsqu'il voyait le jour, nous ne retrouvions presque rien de ce qu'il en avait cité* (Marmontel). || **4.** Dans un sens mystique, symbole de la grâce divine, lumière du Paradis : *Ai-je prié ? je ne sais, j'étais dans un autre monde, j'y suis encore* [...]. *Pour vous viennent de s'ouvrir les Portes du Jour* (Montherlant). || **5.** Lumière naturelle, dont l'origine est le soleil : *Un jour faible. Avoir le jour dans les yeux. La fenêtre du fond, par où vient un jour crépusculaire de cinq heures* (Goncourt). *La croisée avait un vitrage en plomb qui tirait son jour de la cour* (Balzac). || *Grand jour,* lumière éclatante : *Dans le grand jour | Ardent et chaud | Du bel été d'or roux* (H. de Régnier). || *Demi-jour,* v. à l'ordre alphab. || **6.** *Par extens.* Reflet, tache de lumière : *La lumière filtrée dans les feuillages produisait* [...] *ces jolis jours qui ressemblent à des soieries* (Balzac). || **7.** Ce qui est à la surface du sol. || *Jour d'une mine,* ensemble des installations de surface. || *Ouvrier du jour,* ouvrier de surface, par opposition à l'ouvrier du fond, le mineur. || **8.** *Fig.* Possibilité de voir ou d'être vu : *Je refermai le placard* [...] *et, après cinq minutes d'une lutte invraisemblable, nous ramenâmes au jour une sorte de vieux bandit* (Maupassant). || *Au grand jour,* à la connaissance, au vu et au su de tout le monde : *Musulman, il eût fallu vivre de la vie commune, sans cesse au grand jour, sans cesse en compagnie* (Ch. de Foucauld). || *Agir au grand jour,* ouvertement, sans la moindre équivoque. || *Exposer au grand jour,* laisser voir, divulguer. || *Mettre au jour,* découvrir les ruines d'une ville, d'un monument ancien ; faire connaître ce qui était caché, ignoré : *Les fouilles entreprises à Alésia ont mis au jour les fortifications établies par César. Pompéi est rendue au jour l'année même de la naissance de Goethe* (Valéry). *Un savant italien me signala des documents nouveaux qu'il mit au jour et que j'étudiai longuement pour mon cours* (Gide). [V. aussi n. 3.] || *Voir le jour, revenir au jour* (en parlant de choses), être tiré de l'ombre pour être vu : *Ces parchemins laissés là depuis longtemps ne demandaient pas mieux que de revenir au jour* (Michelet). || **9.** Toute clarté autre que celle du soleil : *Le jour bleuâtre et velouté de la lune* (Chateaubriand). || **10.** Manière dont les objets sont éclairés ; aspect qui en résulte : *Une actrice est comme un tableau qu'il faut contempler à distance et sous le jour propice* (Gautier). *Les monuments éclairés par les projecteurs prennent un jour nouveau.* || Spécialem. *Faux jour,* lumière qui éclaire mal un objet, qui trompe la vue. (V. aussi § II, n. 1.) || *Contre-jour,* v. à l'ordre alphab. || **11.** En peinture, imitation de la lumière qui est censée éclairer les objets représentés : *Dans ce tableau, les jours s'opposent judicieusement aux ombres.* || **12.** *Fig.* Manière dont une idée ou une qualité est présentée : *Il exposait maintenant son cas sous son véritable jour* (Martin du Gard). || *Sous tel jour,* à tel point de vue : *Si l'on considère tout cela sous le jour des affaires, sous le jour commercial, votre projet ne tient pas debout* (Duhamel). || **13.** *Class.* Éclaircissement, information : *Voyez, pour vous ôter tout lieu de soupçonner, | S'il reste quelque jour encore à vous donner* (Molière). || Class. *Mettre en jour,* mettre en valeur : *Je n'ai point fait de tragédie où la vertu soit plus mise en jour que dans celle-ci* (Racine). || **14.** *Class.* Ce qui rend éclatant, illustration : *Et tout ce grand éclat de leur gloire ternie | Ne sert plus que de jour à votre ignominie* (Boileau).

II. CE QUI LAISSE PASSER LE JOUR. **1.** Ouverture qui laisse passer la lumière : *Percer un jour dans une muraille. Les vitres jaunes des jours pratiqués pour éclairer l'escalier* (Gautier). || Vx. *Jour de souffrance,* petite ouverture destinée uniquement à fournir un peu d'éclairage : *Un bouge éclairé par un jour de souffrance* (Balzac). || *Faux jour,* ouverture qui, au lieu de donner sur l'extérieur, est pratiquée dans une cloison intérieure. (V. aussi § I, n. 7.) || **2.** Espace entre deux objets mal joints : *Des planches qui laissent entre elles un jour.* || **3.** En broderie, vide ménagé dans un tissu en vue de produire un effet décoratif : *Des draps ornés de jours échelles, de jours Venise ;* et ironiq. : *La couverture, brodée à jours par les braises de cigarettes* (Colette). || **4.** En architecture, vide sculpté dans la pierre ou laissé dans la maçonnerie : *Douces colonnes, aux chapiteaux garnis de jour* (Valéry). || **5.** *Class.* et *fig.* Voie d'accès, moyen d'arriver à un résultat, facilité pour venir à bout de quelque chose : *Donnez-moi donc, seigneur, vous-même quelque jour, | Quelque infaillible voie à fixer votre amour* (Corneille). *Je vois fort peu de jour | À tourner cette affaire au gré de votre amour* (Molière). || Class. *Se faire jour,* voir clair : *Un prince dont les yeux se font jour dans les cœurs* (Molière) ; se frayer un passage, spécialement en parlant d'une troupe : *Et malgré vos refus il faudra que leurs coups | Se fassent jour ici pour aller jusqu'à vous* (Corneille) ; *auj.,* se produire, apparaître : *Quand l'opinion des autres sur ce sujet captivant tardait à se faire jour, il la sollicitait délibérément* (Duhamel). || **6.** *À jour,* se dit d'un objet percé de trous qui laissent passer la lumière : *Balcons à jour* [...], *clochers à jour* (Hugo). *Les portes s'accrochaient à deux piliers de métal quadrangulaires, travaillés et fouillés à jour* (Gautier). || Class. *Percer quelqu'un à jour,* le transpercer : *Et le perçant à jour de deux coups d'estocade, | Je le mets hors d'état d'être jamais malade* (Corneille) ; au *fig.,* blesser l'amour-propre de quelqu'un : *Madame de Coulanges perce à jour votre pauvre frère par ses épigrammes* (Sévigné) ; *auj.* et *littér.,* deviner des intentions secrètes : [Les médecins] *me retournaient dans tous les sens, m'auscultaient, puis parlaient entre eux à voix basse : allaient-ils me percer à jour ?* (Gide).

III. ESPACE DE TEMPS. **1.** Durée qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil : *Les jours sont plus longs en été qu'en hiver. Quel personnage, le vent* [...]. *C'est à lui qu'on pense sans cesse, le long des jours et des nuits* (Maupassant). *C'était le jour le plus long de l'année, le jour où le soleil parvient à effleurer la terre même* (Giraudoux). || *De jour,* pendant le jour : *Travailler de jour ;* qui a lieu pendant le jour : *Un service de jour.* (V. aussi n. 4.) || *Jour et nuit, nuit et jour,* continuellement, sans arrêt : *Cette cuisine effrayante est jour et nuit pleine de vacarme* (Hugo). *Il en est qui* [...] *vivent nuit et jour en état d'alerte sur les lieux mêmes de leur difficile succès* (Duhamel). || *En plein jour,* au milieu de la journée : *Une fois debout et au travail, tout va bien ; en plein jour, le redeviens moi-même, ce sont les nuits qui sont terribles* (Henriot). || Vx. *Les petits jours,* les journées courtes d'hiver : *Ce piédestal formait un chandelier pour les petits jours* (Balzac). || **2.** Intervalle de temps qui s'écoule pendant une rotation complète de la Terre sur elle-même (24 heures) : *Les sept jours de la semaine. Tous acceptaient avec reconnaissance ce jour de paix profonde, au milieu des sept jours de paix problématique* (Giraudoux). *Trente-six mille jours ! Voilà donc le fardeau, le trésor d'un homme qui vivrait cent ans* (Duhamel). || *Le jour de l'an,* v. AN. || *Le dernier jour,* la fin du monde. || *Jour astronomique,* jour compté de 0 à 24 h à partir du passage supérieur au méridien de l'astre auquel on se réfère. || *Jour civil,* jour compté de 0 à 24 h à partir du passage inférieur au méridien de l'astre auquel on se réfère. || *Jour*

sidéral, intervalle de deux passages consécutifs du point vernal au méridien d'un lieu. || **3.** Cet espace de temps considéré par rapport à la température, à l'état de l'atmosphère : *Les jours caniculaires. Un jour de pluie, d'orage.* || *Les beaux jours,* le printemps. (V. aussi n. m. pl., n. 2.) || **4.** Cet espace de temps considéré par rapport à l'activité à laquelle on se consacre : *Passer plusieurs jours à exécuter un travail. Rester des jours entiers sans travailler. Un jour long comme un jour sans pain.* || *Par jour,* journellement, quotidiennement : *Travailler dix heures par jour. Payer quelqu'un tant par jour.* || *Au jour le jour,* un jour après l'autre, sans plan préconçu : *Sur un carnet, je note au jour le jour l'état de ce roman dans mon esprit* (Gide). || Spécialem. *Vivre au jour le jour* ou (class.) *au jour la journée,* n'avoir, pour subsister, que ce que l'on gagne en un jour, sans faire d'économies, ou ne pas se faire de souci pour le lendemain en se laissant guider par les événements : *Édouard souriait, fermait les yeux, vivait au jour le jour* (Duhamel). || Substantiv. et littér. *L'au jour le jour,* la vie quotidienne : *Un bonjour familier de vieille amie, allusion à l'au jour le jour de ses relations avec eux depuis quinze ans* (Proust). *Vaquer plus ou moins machinalement, plus ou moins somnambuliquement aux besoins et fonctions de l'au jour le jour, aux tâches de subsistance* (Chadourne). || *Service de jour,* responsabilité du service intérieur d'un corps de troupes ou d'une unité, assumée pendant vingt-quatre heures. (V. aussi n. 1.) || *Être de jour,* participer à un service de jour. || **5.** Cet espace de temps employé pour situer un événement passé ou futur : *Voyons, quel jour sommes-nous ?* (Duhamel). *Il y a deux jours, quelques jours. Dans quelques jours.* || *Un jour, un beau jour,* à une certaine époque passée ou future. || *Fixer un jour,* ou (vx) *prendre jour,* fixer une date (en général pour un rendez-vous) : *On prenait jour pour aller voir le cabinet de M. Gourdon* (Balzac). || *Chaque jour, tous les jours,* quotidiennement, journellement. || Class. *Il n'y a jour que,* constamment : *Il n'y a jour que je vous regrette* (Sévigné). || *L'autre jour,* dernièrement. || *Un jour ou l'autre,* à un moment indéterminé. || *Un de ces jours,* prochainement : *Il faut un de ces jours avoir le courage de prendre la pioche* (Romains). || *D'un jour à l'autre,* d'un moment à l'autre, incessamment, prochainement. || *Du jour au lendemain,* brusquement : *On ne s'improvise pas une compétence du jour au lendemain* (Martin du Gard). || *De jour en jour,* peu à peu, suivant une progression naturelle : *Mme Grandet ne quitta point sa chambre et, de jour en jour, son état empira* (Balzac). *Maintenant la belle teinte rose des bruyères* [...] *se meurt de jour en jour, se change en une couleur rouille* (Loti). || *Jour après jour,* peu à peu, en supposant un effort de volonté : *Tout ce que fabriquent ingénieusement, tout ce que font pousser jour après jour les hommes obstinés* (Duhamel). || *Jour à jour,* suivant un rythme régulier et lent : *De l'été la teinte monotone | Pâlissait jour à jour aux rayons de l'automne* (Lamartine). || Substantiv. *Le jour à jour,* le rythme de la vie quotidienne : *Celle à qui, d'abord, il ne songeait pas et que le jour à jour rapproche de sa vie* (M. Prévost). || *Jour pour jour,* indique un anniversaire exact au jour même : *Il y a dix ans, jour pour jour, qu'il a quitté son pays.* || *Jour par jour,* en considérant un jour après l'autre : *Bientôt une lettre arriva, timbrée d'Alger : elle donnait jour par jour les étapes du voyage* (R. Bazin). || *Le jour où,* lorsque précisément : *Nous ne trouverons que des épines, le jour où nous aurons besoin de roses* (Maeterlinck). || *Un jour que,* lorsque une fois : *Un jour que Claire était allée dans la forêt, elle fut surprise par une averse* (Genevoix). || Fam. *À quelque jour,* dans quelque temps : *À quelque jour j'irai vivre loin d'ici* (Flaubert). || Class. *Au premier jour,* à la première occasion, très prochainement : *Dix-huit mille francs que je vous paierai au premier jour* (Molière). || *À jour,* au courant : *Mettre sa correspondance à jour. Tenir ses comptes à jour.* || Fam. *De tous les jours,* se dit de ce qui sert, qui a lieu chaque jour ; ordinaire, courant, habituel : *Les vêtements de tous les jours. Le travail de tous les jours.* || **6.** *Spécialem.* Le moment présent, l'époque actuelle : *Les nouvelles du jour. Les rois ont le jour, les peuples ont le lendemain* (Hugo). || *Du jour,* qui est fait, produit, fabriqué le jour même : *Du pain, des œufs du jour ;* de l'époque contemporaine : *Tous les efforts du jour vers des pensées nouvelles ne sont que décadence et corruption* (Chateaubriand). *J'ai toujours préféré l'amitié des petites gens à celle des puissants du jour* (L. Descaves) ; qui est à la mode actuellement : *Il faut dominer le goût du jour ou être son esclave* (Delacroix). *Philosophes du jour* [...] | *Ô sages demi-dieux, expliquez-moi ceci* (Musset). || **7.** Cet espace de temps considéré par rapport à l'emploi que l'on en fait ou aux circonstances qui le marquent : *Jour férié. Jour de repos. Jour de congé. Un vin blanc, aigrelet et mousseux, qu'on buvait dans la joie les jours de fête* (R. Bazin). || *Être dans un bon jour, dans son bon jour,* être en gaieté, de bonne humeur. || *Le jour J,* v. J. || *Le grand jour,* celui où se passe un événement particulièrement important et attendu : *Le seul jour qui vaille qu'on s'y brûle : le grand jour* (Gracq). || Spécialem. *Les Grands Jours,* sous l'Ancien Régime, assises tenues par des juges envoyés à cet effet dans les provinces éloignées. || Class. et littér. *Jour de Dieu !* exclamation exprimant la menace ou la colère : *Jour de Dieu, le saurai vous frotter les oreilles* (Molière). *Jour de Dieu ! si vous n'étiez pas un frocard, pour tout potage, le vous apprendrais bien à connaître votre monde* (Mérimée). || *Jours gras,* v. GRAS. || **8.** *Le jour d'une dame,* celui où elle reçoit : *La femme de ce financier recevait des personnages importants et n'avait jamais dit son « jour » à la mère d'Andrée* (Proust). *Le jeudi est son jour.* || *Avoir son jour,* l'emporter, avoir le dessus à un moment donné, en parlant d'une chose : *La vérité finira par avoir son jour* (Proudhon). || **9.** Quantité suffisante d'une chose à utiliser, à consommer, à effectuer, etc., dans une journée : *Il ne nous restait plus que deux jours d'eau quand nous croisâmes une caravane* (Benoit). *Emporter trois jours de ravitaillement. Il faudra trois jours de travail pour cette réparation.* || *Un jour,* un temps très limité : *Prêtez-moi seulement, vallon de mon enfance, | Un asile d'un jour pour attendre la mort* (Lamartine). [Celui] *qui dédaigne les succès d'un jour pour la véritable gloire* (Mirabeau). || *Paris n'a pas été construit en un jour* (prov.), il faut du temps pour les grandes entreprises. || *Bonheur d'un jour,* de courte durée.

• SYN. : **I, 9** *lueur, lumière, luminosité ;* **12** *optique, perspective, point de vue ; angle.* || **II, 1** *fenêtre, judas ;* **2** *fente, fissure.* || **III, 1** *journée.*

◆ **jours** n. m. pl. (sens 1, 1669, Bossuet [*en d'autres jours,* début du XXe s. ; *l'homme des anciens jours,* 1801, Chateaubriand ; *l'Ancien des jours,* 1652, Guez de Balzac ; *nos jours,* 1685, Bossuet] ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot [*les auteurs de nos jours,* 1689, Racine ; *couler des jours heureux,* XXe s. — *couler ses jours,* même sens, 1680, Mme de Sévigné ; *attenter à ses jours,* av. 1841, Chateaubriand ; *finir ses jours,* 1690, Furetière ; *plein de jours,* « très vieux », début du XIIIe s. ; *les beaux jours,* 1667, Molière ; *les mauvais jours,* av. 1841, Chateaubriand ; *les bons jours,* 1622, Sorel]). **1.** Une époque indéterminée : *Je me souviens | Des jours anciens* (Verlaine). || *En d'autres jours,* à une autre époque : *En d'autres jours, près de la place Vintimille, c'était un flot hurleur de jeunes gens :* [...] *à ces souvenirs, Pulby retrouvait ses frayeurs d'enfant promené* (Henriot). || Littér. *L'homme des anciens jours,* le vieillard : *L'homme des anciens jours se hâte d'allumer du feu* (Chateaubriand). || *L'Ancien des jours,* dans la langue biblique, Dieu : *N'est-ce pas se moquer de l'Ancien des jours, de le vouloir faire parler à la mode, de lui apprendre le jargon des cercles* (Guez de Balzac). || *Nos jours,* l'époque actuelle : *Les ouvrages illustres en tout genre qui ont été composés depuis Homère jusqu'à nos jours* (Staël). || **2.** La vie, l'existence. || *Les auteurs de nos jours,* nos parents. || *Couler des jours heureux,* mener une existence

heureuse. || *Attenter à ses jours,* se suicider. || *Finir ses jours,* mourir : *Voilà un vieillard* [...] *qui va finir ses jours dans l'abjection* (Hugo). || *Mourir plein de jours,* très vieux. (Vieilli.) || *Les beaux jours,* le printemps ; la jeunesse. (V. aussi, au sing., § III, n. 3.) || *Les mauvais jours,* période de malheurs : *Dans leurs plus mauvais jours au milieu des angoisses de l'exil, de la folie et de la faim* (Leconte de Lisle). || Class. et littér. *Les bons jours,* les jours de fête : *La belle mit son corset des bons jours* (La Fontaine). *Ne porte le noir qu'aux bons jours seulement* (Molière). *Ajoutez à cela des cérémonies religieuses, beaucoup de cantiques, la croix où j'ai célébré les mystères, l'ormeau sous lequel le prêche dans les bons jours, nos tombeaux tout près de nos champs de blés* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *temps.*

jourd'hui ou **jourd'huy** [ʒurdɥi] n. m. (de *jour, de* et *hui* [v. ce mot] ; v. 1150, Barbier). Class. et littér. *Ce jourd'hui,* le jour où nous sommes : *Si dans ce jourd'hui je l'avais écarté,* | *Tu verrais dès demain Éraste à mon côté* (Corneille). *Un livre qu'on vous offre à nouveau ce jourd'hui* (Verlaine).

journade [ʒurnad] n. f. (de *jour* [v. ce mot], avec un suff. méridional correspondant au franç. *-ée,* proprem. « [vêtement qui se porte pendant la] journée » ; XVe s.). Cotte à longues manches qui se portait par-dessus les armes à la fin du XVe et au début du XVIe s.

1. journal [ʒurnal] adj. (bas lat. *diurnalis,* de jour, qui a lieu pendant le jour, dér. du lat. class. *diurnus,* de jour [v. JOUR] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *jornel* et *jornal* [*journal,* XIVe s.]). *Vx.* Qui est propre à chaque jour, quotidien. || Auj. *Livre-journal,* v. à l'ordre alphab.

2. journal [ʒurnal] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XIVe s., au sens I [*journal intime,* 1780, Restif de La Bretonne ; *journal de voyage,* v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens II, 1, 30 mai 1631, *Gazette ;* sens II, 2, 1665, *Journ. des savants ;* sens II, 3, 1842, Balzac ; sens II, 4, av. 1896, Goncourt ; sens II, 5, XXe s. ; sens II, 6, av. 1922, Proust [« bulletin d'information donné par la radio-diffusion », v. 1935 ; *journal télévisé,* v. 1950] ; sens III, 1-2, v. 1355, Bersuire).

I. Écrit où l'on fait mention des événements de la vie quotidienne : *C'est ainsi qu'à travers de confuses images* | *De ce journal brisé j'ai recousu les pages* (Lamartine). *Un journal est utile dans les évolutions morales, conscientes, voulues et difficiles* (Gide). || *Journal intime,* relation des faits de la vie privée : *À ses examens de conscience il apportait encore un scrupule religieux* [...] *; le tout était consigné dans un journal intime* (Arland). *Journal de Stendhal, des Goncourt.* || *Journal de bord,* v. BORD. || *Journal de voyage,* relation détaillée d'un voyage : *Le navigateur, abandonnant pour jamais un rivage enchanté, écrit son journal à la vue de la terre qui s'éloigne et qui va bientôt disparaître* (Chateaubriand).

II. 1. Publication périodique, en général quotidienne, relatant les événements survenus dans les différents domaines de l'actualité : *Journal d'information. Journal d'un parti. Journal du matin, du soir. Acheter un journal au numéro. S'abonner à un journal. Tout journal* [...] *n'est qu'un tissu d'horreurs : guerres, crimes, vols, impudicités* (Baudelaire). *Ce que je reproche aux journaux, c'est de nous faire faire attention tous les jours à des choses insignifiantes, tandis que nous lisons trois ou quatre fois dans notre vie les livres où il y a les choses essentielles* (Proust). || **2.** Toute publication d'information dans un domaine précis : *Journal de mode, de médecine. Journal d'enfants.* || **3.** *Spécialem.* Un exemplaire d'un journal : *Lire le journal. Un journal de courses qu'il déploya sous un bec de gaz pour y chercher des noms de chevaux...* (France). *La lecture des journaux prend déjà un temps considérable, et que souvent il me semble que le pourrais mieux employer* (Gide). *S'il n'y a point, le matin, quelque grand malheur dans le monde, nous sentons un certain vide : « Il n'y a rien, aujourd'hui, dans les journaux ! » disons-nous* (Valéry). || **4.** L'administration du journal ; le bâtiment qui l'abrite : *Écrire à un journal. Je vais vous expliquer cela, me répondit-il en descendant l'escalier du journal* (Goncourt). *Entrez dans un journal, courez après les faits divers* (Martin du Gard). || **5.** *Fam.* Longue lettre écrite à un correspondant : *Ce n'est plus une lettre, mais un journal interrompu, repris* (Mauriac). || **6.** Par anal. *Journal parlé,* relation orale des événements, des faits divers survenus dans la journée : *Mais il se fait tous les jours à Paris, dirait Balzac, Une sorte de journal parlé, plus terrible que l'autre* (Proust) ; bulletin d'information donné par la radiodiffusion. || *Journal télévisé,* actualités transmises par la télévision.

III. 1. *Dialect.* Mesure de surface, d'étendue assez variable, correspondant à ce qu'on pouvait labourer en une journée, selon les techniques anciennes : *Sa ferme est plus riche que le Moulin. Il y a vingt journaux de terre au Moulin. Dix-neuf même. Pour un seul homme, cela fait pas mal de travail* (Ionesco). || **2.** Cette même superficie, en dehors de toute considération de culture : *Six ou sept cents journaux de bois brûlés* (Le Roy).

• SYN. : **I,** *mémoires.* || **II, 1** *canard* (fam.), *feuille* (fam.), *feuille de chou* (péjor.), *gazette, quotidien ; bulletin, magazine, revue ;* **5** *roman* (fam.).

• REM. On dit normalement *lire* DANS *un journal : En lisant dans son journal le récit de quelque sanglant fait divers* (Aymé). On considère comme familière l'expression *lire* SUR *le journal,* malgré l'emploi qu'en font certains auteurs.

journaleux [ʒurnalø] n. m. (de *journaliste,* par substitution du suff. péjor. *-eux* au suff. *-iste ;* 1902, Larousse). *Péjor.* et *fam.* Journaliste médiocre : *Trois journaleux en mal de copie* (Marchand).

• SYN. : *feuilliste* (vx), *folliculaire* (vx), *gazetier* (vx).

journalier, ère [ʒurnalje, -ɛr] adj. (de *journal* 1 ; milieu du XVIe s., Ronsard, au sens 1 [*ouvrier journalier,* 1690, Furetière] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*femme journalière,* 1867, Littré — *beauté journalière,* même sens, 1690, Furetière]). **1.** Qui se fait, se reproduit chaque jour : *Tâche journalière. L'inspiration est décidément la sœur du travail journalier* (Baudelaire). *Colette racontait les paisibles distractions de sa vie journalière* (Theuriet). || Vx. *Ouvrier journalier,* ouvrier engagé à la journée. || **2.** *Class.* et *littér.* Qui est sujet au changement et varie d'un jour à l'autre ; qui est inégal, variable, hasardeux : *La guerre est journalière, et sa vicissitude* | *Laisse tout l'avenir dedans l'incertitude* (Corneille). *Cet esprit n'est pas égal, il est journalier* (Acad., 1694). *Je sens que je suis journalier* [il s'agit d'un acteur] (Stendhal). || Vx. *Femme journalière,* femme d'humeur ou de beauté changeante.

• SYN. : **1** *quotidien.*

◆ n. (v. 1550, La Boétie). Ouvrier, ouvrière agricoles, engagés et payés à la journée en période de grands travaux (moissons, vendanges) : *Une vieille femme, quelque pauvre journalière du voisinage, à la taille déviée, aux mains tordues, mangées par le travail* (Zola). *« Vous n'avez pas de domestiques ? — Dame, si. Trois valets, une servante et les journaliers dans la belle saison »* (Romains). *Il était l'homme de toutes les besognes dont ne veulent pas les autres journaliers* (Genevoix).

1. journaliser [ʒurnalize] v. tr. (de *journal* 1 ; 1962, Larousse). Passer une écriture comptable au journal.

2. journaliser [ʒurnalize] v. intr. (de *journal* 2 ; 21 sept. 1693, Bayle). *Vx* et *fam.* Faire des journaux.

journalisme [ʒurnalism] n. m. (de *journal* 2 ; 1781, Gohin, au sens 1 ; sens 2, 1837, Balzac ; sens 3, 1959, Robert). **1.** Profession du journaliste : *Faire du journalisme. C'est le grand méfait du journalisme : de vous forcer à écrire, lorsque parfois l'on n'en a nulle envie* (Gide). *Il méprisait le professorat, rêvait de journalisme, et tendait en secret vers la politique* (Martin du Gard). || **2.** *Vx.* Ensemble des journaux, des journalistes, de leurs moyens d'actions : *M. Cuvillier-Fleury* [...] *a duré dans la critique littéraire plus d'un âge d'homme. Le*

journalisme s'honore de ce robuste talent si longtemps exercé (France). *Ce pauvre moine étique* [...] *est un des maîtres secrets de notre journalisme* (Bourget). || **3.** Style, manière de présenter les faits propre aux journalistes (souvent péjor.).

• REM. Au sens 2, le mot est auj. supplanté par PRESSE.

journaliste [ʒurnalist] n. (de *journal* 2 ; 1704, Trévoux, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Personne « qui fait un journal ou qui y travaille » (Trévoux). || **2.** Personne qui collabore à une publication régulière, qui est attachée à une agence de presse, ou qui participe à l'élaboration d'un journal parlé, filmé, télévisé : *Journaliste parlementaire. Journaliste sportif. Les journalistes de la presse écrite, de la presse parlée. Et puis des journalistes, des reporters de feuilles étrangères, armés de buvards, de porte-crayons perfectionnés, outillés de pied en cap pour un voyage au centre de l'Afrique...* (Daudet). *Le journaliste souhaiterait au moins quelques heures de plus pour étudier une question neuve et obscure, mais déjà les typographes réclament sa copie* (Maurois). *Vous voyez bien que ce sont des racontars, vous vous fiez à des journalistes qui ne savent quoi inventer pour faire vendre leurs méprisables journaux, pour servir leurs patrons, dont ils sont les domestiques !* (Ionesco).

• SYN. : 2 *chroniqueur, correspondant, échotier, envoyé spécial, folliculaire* (péjor.), *journaleux* (vx et péjor.), *nouvelliste* (vx), *publiciste* (vx), *reporter ; commentateur, speaker.*

◆ adj. (av. 1874, Michelet). *Vx.* Relatif aux journaux ou au journalisme : *Autre défaut de la Gironde, l'esprit journaliste* (Michelet).

journalistique [ʒurnalistik] adj. (de *journaliste ;* 1902, Larousse). Qui est propre aux journaux, aux journalistes : *Je compte donc* [...] *que ce seront là des études plutôt que des chroniques, au sens journalistique du mot* (Gide). *Je viens de te donner ce qu'on appelle, dans le style journalistique, des précisions* (Duhamel).

journau [ʒurno] n. m. (var. de *journal* 2 ; XIVᵉ s., aux sens 1-2 [rare depuis 1676, Pomey]). **1.** *Dialect.* Syn. de JOURNAL (au sens III) et de JOURNÉE (au sens II, 6). || **2.** Sous le régime féodal, corvée d'une journée de travail à laquelle étaient soumis certains tenanciers.

• Pl. *des* JOURNAUX.

journée [ʒurne] n. f. (de *jorn,* forme anc. de *jour* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *jornee* [*journée,* fin du XIIᵉ s.], au sens II, 1 [*gens de journée,* 1690, Furetière ; *être à la journée,* 1893, *Dict. général ; travailler à la journée,* 1690, Furetière ; *à la journée,* au fig., 1873, Larousse — « continuellement », 1775, Beau-marchais ; *aller en journée,* 1873, Larousse ; *faire des journées,* av. 1902, Zola ; *journée continue,* 9 sept. 1961, *le Figaro*] ; sens I, 1, fin du XIIᵉ s., ToblerLommatzsch [*à longueur de journée,* début du XXᵉ s. ; *toute la sainte journée,* milieu du XIXᵉ s., Baudelaire] ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 3, v. 1240, G. de Lorris [*à journées faites,* début du XXᵉ s.] ; sens I, 4, v. 1283, Beau-manoir [par rapport aux faits ou aux événements historiques qui ont marqué la journée, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné ; *les journées de quelqu'un,* av. 1741, J.-B. Rousseau] ; sens I, 5, 1867, Littré ; sens II, 2, XIVᵉ s., Du Cange [*il a gagné sa journée,* 1690, Furetière] ; sens II, 3-4, v. 1207, Villehardouin [*faire tant par ses journées que,* 1622, Sorel ; au fig., v. 1673, Retz] ; sens II, 5, v. 1360, Froissart ; sens II, 6, milieu du XIIᵉ s., *Roman de Thèbes*).

I. ESPACE DE TEMPS. **1.** Espace de temps qui s'écoule approximativement entre le lever et le coucher du soleil, considéré essentiellement dans sa durée : *Du début à la fin de la journée. Au milieu de la journée. Vous pouvez me téléphoner à tout moment de la journée. Il ne s'est pas montré de la journée. Les longues journées d'été. Malade !* [...] *Toute une longue journée de faiblesse, de demi-sommeil, de caprices respectés, de diète gourmande !* (Colette). *Si le retour à Paris me trouve si résigné, c'est qu'ici le suis pris de panique au centre d'une durée en quelque sorte immobile et réduite à l'instant : les journées entrent les unes dans les autres, se confondent, s'unifient* (Mauriac). *Quatre heures vingt-cinq ; l'ombre s'allonge, la journée se fane : je déteste les après-midi* (Sartre). || *À longueur de journée,* durant toute la journée : *Des dizaines d'hommes, le ventre appuyé aux poignées des défonceuses automatiques, tressaillent dans le vide à longueur de journées* (Camus). || Fam. *Toute la sainte journée,* même sens : *Je m'ennuierais trop sans lui* [un merle], *sous les toits, à ressemeler des souliers pendant toute la sainte journée* (Arène). || **2.** Cet espace de temps considéré par rapport à la température, aux conditions atmosphériques (avec un qualificatif ou un complément) : *Une journée chaude. Une journée de pluie. Par une froide journée d'hiver. La journée était claire et tiède* (Sand). *Le Midi est traître, et les belles journées se terminent par des soirées glaciales, surtout au mois de février* (Triolet). || **3.** Cet espace de temps considéré par rapport à l'activité à laquelle on le consacre : *Perdre sa journée. Mal commencer sa journée. Une journée bien employée. Journée de travail, de repos. La journée de Kisiakoff commençait à huit heures et demie du matin par la promenade des pékinois* (Troyat). *Armand vient d'obtenir huit jours de convalescence ; il est brusquement tout décontenancé ; il craint ces journées oisives et traînantes qu'on vit au hasard* (Cayrol). || Vx. *À journées faites,* à longueur de journées : *L'homme s'enivrait à journées faites* (Estaunié). || Class. *Au jour la journée,* v. JOUR. || **4.** *Class.* S'employait parfois pour *jour,* espace de temps de vingt-quatre heures : « *Je fus d'abord chez vous, mais inutilement. — J'étais à la campagne. — Oui, depuis deux journées* » (Molière). || *Auj.* Il a encore quelquefois ce sens, notamment dans les expressions où la journée est considérée par rapport aux faits ou aux événements historiques qui l'ont marquée : *Après une journée entière de recherches, les enquêteurs en sont toujours au même point. Trois journées ont passé, et il n'a toujours pas reparu. La journée des Dupes. La journée du 10-Août* [1792]. *Les journées de février 1848. Le trouble que causaient à ce pauvre homme les violences de la foule et le souvenir encore vif des journées de Septembre* (France). || Vx et littér. *Les journées de quelqu'un,* sa vie : *J'ai vu mes tristes journées | Décliner vers leur penchant* (J.-B. Rousseau). || **5.** Division des pièces de l'ancien théâtre espagnol et du théâtre français du Moyen Âge, reprise par Claudel dans *le Soulier de satin.*

II. CE QU'ON FAIT DANS CET ESPACE DE TEMPS. **1.** Travail accompli chaque jour au titre d'une profession : *Journée de huit heures. Être payé à la journée.* || *Homme, femme de journée,* employés pour la journée à l'exécution de gros travaux (vieilli) : *Aidé de ses deux mères, qu'il faisait travailler comme des femmes de journée* (Maupassant). || *Être, travailler à la journée,* être rémunéré à la journée de travail. || Fig. et vx. *À la journée,* comme si l'on était payé pour agir comme on le fait : *Toutes deux riaient à la journée du comédien amoureux* (Gobineau) ; *par extens.,* continuellement : *Les grandes phrases d'honneur et de dévouement dont on abuse à la journée* (Beaumarchais). || Vx. *Aller en journée, faire des journées,* travailler pour le compte d'un autre en s'engageant pour un ou plusieurs jours : *Ayant quitté son commerce, il allait en journée* (France). *Aimant à faire des journées dans les grands chantiers parisiens, il* [Luc] *n'ignorait rien des drames du travail actuel* (Zola). || *Journée continue,* organisation du travail dans laquelle le temps consacré au repas de midi est réduit à une demi-heure. || **2.** Rémunération du travail d'un jour : *Gagner sa journée. Faire de bonnes journées.* || Fam. *Il a gagné sa journée,* se dit, par antiphrase, quand une personne éprouve quelque perte. || **3.** *Vx.* Chemin que l'on parcourait ordinairement en une journée : *C'est une maison de campagne que la Providence vous envoie et à une journée de Versailles* (Sévigné). *On enterra les morts avec magnificence, dans l'église d'un monastère à trois journées du château* (Flaubert). || **4.** *Class.* et *littér.* Étape : *Je m'en irai clopin, clopant, à petites journées jusqu'à Paris* (Sévigné). *Un jeune cavalier de Tolède* [...] *s'éloignait*

à grandes journées du lieu de sa naissance (Lesage). *Traversant l'Italie à petites journées, il gagnait Brindisi* (Gide). || Class. *Faire tant par ses journées que,* cheminer en faisant de telles étapes que : *Il fit tant par ses journées qu'il arriva à Rome* (Ch. Sorel) ; au *fig.,* faire si bien que : *Il ferait tant par ses journées qu'il obligerait M. le Prince de venir à Paris* (Retz). || **5.** *Class.* Bataille, combat ; exploit, fait d'armes : *Il gagna la journée* (Acad., 1694). *Je* [...] *vois* [...] *le Portugal se rendre, et ses nobles journées* [celles de Rodrigue] | *Porter delà les mers ses hautes destinées* (Corneille). || **6.** *Vx* et *dialect.* Surface de terre que l'on pouvait travailler en une journée : *Deux journées de vigne qu'il cultivait lui-même* (Arène). [On disait aussi JOURNAL et JOURNAU.]

• SYN. : **I, 1, 2** et **3** *jour.*

journel, elle [ʒurnɛl] adj. (var. de *journal* 1 [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *jornel ; journel,* fin du XIIe s.). *Vx.* Journalier : *Les visites journelles en demi-public du roi à son ancienne maîtresse* (Saint-Simon).

journellement [ʒurnɛlmɑ̃] adv. (de *journel ;* 1473, Godefroy, écrit *journelement* [*journellement,* milieu du XVIe s., Amyot], au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Chaque jour : *Événements fortuits qui interviennent journellement dans le cours de la vie* (Sainte-Beuve). *Les services* [...] *que rendent journellement les gardiens de la paix à la vaillante population de Paris* (France). || **2.** Fréquemment : *Un fait que l'on peut constater journellement.*

• SYN. : **1** *quotidiennement ;* **2** *continuellement, tous les jours.* — CONTR. : **2** *exceptionnellement, jamais, rarement.*

1. joute [ʒut] n. f. (déverbal de *jouter* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *joste* [*jouste,* XIIIe s. ; *joute,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet [*joute ; joute nautique, lyonnaise,* 1931, Larousse] ; sens 3, 1636, Monet ; sens 4, 1671, Boileau [*joute oratoire,* 1893, *Dict.* général]). **1.** *Vx.* Combat courtois à cheval et à la lance, d'homme à homme, pour le divertissement du public : *Joutes, castilles, pas d'armes, combats à la foule font tour à tour briller la vaillance, la force et l'adresse des combattants* (Chateaubriand). *Parures d'acier qui furent* [...] *aux joutes et aux tournois de France, d'Angleterre et des Allemagnes* (France). || **2.** *Joute nautique, joute lyonnaise,* ou simplem. *joute,* divertissement où deux hommes, debout chacun à l'arrière d'une barque, cherchent à se faire tomber à l'eau à l'aide d'une longue perche, au moment où les barques se croisent. || **3.** *Vx.* Combat singulier entre animaux : *Joute de coqs.* || **4.** *Fig.* Lutte où deux ou plusieurs adversaires s'affrontent et rivalisent d'adresse, de talent, dans leur spécialité : *Joute poétique. La tentation de répondre à Zola était trop forte pour que nous y résistions. Cette joute littéraire n'avait rien qui pût nous déplaire* (L. Descaves). || *Joute oratoire,* assaut d'éloquence entre deux avocats plaidant au même procès, entre deux hommes politiques qui s'affrontent à une séance du Parlement.

• SYN. : **4** *duel, tournoi.*

◆ **joutes** n. f. pl. (milieu du XXe s.). Fête au cours de laquelle se déroulent plusieurs joutes nautiques.

2. joute n. f. V. JOUTTE.

jouter [ʒute] v. intr. (lat. pop. **juxtare,* placer l'un à côté de l'autre, être attenant, toucher à, du lat. class. *juxta,* près, près de ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *juster* [*joster,* XIIe s. ; *jouster,* XIIIe s. ; *jouter,* XIVe s.], aux sens de « s'approcher », « engager [la bataille] » et au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1559, Amyot ; sens 4, 1718, Acad.). **1.** *Vx.* Combattre à cheval, avec des lances : *Le baron aimait à donner des fêtes. Et comme le ciel l'avait doté de maints parents pauvres, ils arrivaient par essaims dans ces occasions pour jouter entre eux, boire à la santé du beau cousin et exalter sa munificence* (Pourtalès). || **2.** Combattre sur l'eau, dans une joute nautique. || **3.** Vx. *Faire jouter les coqs,* les faire combattre. || **4.** *Fig.* Rivaliser, se mesurer en quelque domaine : *Il eût été assez curieux de me voir, moi, ministre de Louis XVIII, lui, Talma, roi de la scène, oubliant ce que nous pouvions être, jouter de verve* (Chateaubriand). *On joute à qui sera le plus paralytique* (Hugo). *Certains jours, les oiseaux ne peuvent plus se taire ; lui* [le rossignol] *dédaigne de répondre ou de jouter, il veut seul ébranler les échos des futaies* (Pesquidoux).

• SYN. : **4** *disputer de, escrimer, rompre des lances.*

jouteur, euse [ʒutœr, -øz] n. (de *jouter* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *justeür,* au sens de « combattant » ; sens 1, XIIe s., *Roncevaux,* écrit *jousteor* [*jousteur,* fin du XIVe s., Chr. de Pisan ; *jouteur,* XVIe s.] ; sens 2, v. 1250, *Prise de Defur* [*un rude jouteur,* 1690, Furetière]). **1.** Celui qui joute, qui prend part à une joute à cheval, à une joute nautique. (Peu usité.) || **2.** *Fig.* Personne à laquelle on s'oppose en quelque domaine, notamment dans une discussion, dans un débat. || Fig. *Un rude jouteur,* un adversaire redoutable, habile à porter des coups et à riposter : *Le disque de l'horloge est le champ du combat, | Où la Mort de sa faux par milliers nous abat ; | La Mort, rude jouteur qui suffit pour défendre | L'éternité de Dieu, qu'on voudrait bien lui prendre* (Gautier).

joutte ou **joute** [ʒut] n. f. (lat. médiév. *jutta,* lait caillé, altér. du bas lat. *jotta,* bouillon, sauce [VIe s.], gaulois **jutta,* mêmes sens ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *joute,* au sens de « feuille verte de bette » [?] ; sens actuel, 1538, R. Estienne, écrit *jotte* [*joute, joutte,* XXe s.]). Un des noms de la bette ou poirée : *Il était nécessaire d'en fortifier l'effet* [d'un vésicatoire] *à l'aide de feuilles de joute* (Chérau).

• REM. On trouve aussi les formes JOTTE (v. ci-dessus), JOTE (fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*).

jouvence [ʒuvɑ̃s] n. f. (altér., d'après *jouvenceau* [v. ce mot] et *adolescence,* de l'anc. franç. *jovente,* jeunesse [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], lat. *juventa,* jeunesse, jeune âge, dér. de *juvenis* [v. JEUNE] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *jovence* [*jouvence,* XIIIe s., *Apollonius*] ; *Fontaine de Jouvence,* 1483, *BEC,* 6e série, I, 353 [*Jouvence,* même sens, av. 1885, V. Hugo] ; *eau de jouvence,* « rajeunissement », 1873, Larousse [*bain de jouvence,* même sens, av. 1922, Proust] ; *eau, élixir de jouvence,* en parfumerie, 1893, *Dict. général*). *Vx* ou *littér.* Jeunesse : *La fontaine printanière a renouvelé ses eaux sans vous rendre votre jouvence, et la vue de tout ce qui renaît, de tout ce qui est heureux, vous réduit à la douloureuse mémoire de vos plaisirs* (Chateaubriand). *L'eau du bain ne lui rendant ni l'oubli, ni la jouvence, il* [Grégoire] *réfléchit aux bons effets d'une promenade matinale, prit son feutre et sortit* (Duhamel). || *Fontaine de Jouvence* (avec une majuscule), source fabuleuse dont les eaux redonnaient la jeunesse : *Là sourdait une eau qui avait la propriété de rajeunir ; c'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui la fontaine de Jouvence* (La Fontaine) ; et ellipt. : *L'onde antique est tarie où l'on rajeunissait ; | Comme il n'est plus de Styx, il n'est plus de Jouvence* (Hugo). || Fig. *Eau, bain de jouvence,* rajeunissement : *Le seul véritable voyage, le seul bain de jouvence, ce ne serait pas d'aller vers de nouveaux paysages, mais d'avoir d'autres yeux, de voir l'univers avec les yeux d'amante* (Proust). || *Eau, élixir de jouvence,* produit de parfumerie.

jouvenceau [ʒuvɑ̃so] n. m. et **jouvencelle** [ʒuvɑ̃sɛl] n. f. (lat. pop. **juvencellus,* jeune, jeune homme, var. du bas lat. ecclés. *juvenculus,* mêmes sens, dér. du lat. class. *juvencus,* jeune [et, comme n. m., « jeune homme »], lui-même dér. de *juvenis* [v. JEUNE] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *juvencel* [*jovencel,* v. 1170, *Floire et Blancheflor ; jouvenceau,* fin du XVe s., *Nouvelles françaises inédites du XVe s.*] ; plaisamment, 1690, Furetière). *Vx* ou *littér.* Jeune homme, jeune fille : *Le jouvenceau courut en un moment | D'abord à son habit, ensuite à son épée* (Musset). || *Auj.* Ne s'emploie plus que plaisamment : *Dès jouvenceaux aux joues roses, sentant encore le lait de leur nourrice* (Zola). *Un rebouteux de village, blanchi dans le travail et moqué par un jouvenceau* (France). *Mon vieux, regarde-toi bien : tu as trente-quatre ans, tes cheveux s'éclaircissent un peu* [...], *tu n'as plus rien d'un jouvenceau, ça te va très mal la vie de bohème* (Sartre).

• SYN. : *adolescent, éphèbe.*

◆ adj. (XIIe s.). *Poét.* Jeune, nouveau : *Une saison périe encor que jouvencelle* (Péguy).
● REM. Le masc. JOUVENCEL est encore chez Corneille : *Qu'il fasse mieux, ce jeune jouvencel | À qui « le Cid » donne tant de martel.*

jouxte [ʒukst] prép. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *joste*, près de [XIe s., Godefroy], lat. *juxtā*, près, près de ; XIIIe s., *Chronique de Rains*, au sens 1 ; sens 2, v. 1530, C. Marot). **1.** *Vx* ou *littér.* Près de : *Jouxte l'église. Cependant il a constaté que jouxte chaque bar est un escalier surmonté du mot « habitaciones »* (Pieyre de Mandiargues). || **2.** En termes de droit, conformément à : *Jouxte la copie originale.*

jouxter [ʒukste] v. tr. (réfection, d'après le lat. *juxtā* [v. l'art. précéd.], de l'anc. franç. *joster* [v. JOUTER], au sens de « rassembler, réunir » [XIe s., Godefroy] ; XIVe s., au sens 1 [*jouxtant*, prép., 1833, Balzac ; adv., début du XXe s.] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** *Vx* ou *littér.* Être situé près de, être contigu à : *Cette extrémité de la rue de la Chaise qui jouxte la légendaire Abbaye-au-Bois* (Bourget). *Blaise* [...] *s'engagea dans les couloirs pour gagner son bureau particulier qui jouxtait le cabinet de M. Joseph Pasquier* (Duhamel). || Se trouve surtout au part. prés. *jouxtant*, avec une valeur prépositive : *Cette ferme consistait en quatre-vingt-seize pièces de terre bordant, jouxtant, longeant les terres de Presle* (Balzac). *Le clos, c'était un bout de terrain jouxtant la chapelle* (Daudet). *On fait la fosse où vous l'avez commandé, jouxtant l'église là-haut* (Claudel) ; ou adverbiale : *Ce n'est pas chez nous tout à fait, mais jouxtant* (Claudel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Être concomitant, exister conjointement avec autre chose : *Il connaissait la jeunesse et comprenait qu'une certaine forme de l'irrespect peut jouxter l'admiration* (Duhamel).

jovial, e, als ou **aux** [ʒɔvjal] adj. (ital. *gioviale*, jovial, lat. impér. *jovialis*, de Jupiter, puis « né sous l'influence de la planète Jupiter », de *Jovis*, génitif de *Jupiter*, Jupiter [dieu et planète] — les astrologues considéraient que les gens nés sous le signe de la planète Jupiter avaient un destin heureux ; 1532, Rabelais, au sens 2 ; sens 1, milieu du XVIe s., Ronsard [« influencé par la planète Jupiter », av. 1924, A. France] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** De Jupiter (rare) : *Le rouge, couleur jupitérienne, joviale* (Pourrat). || Influencé par la planète Jupiter : *C'en est fait des douze cieux et des planètes sous lesquels on naissait heureux ou malheureux, jovial ou saturnien* (France). || **2.** Qui montre de la simplicité, de la gentillesse, une gaieté souriante dans ses rapports avec les autres : *Garçon jovial. Chaque dimanche, il rencontrait là un petit homme replet et jovial* (Maupassant). *La foule cordiale, joviale, attend les coureurs* [...], *et un bon gros père, un peu soûl veut témoigner son enthousiasme* (Colette) ; et par extens. : *Caractère jovial. On a remarqué que les personnes qui travaillent dans les cimetières sont d'humeur joviale* (France). || **3.** Qui indique ou manifeste cette disposition du caractère : *Face, figure joviale. « Allons, Catherine* [...], *en voilà un de plus ! » Cette manière joviale, mais grossière, d'être présenté à la veuve* [...] *acheva de troubler le laboureur* (Sand). *Joseph s'était pris à pérorer de manière joviale et volubile* (Duhamel). *Il a gardé son air jovial, mais on sent qu'il fait un grand effort pour se maîtriser* (Sartre).
● SYN. : **2** *enjoué, gaillard* (vx et fam.), *joyeux, rieur ;* **3** *épanoui, hilare.*

jovialement [ʒɔvjalmɑ̃] adv. (de *jovial ;* 1834, Landais). Avec gaieté, bonne humeur : *« Un picotin d'avoine à mon cheval, un morceau de pain et de jambon pour moi* [...] *», dit le marquis jovialement* (Gautier). *Cette génération d'amazones* [...] *si jovialement scandaleuses* (Henriot).
● SYN. : *allègrement, gaiement, joyeusement.*

jovialies [ʒɔvjali] n. f. pl. (dér. savant du lat. impér. *jovialis*, de Jupiter [v. JOVIAL] ; 1873, Larousse). Dans l'ancienne Rome, fêtes en l'honneur de Jupiter.

jovialité [ʒɔvjalite] n. f. (dér. savant de *jovial ;* 1622, *Caquets de l'accouchée*). Tempérament jovial, disposition à la bonne humeur : *On connaît la pétulance des Provençaux, leur brutale jovialité* (Michelet). *Une grosse fille fut poussée devant Remi par trois ou quatre compères d'une extrême jovialité* (France).
● SYN. : *enjouement, gaieté, rondeur.*

jovicentrique [ʒɔvisɑ̃trik] adj. (de *jovi-*, élément tiré du lat. *Jovis*, génitif de *Jupiter*, Jupiter [dieu et planète], et de *centre ;* 1867, Littré). Qui se rapporte au centre de la planète Jupiter : *Le mouvement jovicentrique des satellites de Jupiter.*

jovien, enne [ʒɔvjɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. *Jovis* [v. l'art. précéd.] ; XVIe s., Huguet, comme adj. et n.). Relatif à la planète Jupiter.
◆ adj. et n. En astrologie, qui est né sous le signe de Jupiter.

joyau [ʒwajo] n. m. (de *jo, jou*, formes anc. de *jeu* [v. ce mot], avec influence de l'anc. franç. *joi*, n. m., « joie, joyau » [XIe s.], lat. *gaudium*, joie [v. JOIE] ; v. 1131, *Couronnement de Louis*, écrit *jo[i]el* [*joiau* — d'après la forme du plur. —, 1273, Adenet ; *joyau*, XVe s., Laborde], au sens 1 [*les joyaux de la Couronne*, 1690, Furetière] ; sens 2, fin du XIXe s. ; sens 3, 1809, Chateaubriand ; sens 4, 1822, V. Hugo). **1.** Objet de matière précieuse, qui sert à la parure ou à la décoration : *C'est le seul joyau que ma mère ait gardé de lui à cause de sa noblesse* (Gautier). *Évêques arborant avec des airs royaux | La crosse d'or massif et la mitre à joyaux* (Leconte de Lisle). || *Les joyaux de la Couronne*, bijoux, objets précieux qui appartenaient à la couronne de France et passaient héréditairement d'un souverain à son successeur. || **2.** *Poét.* Éclat, reflets merveilleux d'un objet brillant (au plur.) : *Elles* [les alouettes] *fusent et jaillissent si haut | Vers la lumière et ses joyaux* (Verhaeren). || **3.** *Fig.* Objet, chose dont la qualité, la beauté ou la rareté font la haute valeur : *La cheminée en marbre blanc, un véritable joyau, étalait* [...] *ses incrustations* [...] *de mosaïques précieuses* (Zola). *Une d'elles* [de maisons], *qui avait gardé ses poutres sculptées, était un joyau admiré des connaisseurs* (France). *La ville, négligente et parée, penche au bord de ses eaux, ses jardins, ses masures, ses haillons, ses joyaux* (Rolland). || **4.** *Spécialem.* Ce qu'il y a de plus remarquable dans un certain genre : *Vous ne pourriez pas m'indiquer le chemin le plus court pour me rendre à la Sainte-Chapelle, ce joyau de l'art gothique ?* (Queneau).
● SYN. : **1** *bijou, parure ;* **3** *merveille, perle.*

joyeusement [ʒwajøzmɑ̃] adv. (de *joyeux ;* v. 1155, Wace, écrit *joiosement* [*joieusement*, 1273, Adenet ; *joyeusement*, XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1863, Th. Gautier ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Avec joie : *Les yeux fermés, il saluait joyeusement sa propre force, il saluait, une fois de plus, la vie qui recommençait* (Camus). *Des enfants qui s'ébattent joyeusement.* || **2.** En exprimant ou en suscitant un sentiment de joie : *Les cloches sonnent joyeusement. Des fleurs décorent joyeusement la pièce.* || **3.** *Fam.* Sans réfléchir, avec ardeur : *Le nourrisson vit joyeusement de la substance d'autrui* (Alain). *Dépenser joyeusement sa fortune.*
● SYN. : **1** *jovialement ;* **2** *allègrement, gaiement ;* **3** *follement.*

joyeuseté [ʒwajøzte] n. f. (de *joyeux ;* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, au sens 1 ; sens 2, v. 1400, *Dict. général* [« plaisanterie osée », av. 1850, Balzac]). **1.** *Littér.* Humeur joyeuse : *Les jours de joyeuseté, ce salon de Sophie était parfois le théâtre de mystifications énormes* (Goncourt). || **2.** *Fam.* Mot ou acte pour rire : *Jour d'innocente mélancolie et de suaves joyeusetés* (Balzac). || *Spécialem.* Plaisanterie osée : *Des joyeusetés de corps de garde.*

joyeux, euse [ʒwajø, -øz] adj. (de *joie ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis*, écrit *goius* [*joüs*, 1080, *Chanson de Roland ; joieus*, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; *joyeux*, v. 1360, Froissart], au sens 1 [*mener joyeuse vie*, 1690, Furetière ; *un joyeux compère, un joyeux luron*, XXe s. — *joyeux*, « facétieux, plaisant », 1538, R. Estienne] ; sens 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 3, v. 1360, Froissart). **1.** Qui éprouve de la joie, manifestée ou non : *Joyeux comme un enfant, libre comme un bohème* (Hugo). *Je suis joyeuse comme un oiseau* (Gide). *Être en joyeuse compagnie.* || Péjor. *Mener joyeuse*

vie, s'abandonner à la gaieté et aux plaisirs. || *Un joyeux compère,* et (fam.) *un joyeux luron,* un personnage d'humeur gaie et insouciante. || **2.** Qui traduit la joie, qui s'accompagne de joie : *En un instant elle fut entourée, saluée de joyeux rires et de cris de triomphe* (Daudet). *Il eut la sensation d'être soulevé : ivresse joyeuse de l'acte* [...], *exaltation de se sentir superbement grandi* (Martin du Gard). *Le bourdonnement joyeux et odorant de la liberté qui gonflait peu à peu la rue, envahie par une jeunesse bruyante* (Camus). *Des cris joyeux. Une figure, une mine joyeuse.* || **3.** Qui inspire la joie : *Au plafond* [...] *pendent toutes sortes de choses joyeuses, des paniers, des lampes, un garde-manger* (Hugo). *Un grand feu, dont les flammes joyeuses luisaient telles qu'un rayon de printemps* (Zola).

● SYN. : **1** *enjoué, folâtre, gai, guilleret, heureux, jovial ;* **2** *allègre, épanoui, fou, grisant, hilare, radieux.* — CONTR. : **1** *abattu, déprimé, maussade, mélancolique, sombre, triste ;* **3** *douloureux, fâcheux, mauvais, navrant, pénible.*

◆ **joyeux** n. m. (1855, Esnault). *Arg. mil.* Surnom donné autref. aux bataillons disciplinaires d'Afrique.

jubaea n. m. V. JUBÉA.

jubarte [ʒybart] n. f. (angl. *jubartes,* jubarte, empr. du moyen franç. *gibbar,* baleine à bosse [1611, Cotgrave], mot provenant, par des intermédiaires mal connus, du lat. *gibbus,* bosse ; milieu du XVII^e s.). Grande baleine des mers arctiques, appelée aussi *baleine à bosse* ou *à bec, poisson de Jupiter,* etc.

jubé [ʒybe] n. m. (premier mot de la formule du lat. ecclés. médiév. *Jube, domine, benedicere,* « ordonne, Seigneur, de bénir » [du lat. class. *jube,* 2^e pers. du sing. de l'impér. prés. de *jubere,* ordonner, *domine,* vocatif de *dominus,* maître, et *benedicere,* dire du bien de, et, à basse époque, « bénir »], qui était prononcée du haut du jubé, au début de certains offices religieux ; 1386, Gay, au sens I ; sens II [peut-être à cause de la signification du lat. *jube*], fin du XIX^e s. [*mettre à jubé,* même sens, 1627, Brunot ; *venir à jubé,* « se soumettre », v. 1460, G. Chastellain]).

I. Tribune en forme de galerie barrant l'intérieur de certaines églises, entre la nef et le chœur : *Une nef magnifique du XIV^e siècle est lestement enjambée par un jubé charmant de l'époque des Valois* (France). *Le jubé de l'église SaintÉtienne-du-Mont, à Paris, est renommé.*

II. *Amener quelqu'un à jubé,* le contraindre à se soumettre, l'amener à merci (vieilli) : *Je les amènerai tous deux à jubé* (Theuriet).

jubéa ou **jubaea** [ʒybea] n. m. (lat. scientif. moderne *jubaea,* formé sur le nom de *Juba* II, roi de Mauritanie [v. 52 av. J.-C. - 23 ou 24 apr. J.-C.], auteur d'ouvrages d'histoire, de géographie et d'histoire naturelle ; 1873, Larousse, écrit *jubaea ; jubéa,* 1902, Larousse). Palmier du Chili à graine comestible : *Des jubaeas aux larges palmes souples* (Bourget).

jubilaire [ʒybilɛr] adj. (de *jubilé ;* 1690, Furetière). Qui a rapport au jubilé, au cinquantenaire : *Année jubilaire. Cérémonies jubilaires.*

jubilant, e [ʒybilɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *jubiler ;* 1826, Brillat-Savarin, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** *Littér.* Qui exprime une très vive satisfaction : *le fus frappé d'une expression jubilante dans ses yeux* (Chateaubriand). *Le jubilant Alleluia monte dans l'inextinguible saphir !* (Claudel). || **2.** *Littér.* Qui comporte de la joie : *Le visage de Joseph exprimait une admiration jubilante* (Duhamel).

jubilation [ʒybilasjɔ̃] n. f. (lat. impér. *jubilatio,* cris de joie, du lat. class. *jubilatum,* supin de *jubilare* [v. JUBILER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *jubilaciun,* au sens de « cris d'allégresse » ; écrit *jubilation,* au sens actuel, av. 1429, Gerson). *Littér.* Joie vive qui s'extériorise souvent par des cris, des gestes : *Sa large face exprimait un sentiment, chez lui tout à fait anormal, de jubilation obséquieuse* (Duhamel). *Je suis dans une sorte de traînée de joie ; je vis dans le sillage de ma jubilation et je commence d'éprouver un plaisir prodigieusement inattendu* (Saint-Exupéry). *Des chants d'oiseaux explosèrent avec une force, une jubilation, une joyeuse discordance, un ravissement infini* (Camus).

● SYN. : *allégresse, gaieté, liesse.*

jubilatoire [ʒybilatwar] adj. (dér. savant de *jubiler ;* 1841, *les Français peints par eux-mêmes*). Qui traduit la jubilation (rare) : *Un refrain jubilatoire scande leur ascension conquérante* (Bertrand).

jubilé [ʒybile] n. m. (bas lat. ecclés. *jubilaeus,* jubilé, grande solennité des Juifs qui revenait tous les cinquante ans [de l'hébreu *yôbel,* même sens], puis, au début du XIV^e s., « indulgence plénière » [dans la religion catholique] ; 1235, Trénel [p. 78], écrit *jubileus* [*jubilé,* 1564, *Indice de la Bible*], au sens 1 ; sens 2, milieu du XV^e s., écrit *jubilé ;* sens 3, 1743, Trévoux ; sens 4, 1680, Richelet ; sens 5, fin du XIV^e s., E. Deschamps, écrit *jubilé ;* sens 6, 1873, Larousse ; sens 7, 1798, Acad.). **1.** Chez les Hébreux, grande fête célébrée tous les cinquante ans, à l'occasion de laquelle les dettes étaient remises et les esclaves rendus à la liberté. || **2.** Chez les catholiques, indulgence plénière accordée par les papes en certaines occasions, sous des conditions définies : *L'année du grand jubilé* (Chateaubriand). || **3.** Ensemble des cérémonies qui marquent la période où est accordée cette indulgence : *Il suivait* [...] *les foires, les tournois, les pardons, les jubilés où affluaient* [...] *des gens de toutes conditions* (France). || **4.** Ensemble des pratiques permettant d'obtenir cette indulgence (vieilli) : *Faire son jubilé.* || **5.** Fête célébrée à l'occasion de la cinquantième année d'exercice d'une profession, d'un état : *Le jubilé sacerdotal et le jubilé épiscopal* [de Léon XIII] *avaient été fêtés pompeusement* (Zola). || **6.** Cinquantième année de règne : *Édouard III d'Angleterre mourut dans son jubilé.* || **7.** *Faire jubilé,* en termes de jeu, brouiller les cartes de manière qu'il n'y ait ni perdants, ni gagnants.

jubiler [ʒybile] v. intr. (lat. *jubilare,* pousser des cris de joie ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens de « chanter dans l'allégresse » ; sens actuel, 1752, d'après Boiste, 1803). *Fam.* Manifester ou simplement éprouver une joie intense : *Gesril était fou de plaisirs, de cohue et jubilait au milieu des bagarres d'enfants* (Chateaubriand). *Sa grosse face blême, qui jubilait, essayait vainement de cacher son émotion sous un grand air de dignité* (Zola). *Son âme de juge* [...] *jubilait à la vue d'un mur, de la chose sourde, muette et sombre qui rappelait à sa pensée ravie les idées de prison, de cachot* (France).

● SYN. : *jouir, se réjouir.* — CONTR. : *s'affliger, s'attrister, se désespérer, se désoler.*

jubilus [ʒybilys] n. m. (mot du lat. ecclés. moderne, formé sur le lat. class. *jubilare* [v. l'art. précéd.] ; 1962, Larousse). Dans la musique liturgique, séquence mélodique, plus ou moins longue, affectée à la dernière syllabe d'une pièce ou d'un simple membre de phrase, spécialement du mot *alleluia.*

jubis [ʒybi] n. m. (mot probablem. d'origine provenç., var. de *gibet,* même sens [1600, O. de Serres], de l'ar. *zabīb,* raisin de Damas ; 1723, Savary des Bruslons [art. *raisin*]). Raisin de Provence séché en grappes.

juchée [ʒyʃe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *jucher ;* 1873, Larousse). Lieu où se perchent les faisans.

jucher [ʒyʃe] v. intr. (altér., sous l'influence de *percher* [v. ce terme] et du mot dialect. *hucher,* jucher, placer haut [francique **hûkôn,* s'accroupir], de l'anc. franç. *joschier,* demeurer en un lieu élevé [v. 1155, Wace], *joquier,* être juché, être en repos, en parlant d'oiseaux [XIII^e s.], dér. de *joc,* perchoir des poules [attesté seulement v. 1354, *Modus*], francique **jŭk,* joug, perchoir de poules ; XIII^e s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Être perché, en parlant des oiseaux : *Les faisans juchent sur les arbres.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Être logé aux étages supérieurs ou dans un quartier élevé d'une ville. (Vieilli.)

◆ v. tr. (1588, Montaigne [au fig., 1834, Balzac]). Placer, souvent avec quelque effort, en un lieu élevé : *Plusieurs s'élancèrent, le prirent sur leurs bras, le juchèrent sur un fauteuil* (Michelet) ; et au fig. : *Il* [le

père Goriot] *a juché l'aînée dans la maison des Restaud* (Balzac).

◆ **se jucher** v. pr. (v. 1354, *Modus* [pour un oiseau ; « s'élever », au fig., pour une personne, 1342, J. Bruyant ; « être placé sur une hauteur », av. 1848, Chateaubriand]). Se placer, grimper en un lieu élevé : *Il ouvre le piano, il approche une chaise, il se juche dessus* (Rolland). || Être placé sur une hauteur : *Quelques forteresses affamées de prisonniers se juchent sur des rocs comme de vieux vautours* (Chateaubriand).
● SYN. : *se percher ; se nicher* (fam.).

juchoir [ʒyʃwar] n. m. (de *jucher ;* 1538, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Perche, branche disposée pour faire jucher les oiseaux de basse-cour. || **2.** Local où juchent les oiseaux de basse-cour : *Il se croyait dans un juchoir à poules* (Balzac).
● SYN. : **1** et **2** *perchoir.*

judaïque [ʒydaik] adj. (lat. *judaicus,* qui concerne les Juifs, gr. *ioudaikos,* même sens, de *Ioudaia* [v. JUDÉEN] ; 1458, *Mystère du Vieil Testament*). Qui est relatif aux anciens Juifs ou à la religion juive : *La loi judaïque. Les observances judaïques.*

judaïsant, e [ʒydaizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *judaïser ;* 1756, Voltaire). Qui judaïse : *Des chrétiens judaïsants.*

◆ n. (1873, Larousse). Juif converti au christianisme durant l'époque apostolique.

judaïser [ʒydaize] v. intr. (bas lat. ecclés. *judaizare,* judaïser, suivre la loi judaïque, gr. *ioudaizein,* imiter les Juifs, se conformer à leurs croyances, de *Ioudaios,* de la tribu de Juda, Juif, dér. du n. pr. d'origine hébraïque *Ioudas,* Juda ; XIIIe s., Godefroy, au sens de « se convertir à la loi juive » ; sens actuel, 1564, *Indice de la Bible*). Pratiquer certaines cérémonies de la loi judaïque : *Des Grecs qui judaïsent, vous n'en trouverez que dans la lie du peuple* (France).

judaïsme [ʒydaism] n. m ; (bas lat. ecclés. *judaismus,* religion juive, gr. *ioudaismos,* même sens, de *ioudaizein* [v. JUDAÏSER] ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « terre des Juifs » ; sens 1, v. 1220, Coincy ; sens 2, XXe s.). **1.** Religion des Juifs : *Observer les prescriptions du judaïsme. Je me suis attaqué d'abord aux monuments du judaïsme, et j'ai lu tous les textes hébreux* (France). || **2.** Ensemble des adeptes de la religion juive : *Leurs fonctions les nourrissaient* [les prêtres] *sur les énormes fonds que versait le judaïsme tout entier* (Daniel-Rops).

judas [ʒydɑ] n. m. (bas lat. ecclés. *Judas,* Judas, n. de celui des douze Apôtres qui livra Jésus, gr. d'origine hébraïque *Ioudas ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, comme n. appliqué au responsable du meurtre de saint Thomas Beckett ; sens I, v. 1220, Coincy, écrit *juda* [*judas,* 1497, *Dict. général*] ; sens II, 1798, Acad., écrit *juda* [*judas,* 1834, Landais]).

I. Traître (souvent avec une majuscule) : *La victime, Lepeletier de Saint-Fargeau, était spécialement haïe des royalistes comme transfuge, comme traître : Orléans et lui, c'étaient leurs judas* (Michelet).

II. Petite ouverture aménagée dans une porte, dans un plancher, et par laquelle on peut surveiller, sans être vu, ce qui se passe de l'autre côté : *Le diable est au grenier qui voit par un judas* (Hugo). *On entendit un remue-ménage à l'intérieur, le judas glissa derrière son grillage, enfin la porte s'entr'ouvrit* (Martin du Gard). *La reine quitta de l'œil le judas grillagé et fit un pas en arrière* (Duhamel).

◆ adj. (1670, Molière). *Class.* Traître : *« Que voilà qui est scélérat ! — Que cela est Judas ! »* (Molière).

judéen, enne [ʒydeɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Judée,* n. géogr., lat. *Judaea,* la Judée, gr. *Ioudaia,* le territoire de la tribu de Juda, fém. substantivé de l'adj. *Ioudaios* [v. JUDAÏSER] ; av. 1914, Ch. Péguy, au sens de « relatif au peuple juif » ; « relatif au royaume de Juda » et « habitant de ce royaume », 1962, Larousse [l'anc. franç. *judeain,* « juif » — début du XIIIe s. —, était un dér. du lat. *judaeus,* de Judée, juif, lui-même dér. de *Judaea* — v. ci-dessus]). Relatif au royaume de Juda ; habitant de ce royaume. || *Par extens.* et *littér.* Relatif au peuple juif : *Nous redoutons les progrès des usages judéens* (France). *Ainsi* [dit Dieu] *ma liturgie romaine se noue à ma prédication centrale et cardinale | Et à ma prophétie judéenne* (Péguy).

judelle [ʒydɛl] n. f. (origine inconnue ; fin du XIIIe s., *ZRP* [XLVI, 266], écrit *iauoutelle ;* 1532, Du Wes, écrit *joudelle ;* 1555, Belon, écrit *jodelle ; judelle,* 1760, Brisson [VI, 24]). Autre nom de la foulque noire, oiseau aquatique : *Les judelles se cachaient aux profondeurs du fourré aquatique* (Genevoix).

judéo- [ʒydeo], élément tiré du lat. *judaeus,* juif (v. JUDÉEN), et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

judéo-allemand, e [ʒydeoalmɑ̃, -ɑ̃d] adj. et n. m. (de *judéo-* et de *allemand ;* 1902, Larousse). Se dit d'un dialecte allemand dont se servent les descendants de juifs expulsés d'Allemagne au XIVe s. (On dit aussi YIDICH OU YIDDISH.)

judéo-araméen [ʒydeoarameɛ̃] n. m. (de *judéo-* et de *araméen ;* 1962, Larousse). Nom donné à deux dialectes, rattachés l'un à l'araméen occidental, l'autre à l'araméen oriental.

judéo-chrétien, enne [ʒydeokretjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (de *judéo-* et de *chrétien ;* 1867, Littré). Partisan du judéochristianisme.

◆ adj. (1873, Larousse). Relatif au judéo-christianisme.

judéo-christianisme [ʒydeokristjanism] n. m. (de *judéo-* et de *christianisme ;* 1867, Littré). Doctrine des premiers temps du christianisme, d'après laquelle l'initiation au judaïsme devait précéder l'accès au christianisme.

judéo-espagnol [ʒydeoɛspaɲɔl] n. m. (de *judéo-* et de *espagnol ;* 1962, Larousse). Dialecte parlé anciennement par les juifs d'Espagne, et qui subsiste dans certaines communautés de sefardim.

judicaillon [ʒydikɑjɔ̃] n. m. (dér. savant et péjor. du lat. *judex, -dicis,* juge [v. JUGE] ; av. 1924, A. France). *Fam.* et *péjor.* Juge de seconde zone, connaissant des causes de minime importance : *De pauvres diables de juges, des judicaillons faméliques* (France).

judication [ʒydikasjɔ̃] n. f. (lat. *judicatio,* action de juger, d'enquêter, jugement, opinion, de *judicatum,* supin de *judicare,* juger [v. JUGER] ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* au sens de « jugement » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). En philosophie, acte de la pensée qui aboutit à l'expression d'un jugement.

judicatoire [ʒydikatwar] adj. (bas lat. *judicatorius,* qui appartient à un juge, qui juge, du lat. class. *judicatum,* supin de *judicare,* juger [v. JUGER] ; XIIIe s., au sens de « qui a rapport au jugement » ; sens actuel, XXe s.). En philosophie, qui se rapporte au jugement, à l'action de juger.

judicature [ʒydikatyr] n. f. (dér. savant du lat. *judicatum,* supin de *judicare,* juger [v. JUGER] ; 1426, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** *Vx.* État, profession des personnes chargées de rendre la justice : *Les offices de judicature et de finance à tous les degrés appartenaient alors au tiers état* (France). || **2.** Fonction de juge chez les anciens Hébreux : *La judicature de Jephté.*

judiciaire [ʒydisjɛr] adj. (lat. *judiciarius,* judiciaire, relatif aux tribunaux, de *judicium,* action judiciaire, jugement, opinion, discernement, procès, dér. de *judex, -dicis,* juge [v. JUGE] ; V. 1400, E. Deschamps, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1541, Calvin [*éloquence judiciaire,* 1873, Larousse] ; sens I, 3, 1580, Montaigne [*acte judiciaire,* 1867, Littré] ; sens II, 1873, Larousse [*faculté judiciaire,* v. 1770, J.-J. Rousseau]).

I. 1. Qui se rapporte à la justice, à son administration : *Pouvoir judiciaire. Ordre judiciaire. Hiérarchie judiciaire. Il s'y fût attaché à la gestion des finances impériales plutôt que de rechercher de grands emplois judiciaires ou militaires* (France). *Donne-moi le plus tôt possible de tes nouvelles par la voie des gazettes judiciaires* (Huysmans). || *Erreur judiciaire,* V. ERREUR. || *Police judiciaire,* V. POLICE. || **2.** Qui est propre à la justice : *Formes judiciaires.* || *Éloquence judiciaire* ou *du barreau,* un des trois genres d'éloquence que distingue la rhétorique. || **3.** Qui est

fait en justice, par autorité de justice : *Vente judiciaire. Liquidation judiciaire. Enquête judiciaire. Son notaire, consulté, avait alors fait une rapide enquête en Autriche, et c'est ainsi que M*[me] *de Fontanin avait appris les poursuites judiciaires intentées contre son mari* (Martin du Gard). || *Acte judiciaire,* acte accompli sur ordre et sous le contrôle d'un juge. || *Combat* ou *duel judiciaire,* v. COMBAT.

II. *Vx.* Qui concerne le jugement, fonction mentale. || *Faculté judiciaire,* faculté de juger, de porter des jugements : *Pour avoir commencé tard à mettre en exercice ma faculté judiciaire, je n'ai pas trouvé qu'elle eût perdu sa vigueur* (Rousseau). || *Astrologie judiciaire,* v. ASTROLOGIE.

◆ n. f. (1669, Molière [ironiq., av. 1870, Mérimée ; *bonne judiciaire,* av. 1889, Barbey d'Aurevilly]). *Class.* et *littér.* Le jugement, faculté d'apprécier avec justesse les choses de la vie pratique : *Vous êtes-vous mis dans la tête que Léonard de Pourceaugnac* [...] *n'ait pas là-dedans quelque morceau de judiciaire pour se conduire ?* (Molière). *Cet homme a la judiciaire fort bonne, fort excellente* (Acad., 1694). *M. Le Maître est un grand caractère : force et véhémence d'esprit, chaleur et foyer de cœur, droiture de judiciaire* (Sainte-Beuve). || Souvent employé ironiq. : *Lorsqu'elles* [les bouteilles] *furent vides, toutes les judiciaires étaient singulièrement embrouillées* (Mérimée). *Des paroles, même excellentes, ne troublaient pas votre judiciaire* (Barrès). || Par extens. *Bonne, forte judiciaire,* tête solide, personne de bon jugement : *Il était venu vivre parmi les bonnes judiciaires du Cotentin* (Barbey d'Aurevilly).

judiciairement [ʒydisjɛrmɑ̃] adv. (de *judiciaire ;* 1453, *Coutumes de Touraine,* écrit *judicierement* [*judiciairement,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Par les voies de la justice, selon les formes judiciaires : *Informer, procéder judiciairement.* || **2.** *Fam.* et *ironiq.* Cérémonieusement (par allusion au caractère solennel de la procédure judiciaire) : *Une de ces solennelles vieilles bouteilles qu'on vous apporte après dîner et que l'on met deux heures à finir judiciairement* (Claudel).

judicieusement [ʒydisjøzmɑ̃] adv. (de *judicieux ;* 1611, Cotgrave). De façon judicieuse, avec à-propos, pertinence : *Ces armoiries, que M. Terremondre a judicieusement rapprochées de celles des Coleoni de Bergame* (France).

judicieux, euse [ʒydisjø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *judicium,* discernement [v. JUDICIAIRE] ; 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1647, Rotrou). **1.** Qui juge sainement, qui possède un jugement droit et ferme : *Ces grands historiens ont été brillants, judicieux, profonds* (Michelet). *Esprit judicieux.* || **2.** Qui manifeste un bon jugement, une vue raisonnable des choses : *Un avis, un choix judicieux. Faire une remarque judicieuse. Le bel hôtel de la Monnaie, de ce style Louis XVI si sage, si raisonnable, si judicieux* (France).

● SYN. : **1** *juste, logique, raisonnable, sage, sensé ;* **2** *approprié, astucieux, intelligent, pertinent, rationnel.* — CONTR. : **1** *fantaisiste, farfelu* (fam.), *illogique, incohérent, inconséquent ;* **2** *baroque, bizarre, déraisonnable, insensé, irrationnel, saugrenu.*

judo [ʒydo] n. m. (mot japonais signif. proprem. « moyen doux », de *jū,* doux, et de *dō,* voie, moyen ; 1931, Larousse). Sport de combat, dérivé du jiu-jitsu, où la souplesse joue un rôle prépondérant : *Professeur de judo.*

judoka [ʒydɔka] n. (mot japonais, dér. de *judo* [v. l'art. précéd.] ; 1948, Larousse). Personne qui pratique le judo.

juerga [xwɛrga] n. f. (mot esp. signif. proprem. « ripaille » ; 1968, Larousse). Séance de chants et de danses flamencos.

jugal, e, aux [ʒygal, -o] adj. (lat. *jugalis,* de joug, qui a la forme d'un joug, et, en anatomie, « jugal », de *jugum,* joug [v. JOUG] ; 1541, Canappe). *Os jugal,* arcade osseuse de la joue, qui a la forme d'un joug. (Syn. ARCADE ZYGOMATIQUE.)

juge [ʒyʒ] n. m. (lat. *judicem,* accus. de *judex, -dicis,* juge, arbitre, de *jus,* le droit, la justice, et de *dicere,* prononcer, exprimer ; XII[e] s., au sens I, 1 [aussi « membre d'un tribunal... » ; collectiv., 1867, Littré ; *juge-commissaire,* 1806, Code de procédure civile ; *juge consulaire,* 1837, Balzac — d'abord *juge et consul,* nov. 1563, *Édit royal ; juge foncier, juge d'instance,* 1962, Larousse ; *juge d'instruction,* 1810, Code pénal ; *juge de paix,* 1688, Miege, art. *justice,* pour l'Angleterre — pour la France, 24 août 1790, *Moniteur universel ; juges ordinaires,* 1549, R. Estienne ; *juges extraordinaires,* 1867, Littré ; *juges d'attribution,* 1752, Trévoux ; *grand juge,* 1805, Brunot ; *aller devant les juges,* XX[e] s. ; *être à la fois juge et partie,* v. 1283, Beaumanoir, au pr., et 1893, *Dict. général,* au fig.] ; sens I, 2, v. 1170, *Livre des Rois* [« commissaire... dans une compétition sportive... », 1878, Larousse ; « spécialiste des courses de chevaux... », 1880, Zola ; *juge-arbitre, juge de touche,* début du XX[e] s.] ; sens I, 3, 1690, Furetière [*le souverain Juge ; le Juge suprême, le Juge,* XX[e] s.] ; sens I, 4, v. 1170, *Livre des Rois* [*Livre des Juges,* 1690, Furetière] ; sens II, 1, début du XV[e] s., Ch. d'Orléans ; sens II, 2-3, 1564, *Indice de la Bible ;* sens II, 4, av. 1662, Pascal).

I. PERSONNE OFFICIELLEMENT CHARGÉE DE TRANCHER LES DIFFÉRENDS. **1.** Magistrat chargé de rendre la justice, d'appliquer la loi : *Un juge équitable, rigoureux. Ici, les juges délibèrent ; ici, gémissent les captifs ; ces tribunaux et ces prisons* [...] *tiennent le langage le plus net* (Valéry). || *Spécialem.* Membre d'un tribunal d'instance, de grande instance, ou d'un tribunal de commerce (les membres des cours d'appel ou de la Cour de cassation étant appelés *conseillers*) : *Juge titulaire. Juge suppléant.* || *Collectiv.* Le tribunal, la justice : *Renvoyer quelqu'un devant le juge. Faire une déclaration par-devant juge.* || *Juge-commissaire,* magistrat chargé par le tribunal d'une mesure nécessaire à l'instruction du procès. || *Juge consulaire,* magistrat siégeant dans un tribunal de commerce. || *Juge foncier,* magistrat chargé de fixer le montant de l'indemnité d'expropriation pour cause d'utilité publique. || *Juge d'instance,* nouvelle dénomination du juge de paix. (V. ci-après.) || *Juge d'instruction,* magistrat chargé de rechercher les crimes et les délits, de faire arrêter les prévenus, de recueillir les preuves relatives à la cause : *Un des inculpés, interrogé par le juge d'instruction, se déclara le principal auteur des explosions* (France). || *Juge de paix,* magistrat qui formait, à lui seul, le tribunal appelé naguère *justice de paix* et auj. *tribunal d'instance.* || *Juges ordinaires,* autref., juges qui avaient la connaissance de certaines causes en vertu du droit que leur conférait leur titre ; juges qui siégeaient toute l'année. || *Juges extraordinaires* ou *d'attribution,* juges qui ne connaissaient que de certaines matières exceptionnelles, distraites des juridictions ordinaires. || *Grand juge,* titre du ministre de la Justice sous le premier Empire. || *Aller devant les juges,* s'en remettre à la justice. || Fig. *Être à la fois juge et partie,* être appelé à se prononcer sur un différend auquel on est soi-même mêlé : *Tout ce qui a été écrit par les hommes sur les femmes doit être suspect, car ils sont à la fois juge et partie* (Beauvoir). || **2.** Personne chargée d'un rôle d'arbitre. || *Spécialem.* Commissaire chargé, dans une compétition sportive, de constater les fautes ou les irrégularités, et de faire appliquer le règlement : *Juges d'un match de boxe.* || Spécialiste des courses de chevaux à qui incombe le contrôle de la régularité des épreuves : *Juge au départ, juge à l'arrivée.* || *Juge-arbitre,* au tennis, officiel chargé de l'organisation d'une rencontre et de l'application des règlements. || *Juge de touche,* dans certains sports d'équipe, personne chargée d'indiquer l'endroit où le ballon a franchi la ligne de touche et les hors-jeu. || **3.** *Le Juge suprême, le souverain Juge, le Juge* (souvent avec une majuscule), Dieu : [Le roi mourant :] *Que l'innocence de cet enfant me serve de sauvegarde quand le vais apparaître devant mon Juge* (Montherlant). || **4.** Chez les Hébreux, avant l'institution de la royauté, chef militaire provisoire d'une ou de plusieurs tribus, qui aidait ses compatriotes à surmonter un danger et à préserver leur patrimoine religieux : *Les tribus*

d'Israël avaient pour chef un juge (Hugo). *« Juge », en hébreu « shophêt », correspond exactement à ce terme de « suffète » dont les Carthaginois, Sémites eux aussi, désigneront leurs magistrats : le mot signifie « celui qui protège avec justice »* (Daniel-Rops). || *Livre des Juges,* un des livres de l'Ancien Testament.

II. PERSONNE QUI PORTE UN JUGEMENT. **1.** Personne que l'on choisit pour apprécier une situation : *Je vous fais juge. Prendre quelqu'un pour juge. Qu'est-ce qu'il restait d'autre à faire que de lui couper la tête ? Je vous en fais juge* (Claudel). || **2.** Personne physique ou morale qui a le droit ou qui se donne le droit de juger : *Il est seul juge de la conduite à tenir. L'Église est juge de tout ce qui touche à la foi.* || *S'ériger en juge de la conduite d'autrui,* se permettre de la juger. || **3.** Personne qui sait apprécier : *Un bon juge en matière de peinture, de vins.* || **4.** Moyen d'appréciation, de contrôle : *Nos sens sont des juges trompeurs. La conscience est le juge de notre conduite.*

● SYN. : **II, 1** *arbitre ;* **2** *justicier ;* **3** *appréciateur, critique, expert ;* **4** *censeur.*

jugé, e [ʒyʒe] adj. (part. passé de *juger ;* 1867, Littré [*c'est un homme jugé ; c'est une affaire jugée,* XXe s.]). Péjor. *C'est un homme jugé,* on sait ce qu'il faut penser de lui, de sa conduite, de ses procédés. || *C'est une affaire jugée,* sur laquelle il n'y a plus à revenir. || *Chose jugée,* v. CHOSE.

◆ **jugé** n. m. (v. 1155, Wace, au sens de « jugement, sentence » ; sens 1, av. 1662, Pascal ; sens 2, v. 1730, d'après Trévoux, 1752 [*le bien-jugé ; le mal-jugé,* 1680, Richelet]). **1.** Class. *Les jugés,* les condamnés du jugement dernier : *Quand je viens à penser que ces personnes peuvent tomber et être au nombre malheureux des jugés* (Pascal). || **2.** *Le bien-jugé, le mal-jugé,* en jurisprudence, un jugement bien ou mal rendu.

◆ **Au jugé** (ou **au juger**) loc. adv. (1867, Littré [*au juger ; au jugé,* 1885, Pairault]). D'après une appréciation rapide, une estimation sommaire de la situation : *Aussi* [...] *les batteries françaises* [...] *s'étaient-elles mises aussitôt à répondre, pour faire acte de présence, car elles tiraient simplement au jugé dans le brouillard* (Zola). *Le mieux est de se précipiter, au juger, vers les poules, la tête en avant, afin de trouver l'ombre* (Renard).

jugeable [ʒyʒabl] adj. (de *juger* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *jujable,* au sens de « condamnable, coupable » ; écrit *jugeable,* au sens I, 1, 1575, *Recueil des privilèges de l'Université de Paris* [p. 188] ; sens I, 2, 1790, G. de Mirabeau ; sens II, 1842, A. Comte).

I. 1. Qui peut être réglé par un jugement : *La cause est maintenant jugeable.* || **2.** Qui peut être jugé, mis en jugement.

II. Sur quoi on peut porter un jugement : *Une théorie historique qui n'est pleinement jugeable que dans son ensemble* (Comte).

juge-arbitre n. m., **juge-commissaire** n. m. V. JUGE.

jugement [ʒyʒmɑ̃] n. m. (de *juger ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 2 [« sentence émanée d'un tribunal autre qu'une cour », 1690, Furetière ; *faire appel d'un jugement,* 1748, Montesquieu ; *jugement civil, jugement criminel,* 1873, Larousse ; *jugement définitif,* 1690, Furetière ; *jugement en premier ressort,* 1636, Monet — ... *en dernier..,* 1549, R. Estienne ; *jugement par défaut,* 1873, Larousse] ; sens I, 1, XIIe s., *Lois de Guillaume* [*ester en jugement,* 1549, R. Estienne ; *mettre en jugement,* 1867, Littré ; *en jugement,* « sur-le-champ », 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1690, Furetière [art. *minute*] ; sens I, 4, XIIe s. [« ensemble d'épreuves auxquelles on soumettait... les accusés... », 1690, Furetière ; *jugement dernier,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *Jugement universel,* 1690, Furetière ; *Jugement,* même sens, v. 1196, J. Bodel ; « tableau représentant le Jugement dernier », 1690, Furetière] ; sens II, 1, v. 1361, Oresme ; sens II, 2, 1629, Mairet ; sens II, 3, 1647, Descartes ; sens II, 4, 1080, *Chanson de Roland* [« appréciation d'ordre littéraire, artistique, philosophique, etc. », milieu du XVIe s., Amyot ; « avis motivé exprimé par une autorité quelconque », 1656, Pascal ; *jugement téméraire,* av. 1660, Scarron ; *le jugement de l'histoire,* XXe s. — d'abord *le jugement des peuples, des siècles,* 1670, Bossuet ; *jugement de réalité, d'existence, de valeur,* XXe s.] ; sens II, 5, av. 1662, Pascal ; sens II, 6, 1867, Littré [aussi « proposition qui exprime ce rapport » et *jugement analytique ; jugement synthétique,* 1842, Acad.]).

I. 1. Action de juger une personne ou une cause, de prononcer à leur sujet une sentence en application du droit : *Le jugement d'un accusé, d'une affaire. Poursuivre une personne en jugement. Être appelé, passer en jugement. Se soumettre au jugement d'un tribunal.* || *Ester en jugement,* intenter ou soutenir un procès. || *Mettre en jugement,* soumettre à la sentence des tribunaux (une personne) : *Nul ne peut être mis en jugement si ce n'est par les magistrats et conformément aux lois.* || *En jugement,* séance tenante, sur-le-champ. || **2.** Décision du juge ou du tribunal rendant la justice : *Prononcer, signifier, exécuter un jugement.* || *Spécialem.* Sentence émanée d'un tribunal autre qu'une cour (qui rend des *arrêts*). || *Faire appel d'un jugement,* réclamer un nouvel examen d'une affaire devant une juridiction supérieure. || *Jugement civil, criminel,* sentence en matière civile, criminelle. || *Jugement définitif,* jugement en dernier ressort ; jugement statuant sur le fond du procès. || *Jugement en premier, en dernier ressort,* jugement susceptible ou non susceptible d'appel. || *Jugement par défaut,* jugement rendu contre une partie qui n'a pas comparu à l'audience. || **3.** Écrit rapportant les termes d'une décision de justice : *Minute d'un jugement.* || **4.** *Jugement de Dieu,* volonté divine, décret de la Providence, intervention de la justice divine dans les choses humaines : *Il faut que je m'élève au-dessus de l'homme pour faire trembler toute créature sous les jugements de Dieu* (Bossuet) ; *spécialem.,* ensemble d'épreuves auxquelles on soumettait, à une époque ancienne, les accusés pour décider de leur culpabilité. (V. aussi DUEL judiciaire, ORDALIE.) || *Jugement dernier, Jugement universel,* ou simplem. *Jugement,* suivant la religion catholique, jugement solennel par lequel Dieu, à la fin des temps, manifestera devant toute l'humanité les mérites et les démérites de chacun : *Le jour du Jugement. La trompette du Jugement dernier. Il lui semblait entendre les chœurs des anges au Jugement dernier* (Mérimée). *Il a gardé l'affront ; et ses aïeux* [...] | *Au jour du Jugement le lui reprocheront* (Heredia). *La création fut le commencement et le Jugement sera la fin* (Péguy) ; *par extens.,* tableau représentant cette scène : *Ils tiraient du sépulcre qui la main, qui la tête, comme dans le Jugement dernier de Michel-Ange* (Michelet).

II. 1. Faculté de juger, d'apprécier avec justesse les êtres et les choses : *Avoir le jugement sain. Suspendre son jugement. Si mon jugement ne me trompe pas, si, rappelant la mémoire des siècles passés, j'en fais un juste rapport à l'état présent...* (Bossuet). *Avez-vous, dites-moi, perdu le jugement ?* (Molière). *Le bon goût vient plus du jugement que de l'esprit* (La Rochefoucauld). *Le commun langage désigne du beau nom de jugement à la fois la sentence irrévocable et la plus haute fonction de l'esprit* (Alain). || **2.** Qualité d'un esprit, d'une personne qui juge bien, qui a des opinions justes dans les domaines où la certitude ne résulte pas de la démonstration : *Avoir du jugement, manquer de jugement. Un homme de peu de jugement. Il avait trop de jugement pour croire vos impostures* (Pascal). || **3.** Action de juger, démarche par laquelle l'esprit affirme l'existence ou la vérité de quelque chose : *Commettre une erreur de jugement. Dans un homme qui sait vouloir, les pensées sont des jugements ; c'est dire qu'elles engagent, qu'elles sont des commencements d'œuvre,* (Alain). || **4.** Résultat de cette action ; appréciation portée sur les personnes ou sur les choses : *S'en remettre au jugement de quelqu'un. Jugement favorable, défavorable. Formuler, exprimer son jugement. Porter un jugement sévère sur les mœurs de son temps. Je m'habituai à suivre une règle singulière, c'est de prendre pour nos jugements pratiques le*

contrepied exact de nos jugements théoriques (Renan). *Les jugements des autres ne m'intéressent d'ailleurs pas plus que les miens* (Gide). *Sur chacun, il était clair que l'hôte possédait une information unique et s'était formé un jugement personnel* (Daniel-Rops). *Non. Ce n'est pas exactement cela, mon raisonnement, mon jugement est tout de même un peu plus nuancé que vous ne semblez le croire* (Ionesco). || *Spécialem.* Appréciation d'ordre littéraire, artistique, philosophique, etc. : *Commentez ce jugement de La Bruyère.. L'étude de la littérature ne saurait se passer aujourd'hui d'érudition : un certain nombre de connaissances exactes, positives, sont nécessaires pour asseoir et guider nos jugements* (Lanson). || *Vx.* Avis motivé, exprimé par une autorité quelconque : *Le jugement de l'Académie* [sur le Cid] *fut rédigé par Chapelain ; il est écrit tout entier de sa main* (Voltaire). || *Jugement téméraire,* appréciation prématurée et généralement inexacte, parce que fondée sur des éléments incomplets. || *Le jugement de l'histoire,* appréciation d'un fait ou de la conduite d'un homme qui se constitue après coup, par la confrontation des opinions particulières. || *Jugement de réalité* ou *d'existence,* jugement qui se borne à la constatation d'un fait ou d'une relation entre des faits. || *Jugement de valeur,* jugement qui émet une appréciation sur le fait constaté. || **5.** Manière de voir les choses propre à une personne : *Soumettre quelque chose au jugement de quelqu'un. Le roi, dont le jugement est une règle toujours sûre, a estimé la capacité de cette princesse* (Bossuet). || **6.** En logique, action d'affirmer ou de nier un rapport entre deux termes, en particulier entre un sujet et un attribut. || Proposition qui exprime ce rapport. || *Jugement analytique,* jugement dont l'attribut peut être tiré de la simple analyse du sujet. || *Jugement synthétique,* jugement dont l'attribut n'est pas compris dans le sujet et ajoute à la compréhension de celui-ci.

• SYN. : **I, 2** *arrêt, ordonnance, sentence, verdict.* || **II, 1** *judiciaire* (vx), *jugeote* (fam.), *raison ;* **2** *bort sens, discernement, esprit de finesse ;* **3** *raisonnement ;* **5** *avis, idée, opinion, point de vue, position, sentiment, vue.*

jugeote [ʒyʒɔt] n. f. (de *juger ;* milieu du XIXe s., Baudelaire). *Fam.* Jugement, bon sens : *Mais je ne parviens pas à réveiller la jugeote de ce jeune cerveau* (Gide). *Pour des affaires comme la nôtre, il faut de la réflexion, du calcul et de la jugeote* (Duhamel). *Quand ma propre sécurité est en jeu, j'ai une jugeote qui rend bien de petits services* (Giono).

juger [ʒyʒe] v. tr. (lat. *judicare,* rendre un jugement, décider, apprécier, de *jus* et de *dicere* [v. JUGE] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *jugier* [*juger,* XIIIe s.], aux sens de « décider [que], condamner » ; sens I, 1, v. 1283, Beaumanoir [absol., XIIe s., *Lois de Guillaume*] ; sens I, 2, 1580, Montaigne [avec un sujet nom de chose..., v. 1570, Carloix] ; sens I, 3, 1663, Molière ; sens II, 1, av. 1453, Monstre-let [absol., 1564, *Indice de la Bible*] ; sens II, 2, fin du XVe s., Commynes [aussi « être d'avis, penser, estimer »] ; sens II, 3, 1656, Molière ; sens II, 4, v. 1270, *Studier i Modern Språkvetenskap* [XIV, 93] ; sens II, 5, 1564, *Indice de la Bible*).

I. PRENDRE UNE DÉCISION CONCERNANT QUELQU'UN. **1.** Prononcer une sentence relative à un procès, à un accusé : *Juger un procès, un différend. Juger un criminel. Maintenant* [...] *qu'il ne reste ni traîtres ni suspects à juger, la besogne est plus facile* (Vallès). *On l'arrête* [...] *on l'interroge, on le juge, on le condamne à mort* (France). *Ils avaient été arrêtés avant le combat, vaguement jugés, et attendaient d'être fusillés* (Malraux) ; et absol. : *La cour jugera.* || **2.** Mesurer à sa valeur : *L'histoire l'a déjà jugé.* || Avec un sujet nom de chose, faire apparaître la valeur réelle, les mérites, ou plus souvent les défauts de quelqu'un : *Sa réaction le juge. Ces propos jugent leur auteur.* || **3.** Exercer un arbitrage ou un choix décisif : *Juger les candidats à un concours.*

II. PORTER UNE APPRÉCIATION SUR LES ÊTRES OU LES CHOSES. **1.** Émettre une opinion sur les gens et les choses : *Pour comprendre et juger Balzac, il faut connaître son humeur et sa vie* (Taine). *Vous ne croirez pas que je les juge* [les gouvernements] *sur le mot dont on les nomme* (France). *Il faut juger les êtres plus par leurs dépassements que par leurs défaillances* (Maurois). *On ne doit pas juger ce film par quelques comptes rendus de critiques.* || *Absol.* Formuler une appréciation sur la valeur morale du prochain : *Ne nous est-il pas ordonné de ne pas juger ?* (Mauriac). || **2.** Attribuer telle ou telle qualité (avec un attribut du complément d'objet ou, au passif, du sujet) : *Il se plaignait souvent de ses vêtements, qu'il jugeait défraîchis* (Duhamel). *Le domestique versait un vin du Rhin, pour remplacer le champagne, jugé commun* (Zola). *Juger une chose impossible. Il jugea préférable de se retirer.* || Être d'avis, penser, estimer : *Ils jugent qu'en ce jour* [...] *vous ne fûtes pas l'ami de votre ville* (France). *Il était assez fin pour juger qu'on l'avait apprécié* (Rolland). *Il jugea bien que c'était un piège* (Saint-Exupéry). || **3.** Se représenter : *Jugez combien nous avons eu peur.* || **4.** *Juger la bête,* en vénerie, la reconnaître d'après ses traces. || **5.** *Absol.* En philosophie, établir entre deux choses un rapport que l'on affirme ou que l'on nie : *La vraie perfection de l'entendement est de bien juger* (Bossuet).

• SYN. : **I, 1** *régler, trancher ; conclure, se prononcer, statuer ;* **2** *coter* (fam.), *jauger, peser ;* **3** *arbitrer, départager.* || **II, 1** *apprécier, connaître, critiquer ;* **2** *croire, estimer, trouver ; considérer, penser ;* **3** *se figurer, imaginer, se rendre compte.*

◆ v. tr. ind. [**de**] (1549, R. Estienne [*en juger par,* av. 1678, La Rochefoucauld ; *juger des coups,* 1660, Oudin]). Porter une appréciation, se faire une opinion sur quelqu'un ou sur quelque chose : *Juger favorablement de ses nouveaux voisins. Il fait trop sombre ici pour bien juger des couleurs. D'ailleurs, n'est-il pas plus commode, pour certains esprits, de juger de la beauté d'un paysage en se plaçant sur une hauteur, qu'en parcourant successivement tous les sentiers qui le sillonnent* (Baudelaire). *Il recula de trois pas pour juger de son travail* (France). *Pour bien juger de quelque chose, il faut s'en éloigner un peu, après l'avoir aimé* (Gide). *Elle avait fait des progrès... Jugez-en* (Benoit). || *En juger par,* évaluer cela d'après : *Il y aura du monde ce soir à en juger par le linge sorti* (Aragon). || Fig. et class. *Juger des coups,* être simple spectateur, se contenter de juger les événements sans y prendre part : *Le maréchal du Plessis ne quittera point Paris* [...] *il met à couvert tous ses lauriers et jugera des coups* (Sévigné).

◆ **Au juger** loc. adv. V. JUGÉ.

jugeur, euse [ʒyʒœr, -øz] n. et adj. (de *juger ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *jugedor,* au sens de « souverain juge, celui qui règne sur un pays » ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *jugeour* [*jugeur,* XIIIe s., Godefroy], au sens de « juge » ; sens 1, 1870, Goncourt ; sens 2, 1773, Beaumarchais). **1.** Personne qui porte des jugements (rare) : *Un peuple instruit, jugeur* (Goncourt). || **2.** *Péjor.* Personne qui prétend juger de tout sans posséder les éléments d'appréciation nécessaires : *Malgré l'opinion des jugeurs du faubourg* (Barbey d'Aurevilly). *Tout cela* [mille détails privés] *est analysé et tiré au clair par de terribles jugeurs* (Alain).

juglandacées [ʒyglɑ̃dase] ou **juglandées** [ʒyglɑ̃de] n. f. pl. (dér. savant du lat. *juglans, -andis,* noix, noyer, de *Jovis,* génitif de *Jupiter,* Jupiter [dieu], et de *glans, glandis,* fruit du chêne, fruit d'autres arbres ; 1839, Boiste, écrit *juglandées ; juglandacées,* 1902, Larousse). Famille de plantes et d'arbres dont le type est le noyer.

jugulaire [ʒygylɛr] adj. (dér. savant du lat. *jugulum,* gorge ; v. 1560, Paré [*veine jugulaire,* 1532, Rabelais ; *jugulaire,* n. f., même sens, 1694, Acad.]). Qui appartient à la gorge ou au cou. || *Veine jugulaire,* ou *jugulaire,* n. f., une des quatre veines passant de chaque côté du cou.

◆ n. f. (1835, Acad. [*fausse jugulaire,* 1902, Larousse ; *jugulaire-jugulaire,* n. f. et adj., début du XXe s.]). Bride passant sous le menton pour assurer le maintien d'une coiffure (casque, chapeau, etc.) : *Un piquet de soldats, jugulaire au menton, présenta les armes* (Carco). || *Fausse jugulaire,* galon fixe, d'or ou d'argent, placé au-dessus de

la visière du képi ou de la casquette. || Fig. et fam. *Jugulaire-jugulaire* (généralem. sous forme exclamative), discipline très stricte et appliquée sans jugement : *Oh, vous savez, moi je ne discute pas : jugulaire, jugulaire ! Vous pensez bien que quand je dis : « discipline », je ne conçois pas ce qu'on appelle dans votre pays jugulaire-jugulaire* (Malraux) ; et adjectiv. : *Un sous-officier jugulaire-jugulaire.*

◆ **jugulaires** n. m. pl. (1803, Boiste). Poissons dont les nageoires pelviennes sont placées sous la gorge.

juguler [ʒygyle] v. tr. (lat. *jugulare*, égorger, assassiner, de *jugulum* [v. l'art. précéd.] ; v. 1213, *Fet des Romains*, aux sens de « étrangler, égorger » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** *Vx.* Dépouiller, ruiner : *Lui avait spéculé sur les Tarasconnais, les avait volés, jugulés* (Daudet). || **2.** Arrêter brusquement le développement, les manifestations d'un phénomène : *Plus tard, quand nous aurons jugulé les crises et l'agrypnie, le veux bien que vous preniez quelques potages, puis des purées, mais toujours au lait, au lait* (Proust). *Il répondit de sa voix la plus douce, qui témoignait chez lui d'une exaspération à son comble, mais jugulée* (Mauriac). *Spartacus est écrasé, la grève générale française de 1920 échoue, le mouvement révolutionnaire italien est jugulé* (Camus).
• SYN. : **2** *étouffer, freiner, maîtriser, mater, paralyser, stopper.*

juif, ive [ʒɥif, -iv] n. (lat. *Judaeus*, de Judée, Juif, de *Judaea*, la Judée [v. JUDÉEN] ; v. 980, *Passion du Christ*, écrit *judeu* [*juiu, juieu*, XIIe s. ; *juif* — d'après le fém. *juive*, phonétiquement régulier —, v. 1220, Coincy], aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1268, É. Boileau ; sens 4, 1931, Larousse [« l'endroit sensible du coude » ; « le petit doigt », 1962, Larousse]). **1.** Personne appartenant au peuple sémite, descendant d'Abraham et installé autrefois en Palestine : *On est stupéfait de l'ignorance des historiens antiques à l'endroit des Juifs* (Daniel-Rops). *Les Juifs se dispersèrent à travers le monde romain.* || *Le Juif errant*, v. ERRANT 1. || **2.** Personne pratiquant la religion juive : *Un juif allemand. Saint-Louis faisant baptiser à Saint-Denis un juif converti* (Michelet). || **3.** *Fam.* et *péjor.* Personnage âpre au gain : *Quel juif, quel arabe est-ce là ?* (Molière). *Conclure de pareils marchés ! c'est des combats d'œil à œil, et quel œil que celui d'un Juif ou d'un Auvergnat !* (Balzac). || **4.** Fam. *Le petit juif*, le petit doigt ; endroit sensible du coude.

◆ adj. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, av. 1662, Pascal). **1.** Relatif aux juifs : *Le peuple juif. L'histoire juive. Un homme de Tarse [...] vient, chaque samedi, parler dans la synagogue contre la loi juive* (France). *Tout est annoncé par ma prophétie juive, dit Dieu* (Péguy). *Il est absurde, il est dangereux même de nier les qualités de la littérature juive* (Gide). || **2.** Qui professe la religion juive : *Un vieux cordonnier juif criait du fond de sa boutique* (Daudet).
• SYN. : **1** *Israélite, Hébreu ;* **2** *israélite.*

juillet [ʒɥijɛ] n. m. (réfection de l'anc. franç. *juigniet*, juillet [v. 1119, Ph. de Thaon, proprem. « petit juin, juin cadet », dér. de *juin*], d'après l'anc. franç. *juil*, juillet [XIIe s.], lat. *Julius*, juillet, proprem. « le mois de Jules », emploi substantivé de l'adj. *Julius*, de Jules [César], de la famille des Jules, issu de *Julius*, n. d'une famille romaine ; v. 1213, *Fet des Romains* [*le quatorze juillet*, 6 juill. 1880, *Bulletin des lois ; la révolution, les journées de juillet*, 1867, Littré ; *les glorieuses de Juillet*, même sens, av. 1896, Goncourt ; *la monarchie de Juillet*, 1924, Bainville — d'abord *la dynastie de Juillet*, 1873, Larousse]). Septième mois de l'année. || *Le quatorze juillet*, jour de la fête nationale en France, anniversaire de la prise de la Bastille. || *La révolution, les journées, les glorieuses de Juillet*, la révolution de 1830 : *Lors des glorieuses de juillet, mon père était très légitimiste* (Goncourt). || *La monarchie de Juillet*, celle qui fut instaurée en juillet 1830.

juin [ʒɥɛ̃] n. m. (lat. *Junius*, juin, proprem. « le mois de Junius », emploi substantivé de l'adj. *Junius*, de Junius, issu de *Junius*, n. d'une famille romaine ; v. 1119, Ph. de Thaon). Sixième mois de l'année : *Le solstice de juin. Les grandes marguerites en étoiles foisonnent comme en juin* (Colette).

juiverie [ʒɥivri] n. f. (de *juif* [v. ce mot] ; XIIe s., Godefroy, écrit *juerie*, aux sens de « nation juive, religion des juifs » ; sens 1, v. 1207, Villehardouin, écrit *juierie* [*juiverie*, XVIe s.] ; sens 2, 1607, Hulsius ; sens 3, av. 1893, Taine ; sens 4, av. 1850, Balzac [« tour d'usurier », 1656, Oudin ; « condition de juif », av. 1902, Zola]). **1.** *Vx* et *péjor.* Quartier où prédominent les juifs : *C'est une vraie juiverie que ce quartier* (Lacretelle). || **2.** *Vx* et *péjor.* Maison d'usurier : *Vos juiveries que vous appelez monts-de-piété* (Voltaire). || **3.** *Péjor.* L'ensemble des juifs : *Les avortons déformés et rabougris, le peuple obscur des paumes, la juiverie d'Amsterdam* (Taine). *Toute la vieille juiverie semble voler à mon secours* (Tharaud). || **4.** *Péjor.* Tournure d'esprit attribuée aux juifs par dénigrement : *Beaucoup de juiverie et beaucoup de simplicité, de la bêtise et du courage* (Balzac). || Condition de juif : *Comme s'il espérait se débarbouiller un peu de sa juiverie honteuse dans les eaux de ce baptême* (Zola).
• SYN. : **1** *ghetto.*

jujube [ʒyʒyb] n. m. (altér. d'une forme [probablem. occitane] non attestée **gigube*, lat. pop. **zīzūpum*, lat. class. *zizyphum*, jujube, de *zizyphus*, jujubier, gr. *zizuphon*, même sens ; 1256, Ald. de Sienne, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Fruit du jujubier, dont le suc est utilisé en pharmacie contre la toux, sous forme de pâte : *Dans le Nord, on ne connaît les jujubes que comme produits pharmaceutiques ; ici, ces fruits du jujubier sont de petites olives rouges, croquantes et charmantes sur un arbre au feuillage clair* (Daudet). *Couleur marron rouge semblable à celle des jujubes* (Lacretelle). || **2.** Produit pharmaceutique fait avec du suc de jujube : *Nous qui, pour notre toux, n'ayant pas de jujube* (Rostand).
• REM. On a parfois établi une différence de genre entre le suc ou la pâte (masculin) et le fruit lui-même (féminin).

jujubier [ʒyʒybje] n. m. (de *jujube ;* 1553, Vaganay). Arbre à bois tortueux et à fortes épines, cultivé pour ses fruits : *Mais le jujubier, couvert de feuilles à l'automne, n'en a pas encore à ce printemps* (Gide).

juke-box [dʒukbɔks] n. m. (mot anglo-améric., de *Juke*, n. pr., et de *box*, boîte ; milieu du XXe s.). Électrophone automatique que l'on met en marche avec une pièce de monnaie et qui comprend un choix de disques.

julep [ʒylɛp] n. m. (mot de l'anc. provenç., lui-même issu de l'ar. *djoulāb* ou *djoulēb*, julep, empr. du persan *goulāb*, proprem. « eau de rose » [de *goul*, rose, et de *āb*, eau] ; v. 1398, *Somme Me Gautier*, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** Excipient d'eau et de gomme, auquel on mêle un médicament actif. || **2.** Ancien nom des potions pharmaceutiques en général : *Tenez cela* [une bouteille] : *voilà où je mets mes juleps* (Molière).

jules [ʒyl] n. m. (emploi ironique du prénom *Jules*, lat. *Julius* [v. JUILLET] ; fin du XVIe s., au sens de « petite monnaie valant environ cinq sous, en usage en Italie » [du n. du pape *Jules* II] ; sens 1, 1866, Delvau ; sens 2, 1957, A. Simonin ; sens 3, 1947, Esnault). **1.** *Pop.* Vase de nuit ou baquet de propreté : *Des matelas en galette s'empilaient près de seaux de toilette, de cruches de grès, de thomas de faïence, et de jules de zinc* (Huysmans). || **2.** *Arg.* Souteneur, protecteur d'une prostituée. || **3.** *Pop.* ou *fam.* Amant, « ami », mari : *Elle s'attarda cependant quelques instants pour examiner son jules, qui, nu, ronflait* (Queneau).

julien, enne [ʒyljɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *Julianus*, de Jules — César — [de *Julius* — V. JUILLET], ou dér. franç. de *Jules* [v. l'art. précéd.] ; 1690, Furetière [*année julienne ; calendrier julien*, 1863, Littré, art. *calendrier ; correction julienne*, 1873, Larousse ; *période julienne* — du premier prénom de l'humaniste italien *Jules César* Scaliger [1484-1558], inventeur de cette façon de calculer l'âge du monde —, 1671, Pomey ; *ère julienne*, 1931, Larousse]). *Calendrier julien*, calendrier introduit par Jules César en 46 av. J.-C., comportant des années de 365 jours (pour 365 jours et quart) et une année de 366 jours (bissextile) tous les quatre ans. || *Année julienne*, année

commune de 365,25 jours. || *Correction julienne,* correction qui introduisit l'année bissextile. || *Ère* ou *période julienne,* espace de 7980 années juliennes dans lequel l'an 4714 du monde correspond à l'an 1 de l'ère chrétienne.

1. julienne [ʒyljɛn] n. f. (du prénom *Julien* [lat. *Julianus,* n. d'homme] ou de son fém. *Julienne,* par une évolution sémantique obscure ; 1680, Richelet [d'abord *juliane,* milieu du XVII^e s.]). Plante de la famille des crucifères, à fleurs blanches, violettes ou rouges, d'un parfum agréable, cultivée dans les jardins : *Ailleurs, un coin semblait réservé aux espèces communes, qui montraient le blanc et le rose proprets de la julienne* (Proust).

2. julienne [ʒyljɛn] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1705, Massialot, au sens 1 ; sens 2, 1873, Zola). **1.** Potage composé de plusieurs sortes de légumes coupés en dés et servis dans le liquide. || **2.** Légumes découpés en petits dés ou en bâtonnets minces : *Elle avait aussi des paquets ficelés pour le pot-au-feu* [...], *sans parler de la julienne fraîche coupée très fine sur des feuilles de papier* (Zola).

jumaras [ʒymara] n. m. (graphie fautive de *jamavas,* même sens [1723, Savary des Bruslons], ourdou [langue de l'Inde] *jāma-vār,* sorte de taffetas ; 1873, Larousse). Taffetas de l'Inde.

jumbo [dʒœmbo] n. m. (mot angloaméric., de *Jumbo,* surnom familier de l'éléphant ; 1953, Larousse). Chariot à portique supportant des perforatrices, utilisé pour le forage simultané de plusieurs trous de mine, dans le percement des souterrains.

jumeau, elle [ʒymo, -ɛl] adj. et n. (lat. *gemellus,* jumeau, double, formant paire [v. aussi GÉMEAU] ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* au fém., et v. 1175, Chr. de Troyes, au masc. [*vrais, faux jumeaux,* 1941, J. Rostand]). Se dit de deux ou de plusieurs enfants ou personnes nés d'un même accouchement : *Des frères jumeaux. Deux sœurs jumelles. Des jumeaux, des jumelles. Ils sont jumeaux, se ressemblent comme des jumeaux. La tombe des jumeaux Azioume qui sont nés et morts le même jour* (Colette) ; et au sing. : *C'est son frère jumeau, sa sœur jumelle.* || *Vrais jumeaux,* jumeaux issus d'un seul œuf divisé après la fécondation. || *Faux jumeaux,* jumeaux provenant d'œufs différents fécondés simultanément.

● SYN. : *besson* (vx).

◆ adj. (sens 1, v. 1265, J. de Meung [*lits jumeaux,* 1755, Havard ; *berceaux jumeaux,* 1929, Cocteau ; *épées jumelles,* 1877, Littré] ; sens 2 et 3, 1690, Furetière ; sens 4, av. 1841, Chateaubriand). **1.** Se dit de deux choses semblables et symétriques, qui appartiennent au même objet ou sont faites pour aller ensemble : *On avait pu voir* [...] *les pistons* [de la locomotive] *battre comme deux cœurs jumeaux* (Zola). *De sombres avancées d'où s'élevaient les flèches jumelles de l'église Saint-Leu* (Carco). || *Lits, berceaux jumeaux,* de même forme, placés l'un à côté de l'autre et parallèlement : *Élisabeth et Paul* [...] *continuaient à vivre comme s'ils eussent occupé deux berceaux jumeaux* (Cocteau). || *Épées jumelles,* deux épées symétriques, disposées de manière à entrer dans le même fourreau. || **2.** Se dit de deux fruits joints ensemble, de deux végétaux (ou de deux parties d'un végétal) qui croissent très rapprochés ou sur le même pied : *Des cerises jumelles. Je me laisse glisser entre les tiges jumelles et j'y reste à califourchon* (Chateaubriand). *Ces deux hêtres jumeaux qu'un nœud semble attacher* (Lamartine). || **3.** *Littér.* Se dit d'un objet double, composé de deux parties semblables : *La meule jumelle* (Claudel). *Le jonc vaste et jumeau* [la flûte antique] *dont sous l'azur on joue* (Mallarmé). || **4.** *Fig.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui est la réplique plus ou moins exacte d'une autre : *Ces deux signes jumeaux de paix et de bonheur,* | *Jeunesse de visage et jeunesse de cour* (Musset). *Nous étions liés, sans nous connaître, par l'amour des blés, des sous-bois, de la nature, une compréhension jumelle de son enveloppement* (Daudet). *Un monsieur, qui tient sa femme par le bras, vient de lui glisser quelques mots à l'oreille et s'est mis à sourire* [...] ; *leurs sourires jumeaux ne s'effacent pas sur-le-champ* (Sartre).

◆ **jumeau** adj. et n. m. (1867, Littré [comme adj. ; comme n. m. pl., 1752, Trévoux — *gémeaux,* même sens, v. 1560, Paré]). *Muscles jumeaux,* ou, substantiv., *les jumeaux,* nom donné à quatre muscles pairs de l'organisme, les *jumeaux supérieur* et *inférieur,* muscles de la fesse, et les *jumeaux externe* et *interne,* muscles du mollet.

◆ n. m. (1931, Larousse). Nom donné à des morceaux du bœuf situés dans l'épaule : *Jumeau à bifteck. Jumeau à pot-au-feu.*

jumel [ʒymɛl] adj. m. (du n. de Louis Alexis *Jumel* [1785-1823], ingénieur français, constructeur de machines à filer et à tisser, qui dirigea les filatures d'Égypte et découvrit une nouvelle variété de coton ; 11 mars 1872, *Journ. officiel,* p. 1743). *Coton jumel,* variété de coton égyptien auj. disparue, mais dont le nom a été conservé pour désigner, d'une façon générale, le coton égyptien à longues fibres.

jumelage [ʒymlaʒ] n. m. (de *jumeler ;* 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert [« groupement similaire de quatre armes automatiques », 1962, Larousse] ; sens 3, 1962, Larousse ; sens 4, v. 1950, P. Gilbert [p. 283]). **1.** Action de jumeler, de grouper, d'associer par deux des objets ou des appareils semblables : *Jumelage de poutres.* || **2.** *Spécialem.* Assemblage de deux armes automatiques sur un même affût, doté d'un dispositif de visée et de mise à feu permettant le tir simultané des deux armes : *Jumelage de mitrailleuses, de pièces antiaériennes.* || *Par extens.* Groupement similaire de quatre armes automatiques. || **3.** Groupement de deux ou plusieurs automotrices ou autorails dirigés par un seul conducteur. (S'oppose au *couplage.*) || **4.** Association de deux villes, appartenant à des pays différents, en vue de favoriser entre elles les échanges culturels.

jumelé, e [ʒymle] adj. (part. passé de *jumeler* [v. ce mot] ; 1671, Pomey, comme terme de blason, au sens de « orné de jumelles » ; sens 1, 1690, Furetière [*roues jumelées,* 1931, Larousse] ; sens 2, début du XX^e s. [*colonne jumelée,* 1873, Larousse —... *gémellée,* 1930, Larousse] ; sens 3, XX^e s. [au plur., au sens fig. de « réunis par couple », 1865, Goncourt]). **1.** Se dit de choses qui sont groupées, disposées par deux : *Fenêtres jumelées.* || *Roues jumelées,* paire de roues pourvues chacune d'un pneumatique et montées à chaque extrémité de l'essieu arrière de certains véhicules lourds. || **2.** Qui est formé de deux parties jumelles : *Dans ce cadre modeste où j'ai enfermé, comme une icône, l'image jumelée de nos chers grands-parents* (L. Descaves). || Par extens. *Colonne jumelée* ou *gémellée,* colonne unique dont le fût est formé de trois morceaux de pierre posés en délit et retenus par le bas avec des goujons et par le haut avec des crampons. (V. aussi GÉMINÉ, E.) || **3.** *Fig.* Se dit de deux idées, de deux qualités, etc., associées inséparablement : *Les effets jumelés de l'intérêt et de la passion.*

jumeler [ʒymle] v. tr. (de *jumelle* 2 ; 1660, Oudin, au sens 3, au part. passé, écrit *gemellé* [*jumellé,* 1680, Guillet ; à l'infin., écrit *jumeler,* 1721, Trévoux] ; sens 1, 1867, Littré [pour des automotrices, 1962, Larousse] ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 4, v. 1950). [Conj. **3 a.**] **1.** Grouper, associer deux éléments (objets, appareils, etc.) semblables, en vue d'obtenir un ensemble plus solide ou d'assurer un fonctionnement simultané : *Jumeler des poutres, des armes automatiques.* || *Spécialem.* Établir le jumelage de deux ou plusieurs automotrices ou autorails. || **2.** Réunir matériellement deux choses : *Tourcoing jumelé avec Roubaix par la continuation des rues* (Hamp). || **3.** Dans la marine, renforcer, consolider avec une jumelle : *Jumeler un mât.* || **4.** *Jumeler des villes,* établir entre elles des liens qui permettent le développement des échanges culturels, artistiques, touristiques.

1. jumelle [ʒymɛl] adj. et n. f. V. JUMEAU, ELLE.

2. jumelle [ʒymɛl] n. f. (fém. substantivé de *jumeau* [v. ce mot] ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* au sens 1 [dans une presse à rogner

ou à dorer, 1962, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière [var. *gémelle,* 1643, G. Fournier ; *jumelles de racage,* 1962, Larousse] ; sens 3, 1825, *Journ. des dames* [*jumelles à prismes,* 1931, Larousse] ; sens 4, 1907, Larousse ; sens 5, 1285, Bretel [aussi au plur.]). **1.** Chacune des deux pièces identiques entrant dans la composition de certaines machines, de certains outils : *Jumelles d'un pressoir, d'un bocard. Jumelles d'un étau.* || *Spécialem.* Chacune des pièces de bois d'une presse à rogner ou à dorer entre lesquelles est serré le livre à relier. || **2.** Dans la marine, pièce de bois appliquée sur une autre pour la renforcer ou la doubler : *Jumelle d'assemblage.* || *Jumelles de racage,* les deux pièces, en bois ou en métal, entre lesquelles s'insère le pied du mât d'un yacht, et qui permettent de le faire pivoter sur un axe et de le replier à l'horizontale sur l'arrière. || **3.** *Une jumelle* ou *des jumelles,* instrument d'optique formé de deux lunettes accouplées de façon à permettre la vision binoculaire, utilisé principalement au spectacle, dans l'armée ou dans la marine : *Jumelles de théâtre. Jumelle marine. Observer avec des jumelles, à la jumelle. Pendant que de jeunes messieurs* [...] *braquaient leurs jumelles du bout de leurs doigts gantés...* (Zola). *Sa jumelle devant les yeux, il surveillait les mouvements de l'ennemi sous une fusillade nourrie* (France). *Si le lorgnon de Prudence ne suffisait pas* [...], *elle appelait en renfort la jumelle de théâtre de son père* (Jouhandeau). || *Jumelles à prismes,* association de deux lunettes à prismes. || **4.** En mécanique, articulation destinée à relier à la partie suspendue les extrémités d'un ressort de suspension à lames, et qui permet l'allongement de ce ressort dans ses mouvements de flexion. || **5.** En héraldique, pièce constituée par une paire de fasces très rétrécies. || *Au plur.* Pièce formée par deux divisions parallèles.

jument [ʒymɑ̃] n. f. (lat. *jumentum,* bête de somme ou de trait, mot de la famille de *jungere* [v. JOINDRE] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens du lat. ; sens actuel, 1271, Godefroy). Femelle du cheval : *Jument poulinière. Une vieille jument si chargée de ramée que ses jarrets en tremblaient* (France).

● SYN. : *cavale, haquenée, pouliche.*

jumenterie [ʒymɑ̃tri] n. f. (de *jument ;* 1867, Littré). Haras spécialisé dans l'élevage et la sélection des juments poulinières.

jumentés [ʒymɑ̃te] n. m. pl. (de *jument ;* 1873, Larousse). *Anc.* nom des mammifères de la famille des équidés.

jumenteux, euse [ʒymɑ̃tø, -øz] adj. (de *jument ;* 1812, Mozin). *Vx.* Se disait, en médecine, d'une urine trouble et chargée comme celle du cheval.

jumper [dʒœmpər] n. m. (mot angl. signif. « sauteur », de *to jump* [v. l'art. suiv.] ; 1907, Larousse). Cheval spécialement apte à sauter.

jumping [dʒœmpiŋ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « saut », de *to jump,* sauter, bondir, franchir en sautant ; 1948, Larousse). Concours hippique où les sauts d'obstacles tiennent une grande place.

juncus [ʒɔ̃kys] n. m. (mot lat. ; 1902, Larousse). Nom générique du jonc.

jungle [ʒœ̃gl *ou* ʒɔ̃gl] n. f. (mot angl., empr. de l'hindoustani *jangal,* steppe, lui-même issu du sanskr. *jangala,* désert ; 1796, Fr. Mackenzie, au sens 1 [« végétation épaisse », 1923, A. de Châteaubriant ; *la loi de la jungle,* début du XXe s.] ; sens 2, 1926, Croisset ; sens 3, 1920, G. Duhamel). **1.** Forme de végétation propre aux pays de mousson, où se mêlent les hautes herbes, les fougères, les bambous, les palmiers, et qui abrite une faune variée, riche en tigres : *Le Livre de la jungle* (ouvrage de Kipling). || *Par anal.* Végétation épaisse : *La jungle grillée des roseaux de la Brière* (A. de Châteaubriant). || *La loi de la jungle,* la loi du plus fort, qui impose sa volonté aux autres : *Il ne devrait pas y avoir l'amour dans le jeu :* [...] *« Si tu ne veux pas, il y en a d'autres ! » La nouvelle loi de la jungle* (Henriot). *Je rêve d'un pacte de sécurité entre l'homme et les animaux, où chacun, cessant d'obéir à la loi de la jungle, s'engagerait à se respecter en s'aimant* (Morand). || **2.** Les animaux sauvages qui vivent dans la jungle : *Soudain* [...] *un atroce miaulement qui semble un signal : maintenant, la jungle chasse* (Croisset). || **3.** *Fig.* Lieu, milieu où l'individu, privé des protections élémentaires, ne doit compter que sur ses seules forces : *La jungle du monde des affaires. Nous flairions comme de jeunes limiers, tout le long des trottoirs chauds, les inquiétantes odeurs de la jungle citadine* (Duhamel).

junior [ʒynjɔr] adj. m. (mot lat. signif. « plus jeune », compar. de *juvenis* [v. JEUNE] ; 1873, Larousse). Se place après un patronyme pour désigner le plus jeune d'une famille et le distinguer de ses frères aînés : *Laurent junior.*

◆ n. et adj. (mot angl. de sens identique, lui-même empr. du lat. [v. ci-dessus] ; 1924, Montherlant). Jeune sportif, jeune sportive appartenant à une catégorie intermédiaire entre celle des cadets (jusqu'à 17 ans) et celle des seniors (à partir de 21 ans) : *Un, une junior. Les juniors. Équipe junior.*

juniperus [ʒyniperys] n. m. (mot lat. ; 1873, Larousse). Nom scientifique du genévrier.

junker [junkər] n. m. (mot allem. signif. « jeune gentilhomme, hobereau » ; 1402, J. Girardin, écrit *jungker* [*junker,* fin du XIXe s.], au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Nom donné autrefois, en Allemagne, aux fils des propriétaires terriens nobles quand ils prenaient du service comme simples soldats. || **2.** En Allemagne, gentilhomme terrien, hobereau : *C'est le junker prussien, dans toute sa crudité* (Bourget).

junonien, enne [ʒynɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Junon,* lat. *Juno, -nonis,* Junon [sœur et femme de Jupiter] ; 1866, Goncourt, au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse). **1.** Qui appartient, qui est propre à la déesse Junon. || **2.** Qui rappelle les caractères physiques prêtés traditionnellement à cette déesse dans ses représentations (rondeur sans grâce, mais plantureuse) : *Julie hocha sa petite tête junonienne et raisonnable* (L. Daudet). *Beauté junonienne.*

junte [ʒɔ̃t *ou* ʒœ̃t] n. f. (esp. *junta,* proprem. « assemblage, réunion », fém. substantivé de l'adj. *junto,* joint, lat. *junctus,* même sens, part. passé adjectivé de *jungere* [v. JOINDRE] ; 1669, Boulan, au sens 1 [un premier ex. à la fin du XVIe s.] ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Nom donné, en Espagne et au Portugal, à divers conseils administratifs. || **2.** Gouvernement d'origine insurrectionnelle, en Espagne et en Amérique latine : *Junte révolutionnaire. Junte militaire.*

jupe [ʒyp] n. f. (ar. *djoubba,* vêtement long de laine ; v. 1188, *Chanson d'Aspre-mont,* au sens de « pourpoint ajusté sur le buste et fait d'étoffes repliées ou rembourrées » [pour un homme ; quelquefois pour une femme, XIIe s., *Partenopeus de Blois*] ; sens I, 1, 1671, Pomey ; sens I, 2, début du XVIIe s., Malherbe [*jupe de dessus, de dessous,* 1690, Furetière ; *les jupes,* 1665, La Fontaine ; *être toujours dans les jupes de sa mère,* av. 1902, Zola] ; sens I, 3, 1846, Balzac ; sens 1, 4, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 1, 5, fin du XVIe s., Sully ; sens II, 1-2, 1962, Larousse ; sens II, 3, 1953, Larousse ; sens II, 4, 2 juin 1966, *le Monde*).

I. 1. Au XVIIe s., robe de dessous à l'usage des femmes, en deux pièces : le *corps de jupe,* ou corsage, et le *bas de jupe,* allant de la taille aux pieds et généralement visible. || **2.** *Auj.* Vêtement féminin dont le haut est ajusté sur la ceinture, et qui descend plus ou moins bas selon la mode : *Morin, éperdu, persuadé qu'elle allait se précipiter sur la voie, la retenait par sa jupe en bégayant : « Madame, oh ! Madame »* (Maupassant). *Relevant sa jupe rouge, elle posa son pied sur le marchepied* (Proust). || Vx. *Jupe de dessus,* celle qui se voit, par opposition à *jupe de dessous,* jupon : *Leurs jupes de dessous plus précieuses encore que leur surtout* (Hugo). || Vx. *Les jupes,* l'ensemble formé par la jupe et le ou les jupons : *Retrousser ses jupes. Tu as tes jupes toutes mouillées, pauvre petite fille* (Sand). || Fam. *Être toujours dans les jupes de sa mère, ne pas quitter les jupes de sa mère,* rester toujours auprès de sa mère, se comporter comme un petit enfant : *Il est question de la marier l'année prochaine, et avec*

ce petit brun que l'on voit toujours dans les jupes de sa mère (Zola). ‖ **3.** Fam. et vx. *Une jupe*, une femme : *Jamais on ne le rencontrait en compagnie d'une jupe, le soir, aux remparts* (Zola). ‖ **4.** Nom donné parfois au kilt des Écossais, à la fustanelle grecque. ‖ **5.** Partie de certains vêtements d'homme allant de la taille jusqu'à mi-jambe (vieilli) : *La jupe d'une redingote.*

II. 1. Carénage de tôle placé à la partie inférieure d'un véhicule (locomotive, automotrice, voiture de voyageurs), pour assurer, dans cette zone, un bon guidage des filets d'air et diminuer la résistance à l'avancement. ‖ **2.** Partie cylindrique verticale d'un réservoir de stockage. (Syn. ROBE.) ‖ **3.** Surface latérale d'un piston, qui assure son guidage à l'intérieur du cylindre. ‖ **4.** Dans les véhicules à coussin d'air, paroi souple, limitant une chambre, ou cloche, dans laquelle règne une surpression assurant la sustentation du véhicule.

jupe-culotte [ʒypkylɔt] n. f. (de *jupe* et de *culotte ;* 1911, d'après le *FEW*, XIX, 58 *a*). Vêtement féminin ayant l'apparence d'une jupe, mais formant culotte.

• Pl. *des* JUPES-CULOTTES.

jupette [ʒypɛt] n. f. (dimin. de *jupe ;* 1952, H. Bazin). Jupe très courte.

jupier, ère [ʒypje, -ɛr] n. (de *jupe ;* 1881, Huysmans). Tailleur, couturière qui a pour spécialité la confection des jupes : *Accroupie devant un grand mannequin drapé d'une robe de satin clair, une jupière s'activait à fixer une garniture de fleurs* (Daudet). [Elle] *s'était tournée vers la couture pour dames et était devenue jupière* (Proust).

jupitérien, enne [ʒypiterjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Jupiter*, lat. *Jupiter*, Jupiter [dieu et planète] ; 1764, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1834, Balzac). **1.** Qui est relatif à Jupiter : *Le rouge, couleur jupitérienne, couleur joviale* (Pourrat). ‖ **2.** Qui tient de Jupiter, qui a un caractère majestueux, imposant, dominateur : *Ce quelque chose de jupitérien qui distingue les êtres faits pour présider* (L. Fabre). *Le duc de Guermantes fronça son sourcil jupitérien* (Proust). *Un air jupitérien.*

• Syn. : **2** *olympien.*

jupon [ʒypɔ̃] n. m. (de *jupe ;* XIVᵉ s., Godefroy, écrit *gippon* et *jupon*, au sens de « tunique à manches » [vêtement d'homme] ; sens 1, 1680, Richelet [« jupe », av. 1778, Voltaire] ; sens 2, 26 mai 1845, Flaubert [collectiv., 1931, Larousse] ; sens 3, 1652, Scarron). **1.** Jupe, généralement exécutée en tissu de lingerie, que les femmes portent sous la robe : *Sa nièce, forte fille aux courts jupons de gaze* (Coppée). *Elle allait* [...] *par la chambre, à la recherche de son jupon perdu dans la chiffonnerie parfumée de ses vêtements épars* (France). *Elle a toutes mes vieilles robes, tous mes jupons, tous mes souliers* (Mauriac). ‖ *Par extens.* Jupe : *Aux côtés de la sœur, la bonne de la communauté, en camisole blanche, en jupon blanc* [...], *suit son pas* (Goncourt). ‖ **2.** *Fam.* Femme ou fille : *Il doit y avoir du jupon là-dessous* (Bourget). *Ce n'est pas en courant les jupons et les cabarets que l'on prépare une carrière honorable* (Aymé). ‖ *Fam.* et *collectiv.* Les femmes, les filles (dans quelques expressions) : *Courir le jupon.* ‖ **3.** *Class.* et *littér.* Vêtement masculin qui descendait sur les cuisses ; pourpoint ample, à longues basques : *Vous pourriez bien ici sur votre noir jupon, | Monsieur l'huissier à verge, attirer le bâton* (Molière). *Il ceignit le jupon de mendiant* (France).

jupon-culotte [ʒypɔ̃kylɔt] n. m. (de *jupon* et de *culotte ;* 1968, Larousse). Pièce de lingerie féminine, formée d'un jupon doublé d'une culotte.

• Pl. *des* JUPONS-CULOTTES.

juponnage [ʒypɔnaʒ] n. m. (de *jupon ;* début du XXᵉ s.). Ensemble de jupons : *Dessous voyants, juponnage de fête et de nuit* (Colette).

juponnaille [ʒypɔnɑj] n. f. (de *jupon*, avec le suff. péjor. *-aille ;* XXᵉ s.). *Péjor.* Femmes ou filles de peu (au sing. collectif) : *J'enrage de voir un homme de prix s'abrutir avec la juponnaille* (La Varende).

juponner [ʒypɔne] v. tr. (de *jupon ;* 1ᵉʳ mars 1872, *Revue des Deux Mondes* [p. 7], au sens 1 ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Vêtir d'un jupon (surtout au passif) : *Quand tu seras juponnée un peu plus haut par-derrière...* (Feuillet) ; et littér. : *Des cierges cannelés, arrondis, nus ou juponnés de papier à fleurs de lys* (Huysmans). ‖ **2.** *Juponner une robe, une jupe*, lui donner de l'ampleur et de la tenue au moyen d'un jupon.

◆ **se juponner** v. pr. (1893, *Dict. général*). Mettre, arranger son jupon : *Ne pas obliger sa maîtresse à se juponner précipitamment si, à cette minute, elle se coiffait devant la glace, en chemise* (Courteline).

juponnerie [ʒypɔnri] n. f. (de *jupon ;* début du XXᵉ s.). *Fam.* Ensemble de jupons : *On entendait, quand elles se mettaient en mouvement, crisser la juponnerie de taffetas* (Benoit).

juponnier [ʒypɔnje] n. et adj. m. (de *jupon* [v. ce mot] ; XIVᵉ s., au sens de « celui qui fabrique des casaques » ; sens actuel, 1886, Bloy). Homme qui court après les femmes (vieilli) : *On voit bien que votre mari est tailleur ; c'est un juponnier numéro un* (Zola). *M. de Lochères a toujours été un juponnier* (Theuriet).

jurable [ʒyrabl] adj. (de *jurer ;* 1228, Godefroy). Sous la féodalité, se disait des choses pour lesquelles était dû le serment de fidélité : *Fief jurable.*

juran n. m. V. JORAN.

jurançon [ʒyrɑ̃sɔ̃] n. m. (de *Jurançon*, n. d'un bourg des Pyrénées-Atlantiques ; 1902, Larousse). Vin récolté à Jurançon et dans les localités voisines : *Un jurançon 93, | Aux couleurs du maïs* (Toulet).

jurande [ʒyrɑ̃d] n. f. (de *jurer ;* XVIᵉ s., Levasseur [II, p. 501], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Charge de juré, dans les corporations de l'Ancien Régime. ‖ **2.** Assemblée de personnes élues pour diriger un groupement corporatif, dans l'ancienne France (dite aussi *communauté de métier* ou *métier juré*).

jurassien, enne [ʒyrasjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Jura*, n. géogr. ; 1842, Acad. [*relief jurassien*, 1959, Robert]). Qui se rapporte au Jura ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région. ‖ *Relief jurassien*, type de relief développé dans une structure sédimentaire plissée, où alternent couches dures et couches tendres.

jurassique [ʒyrasik] adj. et n. m. (de *Jura*, n. géogr. ; 1829, Brongniart [aussi « qui se rapporte à cette période »]). Se dit de la deuxième période de l'ère secondaire ou mésozoïque, comprise entre le trias et le crétacé, et marquée par le dépôt, en particulier dans le Jura, d'épaisses couches calcaires : *Période jurassique. Le jurassique.* ‖ Qui se rapporte à cette période : *Terrains jurassiques. Faune jurassique. Les invertébrés jurassiques.*

jurat [ʒyra] n. m. (mot occitan, du lat. *juratus*, qui a juré, qui a prêté serment, part. passé adjectivé de *jurare* [v. JURER] ; XVᵉ s., Bartzsch). Sous l'Ancien Régime, nom que portaient les magistrats municipaux dans certaines villes du sud-ouest de la France, à Bordeaux notamment : *Les jurats me firent demander par Ségur, leur sous-maire, l'heure de me venir saluer* (Saint-Simon).

juratoire [ʒyratwar] adj. (bas lat. jurid. *juratorius*, juratoire, du lat. class. *juratum*, supin de *jurare* [v. JURER] ; XIIIᵉ s., Audefroi le Bastard). *Caution juratoire*, serment qu'une personne fait en justice de se représenter, ou de rapporter un objet dont elle a la garde.

juré, e [ʒyre] adj. et n. (lat. *juratus*, juré, qui a prêté serment, part. passé [adjectivé ou non] de *jurare* [v. JURER] ; XIIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, v. 1260, *ZRP*, V, 188 [*maître juré*, 1867, Littré — *juré*, n. m., même sens, XIIIᵉ s., *Assises de Jérusalem ;* « qui est passé maître dans sa spécialité », 1668, Molière ; *métier juré*, 1611, Cotgrave ; *ville jurée*, 1723, Savary des Bruslons] ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence

[*médecin juré,* 1867, Littré ; *ennemi juré,* 1580, Montaigne] ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Se dit de ce qui a été promis par serment : *La foi jurée.* || **2.** *Vx.* Se disait de la personne qui avait prêté le serment requis pour accéder à la maîtrise dans une corporation : *Juré vendeur de marée. Jurée lingère.* || Vx. *Maître juré,* celui qui, dans un corps de métier, était chargé de faire respecter les statuts et règlements de la profession ; et *ironiq.*, qui est passé maître dans sa spécialité : *Allons, que l'on détale de chez moi, maître juré filou, vrai gibier de potence* (Molière). || *Métier juré,* celui qui détenait le monopole de la profession. || *Ville jurée,* ville où prédominait le régime corporatif. || **3.** Qui a prêté le serment exigé pour remplir une fonction : *Expert juré. Traducteur juré ;* et par extens. : *Nous étions semblables au chevalier Tannhaüser lui-même, qui, saturé de délices énervantes, aspire à la douleur ! Cri sublime que tous les critiques jurés admireraient dans Corneille, mais qu'aucun ne voudra peut-être voir dans Wagner* (Baudelaire). || *Médecin juré,* médecin qui était établi auprès d'un tribunal pour faire des rapports en justice. || Fig. *Ennemi juré,* ennemi irréductible de quelqu'un ou de quelque chose : *Le Marseillais Granier* [...] *s'était déclaré, en octobre, ennemi juré de Marat* (Michelet). || **4.** Qui a fait le serment de dire la vérité : *Le témoin obligé et juré de la mort* [de Jeanne d'Arc], *le dominicain qui monte avec elle sur le bûcher* (Michelet).

◆ **juré** n. m. (1704, Trévoux [*récuser un juré,* 1810, Code pénal]). Chacune des personnes appelées à faire partie d'un jury criminel ou d'un jury d'expropriation : *Il* [l'accusé] *s'expliquerait* [...] *à tous, aux juges en rouge, au procureur en noir et aux jurés ternes, tout imbus de leur importance* (Simenon). || *Récuser un juré,* user, à l'encontre d'un juré, du droit de récusation, reconnu au ministère public aussi bien qu'à la défense.

jurement [ʒyrmɑ̃] n. m. (de *jurer ;* XIIIe s., *Chanson d'Antioche,* au sens 1 ; sens 2, v. 1534, B. Des Périers). **1.** *Vx* ou *littér.* Action de jurer, de faire un serment : *Jacob partit donc avec tout ce qu'il avait et vint au Puits du jurement* (Péguy). *Ceci* [l'adultère] *n'est pas un mariage qui unit toute chose à l'autre, mais une rupture et le jurement mortel et la préférence de toi seul* (Claudel). || **2.** *Vx* ou *littér.* Juron, imprécation, parole sacrilège : *Puis, murmurant quelques jurements affreux, il se leva* (Mérimée). *J'entendais une clameur horrible, des gémissements, des hurlements et des jurements* (Daudet). *Son amant perdit patience et cria d'une voix rude avec mille jurements : « Lève-toi, garce ! »* (France).

jurer [ʒyre] v. tr. (lat. *jurare,* faire serment, affirmer avec serment, de *jus, juris,* le droit, la justice ; 842, *Serments de Strasbourg* [à la 3e pers. du sing. de l'indic. prés. *jurat ;* à l'infin. *jurer,* XIe s.], au sens 3 [« promettre par serment » ; « affirmer par serment », XIIe s., *Lois de Guillaume ; on jurerait,* 1815, Bernardin de Saint-Pierre ; *je n'en jurerais pas, il ne faut jurer de rien,* 1656, Oudin] ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*jurer ses grands dieux que,* 1713, Hamilton — d'abord ... *son grand dieu..,* 1690, Furetière] ; sens 2, XIIe s., *Roncevaux* [*jurer.. sur.. — par..,* 1669, Racine, et ... *devant..,* 1690, Furetière ; *ne jurer que par quelqu'un,* 1688, La Bruyère] ; sens 4, 1662, Molière ; sens 5, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* Prendre à témoin, donner comme garant d'une affirmation, d'une promesse : *Je jure les rayons du jour qui nous éclaire | Que tu ne mourras point que de la main d'un père* (Corneille). *Je jure le ciel que je le défendrai ici contre qui que ce soit* (Molière). || Auj. et fam. *Jurer ses grands dieux que,* proclamer solennellement que : *La jeune fille jura ses grands dieux qu'elle n'en ferait rien* (Zola). || **2.** *Jurer quelque chose par, sur, devant un être, une chose,* prononcer un serment en attestant ou en engageant cet être, cette chose : *Je le jure par ce que j'ai de plus cher au monde. Jurer sur son honneur, sur la tête de ses enfants. Jurer sur l'Évangile. Il jura devant Dieu qu'il était innocent. Plus d'un gentilhomme* [...] *jura sur sa moustache que c'était là une adorable fille* (Gautier). || *Ne jurer que par quelqu'un,* approuver tout ce qu'il fait, s'en rapporter sans cesse à lui : *Les nombreux fédérés, appelés de toutes parts, ne juraient que par la Gironde* (Michelet). *Elle chante tout le temps vos louanges, elle ne jure que par vous* (Proust). || **3.** Affirmer par serment : *Je jure que je n'ai jamais prononcé cette phrase.* || Promettre par serment : *Les témoins ont juré de dire la vérité. Jurer fidélité à quelqu'un.* || *On jurerait, tu jurerais, vous jureriez,* marque une ressemblance propre à susciter une conviction intime : *À voir son visage de cire sous la haute coiffe blanche, on jurerait une riche bourgeoise* (France). *Tu jurerais, quand l'automne pénètre et meurtrit les feuilles tombées, qu'une pomme trop mûre vient de choir* (Colette). || *Je n'en jurerais pas,* je n'en suis pas certain ; j'en doute. || *Il ne faut jurer de rien,* on ne peut rien garantir à ce sujet ; cela peut se produire. || **4.** Affirmer avec insistance, assurer : *Tout le monde, d'ailleurs, jura qu'on n'avait pas besoin de voiture* (Zola). || **5.** Prendre la ferme résolution de faire quelque chose, se promettre quelque chose : *De caractère emporté, le berger jura de se venger vite et seul* (Pesquidoux). *Jurer la ruine d'un concurrent.*

• SYN. : **3** *donner sa parole ; s'engager ;* **4** *prétendre, soutenir ;* **5** *décider, décréter, résoudre.*

◆ v. intr. (sens I, XIIIe s., *Roman de Renart* [transitiv., fin du XIIIe s., Joinville] ; sens II, 1, 1688, La Bruyère ; sens II, 2, 1665, Boileau ; sens II, 3, 1752, Trévoux).

I. Proférer des jurons, blasphémer : *« Par la serpette de mon père ! » Quand le tonnelier jurait ainsi, les planchers tremblaient* (Balzac). *Capitaine* [...], *vous jurâtes comme un païen* (France). *Dans le salon, Beudot jurait comme un possédé* (Aymé). *Jurer comme un charretier.* || Transitiv. *Jurer Dieu, jurer le nom de Dieu,* prononcer le nom de Dieu en blasphémant (vieilli) : *Malheureusement, si Rouget imitait le cri des sauvages très bien, il savait encore mieux dire les gros mots d'enfants de la rue et jurer le nom de Notre-Seigneur* (Daudet).

II. 1. Avec un nom de chose comme sujet, être mal assorti, être discordant : *Des couleurs qui jurent entre elles. C'était le seul meuble moderne, un coin de fantaisie introduit dans cette sévérité, et qui jurait* (Zola). *Le chamoine de Virmontal était bel homme ; sur son noble visage éclatait une mâle énergie qui jurait (si j'ose dire) étrangement avec l'hésitante précaution de ses gestes et de sa voix* (Gide). *Les mains sont fines et même élégantes. Elles jurent avec l'ensemble un peu lourd du personnage* (Duhamel). || **2.** *Class.* En parlant d'un instrument de musique, faire entendre des sons désagréables : *Et l'autre, l'appuyant de son aigre fausset, | Semble un violon faux qui jure sous l'archet* (Boileau). || **3.** *Vx* ou *dialect.* En parlant d'un chat, manifester son irritation en grondant, en soufflant.

• SYN. : **I** *sacrer* (fam.). || **II, 1** *contraster, détonner, hurler.*

◆ **se jurer** v. pr. (1933, G. Duhamel). Prendre la résolution inébranlable de faire quelque chose : *Il s'était juré de réussir par ses propres moyens.*

• SYN. : *décider, décréter, se promettre de.*

jureur [ʒyrœr] n. m. et adj. (lat. *jurator,* celui qui fait un serment, celui qui a prêté un serment [de *juratum,* supin de *jurare* — v. JURER], ou dér. franç. de *jurer ;* v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, écrit *jureür,* au sens de « celui qui témoigne de la probité d'une partie » ; sens I, v. 1220, Coincy, écrit *jureour* [*jureur,* v. 1460, G. Chastellain ; « prêtre assermenté », 1795, Brunot] ; sens II, 1532, C. Marot).

I. Celui qui prête un serment : *Ces jureurs du Champ de Mai rapporteront leur dévouement à Louis XVIII* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Sous la Révolution, prêtre assermenté : *La zizanie entre les curés jureurs et ceux qui ne juraient pas* (France).

II. Homme qui profère des jurons à tout propos : *Le grand Bénigne était un gros jureur qui s'emportait avec les chevaux* (Roupnel).

juridiction [ʒyridiksjɔ̃] n. f. (lat. *jurisdictio,* action et droit de rendre la justice, autorité, compétence, ressort, de *juris* [génitif de *jus,* le droit, la justice] et de *dictio,* action de dire, de prononcer [de *dictum,* supin de *dicere,* dire, exprimer] ; XIIIe s., Tailliar,

au sens 2 ; sens 1, v. 1265, J. de Meung [écrit *juridicion ; juridiction,* v. 1283, Beaumanoir] ; sens 3, 1549, R. Estienne ; sens 4, v. 1283, Beau-manoir). **1.** *Class.* Pouvoir de juger dont est investi un tribunal : *Depuis qu'il* [Hérode] *eut attaqué cette assemblée* [le sanhédrin], *qui était comme le sénat fondé par Moïse et le conseil perpétuel de la nation où la suprême juridiction était exercée...* (Bossuet). || **2.** Territoire sur lequel une autorité exerce le pouvoir judiciaire : *La juridiction de la Cour de cassation s'étend à toute la France.* || **3.** *Degrés de juridiction,* ensemble des tribunaux devant lesquels une affaire peut être successivement portée : *Ces difficultés d'interprétation ont beaucoup contribué à faire établir plusieurs degrés de juridiction* (France). || **4.** Ensemble des tribunaux de même classe ou de même degré : *Juridiction administrative, civile, commerciale, correctionnelle, criminelle. Juridiction d'instruction, d'appel.*

juridictionnalisation [ʒyridiksjɔnalizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *juridictionnel ;* 1968, Larousse). Action de confier à une juridiction le contrôle d'une situation : *La juridictionnalisation du contrôle des incompatibilités parlementaires.*

juridictionnel, elle [ʒyridiksjɔnɛl] adj. (de *juridiction ;* début du XVIe s., au sens de « qui administre la justice » ; sens actuel, 1802, Flick). Relatif à une juridiction : *Pouvoir juridictionnel.*

juridique [ʒyridik] adj. (lat. *juridicus,* relatif aux tribunaux, à la justice, de *jus, juris,* le droit, la justice, et de *dicere,* dire, exprimer ; 1460, *Dict. général,* au sens 1 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *juridiquement*] ; sens 2, 1588, Montaigne [*acte juridique,* 1690, Furetière]). **1.** Qui se fait en justice : *Une action juridique.* || **2.** Qui concerne le droit : *La langue juridique. Faire des études juridiques. Conséquences juridiques d'une action.* || *Acte juridique,* acte établi selon les formes requises par le droit.

● Syn. : **1** *judiciaire.*

juridiquement [ʒyridikmɑ̃] adv. (de *juridique ;* début du XVe s., au sens 1 ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain). **1.** Par intervention de la justice : *Être interdit juridiquement. Ils* [les nobles] *nous plaident, nous dépouillent, nous ruinent juridiquement, par arrêt de « Messieurs » qui dînent avec eux* (Courier). || **2.** Du point de vue du droit : *Arrêt juridiquement motivé.*

● Syn. : **1** *judiciairement.*

juridisme [ʒyridism] n. m. (de *juridique ;* milieu du XXe s.). Attachement trop étroit à la règle juridique ; tendance à considérer toutes les questions sous le seul angle juridique : *Une morale marquée de juridisme.*

jurisconsulte [ʒyriskɔ̃sylt] n. m. (lat. *jurisconsultus,* jurisconsulte, de *jus, juris,* le droit, la justice, et de *consultus,* jurisconsulte, part. passé substantivé de *consulere,* délibérer ; fin du XIVe s.). Personne versée dans la science des lois et qui fait profession de donner des avis en cette matière : *Jacob Wagner s'écriait qu'il existait des lois* [...], *qu'il avait pour ami un jurisconsulte, qu'il écrirait, qu'il se défendrait* (Erckmann-Chatrian). *Les écrits des philosophes, des orateurs, des jurisconsultes et des poètes anciens furent tirés de la poussière des cloîtres* (France).

● Syn. : *juriste, légiste.*

jurisprudence [ʒyrisprydɑ̃s] n. f. (bas lat. jurid. *jurisprudentia,* science du droit et des lois, du lat. class. *jus, juris,* le droit, la justice, et *prudentia,* prévoyance, connaissance pratique, compétence, sagesse [v. PRUDENCE] ; milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« manière d'interpréter les lois propre à une juridiction », 1752, Trévoux] ; sens 3, 1611, Cotgrave [*un arrêt qui fait jurisprudence,* XXe s.] ; sens 4, 1804, L. B. Picard). **1.** *Vx.* Science du droit. || **2.** Interprétation de la loi par les tribunaux : *La jurisprudence criminelle de France tend des pièges continuels aux accusés* (Voltaire). || *Spécialem.* Manière d'interpréter les lois propre à une juridiction : *La jurisprudence constante de la Cour de cassation...* || **3.** Ensemble des décisions des tribunaux sur une matière déterminée ou dans un pays déterminé : *La jurisprudence en matière d'accidents du travail. Recueils de jurisprudence.* || *Un arrêt qui fait jurisprudence,* un arrêt qui fait autorité et sert d'exemple dans un cas déterminé. || **4.** *Fig.* Ce qui peut servir de modèle, d'exemple pour l'action : *Placée pour la première fois de sa vie entre deux devoirs aussi différents* [...], *elle ne voyait rien dans le code des convenances qui lui indiquât la jurisprudence à suivre* (Proust).

jurisprudent [ʒyrisprydɑ̃] n. m. (de *jurisprudence,* d'après le couple *prudence / prudent ;* 1639, Chapelain). *Vx.* Juriste : *On y voyait, ce jour-là, Lachaud, le célèbre avocat, avec la fille de Mme Ancelot, qu'il avait épousée ; elle un peu triste, lui gras et glabre avec une belle tête de romain, de jurisprudent du Bas-Empire* (Daudet).

jurisprudentiel, elle [ʒyrisprydɑ̃sjɛl] adj. (de *jurisprudence ;* 28 juin 1874, *Journ. officiel,* p. 4414). Qui se rapporte à la jurisprudence ; qui résulte de la jurisprudence.

juriste [ʒyrist] n. m. (lat. médiév. *jurista,* juriste, du lat. class. *jus, juris,* le droit, la justice ; v. 1361, Oresme). Personne versée dans la science du droit ; auteur d'ouvrages traitant de questions juridiques : *Un savant juriste. Un homme très versé dans toutes les lois et qui avait perdu sa route en méditant sur un texte embrouillé dont les juristes donnaient déjà cent trente-deux interprétations différentes* (Nodier). *La loi ne peut pas être bonne* [...] ; *les juristes l'ont rendue subtile et l'ont laissée barbare* (France).

● Syn. : *jurisconsulte, légiste.*

juron [ʒyrɔ̃] n. m. (de *jurer ;* 1599, Montlyard, au sens de « serment » ; sens 1, 1606, Nicot [« façon particulière de jurer, familière à quelqu'un », 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Interjection ou expression grossière utilisée pour traduire une réaction vive de dépit ou de colère : *Lâcher un juron. Des bruits étranges sur la route, des pas, des poussées, des jurons, épouvantèrent les femmes* (Zola). *Les officiers eux-mêmes en poussaient des jurons de colère* (Romains). || Façon particulière de jurer, familière à quelqu'un. || **2.** Dans la religion chrétienne, parole offensante à l'égard de Dieu pris à témoin d'une affirmation.

● Syn. : **1** *blasphème, jurement* (vx.).

jury [ʒyri] n. m. (mot angl., signif. « réunion des jurés d'un tribunal de justice » lui-même empr. de l'anc. franç. *juree,* serment, enquête judiciaire [XIIe s., *Chevalier aux deux épées*], part. passé fém. substantivé de *jurer ;* 1688, Bonnaffé, au sens 1 [pour l'Angleterre — pour la France, 1790, Brunot ; *jury de jugement,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3, 1793, Brunot). **1.** Groupe de citoyens désignés pour exercer temporairement et dans des conditions définies, des fonctions de justice : *Le code pénal est pour moi, et, quoi qu'il arrive, notre congrégation et mes amis du jury me sauveront* (Stendhal). || *Jury de jugement,* celui qui se réunit avec les magistrats pour délibérer dans les procès soumis à la cour d'assises. || **2.** Ensemble de personnes qualifiées, chargées de classer les candidats à un examen, à un concours, ou de désigner le titulaire d'un prix : *Le jury du prix Goncourt.* || **3.** Commission chargée de délibérer sur une question en une occasion exceptionnelle : *Jury d'honneur. Jury de consommateurs.*

1. jus [ʒy] n. m. (lat. *jus, juris,* jus, sauce ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [*jus de la treille,* 1690, Furetière — *... de la vigne,* 1564, J. Thierry] ; sens 2, 1690, Furetière [*laisser cuire quelqu'un dans son jus,* début du XXe s. ; « sauce », 1538, R. Estienne] ; sens 3, 1895, Esnault [*jus de chapeau, de chique,* 1881, Esnault ; *du tant au jus,* XXe s.] ; sens 4, XXe s. ; sens 5, 1884, Esnault ; sens 6, 1918, Esnault ; sens 7, 1908, Esnault ; sens 8, 1956, Esnault ; sens 9, 1916, Esnault [*en avoir un jus,* même sens, 1866, Delvau]). **1.** Suc extrait d'un fruit ou d'un légume par pression ou par un autre procédé : *Nous mordons tour à tour à des fruits inconnus | Ou pour nous abreuver nous en pressons le jus* (Lamartine). *Des grands plats de pruneaux cuits, dont le jus leur lavait les pouces* (France). *Jus d'ananas, d'orange.* || Fam. *Le jus de la treille, de la vigne,* le vin. || **2.** Suc extrait de la viande : *Presser*

un jus de viande pour un bébé. || *Par extens.* Sauce : *Les moules servies, Zazie se jette dessus, plonge dans la sauce, patauge dans le jus* (Queneau). || Fig. et pop. *Laisser cuire quelqu'un dans son jus,* le laisser dans l'embarras, sans l'éclairer. || **3.** *Pop.* Café noir : *Deux jus, commandait la Marie Bonheur, et la gnole. C'est ma tournée* (Carco). *Au jus là-dedans !* || *Jus de chaussette,* v. CHAUSSETTE. || *Jus de chapeau, jus de chique,* mauvais café, ou liquide de nature douteuse : *Les éternelles tartines de l'École, cette peinture au jus de chique* (Zola). || Arg. mil. *Du tant au jus,* tant de jours avant la libération : *Il m' restait plus que deux cent cinquante demain au jus* (Chérau). || **4.** Arg. mil. *Premier jus, deuxième jus,* soldats de 1re, de 2e classe. || **5.** *Pop.* Eau : *Jeter quelqu'un au jus.* || **6.** *Pop.* Courant électrique : *Il n'y a plus de jus. Remettre le jus. Prendre du jus dans les pattes.* || **7.** *Arg. scol.* Dissertation, exposé, en général fastidieux : *Il a pondu un jus interminable.* || **8.** En argot d'antiquaire, état originel : *Laisser un meuble dans son jus. Ce meuble est dans son jus.* || **9.** Pop. *Avoir du jus,* ou *jeter son jus,* avoir de l'élégance, du prestige : *Docteur ès sciences, ça vous a un jus !* (Benoit).

2. jus [ʒys] n. m. (mot lat. signif. « le droit, la justice » ; 1888, Larousse [aussi *jus gentium*]). En droit romain, ce qui est licite ; les règles du droit. || *Jus gentium* (souvent traduit par « droit des gens »), v. DROIT 3 (§ II, n. 1).

jusant [ʒyzɑ̃] n. m. (mot probablem. empr. des parlers de l'Ouest, dér. de l'anc. franç. *jus,* « à bas » [v. 980, *Passion du Christ*], bas lat. *jūsum,* altér. [sous l'influence de *sūsum,* autre forme de *sursum,* en haut, en montant] du lat. class. *deorsum,* en bas, vers le bas ; fin du XVe s. [*étale de jusant,* 1962, Larousse]). Marée descendante : *Le jusant, au défaut de la brise, nous entraîna au large, les lumières du rivage diminuèrent peu à peu et disparurent* (Chateaubriand). || *Étale de jusant,* étale de basse mer.

jusée [ʒyze] n. f. (de *jus* 1 ; 1765, *Encyclopédie*). Liquide acide qui sert à tanner les peaux.

jusqu'au-boutisme [ʒyskobutism] n. m. (de *jusqu'au-boutiste ;* XXe s.). *Fam.* Comportement des jusqu'au-boutistes.

jusqu'au-boutiste [ʒyskobutist] adj. et n. (de la loc. à valeur intensive *jusqu'au bout,* de *jusque, au* [art. défini contracté] et *bout ;* 1917, R. Rolland). *Fam.* Partisan d'une action poussée jusqu'à ses limites extrêmes et quelles qu'en soient les conséquences : *Or les nationalistes sont les plus germanophobes, les plus jusqu'auboutistes des hommes* (Proust).

jusque [ʒysk] adv. ou prép. (probablem. abrév. [la syllabe *en-* ayant été prise pour la prép. *en* et considérée comme superflue] de l'anc. franç. *en-jusque,* jusque [attesté seulement v. 1155, Wace], lat. pop. **inde usque ad,* même sens, du lat. class. *inde,* de là, à partir de ce moment, et *usque ad,* jusqu'à [de *usque,* sans interruption, et *ad,* vers] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *jusche* [*jusque,* XIIe s. — la prononc. de l'*s*-, qui avait cessé au XIIIe s., a été rétablie au XVIe s. sous l'influence de la prononc. de *lorsque* et *puisque,* v. ces mots], aux sens I, 1-2 [*jusque vers,* 1933, Malraux] ; sens I, 3, 1675, Mme de Sévigné [*jusqu'au bout des ongles,* 1694, Acad. ; *aller jusqu'à* + nom, av. 1850, Balzac] ; sens I, 4, 1642, Corneille [*aller jusqu'à* + infin., 1830, Stendhal] ; sens I, 5, 1588, Montaigne [*jusque* + prép. et un complément circonstanciel, XVe s., Littré ; *il n'est pas jusqu'à,* 1669, Molière] ; sens I, 6, XXe s. ; sens II, v. 980, *Passion du Christ* [*jusque-là,* 1668, La Fontaine ; *en avoir jusque-là,* au pr. et au fig., 1676, Mme de Sévigné] ; sens III, 1, v. 1460, G. Chastellain [*jusqu'à ce que* + indic., 1687, Bossuet] ; sens III, 2, XXe s. ; sens III, 3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens III, 4, v. 1210, Raoul de Houdenc).

I. « JUSQUE » ENTRANT DANS LA FORMATION DE LOCUTIONS PRÉPOSITIVES. **1.** *Jusque* suivi de *à* ou d'une autre prép. (*dans, sur, sous,* etc.) introduisant un complément de lieu marque la limite dans l'espace : *Les chevaux enfonçaient jusqu'aux paturons* (Flaubert). *Voulez-vous* [...] *qu'en unissant nos efforts nous tirions la machine jusque sur la route ?* (Duhamel). *À l'intérieur de Paris, jusque dans les quartiers périphériques* (Romains). *Je m'avançai jusqu'à l'extrême bord du gouffre pour tâcher d'en apercevoir le fond* (Troyat). *Nous avons cherché jusque sous les lits.* || **2.** *Jusqu'à, jusqu'en* marquent une limite dans le temps, parfois avec une nuance d'insistance sur la durée : *Du matin jusqu'au soir. N'entreprenez rien jusqu'à nouvel ordre. Le général de Gaulle fut président de la République jusqu'en 1969. Avec l'idée de rester comme cela jusqu'au point du jour, j'étais de fort mauvaise humeur* (Sand). || *Jusque vers* marque une limite temporelle approximative. || *Jusqu'à plus ample informé,* v. INFORMÉ. || **3.** *Jusqu'à* suivi d'un nom marque le degré extrême : *Pousser le courage jusqu'à la témérité. Aimer quelqu'un jusqu'à l'adoration.* || *Jusqu'au bout* (*de*), v. BOUT. || Fig. *Jusqu'au bout des ongles,* jusque dans les plus petits détails (au sujet du comportement d'une personne). || *Aller jusqu'à* (et un nom), atteindre telle limite : *J'irai jusqu'à cent francs pour cette enchère. Sa passion ira-t-elle jusqu'au crime ?* || **4.** *Jusqu'à* suivi de l'infinitif signifie « au point de » : *La petite chambre* [...] *que les teintures, les gros tapis doux comme un poil de bête rétrécissaient jusqu'à lui donner l'aspect d'une boîte* (Radiguet). || *Aller jusqu'à* (et l'infinitif), en venir au point de : *Dans sa colère, il alla jusqu'à dénoncer son associé. Notre indulgence ne va pas jusqu'à excuser n'importe quel acte.* || **5.** *Jusqu'à* devant un sujet ou un complément d'objet (surtout quand il s'agit du dernier terme d'une énumération) indique l'inclusion dans un tout, une série, et signifie « même, y compris » : *Jusqu'aux toits des maisons disparaissaient sous les spectateurs* (É. Bourges). *Les commodes, les fauteuils, les poufs, jusqu'aux serrures et aux espagnolettes, semblent pris de la même ivresse de la ligne fuyante* (Gillet). *L'on tente de façonner un homme nouveau, de faire une économie, des mœurs, des lois et jusqu'à des croyances nouvelles* (Valéry). || *Jusque* suivi d'une préposition introduisant un complément circonstanciel signifie « même » : *Savoir reconnaître à première vue nos Trissotins et nos Vadius jusque dans leurs airs galants et rajeunis* (Sainte-Beuve). *Il répandait jusque sur les pauvres animaux la pitié qui remplissait son cœur* (France). || *Il n'est pas jusqu'à* (et un nom suivi d'une relative au subjonctif avec *ne*), tournure qui sert à mettre particulièrement en relief un terme par rapport à d'autres énumérés auparavant : *Tout ici m'est plus cher : la nature et les êtres, le langage et les mœurs ; il n'est pas jusqu'aux cailloux de la route, jusqu'aux pruniers des champs qui ne me paraissent plus beaux* (Dorgelès). || **6.** *Jusques et y compris* exprime avec insistance l'inclusion d'une personne ou d'une chose dans un ensemble : *Tout fut anéanti, jusques et y compris les fondations.*

II. « JUSQUE » ENTRANT DANS LA FORMATION DE LOCUTIONS ADVERBIALES. *Jusque* ou *jusqu'à* s'emploie avec un adverbe de lieu ou de temps (parfois renforcé par *bien, fort, très*) pour indiquer une limite spatiale ou temporelle : *L'assassin est venu jusqu'ici. Veiller jusque très tard dans la nuit. Jusqu'où ira-t-il avec sa jambe blessée ? Jusqu'à quand m'importunerez-vous ? Jusqu'à présent on ne peut rien lui reprocher.* || *Jusqu'à aujourd'hui, jusqu'aujourd'hui,* v. Rem. 3. || *Jusque-là,* jusqu'à maintenant, ou jusqu'à un moment donné ; jusqu'à ce lieu. || Fam. *En avoir jusque-là,* avoir trop mangé ; au *fig.,* être dégoûté de quelque chose : *Le jour où elle en aurait jusque-là de l'art dramatique* (Daudet).

III. « JUSQUE » ENTRANT DANS LA FORMATION DE LOCUTIONS CONJONCTIVES. **1.** *Jusqu'à ce que* (et le subjonctif), s'emploie pour indiquer une limite temporelle, avec, le plus souvent, la marque d'une intention : *Se renversant jusqu'à ce que sa nuque touchât ses talons, il donnait à son corps la forme d'une roue* (France) ; dans les emplois classique et littéraire, *jusqu'à ce que* (*jusqu'à ce qu'enfin,* dans l'emploi actuel) est suivi de l'indicatif pour exprimer un fait passager qu'on en-

tend présenter comme pleinement réalisé : *Le sang enivre le soldat, jusqu'à ce que ce grand prince* [...] *calma les courages émus* (Bossuet). [Ils] *les suivirent des yeux jusqu'à ce qu'ils ne les virent plus* (Barbey d'Aurevilly). *Les derniers survivants résistèrent, jusqu'à ce qu'enfin ils furent massacrés.* || **2.** *Jusqu'au moment où, jusqu'à l'instant où* (et l'indicatif), marquent une limite temporelle : *Il garda le pont jusqu'au moment où, la pression ennemie se faisant plus forte, il fut obligé de se replier.* || **3.** Class. et littér. *Jusqu'à tant que* (et le subjonctif), indique une limite temporelle avec insistance sur la durée de l'attente : *Il la faut prendre avec réserve, jusqu'à tant que nous soyons prêts à recevoir tout son effet* (Bossuet). || **4.** Class. *Jusque-là que* (suivi de l'indicatif), à tel point que : *Un rien presque suffit pour le scandaliser, | Jusque-là qu'il se vint l'autre jour accuser | D'avoir pris une puce, en faisant sa prière, | Et de l'avoir tuée avec trop de colère* (Molière).

• REM. **1.** L'*e* final de *jusque* s'élide toujours devant un mot à initiale vocalique.

2. La forme *jusques,* devant voyelle, appartient à la langue classique et littéraire : *Les Mores et la mer montent jusques au port* (Corneille). *Et je vous verrais nu du haut jusques en bas | Que toute votre peau ne me tenterait pas* (Molière). *Vous qui dans les mortels plongez jusques aux larmes |* [...] *ces invincibles armes* (Valéry). *Les renouer, ces relations, à s'y tromper et jusques à provoquer de nouveau en lui un désir rémunérateur* (Duras).

3. *Jusqu'à aujourd'hui* s'emploie, comme à l'époque classique, de préférence à *jusqu'aujourd'hui,* qui présente un aspect plus littéraire : *Votre silence jusqu'aujourd'hui m'est garant que votre mère avait su garder sa promesse de ne point vous parler de moi* (Gide).

jusquiame [ʒyskjam] n. f. (bas lat. *jusquiamus,* altér. du lat. class. *hyosciamus,* jusquiame, gr. *huoskuamos,* même sens, proprem. « fève de porc », de *huos,* génitif de *hûs,* porc, et de *kuamos,* fève, graine ; XIIIe s., *Simples Médecines*). Plante herbacée vénéneuse, à feuilles molles et velues et à baies noires de la famille des solanacées : *Il y avait des femmes qui, connaissant la vertu des herbes, cueillaient la jusquiame, la verveine* (France). *L'intoxication de quelque plante solanée, belladone ou jusquiame* (Saint-John Perse).

jussif, ive [ʒysif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *jussum,* supin de *jubere,* engager à, ordonner ; 1931, Larousse). Qui concerne ou contient un ordre : *L'impératif n'est pas un temps verbal ; il ne comporte ni marque temporelle ni référence personnelle. C'est le sémantème nu employé comme forme jussive avec une intonation spécifique* (Benveniste).

• SYN. : *impératif, injonctif.*

jussion [ʒysjɔ̃] n. f. (bas lat. *jussio,* ordre, commandement, du lat. class. *jussum* [v. l'art. précéd.] ; v. 1570, Carloix). Vx. *Lettres de jussion,* lettres envoyées par le roi aux cours souveraines, et leur enjoignant d'enregistrer un édit.

justaucorps [ʒystokɔr] n. m. (de *juste, au* [art. défini contracté] et *corps ;* début du XVIIe s.). Long pourpoint serré à la taille, muni de manches et de basques, en usage au XVIIe s. : *Un justaucorps jaune, bombé en cuirasse* (Gautier).

juste [ʒyst] adj. (lat. *justus,* qui observe le droit, qui est conforme au droit ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1283, Beaumanoir [*guerre juste,* 1913, Péguy] ; sens I, 3, v. 1587, Du Vair [*à juste titre,* v. 1460, G. Chastellain] ; sens II, 1, 1671, Mme de Sévigné [*avoir l'esprit juste, un esprit juste,* 1671, Pomey] ; sens II, 2, 1580, Montaigne [pour un mot, une construction, 1685, Mme de Sévigné ; *juste avec,* 1689, Mme de Sévigné ; *juste à,* 1657, Pascal] ; sens II, 3, v. 1283, Beaumanoir [aussi « dont le compte ou les dimensions sont exacts » ; pour un instrument de musique ou le son qu'il émet, av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens II, 4, 1867, Littré ; sens II, 5, 1668, Mme de Sévigné ; sens II, 6, 1670, Molière [« qui est trop étroitement ajusté », v. 1460, Villon] ; sens II, 7, fin du XVIe s., A. d'Aubigné).

I. CONFORME À LA JUSTICE. **1.** Se dit d'une personne qui possède le sens de la justice, agit conformément à la justice, à l'équité : *Un maître juste, un magistrat juste. Vous n'êtes pas toujours juste envers cette personne. L'harmonie secrète entre la paix des choses et le cœur de l'homme juste* (Duhamel). || *Spécialem.* Qui est fidèle à la loi religieuse (vieilli) : *Dieu accueille en son sein les âmes justes.* || **2.** Se dit de ce qui est conforme à la justice, au droit : *Rendre une sentence juste. Que la vie soit libre pour chacun et juste pour tous, c'est le but que nous avons à poursuivre* (Camus). || *Guerre juste,* guerre qui se justifie au nom du bon droit : *Heureux ceux qui sont morts dans une juste guerre* (Péguy). || *Convoler en justes noces,* V. CONVOLER. || **3.** Qui est bien mérité ; justifié : *Il est juste et nécessaire qu'il en soit ainsi* (France). *Avide d'être encouragé, de recueillir de justes éloges* (Courteline). *Recevoir une juste punition.* || *À juste titre,* à bon droit.

II. QUI A DE LA JUSTESSE. **1.** Se dit de ce qui, chez l'homme, apprécie avec exactitude : *Avoir l'oreille, le coup d'œil juste.* || *Avoir l'esprit juste,* avoir un jugement sûr : *Comme j'avais l'esprit juste, je vis en même temps que l'idéal et la réalité n'ont rien à faire ensemble* (Renan). || *Esprit juste,* personne qui ne se trompe pas dans ses raisonnements, ses jugements. || **2.** Qui est conforme à la vérité ou à la raison : *Des observations justes. Un raisonnement juste.* || Se dit d'un mot, d'une construction qui exprime avec exactitude la pensée de quelqu'un : *En causant, elle avait aussi le tour net et juste, l'expression à point* (Sainte-Beuve). *Employer le mot, le ton juste.* || Class. *Juste avec* ou *juste à,* en accord avec : *Mon goût s'est trouvé bien juste avec le vôtre sur le sujet d'Esther* (Sévigné). *Ne trouvez-vous pas, mes pères, que ce passage est bien juste à notre sujet ?* (Pascal). || **3.** Se dit d'un mécanisme qui remplit toutes les conditions d'exactitude : *Une balance juste. Ce fusil est juste.* || Dont le compte ou les dimensions sont exacts : *Une addition juste. On amenait le marbre à sa plus juste coupe avec le ciseau* (Chateaubriand). *Il envoya à l'Académie des sciences la solution de plusieurs équations non encore résolues, qui fut trouvée aussi élégante que juste* (France). || Qui est conforme aux exigences de l'harmonie musicale : *Une note juste. Ce piano n'est plus juste.* || **4.** Conforme à un modèle : *Les couleurs de ce tableau sont justes, elles correspondent bien à la réalité.* || **5.** *Class.* Proportionné, conforme au goût : *Il* [Racine] *est égal, soutenu* [...] *pour la conduite de ses pièces qui sont justes, régulières* (La Bruyère). || **6.** *Vx.* Se dit d'un vêtement qui va bien : « *Croyez-vous que l'habit m'aille bien ? — Belle demande ! je défie un peintre* [...] *de vous faire rien de plus juste* » (Molière). || *Auj.* Qui est trop étroitement ajusté : *Cet enfant a grandi ; ses vêtements sont (trop) justes. Cet homme n'eût pu se hausser sur les pieds : la cahute était juste* (Hugo). *Un de ses gants, trop juste, éclata* (Flaubert). || **7.** À peine suffisant : *Vous n'avez plus que dix litres d'essence ; c'est bien juste pour achever l'étape.*

• SYN. : **I, 1** *équitable, impartial, intègre, loyal ;* **2** *justifié, mérité, objectif ;* **3** *fondé, légitime.* **II, 1** *sûr ;* **2** *judicieux, logique, objectif, pertinent, raisonnable, rationnel, sensé ; approprié, correct, propre ;* **3** *exact, précis, rigoureux ;* **4** *fidèle, vrai ;* **6** *ajusté ; collant, étriqué, étroit, serré ;* **7** *insuffisant, jeune* (fam.), *maigre* (fam.). — CONTR. : **I, 1** *inéquitable, mauvais, odieux, partial, tyrannique ;* **2** *abusif, arbitraire, illégal, inique, injuste ;* **3** *illégitime, immérité, indu.*|| **II, 1** *approximatif, faux ;* **2** *absurde, boiteux, illogique, incohérent ; impropre, incorrect ;* **3** *faussé, imprécis, inexact ; faux, désaccordé ;* **4** *artificiel, fantaisiste, imaginaire ;* **6** *ample, flottant, large, vague ;* **7** *suffisant.*

◆ n. (sens 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge* [*la demeure des justes,* 1867, Littré] ; sens 2, 1672, Sacy [*le sommeil du juste,* 1812, Mozin]). **1.** Personne qui fait la volonté de Dieu : *Comme Israël marche devant la chrétienté* [...] *le bataillon des justes marche*

devant le bataillon des saints (Péguy). *Il y a plus de joie au ciel pour un seul pécheur repentant que pour quatre-vingt-dix-neuf justes* (Mauriac). [Selon la tradition juive], *le monde reposerait sur trente-six Justes, les Lamed-Waf, que rien ne distingue des autres mortels* (Schwarz-Bart). || *La demeure des justes,* le ciel. || **2.** Personne qui observe la loi morale, agit avec droiture : *Redevenir honnête et bon ; être un juste ! est-ce que ce n'était pas là surtout, là uniquement ce qu'il avait toujours voulu ?* (Hugo). *C'était l'homme de sacrifice qui voulut toujours le devoir* [...] *un juste, un héros, un saint, l'irréprochable Desaix* (Michelet). || *Le sommeil du juste,* un sommeil très profond, comme celui d'un homme qui n'a rien à se reprocher (avec une nuance ironique) : *Je gagnai la porte, enjambant par-dessus la couche de Don José* [un bandit] *qui dormait du sommeil du juste* (Mérimée).

◆ n. m. (sens I, v. 1361, Oresme ; sens II, v. 1155, Wace).

I. Ce qui est conforme au droit (le plus souvent en liaison avec injuste) : *Il* [le christianisme] *a rectifié les notions du juste et de l'injuste* (Chateaubriand). *La langue de mon père et de ma mère qui commencèrent de m'apprendre ce que sont le juste et l'injuste, le vrai et le faux* (Guéhenno).

II. *Vx.* Vêtement féminin qui serrait le corps : *Dites-moi donc pourquoi elle porte presque toujours des justes, et jamais de robes garnies* (Mme de Genlis). *Son bras que dessinait la manche étroite de son juste* (Barbey d'Aurevilly).

◆ adv. (sens 1, av. 1696, La Bruyère ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3, 1660, Corneille ; sens 4, 1636, Monet [*juste,* « exactement et pas davantage », 1690, Furetière] ; sens 5, début du XXe s.). **1.** *Class.* Conformément à la justice ou à la vérité : *Cléon parle peu obligeamment ou peu juste* (La Bruyère). || **2.** Avec justesse, précision : *Chanter juste. Le comte avait deviné juste* (Stendhal). *Le docteur Mésange* [...] *comprenait très exactement du premier coup d'œil les intentions de l'artiste et tombait juste dans ses approbations ou ses blâmes* (Henriot). || **3.** *Class.* Avec à-propos : *Un soupir poussé juste en suite d'une excuse* (Corneille). || **4.** Exactement : *Le neuvième soir elle expira, ayant juste soixante-douze ans* (Flaubert). *Leurs doigts gourds avaient de la peine à ouvrir juste comme il faut le compas* (Peisson). || *Tout juste, juste assez,* ou simplem. *juste,* exactement et pas davantage, seulement, à peine : *Nous aurons tout juste le temps de nous préparer. Il se sentait encore juste assez de joie* [...] *pour mater son chagrin nouveau* (Romains). *Nous eûmes juste le temps d'arrêter pour ne pas heurter contre le porche* (Proust). *Juste un peu d'eau glacée pour me mouiller la bouche* (Duhamel). *Oui, oui, sois tranquille, je fais juste ce qu'il faut* (Aymé). || **5.** *Bien juste, tout juste,* à peine suffisamment : *La foule, de plus en plus dense,* [...] *s'ouvre tout juste devant le gagnant* (Colette). *Il est si affaibli qu'il peut tout juste se tenir debout.*

◆ **Au juste** loc. adv. (av. 1787, Galiani). Très exactement (dans un contexte négatif ou interrogatif) : *Lui était disposé à tout vendre, sans se résigner à savoir au juste quoi* (Daudet). *Il ne savait pas au juste ce que grand-père avait le plus admiré en lui* (Rolland). *Que veux-tu dire, au juste ?*

◆ **Au plus juste** loc. adv. (1934, G. Duhamel). Très exactement (dans un contexte positif) : *Il faisait ses comptes au plus juste.*

◆ **Comme de juste** loc. adv. (1808, d'Hautel [d'abord *comme juste,* 2 janv. 1768, J.-J. Rousseau ; ironiq., 1900, Bergson]). Comme il se doit, naturellement : *Chacun avait sa marche* [musicale] ; *mais Christophe se réservait, comme de juste, la plus belle* (Rolland). || *Ironiq.* Comme il fallait s'y attendre : *Quand le commissaire s'aventure sur la scène, il reçoit aussitôt, comme de juste, un coup de bâton qui l'assomme* (Bergson).

◆ **Juste ciel !** loc. interj. (1656, Molière). *Vx.* Exclamation traduisant l'effroi ou l'indignation : *Un bateau déchiré sur la côte !* [...] *Juste ciel ! Dieu l'ait en sa merci !* (Musset).

justement [ʒystəmɑ̃] adv. (de *juste,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, v. 1360, Froissart). **1.** Conformément à la justice : *J'ai été justement puni de ma dureté* (Mauriac). || **2.** Conformément à ce qui paraît naturel ou mérité : *La première biographie de ce seigneur justement remarquable pour avoir épousé sept femmes* (France). *Une œuvre justement célèbre.* || **3.** *Class.* Exactement, tout juste : *« Donné à vous* [...] *mille huit cent trente-deux livres à votre plumassier. — Justement »* (Molière). *Mlle du Plessis est tout justement comme vous l'avez laissée* (Sévigné). || **4.** Précisément (marquant la coïncidence, l'opportunité) : *Gisèle me demanda où elle pourrait la trouver, car elle avait justement quelque chose à lui dire* (Proust). *Vous avez exécuté justement ce que le souhaitais. Tu désirais un appareil photographique : justement une bonne occasion se présente.*

● SYN. : **1** *équitablement, légitimement* ; **2** *dûment.*

juste-milieu [ʒystəmiljø] n. m. (de *juste* et de *milieu* ; av. 1662, Pascal, aux sens de « modération, point de vue éloigné des extrêmes » ; av. 1755, Montesquieu, au sens de « système de gouvernement qui consiste à concilier toutes les opinions » ; sens moderne, 1834, Landais). *Vx.* Système de gouvernement pratiqué par la monarchie de Juillet : *Les héros de Juillet à qui le juste-milieu avait filouté la République* (Chateaubriand). [V. aussi MILIEU.]

◆ n. et adj. (av. 1848, Chateaubriand, comme n. ; av. 1865, Proudhon, comme adj.). Partisan de cette politique : *Je crois moins au retour de Henri V que le plus misérable juste-milieu ou le plus violent républicain* (Chateaubriand). *Monsieur Machin, un jeune homme cossu, | Il est juste-milieu, botaniste et pansu* (Verlaine).

justesse [ʒystɛs] n. f. (de *juste* ; 1611, Cotgrave, au sens 4 [pour une balance, 1867, Littré] ; sens 1, 1770, Buffon ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3, 1665, Retz ; sens 5, 1650, Corneille [*la justesse d'une expression,* 1690, Furetière] ; sens 6, 1683, Mme de Sévigné). **1.** Qualité d'un organe sensoriel permettant d'apprécier très exactement les choses : *La justesse de l'oreille. La contemplation des plus humbles réalités fortifia la justesse de son coup d'œil* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Qualité de l'esprit permettant de juger avec exactitude : *Le meilleur des historiens est celui qui se tient le plus près des textes, qui les interprète avec le plus de justesse* (Fustel de Coulanges). *Car les enfants apprécient avec une parfaite justesse la valeur morale de leurs maîtres* (France). *Raisonner avec justesse. Justesse de l'esprit.* || **3.** Qualité grâce à laquelle on exécute une action avec précision : *Il rougit comme une fille quand on le complimente sur la justesse de son tir* (Vallès). *Chanter avec justesse.* || **4.** Qualité qui consiste dans une parfaite adaptation d'une chose à sa destination : *La justesse d'un fusil. Tandis que le valet d'épée drapait la ceinture rubis dans cet habillage où tout doit serrer avec une justesse de gaine* (Peyré). *Justesse d'une note de musique. Justesse de la voix d'un chanteur.* || *Justesse d'une balance,* qualité d'une balance dont le fléau reste en équilibre quand on place des masses égales dans chacun des plateaux. || **5.** *Fig.* Conformité à une norme idéale ou à un modèle : *Ce qui me frappe d'abord dans ces tableaux, c'est une justesse très délicate dans les rapports des tons entre eux* (Zola). || *La justesse d'une expression,* l'exacte conformité à l'idée qu'il s'agit d'exprimer : *Il y a dans le style de Théophile Gautier une justesse qui ravit, qui étonne, et qui fait songer à ces miracles produits dans le jeu par une profonde science mathématique* (Baudelaire). *Il sculptait en parlant, avec des reliefs surprenants et de délicieux modelés obtenus par la justesse des mots* (Maupassant). || **6.** *Vx.* Convenance, conformité au goût : *Toute cette petite conversation fut d'une justesse admirable* (Sévigné). *Des beautés sans correction qui choquaient un peu la justesse* (Voltaire).

● SYN. : **1** *acuité, finesse* ; **2** *bon sens, impartialité, logique, rectitude* ; **3** *sûreté* ; **4** *précision* ; **5** *convenance, harmonie, objectivité* ; *correction, exactitude, propriété.* — CONTR. : **1** *approximation* ; **2** *incohérence, partialité* ; **4** *fausseté, imprécision* ; **5** *désaccord, discordance, erreur* ; *impropriété.*

◆ **De justesse** loc. adv. (1878, Larousse). De fort peu : *Puis il a voulu faire une partie de billard et j'ai perdu de justesse* (Camus). *Une catastrophe a été évitée de justesse.*

justice [ʒystis] n. f. • ÉTYM. Lat. *justitia*, conformité avec le droit, de *justus* (v. JUSTE) ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, écrit *justise* (*justice*, 1080, *Chanson de Roland*), au sens I, 1 (*justice sociale*, 1873, Larousse ; *justice de Dieu*, av. 1662, Pascal) ; sens I, 2, av. 1662, Pascal ; sens I, 3, 1530, Palsgrave (*en bonne justice*, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné ; *c'est justice*, 1867, Littré ; *c'est avec justice*, 1670, Racine ; *de justice*, 1661, Molière) ; sens 1, 4, XII[e] s. ; sens I, 5, 1564, *Indice de la Bible* ; sens I, 6, 1690, Furetière ; sens II, 1, v. 1196, J. Bodel ; sens II, 2, v. 1196, J. Bodel (*justice punitive*, 1959, Robert ; *justice distributive*, v. 1361, Oresme ; *demander justice*, 1645, Corneille ; *justice !*, 1668, Molière) ; sens II, 3, 1669, Molière (*bois de justice*, 1893, *Dict. général* [*justice*, « fourches patibulaires », 1180, Godefroy]) ; sens II, 4, fin du XIII[e] s., Joinville (« ... les punitions », 1564, *Indice de la Bible*) ; sens II, 5, av. 1874, Michelet ; sens II, 6, 1680, Richelet (d'abord « procéder au jugement », 1538, R. Estienne ; *faire justice de quelque chose*, 1835, Acad. ; *faire justice de quelqu'un*, « le châtier », XII[e] s. — d'abord *faire la justice de quelqu'un*, 1080, *Chanson de Roland* ; *faire justice à quelqu'un*, 1564, *Indice de la Bible* ; *se faire justice*, « se rendre compte qu'on a tort », 1669, Racine [« se venger soi-même », 1659, Corneille ; « se tuer », 1640, Corneille]) ; sens II, 7, 1657, Pascal (« reconnaître ses mérites... », 1665, Retz) ; sens II, 8, XII[e] s. (*basse, haute justice*, v. 1283, Beaumanoir ; *se brouiller/ être brouillé avec la justice*, 1671, Molière ; *repris de justice*, 1835, Acad. [comme loc. adj., 1549, R. Estienne]) ; sens II, 9, 1669, Molière (*le Palais de justice*, 1868, Littré, art. *palais* [*le Palais*, même sens, v. 1460, Villon] ; *l'homme de justice*, av. 1850, Balzac ; *les gens de justice*, 1690, Furetière) ; sens II, 10, v. 1283, Beaumanoir ; sens II, 11, 1555, Ronsard.

I. 1. Principe moral au nom duquel le droit doit être respecté : *La formule de la justice est claire : respecter les droits d'autrui* (Cousin). *J'ai ma conscience, j'ai Oreste, j'ai la justice, j'ai tout* (Giraudoux). *En regard de la justice j'avais raison* [de protester contre l'arbitre], *mais en regard du jeu j'avais tort* (Montherlant). ‖ *Justice immanente*, v. IMMANENT. ‖ *Justice sociale*, celle qui exige des conditions de vie équitables pour les catégories de la société victimes de l'injustice : *Un certain désir de justice sociale me tourmentait aussi* (Mauriac). ‖ *Justice de Dieu*, souveraine équité de Dieu : *Selon lui, la justice des hommes n'était rien et la justice de Dieu tout* (Camus). ‖ **2.** Façon personnelle ou particulière d'envisager le respect du droit : *Cette justice qui te fait brûler ta ville, condamner ta race, tu oses dire qu'elle est la justice des dieux ?* (Giraudoux). *Ces quelques mots* [du Christ sur l'adultère] *réduisent à néant la justice des pharisiens* (Mauriac). ‖ **3.** Caractère de ce qui est conforme au droit, de ce qui est juste. ‖ *Fort de la justice de ma cause*, comptant sur mon bon droit. ‖ *En bonne justice*, selon le droit naturel. ‖ *C'est justice, c'est avec justice*, c'est juste : *Il n'a pas obtenu gain de cause, et c'est justice.* ‖ Class. *De justice*, équitable : *Je rendais grâce au Ciel et croyais de justice | Qu'avec la comédie eût fini mon supplice* (Molière). ‖ **4.** Vertu morale qui consiste à être juste, à donner à chacun son dû : *Ce qu'il y a de plus horrible au monde, c'est la justice séparée de la charité* (Mauriac). *Avoir l'amour de la justice. Pratiquer la justice.* ‖ **5.** Conformité de la vie de l'homme juste avec la volonté de Dieu. ‖ *Suivre les voies de la justice*, ne pas commettre de péchés. ‖ **6.** *Vx.* État de grâce d'avant le péché originel.

II. 1. Pouvoir de rendre le droit à chacun ; exercice de ce pouvoir : *Il* [...] *rendait la justice à ses vassaux, apaisait les querelles de ses voisins* (Flaubert). *Exercer la justice.* ‖ *Déni de justice*, v. DÉNI. ‖ **2.** Acte par lequel s'exprime le pouvoir de rendre la justice : *Le maréchal de Rais, qui fut étranglé par justice au-dessus des ponts de Nantes* (France). *Cet homme a été condamné par décision de justice.* ‖ *Justice punitive*, répression. ‖ *Justice distributive*, v. DISTRIBUTIF. ‖ *Demander, crier justice*, demander que son affaire soit jugée : *La lettre était écrite de main de femme : une mère outragée demandait justice et réparation* (Aymé). ‖ *Justice !*, accordez-moi justice : *Au voleur ! à l'assassin ! au meurtrier ! Justice, juste ciel !* (Molière). *Rendez-moi la lettre ! Il me l'a prise, seigneur, justice !* (Musset). ‖ **3.** *Class.* et *littér.* Exécution capitale : *Louer une fenêtre pour* [assister à] *cette justice* (Molière). *Je l'ai fait exécuter* [Inès de Castro] *pour préserver la pureté de la succession du trône* [...]. *C'est là ma dernière et grande justice* (Montherlant). ‖ *Bois de justice*, l'échafaud : *C'est la clameur dont la foule salue chaque fois l'arrivée des bois de justice* (Allain). ‖ **4.** *Vx.* Au plur., les actes par lesquels on obtient justice : *Cette lettre* [au roi] *ne vous attire pas des justices et des grâces* (Sévigné) ; ou les punitions : *Remarquons les justices du ciel : les députés qui avaient tué leur prince légitime* [...] *furent dispersés* (Chateaubriand). ‖ **5.** *Fig.* Reconnaissance des mérites de chacun : *Souillé, défiguré, nous l'amènerons tel quel au jour de la justice et de l'histoire, afin que nous puissions lui dire, à ce vieux peuple du XIV[e] siècle : « Vous êtes mon père et vous êtes ma mère »* (Michelet). ‖ **6.** *Faire justice*, punir (souvent tuer) en vengeant une faute : *Alarmée du coup de feu : « Qu'as-tu fait ? s'écria-t-elle. — Justice. — Où est-il ? — Dans le ravin. Je vais l'enterrer »* (Mérimée). *Vit-il briller une lumière atroce dans les yeux de ces Juifs prompts à faire justice ?* (Mauriac). *Justice est faite.* ‖ *Faire justice de quelque chose*, l'apprécier comme il convient, c'est-à-dire le réfuter en tant que mal fondé. ‖ *On a fait prompte justice de ces calomnies*, on a reconnu qu'elles étaient sans fondement. ‖ Fig. et vx. *Faire justice de quelqu'un*, le traiter comme il convient, c'est-à-dire le châtier. ‖ Class. et littér. *Faire (la) justice à quelqu'un*, juger en sa faveur : *L'histoire lui fera la justice que la fortune lui a si injustement refusée* (Sévigné). ‖ Class. *Se faire justice*, se rendre compte qu'on a tort : *Enfin j'ouvre les yeux et je me fais justice* (Racine) ; *auj.*, se venger soi-même : *Le droit de se faire justice à soi-même a été aboli depuis Auguste* (Beauvoir) ; se tuer (en parlant d'un coupable) : *Le meurtrier se fit justice en se tirant une balle dans la tête.* ‖ **7.** Class. *Rendre justice à quelqu'un*, être équitable à son égard : *Nos pères ont plus de charité que cela : ils rendent justice aux pauvres aussi bien qu'aux riches* (Pascal). *Il n'était point jeune, sa figure était désagréable* [...], *il se rendait justice sur son mérite* (Hamilton) ; *auj.*, reconnaître les mérites d'une personne en redressant les torts subis par elle : *Il faut rendre à Courbet cette justice qu'il n'a pas peu contribué à rétablir le goût sûr de la simplicité et de la franchise, et l'amour désintéressé, absolu, de la peinture* (Baudelaire). *Rendez-moi cette justice que j'ai offert à Geneviève de lui céder la place* (Mauriac). ‖ **8.** Les institutions chargées de rendre la justice ; l'ensemble des gens qui participent à l'exercice de la justice : *Cela se voit quelquefois, paraît-il, qu'un voleur vienne faire des aveux à la justice* (Daudet). *Il en faisait un refuge où tous ceux que poursuivait la justice séculière trouvaient un asile* (France). *Poursuivre quelqu'un en justice. Témoigner en justice.* ‖ Autref. *Basse justice*, celle qui ne s'appliquait qu'à des affaires de peu d'importance. ‖ Autref. *Haute justice*, celle qui donnait aux seigneurs le droit de prononcer des peines capitales. ‖ Fam. *Être brouillé avec la justice*, avoir affaire aux magistrats. ‖ *Un repris de justice*, un criminel qui a déjà subi une condamnation. ‖ **9.** L'administration des institutions chargées de la justice : *Vous qui par votre métier travaillez dans la justice* (Montherlant). ‖ *Palais de justice*, édifice où siègent les tribunaux : *À l'intérieur* [des ruines] *on retrouvait une partie des bâtiments, la chapelle, la salle de justice, des chambres* (Zola). ‖ *L'homme, les gens de justice*, les juges et les personnages qui contribuent au fonctionnement du pouvoir judiciaire : *Il existe dans notre société trois hommes, le prêtre, le médecin et l'homme de justice, qui ne peuvent pas estimer le monde* (Balzac). *Il imaginait les*

gens de justice entrant dans la cuisine, faisant leur enquête (Romains). || **10.** Chacune des juridictions : *Justice civile, militaire, maritime.* || **11.** *La Justice,* personnification à valeur plus ou moins allégorique : *La Justice passa, la balance à la main* (Boileau). *Soyez béni, mon Dieu, qui m'avez délivré des idoles* [...] *Isis et Osiris, ou la Justice, ou le Progrès* (Claudel).

• SYN. : **I, 1** *droit, légalité, loi ;* **3** *bien-fondé, justesse, légitimité ;* **4** *droiture, équité, impartialité.* — CONTR. : **I, 4** *iniquité, injustice.*

justiciabilité [ʒystisjabilite] n. f. (dér. savant de *justiciable ;* av. 1706, Bayle). État de celui qui est justiciable.

justiciable [ʒystisjabl] adj. et n. (de *justicier* 1 [v. ce mot] ; v. 1150, *Charroi de Nîmes,* écrit *justisable* et *justiçable,* au sens de « juste » ; sens actuel, fin du XIIe s., A. Thierry [I, 78], écrit *justichiavle* [*justiciable,* XVe s.]). Qui relève de telle juridiction, quand il s'agit d'être jugé : *Les criminels sont justiciables de la cour d'assises. Les justiciables croient à la justice des lois* (France).

◆ adj. (sens 1, 1er mai 1635, saint Vin-cent de Paul ; sens 2, 1873, Larousse [aussi « qui relève de telle ou telle discipline »]). **1.** *Class.* Responsable devant la justice : *Le catholique est-il moins justiciable pour être catholique ?* (saint Vincent de Paul). || **2.** *Fig.* Qui attend de certaines circonstances la modification décisive d'un état de chose : *Ce malade est justiciable d'une intervention chirurgicale.* || Qui relève de telle ou telle discipline : *On peut analyser un texte de bien des façons différentes, car il est tour à tour justiciable de la phonétique, de la sémantique, de la syntaxe, de la logique, de la rhétorique, de la philologie, sans omettre la métrique, la prosodie et l'étymologie* (Valéry).

justicialisme [ʒystisjalism] n. m. (dér. savant du lat. *justitia,* justice [v. JUSTICE] ; 1968, Larousse). Nom donné à l'ensemble des idées politiques de Juan Domingo Perón : *Eva Perón fut l'âme du justicialisme.*

justicialiste [ʒystisjalist] adj. (de *justicialisme ;* 1968, Larousse). Relatif au justicialisme : *La grande époque du parti justicialiste.*

◆ adj. et n. (1968, Larousse). Partisan du justicialisme.

justiciard, e [ʒystisjar, -ard] adj. (de *justicier* 2, par substitution du suff. péjor. *-ard* au suff. *-[i]er ;* av. 1908, Coppée). *Péjor.* Relatif aux gens de la justice : *L'avarice provinciale et la morgue justiciarde* (Coppée).

◆ **justiciards** n. m. pl. (1886, Huysmans). *Péjor.* Les gens de justice : *Quelle folie de croire qu'il allait livrer sa femme à tous ces justiciards !* (Daudet).

1. justicier [ʒystisje] v. tr. (de *justice* [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *justisier* [*justicier,* v. 1131, *Couronnement de Louis*], au sens de « gouverner » ; v. 1155, Wace, au sens de « mortifier [sa chair] » ; sens moderne, XIIe s., *Roncevaux*). *Vx.* Faire exécuter une sentence rendue contre quelqu'un, principalement une peine corporelle : *Un prêtre qu'on justicia l'an passé* (France).

2. justicier, ère [ʒystisje, -ɛr] adj. et n. (de *justice* [v. ce mot] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 2 [« qui invoque, qui réclame la justice », début du XXe s.] ; sens 1, v. 1196, J. Bodel [écrit *justisier ; justicier,* XIIIe s.] ; sens 3, av. 1801, Rivarol [« sévère », 1608, *Ancien Théâtre françois*] sens 4, XXe s.). **1.** Sous le régime féodal, celui qui avait droit de justice en un lieu déterminé : *Seigneur haut justicier.* || **2.** Qui aime à rendre la justice, qui fait régner la justice en protégeant les faibles et en châtiant les coupables : *Il fut roi économe, bon justicier, ami des artisans* (France). *Dieu justicier.* || *Par extens.* Qui invoque, qui réclame la justice : *« Attention, attention ! » dit Hubert en levant au ciel un doigt justicier* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Qui a ou s'arroge le droit de porter des jugements, de critiquer : *Les gens de goût sont les hauts justiciers de la littérature* (Rivarol). *Ce justicier qui flétrissait avec une implacable rigueur* [...] *les défaillances des prêtres, c'était ce libertin, cet adultère* (Bourget). *Il dévorait des yeux en justicier le visage délicat et usé de sa proie* (Sartre). || **4.** Qui fait justice lui-même : *Le code Napoléon promet encore l'indulgence du jury au mari justicier* (Beauvoir).

justif [ʒystif] n. f. (1930, Esnault). Dans l'imprimerie, abrév. fam. de JUSTIFICATION.

justifiable [ʒystifjabl] adj. (de *justifier ;* fin du XIIIe s., Macé de la Charité, au sens de « qui rend juste, saint » ; sens actuel, 1787, Féraud). Qui comporte une justification, une excuse : *Attitude justifiable.*

• SYN. : *défendable, excusable, explicable.* — CONTR. : *indéfendable, inexcusable, injustifiable.*

justifiant, e [ʒystifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *justifier ;* 1345, *Ordonnance royale,* dans la loc. *sauvegarde justifiante ; grâce justifiante,* 1690, Furetière). *Grâce justifiante,* en théologie, grâce qui rétablit le pécheur dans l'état de grâce.

justificateur, trice [ʒystifikatœr, -tris] adj. (bas lat. ecclés. *justificator,* celui qui justifie, de *justificatum,* supin de *justificare* [v. JUSTIFIER] ; 1516, J. Lemaire de Belges, comme n. m., au sens de « celui qui tend à justifier [la loi] » ; comme adj., au sens actuel, 1867, Littré). Qui apporte une justification. || *Témoignage justificateur,* celui qui a pour effet de disculper.

• SYN. : *justificatif.*

justificatif, ive [ʒystifikatif, -iv] adj. (dér. savant de *justifier,* d'après le bas lat. *justificatum,* supin de *justificare* [v. JUSTIFIER] ; 1558, S. Fontaine). Qui sert à justifier quelqu'un ou à apporter la preuve de quelque chose : *Oreille, exaspéré, ordonna à sa femme de lui choisir un nouveau riflard de vingt francs, et d'apporter une facture justificative* (Maupassant). *Je suis heureux d'apporter à l'appui de ce que j'avance une pièce justificative dont l'autorité n'est pas contestable* (France).

◆ **justificatif** n. m. (1959, Robert). Document qui justifie, apporte la preuve matérielle que telle chose a bien été exécutée. || *Spécialem.* Exemplaire ou extrait d'un journal, d'une revue, adressé aux personnes qui ont demandé une insertion ou un compte rendu.

• REM. L'adjectif *justificatif* est plus répandu que la forme *justificateur.*

justification [ʒystifikasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *justificatio,* justification, de *justificatum,* supin de *justificare* [v. JUSTIFIER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *justificacium,* au sens de « ce que Dieu exige des justes » ; écrit *justification,* au sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2-3, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 4, 1549, R. Estienne ; sens 5, 1564, *Indice de la Bible ;* sens 6, 1762, Acad. ; sens 7, 1959, Robert). **1.** Action de se justifier ; preuve de non-culpabilité : *En définitive, nous étions des précurseurs en rompant avec le naturalisme dès 1887, soit dit pour notre justification* (L. Descaves). *Le prévenu n'a pu apporter la moindre justification de l'emploi de son temps.* || **2.** Action de présenter quelque chose comme juste, de prouver sa raison d'être : *Prendre la poésie au sérieux comme un don splendide et gratuit* [...], *c'est l'essence même du romantisme* [...] *et sa justification invincible* (Brémond). || **3.** Explication d'un fait, qui permet d'en comprendre la genèse et la régularité, et, d'une façon plus générale, présentation, après coup, des raisons, bonnes on mauvaises, qui expliquent telle conduite, tel sentiment : *Il veut trouver dans la biologie une justification de ce sentiment* (Beauvoir). || **4.** Preuve matérielle de l'exécution d'une formalité : *La justification d'un paiement.* || **5.** En théologie, rétablissement du pécheur dans l'état de grâce : *La justification du pécheur est un acte gratuit de Dieu.* || **6.** En typographie, longueur des lignes de composition. || **7.** *Justification du tirage,* annonce du nombre d'exemplaires, de certaines conditions du tirage.

• SYN. : **1** *décharge, défense, excuse ;* **2** *apologie ;* **3** *raison d'être.*

justifié, e [ʒystifje] adj. (part. passé de *justifier ;* 1873, Larousse). Bien fondé : *Faire des reproches justifiés.*

• SYN. : *juste, légitime, mérité, motivé.* — CONTR. : *abusif, immérité, inique, injuste, injustifié.*

◆ **justifiés** n. m. pl. (1689, Bossuet). *Vx.* Ceux qui ont obtenu de Dieu la justification de leurs fautes.

justifier [ʒystifje] v. tr. (bas lat. ecclés. *justificare,* traiter avec justice, rendre justice à, rendre juste, du lat. class. *justus,* juste [v. JUSTE], et *facere,* faire ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 2 [aussi « reconnaître innocent » ; « mettre hors de cause », milieu du XVIe s., Amyot] ; sens 1, 1564, *Indice de la Bible* [aussi en théologie] ; sens 3, 1585, Cholières [« rendre admissible », av. 1678, La Rochefoucauld] ; sens 4, XIVe s. ; sens 5, 1669, Bossuet [« montrer la signification profonde de quelque chose... », av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens 6, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Rendre conforme à la justice : *Ne pouvant fortifier la justice, on a justifié la force* (Pascal). || En théologie, replacer au nombre des justes par l'action de la grâce : *Dieu justifie les pécheurs.* || **2.** Prouver la non-culpabilité de quelqu'un en expliquant clairement les conditions de ses actes : *L'avocat a pleinement justifié son client.* || *Class.* Reconnaître innocent : *Rome le* [Néron] *justifie, Rome* [...] | *Du règne de Néron compte sa liberté.* | *Que dis-je ? la vertu semble même renaître* (Racine). || *Fig.* Mettre hors de cause : *Le docteur Robertson, anglais, protestant et même ministre presbytérien, a pleinement justifié sur ce point l'Église romaine* (Chateaubriand). || **3.** Présenter comme bien fondé, comme légitime : *Il veut que chaque auteur vienne devant lui justifier son témoignage* (Taine). *Le notaire s'appliqua de nouveau à justifier le système d'éducation de Melle Préfère* (France). *« L'intérêt général, dit-il, est formé des intérêts particuliers, il ne justifie rien de plus »* (Saint-Exupéry). *Gaigneux, lui, ne voyait rien dans ses souvenirs qui parût justifier cette satisfaction.* (Aymé). *J'ai décidé de refuser tout ce qui* [...] *fait mourir ou justifie qu'on fasse mourir* (Camus). *La situation justifiait cette décision.* || Rendre admissible : *Les qualités d'Odette ne justifiaient pas qu'il attachât tant de prix aux moments passés auprès d'elle* (Proust). || *La fin justifie les moyens* (prov.), v. FIN 1 (§ II, n. 1). || **4.** *Class.* Prouver, démontrer l'exactitude de : *Je n'avance rien qu'il ne me soit aisé de justifier* (Molière). || **5.** Confirmer après coup : *L'idée du malheur qui devait arriver, pour achever de justifier les assertions de la vieille femme, s'empara si bien de sa tête, qu'il se sentit froid par tout le corps* (Sand). *Les faits ont justifié nos craintes.* || Montrer la signification profonde de quelque chose en trouvant après coup des raisons pour expliquer une attitude, un sentiment : *Nous avons essayé de justifier notre vie et nous avons manqué notre coup* (Sartre). || **6.** En typographie, donner à une ligne de composition la longueur désirée.

● SYN. : **2** *blanchir* (fam.), *disculper, excuser, innocenter, laver* (fam.), *sauver ;* **3** *autoriser, fonder, légitimer, motiver, permettre ;* **5** *confirmer, vérifier.*

◆ v. tr. ind. [**de**] (1690, Furetière). En termes de droit, apporter la preuve matérielle de : *La quittance justifie du règlement de cette facture.*

◆ **se justifier** v. pr. (v. 1361, Oresme). Réfuter certaines allégations : *Ne jamais répondre aux insultes, ne jamais se justifier* [...] *laisser croire ceux qui croient des faussetés sur toi* (Montherlant).

justin [ʒystɛ̃] n. m. (mot de l'Ouest, dér. du n. m. *juste* [v. ce mot], au sens de « vêtement féminin qui serre le corps » ; 1931, Larousse). Corsage ajusté des Bretonnes : *Une jupe noire, toute simple, un justin, un châle* (Le Goffic).

jutage [ʒytaʒ] n. m. (de *juter ;* 1962, Larousse). Opération technique consistant à emplir de jus chaud les boîtes de conserves contenant déjà des légumes ou des fruits.

jute [ʒyt] n. m. (angl. *jute,* chanvre de l'Inde, substance fibreuse provenant de cette plante, du bengali *jhuto,* mêmes sens ; 1849, *Annales du commerce extérieur,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1902, Larousse). **1.** Nom usuel du corchorus, plante de la famille des tiliacées, dont une espèce est cultivée au Bengale pour la production de fibres textiles. || **2.** Filasse extraite de la tige de cette plante. || **3.** Étoffe grossière faite avec cette filasse pour confectionner des sacs, des emballages, etc.

juter [ʒyte] v. intr. (de *jus ;* 1844, Flaubert, au sens 2 ; sens 1, début du XXe s. [en parlant d'une herbe, 1934, Giono — d'abord en parlant d'un rôti, 1878, Larousse] ; sens 3, 1907, Larousse ; sens 4, 1908, Esnault). **1.** Rendre du jus, en parlant des fruits : *Les pêches s'écrasent et jutent dans le vin* (Margueritte) ; ou en parlant d'une herbe : *Entre les dents, les herbes jutaient sucré* (Bory). || **2.** Suinter, répandre son contenu : *J'ai tripoté ses tubes, je m'amusais à les dévisser et à les faire juter sur la palette* (Huysmans). || **3.** *Pop.* Baver. || **4.** *Pop.* Faire un exposé. (Vieilli.)

1. juteux, euse [ʒytø, -øz] adj. (de *jus ;* XIVe s., Littré, au sens 1 ; sens 2, 1830, Esnault). **1.** Qui a beaucoup de jus : *Orange très juteuse. Le coing et la sorbe plus juteux sous les dents que la prune et la poire* (Péguy). || **2.** *Pop.* Qui rapporte beaucoup d'argent : *Un emploi juteux.*

● SYN. : **1** *fondant ;* **2** *fructueux, lucratif, rémunérateur, rentable.* — CONTR. : **1** *desséché, racorni, sec.*

2. juteux [ʒytø] n. m. (de [*premier-*] *jus,* sous-officier de première classe ; 1907, Esnault). *Arg. mil.* Adjudant : *J'en sais plus long que des tas de juteux qui sont passés lieutenants* (Dorgelès). *Il faudrait obéir aux sergents, aux juteux, à toutes ces gueules de vaches qu'il avait tant haïes* (Sartre).

juvénat [ʒyvena] n. m. (dér. savant du lat. *juvenis,* jeune, jeune homme [v. JEUNE] ; XVIe s., au sens de « assemblée de jeunes gens » ; sens 1, 1902, Larousse ; sens 2, XXe s. ; sens 3, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Période de formation qui suit le noviciat et qui est consacrée à des études classiques, dans certains instituts religieux. || **2.** Établissement ou partie d'un établissement où ont lieu ces études. || **3.** Collège où des jeunes gens, tout en faisant leurs études secondaires, se préparent à l'état religieux.

● SYN. : **2** *alumnat.*

juvénile [ʒyvenil] adj. (lat. *juvenilis,* relatif à la jeunesse, plein d'entrain, de *juvenis,* jeune [v. JEUNE] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *juvenil* [*juvénile,* v. 1460, G. Chastellain], au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Qui se rapporte à la jeunesse ; qui en a les qualités physiques ou morales : *Et l'inconnu, d'un pas héroïque, d'une allure juvénile, s'élança dans le bois* (France). *Une contagion d'ardeur émana soudain de ce papier où ce cœur juvénile s'était épanché en mots contenus mais brûlants* (Bourget). *Elle avait maigri : l'expression juvénile, confiante de son visage avait totalement disparu* (Martin du Gard). *Ardeur, grâce juvénile.* || **2.** *Eaux juvéniles,* eaux thermales arrivant en surface.

● SYN. : **1** *jeune.* — CONTR. : **1** *sénile, vieux.*

juvénilement [ʒyvenilmɑ̃] adv. (de *juvénile ;* 1544, *l'Arcadie*). D'une manière juvénile.

juvenilia [ʒyvenilja] n. m. pl. (mot du lat. de la Renaissance signif. « œuvres de jeunesse », neutre plur. substantivé de l'adj. du lat. class. *juvenilis* [v. JUVÉNILE] ; XVIe s.). Œuvres et surtout poésies de jeunesse. (On trouve parfois, mais rarement, la forme francisée JUVÉNILES [1809, Chateaubriand].)

juvénilisme [ʒyvenilism] n. m. (de *juvénile ;* 1931, Larousse). Ensemble des traits caractérisant un retard de la puberté, chez certains enfants.

juvénilité [ʒyvenilite] n. f. (lat. *juvenilitas,* jeunesse, temps de la jeunesse, de *juvenilis* [v. JUVÉNILE] ; 1495, Vignay). Qualité de ce qui est juvénile, principalement chez une personne : *Toute la juvénilité de cette créature exquise* (Fromentin).

juxta- [ʒyksta], élément tiré du lat. *juxta,* côte à côte, près de, et qui entre, comme préfixe, dans un certain nombre de composés savants pour exprimer la proximité immédiate.

juxta-épiphysaire [ʒykstaepifizɛr] adj. (de *juxta-* et de *épiphyse ;* 1962, Larousse). Situé à proximité de l'épiphyse.

juxtalinéaire [ʒykstalineɛr] adj. (de *juxta-* et du lat. *linea,* ligne [v. LIGNE] ; 1843, *les Auteurs grecs expliqués*). Se dit d'un type de traduction dans lequel le texte

et la version occupent deux colonnes contiguës et où chaque ligne de l'un correspond à chaque ligne de l'autre.

juxtalinéairement [ʒykstalineɛrmɑ̃] adv. (de *juxtalinéaire ;* 1893, J. Renard). De façon juxtalinéaire, face à face ; et plaisamm. : *Les deux nez se mirent bout à bout, juxtalinéairement* (Renard).

juxtaposable [ʒykstapozabl] adj. (de *juxtaposer ;* 1967, Robert). Qui peut être juxtaposé : *Des éléments de mobilier juxtaposables.*

juxtaposant, ante [ʒykstapozɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *juxtaposer ;* 1962, Larousse). Se dit, en linguistique, des langues exprimant les rapports grammaticaux par des affixes placés devant l'élément principal.

juxtaposé, e [ʒykstapoze] adj. (de *juxtaposition,* d'après *posé,* part. passé de *poser ;* 1793, *Annales de chimie* [1re série, XVIII, 238], au sens de « posé l'un à côté de l'autre » [en parlant de molécules] ; sens actuel, 1828, La-veaux [*propositions juxtaposées,* début du XXe s.]). Placé à côté d'une autre chose, sans qu'il y ait nécessairement un lien matériel ou logique avec cette chose : *C'était une dissertation sur les deux versions juxtaposées de la Genèse* (France). || *Propositions juxtaposées,* celles qui se suivent dans une phrase sans qu'il y ait entre elles un lien grammatical de coordination ou de subordination : *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.*

juxtaposer [ʒykstapoze] v. tr. (de *juxtaposition,* d'après *poser ;* 1835, Acad., comme v. pr., au sens de « se joindre à d'autres molécules déjà réunies en une masse sensible » ; comme v. tr., au sens actuel, 1836, Acad.). Placer immédiatement à côté d'une autre chose : *Il* [Rembrandt] *aime à juxtaposer les bruns couleur de bronze, les bistres couleur de plume, les noirs luisants, les fauves et les roux* (Verhaeren). *Il a juxtaposé, avec une admirable puissance, des échantillons nombreux de toutes les classes sociales* (Mauriac). *Le langage enfantin consiste souvent à juxtaposer des mots.*

• SYN. : *accoler, joindre, rapprocher, réunir.* — CONTR. : *détacher, disjoindre, séparer.*

juxtaposition [ʒykstapozisjɔ̃] n. f. (de *juxta-* et de *position ;* v. 1636, Descartes, au sens de « mode d'accroissement, dans les corps inorganiques, qui consiste dans l'application successive de nouvelles molécules sur un noyau primitif » ; 1758, J.-J. Rousseau, au sens général de « action de poser une chose à côté d'une autre » ; 1840, Acad., au sens grammatical de « procédé consistant à unir les termes du discours sans conjonction »). Action de placer côte à côte des éléments ; résultat de cette action : *Il a mêlé ces scènes enfantines à une histoire de luxure et de crime* [...], *mais la juxtaposition de ces deux romans est quelque chose de bizarre* (France). *Notre conscience n'a, sous cet infini, que des vues brèves et intermittentes, dont la juxtaposition constitue notre courte existence* (Aymé). [V. COORDINATION, art. spécial.]

• SYN. : *réunion.*

jy ! [ʒi] interj. (origine obscure ; 1562, Esnault, écrit *gis ; jy,* 1965, Esnault). *Arg.* Entendu, d'accord : « *On décarre ? — Jy !* ».

• REM. On rencontre également les orthographes *ji* (1954, Esnault), *gi* (1835, Raspail), *gis, git* (1965, Esnault), *gy* (1632, Chereau).

k

k [ka] n. m. (lat. *k* ; XIII^e s., Jubinal [II, 279]). Onzième lettre de l'alphabet français. || Consonne vélaire occlusive sourde, notant le son [k]. (V. ALPHABET, art. spécial.)

kabbale n. f. V. CABALE.

kabuki [kabyki] n. m. (mot japonais, dont les trois syllabes signifient respectivement « chant, danse, personnage » ; 1895, *Grande Encyclopédie* [art. *Japon*]). Genre théâtral japonais dans lequel le dialogue des acteurs alterne avec des parties psalmodiées ou chantées et des intermèdes de ballet.

kabyle [kabil] adj. et n. (ar. *kabāīlyy*, adj. tiré de *kabail*, plur. de *kabīlat*, tribu, famille ; 1761, *Encyclopédie*, écrit *Cabille* et *Cabilah* ; *kabyle*, 1859, Fromentin). Relatif à la Kabylie ; habitant ou originaire de cette région montagneuse de l'Algérie : *La chaîne dentelée et toujours bleue des montagnes kabyles* (Fromentin). *Un Kabyle.*

◆ n. m. (1867, Littré). Dialecte berbère parlé en Kabylie.

kacha [kaʃa] ou **kache** [kaʃ] n. f. (mot polonais et russe signif. « bouillie » ; 1902, Larousse, écrit *kache* ; *kacha*, 1931, Larousse). Plat populaire polonais et russe, composé d'orge mondé cuit dans du lait.

kacochnyk n. m. V. KAKOCHNIK.

kaddisch [kadiʃ] n. m. (mot hébreu ; 1873, Larousse, écrit *kadisch* ; *kaddisch*, 1962, Larousse). Prière juive, en langue araméenne, récitée à la fin de chaque partie de l'office synagogal.

kafir [kafir] n. m. (ar. *kāfir*, incroyant ; 1902, Larousse). Terme par lequel les musulmans désignent un infidèle. || En théologie islamique, musulman hétérodoxe.

kafkaïen, enne [kafkajɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de l'écrivain tchèque de langue allem. Franz *Kafka* [1883-1924] ; v. 1950, au sens 1 ; sens 2, 19 déc. 1965, *l'Express*). **1.** Qui est dû à Kafka : *Les personnages kafkaïens.* || **2.** Qui évoque l'univers absurde créé par Kafka : *Une atmosphère kafkaïenne.*

kagne [kaɲ] n. f. (origine incertaine ; 1873, Larousse). Pâte d'Italie, faite avec la plus belle farine de froment.

kaïd n. m. V. CAÏD.

kaïmak [kaimak] n. m. (mot turc ; 1694, Ménage). Sorte de sorbet turc : *Des laitages, le yogourt acidulé et le célèbre kaïmak* (Farrère).

kaïnite [kainit] n. f. (allem. *Kaïnit* [milieu du XIX^e s.], formé sur le gr. *kainos*, « nouveau », à cause de la formation relativement récente de ce corps ; 9 juill. 1872, d'après Littré, 1877). Chlorosulfate naturel hydraté, constitué de sulfate de magnésium et de chlorure de potassium : *La kaïnite est un engrais.*

kaire [kɛr] n. m. (portug. *cairo*, kaire [début du XVI^e s.], empr. du malayalam [langue dravidienne parlée dans l'État de Kerala, Inde] *kayār*, corde ; 1544, d'après le *FEW*, XX, 101 *a*). Sorte de cordage fait en bourre de coco ou avec des fibres analogues.

kaiser [kɛzɛr *ou* kajzər] n. m. (mot allem. signif. « empereur », du lat. *Caesar*, titre porté par les empereurs romains [d'abord nom de famille dans la gens Julia, dont le membre le plus célèbre fut Jules César] ; av. 1885, V. Hugo). Nom donné par les Français à l'empereur d'Allemagne, de 1870 à 1918 : *Les hordes du kaiser* (Pagnol). *Ce document, qui ne contenait point de contre-vérité flagrante, ne fut pas celui que le Kaiser choisit de nous envoyer* (Clemenceau).

kaiserlick ou **kaiserlique** [kɛzɛrlik] n. m. (allem. *kaiserlich*, impérial, et, au plur. substantivé *die Kaiserlichen*, « les Impériaux », dér. de *Kaiser* [v. l'art. précéd.] ; 1792, Brunot, écrit *kaiserlique* ; *kaiserlick*, 1873, Larousse [« émigré français », 1962, Larousse]). Nom donné, pendant la Révolution, aux soldats de l'empereur d'Allemagne, appelés aussi *Impériaux* : *Les kaiserlicks font boire leurs chevaux dans des sarcophages romains* (Hugo). *Les vieilles tremblotantes se souvenaient du kaiserlick* (P. Adam). || *Par extens.* Émigré français qui s'était réfugié pendant la Révolution dans les pays germaniques.

kakapo [kakapo] n. m. (mot d'un parler indigène de Nouvelle-Zélande ; 1962, Larousse). Gros perroquet verdâtre et brun des montagnes de Nouvelle-Zélande.

kakatoès n. m. V. CACATOÈS.

kakémono [kakemɔno] n. m. (mot japonais signif. proprem. « chose suspendue », de *kakeru*, suspendre, et de *mono*, chose ; fin du XIX^e s., A. Daudet). Peinture japonaise exécutée sur un rouleau de soie ou de papier, et qu'on suspend au mur : *Les murs de son salon sont couverts d'animaux bizarres peints par elle, dans la manière des kakémonos japonais* (France).

kakerlak [kakɛrlak] n. m. (néerl. *kakkerlak*, blatte, lui-même empr. d'un parler des Indes occidentales ; début du XVIII^e s., écrit *cakerlak* ; *kakerlak*, 1775, Valmont de Bomare). Blatte des régions tropicales, dont certaines espèces pullulent à bord des bateaux et dans les magasins de tous les ports.

1. kaki [kaki] adj. invar. (angl. *khakee*, puis *khaki*, étoffe de laine mince [de couleur jaune] portée aux Indes, de l'hindoustani *khâkî*, couleur de poussière, du persan *khâk*, poussière ; 1900, Bonnaffé, écrit *khaki* ; *kaki*, 1902, Larousse). De couleur brun jaunâtre : *Arrivait la guerre des Boers et on apprenait à nommer la couleur kaki* (Pourrat). *Il avait ouvert une armoire, au fond du vestiaire, et changeait contre une blouse blanche sa tenue de toile kaki, toute effilochée et pâlie par les lessives, mais chamarrée de décorations* (Martin du Gard).

● REM. On trouve aussi la graphie KHAKI : *Une casquette khaki* (Morand). *Sa chemise était une chemise d'ouvrier, en grosse flanelle khaki, au col graisseux* (Montherlant).

◆ n. m. (1916, Barbusse). La couleur kaki, adoptée par l'armée anglaise de l'Inde en 1857, puis par diverses armées modernes, en raison de son caractère peu voyant et peu salissant.

2. kaki [kaki] n. m. (mot japonais désignant une espèce de plaqueminier ; 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse [*kake*, n. f., forme francisée, 26 nov. 1874, *Journ. officiel*, p. 7813]). **1.** Arbre ou arbrisseau d'Extrême-Orient, qui est une espèce de plaqueminier. || **2.** Fruit de cet arbrisseau, à pulpe molle et sucrée, et qui a l'aspect d'une tomate.

kakochnik ou **kacochnyk** [kakɔʃnik] n. m. (russe *kokochnik*, coiffure ; 1902, Larousse, écrit *kakochnick* ; *kacochnyk*, av. 1922, Proust ; *kakochnik*, 1931, Larousse). Coiffure en forme de diadème, que portaient les femmes russes : *La toque convient-elle bien à cette énorme chevelure qu'un kacochnyk ne ferait que mettre en valeur* (Proust).

kala-azar [kalaazar] n. m. (mot d'une langue de l'Assam, de *kala*, noir, et de *azar*, maladie ; 1909, Larousse). Leishmaniose dans laquelle le parasite se localise dans les viscères profonds, notamment dans la rate.

kaléidoscope [kaleidɔskɔp] n. m. (terme créé avec les mots gr. *kalos*, beau [adj.], *eidos*, forme, apparence, et avec le suff. franç. *-scope*, du gr. *skopeîn*, observer, examiner ; 1818, Wailly, au sens 1 ; sens 2, av. 1880, Flaubert ; sens 3, 1873, Larousse [var. *caléidoscope*, 1863, Littré]). **1.** Sorte de lorgnette formée d'un tube opaque contenant plusieurs miroirs disposés de façon que des fragments de verre colorés, mobiles, placés dans le tube, s'y reflètent en produisant des dessins variant à l'infini : *Le kaléidoscope renversa une fois de plus ses petits losanges colorés* (Proust). *Et je me souviens qu'enfant, j'enlevais des verroteries de mon kaléidoscope pour obtenir des arabesques moins compliquées* (Gide). || **2.** Ensemble de couleurs juxtaposées qui évoque l'effet du kaléidoscope : *Le soir, un brillant feu d'artifice a tout à coup illuminé les airs. On eût dit un véritable kaléidoscope, un vrai décor d'opéra* (Flaubert). *Depuis vingt ans, Langeron promène devant*

ce kaléidoscope pictural son imperturbable sourire (H. de Régnier). || **3.** *Fig.* Ce qui fait voir les choses sous un aspect agréable et varié : *Le kaléidoscope de l'espérance, de la jeunesse. Ah ! que de couleurs perdues dans le kaléidoscope d'une jeune tête qui se croit grave !* (Sand).

kaléidoscopique [kaleidɔskɔpik] adj. (de *kaléidoscope ;* 1841, *les Français peints par eux-mêmes*). Qui rappelle le kaléidoscope : *Un miroitement kaléidoscopique.*

kali [kali] n. m. (ar. *qalī,* soude ; 1557, Dodoens, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1823, Boiste). **1.** Soude à feuilles épineuses, qui croît dans l'Europe méridionale, et dont la décoction donnait l'alcali des Arabes. || **2.** Ancien nom de la potasse (d'où le symbole K pour désigner le potassium). || **3.** En chimie, carbonate de potassium extrait des cendres de bois.

kalicine [kalisin] n. f. (dér. savant de *kali ;* 1873, Larousse). Bicarbonate naturel de potassium.

kalicytie [kalisiti] n. f. (de *kali* et de *-cyte,* gr. *kutos,* objet creux ; 1962, Larousse). Taux de potassium dans les cellules des tissus et dans les globules du sang.

kaliémie [kaljemi] n. f. (de *kali* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1962, Larousse). Taux de potassium dans le sang.

kalifat n. m., **kalife** n. m. V. CALIFAT, CALIFE.

kalisme [kalism] n. m. (dér. savant de *kali ;* 1931, Larousse). Ensemble des accidents toxiques causés par la potasse ou l'ion potassium.

kalmia [kalmja] n. f. (lat. scientif. moderne *kalmia,* créé par Linné en l'honneur de son élève, le voyageur et naturaliste suédois Per *Kalm* [1716-1779] ; 1777, *Encyclopédie,* écrit *kalmie ; kalmia,* 1962, Larousse). Plante vénéneuse de l'Amérique du Nord, cultivée pour ses fleurs blanches ou roses, très ornementales.

kalmouck, kalmouk ou **kalmouch** [kalmuk] adj. et n. (mot mongol désignant un peuple mongol ; 1743, Trévoux, comme n. m. pl. [v. ci-dessous] ; comme adj., av. 1850, Balzac, écrit *kalmouque,* au fém. ; écrit *kalmouk,* au masc., 25 nov. 1861, Sainte-Beuve ; *kalmouck,* 1868, Larousse [art. *calmouck*] ; *kalmouch,* XXᵉ s.). Qui appartient aux Kalmoucks, peuple mongolique ; personne qui fait partie de ce peuple : *Visage du type kalmouk le plus pur* (Bourget). *Ces Kalmoucks ne sont pas manchots* (Hugo).

• REM. On trouve le fém. *kalmouck* (Colette) ou *kalmouque* (Balzac).

◆ n. m. (sens 1, 1902, Larousse ; sens 2, 1792, Brunot, écrit *calmouc* [*kalmouk, kalmouck,* 1863, Littré, art. *calmouck*]). **1.** Dialecte mongol occidental, parlé par les Kalmoucks. (Syn. OÏRAT.) || **2.** Tissu velu en laine, dont la chaîne est en fils peignés et la trame en fils gras.

kama [kama] n. m. (mot turc ; 1873, Larousse). Grand poignard à poignée fusiforme, sans garde, à large lame à deux tranchants, utilisé par les Géorgiens, les Tcherkesses et les Kurdes.

kame [kam] n. m. (mot écossais ; 1931, Larousse). En géomorphologie, amas de matériaux déposés par les eaux de fonte et les eaux périglaciaires sur le bord de la langue d'un glacier qui s'avance en dessous de la limite des neiges permanentes.

kami [kami] n. m. (mot japonais signif. proprem. « seigneur » ; 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Nom générique donné aux êtres surnaturels dans le Japon ancien. || **2.** Titre de noblesse au Japon.

kamichi [kamiʃi] n. m. (galibi *kamichy,* kamichi ; 1741, P. Barrère [p. 124], écrit *kamichy ; kamichi,* 1770, Buffon). Oiseau échassier de l'Amérique du Sud, à bec court et crochu, de l'ordre des ansériformes : *Le kamichi est rare ; à lui seul, il est tout un genre* (Michelet).

kamikaze [kamikaze] n. m. (mot japonais signif. proprem. « tempête providentielle » ; 1948, Larousse). Avion chargé d'explosifs, employé par les Japonais à la fin de la Seconde Guerre mondiale et piloté par un volontaire qui devait s'écraser avec lui sur un objectif ennemi. || Pilote d'un tel avion.

kampong [kɑ̃pɔ̃g] n. m. (mot malais ; 4 nov. 1875, *Journ. officiel,* p. 8987). Petite agglomération à Java et en Indochine : *Des gosses qu'on voit courir tout nus sous les cocotiers des kampongs* (Fauconnier).

kamsin n. m. V. KHAMSIN.

kan n. m., **kanat** n. m. V. KHAN 1 ET 2, KHANAT.

kana [kana] n. m. invar. (mot japonais ; 1962, Larousse). Signe syllabique de l'écriture japonaise, affecté à la transcription de chacun des sons fondamentaux.

kandjar [kɑ̃dʒar] n. m. (ar. *handjar,* épée courte ; 1617, Mocquet [p. 412], écrit *cangeare ;* 1812, Mozin, écrit *kangiar ; kandjar,* 1835, Acad.). Poignard oriental à pommeau orné et à lame étroite : *Un joli kandjar orné de pierreries* (Balzac). *Ahmed devint blême comme la lune, | Prit son kandjar au manche ciselé* (Gautier).

• REM. On écrit aussi KHANDJAR (av. 1896, Goncourt) : *Une panoplie, des sabres à pommeau,* [...] *des khandjars* (Goncourt).

kangourou [kɑ̃guru] n. m. (mot d'une langue indigène de l'Australie ; 1774, Hawkesworth, au sens 1 ; sens 2, mai 1969, *Cahiers français d'information*). **1.** Grand mammifère australien de l'ordre des marsupiaux, aux membres postérieurs très développés, qui lui permettent de se déplacer par bonds. || **2.** *Wagon kangourou,* wagon muni d'une poche pour loger l'essieu routier.

• REM. On trouve aussi la graphie anglaise KANGUROO (1802, *Annales du Muséum national d'histoire naturelle,* I, 178) : *Des kanguroos sautillants* (Goncourt). *Avec un sentiment mêlé de plaisir et de peine, il regardait les kanguroos dressés sur leurs pattes si longues qu'elles ont l'agilité et l'élan d'une paire d'ailes* (Daudet).

kantien, enne [kɑ̃sjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du philosophe allemand Emmanuel *Kant* [1724-1804] ; 1836, Landais [« qui soutient la philosophie de Kant », fin du XIXᵉ s.]). Qui relève de la philosophie de Kant : *Les catégories kantiennes.* || Qui soutient la philosophie de Kant : *Un philosophe kantien et gambettiste* (Barrès).

kantisme [kɑ̃tism] n. m. (dér. savant de *Kant* [v. l'art. précéd.] ; 1830, Balzac). Doctrine de Kant et de ses disciples.

kaolin [kaɔlɛ̃] n. m. (chinois *kao ling,* kaolin, d'abord n. du lieu d'où l'on extrayait le kaolin, proprem. « colline [*ling*] élevée [*kao*] » ; 1712, d'Entrecolles, écrit *kao-lin ; kaolin,* 1739, König). Argile blanche provenant de l'altération du feldspath et utilisée dans la fabrication de la porcelaine : *Une autre fois, Regimbart étala sur son pupitre des papiers concernant des mines de kaolin en Bretagne* (Flaubert).

kaolinique [kaɔlinik] adj. (de *kaolin ;* 1873, Larousse [*sables kaoliniques,* 1877, Littré]). De la nature du kaolin. || *Sables kaoliniques,* sables riches en kaolin.

kaolinisation [kaɔlinizasjɔ̃] n. f. (de *kaoliniser ;* 1867, Littré). Transformation du feldspath en kaolin.

kaoliniser [kaɔlinize] v. tr. (dér. savant de *kaolin ;* 1867, Littré). Transformer en kaolin : *Les eaux d'infiltration kaolinisent le feldspath des roches cristallines.*

kaolinite [kaɔlinit] n. f. (dér. savant de *kaolin ;* 1902, Larousse). Silicate d'aluminium hydraté.

kapo [kapo] n. m. (mot allem. [1940, Esnault] signif. « détenu chef de chantier », empr. de l'ital. *capo,* caporal chef de brigands, abrév. de *caporale,* caporal [v. CAPORAL] ; 1947, Esnault). Dans l'argot des camps de concentration nazis, détenu chargé de commander ses camarades dans les équipes travaillant à l'extérieur ou dans les services du camp.

kapok [kapɔk] n. m. (néerl. *kapok,* kapok [1669, Montanus], empr. du malais *kāpuq,* même sens ; 1680, Montanus, écrit *capok ; kapok,* 1922, Larousse). Fibre végétale très légère, qui entoure les graines du kapokier : *Du grand arbre la neige*

soyeuse du kapok tombait solennellement (Malraux).

• REM. On écrit aussi parfois CAPOK.

kapokier [kapɔkje] n. m. (de *kapok* [v. l'art. précéd.] ; 1691, Boulan, écrit *capoquier ; kapokier,* XXe s.). Arbre de l'Asie tropicale, qui produit le kapok : *Les cimes des kapokiers devenaient vaporeuses* (R. Jouglet).

kapout ou **capout** [kaput] adj. (allem. *kaputt,* abîmé, ruiné, démoli, lui-même empr. [par l'intermédiaire de la langue des soldats] du franç. *capot* 2 [v. ce mot] ; 1752, Ph. Leroux). Mot conventionnel signifiant « tué » : *Quand ils* [les Prussiens] *ont dû marcher vers Paris ils pleuraient, disant : « Papa Antoine, nous capout, capout ! »* (Huysmans).

kappa [kapa *ou* kappa] n. m. (mot gr. ; 1690, Furetière). Dixième lettre de l'alphabet grec, notant une occlusive vélaire ou palatale sourde semblable au *c* dur ou au *k* français.

karakul n. m. V. CARACUL.

karaté [karate] n. m. (mot japonais ; v. 1960, P. Gilbert, p. 285 [« pratique sportive de cette forme de lutte », 8 mai 1966, *le Monde*]). Méthode de combat, d'origine japonaise, qui ne fait appel pour l'attaque ou la défense qu'aux moyens naturels. || Pratique sportive de cette forme de lutte : *Faire du karaté. Les championnats de karaté.*

karateka [karateka] n. m. (mot japonais, dér. de *karaté* [v. l'art. précéd.] ; v. 1966). Personne qui pratique le sport du karaté.

karité [karite] n. m. (mot ouolof [langue de l'Afrique occidentale et centrale] ; 1931, Larousse). Arbre de l'Afrique tropicale, nommé usuellement *arbre à beurre,* dont le fruit contient une amande qui fournit le beurre de karité.

karma [karma] ou **karman** [karmɑ̃] n. m. (mot sanskr. signif. proprem. « acte » ; 1931, Larousse). Dans la religion hindouiste, sujétion à l'enchaînement des causes.

karman [karmɑ̃] n. m. (du n. de l'ingénieur américain, spécialiste de l'aéronautique, Théodore de *Karman* [1881-1963] ; 1962, Larousse). En aviation, raccord entre le fuselage et l'aile qui évite la formation de tourbillons.

karpatique [karpatik] adj. (de *Karpates,* n. géogr. ; 1873, Larousse). Des Karpates : *La chaîne karpatique.*

karst [karst] n. m. (emploi comme nom commun de *Karst* [v. l'art. suiv.] ; 1962, Larousse). Ensemble des phénomènes de corrosion du calcaire donnant des reliefs de type karstique.

karstique [karstik] adj. (de *Karst,* n. d'une zone de plateaux calcaires de Yougoslavie ; 1931, Larousse). *Relief karstique,* type de relief évolué, caractérisé par la présence de rivières souterraines et de gouffres (dolines), résultant de la dissolution du calcaire par l'eau. || *Érosion karstique,* érosion due à la dissolution des roches calcaires par l'eau.

kart [kart] n. m. (mot anglo-améric. ; v. 1955). Véhicule automobile de compétition, à embrayage automatique, sans boîte de vitesses ni carrosserie, ni suspension.

karting [kartiŋ] n. m. (mot angloaméric., dér. de *kart* [v. l'art. précéd.] ; v. 1955). Sport pratiqué avec le kart : *Une course de karting.*

karyokinèse n. f. V. CARYOCINÈSE.

karyotype [karjɔtip] n. m. (du gr. *karuon,* noix, noisette, noyau, et de *-type,* gr. *tupos,* marque, empreinte ; 1962, Larousse). Constitution du stock chromosomique d'une espèce, du point de vue de la taille et de la forme des chromosomes.

• SYN. : *idiogramme.*

kasbah n. f. V. CASBAH.

kascher, kasher adj. V. CASHER.

kāschmīrī [kaʃmiri] adj. et n. m. (mot indien, de *Kashmīr,* Cachemire, n. d'un État de l'Inde ; 1962, Larousse). Langue parlée au Cachemire, qui s'écrit en caractères sarada ou persans.

• REM.On dit aussi CACHEMIRIEN, ENNE adj. et n. m. (de *Cachemire* [v. ci-dessus] ; 1962, Larousse).

kasha [kaʃa] n. m. (nom déposé ; mot tiré de *Kashmīr* [v. KASCHMIRI] ; 1931, Larousse). Tissu de laine très souple, généralement de cachemire, présentant un petit fond natté ou une diagonale à peine marquée : *Le kasha est très résistant.*

◆ adj. (milieu du XXe s.). Couleur analogue au grège.

katabatique [katabatik] adj. (gr. *katabatikos,* propre à la descente, dér. de *katabainein,* descendre, de *kata,* de haut en bas, et de *bainein,* marcher ; 1962, Larousse). En météorologie, se dit d'un vent à composante verticale descendante : *Les vents qui s'écoulent sur les flancs de la calotte glaciaire du Groenland sont des vents katabatiques.*

katafront [katafrɔ̃] n. m. (du gr. *kata,* de haut en bas, et de *front ;* 1962, Larousse). En météorologie, front dans lequel l'air actif est moins rapide que l'air passif.

katathermomètre [katatɛrmɔmɛtr] n. m. (du gr. *kata,* de haut en bas, et de *thermomètre ;* 1962, Larousse). Instrument utilisé en climatologie biologique pour mesurer la valeur de refroidissement.

• REM. On écrit aussi CATATHERMOMÈTRE (1960, Larousse).

katiba [katiba] n. f. (mot ar. ; 1962, Larousse). Chez les combattants algériens, compagnie d'infanterie groupant 120 hommes.

kava [kava] ou **kawa** [kawa] n. m. (mot polynésien ; 1873, Larousse, écrit kava ; *kawa,* 1888, Larousse). Poivrier de Polynésie.

◆ n. f. (1867, Littré, écrit *kava ; kawa,* 1888, Larousse). Boisson enivrante fabriquée par les indigènes à partir de la racine du kava.

• REM. On dit aussi AWA (1962, Larousse) et KAWA-KAWA (1959, Robert).

kayak ou **kayac** [kajak] n. m. (angl. *kayak,* kayak [XVIIIe s.], empr. de l'esquimau *qayaq,* même sens ; 1902, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1936, date de l'introduction d'épreuves de kayak aux jeux Olympiques de Berlin). **1.** Canot de pêche insubmersible, en peaux de phoque cousues et tendues sur une carcasse en bois, utilisé par les Esquimaux. || **2.** Canot de sport, manœuvré à la pagaie double, et dont l'étanchéité totale est assurée par une jupe imperméable serrée autour de la taille du pagayeur : *Descendre une rivière en kayak.* || Sport pratiqué avec ce genre de canot.

kayakiste [kajakist] n. (de *kayak ;* 1962, Larousse). Personne qui pratique le sport du kayak.

kazakh [kazak] n. m. (mot turc ; 1962, Larousse). Dialecte turc apparenté au kirghiz, parlé par des habitants du Kazakhstan.

kchatriya ou **kchatrya** [kʃatrija] n. m. (mot sanskr. signif. proprem. « qui tient aux chefs, qui appartient à leur famille », dér. de *kchatra,* guerre, domination, d'où « chef » ; 1852, Leconte de Lisle, écrit *kchatrya ; kchatriya,* 1873, Larousse). Membre de la seconde des castes dans l'Inde ancienne, celle des guerriers : *Et mille kchatryas, grands, belliqueux, armés* (Leconte de Lisle).

kebab [kebab] n. m. (mot turc ; 1902, Larousse). Plat composé de petits carrés de mouton ou de bœuf rôtis à la brochette.

keepsake [kipsek] n. m. (mot angl. signif. « souvenir, livre orné de gravures et destiné à être offert en cadeau », de *to keep,* garder, et de *sake,* fin, but, employé surtout dans la loc. *for the sake of,* pour l'amour de ; 1829, *Revue de Paris*). Livre-album orné de vignettes qu'on offrait volontiers en souvenir au milieu du XIXe s. : *Je viens de relire pour mon roman plusieurs livres d'enfants* [...], *depuis de vieux keepsakes jusqu'à des récits de naufrages* (Flaubert). *Cette distinction se limite trop volontiers aux charmes de la morbidesse et aux langueurs monotones de l'album et du keepsake* (Baudelaire).

kéfir ou **képhyr** [kefir] n. m. (mot caucasien ; 1888, Larousse, écrit *képhyr ; kéfir,*

1902, Larousse). Boisson gazeuse que les gens du Caucase obtiennent en laissant fermenter du petit-lait additionné d'une levure dite *grains de kéfir.*

kelvin [kɛlvin] n. m. (du n. du physicien anglais William Thomson, lord *Kelvin* [1824-1907] ; oct. 1967, d'après Larousse, 1968). Dans le système S I, unité de base de température (symb. : K), équivalant à 1/273,16 de la température thermodynamique du point triple de l'eau.

kénotron [kenɔtrɔ̃] n. m. (du gr. *kenos,* vide, et de [*élec*]*tron ;* 1926, Larousse). Appareil à vide très poussé, employé pour le redressement des courants alternatifs de faible intensité et de haute ou très haute tension.

kentia [kɛntja] n. m. (du n. de l'horticulteur anglais *Kent ;* 1873, Larousse). Palmier d'Australie à feuilles pennatiséquées.

képhyr n. m. V. KÉFIR.

képi [kepi] n. m. (allem. de Suisse *käppi,* képi, dimin. de l'allem. *Kappe,* bonnet, casquette, lui-même empr. du franç. *cape ;* 1809, *Inventaire du général Lasalle*). Coiffure cylindrique rigide, à fond plat et surélevé, munie d'une visière en cuir et d'une fausse jugulaire, portée, en France, par certains militaires et par des fonctionnaires en uniforme (douaniers, policiers) : *Pour peu qu'on sût porter le képi, en relevant la visière selon la mode d'alors, on avait une très jolie tournure* (France).

képissier [kepisje] n. m. (de *képi,* d'après *tapissier ;* 1970, Robert). Ouvrier qui fabrique des képis.

keplérien, enne [keplerjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de l'astronome allem. Johannes *Kepler* [1571-1630] ; 1867, Littré). Qui appartient à Kepler : *Hypothèse keplérienne.*

kéra-, kérat(o)-, éléments tirés du gr. *keras, keratos,* corne d'un animal, matière cornée, et entrant dans la composition d'un certain nombre de mots savants de la médecine ou de la pharmacie.

kératectomie [keratɛktɔmi] n. f. (de *kérat-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* entaille, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, retrancher en coupant, de *ek-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *temnein,* couper ; 1867, Littré). Opération qui consiste dans l'excision de la cornée.

kératine [keratin] n. f. (du gr. *keras, keratos* [V. KÉRA-] ; 1867, Littré). Substance, riche en soufre, qui est le constituant essentiel de la couche cornée de la peau.

kératinisation [keratinizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *kératine ;* 1902, Larousse). Transformation des couches profondes de la peau en couche cornée plus superficielle.

kératinisé, e [keratinize] adj. (dér. savant de *kératine ;* 1922, Larousse, aux sens 1-3). **1.** Qui se transforme en corne ou qui prend l'aspect de la couche cornée de l'épiderme. || **2.** Qui devient semblable à de la corne. || **3.** Qu'on a enrobé de kératine ou d'une substance semblable : *Pilules kératinisées.*

kératiniser [keratinize] v. tr. (de *kératinisé ;* 1970, Robert). *Kératiniser des pilules,* les enrober dans une substance semblable à de la kératine.

◆ **se kératiniser** v. pr. (1922, Larousse). En anatomie, se charger de kératine.

kératique [keratik] adj. (du gr. *keras, keratos* [V. KÉRA-] ; 1902, Larousse). En anatomie, relatif à la cornée : *Tissu kératique.*

kératite [keratit] n. f. (dér. savant du gr. *keras, keratos* [V. KÉRA-] ; 1827, Acad.). Inflammation de la cornée.

kérato-. V. KÉRA-.

kérato-conjonctival, e, aux [keratokɔ̃ʒɔ̃ktival, -o] adj. (de *kérato-* et de *conjonctive ;* 1873, Larousse). Qui appartient à la cornée et à la conjonctive.

kérato-conjonctivite [keratɔkɔ̃ʒɔ̃ktivit] n. f. (de *kérato-* et de *conjonctivite ;* 1873, Larousse). Inflammation simultanée de la cornée et de la conjonctive.

kératodermie [keratɔdɛrmi] n. f. (de *kérato-* et de *derme ;* 1931, Larousse). Affection cutanée consistant dans l'épaississement de la couche cornée de la paume des mains et de la plante des pieds.

kératolyse [keratɔliz] n. f. (de *kérato-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* dissolution ; 1902, Larousse). Dissolution, par des moyens chimiques, de la couche cornée des mains et des pieds à des fins thérapeutiques.

kératolytique [keratɔlitik] adj. (dér. savant de *kératolyse ;* 1931, Larousse). Se dit de toute substance capable de détruire la couche cornée de l'épiderme.

kératoplastie [keratɔplasti] n. f. (de *kérato-* et de *-plastie,* du gr. *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; 1878, Larousse). Greffe de la cornée de l'œil.

● SYN. : *greffe cornéenne.*

kératoplastique [keratɔplastik] adj. (de *kérato-* et de *-plastique,* gr. *plastikos,* qui sert à modeler, propre au modelage, de *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; 1931, Larousse [aussi *propriété kératoplastique*]). Qui durcit la peau. || *Propriété kératoplastique,* propriété que possèdent certains agents thérapeutiques de hâter la cicatrisation des lésions de la peau.

kératoscope [keratɔskɔp] n. m. (de *kérato-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1902, Larousse). Instrument destiné à diagnostiquer l'astigmatisme de la cornée.

kératoscopie [keratɔskɔpi] n. f. (de *kérato-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn* [v. l'art. précéd.] ; 1902, Larousse). En ophtalmologie, examen des déplacements de l'ombre pupillaire pour déterminer le degré de réfraction.

kératose [keratoz] n. f. (dér. savant du gr. *keras, keratos* [V. KÉRA-] ; 1888, Larousse). Affection de la peau consistant dans un épaississement de la couche cornée.

kératotome [keratɔtom] n. m. (de *kérato-* et de *-tome,* du gr. *tomos,* coupant, dér. de *temnein,* couper ; 1867, Littré). Petit couteau mince pour inciser la cornée.

kératotomie [keratɔtomi] n. f. (de *kérato-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, incision, dér. de *temnein,* couper ; 1867, Littré). Incision de la cornée transparente, dans l'opération de la cataracte.

kerdomètre [kɛrdɔmɛtr] n. m. (du gr. *kerdos,* gain, profit, avantage, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1962, Larousse). Appareil pour mesurer les niveaux et les tensions de bruit sur les lignes téléphoniques.

kêres [kɛr] n. f. pl. (gr. *Kêr, Kêros,* déesse de la Mort, et au plur. *Kêres,* « les génies de la mort » ; 1873, Larousse). *Littér.* et *poét.* Divinités funestes de la destinée et de la mort : *Bientôt les Kêres indignées | Trancheront le tissu de mes longues années* (Leconte de Lisle).

kerma [kɛrma] n. m. (contraction de la loc. anglo-améric. *k*[*inetic*] *e*[*nergy*] *r*[*elieved in*] *ma*[*terial*], de l'angl. *kinetic,* cinétique [gr. *kinêtikos,* qui met en mouvement, dér. de *kineîn,* mouvoir], *energy,* énergie [gr. *energeia,* V. ÉNERGIE], *relieved* [part. passé de *to relieve,* relever], et *material,* matière [empr. du franç. *matériel*] ; 1968, Larousse). Unité employée en physique nucléaire dans l'étude des effets des rayonnements ionisants sur la matière.

kermès [kɛrmɛs] n. m. (ar. *qirmiz,* cochenille ; v. 1440, Marquant, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1735, Lesage ; sens 4, fin du XIXe s., A. Daudet [*chêne kermès ; kermès,* début du XXe s.]). **1.** Cochenille qui vit sur le chêne kermès, et dont les œufs servaient à fabriquer une teinture écarlate. || **2.** *Kermès animal,* teinture rouge obtenue grâce à ces œufs ; et par extens. : *Il y avait là une pointe d'ocre et un soupçon de kermès, avec quelque chose de plus vif et pourtant d'un peu mat* (Duhamel). || **3.** *Kermès minéral ou officinal,* expectorant à base d'antimoine. || **4.** *Chêne kermès,* ou simplem. *kermès,* chêne d'Afrique du Nord, qui ne dépasse pas 4 m : *Il choisissait le plus perdu, le plus sauvage, envahi par les ronces et les chênes kermès, s'y terrait pour lire sa lettre* (Daudet). *La pastresse, assise au milieu de ses chèvres mauresques qui mettaient, dans la verdure des kermès, des taches blanches éparpillées* (Aicard).

kermesse [kɛrmɛs] n. f. (moyen néerl. *kermesse,* kermesse, proprem. « messe d'église », de *kerk,* église, et de *messe, misse,* messe [empr. du franç. messe] ; 1391, Godefroy, au sens 1 [le mot n'est devenu usuel en franç. central que depuis 1764, Voltaire] ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, fin du XIX[e] s.). **1.** Dans les Flandres, fête patronale accompagnée de réjouissances populaires : *Elle écoute de loin le lourd bourdon baller | Et les cloches, une fois l'an, se quereller | Toutes ensemble à la Kermesse* (Verhaeren). || **2.** Tableau représentant une kermesse flamande : *Les kermesses de Bruegel, de Teniers.* || **3.** Fête populaire organisée en plein air : *Aller à la kermesse de l'école.*

• SYN. : **1** *ducasse* (dialect.), *foire, vogue* (dialect.).

kermétisé, e [kɛrmetize] adj. (dér. savant de *kermès ;* 1869, Flaubert). Qui contient du kermès officinal : *M[me] Arnoux tâchait de lui faire avaler le contenu de fioles, du sirop d'ipécacuana, une potion kermétisée* (Flaubert).

kérogène [kerɔʒɛn] n. m. (du gr. *kêros,* cire, et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1968, Larousse). Roche constitutive des gisements d'hydrocarbures les plus lourds.

kérosène [kerɔzɛn] n. m. (du gr. *kêros,* cire, et du suff. scientif. *-ène ;* 1877, Littré). Huile provenant de la distillation des pétroles et principalement utilisée de nos jours comme combustible dans les réacteurs d'avion.

kérotracose [kerotrakoz] n. f. (de *kér[at] o-,* du gr. *trakhus,* rude au toucher, inégal, et du suff. médic. *-ose ;* 1970, Robert). En anatomie, superposition des cellules mortes et des nouvelles.

kéroub n. m. V. KHÉROUB.

kerria [kɛrja] n. f. (lat. scientif. moderne *kerria,* du n. du botaniste anglais Bellenden *Ker,* en l'honneur de qui la plante fut ainsi dénommée ; 1842, Acad., écrit *kerrie ; kerria,* 1873, Larousse). Arbuste originaire du Japon, cultivé pour ses fleurs jaune d'or.

ketch [kɛtʃ] n. m. (mot angl. ; 1666. Boulan, écrit *cache ;* 1688, Miege, écrit *quaiche ;* 1691, Ozanam, écrit *quesche ;* 1706, Richelet, écrit *quèche ; ketch,* 1788, Bonnaffé). Cotre à tapecul et double foc, dont le mât, plus grand que celui des yawls ordinaires, est en avant du gouvernail.

ketchup [kɛtʃœp] n. m. (mot angl. désignant un extrait de champignons, de tomates, etc., var. de *catchup,* même sens, empr. de l'hindoustani *kitjap,* même sens ; 1948, Larousse). Sauce anglaise à base de tomates assaisonnées d'épices, servant de condiment.

ketmie [kɛtmi] n. f. (lat. scientif. moderne *ketmia,* de l'ar. *hitmi,* guimauve ; 1694, Tournefort, écrit *ketmia ; ketmie,* 1763, Puisieux, p. 35). Arbre des régions tropicales, de la famille des malvacées, dont le bois est utilisé en ébénisterie.

kévatron [kevatrɔ̃] n. m. (de *keva-,* élément tiré de *keV* [symbole du kilo-électron-volt], et de *[cyclo]tron ;* 1962, Larousse). En physique nucléaire, tout accélérateur de particules fournissant une énergie inférieure au million d'électrons-volts.

keynésien, enne [kenesjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de l'économiste anglais John Maynard, baron *Keynes* [1883-1946] ; 1959, R. Gendarme). Qui est propre à Keynes, à sa pensée ; relatif à ses théories économiques.

khâgne n. f., **khâgneux, euse** n. V. CAGNE 2, CAGNEUX, EUSE 2.

khamsin ou **khamçin** [xamsin] n. m. (ar. *khamsīn,* proprem. « cinquantaine », ce vent ayant été ainsi nommé parce qu'il souffle parfois pendant des périodes de cinquante jours ; XVIII[e] s., *Lettres édifiantes,* écrit *khamséen ; khamsin,* 1873, Larousse ; *khamçin,* XX[e] s.). Vent du désert, en Égypte : *Le khamçin donne, moins rouge, moins sanglant que le simoun du Grand Désert* (Chérau).

• REM. On trouve aussi l'orthogr. KAMSIN (av. 1880, Flaubert) : *Le kamsin ou simoun meurtrier* (Flaubert).

1. khan [kɑ̃] n. m. (persan *khān,* prince tartare, gouverneur de province [en Perse] ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *kaan* [*chan,* XV[e] s., Basselin ; *kan,* fin du XVII[e] s. ; *khan,* 1832, Raymond], au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré [écrit *kan ; khan,* 1873, Larousse] ; sens 3, milieu du XVII[e] s. [écrit *can* et *kan ; khan,* 1834, Landais]). **1.** Prince tartare qui gouvernait une subdivision politique. || **2.** Titre turc princier. || **3.** Gouverneur de province en Perse.

2. khan [kɑ̃] n. m. (arabo-persan *khān[a],* station de repos [spécialement pour les caravanes], auberge, résidence ; 1457, La Broquière, écrit *kan ; khan,* 1765, *Encyclopédie*). Caravansérail, station de repos pour les voyageurs : *Dimitri comptait faire déjeuner les deux voyageuses au khan de Calyvia* (About).

• REM. On a écrit aussi KAN : *Un kan était ouvert sur cette place pour les Maures d'Afrique que le commerce de soies de la Vega attirait en foule à Grenade* (Chateaubriand).

khanat ou **kanat** [kana] n. m. (de *khan* 1 [v. ce mot] ; fin du XVII[e] s., écrit *kanat* [*khanat,* 1832, Raymond], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Pays soumis à un khan. || **2.** Fonction, juridiction d'un khan.

khāridjisme [karidʒism] n. m. (de *khāridjite ;* 1902, Larousse). Doctrine de la secte musulmane des khāridjites, partisans de ʿAli qui se séparèrent de lui après l'arbitrage de Muʿawijja.

khāridjite [karidʒit] n. et adj. (mot ar. signif. proprem. « étranger » ; 1873, Larousse). Adepte du khāridjisme.

khédival, e, aux [kedival, -o] ou **khédivial, e, aux** [kedivjal, -o] adj. (de *khédive ;* 1888, Larousse, écrit *khédivial ; khédival,* 1902, Larousse). Qui appartenait au khédive, ou qui dépendait du khédive : *La résidence khédivale.*

khédivat [kediva] ou **khédiviat** [kedivja] n. m. (de *khédive ;* 1878, Larousse, écrit *khédiviat* [*khédivat,* 1888, Larousse], aux sens 1-2). **1.** Titre et fonctions de khédive. || **2.** Temps pendant lequel un khédive exerçait ses fonctions.

khédive [kediv] n. m. (turco-persan *khediw,* khédive, proprem. « roi, souverain » ; 1873, Larousse). Titre porté par le vice-roi d'Égypte de 1847 à 1914 : *La souveraine aimée du khédive Ismaël* (P. Adam).

khéroub [kerub] n. m. (hébreu *keroûb,* un des noms des anges dans l'Ancien Testament [qui avait été adapté en *cherub* en bas lat. ecclés., d'où l'anc. franç. cherub, ange, XIII[e] s., Trénel] ; début du XX[e] s.). Ange : *Chez les Chaldéens, les premiers khéroubs avaient été des taureaux ailés* (Montherlant).

• REM. On trouve aussi la graphie KÉROUB (av. 1924, A. France) : *Nous avons au paradis des chérubins, ou kéroubs, en forme de taureaux ailés* (France).

khi [ki] n. m. (mot gr. ; 1866, Larousse [art. *alphabet*]). Vingt-deuxième lettre de l'alphabet grec, notant en grec ancien une gutturale sourde aspirée, et en grec moderne une sifflante gutturale.

khmer, khmère [kmɛr] adj. invar. (mot hindou ; 1878, Larousse). Qui est propre aux Khmers, peuple qui est à l'origine du Cambodge actuel : *L'art khmer.*

◆ n. m. (1931, Larousse). Langue du groupe môn-khmer, parlée au Cambodge.

khôl, k'hol [kɔl], **kohol** [kɔl], **koheul** [kɔɔl], **kohl** [kɔœl] n. m. (ar. *kuhul,* collyre d'antimoine, fard ou onguent pour les yeux ; début du XVIII[e] s., écrit *kool ; khol, k'hol,* 1838, Th. Gautier ; *kohol, koheul, kohl,* 1873, Larousse). Substance noirâtre dont les Orientaux frottent leurs sourcils et leurs paupières : *De longues paupières* [...] *qu'à leur couleur bistrée on pourrait croire teintées de k'hol à la manière orientale* (Gautier). *De beaux yeux si allongés de kohl que le regard y ressemble à une caresse* (Daudet).

kibbouts ou **kibboutz** [kibuts] n. m. (mot hébreu signif. « collectivité, réunion » ; v. 1950). Ferme collective en Israël.

• Pl. *des* KIBBOUTSIM ou *des* KIBBOUTZIM.

kichenotte [kiʃnɔt] n. f. (mot régional de la Charente-Maritime [var. *kissnot,* même sens, en Loire-Atlantique], peut-être tiré de

la loc. angl. *kiss not,* « n'embrassez pas », de *kiss,* 2e pers. de l'impér. de *to kiss,* baiser, embrasser, et de l'adv. *not,* ne... pas ; XXe s.). Coiffe des paysannes de Saintonge : *Si nous passons à la Saintonge maritime, voici la kichenotte, qui encapuchonne paysannes et pêcheuses* (Dauzat).

kick-starter [kikstartɛr] n. m. (loc. angl., de *to kick,* frapper avec le pied, et de *starter,* celui/ce qui donne le départ, dér. de *to start,* tressaillir, faire partir ; 1948, Larousse). Dispositif commandé par une pédale actionnée d'un mouvement vif du pied, qui permet de mettre en marche le moteur d'une motocyclette. (On dit plus souvent, par abrév., KICK.)

● Pl. *des* KICK-STARTERS.

kid [kid] n. m. (angl. *kid,* chevreau, et, fam., « gosse » ; 1931, Larousse). Fourrure lustrée du chevreau, employée surtout dans la confection des vêtements d'enfants.

kidnappage n. m. V. KIDNAPPING.

kidnapper [kidnape] v. tr. (francisation de l'angl. *to kidnap,* enlever un enfant, une femme, un homme, de *kid* [v. KID] et de *to nab* ou *nap,* agripper, attraper soudainement [danois *nappe,* attraper, saisir] ; 1931, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, milieu du XXe s.). **1.** Enlever une personne (souvent un enfant) pour extorquer une rançon : *Des gangsters ont kidnappé le fils d'un industriel.* ‖ **2.** *Fam.* Enlever un objet subrepticement : *Kidnapper les couverts au restaurant.* ‖ **3.** *Fig.* Capter toute l'attention d'une personne : *Kidnappé par cette expérience de l'agonie, il sue et crispe les doigts convulsivement* (Queneau).

● SYN. : **2** *chiper* (fam.), *dérober, faucher* (pop.), *piquer* (pop.), *subtiliser.*

kidnappeur [kidnapœr] n. m. (de *kidnapper ;* 1953, A. Simonin). Personne qui se livre à un kidnapping : *La police a retrouvé rapidement la trace des kidnappeurs.*

● REM. On trouve aussi la forme KIDNAPPER (mot angl. signif. « voleur d'enfant, de femme, d'homme », de *to kidnap* [v. KIDNAPPER] ; 13 avr. 1970, *l'Express* [*kidnapper,* « embaucheur public » — 23 sept. 1783, *Courrier de l'Europe* —, était signalé comme un mot angl. et non comme un mot franç.]).

kidnapping [kidnapiŋ] n. m. (mot angl. signif. « enlèvement d'enfant, de femme, d'homme », de *to kidnap* [v. KIDNAPPER] ; 1948, Larousse). Action de kidnapper quelqu'un ; résultat de cette action : *Le kidnapping tend à se répandre en France.*

● SYN. : *enlèvement, rapt.*

● REM. On trouve aussi la forme francisée KIDNAPPAGE (de *kidnapper ;* 1er déc. 1931, *Annales politiques et littéraires,* p. 501).

1. kief, kiepf ou **kiehf** [kjɛf] n. m. (mot turc, de l'ar. *kaif,* état agréable ; 1851, Nerval, écrit *kief* [*kiepf, kiehf,* 1962, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1851, Baudelaire). **1.** Repos absolu observé par les Orientaux au milieu du jour : *Le grand-duc faisait le kief après le bain* (Bourges). ‖ **2.** État de béatitude : *C'est ce que les Orientaux appellent le kief ; c'est le bonheur absolu. Ce n'est plus quelque chose de tourbillonnant et de tumultueux. C'est une béatitude calme et immobile* (Baudelaire).

2. kief, kif ou **kiff** [kif] n. m. (ar. maghrébin *kif,* kief, proprem. « état agréable », de l'ar. class. *kaif* [v. l'art. précéd.] ; 1857, Fromentin, écrit *kief ; kif,* 1885, A. Daudet ; *kiff,* 1962, Larousse). Mélange de tabac et de poudre de chanvre indien que l'on fume comme narcotique, principalement en Afrique du Nord : *Une odeur de kief et d'ambre flotte dans l'air* (Villiers de L'Isle-Adam). *La pipette de kief, de bouche en bouche, circulait* (Gide).

kieselguhr [kizɛlgur] n. m. (mot allem. signif. proprem. « fermentation de gravier », de *Kiesel,* gravier, et *Guhr* ou *Gur,* fermentation ; 1888, Larousse). Variété de silice pulvérulente formée de coques de diatomées, dont la faible densité et la porosité en font un très bon absorbant : *Nobel s'est servi du kieselguhr pour préparer la dynamite.*

kiesérite [kiserit] n. f. (du n. du naturaliste et médecin allem. Dietrich Georg *Kieser* [1779-1862] ; 1873, Larousse). Sulfate hydraté naturel de magnésium.

kif [kif] n. m. (de *kif-kif* [v. l'art. suiv.] ; 1914, Esnault). Arg. *C'est du kif,* c'est tout comme.

kif-kif [kifkif] adj. invar. (loc. de l'ar. maghrébin signif. proprem. « comme comme » [réduplication de *kif* — v. KIEF 2 —, destinée à montrer l'identité de valeur de deux états], apportée en France par les soldats des armées d'Afrique ; 1867, Esnault [*kif-kif bourricot,* 1883, Esnault]). Ne s'emploie que dans les loc. pop. *c'est kif-kif, c'est kif-kif bourricot,* c'est la même chose : *Amours de distinction et amours de rebut, c'est kif-kif, ça se lézarde et ça croule* (Huysmans). *Qu'un pilote dégringole ou pas, c'est kif-kif* (F. de Croisset). *C'est bonnet blanc et blanc bonnet, ou, comme dirait notre oncle, c'est kif-kif bourricot !* (France).

◆ conj. (1883, Esnault). *Pop.* De même que : *Nous ramassons les miettes des autres, kif-kif les petits pierrots des squares* (Hirsch).

kikajon [kikaʒɔ̃] n. m. (emploi régional [de la Suisse romande] du moyen franç. *kikajon,* ricin arborescent [fin du XVIe s., A. d'Aubigné] — hébreu *kīkājōn,* même sens —, répandu en Suisse par la langue des Réformés ; 1873, Larousse). Sorte de kiosque, en Suisse romande.

kiki [kiki] n. m. (de l'onomatop. *kik-,* évoquant quelque chose d'aigu [*cri* ou objet] ; 1867, Delvau, au sens de « cou de volaille » ; sens actuel, 1883, Esnault). *Fam.* Cou : *Serrer le kiki à quelqu'un.*

1. kilo- [kilo], premier élément, tiré du gr. *khilioi,* mille, et qui entre dans la composition de mots savants pour indiquer la multiplication par mille.

2. kilo [kilo] n. m. (abrév. de *kilogramme ;* fin du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1878, Esnault [*kil,* 1880, Esnault]). **1.** Kilogramme, dans la langue courante : *Prix de vente au kilo.* ‖ **2.** *Pop.* Litre de vin : *C'qu'i s'laisse tomber de kilos dans l'étui* (Barbusse). [S'emploie souvent, en ce sens, sous la forme abrégée KIL.]

kiloampère [kiloɑ̃pɛr] n. m. (de *kilo-* 1 et de *ampère ;* 1931, Larousse). En électricité, unité d'intensité (symb. : kA) valant 1000 ampères.

kiloampèremètre [kiloɑ̃pɛrmɛtr] n. m. (de *kilo-* 1 et de *ampèremètre ;* 1962, Larousse). Appareil à lecture directe et permanente, permettant de mesurer les courants continus intenses.

kilocalorie [kilokalori] n. f. (de *kilo-* 1 et de *calorie ;* 1959, Robert). Unité de quantité de chaleur (symb. : kcal) valant 1 000 calories.

● SYN. : *grande calorie, millithermie.*

kilocycle [kilosikl] n. m. (de *kilo-* 1 et de *cycle ;* 1931, Larousse). Terme employé parfois, et à tort, pour *kilocycle par seconde,* et qui doit être remplacé par KILOHERTZ (v. ce mot).

kilogramme [kilogram] n. m. (de *kilo-* 1 et de *gramme ;* 1795, *Bulletin des lois* [IV, 17], au sens 1 [« poids de mille grammes » ; « unité de masse du système S I », 1889, Conférence générale des poids et mesures, d'après Larousse, 1962] ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Unité de masse (symb. : kg) du système international S I, et qui équivaut à la masse du prototype en platine iridié, déposé au pavillon de Breteuil, à Sèvres. ‖ **2.** *Kilogramme par mètre cube,* unité de masse volumique (symb. : kg/m^3) du système international S I, équivalant à la masse volumique d'un corps dont la masse est 1 kilogramme et le volume 1 mètre cube ; unité de concentration du système international S I, équivalant à la concentration d'un échantillon homogène contenant 1 kilogramme du corps considéré, dans un volume total de 1 mètre cube.

kilogramme-force [kilogramfɔrs] ou **kilogramme-poids** [kilogrampwa] n. m. (de *kilogramme* et de *force, poids ;* 1931, Larousse, pour les deux expressions). *Anc.* unité de force (symb. : kgf, kgp), équivalant à la force avec laquelle une masse de 1 kilogramme est attirée par la Terre.

● Pl. *des* KILOGRAMMES-FORCE, *des* KILOGRAMMES-POIDS.

kilogrammètre [kilogramɛtr] n. m. (de *kilogram*[*me*] et de *mètre ;* 1867, Littré). *Anc.* unité d'énergie ou de travail (symb. : kgm), équivalant au travail produit par 1 kilo-

gramme-force dont le point d'application se déplace de 1 mètre dans la direction de la force.

kilohertz [kilɔɛrts] n. m. (de *kilo-* 1 et de *hertz ;* 1962, Larousse). Fréquence équivalant à 1000 hertz (symb. : kHz).

kilojoule [kilɔʒul] n. m. (de *kilo-* 1 et de *joule ;* 1922, Larousse). Travail équivalant à 1 000 joules (symb. : kJ).

kilométrage [kilɔmetraʒ] n. m. (de *kilométrer ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Action ou manière de kilométrer un parcours ; état de ce qui est kilométré : *Le kilométrage d'une route.* || **2.** Mesure, en kilomètres, d'une distance : *Calculer le kilométrage d'un circuit.* || *Le kilométrage d'une voiture,* le nombre de kilomètres effectués par cette voiture et enregistrés au compteur.

kilomètre [kilɔmɛtr] n. m. (de *kilo-* 1 et de *mètre ;* 1795, *Bulletin des lois* [IV, 17], au sens I, 1 [*faire tant de kilomètres à l'heure,* av. 1924, A. France ; *faire des kilomètres, avaler des kilomètres,* milieu du XXe s.] ; sens I, 2-3, 1931, Larousse ; sens II, milieu du XXe s.).

I. 1. Multiple du mètre, valant 1 000 mètres (symb. : km) : *Quatre lieues de France, ou seize kilomètres dans l'affreuse langue que la loi veut nous faire* (Hugo). || *Nombre de kilomètres à l'heure* ou *de kilomètres-heure,* distance en kilomètres parcourue pendant ce temps ; vitesse (symb. : km/h) atteinte à un moment donné par un mobile et qui correspondrait à la distance parcourue en une heure à vitesse constante : *Il conta une tournée d'automobile qu'il avait faite en Touraine* [...]. *Il avait fait quarante kilomètres à l'heure* (France). [V. Rem.] || *Faire* ou (fam.) *avaler des kilomètres,* parcourir de longues distances. || **2.** *Kilomètre carré* (symb. : km^2), multiple du mètre carré, équivalant à 1 million de mètres carrés ou à 100 hectares, soit un carré théorique de 1 km de côté. || **3.** *Kilomètre cube* (symb. : km^3), multiple du mètre cube, équivalant à 1 milliard de mètres cubes, soit un cube de 1 kilomètre de côté.

II. Le mot *kilomètre* entre en composition avec d'autres mots pour servir d'unité d'étalonnage (« tant par kilomètre ») dans les mesures de trafic, soit comme premier élément (*kilomètre-voyageur*), soit comme second élément (*tonne-kilomètre*).

• REM. Dans la langue courante, pour indiquer la vitesse, on omet souvent le mot « kilomètre » : *Faire du cent à l'heure ;* ou on ne cite que le nombre : *Faire du cent.*

kilomètre-passager [kilɔmɛtrpasaʒe] n. m. (de *kilomètre* et de *passager ;* 1962, Larousse). Dans les transports aériens, unité de mesure utilisée pour faire ressortir le nombre de passagers transportés et le nombre de kilomètres qu'ils ont parcourus.

• Pl. *des* KILOMÈTRES-PASSAGERS.

kilométrer [kilɔmetre] v. tr. (de *kilomètre ;* 1867, Littré). Marquer les distances en kilomètres ; jalonner une voie de bornes kilométriques.

kilomètre-voyageur [kilɔmɛtrvwajaʒœr] n. m. (de *kilomètre* et de *voyageur ;* 1962, Larousse). Dans les transports routiers ou ferroviaires, unité de mesure correspondant à un voyageur transporté sur un kilomètre.

kilométrique [kilɔmetrik] adj. (de *kilomètre ;* 1867, Littré, au sens 1 [« évalué en kilomètres » et « qui marque une distance de 1 kilomètre », 1873, Larousse] ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 8 juin 1877, *Journ. des débats*). **1.** Relatif au kilomètre. || Évalué en kilomètres : *Distance kilométrique.* || Qui marque une distance de 1 kilomètre : *Borne kilométrique.* || **2.** *Fam.* Long : *Le français n'est pas la langue des mots kilométriques* (Dauzat). || **3.** *Voyageur kilométrique, tonne kilométrique,* voyageur, tonne transportés sur une distance de 1 kilomètre.

kilométriquement [kilɔmetrikmɑ̃] adv. (de *kilométrique ;* 1867, Littré). En kilomètres ; par kilomètre : *Dépense calculée kilométriquement.*

kilotonne [kilɔtɔn] n. f. (de *kilo-* 1 et de *tonne ;* v. 1950, aux sens 1-2). **1.** Multiple de la tonne, valant 1 000 tonnes (symb. : kt). || **2.** Unité servant à évaluer la puissance d'un explosif nucléaire en comparaison de l'énergie produite par l'explosion de 1 000 tonnes de trinitrotoluène.

kilovar [kilɔvar] n. m. (de *kilo-* 1 et de *var ;* 1962, Larousse). Multiple du var, valant 1 000 vars (symb. : kvar).

kilovarheure [kilɔvarœr] n. m. (de *kilovar* et de *heure ;* 1962, Larousse). Énergie réactive mise en jeu pendant une heure par 1 kilovar (symb. : kvarh).

kilovolt [kilɔvɔlt] n. m. (de *kilo-* 1 et de *volt ;* 1962, Larousse). Multiple du volt, valant 1 000 volts (symb. : kV).

kilovoltampère [kilɔvɔltɑ̃pɛr] n. m. (de *kilo-* 1 et de *voltampère ;* 1962, Larousse). Multiple du voltampère, valant 1 000 voltampères (symb. : kVA).

kilowatt [kilɔwat] n. m. (de *kilo-* 1 et de *watt ;* 1902, Larousse). Multiple du watt, valant 1 000 watts (symb. : kW).

kilowattheure [kilɔwatœr] n. m. (de *kilowatt* et de *heure ;* 1907, Larousse). Travail accompli en une heure par une puissance de un kilowatt (symb. : kWh).

kilt [kilt] n. m. (angl. [d'origine scand.] *kilt,* même sens ; 1792, Chateaubriand). Jupe courte et plissée en tartan, portée par les Écossais.

kimono [kimɔno] n. m. (japonais *kimono,* vêtement, robe ; 1603, La Borie, puis 1680, Montanus, écrit *quimon* [*kimona,* 1796, Thunberg ; *kimono,* 1902, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Longue tunique à manches non rapportées, croisant largement par-devant et maintenue par une haute ceinture, l'obi : *Au Japon, le kimono est porté par les personnes des deux sexes. Dans son kimono à grosses fleurs, avec sa frange de laque noire et ses cils, elle ressemblait trop à une poupée d'Extrême-Orient pour ne pas l'avoir voulu* (Martin du Gard). || **2.** En France, vêtement léger, à larges manches, jouant le rôle de peignoir : *Deux heures plus tard, Joseph, drapé dans un kimono vert tendre...* (Duhamel). *Elle prend sur la chaise un kimono de soie nagasaki, doublé soie, et s'y enveloppe* (Romains). *Cette scène menaçant de s'éterniser, la Caille se levait en silence et, ficelé dans un kimono, ouvrait la fenêtre, s'accoudait* (Carco).

◆ adj. invar. (*manche kimono,* 1928, R. Martin du Gard ; *robe kimono,* 1959, Robert). *Manche kimono,* manche large faisant corps avec l'empiècement : *Une veste à manches kimono.* || *Robe, manteau kimono,* robe, manteau à manches kimono.

kina [kina] n. m. (abrév. de *quinquina* [v. ce mot] ; 1682, La Fontaine, écrit *quina ; kina,* av. 1842, Stendhal). Poudre de quinquina : *Une prise de kina a diminué beaucoup mon accès* (Stendhal).

kinase [kinɑz] n. f. (du gr. *kineîn,* mettre en mouvement, avec le suff. scientif. *-ase ;* 1907, Larousse). Enzyme qui a la propriété d'activer un autre enzyme.

• SYN. : *coenzyme.*

kincajou n. m. V. KINKAJOU.

1. Kinescope [kineskɔp] n. m. (nom déposé, du gr. *kinêsis,* mouvement [dér. de *kineîn,* mettre en mouvement], et du suff. franç. *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1948, Larousse). Tube cathodique utilisé dans les récepteurs de télévision pour la reproduction des images.

2. kinescope [kineskɔp] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1959, Robert). Appareil d'enregistrement sur film des images de télévision. (Il est remplacé auj. par le *magnétoscope.*)

kinésique adj. V. KINESTHÉSIQUE.

kinésithérapeute [kineziterapøt] n. (de *kinésithérapie,* d'après *thérapeute ;* 1948, Larousse). Personne exerçant professionnellement la kinésithérapie.

kinésithérapie [kineziterapi] n. f. (du gr. *kinêsis,* mouvement, et du gr. *therapeia,* traitement ; 1867, Littré). Traitement de certaines affections de l'appareil de soutien (os, ligaments, articulations) et de l'appareil locomoteur (muscles, nerfs) par des

mouvements imposés aux différents secteurs des membres ou du tronc.

kinesthésie [kinɛstezi] n. f. (du gr. *kinêsis,* mouvement, et *aisthêsis,* sensation ; fin du XIXe s.). Sensation du mouvement provoquée par les divers déplacements du corps ou de ses parties.

kinesthésique [kinɛstezik] adj. (de *kinesthésie ;* av. 1902, Zola). Qui concerne la kinesthésie : *Certaines impressions kinesthésiques qui nous renseignent sur les mouvements de nos mains...* (Zola).

• REM. On trouve aussi, mais plus rarement, la forme KINÉSIQUE (du gr. *kinêsis,* mouvement ; 1959, Robert).

kinétoscope [kinetɔskɔp] n. m. (angl. *kinetoscope,* même sens [milieu du XIXe s.], du gr. *kinêtos,* mobile, et du suff. *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1893, *Dict. général*). *Vx.* Appareil permettant l'examen d'une suite d'images enregistrées photographiquement sur bande mobile, et dont le déroulement rapide procurait à l'œil la sensation du mouvement : *Souvent ma brève incertitude du lieu où je me trouvais ne distinguait pas mieux les unes des autres les diverses suppositions dont elle était faite, que nous n'isolons, en voyant un cheval courir, les positions successives que nous montre le kinétoscope* (Proust).

king-charles [kiŋʃarl] n. m. invar. (simplification de *king's Charles,* même sens [1845, Bonnaffé], loc. angl. signif. proprem. « [chien, épagneul] du roi Charles », du génitif de *king,* roi, et de *Charles,* n. propre — cette race canine ayant connu une très grande vogue sous les règnes de Charles Ier et de Charles II d'Angleterre ; 1859, Lavallée, p. 153). Chien de petite taille, variété d'épagneul nain : *Fi du chien bellâtre, de ce fat quadrupède, danois, king-charles, carlin ou gredin, si enchanté de lui-même qu'il s'élance indiscrètement dans les jambes ou sur les genoux du visiteur* (Baudelaire).

kinkajou ou **kincajou** [kɛ̃kaʒu] n. m. (mot issu du croisement de l'algonquin *gwing* [*waage*], glouton [animal], avec *carcajou,* blaireau d'Amérique [attesté plus tardivement, v. CARCAJOU] ; 1691, C. Le Clercq [p. 424], écrit *quincajou ; kinkajou,* 1776, Buffon ; *kincajou,* 1867, Littré). Mammifère nocturne de l'Amérique centrale et méridionale, de la taille d'un chat, à queue prenante, de couleur jaune-brun doré.

kinnor [kinɔr] n. m. (hébreu *kinnōr,* sorte de cithare ; 1809, Chateaubriand, écrit *cinnor ; kinnor,* 1844, La Fage, II, 292). Sorte de lyre dont on jouait dans le temple de Jérusalem : *Les scheminith à huit cordes, les kinnors qui en avaient dix* [...] *grinçaient* (Flaubert). *Les musiciennes s'avancent* [...] *au son des kinnors, des tymbrils* (Villiers de L'Isle-Adam).

• REM. On écrit aussi CINNOR et CINYRA (1962, Larousse).

kino [kino] n. m. (mot du parler des Mandingues [groupe ethnique de l'Afrique occidentale] ; 1803, *Annales de chimie,* 1re série, XLVI, 321). Substance tirée de divers arbustes des tropiques, utilisée comme astringent.

kiosquaire [kjɔskɛr] n. (de *kiosque ;* milieu du XXe s.). Personne qui tient un kiosque à journaux.

kiosque [kjɔsk] n. m. (ital. *chiosco,* pavillon de jardin [fin du XVIe s.], turc *kyöchk,* même sens, du persan *gōche,* angle, coin ; 1608, Palma Cayet [p. 347], écrit *chiosque* [*kiosque,* 1654, *ZRP,* LVIII, 400], au sens 1 [*kiosque à musique,* 1933, J. Romains — *kiosque de la musique,* même sens, 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1902, Larousse ; sens 4, 1958, J. Merrien). **1.** Pavillon ouvert de tous côtés, installé dans un jardin suivant une mode orientale : *Le bras du Nil semble une petite rivière qui coule parmi les kiosques et les jardins* (Nerval). *Nous entrons dans une sorte de kiosque, largement ouvert de deux côtés sur le jardin, à l'extrémité du bâtiment où sont les logements des derviches* (Gide). || Spécialem. *Kiosque à musique,* abri recevant les musiciens pour un concert public en plein air : *Le jardin d'une ville d'eaux, de style très 1880, autour du kiosque à musique* (Anouilh). || **2.** Petit édifice, autref. de plan circulaire, établi sur la voie publique pour la vente des journaux, des fleurs : *Les kiosques des marchands de journaux, de place en place, s'allumaient* (Zola). *Il acheta le journal à un kiosque, et entra dans le Luxembourg* (Gide). *Le vent* [...] *faisait voler les journaux épinglés du kiosque* (Peyré). || **3.** Abri vitré installé sur le pont d'un bateau pour protéger le personnel contre la pluie, les embruns. || **4.** Superstructure d'un sous-marin servant de passerelle.

• SYN. : **1** *édicule, gloriette.*

kipper [kipœr] n. m. (mot angl. ; 1922, Larousse). Hareng ouvert, légèrement salé et fumé.

kirsch [kirʃ] n. m. (abrév. de *kirschwasser,* même sens [1775, Demachy, p. 153], allem. d'Alsace *kirschwasser,* de l'allem. *Kirsche,* cerise, et *Wasser,* eau ; 1782, *Encycl. méthodique*). Eau-de-vie obtenue par distillation de cerises ou de merises : *Il eut un faible pour le kummel et le kirsch, des liqueurs claires comme de l'eau et raides à tuer un homme* (Zola). *Charles s'en fut tout de suite après la surprise attendue d'une grenadine au kirsch* (Queneau).

kiss-kiss [kiskis] interj. (de l'onomatop. *k*[*i*]*s-,* qui sert à exciter les personnes ou les animaux ; fin du XIXe s., A. Daudet). Exclamation familière employée pour exciter des personnes ou des animaux qui se battent : *Kiss-kiss ! Arcachon, mords-le* (Lavedan).

kitchenette [kitʃənɛt] n. f. (angloaméric. *kitchenet,* dimin. de l'angl. *kitchen,* cuisine ; 1939, Hériat). *Fam.* Petite cuisine : *Un placard de toilette que deux prises électriques transformaient en « kitchenette »* (Colette).

kiwi [kiwi] n. m. (mot angl. [début du XIXe s.], lui-même empr. du maori ; 1842, d'Orbigny [art. *aptéryx*]). Oiseau de Nouvelle-Zélande, au plumage grossier et brunâtre, au bec long et aux ailes réduites à deux moignons. (Syn. APTÉRYX.)

Klaxon [klaksɔn] n. m. (nom déposé, mot anglo-améric. tiré du nom de la firme américaine qui fabriquait [au début du XXe s.] cet avertisseur d'automobile ; 1922, Larousse). Avertisseur utilisé sur les automobiles et les navires : *Le puissant klaxon les avertit de l'arrivée du car* (Frison-Roche). *Le chauffeur, vêtu de l'uniforme de l'armée, fait ronfler sans cesse son klaxon, et la foule reflue précipitamment, comme poussée par un chasse-neige* (Malraux).

klaxonner [klaksɔne] v. intr. (de *Klaxon ;* 1935, H. Michaux). Actionner un avertisseur sonore.

klebs n. m. V. CLEBS.

klephte [klɛft] n. m. (gr. moderne *klephthês,* proprem. « brigand », gr. class. *kleptês,* voleur, dér. de *kleptein,* dérober ; 1824, Fauriel, écrit *clephte ; klephte,* 1829, V. Hugo). Sous la domination turque, Grec réfugié dans les montagnes de l'Olympe et du Pinde, qui vivait surtout de brigandage.

kleptomane [klɛptɔman] n., **kleptomanie** [klɛptɔmani] n. f. V. CLEPTOMANE, CLEPTOMANIE.

knickerbockers [nikœrbɔkœrs] n. m. pl. (angl. *knickerbockers,* culotte courte pour le sport, du n. du héros Diedrich *Knickerbocker* [qui était aussi le pseudonyme de l'auteur pour cette œuvre] de l'*History of New York..* [1809], de l'écrivain américain Washington Irving [1783-1859] — les éditions illustrées de l'ouvrage montraient plusieurs personnages portant ce genre de culotte ; 21 mars 1863, Mérimée). Pantalon large et court serré au-dessous du genou : *En deux temps il remplaçait sa grosse chemise de laine par du linge empesé fin, ses knickerbockers de montagne par la jaquette vert-serpent* (Daudet).

• REM. On dit plutôt auj. des KNICKERS (angl. *knickers,* forme abrégée de *knickerbockers ;* 1948, Larousse).

knock-out [nɔkawt *ou* knɔkut] n. m. invar. (loc. angl., déverbal de *to knock out,* faire sortir ou tomber en frappant, de *to knock,* cogner, frapper, et de *out,* hors, dehors, complètement ; 1904, Bonnaffé). Mise hors de combat de l'un des boxeurs participant à un combat : *Battre l'adversaire par knock-out.*

◆ adj. (sens 1, 1908, Bonnaffé ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Hors de combat :

Envoyer, mettre l'adversaire knock-out. || **2.** Assommé, en état d'infériorité : *Il y a huit jours, il a mis knock-out son vicaire* (de Flers et Caillavet).

• REM. On utilise familièrement l'abrév. K.-O. (1926, Esnault).

knout [knut] n. m. (mot russe [d'origine germanique] de mêmes sens ; 1681, Struys, aux sens 1-2). **1.** Dans l'ancienne Russie, fouet à lanières terminées par des crochets ou des boules de métal. || **2.** Supplice infligé au moyen de cet instrument : *Ne vois-tu pas que c'est un Polonais tellement fait au knout* (Balzac).

knouter [knute] v. tr. (de *knout ;* 1801, Mercier, au part. passé ; à l'infin., 1877, Littré). Frapper avec le knout.

K.-O. V. KNOCK-OUT.

koala [kɔala] n. m. (mot d'une langue indigène de l'Australie ; 1827, Acad.). Mammifère grimpeur de l'ordre des marsupiaux, vivant en Australie : *L'« ours en peluche » des enfants est une reproduction assez exacte du koala.*

kobold [kɔbɔld] n. m. (allem. *Kobold,* gnome, d'origine incertaine ; av. 1854, Nerval). Dans les contes allemands, lutin, esprit familier considéré comme gardien des métaux précieux de la terre : *C'est là, dans cet étroit espace, que tous les héros de sa pièce étaient apparus au poète comme des kobolds familiers tombés du toit ou chevauchant des rayons de lune* (Daudet). *Un nain horrible, un kobold en capuchon* (France).

• SYN. : *djinn, elf, farfadet, gnome, korrigan, troll.*

Kodak [kɔdak] n. m. (marque déposée ; mot créé — de façon arbitraire, pour être facile à prononcer et ne se confondre avec aucun autre terme — en 1888 pour désigner un petit appareil photographique à main inventé par l'industriel américain George Eastman [1854-1932] ; 1889, Bonnaffé). Appareil photographique portatif (vieilli) : *Je suis venu hier avec mon kodak pour prendre un instantané* (Bourget).

koff [kɔf] n. m. (néerl. *kof,* sorte de navire à deux mâts ; 1783, *Encycl. méthodique*). Bâtiment hollandais portant un grand mât de misaine : *Il y avait là des orques hollandaises à croupe rebondie avec leurs voiles rouges* [...], *des koffs norvégiens couleur de saumon, exhalant un pénétrant parfum de sapin raboté* [...], *des vaisseaux de toutes les parties du monde* (Gautier).

kohl, kohol, koheul n. m. V. KHOL.

koinê ou **koiné** [kɔjnɛ] n. f. (gr. *koinê,* dialecte commun, langue vulgaire, fém. substantivé de l'adj. *koinos,* commun à plusieurs personnes ; sens 1, début du XX^e s. ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Langue commune parlée et écrite en Grèce aux époques hellénistique et romaine. || **2.** *Par extens.* Toute langue commune.

kola n. m. V. COLA.

kolatier n. m. V. COLA.

kolbackh ou **kolback** n. m. V. COLBACK.

kolkhoze [kɔlkoz] n. m. (russe *kolchoz,* contraction de *kol*[*lektivnoje*] *choz-* [*jajstvo*], économie collective ; 1931, Larousse). En U. R. S. S., organisme d'exploitation agricole, souvent fondé dans le cadre de l'ancien village, et qui possède la propriété collective de la terre et des instruments de travail : *Ils* [les indigènes du Congo] *ne sont pas plus libres de s'évader que l'ouvrier russe ne l'est de quitter son usine, ou que le travailleur d'un kolkhoze de chercher mauvaise fortune ailleurs* (Gide).

kolkhozien, enne [kɔlkozjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (de *kolkhoze ;* 1936, A. Gide). Membre d'un kolkhoze.

Kominform [kɔminfɔrm] n. m. (mot créé, sur le modèle de *Komintern* [v. l'art. suiv.], avec le début des termes *com*[*muniste*] et *inform*[*ation*] ; 1948, Larousse). Bureau d'information des partis communistes créé par la conférence de Varsovie en septembre 1947 et dissous en avril 1956.

Komintern [kɔmintɛrn] n. m. (mot russe [v. 1920], contraction de *kom*[*mounisritcheski*] *Intern*[*atsional*], Internationale communiste ; 1931, Larousse). Nom donné par les communistes à la III^e Internationale : *Dissous en 1943, le Komintern fut remplacé en 1947 par le Kominform.*

kommandantur [kɔmɑ̃dɑ̃tur] n. f. (mot allem. signif. proprem. « bureau du commandant », dér. de *Kommandant,* commandant [empr. du franç. *commandant*] ; v. 1915, aux sens 1-2). **1.** En Allemagne ou dans les territoires occupés, bureau où était installé le commandement militaire. || **2.** En France, pendant les deux guerres mondiales, commandement territorial allemand à l'échelon local. (V. aussi COMMANDATURE.)

kommando n. m. V. COMMANDO.

konzern [kɔ̃tsɛrn] n. m. (mot allem. signif. proprem. « consortium » ; 1931, Larousse). Entente formée par plusieurs entreprises économiques, plus étroite que le cartel, mais sans constituer une fusion complète.

kopeck [kɔpɛk] n. m. (russe *kopejka,* kopeck, de *kopje,* lance [parce qu'il y avait originairement sur cette monnaie la représentation d'un cavalier armé d'une lance] ; 1607, Margeret, écrit *copek ;* 1803, Boiste, écrit *copeck ; kopeck,* 1828, Mozin). Unité monétaire divisionnaire de l'Union soviétique, valant le centième du rouble. || *Anc.* unité monétaire principale de la Russie.

koppa [kɔpa] n. m. (lat. *koppa,* koppa, gr. *koppa,* mêmes sens ; 1869, Larousse [art. *coppa*], aux sens 1-2). **1.** Anc. lettre de l'alphabet grec notant une occlusive gutturale sourde [k] devant une voyelle vélaire [o]. || **2.** Signe numérique grec valant 90 avec l'accent supérieur placé à droite, et 90 000 avec l'accent inférieur placé à gauche.

Koran n. m. V. CORAN.

koré n. f. V. CORÉ.

korrigan, e [kɔrigɑ̃, -an] n. (breton *korrigan,* lutin, fée ; 1873, Larousse). Dans les légendes populaires bretonnes, esprit malfaisant, nain ou fée : *Les nains noirs, poulpiquets et korrigans, qui, le soir* [...], *dansent au clair de lune* [...], *habitent ce palais farouche* (France).

korybante n. m. V. CORYBANTE.

koto [kɔto] n. m. (mot japonais ; 1931, Larousse). Instrument de musique à cordes, introduit de la Chine au Japon en 673 : *Le koto est une caisse de résonance sur laquelle sont tendues 13 cordes de soie enduites de cire.*

kouan-houa [kwanwa] n. m. (mot chinois ; 1845, A.P.L. Bazin). Le plus important dialecte chinois moderne, appelé aussi *langue mandarine.*

koubba ou **koubah** [kuba] n. f. (ar. *qubba,* dôme, coupole ; 1858, Fromentin). En Afrique du Nord, petit édifice cubique à coupole, élevé sur la tombe d'un personnage vénéré : *La plaine immense, où des hautes meules mettaient des taches sombres et arrondies, pareilles à ces koubahs, à ces tombeaux de saints surgis le soir dans la campagne algérienne* (Daudet).

koufin n. m. V. COUFIN.

kouglof [kuglɔf] n. m. (mot alsacien, de l'allem. *Kugel,* boule ; 1931, Larousse). Gâteau alsacien d'origine polonaise, fait avec de la farine, des œufs, du beurre, du lait, des raisins de Corinthe, etc., et garni sur les côtés d'amandes effilées.

• REM. On écrit aussi KOUGLOFF, KOUGELOFF, KOUGELHOF, KUGELHOF, KUGELHOPF.

koulak [kulak] n. m. (mot russe [d'origine tartare] signif. « fermier important » ; 1931, Larousse). En Russie, avant la révolution de 1917, paysan aisé : *Cette simplification devait coûter cher aux koulaks, qui constituaient plus de cinq millions d'exceptions historiques* (Camus).

koulibiac [kulibjak] n. m. (russe *kolebiaka,* même sens ; 1902, Larousse). En cuisine russe, pâté chaud à base de poisson. (On écrit aussi COULIBIAC.)

koumis [kumis] n. m. (russe *koumys,* koumis ; 1634, Bergeron, écrit *cosmos ;* milieu du XVII^e s., écrit *komiiz ; koumis,*

1836, Acad.). Boisson de l'Asie centrale, préparée avec du lait de jument fermenté.
• REM. On écrit aussi KOUMISS (1836, Acad.), KOUMYS (1873, Larousse).

Kouo-min-tang n. m. V. KUOMINTANG.

kraal [kral] n. m. (mot néerl. ; 1763, König). Hutte des Hottentots : *Une chanson à la lune* [...] *qui se chante, dit-on, dans les kraals, sous la hutte d'écorce, au son des guitares sauvages* (France).

krach [krak] n. m. (néerl. *krak,* craquement, krach financier ; 1811, Esnault, écrit *krak ; krach* [sous l'influence de l'allem. *Krach,* craquement, débâcle, de l'onomatop. *krach,* crac], 1888, Larousse). Débâcle des cours à la Bourse : *Une lettre leur annonça que le comte venait d'être subitement ruiné par le krach* (Lemaitre). *Pendant quelques mois, les krachs font diminuer les dépôts, c'est vrai ; mais, après six mois, les sommes retirées rentrent automatiquement, et précisément dans les principaux établissements, qui présentent le plus de garanties* (Malraux).
• SYN. : *banqueroute, débâcle, effondrement, faillite.*

kraft [kraft] n. m. (mot allem. signif. « force » ; 1931, Larousse). Variété de papier très solide, utilisé pour les emballages.

krak ou **krac** [krak] n. m. (ar. du Levant *karāk,* château fort ; 1931, Larousse). Ensemble fortifié construit par les croisés en Palestine et en Syrie : *Le krak des Chevaliers.*

kraken [krakɛn] n. m. (mot norvégien ; 1808, Boiste). Sorte de poulpe géant des légendes scandinaves : *Ce monstre que les marins appellent poulpe et que la légende appelle kraken* (Hugo).

kreutzer [krøtsɛr *ou* krødʒɛr] n. m. (allem. *Kreuzer,* même sens, dér. de *Kreuz,* croix [à cause de la croix qui figurait originairement sur cette monnaie] ; 1765, *Encyclopédie*). Ancienne monnaie de l'Autriche-Hongrie.

kriegspiel [krigʃpil] n. m. (mot allem. signif. « jeu de la guerre », de *Krieg,* guerre, et *Spiel,* jeu ; première moitié du XXe s.). Étude sur la carte de thèmes tactiques et stratégiques, avec représentation figurée des unités de manœuvre.

kriss n. m. V. CRISS.

kronprinz [krɔnprints] n. m. (mot allem. de même sens, de *Krone,* couronne, et de *Prinz,* prince ; 1888, Larousse [pour le fils de Guillaume II, 1914, Larousse]). Titre que portait, en Allemagne et en Autriche, l'héritier de la couronne impériale. || Spécialem. *Le Kronprinz,* Frédéric-Guillaume, fils de Guillaume II.

kroumir [krumir] n. m. (probablem. du n. de la tribu tunisienne des *Kroumirs,* ar. *Humair ;* début du XXe s.). Chausson en basane que l'on porte dans des sabots : *Il avait repris ses kroumirs fourrés avec ses bonnes galoches* (Chauviré).

krypton [kriptɔ̃] n. m. (mot créé en 1898 par les découvreurs de ce corps — les chimistes anglais sir William Ramsay [1852-1916] et Morris William Travers [1872-1961] — sur l'adj. gr. *kruptos,* caché, secret, le krypton étant, par sa rareté, difficile à trouver ; 6 juin 1898, *Comptes rendus.. de l'Acad. des sciences,* p. 1612). Nom donné à l'un des gaz rares de l'atmosphère (symb. : Kr).
• REM. On écrit aussi CRYPTON.

ksar [ksar] n. m. (mot berbère ; 1857, Fromentin). Village fortifié dans les oasis sahariennes (la forme plurielle est KSOUR) : *J'ai envoyé flâner dans les ksour huit de mes plus sûrs méharistes* (F. Toussaint).

ksi [ksi] n. m. (mot gr. ; 1866, Larousse [art. *alphabet*]). Quatorzième lettre de l'alphabet grec, correspondant à l'*x* de l'alphabet français.

kummel [kymɛl] n. m. (allem. *Kümmel,* cumin, kummel ; 1879, A. Daudet). Liqueur aromatisée au cumin, fabriquée originairement en Allemagne et en Russie : *Il y avait, sous les bougies rallumées* [...], *tout un luxe barbare de liqueurs, whisky, genièvre, kummel, raki de Chio* (Zola).

kumquat [kymka] n. m. (mot ar. ; 1962, Larousse). Nom désignant des agrumes de petite taille, dont on mange l'écorce et la pulpe.

Kuomintang ou **Kouo-min-tang** [kwomintɑ̃g] n. m. (chinois *kouo-mintang,* parti national du peuple ; 1931, Larousse). Parti chinois formé par Sun Yatsen en 1911, et qui, sous la direction de Chang Kai-chek, s'opposa ensuite au parti communiste.

kurde [kyrd] adj. et n. (mot indigène du Kurdistan désignant les habitants de cette région ; fin du XVIIe s., écrit *Curd* [*Kourde* et *Kurde,* 1873, Larousse], comme n. ; comme adj., 1877, Littré, écrit *kourde* [*kurde,* 1902, Larousse]). Relatif au Kurdistan ; habitant ou originaire de cette région, partagée entre quatre pays (Turquie, Syrie, Iran, Iraq) : *Tribus kurdes. Un Kurde.*
◆ n. m. (1873, Larousse). Langue du groupe nord-ouest de la famille iranienne.

kursaal [kyrsal] n. m. (mot allem. de mêmes sens, de *Kur,* cure, et de *Saal,* salle ; 1885, A. Daudet [« casino », 1931, Larousse]). *Vx.* Dans les villes d'eaux, salle de réunion pour les curistes. || *Par extens.* Casino.

kvas ou **kwas** [kvas] n. m. (russe *kvas,* kwas ; 1540, Boemus, au plur., écrit *quassetz ;* au sing., écrit *quas,* 1656, Olearius ; 1836, Acad., écrit *kwass ; kwas,* 1845, Bescherelle ; *kvas,* 1902, Larousse). Boisson faite avec de l'orge fermentée, en usage chez les paysans russes.

kymographe [kimɔgraf] n. m. (allem. *kymographion* [milieu du XIXe s.], du gr. *kûma,* ce qui s'enfle, flot, vague, et *graphein,* écrire, inscrire ; 1855, Nysten, écrit *kymographion ; kymographe,* 1891, *Grande Encyclopédie* [art. *circulation*]). Appareil d'enregistrement graphique des phénomènes physiologiques par inscription au moyen d'un style sur un cylindre actionné d'un mouvement circulaire uniforme.

kymographie [kimɔgrafi] n. f. (de *kymographe ;* 1953, Larousse). Procédé d'enregistrement au moyen du kymographe.

kymrique [simrik] ou **cymrique** adj. (gallois *cymraeg,* nom de la langue du pays de Galles ; 1842, Acad., écrit *kimraeg ; kymrique,* 1854, Renan ; *cymrique,* XXe s.). Relatif au pays de Galles : *L'âpre terre kymrique où croît le genêt d'or* (Heredia).
• SYN. : *gallois.*
◆ n. m. (1867, Littré). Idiome celtique du pays de Galles.

kyrie [kirje] ou **kyrie eleison** [kirjeeleisɔn] n. m. (formule litanique empruntée par l'Église latine à l'Église grecque, et signif. « Seigneur, prends pitié » ; XIIIe s., écrit *kirie eleyson* [*kyrie eleison,* 1845, Bescherelle], aux sens 1-2). **1.** Invocation répétée au début de la messe, dans le culte catholique. || **2.** Pièce musicale composée sur ces paroles.

kyrielle [kirjɛl] n. f. (de *kyrie,* début d'une formule litanique [v. l'art. précéd.] ; v. 1155, Wace, écrit *keriele* [*kyriele,* XIIIe s. ; *Roman de Renart ; kyrielle,* XVe s., Du Cange], au sens de « litanie » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1665, La Fontaine [« suite ou procession de gens », XVe s., *ZRP,* XXVI, 100]). **1.** *Fam.* Longue suite de paroles : *Une kyrielle de reproches.* || **2.** *Par extens.* Longue suite de choses abstraites : *On apprit la mort de M. Bourais* [...]. *La rumeur d'un suicide se confirma ; des doutes s'élevèrent sur sa probité. Mme Aubain étudia ses comptes, et ne tarda pas à connaître la kyrielle de ses noirceurs* (Flaubert).
• SYN. : **1** *avalanche, bordée* (fam.), *cascade, chapelet, litanie ;* **2** *foule, quantité, ribambelle, séquelle, série.*

kyste [kist] n. m. (gr. *kustis,* poche gonflée, vessie ; 1478, Chauliac, écrit *kiste ;* v. 1560, Paré, écrit *kyst ; kyste,* 1721, Trévoux [art. *kystique*]). Sorte de poche fermée qui se développe dans les tissus, et dont le contenu, liquide ou semi-liquide, est formé de substances morbides.

kystique [kistik] adj. (de *kyste ;* 1721, Trévoux, écrit *kistique* et *kystique*). De la nature du kyste : *Tumeur kystique.*

l

l [ɛl] n. m. (lat. *l ;* XIII^e s., Jubinal [II, 209]). Douzième lettre de l'alphabet français. || Consonne liquide, ou consonne latérale, notée *l* ou *L.*

• REM. **1.** *L* mouillé se note *ill* dans l'écriture. Sa prononciation [lj], d'usage au XVI^e s., commence à disparaître dès le XVII^e s. et tombe en désuétude dans la seconde moitié du XIX^e s. Dauzat note que « dès avant le règne de Louis XIII on relève *cayou* pour *caillou* dans une mazarinade » (*Génie de la langue française*). Littré recommande encore la prononciation [meljœr]. Mais, malgré l'opposition des grammairiens, le son simplifié en y dans la région parisienne s'est étendu à toute la France. Il y a aujourd'hui trois prononciations du double *l* après *i : millésime* [ll] ; *million* [lj] ; *sillon* [j].

2. *L* final est tantôt muet : *fusil ;* tantôt prononcé *l : avril ;* tantôt prononcé *j : corail.*

1. la art. fém. sing. V. LE, ART.

2. la pron. pers. fém. sing. V. LE, PRON. PERS.

3. la [la] n. m. (syllabe tirée, comme n. d'une note de musique, par Gui d'Arezzo [v. 995-1050] de [*Solve polluti*] | *La*[*bii reatum*], 6^e vers de l'hymne latin de saint Jean-Baptiste, dû à Jean Diacre ; v. 1220, Coincy, au sens 1 [« la » *normal,* 1931, Larousse ; *donner le « la* », 1867, Littré — au fig., 1893, *Dict. général ; avoir le « la* », av. 1896, Goncourt] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Nom de la sixième note de la gamme en *do* majeur. || *« La » normal,* note repère donnée par le diapason normal, qui correspond à 435 vibrations doubles par seconde et qui permet de régler les voix et les instruments à la même hauteur. || *Donner le « la »,* jouer cette note sur un instrument ou faire vibrer un diapason, pour donner le ton ; au *fig.,* donner le ton, l'exemple : *Il donne le « la » dans son école.* || Fig. et vx. *Avoir le « la* », servir de modèle : *Ninette avait déjà le « la », cette popularité des chanteurs et des courtisanes* (Goncourt). || **2.** Signe graphique qui transcrit la note sur une portée musicale.

• REM. **1.** Cette note est désignée par les Allemands et les Anglais par la lettre A, point de départ des autres notes.

2. Cette syllabe répétée sert, dans l'écriture, à noter un air de musique ou un chant : *Tra la, tra la, la la la laire* (Gautier).

là [la] adv. • ÉTYM. Lat. *illāc,* par là, de *ille,* pron.-adj. dém. de la 3^e pers. ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1668, Molière (*être un peu là,* 1916, Barbusse [*être là,* même sens, v. 1810, Esnault] ; *un peu là,* adj., début du XX^e s.) ; sens 1, 3, 1668, Molière ; sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 5, 1648, Scarron ; sens I, 6, 1690, Furetière ; sens I, 7, 1651, Scarron (dans une phrase affirmative, 1668, La Fontaine) ; sens I, 8, 1640, Corneille ; sens I, 9, 1690, Furetière ; sens I, 10, début du XVII^e s., Malherbe (*en venir là que de*) ; sens II, 1, XV^e s., Basselin (*là-bas,* « en dessous » [« l'enfer », 1668, La Fontaine ; « à une certaine distance... » et « dans le lointain », 1835, Acad. ; substantiv., 1868, A. Daudet ; « dans l'au-delà, dans la mort », 1608, *Ancien Théâtre françois*] ; *là-devant, là-derrière,* XX^e s. ; *là-haut,* « dans cet endroit situé au-dessus » et « dans un endroit élevé », 1573, Du Puys [« dans le ciel », 1580, Montaigne]) ; sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland* (*de là jusqu'à,* XX^e s. ; *de là,* « de cette cause... », av. 1563, La Boétie ; *de là que,* 1835, Acad. ; *de là en avant,* 1273, Adenet) ; sens II, 3, milieu du XIII^e s. (*par là,* « par ce lieu » ; *par là,* « par ce moyen, par cette chose », 1636, Corneille ; *passer par là,* 1549, R. Estienne [*en passer par là,* même sens, 1611, Cotgrave]) ; sens III, 1, v. 1534, B. Des Périers (*celui-là ;* avec un adj. dém., XIV^e s.) ; sens III, 2, 1678, La Fontaine.

I. ADVERBE DE LIEU OU DE TEMPS. **1.** Dans un lieu désigné par la personne qui parle et plus ou moins éloigné d'elle (par opposition à ici) : *Ne restez pas ici, allez là, derrière les barrières.* || **2.** À un endroit désigné, sans idée d'éloignement et sans relation avec la première personne : *Restez là ! Nous sommes là et nous y restons. Que fais-tu là ? Je suis là à attendre. Madame n'est pas là.* || Fam. *Être un peu là,* être solide, courageux ; être excellent, remarquable : *Des coups d'aile qui sont un peu là* (Croisset) ; et adjectiv. : *Quelque chose d'original, d'un peu là* (Carco). || **3.** En liaison avec *ici,* « à un endroit » (par opposition à un autre) : *Dans ce champ de ruines, on distinguait ici un pan de mur, là un enchevêtrement de poutres.* || *Çà et là,* v. ÇÀ. || **4.** Sert d'antécédent à une relative introduite par *où : Où on est bien, là est la patrie* (proverbe). *Sans doute les idées* [...] *vont frapper là où le cerveau les envoie* (Balzac). || Spécialem. *Là où,* quand, au lieu que, alors que : *Il est anxieux là où il faudrait être calme.* || *C'est là où, c'est là que...,* v. OÙ. || **5.** *Là..., là...,* répété en tête de phrase, marque une opposition entre deux lieux : *Là on travaille, là on s'amuse.* || **6.** Marque le lieu d'une manière figurée : *Il y a là plus de gloire véritable que dans le gain d'une bataille* (Voltaire). || **7.** S'emploie par simple expressivité soit dans une phrase interrogative : *Qu'est-ce que vous me chantez là ? Est-ce là votre avis ? ;* soit dans une phrase affirmative : *Ce sont là jeux de prince* (La Fontaine). *Toux, oppression, douleur sympathique dans l'épaule droite. Rien n'y manque : c'est une belle hépatite que j'ai là* (France). || **8.** Dans un récit, un discours, marque un moment du déroulement de l'action : *Là, il arriva que...* || **9.** *S'en tenir là,* en rester à l'endroit atteint, ne pas continuer : *À deux heures, toutes les positions fascistes étaient prises : mais il fallait s'en tenir là. Pas question d'avancer sur Ségovie* (Malraux) ; ne pas en dire davantage, ne pas poursuivre la discussion : *Allez-vous-en Malhorty, mieux vaut s'en tenir là pour aujourd'hui !* (Bernanos). || **10.** Dans certaines expressions, signifie « à ce point », « à ce degré ». || *En arriver là,* tomber dans une situation pénible, avilissante ; se laisser aller à un acte dégradant. || *En être là,* se trouver dans une situation difficile. || Class. *En venir là que de,* en venir à : *S'il en vient là que de mendier quelque chose, il est à la discrétion de la fortune* (Malherbe).

II. EN COMPOSITION AVEC UN AUTRE ADVERBE OU AVEC UNE PRÉPOSITION. **1.** Suivi d'un autre adverbe et joint à celui-ci par un trait d'union, forme des locutions adverbiales. || *Là-bas,* dans l'emploi classique, signifiait « en dessous » (auj., on dit LÀ EN BAS, LÀ TOUT EN BAS) ; *spécialem.,* l'enfer : *Là-bas* (titre d'un roman de J.-K. Huysmans) ; *auj.,* à une certaine distance de l'endroit où l'on est : *Je m'installe ici ; vous, allez là-bas ! ;* dans le lointain : *Le vent aride du désert agite-t-il encore là-bas, oasis, vos palmes bruissantes ?* (Gide) ; et substantiv. : *Ma Bien-Aimée avait jeté un regard si chargé de navrance vers ce là-bas* (Ajalbert) ; *spécialem.,* dans l'au-delà, dans la mort : *Et j'irais dans la mort l'interroger lui-même, | Pour savoir si l'on dort là-bas, ou si l'on aime* (Lamartine). || *Là-contre,* v. CONTRE 1. || *Là-dedans,* v. DEDANS 1. || *Là-dessous,* v. DESSOUS 1. || *Là-dessus,* v. DESSUS 1. || Fam. *Là-devant, là-derrière,* devant, derrière cet objet. || *Là-haut,* dans cet endroit situé au-dessus : *J'entends du bruit là-haut ;* dans un endroit élevé, sur un sommet : *Dans deux heures, nous serons là-haut ; spécialem.,* dans le ciel (par opposition à *là-bas,* dans l'enfer) : *« Vous* [...] *m'avez fait comprendre qu'il y avait quelque chose là-haut. » Et il montra le ciel* (Balzac). || **2.** Précédé de la prép. *de,* entre dans la formation de locutions adverbiales ou conjonctives. || *De là,* marque un lieu désigné d'où l'on vient : *Je viens de là.* || *De là jusqu'à,* depuis cet endroit jusqu'à tel autre : *De là jusqu'ici, il y a cent mètres.* || *De là,* de cette cause dont on vient de parler : *De là sont venus tous nos malheurs.* || Vx. *De là que,* parce que : *Elle n'a rien à craindre de là qu'elle trempe son âme dans le sang divin* (Jammes). || Class. *De là en avant,* dorénavant : *Or pour de là en avant éviter à pareil esclandre* (Chapelain). || *De-ci de-là,* v. CI 1. || *Deçà delà,* v. DEÇÀ. (Pour *delà* et ses formes composées, v. ce mot à l'ordre alphab.) || **3.** Précédé de la prép.

par, entre dans la formation de locutions adverbiales. || *Par là,* par ce lieu : *Passez par là.* || *Par-ci par-là,* v. CI 1. || Fig. *Par là,* par ce moyen, par cette chose : *« Nous sommes libéraux de père en fils », disaient-ils, voulant exprimer par là qu'ils restaient des négociants irréprochables* (Bernanos). *Que voulez-vous dire par là ?* || *Passer par là, en passer par là,* ne pouvoir faire autrement, subir une épreuve inévitable : *Une sueur froide mouillait les tempes de Félicité. La Simone l'épongeait avec un linge en se disant qu'un jour il lui faudrait passer par là* (Flaubert). || **4.** *Jusque-là,* v. JUSQUE. || **5.** Class. *Entre ci et là,* v. CI 1.

III. PARTICULE JOINTE AU PRONOM ET À L'ADJECTIF DÉMONSTRATIF. **1.** *Là* peut se joindre, avec un trait d'union, à *celui, celle, ce, ceux, celles* si ces démonstratifs ne sont pas déterminés par un complément ou par une proposition relative placée immédiatement après eux, sans pause : pour exprimer l'éloignement dans l'espace (par opposition aux formes combinées avec *ci*) : *Regarde celui-là, au fond ;* pour désigner la personne ou la chose qui a été nommée en premier lieu, par opposition à ce qui a été mentionné en dernier dans un discours : *En peinture, j'aime les paysages et les portraits : ceux-là me font rêver, ceux-ci m'intriguent.* || *Littér. Celui-là, celle-là, ceux-là, celles-là* peuvent être antécédents du relatif s'ils en sont séparés : *Celui-là est bien heureux qui peut compter sur un ami sûr ;* donnent au démonstratif une nuance de mépris ou de fierté : *Celui-là, je ne le porte pas dans mon cœur. Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là* (Hugo). || **2.** Placé après le nom et relié à lui par un trait d'union, sert à renforcer les formes de l'adjectif démonstratif *ce, cet, cette, ces,* pour exprimer l'éloignement dans l'espace : *Donnez-moi plutôt ce livre-là, qui est sur le dernier rayon ;* ou dans le temps : *En ce temps-là. Durant ces années-là.* || S'emploie avec les mêmes valeurs péjorative et méliorative que le pronom : *Je ne fais nulle confiance à cet individu-là. Un pays est fier d'avoir vu naître des génies de cette trempe-là.*

• REM. Lorsque *là* est séparé par un complément du nom auquel il se rapporte, il ne se joint pas à ce complément par un trait d'union : *Cette force d'âme là.*

◆ **Là !** ou **là là !** ou **là, là !** interj. (sens 1, 1611, Cotgrave [« sert à ponctuer une assertion », 1668, La Fontaine ; « cri aux chiens de meute », 1931, Larousse] ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** S'emploie à l'adresse d'une personne que l'on veut calmer, rassurer (vieilli) : *Là ! reposez-vous et après nous verrons,* ou à qui l'on enjoint de cesser : *Là ! ça suffit !* || *Fam.* Sert à ponctuer une assertion : *Tu n'avais qu'à faire attention, là !* || *Là ! là !,* cri destiné aux chiens de meute pour les appuyer lorsqu'ils chassent et les maintenir dans la voie. || **2.** *Là ! là !* s'emploie après les interj. *ah !* ou *oh !* pour les renforcer : *Il ne peut rien toucher ! Il renverse tout : Ah ! là ! là !* (Céline).

labadens [labadɛ̃s] n. m. (de *Labadens,* n. d'un maître de pension dans la comédie *l'Affaire de la rue de Lourcine,* d'Eugène Labiche ; 1857, Labiche). *Vx* et *fam.* Ancien camarade de collège : *Que veux-tu, c'est un labadens, un ami intime* (Labiche).

• SYN. : *condisciple.*

labarum [labarɔm] n. m. (mot du bas lat. [d'origine obscure] ; 1555, Du Choul). Étendard romain suspendu à une longue pique, surmonté de l'aigle, puis, à partir de Constantin, d'une croix avec le monogramme du Christ, en souvenir de la vision que l'empereur eut avant la bataille livrée contre Maxence : *Les époux martyrs avaient à peine reçu la palme que l'on aperçut au milieu des airs une croix de lumière semblable à ce Labarum qui fit triompher Constantin* (Chateaubriand).

là-bas loc. adv. V. LÀ.

labbe n. m. V. STERCORAIRE.

labdacisme [labdasism] ou **lambdacisme** [lɑ̃bdasism] n. m. (bas lat. grammat. *labdacismus* ou *lambdacismus,* abus de mots commençant par la lettre *l,* prononc. vicieuse de la lettre *l,* gr. *labdakismos* ou *lambdakismos,* emploi de *l* pour une autre lettre, de *labda* ou *lambda,* n. gr. de la lettre *l ;* 1765, *Encyclopédie,* écrit *labdacisme — lambdacisme,* 1867, Littré [aussi « répétition de *l..* »]). Prononciation vicieuse de la lettre *l,* qui consiste à la doubler, à la mouiller trop ou à la substituer à la lettre *r.* (Ex. :*Mon chel ami.*) || Répétition de *l* quand, dans le discours, plusieurs mots commencent par *l.*

labdanum [labdanɔm] n. m. (var. de *ladanum* [v. ce mot] ; 1732, Richelet [*labdane,* forme francisée, 1611, Cotgrave]). Syn. de LADANUM.

label [labɛl] n. m. (mot angl. signif. « étiquette », lui-même empr. de l'anc. franç. *label,* « ruban pendant en manière de frange », du francique **labba,* bout d'étoffe, lambeau ; 1906, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 16 févr. 1967, *le Monde*). **1.** Étiquette ou marque spéciale créée par un syndicat professionnel ou un organisme officiel, et apposée sur un produit destiné à la vente, pour en attester l'origine, les conditions de fabrication, la conformité avec certaines normes, etc. : *Le label de la Fédération du livre atteste que le journal a été confectionné par des ouvriers syndiqués. Le label* NF *indique que l'appareil est conforme aux normes en vigueur.* || **2.** *Fig.* Caution morale ou politique dont se réclame un homme : *Un député qui s'autorise du label d'un parti politique.*

• SYN. : **2** *étiquette.*

labelle [labɛl] n. m. (lat. *labellum,* petite lèvre, dimin. de *labium,* lèvre ; 1827, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Pétale supérieur de la corolle des orchidées. || **2.** Pièce médiane de la lèvre inférieure des insectes, développée en trompe suceuse chez les mouches.

labéo [labeo] n. m. (lat. scientif. moderne *labeo,* même sens, du lat. class. *labeo,* qui a de grosses lèvres, dér. de *labea,* lèvre ; 1873, Larousse, écrit *labéon ; labéo,* 1902, Larousse). Poisson cyprinidé des fleuves des régions chaudes, voisin du barbeau.

labeur [labœr] n. m. (lat. *labor,* peine qu'on se donne pour faire quelque chose, travail ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *labur* [*labor, labour,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *labeur,* XIV[e] s., Godefroy], au sens 1 [*terre en labeur,* 1690, Furetière ; *bêtes de labeur,* 1668, La Fontaine] ; sens 2, av. 1880, Flaubert ; sens 3, fin du XIII[e] s., J. de Condé [écrit *labeur*] ; sens 4, 1730, Savary des Bruslons [« branche de l'imprimerie... », XX[e] s.]). **1.** *Littér.* Travail patient, soutenu, de longue haleine : *Le vieux laboureur travaillait lentement, en silence, sans efforts inutiles* [...]. *Grâce à la continuité d'un labeur sans distraction et d'une dépense de forces éprouvées et soutenues, son sillon était aussi vite creusé que celui de son fils* (Sand). *Voilà un mois de suite que je travaille bien, et pourtant le labeur est ingrat : il se borne à planter des jalons historiques pour le début de mon livre* (Martin du Gard). *Je commence une vie nouvelle de labeur, de chasteté, de décence et de dignité* (Aymé). || Vx. *Terre en labeur,* terre cultivée qui n'est pas laissée en jachère. || *Bêtes de labeur,* bêtes employées au labour. || **2.** *Au plur.* Travail accompli par l'organisme : *Tous les propos de la journée, avec la température de l'appartement et les labeurs de la digestion l'avaient empêché de dormir* (Flaubert). || **3.** *Class.* Travail, ouvrage quelconque, même agréable : *Ce me serait un labeur fort agréable, de pouvoir faire quelque chose pour votre consolation* (Malherbe). || **4.** *Vx.* Dans l'imprimerie, ouvrage non périodique de longue haleine, par opposition aux ouvrages qu'on termine rapidement. || *Auj.* Branche de l'imprimerie spécialisée dans la confection de ces ouvrages : *Un correcteur doit faire un stage dans le labeur avant de passer dans la presse. Une imprimerie de labeur. Un ouvrier du labeur.*

• SYN. : **1** *besogne, peine, tâche.*

labeurier [labœrje] n. m. (de *labeur ;* 1949, Larousse). Ouvrier d'imprimerie travaillant dans le labeur.

labferment [labfɛrmɑ̃] n. m. (de l'allem. *Lab,* présure, et de *ferment ;* 1949, Larousse). Ferment de la présure qui coagule le lait.

labiacées [labjase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *labium,* lèvre ; 1931, Larousse). Famille de plantes dicotylédones à feuilles oppo-

sées, contenant des glandes qui sécrètent des huiles essentielles, à fleurs présentant deux lèvres, presque toujours hermaphrodites, et dont les représentants les plus connus sont la menthe, le thym, la lavande. (On disait autref. LABIÉES.)

labial, e, aux [labjal, -o] adj. (dér. savant du lat. *labium,* lèvre ; 1605, L'Hommeau [p. 321], au sens 2 ; sens 1, 1753, Brunot). **1.** Qui concerne les lèvres : *Muscle labial.* || **2.** *Offre labiale,* en droit, offre faite oralement, et non par écrit.

• SYN. : **2** *oral.*

◆ adj. et n. f. (1690, Furetière, comme adj. ; comme n. f., 1867, Littré). *Consonne labiale,* ou *labiale* n. f., en phonétique, consonne dont l'articulation principale s'opère par les lèvres : soit par les deux lèvres ([*p*], [*b*], [*m*]), soit par la lèvre inférieure et les incisives ([*f*], [*v*]). [Dans le premier cas, on dit aussi BILABIALE, et dans le second, LABIODENTALE.]

labialisation [labjalizasjɔ̃] n. f. (de *labialiser ;* 1923, Larousse). En phonétique, mouvement des lèvres qui intervient comme articulation secondaire dans la réalisation des phonèmes dits *labialisés.*

labialisé, e [labjalize] adj. (part. passé de *labialiser*). En phonétique, se dit d'un son dont l'articulation principale s'accompagne d'un arrondissement des lèvres.

labialiser [labjalize] v. tr. (dér. savant de *labial ;* 1847, Bescherelle). Prononcer une lettre en lui donnant une valeur de labiale.

◆ **se labialiser** v. pr. (1967, Robert). Prendre une valeur de labiale : *La voyelle « i » des mots latins « bibentem » et « fimarium » s'est labialisée en « u » entre deux consonnes labiales et a donné les mots « buvant », « fumier ».*

labidognathes [labidɔgnat] n. m. pl. (de *labido-,* élément tiré du gr. *labis, labidos,* poignée, pince, et de *-gnathe,* gr. *gnathos,* mâchoire ; 1873, Larousse). Groupe d'arachnides caractérisés par leurs crochets perpendiculaires à l'axe du corps.

labidonte [labidɔ̃t] adj. (de *labi-,* élément tiré du lat. *labium,* lèvre, et de *-[o]donte,* gr. *odous, odontos,* dent ; 1951, P. L. Rousseau, p. 11). Dont les dents sont bout à bout comme les lèvres, au lieu de former des ciseaux : *Les hommes préhistoriques étaient labidontes.*

labié, e [labje] adj. (dér. savant du lat. *labium,* lèvre ; 1752, d'après Boiste, 1803). En botanique, qui est en forme de lèvre.

◆ **labiées** n. f. pl. (1694, Tournefort). Syn. anc. de LABIACÉES.

labile [labil] adj. (bas lat. *labilis,* glissant, fragile, du lat. class. *labi,* glisser, trébucher, tomber [au pr. et au fig.] ; XIVe s., Du Cange, au sens 4 [*lable,* forme francisée, v. 1212, Angier] ; sens 1, 1842, Mozin ; sens 2, 1931, Larousse ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Qui tombe aisément (vieilli) : *Pétales labiles.* || **2.** Se dit d'un composé chimique peu stable. || **3.** Se dit de cellules qui se renouvellent tout au long de la vie. || **4.** *Fig.* et *class.* (déjà vx au XVIIe s.). Sujet à défaillances : *Au moins, ô ma chère Sybile ! | N'aie la mémoire labile* (Saint-Amant).

labilité [labilite] n. f. (dér. savant de *labile ;* 1962, Larousse [*labileté* — forme non savante —, « fragilité morale », v. 1530, C. Marot]). Caractère de ce qui est labile : *La labilité d'un composé chimique.*

• SYN. : *instabilité.* — CONTR. : *stabilité.*

labio- [labjo], élément tiré du lat. *labium,* lèvre, et entrant dans la composition de mots savants en phonétique et en médecine.

labiodental, e, aux [labjɔdɑ̃tal, -o] adj. et n. f. (de *labio-* et de *dental ;* début du XXe s.). *Consonne labiodentale,* ou *labiodentale* n. f., consonne qui se prononce en appliquant la lèvre inférieure contre l'extrémité des dents d'en haut : *Les labiodentales présentent les caractéristiques acoustiques générales des labiales, mais elles s'individualisent par rapport aux autres consonnes de la même classe par leur caractère strident.* (On écrit aussi LABIO-DENTAL.)

labio-glosso-laryngé, e [labjɔglɔsɔlarɛ̃ʒe] adj. (de *labio-,* de *glosso-* et de *laryngé ;* 1962, Larousse). Se dit d'une affection touchant à la fois les lèvres, la langue, le pharynx et le larynx : *Paralysie labio-glosso-laryngée.*

labiopalatal, e, aux [labjɔpalatal, -o] adj. et n. f. (de *labio-* et de *palatal ;* XXe s.). Se dit d'un phonème articulé avec projection des lèvres et soulèvement du dos de la langue antérieure vers le voile du palais : *Une articulation labiopalatale. Les prépalatales* [s] *et* [z] *sont des labiopalatales.* (On écrit aussi LABIO-PALATAL.)

labiovélaire [labjɔvelɛr] adj. et n. f. (de *labio-* et de *vélaire ;* 1908, Larousse). Se dit d'un phonème articulé avec projection des lèvres et soulèvement du dos de la langue postérieure vers le voile du palais : *Une articulation labiovélaire. Les voyelles* [u] [o] [ɔ] *et les groupes consonantiques* [kw] [gw] *sont des labiovélaires.* (On écrit aussi LABIO-VÉLAIRE.)

labium [labjɔm] n. m. (mot lat. signif. « lèvre » ; 1962, Larousse). Pièce inférieure de l'appareil buccal des insectes.

labo [labo] n. m. (début du XXe s.). Abrév. fam. de LABORATOIRE : *Il se lève et fait le tour du labo* (Queneau).

laborantin, e [labɔrɑ̃tɛ̃, -in] n. (allem. *Laborantin,* laborantine, fém. de *Laborant,* laborantin, du lat. *laborans, -antis,* part. prés. de *laborare,* travailler [v. LABOURER] ; 1931, Larousse, pour le fém. ; le masc. [tiré de *laborantine*] n'est apparu qu'au milieu du XXe s.). Personne employée à des recherches ou à des analyses de laboratoire.

laboratoire [labɔratwar] n. m. (lat. scientif. moderne *laboratorium,* lieu où on travaille, où on fait des recherches, du lat. class. *laboratum,* supin de *laborare,* travailler [v. LABOURER] ; 1620, Béguin, au sens I, 2 [pour un pharmacien] ; sens I, 1, 1671, Pomey [*laboratoire d'hygiène,* 1962, Larousse — *laboratoire municipal,* même sens, 1902, Larousse ; *animal de laboratoire,* 1945, Mondor ; *examen de laboratoire,* 1962, Larousse ; *homme de laboratoire,* début du XXe s.] ; sens I, 3, XXe s. ; sens I, 4, 1757, *Encyclopédie,* VII, 233 ; sens I, 5, 1962, Larousse ; sens I, 6, 1931, Larousse ; sens 1, 7, 1765, *Encyclopédie* [en apposition, 2 août 1966, *le Monde*] ; sens II [sur le modèle de l'angl. *language laboratory,* même sens, de *language,* langue, idiome — empr. du franç. *langage* —, et de *laboratory,* laboratoire — lat. scientif. moderne *laboratorium,* v. ci-dessus], 1969, *le Français dans le monde*).

I. 1. Local où se trouvent réunis les appareils et les produits nécessaires pour faire des recherches ou des contrôles scientifiques : *Prenez intérêt, je vous conjure, à ces demeures sacrées que l'on désigne du nom expressif de laboratoires. Demandez qu'on les multiplie, qu'on les orne. Ce sont les temples de l'avenir, de la richesse et du bien-être. C'est là que l'humanité grandit, se fortifie et devient meilleure* (Pasteur). *Exilés du sable natal, captifs dans quelque aquarium de verre au fond d'un laboratoire, les convoluta, petits animaux du littoral, continuent* [...] *d'obéir au rythme des marées* (Duhamel). || *Laboratoire d'hygiène,* laboratoire municipal qui procède à des analyses des denrées alimentaires et des eaux. || *Animal de laboratoire,* animal qui sert aux expériences. || *Examen de laboratoire,* examen médical qui permet d'orienter ou de confirmer un diagnostic clinique et de suivre l'évolution d'une maladie sous traitement. || *Homme de laboratoire,* chercheur ; *péjor.,* homme habitué à travailler enfermé et vivant à l'écart du monde et de ses problèmes. || **2.** Pièce où les pharmaciens, les distillateurs, les confiseurs, les charcutiers effectuent des préparations : *Laboratoire pharmaceutique, culinaire.* || **3.** Entreprise où sont fabriqués industriellement des produits pharmaceutiques ou chimiques. || **4.** Partie d'un four à réverbère où s'effectuent les échanges de chaleur ou les réactions chimiques. || **5.** En pyrotechnie, petit atelier où sont confectionnés les mélanges pyrotechniques. || **6.** Service d'une usine métallurgique chargé des essais des métaux ou du contrôle des traitements. || **7.** *Fig.* Lieu où l'on étudie, où l'on fait des recherches : *Cette apparition d'une fille de cet âge et de cette beauté dans ce cadre d'un laboratoire intellectuel* [un cabinet de lecture] *et dans cette attitude d'une ouvrière d'idées* (Bourget) ; et en apposition : *Une ferme laboratoire.*

II. *Laboratoire de langue,* salle insonorisée comportant des cabines où l'élève peut se livrer à la pratique orale de la langue enseignée, à l'aide d'un magnétophone permettant la confrontation de la voix du maître et de la sienne.

• REM. On emploie familièrement la forme abrégée LABO.

laborieusement [labɔrjøzmɑ̃] adv. (de *laborieux ;* v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1552, R. Estienne). **1.** Avec peine, difficilement : *Lentement, laborieusement, et parfois douloureusement, la valeur civile, politique, juridique et métaphysique de l'individu a été créée, et finalement élevée à une sorte d'absolu, que désignèrent les notions devenues banales et décriées de liberté et d'égalité* (Valéry). ‖ **2.** *Vx.* En travaillant beaucoup : *Il* [l'homme de talent] *leur* [aux jeunes gens] *apprend qu'on peut vivre gaiement et laborieusement, avoir des vues sérieuses sans renoncer aux plaisirs honnêtes* (La Bruyère).

• SYN. : **1** *malaisément, péniblement.* — CONTR. : **1** *aisément, facilement.*

laborieux, euse [labɔrjø, -øz] adj. et n. (lat. *laboriosus,* qui demande du travail, de la peine, qui se donne de la peine au travail, qui est dans la peine, de *labor* [v. LABEUR] ; v. 1370, *Vie de saint Eustache* [v. aussi ci-dessous]). Qui travaille assidûment : *Un écolier laborieux. La flânerie amicale* [...] *n'était guère dans les habitudes, dans les goûts, de ce grand laborieux* (Martin du Gard).

• SYN. : *appliqué, bûcheur* (fam.), *piocheur* (fam.), *polar* (arg. scol.), *studieux, travailleur.* — CONTR. : *cossard* (pop.), *fainéant, flemmard* (fam.), *indolent, paresseux.*

◆ adj. (sens I, 1, 1845, Bescherelle ; sens I, 2, 1667, Bossuet ; sens I, 3, av. 1951, A. Gide ; sens II, 1, v. 1200, Godefroy, écrit *laborios* [*laborieux,* v. 1361, Oresme] ; sens II, 2, 24 avr. 1660, Retz ; sens II, 3, av. 1872, Th. Gautier [*style laborieux,* XX[e] s.]).

I. 1. Qui vit de son travail : *C'est là, c'est dans cette masse laborieuse que sont les vraies mœurs, les véritables vertus et les véritables vices d'un peuple* (France). *Les classes laborieuses.* ‖ **2.** Consacré au travail : *La voilà racontant la vie laborieuse de sa fille, ses courses, ses leçons, son obstination à vouloir tout faire elle-même* (Daudet). ‖ **3.** Où l'on travaille assidûment : *Fermes laborieuses, travaux inestimables des champs* (Gide).

II. 1. Qui demande beaucoup de peine et se fait avec lenteur : *Une recherche laborieuse. Un accouchement laborieux. Minutieuses et laborieuses copies* (Goncourt). ‖ **2.** *Class.* et *fig.* Difficile à supporter : *Je suis résolu à souffrir* [...] *les incommodités et les fatigues d'un exil laborieux* (Retz). ‖ **3.** *Fig.* Qui manque de spontanéité, de vivacité : *Une de ces plaisanteries compliquées et laborieuses* (Gautier). *Les obscurités laborieuses des pseudo-symbolistes* (Carco). ‖ *Style laborieux,* style lourd, embarrassé, qui révèle l'effort, la recherche.

• SYN. : **I, 1** *ouvrier ;* **2** *actif, diligent.* ‖ **II, 1** *difficile, dur, pénible ;* **3** *épais, lourd, pesant.*

labour [labur] n. m. (déverbal de *labourer ;* v. 1180, Barbier, au sens 1 [*bêtes de labour,* 1690, Furetière — *bêtes de labeur,* même sens, 1599, Hornkens] ; sens 2, v. 1180, Barbier ; sens 3, XIV[e] s., Du Cange). **1.** Travail agricole qui consiste à retourner la terre pour la cultiver : *Il montait ses chevaux au lieu de les envoyer au labour* (Flaubert). *Le labour à la bêche devant suppléer au labour à la charrue, devenu impossible à cause du manque de chevaux* (France). *J'assistais aux récoltes et aux labours* (Gide). *Labour d'automne, labour de printemps.* ‖ *Bêtes de labour,* bœufs ou chevaux qui tirent la charrue pour labourer. ‖ **2.** Façon que l'on donne aux terres en les labourant : *Labour profond, labour léger. Labour en billons. Labours en planches.* ‖ **3.** *Littér.* Les terres labourées : *Sa haute silhouette noire* [du semeur] *domine les profonds labours ; | On sent à quel point il doit croire | A la fuite utile des jours* (Hugo).

• SYN. : **1** *labourage.*

labourable [laburabl] adj. (de *labourer ;* 1308, Godefroy, au sens de « qu'on peut cultiver » ; sens actuel, 1408, Douët d'Arcq, *Choix de pièces,* I, 320). Propre à être labouré : *À l'autre extrémité de la plaine labourable, un jeune homme de bonne mine conduisait un attelage magnifique* (Sand).

• SYN. : *cultivable.*

labourage [laburaʒ] n. m. (de *labourer ;* fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens, écrit *laborage* [*labourage,* XIV[e] s.], au sens de « travail [dans un verger] » ; v. 1283, Beaumanoir, au sens de « travail [de la terre] » ; sens 1, 1530, Pals-grave ; sens 2, fin du XVI[e] s., Sully). **1.** Action de retourner la terre pour la cultiver : *Le labourage d'un champ.* ‖ **2.** *Vx.* Travail de la terre : *Labourage et pâturage sont les deux mamelles qui nourrissent la France* (Sully). *Les moines de Saint-Benoît-Polironne, près de Mantoue, employèrent au labourage plus de trois mille bœufs* (Chateaubriand).

labouré, e [labure] adj. (part. passé de *labourer ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *laboré* [*labouré,* XIII[e] s.], au sens 1 [v. LABOURER] ; sens 2, 1555, Ronsard). **1.** Qui a été travaillé par labour : *Un champ labouré.* ‖ **2.** Marqué de traces profondes : *Accablé de mauvais traitements par ses maîtres, il avait une oreille déchirée et le corps labouré de cicatrices* (France). *Les petits pavillons d'un ocre malade, les murs labourés d'inscriptions* (Carco).

• SYN. : **2** *déchiré, entaillé, tailladé.*

◆ **labouré** n. m. (v. 1180, *Horn,* écrit *laboré,* au sens de « travail » ; écrit *labouré,* au sens moderne, av. 1890, Maupassant). *Vx.* Terre labourée : *Il détala à travers un labouré* (Maupassant). *Attends-moi, je vais battre ce labouré* (Renard).

labourer [labure] v. tr. (lat. *laborare,* travailler, prendre de la peine, de *labor* [v. LABEUR] ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *laborer* [*labourer,* XIII[e] s.], comme v. intr., aux sens de « travailler, se donner de la peine » ; comme v. tr., au sens I, v. 1283, Beaumanoir ; sens II, 1, 1534, Rabelais [aussi absol.] ; sens II, 2, 1959, Robert ; sens II, 3, 1690, Furetière [pour un bateau, 1704, Trévoux ; pour une ancre, 1660, Oudin] ; sens II, 4, 1802, Chateaubriand ; sens II, 5, 1555, Ronsard [au part. passé ; à l'infin., 1867, Littré ; *se labourer le visage,* 1835, Acad.]).

I. *Class.* Travailler péniblement : *Me voici plantée au coin de mon feu* [...], *labourant depuis deux heures mes lettres d'affaires de Bretagne* (Sévigné).

II. 1. Retourner la terre avec un outil à main ou une charrue tractée, pour enfouir la couche supérieure et faire monter en surface une couche plus ou moins profonde, qui recevra les semences : *Quel sol labourent-ils ? Quels blés moissonnent-ils ?* (Hugo). ‖ *Absol.* Se livrer au labourage : *Labourer au tracteur.* ‖ **2.** Pénétrer dans la terre pour la travailler : *Le soc de la charrue laboure la terre.* ‖ **3.** Creuser profondément, entailler le sol : *Les obus ont labouré le sol. La carcasse de l'avion a labouré profondément le sol sur une distance de vingt mètres.* ‖ *Spécialem.* En parlant d'un bateau, naviguer en touchant le fond, mais sans être arrêté. ‖ En parlant de l'ancre d'un navire, traîner au fond sans être retenue. ‖ **4.** Tracer des sillons dans une surface quelconque : *Le vent commence à labourer profondément les eaux de la baie* (Fromentin). ‖ **5.** Marquer par des raies profondes : *Il avait le regard égaré ; des rides profondes labouraient son visage usé* (Duhamel). *Les mains, devenues comme des griffes, labouraient doucement les flancs du lit* (Camus). ‖ *Se labourer le visage,* se taillader le visage.

• SYN. : **II, 1** *bêcher, piocher, retourner ;* **3** *bouleverser, défoncer ;* **5** *entailler, lacérer, sillonner, taillader.*

◆ v. intr. (1893, *Dict. général* [d'abord comme v. tr., dans la loc. *labourer des tonneaux,* même sens, milieu du XIV[e] s., puis 1723, Savary des Bruslons]). *Vx.* Débarquer des tonneaux d'un bateau.

laboureur [laburœr] n. m. (de *labourer ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *laboreür,* au sens de « travailleur » ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [écrit *laboreor ; laboureur,* fin du XIII[e] s.] ; sens 2, v. 1265, Br. Latini). **1.** *Littér.* Celui qui

laboure la terre : *Il se levait dès le matin et conduisait lui-même une de ses charrues. Il était un parfait laboureur* (Restif de La Bretonne). || **2.** *Vx* et *poétiq.* Paysan : *Un riche laboureur, sentant sa mort prochaine, | Fit venir ses enfants, leur parla sans témoins* (La Fontaine).

• SYN. : **2** *cultivateur, exploitant.*

laboureuse [laburøz] n. f. (de *labourer* [en raison des mœurs fouisseuses de l'insecte] ; 1931, Larousse [*laboureur,* n. m., même sens, 1611, Cotgrave]). Nom usuel de la *taupe-grillon.*

labrador [labradɔr] n. m. (de *Labrador,* n. géogr. ; 1867, Littré, au sens 1 [d'abord *pierre de Labrador,* 1828, Mozin] ; sens 2, 1910, Larousse [*canard de/ du Labrador,* 1867, Littré] ; sens 3, 1931, Larousse). **1.** Feldspath à reflets chatoyants, qu'on trouve sur la côte du Labrador : *Mais la beauté de cette jeune fille déjà femme fait exception et mériterait quelque robe ancienne en velours de Gênes* [...], *que je ne craindrais pas d'alourdir encore avec des incrustations ou des pendeloques de merveilleuses pierres démodées* [...], *comme le péridot, la marcassite et l'incomparable labrador* (Proust). [On dit aussi LABRADORITE, n. f. (dér. savant de *Labrador ;* 1842, Mozin).] || **2.** Race de canards originaire du Labrador, qui peut être domestiquée. (On dit aussi CANARD DU LABRADOR.) || **3.** Race de chiens d'arrêt à poil ras, du groupe des retrievers, originaire de Terre-Neuve.

1. labre [labr] n. m. (lat. scientif. moderne *labrus,* labre, tiré arbitrairement du lat. class. *labrum,* « lèvre », parce que le labre a des lèvres épaisses ; 1797, Gattel). Genre de poissons vivant dans les mers de l'hémisphère boréal, à lèvres épaisses, à la chair peu estimée.

• SYN. : *tanche de mer, vieille de mer, vras.*

2. labre [labr] n. m. (lat. *labrum,* lèvre ; 1827, Acad.). Pièce impaire de la bouche des insectes, faisant office de lèvre supérieure.

labret [labrɛ] n. m. (du lat. *labrum,* lèvre ; 1962, Larousse). Cheville ou disque que certaines peuplades ont coutume de se placer dans les lèvres.

labri ou **labrit** [labri] n. m. (emploi comme n. commun de *Labrit,* n. d'un chef-lieu de canton du département des Landes [où ce genre de chien est très répandu] ; 1877, Littré, écrit *labry ; labri, labrit,* XXᵉ s.). Chien de berger à poil frisé, utilisé pour la garde des troupeaux dans le midi de la France.

labridés [labride] n. m. pl. (de *labre* 1 et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1902, Larousse). Famille de poissons parés de vives couleurs, vivant près des côtes rocheuses.

labyrinthe [labirɛ̃t] n. m. (lat. *labyrinthus,* le labyrinthe d'Égypte, celui de Crète, et, à basse époque, « difficulté inextricable », gr. [d'origine égéenne] *laburinthos,* mêmes sens ; 1418, Caumont, écrit *lebarinthe* [*labyrinthe,* XVIᵉ s.], au sens 1 [pour le labyrinthe de Crète, 1677, Racine] ; sens 2, 1852, *Revue archéologique,* p. 438 [dans les jardins, 1689, Mᵐᵉ de Sévigné] ; sens 3, fin du XVᵉ s., Molinet [écrit *laborinth ; labyrinthe,* 1573, Chesneau] ; sens 4, 1931, Larousse ; sens 5, 1694, Th. Corneille [dans le textile, 1873, Larousse] ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 7, milieu du XVIᵉ s., Ronsard ; sens 8, 1691, Bossuet). **1.** Dans l'Antiquité égyptienne, immense palais servant, dans sa partie souterraine, à la sépulture des rois et des animaux sacrés, et comprenant trois mille chambres. (Prend une majuscule en ce sens.) || En Crète, édifice légendaire construit par Dédale sur l'ordre de Minos pour enfermer le Minotaure, et composé de plusieurs pièces disposées de telle sorte qu'on en trouvait difficilement l'issue : *Je m'entretins avec Minos* [...], *puis lui fis part d'un projet que j'avais nourri de construire et d'aménager, près de son palais* [...], *un labyrinthe à l'instar de celui que j'avais admiré en Égypte* (Gide). [Prend une majuscule en ce sens.] || **2.** Dans certaines églises, dallage en méandres que les fidèles parcouraient à genoux. || Dans les jardins, méandres d'allées : *La lanterne du labyrinthe du Jardin des plantes est aussi fort ingénieuse* (Hugo). || **3.** Chemins ou galeries entrecroisés, où l'on se retrouve difficilement : *Ils progressèrent à travers un labyrinthe de ruelles sans nom* (Gide). *Au début, on erre dans le labyrinthe, on cherche la mer* [à Oran], *comme le signe d'Ariane* (Camus). || **4.** *Labyrinthe optique,* série de petits cabinets enchevêtrés les uns dans les autres et recouverts de miroirs sur toutes les faces de manière à égarer le visiteur qui s'y est engagé. || **5.** Dans un pavage, ensemble de compartiments formés par des rangs de pavés aux colorations variées s'entremêlant d'une façon irrégulière. || Dans le textile, genre de dessins dont les lignes forment des contours irréguliers. || **6.** Ensemble de cavités sinueuses et contournées qui composent l'oreille interne. || **7.** *Fig.* Enchevêtrement inextricable : *Les registres de Bouvard lui parurent un véritable labyrinthe* (Flaubert). *Le labyrinthe des lois, de la procédure.* || **8.** État d'une personne désorientée, incertaine : *En décidant de préparer le concours, je m'étais enfin évadée du labyrinthe dans lequel je tournoyais depuis trois ans* (Beauvoir).

• SYN. : **3** *dédale, lacis, réseau ;* **7** *embrouillamini, imbroglio, maquis, mélimélo* (fam.).

labyrinthique [labirɛ̃tik] adj. (bas lat. *labyrinthicus,* sinueux, embrouillé [du lat. class. *labyrinthus,* v. l'art. précéd.], ou dér. franç. de *labyrinthe ;* milieu du XVIᵉ s., écrit *labirinthique,* au sens de « en forme de labyrinthe » ; écrit *labyrinthique,* au sens 2, 1828, Mozin ; sens 1, 1867, Littré). **1.** Propre au labyrinthe : *Un enchevêtrement labyrinthique.* || **2.** Qui appartient au labyrinthe de l'oreille : *Nerf labyrinthique.*

labyrinthite [labirɛ̃tit] n. f. (dér. savant de *labyrinthe ;* 1931, Larousse). Inflammation de l'oreille interne.

1. lac [lak] n. m. (lat. *lacus,* réservoir, lac, étang ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [la forme phonétique normale *lai* — XIIᵉ s., H. Berger — a eu peu de vitalité] ; sens 2, 1959, Robert [aussi *lac de barrage*] ; sens 3, av. 1880, Flaubert ; sens 4, 1857, Baudelaire ; sens 5, 1878, Larousse [*lacs sanguins,* 1902, Larousse] ; sens 6, 1873, Larousse ; sens 7, fin du XIXᵉ s., Courteline [*tomber dans le lac ; être dans le lac,* 1891, Sainéan, *le Langage parisien*]). **1.** Grande étendue naturelle d'eau douce, ou parfois salée, plus ou moins profonde, entourée de terre de tous côtés : *Là le lac immobile étend ses eaux dormantes | Où l'étoile du soir se lève dans l'azur* (Lamartine). *Combien j'aime ce lac tranquille aux rives basses, peuplé de mouettes, où mon regard ni ma pensée ne se heurte à rien d'accidentel ou d'étranger* (Gide). || **2.** *Lac artificiel,* nappe d'eau créée pour la décoration, l'agrément. || *Lac de barrage,* lac naturel qui s'est formé dans une vallée obstruée par des éboulements ; réserve d'eau retenue derrière un barrage et destinée à l'irrigation ou à la production d'électricité. || **3.** Accumulation d'eau qui ne s'écoule pas : *Sur la terrasse des maisons, la pluie fait des lacs quand les gouttières sont bouchées* (Flaubert). || **4.** Accumulation d'une matière liquide quelconque : *Elle* [la lave] *est devenue comme un lac d'eau laiteuse* (Camus). *Un lac de boue, de sang.* || **5.** *Lac lacrymal,* espace semi-elliptique que forment les paupières dans leur partie interne. || *Lacs sanguins,* cavités veineuses creusées dans l'épaisseur de la dure-mère sur le trajet des veines méningées. || **6.** Fig. *Un lac d'amertume, d'oubli,* une amertume, un oubli profonds comme un lac. || **7.** *Fig.* et fam. *Tomber dans le lac,* échouer : *L'affaire est tombée dans le lac.* (V. Rem.) || *Être dans le lac,* être dans une situation dont on ne peut se tirer : *Si Rabevel ne venait pas arranger la situation, il était dans le lac* (Fabre).

• REM. Le mot *lacs* (v. à l'ordre alphab.) n'étant plus compris au sens de « piège », *tomber dans le lacs* est devenu dans le langage familier *tomber dans le lac.*

2. lac n. m. V. LACK.

laçage [lasaʒ] ou **lacement** [lasmɑ̃] n. m. (de *lacer ;* v. 1320, Watriquet de Couvin, écrit *lachage,* au sens de « attachement, lien » ; écrit *laçage,* au sens 1, 1845, Bescherelle [*lacement,* 1611, Cotgrave] ; *laçage* et *lacement,* au sens 2, 1962, Larousse). **1.** Action de lacer ; résultat de cette action : *Ce corset qui s'accroche par-devant, en évitant aux femmes pres-*

sées la fatigue et le temps si mal employé du laçage (Balzac). *Un laçage trop serré comprime la circulation.* || **2.** En bourrellerie, ensemble de points pratiqués à l'aide de l'alêne à lacer.

laccase [lakaz] n. f. (dér. savant de *laque* [v. ce mot] ; 1902, Larousse). Diastase oxydante qui existe dans la laque, la betterave, la carotte, les fruits.

laccifère [laksifɛr] adj. (de *lacci-*, élément tiré de *laque* [v. ce mot], et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1873, Larousse). Se dit des plantes qui produisent de la laque.

laccolite [lakɔlit] n. f. (anglo-améric. *laccolithe,* même sens, mot créé par le géologue américain Karl Grove Gilbert [1843-1918] avec le lat. *lacus,* lac, et le gr. *lithos,* pierre ; 1888, Larousse, écrit *laccolithe ; laccolite,* 1962, Larousse). Intumescence du relief, résultant de phénomènes volcaniques qui n'ont pas atteint la surface : *Les laccolites du Colorado.*

lacé [lase] n. m. (part. passé substantivé de *lacer ;* 1803, Boiste). Entrelacement de grains de verre dont on orne les lustres.

• REM. On écrit aussi LACER (emploi substantival de l'infin. *lacer ;* 1962, Larousse).

lacédémonien, ienne [lasedemɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Lacédémone,* n. géogr., lat. *Lacedaemon,* Lacédémone, gr. *Lakedaimôn ;* 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1835, Th. Gautier). **1.** De Lacédémone, ou Sparte : *Le désastre de Leuctres mit fin à l'hégémonie lacédémonienne.* || **2.** Digne de Lacédémone par son austérité, sa sévérité : *Elle se trouvait d'ailleurs trop au dépourvu de vertus lacédémoniennes pour n'être pas l'ennemie de ce gouvernement masculin* (Goncourt).

• SYN. : *spartiate.*

lacement n. m. V. LAÇAGE.

1. lacer [lase] v. tr. (lat. *laqueare,* garrotter, lier, enlacer, de *laqueus,* nœud coulant, filet, piège, lien ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *lacier* [*lacer,* XIIIe s.], au sens I, 1 [*lacer une femme,* 1846, Balzac] ; sens I, 2, 1687, Jal ; sens I, 3, 1803, Boiste ; sens II, 1530, Palsgrave). [Conj. **1 a.**]

I. 1. Attacher deux parties d'un objet à l'aide d'un lacet qui passe alternativement de l'une à l'autre : *Lacer des chaussures. Lacer un corset.* || Autref. *Lacer une femme,* lui lacer son corset. || **2.** En termes de marine, relier une voile annexe à la principale à l'aide d'un filin, ou relier la voile à la vergue quand le vent est trop fort. (Syn. TRANSFILER.) || **3.** Confectionner les mailles d'un filet.

II. Couvrir la femelle, en parlant du chien.

2. lacer n. m. V. LACÉ.

lacérable [laserabl] adj. (de *lacérer ;* 1867, Littré). Qui peut ou qui doit être lacéré : *Un écrit lacérable.*

lacération [laserasjɔ̃] n. f. (lat. *lace-ratio,* action de déchirer, de *laceratum,* supin de *lacerare* [v. LACÉRER] ; 1356, Bersuire, écrit *laceracion ; lacération,* XVIe s.). Action de lacérer : *La lacération des affiches sur les panneaux électoraux est interdite.*

lacéré, e [lasere] adj. (part. passé de *lacérer ;* XIVe s., au sens 1 [v. l'art. suiv.] ; sens 2, 1842, Mozin). **1.** Qui a subi une lacération : *Ce portefeuille m'était odieux* [...], *il* [...] *portait au-dessus d'une serrure de cuivre une couronne et des armoiries lacérées* (France). || **2.** Se dit de toutes les parties des plantes qui offrent des divisions irrégulières semblables à des déchirures : *Feuilles lacérées.*

lacérer [lasere] v. tr. (lat. *lacerare,* mettre en morceaux, déchirer, railler, faire souffrir, de l'adj. *lacer,* mutilé, déchiré, mis en pièces ; 1356, Bersuire, au part. passé [à l'infin., XVIe s.], au sens 1 [en termes de droit, 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1560, Paré [au fig., 1936, R. Martin du Gard]). [Conj. **5 b.**] **1.** Mettre en morceaux pour rendre hors d'usage : *Lacérer une affiche.* || *Autref.* Déchirer un écrit par décision de justice : *Le guichet où furent lacérées les bulles de l'antipape Bénédict* (Hugo). || **2.** Faire des déchirures dans un tissu vivant : *De ses ongles aiguisés par la rage, elle lacéra les joues et les paupières du kéroub* (France). *L'insecte assaillait tout le pourtour de la corolle, le lardait, le mordait, le lacérait enfin avec une rage impuissante d'abord, puis triomphante enfin* (Gide). || *Fig.* Déchirer, faire souffrir : *Lacérer le cœur.*

• SYN. : **1** *dilacérer ;* **2** *déchiqueter, déchirer, entailler, labourer, taillader.*

laceret [lasrɛ] n. m. (altér. de l'anc. franç. *loceret,* même sens [1206, Du Cange], dér. de *louce,* var. anc. du n. f. *louche* [v. ce mot] ; 1690, Furetière). Petite tarière de charpentier en forme de cuiller, servant à enlacer, c'est-à-dire à faire les trous de cheville.

• REM. On écrit aussi LASSERET (1867, Littré).

lacerie [lasri] n. f. (de *lacer* 1 ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *lasserie ; lacerie,* 1867, Littré). Sorte de tissu très souple que le vannier fait avec des pailles, des joncs, ou des osiers fendus menu.

laceron [lasrɔ̃] n. m. (du lat. *lactarius,* qui a rapport au lait [adj. servant parfois à qualifier des plantes], dér. de *lac, lactis,* lait ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *lasseron ; laceron,* 1531, *Fleurs et secrets de médecine,* 28). Syn. anc. de LAITERON.

lacertidés [lasɛrtide] n. m. pl. (du lat. *lacertus,* lézard, et du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1873, Larousse, écrit *lacertides ; lacertidés,* 1902, Larousse). Famille de reptiles lacertiliens comprenant les lézards au sens strict.

lacertiliens [lasɛrtiljɛ̃] ou **lacertiens** [lasɛrtjɛ̃] n. m. pl. (du lat. *lacerta* ou *lacertus,* lézard ; 1817, Cuvier, écrit *lacertiens ; lacertiliens,* 1902, Larousse). Ordre de reptiles comprenant les lézards, les geckos, les caméléons. (Syn. SAURIENS.)

lacet [lasɛ] n. m. (de *lacs* [v. ce mot] ; 1315, J.-M. Richard, *Mahaut,* p. 396, écrit *laccés* [au plur. ; *lasset, lacet,* au sing., XVe s.], au sens 1 [*broderie à lacet,* 1962, Larousse ; *dentelle au lacet,* 1931, Larousse] ; sens 2, 1902, Larousse [*lacet,* « lien, cordon d'étoffe », 1418, Havard] ; sens 3, 1625, Stœr [au fig., XIIIe s., Godefroy] ; sens 4, 1877, Littré ; sens 5, 1931, Larousse ; sens 6, 1867, Littré [*tracé en lacet,* 1931, Larousse] ; sens 7, 1867, Littré [*lacet,* même sens, 1873, Larousse] ; sens 8, 1962, Larousse ; sens 9, 1902, Larousse [aussi « collier à écrou... » ; « petite broche métallique », 1694, Th. Corneille] ; sens 10, 1902, Larousse ; sens 11, 1953, Larousse). **1.** Cordon étroit qui passe alternativement sur deux parties percées de trous, munis ou non d'œillets, qu'il doit relier ou serrer : *Labrac mit ses bas en loques dans ses souliers veufs de lacets* (Pergaud). *Lacet d'une voile.* || *Broderie à lacet,* broderie faite avec des lacets remplaçant les fils. || *Dentelle au lacet,* dentelle d'amateur exécutée avec des lacets imitant les motifs des véritables dentelles. || **2.** Cordelette plate tressée, dont on fait des bordures pour l'ameublement. || **3.** Nœud coulant, fait en crin, en chanvre ou en laiton, et fixé à un piquet ou à un arbre, pour prendre le gibier : *J'organisai des battues, je tendis des lacets* (Pesquidoux). || *Fig.* et *vx.* Piège : *L'éloquence éblouit les simples, la dialectique leur tend des lacets* (Bossuet). || **4.** Sorte de coutil dont on fait les matelas. || **5.** Travail d'orfèvrerie où les fils d'or ou d'argent forment une sorte de tissu. || **6.** Chacun des tournants qui se succèdent et qui sont orientés alternativement en sens contraire, pour permettre de gravir plus aisément les pentes montagneuses : *Un jeune homme qui suivait le même chemin* [...] *les rejoignit au premier lacet* (France). *Te rappelles-tu cette nuit ? Dans l'allée en lacets qui montait derrière les thermes ?* (Mauriac). || Série de zigzags : *Des routes qui montent en lacet.* || *Tracé en lacet,* tracé d'une voie de chemin de fer comportant une succession de courbes de sens inverse. || **7.** *Mouvement de lacet,* ou simplem. *lacet,* ensemble d'oscillations transversales qui affectent un train ou la locomotive seule : *Et l'express* [...] *fait le lacet, gronde et mugit* (Huysmans). || **8.** Mouvement autour d'un axe vertical passant par le centre de gravité, qui affecte un avion en vol. || **9.** Piton à scellement ou terminé en vis, sur lequel vient s'adapter un bouton de porte, une poignée. || Collier à écrou, soutenant ou maintenant la tige d'une espagnolette.

|| Petite broche métallique servant à unir les deux parties mobiles d'une charnière. || **10.** En mathématiques, contour fermé entourant un point donné dans le plan de la variable complexe : *La variable décrit un lacet autour d'un point critique.* || **11.** *Signe* ou *test du lacet,* petits points rouges hémorragiques qui apparaissent sur l'avant-bras à la suite d'une compression du bras par un garrot, et qui dénotent la fragilité des capillaires sanguins.

laceur, euse [lasœr, -øz] n. (de *lacer* 1 ; v. 1268, É. Boileau, au sens de « ouvrier qui fabrique des lacets » ; sens actuel, 1769, Duhamel du Monceau). Personne qui fait des filets pour la chasse ou la pêche.

lâchage [lɑʃaʒ] n. m. (de *lâcher* 1 ; 1867, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse ; sens 3, 1902, Larousse ; sens 4, milieu du XX^e^ s.). **1.** Action de lâcher un être ou une chose, de cesser de les retenir : *Le lâchage des chiens ;* et au fig. : *Le lâchage des prix.* || **2.** *Vx.* Action de faire descendre un cours d'eau à un bateau. || **3.** *Fig.* et *fam.* Action d'abandonner brusquement un compagnon, un groupe ami : *C'est un lâchage, presque une trahison* (Romains). *C'est qu'en effet M^me^ Verdurin avait encore une raison, plus grave que le lâchage de Morel à la soirée de ses amis, d'en vouloir à M. de Charlus* (Proust). || **4.** Le fait de céder, de ne plus fonctionner : *Le lâchage des freins.*

• SYN. : **3** *abandon, délaissement, démission, dérobade, désertion, trahison ;* **4** *rupture.*

lâche [lɑʃ] adj. (de *lâcher* 1 ; v. 1131, *Couronnement de Louis* [comme adj. et n., v. ci-dessous] ; sens 1, XIII^e^ s. [*tissu lâche,* 1690, Furetière ; *phonème lâche,* 1968, Larousse] ; sens 2, 1643, Corneille). **1.** Se dit de ce qui n'est pas serré, tendu : *Un nœud lâche. Vêtue de son peignoir qui était lâche autour d'elle* (Flaubert). *Des bordelaises déjà terminées, mais cerclées lâches, et qui attendaient le forçage au feu* (Camus). || *Tissu lâche,* tissu dont la trame n'est pas assez battue ou la chaîne assez serrée. || *Phonème lâche,* phonème dont l'articulation est accompagnée d'une décharge d'énergie expiratoire moins forte que la tension musculaire de l'organe mis en jeu. || **2.** Se dit de ce qui est bas, honteux, méprisable : *Par-dessous cette belle attitude indignée grelottait une peur basse, lâche, immonde, la peur du bagne* (Zola). *Un lâche soulagement.*

• SYN. : **1** *flottant, large, vague ;* **2** *abject, ignoble, immonde, inavouable, vil.* — CONTR. : **1** *ajusté, étroit, juste, moulant, serré.*

◆ adj. et n. (sens 1, v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *lasche* [*lâche,* XVI^e^ s.] ; sens 2, 1538, R. Estienne [*style lâche,* 1718, Acad.] ; sens 3, 1647, Corneille [« qui fait preuve de bassesse » ; « qui exerce sans risque... des violences... », 1657, Pascal, comme adj. — comme n., av. 1778, Voltaire]). **1.** Qui manque de courage, poltron : *Être lâche dans le combat. La vivandière va me croire un lâche, se disait-il* (Stendhal). *Enfin, nous ne trouvâmes plus devant nous que des morts et des lâches* (France). || **2.** *Class.* et *littér.* Sans force, sans énergie : *En arrivant dans l'île, je sentis un air qui rendait les corps lâches et efféminés* (Fénelon). *Elle était étendue, lâche à tout travail* (Goncourt). || *Style lâche,* style qui manque de concision, de vigueur. || **3.** Qui fait preuve de bassesse ; qui exerce sans risque ou impunément des violences, de la cruauté envers les personnes ou les animaux : [Giraudat] *essaya de donner des coups de pied, et en fin de compte, fut mis dehors par le Grand Meaulnes, à qui il cria rageusement : « Grand lâche ! »* (Alain-Fournier). *Un lâche agresseur.*

• SYN. : **1** *capon* (fam. et vx), *couard, craintif, dégonflé* (pop.), *froussard* (fam.), *peureux.* — CONTR. : **1** *audacieux, brave, hardi, intrépide.*

lâché, e [lɑʃe] adj. (part. passé de *lâcher* 1 ; 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** *Vx.* Se dit d'un travail artistique ou littéraire fait à la hâte, sans précision et sans vigueur : *Tableau lâché. L'artificialité, le « convenu », la forme lâchée des livrets d'opéra* (Zola). || **2.** *Fig.* et *littér.* Négligé : *Ces attitudes lâchées ne lui siéent guère* (Hermant).

• SYN. : **2** *relâché.*

◆ **lâché** n. m. (milieu du XIX^e^ s., Baudelaire). Manque de rigueur : *Un lâché dans la forme vraiment inconcevable* (Baudelaire).

lâchée n. f. (part. passé fém. pris substantiv. de *lâcher* 1 ; XIV^e^ s., au sens de « relâchement » ; 1611, Cotgrave, au sens de « fait de laisser aller » ; sens actuel, XX^e^ s.). Émission d'une série de bruits : *Avant la finale, il y eut une lâchée de sons éclatants, une farandole de joie furieuse* (Aymé).

1. lâchement [lɑʃmɑ̃] adv. (de *lâche* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *lascement, laschement* [*lâchement,* XVI^e^ s.], au sens I ; sens II, 1-2, 1538, R. Estienne).

I. *Littér.* Sans être serré, tendu : *Un foulard blanc se nouait lâchement à son col* (Duhamel).

II. 1. *Class.* Mollement : *Qui fuit croit lâchement et n'a qu'une foi morte* (Corneille). || **2.** Avec lâcheté, honteusement : *De se voir là, comme il était, lâchement accroupi sur sa natte, tandis qu'on le croyait en train de massacrer des fauves, Tartarin eut honte de lui-même* (Daudet).

2. lâchement [laʃmɑ̃] n. m. (de *lâcher* 1 [v. ce mot] ; 1^re^ moitié du XIII^e^ s., *Antéchrist,* écrit *laschement,* au sens de « relâchement moral » ; sens class., fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné). *Vx.* Action de lâcher (rare) : *Lâchement de pied* (Aubigné).

• REM. On dit auj. LÂCHAGE.

1. lâcher [lɑʃe] v. tr. (lat. pop. **lascare,* altér. du bas lat. *laxicare,* lâcher, dér. du lat. class. *laxare,* étendre, élargir, relâcher, de *laxus,* large, détendu, desserré ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *laschier* [*lascher,* XIII^e^ s. ; *lâcher,* XVI^e^ s.], au sens 1 [*lâcher la vapeur,* 1893, *Dict. général ; lâcher la bride à un cheval,* 1690, Furetière —... *à quelqu'un,* milieu du XVI^e^ s. ; *lâcher la bride à ses passions,* etc., 1538, R. Estienne, art. *indulgere ; lâcher la main,* 1570, Liébault — au fig., 1690, Furetière ; *lâcher les amarres,* XX^e^ s. ; *lâchez tout !,* 1867, Littré ; *lâcher le ventre,* 1588, Montaigne] ; sens 2, 1887, Zola [*lâcher du lest,* XX^e^ s. — au fig., 1907, Larousse] ; sens 3, 1690, Furetière [« ouvrir pour donner lieu à un écoulement », 1678, Racine] ; sens 4, début du XX^e^ s. ; sens 5, 1690, Furetière [*lâcher un vent* — ... *un pet,* XX^e^ s. ; *lâcher tout sous soi,* 1694, Acad. ; *lâcher un coup de poing,* 1648, Scarron — ... *une ruade,* 1668, La Fontaine ; *lâcher un coup de fusil,* 1601, Héroard] ; sens 6, 1673, Molière [*ne pas lâcher des yeux, du regard,* début du XX^e^ s.] ; sens 7, milieu du XVI^e^ s., *Journ. du sire de Gouberville* [*lâcher des pigeons,* 1893, *Dict. général ; lâcher l'autour,* 1690, Furetière ; *lâcher les chiens,* 1552, R. Estienne ; *lâcher l'huissier,* XX^e^ s. — d'abord ... *les huissiers,* 1867, Littré] ; sens 8, 1588, Montaigne ; sens 9, 1749, Esnault [*lâcher sa/la proie pour l'ombre,* 1668, La Fontaine ; *lâcher un aveu,* XX^e^ s. ; *lâcher un secret,* 1873, Larousse ; *lâcher le morceau,* XX^e^ s. — ... *le paquet,* 1880, Larchey ; *lâcher de l'argent, des sous,* 1749, Esnault — *les lâcher,* même sens, 1910, Esnault ; *lâcher pied,* 1754, Poëtevin — d'abord *lâcher le pied,* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné] ; sens 10, 1538, R. Estienne [« cesser d'occuper », 1931, Larousse] ; sens 11, 1808, d'Hautel [en sports, « distancer », 1926, Esnault] ; sens 12, début du XX^e^ s.). **1.** Cesser de retenir une chose : *Lâcher un ressort, un cordage, une ceinture.* || *Lâcher la vapeur,* détendre la pression de la vapeur en laissant celle-ci s'échapper. || *Lâcher la bride à un cheval,* tenir la bride moins serrée pour que le cheval avance plus vite. || Fig. *Lâcher la bride à quelqu'un,* le laisser agir plus librement. || Fig. *Lâcher la bride à ses instincts,* leur donner libre cours. || *Lâcher la main,* desserrer les doigts sur les rênes pour donner de la bride ; au *fig.,* ne plus se montrer aussi sévère. || *Lâcher les amarres,* les détacher pour laisser le bateau prendre le large. || *Lâchez tout !,* ordre donné pour laisser partir un bateau, un ballon. || Vx. *Lâcher le ventre,* le détendre, le relâcher, en parlant d'aliments dont l'action favorise l'évacuation des matières fécales : [Il m'ordonne], *le soir, de petits pruneaux pour lâcher le ventre* (Molière). || **2.** Laisser tomber : *Lâcher une pile d'assiettes. Lâcher des bombes.* || Verser d'en haut : *Un gros nuage noir venait de lâcher une première averse* (Zola). *Elles refusèrent d'ouvrir et* [...] *elles lui lâchèrent sur la tête une potée*

d'eau de vaisselle (France). || *Lâcher du lest,* en aérostation, laisser tomber du sable pour alléger le ballon et lui permettre de s'élever ; au *fig.*, faire un sacrifice important pour remédier à une situation compromise. || **3.** Laisser s'écouler : *Lâcher les eaux d'un bassin, d'un lac.* || Ouvrir pour donner lieu à un écoulement : *Lâcher une vanne.* || **4.** Écouler une marchandise : *Comme c'est intelligent de lâcher dix-huit toiles d'un seul coup sur le marché* (Duhamel). || **5.** Ne pas pouvoir retenir une envie. || Triv. *Lâcher un pet, un vent,* péter. || Fam. *Lâcher tout sous soi,* ne plus pouvoir retenir ses besoins. || *Lâcher un coup de poing, une ruade,* cesser, par colère ou par impatience, de retenir l'envie de donner un coup. || Vx. *Lâcher un coup de fusil,* tirer brusquement. || **6.** Cesser de tenir : *Lâcher le bras de quelqu'un. Lâcher la rampe. Pour te conduire, j'aurais pris ta main droite* [...]. *Et cette main serrée, au plus tôt, je l'eusse lâchée, dès qu'on eût été loin des villes* (Gide). || Fig. *Ne pas lâcher des yeux, du regard,* tenir les yeux constamment fixés sur quelqu'un ou quelque chose : *Les deux femmes se dévisagèrent en silence, et Serge, inquiet, ne les lâchait pas du regard* (Camus). || **7.** Cesser de tenir prisonnier : *Lâcher les élèves en retenue. Lâcher un oiseau* ; et au fig. : *Tous les passagers* [...] *semblaient écouter la voix du vent, lâché en liberté sur ces plateaux interminables* (Camus). || *Lâcher des pigeons,* les faire envoler en vue d'une compétition. || *Lâcher l'autour,* en fauconnerie, ouvrir la main pour laisser partir l'oiseau. || *Lâcher les chiens,* les libérer pour qu'ils s'attaquent à quelqu'un. || Fig. *Lâcher l'huissier,* l'envoyer à la poursuite d'un débiteur. || **8.** Laisser échapper par mégarde certaines paroles : *Le domestique achevait à peine de servir le potage, lorsque M[me] Jory lâcha une phrase malencontreuse* (Zola). *Lâcher une sottise. Lâcher une grossièreté.* || **9.** Laisser échapper contre son gré : *Lâcher prise. Lâcher sa proie. Ah ! le voilà lâché le grand mot, Paris* (Aragon). || Fig. *Lâcher la proie pour l'ombre* (prov.), délaisser un bien réel pour un bien imaginaire. || *Lâcher un aveu,* dire ce qui vous coûte. || *Lâcher un secret,* révéler ce qu'on gardait pour soi. || Fam. *Lâcher le morceau, le paquet,* avouer : *Ne comptez pas sur moi, je ne lâcherai pas le morceau* (Mauriac). || Fam. *Lâcher de l'argent, des sous, les lâcher,* donner de l'argent à contrecœur. || *Lâcher pied,* s'enfuir. || **10.** Abandonner une occupation : *Les filles et les garçons n'ont que le rêve de lâcher les vaches, de se décrasser du labour pour filer à la ville* (Zola). *Lâcher ses études.* || Cesser d'occuper : *Lâcher un appartement.* || **11.** Abandonner une personne : *Elle obéit, résolue à lâcher bientôt ses maîtres* (Flaubert). *La bêtise de s'être laissé faire cet enfant par un homme qui la lâchait* (Zola). *En voilà un qui les lâche* [ses enfants] *sans remords et qui ne s'en inquiète guère* (Maupassant). || En sports, distancer un rival, d'autres concurrents : *Le vainqueur de l'étape a lâché le peloton bien avant l'arrivée.* || **12.** Être défaillant : *Les moteurs de cette époque-là n'offraient point la sécurité qu'offrent les moteurs d'aujourd'hui. Souvent, ils nous lâchaient d'un coup sans prévenir* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **1** *débander, desserrer, relâcher ;* **2** *déverser, lancer ;* **10** *délaisser, interrompre, laisser ;* **11** *laisser tomber* (pop.), *plaquer* (pop.), *quitter.*

◆ v. intr. (XIII[e] s., *Roman de Renart,* au sens de « diminuer, s'épuiser » [en parlant de provisions] ; 1530, Palsgrave, au sens de « partir » [en parlant d'une arme à feu] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, XX[e] s. [« s'arrêter dans une entreprise », v. 1330, *Baudoin de Sebourg*]). **1.** Cesser de retenir, céder : *Les freins du camion ont lâché ;* et au fig. : *Ses nerfs ont lâché.* || **2.** *Fam.* En termes de sports, ralentir son effort par fatigue : *Le coureur était fatigué ; il a lâché dans la montée.*

◆ **se lâcher** v. pr. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « cesser [de] » ; sens actuel, 1867, Littré [« se laisser aller à des propos indécents ou déplacés », début du XVII[e] s., Malherbe]). *Vx* et *fam.* Évacuer des matières fécales, ou lâcher un vent. || *Fig.* et *vx.* Se laisser aller à des propos indécents ou déplacés.

2. lâcher [lɑʃe] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; 24 mai 1873, *Journ. officiel,* p. 3296). Action de lâcher, de laisser aller, de laisser partir : *La fête se terminera par un lâcher de ballons. Un lâcher de pigeons a lieu à l'ouverture des jeux Olympiques.*

lâcheté [lɑʃte] n. f. (de *lâche* [v. ce mot] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *lascheté* [*lacheté,* v. 1361, Oresme ; *lâcheté,* XVI[e] s.], au sens 1 [« manque d'énergie », 1538, R. Estienne] ; sens 2 et 5, v. 1131, *Couronnement de Louis ;* sens 3, 1857, Flaubert ; sens 4, 1867, Littré). **1.** Disposition d'esprit qui porte à abandonner tout effort moral : *Une des couleurs de la lâcheté est la certitude qu'on a d'avance de la capitulation* (Alain). *Certains considèrent le suicide comme une lâcheté devant la vie.* || *Class.* Manque d'énergie : *J'appelle lâcheté cette délicatesse* [= susceptibilité] *sur les moindres réprimandes, ce découragement qui s'ensuit, ces ménagements qu'on désire* [...] ; *je crois, ma chère fille, que voilà une partie de la lâcheté de l'esprit. Venons à celle du corps : cette recherche continuelle des commodités, qui ferait établir des machines qui apportassent toutes les choses dont on a besoin sans étendre le bras pour les aller prendre* (Maintenon). || **2.** Manque de courage, notamment devant le danger : *Fuir par lâcheté.* || **3.** Disposition d'esprit qui pousse à nuire sans risque à qui ne peut se défendre : *C'est faire preuve de lâcheté que de frapper un prisonnier.* || **4.** Caractère de ce qui est lâche : *La lâcheté d'une action, d'une attitude, d'une réponse.* || **5.** Action lâche : *Si elle l'ennuie de son amour, il s'en va, il fait des lâchetés pour la fuir* (Balzac).

• SYN. : **1** *abdication, démission, faiblesse, inertie, mollesse, veulerie ;* **2** *couardise, poltronnerie ;* **3** *abjection, ignominie ;* **4** et **5** *bassesse, platitude, vilenie.*

lâcheur, euse [lɑʃœr, -øz] n. (de *lâcher* 1 ; 1858, Larchey). *Fam.* Personne qui abandonne facilement ses amis, ses relations : *L'illustre Delobelle, lui aussi, en voulait à Risler, et disait volontiers de lui : « C'est un lâcheur »* (Daudet). *Tu es aussi un joli lâcheur* [...]. *Oui, tu nous disais toujours que tu nous donnerais un coup de main quand tu aurais un journal à toi* (Zola).

lacinié, e [lasinje] adj. (lat. *laciniatus,* fait de morceaux, de *lacinia,* pan de vêtement, bout, extrémité, morceau, parcelle ; 1676, Dodart, p. 5). En botanique, qui est découpé en lanières irrégulières : *Feuilles laciniées. Un peu plus haut, les œillets délicats, laciniés à l'excès, presque décolorés, mais à l'odeur délicieuse* (Gide).

laciniure [lasinjyr] n. f. (de *lacini[é]* ; 1867, Littré). En botanique, découpure étroite, profonde et irrégulière.

lacinule [lasinyl] n. f. (de *lacin[ié]* ; 1873, Larousse). Pointe infléchie des pétales des ombellifères.

lacinulé, e [lasinyle] adj. (de *lacinule ;* 1873, Larousse). En botanique, se dit de ce qui présente des pointes, des divisions irrégulières.

lacis [lasi] n. m. (de *lacer ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *laceïz* [*lacis,* XV[e] s.], au sens 1 [« dentelle de fils de soie... », v. 1170, *Livre des Rois*] ; sens 2, 1690, d'après Trévoux, 1771 ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, 1840, Balzac). **1.** Réseau de fils entrelacés : *Une mule blanche que recouvrait un lacis de soie* (Maindron). || Dentelle de fils de soie, offrant de grandes analogies avec la guipure. || **2.** Réseau plus ou moins serré de nerfs ou de vaisseaux : *Un lacis veineux.* || **3.** Entrecroisement très dense de routes, de voies ferrées, de sentiers : *On se fusillait à chaque angle de mur, dans ce lacis inextricable* (Zola). *Avec une terreur jubilante, la maison tout entière salue le train hurleur qui lui passe contre le flanc, dans le lacis des rails* (Duhamel). *Lorsque l'on muse autour des Halles, à travers le lacis des petites rues visqueuses...* (Carco). || **4.** *Fig.* Ensemble de démarches compliquées dont on a peine à sortir : *Le lacis de la procédure. Voulant éviter toute raison supplémentaire d'insomnie, d'être repris dans ces lacis de réflexions et souvenirs qui pourraient vous amener vous ne savez quel catastrophique changement d'humeur et de projets* (Butor).

• SYN. : **1** *filet ;* **2** *enchevêtrement, entrelacement, réseau ;* **3** *dédale, labyrinthe, maquis.*

lack, lac ou **lakh** [lak] n. m. (mot hindou, du persan *lax,* cent mille, lui-même empr. du sanskr. *laksha,* même sens ; 1770, Raynal, écrit *lack ; lac,* 1867, Littré). *Un lack de roupies,* cent mille roupies : *À quinze ans il avait un sérail, cinq cents esclaves de toutes couleurs pour le servir, et autant de lacks de roupies qu'il pouvait en dépenser* (Gautier).

lac-laque [laklak] n. m. (réduplication de *laque ;* 1867, Littré). En chimie, précipité que produit l'alun dans une solution de résine laque, employé dans l'Inde pour la teinture.

laconien, enne [lakɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Laconie,* n. géogr., lat. *Laconia,* Laconie, du gr. *Lakôn,* Lacédémonien ; 1873, Larousse [« relatif à la Laconie » ; « habitant ou originaire de cette région », 1867, Littré]). Relatif à la Laconie, région de la Grèce antique ; habitant ou originaire de cette région.

◆ adj. (1636, Monet). *Class.* Syn. de LACONIQUE (aux sens 2 et 3).

◆ **laconien** n. m. (1902, Larousse). Dialecte dorien parlé en Laconie.

◆ **laconienne** n. f. (1664, Molière). Class. *À la laconienne,* d'une manière laconique : *Tranchez-moi votre discours d'un apophtegme à la laconienne* (Molière).

laconique [lakɔnik] adj. (lat. *Laconicus,* de Laconie, gr. *Lakônikos,* de Laconie, de Lacédémone, laconique, dér. de *Lakôn* [v. l'art. précéd.] ; début du XVI^e^ s., au sens 2 ; sens 1, 1738, Ch. Rollin ; sens 3, 1655, M^me^ de Sévigné). **1.** Syn. anc. de LACONIEN, ENNE : *Cléomène* [...] *travailla à rétablir la discipline appelée laconique* (Rollin). || **2.** Qui s'exprime brièvement, à la manière des habitants de Laconie : *Un orateur laconique.* || **3.** Exprimé en peu de mots : *Une réponse laconique. Le style du duc est laconique, mais il ne manque pas d'énergie* (Musset).

● SYN. : **2** *bref, concis ;* **3** *court, elliptique, lapidaire, succinct, télégraphique.*

laconiquement [lakɔnikmɑ̃] adv. (de *laconique ;* v. 1534, B. Des Périers). De façon laconique, brièvement : *Allons, plaidez ma sœur, exposez laconiquement le fait* (Dancourt). *Vous m'écrivez si laconiquement que vous ne répondez jamais à mes questions* (Mérimée).

laconisme [lakɔnism] n. m. (gr. *lakônismos,* imitation des manières ou du langage des Lacédémoniens, dér. de *Lakôn,* Lacédémonien ; 1556, Thevet, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Manière de s'exprimer en peu de paroles : *Elle retomba dans son laconisme* (Hugo). *Le laconisme nuit quelquefois à la politesse* (B. Constant). || **2.** Caractère de ce qui est exprimé brièvement : *Le laconisme d'une formule, d'une réponse.*

● SYN. : **1** *concision ;* **2** *brièveté.* — CONTR. : **1** *prolixité, verbosité.*

là-contre loc. adv. V. CONTRE 1.

lacrima-christi [lakrimakristi] n. m. (loc. du lat. de la Renaissance, du lat. class. *lacrima,* larme, et *christi,* génitif de *Christus,* le Christ ; 1534, Rabelais, écrit *lacryma-Christi* [*lacrima-christi,* 1962, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse [écrit *lacryma-christi ; lacrimachristi,* 1962, Larousse]). **1.** Célèbre vin muscat provenant de vignes cultivées au pied du Vésuve. || **2.** Cépage qui produit ce vin.

● REM. On écrit aussi LACRYMA-CHRISTI : *Nous aurions* [...] *dîné sous une treille, dans quelque osteria bien napolitaine, bu du falerne et du lacryma-christi* (Gautier).

lacrymal, e, aux [lakrimal, -o] adj. (lat. médiév. *lacrimalis,* qui a rapport aux larmes, et, au neutre substantivé lacrimale, « glande lacrymale », du lat. class. *lacrima,* larme ; XIV^e^ s., Lanfranc, comme n. m., écrit *lacrimel,* au sens de « glande lacrymale » ; comme adj., écrit *lacrymal,* av. 1525, J. Lemaire de Belges [*glande lacrymale,* 1867, Littré — *glandule lacrymale,* même sens, v. 1560, Paré ; *conduits lacrymaux, sac lacrymal,* 1867, Littré]). Qui a rapport aux larmes, à la production des larmes : *Ouverture des écluses lacrymales, cris, grincements de dents de lait* (Duhamel). || *Glande lacrymale,* glande située dans l'orbite et qui a pour fonction de sécréter les larmes. || *Conduits lacrymaux,* petits canaux, au nombre de deux pour chaque œil, partant de l'angle interne de l'œil et se réunissant dans le sac lacrymal. || *Sac lacrymal,* petite poche oblongue, fermée à sa partie supérieure et se continuant en bas par le canal lacrymo-nasal.

lacrymatoire [lakrimatwar] adj. et n. m. (bas lat. médic. *lacrimatorius,* qui combat le larmoiement [du lat. class. *lacrimatum,* supin de *lacrimare,* pleurer, dér. de *lacrima,* larme], ou dér. savant franç. du lat. *lacrimatum* [v. ci-dessus] ; 1690, Furetière, comme n. m. ; *vase lacrymatoire,* 1812, Mozin). *Vase lacrymatoire,* ou *lacrymatoire* n. m., fiole antique qu'on a crue longtemps destinée à recueillir des larmes et qui, selon toute apparence, contenait des huiles odorantes à répandre sur le bûcher funéraire : *Des figurines de jade, des statuettes, des lacrymatoires* (Duhamel).

lacrymogène [lakrimɔʒɛn] adj. (de *lacrymo-,* élément tiré du lat. *lacrima,* larme, et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1915, Larousse [*grenade lacrymogène,* 1930, Larousse, art. *grenade*]). Qui provoque la sécrétion des larmes : *Gaz lacrymogène.* || *Grenade lacrymogène,* grenade qui, en éclatant, répand du gaz lacrymogène.

◆ n. m. (av. 1951, A. Gide). Gaz, produit lacrymogène : *Nous avons fait demander des lacrymogènes et nous pensons venir à bout du bonhomme dans l'après-midi* (Gide).

lacrymo-nasal [lakrimonazal] adj. m. (de *lacrymo-* [v. l'art. précéd.] et de *nasal ;* 1962, Larousse, art. *lacrymal*). *Canal lacrymo-nasal,* conduit reliant le sac lacrymal aux fosses nasales.

lacs [lɑ] n. m. (lat. *laqueus,* nœud coulant, filet, piège, lien ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *laz* [*lacs* — sous l'influence graphique de *lacer, lacet* —, v. 1360, Froissart], au sens 1 [« ruban de soie... », milieu du XIX^e^ s. ; *lacs d'amour,* « ornement... », 1603, Gay — « chiffres ou lettres entremêlés », 1420, Gay] ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy [*tomber dans le lacs,* 1867, Littré] ; sens 4, 1809, Wailly [pour les vétérinaires, 1762, Acad.] ; sens 5, 1765. *Encyclopédie*). **1.** *Vx.* Cordon mince servant à attacher. || *Spécialem.* Ruban de soie qui permettait de suspendre les sceaux et les bulles aux documents officiels. || *Lacs d'amour,* cordon d'ornement formant une double boucle, ou motif de broderie entrelacé : *Son riche costume chargé de nœuds, de lacs d'amour* (Hugo) ; *class.,* chiffres ou lettres entremêlés : *Ils* [les amants] *mettent d'ordinaire les premières lettres de leur nom en lacs d'amour* (Furetière). || **2.** *Class.* Cordon disposé en nœud coulant pour prendre le gibier : *Il y vole, il est pris : ce blé couvrait d'un lacs | Les menteurs et traîtres appas* (La Fontaine). || **3.** *Class.* et *fig.* Piège, traquenard, ruse : *Ne songe qu'à combattre, à vaincre, à te tirer | De ces lacs dangereux où ton plaisir t'invite* (Corneille). || Fam. et vx. *Tomber dans le lacs,* tomber dans le piège. (Pour les loc. *être dans le lac, tomber dans le lac,* où *lac* s'est substitué à *lacs,* v. le mot LAC.) || **4.** Lacet large et résistant, employé en chirurgie et en obstétrique pour exercer des tractions. || Longue corde dont les vétérinaires se servent pour jeter à terre les chevaux à opérer. || **5.** *Vx.* Corde disposée sur le côté des anciens métiers à tisser les étoffes façonnées, et destinée à la commande de la levée des fils de chaîne : *Son aïeul avait jadis tiré les lacs sous les vieux métiers de la Croix-Rousse* (Béraud).

● REM. On a écrit anciennement : LAC, LAQS, LAS, LAZ.

lact(o)- [lakt(o)], **lacti-** [lakti], éléments tirés du lat. *lac, lactis,* lait, et qui entrent, comme préfixes, dans la composition de nombreux mots.

lactaire [laktɛr] adj. (lat. *lactarius,* qui a rapport au lait, de *lac, lactis,* lait ; 1803, Boiste). *Vx.* Relatif au lait, à l'allaitement.

◆ n. m. (1839, Boiste). Champignon des bois, de la famille des agaricacées, à chapeau souvent coloré, qui, brisé, laisse écouler un suc laiteux doux ou piquant, et dont plusieurs espèces sont comestibles : *Le lactaire délicieux. Le lactaire des pins.*

lactalbumine [laktalbymin] n. f. (de *lact-* et de *albumine* ; 1902, La rousse). Protéine du lait.

lactame [laktam] n. f. (de *lact-* et de *am[ide]* ; 1923, Larousse). En chimie, nom générique des amides internes cycliques formés par certains aminoacides.

lactamique [laktamik] adj. (de *lact-* et de *am[ide]* ; 1873, Larousse). Qui concerne une lactame.

lactarium [laktarjɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, formé sur le lat. class. *lac, lactis,* lait ; 1953, Larousse). Centre de collection et de distribution du lait maternel.

lactase [laktaz] n. f. (de *lact-* et du suff. scientif. *-ase* ; 1902, Larousse). Diastase présente dans la muqueuse intestinale, qui convertit le lactose en glucose et galactose.

lactate [laktat] n. m. (de *lact-* et du suff. scientif. *-ate* ; 1802, Catineau). Sel de l'acide lactique : *Lactate d'argent.*

lactation [laktasjɔ̃] n. f. (bas lat. *lactatio,* lactation, allaitement, du lat. class. *lactatum,* supin de *lactare,* avoir du lait, allaiter, dér. de *lac, lactis,* lait ; 1623, Bury, aux sens 1-2 ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Fonction organique qui a pour objet la formation et la sécrétion du lait. || **2.** Action d'allaiter un enfant. || **3.** Période d'allaitement maternel.

lacté, e [lakte] adj. (lat. *lacteus,* de lait, laiteux, de *lac, lactis,* lait ; v. 1398, *Somme Mr Gautier,* au sens 3 [*veines lactées,* 1690, Furetière ; *plantes lactées,* 1812, Mozin] ; sens 1, 1873, Larousse [*fièvre lactée,* 1834, Landais] ; sens 2, 1931, Larousse [*diète lactée,* 1834, Landais ; *farine lactée,* 1907, Larousse] ; sens 4, 1846, Balzac [*Voie lactée,* 1640, Oudin — d'abord *Voye laitée,* milieu du. XVIe s., Ronsard]). **1.** Qui a rapport au lait : *Sécrétion lactée.* || *Fièvre lactée,* fièvre qui accompagne la montée du lait chez l'accouchée (dite aussi FIÈVRE DE LAIT). || **2.** Qui consiste en lait, qui est composé de lait : *Régime lacté.* || *Diète lactée,* régime où le malade ne prend que du lait. || *Farine lactée,* farine alimentaire qui contient du lait. || **3.** Qui tient du lait, ressemble au lait : *Suc lacté.* || *Veines lactées,* se disait des vaisseaux lymphatiques qui transportent le chyle, liquide ayant l'apparence du lait. || *Plantes lactées,* plantes qui renferment un suc laiteux. || **4.** *Fig.* Qui a l'apparence, la blancheur du lait : *Ce qui frappait surtout dans ce divin visage, c'était une blancheur lactée* (Gautier). *Cette chair lactée, rendue pâlement transparente par la lune* (Goncourt). *Le reflet lacté d'une veilleuse sur le plafond* (Daudet). || *Voie lactée,* amas d'étoiles qui fait le tour complet de la sphère céleste – formé, selon la Fable, par quelques gouttes de lait échappées du sein de Junon allaitant Hercule – et qui a l'aspect d'une traînée blanchâtre dans le ciel : *Derrière la Voie lactée, ce sont les nébuleuses* (Flaubert).

• Syn. : **4** *lactescent* (littér.), *laiteux.*

lactéal, e, aux [lakteal, -o] adj. (dér. savant du lat. *lacteus,* de lait [v. l'art. précéd.] ; 1970, Robert). *Dents lactéales,* dents de lait.

lactéine [laktein], **lactoline** [laktɔlin] ou **lactéoline** [lakteɔlin] n. f. (dér. savant du lat. *lac, lactis,* lait ; 1867, Littré [*lactoline, lactéoline ; lactéine,* 1902, Larousse]). Lait épaissi lentement au feu.

lactescence [laktɛsɑ̃s] n. f. (de *lactescent* ; 1812, Mozin). *Littér.* Qualité de ce qui a l'apparence du lait.

lactescent, e [laktɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *lactescens, -entis,* part. prés. de *lactescere,* se convertir en lait, commencer à avoir du lait, devenir laiteux, inchoatif de *lactere,* être à la mamelle, être laiteux, dér. de *lac, lactis,* lait ; fin du XVIIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, 1871, Rimbaud). **1.** Qui contient un suc laiteux : *Plantes lactescentes.* || **2.** Se dit d'un liquide qui ressemble à du lait. || **3.** *Poét.* Qui est d'un blanc laiteux : *Et dès lors je me suis baigné dans le poème | De la mer, infusé d'astres et lactescent* (Rimbaud). *L'Oise reflétait le ciel chargé de nuages lactescents* (Duhamel).

lacti- préf. V. LACT(O)-.

lacticémie [laktisemi] n. f. (de *lacti[que]* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1902, Larousse). Accumulation d'acide lactique dans le sang.

lactifère [laktifɛr] adj. (de *lacti-* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1665, Graindorge, au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** En anatomie, qui porte, qui conduit le lait : *Vaisseaux lactifères.* (Syn. GALACTOPHORE.) || **2.** *Plantes lactifères,* plantes qui contiennent un suc laiteux abondant, comme la laitue, le pavot, etc. (Syn. LACTICIFÈRE.)

lactifier [laktifje] v. tr. (de *lacti-* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 31 août 1733, J.-J. Rousseau [*lactifiant,* qui produit du lait, 1611, Cotgrave]). *Vx* et *plaisamm.* Purifier par une diète lactée : *Le révérend père m'a dit résolument qu'il prétend que je ne m'en aille que quand il lui plaira, et que je serai bien et dûment lactifié* (Rousseau).

lactiflore [laktiflɔr] adj. (de *lacti-* et de *-flore,* du lat. *flos, floris,* fleur ; 1873, Larousse). Se dit des plantes dont les fleurs sont d'un blanc de lait.

lactique [laktik] adj. (dér. savant du lat. *lac, lactis,* lait ; fin du XVIIIe s. [*ferments lactiques,* 1930, Larousse, art. *ferment*]). Se dit d'un acide-alcool présent dans le petit-lait et dans un grand nombre de végétaux. || *Ferments lactiques,* bactéries que renferme le lait non stérilisé, et qui, transformant le lactose en acide lactique, provoquent la coagulation de la caséine : *Les ferments lactiques jouent un grand rôle dans les industries laitières.*

lacto- préf. V. LACT(O)-.

lactobacille [laktɔbasil] n. m. (de *lacto-* et de *bacille* ; 1962, Larousse). Bactérie qui transforme les sucres, et en particulier le glucose, en acide lactique.

lactobutyromètre [laktɔbytirɔmɛtr] n. m. (de *lacto-* et de *butyromètre* ; 1867, Littré). Instrument servant à mesurer la quantité de matière grasse contenue dans un lait.

lactodensimètre [laktɔdɑ̃simɛ̃tr] n. m. (de *lacto-* et de *densimètre* ; 1873, Larousse). Appareil servant à mesurer la densité du lait.

• Rem. On dit aussi LACTOMÈTRE, PÈSE-LAIT.

lactoduc [laktɔdyk] n. m. (du lat. *lac, lactis,* lait, sur le modèle de *aqueduc, oléoduc, gazoduc* ; 1962, Larousse). Conduite assurant, dans le canton du Valais (Suisse), le transport du lait des alpages aux fromageries de la vallée.

lactofermentation [laktɔfɛrmɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *lacto-* et de *fermentation* ; 1962, Larousse). Épreuve utilisée en laiterie, consistant à mettre un tube de lait à l'étuve et à observer le temps de caillage et la nature du caillé.

lactoflavine [laktɔflavin] n. f. (de *lacto-* et de *-flavine,* du lat. *flavus,* jaune ; 1941, S. Gallot). Autre nom de la vitamine B2, qu'on trouve dans le lait.

lactoglobuline [laktɔglɔbylin] n. f. (de *lacto-* et de *globuline* ; 1902, Larousse). Globuline du lait, coagulable par la chaleur.

lactoline n. f. V. LACTÉINE.

lactomètre [laktɔmɛtr] n. m. (de *lacto-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1839, Boiste). Syn. de LACTODENSIMÈTRE.

lactone [laktɔn] n. f. (de *lact-* et du suff. scientif. *-one* ; 1855, Nysten). En chimie, nom générique des esters internes cycliques fournis par certaines classes d'acides-alcools ou d'acides-phénols.

• Syn. : *olide.*

lactonique [laktɔnik] adj. (de *lactone* ; 1902, Larousse). Relatif aux lactones.

lactose [laktoz] n. m. (de *lact-* et du suff. scientif. *-ose* ; 1858, Nysten). Sucre contenu dans le lait, et qui peut se dédoubler en glucose et galactose.

• Syn. : *sucre de lait.*

lactosé, e [laktɔze] adj. (de *lactose* ; 1953, Larousse). Additionné de lactose.

lactosérum [laktɔserɔm] n. m. (de *lacto-* et de *sérum* ; 1923, Larousse).

Liquide résultant de la coagulation du lait. (Syn. PETIT-LAIT.)

lactosurie [laktɔzyri] n. f. (de *lactos[e]* et de *-urie,* du gr. *oûron,* urine ; 1931, Larousse). Présence de lactose dans les urines, observée chez les femmes enceintes ou récemment accouchées.

lactucarium [laktykarjɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, dér. du lat. class. *lactuca,* laitue [v. LAITUE] ; 1867, Littré). Suc laiteux de la laitue, utilisé en pharmacie pour ses propriétés béchiques et sédatives.

lacunaire [lakynɛr] adj. (de *lacune ;* 1842, Acad., au sens 3 ; sens 1-2, début du XXe s. ; sens 4, 1931, Larousse ; sens 5, milieu du XXe s.). **1.** Qui présente des lacunes : *Graduellement, l'image se dissipa, comme fait un rêve, ici par effacement et là par lambeaux de plus en plus lacunaires* (L. Daudet). || **2.** *Fig.* Qui présente des insuffisances, qui n'est pas complet : *Documentation lacunaire. Les tentatives* [de nous représenter un monde intelligible] *demeurent lacunaires* (Valéry). || **3.** Se dit d'un minéral qui offre des interstices avec les points de jonction. || **4.** *Système lacunaire,* en histologie, ensemble des cavités discontinues formant les interstices des cellules, des tissus, des organes, qui contiennent la plus grande partie des liquides de l'organisme et où s'effectue la circulation lacunaire. || **5.** *État lacunaire,* forme de désintégration des centres nerveux qui se manifeste par des lacunes du tissu cérébral. (V. LACUNE.)

● SYN. : **2** *incomplet, insuffisant.* — CONTR. : **2** *complet.*

● REM. Aux sens 1 et 2, on trouve aussi LACUNEUX, EUSE (v. ce mot).

◆ adj. et n. (1962, Larousse). Se dit d'un malade atteint de lacunes cérébrales.

lacune [lakyn] n. f. (lat. *lacuna,* fossé, trou, cavité, crevasse, brèche, vide, manque de, de *lacus* [v. LAC] ; 1541, Canappe, au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, 1931, Larousse ; sens 4-5, 1962, Larousse ; sens 6, 1680, Richelet ; sens 7, 1873, Larousse ; sens 8, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 9, av. 1848, Chateaubriand). **1.** *Vx.* Espace vide dans l'étendue d'un corps : *On se tue en rencontrant un bout de trottoir ou en ne s'attendant pas à des lacunes* (Balzac). *Les quatre façades filaient le long des quatre rues, sans une lacune, dans leur isolement superbe* (Zola). || **2.** En botanique, espace compris entre deux cellules végétales dans les tissus dits *lacuneux* (en particulier, axe des plantes aquatiques). || **3.** Petite cavité creusée dans le tissu cérébral par un processus pathologique et entraînant des troubles moteurs, de la dysarthrie, etc. || **4.** En géologie, absence d'une couche de terrain dans une série stratigraphique. || **5.** Dans les semi-conducteurs, place rendue vacante, sur les orbites extérieures d'atomes, par le départ d'un électron. || **6.** Interruption dans une série par l'absence d'un ou de plusieurs éléments ; omission, passage qui manque dans un texte, un ouvrage : *Le reste de l'histoire est perdu. Mme de Chateaubriand était femme à suppléer le texte et à remplir très bien la lacune ; mais elle avait trop de conscience pour altérer la vérité et pour interpoler un document authentique* (Chateaubriand). || **7.** Absence de dispositions d'un traité ou d'une règle juridique répondant à des problèmes précis. || **8.** Oubli, volontaire ou non, dans un enchaînement d'idées, une démonstration, un développement : *Dans la trame de ses raisonnements se révèle une considérable lacune* (Pasteur). || **9.** *Fig.* Défaut de connaissance, insuffisance d'ordre intellectuel (généralement au plur.) : *Swann était du reste aveugle en ce qui concernait Odette, non seulement devant ces lacunes de son éducation, mais aussi devant la médiocrité de son intelligence* (Proust). *Je ne me relâchai pas, le concours approchait et j'avais un tas de lacunes à combler ; mais la fatigue m'imposait des répits et j'en profitai* (Beauvoir).

● SYN. : **6** *hiatus ;* **8** *omission, trou, vide ;* **9** *carence, déficience, ignorance, manque.*

lacuneux, euse [lakynø, -øz] adj. (lat. *lacunosus,* qui a des creux, inégal [de *lacuna,* v. l'art. précéd.], ou dér. franç. de *lacune ;* fin du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2, janv. 1877, *Journ. des savants,* p. 7). **1.** En botanique, se dit d'un tissu végétal offrant des interstices entre les cellules. || **2.** Qui présente des lacunes (en parlant notamment d'un écrit, d'un texte) : *Ce passage est un de ceux pour lesquels le « Codex Alexandrinus » est le plus lacuneux* (Renan).

● SYN. : **2** *incomplet, lacunaire.* — CONTR. : **2** *complet.*

● REM. V. aussi LACUNAIRE.

laçure [lasyr] n. f. (de *lacer ;* XIIe s., Godefroy, écrit *laceüre,* au sens de « tout ce qui attache et retient » ; écrit laçure, au sens moderne, 1902, Larousse). *Ancienn.* Partie d'un corsage fermée par un lacet passant par des œillets.

lacustre [lakystr] adj. (de *lac,* d'après *palustre ;* 1573, Liébault, au sens général de « qui a rapport à un lac » [mot rare av. le XIXe s.] ; sens 1, début du XIXe s. [cité lacustre, 1867, Littré] ; sens 2, 1908, Martonne ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Qui se trouve, qui vit sur les bords ou dans les eaux des lacs : *Faune, flore lacustre. Animaux, plantes lacustres.* || *Cité lacustre,* village construit sur pilotis, dans les temps préhistoriques, en bordure des lacs et des lagunes : *Les hommes blancs ont traversé les âges des cavernes et des cités lacustres* (France). || **2.** Qui forme, constitue des lacs : *On ne sait presque rien sur les immenses nappes lacustres des régions équatoriales* (Martonne). || **3.** Qui provient des dépôts formés dans les lacs : *Terrains, formations lacustres.*

lad [lad] n. m. (mot angl. signif. proprem. « jeune homme, garçon » ; 1854. Bonnaffé). Garçon d'écurie, qui soigne les chevaux de course et les monte occasionnellement à l'entraînement.

ladanum [ladanɔm] ou **ladanon** [ladanɔ̃] n. m. (lat. *ladanum,* gomme du ciste, gr. *ladanon,* même sens [var. de *lêdanon*] ; 1256, Ald. de Sienne). Gomme-résine odorante fournie par diverses espèces de ciste, utilisée en parfumerie : *Voici du ladanon, du cinnamome et du silphium* (Flaubert).

là-dedans loc. adv. V. DEDANS 1.

ladères [ladɛr] n. m. pl. (origine obscure ; 1902, Larousse). Grès ou poudingue très dur, en blocs épars dans le paysage (Eure, Eure-et-Loir).

là-derrière, là-devant loc. adv. V. LÀ.

là-dessous, là-dessus loc. adv. V. DESSOUS 1, DESSUS 1.

ladin [ladɛ̃] n. m. (mot rhéto-roman, du lat. *latinus,* latin [v. LATIN] ; 1867, Littré). Autre nom du rhéto-roman.

ladite adj. V. LEDIT.

ladre [ladr] n. et adj. (bas lat. [d'origine hébraïque] *Lazarus,* n. d'homme, en particulier n. du mendiant couvert d'ulcères de la parabole de saint Luc [XVI, 19] ; v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *lazre* [*ladre,* v. 1170, *Floire et Blancheflor*], au sens I ; sens II, 1-2, 1656, Oudin).

I. *Vx* ou *littér.* Qui est atteint de la lèpre : *Je suis plus désolé | Que si j'étais maran* [terme d'injure] *ou ladre ou vérolé* (M. Régnier). *Françoise se souvenait fort bien d'avoir vu, au village où elle avait été nourrie, le « ladre », effroi de son enfance, entendant la messe du fond de sa cage de pierre, perdu dans l'ombre et la réprobation* (Daudet).

II. 1. *Class.* et *fig.* Insensible à la douleur physique (par allusion à l'insensibilité que la lèpre confère à la peau des malades) et, *par extens.,* insensible à la peine, à la souffrance d'autrui : *M. de Richelieu dit à M. de Luxembourg qu'il était fort surpris de son procédé à son égard, mais qu'il n'était point ladre* (Saint-Simon). || **2.** *Littér.* Extrêmement avare : *Jamais on ne parle de vous que sous les noms d'avare, de ladre, de vilain et de fesse-mathieu* (Molière). *Progressivement économe, avare et ladre* (Balzac).

● REM. On employait autref., pour le féminin, la forme LADRESSE.

◆ adj. (1564, J. Thierry). Se dit des animaux atteints de ladrerie, ou cysticercose : *Porc, bœuf ladre.*

◆ n. m. (1680, Richelet). Absence de pigmentation et de poils en certaines parties de la peau du cheval, principalement autour des yeux et du nez : *Taches de ladre.*

ladrerie [ladrəri] n. f. (de *ladre ;* 1530, Palsgrave, écrit *laderye* [*ladrerie,* 1567, Junius], au sens I, 3 ; sens I, 1, v. 1560, Paré [écrit *ladrerie*] ; sens I, 2, 1564, J. Thierry [écrit *ladrerie*] ; sens II, av. 1660, Scarron).

I. 1. *Vx.* Lèpre. || **2.** Maladie parasitaire de l'homme, du porc et du bœuf, due au développement dans divers tissus, notamment dans les muscles, de cysticerques ou larves de ténia. (Syn. CYSTICERCOSE MUSCULAIRE.) || **3.** Au Moyen Age, hôpital où l'on recevait les lépreux. (On disait aussi LÉPROSERIE et MALADRERIE.)

II. *Vx* ou *littér.* Avarice sordide : *Une ladrerie de vieillard. Devenu prodigue, lui d'une ladrerie immonde, il appelait les premiers médecins de Paris* (Zola).

ladure [ladyr] n. f. (vannetais *ladur,* même sens ; 1873, Larousse). Petite surface circulaire de terre battue ménagée entre les œillets des marais salants, et sur laquelle le paludier se tient pour tirer le sel.

lady [lɛdi] n. f. (mot angl. signif. « dame [de qualité] » ; 1669, Chamberlayne, puis 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1830, Balzac). **1.** Titre porté en Grande-Bretagne par les femmes des lords et des chevaliers, et donné par extension à leurs filles (il se joint alors au nom de baptême) : *Lady Russel. Lady Jane.* || **2.** Dame anglaise distinguée : *La truite est une lady, dit le Major, il faut la tromper et ce n'est pas facile, car elle s'y connaît en mouches* (Maurois).

• Pl. *des* LADIES [lɛdiz].

lagan [lagɑ̃] n. m. (de l'anc. scand. *lag,* disposition juridique, avec un suff. *-an* d'origine incertaine ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « droit d'épave qui appartenait au seigneur » et au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Épave ou débris flottant. || **2.** Marchandise ou débris qui flotte sur l'eau après avoir été jeté par-dessus bord pour la sécurité du navire.

lagène [laʒɛn] ou **lagena** [laʒena] n. f. (lat. *lagœna,* bouteille, cruche, flacon ; XV^e s., écrit *lagene,* au sens de « bouteille » ; 1846, d'Orbigny, écrit *lagena* [*lagène,* 1873, Larousse], au sens de « genre de buccins » ; sens actuel, 1902, Larousse [écrit *lagène* et *lagena*]). Genre de foraminifères à test ovoïde ou fusiforme (type de la famille des *lagénidés*), comprenant de très nombreuses espèces adaptées à l'habitat froid et profond.

lagéniforme [laʒenifɔrm] adj. (de *lagéni-,* élément tiré du lat. *lagœna,* bouteille, et de *forme ;* 1867, Littré). En histoire naturelle, qui a la forme d'une bouteille.

lagmi [lagmi] n. m. (mot ar. ; 1873, Larousse). Boisson fermentée, dite *vin de palme,* que l'on tire de la sève du palmier.

lago- [lago], élément tiré du gr. *lagôs,* lièvre, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

lagon [lagɔ̃] n. m. (esp. *lagón,* lagon, de *lago,* lac, lat. *lacus* [v. LAC] ; 1721, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Étendue d'eau comprise entre la côte et un récif corallien dit « récif-barrière » : *Il garde entre ses deux valves étroitement closes l'eau du lagon qui l'a nourri* (Bernanos). || **2.** Nappe d'eau à l'intérieur d'un atoll.

lagopède [lagɔpɛd] n. m. (du lat. *lagopus, -podis,* duc [oiseau], gr. *lagôpous,* perdrix blanche, masc. substantivé de l'adj. *lagôpous, -podos,* aux pieds de lièvre, de *lagôs,* lièvre, et de *pous, podos,* pied, patte ; 1770, Buffon). Oiseau gallinacé au plumage saisonnier, caractérisé par des doigts emplumés jusqu'aux ongles, habitant les hautes montagnes et le nord de l'Europe : *Le lagopède des Alpes est entièrement blanc en hiver.*

lagophtalmie [lagɔftalmi] n. f. (du lat. médic. *lagophthalmos,* lagophtalmie, de l'adj. gr. *lagôphthalmos,* atteint de lagophtalmie, dont les yeux restent ouverts comme ceux du lièvre, de *lagôs,* lièvre, et de *ophthalmos,* œil ; 1570, Daléchamps [p. 44-45], écrit *lagophthalmie ; lagophtalmie,* 1867, Littré). Raccourcissement anormal des paupières – et surtout de la paupière supérieure –, qui les empêche de recouvrir totalement le globe oculaire.

lagotriche [lagɔtriʃ] ou **lagothrix** [lagɔtriks] n. m. (de *lago-* et du gr. *thrix, trikhos,* cheveu, poil, crin ; début du XIX^e s., écrit *lagothrix ; lagotriche,* 1873, Larousse). Singe de l'Amérique du Sud, dit aussi *singe laineux.*

laguiole [lagjɔl *ou* lajɔl] n. m. (de *Laguiole,* n. d'un chef-lieu de canton de l'Aveyron ; 1962, Larousse). Fromage très voisin du cantal, fabriqué avec du lait de vache, dans le massif de l'Aubrac.

laguis [lagi] n. m. (origine obscure ; 1786, Jal). Cordage terminé par un nœud de chaise simple, qui se serre sous l'effet du poids du corps enserré.

lagunaire [lagynɛr] adj. (de *lagune ;* 1931, Larousse). Qui appartient aux lagunes, à une lagune : *Niveau lagunaire.*

lagune [lagyn] n. f. (ital. de Venise *laguna,* lagune, du lat. *lacuna,* fossé [v. LACUNE] ; 1574, Belleforest, au sens 1 ; sens 2, 1770, Buffon). **1.** Étendue d'eau de mer comprise entre la terre ferme et un cordon littoral : *Les lagunes de la côte languedocienne. La lagune de Venise. Le lido d'un côté, le palais du doge de l'autre, les lagunes au milieu, voilà le tableau* (Chateaubriand). *Dans les romances, il n'était question que de lagunes, de gondoliers* (Flaubert). *Des lagunes recouvertes de moisissures s'étendaient tout le long des côtes* (France). || **2.** Espèce de petit lac dans les régions marécageuses.

laguno-lacustre [lagynolakystr] adj. (de *laguno-,* élément tiré de *lagune,* et de *lacustre ;* 1931, Larousse). En géologie, se dit d'une formation qui s'est constituée au bord de la mer, dans des nappes d'eau tantôt saumâtre, tantôt douce : *Marne laguno-lacustre.*

là-haut adv. V. HAUT 1.

1. lai, e [lɛ] adj. (bas lat. ecclés. *laicus,* laïque [adj. et n.], gr. *laikos,* même sens, proprem. « du peuple », de *laos,* peuple ; v. 1155, Wace, au sens de « ignorant » ; sens moderne, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*frère lai, sœur laie, moine lai,* 1690, Furetière]). *Vx.* Laïque (v. ce mot) : *En France, il n'y avait pas alors de condamnation de dépens en cour laie* (Montesquieu). || *Frère lai, sœur laie,* dans les ordres réguliers, religieux non prêtre, religieuse non admise aux vœux solennels, qui sont chargés des travaux domestiques dans les couvents : *Quant au frère Gaucher, ce pauvre frère lai dont les rusticités égayaient tant le chapitre, il n'en fut plus question dans le couvent* (Daudet). || Vx. *Moine lai,* militaire invalide que le roi entretenait dans une abbaye, et qu'on appelait aussi OBLAT.

• SYN. : *convers.*

2. lai [lɛ] n. m. (breton [non attesté] **laid,* lai, de l'irlandais *laid,* chant, chanson ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* au sens 1 [*lai narratif, lai lyrique,* 1902, Larousse] ; sens 2 [« poème à strophes »], XIII^e s., Tobler-Lommatzsch). **1.** Nom de deux formes poétiques du Moyen Age. || *Lai narratif,* court récit, presque toujours en octosyllabes à rimes plates, dont le sujet est d'ordinaire emprunté au cycle de la Table ronde : *Les lais de Marie de France.* || *Lai lyrique,* poème formé de couplets non symétriques, dont chacun se chantait sur un air différent : *Les lais et descorts du XIII^e siècle.* || **2.** Au XIV^e s., poème de douze strophes, dont chaque strophe, construite sur deux rimes, se partage en deux moitiés qui reproduisent les mêmes entrelacements de rimes et la même variété de mètres : *Les lais de Guillaume de Machault. Moi qui sais les lais pour les reines* (Apollinaire).

• REM. Ne pas confondre ce mot avec le *Lais* (legs), ou *Petit Testament* de Villon (v. LAIS, *infra*).

laïc adj. et n. m. V. LAÏQUE.

laïcat [laika] n. m. (de *laïc ;* 1877, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1878, Larousse). **1.** *Vx.* État de laïc. || **2.** Ensemble des laïcs à l'intérieur de l'Église catholique : *Le rôle apostolique du laïcat.*

• REM. On a écrit LAÏQUAT (1898, Huysmans) : [Une institution] *issue d'une*

religion profane et d'un laïquat pieux (Huysmans).

laîche [lɛʃ] n. f. (bas lat. *lisca,* laîche [VIII^e s.], d'origine prélatine ou même préceltique ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *lesche ; laîche,* XVII^e s.). Nom usuel du carex, plante vivace qui pousse au bord des marais, des étangs, où elle forme des touffes de grandes herbes à bord tranchant : *Je retrouvais la laîche digitale, la belladone vulgaire* (Chateaubriand).

laïcisateur, trice [laisizatœr, -tris] adj. (dér. savant de *laïciser ;* 1913, Proust). Qui est enclin à laïciser : *Nulle ne pourrait être mieux choisie comme patronne par un prolétariat laïcisateur que cette mère d'un saint, à qui elle en fit d'ailleurs voir de saumâtres* (Proust).

laïcisation [laisizasjɔ̃] n. f. (de *laïciser ;* 1888, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1893, *Dict. général*). **1.** Action de laïciser ; résultat de cette action : *La laïcisation des institutions, de l'enseignement.* || **2.** *Spécialem.* Le fait de donner une destination laïque à ce qui était jusqu'alors soumis à l'autorité religieuse : *Elle macérait en une onctueuse piété, tandis que son mari faisait ses affaires dans l'anticléricalisme et les laïcisations* (France). *Laïcisation d'un établissement d'enseignement, d'un hôpital.*

laïciser [laisize] v. tr. (dér. savant de *laïc ;* 1888, Larousse, au sens 2 ; sens 1, av. 1902, Zola). **1.** Rendre laïque, indépendant à l'égard de toute confession, de tout principe à caractère religieux : *Laïciser les institutions d'un pays. À eux deux, ils avaient commencé à laïciser fortement la commune* (Zola). || **2.** Soustraire à l'autorité ecclésiastique un établissement, un secteur de l'Administration, en lui donnant une destination laïque, en remplaçant son personnel religieux par un personnel laïque : *Laïciser un établissement scolaire, les hôpitaux. Les deux écoles communales de garçons ont été laïcisées dernièrement. Les frères n'ont point ouvert d'école libre* (France) ; et par dérision : *Pour achever de le laïciser* [un cloître], *les sans-culottes y conduisirent et y massacrèrent, en 1792, tous les prêtres de la paroisse* (Huysmans).

laïcisme [laisism] n. m. (de *laïc ;* 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** *Vx.* Doctrine tendant à réserver aux laïques une certaine part dans le gouvernement de l'Église (Acad.). || **2.** Doctrine de ceux qui sont partisans de la laïcisation des institutions et notamment de l'enseignement.

laïcité [laisite] n. f. (dér. savant de *laïc ;* 11 nov. 1871, *la Patrie,* au sens 1 ; sens 2, 27 avr. 1882, Renan). **1.** Caractère de ce qui est laïque, indépendant à l'égard des diverses conceptions religieuses ou philosophiques : *La laïcité de l'État, de l'enseignement, de l'école publique.* || **2.** Conception et organisation de la société, fondée sur la séparation des Églises et de l'État, et selon laquelle l'État n'exerce aucun pouvoir religieux, et les Églises aucun pouvoir politique : *Faire de l'école populaire la première des institutions nationales, l'ouvrir à tous par la gratuité, la défendre contre l'Église par la laïcité* [...], *telle a été* [...] *l'œuvre scolaire de la III^e République* (F. Buisson).

laid, e [lɛ, lɛd] adj. (francique **laip,* fâcheux, contrariant, rebutant ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *lait* [fém. : *laide ;* masc. : *laid,* XVI^e s.], au sens 1 [aussi pour l'aspect physique d'une personne ; *laid comme un pou,* 1798, Acad. ; *laid à faire peur,* 1690, Furetière ; *laid comme les sept péchés capitaux,* 1959, Robert] ; sens 2, v. 1155, Wace [dans une tournure impersonnelle, v. 1210, *Folque de Candie*]). **1.** Qui, par son aspect, sa forme, sa couleur, son manque d'harmonie, etc., produit une impression déplaisante et heurte l'idée que l'on se fait de la beauté : *Ce quartier qu'embellit la sous-préfecture, une laide bâtisse de plâtre ornée de rosaces, comptait à peine cinq ou six rues en 1851* (Zola). *Tout est laid dans ce spectacle : les décors, les costumes, la musique.* || *Spécialem.* Se dit de l'aspect physique d'une personne et surtout de son visage : *Le vieux Béchut, très laid, tout en nez* (Daudet). *Non que je fusse laid, il me semble. Mes traits sont « réguliers »* (Mauriac). || *Laid comme un pou, laid à faire peur, laid comme les sept péchés capitaux,* extrêmement laid. || **2.** Qui suscite la réprobation, le mépris, le dégoût, par son caractère immoral, révoltant (en parlant des actions, du comportement, plus rarement des personnes) : *Une laide entreprise. Un défaut très laid. Il a été mêlé à des histoires assez laides. L'être abject, ignare, lâche et laid* (Leconte de Lisle). || S'emploie surtout dans des tournures impersonnelles : *Il est laid de trahir les siens ;* souvent à l'adresse des enfants : *C'est laid d'être aussi gourmand. Oh ! que c'est laid !*

● SYN. : **1** *affreux, contrefait, difforme, disgracié, disgracieux, hideux, horrible, inesthétique, ingrat, moche* (fam.), *monstrueux, vilain ;* **2** *abject, bas, dégoûtant, honteux, ignoble, infâme, mal, révoltant, vil.* — CONTR. : **1** *agréable, beau, charmant, esthétique, harmonieux, joli ;* **2** *bon, édifiant, exemplaire, honorable, noble.*

◆ n. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, XX^e s.). **1.** Personne laide : *La vertu ! nous la laissons aux laides et aux bossues* (Balzac). || **2.** S'emploie pour faire honte aux enfants : *Hou ! le laid, le vilain !*

◆ **laid** n. m. (v. 1160, *Roman de Tristan,* au sens de « injure, outrage » ; sens actuel, 1668, Racine). *Le laid,* ce qui s'oppose au beau, en tant que valeur esthétique : *Il est des cœurs épris du triste amour du laid* (Gautier). *Livre formidable* [« l'Éducation sentimentale », de Flaubert], *où le laid, le gris, le petit trônent et s'étalent* (Zola).

laidement [lɛdmɑ̃] adv. (de *laid* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1-2). **1.** D'une façon laide, déplaisante : *En ce corps se glissait quelque chose de laidement garçonnier* (Goncourt). *Il pleurait laidement, assis sur le lit* (Mauriac). || **2.** D'une façon vile, basse, indigne : *Elle le savait bien que cela finirait.. Seulement, pourquoi si vite ? Pourquoi si laidement ?* (Daudet). *Il a agi laidement à l'égard de ses collègues.*

● SYN. : **1** *affreusement, désagréablement, hideusement, horriblement ;* **2** *bassement, mal, vilainement.*

laideron [lɛdrɔ̃] n. m. (de *laid ;* v. 1530, C. Marot, au fém. ; au masc., av. 1834, Béranger). Jeune fille ou jeune femme laide : *Née avec une sorte de mauvaise chance, se jugeant mal partagée par la fortune, elle consentait le plus souvent à n'être qu'un laideron* (Zola).

● SYN. : *guenon, mocheté* (pop.).

● REM. **1.** Quelques-uns ont écrit LAIDRON.

2. Ce mot a été jadis féminin : *Je vous avertis que M^lle Corneille est une laideron extrêmement piquante* (Voltaire). *Ces mères, qui, dans une affreuse laideron, découvrent un chef-d'œuvre accompli de la nature* (Balzac). P. Larousse et Littré donnent encore le mot comme féminin, en signalant toutefois que certains le font masculin.

3. La forme LAIDERONNE, n. f. et adj. (1659, Tallemant), se rencontre parfois : *Violettes de février, laideronnes, pauvresses parfumées* (Colette).

laideur [lɛdœr] n. f. (de *laid* [v. ce mot] ; v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *laidor* [*laideur,* XIII^e s.], au sens 2 [absol., milieu du XIV^e s., Machaut] ; sens 1, v. 1280, Adenet [aussi « caractère d'une personne qui est physiquement laide... »]). **1.** Caractère de ce qui est laid, de ce qui heurte l'idée que nous nous faisons de la beauté : *La laideur d'un monument, de certaines formes d'architecture ou d'art. La petite maison qui semblait morte, avec ses croisées étroites, son crépi grossier, violâtre, d'une laideur honteuse de pauvre* (Zola). *Les dreadnoughts dorment là, imposants de laideur terrible, surmontés de ces nouveaux mâts à l'américaine, larges et ajourés, qui ressemblent à des tours Eiffel* (Loti). || *Spécialem.* Caractère d'une personne qui est physiquement laide, et surtout laide de visage : *La laideur, c'est la sottise, la fureur, l'intempérance, l'injustice écrites sur un visage* (Alain). *C'était un petit homme courtaud, large d'épaule et bas de cul, d'une indéniable laideur* (Aymé). || **2.** Caractère des actions (ou de leurs auteurs) qui choquent le sens moral et inspirent la réprobation, le mépris : *On avoue que la comédie du « Tartuffe »* [...] *a fait beaucoup de bien aux hommes, en montrant l'hypocrisie dans toute sa lai-*

deur (Voltaire). *Laideur intime ou visible, ils étaient tous atteints* (Daudet) ; et absol. : *Notre temps* [...] *a nourri son désespoir dans la laideur et les convulsions* (Camus).

● SYN. : **1** *hideur, horreur ;* **2** *abjection, bassesse, ignominie, infamie.* — CONTR. : **1** *beauté, charme, grâce, harmonie, joliesse ;* **2** *dignité, noblesse.*

◆ **laideurs** n. f. pl. (sens 1-2, milieu du XVI^e s., Amyot). **1.** Choses laides : *Les yeux gros* [...], *le nez court, les lèvres trop fortes et trop rouges eussent paru autant de laideurs si on les eût examinés à part* (Zola). || **2.** Actions viles, déloyales, malhonnêtes : *Les laideurs d'une époque. Les crimes y rampaient, de leur ombre grandis, | Et même les laideurs n'étaient pas malséantes* (Hugo).

● SYN. : **2** *turpitudes, vice, vilenies.*

laidir [lɛdir] v. intr. (de *laid* [v. ce mot] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* comme v. tr., au sens de « outrager, injurier » ; comme v. intr., au sens class., milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes*). *Class.* Devenir laid : *Je crains fort de vous voir comme un géant grandir, | Et tout votre visage affreusement laidir* (Molière).

1. laie [lɛ] n. f. (francique **lêha,* laie ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *lehe ; laie,* v. 1354, *Modus*). Femelle du sanglier : *Il y a une laie et ses petits, et aussi un mâle, un vrai, trapu et lourd, avec eux* (Vialar).

2. laie [lɛ] n. f. (francique **laida,* chemin ; fin du XII^e s., aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Trouée rectiligne percée à l'intérieur d'une forêt : *Par quelles laies forestières passèrent-ils ?* (Chateaubriand). [On dit LIGNE auj.] || **2.** Chemin divisant les forêts en parcelles et permettant le passage de voitures ou de chariots pour le transport des bois.

● SYN. : **2** *layon, sente, sentier.*

3. laie [lɛ] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd., le mot ayant signifié proprem. « trace — sur la pierre — comparable à une laie — dans une forêt » [le sens 3 est donc le sens premier] ; 1676, Félibien, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Marteau à deux têtes des tailleurs de pierre, dit *marteau bretté,* utilisé pour dresser les parements de pierre. || **2.** Marteau à une seule panne et à lame tranchante utilisé pour piquer les pierres. || **3.** Trace que ce marteau laisse sur la pierre.

● REM. On écrit aussi LAYE.

laïka [laika] n. m. (mot russe signif. proprem. « aboyeur » ; 1949, R. Thévenin [*chien laïka,* même sens, 1931, Larousse]). Chien de Sibérie, de taille moyenne.

1. lainage [lɛnaʒ] n. m. (de *laine ;* fin du XIII^e s., B. de Condé, écrit *lanage* [*lainage,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, XIII^e s., Godefroy [« vêtement de laine tricotée », av. 1902, Zola]). **1.** Toison des bêtes à laine. (Rare.) || **2.** Tissu de laine : *Un lainage de première qualité.* || *Spécialem.* Vêtement de laine tricotée : *C'était une femme à l'air très jeune, pauvrement vêtue, la tête à demi cachée sous un lainage en loques* (Zola).

2. lainage [lɛnaʒ] n. f. (de *lainer ;* 1723, Savary des Bruslons). Action de lainer un drap.

laine [lɛn] n. f. (lat. *lana,* laine, duvet ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 [*laine crue,* 1690, Furetière ; *laine à dos,* 1877, Littré ; *laine haute, laine chaîne,* 1723, Savary des Bruslons ; *tapis de haute laine,* XX^e s. — *haute laine,* « la laine la plus longue et la meilleure », 1636, Monet ; *laine mère,* 1704, Trévoux — d'abord *maire laine,* 1611, Cotgrave ; *laine morte,* 1867, Littré ; *laine pelade* ou *avalie,* 1679, J. Savary ; *laine renaissance,* avr. 1876, *Revue britannique,* p. 466 ; *laine riflard,* 1723, Savary des Bruslons — *rifflart,* n. m., même sens, 1450, Mantellier ; *laine en suint,* 1723, Savary des Bruslons — *laine avec le suint,* même sens, 1538, R. Estienne ; *laine grasse,* 1690, Furetière ; *bêtes à laine,* 1380, Godefroy, VIII, 127 ; *avoir les jambes en laine,* XX^e s. — *jambes de laine,* « jambes chancelantes », 1687, M^me de Sévigné ; *se laisser manger la laine sur le dos,* 1656, Oudin ; *tirer la laine,* fin du XVI^e s. — « voler toutes sortes de choses », 1651, Scarron ; *tireur de laine,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1566, Esnault ; sens 3, 1867, Littré [*coton en laine,* XX^e s.] ; sens 4, 1842, Mozin [aussi *laine philosophique ; laine de laitier, laine minérale,* 1931, Larousse ; *laine de verre,* 1948, Larousse]). **1.** Poil doux et frisé formant la toison de certains mammifères herbivores, spécialement des moutons, et qu'on utilise comme matière textile : *Un vieux coffre qu'Adélaïde avait transformé en canapé, en étalant sur le couvercle un lambeau d'étoffe de laine* (Zola). *Des Auvergnats filant, une quenouille de laine noire passée à leur ceinture* (Maupassant). || *Laine crue,* laine qui n'est pas apprêtée. || *Laine à dos,* laine lavée à froid sur le dos de l'animal vivant. || *Laine haute,* ou *laine chaîne,* laine à brins longs, mais grossiers. || *Tapis de haute laine,* tapis à longs poils, fait de la laine la plus longue, tondue sur le dos et de la meilleure qualité. || *Laine mère,* laine provenant des moutons adultes (par opposition à la laine d'agneau et aux *laines secondaires,* provenant principalement d'animaux morts). || *Laine morte,* laine que l'on prend sur l'animal mort. || *Laine pelade,* ou *laine avalie,* laine que les mégissiers et les chamoiseurs détachent des peaux. || *Laine renaissance,* laine obtenue à partir de vieux draps et employée, après peignage et filage, à la fabrication de velours. || *Laine riflard,* la plus longue laine des peaux non apprêtées. || *Laine en suint,* ou *laine grasse,* laine qui n'a pas été lavée. || *Bêtes à laine,* moutons, chèvres d'Angora, lamas, vigognes, chameaux. || *Bas de laine,* v. BAS 3. || Fig. et fam. *Avoir les jambes en laine,* être dans un état de faiblesse ou de peur tel qu'on ait peine à se tenir debout. || Fig. et fam. *Se laisser manger la laine sur le dos,* se laisser faire, se laisser exploiter : *Il n'avait pas un centime, personne à présent ne le payait, on lui mangeait la laine sur le dos* (Flaubert). || Class. *Tirer la laine,* voler des manteaux et, par *extens.,* voler toutes sortes de choses : *Une boîte de diamants que vous lui avez volée dans Paris dans le temps que vous tiriez la laine* (Scarron). || Class. *Tireur de laine,* voleur. || **2.** Vêtement de laine tissé ou tricoté : *Porter de la laine.* || **3.** Duvet touffu de certaines plantes : *Au bout de quelques pas, les absinthes nous prennent à la gorge. Leur laine grise couvre les ruines à perte de vue* (Camus). || *Coton en laine,* coton tel qu'on le recueille. || **4.** *Laine de fer,* en chimie ancienne, oxyde de zinc qui se sublime pendant la fusion de certains minerais de fer. || Vx. *Laine philosophique,* oxyde de zinc sublimé en flocons. || *Laine de laitier,* ou *laine minérale,* produit laineux préparé par projection de vapeur d'eau sur un jet de laitier fondu, et utilisé comme isolant thermique. || *Laine de verre,* nom donné autref. à une fabrication de verre réduit en fils ténus et présentant la souplesse de la laine ; *auj.,* fibre de verre utilisée pour l'isolation thermique.

● SYN. : **2** *lainage, tricot.*

lainer [lɛne] v. tr. (de *laine ;* 1334, Godefroy, écrit *laner* [*lainer,* 1723, Savary des Bruslons], au sens 1 ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Rendre un tissu pelucheux et doux par grattage : *Lainer un drap, une pièce de coton.* || **2.** Velouter un papier de tenture en le saupoudrant de petits poils de laine avant que la peinture soit séchée.

lainerie [lɛnri] n. f. (de *laine ;* 1295, Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1803, Boiste ; sens I, 3, 1842, Mozin ; sens II, 1771, Trévoux ; sens III, 1723, Savary des Bruslons).

I. 1. Magasin où l'on vend de la laine, des lainages. || **2.** Atelier où l'on procède au lainage des tissus. || **3.** Lieu où se fait la tonte des moutons.

II. Fabrication des tissus de laine.

III. Étoffes, marchandises de laine.

lainette [lɛnɛt] n. f. (dimin. de *laine ;* XIII^e s., *ZRP* [XLVI, 268], au sens de « duvet » ; sens 1, 1931, Larousse ; sens II, 1867, Littré).

I. Déchet de laine : *Un matelas de lainette.*

II. En botanique, variété de mousse.

laineur, euse [lɛnœr, -øz] n. (de *lainer ;* 1262, Godefroy, écrit *laneur,* au sens de « apprêteur et marchand de laine » ; écrit *laineur,* au sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Ouvrier, ouvrière qui laine les tissus.

◆ **laineuse** n. f. (1824, d'après Darmesteter, 1877). Machine à lainer les tissus.

laineux, euse [lɛnø, -øz] adj. (lat. *lanosus,* laineux, couvert de laine [de *lana,* laine], ou dér. franç. de *laine ;* début du XVI^e s., Godefroy, écrit *laneux* [*laineux,* 1694, Acad.], au sens 3 ; sens 1, milieu du XVI^e s., Ronsard [écrit *laineux*] ; sens 2, 1690, Furetière [écrit *laineux*] ; sens 4, 1774, Buffon). **1.** Qui est bien pourvu de laine : *Un mouton laineux.* || **2.** Se dit d'un tissu de laine, ou riche en laine : *Le drap laineux sous qui dort le roi des framées* (Leconte de Lisle). || **3.** *Plante laineuse,* plante garnie de poils ayant l'aspect de la laine. || **4.** Se dit de ce qui a l'aspect de la laine : *La chevelure laineuse d'un bébé.*

◆ **laineuse** n. f. (1877, Littré). Nom donné à deux variétés de chenilles, celle du cerisier et celle du chêne.

1. lainier, ère [lɛnje, -ɛr] adj. (de *laine ;* 1723, Savary des Bruslons, dans la loc. *barque lainière,* petit bâtiment français qui apportait en contrebande les laines d'Angleterre ; sens actuel, 1873, Larousse). Qui est relatif à la laine : *La production lainière.*

◆ n. (1873, Larousse). Propriétaire d'une usine de tissage de laine : *Les lainiers du Nord.*

2. lainier, ère [lɛnje, -ɛr] n. (bas lat. *lanarius,* ouvrier en laine, masc. substantivé de l'adj. du lat. class. *lanarius,* qui a rapport à la laine, dér. de *lana,* laine ; fin du XII^e s., Reclus de Moi-liens, écrit *lanier ; lainier,* XVI^e s., *Coutumier général*). Personne qui travaille la laine.

lainure [lɛnyr] n. f. (de *laine ;* milieu du XIV^e s., écrit *lanure,* au sens de « lainage » ; écrit *lainure,* au sens actuel, 1962, Larousse). Accident peu grave qui se produit dans le gruyère, caractérisé par des fentes horizontales dans la pâte du fromage.

laïquat n. m. V. LAÏCAT.

laïque ou **laïc, laïque** [laik] adj. et n. (bas lat. ecclés. *laicus,* laïque [v. LAI 1] ; XIII^e s., A. C. M. Robert [II, 545], puis 1487, Garbin, écrit *laïque ; laïc,* 1541, Calvin). Qui n'appartient pas au clergé : *Le nom de laïque fut inventé pour distinguer l'homme qui n'était pas engagé dans les ordres du corps général du clergé* (Chateaubriand). *Tous ces gérontes noirs, tonsurés ou laïques* (Hugo).

◆ adj. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1873, Larousse [*un saint laïque,* 27 avr. 1882, L. Pasteur]). **1.** Qui concerne la vie civile, par opposition à la vie religieuse : *Un prêtre en habit laïque. Voici le monde extérieur où est notre devoir laïc* (Claudel). [V. Rem.] || **2.** Se dit de ce qui est indépendant de toute appartenance religieuse : *L'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste étaient alors en guerre déclarée* (France). || Se dit de ce qui est empreint de laïcité : *Des lois laïques. L'esprit laïque.* || *Un saint laïque,* un homme qui, sans adhérer à une religion, se distingue par des qualités morales exceptionnelles

• SYN. : **1** *séculier.* — CONTR. : **1** *ecclésiastique, religieux ;* **2** *confessionnel, congréganiste, religieux.*

◆ n. f. (1901, Zola). Fam. *La laïque,* l'école primaire laïque : *Vous comprenez, bonne occasion pour écraser la laïque. Un instituteur communal pédéraste et assassin, hein ! quelle machine de guerre..* (Zola).

• REM. Selon l'usage actuellement le plus répandu, le nom masculin s'écrit *laïc* et l'adjectif *laïque.*

laïquement [laikmɑ̃] adv. (de *laïque ;* av. 1951, A. Gide). De manière laïque : *Le sentiment du devoir, ou pour parler plus laïquement : de la loi, s'est à ce point relâché, qu'une seule application de celle-ci un peu stricte ferait crier à la tyrannie* (Gide).

laird [lɛr] n. m. (mot écossais signif. « seigneur, propriétaire, chef, capitaine », var. de l'angl. *lord* [v. ce mot] : 1839, Boiste). Titre porté, en Écosse, par le propriétaire d'un grand domaine.

lais [lɛ] n. m. (déverbal de *laisser ;* v. 1220 ; Coincy, au sens 1 ; sens 2, fin du XV^e s., Godefroy ; sens 3, 1586, *Satires françaises du* XVI^e *siècle* [II, 155]). **1.** Forme ancienne du mot *legs : Le « Lais », ou « Petit Testament », de François Villon.* || **2.** Terrains que laissent les eaux de mer ou de rivière en se retirant. || **3.** Jeune arbre laissé dans une coupe de taillis pour devenir arbre de futaie.

• SYN. : **2** *alluvion, atterrissement, laisses, relais, sédiment.*

laïs [lais] n. f. (lat. *Lais,* n. de deux célèbres courtisanes de Corinthe [l'une du V^e, l'autre du IV^e s. av. J.-C.], gr. *Lais ;* 1648, Scarron). *Vx.* Courtisane en vogue : *Une laïs à Paris doit donc, avant tout, trouver un homme riche* (Balzac).

laisse [lɛs] n. f. (déverbal de *laisser ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 1 — proprem. « lien lâche qu'on laisse aller » [« couple de chiens attachés ensemble par une laisse », 1530, Pals-grave] ; sens I, 2, 1690, Furetière [*mener quelqu'un en laisse,* même sens, v. 1530, C. Marot] ; sens I, 3, 1471, Gay [écrit *lesse ; laisse,* 1680, Richelet] ; sens II, 1867, Littré [« chanson, air, pièce de vers », XIII^e s., Godefroy — sens à rapprocher de celui de la loc. *d'une laisse,* « d'un trait, en une fois », v. 1265, J. de Meung] ; sens III, 1-2, 1867, Littré ; sens III, 3, 1765, *Encyclopédie* [« alluvion, atterrissement au bord des fleuves », 1704, Trévoux]).

I. 1. Lien pour mener des animaux, et spécialement des chiens : *Le postillon tenant un autre cheval en laisse* (Chateaubriand). *La fille du roi noua sa ceinture autour du cou de la bête, qui la suivit comme un chien qu'on mène en laisse* (France). || *Laisse de chiens de chasse, de lévriers,* couple de chiens attachés ensemble par une laisse. || **2.** Fig. *Tenir quelqu'un en laisse,* l'empêcher d'agir librement : *Empêchez-le d'aller à la Chaumière et dans le quartier Notre-Dame de Lorette, tenez-le en laisse* (Balzac). || **3.** Cordon de chapeau, en fil ou en soie.

II. Dans un long poème du Moyen Âge, strophe ou tirade sur une seule rime ou assonance : *Laisse d'une chanson de geste.*

III. 1. Objets, débris déposés sur le Rivage par la mer au plus haut point lors des marées. || **2.** *Laisse de haute mer, de basse mer,* limites supérieure et inférieure entre lesquelles la mer se déplace au cours des marées. || **3.** Partie du rivage que la mer découvre à chaque marée. || Alluvion, atterrissement au bord des fleuves.

laissées [lɛse] n. f. pl. (part. passé fém. substantivé de *laisser ;* v. 1387, G. Phébus, écrit *leissees ; laissées,* milieu du XVI^e s.). En termes de vénerie, fiente du sanglier et des autres bêtes noires.

laissé-pour-compte [lɛsepurkɔ̃t] n. m. (de *laissé* [part. passé de *laisser*], *pour* et *compte,* n. m. ; 1873, Larousse, au sens 1 [*laissé en compte,* même sens, 1867, Littré] ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Marchandise refusée par l'acheteur, parce qu'elle ne remplit pas les conditions requises, et qui reste en magasin. || **2.** *Fig.* Personne, chose dont personne ne veut.

• Pl. *des* LAISSÉS-POUR-COMPTE.

• REM. S'écrit aussi sans trait d'union : *Mais un autre était venu, qui n'était point comme eux, un laissé pour compte de l'espèce* (Rosny aîné).

laisser [lɛse] v. tr. • ÉTYM. Lat. *laxare,* étendre, élargir, détendre, relâcher, donner du repos, laisser libre, de *laxus,* large, spacieux, desserré, lâche ; fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *lazsier* et *laissier* (*laisser,* XIII^e s.), au sens I, 3 (« abandonner quelqu'un dont on avait la charge », XIII^e s., *Isopet de Lyon ; laisser une femme,* 1665, Molière) ; sens I, 1, XV^e s., *Perceforest* (*c'est à prendre ou à laisser,* 1808, d'Hautel ; *il y a à prendre et à laisser,* 1694, Acad.) ; sens I, 2, v. 1196, J. Bodel (en parlant d'un lieu, v. 1460, G. Chastellain ; « abandonner par oubli », 1835, Acad. ; *laisser derrière soi,* v. 1695, Fénelon [au fig., 1672, Molière]) ; sens 1, 4, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné (en parlant du souvenir, de l'opinion qui reste après la mort, 1669, Bossuet) ; sens 1, 5, av. 1553, Rabelais (*y laisser la vie,* milieu du XVI^e s., Amyot [*... sa peau,* 1873, Larousse] ; *laisser des plumes dans..,* 1656, Oudin) ; sens I, 6, 1690, Furetière ; sens I, 7, fin du XII^e s., Conon de Béthune ; sens I, 8, av. 1662, Pascal ; sens I, 9, XII^e s., Godefroy (*ne pas laisser de,* fin du XV^e s., Commynes [aussi avec la valeur de « néanmoins »] ; *ne pas laisser que de,* 1684, M^me de Sévigné) ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1580,

Montaigne (« confier à charge de remettre, de transmettre... », 1867, Littré) ; sens II, 3, 1893, *Dict. général ;* sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, 1080, *Chanson de Roland* (« transmettre à la postérité », 1580, Montaigne) ; sens II, 6, 1538, R. Estienne ; sens II, 7, 1893, *Dict. général* (*laisser à quelqu'un à faire quelque chose,* av. 1549, Marguerite de Navarre ; *laisser à quelqu'un de* + infini-tif, milieu du XVIe s. ; *laisser à quelqu'un à penser,* 1587, F. de La Noue [aussi « inviter à estimer que », en parlant d'une chose] ; *laisser à désirer,* début du XVIIIe s.) ; sens III, 1, 1273, Adenet (*laisser quelqu'un tranquille,* 1669, Racine [... *en repos,* av. 1794, Chamfort ; ... *en paix,* v. 1360, Froissart ; *laisser quelqu'un* ou *quelque chose en plan,* 1868, Littré, art. *plant ;.. en rade,* 1914, Esnault] ; *cela me laisse froid, indifférent,* 1868, A. Daudet ; *laisser de côté..,* 1873, Larousse ; *laisser un nom en blanc,* 1707, Lesage) ; sens III, 2, 1661, Molière ; sens III, 3, 1867, Littré (*laisser la bride sur le cou à quelqu'un,* 1713, Hamilton) ; sens IV, fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie* (en parlant des choses, 1830, Stendhal ; *laisser dire, laisser faire,* 1690, Furetière ; *laisser tout aller,* 1867, Littré ; *laisser voir,* v. 1770, J.-J. Rousseau ; *laisser tomber quelqu'un,* 1923, Larousse [*laisser choir..,* 1928, Lacassagne] ; *laisser tomber,* « cesser de s'occuper de quelque chose », 1689, Mme de Sévigné ; *laisser faire à quelqu'un,* 1640, Corneille).

A. « Laisser quelqu'un ou quelque chose ».

1. Ne pas prendre ce dont on pourrait disposer : *Laisser son dessert. Laisser du travail pour le lendemain. « Laissez ce verre sur la table. Ne le buvez pas. — Je ne vais tout de même pas le laisser au patron ! — Laissez-le, je vous dis »* (Ionesco). ‖ *C'est à prendre ou à laisser,* il faut accepter les conditions fixées ou renoncer. ‖ *Il y a à prendre et à laisser,* il y a du bon et du mauvais, du vrai et du faux (en quelque chose). ‖ **2.** Abandonner une personne ou une chose en un lieu, mettre une distance entre soi et elle : *Laisser sa famille à la campagne, son chien à la maison. Laisser son manteau au vestiaire, des bagages à la consigne. Si je pars, il faut que je te laisse ici* (Musset) ; et par extens. : *Vous tournez à gauche et laissez la direction de Rambouillet sur la droite.* ‖ *Spécialem.* Abandonner par oubli : *Laisser son parapluie dans le métro.* ‖ *Laisser derrière soi,* dépasser, distancer ; au *fig.,* surpasser, être très supérieur à : *Laisser derrière soi tous ses concurrents.* ‖ **3.** Quitter volontairement quelqu'un ou quelque chose : *S'exiler, laisser ses parents, ses amis. Laisser sa maison, son pays. Pars courageusement, laisse toutes les villes* (Vigny). *Elle nous laissait sous quelque prétexte, après un instant* (Sainte-Beuve). ‖ *Spécialem.* Abandonner quelqu'un dont on avait la charge : *Laisser sa famille, ses enfants.* ‖ *Laisser une femme,* rompre avec elle après une liaison. ‖ **4.** Se trouver séparé involontairement et définitivement de personnes ou de choses qui demeurent après soi : *Il est mort à trente ans, laissant une femme et deux enfants. Laisser des dettes. Laisser de nombreux manuscrits après sa mort. Dans cette pièce, chaque génération, en se retirant, comme une marée ses coquillages, avait laissé des albums, des coffrets, des daguerréotypes* (Mauriac). ‖ *Spécialem.* Se dit du souvenir, de l'opinion qui reste après la mort, le départ d'une personne : *Laisser une bonne, une mauvaise réputation. Il a laissé le souvenir d'un homme doux et affable. Sa disparition ne laisse que des regrets. Lecomte, Parennin, Charlevoix [...] ont laissé des noms qui ne sont pas sans honneur* (Chateaubriand). ‖ **5.** Abandonner, perdre une partie de soi-même, ou quelque chose qu'on détient : *Laisser un bras, sa santé à la guerre. L'ennemi a laissé de nombreux morts sur le terrain. Laisser sa fortune dans des spéculations malheureuses.* ‖ *Y laisser la vie, sa vie,* ou (pop.) *sa peau,* mourir en participant à quelque action. ‖ Fig. et fam. *Laisser des plumes dans une aventure, une affaire,* en sortir non sans dommage ; *spécialem.,* y perdre de l'argent. ‖ **6.** Faire qu'une trace, une marque reste après soi (en parlant d'une personne ou d'une chose) : *Le cambrioleur a laissé ses empreintes sur les meubles. La blessure laissera une cicatrice. Un vin qui laisse un goût amer. Le battement de ses pieds laissait derrière lui un bouillonnement d'écume, l'eau fuyait le long de ses bras pour se coller à ses jambes* (Camus). ‖ **7.** S'abstenir de quelque chose ou y renoncer : *Laisser toutes ses occupations. Laissez ces procédés, ces méthodes !* ‖ *Spécialem.* Cesser de s'occuper d'une chose ou la négliger pour se consacrer à une autre : *M. le Curé menace de les excommunier s'ils continuent à laisser les saints canons de la grammaire pour les canons du sureau belliqueux* (Balzac). *Laisser le tennis pour la natation. Laissons ces détails et venons-en au fait.* ‖ **8.** Ne pas voir, ne pas remarquer, ne pas supprimer : *Laisser des fautes dans un texte, des coquilles dans une épreuve.* ‖ **9.** *Class.* ‖ *Laisser de* (et l'infinitif), négliger de : *Je donnerais pour un fétu | Tous ceux qui laissent de bien boire* (Maynard). ‖ Class. et littér. *Ne pas laisser de* (et l'infinitif), ne pas cesser de, ou ne pas manquer de (avec une nuance adversative) : *Ne laissez pas de recevoir les grâces de Dieu* (Bossuet). *Je n'ai pas laissé de remettre la lettre à ces gens* (Rousseau). *Un monde dont il n'a pas laissé de faire paraître tout le mépris qu'il en concevait* (Valéry). *Il s'occupait de moi, même en dehors de ce qu'en connaissait ma mère : et je ne laissais pas d'être flatté de l'attachement particulier qu'il me montrait* (Gide). *En ce qui concernait l'origine même des bruits, les instructions [...] restaient dans un vague qui, à la réflexion, ne laissa pas de me surprendre* (Gracq) ; peut prendre la valeur de *néanmoins : Malgré tout ce qu'on lui peut dire, il ne laisse pas de faire ce qu'il s'était proposé* (Acad., 1694). ‖ Class. et littér. *Ne pas laisser que de* (et l'infinitif), même sens (construction plus recherchée, condamnée par Th. Corneille) : *Ces bruits pourtant, quoique si absurdes, ne laissaient pas que d'être écoutés* (Racine). *Il y remarqua une Madone [...] qui [...] ne laissait pas que de prendre du relief et quelque air de vie* (France).

B. « Laisser quelque chose (ou quelqu'un) à quelqu'un (ou à quelque chose) ».

1. Ne pas prendre pour soi, ne pas enlever, pour que quelqu'un ou quelque chose garde : *Laisser la plus grosse part de gâteau à son jeune frère. Laisser le passage à un automobiliste. Il lui laisse les travaux les plus pénibles. Vous n'auriez pas dû laisser ses petits à la chatte. Si le tribunal laisse ses enfants à la mère... Aménager une région en lui laissant son caractère naturel. Don Charles de Mira l'autre nuit fut volé. | On lui prit son épée à fourreau ciselé | Et son buffle. [...] | Seulement, comme il est chevalier de Saint-Jacques, | La bande lui laissa son manteau* (Hugo) ; et fam. : *Il ne lui a laissé que les yeux pour pleurer.* ‖ **2.** Confier, remettre, avant de partir, quelque chose ou quelqu'un à quelqu'un : *Laisser ses clés à la concierge. Laisser des consignes à ses subordonnés. Laisser ses enfants à la crèche. J'aurais voulu qu'il me confiât ses pistolets, mais il ne consentit pas à me les laisser* (Gide). ‖ *Spécialem.* Confier à charge de remettre, de transmettre à quelqu'un d'autre : *Laisser une lettre, un message à la bonne. Laisser sa carte.* ‖ **3.** Remettre, verser (une somme d'argent) : *Laisser un pourboire au garçon. Laisser des fonds à son notaire. Laisser des arrhes à un fournisseur.* ‖ **4.** Vendre, céder à bas prix : *Je vous laisse les trois pour cent francs.* ‖ **5.** Transmettre par donation, par testament, léguer : *Laisser une propriété à ses enfants. Laisser ses biens à une œuvre. Il laissait à sa femme une fortune énorme, à condition qu'elle ne se remariât pas* (Mauriac). ‖ Transmettre à la postérité : *Homère nous a laissé dans « l'Odyssée » le récit d'un voyage* (Chateaubriand) ; et en parlant de choses : *L'étrange aussi est que les premiers mois qui suivirent la Libération ne me laissent que des souvenirs d'amertume et d'angoisse* (Mauriac). ‖ **6.** *Littér.* Abandonner à quelqu'un quelque chose qui lui revient, dont il doit avoir l'exclusivité : *Évitons cet excès ; laissons à l'Italie |*

De tous ces faux brillants l'éclatante folie (Boileau). *Laisse ce genre de plaisanterie à d'autres.* || **7.** *Laisser quelque chose à faire à quelqu'un,* le charger de faire quelque chose : *Je vous laisse le courrier à signer, ces lettres à envoyer.* || Class. *Laisser à quelqu'un à faire quelque chose,* s'en remettre à lui du soin de le faire : *Laissons aux astronomes à mesurer la grandeur et le mouvement des astres* (Malebranche). || Class. et littér. *Laisser à quelqu'un de* (et l'infinitif), même sens : *Je crois que vous condamneriez des sentiments moins nobles que ceux-là ; je laisse aux baigneurs* [= tenanciers de maisons de bains] *d'en avoir de plus tendres et de plus faibles* (Sévigné). *Ô jeune homme irrité, laisse aux dieux de punir* (Leconte de Lisle). || *Laisser à quelqu'un à penser, à juger* (et une complétive), ne pas donner d'explication sur une chose, un fait qu'on estime assez clairs, assez explicites : *Je vous laisse à penser si la modestie était de mise* (Mérimée). *Je vous laisse à juger ce qu'il convient de répondre.* || Ellipt. *Laisser à dire, à penser que,* en parlant d'une chose, inviter à estimer que : *Son absence laisse à penser qu'il est malade ;* sans proposition complétive, inviter à des réflexions : *Il est parti ! Cela laisse à penser.* || *Laisser à désirer,* ne pas donner entière satisfaction, présenter des défauts : *Un travail qui laisse beaucoup à désirer.*

C. « Laisser quelqu'un ou quelque chose », avec un attribut ou un complément indiquant un état.

1. Agir, se comporter de telle sorte qu'une personne ou une chose demeure dans le même état, la même situation, la même position : *Laisser une femme debout, un ami à la porte. Laisser un coupable, un crime impuni. Laisser un ami dans l'embarras, sans le sou. Un blessé laissé sans secours, sans soins. L'inculpé a été laissé en liberté provisoire. Laisser quelqu'un à son ignorance. Laissez-le pour ce qu'il est. Laisser la fenêtre ouverte. Laisser une maison à l'abandon, un terrain en friche. Chacun le laissa seul dans la salle à manger quand le dîner fut fini* (Balzac). *Elle a résolu et décrété qu'elle me laisserait au désespoir* (Musset). *C'est dans cette pensée que je trouve la force de supporter l'abandon où tu me laisses* (Mauriac). *On comprenait mal qu'elle laissât dans l'oisiveté un garçon de vingt ans* (Radiguet). *Le roi a ordonné que Polynice, le vaurien, le révolté* [...] *serait laissé sans pleurs et sans sépulture* (Anouilh). || *Laisser quelqu'un tranquille* (fam.), *en repos, en paix,* ne pas l'importuner, ne pas le tourmenter. || *Laisser quelqu'un en plan* (fam.), *en rade* (pop.) le quitter brusquement, le planter là. || Fam. *Laisser quelque chose en plan,* cesser de s'en occuper. || *Cela me laisse indifférent, cela me laisse froid,* cela ne m'intéresse pas, ne m'affecte pas. || *Laisser de côté quelque chose,* n'y pas toucher. || *Laisser un nom en blanc,* dans un écrit, réserver la place d'un nom qui sera précisé plus tard. || **2.** *Absol.* S'abstenir d'intervenir dans une situation, de modifier un état de choses (souvent sous la forme d'une injonction à l'impératif) : *Laissez, ne vous occupez pas de cette affaire. Laissez, ma bru, laissez, ne venez pas plus loin* (Molière). || **3.** Spécialem. *Laisser la bride sur le cou à un cheval,* ne pas le tenir serré pour lui permettre d'aller librement || Fig. *Laisser la bride sur le cou à quelqu'un,* le laisser libre d'agir à sa guise, selon son caprice.

D. « Laisser » et un infinitif.

Suivi d'un infinitif, *laisser* forme des locutions verbales à valeur permissive, dont le complément, nom ou pronom, peut être soit l'agent du procès exprimé par l'infinitif : *Laisser un enfant lire un livre ;* soit le patient ou le siège de ce procès : *Laisser condamner un innocent. Laisser souffrir un animal.* || Ne pas empêcher de, permettre de, donner la liberté de (dans certaines locutions, *laisser* n'est porteur que d'une valeur d'aspect) : *Le gardien laisse jouer les enfants dans la cour ou le gardien laisse les enfants jouer dans la cour. Laisser un enfant se brûler, un prisonnier s'échapper. Il laissa le duc d'Enghien reprendre ses esprits* (Bossuet). *Il laissait paraître ses talents et cachait ses vertus* (Buffon). *Mais soudain une bonne demeura béante, laissant tomber son verre, les yeux fixes* (Maupassant). *Me laisserez-vous lui parler avant son départ ?* (Gide). *Le monde aujourd'hui laisse son orgueil suinter de toutes parts* (Camus). || Et en parlant de choses : *De ses habits troués les somptueux débris | Laissaient percer partout ses membres amaigris* (Lamartine). *La lumière rabattue laissait flotter une ombre dans l'appartement* (Flaubert). *Les rochers laissent éclater des blancheurs de linges fraîchement lessivés* (Zola). || *Laisser dire, laisser faire,* ne pas se préoccuper de ce que disent ou font les autres. || *Laisser tout aller,* négliger ses intérêts, ses affaires. || *Laisser voir,* ne pas dissimuler : *Laisser voir son émotion. Ne pas laisser voir ses intentions.* || Fam. *Laisser courir,* v. COURIR. || Fig. et fam. *Laisser tomber, laisser choir quelqu'un,* l'abandonner, ne pas le secourir ou cesser de le fréquenter, de le voir : *Et j'étais en colère contre la police : ces gens-là ne sont bons que pour vous embêter, pour vous apprendre les bonnes manières, mais quand vous avez vraiment besoin d'eux, quand c'est pour vous défendre... à d'autres !... ils vous laissent tomber !* (Ionesco). || Fam. *Laisser tomber* (*quelque chose*), cesser de s'occuper de quelque chose, ne pas insister (surtout à l'impératif) : *C'est une créance irrécupérable. Laissez tomber !* || Class. *Laisser faire à quelqu'un,* v. Rem. 1 et 2.

● SYN. : **II, 2** *déposer, mettre ;* **4** *solder.*|| **IV** *consentir, permettre, souffrir, tolérer.*

● REM. **1.** Quand l'infinitif qui suit *laisser* a pour agent un animé et est accompagné d'un complément d'objet direct, on a généralement le choix entre deux constructions : *Laisser un enfant lire un livre* et *Laisser lire un livre à un enfant.* Si le complément d'agent est un nom, il peut être introduit à l'aide de la prép. *à* ou de la prép. *par* et se place après le complexe verbal *laisser*+ infinitif ; s'il s'agit d'un pronom, ce pronom, sans préposition, mais de forme accentuée (*lui, leur*), se place avant le complexe verbal : *La seule habitude qu'on doit laisser prendre à l'enfant est de n'en contracter aucune* (Rousseau). *Je lui laissai sans fruit consumer sa tendresse* (Racine).

2. Dans la langue classique, le complément d'agent était plus fréquemment qu'aujourd'hui introduit par *à* et pouvait être construit avec cette préposition même s'il s'agissait d'un non-animé : *Faites votre devoir, et laissez faire aux Dieux* (Corneille). *J'avance cette opinion ; mais parce qu'elle est nouvelle, je la laisse mûrir au temps* (Pascal).

3. L'ancienne forme du futur *je lairrai,* etc. (pour *je laisserai,* etc.), est condamnée par Vaugelas et Richelet au XVII[e] s., et Corneille corrigera tous les vers où il l'avait employée. Elle subsiste dans des textes anciens : *Compère Guilleri, te lairras-tu mouri ?* (chanson populaire du XVIII[e] s.).

4. Pour l'accord de *laissé* suivi d'un infinitif, v. Rem. en fin d'article.

◆ **se laisser** v. pr. (sens 1, fin du XIV[e] s., E. Deschamps [*se laisser vivre,* XX[e] s. ; *se laisser aller,* 1617, Crespin ; *se laisser aller à,* 1580, Montaigne] ; sens 2, 1273, Adenet [*se laisser faire,* 1656, Oudin ; *ne pas se laisser faire,* XX[e] s. ; *se laisser dire que,* XV[e] s., *Miracles de sainte Geneviève ; se laisser boire,* 1600, O. de Serres ; *se laisser manger,* 1867, Littré ; *se laisser lire,* 1676, M[me] de Sévigné]). **1.** Suivi de l'infinitif d'un verbe intransitif, forme une locution pronominale de sens réfléchi : *Elle s'est laissée mourir* (Bernanos). *Ils se laissèrent glisser dans le bonheur et dans les éblouissements, et ils s'y découvrirent* (J. d'Ormesson). || Fam. *Se laisser vivre,* ne pas s'en faire. || *Se laisser aller,* ne plus se surveiller, se négliger, s'abandonner. || *Se laisser aller à,* ne plus se contrôler, s'oublier jusqu'à : *Se laisser aller à injurier ses parents.* || **2.** Suivi de l'infinitif d'un verbe transitif, forme une locution verbale pronominale de sens passif : *Se laisser accuser injustement. Se laisser condamner par un tribunal sans se défendre. Peu à peu, je m'en laisserai bien malgré moi ôter la direction* [d'un journal]

par les ultras furibonds (Stendhal). *Non seulement la Russie ne s'était pas laissé intimider, comme on en avait eu un instant l'espoir, mais elle devenait ouvertement agressive* (Martin du Gard). || *Se laisser faire,* ne pas opposer de résistance, céder à la volonté d'un autre : *Il me met la main sur l'épaule. Moi, qui ne souffrais jamais une chose semblable de personne* [...] *je me laisse faire. Je trouve même que c'est très bien* (Giono) ; *spécialem.,* accepter ce qui est offert. || *Ne pas se laisser faire,* résister à la contrainte, protester. || *S'en laisser accroire, conter,* V. ACCROIRE, CONTER. || *Se laisser manger la laine sur le dos,* V. LAINE. || *Se laisser dire que...,* entendre dire sans objection, mais sans grande conviction que. || Fam. *Se laisser boire, se laisser manger,* en parlant d'une boisson, d'un mets, être bue, mangé avec grand plaisir. || *Se laisser lire,* en parlant d'un livre, être lu avec agrément.

• REM.En règle générale, le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif s'accorde avec le complément d'objet qui le précède lorsque ce dernier est aussi sujet de l'infinitif : *Pourquoi les avez-vous laissés partir ?*Dans les autres cas, il demeure invariable : *Les arbres que j'ai laissé abattre étaient tous très âgés.* Quand *laissé* est le participe du verbe pronominal *se laisser,* l'accord se fait avec le pronom si ce dernier est complément d'objet de *laissé ;* s'il est objet de l'infinitif, le participe reste invariable : *Elle s'est laissée aller à un geste de colère. Nous nous sommes laissé surprendre par la nuit.* Ces distinctions ne sont pas toujours observées dans l'usage, le participe restant souvent invariable là où la règle voudrait l'accord, et *vice versa : Jeannot, Paul, Michel Auclair sont venus me voir. On les a laissé entrer* (Cocteau). *Elle s'était laissée marier docilement à un vieillard* (Mauriac).

laisser-aller [lɛseale] n. m. invar. (de *laisser* et de *aller ;* 1786, G. de Mira-beau, au sens 3 ; sens 1, 1807, M^me de Staël ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Absence voulue de raideur, de contrainte dans l'attitude : *Le laisser-aller d'un jeune corps qui cherche à sommeiller aux cahots du chemin* (Barrès). || **2.** Négligé dans l'attitude, la tenue, les propos ; absence de recherche, de soin dans le vêtement (souvent péjor.) : [Le comte] *allait dans les rues en habit noir râpé* [...], *quelquefois en pantoufles, fidèle en cela au laisser-aller italien* (Gobineau). *La photographie représentait Jacques dans le laisser-aller de sa vie d'étudiant* (Zola). || **3.** *Péjor.* Manque de rigueur, d'exactitude à bien faire ; relâchement, négligence dans le travail, les occupations, la conduite : *Il y a trop de laisser-aller dans la gestion de cette affaire. Le laisser-aller des parents entraîne l'indiscipline des enfants.*

• SYN. : **1** *abandon ;* **2** *débraillé* (fam.), *relâchement ;* **3** *désordre, incurie, indolence, insouciance, légèreté, mollesse, négligence.* — CONTR. : **1** *raideur, rigidité ;* **2** *élégance, raffinement, recherche ; distinction, réserve, retenue ;* **3** *application, conscience professionnelle, diligence, zèle.*

laisser-courre [lɛsekur] n. m. invar. (de *laisser* et de *courre,* forme anc. de *courir ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Lieu, moment de la chasse où l'on découple les chiens, signalé par une fanfare appropriée. || **2.** La chasse elle-même : *Vous m'accompagnerez au prochain laisser-courre du marquis* (Donnay).

laisser-faire [lɛsefɛr] n. m. invar. (de *laisser* et de *faire* 1 ; av. 1945, P. Valéry). Attitude de non-intervention : *J'ai insisté quelque peu sur ce modèle imaginaire d'un acte à demi fortuit, à demi déterminé, afin de suggérer toute la fragilité des distinctions et des oppositions que l'on essaie de définir* [...] *entre le faire et le laisser-faire, l'agir et le pâtir* (Valéry).

laisser-sur-place [lɛsesyrplas] n. m. (de *laisser,* de *sur* et de *place ;* milieu du XX^e s.). Méthode de vente consistant à confier des marchandises à un commerçant et à ne les facturer que lorsqu'il les aura effectivement vendues.

laisse-tout-faire [lɛstufɛr] n. m. invar. (de *laisse,* forme du v. *laisser,* du pronom *tout,* et de *faire* 1 ; 1694, Boursault). Pièce de vêtement en forme de tablier court, à la mode sous Louis XIV et Louis XV : *L'homme le plus grossier et l'esprit le plus lourd | Sait qu'un laisse-tout-faire est un tablier court* (Boursault).

laissez-passer [lɛsepase] n. m. invar. (de *laissez,* 2^e pers. du plur. de l'impér. prés. de *laisser,* et de *passer ;* 12 avr. 1793, *Moniteur universel* [p. 452], au sens 1 [d'abord *laisser-passer* — avec un infin. comme premier mot —, 1792, Brunot] ; sens 2, décret du 14 fructidor an XII — 1^er sept. 1804 [d'abord *laisser-passer,* 1675, J. Savary]). **1.** Document délivré par une autorité et permettant à une personne de pénétrer et de circuler dans une enceinte ou sur un territoire déterminés : *Se munir d'un laissez-passer.* || **2.** Titre de mouvement en vertu duquel on peut faire circuler les marchandises (boissons, tabacs, certains biens, etc.) soumises à des droits.

• SYN. : **1** *coupe-file, permis, sauf-conduit ;* **2** *passavant, passe-debout.*

lait [lɛ] n. m. (lat. pop. *lactem, accus. de forme masc. ou fém. du n. neutre du lat. class. *lac, lactis,* lait, suc laiteux des plantes ; v. 1155, Wace, au sens I, 1 [*montée du lait,* 1801, Fourcroy ; *fièvre de lait,* 1690, Furetière ; *frère, sœur de lait,* 1538, R. Estienne ; *veau, cochon de lait,* fin du XIV^e s. ; *si on lui serrait le nez, il en sortirait du lait,* 1873, Larousse — ... *tordait..,* 1640, Oudin, et ... *pressait..,* 1690, Furetière ; *sucer une opinion, un sentiment avec le lait,* 1640, Corneille ; *teint de lait,* début du XX^e s. ; *voie de lait,* 1651, Pascal] ; sens. I, 2, 1558, J. Du Bellay ; sens I, 3, v. 1155, Wace [*lait pasteurisé,* fin du XIX^e s. ; *lait stérilisé,* 1907, Larousse ; *lait concentré,* 1873, Larousse ; *lait concentré sucré,* XX^e s. ; *lait en poudre, lait sec,* milieu du XX^e s. ; *battre le lait,* 1734, Montesquieu ; *lait battu,* 1877, Littré ; *lait de beurre,* 1677, Miege ; *petit-lait,* 1552, R. Estienne ; *mouiller le lait,* fin du XIX^e s. ; *se mettre au lait,* fin du XVII^e s., Saint-Simon ; *au lait,* « additionné de lait », 1690, Furetière ; *monter comme une soupe au lait,* 1893, *Dict. général* — d'abord *s'emporter..,* 1808, d'Hautel ; *lait de poule,* 1751, *Dict. universel d'agriculture,* art. *œuf ; vache à lait,* 1549, R. Estienne — au fig., milieu du XVI^e s. ; *boire du lait, — petit-lait,* 1873, Larousse ; *avaler quelque chose comme du lait,* 1690, Furetière] ; sens II, 1, 1690, Furetière [aussi pour un œuf cuit à la coque ; *lait d'amande,* XIII^e s., Barbazan, IV, 96 ; *lait de fécule,* XX^e s.] ; sens II, 2, XX^e s. [aussi *lait à démaquiller ; lait virginal,* 1611, Cotgrave] ; sens II, 3, 1532, Rabelais [*lait de coco,* 1893, *Dict. général ; lait de palme,* 1873, Larousse] ; sens II, 4, 1599, Hornkens [*lait de couleuvre,* 1845, Bescherelle ; *lait de Notre-Dame,* 1962, Larousse]).

I. 1. Liquide blanc ivoire, opaque, sucré, sécrété par les glandes mammaires de la femme et des femelles de mammifères, aliment complet (riche en graisses émulsionnées, en protides, en lactose, en vitamines et en sels minéraux) qui assure la subsistance des jeunes au début de leur vie : *Lait maternel.* || *Montée du lait,* afflux du lait aux glandes mammaires, qui se produit quarante-huit à soixante heures après l'accouchement. || *Fièvre de lait,* fièvre qui accompagne parfois la montée du lait. || *Croûtes de lait,* V. CROÛTE. || *Dent de lait,* V. DENT. || *Frère, sœur de lait,* l'enfant qu'une nourrice allaite, par rapport à son propre enfant, et *vice versa : L'empereur avait prononcé tendrement le nom de sa sœur de lait, qu'il n'avait jamais cessé d'aimer* (France). || *Veau de lait, cochon de lait,* veau, cochon qui tète encore, ou qu'on nourrit de lait. || *Si on lui serrait* (*tordait, pressait*) *le nez, il en sortirait du lait,* se dit d'un adolescent qui a la prétention d'agir en homme. || *Sucer une opinion, un sentiment,* etc., *avec le lait,* les avoir reçus dès sa tendre enfance : *Cette haine des rois que, depuis cinq cents ans, | Avec le premier lait sucent tous ses enfants* [de Rome] (Corneille). || *Teint de lait,* carnation pâle comme le lait : *Cette petite bourgeoise au teint de lait* (Bernanos). || Class. et fig. *Voie de lait,* la Voie lactée (Furetière). || **2.** *Fig.* et *littér.* La première nourriture de l'âme ou de l'esprit : *Nourri du lait sacré des antiques doctrines* (Chénier). || **3.** Le même liquide, produit par les femelles de certains mammifères domestiques, principalement par les vaches

laitières, et qui sert à l'alimentation humaine : *Lait de vache, de brebis, de chèvre, d'ânesse. Une bouteille de lait. Une tasse de lait. Faire bouillir le lait. La crème du lait. Lait entier, lait écrémé. Le maître de la maison, homme jeune et robuste, offrit à Gratien du pain et du lait* (France). *Le Gourgeon était un bon homme. Son aspect ne trompait pas. Il avait femme et enfants. Sa maison, propre comme un sou, sentait le lait et le linge repassé* (Giono). ‖ *Lait pasteurisé,* lait qui a été débarrassé de tous ses germes pathogènes et de la plupart de ses germes banals par chauffage mesuré respectant les vitamines. ‖ *Lait stérilisé,* lait dont toute la flore microbienne, pathogène et banale, est détruite par la chaleur. ‖ *Lait concentré* ou *condensé,* lait naturel auquel on a fait perdre environ 65 p. 100 de son eau par passage dans un évaporateur à vide, et que l'on conserve dans des boîtes hermétiques. ‖ *Lait concentré sucré,* lait concentré auquel est ajoutée une proportion importante de sucre (17 à 18 p. 100). ‖ *Lait en poudre,* ou *lait sec,* produit obtenu en éliminant la presque totalité de l'eau du lait entier ou écrémé, sucré ou non. ‖ *Sucre de lait,* v. LACTOSE. ‖ Vx. *Battre le lait,* l'agiter dans la baratte pour obtenir du beurre. ‖ *Lait battu, lait de beurre,* liquide qui reste dans la baratte quand le beurre est pris. (Syn. BABEURRE.) ‖ *Petit-lait,* partie séreuse, presque incolore, qui se sépare du caillé lorsque le lait est coagulé. (Syn. SÉRUM, LACTOSÉRUM.) ‖ *Mouiller le lait,* y ajouter de l'eau par fraude, pour en obtenir une plus grande quantité. ‖ *Se mettre au lait,* s'alimenter uniquement au lait. ‖ *Au lait,* additionné de lait : *Café au lait. Chocolat au lait ;* cuit avec du lait : *Riz au lait. Œufs au lait.* ‖ Fig. *Monter comme une soupe au lait,* s'emporter ou laisser monter en soi brusquement la colère, comme le lait qui monte quand il commence à bouillir. ‖ *Lait de poule,* préparation faite de jaunes d'œufs battus avec du lait bouillant et du sucre en poudre, et additionnée d'un parfum, employée dans le traitement des rhumes, courbatures, maux de gorge : *Elle savait faire ici une piqûre de cacodylate, là un lait de poule* (Colette). ‖ *Vache à lait,* vache élevée et nourrie pour donner du lait ; *fig.* et *fam.*, personne ou chose que l'on exploite : *Quant au crédit viticole, c'était une vache à lait inépuisable* (Zola). ‖ Fig. et fam. *Boire du lait, du petit-lait,* jouir d'une douce satisfaction d'amour-propre à la vue ou à l'audition de quelque chose de flatteur. ‖ *Avaler quelque chose comme du lait,* se réjouir naïvement de quelque chose, ou subir passivement un affront.

II. 1. Liquide ou préparation ayant l'apparence du lait. ‖ *Lait d'un œuf à la coque,* liquide blanchâtre, dû à l'albumine légèrement coagulée, qui apparaît sur un œuf cuit à la coque. ‖ *Lait d'amande,* émulsion d'amandes douces ou amères, qui sert en particulier à parfumer les crèmes. ‖ *Lait de fécule,* suspension de fécule dans l'eau. ‖ *Lait de chaux,* v. CHAUX. ‖ **2.** Préparation liquide ou semi-fluide destinée à adoucir et à rafraîchir l'épiderme : *Lait de beauté.* ‖ *Lait à démaquiller,* émulsion de différents corps gras liquides ou solides dans des eaux distillées de plantes ou de fleurs. ‖ Class. *Lait virginal,* cosmétique « pour blanchir les mains et le visage » (Furetière, 1690), composé (selon Littré) de baume du Pérou, de storax, d'ambre et de civette, et, plus tard, de teinture de benjoin en suspension dans l'eau : *Je ne vois partout que blancs d'œufs, lait virginal, et mille autres brimborions que je ne connais point* (Molière). ‖ **3.** Liquide d'aspect laiteux, blanc ou coloré, qui se trouve chez un grand nombre de végétaux. (On dit mieux LATEX.) ‖ *Lait de coco,* portion de l'albumen de la graine de cocotier avant sa maturité : *L'amphore aromatique pleine de miel et de lait de coco* (Duhamel). ‖ *Lait de palme,* liqueur blanche, douce et agréable que l'on retire, par macération, de la base des feuilles de dattier. ‖ **4.** Nom donné à certaines plantes. ‖ *Lait de couleuvre,* variété d'euphorbe : *L'euphorbe, ou lait du diable, ou petite éclaire, ou lait de couleuvre, sinapise la peau et corrode les douleurs* (Huysmans). ‖ *Lait de Notre-Dame,* nom usuel du chardon-Marie ou silybe.

laitage [lɛtaʒ] n. m. (de *lait ;* 1376, Godefroy). Lait ou produit alimentaire tiré du lait (beurre, crème, fromage) ou cuit dans du lait : *Par leur première constitution, les trinitaires ne pouvaient manger que des légumes et du laitage* (Chateaubriand). *Elle connaissait trop la campagne, elle savait les bêlements des troupeaux, les laitages, les charrues* (Flaubert). *Plus fort que ne le sont les bambins de cet âge, | Il supportait déjà la soupe et le laitage* (Coppée).

laitance [lɛtɑ̃s] n. f. (de *lait* ou du lat. *lactentia,* laitage, plur. neutre substantivé du part. prés. de *lactēre,* être à la mamelle, être en lait, être laiteux, dér. de *lac, lactis,* lait ; v. 1300, *BEC* [5e série, t. I, 1859, p. 222], écrit *leitenche* [*laittence,* v. 1398, *le Ménagier de Paris ; laitance,* 1573, Chesneau], au sens I ; sens II, 1611, Cotgrave).

I. Substance blanche et molle, qui n'est autre que le sperme des poissons, et que le mâle répand sur les œufs pondus par la femelle. (On dit aussi LAITE.)

II. Ciment délayé dans de l'eau : *Laitances claires, épaisses.*

laite [lɛt] n. f. (de *lait* ou d'un lat. pop. **lacta,* laitance, altér. du n. f. plur. du lat. class. *lactes,* intestins, laitance des murènes ; v. 1350, *Glossaire de Paris*). Syn. de LAITANCE (au sens I) : *Les chairs de la blancheur glacée des laites* (Huysmans).

laité, e [lɛte] adj. (de *laite ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *laitié* et *laictié* [*laité,* XVIe s.] ; *poule laitée,* 1662, Livet). Se dit d'un poisson qui a de la laite ou laitance, c'est-à-dire d'un poisson mâle (par opposition à *œuvé, e,* qui se dit des femelles) : *Hareng laité. Carpe laitée.* ‖ Class. et plaisamm. *Poule laitée,* homme efféminé : « *Sont-ce des hommes que de jeunes blondins ?* [...] — *C'est ce que je dis tous les jours : avec leur ton de poule laitée et leurs trois petits brins de barbe relevés en barbe de chat* » (Molière).

laitée [lɛte] n. f. (de *lait ;* 1690, Furetière). Portée d'une chienne de chasse et de la femelle de quelques autres animaux.

laiterie [lɛtri] n. f. (de *lait ;* 1315, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2 et 5, XXe s. ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, 1842, Mozin). **1.** Dans une ferme, local où l'on conserve le lait après la traite et jusqu'à son ramassage, ou pièce où l'on écrème le lait et prépare le beurre : *Écrémant avec son doigt les terrines de lait dans la laiterie* (Flaubert). ‖ **2.** Usine où l'on traite le lait, soit pour sa consommation en nature (pasteurisation, mise en bouteilles, etc.), soit pour la fabrication de produits dérivés (beurre, fromage, lait concentré, etc.). ‖ **3.** Ensemble des techniques mises en œuvre pour traiter le lait. ‖ **4.** *Vx.* Endroit où l'on vend du lait et des produits laitiers. ‖ **5.** Commerce du lait, industrie laitière.

• SYN. : **4** *crémerie.*

laiteron [lɛtrɔ̃] n. m. (de *lait* ou du lat. *lactarius,* qui a rapport au lait [adj. servant à qualifier certaines plantes], dér. de *lac, lactis,* lait ; 1550, Guéroult). Plante de la famille des composées, dont les feuilles et la tige contiennent un suc laiteux, et qui constitue une excellente nourriture pour les lapins et les porcs.

laiteusement [lɛtøzmɑ̃] adv. (de *laiteux ;* 18 janv. 1890, Goncourt). Avec une apparence laiteuse : *Une après-midi passée devant les tableaux anglais de Groult, devant ces toiles* [de Turner] *qui renferment une lumière si laiteusement cristalline* (Goncourt).

laiteux, euse [lɛtø, -øz] adj. (de *lait ;* v. 1400, Godefroy, au sens 3 ; sens 1, 1867, Littré [*croûtes laiteuses,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 4, av. 1711, Boileau [en joaillerie, 1690, Furetière]). **1.** *Vx.* Qui provient du lait, ou qui a rapport à l'allaitement : *Maladies laiteuses.* ‖ *Croûtes laiteuses,* croûtes de lait. (V. CROÛTE.) ‖ **2.** Se dit des plantes qui contiennent un suc semblable au lait. ‖ **3.** Qui ressemble au lait, qui en a l'aspect : *Liquide, suc laiteux.* ‖ **4.** Qui a la blancheur du lait : *Dans le ciel qui commençait à prendre une teinte laiteuse, les*

étoiles devenaient plus pâles et plus légères (France). *Par la croisée ouverte, une clarté laiteuse – était-ce la lune ? était-ce déjà l'aube ? – noyait la chambre d'une vapeur irréelle* (Martin du Gard). *La lumière laiteuse des globes électriques dans la brume du soir* (Carco) ; et par extens. : *Il tâtonne encore un peu ;* [...] *et soudain tout se déchire devant lui, cette opacité de sa vie, ce blanc laiteux..* (Cayrol). || *Spécialem.* En joaillerie, se dit des pierres fines, et notamment des opales, qui présentent des taches d'un blanc trouble.

• SYN. : **4** *lactescent, opalin.*

1. laitier, ère [lɛtje, -ɛr] n. (de *lait ;* fin du XII^e s., Reclus de Moiliens [« celui qui livre le lait aux commerçants détaillants », début du XX^e s.]). Personne qui vend du lait ou qui le porte à domicile (vieilli) : *La Laitière et le pot au lait* (La Fontaine). || *Spécialem.* Celui qui livre le lait aux commerçants détaillants : *La tournée du laitier.*

◆ adj. (sens 1, 1611, Cotgrave [*contrôleur laitier,* 1962, Larousse] ; sens 2, 1290, Godefroy [*races laitières,* 1873, Larousse]). **1.** Relatif au lait : *La production laitière. L'industrie laitière. Produits laitiers.* || *Contrôleur laitier,* celui qui vérifie l'hygiène des étables et la qualité du lait. || **2.** Se dit d'une femelle consacrée à la production du lait : *Une vache laitière.* || *Races laitières,* aptes à la production du lait.

◆ **laitière** n. f. (sens 1, 1762, Acad. ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Femelle considérée sous le rapport du lait qu'elle fournit : *Une bonne laitière.* || **2.** Pot à lait avec anse et couvercle.

2. laitier [lɛtje] n. m. (de *lait ;* 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1783, Buffon). **1.** Scorie de haut fourneau composée de silicates qui nagent sur le métal en fusion et qui rassemblent les impuretés du minerai : *Faire couler le laitier. C'est cette tuyère-là qui s'était engorgée* [...] *; je n'ai été averti qu'au moment de la coulée, en voyant les laitiers sortir en une bouillie épaisse, déjà noire* (Zola). || **2.** *Laitier des volcans,* variété de lave vitreuse.

laiton [lɛtɔ̃] n. m. (ar. *lātūn,* cuivre jaune, du turc *altun,* même sens, proprem. « or » ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *laicton ; laiton,* v. 1225, *Bueve de Hantone*). Alliage de cuivre et de zinc (jusqu'à 46 p. 100), et parfois d'autres métaux (étain, aluminium, fer, nickel, manganèse), appelé aussi *cuivre jaune : Les laitons sont ductiles et malléables. Le séchoir* [...] *clos de tous les côtés par des persiennes à lames minces* [...] *qui laissaient voir des pièces de linge séchant sur des fils de laiton* (Zola).

laitonnage [lɛtɔnaʒ] n. m. (de *laiton ;* 1895, *Grande Encyclopédie*). Traitement d'une pièce métallique qui consiste à faire déposer à sa surface une mince couche de laiton par des procédés électrolytiques.

laitonner [lɛtɔne] v. tr. (de *laiton* [v. ce mot] ; 1419, Havard, au part. passé, écrit *latonné,* au sens de « recouvert d'une couche de laiton » ; à l'infin., au sens actuel, 1893, *Dict. général*). Garnir de fils de laiton : *Laitonner une forme à chapeau.*

laitue [lɛty] n. f. (lat. *lactuca,* laitue, de *lac, lactis,* lait, suc laiteux [la plante ayant été ainsi nommée à cause du suc laiteux qu'elle contient] ; v. 1119, Ph. de Thaon). Plante herbacée, de la famille des composées, dont plusieurs espèces sont cultivées comme légume, pour être consommées crues, en salade, ou cuites : *Laitues pommées. Laitue scarole, laitue romaine. Entre les deux allées latérales est un carré d'artichauts* [...], *bordé d'oseille, de laitue ou de persil* (Balzac).

laïus [lajys] n. m. (emploi comme n. commun du n. pr. *Laïus,* lat. *Laius,* gr. *Laios,* roi de Thèbes, père d'Œdipe, le premier sujet de dissertation française donné [en 1804] à l'École polytechnique ayant été « Discours de Laïus, père d'Œdipe » ; 1841, *les Français peints par eux-mêmes* [« discours creux... », 1879, A. France ; *c'est du laïus,* XX^e s.]). *Fam.* Discours, allocution : *Dans le dialecte de l'École, tout discours est un laïus ; depuis la création du cours de composition française en 1804, l'époux de Jocaste, sujet du premier morceau oratoire traité par les élèves, a donné son nom au genre (* La Bédollière, *in* Littré). *La laïus de polytechnicien que vous m'avez fait* (Romains). || *Spécialem.* et *fam.* Discours creux, long et emphatique : *Il a commencé tout un laïus : « Ne pas trop mépriser les chemins battus.. Le profit, l'assouplissement qu'on gagne à se soumettre aux disciplines »* (Martin du Gard). *M. Chalgrin, comme président du congrès, a fait un magnifique laïus qui m'a cruellement déçu* (Duhamel). || *C'est du laïus,* c'est du bavardage.

• SYN. : *baratin* (fam.), *jus* (arg. scol.), *speech, tartine* (pop.), *topo* (fam.).

laïusser [lajyse] v. intr. (de *laïus ;* 1891, Esnault). *Fam.* Faire un laïus, des laïus.

• SYN. : *baratiner* (fam.), *discourir, palabrer, pérorer.*

laïusseur, euse [lajysœr, -øz] n. et adj. (de *laïusser ;* 1894, Esnault). *Fam.* Qui aime à faire des laïus, à tenir de longs discours : *Bravo, le laïusseur !* (Morand).

• SYN. : *baratineur* (fam.), *bavard, discoureur.*

laize [lɛz] n. f. (lat. pop. **latia,* largeur, dér. de l'adj. du lat. class. *latus,* large ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *laise,* au sens de « largeur en général » ; sens 1, 1550, *Ancien Théâtre françois,* écrit *lese* [*laise,* 1588, Havard ; *laize,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1949, Larousse). **1.** Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières : *Il* [...] *estimait qu'on ne pouvait rien attendre de grand des tisseurs de si petite laize* (Hamp). [Syn. LÉ.] || **2.** Dans la marine, chacune des bandes de toile qui composent une voile. [Syn. CUEILLE.] || **3.** Largeur du papier en bobine.

lakh n. m. V. LACK.

lakisme [lakism] n. m. (de *lakiste ;* 1873, Larousse). Tendances des poètes lakistes, amour de la nature et spiritualité raffinée.

lakiste [lakist] adj. et n. (angl. *lakist,* lakiste, de *lake,* lac [empr. du franç. *lac*], les poètes lakistes ayant été ainsi nommés parce qu'ils habitaient le district des Lacs, au nord-ouest de l'Angleterre ; 1836, Landais, au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Se dit de poètes romantiques anglais (fin du XVIII^e s.-première moitié du XIX^e s.) qui habitaient ou fréquentaient le district des Lacs, au nord-ouest de l'Angleterre, et dont les principaux représentants sont Wordsworth, Coleridge, Southey : *Rêveur murmure qu'a chanté Wordsworth le lakiste* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Qui s'exprime comme les lakistes : *Quoique fille de Swann, comme un canard couvé par une poule, elle était plus lakiste, disait : « Je le trouve d'un touchant, il a une sensibilité charmante »* (Proust).

lakshana [lakʃana] n. m. invar. (mot sanskr. ; 1962, Larousse). Dans la religion bouddhique, signe distinctif ou symbolique présenté par les hommes et interprété par les devins.

lalla [lala] n. f. (mot de l'ar. maghrébin, de mêmes sens ; 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Au Maghreb, titre d'honneur accordé aux femmes de grande famille et aux princesses, ainsi qu'à la Vierge Marie (*Lalla Maryām* ou *Meryem*). || **2.** Dame.

lallation [lalasjɔ̃] n. f. (du lat. *lallare,* chanter « lalla » [pour endormir un enfant], de *lalla,* refrain de chanson ; 1808, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Syn. de LABDACISME. || **2.** Ensemble des émissions vocales plus ou moins articulées et sans signification qui précèdent le gazouillis chez l'enfant.

lalo [lalo] n. m. (mot africain ; 1761, d'après *Encyclopédie,* 1776). Nourriture de certains Noirs composée de feuilles de baobab desséchées et pulvérisées.

1. lama [lama] n. m. (esp. *llama,* lama, du quetchua *llama,* même sens ; 1598, Acosta, comme mot indigène suivi d'une traduction ; comme mot français, 1637, Davity). Ruminant de la famille des camélidés, à long cou, à hautes pattes et à toison laineuse, qui vit dans la cordillère des Andes, et dont il existe deux races sauvages (guanaco et vigogne) et deux races domestiques (alpaga et lama proprement dit) : *Le lama est utilisé comme bête de somme et élevé pour sa laine et pour sa chair. Vous suivez d'un œil reposé l'évolution des pâtres cava-*

liers qui poussent leurs troupeaux de lamas sur la pente des pâturages (Duhamel).

2. lama [lama] n. m. (tibétain *blama,* prêtre de Bouddha, proprem. « homme [*ma*] supérieur [*bla*] » ; 1629, König ; *grand lama,* av. 1778, Voltaire ; *dalaïlama,* 1762, Acad., d'une expression tibétaine signif. « le plus élevé des lamas »). Prêtre ou religieux bouddhique, au Tibet et en Mongolie : *La déesse qui possède plus que tous les papes et les lamas le privilège de l'infaillibilité* (Baudelaire). || *Grand lama* ou *dalaï-lama,* chef suprême du lamaïsme.

lamage [lamaʒ] n. m. (de *lamer* [v. ce mot] ; 1931, Larousse). Opération consistant à dresser une surface au moyen d'une lame tournante.

lamaïque [lamaik] adj. (de *lama* 2 ; 1840, Acad.). Qui appartient au lamaïsme.

lamaïsme [lamaism] n. m. (de *lama* 2 ; 1840, Acad.). Forme de bouddhisme pratiquée au Tibet et en Asie centrale.

lamaïste [lamaist] n. (de *lama* 2 ; 1840, Acad.). Adepte du lamaïsme.

lamanage [lamanaʒ] n. m. (de l'anc. franç. *laman,* pilote d'un port, d'une rade, d'une rivière [1346, Godefroy], altér. de *lomant,* même sens [1345, Godefroy], moyen néerl. *lootsman,* pilote ; 1355, Godefroy, au sens 1 ; sens 2-3, 1962, Larousse). **1.** *Vx.* Travail du pilote lamaneur. || **2.** Mouvement d'un navire à l'intérieur d'un port, avec un pilote à bord. || **3.** Opération d'amarrage d'un navire à quai, qui fait l'objet d'une concession.

lamaneur [lamanœr] n. m. (élargissement de l'anc. franç. *laman* [v. l'art. précéd.] ; 1584, Jal, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** *Vx.* Pilote spécialiste qui était commissionné pour guider les navires à l'entrée et à la sortie d'un port, d'une rade. (On disait aussi PILOTE LAMANEUR.) || **2.** Ouvrier d'un port employé à l'amarrage des navires.

lamantin [lamɑ̃tɛ̃] n. m. (altér., probablem. d'après le v. [*se*] *lamenter* [à cause des cris plaintifs de l'animal], du moyen franç. *manati,* lamantin [1532, A. Fabre], *manat* [1607, Hulsius], esp. *manatí,* même sens, lui-même empr. du galibi *manati,* qui désignait proprem. les mamelles du lamantin ; 1640, Bouton, écrit *lamentin ; lamantin,* milieu du XVIIe s.). Mammifère aquatique de l'ordre des siréniens, au corps massif (jusqu'à 3 m de long), vivant dans les fleuves et les estuaires de l'Afrique et de l'Amérique tropicale, où il se nourrit d'herbes et d'algues.

lamarckien, enne [lamarkjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du n. du naturaliste français Jean-Baptiste de Monet de *Lamarck* [1744-1829] ; 1902, Larousse). Partisan de la théorie, des thèses de Lamarck.

◆ adj. (1949, Larousse). Qui se rapporte à Lamarck et à sa théorie : *L'hypothèse lamarckienne.*

lamarckisme [lamarkism] n. m. (du n. pr. *Lamarck* [v. l'art. précéd.] ; fin du XIXe s.). Théorie transformiste de Lamarck, qui explique l'évolution des espèces vivantes par l'influence du milieu sur le comportement et la morphologie des organismes et par la transmission héréditaire des caractères acquis.

lamartinien, enne [lamartinjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de l'écrivain et homme politique français Alphonse de Prat de *Lamartine* [1791-1869] ; 21 mai 1853, Flaubert). Qui est propre à Lamartine et à sa poésie : *Elle se laissa donc glisser dans les méandres lamartiniens, écouta les harpes sur les lacs* (Flaubert).

◆ adj. et n. (1931, Larousse). Qui écrit, compose dans le style de Lamartine : *Il est un des derniers lamartiniens* (L. Daudet).

lamaserie [lamazri] n. f. (de *lama* 2 ; 1867, Littré). Monastère de lamas, au Tibet.

lambda [lɑ̃bda] n. m. (mot gr. désignant la onzième lettre de l'alphabet ; XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Onzième lettre de l'alphabet grec (λ et Λ), notant la liquide correspondant au *l* français. || **2.** Point anatomique situé au sommet de l'os occipital et au contact des deux pariétaux, qui est un repère important en anthropologie et en anthropométrie.

lambdacisme n. m. V. LABDACISME.

lambdatique [lɑ̃bdatik] adj. (de *lambda ;* 1962, Larousse). Qui se rapporte au lambda, point anatomique : *Os lambdatique.*

lambdoïde [lɑ̃bdɔid] adj. (de *lambdo-,* élément tiré de *lambda,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1534, Rabelais). Se dit de la suture entre l'occipital et les pariétaux, en raison de sa forme.

lambeau [lɑ̃bo] n. m. (nasalisation de l'anc. franç. *label,* ruban pendant en manière de frange [v. LABEL], du francique **labba,* bout d'étoffe ; fin du XIIIe s., Adam de la Halle, écrit *lambel* [*lambeau,* XIVe s.], au sens de « ruban pendant en manière de frange » ; sens 1, 1535, Olivétan [*en lambeau,* 1835, Musset] ; sens 2, 1662, Racine ; sens 3, 1855, Nysten [en chirurgie plastique, 1962, Larousse] ; sens 4, 1561, La Curne ; sens 5, 1559, d'après Stœr, 1625). **1.** Morceau d'étoffe, et, *par extens.,* de papier ou d'une autre matière, déchiré et détaché ou presque détaché du tout : *La nuit, j'essayais de raccommoder mes lambeaux ; la bonne Villeneuve et ma Lucile m'aidaient à réparer ma toilette, afin de m'épargner des pénitences et des gronderies* (Chateaubriand). *Elle était vêtue de loques, la tête enveloppée d'un lambeau de foulard* (Zola). *Il la rabattait* [la lumière] *avec un lambeau d'andrinople* (Cocteau). || *En lambeaux* ou *en lambeau,* en pièces, déchiré : *Il secouait sous son manteau | Un haillon de pourpre en lambeau* (Musset). *Le papier de la muraille, en lambeaux, tremblait aux courants d'air* (Flaubert). || **2.** *Littér.* Morceau de chair arraché, partie d'un organisme déchiqueté : *Vous serez mis en quatre et tout déchiquetés, | Et les chiens traîneront vos lambeaux empestés | Par le mont et la plaine* (Leconte de Lisle). *Une plaie informe d'où pendaient des lambeaux de chair...* (Aymé). *Il y mordait avec appétit* [dans un poulet], *faisait craquer les os, arrachait des lambeaux de chair* (Simenon). || **3.** En chirurgie, segment de parties molles qu'on ménage, dans l'amputation d'un membre, pour recouvrir les parties osseuses et obtenir une cicatrice souple et non douloureuse. || En chirurgie plastique, fragment de peau pris sur une partie saine, en vue de recouvrir une perte de substance cutanée. || **4.** Débris de peau velue (velours) qui se détachent des bois des cervidés lorsqu'ils frayent leur tête (généralement au plur.). || **5.** *Fig.* Partie fragmentaire, morceau, élément détachés d'un ensemble : *On dit que le pouvoir aux mains du roi se brise, | Et qu'en mille lambeaux le peuple le divise* (Lamartine). *Des lavandières, des faneuses qui jettent au vent quelques lambeaux des chants de leurs aïeules* (Nerval). *Il avait cédé son dernier lambeau de propriété contre une rente qui lui était servie* (Zola). *Des lambeaux d'enseignement philosophique et religieux revenaient troubler sa conscience* (France). *D'une façade à l'autre, des exclamations, des réponses, des lambeaux de phrases se croisaient* (Carco).

● SYN. : **1** *guenille, haillon, loque ;* **5** *bout, bribe, fragment.*

lambel [lɑ̃bɛl] n. m. (var. de *lambeau* [v. l'art. précéd.] ; 1606, Nicot [*lambeau,* même sens, XIVe s. ; *label,* même sens, 1273, Adenet]). En héraldique, meuble servant presque toujours de brisure et constitué par une traverse horizontale, généralement placée en chef, d'où se détachent des pendants ou gouttes.

lambeth walk [lɑ̃bəœwok] n. m. (loc. angl., de *Lambeth,* n. d'un quartier de Londres, et de *walk,* marche, promenade, de *to walk,* marcher, se promener ; 1938, date de la création et de la mode [éphémère] de cette danse). Danse à quatre temps, d'origine londonienne, introduite en France à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

lambic ou **lambick** [lɑ̃bik] n. m. (flam. *lambiek,* sorte de bière ; 1832, Matoré, écrit *lambick ; lambic,* 1873, Larousse). Bière forte de Belgique, préparée avec du malt et du froment cru par fermentation spontanée : *Il aurait presque battu Marthe, sa vieille gouvernante, lorsqu'elle lui versait du faro ou du lambick* (Gautier).

lambin, e [lɑ̃bɛ̃, -in] n. et adj. (mot issu, par changement de suff., de *lambeau,* l'idée de mollesse attachée au lambeau ayant été transposée dans le domaine moral ; 1584, G. Bouchet [en parlant des choses, 1877, Zola]). *Fam.* Qui agit avec lenteur, qui manque de vivacité, d'énergie dans l'action (souvent en parlant des enfants) : *Mais ce lambin d'Hivert qui n'arrive pas* (Flaubert). || Se dit aussi des choses : *Toutes les minutes* [...], *une tête d'homme ou de femme s'allongeait pour voir si ce lambin de corbillard n'arrivait pas* (Zola). *Les grands* [bateaux] *devaient attendre les petits, et les rapides les lambins* (Vercel).

• Syn. : *gnangnan* (très fam.), *indolent, lent, mollasson* (fam.), *mou ; nonchalant, traînard.* — Contr. : *dynamique, expéditif, rapide, vif.*

lambinage [lɑ̃binaʒ] n. m. (de *lambiner ;* 1879, A. Daudet). *Fam.* Le fait de lambiner ; lenteur, nonchalance dans l'action, ou atermoiement : *Il mangeait avec le lambinage paysan* (Daudet). *Je ne veux plus de rendez-vous ni de lambinages, comme autrefois ; ou j'épouserai Irma tout de suite, ou je ne l'épouserai pas* (Huysmans).

• Rem. On dit aussi lambinerie, n. f. (1808, d'Hautel) : *Par gourmandise ou lambinerie* (Renard).

lambiner [lɑ̃bine] v. intr. (de *lambin ;* 1642, Oudin). *Fam.* Agir avec lenteur, s'attarder ; manquer d'allant, d'énergie dans l'action : *Si je l'envoie aux commissions, elle va encore lambiner, me rester des heures dehors, elle est bavarde comme une pie !..* (Céline). *Il lambina vers les boulevards, en jouissant singulièrement de tout ce qu'il voyait, comme si c'était la première fois* (Montherlant).

• Syn. : *lanterner* (fam.), *musarder, muser, traînasser* (fam.), *traîner.*

◆ v. tr. (av. 1850, Balzac). *Lambiner quelqu'un,* le faire attendre en invoquant de mauvais prétextes : *Mais si vous lui lâchez Désiré, il peut bien lambiner la petite jusqu'à la mort du bonhomme* (Balzac).

lambis [lɑ̃bi] n. m. (peut-être altér. de *alambic,* la forme du coquillage évoquant celle d'un alambic ; 1743, Trévoux). Nom donné, dans le commerce, à divers coquillages marins, très beaux et de grande taille, appartenant à la famille des strombidés.

lambliase [lɑ̃blijɑz] n. f. (du lat. scientif. moderne *lamblia,* parasite de l'homme vivant dans l'intestin grêle, mot formé sur le n. du médecin tchèque *Lambl ;* 1962, Larousse). Parasitose intestinale due à un protozoaire flagellé, le *lamblia,* ou *giardia.*

lambourde [lɑ̃burd] n. f. (de l'anc. franç. *laon,* planche [1282, Godefroy — francique **lado,* même sens], et de l'anc. franç. *borde,* poutre [1251, Godefroy], forme fém. de l'anc. franç. *bort,* madrier [v. 1155, Wace — francique **bort,* planche], la *lambourde* étant proprem. le « madrier supportant les planches » ; 1294, Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1611, Cotgrave ; sens II, 1771, Trévoux).

I. 1. Chacune des pièces de bois reposant sur les solives et sur lesquelles sont clouées les lames d'un plancher : *Aucune cheminée ne fumait, ses escaliers étaient propres, ses plafonds blancs, ses corniches irréprochables, les parquets inflexibles sur leurs lambourdes* (Balzac). || **2.** Poutre fixée le long d'un mur et sur laquelle s'appuient les extrémités des solives d'un plancher.

II. Rameau court d'un arbre fruitier, qui porte à son extrémité un bouton à fruit : *Pécuchet se mit à la taille des poiriers. Il n'abattit pas les flèches, respecta les lambourdes* (Flaubert).

lambrequin [lɑ̃brəkɛ̃] n. m. (de *lambeau,* par substitution au suff. *-eau* du suff. dimin. *-quin* [du néerl. *-kijn,* de même valeur] ; XV^e^ s., René d'Anjou, écrit *lambequin* [*lambrequin,* XVI^e^ s.], au sens 1 [« bande d'étoffe au bas d'une cuirasse... », 1671, Pomey] ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Bande d'étoffe ornant le cimier du heaume, en usage du XIII^e^ au XVI^e^ s. || Au XVII^e^ s., bande d'étoffe au bas d'une cuirasse, dans les costumes antiques de théâtre. || **2.** Bande d'étoffe à festons, garnie de franges et de glands, utilisée en tapisserie pour décorer les rideaux d'une fenêtre, un dais, un ciel de lit, etc. : *Ce salon avait aux fenêtres des rideaux de vieux lampas rouge à lambrequins, et relevés par des cordons de soie* (Balzac). *Ce perron* [...] *était abrité par une vaste marquise vitrée, bordée d'un lambrequin à franges et à glands d'or* (Zola). || **3.** Ornement découpé, en bois ou en tôle, que l'on pose autour du toit d'un pavillon pour dissimuler les gouttières ou les chéneaux.

◆ **lambrequins** n. m. pl. (1581, Bara). En héraldique, bandes d'étoffe descendant en rinceaux du heaume qui timbre un écu d'armes.

lambris [lɑ̃bri] n. m. (déverbal de *lambrisser* [v. ce mot] ; fin du XII^e^ s., *Roman d'Alexandre, écrit lanbrus* [*lambris,* XIV^e^ s.], au sens 1 [*lambris de hauteur,* 1873, Larousse ; *lambris d'appui,* 1867, Littré ; *faux lambris,* 1902, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1678, La Fontaine [« riche demeure », av. 1885, V. Hugo ; *célestes lambris,* 1690, Furetière] ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** Revêtement en bois, en marbre, en stuc, formant des panneaux, qui décore les murs d'une pièce : *Le salon où se tenait le cardinal-archevêque pour recevoir les visites avait été revêtu, sous Louis XV, de lambris de bois sculpté peints en gris clair* (France). || *Lambris de hauteur,* lambris s'élevant jusqu'à la corniche. || *Lambris d'appui,* lambris s'élevant jusqu'à la cimaise. || *Faux lambris,* moulures ou peintures sur plâtre, au bas d'un mur, imitant le bois ou le marbre. || **2.** Revêtement d'un plafond, de facture analogue. || **3.** Littér. *Riches lambris, lambris dorés,* etc., ornementation d'une demeure somptueuse : *Le riche, à son réveil, aperçoit ses lambris dorés, le pauvre ses solives enfumées ; pour les éclairer, il n'y a qu'un même rayon de soleil* (Chateaubriand) ; et, *par extens.,* riche demeure : *Je n'ai jamais eu d'appétit pour les lambris princiers* (Colette). || Poét. *Célestes lambris,* le ciel : *Lorsque Vénus du haut des célestes lambris...* (Chénier). || **4.** Enduit de plâtre, posé sur un lattis jointif cloué aux chevrons, dans une mansarde ou un grenier.

lambrissage [lɑ̃brisaʒ] n. m. (de *lambrisser ;* 1454, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Action de lambrisser : *Le lambrissage d'un plafond.* || **2.** Ensemble des lambris d'une pièce, d'un appartement : *Un lambrissage somptueux.*

• Rem. On a dit aussi lambrissement et lambrissure (au sens 2).

lambrissé, e [lɑ̃brise] adj. (part. passé de *lambrisser ;* 1690, Furetière). *Chambre lambrissée,* pièce située sous le toit et dont la partie supérieure est revêtue d'un enduit de plâtre.

lambrissement [lɑ̃brismɑ̃] n. m. (de *lambrisser ;* 1611, Cotgrave). *Vx.* Action de lambrisser ; état de ce qui est lambrissé.

lambrisser [lɑ̃brise] v. tr. (lat. médiév. *lambruscare,* lambrisser [XII^e^ s.], du lat. pop. **lambrusca,* vigne sauvage [v. lambrusque], la décoration des lambris s'inspirant souvent de cette plante ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *lambruschier* [*lambroisier,* v. 1220, Coincy ; *lambrisser,* XIV^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Revêtir de lambris : *Cette pièce, assez mal planchéiée, est lambrissée à hauteur d'appui* (Balzac). *C'était une église d'une seule nef, à voûte ronde, lambrissée de chêne, qui tombait en ruine* (Zola). || **2.** Revêtir d'un enduit de plâtre posé sur lattis : *Lambrisser un plafond, une mansarde.*

lambrissure [lɑ̃brisyr] n. f. (de *lambrisser* [v. ce mot] ; XIII^e^ s., Godefroy, écrit *lambruiseüre ; lambrissure,* début du XVII^e^ s., Malherbe). Ensemble de lambris. (V. lambrissage.)

lambrotte [lɑ̃brɔt] n. f. (mot gascon issu, par changement de suff., du moyen franç. *lambruche* [v. l'art. suiv.] ; 1873, Larousse). Grappe de raisin peu garnie.

lambrusque [lɑ̃brysk] ou **lambruche** [lɑ̃bryʃ] n. f. (lat. pop **lambrusca,* var. nasalisée du lat. class. *labrusca,* vigne sauvage ; XV^e^ s., *Grant Herbier,* écrit *lambrusce* [*lambrusque,* fin du XV^e^ s. ; *lambruche,* 1555, Vaganay], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière, écrit *lambruche* [*lambrusque,* 1867, Littré]). **1.** Vigne sauvage donnant des fruits, que

l'on rencontre encore dans certaines forêts d'Europe : *Des garde-fous tombaient en nappes et en guirlandes les lambruches et les plantes pariétaires* (Gautier). *Vers le milieu du jour, en courant de droite et de gauche, elle tomba dans une troupe de chamois en train de croquer une lambrusque à belles dents* (Daudet). || **2.** Fruit de cette vigne, plus petit et moins sucré que celui de la vigne cultivée.

lambswool [lambswul] n. m. (mot angl., de *lamb,* agneau, et *wool,* laine ; milieu du XX^e s.). Laine très légère donnée par des agneaux de 6 à 8 mois. || Tissu fabriqué avec cette laine.

lame [lam] n. f. (lat. *lam*[*i*]*na,* mince pièce [de métal, de bois, etc.], feuille, plaque, lame tranchante, morceau, lingot ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *lamme* [*lame,* milieu du XII^e s.], au sens 1, 1 [pour une persienne, une jalousie, 1787, Féraud ; *lame de parquet,* 1893, *Dict. général ; lame de ressort,* début du XX^e s.] ; sens I, 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 3, 1653, Havard ; sens 1, 4, 1902, Larousse [« partie évasée des pétales d'une fleur », fin du XVIII^e s. ; « feuillet sous le chapeau de certains champignons », 1835, Acad.] ; sens I, 5, v. 1175 Chr. de Troyes ; sens II, 1, 1552, *Ancien théâtre françois* [*en lame de couteau,* 1832, Balzac] ; sens II, 2, 1872, Leconte de Lisle [*une bonne lame,* 1798, Acad. — *une fine lame,* même sens, 1863, Th. Gautier, et *une forte lame,* av. 1889, Barbey d'Aurevilly ; *fine lame,* « personne à l'intelligence aiguisée », 1690, Furetière — *bonne lame,* même sens, 1656, Oudin ; *la lame use le fourreau,* 1752, Trévoux] ; sens III, fin du XV^e s., Molinet [*lame de fond,* 1873, Larousse — d'abord *lame du fond,* 1845, Bescherelle ; *lame de fond,* au fig., 1913, Suarès ; *lame sourde,* 1845, Bescherelle]).

I. 1. Bande allongée, plate et mince, de métal ou d'une matière dure : *Une lame d'argent, de plomb. Une lame de verre.* || Spécialem. *Lame de persienne, de jalousie,* chacune des planchettes minces superposées dont sont formées les persiennes, les jalousies : *L'éblouissante clarté du dehors plaquait des barres de lumière entre les lames des jalousies* (Flaubert). || *Lame de parquet,* chacune des bandes de bois qui constituent le parquet : *Des gardes nationaux avaient fait une perquisition chez elle, soulevé des lames de son parquet* (France). || *Lame de ressort,* chacune des bandes de longueur décroissante superposées et assurant la suspension d'un véhicule. || **2.** Plaque très mince : *Une lame de schiste.* || **3.** Fil d'or ou d'argent très mince et aplati, tissé dans certaines étoffes dites « lamées » : *C'est elle qui avait introduit la lame dans les robes de bal, édité les premières robes à étincelles* (Goncourt). || **4.** En botanique, limbe d'une feuille. || Partie évasée des pétales d'une fleur. || Feuillet sous le chapeau de certains champignons. || **5.** *Class.* et *littér.* Pierre sépulcrale : *Pour le repos de sa belle âme,* | *Depuis qu'il est sous une lame* (Loret). *Puis en abaissant mes yeux vers la terre, j'ai aperçu au milieu du pavé de cette rotonde* [...] *une grande lame de marbre noir, usée par les pieds des passants, avec cette inscription en lettres de cuivre : Carolo Magno* (Hugo).

II. 1. Fer d'un instrument destiné à trancher, tailler, couper : *Lame de couteau, de rasoir. Une lame à double tranchant. Les lames de vermeil pelaient délicatement les fruits* (Zola). || Fam. *En lame de couteau,* se dit d'un visage très étroit, aux traits anguleux : *Malgré son visage très osseux, taillé en lame de couteau, il inspirait généralement la sympathie* (Camus). || **2.** *Poét.* Épée, poignard : *La Burgonde saisit sous sa robe une lame* (Leconte de Lisle). || Fig. *Une bonne, une fine, une forte lame,* un adroit escrimeur : *On vit accourir toutes les fortes lames du pays* (Barbey d'Aurevilly). || Fig. *Fine lame,* personne à l'intelligence aiguisée (vieilli) : *Elle se doutait bien que non, la fine lame* (Daudet). || Fig. *La lame use le fourreau* (prov.), la vie intense de l'âme épuise le corps.

III. Masse d'eau de mer ou de l'eau d'un lac qui, sous l'effet du vent, se soulève et s'amincit à son sommet, puis déferle : *Je voyais, de ma niche, au souffle des rafales,* | *Se dérouler au loin les lames colossales* (Lamartine). *La mer est ton miroir ; tu contemples ton âme* | *Dans le déroulement infini de sa lame* (Baudelaire). *Un souffle frais passait sur ce lac clair, dont chaque lame avait le pli gracieux d'un sourire* (France). || *Lame de fond,* ondulation de la mer provenant d'un phénomène sous-marin ou d'un coup de vent passé : *Une lame de fond qui a surgi, agi, ravagé* (Valéry). *À la manière de ces brusques lames de fond qui vous soulèvent quand on nage, qui vous portent, qui vous font franchir, d'un grand bond, tout un espace* (Martin du Gard) ; au *fig.,* mouvement vaste et puissant qui bouleverse soudain une situation : *Une lame de fond électorale avait donné la majorité au nouveau parti.* || *Lame sourde,* lame qui s'élève sans bruit et sans raison apparente.

• Syn. : **I, 1** *feuille, feuillet, lamelle, plaque, plaquette.* || **III** *vague.*

lamé, e [lame] adj. (de *lame ;* 1690, Furetière, au sens 1 [pour le tissu à fils de polyester, milieu du XX^e s.] ; sens 2, av. 1890, Maupassant). **1.** Se dit d'un tissu orné de fils d'or ou d'argent, et parfois de métal moins précieux (cuivre, aluminium), aplatis en forme de lame très mince : *Au milieu des flacons, des étoffes lamées,* | *Et des meubles voluptueux* (Baudelaire). *Au-lus s'était fait nouer dans le dos les manches de sa robe en soie violette, lamée d'argent* (Flaubert). || Se dit aussi d'un tissu exécuté à partir de fils de polyester qui lui donnent un aspect métallisé. || **2.** *Fig.* Scintillant comme une étoffe lamée : *On ne voyait rien autre chose que cette rivière lamée de feu entre ces deux montagnes blanches* (Maupassant).

◆ n. m. (1890, Havard). Tissu lamé : *Une robe en lamé.*

lamellaire [lamɛlɛr *ou* lamɛllɛr] adj. (de *lamelle ;* 1812, Hassenfratz, I, 110). Dont la structure présente des lamelles : *Le graphite est une substance lamellaire. La cassure lamellaire d'une roche.*

lamellation [lamɛlasjɔ̃ *ou* lamɛllasjɔ̃] n. f. (de *lamelle ;* 1861, *Presse scientifique des Deux Mondes* [III, p. 526], au sens 1 ; sens 2, 1966, J. C. Reggiani, p. 49). **1.** Partage en lamelles : *La lamellation d'un glacier.* || **2.** *Spécialem.* Technique qui consiste à superposer et à comprimer à chaud des feuillets ou des placages de bois.

lamelle [lamɛl] n. f. (lat. *lamella,* petite lame [de métal], dimin. de *lamina* [v. LAME] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *lemele* [*lamelle,* XIII^e s.], au sens de « lame d'une épée, d'un couteau » ; sens actuel, 1407, Ouin-Lacroix [p. 602] — mot rare du milieu du XV^e au milieu du XVIII^e s. ; en termes de cuisine, XX^e s. ; pour un champignon, 1873, Larousse]). Petite lame : *J'avais distinctement perçu le frémissement de l'averse dans les lamelles des persiennes* (Carco). *Une lamelle de mica.* || *Découper en lamelles,* en termes de cuisine, découper en tranches minces. || *Champignon à lamelles,* champignon dont le chapeau est formé de petites lames concentriques en sa partie inférieure.

lamellé, e [lamɛle *ou* lamɛlle] adj. (de *lamelle ;* 1783, Buffon [aussi « qui est divisé en lamelles »]). Qui se divise en petites lames : *Ardoise lamellée. Bois lamellé.* || Qui est divisé en lamelles : *Le chapeau de certains champignons est lamellé par-dessous* (Acad.).

• Syn. : *lamelleux.*

lamelleux, euse [lamɛlø *ou* lamɛllø, -øz] adj. (de *lamelle ;* 1777, Brunot). En minéralogie, se dit d'une substance dont la structure est formée de lamelles.

• Syn. : *lamellé.*

lamelli- [lamɛli *ou* lamɛlli], élément tiré du lat. *lamella,* petite lame [v. LAMELLE], et qui entre, comme préfixe, dans la composition de noms scientifiques, en botanique, zoologie, géologie, pour indiquer une structure lamellée.

lamellibranches [lamɛlibrɑ̃ʃ *ou* lamɛllibrɑ̃ʃ] n. m. pl. (de *lamelli-* et de *branch*[*ies*] ; 1842, Acad.). Classe de mollusques aquatiques bivalves dont les branchies sont généralement en forme de lamelles.

lamellicornes [lamɛlikɔrn *ou* lamɛllikɔrn] n. m. pl. (de *lamelli-* et de

corne ; 1827, Acad.). Coléoptères comprenant des insectes tels que le hanneton, dont les antennes sont munies de prolongements en lamelles.

lamelliforme [lamɛlifɔrm *ou* lamɛllifɔrm] adj. (de *lamelli-* et de *forme ;* 1827, Acad.). En forme de lamelle.

lamellirostres [lamɛlirɔstr *ou* lamɛllirɔstr] n. m. pl. (de *lamelli-* et de *-rostre,* lat. *rostrum,* bec [d'oiseau], de *rosum,* supin de *rodere,* ronger ; 1842, Acad.). Palmipèdes comprenant des oiseaux au bec large garni de lamelles cornées sur les bords, tels que les canards, les oies, les flamants.

● SYN. : *ansériformes.*

lamentable [lamɑ̃tabl] adj. (lat. *lamentabilis,* plaintif, déplorable, de *lamentari* [v. LAMENTER] ; v. 1380, Conty, aux sens 1-2 ; sens 3, 1843, Th. Gautier). **1.** Qui est propre à causer des lamentations, à inspirer de la pitié : *J'ai reçu une longue lettre du général Guilleminot ; il me fait un récit lamentable de ce qu'il a souffert dans des courses sur les côtes de la Grèce* (Chateaubriand). *Il était lamentable avec son pantalon noir, sa redingote noire, tout effiloquée* (Zola). *C'était pourtant les mêmes et lamentables épaves qu'on voyait chaque soir, à l'approche de la nuit, se rassembler dans les bars des environs des Halles pour s'y défendre du froid et de la pluie* (Carco). || **2.** Qui exprime une lamentation : *Il suppliait d'une voix lamentable : « Ayez pitié de moi » !* (Mauriac). *Les chantres poussaient les cris lamentables du « Kyrie, eleison »* (France). || **3.** Très mauvais : *Cet élève a des résultats lamentables. On m'a fait, à mon retour de voyage, dîner d'une manière lamentable* (Duhamel).

● SYN. : **1** *affligeant, misérable, navrant, piteux, pitoyable, triste ;* **2** *éploré, gémissant, plaintif ;* **3** *désastreux, détestable, minable, piètre, piteux.*

lamentablement [lamɑ̃tabləmɑ̃] adv. (de *lamentable ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, XX^e^ s.). **1.** De façon à exciter la pitié : *Quand l'agneau dépecé par les loups en quartiers | Lamentablement bêle et sans qu'on vienne à l'aide* (Leconte de Lisle). || **2.** Dans de très mauvaises conditions : *Échouer lamentablement à un examen.*

lamentateur, trice [lamɑ̃tatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *[se] lamenter ;* 1788, Gohin). Qui se complait dans les lamentations (rare) : *L'union des âmes et autres niaiseries de cette force, bonnes pour des écoliers, des impuissants, des lamentateurs de l'école de Lamartine* (Gautier).

lamentation [lamɑ̃tasjɔ̃] n. f. (lat. *lamentatio,* lamentations, gémissements, de *lamentatum,* supin de *lamentari* [v. LAMENTER] ; v. 1220, Coincy, écrit *lamentacion* [*lamentation,* XIV^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch ; sens 3, av. 1880, Flaubert). **1.** Plainte prolongée et gémissante exprimant la douleur : *Les lamentations des femmes, les imprécations des hommes redoublèrent lorsqu'on se trouva en vue de la maison d'Orso* (Mérimée). || **2.** Paroles exprimant la douleur, le regret, la récrimination (le plus souvent au plur.) : *Elle recommença ses lamentations sur la cherté des vivres* (France). || **3.** *Littér.* Bruit comparable à une plainte et produit par les choses : *La cloche, sonnant toujours, continuait dans les airs sa lamentation pacifique* (Flaubert). *Au-dehors, l'ouragan s'apaisait avec des lamentations adoucies et prolongées* (Zola).

● SYN. : **1** *gémissement, pleur ;* **2** *doléances, jérémiade* (fam.), *plainte, pleurnicherie.*

lamenter [lamɑ̃te] v. intr. (bas lat. *lamentare,* pleurer, gémir, se plaindre, déplorer, lat. class. *lamentari,* mêmes sens ; fin du XII^e^ s., Reclus de Moiliens [en parlant de certains animaux, 1546, Rabelais]). *Vx.* Exprimer longuement et bruyamment sa douleur : *Mon ami, ce n'est pas pour lamenter en vain sur les malheurs de mon pays que j'entreprends de vous distraire* (Duhamel). || *Spécialem.* En parlant de certains animaux, pousser un cri comparable à une plainte : *Le vent soufflait dans les arbres et la hulotte lamentait* (Chateaubriand).

◆ v. tr. (sens 1, fin du XIV^e^ s., E. Deschamps ; sens 2, 1665, Boileau). **1.** *Class.* et *littér.* Déplorer avec des lamentations : *Cette veuve lamente la mort de son mari* (Richelet). *L'autre lamente la vie et la mort du duc de Reichstadt* (Chateaubriand). *C'est Garou-Garou qui lamente la fin de sa glorieuse carrière et le regret des amours trop brèves* (Aymé). || **2.** *Class.* Chanter sur un ton de lamentation : *Quand un des conviés, d'un ton mélancolique, | Lamentant tristement une chanson bachique, | Tous mes sots à la fois, ravis de l'écouter, | Détonnant de concert, se mettent à chanter* (Boileau).

◆ **se lamenter** v. pr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1869, Rimbaud). **1.** Exprimer sa douleur par des lamentations : *Schâmâh, lamente-toi sous tes cèdres noirs d'ombre* (Leconte de Lisle). || **2.** Se plaindre vivement : *Et le chœur des femmes se lamenta sur la rareté et la cherté des vivres* (Zola). *Il y a mieux à faire qu'à se lamenter sur le triomphe apparent de la littérature érotique* (Mauriac). || **3.** En parlant de la mer, du vent, faire entendre un bruit comparable à une plainte : *La mer qui se lamente en pleurant les sirènes* (Heredia). *Une rafale passa, quelques gouttes de pluie volèrent dans le vent qui se lamentait* (Zola).

● SYN. : **1** *geindre, gémir, pleurer ;* **2** *déplorer, se désoler, murmurer, récriminer.*

lamentin n. m. V. LAMANTIN.

lamento [lamɛnto] n. m. (mot ital. signif. proprem. « lamentation », bas lat. *lamentum,* même sens, sing. du lat. class. *lamenta,* n. neutre plur., « gémissements », de *lamentari* [v. LAMENTER] ; 1842, Mozin). Chant triste et plaintif : *La pauvreté des chapelles [...], le lamento du chant des carmélites sont aussi naturels chez ces parangons des austérités* (Huysmans).

lamer [lame] v. tr. (de *lame ;* fin du XV^e^ s., Molinet, au sens de « couvrir d'une pierre tombale » ; 1931, Larousse, au sens de « dresser, aplanir une surface plane avec une lame tournante » ; sens actuel, 1962, Larousse). Broder avec des lames : *Lamer une robe.*

lamiacées [lamjase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *lamium,* ortie ; 1873, Larousse). Syn. de LABIACÉES.

lamiales [lamjal] n. f. pl. (dér. savant du lat. *lamium,* ortie ; 1962, Larousse). Ordre de plantes à fleurs comprenant les labiacées et les familles voisines.

lamie [lami] n. f. (lat. *lamia,* sorte de vampire dont on menaçait les enfants, genre de poisson, gr. *lamia,* monstre féminin qui dévorait les hommes et les enfants, croquemitaine ; 1527, *R. La. R.* [LII, 114], au sens 1 ; sens 2, 1558, Rondelet [var. *amie,* 1551, Belon] ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** Dans la mythologie, monstre à buste de femme sur un corps de serpent, qui dévorait les enfants : *Si ce puissant personnage porte ici le caractère vague des fantômes, des larves et des lamies, s'il s'enveloppe et se drape à moitié d'un immense suaire soulevé çà et là par les saillies des articulations, c'est que, sans doute, l'auteur voulait surtout exprimer l'idée vaste et flottante du néant* (Baudelaire). || **2.** En zoologie, squale au museau pointu vivant dans les eaux froides ou tempérées. || **3.** Coléoptère qui se développe dans les saules et les peupliers.

1. lamier [lamje] n. m. (du lat. scientif. moderne *lamium,* lamier [enregistré avec ce sens en franç. en 1765, *Encyclopédie*] — « ortie », en lat. class. ; 1793, *Cours complet d'agriculture*). Plante herbacée, annuelle ou vivace, à fleurs blanches ou purpurines suivant les espèces : *En France, on trouve le lamier blanc, ou ortie blanche, et le lamier pourpre, ou ortie rouge.*

2. lamier [lamje] n. m. (de *lame ;* 1263, Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** *Vx.* Celui qui fabriquait des lames pour les métiers à tisser. || **2.** *Vx.* Ouvrier qui fabriquait des lames d'or, d'argent.

lamier-rotier [lamjerɔtje] n. m. (de *lamier* 2 et de *rotier* [v. ce mot] ; 1858, d'après Littré, 1877). Ajusteur assurant le montage des lames ou rots sur les métiers à tisser.

● Pl. *des* LAMIERS-ROTIERS.

lamifié, e [lamifje] adj. (de *lame,* et de *-fié,* du lat. *facere,* faire ; milieu du XX^e^ s.). Syn. de STRATIFIÉ (employé en parlant de panneaux décoratifs de 15/10 mm d'épaisseur).

laminage [laminaʒ] n. m. (de *laminer ;* 1731, d'après Richelet, 1759). Action de laminer un bloc de métal ; résultat de cette action.
• Syn. : *étirage.*

1. laminaire [laminɛr] n. f. (dér. savant du lat. *lamina* [v. lame] ; 1828, Mozin). Algue brune présentant une partie grêle, fixée aux rochers par des crampons, puis une partie foliacée aplatie en rubans simples ou rameux, longue parfois de plusieurs mètres : *Ils rencontraient des espèces* [d'algues] *de taille plus grande* [...] *les laminaires, surtout le baudrier de Neptune, cette ceinture de cuir verdâtre* (Zola). *Le pied et l'abat-jour de cette lampe étaient faits d'un verre diaphane, couleur de laminaire* (Teilhard de Chardin).

2. laminaire [laminɛr] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1842, Mozin, au sens 1 [*cassure laminaire,* 1867, Littré] ; sens 2, 1953, Larousse ; sens 3, 1959, Robert). **1.** Qui se compose de lames parallèles : *Chaux carbonatée laminaire.* || *Cassure laminaire,* en géologie, cassure qui se présente en lames parallèles. || **2.** *Écoulement laminaire,* en physique, écoulement d'un fluide visqueux par bandes concentriques dans un tube cylindrique. || **3.** *Profil laminaire,* profil en lame effilée d'une aile d'avion supersonique.

laminé [lamine] n. m. (part. passé substantivé de *laminer ;* 1962, Larousse). Produit sidérurgique obtenu par passage au laminoir : *Il existe deux grandes classes de laminés : les demi-produits et les produits finis.*

laminectomie [laminɛktɔmi] n. f. (du lat. *lamina* [v. lame] et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer, de *ek-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *temnein,* couper ; 1923, Larousse). Opération chirurgicale qui consiste à sectionner une ou plusieurs lames vertébrales pour atteindre les éléments situés dans le canal rachidien.

laminer [lamine] v. tr. (dér. savant du lat. *lamina,* lame [v. lame] ; 1596, *Dict. général,* au part. passé, au sens de « orné de petites lamelles de métal » ; à l'infin., au sens 1, 1743, Trévoux ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** Aplatir par compression une masse de métal en la faisant passer au laminoir, pour obtenir des lames ou des barres minces : *Laminer à chaud, à froid.* || **2.** Diminuer par une forte pression l'épaisseur d'une chose, spécialement d'un volume à relier : *Deux mains d'ouvrier laminent des peaux sur des morceaux de bois rond* (Goncourt).

laminerie [laminri] n. f. (de *laminer ;* 1845, Bescherelle). Atelier de laminage.

lamineur [laminœr] n. m. (de *laminer ;* 1823, Boiste). Ouvrier qui lamine les métaux.
◆ adj. (1931, Larousse). Qui lamine : *Cylindre lamineur.*

lamineux, euse [laminø, -øz] adj. (bas lat. *laminosus,* qui se divise en lames, lamelleux, du lat. class. *lamina* [v. lame] ; 1798, L.C. M. Richard [*tissu lamineux,* 1845, Bescherelle]). *Vx.* Qui est ou semble formé de lames. || Vx. *Tissu lamineux,* tissu conjonctif lâche.

laminoir [laminwar] n. m. (de *laminer ;* 1643, *Arrêt du Conseil,* au sens 1 [« installation métallurgique... », 1962, Larousse] ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, av. 1850, Balzac [*faire passer au laminoir,* 1893, *Dict. général*]). **1.** Machine formée de deux cylindres d'acier tournant en sens inverse, entre lesquels on introduit une masse de métal pour l'aplatir en lame ou en barre mince. || Installation métallurgique comportant un certain nombre de ces machines. || **2.** Machine à cylindres lisses pour glacer les cartons et les papiers. || **3.** *Fig.* et fam. *Passer au laminoir,* subir une contrainte sévère. || *Faire passer quelqu'un au laminoir,* le contraindre à de rudes épreuves pour l'amener à l'état désiré.

lampadaire [lɑ̃padɛr] n. m. (lat. médiév. *lampadarium,* support pour lampes, dér. du bas lat. *lampada* [v. lampe] ; début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Support vertical d'un ou de plusieurs appareils d'éclairage public : *En bas* [...], *quatre femmes de marbre blanc, les seins nus, haussaient des lampadaires* (Zola). *Les trottoirs semblaient de laque sous les lueurs que projetaient les flammes des lampadaires* (Miomandre). || **2.** Lampe d'appartement montée sur un support élevé, posé sur le sol.
• Syn. : **1** *réverbère ;* **2** *candélabre, torchère.*

lampadédromies [lɑ̃padedrɔmi] n. f. pl. (gr. *lampadêdromia,* course aux flambeaux, de *lampas, -pados,* flambeau [v. lampe], et de *dromos,* course, dér. de *dramein,* infin. aoriste second de *trekhein,* courir ; 1873, Larousse, écrit *lampadodromie ; lampadédromie,* 1902, Larousse). Dans l'Antiquité grecque, course aux flambeaux.

lampadéphore [lɑ̃padefɔr] ou **lampadophore** [lɑ̃padɔfɔr] n. m. (gr. *lampadêphoros,* qui porte un flambeau dans les courses ou les sacrifices, de *lampas, -pados,* flambeau [v. lampe], et de *pherein,* porter ; 1599, Montlyard, écrit *lampadophore,* au sens de « fête où l'on fait une course aux flambeaux » ; sens 1, 1867, Littré, écrit *lampadophore* [*lampadéphore,* 1902, Larousse] ; sens 2, 1873, Larousse, écrit *lampadophore* [*lampadéphore,* 1902, Larousse] ; sens 3, 1732, Trévoux, écrit *lampadophore* [*lampadéphore,* 1902, Larousse]). **1.** Dans l'Antiquité grecque, celui qui portait un flambeau au cours des cérémonies religieuses. || **2.** Celui qui donnait le signal dans une course aux flambeaux, en levant une torche. || **3.** Celui qui prenait part à une course aux flambeaux.

lampadiste [lɑ̃padist] n. m. (gr. *lampadistês,* qui porte un flambeau, de *lampas, -pados,* flambeau [v. lampe] ; 1762, Acad.). Dans l'Antiquité grecque, celui qui prenait part à une course aux flambeaux.

lampant, e [lɑ̃pɑ̃, -ɑ̃t] adj. (provenç. *lampan,* part. prés. de *lampa,* briller — comme l'éclair —, gr. *lampein,* briller ; 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 [*pétrole lampant,* 1907, Larousse] ; sens 2 [peut-être influencé par celui du v. *lamper*], 1826, Brillat-Savarin). **1.** *Vx.* S'est dit d'un produit propre à alimenter une lampe à flamme : *Huile lampante.* || *Pétrole lampant,* produit convenablement raffiné pour l'éclairage. || **2.** Se dit d'un vin agréable à boire : *Sans prendre garde à l'affluence des liquides, tant ils étaient lampants et parfumés* (Balzac).

lamparo [lɑ̃paro] n. m. (mot provenç., dér. de *lampa,* lampe [de même étym. que le franç. *lampe* — v. ce mot] ; 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Lampe ou phare dont on se sert pour attirer le poisson : *La pêche au lamparo se pratique en Méditerranée.* || **2.** Bateau utilisé pour ce genre de pêche.

1. lampas [lɑ̃pɑ] n. m. (de *lampe,* fanon de bœuf, var. nasalisée de *lape,* même sens [*lampe* et *lape* ne sont attestés que dialectalement], francique **lappa,* bout d'étoffe, lambeau [v. label et lambeau] ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens 1 ; sens 2 [sans doute influencé par celui du v. *lamper*], 1665, La Fontaine). **1.** Gonflement inflammatoire de la muqueuse du palais, chez le cheval. || **2.** *Vx* et *pop.* Gosier : *Je crois qu'en vos repas | Vous humectez volontiers le lampas* (La Fontaine).

2. lampas [lɑ̃pɑs] n. m. (mot de la famille de *lambeau* [v. ce terme] ; 1787, Bernardin de Saint-Pierre). Étoffe de soie, venant autrefois de Chine, à grands dessins en relief, sur un fond généralement de couleur différente : *Les housses du meuble avaient été ôtées, et le lampas rouge montrait ses fleurs fanées* (Balzac).
• Rem. La graphie lampasse (1723, Savary des Bruslons) subsiste encore au XIXe s. : *Jamais le lampasse vert à ornements blancs du salon ne devait paraître à ce garçon ni passé ni vieux* (Balzac).

lampascope [lɑ̃paskɔp] n. m. (de *lampa-,* élément tiré de *lampe,* et de *-scope,* du gr. *skopein,* observer, examiner ; 1867, Littré). Sorte de lanterne magique : *Les mouvements d'un être sur des verres microscopiques reflétés ensuite par un puissant lampascope* (Villiers de L'Isle-Adam).

lampassé, e [lɑ̃pase] adj. (de *lampas* 1 ; 1457, René d'Anjou, au sens de « qui a une inflammation du palais » ; sens actuel, 1502, *BEC,* XXII, 172). En héraldique, se dit d'un quadrupède, et surtout du lion et

du léopard, dont la langue est d'un émail particulier.

lampe [lɑ̃p] n. f. (bas lat. *lampada,* torche, flambeau, lampe, du lat. class. *lampas, -padis,* mêmes sens, gr. *lampas, -pados,* mêmes sens ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens I, 1 [*lampe du tabernacle,* milieu du XVIe s., Ronsard ; *lampe de sécurité,* 1959, Robert ; *lampe de sûreté,* 1867, Littré ; *lampe Carcel,* 1867, Littré ; *lampe à essence, lampe à pétrole,* 1873, Larousse] ; sens I, 2, 1683, Esnault [*il n'y a plus d'huile dans la lampe,* 1690, Furetière] ; sens II, 1-2, 1888, Larousse [aussi *lampe à incandescence ; lampe à arc,* 1902, Larousse] ; sens II, 3, fin du XIXe s. [« support d'une lampe à huile », v. 1268, É. Boileau ; *lampe baladeuse,* 1959, Robert ; *lampe de poche,* 1907, Larousse ; *lampe éclair,* 1962, Larousse] ; sens III, 1, 1690, Furetière ; sens III, 2 et 4, XXe s. ; sens III, 3, 1783, Buffon ; sens IV, 1923, Larousse).

I. 1. Récipient contenant un liquide ou un gaz combustible, une mèche et un bec, pour produire de la lumière : *Lampe à huile, à pétrole, à acétylène. Il est doux, à travers les brumes, de voir naître | L'étoile dans l'azur, la lampe à la fenêtre* (Baudelaire). *Tout, portraits, statuettes, étagères, lampes en porcelaine* [...] *: tout parlait du règne de Louis-Philippe* (France). || *Lampe du tabernacle,* lampe rouge placée près du tabernacle et qui, lorsqu'elle est allumée, indique la présence de l'eucharistie. || *Lampe de sécurité,* lampe à flamme isolée, pour éviter les incendies, les explosions. || *Lampe de sûreté,* lampe pouvant être utilisée dans une atmosphère grisouteuse. || *Lampe Carcel* (du nom de l'inventeur), lampe dans laquelle l'huile monte par un mouvement d'horlogerie. || *Lampe à essence,* récipient bourré de coton ou de feutre qu'on imprègne d'essence, et dans lequel une mèche de coton sert de conducteur capillaire au combustible. || *Lampe à pétrole,* récipient contenant du pétrole, qui, montant par capillarité à l'aide d'une mèche, brûle au-dessus d'une chambre vide percée de trous pour le passage de l'air qui active la combustion. || **2.** *Fig.* et *pop.* Estomac : *S'en mettre plein la lampe.* || Fam. *Il n'y a plus d'huile dans la lampe,* se dit d'une personne dont les forces diminuent, qui s'éteint doucement.

II. 1. Appareil d'éclairage fonctionnant à l'électricité. || **2.** Partie de l'appareil qui produit la lumière, ampoule : *Allumer, éteindre une lampe. Griller une lampe.* || *Lampe à incandescence,* lampe dans laquelle la lumière est produite par l'incandescence d'un filament devenu lumineux par l'élévation de la température à l'intérieur d'une sphère ou d'un tube de verre sous vide ou remplis de gaz spécial. || *Lampe à arc,* lampe dans laquelle la lumière est produite par la décharge entre deux charbons. || **3.** Support de l'objet qui produit la lumière : *Lampe de bureau. Lampe de chevet. Mme Costadot n'était pas assise devant la fenêtre, mais à son bureau, qu'éclairait une lampe basse* (Mauriac). || *Lampe baladeuse,* lampe munie d'une poignée et d'un long fil électrique pour permettre les déplacements. || *Lampe de poche,* boîtier plat ou cylindrique (*lampe-torche*) équipé d'une pile et d'une ampoule. || *Lampe éclair,* ampoule utilisée en photographie pour produire une lumière très brève et de grande intensité. (Syn. LAMPE FLASH.)

III. 1. Appareil rappelant par son aspect une lampe d'éclairage, mais dont la flamme sert à produire de la chaleur. || **2.** *Lampe à alcool,* petit récipient rempli d'alcool à brûler, utilisé pour faire cuire des aliments ou chauffer des préparations dans un laboratoire. || **3.** *Lampe d'émailleur,* ustensile servant à travailler le verre. || **4.** *Lampe à souder,* appareil permettant de diriger une flamme à haute température sur des métaux à souder.

IV. Tube à vide à plusieurs électrodes, servant à engendrer des signaux électriques, à les détecter, à les amplifier ou à les moduler : *Lampes à ultraviolets. à infrarouges. Lampe de radio. Il jeta un coup d'œil sur l'amplificateur à lampes triodes, sur les condensateurs, les bobines de selfs* (Toussaint). *Un poste de radio à six lampes.*

lampée [lɑ̃pe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *lamper ;* 1678, Hauteroche). *Fam.* Grande gorgée de liquide que l'on avale d'un seul trait : *Le Prussien, sans prononcer un mot, entonnait coup sur coup des lampées de cognac* (Maupassant). *Boire à grandes lampées, d'une seule lampée.*
• SYN. : *coup, trait.*

lampemètre [lɑ̃pmɛtr] n. m. (de *lampe* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1962, Larousse). Appareil servant à mesurer les caractéristiques (résistance interne, coefficient d'amplification, etc.) des lampes ou tubes électroniques.

lamper [lɑ̃pe] v. tr. (var. nasalisée de *laper* [v. ce mot] ; 1655, P. Borel). *Fam.* Boire à grands traits, avidement : *De temps en temps un des couples s'arrêtait près de la cheminée pour lamper une flûte de vin mousseux* (Maupassant).
• SYN. : *s'enfiler* (pop.), *entonner* (fam.), *s'envoyer* (pop.), *ingurgiter, siffler* (pop.).

lamperon [lɑ̃prɔ̃] n. m. (dimin. de *lampe ;* 1471, Havard, au sens de « petite lampe » ; sens actuel, v. 1570, Havard). Petit tuyau qui tient la mèche dans une lampe à huile.

lampe-témoin [lɑ̃ptemwɛ̃] n. f. (de *lampe* et de *témoin ;* 1959, Robert [art. *lampe*]). Lampe qui, en s'allumant ou en s'éteignant, signale la présence ou l'absence d'un phénomène.
• Pl. *des* LAMPES-TÉMOINS.

lampe-tempête [lɑ̃ptɑ̃pɛt] n. f. (de *lampe* et de *tempête ;* XXe s.). Lampe dont la flamme est isolée du vent par un verre, lui-même protégé par un grillage : *Les verres de centaines de lampes-tempête accrochées reflétaient les flammes de deux lanternes allumées* (Malraux).

lampèze [lɑ̃pɛz] n. m. (de *lampas* 2, avec un suff. d'origine obscure ; 1923, Larousse). Tissu d'ameublement à fond de satin et à dessin polychrome, imitant la tapisserie au petit point.

lampier [lɑ̃pje] n. m. (de *lampe ;* v. 1216, Robert de Clari, au sens 1 ; sens 2, v. 1268, É. Boileau). **1.** *Vx.* Support servant à soutenir plusieurs lampes. || **2.** *Vx.* Artisan qui fabriquait des lampes.

lampion [lɑ̃pjɔ̃] n. m. (ital. *lampione,* lampion, augment. de *lampa,* lampe [lui-même empr. du franç. *lampe*] ; v. 1550, Jal, au sens 1 ; sens 2, 7 août 1750, Voltaire [*l'air des lampions,* 1902, Larousse] ; sens 3, 1853, H. de Viel-Castel [*chapeau-lampion ; lampion,* 1867, Littré — *lampion,* « nœud de ruban du tricorne militaire », 1752, Esnault] ; sens 4, XXe s.). **1.** *Vx.* Petite coupe de terre, de verre, de métal, dans laquelle on mettait de l'huile ou du suif, et une mèche, qu'on allumait : *On souffla le chandelier qui fumait comme un lampion* (France). *Rodolphe la contemplait* [Emma] *à la lueur des lampions qui brûlaient* (Flaubert). || **2.** Lanterne vénitienne à soufflet de papier coloré, où l'on introduit une bougie : *Un bataillon de jeunes hommes, en rangs serrés, brandissant des lampions, suivait la fanfare* (Martin du Gard). || *L'air des lampions,* mots scandés sur trois syllabes pour réclamer la lumière dans un théâtre, puis pour exprimer toute espèce de revendication. || **3.** Vx. *Chapeau-lampion,* ou absol. *lampion,* chapeau à trois cornes. || **4.** Pop. *S'en mettre plein le lampion,* manger ou boire exagérément.

lampiste [lɑ̃pist] n. m. (de *lampe ;* 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, XXe s.). **1.** *Vx.* Personne qui fabrique ou vend des lampes. || **2.** Personne chargée de l'éclairage dans un établissement, un théâtre, une gare : *Un lampiste avait fixé un portant, dont il allumait les becs garnis de verres rouges* (Zola). *Les lampistes au tablier lubrifié hissaient les lampes* (Hamp). || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne chargée d'une besogne subalterne et rendue responsable des fautes commises par les supérieurs : *C'est le lampiste qui paie.*

lampisterie [lɑ̃pistəri] n. f. (de *lampiste ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2-3, 1867, Littré). **1.** Fabrication et vente d'appareils d'éclairage. || **2.** Ce qui concerne l'entretien des appareils d'éclairage. || **3.** Dans

les chemins de fer, les mines, lieu où l'on garde et répare les lampes.

lampon [lɑ̃pɔ̃] n. m. (var. graphique [employée comme n. m.] de *lampons,* 1re pers. du plur. de l'impér. prés. de *lamper ;* 1648, Scarron). *Vx.* Couplet de chanson satirique : *Et n'était pas un de la troupe | Qui ne chantât des léridas | Des lampons* (Scarron).

lampourde [lɑ̃purd] n. f. (provenç. *lampourdo* ou *-da,* lampourde, var. nasalisée de *laporda,* même sens, dér. de *lapa,* bardane, lat. *lappa,* même sens ; 1600, O. de Serres). Nom usuel de la petite bardane, plante de la famille des composées : *Cette lampourde est une affreuse mauvaise herbe, hérissée de pointes barbares* (Maeterlinck).

lamprillon [lɑ̃prijɔ̃] n. m. (dimin. de *lamproie ;* v. 1280, Bibbesworth, écrit *lampreon ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *lamproion ; lamprillon,* 1585, Cholières). Petite lamproie de rivière servant d'appât.

lamproie [lɑ̃prwa] n. f. (bas lat. *lamprēda,* lamproie [VIIIe s.], d'origine incertaine ; fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai*). Poisson de la famille des cyclostomes, ayant l'apparence d'une anguille et dont la bouche, dépourvue de mâchoires, porte plusieurs rangées de dents cornées : *Lamproie de mer, de rivière. Les lamproies sucent le sang des animaux aquatiques auxquels elles se fixent, et vivent ainsi en parasites.*

lamprophore [lɑ̃prɔfɔr] n. (gr. médiév. *lamprophoros,* lamprophore, du gr. class. *lampros,* brillant, et *phoros,* qui porte, dér. de *pherein,* porter ; 1873, Larousse). Nom donné au néophyte dans l'Église orthodoxe, en raison du vêtement blanc qu'il porte dans la semaine suivant le baptême.

lampyre [lɑ̃pir] n. m. (lat. *lampyris, -ridis,* ver luisant, gr. *lampuris, -ridos,* même sens, dér. de *lampein,* briller ; av. 1553, Rabelais, écrit *lampyride,* puis 1803, Boiste, écrit *lampyre,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Nom scientifique du ver luisant, insecte dont la femelle est phosphorescente. || **2.** Sorte de lampe à incandescence : *Ah ! l'engageante petite boutique, avec ses glaces claires, son parquet reluisant comme les étagères où s'alignaient des lampes minuscules, dites lampyres, à formes et couleurs de tulipes, d'iris, de grenades* (Daudet).

lampyridés [lɑ̃piride] n. m. pl. (de *lampyre* et de *-ide* ou *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1828, Mozin, écrit *lampyrides ; lampyridés,* 1962, Larousse). Famille d'insectes coléoptères comprenant les lampyres, les lucioles et genres voisins.

lançage [lɑ̃saʒ] n. m. (de *lancer* 1 ; XVIIe s., Mantellier, au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** *Vx.* Action de lancer un navire : *Le lançage du « Léviathan » a été un des prodiges de la mécanique moderne* (P. Larousse). || **2.** *Vx.* Action de faire connaître un journal, une œuvre, une affaire commerciale : *Lundi, justement, c'était le lançage d'un grand roman de Herscher : « la Faunesse », tiré à je ne sais combien de cinquante mille exemplaires* (Daudet). *L'histoire d'une grande maison de crédit, le brusque lançage d'une banque, toute une royauté de l'or, suivie d'un écroulement* (Zola).

● SYN. : **1** et **2** *lancement.*

lance [lɑ̃s] n. f. (lat. *lancea,* lance, pique ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 2 [*courir une lance,* 1747, Voltaire — d'abord *courir la lance,* fin du XVe s., Commynes ; *baisser la lance,* 1867, Littré — au fig., 1690, Furetière ; *rompre une lance, des lances,* 1718, Acad. ; *lance mousse,* 1867, Littré ; *lance gracieuse,* début du XVIe s. ; *lance courtoise,* 1690, Furetière ; *lance aux dames,* 1867, Littré ; *lance d'Argail,* av. 1772, Piron ; *à beau pied sans lance,* 1671, Mme de Sévigné ; *cheval de lance,* 1873, Larousse ; *fer de lance,* 1867, Littré — au fig., XXe s. ; *sainte lance,* 1873, Larousse] ; sens I, 1, 1690, Furetière [*lance d'Achille,* 1782, Laclos — au fig., 8 janv. 1767, Voltaire] ; sens I, 3 et 5, XVe s., La Curne ; sens I, 4, milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes ;* sens II, 1, 1873, Larousse [*fer de lance,* 1867, Littré] ; sens II, 2, XIIIe s., *Chronique de Rains* [*lance d'étendard,* 1680, Richelet ; *lance de drapeau,* av. 1834, Béranger] ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1873, Larousse [*lance ; lance à eau,* 1893, *Dict. général ; lance d'incendie,* 1902, Larousse ; *lance d'eau,* 1694, Th. Corneille] ; sens II, 5 et 9, 1962, Larousse ; sens II, 6, 1680, Richelet ; sens II, 7, 1907, Larousse ; sens II, 8, 1867, Littré).

I. ARME D'HAST. **1.** Dans l'Antiquité, arme formée d'un long manche terminé par un fer pointu, qu'on tenait à la main ou qu'on jetait devant soi. || *Lance d'Achille,* lance avec laquelle Achille blessa Télèphe, qui ne put guérir qu'avec la rouille de cette même lance ; et au fig. : *Votre plume est comme la lance d'Achille qui guérissait les blessures qu'elle faisait* (Voltaire). || **2.** Au Moyen Âge, arme à longue et lourde hampe terminée par un fer pointu, avec laquelle les chevaliers, courant l'un vers l'autre, cherchaient à se désarçonner ou à se percer. || *Courir une lance,* en parlant de deux chevaliers, se précipiter l'un vers l'autre, la lance en arrêt. || *Baisser la lance,* renoncer au combat ; *fig.* et *vx,* s'avouer vaincu, céder. || *Rompre une lance, des lances,* soutenir un combat (par allusion à l'usage des tournois, où les vainqueurs comptaient leurs succès au nombre de lances rompues) ; au *fig.,* soutenir une lutte, une discussion avec quelqu'un. || *Lance mousse, lance gracieuse, lance courtoise,* lance dont le fer n'était pas pointu, en usage dans les joutes. || *Lance aux dames,* la dernière joute d'un tournoi, faite en l'honneur des dames. || *Lance d'Argail,* lance enchantée, célèbre dans les poèmes de l'Arioste, qui renversait toujours le chevalier qu'elle touchait, et qui garda cette propriété après la mort d'Argail ; au *fig.,* puissance irrésistible. || Class. *Être à beau pied sans lance,* être un cavalier à pied, sans arme ; *fam.,* aller à pied : *Mme de Chaulnes arriva dimanche, mais savez-vous comment ? à beau pied sans lance, entre onze heures et minuit [...] ; son carrosse était demeuré entre deux rochers* (Sévigné). || *Cheval de lance,* cheval dressé aux joutes de la lance. || *Fer de lance,* lame de fer en forme de triangle isocèle allongé, qui termine la lance ; au *fig.,* corps d'élite représentant la force d'attaque la plus efficace. (V. aussi § II, n. 1.) || *Sainte lance,* lance dont fut percé Jésus sur la croix. || **3.** Jusqu'à la Première Guerre mondiale, arme ayant une hampe plus légère que celle des chevaliers, et qui équipait quelques régiments de cavalerie. || **4.** Soldat armé d'une lance : *Une compagnie de cent lances.* || **5.** Formation militaire comprenant l'homme d'armes combattant avec la lance, le coutilier, le page, le valet, les archers, tant à pied qu'à cheval : *Les cinquante lances du vicomte de Gif, ce qui fait trois cents chevaux* (Hugo).

II. SENS ANALOGIQUES. **1.** *Sainte lance,* lame allongée dont on se sert dans l'Église orthodoxe pour séparer de la masse du pain offert la partie qui doit être consacrée. || *Fer de lance,* ornement en forme de pointe qui surmonte les barreaux d'une grille. (V. aussi § I, n. 2.) || *Gypse fer de lance,* v. GYPSE. || **2.** Nom de divers objets dont la forme rappelle celle de la lance. || *Lance d'étendard, de drapeau,* longue perche à laquelle l'étendard, le drapeau est attaché. || **3.** Long bâton muni d'un tampon pour joutes aquatiques. || **4.** *Lance à eau,* ou simplem. *lance,* ajutage de cuivre à l'extrémité d'un tuyau flexible d'arrosage, servant à diriger et régler le jet d'eau. || *Lance d'incendie,* ajutage métallique adapté à l'extrémité d'un tuyau d'incendie pour diriger le jet. || *Lance d'eau,* jet d'eau sortant d'un ajutage unique, de grosseur moyenne, mais d'une assez grande hauteur. || **5.** Tuyau métallique servant à injecter de l'air comprimé ou de l'eau à la base d'un pieu pour faciliter l'enfoncement. || **6.** Spatule dont se servent les modeleurs en stuc, en plâtre, en terre ou en cire. || **7.** Barre métallique utilisée par les carriers de pierre tendre pour réaliser une saignée de havage. || **8.** Instrument en forme de spatule, aiguisé sur tous les côtés, et dont on se sert pour tuer la baleine après qu'elle a été harponnée. || **9.** En bijouterie, pièce de métal formant ressort et constituant la partie mâle d'une fermeture de bracelet ou de collier.

lancé, e [lɑ̃se] adj. (part. passé de *lancer* 1 ; av. 1714, Fénelon, au sens 1 [*lancé dans le monde,* av. 1799, Marmontef — *lancé,* même sens, 1867, Littré] ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Engagé profondément dans une voie, une activité : *Lancé dans les affaires.* || *Lancé dans le monde,* ou, absol., *lancé,* en vogue : *J'avais fait à Paris la connaissance d'un ménage élégant, mondain, très lancé* (Maupassant). || **2.** *Absol.* Engagé dans une discussion : *Pas moyen de l'arrêter quand il est lancé.* || **3.** *Vx* et *fam.* Excité par l'alcool : *Lancé après deux verres de vin.*

◆ **lancé** n. m. (sens 1, av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam ; sens 2, 1883, Huysmans ; sens 3, 1701, Liger ; sens 4, 1867, Littré). **1.** Geste pour jeter en avant : *Ces cerceaux que les enfants ont l'air de jeter à l'abandon* [...], *mais qui, grâce à un mouvement essentiel de retour imprimé dans le lancé, reviennent dans la main qui les a projetés* (Villiers de L'Isle-Adam). || **2.** Attitude du corps qui s'élance (rare) : *Son groupe de femmes* [...] *rappelle comme lancé, le groupe superbe de Carpeaux* (Huysmans). || **3.** Action de lancer le gibier : *Deux maîtres d'équipage se partageaient les honneurs du lancé* (Donnay). || **4.** Lieu où la bête a été lancée par les chiens.

● SYN. : **1** *lancement.*

◆ **lancée** n. f. (1802, Flick, au sens de « comète » ; sens actuel, 1873, Larousse [*courir sur sa lancée,* 1959, Robert — *sur la lancée de,* au fig., début du XX^e^ s.]). Mouvement donné par le lancement : *Un brouillard où se cassaient net, après une brève lancée, comme contre un mur résorbant, les faisceaux des lampes* (Arnoux). || *Courir sur sa lancée,* se déplacer en vertu de la vitesse acquise. || Fig. *Sur la lancée de,* en vertu de succès antérieurs de : *Il vit sur la lancée de sa maison* (Tr. Bernard).

● SYN. : *élan, impulsion.*

◆ **lancées** n. f. pl. (1867, Littré, au sing., et 1873, Larousse, au plur.). *Vx.* Douleurs lancinantes : *Les lancées d'un mal de dents.*

lance-bombes [lɑ̃sbɔ̃b] n. m. invar. (de *lance,* forme du v. *lancer* 1, et du plur. de *bombe ;* 1919, Dorgelès). Sur un bombardier, appareil destiné au largage des bombes.

lance-engins [lɑ̃sɑ̃ʒɛ̃] n. m. invar. (de *lance,* forme du v. *lancer* 1, et du plur. de *engin ;* 1968, Larousse). Terme générique désignant un matériel militaire effectuant le lancement de missiles.

lance-flammes [lɑ̃sflam] n. m. invar. (de *lance,* forme du v. *lancer* 1, et du plur. de *flamme ;* 1923, Larousse). Appareil portatif projetant des jets de liquide enflammé sur l'ennemi : *Le jet du lance-flammes, phosphorescent dans l'obscurité, arrivait par là et aspergeait le plafond, le mur de face et le plancher, d'un mouvement assez lent, comme si le fasciste qui tenait la lance eût soulevé sans cesse une longue colonne d'essence* (Malraux).

lance-fusées [lɑ̃sfyze] n. m. invar. (de *lance,* forme du v. *lancer* 1, et du plur. de *fusée ;* 1931, Larousse). Terme générique désignant les armes qui tirent certains projectiles autopropulsés.

lance-grenades [lɑ̃sgrənad] n. m. invar. (de *lance,* forme du v. *lancer* 1, et du plur. de *grenade ;* 1923, Larousse). Appareil lançant des grenades.

lancement [lɑ̃smɑ̃] n. m. (de *lancer* 1 ; v. 1307, Guiart, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4-5, 1931, Larousse ; sens 6, 1907, Larousse ; sens 7, 1962, Larousse). **1.** Action de lancer : *Le lancement du disque, du javelot.* || **2.** *Spécialem.* Action de projeter à longue distance : *Le lancement d'une fusée. Une rampe de lancement.* || **3.** Mise à l'eau d'un navire sur chantier ou hissé sur une cale, en le faisant glisser sur un plan incliné. || **4.** *Lancement d'un pont,* action d'établir un pont entre deux rives. || **5.** Dans l'industrie, action de distribuer le travail aux ouvriers ; service chargé de cette distribution. || **6.** *Fig.* Action de faire connaître une œuvre commerciale, financière ou artistique par une publicité qui en assurera la réussite : *Le lancement d'un emprunt, d'un journal. Lancement de l'affaire, achat de la mine et du matériel d'exploitation* (Miomandre). || **7.** Action de faire connaître un artiste : *Le lancement d'un chanteur.*

lance-missiles [lɑ̃smisil] n. m. invar. (de *lance,* forme du v. *lancer* 1, et du plur. de *missile ;* v. 1960). Appareil servant à lancer des missiles.

lancéole [lɑ̃seɔl] n. f. (lat. *lanceola,* petite lance, dimin. de *lancea,* lance ; 1557, Dodoens, au sens 1 [l'anc. franç. *lancelée,* même sens — XII^e^ s., Godefroy —, venait du lat. *lanceolata,* fém. de l'adj. *lanceolatus,* v. l'art. suiv.] ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Variété de plantain. || **2.** En botanique, organe en forme de fer de lance : *Le glaïeul aux lancéoles cannelées* (Hugo).

lancéolé, e [lɑ̃seɔle] adj. (lat. *lanceolatus,* lancéolé [en botanique], de *lanceola* [v. l'art. précéd.] ; 1783, Bergeret [II, 20], au sens 1 ; sens 2, 1890, Havard ; sens 3, av. 1902, Zola). **1.** Se dit d'un organe végétal qui a la forme d'un fer de lance : *Feuilles lancéolées. Un dégel illuminé de mille gouttes d'eau et de bourgeons lancéolés* (Colette). || **2.** *Gothique lancéolé,* style gothique de la dernière époque, caractérisé par des ornements en forme de lancette : *Le gothique lancéolé se rapproche du gothique flamboyant.* || **3.** Se dit de ce qui imite le fer de lance : *Le revers et les barbes* [de la mitre] *étaient enrichis d'ornements lancéolés, d'un beau style* (Zola).

lance-pierres [lɑ̃spjɛr] n. m. invar. (de *lance,* forme du v. *lancer* 1, et du plur. de *pierre ;* 1902, Larousse). Petite fourche de bois ou de métal, munie d'une pochette de cuir et de deux élastiques, dont se servent les enfants pour lancer des pierres et divers projectiles.

● SYN. : *fronde.*

1. lancer [lɑ̃se] v. tr. (bas lat. *lanceare,* manier la lance, du lat. class. *lancea,* lance ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *lancier* [*lancer,* XIV^e^ s.], au sens I, 1 [*lancer un pont, une passerelle,* XX^e^ s.] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, v. 1650, Vaugelas ; sens I, 4, 1857, Baudelaire ; sens I, 5, 1672, Sacy [*lancer le trait..,* 1873, Larousse] ; sens II, 1, 1910, A. Gide ; sens II, 2, fin du XII^e^ s. [« décocher vivement », 1867, Littré] ; sens II, 3, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné ; sens II, 4, 1682, M^me^ de Sévigné ; sens III, 1, milieu du XVI^e^ s., Amyot [*lancer la bête,* XV^e^ s.] ; sens III, 2, 1530, Palsgrave ; sens III, 3, 1765, *Encyclopédie* [*lancer des cloches,* XX^e^ s.] ; sens III, 4, 1878, Acad. [*lancer une nouvelle mode,* XX^e^ s.] ; sens III, 5, av. 1825, P.-L. Courier ; sens III, 6, XX^e^ s. ; sens III, 7, av. 1922, Proust). [Conj. **1 a.**]

I. 1. Envoyer avec force loin de soi : *Lancer une balle contre un mur. Lancer des pierres. Lancer un ballon. Lancer le disque, le javelot, le poids. Je prendrai, dit-il, une boule de fer que soixante hommes ont peine à porter et je la lancerai si rudement contre le mur du palais qu'elle en abattra soixante toises* (France). || *Lancer un pont, une passerelle,* l'établir d'une rive à l'autre d'un cours d'eau. || **2.** Projeter avec un engin propulseur : *Lancer des flèches avec un arc. Lancer un projectile téléguidé.* || **3.** Faire jaillir de soi : *Figure lança devant lui un long jet de salive, qu'il fit partir d'entre ses dents* (Carco). *Un volcan qui lance des flammes. Le soleil lance ses rayons. Un diamant lance des feux.* || **4.** *Fig.* Émettre des sons avec force, soudaineté, vivacité : *Il lança du fond de sa gorge un cri rauque* (Flaubert). *Les oiseaux quémandeurs lançaient un bref appel d'impatience et happaient la mie de pain au vol* (Colette). || **5.** Dire soudainement et vivement ou avec force : *Lancer une plaisanterie. Lancer des insultes. Ces phrases venimeuses avaient été lancées avec un art prodigieux* (Maurois). || Spécialem. *Lancer le trait, le couplet,* au théâtre, le faire ressortir adroitement.

II. 1. Mettre en mouvement brusquement : *Il avait un tic bizarre qui lui faisait lancer la tête de droite et de gauche* (Lacretelle). || **2.** *Spécialem.* Donner un coup : *Lancer son poing sur la figure de quelqu'un.* || Décocher vivement : *Les chevaux lançaient des ruades terribles* (Erckmann-Chatrian). || **3.** Porter rapidement les yeux sur quelqu'un ou quelque chose pour exprimer un sentiment (complicité, crainte, colère, haine, etc.) : *Je sais,*

dit-il, en lançant sur Lisbeth un regard à la fois caressant et plaintif (Balzac). *Les persiennes s'ouvraient, de la rue les soldats lançaient des regards conquérants* (Aragon). || **4.** *Fig.* Envoyer, publier avec l'intention d'atteindre quelqu'un ou d'obtenir un effet immédiat : *Près de deux cents invitations étaient déjà lancées pour le bal* (Zola). *Lancer un ultimatum, un interdit, un mandat d'amener. Lancer un appel à la radio.*

III. 1. Faire partir brusquement dans une direction déterminée : *Lancer son cheval. La conversation fut coupée par les claquements de fouet des cochers, qui lançaient leurs bêtes* (Zola). *Lancer les chiens à la poursuite des voleurs. Lancer des troupes à l'attaque ;* et par extens. : *Lancer une attaque.* || Spécialem. *Lancer la bête,* en vénerie, la faire sortir de son gîte, de sa bauge : *Sur un coursier indompté, il lançait dans l'épaisseur des bois les bêtes sauvages* (Chateaubriand). || **2.** *Lancer un navire,* le faire glisser de la cale de construction inclinée à la mer. || **3.** Mettre en mouvement, faire fonctionner une machine, un mécanisme : *Lancer un moteur, un balancier.* || *Lancer des cloches,* les mettre en branle. || **4.** *Fig.* Mettre en train : *Lancer une affaire. On faisait encore des affaires, parce qu'une maison lancée marche seule pendant des années par force de la première impulsion ; mais quel gâchis, quel désarroi sous cette prospérité apparente* (Daudet). || *Lancer une nouvelle mode,* en être l'initiateur. || **5.** *Fig.* Faire connaître une personne en la mettant en vedette, en valeur : *Son mari l'avait lancée éperdument dans la brûlante vie du Paris littéraire, artistique et mondain* (Zola). *Je peux dire, d'un mot un peu bête et prétentieux, car, au fond, le talent n'a besoin de personne, que je l'ai lancée* (Proust). || **6.** Mettre en vente en employant des moyens publicitaires : *Lancer un nouveau produit sur le marché.* || **7.** Être le premier à faire connaître quelque chose : *Car la faculté de lancer des idées, des systèmes, et surtout de se les assimiler, a toujours été beaucoup plus fréquente, même chez ceux qui produisent, que le véritable goût* (Proust).

• SYN. : **I, 1** *catapulter, jeter ;* **3** *darder, éjecter, émettre ;* **4** *éructer, pousser ;* **5** *lâcher.* || **II, 1** *balancer, branler, projeter, rejeter, remuer, secouer ;* **2** *allonger* (fam.), *coller* (fam.), *ficher* (pop.), *flanquer* (pop.) ; *détacher, porter.* || **III, 2** *mettre à l'eau ;* **4** *promouvoir ;* **5** *patronner, porter, pousser.*

◆ **se lancer** v. pr. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, 1867, Littré [*se lancer dans des explications* ou *se lancer,* début du XX^e s. ; *se lancer dans le monde,* 22 sept. 1851, Sainte-Beuve — *se lancer,* même sens, av. 1825, P.-L. Courier]). **1.** Se jeter impétueusement : *Se lancer à l'eau. La bête se lance sur sa proie. Le dimanche, les citadins se lancent sur les routes.* || **2.** *Fig.* S'engager hardiment, et parfois sans réflexion : *Se lancer dans une folle entreprise. Se lancer dans de folles dépenses.* || *Se lancer dans des explications,* ou, absol., *se lancer,* parler longuement sans permettre aux autres d'intervenir : *Je ne te répondrai pas ; quand tu te lances, le mieux est d'attendre que ce soit fini* (Mauriac). || *Se lancer dans le monde,* et, absol., *se lancer,* chercher à se faire connaître : *Cinq ou six petites blanchisseuses mahonaises qui se lancent* (Daudet).

• SYN. : **1** *s'échapper, se précipiter ;* **2** *s'aventurer, s'embarquer* (fam.), *se jeter.*

2. lancer [lɑ̃se] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; 1829, Boiste, au sens 3 ; sens 1, 14 juill. 1876, *le Temps,* p. 3 [en sports, 1924, Montherlant] ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Action de lancer : *Un lancer de ballons.* || *Spécialem.* En sports, épreuve qui consiste à envoyer le plus loin possible le disque, le javelot, le poids, le marteau : *Il a fait trois essais au lancer du marteau.* || **2.** *Pêche au lancer,* genre de pêche qui consiste à envoyer un appât ou un leurre avec une ligne qu'on ramène à l'aide d'un moulinet à tambour fixe. || **3.** À la chasse, lieu et moment où le gibier est découvert par les chiens et se met à fuir : *Le lancer leur montrait le départ de tous les hôtes* (La Varende).

• SYN. : **1** *lancement.*

lance-roquettes [lɑ̃srɔkɛt] n. m. invar. (de *lance,* forme du v. *lancer* 1, et du plur. de *roquette ;* 1959, Robert). Arme légère tirant un projectile autopropulsé, et destinée à la lutte rapprochée contre les engins blindés.

lance-satellites [lɑ̃ssatelit *ou* lɑ̃ssatɛllit] n. m. invar. (de *lance,* forme du v. *lancer* 1, et du plur. de *satellite ;* 1970, Robert). Engin servant à lancer des satellites artificiels.

lance-torpilles [lɑ̃stɔrpij] n. m. invar. (de *lance,* forme du v. *lancer* 1, et du plur. de *torpille ;* 1907, Larousse). Dispositif servant à lancer des torpilles.

lancette [lɑ̃sɛt] n. f. (dimin. de *lance ;* fin du XII^e s., *Aliscans,* écrit *lancete,* au sens de « petite lance » ; sens 1, 1256, Ald. de Sienne, écrit *lancete* [*lancette,* XIV^e s.] ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Instrument de chirurgie à lame plate et tranchante, utilisé pour faire des incisions, pour vacciner : *Il avait eu lors des grandes chaleurs un abcès dans la bouche, dont Charles l'avait soulagé comme par miracle en y donnant à point un coup de lancette* (Flaubert). || **2.** En architecture, arc en tiers-point surhaussé d'un vitrail, ressemblant à un fer de lance : *À peine aperçoit-on, par-dessus les pignons d'une rue étroite, deux ou trois lancettes du chevet* (Hugo).

lanceur, euse [lɑ̃sœr, -øz] n. (de' *lancer* 1 ; XIII^e s., Godefroy, écrit *lanceour* [*lanceur,* XIV^e s.], au sens 1 [« pêcheur qui pratique la pêche au lancer », 1962, Larousse] ; sens 2 [« celui qui met en train une affaire »], 15 nov. 1865, *Revue des Deux Mondes,* p. 416). **1.** Personne qui lance un objet : *Arrivé au bord du toit, Tchen quitta le bras du lanceur* [de grenades], *se suspendit à sa jambe, puis à la gouttière* (Malraux). || *Spécialem.* Pêcheur qui pratique la pêche au lancer. || **2.** Celui qui fait un lancement publicitaire.

◆ **lanceur** n. m. (v. 1960). *Lanceur de satellites,* fusée spécialement conçue pour placer un ou plusieurs satellites sur orbite.

◆ **lanceuse** n. f. (1877, A. Daudet). Celle qui portait les nouveautés de la mode pour les faire connaître : [Elles] *lui font porter les modes nouvelles, un peu cocasses parfois, mais que la société adopte ensuite parce que Madame est très belle encore et réputée pour l'élégance ; c'est ce qu'on appelle une lanceuse* (Daudet).

lancier [lɑ̃sje] n. m. (bas lat. *lancearius,* lancier [du lat. class. *lancea,* lance], ou dér. franç. de *lance ;* fin du XII^e s., *Aymeri de Narbonne,* au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré [*les lanciers et le lancier ; quadrille des lanciers,* 1893, *Dict. général*]). **1.** Cavalier armé d'une lance : *Un régiment de lanciers. Il avait fait charger le septième lanciers* (Hugo). || **2.** Vx. *Quadrille des lanciers,* ou simplem. *les lanciers,* ou *le lancier,* danse importée d'Angleterre sous le second Empire, où danseurs et danseuses s'affrontent en cinq figures : *Les premières mesures d'un lancier éclataient* (Chérau).

lancinant, e [lɑ̃sinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *lancinans, -antis,* part. prés. de *lancinare,* mettre en morceaux, déchiqueter [au pr. et au fig.] ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1835, Balzac ; sens 3, 1902, Larousse). **1.** Qui se fait sentir par de vifs élancements : *Quand nous disons par exemple qu'une douleur est aiguë ou qu'elle est sourde, qu'elle est lancinante ou fulgurante, nous nous faisons entendre assez bien* (France). || **2.** *Fig.* Se dit d'une chose qui ne cesse de tourmenter, d'obséder : *La pensée du retour lui revenait avec une pénétration lancinante* (Martin du Gard). *Pour chasser le souvenir lancinant de sa femme* [...], *il s'adonna de plus en plus à la boisson* (Carco). || **3.** *Par exagér.* et *fam.* Se dit d'une personne qui se plaît à agacer, à importuner : *Elle est maintenant trop sûre de son pouvoir sur lui ; elle l'asticote ; elle devient lancinante* (Maurois).

• SYN. : **2** *obsédant ;* **3** *agaçant, énervant, crispant.*

lancination [lɑ̃sinasjɔ̃] n. f. (de *lanciner ;* 1771, Trévoux). Douleur qui se manifeste par des élancements aigus : *Je me rappelle des sensations tourbillonnantes, quelque chose de brûlant, de frénétique, d'intolérable* [...], *une lancination continue* (Bourget).

• REM. On rencontre aussi quelquefois la forme LANCINEMENT (1883, A. Daudet) :

La malade [...], *livrée aux taquineries idiotes de ses hôtes, aux sourds lancinements de son mal* (Daudet).

lanciner [lɑ̃sine] v. tr. (de *lancin*[*ant*] et/ou du lat. *lancinare,* déchiqueter [v. LANCINANT] ; 1611, Cotgrave, au sens. de « déchirer avec les dents » ; 1616, J. Duval, au sens de « donner des élancements douloureux à [un membre] » ; sens 1, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 2, 1936, R. Martin du Gard ; sens 3, 1905, Huysmans). **1.** Faire souffrir par des élancements : *Hugo pense souvent à Prométhée. Il s'applique un vautour imaginaire sur une poitrine qui n'est lancinée que par les moxas de la vanité* (Baudelaire). || **2.** *Fig.* Tourmenter de façon persistante : *Une autre pensée le lancinait depuis le matin* (Martin du Gard). || **3.** *Par exagér.* et *fam.* Importuner : *L'indolent troupeau des Bretons tourne sur lui-même, piétine sur place, rabattu par des prêtres qui le lancinent comme des chiens de garde* (Huysmans).

● Syn. : **2** *hanter, obséder, poursuivre, taquiner, tenailler, travailler, turlupiner* (fam.) ; **3** *asticoter* (fam.), *talonner, tarabuster.*

lancis [lɑ̃si] n. m. (de *lancer* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *lanceïz,* au sens de « action répétée et rapide de lancer » ; écrit *lancis,* au sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Enfoncement de morceaux de pierres ou de moellons dans la crevasse ou la lézarde d'un mur.

lançoir [lɑ̃swar] n. m. (de *lancer* 1 ; 1314, Godefroy, écrit *lanceour,* au sens de « créneau par lequel on lançait les flèches ou les projectiles » ; écrit *lançoir,* au sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Pièce de bois qui arrête l'eau du bief alimentant un moulin. || **2.** Couloir pratiqué dans les forêts de montagnes pour faire glisser les arbres abattus.

lançon [lɑ̃sɔ̃] n. m. (de *lance,* par analogie de forme ; XIIIe s., Godefroy, écrit *launçon,* au sens de « branche [de palmier] » ; écrit *lançon,* au sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Nom usuel de l'ammodyte, poisson long et mince qui s'enfonce dans le sable : *Un gros lançon de nacre jaillit du sable mou* (Colette). || **2.** Jeune brochet.

● Syn. : **1** *équille.*

landais, e [lɑ̃dɛ, -ɛz] adj. (de *Landes,* n. géogr. ; 1873, Larousse [*course landaise,* XXe s.]). Relatif aux Landes, région du sud-ouest atlantique de la France. || *Course landaise,* jeu tauromachique pratiqué dans cette région avec des vaches, sans mise à mort.

◆ adj. et n. (1873, Larousse). Habitant ou originaire des Landes.

landau [lɑ̃do] n. m. (de *Landau,* n. de la ville du Palatinat où cette voiture fut d'abord fabriquée ; 1814, Jouy, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Voiture hippomobile suspendue, à quatre roues, comportant deux banquettes placées l'une en face de l'autre et une capote à double soufflet : *Il y avait huit chevaux dans les écuries, et cinq voitures dans les remises, dont un landau gris d'argent qui occupa un instant tout Paris* (Zola). || **2.** Voiture d'enfant à grandes roues, à caisse suspendue et à capote.

● Pl. *des* LANDAUS.

landaulet [lɑ̃dolɛ] n. m. (dimin. de *landau ;* 1836, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** *Vx.* Petit landau à une seule capote. || **2.** *Vx.* Voiture automobile où seul le compartiment réservé aux voyageurs est recouvert par une capote mobile, le compartiment du conducteur étant à l'air libre.

lande [lɑ̃d] n. f. (gaulois **landa,* lande ; v. 1120, *Psautier de Cambridge* [« ... dunes côtières... », 1873, Larousse]). Étendue de terre dont la végétation est composée généralement de bruyères, de fougères, de genêts, etc. : *Ces landes plates et sablonneuses qui vous attristent durant une lieue environ* (Balzac). *À l'est, au long d'une côte rocheuse battue par une mer écumante, s'étendait une lande déserte et parfumée* (France). || *Spécialem.* Dans le sud-ouest de la France, dunes côtières plantées de pins pour fixer les sables : *Dans les landes toutes proches, au milieu des pins, on ne voit pas monter les orages qui ne se découvrent qu'en attaquant* (Mauriac).

landerira [lɑ̃dərira], **landerirette** [lɑ̃dərirɛt] (1648, Scarron [*landerirette ; landerira,* 1867, Littré]). Mots fantaisistes entrant dans les refrains de chansons populaires, et sans signification précise : *Mimi Pinson est une blonde | Une blonde que l'on connaît | Elle n'a qu'une robe au monde | Landerirette ! Et qu'un bonnet* (Musset).

landgrave [lɑ̃dgrav] n. m. (allem. *Landgraf,* landgrave, de *Land,* terre, pays, et de *Graf,* comte ; début du XIIIe s., *Galeran,* écrit *andegraive* [*landegrave,* v. 1265, Br. Latini ; *landgrave,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Titre porté autrefois par certains princes germaniques possesseurs de terres relevant immédiatement de l'Empereur, en particulier les comtes d'Alsace, de Hesse et de Thuringe. || **2.** Magistrat qui rendait la justice au nom de l'Empereur.

◆ n. f. (1649, Retz). Femme d'un landgrave : *La landgrave douairière de HesseHambourg* (Chateaubriand).

● Rem. On dit aussi LANDGRAVINE (de l'allem. *Landgräfin,* fém. de *Landgraf* [v. ci-dessus] ; 1873, Larousse).

landgraviat [lɑ̃dgravja] n. m. (de *landgrave ;* 1575, Belleforest, au sens 1 [var. *landgravie,* av. 1525, J. Lemaire de Belges] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Principauté gouvernée par un landgrave. || **2.** Dignité de landgrave.

landier [lɑ̃dje] n. m. (mot issu de l'agglutination de l'art. défini et de l'anc. franç. *andier,* landier [fin du XIIe s., *Aliscans*], gaulois **andéros,* taureau — les landiers étant souvent ornés de têtes d'animaux à leurs extrémités ; v. 1150, *Charroi de Nîmes*). Grand chenet de fer, muni de crochets sur lesquels se posent des broches à rôtir.

landlord [lɑ̃dlɔr] n. m. (mot angl. signif. « propriétaire foncier », de *land,* terre, domaine, pays, et de *lord,* seigneur [v. LORD] ; 1931, Larousse). En Angleterre, possesseur d'immeubles occupés par des tenanciers qui lui paient une redevance.

landtag [lɑ̃dtag] n. m. (mot allem. signif. « diète » [assemblée], de *Land,* terre, pays, et de *Tag,* journée ; 1878, Larousse, écrit *landstag ; landtag,* 1902, Larousse). Assemblée délibérante dans la plupart des pays allemands et autrichiens.

landwehr [lɑ̃dver] n. f. (mot allem. signif. « garde territoriale », de *Land,* terre, pays, et de *Wehr,* défense ; 1827, Acad.). Dans les pays de langue allemande, formation militaire de réserve.

laneret [lanrɛ] n. m. (dimin. de *lanier ;* 1373, Gace de la Bigne [var. *laneré,* v. 1280, Bibbesworth]). Mâle de faucon lanier : *Un vautour qui extermine nos lanerets* (Hugo).

langage [lɑ̃gaʒ] n. m. (de *langue ;* v. 980, *Passion du Christ,* écrit *lenguatgue* [*langage,* XIIe s.], au sens I, 1 [*langage intérieur,* début du XXe s.] ; sens I, 2, 1662, Corneille ; sens I, 3, v. 1130, *Eneas ;* sens II, 1, v. 1131, *Couronnement de Louis* [« bavardage, verbiage », XIVe s.] ; sens II, 2, v. 1138, *Vie de saint Gilles ;* sens II, 3, 1669, Boileau [*langage diplomatique,* XXe s.] ; sens II, 4, fin du XIIe s., Conon de Béthune [*le langage d'un écrivain,* début du XXe s.] ; sens II, 5, v. 1361, Oresme [*langage correct, incorrect,* 1873, Larousse ; *langage commun,* 1645, Corneille — d'abord *commun langage,* v. 1361, Oresme ; *langage poétique,* av. 1945, P. Valéry ; *langage populaire,* 1690, Furetière ; *le beau langage,* 1672, Molière] ; sens II, 6, 1587, F. de La Noue [aussi *tenir tel langage à quelqu'un ; le langage de,* 1647, Rotrou] ; sens II, 7, 1867, Littré ; sens II, 8, 1678, La Fontaine).

I. 1. Faculté propre à l'homme d'exprimer et de communiquer sa pensée au moyen d'un système de signes vocaux ou graphiques (langue) : *Langage parlé. Langage écrit. Les troubles du langage : aphasie, alexie, etc. Je me demandais si la musique n'était pas l'exemple unique de ce qu'aurait dû être — s'il n'y avait eu l'invention du langage, la formation des mots, l'analyse des idées — la communication des âmes* (Proust). *Dans l'ordre des écrivains, je ne vois personne au-dessus de Bossuet ; nul plus sûr de ses mots, plus fort de ses verbes, plus énergique et plus délié dans tous les actes du discours, plus har-*

di et plus heureux dans la syntaxe, et en somme plus maître du langage, c'est-à-dire de soi-même (Valéry). || *Langage intérieur,* suite d'images visuelles, auditives, motrices qui accompagnent l'activité de toute expression. || **2.** Tout système de signes, plus ou moins complexe, pouvant servir à l'expression et à la communication des pensées et des sentiments : *Ils se faisaient des signes et échangeaient leurs pensées dans un langage qu'ils avaient imaginé* (France). *Toc... toc... toc... toc... toc... toc... Dans tous les pays du monde, les captifs s'exercent à parler ce langage de la percussion* (Colette). *Le langage par gestes des sourds-muets. Langage symbolique. Langage conventionnel. Le langage algébrique, mathématique.* || *Langage chiffré,* V. CHIFFRÉ, E. || *Langage des fleurs,* V. FLEUR 1. || **3.** *Langage des animaux,* cris, chants, comportement des animaux considérés comme moyen d'expression de leurs besoins ou comme moyen de communication entre eux : *Ils* [les animaux] *gémissent ou crient de manière à nous faire connaître leurs besoins, et il semble qu'on ne puisse leur refuser quelque espèce de langage* (Bossuet).

II. 1. *Class.* Action de parler, discours, parole : *Et, sans plus de langage, | Lui Jette pour défi son assiette au visage* (Boileau). || *Class.* et *péjor.* Abondance de paroles, bavardage, verbiage : « *C'est trop... — Laissez-moi là. — Si je ... — Point de langage !* » (Molière). || **2.** *Vx.* Manière de s'exprimer propre à un peuple, à un pays ou à une région géographique : *Septime se présente et, lui tendant la main, | Le salue empereur en langage romain* (Corneille). *On est ici aux confins de la Normandie, de la Picardie et de l'Île-de-France, contrée bâtarde où le langage est sans accentuation, comme le paysage sans caractère* (Flaubert). || **3.** Manière de s'exprimer propre à un groupe d'hommes (social, professionnel...), à une discipline, à une matière : *Le langage des coulisses, du Palais. Le langage administratif, technique, scientifique, philosophique. Le Parnasse parla le langage des halles* (Boileau). « *La jolie jambe, chère fille ! Tu es un rayon de soleil, et tu as brûlé la moelle de mes os. — Seigneur, ce n'est pas là le langage d'un cavalier* » (Musset). *Et tout cela* [des mécréants] *parlant un langage auquel Dieu le père ne comprendrait rien* (Daudet). || *Langage diplomatique,* langage particulier à la diplomatie ; au *fig.*, manière habile de s'exprimer, par laquelle on cherche à dire la vérité sans heurter personne. || **4.** Manière de s'exprimer, style, ton, accent propres à une personne : *Surveiller son langage. Il avait votre port, vos yeux, votre langage* (Racine). « *C'est le langage de Saint-Just* », *dit le journaliste en souriant* (Camus). || *Le langage d'un écrivain,* sa manière d'écrire, son style. || **5.** Emploi particulier d'une langue considéré sous l'aspect formel : *Langage familier, littéraire. Langage clair, obscur, incompréhensible. Langage imagé, fleuri, pompeux, ampoulé. Il supportait mal que Jourdan s'exprimât en argot ou même dans un langage un peu peuple* (Aymé). *Grand semblait toujours chercher ses mots, bien qu'il parlât le langage le plus simple* (Camus). || *Langage académique,* V. ACADÉMIQUE. || *Langage correct, incorrect,* qui observe ou n'observe pas les règles de la grammaire ou de la bienséance. || *Langage commun,* manière de s'exprimer la plus usuelle. || *Langage poétique,* manière de s'exprimer propre aux poètes : *J'expliquerai un jour comment cette altération se marque dans le langage des poètes, et qu'il y a un langage poétique dans lequel les mots ne sont pas les mots de l'usage pratique et libre* (Valéry). || *Langage populaire,* langue propre aux couches populaires de la société. || *Le beau langage,* langue propre aux couches les plus cultivées de la société ; *péjor.*, langue trop recherchée, affectée : *Dame ! ce n'est pas à l'entrepôt de Bercy, dans le trafic des vins du Midi coupés avec de la fuchsine ou du bois de campêche, que l'on apprend le beau langage* (Daudet). || **6.** Emploi d'une langue considéré par rapport aux idées exprimées, au contenu de la communication : *Un langage franc, ambigu, mensonger.* || *Parler, tenir tel langage à quelqu'un,* s'exprimer en ces termes devant lui : *Maître Renard, par l'odeur alléché, | Lui tint à peu près ce langage* (La Fontaine). || *Le langage de,* l'expression propre à un sentiment, à une attitude intellectuelle ou morale : *Parler le langage de la raison, du cœur. L'éternelle monotonie de la passion, qui a toujours les mêmes formes et le même langage* (Flaubert). || **7.** Ensemble des procédés utilisés par l'artiste pour exprimer et communiquer ses sentiments, ses conceptions : *Le langage des couleurs, de la peinture. Le langage musical. Il* [Manet] *parla un langage plein de rudesse et de grâce qui effaroucha fort le public* (Zola). *Il connaissait l'œuvre des artistes américains et les grandes fresques sauvages de Lopez, hérissées de griffes et de cornes espagnoles, qui étaient bien, en effet, un langage de l'homme en lutte* (Malraux). || **8.** *Littér.* Ce qui est porteur d'une signification : *De la rue montaient des bruits de voix, des glissements de véhicules, tout le langage d'une ville qui s'éveille* (Camus). [V. art. spécial.]

● SYN. : **I, 1** *parole* ; **2** *idiome, langue.* || **II, 3** *argot, jargon, lexique, vocabulaire.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE LANGAGE

Beaucoup de mots abstraits peuvent être employés pour désigner les manifestations particulières de l'activité qu'évoque leur sens propre : *des attentions, des expressions,* etc. C'est ainsi que le mot *langage* est souvent employé au sens de *langue : le langage des Iroquois, des médecins, le langage populaire, enfantin.* Les linguistes n'ont garde de confondre ces deux mots, ils décrivent *la langue iroquoise, la langue médicale, la langue populaire, la langue enfantine,* qui sont quatre productions différentes de la même fonction appelée le *langage.* B. Leroy, dans un traité sur *le Langage* (1905), définissait la « langue » mieux que le « langage » quand il appelait celui-ci « un système de signes ».

Le philosophe Lalande, limitant l'acception du mot pour l'usage scientifique à la désignation d'une certaine faculté, distinguait un langage « intérieur » et un langage « extérieur ». Mais le premier ou bien n'est autre chose qu'un acte de communication fictif intériorisé, structurellement identique au second, ou bien se confond avec la pensée elle-même, auquel cas il est insaisissable, à moins que nous ne l'exprimions par le second.

Lalande disait encore : « fonction d'expression verbale de la pensée », usant au sens d'« oral » du mot *verbal,* malencontreusement ambigu — car il peut signifier « s'exprimant par mots » (lat. *verba*), ce qui donne à la formule une apparence de tautologie. Mais le principal défaut de sa définition est qu'elle donne le langage pour une fonction de l'individu, à l'égal de la marche ou de la vision, alors qu'il n'existe que dans les rapports de l'homme avec ses semblables.

Joseph Vendryes mettait heureusement l'accent sur ce caractère social lorsque, citant dans son propre traité sur *le Langage* (1921) la définition de B. Leroy mentionnée plus haut, il la commentait en ces termes :

« Par signe, il faut entendre ici tout symbole capable de servir à la communication entre les hommes. Les signes pouvant être de nature variée, il y a plusieurs espèces de langages. Tous les organes des sens peuvent servir à créer un langage. Il y a le langage olfactif et le langage tactile, le langage visuel et le langage auditif. Il y a langage toutes les fois que deux individus, ayant attribué par convention un certain sens à un acte donné, accomplissent cet acte en vue de communiquer entre eux. »

Malgré le progrès que représente cette définition — fondant le caractère social du langage —, deux points encore appellent discussion :

— Faut-il limiter le langage à la communication entre les hommes, et ne peut-on parler d'un langage des oiseaux, des abeilles, des dauphins ?

— Faut-il considérer comme du ressort de la linguistique ce que l'usage courant appelle le *langage des parfums* ou le *langage des fleurs,* fleurs et parfums étant chargés par convention de valeurs symboliques ?

La première ambiguïté a été résolue par la création d'une science des signes, la *sémiologie* (v. ce mot, art. spécial) ; ce terme, fait sur le grec *sêmeion,* « signe », était proposé par F. de Saussure dans son *Cours de linguistique générale,* publié en 1916 : la linguistique avait pour objet de décrire « le plus important des systèmes de signes », elle était une branche de la sémiologie, et celle-ci « une partie de la psychologie sociale, et par conséquent de la psychologie générale » (p. 33). Et parmi les différents « moyens » et « systèmes » de communication, les sémiologues, à l'exemple d'Éric Buyssens (1943) et de Luis Prieto (1964), se refusent en général à reconnaître pour « langages » les messages qu'échangent les animaux.

Selon É. Benveniste (*Diogène,* 1952), « appliquée au monde animal, la notion de langage n'a cours que par un abus de termes ». Même les abeilles, dont Karl von Frisch a montré qu'elles se communiquaient par des danses conventionnelles l'existence d'un butin dans telle direction et à telle distance, connaissent des limitations dont l'homme est affranchi : « la fixité du contenu, l'invariabilité du message, le rapport à une seule situation, la nature indécomposable de l'énoncé, sa transmission unilatérale » (*ibid.*). Le dernier caractère n'est pas sans exception dans le monde animal : les cris de ralliement des corbeaux ou des loups ne sont pas unilatéraux. Quant aux autres, ils se laissent ramener à deux :

• 1°LA FIXITÉ DU CONTENU, en opposition à laquelle Noam Chomsky caractérise le langage humain par une infinie **créativité ;** les animaux, pour autant qu'on le sache, ne disposent que d'un nombre limité de signaux répondant à des situations précises, d'importance généralement vitale, mais les laissant démunis devant tout événement imprévu ;

• 2° L'ABSENCE D'ARTICULATION. Selon Benveniste, les messages des animaux sont globaux, indécomposables. Si l'on peut quelquefois y reconnaître des éléments discrets, différemment associés selon les situations, ces associations sont en nombre limité, et les séquences produites constituent un répertoire pauvre et clos d'unités complexes, susceptibles tout au plus de variations de type continu, sans les paliers qui impliqueraient une véritable analyse des signifiés. L'absence d'analyse, donc d'agencement libre, est corollaire de la fixité du contenu.

On n'en peut dire autant de certains codes humains écartés cependant du domaine du langage, tels que les feux de signalisation des navires, le Code de la route, les systèmes de symboles des guides touristiques et des cartes géographiques, la numérotation des autobus d'une ville ou des postes téléphoniques, etc. Ces systèmes comportent des unités discrètes, dont les combinaisons sont conscientes et, dans certains cas, « ouvertes », c'est-à-dire susceptibles de s'adapter à des circonstances nouvelles.

Selon André Martinet et plusieurs linguistes de son école, comme Luis Prieto et Georges Mounin, le trait spécifique du langage proprement dit est sa **double articulation** (v. FONCTION, art. spécial). Les plus petites unités phoniques (les *phonèmes*) sont distinctives, et leurs assemblages seuls composent les signifiants des plus petites unités significatives (les *monèmes*). Au contraire, les unités des autres codes, motivées (comme le dessin coudé du signal « virage ») ou arbitraires (comme le feu vert ouvrant le passage aux voitures), sont **directement significatives.** On ne peut tirer une objection sérieuse des codes de classement, comme les numéros d'autobus, de salles, de postes téléphoniques, etc. On n'observe pas dans ces codes la séparation d'un système d'unités distinctives et d'un système d'unités significatives. Soit, par exemple, l'indication *salle A014,* à comprendre « bâtiment A, rez-de-chaussée, salle 14 » ; la succession de trois séries d'unités distinctives, désignant 1° le bâtiment, 2° l'étage, 3° la salle, est directement significative ; l'ordre alphabétique ou numéral distinguant les individus de chacun de ces sous-ensembles l'est également. Il n'y a pas « double articulation ».

Qu'ils admettent ou rejettent la théorie des deux articulations, les linguistes des tendances les plus diverses s'accordent pour limiter l'acception du mot *langage* au système de communication humain vocal, sur lequel reposent, par substitution de signifiants, le système écrit, le morse, le procédé Braille, et jusqu'au langage des sourds-muets.

Deux grands problèmes se posent dès lors à propos du langage :

• 1° Est-il une « fonction humaine » ? Est-il « le propre de l'homme », comme le pensait Sapir en 1921 et comme Chomsky, seul, osa de nouveau le soutenir en Amérique cinquante ans plus tard ? L'apprentissage rapide du langage par l'enfant implique-t-il l'« innéité » et l'universalité de certains cadres ou catégories linguistiques ? La portée philosophique, voire métaphysique du problème est telle que la plupart des linguistes se récusent.

• 2° Quelle fut l'origine du langage ?

À cette dernière question ont répondu notoirement Lucrèce (*De natura rerum*) et J.-J. Rousseau (*Essai sur l'origine des langues*). Les historicistes du XIX^e s. crurent approcher d'une solution par la comparaison des langues les plus anciennes (v. LINGUISTIQUE, art. spécial, *Historique*) ; or, les premières de toutes les « langues mères », comme on disait alors, attestées ou restituées, remontent à moins de 4 000 ans ; elles représentent donc un stade très évolué des systèmes de signes, dont la création par l'homme fut sans aucun doute l'étape décisive du progrès qui le sépara des animaux.

Beaucoup aussi ont cru pouvoir imaginer les premiers états du langage par analogie avec les formes que nous montrent aujourd'hui soit les langues des peuples dits « primitifs », soit les balbutiements de l'enfant. Or, d'une part, les langues des peuples les moins évolués ne se révèlent ni plus ni moins structurées que les langues européennes ou autres dites « de civilisation », et semblent soumises, sans le frein de l'écriture, à des forces d'évolution qui interdisent d'y voir une survivance des premiers âges ; d'autre part, l'enfant acquiert par imitation la langue de sa mère, c'est-à-dire celle de toute une société, qui la tient elle-même des générations précédentes.

Des psychologues, comme E. L. Thorndike (1943), Suzanne Langer (1960), ont supposé, après Sapir, que les premières manifestations du langage ont eu des causes tout à fait indépendantes du besoin de communication : imitation des bruits naturels, des cris d'animaux, production volontaire de gémissements et de rires, symbolisation des objets et des êtres par le son qui devient le nom. Ces causes peuvent suffire à expliquer la création artistique de tous les temps, où quelques-uns veulent voir un « langage », mais l'institutionalisation n'a pu commencer que le jour où le son a été émis par un homme pour provoquer une réaction d'un autre homme.

Il demeure entre le cri de l'animal et la parole humaine un fossé de mystère que la science a perdu l'espoir de combler, et sur lequel historiens, ethnologues et psychologues peuvent tendre en toute liberté les passerelles de leurs hypothèses. Les linguistes s'en désintéressent, et observent, pour la plupart fidèlement, la résolution de leurs aînés qui, groupés, l'an 1866, en Société de linguistique de Paris, ont inscrit dans leurs statuts cette mémorable décision :

ART. 2 : « La Société n'admet aucune communication concernant soit l'origine du langage, soit la création d'une langue nouvelle. »

langage-machine [lɑ̃gaʒmaʃin] n. m. (de *langage* et de *machine ;* 1968, Larousse). Langage dans lequel doivent être traduits

les programmes pour être directement exécutables par les circuits d'un ordinateur.

• Pl. *des* LANGAGES-MACHINE.

langagier, ère [lɑ̃gaʒje, -ɛr] adj. (de *langage ;* 1382, Godefroy, au sens de « bavard » ; sens actuel, 1941, J. Paulhan). Qui se rapporte au langage : *Phénomènes langagiers. Les tendances, les modes langagières d'une époque. Après quoi, l'on se trouverait avoir traité les principales difficultés langagières, dont la terreur exigeait que chaque écrivain s'y butât* (Paulhan).

• REM. Employé au sens de « bavard » aux XIVe-XVIe s., *langagier,* ère a été repris à une date récente dans une acception toute différente : « relatif au langage, à la langue considérée dans l'emploi qui en est fait », et s'oppose à *linguistique,* « relatif à l'étude scientifique du langage et des langues ».

lange [lɑ̃ʒ] n. m. (lat. *laneus,* laineux, de laine, de *lana,* laine ; XIIe s., Godefroy, comme adj., au sens de « de laine » ; v. 1175, Chr. de Troyes, comme n. m., au sens de « espèce de robe de chambre en étoffe de laine » ; sens 1, 1538, R. Estienne [aussi « couche... qui enveloppe l'enfant sous le lange » ; *dans les langes,* 1809, Chateaubriand — au fig., av. 1825, P.-L. Courier] ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Morceau d'étoffe épaisse, de laine ou de coton, dans lequel on enveloppe les tout jeunes enfants, de la taille aux pieds : *Bien serré dans ses langes, la mine rose et les yeux bleus* [...], *il ressemblait à un petit Jésus* (Flaubert). || *Par extens.* Couche, linge qui enveloppe l'enfant sous le lange. || *Dans les langes,* en bas âge ; au *fig.,* se dit de ce qui est à son commencement : *Le temps d'Hérodote fut l'aurore de cette lumière, et, comme il a peint le monde encore dans les langes..* (Courier). *Il se trouve sur l'état de ce bonhomme des livres fabriqués alors que l'imprimerie était encore, autant dire, dans les langes* (France). || **2.** *Fig.* et *littér.* Au pluriel, se dit d'un état de dépendance, d'assujettissement analogue à celui de la petite enfance : *Il faut savoir se dégager des langes de l'imitation* (Gautier).

langer [lɑ̃ʒe] v. tr. (de *lange ;* 24 janv. 1869, *Gazette des hôpitaux,* au part. passé ; à l'infin., 1907, Larousse). [Conj. **1 b.**] Envelopper de langes un petit enfant : *Des enfants mal langés dans de pauvres tartans* (Richepin). *Il* [mon père] *pénétrait chez les croquants* [...], *retournait les matelas, aérait les placards, langeait lui-même les marmots et partait* (Duhamel).

langoureusement [lɑ̃gurøzmɑ̃] adv. (de *langoureux ;* v. 1400, Godefroy). D'une manière langoureuse : *Oh ! la vie est assommante, conclut langoureusement la duchesse* (Proust).

langoureux, euse [lɑ̃gurø, -øz] adj. et n. (de *langueur ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *languerous* et *langoros* [*langoureux,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s., E. Deschamps [*faire le langoureux,* 1667, Boileau]). **1.** *Vx.* Qui perd ses forces physiques et morales et s'affaiblit lentement du fait de la maladie. || **2.** *Vx* ou *littér.* Qui a une attitude empreinte d'abandon, de langueur, en particulier dans les rapports sentimentaux : *Mme d'Épinay, les boucles de ses cheveux pendantes, un cordon bleu au front, langoureuse en face de Grimm* (Sainte-Beuve). || Vx. *Faire le langoureux,* se montrer exagérément tendre avec une femme : *Faudra-t-il de sang-froid, et sans être amoureux, | Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux ?* (Boileau).

◆ adj. (sens 1, v. 1530, C. Marot ; sens 2, 1857, Baudelaire). **1.** Qui exprime la langueur, l'abandon de l'amour : *Attitude langoureuse. Air langoureux. Il lui entoura la taille de ses deux bras, dans une pose langoureuse* (Flaubert). *Marcou* [...] *plissa ses yeux langoureux avec un air de grande satisfaction* (Camus). || **2.** Qui invite à la langueur amoureuse : *Lesbos, terre des nuits chaudes et langoureuses* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *languide* (vx), *languissant.*

langouste [lɑ̃gust] n. f. (mot issu d'une var. nasalisée du lat. pop. **lacusta,* sauterelle, homard, lat. class. *locusta,* mêmes sens ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *languste* [*langouste,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). **1.** *Class.* Sauterelle : *Ceins d'un cuir de brebis ton corps, pour couverture | Prends un rude poil de chameau, | La langouste et le miel pour toute nourriture, | Et pour tout breuvage un peu d'eau* (Corneille). || **2.** Crustacé de l'ordre des décapodes, atteignant 40 cm de long, à longues antennes, mais dépourvu de pinces, vivant sur les fonds rocheux de toutes les mers, et qui est très recherché pour sa chair : *De grosses langoustes dormaient immobiles en abaissant leurs longues cornes sur le sable fin* (Daudet). *Les langoustes épineuses, les homards tigrés de noir, vivants encore, se traînant sur leurs pattes cassées, craquaient* (Zola). *Langouste à la mayonnaise, à l'américaine.*

langoustier [lɑ̃gustje] n. m. (de *langouste ;* 1769, Duhamel du Monceau, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Filet en forme de balance profonde, servant à la capture des langoustes. || **2.** Bateau équipé pour la pêche à la langouste, et disposant en particulier d'un vivier maintenu en communication constante avec la mer : *Ces faméliques pêcheurs qui font les côtes du Maroc à bord des langoustiers* (Cendrars).

• REM. Au sens 1, on dit aussi LANGOUSTIÈRE, n. f. (1771, Duhamel du Monceau).

langoustine [lɑ̃gustin] n. f. (de *langouste ;* 1827, Acad.). Crustacé décapode voisin du homard, d'une longueur de 15 cm environ, à longues pinces crénelées, et qu'on pêche dans l'Océan pour sa chair délicate : *Ils commencèrent leur repas en croquant les sveltes langoustines de cette côte à crustacés* (Hamp).

• SYN. : *homard de Norvège.*

languard, e [lɑ̃gar, -ard] adj. (de *langue ;* v. 1300, Godefroy). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Médisant : *Notre voisine est languarde et méchante* (La Fontaine).

◆ n. m. (1793, Nemnich). Un des noms du *torcol* (oiseau grimpeur), appelé aussi TIRE-LANGUE OU GRANDE-LANGUE.

langue [lɑ̃g] n. f. (lat. *lingua,* langue [organe], langage, langue d'un peuple, façon de parler [aussi nom de divers instruments et de diverses plantes] ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens I, 1 [*langue chargée,* 1867, Littré ; *avoir soif à avaler sa langue,* 1835, Acad. ; *tirer la langue à quelqu'un,* 1640, Oudin ; *tirer la langue,* « voir soif », 1660, Oudin — aussi « être dans le besoin »] ; sens I, 2, XIIe s., *Roncevaux* [*langue de terre,* 1347, Bevans ; *langue glaciaire,* 1959, Robert ; *langue de voile,* 1721, Trévoux] ; sens II, 1, XIIIe s., *Assises de Jérusalem* [*avaler sa langue,* 1867, Littré ; *tenir sa langue,* 1636, Monet ; *ne pas tenir sa langue,* 1690, Furetière ; *avoir la langue — bien — longue,* 1606, Nicot ; *délier la langue à quelqu'un,* 1656, Molière — *dénouer..,* av. 1613, M. Régnier ; *avoir la langue bien pendue,* 1606, Nicot — *... bien affilée,* 1690, Furetière ; *n'avoir pas sa langue dans sa poche,* 1768, Carmontelle ; *ma langue a fourché,* début du XVIe s. ; *avoir quelque chose sur le bout de la langue,* 1549, R. Estienne —*... sur la langue,* 1867, Littré ; *tourner sept fois sa langue dans sa bouche..,* 1873, Larousse ; *se mordre la langue,* 1835, Acad. ; *la langue me démange de dire..,* 1798, Acad. ; *n'avoir pas de langue,* 1867, Littré ; *avoir perdu sa langue,* XXe s. ; *un coup de langue,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *prendre langue..,* 1574, Cosmopolite — *reprendre..,* av. 1854, Nerval] ; sens II, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*une bonne langue,* 1893, *Dict. général ; langue dorée,* 1694, Acad. ; *langue de serpent,* 1611, Cotgrave ; *langue de vipère,* 1690, Furetière, art. *vipère ; une mauvaise langue,* 1530, Palsgrave ; *une méchante langue,* 1680, Richelet] ; sens III, 1, Xe s. [*langue maternelle,* 1538, R. Estienne ; *langue nationale,* 1867, Littré ; *les langues étrangères,* milieu du XVIe s., Ronsard — *les langues,* même sens, 1532, Rabelais ; *avoir le don des langues, les langues anciennes, les langues vivantes,* 1690, Furetière ; *langue mère,* 1690, Furetière, art. *mère ; langues sœurs,* 1867, Littré ; *langue internationale,* 1878, Larousse] ; sens III, 2, 1572, Ramus [*langue commune,* début du XXe s.] ; sens III, 3, 1572, Ramus [*faute de langue,* 1761, J.-J. Rousseau] ; sens III, 4, avr. 1638, Descartes [*langue liturgique,* 1893, *Dict. général ; langue verte,* 1852, Esnault ; *langue vulgaire,* milieu du XVIIe s. ; *langue littéraire,* 1867, Littré ; *la langue des dieux,* av. 1825, P.-L. Courier] ; sens III, 5, 1873, Larousse ; sens

III, 6, av. 1836, Armand Carrel ; sens III, 7, av. 1650, Rotrou ; sens III, 8, 1867, Littré ; sens III, 9, 1762, J.-J. Rousseau).

I. 1. Organe musculeux, mobile, situé à l'intérieur de la bouche et jouant un rôle essentiel dans la déglutition, le goût, la parole : *Pour le fini, le velouté* [de la liqueur], *je ne me fie guère qu'à ma langue* (Daudet). || *Langue chargée,* langue couverte d'un dépôt blanc jaunâtre qui est un signe de trouble digestif. || *Avoir soif à avaler sa langue,* avoir très soif. || *Tirer la langue à quelqu'un,* faire sortir sa langue de sa bouche dans sa direction, en signe de moquerie : *Un soir, une très petite fille* [...] *leur tira la langue* (Cocteau). || Fig. et fam. *Tirer la langue,* avoir soif ; manquer du nécessaire, être dans le besoin. || **2.** Tout ce qui, par sa forme, rappelle une langue : *La cheminée trop large, où le bois siffle et crache avant de pousser vers le haut une mince langue de flamme fourchue comme celle d'une vipère* (Bernanos). || *Langue de terre,* bande de terre étroite et allongée. || *Langue glaciaire,* partie du glacier qui sort du névé. || *Langue de voile,* pièce de toile étroite et longue ajoutée à une autre voile.

II. 1. Cet organe servant à articuler les mots : *Il donnait des détails, cherchant ses mots, la langue embarrassée* (Zola). || Fig. et fam. *Avaler sa langue,* s'imposer un silence absolu. || *Tenir sa langue,* se taire, garder pour soi ce qu'on pense. || Fam. *Ne pas tenir sa langue, avoir la langue bien longue,* ne pas savoir se taire quand il faut. || Fam. *Avoir un bœuf sur la langue,* v. BŒUF. || Fam. *Délier, dénouer la langue à quelqu'un,* faire parler quelqu'un qui gardait un secret : *Nul n'ignorait à Megève que l'alcool déliait la langue de Mathurin* (Bernanos). || Fam. *Avoir la langue bien pendue, bien affilée,* parler facilement, être bavard. || Fam. *N'avoir pas sa langue dans sa poche,* avoir la repartie vive. || Fam. *Ma langue a fourché,* j'ai dit un mot pour un autre. || Fam. *Avoir quelque chose sur le bout de la langue ou sur la langue,* être sur le point de dire quelque chose et se retenir de le dire : *Chicot semblait hésitant, anxieux, avec quelque chose sur la langue qui ne voulait pas sortir* (Maupassant) ; avoir le sentiment qu'on est prêt à trouver un mot qui échappe : *Son nom va me revenir : je l'ai sur le bout de la langue.* || *Tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler,* réfléchir longuement avant de s'exprimer. || Fig. *Se mordre la langue,* regretter d'avoir dit quelque chose. || Fam. *La langue me démange de dire...,* j'ai envie de dire... || Fam. *Donner sa langue aux chats,* v. CHAT. || Fam. *N'avoir pas de langue, avoir perdu sa langue,* garder le silence ou parler très peu. || *Un coup de langue,* une médisance. || *Prendre, reprendre langue avec quelqu'un,* entrer, rentrer en pourparlers, prendre contact avec quelqu'un : *M. de Talleyrand nous ayant devancé prit langue avec ses amis* (Chateaubriand). *J'allais souvent à Péra pour reprendre langue avec les Européens* (Nerval). || **2.** La personne qui parle : *Toutes les langues du pays ont commenté l'événement.* || *Une bonne langue,* une personne bavarde, et, par antiphrase, médisante. || *Langue dorée,* personne persuasive, qui parle habilement (vieilli) : *Une langue dorée qui parle toute une nuit peut mener loin l'ingénue qui prête l'oreille sans défiance* (Musset). || *Une langue de serpent, de vipère, une mauvaise, une méchante langue,* une personne dont les propos sont calomniateurs : *Faire taire les mauvaises langues.*

III. 1. Système de signes vocaux et graphiques utilisé par une communauté d'individus pour communiquer entre eux et exprimer leur pensée : *Des jurons de tous les pays, des cris fous dans toutes les langues* (Daudet). *C'est bien agréable une langue dont on ne comprend rien.. C'est comme un brouillard* [...] *qui vadrouille dans les idées* (Céline). || *Langue maternelle,* celle qui est apprise dans le pays d'origine. || *Langue nationale,* celle qui est employée pour les documents officiels d'une nation. || *Langue vernaculaire,* v. VERNACULAIRE. || *Les langues étrangères,* ou simplem. *les langues,* celles des pays étrangers : *Le métier de vendeuse exige la connaissance des langues* (Cocteau). || *Avoir le don des langues,* avoir une aptitude naturelle à apprendre les langues étrangères. || *Les langues anciennes, mortes,* celles qui ne sont plus parlées : *Ces vieilles langues mortes dont le nom seul fait gronder ou sourire les esprits positifs* (Duhamel). || *Les langues vivantes,* celles qui sont en usage actuellement. || *Langue mère,* celle qui est à l'origine d'autres langues. || *Langues sœurs,* langues qui sont dérivées d'une autre : *L'italien, le français, l'espagnol sont des langues sœurs, issues d'une langue mère, le latin.* || *Langue internationale,* langue utilisée ou créée pour communiquer aisément entre gens de langues maternelles différentes : *Le latin a été longtemps langue internationale. L'espéranto, le volapük ont été créés pour jouer le rôle de langues internationales.* || *Langue véhiculaire,* v. VÉHICULAIRE. || **2.** Ensemble des moyens d'expression à la disposition des membres d'une communauté linguistique : *La langue, les beaux-arts, le théâtre, les lettres, la philosophie, l'histoire ; ainsi brille de tout son éclat, si fragile et pourtant immortelle dans la mémoire des hommes une civilisation* (J. d'Ormesson). *Exploiter toutes les ressources de la langue. Une langue riche, pauvre.* || *Langue commune,* la partie des moyens d'expression offerts par une langue, qui est commune aux membres de la population qui parle cette langue. || **3.** Ensemble des règles concernant le lexique, la phonologie, la morphologie, la syntaxe d'un système linguistique déterminé : *Bien connaître sa langue. Décrire une langue.* || *Faute de langue,* manquement aux règles d'une langue. || **4.** Système d'expression défini en fonction d'un groupe social, professionnel, culturel, et, plus spécialement, ensemble des traits distinctifs de ce système d'expression : *Langue populaire. Langue scientifique. Langue philosophique. La langue du barreau.* || *Langue liturgique,* celle qui sert à l'exercice d'un culte religieux. || *Langue verte,* l'argot. || *Langue vulgaire,* en termes de linguistique historique, celle dans laquelle s'exprimait le peuple, par opposition à la *langue savante,* le latin : *Le Serment de Strasbourg est notre premier document en langue vulgaire.* || *Langue littéraire,* langue utilisée par les écrivains : *On voit dans toutes les littératures apparaître, plus ou moins tard, une langue mandarine, parfois très éloignée de la langue usuelle ; mais, en général, cette langue littéraire est déduite de l'autre, dont elle tire les mots, les figures, les tours les plus propices aux effets que recherche l'artiste en belles-lettres* (Valéry). || Littér. *La langue des dieux,* la poésie. || **5.** Manière de s'exprimer propre à une époque : *La langue de la Renaissance. La langue du XVII*[e] *siècle. La langue moderne.* || **6.** Système d'expression caractéristique d'un écrivain ; vocabulaire, tournures dont il use particulièrement : *La langue de Racine. Il y a dans la langue de Mistral un mot qui résume et définit bien tout un instinct de la race : « galéja », railler, plaisanter* (Daudet). || **7.** *Fig.* Manière particulière de s'exprimer inspirée par un sentiment : *Parler la langue de l'amour, de la haine, de l'envie.* || **8.** Moyens d'expression (formes, couleurs, sons, etc.) utilisés par un artiste, pour exprimer ses conceptions, ses idées : *La langue de Van Gogh n'est pas celle de Rembrandt.* || **9.** Ensemble des signes conventionnels quelconques servant à s'exprimer, à transmettre une information : *Quand nous eûmes créé cette langue à notre usage, nous éprouvâmes un contentement semblable à celui qui trompe son maître* (Balzac). *Une langue chiffrée.* (V. art. spécial.)

● SYN. : **III, 1** *dialecte, idiome, parler ;* **4** *jargon, langage, vocabulaire ;* **6** *style.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA LANGUE

QU'EST-CE QUE LA LANGUE ?

On lit p. 112 du *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure (1916) : « La langue est pour nous le langage moins

la parole » ; en effet, **langue** et **parole** sont les deux « facteurs » du langage. La langue est « la partie sociale du langage, extérieure à l'individu, qui à lui seul ne peut la créer ni la modifier ; elle n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat passé entre les membres de la communauté » (p. 31). Elle est un « système de valeurs », « existant virtuellement dans chaque cerveau, ou plus exactement dans les cerveaux d'un ensemble d'individus », alors que la parole est « un acte individuel », car « l'exécution n'est jamais faite par la masse » (p. 30).

L'opposition est faussée dans le *Cours* de Saussure par l'inclusion sous le concept de « parole » de tout ce qui concerne la *phonation* (p. 36-37), de sorte que la langue est « un système de signes exprimant des idées » (p. 33), et qu'« un dictionnaire et une grammaire peuvent en être une représentation fidèle » (p. 32). La théorie de la phonologie (v. ce mot, art. spécial), construite plus tard à Prague, a intégré à la langue — trésor collectif — le système des unités phoniques, lesquelles n'expriment pas des idées. C'est pour conjurer les faux sens auxquels prêtait le mot *parole* que Gustave Guillaume l'a remplacé par **discours,** en donnant à l'opposition Langue/Discours une valeur mieux assise.

La langue restait pour Guillaume une donnée permanente préexistant à son emploi en discours, « *puissance* dont le discours livre un *effet,* c'est-à-dire le résultat d'un choix parmi une gamme de possibilités » (Marc Wilmet, *Gustave Guillaume et son école linguistique,* 1972). Une difficulté subsistait pourtant dans cette conception : tenant le *mot* pour « unité de langue », Guillaume donnait la *phrase* pour « unité de discours » (parce que toute phrase résulte d'un choix), et toute la syntaxe aurait échappé à la langue si Guillaume, dans un effort tardif, ne l'avait réintégrée au statut du mot par une théorie des « incidences », c'est-à-dire des affinités des mots entre eux. En définitive, l'opposition guillaumienne Langue/Discours, en progrès sur l'opposition saussurienne Langue/Parole, n'était pas encore de nature à emporter l'adhésion unanime, même des seuls linguistes français.

C'est pourquoi une partie d'entre eux (par exemple Jean Dubois dans sa *Grammaire structurale du français,* 1965) empruntèrent à la théorie américaine de la communication les termes clairs de **code** et de **message.** L'un et l'autre ont la simplicité des mots techniques, cette théorie étant issue des recherches de Shannon, ingénieur des téléphones Bell (v. INFORMATION, art. spécial). Mais *code* évoque un procédé de traduction plutôt que de création, et *message* a l'inconvénient d'évoquer le produit concret de l'application des règles, et non l'acte par lequel on les applique. On peut à ce titre préférer les termes de **compétence** et de **performance** introduits par N. Chomsky et son école. Chomsky (*Structures syntaxiques,* 1957 ; *Aspects de la théorie syntaxique,* 1965) substitue le terme de compétence à celui de *langue* employé par Saussure, pour désigner un **ensemble fini** de règles, incluant la phonologie et le dictionnaire dans son domaine, et dont la description constitue une **grammaire :**

> « La grammaire d'une langue se propose d'être une description de la compétence intrinsèque du locuteur-auditeur idéal. »

Le terme de *langue* n'est pas abandonné pour autant :

> « Désormais nous appellerons *langue* un ensemble (fini ou infini) de phrases, chacune d'entre elles étant de longueur finie et composée d'un ensemble fini d'éléments » (1957).

La langue devient donc l'ensemble des messages possibles indéfiniment créés (performance) selon des règles génératives données (compétence). Cette créativité de la compétence est le caractère qui l'oppose à la langue des distributionalistes américains, réduite à un corpus, riche ou pauvre, de textes oraux ou écrits. Quant à la « langue » saussurienne, rien dans le *Cours de linguistique générale* ni dans les notes manuscrites des élèves de Saussure ne laisse croire qu'elle ait été donnée comme la structure d'un corpus fini.

QU'EST-CE QU'UNE LANGUE ?

On parle de « *la* langue » quand on l'oppose à « la parole » ou « au discours » ; on parle d'« *une* langue » quand on l'oppose aux autres langues, c'est-à-dire aux autres codes linguistiques humains. Il existe effectivement des langues différant ou se rapprochant les unes des autres par des quantités de traits, et dont les points communs ou les divergences posent aux linguistes un problème très ardu de classement.

Il est évident qu'on peut classer les langues selon une quantité de critères ; par exemple : celles qui ont des consonnes aspirées et celles qui n'en ont pas, celles qui possèdent un subjonctif et celles qui n'en possèdent pas, etc. Mais établir une liste de caractères et se demander si telle langue présente ou non chacun d'eux, c'est décrire cette langue, et non la classer. Le classement suppose que l'on remarque le groupement habituel de certains caractères, coïncidence explicable par un facteur commun.

Ce facteur peut être une origine commune ; de tels rapprochements sont à la base de toutes les hypothèses sur la filiation des langues. Pourtant, le classement génétique, auquel se sont attachés principalement les grammairiens du XIX[e] s., aboutit à la distinction de grandes et petites familles, entre lesquelles aucune filiation ne se dessine avec netteté.

Le besoin d'un classement indépendant des parentés interlinguistiques s'impose donc en définitive, et l'on doit reconnaître qu'aucune des solutions proposées jusqu'ici n'a reçu l'adhésion de tous les linguistes. Ce classement relève d'une branche de la linguistique appelée **typologie.**

L'idéal serait qu'on découvrît une subordination interne des caractères distinctifs permettant d'instituer un ordre unique d'analyse, et de caractériser chaque langue jusqu'à l'identification par une suite de dichotomies (v. INFORMATION, art. spécial). Mais il est rare que les partitions s'emboîtent les unes dans les autres ; le plus souvent elles se croisent, sans lien apparent. Par exemple, aucun rapport n'apparaît clairement entre les classes phonologiques et les classes grammaticales ; dans le domaine grammatical lui-même, aucune solidarité des plans successifs d'analyse ne facilite un classement d'ensemble. C'est finalement au niveau de systèmes restreints (phonématique, syllabation, prosodie, opposition verbo-nominale, modalités du nom et du verbe, importance respective du lexique et de la grammaire, etc.) que les langues seront comparées et classées.

On s'est abstenu, dans ces remarques préliminaires, de donner au mot « langue » le sens dérivé qu'il prend en stylistique (« langue affective », « langue de Balzac ») ou en sociolinguistique (« langue médicale », « langue de la bourgeoisie ») ; le problème des « niveaux de langue » (vulgaire, familier, etc.) est traité ailleurs (v. ARGOT, STYLE, art. spéciaux).

Les langues dont il est parlé ici et dans les paragraphes qui suivent sont exclusivement les **langues naturelles,** reçues du milieu natal et pratiquées dans les échanges oraux de la vie quotidienne, comme le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol. Mentionnons seulement par prétérition les **langues artificielles,** créées soit pour un usage international, soit pour répondre à des besoins que la structure des langues naturelles ne satisfait pas (langue des mathématiques ou de la chimie, langue intermédiaire de la traduction automatique).

Plusieurs langues artificielles ont été imaginées et ont reçu une certaine diffusion :

— le *volapük,* créé par l'Allemand Schleyer en 1879, et qui était, dix ans plus tard, la langue de vingt-trois journaux ;

— l'*espéranto,* créé par le médecin russe Zamenhof vers 1887, et qui supplanta bientôt le volapük, grâce à l'éclectisme des racines empruntées aux grandes langues de civilisation, et à la simplicité de sa grammaire, dont les seize règles s'inspirent des schèmes indo-européens ;

— l'*interlingua,* créé par des linguistes, et qui n'a jamais suscité un enthousiasme comparable à celui qui avait répandu l'espéranto dans le monde entier.

Bien d'autres langues artificielles ont été fabriquées, avec un succès médiocre ; l'International Auxiliary Language Association a pour objectif de créer une telle langue et de la diffuser.

Le problème de l'utilité et des chances de succès d'une « langue auxiliaire internationale » a été posé au VI[e] Congrès international des linguistes (1948) ; des trois communications reçues à ce sujet, une seule était constructive, mais l'exposé du rapporteur, André Martinet, fit très objectivement le point du pourquoi et du comment. Quelle que soit la perfection de la L. A. I. proposée, son succès ne peut être assuré que par la force d'un prestige capable d'égaler celui des langues comme le français, l'anglais ou le russe, qui repose sur la puissance d'un État ou sur la richesse d'une civilisation ; le prestige idéologique qui a fait la fortune de l'espéranto a pu lui aliéner du même coup tous les gens qu'effrayait l'internationalisme politique. Cette prévention ne joue guère aujourd'hui, mais plutôt un instinct de défense des valeurs linguistiques et littéraires de chaque communauté.

Entre les langues naturelles et les langues artificielles peuvent être situées certaines langues religieuses, artificiellement conservées et dont l'usage s'étend à tous les peuples pratiquant le même culte, comme le latin des catholiques, l'arabe classique des musulmans. Il arrive que ces langues soient usitées, en raison de leur extension internationale, comme langues de la science.

LES FAMILLES DE LANGUE

On doit à Franz Bopp (v. LINGUISTIQUE, art. spécial) la découverte, au début du XIX[e] s., d'un « système de correspondances linguistiques qui suppose une langue *x* en un lieu *x,* en un temps *x* » ; cette formule, d'Antoine Meillet, définit la méthode de **reconstruction** qui conduit, à partir de ressemblances structurales, à la conception d'une source commune, telle que l'**indo-européen,** langue doublement morte puisqu'elle s'est tue depuis plus de 3 000 ans et n'a laissé aucun document écrit, mais langue survivante et supervivante dans une descendance qui n'a pas d'égale par le nombre et la qualité culturelle des idiomes.

La méthode comparative s'applique avec un succès particulier dans le cas des langues issues de l'indo-européen, comme dans le cas des langues issues du latin, parce qu'il s'agit alors de parenté par ramification, conforme au schéma ci-dessous :

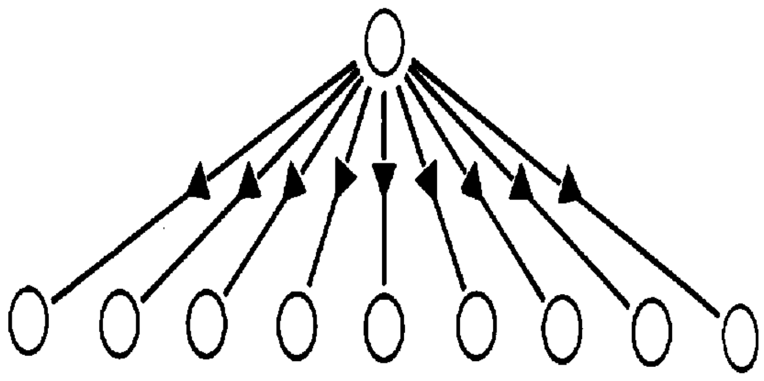

Les résultats en sont moins satisfaisants quand il s'agit, comme dans le cas des langues sino-tibétaines ou des langues bantoues, de « parenté par enchaînement » :

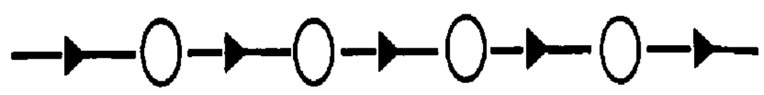

E. Benveniste, dans une conférence à l'Institut de linguistique de Paris (XI, 1952-53), a montré comment on passe de l'une à l'autre des langues bantoues par des transitions où certains caractères s'accentuent dans un sens déterminé : chaque zone se définit « par rapport à la zone voisine plutôt que par référence à une structure commune », de sorte que la dernière ressemble très peu à la première.

Les deux schémas figurent des cas extrêmes théoriques ; dans la réalité courante, ils se combinent en des enchaînements ramifiés dont certains chaînons manquent souvent.

L'entreprise de reconstruction selon le principe du premier schéma a pu s'associer, au XIX[e] s., à l'illusion qu'on atteignait par cette voie la « langue mère » originelle. Le second schéma corrige cette erreur : l'indo-européen n'est que la limite abstraite de nos possibilités de reconstruction ; langue *x* ou groupe de langues parentes, il n'est lui-même qu'un chaînon dans une évolution commencée depuis des milliers de siècles, et son apparente unité n'existe que par l'élimination d'une foule de langues contemporaines.

Le premier schéma donne aussi l'illusion que l'on peut remonter à *x* par la comparaison de tout un groupe de langues parlées à la même époque. Or la situation est tout à fait différente pour l'indo-européen, restitué à partir de langues attestées seulement à des époques très différentes, comme le hittite (II[e] millénaire av. J.-C.), le tokharien (I[er] millénaire apr. J.-C.), l'albanais (II[e] millénaire apr. J.-C.). Une difficulté propre au second schéma théorique consiste dans les conséquences graves que peut avoir la perte de deux ou trois chaînons successifs : il peut alors subsister si peu de points communs que la parenté n'a guère de chances d'être établie ou même soupçonnée. À cela doit tenir l'impossibilité où l'on est de relier entre elles les grandes familles dont nous allons faire l'inventaire, à moins qu'on ne leur suppose des origines indépendantes.

Leur présomption de parenté ne repose plus que sur des concordances structurelles, dont E. Benveniste démontre qu'elles peuvent exister entre des langues sans aucune parenté probable : ainsi le takelma, langue indienne de l'Oregon décrite par Sapir, présente les six traits distinctifs par lesquels Troubetzkoy croyait définir les langues indo-européennes. Au faisceau de concordances structurelles doit s'ajouter un faisceau, bien plus considérable, d'identités **substantielles.** Ainsi, la correspondance de structure entre le latin *est/sunt,* l'allemand *ist/sind,* le français *est/sont* est une preuve décisive de parenté moins par l'opposition abstraite d'un singulier et d'un pluriel à la troisième personne du verbe signifiant « être », que par l'identité ou la proximité phonique des consonnes (sifflante, dentale) et de l'alternance vocalique. L'identité substantielle, à elle seule, n'est d'ailleurs pas non plus décisive, puisqu'elle peut résulter d'un emprunt (v. ce mot, art. spécial).

Il faut écarter des dossiers de parenté toute considération des facteurs de race ; la genèse des langues n'a souvent rien à voir avec la genèse des peuples : de nos jours, des hommes de races les plus diverses parlent anglais.

Toutes ces réserves formulées, nous donnons ci-dessous l'inventaire des langues naturelles selon un classement génétique, à peu près celui de l'ouvrage *les Langues du monde,* composé en 1924 par un groupe de linguistes sous la direction d'Antoine Meillet et de Marcel Cohen, remis à jour et augmenté en 1952. Le lecteur en quête d'un atlas et de précisions sur les structures et l'histoire aura intérêt à s'y reporter.

On ne lira pas ci-après le nom de toutes les langues du temps présent et du passé. La distinction entre *langue* et *dialecte* (v. ce mot, art. spécial) est trop floue pour qu'on puisse même déterminer le nombre exact de langues parlées dans le monde moderne ; Meillet et Cohen le situent très approximativement entre 2 500 et 3 000. Les langues parlées par le plus grand nombre d'hommes sont : le chinois mandarin (500 millions), l'anglais (270 millions), l'espagnol (160 millions), le russe (130 millions) ; le français ne vient qu'en onzième place, avec l'italien (60 mil-

lions), dans le répertoire dressé par W. W. Gage : *List of Languages with Numbers of Native Speakers* (1969). Le nombre de millions d'usagers au-dessus de 20 sera indiqué entre parenthèses dans les listes qui vont suivre.

I. LES LANGUES INDO-EUROPÉENNES

Le groupe aryen (indo-iranien).

Le mot *ārya,* dont *Iran* est un dérivé récent, est le nom que se donnaient les ancêtres communs des Indiens et des Iraniens : le groupe *aryen* est celui qu'on appelle aussi *indo-iranien.*

Les plus anciens documents de l'Inde sont les textes védiques, écrits en *sanskrit,* langue que sa dénomination opposait comme langue noble (« accomplie ») au *prākrit,* ou langue « plébéienne ». Pendant des siècles, depuis le *Rigveda,* recueil d'hymnes antérieur au xe s., le sanskrit fut une langue religieuse ; il n'apparut qu'en 150 av. J.-C. dans les inscriptions de caractère laïque. Une langue parente, appelée *pāli,* fut la langue du bouddhisme méridional. Fixé dans sa forme classique par des grammairiens (surtout par Panini au ive s. av. J.-C.), le sanskrit s'est maintenu jusqu'à l'époque moderne comme langue littéraire.

Aujourd'hui, la branche indienne comprend de très nombreuses langues de l'Inde — où la langue officielle est l'*hindī,* écrit en caractères indiens — et du Pākistān — où la langue officielle est l'*ourdou,* écrit en caractères arabes —, ces deux langues ayant à elles seules 105 millions d'usagers. Le *pendjābī* (38 millions) se parle dans la région de Lahore, le *goujrātī* (27 millions) au nord de Bombay, où se parle le *mahrātte* (42 millions), le *rajasthani* (21 millions) au nord-ouest intérieur, l'*awadhi* (35 millions) dans la région d'Aoude, le *bhojpuri* (32 millions) autour de Bénarès, le *bengali* (100 millions), illustré par Rabindranath Tagore, dans le Bangla-Desh. Bien d'autres langues, moins représentées, se rattachent à la branche indienne, comme le *cinghalais,* langue principale de Ceylan et, en dehors de l'Inde, le *tsigane* (ou *gypsy, gitan, romani*), transporté par des nomades en Palestine, en Perse, en Arménie, dans toute l'Europe et jusqu'en Amérique.

L'iranien fut représenté anciennement par le *vieux perse,* langue de Cyrus, de Darius et de Xerxés, et par l'*avestique,* langue de la religion mazdéiste. Aujourd'hui, le *persan,* dont les premiers textes datent du viiie s., est la langue d'une grande partie de l'Iran, et des musulmans indiens et pakistanais ; le *kurde,* dans les montagnes d'Iran, d'Irak et de Turquie, l'*afghan,* en Afghanistān, et le *baloutchi,* dans le Baloutchistan, lui sont étroitement apparentés. Une poussière d'autres parlers iraniens étalés de la Turquie au Pamir sont fortement menacés par l'extension du persan.

L'arménien.

Les Arméniens, installés au sud du Caucase entre le xe et le viiie s., parlaient une langue indo-européenne dont les premiers monuments datent du ixe s. apr. J.-C. L'arménien moderne se parle dans plusieurs républiques soviétiques, et sporadiquement dans le monde entier.

Les groupes tokharien, thraco-phrygien, illyrien, etc.

D'autres peuples d'Europe centrale et d'Asie centrale ont parlé des langues indo-européennes indépendantes des autres groupes. Le peuple que Strabon appelle *Tokharoi* a laissé, de la Grèce à l'Inde et au Turkestan chinois, des vestiges d'une langue, parlée du viie au xe s. de notre ère, où l'on distingue deux dialectes, appelés *tokharien A* et *tokharien B,* ou *koutchéen.*

On connaît mal le *thrace* et le *phrygien,* parlés dans les Balkans plus de quatre siècles av. J.-C. et exportés par la colonisation en Asie Mineure.

Au nord des Balkans, les Illyriens unissaient le monde grec, le monde germanique et le monde italique ; l'*illyrien* n'est connu que par trois mots d'une inscription à Scrutari, et par des noms propres au nord et au sud des Balkans ; il a donné le *messapien,* importé en Italie du Sud au viiie s. av. J.-C.

Le groupe hittite.

Les textes en *hittite,* langue des Hittim de la Bible, découverts au cœur de l'Asie Mineure, n'ont été déchiffrés qu'en 1916 par B. Hrozny. Ils datent du xixe au xive s. av. J.-C. ; le *luwi,* langue voisine très mal connue, semble avoir doublé le hittite dans l'usage vulgaire, et l'a peut-être précédé historiquement. Ces langues, dites **anatoliennes,** semblent parentes de l'indo-européen, sans en dériver obligatoirement.

Il est possible que le *lycien* et le *lydien,* attestés au ve et au ive s. av. J.-C. en Asie Mineure, soient à rattacher au groupe hittite.

Le groupe hellénique (ou grec).

Le *grec ancien* comportait de nombreux dialectes, importés dans la péninsule balkanique, les îles égéennes et la côte ouest de l'Asie Mineure par des tribus parlant une langue indo-européenne à des stades plus ou moins avancés de son évolution, diversifiée encore par la multiplicité des substrats. Les inscriptions remontent au viiie s. av. J.-C. ; les premiers manuscrits au iiie s. apr. J.-C. Ces dialectes enchevêtrés sont répartis en quatre groupes :

— l'*achéen,* central

— l'*éolien,* au nord-est, comprenant le *thessalien,* le *béotien* et le *lesbien,* dont la fortune littéraire fut grande aux viie-vie s.

— le *dorien,* occidental, dont la littérature se développa en Italie et en Sicile

— l'*ionien-attique,* qui domina dès le viie s. par une civilisation florissante ; l'*attique,* langue d'Athènes dont les monuments littéraires ont connu depuis le ve s. av. J.-C. un rayonnement sans égal, a constitué au ive s. le fond de la langue hellénistique commune (*koinê*) qui a donné le *grec moderne.*

L'albanais.

Les origines de l'*albanais,* dont les premiers textes datent du xve s. de notre ère, sont obscures ; on le rattache à la famille indo-européenne, sans apparentement plus précis.

Le groupe italique.

Les monuments épigraphiques du territoire italien conservent des traces de langues très mal connues, remontant aux six derniers siècles avant notre ère : le *vénète* (au nord-est), l'*ombrien* (au nord et à l'ouest), l'*osque* (au sud) ; mais ce groupe, appelé *italique,* est surtout représenté par le *latin,* dialecte de Rome, véhicule, à partir du iiie s., d'une culture et d'une civilisation qui lui gagnèrent toute l'Italie, puis un vaste empire européen et africain.

Conservé sur l'étendue de cet empire sous une forme vulgaire appelée *roman,* dont l'unité fut assez bien maintenue jusqu'au ve s., le latin se différencia localement pour donner les langues que l'on appelle *romanes :*

— le groupe *italien* (60 millions d'usagers), en Italie, aux États-Unis et en Afrique ;

— le groupe *sarde,* en Sardaigne ;

— le groupe *provençal* ou *occitan ;*

— le groupe *français* (60 millions), en France et dans le monde ;

— le groupe *espagnol* (160 millions), en Espagne et en Amérique latine

— le groupe *catalan,* en Catalogne, en Roussillon, dans la province de Valence et aux îles Baléares ;

— le groupe *portugais* (95 millions), au Portugal et au Brésil ;

— le groupe *rhéto-roman* ou *ladin,* partagé entre la Suisse, l'Autriche et l'Italie : *romanche, tyrolien, frioulan ;*

— le groupe *roumain,* en Roumanie, en Thessalie et en Macédoine.

Le groupe celtique.

Les langues celtiques présentent avec les langues italiques plusieurs ressemblances qui ne suffisent sans doute pas à étayer l'hypothèse souvent avancée d'un groupe *italo-celtique.*

Le *gaulois,* langue celtique commune continentale répandue avant notre ère en Gaule, en Italie du Nord, en Espagne et jusqu'en Asie Mineure, n'est connu que par des noms propres et une centaine d'inscriptions remontant jusqu'au IIIe s. av. J.-C. Il disparut en Gaule au début de notre ère, étouffé par le latin.

Les dialectes insulaires ne sont pas attestés avant le ve s. de notre ère :

— le groupe *gaélique,* qui a donné l'*irlandais,* illustré à partir du XIe s. par une très riche littérature, mais confiné aujourd'hui dans les campagnes et les montagnes par les progrès de l'anglais ; exporté en Écosse au ve s., il ne survit que dans les Highlands ;

— le groupe *brittonique,* parlé en Grande-Bretagne avant l'invasion romaine, et qui, refoulé par les invasions germaniques à partir du ve s. au pays de Galles et en Cornouailles, a été exporté en Bretagne armoricaine. On y distingue :

a) le *gallois,* dont l'usage se conserve au pays de Galles et qui a été exporté dans divers dominions ;

b) le *cornique* de Cornouailles, disparu au XVIIIe s. ;

c) le *breton* (*breiz*), dont de nombreuses variétés se sont maintenues en Armorique.

Le groupe germanique.

Les langues germaniques se laissent diviser en trois groupes : le gotique, le nordique et le germanique.

a) Le *gotique,* oriental, est la langue des Gots, qui descendirent de Scandinavie (Gotland) au IIe s. de notre ère vers la mer Noire et dont le royaume se scinda au IIIe s. entre les Ostrogots et les Wisigots ; les premiers fondèrent un royaume en Italie, les seconds un autre en Espagne.

b) Le *nordique,* septentrional, est connu dès la fin du IIe s. apr. J.-C. par des inscriptions en caractères « runiques » ; la langue commune ancienne est le *norrois,* qui se scindera au VIIIe s. entre le *norvégien,* le *danois* et le *suédois.* Les Norvégiens ont colonisé l'Islande, où leur langue, devenue l'*islandais,* a été celle d'une brillante littérature (biographies appelées *sagas*) jusqu'à nos jours. La Norvège, à la fin du Moyen Âge, a adopté la langue danoise, qui a composé avec le norvégien une langue hybride, aujourd'hui langue commune d'une grande partie des Norvégiens.

c) Le *germanique,* occidental, est représenté aujourd'hui principalement par l'*allemand* et l'*anglais.*

L'allemand (*deutsch*) commence avec le *haut allemand* (gloses du VIIIe s.), qui comprenait au Moyen Âge le *bavarois,* l'*alaman,* ou *alémanique,* et le *francique,* souche principale de l'allemand commun ; un dialecte francique est devenu le *yiddish,* parlé aujourd'hui par les juifs d'Europe et d'Amérique, et qui s'écrit en caractères hébreux.

Le *bas allemand* apparaît au IXe s. sous la forme appelée *vieux saxon.* Le *hollandais* et le *flamand,* langues très voisines, s'y rattachent ; le premier a été exporté en Insulinde, aux Antilles, en Guyane, au Transvaal, au Cap. Le *frison,* autre branche du bas allemand, subsiste sur quelques points (Hollande, Heligoland). L'anglais (*english*) a une origine confuse. Venant du nord de la Germanie, des Angles, des Saxons et des Jutes envahirent successivement la Grande-Bretagne aux ve et VIe s., et leur langue, appelée *anglo-saxon,* ou *vieil anglais,* est un groupement de dialectes variés. Au XIVe s., une langue commune naquit à Londres et se répandit dans l'île, et même en Irlande. Le développement considérable des entreprises coloniales et commerciales de l'Angleterre, portant l'anglais dans tous les continents, a fait de cette langue la seconde du monde après le chinois mandarin, avec 270 millions d'anglophones.

Le groupe balte.

Les langues baltiques sont :

— le *vieux prussien,* disparu au XVIIe s. ;

— le *lette* et le *lituanien,* devenus au XIXe s. langues nationales et littéraires de Lettonie et de Lituanie.

L'hypothèse d'un apparentement étroit avec les langues slaves, autorisant la conception d'un groupe balto-slave, ne repose pas sur des bases fermes.

Le groupe slave.

Les langues slaves se laissent classer en trois groupes : le slave méridional, le slave occidental et le slave oriental.

a) Le slave méridional est connu au IXe s. par des traductions de textes sacrés dues aux apôtres Cyrille et Méthode, notées en alphabet dit *cyrillique ;* la langue de ces traductions, appelée *vieux slave,* est restée pendant tout le Moyen Age la langue religieuse des Slaves orthodoxes. Les parlers modernes de slave méridional sont : le *slovène,* le *serbo-croate,* le *bulgare.*

b) Le slave occidental comprend le *tchéco-slovaque* et le *polonais* (36 millions d'usagers).

c) Le slave oriental comprend, depuis le XIIe s., trois dialectes :

— le *grand-russe,* ou *russe* proprement dit, issu du dialecte moscovite et devenu au XVIIIe s. la langue commune des lettres et de l'État (130 millions) ;

— le *blanc-russe,* ou *biélo-russe,* langue officielle de la Biélorussie

— le *petit-russe,* ou *ukrainien* (42 millions).

II. LES LANGUES OURALIENNES

Des langues ouraliennes sont parlées sur certains points d'un territoire allant de la Norvège à la Sibérie, recouvertes ailleurs par les invasions des Indo-Européens et des Turcs. On y distingue :

— les langues **finno-ougriennes :** *lapon, finnois suomi* (ou *finlandais*), *este* (ou *estonien*), *carélien, vepse, mordve, tchérémisse, votiak, zyriène, ostiak* (autref. appelé *ougrien*), *vogoul, hongrois* (ou *magyar*) ; toutes langues vivantes, dont la plus ancienne attestation ne remonte pas au-delà de l'an 1000 ;

— les langues **samoyèdes,** comme le *yourak,* parlées dans les steppes bordant l'Arctique.

III. LES LANGUES ALTAÏQUES

L'origine des langues désignées du nom d'*altaïques* se perd dans la nuit des premiers siècles, où elle rejoint vraisemblablement l'histoire des Huns d'Attila ; c'est seulement à partir du VIe s. que l'on peut établir avec quelque assurance l'itinéraire d'incessantes migrations dont l'Asie fut le champ, de la Turquie à la Corée et au Japon, et dont la conséquence linguistique fut une extrême diversification par le jeu des substrats et des superstrats.

On y distingue trois groupes, dont les ressemblances, au moins en morphologie, ne sont pas si frappantes que l'on puisse avec certitude affirmer la parenté :

— Le groupe *turc,* qui compte 50 millions d'usagers et qui comprend différentes formes, dont le turc officiel (24 millions), parlé en Turquie, en Bulgarie, à Chypre et en U.R.S.S., est la plus importante, devant l'*azéri,* le *tatar,* le *kazakh,* le *kirghiz,* l'*ouzbek* et l'*ouigour ;*

— Le groupe *mongol* recouvre une aire peuplée de nomades qui va de l'Afghānistān à la Mongolie (monts Altaï) ;

— Le groupe *toungouze* comprend principalement l'*evenki,* parlé au nord de la Mongolie, et le *mandchou,* parlé au Sink'iang et en Mandchourie.

On tient pour très probable l'appartenance au groupe altaïque du *coréen* (34 millions d'usagers), marqué d'un fort superstrat chinois ; le coréen lui-même est parent du *japonais* (100 millions).

IV. LES LANGUES DRAVIDIENNES

La partie méridionale de l'Inde conserve des langues de la famille *dravidienne,* importantes par le nombre des usagers et la tradition littéraire ; ce sont principalement :

— le *tamoul,* ou *tamil* (42 millions), occupant le sud-est de la péninsule et une partie de Ceylan ;

— le *malayalam,* dialecte détaché du tamoul, occupant le Sud-Ouest ;

— le *télougou* (46 millions), occupant la côte orientale ;

— la *canara* (20 millions), occupant la côte occidentale.

Plus au nord, ces langues ont été refoulées dans les montagnes, où elles subsistent en îlots (*gondi, khouroukh, houi*). Le *brahoui,* parlé dans les montagnes du Baloutschistan oriental, est un vestige périphérique attestant l'antériorité des couches dravidiennes sur les couches indo-iraniennes, et donnant la mesure de leur première extension.

V. LES LANGUES SINO-TIBÉTAINES

La branche **tibéto-birmane** de la famille sino-tibétaine s'étend du Cachemire au Viêt-nam. On y distingue le *tibétain,* parlé au Tibet et autour, et le *birman,* langue officielle de Birmanie.

La branche **chinoise** comprend le *mandarin,* parlé dans la moitié nord de la Chine (500 millions d'usagers), le *wou* (55 millions), le *cantonnais* (50 millions), l'*amoy* (31 millions), le *foochow* (24 millions), le *hakka,* etc.

VI. LES LANGUES AUSTRO-ASIATIQUES

J. Przyluski a groupé en une famille *austro-asiatique* un certain nombre de langues disséminées dans le sud de l'Asie, et souvent refoulées en îlots linguistiques par les langues kam-thai, tibétobirmanes ou indiennes.

Deux cependant sont langues officielles, le *vietnamien,* celle du Viêt-nam (32 millions), et le *khmer,* celle du Cambodge (on le parle aussi en Thaïlande et au Viêt-nam).

Langue complexe, comportant un vocabulaire spécial pour s'adresser au loi, un autre pour s'adresser aux bonzes, le khmer s'est grossi d'emprunts massifs au sanskrit et au pāli quand il a été substitué au français dans le Cambodge devenu indépendant. Au groupe austro-asiatique se rattachent probablement le *khasi* et le *munda,* parlés en Inde.

VII. LES LANGUES KAM-THAÏ

Aux langues qu'on vient d'énumérer se mêlent, sur le territoire du Sud-Est asiatique, des langues parfois groupées sous le terme *kam-thaï ;* ce sont principalement :

— le *chan,* parlé en Birmanie et au Yun-nan ;

— le *thaï* (ou *siamois*), parlé en Thaïlande (25 millions) ;

— le *lao,* parlé en Thaïlande et au Laos.

Quelques langues apparentées à ce groupe subsistent sur des points de la Chine et dans l'île d'Hai-nan.

VIII. LES LANGUES CAUCASIQUES

On réunit un certain nombre de langues parlées sur les flancs du Caucase par l'élimination de l'arménien, de l'azéri, des langues iraniennes, du russe et de l'ukrainien. A l'intérieur du groupe ainsi défini, on opère un classement géographique :

— caucasique du Nord : *abkhaz, oubykh, tcherkesse* à l'ouest ; *tchétchène, ingouche, bats* au centre ; *avar, dargwa, lakk, samourien* à l'est ; la parenté des langues du Centre et de l'Est a été démontrée par Troubetzkoy ;

— caucasique du Sud : *géorgien, mingrélien, laze, svane,* dont la parenté entre eux ne fait pas de doute.

Les ressemblances invoquées pour démontrer la parenté des langues caucasiques du nord au sud ne sont nullement décisives.

IX. LE BASQUE

Le basque est une enclave non indo-européenne en territoire roman. On y distingue en France, d'ouest en est, au flanc des Pyrénées occidentales : le *labourdin,* le *bas navarrais,* le *souletin ;* en Espagne, le *biscayen,* le *guipuzcoan* et le *haut navarrais.*

On a rapproché le basque de l'*aquitain,* connu par quelques inscriptions latines, et l'ensemble a été nommé *euskarien* (du basque *euskara,* langue basque). Une parenté avec l'*ibère,* langue ancienne mal attestée, est à peu près indémontrable.

Des linguistes comme A. Trombetti, N. Marr, C. C. Uhlenbeck, G. Dumézil, R. Lafon ont cherché à établir la parenté des langues euskariennes avec les langues caucasiques. Cette hypothèse n'a pas été féconde : l'unité des langues caucasiques est elle-même problématique. Les rapprochements qu'on a pu faire ont l'intérêt d'une comparaison typologique sans permettre d'affirmer l'existence d'une antique famille eurasienne partout recouverte, sauf dans les Pyrénées et le Caucase.

X. LES LANGUES ASIANIQUES

On désigne par l'adjectif *asianiques* (du grec *asianos,* « d'Asie Mineure ») un certain nombre de langues mortes dont le seul trait commun est d'avoir été parlées dans la proche Asie ; aucune parenté entre elles n'est impliquée, ni exclue. Aucune de ces langues ne passe pour l'ancêtre d'un parler moderne. En voici un bref inventaire.

— Le *sumérien* est la plus vieille langue écrite de l'humanité ; ses premiers pictogrammes (vers 3500 av. J.-C.) ont conduit à l'écriture cunéiforme. Il ne s'apparente à aucune langue connue. Les Sumériens occupaient la région du sud de Babylone au golfe Persique.

— L'*élamite,* attesté au milieu du IIIe millénaire, était encore usité au IVe s. av. J.-C. dans les inscriptions du roi Cyrus.

— Le *hatti,* parlé en Asie Mineure au IIe millénaire av. J.-C., a été éliminé par l'invasion des Hittites.

— Le *halde* a précédé l'indo-européen en Arménie.

— Le *hurri,* parent du *halde,* est attesté entre le IIIe et le milieu du IIe millénaire de la Mésopotamie à la Syrie.

— Le *carien* est connu par un petit nombre d'inscriptions du VIIe au IVe s. av. J.-C.

XI. LES LANGUES MÉDITERRANÉENNES

On groupe ainsi des langues mortes de la Méditerranée sans parenté connue :

— le *crétois,* écrit sur les tablettes au IIe millénaire av. J.-C., qui n'ont jamais été déchiffrées ;

— le *cypriote,* attesté très imparfaitement au IVe s. av. J.-C. ;

— l'*étrusque,* dont les très nombreuses inscriptions, en alphabet grec de Corinthe, n'ont été que partiellement interprétées.

XII. LES LANGUES CHAMITO-SÉMITIQUES

La dénomination de langues *chamito-sémitiques* est trompeuse, donnant à croire que le groupe *chamitique* a la même unité que le groupe *sémitique ;* elle se fonde symboliquement sur les noms de Cham et de Sem, fils de Noé, et sur la descendance que leur attribue la Bible.

Certains linguistes emploient, pour désigner le même groupe, le terme de « langues *afro-asiatiques* », qui est pire, faisant la part trop belle aux expansions en Asie de langues dont le berceau est africain.

Le sémitique.

Le sémitique oriental est l'*akkadien* (ou *assyro-babylonien*) parlé en Mésopotamie vers 3000 av. J.-C. Il survécut peu à la prise de Babylone par Cyrus (539) et fut remplacé par l'*araméen,* qui constitue, avec le *cananéen,* le sémitique occidental du Nord. Langue de tribus nomades peu à peu fixées dans le monde ancien, l'araméen s'est introduit par les fonctionnaires dans l'Empire perse : d'où la

forte unité de cet « araméen impérial » (IXe-IIIe s.). Se substituant à toutes les langues sémitiques du Nord, il n'eut plus à lutter que contre le grec, qui l'emporta sur la côte méditerranéenne. Au VIIe s. apr. J.-C., il sera recouvert par l'arabe. On distingue à partir du IIIe s. av. J.-C. plusieurs variétés d'araméen : le *palestinien*, le *nabatéen*, le *palmyrénien*, le *syriaque*, le *babylonien* talmudique, le *mandéen* d'Irak ; deux variétés de néo-araméen sont encore parlées, dans l'Anti-Liban et en Union soviétique.

Le cananéen comprend surtout l'*hébreu* et le *phénicien*, d'où dériva le *punique* de la colonie phénicienne de Carthage. Le phénicien des côtes de Syrie-Palestine fut recouvert lui-même par l'araméen avant le début de l'ère chrétienne.

L'hébreu est la langue des Israélites établis en Palestine (pays de Canaan) vers la fin du XIIIe s. av. J.-C. Il fut la langue de la Bible (IXe-VIe s.) et apparaît dans quelques rares inscriptions de la même époque ; il cessa d'être parlé après la destruction de Jérusalem (captivité de Babylone au début du VIe s. av. J.-C.) et fut conservé surtout par les lettrés et les rabbins comme langue juive internationale. L'usage courant des Juifs adopta selon les lieux l'araméen ou le grec, ou une forme de l'hébreu différente de l'hébreu biblique, plus récemment le yiddish ou la langue en usage dans la nation de leur choix.

Le mouvement sioniste de la fin du XIXe s. en Europe orientale et en Palestine a rétabli la pratique courante de l'hébreu, qui est devenu la langue officielle de l'État d'Israël, créé en 1948 ; l'adoption d'une langue commune était indispensable à des immigrés de toutes provenances.

Le sémitique du Sud est représenté avant tout par l'*arabe* :

— *arabe ancien*, connu sous diverses formes (*libyanite, thamoudéenne, safaïtique*) par des inscriptions à partir du VIe s. av. J.-C.

— *arabe classique*, perpétuant la langue du Coran (prêché par Mahomet au VIIe s.) ; l'arabe classique, avec un lexique renouvelé, est resté la langue littéraire et religieuse des musulmans, qui sont quelque 250 millions dans le monde ;

— *dialectes arabes*, répandus par l'expansion qui commença avec les conquêtes du calife Omar ; l'arabe élimina presque complètement l'araméen, s'étendit jusqu'au milieu de l'Afrique du Nord, recouvrant le copte et refoulant le berbère, pour atteindre enfin l'Océan ; il se mêla au Soudan avec les langues négro-africaines. Dans chaque région, il se particularisait, se différenciait de la forme pure conservée en Arabie, de sorte qu'on parle des dialectes différents en Irak, en Jordanie, en Palestine, en Syrie, au Liban, en Égypte, au Soudan, en Libye, au Maghreb, en Mauritanie, à Malte. L'arabe est parlé aujourd'hui par 95 millions d'usagers, qui ne peuvent pas toujours se comprendre immédiatement, mais y parviennent au prix d'un faible effort.

Une langue appelée *sudarabique* (ou *yéménite*) a été celle d'un État florissant vers le VIIIe s. av. J.-C. Elle a disparu au VIIe s. de notre ère, ne laissant qu'une enclave au sud de la péninsule arabique, entre l'Hadramaout et l'Oman.

L'*éthiopien* représente une avance sémitique en Afrique très antérieure à celle de l'arabe. Il se compose de plusieurs dialectes sudarabiques, altérés par un substrat couchitique. L'éthiopien, ou *guèze*, attesté par des inscriptions au IVe s. de l'ère chrétienne, n'a survécu jusqu'à nos jours que comme langue liturgique et savante. Son évolution dans la langue parlée a donné le *tigrina*, de la région d'Axoum. Un dialecte différent du guèze a donné le *tigré*.

L'*amharique* est parlé sur la majeure partie du haut plateau abyssin. Il est depuis le XIIIe s. la « langue du roi » d'Ethiopie et se répand de ce fait, fortement altéré par le couchitique, qu'il n'a pas éliminé.

D'autres dialectes survivent au sud de l'Ethiopie : le *gafat*, l'*argobba*, l'*harari*, le *gouragué*.

Le chamitique.

L'**égyptien** est attesté depuis le IVe millénaire av. J.-C. jusqu'au Ve s. apr. J.-C. À partir de l'établissement du christianisme au IIIe s., la langue égyptienne appelée *copte* s'écrivit avec l'alphabet grec, additionné de quelques signes égyptiens. Le copte fut évincé à partir du VIIe s. par la langue des conquérants arabes, et disparut au XVIIe s.

On appelle **berbère** un ensemble de dialectes dont certains sont attestés depuis le XIIe s. :

— le *touareg* (Sahara) ;

— le *zenaga* (Mauritanie) ;

— les berbères marocains : *rifain, chleuh* ;

— les berbères algériens : *zénète, kabyle* ; ;

— les berbères de Tunisie et des oasis libyennes.

Le *libyque* n'est attesté que par un millier de courtes inscriptions mal déchiffrées, relevées surtout dans le territoire de Carthage. Il peut être l'ancêtre du berbère.

Le parler des **Guanches,** habitant les îles Canaries avant l'arrivée des Européens, éliminé au XVIe s. par l'espagnol, a été quelquefois rattaché au libyco-berbère ; mais les quelques documents qu'on possède du *guanche* sont un corpus insuffisant pour vérifier cette hypothèse.

Le groupe **couchitique** se compose de langues très diverses parlées dans la corne orientale de l'Afrique, bordant la mer Rouge et l'océan Indien. Ce sont, du nord au sud : le *bedja*, l'*agaw*, l'*afar-saho*, le *somali*, le *galla*, le *sidamo*, le *djandjero*, l'*ometo*, le *kafa*.

Le **tchadien,** représenté surtout par le dialecte *haoussa*, parlé dans le nord du Nigeria, et usité comme langue de relation au Dahomey, au Togo, au Ghana, en Afrique centrale, au Cameroun, a été intégré au chamito-sémitique par Joseph H. Greenberg (1955) ; mais les faits invoqués ne sont pas décisifs.

Pour toutes ces langues, la connaissance des faits est insuffisante pour garantir les conclusions génétiques que suggèrent certaines ressemblances. On est loin d'une « grammaire comparée » pareille à celle des langues indo-européennes.

XIII. LES LANGUES NILO-CHARIENNES

On appelle **nilo-chariennes** un groupe de langues s'étendant sur la vallée du haut Nil et se prolongeant au sud au-delà du lac Victoria et à l'ouest le long du Chari vers le Tchad. Citons le *dinka* et le *nuer* au Soudan, le *luo* au Kenya, le *sara*, le *lugbara*, le *lendu*, le *mangbetu*, les langues *nubiennes*, le *teso*, le *nandi*, le *masaï*. Elles ne se rattachent à aucune autre famille.

XIV. LES LANGUES SAHARIENNES

On appelle **saharien central** un groupe de langues parlées au nord et à l'est du Tchad, comme le *kanuri*, le *tubu* (ou *daza*), le *maban*, le *koman*.

XV. LES LANGUES NIGÉRO-CONGOLAISES

Cette famille comprend les langues parlées dans l'ouest et la moitié sud de l'Afrique. On y distingue plusieurs branches.

— Les branches **atlantique occidental** et **mandingue.** La première comprend le *wolof*, langue nationale du Sénégal, le *serer* au Sénégal et en Gambie, le *timné* et le *boulom* en Sierra Leone, le *foulani* sur des points espacés du Sénégal au Cameroun. Les langues mandingues, au nombre d'une vingtaine, se parlent au Libéria et dans la Sierra Leone (*kpelle, loma, mendé*) et au Mali (*malinké, bambara*).

La côte du Libéria au Cameroun est occupée par des langues de la branche **kwa :** *akan* dans le Ghana, *baoulé* en Côte-d'Ivoire, *ewe* au Togo, *fon* au Dahomey, *yorouba, ibo* et *noupé* au Nigeria.

L'arrière-pays est occupé par la branche **gur,** principalement le *mossi*.

Quelques langues parlées à l'est du Cameroun sont difficiles à classer : on connaît surtout le *zandé* du Zaïre et du Soudan, et le *sango*.

— La branche **centrale** se compose d'une quantité de petites langues mal connues, à part l'*efik* et le *tiv.*

— La branche **orientale** est constituée essentiellement par les langues *bantoues,* qui s'étendent sur tout le sud de l'Afrique à partir d'une ligne allant du Cameroun au Mozambique. Le nombre de ces langues approchant de quatre cents, elles sont inégalement connues, et leur classement est loin d'être achevé. Certains linguistes y distinguent trois types :

1° Les langues officielles et commerciales, comme le *swahili,* « pidgin » parlé au Kenya, en Tanzanie et aux Comores, le *kongo,* le *louba* et le *ngala* au Congo ;

2° Les langues de communication : *chona* (Zambie), *ngamya* (Malawi) ;

3° Les langues de tribus : *ganda* (Ouganda), *kikouyou* et *kamba* (Kenya), *tchagga* et *nyamwezi* (Tanzanie), *bemba* (Zambie et Malawi), *héréro, zoulou, xhosa, swazi, sotho, tswana.*

Seule enclave au sud-ouest de l'Afrique australe dans l'aire bantoue, le groupe **khoi-san** est formé du *hottentot* et du *bochiman.* Deux petites tribus en Tanzanie parlent des langues apparentées à ce groupe, le *sandawe* et le *hatsa.*

XVI. LES LANGUES MALAYO-POLYNÉSIENNES

Le groupe malayo-polynésien couvre une aire qui va de Formose à la Nouvelle-Zélande et de Madagascar à l'île de Pâques, en exceptant l'Australie et une partie de la Nouvelle-Guinée.

• La branche **indonésienne** comprend :

— le *malais,* parlé en Malaisie, à Sumatra et à Bornéo ; l'*indonésien,* langue officielle de l'Indonésie, est un malais altéré par les substrats et les adstrats ;

— le *javanais* (50 millions d'usagers), parlé à Java, à Sumatra, à Bornéo et dans les îles Célèbes ;

— le *soundanais,* le *madourais,* parlés à Java ;

— le *batak,* le *minangkabu,* deux des nombreux idiomes de Sumatra ;

— le *balinais,* parlé à Bali ;

— le *dayak* et le *njakju,* parlés à Bornéo ;

— le *bugis* et le *macassar,* parlés dans les îles Célèbes ;

— de nombreuses langues parlées aux Philippines, comme le *tagalog* (langue nationale), le *bisayan,* le *bikol* et *l'ilongo.*

Le *malgache,* parlé à Madagascar, se rattache à la branche indonésienne.

Des langues indonésiennes sont parlées sur la côte nord-ouest de la Nouvelle-Guinée, ainsi qu'au Viêt-nam et au Cambodge.

• La branche **polynésienne** recouvre les archipels du Pacifique, de Hawaii (*hawaiien*) à la Nouvelle-Zélande (*maori*) et à l'île de Pâques.

• La branche **mélanésienne** comprend environ quarante-cinq langues, comme le *fidjien* (Fidji), l'*areare* (îles Salomon), le *banoni* (Bougainville). La langue véhiculaire dans cette zone si diversifiée est un « pidgin » juxtaposant sans morphologie des mots anglais, mélanésiens, papous et autres.

D'autres langues sont parlées en Micronésie (îles Caroline, Marshall, Gilbert).

XVII. LES LANGUES AUSTRALIENNES

L'Australie est peuplée à 99 p. 100 d'Européens parlant anglais. Mais il existe deux cent vingt-huit langues autochtones parlées dans le nord du continent et qui forment ensemble une famille sans lien avec aucune autre.

XVIII. LES LANGUES PAPOUES

Les langues des autochtones de Nouvelle-Guinée sont classées langues *papoues* (du malais *papuwah,* « crépu »), mais leur unité n'est pas prouvée, et aucun rapprochement généalogique n'a été fait avec une famille connue.

XIX. LES LANGUES AMÉRINDIENNES

Les langues les plus parlées en Amérique sont les langues indo-européennes, importées depuis la découverte du continent : anglais en Amérique du Nord, de l'Alaska au Mexique ; espagnol du Mexique à la Terre de Feu, à l'exception du Brésil, de langue portugaise ; français au Québec pour 30 p. 100 de la population ; italien, allemand, dans les grandes villes.

Mais les langues indigènes, qu'on appelle **amérindiennes** pour les distinguer des langues de l'Inde, se sont bien souvent conservées, et certaines ont encore une grande extension, comme le *guarani,* qui a 1 million d'usagers, le *quechua,* qui en a 6 millions, l'*araucan,* qui en a 200 000, l'*aymara,* qui en a 600 000. Le cas de ces langues est exceptionnel : un très grand nombre ont disparu depuis trois siècles, et beaucoup des survivantes sont menacées du même sort.

Nous donnons ci-dessous la liste des principales familles d'après l'ouvrage de C. F. et F. M. Voegelin, *Anthropological Linguistics,* publié en 1966 :

AMÉRIQUE DU NORD

Algonquin (100 000) ... Canada
Athabascan (120 000) ... Canada, États-Unis
Esquimo-aléoute (50 000) ... Groenland, Canada, Alaska, îles Aléoutiennes
Iroquois (18 000) ... Canada, États-Unis
Muskogean (20 000) ... États-Unis
Siou (25 000) ... États-Unis

AMÉRIQUE CENTRALE

Maya (2 000 000) ... Mexique, Guatemala, Honduras
Mixtèque (175 000) ... Mexique
Otomi (300 000) ... Mexique
Penuti (65 000) ... Mexique, États-Unis
Popolak (95 000) ... Mexique
Tarasque (50 000 à 60 000) ... Mexique
Totonaque (90 000) ... Mexique
Utoaztèque (1 000 000) ...Mexique, États-Unis
Zapotèque (200 000) ... Mexique

AMÉRIQUE DU SUD

Araucan (200 000) ... Chili, Argentine
Arawak (100 000) ... à travers toute l'Amérique du Sud
Aymara (600 000) ... Pérou, Bolivie
Choco (de 20 000 à 25 000). Panamâ, Colombie, Équateur
Goajiro (40 000) ... Colombie, Venezuela
Jivaro (20 000) ... Équateur, Pérou
Paez-coconuco (20 000) ... Colombie
Quechua (6 000 000) ... Colombie, Équateur, Pérou, Bolivie, Argentine, Chili
Tacano-pano (15 000) ... Brésil, Pérou
Tupi-guarani (1 000 000) ... Brésil, Paraguay, Bolivie, Argentine
Waican (25 000) ... Brésil, Venzuela

On lira un inventaire beaucoup plus détaillé dans l'*Introduction à la linguistique* de H. A. Gleason (Larousse, 1969), § 28.32-28.43.

XX. LES PARLERS CRÉOLES

Les *créoles* ont un point commun avec les *sabirs* et les *pidgins :* ce sont des langues secondes empiriquement fabriquées pour établir la communication entre des groupes humains de langues premières différentes. Les sabirs sont, au sens propre, des mélanges très composites de langues romanes, de grec, d'arabe et de turc usités dans les ports méditerranéens : la *lingua franca* usitée dans les siècles derniers en Afrique du Nord, évoquée par Molière dans la turquerie du *Bourgeois gentilhomme,* et dont la tradition peut remonter aux croisades, était un sabir. Le mot « pidgin » a pris aujourd'hui le même sens, pendant que « sabir » en venait à désigner péjorativement le résultat maladroit des efforts d'un autochtone pour parler la langue des colons. Les créoles ont été fabriqués pour la communication entre les esclaves de couleur et les maîtres blancs à l'époque de la traite des Noirs (XVIe-XIXe s.) ; ces sabirs, appris par les Noirs à leurs enfants — car les langues de substrat, entre Noirs d'origines très diverses, ne pouvaient être d'aucune utilité —, devinrent immédiatement langues premières. Les conditions les meilleures à la conservation de ces parlers sont réalisées dans les îles.

Il existe en Amérique de nombreux créoles :

— à base française : Haïti, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Dominique, Louisiane, Trinidad et Venezuela ;

— à base anglaise : Virginie, Jamaïque, Guyane, Honduras, Colombie ;

— base portugaise : Curaçao.

On discute sur l'existence de créoles espagnols (Colombie, Curaçao) et hollandais (Surinam), où il faut voir plutôt des variétés locales de ces langues, donc des dialectes.

Des créoles existent en Afrique : créoles français à la Réunion, à l'île Maurice et aux Seychelles ; créoles portugais en Guinée, au Cap-Vert, en Casamance.

CLASSEMENTS TYPOLOGIQUES

Le développement considérable du comparatisme au XIX[e] et au début du XX[e] s. a amené par réaction un grand nombre de linguistes d'aujourd'hui à prôner le classement typologique. Pourtant, toute constatation de ressemblance conduit à la recherche d'une explication, laquelle est toujours historique, ou n'est pas. Le linguiste anglais R. H. Robins remarque (*Linguistique générale : une introduction,* 1973) que des consonnes « glottalisées » (dont l'occlusion s'accompagne d'une fermeture plus ou moins simultanée de la glotte), très peu usitées dans les langues indo-européennes, jouent un rôle important dans deux langues de cette famille, l'arménien et l'ossète (de souche iranienne), et aussi dans une langue caucasique, donc non apparentée, le géorgien. On explique ce fait par la proximité géographique : ces trois langues voisinent sur le Caucase ; mais comment ne pas supposer que les deux langues indo-européennes tiennent ce caractère, aberrant dans leur famille, d'un substrat caucasique ? Constater des ressemblances et les donner pour effet du hasard n'est pas une démarche scientifique.

Que la typologie ait une fin explicative ou non, on a vu plus haut que n'importe quel fait de langue pouvait permettre un classement ; mais il faut, pour ne pas aboutir à un émiettement de traits descriptifs, avoir établi l'existence d'ensembles de traits concomitants dont la reconnaissance peut permettre de caractériser largement une langue.

Du point de vue phonétique, on peut, par exemple, rapprocher l'anglais de l'ancien français par un ensemble de traits de *relâchement,* comme l'a fait Pierre Delattre (v. DIALECTES, art. spécial) ; ce dernier en tirait d'ailleurs de fort intéressantes conclusions historiques (influence du substrat celtique).

Du point de vue phonologique, Troubetzkoy, par exemple, proposait de classer les langues selon les relations qui existent entre leurs éléments consonantiques ou leurs éléments vocaliques : ainsi, le système consonantique du grec ancien disposait non seulement des trois séries de consonnes occlusives que connaît par exemple l'anglais :

sourdes : /p/, /t/, /k/ ;

sonores : /b/, /d/, /g/ ;

nasales : /m/, /n/, /ŋ/ ;

mais d'une série d'aspirées sourdes :

/ph/, /th/, /kh/.

Cependant, on retombe, avec de telles remarques, dans la poussière des particularités : faire de ce trait un critère de classement impose de négliger trop d'autres traits aussi typiques, et ce classement n'est utile en définitive que pour différencier entre elles un petit nombre de langues.

Les critères grammaticaux permettent-ils d'embrasser plus de traits dans une même définition ? C'est la qualité que l'on reconnut longtemps à la division de Humboldt en :

— langues **isolantes** (ou **analytiques**) ;

— langues **agglutinantes ;** ;

— langues **flexionnelles** (ou **fusionnelles**).

Les premières composent les phrases par juxtaposition de mots invariables, ayant chacun son signifié ; on cite le chinois et le vietnamien ; voici comment on peut représenter la manière dont les mots signifiants y recouvrent les idées signifiées :

Sa1 + Sa2 + Sa3 + Sa4 + Sa5 + Sa6
Sé1 + Sé2 + Sé3 + Sé4 + Sé5 + Sé6

Les secondes composent les mots d'une suite d'éléments significatifs. On cite le turc (ex. : *ler* = « pluriel » ; *i* = « possessif » ; *den* = « ablatif » ; *ev* = « maison » ; *evler* est nominatif pluriel ; *evi* est possessif singulier ; *evleri* est possessif pluriel ; *evden* est ablatif singulier, *evlerinden* est ablatif possessif pluriel, etc.). Tous les mots d'une telle langue sont aisément décomposables en leurs constituants, lesquels ont chacun un sens et un seul. Une phrase de ces langues peut donc être figurée ainsi :

[Sa1 + Sa2 + Sa3] + [Sa4] + [Sa5 + Sa6]
Sé1 + Sé2 + Sé3 + Sé4 + Sé5 + Sé6

Les troisièmes groupent également en mots plusieurs éléments significatifs, mais les signifiants y constituent souvent des *amalgames* (v. ce mot, art. spécial) ; c'est le cas en latin, où la désinence *-as* de *rosas* marque indissociablement le signifié « accusatif » et le signifié « pluriel » ; en français, le signifiant *au* marque à la fois : « préposition *à* », « article masculin » et « singulier » ; on peut écrire :

[Sa1 + Sa23] + [Sa4] + [Sa56]
Sé1 + Sé2 + Sé3 + Sé4 + Sé5 + Sé6

Le défaut de ce classement est qu'il se fonde sur des types purs qui n'existent pas : toutes les langues sont plus ou moins isolantes, et flexionnelles, et surtout agglutinantes. La différence entre les unes et les autres se réduit souvent à une question d'écriture (liaison des mots, traits d'union).

La distinction de ces trois types de langues peut donner l'impression que les langues isolantes demandent un plus grand effort d'agencement — et de décodage — dans l'acte de parole, alors que les langues synthétiques mettent à la disposition du locuteur des assemblages préfabriqués réduisant le dernier effort au minimum. Il n'en est rien, puisque, d'une part, l'agencement des mots invariables se fait en vertu de règles souvent très contraignantes préexistant à l'acte de parole, et que, d'autre part, le choix, au moment où l'on parle, des formes préfabriquées parmi toutes les formes d'un même paradigme implique la considération de tous les éléments signifiés.

D'autres systèmes de classement ont été proposés, par Sapir (*Language,* 1921), par Greenberg (1954), par Martinet (*Langue et fonction,* 1962) entre autres. La préférence qu'on accordera aux uns et aux autres est surtout fonction de la nature du groupe de langues qu'on veut classer.

Un classement sémantique peut être fondé sur des bases semblables. A. Martinet (*ibid.,* p. 108) propose en effet pour critère le caractère motivé ou arbitraire du vocabulaire. En allemand, beaucoup de mots ont un sens que révèlent clairement leurs composants, alors que le français use d'un mot simple dont le sens est connu par convention ; comparer :

ALLEMAND	FRANÇAIS
Bahnsteig (chemin de gare)	*quai*
aufsteigen (aller en haut)	*monter*

La différence est celle qui sépare les langues agglutinantes des langues fusionnelles.

Certains ont cherché les critères de classement sémantique dans la comparaison des « champs » (v. ce mot, art. spécial). L'étude des termes de parenté révèle de grandes différences entre les langues : un Français dit, selon le sexe de la personne désignée : *mon frère* ou *ma sœur ;* en japonais, le sexe n'est distingué que par rapport au locuteur, et un homme ne désigne pas son frère par le même mot que le fait une femme. Mais ce genre de considérations débouche sur la sociologie ou l'ethnologie, et aboutit à une typologie des civilisations plutôt que des langues. La limite du domaine linguistique est ici très glissante.

Le problème d'une typologie des langues adaptée à l'optique humaine ne semble pas avoir reçu de solution définitive ; mais, à l'ère de l'ordinateur, la multiplicité des classements possibles n'est plus rédhibi-

toire : la liberté du choix est concevable ; la machine peut même révéler quel critère donne le classement le plus économique.

langué, e [lɑ̃ge] adj. (de *langue ;* XVe s., René d'Anjou). En héraldique, se dit des oiseaux dont la langue est d'un autre émail que le corps.

langue-de-bœuf [lɑ̃gdəbœf] n. f. (de *langue, de* et *bœuf ;* 1441, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [art. *langue*] ; sens 3, 1851, Landais [« buglosse », 1530, Palsgrave]). **1.** Demi-pique en usage au Moyen Âge. || **2.** Outil de maçon, taillé en forme de cœur. || **3.** Nom usuel de la fistuline, champignon comestible, appelé aussi FOIE-DE-BŒUF.

● Pl. *des* LANGUES-DE-BŒUF.

langue-de-carpe [lɑ̃gdəkarp] n. f. (de *langue, de* et *carpe ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Ciseau dont le tranchant a un double biseau légèrement arrondi. || **2.** Foret pour percer de très petits trous dans le métal. || **3.** Pioche utilisée dans les travaux de bourrage des ballasts de chemin de fer.

● Pl. *des* LANGUES-DE-CARPE.

langue-de-carpette [lagdəkarpɛt] n. f. (de *langue, de* et *carpette* 2 ; 1834, Landais). Burin de serrurier, à tranchant arrondi.

● Pl. *des* LANGUES-DE-CARPETTE.

langue-de-chat [lɑ̃gdəʃa] n. f. (de *langue, de* et *chat ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens de « espèce de coquille allongée et plate » ; sens 1, 1902, Larousse ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Burin de graveur. || **2.** Petit biscuit plat et allongé.

● Pl. *des* LANGUES-DE-CHAT.

langue-de-chien [lɑ̃gdəʃjɛ̃] n. f. (de *langue, de* et *chien ;* XVe s.). Nom usuel de la cynoglosse officinale.

● Pl. *des* LANGUES-DE-CHIEN.

langue-d'oiseau [lɑ̃gdwazo] n. f. (de *langue, de* et *oiseau ;* XVe s., Tilander, au sens de « semence du frêne » ; sens actuel, XXe s.). Variété de pâtes à potage.

● Pl. *des* LANGUES-D'OISEAU.

langue-de-serpent [lɑ̃gdəsɛrpɑ̃] n. f. (de *langue, de* et *serpent ;* début du XIVe s.). Amulette que l'on utilisait au Moyen Âge pour déceler les poisons qui auraient pu être introduits dans les mets princiers.

● Pl. *des* LANGUES-DE-SERPENT.

langue-de-vache [lɑ̃gdəvaʃ] n. f. (de *langue, de* et *vache ;* 1812, Mozin, au sens de « consoude » ; sens actuel, 1877, Littré). Enclume arrondie d'un côté et pointue de l'autre, utilisée lors de la finition des travaux de forge.

● Pl. *des* LANGUES-DE-VACHE.

languedocien, enne [lɑ̃gdɔsjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Languedoc,* n. géogr. ; v. 1820, A. Hugo). Relatif au Languedoc ou à ses habitants ; habitant ou originaire du Languedoc.

◆ **languedocien** n. m. (1873, Larousse). Dialecte de langue d'oc.

langueter [lɑ̃gte] v. tr. (de *languette* [v. ce mot] ; XIIIe s., Godefroy, aux sens de « faire mouvoir la langue, bavarder, médire » ; sens actuel, 1867, Littré [*langueté,* « découpé en languettes », 1812, Mozin]). [Conj. **4 a.**] Faire une languette à la rive d'une planche.

languette [lɑ̃gɛt] n. f. (dimin. de *langue ;* v. 1193, Hélinant, écrit *languete,* au sens de « langue » ; sens 1, 1314, Mondeville [écrit *languete ; languette,* v. 1354, *Modus*] ; sens 2, 1530, Palsgrave ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1573, Du Puys). **1.** Objet, pièce ayant la forme d'une langue : *Faire des languettes de pain. La languette d'une chaussure. Baudu surveillait la table avec autorité. Il avait distribué des languettes de brie* (Zola). *Il* [...] *saisit le registre à couverture noire, l'ouvrit au feuillet marqué d'une languette de papier* (Duhamel). || **2.** Aiguille du fléau d'une balance : *Elle n'était plus, selon la comparaison d'un habile manieur d'âmes, que « la languette de la balance »* (Goncourt). || **3.** *Languette d'un instrument à anche, d'un tuyau d'orgue,* lame mobile engendrant le son par ses vibrations. || **4.** Tenon d'une planche destiné à entrer dans une rainure.

langueur [lɑ̃gœr] n. f. (lat. *languorem,* accus. de *languor,* faiblesse, abattement, maladie, inactivité, paresse, mollesse, de *languēre* [V. LANGUIR] ; 1125, *Romania* [XXXVIII, 536], au sens 1 ; sens 2, 1564, *Indice de la Bible ;* sens 3, v. 1770, J.-J. Rousseau [« état d'âme dû à la passion amoureuse », v. 1530, C. Marot] ; sens 4, 1677, Racine ; sens 5, 1858, Th. Gautier ; sens 6, 1673, Boileau ; sens 7, 1770, Raynal). **1.** État d'une personne qui perd lentement ses forces physiques (vieilli) : *La petite Hauser faillit mourir cet été-là d'une maladie de langueur qu'on attribua au froid de la montagne* (Maupassant). || **2.** Affaiblissement de l'énergie morale, abattement : *La reine* [...], *qui ne put par tout son crédit faire abandonner ces deux sièges qu'on vit enfin si mal réussir, tomba en langueur et tout l'État languit avec elle* (Bossuet). || **3.** État d'âme qui porte à l'inaction, à la rêverie douce et mélancolique : *Un ciel enchanté, un air pur et délicieux portent dans l'âme une langueur secrète dont le voyageur ne fait que passer a même de la peine à se défendre* (Chateaubriand). *Une grande langueur* (*il y a des gens qui prétendent qu'elle ne manque pas de charme*) *s'empare de votre esprit et se répand à travers vos facultés comme un brouillard dans un paysage* (Baudelaire). || *Spécialem.* État d'âme dû à la passion amoureuse : *Vous ne connaissez pas* [...] | *Ces attendrissements, ces soupirs et ces larmes* | *Sans cause, qu'on voudrait, mais en vain, réprimer,* | *Cette vague langueur et ce doux mal d'aimer,* | *Pour un objet chéri ces mortelles alarmes* (Gautier). *Ils se taisaient, pris d'une langueur, assoupis par la tiédeur de leur embrassement* (Zola). || **4.** Expression, attitude d'une personne qui cède à cet état d'âme : *Je suivais des regards, et des pas, et du cœur,* | *Les danseuses passant l'œil chargé de langueur* (Lamartine). *Le froid qui le pâlissait semblait déposer sur sa figure une langueur plus douce* (Flaubert) ; et par extens. : *Les étés, elle* [la chatte] *avait des langueurs de créole. Pendant des journées entières, elle se pâmait d'aise et de chaleur* (Loti). || **5.** Caractère de ce qui porte à cet état d'âme : *L'orchestre hawaïen commença de jouer un air plaintif fort à la mode et chargé de langueur* (Carco). || **6.** *Fig.* Manque d'intérêt, de mouvement d'une œuvre littéraire (vieilli) : *La langueur de la composition, du style d'un roman.* || **7.** *Fig.* Stagnation, ralentissement de l'activité d'une entreprise, d'un secteur commercial ou industriel : *La langueur des affaires, des transactions à la Bourse.*

● SYN. : **1** *dépérissement, épuisement, étisie, prostration ;* **2** *atonie, dépression ;* **3** *alanguissement, mélancolie ;* **4** *indolence, morbidesse, nonchalance ;* **7** *engourdissement, léthargie, marasme, somnolence, torpeur.* — CONTR. : **1** *vigueur, vitalité ;* **2** *courage, cran* (fam.), *dynamisme, énergie, nerf* (fam.), *ressort ;* **3** *ardeur, chaleur, élan, enthousiasme ;* **4** *alacrité, allant* (fam.), *entrain, pétulance, vivacité ;* **7** *animation, prospérité.*

langueyage [lɑ̃gɛjaʒ] n. m. (de *langueyer ;* 1465, Godefroy, écrit *langueaige ; langueyage,* 1803, Boiste). Action de langueyer.

langueyer [lɑ̃geje] v. tr. (de *langue ;* XIIe s., *Dolopathos,* écrit *langoiier,* au sens de « agiter la langue » ; écrit *langueyer,* au sens I, 1, 1564, Liébault [sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *langueyeur*] ; sens I, 2, fin du XVIe s. ; sens II, 1867, Littré).

I. 1. Examiner la langue d'un porc pour voir s'il est ladre. || **2.** *Class.* Délier la langue à quelqu'un, le faire parler : *Je l'ai un peu langueyée ; demain elle* [une fille du peuple] *viendra chez moi* (Saint-Simon).

II. Garnir de languettes un tuyau d'orgue.

langueyeur [lɑ̃gejœr] n. m. (de *langueyer* [v. ce mot] ; 1378, Godefroy, écrit *langoieur ; langueyeur,* XVIe s., Loisel). *Vx.* Inspecteur jadis chargé de s'assurer, par l'examen de la langue des porcs, qu'ils n'étaient pas ladres : *Le plus riche langueyeur de porcs des environs* (Cladel).

languide [lɑ̃gid] adj. (lat. *languidus,* affaibli, languissant, mou, inactif, sans énergie, de *languēre* [V. LANGUIR] ; 1523, Mortières,

au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** *Class.* Qui est languissant, faible et abattu : *Ne laisse pas mon âme impuissante et languide | Dans la stérilité que le crime produit* (Corneille). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui est empreint de mollesse, dénué de force, de dynamisme : *La phrase se dépliait sur une sorte de mélodie grave et languide* (Huysmans) ; et plaisamm. : *Pendant qu'il s'élevait doucement dans un ascenseur languide, Laurent perçut un bruit de pas sur le tapis de l'escalier* (Duhamel).

• SYN. : **2** *alangui, indolent, langoureux, languissant, nonchalant.*

languier [lɑ̃gje] n. m. (de *langue ;* 1353, Godefroy, au sens II ; sens I, 1573, J. A. de Baïf).

I. Langue et gorge d'un porc, fumées.

II. Pièce d'orfèvrerie en forme d'arbre, sur laquelle on plaçait, au Moyen Age, les langues-de-serpent, amulettes servant à faire l'essai des mets pour y déceler la présence éventuelle de poison.

languir [lɑ̃gir] v. intr. (lat. pop. **languīre,* altér. du lat. class. *languēre,* être languissant, abattu [au pr. et au fig.] ; XIe s., Stengel, au sens 1 ; sens 2, 1273, Adenet [*languir d'amour,* v. 1240, G. de Lorris — *languir,* même sens, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy] ; sens 3, 1671, Mme de Sévigné [*languir de* + infin., v. 1465, Picot, I, 169 ; *faire languir quelqu'un,* 1645, Corneille — *laisser languir..,* même sens, milieu du XVIe s., Ronsard] ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, v. 1355, Bersuire ; sens 6, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* et *littér.* S'affaiblir, perdre graduellement ses forces physiques, du fait de la maladie, des privations, des mauvais traitements : *Et le jour a trois fois chassé la nuit obscure | Depuis que votre corps languit sans nourriture* (Racine). *On y recevait ces lépreux qui, renoncés de leurs proches, languissaient aux carrefours des cités* (Chateaubriand). *Cette pauvre ouvrière malade dont l'enfant chétif languissait près d'elle dans le mauvais air d'une arrière-boutique* (France). || **2.** *Littér.* Éprouver quelque peine, quelque souffrance qui dure et, par là même, épuise l'esprit et le corps : *Moi aussi, je dois sortir de l'état de torpeur où je languis dans ce triste et froid château* (Stendhal). *La duchesse de Guermantes* [...] *languissait dès qu'on parlait de la beauté d'une autre femme qu'elle* (Proust). *Son triste corps* [de Phèdre] *qui a langui, qui a séché dans les feux, dans les larmes* (Mauriac). *La vie me devenait moins facile : quand le corps est triste, le cœur languit* (Camus). || Spécialem. *Languir d'amour,* ou, absol., *languir,* souffrir les tourments de la passion amoureuse : *Le fruit brun de son corps fait languir les bergers* (Samain). || **3.** Fam. *Languir après* (et un nom), attendre impatiemment une personne ou une chose désirée : *Languir après une lettre.* || Fam. *Languir de* (et l'infinitif), souhaiter vivement de : *Et je languissais d'avoir de ses nouvelles* (Daudet). || *Faire languir quelqu'un,* le laisser dans l'attente : *Elle ne revenait point, pourtant, s'amusant sans doute à le faire languir* (Maupassant). || **4.** En parlant des végétaux, s'étioler, dépérir : *Le clair-obscur d'appartements où languissent des fleurs* (Aragon). || **5.** *Fig.* En parlant des choses, manquer de force, d'activité, d'animation : *Je traversais la Seine, qui languit et se replie autour de ses îles* (Nerval). *Une période où le commerce languit.* || **6.** *Fig.* En parlant des choses de l'esprit, des œuvres littéraires, perdre de son intérêt, traîner en longueur : *La conversation languissait quelquefois* (Daudet). *Une comédie dont le dernier acte languit.*

◆ **se languir** v. pr. (fin du XIXe s., A. Daudet [aussi *se languir de quelqu'un, de quelque chose*]). *Fam.* et *dialect.* S'ennuyer, se morfondre (usité dans les régions méridionales) : *Tout seul, à Paris, il se languissait pour sûr* (Daudet). *Toi, va quérir Mathurin, qui se languirait dans la Cailleterie, et ramène-le* (R. Bazin). || *Se languir de quelqu'un* ou *de quelque chose,* éprouver de la peine, du chagrin, du fait de leur absence : *Si vous saviez comme je l'aimais cette mule-là ! comme je me suis langui d'elle en Italie* (Daudet).

languissamment [lɑ̃gisamɑ̃] adv. (de *languissant ;* 1573, Pontus de Tyard). D'une manière languissante : *Votre prunelle, où brille une humide paillette, | Au coin de vos doux yeux roule languissamment* (Gautier). *Quand elle eut de mes os sucé toute la moelle, | Et que languissamment je me tournai vers elle | Pour lui rendre un baiser d'amour..* (Baudelaire). *Pour l'Armoricain comme pour l'Hellène primitifs, les morts traînent languissamment un reste d'existence* (France).

languissant, e [lɑ̃gisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *languir ;* v. 1280, *Clef d'Amors,* au sens 3 ; sens 1, 1487, Garbin [pour l'état lui-même, 1693, La Bruyère] ; sens 2, 1487, Garbin ; sens 4, av. 1613, M. Régnier ; sens 5, 1588, Montaigne). **1.** *Class.* et *littér.* Qui languit, dépérit, perd lentement ses forces physiques : *La pauvre Madelonne* [Mme de Grignan] *est toujours languissante ; sa mauvaise santé fait le plus grand chagrin de ma vie* (Sévigné). || Se dit aussi de l'état lui-même : *Ma santé est toujours languissante* (Maintenon). *Son état languissant ne l'empêcha pas de se jeter dans les bras du jeune homme* (Zola). || **2.** Qui manque d'énergie, d'entrain, d'ardeur : *Se sentir languissant. Ne soyez pas prompt à parler et languissant à faire* (Bossuet). || **3.** *Class.* et *littér.* Qui exprime la langueur amoureuse, langoureux : *Les amants se jettent des regards tendres et languissants* (Furetière, 1690). *Je réponds de la petite. Deux grands yeux languissants, cela ne trompe pas* (Musset). || **4.** Se dit de ce qui manque de force, d'animation, dont l'activité est ralentie : *Puis la conversation reprit, faible et languissante, et se traîna en propos intimes et en observations banales* (France). *Un commerce languissant.* || **5.** *Littér.* Qui est empreint de langueur, incite à la mollesse, à l'inaction : *Un air très vieux, languissant et funèbre* (Nerval). *L'été fut languissant et tiède* (Gide).

• SYN. : **2** *amorphe, indolent, mou, nonchalant ;* **5** *alangui, languide* (littér.), *langoureux.*

lani-, élément tiré du lat. *lana,* laine, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots techniques.

lanice [lanis] adj. f. (de *laine ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *bourre lanieche* [*bourre laniche,* début du XVe s. ; *bourre lanice,* 1606, Nicot]). Vx. *Bourre lanice,* partie la plus grossière de la laine, utilisée pour rembourrer les matelas.

lanier [lanje] n. m. (mot issu de l'agglutination de l'art. défini et d'un terme non attesté **anier* [dér. de l'anc. franç. *ane,* cane — XIIe s., *Athis* —, lat. *anas,* canard, cane], proprem. « [oiseau] qui chasse les canards » ; XIIe s., comme adj., dans la loc. *falcon lanier* [*faucon lanier,* v. 1265, Br. Latini] ; comme n. m., v. 1354, *Modus*). Faucon, femelle du laneret, qu'on dressait autrefois pour la chasse.

lanière [lanjɛr] n. f. (de l'anc. franç. *lasne,* lanière [XIIe s., Godefroy], mot issu, par métathèse consonantique [sous l'influence de *lacs*], d'un terme non attesté **nasle,* lacet [auquel répond le wallon oriental actuel *nâle,* ruban — cf. aussi le dér. *naliere,* lacet de cuir, XIIIe s., *Romania,* XXXIX, 239], francique **nastila,* aiguillette ; XIIe s., *Partenopeus de Blois,* écrit *lasniere* [*lanière,* v. 1360, Froissart], au sens 1 [*découper en lanières,* XXe s.] ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Bande de cuir ou d'une autre matière, longue, étroite et souple, pouvant se nouer facilement et servant notamment à confectionner les pièces du harnachement d'un cheval : *Lanière d'un fouet. Sur la peau nue, la lanière s'imprima en rose vif* (Aymé). *Jean tenait Icare* [le cheval] *et il le sentait qui frémissait au bout des lanières de cuir* (Vialar) ; et par anal. : *De grandes fumées qui montaient dans le ciel blafard, et que la bise de novembre rabattait, déchirait en lanières rousses* (Zola). || *Découper en lanières,* découper en bandes longues et minces. || **2.** Bande large de tissu en crin tricoté, pour frictionner énergiquement une partie du corps.

• SYN. : **1** *courroie, guide, longe, rêne.*

lanifère [lanifɛr] adj. (de *lani-* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1747, James, au sens 2 ; sens 1, 1867, Littré). **1.** Qui porte, qui produit de la laine : *Un animal lanifère.* || **2.** Qui porte un duvet d'apparence laineuse ou cotonneuse : *Plantes lanifères.*

lanigère [laniʒɛr] adj. (lat. *laniger,* qui porte de la laine, de *lana,* laine, duvet, et de *gerere,* porter ; XVe s., Godefroy, au sens de « [animal] qui porte de la laine » ; 1828, Mozin, au sens de « [plante] qui porte un duvet semblable à de la laine » ; *puceron lanigère,* 1829, Boiste). *Puceron lanigère,* espèce de puceron recouvert d'une sécrétion cireuse ressemblant à de la laine, et qui s'attaque aux pommiers.

laniidés [laniide] n. m. pl. (de *lani-,* élément tiré de *lanius* [v. ce mot], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1902, Larousse). Famille d'oiseaux passereaux, comprenant les pies-grièches et les formes voisines.

laniste [lanist] ou **lanista** [lanista] n. m. (lat. *lanista,* maître de gladiateurs : XVe s., Godefroy, puis début du XVIIe s., Malherbe, puis 1757, *Encyclopédie* [VII, 695], écrit *laniste ; lanista,* 1962, Larousse). À Rome, celui qui formait, vendait ou louait des gladiateurs pour le cirque.

Lanital [lanital] n. m. (nom déposé, mot ital., contraction de *lan[a] ital[iana],* proprem. « laine italienne », de *lana,* laine [lat. *lana,* même sens], et du fém. de l'adj. *italiano,* italien, dér. de *Italia,* Italie [lat. *Italia,* même sens] ; 1949, Larousse). Fibre artificielle élaborée à partir de la caséine.

lanius [lanjys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, emploi spécialisé du lat. class. *lanius,* boucher, dér. de *lanire,* mettre en pièces, découper ; 1873, Larousse). Nom scientifique des pies-grièches.

lanlaire [lɑ̃lɛr] (mot de fantaisie, utilisé comme refrain de chanson populaire ; 1832, Balzac [*va te faire lanlaire ! ; envoyer faire lanlaire,* 1877, Littré]). Groupe de syllabes finales formant mot dans de vieux refrains populaires, et qui est usité dans des locutions familières et vieillies. || *Envoyer faire lanlaire,* envoyer promener. || *Va te faire lanlaire !,* va te faire fiche !

lanoline [lanɔlin] n. f. (du lat. *lana,* laine, et du suff. *-ol,* lat. *oleum,* huile d'olive, huile en général ; 1888, Larousse). Graisse de consistance solide, jaune ambré, extraite du suint de la laine des moutons et utilisée comme excipient de pommades et de crèmes pour la peau : *Suzanne enduit son cou délicat de lanoline et l'emmaillote de vieux linge usé* (Colette).

• REM. On a dit aussi LANOLÉINE (1931, Larousse).

lansquenet [lɑ̃skənɛ] n. m. (allem. *Landsknecht,* fantassin, proprem. « serviteur du pays », de *Land,* terre, pays, et de *Knecht,* valet, serviteur ; v. 1480, O. de La Marche, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Fantassin allemand servant comme mercenaire en France, aux XVe et XVIe s. : *Qu'on fasse venir sur l'heure quarante lansquenets très forts pour monter la garde autour de notre lit* (Daudet). || **2.** Jeu de cartes introduit en France par les lansquenets à l'époque des guerres de Religion, en usage surtout parmi les gens du peuple : *Grâce à Dieu, l'instinct contraire me domine, je fais peu de cas de la politique par la raison même que j'ai été heureux à ce lansquenet* (Chateaubriand).

lansquine [lɑ̃skin] n. f. (déverbal de *lansquiner ;* 1866, Delvau, écrit *lance-quine ; lansquine,* fin du XIXe s.). *Arg.* Pluie : *Aussi j'suis gai. Quand la lansquine | M'a trempé l'cuir, j'm'essui l'échine* (Richepin).

lansquiner [lɑ̃skine] v. impers. (élargissement de *lancer,* uriner [1821, Esnault], dér. de *lance,* eau [1562, Esnault], empr. de l'arg. ital. *lenza,* urine, boisson, lui-même déverbal de *[s]lenzeare,* uriner [XVe s.], bas lat. *lanceare* [v. LANCER 1] ; 1800, Esnault, écrit *lanc[e]quiner ; lansquiner,* 1811, Esnault). *Arg.* Pleuvoir : *Il lansquine, il pleut, figure qui assimile les longues lignes de la pluie aux piques des lansquenets et qui fait tenir en un seul mot la métonymie populaire : il pleut des hallebardes* (Hugo). *S'en aller dans la nuit pendant qu'il vous lansquine sur les os* (Aymé).

lantanier [lɑ̃tanje] ou **lantana** [lɑ̃tana] n. m. (lat. de la Renaissance *lantana* ou *lentana,* viorne, du gaulois **lantana,* genre d'arbuste ; 1611, Cotgrave, écrit *lantane ; lantana,* 1902, Larousse ; *lantanier* [dér. de *lantane*], 1845, Bescherelle). Arbuste de la famille des verbénacées, cultivé comme plante ornementale.

lanter ou **lenter** [lɑ̃te] v. tr. (origine obscure ; 1802, Catineau). Orner une pièce de chaudronnerie de motifs repoussés au marteau.

lanterne [lɑ̃tɛrn] n. f. (lat. *lanterna,* lanterne, var. nasalisée de *laterna,* même sens ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 [*lanterne de Diogène,* 1690, Furetière ; *lanterne sourde,* 1611, Cotgrave ; *lanterne-tempête,* début du XXe s. ; *lanterne chinoise,* 1869, Flaubert ; *lanterne vénitienne,* 1893, *Dict. général ; prendre des vessies pour des lanternes,* 1873, Larousse — d'abord *croire que des vessies sont des lanternes,* 1606, Nicot (*faire vessie pour lanterne,* « faire croire des choses bizarres et absurdes », fin du XIIIe s., Adam de la Halle] ; sens I, 2, fin du XIXe s., A. Daudet [sur un véhicule automobile, XXe s. ; *lanterne rouge,* 1926, Esnault] ; sens I, 3, milieu du XVIe s. [*mettre à la lanterne,* 1832, Brunot] ; sens I, 4, 1685, Furetière [*lanterne magique ; lanterne vive,* av. 1613, M. Régnier ; *oublier d'éclairer sa lanterne,* 1893, *Dict. général* — d'abord *oublier d'allumer..,* 1867, Littré ; *éclairer sa lanterne,* 1878, Larousse ; *lanterne à projections,* 1902, Larousse ; *... de projection,* 1956, Roubier] ; sens II, 1, 1611, Cotgrave [*lanterne des morts,* 1873, Larousse] ; sens II, 2, 1962, Larousse ; sens II, 3, 1649, Retz ; sens II, 4, 1611, Cotgrave ; sens II, 5, 1962, Larousse [« sorte de cuiller... qui servait à porter la charge de poudre... », 1660, Oudin ; *lanterne de chargement,* 1902, Larousse] ; sens II, 6, 1828, Mozin).

I. 1. Appareil d'éclairage, souvent portatif, formé d'une boîte à parois transparentes dans laquelle est placée une source lumineuse : *Le baron prit un milord et arriva devant une de ces jolies maisons modernes à doubles portes, où, dès la lanterne à gaz, le luxe se manifeste* (Balzac). *Une seule lumière brûlait au fond de Bonneville, sans doute la lanterne d'un pêcheur allant en mer* (Zola). *Au-dessus du bar, un numéro lumineux flamboyait doucement à côté d'une lanterne de couleur* (Aymé). || *Lanterne de Diogène,* celle avec laquelle ce philosophe se promenait en plein jour en disant : « Je cherche un homme ». || *Lanterne sourde,* lanterne dont on peut masquer la lumière à volonté : *Il me semblait, dans mon rêve, voir ma sœur traverser notre jardin, tenant une lanterne sourde et couverte de pierreries* (Musset). || *Lanterne-tempête,* syn. de LAMPE-TEMPÊTE : *Une lanterne-tempête, balancée par un bras invisible, traversa une cour voisine* (Genevoix). || *Lanterne chinoise,* lanterne de formes variées, ornée de dessins, servant pour la décoration. || *Lanterne vénitienne,* lanterne en papier de couleur plissé, contenant une bougie ou une lampe, employée pour les illuminations. || Fam. *Prendre des vessies pour des lanternes,* commettre une confusion grossière, se tromper lourdement. || **2.** *Spécialem.* Appareil d'éclairage que l'on adapte à l'avant de certains véhicules : *Lanterne de locomotive. Peu à peu, la nuit tomba ; le conducteur alluma ses lanternes* (Daudet). || *Au plur.* Sur un véhicule automobile, l'éclairage le plus faible dans la gamme des éclairages réglementaires : *Allumer ses lanternes. Se mettre en lanternes.* || *Lanterne rouge,* dans une course, un classement, celui qui occupe la dernière place, par allusion à la dernière voiture d'un convoi, signalée par une lanterne rouge. || **3.** *Vx.* Réverbère qui servait à l'éclairage des rues. || *Mettre à la lanterne,* pendant la Révolution, pendre avec la corde d'un réverbère. || **4.** *Lanterne magique,* dite autref. *lanterne vive,* instrument d'optique servant à projeter sur un écrin l'image agrandie de figures peintes sur verre. || Fig. *Oublier d'éclairer sa lanterne,* vouloir expliquer quelque chose, mais omettre l'essentiel (par allusion à la fable de Florian « le Singe qui montre la lanterne magique »). || Fig. *Éclairer sa lanterne,* fournir toutes les indications nécessaires pour se faire comprendre. || *Lanterne à projections ou de projection,* appareil destiné à projeter des vues fixes, des diapositives, sur un écran.

II. 1. En architecture, construction de forme circulaire, garnie de baies, placée

au-dessus d'un édifice pour en éclairer l'intérieur : *Les lanternes du château de Chambord. L'homme qui m'a aidé à grimper d'échelle en échelle dans cette lanterne est le guetteur de la ville* (Hugo). || *Lanterne des morts,* pilier creux, en pierre, de forme élancée, ajouré dans sa partie supérieure, où l'on plaçait, la nuit, une lumière pour signaler l'entrée d'un cimetière. || **2.** Ouvrage surmontant le mitron d'une cheminée, qui, tout en permettant le tirage, empêche la pluie de tomber dans le conduit. || **3.** *Class.* Petit cabinet de menuiserie aménagé en certains lieux pour permettre de voir et d'entendre sans être vu : *Nous avions des gens dans les lanternes qui ne manquaient pas de jeter des bruits de ce qui se passait dans la salle* (Retz). || **4.** Pignon d'un engrenage, généralement en bois, dont les dents sont constituées par des barreaux réunissant deux plateaux circulaires parallèles. || **5.** Sorte de cuiller servant à puiser une quantité volumétrique déterminée d'un mélange pyrotechnique. || *Vx.* Sorte de cuiller en cuivre semi-cylindrique, fixée à une hampe, et qui servait à porter la charge de poudre au fond de l'âme des anciens canons. || *Lanterne de chargement,* dispositif semi-cylindrique adapté à un appareil de levage et destiné à faciliter l'introduction du projectile dans une bouche à feu de gros calibre. || **6.** *Lanterne d'Aristote,* appareil masticateur des oursins, formé de pièces calcaires : *L'oursin dont la bouche s'appelle, on ne sait pourquoi, lanterne d'Aristote* (Hugo).

● SYN. : **I, 1** *falot, fanal.*

◆ **lanternes** n. f. pl. (av. 1553, Rabelais). *Class.* et *fam.* Propos frivoles, contes absurdes ou extravagants : *Je vous déclare, ma bonne, que je ne vous manderai rien que de vrai ; et quand il ne vient rien à ma connaissance que de ces lanternes-là, je les laisse passer, et vous conte autre chose* (Sévigné).

lanterne-applique [lɑ̃tɛrnaplik] n. f. (de *lanterne* et de *applique ;* 1962, Larousse). Lanterne carrée ou semicylindrique, munie de crochets destinés à la fixer à un mur.

● Pl. *des* LANTERNES-APPLIQUES.

lanterneau [lɑ̃tɛrno] ou **lanternon** [lɑ̃tɛrnɔ̃] n. m. (de *lanterne ;* 1752, Trévoux, écrit *lanterneau* [*lanternon,* 1803, Boiste], au sens de « chaussée pratiquée à travers les marais salants » ; sens 1, 1842, Mozin [*lanterneau ; lanternon,* 1873, Larousse] ; sens 2, 21 sept. 1867, *Journ. des débats* [*lanternon ; lanterneau,* 1931, Larousse] ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** En architecture, petite lanterne, placée au sommet du dôme d'un édifice ou au-dessus d'une cage d'escalier. || **2.** Partie surélevée du toit d'un grand bâtiment (atelier, remise, etc.), recouverte d'un vitrage et souvent ajourée latéralement pour permettre l'évacuation des fumées ou des poussières. || **3.** Ouverture pratiquée dans le toit d'une caravane pour assurer l'aération et l'éclairage.

lanternée [lɑ̃tɛrne] n. f. (de *lanterne ;* 1962, Larousse). En pyrotechnie, contenu de poudre d'une lanterne.

lanterne-hublot [lɑ̃tɛrnyblo] n. f. (de *lanterne* et de *hublot ;* 1962, Larousse). Appareil d'éclairage de forme plate, comprenant une ou plusieurs sources lumineuses, des organes optiques, une armature et, éventuellement, l'appareillage électrique incorporé.

● Pl. *des* LANTERNES-HUBLOTS.

lanternement [lɑ̃tɛrnəmɑ̃] n. m. (de *lanterner ;* 1869, Flaubert [« action qui vise à gagner du temps... » ; « le fait de lanterner... », 1913, Ch. Péguy]). Le fait de lanterner, de demeurer dans l'inaction, l'indécision : *Et notre temps perdu dans le lanternement* (Péguy). || *Par extens.* Action, moyen qui vise à gagner du temps, à faire traîner les choses en longueur : *Là-dessus, réclamations de Mignot, lanternements d'Arnoux ; enfin, le patriote l'avait menacé d'une plainte en escroquerie* (Flaubert).

lanterner [lɑ̃tɛrne] v. intr. (de *lanterne,* qui s'employait parfois au Moyen Âge pour désigner les parties sexuelles de la femme et qui figurait dans des loc. injurieuses comme *envoyer quelqu'un à la lanterne de sa mère* [XIVe s.] ; 1392, Du Cange, comme v. tr., au sens de « injurier » ; comme v. intr., au sens actuel [de *lanternes,* « propos frivoles » — v. ce mot], 1546, Rabelais [aussi « s'attarder, perdre son temps à des riens »]). *Class.* et *littér.* Être irrésolu, hésiter à agir, temporiser : *Je n'ai jamais pu m'imaginer la raison pour laquelle le cardinal lanterna tant les cinq ou six derniers jours* (Retz). *Du reste, c'est convenu, je ne lanterne pas* (Flaubert). *À Rome, comme il lanternait devant la gare, sa valise à la main, si fatigué, si désorienté, si perplexe qu'il ne se décidait à rien et ne se sentait plus de force que pour repousser les avances de portiers d'hôtels...* (Gide). || S'attarder, perdre son temps à des riens : *Nous ne pouvions quitter cette abbaye ; vous savez comme on s'amuse à lanterner à ce petit pont ; il faisait un temps admirable* (Sévigné).

● SYN. : *lambiner* (fam.), *traînasser* (fam.), *traîner ; baguenauder* (pop.), *flâner, musarder, muser.*

◆ v. tr. (sens I, 1, av. 1660, Scarron ; sens I, 2, 1611, Cotgrave ; sens I, 3, 1694, Acad. ; sens II, 1790, Brunot).

I. 1. Class. et littér. *Lanterner quelqu'un,* le tenir en haleine, l'amuser par de vaines promesses : *Morbleu ! ne me lanternez pas* (Scarron). *Depuis trop longtemps il les lanternait* (Flaubert). || **2.** *Class.* Importuner, fatiguer : *Tu commençais à me lanterner l'esprit par toutes ces tracasseries et ces changements d'humeur* (Hamilton). || **3.** *Class.* Débiter des fadaises, des niaiseries : *Je ne sais ce qu'il me vient lanterner tous les jours* (Acad., 1694).

II. *Vx.* Pendant la période révolutionnaire, pendre à la lanterne : *Il fit lanterner un citoyen, pilla sa maison* (Chateaubriand).

lanternerie [lɑ̃tɛrnəri] n. f. (de *lanterner ;* 1542, Dolet). *Class.* Propos futile, chose vaine, sans importance (généralement au plur.) : *Tout ce qu'il dit là ne sont que lanterneries* (Acad., 1694). *Je voudrais que, sans rebattre les lanterneries du passé, cela se fît de galant homme, avec cette grâce que vous avez quand il vous plaît* (Sévigné).

lanternier [lɑ̃tɛrnje] n. m. (de *lanterne ;* v. 1268, É. Boileau, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1680, Richelet ; sens I, 3, 1925, Genevoix ; sens I, 4, av. 1896, Goncourt ; sens II, 1, 1587, F. de La Noue ; sens II, 2, 1532, Rabelais).

I. 1. *Vx.* Artisan qui fabriquait des lanternes : *Petits ateliers où travaillaient des cloutiers, des lanterniers* (Le Roy). || **2.** *Vx.* Homme qui était chargé d'allumer les lanternes publiques. || **3.** *Dialect.* Braconnier qui se sert d'une lanterne : *C'était le lanternier qui cherchait et trouvait le gibier* (Genevoix). || **4.** *Vx* et *fam.* Tenancier de maison publique : *Elle ne voulait pas permettre au lanternier de s'immiscer dans ses affaires* (Goncourt).

II. 1. *Class.* et *fam.* Homme irrésolu, qui s'attarde, hésite : *Ne vous amusez point à Mlle d'Or*** : c'est un lanternier que son père* (Sévigné). || **2.** *Class.* et *fam.* Celui qui débite des fadaises, des sottises : *Qui est le lanternier qui vous a dit cette nouvelle ?* (Acad., 1694).

lanterniste [lɑ̃tɛrnist] n. (de *lanterne ;* 1732, Richelet). Nom des membres d'une académie de Toulouse, au XVIIIe s., qui, à l'origine, s'assemblaient de nuit et se rendaient au lieu de leurs réunions avec une lanterne.

lanternon n. m. V. LANTERNEAU.

lanthane [lɑ̃tan] n. m. (francisation du lat. scientif. moderne *lanthanum,* lanthane, du gr. *lanthanein,* être ou demeurer caché, le métal ayant été ainsi nommé parce qu'il était difficile à isoler ; 1839, *Annales de chimie,* 2e série, LXX, 222 écrit *lantane ; lanthane,* 1845, Bescherelle). Métal (La) du groupe des terres rares, de numéro atomique 57.

lantiponage ou **lantiponnage** [lɑ̃tipɔnaʒ] n. m. (de *lantiponer ;* 1666, Molière). *Class.* Tracas, embêtement ; discours, bavardage ennuyeux et inutile : *Ah ! vartigué, Monsieur le médecin, que de lantiponages !* (Molière).

● REM. Mot « bas et burlesque », selon Richelet (1680).

lantiponer ou **lantiponner** [lɑ̃tipɔne] v. intr. (peut-être de *lanterner,* par changement des deux syllabes finales ; 1666, Molière). *Class.* Perdre son temps en vains discours ; tergiverser, faire des difficultés : *Ne lantiponez point, si vous êtes mon père ; | Dites-le tout d'un coup* (Montfleury).

◆ v. tr. (1677, Dassoucy). *Class.* Importuner, fatiguer par des propos futiles ou assommants : *Vous me lantiponez* (Richelet, 1680).

• Rem. Mot de la langue burlesque ou de la comédie.

lanturlu ou **lanturelu** [lɑ̃tyrly] n. m. (mot de fantaisie, formé sur le refrain de chanson *turelure* [xiiie s., Godefroy] ; 1629, *Ancien Théâtre françois,* au sens 1 ; sens 2-3, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Refrain d'une chanson en vogue sous le ministère de Richelieu, employé pour exprimer un refus moqueur ou une réponse évasive. || **2.** *Vx.* Jeu de cartes où le valet de trèfle est la carte la plus forte. || **3.** Sorte de tarare utilisé autrefois dans les moulins pour séparer le son des gruaux.

lanugineux, euse [lanyʒinø, -øz] adj. (lat. *lanuginosus,* lanugineux, de *lanugo, -ginis* [v. l'art. suiv.] ; 1553, Belon, au sens 1 [en botanique ; « qui est de la nature de la laine », 1867, Littré] ; sens 2, 1767, Diderot). **1.** Qui est de la nature de la laine. || *Spécialem.* En botanique, couvert d'un duvet semblable à la laine ou au coton : *Feuilles lanugineuses.* || **2.** *Fam.* et *péjor.* Cotonneux : *Les œuvres lanugineuses des Cherbuliez et des Feuillet* (Huysmans).

lanugo [lanygo] n. m. (mot lat. signif. « substance laineuse, coton des plantes, duvet », de *lana,* laine, duvet ; 1923, Larousse). Duvet constitué de poils très fins, qui recouvre le corps du nouveau-né et disparaît au bout de quelques semaines.

laotien, enne [laɔsjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Laos,* n. géogr. ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *laocien ; laotien,* début du xxe s.). Qui se rapporte au Laos ; habitant ou originaire du Laos : *Des danseuses laotiennes.*

◆ **laotien** n. m. (1962, Larousse). Langue thaï parlée au Laos.

lapalissade [lapalisad] n. f. (du n. du capitaine Jacques de Chabannes, seigneur de *La Palice* ou *La Palisse* [1470-1525], héros d'une chanson populaire pleine de vérités trop évidentes, dites *vérités de La Palisse ;* 1872, Goncourt). Affirmation, réflexion d'une évidence trop claire : *C'est-à-dire non pas de vagues conseils que l'on s'adresse à soi-même* [...] *ou de lapalissades concernant le beau et l'art* (Romains).

• Syn. : *tautologie, truisme.*

laparoscopie [laparɔskɔpi] n. f. (du gr. *lapara,* ventre, flanc, fém. substantivé de l'adj. *laparos,* flasque, creux, mou, et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1931, Larousse). Syn. de PÉRITONÉOSCOPIE.

laparotomie [laparɔtɔmi] n. f. (du gr. *lapara* [v. l'art. précéd.] et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, incision, dér. de *temnein,* couper ; début du xixe s.). Ouverture chirurgicale de la paroi abdominale.

lapement [lapmɑ̃] n. m. (de *laper ;* 1611, Cotgrave). Action de laper : *Il enfournait sa soupe par lapements coléreux* (A. de Châteaubriant).

laper [lape] v. tr. (d'une onomatop. *lap-,* qui traduit le lapement dans différentes langues romanes, germaniques et autres ; v. 1165, Marie de France, au sens 1 ; sens 2, fin du xive s., E. Des-champs). **1.** En parlant d'un animal, boire en prenant le liquide par des coups de langue : *Mme Vauquer descendit au moment où son chat venait de renverser d'un coup de patte l'assiette qui couvrait un bol de lait et le lapait en toute hâte* (Balzac). *Comme il y avait une fuite en dessous* [d'une auge], *les chiens étaient là qui lapaient à la régalade* (Zola). || **2.** *Fam.* En parlant d'une personne, boire avidement : *Une nouvelle foule se précipitait, lapait des boissons* (Huysmans).

lapereau [lapro] n. m. (d'un radical préroman **lapparo-* désignant le lapin ; v. 1320, *Hugues Capet,* écrit *lapriel ; lapereau,* v. 1354, *Modus*). Jeune lapin : *Pas un merle, pas une caille, pas le moindre lapereau* (Daudet).

lapiaz n. m. V. LAPIÉ.

lapiazé, e [lapjaze] adj. (de *lapiaz ;* 1962, Larousse). Couvert de lapiés ou soumis à la formation des lapiés.

lapicide [lapisid] n. m. (lat. *lapicida,* tailleur de pierres, graveur sur pierre, de *lapis, -pidis,* pierre, et de *caedere,* frapper, fendre ; 4 juill. 1876, *Journ. officiel,* p. 4831). Ouvrier qui grave des inscriptions sur la pierre.

1. lapidaire [lapidɛr] n. m. (lat. *lapidarius,* qui a rapport à la pierre, de pierre, à pierre, et, comme n. m., « tailleur de pierres », de *lapis, -pidis,* pierre ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens I ; sens II, 1-2, v. 1251, *Couronnement de Renart ;* sens II, 3, 1845, Bescherelle ; sens II, 4, 1931, Larousse).

I. Au Moyen Âge, traité sur les propriétés des pierres précieuses.

II. **1.** Ouvrier capable d'effectuer toutes les opérations exigées par la taille des pierres fines autres que le diamant. || **2.** Celui qui fait le commerce des pierres précieuses autres que le diamant : *Et goutte à goutte, avec le soin minutieux d'un lapidaire comptant des perles, le curé de Graveson me versa deux doigts d'une liqueur verte* (Daudet). || **3.** Table circulaire tournant sur elle-même, utilisée pour le polissage des pièces métalliques, des pierres précieuses, des verres de lunettes, etc. || **4.** Meule en grès à axe vertical, sur laquelle on rectifie, dans les ateliers de marbrerie, les morceaux à tailler pour les amener à la cote.

2. lapidaire [lapidɛr] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1282, Gauchi, au sens de « fait de pierre » ; sens actuel, 1704, Trévoux [*style lapidaire ;* « relatif aux pierres précieuses », 13 déc. 1775, Voltaire ; *musée lapidaire,* 1962, Larousse ; *inscriptions lapidaires,* 1959, Robert ; *formule lapidaire,* 1937, Brunschvicg]). Relatif aux pierres, en particulier aux pierres précieuses et à leur taille. || *Musée lapidaire,* musée ou partie d'un musée consacrés à la conservation de pierres sculptées. || *Inscriptions lapidaires,* inscriptions gravées sur la pierre, le marbre, etc. || *Style lapidaire,* style habituel de ces inscriptions ; au *fig.,* style qui a la fermeté, la concision du style des inscriptions : *Il avait le style lapidaire, et même lapidant* (Barbey d'Aurevilly). || *Formule lapidaire,* formule brève et expressive.

lapidateur [lapidatœr] n. m. (lat. *lapidator,* celui qui lance des pierres, qui lapide [de *lapidatum,* supin de *lapidare,* v. LAPIDER], ou dér. savant du franç. *lapider ;* 1487, Garbin). Celui qui lapide (peu usité) : *Je cherchais la silhouette de l'huissier parmi les derniers lapidateurs* (Bourget).

• Rem. On trouve aussi LAPIDEUR (dér. non savant de *lapider ;* v. 1350, *Glossaire de Conches,* écrit *lapidour ; lapideur,* 1611, Cotgrave) : *Et Maurin* [...] *courut sus à la bande des lapideurs* (Aicard).

lapidation [lapidasjɔ̃] n. f. (lat. *lapidatio,* action de jeter des pierres, de *lapidatum,* supin de *lapidare* [v. LAPIDER] ; milieu du xiie s., *Roman de Thèbes,* écrit *lapidacion* [*lapidation,* xive s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1776, J.-J. Rousseau). **1.** Action de lapider, de tuer à coups de pierres ; supplice de celui qui était lapidé. || **2.** Le fait d'être attaqué, poursuivi à coups de pierres : *C'est dans cette île que je me réfugiai, après la lapidation de Môtiers* (Rousseau).

lapidé, e [lapide] n. (part. passé substantivé de *lapider ;* 1769, Voltaire). Personne qui a été lapidée : *La lapidée releva péniblement la tête* (A. de Châteaubriant).

lapider [lapide] v. tr. (lat. *lapidare,* attaquer à coups de pierres, lapider, de *lapis, -pidis,* pierre ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré [« maltraiter, injurier », av. 1549, Marguerite de Navarre] ; sens 3, 1670, Mme de Sévigné). **1.** Tuer à coups de pierres : *Lorsque les Juifs lapidaient les prophètes, c'était autant de gagné pour les goys* (Bernanos). || **2.** Attaquer à coups de pierres : *Être, tremblant de froid ou de chaud étouffant, | Happé par le mâtin, lapidé par l'enfant* (Hugo). || **3.** Fig. et littér. *Se faire lapider,* être attaqué, critiqué violemment et par le plus grand nombre : *Voilà mon ancienne thèse, qui me fera lapider un jour* (Sévigné).

lapidification [lapidifikasjɔ̃] n. f. (de *lapidifier* ; 1690, Furetière). Phénomène par lequel une roche meuble est transformée en pierre : *La lapidification est souvent due à l'action des eaux d'infiltration contenant des matières dissoutes.*

● SYN. : *pétrification.*

lapidifier [lapidifje] v. tr. (du lat. *lapis, -pidis,* pierre, et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; v. 1560, Paré). Convertir en pierre.

● SYN. : *pétrifier.*

lapié [lapje] ou **lapiaz** [lapjɑ] n. m. (vaudois *lapya,* rocher incliné se détachant par dalles, dér. de l'anc. fribourgeois *lapies,* n. f. pl., « dalles » [1453, J. Girardin], du lat. *lapis, -pidis,* pierre ; 1908, Martonne [II, 656], écrit *lapié ; lapiaz,* 1923, Larousse). Ciselure superficielle des roches, due au ruissellement des eaux en terrain calcaire : *Les lapiés offrent des formes variées : cannelures, cavités séparées par des crêtes, etc.*

lapilleux, euse [lapijø, -øz] adj. (bas lat. *lapillosus,* couvert de petits cailloux, du lat. class. *lapillus* [v. l'art. suiv.] ; 1842, Mozin). *Fruit lapilleux,* fruit dont la pulpe contient des grains durs.

lapilli [lapili] n. m. pl. (mot ital., plur. de *lapillo,* petite pierre, lat. *lapillus,* même sens, dér. de *lapis, -pidis,* pierre ; 1829, Boiste [*lapillo,* au sing., 1827, Acad.]). Petits fragments de projections volcaniques.

lapilliforme [lapilifɔrm] adj. (de *lapilli* et de *forme ;* 1873, Larousse). Se dit des matériaux dont la structure et la forme rappellent les lapilli.

lapin, e [lapɛ̃, -in] n. (d'un radical préroman **lapparo-* désignant le lapin [*lapin* a remplacé l'anc. franç. *conil,* lapin — v. CONNIL —, qui prêtait à des jeux de mots obscènes] ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* au sens 1 [*lapin de choux,* 1893, *Dict. général ; lapin de clapier,* 1690, Furetière ; *pattes de lapin,* 1896, Delesalle ; *courir comme un lapin,* 1867, Littré ; *le coup du lapin,* 1920, Bauche] ; sens 2, XVe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes* [I, 178] ; sens 3, 1869, A. Daudet [*peau de lapin — lapin,* même sens, 1893, *Dict. général ; en peau de lapin,* au fig., début du XXe s.] ; sens 4, 1826, Esnault [*un chaud lapin,* début du XXe s. ; *un fameux lapin,* 1857, Flaubert ; *une — bonne — lapine,* 1648, Scarron ; *mon — petit — lapin,* fin du XVIIIe s., Esnault] ; sens 5, 1808, d'Hautel [*lapin ferré — lapin,* même sens, av. 1850, Balzac] ; sens 6, 1783, Esnault [*en lapin,* 1819, Esnault ; *poser un lapin,* 1890, Esnault]). **1.** Petit mammifère rongeur très prolifique, aux oreilles très longues, aux pattes de derrière plus développées que celles de devant, dont la race sauvage, le *lapin de garenne,* creuse des terriers dans les terrains sablonneux et boisés, et est à l'origine du *lapin domestique : Je m'échappais en chemise et je sautais comme un lapin* (France). *La fanfare s'en allait dans la nuit claire* [...], *troublant en leurs ébats les petits lapins gris au bord des clairières* (Maupassant). || *Lapin de choux* ou *de clapier,* lapin domestique. || Vx. *Pattes de lapin,* favoris courts. || Fam. *Courir comme un lapin,* courir très vite, généralement sous l'effet de la peur. || Pop. *Le coup du lapin,* coup fort et brusque assené sur la nuque. || **2.** Chair comestible du lapin : *Pâté de lapin. Un civet de lapin de garenne.* || **3.** *Peau de lapin,* ou simplem. *lapin,* fourrure bon marché du lapin : *Un manteau en peau de lapin. Porter du lapin.* || Fam. *En peau de lapin,* se dit d'une chose de médiocre valeur. || **4.** *Fam.* Homme brave, vigoureux, résolu, gaillard (généralement avec une épithète) : *Eh bien, reprit Hulot, qui possédait éminemment l'art de parler la langue pittoresque du soldat, il ne faut pas que de bons lapins comme nous se laissent embêter par les chouans* (Balzac). *Le brave commandant Bravida, capitaine d'habillement en retraite, disait de lui : « C'est un lapin ! »* (Daudet). || Pop. *Un chaud, un fameux lapin,* un homme qui a du tempérament : *« C'est, à ce qu'on assure, un fameux lapin* [...] *; il mène avec lui trois maîtresses »* (Flaubert). || Pop. *Une bonne lapine,* une femme prolifique. || *Mon lapin, mon petit lapin,* termes d'affection. || **5.** Arg. et vx. *Lapin ferré,* ou simplem. *lapin,* cheval : *Nous allons marcher sur leur première batterie* [celle des Russes] *et ramener deux lapins* (Balzac). || **6.** *Pop.* et *vx.* Voyageur pris en surcharge dans les voitures publiques, généralement en fraude de la compagnie. || Pop. et vx. *En lapin,* assis à côté du cocher : *« Oh ! » observa Michelle, tandis qu'elle s'installait en lapin* (Margueritte). || Fam. *Poser un lapin,* ne pas venir au rendez-vous dont on est convenu : *Je sens que demain je vais vous poser un de ces lapins...* (Deval).

lapiner [lapine] v. intr. (de *lapin ;* 1732, Liger). Mettre bas, en parlant de la lapine.

lapinière [lapinjɛr] n. f. (de *lapin ;* fin du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Endroit peuplé de lapins : *Tu n'entendais pas qu'on vendît mes rochers et mes lapinières* (Arène). || **2.** Construction spéciale, formée d'une suite de logettes superposées, dans laquelle se fait l'élevage des lapins domestiques : *Au fond se trouvait un hangar où étaient la lapinière et le poulailler* (Zola).

● SYN. : **2** *clapier.*

lapinisme [lapinism] n. m. (de *lapin ;* 1949, *FEW,* V, 176 *b*). *Fam.* et *ironiq.* Fécondité excessive d'un couple, d'un peuple.

lapis [lapis] n. m. (abrév. de *lapislazuli* [v. ce mot] ; XVIe s., Laborde, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Se dit pour LAPIS-LAZULI. || **2.** Dans l'industrie textile, genre d'indienne à fond bleu, que l'on obtient par des réserves mordancées.

lapis-lazuli [lapislazyli] ou **lapis** [lapis] n. m. (loc. du lat. médiév. désignant une pierre précieuse d'un bleu d'azur, du lat. class. *lapis, -pidis,* pierre, et du génitif du lat. médiév. *lazulum,* azur, ar. *lâzaward,* lui-même empr. du persan *lâdjward,* lapis-lazuli, couleur de cette pierre ; XIIIe s., *Simples Médecines* [*bleu lapis,* 1829, V. Hugo — *lapis,* même sens, 1755, Havard]). Pierre fine d'un bleu d'azur, qui est du silicate d'aluminium et de sodium contenant du soufre à l'état très divisé, utilisée dans les mosaïques, en joaillerie, en tabletterie : *Le plafond est en lapis-lazuli étoilé d'or* (Balzac). || *Bleu lapis,* ou simplem. *lapis,* bleu de la nuance du lapis-lazuli : *Le bleuet* [...] *émaille de son bleu lapis les sillons* (Hugo). *Je la ramenais silencieusement dans sa jolie calèche peinte en lapis clair* (Stendhal). *Plus loin, transition de la terre au nuage, | Un anneau de lapis fermant le paysage..* (Gautier).

● REM. En minéralogie, on dit aussi LAZURITE, n. f. (du lat. médiév. *lazulum* [v. ci-dessus] ; 1795, Delamétherie [II, 82], écrit *lazulite ; lazurite,* 1962, Larousse).

lapon, e [lapɔ̃, -ɔn] adj. et n. (lat. médiév. *Lapo, -ponis,* Lapon, du suédois *Lapp,* même sens ; 1678, La Fontaine). Qui se rapporte à la Laponie ; habitant ou originaire de la Laponie.

◆ **lapon** n. m. (1873, Larousse). Langue finno-ougrienne parlée en Laponie.

1. laps [laps] n. m. (lat. *lapsus,* glissement, écoulement, chute, erreur, de *lapsum,* supin de *labi,* glisser, trébucher, tomber ; 1266, Godefroy). *Laps de temps,* espace de temps : *Il s'écoula* [...] *un certain laps de temps pendant lequel il n'eut aucune perception claire des choses terrestres* (Balzac). *Mais il me faut d'abord conter comment, pendant ce laps de temps, je me distinguai encore aux yeux des singes* (Boulle).

● REM. On rencontre très rarement le mot *laps* employé isolément (av. 1951, A. Gide) : *Il reste toujours un petit laps par où l'imprévu se fait jour* (Gide).

2. laps, lapse [laps] adj. (lat. *lapsus,* part. passé de *labi* [v. l'art. précéd.] ; 1314, Mondeville, écrit *lapse,* au sens de « affaibli, épuisé physiquement » ; écrit *laps,* dans la loc. *laps et relaps,* 1690, Furetière [v. aussi RELAPS]). *Laps et relaps,* dans la religion catholique, se dit d'une personne qui, ayant embrassé cette religion, la quitte pour retourner ensuite à sa première croyance : *Le futur roi Henri IV, qui se fit catholique après la Saint-Barthélemy et revint ensuite au protestantisme, fut traité de laps et relaps.*

● REM. Ne s'emploie que dans l'expression *laps et relaps.*

lapsus [lapsys] n. m. (lat. *lapsus,* glissement, erreur [v. LAPS 1] ; milieu du XIXe s., au sens 1 [*lapsus linguae* — avec le génitif du lat. *lingua,* langue, v. LANGUE —, 1867,

Littré ; *lapsus calami* — avec le génitif du lat. *calamus,* roseau, roseau pour écrire —, 1867, Littré — un premier ex. au début du XVII[e] s.] ; sens 2, 4 août 1851, Sainte-Beuve). **1.** Faute que l'on fait par inadvertance en parlant (*lapsus linguae*) ou en écrivant (*lapsus calami*) : *Aucune erreur : tu as dit boulebard. C'est un lapsus, voilà tout* (Duhamel). || **2.** Faute commise par inadvertance : *À la merci d'un lapsus, d'un minime incident de conscience ou de transmission* (Valéry). *Lapsus de mémoire.*

• SYN. : **1** *contrepèterie, cuir* (fam.), *pataquès* (fam.), *perle* (fam.).

laptot [lapto] n. m. (origine obscure ; 1765, *Encyclopédie*). Nom donné par les Européens à des porteurs ou à des matelots africains.

laquage [lakaʒ] n. m. (de *laquer ;* 1889, Havard, au sens 1 ; sens 2-3, 1962, Larousse). **1.** Action de laquer : *Le laquage d'un meuble est une action délicate.* || **2.** En peinture, fixation d'une matière colorante sur un support, généralement minéral. || **3.** *Laquage du sang,* action de libérer l'hémoglobine par hémolyse.

laquais [lakɛ] n. m. (du gr. médiév. *oulakês,* valet d'armée, empr. du turc *ulaq,* coureur, courrier à pied ; 1470, Godefroy, au sens de « valet d'armée » ; sens 1, 1549, R. Estienne [*mentir comme un laquais,* 1713, Destouches] ; sens 2, 1838, V. Hugo). **1.** *Vx.* Valet en livrée qui avait pour rôle de suivre son maître ou sa maîtresse : *Je voyais dans une salle à manger toute de marbre douze laquais et des valets de chambre* (Stendhal). *Lentement, elle traversa la place, suivie d'un laquais à livrée, qui marchait à quinze pas* (Zola). || *Mentir comme un laquais,* mentir effrontément. || **2.** *Fig.* et *péjor.* Personnage servile : *J'ai l'habit d'un laquais et vous en avez l'âme* (Hugo).

• SYN. : **1** *valet de pied ;* **2** *larbin* (fam.).

laque [lak] n. f. (anc. provenç. *laca,* gomme-laque [XIII[e] s.], ar. *lakk,* même sens, empr. du persan *lāk,* même sens, lui-même empr. du sanskr. *lākshâ,* tache, coccus lacca ; XV[e] s., *Grant Herbier,* écrit *lacce* [*laque,* début du XVI[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse [aussi « colorant contenant un mordant métallique »] ; sens 3, milieu du XX[e] s. ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Résine d'un rouge-brun, qui s'échappe de certains arbres de la famille des térébinthacées, cultivés en Extrême-Orient. || *Gomme-laque,* v. à l'ordre alphab. || **2.** Peinture transparente utilisée comme le laque : *Passer une carrosserie à la laque.* || Colorant contenant un mordant métallique : *Laque de chrome.* || **3.** Produit capillaire à base de résines synthétiques et qui, vaporisé sur les cheveux, les recouvre d'un mince film protecteur : *Les coiffeurs vendent la laque en bombe.* || **4.** Matière visqueuse sécrétée par un insecte, le coccus lacca.

◆ n. m. (sens 1, 1743, Trévoux ; sens 2, 1738, Brunot). **1.** Vernis de Chine noir ou rouge : *Les velours grenat des sièges se moiraient de laque* (Zola). *Les trottoirs semblaient de laque* (Miomandre). *Un coffret de laque noir.* || **2.** Objet d'art enduit de ce vernis : *Un fond d'or nacré comme un laque chinois* (Arène).

• REM. Une hésitation se manifeste sur le genre du mot. Certains écrivains classiques, et même contemporains, ont employé au féminin *laque* au sens de « laque de Chine ». Par contre, dans le sens « objet fabriqué en laque », le mot est toujours masculin.

laqué, e [lake] adj. (de *laque ;* 1830, *la Mode,* au sens 1 [pour des cheveux, 1942, A. Camus ; « brillant, comme recouvert de laque », début du XX[e] s. — aussi *peinture laquée*] ; sens 2, début du XX[e] s. ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Recouvert de laque : *Un peu plus tard passèrent les jeunes gens du faubourg, cheveux laqués et cravates rouges* (Camus). || *Fig.* Brillant, comme recouvert de laque : *La matinée de juillet avançait, et les visages devenaient laqués de sueur* (Malraux). || *Peinture laquée,* peinture qui donne un brillant semblable à celui du laque. || **2.** *Canard laqué,* mets chinois où le canard est recouvert d'une couche de caramel brillant. || **3.** *Sang laqué,* sang dans le sérum duquel l'hémoglobine a été répandue par hémolyse.

◆ **laqué** n. m. (1962, Larousse). Champignon basidiomycète de petite taille, au chapeau fauve ou violet, comestible.

laquelle pron. rel. fém. sing. V. LEQUEL.

laquer [lake] v. tr. (de *laque ;* 1867, Littré, au sens 1 [v. aussi LAQUÉ ; « enduire d'une couche de peinture brillante... », début du XX[e] s.] ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Enduire d'une couche de laque. || Enduire d'une couche de peinture brillante comme le laque. || **2.** Donner un reflet brillant.

laquet [lakɛ] n. m. (mot gascon et béarnais, de *lac ;* 1867, Littré). Nom donné dans les Pyrénées à un petit lac.

laqueur [lakœr] n. m. (de *laquer ;* 6 nov. 1875, *Journ. officiel,* p. 9053). Ouvrier qui décore des objets par application de laque.

• REM. On trouve aussi LAQUISTE (de *laque ;* av. 1924, A. France) : *Ils égalent par la splendeur du métier les laquistes chinois* (France).

laqueux, euse [lakø, -øz] adj. (de *laque ;* 1765, *Encyclopédie,* IX, 290 *a*). Qui est de la nature de la laque, ou qui ressemble au laque.

laquier [lakje] n. m. (de *laque ;* 1907, Larousse). Arbre qui donne de la laque.

laraire [larɛr] n. m. (lat. *lararium,* chapelle pour les dieux lares, de *lar* [v. LARE] ; v. 1560, Bonivard). Dans l'Antiquité romaine, autel domestique ou niche où étaient placées les images des dieux lares.

larbin [larbɛ̃] n. m. (origine obscure ; 1827, Esnault, au sens de « mendiant » : sens 1, 1829, Esnault ; sens 2, 1932, Céline). **1.** *Fam.* et *péjor.* Domestique : *Je parie que c'est un larbin de grande maison* (H. Bataille). *Il n'y a que les fils de larbins pour ne pas aider les autres à enfiler leur pardessus* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *péjor.* Personnage servile : *Avoir une tête de larbin.*

larbinisme [larbinism] n. m. (de *larbin ;* 1962, Larousse). *Péjor.* État ou conduite d'un larbin, digne d'un larbin.

larcin [larsɛ̃] n. m. (lat. *latrocinium,* vol, brigandage, de *latrocinari,* voler à main armée, dér. de *latro* [v. LARRON] ; XII[e] s., *Lois de Guillaume,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« plagiat », av. 1655, Cyrano] ; sens 3, 1573, Desportes). **1.** Vol commis sans effraction et sans violence, ou vol de peu d'importance : *Il emplit ses poches de billets de banque et, avant de se retirer, signa son larcin à la craie rouge, du pseudonyme de Garou-Garou* (Aymé). || **2.** Objet volé : *La soupente était pleine de ses larcins.* || *Fig.* et *littér.* Plagiat : *Va, va restituer tous les honteux larcins | Que réclament sur toi les Grecs et les Latins* (Molière). || **3.** *Class.* et *littér.* Faveur amoureuse ravie à une femme avec quelque résistance de celle-ci.

• SYN. : **1** *chapardage* (fam.), *maraudage, volerie.*

lard [lar] n. m. (lat. *lardum,* lard [anc. *laridum*] ; fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre,* écrit *lart* [*lard,* XVI[e] s.], au sens 1 [« cette graisse utilisée dans l'alimentation », XIII[e] s., *Roman de Renart ; lard gras,* 1873, Larousse ; *lard maigre,* 1867, Littré] ; sens 2, 1690, Furetière [*faire du lard,* 1611, Cotgrave ; *gras à lard,* 1680, Richelet ; *un gros lard,* début du XX[e] s.] ; sens 3-4, début du XX[e] s. ; sens 5, 1701, Liger ; sens 6, 1787, Havard). **1.** Graisse située sous la peau de certains animaux, en particulier du porc. || Cette graisse utilisée dans l'alimentation : *Elle rangea le lard de poitrine sur la petite étagère de marbre* (Zola). *Soupe au lard.* || *Lard gras,* partie du lard entièrement grasse. || *Lard maigre,* partie entremêlée de couches de chair. || **2.** *Fam.* et *plaisamm.* La graisse humaine. || *Faire* ou *se faire du lard,* s'engraisser dans l'oisiveté, l'absence de soucis. || *Gras à lard,* qui a de la graisse en excès : *Les oiseaux carnassiers, gorgés de viande fraîche, | Deviendront gras à lard dans ce riche charnier* (Leconte de Lisle). || *Un gros lard,* personne molle, encombrée de graisse : *Un gros lard qui ne comprend rien à rien* (Aymé). || **3.** Pop. *Tête de lard,* individu entêté. || **4.** Pop. *C'est-il du lard ou du cochon ?* v. COCHON. || **5.** Partie de l'arbre sous l'écorce. || **6.** *Pierre de lard,* silicate hydraté de magnésium, appelé aussi *stéatite.*

lardacé, e [lardase] adj. (dér. savant de *lard ;* 1845, Bescherelle). En termes de médecine, se dit d'un tissu ayant l'apparence et la consistance du lard.

lardage [lardaʒ] n. m. (de *larder ;* 1902, Larousse, au sens 2 [*lardage,* « droit sur le lard » — XIVe s., Godefroy —, était un dér. de *lard*] ; sens 1, 1907, Larousse). **1.** Action de larder. || **2.** Bout de gras employé pour larder.

larder [larde] v. tr. (de *lard* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [« piquer d'ingrédients divers », 1530, Palsgrave] ; sens 2, v. 1265, J. de Meung [au fig., v. 1534, B. Des Périers] ; sens 3, 1668, Molière ; sens 4 et 6, 1867, Littré ; sens 5, 1678, Guillet ; sens 7, 1902, Larousse ; sens 8, 1690, Furetière ; sens 9, 1902, Larousse [comme v. intr., au sens de « passer à travers quelque portion de la chaîne levée ou baissée », 1765, *Encyclopédie*]). **1.** Piquer une viande de morceaux de lard gras : *Larder un fricandeau.* || Piquer d'ingrédients divers : *Un gâteau de farine de châtaignes, lardé d'amandes* (Goncourt). || **2.** *Fam.* Transpercer à coups d'épée, de couteau : *On le trouva au fond d'une impasse, lardé de six coups de couteau.* || *Fig.* Poursuivre de moqueries : *Larder quelqu'un d'épigrammes.* || **3.** *Fig.* Parsemer de : *Je voudrais bien savoir à quoi servent tous ces rubans dont vous voilà lardé depuis les pieds jusqu'à la tête* (Molière). *Larder ses écrits de citations, de traits d'esprit.* || **4.** *Larder une planche,* y planter des clous pour faire tenir une couche de plâtre. || **5.** *Larder une voile,* dans la marine, garnir une toile à voile de filins effilochés, enduits de suif. || **6.** *Larder un cheval,* abuser de l'éperon. || **7.** *Composition lardée,* en imprimerie, composition faite de caractères différents. || **8.** *Larder une carte à jouer,* la marquer frauduleusement. || **9.** *Larder une étoffe,* engager à faux la navette à travers la chaîne.

• Syn. : **3** *entremêler, farcir, hérisser, parsemer, semer, truffer.*

lardier [lardje] n. m. (de *lard ;* fin du XIIe s., *Aiol,* au sens 2 ; sens 1, 1530, *Société de l'histoire de Normandie,* VII, 105). **1.** Au Moyen Age, saloir dans lequel on conservait le lard. || **2.** Sorte de garde-manger.

lardoire [lardwar] n. f. (de *larder ;* début du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1842, E. Sue ; sens 3, 1755, Aviler ; sens 4, 1867, Littré). **1.** Tige creusée pour piquer la viande et y enfoncer les lardons : *Votre sainte mère eut grand tort* [...] *de ne point se contenter des leçons* [...] *qui vous eussent rendu capable, sans faute, de gouverner la cuisine, de manier la lardoire et de porter la bannière de la confrérie* (France). || **2.** *Fam.* Arme longue et pointue. || **3.** Sorte de sabot en pointe dont on garnit l'extrémité d'un pieu. || **4.** Éclat de bois vertical demeurant sur la souche d'un fût abattu, lorsque celui-ci a été insuffisamment entaillé par le bûcheron.

• Rem. Au sens 1, on dit aussi LARDOIR n. m. (1873, Larousse).

lardon [lardɔ̃] n. m. (de *lard ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [« petit morceau de lard... qu'on fait frire... », v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; sens 2, 1878, Esnault ; sens 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens 4, 1713, Hamilton ; sens 5, 1466, P. Michault). **1.** Morceau de lard gras long et mince introduit dans une viande. || Petit morceau de lard gras ou maigre qu'on fait frire pour assaisonner un plat : *La sauce fut aux trois quarts renversée sur le carreau avec nombre de lardons et de petits oignons* (France). || **2.** *Pop.* Enfant : *Des gosses, des mioches, des bambins, des lardons, des salés* (Colette). || **3.** Pièce de métal introduite dans une fissure pour la boucher, ou cale mince déplaçable. || **4.** Carte biseautée introduite par fraude dans un jeu. || **5.** *Fig.* et *class.* Raillerie piquante : *Des oisifs de métier, et qui toujours sur eux | Portent de tout Paris le lardon scandaleux* (Regnard).

lardonner [lardɔne] v. tr. (de *lardon ;* 1611, Cotgrave, au sens de « railler » ; 1660, Oudin, au sens de « larder [la viande] » ; sens actuel, 1803, Boiste). Tailler un morceau de lard pour en faire des lardons.

lardu [lardy] n. m. (abrév. de la loc. arg. *lart-du-quart,* « commissaire », forme prise par l'arg. *quart,* « commissaire », en largonji [v. cet art.] ; 1951, Esnault, aux sens 1-2). **1.** *Arg.* Commissariat. || **2.** *Arg.* Commissaire ou agent de police.

lardure [lardyr] n. f. (de *larder* [v. ce mot] ; 1530, Lefèvre d'Étaples, au sens de « morceau de lard » ; sens actuel, 1785, *Encycl. méthodique*). Défaut dans une étoffe de laine, provenant de ce que la navette a mal entrelacé les fils de la trame.

lare [lɑr] n. m. (lat. *lar, laris,* divinité protectrice, âme d'un ancêtre défunt, et au plur. *lares,* « foyer, demeure » ; 1488, *Mer des histoires* [adjectiv., 1867, Littré ; au fig., XXe s.]). Chez les anciens Romains, dieu protecteur du foyer : *À la lune nouvelle, le pieux colon offrait à ses lares, couronné de myrte et de romarin, une poignée de sel et d'orge* (France) ; et adjectiv. : *Les dieux lares,* et fig. : *Une petite pendule de faïence* [...] *dont le tic-tac fait partie des dieux lares de la maison* (Simenon).

◆ **lares** n. m. pl. (1678, La Fontaine). *Fig.* et *littér.* Maison familiale, foyer : *Viens près de tes lares tranquilles | Tu verras de loin dans les villes | Mugir la discorde aux cent voix* (Hugo).

largable [largabl] adj. (de *larguer ;* 1931, Larousse). Qui peut être largué d'un avion : *Un réservoir largable en vol. Une cabine largable.*

largage [largaʒ] n. m. (de *larguer ;* 1962, Larousse). Action de larguer, surtout à partir d'un aéronef : *Le largage de bombes.*

• Syn. : *parachutage.*

largando [largɑ̃do *ou* largando] adv. (mot ital. signif. proprem. « en élargissant », de *largo* [v. ce mot] ; 1962, Larousse). En musique, terme indiquant que le mouvement doit aller en s'élargissant.

large [larʒ] adj. (forme fém. [employée pour les deux genres] de l'anc. franç. [rarement attesté] *larc,* large, lat. *largus,* copieux, abondant, considérable, libéral, généreux ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 3 [en parlant d'un mouvement, 1752, Trévoux] ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*large d'épaules,* 1640, Oudin — au fig., XXe s.] ; sens 2, 1468, Godefroy [VII, 787] ; sens 4, XIIIe s., Tailliar [pour un mot pris dans une acception étendue, 1863, Renan] ; sens 5, 1524, Picot, II, 336 ; sens 6, 1461, Picot, I, 87 [*une conscience large comme la manche d'un cordelier,* 1566, Huguet, *Évolution ;* « indulgent, tolérant », 1883, Renan] ; sens 7, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*vie large,* 1688, Bossuet]). **1.** Plus étendu que la moyenne dans le sens latéral : *Des mâtins de Tartarie* [...], *couleur de feu, l'échine large et le jarret droit, étaient destinés à poursuivre les aurochs* (Flaubert). *Un bœuf blanc au large front planté de cornes évasées ruminait dans le champ désert* (France). *De larges épaules. Une route large.* || *Large d'épaules,* se dit d'une personne qui a une ample carrure ; *fig.* et *fam.,* capable de supporter des épreuves, des difficultés. || **2.** *Large de* (suivi d'un complément), qui a telle dimension dans le sens latéral : *Un jardin long de soixante mètres et large de vingt.* || **3.** Qui a une étendue importante, sans qu'on précise le sens de la dimension : *Il* [le corbeau] *ouvre un large bec, laisse tomber sa proie* (La Fontaine). *La rue bruyante étincelait de feux multicolores qui s'étalaient en larges flaques sur les trottoirs et la chaussée* (Carco). *Une large ouverture. De larges gouttes de pluie.* || *Spécialem.* Se dit d'un mouvement qui parcourt un vaste espace : *D'un large coup de langue, il se lustre la patte* (Leconte de Lisle). *Peindre à larges traits.* || **4.** *Fig.* Qui a une grande extension, qui concerne de nombreux aspects d'une chose, important : *Si personne ne devait venir, pourquoi donc son cœur battait-il ainsi, à larges coups ?* (Zola). *Faire de larges concessions, un large tour d'horizon. Avoir une large part de responsabilité.* || Se dit d'une acception étendue (par opposition au sens strict) : *Au sens large du mot.* || **5.** Qui ne serre pas, lâche : *Un vêtement large.* || **6.** *Fig.* Qui n'est pas rigoureux, qui ne se laisse pas embarrasser par les scrupules : *Avoir la conscience large. Moraliste large. Une interprétation un peu large.* || Vx. *Une conscience large comme la manche d'un cordelier,* une conscience qui admet toutes les opinions, bonnes ou

mauvaises. || *Être large d'idées, ou avoir les idées larges*, être indulgent, tolérant, sans préjugés. || **7.** Se dit de quelqu'un qui est généreux : *Très large, Valentine permit de doubler la somme* (Zola). *Vous n'avez pas payé très cher sa trahison, [...] vous n'avez pas été larges* (Mauriac). *Se montrer large envers les domestiques.* || *Vie large*, vie aisée.

• SYN. : **3** *énorme, vaste ;* **4** *ample, appréciable, considérable, étendu, fort, grand, rapide ;* **5** *flou, vague ;* **6** *complaisant, coulant* (fam.), *élastique, relâché ; compréhensif, libéral, ouvert ;* **7** *dépensier, donnant* (fam.), *fastueux, prodigue.* — CONTR. : **1** *étranglé, exigu, resserré ;* **3** *étroit, microscopique, mince, minuscule, petit ;* **4** *inappréciable, léger, limité, modeste, négligeable, réduit, restreint ; littéral, précis, strict ;* **5** *ajusté, collant, étriqué, juste, moulant, serré ;* **6** *rigoureux, scrupuleux, sévère, strict ; borné, chauvin, cocardier, exclusif, formaliste, intolérant, mesquin, sectaire ;* **7** *avare, chiche, parcimonieux, pingre* (pop.), *regardant, serré ; gêné, humble, misérable.*

◆ adv. (sens 1, v. 1354, *Modus* [*large ouvert*, 1881, A. Daudet ; *marcher large*, 1962, Larousse — *aller large*, même sens, 1688, Miege] ; sens 2, 7 sept. 1683, Mme de Maintenon [*ne pas en mener large*, 1896, Delesalle — d'abord *ne pas mener large*, 1874, Larousse, t. XI, p. 27 *a*] ; sens 3, 1936, Aragon). **1.** D'une façon ample : *Peindre large. Mlle de Retz, soulagée d'un poids très lourd, respira large* (Farrère). || *Large ouvert*, qui est ouvert dans toute sa largeur (par opposition à *entrouvert*) : *Un portail large ouvert. Une grande femme inconnue [...] l'observait, les yeux et la bouche larges ouverts* (Cocteau). || *Marcher large*, en termes d'équitation, passer sur la piste extérieure d'un manège, en s'éloignant du centre. || **2.** D'une façon qui n'est pas étriquée : *Des chaussures qui chaussent large.* || Fig. et fam. *Ne pas en mener large*, être mal à l'aise, plein d'inquiétude : *Quant au Charlus, il n'en mène pas large, il devrait prendre une chaise, il tremble sur ses jambes, il va s'étaler* (Proust). || **3.** *Fig.* D'une façon généreuse : *Avec 200 francs par mois, le docteur Barbentane croyait faire très large pour son fils* (Aragon).

• SYN. : **1** *largement ;* **3** *fastueusement, généreusement.* — CONTR. : **3** *chichement, petitement.*

• REM. **1.** Dans l'expression *large ouvert, large*, bien qu'employé adverbialement, s'accorde le plus souvent comme un adjectif ; mais on le rencontre aussi comme adverbe invariable : *Mais, avant de monter, Roumestan montra de loin à sa belle-sœur une ancienne auberge « Au petit Saint-Jean », messageries et roulages, dont la maçonnerie blanche, les hangars large ouverts tenaient tout un coin de la place des Arènes, encombrée de pataches dételées et poudreuses* (Daudet).

2. La limite entre l'emploi adjectival (avec accord) et l'emploi adverbial (sans accord) est parfois malaisée à distinguer : *Ouvrez larges vos yeux* (Giraudoux).

◆ n. m. (sens 1, XIIIe s., *Isopet de Lyon* [*être au large*, v. 1460, G. Chastellain — au fig., 1651, Corneille ; *au large*, « sans être retenu par les scrupules », 1656, Pascal] ; sens 2, 1671, Pomey [*le vent du large*, 1902, Larousse ; *au large !*, 1694, Th. Corneille — au fig., 1834, Landais ; *prendre le large*, début du XVe s. — au fig., v. 1460, G. Chastellain ; *du large !*, 1896, Delesalle ; *se tenir au large*, 1530, Palsgrave]). **1.** Étendue en largeur : *Une étoffe de cent trente centimètres de large.* || *Être au large*, avoir un espace plus que suffisant : *Vraiment, l'activité de ce Paris est prodigieuse, surtout pour ceux qui, comme nous, vivent toute l'année au calme et au large des champs* (Daudet) ; au *fig.*, être dans l'aisance : *Je suis riche, dites-vous, me voilà au large* (La Bruyère) ; ou, *class.*, sans être retenu par les scrupules : *Nous voici bien au large, mon révérend père ; grâce à vos opinions probables, nous avons une belle liberté de conscience* (Pascal). || **2.** *Spécialem.* Partie de la mer qui est loin des côtes : *Hélène goûtait là toutes les mélancolies et tous les espoirs du large* (Zola). *Naviguer au large des côtes de Bretagne.* || *Le vent du large*, brise qui vient de la haute mer (par opposition à la brise de terre). || *Au large !*, se dit à une embarcation pour qu'elle s'éloigne du quai ou d'un autre bateau ; *fig.* et *fam.*, se dit pour éloigner quelqu'un. || *Prendre le large*, pour un bateau, gagner la haute mer : *Le petit bateau reprit le large et revint sur les côtes de France* (Maupassant) ; *fig.* et *fam.*, s'éloigner parce qu'il y aurait risque à demeurer. || *Du large !*, place ! || *Se tenir au large de*, ne pas s'approcher de.

◆ **En large** loc. adv. (1580, Montaigne). Dans le sens de la largeur : *Mettre les tables en large. Prendre une photo en large.*

◆ **En long et en large** loc. adv. (1867, Littré [au fig., XXe s.]). Dans les deux dimensions. || *Fig.* Sous tous ses aspects : *Examiner la situation en long et en large.*

◆ **De long en large** loc. adv. (1867, Littré). En parcourant alternativement la longueur et la largeur : *Se promener de long en large.*

largement [larʒəmɑ̃] adv. (de *large ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens 1 [aussi « plus qu'il n'est nécessaire » ; en parlant d'une ouverture, début du XXe s.] ; sens 2, v. 1361, Oresme ; sens 3, XIIIe s., *Macchabées ;* sens 4, v. 1207, Villehardouin). **1.** Avec ampleur, abondance : *Cette cité du travail qui poussait si largement dans le fumier des vieilles rues* (Zola). *Le fleuve étalait déjà largement ses eaux jaunies sur les rives basses et glissantes* (Camus). *La rivière déborde largement. Peindre largement.* || Plus qu'il n'est nécessaire : *Pour produire abondamment, il faut être nourri largement* (Buffon). *Gagner largement sa vie.* || *Des fenêtres largement ouvertes*, ouvertes sur une grande largeur. || **2.** Avec beaucoup d'ouverture d'esprit : *Ma foi, vivent les Turcs ! ces gaillards-là entendent les choses de la belle manière et comprennent largement la femme* (Gautier). || **3.** Avec générosité, libéralité : *Donner largement.* || **4.** Se place devant une indication numérique pour exprimer qu'il s'agit d'un minimum : *Il a largement un million de revenus annuels. Il est largement midi.*

• SYN. : **1** *abondamment, amplement, beaucoup, considérablement, copieusement ;* **3** *généreusement.*

largesse [larʒɛs] n. f. (de *large ;* v. 1155, Wace, écrit *largece* [*largesse*, v. 1265, Br. Latini], au sens 1 [*faire largesse de*, v. 1530, C. Marot — absol., 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Qualité d'une personne généreuse : *Faire preuve de largesse.* || Class. *Faire largesse de ...*, ou, absol., *faire largesse*, donner de l'argent, des biens : *Quoiqu'il* [le mauvais riche] *ait fait largesse, en mourant, des biens qu'il ne pouvait plus retenir, le ciel est de fer à ses prières* (Bossuet). || **2.** Autref. *Pièces de largesse*, pièces d'or ou d'argent jetées au peuple lors du sacre des rois ou des grandes cérémonies.

• SYN. : **1** *générosité, libéralité, munificence, prodigalité.* — CONTR. : **1** *avarice, mesquinerie, parcimonie.*

◆ **largesses** n. f. pl. (v. 1360, Froissart). Dons généreux : *Il leur fait des aumônes ou leur distribue des largesses* (Cendrars). *Faire des largesses.*

larget [larʒɛ] n. m. (de *large ;* XIIIe s., comme adj., au sens de « un peu large » ; 1765, *Encyclopédie* [IX, 193 *b*], comme n. m., au sens de « partie de la rame employée dans la fabrication des draps de laine » ; sens actuel, 1867, Littré). Demi-produit métallurgique de section rectangulaire et très aplatie.

largeur [larʒœr] n. f. (de *large ;* v. 1170, *Floire et Blancheflor*, au sens 1 [dans un volume, 1867, Littré ; « ... dimension horizontale, perpendiculaire à la hauteur... », v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens 2, av. 1714, Fénelon [« générosité » ; « ampleur », 1564, *Indice de la Bible*]). **1.** Dans un même plan, la plus petite des deux dimensions (par opposition à la *longueur*) : *Un tapis de deux mètres de longueur sur un mètre de largeur.* || Dans un volume, dimension moyenne (par opposition à la *hauteur* et à la *longueur*). [Syn. ÉPAISSEUR.] || Si on considère la position d'un objet, sa dimension horizontale, perpendiculaire à la hauteur et à la profondeur : *Une banderole occupait toute la largeur de la façade de l'immeuble.* || **2.** *Fig.* En parlant d'opinions, de sentiments, ampleur, générosité : *Largeur de vues, largeur d'idées.*

• SYN. : **1** *carrure, envergure, large ;* **2** *ampleur, élévation, ouverture.*

◆ **Dans les grandes largeurs** loc. adv. (1920, Bauche). *Fig.* et *pop.* Complètement : *Être refait dans les grandes largeurs.*

larghetto [largɛto] adv. (mot ital., dimin. de *largo* [v. l'art. suiv.] ; 1765, *Encyclopédie*). En musique, un peu moins lentement que largo.

◆ n. m. (1834, Landais [« second mouvement d'une sonate, d'un concerto », 1962, Larousse]). Mouvement exécuté dans ce temps. || *Le larghetto d'une sonate* ou *d'un concerto,* le second mouvement.

largo [largo] adv. (mot ital. signif. proprem. « large », lat. *largus* [v. LARGE] ; 1762, Acad.). En musique, avec un mouvement lent.

◆ n. m. (1829, Boiste). Mouvement exécuté dans ce tempo : *Le largo de Haendel.*

largonji [largɔ̃ʒi] n. m. (de *jargon,* suivant le procédé indiqué à l'art. [en usage dès le début du XIXᵉ s., cf. *lonbem,* « bon », 1821, Esnault] ; 1881, Esnault). *Arg.* Type de jargon dans lequel la première consonne du mot est remplacée par *l,* et rejetée à la fin (*jargon* devient ainsi *largonji, La Force* devient *La Lorcefé,* etc.).

largue [larg] adj. (provenç. *larc* [*larga,* au fém.], large, lat. *largus* [v. LARGE] ; 1560, Jodelle, au sens 2 [*vent grand largue,* 1893, *Dict. général — grand largue,* même sens, 1848, Jal] ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Se dit d'un cordage qui n'est pas tendu : *Manœuvre largue.* || **2.** *Vent largue,* vent arrière oblique par rapport à l'axe du navire. || *Vent grand largue,* et, substantiv., *grand largue,* n. m., vent intermédiaire entre le vent largue et le vent de poupe.

◆ adv. (1873, Larousse). *Courir largue, grand largue,* naviguer avec le vent largue ou grand largue.

◆ n. m. (sens 1, 1643, G. Fournier [comme n. f., XVIᵉ s., Jal] ; sens 2, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné). **1.** Allure menée avec le vent largue. || **2.** *Vx.* Haute mer : *Prendre le largue.*

larguer [large] v. tr. (provenç. *largá,* élargir, lâcher, de *larc, larga* [v. l'art. précéd.] ; fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné, comme v. intr., au sens de « s'étendre » ; comme v. tr., au sens 1, 1678, Guillet ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, XXᵉ s. ; sens 4, 1899, Esnault). **1.** Lâcher, détendre : *Larguez les ris. Larguez les voiles.* || **2.** Détacher les amarres qui retiennent un aérostat : *Larguer un ballon.* || **3.** Lâcher d'un avion des parachutistes, des charges parachutées, des bombes. || **4.** Fig. et arg. *Larguer quelqu'un, quelque chose,* l'abandonner.

◆ v. intr. (1694, Th. Corneille). Se disjoindre, en parlant d'un bâtiment : *Ce bâtiment largue de partout.*

laricio [larisjo] n. m. (toscan *laricio,* même sens, du lat. *larix, -ricis,* mélèze [d'où l'anc. franç. *larice,* mélèze, v. 1213, *Fet des Romains*], gr. *larix, -rikos,* arbuste ; 1836, *Maison rustique du XIXᵉ siècle,* IV, 50). Nom donné par abrév. au *pin laricio.*

laridés [laride] n. m. pl. (du bat. lat. *larus,* mouette [gr. *laros,* même sens] et de *-idé* [gr. *eidos,* forme, apparence] ; 1873, Larousse). Famille de palmipèdes comprenant, entre autres, les goélands et les sternes.

lariformes [larifɔrm] n. m. pl. (du bat. lat *larus* [v. l'art. précéd.] et de *forme ;* 1902, Larousse). Ordre d'oiseaux piscivores, comprenant notamment les mouettes.

larigot [larigo] n. m. (mot d'un anc. refrain de chanson [cf. *Larigot va larigot, Mari, tu ne m'aimes mie,* 1403, Chr. de Pisan], appliqué arbitrairement à une petite flûte et à une façon de boire qui rappelle l'attitude du flûtiste jouant de son instrument [cf. *flûter,* au sens de « boire »] ; XVᵉ s., Basselin, au sens 2 [*à tire larigot,* « en grande quantité », v. 1560, Paré] ; sens 1, milieu du XVIᵉ s., Ronsard [« le plus aigu des jeux d'orgue », 1685, Furetière]). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIᵉ s.) Petite flûte : *Rencontrer Perrette et daubant du gigot* [se trémoussant] | *Danser le branle double au son du larigot* (Saint-Amant). || Le plus aigu des jeux d'orgue. || **2.** Fig. et fam. *Boire à tire larigot,* boire exagérément, en vidant verre sur verre. || Par extens. *À tire larigot,* en grande quantité : *Il achète des livres à tire-larigot.*

larme [larm] n. f. (lat. *lacrima,* larme, goutte de gomme [issue de certaines plantes] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *lairme, lerme* [*larme* — forme influencée par celle du lat. *lacrima* —, v. 1196, J. Bodel], au sens 1 [*avoir la larme à l'œil,* v. 1660, Bossuet ; *avoir toujours la larme à l'œil,* 1867, Littré ; *avoir la larme facile,* début du XXᵉ s. ; *être au bord des larmes,* XXᵉ s. ; *éclater en larmes,* av. 1924, A. France — *fondre en larmes,* v. 1360, Froissart ; *avoir des larmes dans la voix,* v. 1800, d'après Bescherelle, 1845 ; *avoir le don des larmes,* av. 1660, Scarron ; *s'abreuver de larmes,* 1867, Littré — au part. passé, 1677, Racine ; *s'abreuver des larmes de quelqu'un,* 1873, Larousse ; *pleurer toutes les larmes de son corps,* av. 1902, Zola ; *pleurer à chaudes larmes,* v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin ; être tout en larmes,* 1873, Larousse ; *verser des torrents de larmes,* 1690, Furetière ; *faire venir les larmes aux yeux,* fin du XVIIᵉ s., Mᵐᵉ de Sévigné ; *arracher des larmes,* av. 1711, Boileau ; *rire aux larmes,* 1675, Mᵐᵉ de Sévigné ; *larmes de crocodile,* v. 1560, Bonivard ; *larmes de l'Aurore,* 1867, Littré] ; sens 2, v. 1196, J. Bodel [*essuyer les larmes de quelqu'un,* 1636, Corneille — *sécher..,* 1640, Corneille ; *mêler ses larmes à celles de quelqu'un,* av. 1778, Voltaire ; *pleurer des larmes de sang,* 1867, Littré — d'abord ... *avec des larmes de sang,* 1690, Furetière ; *vallée de larmes,* v. 1120, *Psautier d'Oxford*] ; sens 3, 1538, R. Estienne [*larmes de la vigne ; larmes de cerf,* 1655, Salnove] ; sens 4, v. 1560, Paré [*larmes de plomb,* 1751, *Dict. universel d'agriculture ; larme volcanique,* 1867, Littré] ; sens 5, XIIIᵉ s., *Romania* [LIV, 541] ; sens 6, v. 1462, *Cent Nouvelles*). **1.** Goutte d'humeur transparente et salée sécrétée par des glandes de l'orbite, humectant l'œil constamment et s'échappant parfois au-dehors par suite d'un effet physique ou d'une forte émotion : *Ils se regardèrent, et cet homme, si habitué pourtant à l'aspect des douleurs, ne put retenir une larme qui tomba sur son jabot* (Flaubert). *Ses joues desséchées tressaillirent, et une larme de plus de sel que d'eau vint lentement couvrir ses prunelles jaunes* (France). *Répandre des larmes de douleur, de joie.* || *Avoir la larme à l'œil,* être doucement ému ou attendri. || *Avoir toujours la larme à l'œil,* manifester une sensibilité excessive ou affectée. || *Avoir la larme facile,* pleurer à la moindre émotion : *Il avait la larme facile, mais révélatrice* (Duhamel). || *Être au bord des larmes,* être sur le point de pleurer. || *Éclater* ou *fondre en larmes,* se mettre à pleurer abondamment : *Mᵐᵉ Bergeret, dont les nerfs étaient tout ébranlés, éclata soudain en larmes, en sanglots* (France). || *Avoir des larmes dans la voix* ou *une voix mouillée de larmes,* avoir la voix troublée par l'émotion. || *Avoir le don des larmes,* pleurer à volonté, et, pour un mystique, répandre des larmes en priant. || *S'abreuver de larmes,* pleurer sans cesse ; vivre dans un chagrin perpétuel. || *S'abreuver des larmes de quelqu'un,* se réjouir de l'affliction qu'on lui cause et la provoquer à plaisir. || *Pleurer toutes les larmes de son corps, pleurer à chaudes larmes, être tout en larmes, verser des torrents de larmes,* pleurer abondamment : *Matin et soir, la belle fille en pleurait toutes les larmes de son corps, d'avoir eu la bêtise de s'être laissé faire cet enfant par un homme qui la lâchait* (Zola). || *Faire venir les larmes aux yeux, arracher des larmes,* émouvoir profondément. || *Rire aux larmes,* être secoué par un rire irrépressible qui fait venir des larmes aux yeux. || Fig. et fam. *Larmes de crocodile,* larmes hypocrites (le crocodile feignant de geindre, selon la légende, pour attirer ses victimes). || Poét. *Larmes de l'Aurore,* rosée. || **2.** *Fig.* Chagrin : *Passer sa vie dans les larmes.* || *Essuyer, sécher les larmes de quelqu'un,* apaiser sa peine. || *Mêler ses larmes à celles de quelqu'un,* partager sa peine. || *Pleurer des larmes de sang,* être en proie à un très violent chagrin. || *Vallée de larmes* (d'après l'antienne *Salve Regina*), le monde où nous vivons (par opposition au *ciel,* séjour de la béatitude). || **3.** Écoulement de certains liquides. || *Les larmes de la vigne,* écoulement de sève. || *Larmes de cerf,* humeur noirâtre sécrétée par les larmiers, chez les cervidés. || **4.** En termes de pharmacie, petite masse de suc ou de résine de forme analogue à celle d'une larme : *Benjoin en larmes.* || *Larmes de plomb,* petit plomb

des cartouches destinées à la chasse aux oiseaux. || *Larme volcanique,* projection volcanique en forme de goutte. || **5.** *Fig.* et *fam.* Une très petite quantité de boisson : *Puis il s'assit de nouveau, versa dans une tasse vide une larme de café et commença d'y faire fondre un morceau de sucre* (Duhamel). || **6.** Ornement en forme de larmes, en particulier sur les tentures funéraires : *Le manteau noir d'Agra semé de blanches larmes* (Hugo). *Ses yeux restaient secs, aussi luisants que jamais, puisque les pompes funèbres fournissent les larmes des grands deuils brodées d'argent sur drap noir* (Daudet).

● SYN. : **1** *pleurs* (littér.) ; **2** *affliction, douleur, peine, souffrance ;* **5** *goutte.*

larme-de-Job [larmdəʒɔb] n. f. (de *larme, de,* et *Job,* n. d'un personnage biblique célèbre par ses malheurs et sa résignation, lat. [d'origine hébraïque] *Job ;* 1752, Trévoux). Plante de la famille des graminacées, à grains luisants en forme de larmes.

● Pl. *des* LARMES-DE-JOB.

larmer [larme] v. intr. (de *larme* [v. ce mot] ; XIIe s., Godefroy, écrit *lermer* [*larmer,* XIIIe s., Godefroy], au sens 1 ; sens 2, 1887, Huysmans [comme v. tr., au sens de « faire dégoutter », v. 1380, Tilander]). **1.** *Fam.* et *dialect.* Pleurer : *J'ai cru qu'il allait se mettre à larmer* (Gide). || **2.** Laisser échapper des gouttes en forme de larme (rare) : *Le lumignon qui larmait en de vertes stalactites le long du chandelier de cuivre* (Huysmans).

larmier [larmje] n. m. (de *larme ;* 1321, Fagniez, au sens 4 ; sens 1, 1834, Balzac ; sens 2, 1655, Salnove ; sens 3, 1680, Richelet [« veine la plus rapprochée de l'œil du cheval », 1606, Nicot]). **1.** Angle interne de l'œil : *Quoique le larmier des yeux de Goriot fût retourné* (Balzac). || **2.** Chez les cervidés, glande située sous l'angle intérieur de l'œil et qui sécrète une humeur noirâtre appelée « larme de cerf ». (Syn. LARMIÈRE.) || **3.** Partie de la tête du cheval correspondant aux tempes chez l'homme. || **4.** Saillie sur la corniche extérieure d'un édifice, creusée par-dessous en gouttière pour laisser écouler goutte à goutte les eaux de pluie : *Des hirondelles passaient en poussant de petits cris* [...] *et rentraient vite dans leurs nids jaunes sous les tuiles du larmier* (Flaubert).

larmière [larmjɛr] n. f. (de *larme* [v. ce mot] ; XVe s., Tilander, écrit *lermiere ; larmière,* 1655, Salnove). Syn. de LARMIER (sens 2).

larmoiement [larmwamɑ̃] n. m. (de *larmoyer ;* 1538, R. Estienne). Écoulement de larmes involontaire : *Le rhume de cerveau est accompagné de larmoiement.*

◆ **larmoiements** n. m. pl. (av. 1951, A. Gide [au sing., avec le même sens, 1913, Suarès]). *Fig.* et *littér.* Action de pleurer sans conviction : *J'ai assez de larmoiements dans mon âme pour irriguer trente livres* (Gide).

larmoyant, e [larmwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *larmoyer ;* 1470, *Livre de la discipline d'amour divine,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, milieu du XVIe s. [*la comédie larmoyante,* 1759, Richelet]). **1.** Qui verse des larmes, par suite de maladie ou par émotion : *Les enfants qui couvent la rougeole ont les yeux larmoyants. Les deux vieux se taisaient, atterrés, larmoyants* (Maupassant). || **2.** *Par extens.* et souvent *péjor.* Accompagné de larmes : *La jeune femme s'étudiait* [...] *à répondre par des soumissions larmoyantes aux cris de sa colère..* (Zola). *Un ton larmoyant. Une voix larmoyante.* || **3.** Se dit d'une chose qui incite aux larmes : *Un récit larmoyant. Et elle* [la mère] *savait que ces rires nerveux étaient des indices tout aussi terribles que les rêveries larmoyantes d'une promenade solitaire dans le jardin* (Balzac). || Spécialem. *Comédie larmoyante,* comédie bourgeoise présentant des situations attendrissantes.

● SYN. : **1** *éploré, pleurant ;* **2** *pleurnicheur* (fam.) ; **3** *pleurard.*

larmoyer [larmwaje] v. intr. (de *larme ;* fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai,* écrit *larmoier* [*larmoyer,* XIIIe s.], au sens de « pleurer » ; sens 1, 1690, Furetière [en parlant des yeux, 1867, Littré] ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, v. 1660, Racine). [Conj. **2 a.**] **1.** Avoir continuellement les larmes aux yeux. || En parlant des yeux, laisser échapper des larmes : *Ses yeux en avaient larmoyé en riant par tous leurs petits plis, sous les verres bleuâtres de ses lunettes* (France). || **2.** *Péjor.* Verser des larmes sans conviction : *Alors il leva les bras et se prit à larmoyer* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Se lamenter : *Quand on a accepté l'idée de la guerre, il ne faut pas larmoyer sur les déchets* (Tharaud).

● SYN. : **1** *pleurer ;* **2** *pleurnicher* (fam.) ; **3** *geindre, gémir, se plaindre.*

◆ v. tr. (1873, Larousse [« pleurer sur », XVIe s.]). Dire avec des larmes dans la voix : *Larmoyer un monologue.*

larmoyeur, euse [larmwajœr, -øz] adj. et n. (de *larmoyer ;* 1693, Regnard). *Péjor.* Qui larmoie : *Le vieux routier approche entre les barreaux de leur sous-sol son museau d'homme-chien et ses yeux larmoyeurs* (Daudet). *Je déteste les gens à histoires, les larmoyeurs et les trembleurs* (Duhamel).

larron [larɔ̃] n. m. (lat. *latronem,* accus. de *latro, -tronis,* mercenaire, voleur, bandit, brigand ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *ladron* [*larron,* XIe s]., au sens 1 [*s'entendre comme larrons en foire,* 1656, Molière ; *l'occasion fait le larron,* 1690, Furetière ; *arrive un troisième larron,* 1668, La Fontaine] ; sens 2, XIIIe s., Littré [*larron d'amour,* 1873, Larousse ; *larron d'honneur,* 1660, Molière] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1611, Cotgrave [*larron,* même sens, 1600, O. de Serres]). **1.** *Class.* et *littér.* Voleur : *Quand les larrons, après avoir coupé le cou | Au voyageur, et mis ses membres dans un trou, | Vont au lieu saint ouvrir et piller la valise* (Hugo). *Le bon larron et le mauvais larron crucifiés auprès du Christ.* || *S'entendre comme larrons en foire,* être de connivence pour tromper. || *L'occasion fait le larron,* certaines circonstances imprévisibles amènent parfois notre honnêteté à succomber. || *Arrive un troisième larron...* (vers de la fable de La Fontaine, *les Voleurs et l'Âne*), cité en manière de proverbe pour signifier qu'un litige entre deux parties est souvent tranché au profit d'un tiers. || **2.** *Vx.* Celui qui dérobe en cachette. || *Larron d'amour,* séducteur. || *Larron d'honneur,* celui qui bafoue l'honneur d'un mari. || **3.** En typographie, défaut d'un feuillet qui n'a pas été rogné avec les autres, ou défaut d'impression d'un feuillet mal plié mis sous presse. || **4.** *Larron d'eau,* en technologie, déversoir pour l'écoulement des eaux d'un étang.

● REM. Il a existé un fém. *larronnesse* ou *larronne,* qui n'est presque plus usité : *Une pendaison de larrons et larronnesses* (Hugo).

larronneau [larɔno] n. m. (de *larron ;* v. 1420, A. Chartier). Larron qui ne fait que de petits larcins. (Peu usité.)

larronner [larɔne] v. tr. ou intr. (de *larron ;* 1534, Rabelais). *Littér.* Commettre des vols : *Ces magistrats du peuple larronnent* (Goncourt).

larronnerie [larɔnri] n. f. (de *larron ;* av. 1453, Monstrelet, au sens de « repaire de voleurs » ; sens actuel, début du XVIe s.). *Littér.* Acte du larron, ou digne d'un larron : *Il eût voulu* [...] *que lorsqu'il se découvrait quelque larronnerie grave, on pendît non point le voleur, mais le volé* (Nerval).

larvaire [larvɛr] adj. (de *larve ;* 1873, Larousse, comme n. f., au sens de « petit corps cylindrique poreux » [en géologie] ; sens 1, 31 mars 1876, *Journ. officiel,* p. 2303 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Relatif à l'état de larve : *Période larvaire.* || **2.** *Fig.* Qui n'est qu'ébauché, qui manque d'épanouissement : *Là, il comprenait qu'il s'agissait d'un jugement : que sa liberté était en jeu ; que toute cette comédie vaine pouvait se terminer par sa condamnation, pour un temps indéterminé, à cette vie humiliante et larvaire* (Malraux).

larve [larv] n. f. (lat. *larva,* figure de spectre, fantôme, masque de fantôme, de *lar* [v. LARE] ; 1495, Vignay, au sens 3 ; sens 1 [la larve étant comme le masque de l'insecte à venir], 1762, É. L. Geoffroy ; sens 2, 1830, V. Hugo [*une larve humaine,* av. 1872, Th. Gautier — *une larve,* même sens (av. 1780, Gilbert), était un emploi fig. du sens 3, v. ci-dessous]). **1.** En histoire naturelle, forme très différente de l'état adulte, que prennent dans la première phase de leur

développement certains animaux, notamment les insectes : *Les mouches bourdonnaient sur ce ventre putride | D'où sortaient de noirs bataillons | De larves qui coulaient comme un épais liquide | Le long de ces vivants haillons* (Baudelaire). || **2.** *Fig.* et *péjor.* Qui est dans l'enfance ou n'a pas son plein développement : *Tant que les enfants furent des larves et que je ne m'intéressai pas à eux* (Mauriac). || *Une larve humaine,* un déchet humain, personne qui a perdu les qualités d'un être normal : *Il avait vu s'enfuir une larve maigre au nez rouge, avec un melon et un grand faux col* (Sartre). || **3.** Dans l'Antiquité romaine, fantôme malfaisant et hideux : *Les larves, comme les squelettes, montrent leurs os entre les branches* (Flaubert). *Il voyait des savants redoutables et des mages tout-puissants dans de pauvres diables à bagues lourdes et à senteurs fortes, des larves et des démons un peu partout* (Valéry).

larvé, e [larve] adj. (de *larve* [v. ce mot], proprem. « masqué » ; 1836, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Se dit d'une maladie qui se manifeste de façon incomplète ou sous des formes différentes de celles qu'on attend, parfois sous les formes d'une autre maladie : *Une fièvre larvée. Le docteur, aussitôt appelé, déclara préférer la « sévérité », la « virulence » de la poussée fébrile [...] à des formes plus « insidieuses » et « larvées »* (Proust). || **2.** *Fig.* Qui ne se manifeste pas extérieurement : *Bien des drames de palaces restent larvés* (Colette).

● SYN. : **2** *caché, latent, masqué, occulte, secret.*

larveux, euse [larvø, -øz] adj. (de *larve* [v. ce mot] ; fin du XVI^e s. [mot très rare entre le début du XVII^e s., Malherbe, et 1866, Goncourt]). *Littér.* Qui ressemble à une larve (rare) : *Si ma mère est partie, voilà où elle est, n'en doute pas, avec le docteur Sophie Castagnozoff, une bonne toquée qui s'en va par le monde, ramassant et soignant tous les petits larveux* (Daudet).

larvicide [larvisid] n. m. (de *larvi-*, élément tiré de *larve,* et de *-cide,* du lat. *caedere,* fendre, abattre, tuer ; 1962, Larousse). Substance employée pour la destruction des larves d'anophèles.

larvicole [larvikɔl] adj. (de *larvi-*, élément tiré de *larve,* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, habiter ; 1867, Littré). *Parasite larvicole,* parasite qui vit dans le corps des larves.

larviforme [larvifɔrm] adj. (de *larvi-*, élément tiré de *larve,* et de *forme ;* 1873, Larousse). Qui a la forme d'une larve d'insecte : *Vers larviformes.*

larvipare [larvipar] adj. (de *larvi-*, élément tiré de *larve,* et de *-pare,* du lat. *parère,* enfanter, engendrer ; 1867, Littré). Se dit des insectes qui pondent des larves au lieu d'œufs.

larvivore [larvivɔr] adj. (de *larvi-* élément tiré de *larve,* et de *-vore,* du lat. *vorare,* dévorer ; 1873, Larousse). Qui dévore les larves : *Poissons larvivores.*

larvule [larvyl] n. f. (dimin. de *larve ;* 1962, Larousse). Larve d'insecte dans son état embryonnaire.

laryng(o)- [larɛ̃g(o)], élément tiré du gr. *larugx, laruggos,* gorge, gosier, et entrant, comme préfixe, dans la composition de mots scientifiques.

laryngal, e, aux [larɛ̃gal, -o] adj. (dér. savant de *larynx ;* 1909, Larousse). Se dit d'un phonème dont le point d'articulation se situe dans la région du larynx.

◆ **laryngale** n. f. (1921, Vendryes, 26). Ce phonème : *Il y a des occlusions dont le point d'articulation est en arrière de la bouche, ce sont les laryngales, pharyngales ou glottales* (Vendryes).

laryngé, e [larɛ̃ʒe] ou **laryngien, enne** [larɛ̃ʒjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savants de *larynx ;* 1750, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* t. I, p. 159-174 [*laryngé*], et 1793, Lavoisien [*laryngien*]). Relatif au larynx : *Elle fut atteinte à cette époque d'une phtisie laryngée, et condamnée par les médecins* (France). *Spasme laryngé.*

laryngectomie [larɛ̃ʒɛktɔmi] n. f. (de *laryng-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, ablation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer, de *ek-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *temnein,* couper ; 1888, Larousse). Ablation partielle ou totale du larynx.

laryngisme [larɛ̃ʒism] n. m. (dér. savant de *larynx ;* 1867, Littré). Contraction spasmodique des muscles du larynx.

laryngite [larɛ̃ʒit] n. f. (dér. savant de *larynx ;* début du XIX^e s.). Inflammation aiguë ou chronique du larynx.

laryngologie [larɛ̃gɔlɔʒi] n. f. (de *laryngo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1793, Lavoisien, au sens de « traité sur le larynx » ; sens actuel, 1867, Littré). Branche de la médecine et de la chirurgie qui concerne les maladies du larynx.

laryngologique [larɛ̃gɔlɔʒik] adj. (de *laryngologie ;* 1873, Larousse). Relatif à la laryngologie.

laryngologiste [larɛ̃gɔlɔʒist] ou **laryngologue** [larɛ̃gɔlɔg] n. (de *laryngologie ;* av. 1922, Proust [*laryngologue*], et 1931, Larousse [*laryngologiste*]). Médecin spécialiste en laryngologie : *Ces réflecteurs que les laryngologues s'attachent au front* (Proust).

laryngopathie [larɛ̃gɔpati] n. f. (de *laryngo-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve, affliction ; 1878, Larousse). Affection du larynx.

laryngophone [larɛ̃gɔfɔn] n. m. (de *laryngo-* et de [*micro*]*phone ;* 1931, Larousse). Microphone placé extérieurement sur le cou et transmettant les vibrations du larynx.

laryngoplégie [larɛ̃gɔpleʒi] n. f. (de *laryngo-* et de *-plégie,* du gr. *plêgê,* coup ; 1962, Larousse). Paralysie totale ou partielle des muscles du larynx.

laryngoscope [larɛ̃gɔskɔp] n. m. (de *laryngo-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1867, Littré). Instrument servant à examiner l'intérieur du larynx.

laryngoscopie [larɛ̃gɔskɔpi] n. f. (de *laryngo-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1867, Littré). Examen du larynx.

laryngoscopique [larɛ̃gɔskɔpik] adj. (de *laryngoscope ;* 1873, Larousse). Qui se rapporte à la laryngoscopie.

laryngospasme [larɛ̃gɔspasm] n. m. (de *laryngo-* et de *spasme ;* 1962, Larousse). Fermeture spasmodique de la glotte par contraction des cordes vocales.

laryngotomie [larɛ̃gɔtɔmi] n. f. (bas lat. médic. *laryngotomia,* laryngotomie, gr. *laruggotomia,* même sens, dér. de *laruggotomeîn,* faire l'incision de la gorge, de *larugx, -ggos* [v. LARYNX], et de *temnein,* couper ; 1620, Habicot). Incision du larynx pour éviter l'asphyxie.

laryngotomique [larɛ̃gɔtɔmik] adj. (de *laryngotomie ;* 1873, Larousse). Relatif à la laryngotomie.

larynx [larɛ̃ks] n. m. (gr. *larugx, -uggos,* larynx, gorge, gosier ; 1538, Canappe [*laringue,* forme francisée, 1532, Rabelais]). Organe de la phonation situé à la partie supérieure de la trachée-artère et formé de plusieurs pièces cartilagineuses mobiles enfermant les cordes vocales : *Cette fois, il ouvrit la bouche, s'assura de son larynx, qu'il trouva crispé, fit trois ou quatre fois « hum ! hum ! » et dit enfin...* (Duhamel).

las, lasse [lɑ, lɑs] adj. (lat. lassus, harassé, fatigué, épuisé, affaibli ; v. 980, Fragment de Valenciennes, au sens de « malheureux, affligé » ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [pour ce qui manifeste cet état, XIV^e s., La Curne] ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** Qui se sent inapte à agir par suite de fatigue : *Ils s'assirent, étant fort las et recrus de fatigue* (Flaubert). *Se sentir las.* || Se dit de ce qui manifeste cet état : *Un geste las. Tes beaux yeux sont las, pauvre amante* (Baudelaire). *Une bouche lasse où passait parfois le secret désespoir du bonheur perdu* (Zola). || **2.** *Las de,* qui ne peut plus supporter quelqu'un ou quelque chose, par fatigue ou par dégoût : *C'est un exercice dont je suis las* (France). *Est-ce que tu n'es pas las de cette horrible vie errante ?* (Gide). || **3.** Découragé : [Où]

l'homme, dont jamais l'espérance n'est lasse, | Pour trouver le repos court toujours comme un fou (Baudelaire). || **4.** *De guerre lasse,* à bout de résistance : *De guerre lasse, il céda à son chantage.*

● SYN. : **1** *épuisé, éreinté* (fam.), *exténué, fatigué, fourbu, harassé, vanné* (pop.) ; **2** *dégoûté, écœuré, lassé.* — CONTR. : **1** *dispos, frais, gaillard, reposé, solide, vigoureux.*

las ! [lɑs] interj. (emploi interjectif du précéd. ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* avec variation du genre ; comme mot invariable, XIIe s., *Roncevaux*). *Class.* Hélas ! : *Mais, las ! Quel parti prendre en un sort si contraire ?* (Corneille).

lasagne [lazaɲ] n. f. (ital. *lasagna,* lasagne, lat. pop. **lasania,* pâte [?], du lat. class. *lasanum,* vase de nuit, support à pied pour marmite ; milieu du XVIe s., écrit *lazagne* [*lasagne,* 1640, Oudin], au sens de « espèce de beignet » ; sens actuel, 1762, Acad.). Nom d'une pâte alimentaire italienne, en forme de large ruban ondé.

lascar [laskar] n. m. (portug. *lascarim,* soldat mercenaire, hindoustani *lachkari,* même sens, du persan *lächkär,* armée, camp ; 1553, Grouchy, écrit *lascarin,* au sens de « soldat d'un radjah hindou » ; écrit *lascar,* au sens 1, 1611, Pyrard [rare jusqu'au milieu du XVIIIe s.] ; sens 2 [« vaurien, filou »], 1769, Esnault). **1.** Matelot indien, embarqué sur les navires de l'océan Indien : *Guidés par des lascars, Levantins affiliés à des sociétés secrètes* (Malraux). || **2.** *Fam.* Individu hardi, rusé et souvent frondeur : *Est-ce que ce lascar n'avait pas jusqu'à une bague d'or au petit doigt ?* (Zola). *Parmi ces lascars de la vieille Légion, il en était un qui marquait particulièrement mal* (Cendrars). *Je vous y prends, mon lascar !*

● SYN. : **2** *bougre, drôle, gaillard, luron.*

lascif, ive [lasif, -iv] adj. (lat. *lascivus,* folâtre, badin, enjoué ; 1488, *Mer des histoires,* aux sens 2-3 ; sens 1, av. 1525, J. Lemaire de Belges). **1.** *Vx.* Qui folâtre : *Ô Néréide, Ô Muse* [...] *Quand je te vois, | Courir lascive et rose, | Dans le bois grandiose* (Banville). || **2.** Qui est enclin aux plaisirs de l'amour : *Nymphes lascives* (Musset). || **3.** Se dit de ce qui incite à la sensualité, à la luxure : *Jamais plus elle n'offrirait à ma caresse ce grand corps blanc, d'une élasticité lascive* (Carco). *Une pose lascive.*

● SYN. : **2** *libidineux, lubrique, luxurieux, paillard, sensuel ;* **3** *érotique, voluptueux.*

lascivement [lasivmɑ̃] adv. (de *lascif ;* 1542, Vaganay). De façon lascive : *Des couples qui dansaient lascivement.*

lasciveté [lasivte] ou **lascivité** [lasivite] n. f. (bas lat. *lascivitas,* lascivité, du lat. class. *lascivus* [v. LASCIF] ; v. 1460, G. Chastellain, écrit *lasciveté ; lascivité,* 1755, Prévost d'Exiles [un premier ex. au XVe s.]). Caractère lascif : *La lascivité d'une danse, d'une pose.*

● SYN. : *érotisme, lubricité, sensualité, volupté.*

● REM. La première forme est la plus ancienne, mais les deux s'emploient aujourd'hui indifféremment.

1. laser [lazɛr] ou **laserpitium** [lazɛrpisjɔm] n. m. (lat. *laser,* sorte de résine aromatique, suc d'une espèce de férule, et *laserpitium* ou *-cium,* plante qui donne le laser ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *lazre* [*laser,* 1568, J. Grévin] ; *laserpitium,* 1873, Larousse). Plante herbacée de la famille des ombellifères, dont les espèces sont variées, les unes d'un vert glauque, très odorantes, les autres inodores.

2. laser [lazɛr] n. m. (mot angloaméric., de l'angl. *l*[*ight*], léger, *a*[*mplification*], amplification, [by], par, *s*[*timulated*], part. passé de *to stimulate,* stimuler, *e*[*mission*], émission, [*of*], de, et *r*[*adiations*], plur. de *radiation,* radiation ; v. 1960, P. Gilbert, p. 290). En termes de physique, amplificateur quantique de radiations.

lassant, e [lɑsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *lasser ;* 1680, Richelet, aux sens 1-2). **1.** Qui fatigue le corps par la répétition, la monotonie : *Une marche lassante à travers la forêt.* || **2.** Qui fatigue l'esprit, ennuie : *Les énumérations sont lassantes.*

● SYN. : **1** *épuisant, éreintant* (fam.), *fatigant, harassant ;* **2** *assommant, barbant* (fam.), *embêtant* (fam.), *enquiquinant* (pop.), *rasoir* (pop.).

lassé, e [lɑse] adj. (part. passé de *lasser ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1667, Racine). **1.** En proie à une grande fatigue : *Déjà depuis longtemps sommeillait ma tête lassée* (Gide). || **2.** *Fig.* Qui témoigne d'une grande lassitude physique ou morale : *La haine de l'Allemagne a été remplacée par un bizarre sentiment où la méfiance et une vague rancune se mêlent à une indifférence lassée* (Camus). || **3.** *Lassé de,* dégoûté de : *Mon cœur lassé de tout, même de l'espérance* (Lamartine).

● SYN. : **1** *épuisé, éreinté* (fam.), *exténué, fatigué, harassé, vanné* (pop.) ; **3** *blasé, désabusé, écœuré, las, revenu.*

lasser [lɑse] v. tr. (lat. *lassare,* fatiguer [au pr. et au fig.], de *lassus* [v. LAS, adj.] ; 1080, *Chanson de Roland,* comme v. intr., au sens de « éprouver de la fatigue » ; comme v. tr., au sens 1, v. 1130, *Eneas ;* sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, 1665, Molière). **1.** Rendre le corps las : *Les étages lassent les jambes.* || **2.** Remplir de lassitude morale, d'ennui : *Un long monologue lasse les spectateurs ;* et absol. : *Des démonstrations excessives d'amitié finissent par lasser.* || **3.** *Fig.* Venir à bout de la résistance de, décourager : *Lasser l'attention, l'enthousiasme. Mathieu, dans l'après-midi, avait longtemps marché* [...] *pour lasser son tourment* (Zola).

● SYN. : **1** *épuiser, éreinter* (fam.), *exténuer, fatiguer, vanner* (pop.) ; **2** *assommer* (fam.), *barber* (fam.), *enquiquiner* (pop.), *excéder, importuner, raser* (pop.), *tanner* (très fam.) ; **3** *abattre, dégoûter, rebuter, vaincre.* — CONTR. : **1** *délasser, détendre, reposer ;* **2** *amuser, distraire, divertir, égayer, réjouir ;* **3** *aiguillonner, exciter, fouetter, piquer, stimuler.*

◆ **se lasser** v. pr. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, XIIe s., *Jeu d'Adam* [*ne pas se lasser de,* av. 1682, Méré]). **1.** *Vx.* Éprouver de la fatigue physique : *Mes lentes mains dans l'or adorable se lassent | D'appeler ce captif que les feuilles enlacent* (Valéry). || **2.** Éprouver du dégoût de quelque chose : *On se lasse même du plaisir.* || *Ne pas se lasser de...,* éprouver toujours de l'intérêt pour.

● REM. Dans la langue classique, on employait après *se lasser* la prép. *à* suivie d'un infinitif pour introduire le procès qui cause la lassitude : *Se lasser à faire une chose,* la faire avec effort. *L'autre en vain se lassant à polir une rime* (Boileau). On emploie la prép. *de* pour marquer le désir de cesser l'acte : *Se lasser de faire une chose,* se dégoûter de la faire. *Je me lasse de répéter les mêmes choses.*

lassis [lasi] n. m. (de *lacer ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *laceis* [*lassis,* XVIe s., La Curne], au sens 1 ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons [aussi « tissu fait avec cette bourre »]). **1.** Tissu lacé. || **2.** Sorte de bourre de soie. || Tissu fait avec cette bourre.

lassitude [lasityd] n. f. (lat. *lassitudo,* fatigue, de *lassus* [v. LAS, adj.] ; v. 1380, Conty, au sens 1 [« manifestation de cet état », av. 1869, Lamartine] ; sens 2, av. 1678, La Rochefoucauld). **1.** État d'une personne qui éprouve une grande fatigue physique : *Ils chassaient tous deux d'un bout à l'autre de l'année, sans repos, sans arrêt, sans lassitude* (Maupassant). || Manifestation de l'état d'une personne lasse : *La lassitude de la voix. La lassitude d'un geste. Et ton bel œil, éteint de lassitude, | Clos de sommeil, se rouvre au moindre bruit* (Lamartine). || **2.** État d'abattement, de fatigue morale : *Il n'avait plus de colère, mais une immense lassitude* (Aymé). *Un tel ennui, une si lugubre lassitude me terrasse sitôt que je suis dans quelque ville nouvelle* (Gide).

● SYN. : **1** *épuisement, fatigue ;* **2** *découragement, dégoût, démoralisation, dépression, écœurement, ennui, langueur.* — CONTR. : **1** *allant* (fam.), *bien-être, entrain, forme* (fam.), *vitalité ;* **2** *élan, enthousiasme, exaltation, joie.*

lasso [laso] n. m. (esp. d'Argentine *lazo,* lasso, lat. *laqueus,* lacet, nœud ; 1829, *Revue des Deux Mondes,* au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** *Vx.* Lanière de cuir munie de plomb, dont se servent les Américains du

Sud pour entraver des bœufs, des chevaux sauvages : *Lassos plombés, couteaux catalans, navajas* (Hugo). || **2.** Corde munie d'un nœud coulant, utilisée d'abord en Amérique par les gardiens de troupeaux, et qu'ils font tournoyer avant de la lancer sur l'animal : *Jolie manière de rattraper un cheval, ma foi ! Pourquoi pas le lasso ?* (Bernanos).

• REM. On trouve aussi la forme étymologique LAZO (1873, Larousse) : *Toutes les armes de tous les pays du monde* [...], *casse-tête, massues hottentotes, lazos mexicains* (Daudet).

Lastex [lastɛks] n. m. (nom déposé, croisement de *latex* et de [*é*]*last*[*ique*] ; 1962, Larousse). Fil de caoutchouc guipé de coton, de soie, de rayonne, servant à la fabrication de gaines de femmes ou de bords-côtes de chaussettes.

lasting [lastiŋ] n. m. (angl. *lasting,* espèce d'étoffe de laine très résistante, proprem. « durée », de *to last,* durer, subsister ; 24 juin 1830, *Nouveauté* [p. 2], écrit *lastaing ; lasting,* 1837, *Musée des modes* [p. 87]). Étoffe légère et résistante de laine rase, unie ou rayée, pour vêtements masculins : *Ses jambes prises dans des tuyaux de lasting* (Flaubert).

latanier [latanje] n. m. (du caraïbe *alátani,* sorte de palmier ; 1645, Coppier, écrit *lattanier ; latanier,* 1652, Maurile, p. 61). En botanique, palmier à larges feuilles des îles de la Sonde et de l'océan Indien : *Les lataniers, les passiflores* [...] *s'épanouissaient avec une violence toute tropicale* (Gautier).

• REM. On rencontre également la forme latine LATANIA (1867, Littré).

latéméditerranéen, enne [latemediteraneɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. *late,* largement, sur un grand espace, de *latus,* large, étendu, et de *méditerranéen ;* 1962, Larousse). Se dit, en botanique, de certaines plantes du Bassin méditerranéen, dont la répartition déborde largement le pourtour des côtes méditerranéennes.

latence [latɑ̃s] n. f. (de *latent ;* 1878, Acad., au sens 1 ; sens 2, début du XX^e^ s. ; sens 3, 1951, Palmade). **1.** État de ce qui existe sans se manifester. || **2.** En physiologie, état d'excitabilité d'un tissu entre l'application d'un stimulus et l'instant de la réaction : *Des vomissements volontaires, pour lesquels le temps de la latence entre l'ordre donné et l'exécution ne dépassait pas une minute* (Romains). || **3.** En psychologie et en psychanalyse, état d'une tendance non encore activée, dont l'individu n'a pas pris conscience : *La période de latence chez l'enfant est celle qui précède la puberté.*

latent, e [latɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *latens, -entis,* caché, secret, mystérieux, part. prés. adjectivé de *latere,* être caché, se cacher ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. [*vice latent,* même sens, 1690, Furetière] ; sens 3-4, 1867, Littré). **1.** Qui n'est pas encore apparu, qui peut apparaître à chaque instant : *Ma tristesse profonde devant la partie perdue est constante, mais reste latente ; et je ne saurais comment l'exprimer* (Gide). *Même quand il ne pensait pas à la petite phrase* [de la sonate de Vinteuil], *elle existait, latente, dans son esprit* (Proust). || **2.** *Maladie latente,* maladie qui ne présente pas de symptômes apparents : *Une maladie latente est une maladie qui ne se manifeste pas encore* (Bourget). || **3.** *Chaleur latente,* en physique, quantité de chaleur nécessaire pour qu'un gramme de substance se fonde, se vaporise ou se sublime, et qui est sans action sur le thermomètre. || **4.** *Œil latent,* œil à fruit qui demeure à l'état rudimentaire, pendant quelque temps, sur les arbres.

• SYN. : **1** *caché, larvé, masqué, occulte, secret.* — CONTR. : **1** *apparent, flagrant, manifeste, notoire, ostensible, ouvert, patent, public.*

latéral, e, aux [lateral, -o] adj. (lat. *lateralis,* qui tient au côté, qui a des côtés, de *latus, -teris,* côté, flanc ; 1315, Godefroy, au sens 1 [*surface latérale,* XX^e^ s. ; *bande latérale de modulation,* 1962, Larousse] ; sens 2, 1916, F. de Saussure [*une latérale,* 1933, Marouzeau] ; sens 3, 1835, Acad. [*recrutement latéral,* 1962, Larousse] ; sens 4, 9 mars 1873, *Gazette des tribunaux,* p. 234). **1.** Qui se trouve sur le côté : *La princesse était restée volontairement un peu au fond, sur un canapé latéral* (Proust). *Porte latérale.* || *Surface latérale,* en mathématiques, surface des côtés d'un solide, abstraction faite des bases. || *Bande latérale de modulation,* dans le langage des télécommunications, chacun des ensembles de fréquence situés de part et d'autre de la fréquence de l'onde porteuse. || **2.** Se dit d'un phonème dont l'émission se produit par l'échappement de l'air sur les côtés de la langue soulevée ; et substantiv. : *Une latérale.* || **3.** Qui double une chose ou une organisation principale : *Canal latéral à la Marne, à la Loire.* || *Recrutement latéral,* recrutement de fonctionnaires par une voie autre que la voie normale. || **4.** *Fig.* Annexe : *Je ne manquais pas de songer aux effets latéraux que peuvent produire les harmonies divisées d'un orchestre* (Valéry).

latéralement [lateralmɑ̃] adv. (de *latéral ;* 1521, *Violier des histoires romaines*). Sur le côté, de côté : *La pluie frappe latéralement les vitres.*

latéralité [lateralite] n. f. (dér. savant de *latéral ;* 1951, Piéron). Inégalité fonctionnelle des deux moitiés, droite et gauche, du corps humain.

latérinervé [laterinɛrve] adj. (de *latéri-,* élément tiré de *latéral,* et de *-nervé,* du lat. *nervus,* nerf ; 1867, Littré). Se dit, en botanique, des feuilles qui ont des nervures latérales.

latérite [laterit] n. f. (dér. savant du lat. *later, -teris,* brique ; 1867, Littré). Dans les pays tropicaux, roche jaspée d'un rouge brique, riche en oxyde de fer, provenant en surface de la décomposition de l'argile avec formation d'alumine et constituant un sol infertile : *La voiture vira lourdement sur la piste de latérite, maintenant boueuse* (Camus).

latéritique [lateritik] adj. (de *latérite ;* 1908, Larousse). Relatif à la latérite : *Un minerai latéritique.*

latéritisation [lateritizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *latérite ;* 1908, Larousse, écrit *latérisation ; latéritisation,* 1962, Larousse). Transformation d'un sol en latérite.

latéro- [latero], élément tiré du lat. *latus, lateris,* côté, et entrant dans la composition de quelques mots.

latérocidence [laterosidɑ̃s] n. f. (de *latéro-* et de *-cidence,* du lat. *cadere,* tomber ; 1962, Larousse). Descente anormale du cordon ombilical.

latérodorsal, e, aux [laterodɔrsal, -o] adj. (de *latéro-* et de *dorsal ;* 1878, Larousse). Qui est situé sur les côtés du dos.

latéroflexion [lateroflɛksjɔ̃] n. f. (de *latéro-* et de *flexion ;* 1855, Nysten). Flexion à droite ou à gauche de l'axe de l'utérus sur le col.

latéroposition [lateropozisjɔ̃] n. f. (de *latéro-* et de *position ;* 1931, Larousse). En gynécologie, position pathologique de l'utérus dont l'axe est oblique au lieu d'être médian. (Syn. LATÉROVERSION.)

latéropulsion [lateropylsjɔ̃] n. f. (de *latéro-* et de *pulsion ;* 1931, Larousse). Trouble de l'équilibre qui fait que le patient se sent attiré d'un côté.

latéroterminal, e, aux [laterotɛrminal, -o] adj. (de *latéro-* et de *terminal ;* 1962, Larousse). Se dit d'un type particulier d'anastomose chirurgicale.

latéroversion [lateroversjɔ̃] n. f. (de *latéro-* et de *version ;* 1855, Nysten). Syn. de LATÉROPOSITION.

latex [latɛks] n. m. (lat. *latex, -ticis,* liquide, liqueur ; 1706, Jean Le Pelletier, au sens 1 [rare av. le milieu du XIX^e^ s.] ; sens 2, début du XX^e^ s. [*latex artificiel,* 1959, Robert]). **1.** Suc, ayant souvent un aspect laiteux, qui circule dans les vaisseaux de certaines plantes, telles que l'euphorbe, le pavot, la laitue : *Dans l'espèce cultivée* [de laitue], *le latex fait presque défaut* (Maeterlinck). || **2.** *Spécialem.* Suc de l'hévéa, qui, par coagulation, donne le caoutchouc : *Ces canaux où ruissellent le paddy, le latex, le coprah* (Dorgelès). || *Latex artificiel,* ce qui sert à fabriquer le caoutchouc synthétique et certaines peintures pour le bâtiment.

laticifère [latisifɛr] adj. (de *latici-*, élément tiré du lat. *latex, -ticis* [v. l'art. précéd.], et de *-fère*, du lat. *ferre*, porter ; 1845, Bescherelle). Qui renferme le latex : *Canaux laticifères.*

laticlave [latiklav] n. m. (du lat. *laticlavia tunica*, laticlave, de *tunica*, tunique [v. TUNIQUE], et du fém. de l'adj. *laticlavius*, garni d'une bande de pourpre, de *latus*, large, et de *clavus*, bande pourpre cousue à la tunique ; 1595, Fl. de Rémond [« tunique... » ; « bande de pourpre... », av. 1880, Flaubert]). Dans l'Antiquité romaine, bande de pourpre ornant le bas de la tunique des sénateurs : *Il s'appuyait sur le bras de son interprète* [...] *ayant la toge, le laticlave, les brodequins d'un consul, et des licteurs autour de sa personne* (Flaubert). || *Par extens.* Cette tunique elle-même.

latif [latif] n. m. (du lat. *latus*, part. passé de *ferre*, porter ; 1933, Marouzeau). En grammaire, nom donné à un accusatif qui exprime le but vers lequel tend l'action du verbe.

latifolié, e [latifɔlje] adj. (du lat. *latifolius*, qui a de larges feuilles, de *latus*, large, et de *folium*, feuille ; 1873, Larousse). En botanique, pourvu de larges feuilles.

latifundia [latifɔ̃dja] n. m. pl. (lat. *latifundia*, plur. de *latifundium*, grande propriété territoriale, de *latus*, large, étendu, et de *fundus*, fond, fonds de terre, domaine ; 1888, Larousse [« grands domaines fonciers » ; dans l'Antiquité romaine, 1902, Larousse — *latifunde*, grande propriété (1596, Basmaison), venait du sing. *latifundium*, v. ci-dessus]). Dans l'Antiquité romaine, nom donné aux grands domaines privés appartenant à l'aristocratie. || *Auj.* Grands domaines fonciers : *Et derrière, quarante-cinq kilomètres en profondeur de latifundia humides – las Marismas – les marais nourriciers de bêtes sauvages* (Montherlant)

latin, e [latɛ̃, -in] adj. et n. (lat. *latinus*, relatif au Latium, latin [sing. de *Latini, -norum*, les Latins], et, au neutre substantivé *latinum*, « la langue latine » ; XIIIe s., au sens II, 4 [*croix latine*, XXe s. ; *empire latin*, 1962, Larousse — *roi latin*, « souverain de cet empire », XIIIe s., *Assises de Jérusalem*] ; sens I, 1, 1549, J. Du Bellay [*droit latin*, 1931, Larousse, art. *latinité*] ; sens I, 2, 1573, Du Puys [*bâtiment latin*, 1867, Littré] ; sens II, 1, 1665, Boileau ; sens II, 2, 1549, J. Du Bellay [*le Quartier latin*, 1798, Acad.] ; sens II, 3, 1810, Mme de Staël [pour les langues qui ont le latin pour origine, début du XXe s. ; *Amérique latine*, 1931, Larousse]).

I. 1. Relatif au Latium, ancienne région de l'Italie ; habitant ou originaire du Latium : *Albe et Rome sont des cités latines. Les chefs latins. La brillante civilisation des Latins.* || *Droit latin*, us et coutumes, ensemble des lois particulières aux habitants du Latium. || **2.** *Voile latine*, en marine, voile triangulaire dont on attribue l'origine aux Latins et toujours en usage en Méditerranée. || *Bâtiment latin*, bateau gréant des voiles à antennes.

II. 1. Relatif au latin, langue des anciens Romains : *Grammaire latine. Version latine.* || **2.** Qui s'exprime dans cette langue : *Les poètes latins.* || *Le Quartier latin*, à Paris, quartier de l'ancienne université sur la rive gauche de la Seine, où on enseignait en latin, et où se trouvent encore des facultés et de grandes écoles fréquentées par les étudiants : *Je vais à ses cours, cette atmosphère de quartier latin me change, il y a une adolescence studieuse, pesante, de jeunes bourgeois plus intelligents, plus instruits que n'étaient, dans un autre milieu, mes camarades* (Proust). || **3.** Qui a subi l'influence de la langue et de la civilisation latines : *Qui osera affirmer qu'en notre race les éléments latins sont les plus forts ?* (Gide). *La France est une nation latine.* || *Spécialem.* Se dit des langues qui ont le latin pour origine (par opposition à *anglo-saxon* ou *germanique*) : *Le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le roumain sont des langues latines.* || *L'Amérique latine*, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, où l'on parle des langues issues du latin, le portugais et l'espagnol. || **4.** Relatif à l'Église catholique d'Occident, qui utilise le latin comme langue liturgique : *L'Église latine. Le rite latin.* || *Croix latine*, croix dont la branche verticale est plus longue que la branche horizontale. || *Empire latin*, État fondé au XIIIe s. par les croisés qui prirent Constantinople lors de la 4e croisade.

◆ **latin** n. m. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [aussi « langue... de l'Église catholique romaine... » et « langue écrite des auteurs latins... » ; *latin classique*, 1873, Larousse ; *latin littéraire*, XXe s. ; *latin populaire*, 1893, *Dict. général ; bas latin*, 1867, Littré ; *latin de cuisine*, 1634, Cramail ; *être au bout de son latin*, 1625, Stœr ; *y perdre son latin*, 1566, H. Estienne ; *c'est du latin*, 1867, Littré] ; sens 2, v. 1534, B. Des Périers). **1.** Langue indo-européenne du groupe italo-celtique, parlée dans le Latium, puis dans toute l'Italie et l'Empire romain, du VIIIe s. av. J.-C. au VIe s. apr. J.-C., demeurée comme langue savante jusqu'au XVIIIe s. : *Les emprunts du latin à la langue hellénique sont anciens et importants* (R. Bloch). || Langue officielle de l'Église catholique romaine, pour une partie de la liturgie et pour les relations de la hiérarchie. || Langue écrite des auteurs latins, enseignée dans les établissements scolaires et universitaires : *J'enseignerai à cet enfant le latin et le grec, et même le français* (France). || *Latin classique* ou *littéraire*, langue employée par les meilleurs écrivains latins du Ier s. av. J.-C., en particulier César et Cicéron. || *Latin populaire*, langue parlée par le peuple. || *Bas latin*, latin de la fin de l'Empire et du Moyen Âge. || *Latin de cuisine*, mauvais latin rempli d'impropriétés. || Class. et fam. *Être au bout de son latin*, ne savoir plus que dire ni que faire. || Auj. *Y perdre son latin*, ne pas pouvoir expliquer quelque chose, renoncer à comprendre. || *C'est du latin*, c'est incompréhensible. || **2.** *Class.* Homme versé dans l'étude du latin : *J'avais passé deux ans et demi chez un gentilhomme à élever ses enfants et je ne les avais point quittés qu'ils ne fussent bons latins* (Méré).

latineur [latinœr] n. m. (de *latin ;* 1580, Montaigne). *Class.* Syn. de LATINISTE : *Un latineur est ridicule chez les grâces et chez l'amour* (Richelet).

latinisant, e [latinizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *latiniser ;* 1842, Mozin). Se dit des personnes qui, vivant dans un pays de rite orthodoxe, pratiquent le culte de l'Église latine : *Chrétiens latinisants.*

latinisation [latinizasjɔ̃] n. f. (de *latiniser ;* av. 1720, P. D. Huet, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Action de latiniser un mot : *La latinisation de termes de botanique.* || **2.** Action de marquer d'un caractère latin : *La latinisation des peuples méditerranéens.*

latiniser [latinize] v. tr. (bas lat. *latinizare*, traduire en latin, latiniser, du lat. class. *latinus* [v.LATIN] ; v. 1534, Des Périers, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Donner une forme latine à des noms, des mots : *Cette manière de gréciser et de latiniser notre langue n'est pas nouvelle* (Chateaubriand). || **2.** Marquer d'un caractère latin : *Un tas de bavards plus ou moins latinisés* (Bernanos).

◆ v. intr. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Parler latin par affectation. || **2.** Pour les chrétiens de rite grec, suivre le culte de rite latin.

latiniseur [latinizœr] n. m. (de *latiniser ;* 1572, Ramus). *Vx* et *fam.* Qui affecte de parler latin, de citer du latin.

latinisme [latinism] n. m. (de *latin ;* 1584, L. de La Porte, au sens 1 ; sens 2, 1602, J.-J. Scaliger ; sens 3, 1902, Larousse). **1.** Construction ou tournure de phrase propre à la langue latine : *La substitution de l'adjectif verbal au gérondif lorsqu'il est suivi d'un complément d'objet direct est un latinisme.* || **2.** Construction calquée, dans une autre langue, sur le modèle d'une construction latine : *Certaines propositions infinitives, dans la langue du XVIIe s., sont des latinismes.* || **3.** Emploi d'un mot dans un sens qui s'écarte de l'usage actuel, par référence au sens du mot latin dont il est issu : *Dans la phrase de Valéry : « Tes pas* [...] *Procèdent, muets et glacés », « procèdent » est un latinisme, car il signifie ici*

« s'avancent », par référence au latin « procedere », s'avancer.

latiniste [latinist] n. (de *latin* ; 1464, G. Chastellain). Personne spécialisée dans la connaissance de la langue et de la littérature latines.

latinité [latinite] n. f. (lat. *latinitas*, langue latine correcte, droit latin, de *latinus* [v. LATIN] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1842, Acad. ; sens 4, 1935, Acad.). **1.** Manière de parler et d'écrire en latin : *De fréquents barbarismes, une latinité africaine déshonorent les ouvrages de ce grand orateur* [Tertullien] (Chateaubriand). *Il faut imiter la latinité de César et de Cicéron.* || **2.** *Basse latinité,* époque du bas latin ; le bas latin lui-même. || **3.** Privilèges accordés par Rome aux villes conquises : *Corduba reçut la latinité.* || **4.** Monde latin, civilisation latine.

latino-américain, aine [latinoamerikɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *latino-*, élément tiré de *latin,* et de *américain* ; 1931, Larousse). De l'Amérique latine : *L'Association latino-américaine de libre-échange.*

latitude [latityd] n. f. (lat. *latitudo, -dinis,* largeur, ampleur, étendue, de *latus,* large ; 1314, Mondeville, au sens de « largeur » ; sens I, 1, 1694, Acad. ; sens I, 2, 1762, Ch. Bonnet ; sens II, 1, 1585, Cholières [*latitude Nord,* 1721, Trévoux ; *latitude boréale, septentrionale,* 1690, Furetière ; *latitude Sud,* 1721, Trévoux ; *latitude australe,* 1690, Furetière ; *latitude méridionale,* 1867, Littré] ; sens II, 2, 1770, Buffon [« climat », v. 1560, Paré] ; sens II, 3, 1585, Cholières [*latitude héliocentrique..,* 1873, Larousse ; *latitude géocentrique..,* 1893, *Dict. général*]).

I. 1. *Class.* Extension : *Ce principe peut avoir une grande latitude* (Acad., 1694). || **2.** *Auj.* Liberté, facilité d'action : *Vous avez toute latitude quant à l'interprétation de cette donnée. Il m'a laissé une grande latitude dans le choix des moyens.*

II. 1. En géographie, distance angulaire, par mesure en grades ou degrés, de l'arc de méridien joignant un point du globe à l'équateur (par opposition à *longitude*). || *Latitude Nord, boréale* ou *septentrionale,* celle des lieux situés dans l'hémisphère Nord. || *Latitude Sud, australe* ou *méridionale,* celle des lieux situés dans l'hémisphère Sud. || **2.** Région soumise à tel climat ou telle température en raison de sa position sur le globe : *L'apparition de certains arbres nains ou des baobabs géants nous avertit du changement de latitude* (Proust). *Une plante qui vit sous toutes les latitudes.* || **3.** En astronomie, distance angulaire d'un astre à l'écliptique, mesurée par l'arc compris entre l'écliptique et cet astre. || *Latitude héliocentrique, géocentrique d'une planète,* cette distance calculée pour un observateur qu'on suppose placé au centre du Soleil, de la Terre.

latitudinaire [latitydinɛr] n. m. (de *latitude,* d'après le lat. *latitudo, -dinis* [v. l'art. précéd.] ; 1704, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** En théologie, celui qui suit trop librement les principes d'une religion. || **2.** *Spécialem.* Aux XVI^e et XVII^e s., membre d'une secte anglaise qui enseignait que tous les croyants seraient sauvés.

• REM. On trouve aussi, dans le sens 2, *latitudinarien* et *latitudinariste* chez Bossuet (1691).

• SYN. : **2** *universaliste.*

◆ adj. (1845, Bescherelle). Trop large sur les principes de la morale.

• SYN. : *laxiste.* — CONTR. : *puritain, rigoriste.*

latitudinal, e, aux [latitydinal, -o] adj. (de *latitude,* d'après le lat. *latitudo, -dinis* [v. LATITUDE] ; 1877, Darmesteter). *Plan latitudinal,* plan vertical, perpendiculaire au plan longitudinal, et passant par la plus grande largeur d'un navire.

• SYN. : *transversal.*

latitudinarisme [latitydinarism] n. m. (dér. savant de *latitudinaire* ; 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 26 nov. 1874, *Journ. officiel,* p. 8709). **1.** Doctrine religieuse des latitudinaires. || **2.** Théorie selon laquelle chacun est libre de choisir sa religion.

latomies [latɔmi] n. f. pl. (lat. *latomiae,* n. f. pl., « carrière servant de prison », du gr. *latomia,* carrière de pierre [et, spécialem., au plur. *latomiai,* « carrière servant de prison, à Syracuse »], dér. de *latomos,* tailleur de pierres, de *lâs,* pierre, et de *temnein,* couper ; av. 1520, Seyssel). Carrière de pierre ou de marbre. || Spécialem. *Les latomies de Syracuse,* carrière de pierre ayant servi de prison : *Nous ne fîmes que traverser Syracuse ; de la Cyané, de l'allée des tombeaux, des latomies, je ne vis rien* (Gide).

lato sensu [latosɛ̃sy] loc. adv. (loc. du lat. moderne, formée des ablatifs du lat. class. *latus,* large, étendu, et *sensus,* sentiment, intelligence, sens [dér. de *sensum,* supin de *sentire,* sentir] ; XX^e s.). « Au sens large », par oppos. à *stricto sensu.*

latouka [latuka] n. f. (mot empr. aux langues du groupe nilo-équatorien ; 1962, Larousse). Langue africaine du groupe nilotique.

latreutique [latrøtik] adj. (gr. *latreutikos,* qui concerne le culte ou l'adoration de la divinité, de *latreuein,* servir, dér. de *latris,* serviteur, serviteur d'un dieu ; 1867, Littré). Se dit du culte offert à Dieu en tant qu'Être souverain.

latrie [latri] n. f. (bas lat. ecclés. *latria,* culte de latrie, adoration, gr. *latreia,* service en général, service d'un dieu, adoration, de *latreuein* [v. l'art. précéd.] ; XIV^e s., Godefroy [*culte de latrie,* 1690, Furetière — *honneur de latrie,* même sens, 1541, Calvir]). En théologie, adoration qu'on rend il Dieu seul : *Culte de latrie* (par opposition au *culte de dulie,* rendu aux anges et aux saints).

latrines [latrin] n. f. pl. (lat. *latrina,* bain, lieux d'aisances, contract. de *lavatrina,* mêmes sens, dér. de *lavare* [v. LAVER] ; 1437, *Coutumes d'Anjou*). Lieux d'aisances.

• SYN. : *cabinets, toilettes, water-closet, W.-C.*

• REM. Le singulier est rarement usité (1858, Legoarant) : *Chacun de ces cachots a un reste de porte de fer, une latrine et une lucarne grillée* (Hugo).

lattage [lataʒ] n. m. (de *latter* ; 1507, *Comptes du château de Gaillon* [p. 290], au sens 2 ; sens 1, 1508, *Comptes du château de Gaillon* [p. 81]). **1.** Action de mettre des lattes. || **2.** Surface couverte de lattes.

• SYN. : **2** *lattis.*

latte [lat] n. f. (mot d'origine incertaine, peut-être empr. très anc. du germanique ; v. 1155, Wace, écrit late [*latte,* XVI^e s., Jal], au sens 1 [*lattes carrées,* 1690, Furetière ; *latte volige,* 1836, Acad. — d'abord *latte volisse,* 1435, Godefroy, et *latte volice,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1834, Landais [*latte de cheminement,* 1962, Larousse] ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, 1808, d'Hautel ; sens 5, v. 1803, Esnault ; sens 6, v. 1937, et sens 7, 1921, Esnault ; sens 8, XX^e s.). **1.** Longue pièce de bois mince et plate, utilisée en charpenterie, menuiserie, etc. : *Un plancher fait de fines lattes.* || *Lattes carrées,* celles sur lesquelles on pose les tuiles d'un toit. || *Lattes voliges,* celles sur lesquelles on pose les ardoises. || **2.** Bande de fer plate, telle qu'elle sort de la forge. || *Latte de cheminement,* dans les chemins de fer, bande métallique reliant plusieurs traverses. || **3.** Dans l'industrie textile, pièce du métier à broder. || **4.** Grand sabre droit de cavalerie au XIX^e s. : *Le colonel parut sur le balcon avec son casque, sa grande latte, toute sa vieille défroque glorieuse d'ancien cuirassier de Milhaud* (Daudet). || **5.** *Arg.* Chaussure. || **6.** *Fam.* Ski. || **7.** *Arg.* Pied. || **8.** *Pop.* Côte : *Tiens, attrape ça dans les lattes.*

latté [late] adj. et n. m. (part. passé de *latter* ; 1962, Larousse, comme adj. et n. m. [*latté,* n. m., « lattis », 1803, Boiste]). *Panneau latté,* ou *latté,* n. m., panneau fait d'éléments contre-collés, les surfaces étant en contre-plaqué mince, et l'âme en petits blocs de divers bois.

latter [late] v. tr. (de *latte* [v. ce mot] ; 1288, Godefroy, écrit *later* [*latter,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Recouvrir de lattes. || **2.** *Latter des planches,* les mettre en piles de façon que l'air circule entre elles.

latticinio [latitʃinjo *ou* latisinjo] n. m. (mot ital. signif. proprem. « blanc de lait », de *latte,* lait, lat. *lac, lactis,* lait, suc laiteux ; 1873, Larousse). Verre blanc opacifié, créé par les Vénitiens et utilisé dans la fabrication des vases filigranés.

lattis [lati] n. m. (de *latte ;* XIII[e] s., écrit *latiç ; lattis,* av. 1502, O. de Saint-Gelais). Ouvrage fait de lattes clouées sur des supports : *La cloison* [...] *faite d'un lattis enrobé dans une mince couche de plâtre* (Aymé). *Le lattis peut être jointif ou espacé.*

• SYN. : *lattage.*

latvien, enne adj. (de *Latvie,* anc. nom de la Lettonie, letton *Latvija ;* XX[e] s.). V. LETTON, E.

laudanisé, e [lodanize] adj. (dér. savant de *laudanum ;* 1873, Larousse). Qui contient du laudanum : *Cataplasme laudanisé.*

laudanum [lodanɔm] n. m. (var. — mal expliquée — de *ladanum* [v. ce mot] ; début du XIV[e] s., écrit *laudanon* [*laudanum,* 1579, Prébonneaux], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Autref.* En pharmacie, opium ramolli dans l'eau et passé par expression. || **2.** *Auj.* Opium en teinture alcoolique, utilisé comme calmant : *Sur les quinze francs du mandat-poste, il faudra acheter* [...] *aussi du laudanum pour les crises les plus aiguës* (Miomandre).

laudateur, trice [lodatœr, -tris] n. (lat. *laudator,* panégyriste, de *laudatum,* supin de *laudare,* louer ; début du XVI[e] s.). Personne qui distribue des louanges.

• SYN. : *adulateur, apologiste, flagorneur, flatteur, louangeur, thuriféraire.* — CONTR. : *contempteur, dénigreur, détracteur.*

laudatif, ive [lodatif, -iv] adj. (lat. *laudativus,* qui concerne l'éloge, de *laudatum,* supin de *laudare,* louer ; 1787, Féraud). Qui loue ; qui se rapporte à la louange : *Quelques paroles laudatives à Monseigneur Progrès* (Baudelaire). *Pour une fois, ce critique s'est montré très laudatif.*

• SYN. : *complimenteur, congratulateur, dithyrambique, élogieux, flatteur.* — CONTR. : *critique, dénigrant, désapprobateur, fustigateur, improbateur.*

laudes [lod] n. f. pl. (bas lat. ecclés. *laudes,* laudes, plur. du lat. class. *laus, laudis,* louange, gloire, honneur ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan*). Dans la liturgie catholique, partie de l'office chantée à l'aurore, après matines, et composée de psaumes à la louange du Seigneur.

laudisme [lodism] n. m. (mot empr. de l'anc. provenç., du lat. *laus, laudis,* approbation, louange ; fin du XIV[e] s., écrit *lausisme ; laudisme,* 1873, Larousse). Au Moyen Age, droit perçu par les seigneurs sur les mutations de fonds, comme prix du consentement donné au vassal d'aliéner son fief.

lauracées [lorase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *laurus,* laurier ; 1867, Littré). Famille de plantes dicotylédones comprenant des arbres et des arbustes des régions chaudes, comme le laurier, le camphrier.

• REM. On dit aussi LAURINÉES (du lat. *laurinus,* de laurier, dér. de *laurus ;* 1808, L. C. M. Richard, p. 24).

laure [lor] n. f. (gr. *laura,* chemin étroit, rue couverte, sorte de bazar ; v. 1670, Ritter, *les Quatre Dictionnaires,* au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Hameau religieux habité par des ermites dans les premiers temps du christianisme : *Ma dévote mère* [...] *disait que sa fille lui représentait une chrétienne de la primitive Église, priant à ces stations appelées laures* (Chateaubriand). || **2.** Monastère de l'Église d'Orient : *Telle est la relation que le diacre Georges écrivit dans sa laure du Mont-Athos* (France).

lauré, e [lore] adj. (lat. *laureus,* de laurier, de *laurus,* laurier ; 1556, Godefroy, au sens de « qui a obtenu une couronne de lauriers [en parlant d'un poète] » ; « couronné de lauriers [en numismatique] », 1828, Mozin). Orné de lauriers : *La tête laurée, il aurait rappelé les têtes des empereurs romains* (Zola). *L'avers de cette médaille porte une tête laurée.*

lauréat, e [lorea, -at] adj. et n. (lat. *laureatus,* orné de lauriers, de *laurea,* laurier, couronne de lauriers, gloire civique ou militaire, fém. substantivé de *laureus* [v. l'art. précéd.] ; 1530, Pals-grave, au sens de « poète de cour » ; sens 1, 1743, Trévoux [*poète lauréat,* 1834, Landais] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Qui a reçu la couronne de lauriers du vainqueur. || Vx. *Poète lauréat,* poète qui a reçu solennellement une couronne de lauriers pour son talent : *Nous avons trouvé bon, Milton, qu'on vous créât* | *Poète lauréat !* (Hugo). || **2.** Qui a remporté un prix dans un concours, réussi un examen : *La liste des lauréats est affichée. Un lauréat du concours général. Le lauréat du prix Médicis.*

lauréole [loreɔl] n. f. (lat. *laureola,* feuille de laurier ; de *laurea* [v. l'art. précéd.] ; XIV[e] s., *Antidotaire Nicolas*). Nom usuel des espèces botaniques du genre *daphné.*

laurier [lorje] n. m. (de l'anc. franç. *lor,* laurier [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *laurus,* laurier, couronne de lauriers, victoire, triomphe ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *lorer* et *lorier* [*laurier,* XIII[e] s., BEC, 4[e] série, V, 314], au sens 1 [*laurier commun, noble,* 1867, Littré ; *laurier d'Apollon,* 1758, Diderot ; *laurier des poètes,* 1873, Larousse ; *laurier-sauce,* 1803, Boiste ; *laurier-tulipier,* 1867, Littré] ; sens 2, 1891, Huysmans ; sens 3, 1552, Ronsard ; sens 4, av. 1613, M. Régnier [*cueillir des lauriers,* 1686, Fléchier ; *moissonner des lauriers,* 1690, Furetière — *récolter..,* XX[e] s. ; *flétrir ses lauriers,* 1636, Corneille] ; sens 5, av. 1784, Diderot [d'abord *se reposer à l'ombre de ses lauriers,* fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; *s'endormir sur ses lauriers,* 1867, Littré] ; sens 6, 1962, Larousse). **1.** Arbuste à feuilles persistantes, du type de la famille des lauracées : *Nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés* (chanson populaire). || *Laurier commun,* ou *laurier noble,* ou *laurier d'Apollon,* ou *laurier des poètes,* ou *laurier-sauce,* espèce dont les feuilles sont utilisées en cuisine comme condiment || *Laurier-tulipier,* autre nom du *magnolia.* || **2.** Les feuilles de cet arbuste utilisées comme condiment : *Mettre du laurier dans une sauce.* || **3.** Le feuillage de cet arbuste consacré dans l'Antiquité à Apollon, feuillage avec lequel on tressait les couronnes des vainqueurs, et qui passait pour protéger de la foudre : *Après avoir exterminé le serpent Python, c'est une branche de laurier à la main qu'Apollon fit son entrée dans Delphes. Il voulait ainsi se préserver des germes mortels de la bête venimeuse* (Proust). || **4.** *Fig.* La gloire du vainqueur (le plus souvent au plur.) : *Son front de marbre avait l'air fait pour le laurier* (Baudelaire). || *Cueillir, moissonner, récolter des lauriers,* remporter des victoires. || Class. *Flétrir ses lauriers,* souiller sa gloire. || **5.** Fam. *Se reposer sur ses lauriers,* prendre un repos mérité après un grand succès. || *S'endormir sur ses lauriers,* renoncer, par paresse ou par vanité, à poursuivre un premier succès, à prolonger une première réussite. || **6.** Dans la langue des beaux-arts, ornement imitant la branche du laurier.

laurier-cerise [lorjesriz] n. m. (de *laurier* et de *cerise ;* 1690, Furetière). Arbuste de la famille des rosacées.

• Pl. *des* LAURIERS-CERISES.

• REM. On dit aussi LAURIER-AMANDIER (de *laurier* et de *amandier ;* 1867, Littré).

laurier-rose [lorjeroz] n. m. (de *laurier* et de *rose,* n. f. ; 1617, Crespin). Arbuste de la famille des apocynacées, à grandes fleurs ornementales roses ou blanches : *Il y avait à la porte, dans deux moitiés de futaille, des lauriers-roses poussiéreux* (Zola).

• Pl. *des* LAURIERS-ROSES.

laurier-sauce [lorjesos] n. m. (de *laurier* et de *sauce ;* 1803, Boiste). Nom culinaire du laurier commun.

• Pl. *des* LAURIERS-SAUCE.

laurier-tin [lorjetɛ̃] n. m. (de *laurier* et de *tin,* lat. *tinus,* laurier-tin ; 1667, P. Morin). Arbrisseau de la région méditerranéenne, à fleurs blanches ou rosées, dont les feuilles persistantes rappellent celles du laurier.

• Pl. *des* LAURIERS-TINS.

• SYN. : *viorne.*

laurinées n. f. pl. V. LAURACÉES.

lause ou **lauze** [loz] n. f. (anc. provenç. *lauza,* lause, du gaulois **lausa,* dalle ; fin

du XVI^e s., dans la loc. *pierre loze,* lause ; comme n. f., au sens 1, 1867, Littré, écrit *lose* [*lause,* 1873, Larousse ; *lauze,* 1877, Littré] ; sens 2, 1867, Littré, écrit *lause* [*lauze, lose,* 1877, Littré]). **1.** Dans diverses régions du sud et du sud-est de la France, pierre plate détachée par lits et utilisée comme dalle ou pour couvrir des bâtiments : *Les lourds toits de lauzes grises* (Frison-Roche). || **2.** Dans la région de Saint-Étienne, grès houiller micacé.

● SYN. : **1** *lave.*

● REM. On rencontre également l'orthogr. LOSE.

lavabilité [lavabilite] n. f. (dér. savant de *lavable ;* 1962, Larousse). Qualité d'un objet qui peut être nettoyé par simple lavage à l'eau claire, sans aucune altération de son aspect extérieur : *Ce papier peint est d'une remarquable lavabilité.*

lavable [lavabl] adj. (de *laver ;* 1373, Gace de la Bigne). Qu'on peut laver : *Un vêtement lavable à l'eau tiède.*

lavabo [lavabo] n. m. (premier mot du psaume lat. récité par le prêtre quand il lave ses mains après l'offertoire, *lavabo inter innocentes manus meas,* « je laverai mes mains au milieu des innocents », de *lavabo,* 1^re pers. du sing. de l'indic. futur de *lavare* [v. LAVER], *inter,* parmi [v. ENTRE], *innocentes,* accus. plur. de *innocens* [v. INNOCENT], *manus,* accus. plur. de *manus,* main [v. MAIN], et *meas,* accus. fém. plur. de *meus,* mon ; 1560, Viret, au sens I, 2 ; sens I, 1, 1721, Trévoux [« canon... où est inscrite cette prière », 1680, Richelet] ; sens II, 1, 1801, *Journ. des dames ;* sens II, 2, [« cuvette pour se laver »], 1805, Brunot).

I. 1. Dans la liturgie catholique, prière que prononce le prêtre au cours de la messe, en se lavant les doigts. || Canon qui était placé au côté droit de l'autel et où était inscrite cette prière. || **2.** Linge avec lequel le prêtre s'essuie les doigts au cours de la messe. (Syn. MANUTERGE.)

II. 1. *Vx.* Meuble garni des objets nécessaires à la toilette. || **2.** *Auj.* Cuvette de céramique, de zinc, de marbre, munie de robinets et de tuyaux de vidange, placée dans une salle de bains, une chambre, un cabinet de toilette ou d'aisances pour les soins corporels.

◆ **lavabos** n. m. pl. (début du XX^e s.). Pièce où se trouvent des lavabos d'usage public.

● SYN. : *toilettes.*

lavage [lavaʒ] n. m. (de *laver ;* 1432, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad. ; sens 3, 1888, Larousse [*lavage d'une plaie,* 1928, R. Martin du Gard] ; sens 4, 1890, Zola ; sens 5, milieu du XX^e s. ; sens 6, 1837, Balzac). **1.** Action de nettoyer avec de l'eau ou un autre liquide ; résultat de cette action : *Ulrich Kunsi se chargeait des nettoyages, des lavages, de tous les soins et de tous les travaux de propreté* (Maupassant). *Elle n'a plus rien à lui apprendre : le caractère difficile de son feu maître, le lavage délicat des taches de sang* (Robbe-Grillet). *Le lavage du linge, de la vaisselle, des vitres, des voitures.* || **2.** Dans l'industrie, élimination des impuretés au moyen d'un courant liquide : *Lavage du charbon, du gaz, des laines, du beurre, du sel.* || **3.** *Lavage d'estomac, d'intestin,* en médecine, nettoyage au moyen d'une sonde introduisant un liquide médicamenteux pour débarrasser l'estomac, l'intestin. || *Lavage d'une plaie,* nettoyage avec un liquide antiseptique : *Donne ton bras. N'aie pas peur. Lavage et compresse, cela ne fait pas de mal* (Martin du Gard). || **4.** Fig. et fam. *Lavage de tête,* réprimande. || **5.** Fig. *Lavage de cerveau,* méthode qui consiste à anéantir progressivement les pensées et les réactions personnelles d'un sujet pour les remplacer par d'autres que lui imposent ses bourreaux en usant de moyens de coercition physiques ou psychologiques. || **6.** *Fig.* et *vx.* Liquidation ruineuse : *Elle déménagea le lit. Avec les dix francs de ce lavage, ils fricotèrent trois jours* (Zola).

● SYN. : **1** *blanchissage, lessivage, lessive, nettoyage.*

1. lavallière [lavaljɛr] n. f. (mot tiré arbitrairement du n. de Françoise Louise de La Baume Le Blanc, duchesse de *La Vallière* [1644-1710], l'une des maîtresses de Louis XIV ; 1877, Littré). Cravate à deux larges boucles : *Il noue sous son menton creusé d'une fossette une lavallière bleu marine à pois blancs* (Duhamel).

2. lavallière [lavaljɛr] adj. (du n. du duc de *La Vallière,* célèbre collectionneur et bibliophile français [1708-1780] ; 27 août 1874, *Journ. officiel,* p. 6225). *Maroquin lavallière,* maroquin de couleur feuille-morte.

lavanche [lavɑ̃ʃ] ou **lavange** [lavɑ̃ʒ] n. f. (anc. provenç. *lavanca,* avalanche [fin du XII^e s.], lat. pop. **lavanca,* même sens, mot issu [par changement de suff.] du bas lat. *labina,* éboulement, dér. du lat. class. *labi,* glisser, tomber ; 1572, J. Peletier du Mans, écrit *lavanche ; lavange,* 1690, Furetière). *Dialect.* et *vx.* Avalanche : *C'est là* [dans les chalets] *que, bloqués par les frimas et les lavanges, les pâtres passent l'hiver* (Gautier).

lavande [lavɑ̃d] n. f. (ital. *lavanda,* proprem. « ce qui sert à laver » [la lavande étant utilisée pour parfumer l'eau de toilette], dér. de *lavare,* laver, lat. *lavare* [v. LAVER] ; fin du XIII^e s., *Romania* [XLIV, 174], écrit *lavende* [*lavande,* 1385, E. Deschamps], au sens 1 ; sens 2-3, début du XX^e s.). **1.** Arbrisseau de la famille des labiacées, qui pousse sur les coteaux rocailleux des régions méditerranéennes, et dont la fleur est utilisée en parfumerie : *Les jolies collinettes tarasconnaises, toutes parfumées de myrte, de lavande, de romarin* (Daudet). || **2.** Essence, parfum extraits des fleurs de cet arbrisseau : *Verser quelques gouttes de lavande sur un mouchoir.* || **3.** *Bleu lavande,* bleu mauve, de la couleur des fleurs de lavande.

◆ adj. (1962, Larousse). *Pellicule lavande,* V. PELLICULE.

lavandé, e [lavɑ̃de] adj. (de *lavande ;* début du XVII^e s.). Se dit d'une teinture de couleur grise particulière.

1. lavandière [lavɑ̃djɛr] n. f. (de *laver ;* v. 1165, Thomas, au sens 1 ; sens 2 [les mouvements de la queue de l'oiseau ressemblant à ceux d'une blanchisseuse au travail], 1555, Belon ; sens 3, 1765, *Encyclopédie* [XIII, 68 *b*] ; sens 4, 1867, Littré). **1.** *Vx* ou *poét.* Femme qui lave le linge au bord d'un cours d'eau ou d'un lavoir : *Elle causait, prise d'une gaîté féroce, se rappelait une chanson de lavandière..* (Zola). || **2.** Bergeronnette, dont la queue fait un mouvement comparable à celui du battoir des lavandières. || **3.** Bateau à fond plat de la Marne et de la Seine. || **4.** *Vx.* Dans les Flandres, nom donné à une machine employée pour laver le linge.

● SYN. : **1** *blanchisseuse, buandière* (vx), *laveuse ;* **2** *hochequeue.*

2. lavandière [lavɑ̃djɛr] n. f. (de *lavande ;* 1907, Larousse). Terrain planté de lavande.

● REM. On dit aussi LAVANDERAIE (1931, Larousse) ou LAVANDERIE (1962, Larousse).

lavandin [lavɑ̃dɛ̃] n. m. (de *lavande ;* 1962, Larousse). Hybride entre la lavande et l'aspic, dont on tire une essence utilisée en savonnerie en remplacement de la lavande.

lavaret [lavarɛ] n. m. (mot savoyard, du bas lat. *levaricinus,* lavaret, probablem. d'origine gauloise ; 1552, Rabelais). Poisson de lac à la chair estimée.

lavasse [lavas] n. f. (de *laver ;* XV^e s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2 [« aliment liquide trop étendu d'eau »], 1803, Boiste [à propos du café, av. 1872, Th. Gautier] ; sens 3, 1889, Huysmans). **1.** *Vx.* Pluie abondante et soudaine. || **2.** *Fam.* Café trop étendu d'eau : *Il* [le café de Gervaise] *ne ressemblait guère au café de M^me Fauconnier, qui était une vraie lavasse* (Zola). || **3.** *Fam.* Femme d'une tenue relâchée (peu usité) : *Deux lavasses roulées sur tous les canapés sans ressorts des marchands de vins* (Huysmans).

lavatory [lavatɔri] n. m. (mot angl. signif. « lavoir, cabinet de toilette », du bas lat. *lavatorium* [v. LAVOIR] ; 1902, Bonnaffé, au sens de « boutique de coiffeur avec cabinet de toilette » ; sens actuel, 1907, Larousse). Lieux d'aisances publics avec lavabo : *Une dame vêtue comme une gardienne de lavatory endimanchée* (Romains).

● Pl. *des* LAVATORIES.

1. lave [lav] n. f. (ital. *lava,* lave, du napolitain *lave,* même sens, lat. *labes,* chute,

éboulement, dér. de *labi,* glisser, tomber ; 1739, Brosses, au sens 1 [un premier ex. au milieu du XVII[e] s. ; « écoulement semblable à celui de la lave », av. 1902, Zola] ; sens 2, 1807, M[me] de Staël [*lave du Vésuve,* 1853, Laborde] ; sens 3, 1869, d'après Littré, 1877). **1.** Matière en fusion rejetée par les volcans à l'état liquide ou pâteux : *Il vit le soleil descendre à l'horizon sous des nuées pesantes semblables à des montagnes de lave incandescente* (France). || Écoulement semblable à celui de la lave : *Le métal coulant d'un jet de lave blanche* (Zola). || **2.** Matière rocheuse provenant de la lave solidifiée : *Lave basaltique, lave trachytique.* || *Lave du Vésuve,* pierre opaque gris-vert, utilisée pour faire des bijoux. || **3.** *Lave torrentielle,* masse terreuse liquide qui s'écoule dans le lit d'un torrent à la suite d'une violente pluie orageuse.

2. lave [lav] n. f. (lat. médiév. *lapida,* dalle [XI[e] s.], du lat. class. *lapis, -pidis,* pierre ; 1285, J. Bretel, écrit *laive,* au sens de « pierre tombale » ; sens actuel, 1312, Godefroy, écrit *layve* [*laive,* 1376, Godefroy ; *lave,* 1619, Godefroy]). Pierre plate ou dalle mince utilisée dans certaines régions pour la construction, notamment pour couvrir les toits : *L'escalier en lave s'offrit à moi et il me prit fantaisie d'y monter* (Hugo).

lavé, e [lave] adj. (part. passé de *laver ;* XII[e] s., au sens 1 [aussi « nettoyé à l'eau »] ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, 1660, Oudin [pour une couleur pâle, passée, 1867, Littré — *lavé de,* « teinté de », milieu du XVIII[e] s., Buffon ; pour la robe des chevaux, 1732, Richelet ; *dessin lavé,* 1767, Diderot] ; sens 4, av. 1951, A. Gide ; sens 5, 1962, Larousse). **1.** Qui a subi le lessivage : *Une chemise mal lavée.* || Nettoyé à l'eau : *Du riz lavé.* || **2.** *Charbon lavé,* charbon dont la teneur en cendres a été réduite par le passage au lavoir. || **3.** En termes de beaux-arts, se dit d'une couleur trop étendue d'eau. || Se dit d'une couleur pâle, passée : *Un cheval bai lavé. Des balsamines* [...] *gris de lin, blanc lavé de rose, emplissant une autre vasque* (Zola). || Se dit de la robe des chevaux qui ont une telle couleur : *Robe lavée.* || *Dessin lavé,* fait, colorié au lavis. || **4.** Nettoyé, rafraîchi : *On croyait dès l'éveil trouver un ciel d'azur lavé* (Gide). *Une ville ouverte sur la mer, lavée, rafraîchie par la brise des soirs* (Camus). || **5.** *Bois lavé,* bois qui ne comporte pas de nœuds.

• SYN. : **3** *délavé ; décoloré, fané.*

lave-dos [lavdo] n. m. invar. (de *lave,* forme du v. *laver,* et de *dos ;* 1907, Larousse). Brosse munie d'un manche pour se laver et se frictionner le dos.

lave-glace [lavglas] n. m. (de *lave,* forme du v. *laver,* et de *glace ;* v. 1950). Appareil qui projette de l'eau sur le pare-brise des automobiles afin de permettre à l'essuie-glace de le laver.

• Pl. *des* LAVE-GLACES.

lave-mains [lavmɛ̃] n. m. invar. (de *lave,* forme du v. *laver,* et du plur. de *main ;* 1471, Godefroy, au sens de « récipient pour se laver les mains » ; sens 1, 1688, Miege ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Petit réservoir d'eau suspendu au-dessus d'un bassin à l'entrée d'un réfectoire, d'une sacristie. || **2.** Petit lavabo pour vestiaire, W.-C. || **3.** Petit chauffe-eau dans lequel l'eau courante est chauffée au fur et à mesure de son écoulement.

lavement [lavmɑ̃] n. m. (de *laver ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens de « lavage purificatoire » ; sens I, 1, 1552, R. Estienne [art. *elysmus*] ; sens I, 2, 169.0, Furetière ; sens II, 1, v. 1560, Paré ; sens II, 2, 1867, Littré).

I. 1. *Lavement des mains,* dans la liturgie catholique, partie rituelle de la messe. (V. LAVABO.) || **2.** *Lavement des pieds,* cérémonie du jeudi saint en souvenir du geste du Christ envers les Apôtres, renouvelant celui de l'hospitalité antique : *Elle* [l'hospitalité] *se manifestait, comme aux jours d'Abraham, dans toute sa beauté antique, par le lavement des pieds, la flamme du foyer et les douceurs du repas* (Chateaubriand).

II. 1. En médecine, solution médicamenteuse de liquides destinés à être introduits par l'anus dans l'intestin pour le libérer ou pour nourrir le patient : *Il y avait plus d'une heure à passer avant le lavement de cinq heures* (Martin du Gard). *Faire chauffer un lavement.* || **2.** *Fig.* et *pop.* Personne importune : *Quel lavement quand il est paf !* (Zola).

lave-pieds [lavpje] n. m. invar. (de *lave,* forme du v. *laver,* et du plur. de *pied ;* 1775, Liger [II, 275]). Syn. de BAIN-DE-PIEDS.

lave-pinceaux [lavpɛ̃so] n. m. invar. (de *lave,* forme du v. *laver,* et du plur. de *pinceau ;* 1907, Larousse). Récipient en verre de forme cylindrique, servant au nettoyage des pinceaux utilisés pour la peinture fine ou la gouache.

lave-pont [lavpɔ̃] n. m. (de *lave,* forme du v. *laver,* et de *pont ;* 1962, Larousse). Balai-brosse avec manche pour laver les planchers d'un navire et le sol.

• Pl. *des* LAVE-PONTS.

laver [lave] v. tr. (lat. *lavare,* laver, nettoyer, baigner, arroser [en parlant d'une rivière] ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 1 [absol., 1611, Cotgrave ; *machine à laver..,* v. 1945 ; *il faut laver son linge sale en famille,* av. 1778, Voltaire] ; sens I, 2, 1680, Richelet [*laver les laines, du minerai,* 1893, *Dict. général ; laver au plat,* 1867, Littré] ; sens I, 3, 1694, Acad. [« ... couler le long de, arroser », 1538, R. Estienne] ; sens I, 4, 1660, Oudin ; sens I, 5, 1794, Brunot [« vendre », milieu du XVIII[e] s.] ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 2, fin du XIII[e] s., Joinville ; sens II, 3, 1538, R. Estienne ; sens II, 4, 1690, Furetière [*laver l'intestin,* XX[e] s. — *laver le bas-ventre,* même sens, 1673, Molière] ; sens II, 5, début du XII[e] s. ; sens II, 6, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*laver un outrage/une injure dans le sang,* 1636, Corneille] ; sens II, 7, 1691, Bossuet).

I. 1. Enlever la saleté d'un objet avec un liquide, et, *spécialem.,* avec de l'eau : *La vieille mère lavait ses tabliers* (Maupassant). *Laver la vaisselle, les peintures d'un mur, un carrelage, le pont d'un navire.* || *Absol.* Se livrer à l'occupation ou au métier du lavage du linge : *Pour cent francs par an* [...], *elle cousait, lavait, repassait* (Flaubert). || *Machine à laver le linge, la vaisselle,* machine munie d'un brassage automatique d'eau chaude pour nettoyer le linge, la vaisselle. || Fig. *Il faut laver son linge sale en famille,* les disputes intimes doivent être réglées dans le cadre de la famille ; *par extens.,* toute dispute à l'intérieur d'une société fermée doit se régler sans l'intervention de tierces personnes. || **2.** Faire subir un premier traitement consistant à débarrasser quelque chose d'impuretés. || *Laver les laines,* les débarrasser du suint, de la paille. || *Laver du minerai,* faire passer un courant d'eau pour éliminer les parties terreuses : *L'écuelle en bois de tambu leur sert* [aux chercheurs de diamants] *à laver tout le long du jour la caillasse, les sables, la boue diamantifère dans laquelle ils cherchent fortune* (Cendrars). || *Laver au plat,* en orfèvrerie, laver les cendres ou les balayures d'un atelier pour en extraire les parcelles de métal précieux. || **3.** Arroser, en parlant d'une forte pluie ou d'un cours d'eau : *Pendant la nuit, des ondées orageuses avaient lavé le ciel* (Zola). *Des pluies de déluge lavèrent le pavé à grande eau* (Camus). || *Vx* et *poét.* En parlant d'un cours d'eau, de la mer, couler le long de, baigner : *Et jusqu'au pied des murs que la mer vient laver* (Racine). || **4.** En dessin, en peinture, délayer une couleur avec de l'eau et l'étendre à plat sans pointiller : *Elle savait laver une sépia, peindre à la gouache* (Balzac). *Des gaillards féroces, les camarades* [...], *mais qui, du moins, lui avaient enseigné à coller un châssis, à dessiner et à laver un projet* (Zola). || **5.** *Vx* et *pop.* Se défaire d'un objet pour en retirer de l'argent : *Il a chipé dans la bibliothèque de papa Balzac, Michelet, et il les a lavés* (Duvernois).

II. 1. Nettoyer le corps ou une de ses parties : *Séparant les anneaux de cheveux j'ai lavé | Son front entre mes bras mollement soulevé* (Lamartine). || **2.** Laver une partie du corps pour la purifier avant un geste religieux : *Le prêtre lave ses mains*

avant la consécration. Toutes les dames se levèrent, refusant de manger avec un mendiant, comme si le divin maître qui lavait les pieds aux pauvres n'avait pas donné vingt fois l'exemple de la sainte humilité (Daudet). *Le geste de laver se trouve dans tous les cultes* (Alain). || **3.** Fig. et fam. *Laver la tête à quelqu'un,* lui faire une sévère réprimande. || **4.** *Laver une plaie,* la nettoyer avec un liquide antiseptique. || *Laver l'intestin,* donner un lavement. || **5.** *Fig.* Débarrasser quelqu'un de souillures : *Le baptême, la confession sont des sacrements qui lavent l'âme du pécheur. Laver sa conscience.* || **6.** Fig. *Laver un affront, une injure,* faire disparaître une souillure morale en la compensant par un autre acte : *Selon lui, la justice des hommes n'était rien, et la justice de Dieu tout. J'ai remarqué que c'était la première qui m'avait condamné. Il m'a répondu qu'elle n'avait pas pour autant lavé mon péché* (Camus). || *Laver une injure dans le sang,* tuer par vengeance. || **7.** *Laver quelqu'un de quelque chose,* faire disparaître ce qui l'atteint dans son honneur : *Laver quelqu'un d'un soupçon. Vous vous imaginez laver Napoléon d'un reproche et rejeter la faute sur M. de Talleyrand ; or vous ne justifiez pas assez le premier, et n'accusez pas assez le second* (Chateaubriand). *J'irai mourir ou vaincre avec cet homme marqué par le destin, et qui voulut nous laver du mépris que nous jettent même les plus esclaves et les plus vils parmi les habitants de l'Europe* (Stendhal).

• SYN. : **I, 1** *blanchir, décrasser, lessiver, nettoyer ;* **4** délaver. || **II, 1** *débarbouiller, doucher, toiletter ;* **3** *savonner* (fam.) ; **4** *bassiner, déterger, lotionner ;* **5** *purifier ;* **6** *effacer ;* **7** *décharger, disculper.* — CONTR. : **I, 1** *encrasser, maculer, salir, souiller, tacher.* || **II, 1** *barbouiller, charbonner, mâchurer ;* **4** *contaminer, souiller ;* **5** *éclabousser, entacher, flétrir, noircir, ternir ;* **7** *charger.*

◆ **se laver** v. pr. (sens 1, milieu du XVIᵉ s., Amyot ; sens 2, 1606, Nicot [*laver ses mains de quelque chose,* même sens, XIIᵉ s. ; *se laver d'un opprobre, d'un affront,* 1718, Massillon — *se laver de,* « se justifier de », 1538, R. Estienne]). **1.** Faire sa toilette : *Se laver avant de se coucher.* || **2.** Fig. *Se laver les mains de quelque chose,* dégager sa responsabilité des événements qui pourront survenir (par allusion à Ponce Pilate devant qui avait comparu Jésus-Christ et qui se lava les mains en déclarant qu'il était innocent du sang de ce juste) : *Il ne sera pas dit que nous nous serons contentés, comme le Romain Pilate, de nous laver les mains* (Duhamel). || *Se laver d'un affront,* le faire disparaître par un acte qui efface le déshonneur.

• SYN. : **1** *se débarbouiller, se nettoyer.* — CONTR. : **1** *se barbouiller, se salir.*

lave-racines [lavrasin] n. m. invar. (de *lave,* forme du v. *laver,* et du plur. de *racine ;* 1878, Larousse). Syn. de LAVEUR, n. m. (au sens 2).

laveresse [lavrɛs] n. f. (anc. forme fém. de *laveur ;* v. 1260, B. de Condé, au sens de « celle qui efface les péchés » ; sens actuel, 1873, Larousse). Pelle en bois à claire-voie qui sert à agiter le hareng dans la saumure.

laverie [lavri] n. f. (de *laver ;* 1555, *Journ. du sire de Gouberville,* au sens 2 ; sens 1, XVIᵉ s., *Dict. général* [« travail du salarié spécialisé dans le lavage », début du XXᵉ s.] ; sens 3, v. 1954, P. Gilbert [p. 291] ; sens 4, 1776, Genssane, II, 334 [« atelier où s'opère le lavage du sel... », 1873, Larousse]). **1.** *Vx.* Action de laver ; lavage : *Elle faisait des laveries, raccommodait des hardes* (Pérochon). || Travail du salarié spécialisé dans le lavage : *Il avait quitté le sale travail de laverie pour entrer dans la police* (Hamp). || **2.** Pièce où on fait des lavages domestiques : *La laveuse de vaisselle traversait de temps en temps pour aller de la laverie au laboratoire* (Hugo). || **3.** *Laverie automatique,* ou simplem. *laverie,* atelier où s'effectue le lavage du linge par machines automatiques : *Porter des draps à la laverie.* || **4.** Usine où s'opère le lavage du minerai. || Atelier où s'opère le lavage du sel recueilli sur les marais salants.

• SYN. : **3** *blanchisserie.*

lave-tête [lavtɛt] n. m. invar. (de *lave,* forme du v. *laver,* et de *tête ;* 1907, Larousse). Récipient monté sur un pied, dans lequel on se lave la tête, les cheveux.

lavette [lavɛt] n. f. (de *laver ;* 1636, *Variétés historiques et littéraires* [I, 316], au sens 1 ; sens 2, milieu du XXᵉ s. [« maladroit », 1862, Esnault]). **1.** Petit morceau de linge ou éponge pour laver la vaisselle. || **2.** *Fig.* et *pop.* Homme sans énergie.

laveur, euse [lavœr, -øz] n. (bas lat. *lavator/-trix,* celui/celle qui lave [du lat. class. *lavatum,* supin de *lavare,* v. LAVER], ou dér. franç. de *laver ;* fin du XIVᵉ s., au sens général de « celui qui lave » [v. aussi LAVERESSE] ; sens 1, 1810, Brunot ; sens 2, 1835, Th. Gautier ; sens 3, début du XXᵉ s. ; sens 4, 1842, Mozin [« ouvrier qui lave les cendres et les balayures... », 1867, Littré]). **1.** Femme qui lave le linge au lavoir ou dans une blanchisserie : *Mais comme la laveuse se lamentait, craignant de ne pouvoir mettre couler le jour même, elle voulut bien lui donner le linge sale tout de suite* (Zola). *J'entendais monter le bruit des battoirs des laveuses* (Gide). || **2.** Personne qui lave la vaisselle moyennant salaire : *Un laveur de vaisselle d'un restaurant.* || **3.** Ouvrier qui lave les vitres, les devantures, les voitures : *Un laveur de vitres. Un laveur de voitures.* || **4.** Ouvrier qui lave des terres métallifères, des minerais : *Les laveurs d'or de la Guyane.* || Ouvrier qui lave les cendres et les balayures des ateliers de monnayage ou d'orfèvrerie.

• SYN. : **1** *buandière* (vx), *lavandière* (vx ou poétiq.) ; **2** *plongeur.*

◆ **laveur** n. m. (sens 1, 1878, Larousse ; sens 2, 1858, Gossin [p. 398] ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Appareil pour nettoyer mécaniquement les minerais. || **2.** Appareil pour enlever mécaniquement la terre des fruits de la terre. (Syn. LAVE-RACINES.) || **3.** *Laveur de gaz,* épurateur permettant d'éliminer les particules métalliques et les poussières.

◆ **laveuse** n. f. (1873, Larousse, au sens de « machine à laver le linge » ; sens actuel, 1877, Littré). Machine à laver la laine.

lave-vaisselle [lavvɛsɛl] n. m. invar. (de *lave,* forme du v. *laver,* et de *vaisselle ;* 2 mars 1969, *la Croix*). Machine à laver la vaisselle.

lavis [lavi] n. m. (de *laver ;* 1676, Félibien, au sens de « couleur simple détrempée avec de l'eau » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1802, Flick). **1.** Manière de colorer un dessin avec de l'encre de Chine ou toute autre couleur étendue d'eau : *Un plan au lavis.* || **2.** Le dessin peint de cette façon : *Au nord, la ligne plate de l'horizon gardait sa netteté de trait d'encre coupant un lavis* (Zola).

lavoir [lavwar] n. m. (bas lat. *lavatorium,* lavoir [du lat. class. *lavatum,* supin de *lavare,* v. LAVER], ou dér. franç. de *laver ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *laveür, lavur* [*lavoir,* v. 1360, Froissart], au sens de « vase à ablutions » ; sens 1, 1611, Cotgrave [aussi « construction édifiée pour recevoir plusieurs laveuses » ; « l'ensemble des laveuses », 1877, Zola] ; sens 2, 1704, Trévoux ; sens 3, 1721, Trévoux). **1.** Endroit aménagé pour le lavage du linge sous forme de bac à une ou deux cuves, alimenté en eau courante. || Construction édifiée pour recevoir plusieurs laveuses : *J'avais cru deviner que maman allait au lavoir public* (Duhamel). || *Fig.* L'ensemble des laveuses : *Le lavoir s'amusait énormément* (Zola). || *Bateau-lavoir,* v. à l'ordre alphab. || **2.** *Vx.* Endroit où on lave la vaisselle. || **3.** Atelier où on lave le minerai, le charbon, les laines : *Ces deux nouveaux ménages ont créé une distillerie de pommes de terre et un lavoir de laines* (Balzac).

lavure [lavyr] n. f. (lat. pop. **lavatura,* lavure [du lat. class. *lavatum,* supin de *lavare,* v. LAVER], ou dér. franç. de *laver ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *lava-dure* [*laveüre,* v. 1155, Wace ; *lavure,* XIVᵉ s.], au sens 1 [*lavure de vaisselle,* au fig., début du XIXᵉ s.] ; sens 2, 1690, Furetière [« traitement par lequel on sépare l'or et l'argent des cendres... », 1611, Cotgrave — aussi « parcelles de métal recueillies »] ; sens 3, fin du XIXᵉ s., Huysmans). **1.** Eau qui a servi à laver : *Pensez-vous que quelque vertu se fût trouvée dans la lavure des obscènes bourreaux de la terreur ?* (Chateaubriand).

Les eaux de lavures des marchands de vin (Goncourt). || Fig. et fam. *Lavure de vaisselle,* bouillon trop clair et sans goût. || **2.** *Vx.* Action de laver un livre avant de le relier. || Traitement par lequel on sépare l'or et l'argent des cendres auxquelles ils sont mêlés. || Parcelles de métal recueillies. || **3.** *Fig.* et *pop.* Personne sale ou vile : *Quand cette lavure eut été balayée hors des cours, le contremaître poussa un soupir* (Huysmans).

lawn-tennis n. m. V. TENNIS.

laxatif, ive [laksatif, -iv] adj. et n. m. (bas lat. médic. *laxativus,* émollient, du lat. class. *laxatum,* supin de *laxare,* étendre, détendre, relâcher, dér. de *laxus,* large, étendu, desserré, lâche ; XIIIe s., *Simples Médecines*). Médicament qui a la propriété de lâcher l'intestin : *Une pilule laxative. La bourdaine est un laxatif.*

• SYN. : *purgatif.* — CONTR. : *astringent, constricteur.*

laxisme [laksism] n. m. (dér. savant du lat. *laxus* [v. l'art. précéd.] ; 1912, Larousse, au sens 1 [aussi « système moral s'inspirant de cette disposition »] ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Selon la morale chrétienne, disposition qui pousse à étendre les limites du permis par rapport au défendu. || Système moral s'inspirant de cette disposition : *Pascal reprocha aux Jésuites leur laxisme.* || **2.** Tendance à montrer des dispositions accueillantes à l'égard des innovations ou des emprunts à l'étranger, en ce qui concerne la langue.

laxiste [laksist] n. et adj. (de *laxisme ;* 1912, Larousse). Partisan du laxisme.

• CONTR. : *tutioriste.*

laxité [laksite] n. f. (lat. *laxitas,* étendue en tous sens, aisance [et, à basse époque, « relâchement »], de *laxus* [v. LAXATIF] ; milieu du XVIe s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, XXe s.). **1.** État de ce qui est distendu : *La laxité d'un tissu, d'une corde.* || **2.** En médecine, état anatomique d'un tissu relâché : *La laxité de la peau chez les vieillards.* || **3.** En phonétique, caractéristique des phonèmes lâches produits avec une tension musculaire moindre.

• SYN. : **1** *relâchement.* — CONTR. : **1** *tension.*

1. laye [lɛ] n. f. (moyen néerl. *laeye,* petite caisse ; 1357, Godefroy, écrit *laie,* au sens de « boîte [d'épices] » ; sens actuel, 1757, *Encyclopédie,* VII, 238 *b* [écrit *laie ; laye,* 1873, Larousse]). Partie inférieure du sommier de l'orgue, qui abrite les soupapes et emmagasine l'air apporté par la soufflerie.

2. laye [lɛ] n. f. (var. graphique de *laie* 3 [v. ce mot] ; 1873, Larousse). Syn. de LAIE, marteau à main du tailleur de pierre.

1. layer [leje] v. tr. (de *laie* 2 ; 1307, Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1611, Cotgrave). [Conj. **2 b.**] **1.** Tracer une laie dans une forêt pour l'inventorier. || **2.** Marquer les arbres à garder, lors d'une coupe.

2. layer [leje] v. tr. (de *laie* 3 ; 1680, Richelet [un premier ex. à la fin du XVe s.]). [Conj. **2 b.**] Dresser le parement d'une pierre de construction avec la laie. (On dit aussi BRETTER et BRETTELER.)

layetier [lɛjtje] n. m. (de *layette ;* 1582, Lespinasse, III, 500). *Vx.* Celui qui fabriquait, vendait des layettes, des caisses pour l'emballage du linge, des vêtements.

layette [lɛjɛt] n. f. (de *laye* 1 ; XIVe s., Laborde [p. 357], au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général* [*layettes,* même sens, 1867, Littré] ; sens 3, 1er mars 1684, Mme de Maintenon). **1.** *Class.* Tiroir ou coffre où l'on rangeait des vêtements, des bijoux, des papiers : *Quant à la lettre où vous avez traité de l'évaluation des monnaies anciennes, elle est toujours dans mes layettes* (Chapelain). || **2.** *Layettes du trésor des chartes,* aux Archives nationales, cartons renfermant les originaux des actes de la Chancellerie royale : *M. Mazure* [...], *en son grenier* [...], *compulsait furieusement les six cent trente-sept mille layettes qui y étaient entassées* (France). || **3.** Linge et lainages destinés au nouveau-né : *Madeleine cousait sa layette, ornait de rubans et de dentelles ces petits objets qui sont la joie et l'orgueil des mères* (Daudet). *Mathieu* [...] *continua tranquillement d'expliquer* [...] *qu'il allait s'occuper de lui avoir, à l'Assistance publique, un berceau, une layette* (Zola).

layetterie [lɛjɛtri] n. f. (de *layette ;* 1765, *Encyclopédie*). *Vx.* Fabrication des layettes, ou caisses d'emballage.

• REM. On écrivait aussi LAYETERIE (1962, Larousse).

layeur [lɛjœr] n. m. (de *layer* 1 ; 1669, *Ordonnance royale,* aux sens 1-2). **1.** Celui qui marque les arbres à garder dans une coupe. || **2.** Celui qui trace, établit une laie.

1. layon [lɛjɔ̃] n. m. (de *laie* 2 ; 1865, Parent, au sens 1 [attesté bien plus anciennement en toponymie] ; sens 2-3, 1962, Larousse). **1.** Petit chemin tracé dans une forêt pour les chasseurs : *Je relevais la trace, incertaine parfois, sur le bord d'un layon, d'un enfant de septembre* (Patrice de La Tour du Pin). *La petite troupe avait avancé dans la forêt, à travers layons et clairières, et un premier incident avait marqué la chasse* (Ormesson). || **2.** Ligne ouverte dans une forêt pour séparer les coupes : *Il connaissait* [...] *chaque motte de terre, comme il connaissait chaque layon des bois, formant des carrés, des rectangles* (Vialar). || **3.** Dans les mines, petite couche ou banc très mince.

2. layon [lɛjɔ̃] n. m. (mot issu de l'agglutination de l'art. défini et de *hayon* [v. ce mot] ; 1867, Littré). *Vx.* Syn. de HAYON.

lazaret [lazarɛ] n. m. (ital. *lazzaretto,* lazaret, du vénitien *lazareto,* même sens, altér. [d'après *lazaro,* ladre, bas lat. ecclés. *Lazarus,* n. d'homme — v. LADRE] de *nazareto,* même sens, mot tiré du n. de l'église *Santa Maria di Nazareth,* « Sainte Marie de Nazareth », à côté de laquelle se trouvait [depuis le XVe s.] une léproserie ; 1567, Junius, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3-4, 1962, La rousse). **1.** *Vx.* Léproserie. || **2.** Bâtiment où se font le contrôle sanitaire, la mise en quarantaine des contagieux dans un port, un aérodrome : *Un jour, on lui avait amené au lazaret deux aviateurs* (Cendrars). || **3.** Dans un hôpital d'enfants, local où on isole les malades suspects d'affections contagieuses. || **4.** Local destiné à recevoir les animaux contagieux ou suspects.

lazo n. m. V. LASSO.

lazulite [lazylit] n. f. (du lat. médiév. *lazulum* [v. LAPIS-LAZULI] ; 1795, Delamétherie, II, 82). Autre nom du *lapis-lazuli.*

lazzarone ou **lazarone** [lazarɔne] n. m. (napolitain *lazarone,* mendiant, de *lazaro,* ladre, lépreux [v. LAZARET] ; 1781, Brunot, écrit *lazzaron ; laz[z]arone,* fin du XVIIIe s. [var. *lazares,* milieu du XVIIe s., et *lazarelli* — plur. —, 1739, Brosses]). Napolitain de condition misérable : *Couchés et désœuvrés comme des lazzaroni à Naples* (Chateaubriand). *Les lazzarones couchés en travers de leur chemin* (Goncourt).

• Pl. *des* LAZZARONI ou, pl. francisé, *des* LAZZARONES

lazzaronisme ou **lazaronisme** [lazarɔnism] n. m. (de *laz[z]arone ;* 1841, *les Français peints par eux-mêmes*). Disposition à l'indolence à la manière d'un lazzarone : *J'y gagne encore de fouetter mon indolence naturelle, ce lazzaronisme de race qui répugne aux longs efforts d'attention, de réflexion, et se double chez moi d'une horrible faculté analytique et critique* (Daudet).

lazzi [ladzi] n. m. (mot ital. de même sens, agglutination de *l'azzi,* abrév. de *l'azzioni,* proprem. « les actions » [d'où « les jeux de scène bouffons »], plur. — précédé de l'art. défini — de *azzione,* action, lat. *actio, -tionis,* action, action judiciaire, débit, gestes et attitudes de l'orateur, de *actum,* supin de *agere,* agir, faire ; 1700, Gherardi [III, 143], au sens 1 ; sens 2, 1732, Lesage). **1.** *Vx.* Dans la comédie italienne, jeux de scène bouffons : *Arlequin la salue en faisant des lazzi* (Marivaux). || **2.** Paroles moqueuses : *Le buveur* [...] *avalait tout hoquetant sa gorgée en éclatant de rire sous les lazzis des camarades* (Pergaud).

• SYN. : **2** *plaisanterie, quolibet, raillerie, sarcasme, trait.*

• REM. Ce mot est un pluriel italien ; il s'employait donc autrefois sans *s ;* le français en a fait un singulier, d'ailleurs rarement employé comme tel : *Charles a*

sur ce latin fait pousser un hallier. | Grâce à lui, ce vieux texte est un lieu singulier | Où le hasard, l'ennui, le lazzi, la roture | Dressent au second plan leur vague architecture (Hugo). Dans le français d'aujourd'hui, le pluriel est *des* LAZZI ou, pl. francisé, *des* LAZZIS.

1. le, la, les [*le* et *la* s'élident en *l'* devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet] art. déf. • ÉTYM. Du lat. *illum, illam, illos, illas* (accus. masc. et fém., sing. et plur., du pron. adj. dém. *ille,* celui-là, ce ... -là) après la chute (due à l'emploi proclitique du mot) de la voyelle initiale ; aux IXe et Xe s., le masc. sing. est : *li* au cas sujet, *lo/le* au cas régime ; le masc. plur. : *li* au cas sujet, *les* au cas régime ; le fém. sing. : *la* ; le fém. plur. : *les ; le,* comme forme commune du masc. sing. apparaît dès le XIe s., mais ne s'impose qu'au XIVe ; *les,* comme forme commune du masc. plur., ne semble pas être antérieur au XIVe s. — A : sens I, 1, fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie ;* sens I, 2, v. 1207, Villehardouin ; sens I, 3-4, 8 et II, 3-4, XIIe s., *Roncevaux ;* sens I, 5-6, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 7 et II, 2, XIIIe s. ; sens II, 1, v. 980, *Fragment de Valenciennes.* — B : sens I, 1, v. 1207, Villehardouin ; sens I, 2, XIIIe s. ; sens I, 3, av. 1885, V. Hugo ; sens I, 4, v. 980, *Fragment de Valenciennes ;* sens II, 1, 1669, Boileau ; sens II, 2, 1872, A. Daudet ; sens II, 3, 1651, Scarron ; sens II, 4, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens II, 5, 1738, d'Olivet ; sens II, 6, av. 1778, Voltaire ; sens II, 7, av. 1872, Th. Gautier ; sens II, 8, v. 1175, Chr. de Troyes. — C : sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, 1273, Adenet ; sens 3, XIIe s., *Roncevaux.* — D : emplois 1-8 et 10-14, XIIe s. ; emploi 9, XIIIe s.

A. Devant un nom commun.

• **I.** NON PRÉCÉDÉS D'UNE PRÉPOSITION, ILS FORMENT AVEC LE NOM UN SYNTAGME NOMINAL. **1.** Déterminent le nom commun désignant un être, une chose en les présentant comme connus : *Il fait trop chaud ici, ouvre la fenêtre. Il chercha le jardin, la maison isolée, | La grille d'où l'œil plonge en une oblique allée, | Les vergers en talus* (Hugo). || Accompagnent un nom préalablement déterminé : *Genestas aperçut un pauvre vieillard qui cheminait de compagnie avec une vieille femme. L'homme portait sur son épaule un bissac* (Balzac). || Accompagnent un nom déterminé par une épithète : *Montrez-moi la robe jaune ;* par un complément : *Les armes de Chateaubriand étaient des pommes de pin* (Chateaubriand) ; par une subordonnée relative : *Ils allaient conquérir le fabuleux métal | Que Cipango mûrit en ses mines lointaines* (Heredia) ; par une subordonnée conjonctive : *L'idée qu'il allait partir, que je ne le reverrais plus, me faisait oublier les punitions, les coups de règle* (Daudet). || **2.** Avec un nombre cardinal, indiquent une date précise dans l'avenir : *Le projet de loi sera discuté le 15 janvier ;* une date passée : *Paris a été libéré le 25 août 1944 ;* ou la date présente : *Nous sommes aujourd'hui le lundi 18 décembre.* || Avec un nombre ordinal pour exprimer, le moment présent par rapport à une période écoulée : *Le dix-huitième jour, il résolut de s'en aller.* || Marquent un moment non précisé : *Il dort le jour et sort la nuit. Il travaille l'été.* || **3.** Équivalent à l'adj. dém. *ce, cette, ces* dans certaines locutions : *Sur l'heure, à l'instant, sur-le-champ, pour le coup, de la sorte. L'affaire est grave.* || Avec une valeur exclamative d'admiration, d'étonnement, d'indignation : *Voyez, la langue !* (Molière). *Pour soutenir la comédie qu'aiment à donner tous ces visages, quelles énergiques charpentes : les fortes mâchoires, les fronts de bélier* (Barrès). || *Spécialem.* Pour annoncer dans un menu les plats d'un grand restaurant, d'un grand cuisinier : *Le potage aux raviolis à l'italienne et le potage à l'orge à la Marie Stuart* (Augier). || **4.** Devant un nom mis en apostrophe, donnent une valeur de familiarité bonhomme : *M. de Talleyrand disait au baron Louis : « L'abbé, tu étais bien beau en diacre au Champ-de-Mars »* (Chateaubriand). *Parbleu, l'abbé, avouez que vous aussi vous savez ce que c'est que la curiosité* (Gide). *Il faut partir, les amis* (Acad.). || Avec une nuance péjorative : *Passez votre chemin, la fille, et m'en croyez* (La Fontaine). || **5.** Avec valeur d'adjectif possessif devant les noms des parties du corps : *Les dents lui poussèrent sans qu'il pleurât une seule fois* (Flaubert). || En parlant d'êtres, d'objets familiers avec une nuance affectueuse : *Comment va le petit ? Où sont les enfants ?* (Colette) ; ou légèrement orgueilleuse : *As-tu demandé la voiture, chère amie, pour faire nos visites ?* (Droz). || **6.** Avec une fonction de distinction entre deux ou plusieurs êtres ou objets : *Le père et le fils. Le sel et le poivre.* || *Spécialem.* Devant le superlatif relatif : *Les plus désespérés sont les chants les plus beaux* (Musset). || **7.** Avec le sens distributif de *chaque,* devant un nom de mesure : *Le beurre valait six francs le kilo. Des œufs à deux francs la douzaine.* || *Pop.* Devant un nom de division de temps : *Elle vient deux fois la semaine* (Acad.). || Pour marquer un retour périodique devant un nom de jour de la semaine : *Le percepteur reçoit le lundi. Le docteur reçoit les mardi et vendredi.* || **8.** *Au plur.* ou *au sing. collectif,* devant un nom ne comportant pas d'autre détermination, marquent que l'on considère tous les êtres, toutes les choses désignés par ce nom, tous les individus d'une espèce : *Les hommes sont frères. La nuit est terrible pour l'oiseau, même en nos climats* (Michelet). || *Spécialem.* Devant un nom exprimant un type : *Qui veut faire l'ange fait la bête* (Pascal). *Ne faites pas les idiots !*

• **II.** APRÈS UNE PRÉPOSITION. **1.** Avec une préposition quelconque, ils constituent un syntagme circonstanciel : *Il terminera son ouvrage avant les vacances. Il est malade depuis l'année dernière. Il est sorti sans la voiture.* || **2.** Après les prép. *dans, vers, sur* et suivis d'un adjectif numéral, marquent la quantité approximative : *Cela vaut dans les dix francs. Vers la cinquantaine, sa santé s'est altérée. Vers les deux heures, on frappe doucement à la porte de la chambre* (Guizot). || Marquent l'espace de temps qui suit immédiatement : *Cela sera fait dans l'heure. La décision sera prise dans les huit jours.* || **3.** Précédés de la prép. *de,* forment l'article partitif *du, de la, de l'* ou *des* indiquant une certaine quantité de : *Il se fait servir de la confiture à chaque repas. Reprendre du gigot. Lire du Proust. Manger de l'ail.* || Entrent dans la formation du complément de nom : *Le fils de la concierge ; la couverture du livre ;* du complément d'objet indirect : *Se moquer du qu'en-dira-t-on.* || **4.** Précédés de la prép. *à* sous la forme *au, à la, aux,* sont éléments constituants d'un complément d'objet indirect : *Penser aux amis. S'intéresser à la politique.* || Servent à former des locutions adverbiales : *Au revoir. Aux alentours. Agir à la légère. Filer à l'anglaise.*

B. Déterminent certains noms propres.

• **I.** DEVANT LES NOMS GÉOGRAPHIQUES ET ETHNIQUES. **1.** Devant les noms de pays, provinces, grandes îles, montagnes, mers et cours d'eau : *La France, la Bretagne, la Corse, les Pyrénées, la Méditerranée, la Seine.* || **2.** Dans quelques noms de villes : *Le Havre, Le Puy, La Rochelle, Les Aubrais.* || **3.** Devant les noms de villes accompagnés d'une détermination : *Le Rouen des châteaux, des hôtels, des bastilles* (Hugo). || **4.** Devant les noms de peuples : *La fierté des Anglais sert puissamment à leur existence politique* (Staël).

• **II.** DEVANT LES NOMS DE PERSONNES. **1.** *Au plur.,*devant les noms de membres d'une même famille : *Je viens de chez les Bézuquet chanter le duo de Robert le Diable* (Daudet). || **2.** Devant des noms de personnes accompagnés d'une détermination : *Au temps dont je vous parle, Tartarin de Tarascon n'était pas encore le Tartarin qu'il est aujourd'hui, le grand Tartarin de Tarascon* (Daudet). || **3.** Exceptionnellement devant les noms propres de personnes non accompagnés d'une détermination, *spécialem.* avec une nuance familière devant des noms ou prénoms de paysans ou de personnes d'humble condition : *La Villeneuve était une espèce de sous-intendante à la maison*

(Chateaubriand). *Il y a de bonnes filles dans notre village. Il y la Louise, la Sylvaine, la Claudie, la Marguerite* (Sand). || **4.** Devant des noms d'écrivains ou d'artistes italiens : *Les stances du Tasse sont chantées par les gondoliers de Venise* (Staël). *Le Corrège. Le Caravage ;* et, parfois, devant leur prénom : *Le fils du Titien* (Musset). *Le Guide.* || *Par extens.* Devant le nom de Nicolas Poussin qui a longtemps vécu en Italie : *Le Poussin, le Raphaël de la France, a fait du paysage un accessoire dans ses « Bergers d'Arcadie »* (Balzac). || **5.** Devant les noms de cantatrices ou de danseuses étrangères, *spécialem.* italiennes : *Tu regardais aussi la Malibran mourir* (Musset). *La Callas. La Camargo. La Pavlova.* || *Class.* Devant les noms d'actrices françaises des XVII^e^ et XVIII^e^ s. : *La Champmeslé. La Clairon.* || **6.** Devant le nom propre ayant une valeur de type et suivi d'une détermination : *Personne ne respecte plus que moi François Xavier* [...] *c'était le Fernand Cortez de la religion* (Voltaire). || *Au plur.* et répété avec valeur emphatique, « des hommes tels que » : *Par lui nous avons accédé à la connaissance intime des maîtres, les Barbey d'Aurevilly et les Leconte de Lisle, les Flaubert et les Taine* (Henriot). || **7.** Devant un nom propre désignant par métonymie un objet, produit d'une marque, œuvre d'un artiste : *On admirait la Cadillac. Le musée de Madrid est d'une extrême richesse : les Titien, les Raphaël, les Paul Véronèse, les Rubens, les Velasquez, les Ribeira et les Murillo y abondent* (Gautier). || **8.** Devant un nom propre complétant un nom commun sous-entendu : *Cheveux à la Jeanne d'Arc. La Pentecôte. Le 15 août, la colonie errante célébra la saint-Napoléon à bord du vaisseau qui conduisit Napoléon à sa dernière halte* (Chateaubriand).

C. Outil grammatical permettant de faire passer un mot d'une catégorie grammaticale dans une autre.

1. Transforment en nom un adjectif, un participe : *Je pense aux matelots oubliés dans une île, | Aux captifs, aux vaincus, à bien d'autres encore* (Baudelaire) ; un pronom : *Ce petit bonhomme est une ombre : c'est l'ombre du moi que j'étais il y a vingt-cinq ans* (France) ; certains verbes : *Avec son clairon la France nous convie | Aux fêtes du combat aux luttes du Savoir* (Vigny) ; un adverbe : *Et l'on voit le dessous de ses noires semelles* (Hugo) ; une locution composée de plusieurs mots : *Moquez-vous du qu'en-dira-t-on.* || **2.** Servent à former les pronoms indéfinis à partir d'adjectifs indéfinis : *L'un, l'autre, le même, le tout* (v. ces mots). || *L'* précède le pronom indéfini *on* (v. ce mot). || **3.** Servent à former les pronoms possessifs à partir des adjectifs possessifs toniques : *le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre* (v. ces mots). || **4.** Dans la loc. *la plupart*, v. ce mot.

D. Omission de l'article défini.

1. Dans l'ancienne langue, devant les noms abstraits ou sans extension, ou les noms propres : *Votre grand excès | Vous vient d'oisiveté* (F. Habert). || **2.** *Auj.* Par survivance de l'ancienne syntaxe dans les dictons et proverbes et des emplois littéraires : *Noblesse oblige. Contentement passe richesse. Pudeur est à la femme ce que chevalerie est à l'homme* (Hugo). || **3.** Dans certaines comparaisons : *La pluie tombait plus drue et plus torrentielle et fouettait comme grêle* (Loti). *Dur comme fer. Blanc comme neige* (en face de *noir comme la suie*). || **4.** Devant les noms en apostrophe : *Ô mois des floraisons et des métamorphoses* (Aragon). || **5.** Devant le nom attribut ou apposition exprimant, comme l'adjectif, la qualité : *Il me demanda ce que faisait mon père. Je lui dis qu'il était médecin* (France). *Alors Tubalcaïn, père des forgerons, | Construisit une ville énorme et surhumaine* (Hugo) ; sauf lorsque ce nom est plus nettement déterminé : *Êtes-vous le médecin ?* (Flaubert) ; *Ulysse, le prudent et fertile esprit de la Grèce* (Maurras). || **6.** Devant le nom complément d'objet étroitement soudé au verbe dans une locution verbale : *Avoir faim, soif, intérêt, raison, tort,* etc. *Chercher noise, demander pardon, donner congé. Faire attention, bon marché, coup double, match nul. Garder rancune, imposer silence. Prendre bonne note, patience, pied, fait et cause, rang,* etc. *Hommes qui nous assiégez faites silence* (Hugo). *Ordre fut donné à chacun d'éviter les occasions de rencontre avec les Français* (L. Bertrand). || *Spécialem.* Pour former des locutions verbales avec des noms qui, employés avec le même verbe, mais précédés de l'article, offrent un sens différent : *Avoir foi. Demander raison. Faire fête. Prendre parti. Rendre compte. Elle prit prétexte des dangers que j'avais courus* [dans des lectures inconsidérées] *pour s'occuper plus attentivement de mes lectures* (Bourget). || Au XVII^e^ s., l'usage se révèle différent en ce qui concerne l'emploi de l'article dans de nombreuses locutions verbales : l'article est souvent omis là où nous l'employons aujourd'hui et, inversement, employé là où nous l'omettons : *Toutes les autres morts n'ont mérite ni marque ; | Celle-ci porte seule un éclat radieux* (Malherbe). *Dire messe* (Racine). *Je t'attendais, ami, pour faire la retraite* (Corneille). *À l'instant que je perdis la connaissance, je me crus délivré de la vie pour toujours* (Prévost d'Exiles). || **7.** Devant le complément de nom caractérisant comme un adjectif, *spécialem.* le complément de matière : *Une table de bois ;* le complément de qualité : *Un homme de cœur.* || **8.** Devant certains compléments circonstanciels formant des locutions consacrées : *Par monts et par vaux. Partir en guerre, monter à cheval, descendre à terre. Avec crainte, avec soin, d'après nature, contre nature, de bonne foi. Perdre de vue. En enfer, par orgueil, par hasard, pour mémoire, sauf correction. Affirmer sous serment, mettre sous clef,* etc. || **9.** Dans les compléments de lieu formés d'un nom commun désignant une voie urbaine et de l'appellation de cette voie : *Il va rue de la Paix. Il travaille Chaussée-d'Antin. Cité Malesherbes. Les de Saint-Papoul habitent rue Vaneau* (Romains). || **10.** Dans certaines indications de temps, dans les dates : *Dimanche 2 août 1914. La fin de septembre avait été magnifique* (Romains). || Devant un nom de jour de la semaine quand on parle du prochain ou du dernier : *Nous ne vous avons pas trouvés lundi, nous reviendrons samedi.* || **11.** Dans les mots hors phrase, inscriptions, titres, adresses, menus : *Institut de France. Librairie Larousse. Œuvres complètes de Racine. Chateaubriand aux pommes.* || **12.** Pour donner plus de vivacité à une énumération : *Jetant shakos, manteaux, fusils, jetant les aigles, | Sous les sabres prussiens, ces vétérans, ô deuil ! | Tremblaient, hurlaient, pleuraient, couraient* (Hugo). || **13.** Dans un couple de termes qui s'opposent : *Riches et pauvres. Un fourgon qui emmena grands-parents et petite-fille* (Alain). || **14.** Devant les noms propres de personnes et de villes sans autre détermination : *On payait les contributions, seule chose que Paris veuille de la province* (Balzac). || Cette omission de l'article est beaucoup plus étendue au XVII^e^ s. devant les noms propres de lieu : *Je vous dis adieu quand je partis pour Bretagne* (Sévigné).

● Rem. **1.** Contrairement à la règle générale de l'élision, *le* et *la* ne s'élident pas devant *un* (chiffre ou numéro), *oui, huit* et ses composés, *onze, onzième, uhlan, ululement, ululation,* et beaucoup de mots commençant par *y* (*yacht*).

2. L'article s'accorde avec le nom ou pronom qualifié par le superlatif lorsqu'il y a comparaison avec plusieurs êtres ou choses. L'article demeure invariable quand on compare les différents degrés d'une qualité : *Nous sommes dans une époque prodigieuse où les ventes les plus accréditées* (c'est-à-dire « accréditées plus que toutes les autres ») *et qui semblaient le plus incontestables* (c'est-à-dire « incontestables au plus haut point ») *se sont vues attaquées, contredites, surprises et dissociées par les faits* (Valéry). De même l'article garde la forme neutre *le* quand le superlatif modifie un verbe ou un adverbe : *C'est la femme que j'ai le plus aimée* (Acad.).

3. La forme contractée *des* suivie de *plus, moins, mieux* et d'un adjectif signifie « parmi les plus, moins, mieux » et marque que la qualité est au plus haut degré parmi plusieurs autres, l'adjectif étant alors au pluriel : *La nuit est des plus obscures. N'est-ce pas que cet homme est des moins ordinaires* (Rostand). *Le bonhomme est un braque des mieux conditionnés* (Augier). *Des plus, des moins, des mieux,* quand il est question d'une seule personne, d'une seule chose, marque parfois que la qualité est au plus haut degré possible, sans qu'il y ait comparaison avec qui ou quoi que ce soit, et prend le sens de *très, extrêmement, on ne peut plus,* ou *très peu,* l'adjectif demeurant alors au singulier : *M. Coutre était des plus satisfait de sa femme* (Henriot). L'invariabilité est aussi de règle dans les tours impersonnels comportant l'adjectif précédé de *des plus, des moins :Il lui était des plus pénible de recevoir leurs adieux* (Chateaubriand). *C'était en effet des plus intéressant* (Vialar). *Des mieux* employé avec un verbe ou *des plus, des moins* suivis d'un adverbe expriment le plus haut ou le plus bas degré de l'adverbe : *Si je pensais à ce que vous dictez, j'écrirais des plus mal* (Valéry). *Voilà qui est des mieux* (Maeterlinck). [Cette tournure est archaïque.]

4. L'article est répété : 1° devant chaque nom juxtaposé ou coordonné à d'autres, sauf *a)* quand le second nom explique le premier ou désigne le même être ou le même objet : *Le coudrier ou noisetier. L'oncle et tuteur de cet enfant ;* ou que l'ensemble des noms forme un tout étroitement uni dans la pensée : *Les officiers, sous-officiers et soldats ; b)* par une survivance de l'ancienne langue, dans certaines locutions consacrées : *Les frères et sœurs, les allées et venues, les arts et métiers, les eaux et forêts, les ponts et chaussées, les tenants et aboutissants, les us et coutumes ;* 2° devant le superlatif relatif placé après le nom : *Les abeilles font entendre la voix la plus intime des bonnes heures naturelles* (Maeterlinck). Il était souvent omis dans la langue classique : *Chargeant de mes débris les reliques plus chères* (Racine) ; 3° devant deux adjectifs unis par *et* et *ou* qualifiant plusieurs êtres ou objets distincts quoique exprimés par un seul nom : *Il définit la vraie et la fausse dévotion* (Sainte-Beuve) ; mais il n'est pas répété quand les deux adjectifs qualifient la même chose, le même être, ou des choses ou des êtres rangés par l'esprit dans une même catégorie : *L'Antiquité grecque et latine* (Renan). *Les 15 et 16 novembre. Le 4 ou 5 mai* (Rolland).

5. La règle d'emploi de l'article défini devant les noms de pays précédés des prépositions *en* et *à* varie selon l'initiale consonantique ou vocalique et selon le genre. Après *en,* l'article est omis devant les noms féminins à initiale vocalique et consonantique : *En Espagne, en Italie, en Belgique, en Norvège.* Devant les noms masculins à initiale consonantique, on emploie la forme contractée *au : Au Brésil, au Danemark, au Canada ;* et *en* sans article devant les noms masculins à initiale vocalique : *En Afghanistan, en Iran.*

2. le masc. sing., **la** fém. sing., **les** masc. et fém. plur. du pron. pers. atone de la 3e pers. [*le* sing. s'élide en *l'* devant un verbe commençant par une voyelle ou par un *h* muet, et devant les pronoms *en* et *y*] (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 842, *Serments de Strasbourg* [écrit *lo ; le,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens I, 1 [*la,* fém. sing., fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie ; les,* plur. masc. et fém., Xe s.] ; sens I, 2, début du XXe s. ; sens I, 3-4, XIIe s. ; sens II, fin du XIIe s., Conon de Béthune).

I. EN FONCTION DE COMPLÉMENT D'OBJET. **1.** Substitut de la personne, de la chose qu'on vient de nommer : *Mon honneur est perdu. Rends-le-moi. Va mon fils* (Heredia). *Ses enfants l'adoraient, lui ne les aimait point* (Stendhal). *Il* [l'homme du Midi] *ne dit pas la vérité, mais il croit la dire* (Daudet). || **2.** Par anticipation, annoncent la personne, la chose qu'on va nommer immédiatement : *Combien de fois Jean l'a-t-il entendue, cette histoire, sans y prêter attention* (Vercel). || **3.** Devant *voici* et *voilà* avec une valeur de démonstratif, peuvent reprendre le nom antérieurement exprimé ou l'annoncer : *Mon sillon, le voilà, ma gerbe, la voici* (Hugo). *Le voici, le livre dont nous avons parlé. La voilà, cette belle pièce de collection.* || **4.** *Le, la, les* sont souvent omis devant *lui, leur : « Que ne lui disais-tu que Monsieur n'y est pas ? — Il y a trois quarts d'heure que je lui dis »* (Molière). Cette tournure, déjà condamnée par Vaugelas, subsiste encore dans la langue populaire ou familière : *Tu peux même le dire à papa* [...]. *Tiens ! veux-tu lui dire tout de suite* (Bourdet).

II. EN FONCTION D'ATTRIBUT DU SUJET. *Vx* ou *littér.* S'emploient pour représenter un nom précédé de l'article défini, d'un démonstratif ou d'un possessif : *Je ne la suis plus, cette Rosine que vous avez tant poursuivie* (Beaumarchais). *Quand on vous demande :« Êtes-vous les personnes que je vis hier à la comédie du « Barbier de Séville », dans la première loge ? » Vous devez répondre alors : « Nous les sommes » parce que vous devez indiquer ces personnes dont on vous parle* (Voltaire).

• REM. **1.** Les pronoms *le, la, les* se placent immédiatement avant le verbe dont ils sont le complément ou l'attribut, sauf dans les cas suivants : 1° Quand le verbe a un autre complément pronom de la 3e personne *lui, leur, en, y,* ce pronom s'insère entre *le, la, les* et le verbe : *Tu ne connais pas l'histoire d'Esther et d'Athalie. Non tu ne l'as pas lue. Eh bien ! je vais te la conter. Et je la lui contai* (France).

2° *Le, la, les* se placent après l'impératif sans négation qu'ils complètent et auquel ils sont liés par un trait d'union *Efface ce séjour, ô Dieu, de ma pensée, | Ou rends-le-moi semblable à celui d'autrefois* (Lamartine). *Mais ne les essuyez pas* [ces larmes], | *Laissez-le sur mes paupières | Ce voile du passé* (Musset). À l'époque classique, *le, la, les* précédaient un impératif coordonné à un premier impératif : *Sèche tes pleurs, Sabine, ou les cache à ma vue* (Corneille). Dans la langue parlée, *le, la, les* sont parfois séparés de l'impératif par un pronom tonique de la 1re ou de la 2e personne : *Rendez-nous-la [la victoire]* (Bernanos).

3° Quand un verbe est suivi d'un infinitif, *le, la, les* précèdent l'infinitif qu'ils complètent : *Je voudrais le voir. Je préférerais ne pas la rencontrer.* À l'époque classique, *le, la, les* précèdent souvent le premier verbe : *Tu trahis mes bienfaits, je les veux redoubler* (Corneille). Cette construction est aujourd'hui un archaïsme recherché : *Ils la peuvent apercevoir* (Bordeaux). Quand un infinitif suit *faire, laisser, écouter, entendre, mener, regarder, sentir, voir, le, la, les,* compléments ou sujets de l'infinitif, précèdent le premier verbe : *Il les fait appeler. On le vit briser ses meubles* (Sand). Toutefois, si deux pronoms complètent l'un le verbe à un mode personnel, l'autre l'infinitif, chaque pronom se place devant le verbe qu'il complète : *Elle ne me laissait jamais la quitter* (B. Constant). *Tu les laisses m'insulter* (Mauriac). *Le, la, les* compléments de l'infinitif peuvent aussi se placer devant le premier verbe : *Cette histoire je te l'ai entendu raconter* ou *je t'ai entendu la raconter.* À l'époque classique, *le, la, les* peuvent être séparés de l'infinitif par l'adverbe de négation *pas : Il reçut cent coups de bâton pour ne le pas violer* (Montesquieu).

2. *Le, la, les* se répètent devant chacun des verbes complétés : *Nous le prisons et l'estimons ;* sauf aux temps composés quand l'auxiliaire n'est pas répété : *Ces vers, vous les avez aimés et répétés.* À l'époque classique, il arrive que *le, la, les* ne soient pas répétés quand les verbes ont des sens très différents *Savez-vous que je tiens les portes du palais. | Que je vous puis l'ouvrir ou fermer pour jamais* (Racine) ; ou des constructions différentes : *Je l'en ai remercié et recommandé de continuer* (Maintenon).

3. La langue parlée ignore *le, la, les* attributs, et aux questions du type : *« Êtes-vous la mère de cet enfant ? »* répond : *« Oui, c'est moi. »*

4. Vaugelas a formulé et Voltaire a confirmé la règle selon laquelle le pronom attri-

but représentant un nom indéterminé, un adjectif, un participe est neutre : « *Êtes-vous chrétien ? Je le suis. Êtes-vous la Juive qui fut menée hier à l'Inquisition ? Je la suis ». La raison est évidente. Êtes-vous chrétienne ? Je suis cela. Êtes-vous la Juive d'hier, etc. Je suis elle* (Voltaire). Cette règle ne s'est pas imposée immédiatement aux écrivains classiques *Je veux que sur toutes choses vous soyez contente et quand vous la serez, je la serai* (Sévigné) ; et, par archaïsme, certains écrivains modernes l'enfreignent encore : *J'étais folle, je ne la suis plus* (Bourget). L'emploi courant désormais est *le : Je suis l'amie de M. Georges Saintenois et je le resterai* (Bourget).

3. le pron. neutre (neutre du précéd. ; v. 980, *Fragment de Valenciennes*, au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1857, Musset ; sens I, 3, XIIe s. ; sens II, 1273, Adenet).

I. EN FONCTION DE COMPLÉMENT D'OBJET. **1.** *Le* représente une idée déjà exprimée par un ou plusieurs mots qui précèdent : *Descends, je le veux* (Sand). *Je pense que je fus raisonnable, mais, de bonne foi, en y songeant, je ne le sais pas et ne me soucie pas de le savoir* (France). || **2.** Annonce une proposition qui suit : *Si je vous le disais pourtant que je vous aime* (Musset). || **3.** Dans les locutions, *le* représente un nom sous-entendu qui est plus ou moins perçu : *L'emporter*[l'enjeu]. *Se le tenir pour dit* [ce qu'on vient d'entendre]. *Le prendre de haut* [le ton].

II. EN FONCTION D'ATTRIBUT DU SUJET. *Le* représente un adjectif, un participe, un nom sans détermination déjà exprimé ou qu'on va exprimer : *On battit la charge et Reims fut repris par nous, mais, quelques jours après, Paris l'était par les autres* (Vigny). *J'étais aussi intelligent que la plupart de mes camarades, mais je l'étais autrement* (France).

• REM. **1.** Le neutre est souvent omis : *a)* dans les subordonnées comparatives introduites par *que : Il est autre que je ne croyais, que je ne le croyais* (Acad.) ; *b)* dans les autres subordonnées comparatives : *dire, pouvoir, savoir, faire* remplaçant un autre verbe : *Ma mère me déshabilla* [...] *comme elle eût fait d'un très petit enfant* (Duhamel) ; *c)* dans certaines propositions incises à la première personne du singulier : *Vous voudriez, j'imagine, être à ma place* (Acad.) ; *d)* avec certains verbes : *pouvoir, vouloir, dire : Venez me voir quand vous voudrez. Écris-moi chaque fois que tu pourras.« Est-il venu ? — Je crois. » Si j'ose dire. Cela va sans dire.* || *Spécialem.* À la forme négative : *je ne crois pas, je ne dis pas, je ne pense pas, je ne veux pas, je ne vois pas.*

2. Dans les locutions verbales en fonction de représentant d'un nom implicite, on trouve souvent à la place de *le* les formes *la* ou *les* selon le genre du nom originel représenté : *La bailler belle* [la balle]. *Se la couler douce* [la vie]. *La connaître* [l'histoire]. *La connaître dans les coins* (v. COIN). *Les mettre* [les voiles, les bouts].

lé [le] n. m. (emploi substantivé de l'anc. adj. *lé*, large [1080, *Chanson de Roland*], lat. *latus*, large, étendu, important ; v. 1131, *Couronnement de Louis*, au sens général de « largeur » ; sens 1, v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin ;* sens 2, 1931, Larousse ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** *Vx.* Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières : *Drap de lit de deux lés, de trois lés* (Littré). || **2.** Largeur d'une bande de papier peint. || **3.** Panneau de tissu dont l'assemblage et le montage déterminent la forme et l'ampleur d'une jupe ou d'une robe : *Une jupe à lés.*

leader [lidœr] n. m. (mot angl. signif. « conducteur, chef d'un parti, article de tête dans un journal, cheval de tête », de *to lead*, mener, conduire ; 1829, A. d'Herbe-lot, au sens 4 [adjectiv., av. 1922, Proust] ; sens 1, 1856, Bonnaffé ; sens 2, av. 1924, A. France ; sens 3, XXe s. [« cheval qui conduit le galop dans les exercices d'entraînement », 1878, Larousse]). **1.** Personne qui dirige l'action d'une formation politique : *Voilà dix ans que Numa, le grand Numa, le député leader de toutes les droites, est prophète en terre de Provence* (Daudet). *Un ouvrier déclara qu'on avait assassiné le leader socialiste* (Dominique). || **2.** Personne qui est à la tête d'un mouvement : *La majorité restait ferme, mais les leaders devenaient exigeants et moroses* (France). *Ici, comme partout, l'admiration ne peut aller qu'aux leaders ; les autres suivent* (Gide). || **3.** Athlète ou équipe qui est en tête d'une compétition sportive : *Le Racing était leader du championnat de France de football.* || **4.** Article de fond qui donne l'orientation d'un journal : *Le banal leader des gazettes* (Vanderem) ; et adjectiv. : *J'ai obtenu qu'il fasse désormais le « leader article » dans « le Figaro »* (Proust). *Dans un grand article leader, « le Petit Parisien » invite M. Daladier à ne pas céder* (Suarez).

• SYN. : **2** *meneur ;* **4** *éditorial.*

leadership [lidœrʃip] n. m. (mot angl. signif. « direction, état ou condition de celui qui dirige », de *leader* [v. l'art. précéd.] ; 1878, Larousse, au sens de « rôle de leader [joué par un homme politique] » ; sens actuel, 2 mars 1966, *le Monde*). Situation d'un pays qui se met à la tête d'un groupe de nations : *Les États-Unis prétendent exercer le leadership du monde occidental.*

léans [leɑ̃] adv. (lat. pop. **illāc-intus*, là-dedans, du lat. class. *illāc*, par là, et *intus*, dedans ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne*, écrit *laenz ; léans*, XIIIe s., Godefroy). *Vx.* Là-dedans (par opposition à *céans*, ici dedans) : *L'épouse de léans, | À dire vrai, recevait bien les gens* (La Fontaine).

leasing [liziŋ] n. m. (mot améric., de l'angl. *to lease*, louer ; milieu du XXe s.). Procédé indirect de financement des investissements, consistant à louer à moyen terme du matériel aux entreprises utilisatrices.

lebel [ləbɛl] n. m. (du n. de Nicolas *Lebel* [1838-1891], officier président de la commission qui fit adopter ce fusil en 1886 ; 1907, Larousse [d'abord *fusil Lebel*, 1888, Larousse]). Fusil à répétition utilisé par l'armée française de 1886 à 1939 : *Les claquements du lebel et du mauser* (Barbusse).

lecanora [lekanɔra] ou **lécanore** [lekanɔr] n. f. (lat. scientif. moderne *lecanora*, du gr. *lekanê*, bassin [dér. de *lekos*, assiette, écuelle], par comparaison de la forme de la plante avec celle d'un bassin ; 1836, Landais, écrit *lécanore ; lecanora*, 1962, Larousse). Genre de lichen formant des croûtes sur les pierres et les écorces, et qui, selon certains auteurs, serait la manne des Hébreux.

léchage [leʃaʒ] n. m. (de *lécher ;* 1910, Colette, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Action de lécher : *Le léchage d'un plat.* || **2.** Action de réaliser quelque chose avec beaucoup de minutie : *Le léchage d'un tableau.*

1. lèche [lɛʃ] n. f. (origine incertaine, peut-être déverbal de *lécher ;* XIIIe s., Littré, écrit *lesche ; lèche*, v. 1534, B. Des Périers). *Fam.* Tranche mince de pain, de viande : *La néophyte apporte à pas mesurés un plat de tranches, ou lèches* (L. Daudet). *Tant de compositeurs qui n'ont pas une lèche de pain à se mettre sous la dent, qui claquent du bec* (Arnoux).

2. lèche [lɛʃ] n. f. (déverbal de *lécher ;* XIVe s., La Tour-Landry, au sens de « gourmandise » ; sens 1, 1892, Esnault ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** *Fam.* Action de flatter bassement : *Il fait de la lèche.* || **2.** En termes de peinture, touche délicate et minutieuse : *Le portrait de M. Rivière, peint lèches à lèches* (Huysmans).

lèche-bottes [lɛʃbɔt] n. invar. (de *lèche*, forme du v. *lécher*, et du plur. de *botte ;* XXe s.). *Pop.* Personne qui flatte servilement.

• SYN. : *flagorneur, lécheur* (fam.).

lèche-cul [lɛʃky] n. invar. (de *lèche*, forme du v. *lécher*, et de *cul ;* fin du XVIe s., Godefroy). *Triv.* Syn. de LÈCHE-BOTTES : *Est-ce que vous me prenez pour un de vos chiens lèche-c.* (Margueritte).

• REM. Le modèle composé désignant un comportement de basse flatterie a suscité, par euphémisme semble-t-il, des formations diverses : LÈCHE-ÉPERONS : *Tiens, imbécile ! tiens, lèche-éperons !* (Vallès) ; LÈCHE-PIEDS : *Nullement un lèche-pieds, comme j'en ai tant vu depuis* (Guillaumin) ; LÈCHE-CURÉ : *Il l'a traité de lèche-curé* (Hamp).

lèche-doigt[s] (à) [alɛʃdwa] loc. adv. (de *lèche,* forme du v. *lécher,* et de *doigt ;* 1226, *Courtois d'Arras,* écrit a leke doit [*à lèche doigt,* 1541, Calvin], au sens 2 ; sens 1, 1863, Sainte-Beuve ; sens 3, fin du XVII[e] s., Saint-Simon [*à liche-doigt,* même sens, 1606, Nicot]). **1.** *Vx.* En se léchant les doigts, avec plaisir : *Il s'en donne à cœur joie et à lèche-doigt* (Sainte-Beuve). || **2.** *Vx.* Juste de quoi se lécher les doigts : *Ce plat est bon, mais il n'y en a qu'à lèche-doigts* (Littré). || **3.** *Fig.* et *vx.* En très petite quantité, rarement : *Le duc de Noailles la voyait* [M[me] de Maintenon] *quand il voulait, son père avec ménagement, sa mère à lèche-doigt* (Saint-Simon).

lèchefrite [lɛʃfrit] n. f. (altér., d'après *frire,* de l'anc. franç. *lechefroie,* lèchefrite [attesté seulement au début du XIV[e] s., *Ovide moralisé, poème*], comp. de la 2[e] pers. du sing. de l'impér. prés. de *lécher* et de *froier,* frotter [forme anc. de *frayer* 1, v. ce mot], proprem. « lèche [et] frotte [ce qui dégoutte de la broche] ! » ; v. 1193, Hélinant). Plat creux en métal, placé sous une viande en broche pour recevoir le jus et la graisse qui en dégouttent : *Il n'y eut plus que le grésillement du jus qui tombait du rôti dans la lèchefrite* (Zola).

lèchement [lɛʃmɑ̃] n. m. (de *lécher ;* début du XIV[e] s., *Ovide moralisé, poème,* au sens de « flatterie » ; sens actuel, fin du XV[e] s.). Action de lécher, d'effleurer (rare) : *Qu'est-ce que ton baiser ? Un lèchement de flammes* (Hugo).

lécher [leʃe] v. tr. (francique **lekkôn,* lécher ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 [*s'en lécher les doigts,* 1690, Furetière — ... *les babines,* 1873, Larousse ; *n'être pas gras de lécher les murs,* 1873, Larousse] ; sens 2, XX[e] s. ; sens 3, 1827, Chateaubriand ; sens 4, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 5, 1924, Esnault [*lécher les pieds,* 1873, Larousse ; *lécher les genoux,* av. 1869, Lamartine ; *lécher les bottes,* 1867, Larousse, art. *botte ; lécher le cul,* 1798, Acad.] ; sens 6, 1680, Richelet [au part. passé ; à l'infin., 1690, Furetière ; *ours mal léché,* 1678, La Fontaine] ; sens 7, 1668, La Fontaine). [Conj. **5 a.**] **1.** Passer sa langue sur quelque chose : *Elle* [la biche] *lécha mes mains et se mit à marcher* (Lamartine). *Il se contentait pour prix de sa peine de lécher la rôtissoire* (France). || Fig. *S'en lécher les doigts, les babines,* éprouver un vif plaisir à déguster un mets succulent. || *N'être pas gras de lécher les murs,* se nourrir copieusement. || **2.** Fig. et fam. *Lécher les vitrines,* les regarder longuement et de tout près. || **3.** *Par anal.* Effleurer, en parlant des flammes ou d'autres choses comparées à des langues : *Des langues de feu livides et mouvantes léchaient la voûte du ciel* (Chateaubriand). *Le vieux pan de mur que lèchent les roseaux* (Hugo). || **4.** Enlever à coups de langue : *Il* [le loup] *nous regarde encore, ensuite il se recouche,* | *Tout en léchant le sang répandu sur sa bouche* (Vigny). || **5.** *Fig.* Flatter servilement une personne : *Quand je pense à mes camarades de licence qui sont encore à lécher les professeurs comme les ordonnances leurs officiers* (Leblond). || Fam. *Lécher les pieds, les genoux,* (pop.) *lécher les bottes,* (triv.) *lécher le cul,* flatter bassement : *Il ne manque pas de pieds à lécher* (Vallès). *On vous a vu, dans le scandale des licences, léchant les bottes à toute une escouade de ministres* (Aymé). || **6.** *Fig.* Achever un ouvrage avec un soin minutieux et même excessif (par allusion à l'ourse qui est censée lécher ses petits pour les former) : *En parlant des poésies d'Alfred de Vigny, Lamartine disait : « C'est léché. » En parlant des poésies de Lamartine, A. de Vigny répondait : « C'est lâché ! »* (Sainte-Beuve). || *Ours mal léché,* individu grossier et vulgaire physiquement et moralement. || **7.** Class. *Lécher l'ours,* faire traîner en longueur (par allusion au passage où Rabelais compare le travail des juges à celui de l'ourse léchant ses petits) : *Il est temps désormais que le juge se hâte :* | *N'a-t-il point assez léché l'ours ?* (La Fontaine).

● SYN. : **1** *licher* (pop.) ; *se pourlécher ;* **3** *caresser, frôler ;* **5** *flagorner, passer la pommade à* (fam.) ; **6** *ciseler, fignoler* (fam.), *perler, polir.*

lécherie [lɛʃri] n. f. (de *lécher ;* v. 1155, Wace, au sens de « luxure » ; sens 1, 1884, A. Daudet ; sens 2, fin du XII[e] s., Tobler-Lommatzsch ; sens 3, av. 1885, Vallès). **1.** Action de lécher : *Des tendresses, des câlineries, une voluptueuse lécherie de mère chatte* (Daudet). || **2.** *Fam.* Extrême gourmandise. || **3.** *Fam.* Flatterie servile (rare) : *Il ne manque pas de pieds à lécher. Pour me payer de la lécherie, on me jetterait peut-être une situation, je n'ai pas de langue à ça* (Vallès). *Dans la famille nous n'aimons pas les lécheries* (Daudet).

● SYN. : **3** *flagornerie.*

léchette [leʃɛt] n. f. (dimin. de *lèche* 1 ; 1873, Larousse). Petite tranche mince : *Une léchette de pain.*

● SYN. : *lichette, mouillette.*

lécheur, euse [leʃœr, -øz] n. (de *lécher ;* v. 1138, Gaimar, écrit *lecheor* [*lécheur,* XV[e] s.], au sens de « homme impudique » ; sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1894, Esnault ; sens 4, av. 1872, Th. Gautier). **1.** *Fam.* Personne qui aime la bonne chère, personne très gourmande. || **2.** *Fam.* Personne qui aime à embrasser : *Quel lécheur, ce gamin.* || **3.** *Péjor.* Vil flatteur : *Un garçon lécheur à s'écorcher la langue* (Hamp). || **4.** Personne qui achève un ouvrage avec une très grande minutie : *Les artistes les plus emportés sont des lécheurs en comparaison* (Gautier).

● SYN. : **3** *flagorneur, lèche-bottes* (pop.).

lèche-vitrines [lɛʃvitrin] n. m. invar. (de *lèche,* forme du v. *lécher,* et du plur. de *vitrine ;* 1959, Robert [art. *lécher*]). *Fam.* Action de regarder longuement les vitrines des magasins, les étalages : *Faire du lèche-vitrines.*

lécithine [lesitin] n. f. (dér. savant du gr. *lekithos,* jaune d'œuf ; 1867, Littré). Lipide phosphoré, abondant dans le jaune d'œuf, la laitance, le lait, le système nerveux.

leçon [ləsɔ̃] n. f. (lat. *lectionem,* accus. de *lectio,* cueillette, lecture, de *lectum,* supin de *legere,* ramasser, lire ; XII[e] s., Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1131, *Couronnement de Louis ;* sens 1, 3, 1679, Bossuet ; sens I, 4, fin du XVII[e] s., Saint-Simon [« texte d'un récit, le récit lui-même », XII[e] s., Godefroy] ; sens I, 5, XII[e] s. ; sens I, 6, 1867, Littré [*on dirait qu'il récite une leçon,* 1873, Larousse] ; sens II, 1, 1549, R. Estienne [*leçon particulière,* XX[e] s. — *leçon,* même sens, 1690, Furetière ; *leçon de choses,* 1888, Larousse] ; sens II, 2, 1847, Balzac ; sens II, 3, fin du XII[e] s., *Raoul de Cambrai* [*faire la leçon à quelqu'un,* 1669, Bossuet] ; sens II, 4, 1867, Littré [*lechon,* « correction infligée à quelqu'un », XIII[e] s.] ; sens II, 5, 1668, Molière).

I. 1. *Vx.* Lecture à haute voix. || **2.** *Spécialem.* Texte de l'Écriture, de la légende des saints ou des Pères qu'on lit ou chante aux offices de nuit, surtout à matines : *L'Église chante tous les jours les psaumes et les leçons des prophètes* (Chateaubriand). || **3.** Manière de lire un texte ; *spécialem.,* chacune des interprétations offertes par les différentes copies ou les différents éditeurs : *Pas de leçon antérieure ici donnée en tant que variante* (Mallarmé). || **4.** *Class.* Manière de raconter un fait : *Voilà votre récit, mais il y a une autre leçon, une leçon toute différente. Le duc et la duchesse de Villeroy m'expliquèrent l'énigme* [de la conduite de M. d'O.] *;mais je ne crois pas qu'ils en eussent la véritable leçon* (Saint-Simon). || **5.** Ce qu'un élève doit apprendre, puis réciter, souvent par cœur : *Je tendais toute ma volonté au travail jusqu'à ce que ma leçon fût sue par cœur sans une faute, sans une hésitation, sans une réflexion comme ma prière* (Péguy). || **6.** Fig. *Réciter une leçon, sa leçon,* dire ce qu'on vous a prescrit de dire et non ce qu'on pense : *Elle récita au notaire la leçon qu'il plut à son fils de lui souffler* (Zola). || *On dirait qu'il récite, il a l'air de réciter une leçon,* il parle de façon inexpressive avec un débit rapide et monotone.

II. 1. Enseignement donné en une séance par un maître, un professeur : *Suivre les leçons d'un grand maître. Leurs manières polies ôtaient à leurs leçons ce ton pédantesque qui rebute l'enfance* (Chateaubriand). || *Leçon particulière,* ou simplem. *leçon,* enseignement donné à un seul élève ou à un petit groupe d'élèves pour compléter leurs connaissances ou leur apprendre une matière, un art qu'on

n'enseigne pas dans le cours normal des études : *Leçon de piano, d'équitation.* || *Leçon de choses,* enseignement dans lequel on met sous les yeux des enfants des objets usuels, des produits naturels ou leur représentation. || **2.** *Donner des leçons à quelqu'un,* montrer sa supériorité sur quelqu'un, en remontrer à quelqu'un. || **3.** *Fig.* Conseil donné à une personne sur la conduite qu'elle doit tenir : *Peut-on répéter avec plus d'esprit les leçons de la tante* (Stendhal). *Recevoir des leçons de modération.* || *Faire la leçon à quelqu'un,* lui dicter en détail tout ce qu'il doit faire ; le réprimander sur un ton de maître : *Un ministre qui s'irrite quand on lui fait la leçon* (Béranger). || **4.** Absol. et fam. *Donner, recevoir une leçon,* corriger, se faire corriger par des paroles ou des coups. || **5.** Enseignement, avertissement qu'on tire ou qu'on reçoit d'un événement : *N'importe, ils déclarèrent tous qu'ils voteraient contre l'empereur, car il avait besoin d'une leçon* (Zola). *Qu'une expérience si humiliante serve de leçon à celles qui se croient déjà toutes détachées de ce monde* (Bernanos). *Par son seul silence* [...], *cette famille, qui ne savait même pas lire, m'a donné alors mes plus hautes leçons* (Camus).

• SYN. : **I, 2** *lecture.* || **II, 1** *conférence, cours ; répétition ;* **3** *avertissement, avis, précepte, recommandation ;* **5** *admonestation, instruction.*

lécrelet [lekrəlɛ] n. m. (suisse alémanique *leckerli,* lécrelet [v. ÉCRELET] ; 1867, Littré [dès le milieu du XVIIIe s. dans le franç. régional de Genève]). À Bâle, gâteau où entrent du sucre, de la cannelle, du gingembre.

• REM. J.-J. Rousseau a écrit ÉCRELET.

lecteur, trice [lɛktœr, -tris] n. (lat. *lector,* celui qui lit pour soi, celui qui lit à haute voix pour les autres [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « le second des quatre ordres mineurs » — le fém. *lectrix,* « celle qui lit », n'est apparu également qu'à basse époque], de *lectum,* supin de *legere* [v. LEÇON] ; 1307, texte manuscrit du Trésor des chartes cité dans le *FEW* [V, 235 *a*], au sens I, 3 ; sens I, 1, 1549, R. Estienne [*litur,* forme populaire, v. 1112, *Voyage de saint Brendan*] ; sens 1, 2, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1690, Furetière [*lecteur,* (professeur de cours publics », v. 1354, *Modus*] ; sens I, 5, 1959, Robert ; sens II, 1, XIVe s., Ph. de Vitry ; sens II, 2, 1690, Furetière [au fig., 1655, Molière] ; sens II, 3, 1893, *Dict. général ;* sens III, 1959, Robert).

I. 1. Personne qui fait la lecture à haute voix devant un ou plusieurs auditeurs : *De leurs vers fatigants, lecteurs infatigables* (Molière). || **2.** *Spécialem.* Personne qui était chargée de faire la lecture à un prince, à un haut personnage : *Le roi avait la bonté de faire coucher Racine dans sa chambre quand il avait des insomnies. Ce n'était point qu'il manquât de lecteur à gages, mais Racine était un lecteur incomparable* (Mauriac). || **3.** Dans l'Église catholique, le second des quatre ordres mineurs, conféré jadis au clerc chargé de lire les Écritures, de chanter les cantiques et de conserver les volumes. || **4.** *Lecteur royal,* premier nom donné aux professeurs au Collège de France. || **5.** Dans un lycée, une université, assistant étranger d'un professeur de langues vivantes, chargé des exercices pratiques.

II. 1. Personne qui lit pour son propre compte : *Si l'on excepte M. Zola, nos romanciers à la mode ont infiniment plus de lectrices que de lecteurs* (France). *L'on me juge d'ordinaire d'après ce livre de jeunesse* [« les Nourritures terrestres »] *comme si moi, tout le premier, je n'avais point suivi le conseil que je donne à mon jeune lecteur : « Jette mon livre et quitte-moi »* (Gide). || **2.** *Avis au lecteur,* court avertissement en tête d'un livre ; *fig.* et *class.,* conseil, avertissement, reproche indirect : *Voilà un avis au lecteur qui me rendra sage à l'avenir* (Molière). || **3.** Dans un théâtre, une maison d'édition, personne chargée de lire et d'apprécier les manuscrits.

III. Appareil destiné à reproduire les sons enregistrés, quel que soit le mode d'enregistrement : *Lecteur acoustique, électrique, optique, phonographique.*

lectionnaire [lɛksjɔnɛr] n. m. (lat. médiév. *lectionarium,* lectionnaire, du lat. class. *lectio* [v. LEÇON] ; 1721, Trévoux). Livre contenant les textes sacrés qui doivent être lus ou chantés au chœur.

lectisterne [lɛktistɛrn] n. m. (lat. *lectisternium* « repas qu'on offrait aux dieux dans certaines solennités », proprem. « fait de dresser un lit », de *lectus,* lit, et de *sternere,* étendre ; 1599, Marnix, à propos d'une cérémonie chrétienne ; sens actuel, 1867, Littré [probablem. antérieur, car l'adj. dérivé *lectisternien* se trouve déjà v. 1355, dans Bersuire]). Dans la Rome antique, cérémonie religieuse au cours de laquelle on offrait des festins aux images des dieux placées sur des lits de parade, pour les apaiser : *En vain le grand pontife a fait un lectisterne | Et consulté deux fois l'oracle sibyllin* (Heredia).

lectorat [lɛktɔra] n. m. (de *lecteur ;* milieu du XXe s.). Fonction de lecteur dans un lycée ou une université.

lecture [lɛktyr] n. f. (lat. médiév. *lectura,* lecture, du lat. class. *lectum,* supin de *legere,* recueillir, lire ; 1362, Godefroy, au sens de « récit, relation » ; sens 1 et 3, fin du XVe s. ; sens 2, 1873, Larousse [*lecture au son,* 1931, Larousse] ; sens 4, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 5, av. 1648, Voiture ; sens 6, 1676, Mme de Sévigné [*cabinet de lecture,* 1835, Acad.] ; sens 7-8, fin du XIVe s. ; sens 9, 1679, Bossuet [« leçon magistrale », 29 août 1498, *Ordonnance royale ; comité de lecture,* 1787, Féraud] ; sens 10, 1936, Capitant ; sens 11, 1798, Brunot ; sens 12, milieu du XXe s. [aussi *bras, pointe de lecture*]). **1.** Action de déchiffrer un texte écrit : *La principale difficulté de cette lecture consiste en ce que les diverses lettres peuvent être aisément confondues avec d'autres* (France). *Une faute de lecture.* || **2.** Action de déchiffrer toute espèce de notation : *Lecture d'une carte, d'une partition musicale.* || *Lecture au son,* déchiffrement des signaux acoustiques Morse. || **3.** Action de prendre connaissance de ce qui est écrit : *La lecture d'une lettre, d'un manuscrit. La lecture d'un roman.* || **4.** Le fait de savoir lire : *Mais enfin le temps vient que l'on sait lire – événement capital –, le troisième événement capital de notre vie. Le premier fut d'apprendre à voir ; le second, d'apprendre à marcher ; le troisième est celui-ci, la lecture, et nous voici en possession du trésor de l'esprit universel* (Valéry). || **5.** Habitude, goût de lire : *Ce vice impuni, la lecture* (Larbaud). || **6.** Ce qu'on lit : *Silvère, la nuit au fond de son taudis, lisait et relisait un volume de Rousseau* [...]. *Cette lecture le tenait éveillé jusqu'au matin* (Zola). *Je possède ce bonheur qu'une lecture m'aide encore à vivre* (Mauriac). *Avoir de mauvaises lectures.* || *Cabinet de lecture,* boutique où on loue des livres. || **7.** En termes de liturgie, texte lu ou chanté par un seul, à l'exception des oraisons. || **8.** *Vx.* Savoir qu'on acquiert à force de lire : *Il est certain que Rabelais avait beaucoup d'esprit et de lecture* (Fontenelle). || **9.** Action de lire à haute voix à d'autres : *Donner lecture d'un avis, d'une circulaire. Le soir, avant la prière, on faisait dans l'étude une lecture religieuse* (Flaubert). || *Comité de lecture,* comité chargé, dans un théâtre, d'examiner les pièces présentées. || **10.** *Spécialem.* En langage parlementaire, action de lire un document officiel : *Le Premier ministre donne lecture de la déclaration ministérielle.* || **11.** Chacune des délibérations d'une assemblée législative sur un projet de loi : *Le gouvernement peut, après une nouvelle lecture par l'Assemblée nationale et le Sénat, demander à l'Assemblée nationale de statuer définitivement* (Constitution de 1958). || **12.** *Tête de lecture,* dans un électrophone, partie terminale du *bras de lecture,* sur laquelle est fixée la *pointe de lecture,* constituée par une aiguille ou un cristal en contact avec le sillon du disque.

• SYN. : **2** *déchiffrage ;* **7** *leçon.*

lécythe [lecit] n. m. (bas lat. *lecythus,* fiole ou flacon à huile, gr. *lêkuthos,* petit vase, burette à huile, fiole à parfums, à onguents ; 1771, Trévoux). Dans la Grèce antique, vase très haut destiné à contenir l'huile, le vin et les parfums : *Apporter avec soi un petit*

pain, un poisson et un lécythe de vin qu'on boit en chantant (Renan).

lède [lɛd] n. f., ou **lédon** [ledɔ̃] n. m. (lat. *leda,* var. de *lada,* ciste de Crète, du gr. *lêdos,* même sens ; 1611, Cotgrave, écrit lède ; *lédum, lédon,* 1762, Acad.). Plante à feuilles dures, persistantes et duveteuses, du genre des éricacées, proche du rhododendron.

ledit [lədi], **ladite** [ladit], **lesdits** [ledi], **lesdites** [ledit] adj. contractés (de l'art. défini et de *dit,* part. passé adjectivé de *dire ;* fin du XVe s., Commynes). Dans la langue juridique, « déjà nommé » : *Pour cause d'opposition faite au mariage dudit Figaro par ladite de Verte-Allure* (Beaumarchais). *Il y avait cependant quelque chose à faire, c'était de hausser le ton de ladite feuille* (Flaubert).

● SYN. : *susdit, susnommé.*

légal, e, aux [legal, -o] adj. (lat. *legalis,* relatif aux lois [et, à basse époque, « conforme à la loi divine »], de *lex, legis,* loi ; XIIIe s., *Chronique de Rains,* comme n. m., au sens de « homme de loi » ; comme adj., au sens 1, v. 1361, Oresme [*pays légal,* 1867, Littré ; *médecine légale,* 1812, Mozin] ; sens 2, XVIe s. ; sens 3, v. 1361, Oresme [*assassinat légal,* 1867, Littré]). **1.** Relatif à la loi écrite ; prescrit, institué par la loi écrite : *Disposition légale. Âge légal. Le père est le tuteur légal de l'enfant mineur. Je voudrais savoir, demanda Charles, par quelle autorité, je veux dire légale, j'ai été amené ici* (Maurois). || *Pays légal,* ensemble des personnes jouissant des droits politiques, en particulier dans un pays où n'est pas institué le suffrage universel : *On oppose volontiers le pays légal et le pays réel.* || *Médecine légale,* application de la médecine aux constatations juridiques pour permettre la découverte de la vérité. || **2.** *Vx.* Relatif à la loi de Moïse, prescrit par cette loi : *Viandes légales. Le libérateur, le saint des saints amènerait la justice éternelle, non la légale, mais l'éternelle* (Pascal). || **3.** Qui respecte la loi écrite : *On lui* [à Charles Ier d'Angleterre] *disputait, la loi à la main, tous ses actes ; ils pouvaient être bons, mais ils n'étaient pas légaux* (Chateaubriand). || *Assassinat légal,* condamnation à mort inique, obtenue dans les formes prescrites par la loi.

● SYN. : **1** *juridique, réglementaire, régulier.* — CONTR. : **1** *illégal, irrégulier ;* **3** *arbitraire.*

légalement [legalmɑ̃] adv. (de *légal ;* début du XIVe s., La Curne, au sens 1 ; sens 2, v. 1587, Du Vair). **1.** D'une manière légale : *Agir légalement.* || **2.** *Class.* D'une manière loyale : *On a fait le partage fort légalement et sans tricherie* (Furetière).

● SYN. : **1** *réglementairement, régulièrement.* — CONTR. : **1** *arbitrairement, illégalement, irrégulièrement.*

légalisation [legalizasjɔ̃] n. f. (de *légaliser ;* 1690, Furetière, aux sens 1-2). **1.** Action de légaliser : *La légalisation d'un acte.* || **2.** Formalité, certificat par lesquels un fonctionnaire public atteste l'authenticité d'un acte, d'une signature : *Les papiers sont en langue russe et en langue allemande, mais sans légalisation* (Balzac).

légaliser [legalize] v. tr. (dér. savant de *légal ;* août 1681, Isambert, au sens 1 ; sens 2, av. 1794, Chamfort). **1.** Certifier l'authenticité des signatures apposées sur un acte : *Faire légaliser un acte.* || **2.** Rendre conforme à la loi : *Il est plus facile de légaliser certaines choses que de les légitimer* (Chamfort).

● SYN. : **1** *authentifier, authentiquer, certifier.*

légalisme [legalism] n. m. (de *légal ;* 1877, Darmesteter). Souci minutieux et parfois excessif de respecter la lettre de la loi et les formes qu'elle prescrit : *Les mouvements révolutionnaires sont dégagés de tout légalisme.*

légaliste [legalist] adj. et n. (de *légalisme ;* début du XXe s.). Qui respecte avec un soin minutieux et parfois excessif la lettre de la loi et les formes légales : *En ce pays légaliste* [l'Angleterre] *n'existait plus aucun pouvoir légal* (Maurois).

légalité [legalite] n. f. (lat. médiév. *legalitas,* conformité à la loi [du lat. class. *legalis,* v. LÉGAL], ou dér. savant du franç. *légal ;* 1370, Oresme, au sens 3 ; sens 1, 1606, Crespin ; sens 2, av. 1836, Armand Carrel [« gouvernement légal », 1611, Cotgrave]). **1.** Caractère de ce qui est conforme à la loi : *Longtemps après la mort de Charles, c'est l'idée de légalité qui allait ramener son fils sur le trône* (Maurois). || **2.** Ensemble des dispositions prescrites par la loi : *Elle* [la France] *a compris que je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit* (prince Louis Napoléon). *C'est déjà un outrage à l'armée que le doute émis sur la légalité d'un arrêt rendu en conseil de guerre* (France). || **3.** *Class.* Caractère d'une personne qui se conduit envers autrui avec franchise, droiture : *Rome l'eût laissé vivre* [Hannibal] *et sa légalité | N'eût point forcé les lois de l'hospitalité* (Corneille).

● CONTR. : **1** *arbitraire, illégalité.*

1. légat [lega] n. m. (lat. *legatus,* ambassadeur, délégué, part. passé substantivé de *legare,* envoyer avec une mission, laisser par testament, de *lex, legis,* loi, contrat ; v. 1155, Wace ; *légat « a latere »* [proprem., « légat du côté », du lat. *ab,* préposition marquant le point de départ, et *latere,* ablatif de *latus, -teris,* côté], XVIe s., Littré). Cardinal envoyé par le pape, jadis pour administrer une mission extraordinaire et temporaire : *On y voit réunis le roi de Jérusalem et de Chypre* [...], *le légat du pape, le comte de Tripoli* (Chateaubriand). || *Légat « a latere »* (c'est-à-dire « du voisinage immédiat du pape »), cardinal envoyé par le pape pour une mission précise et temporaire.

2. légat [lega] n. m. (lat. *legatum,* don par testament, part. passé neutre substantivé de *legare* [v. l'art. précéd.] ; 1310, Godefroy). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Legs : *Quiconque ne part point d'auprès d'un malade* [...] *avec dessein d'avoir ou la succession ou quelque légat...* (Malherbe).

légataire [legatɛr] n. (lat. impér. *legatarius,* celui à qui on fait un legs, du lat. class. *legatum,* supin de *legare* [v. LÉGAT 1] ; 1368, A. Joubert, *Macé Darne* [*légataire universel,* 1529, Godefroy, art. *légateur ; légataire à titre universel,* 1873, Larousse ; *légataire particulier,* 1690, Furetière]). Personne qui reçoit un legs. || *Légataire universel,* personne à qui le testateur laisse tous ses biens : *Mon confrère de Paris vient de me communiquer la principale disposition de son testament par laquelle il institue votre fils, M. Jean Roland, son légataire universel* (Maupassant). || *Légataire à titre universel,* personne à qui le testateur lègue une quote-part de ses biens. || *Légataire particulier,* personne à qui le testateur lègue un bien particulier.

légation [legasjɔ̃] n. f. (lat. *legatio,* députation, ambassade, les personnes composant l'ambassade, fonction de légat, de *legatum,* supin de *legare* [v. LÉGAT 1] ; v. 1138, Gaimar, au sens 2 [« durée de cette charge », 1867, Littré] ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, 1959, Robert ; sens 4, 1798, Acad. [« bâtiment occupé par cette mission », 1867, Littré]). **1.** *Class.* Mission : *Il attend maître Gille, et le trouve un peu lent | À lui présenter sa créance. | Maître Gille enfin en passant | Va saluer Son Excellence. | L'autre était préparé pour sa légation* (La Fontaine). || **2.** Charge de légat pontifical. || Durée de cette charge. || **3.** *Droit de légation,* droit d'échanger des représentants diplomatiques avec un État étranger. || **4.** Mission, poste diplomatique entretenus par un État dans un pays où il n'a pas d'ambassade : *Le personnel d'une légation.* || Bâtiment occupé par cette mission : *Faire viser son passeport à la légation.*

legato [legato] adv. (mot ital. signif. proprem. « lié », part. passé de *legare,* lier, lat. *ligare,* attacher, assembler, bander ; 1845, Bescherelle). Terme musical qui indique que, dans l'interprétation, les sons doivent se succéder sans interruption de l'un à l'autre.

lège [lɛʒ] adj. (néerl. *leeg,* sans chargement ; août 1681, Isambert). Se dit d'un bateau vide ou incomplètement chargé, et aussi de sa marche. || *Déplacement lège d'un navire* (de commerce), poids de la coque complètement équipée de ce navire.

légendaire [leʒɑ̃dɛr] adj. (de *légende ;* av. 1841, Chateaubriand, aux sens 1-3

[« universellement connu », début du XX^{e} s.]). **1.** Qui appartient à une légende : *Récit légendaire.* || **2.** Qui n'existe que dans les légendes : *Un savant légendaire, pour l'ouvrier, pour l'employé, c'est un personnage qui fait des découvertes considérables, patiemment, depuis le matin jusqu'au soir et parfois même du soir jusqu'au matin* (Duhamel). *Hercule est un héros légendaire.* || **3.** Entré dans la tradition populaire, par quelque trait extraordinaire : *Le petit chapeau légendaire de Napoléon.* || Universellement connu : *La distraction d'Ampère était légendaire.*

• SYN. : **2** *fabuleux, mythique ;* **3** *célèbre, fameux.*

◆ n. m. (1588, d'Argentré, au sens de « compilateur de légendes » ; sens 1, 1696, Bayle ; sens 2, 1606, Crespin). **1.** *Class.* et *littér.* Auteur de légendes : *Abdias de Babylone, auteur qui mérite d'être placé parmi les plus hardis légendaires* (Bayle). *L'histoire de cette sainte est intéressante ; elle a été rapportée par un vieux légendaire avec une naïveté que je m'efforcerai d'imiter* (France). || **2.** Recueil de légendes : *C'est une légende que vous ne trouverez dans aucun légendaire* (Hugo). *Personne ici n'a pu me renseigner à ce sujet, pas même Francet Mamaï, mon joueur de fifre, qui connaît pourtant son légendaire provençal sur le bout du doigt* (Daudet).

légende [leʒɑ̃d] n. f. (lat. médiév. *legenda*, proprem. « chose qui doit être lue », fém. substantivé de l'adj. verbal du lat. class. *legere*, recueillir, lire ; fin du XII^{e} s., *Prise d'Orange,* au sens I, 3 ; sens I, 1-2, début du XIII^{e} s., ToblerLommatzsch ; sens I, 4, 1962, Larousse ; sens I, 5, 1874, V. Hugo ; sens I, 6, 1853, Michelet ; sens I, 7, fin du XIV^{e} s., Chr. de Pisan ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1598, G. Bouchet ; sens II, 3, 1858, Legoarant).

I. 1. *Vx.* Leçon qu'on lisait à l'office de matines et qui contenait le récit de la vie du saint du jour : *Le mot de légende, qui impliquait d'abord ce que le fidèle doit lire, impliqua bientôt l'idée de fables pieuses* (France). || **2.** Recueil de ces récits : *Elle découvrit, parmi des outils de brodeur hors d'usage, un exemplaire très ancien de « la Légende dorée » de Jacques de Voragine* (Zola). || **3.** Récit populaire et traditionnel, à caractère merveilleux, reposant sur une tradition plus ou moins authentique : *Nous buvions l'oubli dans la coupe d'or des légendes, nous étions ivres de poésie et d'amour* (Nerval). *C'est la ville* [Pont-l'Abbé] *la plus bretonne de toute cette Bretagne bretonnante qui va de la pointe du Raz au Morbihan, de cette contrée qui contient l'essence des mœurs, des légendes, des coutumes bretonnes* (Maupassant). *Il était beau et resplendissant, un chevalier de légende, venu délivrer sa princesse d'un enchantement* (Aymé). || **4.** *Spécialem.* Œuvre musicale inspirée par un de ces récits : *« La Damnation de Faust », de Berlioz, est une légende dramatique.* || **5.** Tradition populaire qui conserve et perpétue ces récits, les exploits de leurs héros (par opposition à l'*histoire*) : *Guynemer est entré dans la légende.* || **6.** Représentation, souvent flatteuse, mais plus ou moins déformée par l'imagination, de faits, de personnages réels : *Il courait une légende très compliquée sur le ménage Balbi, le mari et la femme ayant passé par une foule d'aventures* (Zola). *Son romantisme helvétique bénéficiait d'une légende* (Colette). || **7.** *Class.* Longue énumération ennuyeuse : *À cette légende de titres que vous trouvâtes si comiques, il vient d'en ajouter un qui donne du lustre à tous les autres* (Courier).

II. 1. Inscription sur une médaille, une monnaie, une dalle funéraire : *Deux tombes plates d'abbés, très vieilles, dont il est difficile de déchiffrer les légendes, se voient encore près de la terrasse* (Nerval). || **2.** Texte accompagnant et expliquant une image : *C'est en lisant les légendes de ces gravures que mon neveu apprit à lire* (Stendhal). *Un cachet sur lequel un bel arbre était gravé avec cette légende : « Un souffle m'agite et rien ne m'abat »* (France). || **3.** Liste qui explique les signes conventionnels d'un plan, d'une carte.

légender [leʒɑ̃de] v. tr. (de *légende ;* 1884, Vallès). Accompagner un dessin, une carte, etc., d'un texte, d'une notice explicatifs.

léger, ère [leʒe, -ɛr] adj. (lat. pop. **leviarius,* léger, du lat. class. *levis,* peu pesant, agile, de peu d'importance ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit legier [*léger,* XIV^{e} s.], au sens I, 1 [*que la terre lui soit légère !,* 1690, Furetière — *la terre soit légère à ses os !,* même sens, milieu du XVI^{e} s., Ronsard ; *poids léger,* 1923, Larousse ; *armes légères,* 1959, Robert] ; sens I, 2, 1778, Buffon ; sens I, 3, 10 et II, 7, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1959, Robert ; sens I, 5, 1690, Furetière [*tenue légère,* XX^{e} s.] ; sens I, 6, 1597, Liébault ; sens I, 7, 1732, Liger, II, 553 [*sommeil léger,* 1671, Pomey] ; sens 1, 8, 1833, Michelet ; sens 1, 9, 1692, Brunot ; sens I, 11 et 13, fin du XII^{e} s., Châtelain de Coucy ; sens I, 12 et II, 4, 1775, Beau-marchais ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 2, XII^{e} s., *Roncevaux ;* sens II, 3, 1690, Furetière [*avoir la main légère,* au fig., av. 1696, La Bruyère ; *voix légère,* 1669, Boileau ; *soprano léger, ténor léger, rôle léger,* XX^{e} s.] ; sens II, 5, av. 1615, Pasquier ; sens II, 6, XV^{e} s., La Curne ; sens II, 8, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens II, 9, 1573, Desportes [*femme légère,* 1873, Larousse — d'abord *legiere femme,* XIV^{e} s., *Grandes Chroniques de France ; avoir la cuisse légère,* XX^{e} s.] ; sens II, 10, av. 1711, Boileau).

I. EN PARLANT DES CHOSES ET DES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Qui pèse peu : *Je l'emporte* [Laurence], *insensible et léger comme un rêve | Comme une mère porte un enfant dans ses bras | Sans en sentir le poids* (Lamartine). *Un bagage léger.* || *Que la terre lui soit légère,* formule d'inscription tumulaire empruntée aux Anciens, par laquelle on souhaite aux morts un paisible sommeil éternel. || *Poids léger,* se dit, dans certains sports (boxe, lutte, haltérophilie), d'une des catégories définies par le poids des concurrents. || *Armes légères,* armes de petit calibre, facilement transportables. || **2.** De faible densité : *L'hydrogène est le plus léger des gaz.* || **3.** Qui ne pèse pas sur l'estomac : *Absorber un repas léger.* || **4.** Qui ne donne pas une sensation de poids, de lourdeur ; peu chargé : *Estomac léger.* || **5.** Qui pèse peu en raison de sa faible épaisseur ; peu épais : *Un voile léger. Une brume légère. Une légère couche de peinture. Une légère draperie de mousseline* (Zola). || *Tenue légère,* vêtement peu épais qui laisse deviner les formes du corps ; par euphémisme, quasi-nudité. || **6.** *Sol léger, terre légère,* sol, terre faciles à travailler. || **7.** Qui a peu de force, de consistance : *Un café, un thé léger. Un vin léger.* || *Sommeil léger,* sommeil peu profond, dont on s'éveille facilement : *Les vieillards ont d'ordinaire le sommeil léger.* || **8.** Se dit d'une chose dont la forme, le dessin sont particulièrement affinés, délicats : *Les dentelures légères d'une flèche gothique.* || **9.** En littérature et en musique, se dit d'œuvres dont le sujet est peu important, et dont le mérite consiste dans la facilité et la grâce : *Poésie légère.* || **10.** Dont le contact n'est pas appuyé : *Donner une légère tape. Effleurer d'une main légère. Il procédait par touches légères.* || **11.** Que l'on ressent peu, qui est à peine sensible, de peu d'importance : *Une douleur légère. Une blessure légère. À ce moment, la mourante eut une légère convulsion* (Zola). *La légère angoisse du soir dans un cœur de seize ans...* (Camus). || **12.** Se dit d'un son ou d'une odeur que l'on perçoit faiblement : *Un bruit léger. Nous aurons des lits pleins d'odeurs légères* (Baudelaire). *Un parfum léger.* || **13.** Qui est sans gravité, de faible importance : *Herborga s'étant tue, Ulbranda dit : « O Reines, | Que votre mal auprès de mes maux est léger »* (Leconte de Lisle). *Commettre une légère erreur. Il y a une légère différence entre ces deux textes.*

II. EN PARLANT DES ÊTRES ANIMÉS ET, SPÉCIALEMENT, DES PERSONNES. **1.** Qui se meut aisément, rapidement, sans appuyer en raison de son faible poids ou de sa faible charge : *Nous étions légères comme des hirondelles en revenant* (Balzac). || *Cavalerie, infanterie légère, chevau-léger,* V. CAVALERIE, INFANTERIE, CHEVAU-LÉGER. || **2.** Qui témoigne d'une grande agilité, de beaucoup d'aisance, de souplesse : *Se balançant au rythme de*

l'orchestre, elle glissait en avant, avec des mouvements légers du cou (Flaubert). *Des pas légers. Une allure légère. Des bonds légers.* || *Spécialem.* Qui joint à la souplesse une délicatesse, une grâce naturelle : *Une taille légère.* || **3.** Qui agit sans lourdeur, avec souplesse et dextérité : *Dessiner d'une main légère.* || Fig. *Avoir la main légère,* faire sentir le moins possible son pouvoir, son autorité. || *Voix légère,* voix qui monte avec agilité aux notes les plus aiguës. || *Soprano, ténor léger,* se dit d'une personne pourvue de cette voix. || *Rôle léger,* rôle qui exige une telle voix. || **4.** *Fig.* Sans contrainte, enjoué : *Il y a dans la femme une gaieté légère qui dissipe la tristesse de l'homme* (Sainte-Beuve). || **5.** Vx. *Léger de,* se dit d'une personne mal pourvue, dépourvue de quelque chose : *Je retourne chez moi, léger d'espoir, léger d'argent, comme dit la chanson* (Mérimée). || **6.** *Fig.* Qui ne se sent pas alourdi par les responsabilités, les soucis : *Avoir le cœur léger, la tête légère. De ce jour commence pour mes collègues et moi une grande responsabilité. Nous l'acceptons d'un cœur léger* [...]. *Je veux dire d'un cœur que le remords n'alourdit pas* (E. Ollivier). || **7.** Qui témoigne d'une excessive insouciance : *Décision bien légère. Hélas ! tout le second Empire s'est placé sous le signe du « cœur léger »* (Aubry). || **8.** Qui manque de profondeur, de constance, de sérieux : *Esprit léger. Vous étiez de ceux* [...] | *Qui, légers, à la foule, à la faim, à l'émeute,* | *Donniez à deviner l'énigme du salon* (Hugo). *Il jugeait son compagnon trop léger pour le mettre dans la confiance d'un secret qui n'était pas le sien* (Zola). || **9.** *Spécialem.* Inconstant en amour : *Époux léger.* || *Femme légère,* femme de mœurs trop libres : *Certes il y a des amours où, dès le début, une femme légère s'est posée comme une vertu aux yeux de l'homme qui l'aime* (Proust). *La police s'est immédiatement rendue à son domicile et a trouvé dans son lit une jeune femme de mœurs légères* (Aymé). || Pop. *Avoir la cuisse légère,* en parlant d'une femme, avoir des mœurs faciles. || **10.** Peu conforme à la décence, trop libre : *Tenir des propos légers. Tout le monde écrivait dans cette famille, le grand-père ses Mémoires, l'oncle des romans de correspondance, dont la morale était légère* (Aragon).

● SYN. : **I, 3** *digeste* (fam.), *digestible ;* **4** *creux, libre, vide ;* **5** *arachnéen, fin, impondérable, mince, ténu, transparent, vaporeux ;* **8** *aérien, délié, fragile, frêle ;* **10** *délicat, petit ;* **11** *anodin, faible, insensible ;* **12** *doux, imperceptible, inaudible, indécelable, indiscernable ;* **13** *infime, insignifiant, négligeable.* || **II, 1** *agile, alerte, allègre, leste, preste, vif ;* **2** *aérien, élégant, éthéré, gracieux, souple ; élancé, menu, mince, svelte ;* **4** *badin, dégagé, folâtre ;* **5** *démuni ;* **6** *pur ;* **7** *frivole, futile, inconsidéré, irréfléchi ;* **8** *évaporé, inconscient, inconséquent, insouciant, instable, irresponsable, superficiel, versatile ;* **9** *cavaleur* (fam.), *coureur* (fam.), *infidèle, volage ;* **10** *égrillard, grivois, leste.* — CONTR. : **I, 1** *lourd, pesant ;* **2** *dense ;* **3** *indigeste ;* **4** *chargé, encombré ;* **5** *épais, opaque ;* **6** *compact ;* **7** *corsé, fort ; profond ;* **8** *grossier, massif, mastoc* (fam.) ; **10** *appuyé, brutal, lourd, pesant ;* **11** *atroce, cruel, horrible, insupportable, intolérable ;* **12** *capiteux, entêtant, grisant, violent ;* **13** *grave, important, sérieux.* || **II, 1** *alourdi, empoté, lent, lourdaud ;* **2** *lourd, pataud ;* **3** *gauche, maladroit ;* **4** *artificiel, contraint, embarrassé, emprunté ;* **5** *chargé, comblé, plein, pourvu, rempli ;* **6** *angoissé, préoccupé, soucieux ;* **7** *avisé, judicieux, prudent, sage ;* **8** *circonspect, pondéré, posé, raisonnable, réfléchi, sérieux ;* **9** *fidèle ;* **10** *convenable, correct, honnête.*

◆ **À la légère** loc. adv. (sens 1, milieu du XVIᵉ s., Amyot ; sens 2-3, 1668, La Fontaine). **1.** *Vx.* D'une manière peu pesante : *Puis surviennent les Abyssiniens, armés à la légère* (Nerval). || **2.** *Class.* De façon peu abondante : *Les repas* [de l'aigle] *ne sont pas repas à la légère* (La Fontaine). || **3.** *Fig.* Sans peser les choses, sans réflexion : *Vous vous êtes décidé à la légère.*

◆ **De léger** loc. adv. (1549, R. Estienne [*de legier,* v. 1160, *Roman de Tristan*]). *Class.* À la légère, sans réfléchir : *Mon cher lecteur, je vous ai prié de ne rien croire de léger* (Voltaire).

● SYN. : **3** *imprudemment, inconsidérément.* — CONTR. : **3** *sérieusement.*

◆ **léger** n. m. (1477, Bartzsch, au sens de « soldat d'une troupe légère » ; sens 1, fin du XIXᵉ s., A. Daudet ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Régiment léger, unité légère de l'armée : *Le 7ᵉ léger. Une ancienne tunique de régiment de léger* (Daudet). || **2.** Pêche au lancer léger.

◆ **légers** n. m. pl. (1867, Littré). Dans la construction, menus ouvrages de plâtre.

légèrement [leʒɛrmɑ̃] adv. (de *léger* [v. ce mot] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *legierement* [*légèrement,* XIVᵉ s.], aux sens de « facilement, sans regret » ; sens 1, v. 1207, Villehardouin [« avec des vêtements légers », 1873, Larousse] ; sens 2, milieu du XIVᵉ s. ; sens 3, 1314, Mondeville ; sens 4, fin du XVᵉ s., Commynes). **1.** D'une manière légère : *Marcher légèrement.* || Avec des vêtements légers : *S'habiller légèrement.* || **2.** Sans excès : *Manger légèrement.* || **3.** Quelque peu : *Remuer légèrement. Être légèrement surpris.* || **4.** À la légère : *Prendre une décision un peu légèrement.*

● SYN. : **1** *lestement ;* **2** *frugalement, peu, sobrement ;* **3** *doucement ;* **4** *inconsciemment.* — CONTR. : **1** *lourdement, pesamment ; chaudement ;* **2** *copieusement, énormément, excessivement, goulûment, trop ;* **3** *beaucoup, extrêmement, fort, prodigieusement, très ;* **4** *judicieusement, prudemment, sagement.*

légèreté [leʒɛrte] n. f. (de *léger* [v. ce mot] ; XIIᵉ s., Godefroy, écrit *legierté* [*légèreté,* XIIIᵉ s.], au sens II, 1 ; sens I, 1, XIIᵉ s. ; sens I, 2, 1893, *Dict. général ;* sens I, 3, av. 1841, Chateaubriand ; sens I, 4, 1843, Th. Gautier ; sens I, 5, 1873, Larousse ; sens I, 6, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1688, La Bruyère ; sens II, 3, 1538, R. Estienne ; sens II, 4-5, XIIIᵉ s., *Isopet de Lyon* [« inconstance en amour », 1633, Corneille] ; sens II, 6, v. 1770, Voltaire).

I. 1. Caractère de ce qui pèse peu : *La légèreté de la plume, du liège.* || **2.** Caractère de ce qui a peu d'épaisseur : *La légèreté d'une toile.* || **3.** Caractère de ce qui a peu de consistance, de force : *La légèreté d'un vin. La légèreté du sommeil.* || **4.** Caractère de ce qui est délicat, svelte, gracieux : *La légèreté de la nef gothique.* || **5.** Caractère de ce qui effleure à peine : *La légèreté d'une caresse. La légèreté d'une touche. Sa voix* [...] *avait des intonations caressantes et comme des légèretés de brise* (Flaubert). || **6.** Caractère de ce qui est agile, souple : *Légèreté du pinceau, de la main.*

II. 1. Caractère d'un être vivant, agile, souple : *La légèreté d'une danseuse. La légèreté d'une gazelle, d'une biche. La légèreté de l'allure.* || **2.** *Fig.* Caractère vif, agréable du style, de la conversation : *Rien n'égale la légèreté de la prose de Voltaire.* || **3.** Caractère de ce qui a peu de profondeur, de sérieux : *La légèreté de ces raisons, de ces griefs est évidente.* || **4.** Caractère d'une personne qui ne prend rien au sérieux : *Il* [Géricault] *ne peut épouser cette légèreté, fréquente chez les Voltairiens* [...], *à l'égard non de la religion, mais des choses de la religion* (Aragon). || **5.** Caractère d'une personne instable, insouciante, irréfléchie ou imprudente : *L'un des caractères les plus saisissants de ces petites intelligences, c'est la légèreté : elles sont incapables d'attention ; elles ne retiennent rien* (France). *Les Français sont parfois taxés de légèreté.* || *Spécialem.* Inconstance en amour. || **6.** *Vx.* Faute commise par étourderie ou manque de réflexion : *Vous avez commis une regrettable légèreté. Je connais à fond la sottise française, et, pourtant, quand je vois un littérateur français (faisant autorité dans le monde) lâcher des légèretés, je suis encore pris de rages qui font tout pardonner, même la lettre anonyme* (Baudelaire).

● SYN. : **I, 4** *délicatesse, élégance, grâce, sveltesse ;* **5** *douceur ;* **6** *dextérité, virtuosité.* || **II, 1** *agilité, souplesse ;* **2** *aisance, facilité, naturel, vivacité ;* **3** *frivolité, futilité, inanité ;* **4** *désinvolture, impertinence ;* **5** *inconscience, inconséquence, insouciance, instabilité, irréflexion, versatilité ; infidélité ;* **6** *bêtise* (fam.), *étourderie, gaffe* (fam.), *impair* (fam.), *sottise* (fam.). — CONTR. : **I, 1** *lourdeur ;* **3** *force, profondeur ;* **4** *grossièreté, lourdeur ;* **5** *brutalité, rudesse ;* **6** *maladresse.* || **II, 1** *lourdeur ;* **3** *bien-fondé,*

justesse ; **4** *componction, gravité, sérieux ;* **5** *circonspection, prudence, sagesse.*

leggings ou **leggins** [legins] n. m. pl. (angl. *legging* ou *leggin,* longue guêtre, de *leg,* jambe ; 1803, Volney, II, 423). Jambière de cuir ou de toile d'une seule pièce, de forme cambrée : *Tapotant avec négligence ses leggins de la badine qu'il avait à la main* (Benoit).

leghorn [ləgɔrn] n. f. (mot angl., emploi comme n. commun de *Leghorn,* n. angl. de la ville italienne de Livourne, d'où cette race de poules fut importée [au début du XIXe s.] dans les pays anglosaxons [où elle fut transformée] ; 1888, Bonnaffé). Race de poules excellentes pondeuses.

legiférer [leʒifere] v. intr. (dér. savant du lat. *legifer,* qui établit des lois [et, à basse époque, comme n. m., « législateur »], de *lex, legis,* loi, et de *ferre,* porter ; 1799, ZFSL [XXXV, 139], écrit *légisférer* [*légiférer,* 1842, Mozin], au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). [Conj. **5 b.**] **1.** Faire des lois : *L'Assemblée nationale légifère.* || **2.** Édicter des règles : *Vaugelas s'est plus soucié d'observer l'usage que de légiférer.*

légion [leʒjɔ̃] n. f. (lat. *legio,* corps de troupe, armée, de *legere,* recueillir, rassembler, choisir ; v. 1155, Wace, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1587, F. de La Noue ; sens I, 3, 1867, Littré ; sens I, 4, av. 1842, Stendhal ; sens I, 5, 1792, Brunot [*la Légion,* 1873, Larousse] ; sens I, 6, décret du 29 floréal an X — 19 mai 1802 ; sens I, 7, XXe s. ; sens I, 8, av. 1902, Zola [*Légion d'honneur,* même sens, XXe s. ; *maisons d'éducation de la Légion d'honneur,* décret du 24 frimaire an XIV — 15 déc. 1805] ; sens II, 1, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire ;* sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, av. 1191, *Vengement Alixandre* [absol., 1903, Loti]).

I. 1. Dans l'Antiquité, grande unité de l'armée romaine, comprenant des fantassins et des cavaliers, d'un effectif d'environ 6 000 hommes à la fin de la République : *Hannibal écoutait pensif et triomphant | Le piétinement sourd des légions en marche* (Heredia). || **2.** Du XVIe au XIXe s., nom donné à différents corps de troupe d'infanterie française : *Légion nationale de François Ier. Légion corse.* || **3.** *Auj.* Unité de gendarmerie formant corps, affectée à une région militaire. || **4.** Corps de troupe composé de volontaires : *Légion arabe. Pietranera était sous-lieutenant dans la légion italienne* (Stendhal). || **5.** Spécialem. *La légion étrangère,* ou simplem. *la Légion,* formation de l'armée française composée d'engagés volontaires, en majorité étrangers, à qui on ne demande, lors de leur engagement, aucune justification d'identité : *S'engager dans la Légion.* || **6.** *Légion d'honneur,* ordre national français institué par Bonaparte pour récompenser les services civils et militaires : *L'ordre de la Légion d'honneur comprend cinq classes : chevalier, officier, commandeur, grand officier et grand-croix. Le président de la République est le grand maître de la Légion d'honneur. Sachez que notre ami, fait chevalier de la Légion d'honneur, va en outre être nommé à une recette particulière* (Zola). || **7.** Le titre de chevalier de la Légion d'honneur : *Il a reçu la Légion d'honneur.* || **8.** *Ruban de la Légion d'honneur,* ou simplem. *Légion d'honneur,* insigne de chevalier de cet ordre : *De toute sa personne grêle, rusée, noirâtre, ce qu'on voyait le mieux, c'était la tache rouge du ruban de la Légion d'honneur, qu'il portait très large* (Zola). *À sa boutonnière, on apercevait une discrète Légion d'honneur.* || *Écoles ou maisons d'éducation de la Légion d'honneur,* et, par abrév., *la Légion d'honneur,* établissements d'enseignement où peuvent être élevées les filles de membres de la Légion d'honneur.

II. 1. Dans le langage biblique, troupe d'anges ou de démons : *Je sais que vous gardez une place au Poète | Dans les rangs bienheureux des saintes Légions* (Baudelaire). || **2.** Grand nombre d'êtres vivants : *Et qu'il songe à sauver la Provence chrétienne | Des légions de loups qui lui mordent les flancs* (Leconte de Lisle). || **3.** *Par exagér.* et *fam.* Nombre qu'on juge important ou excessif : *Il nous est tombé une légion de cousins. Partout sur le découvert de la lande se hâtaient des légions de vipères et de couleuvres* (Aymé). || *Absol.* Grand nombre de personnes : *Ils sont légion ceux qui pensent ainsi.*

● SYN. : **II, 2** *cohorte, horde, meute, phalange ;* **3** *bande, multitude, nuée, régiment* (fam.).

légionnaire [leʒjɔnɛr] n. m. (lat. *legionarius,* adj., « d'une légion », de *legio, -onis* [v. LÉGION] ; 1213, ToblerLommatzsch, au sens 1 ; sens 2, 1555, Du Choul). **1.** Soldat de la légion romaine : *Dragons que Rome eût pris pour des légionnaires* (Hugo). || **2.** Soldat d'un corps de troupe nommé « légion », le plus souvent la Légion étrangère.

◆ n. (début du XIXe s.). Dans la langue officielle, membre de l'ordre de la Légion d'honneur.

législateur, trice [leʒislatœr, -tris] n. (lat. *legislator,* celui qui propose une loi, législateur, de *legis,* génitif de *lex,* loi, et de *lator,* celui qui propose [une loi], de *latum,* supin de *ferre,* porter, présenter ; v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1873, Larousse [« membre du Corps législatif... », 1800, date de la Constitution de l'an VIII] ; sens 4, 1721, Montesquieu). **1.** Personne, physique ou morale, qui donne des lois à un peuple : *Lycurgue fut le législateur de Sparte. Rome fut la législatrice du monde occidental.* || **2.** Autorité ayant le pouvoir d'édicter des lois : *Dans les démocraties, le législateur est l'assemblée ou les assemblées issues du peuple.* || **3.** Chacune des personnes qui composent l'autorité chargée d'édicter des lois : *Il est toujours difficile de faire une bonne loi, qui réponde aux intentions des législateurs* (France). || *Spécialem.* Membre du Corps législatif, institué par la Constitution de l'an VIII. || **4.** *Fig.* Celui qui édicte des règles dans un art, dans une science : *Les perruquiers français décident en législateurs sur la forme des perruques étrangères* (Montesquieu). *Boileau voulut être le législateur du Parnasse.*

◆ adj. (1762, J.-J. Rousseau). Qui fait des lois, impose des règles : *Puissance législatrice. Dans l'État démocratique, la nation est législatrice et souveraine.*

législatif, ive [leʒislatif, -iv] adj. (de *législat*[*eur*] ; v. 1361, Oresme, comme n. f. [*législative*], au sens de « science du législateur » ; comme adj., au sens 1, 1718, Acad. [*pouvoir législatif,* fin du XVIIe s., Saint-Simon — *le législatif,* même sens, 1949, *FEW,* V, 292 *b ; Corps législatif,* 1800, date de la Constitution de l'an VIII — avec le sens général de « organisme qui fait des lois », 1748, Montesquieu ; *Assemblée législative,* 1791, date de la création de cette assemblée — aussi comme n. f. ; *élections législatives ;* début du XXe s.] ; sens 2, 1844, Balzac ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Qui fait des lois : *Puissance législative.* || *Pouvoir législatif,* et, substantiv., *le législatif,* pouvoir de discuter et de voter les lois : *Enfin tous les pouvoirs, le législatif et l'exécutif, le judiciaire, le militaire et le civil, mêlés, confondus, détruits l'un par l'autre* (France). || *Corps législatif,* assemblée votant les lois sous le premier et le second Empire : *Dans la journée, le Corps législatif venait de voter la guerre* (Zola). *La Constitution* [de 1852] *étage trois organes législatifs : Sénat, Conseil d'État, Corps législatif* (Aubry). || *Assemblée législative,* et, substantiv., *la Législative,* en France, nom des assemblées qui succédèrent à la Constituante de 1789, de 1791 à 1792, et à celle de 1848, de 1849 à 1851 : *Plus tard, quand l'Assemblée législative* [de 1849] *s'usa en vaines querelles* [...], *il se dit que décidément la partie était perdue* (Zola). || *Élections législatives,* élections à une assemblée disposant du pouvoir législatif : *En France, les élections législatives ont lieu en principe tous les cinq ans.* || **2.** Qui a force, caractère de loi : *Mesure, disposition législative.* || **3.** Relatif aux lois : *L'œuvre législative de la Convention est gigantesque.*

législation [leʒislasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *legislatio,* législation, du lat. class. *legis,* génitif de *lex,* loi, et *latio,* action de proposer [une loi], de porter [secours], de *latum,* supin de *ferre,* porter, présenter ; v. 1361, Oresme, au sens de « création de nouvelles lois » ; sens 1, 1721, Trévoux ; sens

2, av. 1848, Chateaubriand [*législation comparée,* 1867, Littré] ; sens 3, 1853, Michelet [« ensemble des textes juridiques relatifs à un domaine précis », 1902, Larousse]). **1.** *Class.* Droit, pouvoir de faire des lois : *Les grands, d'un côté, et les représentants des villes, de l'autre, partagent* [en Angleterre] *la législation avec le monarque* (Voltaire). || **2.** Science des lois : *Elle avait des idées de législation, de droit public* (Chateaubriand). *Faire un cours de législation.* || *Législation comparée,* étude comparative des lois de divers pays. || **3.** Ensemble des lois d'un pays : *La législation française.* || Ensemble des textes juridiques relatifs à un domaine précis : *La législation des loyers.*

législativement [leʒislativmɑ̃] adv. (de *législatif ;* 1867, Littré). Par voie législative : *Une simple circulaire ne saurait suffire, ce problème doit être réglé législativement.*

législature [leʒislatyr] n. f. (de *législat[eur]*, d'après l'angl. *legislature,* assemblée ou pouvoir qui sont investis du droit de faire ou de révoquer les lois, de *legislator,* législateur, empr. du lat. *legislator* [v. LÉGISLATEUR] ; 1787, Gohin, au sens 1 [aux États-Unis, 1789, Mirabeau] ; sens 2, 1791, Brunot ; sens 3, v. 1960). **1.** Ensemble de corps disposant du pouvoir législatif : *L'Assemblée nationale et le Sénat forment en France la législature.* || Nom donné au Parlement de certains des États unis d'Amérique. || **2.** Durée des pouvoirs d'une assemblée législative : *Ce parlementaire s'est fait remarquer lors de la dernière législature.* || **3.** *Gouvernement de législature,* gouvernement dont l'existence est liée à la durée du mandat d'une Assemblée législative, par un contrat de majorité : *Le système du gouvernement de législature favorise donc la constitution de blocs politiques dont les membres sont incités à plus de fidélité, de loyauté et de continuité* (Mendès-France).

légiste [leʒist] n. m. (lat. médiév. *legista,* légiste, du lat. class. *lex, legis,* loi ; v. 1206, Guiot de Provins, écrit *legistre ; légiste,* v. 1265, J. de Meung [pour les juristes qui... ont contribué à affermir... le pouvoir royal des Capétiens, 1878, Larousse]). Celui qui a étudié et connaît bien les lois. || *Spécialem.* Nom donné aux juristes français du Moyen Âge, qui, imbus du droit romain, ont contribué à affermir et à élargir le pouvoir royal des Capétiens.

● SYN. : *juriste.*

◆ adj. (1884, *Revue de philologie française,* XLV, 159). *Médecin légiste,* médecin qui fait des expertises afin d'aider la justice dans les affaires criminelles : *Le médecin légiste n'a pu que constater le décès.*

légitimation [leʒitimasjɔ̃] n. f. (de *légitimer ;* XIVe s., *Songe du Verger,* au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1855, Baudelaire). **1.** *Vx.* Action de reconnaître comme légitime le pouvoir d'un souverain, la mission d'un envoyé. || **2.** Acte par lequel on légitime un enfant naturel ou adopté : *La légitimation des bâtards de Louis XIV fit scandale.* || **3.** Action de justifier : *À plaisir les démagogues diffament cette élite sans comprendre qu'elle apporte à leurs rêveries une justification, une légitimation magnifique* (Duhamel). *Il faut refuser toute légitimation de la violence, que cette légitimation lui vienne d'une raison d'État absolue ou d'une philosophie totalitaire* (Camus).

● SYN. : **3** *justification.*

légitime [leʒitim] adj. (lat. *legitimus,* fixé ou établi par la loi, conforme aux règles, de *lex, legis,* loi ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1664, Racine [*mariage légitime,* v. 1398, *le Ménagier de Paris ; union légitime,* av. 1865, Proudhon ; *enfant légitime,* fin du XIIIe s., Aimé du Mont-Cassin ; *femme légitime,* 1873, Larousse] ; sens 3 et 6, 1588, Montaigne ; sens 4, 1810, Code pénal ; sens 5, 1867, Littré [*monarchie légitime,* « branche aînée des Bourbons détrônée en 1830... », 1873, Larousse]). **1.** *Class.* Conforme à la loi écrite, au droit positif : *Le peuple romain ne se crut pas libre s'il n'avait des voies légitimes pour résister au sénat* (Bossuet). || **2.** Fondé, appuyé sur la loi : *Autorité, puissance légitime.* || *Mariage, union légitime,* union conjugale consacrée par la loi. || *Enfant légitime,* enfant issu de cette union : *Le fils légitime, le petit Pierre Rougon, grandit avec les bâtards de sa mère* (Zola). || *Femme légitime,* épouse, femme avec qui on est uni par un mariage légitime : *Il peut y avoir autant de profit à devenir la maîtresse d'un homme riche qu'à être sa femme légitime* (Aymé). || **3.** Conforme à la justice, à l'équité, au droit naturel, à la loi morale ou divine (par opposition à *légal*) : *La résistance d'Antigone au pouvoir légal de Créon nous semble légitime.* || **4.** *Légitime défense,* V. DÉFENSE. || **5.** Fondé sur le droit divin, par opposition à tout autre pouvoir réputé usurpé : *Un pouvoir légitime.* || *Royaume, monarchie, dynastie légitime,* branche aînée des Bourbons, détrônée en 1830 par la branché cadette d'Orléans : *La France a déjà survécu vingt-sept ans à l'Empire, quarante-huit ans à la royauté bourgeoise et soixante-dix ans à la royauté légitime* (France). || **6.** Qui se justifie aisément, qui est conforme à la raison, au bon droit : *Vous avez exprimé un désir légitime.*

● SYN. : **2** *légal ;* **3** *équitable, juste, licite ;* **6** *compréhensible, fondé, justifié, motivé, normal, raisonnable.* — CONTR. : **2** *arbitraire ; libre ; naturel ;* **3** *illégal ; illégitime ;* **6** *déraisonnable, extravagant, immotivé, indéfendable, injustifiable.*

◆ n. f. (sens 1, XVIe s., Loisel ; sens 2, v. 1770, Diderot). **1.** *Vx.* Portion d'un héritage qui ne peut être soustraite aux héritiers naturels : *Elle avait fait abandon de sa légitime pour constituer un établissement à Monsieur votre frère* (Balzac). || **2.** *Pop.* Épouse légitime : *J'habite maintenant dans cette rue, chez ma femme, ma légitime* (Queneau).

légitimé, e [leʒitime] adj. (part. passé de *légitimer ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, v. 1720, Mme de Caylus). **1.** Reconnu comme enfant légitime. || **2.** Class. *Les princes légitimés,* et, substantiv., *les légitimés,* les bâtards reconnus par Louis XIV.

légitimement [leʒitimmɑ̃] adv. (de *légitime ;* fin du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, XVe s., Juvenal des Ursins). **1.** Conformément à la loi : *Il est légitimement fondé à réclamer cet héritage.* || **2.** Avec raison : *Ce nez, remarquable par sa masse, sa forme et sa coloration, attira légitimement l'attention de la fée* (France). *Il a légitimement protesté.*

● SYN. : **1** *légalement ;* **2** *à bon droit, à juste titre.* — CONTR. : **1** *illégalement, illégitimement.*

légitimer [leʒitime] v. tr. (de *légitime ;* v. 1350, *Chronique de Flandre* [I, 71], au sens 4 ; sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1821, Lemercier ; sens 5, v. 1780, Brunot). **1.** *Class.* Rendre légitime, reconnaître pour légitime : *Légitimer le souverain.* || **2.** *Vx.* Reconnaître pour authentique : *Faire légitimer ses titres, ses pouvoirs.* || **3.** Rendre légitime un état de fait : *Légitimer une union.* || **4.** Reconnaître à un enfant naturel la qualité, les droits d'enfant légitime : *Notre mariage légitimerait ce pauvre garçon* (Balzac). || **5.** Justifier au nom du droit naturel : *Il est plus facile de légaliser certaines choses que de les légitimer* (Chamfort).

● SYN. : **5** *justifier.*

◆ **se légitimer** v. pr. (1867, Littré). Se faire admettre comme raisonnable : *La dictature qui ne se légitime pas par ses œuvres ne tarde pas à se faire condamner par ses actes* (Girardin).

légitimisme [leʒitimism] n. m. (de *légitimiste ;* 1842, Mozin). Opinion des légitimistes : *L'instant arrive où une mêlée terrible se fera de toutes les forces déchues, impérialisme, légitimisme, droit de la force, droit divin* (Hugo).

légitimiste [leʒitimist] n. (de *légitime ;* 1834, Landais [« partisan de la branche aînée des Bourbons... » ; « partisan d'une dynastie légitime », 1867, Littré]). Partisan d'une dynastie légitime. || *Spécialem.* En France, partisan de la branche aînée des Bourbons, détrônée en 1830 : *Il* [Eugène Rougon] *devinait l'impuissance des légitimistes et des orléanistes* (Zola).

◆ adj. (1835, Th. Gautier). Relatif à ces partisans : *Toutes les femmes élégantes de ses relations, tous les hommes agréables furent impitoyablement bannis, parce que, d'opinion ou d'attaches légitimistes, ils auraient, selon la logique des Courvoisier, pu déplaire à l'Altesse impériale* (Proust). *Le parti légitimiste.*

légitimité [leʒitimite] n. f. (dér. savant de *légitime ;* 1694, Acad., au sens 1 [« qualité d'un enfant légitime » ; « caractère de ce qui est légitime... », 1762, Acad. — un premier ex. au milieu du XVIe s.] ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1834, Landais [« droit au pouvoir exercé par la branche aînée des Bourbons », 30 juin 1833, Chateaubriand] ; sens 4, 1834, Landais). **1.** Caractère de ce qui est légitime, conforme au droit : *Légitimité d'un contrat, d'une union.* || Qualité d'un enfant légitime. || **2.** Caractère de ce qui est conforme à la loi morale ou divine : *Étienne parlementait toujours, cherchant à convaincre Deneulin de la légitimité de leur action révolutionnaire* (Zola). *La légitimité d'une cause. La légitimité du pouvoir.* || **3.** Droit au pouvoir d'une dynastie exercé par voie d'héritage en ligne directe. || *Spécialem.* En France, droit au pouvoir exercé par la branche aînée des Bourbons, par opposition à la branche cadette d'Orléans : *Les partisans de la légitimité eussent acquis dans la Chambre élective une force qui leur manqua tout d'abord* (Chateaubriand). *Louis-Philippe, ne pouvant se réclamer de la légitimité comme Louis XVIII, ne s'appuyait pas non plus sur le plébiscite comme Napoléon* (Bainville). || **4.** Caractère de ce qui est conforme à la raison, à la justice : *Mérimée fut toujours sincèrement convaincu de la légitimité des passions* (France). *La légitimité d'une revendication.*

• SYN. : **1** *légalité ;* **4** *bien-fondé, bon droit.* — CONTR. : **1** *illégalité ;* **4** *illégitimité.*

legs [lɛg] n. m. (altér. graphique, sous l'influence du lat. *legatum,* don par testament [part. passé neutre substantivé de *legare,* v. LÉGUER], de l'anc. franç. *lais,* rémission [v. 1196, J. Bodel], don par testament [1250, Godefroy], déverbal de *laisser ;* 1466, Bartzsch, au sens 1 [*legs particulier,* 1804, Code civil ; *legs universel,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1830, Chateaubriand). **1.** Disposition d'un testament par laquelle le testateur laisse à une ou plusieurs personnes physiques ou morales une partie ou la totalité de ses biens ; cette partie ou cette totalité elle-même : *Il laisse toute sa fortune, une vingtaine de mille francs de rente en obligations trois pour cent, à votre second fils, qu'il a vu naître, grandir et qu'il juge digne de ce legs* (Maupassant). || *Legs particulier,* legs ayant pour objet un ou plusieurs biens déterminés. || *Legs universel,* legs portant sur la totalité des biens. || **2.** *Fig.* Ce qu'une génération transmet aux générations suivantes : *Le legs de la Révolution de 1789. Ce mauvais caractère était un legs de son oncle maternel.*

• SYN. : **1** *donation ;* **2** *héritage.*

• REM. L'ancienne prononciation [lɛ] est aujourd'hui à peu près totalement abandonnée.

léguer [lege] v. tr. (lat. *legare,* députer, nommer comme légat, laisser par testament, de *lex, legis,* loi, contrat ; 1477, Bartzsch, au sens 1 ; sens 2, 1821, Lemercier ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand). [Conj. **5 b.**] **1.** Laisser par testament : *Elle avait une rente de trois cent quatre-vingts francs, léguée par sa maîtresse* (Flaubert). *Le brave homme lui léguerait toute sa fortune* (Cocteau). || **2.** *Fig.* Laisser aux générations suivantes une œuvre, un exemple : *On se les lègue* [les romances] *dans les familles, de père en fils, et personne n'y touche, c'est sacré* (Daudet). *Peu de dames ont légué une mémoire de plus de piété que cette dauphine qui mourut à vingt ans* (France). || **3.** *Fig.* Laisser comme un dépôt sacré, confier : *Modèle de toutes les vertus, l'amitié le voit endormi dans le sein de saint Jean ou léguant sa mère à ce disciple* (Chateaubriand).

• SYN. : **2** *passer, transmettre ;* **3** *commettre* (littér.), *remettre.*

légume [legym] n. m. (lat. *legumen, -minis,* légume, légumineuse, de *legere,* ramasser, cueillir ; XIVe s., *Cartulaire de Louviers,* écrit *lesgum* [*legum,* 1550, Guéroult ; *légume,* 1600, O. de Serres — *leüm,* forme pop., v. 1170, *Livre des Rois*], au sens 1 [*légumes secs, verts,* 1867, Littré] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Plante potagère dont une partie au moins est comestible : *Par leur première constitution, les trinitaires ne pouvaient manger que des légumes et du laitage* (Chateaubriand). *Savez-vous où il était* [Tartarin] *? Dans un carré d'artichauts, entre un plant de choux et un plant de betteraves. Son Sahara avait des légumes* (Daudet). || *Légumes secs,* ceux dont on mange la graine (pois, fèves, lentilles, certains haricots). || *Légumes verts,* ceux dont on mange la feuille (salade, épinards), la fleur (chou-fleur), la tige (asperges) ou la racine (navet, carotte). || **2.** *Fam.* Aliment non carné qui, dans un repas, suit ou accompagne la viande, le poisson : *Les succédanés de la viande, du légume et du vin* (Fargue).

• REM. Au sens 1, *légume* est souvent féminin dans la langue classique : *Il croît dans son jardin de bonnes légumes* (La Bruyère) ; et, dans la langue populaire, au sens collectif : *Avec un jardin à côté pour faire des fleurs et de la légume* (Daudet). *Achetez ma légume !*

◆ n. f. (1832, Esnault [*grosse légume — légume,* même sens, 1857, Esnault ; *être dans les légumes,* 1888, Villatte]). *Fig.* et fam. *Une grosse légume,* ou *une légume,* un personnage important : *Les affaires qui regardent les grosses légumes* (France). || *Être dans les légumes,* occuper une situation importante.

• SYN. : *gros bonnet* (fam.), *huile* (fam.).

légumier, ère [legymje, -ɛr] adj. (de *légume ;* 1790, *ZFSL* [XXXV, 139], au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Qui contient des légumes ; qui concerne les légumes : *La cordonnière sortit de sa boutique et s'approcha de la voiture légumière* (France). *Jardin légumier. Culture légumière.* || **2.** Qui est de la nature des légumes : *Plante légumière.*

◆ **légumier** n. m. (sens 1, 1715, La Quintinie ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1970, Robert [sens usuel dans le franç. régional de l'Anjou dès le XIXe s.]). **1.** Jardin produisant des légumes : *Oui, c'est moi qui aurai tous les légumiers, mes enfants, et l'hôtel avenue Kléber* (Lavedan). || **2.** Plat couvert dans lequel on sert les légumes : *Le légumier garni de toutes les couleurs d'un beau jardin* (Hamp). || **3.** En Belgique, marchand de légumes.

légumine [legymin] n. f. (dér. savant de *légume ;* 1845, Bescherelle). Albumine végétale extraite des graines de légumineuses.

• SYN. : *caséine végétale.*

légumineux, euse [legyminø, -øz] adj. (dér. savant de *légume,* d'après le lat. *legumen, -minis* [v. LÉGUME] ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Plantes légumineuses,* plantes qui ont pour fruit une gousse. || **2.** *Fig.* et *plaisamm.* Qui a l'aspect, l'apparence d'un légume : *Les courbes légumineuses de son visage coloré* (Balzac).

◆ **légumineuses** n. f. pl. (1775, Val-mont de Bomare). Ordre de plantes à fleurs, comprenant la famille des papilionacées (pois, haricot, lentille).

léguminode [legyminɔd] n. m. (dér. savant de *légume,* d'après le lat. *legumen, -minis* [v. LÉGUME] ; 1873, Larousse). Fruit constitué par plusieurs gousses fixées à une même base et issues d'une même fleur.

légumiste [legymist] n. m. (de *légume ;* 1767, Schabol, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Jardinier cultivant des légumes, maraîcher. || **2.** Vx. *Les légumistes,* nom d'une secte anglaise prônant le végétarisme.

lehm [lɛm] n. m. (mot allem. signif. « terre glaise, argile » ; 1867, Littré). Limon provenant de la décalcification d'un lœss par l'eau d'infiltration.

lei n. m. pl. V. LEU.

leibnizianisme [lɛbnitsjanism *ou* lajbnitsjanism] n. m. (de *leibnizien ;* 1765, *Encyclopédie*). Philosophie de Leibniz et de ses disciples : *Dans un cas comme dans l'autre, c'est à un spinozisme ou à un leibnizianisme incomplets qu'on revient* (Bergson).

• REM. On écrivait autref. LEIBNITZIANISME : *Voltaire avait connu Koenig chez Mme du Châtelet, à laquelle il était venu donner des leçons de leibnitzianisme* (Condorcet).

leibnizien, enne [lɛbnitsjɛ̃ *ou* lajbnitsjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du philosophe et mathématicien allem. Gottfried Wilhelm *Leibniz* [1646-1716] ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *leib-*

nitien [*leibnizien,* fin du XVIII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** De Leibniz, relatif à la philosophie de Leibniz : *Les monades leibniziennes, à mesure qu'elles se dessinent plus clairement, tendent davantage à se rapprocher des intelligibles de Plotin* (Bergson). || **2.** Qui soutient la philosophie de Leibniz.

◆ n. (1[er] juill. 1741, Voltaire [écrit *leib- nitzien ; leibnizien,* fin du XVIII[e] s.]). Partisan de la philosophie de Leibniz.

• REM. On écrivait autref. LEIBNITZIEN, ENNE : *Je suis très mortifié, Monsieur* [Maupertuis], *que vous soyez assez leibnitzien pour imaginer que vous ayez une raison suffisante d'être en colère contre moi* (Voltaire).

leio- [lejo], premier élément, tiré du gr. *leios,* lisse, uni, et servant à la formation de divers noms scientifiques.

leiomyome [lejɔmjom] n. m. (de *leio-* et de *myome ;* 1888, Larousse). Tumeur bénigne développée à partir des fibres musculaires lisses.

leiomyosarcome [lejɔmjɔsarkom] n. m. (de *leio-,* de *myo-* [du gr. *mûs, muos,* rat, souris, muscle] et de *sarcome ;* 1962, Larousse). Tumeur maligne développée à partir des tissus musculaires lisses.

leiophyllum [lejɔfilɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *leiophyllum,* de l'adj. gr. *leiophullos,* à feuilles lisses [de *leios,* lisse, et de *phullon,* feuille] ; 1873, Larousse, écrit *leiophylle ; leiophyllum,* 1962, Larousse). Airelle de l'Amérique du Nord, cultivée comme plante ornementale.

leishmania [lɛʃmanja] ou **leishmanie** [lɛʃmani] n. f. (lat. scientif. moderne *leishmania,* du n. du médecin angl. William Boog *Leishman* [1865-1926], qui découvrit, en 1903, ce parasite des globules blancs humains ; début du XX[e] s., écrit *leishmanie ; leishmania,* 1962, Larousse). Protozoaire de l'embranchement des flagellés, parasite des globules blancs humains.

leishmanide [lɛʃmanid] n. f. (de *leishman[ie]* ; 1962, Larousse). Manifestation cutanée de certaines leishmanioses.

leishmaniose [lɛʃmanjoz] n. f. (de *leishmanie ;* 1910, Larousse). Maladie provoquée par la présence de leishmanies dans l'organisme.

leitmotiv [lɛjtmɔtif *ou* lajtmɔtif] n. m. (mot allem. signif. « motif principal », de *leiten,* diriger, et de *Motiv,* motif [empr. du franç. *motif*] ; 1852, *Revue et gazette musicale de Paris,* au sens 1 ; sens 2, av. 1897, A. Daudet). **1.** Thème, motif qui reparaît à plusieurs reprises dans une œuvre musicale pour rappeler une idée, un sentiment, un personnage : *Le leitmotiv du Graal dans le « Parsifal » de Wagner.* || **2.** *Par extens.* Formule, idée qui revient à plusieurs reprises dans une œuvre littéraire, un discours, un programme politique : *Le leitmotiv de la presse et de l'opinion est bien net* (Suarès). *L'amélioration du bien-être est le leitmotiv des campagnes électorales.*

• Pl. *des* LEITMOTIVE (selon l'Acad.).

• SYN. : **2** *refrain, rengaine, thème.*

• REM. On rencontre aussi l'orthographe *leitmotif* (P. Margueritte) [au plur. *leitmotifs* (Thérive)], ou le trait d'union : *C'est une messe à leit-motiv, vraiment délicieuse et très expertement tissée* (Huysmans).

lek [lɛk] n. m. (mot albanais ; 1962, Larousse). Unité monétaire principale de l'Albanie, divisée en cent quintars.

lekhite [lekit] adj. (de *Lekhs,* anc. n. russe des Polonais ; 1962, Larousse). *Groupe lekhite,* ensemble des langues slaves du Nord-Ouest.

lem [lɛm] n. m. (mot anglo-améric., de l'angl. *l[unar],* lunaire [lat. *lunaris,* même sens, dér. de *luna,* lune], *e[xcursion],* excursion [empr. du franç. *excursion*], et *m[odule],* modèle [empr. du franç. *module*] ; 14 juill. 1969, *l'Express*). Nom donné par les Américains à un type de véhicule spatial habité, destiné à l'exploration lunaire.

léma [lema] n. m. (lat. scientif. moderne *lema,* probablem. tiré de l'adj. gr. *laimos,* vorace ; 1873, Larousse). Petit criocère bleu, verdâtre ou rouge, avec les élytres bleus, commun dans la région parisienne.

lemmatique [lɛmatik] adj. (dér. savant de *lemme ;* 1867, Littré). En termes de mathématiques, qui est de la nature du lemme : *Proposition lemmatique.*

lemme [lɛm] n. m. (lat. *lemma,* matière d'un écrit, majeure d'un syllogisme, gr. *lêmma,* mêmes sens ; 1629, A. Girard, au sens 3 ; sens 1, av. 1784, Diderot ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** *Vx.* Majeure d'un syllogisme, notamment dans la dialectique grecque : *Le lemme, le pro-lemme et l'épiphore sont les trois parties de l'argument* (Diderot). || **2.** En logique, proposition préliminaire, démontrée ou admise, qui prépare une démonstration subséquente. || **3.** En mathématiques, proposition préliminaire démontrée, indépendante d'un théorème, dont elle permet la démonstration : *Le lemme d'Abel.*

lemming [lɛmiŋ] n. m. (mot norvégien ; 1765, *Encyclopédie* [var. *lemmer,* fin du XVII[e] s.]). Petit mammifère rongeur, migrateur, des régions boréales.

lemna [lɛmna] n. f. (gr. *lemna,* lentille d'eau ; 1858, Legoarant, écrit *lemne ; lemna,* 1873, Larousse). Nom scientifique d'une des variétés de lentille d'eau.

lemnacées [lɛmnase] n. f. pl. (dér. savant du gr. *lemna* [v. l'art. précéd.] ; 1845, Bescherelle). Famille de plantes lenticulaires flottantes.

lemniscate [lɛmniskat] n. f. (de l'adj. lat. *lemniscatus,* orné de lemnisques, dér. de *lemniscus* [v. l'art. suiv.], la forme de la lemniscate rappelant celle d'un lemnisque ; 1765, *Encyclopédie*). Lieu géométrique des points tels que le produit de leurs distances à deux points fixes est constant.

lemnisque [lɛmnisk] n. m. (lat. *lemniscus,* ruban attaché aux couronnes des vainqueurs et des suppliants ou ornant la tête des convives dans un festin, gr. *lêmniskos,* bandelette, ruban ; 1579, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1842, Mozin ; sens 3, 1867, Littré [« trait horizontal, ponctué au-dessus et en dessous, indiquant dans les anciens manuscrits une différence textuelle », 1829, Boiste]). **1.** Dans l'Antiquité, nom donné aux bandelettes servant à maintenir les tiges d'une couronne. || **2.** *Vx.* Nom donné aux attaches des sceaux pendants. || **3.** En philologie, signe conventionnel indiquant un emprunt non littéral à l'Écriture sainte.

lemonia [lemɔnja] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, peut-être tiré de l'adj. gr. *leimônios,* de prairie, dér. de *leimôn,* tout lieu humide, prairie, pelouse ; 1962, Larousse). Nom savant du *bombyx dent-de-lion,* papillon dont la chenille, au printemps, vit sur les salades.

lempira [lɑ̃pira] n. m. (emploi comme n. commun de *Lempira,* n. d'un département du Honduras occidental ; 1962, Larousse). Unité monétaire principale du Honduras, divisée en 100 centavos.

lémur [lemyr] n. m. (de *lémur[e]* et/ou de *lémur[iens]* ; 1873, Larousse). Nom scientifique du *maki,* lémurien de Madagascar.

lémure [lemyr] n. m. (lat. *lemures,* plur., âmes des morts, spectres ; fin du XV[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1546, Rabelais). **1.** Dans l'Antiquité, spectre d'un mon qui revenait tourmenter les vivants. || **2.** Spectre : *Les lémures qui sont des fantômes étendent leurs ailes de chauves-souris* (Flaubert). *Il ne savait pas, il ne voyait pas de quel lémure elle sortait* [cette voix] (Fargue). *Des lémures couraient peupler les cauchemars* (Apollinaire).

• SYN. : **1** *larve ;* **2** *fantôme, revenant.*

lémuridés [lemyride] n. m. pl. (de *lémur[iens]* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1962, Larousse). Famille de mammifères lémuriens.

lémuriens [lemyrjɛ̃] n. m. pl. (de *lémure,* parce que les lémuriens sortent surtout la nuit, comme le font — paraît-il — les spectres ; 1804, *Dict. d'histoire naturelle,* XXIV, 9). Sous-ordre de mammifères primates, rôdeurs nocturnes, vivant en Afrique et en Asie, dont le type est le maki, ou lémur.

lémuries [lemyri] n. f. pl. (lat. *Lemuria,* fêtes en l'honneur des lémures, de *lemures* [v. LÉMURE] ; 1867, Littré). Fête religieuse

romaine, célébrée en l'honneur des lémures, les 9, 11 et 13 mai.

lendemain [lɑ̃dmɛ̃ *ou* lɑ̃dəmɛ̃] n. m. (mot issu de l'agglutination de l'art. défini et de l'arc. franç. *endemain,* lendemain [v. 1130, *Eneas*], lui-même comp. de la prép. *en* et de l'adv. *demain ;* XIVe s., *Girart de Roussillon,* au sens 1 [*du jour au lendemain,* milieu du XVIe s., Ronsard ; *le lendemain que,* fin du XVe s., Commynes] ; sens 2, début du XVe s., Ch. d'Orléans [*triste comme un lendemain de fête,* 1873, Larousse] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1530, C. Marot [*sans lendemain,* XXe s.] ; sens 5, av. 1850, Balzac). **1.** Jour qui suit immédiatement le jour dont on parle : *Le lendemain, dans la nuit, Lisbeth, ayant entendu des préparatifs de suicide...* (Balzac). *Il ne faut jamais remettre au lendemain ce qu'on peut faire le jour même* (dicton). || Fig. *Du jour au lendemain,* très vite. || Class. *Le lendemain que,* le lendemain du jour où : *Le lendemain que j'eus reçu votre lettre...* (Sévigné). || **2.** Jour qui suit immédiatement un fait, un événement : *Le lendemain même de l'enterrement, l'avocat revit le vieux moine et le reçut sans mot dire* (Balzac). || *Triste comme un lendemain de fête,* amèrement triste (par allusion à l'abattement qui suit une excessive exaltation, ou aux désagréments qu'entraîne une bombance). || **3.** Jour, espace de temps qui suit de très près une journée, un événement : *Au lendemain de cette hémoptysie* [...], *de lugubres mois s'écoulèrent dans ce chalet* (Mauriac). || **4.** Le temps à venir : *Les lendemains qui chantent* (G. Péri). *L'absurde m'éclaire sur ce point : il n'y a pas de lendemain* (Camus). *Il faut songer au lendemain, prévoir le lendemain.* || *Sans lendemain,* qui ne dure guère : *Un bonheur sans lendemain.* || **5.** Ce qui résulte d'un événement, conséquences (surtout au plur.) : *Ç'avait été dans une maison discrète du quartier des Champs-Élysées,* [...] *et ce jour n'avait pas eu de lendemain* (France). *Cette affaire a eu d'heureux lendemains* (Acad.). *Le 2-Décembre eut de sinistres lendemains.*

• SYN. : **4** *avenir, futur ;* **5** *incidence, prolongement, répercussion, suite.*

lendit [lɑ̃di] n. m. (mot issu de l'agglutination de l'art. défini et de l'anc. franç. *endit,* jour fixe [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], lat. médiév. *indictum,* ce qui est fixé, part. passé neutre substantivé du lat. class. *indicere,* déclarer publiquement, notifier ; v. 1175, Chr. de Troyes). Foire qui se tenait au Moyen Âge entre Saint-Denis et la Chapelle, puis à Saint-Denis.

lendore [lɑ̃dɔr] adj. et n. (contamination d'un radical germanique péjor. *land-* [répandu par l'argot international des voleurs] et du v. *endor*[*mir*] ; 1534, Rabelais). *Class.* Lent et nonchalant : *Il* [le jeune Grignan] *a été un peu lendore sur son départ de cette garnison* (Sévigné).

lénéennes [leneɛn] n. f. pl. (de *Lénées,* même sens [1873, Larousse], gr. *Lênaia,* fêtes du pressoir en l'honneur de Bacchus, dér. de *lênos,* pressoir ; XXe s.). Fêtes du pressoir, célébrées à Athènes en janvier, en l'honneur de Dionysos.

lénifiant, e [lenifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *lénifier ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** En termes de médecine, qui adoucit : *Une pommade lénifiante.* || **2.** *Fig.* Qui apaise : *Il semblait que Marie elle-même se ressentît de cette atmosphère lénifiante* (Huysmans).

• SYN. : **1** *adoucissant, calmant ;* **2** *amollissant, apaisant, balsamique.* — CONTR. : **1** *irritant ;* **2** *excitant, tonique.*

lénification [lenifikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *lénifier ;* XIVe s.). Action de lénifier, de se lénifier. (Rare.)

lénifier [lenifje] v. tr. (bas lat. *lenificare,* adoucir, du lat. class. *lenis,* doux, et *facere,* faire ; XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1669, Molière). **1.** Adoucir une douleur au moyen d'un calmant. || **2.** *Fig.* Adoucir, apaiser une peine morale : *Il se sentait l'âme bénigne et lénifiée, presque joyeuse* (Huysmans).

• SYN. : **1** *calmer ;* **2** *apaiser, rasséréner.* — CONTR. : **1** *irriter ;* **2** *exciter, lacérer, tourmenter.*

léninisme [leninism] n. m. (de *Lénine,* surnom de l'homme d'État russe Vladimir Ilitch Oulianov [1870-1924] ; 1920, *Congrès de Tours*). Doctrine économique et politique de Lénine, qui complète la doctrine marxiste.

léniniste [leninist] adj. (de *Lénine* [v. l'art. précéd.] ; 1920, *Congrès de Tours*). Relatif à Lénine, à sa doctrine : *La tactique léniniste.*

◆ adj. et n. (1920, *Congrès de Tours*). Partisan de la doctrine, de la politique de Lénine.

lénitif, ive [lenitif, -iv] adj. (lat. médiév. *lenitivus,* lénitif, du lat. class. *lenitum,* supin de *lenire,* adoucir, calmer [au pr. et au fig.], dér. de *lenis,* doux ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** Qui adoucit, qui calme : *Remède lénitif.* || **2.** *Fig.* Qui apaise, console le cœur, l'âme : *Il enviait des heures lénitives au fond d'un cloître* (Huysmans). *Les paroles de Micheline avaient une vertu lénitive* (Aymé).

• SYN. : **1** *adoucissant, lénifiant ;* **2** *apaisant, consolant, rassérénant.*

◆ **lénitif** n. m. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1696, Regnard). **1.** Remède qui calme, adoucit la douleur. || **2.** *Fig.* et *vx.* Ce qui apaise, calme, console une peine morale : *Cette nouvelle fut un doux lénitif à mon affliction* (Lesage).

lénition [lenisjɔ̃] n. f. (du lat. *lenitum,* supin de *lenire,* adoucir [v. l'art. précéd.] ; 1933, Marouzeau). En phonétique, nom donné à la modification subie, dans certaines langues celtiques, par une consonne intervocalique dont l'aperture augmente et qui est affectée d'une sorte d'aspiration ou de renforcement de souffle.

lent, e [lɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *lentus,* tenace, visqueux, flexible, paresseux, lent ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*pouls lent permanent,* 1931, Larousse] ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1869, Littré [art. *poudre ; mèche lente,* 1949, Larousse, art. *mèche*] ; sens 4, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 5, 1580, Montaigne ; sens 6, v. 1155, Wace ; sens 7, début du XVe s., A. Chartier). **1.** Se dit d'un être animé qui ne se déplace pas rapidement, ou qui n'agit pas rapidement : *La tortue est un animal lent. Un ouvrier lent dans son travail.* || *Pouls lent permanent,* phénomène de ralentissement du pouls, susceptible d'aller jusqu'à la syncope. || **2.** Se dit d'un véhicule qui ne progresse pas rapidement, ou d'une chose dont le mouvement n'est pas rapide : *Une voiture solide mais lente. Un moteur lent.* || **3.** *Poudre lente,* poudre dont la déflagration n'est pas très rapide. || *Mèche lente,* en termes de pyrotechnie, mèche se consumant à une vitesse réduite, qui permet de s'éloigner avant le moment de l'explosion. (Syn. MÈCHE DE MINEUR, MÈCHE DE SÛRETÉ.) || **4.** Se dit d'une action qui n'est pas faite avec promptitude : *Cette conquête âpre et lente du socialisme n'est pas autre chose que l'affirmation, dans et par l'histoire, de la liberté humaine* (Sartre). *M. le Modéré, soucieux, arpente à pas lents la scène* (Adamov). *Elle a passé sa main entre deux barreaux pour lui faire un petit signe lent et prolongé* (Camus). || **5.** Se dit de fonctions intellectuelles qui manquent de vivacité : *Un esprit lent. Après de lentes réflexions, il se décida à lui parler.* || **6.** *Lent à,* qui tarde à : *Je déchire des dents l'habit lent à s'ouvrir* (Lamartine). *Je le trouve un peu lent à se décider.* || **7.** *Poét.* Flexible : *À moins qu'avec adresse un de ses pieds lié | Sous un cuir souple et lent ne demeure plié* (Chénier).

• SYN. : **1** *apathique, gnangnan* (fam.), *indolent, lambin, mou, nonchalant, traînard* (fam.) ; **4** *long, pesant, traînant, tranquille.* — CONTR. : **1** *actif, diligent, dynamique, expéditif, nerveux, prompt, rapide, véloce ;* **4** *accéléré, précipité, preste, prompt.*

lente [lɑ̃t] n. f. (lat. pop. **lenditem,* altér. du lat. class. *lendem,* accus. de *lens, lendis,* œuf de pou ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *lentre ; lente,* v. 1265, J. de Meung). Œuf de pou : *Dans les cheveux de la fille et du plus jeune des garçons, quantité de lentes* (Gide).

lentement [lɑ̃tmɑ̃] adv. (de *lent ;* v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 2 ; sens 1, v. 1265, Br. Latini). **1.** Avec lenteur dans le mouvement : *L'aurore grelottante en robe rose et verte | S'avançait lentement sur la Seine déserte* (Baudelaire). *Elle avança, prudente,*

posant lentement un pied devant l'autre (France). || **2.** Avec lenteur dans le temps : *Que lentement passent les heures | Comme passe un enterrement* (Apollinaire). *Une friandise lentement savourée.*

● SYN. : **1** *nonchalamment, pianissimo* (fam.), *piano* (fam.), *posément, précautionneusement, tranquillement ;* **2** *doucement, insensiblement, peu à peu.* — CONTR. : **1** *brusquement, hâtivement, précipitamment, prestement, promptement, rondement* (fam.), *vivement ;* **2** *rapidement, vite.*

lenteur [lɑ̃tœr] n. f. (de *lent ;* v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1674, Racine ; sens 3, 1671, Pomey). **1.** Caractère de celui qui se meut lentement, qui n'agit pas vite : *Mme Spontini, fille de M. Érard, était agréable, mais elle semblait expier la volubilité du langage des femmes par la lenteur qu'elle mettait à parler : chaque mot divisé en syllabes expirait sur ses lèvres* (Chateaubriand). *Elle s'arrêta, les bras tombant de chaque côté de son corps, et elle abaissa les paupières avec lenteur, pareille aux grands fauves* (Montherlant). || **2.** Caractère de ce qui ne se meut, ne se fait pas vite : *La lenteur d'une allure, d'un véhicule, des pas. L'intrigue de cette pièce est d'une lenteur accablante.* || **3.** Manque de vivacité : *La lenteur d'un esprit.*

● SYN. : **1** *apathie, indolence, mollesse, nonchalance ;* **2** *longueur.* — CONTR. : **1** *dynamisme, pétulance, prestesse, promptitude ;* **2** *célérité, diligence, hâte, rapidité, vélocité.*

◆ **lenteurs** n. f. pl. (1704, Trévoux). Tergiversations ; retards : *Ce fut une nuit atroce : l'aube parut enfin avec des lenteurs mortelles* (Zola). *Les lenteurs de l'Administration.*

● SYN. : *longueurs, retards.*

lenti- [lɑ̃ti], élément tiré du lat. *lens, lentis,* lentille, et entrant, comme préfixe, dans la formation de divers mots techniques.

lenticelle [lɑ̃tisɛl] n. f. (dér. savant, à valeur diminutive, du lat. *lens, lentis,* lentille ; 1842, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1962, Larousse). **1.** Pore dans l'écorce, le liège des jeunes arbres, permettant la respiration des tissus sous-jacents. || **2.** Tache brune sous l'écorce des arbres.

lenticellé, e [lɑ̃tisɛle] adj. (de *lenticelle ;* 1847, Bescherelle). Qui présente des lenticelles : *Arbre lenticellé.*

lenticône [lɑ̃tikon] n. m. (de *lenti-* et de *cône ;* 1962, Larousse). En ophtalmologie, anomalie congénitale du cristallin.

lenticulaire [lɑ̃tikylɛr] adj. (lat. impér. *lenticularis,* de lentille, du lat. class. *lenticula* [v. LENTILLE] ; XIVe s. [*os lenticulaire,* 1765, *Encyclopédie,* XI, 616]). Qui a la forme d'une lentille : *Dans le ciel une lune lenticulaire qui se couche* (Claudel). *Verre, tache lenticulaire.* || *Os lenticulaire,* osselet de l'oreille interne qui s'articule sur l'enclume.

lenticulé, e [lɑ̃tikyle] adj. (lat. impér. *lenticulatus,* qui a la forme d'une lentille, du lat. class. *lenticula* [v. LENTILLE] ; 1539, Canappe, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Syn. de LENTICULAIRE. || **2.** Couvert de taches en forme de lentilles : *Les pièces lenticulées par des sels de nitre* (Huysmans).

lentiforme [lɑ̃tifɔrm] adj. (de *lenti-* et de *forme ;* 1775, d'après Boiste, 1803). Syn. de LENTICULAIRE.

lentigineux, euse [lɑ̃tiʒinø, -øz] adj. (lat. *lentiginosus,* [visage] couvert de lentilles, de *lentigo, -ginis* [v. l'art. suiv.] ; début du XVIe s.). Affecté de lentigo.

● SYN. : *lentilleux.*

lentigo [lɑ̃tigo] n. m. (mot lat. signif. « taches de rousseur », de *lens, lentis,* lentille ; 1851, Landais). Petites taches pigmentaires de la peau.

● SYN. : *grain de beauté, naevus.*

lentille [lɑ̃tij] n. f. (lat. pop. **lentīcula,* altér. du lat. class. *lentĭcula,* lentille [plante ou graine], taches de rousseur, dimin. de *lens, lentis,* lentille ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, v. 1170, *Livre des Rois* [*vendre pour un plat de lentilles,* 1873, Larousse] ; sens 3, 1845, Bescherelle [*lentille bâtarde ; lentille du Canada,* 1793, *Cours complet d'agriculture ; lentille d'eau,* XVe s.] ; sens 4, 1690, Furetière [*lentille cornéenne,* 1962, Larousse ; « dispositif qui fait converger ou diverger les rayons qui le traversent », 1959, Robert] ; sens 5, 1867, Littré ; sens 6, XIIe s. ; sens 7, 1867, Littré [*lentille de pendule,* 1743, Trévoux]). **1.** Plante à gousses plates, de la famille des papilionacées. || **2.** La graine comestible de cette plante : *Un plat de lentilles.* || Fig. *Vendre pour un plat de lentilles,* vendre pour un prix dérisoire une chose précieuse : *La justice sans conscience de cadis à grosses lunettes* [...], *qui* [...] *vendent leurs arrêts, comme Esaü son droit d'aînesse, pour un plat de lentilles ou de kouskous au sucre* (Daudet). || **3.** Nom donné à certaines plantes. || *Lentille bâtarde,* ou *lentille du Canada,* espèce de vesce. || *Lentille d'eau,* plante de la famille des lemnacées, dont les feuilles, arrondies comme des lentilles, flottent sur l'eau : *L'étang qui se couvre des gouttes de sueur que forment les lentilles d'eau* (Maeterlinck). || **4.** *Par anal.* En optique, verre ou substance réfringente taillés en forme de lentille, limités par des surfaces généralement sphériques, permettant de faire converger ou diverger des rayons lumineux et fournissant, des objets, des images réelles ou virtuelles. || *Lentille cornéenne,* disque de matière plastique qu'on applique sur la cornée pour corriger certains défauts. (Syn. VERRE DE CONTACT.) || Dispositif qui fait converger ou diverger les rayons qui le traverse : *On a établi des lentilles magnétiques ou électrostatiques* (Thibaud). || **5.** Gros verre épais inséré dans la monture des hublots pour éclairer les faux ponts. || **6.** Tache de rousseur, tache pigmentaire de la peau en forme de lentille : *Je revoyais la lentille qui marquait la naissance de la jolie raie par laquelle son dos était partagé* (Balzac). || **7.** En technologie, nom donné à divers objets en forme de lentille. || *Lentille de pendule,* poids en cuivre attaché à l'extrémité inférieure du balancier d'une horloge.

● SYN. : **6** *éphélide, grain de beauté, lentigo, naevus.*

lentilleux, euse [lɑ̃tijø, -øz] adj. (de *lentille ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *lentilleus ; lentilleux,* XIIIe s., *Roman de Renart*). Parsemé de lentilles (grains de beauté), de taches de rousseur : *Visage lentilleux. Peau lentilleuse.*

● SYN. : *lentigineux.*

lentillon [lɑ̃tijɔ̃] n. m. (de *lentille ;* 1835, *Maison rustique du XIXe siècle,* I, 130). Espèce de lentille, dite aussi *lentille à la reine.*

lentisque [lɑ̃tisk] n. m. (lat. *lentiscus,* lentisque ; XIIIe s., *Simples Médecines,* écrit *lentisc ;* XVe s., écrit *lentisce ; lentisque,* 1538, R. Estienne). Arbrisseau du genre pistachier, à feuilles persistantes, portant de petites baies globuleuses noirâtres, poussant sur le pourtour de la Méditerranée dans les lieux arides : *Puis, tout autour, des plaines en friches, de l'herbe brûlée, des buissons chauves, des maquis de cactus et de lentisques* (Daudet).

lento [lɛnto] adv. (mot ital. signif. proprem. « lent », lat. *lentus* [v. LENT] ; fin du XVIIIe s.). En musique, terme indiquant qu'un morceau doit être exécuté lentement, entre largo et adagio.

◆ n. m. (1907, Larousse). Morceau à exécuter dans ce mouvement.

léonais, e [leɔnɛ, -ɛz] adj. et n. (du n. géogr. *Léon,* qui désigne la partie nord-ouest de la Bretagne et une province espagnole ; 1873, Larousse). Habitant ou originaire de la ville, de la province de León (Espagne) ou du pays de Léon (Bretagne).

◆ **léonais** n. m. (sens 1-3, 1962, Larousse). **1.** Le pays de Léon en Bretagne. (Dans ce sens, prend une majuscule.) || **2.** Un des quatre principaux dialectes bretons parlé dans le pays de Léon. || **3.** Dialecte parlé dans la région de León, Zamora, Santander.

1. léonin, e [leɔnɛ̃, -in] adj. (lat. *leoninus,* de lion [et, dans la langue jurid. de basse époque, « — société — dont un membre prend la part du lion »], de *leo, leonis,* lion ; v. 1130, *Eneas,* au sens 3 ; sens 1, début du XIIIe s. ; sens 2, 1872, A. Daudet ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** Propre au lion, qui appartient au lion : *Sur son crâne, un mufle léonin | Se fronce, hérissé de crins d'or. C'est Hercule* (Heredia). || **2.** Relatif au lion : *Tout entier à sa passion léonine, l'homme de Tarascon allait droit devant lui* (Daudet). || **3.** Qui rappelle le lion : *Tel bon cabare-*

tier de Pantin devenait léonin en voyant sa salle de danse déserte (Hugo). *Une tête léonine, une épaisse crinière blondasse rejetée en arrière autour d'un masque romain un peu gras* (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* et *péjor.* Par allusion aux fables de Phèdre et de La Fontaine, se dit d'une affaire, d'un contrat, d'un partage dans lesquels une personne se réserve les principaux avantages, la part du lion : *Il s'entretenait en joie et prenait une part léonine des plaisirs de ce monde* (France). *Contrat léonin. Part léonine. Conditions léonines.*

• SYN. : **4** *abusif, excessif.* — CONTR. : **4** *équitable.*

2. léonin, e [leɔnɛ̃, -in] adj. (peut-être de *Léon,* n. d'un chanoine de SaintVictor [à Paris], qui, au XIIe s., aurait inventé les vers latins à rimes léonines ; v. 1175, Chr. de Troyes, dans la loc. *rime lionime* [*rime léonine,* milieu du XIVe s., Machaut] ; *vers léonin,* 1680, Richelet [d'abord *metre leonin,* début du XIVe s., Gilles li Muisis]). Se dit de vers latins ou français dont les deux hémistiches sont assonancés ou riment. (Ex. : *Defuit et scriptis ultima lima meis* [Ovide]. *Tout ce grand pouvoir | Ne peut rien sur ma gloire et rien sur mon devoir* [Corneille].) || *Rime léonine,* rime très riche dans laquelle plusieurs syllabes sont semblables. (Ex. : *Le jeu n'en vaut pas la* CHANDELLE, | *Lui dit-il en s'appro*CHANT D'ELLE [Banville].)

léontiasis [leɔ̃tjazis] n. f. (lat. scientif. moderne *leontiasis,* du gr. *leôn, leontos,* lion ; 1867, Littré). Hypertrophie de la face, qui lui donne un aspect *léonin.*

léontine [leɔ̃tin] n. f. (emploi [pour une raison obscure] comme n. commun du prénom fém. *Léontine ;* 5 avr. 1873, d'après Littré, 1877). *Vx.* Double chaîne de montre pour dame, qui faisait le tour du cou et retombait sur le corsage.

léontocéphale [leɔ̃tɔsefal] adj. et n. (gr. *leontokephalos,* à tête de lion, de *leôn, leontos,* lion, et de *kephalê,* tête ; 1931, Larousse). Se dit, en termes d'iconographie, de divinités à tête de lion.

léontodon [leɔ̃tɔdɔ̃] n. m. (du gr. *leôn, leontos,* lion, et *odous, odontos,* dent ; 1867, Littré). Plante à fleurs jaunes, de la famille des composées, poussant dans les endroits secs.

léontopodium [leɔ̃tɔpɔdjɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *leontopodium,* lat. class. *leontopodion,* pied-de-lion [plante], gr. *leontopodion,* même sens, dér. de *leontopous, -podos,* qui a des pieds de lion, de *leôn, leontos,* lion, et de *pous, podos,* pied, patte ; 1873, Larousse, écrit *léontopode ; léontopodium,* 1962, Larousse). Petite plante vivace de couleur blanche, cotonneuse, connue aussi sous le nom de *pied-de-lion, étoile-d'argent, edelweiss.*

léopard [leɔpar] n. m. (lat. *leopardus, léopard,* de *leo,* lion, et de *pardus,* léopard, gr. *pardos,* léopard, panthère ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *leupart* [*léopard,* début du XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, 1962, Larousse [d'abord « espèce de merlu », 1611, Cotgrave] ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, fin du XIVe s., E. Deschamps [écrit *lieppart ; léopard,* av. 1559, J. Du Bellay]). **1.** Grand carnassier félin, à robe marquetée, des régions tropicales de l'Ancien Monde : *Périandre de Corinthe fit reculer un léopard en le regardant fixement* (Hugo). || **2.** Fourrure de cet animal utilisée en pelleterie : *Un manteau de léopard.* || **3.** *Léopard de mer,* phoque carnivore des mers australes. || **4.** En héraldique, lion représenté passant, et non rampant, la tête de face : *Le léopard figure dans les armoiries de Normandie et d'Angleterre.* || **5.** *Poétiq.* Symbole de l'Angleterre : *Livrée aux léopards anglais par Ysabeau, | Notre France allait être un cadavre au tombeau* (Banville).

• SYN. : **1** *panthère.*

léopardé, e [leɔparde] adj. (de *léopard ;* 1589, Le Rocquez, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Dont la peau ou la robe est tachetée comme celle du léopard : *Chiens gris, léopardés sur l'échine* (Hugo). || **2.** Se dit, en héraldique, du lion passant, et non rampant, dont la tête reste de profil, et de la queue du lion quand la houppe retombe dehors.

lépido- [lepido], élément tiré du gr. *lepis, lepidos,* coquille, écaille, et entrant, comme préfixe, dans la composition de certains mots savants.

lépidochromie [lepidɔkrɔmi] n. f. (de *lépido-* et de *-chromie,* du gr. *khrôma,* couleur ; 1888, Larousse). Art de décalquer les papillons sur une feuille de papier ou sur de la porcelaine, et de fixer leur image avec leurs couleurs naturelles.

lépidodendron [lepidɔdɛ̃drɔ̃] n. m. (de *lépido-* et du gr. *dendron,* arbre ; 1873, Larousse). Grand arbre fossile de l'ère primaire.

lépidolithe ou **lépidolite** [lepidɔlit] n. m. (de *lépido-* et de *-lithe,* gr. *lithos,* pierre ; 1808, Boiste). Mica d'où l'on extrait le lithium.

lépidophylle [lepidɔfil] adj. (de *lépido-* et de *-phylle,* gr. *phullon,* feuille ; 1873, Larousse). Se dit, en botanique, d'une plante dont les feuilles ressemblent à des écailles.

• SYN. : *cupressoïde.*

lépidoptère [lepidɔptɛr] n. m. (de *lépido-* et de *-ptère,* gr. *pteron,* plume d'aile, aile ; 1765, *Encyclopédie* [art. *insecte*]). Insecte à ailes couvertes d'écailles microscopiques, subissant des métamorphoses complètes, dont la larve est dite « chenille » et la nymphe « chrysalide » : *S'il* [le duc de Reichstadt] *s'arrachait à ses tristesses solitaires | Pour s'occuper un peu de ses lépidoptères* (Rostand). *J'ai toujours été attiré par l'étude des lépidoptères, et s'il est vrai que ma collection de papillons ne m'a pas gagné l'estime de ma femme, j'ai au moins la certitude qu'elle fait des envieux* (Aymé).

lépidoptériste [lepidɔpterist] n. (de *lépidoptère ;* 1874, *Travaux de la commission.. de défense contre le phylloxéra,* p. 86). Entomologiste spécialisé dans les lépidoptères.

lépidoptérologie [lepidɔpterɔlɔʒi] n. f. (de *lépidoptéro-,* élément tiré de *lépidoptère,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1873, Larousse). Partie de l'entomologie qui traite des lépidoptères.

lépidosirène [lepidɔsirɛn] n. f. (de *lépido-* et de *sirène ;* 1873, Larousse). Poisson à double respiration, pulmonaire et branchiale, des fleuves d'Amérique du Sud.

lépidostée [lepidɔste] n. m. (de *lépid*[*o*]- et du gr. *osteon/-toûn,* os ; 1er août 1875, *Revue des Deux Mondes,* p. 545). Poisson des rivières et lacs d'Amérique du Nord.

lépiote [lepjɔt] n. f. (du gr. *lepion,* petite écaille, petite croûte, dimin. de *lepos,* toute enveloppe qu'on pèle ou qu'on brise ; 1839, Boiste). Champignon à chapeau couvert d'écailles, à pied fibreux muni d'une collerette mobile, renflé en bulbe à la base, dont une espèce, la *coulemelle,* ou *lépiote élevée,* est comestible.

lépisme [lepism] n. m. (du gr. *lepisma,* écorce ou écaille enlevée, dér. de *lepizein,* peler, écailler, écorcer, de *lepis, lepidos* [v. LÉPIDO-] ; 1808, Boiste). Insecte sans ailes, au corps couvert d'écailles argentées, qui vit dans les lieux humides des maisons.

• SYN. : *poisson d'argent.*

lépontique [lepɔ̃tik] n. m. (lat. *leponticus,* des Lépontiens, de *Leponti, -torum,* n. m. plur., « les Lépontiens » [peuple des Alpes] ; 1962, Larousse). Langue des Lépontiens, apparentée au celtique et parlée jadis en Italie du Nord.

léporide [lepɔrid] ou **léporidé** [lepɔride] n. m. (du lat. *lepus, -poris,* lièvre, et de *-ide, -idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1867, Littré, écrit *léporide ; léporidé,* 1873, Larousse). Animal issu du croisement du lièvre et du lapin.

◆ **léporides** ou **léporidés** n. m. pl. (1845, Bescherelle, écrit *léporides ; léporidés,* 1873, Larousse). Famille de mammifères rongeurs à quatre incisives supérieures et deux inférieures, qui comprend essentiellement le lièvre et le lapin.

lèpre [lɛpr] n. f. (bas lat. *lepra,* lèpre [le lat. class. employait le plur. *leprae,* avec le même sens], gr. *lepra,* même sens ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *liepre* [*lepre,*

v. 1265, *Livre de jostice*], au sens 1 ; sens 2, 1837, V. Hugo ; sens 3, 1828, Mozin ; sens 4, fin du XVII[e] s., Saint-Simon). **1.** Maladie infectieuse et contagieuse, caractérisée le plus souvent par des tubercules rongeant la peau, et due au bacille de Hansen : *Une lèpre pâle étendue sur tout son corps lui donnait l'apparence d'une chose inerte* (Flaubert). || **2.** Taches rappelant la lèpre : *C'étaient des murailles grises, mangées d'une lèpre jaune* (Zola). || **3.** Nom donné jadis à certains lichens. || **4.** *Fig.* Mal moral hideux et contagieux comme la lèpre : *Je te salue, ô très occulte, ô très profonde | Luxure. Lèpre d'or rayonnante du Monde* (Samain).

● SYN. : **4** *cancer, chancre, gangrène, peste.*

lépreux, euse [leprø, -øz] adj. et n. (bas lat. *leprosus,* lépreux, et, au fig., « corrompu », de *lepra* [v. l'art. précéd.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *lepros, leprous* [*lépreux,* XIV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1844, Balzac). **1.** Atteint de la lèpre : *Il préfère l'esclave au maître, le pauvre au riche, le lépreux à l'homme sain* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Atteint d'un vice répugnant et contagieux comme la lèpre, et rejeté, pour cette raison, par la société : *Les lépreux de la misère ou du crime* (Vallès).

● SYN. : **1** *ladre* (vx) ; **2** *galeux, maudit.*

◆ adj. (sens 1, début du XIV[e] s. ; sens 2, 1843, Th. Gautier). **1.** Propre à la lèpre : *Éruption lépreuse.* || **2.** Couvert de taches rappelant la lèpre : *Les Euryales laissaient traîner les feuilles lépreuses, nageant à plat comme des crapauds monstrueux, couverts de pustules* (Zola). *Saint-Julien-le-Pauvre, que l'on n'avait pas dégagé de l'îlot de masures lépreuses qui s'étendait jusqu'à la Seine...* (Carco).

léprome [leprom] n. m. (de *lèpre,* avec le suff. scientif. *-ome ;* 1888, Larousse). Tumeur nodulaire caractéristique de la lèpre.

léproserie [leprozri] n. f. (de *lépreux,* d'après le bas lat. *leprosus* [v. LÉPREUX] ; 1568, Pardoux du Prat [210], écrit *leprosarie ; léproserie,* 1611, Cotgrave). Hôpital, bâtiment où les lépreux sont isolés et soignés : *Il y a deux jours, nous sommes allés voir la léproserie* (Flaubert).

● SYN. : *maladrerie.*

lept(o)- [lɛpt(o)], élément tiré du gr. *leptos,* dépouillé de sa peau ou de sa pellicule, mince, menu, étroit, allongé, grêle [de *lepein,* peler, écosser], et entrant, comme préfixe, dans la composition de nombreux mots savants.

leptocéphale [lɛptɔsefal] n. m. (de *lepto-* et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1827, Acad.). Larve de l'anguille et du congre.

leptolithique [lɛptɔlitik] adj. et n. m. (de *lepto-,* d'après *paléolithique, néolithique,* etc. ; 1962, Larousse). Se dit de la période de la préhistoire qui correspond au paléolithique supérieur, en raison de la légèreté des outils de pierre fabriqués.

leptoméningite [lɛptɔmenɛ̃ʒit] n. f. (de *lepto-* et de *méningite ;* 1888, Larousse). Méningite caractérisée par une inflammation de la pie-mère.

leptomorphique [lɛptɔmɔrfik] adj. (de *lepto-* et de *-morphique,* du gr. *morphê,* forme ; 1867, Littré). Se dit d'un cristal à forme étroite, allongée.

lepton [lɛptɔn *ou* lɛptɔ̃] n. m. (mot gr., neutre substantivé de l'adj. *leptos,* mince, petit [v. LEPT(O)-] ; 1873, Larousse, au sens 1 [aussi « très petite monnaie en usage chez les Grecs » — var. *leptum,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Poids de 13 cg, en usage chez les anciens Grecs. || Très petite monnaie en usage chez les anciens Grecs. || **2.** Mollusque bivalve marin, au pied largement étalé, à la coquille mince et ovalaire. || **3.** En physique nucléaire, nom proposé par Rosenfeld pour désigner les particules subatomiques légères.

● REM. Au sens 1, le plur. usité est LEPTA.

leptophonie [lɛptɔfɔni] n. f. (de *lepto-* et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1873, Larousse). En termes de médecine, faiblesse de la voix.

leptoprosope [lɛptɔprɔzɔp] adj. et n. (de *leptoprosopie ;* 1962, Larousse). Qui présente le caractère de la leptoprosopie.

leptoprosopie [lɛptɔprɔzɔpi] n. f. (de *lepto-* et de *-prosopie,* du gr. *prosôpon,* face, figure, visage, de *pros,* devant, et de *ôps,* vue, visage ; 1962, Larousse). Caractère des races ou des individus qui présentent une face longue et étroite.

leptorhinie [lɛptɔrini] n. f. (de *lepto-* et de *-rhinie,* du gr. *rhis, rhinos,* nez ; 1962, Larousse). En anthropologie, caractère d'étroitesse et de minceur du nez.

● CONTR. : *platyrhinie.*

leptorhinien, enne [lɛptɔrinjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *lepto-* et de *-rhinien,* du gr. *rhis, rhinos,* nez ; 1877, Littré). Qui a le nez étroit : *Les races nordique et méditerranéenne sont leptorhiniennes.*

leptosome [lɛptɔzom] adj. et n. (de *lepto-* et de *-some,* gr. *sôma,* corps ; 1839, Boiste, en zoologie, au sens de « [insecte] qui a le corps grêle » ; en anthropologie, au sens actuel, 1962, Larousse). Se dit des races ou des individus caractérisés par des proportions corporelles élancées.

● SYN. : *longiligne.* — CONTR. : *bréviligne.*

leptospire [lɛptospir] n. m. (de *lepto-* et de *spire ;* 1873, Larousse, comme n. d'un genre de mollusques ; sens actuel, 1962, Larousse). Protozoaire en forme de spirale, qui provoque la leptospirose.

leptospirose [lɛptɔspiroz] n. f. (dér. savant de *leptospire ;* 1962, Larousse). Maladie fébrile grave causée par le leptospire.

lepture [lɛptyr] n. m. (du gr. *leptos* [V. LEPTO-] et *oura,* queue ; 1770, H. G. Duchesne et P. J. Macquer). Insecte coléoptère longicorne, vivant sur les fleurs.

lequel [ləkɛl], **laquelle** [lakɛl], **lesquels, lesquelles** [lekɛl] Pronom relatif composé, désignant des choses ou des personnes et servant à relier une proposition relative à une proposition principale, généralement avec plus de force et d'insistance que le pronom relatif simple *qui, que, quoi, dont.* (employé avec les prép. *à* ou *de,* se contracte en AUQUEL, AUXQUEL[LE]S, DUQUEL, DES-QUEL[LE]S) [de l'art. défini et de *quel ;* XI[e] s., au sens 1 ; sens 2, av. 1563, La Boétie ; sens 3, XIII[e] s. ; sens 4, 24 juill. 1607, saint Vincent de Paul]. **1.** Comme sujet, « qui » : *Il n'a pas aperçu Jeannette, ma fillole, | Laquelle a tout ouï, parole pour parole* (Molière). *La lettre était déposée dans un coffret clos, lequel se dissimulait dans la mousse* (Gide). || Encore auj. dans la langue juridique et administrative : *On a entendu trois témoins, lesquels ont dit* || *Littér.* Pour éviter une équivoque sur l'antécédent ou la répétition : *Les factieux qui craindront la punition de leurs attentats, lesquels ne leur paraissent jamais injustes* (Pascal). *Il* [le pilote] *tient la barre du gouvernail, laquelle, pour être de niveau avec la main qui la dirige, rase le plancher de la poupe* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* Comme complément d'objet direct, « que » : *Ésope n'acheta que des langues, lesquelles il fit accommoder à toutes les sauces* (La Fontaine). || *Auj.* et *littér.* D'un emploi fort rare, pour éviter une équivoque sur l'antécédent ou pour reprendre l'antécédent avec plus de force : *Ce détail grotesque ne fut pas remarqué par ces spectateurs naïfs tout occupés de l'affabulation de la comédie et du jeu des personnages, lesquels ils tenaient pour véritables* (Gautier). || **3.** Comme complément prépositionnel, presque obligatoirement substitué à *qui* quand l'antécédent est un nom de chose, à moins que cette chose ne soit personnifiée : *J'aime la rue Mouffetard : elle ressemble à une fourmilière dans laquelle on a mis le pied* (Duhamel). *Il y a des paroles sur lesquelles on ne peut revenir, si légèrement qu'on les ait prononcées* (J. Perret). || Facultativement substitué à *qui* quand l'antécédent est un nom de personne : *Un vieux soldat auprès duquel je me trouvais remarqua la couleur de la lune* (Mérimée). || Obligatoirement substitué à *qui* après *parmi* et *dans* : *Là il connut des jeunes gens instruits, parmi lesquels Maucroix* (Faguet). *Ceux-ci étaient morts, dans lesquels le prince Louis avait le plus de confiance* (Stendhal). || Obligatoirement substitué à *dont* quand le relatif complète un nom

précédé d'une préposition : *Voilà un chanteur dans la voix héroïque duquel rayonnent le soleil et la joie* (Michelet). *La pièce était une grande cuisine avec une haute cheminée au manteau de laquelle pendait une lampe à bec* (Theuriet). || **4.** *Class.* Après *un, deux, trois, le premier, desquels* équivaut à *dont* antéposé : *Ce Jean Letelier a eu cinq héritiers, deux desquels ont vendu leur part* (Corneille).

◆ **lequel qui** pron. rel. indéf. (1690, Bossuet). *Class.* Quel que soit celui qui : *Mais lequel des deux qui vienne, qu'il tâche de venir seul* (Rousseau).

• REM.**1.** Dans la langue classique, *lequel* servait fréquemment à relier deux ensembles propositionnels qui, dans l'usage actuel, demeureraient nécessairement séparés. Cela se produit surtout dans le cas d'une subordonnée de condition introduite par *si* : *Il y a partout la difficulté à laquelle si on succombe on périt* (Bossuet).

2. *Lequel* est toujours en tête de la proposition relative, sauf quand il complète un groupe nominal prépositionnel : *L'homme portait sur son épaule un bissac dans la poche duquel ballottaient quelques instruments* (Balzac).

3. Certains écrivains contemporains emploient, dans le complément prépositionnel, contrairement aux règles de substitution ci-dessus énoncées, les pronoms *quoi* ou même *qui*, y compris dans le cas d'un antécédent non animé : *Les chants et les danses, par quoi les hommes célèbrent leurs rares étapes de joie dans le dur voyage de la vie* (Vidalie). *Je ne sais quels monuments, de qui la figure vénérable et gracieuse participât directement de la pureté du son musical* (Valéry).

◆ adj. rel. (XIe s.). *Class.* et *littér.* Qualifie un nom avec lequel il forme un groupe équivalant à l'antécédent suivi du pronom relatif : *Restaient 1 666 livres de rente pour les deux cadets, sur laquelle somme l'aîné prélevait encore le préciput* (Chateaubriand). *Pendant que les regards des Alliés étaient fixés sur Petrograd, contre laquelle capitale on croyait que les Allemands commençaient leur marche* (Proust). || *Auj.* S'emploie également en ce sens dans la langue judiciaire et administrative. || Auj. *Auquel cas,* en ce cas : *Ils se désisteront peut-être, auquel cas il faudra aviser.*

◆ pron. interr. (1080, *Chanson de Roland*). Quelle personne, quelle chose, parmi plusieurs autres : *Rouget de Lisle ne pouvait savoir lui-même lequel de la note ou du vers était né le premier* (Lamartine). *À Marseille il y avait toujours cinq à six préfets en permanence, et personne pour vous dire lequel était le bon* (Daudet). *Elle flairait un mystère et se demandait lequel* (Cocteau). *Lequel est-ce ?*

lerche [lɛrʃ] adj. (altér. de l'adv. *cher* en largonji [V. LARGONJI] ; 1905, Esnault, écrit *lerché* [*lerch, lerche,* 1907, Esnault], comme adv., au sens de « beaucoup »). *Arg.* Cher : *Une toquante un rien lerche.*

◆ adv. *Arg.* Beaucoup : *Des durs, y en a pas lerche.*

lérot [lero] n. m. (dimin. de *loir* [v. ce mot] ; 1530, Palsgrave, écrit *leyrot ; lérot,* 1580, Alcripe). Petit rongeur de la taille d'un jeune rat, au pelage gris fauve et brun roussâtre, qui ressemble au loir.

1. les art. défini pl. V. LE 1.

2. les pron. pl. V. LE 2.

lès prép. V. LEZ.

lesbianisme [lɛsbjanism] n. m. (dér. savant de *lesbienne ;* av. 1951, A. Gide). Penchant au comportement de femme homosexuelle : *Pas un instant nous n'envisageons la question du lesbianisme, qui, pourtant, risque de détourner la femme de la maternité* (Gide).

• SYN. : *saphisme, tribadisme.*

lesbien, enne [lɛsbjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Lesbos,* n. géogr. [patrie de la poétesse Sapho], lat. *Lesbos,* mot gr. ; 1873, Larousse). Relatif à Lesbos ; habitant ou originaire de cette île.

◆ **lesbien** n. m. (1902, Larousse). Dialecte grec, du groupe éolien, parlé à Lesbos.

◆ **lesbienne** n. f. (1867, Delvau [*lesbin,* n. m., « mignon », av. 1664, Perrot d'Ablancourt]). Femme homosexuelle (par allusion aux mœurs prêtées à la poétesse Sapho et à ses compatriotes) : *Ces dames étaient chez elles, parlaient librement et, lorsqu'elles se pelotonnaient autour de la pièce, on aurait dit un vol blanc de lesbiennes qui se serait abattu sur les divans d'un salon parisien* (Zola).

lèse [lɛz] adj. f. (de la loc. lat. *crimen laesae majestatis,* crime de lèse-majesté, de *crimen* [v. CRIME], de *laesae,* génitif du part. passé fém. de *laedere,* blesser, endommager, offenser, et de *majestatis,* génitif de *majestas* [v. MAJESTÉ] ; 1344, *Actes normands de la Chambre des comptes* [p. 317], dans la loc. *meffait de leze majesté,* crime de lèse-majesté ; sens 1, 1405, N. de Baye, I, 139 [*crime de lèse-majesté divine,* 1580, Montaigne] ; sens 2, 1726, F. Catrou, V, 197 [*crime de lèse-république ;* avec une intention iron., 1673, Molière]). **1.** S'emploie seulement avec certains noms, presque toujours féminins, auxquels il est joint par un trait d'union, avec le sens « qui subit une grave atteintes ». || *Crime de lèse-majesté,* attentat contre l'intégrité, la grandeur du pouvoir souverain : *Je vous dispense, Gautier, dit le roi, de ces appréciations qui sont autant de crimes de lèse-majesté* (Aymé). || Spécialem. *Crime de lèse-majesté divine,* blasphème, sacrilège. || **2.** Par extens. *Crime de lèse-...,*acte qui porte atteinte à une autorité, un principe réputés sacrés : *Crime de lèse-société* (Diderot, Proudhon). *Crime de lèse-humanité* (d'Alembert). *Crime de lèse-catholicité* (Rousseau). *Crime de lèse-nation* (Beaumarchais). *Crime de lèse-patrie. Une femme a-t-elle jamais pardonné de semblables crimes de lèse-amour ?* (Balzac). *Un critique notoire* [M. A. Brisson] *salua mes débuts « un crime de lèse-littérature »* (Bataille). || Souvent avec une intention ironique : *Un crime de lèse-faculté qui ne se peut assez punir* (Molière). *La revente lui semblait un crime de lèse-bric-à-brac* (Balzac).

léser [leze] v. tr. (du lat. *laesus,* part. passé de *laedere* — v. l'art. précéd. [l'anc. franç. *laisier,* faire tort à — v. 1160, *Roman de Tristan* —, était issu du lat. pop. **laesiare,* même sens, lui-même dér. du lat. class. *laesus* — v. ci-dessus] ; 1538, R. Estienne, dans la loc. *léser la majesté,* commettre le crime de lèse-majesté ; 1611, Cotgrave, au sens de « offenser » ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1867, Littré). [Conj. **5 b.**] **1.** Faire tort, porter atteinte à : *J'ai été lésé dans ce partage. Léser les droits, les intérêts de quelqu'un.* || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Blesser : *Le poumon a été lésé.*

• SYN. : **1** *défavoriser, désavantager, frustrer, porter préjudice à ;* **2** *endommager, intéresser, toucher.*

lésinant, e [lezinɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (ital. *lesinante,* qui fait partie de la Compagnie de la lésine, de *lesina* [v. l'art. suiv.] ; 1604, la *Contre-Lésine,* p. 107). *Class.* Qui lésine : *Sa lésinante humeur nous eût bien fait souffrir* (Hauteroche). *Le plus grand lésinant de la terre* (Sorel).

lésine [lezin] n. f. (de l'ital. *lesina,* alène [germ. **alisnō,* même sens], d'après l'ouvrage satirique de Vialardi, ... *Della venerabile Compagnia della lesina* [Florence, 1550] — traduit en franç. sous le titre de *la Fameuse Compagnie de la lésine..* [1604] —, dans lequel l'auteur présentait des avares dialoguant ensemble, raccommodant eux-mêmes leurs chaussures et ayant, pour cette raison, fondé une compagnie qui avait une alène [*lesina*] de cordonnier pour emblème [d'où l'emploi de lesina, en ital., pour désigner une avarice sordide] ; 1610, Deimier, p. 103). *Littér.* Épargne sordide dans les moindres choses : *La sottise, l'erreur, le péché, la lésine | Occupent nos esprits et travaillent nos corps* (Baudelaire). *Une grande maison moderne, construite avec une parcimonie visible et même avec lésine...* (France).

• SYN. : *avarice, ladrerie, mesquinerie, parcimonie, pingrerie* (fam.).

lésiner [lezine] v. intr. (de *lésine ;* 1604, *la Fameuse Compagnie de la lésine,* p. 37). Épargner sur tout de façon sordide : *Mais il payait quand même et sans lésiner* (Daudet).

• SYN. : *liarder* (vx), *marchander, regarder, regratter* (vx), *rogner.*

lésinerie [lezinri] n. f. (de *lésine,* d'après l'ital. *lesineria,* lui-même dér. de *lesina* [v. LESINE] ; 1604, *la Contre-Lésine,* p. 37). Façon d'agir de celui qui lésine : *Aussi courent-ils en foule dans les maisons où les maîtres les traitent sans lésinerie* (Balzac).
• SYN. : *avarice, ladrerie, lésine, pingrerie* (fam.).

lésineur, euse [lezinœr, -øz] adj. et n. (de *lésiner ;* 1671, Cleirac, p. 187). *Vx.* Se dit d'une personne qui lésine.
• SYN. : *grigou* (pop.), *grippe-sou* (pop.), *ladre, pingre* (pop.), *radin* (pop.), *rapiat* (pop.), *rat* (pop.).

lésineux, euse [lezinø, -øz] adj. (de *lésiner ;* 5 janv. 1770, Voltaire). *Class.* Qui lésine : *Vous êtes bien injuste et bien lésineux de m'accorder à peine soixante-quinze* [années] *lorsque je suis possesseur de la soixante-seizième* (Voltaire).

lésion [lezjɔ̃] n. f. (lat. *laesio,* tort, dommage, charge [et, à basse époque, « blessure »], *de laesum,* supin de *laedere* [v. LÈSE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « dommage » ; sens 1, milieu du XIIIe s. ; sens 2, 1314, Monde-ville). **1.** Dans un contrat, préjudice subi par celui qui donne plus qu'il ne reçoit, par erreur ou contrainte : *Un acte entaché de lésion.* || **2.** En médecine, modification anatomique ou histologique d'un organe sous l'effet d'une cause morbide : *Une lésion pulmonaire.*

lésionnaire [lezjɔnɛr] adj. (de *lésion ;* 29 juin 1872, *Journ. officiel,* p. 4378). En droit, qui a un caractère de lésion : *Une clause lésionnaire.*

lésionnel, elle [lezjɔnɛl] adj. (de *lésion ;* 1931, Larousse). En pathologie, qui est caractérisé par une lésion.

lessivable [lɛsivabl] adj. (de *lessiver ;* 1962, Larousse). Se dit d'un tissu ou d'un objet qu'on peut passer à la lessive sans craindre de l'abîmer.

lessivage [lɛsivaʒ] n. m. (de *lessiver ;* 1794, *Journ. des mines* [III, 74], au sens de « opération qui consiste à faire passer de l'eau chaude sur les cendres pour en retirer les sels solubles » ; sens 1, 1828, Mozin [*lessivage des poudres,* 1902, Larousse] ; sens 2, 1910, J.-R. Bloch ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4-5, 1962, Larousse ; sens 6, 1902, Larousse). **1.** Action de lessiver ; résultat de cette action : *Le lessivage d'un parquet.* || Spécialem. *Lessivage des poudres,* opération qui consiste à extraire le salpêtre des poudres dites « de démolition ». || **2.** *Fig.* et *fam.* Nettoyage intensif, épuration : *Quel lessivage ! Soixante-quinze mille juifs déportés ou assassinés, c'est le nettoyage par le vide* (Camus). || **3.** *Fig.* et *fam.* Grosse perte au jeu. || **4.** *Fig.* et *fam.* Semonce énergique. || **5.** En termes de pédologie, migration des éléments solubles dans le sol. || **6.** En termes de papeterie, syn. de CUISSON.
• SYN. : **1** *blanchissage, nettoyage ;* **2** *coup de balai* (fam.), *purge ;* **3** *culotte* (fam.), *déculottée* (pop.), *lessive* (vx) ; **4** *danse* (fam.), *lavage de tête* (fam.), *savon* (fam.).

lessive [lɛsiv] n. f. (forme dialect. de l'Ouest, correspondant à une forme centrale non attestée **loissive,* lat. pop. **lixīva,* lessive, fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *lixīvus,* de lessive, de *lix,* lessive ; XIIIe s., *Conquête de Jérusalem,* écrit *lissive* [*lessive,* milieu du XVe s., *Évangiles des quenouilles*], au sens 1 [*à laver la tête d'un âne on perd sa lessive,* 1867, Littré — d'abord ... *on n'y perd que sa lessive,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière [*lessive des savonniers,* 1867, Littré] ; sens 3, milieu du XVe s., *Évangiles des quenouilles* [*faire la lessive du Gascon,* 1704, Trévoux] ; sens 4, milieu du XVe s., *Évangiles des quenouilles ;* sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1842, Balzac ; sens 7, 1907, Larousse ; sens 8, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Solution aqueuse de produits alcalins (soude, potasse), servant à blanchir le linge : *La tache s'entête, toutes les lessives du monde n'en ôteront pas l'odeur* (Zola). || *Couler la lessive,* v. COULER. || *À laver, à blanchir un âne on perd sa lessive* (prov.), on perd son temps à instruire un sot. || **2.** Le produit alcalin qui entre dans cette solution : *Une marque de lessive. Acheter un baril de lessive.* || *Lessive des savonniers,* dissolution de soude servant à fabriquer le savon. || **3.** Action de laver, de blanchir le linge : *Faire la (sa) lessive. Jour de lessive. C'est une belle perspective,* | *De grand matin* | *Que des gens qui font la lessive* | *Dans le lointain* (Musset). || Fam. *Faire la lessive du Gascon,* retourner sa chemise au lieu de la laver : *Je lui ai dit* [au futur Louis-Philippe] *que nous étions accoutumés de faire la lessive du Gascon* (Lucas-Dubreton). || **4.** Linge lavé ou à laver : *Salomé reçut cette lettre dans sa maison des champs de Lulsdorf, où elle surveillait elle-même l'étendage de sa lessive* (Yourcenar). *Faire sécher la lessive. Donner sa lessive à la blanchisserie.* || **5.** Lavage, purification d'un produit pour en extraire les parties solubles. || **6.** *Fig.* et *vx.* Liquidation, vente imposée par les circonstances : *Coralie avait tout payé, tout liquidé et satisfait le propriétaire. Pendant le temps que prit cette opération, qu'elle appelait une lessive, Bérénice garnissait de meubles indispensables* [...] *un petit appartement de trois pièces* (Balzac). || **7.** *Fig.* et *fam.* Élimination rapide et importante de personnes indésirables faisant partie d'une société, d'une administration : *À la suite de ce scandale, l'opération réclamait une bonne lessive.* || **8.** *Fig.* et *vx.* Grosse perte au jeu : *Malgré la sagesse et le sang-froid avec lesquels Philippe jouait ses masses le soir, il éprouvait de temps en temps ce que les joueurs appellent des lessives* (Balzac).
• SYN. : **3** *blanchissage, lavage ;* **7** *coup de balai* (fam.), *lessivage* (fam.), *purge ;* **8** *culotte* (fam.), *déculottée* (pop.), *lessivage* (vx).

lessivé, e [lɛsive] adj. (part. passé de *lessiver ;* 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, 1959, Robert ; sens 4, XXe s.). **1.** Qui a été soumis à une lessive : *Des murs bien lessivés.* || **2.** *Sol lessivé,* sol qui a subi le lessivage et où les horizons éluvial et illuvial se distinguent à l'œil nu. || **3.** *Fig.* et *pop.* Extrêmement fatigué, épuisé : *Il se sent lessivé.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Qui a tout perdu au jeu : *Il sortit du casino complètement lessivé.*
• SYN. : **3** *anéanti, éreinté* (pop.), *exténué, fourbu, harassé, mort, rompu, vanné* (pop.) ; **4** *décavé, ruiné.*

lessiver [lɛsive] v. tr. (de *lessive ;* 1300, Cantimpré, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, début du XVIIIe s. ; sens 4, 1888, Villatte ; sens 5, 1867, Delvau ; sens 6, 1922, Esnault). **1.** Nettoyer le linge à la lessive : *Elle avait lessivé sa literie.* || **2.** Laver avec une solution détersive : *D'abord, on avait parlé de lessiver simplement les peintures* (Zola). *On a lessivé les boiseries.* || **3.** Débarrasser au moyen d'un liquide un corps de ses parties solubles : *On lessivait le sol des caves pour en retirer le salpêtre.* || **4.** *Fig.* et *vx.* Vendre à la hâte, par besoin d'argent. || **5.** *Fig.* et *pop.* Dépouiller au jeu un adversaire. || **6.** *Fig.* et *fam.* Éliminer d'une société, d'un poste, d'une fonction une personne jugée indésirable : *Il s'est fait lessiver.*
• SYN. : **1** *blanchir, laver.*

lessiveur, euse [lɛsivœr, -øz] n. et adj. (de *lessiver ;* 1845, Bescherelle, comme n. m., au sens de « personne qui lessive » ; comme adj., au sens de « qui lessive », av. 1885, V. Hugo). *Vx.* Qui lessive : *Une source d'eau lessiveuse propre au lavage des laines* (Hugo).

◆ **lessiveur** n. m. (1867, Littré). Appareil servant à blanchir les chiffons, à cuire les végétaux et le bois pour la fabrication du papier.

◆ **lessiveuse** n. f. (1893, *Dict. général*). Grand récipient métallique dans lequel on fait bouillir la lessive.

lessiviel, elle [lɛsivjɛl] adj. (de *lessive ;* 1962, Larousse). Qui sert à la lessive : *Produits lessiviels.*

lessivier, ère [lɛsivje, -ɛr] n. (de *lessiver ;* 1845, Bescherelle). *Vx.* Personne qui lessive : *Mais le sujet, objectera Prudhomme, le sujet, monsieur ! Deux amants, une lessivière ! le bord de l'eau* (Flaubert).

lest [lɛst] n. m. (du néerl. *last* [pour les formes en *-a-*] et de sa var. frisonne *lest* [pour les formes en *-e-*], poids, charge, fardeau ; début du XIIIe s., écrit *last,* au sens de « sorte de mesure de poids pour les solides » ; 1282, Godefroy, écrit *lees*

[*lest*, XIV[e] s., Godefroy], au sens de « certaine quantité [de poissons] » ; sens 1, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné [*navire sur son lest*, 1811, Chateaubriand] ; sens 2 et 4, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1931, Larousse ; sens 5, 1748, Montesquieu ; sens 6, 1907, Larousse). **1.** Ensemble des matières lourdes dont on charge la cale d'un navire pour abaisser son centre de gravité et lui donner plus de stabilité. || *Navire sur son lest*, celui qui navigue sans chargement : *Le vaisseau qui était sur son lest fatiguait beaucoup au roulis* (Chateaubriand). || **2.** Poids dont on charge le pied de certains filets pour les empêcher de remonter en surface. || **3.** Charge de plomb sur une ligne de pêche. || **4.** Sacs de sable qu'emportent les aéronautes et qu'ils jettent pour s'élever davantage ou pour ralentir la descente : *Et d'abord je supprime complètement le lest, si ce n'est pour les cas de force majeure, tels que la rupture de mon appareil, ou l'obligation de m'élever instantanément pour éviter un obstacle imprévu* (Verne). || **5.** *Fig.* Ce qui pondère, assure l'équilibre : *Il faut combiner les puissances, donner un lest à l'une pour la mettre en état de résister à une autre* (Montesquieu). || **6.** Fig. et fam. *Jeter, lâcher du lest*, faire des sacrifices, des concessions, pour éviter un dommage pire, pour rétablir une situation compromise : *Il lui fallait jeter du lest, demeurer alerte et net, dans sa course prodigieuse* (Duhamel).

lestage [lɛstaʒ] n. m. (de *lester* [v. ce mot] ; 1366, Finot [p. 339], écrit *lastage* [*lestage*, 1507, Auton], au sens de « lest » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Action, manière de lester un navire, un aérostat : *Le lestage d'un ballon.*

leste [lɛst] adj. (ital. *lesto*, proprem. « bien équipé », d'où « agile, dégagé » et « rusé », du langobard **list*, artifice ; v. 1570, Carloix, au sens de « bien équipé » [en parlant d'une troupe] ; sens 1 et 4, 1611, Cotgrave ; sens 2, 4 mars 1662, Loret ; sens 3, 1578, H. Estienne [*avoir la main leste*, 1867, Littré] ; sens 5, 1765, *Encyclopédie ;* sens 6, av. 1834, Béranger). **1.** *Class.* Se dit d'une personne bien équipée, bien vêtue pour la circonstance, élégante : *Rien n'était si beau, si leste, si brillant, si bien ordonné que les deux armées* (Voltaire). || **2.** *Vx* et *littér.* Se dit de vêtements d'une élégance dégagée, pimpante : *Elle portait un habillement d'amazone à la fois leste et galant* (Mérimée). || **3.** Qui se meut avec vivacité, légèreté et aisance : *Adroit, leste à tous les exercices du corps, il tirait admirablement le pistolet* (Balzac). *Ses pieds sont lestes,* | *Et s'envolent guidés par les harpes célestes* (Banville). *Un pas leste. Une allure leste.* || *Avoir la main leste*, être prompt à frapper. || **4.** *Fig.* et *vx.* Prompt à trouver des expédients : *C'est un homme leste en affaires.* || **5.** *Fig.* et *péjor.* Qui ne se soucie guère de principes, de convenances : *Il a usé envers moi de procédés fort lestes.* || **6.** Qui heurte la décence : *Il leur racontait une histoire très leste sans doute, car ils étouffaient des rires* (Zola).

● SYN. : **3** *agile, alerte, léger, preste, vif ;* **5** *cavalier, cynique, désinvolte, éhonté, impudent ;* **6** *décolleté, égrillard, grivois, libre, licencieux, osé, polisson.* — CONTR. : **3** *alourdi, empoté, gauche, lent, lourd, pataud ;* **5** *convenable, honnête, juste, régulier ;* **6** *austère, digne, grave, moralisateur, puritain, sérieux.*

lesté, e [lɛste] adj. (part. passé de *lester ;* 1787, Féraud, au sens 3 ; sens 1, 1867, Littré ; sens 2, 1926, Giraudoux). **1.** Se dit d'un navire, d'une ligne, d'un fil garnis de lest : *Un vaisseau bien lesté.* || **2.** *Fig.* Chargé de : *Il sortit du collège lesté d'un bien mince bagage de connaissances.* || **3.** *Fig.* Qui a bien bu, bien mangé : *Après quoi, quand on est bien lesté, on se lève, on siffle les chiens, on arme les fusils et on se met en chasse* (Daudet).

● SYN. : **2** *muni, plein, pourvu.* — CONTR. : **2** *démuni, dépourvu, exempt.*

lestement [lɛstəmɑ̃] adv. (de *leste ;* 1605, H. de Santiago, aux sens 1-2 ; sens 3, 11 mai 1781, d'Alembert). **1.** D'une manière leste : *Elle se leva avec décision [...] et sauta lestement dans le cabriolet* (France). *Sauter lestement par-dessus un mur.* || **2.** Avec dextérité : *Parlez-moi des princes monténégrins pour lever lestement la caille* (Daudet). || **3.** Avec légèreté, sans réflexion approfondie : *Claude ordonnait aussi lestement la mort d'un homme que celle d'un chien* (Diderot).

● SYN. : **1** *prestement, vivement ;* **2** *adroitement, habilement, rondement* (fam.) ; **3** *à la légère, inconsidérément, légèrement.*

lester [lɛste] v. tr. (de *lest* [v. ce mot] ; 1366, Finot [p. 339], écrit *laster* [*lester*, 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse [pour un filet ; pour une ligne, 1931, Larousse] ; sens 3, 1962, Larousse ; sens 4, 1835, Th. Gautier). **1.** Charger de lest un navire, un aérostat. || **2.** Garnir de plomb un filet, une ligne. || **3.** Charger à sa partie inférieure : *Lester un aréomètre.* || **4.** *Fam.* Charger en remplissant, en mettant à l'intérieur de (au pr. et au fig.) : *Lester ses poches, son estomac. Un père m'eût lesté de quelques obstinations durables* (Sartre).

◆ **se lester** v. pr. (av. 1834, Béranger [*se lester*, « devenir plus grave, plus sérieux », 1671, M[me] de Sévigné]). *Se lester l'estomac, se lester*, prendre de la nourriture.

lesteur [lɛstœr] adj. et n. m. (de *lester* [v. ce mot] ; 1366, Finot [p. 339], écrit *lasteur* [lesteur, 1723, Savary des Bruslons], au sens 1 ; sens 2, 1732, Richelet [*bateau lesteur*, même sens, 1681, Isambert]). **1.** *Vx.* Homme chargé de porter ou de disposer le lest. || **2.** Navire qui transporte le lest à bord des navires à lester.

let [lɛt] adj. (mot angl., de *to let*, laisser, permettre ; 1931, Larousse). Se dit, au tennis et au tennis de table, d'une balle qui touche le filet et retombe bonne : *Remettre une balle let.*

● REM. On emploie souvent, par confusion, l'adjectif français NET.

létal, e, aux [letal, -o] adj. (lat. *letalis*, qui cause la mort, meurtrier, de *letum*, la mort ; 1458, *Mystère du Vieil Testament*, écrit *letal* [*léthal*, 1611, Cotgrave], au sens de « mortel » ; sens actuel, 1962, Larousse). Se dit d'un caractère génétique ou acquis qui donne à un organisme une incompatibilité avec la vie, entraîne sa mort dès l'état embryonnaire ou à la naissance : *Facteur létal. Gène létal.*

létalité [letalite] n. f. (dér. savant de *létal* [v. ce mot] ; 1828, Mozin, écrit *léthalité* [*létalité*, XX[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert [*léthalité*, « mortalité », 22 avr. 1875, *Journ. officiel*, p. 2917]). **1.** Conditions qui rendent une lésion, une blessure, une maladie mortelles : *La létalité d'une blessure.* || **2.** *Tables de létalité*, en statistique, tables de mortalité.

letchi n. m. V. LITCHI.

léthargie [letarʒi] n. f. (bas lat. médic. *lethargia*, léthargie, gr. *lêthargia*, même sens, de *lêthargos*, léthargique, de *lêthê*, oubli, et de *argos*, qui ne fait rien ; XIII[e] s., *Simples Médecines*, écrit *litargie, letargie* [*léthargie*, 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 15 juin 1829, *Mémoires de l'Acad. des sciences ;* sens 4, 1652, Guez de Balzac). **1.** État morbide dans lequel les fonctions vitales sont affaiblies au point de sembler arrêtées : *Ses sensations ressemblaient à celles d'un homme tombé en léthargie qu'on enterrerait* (Zola). || **2.** Sommeil maladif, profond et continuel. || **3.** *Par anal.* Sommeil des animaux hibernants : *La marmotte passe l'hiver en état de léthargie.* || **4.** *Fig.* Torpeur, extrême nonchalance : *Le bruit qu'elle faisait et non la douleur finirent par la réveiller de l'espèce de léthargie où elle se trouvait engloutie* (Duhamel). *Le reste* [du boulevard] *demeurait plongé dans une vague léthargie secouée de loin en loin par le fracas d'un autobus* (Carco).

● SYN. : **1** *catalepsie ;* **4** *apathie, atonie, engourdissement, inertie, langueur, marasme, prostration, somnolence.* — CONTR. : **4** *activité, animation, exaltation, vitalité.*

léthargique [letarʒik] adj. (lat. *lethargicus*, léthargique, gr. *lêthargikos*, même sens, de *lêthargos* [v. l'art. précéd.] ; v. 1325, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1902, Larousse). **1.** Propre à la léthargie : *Sommeil léthargique.* || **2.** Qui exprime une torpeur semblable à celle de la léthargie : *Madrid se rendort d'un sommeil léthargique* (Hugo). *Elle demeura plusieurs*

minutes immobile, les paupières baissées, dans un état de stupéfaction léthargique qui la rendait presque insensible (Martin du Gard). ‖ **3.** *Fam.* Qui porte à la léthargie : *Un discours léthargique.*

● SYN. : **2** *languissant, paralysant, prostré ;* **3** *endormant, soporifique.*

◆ n. (XIVe s., *Dict. général*). Personne en léthargie : *Un, une léthargique.*

léthéen, enne [leteɛ̃, -ɛn] adj. (de *Léthé,* n. d'un des fleuves des Enfers, celui dont les ombres étaient obligées de boire l'eau pour oublier le passé, gr. *Lêthê,* même sens, emploi comme n. pr. du n. commun *lêthê,* oubli ; 1864, Mallarmé). Relatif au Léthé, fleuve d'oubli dont les ombres des morts buvaient les eaux pour oublier leurs souffrances terrestres (rare) : *Et toi, sors des étangs léthéens et ramasse | En t'en venant la vase et les pâles roseaux, | Cher Ennui* (Mallarmé).

léthéomanie [leteɔmani] n. f. (de *léthéo-,* élément tiré du gr. *lêthê,* oubli, et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; 1968, Larousse). En psychopathologie, abus de l'emploi de tranquillisants pour dormir.

lette [lɛt] ou **lettique** [lɛtik] n. m. (de l'allem. *Lette,* Letton ; 1873, Larousse, écrit *lettique ; lette,* 1877, Littré). Langue parlée en Lettonie.

letterset [lɛtərsɛt] n. m. (mot angl., de *letter,* lettre [empr. du franç. *lettre*], et de *to set,* poser, placer ; 1968, Larousse). Procédé d'impression d'une forme typographique par double décalque.

letton, onne [lɛtɔ̃, -ɔn] adj. et n. (de l'allem. *Lette,* Letton ; 1877, Littré). De Lettonie ; habitant ou originaire de Lettonie.

● REM. On dit aussi LETTONIEN, ENNE (de *Lettonie,* n. géogr., dér. de *letton ;* 1873, Larousse).

lettrage [lɛtraʒ] n. m. (de *lettre ;* 1873, Larousse). Action de marquer avec des lettres.

lettre [lɛtr] n. f. (lat. *littera,* caractère d'écriture, et, au plur. *litterae,* « toute espèce d'écrit, missive [quelquefois au sing. en ce sens], littérature, connaissances littéraires et scientifiques, culture » ; XIe s., Godefroy, écrit *letres,* au plur. [*lettre,* au sing., v. 1196, J. Bodel], au sens III, 1 [*lettre de faire part,* 1875, Larousse, art. *part ; lettre de part,* 1878, Acad. ; *lettre anonyme,* 1857, Flaubert ; *passer comme une lettre à la poste,* 1826, Brillat-Savarin] ; sens I, 1, XIIe s. [*lettre initiale,* 1765, *Encyclopédie ; lettre double,* 1690, Furetière ; *lettre muette,* 1680, Richelet ; *les cinq lettres,* XXe s. ; *sot en trois lettres,* 1669, Molière ; *en toutes lettres,* 1762, Acad. — « avec des mots et non avec des chiffres », 1804, Code civil ; *en toutes lettres,* au fig., 1787, Féraud ; ... *graver en lettres d'or,* 1668, Molière ; *écrire en lettres de feu,* 1873, Larousse ; *écrit en lettres de sang,* 1770, Raynal] ; sens I, 2, XIIIe s., *Assises de Jérusalem ;* sens I, 3, 1492, La Curne [*lettre à queue,* 1867, Littré] ; sens 1, 4, v. 1265, Br. Latini ; sens I, 5, 1690, Furetière [en musique, 1873, Larousse ; *lettres dominicales,* 1607, Hulsius] ; sens I, 6, 1530, Palsgrave ; sens II, 1, 1835, Acad. [aussi *avant la lettre* — au fig., 1873, Larousse] ; sens II, 2, fin du XIIe s., Marie de France [*à la lettre,* v. 1265, J. de Meung — au *pied de la lettre,* fin du XVIe s. ; « ponctuellement », v. 1462, *Cent Nouvelles ; aider à la lettre,* 1549, R. Estienne ; *ajouter à la lettre,* 1740, Acad.] ; sens II, 3, 1541, Calvin ; sens II, 4, av. 1615, Pasquier ; sens III, 2, 1656, Pascal [*lettre ouverte,* 1835, Acad.] ; sens III, 3, XIIe s. [*lettres d'État,* milieu du XIVe s. ; *lettres royaux,* XIIIe s., *Roman de Renart ; lettres de sang,* 1867, Littré ; *lettre rectificative,* 1962, Larousse] ; sens III, 4, 1679, J. Savary [*lettre de change,* 1671, Pomey]).

I. 1. Chacun des éléments graphiques dont est constitué un alphabet et qui sont utilisés dans les écritures alphabétiques : *L'alphabet français comprend 26 lettres.* ‖ *Lettre initiale,* lettre qui commence un mot. ‖ *Lettre double,* lettre qui transcrit deux sons, comme *x ;* se dit aussi d'une lettre redoublée, comme *-ll-, -tt-.* ‖ *Lettre muette,* lettre qui ne se prononce pas, comme *l* dans *pouls.* ‖ *Les cinq lettres* (par euphémisme), merde : *Vous, répondit-il, je vous dis cinq lettres* (Aymé). ‖ *Sot en trois lettres,* vrai sot : *Vous êtes un sot en trois lettres, mon fils* (Molière). ‖ *En toutes lettres,* sans abréviation : *Rédiger un télégramme en toutes lettres ; spécialem.,* avec des mots et non avec des chiffres : *Sur un chèque, la somme doit être écrite en toutes lettres.* ‖ Fig. *Dire, écrire en toutes lettres,* sans rien dissimuler. ‖ *Il faudrait le graver, l'écrire en lettres d'or,* cela mérite d'être sans cesse rappelé, gardé en mémoire. ‖ *Écrire en lettres de feu,* exprimer en termes saisissants, violents : *La destinée écrit en lettres de feu sur le cœur des hommes* (Houssaye). ‖ *Écrit en lettres de sang,* marqué par une longue suite de meurtres, de cruautés : *La guerre des Albigeois est écrite en lettres de sang.* ‖ **2.** Signe alphabétique envisagé dans son aspect, sa forme, sa couleur, etc. : *Lettre majuscule, capitale, minuscule. Lettre italique, lettre cursive, lettre gothique. Un peintre en lettres.* ‖ **3.** Caractère d'imprimerie représentant un signe de l'alphabet : *Lettre ornée.* ‖ *Corps d'une lettre,* v. CORPS. ‖ *Lever la lettre,* v. LEVER. ‖ *Lettre à queue,* lettre dont la partie inférieure dépasse la ligne, comme le *p.* ‖ **4.** Le son représenté par ce signe : *Le bêlement d'agneau des lettres hébraïques chantées au commencement de chacune des lamentations de Jérémie* (Huysmans). *M. Bergeret se gardait bien, en lisant ce vieux texte, de faire sonner toutes les lettres dont il était hérissé à la mode de la Renaissance* (France). ‖ **5.** Signe de l'alphabet correspondant à autre chose qu'un son : *Lettre algébrique* (exprimant une quantité donnée ou variable). ‖ En musique, signe alphabétique désignant, dans certaines gammes, les notes, la mesure, des abréviations indiquant des nuances, des repères de partition. ‖ *Lettres dominicales,* en chronologie, lettres de l'alphabet, allant de A à G, affectées chacune à une année commune et ayant pour objet d'indiquer le jour de la semaine par lequel commence cette année. ‖ **6.** *Class.* Manière d'écrire, écriture : *Du prince, votre amant, j'ai reconnu la lettre* (Racine).

II. 1. Légende indiquant le sujet au bas d'une estampe. ‖ *Avant la lettre,* se dit d'une épreuve tirée avant l'impression de la légende : *Estampe avant la lettre ;* au *fig.,* avant le complet développement : *L'enfant c'est l'homme avant la lettre* (Houdetot) ; avant que la chose soit ainsi nommée : *Rousseau fut un romantique avant la lettre.* ‖ **2.** L'expression formelle d'un texte (par opposition à son sens profond, à son esprit) : *Nous nous cramponnions à la lettre d'un devoir dont l'esprit s'était obscurci* (Saint-Exupéry). ‖ *Au pied de la lettre, à la lettre,* au sens strictement littéral : *Un véritable ami est au pied de la lettre'un conducteur qui soutire les peines* (J. de Maistre). *À la lettre je ressuscitai* (Mauriac) ; ponctuellement, sans rien oublier : *Mes ordres ont été exécutés à la lettre* (Acad.). ‖ Vx. *Aider à la lettre,* suppléer à ce qui manque dans l'expression écrite ; entrer dans les intentions de l'auteur. ‖ *Ajouter à la lettre,* aller au-delà des interprétations du texte écrit. ‖ **3.** *Lettre morte,* se dit de ce qui ne produit aucun résultat, qui est comme nul et non avenu : *Toutes mes résolutions vertueuses seraient lettre morte si je ne restituais, jusqu'au dernier sou, le produit de mes innombrables larcins* (Aymé). *Il avait comme amis des gens pour qui son art, sa foi idéaliste étaient lettre morte ; ils avaient des façons différentes d'envisager la vie* (Rolland). *Tout ce que l'on n'apprend que par les livres reste abstrait, lettre morte* (Gide). ‖ **4.** Class. *Lettre close,* se disait de ce qui reste impénétrable, incompréhensible : *Le fond de cette intrigue est pour moi lettre close* (Molière).

III. 1. Écrit adressé à une personne plus ou moins éloignée pour l'informer de ce qu'on ne peut ou ne veut lui dire de vive voix : *Mais une chose était seule capable de l'émouvoir, les lettres de son fils* (Flaubert). *« Une lettre, père Azan ? — Oui, Monsieur, ça vient de Paris »* (Daudet). *Il n'est pas toujours possible de répondre à chaque lettre avec l'ampleur désirable* (Duhamel). *Lettre recommandée. Lettre de félicitations, de condo-*

léances. || *Lettre de faire part* ou (vx) *lettre de part,* v. FAIRE-PART. || *Lettre circulaire,* v. CIRCULAIRE. || *Lettre anonyme,* lettre qui ne porte pas de signature. || Fam. *Lettre à cheval,* v. CHEVAL. || Fam. *Passer comme une lettre à la poste,* passer facilement, sans difficulté ; *spécialem.,* en parlant d'un repas, être facilement digéré ; être admis, cru sans difficulté : *Ce prétexte passa comme une lettre à la poste.* || **2.** Ouvrage sous forme de lettre : *« Lettre à l'Académie », de Fénelon. « Lettre à d'Alembert sur les spectacles », de Rousseau.* || *Lettre ouverte,* article de journal, souvent polémique, publié sous forme de lettre : *Le fameux « J'accuse » de Zola était une lettre ouverte au président de la République.* || **3.** Document officiel, généralement rédigé sous forme de missive, émanant d'une autorité supérieure et conférant divers privilèges, faveurs, missions. || *Lettre de cachet,* v. CACHET. || *Lettre de naturalisation,* v. NATURALISATION. || *Lettre de noblesse,* v. NOBLESSE. || *Lettre de rémission,* v. RÉMISSION. || *Lettre close,* v. CLOS. || *Lettres patentes,* v. PATENT. || *Lettres d'État,* ordonnances royales suspendant durant six mois les poursuites judiciaires contre les personnes au service de l'État : *La noblesse dont tout le bien est en décret ne vit que de lettres d'État* (Fénelon). || *Lettres royaux,* nom donné à tous les actes royaux à partir du XIV^e s. (V. ROYAL.) || *Lettres de sang,* lettres accordant la grâce d'un homme qui avait versé le sang. || *Lettre apostolique,* v. APOSTOLIQUE. || *Lettre d'obédience,* v. OBÉDIENCE. || *Lettre pastorale,* v. PASTORAL. || *Lettre de prêtrise,* v. PRÊTRISE. || *Lettres de créance,* v. CRÉANCE. || *Lettres de marque,* v. MARQUE. || *Lettre de service,* v. SERVICE. || *Lettre rectificative,* sous le régime parlementaire, lettre adressée au Parlement par le gouvernement pour modifier le budget ou la loi de finances. || **4.** Document privé concernant une expédition || *Lettre d'avis,* v. AVIS. || *Lettre de voiture,* v. VOITURE. || *Lettre de change,* syn. de TRAITE. || *Lettre de crédit,* v. CRÉDIT.

• SYN. : **I, 5** *caractère.* || **III, 1** *babillarde* (arg.), *bafouille* (pop.), *billet, épître* (littér.), *message, missive, mot* (fam.).

◆ **lettres** n. f. pl. (sens 1, fin du XVI^e s. [« ouvrage littéraire ayant en principe la forme d'une correspondance », 1656, Pascal] ; sens 2, fin du X^e s., *Vie de saint Léger,* écrit *litteras* [*lettres,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; les belles lettres,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1671, Pomey [*homme de lettres,* 1580, Montaigne ; *gens de lettres,* fin du XVI^e s. ; *femme de lettres,* 1787, Féraud ; *les bonnes lettres,* 1534, Rabelais ; *les Saintes Lettres,* 1564, *Indice de la Bible — la Letre,* même sens, v. 1206, Guiot de Provins, et la *Sainte Letre,* même sens, 1530, Palsgrave] ; sens 4, fin du XIV^e s., E. Deschamps ; sens 5, 1538, R. Estienne). **1.** Correspondance, recueil de lettres d'un épistolier célèbre, d'un grand écrivain : *Lettres de M^{me} de Sévigné.* || Ouvrage littéraire ayant en principe la forme d'une correspondance : *« Lettres persanes », de Montesquieu. « Lettres de mon moulin », de Daudet. « Lettres à l'amazone », de Remy de Gourmont.* || **2.** *Vx.* Connaissances acquises par l'étude des livres, par la lecture : *Les premiers missionnaires, quoique simples et sans lettres, étaient des hommes pieux* (Chateaubriand). || Class. *Les belles lettres,* les sciences exactes : *Les vraies belles lettres sont la physique, la géométrie et les sciences politiques* (Furetière). [V. aussi BELLES-LETTRES.]. || **3.** *Les lettres,* les œuvres littéraires qui ont le beau pour fin première, qui visent d'abord à plaire (par opposition aux ouvrages techniques et documentaires, qui visent essentiellement à instruire ou à renseigner) : *Les lettres ont refleuri en France sous le règne de François I^{er}.* || *Hommes, femme de Lettres, gens de lettres,* personnes qui font métier d'écrire : *J'en serais très fier, car je serais ainsi le premier chat de lettres de France et de Navarre, et on a beau dire, chat de lettres, ça sonne tout de même foutrement mieux que femme de lettres* (Pergaud). || Class. et littér. *Les bonnes lettres,* les œuvres littéraires : *Et digne de l'admiration de quiconque sait estimer les bonnes lettres* (France). *Il n'oubliait pas les bonnes lettres, ayant alourdi ses poches de petits volumes habillés de peau d'agneau* (Yourcenar). || Class. *Les Saintes Lettres,* l'Écriture sainte. || **4.** La culture littéraire : *M^{me} de Coislin n'avait aucunes lettres, et s'en faisait gloire ; elle avait passé à travers le siècle voltairien sans s'en douter ; si elle en avait conçu une idée quelconque, c'était comme d'un temps de bourgeois diserts* (Chateaubriand). *Paris était là, le Paris des lettres, de la finance et du plaisir* (Zola). *Avoir des lettres.* || **5.** Connaissances littéraires comprenant, outre la littérature, la grammaire, la philologie, l'histoire, les langues mortes et vivantes, la philosophie (par opposition aux sciences) : *Se destinant dès l'enfance à l'état ecclésiastique, il étudiait assidûment les lettres sacrées et profanes* (France). *Licence ès lettres. U. E. R. de lettres. Faire des études de lettres.*

• SYN. : **2** *bagage, culture, érudition, savoir ;* **3** *littérature, humanités.*

lettré, e [lɛtre] adj. et n. (de *lettre,* d'après le lat. *litteratus,* marqué de lettres, instruit, savant, de *litterae* [v. l'art. précéd.] ; v. 1155, Wace, écrit *letré,* au sens de « couvert d'inscriptions, d'arabesques [en parlant d'une épée, etc.] » ; sens actuel, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence). Instruit dans les lettres : *C'était un homme de commerce aimable chez qui était resté beaucoup de l'esprit lettré du dernier siècle* (Maupassant). *C'est toujours à l'insu des lettrés que les foules ignorantes créent les dieux* (France).

• SYN. : *cultivé, docte, érudit.* — CONTR. : *analphabète, ignare, illettré.*

◆ **lettrés** n. m. pl. (v. 1700, d'après Trévoux, 1721). Dans la Chine ancienne, classe d'hommes cultivés qui exerçaient les emplois publics.

• SYN. : *clerc, mandarin.*

lettrer [lɛtre] v. tr. (de *lettre* [v. ce mot] ; fin du XII^e s., *Huon de Bordeaux,* écrit *letrer,* au sens de « rédiger une lettre » ; écrit *lettrer,* au sens 1, milieu du XVI^e s. ; sens 2, 1830, V. Hugo). **1.** Instruire dans les lettres. (Rare.) || **2.** Éduquer, former (rare) : *Lettrer le peuple, c'est le civiliser* (Hugo).

lettrine [lɛtrin] n. f. (ital. *letterina,* petite lettre, dimin. de *lettera,* caractère d'écriture, lat. *littera* [v. LETTRE] ; 1625, Stoer, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1889, Havard). **1.** Petite lettre placée au-dessus d'un mot pour indiquer un renvoi. || **2.** Groupe de lettres majuscules en haut des colonnes ou des pages d'un dictionnaire, servant à préciser les initiales des mots qui s'y trouvent. || **3.** Lettre d'un corps plus gros, ornée ou non, occupant la hauteur de plusieurs lignes de texte au début d'un chapitre, d'un paragraphe : *C'est une grande page de plain-chant avec un texte gothique sous les portées de quatre lignes, des rubriques et une lettrine ornée* (France).

• SYN. : **2** *syllabe d'amorce ;* **3** *lettre grise, lettre historiée, lettre montante, lettre ornée.*

lettrisé [lɛtrize] adj. m. (dér. savant de *lettre ;* 1611, Cotgrave). Se dit de vers dont tous les mots commencent par la même lettre.

lettrisme [lɛtrism] n. m. (de *lettre ;* v. 1945). Théorie littéraire qui fait consister la poésie dans des séquences graphiques disposées selon les seules nécessités de l'effet phonique.

lettriste [lɛtrist] adj. (de *lettrisme ;* v. 1945). Qui se rapporte au lettrisme.

◆ n. m. (v. 1945). Adepte du lettrisme.

1. leu (à la queue leu). V. QUEUE.

2. leu [leu] n. m. (mot roumain ; 1931, Larousse). Unité monétaire roumaine.

• Pl. *des* LEI.

leuc(o)- [løk(o)], élément tiré du gr. *leukos,* brillant, pur, limpide, d'où « blanc », et entrant, comme préfixe, dans la composition de nombreux mots savants.

leucanie [løkani] n. f. (lat. scientif. moderne *leucania,* du gr. *leukos,* blanc [V. LEUC(O)-] ; 1842, Acad.). Papillon nocturne dont la chenille vit sur les graminées.

leucémide [løsemid] n. f. (dér. savant de *leucémie ;* 1931, Larousse). Nom donné à diverses lésions cutanées apparaissant au cours des leucémies.

leucémie [løsemi] n. f. (allem. *Leukämie,* leucémie, du gr. *leukos,* blanc, et *haima,* sang ; 1855, Nysten, écrit *leukémie ; leucémie,* 1888, Larousse). Maladie caractérisée par une augmentation anormale des globules blancs.

leucémique [løsemik] adj. (de *leucémie ;* 1931, Larousse). Relatif à la leucémie : *Affection leucémique.*

◆ adj. et n. (1959, Robert). Atteint de leucémie : *Un enfant leucémique. Un, une leucémique.*

1. leucite [løsit] n. f. (du gr. *leukos,* blanc, et du suff. scientif. *-ite ;* 1801, Fourcroy). Silicate d'aluminium et de potassium des roches volcaniques.

2. leucite [løsit] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1888, Larousse). Corpuscule du protoplasme des cellules végétales.

leuco-. V. LEUC(O)-.

leuco-activant [løkoaktivɑ̃] adj. m. (de *leuco[cyte]* et de *activant,* part. prés. adjectivé de *activer ;* 1931, Larousse). *Pouvoir leuco-activant,* en physiologie, pouvoir que détient tout sérum normal d'activer les propriétés phagocytaires des leucocytes.

leucoblaste [løkɔblast] n. m. (de *leuco-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* bourgeon, germe ; 1962, Larousse). Cellule représentant l'élément le plus jeune, le plus indifférencié de la série leucocytaire, qui se trouve dans le sang des malades atteints de leucémie.

leucoblastique [løkɔblastik] adj. (de *leucoblaste ;* 1931, Larousse). Qui est relatif à la formation des globules blancs.

leucocytaire [løkɔsitɛr] adj. (de *leucocyte ;* 1907, Larousse). Relatif aux leucocytes : *Formule leucocytaire.*

leucocyte [løkɔsit] n. m. (de *leuco-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1855, Nysten). Globule blanc du sang.

leucocytogenèse [løkɔsitɔʒənɛz] n. f. (de *leucocyto-,* élément tiré de *leucocyte,* et de *genèse ;* 1907, Larousse). Formation des globules blancs.
• SYN. : *LEUCOPOÏÈSE.*

leucocytolyse [løkɔsitɔliz] n. f. (de *leucocyto-,* élément tiré de *leucocyte,* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1902, Larousse). Destruction des leucocytes dans le sang.
• REM. On dit aussi LEUCOLYSE (de *leuco-[cyte]* et de *-lyse ;* 1907, Larousse).

leucocytose [løkɔsitoz] n. f. (de *leucocyte ;* 1878, Larousse). Augmentation anormale du nombre des globules blancs du sang.

leucodermie [løkɔdɛrmi] n. f. (de *leuco-* et de *-dermie,* du gr. *derma,* peau ; 1902, Larousse). Décoloration de la peau par disparition de la pigmentation normale.

leucolyse n. f. V. LEUCOCYTOLYSE.

leucoma [løkɔma] ou **leucome** [løkom] n. m. (bas lat. médic. *leucoma,* tache blanche, taie [sur l'œil], emploi spécialisé du gr. *leukôma,* tableau peint en blanc, dér. de *leukoûn,* rendre blanc, de *leukos,* blanc ; 1765, *Encyclopédie*). Taie blanche de la cornée de l'œil, provoquée par une plaie ou par une ulcération.

leucomélanodermie [løkɔmelanɔdɛrmi] n. f. (de *leuco-* et de *mélanodermie ;* 1931, Larousse). Trouble de la pigmentation cutanée.

leucomyélite [løkɔmjelit] n. f. (de *leuco-* et de *myélite ;* 1902, Larousse). Inflammation des cordons blancs de la moelle épinière.

leuconychie [løkɔniki] n. f. (de *leuco-* et de *-onychie,* du gr. *onux, onukhos,* ongle ; 1931, Larousse). Coloration blanche, partielle, des ongles.

leucopédèse [løkɔpedɛz] n. f. (de *leuco[cyte]* et de *-pédèse,* gr. *pêdêsis,* action de bondir, de *pêdân,* bondir, s'élancer ; 1962, Larousse). *Leucopédèse digestive,* afflux normal des leucocytes dans l'appareil gastro-intestinal, au moment de la digestion.

leucopénie [løkɔpeni] n. f. (de *leuco-[cyte]* et de *-pénie,* gr. *penia,* pauvreté, indigence ; 1902, Larousse). Diminution anormale du nombre de globules blancs.

leucopénique [løkɔpenik] adj. (de *leucopénie ;* 1931, Larousse). Qui a un nombre de globules blancs inférieur à la normale.

leucoplasie [løkɔplazi] n. f. (de *leuco-* et de *-plasie,* du gr. *plasis,* action de façonner, de modeler, dér. de *plassein* ou *-ttein,* façonner ; 1902, Larousse). Inflammation des muqueuses, surtout de celles de la bouche, qui se recouvrent d'une couche cornée et de taches blanches.

leucoplaste [løkɔplast] n. m. (de *leuco-* et de *-plaste,* gr. *plastos,* façonné, modelé, de *plassein* ou *-ttein,* façonner ; 1931, Larousse). Corpuscule contenu dans le cytoplasme des cellules végétales, et produisant le plus souvent un grain d'amidon.

leucopoïèse [løkɔpɔjɛz] n. f. (de *leuco[cyte]* et de *-poïèse,* gr. *poiêsis,* production ; 1907, Larousse). Syn. de LEUCOCYTOGENÈSE.

leucorrhée [løkɔre] n. f. (de *leuco-* et de *-rrhée,* du gr. *rheîn,* couler ; fin du XVIIIe s.). Écoulement muqueux des parties génitales, chez la femme.

leucose [løkoz] n. f. (de *leuc[o]-* et du suff. scientif. *-ose ;* 1962, Larousse). Ensemble des proliférations leucocytaires décelables par l'examen du sang, par ponction sternale et par l'examen de la moelle osseuse.

leude [lød] n. m. (lat. mérovingien *leudes,* gens d'un chef, francique **leudi,* gens ; 1748, Montesquieu [probablem. beaucoup plus anc., car le dér. *leudien* est attesté dès le XIVe s.]). Homme libre attaché par un serment de fidélité à la personne d'un roi mérovingien, dont il tenait une terre : *Toujours ce ciel de fer et ces grands leudes roux* (Samain). *Il avait pourtant pris, depuis quelque temps, en face du baron, des manières de séide, des façons de leude qui n'annonçaient guère cette insurrection* (Proust).

1. leur [lœr] pron. pers. de la 3e pers. plur. (forme apocopée — due à l'emploi proclitique du mot — issue du lat. *illorum,* proprem. « d'eux », génitif plur. du pron. dém. *ille,* celui-là ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *lor* [*leur,* XIIe s.]). V. LUI 2.

2. leur, leurs [lœr] adj. poss. de la 3e pers. du plur. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *lor, lur* [*leur,* XIIIe s.], au sens 1 [l'-*s* du plur. apparaît au XIVe s., mais ne s'impose qu'au XVIIe] ; sens 2, XIIe s., Roncevaux). **1.** Adjectif atone et toujours épithète, signifiant « qui est à eux, à elles, qui est d'eux, d'elles » : *Oh ! par un ciel d'été qui n'aimerait à voir | Cette école en plein champ où leur troupe* [des enfants] *est assise* (Lamartine). *Leurs yeux* [des esclaves] *étaient rouges, les fers de leurs pieds sonnaient, toutes leurs poitrines haletaient d'accord* (Flaubert). || Avec une valeur d'habitude : *Les uns* [les paquebots] *dorment et filent leurs douze ou treize nœuds sur une eau paisible* (Morand). || Avec une valeur affectueuse, « leur cher » : *Mme Pernelle et Orgon chérissaient leur Tartuffe.* || **2.** *Littér.* Adjectif tonique, employé comme attribut du sujet ou du complément d'objet : *Les Soviets déclaraient faire leurs toutes les revendications turques* (Grousset).

• REM. **1.** *Leur* (comme *notre* et *votre*) et le nom qu'il qualifie se mettent au singulier quand un seul objet, un seul être est commun à plusieurs possesseurs : *Ces nues formaient* [...] *des bancs d'une ouate éblouissante si doux à l'œil qu'on croyait ressentir leur mollesse et leur élasticité* (Chateaubriand).

2. Ils se mettent au pluriel quand chaque possesseur possède plusieurs objets : *Les écoliers rangent leurs livres dans les cartables.*

3. Quand chaque possesseur possède un seul objet, on rencontre le singulier si l'on envisage chaque objet : *De hardis compagnons sifflaient sur leur échelle* (Sully Prudhomme) ; le pluriel si l'on considère la pluralité des objets possédés : *Cependant les marchands ont rouvert leurs boutiques* (Hugo).

4. Pour l'emploi de l'adjectif possessif en relation avec le pronom indéfini *chacun,* v. ce mot.

5. *Leur* se répète : *a)* devant les noms coordonnés ou juxtaposés : *Ils firent venir leurs enfants et leurs cousins ;* sauf s'ils constituent un tout, principalement dans les locutions consacrées : *Ils convoquèrent leurs amis et connaissances. Il me fallut adopter leurs us et coutumes ; b)* devant les adjectifs se rapportant à des noms réellement différents : *Je connais leurs grands et leurs petits enfants.* La répétition est impossible si les adjectifs se rapportent au même nom : *Ils ont donné mainte preuve de leur étonnante et naïve simplicité.*

3. leur (le) [ləlœr], **la leur** [lalœr], **les leurs** [lelœr] pron. poss. m., f., et pl. des deux genres (de l'art. défini et de *leur* 2 [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland*). La personne, la chose qui est à eux, à elles : *Pas un seul n'osa insulter à la misère de celui qui avait causé la leur* (Mérimée). *Nous maintenons nos projets, qu'ils poursuivent les leurs !*

◆ **le leur** n. m. (v. 1207, Villehardouin). Ce qui est à eux, à elles : *Elles dépensaient sa maigre pension à sa nourriture* [de leur père], *à son entretien, en ajoutant beaucoup du leur* (Zola). *Je ne veux rien du leur.* ‖ *Ils y ont mis du leur,* ils y ont mis de la bonne volonté, ils ont fait des efforts ou des concessions.

◆ **les leurs** n. m. pl. (1080, *Chanson de Roland*). Leurs parents, leurs amis, ceux qui appartiennent au même groupe, au même parti : *Avec leur caractère de chien, ils ont réussi à se brouiller avec les leurs.* ‖ *Des leurs,* parmi eux : *Nous serons des leurs dimanche à la campagne.*

leurre [lœr] n. m. (francique **lôpr,* appât ; fin du XII^e^ s., Reclus de Moiliens, écrit loire [*leurre,* fin du XIV^e^ s.], au sens 1 [*oiseau de leurre,* 1587, F. de La Noue] ; sens 2, 1769, Duhamel du Monceau ; sens 3, 1580, Montaigne [employé d'une façon non péjor., v. 1320, Watriquet de Couvin ; « espoir mal fondé et trompeur », v. 1770, J.-J. Rousseau]). **1.** Morceau de cuir rouge, imitant la forme d'un oiseau, garni de plumes et qui permet au fauconnier de faire revenir l'oiseau sur son poing : *Dresser un gerfaut au leurre.* ‖ *Oiseau de leurre,* oiseau de fauconnerie dressé à revenir au leurre. ‖ **2.** Appât factice en métal ou en plastique, employé dans la pêche au lancer. ‖ **3.** *Fig.* Artifice spécieux qui attire et trompe : *L'exemple est un dangereux leurre* [...]. *Où la guêpe a passé, le moucheron demeure* (La Fontaine). ‖ Espoir mal fondé et trompeur : *Le dogme de la solidarité internationale n'avait été qu'un leurre* (Martin du Gard).

● SYN. : **3** *appât, appeau, piège, traquenard ; attrape-nigaud* (fam.), *duperie, imposture, mirage, mystification.*

leurrer [lœre] v. tr. (de *leurre* [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au part. passé, écrit *luirié,* au sens de « rusé » ; à l'infin., écrit *loirier,* au sens 1, v. 1220, Coincy [*leurrer,* 1373, Gace de la Bigne] ; sens 2, début du XV^e^ s., A. Chartier [employé d'une façon non péjor., v. 1193, Hélinant]). **1.** Dresser à revenir au leurre : *Leurrer un faucon.* ‖ **2.** *Fig.* Tromper par de séduisants artifices ou d'illusoires espérances : *Cet escroc a leurré ses associés sur les bénéfices de l'entreprise.*

● SYN. : **2** *berner, duper, embobiner* (fam.), *se jouer, mystifier, rouler* (fam.), *tromper.*

◆ **se leurrer** v. pr. (1808, d'Hautel [*se leurrer de,* « se flatter de », 1637, Corneille]). Nourrir de vaines espérances, de brillantes illusions : *Il se leurre sur la gravité de la situation.*

● SYN. : *s'abuser, s'illusionner, se mettre le doigt dans l'œil* (pop.).

lev [lɛv] n. m. (mot bulgare ; 1923, Larousse). Unité monétaire de la Bulgarie, divisé en 100 stotinki : *Je serai payé jusqu'aux derniers leva, jusqu'aux derniers stotinkis* [sic] (Duhamel).

● Pl. *des* LEVA.

1. levade [ləvad] n. f. (mot auvergnat, correspondant étymologiquement au franç. *levée* [v. ce terme] et à l'anc. provenç. *levada,* levée de terre [de *levar,* lever, lat. *levare,* V. LEVER 1] ; 1874, *les Primes d'honneur,* p. 439). Dans le centre de la France, pré situé sur un coteau.

2. levade [ləvad] n. f. (de *lever* 1 ; XX^e^ s.). En équitation, saut dans lequel le cheval dresse l'avant-main en restant sur ses jarrets ployés.

levage [ləvaʒ] n. m. (de *lever* 1 ; 1289, Godefroy, au sens de « droit sur les bestiaux » ; sens 1, 1660, Oudin ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4, 1842, Mozin). **1.** Action de lever, de soulever une charge : *Appareil de levage.* ‖ **2.** Action de retirer, d'enlever le poisson pour le livrer aux acheteurs, le sel dans les salines, la dentelle des parchemins où elle est fixée. ‖ **3.** Action de lever les impôts : *Le levage des dîmes.* ‖ **4.** Action de lever par fermentation, ébullition : *Le levage de la pâte.*

levain [ləvɛ̃] n. m. (lat. pop. **levamen,* levain, du lat. class. *levare,* lever — V. LEVER 1 [le lat. class. *levamen,* de même origine, signifiait seulement « soulagement »] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [« la pâte qui fermente », v. 1268, É. Boileau] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). **1.** Morceau de pâte aigrie qui, mélangé à la pâte du pain, la fait lever, fermenter : *Il fit cuire un chevreau, pétrit des pains sans levain, mit la chair dans une corbeille* (France). *Conserver un morceau de pâte pour le levain de la prochaine fournée.* ‖ La pâte qui fermente. ‖ **2.** Substance capable de provoquer une fermentation : *Levain de bière. Levain doux.* ‖ **3.** *Fig.* Ce qui peut faire naître ou exciter les idées, les passions, les sentiments (le plus souvent en mauvaise part) : *Une passion vraie et malheureuse est un levain empoisonné qui reste au fond de l'âme et qui gâterait le pain des anges* (Chateaubriand). *Levain de discorde.*

● SYN. : **2** *levure ;* **3** *ferment, germe.*

levant, e [ləvɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *lever* 1 ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Se dit du Soleil ou d'un astre qui se lève : *Elle* [...] *gémit toute seule dans la campagne jusqu'au soleil levant* (Flaubert). *La lune levante dans un ciel vert* (Colette). ‖ **2.** *Empire du Soleil levant,* ancien nom de l'Empire japonais.

● CONTR. : **1** *couchant.*

◆ **levant** n. m. (sens 1, fin du XIV^e^ s. ; sens 2, XVI^e^ s. [*vent de levant,* même sens, 1549, R. Estienne] ; sens 3, début du XVI^e^ s. ; sens 4, 1874, d'après Littré, 1877). **1.** Côté de l'horizon où le soleil se lève : *Elle montra un sentier qui, partant du bassin, allait se perdre dans la campagne du côté du levant* (France). ‖ **2.** Vent d'est qui souffle sur la France méditerranéenne. ‖ **3.** *Le Levant,* pays bordant la côte méditerranéenne de l'Asie, surtout la Syrie et le Liban. (Dans ce sens prend la majuscule.) ‖ *Les Échelles du Levant,* v. ÉCHELLE. ‖ **4.** *Vx.* Tabac léger de cette région : *Fumer du levant.*

● SYN. : **1** *est, orient.* — CONTR. : **1** *couchant, occident, ouest.*

levantin, e [ləvɑ̃tɛ̃, -in] adj. et n. (de *levant,* n. m. ; 1575, Thevet, aux sens 1-2 [pour les habitants du Levant qui ne sont ni Turcs ni Arabes, 1893, *Dict. général*]). **1.** Relatif au Levant : *Usages levantins.* ‖ **2.** Habitant ou originaire du Levant. ‖ *Spécialem.* Se dit des habitants du Levant qui ne sont ni Turcs ni Arabes.

◆ **levantine** n. f. (sens 1, 1811, Brunot ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Étoffe de soie, unie, fabriquée à l'origine dans le Levant : *M^me^ Grandet mettait invariablement une robe de levantine verdâtre* (Balzac). ‖ **2.** Dague à lame courte, asymétrique, dont le pommeau s'épanouissait en deux ailes, ou oreilles, en usage aux XIV^e^ et XV^e^ s. (Syn. DAGUE À OREILLES.)

lève [lɛv] n. f. (déverbal de *lever* 1 ; 1242, Godefroy, écrit *lesve,* au sens de « impôt » ; 1611, Cotgrave, écrit *lève,* au sens de « espèce de cuiller pour lever la boule, au jeu du mail » ; sens 1, 1893, *Dict. général ;* sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1931, Larousse ; sens 4, 1873. Larousse). **1.** *Vx.* Pièce de bois soulevant le pilon du moulin à poudre. ‖ **2.** Lame soulevant le maillet qui doit retomber sur les chiffons broyés, dans un moulin à papier. ‖ **3.** Outil de tonnelier. ‖ **4.** Mouvement ascendant des lisses du métier à tisser.

levé [ləve] n. m. (part. passé substantivé de *lever* 1 ; 1534, Rabelais, au sens de « cartes

qu'on ramasse après chaque coup gagné » ; sens 1, av. 1853, Arago [aussi « le plan ainsi levé »] ; sens 2, 1867, Littré [aussi « le temps sur lequel on lève la main, le pied »] ; sens 3, 1666, Molière ; sens 4, 1873, Larousse). **1.** Action de lever, de dresser un plan : *On procède aux levés des terrains.* || Le plan ainsi levé : *On examinait soigneusement les levés de terrains.* (V. aussi LEVÉE et LEVER 2.) || **2.** En musique, action de lever la main, le pied, en battant la mesure (par opposition au *frappé*). || Le temps sur lequel on lève la main, le pied. || **3.** Class. *Levé du roi,* v. LEVER || **4.** *Voter par assis et levé,* v. ASSIS.

lève-cadre [lɛvkadr] n. m. (de *lève,* forme du v. *lever* 1, et de *cadre ;* 1902, Larousse). Outil utilisé par les apiculteurs pour ôter les cadres des ruches mobiles.

• Pl. *des* LÈVE-CADRES.

lève-cul (à) [alɛvky] loc. adv. (de *lève,* forme du v. *lever* 1, et de *cul ;* 1599, Esparron [*voler à lève-cul ; jouer à lève-cul,* 1752, Trévoux — *jouer au cul levé,* même sens, 1560, Viret]). *Vx* et *triv.* En se levant de sa place. || *Jouer à lève-cul,* jouer les uns après les autres en prenant la place de celui qui perd. || *Voler à lève-cul,* en parlant de l'oiseau de chasse, voler en attendant que le gibier se lève pour fondre dessus.

levée [ləve] n. f. (part. passé fém. substantivé de *lever* 1 ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens II, 4 [aussi « action de prélever »] ; sens I, 1, v. 1355, Bersuire ; sens 1, 2, 1564, Liébault ; sens 1, 3, 1962, Larousse [aussi *levée alluviale*] ; sens II, 1, 1530, Palsgrave [*levée de boucliers,* 1835, Acad. — d'abord « préparation d'une expédition militaire », v. 1460, G. Chastellain ; au fig., av. 1778, Voltaire — *levée,* même sens, v. 1460, G. Chastellain] ; sens II, 2, 1845, Bescherelle ; sens II, 3, 1679, J. Savary [*levée du corps,* 1690, Furetière] ; sens II, 5, 1690, Furetière ; sens II, 6, 1559, Amyot [*levée en masse,* 1793, Brunot] ; sens II, 7, 1936, Capitant ; sens II, 8, 1549, R. Estienne [*levée d'écrou,* XXe s. ; *levée de camp,* 1962, Larousse] ; sens II, 9, 1936, Capitant ; sens II, 10, 1935, A. Gide ; sens II, 11, début du XVIIIe s. ; sens II, 12, 1962, Larousse ; sens II, 13, av. 1890, Maupassant [« soulèvement des vagues sous l'action du vent », 1691, Ozanam] ; sens II, 14, 1812, Mozin ; sens II, 15, av. 1896, Goncourt [« action de sortir de table », 1690, Furetière] ; sens III, 1, 1669, Widerhold ; sens III, 2-3, 1867, Littré ; sens III, 4, 1829, Boiste ; sens III, 5, 1680, Richelet).

I. MATÉRIAU LEVÉ ET ENTASSÉ SUR UNE MÊME LIGNE. **1.** Remblai de terre, de pierres, de maçonnerie élevé dans un but de défense : *Les Anglais* [...] *placèrent leurs canons et leurs bombardes sur la levée de Saint-Jean-le-Blanc..* (France). || **2.** Digue parallèle à un cours d'eau, destinée à protéger des inondations : *Nous avions gagné la levée d'Héliopolis, construite jadis pour mettre cette ville à l'abri des plus hautes inondations* (Nerval). *Vraiment vous auriez vu le poète et l'apprenti descendre bras dessus bras dessous les rues d'Indret, se promener en causant sur la levée de la Loire, vous les eussiez pris pour deux véritables amis* (Daudet). || **3.** *Levée de galets,* amas de galets qui se forme à une certaine distance de la côte. || *Levée alluviale,* bourrelet d'alluvions sur le bord du lit d'un cours d'eau ou d'un chenal de marée.

II. ACTION DE LEVER. **1.** *Class.* Action de déplacer de bas en haut : *Sachez émouvoir le spectateur dès la levée de la toile* (d'Alembert). || *Levée de boucliers,* manifestation de soldats romains entrant en révolte contre leur général ; au *fig.,* manifestation d'opposition violente et générale à une autorité, à une mesure : *Je vous dirai même qu'au Jockey, quand on a appris ces prouesses, cela a été une levée de boucliers, un véritable tollé* (Proust). || **2.** Course, espace parcouru par un piston, une soupape, un clapet. || **3.** Action de retirer, de faire sortir de sa place : *Levée d'un appareil. Levée des scellés.* || *Levée du corps,* acte par lequel on enlève le corps de la maison mortuaire pour l'inhumer ou l'exposer ; cérémonie qui se déroule à cette occasion. || **4.** Action de recueillir, de ramasser : *Le facteur procédait à la levée des lettres.* || Action de prélever : *La levée des impôts.* || **5.** Au jeu, action de ramasser les cartes qu'on vient de gagner. || **6.** *Levée des troupes,* leur enrôlement. || *Levée en masse,* appel aux armes de la nation tout entière : *C'est la levée en masse. Pour la première fois dans les Temps modernes, un peuple entier est appelé à la défense de son sol* (Aubry). || **7.** *Levée d'un jugement,* dans la langue juridique, acte par lequel une partie se fait délivrer par le greffier copie d'un jugement. || **8.** Action de faire cesser : *Levée de siège, de blocus. Levée de séance, d'audience. Levée des arrêts, des punitions.* || *Levée d'écrou,* v. ÉCROU. || *Levée de camp,* départ d'une troupe d'un camp, d'un bivouac. || **9.** *Levée d'option,* en droit, acte par lequel le bénéficiaire d'une promesse de vente se déclare acquéreur d'un bien aux conditions convenues. || **10.** Fait de cesser : *Pourquoi la levée d'une douleur apporte-t-elle moins de joie que la fin d'une joie ne cause de peine ?* (Gide). || **11.** Action des plantes qui sortent de terre, qui poussent : *Il aimait à se promener dans les champs* [...], *considérant la levée du blé ou la floraison des colzas* (Maupassant). || **12.** Action de fermenter : *La levée du pain.* || **13.** Action de se lever, de se soulever : *Ce fut d'abord un cri d'épouvante, puis une levée tumultueuse* (Maupassant). || Soulèvement des vagues sous l'action du vent : *Il y a toujours beaucoup de levée sur les bas-fonds.* || **14.** Action de lever un plan. (V. aussi LEVÉ et LEVER 2.) || **15.** Action de sortir du lit : *Heureuses et lasses comme à une première levée* (Goncourt).

III. LE RÉSULTAT DE L'ACTION DE LEVER, CE QU'ON LÈVE. **1.** En couture, ce qu'on prélève d'une pièce de tissu pour faire un habit, une chemise, etc. || **2.** Sommes retirées d'un compte en banque. || **3.** Bande de verre coupée par un vitrier pour réduire la vitre aux dimensions voulues. || **4.** Lettres ramassées dans la boîte par l'employé des postes. || **5.** Cartes ramassées par le joueur gagnant : *Il a fait six levées.*

• SYN. : **I, 2** *chaussée.* || **II, 10** *disparition, dissipation, effacement, suppression ;* **15** *lever.*

lève-et-baisse [lɛvebɛs] n. m. invar. (de *lève, baisse,* formes des v. *lever* 1, *baisser,* et de la conj. *et ;* 1873, Larousse). Mécanique d'armures servant à lever et à abaisser les lames du métier à tisser.

lève-gazon [lɛvgazɔ̃] n. m. invar. (de *lève,* forme du v. *lever,* et de *gazon ;* 1842, Mozin). En horticulture, outil servant à détacher du sol des bandes de gazon préalablement coupées.

1. lever [ləve] v. tr. (lat. *levare,* soulager, diminuer, affaiblir, soulever, lever en l'air, et, à basse époque, « lever [en parlant de la pâte] » ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 1 [*lever bannière, lever le sabre contre quelqu'un,* 1867, Littré ; *lever la bannière,* fin du XVIIe s., Saint-Simon ; *lever l'étendard,* 1688, Bossuet] ; sens I, 2, v. 980, *Passion du Christ* [*lever son verre,* 1874, Barbey d'Aurevilly ; *lever la rame,* 1677, Jal ; *lever les guérets,* 1514, Godefroy] ; sens I, 3, v. 1265, J. de Meung [*lever le rideau,* 1835, Acad. — ... *la toile,* 1765, *Encyclopédie ; lever le voile,* 1873, Larousse ; *lever le masque,* 1629, Corneille] ; sens I, 4, fin du XIVe s., E. Deschamps [*lever les mains au ciel,* 1833, Mérimée — ... *les bras..,* même sens, 1690, Furetière ; *lever la main sur quelqu'un,* 1538, R. Estienne —... *le bras..,* 1642, Corneille ; *lever le poing,* 1923, R. Martin du Gard ; *lever les bras au ciel,* 1935, J. Romains ; *ne pas lever le doigt,* 1935, Acad. — ., *le petit doigt,* 1936, R. Martin du Gard ; *lever les épaules,* 1867, Littré ; *lever le coude,* 1752, Ph. Leroux ; *lever le pied,* 1835, Acad. ; *au pied levé,* 1549, R. Estienne ; *lever la patte,* XXe s. — *lever la jambe,* même sens, 1651, Scarron ; *lever la tête,* fin du XIVe s., E. Des-champs — ... *le front,* 1670, Molière ; *lever les yeux,* v. 1360, Froissart — ... *le regard,* 1873, Larousse ; « regarder en face avec assurance », 1651, Scarron ; *lever les yeux au ciel,* 1546, Rabelais ; *lever les yeux sur quelqu'un, sur quelque chose,* 1690, Furetière ; *ne pas lever les yeux de,* 1588, Montaigne ; *lever le nez,* 1611, Cotgrave ; *lever la crête,* 1541, Calvin] ; sens I, 5, XIIe s., *Roncevaux ;* sens I, 6, 1935, Acad. ; sens

II, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [en horticulture, 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1596, Hulsius ; sens II, 3, v. 1270, *Studier i Modern språkvetenskap*, XIV, 93 [*lever la lettre*, 1867, Littré] ; sens II, 4, 1690, Furetière [*lever les boîtes aux lettres*, XX[e] s. ; *lever les cartes*, 1680, Richelet — *lever*, même sens, 1873, Larousse] ; sens II, 5, XIII[e] s., Godefroy ; sens II, 6, 1660, Retz [*lever le siège*, v. 1360, Froissart — au fig., 1754, d'après Féraud, 1787 ; *lever le camp*, 1564, *Indice de la Bible*] ; sens II, 7, v. 1536, M. Du Bellay [*lever une option*, 1959, Robert] ; sens III, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*lever un lièvre*, au fig., 1663, Chapelain] ; sens III, 2, fin du XIX[e] s., A. Daudet ; sens III, 3, 1776, Esnault [en parlant d'une prostituée, « racoler », XX[e] s.] ; sens III, 4, 1690, Furetière [« mettre quelqu'un debout, en général », XIII[e] s., *Assises de Jérusalem* ; « retirer du lit et habiller », milieu du XVI[e] s., Amyot] ; sens III, 5, fin du XV[e] s., Commynes). [Conj. **5 a.**]

I. 1. Placer verticalement ce qui était horizontal ou penché : *Lever une barrière, une échelle. Lever le pont d'un château fort.* || Vx. *Lever bannière*, arborer sa bannière sur le château pour appeler aux armes ses vassaux. || Vx. *Lever le sabre contre quelqu'un*, l'attaquer. || Fig. *Lever la bannière, l'étendard*, se révolter contre, partir en guerre pour. || **2.** Déplacer une chose vers le haut : *Il s'approchait d'une de ces maisons, levait le lourd marteau de la poterne et frappait timidement* (Daudet). || *Lever son verre*, boire à la santé de quelqu'un. || *Lever la rame*, cesser de ramer en maintenant la rame horizontale au-dessus de l'eau. || *Lever l'ancre*, v. ANCRE. || Vx. *Lever les guérets*, donner le premier labour à une terre qui a reposé quelque temps. || **3.** Déplacer vers le haut pour découvrir ce qui est caché : *Lever un coin du rideau.* || *Lever le rideau, la toile*, au théâtre, faire apparaître la scène et commencer le spectacle. || Fig. *Lever le voile*, révéler ce qui était secret. || Fig. *Lever le masque*, cesser de feindre. || **4.** Porter ou diriger vers le haut une partie du corps : *Quand il parlait, il ne levait jamais ni un bras, ni un doigt* (Valéry). || *Lever les mains au ciel*, faire un geste d'imploration. || *Lever la main, le bras sur quelqu'un*, chercher à le frapper : *Il a osé lever la main sur son père.* || *Lever le poing*, manifester par ce geste une menace, ou faire un signe de salut, comme au temps du Front populaire : *L'auto repartit parmi les tapes sur l'épaule, les poings levés* (Malraux). || *Lever les bras au ciel*, manifester par ce geste son impuissance, son indignation ou son étonnement. || Fig. *Ne pas lever le doigt, le petit doigt*, ne pas faire le moindre effort pour aider quelqu'un. || *Lever les épaules*, manifester par ce geste son mépris, son agacement ou son indifférence. || Fam. *Lever le coude*, v. COUDE. || Fam. *Lever le pied*, s'enfuir, déguerpir ; *spécialem.*, faire banqueroute. || *Au pied levé*, au moment où l'on se dispose à partir, à l'improviste. || *Lever la patte*, en parlant d'un chien, uriner. || *Lever la tête, le front*, redresser la tête par fierté ou avec assurance et confiance : *Lève la tête, Jérusalem. Regarde la foule immense de ceux qui construisent et de ceux qui cherchent* (Teilhard de Chardin). || *Lever les yeux, le regard*, regarder vers le haut ; au *fig.*, regarder en face avec assurance : *Je n'osais lever les yeux.* || *Lever les yeux au ciel*, pour supplier Dieu, pour exprimer son désarroi ou son espoir. || *Lever les yeux sur quelqu'un*, le regarder. || Fig. *Lever les yeux sur quelque chose*, y aspirer, y prétendre. || *Ne pas lever les yeux de*, ne pas cesser de regarder. || Fam. *Lever le nez*, redresser la tête pour regarder. || Fig. *Lever la crête*, v. CRÊTE. || **5.** Vx. *Lever le cri*, pousser le cri d'alarme convenu en cas de péril. || **6.** Fig. *Lever le cœur à quelqu'un*, lui donner la nausée : *C'est votre société politique entière qui nous fait lever le cœur* (Camus).

II. 1. Faire sortir de sa place en soulevant, enlever : *Lever des filets. Lever un couvercle. Lever des scellés. Le chirurgien a levé le premier appareil* (Acad.). || En horticulture, enlever de terre avec les racines : *Lever une tulipe. Lever un arbre en motte.* || **2.** *Fig.* Représenter sur une surface plane en dessinant : *J'ai levé déjà un petit plan exact de chaque parcelle* (Zola). *Pendant que Thérèse lisait, Jacques levait vivement une aquarelle* (Theuriet). *Lever une carte.* || **3.** Prendre une partie d'un tout : *Il leva sur sa réserve la somme en question* (Flaubert). *Lever une aile de poulet, les filets d'un poisson.* || *Lever la lettre*, en typographie, prendre les caractères de la casse pour les aligner dans le composteur. || **4.** Ramasser, recueillir en enlevant, en retirant : *Le facteur lève le courrier.* || *Lever les boîtes aux lettres*, ramasser les lettres qu'elles renferment. || *Lever les cartes*, et, absol., *lever*, ramasser les cartes gagnées à la suite d'un coup. || **5.** Faire payer, percevoir un impôt, un tribut : *Vous levez un tribut sur ces enfants* (Chateaubriand). *Il convient* [...] *de lever un impôt équitable, afin de subvenir aux dépenses publiques* (France). || **6.** Faire cesser : *Lever la séance, l'audience. Lever le blocus. Lever les arrêts, la consigne, les punitions. Lever une interdiction, l'interdit, l'excommunication.* || *Lever le siège*, mettre fin aux opérations du siège ; au *fig.*, se disposer à quitter une réunion, une société. || *Lever le camp*, en parlant d'une troupe, quitter un camp, un bivouac. || **7.** *Fig.* Faire disparaître : *L'événement a levé ce qu'il pouvait rester de doutes* (Gide). *Les silences d'Edmond renseignaient peu à peu Armand sur sa méprise et levaient en bien le mépris de ce grand frère* (Aragon). *Lever un obstacle. Lever un scrupule.* || *Lever une option*, y mettre fin en acceptant le contrat.

III. 1. Faire sortir de son gîte un animal sauvage : *Lever une compagnie de perdreaux. Lever un lièvre.* || Fig. et fam. *Lever un lièvre*, soulever une question embarrassante : *Il y a un type dans « la Mêlée » qui voudrait lever un lièvre à propos de la Légion d'honneur* (Duhamel). || **2.** Se mettre en quête d'une personne : *Des acteurs qui venaient là pour « lever » un directeur, trouver un bon engagement* (Daudet). || **3.** *Fam.* Séduire : *Cette ruelle gothique avait pour moi quelque chose de si réel, que si j'avais pu y lever et y posséder une femme, il m'eût été impossible de ne pas croire que c'était l'antique volupté qui allait nous unir* (Proust). || *Fam.* En parlant d'une prostituée, racoler : *C'est sûrement un homme, si nous le levions ?* (Morand). || **4.** Faire sortir du lit, mettre debout un malade : *Aujourd'hui on lève parfois les patients quelques heures après l'opération.* || Retirer du lit et habiller : *Lever un enfant.* || **5.** Appeler aux armes, mobiliser : *Le gouvernement a levé deux classes.*

● SYN. : **I, 1** *relever* ; **2** *élever, hausser, hisser, monter* ; **3** *soulever* ; **4** *dresser, redresser.* || **II, 1** *ôter, retirer* ; **3** *prélever, retenir* ; **6** *anéantir, effacer, ruiner, supprimer.* || **III, 5** *enrôler, recruter.* — CONTR. : **I, 1** *baisser, coucher, pencher* ; **2** *abaisser, descendre* ; **4** *courber, fléchir, incliner.* || **II, 1** *apposer, disposer, mettre, poser* ; *laisser, maintenir* ; **6** *éveiller, susciter.* || **III, 4** *asseoir, coucher, étendre* ; **5** *démobiliser.*

◆ v. intr. (v. 1155, Wace, au sens de « se lever, se mettre debout » ; sens 1, XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch [en parlant de plantes, XV[e] s. — d'abord *se lever*, même sens, v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; sens 2, 1256, Ald. de Sienne ; sens 3, 1962, Larousse [« se gonfler de colère ou de joie, en parlant du cœur », v. 1160, *Moniage Guillaume*]). **1.** Se déplacer vers le haut. || En parlant de plantes, commencer à sortir de terre : *« Le Blé qui lève », roman de R. Bazin.* || **2.** En parlant d'une pâte, fermenter. || **3.** *Le cœur lui lève*, son cœur se soulève, il ressent un vif dégoût.

◆ **se lever** v. pr. (1080, *Chanson de Roland*, au sens de « s'élever [en parlant de la voix, d'un bruit, etc.] » ; sens 1, XII[e] s., *Roncevaux* [*se lever pour, contre*, 1835, Acad.] ; sens 2, 1694, Bossuet ; sens 3, XIII[e] s., *Aucassin et Nicolette* [*il faudra se lever.. matin*, 1690, Furetière ; « quitter le lit au terme d'une maladie », fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné] ; sens 4, XIII[e] s., *Roman de Renart* ; sens 5, XV[e] s. [*la mer se lève*, 1902, Larousse] ; sens 6, 1640, Oudin ; sens 7, 1881, A. Daudet [*faire lever*, XX[e] s.]). **1.** Se mettre debout quand on est couché ou assis : *À mesure qu'il* [Hitler] *dit : « Allemagne, lève-toi », je vois des armées de morts qui se couchent* (Alain). *Il se leva de table.* || *Se lever pour, contre*, dans une assemblée, exprimer son

avis en se levant. || **2.** Être déplacé vers le haut : *Quelques bras se levèrent.* || **3.** Sortir du lit : *Mon père se levait à quatre heures du matin, hiver comme été : il venait dans la cour intérieure appeler et éveiller son valet de chambre, à l'entrée de l'escalier de la tourelle* (Chateaubriand). *il dormait profondément une heure, puis il se levait frais et dispos* (Vercors). || Fig. *Il faut se lever matin, de bonne heure,* il faut se donner bien de la peine, c'est une chose difficile. || Quitter le lit au terme d'une maladie : *En avril, il* [Paul] *se leva* (Cocteau). || **4.** En parlant des astres, commencer à paraître à l'horizon : *Les nuages de l'horizon s'écartèrent et laissèrent passer* [...] *la grandeur sinistre du soleil qui se couchait. On l'avait vu se lever à Austerlitz* (Hugo). || **5.** En parlant du vent, de l'orage, commencer à se faire sentir : *Levez-vous vite, orages désirés, qui devez emporter René dans les espaces d'une autre vie* (Chateaubriand). *Le vent se lève, il faut tenter de vivre* (Valéry). || *La mer se lève,* elle grossit. || **6.** En parlant du temps, devenir meilleur, s'éclaircir : *Le temps se lève.* || **7.** *Fig.* Apparaître : *Roumestan voyait se lever devant lui son enfance de gamin provençal* (Daudet). || *Faire lever,* faire naître, provoquer : *L'amour lointain de Thomas* [...] *fait lever en moi une immense tendresse* (Vercors).

● SYN. : **4** *poindre* ; **5** *s'enfler, fraîchir* ; **7** *surgir.* — CONTR. : **1** *s'allonger, s'asseoir, s'étendre* ; **3** *se coucher* ; **5** *s'apaiser, se calmer, cesser* ; **6** *s'assombrir, se boucher.*

2. lever [ləve] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 3 [*lever — du roi —,* 1664, Mme de Sévigné ; *petit lever, grand lever,* 1855, Chéruel, art. *étiquette*] ; sens 1, 1867, Littré [*un lever de rideau,* 1826, Th. M. Dumersan] ; sens 2, 1867, Littré ; sens 4, v. 1360, Froissart [*le lever du jour,* 1680, Richelet ; au fig., av. 1885, V. Hugo]). **1.** Action de lever, de déplacer de bas en haut dans l'expression de théâtre *lever de toile, lever de rideau,* moment où le rideau se lève pour découvrir la scène. || *Un lever de rideau,* petite pièce qu'on joue avant la pièce principale. || **2.** Opération consistant à prendre sur le terrain les mesures nécessaires à la confection d'un plan. || **3.** Action de sortir du lit : *Il* [le chevalier] *ne faisait de feu que par les hivers les plus rudes et seulement pendant le temps de son lever* (Balzac). || Class. *Lever du roi,* ou simplem. *lever,* cérémonial qui accompagnait, en France, avant la Révolution, le moment où le roi quittait son lit : *Il* [le roi] *disait l'autre jour à son lever que Fouquet était un homme dangereux* (Sévigné). [En ce sens, on écrivait aussi LEVÉ.] || *Petit lever,* début de cette cérémonie, à laquelle assistaient seuls les princes du sang et les grands dignitaires. || *Grand lever,* fin de cette cérémonie, en présence de toute la Cour. || **4.** Apparition d'un astre à l'horizon : *Lever du soleil.* || *Le lever du jour,* l'aube : *Qu'il fut beau ce lever du jour* (France). || *Fig.* Action de se lever, d'apparaître : *Un vaste lever d'idées est propre à notre siècle* (Hugo).

● SYN. : **2** *levé, levée.*

lever-Dieu [ləvedjø] n. m. (de *lever* 2 et de *Dieu* ; 1798, Acad.). *Vx.* Moment de la messe où le prêtre, après la consécration, lève l'hostie et le calice : *Au lever-Dieu, Mme Guillaume s'aperçut que sa fille tenait son livre au rebours* (Balzac).

● SYN. : *élévation.*

lève-tard [lɛvtɑr] n. invar. (de *lève,* forme du v. *lever* 1, et de *tard* ; 1er juill. 1968, *le Figaro*). *Fam.* Personne qui aime à se lever tard, ou qui a du mal à se lever de bonne heure.

● CONTR. : *lève-tôt.*

lève-tôt [lɛvto] n. invar. (de *lève,* forme du v. *lever* 1, et de *tôt* ; 1967, *Chemins de fer*). *Fam.* Personne qui se lève habituellement de bonne heure.

● CONTR. : *lève-tard.*

leveur [ləvœr] n. m. (de *lever* 1 ; 1253, Runkewitz, au sens de « percepteur des impôts » ; sens 1, v. 1268, É. Boileau ; sens 2, 1867, Delvau ; sens 3, 1723, Savary des Bruslons ; sens 4, 1845, Bescherelle [*leveur de lettres,* 1829, Boiste]). **1.** Celui qui lève : *Le trieur d'épis et le leveur de balles, deux hommes d'âge, se disputaient* (Pérochon). || **2.** *Fig.* et *pop.* Celui qui séduit une femme : *Ce joli leveur de femmes, le nez tendu, le chapeau vainqueur sur sa petite tête frisée et ronde dont une fièvre de plaisir rosait la joue* (Daudet). || **3.** En papeterie, ouvrier qui détache les feuilles de papier, de carton pressées. || **4.** En imprimerie, ouvrier qui reçoit la feuille imprimée au sortir de la presse. || *Leveur de lettres,* typographe chargé de la composition.

◆ **leveuse** n. f. (1867, Littré). Ouvrière qui, dans le point d'Alençon, retire le morceau de dentelle attaché au parchemin.

léviathan [levjatɑ̃] n. m. (bas lat. ecclés. [d'origine hébraïque] *Leviathan,* n., dans la Bible, d'un monstre fabuleux ; XIIe s., aux sens 1-2). **1.** Monstre de la mythologie phénicienne, décrit dans la Bible, comme une sorte de poisson : *Toi* [flotte du Sultan] *qui, dans la démence,* | *Battais les mers, immense* | *Comme Leviathan !* (Hugo). || **2.** *Fig.* Monstre qui symbolise la force, le pouvoir du mal : *Eutychès fendait le torrent pareil à un leviathan* (Adam).

levier [ləvje] n. m. (de *lever* 1 ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [*levier d'Archimède,* 1873, Larousse] ; sens 2, 1770, Raynal ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4, 1949, *FEW* [V, 269 *b*] ; sens 5, 1867, Littré [aussi en dentisterie]). **1.** Barre rigide, reposant sur un point d'appui, qui, en multipliant la force, permet de soulever les fardeaux : *Il se sent un point d'appui pour son levier* (Balzac). || *Levier d'Archimède,* levier avec lequel Archimède prétendait soulever le monde, pourvu qu'on lui fournît un point d'appui. || *Bras de levier,* V. BRAS. || **2.** *Fig.* Ce qui sert à soulever, à mouvoir, à surmonter une résistance : *Le levier de la conjecture peut seul remuer cet incommensurable monde, le possible* (Hugo). *Il s'abandonnait à la force de l'amour et de la foi, dont le double levier soulève le monde* (Zola). || **3.** Tige de commande d'un mécanisme, appliquant le principe du levier : *Levier de changement de vitesse. Leviers de direction d'un char.* || **4.** Fig. *Leviers de commande,* poste de direction, de contrôle dans un État, une administration, une entreprise : *L'histoire ne rapporte aucun exemple qu'une doctrine de destruction aussi totale ait jamais pu s'emparer des leviers de commande d'une nation civilisée* (Camus). || **5.** En chirurgie, tige d'acier servant à soulever la portion du crâne détachée par le trépan ou à donner une direction convenable à la tête du fœtus. || En dentisterie, tige d'acier servant à extraire les dents.

levier-portereau [ləvjepɔrtəro] n. m. (de *levier* et de *portereau,* bâton servant à porter [1765, *Encyclopédie*], dér. de *porter* ; 1873, Larousse [art. *levier*]). Levier servant à charger les mulets, dans l'artillerie de campagne.

● Pl. *des* LEVIERS-PORTEREAUX.

lévigateur [levigatœr] n. m. (dér. savant de *léviger* ; 18 août 1839, d'après Littré, 1877). Instrument qui sert à laver la pulpe de betterave.

lévigation [levigasjɔ̃] n. f. (lat. *levigatio,* polissage [de *levigatum,* supin de *levigare,* v. l'art. suiv.], ou dér. franç. de *léviger* ; 1762, Acad.). *Vx.* Procédé d'analyse dans lequel on sépare par un courant d'eau les constituants d'un mélange préalablement broyé.

léviger [leviʒe] v. tr. (lat. *levigare,* rendre uni ou lisse, polir, réduire en poudre, de *levis,* uni, lisse ; 1680, Richelet). [Conj. **1 b.**] Réduire en poudre impalpable, en broyant, en délayant dans un liquide : *Le chevalier tirait sa tabatière* [...], *massait sa prise, la vannait, la lévigeait, la façonnait en talus* (Balzac).

lévirat [levira] n. m., ou **léviration** [levirasjɔ̃] n. f. (du bas lat. *levir,* beau-frère [frère du mari ou de la femme] ; 1672, Sacy [*lévirat* ; *léviration,* 1877, Littré]). Loi hébraïque obligeant le beau-frère à épouser sa belle-sœur devenue veuve sans enfants : *Le code mosaïque avait consacré cette théorie patriarcale* [de la survivance de l'homme dans ses enfants] *par une institution bizarre, le lévirat* (Renan).

lévirostres [levirɔstr] n. m. pl. (de *lévi-,* élément tiré du lat. *levis,* léger, de peu d'importance, et de *-rostre,* lat. *rostrum,* bec d'oiseau, de *rosum,* supin de *rodere,* ronger ; 1839, Boiste). Classe d'oiseaux à bec long,

mais faible : *Le calao, le martin-pêcheur, le guêpier, le rollier sont des lévirostres.*

lévitation [levitasjɔ̃] n. f. (angl. *levitation* [XVII[e] s.], proprem. « action de rendre léger », du lat. *levitas, -tatis,* légèreté, dér. de *levis,* léger ; fin du XIX[e] s., A. Daudet). Phénomène par lequel certains êtres pourraient s'élever dans l'espace sans aide matérielle : *On ne respira plus même, de peur d'interrompre la conférence, toute la table hypnotisée, soulevée, et, par un curieux phénomène de lévitation, littéralement pendue aux lèvres impériales* (Daudet). *Mais moi je tiens bon. Moi, les deux pieds rivés à terre, la tête solide sur les épaules, je ne participe pas à ces étranges lévitations* (Sarraute).

1. lévite [levit] n. m. (bas lat. ecclés. *levites* ou *levita,* ministre du Temple de Jérusalem, diacre, de l'hébreu *lêvî,* membre de la tribu de Lévi [3[e] fils de Jacob], destinée au service du culte ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Chez les Israélites, membre de la tribu de Lévi, vouée au service du Temple : *Lévites saints, prêtres de notre Dieu, | Partout sans vous montrer environnez ce lieu* (Racine). || **2.** Prêtre, clerc ou séminariste : *Grand connaisseur des âmes, M. Lantaigne ne redoutait pas à l'excès, chez les jeunes lévites, ces crises violentes, parfois salutaires, que la grâce apaise* (France). *L'Église se présente comme ayant reçu le dépôt de la Révélation, qu'elle doit transmettre ; logiquement, la préparation des lévites au sacerdoce demeure une de ses tâches essentielles* (Mauriac).

2. lévite [levit] n. f. (de *lévite* 1, d'après l'aspect de la robe dont étaient revêtus les lévites sur les tableaux ou dans les pièces de théâtre ; 1782, Barbier, aux sens 1-2). **1.** Longue robe de femme (XVIII[e] s.) : *Mandez-moi, de grâce, si les lévites sont toujours à la mode* (Genlis). || **2.** *Vx.* Redingote d'homme un peu longue : *Hier matin, je l'ai vu arriver chez moi, frais, gaillard, engraissé, avec une belle lévite neuve et toujours la fameuse plaque, reluisant sur sa poitrine comme un bassin de barbier* (Daudet). *Un homme au teint bilieux [...], le corps enveloppé d'une vieille lévite verte à collet d'hermine* (France).

léviter [levite] v. intr. (de *lévit*[*ation*] ; 1938, H. Michaux). S'élever, se mouvoir dans l'espace en échappant aux lois de la pesanteur : *Dans les livres, il cherche la révélation. Il les parcourt en flèche. Tout à coup, grand bonheur, une phrase... un incident... un je-ne-sais-quoi, il y a là quelque chose... Alors il se met à léviter vers ce quelque chose avec le plus qu'il peut de lui-même* (Michaux).

lévitique [levitik] adj. (bas lat. *leviticus,* des lévites, et, comme n. m., « le Lévitique » [3[e] livre de Moïse], de *levites* ou *levita* [V. LÉVITE 1] ; 1541, Calvin [*loi lévitique,* 1867, Littré]). Qui se rapporte aux lévites. || *Loi lévitique,* ensemble des prescriptions de Moïse sur les fonctions sacerdotales.

◆ n. m. (1867, Littré). *Le Lévitique,* troisième livre du Pentateuque, contenant principalement les lois des lévites et les règles des sacrifices.

lévocyclette [levɔsiklɛt] n. f. (de *lev*[*ier*], sur le modèle de [*mot*]*ocyclette* et de [*bi*] *cyclette ;* 1931, Larousse). *Vx.* Bicyclette dans laquelle les manivelles sont remplacées par un système de leviers et de bielles.

lévogyre [levɔʒir] adj. (de *lévo-,* élément tiré du lat. *laevus,* gauche, du côté gauche, et de *-gyre,* du bas lat. *gyrare,* [faire] tourner, dér. du lat. class. *gyrus,* cercle, rond, gr. *gûros,* mêmes sens ; 1867, Littré). Se dit des substances qui dévient à gauche le plan de polarisation de la lumière : *Le fructose est lévogyre.*

● CONTR. : *dextrogyre.*

levrauder [ləvrode] v. tr. (de *levraut ;* 1764, Voltaire). *Vx* et *fam.* Poursuivre quelqu'un comme un lièvre, le harceler : *Il est un peu extraordinaire qu'on ait harcelé, honni, levraudé un philosophe de nos jours très estimable, l'innocent, le bon Helvétius* (Voltaire).

levraut [ləvro] n. m. (mot issu, par changement de suff., de l'anc. franç. *levrot,* levraut [v. 1307, Guiart], dimin. de lièvre ; 1526, C. Marot). Jeune lièvre âgé de moins de dix mois.

lèvre [lɛvr] n. f. (lat. pop. **labra,* plur. [pris pour un fém. sing.] du n. neutre du lat. class. *labrum,* lèvre, bord, rebord ; fin du X[e] s., *Vie de saint Léger,* écrit *laura* [*levre,* XI[e] s.], au sens I, 1 [*se mordre les lèvres,* 1690, Furetière ; *se mordre les lèvres de quelque chose,* 1580, Montaigne ; *se lécher les lèvres de quelque chose,* 1842, Balzac ; *avoir le cœur sur les lèvres,* « être près de vomir », 1808, d'Hautel ; *avoir la mort, l'âme sur les lèvres,* 1690, Furetière ; *il y a loin de la coupe aux lèvres,* 1873, Larousse] ; sens I, 2, fin du XIII[e] s., Joinville ; sens I, 3, v. 1120, *Psautier d'Oxford* [*serrer les lèvres,* 1922, A. France ; *ne pas desserrer les lèvres,* 1887, Zola ; *des lèvres,* 1564, *Indice de la Bible ; du bout des lèvres,* au pr., 1962, Larousse — au fig., av. 1648, Voiture ; *avoir une chose sur les lèvres,* 1690, Furetière — *... sur le bord des lèvres,* 1635, Monet ; *avoir un mot sur les lèvres,* 1873, Larousse ; *être suspendu aux lèvres de quelqu'un,* 1804, Delille — d'abord *... à la lèvre..,* v. 1772, Diderot] ; sens I, 4, 1690, Furetière [chez les insectes, 1873, Larousse] ; sens II, 1, 1680, Richelet [*lèvres ; grandes lèvres,* 1765, *Encyclopédie ; petites lèvres,* 1834, Landais] ; sens II, 2, 1314, Mondeville ; sens II, 3, 1694, Tournefort ; sens II, 4, 1931, Larousse [*lèvres d'un ravin,* 1902, Larousse ; *lèvre soulevée, abaissée,* 1959. Robert] ; sens II, 5, 1893, *Dict. général ;* sens II, 6, 1867, Littré ; sens II, 7, 1694, Th. Corneille).

I. 1. Chacune des deux parties charnues et rouges qui forment, extérieurement, l'ouverture de la bouche : *Lèvre inférieure. Lèvre supérieure. Les commissures des lèvres. Ses lèvres minces et flexibles remuaient perpétuellement et montraient, à travers un sourire équivoque, des canines aiguës d'aspect assez féroce* (Gautier). *Il acheva son café d'une lèvre gourmande* (Zola). *Elle avait un visage aux couleurs de France | Les yeux bleus les dents blanches et les lèvres rouges* (Apollinaire). || *Se mordre les lèvres,* serrer la lèvre inférieure avec les dents, pour s'empêcher de rire, ou pour contenir sa colère, sa rage, son dépit. || Fig. *Se mordre les lèvres de quelque chose,* en éprouver du dépit, du regret, du repentir. || Fam. *Se lécher les lèvres de quelque chose,* se réjouir à l'idée de la satisfaction qu'on en tirera : *C'était une vengeance d'écolier et de sauvage dont il se léchait d'avance les lèvres* (France). || *Avoir le cœur sur les lèvres, au bord des lèvres,* être près de vomir. || *Avoir la mort, l'âme sur les lèvres,* rendre ou être près de rendre le dernier soupir. || *Il y a loin de la coupe aux lèvres* (prov.), il y a loin du projet à sa réalisation, des désirs ou des intentions aux réalités. || **2.** Région du visage voisine de l'orifice buccal, placée devant les dents et les gencives, et qui s'étend, en haut, jusqu'au nez (*lèvre supérieure,* déprimée par le sillon sous-nasal) et, en bas, jusqu'au sillon du menton (*lèvre inférieure*) : *Sa lèvre était garnie d'une courte moustache. Une mouche ornait sa lèvre inférieure. Le soir, son visage était griffé, ses lèvres se collaient à ses gencives* (Flaubert). *Ses cheveux rares, laissant entrevoir le cuir chevelu, étaient en désordre. [...] Un duvet assez accentué ombrageait sa lèvre supérieure* (Simenon). || **3.** Spécialem. *Les lèvres,* la bouche considérée comme organe du langage ou de la phonation : *À voix sourde mêlée de rires | Elle et ses lèvres racontaient | La vie* (Éluard). *Les mots ne purent passer ses lèvres* (Vercors). *Et tous, ils se rapprochèrent de lui, se penchant avec déjà un air entendu, déjà l'approbation sur les lèvres, dans le cœur* (Mallet-Joris). || *Serrer les lèvres,* se retenir de parler. || *Ne pas desserrer les lèvres,* ne pas dire un mot. || *Des lèvres,* en paroles seulement, sans adhésion véritable. || *Du bout des lèvres,* en remuant à peine les lèvres : *Parler du bout des lèvres ;* au *fig.,* à contrecœur, à regret, avec répugnance : *Répondre, acquiescer du bout des lèvres. Féliciter quelqu'un du bout des lèvres.* || *Avoir une chose sur les lèvres, sur le bord des lèvres,* être prêt à la dire, à en faire l'aveu. || *Avoir un mot sur les lèvres,* être près de trouver un mot qu'on cherche à se rappeler. || *Être suspendu aux lèvres de quelqu'un,* l'écouter avec une extrême attention. || **4.** S'emploie aussi pour désigner les parties buccales de certains ani-

maux : *Lèvres du chien, du cheval.* || Chez les arthropodes, et principalement chez les insectes, chacune des pièces horizontales placées l'une au-dessus (*lèvre supérieure,* ou *labre*), l'autre au-dessous (*lèvre inférieure,* ou *labium*) de la bouche.

II. 1. *Grandes lèvres, petites lèvres,* replis membraneux de l'appareil génital externe de la femme. || **2.** *Lèvres d'une plaie, d'une blessure,* ses bords saillants. || **3.** Chacun des deux lobes principaux d'un calice ou d'une corolle bilabiés ou personés. || **4.** *Lèvre d'une faille, d'une cassure,* chacune de ses deux parois. || *Lèvre soulevée,* bord le plus élevé de la faille. || *Lèvre abaissée,* sa partie effondrée. || **5.** Une des parties de certains jeux à bouche de l'orgue. || **6.** *Lèvres d'un vase,* bords de son orifice. || **7.** Rebord de la campane des chapiteaux corinthiens ou composites.

● SYN. : **I, 1** *babines* (fam.), *badigoinces* (pop.), *lippe.*

levreteau [ləvrəto] n. m. (dimin. de *lièvre ;* 1573, Du Puys). Petit levraut encore nourri par sa mère.

levrette [ləvrɛt] n. f. (mot issu par haplologie d'une forme non attestée **levrerette,* dimin. fém. de *lévrier ;* 1554, *Journ. du sire de Gouberville,* au sens I, 2 [un premier ex. au XVᵉ s.] ; sens I, 1, 1606, Nicot ; sens II, 1902, Larousse).

I. 1. Femelle du lévrier. || **2.** Mâle ou femelle de la plus petite variété de lévrier d'Italie : *Fi surtout de ces serpents à quatre pattes, frissonnants et désœuvrés, qu'on nomme les levrettes, et qui ne logent même pas dans leur museau pointu assez de flair pour suivre la piste d'un ami* (Baudelaire). *Un garde-chasse guéri par Monsieur d'une fluxion de poitrine avait donné à Madame une petite levrette d'Italie* (Flaubert).

II. Sorte de rabot à plusieurs lames obliques, avec ou sans poignée, employé par les tailleurs de pierre, les ravaleurs.

● SYN. : **I, 2** *levron.*

levretté, e [ləvrɛte] adj. (de *levrette ;* 1611, Cotgrave). Qui a le ventre creusé comme un lévrier : *Épagneul levretté.*

1. levretter [ləvrɛte] v. intr. (de *levraut* [v. ce mot] ; v. 1387, G. Phébus). En parlant de la femelle du lièvre ou du lapin, mettre bas.

2. levretter [ləvrɛte] v. tr. (de *levrette ;* milieu du XVIᵉ s., Ronsard). *Vx.* Chasser à courre avec des lévriers : *Levretter un lièvre.*

lévrier [levrije] n. m. (de *lièvre,* proprem. « chien qui chasse le lièvre » ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*les lévriers du bourreau,* « les sergents et les archers », 1622, Sorel]). **1.** Type de chiens hauts sur pattes, au corps long et étroit, à la tête et au museau allongés, très rapides à la course, d'abord employés pour chasser le lièvre : *Ces aventuriers, comme le Chevalier de la Mort, d'Albert Durer, suivis de leur lévrier efflanqué* (Hugo). *On y distinguait* [dans une meute] *vingt-quatre lévriers barbaresques, plus véloces que des gazelles, mais sujets à s'emporter* (Flaubert). || **2.** *Fig.* et *vx.* Policier lancé aux trousses de quelqu'un : *Je m'imaginai que* [...] *les lévriers de la justice s'étaient lassés de me poursuivre* (Lesage). [On dit auj. LIMIER.]

levron, onne [ləvrɔ̃, -ɔn] n. (dimin. de *lévr*[*ier*] ; v. 1361, Oresme, au sens 1 [*levronne,* 1732, Richelet] ; sens 2, v. 1680, Chapelle). **1.** Jeune lévrier, jeune levrette de moins de six mois : *Cambyse un jour faisait combattre ensemble un lionceau et un jeune levron* (Courier). || **2.** La plus petite espèce de lévrier, appelée aussi *lévrier d'Italie, levrette.*

levroux [ləvru] n. m. (emploi comme n. commun de *Levroux,* n. d'un chef-lieu de cant. de l'Indre ; 1962, Larousse). Fromage au lait de chèvre, de forme pyramidale, fabriqué dans le département de l'Indre.

lévulose [levyloz] n. m. (du lat. *laevus,* gauche, du côté gauche, sur le modèle de *cellulose ;* 1873, Larousse). Syn. de FRUCTOSE.

lévulosurie [levylozyri] n. f. (de *lévulose* et de *-urie,* du gr. *ouron,* urine ; 1931, Larousse). Présence de lévulose dans les urines.

lévulosurique [levylozyrik] adj. (de *lévulosurie ;* 1931, Larousse). *Syndrome lévulosurique,* syndrome caractérisé, d'une part, par la présence dans l'urine d'une substance réductrice et lévogyre (lévulose), et, d'autre part, par de la mélancolie et des idées de ruine et de suicide.

levurage [ləvyraʒ] n. m. (de *levurer ;* 1909, Larousse). Opération qui consiste à introduire des levures dans un milieu où l'on veut établir ou rétablir une fermentation alcoolique : *Le levurage est pratiqué en brasserie, en œnologie, en distillerie.*

levure [ləvyr] n. f. (de *lever* 1 ; XIIᵉ s., *Partenopeus de Blois,* écrit *leveüre* [*levure,* XIVᵉ s.], au sens de « action de lever, ce qui est levé » ; XIIIᵉ s., Godefroy, au sens de « revenus prélevés » ; sens I, 1, 1597, Liébault [*levure de bière,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1902, Larousse ; sens II, 1, 1660, Oudin ; sens II, 2, 1680, Richelet).

I. 1. Champignon unicellulaire produisant la fermentation alcoolique des solutions sucrées ou faisant lever la pâte du pain : *Les levures sont des champignons ascomycètes.* || *Levure de bière,* écume qui monte à la surface du moût de bière, pendant la fermentation, et qui, lavée et séchée, est utilisée pour produire des fermentations, comme aliment du bétail, comme source de vitamines B, etc. || **2.** Se dit improprement pour LEVAIN. || **3.** *Levure chimique,* corps capable de libérer du gaz carbonique sous l'action de la chaleur, et qu'on emploie à la place de la levure en boulangerie et en pâtisserie.

II. 1. *Vx.* Partie, impropre à larder qu'on retire du dessous et du dessus du lard. || **2.** Demi-maille par laquelle on commence un filet.

levurer [ləvyre] v. tr. (de *levure ;* 1909, Larousse). Ensemencer avec de la levure. (V. LEVURAGE.)

levurier [ləvyrje] n. m. (de *levure ;* 1803, Boiste). Fabricant, marchand de levure.

levuromètre [ləvyrɔmɛtr] n. m. (de *levuro-,* élément tiré de *levure,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1902, Larousse). Instrument servant à constater la puissance d'un levain ou d'une levure.

lexème [lɛksɛm] n. m. (de *lex*[*ique*], d'après [*phon*]*ème* et [*morph*]*ème ;* 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Unité minimale de signification appartenant au lexique (et non à la grammaire) : *Le mot « arrivons » comprend le lexème « arriv- » et le morphème grammatical « -ons ».* || **2.** Unité abstraite de langue (dans l'opposition langue/parole) intégrant un ensemble de formes flexionnelles : *« Arriver », « arriverai », « arrivant » appartiennent à un même lexème.*

lexic(o)- [lɛksik(o)], élément emprunté au gr. *lexikos,* qui concerne les mots, de *lexis,* action de parler, parole, mot, expression, dér. de *legein,* parler, dire, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de plusieurs mots savants.

lexical, e, aux [lɛksikal, -o] adj. (de *lexique ;* début du XXᵉ s. [*champ lexical,* milieu du XXᵉ s.]). Relatif au lexique, au vocabulaire : *Au point de vue lexical, Montaigne est injuste envers Ronsard et son école* (Dauzat). || *Champ lexical,* ensemble formé par des unités lexicales relatives à une même notion : *Le champ lexical de la parenté, du costume.*

lexicalisation [lɛksikalizasjɔ̃] n. f. (de *lexicaliser ;* milieu du XXᵉ s.). Processus par lequel une suite de morphèmes, ou syntagme, devient une unité lexicale : *La locution adverbiale « pardessus le marché » résulte de la lexicalisation de l'ensemble des éléments qui la composent.*

lexicaliser (se) [səlɛksikalize] v. pr. (dér. savant de *lexical ;* milieu du XXᵉ s.). Se transformer en unité lexicale autonome : *Le mot « émail » s'est lexicalisé au pluriel sous la forme « émaux »* (*objets en émail*).

lexicaliste [lɛksikalist] adj. (de *lexical ;* v. 1970). Se dit, en linguistique générative, de l'hypothèse selon laquelle la composante lexicale de base inclut les formations

dérivées, par opposition à l'hypothèse transformationniste, selon laquelle ces formations sont générées par la composante transformationnelle.

◆ n. (v. 1970). Partisan de l'hypothèse lexicaliste.

lexico- préf. V. LEXIC(O)-.

lexicographe [lɛksikɔgraf] n. (de *lexico-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1578, H. Estienne, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^{e} s. [« celui qui fait des travaux sur l'origine et la valeur des mots d'une langue », av. 1825, P.-L. Courier]). **1.** Rédacteur de lexiques, de dictionnaires. || **2.** Personne qui étudie scientifiquement la composition des lexiques, des dictionnaires.

lexicographie [lɛksikɔgrafi] n. f. (de *lexicographe ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^{e} s.). **1.** Art du lexicographe, consistant à recenser et étudier les mots d'une langue : *La lexicographie, dans le sens rigoureux du mot, ne date que du XVII^{e} siècle* (France). || **2.** Étude scientifique de la composition des lexiques et dictionnaires.

lexicographique [lɛksikɔgrafik] adj. (de *lexicographie ;* 1829, Boiste). Relatif à la lexicographie : *La pratique lexicographique. Une analyse lexicographique.*

lexicologie [lɛksikɔlɔʒi] n. f. (de *lexico-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 2 ; sens 1, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Art de faire des dictionnaires. || **2.** Étude scientifique des ensembles formés par les mots du lexique. (V. LEXIQUE, art. Spécial.)

lexicologique [lɛksikɔlɔʒik] adj. (de *lexicologie ;* 1827, Acad.). Relatif à la lexicologie : *Des recherches lexicologiques.*

lexicologue [lɛksikɔlɔg] n. (de *lexicologie ;* 1842, Mozin). Spécialiste de lexicologie.

lexicomanie [lɛksikɔmani] n. f. (de *lexico-* et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; milieu du. XIX^{e} s., Baudelaire). *Fam.* Goût quasi maladif pour les questions de lexique (rare) : *Par bonheur, j'avais été pris très jeune de lexicomanie* (Baudelaire).

lexicométrie [lɛksikɔmetri] n. f. (de *lexico-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1962, Larousse). Partie de la lexicologie qui se préoccupe plus particulièrement des courbes statistiques et des déterminations quantitatives dans les études de vocabulaire.

• REM. On dit aussi, parfois, LEXICOSTATISTIQUE (de *lexico-* et de *statistique ;* 1962, Larousse).

lexie [lɛksi] n. f. (du gr. *lexis,* parole, mot [v. LEXIC(O)-] ; milieu du XX^{e} s.). En linguistique, unité fonctionnelle significative du discours, constituée soit par un mot (*lexie simple*), soit par une suite de mots à forte cohésion (*lexie complexe*) : « *Maison* », « *machine à écrire* », « *se faire du mauvais sang* » *sont des lexies.*

lexique [lɛksik] n. m. (gr. *lexikon,* lexique, neutre substantivé de l'adj. *lexikos,* qui concerne les mots [v. LEXIC(O)-] ; milieu du XVI^{e} s., Ronsard, écrit *lexicon* [*lexique,* XVIII^{e} s.], au sens 3 ; sens 1, 1580, Montaigne, écrit *lexicon* [*lexique,* 1721, Trévoux] ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 4, 1867, Littré ; sens 5, 1861, Baudelaire [« ensemble des éléments enregistrés dans un dictionnaire... », milieu du XX^{e} s.]). **1.** *Vx.* Dictionnaire bilingue, grec ou latin. || **2.** Dictionnaire bilingue abrégé : *Il s'était débrouillé tout seul en s'aidant d'un méchant lexique* (Dorgelès). || **3.** Liste des mots d'un ouvrage qui s'écartent de l'usage commun, avec l'explication de ces mots : *Un roman policier suivi d'un lexique des mots d'argot. Beaucoup ont illustré ses fables de notes, gloses et lexiques* (France). || **4.** Recueil des mots employés par un auteur : *Un lexique de Corneille, de Racine.* || **5.** Ensemble des mots d'une langue : *Les deux tiers du lexique anglais sont d'origine romane.* || *Spécialem.* Ensemble des éléments enregistrés dans un dictionnaire (liste ouverte), par opposition aux éléments enregistrés dans une grammaire (liste fermée). [V. art. spécial.]

• SYN. : **3** *glossaire ;* **4** *index ;* **5** *vocabulaire.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE LEXIQUE

La définition du contenu du mot *lexique* met en cause les rapports de ce terme avec *vocabulaire* et avec *dictionnaire,* d'une part, avec *mot,* d'autre part. À travers ces notions ce sont tous les problèmes de la lexicologie et de la lexicographie qui se trouvent posés. Au lieu de recourir à une analyse des différentes questions plus étroitement liée à chacun des termes, on rassemblera sous le mot *lexique* l'ensemble de la problématique qui a trait à la délimitation du lexique dans le système d'une langue et à sa description. L'exposé des différentes théories concernant le mot est reporté à l'article MOT.

1. LEXIQUE ET VOCABULAIRE

Il y a d'abord nécessité de recourir à des termes bien spécifiés, et notamment en ce qui concerne *lexique* et *vocabulaire.* Les définitions que propose R. L. Wagner (*les Vocabulaires français,* t. I, Didier, 1967) opèrent une répartition judicieuse : le lexique « désigne l'ensemble des mots au moyen desquels les membres d'une communauté linguistique communiquent entre eux », tandis que « le terme vocabulaire désigne conventionnellement un domaine du lexique qui se prête à un inventaire et à une description ». Cette opposition entre l'ensemble et les sous-ensembles suppose néanmoins qu'il n'y a pas d'ambiguïté dans l'objet « mot » ; R. L. Wagner précise que le lexique est une notion théorique, en tant que totalité insaisissable comme telle, et que chaque individu n'use que d'une partie du lexique, ce qui rejoint la notion de vocabulaire. Il reste néanmoins à préciser la nature de ces mots, s'ils sont lexicaux ou grammaticaux, s'ils sont ceux de l'usage présent ou ceux qui appartiennent au trésor de la culture d'une communauté.

L'opposition la plus répandue, selon la perspective d'analyse structuraliste, consiste à distinguer les signes lexicaux des signes grammaticaux. Cela se traduit sur le plan de la terminologie : *lexème/morphème* (Martinet), *lexème/grammème* (Pottier). Cette opposition amène à répartir les signes en deux masses : ceux qui ont une fonction lexicale et ceux qui ont une fonction grammaticale, et par conséquent à donner une définition plus restrictive du lexique que l'ensemble conçu comme la totalité des mots. Les monèmes grammaticaux se caractérisent par le fait qu'ils constituent des ensembles finis qu'on peut dénombrer, tandis que les mots lexicaux sont en nombre indéterminé (v. GRAMMAIRE, art. spécial). « Les monèmes lexicaux sont ceux qui appartiennent à des inventaires illimités. Les monèmes grammaticaux sont ceux qui alternent, dans les positions considérées, avec un nombre relativement réduit d'autres monèmes » (Martinet, *Éléments de linguistique générale,* 1960, p. 117). Mais cette répartition n'est pas d'une pertinence décisive puisqu'elle laisse pendante la question des affixes, qui sont en nombre réduit tout en constituant une classe relativement ouverte.

Si l'on veut considérer le lexique comme l'ensemble des seuls mots lexicaux, la seule délimitation par « non-grammatical » s'avère insuffisante. Cette masse indéterminée de mots se répartit entre des structures syntaxiques, et principalement entre les noms et les verbes, les adjectifs, les adverbes. S'il est incontestable que tous les verbes, tous les adjectifs, tous les adverbes constituent bien des mots lexicaux par opposition aux morphèmes fonctionnels, il n'en est pas de même de la masse énorme des noms. L'infinité des noms propres se référant à des réalités nationales aussi bien qu'étrangères, à tous les individus vivants, à l'histoire nationale aussi bien qu'universelle, quoique entrant dans la catégorie des noms, constitue une masse lexicale différente de celle des noms dits « communs ». C'est donc que la définition du lexique ne peut être abstraite du mode de significa-

tion. L'ensemble « lexique » implique des critères de délimitation syntaxiques et sémantiques.

Enfin, la définition de la masse lexicale par l'ensemble des mots intervenant dans la communication des locuteurs d'une communauté ne résout pas le problème de la contemporanéité de ce lexique, ni celui des niveaux de cette communication. S'agit-il des mots les plus communs comme de ceux qui ne sont employés qu'à de rares occasions ou dans des échanges sur des sujets très spécialisés ? S'agit-il des mots qui appartiennent au langage parlé ou à l'expression écrite, sinon littéraire ? S'agit-il des mots qui sont employés par tous les locuteurs de la génération présente, et aussi des mots qui ont déjà vieilli, ou encore des mots qui sont à peine nés et dont on ne sait pas s'ils vivront, ou même encore de ceux qui sont virtuellement possibles à chaque moment ? Autant de questions qui nous ramènent aux problèmes essentiels du statut des mots par rapport à la langue et par rapport au discours, c'est-à-dire à la définition d'une certaine compétence lexicale dans la communauté et de ses manifestations dans les réalisations verbales de chaque locuteur. Si l'explication de l'entité « lexique » s'avère difficile, c'est qu'elle ne se présente pas sous la forme d'une somme, mais comme un ensemble défini par un réseau de relations entretenues par les unités composantes, dont la réalité est cependant aussi incontestable que le langage qu'elles contribuent à former.

2. LES UNITÉS COMPOSANTES DU LEXIQUE

Définir le lexique par la collection des unités qui le constituent oblige à donner une définition précise de l'unité lexicale en tant qu'élément de base de l'ensemble. Les divergences théoriques sur l'entité linguistique du mot sont si profondes qu'on ne peut renvoyer simplement à cette unité pour avoir une vue de l'ensemble (v. MOT, art. spécial). La représentation la plus commune et la plus simple du mot est celle du mot graphique, séquence de lettres dont la cohésion est marquée par deux blancs typographiques, l'un à droite et l'autre à gauche, qui l'isolent visuellement comme suite de lettres autonome. C'est l'entrée de dictionnaire, dont l'aspect conventionnel ressort des règles de traitement des mots composés, admis comme mots en raison du trait d'union qui relie des mots composants autonomes (chou-fleur). Le mot graphique se définit syntaxiquement par la catégorie grammaticale qui prédétermine sa combinaison syntagmatique dans la phrase. Enfin, l'autonomie graphique du signifiant et son identité grammaticale recouvrent une unité de signifié définie par la collection des sens rassemblés dans l'article de dictionnaire. Mais cette entité graphique n'a d'existence que sur le plan abstrait de la langue, traduit par le dictionnaire.

La réalité du langage consiste d'abord dans ses manifestations orales. Cette constatation constitue un des postulats de la révolution saussurienne :

> « Langue et écriture sont deux systèmes de signes distincts ; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier : l'objet linguistique n'est pas défini par la combinaison du mot écrit et du mot parlé, ce dernier constitue à lui seul cet objet. Mais le mot écrit se mêle si intimement au mot parlé dont il est l'image, qu'il finit par usurper le rôle principal : on en vient à donner autant et plus d'importance à la représentation du signe vocal qu'à ce signe lui-même » (*Cours*, p. 45).

La délimitation de l'unité concrète de la chaîne parlée ne peut s'opérer dans le cadre du mot selon cette analyse. Raisonnant à partir des couples *cheval/chevaux* et *mwa* (mois de décembre)/*mwaz* (un mois après), qu'on est tenté d'assimiler à deux formes distinctes d'un même nom, F. de Saussure montre que, « dès qu'on veut assimiler les unités concrètes à des mots, on se trouve en face d'un dilemme : ou bien ignorer la relation, pourtant évidente, qui unit *cheval* à *chevaux*, *mwa* à *mwaz*, etc., et dire que ce sont des mots différents, ou bien, au lieu d'unités concrètes, se contenter de l'abstraction qui réunit les différentes formes d'un même mot » (*Cours*, p. 148). La solution est qu'« il faut chercher l'unité concrète ailleurs que dans le mot » en montrant que les limites de l'unité mot ne correspondent pas aux limites de l'unité concrète qu'il a définie en tant qu'union d'un signifiant et d'un signifié, puisque ou bien, dans un mot, on peut distinguer plusieurs unités (*malheur-eux, désir-eux*) sous la forme de préfixe, suffixe et radical, ou bien une unité rassemble plusieurs mots, dans les composés (*porte-plume*) ou dans les locutions (*s'il vous plaît*) et dans les formes de flexion (il a *été*). L'unité de fonctionnement de la langue se situe syntagmatiquement en deçà ou au-delà de l'unité graphique du mot. En deçà de certains mots formant une unité graphique, mais décomposables en éléments morphologiques plus simples, on peut repérer le monème (v. ce mot, art. spécial), définissable comme la plus petite unité décomposable en tant qu'union d'une forme signifiante et d'un contenu signifié ; au-delà du mot graphique, on distingue des unités lexicales formées de plusieurs mots graphiques (*pomme de terre*).

La dénomination *mot*, quoique générale et indispensable comme terme générique, est donc ambiguë parce qu'elle est employée pour désigner, d'une part, l'unité fonctionnelle de la phrase selon le code graphique des blancs typographiques, englobant les formes grammaticales variables, avec leurs désinences de phrase (*ils avaient*), ou invariables (*dans, bien, ah !*), d'autre part, l'unité de lexique définie sur le plan de la langue en tant qu'entrée de dictionnaire (*satisfaction, autopompe*). L'analyse du concept *lexique* est étroitement dépendante de la théorie qui définit les rapports entre la grammaire (la syntaxe) et le lexique (ensemble des mots) [V. GRAMMAIRE, art. spécial].

C'est d'abord chez F. de Saussure qu'on trouve une analyse excluant la séparation stricte entre grammaire et lexique, parce qu'elle n'est pas logique :

> « À première vue les mots, tels qu'ils sont enregistrés dans le dictionnaire, ne semblent pas donner prise à l'étude grammaticale, qu'on limite généralement aux rapports existant entre les unités. Mais tout de suite on constate qu'une foule de ces rapports peuvent être exprimés aussi bien par des mots que par des moyens grammaticaux » (*Cours*, ch. VII, p. 185).

Et il cite comme exemples les locutions prépositionnelles, plus « lexicologiques » que grammaticales (*en considération de*), la comparaison des rapports exprimés par des cas dans certaines langues et des rapports de composition, pour les mêmes contenus, dans d'autres (*bois de chauffage*, en français ; *dróva*, en russe), l'interchangeabilité de mots simples et de locutions composées au sein d'une même langue (*considérer/prendre en considération*). Sa conclusion annonce des développements théoriques considérables :

> « On voit donc qu'au point de vue de la fonction, le fait lexicologique peut se confondre avec le fait syntaxique. D'autre part, tout mot qui n'est pas une unité simple et irréductible ne se distingue pas essentiellement d'un membre de phrase, d'un fait de syntaxe ; l'agencement des sous-unités qui le composent obéit aux mêmes principes fondamentaux que la formation des groupes de mots » (*Cours*, p. 187).

Enfin, Saussure définit les deux principes dominants de cette grammaire complète, « générale », de la langue. Tout le fonctionnement de la langue doit pouvoir se ramener à une théorie des syntagmes, d'une part, à une théorie des associations, d'autre part, à une syntagmatique et à une « paradigmatique », comme on a dit postérieurement.

Dans ce cadre théorique général, les auteurs structuralistes définissent les syntagmes constituants de phrase et les syntagmes lexicaux selon une procédure descendante, à partir de l'unité supérieure de la phrase, pour aboutir à l'ultime unité significative, le monème (V. MONÈME et GRAMMAIRE, art. spéciaux, notamment pour la distinction entre monème et morphème chez A. Martinet, tandis que B. Pottier adopte, pour désigner l'élément minimal, l'appellation générale de *morphème,* propre à la linguistique américaine).

Malgré l'intégration du lexique à la grammaire sur le plan fonctionnel, la spécificité des éléments lexicaux apparaît dans le terme même de *lexème,* nécessaire pour les opposer aux éléments grammaticaux au niveau des segments pourvus de sens. C'est que l'unité lexicale doit être considérée d'un double point de vue : en tant que signe de référence à la chose désignée, à un contenu sémantique définissant son unité, et en tant qu'élément constitutif d'énoncé définissant sa complexité morpho-syntaxique ou son irréductibilité à des éléments plus simples. Sur le plan morpholexical, les unités s'ordonnent dans une hiérarchie dont la base est le lexème morphologiquement simple. Sa définition varie quelque peu selon les auteurs. Pour A. Martinet (*Éléments de linguistique générale,* Paris, A. Colin), *lexème* recouvre à la fois l'unité simple de base et l'affixe, qu'en définitive il classe parmi les lexèmes, malgré l'ensemble relativement clos que ces éléments constituent, ce qui laisse ouverte la perspective de constitution de nouveaux lexèmes affixés. B. Pottier (*Systématique des éléments de relation ;* Paris, Klincksieck) oppose les lexèmes proprement lexicaux, les bases-racines ou les termes simples aux formants que sont les affixes. Au niveau immédiatement supérieur dans l'ordre morpho-syntaxique se situent les dérivés et composés, qui sont des syntagmes lexicaux. L'opposition entre ces deux types de syntagmatique lexicale consiste, selon A. Martinet, dans le fait que les formations qualifiées traditionnellement de dérivées comportent un élément qui ne jouit pas ordinairement de l'autonomie lexicale (suffixe ou préfixe), tandis que les composés sont formés de termes existant dans le lexique (v. introduction, « De la formation des unités lexicales », p. IX). Cette opposition n'apparaît pas pertinente dans la mesure où certains composés, dits savants, sont formés le plus souvent d'éléments qui n'ont pas d'existence autonome dans le lexique (*thermostat*), si bien que l'auteur est amené, dans ce cas, à parler de recomposition étymologique. Pour B. Pottier, il s'agit là seulement de variantes allomorphiques.

La liaison syntaxique des éléments dans l'unité lexicale composée peut prendre les formes spécifiquement lexicales de la coalescence absolue (*vinaigre*), de la jonction formelle par le trait d'union (*garde-meuble*) ou de la disjonction spécifique du syntagme de discours (*chemin de fer*). Cette dernière catégorie, en particulier, a fait l'objet de nombreux travaux en tant qu'unité charnière entre le niveau du discours et le niveau de la langue. Elle a été d'abord considérée sous l'aspect d'une unité phraséologique, c'est-à-dire d'une séquence de mots prenant une certaine cohésion dans le discours par la répétition, selon Ch. Bally, qui distinguait les clichés, les locutions et, enfin, le cas où plusieurs mots correspondent à une unité psychologique (*Traité de stylistique, française,* t. I, Klincksieck, Paris, 1919). Greimas a noté que « la praxis historique de la langue déborde largement les cadres morphosyntaxiques du mot en créant des unités lexicales de type différent » (*Cahiers de lexicologie,* 1960, p. 50). Par leur dimension, elles se situent entre le mot et la proposition saisie dans sa totalité et qualifiée de « lexie » ; elles se détectent par le critère de fréquence et par leur commutabilité avec un mot simple. J. Dubois (*Cahiers de lexicologie,* 1960) utilise le concept de neutralisation, à l'imitation de la phonologie, pour déterminer une certaine fixité de l'unité, qu'il appelle « sémantique complexe » (émancipation / *des travailleurs, des masses, des ouvriers, du prolétariat, de la classe ouvrière*). La variation dans le second élément n'interdit pas l'installation de l'unité sémantique en vertu de la neutralisation de cette variation qui en résulte. Dans sa thèse (*le Vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872,* Larousse, Paris, 1962), J. Dubois emploie aussi le terme d'« unités phraséologiques » à côté d'« unités sémantiques complexes ». A. Phal (*les Groupes de mots, Cahiers de lexicologie,* 1964) a souligné les difficultés d'une définition linguistique de ces unités et de leur délimitation, en signalant que la référence au concept unique n'avait pas une valeur universelle pour tous les locuteurs : un groupe de mots considéré par un scientifique comme indécomposable (*bacille de Koch*) ne l'est pas pour le locuteur ordinaire, pour qui il y a là seulement une spécialisation du mot *bacille.* Le critère linguistique de la commutation n'est pas applicable dans les mêmes conditions quand il s'agit de désignation et de signification. D'une manière pragmatique, A. Phal se résout à recourir aux critères de cohérence et de nécessité. Si on décompose *eau lourde,* on détruit l'association du signifié et du signifiant, le signe. L'utilisation du groupe de mots élimine les effets d'interférence produits par la polysémie du terme simple de base. L. Guilbert (*la Formation du vocabulaire de l'aviation,* Larousse, Paris, 1965) a souligné comment se constituaient les « unités de signification » dans l'échange de concepts et de mots entre la science mère et la technique d'application, et dans les contacts de technique à technique (*navigation → navigation aérienne*), comment les bases à contenu sémantique le plus général étaient utilisées après une détermination spécialisante dans la désignation des nouvelles réalités, avant même qu'apparaisse le lexème adéquat (*appareil → appareil d'aviation*). L. Guilbert a montré aussi comment ce processus de déterminations binaires successives par des éléments libres du lexique constituait des unités comparables aux unités soudées que sont les mots ; le mode de dérivation appelé « dérivation syntagmatique » est particulièrement adapté à un moment de la création et à l'expression de la nouveauté sur le plan du réel (*voiture → voiture automobile ; chemin de fer → chemin de fer métropolitain*) jusqu'à ce que la dynamique de la langue provoque la réduction selon les lois de la communication.

Quant à B. Pottier, qui avait déjà dénommé ce type d'unité « lexie » dès 1960, prenant en considération la dualité des plans du discours et de la langue tout en ménageant des transitions entre le premier et le second, il définit deux séries d'unités à partir du signe minimum, l'une sur le plan théorique de la construction en langue, mot — syntagme — nucléus, l'autre sur le plan du fonctionnement, lexie — syntaxie — énoncé (*Travaux de littérature et de linguistique de l'université de Strasbourg,* 1967). Dès lors, la lexie peut être simple (*chien*), composée (*brise-glace*) ou complexe (*pomme de terre, en avoir plein le dos*). Pour Benveniste (*Formes nouvelles de la composition nominale, Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* 1966), le principe d'identification de ce type d'unités réside dans le lien syntaxique qui en soude les éléments, et c'est pourquoi il leur réserve le nom de *synapsie* (du gr. *sunaptein* « ajuster ensemble »). A. Martinet (*Syntagme et synthème, la Linguistique,* n° 2, 1967) réserve à ces syntagmes lexicaux le nom de *synthèmes ;* ceux-ci se définissent comme commutables avec un monème, mais « ils peuvent être conçus comme formés d'éléments identifiables ».

Il apparaît, dans ce type d'unité lexicale, que le principe morphosyntaxique de réunion des éléments constituants de l'unité ne saurait être isolé entièrement du contenu sémantique de désignation. L'unité lexicale, en effet, se définit d'autre part comme un ensemble de traits de signification réunis en un tout cohérent par l'intermédiaire de la forme signifiante, et ce principe constitutif est au moins aussi

important que la forme signifiante ; il est même le seul critère de différenciation de l'unité lorsqu'il s'agit de deux termes homonymes (*voler,* « *dérober* »/ *voler,* « se maintenir dans les airs »). Une hiérarchie des différents plans des unités sémantiques (*sème — sémème — archisémème*) a été établie par différents auteurs (B. Pottier, *Vers une sémantique moderne,* Nancy, 1963 ; A. J. Greimas, *Sémantique structurale,* 1966) [v. SÉMANTIQUE, art. spécial].

La dualité d'analyse de l'unité lexicale sur le plan morphosyntaxique et sur le plan sémantique se trouve résolue dans la théorie de G. Guillaume, qui définit l'unité lexicale seulement comme unité en langue préexistant à tout discours (v. MOT, art. spécial). Elle s'oppose, en tant qu'« unité de puissance » orientée vers l'universel, à la phrase « unité d'effet ». Elle recèle en puissance tous les effets de réalisation qui interviennent dans le discours. La difficulté est alors de rendre compte de la procédure de lexicalisation des formations produites dans le discours, c'est-à-dire de la remontée du discours vers la langue, ainsi que du phénomène de la productivité lexicale, de la création de nouvelles unités à travers le discours.

Cette problématique constitue l'essence de la théorie générativiste (v. GÉNÉRATIVE [*grammaire*], art. spécial). Celle-ci prend comme base de l'analyse du langage la composante syntaxique formant la structure profonde d'où est issue la réalisation du discours, ou performance. Le lexique, selon l'interprétation originelle de la théorie de Chomsky, constitue une simple composante, une collection de mots qu'on trouve à l'issue des transformations génératives de la phrase, au niveau de la performance. Une autre version plus récentes dite « transformationnaliste », intègre la transformation lexicale à partir d'une phrase de base dans la suite des opérations transformationnelles. La dérivation lexicale sous ses différentes formes (suffixation, préfixation, composition ; cf. introduction) n'est alors qu'un moment du processus général de la dérivation de la phrase.

3. STRUCTURE LEXICALE

La conception du lexique, définie par une collection de mots réunis dans le dictionnaire, a été mise en cause par F. de Saussure ; il a dégagé la notion de langue en tant qu'ensemble structuré par des relations syntagmatiques et des rapports associatifs (*Cours,* p. 173-175). Pour ce qui est de l'axe « associatif » ou paradigmatique, qui concerne les rapports des différents mots du lexique entre eux, les relations se fondent soit sur l'identité de la racine, diversifiée en formes fléchies, comme dans la conjugaison, soit sur l'identité du suffixe à travers des bases différentes, soit sur une pure homophonie finale, soit enfin sur une relation sémantique (*enseignement — instruction — éducation*). Cette notion de relation entre les éléments de la langue a débouché, dans la théorie structuraliste, sur le concept de structure, fondé sur des oppositions distinctives à l'intérieur d'un ensemble limité d'éléments constituants, et vérifié par la procédure de la commutation. Cette thèse a été appliquée aisément sur le plan phonologique et morphologique. Le linguiste danois L. Hjelmslev (*Essais linguistiques pour une sémantique structurale,* Copenhague, 1959) l'a définie ainsi : « Deux membres d'un paradigme appartenant au plan de l'expression (ou au signifiant) sont dits commutables (ou invariants) si le remplacement de l'un des membres par l'autre peut entraîner un remplacement analogue dans le plan du contenu (ou dans le signifié). » Ainsi [s] et [z] sont commutables parce qu'ils instituent l'opposition distinctive *coussin/cousin.* Hjelmslev suggère lui-même que le test de la commutation peut être étendu au lexique en disant qu'il permet d'établir l'agencement des termes d'une même classe paradigmatique et de vérifier comment leurs limites ne se recouvrent pas (*arbre/bois/forêt*).

Cependant, les relations paradigmatiques discernés entre des ensembles limités de mots ne peuvent s'étendre à l'ensemble du lexique, qui demeure défini, dans son essence, par l'inventaire illimité des termes qui le constituent, par opposition à l'inventaire fini des phonèmes et des morphèmes grammaticaux. C'est même sur cette opposition essentielle que A. Martinet fonde la spécification des *lexèmes* parmi les *monèmes* (v. MONÈME, art. spécial).

Au surplus, les paradigmes définis sont constitués non pas entre les mots en tant qu'unités lexicales globales, mais à travers les éléments phonologiques, morphologiques ou sémantiques qui les constituent. C'est pourquoi Hjelmslev, qui discerne, après F. de Saussure, des axes paradigmatiques rassemblant des séries de mots, doute de la possibilité de définir une structure pour le lexique global : « Bref, le vocabulaire se présente au premier abord comme la négation même d'un état, d'une stabilité, d'une synchronie, d'une structure. À première vue, le vocabulaire reste capricieux et juste le contraire d'une structure. »

Cependant, un certain nombre de linguistes ont tenté d'étendre le concept de structure au domaine lexical. Les tentatives ont d'abord pris pour base théorique le concept de « champ sémantique », dégagé, en 1931, par le linguiste allemand J. Trier, à partir de mots traduisant les concepts propres à un domaine de l'expérience ou de la pensée. On trouvera l'exposé des mutations subies par la notion de champ sémantique, devenant *morphosémantique* chez P. Guiraud (1956), puis *champ lexical* avec J. Dubois (*Vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872,* 1962) et L. Guilbert (*Formation du vocabulaire de l'aviation,* 1965), à l'article spécial CHAMP SÉMANTIQUE. Il convient de mentionner les essais de description structurale d'ensembles lexicaux limités : *Termes de la parenté* (J. Dubois, *Cahiers de lexicologie,* 1966, I), *Noms d'animaux domestiques* (G. Mounin, *la Linguistique,* 1965, I), *Lexique de l'habitation* (*Cahiers de lexicologie,* 1965, I). Le concept de structure a même été appliqué au domaine de l'étymologie par K. Baldinger (*l'Étymologie hier et aujourd'hui, Cahiers de l'Association internationale des études françaises,* 1959) ; celui-ci démontre que l'histoire du mot ne peut être dissociée du système auquel il appartient. Le changement de signification de *coxa,* donnant « cuisse », ne peut être dissocié de l'histoire de *femur,* de *fimus* (fumier) qui est lié morphologiquement à celui-ci, et de *hanka.*

La linguistique quantitative a fourni une autre direction de recherche pour définir une structure du lexique à l'échelle du lexique global. Le concept de fréquence est à la base des travaux menés par l'équipe de G. Gougenheim, qui a élaboré l'enquête et l'ouvrage *l'Élaboration du français élémentaire* (1956) [cf. introduction, p. LXXXII], par P. Guiraud (*les Caractères statistiques du vocabulaire,* 1954) et par Ch. Muller (*Initiation à la statistique linguistique,* 1968). La méthode exige la constitution d'un corpus de textes représentatifs de l'ensemble de la population lexicale, selon les principes de la statistique. On définit ainsi le statut quantitatif des mots du lexique dans le discours produit par un ensemble de locuteurs, mais non la somme du lexique global. Quand la méthode est appliquée à des textes constituant un ensemble fini, la statistique lexicale permet de compter le total des vocables d'une œuvre, de définir leur fréquence respective dans le cadre de ce texte, sans pour autant permettre d'en inférer le lexique virtuel que possède l'auteur.

Faute de pouvoir saisir le lexique en tant qu'ensemble, des linguistes ont été amenés à rechercher une structure capable de rendre compte de sa virtualité de réalisation dans le discours, puisque le lexique ne se définit, en définitive, que par les réalisations de la parole. Cette perspective conduit A. J. Greimas (*Sémantique structurale,* 1966) à rechercher la structure dans la signification, en prenant

pour appui les lexèmes, mais sans identifier l'unité de signification, le sémème, au lexème. L'auteur, par une approche métalinguistique, construit ainsi une théorie générale de la signification qui se situe au niveau de l'« univers immanent de la signification ». Celui-ci se réalise sous la forme du discours, qui est « la manifestation sémémique des sèmes ». Greimas aimerait pouvoir nommer « lexicalisation » ce processus, mais cette réalisation ne se produit pas le plus souvent dans le cadre du lexème. La signification n'apparaît que sous forme négative, par opposition aux autres lexèmes ; d'autre part, cette réalisation se produit sous des dimensions syntaxiques plus larges que le lexème ; enfin, le sémème peut se traduire par plusieurs lexèmes à la fois, sous la forme de diverses dénominations plus ou moins synonymiques, ou de définitions. De ce fait, le processus de lexicalisation se confond avec celui de grammaticalisation. Le sémème se ramène donc à une séquence de texte. Ainsi, si nous avons une théorie générale de la signification, nous n'en avons pas du lexique en tant que tel, si bien que la théorie peut conduire à une analyse de la signification manifestée dans le discours, mais non pas précisément à une étude de caractère lexicologique.

Pour Pottier (*Travaux de littérature et de linguistique de l'université de Strasbourg,* 1967), la structuration sémantique se situe sur deux plans, celui de la désignation, domaine des non-finis, des lexèmes, et celui de l'identification, celui des grammèmes. Sur le plan de la désignation, l'auteur précise que les sèmes, éléments de base de la structure de signification, ne peuvent se dégager qu'à travers de petits ensembles lexicaux (du type : *fauteuil, chaise, tabouret*) ; ils s'organisent en sémèmes, soit spécifiques (sémantèmes), soit génériques (classèmes). Au niveau syntaxique, les lexèmes se répartissent entre les catégories grammaticales, si bien que la structuration sémantique se décrit en termes de relations syntaxiques aussi bien que sémantiques et que la frontière entre langue et discours n'est volontairement pas tracée. L'auteur affirme qu'il est nécessaire de procéder d'abord à un inventaire lexical. C'est à un ensemble déterminé qu'il faut appliquer la grille d'analyse sémantique constituée par des relations intersémiques définies sur les bases de la logique. Il distingue les différents types de relations entre les éléments d'un ensemble : relation d'opposition, s'il s'agit d'un ensemble dont les éléments s'excluent mutuellement (les jours de la semaine) ; relation d'inclusion, si l'un des termes domine et inclut les autres (*enseignant* par rapport à *professeur et instituteur*) ; relation de participation (*aspirine* comporte l'implication « douleur ») ; relation d'affinité, qui définit les connotations du terme selon les individus, la situation, le groupe social. Mais cet ensemble d'unités sémantiques et leurs relations, décrits par A. J. Greimas aussi bien que par B. Pottier, ne résolvent pas la question de la structuration de l'ensemble du lexique. On a, du côté de A. J. Greimas, un plan de la signification, abstrait, réalisé à travers le discours ; du côté de B. Pottier, une méthode de description qui présuppose un réseau de relations entre des ensembles lexicaux limités ou des réalisations syntaxiques du discours. Mais l'entité du lexique global, en tant que somme d'unités définies, elles aussi, chacune globalement, n'est pas définie.

Quant à la théorie générativiste (V. GÉNÉRATIF, *La grammaire générative,* art. spécial, et, ci-dessus, « Les unités composantes du lexique ») dans ses deux versions, elle n'offre pas non plus le moyen de décrire une structure d'ensemble du lexique. Celui-ci intervient, en effet, soit comme une collection désordonnée d'items lexicaux, soit comme un ensemble de règles de syntagmatique lexicale productrices des seules unités lexicales construites.

4. LA COMPÉTENCE LEXICALE

La compétence lexicale peut s'envisager sous deux aspects : on peut définir les règles de production des unités lexicales et donner ainsi le schéma d'un lexique virtuel (V. NÉOLOGIE, art. spécial), ou bien faire le bilan des unités lexicales existant au sein d'une communauté à un instant I. C'est ce second aspect qu'on retiendra ici.

La mouvance lexicale est inhérente à l'ensemble lexical fonctionnant dans la langue. Elle a été mise en évidence par une étude collective de J. Dubois, L. Guilbert, H. Mitterand et J. Pignon (le Mouvement général du vocabulaire français de 1949 à 1960 d'après un dictionnaire d'usage, le Français moderne, 1960). Est-il possible, dès lors, de procéder à une photographie du lexique pour rendre compte de la compétence lexicale de la communauté et connaître le nombre des items lexicaux existants ?

L'évaluation chiffrée de l'ensemble lexical total est quasiment impossible, même quand il s'agit de mots existant réellement. Aucun recensement, en effet, ne peut englober tous les items lexicaux. Les dictionnaires les plus complets, qui ont pour objectif l'exhaustivité, ne peuvent jamais l'atteindre ; ils s'en approchent plus ou moins selon que leur visée est plus ou moins extensive en fonction de leur type encyclopédique ou de leur type « de langue », dans une période délimitée. Nous citerons le chiffre avancé par J. Rey-Debove (1970) : le lexique d'une langue de civilisation, comme le français ou l'anglais, dépasserait 200 000 mots, abstraction faite des noms propres, et pourrait atteindre 500 000 mots en englobant les nomenclatures techniques. Certains travaux de recensement des vocabulaires techniques ont abouti au dénombrement d'un million de signifiants et de sens en Allemagne fédérale. Un plan de recherche effectué par l'Office de la langue française au Québec est établi sur la base d'un chiffre comparable. Le chiffre de 45 000 « mots nouveaux » par an , enregistré par l'Institut national de la propriété industrielle, permet de mesurer la rapidité de l'expansion lexicale dans un secteur du lexique (cité par P. Gilbert, avant-propos du Dictionnaire des mots nouveaux, Hachette-Tchou, 1971).

Est-on mieux armé pour définir la compétence lexicale du locuteur réel, et non du locuteur-auditeur idéal défini en grammaire générative, pour introduire le concept de compétence ? Même en utilisant la méthode statistique, on ne peut inférer sûrement de la richesse lexicale d'un texte la richesse de l'idiolecte global de l'auteur. On ne peut donner qu'un total de vocables pour un texte donné dans le cadre d'une définition préalable des unités recensées. Comme l'a montré P. Gilbert (Remarques sur la diffusion des mots scientifiques et techniques dans le lexique commun, Langue française, n° 17, 1973), les mots de l'idiolecte d'un locuteur relèvent de différents degrés de compétence, compétence de locuteur, compétence d'auditeur, compétence métalinguistique. D'autre part, cette compétence individuelle varie selon l'âge du locuteur, selon le milieu social et le degré de culture. De toute façon, elle peut être seulement supputée à travers les performances. Ou bien il s'agit d'un texte limité, d'un énoncé où les items lexicaux apparaissent à titre de vocables insérés dans le discours, en fonction du contenu et de la situation d'énonciation, et, en termes d'analyse du discours, ils ne peuvent qu'être considérés comme vocables éléments de la phrase réalisée et non comme unités de compétence ; ou bien il s'agit d'un corpus de textes, mais celui-ci est toujours insuffisant pour rassembler l'ensemble des mots qui font partie de la compétence du locuteur. Cet ensemble d'énoncés, en effet, n'a de sens que s'il se rapporte à un contenu déterminé dans une situation déterminée, comme ceux qu'a choisis J.-B. Marcellesi (le Congrès de Tours, étude socio-linguistique, Paris, 1971) pour analyser le comportement linguistique des principaux leaders socialistes au Congrès de Tours de 1921. La compétence lexicale qui ressort de ces énoncés n'est pas celle du locuteur hors situation, mais celle du locuteur dans

telle situation de discours et par rapport à tels interlocuteurs. Il apparaît donc impossible de réunir un corpus d'énoncés tel que seraient neutralisées les variables de situation et d'allocution. En définitive, la compétence lexicale individuelle ne peut être mesurée que par le locuteur lui-même, par rapport à un ensemble lexical déjà recensé dans des dictionnaires qui lui servent de base d'évaluation de son savoir lexical. Encore convient-il de préciser que cette confrontation implique le recours à plusieurs dictionnaires, car aucun, pris isolément, ne saurait correspondre à son savoir lexical réel ; chaque idiolecte lexical comporte des termes ou des unités phraséologiques qui lui sont spécifiques, ou appartiennent au cercle restreint de la famille ou des intimes.

L'impossibilité de définir l'idiolecte lexical du locuteur pourrait ne pas être transposée au niveau de l'ensemble des locuteurs constituant une communauté linguistique, en considérant que les échanges linguistiques entre tous les membres contiennent l'ensemble lexical à définir. Mais alors surgit une autre impossibilité de définition, non pas tant numérique que qualitative. Les unités qui ne sont connues que par quelques-uns et ignorées de l'immense majorité peuvent-elles faire partie du même ensemble que celles qui appartiennent à tous ? C'est pourquoi on est conduit à sérier l'ensemble théorique global en lexique commun et en lexiques particuliers. Le lexique commun se définit par la zone lexicale qui recoupe tous les idiolectes de la communauté ; le lexique de la langue d'une communauté apparaît alors comme un ensemble conventionnel variable selon les critères d'évaluation, entre l'ensemble global théorique et les idiolectes les plus spécifiques.

Le lexique commun apparaît, lui aussi, comme un ensemble difficilement définissable ; il est, en définitive, aussi théorique que le lexique global ; les critères de délimitation manquent. On a eu recours à la statistique lexicale, comme G. Gougenheim et son équipe, pour définir le français fondamental, lexique de 3 000 mots. Mais, outre les difficultés propres à l'établissement d'un échantillon de locuteurs vraiment représentatifs de la communauté, les données statistiques ont dû être corrigées par la notion de disponibilité, c'est-à-dire par le recours au choix conventionnel d'un certain nombre de termes considérés comme appartenant normalement au discours de locuteurs dans une situation type. La limitation à 3 000 du nombre des mots recensés selon cette procédure, en vertu du critère de fréquence, apparaît également comme une décision arbitraire. D'autres recensements, purement intuitifs, vont jusqu'à 5 000 mots (G. Matoré, 1962). Le Dictionnaire du français contemporain (Larousse) définit le locuteur-auditeur idéal — dit Français moyen de la région parisienne — par une compétence lexicale de 25 000 mots. Enfin, d'autres dictionnaires retiennent dans le lexique une tranche qualifiée de « vocabulaire général » en fonction de critères pédagogiques, notamment de l'âge et du niveau du consultant. La limitation des termes recensés est alors commandée par des considérations tout à fait variées, dont la plus déterminante est celle d'une certaine progression dans l'acquisition de la connaissance du lexique du point de vue de la quantité des termes considérés comme devant appartenir à la compétence des jeunes gens, et aussi du point de vue de la qualité sociolinguistique de ces termes.

On a envisagé comme définition positive du lexique commun la zone du lexique qui est commune à tous les locuteurs, mais cette définition n'est positive que par le rejet de tous les lexiques particuliers. Or, la ligne de démarcation entre le commun et le particulier est elle-même très difficilement définissable. C'est ce qui ressort d'une étude menée par une équipe de recherche du C. R. E. D. I. F., dirigée par A. Phal (le Vocabulaire général d'orientation scientifique, Didier, Paris, 1971). En réalité se trouve posée la question du contenu sémantique du terme technique et scientifique, d'une part, sous l'aspect de la correspondance du terme et du référent, d'autre part, sous l'aspect de sa spécialisation de mot du lexique général appliqué à un domaine spécifique. La délimitation du lexique commun peut s'envisager, en effet, selon une double relation dialectique d'opposition, tantôt à partir du lexique commun vers les lexiques spécialisés, tantôt à partir des lexiques spécialisés vers le lexique commun. Il apparaît ainsi que la délimitation entre ces deux zones, théoriquement définissable, laisse subsister en réalité une zone intermédiaire, qu'A. Phal a appelée : *Vocabulaire général d'orientation scientifique* (V. G. O. S.). Celui-ci se différencie, se définit par opposition au vocabulaire technique : « Le vocabulaire technique est le vocabulaire des faits scientifiques, des sciences considérées dans leur contenu, et même, pourrait-on dire, dans leur matérialité, alors que le vocabulaire scientifique général est le vocabulaire de la pensée appliquée aux sciences » (V. G. O. S., p. 9). La délimitation entre lexique commun et vocabulaires spécifiques s'avère d'autant plus délicate qu'elle met en cause la définition de l'unité lexicale mot. Le lexique se définit-il comme l'ensemble des mots ou par l'ensemble des unités lexicales, qui peuvent être souvent supérieures au segment mot et prendre la forme d'unités syntagmatiques ?

L'énumération des sous-lexiques, parties du lexique global, en référence aux différents faits scientifiques et techniques, implique une certaine description de l'expérience humaine en domaines définis. Celle-ci se situe sur le plan des choses d'abord, et secondairement sur le plan des mots en tant qu'expression des choses. C'est là le domaine des encyclopédies et des dictionnaires scientifiques et techniques, où le mot est traité comme entrée de la description du contenu.

L'ensemble lexical défini comme lexique commun, par opposition aux sous-lexiques particuliers, n'apparaît pas comme un lexique homogène appartenant à un ensemble de locuteurs, eux-mêmes définis comme individus neutres socialement. Les différenciations sociales se traduisent sur le plan du lexique comme sur le plan du discours. Il existe des niveaux de lexique que les dictionnaires manifestent sous la forme d'indications : familier, populaire, vulgaire, didactique, littéraire. Ces caractérisations sont tout à fait empiriques. En particulier se mêlent, dans ces appellations, la notion de niveau de langue spécifique d'une situation de communication, qui appelle tel ou tel comportement linguistique d'un locuteur par rapport à un interlocuteur, et la notion du niveau de langue spécifique d'un groupe ou d'une classe sociale. L'étude approfondie des stratifications sociales dans le lexique relève de la sociolinguistique.

Il s'agit de savoir dans quelle mesure se juxtaposent, chez des locuteurs ou des groupes de locuteurs, une compétence lexicale générale, plus ou moins dirigée idéologiquement dans le cadre d'un type de société, et une compétence lexicale de groupe professionnel ou de groupe sociopolitique. La frontière entre le lexique spécifique de groupe plus ou moins ésotérique par rapport au lexique commun est aussi mouvante qu'entre les lexiques de spécialités et le lexique commun. À partir de quels critères peut-on définir un argot (v. ARGOT, art. spécial) ?

A la diversité des composantes sociolinguistiques du lexique commun, il faut encore ajouter l'opposition entre termes « nationaux » et termes « régionaux ». Dans quelle mesure le terme régional devient-il national ? La même question peut être posée pour les termes d'origine étrangère. Où se situe exactement l'opposition entre le terme étranger « naturalisé » (*football* et *bifteck*) et le terme étranger au lexique de la langue, quoique employé par certains (*shake-hand* = poignée de main) [v. EMPRUNT, art. spécial] ? Comment discerner encore le moment où le néologisme peut être considéré

comme installé dans l'usage (V. NÉOLOGISME, art. spécial) ?

5. LEXICOLOGIE ET LEXICOGRAPHIE

La lexicologie et la lexicographie représentent deux aspects de l'étude des mots : elles présupposent toutes deux que l'unité linguistique du mot est une composante de base privilégiée de l'activité du langage. A l'inverse, l'analyse linguistique a pour objet le langage sous le double aspect de la langue et du discours, ce qui n'implique pas d'emblée une place prééminente accordée à l'unité mot. Il convient donc de définir, d'une part, les rapports entre lexicologie et lexicographie, d'autre part, le mode d'intégration de ces deux aspects de l'étude des mots dans la linguistique.

Aussi longtemps que, selon une perspective linguistique traditionnelle, le mot a été considéré comme l'entité linguistique de base, lexicologie et lexicographie ont pu se définir l'une et l'autre par opposition aux autres secteurs d'étude du langage, la phonétique, la grammaire et la syntaxe.

Lorsque ces deux termes sont apparus dans l'*Encyclopédie, lexicographie* se définissait comme « partie de l'orthographe qui prescrit les règles convenables pour représenter le matériel des mots avec les caractères autorisés par l'usage de chaque lettre ». À la *lexicologie* était donnée comme objet : « la connaissance des mots considérés hors de l'élocution » du point de vue du « matériel », de la « valeur » et de l'« étymologie » (*in* B. Quemada, *les Dictionnaires du français moderne* [1539-1863], Didier, Paris, 1968, p. 17).

La lexicologie ainsi définie était l'équivalent de la lexicologie et de la lexicographie modernes, en tant qu'étude de la forme, de l'étymologie et du contenu de signification des mots.

Les dictionnaires de la seconde moitié du XIX^e s. consacrent l'installation du terme *lexicographie* avec un sens tout à fait différent de celui de l'*Encyclopédie.* Littré la définit comme la « science ou étude du lexicographe », à savoir « celui qui recueille tous les mots qui doivent entrer dans un lexique » (1863-1872), tandis que P. Larousse adopte seulement « science » comme terme définissant : « science du lexicographe », et il définit *lexicographe* comme l'« auteur d'un lexique, d'un recueil de mots d'une langue » (1866-1876). Quant à la lexicologie, elle est pour Littré une « partie de la grammaire qui s'occupe spécialement des mots considérés par rapport à leur valeur, à leur étymologie, à tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour composer un lexique ». Elle est définie, en second lieu, en tant que « recherche sur les dictionnaires ». Chez P. Larousse, la lexicologie est : 1° un « art de faire des lexiques, des dictionnaires » ; 2° une « science des mots de la langue au point de vue de leur nomenclature et de leur forme » ; 3° une « partie de la grammaire qui traite des mots au point de vue de leurs différentes espèces ». Le consensus pour considérer la lexicologie comme une discipline plus spécifiquement « grammaticale » ou « linguistique », et la lexicographie comme l'art, la technique de la confection des dictionnaires n'est pas encore bien établi, puisque P. Larousse peut encore donner comme un sens de lexicologie : « art de faire des dictionnaires ».

On trouve le prolongement d'une certaine confusion dans la répartition des domaines respectifs de la lexicologie et de la lexicographie chez J. Marouzeau (*Lexique de la terminologie linguistique*, Geuthner, Paris, 1933), qui donne sous les deux termes une seule définition : « Lexicographie ou lexicologie : étude du vocabulaire enregistré dans les lexiques, c'est-à-dire des mots et locutions (gr. *lexis*), considérés soit dans leur signification (sémantique), soit dans leur forme (morphologie). » C'est dans le cadre de la théorie saussurienne que la lexicologie trouve finalement son autonomie par rapport à la lexicographie. La « lexicologie, ou science des mots » est, selon lui, arbitrairement isolée de la morphologie et de la syntaxe (*Cours,* II^e partie, ch. VII) ; elle fait partie de la grammaire et se trouve ainsi isolée de la lexicographie. Une opposition entre les deux démarches est établie à partir d'un principe différent par G. Matoré (*la Méthode en lexicologie, Domaine français,* Didier, Paris, 1953). Pour lui, la lexicographie, en tant qu'« étude analytique des faits de vocabulaire », est une discipline linguistique, tandis que la lexicologie, qui se propose « l'étude des faits de civilisation », s'apparente à la sociologie. Dans la période contemporaine, le statut des deux domaines d'étude semble désormais bien établi. La lexicographie apparaît comme la discipline qui se consacre à la confection des dictionnaires en appliquant les principes d'analyse sémantique de la linguistique moderne, selon une démarche métalinguistique de saisie du lexique de la langue et de ses composantes à travers les unités lexicographiques, les entrées de dictionnaire. La lexicologie se consacre à l'étude du fonctionnement des composantes lexicales de la langue, de leurs relations avec les autres composantes du langage (phonologie, syntaxe, discours) et les milieux d'élocution. Les développements antérieurs sur le lexique ont soulevé les principaux problèmes de l'analyse lexicologique. Il nous reste à examiner ceux de la lexicographie.

6. LE DICTIONNAIRE

I. L'OBJET DICTIONNAIRE

On a dit, au début de cet article, la quasi-impossibilité de saisir dans une synchronie donnée la totalité des mots constituant le lexique d'une langue vivante, et, à plus forte raison, dans la perspective diachronique de l'évolution et de la transformation du lexique. Le dictionnaire ne peut se définir comme la simple photographie du lexique, mais il apparaît comme l'ouvrage qui opère un choix dans le continuum lexical à partir d'une unité à la fois linguistique et culturelle préalablement définie, le mot. Le principe du choix réside d'abord dans la définition même de l'unité de recensement, le mot, sur laquelle est fondée la collection des termes constituant le sous-ensemble de lexique enregistré dans le dictionnaire. En effet, les unités lexicales qui fonctionnent dans le discours bien souvent ne se confondent pas avec l'unité mot qui forme l'entrée de dictionnaire ; celle-ci est le produit de conventions lexicographiques qui permettent d'inclure certaines formes de mots, à l'exclusion d'autres formes, comme les composés non munis d'un trait d'union (on admet les entrées *chou-fleur, chou-rave,* mais non *chou de Bruxelles*). La reconnaissance d'unités de sens qualifiées de mots homonymes par certains, tandis que d'autres unités de sens, pourtant fonctionnelles dans le discours, sont qualifiées par d'autres seulement de sous-unités de sens par rapport à l'entrée de dictionnaire, relève encore d'une certaine convention, selon tel ou tel type d'analyse sémantique (par exemple, *pasteur,* « berger », et *pasteur,* « ministre du culte », constituent une seule entrée dans le *dictionnaire Robert* et deux dans le *Dictionnaire du français contemporain*). En somme, la définition de l'unité lexicale comme unité de langue, extraite de la pratique du langage, dans la communication linguistique, relève d'une définition arbitraire du lexicographe, qui s'érige en interprète d'un sentiment linguistique affirmé comme commun à l'ensemble de la communauté et conforme à un certain héritage culturel. S'il s'agit d'évaluer le nombre des unités à intégrer dans le dictionnaire par rapport à la totalité du lexique, la limitation varie selon l'objectif du recensement ; celui-ci peut être la collection des termes essentiels entrant dans le discours actuel des membres de la communauté ou, plus précisément, de locuteurs considérés comme représentatifs de la communauté, en dehors de toutes les variantes socioculturelles selon lesquelles ils se classent (dictionnaires d'usage : *Petit Larousse* et *Dictionnaire du français contemporain*). ou bien il peut être la réunion des termes constituant un certain ensemble culturel

de cette communauté (*Grand Larousse de la langue française*) ; il peut être encore la somme des termes que les locuteurs de la communauté emploient comme référence à la réalité que ces termes désignent (*Grand Larousse encyclopédique*). La série des options nécessaires pour former un projet de dictionnaire en fait un ouvrage régi par une série de conventions en vue de réunir un ensemble de mots quelque peu différent de l'ensemble fonctionnel du lexique qui fait la trame de tous les discours produits.

II. LA FONCTION DU DICTIONNAIRE

Un dictionnaire propose un extrait normalisé de l'ensemble lexical réel. Le lexicographe, en opérant un choix dans le lexique global, transforme une liste non close en un ensemble clos, celui des mots qui figurent dans le dictionnaire.

La fonction de régulation du dictionnaire est définie par P. Imbs (introduction au *Trésor de la langue française,* p. xv) dans les termes suivants : « La lexicographie est dans sa finalité première au service non de la langue en tant que système, mais du discours déjà existant qu'il s'agit d'interpréter ou du discours à créer dont il s'agit de garantir la rectitude. » Le dictionnaire revêt le caractère normatif par le seul fait qu'il enregistre des termes et qu'il les authentifie comme termes de la langue, et qu'il n'en enregistre pas certains autres, et non par une condamnation prononcée à l'égard de tel emploi, quoiqu'il arrive que certains dictionnaires introduisent des remarques qui ont le caractère de prescription ou d'interdiction. L'interrogation faite au modèle du dictionnaire par le consultant est génératrice d'exigences contradictoires pour le lexicographe. D'une part, en effet, celui-ci doit écarter du dictionnaire les fantaisies verbales, les purs jeux linguistiques de locuteurs imaginatifs, même s'il s'agit d'écrivains, et toutes les formes lexicales qui n'apparaissent pas comme des formations selon le système linguistique, destinées à exprimer des réalités ou des concepts bien définis. D'autre part, il doit répondre à l'attente du locuteur qui entend employer un terme, veut connaître le statut de ce terme selon l'usage et souhaite pouvoir l'employer avec bonne conscience. Le lexicographe est ainsi conduit à rechercher progressivement une exhaustivité lui permettant de répondre aux interrogations les plus diverses ; une fois que l'ouvrage est achevé, il entreprend immédiatement le supplément pour que le maximum d'interrogations nouvelles puissent être satisfaites. Le lexicographe est entraîné par le dynamisme du système linguistique, qui produit incessamment de nouveaux mots.

III. LA FORME DIDACTIQUE DU DICTIONNAIRE

Le dictionnaire se présente comme une liste de mots, dressée selon l'ordre alphabétique afin de faciliter la recherche de l'usager. Cet ordre est absolument arbitraire du point de vue du système linguistique ; tout au plus peut-on considérer qu'il fournit une indication sur les fréquences de combinaisons phonologiques. Mais les relations morphologiques dans le paradigme des dérivés ne sont pas respectées s'il arrive que la base de dérivation soit une forme du français et que les dérivés soient construits à partir d'une forme savante latine (*œil/ oculaire*) ; les relations sémantiques avec les mots synonymes et antonymes ne peuvent être évoquées qu'en introduisant une rubrique spéciale, consacrée à cette description. Le mot entrée est dépouillé de toutes ses marques grammaticales de discours afin d'être transformé en forme canonique de référence à tous les emplois virtuels dans le discours. Cette forme abstraite fait elle-même l'objet d'un discours selon des règles précises, codifiées par une longue pratique lexicographique. Les informations se distribuent, dans la plupart des dictionnaires, selon une structure d'article invariable : 1° entrée, 2° prononciation, 3° catégorie grammaticale, 4° étymologie, 5° ordre de classement des sens grâce à une numérotation, 6» sous chaque numéro, une définition suivie d'un exemple. S'il se produit une variante dans cet ordre canonique, elle constitue une marque différenciatrice de l'ouvrage, qui doit être respectée de bout en bout au cours de sa réalisation : ainsi, dans le T. L. F. (*Trésor de la langue française*) l'étymologie est placée à la fin de l'article et elle est suivie, comme dans le Littré, d'une partie historique.

La lisibilité du dictionnaire diffère de celle d'un texte ordinaire en raison même du discours didactique et métalinguistique qui constitue le texte des articles. Il ne se prête pas à une lecture suivie, comme le déroulement d'un récit ou d'une démonstration ; il apporte une série de réponses classées à une série d'interrogations non classées, et qui ne peuvent être satisfaites qu'en fonction du classement imposé au consultant pour qu'il trouve la réponse à ce qu'il recherche. Le texte du dictionnaire n'est lisible que selon cette fonction didactique, article par article, numéro par numéro. Le texte est nécessairement à la fois linguistique et métalinguistique, en vertu de sa fonction didactique : l'article est un commentaire ordonné du mot présenté hors discours. Ce commentaire se fait, en outre, en phrases construites selon une syntaxe spécifique, dont les traits sont la suppression du verbe, l'identité catégorielle entre le terme sujet et le terme de définition, une succession contraignante des déterminations constituant la proposition définitoire. Le dictionnaire est une somme de messages séparés, dont chacun est centré autour d'un mot entrée. Cependant, si le contenu est ainsi distribué fragmentairement, un principe d'organisation de caractère pédagogique se dégage de l'ensemble des termes rassemblés : l'information y est donnée non seulement sur les termes ou les emplois plus rares, mais aussi sur les mots et les emplois les plus courants, et même sur les mots dits « grammaticaux » qui présentent le plus haut degré de fréquence dans la langue. Un dictionnaire part donc de l'essentiel pour intégrer le particulier. On pourra trouver des aspects plus détaillés de la forme didactique du dictionnaire dans l'ouvrage de J. et Cl. Dubois, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire* (Larousse, Paris, 1971), et dans celui de J. Rey-Debove, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains* (Mouton, La Haye, 1971).

IV. L'EXPRESSION D'UNE NORME SOCIOCULTURELLE

Le dictionnaire représente un condensé de la culture d'une société, et particulièrement le dictionnaire de langue, qui implique un choix lié à la définition d'un modèle de locuteur représentant un certain niveau socioculturel. Le dictionnaire encyclopédique enregistre tous les acquis des sciences, des techniques et des arts, les transformations de la vie sociale et quotidienne à travers les mots, qui constituent un reflet direct des progrès de la connaissance et de la culture.

Dans la société française contemporaine, les individus se distribuent en classes, en groupes professionnels et idéologiques, sources de différenciations et d'inégalités culturelles ; mais, d'autre part, le progrès général de l'enseignement dans la société française et la vulgarisation des moyens d'information facilitent une certaine diffusion de la culture. Le profil de l'utilisateur doit donc être dessiné d'après un modèle socioculturel qui tient compte de ces aspects contradictoires de la société (v. préface du *G. L. L. F.*). La partie cultivée de la société a été formée dans la pratique de la littérature nationale. Elle y demeure attachée et elle désire retrouver dans le dictionnaire les mots qui traduisent le passé culturel. Un modèle socioculturel de dictionnaire ne doit donc pas être élaboré seulement dans une perspective de fonctionnement actuel de la langue, mais aussi dans une perspective de thésaurisation d'un certain capital lexical d'autrefois, qui demeure dans les œuvres littéraires et dans l'histoire. De plus, le locuteur cultivé admet des mots plus ou moins marginaux dans le lexique actuel, pourvu qu'ils soient auréolés du pres-

tige littéraire dont la garantie se trouve dans la signature de tel auteur à la mode. Et cette mode même traduit souvent les courants idéologiques dominants.

Dans la société où nous vivons, il existe des niveaux de culture différents, généralement concordant avec le niveau social. En outre, la communication orale se distingue de la communication écrite par un discours plus relâché, si bien que le vocabulaire du locuteur n'y présente pas la même homogénéité. Il s'y mêle des termes familiers propres à la conversation, des termes argotiques, spécifiques de certains milieux de la société ou de la profession. Le discours du même locuteur peut donc présenter des variations considérables selon l'objet et la situation d'élocution. Certains principes d'éducation en vigueur, notamment dans les milieux qui se situent au sommet de la pyramide sociale, sans qu'ils en aient cependant le monopole, et une certaine respectabilité interdisent l'usage de termes crus se rapportant aux besoins biologiques. L'ensemble de ces contraintes sociales et lexico-morales intervient dans la définition du modèle socioculturel du lexique de la langue. Ajoutons encore que, dans le corps social, peut prévaloir une attitude d'accueil ou de refus à l'égard des termes étrangers selon le prestige qu'exerce la culture source, attitude qui détermine le comportement linguistique des membres de la communauté ; le modèle lexical doit souvent doser des exigences contradictoires. Le modèle culturel peut encore présenter des variations plus considérables quand la langue appartient à des communautés différentes par leur histoire, leur organisation politique et nationale, leurs relations internationales, comme c'est le cas pour le français chez les francophones de Belgique, de Suisse, du Canada, et d'autres minorités plus dispersées. Il convient alors de décider s'il existe un seul modèle commun ou plusieurs modèles différenciés au moins par quelques aspects.

Les contraintes du modèle s'exercent aussi bien quand il s'agit de définir un projet de dictionnaire encyclopédique, où les mots servent surtout d'introduction à la description du contenu. Si tout mot y est admis en tant que terme scientifique ou technique, l'exigence est alors de satisfaire le spécialiste et non une communauté plus ou moins délimitée à travers le modèle social. La précision dans la délimitation de chaque domaine, dans l'évocation du concept ou de l'outil exprimé, et l'exhaustivité sont les composantes essentielles de ce projet de dictionnaire.

V. DICTIONNAIRE ET LINGUISTIQUE

Le dictionnaire n'est pas un ouvrage relevant directement de la linguistique en tant que science du fonctionnement du langage, puisque tout dictionnaire est, par nature, métalinguistique ; il traite des mots hors du discours. Mais il contribue à définir les règles de leur réemploi dans le discours. Il est donc un outil qui entre dans le jeu des relations entre la langue et le discours.

On peut juger du degré de conformité d'un dictionnaire avec une théorie linguistique : le dictionnaire relève de la linguistique appliquée. Il est évident, en effet, que le dictionnaire, ouvrage ambigu sur la langue et le monde, reflète les théories sur le monde aux différentes époques, comme on peut le constater à travers les encyclopédies, mais aussi les théories linguistiques successives, plus ou moins formulées. Dans la période contemporaine, le progrès de la science linguistique n'a pas manqué de retentir sur la conception des différents ouvrages, compte tenu des limitations imposées à l'application de la théorie par la forme didactique qu'ils revêtent. L'ouvrage le plus didactique en matière de langue est bien la grammaire scolaire, et celle-ci n'échappe pas à la fonction de reflet de la théorie linguistique. On ne saurait donc refuser au dictionnaire cet aspect de linguistique appliquée.

Par-delà l'apparente permanence de la structure didactique traditionnelle du dictionnaire, de nombreuses innovations traduisent, d'une manière plus ou moins systématique, l'évolution de la théorie linguistique. C'est en fonction de celle-ci que, dans l'analyse sémantique et la classification des sens, on a pris en considération les relations de l'unité dans la structure de l'énoncé, au lieu de l'analyser seulement comme unité de langue abstraite, en distinguant les différents emplois d'après ses relations syntagmatiques, notamment pour les verbes. On a appliqué, dans l'élaboration de la définition, l'analyse de la structure sémantique en unités hiérarchisées, ce qui a entraîné une distinction et un classement plus systématiques et plus cohérents des sens en fonction de la présence ou de l'absence d'un ou de plusieurs sèmes par rapport à un emploi précédent ; on a reconnu plus nettement les différents sémèmes pour un même signifiant. Cette perspective nouvelle dans l'analyse sémantique, combinée avec les critères fonctionnels saussuriens concernant l'opposition diachronie et synchronie, a eu pour corollaire la distinction plus rigoureuse entre les emplois vieillis et les emplois dans le lexique usuel contemporain, soit par l'élimination des premiers dans un dictionnaire strictement synchronique comme le *Dictionnaire du français contemporain,* soit par le marquage d'un emploi non contemporain. La perspective moins achronique, fondée sur l'usage contemporain, a conduit à reconnaître plus généralement plusieurs homonymes pour un même signifiant. La gamme des analyses se module, depuis la distinction formelle d'entrées homonymes (*D. F. C.*) jusqu'à la distinction de sémèmes autonomes, par un système de présentation graphique distinctive (*G. L. L. F., Petit Robert*), (ex. *grue ; D. F. C. :* 1 *grue,* « oiseau », 2 *grue,* « femme », 3 *grue,* « appareil » ; *G.L.L.F. :* 1 *grue,* **I** « oiseau », **II** « femme », 2 *grue,* « appareil » ; *Petit Robert : grue,* 1 « oiseau », 2 « *femme* », 3 « machine »). Les niveaux de discours sont nettement marqués, si bien que le lexique décrit, au lieu d'être une somme d'unités d'un statut linguistique homogène dans l'abstraction de la langue, devient une mosaïque de termes tirés de différents sociolectes (populaire, familier, littéraire, régional, argot didactique, vocabulaire technique ou scientifique). Le point de vue fonctionnel fait reconnaître aux mots un statut différencié systématiquement en fonction des oppositions de catégories grammaticales (verbe/adjectif, participe passé, v. transitif/v. intransitif/v. pronominal), de genre (nom masculin/nom féminin), de nombre (nom singulier/nom pluriel). La définition de l'unité lexicale selon l'analyse linguistique contemporaine a introduit dans la nomenclature des unités syntagmatiques, sinon sous forme d'entrées vedettes, du moins sous forme d'entrées secondaires. On peut donc affirmer que la description lexicographique contemporaine a été largement pénétrée par les concepts de la linguistique moderne, sous des formes plus ou moins systématisées, selon la conception du dictionnaire. C'est une évidence que constate P. Imbs dans l'introduction du *Trésor de la langue française* (1971). Il reconnaît qu'est « linguistique » (c'est-à-dire relève de la science linguistique) « tout ce qui concerne la métalangue et donc la théorie qui est mise en œuvre dans l'analyse des données lexicologiques de leurs relations syntagmatiques ou paradigmatiques ; le découpage des sens qui en dérive ; la notation des conditions grammaticales, sémantiques et parfois stylistiques d'emploi ».

VI. LES DIFFÉRENTS TYPES DE DICTIONNAIRES

Dans son ouvrage, indispensable pour avoir un aperçu de l'évolution de la lexicographie française depuis le XVI[e] s. jusqu'à Littré, Bernard Quemada (*les Dictionnaires du français moderne* [1539-1863], *Études sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes,* Didier, Paris, 1968) retient un certain nombre de critères qui se dégagent de l'évolution historique. Il oppose les dictionnaires bi- et plurilingues aux dictionnaires monolingues et il reprend l'opposition qui avait été formulée

par d'Alembert à l'article « dictionnaire » dans l'*Encyclopédie,* en distinguant le dictionnaire de langue, ou dictionnaire de mots, du dictionnaire encyclopédique (dictionnaire des sciences et des arts), à l'image de l'*Encyclopédie* elle-même, ou dictionnaire de choses. Il y ajoute encore la distinction entre ouvrages de type extensif et dictionnaires de caractère restrictif ou sélectif. Les mêmes oppositions sont retenues par R. L. Wagner (*les Vocabulaires français,* t. I, Didier, Paris, 1967).

Le premier critère repose sur la nature de l'information fournie. Le dictionnaire unilingue répond à l'interrogation du consultant par une définition qui constitue une sorte de traduction ou paraphrase dans la même langue. Le dictionnaire bilingue se contente, le plus souvent, de donner le terme équivalent dans la langue cible. Cette réponse informe sur le contenu sémantique du mot à travers le mot de la langue source, en renvoyant seulement au système de cette langue. J. Darbelnet (*Dictionnaires bilingues et lexicologie différentielle, Langages,* n° 19, 1970) a souligné l'insuffisance de cette seule information parce que le découpage sémantique varie d'une langue à l'autre. V. G. Gak, linguiste soviétique, insiste, dans ce même numéro, sur la différence qui sépare l'unité en langue, définie dans la langue source, et la réalisation en discours de l'unité correspondante dans la langue cible.

VII. DICTIONNAIRES DE MOTS ET DICTIONNAIRES DE CHOSES

L'opposition entre dictionnaires de mots et dictionnaires de choses se situe dans le cadre des dictionnaires construits sur le même modèle de l'entrée, en tant que mot, c'est-à-dire entre les dictionnaires que B. Quemada appelle « lexicologiques ». N'entrent pas dans cette opposition les encyclopédies. Cette précision exclut notamment les ouvrages, nombreux dans la période contemporaine, où le nom de dictionnaire ne recouvre qu'une parcellisation de la matière.

L'opposition entre les deux types de dictionnaires se manifeste d'abord dans la définition du contenu. On ne peut cerner le lexique de la langue par une procédure de recherche exhaustive. Celui-ci ne peut qu'être supputé, construit à partir d'un certain nombre de textes produits ; il est en effet impossible de recenser, fût-ce avec l'ordinateur, la totalité des textes écrits et, encore moins, des textes produits oralement. Le riche fichier du *Trésor de la langue française,* qui comprend 20 millions d'exemples, n'est puisé que dans un millier de textes, dont 80 p. 100 de littéraires et 20 p. 100 de non littéraires, appartenant à 70 domaines, qui sont censés représenter les principales activités de l'homme moderne et contemporain. Il s'agit donc de la construction d'un modèle de lexique. En est-il de même du lexique qui sert de base à la description encyclopédique ? La procédure décrite par Cl. Dubois (*Introduction à la lexicographie*) pour élaborer la documentation du *Grand Larousse encyclopédique,* pour pragmatique et apriorique qu'elle soit dans la distinction des rubriques, offre théoriquement la possibilité sinon de saisir la totalité, du moins d'approcher de l'exhaustivité dans le recueil des données et, par voie de conséquence, des termes qui le représentent. La langue du spécialiste n'obéit pas généralement à la même norme socioculturelle, en particulier lorsqu'il s'agit de termes empruntés à une langue étrangère. Le terme dénote le concept ou l'objet. Il n'y a donc pas d'interdit dans la constitution du vocabulaire de chaque spécialité. D'autre part, le terme dans le dictionnaire de langue ne peut être défini que par un énoncé, énoncé définitoire ou énoncé de discours introduit comme exemple, tandis que le terme désignant la chose concrète peut aussi être illustré par un dessin ou une photo.

Le dictionnaire de langue ne recense pas les noms propres, anthroponymes, toponymes ou noms géographiques. Ces noms, en effet, n'ont pas de statut en langue puisqu'ils se définissent par leur seule valeur de désignation et que, mises à part certaines formes d'adaptation phonétiques et graphiques, ils ne peuvent relever que du seul système linguistique de la communauté à laquelle ils appartiennent. Les noms propres ne font leur entrée en langue que sous la forme de dérivés adjectivaux ou de désignations métonymiques (le *bordeaux*). En ce qui concerne les dérivés adjectivaux de noms de villes, qui forment un système particulier de dérivation, la solution adoptée par les dictionnaires de langue qui les intègrent à leur nomenclature consiste soit à en dresser une liste à part, annexée au début ou à la fin de l'ouvrage, soit à les faire figurer à leur ordre alphabétique. Les noms désignant une langue, formés à partir du nom du peuple qui l'emploie, figurent généralement dans la nomenclature, du moins pour les plus importants. La définition des noms de marques en tant que noms propres est soumise à des règles légales. Même si le nom qui a fait l'objet d'un brevet est devenu courant, la propriété du nom doit être mentionnée et marquée par une initiale majuscule (*Frigidaire*). En revanche, la nomenclature du dictionnaire de langue s'oppose à celle du dictionnaire à prédominance encyclopédique par le fait qu'elle comprend les mots grammaticaux et les morphèmes lexicaux de dérivation.

L'opposition entre dictionnaire de langue et dictionnaire encyclopédique se retrouve dans la forme donnée à l'information. Le texte du dictionaire encyclopédique, malgré les apparences de discours linguistique direct en tant que description, est en réalité une explication de la structure conceptuelle extra-linguistique à travers une unité lexicale. Le dictionnaire de langue, dont les définitions sont apparemment de forme métalinguistique, constitue un message linguistique par l'équivalence entre la périphrase synonymique et l'entrée, quoique la phrase ne soit qu'implicite.

Cependant l'opposition entre les deux types d'ouvrages ne revêt pas toujours un caractère aussi tranché. Dans la catégorie des dictionnaires encyclopédiques, il existe une gamme variée d'ouvrages qui va du dictionnaire non « lexicologique », selon la définition de B. Quemada, sans entrée formée par un mot vedette, jusqu'au dictionnaire linguistico-encyclopédique, où se mêlent la formule du dictionnaire de langue et celle du dictionnaire encyclopédique, comme dans le *Grand Larousse encyclopédique.* D'autre part, la collection des données dans leur forme linguistique d'entrées ne laisse pas de fournir des informations sur le fonctionnement des unités lexicales recensées en langue.

À l'inverse, le dictionnaire de langue présente souvent une certaine ambiguïté quant au contenu. Il s'agit surtout de la nomenclature et de l'inclusion des termes scientifiques et techniques, ou même de termes communs désignant des êtres ou des choses. Certes, tout mot spécialisé est terme de discours et a vocation de terme de langue par la seule inclusion dans le dictionnaire de langue ; mais la définition se fait presque nécessairement selon la taxinomie propre aux choses, quand il s'agit, par exemple, de couleurs, d'animaux, de roches, d'objets naturels. La culture scientifique et technique contemporaine exige cette forme de définition.

Enfin, dictionnaire de langue et dictionnaire de choses s'opposent selon le critère de la perspective historique. Le dictionnaire de langue, en effet, en vertu de sa nature même de collection de mots, peut se situer totalement ou partiellement dans la diachronie de la langue. Dictionnaires totalement diachroniques, les dictionnaires étymologiques suivent l'évolution des mots depuis leur origine, dans un système linguistique antérieur ou dans le système linguistique français dès sa constitution, jusqu'à la période contemporaine ; ils ont un caractère essentiellement historique. Tel est, modèle du genre, le Französisches etymologisches Wörterbuch (F.E.W.), de Walther von Wartburg (Tubingen, puis Bâle-Paris, 1922-1970,

136 fascicules parus). À l'intérieur de la diachronie, des périodes peuvent être distinguées ; on obtient alors des dictionnaires par périodes ou par siècles (Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe ou XVe s., de F. Godefroy ; Dictionnaire de la langue française du XVIe s., d'Edmond Huguet ; Dictionnaire du français classique, de J. Dubois, R. Lagane et A. Lerond ; cf. bibliographie, t. I, du G. L. L. F.). À la perspective diachronique, étendue ou restreinte, s'oppose la perspective synchronique des dictionnaires de langue, qui visent à informer soit sur le seul lexique contemporain, soit sur le lexique contemporain en remontant quelque peu dans le cours de l'histoire. Les dictionnaires de choses, au contraire, sont conçus seulement dans une synchronie déterminée. Il s'agit, à une période déterminée, de faire le bilan des connaissances et de l'expérience d'une société, à travers des mots qui introduisent à la connaissance des choses.

VIII. DICTIONNAIRES EXTENSIFS ET SÉLECTIFS

Le troisième critère de différenciation qui permet de classer les dictionnaires est celui de l'intention d'exhaustivité, opposé à la sélectivité de principe. L'opposition se traduit généralement dans les épithètes qui figurent dans les titres de ces ouvrages « grand », « général », « universel »/« petit », « micro », ou même par la valeur antonymique conférée aux mots dictionnaire et vocabulaire, le premier ayant valeur généralisante, le second valeur particularisante.

L'extension d'un dictionnaire peut concerner la nomenclature des termes inclus dans le dictionnaire, mais aussi l'étendue et la nature des informations données sur chacun d'eux. Elle varie selon qu'il s'agit d'un dictionnaire de mots ou d'un dictionnaire de choses. L'extensivité est liée congénitalement à la fonction du dictionnaire, instrument pédagogique qui doit répondre à toutes les questions. On a vu que la définition du public idéal de chaque ouvrage conduisait à la recherche de l'exhaustivité, alors même que le genre du dictionnaire, comme celui du dictionnaire dit de langue, implique une sélection dans les termes à inclure. Les lexicographes sont entraînés à gonfler la liste des termes en raison même du type socioculturel défini dans la société contemporaine. Il n'est plus possible, à notre époque, de prétendre séparer absolument le domaine des termes techniques et scientifiques du domaine du vocabulaire général. L'extensivité est, d'autre part, liée à la nature de l'ouvrage : s'il est défini comme instrument d'information sur le langage actuel, le dictionnaire élimine tout ce qui a un caractère historique.

Mais le grand dictionnaire a aussi une fonction culturelle : il doit rassembler toutes les informations sur les mots, non seulement sur leur origine, mais aussi sur leur histoire, sur leur emploi à différentes périodes, sur leurs relations synonymiques et antonymiques ; il tend naturellement à la vocation de « trésor de la langue » s'il s'agit d'un dictionnaire de langue, d'autant plus qu'apparaît la tentation d'introduire dans la description de la langue les éléments de discours les plus nombreux possible sous forme de citations d'auteurs. S'il s'agit d'un dictionnaire dont le dessein est d'informer sur le contenu des mots (dictionnaire encyclopédique), l'universalité est alors incluse dans son principe : il est voué à tenter d'embrasser l'ensemble des connaissances qui appartiennent à la culture de la société contemporaine. Le projet ne peut pas définir un minimum commun qu'il s'agirait ensuite d'étendre plus ou moins ; il ne prend corps que par la distribution de la totalité du domaine en secteurs, dont la réunion doit couvrir l'ensemble. La limitation n'est concevable que dans le développement accordé à chacun des articles en fonction du nombre de volumes assignés au projet.

Les dictionnaires sélectifs se définissent par une réduction de la matière traitée. Mais le critère de sélectivité est plus complexe qu'il n'apparaît par la seule opposition entre les notions d'extensivité et de sélectivité. En effet, il n'a pas la même portée s'il s'applique à des ouvrages qui traitent du contenu ou à des ouvrages qui définissent l'emploi des mots. Dans ce second type, la réduction du volume de l'information s'opère à partir de critères qui découlent de la définition du lexique de la langue en tant qu'ensemble non fini, à l'intérieur duquel se discernent des strates selon l'âge et la culture des locuteurs, des sous-ensembles, ou sociolectes, délimités par la qualité sociale des locuteurs et leur milieu de vie. Quand il s'agit d'ouvrages encyclopédiques, la réduction du volume d'informations dans un domaine donné n'est guère concevable que sous forme d'encyclopédie abrégée, obtenue par la réduction de l'exposé consacré à chaque information, mais non par la suppression des informations. La sélectivité dans les ouvrages encyclopédiques a donc un tout autre caractère. Le dictionnaire encyclopédique universel pourra se réduire plus facilement à une série d'encyclopédies particulières à un domaine, mais chacune ayant une vocation d'exhaustivité dans ce domaine.

La gamme des dictionnaires de « choses », restrictifs, est très étendue. La matière se distribue ici par domaine et par spécialité. Il en existe aujourd'hui un nombre considérable, sans doute un ou plusieurs dans chaque domaine de la science et de la technique, et il est impossible de les énumérer. Il suffit de se reporter au nombre des rubriques qui ont été distinguées pour construire le *Grand Larousse encyclopédique* (711 rubriques de sciences humaines, 529 rubriques de sciences fondamentales et de sciences appliquées) pour en supputer le nombre et la variété. Même si un ouvrage autonome n'a pas encore été publié pour un domaine particulier, il n'en reste pas moins qu'un ouvrage encyclopédique véritable est la juxtaposition d'autant de vocabulaires particuliers qu'il y a de spécialités, si bien qu'il est possible d'extraire d'un dictionnaire encyclopédique général ces vocabulaires. Mais la difficulté est de délimiter le domaine strict de chaque spécialité en ce qui concerne les concepts et les choses proprement dites, et surtout en ce qui concerne les mots, dont un grand nombre, par leur polysémie, sont polyvalents dans plusieurs domaines de la connaissance. La sélection s'accomplit selon la définition des choses qui appartiennent à chaque domaine, et, comme ce domaine est fini à un moment donné, le nombre des termes l'est aussi par conséquent, même si on peut déterminer une certaine zone du lexique général comme « vocabulaire général d'orientation scientifique » (cf. A. Phal, *Vocabulaire général d'orientation scientifique,* C. R. E. D. I. F., Didier, Paris, 1971). Dans le domaine des dictionnaires linguistiques monolingues, on peut classer les sélectifs selon plusieurs types. Ceux qui résultent d'une réduction de la nomenclature et ceux qui recensent des entrées en fonction d'un seul aspect du fonctionnement de l'unité lexicale. Les ouvrages du premier type opèrent une sélection selon différents critères fonctionnels : *a)* la définition de la compétence lexicale du locuteur moyen de la région parisienne, évaluée à 25 000 mots (*D. F. C.*) ; *b)* la fréquence statistique qui détermine des couches de vocabulaire plus ou moins essentiel (*Dictionnaire du français fondamental,* de G. Gougenheim, de 2 000 et 3 000 mots, *Dictionnaire des mots essentiels,* de G. Matoré, 5 000 mots) ; *c)* le niveau de formation des élèves (dictionnaires destinés à l'enseignement du premier degré et du second degré). La sélection peut procéder de la combinaison de critères fonctionnels et de critères commerciaux : on met à la disposition des utilisateurs un modèle réduit d'un grand dictionnaire, en sélectionnant les seuls mots qui peuvent être définis comme appartenant au vocabulaire commun et en condensant les articles (*Petit Robert* par rapport au *Robert*). La sélectivité peut s'exercer à l'intérieur du contipuum diachronique du lexique de la langue. On obtient alors des dictionnaires de langue par périodes

historiques, comme le *Dictionnaire de l'ancienne langue française.. du* IX^e^ *au* XV^e^*s.*, par F. Godefroy. Les dictionnaires sélectifs qui procèdent du traitement d'un seul aspect de l'unité du lexique sont d'une très grande variété dans la période contemporaine : dictionnaires qui concernent la forme signifiante (dictionnaires de prononciation, d'orthographe, de mots croisés [fondés sur le nombre de lettres et leur distribution], dictionnaires inverses, dictionnaires de rimes) ; dictionnaires construits sur le seul sémantisme du mot (dictionnaires de synonymes et d'antonymes, dictionnaires analogiques) ; dictionnaires dont l'entrée est constituée par une forme abstraite du mot (dictionnaires de racines, dictionnaires étymologiques) ; dictionnaires qui recensent les mots selon leur fonction syntaxique (dictionnaires de verbes) ; dictionnaires de sociolectes (dictionnaires d'argots, de régionalismes) ; dictionnaires normatifs (dictionnaires des difficultés grammaticales) ; dictionnaires de segments de discours (dictionnaires de proverbes, de citations, dictionnaires d'auteurs) ; dictionnaires de termes étrangers ; dictionnaires de mots nouveaux. Cette énumération ne concorde pas absolument avec le tableau que donne B. Quemada des ouvrages sélectifs (1969, p. 180). C'est que certains critères qui ressortent de son classement, réalisé selon l'évolution historique de la conception du lexique en fonction de l'état de la société, ont disparu dans la période contemporaine, comme les « dictionnaires des dames et demoiselles », les « dictionnaires aristocratiques », les « dictionnaires populaires », et les « dictionnaires de bas langage ». C'est la traduction du phénomène linguistique d'une relative homogénéisation de la langue et de la culture comme conséquence de la généralisation de l'enseignement.

IX. STRUCTURE DE L'ARTICLE DE DICTIONNAIRE

Pour ce qui a trait à la rédaction de l'article d'un dictionnaire de langue, l'ordonnancement des sens, la typologie de la définition, le rôle de l'exemple par rapport à la définition, et le choix de l'exemple, il suffit de se reporter à la préface du présent ouvrage ; on y a justifié, en effet, la structuration des articles en fonction de l'objectif assigné à ce dictionnaire-ci, de sa visée culturelle englobant les informations sur le mot en tant qu'élément lexical fonctionnant dans la langue, et sur le mot situé dans une certaine diachronie à partir du XVII^e^ s., dans une tradition littéraire ; on y a défini la description sémantique, appuyée aussi bien sur la distribution du mot dans la phrase que sur les traits sémantiques qu'il contient, analyse reliée aux données de la linguistique moderne. La comparaison avec d'autres réalisations, selon d'autres modèles, n'entre pas dans le cadre de cette rubrique.

X. HISTORIQUE

La thèse de B. Quemada (*les Dictionnaires du français moderne,* Didier, Paris, 1968) embrasse la période 1539-1863, qui va du dictionnaire français-latin de Robert Estienne, jusqu'au dictionnaire de Littré. Le point de départ de l'étude coïncide avec l'apparition du mot *dictionnaire,* employé pour la première fois en français dans le titre de l'ouvrage de Robert Estienne. Mais l'objet « dictionnaire », sous une forme moins élaborée, est apparu bien antérieurement.

L'histoire de la lexicographie est celle de la maturation progressive de la formule du dictionnaire monolingue, à travers les divers types de catalogues de mots, dont la confection et l'usage se sont imposés soit dans la pratique des textes anciens, soit à travers les relations de peuple à peuple, qui ont favorisé la publication de dictionnaires plurilingues.

Mais le principes même du dictionnaire monolingue, l'information donnée à un locuteur parlant un idiome sur un mot de cet idiome dont il ne perçoit pas la signification, se trouve déjà inclus dans les *Gloses* dites de *Reichenau* (VIII^e^ s.), comme le démontre R. L. Wagner (les Vocabulaires français, t. I, Didier, Paris, 1967). Pour la diffusion des enseignements de la Bible, certains mots plus rares du texte latin avaient dû être glosés, c'est-à-dire accompagnés d'un commentaire en forme de traduction, en un terme ou une expression synonymiques latins à l'usage des clercs les moins instruits. À partir du moment où le dialecte gallo-romain a pris une forme linguistique différenciée par rapport à la langue latine du texte de la Bible, le besoin de transposition s'est imposé pour favoriser la prédication. On trouve dès lors des livres de psaumes transposés linéairement en gallo-romain, comme le psautier de Montebourg, dit Psautier d'Oxford. Parallèlement, on dresse des listes de mots avec leurs équivalents, dont Mario Roques a commencé la publication (*Recueil général des lexiques français du Moyen Âge* [XII^e^-XV^e^ *s.*], H. Champion, Paris, 1936). Les plus connues de ces listes sont l'*Abavus* et l'*Aalma,* désignées par le premier mot qu'elles contiennent. On y trouve, à côté de simples transpositions synonymiques, des esquisses de paraphrases, notamment pour les termes techniques, qui peuvent être considérées comme le germe de la procédure de la définition. Au Moyen Age, on connaît aussi les « manières de langage » contenant, pour les étrangers apprenant le français, des éléments phraséologiques et, aussi, des listes de mots. La prédominance du latin comme langue de culture entraîne la pratique d'une lexicographie proprement latine, dont l'exemple est le célèbre *Catholicon,* de Giovanni Babbi, dit Jean de Gênes (*Summa quae vocatur Catholicon edita a fratre Johanne* [1460]), dont l'œuvre a connu de multiples remaniements au cours du XV^e^ s. Au même genre appartient le Calepin (*Dictionarium ex optimis quibusdam authoribus studiose collectum. Graecum praetere recognitum et latine expositum est* [1514]), ouvrage qui a connu de multiples rééditions. Cependant, une tradition plurilingue s'instaure à partir d'une langue ancienne comme entrée (latin ou grec), traduite en une ou plusieurs langues modernes (flamand, français, espagnol, anglais, italien). Le modèle le plus ancien est la série appelée : *Entrée et porte des langues.* Dans la tradition bilingue à entrées latines, il faut citer, au début du XVI^e^ s., le *Dictionarium seu Linguae latinae Thesaurus..,* de R. Estienne (1531), parce qu'il représente la première réalisation de la formule du « dictionnaire », tant par l'étendue que par la méthode. Il établit, en effet, une distinction entre la matière encyclopédique et le dictionnaire de langue. En humaniste, il fonde la description du latin non sur la langue du haut Moyen Âge ou le latin pratiqué par les savants français, mais sur le latin classique en s'appuyant sur les meilleurs auteurs. C'est à partir de cet ouvrage qu'apparaît le mot *dictionnaire* en français : *Dictionaire françois-latin, autrement dit les Motz françois avec la manière d'user d'iceux, tournez en latin* (1539). Dans ces ouvrages, on trouve pour la première fois un recensement important du vocabulaire français. Ce dictionnaire a connu au cours du XVI^e^ s. plusieurs rééditions, dues à J. Thierry (1564) et J. Dupuys (1573). En dehors de cette tradition bilingue privilégiée, instituée entre le latin et le français, qui donne naissance à l'ordre inverse entre la langue source (français) et la langue cible (latin), il faut attendre 1562 pour trouver un dictionnaire bilingue français-langue étrangère : dictionnaire français-flamand, puis dictionnaire français-espagnol (1565), un français-anglais (1567), un français-italien (1584) [*in* Quemada, note, p. 40].

Dictionnaires monolingues.

La formule du dictionnaire monolingue en français prend corps à travers les éditions successives, ci-dessus mentionnées, du dictionnaire français-latin de R. Estienne. En effet, la part faite au latin se réduit au profit des développements en français. Cette réduction atteint le plus haut degré dans l'ouvrage de J. Nicot (*Thresor de la langue françoyse, tant ancienne que moderne..* [1606]). Par l'abondance des termes et des emplois enregistrés (plus d'un million de phrases

aux dires des auteurs de la dernière réédition), par la place très réduite accordée au latin, par le nombre de mots enregistrés sans traduction latine (mots exotiques, mots techniques, mots empruntés aux langues modernes), il préfigure le dictionnaire monolingue du XVII[e] s. C'est à travers les dictionnaires bilingues cependant que se trouvent consignés le plus grand nombre de termes appartenant à la langue française vivante. Le dictionnaire de Cotgrave (*A Dictionarie of the French and English Tongues,* Londres, 1611) enregistre une grande part des néologismes, des archaïsmes et dialectismes du XVI[e] s. qu'on ne trouve pas ailleurs. De même, les ouvrages du P. Monet (*Invantaire des deus langues, françoise et latine,* Paris, 1635), de A. Oudin (*Recherches italiennes et françoises,* Paris, 1640) enrichissent considérablement la nomenclature du lexique français. Le lexique populaire et les vulgarismes, en particulier, sont recensés dans un précieux ouvrage de A. Oudin (*Curiositez françoises, pour servir de supplément aux dictionnaires,* Paris, 1640).

Dictionnaires de langue.

Mais l'authentique formule du dictionnaire monolingue français naît avec le projet de dictionnaire de l'Académie (1639). Le modèle proposé consistait à donner des définitions de mots, à indiquer leurs épithètes, à citer quelques expressions, propres et figurées, et les proverbes où entre le mot. Le lexique enregistré se définissait dans son contenu par référence au langage de la partie aristocratique de la société, la cour et les écrivains de renom qui fournissaient l'usage, selon la doctrine exposée par *Vaugelas dans ses Remarques,* dont l'ébauche date de 1637.

Le processus de gestation du dictionnaire de langue, qui avait commencé dès le Moyen Age, qui avait pris consistance avec l'idéal humaniste de la Renaissance et la réflexion sur la langue nationale, trouvait son aboutissement dans ce début du XVII[e] s. avec l'affirmation de l'autorité royale et la démarche centralisatrice du pays dans le cadre de la société monarchique. Le modèle du dictionnaire de langue est réalisé d'abord par P. Richelet, qui offre le premier dictionnaire monolingue général (*Dictionnaire françois contenant les mots et les choses..,* 2 vol. in-4»), paru à Genève en 1680, en raison du monopole conféré à l'Académie). *Le Dictionnaire de l'Académie* fut encore devancé par le dictionnaire d'A. Furetière (*Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts,* 2 vol. in-f°, La Haye-Rotterdam, 1690). *Le Dictionnaire de l'Académie françoise* (2 vol. in-4°) paraît enfin en 1694 à Paris. Cette première édition comportait un classement de la nomenclature par racines et non par mots. La série des *Dictionnaires de l'Académie,* dont on trouvera la mention dans la bibliographie d'A. Lerond, en tête de ce dictionnaire, ne fera que préciser le modèle initial, sans jamais s'en écarter notablement ; quelques velléités de changement dues à l'initiative de membres novateurs, comme le secrétaire perpétuel Duclos, dans la 4[e] édition de 1762, firent accueillir les termes des arts et des sciences, conformément au nouvel esprit de l'époque. La conception du dictionnaire de langue s'était précisée dans l'opposition au « dictionnaire universel » selon la formule de Furetière, notamment par la publication d'un dictionnaire séparé, le *Dictionnaire des arts et des sciences* (2 vol. in-f°, Paris, 1694), dont la responsabilité avait été confiée à Thomas Corneille. Il constituait le complément encyclopédique du *Dictionnaire de l'Académie* et contenait en outre les archaïsmes et vulgarismes que l'Académie avait écartés, et contribuait, par cette partition opérée dans le lexique, à mieux définir le modèle du dictionnaire de langue. Ce modèle s'est dégagé, en particulier, à travers la querelle qui opposa l'Académie et Furetière sur l'intégration des termes techniques. Au XVIII[e] s., après plus d'un siècle de réflexion et de disputes, d'Alembert, dans son article « dictionnaire » de l'*Encyclopédie,* pouvait définir ainsi le dictionnaire de langue : « Dans un dictionnaire de langue française, il y a trois choses à considérer : la signification des mots, leur usage et la nature de ceux qu'on doit faire entrer dans ce dictionnaire. À ces trois objets principaux, on peut en joindre trois autres subordonnés à ceux-ci : la quantité ou la prononciation des mots, l'orthographe et l'étymologie » (*in* Quemada, p. 93-94). Le débat théorique sur la nature du dictionnaire général s'est poursuivi à propos de projets de dictionnaires qui n'ont pas vu le jour, mais qui ont permis de préciser le profil de ce type de dictionnaires. Pendant la période révolutionnaire, en 1791, Domergue, voulant sortir de l'ornière tracée par les *Dictionnaires de l'Académie,* proposa à la Société des amateurs de la langue française l'objectif d'un nouveau dictionnaire national, conforme à l'esprit philosophique. Selon lui, la science des dictionnaires « exige impérieusement qu'un dictionnaire vraiment philosophique présente, à chaque mot, une classification juste, une orthographe saine, une prosodie exacte, une étymologie lumineuse, une définition logique, des exemples propres aux différentes acceptions, qu'il ouvre les trésors d'une sage néologie, qu'il dévoile les secrets de la dialectique et de la poésie, de l'éloquence » (*Journal de la langue française,* 1791). En 1794, Ch. Pougens élabora aussi un projet de dictionnaire dont les points novateurs étaient l'indication de ce qu'il appelait « les variantes, c'est-à-dire les diverses modifications, les changements », et aussi « les altérations successives et temporaires de l'orthographe », la notation, à côté des diverses acceptions des mots, dès « nuances délicates et fugitives », « une exacte synonymie », et enfin un volume final de remarques sur la langue (cf. la publication de ce projet par P. J. Wexler, *Cahiers de lexicologie,* I, 1959). En 1797, *le Prospectus,* de Rivarol, annonçait aussi un dictionnaire dont les intentions marquantes étaient une nomenclature nouvellement fixée, l'indication des séries analogiques et des familles de mots, la notation, pour chaque mot, du passage du propre au figuré.

Mais c'est dans les réalisations effectives qu'on peut suivre l'évolution de la pratique lexicographique et celle du lexique recensé. En 1787, l'abbé Féraud, dans son *Dictionnaire critique de la langue française* (3 vol. in-8°), fait une comparaison critique des dictionnaires contemporains dans une perspective littéraire. À l'issue de la période révolutionnaire, le *Dictionnaire de l'Académie française,* dans sa 5[e] édition (1798), introduit les termes apparus sous la Révolution. En 1800, le *Dictionnaire universel de la langue française,* de C. Boiste, qui va connaître de nombreuses rééditions (1834, 9[e] éd.), inaugure le processus extensif propre aux dictionnaires du XIX[e] s. Dans cette lignée se situent le *Nouveau Dictionnaire universel portatif de la langue française..,* de C. M. Gattel (2 vol. in-8°, Lyon, 1813), qui est le premier à systématiser les notations phonétiques, et le *Complément du Dictionnaire de l'Académie française,* de Paul Barré (1 vol. in-4°, 1838-1842), qui ajoute plus de 100 000 mots aux 30 000 du *Dictionnaire de l'Académie.* Le seul dictionnaire qui, dans la première moitié du XIX[e] s., manifeste la tendance à élaguer, la tendance puriste, est le *Nouveau Dictionnaire de la langue française,* du grammairien J.-Ch. de Laveaux (2 vol. in-4°, Paris, 1820), qui contient des notes critiques à l'égard des dictionnaires contemporains. Au début de la seconde moitié du XIX[e] s., on peut mentionner le *Dictionnaire de la langue française,* de P. Poitevin (grand in-8°, Paris, 1851), qui emprunte des citations littéraires non seulement aux classiques, mais aussi aux auteurs contemporains, et le *Nouveau Dictionnaire de la langue française,* de L. Dochez (in-4°, Paris, 1860), qui introduit l'ordre chronologique dans les exemples afin de faire ressortir l'histoire des mots. Le premier grand dictionnaire de langue est le *Dictionnaire de la langue française,* d'É. Littré (4 vol. in-f°, Paris, 1863-1873 + 1 *Supplément,* Paris, 1877).

Les qualités de cet ouvrage sont suffisamment connues : richesse de sa nomenclature, qui inclut de très nombreux mots scientifiques et techniques, abondance des différenciations,d'emplois dans les articles, abondance des citations. Les réserves apparaissent aussi avec le recul : liaison systématique, selon une perspective historique, entre les emplois du passé et l'usage contemporain ; citations empruntées exclusivement aux XVII^e^ et XVIII^e^ s. ; insuffisance des données historiques, due à l'état de la science de cette époque et non à l'auteur. Le Littré demeure cependant chronologiquement le premier des grands dictionnaires de langue. Le *Dictionnaire général de la langue française du commencement du* XVII^e^ *s. jusqu'à nos jours, de Hatzfeld,* Darmesteter et Thomas (2 vol. in-4°, Paris, 1890-1900), se caractérise surtout par l'effort de structuration des articles, où les sens sont classés selon un ordre logique, et par sa documentation historique. On aborde ensuite le XX^e^ s., qui a vécu, dans sa première moitié, sur les gloires du passé dans le domaine des dictionnaires de langue, avant que se manifeste un brusque renouveau de l'activité lexicographique, dont le signal est donné, après la Seconde Guerre mondiale, par le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française,* de P. Robert (6 vol. in-f°, Paris, 1953-1964 + 1 *Supplément,* 1971). Le *Trésor de la langue française,* entrepris en 1960 à l'initiative du Centre national de la recherche scientifique, sous la direction de Paul Imbs (Paris, 2 vol. parus), ainsi que le *Grand Larousse de la langue française* constituent des illustrations de cet épanouissement de la lexicographie française contemporaine. Mentionnons encore comme dictionnaire de langue d'une dimension plus réduite le *Petit Robert* (Paris, 1967), qui systématise et modernise la pratique du *Grand Robert, le Dictionnaire du français contemporain* (1967), qui introduit une nouvelle formule lexicographique par sa description purement synchronique excluant l'étymologie, par sa large pratique des entrées homonymiques et par ses regroupements de termes dérivés, et, enfin, le *Dictionnaire du français vivant* (Bordas, 1972).

Dictionnaires encyclopédiques.

La formule du dictionnaire encyclopédique apparaît dès le haut Moyen Age, avec des compilations diverses, en latin ; on y trouve rassemblés non seulement les mots, les gloses sur les mots, mais aussi des éléments d'érudition comme les *Institutiones de Cassiodore,* les *Origines* d'Isidore de Séville (cf. M. de Bouard, *Encyclopédies médiévales,* in *Revue des questions historiques,* 3^e^ série, 1930). Dans le domaine français, après une série de recueils hétéroclites où voisinaient les notions et les mots du vocabulaire, le concept d'encyclopédie se trouve formulé dans l'*Encyclopédie* sous la plume de d'Alembert dans l'article « dictionnaire » ; il établit une opposition entre trois types de dictionnaires : « *dictionnaires de langues, dictionnaires historiques et dictionnaires de sciences et d'arts :* division qu'on pourrait présenter sous un point de vue plus général en cette sorte, *dictionnaires de mots, dictionnaires de faits* et *dictionnaires de choses* ». Mais d'Alembert reconnaît lui-même que la différenciation, dans la pratique, est difficile à établir ; le dictionnaire de mots implique souvent le dictionnaire de choses, et le dictionnaire de faits rejoint souvent le dictionnaire de choses. L'histoire de la lexicographie montre, en effet, que les dictionnaires de mots et les dictionnaires de choses se confondent souvent, notamment lorsque le dictionnaire enregistre les termes techniques, dont la signification ne peut être donnée que par le recours à des définitions de caractère notionnel. Cette tradition ambiguë a été inaugurée par A. Furetière. Tout en présentant une nomenclature très riche, l'auteur est conduit, par la nature des termes enregistrés, à donner des informations de type encyclopédique. Ce modèle d'ouvrage est continué par le *Dictionnaire universel françois et latin,* œuvre de pères jésuites de Trévoux (3 vol. in-f°, 1704). L'ouvrage a été constamment réédité et enrichi pendant le XVIII^e^ s., la dernière édition, celle de 1771, comportant 8 volumes. Cette tendance inflationniste résulte non seulement de l'enregistrement de nouveaux mots, mais aussi de l'extension des développements notionnels. Le type authentiquement encyclopédique, c'est-à-dire celui qui s'attache à des développements concernant l'idée ou la chose représentée par le mot, se trouve réalisé dans sa pureté avec l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (Paris, 35 vol.) [v. bibliographie de A. Lerond pour les dates]. Une autre encyclopédie monumentale, connue par le nom de l'éditeur, est entreprise en 1782 : *Encyclopédie méthodique ou par ordre de matières* (201 volumes, dont 47 avec planches, Panckouke et Agasse, Paris, 1782-1832). Mais, au XVIII^e^ s. notamment, se multiplient les dictionnaires particuliers par domaine de connaissance, soit sous le nom de dictionnaire proprement dit (*Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle,* de Valmont de Bomare [in-8°, Paris, 1764] ; *Dictionnaire de musique,* de J.-J. Rousseau [1768] ; *Dictionnaire raisonné universel de matière médicale,* de Labeyrie et Goulin [4 vol. in-8°, Paris, 1773] ; *Dictionnaire raisonné de physique,* de M. J. Brisson [3 vol. in-4°, Paris]), soit sous des noms divers, dont celui de *Traité* (*Traité des monnoies,* de F. Abot de Bazenghem [2 vol. in-4°, Paris, 1764]) ou, plus souvent, celui d'*Art* (*Art du tonnelier,* de Fougeroux [in-f°, Paris, 1763]). Dans ce type d'ouvrages, les notations sur les mots sont données à l'occasion de la description des choses, si bien qu'ils sont essentiellement « encyclopédiques », et secondairement « linguistiques ».

La double tendance linguistico-encyclopédique et purement encyclopédique se perpétue au cours du XIX^e^ s. Parmi les dictionnaires généraux à dominante linguistique, on peut noter le Bescherelle, qui revendique le caractère encyclopédique par son titre (*Dictionnaire national, ou Grand Dictionnaire critique de la langue française embrassant, avec l'universalité des mots français, l'universalité des connaissances humaines* [grand in-4°, Paris, 1843]). Ce type de dictionnaire permet de gonfler la nomenclature parce que son objet est d'accumuler le maximum d'informations, ce qui entraîne une accumulation de mots et non une sélection dans le lexique. L'œuvre maîtresse du XIX^e^ s. dans cette catégorie est le *Grand Dictionnaire universel* du XIX^e^ s. de P. Larousse (17 vol. in-f°, Paris, 1866-1876 + 2 suppléments, 1878 et 1890). Son originalité, du point de vue linguistique, est d'introduire parmi les exemples, à l'appui des définitions, des citations tirées des grands auteurs du XIX^e^ s., d'actualiser ainsi le lexique en vertu du principe directeur qui consistait à construire l'article à partir de l'usage dominant dans la langue contemporaine. Du point de vue proprement encyclopédique, les développements notionnels portent souvent la marque de la pensée proudhonienne de l'auteur. La tradition du classement des données par matières, dite « méthodique », a été continuée au XIX^e^ s. par l'*Encyclopédie des gens du monde* (1833-1845, en 22 vol.), l'*Encyclopédie moderne* (1846-1851, en 30 vol. et 12 vol. de supplément), l'*Encyclopédie du* XIX^e^ s. (1836-1859, en 75 vol.) et la *Grande Encyclopédie,* dirigée par Marcelin Berthelot (1885-1892, en 31 vol.).

Au cours du XX^e^ s., la formule du dictionnaire linguistico-encyclopédique, mise au point par P. Larousse, est continuée dans les éditions successives du *Nouveau Larousse illustré* (1897-1904, en 7 vol. + 1 vol. de supplément, 1907), du *Larousse du* XX^e^ *s.* (1929-1933, en 6 vol. + 1 vol. de supplément, 1953) et du *Grand Larousse encyclopédique* (1960-1964, en 10 vol. + 2 vol. de supplément, 1968, 1975), ainsi que par les nombreuses éditions du *Petit Larousse.* Le modèle de l'encyclopédie méthodique, par contre, est beaucoup plus productif. On le retrouve au XX^e^ s. dans l'*Encyclopédie française* (1935-1962,

en 22 vol.), fondée par A. de Monzie, mise en œuvre par L. Febvre, puis par Gaston Berger, et dans l'*Encyclopédie de la Pléiade,* que dirige Raymond Queneau. Enfin, dans la période contemporaine, on a vu naître diverses entreprises encyclopédiques sur le modèle alphabétique, l'*Encyclopédie Alpha,* plus proche du feuilleton encyclopédique hebdomadaire, et *Encyclopoedia universalis.* Enfin la tradition Larousse est représentée par la publication en cours de la *Grande Encyclopédie,* construite comme la somme des connaissances modernes exposées à partir de 8 000 entrées clefs, et qui met l'accent, dans le patrimoine culturel et scientifique, sur les tendances les plus actuelles dans chaque domaine du savoir. Le besoin de faire le bilan des connaissances par matière, en vertu de l'accélération du progrès scientifique et technique, se manifeste par la vogue que connaît la formule encyclopédique spécialisée par matière ; on voit apparaître de très nombreux ouvrages qui se parent du nom de dictionnaire en vertu du seul classement alphabétique des termes servant d'entrée à la matière encyclopédique.

L. GUILBERT.

lexis [lɛksis] n. f. (mot gr. signif. « action de parler, élocution, mot, expression », de *legein,* parler, dire ; 1960, A. Lalande). En philosophie, énoncé logique, considéré indépendamment de sa vérité ou de sa fausseté, qui n'est provisoirement ni affirmé, ni contredit.

lez, lès ou **les** [lɛ] prép. (lat. pop. **latus,* à côté de, emploi comme prép. du n. neutre du lat. class. *latus, -teris,* côté, flanc ; v. 1050, *Vie de saint Alexis* [depuis le XVIIe s., le mot ne s'emploie plus qu'en toponymie]). À côté de (seulement dans des noms de lieux) : *Plessis-lez-Tours, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Savigny-les-Beaune.*

lézard [lezar] n. m. (forme masc. tirée du n. f. de l'anc. franç. *laiserde,* lézard [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], *lesarde* [fin du XIIe s., Simund de Freine], *lézarde* [1596, Hulsius], lat. *lacerta,* lézard, forme fém. de *lacertus,* même sens ; v. 1460, Villon, écrit lesar [*lézars,* au plur., av. 1526, J. Marot ; *lézard,* au sing., v. 1560, Paré — var. *lusard,* XIVe s., ZFSL, XXXVI/1, p. 16], au sens 1 [*paresseux comme un lézard,* 1959, Robert — *lézard,* « homme indolent qui aime à se chauffer au soleil », av. 1850, Balzac ; *faire le lézard,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Petit reptile saurien, recouvert d'écailles, à quatre pattes grêles, à longue queue cassante, qu'on rencontre surtout dans les vieux murs, les terrains rocheux : *Partout le vert lézard venait courir sur les pierres disjointes* (Banville). || Fig. *Paresseux comme un lézard,* très paresseux. || *Faire le lézard,* paresser en se chauffant au soleil. || **2.** Peau, cuir de certaines espèces de lézards, qu'on utilise en maroquinerie : *Un sac en lézard.*

lézarde [lezard] n. f. (de *lézard* [v. aussi l'art. précéd.] ; 1867, Littré, au sens I ; sens II, 1 [par comparaison de l'aspect de la fente avec celui d'un lézard], 1676, Félibien ; sens II, 2, 1867, Littré ; sens II, 3, av. 1850, Balzac ; sens II, 4, 1959, Robert ; sens II, 5, 1867, Littré [*galon à lézarde,* 1962, Larousse — lézarde, même sens, 1902, Larousse]).

I. *Vx* ou *dialect.* Femelle du lézard ; lézard.

II. 1. Fente profonde et irrégulière dans un ouvrage de maçonnerie, due au tassement ou à la mauvaise liaison des matériaux : *Ils* [les paysans] *n'apercevaient pas plus les déchirures du pourpoint que les lézardes du château de Sigognac* (Gautier). *Des lézardes montraient le plâtre sous la dorure* (Zola). || **2.** Dans une composition typographique, défaut dû à la présence fortuite d'espaces placées les unes au-dessous des autres dans plusieurs lignes successives, et qui forment une raie blanche sinueuse dans la page. (On dit aussi RUE, RUELLE, CHEMINÉE.) || **3.** *Littér.* Fente, déchirure due à l'usure : *Le mot « gêne » est vomi par toutes les lézardes de ces étoffes* (Balzac). || **4.** *Fig.* Signe d'affaiblissement, d'ébranlement : *L'édifice était déjà solide* [l'Empire] ; *il résista encore quelque temps aux doutes, aux lézardes, aux divisions* (J. d'Ormesson). *Les lézardes d'une amitié.* || **5.** Galon festonné des deux côtés servant à recouvrir les coutures des étoffes d'ameublement. || *Galon à lézarde,* galon ainsi nommé à cause de la forme de sa trame, utilisé comme insigne de grade des sous-officiers.

● SYN. : **II, 1** *crevasse, fissure ;* **3** *éraillement, éraillure ;* **4** *brèche, cassure, fêlure.*

lézardé, e [lezarde] adj. (de *lézarde ;* 1770, Raynal, au sens 2 ; sens 1, 1867, Littré [« marqué de sillons analogues à des lézardes », av. 1850, Balzac]). **1.** Crevassé, creusé de lézardes : *Pauvre maison en loques, tassée, lézardée et branlante, raccommodée partout de bouts de planches et de plâtras !* (Zola). *Les murs, peints à la détrempe de fleurs et de fruits, salpêtrés et lézardés, tombaient par plaques* (France). || *Par extens.* Marqué de sillons analogues à des lézardes : *Un Montaigne relié en carton lézardé* (Arnoux). || **2.** *Fig.* Qui est ébranlé, atteint dans sa solidité, son intégrité : *Quand j'eus touché le fond de toutes ces existences de monarques, constaté les fières détresses, les dévouements héroïques à côté des manies, des décrépitudes, des fêlures à l'honneur et des consciences lézardées, je laissai de côté mon enquête* (Daudet). *Sa vie lézardée devait s'effondrer* (Malraux).

● SYN. : **1** *fissuré ; éraillé, fatigué.*

1. lézarder [lezarde] v. tr. (de *lézarde ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert [au part. passé dès 1770, v. l'art. précéd.]). **1.** Fendre de lézardes : *L'incendie a lézardé les murs ;* et par extens. : *La fêlure augmentait ; elle lézardait la maison* (Zola). || **2.** *Fig.* Ébranler, compromettre la solidité de quelque chose.

● SYN. **1** *crevasser, fissurer.*

◆ **se lézarder** v. pr. (1829, Boiste). Se couvrir de lézardes : *Le faîte de la tour se lézarde et surplombe* (Hugo).

2. lézarder [lezarde] v. intr. (de lézard ; av. 1896, Goncourt). Paresser, flâner comme un lézard : *Je voudrais paresser, lézarder* (Goncourt). *Les hommes* [...] *lézardaient au soleil contre le béton chaud. La fin d'après-midi était très douce ; une lumière fruitée, mûrissante, allongeait déjà les ombres sur la trouée du chemin* (Gracq).

li [li] n. m. (mot chinois ; 1764, Voltaire). Ancienne mesure itinéraire des Chinois, valant environ 576 m : *Dans la province de Canton, à quelque li de la ville* (Gautier).

liage [ljaʒ] n. m. (de *lier ;* 1243, Godefroy, au sens de « lien » ; sens 1, 1611, Cotgrave [dans le tissage, 1873, Larousse] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, 1730, Savary des Bruslons [pour la fabrication de la poudre]). **1.** Action de lier : *Elle liait sa gerbe fortement. Ce liage l'épuisait* (Zola). || *Spécialem.* Dans le tissage, croisement des fils de chaîne et des fils de trame pour constituer le tissu. || **2.** Fil qui lie la dorure à la soie. || **3.** Action de mélanger intimement. || *Spécialem.* Mélange du salpêtre, du charbon et du soufre pour la fabrication de la poudre.

● SYN. : **1** *liement.*

1. liais [ljɛ] n. m. (probablem. de *lie,* par comparaison de la couleur grisâtre de cette pierre avec celle de la lie ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *liois,* au sens de « rocher de couleur bise » ; sens actuel, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [écrit *liois ; liais,* XIVe s., Gay]). Calcaire grossier, homogène, compact et dur, à grain fin, facile à tailler et à polir, utilisé comme pierre à bâtir.

2. liais [ljɛ] n. m. (mot d'origine incertaine, peut-être dér. de *lier ;* v. 1268, É. Boileau, dans l'expression [de sens peu clair] *tapis de douze liois ;* écrit liais, au sens actuel, 1867, Littré). Tringle de bois qui soutient les lisses dans les métiers de basse lisse.

liaison [ljɛzɔ̃] n. f. ● ÉTYM. Lat. *ligatio,* ligature (de *ligatum,* supin de *ligare,* attacher, assembler), ou dér. franç. de *lier ;* XIIIe s., Villard de Honnecourt, écrit *loison,* au sens de « fait de réunir en faisceau des demi-colonnes pour former un pilier » (pour les formes *lioison, liaeson,* v. ci-dessous). — A : sens I, 1, 1538, R. Estienne (aussi *maçonnerie en liaison ; liaison à sec,* 1694, Th. Corneille) ; sens I, 2 et II, 4, v. 1398, *le Ménagier de Paris, écrit lioison*

(liaison, XVIe s.) ; sens I, 3, 1959, Robert ; sens I, 4, 1923, Larousse (*liaison optique,* 1931, Larousse) ; sens I, 5, 1902, Larousse (*agent de liaison,* 1918, Maurois) ; sens I, 6, 1962, Larousse ; sens I, 7, 1867, Littré (*voyelle de liaison,* début du XXe s.) ; sens I, 8, v. 1650, Pascal (« manière dont les différentes parties... d'un exposé... sont liées entre elles », 1538, R. Estienne ; *mot de liaison,* 1638, Ménage) ; sens II, 1, 1676, Félibien ; sens II, 2, 1867, Littré ; sens II, 3, 1721, Trévoux ; sens II, 5, 1680, Richelet ; sens II, 6, 1765, *Encyclopédie* (aussi « signe analogue reliant des notes différentes... ») ; sens II, 7, 1968, Larousse ; sens II, 8, 1949, *FEW,* V, 320 *b.* — B : sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1587, F. de La Noue (*liaeson,* « lien moral », début du XIVe s. ; au plur., 3 janv. 1681, Mme de Maintenon ; *prendre liaison, une liaison,* av. 1679, Retz) ; sens 3, 1694, Bossuet (*avoir une liaison,* 1902, Larousse) ; sens 4, av. 1704, Bourdaloue.

A. Action de lier.

• **I.** ACTION DE LIER UNE CHOSE (OU UNE PERSONNE) À UNE AUTRE ; ÉTAT DE CE QUI EST LIÉ. **1.** Action ou manière d'assembler, de joindre les matériaux (pierres, briques, etc.) d'une construction. || *Liaison à sec,* appareillage de pierre de taille, dont les faces jointives sont polies et dressées, sans emploi de mortier. || *Maçonnerie en liaison,* maçonnerie dans laquelle les matériaux sont disposés de telle façon que le milieu de chaque élément (pierre, brique, etc.) pose sur le joint de deux éléments du lit immédiatement inférieur. || **2.** En cuisine, opération qui consiste à incorporer certains ingrédients (jaune d'œuf, crème, farine, etc.) à une sauce pour l'épaissir et la rendre plus onctueuse. || **3.** Jonction régulière établie entre deux lieux distincts par l'intermédiaire d'un moyen de transport : *« Air France » assure la liaison Paris-New York. Un projet de liaison de deux agglomérations par Aérotrain.* || **4.** Action d'assurer la communication à distance entre deux points du globe : *Liaison télégraphique, téléphonique, radio-électrique.* || *Liaison optique,* liaison assurée par signaux à bras, fanions, signes lumineux. || **5.** Dans l'armée, art d'assurer la continuité des relations entre chefs et subordonnés, entre armes différentes et entre unités voisines. || *Agent, officier, détachement de liaison,* gradé, officier, formation assurant en permanence la liaison entre l'unité qui les détache et un organisme militaire. || **6.** Action d'assurer les rapports entre les différents services d'une administration, d'une entreprise : *Le secrétaire général assure la liaison entre les différentes divisions de la société.* || **7.** Mode de prononciation qui consiste à faire entendre la consonne finale d'un mot, habituellement muette, en l'unissant à la voyelle initiale du mot suivant. (Ex. *les enfants* [lezɑ̃fɑ̃] ; *vient-il* [vjɛ̃til].) [V. art. spécial.] || *Voyelle de liaison,* en linguistique, voyelle qui, dans certaines conditions, s'ajoute entre le thème et la désinence, pour faciliter la prononciation. (Ex. : lat. *dic-ite* [dites], en face de fer-te [portez].) || **8.** Rapport, logique ou autre, existant entre des choses, des faits, des idées : *L'évidence appartient proprement aux idées dont l'esprit aperçoit la liaison tout d'un coup* (d'Alembert). *Je perdis le sens et la liaison des images qui s'offrirent à moi* (Nerval). *L'auteur établit rarement une liaison entre ses œuvres et leur rémunération en espèces* (Sartre). || *Spécialem.* Manière dont les différentes parties d'un texte, d'un exposé, d'une œuvre sont liées entre elles ; enchaînement logique d'une argumentation : *Un discours, un récit, un raisonnement qui manque de liaison. On voit mal la liaison des arguments de sa démonstration.* || *Mot de liaison,* outil grammatical qui unit deux mots, deux groupes de mots, deux propositions de même valeur (conjonction de coordination), le mot complément au mot complété (préposition), la subordonnée à la principale (conjonction de subordination).

• **II.** CE QUI LIE, SERT À LIER. **1.** Mortier servant à jointoyer les pierres, les briques, etc. || **2.** Alliage d'étain et de plomb destiné à servir de soudure. || **3.** Chacune des pièces qui relient entre elles les parties principales d'un navire : *Les lisses sont les plus importantes liaisons longitudinales.* || **4.** Ingrédient, matières délayées propres à lier une sauce : *Gervaise était très aimable, remerciait chacun de son bouquet, sans cesser pour cela de préparer la liaison de la blanquette, au fond d'une assiette creuse* (Zola). || **5.** Trait délié qui, dans l'écriture, joint deux lettres ou les parties d'une même lettre. || **6.** En musique, trait incurvé réunissant deux notes écrites sur le même degré et indiquant que la seconde ne doit pas être attaquée de nouveau. || Signe analogue reliant des notes différentes et indiquant que celles-ci, dans l'exécution, ne doivent pas être détachées les unes des autres. || **7.** *Liaison chimique,* force qui maintient unis deux atomes dans une molécule. || **8.** *Fam.* Personne qui assure un contact entre deux autres : *Je me souviens aussi beaucoup plus tard, à Nice, pendant l'Occupation, j'étais allé à la gare, parce que j'attendais ma « liaison »... Tiens, comme les mots varient ! Ma liaison était avocat à la cour de Paris, si vous voulez savoir* (Aragon).

• SYN. : **I, 1** *assemblage ;* **6** *contact ;* **8** *association, corrélation, correspondance, filiation, suite, trame ; cohérence, cohésion, connexion, connexité, enchaînement, transition.*

B. Action de se lier ou le fait d'être lié avec quelqu'un.

1. *Class.* Engagement, entente, alliance entre personnes : *Voici mes engagements : je suis liée avec M. le chevalier de Grignan qui n'est point parti avec ma fille pour m'attendre* [...] *; elle crut que cette liaison assurait mon voyage à Grignan* (Sévigné). *D'un autre côté, la Reine avait fait une nouvelle liaison avec le coadjuteur* (La Rochefoucauld). || **2.** *Littér.* Relations entretenues par deux personnes et reposant sur des affinités de goût, de sentiment, d'intérêt : *Liaison d'amitié, d'affaires. J'ai rompu toute liaison avec ce personnage. La mère de Mme Récamier était liée avec Mme Hulot, mère de Mme Moreau, et Mme Récamier avait contracté avec cette dernière une de ces liaisons d'enfance qu'on est heureux de continuer dans le monde* (Chateaubriand). *Une affectueuse liaison s'était nouée entre elle* [Mme Desvignes] *et les Froment* (Zola). || *Au plur.* Rapports mondains ou de société, fréquentations (vieilli) : *Ayez beaucoup de chevaux, des loges à tous les spectacles, jouez gros jeu, et je vous promets les liaisons les plus brillantes* (Genlis). *Les Liaisons dangereuses* (Laclos). || Class. *Prendre liaison* ou *une liaison,* entrer en relation : *Je ne laissai pas de prendre une liaison d'affaire avec Mme de Longueville* (Retz). || **3.** *Spécialem.* Relations, plus ou moins durables, entre deux personnes unies par des liens sentimentaux : *Mrs. Austen lui apportait l'émotion d'une compagnie féminine sans les obligations d'une liaison* (Maurois). *Elle marquait qu'une liaison officielle avec Solange serait pour lui une chaîne beaucoup plus lourde que le mariage* (Montherlant). || *Avoir une liaison,* avoir une maîtresse, un amant. || **4.** *Fig.* et *littér.* Lien créé par un attachement prolongé à quelque chose : *Notre amour pour la vie n'est qu'une vieille liaison dont nous ne savons pas nous débarrasser* (Proust). *Et il irait voir Horace dans son atelier, il parlerait avec lui tout autrement des mêmes choses, il se sentirait plus près d'Horace, dont la peinture le laissait assez indifférent, parce qu'Horace Vernet, c'était la liaison vivante avec un monde souterrain dont il n'allait plus pouvoir se passer* (Aragon). *J'ai ainsi avec l'Algérie une longue liaison qui sans doute n'en finira jamais* (Camus).

• SYN. : **2** *accointance, amitié, attaches, commerce* (vx), *fréquentation ; relations ;* **3** *intrigue, passade ;* **4** *attachement, chaîne, passion.*

◆ **En liaison** loc. adv. (1725, Fontenelle). En contact, en communication avec quelqu'un : *Se tenir en liaison permanente avec son supérieur. Agir en liaison avec quelqu'un.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA LIAISON

Beaucoup de mots français se terminent graphiquement par des consonnes qui ne sont pas articulées quand le mot est suivi d'une pause : *ces, petit, quand.* Ces consonnes restent muettes devant un mot commençant par une consonne ou un *h* aspiré : *ces hiboux, ce petit garçon, quand vous voudrez.* Mais elles peuvent être prononcées devant une voyelle ou un *h* muet : *ces-zanimaux, un petit-t-homme, quand-t-il voudra.* On dit qu'elles sont **liées** au mot suivant.

Leur prononciation en liaison n'est pas toujours conforme à leur graphie :

— *s, x* et *z* se prononcent [z] : *les hommes* [lezɔm], *deux hommes* [døzɔm], *allez-y* [alezi] ;

— *t* et *d* se prononcent [t] : *petit homme* [pətitɔm], *grand homme* [grɑ̃tɔm] ;

— *g* se prononce [k] dans *sang impur* [sɑ̃kɛ̃pyr] et dans *suer sang et eau* [sɥe sɑ̃keo] ; ailleurs, il est sonore, ou n'est pas prononcé : *un long entretien* [lɔ̃(g) ɑ̃trətjɛ̃] ;

— *f* se prononce [v] *dans neuf ans* [nœvɑ̃], *neuf heures* [nœvœr], mais [f] ailleurs :*neuf employés* [nœfɑ̃plwaje], *les neuf autres* [lenœfotr] ;

— *p* se prononce [p] dans *trop et beaucoup : trop aimé* [trɔpɛme], *beaucoup aimé* [bokupɛme] ;

— *n* se prononce [n] : *un ami* [œ̃nami], *bien habillé* [bjɛ̃nabije] ;

— *r* se prononce [r] : *dernier acte* [dɛrnjerakt].

La liaison entraîne parfois une modification du timbre de la voyelle précédente ; les adjectifs en *-ain, -ein, -en, -on* (sauf *mon, ton, son*) se prononcent comme s'ils étaient féminins :

> *un certain âge* [œ̃ sɛrtɛnaʒ],
> *un plein arrosoir* [œ̃ plɛnarɔzwar],
> *le Moyen Age* [lə mwajɛnaʒ],
> *un bon ami* [œ̃ bɔnami] (mais : *mon ami* [mɔ̃nami]).

Pour les adjectifs en *-in*, la dénasalisation de la voyelle est facultative :

> *le divin Homère* [divinɔmɛr] ou [divɛ̃nɔmɛr].

On dit que certaines personnes « font toutes les liaisons », que d'autres « ne font pas les liaisons » ; l'un et l'autre est exagéré : il y a des liaisons que tout le monde fait (ex. : *les enfants*), d'autres que personne ne fait (ex. : *une main humide*) ; les différences individuelles portent sur les liaisons facultatives.

LES LIAISONS IMPOSSIBLES

Un mot portant l'accent tonique ne peut être lié au mot suivant ; c'est le cas des adverbes devant le verbe : *Souvent/ il vient.* Après/ on sort. Bientôt/ il fera nuit. Comment, portant l'accent interrogatif, n'est pas lié dans *Comment/ écrit-il ?* Mais la formule très employée *Comment allez-vous ?* est prononcée avec liaison.

Les pronoms inversés, portant l'accent du groupe verbal, ne sont pas liés : *Vont-ils/ entrer ? Quand/ allons-nous/ entrer ?*

La conjonction et n'est jamais liée : *un croissant et/ une brioche.*

Quelques mots commençant par une voyelle entraînent la *disjonction* comme s'ils commençaient par *h* aspiré (v. ASPIRATION. art. spécial) : *des/ oui et des non ; les/ onze ; cent/ un.*

L'absence de liaison peut marquer le singulier ; on distingue ainsi :

> *un prix/ élevé* [œ̃ prielve], *des prix élevés* [de prizelve]
> *une voix/ étouffée* [yn vwaetufe], *des voix étouffées* [de vwazetufe].

Un mot terminé en *-rt* ou *-rs* ne fait pas la liaison en *-t* ou *-s :*

> *Il sort/ en hâte ; de part/ en part ; tu pars/ à midi.*

Par exception, on prononce le *-t* devant *il* ou *elle :*

> *Quand sort-il ?*

et, avec quelque affectation, le *-t* de *fort* adverbe et l' *-s* de *toujours :*

> *fort-t-agréable, toujours-z-agréable.*

LES LIAISONS OBLIGATOIRES

La liaison est automatique quand la dernière syllabe est atone, comme il arrive à l'intérieur des **groupes syntaxiques.**

— C'est le cas dans le **groupe constitué par le verbe** et ses pronoms conjoints ou le sujet *tout :*

> *Nous avons ; elles ont ; on entre ;*
> *il en a ; pour nous entendre ;*
> *sans les ouvrir ; tout est bien.*

La postposition n'empêche pas la liaison :

> *Vient-il ? Que fait-on ? Prends-en.*

Les verbes auxiliaires font partie du groupe verbal, et comme tels sont facilement liés :

> *Nous avons hérité ; ils sont écoutés.*

Le groupe verbal se prolonge quand le verbe introduit un attribut (*Il est heureux*) ou un infinitif objet (*Il veut écrire*) ; la liaison est facilitée dans ce cas, sans être obligatoire.

— C'est aussi le cas à l'intérieur du **groupe nominal.** Tout le monde lie au nom ou à l'adjectif les articles et adjectifs préposés :

> *les amis ; vingt ans ; le second étage ; de bons enfants ; de bonnes intentions ; les autres jours ; ces horribles danses.*

Toutefois, la liaison entre l'adjectif qualificatif préposé et le nom est souvent omise. On entend à la radio : *un important/ effort, un violent/ incendie, un audacieux/ à-propos, l'odieux/ assassinat* (Marcel Cohen, *Nouveaux Regards sur la langue française*).

Quant à l'adjectif postposé, il n'est pas lié au nom, puisque celui-ci porte un accent ; on distingue ainsi :

> *un savant-t-aveugle* (un aveugle qui est savant) ;
> *un savant/ aveugle* (un savant qui est aveugle).

La liaison devant un nom au pluriel prend une fonction morphologique ; on dit à un homme : « *Vous êt(es) Algérien ?* », et à plusieurs : « *Vous êtes-z-Algériens ?* ». Un z analogique souligne le pluriel dans *de drôles de z-yeux.*

— Pour la même raison, on lie l'adverbe de quantité *très, plus, moins, bien,* avec le mot qui suit : *très aimé, bien apprécié.*

— Certaines prépositions sont toujours liées : *sans argent, en Espagne, dans un an* ; d'autres facultativement : *après eux, avant octobre* (mais jamais devant les noms propres : *après Arles, avant Homère*) ; d'autres jamais : *selon elle, envers eux.*

— La conjonction *quand* est toujours liée : *Quand on sonnera.*

— La liaison marque l'unité sémantique de certaines locutions ou de certains mots composés : *de temps en temps, bout à bout, vis-à-vis, de haut en bas, un pot-au-feu, un pied-à-terre, les Arts et Métiers, les États-Unis.*

LES LIAISONS FACULTATIVES

Pour le reste, l'usage est très flottant, selon le milieu social, la région natale, et selon l'âge des locuteurs. L'enseignement développe l'usage des liaisons parce qu'elles sont nécessaires à la diction correcte des vers réguliers :

> *Les feuilles chuchotent si bas*
> *Une à une ou* ***toutes ensemble.***. (H. de Régnier.)

La diction normale, en prose, serait *tout' ensemble ;* les finales en *-es* ou *-ent* sont ordinairement élidées, sauf dans le groupe nominal : *Tu mang(es) avec nous. Ils vienn(ent) à quatre heures* (mais : *ses grandes-z-oreilles*).

L'abus des liaisons veut faire montre d'instruction plutôt que de culture ; il conduit souvent au « cuir » (*Il ira-t-ailleurs*), au « velours » (*Il ira-z-ailleurs*), ou au « pataquès » (*On ne sait-z-où*).

L'usage correct implique la notion du caractère aspiré ou muet des *h* commençant les mots. La liaison devant *haricots* reste « populaire » ; mais elle s'est si bien répandue devant le mot *handicapés* que la prononciation avec hiatus, quand elle est observée, par exemple au cours d'une émission radiophonique, paraît à tort fautive : c'est qu'il s'agit d'un mot savant, assimilé par l'homme de la rue à *infirme, invalide, inadapté, anormal,* tandis que *handicap,* familier aux sportifs, garde toute son aspiration (Ch. Muller, *Praxis,* 1973).

HISTORIQUE

L'histoire de la liaison est intimement liée à l'histoire du groupement accentuel des mots dans la phrase (M. K. Pope, *From Latin to modern French*). On suppose que, au XI^e s., les mots jouissaient dans la phrase d'une forte autonomie : à part les mots grammaticaux proclitiques (v. INTONATION, art. spécial), tous étaient également accentués. À partir du XII^e s. et en moyen français, ils tendirent à se grouper en unités syntagmatiques, le substantif avec ses déterminants et épithètes, le verbe avec son sujet et ses régimes, le participe avec l'auxiliaire des temps composés. A l'intérieur de ces groupes, les consonnes finales tendirent à évoluer comme elles avaient évolué jadis à l'intérieur des mots : *s* et *f* furent sonorisés comme ils l'avaient été, au v^e s., dans la transformation de *causa* en *chose* et de *Stephanu* en *Estève ;* mais les occlusives *t, d* et *g,* ces deux dernières assourdies en fin de mot, se conservèrent sans changement devant voyelle ; occlusives et constrictives s'amuïrent devant une initiale consonantique comme en fin de syllabe intérieure.

Les premières attestations de ce dernier fait sont données par les textes anglo-normands, comme le manuscrit d'Oxford de *la Chanson de Roland,* où l'on relève les graphies *e* pour *et, es* pour *est, ier* pour *iert, voel* pour *voelt, dun* pour *dunt, sein Gabriel, quan l'ot, tro* (= trop), *le* (= les), *a* (= as), *mai* (= mais),*pui* (= puis), *este* (= estes). Un traité d'orthographe anglo-normand du XIII^e s. signale que *-s* perd complètement son articulation dans les pronoms et les verbes devant une initiale consonantique, et *t* aussi le plus souvent ; c'est encore l'enseignement de l' *Orthographia Gallica,* plus récente, qui prescrit de prononcer la phrase suivante sans faire entendre les consonnes finales suivies d'une initiale consonantique :

> *mieuz vaut boyr après manger que devant.*

Des rimes comme *vers/vert, estor/tors, bourc/amor* se relèvent sur le continent au XIII^e s. (*Guillaume de Dole*).

Quant aux liaisons proprement dites, elles sont attestées au XIII^e s. par les rimes « léonines » qui observent comme une règle absolue l'identité de l'avant-dernière voyelle et de tout ce qui la suit ; on relève dans le *Roman de la Rose : espousa/nous a ; conforté/confort ai ; mes hon/meson.* La sonorisation n'était probablement pas très avancée à cette époque, car on relève aussi les rimes les *ai/je sai ; les ot/le sot ; chiers ai/forgier sai ;* il est difficile de penser que l'*s* initial de *sai* et de *sot* ait pu être prononcé sonore.

Les témoignages de grammairiens se multiplient au XVI^e s. :

Palsgrave (1530) voit dans l'effacement des consonnes finales la raison pour laquelle « the frenche tong semeth so short and sodayne [= sudden] in pronounsyng ; for after they havé taken away the consonantes [...] by reason of the wordes folowyng, they joyne the vowels of the wordes that go before to the consonantes of the words folowynge in redyng and spekyng without any pausyng, save only by kepyng of the accent : as though fyve or syx wordes or somtyme more made but one worde : whiche thyng, though it make that tong more hard to be atteyned, yet it maketh it more pleasant to the eare ».

Du Wes, en 1532, indique le timbre de l's de liaison : « And if any word endyng with an s have the next worde folowyng begynning with a vowell, than shall ye sounde the said *s* lyke a *z.* »

Peletier, en 1549, indique celui de l' *f* : « Nous écriuons *vif, naïf, massif..* par *f* final : combien que nous les prononçons par *u* consonne [= v] einsi qu'on conoèt an prononçant ces moz, *homme d'esprit inuantif é résolu.* »

Meigret note que, dans les phrases *il perd et gagne* et *il tond aotant de draps,*« nous oyons le *t* sonner ferme ».

Saint-Liens, en 1580, donne en écriture phonétique ces deux phrases :

> *Tou tin si ke tu fai zau zautres.*
> *Vou zeste zun nome de bien.*

On remarque que l'*-s* final d' *autres* n'est pas supprimé : c'est qu'il est placé en fin de phrase, donc suivi d'une pause. La situation dans l'ancienne langue était, pour la plupart des mots, ce qu'elle est aujourd'hui encore pour les nombres *cinq, six, dix :* la consonne était prononcée, sourde, à la pause (cf. *j'en ai cinq, j'en ai six*) ; elle s'amuïssait devant une consonne (cf. *cinq francs, six filles*) ; elle faisait liaison devant une voyelle (cf. *cinq ans, six enfants*).

L'*-s* des fins de mot féminines était omis familièrement comme il l'est de nos jours :

> « Les dames de Paris, pour la plus grande partie, [...] disent et prononcent : *nous auon disne dans ung jardin et y auon menge des prunes blanche et noire, des amendes doulce et amere* » (Geoffroy Tory, 1529).

Au XVII^e s., l'usage paraît avoir maintenu les tendances ci-dessus mentionnées, comme il apparaît dans ces notations de Chifflet (1659) :

> *Ils chantent et ils rient : i chante té i rie.*
> *Petit-t'enfant, devant-t'hier* (groupes étroitement unis), mais : *petit et joli* (deux mots dissociés).

Maupas, en 1607, définissait très pertinemment la liaison :

> « Au milieu des périodes, en fil d'oraison, si le nom suivant commence par une voyelle ou *h* muette, la consonne finale se doit lier et conjoindre avec la voyelle commençant le mot suivant, comme si elle lui appartenait. »

C'était reconnaître ce trait particulier de la langue française que les linguistes modernes appellent « la non-correspondance entre les unités syntagmatiques de la première et de la deuxième articulation » (E. Companys, *les Jonctions, le Français dans le monde,* juin 1968).

Des réactions contre la suppression abusive de l'*-s* en finale féminine se manifestent cependant ; Malherbe condamne *Tu pense éveiller.*

La prononciation en 1700 nous est connue par le témoignage d'un religieux augustin nommé Gile Vaudelin, dont deux petits ouvrages en orthographe phonétique ont reproduit l'usage de la meilleure société (publication et commentaire par Marcel Cohen, Champion, 1946). Les liaisons pratiquées aujourd'hui entre le nom et ses prédéterminants, le verbe et ses sujets ou régimes conjoints, le verbe et l'attribut, étaient couramment faites à l'époque ; mais il n'était pas rare d'entendre : *Vous avé été ; Cè* (= c'est) *un esprit.. ; Metté une virgule ;* les terminaisons *-es* et *-ent* sont souvent élidées : *De pauvr' artisans ; ell' ont tort ; ils particip' au même sacrement.*

Ce relâchement sera la règle pendant tout le XVIII^e s. : il va de pair avec un relâchement de l'orthographe.

Au XIX^e s., la situation changea, surtout à partir de 1830 : l'enseignement secondaire avait introduit l'étude du français à côté de celle du latin ; les écoles normales, fondées par Guizot en 1833, formaient les maîtres de l'école primaire d'État. Au XX^e s., la pénétration dans tous les foyers d'une prononciation officielle, d'ailleurs

officiellement contrôlée, par les émissions radiophoniques semble de nature à retarder l'évolution au bénéfice de l'unité linguistique.

liaisonner [ljɛzɔne] v. tr. (de *liaison ;* 1694, Th. Corneille, au sens 1 [*liaisonner* des pavés, 1762, Acad. ; *liaisonner des lattes,* 1867, Littré] ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** Disposer en liaison les pierres, les briques, les moellons d'une maçonnerie. || *Liaisonner des pavés,* en disposer les joints dans un ordre qui leur permette de résister au passage des véhicules les plus lourds. || *Liaisonner des lattes,* clouer des lattes sur la charpente d'un toit de manière que leurs extrémités ne viennent pas toutes aboutir sur le même chevron. || **2.** Remplir de mortier les joints d'une maçonnerie.

◆ v. intr. (1902, Larousse). En parlant d'un oiseau de vol, saisir la proie au moyen de ses serres.

liane [ljan] n. f. (mot du franç. des Antilles, lui-même empr. aux parlers de l'ouest de la France, dans lesquels *liene* ou *liane* [déverbal de *liener,* lier les gerbes, dér. de *lien*] désigne diverses plantes grimpantes ; 1640, Bouton, écrit *liene* [*liane,* 1694, Th. Corneille], au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Nom donné à diverses plantes dont la tige, trop faible pour se soutenir elle-même, grimpe le long des arbres, et qu'on trouve surtout dans la jungle et les forêts des régions tropicales : *Et les herbes, les fleurs et les lianes des bois | S'étendaient en tapis, s'arrondissaient en toits* (Lamartine). *Il rentra dans la forêt. Elle était embarrassée de lianes, et il les coupait avec son sabre* (Flaubert). *Les sept hautes terrasses qui montent de la berge du Gange jusqu'aux temples ensevelis dans les lianes...* (France). *Je n'avais pas idée, lianes, de vos floraisons merveilleuses* (Gide). || **2.** Tige ligneuse, grimpante ou volubile, de ces plantes.

liant, e [ljɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *lier ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens de « qui donne de la consistance [à une sauce, etc.] » ; sens 1, 1842, Mozin ; sens 2, 16 janv. 1671, d'après Littré, 1867 [« qui a de l'élasticité, de la souplesse », 1696, Regnard] ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon [« qui témoigne de telles dispositions », 1700, Regnard]). **1.** Se dit d'une matière malléable, plastique, qui se pétrit facilement : *Cire liante.* || **2.** *Class.* Qui est flexible, plie sans se casser : *Ces deux pièces étaient fort saines et d'un bois liant qui se travaillait avec facilité* (Buffon). || *Class.* Qui a de l'élasticité, de la souplesse : *J'aurais un bon carrosse à ressorts bien liants* (Regnard). || **3.** Se dit d'une personne qui aime à se lier, qui recherche les relations de société ou d'amitié : *Il est évident que tu n'es pas liant et même, dans certains cas, les personnes qui te connaissent mal pourraient te trouver plus que réservé, presque froid* (Duhamel). || Qui témoigne de telles dispositions : *Un esprit, un caractère liant. L'esprit liant des habitants me rendit le commerce du monde aimable* (Rousseau).

● SYN. : **1** *malléable ;* **3** *affable, amène, avenant, engageant, familier, sociable.* — CONTR. : **1** *cassant, dur ;* **3** *fermé ; froid, insociable, misanthrope, ours* (fam.), *réfrigérant* (fam.), *réservé, sauvage.*

◆ **liant** n. m. (1611, Cotgrave, au plur., au sens de « bandes de plomb servant à la fixation de la fenêtre » ; au sing., au sens 1, 1867, Littré ; sens 2, 1842, Mozin ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 4, 1959, Robert [aussi *liant hydraulique*] ; sens 5, 1962, Larousse). **1.** Caractère de ce qui plie sans rompre, élasticité, plasticité : *Le principal inconvénient des pâtes* [à papier] *obtenues des végétaux est un défaut de liant. Ainsi la paille donne un papier cassant* (Balzac). *L'acier a plus de liant que le fer.* || **2.** Enchaînement souple et continu des mouvements : *Danseur qui a du liant.* || **3.** *Fig.* Qualité d'une personne affable, qui se lie facilement avec ses semblables : *Plus de liant existait parmi les élèves que chez les maîtres* (Hamp). *Il manquait de liant, d'arrondis, et même dans ses moments d'abandon, il avait l'air de se confier en serrant les dents* (Aymé). || **4.** Matière ajoutée à une autre pour en agglomérer les parties composantes. (Syn. AGGLOMÉRANT.) || *Liant hydraulique,* substance minérale (chaux, silice, alumine et oxyde de fer) qui, gâchée en pâte plus ou moins épaisse, a la propriété de durcir en présence de l'eau et d'agglomérer une forte proportion de matières inertes (sable, gravier, cailloux). || **5.** Constituant des vernis, peintures et produits similaires, qui assure une bonne répartition du produit sur la surface à peindre.

● SYN. : **1** *flexibilité, malléabilité, souplesse ;* **3** *affabilité, aménité, familiarité, gentillesse, sociabilité.* — CONTR. : **3** *froideur, misanthropie, réserve.*

1. liard [ljar] n. m. (emploi substantivé de l'anc. adj. *liart,* grisâtre, gris pommelé [v. 1130, *Eneas* — dér. de *lie,* par analogie de couleur ; v. aussi l'art. suiv.], plusieurs noms de couleurs ayant servi à désigner des monnaies [cf. *blanc, jaunet,* etc.] — l'étym. traditionnelle, selon laquelle *liard* viendrait du n. de Guigues *Liard* [de Crémieu-en-Viennois] qui aurait créé cette monnaie en 1430, ne repose sur aucun fondement sérieux ; XVe s., Godefroy, écrit *liart* [*liard,* av. 1526, J. Marot], au sens 1 [*couper un liard en deux,* 1867, Littré] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*un rouge liard,* 1833, Balzac ; *un liard, deux liards de,* au fig., 1872, A. Daudet] ; sens 3, 1962, Larousse ; sens 4, 1902, Larousse [*pierre de lierre,* même sens, 1539, Havard — *liard de Saint-Pierre,* « variété de calcaire qui se détache en petites lames minces », 1845, Bescherelle]). **1.** Ancienne monnaie française de bronze, valant trois deniers, le quart d'un sou : *Les targes, les liards à l'aigle pleuvaient* (Hugo). || *Couper un liard en deux, en quatre,* être fort avare. || **2.** *Vx* ou *littér.* Très petite somme d'argent : *Il y a des gens riches qui ne donneraient pas seulement deux liards à un pauvre* (Sand). *Il a quatorze sous dans sa poche, pas un liard de plus* (Gide). *Dix mille francs que l'on tiendrait, ça vaudrait mieux, Lucie, que ces quarante mille francs dont nous ne toucherons peut-être jamais le premier liard* (Duhamel). || *Un rouge liard* (par allusion à la couleur du bronze), une somme, une dépense infime : *Vers la fin de l'année 1819, David Séchard quitta Paris sans y avoir coûté un rouge liard à son père* (Balzac). || Fig. *Un liard, deux liards de,* une faible quantité de : *Au contact soyeux de la ceinture, le bourriquot, qui avait encore pour deux liards de vie, ouvrit son grand œil gris* (Daudet). || **3.** *Pommes en liards,* pommes de terre coupées en rondelles fines. (Syn. POMMES CHIPS.) || **4.** *Pierre à liards,* calcaire grossier à nummulites, des environs de Paris.

● SYN. : **2** *centime, maravédis* (vx), *sou ; atome, brin, goutte, gramme, once.*

2. liard [ljar] n. m. (de l'anc. adj. *liart,* gris [v. l'art. précéd.] ; 1867, Littré). *Poire de liard,* variété de poire grise.

3. liard [ljar] n. m. (probablem. de *lier,* les jeunes tiges de cet arbre pouvant servir à fabriquer des liens ; 1556, Godefroy, écrit *léard ; liard,* 1755, Duhamel du Monceau). Nom usuel du peuplier noir, ou peuplier franc, dont les jeunes branches sont utilisées en vannerie.

liarder [ljarde] v. intr. (de *liard* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** *Vx.* Donner chacun une petite somme, payer son écot. || **2.** Discuter pour une somme insignifiante, lésiner (vieilli) : *Il n'est pas rare de voir les gens qui liardent sur des riens se montrer faciles, prodigues dans les choses capitales de la vie* (Balzac). *Il se plaisait à liarder et à carotter* (France).

● SYN. : **2** *chicaner, chipoter* (fam.), *marchander, regarder, regratter.*

liardeur, euse [ljardœr, -øz] adj. et n. (de *liarder ;* 1800, Boiste). *Vx.* Qui liarde, paie difficilement : *Est-ce que, l'autre semaine, sa sœur ne l'avait pas traité de liardeur, comme pour tourner en ridicule son jeu prudent ?* (Zola). *Économe, mais pas liardeuse* (Huysmans).

lias [ljɑs] n. m. (angl. *lias, liais, lias,* empr. du franç. *liais ;* début du XIXe s., Cuvier, au sens 2 ; sens 1, 1902, Larousse). **1.** En géologie, première période du système jurassique. || **2.** Couches inférieures des terrains jurassiques correspondant à cette période : *Lias calcaire.*

liasique [ljazik] adj. (de *lias ;* 1840, Acad.). Qui appartient au lias : *Période liasique. Terrain liasique.*

liasse [ljas] n. f. (de *lier ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *liace* [*liasse,* XVI[e] s.], au sens de « paquet de choses liées » ; sens 1, 1611, Cotgrave [« ensemble de billets de banque », 1932, Céline] ; sens 2, 1399, Godefroy, écrit *liache* [*liasse,* milieu du XVI[e] s., Amyot — var. masc. *lias,* même sens, fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*] ; sens 3, 1723, Savary des Bruslons ; sens 4, 1829, Boiste). **1.** Paquet de papiers liés ensemble, en particulier d'actes de procédure, de documents : *Au lieu de variantes d'un seul manuscrit, vous en avez de quatre, et le tout forme une énorme liasse, grand in-folio* (Courier). *Faites une liasse des cahiers que j'ai cachés dans votre armoire ; et je viendrai les chercher à la nuit close* (Yourcenar). *Une liasse de lettres.* ‖ *Par extens.* Ensemble de billets de banque : *L'associé du baron me proposa, contre une liasse de billets de banque, d'écrire un sketch que l'on jouerait chez lui* (Carco). *Elle avait ramassé une liasse de billets dans la boîte et les rendait à Serge, comme une poignée de foin à un cheval* (Troyat). *Une liasse de dollars.* ‖ **2.** Ce qui sert à lier des papiers ou en général à lier (rare) : *De larges rubans, qu'on appelle des liasses, se croisaient* [sur les souliers] *dans une coquette rosette* (Goncourt). ‖ **3.** Chacun des paquets de filasse qui constituent une balle. ‖ **4.** Écheveau de fin à coudre d'une longueur de 96 m.

liasthénie [ljasteni] n. f. (du gr. *leios,* lisse, uni, et de *asthénie ;* 1962, Larousse). Asthénie des muscles lisses, qui se caractérise par une hypotonie des organes constitués de tissu musculaire lisse, et par de l'hypotension artérielle.

libage [libaʒ] n. m. (de l'anc. franç. *libe,* bloc de pierre, pierre de petit appareil [1385, Godefroy], gaulois **libba,* dalle, carreau ; 1676, Félibien). Moellon, généralement dur, dont on se sert pour les fondations d'un mur.

liban [libɑ̃] n. m. (anc. provenç. *liban* ou *libant,* grosse corde grossière [XIV[e] s., Pansier], de l'ar. *libān,* cordage de navire, ou de l'anc. scand. **līk-band,* même sens [de *līk,* bord de la voile, et de *band,* lien, nœud] ; début du XVII[e] s., au sens de « amarre » ; sens 1-2, 1765, *Encyclopédie* [XIII, 84 *b*]). **1.** Cordage garnissant l'extrémité inférieure d'un filet, et qui supporte le lest. ‖ **2.** Cordage qui, dans une madrague, est garni de gros flotteurs de liège.

libanais, e [libanɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Liban,* n. géogr., lat. *Libanus,* le Liban [montagne de Syrie], gr. *Libanos,* même sens ; 1931, Larousse [d'abord *libanien,* av. 1869, Lamartine]). Relatif au Liban ; habitant ou originaire de ce pays.

libanomancie [libanɔmɑ̃si] n. f. (de *libano-,* élément tiré du gr. *libanos,* arbre à encens, encens, et de *-mancie,* gr. *manteia,* prédiction, divination, de *manteuesthai,* rendre des oracles, dér. de *mantis,* devin, prophète ; 1867, Littré). Divination par la fumée de l'encens, pratiquée dans la Grèce ancienne (Épire).

libation [libasjɔ̃] n. f. (lat. *libatio,* libation, de *libatum,* supin de *libare,* verser, répandre en l'honneur d'un dieu ; 1488, Vaganay). Pratique religieuse consistant à répandre un liquide (vin, lait, huile, sang des victimes) en l'honneur d'une divinité : *Et pour rendre exorable le feu sacré, le maître de la demeure lui verse une libation de vin cuit* (France). *Ainsi les purifications et libations ne sont jamais métaphoriques tout à fait* (Alain).

◆ **libations** n. f. pl. (1823, Boiste). *Fam.* Action de boire abondamment des boissons alcoolisées : *Elle n'est pas très forte, me dit le duc, et puis il ne faut pas trop de libations, je la crois légèrement sous l'influence de Bacchus* (Proust). *Démarche rendue chancelante par de nombreuses libations.*

● SYN. : *rasades.*

libeccio [libɛtʃjo] n. m. (mot ital., du lat. *libs, libis,* vent du sud-ouest ; 1931, Larousse). Vent du sud-ouest, qui souffle sur les côtes liguriennes et françaises de la Méditerranée : *Les paroles qu'elles se dirent alors, le libeccio, qui soufflait ce jour-là avec violence, ne les emporta pas dans l'oubli* (M. Prévost).

libellatique [libɛlatik] n. m. (bas lat. ecclés. *libellatici,* n. m. plur., même sens, du lat. class. *libellus* [v. l'art. suiv.] ; 1694, Th. Corneille). Chrétien qui, lors des persécutions des premiers siècles, obtenait des magistrats romains un *libelle,* ou certificat attestant qu'il avait sacrifié aux dieux.

1. libelle [libɛl] n. m. (lat. *libellus,* opuscule, agenda, pétition, placet, placard, certificat, dimin. de *liber,* livre ; XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, au sens 1 ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir [*libelle de divorce,* av. 1662, Pascal ; dans l'Église, 1867, Littré] ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, 1462, Bartzsch ; sens 5, 1695, Boileau). **1.** *Vx.* Petit livre. ‖ **2.** En droit romain, requête, acte écrit remis à un magistrat en vue d'une action judiciaire. ‖ En droit ancien, requête, signification : *Libelle de divorce.* ‖ *Spécialem.* et *vx.* Dans l'Église, acte signifié par écrit : *Libelle d'anathème, d'excommunication.* ‖ **3.** Sous l'Empire romain, pendant la persécution de Dèce, certificat délivré aux chrétiens apostats pour attester qu'ils avaient sacrifié aux dieux. ‖ **4.** Petit écrit satirique ou diffamatoire : *Au temps de la Ligue* [...], *Pierre de L'Estoile achetait tous les libelles qui se criaient sous ses fenêtres* (France). *Une foule de publications éphémères, de libelles singuliers, d'opuscules où l'œil, l'oreille, l'esprit trouvaient des surprises extrêmes, paraissaient et disparaissaient* (Valéry). *Il parlait d'écrire un libelle contre ce qu'il appelait les excès de la clique policière* (Duhamel). ‖ **5.** *Class.* Ouvrage sans valeur : *Et déjà chez Barbin, ambitieux libelles, | Vous brûlez d'étaler vos feuilles criminelles* (Boileau).

● SYN. : **4** *factum, pamphlet, tract.*

2. libelle [libɛl] n. f. (lat. *libella,* niveau, niveau d'eau [de *libra,* livre — poids —, balance, niveau], la libelle ayant été comparée à la bulle d'air d'un appareil à prendre le niveau ; 1902, Larousse). Bulle gazeuse et mobile se trouvant dans les inclusions liquides contenues dans certains cristaux.

libellé [libɛlle *ou* libele] n. m. (part. passé substantivé de *libeller ;* 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** Termes dans lesquels est rédigé un acte officiel, un acte juridique ou administratif : *Le libellé d'un chèque, d'un virement. Maître Thomas de Courcelles commença de lire* [...] *le libellé de l'accusation, tel que le promoteur l'avait rédigé* (France). ‖ **2.** Termes dans lesquels est rédigé un écrit : *Le libellé de cette lettre l'a beaucoup surpris.*

● SYN. : **2** *rédaction, teneur, texte.*

libeller [libɛlle *ou* libele] v. tr. (de *libelle* 1 ; 1451, *Coutumes de Touraine,* au sens 1 [en matière de finances, 1694, Acad.] ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Rédiger dans la forme légale : *Reveillard avait eu l'air de trouver la reconnaissance tout à fait bien et normalement libellée* (Giono). ‖ *Spécialem.* En matière de finances, rédiger un ordre de paiement en spécifiant sa destination : *Libeller un mandat.* ‖ **2.** Formuler par écrit : *Libeller ses remarques.*

libelliste [libɛlist *ou* libɛllist] n. m. (de *libelle* 1 ; 1640, Chapelain). *Littér.* Auteur de libelles ; pamphlétaire à gages : *Les hommes d'honneur répugnant au métier, on enrôle, pour soutenir un ministère royaliste, des libellistes qui ont poursuivi la famille royale de leurs calomnies* (Chateaubriand).

● SYN. : *pamphlétaire.*

libellule [libɛllyl *ou* libelyl] n. f. (lat. scientif. moderne *libellula,* du lat. class. *libella,* niveau [v. LIBELLE 2], l'insecte ayant été ainsi nommé à cause de son vol horizontal ; 1803, Boiste). Insecte des mares, aux yeux globuleux, au corps mince et allongé, pourvu de quatre longues ailes membraneuses, qui capture de menus insectes en volant près des eaux, et dont la larve est aquatique : *L'étang, où tout un monde effroyable pullule, | Ne voit plus sur ses joncs frémir de libellule* (Banville). *Le bruit légèrement strident du vol d'une libellule* (France).

● SYN. : *demoiselle.*

libellulidés [libɛllylide *ou* libelylide] n. m. pl. (de libellule et de -ide, -idé, du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1873, Larousse [art. *libelluliens*], écrit *libellulides ; libel-*

lulidés, 1902, Larousse). Famille d'insectes odonates, comprenant en particulier les libellules.

liber [libɛr] n. m. (mot lat. désignant la partie vivante de l'écorce d'un arbre ; 1758, Duhamel du Monceau [var. francisée *livre,* 1733, d'après Trévoux, 1743]). Tissu végétal situé dans la partie profonde de l'écorce du tronc et des branches des plantes vasculaires, et qui assure, par ses tubes criblés, la circulation de la sève élaborée.

libera [libera] n. m. invar. (mot lat. signif. « délivre[-moi, Seigneur...] », premier terme d'un répons de l'office des morts, 2e pers. du sing. de l'impér. prés. de *liberare,* rendre libre, affranchir, délivrer, dér. de *liber* [v. LIBRE] ; 1648, Scarron [*chanter un libera,* 18 sept. 1767, Voltaire]). Répons en latin commençant par ce mot et chanté à l'absoute. || Vx et fam. *Chanter un libera,* se sentir, se déclarer délivré, soulagé : *Je chante un Te Deum pour Mme d'Argental, et pour moi un libera ; car j'ai encore de grands ressentiments de fièvre* (Voltaire).

libérable [liberabl] adj. et n. m. (de *libérer ;* 1842, Mozin, au sens 1 [« qui remplit les conditions voulues pour être libéré des obligations militaires » ; *contingent libérable,* 1959, Robert] ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Qui peut être libéré, ou doit être prochainement libéré. || *Spécialem.* Qui remplit les conditions voulues pour être libéré des obligations militaires : *Militaire libérable. Les libérables.* || *Contingent libérable,* celui des contingents présents sous les drapeaux qui doit être libéré le premier du service militaire. || **2.** *Permission libérable,* permission restant due à un militaire au moment de la libération de son contingent, et qui lui permet de quitter le service avec quelques jours d'avance.

libéral, e, aux [liberal, -o] adj. (lat. *liberalis,* relatif à une personne de condition libre, noble, généreux, bienfaisant, mot employé aussi au plur. dans la loc. [formée avec le plur. de *ars, artis,* talent, habileté, art] *artes liberales,* les arts libéraux, les belles-lettres, de *liber,* libre [v. LIBRE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens I, 2 [pour ce qui donne, produit beaucoup, 1672, Molière] ; sens I, 1, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire* [*arts libéraux,* XIIe s., *Dolopathos ; éducation libérale,* 1867, Littré ; *profession libérale,* 1845, Bescherelle] ; sens II, 1, 1750, d'Argenson, puis 1799, Brunot [*parti libéral,* 1867, Littré ; *catholicisme libéral,* 1962, Larousse ; *Empire libéral,* 15 janv. 1870, *Moniteur universel*] ; sens II, 2, début du XXe s. ; sens II, 3, 1858, Baudelaire).

I. 1. Qui convient à un homme de condition libre (dans quelques expressions). || Vx. *Arts libéraux,* les activités dans lesquelles prédomine l'effort intellectuel (par opposition aux *arts mécaniques,* d'ordre pratique), considérées comme seules dignes de la classe supérieure de la société. (V. aussi ART.) || Vx. *Éducation libérale, enseignement libéral,* fondés sur la pratique des arts libéraux : *On a voulu que l'enseignement restât libéral tout en devenant pratique* (France). || *Profession libérale,* profession ayant pour objet un travail intellectuel, accompli sans qu'un lien de subordination soit relevé entre celui qui l'effectue et celui pour qui il est effectué, et dont la rémunération ne revêt, en principe, aucun caractère commercial ou spéculatif (notaire, avoué, avocat, médecin, expert-comptable, etc.). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui donne avec largesse, générosité : *Elle était naturellement libérale, même dans son extrême vieillesse, quoique cet âge ordinairement soit souillé des ordures de l'avarice* (Bossuet). *Il se montra libéral de tout ce qui ne coûtait rien* (Balzac). || *Class.* et *fig.* Se disait aussi de ce qui donne, produit beaucoup : *Un pédant dont on voit la plume libérale | D'officieux papiers fournir toute la halle* (Molière).

II. 1. Favorable aux libertés individuelles, en particulier à la liberté politique, à la liberté de penser : *Idées, doctrines libérales. Les Florentins, qui ont possédé ou la liberté ou des princes d'un caractère libéral, sont éclairés et doux* (Staël). *Si le siècle de Louis XIV a conçu les idées libérales, pourquoi donc n'en a-t-il pas fait le même usage que nous ?* (Chateaubriand). *Le sacrifice de ses opinions « libérales », mot qui venait d'être créé* [en 1816] *pour l'empereur Alexandre, et qui procédait, je crois, de Mme de Staël par Benjamin Constant* (Balzac). || *Parti libéral,* au XIXe s., s'est dit, par opposition aux absolutistes, aux monarchistes et aux conservateurs, des partisans de réformes assurant plus de liberté à l'individu : *J'appelle parti libéral celui qui a tendu à faire que le gouvernement n'eût de pouvoir et d'argent à sa disposition que ce qu'il est utile à la nation de lui en confier* (H. de Saint-Simon) ; *spécialem.,* en Grande-Bretagne, le parti whig : *Gladstone domina le parti libéral.* || *Catholicisme libéral,* tendance apostolique qui s'efforce de concilier les libertés accordées par la Révolution française avec les exigences du dogme : *Montalembert fut un des chefs du catholicisme libéral au XIXe s.* || *Empire libéral,* période du second Empire qui succéda à l'Empire autoritaire, et au cours de laquelle fut restaurée une partie des libertés : *Une nouvelle ère, l'Empire libéral, s'ouvrait* (Zola). *Pour inaugurer l'Empire libéral, car c'est bien de son avènement qu'il s'agit, Napoléon devrait faire appel à une équipe neuve* (Aubry). || **2.** Favorable à un système économique qui prône la libre circulation des biens et des richesses, la libre entreprise, la limitation des interventions de l'État dans le domaine de l'économie : *Économie libérale. Doctrine libérale. Capitalisme libéral.* || **3.** Qui permet une grande liberté, tolérant : *Une discipline libérale.*

• SYN. : **II, 2** *antiprotectionniste ;* **3** *élastique* (fam.), *lâche, large.*

◆ n. et adj. (sens 1, av. 1834, Béranger [en Grande-Bretagne, début du XXe s.] ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, XXe s. [« magnanime », v. 1361, Oresme]). **1.** Qui professe le libéralisme en matière politique et est partisan de l'extension des libertés individuelles : *La duchesse rencontra sur l'esplanade de la grosse tour un pauvre libéral prisonnier* (Stendhal). *Le libéral le plus haineux aurait facilement reconnu chez lui la loyauté chevaleresque* (Balzac). *Le sous-préfet était un esprit libéral que le pouvoir exécutif avait oublié à Plassans* (Zola). *C'était un libéral, teinté, sur les bords, de républicanisme* (Sartre). || En Grande-Bretagne, membre du parti libéral (parti whig) : *Non seulement des tories, mais des libéraux modérés affirmaient leur confiance en lui* [Disraeli] (Maurois). || **2.** Qui est partisan du libéralisme économique. || **3.** Qui se montre tolérant à l'égard des autres et respectueux de leur liberté : *Un directeur très libéral.*

• SYN. : **3** *coulant* (fam.), *large, latitudinaire, laxiste.* — CONTR. : **1** *conservateur, fasciste ;* **2** *dirigiste, protectionniste ;* **3** *autoritaire, fanatique, intolérant, sectaire, tyrannique.*

libéralement [liberalmɑ̃] adv. (de *libéral ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *liberalment* [*libéralement,* XVe s., Godefroy], au sens de « librement, de son propre gré » ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1770, Buffon). **1.** Avec générosité : *Donner libéralement. Lorsqu'il ne pouvait payer seul la dépense, elle complétait le surplus libéralement* (Flaubert). || **2.** Avec libéralisme, dans.le respect des libertés politiques : *Gouverner libéralement.* || **3.** Avec de la largeur d'esprit, de la tolérance : *Régler libéralement la discipline d'un établissement.*

libéralisation [liberalizasjɔ̃] n. f. (de *libéraliser ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers [en économie politique, 1962, Larousse]). Action de libéraliser. || *Spécialem.* En économie politique, tendance à promouvoir une plus grande liberté des échanges commerciaux internationaux.

libéraliser [liberalize] v. tr. (de *libéral ;* v. 1570, Carloix, au sens de « donner libéralement » ; sens actuel, 1785, Brunot). Rendre plus libéral : *Libéraliser un régime, une économie.*

libéralisme [liberalism] n. m. (de *libéral ;* 1823, Boiste, au sens 1 [« doctrine politique... qui préconise la limitation du rôle et des attributions de l'État », 1931, Larousse] ; sens 2, 1931, Larousse ; sens 3, av. 1924, A. France). **1.** Doctrine favorable au développement des libertés, en particulier de la liberté politique et de la liberté de penser (vieilli) : *Il ne demande pas mieux que de ne point se montrer à Parme, où son*

grand-père fermier et son prétendu libéralisme le gênent (Stendhal). *Le romantisme n'est, si l'on ne l'envisage que sous son côté militant, que le libéralisme en littérature* (Hugo). *Cette idéologie encore aujourd'hui virulente bien que périmée qu'on nomme le libéralisme* (Sartre). || *Spécialem.* Doctrine politique selon laquelle il convient de sauvegarder le plus possible l'indépendance des individus dans la société, notamment par la limitation du rôle et des attributions de l'État. || **2.** Doctrine économique qui prône le libre jeu des lois économiques, la libre concurrence, la libre entreprise et la limitation des interventions de l'État dans l'économie. (On dit aussi LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE.) || **3.** Attitude de compréhension qui pousse à respecter les opinions d'autrui : *Faire preuve de libéralisme dans ses jugements. Il affectait de regarder le libéralisme comme une bassesse indigne d'un officier* (France).

● SYN. : **3** *tolérance.* — CONTR. : **3** *fanatisme, intolérance, sectarisme.*

libéralité [liberalite] n. f. (lat. *liberalitas,* bonté, indulgence, *générosité,* don, présent, de *liberalis* [v. LIBÉRAL] ; V. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, fin du XV[e] s., Commynes ; sens 3, 1807, M[me] de Staël [« magnanimité », début du XIV[e] s.]). **1.** Disposition à donner largement : *Ce qu'on nomme libéralité n'est le plus souvent que la vanité de donner* (La Rochefoucauld). *La libéralité est une certaine grâce dans les questions d'argent* (Péguy). *Bouchotte [...] accepta la réduction de cachet avec la libérqlité coutumière des pauvres envers les riches* (France). *Question d'argent, c'est entendu, il était d'une libéralité excessive. Simplement parce qu'il n'attachait aucune importance à l'argent* (Giono). || **2.** Ce qu'on donne par générosité : *Faire une libéralité à quelqu'un. Molière employait une partie de son revenu en libéralités qui allaient beaucoup plus loin que ce qu'on appelle dans d'autres hommes des charités* (Voltaire). || **3.** *Vx.* Liberté d'esprit, largeur de vue qui fait accueillir sans préjugé toutes les opinions : *L'étude et l'examen peuvent seuls donner cette libéralité de jugement sans laquelle il est impossible d'acquérir des lumières nouvelles* (Staël).

● SYN. : **1** *générosité, munificence.* — CONTR. : **1** *avarice, ladrerie, lésine, parcimonie, pingrerie* (pop.).

libérateur, trice [liberatœr, -tris] n. et adj. (lat. *liberator,* celui qui délivre, de *liberatum,* supin de *liberare* [v. LIBÉRER] ; 1500, Molinet, au sens 1 [*le Libérateur,* 1655, Bossuet] ; sens 2, 1644, Corneille). **1.** Qui délivre, qui libère d'une contrainte physique ou morale : *Les deux nègres quêteurs l'auraient* [Tartarin] *sûrement mis en pièces si le Dieu des chrétiens n'avait envoyé à son aide un ange libérateur, le garde champêtre de la commune d'orléansville* (Daudet). || *Le Libérateur* (avec une majuscule), Jésus-Christ, qui a délivré les hommes de l'esclavage du péché. || **2.** *Spécialem.* Qui libère du despotisme, d'un joug extérieur, de l'occupation étrangère, etc. : *La classe bourgeoise reçut les soldats étrangers en libérateurs et les Bourbons comme les envoyés de Dieu* (Blanqui). *On fêtait les insurgés comme on fête les libérateurs. Les hommes les embrassaient, les femmes leur apportaient des vivres* (Zola). *À cette vue, M. Bergeret dit qu'il fallait admirer ce concours de citoyens réunis pour honorer la libératrice d'Orléans* (France).

● SYN. : **1** *sauveur ;* **2** *émancipateur.*

◆ adj. (av. 1794, Chénier). *Littér.* Se dit de ce qui produit, a pour fin la libération ou l'affranchissement de l'homme : *En dehors des guerres libératrices, tout ce que font les armées, elles le font de force* (Hugo). *C'était la machine enfin amie [...], la machine libératrice, devenue l'universel outil, peinant pour l'homme* (Zola). *Une étincelle de révolte libératrice éclatera enfin !...* (Martin du Gard). *La vraie débauche est libératrice parce qu'elle ne crée aucune obligation* (Camus).

libération [liberasjɔ̃] n. f. (lat. *liberatio,* délivrance, acquittement en justice, acquittement d'une dette, de *liberatum,* supin de *liberare* [v. LIBÉRER] ; v. 1398, *Somme M[e] Gautier,* au sens de « fait d'être délivré d'une maladie » ; sens I, 1, av. 1453, Monstrelet [« mise en liberté d'un condamné lorsque celui-ci a effectué... sa peine », milieu du XV[e] s. ; *libération conditionnelle,* 4 août 1845, *Bulletin des lois*] ; sens I, 2, 1867, Littré ; sens I, 3, 1878, Acad. [absol., août 1944] ; sens I, 4, 1611, Cotgrave [*legs de libération,* 1873, Larousse] ; sens I, 5, 1934, Guéhenno ; sens II, 1-3, 1959, Robert [*libération des échanges,* 1962, Larousse]).

I. ACTION DE LIBÉRER QUELQU'UN. **1.** Action de rendre à la liberté une personne captive : *La libération des prisonniers et des déportés en 1945. Pour comble de prévenance, Hitler promet la libération sans conditions à tous les soldats français qui se rendent* (Gide). || *Spécialem.* Mise en liberté d'un condamné lorsque celui-ci a effectué tout ou partie de sa peine. || *Libération conditionnelle,* mesure par laquelle un condamné à une peine privative de liberté est libéré avant l'expiration de celle-ci. || **2.** Renvoi dans ses foyers d'un militaire après l'accomplissement de son service actif : *Libération du contingent.* || **3.** Action de délivrer une personne, un peuple de la servitude, de la domination ou de l'occupation étrangère : *La Révolution française donna le signal de la libération des peuples.* || Absol. *La Libération,* ensemble des opérations par lesquelles les armées alliées et les patriotes des mouvements de résistance ont libéré la France et les pays occupés par les troupes allemandes pendant la Seconde Guerre mondiale (1943-1945) : *Le rythme de la libération est d'une extrême rapidité* (de Gaulle). || **4.** Action de décharger quelqu'un d'une dette, d'une obligation. || *Legs de libération,* disposition par laquelle un testateur accorde à son débiteur la remise de sa dette. || **5.** *Fig.* Action d'affranchir l'homme de tout ce qui limite sa liberté ou son développement : *J'allais à l'école, et c'était une sorte de libération* (Guéhenno).

II. ACTION DE LIBÉRER QUELQUE CHOSE. **1.** Dégagement de l'énergie qui lie entre elles les particules d'un noyau atomique : *Transmutation avec libération d'énergie.* || **2.** *Vitesse de libération,* vitesse minimale que doit posséder nécessairement un mobile à sa sortie de l'atmosphère pour quitter le champ d'attraction terrestre. || **3.** *Libération d'une action,* paiement, par un actionnaire, de tout ou partie du montant de l'action souscrite. || *Libération des échanges,* suppression des restrictions à l'importation par voie de contingents.

● SYN. : **I, 1** *élargissement ;* **2** *démobilisation ;* **3** *délivrance ;* **5** *affranchissement, émancipation.* — CONTR. : **2** *appel, enrôlement, mobilisation ;* **3** *asservissement, esclavage, invasion, occupation ;* **5** *assujettissement, chaîne, contrainte, pression.*

libératoire [liberatwar] adj. (dér. savant de *libérer ;* 1873, Larousse [*paiement libératoire,* 1902, Larousse]). Qui libère d'une dette, d'une obligation : *Pouvoir libératoire de la monnaie.* || *Paiement libératoire,* paiement effectué dans les conditions légales, de telle façon que le créancier ne puisse pas contester que la dette a été acquittée.

libérâtre [liberɑtr] n. et adj. (de *libé-* ral, par changement de suff. ; 1869, Bu*daille,* aux sens 1-2). **1.** *Vx* et *péjor.* Nom donné, à la fin du second Empire, par l'extrême droite et par l'extrême gauche politiques, aux membres du Tiers Parti et aux partisans d'É. Ollivier : *Ils se tiennent comme les doigts du pied, les libérâtres, et tu as marché, avec tes sabots, sur leurs bottines* (Vallès). || **2.** *Péjor.* Adorateur aveugle de la liberté : *Nous ne sommes pas nés libres. Qu'est-ce que c'est que ce genre Jean-Jacques Rousseau ? Moi, je n'adore pas la liberté, je ne suis pas libérâtre* (Aragon).

◆ adj. (av. 1885, Vallès). *Vx* et *péjor.* Qui manifestait les tendances libérales dont se réclamaient les partisans d'É. Ollivier : *Mais, aujourd'hui, les délégations prennent le droit de forcer toutes les portes à écriteaux libérâtres* (Vallès).

libéré, e [libere] adj. et n. (part. passé de *libérer* [v. aussi l'art. suiv.] ; 1867, Littré, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1902, Zola). **1.** Mis en liberté : *Prisonnier libéré. Un centre d'accueil pour les libérés.* || **2.** Dégagé d'une obligation : *Le failli entièrement libéré obtient généralement sa réhabilitation.* || **3.** *Littér.* Dégagé des préjugés, des

croyances communes : *Berthereau, esprit très libéré, ne pratiquait pas, mais laissait sa femme pratiquer* (Zola).

• SYN. : **3** *libre.*

◆ adj. (1931, Larousse). *Valeur entièrement libérée,* titre de Bourse dont le prix d'émission a été entièrement versé par le souscripteur.

libérer [libere] v. tr. (lat. *liberare,* affranchir [un esclave], délivrer, dégager, exempter [d'impôts], libérer [d'une dette], absoudre, de *liber* [v. LIBRE] ; 1495, Godefroy [art. *libre*], au part. passé, au sens de « exempt [de] » ; à l'infin., au sens I, 1, 1531, *Journ. du syndic Jean Balard,* LXXXI ; sens I, 2, 1834, Landais ; sens I, 3, XX^e^ s. ; sens I, 4, 1585, Lavardin ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1688, Miege [*libérer sa conscience, son cœur,* 1959, Robert] ; sens II, 1, 1927, Mac Orlan ; sens II, 2, milieu du XX^e^ s. ; sens II, 3, 1935, Alexis Carrel ; sens II, 4, 1949, FEW, V, 303 a ; sens II, 5, av. 1922, Proust).

I. LIBÉRER QUELQU'UN. 1. Mettre en liberté un prisonnier : *Libérer un détenu, des prisonniers de guerre. Ils l'emmenèrent jusqu'au lieu même où il avait été fait prisonnier, et ils le libérèrent* (J. d'Ormesson). || **2.** Renvoyer une recrue dans ses foyers après l'accomplissement de son service militaire : *Libérer une classe. Libérer le contingent.* || **3.** Délivrer un peuple, un pays de la servitude, de la domination ou de l'occupation étrangère : *Paris est libéré. Libéré par son peuple ; par le peuple de France qui se bat tout entier* (de Gaulle). *Bolivar libéra l'Amérique du Sud de la domination espagnole.* || **4.** Débarrasser quelqu'un de ce qui l'entrave, le gêne, l'embarrasse : *Libérer un captif de ses liens. Il inspirait généralement la sympathie, comme la plupart des gens que le sport a libérés dans leurs attitudes* (Camus). || **5.** Dégager quelqu'un d'une obligation, le tenir quitte d'une dette : *Libérer un débiteur de ses engagements.* || **6.** *Fig.* Soustraire quelqu'un à une contrainte, à ce qui l'obsède, l'importune : *Libérer d'une passion, d'un souci. Il était merveilleusement seul, libéré de toutes ces histoires de la petite ville* (Aragon). || *Libérer sa conscience,* se décharger du remords par un aveu. || *Libérer son cœur,* dire ce qu'on a sur le cœur, dévoiler les sentiments qui vous oppressent.

II. LIBÉRER QUELQUE CHOSE. 1. Rendre libre un mécanisme, le mettre en état de fonctionner : *Libérer le cran de sûreté d'une arme à feu.* || **2.** Dégager quelque chose de ce qui l'obstrue ou le rend indisponible, d'une présence inopportune ou indésirable : *Il est de fait que les Allemands se sont en partie retirés, libérant plusieurs hôtels et restaurants* (Gide). *Et devant la véranda, les brumes, les vapeurs se dissipaient une à une pour libérer, toujours plus ample et mystérieux, un verdoyant espace au fond duquel flottaient de nouvelles nuées qui s'envolaient à leur tour* (Kessel). *Libérer le passage. Libérer les trottoirs des voitures qui les encombrent.* || **3.** Faire apparaître, dégager ce qui était latent : *La fission nucléaire libère une quantité énorme d'énergie.* || **4.** Rendre libre ce qui était soumis à des restrictions, des limitations : *Libérer les échanges économiques.* || **5.** *Fig.* Faire apparaître au jour, laisser se manifester ce qui était contenu, caché : *Les événements dramatiques libèrent chez les hommes des ressources de courage et d'énergie. Libérer une pensée claire enfouie dans les ténèbres de l'inconscient* (Martin du Gard). *La douceur du ciel était insinuante, libérait les caprices* (Aymé).

• SYN. : **I, 1** *délivrer, élargir, relâcher, relaxer ;* **2** *démobiliser ;* **4** *affranchir, délivrer, émanciper ;* **6** *débarrasser, décharger, dégager.* || **II, 2** *déblayer, nettoyer ;* **5** *déceler, révéler, trahir.* — CONTR. : **I, 1** *arrêter, coffrer* (fam.), *détenir, écrouer, emprisonner, incarcérer ;* **2** *appeler, enrôler, mobiliser ;* **4** *attacher, enchaîner, ligoter ;* **6** *accabler, écraser.* || **II, 2** *boucher, embarrasser, embouteiller, engorger, obstruer ;* **4** *freiner, gêner, paralyser.*

◆ **se libérer** v. pr. (sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** S'affranchir d'une servitude, d'une domination, d'une tutelle, etc. : *On se peut libérer un peu de la tyrannie d'un père* (Molière). *Savoir se libérer n'est rien ; l'ardu, c'est savoir être libre* (Gide). *Il eut un mouvement rageur, comme pour se libérer d'une servitude* (Aymé). || **2.** *Absol.* Se rendre libre de toute occupation : *J'aurais souhaité venir à cette soirée, mais je n'ai pas pu me libérer.* || **3.** S'acquitter d'une dette, d'une obligation : *Il avait* [...] *des obligations d'argent déjà anciennes, et il n'était nullement, pour l'heure, en état de se libérer* (France). *Il avait dû, au dernier moment, sans doute, préférer se libérer à la fois de deux corvées : Vichy et son fils* (Régis-Bastide).

• SYN. : **1** *s'affranchir, se dégager, se dérober, échapper à, s'émanciper, fuir, se soustraire à.*

1. libérien, enne [liberjɛ̃, -ɛn] adj. (de *liber ;* 1867, Littré). Qui appartient au liber : *Tissu, faisceau libérien.*

2. libérien, enne [liberjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Libéria,* n. géogr. formé sur le lat. *liber,* libre [v. LIBRE] ; 1873, Larousse). Relatif au Libéria ; habitant ou originaire de ce pays.

libéro-ligneux, euse [liberoliɲø, -øz] adj. (de *libéro-,* élément tiré de *liber,* et de *ligneux ;* 1902, Larousse [*cordon libéro-ligneux,* 1962, Larousse]). En botanique, qui est composé de bois et de liber. || *Cordon libéro-ligneux,* ensemble de bois et de liber entouré d'un endoderme, et constituant un élément de l'appareil conducteur des cryptogames vasculaires.

libertaire [libɛrtɛr] adj. et n. (de *libert*[*é*] ; 1902, Larousse). Qui est partisan de la liberté la plus complète dans le domaine social, politique ; anarchiste : *Dès à présent, les collectivistes et les libertaires préparent l'avenir en combattant toutes les tyrannies* (France). *Cet ouvrier parisien syndiqué, ancien compagnon libertaire...* (Hamp). *Il était pacifiste, libertaire, il aimait d'un seul amour l'humanité entière et les bêtes* (Camus).

◆ adj. (av. 1902, Zola). Qui se réclame plus ou moins des théories anarchistes : *Toute la Commune libertaire était en germe dans Fourier* (Zola). *Mais cette idéologie n'a pas rencontré en Russie une pensée déjà constituée, alors qu'en France elle a dû lutter et s'équilibrer avec le socialisme libertaire* (Camus).

liberté [libɛrte] n. f. • ÉTYM. Lat. *libertas,* affranchissement, usage des droits d'un citoyen, indépendance (d'un peuple), libre pouvoir, hardiesse, franc-parler, de *liber* (v. LIBRE) ; fin du XII^e^ s. (v. § C, n. 3). — A : sens I, 1, 1580, Montaigne (« aisance dans le comportement », 1666, Molière) ; sens I, 2, 1365, Godefroy, écrit liberteit (*liberté,* fin du XV^e^ s. ; pour un animal, av. 1563, La Boétie ; *liberté provisoire,* 1867, *Littré ; liberté sur parole,* 1902, Larousse ; *liberté surveillée,* 22 juill. 1912, *Bulletin des lois ; attentat à la liberté,* 1962, Larousse) ; sens 1, 3, 1324, Godefroy (IX, 656) ; sens II, 1, 1530, Palsgrave (*liberté d'esprit,* 1694, Acad. ; *liberté de jugement, prendre la liberté de,* 1690, Furetière) ; sens II, 2, v. 1398, le *Ménagier de Paris ;* sens II, 3, 1873, Larousse (*liberté de l'esprit,* v. 1695, Fénelon) ; sens II, 4, 1538, R. Estienne (*liberté grande,* av. 1673, Molière) ; sens II, 5, 1538, R. Estienne (aussi au plur. ; *prendre des libertés avec quelqu'un,* 1680, Richelet *—... avec une femme,* 1690, Furetière, et *... avec quelque chose,* av. 1951, A. Gide) ; sens II, 6, 1690, Furetière. — B : sens I, 1, v. 1355, Bersuire (*liberté naturelle,* 1765, *Encyclopédie*) ; sens I, 2, 1530, Palsgrave (*liberté politique,* 1748, Montesquieu ; *liberté individuelle,* 1787, Brunot ; *liberté de conscience,* 1580, Montaigne ; *liberté de pensée,* 1936, R. Martin du Gard [d'abord *liberté de penser,* 1765, *Encyclopédie*] ; *liberté de la presse,* 1753, d'Argenson ; *liberté d'association,* 1^er^ juill. 1901, *Bulletin des lois ; liberté de réunion,* 1873, Larousse ; *liberté du travail,* 11 mars 1791, *Moniteur universel ; liberté syndicale, liberté économique,* 1962, Larousse ; *libertés publiques,* 5 févr. 1869, *Moniteur universel*) ; sens I, 3, v. 1355, Bersuire (*arbres de la liberté,* 1873, Larousse) ; sens II, 1, 1673, Racine (*liberté de l'air,* 1944, d'après Larousse, 1962 ; *liberté des mers,* 1793, Brunot [d'abord « possibilité de naviguer sur les mers sans être attaqué », 1677, Fléchier]) ; sens II, 2, 1266, Godefroy

(*libertés de l'Église gallicane,* 1594, Pithou). — C : sens 1-2, 1580, Montaigne ; sens 3, v. 1190, Godefroy, écrit *livreteit* (*liberté,* v. 1354, *Modus*).

A. Liberté externe.

• **I.** ABSENCE D'ENTRAVE. **1.** État d'une personne qui jouit de son intégrité corporelle et dont l'action ne rencontre aucune gêne ni entrave physique : *Avoir, perdre, recouvrer la liberté de ses mouvements. Ayant retrouvé la liberté de ses mouvements, Rochard ne paraissait pas disposé à en profiter* (Aymé). || *Spécialem.* Aisance dans le comportement, et, en particulier, facilité dans l'exécution manuelle : *Combien de temps, de règles, d'attention et de travail pour danser avec la même liberté et la même grâce que l'on sait marcher !* (La Bruyère). *Liberté d'allure. Liberté de pinceau, de crayon.* || **2.** État d'un être qui n'est pas captif : *Mettre, remettre en liberté un prisonnier. Emmené en Angleterre après Azincourt, Charles d'Orléans recouvra sa liberté au terme d'une captivité de vingt-cinq ans. Ce n'est pas la liberté qu'on vous offre. Mais Monseigneur se fait fort d'obtenir votre rétention « in loco carceris » dans une maison religieuse de son choix* (Yourcenar). || *Par anal.* État d'un animal qui n'est pas retenu en un lieu et vit naturellement : *Rendre sa liberté à un oiseau. Un parc national où les animaux vivent en liberté.* || *Liberté provisoire,* liberté accordée à un prévenu quand la recherche de la vérité n'exige pas sa détention pendant la durée de l'instruction. || *Liberté sur parole,* permission de circuler hors de son lieu de détention accordée à un militaire prisonnier, moyennant l'engagement de ne pas s'évader. || *Liberté surveillée,* mesure de rééducation des mineurs délinquants consistant à confier l'enfant à une personne ou à une institution charitable, sous le contrôle d'un délégué du tribunal. || *Attentat à la liberté,* atteinte illégale à la liberté individuelle (séquestration, arrestation ou détention illégale), dont se rend coupable un particulier ou un fonctionnaire. || **3.** État de l'homme qui n'est pas soumis à un maître, qui est de condition libre (par opposition à *esclavage, servitude*) : *On le traita* [Tamango] *comme on traite les nègres pris à bord d'un vaisseau négrier que l'on confisque. On lui donna la liberté, c'est-à-dire qu'on le fit travailler pour le gouvernement* (Mérimée). *La liberté des personnes a déterminé la chute du régime féodal* (Proudhon).

• **II.** ABSENCE DE CONTRAINTE. **1.** Possibilité pour l'individu d'agir, de penser, de s'exprimer comme il le désire, selon sa volonté sa nature : *Vous avez la liberté de rester ou de partir. Laisser trop de liberté à un enfant. Conserver toute sa liberté d'action. Sa haine du collège, son désir de brûler ses livres n'étaient venus que de son habitude de la liberté, des belles galopades à travers les labours* (Zola). || *Liberté d'esprit,* disposition d'esprit d'une personne qui ne se laisse pas influencer, qui juge en toute indépendance. || *Liberté de jugement,* disposition à juger des choses par soi-même, à la lumière de sa raison et de son expérience. || *Prendre la liberté de* (et l'infinitif), se permettre de faire telle chose : *Un flatteur prit la liberté de lui parler à l'oreille* (Fénelon) ; souvent employé comme formule de politesse : *Pardonnez-moi si je prends la liberté de vous interrompre, de vous contredire...* || **2.** État d'une personne qui n'est liée par aucun engagement d'ordre contractuel, conjugal ou sentimental : *Un associé qui demande à reprendre sa liberté. Il ne s'est jamais marié et a préféré garder sa liberté.* || **3.** État d'une personne qui peut disposer de son temps, qui n'est pas absorbée par les occupations, les obligations : *Ne pas avoir un instant de liberté.* || *Liberté de l'esprit,* absence de préoccupations, de soucis : *M. Bergeret jouissait, comme Ésope, de la liberté de son esprit* (France). || **4.** Manière d'agir, attitude de celui qui n'est pas dominé par la peur, les préjugés : *Parler, s'exprimer avec une grande liberté. Il se répand autour des trônes certaines terreurs qui empêchent de parler aux rois avec liberté* (Fléchier). || Class. et plaisamm. *Liberté grande,* parole, acte trop hardis : *Ce ne fut pas sans beaucoup de façons qu'il y consentit* [à jouer], *en me demandant pardon de la liberté grande* (Hamilton). || **5.** *Péjor.* Manière d'agir, de parler trop peu soucieuse des convenances, de la morale : *Être blâmé pour la liberté de sa conduite.* || *Au plur.* Paroles, actes libres ou trop libres : *Les poètes s'imaginent qu'un trait ingénieux excuse leurs libertés les plus audacieuses* (Saint-Évremond). || *Prendre des libertés avec quelqu'un,* ne pas se gêner avec lui, le traiter avec une familiarité excessive. || Spécialem. *Prendre des libertés avec une femme,* se permettre des familiarités offensantes pour sa pudeur : *Maurice* [...] *voyait avec déplaisir Arcade prendre envers la chanteuse des libertés excessives* (France). || *Prendre des libertés avec quelque chose* (un texte, la vérité, la loi, etc.), ne pas le respecter, l'altérer, s'en écarter : *On m'avait mis en garde contre Galland* [traducteur des « Mille et Une Nuits »], *dit et redit qu'il prenait dans sa traduction toutes les libertés qu'il enlevait aux contes* (Gide) ; et au sing., dans des tournures négatives : *Nous n'avions pas le droit de prendre la moindre liberté avec l'itinéraire légal, officiel* (Kessel). *Ne prendre aucune liberté avec le règlement.* || **6.** *Vx :* État de ce qui se meut avec aisance ou est exempt de contrainte : *Ce ressort n'a pas assez de liberté* (littré). *Quand un corps tombe, sa liberté se manifeste en cheminant selon sa nature, vers le centre de la Terre...* (Comte). *Il énumérait les qualités de la substance vue en rêve ; la légèreté, l'impalpabilité, l'incohérence, la liberté totale à l'égard du temps* (Yourcenar).

• SYN. : **I, 1** *aisance ;* **2** *élargissement, libération, relaxation ;* **3** *affranchissement.* || **II, 1** *faculté, latitude, licence, pouvoir ;* **2** *indépendance ;* **3** *disponibilité, loisir ;* **4** *franchise, rondeur* (fam.) ; **5** *dérèglement, désinvolture, familiarité, impertinence, irrévérence, laisser-aller, sans-gêne.* — CONTR. : **I, 2** *captivité, claustration, détention, emprisonnement, incarcération ;* **3** *esclavage, servitude.* || **II, 1** *assujettissement, contrainte, subordination ;* **2** *dépendance, intégration ;* **3** *activité, occupation, travail.*

B. Liberté sociale et politique.

• **I.** DES PERSONNES. **1.** Faculté, pour le citoyen d'une société, d'agir dans les limites des règles prohibitives ou restrictives, c'est-à-aire de faire tout ce qui n'est pas contraire à la loi (on dit plus précisément *liberté civile* ou *droits civils*) : *Sous ce nom de liberté, les Romains se figuraient, avec les Grecs, un État où personne ne fût sujet que de la loi et où la loi fût plus puissante que les hommes* (Bossuet). *La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent ; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir* (Montesquieu). *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui* (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789). || *Liberté naturelle,* droit que l'homme a par nature d'employer ses facultés comme il l'entend : *Il faut bien distinguer la liberté naturelle, qui n'a pour bornes que les forces de l'individu, de la liberté civile, qui est limitée par la volonté générale* (Rousseau). || **2.** *Spécialem.* Droit reconnu par la loi, aux membres d'une société, dans un domaine particulier : *Oh ! Prenez garde, Monsieur, prenez garde ! dit un professeur, n'attaquez pas nos précieuses conquêtes de 1830 ! Respectons nos libertés* (Flaubert). *La liberté qui m'est laissée de suivre ma foi et de me livrer à mes dévotions* (Valéry). || *Liberté politique,* droit pour les citoyens d'une nation de se gouverner eux-mêmes et de participer à l'élaboration des lois. (On dit plutôt *droits politiques* auj.) || *Liberté individuelle,* droit pour l'individu d'aller et de venir sans entraves sur le territoire national, d'être en sécurité sur ce territoire et d'y rentrer à son gré. || *Liberté de conscience,* droit reconnu à l'individu de suivre les indications de sa conscience, en particulier d'avoir la croyance religieuse de son choix (*liberté religieuse, liberté du culte*). || *Liberté de pensée, liberté d'opinion,* droit pour chacun d'exprimer libre-

ment ses pensées et ses opinions, notamment de les publier par écrit (*liberté de la presse*) : *Zénon ne put qu'aquiescer ; le vent était certainement moins que jamais à la liberté d'opinion* (Yourcenar). || *Liberté d'association,* droit reconnu aux individus de mettre en commun leurs connaissances et leur activité en vue de défendre certains intérêts moraux ou matériels. || *Liberté de réunion,* droit accordé aux individus de délibérer des sujets de leur choix, dans des locaux ouverts à tous, sans avoir à demander une autorisation préalable. || *Liberté du travail,* droit ouvert à l'individu de louer à d'autres sa force de travail, ses services, son activité. || *Liberté syndicale,* droit pour le travailleur d'adhérer au syndicat de son choix ou de n'adhérer à aucun syndicat. || *Liberté économique,* droit de créer et de gérer toute entreprise, d'exercer toute profession, de conclure toute convention ayant pour objet la satisfaction des besoins. || *Libertés publiques,* ensemble des droits reconnus aux individus, isolément ou en groupe, face à l'État et au pouvoir gouvernemental. || **3.** Absol. *La liberté,*degré le plus élevé d'indépendance que l'on estime légitime, souhaitable de reconnaître aux membres d'un groupe social, par la suppression de toutes les contraintes qui ne sont pas nécessaires (s'oppose à la fois à *licence* et à *oppression*) : *La liberté sort du droit de nature : l'homme est né libre* (Chateaubriand). *Liberté, Égalité, Fraternité* (devise de la République française, symbolisant les conquêtes de la Révolution). *On entendit sortir des profondeurs du Verbe | Ce mot qui, sur le front du jeune ange superbe | Encor vague et flottant dans la vaste clarté, | Fit tout à coup éclore un astre : Liberté !* (Hugo). *Les deux patriotes bruxellois semblaient plus sensés, mais ces garçons risquant leur peau pour la liberté se flattaient néanmoins d'être de loyaux sujets du roi Philippe* (Yourcenar). || Cet idéal personnifié : *Liberté, Liberté chérie, | Combats avec tes défenseurs !* (Rouget de Lisle). *La liberté guide nos pas* (M.-J. Chénier). || *Arbres de la liberté,* arbres plantés sur les places publiques, pour symboliser la liberté conquise, au début de la Révolution de 1789, en 1830, en 1848 : *L'heure des Rougon était venue. La ville neuve leur fit presque une ovation le jour où l'on scia l'arbre de la liberté, planté sur la place de la Sous-Préfecture* (Zola).

• **II.** DES COLLECTIVITÉS. **1.** État d'un pays qui n'est pas soumis à une domination étrangère, qui se gouverne en pleine souveraineté : *Heureuse Helvétie ! à quelle pancarte dois-tu la liberté ? À ton courage, à ta fermeté, à tes montagnes* (Voltaire). *Cette libération de la France que les Anglo-Américains nous promettent, cette liberté sera pour nous l'occasion, je le crains, de troubles graves et de divisions intestines durables* (Gide). *Nombreux sont les patriotes qui combattirent pour la liberté de la Pologne au* XIX*e s.* || *Liberté de l'air,* chacune des facilités qu'un pays peut accorder sur son territoire aux avions commerciaux d'une nation étrangère. || *Liberté des mers,* droit que possèdent toutes les nations de jouir de la libre navigation sur les mers non enclavées. || **2.** *Au plur.* Immunités, franchises, autonomie plus ou moins large dont jouissent certains groupes sociaux : *Libertés des communes. Libertés des collectivités locales.* || *Libertés de l'Église gallicane,* franchises que l'Église de France revendiquait à l'égard du Saint-Siège.

• SYN. : **II, 1** *autonomie, indépendance.* — CONTR. : **II, 1** *colonisation, occupation, soumission.*

C. Liberté philosophique.

1. État de l'homme qui agit consciemment, qui se détermine en fonction de motifs qu'il approuve (on dit plus précisément *liberté morale ;* s'oppose à *l'inconscience, l'impulsion, l'irresponsabilité*). || **2.** État de l'homme qui se gouverne selon la raison, et qui réalise dans ses actions ce qu'il considère être le bien (on dit plus précisément *liberté du sage ;* s'oppose à *la passion,*à *l'ignorance*) : *Notre meilleure liberté consiste à faire autant que possible prévaloir les bons penchants sur les mauvais* (Comte). *La liberté vraie est celle d'une âme affranchie des vanités* (France). || **3.** Libre arbitre, considéré comme le pouvoir de se décider indépendamment des motifs ou en l'absence de tout motif déterminant, c'est-à-dire en raison de la volonté elle-même (*liberté d'indifférence*) : *Cette indifférence que je sens, lorsque je ne suis pas emporté vers un côté plutôt que vers un autre par le poids d'aucune raison, est le plus bas degré de la liberté* (Descartes). *La liberté philosophique consiste dans l'exercice de sa volonté, ou du moins (s'il faut parler dans tous les systèmes) dans l'opinion où l'on est que l'on exerce sa volonté* (Montesquieu).

liberticide [libɛrtisid] adj. et n. (de *liberti-*, élément tiré de *liberté*, et de *-cide*, du lat. *caedere*, frapper, abattre, tuer ; 1792, Frey). Qui attente aux libertés publiques.

◆ adj. (1792, Frey). Qui porte atteinte aux libertés : *Lautréamont et Rimbaud nous apprennent, en tout cas, par quelles voies le désir irrationnel de paraître peut amener le révolté aux formes les plus liberticides de l'action* (Camus).

◆ n. m. (1829, Boiste). Acte qui porte atteinte aux libertés publiques.

libertin, e [libɛrtɛ̃, -in] adj. et n. (lat. *libertinus*, affranchi [de *libertus*, même sens, dér. de *liberare*, v. LIBÉRER], mot utilisé dans la langue ecclés. de basse époque pour désigner les membres d'une secte juive [dont la doctrine est d'ailleurs mal connue] ; début du XVIe s., au sens de « affranchi » ; 1524, Lefèvre d'Étaples, au sens du bas lat. ecclés. ; sens 1, 1587, F. de La Noue ; sens 2, 1662, Molière ; sens 3, 1568, Bugnyon ; sens 4, 1677, Livet). **1.** *Class.* Qui s'est affranchi des croyances ou des pratiques religieuses et prétend se gouverner selon la raison ; libre penseur, impie : *Vois-tu ce libertin en public intrépide | Qui prêche contre un Dieu que dans son âme il croit ?* (Boileau). *C'est un libertin, il fait des railleries des choses saintes* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* Qui ne se plie pas à la discipline et néglige ses devoirs : *Vous savez, Messieurs, combien la jeunesse est libertine et le peu d'autorité que les parents ont sur leurs enfants* (Furetière). || **3.** *Class.* Qui n'écoute que sa fantaisie, suit ses goûts, son plaisir (sans nuance défavorable) : *Je suis tellement libertine, quand j'écris, que le premier tour que je prends règne tout le long de ma lettre* (Sévigné). || **4.** Qui est de mœurs très libres et mène une vie dissolue : *Un grand air d'aristocratie et beaucoup d'affabilité servaient d'enveloppe au libertin avec qui Crevel avait fait tant de parties fines* (Balzac). *Des caïds libertins et ivrognes, anciens brosseurs d'un général Yusuf quelconque* (Daudet). *Armand était un acteur, un cabotin [...] et un libertin avec ça, des maîtresses en veux-tu en voilà* (Aragon).

• SYN. : **4** *bambocheur* (fam.), *débauché, dépravé, dévergondé, noceur* (fam.), *viveur.*

◆ adj. (sens 1, 1691, Bossuet ; sens 2, 1660, Corneille [*sonnet libertin,* milieu du XIXe s., Baudelaire] ; sens 3, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 4, 1677, Livet). **1.** *Class.* Qui est propre à l'incrédule, au libre penseur : *Le charme par où ces esprits* [les indifférents en matière de religion] *sont jetés dans les opinions libertines* (Bossuet). || **2.** *Class.* Qui est sans règle, sans méthode, dépasse la mesure : *C'était un tempérament* [= moyen terme] *que je croyais lors fort raisonnable entre la rigueur des vingt et quatre heures et cette étendue libertine qui n'avait aucunes bornes* (Corneille). || Littér. *Sonnet libertin,* sonnet qui ne suit pas les règles : *Des sonnets libertins, c'est-à-dire non orthodoxes* (Baudelaire). || **3.** *Class.* Qui marque l'indépendance d'esprit, la fantaisie : *Vous écrivez si bien, ma chère enfant, quand vous n'avez point de sujets, que je n'aime pas moins ces lettres-là toutes libertines, que celles où vous faites réponse* (Sévigné). || **4.** Qui est propre au libertin, qui est inspiré par la licence des mœurs : *Conduite, vie libertine. Histoires libertines. Des lèvres libertines ou vénales lui avaient murmuré des phrases pareilles* (Flaubert). *Vous est-il arrivé, comme à moi, de tomber dans de grandes mélancolies, après avoir passé de longues heures à feuilleter des estampes libertines ?* (Baudelaire).

• SYN. : **4** *égrillard, gaulois, graveleux, grivois, leste, libre, licencieux, polisson.*

libertinage [libɛrtinaʒ] n. m. (de *libertin ;* 1603, Peleus, au sens 1 ; sens 2, 1657, Tallemant ; sens 3, 1689, Mme de Sévigné ; sens 4, 1674, Livet). **1.** *Class.* Attitude de celui qui s'est affranchi des croyances religieuses et vit dans l'impiété : *Il y en a bien qui croient, mais par superstition ; il y en a bien qui ne croient pas, mais par libertinage : peu sont entre deux* (Pascal). || **2.** *Class.* Indiscipline, manque de soumission aux lois, aux règles : *Ce sage milieu que nos pères avaient trouvé entre la licence des rois et le libertinage des peuples* (Retz). *Pour le lieu, il a encore plus d'étendue, ou, si vous voulez souffrir ce mot, de libertinage ici que dans « Mélite »* (Corneille). || **3.** *Class.* Tendance à s'abandonner à ses penchants, à vivre selon sa fantaisie : *J'aime fort la liberté et le libertinage de votre vie et de vos repas, et qu'un coup de marteau ne soit pas votre maître* (Sévigné). || **4.** Licence des mœurs, manière de vivre dissolue du libertin : *Cet amour sans libertinage était pour lui quelque chose de nouveau* (Flaubert).

• SYN. : **4** *débauche, déportement, dévergondage, inconduite, licence.*

libertiner [libɛrtine] v. intr. (de *libertin ;* 1734, La Chaussée). *Littér.* Mener la vie dissolue du libertin : *Écervelé qui laisse sa compagne | Et pour libertiner va battre la campagne* (Nivelle de La Chaussée).

liberty [libɛrti] n. m. et adj. invar. (de *Liberty,* n. de l'inventeur de cette étoffe ; 1902, Larousse, au sens 1 ; sens 2, seconde moitié du XXe s.). **1.** *Vx.* Étoffe de soie souple, légère, pour vêtements féminins, tentures, ameublement : *Des Anglaises descendaient vêtues, pour le dîner, de liberty glauque* (Colette). *Le chevalet était tendu de satin liberty* (Farrère). || **2.** Tissu fin de coton longues fibres à petites fleurs.

liberty ship [libərtiʃip] n. m. (loc. anglo-améric. signif. proprem. « bateau de la liberté », de l'angl. *liberty,* liberté [empr. du franç. *liberté*], et *ship,* navire ; 1949, Larousse). Type de cargo construit en grande série par les États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale.

• Pl. *des* LIBERTY SHIPS.

libidinal, e, aux [libidinal, -o] adj. (dér. savant de *libido* [v. ce mot] ; 1948, R. Spitz, p. 377). Qui se rapporte à la libido : *Choix libidinal.*

libidineux, euse [libidinø, -øz] adj. et n. (lat. *libidinosus,* capricieux, voluptueux, débauché, de *libido, -dinis* [v. l'art. suiv.] ; XIIIe s., *Sept Sages de Rome*). *Plaisamm.* ou *littér.* Se dit de quelqu'un qui est porté à rechercher sans cesse des plaisirs érotiques : *Au fond, je suis un passionné, m'a-t-il déclaré. J'ai compris qu'il voulait dire : un libidineux* (Gide).

• SYN. : *lubrique, luxurieux, paillard, vicieux.*

◆ adj. (XIIIe s., *Sept Sages de Rome*). Se dit de ce qui se rapporte à la recherche des plaisirs érotiques : *Appétits, regards libidineux.*

• SYN. : *impudique, lascif, sensuel, voluptueux.*

libido [libido] n. f. (mot allem., emploi spécialisé du lat. *libido, -dinis,* envie, désir, sensualité, dér. du v. impers. *libēre,* faire plaisir, plaire ; v. 1920). En psychanalyse, forme de l'énergie vitale qui est à l'origine des manifestations de l'instinct sexuel.

libitum (ad) V. AD LIBITUM.

libouret [liburɛ] n. m. (origine obscure ; 1690, Furetière). Ligne à main pour la pêche en mer, comportant un corps de ligne, un plomb et plusieurs hameçons montés sur bas de ligne.

libraire [librɛr] n. (lat. *librarius,* copiste, scribe, secrétaire, vendeur de livres, de *liber, libri,* livre ; v. 1268, É. Boileau, au sens de « copiste » ; 1523, Havard [art. *livrerie*], au sens de « celui qui s'occupe des livres d'une bibliothèque » ; sens 1-2, 1530, Palsgrave [*libraire-commissionnaire,* 1867, Littré]). **1.** *Vx.* Celui qui imprime et vend des livres : *De sorte que, toutes les fois que je me retire, je suis réduit à travailler aux gages d'un libraire* (Chateaubriand). || **2.** Personne qui tient un commerce de livres : *Un libraire qui va s'approvisionner chez les éditeurs.* || *Libraire-commissionnaire,* celui qui achète et expédie des livres pour le compte de correspondants.

libraire-éditeur [librɛreditœr] n. m. (de *libraire* et de *éditeur ;* 1842, Mozin). Celui qui fait imprimer et vend des livres après avoir acheté les manuscrits aux auteurs ou passé avec eux des conventions : *C'était un libraire d'une espèce rare et singulière, c'était le libraire-éditeur des bardes* (France).

• Pl. *des* LIBRAIRES-ÉDITEURS,

libraire-imprimeur [librɛrɛ̃primœr] n. m. (de *libraire* et de *imprimeur ;* 1723, Savary des Bruslons). Celui qui exerce la double profession d'imprimer et de vendre des livres.

• Pl. *des* LIBRAIRES-IMPRIMEURS.

librairie [librɛri] n. f. (lat. *libraria,* boutique de libraire, de *liber, libri,* livre ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *librarie* [*librairie,* 1380, Godefroy], au sens 1 [*maître de la librairie,* 1594, Godefroy] ; sens 2, 1596, Hulsius ; sens 3, 1821, J. de Maistre [1re page du t. I] ; sens 4, v. 1540, Godefroy, X, 794 *c* [« profession de libraire », 1690, Furetière] ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Pièce où l'on garde ses livres : *Henri IV dit à Casaubon qu'il voulait qu'il eût soin de sa librairie* (Richelet). || *Maître de la librairie,* bibliothécaire du roi. || **2.** Magasin où l'on vend des livres : *Les librairies du Quartier latin.* || **3.** Maison qui édite et vend des livres : *La librairie Larousse.* || **4.** Commerce des livres : *S'enrichir dans la librairie.* || Profession de libraire : *Susciter des vocations pour la librairie.* || **5.** Corporation des libraires : *Faire droit aux revendications de la librairie.*

libration [librasjɔ̃] n. f. (lat. *libratio,* action de mettre de niveau, position horizontale, mouvement régulier, balancement, de *libratum,* supin de *librare,* peser [avec la balance], mettre de niveau, balancer, de *libra,* livre [poids], balance, niveau ; 1547, J. Martin, au sens de « nivellement » ; sens 1, 1867, Littré [aussi « balancement apparent de la Lune... »] ; sens 2, av. 1722, Boulainvilliers). **1.** Balancement régulier : *Dans la libration de ce grand balancier* (Sully Prudhomme). || *Spécialem.* Balancement apparent de la Lune par rapport à un observateur terrestre. || **2.** *Fig.* et *littér.* Balancement harmonieux, équilibre : *Que de goût dans la libration légère de ces figures, suspendues comme une belle accolade au-dessus du sépulcre rigide* (Suarès).

libre [libr] adj. (lat. *liber,* de condition libre, affranchi de charges, non occupé, indépendant, loisible ; fin du XIIe s., Le Roux de Lincy, écrit *livre* [*libre,* XIVe s.], au sens I, 2 [*être libre à* + infin., 1632, Corneille ; *libre à toi.. de,* 1835, Acad. ; pour un État, un gouvernement qui exerce le pouvoir en toute souveraineté, 1564, *Indice de la Bible ;* pour les ressortissants d'un pays qui n'est pas soumis à une autorité étrangère, v. 1940 ; *ville libre,* 1607, Hulsius ; *le monde libre,* v. 1950] ; sens I, 1, XIVe s. [*un homme de condition libre,* 1549, R. Estienne] ; sens I, 3, 1596, Hulsius [*libre sous caution,* 1893, *Dict. général ;* « qui n'est pas enchaîné », 1810, Code pénal] ; sens I, 4, av. 1559, J. Du Bellay [*avoir les mains libres,* au fig., 1935, Acad.] ; sens I, 5, 1680, Richelet [« qui n'est pas lié par le mariage ou par l'amour », 1671, La Fontaine] ; sens II, 1, 1690, Furetière [*un esprit libre,* 1873, Larousse ; *libre pensée,* 24 janv. 1870, *la Libre Pensée* — aussi « ensemble des libres penseurs » ; *libre penseur,* 1763, Brunot ; *libre discussion,* 1959, Robert ; *libre de sa parole,* av. 1755, Montesquieu] ; sens II, 2, 1538, R. Estienne [art. solutus] ; sens II, 3, 1606, Crespin ; sens III, 1, 1690, Furetière [*amande libre, calice libre, étamines libres,* 1867, Littré] ; sens III, 2, 1949, *FEW,* V, 299 *b ;* sens III, 3, av. 1902, Zola [*donner libre cours à,* 1851, Sainte-Beuve ; *voyelle libre,* 1902, Larousse ; *à l'air libre,* 1770, Raynal — *en air libre,* même sens, 1559, Amyot ; *avoir l'esprit libre,* v. 1695, Fénelon] ; sens III, 4, 1593, Godefroy, X, 235 [*entrée libre,* 1873, Larousse ; *avoir ses entrées libres chez quelqu'un,* 1713, Hamilton ; *avoir libre accès à,* 1679, Bossuet ; *mer libre,* 1867, Littré ; *avoir le champ libre,* au fig., 1662, Molière] ; sens III, 5, 1690, Furetière [*papier libre,* 1835, Acad. ; *vers libres,* av. 1559, J. Du Bellay ; *traduction libre,* 1718, Acad. ; *union libre,* 1902, Larousse] ; sens III, 6,

1580, Montaigne [« qui n'est pas soumis à un contrôle étroit de l'État », 1er juill. 1769, Voltaire ; *enseignement libre,* 1864, Littré, art. *enseignement ; l'Église libre,* 1873, Larousse] ; sens III, 7, 1690, Furetière [*temps libre,* 1686, Bossuet]).

I. EN PARLANT DE LA CONDITION OU DES ACTIVITÉS D'UN INDIVIDU OU D'UN GROUPE SOCIAL. **1.** Qui n'est pas la propriété d'un maître, qui peut disposer de sa personne : *Si nous pouvions revoir un de ces anciens vassaux,* [...] *peut-être serions-nous surpris de lui trouver plus de bon sens et d'instruction qu'au paysan libre d'aujourd'hui* (Chateaubriand). ‖ *Un homme de condition libre,* un homme qui n'est pas né esclave. ‖ **2.** Qui peut prendre ses décisions et agir sans l'autorisation de quelqu'un : *On n'est bien que libre, et cacher ses opinions est encore plus gênant que couvrir sa peau* (Yourcenar). *Il a choisi un métier artisanal parce qu'il voulait être libre. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser.* ‖ Class. *Être libre à* (suivi de l'infinitif), pouvoir à sa guise... : *Car enfin, je suis libre à disposer de moi* (Corneille). ‖ *Être libre comme l'air,* V. AIR. ‖ *Libre à toi* (*à lui,* etc.) *de* (suivi de l'infinitif), tu peux (il peut, etc.),... si cela te plaît (lui plaît, etc.) : *Libre à vous de ne pas me croire, c'est cependant la vérité.* ‖ *Spécialem.* Se dit d'un État, d'un gouvernement qui exerce le pouvoir en toute souveraineté : *L'État libre d'Irlande.* ‖ Se dit des ressortissants d'un pays qui ne sont pas soumis à une autorité étrangère : *Le cabinet de Londres se retrouvait en face du seul général de Gaulle et prenait le parti le 28 juin de le reconnaître publiquement comme chef des Français libres* (de Gaulle). ‖ *Ville libre,* ville qui se gouverne par ses propres magistrats, qui ne dépend pas d'un gouvernement central. ‖ *Le monde libre,* les pays de régime non communiste, en termes d'anticommunisme. ‖ **3.** Qui n'est pas retenu en captivité : *Je ne veux point dire captive : je suis libre, mais je suis classée* (Valéry). ‖ *Libre sous caution,* se dit de l'inculpé laissé en liberté provisoire moyennant une caution. ‖ *Externe libre,* V. EXTERNE. ‖ *Spécialem.* Qui n'est pas enchaîné : *L'accusé comparaîtra libre devant ses juges.* ‖ **4.** Qui n'est pas gêné dans ses mouvements, dans son activité physique : *Un bandage de la main qui laisse les doigts libres.* ‖ Fig. *Avoir, garder les mains libres,* n'être lié par aucun engagement aucune interdiction : *Un syndicat qui veut garder les mains libres à l'égard de tout gouvernement.* ‖ **5.** Qui n'est pas lié par un engagement, qui dispose de son temps : *Ce soir, je suis libre : nous pourrons aller au cinéma.* ‖ *Spécialem.* Qui n'est pas lié par le mariage ou par l'amour : *Elle était libre depuis un an que son divorce était prononcé. Un cœur libre.*

II. EN PARLANT DES FACULTÉS INTELLECTUELLES OU MORALES, DU COMPORTEMENT. **1.** Qui peut se déterminer sans être conditionné par un dogme, par des traditions, par une autorité : *C'était* [...] *le catholicisme diminué, la brèche élargie au flanc de l'Église, la pensée libre déblayant les routes de l'avenir* (Zola). ‖ *Un esprit libre,* quelqu'un qui refuse de déterminer son jugement en fonction d'une doctrine ou des idées reçues : *Le libre esprit a cette supériorité de ne souhaiter point garder seul la parole* (Gide). ‖ *Libre arbitre,* V. ARBITRE. ‖ *Libre examen,* V. EXAMEN. ‖ *Libre pensée,* attitude intellectuelle consistant, en matière de religion, à rejeter tout dogme établi pour s'en remettre à la seule raison ; *par extens.,* ensemble des libres penseurs : *Si la libre pensée ne voulut jamais admettre les révélations de la fille de Soubirous, l'Église de Tarbes ne fut pas moins méfiante* (Huysmans). ‖ *Libre penseur,* celui qui professe la libre pensée : *Les libres penseurs de ce temps-là étaient plus chrétiens que nos dévots d'aujourd'hui* (Péguy) ; et adjectiv. : *Aussi quelques feuilles libres penseuses s'émurent et déplorèrent cet état d'âme* (L. Descaves). ‖ *Libre discussion,* discussion dans laquelle on exprime ses opinions en dehors de toute référence à une autorité quelconque et sans aucun préjugé. ‖ Class. *Libre de sa parole,* peu attaché à ses promesses : *Les Italiens étaient hardis, téméraires, toujours libres de leurs paroles* (Montesquieu). ‖ **2.** Qui n'éprouve ou ne manifeste pas de gêne dans les relations avec quelqu'un : *Ses regards devinrent plus hardis, ses discours plus libres* (Flaubert). *Je me sens très libre avec lui. Des allures libres.* ‖ **3.** Qui ne respecte pas la décence : *Elles étaient aussi beaucoup plus libres dans leurs paroles* [...], *il leur échappait des propos salés* (France). *Il y a de la volupté là-dedans, j'en jurerais, et de la plus audacieuse, de la plus libre* (Romains). *Des mœurs libres. Des gestes libres.*

III. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qui n'est pas assujetti, fixé, retenu : *Les peignoirs* [...], *de longs vêtements blancs, libres et minces où l'on sentait l'étirement des matinées paresseuses* (Zola). *Je l'aimais mieux avec ses cheveux libres* (Camus). *Une roue libre autour de son axe.* ‖ *Amande libre,* en botanique, celle dont la surface n'adhère pas à l'enveloppe. ‖ *Calice libre,* dans une fleur, calice qui n'adhère pas à l'ovaire. ‖ *Étamines libres,* celles qui sont complètement distinctes les unes des autres. ‖ **2.** Se dit, en chimie, d'un corps non combiné : *De l'hydrogène libre.* ‖ **3.** Qui n'est pas gêné dans son cours, dans son évolution : *Il regardait le clocher* [...] *sous le vol libre des nuages* (Zola). *La chute libre d'un corps.* ‖ *Donner, laisser libre cours à. .,* laisser s'exercer dans toute sa force : *Chacun peut donner libre cours à son imagination. Laisser libre cours à son indignation.* ‖ *Voyelle libre,* en phonétique, voyelle qui n'est pas suivie d'une consonne dans la même syllabe. ‖ *Échappement libre,* V. ÉCHAPPEMENT. ‖ *À l'air libre,* dehors, en plein air. ‖ Fig. *Avoir l'esprit libre,* être exempt de soucis, de préoccupations. ‖ **4.** Qui ne comporte pas d'obstacles, de contraintes physiques ou morales : *Quand le signal est vert, la voie est libre. Lorsque le cortège sera rassemblé sur la place de la Municipalité, les rues seront libres* (Bernanos). *La hardiesse du philosophe qui préconise le libre jeu des sens et traite sans mépris des plaisirs charnels enrageait la multitude* (Yourcenar). ‖ *Entrée libre,* entrée gratuite et sans formalité. ‖ *Avoir ses entrées libres chez quelqu'un,* pouvoir approcher cette personne quand on le désire. ‖ *Avoir libre accès à,* pouvoir accéder à son gré à : *Avoir libre accès à la bibliothèque municipale.* ‖ *Mer libre,* mer qui n'est pas obstruée par les glaces. ‖ Fig. *Avoir le champ libre,* avoir la possibilité d'agir à sa guise : *L'indolence physique laisse le champ libre aux inclinaisons rêveuses* (Constant). ‖ **5.** Qui n'est pas défini par un règlement, une convention : *Rédiger une demande sur papier libre* (par opposition au *papier timbré*). *Proposer à des élèves un travail libre, une rédaction sur un sujet libre.* ‖ *Vers libres,* vers qui ne sont pas soumis à des contraintes précises concernant la rime ou la mesure : *À l'époque* [...] *où de grands débats se sont élevés entre les poètes, les uns tenant pour les vers que l'on nomme « libres », les autres pour les vers de la tradition, qui sont soumis à diverses règles conventionnelles, je me disais parfois que la prétendue hardiesse des uns, la prétendue servitude des autres n'étaient qu'une affaire de pure chronologie* (Valéry). ‖ *Traduction libre,* traduction qui ne s'impose pas une exactitude littérale. ‖ *Union libre,* union de l'homme et de la femme qui vivent ensemble maritalement sans être mariés. ‖ **6.** Qui n'est pas assujetti à des contraintes étroites par l'autorité politique : *La presse libre. Des élections libres.* ‖ *Spécialem.* Qui n'est pas soumis à un contrôle étroit de l'État : *Libre concurrence. Libre entreprise.* ‖ *Enseignement libre,* l'enseignement privé, qui n'est pas entièrement pris en charge par l'État (par opposition à l'*enseignement public*). ‖ *Église libre,* Église qui n'appartient pas à la religion officielle là où il existe une religion d'État. ‖ **7.** Qui n'est pas occupé ou réservé à quelqu'un, qui n'est pas affecté à un usage particulier : *Il n'y a plus une place de libre pour ce spectacle. Un appartement libre à la vente.* ‖ *Temps libre,* temps dont on peut disposer à sa guise.

● SYN. : **I, 1** *affranchi ;* **2** *indépendant ;* **5** *disponible.* ‖ **II, 2** *cavalier, désinvolte, familier, hardi, sans-gêne ;* **3** *égrillard, grivois, léger,*

leste, licencieux, osé. || **III, 1** *flottant, flou, vague ;* **4** *dégagé, désert, vide ;* **7** *disponible, inoccupé, vacant.* — CONTR. : **I, 1** *esclave, ilote, serf ;* **2** *contraint, enchaîné, forcé, lié, obligé ; occupé, opprimé, soumis, sujet ;* **3** *captif, détenu, interné, otage, prisonnier ;* **5** *occupé, pris, retenu.* || **II, 1** *conventionnel, officiel, rituel, traditionnel ;* **2** *embarrassé, gêné, intimidé, timide ;* **3** *convenable, correct, décent, honnête ; cérémonieux, compassé, digne, gourmé, guindé.* || **III, 1** *collant, entravé, moulant, serré ;* **4** *barré, embouteillé* (fam.), *encombré, interdit, obstrué ;* **5** *imposé, réglementé ;* **6** *bâillonné* (fam.) ; *collectivisé, étatisé, nationalisé ;* **7** *loué,occupé, réservé, retenu.*

libre-choix [librəʃwɑ] n. m. (de *libre* et de *choix ;* 1968, Larousse). Méthode de vente qui laisse aux clients la possibilité de choisir eux-mêmes les marchandises exposées.

libre-échange [libreʃɑ̃ʒ] n. m. (de *libre* et de *échange,* sur le modèle de l'angl. *free-trade,* même sens, de *free,* libre, et de *trade,* commerce ; v. 1840, Proudhon). Système économique qui préconise la suppression des droits de douane et de toutes les entraves au commerce international.

libre-échangisme [libreʃɑ̃ʒism] n. m. (de *libre-échangiste ;* milieu du XIX^e s.). Doctrine visant à établir le libre-échange.

libre-échangiste [libreʃɑ̃ʒist] n. et adj. (de *libre-échange ;* 1847, Bescherelle). Partisan du libre-échange : *Cobden fut l'un des principaux libre-échangistes au XIX^e s. Économiste libre-échangiste.*

• Pl. *des* LIBRE-ÉCHANGISTES.

◆ adj. (1902, Larousse). Relatif ou favorable au libre-échange : *Doctrine libre-échangiste. Politique libre-échangiste.*

librement [librəmɑ̃] adv. (de *libre ;* 1339, Godefroy, écrit *liberement* [*librement,* début du XVI^e s.], aux sens 2 et 4 ; sens 1, 1597, Liébault ; sens 3, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 5, 1610, d'Urfé ; sens 6, 1663, Molière ; sens 7, 1546, Rabelais ; sens 8, 1606, Crespin [« avec fantaisie... », 25 janv. 1857, Delacroix]). **1.** Sans entrave physique : *Se mouvoir librement.* || **2.** Sans contrainte : *Des représentants librement élus. La complète absence d'ambition ou de crainte lui permettait d'appliquer plus librement ses méthodes* (Yourcenar). || **3.** Sans interdit, sans limitation d'ordre légal : *Circuler librement dans un pays étranger. Publier librement un journal. Toute voix juste est bâillonnée, et l'on n'a plus le droit de penser librement, qu'à condition de se taire* (Gide). || **4.** Selon une détermination libre : *Choisir librement sa profession. Discipline librement consentie.* || **5.** *Class.* Spontanément, volontiers, de bon cœur : *Quelques-uns de leurs voisins arrivèrent qui s'en chargèrent librement* [de leurs troupeaux] (d'Urfé). || **6.** *Class.* Avec libéralité, générosité : *Quant à l'argent qu'il donne librement* [...], *il n'est pas incompatible qu'une personne soit ridicule en certaines choses et honnête homme en d'autres* (Molière). || **7.** En toute liberté, avec franchise : *S'expliquer librement.* || **8.** De façon trop libre, sans retenue : *Parler librement d'un sujet scabreux.* || Avec fantaisie, sans rigueur : *Traduire librement.*

libre-service [librəsɛrvis] n. m. (de *libre et de service,* sur le modèle de l'anglo-améric. *self-service,* même sens, de l'angl. *self,* identique, et *service, service* [empr. du franç. *service*] ; v. 1950, aux sens 1-2). **1.** Méthode de vente dans laquelle l'acheteur choisit, prend et emporte, sans le concours d'un vendeur, la marchandise, qu'il paie à la sortie. || **2.** Magasin, restaurant où l'on pratique cette méthode.

• Pl. *des* LIBRES-SERVICES.

librettiste [librɛtist] n. (de *libretto ;* 1844, Th. Gautier, aux deux sens). Auteur du livret d'une œuvre lyrique. || Personne qui fait profession d'écrire des livrets d'opéras, d'opéras-comiques.

libretto [librɛto *ou* librɛtto] n. m. (mot ital. signif. proprem. « petit livre », dimin. de *libro,* livre, lat. *liber, libri,* même sens ; 1837, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Paroles sur lesquelles est écrite la musique d'un opéra, d'un opéra-comique : *L'ode, c'est la musique sans libretto, le roman c'est le libretto seul, le théâtre est la matérialisation du libretto* (Gautier). || **2.** Brochure qui donne l'explication d'une pantomime, d'un ballet.

• Pl. *des* LIBRETTI OU *des* LIBRETTOS.

liburne [libyrn] n. f. (lat. *liburna,* navire léger [des Liburniens], de *Liburni,* n. m. plur., habitants de la Liburnie [province située entre l'Istrie et la Dalmatie] ; 1867, Littré). Navire de guerre des Romains, effilé et léger, à deux rangs de rames : *Les liburnes à la coque profonde, mouillées dans l'anse, chassaient sur leurs ancres* (France).

libyco-berbère [libikobɛrbɛr] n. m. (de *libyco-,* élément tiré de *libyque,* et de *berbère ;* 1962, Larousse). Groupe de langues chamito-sémitiques, comprenant le libyque et le berbère.

libyen, enne [libjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Libye,* n. géogr., lat. *Libya* [v. l'art. suiv.] ; XVII^e s.). Relatif à la Libye ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ **libyen** n. m. (1902, Larousse). Dialecte arabe maghrébin parlé en Libye.

libyque [libik] adj. (lat. *libycus,* libyen, de Libye, de *Libya, Libye,* gr. *Libuê,* même sens ; av. 1872, Th. Gautier). Qui se rapporte à la Libye ou aux Libyens : *Les montagnes libyques découpaient sur le ciel pur leurs dentelures calcaires* (Gautier).

◆ n. m. (1931, Larousse). Langue ancienne du groupe chamito-sémitique, dont certains mots sont encore vivants en berbère.

liçage n. m. V. LISSAGE.

licaria [likarja] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, tiré de *licari,* n. d'une variété de bois [1902, Larousse], probablement d'origine exotique ; 1902, Larousse). Genre d'arbres de la famille des lauracées, de la Guyane et des Antilles, qui fournit divers bois commerciaux : bois cannelle, sassafras, etc.

1. lice [lis] n. f. (francique **lîstja,* barrière, var. de **lista* [v. LISTE] ; v. 1155, Wace, au sens 2 [« tout espace destiné au même usage », début du XVII^e s., Malherbe] ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, v. 1460, Villon [*entrer en lice,* au fig., 1656, Pascal] ; sens 4, 1538, R. Estienne ; sens 5, 1962, Larousse ; sens 6, 1704, Trévoux [aussi « garde-fou d'un pont de bois »]). **1.** *Vx.* Au Moyen Age, palissade de bois entourant un château fortifié. || **2.** Terrain inclus dans le périmètre de cette palissade, servant aux joutes, aux tournois, aux exercices de plein air, et, *par extens.,* tout espace destiné au même usage : *Déjà la lice est ouverte ; | Les clercs en ont fait le tour ; | La bannière blanche et verte | Flotte au front de chaque tour* (Hugo). || **3.** *Fig.* et *littér.* Théâtre d'un combat : *Le Parlement est la lice où s'affrontent les partis. Tous les pusillanimes et les ambitieux qui m'avaient cru perdu commençaient à me voir sortir radieux des tourbillons de poussière de la lice* (Chateaubriand). || Fig. *Entrer en lice,* s'engager dans une lutte, une compétition, intervenir dans un débat, une discussion. || **4.** Barrière entourant la carrière d'un manège, un champ de foire, un enclos, ou délimitant l'emplacement des pistes d'un champ de courses : *La villa de M. Thibault était située au nord-est du château, sur une petite place en gazon, ceinte de lices blanches* (Martin du Gard). *Les cerfs venaient frotter leurs bois nouveaux aux lices des paddocks* (La Varende). || **5.** Bordure marquant la limite intérieure d'une piste d'athlétisme. || **6.** Pièce de bois assemblée horizontalement sur les sommets des poteaux d'une barrière. || *Spécialem.* Garde-fou d'un pont de bois.

• SYN. : **3** *arène, carrière.*

2. lice n. f. V. LISSE 2.

3. lice [lis] n. f. (lat. pop. **licia,* lice, altér. du lat. class. *lycisca,* fém. de *lyciscus,* chien-loup, du gr. *lukos,* loup, louve ; v. 1180, Marie de France, écrit *leisse ;* XIII^e s., *Roman de Renart,* écrit *lisse ; lice,* XVI^e s. [*lice portière,* 1690, Furetière, art. *portière ; lice nouée,* 1680, Richelet]). Femelle d'un chien de chasse : *M. de Lambrefault était resté seul debout devant les vingt chiens qui lui restaient. Il y avait* [...] *Bélise et Fanfreluche qui étaient encore de bonnes lices* (Vialar). || *Lice portière,* chienne destinée à la reproduction. || *Lice nouée,* chienne pleine.

licéité [liseite] n. f. (dér. savant du lat. *licēre* [v. l'art, suiv.] ; 1907, Larousse). En droit canon, caractère de ce qui est licite, conforme aux prescriptions imposées pour procéder à une cérémonie.

licence [lisɑ̃s] n. f. (lat. *licentia,* permission, faculté, pouvoir, liberté sans frein [et, au Moyen Age, « liberté d'enseigner »], du v. impers. *licēre,* être permis ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens I, 1 [*avoir pleine licence de,* milieu du XVIe s., Amyot] ; sens I, 2, 1647, Rotrou ; sens I, 3, début du XVIe s. ; sens I, 4, 1669, Boileau ; sens 1, 5, 1696, Bayle ; sens I, 6, 1521, P. Fabri ; sens II, 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*lettres de licence,* 1762, Acad. — *licences,* même sens, 1636, Monet] ; sens II, 2, 1680, Richelet ; sens II, 3, début du XVIe s. [*certificat de licence,* début du XXe s. ; *licence d'enseignement, licence libre,* 1931, Larousse] ; sens II, 4, 28 avr. 1816, *Bulletin des lois* ; sens II, 5, 1829, Boiste ; sens II, 6, 1931, Larousse ; sens II, 7, XXe s.).

I. 1. *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Liberté, faculté de faire quelque chose : *Là, l'enfant éveillé courant sous* [= à la faveur de] *la licence | Que permet à son âge une libre innocence* (Saint-Amant). *Hélas ! ils se voyaient avec pleine licence* (Racine). *L'imagination approfondit l'espace et reconstruit en toute licence un paysage merveilleux, comme elle fait avec les voiles des femmes* (Gide). || Auj. et littér. *Avoir pleine licence, toute licence de,* avoir la possibilité, la liberté pleine et entière de : *J'ai toute licence d'aimer Dieu et de le servir* (Valéry). || **2.** *Class.* et *littér.* Liberté excessive : *Je sais sur ma conduite et contre ma puissance | Jusqu'où de leurs discours ils portent la licence* (Racine). *Toute liberté est placée entre l'oppression et la licence* (Guizot). || **3.** *Littér.* Désordre, dérèglement consécutif à l'excès de liberté, surtout en ce qui touche les mœurs, la conduite : *Plongé dans la licence, au vice abandonné* (Voltaire). *La licence des mœurs était extrême, mais les passions fort rares* (Stendhal). || **4.** Caractère de ce qui est contraire à la décence : *La licence de ces propos a choqué tout le monde.* || **5.** *Class.* Laisser-aller, relâchement, manque d'exigence : *Rien de ce que je dis de mon chef ne sent un auteur qui retouche son travail, et qui châtie la licence de ses premières années* (Bayle). || **6.** *Spécialem.* Liberté que prend un écrivain avec les règles strictes de la grammaire, de l'orthographe ou de la versification : *Les graphies « encor » et « encores » sont des licences poétiques.*

II. 1. *Class.* et *littér.* Autorisation, permission de faire quelque chose, accordée par une autorité supérieure : *Un cœur qui veut aimer et qui sait comme on aime | N'en demande jamais licence qu'à soi-même* (Corneille). *C'est bien aussi pourquoi je me tairais aujourd'hui, même s'il m'était donné licence de parler* (Gide). || Class. *Lettres de licence,* ou *licences* (au plur.), grade universitaire permettant d'enseigner : *Prendre ses licences* (Acad., 1694). *À force de battre le fer, il en est venu glorieusement à avoir ses licences* (Molière). || **2.** *Autref.* Dans les facultés de théologie, les deux années d'études auxquelles étaient astreints les bacheliers avant d'être reçus docteurs : *Le Cardinal de Guise n'a jamais été que sous-diacre et n'a jamais songé à entrer en licence* (Saint-Simon). || **3.** *Auj.* Grade universitaire intermédiaire entre le baccalauréat et le doctorat, et qui conférait, à l'origine, le droit d'enseigner, de plaider : *Licence ès lettres, licence ès sciences, licence en droit. Pourvu d'une licence ès sciences naturelles, il s'était, après plusieurs années d'effort, détaché de la médecine pour se consacrer aux recherches de laboratoire* (Duhamel). || *Certificat de licence,* chacun des certificats d'études supérieures nécessaires à l'obtention du grade de licencié. || *Licence d'enseignement,* licence permettant de se présenter aux concours de recrutement de l'enseignement public et composée de certificats obligatoires. || *Licence libre,* licence composée des certificats choisis par le candidat, sous réserve d'incompatibilité. || **4.** Permis d'exercer certaines activités, accordé par les pouvoirs publics moyennant le paiement d'une taxe : *Licence de débit de boissons.* || **5.** *Licence d'importation, d'exportation,* autorisation, délivrée par l'Administration, d'importer ou d'exporter une certaine quantité de marchandises dont les échanges sont réglementés : *En échange de quoi, le ministre vous assure, premièrement, une licence d'importation pour trois cents tonnes de lentilles du Chili...* (Duhamel). || **6.** *Licence d'exploitation,* autorisation, accordée par le titulaire d'un brevet d'invention, d'exploiter ce brevet dans des conditions et dans des pays déterminés. || **7.** Carte d'identité ou fiche d'immatriculation délivrée par une fédération sportive, obligatoire pour participer à des compétitions officielles : *Licence de ski.*

● SYN. : **I, 3** *débauche, dérèglement, dévergondage, inconduite, libertinage ;* **4** *grivoiserie, hardiesse, immoralité, inconvenance, incorrection, indécence, obscénité.*

◆ **licences** n. f. pl. (6 mai 1850, Sainte-Beuve [*licence,* « action insolente », v. 1460, G. Chastellain]). *Vx.* Propos, gestes, attitudes contraires à la décence.

licencié, e [lisɑ̃sje] n. et adj. (de *licence,* d'après le lat. médiév. *licentiatus,* licencié, dér. de *licentia* [v. l'art. précéd.] ; 1349, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Celui, celle qui a obtenu le grade universitaire de la licence : *Licencié ès lettres. Licencié en droit.* || **2.** Celui, celle qui est titulaire d'une licence sportive : *Une fédération qui compte de nombreux licenciés.*

licenciement [lisɑ̃simɑ̃] n. m. (de *licencier ;* 1569, M. de Castelnau, au sens 1 ; sens 2, 1932, Daniel-Rops). **1.** *Vx.* Action de licencier quelqu'un, de lui rendre sa liberté (surtout en parlant des soldats d'une armée, des élèves d'un établissement) : *Licenciement de troupes. Les officiers que le licenciement de l'armée avait laissés sans solde ni emploi étaient irrités contre le Parlement* (Guizot). || **2.** *Spécialem.* Action de congédier, de priver de son emploi un travailleur salarié : *Le chômage s'accompagne de licenciements.*

● SYN. : **2** *renvoi.*

licencier [lisɑ̃sje] v. tr. (lat. médiév. *licentiare,* congédier, du lat. class. *licentia* [v. LICENCE] ; v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1920, G. Duhamel ; sens 3, 1655, Molière ; sens 4, av. 1704, Bourdaloue). **1.** *Class.* Congédier quelqu'un, lui rendre sa liberté, le renvoyer chez lui : *La nymphe et Paris licencièrent aussi Silvandre* (d'Urfé). || **2.** *Auj.* et *spécialem.* Priver de son emploi, renvoyer un travailleur salarié : *Dire à ma mère que j'étais licencié, par une mesure générale de réduction de personnel* [...], *voilà une dée qui ne m'effleura même pas* (Duhamel). *Donc, qu'un gréviste sur deux seulement soit licencié, et de préférence éloigné du lieu de son travail. En licencier, en éloigner moins serait.. une erreur, je crois* (Adamov). || **3.** *Class.* Repousser, rejeter, refuser quelque chose : *Mais en vain son dépit pour ses fautes commises | Lui fait licencier mes soins et mon avis : | Je veux, quoi qu'il en soit, le sauver malgré lui* (Molière). || **4.** *Class.* Gâter par l'excès de liberté : *Il n'en faut qu'une seule* [passion] *pour corrompre le cœur, pour le licencier* (Bourdaloue).

● SYN. : **2** *chasser, congédier, destituer, limoger* (fam.), *liquider* (fam.), *mettre à la porte, renvoyer, vider* (pop.).

◆ **se licencier** v. pr. (sens 1, XVIe s., La Curne ; sens 2, 1587, F. de La Noue [*se licencier* à, début du XVIIe s., Malherbe — ... de, 1622, Sorel]). **1.** *Class.* Prendre congé : *Le Pape* [...] *lui demanda s'il n'avait rien à lui dire devant que de se licencier* (Retz). || **2.** *Class.* et *littér.* Prendre une liberté trop grande : *Plus elles chercheront à s'émanciper et à se licencier, plus elles seront exposées aux mécontentements et aux ennuis* (Bourdaloue). *La société donne aux individus un bonheur fort quand elle leur permet, dans certains cas, de se licencier avec la complicité de la loi* (Montherlant). || Class. *Se licencier à* ou *de* (suivi de l'infinitif), se permettre de : *Quoi ? ta bouche se licencie | À te donner encore un nom que je défends* (Molière). *On ne se licencie plus de la refuser* [l'Excellence] *sous aucun prétexte* (Saint-Simon).

licencieusement [lisɑ̃sjøzmɑ̃] adv. (de *licencieux ;* 1541, Calvin, au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey). **1.** *Vx.* En prenant trop de liberté. || **2.** D'une manière licencieuse. (Rare.)

licencieux, euse [lisɑ̃sjø, -øz] adj. (lat. *licentiosus,* libre, déréglé, sans retenue, de *licentia* [v. LICENCE] ; 1537, *le Courtisan,* au sens 1 ; sens 2, 1653, Brunot ; sens 3-4, fin du XVI[e] s.). **1.** *Class.* Qui agit avec une liberté, une indépendance excessive : *De là vient que le peuple trop licencieux, abusant du pouvoir qu'on lui avait laissé, en a été dépouillé sans contradiction* (Fénelon). || **2.** *Class.* Qui viole les règles, montre une trop grande liberté : *Entre cette prononciation licencieuse et irrégulière que l'usage a introduite dans l'entretien familier et la prononciation des prédicateurs et autres orateurs...* (Saint-Réal). || **3.** Qui est déréglé dans ses mœurs, ses écrits, ses paroles : *Écrivain licencieux.* || **4.** Qui choque la décence, la pudeur : *Vers licencieux. J'ai dû faire disparaître d'autres ouvrages de la même époque, dont les figures étaient vraiment licencieuses* (France).

• SYN. : **3** *débauché, dépravé, dévergondé, immoral, libertin ;* **4** *égrillard, graveleux, grivois, impudique, inconvenant, indécent, libre, obscène, polisson.*

licer v. tr. V. LISSER.

liceron n. m. V. LISSERON.

lichade [liʃad] n. f. (de *licher ;* 1877, Zola, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** *Vx* et *pop.* Repas plantureux, beuverie : *L'établi semblait avoir servi de table à toute une garnison* [...], *gras des lichades du lundi* (Zola). || **2.** *Pop.* et *vx.* Manière d'embrasser : *Bon, bon, assez de lichades. Tu nous userais la peau avec ta façon d'embrasser* (Goncourt).

lichard [liʃar] n. m. (de *licher ;* 1902, Larousse). *Pop.* et *vx.* Grand buveur.

1. liche [liʃ] n. f. (déverbal de *licher ;* 1876, Huysmans). *Vx* et *arg.* Bombance : *En échange de toutes ces liches, en échange de toutes ces bitures, tu me turlupines comme un gogo* (Huysmans).

2. liche [liʃ] n. m. (bordelais *licho,* espèce de scombre, anc. provenç. *lecha,* même sens [début du XV[e] s.], de *lechar,* lécher, être gourmand [XII[e] s.], francique **lekkôn* [v. LÉCHER] — le poisson ayant été ainsi nommé à cause de sa voracité ; milieu du XVI[e] s., puis 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Poisson osseux voisin des scombres. || **2.** Nom usuel des requins épineux.

lichée [liʃe] n. f. (mot angevin, part. passé fém. substantivé de *licher ;* XX[e] s.). Contenu du verre qu'on liche, qu'on boit : *Turandot remplit le verre de Charles et s'en versa une lichée* (Queneau).

lichen [likɛn] n. m. (lat. *lichen,* lichen [plante], maladie de la peau, gr. *leikhên,* lèpre, dartre, lichen [plante], de *leikhein,* lécher [la plante et la maladie ayant été ainsi nommées parce qu'elles semblent lécher leur support] ; 1550, Guéroult, écrit *lychen* [*lichen,* 1556, R. Le Blanc], au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré [écrit *lichene,* au fém. ; *lichen,* au masc., 1834, Landais]). **1.** Végétal très résistant, formé par l'association d'une algue microscopique et d'un champignon filamenteux vivant en symbiose, poussant sur les roches, les pierres, les arbres, les sols les plus pauvres : *Le Kraken | Semble un rocher vivant sous l'algue et le lichen* (Hugo). *Des lichens sur les pavés se mêlent de loin au ton fauve des briques* (Flaubert). || **2.** Nom donné, en médecine, à certaines dermatoses caractérisées par des éruptions de papules rougeâtres : *Le défilé s'organisait* [...] ; *une vieille femme avait la lèpre, une autre était couverte de lichens...* (Zola).

lichénification [likenifikasjɔ̃] n. f. (de *lichéni-,* élément tiré de *lichen,* et de *-fication,* du lat. *facere,* faire ; 1902, Larousse). Épaississement de la peau, qui devient rugueuse et striée en mosaïque.

lichénique [likenik] adj. (de *lichen ;* 1877, Littré). En botanique, qui se rapporte aux lichens.

lichénoïde [likenɔid] adj. (de *lichéno-,* élément tiré de *lichen,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1867, Littré). En médecine, qui présente l'aspect du lichen : *Éruption lichénoïde.*

licher [liʃe] v. tr. (var. de *lécher* [v. ce mot] ; av. 1486, G. Alexis, au sens 1 ; sens 2, 1821, Desgranges [absol. et pop., 1845, Bescherelle]). **1.** *Pop.* Lécher : *Maman boit avec des gens et moi je liche les verres* (Frapié). || **2.** *Vx* et *pop.* Manger, boire avec gourmandise : *Dis donc, chérie, si nous lichions un petit bischof* (Huysmans). || *Absol.* et *pop.* Faire bombance (vieilli) : *C'est pas pour la vertu, croyez-le bien jeune homme, qu'on recommande aux pauvres de ne pas licher* (Vallès).

licherie [liʃri] n. f. (var. de *lécherie* [v. ce mot] ; XIII[e] s., Godefroy, au sens de « gourmandise » ; sens actuel, 1902, Larousse). *Pop.* Action de licher.

lichette [liʃɛt] n. f. (de *licher ;* 1821, Desgranges [var. *licquette,* même sens, 1501, G. Cohen]). *Fam.* Petit morceau, petite tranche : *Il ne restait qu'un bout de pain, du fromage blanc en suffisance, mais à peine une lichette de beurre* (Zola). *Il y en a un qui ramasse les miettes avec une lichette de pain* (Duhamel).

licheur, euse [liʃœr, -øz] adj. et n. (var. de *lécheur* [v. ce mot] ; XII[e] s., *BEC* [1867, p. 329], écrit *lichere* [*licheor,* XIII[e] s.], au sens de « entremetteur » ; écrit *licheur,* au sens actuel, 1611, Cotgrave). *Pop.* et *vx.* Qui aime la boisson, la bonne chère : *Entre la gueule du pot et celle d'un licheur il y a la place d'une vipère et tu m'y trouveras* (Balzac). *Elle descendait encore l'escalier, que M[me] Lorilleux la traita de licheuse et de propre à rien* (Zola).

lichoter ou **lichotter** [liʃɔte] v. tr. (de *licher ;* 1876, Huysmans, au sens 1 ; sens 2, av. 1885, Vallès). **1.** *Pop.* Boire à petits coups : *Nous irons lichoter un rigolboche à la place Pinel* (Huysmans). || **2.** *Pop.* et *vx.* Lécher à petits coups : *Il lichotte le couteau de la guillotine avec sa langue* (Vallès).

licier n. m. V. LISSIER.

licitation [lisitasjɔ̃] n. f. (lat. *licitatio,* vente aux enchères, licitation, de *licitatum,* supin de *licitari* [v. LICITER] ; début du XVI[e] s.). Vente aux enchères par les copropriétaires d'un bien indivis qui ne pourrait être partagé sans dépréciation : *Il allait falloir* [...] *vérifier les hypothèques, voir s'il y avait lieu à une licitation ou à une liquidation* (Flaubert).

licitatoire [lisitatwar] adj. (dér. savant de *licit[ation]* ; 1828, Mozin). Relatif à la licitation : *Contrat licitatoire.*

licite [lisit] adj. (lat. *licitus,* permis, part. passé adjectivé de *licēre,* être permis ; fin du XIII[e] s.). Autorisé par la loi : *Le négoce était licite et permis* (France).

• SYN. : *légal, permis, réglementaire, régulier.* — CONTR. : *illégal, illicite, interdit, irrégulier, prohibé.*

licitement [lisitmɑ̃] adv. (de *licite ;* fin du XIII[e] s.). De façon licite : *Est-ce qu'ils* [les rois] *auront le droit de faire tout cela licitement* (Bossuet).

• SYN. : *légalement, réglementairement, régulièrement.* — CONTR. : *illégalement.*

liciter [lisite] v. tr. (lat. *licitari,* enchérir, lutter, combattre, fréquentatif de *licēri,* offrir un prix, se porter acquéreur, de *licēre,* être à vendre, être mis à prix, mettre en vente ; début du XVI[e] s.). Vendre par licitation : *Liciter une maison ;* et absol. : *Les fils liciteront et gagneront à vendre cette mine de plomb et de fer à des marchands de biens* (Balzac).

licol [likɔl] ou **licou** [liku] n. m. (de *lie,* forme du v. *lier,* et de *col,* cou ; 1333, Godefroy, écrit *liecol* [*licol,* v. 1460, Villon ; *licou,* 1668, La Fontaine], au sens 1 ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** Pièce de harnais, lien qu'on passe autour du cou du cheval, des bêtes de somme, des bestiaux pour les attacher ou les mener : *Des charretiers* [...] *retenaient par le licou des étalons cabrés* (Flaubert). *C'était au seuil d'une boutique de bourrelier, où pendaient des harnais et des licous* (Zola). || **2.** Fig. *Reprendre le licol,* se remettre au travail : *Mais à mesure qu'avançait la convalescence et qu'approchait l'instant où je devais reprendre le licol, je sentais une affreuse angoisse* (Gide).

licorne [likɔrn] n. f. (altér., probablem. sous l'influence de l'ital. *licorno, liocorno,* licorne [lui-même altér. de *lunicorno,*

même sens, forme issue de l'agglutination de l'art. défini et de *unicorno,* licorne, bas lat. *unicornis,* v. ci-dessous], de l'anc. franç. *unicorne,* licorne [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], bas lat. ecclés. *unicornis,* même sens, emploi substantivé de l'adj. du lat. class. *unicornis,* qui n'a qu'une corne, de *unus,* un, et de *cornu,* corne ; 1385, *Bulletin du bibliophile belge* [XII, 34], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1694, Th. Corneille [*licorne,* même sens, 18 sept. 1664, d'après Littré, 1867]). **1.** Animal fabuleux à corps de cheval, à tête de cerf portant une corne unique sur le front, représenté sur un certain nombre de tapisseries : *Il est dit par les savants, dans les bestiaires, que la licorne qui porte au front une épée flamboyante transperce le chasseur* (France). *Je voudrais être calife, envoyer au calife une licorne qui apparaîtrait couleur de soleil dans le palais* (Malraux). ‖ **2.** Animal héraldique représenté sur le blason avec un corps de cheval, une corne droite plantée au milieu du front, une barbe de bouc et des pieds fourchus. ‖ **3.** *Licorne de mer,* nom usuel du narval.

licou n. m. V. LICOL.

licteur [liktœr] n. m. (lat. *lictor,* même sens ; v. 1355, Bersuire). Dans la Rome antique, nom donné aux gardes marchant devant le consul, le dictateur ou le préteur, portant une hache dans un faisceau de verges et chargés de battre et d'exécuter les condamnés.

lido [lido] n. m. (emploi comme n. commun de l'ital. *Lido,* n. d'une île allongée qui ferme la lagune de Venise ; 1962, Larousse). En géographie, bande de sable fermant une baie et pouvant isoler une lagune : *Le bas Languedoc est bordé par une côte à lidos.*

1. lie [li] n. f. (bas lat. *lias,* lie [VIIIe s., *Gloses de Reichenau*], gaulois **līga,* dépôt ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 [« condensé formé par lente accumulation », XXe s.] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1696, Mme de Sévigné [*jusqu'à la lie,* v. 1460, Villon]). **1.** Dépôt que laissent les liquides fermentés au fond des récipients qui les contiennent : *Tirer le vin jusqu'à la lie. Les vignerons, barbouillés de lie, debout dans leurs chariots...* (France). ‖ Par comparaison, condensé formé par lente accumulation : *Toute la chaleur de la journée s'était reposée au fond de cette pièce, comme une lie* (Sartre). ‖ **2.** *Fig.* Personnes les plus viles de la société, rebut : *Tout un ramassis de filles de fabrique dévergondées* [...], *qui traînent avec elles une lie de populace* (Zola). ‖ **3.** *Fig.* Suite désagréable d'un plaisir : *La coupe où nous buvons a toujours une lie* (Lamartine). *Il y a dans presque toutes les choses terrestres je ne sais quelle lie ou quel déboire qui vous en dégoûtent* (Yourcenar). ‖ *Boire le calice jusqu'à la lie,* v. CALICE. ‖ *Jusqu'à la lie,* jusqu'au bout : *Tu n'auras d'autres joies* [...] *que ces quelques heures. Savoure-les jusqu'à la lie* (Mauriac).

• SYN. : **1** *dépôt, résidu, sédiment ;* **2** *bas-fond, déchet, racaille, rebut, tourbe* (littér.).

2. lie [li] adj. (var. picarde [fin du XIIe s., Châtelain de Coucy] de l'anc. franç. *liee,* fém. de l'adj. *liet,* joyeux, content [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], *lié* [XIIe s.], lat. *laetus,* joyeux, favorable, riant ; 1534, Rabelais [d'abord *faire lie chere,* 1273, Adenet]). Class. *Faire chère lie,* faire bonne chère avec gaieté, faire bombance : *Là, vivant à discrétion, | La galande fit chère lie, | Mangea, rongea : Dieu sait la vie, | Et le lard qui périt en cette occasion !* (La Fontaine).

lié, e [lje] adj. (part. passé de *lier ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, av. 1563, La Boétie [*partie liée,* 1690, Furetière, art. *partie ; avoir partie liée avec quelqu'un,* 1931, Larousse] ; sens 3, v. 1695, Fénelon). **1.** En héraldique, se dit de tout groupement d'objets réunis par un lien. ‖ **2.** Se dit d'une chose qui est dans un rapport de concomitance, de dépendance ou de succession avec une autre : *Le souvenir de ces messes demeure lié à cette merveilleuse découverte que je faisais* (Mauriac). ‖ *Partie liée,* en termes de jeux, série de parties successives, le gagnant devant en gagner deux de suite ou deux sur trois. ‖ Fig. *Avoir partie liée avec quelqu'un,* être engagé solidairement avec lui dans une affaire. ‖ **3.** Uni par l'amitié : *Cet homme me plaisant tout à fait, nous fûmes bientôt liés* (Maupassant).

◆ **lié** n. m. (fin du XIXe s., A. Daudet). Action de faire entendre sans interruption plusieurs notes qui se suivent : *L'onctueux des liés, la vivacité des variations* (Daudet).

lied [lid] n. m. (mot allem. signif. « chant » ; 1841, *les Français peints par eux-mêmes,* au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse [aussi « composition instrumentale,. »]). **1.** Chanson ou poésie populaire allemande : *Séduites par les lieds d'outre-Rhin* (Goncourt). *Il fallait l'entendre réciter quelque lied nébuleux ou quelque ballade fantastique* (France). ‖ **2.** Mélodie composée sur le texte d'un poème : *L'orchestre venait d'entamer un fragment de « la Walkyrie », le lied du printemps* (Martin du Gard). ‖ Composition instrumentale accompagnant cette mélodie ou inspirée par elle : *Frieda se mit au piano et joua un lied* (Lemaitre).

• REM. Pl. allem. *des* LIEDER, dans le langage des musiciens : *Il choisit une trentaine de ses lieder* (Rolland) ; pl. franç. *des* LIEDS, dans les autres emplois : *Les bateliers chantaient des lieds sentimentaux* (Maurois).

lie-de-vin [lidvɛ̃] adj. et n. m. invar. (de *lie* 1, *de* et *vin ;* 1865, Taine). Qui est d'un rouge violacé rappelant la lie du vin : *Dans l'ombre du rideau de reps lie-de-vin* (France). *Un rouge visqueux, un lie-de-vin ignoble* (Huysmans).

liège [ljɛʒ] n. m. (lat. pop. **levius,* élargissement du lat. class. *levis,* peu pesant, de peu d'importance — le liège ayant été ainsi désigné à cause de sa légèreté ; v. 1180, *Girart de Roussillon,* au sens 1 ; sens 2, 1562, Du Pinet ; sens 3, 1902, Larousse). **1.** Substance légère et imperméable fournie par l'écorce du chêne-liège. ‖ **2.** Abrév. de CHÊNE-LIÈGE : *Don Fernando allait passer des heures sur une colline couverte de jeunes lièges* (Stendhal). ‖ **3.** Tissu secondaire formé de cellules serrées et pleines d'air, que l'on trouve en dehors du liber de la tige et de la racine d'un grand nombre de plantes.

liégeois, e [ljeʒwa, -az] adj. et n. (de *Liège,* n. géogr. ; XIIIe s., écrit *ligois ; liégeois,* XIVe s.). Relatif à Liège ou à ses habitants ; habitant ou originaire de Liège.

◆ adj. (1937, Montagné et Gottschalk). *Café, chocolat liégeois,* glace parfumée au café ou au chocolat, recouverte de crème Chantilly.

liéger [ljeʒe] v. tr. (de *liège ;* fin du XVe s.). [Conj. **1 b.**] Garnir de liège un filet de pêche ou une ligne.

liégeur [ljeʒœr] n. m. (de *liège ;* 1955, *Dict. des métiers*). Travailleur qui fait la récolte du liège.

liégeux, euse [ljeʒø, -øz] adj. (de *liège ;* 1873, Larousse). Qui a l'apparence ou la nature du liège : *Écorce liégeuse.*

liement [limɑ̃] n. m. (de lier ; XIIe s., au sens de « lien, ligature » ; sens actuel, 1893, *Dict. général*). En escrime, manœuvre d'approche qui consiste à toucher l'épée de l'adversaire.

lien [ljɛ̃] n. m. (réfection, d'après *lier,* de l'anc. franç. *loien,* lien [XIIe s., Godefroy], lat. *ligamen, -minis,* ruban, cordon, de *ligare* [v. LIER] ; xii» s., au sens 1, 1 [en chapellerie, 1680, Richelet] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1680, Richelet [en construction, 1676, Félibien] ; sens I, 4, XIIIe s. [*briser ses liens,* 1651, Corneille] ; sens II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *liem* [*lien,* v. 1265, Br. Latini ; *lien simple,* 1721, Trévoux ; *double lien,* 1704, Trévoux] ; sens II, 2, 1686, Bossuet ; sens II, 3, 21 juill. 1851, Sainte-Beuve ; sens II, 4, v. 1175, Chr. de Troyes [aussi « esclavage amoureux » ; *liens religieux,* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens — aussi « ce qui constitue un assujettissement moral » ; *traîner son lien,* 1690, Furetière ; *rompre ses liens,* av. 1704, Bossuet]).

I. 1. Toute chose longue, servant à maintenir ensemble plusieurs objets ou les différentes parties d'un même objet : *Lien d'osier, de paille. Le lien d'un fagot, d'une gerbe. À l'origine, on utilisait, pour faire des liens, certaines tiges souples d'osier, de noisetier, d'arbres ou d'arbustes divers* (Duhamel). ‖ *Spécialem.* En chapellerie, fine cordelette employée pour bloquer la base d'une calotte de chapeau que l'on tend. ‖ **2.** Ce qui sert à attacher ensemble

des objets : *Lacer ses souliers avec un lien de fortune.* || **3.** Petit morceau de plomb qui lie la verge métallique d'un vitrage le long du panneau. || En construction, pièce de bois qui relie la sablière à un poteau. || **4.** Ce qui sert à attacher, à retenir un homme, un animal, et particulièrement ce qui enchaîne un prisonnier : *Saint-Pierre-aux-Liens. Sa montre était retenue par une chaînette qui avait touché aux liens de saint Pierre* (Flaubert). || Fig. *Briser ses liens,* s'échapper de captivité.

II. 1. Ce qui unit les personnes entre elles : *Lien de parenté, de famille, lien du sang, lien d'amitié, d'affection. Quelque chose de très doux et de très fort se nouait entre eux, un lien d'infinie tendresse* (Zola). *Et vous ne vous figurez pas la sensation étrange que j'éprouve en face de lui en songeant* [...] *qu'il tient à moi par ce lien intime qui lie le fils au père* (Maupassant). *Le lien qui les unit* [les terroristes] *remplace pour eux tous les attachements* (Camus). || *Lien simple,* en droit, parenté naturelle ou par alliance du côté du père ou de la mère seulement. || *Double lien,* parenté du côté du père et de la mère. || **2.** Ce qui attache les personnes aux choses : *Avec le grand-père avait disparu le seul lien, bien léger, qui reliait encore cette famille au judaïsme actif* (Maurois). || **3.** Ce qui relie, établit une liaison entre deux ou plusieurs choses : *Ils ont mis un temps considérable à établir l'ordre des liens de cause à effet* (Vercors). || **4.** Ce qui tient ou retient quelqu'un dans une étroite sujétion, lui impose une contrainte permanente : *Les liens de l'habitude. Le lien conjugal.* || *Liens religieux,* vœux qui attachent à jamais les prêtres à l'Église, les religieux à leur ordre. || *Class.* Ce qui constitue un assujettissement moral : *Ma cour fut ta prison, mes faveurs tes liens* (Corneille). || *Spécialem.* Esclavage amoureux : *D'un cœur qui s'offre à vous quel farouche entretien ! | Quel étrange captif pour un si beau lien !* (Racine). || Vx. *Traîner son lien,* ne pas être complètement affranchi d'une passion, d'une situation pénible assujettissante. || *Rompre ses liens,* se soustraire à une servitude morale.

• SYN. : **I, 1** *arrache ;* **2** *cordon, lacet ;* **4** *chaîne, entrave.* || **II, 2** *attachement ;* **3** *corrélation, enchaînement, filiation, liaison, rapport ;* **4** *carcan, chaînes, fers.*

lienterie [ljɑ̃tri] ou **lienterie** [ljɑ̃teri] n. f. (bas lat. médic. *lienteria,* lienterie, gr. *leienteria,* même sens, de *leîos,* lisse, uni, doux, et de *enteron,* intestin ; XIVe s., Gordon). *Class.* Diarrhée dans laquelle on rend les aliments à demi digérés : *Je veux qu'avant qu'il soit quatre jours vous tombiez dans la bradypepsie.* [...] *De l'apepsie dans la lienterie.* [...] *De la lienterie dans la dysenterie* (Molière).

lientérique [ljɑ̃terik] adj. (lat. *lientericus,* atteint de lienterie, gr. *leienterikos,* même sens, de *leienteria* [v. l'art. précéd.] ; XVe s., *Antidotaire Nicolas*). *Vx.* Qui a rapport à la lienterie : *Flux lientérique.*

lier [lje] v. tr. (réfection, d'après les formes accentuées sur le radical [comme *lie,* 3e pers, du sing. de l'indic. prés.], de l'anc. franç. *leier, loier* [Xe s.], lat. *ligare,* attacher, assembler, bander, fixer, unir, joindre ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens I, 1 [absol., 1487, Garbin] ; sens I, 2, 1530, Palsgrave ; sens I, 3, 1557, *Journ. du sire de Gouberville* [« réunir à l'aide d'une substance », fin du XIVe s. ; *lier une sauce,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; sens I, 4, fin du XIVe s. [en termes de marine, 1867, Littré ; *lier des lettres,* 1690, Furetière ; *lier les mots,* 1867, Littré ; *lier des notes,* 1771, Trévoux ; *lier l'épée,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 5, XIIe s., Herman de Valenciennes ; sens I, 6, 1080, *Chanson de Roland* [*lier un fou,* 1764, Voltaire ; *fou à lier,* 1668, Racine ; *lier la proie,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; sens II, 1, v. 1265, Br. Latini ; sens II, 2, 1660, Bossuet [*lier partie ; lier amitié avec quelqu'un,* 27 avr. 1662, Racine ; *lier commerce avec quelqu'un,* 1660, Retz ; *lier connaissance,* 1661, Molière ; *lier conversation avec quelqu'un,* 1690, Furetière] ; sens II, 3, 1678, Bossuet ; sens II, 4, av. 1563, La Boétie ; sens II, 5, 1867, Littré ; sens II, 6, 1469, Bartzsch [en théologie, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence] ; sens II, 7, 1830, V. Hugo [*lier les mains à quelqu'un,* 1580, Montaigne ; *avoir les mains liées,* 1640, Oudin ; *pieds et poings liés,* 1713, Hamilton — au pr., 1690, Furetière, art. *pied ; lier la langue,* av. 1755, Montesquieu ; *avoir la langue liée,* 1738, Ch. Rollin]).

I. RÉUNIR PLUSIEURS CHOSES PAR UN LIEN. **1.** Entourer en serrant avec un lien pour joindre ou maintenir ensemble divers objets ou les diverses parties d'un objet : *Lier des fagots. Elles* [les femmes] *lient les gerbes, cueillent les olives et les feuilles de mûrier* (Zola). || *Absol.* Serrer les gerbes, botteler le foin. || **2.** Faire un nœud à : *Lier les lacets de sa chaussure.* || **3.** Unir divers éléments d'un assemblage : *Lier des poutrelles.* || *Spécialem.* Réunir à l'aide d'une substance : *Il fit le ciment pour lier les pierres entre elles* (France). || *Lier une sauce,* lui donner de la consistance au moyen de divers ingrédients : *On ne lierait la sauce de la blanquette qu'au moment de se mettre à table* (Zola). || **4.** Établir une continuité entre divers éléments séparés : *Le prisonnier s'est évadé en liant bout à bout les draps de son lit.* || *Spécialem.* En termes de marine, relier, soutenir par des pièces de bois : *Lier les couples.* || *Lier des lettres,* les réunir par un trait. || *Lier les mots,* unir en prononçant la consonne qui termine un mot à la voyelle qui commence le mot suivant dans la phrase. || *Lier des notes,* les jouer d'une seule émission de voix, de souffle, d'un seul coup d'archet. || *Lier l'épée,* en escrime, exercer un contact, une pression continue sur l'épée de l'adversaire : *Profitant d'une fausse position de son épée, je lui poussai une flanconade si bien liée, que je l'atteignis au côté* (Gautier). || **5.** *Lier à,* attacher quelqu'un à quelque chose : *Lier le condamné au poteau d'exécution. Hélas ; je n'ai point vu les torches et les glaives ? | Mes frères égorgés rougissant nos vallons | De leurs membres liés aux crins des étalons* (Leconte de Lisle). || **6.** Immobiliser en attachant : *Rougon fit lier solidement les poings de Macquart avec les embrasses des grands rideaux noirs* (Zola). || *Lier un fou,* lui passer la camisole de force. || Par exagér. *Fou à lier,* tout à fait extravagant : *Elle est folle, mais folle à lier ; et tu n'as pas à tenir compte de ses paroles* (Gide). || *Lier la proie,* en parlant des rapaces, la saisir dans ses serres pour l'enlever ou l'immobiliser à terre : *Plus effaré qu'une perdrix liée par un émouchet* (Maindron).

II. ÉTABLIR UN LIEN SENTIMENTAL, MORAL OU INTELLECTUEL. **1.** Avec un sujet nom de chose, constituer un lien affectif entre deux personnes : *En dehors de nos deux corps maintenant séparés, rien ne nous liait et ne nous rappelait l'un à l'autre* (Camus). *Un compagnon que les épreuves vécues ensemble ont lié à nous pour toujours* (Saint-Exupéry). || **2.** Avec un sujet nom de personne, s'emploie dans diverses locutions verbales. || *Lier amitié avec quelqu'un,* contracter amitié avec lui. || *Lier commerce avec quelqu'un,* entrer en relation avec lui. || *Lier connaissance,* entrer en rapport avec une autre personne, nouer une relation avec elle. || *Lier conversation avec quelqu'un,* engager la conversation avec lui. || Class. *Lier partie,* préparer, ménager une partie de plaisir, une rencontre : *Ce n'est plus cet homme doux et galant qui liait toutes les parties* (Bossuet). || *Avoir partie liée avec quelqu'un,* v. LIÉ. || **3.** Constituer un lien entre une chose et une personne, attacher à quelque chose : *Tous les souvenirs qui le liaient à la Terre s'étaient éteints en lui* (Aymé). || **4.** Unir par un rapport logique de connexion ou de causalité : *Il ne sait pas lier ses idées. Fidèle à la tradition marxiste, Lénine a lié l'émancipation des femmes à celle des travailleurs* (Beauvoir). || **5.** En grammaire, réunir des mots, des phrases par un mot de liaison : *Les conjonctions de coordination ou de juxtaposition lient les mots entre eux* (Dauzat). || **6.** Attacher par un engagement juridique ou moral : *Le contrat de travail lie l'employé à son employeur. « Quel serment ? — J'ai juré. — Non, non, rien ne te lie »* (Hugo). || En théologie, refuser d'absoudre un pécheur : *Un grossier marinier du lac de Tibériade* [...] *est investi du droit de lier et de délier* (France). || **7.** Mainte-

nir dans un état de dépendance : *Elle se sent liée par une passion qu'elle ne partage pas* (Aymé). || *Lier les mains, les bras à quelqu'un,* entraver l'initiative de quelqu'un, lui ôter toute faculté d'agir : *Pierre, en habile garçon, lui avait lié les pieds et les mains, s'en était fait une servante soumise* (Zola). || *Avoir les mains liées,* être dans l'impossibilité d'agir, souvent par suite d'un engagement : *D'après l'huissier, il avait les mains absolument liées* (Zola). || *Pieds et poings liés,* dans une totale dépendance. || *Lier la langue,* imposer le silence. || *Avoir la langue liée,* ne pouvoir parler : *Ô Roi parle ! Ou du moins si ta langue est liée, | Médite en ton esprit la science oubliée* (Leconte de Lisle).

● SYN. : **I, 1** *botteler, ficeler, ligaturer ;* **2** *nouer ;* **3** *assembler ;* **5** *enchaîner, garrotter, ligoter.* || **II, 1** *joindre, rapprocher, réunir, unir ;* **3** *attacher, rattacher, relier ;* **4** *associer, combiner, conjuguer, coordonner ;* **6** *enchaîner, engager ;* **7** *assujettir, contraindre, garrotter, ligoter.* — CONTR. : **I, 1** *défaire, délier ;* **2** *dénouer ;* **3** *séparer ;* **5** *détacher.* || **II, 1** *désunir, diviser ;* **3** *détourner, éloigner ;* **4** *disjoindre ;* **7** *délivrer, libérer.*

◆ **se lier** v. pr. (v, 1175, Chr. de Troyes, au sens de « agrafer ses vêtements » ; v. 1283, Beaumanoir, au sens de « s'astreindre, s'engager [par un serment, un vœu] » ; sens 1, 1672, Racine [absol., 1666, Molière ; réciproque, v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens 2, début du XIX[e] s.). **1.** *Se lier à, se lier d'amitié avec quelqu'un,* entretenir avec lui des relations amicales. || Absol. *Se lier,* contracter amitié : *Il ne se lie pas facilement. Ils se sont vite liés.* || **2.** Être rattaché à quelque chose, inséparable de quelque chose : *Ce fait que vous racontez se lie à une aventure dont j'ai connaissance* (Acad.).

lierne [ljɛrn] n. f. (de *lier,* avec une finale d'origine incertaine ; 1296, ToblerLommatzsch, au sens 1 ; sens 2, 1567, Delorme ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4, 1962, Larousse). **1.** Pièce de bois rapportée sur les solives de sciage d'un plancher à longue portée, afin de donner plus de rigidité à l'ensemble. || **2.** Nervure de pierre de la voûte gothique, réunissant le sommet des tiercerons à la clef des arcs. || **3.** Planche noyée dans un mur en pisé pour en lier les parties. || **4.** Dans une charpente métallique, barre plate servant à relier les pannes entre elles.

lierre [ljɛr] n. m. (mot issu de l'agglutination de l'art. défini et de l'anc. franç. *edre,* lierre [v. 980, *Fragment de Valenciennes*], *iere* [XII[e] s. Godefroy], lat. *hedera* ou *edera,* lierre ; 1372, Gay, écrit *lyere* [lierre, 1559, *Journ. du sire de Gouberville*], au sens 1 ; sens 2, 1549, Maignan [écrit *lierre terrestre* — d'abord *hierre terrestre,* XIII[e] s., *Romania,* XL, 538]). **1.** Plante ligneuse grimpante, à feuilles persistantes, qui se fixe aux murs, aux arbres par des racines à crampons : *Qu'importe, la maison, sans se plaindre de toi, | T'accueille avec son lierre et ses nids d'hirondelle* (Samain). *Il y avait encore du lierre sur un tilleul, sur le plus beau des tilleuls, et du gui sur les peupliers* (Duhamel). || **2.** *Lierre terrestre,* plante à tige rampante, appelée aussi *herbe de Saint-Jean.*

liesse [ljɛs] n. f. (réfection, d'après l'anc. franç. *lié,* joyeux [v. LIE 2], de l'anc. franç. *ledece,* joie [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], *leece* [XII[e] s., Godefroy], lat. *laetitia,* allégresse, joie débordante, dér. de *laetus,* joyeux [v. LIE 2] ; v. 1207, Villehardouin). *Vx* et *littér.* Joie débordante et collective : *Mais la saveur de ce mélange de piété naïve et de liesse rabelaisienne n'était plus* (Huysmans).

● SYN. : *allégresse.*

◆ **En liesse** loc. adj. (av. 1648, Voiture). Qui s'adonne à des manifestations de joie collective : *Beaumont entier était en liesse pour le mariage de la petite brodeuse* (Zola).

1. lieu [ljø] n. m. (lat. *locus,* lieu, endroit, occasion, situation, matière, sujet, et, au plur., *loci* [avec ou sans *communes,* plur. de l'adj. *communis,* commun], « lieux communs » ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* au sens I, 1 [en *cent lieux,* av. 1711, Boileau — *en vint lius,* même sens (proprem. « en vingt lieux »), 1080, *Chanson de Roland ; en tout lieu, en tous lieux,* 1640, Corneille ; *lieu géométrique,* 1691, Ozanam — *lieu.* même sens, 1690, Furetière ; *complément, préposition, adverbe de lieu,* début du XX[e] s.] ; sens I, 2-3, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *liu* [*lieu,* XII[e] s. ; *unité de lieu,* 1660, Corneille] ; sens 1, 4-5, XIII[e] s., Godefroy ; sens II, 1, 1690, Furetière [*lieu,* même sens, 1567, Amyot] ; sens II, 2, 1549, R. Estienne [*lieu sûr ; lieu de sûreté,* 1606, Nicot — « prison », début du XVII[e] s.] ; sens II, 3, 1680, Richelet ; sens II, 4, 1538, R. Estienne ; sens II, 5, 1691, Racine [au fig., XX[e] s.] ; sens II, 6, v. 1120, *Psautier d'oxford ;* sens II, 7, fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy ; sens II, 8, XIII[e] s. ; sens II, 9, 1694, Acad. [« idée banale... », 1563, Bonivard] ; sens III, 1, 1694, Acad. [*au lieu et place de quelqu'un,* 1690, Furetière ; *tenir lieu de,* 1534, Rabelais — d'abord *tenir le lieu* de, 1370, Oresme] ; sens III, 2, fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy [*de haut lieu,* 1826, V. Hugo ; *de bas lieu,* av. 1613, M. Régnier ; *de bon lieu,* 1273, Adenet ; *en haut lieu,* 1867, Littré — *en bon lieu,* même sens, 1690, M[me] de Sévigné] ; sens III, 3, 1778, Buffon [absol., 1748, Diderot] ; sens III, 4, av. 1662, Pascal ; sens III, 5, fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy [*en temps et lieu,* 1538, R. Estienne — d'abord *en tans et en lieu,* XIII[e] s.] ; sens III, 6, 1660, Corneille [*donner lieu à,* 1673, Molière — ... de, 1642, Corneille ; *être en lieu de,* 1680, M[me] de Sévigné] ; sens III, 7, XI[e] s., Godefroy [*avoir lieu de,* 1636, Corneille — avec un n. de chose pour sujet, av. 1699, Racine ; *il y a lieu de,* 1611, Cotgrave ; *avoir tout lieu de,* 26 oct. 1762, d'Alembert]).

I. PORTION CIRCONSCRITE DE L'ESPACE. **1.** Endroit où se situe une chose : *Deux corps ne peuvent occuper le même lieu en même temps.* || *En cent lieux,* en beaucoup d'endroits. || *En tout lieu, en tous lieux,* partout. || *Lieu géométrique,* ou simplem. *lieu,* ensemble des points jouissant d'une propriété commune : *La parabole est le lieu des points équidistants d'un point fixe et d'une droite fixe.* || *Complément de lieu,* en grammaire, complément circonstanciel précisant l'endroit où l'on est, où l'on va, d'où l'on vient, par où l'on passe. || *Préposition de lieu,* préposition introduisant ce complément. || *Adverbe de lieu,* adverbe précisant cette circonstance de l'action. || **2.** Siège de la réalisation de quelque chose : *Un lieu de rendez-vous. Nous oublions toujours notre corps, qui est le lieu de notre puissance* (Alain). *Je sais des heures et des lieux où le bonheur peut paraître si amer qu'on lui préfère sa promesse* (Camus). || **3.** Endroit où se déroule une action : *Chaque nuit qui suivait la battue, l'animal, comme pour se venger, attaquait quelque voyageur ou dévorait quelque bétail, toujours loin du lieu où on l'avait cherché* (Maupassant). || *Unité de lieu,* règle de la tragédie classique prescrivant que l'action doit se dérouler entièrement au même endroit. || **4.** Habitation : *Les dames du lieu saluaient Wisner* (Aragon). || *Sans feu ni lieu,* V. FEU. || **5.** Localité, pays : *Se retrouver en un lieu situé à mi-chemin entre la Seine et la Loire.* (V. LIEU-DIT.)

II. ENDROIT À DESTINATION SPÉCIFIQUE. **1.** Vx. *Lieu de plaisance,* maison de campagne construite pour l'agrément. || **2.** Vx. *Lieu de sûreté, lieu sûr,* où l'on est à l'abri, où l'on ne court aucun risque : *Il a mis son argent en lieu sûr.* || Spécialem. et vx. *Lieu de sûreté,* prison : *Mettre un malfaiteur en lieu de sûreté.* || **3.** *Mauvais lieu,* endroit où se réunissent des gens de mauvaise vie, maison de débauche : *Elle avait tant souffert* [...] *quand elle le voyait* [son mari] *courir après toutes les gotons de village et que vingt mauvais lieux le lui renvoyaient le soir, blasé et puant l'ivresse !* (Flaubert). || **4.** *Lieu public,* espace où tout le monde peut aller librement, édifice ouvert à tous. || **5.** *Haut lieu,* dans l'Antiquité juive, hauteur sur laquelle les juifs sacrifiaient aux faux dieux ; au *fig.,* endroit immortalisé par un exploit héroïque ou une œuvre d'art illustre : *Le mont Valérien est un haut lieu de la Résistance. Florence est un haut lieu de l'art italien.* || **6.** *Lieu saint, saint lieu,* église, temple ; chez les Juifs, sanctuaire précédant le saint des saints. || **7.** *Class.* Personne qui est l'objet d'un sentiment : *M'en croirez-vous, Seigneur, ne la recevez point | Portez en lieu plus haut l'honneur*

de vos caresses (Corneille). || **8.** *Class.* Passage d'un livre : *Saint Thomas explique le lieu de saint Jacques sur la préférence des riches* (Pascal). || **9.** *Class.* et littér. *Lieu commun,* vérité générale : *L'orateur ajoutera ici un petit lieu commun pour montrer combien il est difficile d'être victorieux et d'être humble tout ensemble* (Rollin). *Ces vérités éternelles que vous appelez des lieux communs* (Sand) ; *auj.* et *péjor.*, idée banale, sujet de conversation usé, rebattu : *Un certain nombre de lieux communs qu'ils se répètent comme des perroquets* (Bernanos).

III. DANS DES LOCUTIONS DIVERSES, « PLACE, RANG, MOMENT ». **1.** *Agir en lieu et place de quelqu'un,* en termes juridiques, remplacer quelqu'un dans l'exercice de ses droits, de ses fonctions. || *Au lieu et place de quelqu'un,* à sa place, en son nom. || *Tenir lieu de,* tenir la place, remplacer : *Son frère lui tient lieu de père.* || **2.** *Class.* Place dans la hiérarchie sociale, origine : *Quelque lieu d'où ton sang tire son origine | Tu dois être un rayon de l'essence divine* (Rotrou). || Vx. *De haut lieu,* de haute noblesse : *Nous qui sommes de par Dieu | Gentilshommes de haut lieu* (Hugo). || Vx. *De bas lieu,* d'origine humble ou vile. || Vx. *De bon lieu,* de famille honorable : *Le sculpteur Dorlange n'est pas d'assez bon lieu pour être admis dans son monde* (Balzac). || *En haut lieu,* ou (class.) *en bon lieu,* parmi les dirigeants, les cadres supérieurs d'une nation, d'une administration : *La nouvelle a couru en haut lieu. Il m'assura qu'il en rendrait compte en bon lieu* (Sévigné). || **3.** *Avoir lieu,* prendre place à un moment précis du temps : *Le couronnement de Napoléon eut lieu le 2 décembre 1804 ; absol.,* se faire, se produire : *Un coup de théâtre eut lieu.* || **4.** *Class.* Circonstance : *Il y a des lieux où il faut appeler Paris, Paris, et d'autres où il la faut appeler la capitale du royaume* (Pascal). || **5.** Endroit ou moment favorable : *Ce n'est pas le lieu de parler de cela.* || *En temps et lieu,* au moment et à l'endroit convenable : *Telle est la vertu de l'apprentissage ; et elle est bonne en temps et lieu* [...]. *Mais aussi l'enfant qui a été apprenti trop tôt* [...] *est toute sa vie machine* (Alain). || **6.** Class. *Laisser lieu,* donner l'occasion, permettre : *L'impétuosité du Maréchal* [...] *ne laissa pas lieu de mesurer mes expressions* (Retz). || *Donner lieu à,* et (class.) *donner lieu de,* fournir l'occasion, le prétexte de quelque chose : *Cela donne lieu à quelque réflexion. Puisqu'il me donne lieu de ce petit service* (Corneille). || Class. *Être en lieu de,* être en situation de : *Vous êtes en lieu de faire précisément tout ce qu'il faut* (Sévigné). || **7.** *Class.* Motif : *Tant que je pourrai avoir quelque lieu d'espérer* (Corneille). || Auj. *Avoir lieu de* (suivi de l'infinitif), avoir un motif de : *Nous avons lieu de nous plaindre ;* avec un nom de chose pour sujet, être propre à : *Nouvelle qui a lieu de surprendre.* || *Il y a lieu de,* il convient de : *Il y a lieu de faire une réclamation.* || *Avoir tout lieu de,* avoir de bonnes raisons pour : *J'attends d'un moment à l'autre une réponse que j'ai tout lieu de croire favorable* (France).

● SYN. : **I, 1** *place ;* **2** *point ;* **3** *emplacement, parage ;* **5** *coin, région, secteur, zone.*|| **II, 9** *banalités, bateau* (fam.), *cliché, poncif, vieilleries* (fam.).

◆ **Au lieu de** loc. prép. (sens I, 1538, R. Estienne [d'abord *en lieu de,* v. 1207, Villehardouin] ; sens 2, 1580, Montaigne [d'abord *en lieu de,* fin du XV[e] s., Commynes]). **1.** À la place de : *Au lieu de mes bons gros chevaux tranquilles de la diligence d'autrefois, de petits chevaux arabes qui ont le diable au corps* [...] *et me brisent mes brancards* (Daudet). || **2.** Suivi de l'infinitif, marque une opposition entre deux faits, deux états : *Les grands noms abaissent au lieu d'élever ceux qui ne les savent pas soutenir.*

◆ **Au lieu que** loc. conj. (fin du XV[e] s., Commynes). Suivi de l'indicatif, marque une opposition entre deux actions, deux états : *Une paix injuste peut, momentanément du moins, produire des fruits utiles au lieu qu'une paix honteuse restera toujours par définition une paix stérile* (Bernanos). [V. Rem.]

◆ **En dernier lieu** loc. adv. (1867, Littré). À la fin.

◆ **En premier lieu** loc. adv. (1538, R. Estienne). D'abord, premièrement.

◆ **En second lieu** loc. adv. (1538, R. Estienne). Ensuite.

◆ **lieux** n. m. pl. (sens I, 1, 1642, Corneille ; sens I, 2, 1538, R. Estienne ; sens I, 3, 1690, Furetière [aussi *vider les lieux*] ; sens I, 4, 1656, Oudin [*les lieux ; lieux d'aisances,* 1802, Flick] ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1563, Bonivard [*lieux communs ; lieux oratoires,* 1680, Richelet] ; sens II, 2, 1867, Littré [*lieux théologiques ; lieux communs,* 1563, Bonivard]).

I. 1. *Class.* Endroit particulier (s'employait avec la valeur d'un singulier) : *Le maître de ces lieux Mais un canal, formé par une source pure | Se trouve en ces lieux écartés* (La Fontaine). || **2.** *Auj.* En termes juridiques, endroit précis où s'est déroulé un événement : *Le parquet s'est transporté sur les lieux.* || **3.** Maison, immeuble, propriété considérés ou non dans leurs diverses parties : *Nous allons visiter les lieux. État des lieux.* || *Vider les lieux,* quitter la maison. || **4.** *Lieux d'aisances,* ou simplem. *lieux,* cabinets : *Un étroit corridor empesté par des lieux de domestiques* (Goncourt). *Comme une porte se trouvait devant lui, la porte des lieux d'aisances, il la poussa* (Zola). || **5.** *Les Lieux saints,* la région (Palestine, Galilée) où s'est déroulée la vie de Jésus ; *spécialem.,* les endroits où s'est déroulée la Passion de Jésus : *Une opportunité s'offre à lui* [Napoléon III] *dès le début de 1853, à propos de l'affaire des Lieux saints* (Aubry).

II. 1. *Lieux communs, lieux oratoires,* ou simplem. *lieux,* en rhétorique, sources où les rhéteurs devaient puiser les développements, preuves et arguments applicables à tous les sujets. || **2.** Vx. *Lieux théologiques,* ou *lieux communs,* les sources où les théologiens puisent leurs arguments pour la démonstration de la doctrine catholique.

● REM.La locution *au lieu que* est suivie du conditionnel dans le cas d'un fait considéré comme éventuel :*Pourvu maintenant que les Français l'emportent, leurs pauvres blessés seront recueillis, au lieu que ces Prussiens et ces Cosaques songeraient d'abord aux leurs* (Erckmann-Chatrian) ; suivie du subjonctif, elle énonce un fait qui n'a pas lieu ou n'a pas eu lieu et auquel se substitue le fait exprimé par la principale : *La véritable extase, au lieu qu'elle soit une rupture de la raison, en est, au contraire, l'extrême pointe* (L. Daudet).

2. lieu [ljø] n. m. (de l'anc. scand. *lyr,* lieu ; 1431, *Archives de Bretagne* [I, 49], écrit *lief ; lieu,* 1553, *Journ. du sire de Gouberville*). Poisson de l'océan Atlantique et de la Manche voisin du merlan.

● Pl. *des* LIEUS.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'EXPRESSION DU LIEU

La notion de **lieu** paraît simple : c'est un certain type de relation établie entre un objet ou un phénomène et un ensemble spatialement limité : *la maison* ***sur la colline*** *; j'ai eu un accident* ***à Grenoble.***

Des difficultés peuvent naître :

● 1° Du fait que toute création d'un ensemble (objet ou phénomène) est une spatialisation. Si, à première vue, une « équipe » de sportifs n'est pas un lieu, on emploie bien un complément de lieu quand on dit ; *Paul est* ***dans mon équipe*** (mais non : *Paul est* ***de mon équipe***). Les unités temporelles sont éminemment sujettes à cette transposition : *Je verrai Paul* ***dans la semaine.*** Et la relation de lieu est à peine reconnaissable avec certains ensembles réfractaires à toute représentation temporelle aussi bien que spatiale : *La pièce était* ***dans l'obscurité*** (comparer : *L'obscurité régnait* ***dans la pièce***) ; *J'étais* ***dans une émotion*** *indicible ;*

● 2° De la diversité des aspects possibles de la relation ; comparer : *dans la voiture, sur la voiture, devant la voiture, derrière la voiture, par-dessus la voiture, par-dessous la voiture ; à la ville, de la ville, vers la ville, en ville, par la ville, à travers la ville ; loin de toi, près de toi, chez toi.*

La relation de lieu peut être impliquée par le sémantisme des mots (ex. : *intérieur, parages, proximité, environs, voisin, diriger, quitter, gagner,* etc.) ; elle peut être exprimée par des préfixes : *avant-scène, arrière-boutique, survêtement, soussigné, infiltrer, enfermer, intraveineux, entremettre, circumnavigation,* etc.

Elle peut faire l'objet de la prédication :

Paul a quitté la France.
Paul est en France.

Elle peut être exprimée plus ou moins explicitement dans le rattachement d'un nom à un nom : *un voyage en Corse, le retour par Marseille, le travail à domicile, mon retour de Grèce, la maison des dunes, le train de Paris* (il en vient ou il y va).

L'expression la plus précise des rapports de lieu est obtenue ordinairement sous la forme syntaxique des « compléments circonstanciels » : adverbes, noms ou pronoms, propositions relatives.

ADVERBES DE LIEU

L'expression du lieu étant un besoin constant de la communication humaine, la langue met à notre disposition un certain nombre d'adverbes de lieu généralement courts, dont il est fait grand'usage.

Les plus usuels sont des « embrayeurs », c'est-à-dire actualisent le message en le rattachant soit au réel ambiant :

*Assieds-toi **ici**, Porte cette valise **là-bas**,*

soit à une réalité évoquée dans le contexte :

*il s'établit à Bornéo et **y** passa le reste de ses jours.*

Ils en viennent ainsi à jouer le rôle de pronoms neutres, représentant une idée exprimée par un mot ou groupe de mots non nominal :

« *Il faut ouvrir le testament. — Je m'**y** oppose* [= à cela]. »

*Je ne proteste pas **là-contre*** [= contre cela] (A. Billy).

Les adverbes de lieu sont principalement :

ailleurs	*ci* ou *ici*	*dessous*
où	*arrière*	*contre*
dessus	*partout*	*autour*
dedans	*devant*	*près*
avant	*dehors*	*là*
y	*çà*	*derrière*
loin		

et les locutions qui en sont composées, comme *en arrière, en avant, au-dessus, au-dessous, au-dehors, en dehors, ci-après, de-ci de-là* (*deçà.. delà*), *là-dedans, là-bas, par-ci, par-là, etc.,* ainsi que quelques autres : *quelque part, autre part, nulle part.*

Dans cet inventaire apparaissent quelques oppositions binaires :

dessus/dessous, dedans/dehors, ici (*ci, çà*)*/là, loin/près, ici* (*là*)*/ailleurs, en deçà/au-delà,* etc. Mais cette structure n'émane que de notre expérience du monde, elle n'est pas morphologiquement marquée, si ce n'est par l'élément initial, *de-*, qui équilibre certains des couples, et par l'opposition *-ci/-là,* signifiant originellement « près »/« loin » (v. DÉMONSTRATIFS, art. spécial) et qui a pris dans les composés une valeur purement indéfinissante : *par-ci par-là.*

L'adverbe relatif représentant un nom, pronom ou adverbe avec la fonction de complément de lieu est *où : la ville où j'habite, celle* où *j'habite, là où j'habite ; que* remplace *où* dans la locution *c'est.. que : C'est là **que** j'habite.*

NOMS ET PRONOMS COMPLÉMENTS

Un jeu nombreux de prépositions distinguent les aspects de la relation de lieu qu'expriment les groupes nominaux compléments (v. plus haut : ***dans** la voiture, **sous** la voiture,* etc.).

Mais remarquable est le grand nombre des compléments de lieu de construction directe (sans préposition), évidemment lié à l'importance des indications de lieu dans la pratique courante de la communication :

Vous le trouverez [...] *chez Bouttevilain,* ***rue Saint-Martin, 92, deuxième perron,*** *à gauche,* ***fond de la cour, entre-sol, porte à droite !*** (Flaubert).

La construction directe affecte en principe les compléments qui comportent explicitement l'indication d'un lieu : *Il s'est installé* ***rue*** *Gambetta,* ***place*** *Pereire,* ***quai*** *Branly, etc.* (mais : *Il s'est installé* ***en*** *France,* ***à*** *Paris,* ***à*** *la campagne..*).

PROPOSITIONS DE LIEU

Les propositions subordonnées « locatives » sont essentiellement des relatives sans antécédent, introduites par *où* ou par *la où :*

Où trônaient hier la tristesse vraie et la gaieté fausse, règnent aujourd'hui le tapage et l'abandon (J. Vallès).
D'où elle se tenait, son regard traversait la salle des bagages (Ph. Hériat).
Ils continuèrent leur promenade en marchant au bord extrême de la plage, là où mourait la léchure obstinée des vagues (H. Troyat).

Dans la langue courante, *là où* est de rigueur si la proposition relative ouvre la phrase :

Là où le soleil ne donne pas, la neige reste.

HISTORIQUE

Le latin avait un système d'indications locatives nettement dessiné par la morphologie des adverbes :

PRONOM D'ORIGINE	LIEU OÙ L'ON VA	LIEU OÙ L'ON EST	LIEU D'OÙ L'ON VIENT	LIEU PAR OÙ L'ON PASSE
quis? (interr.)	*quo?*	*ubi?*	*unde?*	*qua?*
qui (relatif)	*quo*	*ubi*	*unde*	*qua*
hic (démonstr.)	*huc*	*hic*	*hinc*	*hac*
iste (démonstr.)	*istuc*	*istic*	*istinc*	*istac*
ille (démonstr.)	*illuc*	*illic*	*illinc*	*illac*
is (anaphor.)	*eo*	*ibi*	*inde*	*ea*
alius (indéf.)	*alio*	*alibi*	*aliunde*	*alia*

Les noms compléments de lieu distinguaient aussi par le choix du cas et éventuellement d'une préposition ces quatre aspects de l'indication de lieu ; comparer :

Eo Athenas, in urbem : Je vais à Athènes, dans la ville.
Sum Athenis, in urbe : Je suis à Athènes, dans la ville.
Redeo Athenis, ex urbe : Je reviens d'Athènes, de la ville.
Iter facio via Appia : Je passe par la voie Appienne.

Il existait même dans la déclinaison du nom des vestiges d'un *cas, le locatif,* marquant le lieu où l'on est : *Sumus Romae* (= à Rome).

L'ancien français ne garde rien de ces distinctions ; l'adverbe *là,* du latin *illac* (lieu par où l'on passe), convient à l'expression du lieu où l'on est :

Au Mans le troveroiz, la est il plus sortant (Jean Bodel),

à celle du lieu où l'on va :

La vint curant cum femme forsenede (*Vie de saint Alexis*),

ou, précédé d'une préposition, à celle du lieu d'où l'on vient :

Se Deus ço dunget que de la jo repaire (*la Chanson de Roland*).

Les distinctions de mouvement sont à tirer surtout du contexte ou de la préposition employée. La première importance est accordée à l'opposition d'un lieu éloigné (*là*) et d'un lieu proche, celui où est le locuteur (*çà, ci,* de **ecce hac, *ecce hic*) ; cependant, çà s'emploie surtout pour

marquer le terme d'un mouvement au sens de « ici où je suis » :

Ça vus traiez, ami ! (*la Chanson de Roland*),

alors que *ci* convient avec et sans mouvement :

Ci vos enveiet un sun noble barun (*la Chanson de Roland*).

Ci devant tei estunt dui pechethuor (*Vie de saint Alexis*).

Une forme d'insistance *illuec* (lat. *illōc* pour *illō* comme *eō, quō,* devenu **illōque,* puis **illŏque,* d'après *lŏco*) s'opposait à ici avec la même nuance que *là* à *ci ;* combinés avec *enz* (*intus,* « à l'intérieur »), *là* et *çà* ont donné *laenz* ou *laienz* et *çaenz* ou *çaienz,* d'où *léans* et *céans,* opposés de la même manière, et dont le second est conservé dans la langue littéraire.

Tandis que *là* et *ci* se partageaient ainsi le plan horizontal, *sus* (lat. pop. *sūsum* pour class. *sŭrsum*) et *jus* (pop. *deossum,* class. *deorsum*) se partageaient la verticalité, le premier indiquant un mouvement vers le haut, le second vers le bas ; d'où les composés *ça jus,* « ici bas », *la jus,* « là-bas », *la sus,* « là-haut » (cf. R.-L. Wagner, *les Vocabulaires,* I, pp. 73-74).

Sus, adverbe, a été croisé avec *sor,* préposition (lat. *sŭper*), pour donner *sur,* que son vocalisme opposait nettement à *souz* (de *sŭbtus*) ; *sor, sur* et *sus,* en ancien français, échangèrent leurs emplois prépositionnels et adverbiaux, et l'on finit par les confondre quand les consonnes finales *-s* et *-r* tendirent à s'amuïr. La confusion était totale au XVIe s. et l'on ne peut savoir quelle préposition employaient réellement Rabelais et Ronsard écrivant : *sus l'artere crotaphique* (*Gargantua*), *sus les bords Dirceans* (*Ode à Michel de l'Hospital*). Vaugelas distinguera sur, préposition, et *sus,* adverbe, tout en exigeant qu'on écrive *mettre une armée sus pied* (1647).

L'expression de l'intériorité était dévolue en latin à *in,* qui donna *en.* Il est dit à propos de l'article (v. ce mot, art. spécial) comment les groupes *en le* (devant consonne) et *en les* ont abouti à *ou* et à *es,* si bien qu'il est devenu impossible d'employer *en* devant *le* ou devant *les ;* le sentiment d'agrammaticalité s'est étendu au groupe *en la,* de sorte qu'on a dû dire *à la ville* ou *dans la ville, à la montagne, dans la classe,* tout en continuant à dire, sans article, *en ville, en montagne, en classe.* Ainsi s'explique encore la différence de préposition entre *croire en Dieu et croire au Diable.*

Si la préposition à s'offrait depuis toujours pour remplacer *en, dans* dut être inventé ou plutôt recréé (*denz,* de *deintus,* existait anciennement comme adverbe) par amputation de l'ancien *dedans,* préposition et adverbe, sur le modèle des alternances *su(r)/dessus, sous/dessous, hors/dehors.* Répandu dans cet emploi vers le milieu du XVIe s., dans remplaça *en,* décadent, auquel il ressemblait, mais subit encore pendant un siècle la concurrence de *dedans :*

Va dedans les enfers plaindre ton Curiace (Corneille).

Oudin, en 1632, recommandait l'usage moderne en donnant cet exemple :

« *Est-il* ***dans*** *le logis ? — Oui, il est* ***dedans.*** »

La même opinion exprimée par Vaugelas influença l'usage à partir de 1650 : dès la seconde moitié du siècle, les formes simples furent prépositions, les formes en *de-* adverbes.

lieu-dit [ljødi] n. m. (de *lieu* 1 et de *dit,* part. passé de *dire ;* 1874, PeignéDelacourt, p. VI). Endroit d'une commune désigné sous un nom rappelant une particularité topographique ou historique.

• Pl. *des* LIEUX-DITS.

lieue [ljø] n. f. (bas lat. d'origine gauloise *leuca* ou *leuga,* lieue [mesure itinéraire des Gaulois] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *liue* [lieue, XIIe s., *Chanson de Floovant*], au sens 1 [*lieue de poste,* 1867, Littré ; *lieue marine,* 1704, Trévoux ; *lieue de terre,* XVe s., *Perceforest*] ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris ; sens 3, 1690, Furetière [*bottes de sept lieues,* 1697, Ch. Perrault ; *chausser ses/des bottes de sept lieues,* au fig., 1867, Larousse, art. *botte*] ; sens 4, 1775, Beaumarchais [*d'une lieue,* au fig., 1867, Littré ; *sentir d'une lieue,* 1835, Acad. ; *voir d'une lieue,* av. 1778, Voltaire ; *sentir d'une lieue,* « exhaler de loin », 1775, Beaumarchais — au fig., 1668, La Fontaine ; *à cent, à mille lieues,* au pr. et au fig., fin du XVIIe s., Mme de Sévigné — *être à cent lieues de,* « ne pas suivre ce qu'on dit », 1690, Furetière]). **1.** *Vx* ou *littér.* Mesure itinéraire, de valeur variable selon les pays, fixée à environ quatre kilomètres : *Le chameau peut faire trois cents lieues en huit jours* (Buffon). *Elle chausse des galoches, et avale les quatre lieues qui séparent Pont-l'Évêque de Honfleur* (Flaubert). || Autref. *Lieue de poste,* 2 000 toises, ou 3,898 km. || *Lieue marine,* vingtième partie du degré méridien, soit trois milles, ou 5,555 km. || *Lieue de terre,* vingt-cinquième partie du degré méridien, soit 4,445 km. || **2.** Distance à peu près égale à une lieue : *Pour atteindre cette ferme, vous avez encore deux petites lieues à faire.* || **3.** Grande distance (généralement au plur.) : *Quand on songe que ces imperceptibles atomes qui sentent bon vont créer des existences à des centaines de lieues d'ici* (Maupassant). *Des lieues et des lieues se déroulent sans une habitation, sans une âme* (Gide). || *Bottes de sept lieues,* bottes qui permettaient à l'Ogre, selon le conte de Perrault, de franchir sept lieues : *Donne-moi vite mes bottes de sept lieues, afin que j'aille l'attraper* (Perrault). || Fig. et fam. *Chausser des bottes de sept lieues,* courir beaucoup, courir vite, et aussi faire beaucoup de choses en peu de temps. || **4.** *Fam.* et *par exagér.* Distance inférieure à une lieue, mais qui paraît très grande : *Ne restez pas à une lieue de moi.* || Fig. *D'une lieue, long d'une lieue,* extrêmement long : *Il faisait un nez long d'une lieue.* || *Sentir, voir d'une lieue,* pressentir de loin quelque chose. || *Sentir d'une lieue,* exhaler de loin ; au *fig.,* laisser deviner facilement par des signes voyants son caractère, ses intentions : *Le vieillard sentait d'une lieue son docteur en théologie* (Ph. Chasles). || *À cent, à mille lieues,* très loin : *Une petite retraite à cent lieues de la ville.* || Fig. *Être à cent, à mille lieues de,* être très éloigné de : *Il était à mille lieues d'un péché mortel* (Sévigné). *J'étais à cent lieues d'imaginer cela ; spécialem.,* être distrait, ne pas suivre ce qu'on dit : *Il est à cent lieues de la conversation.*

lieur, euse [ljœr, -øz] n. (de *lier ;* 1280, Godefroy, écrit *lieor ; lieur,* 1351, Lespinasse, I, 36). Personne qui lie des gerbes, des bottes de foin, de paille.

◆ **lieuse** n. f. (1902, Larousse). *Vx.* Machine qui liait les gerbes à la sortie d'une moissonneuse ou d'une batteuse. || *Moissonneuse-lieuse,* v. à l'ordre alphab.

◆ **lieuse** adj. et n. f. (1764, Ch. Bonnet [*lieuse,* n. f. ; *chenille lieuse,* 1842, Mozin]). *Chenille lieuse,* ou *lieuse* n. f., chenille qui réunit plusieurs feuilles, plusieurs fleurs pour y filer son cocon.

lieutenance [ljøtnɑ̃s] n. f. (de *lieutenant ;* 1364, Delisle, *Mandements* [p. 60], au sens 1 ; sens 2, 1587, F. de La Noue ; sens 3, 1931, Larousse). **1.** *Vx.* Fonction, charge de lieutenant : *Le douzième arrondissement ne reconnaissait pas la lieutenance générale* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* Dans l'armée, grade de lieutenant : *J'ai d'une lieutenance trop vainement demandé la faveur* (Voltaire). || **3.** *Class.* Habitation, hôtel du lieutenant du roi : *La lieutenance d'Honfleur.*

lieutenant [ljøtnɑ̃] n. m. (de *lieu* 1 et de *tenant,* part. prés. de *tenir,* proprem. « qui tient lieu de » ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1756, Voltaire [*lieutenant général,* même sens, v. 1460, G. Chastellain] ; sens 3, 1549, R. Estienne [*lieutenant civil, lieutenant criminel ; lieutenant général,* 1538, R.. Estienne ; *lieutenant général de police,* 1867, Littré — *lieutenant de police,* même sens, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; *lieutenant de louveterie,* 1814, d'après Pairault, 1885] ; sens 4, 1669, Widerhold [aussi « officier général commandant en second »] ; sens 5, 1479, Bartzsch ; sens 6, 1566, Jal ; sens 7, 1931, Larousse [aussi *lieutenant au long cours*]).

1. Celui qui seconde le chef et le remplace le cas échéant : *Rougon et ses deux lieutenants dirent qu'ils étaient attendus à la mairie* (Zola). || **2.** *Lieutenant général du royaume,* en France, sous l'Ancien Régime, personnage investi de l'autorité royale quand le roi ne pouvait exercer son pouvoir ou en l'absence du roi : *On avait nommé le duc d'Orléans lieutenant général du royaume* (Chateaubriand). || **3.** Sous l'Ancien Régime, nom de divers officiers de justice. || *Lieutenant civil,* magistrat délégué par le prévôt de Paris pour juger les affaires civiles au Grand Châtelet. || *Lieutenant criminel,* magistrat qui jugeait les causes criminelles. || *Lieutenant général,* magistrat présidant le tribunal d'une sénéchaussée, d'un bailliage. || *Lieutenant général de police,* chef de la police de Paris sous l'Ancien Régime. || *Lieutenant de louveterie,* personne chargée de diriger la destruction des loups. || **4.** *Lieutenant général des armées du roi,* sous l'Ancien Régime, la Restauration, la monarchie de Juillet, général de division. || Class. *Lieutenant général,* officier général commandant en second : *Il* [le prince de Condé] *avait pour lieutenants généraux MM. les maréchaux d'Humières et de Bellefonds* (Sévigné). || **5.** *Auj.* Dans l'armée de terre et de l'air, officier subalterne d'un grade immédiatement inférieur à celui de capitaine. || **6.** *Lieutenant de vaisseau,* dans la marine militaire, officier subalterne du grade le plus élevé, immédiatement inférieur à celui de capitaine de corvette, et correspondant au grade de capitaine de l'armée de terre. || **7.** *Lieutenant d'un navire de commerce,* dans la marine marchande, officier remplissant les fonctions d'officier de quart et assurant la direction d'un service : *Premier, second lieutenant.* || *Lieutenant au long cours,* officier possédant un brevet inférieur à celui de capitaine au long cours.

• Syn. : **1** *alter ego* (fam.), *bras droit, second.*

lieutenant-colonel [ljøtnɑ̃kɔlɔnɛl] n. m. (de *lieutenant* et de *colonel ;* 1669, Widerhold). Dans l'armée de terre et de l'air, officier supérieur d'un grade immédiatement inférieur à celui de colonel : *Les lieutenants-colonels portent cinq galons alternés or et argent.*

• Pl. *des* LIEUTENANTS-COLONELS.

lieutenante [ljøtnɑ̃t] n. f. (fém. de *lieutenant ;* v. 1462, *Cent Nouvelles,* au sens de « femme faisant fonction de remplaçante » ; sens class., av. 1549, Marguerite de Navarre). *Class.* Femme d'un magistrat portant le titre de lieutenant : *La lieutenante criminelle Tardieu.*

lieutenante-colonelle [ljøtnɑ̃tkɔlɔnɛl] n. f. (fém. de *lieutenant-colonel ;* fin du XVII^e s., Saint-Simon). *Class.* Sous l'Ancien Régime, seconde compagnie d'un régiment, commandée par le lieutenant-colonel : *Le Roy fit quitter à Puységur sa lieutenante-colonelle pour s'en servir utilement et en plus grand* (Saint-Simon).

• Pl. *des* LIEUTENANTES-COLONELLES.

lièvre [ljɛvr] n. m. (lat. *leporem,* accus. de *lepus, -poris,* lièvre ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *levre* [*lievre,* XII^e s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1265, Br. Latini ; sens 3, 1867, Littré [*lièvre des Patagons ; lièvre des pampas,* 1873, Larousse — *lièvre pampa,* même sens, 1867, Littré ; *lièvre doré,* 1959, Robert ; *lièvre à bourse,* 1962, Larousse ; *lièvre sauteur,* 1867, Littré ; *lièvre de mer,* poisson..., XIII^e s. — *lièvre marin,* même sens, v. 1560, Paré ; *lièvre de mer,* grand mollusque..., 1765, *Encyclopédie — lièvre marin,* même sens, v. 1560, Paré ; *lièvre de gouttière,* 1888, Villatte] ; sens 4, v. 1936 ; sens 5, 1953, Robert [art. *courir ; craintif comme un lièvre,* 1959, Robert — *peureux..,* 1867, Littré, et *poltron..,* 1873, Larousse ; *sommeil de lièvre,* 1845, Bescherelle — *dormir de lièvre,* même sens, 1690, Furetière ; *avoir une mémoire de lièvre,* 1611, Cotgrave — ... *une cervelle de lièvre,* 1690, Furetière, art. *cervelle ; lièvre en forme,* 1690, Furetière ; *gentilhomme à lièvre,* 1618, *Cabinet satyrique ; mener une vie de lièvre,* 1734, Lesage ; *chasser le même lièvre,* av. 1869, Sainte-Beuve — *courir..,* 1697, Dancourt ; *chasser deux lièvres à la fois,* 1873, Larousse — *chasser deux lièvres,* même sens, 1690, Furetière, et *courir deux lièvres à la fois,* même sens, 1668, Racine ; *trouver le lièvre au gîte,* 1873, Larousse ; *bailler le lièvre par l'oreille à quelqu'un,* av. 1613, M. Régnier ; *prendre le lièvre au corps,* 1689, M^me de Sévigné ; *c'est là que gît le lièvre,* 1798, Acad. — d'abord ... *où gît le lièvre,* v. 1460, G. Chastellain ; *lièvre cornu,* av. 1613, M. Régnier]). **1.** Mammifère rongeur à taille élancée, à très longues oreilles, ayant les pattes de devant plus courtes que celles de derrière, très rapide à la course : *D'autres fois, pour débûcher les lièvres, on battait du tambour* (Flaubert). *Le lièvre avait été donné aux chiens vers les dix heures* (Vialar). || *Lever un lièvre,* v. LEVER. || **2.** Chair comestible du lièvre : *T'as mangé du lièvre à la clinique, pas possible* (Frison-Roche). *Civet, pâté de lièvre.* || **3.** *Par anal.* Nom donné à divers animaux. || *Lièvre des Patagons, lièvre des pampas, lièvre doré,* agouti. || *Lièvre à bourse,* macrotis. || *Lièvre sauteur,* rongeur du cap de Bonne-Espérance. || *Lièvre de mer, lièvre marin,* poisson appelé aussi *blennie d'eau douce, chasseur* ou *cagnette.* || *Lièvre de mer,* grand mollusque sans coquille des bords de la Méditerranée. || Pop. *Lièvre de gouttière,* chat. || **4.** En sports, coureur chargé de mener la première partie de l'épreuve pour favoriser un coéquipier. || **5.** *Courir comme un lièvre,* courir très vite. || *Craintif, peureux, poltron comme un lièvre,* très peureux. || *Sommeil de lièvre,* sommeil très léger, que le moindre bruit peut interrompre. || *Avoir une mémoire, une cervelle de lièvre,* être d'une grande étourderie. || Vx. *Lièvre en forme,* lièvre au gîte ; en héraldique, lièvre figuré arrêté et assis sur ses pattes. || Class. *Gentilhomme à lièvre,* gentilhomme campagnard très pauvre, réduit à vivre du produit de sa chasse : *Le gentilhomme à lièvre, qui va chasser chez ses voisins sans en être prié, et qui chasse moins pour son plaisir que pour son profit* (Buffon). || Class. *Mener une vie de lièvre,* être harcelé, tourmenté : *Je menais, comme on dit, une vie de lièvre pendant huit jours* (Lesage). || Fig. *Chasser, courir le même lièvre,* poursuivre le même but que quelqu'un : *Ampère et lui* [M. de Sacy] *ne se rencontraient que peu, ils ne chassaient pas, comme on dit, le même lièvre* (Sainte-Beuve). || *Chasser deux lièvres à la fois,* poursuivre deux buts en même temps. || *Trouver le lièvre au gîte,* surprendre quelqu'un à l'improviste. || Vx. *Bailler le lièvre par l'oreille à quelqu'un,* le payer de paroles, le leurrer : *Il* [Napoléon] *ne nous baillait pas le lièvre par l'oreille, jamais ne nous leurra de la liberté de la presse, ni d'aucune liberté* (Courier). || Class. *Prendre le lièvre au corps,* par allusion au lévrier qui saisit le lièvre, aller directement à l'essentiel : *Je vous aime pour bien des raisons, mais surtout parce que vous m'aimez ; celle-là est fort pressante, et prend le lièvre au corps* (Sévigné). || *C'est là que gît le lièvre* (adaptation du dicton latin *hic jacet lepus*), c'est là qu'est la difficulté et aussi le nœud, la solution du problème. || *Lièvre cornu,* idée chimérique (par allusion au lièvre de la fable).

• Rem. **1.** La femelle du lièvre est la *hase* (v. ce mot).

2. Dans certains dialectes et aussi dans certains anciens textes français (v. 1280, Bibbesworth, etc.), le mot est féminin : *La lièvre, comme tous nos paysans disent, transportant dans le français le genre de cet animal en gascon* (J. de Pesquidoux).

lièvreteau [ljɛvrəto] n. m. (dimin. de *lièvre ;* 1752, Trévoux, écrit *liévretau ; lièvreteau,* 1803, Boiste [var. *levreteau,* 1573, Du Puys]). Petit lièvre qui tète encore.

• Syn. : *levraut.*

lift [lift] n. m. (mot angl. signif. « action de lever, monte-charge, ascenseur », de *to lift,* lever, soulever, faire monter ; 1904, *le Matin,* au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** *Vx.* Ascenseur. || **2.** *Vx.* Celui qui est préposé au fonctionnement du lift : *Le même lift, silencieux, cette fois, par respect, non par dédain et rouge de plaisir, avait mis en marche l'ascenseur* (Proust). || **3.** En termes de sports, effet donné à une balle ou un ballon, en les brossant de bas en haut et d'arrière en avant.

lifter [lifte] v. tr. et intr. (de l'angl. *to lift* [v. l'art. précéd.] ; v. 1930, au sens 1 ; sens 2, 1971, P. Gilbert, p. 292). **1.** Donner un lift

à une balle, à un ballon. || **2.** Tirer la peau par une opération de chirurgie esthitique.

liftier [liftje] n. m. (de *lift* [v. ce mot] ; 1919, Proust). Garçon d'ascenseur : *« Madame ne connaît pas M. Alexandre ? »demanda le liftier* (Colette).

• REM. On rencontre parfois le fém. LIFTIERS (26 oct. 1970, *l'Express*).

lifting [liftiŋ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « action d'élever, de hausser », de *to lift* [v. LIFT] ; 1970, Robert). Action de retendre les traits du visage par une opération de chirurgie esthétique : *Faire un lifting.*

ligament [ligamɑ̃] n. m. (lat. *ligamentum,* bandage, bande, de *ligare* [v. LIER] ; 1363, Chauliac, au sens 1 [*liement,* forme plus pop., 1314, Monde-ville ; *ligaments péritonéaux,* 1962, Larousse — *ligaments,* même sens, 1873, Larousse] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Faisceau fibreux blanchâtre, très solide, reliant des os au niveau des articulations : *Ligaments du genou ;* ou maintenant des organes : *Ligaments suspenseurs du cristallin.* || *Ligaments péritonéaux,* replis du péritoine reliant entre eux ou à la paroi de l'abdomen les organes abdominaux. || **2.** Partie fibreuse élastique unissant les deux valves d'un coquillage.

ligamenteux, euse [ligamɑ̃tø, -øz] adj. (de *ligament ;* 1503, Chauliac [a remplacé *ligamental,* 1478, Chauliac]). Qui est de la nature des ligaments : *Tissus ligamenteux.*

ligature [ligatyr] n. f. (bas lat. *ligatura,* ligature, action de lier, du lat. class. *ligatum,* supin de *ligare* [v. LIER] ; v, 1398, *Somme M' Gautier, écrit ligadure* [ligature, 1458, *Mystère du Vieil Testament*], au sens 2 ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1796, *Encyclopédie méthodique ;* sens 4, 1902, Larousse ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, av. 1672, La Mothe Le Vayer ; sens 7, 1867, Littré [« caractère joignant plusieurs lettres en un seul signe graphique », 1680, Richelet ; « trait de plume reliant deux lettres », 1690, Furetière] ; sens 8, fin du XVIᵉ s.). **1.** *Vx.* Action de lier, de maintenir ensemble par un lien. || **2.** Opération chirurgicale consistant à serrer, à comprimer avec un lien, généralement un vaisseau sanguin : *Ambroise Paré pratiqua la ligature des artères.* || **3.** En horticulture, action d'entourer d'un lien une plante, un tuteur, une greffe, etc. || **4.** Opération consistant à lier deux cordages, deux câbles, deux fils électriques ; résultat de cette opération. || **5.** Le lien servant à ces opérations : *Il essaya plusieurs sortes de greffes* [...] ; *comme il serrait les ligatures !* (Flaubert). *Une ligature en raphia.* || **6.** Nœud pratiqué avec ce lien : *Cette ligature est trop serrée.* || **7.** En typographie, trait mince liant les parties d'une même lettre. || Caractère joignant plusieurs lettres en un seul signe graphique : *Le caractère &, notant le mot « et », est une ligature mérovingienne.* || Trait de plume reliant deux lettres : *C'était un vieux texte grec, plein d'abréviations et de ligatures...* (France). || **8.** Maléfice médiéval qui passait pour paralyser certaines facultés de l'homme ou de la femme, et en particulier la faculté génétique.

ligaturer [ligatyre] v. tr. (de *ligature ;* 1842, Mozin). Serrer par une ligature : *Ligaturer une artère.*

lige [liʒ] adj. (lat. pop. **leticus,* qui a la position d'un vassal, du bas lat. *letus* ou *litus,* sorte de vassal [VIIIᵉ s.], du francique **leþu* ou **let-,* libre ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*homme lige,* au sens actuel, 1873, Larousse] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, v. 1155, Wace). **1.** Au Moyen Âge, se disait du vassal lié à son suzerain par un serment d'étroite fidélité. || Auj. et littér. *Homme lige,* homme inconditionnellement dévoué, soumis à quelqu'un : *C'était l'homme lige du gouverneur, réservé aux basses besognes.* || **2.** *Vx.* Se disait de ce qui était caractérisé par ce lien d'étroite fidélité : *Terre, fief lige.* || **3.** *Fig.* et *class.* Qui est esclave, à la merci de : *Les animaux, et toute espèce lige | De son seul appétit, crurent que cette fois | Il fallait subir d'autres lois* (La Fontaine).

ligérien, enne [liʒerjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *Liger,* la Loire ; 1876, d'après Littré, 1877). Qui se rapporte au bassin de la Loire.

1. lignage [liɲaʒ] n. m. (de *ligne ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2, v. 1196, J. Bodel ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** *Vx.* Ensemble des personnes dont quelqu'un descend : *Je te promets un époux, fils d'aïeux | Fiers de lignage et de valeur insigne* (Banville). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Race, famille. (V. LIGNÉE.) || **3.** En ethnologie, organisation sociale qui regroupe les membres d'une tribu en mettant l'accent sur leur appartenance à une même famille.

• SYN. : **1** *aïeux, ascendance, extraction, filiation ;* **2** *descendance, famille, lignée, race, souche.*

2. lignage [liɲaʒ] n. m. (de l'anc. franç. *laigne, legne,* bois à brûler [XIIᵉ s., Godefroy], lat. pop. **ligna,* même sens, neutre plur. — pris pour un fém. sing. — du lat. class. *lignum,* bois ; 1404, Godefroy). Sous la féodalité, droit d'usage dans une forêt.

3. lignage [liɲaʒ] n. m. (de *ligner ;* 1867, Littré). Action de ligner, de marquer de traits parallèles une pierre de taille, une pièce de bois.

4. lignage [liɲaʒ] n. m. (de *ligne ;* 1772, Duhamel du Monceau, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** En termes de pêche, appareil de pièces de bois destiné à supporter les lignes. || **2.** En typographie, nombre de lignes imprimées d'un texte.

lignager, ère [liɲaʒe, -ɛr] adj. et n. (de *lignage* 1 ; 1411, *Coutumes d'Anjou,* écrit *lignaigier ; lignager,* XVIᵉ s. [*retrait lignager,* 1549, R. Estienne]). *Vx.* Qui est du même lignage. || *Retrait lignager,* sous l'Ancien Régime, droit qu'avaient les parents du défunt de reprendre un bien venu de leur ligne et vendu par le défunt à un non-lignager.

lignard [liɲar] n. m. (de *ligne ;* 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1896, Delesalle ; sens 3, 1877, Darmesteter ; sens 4, XXᵉ s.). **1.** *Vx.* Soldat d'infanterie de ligne : *Mon cher, ces lignards nous auraient déjà hachés s'ils avaient pu* (Vallès). || **2.** *Auj.* Reporter payé à la ligne. || **3.** Compositeur typographe spécialisé dans la ligne courante. || **4.** *Vx.* Personne qui, dans un parti politique, se trouve toujours d'accord avec la ligne fixée par la direction.

ligne [liɲ] n. f. (lat. *linea,* fil de lin, cordon, ficelle, alignement, trait [de plume], trait du visage [et, à basse époque, « ligne de parenté »], de *linum,* lin [v. LIN] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens I, 4 [*ligne trigonométrique,* 1867, Littré ; *ligne de niveau,* 1873, Larousse] ; sens I, 1, 1685, Furetière [*ligne de douanes,* 1835, Acad. ; *ligne de faille,* 1909, Martonne ; *ligne méridienne,* 1685, Furetière ; *ligne équinoxiale* et *la ligne,* 1553, Nicolay, p. 41 et 55] ; sens I, 2, XIIᵉ s. [*lignes de la portée,* 1867, Littré ; « trait discontinu que l'imagination prolonge », XXᵉ s. ; ligne de foi, 1685, Furetière] ; sens I, 3, 1867, Littré ; sens I, 5, 1690, Furetière [absol., av. 1872, Th. Gautier ; *les grandes lignes,* au fig., av. 1848, Chateaubriand] ; sens I, 6, 1834, Sainte-Beuve [au sing. et collectiv., 1862, V. Hugo] ; sens I, 7, 1835, Th. Gautier [absol., v. 1935 ; dans la langue de la haute couture, 1959, Robert] ; sens I, 8, 1580, Montaigne ; sens II, 1, XIIᵉ s. [au fig., fin du XIVᵉ s., *Chronique de Boucicaut ; ligne de conduite,* 1867, Littré ; *la ligne droite, la ligne du devoir,* 1538, R. Estienne ; *ligne générale, ligne d'action,* début du XXᵉ s.] ; sens II, 2, fin du XIVᵉ s., Chr. de Pisan ; sens II, 3, 1690, Furetière [*ligne de mire,* 1789, Brisson ; *ligne de tir,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens II, 4, 1685, Furetière ; sens II, 5, 1842, Balzac [*pilote de ligne,* 1931, Larousse] ; sens II, 6 et 8, 1867, Littré ; sens II, 7, 1834, Ségur ; sens III, 1, XIIᵉ s. [*ligne de charpentier, ligne de maçon,* 1959, Robert] ; sens III, 2, 1343, Godefroy, I, 672 [aussi « l'engin de pêche complet, comprenant la ligne proprement dite et la canne à pêche » ; *ligne de fond,* 1867, Littré ; *ligne flottante,* 1811, Mozin ; *ligne dormante,* 1690, Furetière] ; sens III, 3, 1643, G. Fournier ; sens III, 4, 1690, Furetière ; sens III, 5, fin du XIXᵉ s. [*ligne télégraphique,* 1867, Littré] ; sens III, 6, début du XXᵉ s. ; sens III, 7, 1962, Larousse ; sens IV, 1, 1826, Vigny [« bande d'un échiquier, d'un damier », 1867, Littré ; *ligne d'arbre,* 1962, Larousse] ; sens IV, 2, fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon [*hors ligne,* 1835,

Acad.] ; sens IV, 3, 1654, La Rochefoucauld [*troupe*, etc., *de ligne*, 1835, Acad. — aussi *la ligne ; le n° de ligne*, 1873, Larousse] ; sens IV, 4 et 5, 1834, Ségur [*sur toute la ligne*, au fig., début du XX^e s.] ; sens IV, 6, 1640, Oudin [dans la marine, 1680, Richelet ; *bâtiment de ligne*, XX^e s. ; *vaisseau de ligne*, 1694, Acad. — d'abord *navire de ligne*, 1691, Ozanam] ; sens IV, 7, 1924, Montherlant ; sens IV, 8, v. 1935 ; sens IV, 9, 1968, Larousse ; sens V, 1, XIII^e s., La Curne [*aller à la ligne*, 1845, Bescherelle ; *à la ligne !*, 1685, Furetière ; *journaliste payé à la ligne*, 1873, Larousse ; *tirer à la ligne*, 1867, Littré] ; sens V, 2, 1868, A. Daudet ; sens V, 3, 1690, Furetière [aussi *deux lignes*, « un écrit très court » ; *lire entre les lignes*, 1867, Littré] ; sens V, 4, 1611, Cotgrave [*faire entrer en ligne de compte*, 1835, Acad. — d'abord *mettre en ligne de compte*, 1588, Montaigne] ; sens VI, 1080, *Chanson de Roland* [*ligne ascendante, descendante, directe, collatérale*, 1690, Furetière] ; sens VII, fin du XIII^e s.).

I. 1. Trait virtuel séparant deux éléments contigus : *La ligne de l'horizon.* || *Ligne de démarcation*, v. DÉMARCATION. || *Ligne de douanes*, limite de la zone dans laquelle s'exercent la surveillance et le contrôle des douaniers. || *Ligne de flottaison*, v. FLOTTAISON. || *Ligne de faîte*, v. FAÎTE. || *Ligne de plus grande pente*, v. PENTE. || *Ligne de faille*, tracé d'une faille sur le sol. || *Ligne méridienne*, en géographie, grand cercle passant par les deux pôles de la Terre. || *Ligne équinoxiale*, ou simplem. *ligne*, l'équateur : *Le passage de la ligne. Bonaparte s'aperçut à peine qu'il franchissait la ligne* (Chateaubriand). || *Baptême de la ligne*, v. BAPTÊME. || **2.** Trait continu tracé sur une certaine longueur : *Tracer deux lignes parallèles.* || *Lignes de la portée*, en musique, traits parallèles sur lesquels sont inscrites les notes. || Trait discontinu que l'imagination prolonge : *Ligne pointillée.* || *Ligne de foi*, ligne fixe servant de repère dans un instrument de visée. || *Ligne de force*, v. FORCE. || **3.** Ce qui, par sa forme étroite et longue, rappelle une ligne : *La colonne faisait, sur le grand chemin, une ligne sombre qu'ils suivirent le long des haies* (Zola). || **4.** En géométrie plane, toute espèce de figure réduite à une seule dimension : *Ligne droite, courbe, brisée.* || *Ligne trigonométrique*, représentation géométrique d'une des six fonctions trigonométriques fondamentales. (V. TRIGONOMÉTRIQUE.) || *Ligne de niveau*, v. COURBE *de niveau*. || **5.** Trait dessiné qui limite un objet, en cerne les contours : *Composition remarquable par la pureté des lignes.* || *Absol.* Le dessin (par opposition à la *couleur*) : *Ingres s'attache plus à la ligne que Delacroix.* || Fig. *Les grandes lignes, les lignes essentielles*, les points principaux, les grands traits, qui forment comme la charpente d'un projet : *Exposer les grandes lignes de son plan.* || **6.** Ce qui limite un objet dans l'espace, contour des volumes : *Ligne sinueuse des montagnes sur l'horizon.* || Au sing. collectif. *La ligne*, ensemble des contours apparents d'un objet ou du corps : *La ligne pure et harmonieuse de l'architecture grecque, d'une statue antique. La ligne dépouillée de la sculpture moderne.* || **7.** Ce qui limite une partie du corps humain : *La ligne de son menton* [de Paul] *l'agaçait* [Élisabeth] (Cocteau). || *Absol.* et *fam.* Sveltesse des formes du corps humain : *Avoir la ligne. Garder la ligne.* || Dans la langue de la haute couture, forme, allure générale donnée par la coupe aux modèles d'une même collection : *La ligne cloche, trapèze.* || **8.** Sillons de la peau, et surtout de la paume de la main, d'après la disposition desquels les chiromanciens prétendent lire l'avenir : *Et j'ai beau combiner les lignes de sa main* [de Cromwell] | *Je n'y vois de danger réel que pour demain* (Hugo).

II. 1. Direction suivie d'une manière continue dans un sens déterminé : *Aller en ligne droite.* || *Fig.* Direction, sens dans lesquels on agit : *Ne pas s'écarter de la ligne tracée.* || *Ligne de conduite*, manière d'agir, règle de conduite : *Il faut aux dangers qui menacent opposer une ligne de conduite commune, un plan mûrement réfléchi* (Aragon). || *La ligne droite, la ligne du devoir*, règle de conduite conforme au devoir, à la morale. || *Ligne générale, ligne d'action*, ensemble des principes qui président à une action. || **2.** Opinion, manière d'agir conforme à l'orthodoxie : *Tradition dans la ligne du christianisme* (Péguy). *En U. R. S. S., pour belle que puisse être une œuvre, si elle n'est pas dans la ligne, elle est bannie* (Gide). || **3.** *Ligne visuelle*, ligne droite idéale qui joint l'œil de l'observateur à l'objet observé. || *Ligne de mire, de visée*, ligne qui joint le guidon au cran de mire. || *Ligne de tir, du projectile*, ligne qui joint la pièce à l'objectif. || **4.** En escrime, plan dans lequel doivent se trouver les épaules, le bras droit et l'épée ou le fleuret. || **5.** Ensemble des divers points desservis par un service régulier de transport : *Le radio navigant passait la nouvelle à tous les postes de la ligne* (Saint-Exupéry). *La ligne de chemin de fer Paris-Bordeaux. Ligne de métro.* || *Pilote de ligne*, pilote qui assure un service régulier de transport par avion : *Je venais d'entrer comme jeune pilote de ligne à la Société Latécoère* (Saint-Exupéry). *Magnin ne pouvait compter que sur les anciens pilotes de ligne et sur ceux qui avaient accompli leurs périodes* (Malraux). || **6.** Le service de transport lui-même : *Toutes les lignes d'autobus sont en grève.* || **7.** En termes militaires, itinéraire, voie de communication utilisés par une armée pour ses divers besoins : *Ligne d'opération, de communications. Ligne de retraite.* || **8.** En termes de sylviculture, syn. de LAYON.

III. 1. Cordeau servant à aligner : *Les arbres ont été plantés à la ligne.* || *Ligne de charpentier*, ficelle frottée de bleu ou de rouge avec laquelle le charpentier indique sur une planche la direction des traits de scie. || *Ligne de maçon*, fil à plomb. || **2.** Fil garni de plomb et d'hameçons, servant à la pêche : *Si le ciel lui avait accordé une vraie passion pour quoi que ce soit, fût-ce pour la pêche à la ligne, je la respecterais* (Stendhal). || *Ligne de fond*, fil sans flotteur muni de plusieurs hameçons et reposant au fond de l'eau. || *Ligne flottante*, ligne attachée à un corps flottant et dérivant au fil du courant. || *Ligne dormante*, ligne qui demeure fixée dans l'eau sans qu'on la tienne : *Il faut savoir que, sur le lac de Côme, l'industrie des pêcheurs place des lignes dormantes à une grande distance des bords* (Stendhal). || *Par extens.* L'engin de pêche complet, comprenant la ligne proprement dite et la canne à pêche. || **3.** *Par anal.* Fil lesté d'une masse de plomb, servant à mesurer la vitesse d'un navire : *Ligne de loch ;* ou les profondeurs sous-marines : *Ligne de sonde.* || **4.** Câble servant à divers usages, notamment à amarrer : *Malgré les efforts du bateau de sauvetage et des lignes envoyées au moyen du fusil porte-amarre, quatre hommes et le mousse ont péri* (Maupassant). || **5.** Câble transportant le courant électrique : *Ligne à haute tension. Ligne aérienne, souterraine.* || *Ligne téléphonique, télégraphique*, fil conduisant le courant nécessaire au téléphone, au télégraphe. || **6.** *Par extens.* Le circuit de communication desservant un abonné du téléphone : *La ligne n'est pas libre.* || **7.** En pétrochimie, tuyauterie, canalisation, pipe-line.

IV. 1. Suite de personnes, d'objets disposés côte à côte dans une direction déterminée : *Une ligne de peupliers. Mettez-vous en ligne.* || Bande d'un échiquier, d'un damier. || *Ligne d'arbre*, en mécanique, alignement des supports de vilebrequin d'un moteur. || **2.** *Fig.* Position, rang assignés à quelqu'un, à quelque chose selon sa valeur : *En première, en seconde ligne. Mettre sur la même ligne.* || *Hors ligne*, très supérieur : *Aristide avait du respect pour Eugène, qui lui semblait un gaillard hors ligne* (Zola). || **3.** Dispositif militaire formé d'hommes ou d'unités de combat disposés côte à côte face à l'ennemi : *L'armée était rangée en ligne de bataille. César disposa son armée sur trois lignes.* || *Infanterie, cavalerie de ligne*, troupes qui supportent en ligne le poids principal du combat (par opposition aux unités légères chargées de la reconnaissance) : *Et les anciens apprirent aux bleus le surnom dont la cavalerie légère insulte les cavaliers de ligne : les citrouillards* (Hermant).

|| Par abrév. et vx. *La ligne,* l'infanterie de ligne : *Il refusa les occasions qui se présentèrent d'être employé dans la ligne avec son grade de lieutenant-colonel* (Balzac). || *Le 46e de ligne,* le 46e régiment d'infanterie de ligne. || **4.** Contour apparent de ce dispositif en direction de l'ennemi : *Ligne de feu. Ligne de contact.* || **5.** Position occupée par une armée au combat : *Monter en ligne. Franchir les lignes. Sur la ligne même du feu, commence votre expérience des combats* (Valéry). || Fig. *Sur toute la ligne,* d'un bout à l'autre, sans interruption, ou entièrement, tout à fait : *La Chambre triomphe sur toute la ligne* (Aubry). *Avoir des ennuis sur toute la ligne.* || **6.** Dispositif militaire constitué par une suite de retranchements, d'ouvrages fortifiés disposés côte à côte ou reliés entre eux : *Ligne de bastions. Ligne de circonvallation. Ligne de défense. Ligne Siegfried, ligne Maginot.* || *Ligne de front,* dans la marine, disposition des navires de guerre côte à côte. || *Ligne de bataille,* disposition des navires en file. || *Bâtiment* ou *vaisseau de ligne,* navire de guerre fortement armé, destiné au combat en escadre ; dès la seconde moitié du XIXe s., cuirassé pourvu d'une forte artillerie. || **7.** Dans les sports, ensemble de joueurs qui sont placés à même hauteur : *Une ligne d'avants.* || **8.** En télévision, juxtaposition de points élémentaires transmis par les ondes électromagnétiques et constituant l'image. || **9.** En termes de commerce et de publicité, série d'articles ou de produits complémentaires et unis par des qualités communes : *Telle eau de Cologne, « la ligne pour hommes ».*

V. 1. Suite de caractères disposés horizontalement dans une page manuscrite ou imprimée : *Laisser un intervalle entre les lignes.* || *Aller à la ligne,* interrompre une ligne pour recommencer d'écrire à la ligne suivante, mais un peu en retrait. || *À la ligne !,* forme elliptique employée en dictant pour indiquer qu'il faut aller à la ligne. || *Journaliste payé à la ligne,* journaliste payé d'après le nombre de lignes écrites. || *Tirer à la ligne,* allonger un texte payé à la ligne. || **2.** *Spécialem.* et *au plur.* Chacune des suites horizontales de mots données à copier à un élève par punition, en guise de punition : *Et ce gros livre, qu'est-ce que c'est ? Oh ! Oh ! Cahier de punitions : Boucoyran 500 lignes, Soubeyrol 400 lignes* (Daudet). || **3.** Les mots, le texte imprimé ou manuscrit dans une ligne : *Ne lire que les premières lignes.* || Par exagér. *Deux, trois lignes,* un écrit très court, une brève mention : *Les journaux du soir résument nos perplexités en trois lignes teintées d'humour* (Colette). || Fig. et fam. *Lire entre les lignes,* deviner la secrète signification d'un texte, la secrète pensée d'un auteur. || **4.** Vx. *Ligne de compte,* somme inscrite à la marge blanche laissée à droite d'un compte. || *Faire entrer en ligne de compte,* inclure dans un compte, tenir compte de.

VI. Succession des générations dans une même famille : *Ligne masculine, ligne féminine.* || *Ligne ascendante,* celle qui va du fils au père, puis aux autres ascendants. || *Ligne descendante,* celle qui va du père au fils, puis à ses descendants. || *Ligne directe,* suite de personnes issues directement par filiation les unes des autres, c'est-à-dire les ascendants et les descendants. || *Ligne collatérale,* suite de parents ayant un ancêtre commun, mais qui ne descendent pas les uns des autres.

VII. Ancienne mesure de longueur, douzième partie du pouce, soit 0,225 cm : *Trois salves d'artillerie saluèrent les restes de Napoléon au moment où il descendit dans la terre : tout le bruit qu'il avait fait sur terre ne pénétrait pas à deux lignes au-dessous* (Chateaubriand).

● Syn. : **I, 1** *frontière, limite ;* **2** *droite, segment ;* **5** *délinéament, dessin ;* **6** *contour, galbe, silhouette ;* **7** *forme, linéament, profil.* || **II, 1** *chemin, route, voie ;* **2** *conformisme, orthodoxie.* || **III, 4** *amarre.* || **IV, 1** *chapelet, colonne, cordon, enfilade, file, haie, rang, rangée ;* **2** *niveau, plan ;* **3** *front.* || **VI** *ascendance, descendance, filiation, lignée.*

ligne-bloc [liɲblɔk] n. f. (de *ligne* et de *bloc ;* 1962, Larousse). En imprimerie, ligne fondue d'un seul bloc, dont tous les caractères sont solidaires les uns des autres, et obtenue sur machines à composer Linotype, Intertype, etc.

● Pl. *des* LIGNES-BLOCS.

lignée [liɲe] n. f. (de *ligne ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *ligniee* [*lignée,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1273, Adenet ; sens 3, XXe s.). **1.** Ensemble des descendants d'une personne ou d'un animal : *Et toute la lignée* [d'enfants] *mangeait jusqu'à plus faim* (Maupassant). *Ce n'est pas de gaîté de cœur que l'héritier d'un grand nom et d'une illustre lignée se prépare à cousiner avec des maquignons et des épiciers* (Aymé). || **2.** *Fig.* Race, qualité de naissance : *Les esprits d'une haute lignée errent sans cesse autour de l'abîme des pensées sans fin* (Staël). *Je suis de lignée bourgeoise, de formation bourgeoise* (Romains). || **3.** Filiation spirituelle : *Alexis prenait place, d'un seul coup, dans la lignée des capitaines et des conquérants qui avaient fait l'Empire* (J.. d'Ormesson). *Cet écrivain est dans la lignée des grands conteurs.*

● Syn. : **1** *descendance, famille, postérité, race, tige, tronc ;* **2** *ascendance, extraction, lignage, maison, sang, souche.*

ligner [liɲe] v. tr. (de *ligne ;* v. 1206, Guiot de Provins, au sens de « mesurer à la corde » ; sens 1, 1530, Palsgrave [dans la langue des maçons, des charpentiers, XIIIe s., Godefroy] ; sens 2, 1864, Goncourt). **1.** Marquer de lignes, de traits parallèles : *Ligner une feuille de papier.* || *Spécialem.* Dans la langue des maçons, des charpentiers, marquer un trait au moyen d'un fil frotté de craie. || **2.** *Fig.* Cerner d'un trait qui accentue le contour, fait ressortir le relief : *Le bois bordé et ligné par le sable des allées* (Goncourt).

lignerolle [liɲrɔl *ou* liɲərɔl] n. f. (de *ligne ;* 1786, *Encycl. méthodique*). Dans la marine, petit filin fait avec l'étoupe de vieux cordages.

lignette [liɲɛt] n. f. (dimin. de *ligne ;* XIIIe s., *Miracles de Notre-Dame de Chartres,* au sens de « ficelle » ; sens 1, 1769, Duhamel du Monceau ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Ligne légère pour la pêche à fouetter. || **2.** Filin mince pour filets.

ligneul [liɲœl] n. m. (lat. pop. **lineolum,* ficelle, dimin. du lat. class. *linea* [V. LIGNE] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *linoel* [*ligneul,* XIIIe s., Godefroy], au sens de « fil de lin, ficelle » ; sens actuel, XIIIe s.). Fil enduit de poix servant à coudre les chaussures, les harnais, à lier les touffes de poils d'une brosse : *Elle vit* [...] *le vieux savetier qui tirait le ligneul d'un geste éternel* (France).

ligneur [liɲœr] n. m. (de *ligne ;* 1543, Godefroy, au sens de « fabricant de ficelle » ; sens 1, 1772, Duhamel du Monceau ; sens 2, 1er juin 1873, *Avranchin*). **1.** Matelot qui, sur les bateaux morutiers, pêche à la ligne. || **2.** Le bateau lui-même employé pour la pêche à la ligne.

ligneux, euse [liɲø, -øz] adj. (lat. *lignosus,* ligneux, semblable à du bois, de *lignum,* bois ; 1528, Godefroy, au sens 1 [*plante ligneuse,* 1867, Littré] ; sens 2, 1947, A. Camus). **1.** Qui est de la nature du bois : *Tissu ligneux. Couches, fibres ligneuses.* || *Plante ligneuse,* celle dont la tige, lignifiée, est résistante (par opposition à *plante herbacée*). || **2.** *Par extens.* Dont la structure ressemble à celle du bois : *Les ganglions avaient encore grossi, durs et ligneux au toucher* (Camus).

lignicole [liɲikɔl] adj. (de *ligni-,* élément tiré du lat. *lignum,* bois, et de *-cole,* du lat. *colere,* habiter ; 1842, Acad.). Qui se loge dans l'épaisseur du bois : *Insecte lignicole.*

lignification [liɲifikasjɔ̃] n. f. (de [*se*] *lignifier ;* 1842, Mozin). Transformation de membranes végétales qui prennent la consistance du bois sous l'action de la lignine.

lignifier (se) [səliɲifje] v. pr. (de *ligni-,* élément tiré du lat. *lignum,* bois, et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1699, d'après Trévoux, 1771). Se transformer en bois.

ligniforme [liɲifɔrm] adj. (de *ligni-,* élément tiré du lat. *lignum,* bois, et de *forme ;* 1867, Littré). Qui a l'aspect du bois.

lignine [liɲin] n. f. (dér. savant du lat. *lignum,* bois ; 1842, Acad.). Substance organique qui, imprégnant les tissus végétaux, leur donne la consistance du bois.

lignite [liɲit] n. m. (dér. savant du lat. *lignum,* bois ; 1765, *Encyclopédie*). Charbon fossile combustible, provenant de la décomposition des végétaux, intermédiaire entre la houille et la tourbe.

• REM. On se trompe fréquemment sur le genre de ce substantif, qui est masculin.

ligniteux, euse [liɲitø, -øz] adj. (de *lignite ;* 1962, Larousse). Se dit de combustibles minéraux solides, provenant de débris d'arbres résineux.

lignitifère [liɲitifɛr] adj. (de *ligniti-,* élément tiré de *lignite,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1888, Larousse). Se dit, en géologie, de ce qui contient des lits ou des débris de lignite : *Argile lignitifère.*

lignolet [liɲɔlɛ] n. m. (du moyen franç. *lignoeul,* mot de sens peu clair — peut-être « ligne de faîte » — [1447, Godefroy], lat. pop. **lineolum,* petite ligne tracée, ficelle [V. LIGNEUL] ; 1782, *Encycl. méthodique*). Ligne d'ardoises placée au faîte d'un toit.

lignomètre [liɲɔmɛtr] n. m. (de *ligno-,* élément tiré de *ligne,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1907, Larousse). Règle graduée servant à compter les lignes d'une composition typographique.

lignotier [liɲɔtje] n. m. (de *ligne ;* 1867, Littré). Syn. de LIGNEUR.

lignoulot [liɲulo] n. m. (de l'anc. provenç. *linhol,* rangée [1465, Pansier], lat. *lineola,* petite ligne [tracée], dimin. de *linea* [V. LIGNE] ; 1600, O. de Serres, écrit *lignolot ; lignoulot,* 1842, Mozin). *Dialect.* Perche horizontale à laquelle on attache les sarments de la vigne.

ligot [ligo] n. m. (mot gascon signif. « lien », de l'anc. occitan *liga,* lier, lat. *ligare* [V. LIER] ; 1596, Pechon de Ruby, au plur., au sens de « jarretières » ; 1883, Esnault, au sing., au sens de « corde pour entraver » ; sens actuel, 1931, Larousse). Petite botte de bûchettes, enduites de résine à un bout, pour allumer le feu.

ligotage [ligɔtaʒ] n. m. (de *ligoter ;* 29 nov. 1879, Vallès). Action de ligoter.

ligote [ligɔt] n. f. (mot probablem. d'origine gasconne et dér. de l'anc. occitan *liga,* lier [V. LIGOT] ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* au sens de « courroie intérieure du bouclier » [terme disparu du franç. av. l'époque class. et repris à la langue d'oc par l'argot au XIXe s.] ; 1836, Esnault). *Arg.* et *vx.* Corde, ficelle pour lier.

ligoter [ligɔte] v. tr. (de *ligote* [v. ce mot] ; 1600, O. de Serres, au sens de « tailler la vigne » ; sens 1, 1815, Esnault ; sens 2, 1923, L. Bertrand). **1.** Attacher étroitement avec une corde : *Je parvins, non sans peine, à ligoter solidement l'enragé* (Gide). || **2.** *Fig.* et *fam.* Priver de sa liberté ; gêner, paralyser dans l'accomplissement d'une action : *Il est ligoté par ses engagements antérieurs.*

• SYN. : **1** *ficeler, garrotter ;* **2** *enchaîner, lier, museler.*

ligue [lig] n. f. (ital. *liga,* ligue, var. anc. [due à l'influence du lat. *ligare,* v. ci-dessous] de *lega,* même sens, déverbal de *legare,* lier, lat. *ligare,* même sens [V. LIER] ; fin du XIIIe s., Aimé du MontCassin, puis 1469, Bartzsch, au sens 2 [*la Sainte Ligue,* 1867, Littré — *la Ligue,* même sens, 1594, *Satire Ménippée ; crier vive le roi, vive la Ligue,* 1668, La Fontaine] ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1863 [date de la création de la *Ligue du bien public*], d'après Larousse, 1873, t. X, p. 512 *c* [« union de certaines forces », 1802, Chateaubriand]). **1.** Alliance étroite entre plusieurs États : *La ligue d'Augsbourg. La Ligue arabe.* || **2.** Association formée dans un État pour défendre certaines idées, certains intérêts, pour combattre certains abus, ou pour la subversion de l'État : *À la Ligue des droits de l'homme s'opposaient la Ligue de la patrie française et la Ligue des patriotes* (Banville). *Ligue des contribuables. Ligue antialcoolique. Les ligues factieuses.* || Spécialem. *La Sainte Ligue,* ou *la Sainte Union,* ou *la Ligue,* pendant les guerres de Religion, en France, association des catholiques les plus intransigeants, qui s'opposa à Henri III et à Henri IV. || Fam. *Crier vive le roi, vive la Ligue,* changer de parti selon l'intérêt ou le moment, et aussi ménager deux partis adverses : *Le sage dit, selon les gens : | « Vive le Roi ! Vive la Ligue ! »* (La Fontaine). || **3.** *Par extens.* Union d'individus, de groupements visant à réaliser un projet commun : *À la ligue des syndicats et de l'anarchie, il fallait opposer quelque chose qui fût le soutien de l'ordre* (Aragon). || *Fig.* Union de certaines forces : *La ligue des intérêts privés, des amours-propres.*

• SYN. : **1** *fédération ;* **2** *coalition, confédération, faction, front, phalange, société, union ;* **3** *brigue, cabale, clan, complot ; collusion.*

liguer [lige] v. tr. (de *ligue ;* 1564, J. Thierry, au sens 1 ; sens 2, 1640, Corneille). **1.** Unir dans une même ligue. || **2.** Unir dans une intention commune : *Liguer toutes les forces d'opposition au régime.*

• SYN. : **1** *allier, associer, confédérer, fédérer, unir ;* **2** *ameuter, attrouper, mobiliser, rallier.*

◆ **se liguer** v. pr. (sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 2, 1656, Pascal ; sens 3, 1679, Bossuet). **1.** Former une ligue : *Les rois de l'Europe se liguèrent contre la France révolutionnaire.* || **2.** *Class.* Former un complot : *En vain contre le Cid un ministre se ligue* (Boileau). || **3.** Unir ses efforts : *Le dieu des passions et celui des hasards se liguèrent pour qu'il trouvât dans la nièce de son traiteur l'incarnation de son rêve* (Vercors).

ligueur, euse [ligœr, -øz] adj. et n. (de *ligue ;* 1636, Monet, au sens de « membre d'une cabale » ; sens actuel, av. 1924, A. France). Qui fait partie d'une ligue politique : *Ligueur d'Action française.*

• SYN. : *factieux.*

◆ n. m. (1594, *Satire Ménippée*). *Autref.* En France, celui qui faisait partie de la Sainte Ligue catholique.

ligulacé, e [ligylase] adj. (dér. savant de *ligule ;* 1873, Larousse). Syn. de LIGULÉ.

ligule [ligyl] n. f. (lat. *ligula* ou *lingula,* petite langue [de terre], cuiller, petite épée, petit bras d'un levier, dimin. de *lingua,* langue [V. LANGUE] ; 1562, Du Pi-net, aux sens 1-2 ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Petite lame saillante de la feuille des graminées à la jonction de la gaine et du limbe. || **2.** Partie de la bouche des insectes précédant la languette. || **3.** Ver intestinal, parasite de certains poissons ou oiseaux aquatiques.

• REM. Aux sens 2 et 3, on emploie aussi la forme LIGULA (1902, Larousse).

ligulé, e [ligyle] adj. (de *ligule ;* 1803, Boiste). Qui a la forme d'une ligule, qui est pourvu d'une ligule : *Feuille, corolle ligulée.*

liguliflore [ligyliflɔr] adj. (de *liguli-,* élément tiré de *ligule,* et de *-flore,* lat. *flos, floris,* fleur ; 1842, Acad.). Qui a une fleur à corolle ligulée, en forme de languette.

◆ **liguliflores** n. f. pl. (1962, Larousse). Sous-famille des composées, plantes possédant une fleur à corolle ligulée : *Les principales liguliflores sont la chicorée, la laitue, le pissenlit, le salsifis.*

liguline [ligylin] n. f. (du lat. *ligustrum,* troène, sur le modèle de *aniline ;* 1931, Larousse). Matière colorante rouge des baies de troène, employée en chimie comme réactif.

ligulose [ligyloz] n. f. (dér. savant de *ligule ;* 1931, Larousse). Maladie parasitaire causée par un cestode.

ligure [ligyr] adj. (lat. *Ligur,* Ligurien, de Ligurie [province maritime de la Gaule cisalpine] ; 1873, Larousse). Relatif aux Ligures, peuple qui habitait au VIe s. av. J.-C. le sud de la Gaule et le nord de l'Italie : *Assieds-toi là pour mieux ouïr les voix ligures* (Apollinaire). *Race, civilisation ligure.*

◆ n. m. (1962, Larousse). Langue parlée par les Ligures.

ligurien, enne [ligyrjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Ligurie,* n. géogr., lat. *Liguria,* Ligurie, dér. de *Ligur* [v. l'art. précéd.] ; 1873, Larousse). Relatif à la Ligurie, région de l'Italie du Nord ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **ligurien** n. m. (1962, Larousse). Dialecte italien parlé en Ligurie.

ligustrum [ligystrɔm] n. m. (mot lat. signif. « troène » ; 1873, Larousse [*ligustre,*

forme francisée, début du XVI[e] s.]). Nom scientifique du troène.

lilas [lila] n. m. (ar. *līlāk,* lilas ; 1600, O. de Serres, écrit *lilac ; lilas,* 1651, *Mél. Dauzat,* p. 28). Arbrisseau à fleurs en grappes, parfumées, blanches, roses, violacées, bleues : *Sous les lilas géants où vibrent les abeilles | Voici le vert coteau, la tranquille maison* (Leconte de Lisle). *Me trouvant [...] devant une boutique de fleuriste, je me rappelai ma fiancée et j'entrai prendre pour elle une branche de lilas blanc* (France). *Je n'oublierai jamais les lilas et les roses | Ni ceux que le printemps dans ses plis a gardés* (Aragon).

◆ adj. invar. et n. m. (milieu du XVIII[e] s. [comme adj. ; comme n. m., 1867, Littré]). D'une couleur mauve rosé rappelant la fleur du lilas ; cette couleur elle-même : *Ce tapis immense de terres labourées, qui se perdait à l'horizon dans le lilas clair du crépuscule* (Zola). *Une toque d'un lilas pâle.*

liliacé, e [liljase] adj. (bas lat. *liliaceus,* de lis, du lat. class. *lilium,* lis [plante et fleur] ; 1867, Littré). *Littér.* De la nature, de l'apparence du lis (rare) : *Une nuée délicate, transparente d'un glacis liliacé* (Genevoix).

◆ **liliacées** n. f. pl. (1694, Tournefort). Famille de plantes monocotylédones comprenant le lis, la tulipe, la jacinthe, le muguet, l'ail, le poireau, l'aloès : *Les meubles d'un vert pâle, décorés de tiges fleuries, suivaient dans leurs contours les courbes molles des liliacées* (France).

lilial, e, aux [liljal, -o] adj. (dér. savant du lat. *lilium,* lis [plante et fleur] ; fin du XV[e] s., au sens 1 [le mot ne semble pas être attesté entre la fin du XVI[e] et le milieu du XIX[e] s.] ; sens 2, 1877, Darmesteter). **1.** *Littér.* Qui a la blancheur ou la pureté du lis : *Depuis le fond du chœur, criblé d'ors et de feux comme une tiare asiatique, la grande nef du milieu était baignée d'une blancheur astrale, liliale, montant des mousselines et des tulles alignés, voiles blancs, robes blanches, brassards et cannetilles de premiers communiants, et des aubes et des surplis du grand séminaire* (Daudet). *Si je n'étais impressionné par votre pureté liliale* (Tr. Bernard). *Un teint lilial.* || **2.** Propre au lis : *Parfum lilial.*

liliales [liljal] n. f. pl. (dér. savant du lat. *lilium,* lis [plante et fleur] ; 1962, Larousse). Ordre de plantes ayant toutes la formule florale du lis.

• REM. On rencontre aussi la forme LILIIFLORES (de *lilii-,* élément tiré du lat. *lilium,* et de *-flore,* lat. *flos, floris,* fleur ; 1873, Larousse).

lilium [liljɔm] n. m. (mot lat. signif. « lis [plante et fleur] » ; 1873, Larousse). Nom scientifique du genre lis : *Le feu d'artifice nuptial des liliums blancs* (M. Prévost).

lilliputien, enne [lilipysjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (angl. *lil[l]iputian,* lilliputien, de très petite taille, de *Lilliput,* n. d'un pays imaginaire — dont les habitants n'avaient que six pouces de haut — créé par J. Swift dans son roman *Gulliver's Travels* [1726] ; 1727, *les Voyages de Gulliver,* au sens 1 ; sens 2, 1779, *Studia neophilologica,* XXXVI, 324 ; sens 3, 1832, Stendhal). **1.** Relatif à Lilliput ; habitant de ce pays imaginaire : *Le royaume lilliputien.* || **2.** Extrêmement petit : *Son bassin lilliputien et son jardinet Pompadour* (Hugo). || **3.** *Fig.* De peu d'envergure, mesquin, étroit : *Une des plus détestables habitudes de ces esprits lilliputiens est de supposer leurs petitesses chez les autres* (Balzac).

• SYN. : **2** *microscopique, minuscule ;* **3** *dérisoire, inférieur, méprisable, pauvre, petit.*

limace [limas] n. f. (lat. pop. **limacea,* limace, fém. de **limaceus,* même sens [qui avait donné l'anc. franç. *limaz,* limace, XIII[e] s., *Romanische Forschungen,* XVI, 395], du lat. class. *limax, -macis,* limace [mollusque], escargot ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « limaçon à coquille » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Mollusque gastropode dont la petite coquille est cachée sous le manteau : *Sur cette vase on voit ramper une limace* (Hugo). *L'indignation la prit, à voir cette grosse main, aux doigts rouges et mous comme des limaces, qui se posait sur ces pages où son cœur avait battu* (Flaubert). || **2.** *Limace de mer,* nom donné à certains poissons.

• REM. On rencontre parfois la forme latine LIMAX (1962, Larousse).

2. limace ou **limasse** [limas] n. f. (de l'arg. *lyme,* chemise [1527, Chevalet], *lime* [1598, G. Bouchet], d'origine incertaine ; 1725, Granval, écrit *limasse ; limace,* 1835, Raspail). *Arg.* Chemise : *Pour une limace habillée, un blanchissage, ça va chercher dans les quarante sous* (Donnay).

limaciforme [limasifɔrm] adj. (de *limaci-,* élément tiré de *limace,* et de *forme ;* 1877, Littré [pour d'autres animaux que les mollusques, 1878, Larousse]). Qui a la forme d'une limace : *Mollusque limaciforme.* || Se dit aussi d'animaux autres que les mollusques : *Chenille limaciforme.*

limaçon [limasɔ̃] n. m. (de *limace ;* XII[e] s., Marbode, écrit *limaciun,* au sens de « tortue » ; écrit *limaçon,* au sens 1, XIII[e] s., *Roman de Renart* [*vivre comme un limaçon dans sa coquille,* 1867, Littré] ; sens 2, 1685, Furetière [art. *oreille*] ; sens 3, 1640, Oudin [*degré à limaçon ; escalier en limaçon,* 1690, Furetière — *limaçon,* même sens, 1893, *Dict. général*] ; sens 4, 1741, Thiout ; sens 5, 1888, Larousse). **1.** *Vx.* Mollusque terrestre rampant, à coquille enroulée : *La faim le prit : il fut tout heureux et tout aise | De rencontrer un limaçon* (La Fontaine). || Fig. *Vivre comme un limaçon dans sa coquille,* vivre dans une profonde retraite. || **2.** Organe de l'oreille interne enroulé en spirale, où aboutissent les terminaisons sensorielles du nerf auditif. || **3.** *Escalier en limaçon,* ou simplem. *limaçon,* escalier dont les marches tournent autour d'une colonne centrale. || **4.** Pièce d'horlogerie en forme de came. || **5.** *Limaçon de Pascal,* courbe correspondant au lieu géométrique des pieds des perpendiculaires abaissées d'un point fixe aux tangentes à un cercle.

• SYN. : **1** *colimaçon, escargot ;* **3** *colimaçon.*

limaçonnage [limasɔnaʒ] n. m. (de *limaçon ;* 1902, Larousse). Traînée laissée sur les étoffes par le fer à repasser des tailleurs, des dégraisseurs.

limaçonner (se) [səlimasɔne] v. pr. (de *limaçon ;* 1611, Cotgrave, au sens de « se disposer en limaçon » [en parlant d'une troupe] ; sens class., fin du XVII[e] s., Saint-Simon). *Class.* Se ramasser comme le limaçon dans sa coquille : *Fagon, à bout de son art et de ses espérances, s'était limaçonné en grommelant sur son bâton* (Saint-Simon).

limaçonnière [limasɔnjɛr] n. f. (de *limaçon ;* 1845, Bescherelle). Enclos où l'on parque les escargots destinés à la consommation.

limage [limaʒ] n. m. (de *limer ;* fin du XV[e] s., Molinet, au sens de « ouvrage d'un artisan » ; av. 1525, G. Cretin, au sens de « malice » ; sens actuel, 1867, Littré [pour un couteau ; « action de limer, en général », 1873, Larousse]). Action de limer : *Le burinage ébauche, le limage finit* (Hamp). || *Spécialem.* Action de limer les pièces destinées à la fabrication d'un couteau.

limaille [limɑj] n. f. (de *limer ;* XIII[e] s., *Dict. général*). Parcelles métalliques que détache le frottement de la lime : *Elle s'envolait chez le serrurier, où elle chipait des clous et de la limaille* (Zola). *Limaille de fer.*

liman [limɑ̃] n. m. (mot russe signif. « estuaire », du gr. *limên,* port ; 1873, Larousse). Lagune formée par un cordon littoral fermant un estuaire.

limande [limɑ̃d] n. f. (de l'anc. franç. *lime,* limande [1280, *Romania,* XXVII, 500], mot issu d'un radical gaulois **lēm-,* planche, traverse [le poisson ayant été comparé à une pièce de bois plate] ; XIII[e] s., Godefroy, au sens 1 [*être plat(e) comme une limande,* 1808, d'Hautel — au fig., XX[e] s. (*limande,* « homme sans courage », 1837, Vidocq)] ; sens 2, v. 1870, Esnault ; sens 3 et 5, 1842, Mozin ; sens 4, 1319, Godefroy). **1.** Poisson plat, dissymétrique, à peau rugueuse, qu'on pêche dans l'Atlantique et la Manche : *Des plats de petites limandes jaunes et raidies sous leur couche trop épaisse de pâte* (Zola). || *Être plat comme une limande,* être très plat, très maigre ; au *fig.,* se montrer fort plat, fort obséquieux, servilement soumis. || **2.** *Pop.* Femme trop plate : *Il avait donc guetté Céline et, un soir, il l'avait hélée : Hé, limande* (Huysmans). || **3.** Bande de toile goudronnée dont on enveloppe un

cordage pour le garantir du frottement. || **4.** Pièce de bois plate et étroite qu'on fixe sur les défauts des pièces de construction. || **5.** Large règle plate de menuisier.

limander [limɑ̃de] v. tr. (de *limande ;* 1363, Godefroy, au sens de « garnir de limandes [planches plates] » ; sens actuel, 1842, Mozin). Envelopper un cordage d'une limande pour le garantir du frottement.

limasse n. f. V. LIMACE 2.

limba [limba] n. m. (mot africain ; milieu du XXᵉ s.). Bois d'Afrique tropicale à aubier clair, à cœur gris-noir et veiné, utilisé notamment dans la fabrication du contre-plaqué.

limbaire [lɛ̃bɛr] adj. (de *limbe ;* 1845, Bescherelle). En botanique, relatif au limbe d'une corolle.

limbe [lɛ̃b] n. m. (lat. *limbus,* bordure, lisière, frange, et au plur. *limbi,* dans la langue ecclés. du Moyen Âge, « séjour céleste situé au bord du Paradis » ; 1564, J. Thierry, au sens de « bande d'étoffe » ; 1611, Cotgrave, au sens de « bord d'une bouteille » ; sens 1, 1679, Dodart ; sens 2-4, 1690, Furetière). **1.** Bord extérieur du disque d'un astre : *Le limbe inférieur du Soleil.* || **2.** Bord gradué d'un cercle, d'un théodolite, d'un instrument de mesure. || **3.** Partie principale, large, plate et étalée, riche en chlorophylle, de la feuille : *L'étude de la botanique me semble utile au paysagiste, quand ce ne serait que pour ne pas donner aux feuilles de tous les arbres le même limbe et la même feuille* (Chateaubriand). || **4.** Partie étalée d'un pétale ou d'un sépale.

◆ **limbes** n. m. pl. (sens 1, 1544, Scève [aussi « séjour des justes avant la Rédemption » — d'abord au sing., dans la loc. *limbe d'enfer,* XVIᵉ s., Godefroy] ; sens 2, 1860, Sainte-Beuve [« état d'incertitude », fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon]). **1.** Séjour de ceux qui sont morts sans être en état de péché mortel, mais sans avoir été rachetés du péché originel par le baptême. || *Spécialem.* Séjour des justes avant la Rédemption. || **2.** *Fig.* État vague, incertain : *À peine sortis des limbes de l'enfance, les Baudoin ouvraient la bouche et commençaient de chanter avec une simplicité parfaite* (Duhamel). *Il lui arrivait d'émettre des gloussements, des onomatopées, parfois aussi des réflexions dont le sens m'échappait parce qu'elles ne sortaient pas des limbes de l'intelligible* (Aymé). || *Spécialem.* et *class.* État d'incertitude : *Mᵐᵉ la duchesse d'Orléans n'était pas la moins inquiète des limbes où on la laissait sur l'avenir* (Saint-Simon).

1. lime [lim] n. f. (lat. *lima,* lime [outil], retouche, correction ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [*lime sourde,* XVᵉ s.] ; sens 2, 1665, Boileau ; sens 3, 1549, R. Estienne ; sens 4, 1803, Boiste). **1.** Outil à main formé d'une lame d'acier mince, étroite, à stries entrecroisées, et servant à user, à polir le bois, le métal, etc. : *Lime plate, demi-ronde, carrée, de section triangulaire. Lime douce. Lime à ongles. Il sentait contre sa cuisse la peau du lépreux, plus froide qu'un serpent et rude comme une lime* (Flaubert). || *Lime sourde,* celle qui lime sans bruit : *On leur a fait tenir une lime sourde dans un pain et ils ont déjà limé un gros barreau d'une fenêtre* (Lesage). || **2.** *Fig.* Effort, soin qu'on donne à un ouvrage pour le polir : *Ses vers improvisés n'ont point connu la lime : | Le vent les lui dicta dans un concert sublime* (Baudelaire). *Donner le dernier coup de lime à un travail.* || **3.** Chacune des grosses dents inférieures du sanglier, appelées aussi *défenses.* || **4.** Mollusque à valves égales et striées. (On dit aussi LIMA.)

2. lime [lim] n. f. (esp. *lima* ou catalan *llima,* citron, de l'ar. *līma,* même sens, issu de l'arabo-persan *līmūn,* même sens ; 1555, Poleur). Variété de citronnier ; fruit de cet arbre, petit et de saveur agréable, appelé aussi *limette.*

limer [lime] v. tr. (lat. *limare,* limer, frotter, polir, perfectionner, de *lima* [v. LIME 1] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, 1833, Th. Gautier ; sens 3, v. 1530, C. Marot). **1.** User, dégrossir, polir avec la lime : *Limer une clef. Limer de la corne. Elle se limait les ongles avec un soin de ciseleur* (Flaubert). *Il lima ses fers avec les instruments qu'on lui donnait pour cultiver les champs, s'enfuit...* (France). || **2.** User comme avec une lime : *En voyant les rideaux de soie, anciennement rouges, déteints en violet par l'action du soleil et limés sur les plis par un long usage* (Balzac). *L'encre qu'elle étalait sur les plis limés de son unique robe de soie, afin d'en cacher l'usure* (Zola). || **3.** *Vx* et *fig.* Corriger une œuvre littéraire avec un soin minutieux jusqu'à la perfection : *Jugez si j'ai assez de temps de reste pour limer une tragédie* (Voltaire).

● SYN. : **2** *élimer ;* **3** *ciseler, fignoler* (fam.), *lécher* (fam.), *parfaire, peigner, perler, polir.*

limette [limɛt] n. f. (de *lime* 2 ; 1782, *Encycl. méthodique*). Fruit du limettier.

limettier [limetje] n. m. (de *limette ;* 1847, Bescherelle). Variété de citronnier (*Citrus aurantifolia*).

limeur, euse [limœr, -øz] adj. et n. (de *limer ;* v. 1330, Digulleville). Se dit d'une personne qui se sert d'une lime.

◆ adj. (1867, Littré [*étau-limeur,* 1878, Larousse, art. *limeuse*]). Se dit de ce qui sert à limer : *Outil limeur.* || *Étau-limeur,* machine à raboter dans laquelle le mouvement de coupe est obtenu par le déplacement de l'outil.

◆ **limeuse** n. f. (1878, Larousse). Machine-outil servant à limer les grosses pièces.

limicole [limikɔl] adj. (bas lat. *limicola,* qui se tient dans le *limon,* du lat. class. *limus,* limon, boue, et *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1845, Bescherelle). Qui vit sur la vase du fond des lacs ou de la mer.

◆ n. (1873, Larousse). Petit échassier de rivages et de marais.

◆ **limicoles** n. m. pl. (1962, Larousse). Ordre d'annélides vivant dans la vase du fond des mares et des ruisseaux.

limier [limje] n. m. (de *liem,* forme anc. de *lien* [v. ce mot], proprem. « chien lié, tenu en laisse » ; v. 1130, *Eneas,* écrit *liemier* [*limier,* début du XVᵉ s., Ch. d'Orléans], au sens 1 ; sens 2, 1707, Lesage ; sens 3, av. 1825, P.-L. Courier). **1.** Grand chien de chasse utilisé pour relever les voies, détourner et rembucher un animal courable (cerf, chevreuil, sanglier, etc.) : *Les limiers avaient détourné un dix-cors* (Vialar). || **2.** *Fam.* Policier chargé de rechercher et d'arrêter des malfaiteurs : *Faire appel aux meilleurs limiers de la sûreté.* || **3.** *Fig.* et *vx.* Celui qui poursuit quelque chose comme un gibier : *Cette convoitise des offices et états* (*curée autrefois réservée aux nobles limiers*) *est devenue plus âpre depuis que tous y peuvent prétendre* (Courier).

liminaire [liminɛr] adj. (lat. *liminaris,* relatif au seuil, de *limen, -minis,* seuil, maison, commencement ; 1548, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Placé en tête d'un livre, d'un ouvrage, en guise de préface : *Épître liminaire.* || **2.** Qui forme le début, le commencement de quelque chose : *Faire un développement liminaire.*

liminal, e, aux [liminal, -o] adj. (angl. *liminal,* liminal, dér. savant du lat. *limen, -minis* [v. l'art. précéd.] ; 1962, Larousse [aussi *excitation liminale d'un sens*]). En psychologie, qui concerne le seuil de la conscience. || *Excitation liminale d'un sens,* excitation nécessaire pour provoquer la plus petite sensation perceptible.

limitable [limitabl] adj. (de *limiter ;* 1873, Larousse). Qui peut être limité.

limitatif, ive [limitatif, -iv] adj. (dér. savant de *limiter ;* 1547, Godefroy [*disposition limitative,* 1867, Littré — *assignat limitatif,* même sens, 1721, Trévoux ; *énumération limitative,* 1931, Larousse]). Qui limite, qui fixe des limites : *Une clause limitative.* || *Disposition limitative,* celle qui restreint les droits d'un légataire à une portion des biens légués. || *Énumération limitative,* énumération faite par un texte de loi que le juge ne peut étendre par voie d'analogie ou autrement.

● SYN. : *restrictif.*

limitation [limitasjɔ̃] n. f. (lat. *limitatio,* bornage, délimitation, de *limitatum,* supin de *limitare* [v. LIMITER] ; 1304, Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1322, Godefroy ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Action de marquer une limite sur le terrain : *La limitation d'un champ, d'une propriété.* || **2.** Action de borner, de restreindre : *Limitation de la vitesse dans une agglomération. Ce jour-là, l'Empire a*

jeté le masque. Si le principe d'arbitrage avait été voté, si la limitation des armements avait été acceptée par l'Allemagne comme elle l'était par les autres États, la situation de l'Europe en 1914 aurait été toute différente, et la guerre vraisemblablement évitée (Martin du Gard). || *Limitation des naissances,* V. CONTRÔLE. || **3.** État de ce qui est limité (rare) : *Ce qui rend les idées générales si nécessaires, c'est la limitation de notre esprit.*

• SYN. : **1** *bornage, délimitation, démarcation ;* **2** *contingentement, contrôle, restriction.* — CONTR. : **2** *accroissement, augmentation, extension, généralisation, multiplication.*

limitativement [limitativmɑ̃] adv. (de *limitatif ;* 1828, Mozin). D'une manière limitative : *La loi énumère limitativement les bénéficiaires.*

limite [limit] n. f. (lat. *limes, -mitis,* n. m., sentier, bordure, frontière ; milieu du XIVe s., au sens 1 [mot rare av. le XVIe s. ; jusqu'au XVIIe s., il est le plus souvent du masc., comme son étymon lat.] ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, XXe s. [en sports, début du XXe s.] ; sens 5, 1538, R. Estienne [*franchir les limites,* 1673, Boileau — *dépasser..,* 1931, Larousse ; *il y a des limites,* XXe s.] ; sens 6, 1959, Robert [aussi *limite d'élasticité, de rupture, de cisaillement*] ; sens 7, 1765, *Encyclopédie ;* sens 8, 1875, Esnault [« extrême » ; « qui sert de séparation », 1959, Robert ; « qu'on ne peut dépasser », 1949, Larousse]). **1.** Ligne qui termine une étendue : *Atteindre la limite d'un bois, d'une forêt. Plaine qui paraît sans limites. Il* [le ciel] *devenait gris, d'un gris sale, uniforme, sans limite* (Camus). || **2.** Ligne qui sépare deux étendues : *Le Rhin constitue de Saint-Louis à Lauterbourg la limite de la France et de l'Allemagne. Les limites naturelles d'un pays.* || **3.** *Fig.* Ce qui sépare deux domaines, deux ensembles : *Cependant il* [Homais] *étouffait dans les limites étroites du journalisme, et bientôt il lui fallut le livre, l'ouvrage !* (Flaubert). *Elle se faisait expliquer l'Encyclique « Humani Generis », où est précisée quelle limite zoologique l'Église entend tracer entre l'animal et l'homme* (Vercors). *À ce moment, et à la limite de la nuit, des sirènes ont hurlé* (Camus). || **4.** Date, période qui termine une époque ou qui sépare deux époques : *La crise de la conscience européenne éclata à la limite du XVIIe et du XVIIIe siècle. Il y a des milliers de gens, des millions peut-être, qui ont vécu à des époques heureuses et qui n'ont jamais connu leurs limites* (Sartre). || *Avant la limite,* en sports, se dit d'une victoire obtenue au cours d'un combat écourté. || **5.** *Fig.* Point que ne peut ou ne doit dépasser un être, un pouvoir, une influence : *Autorité sans limites. Les limites d'un pouvoir. Aller jusqu'à la limite de ses forces. La pensée grecque s'est toujours retranchée sur l'idée de limite* (Camus). *Il voyait déjà en esprit les conquêtes futures, la paix qui succède aux combats, la prospérité, le bonheur et puis de nouveau les limites du destin et encore les ruines et la fin des grands rêves* (J. d'Ormesson). || *Limite d'âge,* V. ÂGE. || Fig. et fam. *Franchir, dépasser les limites,* aller au-delà de ce qui est permis parla morale, la loi les convenances. || Fam. *Il y a des limites,* on ne peut pas tout se permettre, tout faire. || **6.** *Limite de résistance,* en mécanique, effort maximum auquel une pièce peut résister. || *Limite d'élasticité,* charge, effort au-delà desquels les déformations subies par une pièce deviennent permanentes et dangereuses. || *Limite de rupture, de cisaillement,* effort maximum au-delà duquel une pièce se rompt, se cisaille. || **7.** En mathématiques, grandeur fixe dont une grandeur variable peut s'approcher d'aussi près qu'on veut sans l'atteindre nécessairement : *1/x a pour limite zéro quand* x *devient infiniment grand.* || **8.** *Adjectiv.* Qui sert de séparation : *Zone limite.* || Qu'on ne peut dépasser : *Vitesse limite. Les calculs de résistance limite que font les constructeurs* (Romains). || Extrême : *Cas limite. L'habitude de la méditation faisait vivre cet esprit* [...] *dans l'usage continuel des conditions limites et des phases critiques de la pensée* (Valéry).

• SYN. : **1** *bord, bordure, confins, extrémité, fin, lisière, orée ;* **2** *frontière ;* **3** *cadre, démarcation, séparation ;* **4** *terme ;* **5** *borne, entrave, frein, mesure, restriction.*

◆ **limites** n. f. pl. (début du XXe s.). En sports, lignes qui déterminent les zones d'où la balle ou le ballon ne doivent pas sortir et au-delà desquelles ils ne sont plus considérés comme étant en jeu.

limité, e [limite] adj. (part. passé de *limiter ;* v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1647, Descartes ; sens 3, 1751, Duclos). **1.** Qui a des limites : *Espace limité. Pouvoirs limités. Édition à tirage limité. Il n'avait pas cessé de croire à l'efficacité de l'action, mais il voulait celle-ci mesurée, limitée* (Maurois). || **2.** *Péjor.* Se dit d'une personne qui a peu de moyens, des capacités réduites : *C'est un esprit bien limité.* || **3.** Se dit d'une chose peu importante : *Des moyens limités. Des ressources limitées.*

• SYN. : **1** *fini, mesuré, restreint ;* **2** *borné ;* **3** *dérisoire, faible, modeste, modique, petit, réduit.* — CONTR. : **1** *absolu, illimité, incommensurable, infini ;* **2** *brillant, remarquable, supérieur ;* **3** *considérable, énorme, gros, important.*

limiter [limite] v. tr. (lat. *limitare,* entourer de frontières, fixer, déterminer, de *limes, -mitis* [V. LIMITE] ; 1310, Prarond [p. 291], au sens 1 ; sens 2, 1530, Palsgrave ; sens 3, début du XIVe s., Gilles li Muisis ; sens 4, XIVe s., *Songe du Verger*). **1.** Déterminer où s'achève une étendue : *Limiter un pays, une région.* || **2.** Former la limite de : *La Seine se déroulait* [...] *à gauche de prairies immenses qu'une autre forêt limitait là-bas, tout là-bas* (Maupassant). *Les Pyrénées limitent la France au sud-euest.* || **3.** *Fig.* Renfermer, restreindre dans certaines limites : *Limiter ses dépenses, la durée d'un voyage. Les mots ont plus que le sens étroitement limité que leur attribue le dictionnaire* (Claudel). || **4.** *Fig.* Assigner des limites à l'action, au pouvoir de quelqu'un : *L'absence de tout moyen de contrainte limitait le commandement à l'autorité personnelle de celui qui commandait* (Malraux). || *Limiter les dégâts,* V. DÉGÂT.

• SYN. : **1** *délimiter ;* **2** *borner, cerner, terminer ;* **3** *freiner, modérer, tempérer ;* **4** *circonscrire, réduire, restreindre.* — CONTR. : **3** *accroître, allonger, augmenter, élargir.*

◆ **se limiter** v. pr. (sens 1, av. 1755, Montesquieu ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** S'imposer des limites : *Il faut savoir se limiter dans son activité.* || **2.** Avoir pour limite, se restreindre à : *Pour lui, le monde entier se limitait à cette chambre d'hôtel* (Carco). *Mais ce que Gide appelait la jeunesse ne se limitait pas toujours aux jeunes gens, de même que la grande chrétienté ne se limite pas toujours aux fidèles* (Malraux).

limiteur [limitœr] n. m. (de *limiter ;* 1606, Crespin, au sens de « personne qui limite » ; sens actuel, 1923, Larousse [*limiteur de courant,* 1962, Larousse ; *limiteur de vitesse,* 1931, Larousse]). Appareil qui limite au-dessous d'une certaine quantité une force, un phénomène : *Les fusibles sont des limiteurs d'intensité électrique.* || *Limiteur de courant,* appareil entrant en action lorsque le courant dépasse une valeur prédéterminée. || *Limiteur de vitesse,* dispositif ayant pour objet d'empêcher une machine ou un organe de dépasser une certaine vitesse.

limitrophe [limitrɔf] adj. (bas lat. jurid. *limitrophus,* adj. qualifiant les terres attribuées aux soldats des frontières pour leur subsistance, du lat. class. *limes, -mitis* [V. LIMITE], et du gr. *trephein,* nourrir ; 1467, Bartzsch, au sens 1 ; sens 2, v. 1570, Carloix). **1.** Situé à la frontière d'un pays, d'une région : *L'Italie est limitrophe de la France.* || **2.** Se dit d'un territoire qui a des limites communes avec un autre : *Des départements limitrophes.*

• SYN. : **2** *adjacent, attenant, contigu, jouxtant, voisin.*

limivore [limivɔr] adj. (du lat. *limus,* limon, et de *-vore,* du lat. *vorare,* manger ; juillet 1907, *Larousse mensuel*). Se dit des animaux qui, vivant sur le fond vaseux des océans, se nourrissent des matières organiques contenues dans les boues marines. (On dit aussi LIMNIVORE.)

limnée [limne] n. f. (lat. scientif. moderne *limnaea,* limnée, du gr. *limnaia,* fém. de l'adj. *limnaios,* qui se trouve, qui vit dans les étangs ou les marais, dér. de *limnê* [V. LIMNO-] ; 1808, Boiste, écrit *lymnée ; limnée,* 1827, Acad.). Mollusque gastropode pulmoné des eaux douces.

limnétique [limnetik] adj. (dér. savant du gr. *limnê,* lac [V. LIMNO-] ; 1931, Larousse). Relatif aux lacs : *Flore limnétique.*

limnigraphe [limnigraf] n. m. (de *limni-,* var. de *limno-,* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; début du XX^e^ s.). Appareil enregistreur servant à mesurer la hauteur des lacs et des cours d'eau.

limnimètre [limnimɛtr] n. m. (de *limni-,* var. de *limno-,* et de *mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1873, Larousse). Syn. de LIMNIGRAPHE.

● REM. Littré présente la forme LIMNOMÈTRE (de *limno-* et de *mètre ;* 1877, Littré) comme la forme correcte.

limnimétrie [limnimetri] n. f. (de *limni-,* var. de *limno-,* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1902, Larousse). Mesure des variations périodiques du niveau des lacs.

limnimétrique [limnimetrik] adj. (de *limnimétrie ;* 1931, Larousse). Relatif à la limnimétrie : *Échelle limnimétrique.*

limnique [limnik] adj. (dér. savant du gr. *limnê* [V. LIMNO-] ; 1931, Larousse). Se dit d'un bassin houiller formé par les débris amenés par des cours d'eau dans un lac.

limnivore adj. V. LIMIVORE.

limno- [limno], élément tiré du gr. *limnê,*. eau stagnante, marais, lac, et entrant dans la composition de nombreux mots scientifiques.

limnobiologie [limnɔbjɔlɔʒi] n. f. (de *limno-* et de *biologie ;* 1962, Larousse). Étude biologique des lacs.

limnologie [limnɔlɔʒi] n. f. (de *limno-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1902, Larousse). Science qui étudie les phénomènes physiques et biologiques relatifs aux lacs.

limnophore [limnɔfɔr] n. f. (de *limno-* et de *-phore,* gr. *phoros,* qui porte, dér. de *pherein,* porter ; 1873, Larousse). Petite mouche carnassière qui vit sur les plantes aquatiques.

limogeage [limɔʒaʒ] n. m. (de *limoger ;* 1959, Robert). *Fam.* Action de limoger ; résultat de cette action : *Le limogeage d'un fonctionnaire.*

limoger [limɔʒe] v. tr. (de *Limoges,* n. d'une ville [à l'époque, fort éloignée de la ligne de bataille] où, en septembre 1914, le général Joffre affecta, en réserve de commandement, une centaine d'officiers généraux jugés incapables ; av. 1922, Proust, au sens 1 ; sens 2, v. 1930). [Conj. **1 b.**] **1.** *Fam.* Relever de son commandement un officier général : *C'est désolant, je vais téléphoner à Bon-temps de faire le nécessaire pour demain, on a encore caviardé toute la fin de l'article de Norpois et simplement parce qu'il laissait entendre qu'on avait limogé Percin* (Proust). *Lorsque Joffre commença de « limoger » un grand nombre de généraux insuffisants* (Maurois). ‖ **2.** Priver de son poste, de ses fonctions par déplacement, destitution, mise à la retraite un haut fonctionnaire, un haut dignitaire : *Il serait dangereux de prétendre limoger tous ensemble les évêques et les chefs d'ordre espagnols* (Bernanos). *Limoger un préfet.*

● SYN. : **2** *casser, déposer, destituer, révoquer.*

1. limon [limɔ̃] n. m. (lat. pop. **limonem,* accus. de **limo,* limon, altér. du lat. class. *limus,* boue ; fin du XI^e^ s., *Gloses de Raschi,* au sens 1 ; sens 2, 1665, Boileau ; sens 3, v. 1280, *Clef d'Amors*). **1.** Ensemble de particules de terre mêlées de débris organiques et déposées par les eaux : *Vos pères sont couchés dans les épais limons | Leur suaire est d'écume et leur tombe est immense* (Leconte de Lisle). *La berge était toute grasse et glissante du limon déposé par les eaux* (France). ‖ **2.** *Littér.* Par allusion au livre de la Genèse où Dieu crée l'homme du limon de la terre, substance dont est fait l'homme : *Une dame qui jusqu'ici* [...] *employait à tenter les hommes le limon dont le créateur l'avait pétrie* (France). ‖ **3.** *Fig.* Souillure morale : *Je veux savoir aussi si l'on ne trouve pas | Au fond de ton cœur vil, cloaque d'immondices, | La peur, fange et limon que déposent les vices* (Hugo).

● SYN. : **1** *alluvions ;* **3** *boue, bourbe, fange.*

2. limon [limɔ̃] n. m. (d'un radical gaulois **lĕm-,* planche, traverse ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « support d'un cercueil » ; ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 2, XVI^e^ s., *Coutumier général*). **1.** *Dialect.* Chacune des deux longues pièces de bois droites fixées à l'avant d'une voiture et servant à atteler un cheval. ‖ **2.** En architecture, pièce de bois ou de pierre taillée qui reçoit les marches et les contremarches et limite l'escalier du côté du vide : *Dans la vibration de la maison entière, les limons de fer avaient sous les pieds un branle sensible* (Zola).

3. limon [limɔ̃] n. m. (arabo-persan *līmūn,* citron ; 1314, Mondeville). Fruit du limonier, citron plus acide, à l'écorce moins épaisse : *Ils riaient, disaient des riens, mordaient aux limons, aux oranges, aux pastèques* (France).

limonade [limɔnad] n. f. (esp. *limonada* ou ital. *limonata,* limonade, respectivement dér. de *limón* et *limone,* citron, mots issus de l'arabo-persan *līmūn* [V. LIMON 3] ; 1640, Oudin, écrit *limounade* [*limonade,* 1650, Ménage], au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, début du XX^e^ s.). **1.** *Vx.* Boisson acidulée faite de suc de citron ou de limon, d'eau et de sucre : *Limonade rafraîchissante.* ‖ **2.** *Limonade gazeuse,* ou simplem. *limonade,* eau saturée d'acide carbonique, parfumée avec du sirop ou de l'essence de citron : *Les gandins ahuris auxquels on fait boire de la limonade Rogé en guise de champagne* (Daudet). ‖ **3.** Commerce de détail des boissons : *Il fit mentalement une comparaison entre le personnel de la limonade et les gens du monde* (Hermant). *Avant d'être dans « la limonade », Julien possédait à Montmartre la juste réputation de s'imbiber aussi joyeusement qu'il imbibait les autres d'alcool et de vin blanc* (Carco).

limonadier, ère [limɔnadje, -ɛr] n. (de *limonade ;* 1676, Lespinasse [I, 602], au sens 2 ; sens 1, 1680, Richelet). **1.** Personne qui fabrique, vend de la limonade. ‖ **2.** Personne qui vend des boissons au détail : *Je m'assis devant la porte d'un limonadier* (France).

● SYN. : **2** *cafetier.*

limonage [limɔnaʒ] n. m. (de *limon* 1 ; 11 mars 1868, *Moniteur universel,* p. 367). Action de couvrir de limon fertilisant.

● REM. On dit aussi LIMONSMENT (1907, Larousse).

limonaire [limɔnɛr] n. m. (emploi comme n. commun de *Limonaire,* n. propre de l'inventeur de l'instrument ; 1907, Larousse). Orgue de Barbarie utilisé principalement dans les manèges.

limonène [limɔnɛn] n. m. (dér. savant de *limon* 3 ; 1902, Larousse). Hydrocarbure à odeur de citron, de la famille des terpènes, extrait de différentes essences aromatiques.

1. limoner [limɔne] v. tr. (de *limon* 1 ; 1750 [d'après le *FEW,* V, 349 *a*], au sens 2 ; sens 1, 1962, Larousse). **1.** Enlever la peau, la pellicule d'une substance alimentaire : *Limoner une cervelle dans l'eau fraîche.* ‖ **2.** *Limoner un poisson,* gratter l'enduit visqueux qui le recouvre.

● SYN. : **2** *écailler.*

2. limoner [limɔne] v. intr. (de *limon* 2 ; 1690, Furetière). *Vx.* En parlant des arbres, devenir assez gros pour faire des brancards ou des timons.

limoneux, euse [limɔnø, -øz] adj. (de *limon* 1 ; v. 1330, Digulleville, au sens fig. de « dégoûtant » ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 2-3, 1812, Mozin). **1.** Qui contient du limon : *La rivière torrentueuse parfois et limoneuse coule vers la Garonne* (Pesquidoux). ‖ **2.** *Plantes limoneuses,* celles qui poussent dans les terrains fangeux. ‖ **3.** Qui a l'aspect, la couleur du limon : *Le vent de Mars poussait avec rage un ciel limoneux* (Duhamel). *Il avait roulé son mouchoir autour du verre pour ne pas se brûler les doigts, et il buvait, à petites gorgées, le breuvage limoneux fabriqué par Vanheede* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *boueux, bourbeux, fangeux.*

1. limonier [limɔnje] n. m. (de *limon* 2 ; v. 1150, *le Charroi de Nîmes* [adjectiv., XV^e^ s., Du Cange]). *Dialect.* Cheval ou mulet placé entre les limons d'une voiture : *La lanterne suspendue au siège du postillon éclairait les*

croupes des limoniers (Flaubert) ; et adjectiv. : *Cheval limonier.*

• REM. Ce mot, employé adjectivement, a un féminin, LIMONIÈRE : *Jument limonière.*

2. limonier [limɔnje] n. m. (de *limon* 3 ; 1555, Poleur). Variété de citronnier qui produit des limons.

1. limonière [limɔnjɛr] n. f. (de *limon* 2 ; 1798, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Partie d'une voiture à cheval formée des limons. || **2.** Voiture à quatre roues ayant deux limons au lieu d'un timon.

2. limonière adj. V. LIMONIER 1.

limonite [limɔnit] n. f. (dér. savant de *limon* 1 ; 1842, Mozin). Minerai de fer, oxyde ferrique hydraté, de couleur rouille ou ocre jaune.

• REM. On l'appelle aussi FER LIMONEUX, HYDROFERRITE, HYDROSIDÉRITE.

limoniteux, euse [limɔnitø, -øz] adj. (de *limonite ;* 1867, Littré). Relatif à la limonite.

limonium [limɔnjɔm] n. m. (mot lat. signif. « bette sauvage », du gr. *leimônion,* sorte d'anémone [plante], neutre substantivé de l'adj. *leimônios,* de prairie, dér. de *leimôn,* tout lieu humide, pré, prairie ; 1743, Trévoux [*limoine,* forme francisée, 1546, E. Rolland, *Flore,* IX, 82]). Nom scientifique du statice, qui croît dans les sols sablonneux.

limosella [limɔzɛlla] n. m. ou **limoselle** [limɔzɛl] n. f. (lat. scientif. moderne *limosella,* limoselle, du lat. class. *limosus,* bourbeux, vaseux, fangeux, dér. de *limus,* limon, boue ; 1808, Boiste). Plante herbacée aquatique, poussant dans le limon, la vase.

1. limousin, e [limuzɛ̃, -in] adj. et n. (du bas lat. *Lemovicinum,* pays des Lémovices [le Limousin], de *Lemovices,* n. m. pl., les *Lémovices* [peuple de l'Aquitaine] ; XV^e^ s., écrit *limosin ; limousin,* 1532, Rabelais). Relatif au Limousin ou à ses habitants ; habitant ou originaire du Limousin.

◆ **limousin** n. m. (1873, Larousse). Dialecte de la langue d'oc parlé dans la région de Limoges.

2. limousin [limuzɛ̃] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd., de nombreux maçons de Paris étant originaires du Limousin ; 1690, Furetière [art. *limosinerie*], écrit *limosin — limousin,* 1718, Acad. [« celui qui fait le limousinage » ; « ouvrier maçon », 1867, Littré]). *Vx.* Ouvrier maçon. || *Spécialem.* Celui qui fait le limousinage : *Un limousin juché périlleusement au sommet d'une perche d'équilibre douteux* (Murger).

limousinage [limuzinaʒ] n. m. (de *limousin* 2 [v. cet art.] ; 1694, Th. Corneille, écrit *limosinage ; limousinage,* 1718, Acad.). Maçonnerie faite avec des moellons et du mortier.

limousinant [limuzinɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *limousiner ;* 1893, *Dict. général,* art. *limousiner*). Ouvrier maçon qui fait le gros œuvre.

limousine [limuzin] n. f. (fém. substantivé de *limousin* 1, ce type de manteau étant porté surtout en Limousin ; 1841, Balzac, au sens 1 ; sens 2 [peut-être par comparaison de la capote de la voiture avec le manteau à pèlerine], 1907, Larousse). **1.** Manteau à pèlerine de poil de chèvre, de laine grossière, à raies, porté par les bergers limousins, les charretiers et les rouliers : *Lorsqu'il avait mangé sa soupe, endossé sa limousine, allumé sa pipe et empoigné son fouet, il s'installait tranquillement sur le siège* (Flaubert). *Couverts de leur limousine à petites raies noires et grises, les charretiers sommeillaient* (Zola). || **2.** *Vx.* Voiture automobile dont la carrosserie n'était entièrement fermée par des glaces latérales que pour les voyageurs de l'arrière, ceux de l'avant étant seulement protégés par un pare-brise : *Les glaces des limousines réfléchissaient et renvoyaient des éclats aveuglants* (Carco). || Plus tard, conduite intérieure de grande dimension et de construction soignée.

limousiner [limuzine] v. tr. (de *limousin* 2 ; 1803, Boiste [comme v. intr., 1801, Mercier]). Construire en limousinage.

limpide [lɛ̃pid] adj. (lat. *limpidus,* transparent, clair, pur, propre ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens 1 ; sens 2, 1826, Lamennais ; sens 3, début du XX^e^ s. ; sens 4, 1845, Bescherelle). **1.** D'une transparence que rien ne trouble : *Une clarté de cristal, limpide et glacée comme une eau de source, coulait des horizons pâles* (Zola). *Des fumées légères montaient dans l'air limpide* (Camus). || **2.** Dont rien ne trouble la pureté, l'éclat : *Un regard limpide. Un ciel limpide.* || **3.** Dont rien ne trouble la tranquillité : *Il ne goûtait plus, comme au début de son arrivée, ce limpide bonheur de repos et de calme* (Carco). || **4.** *Fig.* Qui est clair, qu'on comprend sans le moindre effort : *Une explication limpide. Ce que nous avons de plus musical, de plus léger, de plus limpide dans notre langue, lui était tout à fait intime* (Valéry).

• SYN. : **1** *clair, cristallin, transparent ;* **2** *éclatant, lumineux, pur, resplendissant ;* **3** *calme, paisible, serein, tranquille ;* **4** *compréhensible, facile, intelligible, simple.* — CONTR. : **1** *boueux, bourbeux, trouble ;* **4** *cabalistique, incompréhensible, inintelligible, obscur, sibyllin.*

limpidement [lɛ̃pidmɑ̃] adv. (de *limpide ;* 1838, Th. Gautier). D'une manière limpide : *Fortunio fixa sur elle ses prunelles limpidement bleues avec une expression de douceur infinie* (Gautier). *Les herbes étaient limpidement bleues, comme si elles avaient réfléchi le bleu du ciel* (Zola). *Expliquer limpidement un texte.*

limpidité [lɛ̃pidite] n. f. (bas lat. *limpiditas,* transparence, du lat. class. *limpidus* [v. LIMPIDE] ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e^ s., A. Daudet ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Qualité de ce qui est limpide, d'une totale transparence : *L'ombre de sa demeure, la vue continuelle des mêmes objets avaient éteint ses regards et donné à ses yeux une limpidité d'eau de source* (Zola). *De grandes herbes minces* [...], *comme des chevelures vertes abandonnées, s'étalaient dans sa limpidité* [de la rivière] (Flaubert). || **2.** Qualité de ce qui est pur et brillant : *Avec ses longs cils sur ses joues blanches de cette limpidité de teint des femmes longtemps cloîtrées* (Daudet). || **3.** *Fig.* Qualité de ce qui est clair, de ce qu'on comprend sans peine : *La limpidité d'un raisonnement, du style.*

• SYN. : **2** *éclat, luminosité, pureti ;* **3** *intelligibilité.* — CONTR. : **1** *opacité ;* **3** *inintelligibilité, obscurité.*

limule [limyl] n. f. (lat. scientif. moderne *limulus,* limule, d'origine obscure ; 1808, Boiste). Arthropode marin sans antennes, pourvu de branchies, répandu sur la côte américaine de l'Atlantique.

limure [limyr] n. f. (de *limer ;* XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch, écrit *limeüre* [*li-mure,* XVI^e^ s.], au sens 3 ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** *Vx.* Action de limer : *La limure de cette grille sera longue* (Littré). || **2.** *Vx.* État de ce qui est limé : *La limure de ces pistolets est très fine* (Acad.). || **3.** *Vx.* Parcelles détachées par le frottement de la lime.

• SYN. : **1** et **2** *limage ;* **3** *limaille.*

lin [lɛ̃] n. m. (lat. *linum,* lin [plante et tissu], corde, câble, filet ; v. 1155, Wace, au sens 1 [*graine de lin, farine de lin,* 1873, Larousse ; *poudre de lin,* 1962, Larousse ; *huile de lin,* 1690, Furetière] ; sens 2, fin du XII^e^ s., Reclus de Moiliens [*gris de lin,* 1867, Littré ; *cheveux de lin,* 1959, Robert] ; sens 3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 4, 1562, Du Pinet [*lin vif ; lin minéral,* 1867, Littré ; *lin incombustible,* 1721, Trévoux ; *lin fossile,* 1776, Valmont de Bomare]). **1.** Plante herbacée, à fleur bleue, dont la tige fournit des fibres avec lesquelles on fabrique un fil utilisé comme textile. || *Graine de lin,* graine de cette plante, employée en décoction comme laxatif. || *Poudre, farine de lin,* poudre, farine obtenue par broyage de cette graine et utilisée sous forme de cataplasmes émollients. || *Huile de lin,* huile extraite de la graine de cette plante et utilisée en peinture et dans la fabrication du linoléum. || **2.** Les fibres, la filasse extraites par rouissage de la tige de cette plante : *Filer le lin. Cette année-là, Karelina travailla aux lins* (Van der Meersch). || *Gris de lin,* ou *gris-de-lin,* couleur de cette filasse. || *Cheveux de lin,* cheveux d'un blond presque blanc. || **3.** Tissu, toile, vêtement tissés de fil de lin : *Vêtu de probité candide et de lin*

blanc (Hugo). ‖ **4.** *Lin vif, lin minéral, lin incombustible, lin fossile,* anciens noms de l'amiante.

linacé, e [linase] adj. (dér. savant de *lin ;* 1873, Larousse). Qui ressemble au lin.

◆ **linacées** n. f. pl. (1836, Landais). Famille de plantes à fleurs, dicotylédones, comprenant des herbes, des arbustes et des arbres, dont le genre le plus connu est le lin.

linaigrette [linɛgrɛt] n. f. (de *lin* et de *aigrette ;* 1789, *Encycl. méthodique*). Plante herbacée à aigrettes, à houppes cotonneuses, poussant dans les marais, les tourbières : *Les linaigrettes servent à orner les bords des pièces d'eau.*

linaire [linɛr] n. f. ou **linaria** [linarja] n. m. (lat. scientif. médiév. *linaria,* linaire, du lat. class. *linum* [v. LIN] ; XV^e s., *Grant Herbier, écrit linaire ; linaria,* 1962, Larousse). Plante herbacée dont la famille ressemble à celle du lin et dont la fleur s'orne d'un éperon : *Peu de plantes nouvelles ; quelques frêles linaires blanches, dont je ne sais pas le nom* (Gide).

• Syn. : *lin sauvage.*

linceul [lɛ̃sœl] n. m. (lat. *linteolum,* petite étoffe de toile, de *linteum,* toile de lin, dér. de *linum* [v. LIN] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2, v. 1220, Coincy ; sens 3, 1829, V. Hugo ; sens 4, fin du XVIII^e s., Bernardin de Saint-Pierre). **1.** *Class.* Drap de lit : *Et les enfants* [couchés] *craignant d'être tout seuls | Couvrent leurs têtes de linceuls* (Saint-Amant). ‖ **2.** Pièce de toile servant à ensevelir un mort : *La soutane le faisait rêver au linceul, et il exécrait l'une un peu par épouvante de l'autre* (Flaubert). *Quand tout fut bien fini quand je demeurai seul, | Ayant vu cette enfant cousue dans son linceul* (Banville). ‖ **3.** *Fig.* Ce qui recouvre comme un linceul : *Ici l'hiver précoce est déjà descendu. | Le linceul de la terre est partout étendu* (Lamartine). [Syracuse] *Dort sous le bleu linceul de son ciel indulgent* (Heredia). ‖ **4.** *Fig.* Ce qui ensevelit le passé : *C'est l'oubli qui est le véritable linceul des morts* (Sand). *La foi qu'on a eue ne doit jamais être une chaîne. On est quitte envers elle quand on l'a soigneusement roulée dans le linceul de pourpre où dorment les dieux morts* (Renan).

• Syn. : **2** *suaire* (littér.).

linçoir ou **linsoir** [lɛ̃swar] n. m. (origine obscure ; 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Pièce de charpente parallèle à un mur, qui supporte les solives d'un plancher ou les chevrons d'un toit à hauteur des parties les moins résistantes du mur (portes, fenêtres, cheminées). ‖ **2.** Pièce de bois qui relie un chevêtre au mur.

lindor [lɛ̃dɔr] n. m. (altér. de *nain d'or,* autre n. du nain jaune, sous l'influence de *Lindor,* n. d'un personnage d'amoureux dans la comédie espagnole ; 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Le sept de carreau au jeu de nain jaune. ‖ **2.** Le jeu de nain jaune.

linéaire [lineɛr] adj. (lat. *linearis,* de ligne, géométrique, de *linea* [V. LIGNE] ; XIV^e s., Godefroy, au sens 1 [*mesure linéaire,* 1796, Laplace ; *dessin linéaire,* 1835, Acad.] ; sens 2, XIV^e s., Godefroy [*feuilles linéaires,* 1793, *Cours complet d'agriculture*] ; sens 3, 1873, Larousse [*équation linéaire,* 1743, Trévoux] ; sens 4, 1933, Marouzeau ; sens 5, 6 avr. 1943, A. Gide). **1.** Qui a rapport à des lignes. ‖ *Mesure linéaire,* mesure de longueur (par opposition aux mesures de superficie ou de volume). ‖ *Dessin linéaire,* représentation par le seul trait. ‖ **2.** Qui a la forme, l'aspect d'une ligne. ‖ *Feuilles linéaires,* en botanique, feuilles étroites et allongées. ‖ **3.** *Fonction linéaire,* en algèbre, fonction du premier degré d'une variable représentée par une ligne droite. ‖ *Équation linéaire,* équation où les variables figurent seulement au premier degré. ‖ **4.** En linguistique, qui se déroule selon une seule dimension, comme une ligne qu'on trace : *La voix humaine ne peut prononcer qu'un son articulé à la fois ; les sons matériels sont obligés de se juxtaposer et de se succéder sur la ligne du discours, celui-ci devrait donc être linéaire par les signifiants* (Bally). ‖ **5.** *Fig.* Qui fait penser à une ligne : *Un discours tout linéaire, je veux dire sans épaisseur* (Gide).

linéairement [lineɛrmɑ̃] adv. (de *linéaire ;* 1531, Vignay, écrit *ligneairement,* au sens de « en suivant l'ordonnance des lignes » ; écrit *linéairement,* au sens actuel, av. 1922, Proust [« en ligne droite », 1962, Larousse]). Du point de vue des lignes : *À un visage linéairement le même il suffisait, pour qu'il semblât autre, de cheveux blancs au lieu de cheveux noirs ou blonds* (Proust). ‖ En ligne droite.

linéal, e, aux [lineal, -o] adj. (bas lat. *linealis,* de ligne, fait de lignes, du lat. class. *linea* [v. LIGNE] ; XIV^e s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** En droit, qui est dans l'ordre d'une ligne droite de parenté (rare) : *Succession linéale.* ‖ **2.** Relatif aux lignes d'un dessin (peu usité) : *Perspective linéale.*

linéalement [linealmɑ̃] adv. (de *linéal ;* 1555, J. Focard [p. 10], au sens de « de façon à être rangé dans une ligne droite » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). D'un point de vue linéal (rare) : *Une perspective linéalement considérée.*

linéament [lineamɑ̃] n. m. (lat. *lineamentum,* ligne, trait de plume, contour, trait du visage, de *linea* [v. LIGNE] ; 1532, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1642, La Mothe Le Vayer). **1.** *Littér.* Ensemble des traits, des lignes élémentaires qui définissent la forme, l'aspect général des êtres, des objets (surtout au plur.) : *Cependant, cette vieille avait conservé de son ancienne beauté quelques linéaments simples et majestueux* (Gautier). *Un visage non plus crispé, mais distendu, comme disjoint, dont les linéaments ne s'accordaient que pour exprimer l'indifférence et la fatigue* (Duhamel). ‖ **2.** *Fig.* Premiers traits, premier état d'un être, d'une chose appelés à se développer : *On entrevoyait les linéaments encore peu distincts d'une révolution possible* (Hugo).

linéamenté, e [lineamɑ̃te] adj. (de *linéament ;* 1918, Proust). *Littér.* Dessiné en ses contours : *La mer* [...] *effilochait sur toute la profonde bordure rocheuse de la baie des triangles empennés d'une immobile écume linéamentée avec la délicatesse d'une plume ou d'un duvet dessinés par Pisanello* (Proust).

linéarité [linearite] n. f. (dér. savant de *linéaire ;* 1932, H. Michaux). Qualité de ce qui est linéaire : *D'ailleurs, c'est ce qu'a voulu faire Mallarmé dans son livre « le Livre », dont on a retrouvé des fragments, et ce qu'il a essayé de faire aussi dans « Un coup de dés », sortir de cette linéarité de langage qui est extrêmement contraignante* (Queneau).

linéature [lineatyr] n. f. (dér. savant du lat. *linea,* ligne [v. LIGNE] ; 1530, Pals-grave, au sens de « proportions d'un animal » ; 1544, Scève, au sens de « traits du visage » ; sens 1, av. 1896, Goncourt ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** *Littér.* Contour linéaire : *La linéature indécise des paupières* (Goncourt). ‖ **2.** En télévision, nombre de lignes contenues dans une image complète.

linéique [lineik] adj. (dér. savant du lat. *linea,* ligne [v. LIGNE] ; 1962, Larousse). Se dit, en physique, d'une grandeur rapportée à l'unité de longueur : *Résistance linéique.*

liner [lajnœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *line,* ligne, lat. *linea* [v. LIGNE] ; 1907, Larousse). Bateau qui fait le service sur une ligne de navigation.

linga(m) [lɛ̃ga] n. m. (mot sanski. de même sens ; 1765, *Encyclopédie*). Symbole phallique du dieu indien Çiva.

linge [lɛ̃ʒ] n. m. (emploi substantivé de l'anc. adj. *linge,* de lin, de toile [XII^e s., Godefroy], lat. *lineus,* de lin, de *linum,* lin [v. LIN] ; V. 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2, 1587, Havard [*linge de maison, linge de table ; linge de cuisine,* 1867, Littré ; *linge d'office,* 1962, Larousse ; *linge de lit,* 1636, Monet, art. *drap ; linge d'hygiène,* 1962, Larousse — *linge,* même sens, 1570, Liébault] ; sens 3, 1798, Acad. [*linge de corps — linge,* même sens, milieu du XIV^e s., et *lainge,* chemise, v. 1250, *Enfances Guillaume ; linge fin,* 1690, Furetière ; *gros linge,* 1677, Miege ; *avoir de beau linge,* 1690. Furetière —... *du* .., XIX^e s. ; *il y a du* (*beau*) *linge,* 1950, *FEW,* V, 357 *b — linge,* « prostituée élégante », 1888, Vil-latte ; *travailler en linge,* v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens 4, 1867, Littré [*linge d'autel,* même sens, 1718, Acad.] ; sens 5, 1721, Trévoux [*blanc comme*

un linge, 1867, Littré]). **1.** Toute espèce de tissu de toile de fil et de fibres diverses dans tous leurs usages : *Il était resté le visage tourné vers les rideaux, suivant sur la transparence du linge le matin pâle* (Zola). *Une de ces infectes tabagies qui sentaient le linge sale* (Sartre). *La chambre était quelconque, une chambre d'hôtel de troisième ordre, à stores graisseux, grand lit de bois, couvre-pieds crocheté, armoire bretonne assez laide ; la porte du fond donnait sur une salle de bains où séchait du linge* (Mallet-Joris). || **2.** *Linge de maison,* draps, nappes, serviettes, torchons. || *Linge de table,* nappes, napperons, serviettes. || *Linge de cuisine, d'office,* tabliers, torchons. || Vx. *Linge de lit,* draps, taies d'oreillers et de traversins. || Vx. *Linge d'hygiène,* peignoirs, serviettes, gants de toilette. || **3.** *Linge de corps,* ou simplem. *linge,* sous-vêtements et pièces détachables de l'habillement (manches, cols, collerettes) : *Une religieuse la servait, figure bouille,* [...] *enveloppée de linges empesés* (Mauriac). *Nelly possédait un tailleur convenable, du linge et des chaussures* (Mac Orlan). || *Linge fin,* linge fait d'un tissu très fin et léger (par opposition à *gros linge*) : *La chambre était, comme ces tableaux du peintre érotique, toute jonchée de vêtements de femme et de linge fin* (France). || Pop. *Avoir du beau linge, avoir du linge,* en parlant d'une femme, avoir une belle toilette. || Arg. *Il y a du beau linge, il y a du linge,* il y a de jolies femmes élégamment vêtues. || Vx. *Travailler en linge,* travailler à des travaux de lingerie : *Elle travaillait en linge, rue Montmartre ; elle a fait des chemises à ton père* (Balzac). || **4.** *Linge sacré,* tissu consacré sur lequel le prêtre dispose l'eucharistie. || **5.** *Fig.* et fam. *Un paquet de linge sale,* personne mal mise ou malpropre. || *Laver son linge sale en famille,* v. LAVER. || *Blanc, pâle comme un linge,* extrêmement pâle : *M. Peirotte, blanc comme un linge, restait silencieux* (Zola).

lingé, e [lɛ̃ʒe] adj. (de *linge ;* 1850, Esnault). *Vx* et *fam.* Pourvu de linge : *Ces deux poupées parisiennes, lingées, chapeautées, bottées par les meilleurs faiseurs* (Bourget).

linger, ère [lɛ̃ʒe, -ɛr] n. (de *linge ;* 1292, *Rôle de la taille de Paris,* écrit *lingier, -giere ; linger, -gère,* avr. 1597, *Édit royal*). Personne qui confectionne, vend du linge : *Des boutiques brillantes de marchandes de modes, de bijoutiers, de confiseurs et de lingers : voilà tout ce qu'on rencontre pendant un quart de lieue* (Nerval). *Il s'était battu pour que la veuve obtînt une pension. Il avait toujours veillé à ce que Marie-Jeanne eût un cadeau le jour de Noël. Plus tard il était intervenu pour qu'elle entrât à l'école professionnelle où elle avait appris le métier de lingère* (R. Vailland).

◆ adj. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Spécialisé dans le commerce du linge : *Marchand linger, marchande lingère.* || **2.** Se dit, dans les communautés religieuses, de celui, de celle qui s'occupe du linge : *Frère linger, sœur lingère.*

◆ **lingère** n. f. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, XXᵉ s. ; sens 3, 1812, Mozin). **1.** Personne chargée du soin et de la distribution du linge dans une grande maison, une école, un hôpital. || **2.** Armoire à linge : *Grand-mère avait eu la passion des grosses armoires paysannes dites lingères* (Mauriac). || **3.** Insecte aptère qu'on trouve souvent dans les armoires.

• REM. Dans le sens de « personne qui travaille dans la lingerie, qui fabrique du linge », on trouve parfois la forme LINGIER (1292 [v. ci-dessus]) : *Goorier parvint à syndiquer toutes les industries du vêtement, les tailleurs, les chapeliers, les bourreliers, les lingiers, les merciers* (Zola).

lingerie [lɛ̃ʒri] n. f. (de *linge ;* août 1485, *Ordonnance royale,* au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1902, Zola ; sens I, 3, 1552, R. Estienne ; sens 1, 4, 1931, Larousse ; sens II, 1, 1893, *Dict. général ;* sens II, 2, 1508, *Comptes du château de Gaillon,* p. 517).

I. 1. Confection, commerce du linge : *Être dans la lingerie pour hommes, pour dames.* || **2.** Les personnes qui travaillent à la fabrication de la lingerie (rare) : *La lingerie portait des robes de laine, lorsque les confections étaient vêtues de soie* (Zola). || **3.** Ensemble des pièces de linge fabriquées ou vendues : *Le rayon de lingerie d'un grand magasin.* || **4.** Pièces constituant les sous-vêtements, et particulièrement les sous-vêtements féminins : *Il avait appris, depuis peu, à ne pas négliger ce surcroît d'aisance et de bonne humeur que confèrent une lingerie fine, un col ajusté, un vêtement de bonne coupe* (Martin du Gard). *Je portais des chemises de toile grossière, par esprit de contradiction, pour ne pas faire comme mes compagnes qui ne rêvaient que dentelles, soieries et jours brodés. Mais j'aurais donné beaucoup pour porter ce jour-là ces lingeries méprisées* (Mallet-Joris).

II. 1. Office consistant à surveiller et à distribuer le linge dans une communauté : *Le service de la lingerie.* || **2.** Pièce où l'on entretient et range le linge dans une communauté ou une maison particulière importante : *Elle* [Mariette] *cousait dans la pièce d'angle transformée en lingerie* (Cocteau).

lingette [lɛ̃ʒɛt] n. f. (de *linge ;* XVᵉ s., Godefroy, au sens de « toile de lin » ; sens actuel, 18 sept. 1664, d'après Littré, 1867). *Vx.* Serge, flanelle de qualité inférieure.

lingot [lɛ̃go] n. m. (anc. provenç. *lingot,* lingot [1403, Pansier], de *lingo, lengo,* langue [lat. *lingua,* langue], par analogie de forme ; fin du XIVᵉ s., au sens 1 [« lingot d'or », 1707, Lesage] ; sens 2, 1721, Trévoux ; sens 3, 1842, Mozin). **1.** Masse de métal ou d'alliage obtenue par coulée dans un moule, ou lingotière, et qui n'a pas encore été mise en œuvre : *Le préfet et le prêtre se rencontraient sans déplaisir* [...] *devant le comptoir chargé de lingots et parmi les vases et les statuettes* (France). || *Spécialem.* Bloc de métal précieux, de forme et de poids déterminés, généralement poinçonné pour en attester les qualités : *Spéculer en achetant des lingots.* || **2.** *Vx.* Morceau de plomb ou de fer cylindrique dont on chargeait les fusils pour chasser les animaux à peau épaisse : *On l'avait retrouvé sous les décombres, la cuisse percée d'un lingot de cuivre* (Flaubert). || **3.** En typographie, pièce de fonte, de plomb ou de bois dur que l'on emploie à l'intérieur ou autour d'une composition pour remplir la forme.

lingotage [lɛ̃gɔtaʒ] n. m. (de *lingoter ;* 1931, Larousse). Opération de fonderie qui consiste dans la coulée du métal en fusion dans des lingotières.

lingoter [lɛ̃gɔte] v. tr. (de *lingot ;* 1931, Larousse). Couler du métal en lingots : *Lingoter de l'argent.*

lingotier [lɛ̃gɔtje] n. m. (de *lingot ;* 1902, Larousse). En termes d'imprimerie, chacun des casiers dans lesquels sont rangés les lingots.

lingotière [lɛ̃gɔtjɛr] n. f. (de *lingot ;* 1606, Crespin). Moule métallique, de forme souvent trapézoïdale, dans lequel on coule le métal en lingots.

lingotiforme [lɛ̃gɔtifɔrm] adj. (de *lingoti-,* élément tiré de *lingot,* et de *forme ;* 1867, Littré). Qui a la forme d'un lingot.

lingual, e, aux [lɛ̃gwal, -o] adj. (dér. savant du lat. *lingua,* langue [v. LANGUE] ; 1735, Heister, au sens 1 [*artère linguale, nerf lingual,* 1867, Littré] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Qui appartient à la langue : *Papilles linguales. Muscle lingual inférieur, supérieur.* || *Artère linguale,* branche collatérale de la carotide inférieure. || *Nerf lingual,* nerf sensitif de la langue. || **2.** Qui est en rapport avec la langue : *Face linguale d'une dent.*

◆ **linguale** adj. et n. f. (1755, *Encyclopédie,* comme adj. ; comme n. f., 1867, Littré). Se dit d'une consonne articulée à l'aide d'un mouvement de la langue.

linguatule [lɛ̃gwatyl] n. f. (dér. savant du lat. *lingua,* langue [V. LANGUE], par comparaison de la forme du ver avec celle d'une langue ; 1808, Boiste). Ver parasite des voies respiratoires de divers vertébrés.

linguatulose [lɛ̃gwatyloz] n. f. (dér. savant de *linguatule ;* 1931, Larousse). Rhinite chronique du chien, provoquée par la présence de linguatules dans les cavités nasales.

1. lingue [lɛ̃g] n. m. (forme probablem. d'origine picarde, altér. de *Langres,* n. d'une ville de la Haute-Marne renommée pour sa coutellerie ; 1596, Pechon de Ruby, écrit *ingre ;* 1612, Pechon de Ruby, écrit *lingre ; lingue,* 1835, Raspail). *Arg.* Couteau : *Je l'ai fini en y entrant mon lingue à grands coups dans le dos* (Carco).

2. lingue [lɛ̃g] n. f. (néerl. *leng,* sorte de morue ; XIIIe s., écrit *lengue ;* XIVe s., *Revue critique* [1870, p. 393], écrit *leynge ; lingue,* 1723, Savary des Bruslons). Nom usuel de la molva, poisson des côtes de la Manche et de l'Atlantique, ressemblant au merlu. (On l'appelle aussi MORUE LONGUE OU GRANDE MORUE BARBUE.)

linguer [lɛ̃ge] v. tr. (de *lingue* 1 ; 1837, Vidocq, écrit *lingrer ; linguer,* 1872, Esnault). *Arg.* Frapper d'un coup de couteau.

linguet [lɛ̃gɛ] n. m. (mot issu de l'agglutination de l'art. défini et de l'anc. terme *hinguet,* linguet [attesté seulement en 1678, Guillet], du moyen néerl. *hengel,* crochet ; 1636, Cleirac, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** En termes de marine, pièce métallique courbée arrêtant le cabestan s'il vient à dévirer. || **2.** Appareil permettant d'empêcher la chaîne de filer quand on vire au cabestan.

lingueter [lɛ̃gte *ou* lɛ̃gəte] v. tr. (var. savante [due à l'influence du lat. *lingua,* langue] de *langueter* [v. ce mot] ; 1867, Littré). [Conj. **4 a.**] En termes de menuiserie, munir la tranche d'une planche d'une languette destinée à s'emboîter dans une rainure correspondante de la planche voisine.

linguette [lɛ̃gɛt] n. f. (var. savante [due à l'influence du lat. *lingua,* langue] de *languette* [v. ce mot] ; 1967, *Science et Vie,* n° 593, p. 103). Médicament absorbé par voie buccale.

linguifère [lɛ̃gɥifɛr] adj. (de *lingui-,* élément tiré du lat. *lingua,* langue, et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1873, Larousse). En termes de zoologie, qui est muni d'une langue ou d'un organe en forme de langue.

linguiforme [lɛ̃gɥifɔrm] adj. (de *lingui-,* élément tiré du lat. *lingua,* langue, et de *forme ;* 1842, Mozin). En forme de langue.

linguiste [lɛ̃gɥist] n. (dér. savant du lat. *lingua,* langue, langage [V. LANGUE] : v. 1660, Chapelain, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Spécialiste de l'étude scientifique d'une ou plusieurs langues, du langage : *Le linguiste, opérant sur les particularités les plus délicates de la langue, est obligé de porter une grande sévérité dans la discussion des sources* (Renan). *Linguiste ou sémanticien, le chic réside à ne connaître que sa langue maternelle* (Aragon). || **2.** Personne qui se consacre à l'étude et à l'enseignement d'une langue étrangère.

linguistique [lɛ̃gɥistik] n. f. (de *linguiste ;* 13 sept. 1833, Ch. Nodier, dans *le Temps* [*linguistique fonctionnelle, structurale, historique,* 1959, Robert ; *linguistique générale,* 1916, F. de Saussure ; *linguistique appliquée,* 1962, *Études de linguistique appliquée*]). Science qui étudie le langage dans ses différents aspects, phonétique, syntaxique, sémantique et social, la structure, le développement, l'évolution, la répartition des langues et leurs rapports entre elles. (V. art. spécial.) || *Linguistique fonctionnelle,* doctrine qui se propose de décrire et de classer les phonèmes et, par extension, les autres éléments linguistiques, selon la fonction qu'ils exercent dans la langue. || *Linguistique structurale,* doctrine qui se donne pour objet de déterminer les structures des langues, les rapports qui lient entre elles les différentes parties d'un système linguistique donné. || *Linguistique historique,* science qui décrit l'évolution des langues, et, par-delà, l'évolution du langage. || *Linguistique générale,* science qui essaie de dégager la synthèse des études poursuivies sur les différentes langues, notamment en édifiant une typologie des langues, et qui se consacre à l'étude générale des conditions de fonctionnement des langues. || *Linguistique appliquée,* étude des applications de l'analyse et de la théorie linguistiques dans différents domaines du savoir et de la communication fondés sur la pratique du langage ; traduction pédagogique des langues étrangères.

◆ adj. (sens 1, 1867, Littré ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1842, Mozin ; sens 4, 4 juin 1969, *Femmes d'aujourd'hui*). **1.** Relatif à la pratique de la langue, du langage : *Fait linguistique. Message linguistique. Sentiment linguistique. Communauté linguistique.* || **2.** Relatif à la langue dans sa transformation : *Des faits sociaux comme les invasions, les grandes voies de communication, les relations commerciales semblent être les causes essentielles des changements linguistiques* (Sartre). || **3.** Relatif à l'étude scientifique des langues, du langage : *Études, recherches linguistiques.* || **4.** Qui a pour objet l'apprentissage d'une langue étrangère : *Séjour linguistique à l'étranger. Vacances linguistiques.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA LINGUISTIQUE

Le terme de *linguistique* désigne communément aujourd'hui la science du langage. Il embrasse l'étude des unités distinctives (V. PHONÉTIQUE. PHONOLOGIE. art. spéciaux) et de leur traduction par l'écriture (v. ALPHABET. ORTHOGRAPHE. art. spéciaux), et celle des unités significatives, qui se répartissent en lexèmes (v. LEXIQUE. art. spécial) et morphèmes (v. GRAMMAIRE. art. spécial). L'étude du style (V. STYLISTIQUE. art. spécial) y a été rattachée au XXe s. La psycholinguistique a étudié les rapports de la langue et de la pensée, la sociolinguistique l'interférence des structures sociales avec la structure de la langue.

La grammaire proprement dite ne constitue donc qu'une partie de la linguistique. Pourtant. le terme de *grammaire* (*grammatica*) recouvrait dans l'Antiquité un domaine très vaste, où l'étude de la prononciation et de l'orthographe voisinait avec l'apprentissage des règles et du vocabulaire, la philosophie du langage et l'explication des textes ; au Moyen Age, la grammaire était l'étude raisonnée du latin. Du XVIIe au XIXe s., la « grammaire générale » devint une logique des langues. Le terme de *linguistique* naquit au XVIIIe s. en Allemagne pour opposer à la grammaire philosophique une étude comparée d'un grand nombre de langues visant à établir leur filiation, seule voie nouvelle paraissant ouverte alors à une science si lourde de passé ; les Français adoptèrent le terme au siècle suivant pendant que les Allemands l'abandonnaient. Mais c'est au XXe s. que la « linguistique générale », répudiant les objectifs historique et paléontologique de la grammaire comparée, devint une théorie universelle de tout ce qui touche à la faculté langagière.

HISTORIQUE

L'histoire de la linguistique commence avec l'écriture de la parole, qui implique une analyse du flux oral en unités.

La plus ancienne langue écrite est le sumérien, dont les premiers pictogrammes remontent à 3500 av. J.-C. ; ceux-ci sont devenus, par stylisations successives, l'écriture *cunéiforme,* qui distingue les signes par la disposition d'entailles faites dans l'argile par un poinçon enfoncé obliquement. Cette écriture servit à noter ensuite l'akkadien (assyro-babylonien), langue des conquérants sémites, et fut adoptée même pour transcrire bien d'autres langues d'origine différente, comme le hittite et le perse.

Le prestige conservé par le sumérien en Mésopotamie rendit nécessaire l'établissement de listes de mots, qui sont la première forme des dictionnaires (2600 av. J.-C.). Les mots consignés sont uniquement des substantifs ; ils sont classés par affinités de sens (objets en cuir, objets en pierre, vases, etc.) ou par rattachement à un même radical.

Les hiéroglyphes de l'Égypte pharaonique présentent le plus grand intérêt pour l'histoire de l'écriture, quoiqu'ils n'aient atteint que partiellement la phonétisation des signes, limitée d'ailleurs aux consonnes. Les monuments égyptiens ne contiennent aucun texte inté-

ressant l'étude de la grammaire ou du vocabulaire.

Les idéogrammes du chinois, remontant à plus de 300 ans avant notre ère, ont encore moins favorisé la réflexion sur les formes linguistiques, puisqu'ils notaient les idées plutôt que les mots. La Chine antique n'a pas laissé de grammaires.

Les Phéniciens ont inventé l'écriture syllabique ou consonantique (V. ALPHABET, art. spécial) ; les documents anciens qui remontent, chez eux. au IIe millénaire av. J.-C. n'éternisent aucune réflexion sur la langue.

De l'écriture phénicienne dérive l'écriture araméenne, de celle-ci l'écriture hébraïque. La spéculation des anciens Hébreux sur la langue n'a laissé que le mythe de l'attribution par Dieu des noms aux choses (Genèse, II. 19-20) et le mythe de la tour de Babel, c'est-à-dire de la différenciation des langues (Genèse, XI. 1-9).

Au contraire, deux civilisations, celles de l'Inde et de la Grèce parallèlement, ont associé à une analyse subtile de la « 2e articulation » une analyse des formes grammaticales qui a connu au moins en Grèce un développement considérable.

I. LES HINDOUS

L'écriture brahmi, attestée seulement depuis le milieu du IIIe s. avant notre ère et qui est la souche de toutes les écritures indiennes, semble emprunter ses formes au modèle sémitique, mais reproduit les sons réels des mots sanskrits, par un système de signes diacritiques corrigeant, quand il y a lieu, le vocalisme implicite [A], fondamental dans cette langue. Cette analyse des sons avait précédé l'écriture : les principes en sont donnés dans une grammaire en 4 000 maximes, dont l'auteur. **Panini,** vivant au ve s. av. J.-C., s'appuyait lui-même sur une longue tradition scientifique orale, nommant 68 de ses prédécesseurs. Outre cette théorie, qui classait les phonèmes d'après leur point et leur mode d'articulation (v. G. Mounin. *Histoire de la linguistique*) comme l'a fait seulement la linguistique occidentale au XIXe s., Panini a laissé une analyse sémantique des mots sanskrits en racine, affixes et désinences, qui n'a été égalée, elle aussi, que 2 000 ans plus tard. L'origine du langage était attribuée au dieu Indra, ou Brhspati, qui donna des noms aux choses. D'autres grammairiens hindous ont discuté si le sens des mots est motivé ou arbitraire. Çà et là, quelques réflexions pénétrantes annoncent la linguistique moderne, mais restent isolées, comme la remarque qu'un mot cité dans une règle et qui n'est pas un terme technique « dénote sa propre forme », ou cette autre remarque qu'un mot est signe « par le fait d'exclure tout ce qui n'est pas lui ». On compte à l'actif de **Patañjali,** commentateur de Panini au début de notre ère, une théorie distinguant des *dhvani,* ou sons du discours, un *sphota* qui serait un substrat phonique, archiphonème ou degré zéro de la racine, matrice abstraite se manifestant seulement dans ses réalisations. Patañjali distinguait quatre parties du discours, selon le « mode d'application » :

— les mots qui s'appliquent à une classe ;

— ceux qui s'appliquent à une qualité ;

— ceux qui s'appliquent à une action ;

— ceux qui s'appliquent au hasard.

On lui doit la désignation de la grammaire par le mot vyakarana, « division », glosé « ensemble des règles par lesquelles les mots sont analysés ».

Cinq siècles plus tard, chez **Bhartrhari,** le sphota est la réalité phrastique essentielle, l'unité de discours, que les « éléments verbaux intermédiaires » permettent d'appréhender : ces éléments, les dhvani, se déroulent comme une action pour former la chaîne orale communicable. Pour Bhartrhari, la phrase est la seule unité de sens, en dehors de laquelle les mots ne signifient rien ; chaque phrase est à la fois nom et verbe, aucun « objet de mot » n'est connu autrement qu'associé à une action, et le verbe non plus ne se suffit pas tant qu'on n'a pas exprimé les choses qui sont les moyens de réalisation de l'action.

Voilà des théories que ne désavoueraient pas nos philosophes modernes de la grammaire. L'obscurité de leur expression laisse à l'interprétation un champ assez libre. On a été jusqu'à y voir (Julia Joyaux, *le Langage, cet inconnu,* 1969) une prémonition de la grammaire transformationnelle (v. GÉNÉRATIVE [*Grammaire*], art. spécial), faisant naître d'une pensée inétendue et indivise une parole linéaire, analytique, ordonnée.

D'autres thèses modernes peuvent être retrouvées dans ces grimoires de la sagesse hindoue, et ces découvertes sont réservées aux chercheurs qui en auront appris la langue. Il est sûr en tout cas que cette sagesse autochtone est restée enfermée dans l'Inde, ignorée des Grecs, et que la pensée occidentale ne lui doit rien jusqu'à l'avènement moderne de la « grammaire comparée ».

II. LES GREC

Les Grecs ont utilisé l'alphabet phénicien en donnant aux lettres une valeur plus abstraite : elles ne dénotèrent plus les syllabes, mais les consonnes initiales de ces syllabes, et certaines des consonnes phéniciennes, n'existant pas en grec, furent affectées à la notation des voyelles (*a, é, ü, i, o*) ; en fin de compte, chaque lettre nota en principe un phonème, consonne ou voyelle. Ces innovations s'étaient faites graduellement dès la fin du second millénaire av. J.-C., et de façon différente dans chaque État grec. Avant le VIIe s., les Ioniens affectèrent une forme de la consonne aspirée Het, qu'ils ne prononçaient pas, à la notation de l'*e* ouvert (*êta*) et créèrent une lettre, l'*oméga,* pour noter parallèlement l'*o* ouvert. En -403, Athènes adopta l'alphabet d'Asie Mineure, en même temps que l'ionien-attique devenait la langue commune (*koinê*) de toute la Grèce.

Sur les théories phonétiques de Platon et d'Aristote, orientées vers l'effet acoustique, alors que les Hindous analysaient d'abord l'articulation (v. Mounin, ouvr. cité, p. 88), il n'y a pas à s'arrêter ici, mais il n'était pas superflu d'évoquer cet effort réussi de décomposition de la parole en unités insécables — nos phonèmes — parce que les anciens Grecs fondaient sur l'atomisme de la langue prononcée un atomisme des significations.

Julia Joyaux montre dans *le Langage, cet inconnu* (v. aussi Brice Parain. *Recherches sur la nature et les fonctions du langage,* 1942) comment les philosophes présocratiques Empédocle, Anaxagore. Leucippe, Démocrite (ve s. av. J.-C.) divisaient la matière « primordiale et infinie » jusqu'en ses plus petites parties, appelées *atomes* (= « insécables ») par le dernier, et que Platon et Aristote nommeront *stoikheia* (= « segments »). L'organisation des mots (*onomata*) recouvrait apparemment l'organisation des choses (*pragmata*), au point que certains philosophes identifiaient celles-ci à ceux-là, au moins par la structure : *stoikheia* désigna aussi bien les lettres (ou phonèmes), éléments des mots, que les corpuscules, éléments des choses (la même polysémie caractérisera à Rome le mot *elementa,* tiré des trois premières lettres, *l, m, n,* d'un alphabet ancien, et qui désignera les particules essentielles des corps). Cette identité structurelle, les uns (Pythagore, Héraclite, plus tard Épicure) l'expliquaient par la nature (*phusei*), les autres (Démocrite, Aristote) par la convention (*thesei*), et cette querelle. que Platon donnait déjà'pour rebattue, se perpétuera dans toute l'Antiquité gréco-romaine, soulevant d'infinies controverses philosophiques. Platon lui-même, dans le *Cratyle,* prend position dans le débat par la bouche de Socrate, admettant en définitive que le rapport des mots aux choses est naturel, mais reconnu et mis en loi par l'homme : un « faiseur de noms » aurait créé tous les mots en harmonie avec le monde des *idées,* qui sont les formes pures des choses.

Partant des lettres (*grammata*), Platon, dans le *Cratyle* et le *Sophiste,* jette les bases d'une grammaire (*grammatikê tekhnê*) où se définissent deux unités

composées de lettres, les noms (*onomata*) et les verbes (*rhêmata*) ; division « logique », parce que fondée sur la conception d'un discours (*logos*) qui associe un prédicat à un sujet ; les adjectifs, confondus en principe avec les noms, étaient tenus pour *rhêmata* quand ils fonctionnaient comme prédicats.

La grammaire ainsi naissante en Grèce était caractérisée par deux traits :

• 1° L'ignorance de la distinction — aujourd'hui banale — entre deux « articulations », dont l'une, celle des phonèmes, n'est pas significative ; d'où le mythe poétique d'une convenance des sons aux choses

• 2° La considération exclusive du signifié logique ou dialectique dans la définition des classes formelles, tenues, comme les racines des mots, pour créations d'un législateur divin ou supérieurement doué.

Le fondement logique du discours, indiqué chez Platon, sera maintenu, mais associé à des considérations morphologiques, chez son disciple Aristote (384-322 av. J.-C.), dont la doctrine grammaticale est exposée dans sa *Rhétorique,* dans sa *Poétique,* dans ses *Catégories* et surtout dans son traité *De l'expression de la pensée* (*Peri Hermêneias*).

D'un tempérament positiviste, Aristote tient la langue pour le résultat d'une convention entre les hommes, et la logique qu'il construit est étroitement liée aux formes de l'expression linguistique (V. CATÉGORIES, art. spécial).

La notion d'une « seconde articulation » non significative apparaît nettement dans sa *Poétique,* où la « lettre » (*stoikheion*) et la « syllabe » (*sullabê*) sont données respectivement comme un son « indivisible » et un son « composé » dépourvus de sens ; il distingue : des voyelles, des « muettes » (consonnes explosives) et des demi-voyelles ; mais il s'attarde peu à cette étude, qu'il abandonne aux techniciens du vers (métriciens et musiciens).

Son domaine de philosophe est l'analyse du discours (*logos*), composé d'unités qui sont la conjonction (*sundesmos*), l'articulation (*arthron*), le nom (*onoma*) et le verbe (*rhêma*). La conjonction et l'articulation ne sont pas significatives par elles-mêmes, elles marquent les liaisons et les divisions de la phrase. Le nom et le verbe sont significatifs, sans qu'aucune de leurs parties le soit, même dans les mots composés où « nous n'employons pas les parties avec leur sens particulier ; par exemple, dans *Théodore, dore* perd sa signification propre ». Le nom ou le verbe signifie (*sêmainei*) isolément, mais n'entre dans le discours qu'en association dans des ensembles qui traduisent des opérations mentales : l'affirmation (*kataphasis*), la négation (*apophasis*), et d'autres modalités, comme la prière, qui ne donnent pas de véritables propositions parce qu'elles n'établissent pas (comme le font les deux premières) qu'un fait est vrai ou faux.

Le nom dénote la substance (*ousia*) avec la qualité (*poion*) ; ainsi, le nom *homme* désigne tel homme en particulier (substance) en même temps que l'espèce et le genre (qualité), tandis que le mot *blanc* dénote la qualité seulement (*Catégories,* ch. V).

Le verbe « connote (*pros-sêmainei*) le temps (*khronon*) ; il est toujours le signe des choses dites d'une autre chose, savoir de choses appartenant à un sujet ou contenues dans un sujet » (*Peri Hermêneias*). L'indication temporelle obligatoirement donnée par le verbe s'ajoute à son contenu notionnel, comme le souligne utilement André Joly dans son *Introduction* à la réédition (1972) de l'*Hermès* de James Harris traduit par Fr. Thurot.

Sous le terme de *ptôsis,* qui signifie « chute », comme sous celui de casus, par lequel le traduiront les Latins, Aristote groupait toutes les flexions telles que les cas proprement dits, le genre et le nombre du nom, les temps et les modes du verbe. À la logique pure s'alliait donc une considération de la structure formelle, qui permet de compter Aristote parmi les grammairiens, contrairement à l'opinion de Steinthal (*Geschichte der Sprachwissenschaft bei den Griechen und Römern,* 1863) et aux condamnations des antimentalistes modernes. Le terme de *ptôsis* impliquait une conception transformationnelle (V. GÉNÉRATIVE [*Grammaire*], art. spécial, Morphophonologie et Morphosyntaxe), le mot variant à partir d'une forme donnée pour canonique (le nominatif, le présent), en fonction des accidents de l'emploi dans le discours.

L'étude formelle fut poursuivie par les stoïciens Zénon le Phénicien. Cléanthe, Chrysippe (IIIe s. av. J.-C.). Ils distinguèrent nettement la forme et le sens, le signifiant (*sêmainon*) et le signifié (*sêmainomenon*), étudièrent les rapports entre la prononciation et l'écriture. Ils reprirent à Aristote ses quatre parties du discours, en modifiant quelque peu leurs définitions

— Les noms, dénotant des qualités, étaient divisés en *noms propres* et *noms communs ;*

— Les verbes redevenaient avant tout les prédicats de Platon, incomplets en l'absence d'un sujet.

Le terme de *ptôsis* voyait son sens restreint à la notion moderne de « cas », et la théorie en était faite, ainsi qu'une théorie des temps verbaux qui distinguait le continu et l'accompli dans le présent et dans le passé.

Quand Alexandrie, au IIIe s. avant notre ère, devint le centre de la culture hellénistique, les grammairiens ne manquèrent pas parmi les philologues et philosophes qui s'y rassemblèrent. On cite Philétas de Cos (vers 330-275 av. J.-C.), Callimaque (vers 310-240 av. J.-C.), Aristarque, commentateur d'Homère, le parangon des critiques (vers 220-143 av. J.-C.), Cratès de Mallos, qui fut, à Rome, au début du second siècle, ambassadeur de l'Égypte... et de la grammaire, Denys de Thrace (vers 170-90 av. J.-C.), célèbre pour avoir écrit un traité de grammaire grecque, d'ailleurs élémentaire. la *Tekhnê grammatikê,* qui sera traduit en arménien, en syriaque, en hébreu, en arabe, et qui léguera aux grammairiens occidentaux un inventaire de huit parties du discours :

> *article, nom, pronom, verbe,*
> *participe, adverbe, préposition,*
> *conjonction.*

Il manquait à la grammaire grecque un traité de syntaxe : Apollonios d'Alexandrie, surnommé *Dyscole* pour son caractère « difficile », le donnera au IIe s. apr. J.-C., en quatre livres « sur la syntaxe des parties du discours » (*Peri suntaxeôs tôn tou logou merôn*) ; cette œuvre, et les écrits de son fils Hérodien qui y sont annexés, ne dévient pas de la tradition philosophique platonicoaristotélico-stoïcienne.

Les grammairiens grecs prétendaient en principe décrire le meilleur usage, celui des « maîtres de diction » pour Aristote. Mais bien avant le souci de codification passait chez eux le goût de rechercher les ressorts du langage et, par là, l'essence psychologique et métaphysique de la pensée.

III. LES ROMAINS

On date de —168 l'ambassade de Cratès. En —167, vainqueur de Persée à Pydna, Paul Émile amena à Rome, avec les enfants du roi vaincu, une troupe de magisters. En —160 y vint comme prisonnier Isocrate le Syrien, grammairien de métier. En —155, trois ambassadeurs philosophes. Carnéade, Critolaos et Diogène, firent conférences et lectures très goûtées. Bien que le sénat, inspiré par Caton le Censeur, eût expulsé à plusieurs reprises les philosophes du territoire de Rome, l'emprise de la culture grecque était irrésistible, et Caton lui-même s'en faisait instruire par un esclave grec. En —102, un esclave grammairien sera vendu pour 700 000 sesterces, le plus haut prix dont Pline l'Ancien, qui rapporte le fait, ait entendu parler. Dans vingt écoles célèbres, et fort coûteuses, fut enseignée la *litteratura* (calque latin du grec *grammatikê*), bientôt appelée concurremment

grammatica (*ars*), et qui retrouvera sa forme étymologique chez Quintilien (*grammatice, es*).

Les Romains allaient eux-mêmes puiser aux sources la sagesse grammaticale ; c'est ainsi que Denys de Thrace, quand il enseignait à Rhodes, eut pour auditeur le Romain Aelius Stilo, qui fut le maître de deux fameux élèves. Cicéron et son ami Varron.

Le premier appartient à l'Histoire ; outre mainte allusion élogieuse à la grammaire, il donna dans le *De oratore* un inventaire des matières contenues sous le terme pluriel de *grammatica* (génitif *-orum*), dont il use : « Étude des poètes, connaissance des récits historiques, compréhension des mots, règles de prononciation ».

Varron (116-27 av. J.-C.) appartient à l'histoire de la grammaire ; il ne reste malheureusement que six livres (V à X) des vingt-cinq que, selon saint Jérôme, il aurait écrits *De lingua latina* et dédiés à Cicéron. Sa contribution fut-elle originale, comme l'estime G. Mounin (ouvr. cité, p. 95) ? On parle beaucoup de sa prise de position dans la controverse de l'*analogie* et de l'*anomalie* qui s'était greffée depuis longtemps sur la querelle de la genèse *phusei* ou *thesei* : Varron fut-il des partisans de l'analogie, qui expliquaient la régularité des formes linguistiques par la création conventionnelle, ou des anomalistes, qui imputaient leur complexité et leur incohérence à une création suprahumaine ? Qu'il ait opté pour l'analogie n'est guère significatif dans un débat aussi confus (cf. J. Collart, *Varron, grammairien latin*).

L'analogie des sens ne lui inspire que des étymologies fantaisistes, rattachant *terra* (la terre) à *tero* (fouler), *sol* (le soleil) à *solus* (seul).

L'analogie des formes lui inspire une morphologie dont on loue le formalisme :

> « Il y a deux sortes de mots. La première est féconde car, par le moyen de la déclinaison, elle produit de nombreuses formes différentes, comme *lego, legi, legam,* etc. La seconde est stérile, les formes ne s'y reproduisent pas ; c'est le cas de *et, iam,* etc. » (VIII, 9).

Le critère des variations détermine quatre parties du discours :

— les noms (avec cas) ;

— les verbes (avec temps) ;

— les participes (avec cas et temps) ;

— les particules (sans cas ni temps).

L'étude des *cas* suit fâcheusement le modèle des grammaires grecques, confondant l'ablatif avec le datif, appelant la marque d'objet *casus accusativus* par une mauvaise interprétation du terme *aitiatikê ptôsis,* employé par Denys de Thrace (qui donnait l'objet pour la « cause » de l'action, non pour l'« accusé » !).

L'étude du verbe distingue les voix et les temps. Le partage de la conjugaison entre les formes d'*infectum* et de *perfectum,* dont on fait gloire à Varron, rejoint la distinction stoïcienne du continu et de l'accompli, mais le point de départ est, ici, moins le sens que la ressemblance formelle qui rapproche *erat* et *erit* de *est, fuerat* et *fuerit de fuit* : « En classant les temps ainsi dans leur ordre, on retrouvera partout l'analogie. »

Le même principe contribue encore à expliquer la tendance **normative** qui lui faisait fonder la latinité (*latinitas*) du discours sur la *natura* (génie de la langue), l'*analogia* (régularités grammaticales), la *consuetudo* (usage) et l'*auctoritas* (caution des bons auteurs).

Les livres de Varron consacrés à la syntaxe ont disparu.

Contemporain de Varron, le poète Lucrèce prit position avec autant de talent que de pertinence dans le vieux débat sur l'origine du langage, qu'il explique par la *nature* et le *besoin* et dont il voit les premières formes dans les cris des animaux.

Il y a moins à dire des siècles suivants, où les écoles de grammaire, si l'on en croit Suétone (*De grammaticis*), dégénérèrent quelque peu.

Au Ier s. de notre ère, Quintilien, dans l'*Institution oratoire,* eut le mérite de corriger l'inventaire des cas en fonction de la langue latine, par la distinction de l'*ablatif* et du *datif,* mais il s'ingéniait moins pertinemment à retrouver en latin le nombre duel qui existait en grec.

On voit ensuite alterner abrégés et compilations, puisant aux mêmes sources. Quelques noms se détachent, comme, au IVe s., celui de Donatius, qui fut le précepteur de saint Jérôme. Son traité *De octo partibus orationis ars minor,* formulé en questions et réponses, servira, plus ou moins remanié, à l'instruction des enfants jusqu'à la fin du Moyen Age ; le premier ouvrage imprimé en France sera un *Donat,* c'est-à-dire une grammaire. Macrobe, au début du siècle suivant, médiocre auteur d'un *Traité sur les différences et les concordances des verbes grecs et latins,* a manqué l'occasion d'être appelé père de la grammaire comparée.

Deux commentaires sur le *De interpretatione,* c'est-à-dire le *Peri Hermêneias,* parurent au VIe s., œuvres d'Ammonius et de Boèce (consul en 510) : c'est à travers eux que le Moyen Age connaîtra Aristote.

Mais le pont entre l'Antiquité et le Moyen Âge semble être constitué au même siècle par les *Institutiones grammaticae* de Priscien, grammairien latin de Constantinople, qui reçut du consul Julien la mission d'adapter au latin les théories des grammairiens grecs.

Priscien n'eut pas de peine à retrouver en latin les mêmes cadres généraux qu'en grec, quitte à dresser des tables de correspondances formelles très détaillées propres à satisfaire ses élèves des deux langues. Il adopta les huit parties du discours de Denys de Thrace, mais en remplaçant, comme Donat, l'article, inconnu en latin, par l'interjection.

La partie syntaxique de son œuvre consiste dans les livres XVII et XVIII, appelés au Moyen Age *Priscianus minor.* La syntaxe y est définie « un arrangement de mots (*ordinatio dictionum*) visant l'obtention d'une oraison parfaite ». On dénonce ordinairement dans cette notion d'*oratio perfecta* (« discours qui se suffit à lui-même », d'après la formule d'Apollonios : *ho kata suntaxin autotelês logos*) le schème logique du jugement correct, mais il suffit de songer aux mécanistes américains et à leur critère intuitif de la **phrase licite** pour voir dans Priscien un précurseur du mécanisme (V. DISTRIBUTION, art. spécial). La notion de transitivité est fondée sur cette intuition comme de nos jours : elle s'applique aux verbes qui ont besoin qu'on leur adjoigne des cas obliques pour la perfection du sens (*egent obliquorum casuum adiunctione ad perfectionem sensus*).

Il se rapproche également des distributionalistes par la corrélation qu'il établit entre syntaxe et morphologie, en annexant à celle-ci les morphèmes de position. Sa distinction des modes est ultradistributionaliste, sacrifiant le critère formel interne aux critères externes :

— L'impératif est employé seul

— L'optatif est précédé d'un adverbe, généralement *utinam ;*

— Le subjonctif est précédé d'une conjonction.

On doit ainsi classer une seule et même forme, amet, soit dans l'impératif, soit dans l'optatif, mode grec qu'il fallait retrouver en latin, soit dans le subjonctif.

Distributionnel est aussi le critère d'identification du nom, fût-il indéclinable, par l'antéposition possible d'un mot comme *hic* ou, en grec, *ho* (nous empruntons ces exemples, et ceux qui suivent, à la thèse de Jean-Claude Chevalier, *la Notion de complément chez les grammairiens,* 1968).

Les notions de forme et de fonction sont nettement séparées : « Une signification différente fait passer les mêmes formes dans une autre partie du discours » :

> *Non voces magis valent in partitione dictionum quam earum significationes* [Les formes n'ont pas plus

d'importance dans le classement des mots que leurs valeurs d'emploi].

Mais Priscien annonce aussi — avec la même avance — la linguistique transformationnelle en enseignant l'équivalence d'*Anchisiades* avec *Anchisae filius,* de *divinitus* avec *ex diis,* de *fortior* avec *magis fortis,* en définissant l'accusatif par la possibilité de passer au nominatif dans la construction passive correspondante, et en paraphrasant (*interpretans*) le groupe Hector *filius Priami* (Hector fils de Priam) par *Hectorem filium Priamus possidet* (Priam a Hector pour fils).

Concluons avec J.-C. Chevalier : « On comprend le prestige qu'a pu avoir Priscien pendant des siècles. » Non seulement il avait rempli sa mission en donnant du latin une description très complète, mais il offrait aux grammairiens futurs de tels sujets de méditation que le commentaire de Priscien fut, pendant tout le Moyen Âge, un thème d'enseignement et de débats à l'université. Il avait porté à son apogée une évolution de la grammaire vers les méthodes formelles, conformes au réalisme du génie latin.

IV. LE MOYEN ÂGE

François Thurot, retraçant l'histoire de la grammaire dans le *Discours préliminaire* à sa traduction de l'*Hermès* de James Harris (1796, v. plus loin), résume la période suivante en des termes sans complaisance : « Pendant environ sept ou huit cents ans, les ténèbres les plus épaisses couvrirent la face de l'Europe. »

L'histoire de la grammaire doit plus, sur ce point, à son neveu Charles Thurot, qui consacra aux grammairiens du Moyen Âge deux thèses en 1850 et un ouvrage de documentation et de synthèse, *Notices et extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen Age* (1868).

L'enseignement de Donat et de Priscien, continué par Cassiodore, Isidore de Séville, Virgilius Maro (VIIe s.), fut repris et commenté de siècle en siècle par des grammairiens dont le nom nous est parvenu, comme Remi d'Auxerre (Xe s.), Hugues de Saint-Victor, Pierre Hélie (XIIe s.), parmi des centaines d'autres plus obscurs, souvent simples étudiants en théologie à qui était confié le cours de grammaire. Le plus célèbre fut Alexandre de Villedieu, dont le *Doctrinal* (*Doctrinale puerorum,* 1200), résumant en 476 vers latins la syntaxe de Priscien, fournit texte de leçons et prétexte à commentaires jusqu'au XVIe s. à travers des centaines de rééditions.

Les ouvrages théoriques, écrits en latin ou, beaucoup plus rarement, en français, avaient pour objet exclusif la langue latine, considérée comme plus pure que les langues « vulgaires » et plus apte à servir aux analyses dans toute l'Europe ; on usait même du mot *grammaire* pour désigner la langue latine. Tout en professant qu'il existe autant de grammaires que de langues, Pierre Hélie n'étudiait que la latine. L'universalité du latin semblait témoigner de l'universalité des formes de la pensée, et Roger Bacon, le « Docteur admirable », écrivait que « la grammaire est substantiellement la même dans toutes les langues, bien qu'elle y subisse des variations accidentelles » ; la grammaire latine était, dès le XIIIe s., ce qu'on appellera la « grammaire générale ».

Affronté au problème logique d'un nom et d'un verbe exprimant le même phénomène, le philosophe qu'était Abélard estima que le verbe ne diffère pas du nom par l'indication du temps, mais par la manière de l'indiquer (in *modo significandi*), empruntant probablement à Boèce cette expression qui devait inspirer aux grammairiens des centaines d'ouvrages *De modis significandi,* dont le succès ne se tarira qu'à la Renaissance. Voici la théorie, inspirée de Boèce, dans la forme que lui donnait au XIIIe s. Michel de Marbais (cf. Ch. Thurot, ouvr. cité) :

> « Les deux groupes de sons (*voces*) qui forment *dolor, doleo,* signifient la même chose (*res*), mais avec des manières d'être (*modi essendi*) ou propriétés (*proprietates*) différentes. Dolor la signifie en tant que permanente (*per modum permanentis*), *doleo* en tant que s'écoulant (*per modum fluxus*). La permanence et l'écoulement sont des propriétés différentes de la chose que signifient *dolor* et *doleo.* L'intelligence, en saisissant la chose, donne aux groupes de sons *dolor, doleo,* leur signification (*ratio significandi*) ; et par là ils deviennent mots (*dictiones*). En saisissant les manières d'être ou propriétés de la chose, l'intelligence donne aux mots leur consignification (*ratio consignificandi*) ou manière de signifier (*modus significandi*) ; et par là ils deviennent des parties du discours (*partes orationis,* ou *partes*). »

Cette théorie soulevait nécessairement le problème métaphysique de la réalité de l'image du monde dont le langage est un miroir (*speculum*). Les « modistes » (*modistae*) avaient à choisir entre la thèse des *réalistes* (Duns Scot, fin du XIIIe s., appuyé sur Platon et saint Augustin), croyant à l'existence réelle des idées dont les choses ne sont que manifestations, et celle des *nominalistes* (Roscelin au XIe s., Abélard au XIIe s., saint Thomas d'Aquin au XIIIe s., Guillaume d'Occam au XIVe s.), tenant que le réel existe seulement dans le particulier, et que le général est une convention attachée aux mots ; le nominalisme procède d'Aristote, des stoïciens, du cynique Antisthène, qui disait contre Platon : « Je vois bien le cheval, je ne vois pas la chevalité. »

Pendant que la *grammatica speculativa* faisait ainsi tourner la roue des controverses métaphysiques et théologiques, quelques descriptions des langues « vulgaires » voyaient le jour à des fins pratiques, comme les travaux de Ramon Llull (XIIIe s.) pour l'évangélisation des Arabes, ou l'analyse de quatorze dialectes italiens par Dante (*De vulgari eloquentia,* 1308) ; cet examen, entrepris par le poète dans l'espoir, d'ailleurs déçu, d'y découvrir un italien vulgaire digne des écrivains modernes, est l'occasion d'affirmer, en référence à des « docteurs » qui ne sont pas nommés, la parenté (*convenientia*) des idiomes d'*oïl,*. d'*oc* et de *si.*

Les premières descriptions de la langue française furent entreprises en Angleterre, où les rois et la féodalité normande parlaient français depuis 1066. Notre langue y devint la langue officielle, celle des lois, des juges, de l'Église, de l'enseignement ; un maître anglais, auteur d'un manuel de conversation, l'appelait « la plus bel et la plus gracious language et plus noble parler, apres latin d'escole, qui soit au monde ». Mais ce noble parler, altéré par le substrat anglo-saxon et le superstrat des immigrants français du Nord, était devenu un langage composite. Le besoin d'apprendre le français ou d'épurer cet anglo-normand fil naître les premiers travaux sur notre langue. L'un d'eux, sans doute le plus ancien connu (XIIIe s.), est mentionné au second tome de ce dictionnaire (v. CONJUGAISON. art. spécial). Des rudiments de grammaire et des modèles de conversation furent donnés aux XIVe et XVe s. dans des guides appelés *Manières de langage.* En voici un extrait de la fin du XIIIe s. cité par F. Brunot (*Histoire de la langue française.* tome I. p. 393) :

> *A mydy vous parlerez en ceste maniere : « Mon signour. Dieux vous donne bonjour et bonnes heures ! »* [...] *A pietaille vous direz ainsi : « Dieux vous gart ! ».*

Celui qui mérite le mieux d'être appelé « grammaire » est le *Donait francois* de Jean Barton (vers 1400), dont une phrase donnera le ton général :

> *Il fault prendre garde que vous ne mettez pas un meuf* [= mode] *ne un temps pour un aultre, si corne font les ydios, disans ainsi Je prie a Dieu que je ay bonne aventure ; qar ils diroient la que je aye bonne aventure. et non pas que je ay, pour ce que je ay est*

le present du indicatif et je aye est le future de l'optatif.

La langue enseignée est un français courant, comme celui des *Dialogues in French and English de Caxton* (1483) *et du Little Treatise de Wynkyn* de Worde (1503). dédiés aux marchands « afin qu'ils puissent faire leur marchandise en France ». Malgré l'identité du titre et des cadres, il y a un fossé entre les ouvrages théoriques publiés en France sur la langue latine, et ces recueils de formes et de phrases qui sont les premières descriptions du français.

V. LE XVIᴱ SIÈCLE

L'Esclaircissement de la langue francoyse, de Palsgrave (1530), appartient à la série des manuels écrits pour l'instruction des aristocrates anglais : l'auteur, « natif de Londres et gradué de Paris », était précepteur de la princesse royale d'Angleterre. Mais on s'accorde à le distinguer pour la nouveauté de sa méthode, fondée sur une observation analytique des faits que J.-C. Chevalier s'est plu à comparer à l'approche des structuralistes bloomfieldiens (v. DISTRIBUTION, art. spécial).

On peut expliquer son originalité par le besoin d'efficacité dans sa tâche de pédagogue, qui lui fait choisir pour référence de la description non plus les cadres latins des *donats* ou du *Doctrinal,* mais ceux de l'anglais parlé par son élève. Il abandonne pour l'étude du nom les paradigmes de la déclinaison latine, qui compliqueront et fausseront les grammaires françaises jusqu'au XIXᵉ s. Il multiplie les « clés », recettes de caractère surtout formel donnant accès à la « citadelle », selon une métaphore pédagogique de l'époque. Il définit l'usage par des règles contextuelles, comme la suivante, que F. Brunot, bien à tort, suspectera parce qu'« on ne la trouve chez aucun autre grammairien » (*H.L.F.,* II, p. 283).

> « *grant in his masculyne termynation in bothe his nombres may be joyned before substantyves of the femynine gender, as une grant pitie, en grans lamentacions ; but after suche substantyves they* [les Français] *use alway grande, as la risee fust grande : les matieres sont grandes : Titea la grande.* »

Le besoin d'efficacité l'entraîne aussi à dresser de longues listes de mots présentant telle particularité de forme ou d'emploi, méthode taxinomique qui intègre à la grammaire la lexicographie.

L'Esclaircissement n'eut aucun retentissement sur l'évolution des doctrines et des méthodes en France, où la grammaire suivit le grand mouvement de rénovation, aux racines complexes et largement européennes, qu'on appelle l'humanisme. Les tendances générales, les apports individuels dans son domaine ont été analysés avec beaucoup de science et de finesse par J.-C. Chevalier. Nous nous limiterons ici au rappel des plus grands noms.

En 1531 paraissait l'ouvrage d'un médecin picard, anatomiste réputé, Jacques Dubois (dit Sylvius) : *In linguam gallicam Isagôgè, una cum eiusdem Grammatica Latino-gallica, ex Hebraeis, Graecis, et Latinis authoribus.* La première partie (« Introduction ») est phonétique (v. ACCENTS. art. spécial) et étymologique. La seconde veut être une grammaire, un Donat français, tout comme la *Grammatica castellana* (1492), d'Antonio de Nébrija, avait été le Donat espagnol. Mais c'est en fait une grammaire latine avec exemples français, et références au grec et à l'hébreu. Le latin est donné comme un canon, souvent mieux parlé dans les provinces qu'à Paris : ayant à choisir entre *moi* et l'équivalent picard *mi,* Sylvius choisit *mi,* plus proche du latin *me ;* à *estoile,* il préfère le normand *estelle,* à cause de *stella ;* à *en,* la forme *end* de Touraine, qui rappelle *inde.* Les paradigmes de la déclinaison latine étant conservés, mais fondés sur les variations de l'article introducteur, le faux problème que l'auteur se donne à résoudre est de choisir entre les prépositions *a, de, par, en, vers, sur* pour caractériser l'ablatif. Ce maintien de la variation casuelle était nécessaire pour conserver l'équilibre aristotélicien entre le nom et le verbe, espèces dont la perfection impliquait variabilité. Les « accidents » du verbe étaient d'ailleurs parallèles aux accidents du nom ; ainsi, le verbe, comme le nom, a trois genres : mâle (= actif), femelle (= passif) et neutre (ni l'un ni l'autre). Le recours fréquent au grec et à l'hébreu suppose un fonds d'universaux linguistiques, mais l'origine latine du français est affirmée. Au total. Sylvius a regardé le français à travers plusieurs paires de lunettes antiques.

Un autre médecin, italien de naissance et de formation, mais installé à Agen depuis 1525. Jules-César Scaliger, publia en 1540 un traité *De causis linguae latinae,* dont la grammaire en général bénéficiera quoiqu'il ne concerne que le latin. Il annonce Descartes par sa défiance à l'égard de toute autorité, même antique, et le sentiment d'une vérité unique accessible par l'observation de l'usage (*usus*) et la réflexion sur les principes qui le justifient (*ratio*) ; la grammaire n'est d'ailleurs qu'une voie dans la connaissance des universaux. Scaliger rejette les dénominations traditionnelles des cas, parce qu'elles ne s'appliquent qu'à des emplois particuliers : appeler « datif », (de *dare,* « donner ») le cas de *tibi* dans *Aufero tibi librum,* « Je t'enlève un livre », n'est pas raisonnable : il vaudrait mieux désigner les cas par des numéros (*primus, secundus, tertius..*) ; voilà formulée nettement la distinction de la forme grammaticale et de ses valeurs (les significations). Cette forme grammaticale peut n'être pas marquée : les formes *rosa, cornu* expriment plusieurs cas, *frugi* est invariable ; mais le cas transcende les particularités formelles, et se définit dans le cadre de la phrase. Celle-ci est une organisation qui repose sur cinq relations fondamentales, car « dans toute action, il y a ce qui fait, ce qui est fait, ce qui reçoit la chose faite, la privation et la fin dont elle est cause » ; exemple :

> *Faber cudit ferrum Caesari ex catena.*

Le « forgeron » est l'agent, « battre » est ce qu'il fait, le « fer » reçoit l'action, il est tiré de la « chaîne » et destiné à « César ». Peu conscient de retomber par là dans le filet des valeurs d'emploi, Scaliger s'efforce de rapporter à ce schéma toutes les phrases, en recourant à la paraphrase et à l'ellipse. En somme, c'est à bon droit qu'il pouvait écrire : « J'apporte un livre très nouveau » ; les principes étaient pleins d'avenir, mais il péchait par l'application.

E. Stengel a donné en 1890 un très riche répertoire des grammairiens français jusqu'à la fin du XVIIIᵉ s. Les plus importants ont été campés et jugés par F. Brunot dans l'*Histoire de la langue française,* et l'on peut citer, pour la seconde moitié du XVIᵉ s., Pillot (*Gallicae linguae institutio,* 1550), Robert Estienne (*Traicté de la grammaire françoise,* 1557), Jean Garnier (*Institutio gallicae linguae,* 1558), Antoine Cauchie (*Grammatica gallica,* 1570), Henri Estienne (*Hypomneses de gallica lingua,* 1582). On retiendra seulement ici les deux plus grands : Meigret et Ramus.

Louis Meigret, connu pour son audacieuse réforme de l'orthographe (v. ce mot, art. spécial), publia en 1550 le *Tretté de la grammere francoeze,* en opposition directe — quoique non déclarée — avec l'ouvrage de Sylvius. En pleine Renaissance, la langue française, imposée aux tribunaux depuis 1539, se voit prisée à l'égal du latin, « défendue et illustrée » par Du Bellay en 1549, émancipée et anoblie. Les grammairiens pourront se référer à l'usage français présent, et non plus au nombre d'or des langues mortes.

Palsgrave prenait pour norme l'usage de Paris et de la région entre Seine et Loire. Pour Meigret, l'usage de Paris est trop mêlé ; il faut écarter les parlers populaires. et ceux des paysans ; la langue des poètes est souvent artificielle ; en définitive, le meilleur témoin du bon usage est le « courtisan ». C'est, avec un siècle d'avance, l'opinion de Vaugelas.

Meigret ne connaît d'autre variation du nom qu'en genre et en nombre :

> *Ao regard de' Cazes, la Lange Francoeze ne le' conoet point : par ce qe le' nom Francoes ne chanjet point leur fin. Parquoe a l'imitaçion des Hebrieus il' leur ajouter de' Prepozicions, selon qe la proprieté du Verbe qi le gouverne le reqiert, a caoze de la sinificaçion pour rendre le sens perfet.*

Petrus, Petri. Petro, etc., sont donc remplacés par *Pierre, de Pierre, à Pierre, pour Pierre ;* cette substitution n'implique nullement une partition casuelle : elle est imposée par la tradition des grammaires latines ou latinisantes, qui annexaient la syntaxe à l'étude morphologique du nom (cas) et du verbe (voix) ; la partie syntaxe des grammaires « complètes » s'était donc toujours trouvée réduite — et devait le rester longtemps encore — à la portion congrue.

La morphologie de Meigret est très sûre ; on y remarque des intuitions tout à fait nouvelles, dont la plus notoire est celle de l'ordre de procès et de son incidence sur les valeurs de la périphrase passive (v. ASPECT, art. spécial). Sa description vaut non seulement par la finesse, mais par la précision des faits consignés. Il est, selon Livet et Brunot, le « fondateur de la grammaire française » .

Selon J.-Cl. Chevalier, ces justes intuitions et ces ébauches pertinentes sont gâtées par un grand désordre ; on attendait encore « l'esprit droit et rigoureux » qui construirait « la cité harmonieuse ».

Serait-ce Pierre la Ramée, avec sa *Dialectique* (1555), ses *Scholae grammaticae* (1559), *sa Gramère* (1562) revue et corrigée en 1572 ? Ramus construit sa doctrine en fonction de la raison universelle (la logique) et de l'« induction singulière » (l'usage). Son corpus est largement défini :

> *Lescolle de ceste doctrine n'est point es auditoires des professeurs Hebreus. Grecs et Latins en Universite de Paris comme pensent ces beaux etymologiseurs, elle est au Louvre, au Palais, aux Halles, en Greve, a la place Maubert* (1572).

Comme Arnauld un siècle plus tard, il lie l'étude de la grammaire à celle de la logique :

> *Les parties de la Dialectique sont deux, Invention et Jugement. La premiere declaire les parties separees dont toute sentence est composee. La deuzieme montre les manieres et especes de les disposer, tout ainsi la premiere partie de Grammaire enseigne les parties d'oraison et la Syntaxe en decrit la construction* (Dialectique).

La syntaxe reçoit donc en principe (mais nullement en fait) dans sa grammaire une place égale à la morphologie — qu'il appelle « étymologie » selon l'usage médiéval. La méthode descriptive est formaliste, définissant les fonctions de base de la phrase par la place et la construction, compte non tenu du sens :

suppost [= sujet] : devant le verbe, pas de préposition ;

régime après le verbe actif : derrière le verbe sans préposition ;

régime après le nom : de suivi du nom ;

régime après le verbe à la forme passive : de suivi du nom.

Or cette démarche, achoppant à toutes les exceptions et variations complémentaires, conduit à des difficultés et à des apories que les formalistes modernes ont voulu résoudre par le transformationalisme (v. GÉNÉRATIVE [*Grammaire*], art. spécial). Constatant que Ramus en a fait l'expérience à ses dépens, J.-Cl. Chevalier estime qu'une grande admiration ne lui en est pas moins due, pour avoir fait les premiers pas. F. Brunot, dénonçant très sévèrement les faiblesses de ses classements et définitions, juge que sa grammaire « intéresse moins l'histoire de la langue que l'histoire de la grammaire elle-même, par l'effort que l'auteur a fait pour sortir des vieux cadres et des théories où l'art de Priscien et de Donat semblait s'être immobilisé ».

C'est chez l'Espagnol Sanchez de las Brozas (Sanctius : *Minerva, seu de causis linguae latinae,* 1587) que la solution transformationnelle apparaît au XVIe s., principalement cherchée dans le recours à la notion d'**ellipse** (v. ce mot, art. spécial). Comme l'« effacement » pour les génératistes modernes, l'ellipse permet à Sanctius de retrouver sous des formes variées une forme unique : par exemple, les verbes intransitifs sont assimilés aux verbes transitifs par la restitution d'un objet à l'accusatif : curro (*cursum*), impliqué par la construction passive impersonnelle : *Curritur* (= « on court » de **Cursus curritur*).

Ce siècle se devait d'ouvrir la voie à l'étude comparative des langues.

Dès 1533, Ch. de Bouelles montrait que l'italien, l'espagnol et le français étaient nés par une « corruption » du latin (les différences tenant aux différences du peuplement germanique). En 1576, Henri Estienne précisait l'origine populaire du français, très proche du latin de Plaute. En 1581, Claude Fauchet parlait du « Romand » primitif ; en 1583, Bourgoing donnait les langues française, italienne et espagnole pour « trois sœurs d'une mere latine, grand-mere grecque, antique mere hebraïque ». On lira avec fruit sur ce sujet la conférence faite en 1950 par R.- L. Wagner à l'Institut de linguistique de l'Université de Paris (*Contribution à la préhistoire du romanisme*), et l'on en retiendra ce jugement, applicable d'ailleurs à toute l'intense activité grammaticale et linguistique de ce siècle : il faut résister à la tentation d'y déceler des précurseurs de tous les mouvements modernes, car si certains paraissent avoir atteint ce que nous tenons aujourd'hui pour une vérité, il faut nous garder d'isoler cette pierre rare en la montant en épingle, le contexte étant toujours très lacunaire, voire contradictoire.

La science des langues étendait son champ. De 1502 date le dictionnaire polyglotte du moine italien Ambroise Calepin, dont le nom fut longtemps symbole de « lexique », comme celui de Donat symbole de « grammaire ». En 1538 paraissait un *Alphabetum* de Guillaume Postel transcrivant le *Pater noster* en 12 langues. Conrad Gessner, à Zurich, fil mieux en 1555 : son *Mithridates* présentait, dans un dépliant, 22 versions du *Pater noster* (le célèbre roi du Pont parlait couramment 22 langues). En 1592, Jérôme Megister donnait des textes en 40 langues, qu'il portait à 50 l'année suivante, et à quelque 400 (y compris des dialectes américains) dans son *Thesaurus polyglottus* en 1603 (v. M. Leroy, *les Grands Courants de la linguistique moderne*). La tradition des Mithridates se maintiendra jusqu'au XIXe s. La comparaison des langues ne dépassait guère cette juxtaposition, toutes les tentatives étant faussées à la base par la croyance à la priorité génétique de l'hébreu, postulat théologique cautionné par saint Jérôme et Isidore de Séville. Cependant, Joseph-Juste Scaliger (dixième fils de Jules-César), dans sa *Diatriba de Europaeorum linguis,* établissait avec clairvoyance la parenté des langues d'Europe, distinguant quatre « langues-souches » d'après la forme du nom de Dieu : langues slaves (*Boge*), germaniques (*Godt*), romanes (*Deus*) et grecque (*Theos*).

VI. LE XVIIE SIÈCLE

Deux tendances partagent les grammairiens du XVIIe s. : les uns s'évertuent à définir le bon usage et à corriger les écarts des écrivains ; les autres cherchent les ressorts de la pensée dans son expression linguistique.

La tendance **normative** est représentée au début du siècle par Malherbe, dont la doctrine, exprimée avec morgue dans des conversations de salon, nous est connue par ses notes manuscrites en marge d'une édition des œuvres de Desportes (ces

notes ont fait en 1891 l'objet de la thèse de F. Brunot : *la Doctrine de Malherbe d'après son Commentaire sur Desportes*). Ses prédécesseurs — particulièrement la Pléiade — avaient prôné l'enrichissement du français par toutes voies ; Malherbe prôna l'épuration, et ses formules de légiste et de censeur (« Règle infaillible », « Faute sans réplique ») sont proverbiales. On cite aussi ses boutades, comme celle par laquelle il reconnaissait pour ses maîtres en matière de langage « les crocheteurs du Port-au-Foin », voulant signifier que la langue des écrivains'devait être compréhensible même pour le peuple — mais il rejetait sans appel les expressions « plébées ». Brunot a joliment conté sa croisade, et les contre-offensives de Mathurin Régnier et de M^lle^ de Gournay (*H.L.F.*, tome III).

De véritables grammaires continuent à paraître, et celle de Maupas, en 1607, malgré le titre *Grammaire et syntaxe françoise*, est une morphologie sans syntaxe, clairement organisée, inaugurant une forme que perpétueront les manuels scolaires. Anthoine Oudin (*Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, 1632) reprit « le meilleur » de Maupas, en le corrigeant dans le nouvel esprit puriste.

L'Académie française, fondée par Richelieu en 1634, reçut pour principale mission « de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». Une grammaire naîtra de ses travaux, mais seulement trois siècles plus tard (1932) ; son activité de « régulatrice de la langue » s'exerça au XVII^e^ s. par des remarques, des doutes, des commentaires sur les ouvrages du temps.

Un de ses membres, Claude Favre, seigneur de Vaugelas, acquit pourtant, en dehors de son sein, un grand renom de grammairien. Son ouvrage *Remarques sur la langue françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire* (1647) n'est pas une grammaire construite. mais un recueil d'observations sur des litiges de détail. Sa norme est rapportée à « la plus saine partie de la Cour » et à « la plus saine partie des auteurs du temps ». Gentilhomme savoyard venu tôt à la cour, il jugea — non le premier — que nulle part mieux que là ne se forgeait alors l'unité linguistique du royaume.

Le ton tranchant de ses jugements (« Très mal dit », « Insupportable », « Ne vaut rien ») égalait celui de Malherbe. Ses sentences n'étaient pourtant pas d'un moraliste : Vaugelas avait conscience du rôle de « simple tesmoin » qui doit être celui du grammairien, ne connaissant « qu'un maistre des langues, qui en est le roy et le tyran, c'est l'Usage », lequel « fait beaucoup de choses par raison, beaucoup sans raison, et beaucoup contre raison ». (V. ÉPITHÈTE, art. spécial, la citation d'une remarque concernant le tour *Il y en eut cent* [*de*] *tués*.)

Aux antipodes de ce descriptivisme se situe le rationalisme des successeurs de Scaliger, de Ramus et de Sanctius. On a dit à l'article ELLIPSE quel fut le rôle de Gaspard Schopp (Scioppius, *Grammatica philosophica*, 1628) dans la voie de l'explication des anomalies et de la réduction des phrases au minimum de schèmes. La publication à Paris, en 1632, d'une traduction française de l'ouvrage de François Bacon *De dignitate* et *augmentis scientiarum* apporta une caution de poids au rationalisme grammatical : « les mots sont les pas de la Raison ». Coup sur coup parurent, de Vossiusn, à Amsterdam, *De arte grammatica libri septem* (1635), de Tommaso Campanella *Philosophiae rationalis pars prima continens grammaticalium libros tres* (1638). Autant de sources à mettre en balance avec le *Discours de la méthode* (1637) pour expliquer. la publication par Arnauld et Lancelot, en 1660, de la *Grammaire générale et raisonnée*.

Roland Donzé, dans une étude historique et exégétique de cet ouvrage (1967), a pertinemment distingué la part de Lancelot et celle d'Arnauld dans sa composition. Le premier, « auteur de *Méthodes* de latin (1644). de grec (1655), d'italien et d'espagnol (1660), connaissait fort bien une tradition grammaticale plusieurs fois séculaire » ; la troisième édition (1656) de sa *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue latine* rend pour la première fois hommage à Sanctius, Scioppius et Vossius, auxquels il prétend devoir toutes ses idées. Arnauld sera l'auteur, avec Nicole, de *la Logique, ou l'Art de penser* (1662), où il prodiguera les éloges à Descartes et appliquera les règles de sa méthode, sans en tirer les mêmes conséquences. Cette influence se remarque-t-elle dans la *Grammaire ?* En fait, on n'y observe pas la démarche analytique qui construit un système pièce par pièce à partir du connu intuitif ou expérimental. La méthode est synthétique et part de la conception platonicienne d'une *proposition* enfermant nécessairement deux termes, le sujet et le prédicat. Celui-ci est essentiellement, pour nos auteurs, un *attribut*, introduit par un verbe « dont le principal usage est de signifier l'affirmation », fonction assumée à l'état pur par le verbe *être* dans une phrase comme *La terre est ronde.* Les propositions non conformes à ce modèle y sont ramenées par des paraphrases : « C'est la même chose de dire *Pierre vit*, que de dire *Pierre est vivant* » : *Sum homo* signifie *Ego sum homo.*

La première partie traite en 12 pages des sons et de l'écriture ; la seconde partie en 87 pages « des principes et des raisons (cf. *De causis*) sur lesquelles sont appuyées les diverses formes de la signification des mots » ; le chapitre premier expose « que la connaissance de ce qui se passe dans notre esprit est nécessaire pour comprendre les fondements de la Grammaire, et que c'est de là que dépend la diversité des mots qui composent le discours ». Les opérations de l'esprit (*concevoir, juger, raisonner*) sont universelles, et les langues ne se distinguent que par leurs différentes façons d'exprimer (analytiquement ou synthétiquement) les éléments de cette logique. Une telle doctrine préfigure, on le voit, la distinction transformationaliste d'une « structure profonde » et d'une « structure superficielle », si bien que N. Chomsky (v. GÉNÉRATIVE [*Grammaire*], art. spécial) a très expressément revendiqué le patronage d'Arnauld et Lancelot ; mais on conteste la qualification de « cartésienne » qu'il applique à cette linguistique dont les sources humanistes, médiévales et antiques sont trop évidentes.

L'implication de la logique dans la grammaire était telle chez Arnauld que son traité de *Logique*, publié deux ans plus tard, peut passer pour une analyse encore plus systématique et, par endroits, plus détaillée de l'expression linguistique.

Les Solitaires de Port-Royal n'eurent pas d'imitateurs au XVII^e^ s. Comme l'a bien vu F. Brunot, ce siècle reste le règne de l'Usage, dont les grammairiens — très nombreux — se font les interprètes. Les plus connus sont : Scipion Dupleix (*Liberté de la langue françoise dans sa pureté*, 1651), qui, seul censeur du purisme de Vaugelas, reprend paradoxalement celui-ci pour ses fautes de langage ; Du Tertre, qui fil en 1650 un recueil alphabétique des remarques de Vaugelas ; Irson, qui l'introduisit en 1656 dans l'enseignement scolaire ; le P. Chifflet, qui en transporta tout ce qu'il trouvait de plus beau dans son *Essay d'une parfaite grammaire* (1659) ; Ménage (*Observations sur la langue françoise*, 1672. 1676) ; le P. Bouhours (*Entretiens d'Ariste et d'Eu-gène*, 1671 ; *Doutes sur la langue françoise proposés à Messieurs de l'Academie françoise par un gentilhomme de province*, 1674 ; *Remarques sur les remarques de Vaugelas*, 1681) ; François d'Aisy (*le Genie de la langue françoise*. 1685) ; Thomas Corneille (*Remarques sur la langue françoise de M. de Vaugelas. ...avec des notes de Th. Corneille*, 1687) ; le médecin Andry de Boisregard (*Réflexions sur l'usage present de la langue françoise*, 1689) ; Alemand, qui publia sous le titre *Nouvelles Remarques de M. de Vaugelas sur la l. fr.* (1690) des brouillons que Vaugelas avait

exclus de son œuvre. Deux faits attestent le prestige de cette grammaire normative au XVIIe s. : Racine emportait à Uzès un Vaugelas, craignant d'y désapprendre le bon français ; Corneille s'y conformait pour corriger la langue de toutes ses pièces rééditées.

L'Académie française avait pour mission de publier une grammaire. Elle y songea sérieusement après la publication de son *Dictionnaire* (1694), mais ne put parvenir à rédiger collectivement un traité qui impliquait l'unité d'un système. On décida en 1700 de publier une édition de Vaugelas augmentée des commentaires de la Compagnie ; elle parut en 1704. Un académicien, l'abbé Régnier-Desmarais, avait écrit un *Traité de la langue françoise* dont il avait refusé jalousement la communication à ses confrères, et qui parut en 1706. Les historiens de la grammaire (F. Brunot. J.-Cl. Chevalier) s'accordent pour rattacher cet ouvrage au siècle écoulé : aussi incomplet qu'épais (746 p.), il tente de coudre « des lambeaux arrachés aux puristes » dans les cadres de la *Grammaire générale.* Sa grande faiblesse est peut-être d'avoir voulu concilier les incompatibles.

Deux textes jalonnent les progrès de la grammaire historique au XVIIe s. : les *Origines de la langue françoise* (1650), de Ménage, et la préface de Ch. du Fresne, sieur du Cange, à son prodigieux *Glossarium mediae et infimae latinitatis* (1678), où la langue romane est donnée pour l'intermédiaire entre le latin, d'une part, et le français, l'italien et l'espagnol, de l'autre.

VII. LE XVIIIE SIÈCLE

Si le XVIIe s. grammatical s'achevait en 1706 avec Régnier-Des-marais, le XVIIIe avait commencé en 1681 avec la *Grammaire méthodique* de Denis Vairasse d'Allais, dont J.-Cl. Chevalier a loué la « hardiesse bridée ».

La Grammaire françoise sur un plan nouveau du P. Buffier (1709) est beaucoup plus profonde et systématique. Ouvrage pédagogique destiné à remplacer dans les écoles des Jésuites celui du P. Chifflet, il préconise l'apprentissage dans « le plaisir », c'est-à-dire par la conversation, les lectures et l'exercice de la Raison. Il rejette les plans des grammaires du passé, fût-ce celle de Port-Royal, parce qu'il n'en approuve pas la totalité, et pense qu'« un système, pour être suivi, doit partir d'une même imagination » (p. 6-7). Son exposé des règles fera « sentir leur raport mutuel, leur arangement, leur dépendance ». Au lieu du plan traditionnel : lettres, étymologie, syntaxe, il décrit d'abord le fonctionnement de la langue, puis les formes. Comme Arnauld et Lancelot, il fonde la proposition sur le rapport sujet-prédicat, qui donne le sentiment de complétude, et qui nécessite seulement l'union d'un nom et d'un verbe. Mais l'étude des rapports entre ces termes essentiels et les termes qui viennent les modifier (*objet* et modificatifs *circonstanciels*) est rattachée à des relations logiques entre idées dont l'inspiration, selon J.-Cl. Chevalier, est à chercher plutôt chez Locke (*Essai sur l'entendement,* traduit en 1700) Que chez les logiciens de Port-Royal.

Une série d'ouvrages à visée systématique paraîtront au XVIIIe s. dans la lignée de la *Grammaire générale : Grammaire françoise raisonnée,* de De Vallange (1721) ; *Langue françoise* expliquée dans un *ordre nouveau,* de Malherbe (1725) ; *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise,* de Restaut (1730) ; *Vrais Principes de la langue françoise,* de l'abbé Girard (1747) ; *Grammaire françoise,* de De Wailly (1754). L'abbé d'Olivet, sur qui comptaient les académiciens pour faire suivre d'un « code grammatical » la troisième édition (très améliorée) de leur *Dictionnaire* (1740), attaqua en philosophe, toujours sobre et souvent pertinent. ce travail, qui ne donna, en 1767, que des *Remarques sur la langue françoise.*

La notion de système appliquée par Buffier à la théorie fut transférée tout naturellement à la langue elle-même ; c'est en ce sens qu'on relève le mot. en 1747, chez l'abbé Girard : « Les langues ont beau se former sans système et sans délibération, elles n'en sont pas moins *systématiques* ni moins fondées en raison. » Le mot est employé en 1751 par James Harris dans un ouvrage qui eut un retentissement considérable, *Hermès, ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle,* traduit en allemand en 1788 et en français par François Thurot en 1796 ; l'auteur définissait le langage « un *système* de sons articulés, signes ou symboles de nos idées, mais principalement de celles qui sont générales ou universelles ». Comme le remarque André Joly dans son introduction à une édition de l'*Hermès* en 1972, on ne peut manquer de rapprocher cette définition de celle que donne Saussure au début du *Cours de linguistique générale :* « une langue, c'est-à-dire un système de signes distincts correspondant à des idées distinctes ».

La notion de *structure,* apparue dans des traités en langue latine (Wallis : *De anglicanae linguae structura,* 1653 ; Morhof : *structuram latini sermonis,* 1708), n'est appliquée en France qu'à la phrase par l'abbé Girard ; Harris ne l'applique qu'au mot.

Alexis François, auteur du VIe tome de l'*Histoire de la langue française,* dirigée par F. Brunot, range dans une « seconde époque » Du Marsais et Beauzée, collaborateurs, l'un après la mort de l'autre (1756), des encyclopédistes. La doctrine du premier nous est connue principalement par une centaine d'articles de l'*Encyclopédie.* La langue lui paraît avoir pour fonction d'analyser toutes nos pensées particulières en éléments généraux, qu'elle peut ensuite combiner à l'infini selon des règles fondées sur des rapports d'*identité* ou de *détermination ;* la combinaison peut se faire dans l'ordre *naturel* — universel — ou dans un ordre *figuré,* qui masque celui-là par l'effet d'ellipses, de pléonasmes, de syllepses, d'hyperbates (inversions), d'imitations, d'attractions. Du Marsais en finit avec la routine de décliner le nom français : dans la phrase Le *roi aime le peuple.* « je ne dirai pas que le *roi* est au nominatif, ni que *le peuple* est à l'accusatif ; je ne vois en l'un ni en l'autre mot qu'une simple dénomination, *le roi, le peuple* ».

Continuateur de Du Marsais à l'*Encyclopédie,* Beauzée écrivit pour son propre compte une *Grammaire,* ou *Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues* (1767), qui lui valut une médaille d'or, un fauteuil à l'Académie et une chaire de grammaire à l'Ecole royale militaire de Frédéric II. Sa théorie était pourtant moins assurée et moins audacieuse que celle de Du Marsais, encore qu'on lui doive la première définition du mot *complément,* placée à l'article *régime.* Il tient pour certain, et conforme à l'école cartésienne, que toutes les langues comportent en commun « la succession analytique des idées partielles qui constituent une même pensée, et les mêmes espèces de mots pour représenter les idées partielles envisagées sous les mêmes aspects. Mais elles admettent toutes sur ces deux objets généraux des différences qui tiennent au génie des peuples qui les parlent » (*Encyclopédie,* art. *langage*). Certaines langues suivent l'ordre analytique, ce sont les *langues analogues ;* d'autres le modifient, ce sont les *langues transpositives.* Sous cette typologie, empruntée à l'abbé Girard, on retrouve les deux ordres, naturel et figuré, de Du Marsais.

Si l'on peut tenir pour cartésienne la grammaire de la « seconde époque », il faut faire état d'un tournant dans la seconde moitié du siècle, dû à l'influence de Condillac, comme l'a mis en lumière A. Joly. Locke avait jeté le doute sur l'innéité des idées, laquelle était postulée par Arnauld et Lancelot ; il avait renversé l'ordre génétique Pensée → Langue. Condillac (*Essai sur l'origine des connaissances humaines,* 1746) suppose au départ une pensée globale et attachée aux sensations de l'instant ; mais l'« art de penser » vient avec la parole, « l'art de parler nous conduit d'idée en idée, de jugement en jugement, de connaissance en connais-

sance ». Théorie que Condillac reprendra dans son *Cours d'études pour l'instruction du prince de Parme,* dont le premier volume contient une *Grammaire* (1775). Théorie que répéteront à l'envi les idéologues comme Fr. Thurot et Destutt de Tracy et qu'on peut tenir pour la source, avec l'œuvre de Hamann (*Kreuzzüge des Philologen,* 1762), de la thèse humboldtienne d'une « vision du monde » (*Weltanschauung*) conférée par la langue maternelle (V. CHAMP SÉMANTIQUE, art, spécial).

Une mention doit être accordée au premier « Dictionnaire grammatical de la langue française », celui de l'abbé Féraud, un volume en 1761, qui en fil deux en 1768 et constitua en 1787-1788 les trois tomes d'un *Dictionnaire critique de la langue française.* À la compilation des grammairiens célèbres. Féraud ajoutait, en partie égale, ses propres observations, sur des problèmes toujours particuliers.

On voit la grammaire philosophique s'orienter vers une typologie des langues qui glisse dans les hypothèses historiques et génétiques. Condillac. selon son système *sensualiste,* suppose que les premiers mots ont été tirés des cris humains, devenus signes de passions ; les premières langues, dans leur analyse linéaire de la pensée, ont suivi l'ordre des sens, nommant d'abord les choses, puis les actions, comme fait le latin. L'ordre des langues, comme le français, qui font suivre le sujet du verbe et celui-ci de ses compléments est plus « logique », parce que plus évolué.

De telles hypothèses n'étaient guère moins aprioriques que celles du P. Lamy, qui, au XVIIe s. (*Rhétorique,* ou *Art de parler,* 1670), trouvait dans la langue des Tartares ou des Chinois la simplicité qu'on supposait depuis Sanctius aux langues primitives. J.-J. Rousseau, dans son *Essai sur l'origine des langues* (1756, publié en 1781), n'est pas loin de Condillac lorsqu'il écrit : « Les premières langues furent chantantes et passionnées, avant d'être simples et méthodiques. » Adam Smith, avec son *Essai sur la première formation des langues et sur la différence du génie des langues originales et des langues composées* (1761), échafaudait sur la même base.

Une étude de plus en plus poussée des langues étrangères devait cependant donner une orientation différente à l'historicisme. Job Ludolf, en 1702, avait exposé la parenté des langues sémitiques ; Edw. Lhuyd (*Glossography,* 1707) avait amorcé la comparaison entre les langues celtiques de Bretagne, de Galles et d'Irlande ; Lambert Ten Kate, en 1710, avait souligné la parenté du gotique et du néerlandais. La même année, Leibniz battait en brèche la thèse de l'hébreu langue mère (G. Mounin, Histoire de la *linguistique,* p. 145). Dans l'article *étymologie* de l'*Encyclopédie,* écrit en 1756, Turgot conseille de pousser la comparaison des langues, des dialectes, des patois, « le français, par exemple, s'éclairant à l'aide des faits italiens ou gascons » ; ses propres observations lui font soupçonner « des rapports étonnans entre les langues policées des Grecs et des Romains, et les langues grossières des peuples du Nord ». Lord Monboddo, en 1773, note l'identité des noms de nombre et de parenté dans les langues germaniques, en persan, en grec, en latin, et suggère que ces langues sont différents dialectes d'une langue commune. En 1786, sir William Jones formule l'hypothèse de l'origine commune du grec, du latin et du sanskrit, ainsi que du gotique et du celtique. En 1795 était fondée à Paris l'École nationale des langues orientales vivantes.

Tous les travaux des historiens (De Brosses, *Traité de la formation méchanique des langues et des principes physiques de l'étymologie,* 1765 ; Herder, *Ursprung des Sprache,* 1770 ; Court de Gébelin, *Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne,* 1774-1782) n'ont pas conduit à d'aussi fécondes découvertes. Mais on peut dire que la *grammaire comparée* était née avant la fin du siècle, puisque Thurot emploie trois fois cette expression dans l'histoire de la grammaire dont il fait le « Discours préliminaire » à son édition de l'*Hermès* (1796).

La remise en question par des celtisants de l'origine latine du français, pourtant fermement établie par Du Cange, amena Bonamy à développer la connaissance du latin vulgaire, et Lacurne de Sainte-Palaye lui donna l'appui de sa vaste érudition.

Le crédit de la grammaire philosophique devait un jour souffrir des progrès de la science historique, démontrant l'inanité de ses présupposés. Mais il était, pour l'heure. solidement assis dans l'explication des systèmes modernes. et d'ailleurs affermi par les succès politiques de l'idéologie révolutionnaire. Des chaires de grammaire générale furent créées à l'École normale supérieure (instituée en 1794) et dans les écoles centrales par le Comité d'instruction publique de la Convention. En France — et à l'étranger — paraissaient quantité de grammaires *générales, raisonnées, philosophiques* (ex. : Sicard, *Elémens de grammaire générale appliqués à la langue françoise,* 1798 ; Sylvestre de Sacy, *Principes de grammaire générale,* 1799 ; Thiébault, *Grammaire philosophique, ou la Logique, la Métaphysique et la Grammaire réunies,* 1802 ; Destutt de Tracy, *Cours d'idéologie,* tome II, *Grammaire,* 1803).

Le plus en vue des grammairiens philosophes — qui s'appelaient « grammatistes » — était Urbain Domergue, auteur, en 1778, d'une *Grammaire françoise simplifiée* et, en 1798, d'une *Grammaire générale analytique,* éditeur du *Journal de la langue françoise soit exacte, soit ornée,* première revue de grammaire française (1784-1792). Plus catégorique et pédant que Vaugelas, il prenait des décisions sur tous les litiges linguistiques en fonction des règles infaillibles de la logique (*Solutions grammaticales,* 1808). Il rêvait en 1805 de faire réaliser l'accord sur les règles par « un professeur désigné par l'opinion publique pour que le choix ait l'assentiment général » ; Napoléon n'entendit pas cet appel, mais il favorisa en 1807 la fondation par Domergue d'une « Société des amateurs de la langue française ». La mort, en 1810, mit fin à cette activité — qualifiée de « tyrannique » par Alexis François.

VIII. LE XIXE SIÈCLE

Le purisme pédant de la grammaire raisonneuse inspirait encore en 1818 à Fontanier 690 pages de remarques sur les barbarismes, les solécismes, les obscurités et les incongruités de tout genre relevées dans l'œuvre de Racine.

La Société grammaticale fondée par Domergue survécut à l'Empire et à la Restauration et publia un *Journal grammatical* (1827), qui disparut après plusieurs avatars, tandis que la société était devenue l'« Institut des langues ». Au milieu de notes d'un intérêt scientifique certain, trop d'articles, écrits par des grammatistes aussi sévères qu'ignorants, étaient consacrés à épurer les grandes œuvres littéraires (surtout romantiques), ainsi que la presse ; le *Journal* mourut, estime Ch. Bruneau (*H.L.F.,* tome XII), de l'ennui qu'il distillait.

Des traités de *grammaire générale,* puis seulement *raisonnée,* paraissaient encore, fertiles en étymologies (J. E. Serreau explique mangé par une transformation de *mangeant été,* lui-même engendré par *été mangeant*) et en néologismes (Le François de Hautevesne, en 1824, appelle les adjectifs *surnoms,* et y distingue les *physiques* et les *métaphysiques,* ces derniers comprenant les *relatifs et les analogues*).

A côté de ces théories hautaines et aventureuses paraissaient des manuels sans autre prétention que d'offrir un tableau traditionnel des règles et ressources de notre langue. Ce fut principalement l'objet de la *Grammaire des grammaires,* écrite par CharlesPierre Girault-Duvivier pour l'instruction de sa fille, et publiée en 1811 ; souvent rééditée du vivant de l'auteur (mort en 1832), elle dut être modifiée par Pierre-Auguste Lemaire après la sixième édition (1835) du Dic-

tionnaire de l'Académie, et poursuivit jusqu'en 1886 une honorable carrière. Le titre du livre disait sa conception : l'auteur y confrontait, à propos de tous les faits de prononciation, d'orthographe, de morphologie et de syntaxe, l'opinion des grammairiens célèbres du XVII^e et du XVIII^e s. Modeste et éclectique, il invoquait comme Raison le bon sens naturel, comme Logique la force de l'analogie, et reconnaissait la suprématie de l'usage, qui veut qu'on dise *le deux mars* alors que Raison et Logique commandent *le deux de mars.* Mais sa grammaire était celle des siècles passés.

À ce « procès-verbal des croyances grammaticales » (Lemare, 1835) s'opposèrent des codes de l'usage « des bons auteurs », tels que celui des frères Bescherelle, *Grammaire nationale, ou Grammaire de Voltaire, de Racine, de Fénelon, de J.-J. Rousseau, de Buffon, de Bernardin de Saint-Pierre, de Chateaubriand, de Lamartine et de tous les écrivains les plus distingués de la France ; renfermant plus de cent mille exemples qui servent à fonder les règles et qui constituent le Code de la langue française* (1834). L'intention, excellente, était desservie par une ignorance de la grammaire qui entraînait de fréquentes erreurs de choix et d'interprétation de l'usage. Le livre n'en fut pas moins réédité jusqu'en 1877. La préface en était constituée par la substance de trois articles donnés en pleine bataille romantique par Philarète Chasles, démontrant brillamment que « les vrais grammairiens, ce sont les hommes de génie ».

L'exemple du dictionnaire de Féraud fut imité au XIX^e s. par J.-Ch. Laveaux : *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française* (1818). Ce genre disparaîtra et sera relayé en 1863 par le dictionnaire de Littré, où abondent les remarques grammaticales.

Deux grammaires scolaires ont succédé dans la faveur du public à l'*Abrégé* de Restaut, édité de 1739 à 1817 :

— La *Grammaire française,* de Lhomond (1780), qui est l'œuvre d'un homme du XVIII^e s. (1727-1794), professeur de sixième ; retouchée par Letellier et par beaucoup d'autres, elle fut éditée jusqu'en 1868 ; Charles-Pierre Chapsal, en 1813, y voyait « une nomenclature aride, plutôt faite pour frapper la mémoire que le raisonnement »

— Chapsal lui-même, en collaboration avec Fr.-J. Noël, publia en 1823 une *Grammaire* et en 1826 un *Abrégé,* qui seront réédités jusqu'en 1889 ; à la différence de Lhomond, Noël et Chapsal cessent d'appliquer les « cas » du latin à la langue française, et ajoutent à la morphologie une syntaxe claire et sensée.

Un nombre considérable d'autres grammaires scolaires ont paru au XIX^e s., dont la plupart n'ont pas obtenu le succès commercial escompté. Il s'y ajoutait quantité d'opuscules destinés au grand public, et dont les Bescherelle étaient prolixes : *Dictionnaire des verbes, des participes, Art de conjuguer, Traité du subjonctif,* etc. Des *cacologies, orthologies,* et *omnibus du langage* combattaient les vulgarismes et les régionalismes.

La grammaire tournait-elle en rond ? P.-A. Lemaire, dans l'avant-propos (1842) de la *Grammaire des grammaires,* semble avoir indiqué le moyen d'en sortir : il fallait revivifier la science du langage, en consulter les origines, en étudier les variations ; il fallait aussi y incorporer la rhétorique — c'est-à-dire l'étude des effets de style. Mais lui-même, venu trop tôt, n'a fait ni l'un ni l'autre.

Le romanisme avait fait un pas avec F. J. Raynouard (*Grammaire romane, ou Grammaire de la langue des troubadours,* 1819 ; *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours,* 1821 ; *Lexique roman,* 1838-1844), mais l'auteur, natif du Var, commettait, après Dante, l'erreur fondamentale d'identifier le roman avec l'ancien provençal. En 1830 paraissait à Zurich la première *Grammaire de l'ancien français,* en allemand, de von Orelli. Et c'est en Allemagne que Frédéric Diez, initié par Goethe aux travaux de Raynouard et conquis à la méthode appliquée par Jacob Grimm aux idiomes allemands (*Deutsche Grammatik,* 1819-1837), publia en 1836 la *Grammaire comparée des langues romanes,* suivie, en 1853, d'un *Dictionnaire étymologique.* Un essor considérable était donné à la philologie romane ; le provençal était remis à sa place, le valaque (roumain) trouvait la sienne.

En France, où les études historiques semblent avoir été longtemps stérilisées par les thèses philosophiques, la grammaire historique sort péniblement des limbes : G. Fallot, *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIII^e s.* (1839) ; J.-J. Ampère : *Histoire de la formation de la langue française* (1841). Deux pseudo-historiens, François Génin (1845) et Francis Wey (1848), opposant l'« instinct national » au romantisme, entravèrent le progrès pendant que C. Ayer publiait à Lausanne (1851) la première grammaire historique du français (*Grammaire française, ouvrage destiné à servir de base à l'enseignement scientifique de la langue).* En 1863, le progrès s'affirma en France avec l'*Histoire de la langue française,* de Littré, et le *Complément* de sa préface au *Dictionnaire de la langue française.*

La revue *Romania* sera fondé en 1872 par Gaston Paris et Paul Meyer. Le *Précis de grammaire historique* de F. Brunot paraîtra en 1886. La *Grammaire des langues romanes,* de W. MeyerLübke, commencera à paraître en 1890, faisant leur place au catalan, aux idiomes rhétiques et au sarde. En 1900 sera fondée à la Sorbonne une chaire d'histoire de la langue française.

Le XIX^e s. est avant tout le siècle de la **grammaire comparée,** dont on a vu naître la notion et la dénomination à la fin du XVIII^e s. De 1806 à 1817 paraissait à Berlin le *Mithridate* de J.-Chr. Adelung, réunissant, selon un plan surtout géographique, des documents d'environ 500 langues. Mais l'Allemand Frédéric Schlegel, élève de l'École des langues orientales, disait en 1808 dans une étude *Sur la langue et la sagesse des Indous* sa confiance dans les promesses de la *vergleichende Grammatik.* Son compatriote Franz Bopp, initié aussi à Paris aux langues perse et indienne, hébraïque et arabe, publia en 1816 un mémoire sur le *Système de conjugaison de la langue sanscrite, comparé avec celui des langues grecque, latine, persane et germanique.* Il en publiera cinq autres de 1824 à 1831, et donnera de 1833 à 1852 une *Grammaire comparée des langues indo-européennes,* dans la préface de laquelle on lit : « Les langues dont traite cet ouvrage sont étudiées pour elles-mêmes, c'est-à-dire comme objet, et non comme moyen de connaissance. » Toute motivation philosophique est donc abandonnée ; toute motivation nationaliste également : Bopp repousse le terme, usité par d'autres, de *langues indo-germaniques ;* la seule faiblesse de Bopp, au regard des comparatistes modernes, est d'avoir cru que la comparaison conduirait, en remontant le fil de l'histoire, à la langue mère primitive, dont le sanskrit ne serait pas loin.

Ce défaut ne peut être reproché au Danois Rasmus Rask, qui partage avec Bopp la paternité du comparatisme. Pour répondre à une question mise au concours par l'Académie danoise des sciences, il rédigea en 1814 un mémoire, *Investigation sur l'origine du vieux norrois ou islandais.* Son manuscrit, primé, fut publié en 1818, corrigé sur plusieurs points ; on lui doit des grammaires des langues islandaise (1811), anglo-saxonne (1817), espagnole (1824), frisonne (1825), italienne (1827), akra (1828), danoise (1830), lapone et anglaise (1832, année de sa mort) ; quelque 150 fascicules de manuscrits inachevés concernaient encore les langues les plus diverses du monde. La grande originalité de sa méthode est de fonder la comparaison non sur le vocabulaire, mais sur la structure grammaticale et sur les correspondances phonétiques ;

son comparatisme s'orientait vers une typologie indifférente au problème historique des origines (v. L. Hjelmslev, *Commentaires sur la vie et l'œuvre de Rasmus Rask,* 1951).

Beaucoup d'autres contributions sont à mentionner : en Allemagne, celles de Jacob Grimm sur l'allemand (1819), de Guillaume de Humboldt sur la langue kawi de Java (1836-1840), sur le chinois, sur le basque, de Theodor Benfey sur l'égyptien (1844), de G. Curtius sur le grec (1852), de J. K. Zeuss sur le celtique (1853) ; le Français Eugène Burnouf déchiffrait le zend (1833) ; le Tchèque Dobrovsky, le Slovène Miklosisch appliquaient la méthode aux langues slaves.

Le rôle important joué par les Allemands dans le développement de cette science explique pourquoi le terme de *Linguistik,* usité en Allemagne dès le XVIIIe s., fut emprunté par les Français, sous la forme linguistique, vers 1826 (Abel Rémusat, selon G. Antoine, *Interlinguistica,* 1971), les Allemands, pour leur part, ayant par la suite préféré les mots composés *Sprachforschung* ou *Sprachwissenschaft.*

Le botaniste allemand August Schleicher (1821-1867), venu à l'étude comparative du langage, y apporta, avec un goût linnéen du classement méthodique, la conception des langues comme des organismes vivants, obéissant aux lois de l'évolution récemment découvertes par Darwin. Il donna une interprétation historique à la répartition connue des langues en trois classes : isolantes, agglutinantes et flexionnelles, ce troisième stade étant, selon lui, suivi du déclin.

A Leipzig naquit en 1876 le mouvement des « néogrammairiens » (allem. *Junggrammatiker*), dont les promoteurs furent K. Brugmann (vingt-sept ans) et H. Osthoff (trente ans). Animés de l'esprit positiviste, ils s'opposèrent aux conceptions schleichériennes sur la vie des langues et entreprirent de déterminer avec la plus grande rigueur les lois aveugles et nécessaires de l'évolution, principalement phonétiques. La somme de leurs recherches fut publiée par Brugmann et Delbrück dans un *Précis de grammaire comparée des langues indo-européennes,* dont les cinq tomes parurent de 1886 à 1900 et dont un abrégé, publié à Strasbourg en 1902-1904, sera traduit à Paris en 1905.

On classe parmi les néo-grammairiens un ancien étudiant de Leipzig, Hermann Paul, qui donna en 1880 un ouvrage de doctrine générale, *Principes de l'histoire du langage ;* il y affirmait que la seule tâche de la linguistique est d'étudier les transformations de la langue, et que toute explication est explication d'un devenir (cf. B. Malmberg, *les Nouvelles Tendances de la linguistique,* p. 23).

La France était rentrée en compétition depuis la création en 1863 (officielle en 1866) de la Société de linguistique de Paris, animée par des hommes comme Ernest Renan, Charles Thurot, Gaston Paris, et surtout Michel Bréal, qui traduisit en 1865 le manuel de Bopp. La Société publia un bulletin annuel à partir de 1871.

En 1878, le Genevois F. de Saussure, qui avait achevé ses études à Leipzig, publiait un *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes,* qui apportait des solutions nouvelles aux problèmes à l'ordre du jour. Michel Bréal l'appela à l'École des hautes études de Paris, où il enseigna de 1881 à 1891. L'un des élèves de Saussure, Antoine Meillet, illustra enfin l'école française en publiant en 1903 l'*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes.*

Il ne faudrait pas quitter ce siècle sans mentionner deux personnalités hors série, inspiratrices de courants nouveaux qui s'affirmeront seulement au XXe s. :

— l'Américain William D. Withney, sanskritiste et anthropologue, qui sut prendre ses distances vis-à-vis des historiens dont il avait suivi les leçons en Europe, refusant de tenir les langues pour des organismes vivants, mais les donnant pour des outils de communication, systèmes ordonnés d'« articulations », de signes « arbitraires », « de structure hautement compliquée » (ouvrages de linguistique générale de 1867 à 1892, particulièrement *The Life and Growth of Language,* 1875, traduit en français la même année)

— le Polonais Jan Ignacy Baudoin de Courtenay (1845-1929), qui rencontra F. de Saussure en 1881 à la Société de linguistique de Paris ; il prit conscience, le premier, de la fonction distinctive des sons du langage et proclama l'utilité d'une science psychophonétique ayant pour objet les *phonèmes* (v. PHONOLOGIE, art. spécial).

IX. LE XXe SIÈCLE

Écrire l'histoire de la linguistique au XXe s. serait réunir inutilement ici des faits qui sont évoqués dans chacun des articles grammaticaux et linguistiques de ce dictionnaire. Aussi a-t-on pris le parti d'indiquer seulement et succinctement quelques tendances dominantes associées aux noms de quelques grands linguistes, dont beaucoup sont disparus.

Le mouvement historiciste qui caractérisait la grammaire au XIXe s. a vu son couronnement

— pour le français avec Ferdinand Brunot (*Histoire de la langue française des origines à nos jours,* 19 volumes de 1905 à 1943 ; continuée par Ch. Bruneau), avec Le Danois Kristoffer Nyrop (*Grammaire historique de la langue française,* 6 vol. de 1899 à 1930), avec les études syntaxiques de Tobler, Lerch, Gamillscheg

— pour les langues indo-européennes avec Antoine Meillet, qui introduisit l'expression *linguistique générale* dans la leçon inaugurale de son cours de grammaire comparée au Collège de France en 1906 ; à côté de ses nombreux travaux sur le vieux slave, le serbo-croate, le vieux perse, les langues germaniques, l'arménien, l'indo-iranien, le grec, le latin, citons le *Traité de grammaire comparée des langues classiques,* composé en collaboration avec J. Vendryes, manuel bien connu des candidats à l'agrégation de grammaire depuis 1925. Les élèves de Meillet, M. Cohen, J. Vendryes, A. Emout, A. Sauvageot, M. Le-jeune, E. Benveniste, ont maintenu le prestige de la science linguistique française.

Mais une orientation nouvelle fut donnée en Europe aux études linguistiques par l'enseignement que professa Ferdinand de Saussure à Genève en 1906-1907, 1908-1909 et 1910-1911 ; son cours a été rédigé et publié après sa mort par ses élèves Charles Bally et Albert Séchehaye : *Cours de linguistique générale* (1916). Réagissant comme Withney (qu'il connaissait bien) à la conception historique représentée par H. Paul, il opposait à la linguistique évolutive opérant sur l'« axe diachronique » une linguistique statique, seule capable de rendre compte du *système de la langue,* opérant sur l'« axe synchronique ». Apportant sur cet axe la même rigueur de méthode que dans les conjectures historiques, la linguistique se voulant science exacte ne pouvait être que **structurale,** c'est-à-dire consacrée à l'identification et à l'étude d'unités et de rapports : les bases étaient jetées du **structuralisme** (v. ce mot, art. spécial), qui inspirera désormais toutes les écoles de linguistique, et débordera la linguistique.

Un structuralisme inspiré de Withney se développait cependant en Amérique, favorisé par l'entreprise à dessein anthropologique de décrire avant leur disparition les très nombreuses langues amérindiennes. Les dernières formes qu'il a prises, et les retentissements des méthodes américaines dans le domaine français, ont été évoqués dans les articles spéciaux consacrés à la distribution (v. ce mot) et à la grammaire générative (v. GÉNÉRATIVE).

Un groupe de structuralistes pragois animé par N. Troubetzkoy (qui connaissait bien Courtenay) a créé la **phonologie** (v. ce mot, art. spécial) sur des principes de méthode dont l'application devait s'étendre à toute la linguistique. Cette

école a inspiré en France les travaux de G. Gougenheim (*Système grammatical de la langue française,* 1939) et d'André Martinet (*Eléments de linguistique générale,* 1960).

D'innombrables études sur le langage ont été publiées à l'étranger ; parmi celles qui concernent le français, signalons :

— en Suisse, les travaux de H. Frei (*la Grammaire des fautes,* 1929), Ch. Bally (*Linguistique générale et linguistique française,* 1932), M. Cornu, W. von Wartburg ;

— en Belgique, les travaux de F. Desonay, J. Hanse, A. Henry, G. de Poerck, J. Pohl, H. Renchon ; Maurice Grevisse a publié en 1936 une grammaire descriptive, *le Bon Usage,* souvent rééditée et chaque fois augmentée, recueil d'exemples rivalisant en richesse avec la *Grammaire nationale* des Bescherelle, mais combattant délibérément le purisme ignorant par la mise en évidence des contradictions de l'usage — celui des grands écrivains contemporains ;

— au Danemark, les travaux de Kr. Sandfeld (*Syntaxe du français contemporain,* 1928, 1936, 1943), A. Blinkenberg (1928, 1950, 1960), P. Hoeybye (1944), Holger Sten (1952), Knud Togeby (1951) ;

— aux Pays-Bas, les travaux de De Boer, Van der Molen, Sneyders de Vogel, L. Kukenheim ;

— en Suède, les travaux d'A. Lombard, de B. Hasselrot, A. Klum, L. Carlsson.

D'autres pays d'Europe (Allemagne, Tchécoslovaquie, U.R.S.S., etc.) ont donné de précieuses contributions ; en Amérique, l'étude de la grammaire française est particulièrement florissante au Canada, le français étant en usage aux facultés de Montréal et de Québec.

La France a vu se détacher pendant le premier demi-siècle, par l'originalité de leurs positions théoriques, trois doctrines définies dans *la Pensée et la langue,* de F. Brunot (1922), *Temps et verbe,* de G. Guillaume (1929), *Des mots à la pensée,* de Damourette et Pichon (1930-1950). Toutes les trois valent par l'*interprétation sémantique* qu'elles proposent des formes d'une langue parfaitement connue, dans un esprit radicalement opposé au mécanisme et à la glossématique qui rejettent la « substance » ; ces doctrines seront distinguées et caractérisées à l'article spécial PSYCHOLINGUISTIQUE.

Les études de grammaire ont été fécondées dans le second demi-siècle par l'introduction de la « linguistique française » à la licence de lettres modernes, sous l'influence principalement de R.-L. Wagner, dont les leçons à l'École des hautes études ont formé de nombreux chercheurs. Plus récemment, c'est la « linguistique générale », à titre optionnel ou obligatoire, qui a étendu son ressort dans l'enseignement supérieur.

On ne compte plus les sociétés créées dans le monde pour le progrès de la grammaire ou le maintien de la pureté de chaque langue. En France, il n'est pas un grand journal qui n'entretienne une chronique de langue, dont les sujets sont dictés par l'actualité ou par les questions des lecteurs. Plusieurs ouvrages, souvent réédités, renouent avec la tradition des dictionnaires grammaticaux ; les plus connus sont celui de J. Hanse, *Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques* (1949), et celui d'Ad. V. Thomas, *Dictionnaire des difficultés de la langue française* (1956).

Ces ouvrages restent pratiques et normatifs. Au niveau de la recherche et de la théorie, d'innombrables revues sont consacrées dans le monde à la grammaire et à la linguistique ; citons pour la France, et pour la grammaire française, *le Français moderne* (depuis 1933), *Langue française* (depuis 1969), *le Français aujourd'hui* (1967) ; pour la linguistique générale, *la Linguistique* (1965), *Langages* (1966).

Le développement des communications aériennes et des échanges internationaux par les journaux et par les ondes explique la faveur dont jouit désormais la science linguistique au niveau de l'enseignement comme du grand public.

linguistiquement [lɛ̃gɥistikmɑ̃] adv. (de *linguistique ;* 1877, Littré). Du point de vue de l'analyse linguistique : *Des oppositions non pertinentes linguistiquement.*

1. linier, ère [linje, -ɛr] adj. (de lin ; 1530, Palsgrave). Relatif au lin ; qui produit, traite le lin : *L'industrie linière. On joue aujourd'hui à la Chambre en créant une foule de sociétés à présidents, vice-présidents et secrétaires : Société linière, vinicole, séricicole, agricole...* (Balzac).

◆ **linière** n. f. (XIIᵉ s., *Isopet I*). Champ de lin.

2. linier [linje] n. m. (lat. *linarius,* ouvrier qui travaille le lin, de *linum,* lin ; v. 1268, É. Boileau). Fabricant de toile de lin : *Le gros linier étalait un ventre barré d'or et une face cramoisie et jouisseuse* (Van der Meersch).

liniment [linimɑ̃] n. m. (bas lat. *linimentum,* liniment, de *linire,* enduire, frotter, oindre ; 1363, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s. ; sens 3, 1588, Montaigne). **1.** Médicament onctueux servant aux frictions : *Il veut se soigner lui-même avec ses pilules, ses infusions et ses liniments* (Duhamel). ‖ **2.** Produit d'entretien à base d'huile : *On peut frotter sans fin, sans fin faire reluire, oindre un plancher, une boiserie de liniments ménagers* (Aragon). ‖ **3.** *Fig.* Ce qui apaise, calme une souffrance morale : *Pour tous ceux qui souffrent de complexe d'infériorité, il y a là un liniment miraculeux* (Beauvoir).

linkage [linkaʒ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « liaison », de *to link,* enchaîner, unir, joindre, de *link,* anneau, chaînon ; 1962, Larousse). En biologie, association constante ou quasi constante de plusieurs facteurs héréditaires qui n'ont rien de commun entre eux.

links [links] n. m. pl. (mot angl, signif. « terrain disposé pour le jeu de golf », spécialisation sémantique d'une var. écossaise de l'angl. *linch,* bord, rebord ; 1897, Bonnaffé). Terrain,parcours de golf : *Le tennis devant lequel on devait passer pour aller aux links* (Hermant).

link-trainer [linktrenər] n. m. (mot angl. de même sens, de *link,* chaînon, liaison — aérienne — [v. LINKAGE], et de trainer, entraîneur, dér. de *to train,* traîner, entraîner [empr. du franç. *traîner*] ; 1962, Larousse). Appareil utilisé au sol pour l'entraînement des pilotes au vol sans visibilité. • Pl. *des* LINK-TRAINERS.

linnéen, enne [lineɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du naturaliste suédois Carl von *Linné* [1707-1778] ; 1873, Larousse). Relatif, propre au naturaliste Linné : *Classification linnéenne. Un membre de la Société linnéenne de Bordeaux* (Benoit).

◆ n. (1962, Larousse). Partisan des théories de Linné.

• REM. Comme nom, on dit aussi LINNÉISTE (1873, Larousse).

linnéite [lineit] n. f. (de *Linné* [v. l'art. précéd.] ; 1873, Larousse). Sulfure naturel de cobalt.

linnéon [lineɔ̃] n. m. (de *Linné* [V. LINNEEN] ; 1962, Larousse). Espèce, plus ou moins collective, déterminée selon la méthode de Linné.

lino [lino] n. (XXᵉ s.). Abrév. fam. de LINOLÉUM, LINOTYPE et LINOTYPISTE.

linographie [linɔgrafi] n. f. (du gr. *linon,* toile, et *graphein,* écrire ; 1902 Larousse). Impression sur étoffe par des procédés photographiques.

linogravure [linɔgravyr] n. f. (de *lino-,* abrév. de *linoléum,* et de *gravure ;* milieu du XXᵉ s.). Procédé de gravure sur linoléum. ‖ La gravure elle-même : *Des linogravures de Picasso.*

linoléate [linɔleat] n. m. (du lat. *linum* et *oleum* [V. LINOLÉINE] ; 1873 Larousse). Sel de l'acide linoléique.

linoléine [linɔlein] n. f. (angl. *linolein,* même sens [début du XXᵉ s.], du lat. *linum,* lin, et *oleum,* huile [d'olive] ; 1931, Larousse). Glycéride de l'acide linoléique, qu'on trouve dans les huiles siccatives.

linoléique [linɔleik] adj. (angl. *linoleic,* même sens [milieu du XIX[e] s.], du lat. *linum* et *oleum* [v. l'art. précéd.] ; 1873, Larousse). Se dit d'un acide diéthylénique, constituant de la vitamine F, et dont le glycéride est contenu dans les huiles siccatives.

linoléum [linɔleɔm] n. m. (angl. *linoleum,* même sens [milieu du XIX[e] s.], du lat. *linum* et *oleum* [V. LINOLÉINE] ; 1874, *la Nature*). Revêtement imperméable du sol, formé d'une toile de jute enduite d'huile de lin, de résine et de liège en poudre : *Les maisons sont des petites maisons comme la mienne, la cuisine de plain-pied sur la rue, une cuisine où il n'y a que la cuisinière noire, l'évier, les casseroles très propres et dont on ne se sert pas, par terre un linoléum délavé où l'on devine à peine le dessus à grosses fleurs* (Triolet).

• REM. On dit aussi, par abrév. et fam., LINO.

linon [linɔ̃] n. m. (altér. du moyen franç. *linomple,* même sens [XV[e] s., *Dict. général*], de *lin* et de l'anc. adj. *omple,* uni [XIV[e] s., Godefroy], d'origine obscure ; 1566, Godefroy, écrit *lignon* [*linon,* 1606, Nicot], au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Tissu de lin fin et transparent : *Elle était vêtue de linon à peine rosé, sans une garniture, sans un bijou* (Martin du Gard). ‖ **2.** *Linon de coton,* espèce de mousseline de coton.

linotte [linɔt] n. f. (de *lin,* cet oiseau étant très friand de graines de lin ; XIII[e] s., Rutebeuf, au sens 1, écrit *linote* [*linotte,* av. 1493, G. Coquillart ; *siffler la linotte,* 1873, Larousse — la loc. a d'abord signifié « avoir le gosier sec, boire, s'enivrer », 1640, Oudin] ; sens 2, 1611, Cotgrave [*tête de linotte ; linotte,* fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné]). **1.** Petit passereau au plumage gris ou brun, orné de rouge carminé chez le mâle, au chant agréable. ‖ Vx. *Siffler la linotte,* lui répéter un air jusqu'à ce qu'elle le siffle. ‖ **2.** Fig. *Tête de linotte,* ou simplem. *linotte,* personne légère, très étourdie, sans cervelle : *Quelle tête de linotte ! Tu as encore oublié tes livres de classe.*

• REM. Au sens 1, on trouve parfois la forme anc. LINOT (v. 1460, Picot).

Linotype [linɔtip] n. f. (nom déposé ; mot anglo-améric., de *line,* ligne [lat. *linea* — V. LIGNE], *o',* abrév. de *of,* de, et type, signe, empreinte, caractère d'imprimerie [empr. du franç. *type*], proprem. « ligne de caractères typographiques » ; 1889, Fr. Mackenzie). Machine fondant d'un bloc chaque ligne de caractères d'imprimerie, composée au moyen d'un clavier.

• REM. On dit aussi, par abrév. et fam., LINO.

linotypie [linɔtipi] n. f. (de *Linotype ;* 1911, Fr. Mackenzie). Composition d'imprimerie à la Linotype.

linotypiste [linɔtipist] n. (de *Linotype ;* 1904, Fr. Mackenzie). Personne chargée de composer, sur le clavier d'une Linotype, les textes destinés à l'impression.

• REM. On dit aussi, par abrév. et fam., LINO.

linteau [lɛ̃to] n. m. (mot issu, par substitution de suff., de l'anc. franç. *lintier,* seuil de la porte [XII[e] s., Tobler-Lommatzsch], lat. *limitaris,* relatif aux limites [substantivé à basse époque au sens de « seuil », sous l'influence sémantique du lat. class. *liminaris,* relatif au seuil, de *limen, -minis,* seuil], dér. de *limes, -mitis,* limite [V. LIMITE] ; fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire, écrit linteil,* au sens de « seuil » ; *écrit lintel,* au sens 1, XIII[e] s., *Apollonius* [*linteau,* 1530, Lefèvre d'Étaples] ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Pièce horizontale de bois, de fer ou de pierre, fermant la partie supérieure d'une ouverture, porte, baie ou fenêtre, et soutenant la maçonnerie : *Ces armoiries* [...] *sont figurées sur le corbeau, qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée sous le linteau gauche* (France). ‖ **2.** *Spécialem.* Pièce d'acier portant le coffre ou la paillasse d'une cheminée.

linter [lintɛr] n. m. (anglo-améric. *linter,* même sens, de l'angl. *lint,* filasse [du lat. *linteus,* de lin, dér. de *linum,* lin] ; v. 1936). Duvet de fibres très courtes, formé de cellulose pure, restant fixé aux cotonniers après l'égrenage et utilisé dans la fabrication des explosifs et des vernis.

lio- [ljɔ], premier élément, tiré du gr. *leios,* lisse, uni, et entrant dans la composition de quelques mots.

liocome [ljɔkɔm] adj. (de *lio-* et du gr. *komê,* chevelure ; 1867, Littré). Se dit, en anthropologie, des individus ou des races dont les cheveux sont raides et droits.

1. lion, lionne [ljɔ̃, -ɔn] n. (lat. *leo, leonis,* lion, constellation, espèce de plante, gr. *leôn, -ontos,* lion, constellation, nom de divers animaux et plantes ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I [*lionne,* au fém., 1539, R. Estienne] ; sens II, 1, 1611, Cotgrave [*lion de mer ; lion marin,* 1690, Furetière] ; sens II, 1, fin du XII[e] s., *Roman de Renart* [*l'antre du lion,* 1873, *Larousse ; la part du lion,* 1835, Acad. ; *âne couvert de la peau du lion,* 1690, Furetière ; *coudre la peau du renard à celle du lion,* 1611, Cotgrave ; *descendre dans la fosse aux lions,* 1870, Larousse, art. *Daniel*] ; sens II, 2, XII[e] s., *Roncevaux* [*le lion de Saint-Marc,* « pièce de monnaie frappée d'un lion », *et lion d'or,* 1867, Littré ; *lion de Venise,* milieu du XX[e] s.] ; sens II, 3, XII[e] s., *Roncevaux* [*avoir mangé/bouffé du lion,* XX[e] s.] ; sens II, 4, 1642, Corneille ; sens II, 5, av. 1885, V. Hugo [*la griffe du lion,* 24 avr. 1852, Flaubert]).

I. Mammifère carnassier au pelage fauve, à crinière abondante chez le mâle, vivant principalement en Afrique et sporadiquement dans l'Inde : *D'un côté, Tartarin debout, le jarret tendu, les deux bras appuyés sur son rifle ; de l'autre, le lion, un lion gigantesque* [...] *avec son énorme mufle à perruque jaune posé sur les pattes de devant* (Daudet). *On a vu cette petite fille dans la brousse, couchée près d'un lion immense, et il la tenait entre ses pattes comme son enfant* (Kessel).

II. 1. Animal mythique, le roi des animaux. ‖ *L'antre, la caverne du lion,* endroit d'où il est impossible de sortir, difficulté dont on ne peut se tirer (par allusion à la fable *le Lion malade et le Renard*). ‖ *La part du lion,* la plus grosse part ou même la totalité que s'arroge le plus fort (par allusion à la fable de La Fontaine *la Génisse, la Chèvre et la Brebis en société avec le Lion*) : *Le prince s'était, pendant vingt ans, fait sa part du lion dans toutes les grandes canailleries restées légendaires* (Zola). ‖ *Âne couvert de la peau du lion,* faux brave (par allusion à la fable de La Fontaine). ‖ *Coudre la peau du renard à celle du lion* (prov.), joindre la force à la ruse. ‖ *Descendre dans la fosse aux lions,* affronter de terribles adversaires (par allusion au prophète Daniel). ‖ **2.** Représentation du lion, notamment en héraldique : *Le lion belge, le lion des Flandres.* ‖ *Le lion de Saint-Marc,* lion ailé symbole de l'ancienne république de Venise ; pièce de monnaie frappée d'un lion. ‖ *Lion d'or,* monnaie d'or de Flandre, d'Angleterre, de Bourgogne, de France : *Et payerez à l'official trois lions d'or* (Hugo). ‖ *Lion de Venise,* récompense décernée à un film primé lors de la biennale de Venise. ‖ **3.** *Fig.* Symbole de la force déchaînée, personne déchaînée : *Il s'est battu comme un lion. C'est une vraie lionne. J'ai vu pendant trois jours, j'ai vu plein de colère, | Bondir et rebondir le lion populaire* (Barbier). ‖ Fam. *Avoir mangé* ou (pop.) *bouffé du lion,* faire preuve d'une énergie, d'une violence inaccoutumée. ‖ **4.** *Fig.* Personne d'un grand courage, d'une grande générosité : *Vous êtes mon lion superbe et généreux* (Hugo). ‖ *Cœur de lion,* v. CŒUR. ‖ **5.** *Fig.* Génie exceptionnel : *Mettez au contraire Shakespeare à côté d'Eschyle* [...]. *C'est lion contre lion* (Hugo). ‖ *La griffe du lion,* la marque, l'empreinte du génie.

◆ **lion** n. m. (sens 1, 2, XV[e] s. [*gueule-de-lion,* 1893, *Dict. général ; dent-de-lion,* 1596, Hulsius] ; sens II, 1, 1845, Bescherelle [*lion vert, lion rouge,* 1867, Littré] ; sens II, 2, 1867. Littré [*fosse aux lions,* 1873, Larousse] ; sens 11, 3, 1867, Littré [*Lion, Lion de Némée* et *Petit Lion*] ; sens II, 4, 1498, Picot. I, 211).

I. 1. Nom entrant.dans la dénomination d'autres animaux. ‖ *Lion marin, lion de mer,* espèce de phoque à crinière. ‖ **2.** Nom entrant dans la dénomination d'espèces végétales. ‖ *Gueule-de-lion,* sorte de muflier. ‖ *Dent-de-lion,* v. à l'ordre alphab.

II. 1. *Vx.* En alchimie, nom de diverses substances. || *Lion vert,* mercure philosophal. || *Lion rouge,* minium. || **2.** En termes de marine, pièce de bois qui relie la tête des épontilles de la cale avec le pont. || *Fosse aux lions* ou *aux liens,* cale à filins. || **3.** *Lion de Némée,* ou simplem. *Lion,* constellation. || *Petit Lion,* constellation placée entre le Lion et la Grande Ourse. || **4.** Cinquième signe du zodiaque : *Là quand de Thermidor la septième journée | Sous le signe du Lion ramènera l'année* (M.-J. Chénier).

• REM. La forme de féminin LIONNESSE (XII^e s., *Dolopathos*) a disparu. On la trouve encore chez Pascal : *Juda, faon de lion, vous êtes monté à la proie, ô mon fils, et vous êtes couché comme un lion et comme une lionnesse qui s'éveillera* (Pascal).

2. lion, lionne [ljɔ̃, -ɔn] n. (emploi métaphorique et plaisant de *lion* 1 ; 1840, Acad., au sens 1 [au fém. *lionne,* 1830, Musset] ; sens 2, 1833. Th. Gautier). **1.** *Vx.* Personnage à la mode, qui excite une vive curiosité (par allusion aux lions de la Tour de Londres qui attiraient une foule de curieux) : *M. Ponsard, jeune auteur arrivé de province, a fait une tragédie de « Lucrèce » très belle* [...]. *C'est le lion du jour ; on ne parle que de lui* (Musset). || **2.** *Vx.* Vers 1830, jeune homme, jeune femme d'une élégance originale : *À l'incroyable, au merveilleux, à l'élégant* [...] *ont succédé le dandy, puis le lion* (Balzac). *Lionne, mon cher Maître, c'est, en patois parisien, une femme à la mode* (Mérimée). *Ils n'osent regarder qu'à la dérobée les jeunes gens à la mode, les jeunes « lions » qui, à quelques mètres plus loin, font grand bruit de leurs maîtresses* (Proust).

lionceau [ljɔ̃so] n. m. (dimin. de *lion ;* v. 1160, Benoît de Saint-Maure, écrit *leuncel* [*lionceau,* milieu du XVI^e s., Ronsard], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1730, Ch. Rollin). **1.** Petit du lion : *Il criait vers le ciel ainsi qu'un lionceau qui s'essaie à rugir* (Leconte de Lisle). || **2.** En héraldique, nom donné au lion quand l'écu en porte plus de trois. || **3.** *Fig.* Jeune homme fougueux et cruel, enfant terrible : *Le petit gentilhomme fut à douze ans un lionceau fort mal léché, redoutable à tout au moins autant que le père, ayant la permission de tout tyranniser dans les environs et tyrannisant tout* (Balzac).

lionne n. f. V. LION.

lionné, e [ljɔne] adj. (de *lion ;* 1606, Cl. Paradin, p. 236). En héraldique, se dit du léopard rampant comme le lion.

lionnerie [ljɔnri] n. f. (*de lion* 2 ; milieu du XIX^e s., Baudelaire). *Vx.* Comportement des jeunes élégants ou jeunes élégantes appelés « lions » ou « lionnes » : *J'ai déjà dit que le pinceau de M. G., comme celui d'Eugène Lami, était merveilleusement propre à représenter les pompes du dandysme et l'élégance de la lionnerie* (Baudelaire).

lionnesse n. f. V. LION.

liophylle [ljɔfil] adj. (de *lio-* et de *phylle,* gr. *phullon,* feuille ; 1867, Littré). En botanique, qui a les feuilles lisses.

lip(o)- [lip(o)], élément tiré du gr. *lipos,* graisse d'animal, huile, et entrant dans la formation de plusieurs mots savants.

liparis [liparis] n. m. (lat. scientif. de la Renaissance *liparis,* liparis [animal], du gr. *liparos,* gras ; 1852. Jussieu, au sens 1 ; sens 2-3, 1873, Larousse). **1.** Papillon lourd et épais, poilu et gris, de l'hémisphère boréal. || **2.** Petit poisson osseux des mers froides et tempérées. || **3.** Orchidée à deux bulbes juxtaposés de deux à huit fleurs, poussant dans les marais tourbeux.

lipase [lipaz] n. f. (dér. savant du gr. *lipos* [v. LIP(O)-] ; 1902. Larousse). Enzyme qui hydrolyse les esters d'acide gras de poids moléculaire élevé.

lipasique [lipazik] adj. (de *lipase ;* 1931, Larousse). Qui a rapport aux lipases.

lipémie [lipemi] n. f. (de *lip-* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1902, Larousse). Teneur du sang en matières grasses.

lipide [lipid] n. m. (de *lip-* et du suff. scientif. *-ide ;* 1931, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1959. Robert). **1.** En chimie, nom générique des corps gras. || **2.** Aliment riche en graisse.

lipidique [lipidik] adj. (de *lipide :* 1962, Larousse). Qui se rattache aux lipides.

lipido-converseur [lipidɔkɔ̃vɛrsœr] n. m. (de *lipido-,* élément tiré de *lipide.* et de *convers*[*ion*] ; 1970, Robert). Médicament qui provoque la conversion des graisses et clarifie un sérum.

• Pl. *des* LIPIDO-CONVERSEURS.

lipidogramme [lipidɔgram] n. m. (de **lipido-,* élément tiré de *lipide,* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire ; 1962, Larousse). Courbe qui donne la vitesse de déplacement des éléments micellaires lipidiques d'une humeur pour l'établissement d'un diagnostic.

lipiodol [lipjɔdɔl] n. m. (de *lipi*[*de*] et de *iode ;* 1931, Larousse, écrit *lipiiodol ; lipiodol,* 1970, Robert). Produit obtenu par fixation d'iode sur de l'huile d'œillette purifiée, utilisé en radioscopie et radiographie en raison de son opacité pour établir des diagnostics.

lipo-. V. LIP(O)-.

lipochrome [lipɔkrom] n. m. (de *lipo-* et de *-chrome,* gr. *khrôma,* couleur ; 1907. Larousse). Groupe de pigments solubles dérivés du carotène et qui colorent les graisses en jaune.

lipodiérèse [lipɔdjerɛz] n. f. (de *lipo-* et de *-diérèse,* gr. *diairesis,* division, séparation [v. DIÉRÈSE] ; 1931. Larousse). En physiologie, modification des lipides dans les poumons.

lipodystrophie [lipɔdistrɔfi] n. f. (de *lipo-* et de *dystrophie ;* 1931. Larousse). Disparition de la graisse sous-cutanée d'une manière non uniforme, dénotant une perturbation de la nutrition.

lipogenèse [lipɔʒənɛz] n. f. (de *lipo-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* production [V. GENÈSE] ; 1907, Larousse). Production de graisse dans les organismes animaux et végétaux.

lipogramme [lipɔgram] n. m. (du gr. *lipogrammatos* ou *leipogrammatos,* à qui il manque une lettre, de *leipein,* laisser, abandonner, et de *gramma,* caractère d'écriture, dér. de *graphein,* écrire ; 1620, Certon, écrit *leipogramme ;* lipogramme, 1867, Littré). œuvre littéraire dans laquelle on s'astreint à ne pas faire entrer une ou plusieurs lettres.

lipoïde [lipɔid] adj. (de *lipo-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1867, Littré). Qui a l'aspect et la nature de la graisse.

◆ n. m. (1931, Larousse). Substance grasse complexe.

lipoïdique [lipɔidik] adj. (de *lipoïde ;* 1962, Larousse). Qui ressemble aux graisses.

lipolyse [lipɔliz] n. f. (de *lipo-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, dissolution, fin ; 1907, Larousse). Destruction des graisses dans l'organisme.

lipolytique [lipɔlitik] adj. (dér. savant de *lipolyse ;* 1907, Larousse). Se dit de l'action hydrolysante des lipases.

lipomateux, euse [lipɔmatø, -øz] adj. (dér. savant de *lipome ;* 1867. Littré). Qui est de la nature des lipomes.

lipomatose [lipɔmatoz] n. f. (dér. savant de *lipome ;* 1888, Larousse). État morbide caractérisé par l'apparition de lipomes dans l'hypoderme.

lipome [lipom] n. m. (lat. scientif. moderne *lipoma.* lipome, du gr. *lipos* [V. LIP(O)-] ; 1749, Col de Vilars). Tumeur graisseuse.

lipophile [lipɔfil] adj. (de *lipo-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1962, Larousse). Se dit, en chimie, d'un groupement moléculaire au niveau duquel s'exerce une attraction vis-à-vis des molécules d'un milieu organique à dominante hydrophobe.

lipophilie [lipɔfili] n. f. (de *lipophile ;* 1962, Larousse). Caractère des molécules lipophiles.

lipoprotéine [lipɔprɔtein] n. f. (de *lipo-* et de *protéine ;* 1962, Larousse). En bio-

chimie, molécule organique résultant de l'union d'une protéine et d'un corps gras.

lipoprotéique [lipɔprɔteik] adj. (de *lipoprotéine ;* 1962, Larousse). En biochimie, qui est composé de lipides et de protéides.

liposoluble [lipɔsɔlybl] adj. (de *lipo-* et de *soluble ;* 1962, Larousse). Soluble dans les graisses ou les huiles : *Les vitamines A, D et E sont liposolubles.*

lipothymie [lipɔtimi] n. f. (gr. *lipothumia* ou *leipothumia,* manque de courage, évanouissement, de *leipein,* laisser, abandonner, et de *thumos,* souffle, âme, cœur : 1546. Rabelais). Courte perte de connaissance, sans arrêt de circulation ni de respiration.

lipotrope [lipɔtrɔp] adj. (de *lipo-* et de *-trope,* tour, direction, manière, façon ; 1923. Larousse). Se dit des substances qui se fixent sur les graisses et en favorisent la transformation.

lipotropie [lipɔtrɔpi] n. f. (de *lipotrope ;* 1923, Larousse). Caractère des substances lipotropes.

lipovaccin [lipɔvaksɛ̃] n. m. (de *lipo-* et de *vaccin ;* 1931, Larousse). Vaccin formé de microbes pathogènes tués, en suspension dans un liquide gras.

lippe [lip] n. f. (moyen néerl. *lippe,* lèvre ; XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *lipe* [*lippe,* début du XVe s., Ch. d'Orléans], au sens 1 [*faire la lippe,* XIIIe s., *Roman de Renart* — écrit *fere la lipe*] ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Lèvre inférieure épaisse, qui avance trop et pend : *Seuls quelques curieux se pressaient autour du corps* [de la victime d'un pugilat] *et, sans porter aucune aide, regardaient avidement la bouche rouge. Certains s'éloignaient, craintifs, en faisant claquer leurs doigts ; ils avançaient une lippe, levaient les sourcils et hochaient la tête* (Cocteau). ‖ *Faire la lippe,* faire, en avançant la lèvre inférieure, une grimace de dégoût, bouder : *Je lui ai demandé s'il avait dix minutes à me donner. Il m'a répondu en faisant la lippe* (Duhamel). ‖ **2.** *Class.* et *péjor.* Se disait aussi des deux lèvres trop épaisses et proéminentes : *Mme Panache était une et fort vieille créature avec des lippes et des yeux éraillés* (Saint-Simon).

lippée [lipe] n. f. (de *lippe ;* 1316, Maillart, au sens 1 [« lampée » ; « bouchée », 1532, Rabelais] ; sens 2, fin du XVIe s., Brantôme [*franche lippée,* 1635, Monet] ; sens 3, 1645, Corneille). **1.** *Vx.* Ce qu'on prend avec les lèvres. ‖ **2.** *Vx.* Festin, bon repas : *Habitué aux lippées grand-ducales* (Marguerittte). ‖ Class. *Franche lippée,* bon repas qui ne coûte rien : *Vos pareils* [les loups] *y sont misérables* [...] *et pauvres diables, | Dont la condition est de mourir de faim. | Car quoi ? rien d'assuré ? | Point de franche lippée, | Tout à la pointe de l'épée* (La Fontaine). ‖ **3.** *Class.* et *fig.* Bonne aubaine : *Trois sergents éveillés* [...] *| Tout gonflés de l'espoir d'une bonne lippée* (Corneille).

● SYN. : **2** *agapes, balthazar* (fam. et vx), *gueuleton* (fam.).

lippu, e [lipy] adj. (de *lippe ;* 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1665, La Fontaine ; sens 3, 1847, Balzac ; sens 4, 1877, A. Daudet). **1.** Qui a une lippe, une lèvre inférieure forte et proéminente : *Ce bonhomme au visage renfrogné, lippu et boutonneux* (Aymé). ‖ **2.** Qui a de grosses lèvres : *La bouche, lippue et longue, faisait penser à un piège* (Martin du Gard). ‖ **3.** Se dit de lèvres fortes et proéminentes : *Le bonhomme* [Pons]. *doué d'une bouche sensuelle à lèvres lippues, montrait, en souriant, des dents blanches dignes d'un requin* (Balzac). ‖ **4.** Qui se manifeste par un mouvement accusé des lèvres : *Il s'écria, en avançant vers ses convives son sourire franc et lippu : « Ah ! mes amis, mes chers amis, si vous saviez comme je suis heureux, quel orgueil j'éprouve ! »* (Daudet).

lipurie [lipyri] n. f. (de *lip-* et de *-urie,* du gr. *oûron,* urine ; 1902, Larousse). Présence de graisse dans les urines.

liquater [likwate] v. tr. (de *liquation ;* 1842, Mozin). Soumettre à la liquation.

liquation [likwasjɔ̃] n. f. (bas lat. *liquatio,* fonte [des métaux], fusion, du lat. class. *liquatum,* supin de *liquare,* liquéfier, filtrer, clarifier ; 1611, Cotgrave, au sens de « fait de fondre » ; sens 1-2, 1757. *Encyclopédie* [art. *fusion*] ; sens 3, 1873. Larousse). **1.** Séparation d'un solide à partir d'un mélange liquéfié dont il est un des constituants : *Selon certains géologues, les roches endogènes magmatiques se seraient formées par liquation.* ‖ **2.** En métallurgie, procédé consistant à séparer deux corps, qui peuvent être des métaux purs, des produits intermédiaires ou des impuretés, l'un des corps, au moins, étant à l'état fondu. ‖ **3.** Défaut qui se produit dans les lingots d'alliage renfermant des éléments à points de fusion différents.

liquéfacteur [likefaktœr] n. m. (de *liquéfaction ;* 1962, Larousse). Appareil dans lequel le fluide à l'état de vapeur se liquéfie.

liquéfaction [likefaksjɔ̃] n. f. (dér. savant de *liquéfier ;* 1314, Mondeville, écrit *liquefacion* [*liquéfaction,* fin du XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1873. Larousse). **1.** Passage d'un solide à l'état liquide : *La consternation y serait très grande* [à Naples] *et presque générale si la liquéfaction* [du sang de saint Janvier] *ne s'opérait pas* (Duclos). *Il passait de l'état solide à l'état gazeux sans parcourir le stade intermédiaire de la liquéfaction* (Queneau). ‖ **2.** Passage d'un gaz à l'état liquide : *Parmi les derniers gaz découverts, l'hélium a présenté les plus grandes difficultés de liquéfaction.*

liquéfiable [likefjabl] adj. (de *liquéfier :* 1580, Palissy, écrit *liquifiable ; liquéfiable,* 1842, Mozin). Qu'on peut liquéfier : *Tous les gaz sont liquéfiables.*

liquéfiant, e [likefjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *liquéfier ;* 1867, Littré). Propre à liquéfier, qui liquéfie : *Une substance qui a des propriétés liquéfiantes.*

◆ **liquéfiant** n. m. (1962, Larousse). En thérapeutique, substance qui sert à liquéfier le pus : *La streptokinase est un liquéfiant.*

liquéfié, e [likefje] adj. (part. passé de *liquéfier ;* v. 1398, *Somme Me Gautier,* au sens 1 ; sens 2, 1656, Corneille). **1.** Réduit à l'état de liquide : *Les applications industrielles des gaz liquéfiés sont nombreuses.* ‖ **2.** *Class.* et *fig.* Attendri sous l'effet de la grâce : *Au feu d'un saint amour, le cœur liquéfié* (Corneille).

liquéfier [likefje] v. tr. (francisation [d'après les nombreux verbes en *-fier*] du lat. *liquefacere,* faire fondre, de *liquēre,* être liquide, et de *facere,* faire ; v. 1398, *Somme Me Gautier,* au sens I [au part. passé ; à l'infin., 1690, Furetière] ; sens 2, 1873. Larousse [art. *liquéfaction*]). **1.** Faire passer un solide à l'état liquide. ‖ **2.** Faire passer de l'état gazeux à l'état liquide : *Aujourd'hui on peut liquéfier l'air industriellement par trois procédés.*

◆ **se liquéfier** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2 [sans nuance fam.], 1694, Bossuet). **1.** Passer de l'état solide à l'état liquide ou gazeux : *La glace se liquéfie rapidement l'été. Le ciel est blanc de brume et de chaleur, d'un éclat mort, mais insoutenable, comme si le soleil s'était liquéfié dans l'épaisseur des nuages* (Camus). ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Perdre toute vigueur. toute consistance : *Une organisation qui se liquéfie.*

liquescence [likesɑ̃s] n. f. (du lat. *liquescere,* devenir liquide. fondre, inchoatif de *liquēre,* être liquide ; 1902, Larousse). *Littér.* État de ce qui se fond ou paraît se fondre (rare) : *Gênes se noie dans la liquescence de l'air, des sons* (Adam).

liquette [likɛt] n. f. (de *limace* 2 [v. ce mot], par substitution du suff. pop. *-quette* à la syllabe *-mace ;* 1878, Esnault). *Pop.* Chemise : *Je suis venu au monde tout nu, ben, je m'en vais avec rien qu'une liquette sur le dos* (Aymé).

liqueur [likœr] n. f. (lat, *liquor,* chose fluide, liquide, de *liquēre,* être liquide ; v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *licur* [*likeur,* 1256, Ald. de Sienne ; *liqueur,* v. 1283, Beaumanoir], au sens I, 1 ; sens I, 2. 1764, Voltaire ; sens 1, 3, 1635, Corneille ; sens II. 1, 1867, Littré [aussi *liqueur bachique* — *liqueur,* même sens, XVe s., Basselin] ; sens II, 2, fin du XIVe s., E. Deschamps [*vin de liqueur,* 1690, Furetière] ; sens ‖ , 3, 1962, Larousse [aussi *liqueur d'expédition* — *liqueur,* mêmes sens, 1868, Larousse, t. III, p. 893 *c* et *d*] ; sens II. 4, 1680, Richelet).

I. 1. *Class.* Toute substance liquide : *L'eau est la plus simple des liqueurs* (Acad., 1694). || **2.** *Vx* et *littér.* Sécrétion organique : *Les enfants possèdent une glande dont la liqueur les aide à digérer le lait et qui n'existe plus chez les grandes personnes* (Proust). *Liqueur séminale.* || **3.** Nom donné, en pharmacie, en chimie, dans l'industrie, à diverses solutions : *Liqueur de Fehling. Liqueur de Labarraque. Elle l'accusa de s'être trop monté la tête, avec sa découverte, sa fameuse liqueur qui guérissait toutes les maladies* (Zola).

II. 1. Vx. *Liqueur bachique,* le vin. || **2.** Teneur en alcool, en sucre, douceur du vin : *Un vin qui a trop de liqueur.* || *Vin de liqueur,* vin qui a gardé une grande partie de son sucre naturel grâce à l'adjonction d'alcool, qui arrête la fermentation du moût : *Le frontignan est un vin de liqueur.* || **3.** *Liqueur de tirage,* dans la fabrication des champagnes et des vins mousseux, quantité de sucre de canne, dissous dans du vin vieux, qu'on ajoute au vin de base pour provoquer la prise de mousse. || *Liqueur d'expédition,* mélange de vieux vin de Champagne et de sucre de canne que l'on ajoute dans la bouteille après l'expulsion des dépôts assemblés sur le bouchon et qui permet de doser le sucre selon le goût recherché. || **4.** Boisson distillée et alcoolisée, sucrée et aromatisée : *La liqueur était d'un beau vert doré* (Daudet). *Avec le café, Mme Pradonet prenait toujours une petite liqueur* (Queneau). [On disait autref. LIQUEUR SPIRITUEUSE.]

liquidable [likidabl] adj. (de *liquider ;* fin du XVIIIe s., Brunot, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** En termes de finances, qui peut ou doit être liquidé : *Les opérations liquidables à la fin du mois.* || **2.** *Fam.* Qui peut être rapidement achevé : *Un travail liquidable en deux semaines.*

liquidambar [likidɑ̃bar] n. m. (mot esp. [diffusé par le lat. scientif. de la Renaissance] signif. proprem. « ambre liquide » ; 1602, A. Colin). Grand arbre des régions chaudes d'Asie et d'Amérique, qui produit des résines balsamiques de couleur ambrée (styrax, capalme) : *Atala parut sous les liquidambars de la fontaine* (Chateaubriand).

liquidateur, trice [likidatœr, -tris] n. (dér. savant de *liquider ;* 1791, *ZFSL* [XXXV, 139], au sens 1 [par apposition, 1798, Acad.] ; sens 2, av. 1850, Balzac [*liquidateur judiciaire,* 1893, *Dict. général*]). **1.** Personne chargée d'une liquidation : *Les agents du fisc confisquèrent ses alambics et ses cornues, et les liquidateurs se partagèrent les bouteilles de la liqueur de Sainte-Orborose* (France) et par apposition : *Commissaire liquidateur.* || **2.** Personne désignée pour procéder à la liquidation d'une société en faillite. || *Liquidateur judiciaire,* personne qui, dans la procédure du règlement judiciaire, assiste et surveille le débiteur.

◆ adj. (1933, Malraux). *Fig.* Qui liquide, qui abandonne : *La majorité du parti communiste chinois jugeait ce point de vue « liquidateur »* (Malraux).

liquidatif, ive [likidatif, -iv] adj. (dér. savant de *liquider ;* 21 nov. 1868, d'après Littré, 1877). Qui opère la liquidation : *Acte liquidatif.*

liquidation [likidasjɔ̃] n. f. (de *liquider ;* 1416, *Dict. général,* au sens 1, 3 [*liquidation de la communauté,* 1873. Larousse — liquidation des conventions matrimoniales, même sens, 1687, Baron ; *liquidation judiciaire,* 4 mai 1889, *Bulletin des lois*] ; sens I, 1, 1690, Furetière [« règlement de ce compte », 1873, Larousse ; *liquidation des droits,* av. 1611, Sully] ; sens 1, 2, 1807. Code de commerce [aussi « époque de ce règlement »] ; sens I, 4, 1893, *Dict. général ;* sens 1, 5, 1867, Littré ; sens II, 1774, Duhamel du Monceau).

I. 1. Action de rendre liquide, de fixer le montant, jusque-là indéterminé, d'un compte à régler : *Liquidation d'un impôt. Liquidation d'intérêts.* || Règlement de ce compte : *Liquidation d'une dette.* || *Liquidation des droits,* en termes de législation financière, opération dont l'objet est de fixer la nature et le montant de la prestation sollicitée. || **2.** En bourse, règlement des marchés à terme à la fin du mois ou livraison des valeurs achetées à terme et paiement des différences. || Époque de ce règlement. || **3.** Détermination et règlement du passif et partage de l'actif résiduel entre les ayants droit d'une société lors de sa dissolution, d'une succession : *Liquidation d'un commerce, d'une société. Michel, cependant, songeait avec terreur aux conséquences du désastre : l'argent gaspillé, la firme cinématographique mise en liquidation par la faute de ce misérable* (Troyat). || Spécialem. *Liquidation de la communauté,* détermination des biens et des créances de chaque époux sur les biens ayant fait partie d'une communauté conjugale dissoute. || Vx. *Liquidation judiciaire,* procédure adoucissant les règles de la faillite pour les débiteurs de bonne foi. (On dit auj. RÈGLEMENT JUDICIAIRE.) || **4.** Vente de marchandises à bas prix lors de la cessation d'un commerce ou pour écouler rapidement un stock : *La liquidation de surplus américains.* || **5.** *Fig.* Action de mettre fin rapidement et brutalement à une situation : *Les révolutions du XIXe siècle devront achever la liquidation du principe divin* (Camus). *J'écrivis le soir sur mon carnet : « Jamais je ne l'épouserai. Je ne l'aime plus. » Somme toute, cette brutale liquidation ne me surprenait pas* (Beauvoir).

II. Action de cuire la pâte du savon.

• SYN. : **I, 4** *solde.*

1. liquide [likid] adj. (lat. *liquidus,* fluide, coulant, clair, limpide, de *liquēre,* être liquide ; v. 1265, Br. Latini, au sens [*état liquide,* 1864, Littré, art. *état ; la plaine liquide,* 1677, Racine ; *le liquide empire,* 1867, Littré] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1559, J. Du Bellay). **1.** Se dit d'un corps qui coule. tend à couler : *Aliment liquide. Le mercure est le seul métal liquide à la température ordinaire. La servante désolée servit quelque chose de liquide qu'on nomma, je ne sais pourquoi, une crème* (France). *La Saône coulait, à gauche de la route défoncée, recouverte d'une boue liquide, blanchâtre* (Carco). || Spécialem. *État liquide,* état de la matière présenté par les corps n'ayant pas de forme propre, mais dont le volume est invariable : *Un solide, un gaz qui passe facilement à l'état liquide.* || Littér. *La plaine liquide, le liquide empire,* la mer. || **2.** Qui est peu épais. de faible consistance : *Bouillie trop liquide.* || **3.** *Littér.* Clair, limpide : *L'éther, cet océan si liquide et si bleu* (Hugo). *Un soir, en effet, la pluie s'arrêta. J'attendis encore une nuit. Une matinée liquide se leva, éblouissante, sur la mer pure. Du ciel, frais comme un œil, lavé et relavé par les eaux, réduit par ces lessives successives à sa trame la plus fine et la plus claire, descendait une lumière vibrante qui donnait à chaque maison, à chaque arbre un dessin sensible, une nouveauté émerveillée* (Camus).

• SYN. : **1** *fluide ;* **3** *cristallin, transparent.* — CONTR. : **1** *gazeux, solide.*

◆ n. m. (1549, J. Du Bellay, au sens de « caractère de ce qui est liquide » ; sens 1, 1695, d'après Trévoux, 1743 [*liquides organiques,* 1873, Larousse ; *liquide céphalo-rachidien,* fin du XIXe s.] ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1826, Brillat-Savarin [aussi « vin »]). **1.** Corps se présentant à l'état liquide : *L'eau est un liquide transparent, inodore, insipide. Un liquide huileux. Les fluides comprennent les liquides et les gaz. Mesure de capacité pour les liquides. Ce liquide sombre et poisseux* [le stout] *qui débordait des grands verres cannelés à anses, il me semblait que c'était l'eau même de la rivière, recuite et concentrée* (Butor). || *Liquides organiques,* parties liquides de l'organisme, qui circulent dans l'économie, et qu'on appelle aussi HUMEURS : *Le sang, la sueur, la lymphe sont des liquides organiques.* || *Liquide céphalorachidien,* humeur limpide contenue entre les méninges et qui baigne tout l'axe cérébrospinal. || **2.** Aliment liquide : *Ce malade ne peut absorber que du liquide.* || **3.** Boisson : *Le commerce des liquides. Lorsqu'on a un homme qui boit tout, n'est-ce pas ? c'est pain bénit de ne pas laisser la maison s'en aller en liquides et de se garnir d'abord l'estomac* (Zola). || *Spécialem.* et *pop.* Vin : *Moi, à jeun, tranquille comme, Baptiste, sans aucune goutte de liquide dans le corps, et voilà que je dégringole en voulant me tourner pour faire une risette à Nana* (Zola).

◆ adj. et n. f. (fin du XIVe s., E. Des-champs). Se dit parfois, en phonétique, de certaines classes de consonnes, telles que *l* et *r*, dont le son permet d'évoquer le glissement d'un liquide : *Les liquides « l » et « r », cette dernière désignée parfois du nom plus précis de vibrante...* (Vendryes).

2. liquide [likid] adj. (ital. *liquido,* libre de dettes, lat. *liquidus* [v. l'art. précéd.] ; XVIe s., Loisel, au sens I [« qui est clair et net, qui n'est grevé d'aucune charge », milieu du XVIe s., Amyot] ; sens 2, 1666. *Roman bourgeois*). **1.** Qui est exactement déterminé dans son montant : *Créance, dette liquide.* || *Spécialem.* Qui est clair, net, qui n'est grevé d'aucune charge (hypothèque, créance). || **2.** Se dit d'une somme d'argent dont on peut immédiatement disposer : *Argent liquide. Ma tante Léonie m'avait fait héritier, en même temps que de beaucoup d'objets et de meubles fort embarrassants, de presque toute sa fortune liquide...* (Proust). *M. de Champcenais avait donc pris l'habitude de ne considérer comme du gain que les sommes liquides dont il pouvait disposer à la clôture d'un exercice* (Romains).

◆ n. m. (XXe s.). *Fam.* Argent liquide : *Ça avance à quoi ? Ça nous fait du liquide* (Ferdinand).

1. liquidé, e [likide] adj. (de *liquide* 1 ; 1962, Larousse). En savonnerie, qui a subi l'opération de la liquidation : *Le savon liquidé est une pâte lisse, fluide et homogène.*

2. liquidé, e [likide] adj. (part. passé de *liquider ;* 1867, Littré). Qui a réglé ses affaires, perçu ses créances et payé ses dettes : *Débiteur liquidé. Négociant liquidé.*

1. liquidement [likidmɑ̃] adv. (de *liquide* 1 ; 1636, Monet). *Vx* et *littér.* Avec limpidité : *Liquidement, avec une « liqueur » infinie, tintent ces notes* (Valéry).

2. liquidement [likidmɑ̃] adv. (de *liquide* 2 ; 1636, Monet). *Vx.* En argent liquide.

liquider [likide] v. tr. (de *liquide* 2 ; 1539, Isambert, au sens 1 [*liquider une retraite,* av. 1890, Maupassant] ; sens 2, av. 1714, Fénelon [absol., av. 1850, Balzac] ; sens 3, 1893, *Dict. général ;* sens 4, 1870, Aroux, p. 7 [préambule écrit par Littré] ; sens 5, 1950, *FEW.* V, 3 7 1 a ; sens 6, milieu du XXe s.). **1.** Rendre liquide, régler en calculant l'actif et le passif : *Liquider une succession. Maintenant que la tante est morte, le notaire veut liquider la situation, tu comprends* (Duhamel). *Liquider ses dettes.* || Spécialem. *Liquider une pension, une retraite,* en calculer le montant à la date où elle doit être servie : *Cachelin avait réclamé sa retraite, qui fut aussitôt liquidée* (Maupassant). || **2.** Réaliser en percevant les créances et en payant les dettes : *Liquider sa fortune, une affaire. Le vieux Sauviat liquida ses affaires et vendit alors sa maison à la ville* (Balzac). *Des hommes d'affaires* [...] *liquidaient leurs comptoirs du Brésil et vivaient de petites rentes, dans des villes de province* [au Portugal] (Vailland). || *Absol.* Réaliser tout ce qu'on possède : *Monsieur et Madame, autrefois aubergistes près d'Yvetot, avaient immédiatement liquidé, jugeant l'affaire de Fécamp plus avantageuse pour eux* (Maupassant). || **3.** Vendre à bas prix des marchandises pour s'en débarrasser, pour les écouler plus rapidement : *Liquider un stock.* || **4.** *Fam.* Régler définitivement une question, mettre fin à une situation, souvent par des moyens énergiques : *Cette question liquidée, il se rendit chez sa mère, qu'il savait trouver seule à cette heure matinale* (Daudet). *Il est déjà vieux, il peut mourir, il faut liquider les vieilles querelles* (Proust). *Liquider une bonne fois cet état paradoxal de l'Europe d'avant-guerre* (Martin du Gard). *Herbaud me donnait envie de liquider ce passé qui me séparait de lui* (Beauvoir). || **5.** *Fam.* Éliminer une personne gênante, en la supprimant au besoin : *Liquider un adversaire. Là où Dieu est mort, l'homme finit par mourir lui aussi. Il y a mis un peu de temps dans le roman français — mais enfin le voilà liquidé à son tour* (Mauriac). *Il venait de liquider quelques pilotes de la guerre du Maroc, habitués aux vieux avions et à l'ennemi sans défense* (Malraux). || **6.** *Fam.* Consommer ou faire jusqu'au bout, terminer : *Le soir, après avoir liquidé les restes du repas de midi...* (Queneau).

● SYN. : **3** *bazarder* (fam.), *solder ;* **4** *abolir, se débarrasser, supprimer ;* **5** *abattre, anéantir, démolir, exterminer, limoger* (fam.), *vider* (pop.).

◆ **se liquider** v. pr. (1675, J. Savary). *Vx.* Se libérer de ses dettes, régulariser, assainir sa situation financière : *J'ai voulu me ranger, ne plus jouer et, pour me liquider, j'ai fait un peu de chantage* (Balzac).

liquidien, enne [likidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *liquide* 1 ; 1962, Larousse). Qui est de nature liquide, composé de liquide : *Épanchement liquidien de la plèvre.*

1. liquidité [likidite] n. f. (lat. *liquiditas,* pureté [de l'air], de *liquidus* [V. LIQUIDE 1] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, av. 1922. Proust ; sens 3, XXe s.). **1.** État de ce qui est liquide, coule aisément : *La liquidité du mercure.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Caractère de ce qui est fluide, flou, manque de netteté : *Et cette imprécision continuerait à envelopper de sa liquidité et de son « fondu » les motifs qui, par instants, en émergent* (Proust). || **3.** Caractère de ce qui est limpide, transparent : *Elles me paraissaient charmantes celles-ci* [des pierres], *dont les noms sont suggestifs de transparence, de liquidité, péridot, tourmaline, algue-marine et alexandrite* (Colette).

● SYN. : **1** *fluidité ;* **3** *limpidité, transparence.*

2. liquidité [likidite] n. f. (dér. savant de *liquide* 2 : 1873. Larousse). Caractère des valeurs, des biens liquides, dont on peut disposer immédiatement : *Les banques sont tenues à un certain coefficient de liquidité.*

◆ **liquidités** n. f. pl. (1959, Robert). Sommes immédiatement disponibles.

liquidus [likidys] n. m. (mot lat. signif. « liquide » [v. LIQUIDE 1] : 1962, Larousse). Sur un diagramme thermique, courbe donnant la température de solidification commençante d'un mélange liquide en fonction de son titre.

liquoreux, euse [likɔrø, -øz] adj. (de *liqueur,* d'après le lat. *liquor* [V. LIQUEUR] ; 1519, Michel de Tours, au sens de « qui produit un liquide » [en parlant d'une fontaine] ; sens I, 1718, Acad. ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Se dit de vins sucrés, de saveur douce, riches en alcool : *Cette nature de terroir explique le goût particulier du vin de Soulanges* [...], *liquoreux, presque semblable à du vin de Madère* (Balzac). || **2.** Qui appartient aux liqueurs : *Et du comptoir, des tonneaux, de toute la salle montait une odeur liquoreuse, une fumée d'alcool...* (Zola). || **3.** *Fig.* Qui rappelle les liqueurs par son aspect sirupeux, son arôme, etc. : *Les pavots laissent aller leur morphine en larmes liquoreuses* (Balzac).

liquoriste [likɔrist] n. et adj. (réfection, d'après le lat. *liquor* [v. LIQUEUR], de *liqueuriste,* même sens [1753, Déjean, p. 4], dér. de *liqueur :* 1775, Demachy). Qui fabrique ou vend des liqueurs alcoolisées.

1. lire [lir] v. tr. (lat. *legere,* ramasser, recueillir, lire des yeux, lire à haute voix ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 1 [absol., XIIe s., *Roncevaux ;* dans les errata, av. 1778, Voltaire] ; sens 1, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*lire de la copie,* 1837, Balzac —... *des épreuves,* 1893, *Dict. général : lire sur le plomb,* 1765, *Encyclopédie ; lire une langue étrangère,* 1690, Furetière] ; sens I, 3. XIIe s., *Roncevaux* [aussi absol. ; *lire un auteur,* v. 1530. C. Marot ; *lire en diagonale,* 1912, Faguet ; *lire des doigts,* 1749, Artigny ; *se laisser lire,* 1680, Mme de Sévigné] ; sens I, 4, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*lire une pièce, une œuvre littéraire,* 1663, Molière] ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 7, v. 1770, J.-J. Rousseau [*lire une carte,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 8, XXe s. [*lire au son,* 1902. Larousse] : sens II, 1, 1668, La Fontaine ; sens II 2, 1580, Montaigne [*lire dans le jeu de quelqu'un,* av. 1850, Balzac]). [Conj. **69.**]

I. 1. Connaître les signes graphiques d'une langue et pouvoir, en parcourant des yeux un texte écrit, former, à haute voix ou mentalement, les sons représentés par ces signes et par les associations dans lesquelles ils entrent (syntagmes) : *Lire le grec, le chinois. Une écriture, un*

caractère d'imprimerie difficile à lire. Lire et traduire des inscriptions anciennes ; et absol. : *Apprendre à lire. Il ne sait ni lire ni écrire. Lire sans comprendre. Je grimpais sur mon lit-cage avec « Sans famille », d'Hector Malot, que je connaissais par cœur, et, moitié récitant, moitié déchiffrant, j'en parcourus toutes les pages l'une après l'autre : quand la dernière fut tournée, je savais lire* (Sartre). || *Lisez,* mot qui, dans les errata, indique la correction à faire : VÉNUS : *lisez « venus ».* || **2.** Prendre connaissance d'un texte écrit, en saisir le sens, le contenu, par le moyen de la lecture : *Lire un livre. Lire son journal. J'ai lu dans la presse que votre père a été décoré. Lire les petites annonces. Le 1er décembre, Pierre Rougon reçut une lettre d'Eugène, qu'il alla lire dans sa chambre à coucher, selon sa prudente habitude* (Zola). || Fig. *Lire entre les lignes,* v. LIGNE. || *Lire de la copie, des épreuves,* dans les métiers du livre, prendre connaissance de textes destinés à l'impression, d'épreuves, pour les corriger. || *Lire sur le plomb,* prendre connaissance d'un texte sur la composition typographique. || *Lire une langue étrangère,* comprendre ce qui est écrit dans cette langue : *Lire et parler couramment l'anglais. Il lit l'allemand, mais n'a jamais été capable de le parler.* || **3.** *Spécialem.* Prendre connaissance d'un ouvrage pour s'instruire ou se distraire : *Quand on lit l'Évangile sans idée préconçue, on s'aperçoit, à n'en pouvoir douter, que Jésus est venu apporter des vérités nouvelles sur notre destinée* (Teilhard de Chardin). || *Lire un auteur,* prendre connaissance de ses ouvrages : *Elle lisait Nietzsche dans le texte allemand* (Giraudoux). || *Absol.* S'adonner à la lecture, se cultiver : *Cet homme avait lu et il ne pensait nullement comme ceux de sa classe* (Maupassant). || Fam. *Lire en diagonale,* ou (vx) *lire des doigts,* parcourir un livre en le feuilletant. || *Ce livre se laisse lire,* on le lit sans peine, voire avec plaisir. || **4.** Enoncer à voix haute un texte, pour soi-même ou à l'intention d'autres personnes : *Lire les nouvelles à un malade. Lire la sentence d'un tribunal. En Angleterre, il est interdit de lire un discours ; il faut l'improviser* (Staël). || *Lire une pièce, une œuvre littéraire,* en donner lecture à une ou plusieurs personnes, pour avoir leur appréciation, la faire accepter : *Il m'a fallu lire ma pièce chez Mme la Marquise* (Molière). || **5.** *Spécialem.* Comprendre, interpréter un texte d'une certaine façon, dans sa forme ou dans son contenu : *Lire telle leçon dans un manuscrit. Une inscription latine qu'on peut lire de deux manières.* || **6.** *Lire une partition,* la parcourir des yeux en énonçant intérieurement les valeurs des notes et des signes, ou l'exécuter à livre ouvert. || **7.** Déchiffrer, interpréter ce qui est à première vue obscur : *Lire un message chiffré.* || *Lire une carte,* en interpréter les signes, les indications. || **8.** Déchiffrer, comprendre ce qui est noté par un système de signes ne requérant pas l'usage de la vue : *Lire du braille.* || *Lire au son,* interpréter les signaux d'un message phonique pour les transcrire.

II. 1. Fig. *Lire dans les astres, le ciel,* etc., *dans les lignes de la main,* prévoir l'avenir au moyen des signes qu'on croit y distinguer : *Oui, je comprends ce livre obscur pour le démon, | Qu'épelait Zoroastre, où lisait Salomon. | Oui, je sais lire au ciel vos bonheurs, vos désastres* (Hugo). *On respectait ces hommes pauvres, indomptables par les supplices, vêtus de lin, et qui lisaient l'avenir dans les étoiles* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Déceler. à certains signes, le caractère véritable, les intentions secrètes d'une personne : *Lire dans les yeux, le regard, dans l'âme, le cœur, la pensée de quelqu'un. Il se rencontre parfois entre deux ennemis la même lucidité de raison, la même puissance de vue intellectuelle qu'entre deux amants qui lisent dans l'âme l'un de l'autre* (Balzac). *Il craignait que la comtesse ne lût sa mauvaise humeur sur sa physionomie* (Mérimée). || *Lire dans le jeu de quelqu'un,* deviner les raisons cachées de son action, découvrir ses projets : *Vous êtes trahi, mon cher enfant, lui disait le fin et respectable abbé* [...]. *La Préfecture est au fait de vos plans et lit dans votre jeu* (Balzac).

• Syn. : **I. 1** *déchiffrer, épeler* : **3** *compulser, consulter, dépouiller, dévorer, feuilleter, parcourir, survoler ; bouquiner* (fam.) ; **4** *dire ;* 7 *décoder, décrypter.* || **II, 2** *deviner, discerner, pénétrer. percer.*

◆ **se lire** v. pr. (1764. Voltaire). Être lu, distingué, compris : *Elle distribua des prospectus en tête desquels se lisait : Maison Vauquer* (Balzac). *Monmerqué leva les épaules. Un terrible entêtement se lisait sur son visage clos* (Duhamel).

2. lire [lir] n. f. (ital. *lira,* même sens, empr. du franç. *livre,* n. f. [« monnaie »] : 1842, Acad.). Unité monétaire principale de l'Italie, divisée en cent centesimi.

• Rem. En italien, on dit et on écrit LIRA au sing. et LIRE [lire] au plur.

liron [lirɔ̃] n. m. (mot de l'anc. provenç. signif. « loir » [XIIIe s., Fagniez], dér. de *lir,* même sens, lat. *glis, gliris,* même sens ; 1564, J. Thierry, au sens de « loir » [var. *gliron,* milieu du XVe s.] ; sens 1-2, 1690, Furetière). **1.** V. LÉROT, || **2.** Marmotte des Alpes.

lis ou **lys** [lis] n. m. (forme de plur. [employée pour les deux nombres] de l'anc. franç. **lil,* lis [qui ne semble pas être attesté], lat. *lilium,* lis [plante et fleur] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [aussi « lis blanc »] ; sens 2-3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*de lis,* 1690, Furetière] ; sens 4, XIIe s., *Gay* [*les fleurs de lis,* « le royaume de France », début du XVIIe s., Malherbe — *les Lis,* fin du XVIIe s., Massillon, et *le royaume des Lis,* av. 1843, C. Delavigne ; *être assis sur les fleurs de lis,* av. 1679, Retz — *siéger..,* 1867, Littré ; *lis de jardin,* 1690, Furetière ; *lis rouge,* 1894, A. France] ; sens 5, 1669, Widerhold ; sens 6, milieu du XVIIe s. [*lis d'or ; lis d'argent,* 1690, Furetière] ; sens 7, 1529, Tory [*lis de mai, lis de Saint-Jacques,* 1867, Littré ; *lis des vallées,* 1680, Richelet ; *lis d'étang,* 1583. Liébault ; *lis d'eau,* 1896, E. Rolland, *Flore,* I, 148]). **1.** Plante ornementale de la famille des liliacées, à bulbe écailleux, à tige droite, à feuilles lancéolées, à grandes fleurs terminales, dont il existe de nombreuses espèces : *Lis blanc, lis doré, lis martagon.* || *Absol.* Le lis blanc, ou lis commun : *Le soupir d'adieu du soleil à la terre | Balance les beaux lys comme des encensoirs* (Vigny). || **2.** *Littér.* Symbole de la pureté, de la candeur, de l'innocence : *Elle était un lis candide et fermé, avec sa douce figure de vierge* (Zola). *Celle qui est le lis de pureté, la tour d'ivoire, la porte close et le verger ceint de haies* (France). || **3.** La fleur du lis blanc : *Blanc comme un lis. Un ton vermeil empourpre les lis blancs* (Richepin). || *De lis,* d'une blancheur comparable à celle de la fleur de lis : *Un teint de rose et de lis.* || **4.** *Fleur de lis* ou *de lys,* meuble héraldique formé de trois fleurs de lis stylisées et réunies, qui était l'emblème de la maison de France. || Fig. *Les fleurs de lis, les Lis, le royaume des Lis,* le royaume de France. || Class. *Être assis, siéger sur les fleurs de lis,* en parlant d'un magistrat, siéger dans une cour supérieure, sur un siège tapissé de fleurs de lis : *Il fallait qu'un magistrat dît son avis assis sur les fleurs de lis, sans en avoir communiqué avec personne* (Retz). || *Lis de jardin,* en héraldique, lis naturel figurant comme meuble de l'écu. || *Lis rouge,* emblème de Florence. || **5.** *Spécialem.* Fleur de lis, marque au fer rouge en forme de fleur de lis, que, sous l'Ancien Régime, on imprimait sur l'épaule de certains condamnés : *Sur l'une de ces belles épaules rondes et blanches, d'Artagnan, avec un saisissement inexprimable, reconnut la fleur de lys, cette marque indélébile qu'imprime la main infamante du bourreau* (Dumas père). || **6.** *Lis d'or, lis d'argent,* monnaies créées sous le règne de Louis XIV. || **7.** Nom donné à diverses plantes. || *Lis de mai, des vallées,* le muguet. || *Lis de Saint-Jacques,* variété d'amryllis. || *Lis d'étang, d'eau,* le nénuphar blanc.

1. lisage [lizaʒ] n. m. (de *lire* 1 ; 1776, Paulet [II, 935], au sens 1 ; sens 2-3, 1873, Larousse). **1.** Analyse d'un dessin pour tissu mis en carte, afin de procéder au perçage des cartons. || **2.** Métier servant à faire cette analyse et à percer les trous des cartons. || **3.** Perçage des cartons.

2. lisage [lizaʒ] n. m. (de *liser :* 1785, *Encycl. méthodique,* au sens de « action de tirer [un drap] par les lisières pour en faire disparaître les faux plis » ; sens actuel, 1902, Larousse). Action de liser.

3. lisage [lizaʒ] n. m. (de *lise* 1 ; 1902, Larousse). Compression des sables entrant dans la construction d'une digue, et destinée à leur conférer une grande résistance à l'action des eaux.

lisant, e [lizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *lire* 1 ; v. 1138, Gaimar, dans la loc. *clerc lisant,* professeur ; sens actuel, milieu du XIXe s., Baudelaire). Qui lit : *Il aurait pu tout aussi précieusement nous révéler tous les excellents poètes dans lesquels l'humanité lisante fait son éducation aussi bien que dans la contemplation de la nature* (Baudelaire).

lisbonnin [lisbɔnɛ̃] n. m. ou **lisbonnine** [lisbɔnin] n. f. (de *Lisbonne,* n. géogr. ; av. 1850, Balzac [*lisbonnine ; lisbonnin,* 1902, Larousse]). Nom donné en France à une ancienne monnaie d'or du Portugal : *Elle sépara d'abord vingt portugaises encore neuves* [...] *valant réellement au change cinq lisbon[n]ines ou chacune cent soixante-huit francs soixante-quatre centimes* (Balzac).

1. lise [liz] n. f. (gaul. **lĭgĭtia,* limon, vase ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure. au sens de « terre molle » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Sable mouvant des bords de la mer.

2. lise [liz] n. m. (déverbal de *liser ;* 1902, Larousse). Bâton soutenant les mateaux (groupes d'écheveaux) de soie et qui permet de les remuer dans la teinture.

liser [lize] v. tr. (de l'anc. franç. *lis,* lisière d'étoffe [fin du XIVe s.], lat. *licium,* lisse du métier à tisser, fil, cordon ; 1611. Cotgrave, au sens de « ourler » : 1723, Savary des Bruslons, écrit *lizer* [*liser,* 1765, Duhamel du Monceau], au sens de « tirer par les lisières [un drap qu'on foule] pour en faire disparaître les faux plis » ; sens actuel, 1902, Larousse [var. *lisser,* 1752, Trévoux]). Agiter rapidement dans la teinture les mateaux (groupes d'écheveaux) de soie supportés par les lises posés sur le bord du bac. (On dit aussi LISSER.)

lisérage [lizeraʒ] n. m. (de *lisérer ;* 1723, Savary des Bruslons). Point exécuté avec un fil d'or, d'argent, de coton, de soie, de laine, dont on entoure les motifs de broderie pour les faire ressortir.

liseré [lizre] ou **liséré** [lizere] n. m. (part. passé substantivé de *lisérer ;* 1743, Trévoux, écrit *liseré* [*liséré,* 1798, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1837, Balzac ; sens 3, 1771, Buffon). **1.** Petite ganse ronde cousue au bord d'un vêtement ou sur une couture : *Un liséré d'or, de soie.* || **2.** Bande étroite, d'une couleur différente du fond, bordant une étoffe. un ruban : *Les rubans de satin, à liséré d'argent, s'effiloquaient par le bord* (Flaubert). *À ce moment, apercevant que le mouchoir brodé qu'il avait dans sa poche laissait dépasser des lisérés de couleur, il le rentra vivement* (Proust). || **3.** *Littér.* Bande étroite qui borde quelque chose et tranche sur l'ensemble : *Au-dessus des rideaux, il n'y avait plus qu'un liséré de jour qui allait s'obscurcissant* (Proust). *Ce teint pâle et mat, qui naguère formait une si particulière opposition avec le noir des prunelles, des cheveux, du fin liséré de moustache qui courait sur la lèvre* (Martin du Gard). *Les péniches décolorées comme de vieilles galoches qui traînent sur l'eau un liséré d'écume* (Chardonne).

• Syn. : **1** *biais, passepoil ;* **2** *bordure ;* **3** *frange, ligne, trait.*

• Rem. L'orthographe *liséré* est celle de l'Académie. La prononciation usuelle tend à supprimer le premier *é* ou à lui substituer un *e* muet : [lizre] ou [lizəre].

liserer [lizre] ou **lisérer** [lizere] v. tr. (de *lisière ;* fin du XVe s., au part. passé, écrit *lizéré,* au sens I [à l'infin., écrit *lizerer,* 1525, Havard ; *lisérer,* 1681, Havard] ; sens 2, 1867, Littré). [Conj. **5 a** et **5 b.**] **1.** Border d'un liséré ou d'un lisérage : *Lisérer une jupe. Une gandourah de soie blanche, doublée de soie bleue et lisérée d'incarnat* (Gide). || **2.** *Fig.* Border à la façon d'un liséré (surtout au part. passé) : *Là des ruelles serpentaient, lisérées d'un côté par la muraille* (Huysmans). *Vastes yeux noirs lisérés de bleu* (Audiberti).

• Syn. : **2** *auréoler, cerner, souligner.*

liseron [lizrɔ̃] n. m. (dimin. de *lis ;* 1538. R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Plante volubile de la famille des convolvulacées, fréquente dans les haies et les cultures, dont les fleurs, à corolle en forme d'entonnoir. sont souvent blanches (nom scientif. *convolvulus ;* noms usuels : *volubilis, belle-de-jour*) : *Petit liseron, ou liseron des champs. Liseron des haies, ou grand liseron. De cette assise sortent les spirales des liserons à cloches blanches* (Balzac). *Elle s'enroula aux bras des liserons, qu'elle attacha à ses poignets* (Zola). || **2.** *Liseron épineux,* nom usuel de la salsepareille.

1. lisette [lizɛt] n. f. (de *liseuse,* petit couteau [v. ce mot], par changement de suff. : 1867, Littré). Petit couteau d'enfant à lame peu tranchante.

2. Lisette [lizɛt] n. pr. (forme fam. de *Louisette,* dimin. fém. du prénom *Louis ;* av. 1834, Béranger, au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse ; sens 3, 1902, Larousse). **1.** Soubrette de comédie, habile et délurée. || **2.** Type de jeune femme du peuple. gaie, légère, insouciante, créé par les chansonniers, les poètes : *Chez Béranger, Lisette est le type de la grisette parisienne.* || **3.** Fam. *Pas de ça, Lisette !,* non, je ne suis pas dupe, je ne marche pas.

liseur, euse [lizœr, -øz] n. (de *lire* 1 ; v. 1170, *Livre des Rois, écrit leisor* [*lezeur,* 1314, Runkewitz ; *liseur,* XIVe s., Lanfranc], au sens de « lecteur » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1689, Mme de Sévigné ; sens 3, début du XXe s. ; sens 4, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Personne qui aime à lire, qui lit beaucoup : *Dans ma jeunesse, et même depuis, j'ai toujours été un grand liseur de Tite-Live* (Baudelaire). *Connaissez-vous, Monsieur le liseur, ce vers ?* (Proust). || **2.** *Spécialem.* et *class.* Celui, celle qui fait une lecture à haute voix : *Notre liseur infatigable* (Sévigné). || **3.** *Fig.* Personne qui découvre, devine ce qui est secret, et en particulier pénètre les pensées, les sentiments d'autrui : *Il croisa son regard de liseur d'âmes avec l'autre regard* (Hermant). || **4.** Ouvrier, ouvrière qui lit un dessin pour tissu, c'est-à-dire perce les cartons nécessaires à la réalisation en tissu des dispositions de ce dessin.

• Syn. : **1** *lecteur.*

liseuse [lizøz] n. f. (fém. du précéd. ; 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2 et 5, 1949, *FEW,* V, 243 *a ;* sens 3, 1931, Larousse ; sens 4, 1889, Havard). **1.** Petit couteau à papier, souvent muni d'un crochet, servant à couper un livre et à marquer la page où l'on a arrêté sa lecture : *Dans le livre, une liseuse d'écaille restait prise entre les feuillets* (Gide). || **2.** Couverture mobile pour protéger un livre : *Liseuse en cuir.* || **3.** Lampe qui permet de lire sans fatigue. || **4.** Petite table à plusieurs étages, pour poser, ranger des livres, des revues. || **5.** Petit vêtement chaud et léger, couvrant le buste et les bras, que les femmes portent pour lire au lit : *Vêtue d'une ravissante liseuse par-dessus sa chemise de nuit* (Deval).

• Syn. : **1** *coupe-papier.*

lisibilité [lizibilite] n. f. (dér. savant de *lisible ;* 26 nov. 1866, d'après Littré. 1867). Caractère de ce qui est lisible, peut être aisément lu : *La mauvaise lisibilité d'un caractère d'imprimerie.*

lisible [lizibl] adj. (de *lire ;* milieu du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1830, Balzac). **1.** Se dit d'une écriture, d'un caractère d'imprimerie qu'on lit sans peine : *Il faut mettre de l'encre et tirer avec soin ; dites cela, je vous prie, de ma part à votre imprimeur s'il a quelque envie que ses feuilles sortent lisibles* (Courier). *C'était un vieux clerc* [...], *qui lui enseigna diverses écritures, d'autant moins lisibles qu'elles étaient plus belles* (France). || **2.** *Fam.* Qui est digne d'être lu : *Un roman lisible.* || **3.** Décelable, visible : *Une contrariété lisible sur son visage.*

• Syn. : **1** *déchiffrable.* — Contr. : **1** *illisible, indéchiffrable.*

lisiblement [liziblәmɑ̃] adv. (de *lisible ;* 1543, Ouin-Lacroix, p. 465). D'une manière lisible : *Écrire lisiblement.*

lisier [lizje] n. m. (mot des parlers du Jura et de la Suisse romande, probablem. issu du lat. *lōtium,* urine ; 1835, *Maison rustique du XIXe siècle,* I, 97). Liquide provenant du mélange des urines et des excréments des animaux, destiné à l'épandage et que l'on recueille dans des fosses couvertes.

lisière [lizjɛr] n. f. (de l'anc. franç. *lis,* lisière d'étoffe [seulement attesté à la fin du XIVe s.], lat. *licium,* lisse du métier à tisser, fil, cordon [v. aussi LISSE 2] ; v. 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert ; sens 3, 1680, Richelet [*mener à la lisière,* 1867. Littré — d'abord... *par la lisière,* 1752, Trévoux ; *tenir en lisières,* 1844, Balzac — d'abord ... *par les lisières,* 1798, Acad. ; *rompre ses lisières,* av. 1850, Balzac] ; sens 4, 1606, Nicot [« bord d'un terrain » ; « frontière d'une région », milieu du XVIe s., Amyot] ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1767, Diderot). **1.** Chacun des deux bords qui limitent une pièce d'étoffe dans le sens de la longueur, tissés parfois dans une armure différente, et généralement d'une autre couleur que le reste de la pièce. || **2.** *Vx.* Bordure de certaines pièces de drap qu'on employait pour tresser des chaussons : *Il ouvrit la porte vitrée, risqua ses chaussons de lisières sur le gravier de la terrasse qui dominait le village* (Zola). || **3.** *Vx.* Bande, cordon qu'on attachait aux vêtements d'un petit enfant pour le soutenir quand il commençait à marcher : *C'est comme une lisière qu'on attache aux enfants quand ils sont presque déjà en état de marcher* (Sainte-Beuve). || Fig. et vx. *Mener à la lisière,* et, auj., *tenir en lisières,* maintenir dans une étroite dépendance : *Par moments, elle* [...] *se secouait, elle voulait prendre une résolution virile ; mais elle était tenue en lisières par la question d'argent* (Balzac). || Fig. *Rompre ses lisières,* se libérer d'une tutelle pour agir à sa guise : *Je romps mes lisières* [...]. *Dans trois mois, je serai ou mort, ou roi de fait* (Balzac). || **4.** Bord, partie extrême d'un terrain ; limite, frontière d'une région, confins : *La lisière d'un bois, d'une forêt. À la lisière de la Champagne.. Ces anciennes « fortifs », lisière montueuse plantée d'arbres, excavée de ravins verdoyants* (Colette). || **5.** Végétation, arbres qui croissent sur la limite d'un terrain : *Près de là croissaient des lisières de pervenches* (Bernardin de Saint-Pierre). || **6.** *Fig.* Ce qui est à la limite de quelque chose : *L'adresse cauteleuse de certains créanciers, qui, pour recouvrer quelques sous, côtoient la loi jusque sur la lisière du vol* (Balzac).

• SYN. : **4** *bordure, démarcation, orée.*

lisoir [lizwar] n. m. (probablem. de **liser,* altér. de *lisser* I, au sens anc. de « glisser » [1650, Ménage] ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2-3, 1873, Larousse ; sens 4, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* Pièce de bois transversale placée au-dessus de l'essieu d'un carrosse et qui portait les ressorts. || **2.** Dans les canons de place (fin du XIXe s.), partie de l'affût qui reliait les deux côtés du grand châssis de l'avant. || **3.** Pièce de frottement recevant une partie du poids d'une machine ou d'une voiture de chemin de fer. || **4.** Bâti de charpente employé pour l'apprêt de certaines étoffes.

lisque [lisk] n. f. (origine obscure ; 1873, Larousse). Filet de pêche en forme de nappe simple et à larges mailles en losange.

1. lissage [lisaʒ] n. m. (de *lisser* 1 ; 1762, Duhamel du Monceau, au sens 1 ; sens 2, 4 et 6-8, 1962, Larousse ; sens 3. 1893, *Dict. général ;* sens 5, 1845, Bescherelle). **1.** Action de lisser quelque chose ; résultat de cette action : *Toute cette harmonie factice* [...] *dont chaque jour, avant de sortir, elle surveille la persistance dans sa glace, changeant l'inclinaison du chapeau, le lissage des cheveux* (Proust). || **2.** Opération qui vise à donner le dernier lustre aux peaux et aux cuirs. || *Spécialem.* Opération par laquelle on donne du brillant aux gants glacés. || **3.** En papeterie, calandrage léger exécuté sur la machine à papier. || **4.** Opération qui a pour objet de lisser la surface intérieure d'un moule de fonderie après la sortie du modèle. || **5.** En pyrotechnie, opération qui consiste à rendre lisse, à durcir ou à modifier (par un gélatinisant) la surface des grains de poudre. || **6.** Lavage, suivi d'un séchage au contact de tambours chauffés, pratiqué sur les rubans de laine peignée pour éliminer le produit d'ensimage incorporé au début du peignage. || **7.** Homogénéisation du caillé lors de la préparation du fromage frais. || **8.** *Lissage de points,* en mathématiques, substitution d'une *courbe de lissage* continue à un ensemble de points traduisant le résultat d'une série d'observations d'un phénomène physique.

2. lissage [lisaʒ] n. m. (de *lisse* 2 ; 1873, Larousse). Action de disposer les lisses d'un métier à tisser suivant le genre d'étoffe que l'on veut obtenir.

1. lisse [lis] adj. (déverbal de *lisser 1 ;* v. 1188, *Chanson d'Aspremont,* écrit *lisce ;* 1552, Rabelais, écrit *liz ;* v. 1560, Paré, écrit *lice ; lisse,* 1636. Monet [*colonne lisse,* 1867, Littré ; *canon — à âme — lisse,* 1877, Littré]). Qui présente une surface unie, dépourvue d'aspérités, douce au toucher : *Son arc d'un bois lisse et dur* (Banville). *Le marchand était un très petit vieillard au visage rond et lisse, sans rides ni relief* (Aymé). *Toutes deux coiffées en bandeaux, avec des cheveux blonds, plats et lisses, de petite taille, et bien faites sans être ce qu'on appelle jolies* (Aragon). || *Colonne lisse,* colonne dont le fût n'a ni ornements ni cannelures. || *Canon à âme lisse,* canon dont l'intérieur ne comporte pas de rayures : *Les tubes des mortiers sont à âme lisse.* || *Muscles lisses,* V. MUSCLE.

• SYN. : *doux, égal, glacé, lustré, poli. satiné.* — CONTR. : *granuleux, grenu. inégal, raboteux, rude, rugueux ; barbu, crépu, frisé, hérissé.*

2. lisse ou **lice** [lis] n. f. (lat. pop. **licia, lisse,* neutre plur. [pris pour un fém. sing.] du lat. class. *licium,* lisse du métier à tisser, fil, cordon : fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *lice ; lisse,* XIVe s. [en rubanerie, 1660, Oudin ; *métier de basse, de haute lisse,* 1867, Littré ; *de haute lice,* v. 1398, *le Ménagier de Paris — de basse lisse,* loc. de sens contraire, 1690. Furetière]). Sur un métier à tisser, fil de métal ou de lin portant un maillon dans lequel passe le fil de chaîne. || En rubanerie, ensemble des fils de chaîne employés dans la fabrication d'un ruban, soutenu par un lisseron. || *Métier de basse lisse,* métier de tapisserie dans lequel les fils de chaîne se déplacent horizontalement. || *Métier de haute lisse,* métier de tapisserie dans lequel les fils de chaîne sont disposés verticalement. || *De haute lisse,* tissé sur un métier de haute lisse : *Deux tapisseries de haute lice représentaient le couronnement d'Esther* (Proust).

3. lisse [lis] n. f. (déverbal de *lisser* 1 ; XIIIe s., *Romania* [XXVIII, 59], écrit *lice,* au sens de « fer à repasser » ; sens 1-2, 1530, Palsgrave, écrit *lice* [*lisse,* XVIIe s.] ; sens 3, 1606, Nicot [écrit *lisse ;* « cylindre de verre ou d'agate de cette machine », 1873, Larousse] ; sens 4, 1902, Larousse). **1.** Outil ou machine servant à lisser. || **2.** Calandre formée d'un ensemble de rouleaux métalliques, placée à l'extrémité de la machine à papier et destinée à adoucir et à égaliser la surface du produit fabriqué. || **3.** Machine avec laquelle on donne du lustre et du brillant aux cuirs. || Cylindre de verre ou d'agate de cette machine. || **4.** Outil de maçon pour polir les enduits.

4. lisse [lis] n. f. (var. orthogr. de *lice* 1 ; XVIe s., Jal, écrit *lice* [*lisse,* 1690, Furetière], au sens 2 ; sens 1, 1902, Larousse ; sens 3, 1962, Larousse ; sens 4, 1704, Trévoux [écrit *lice ; lisse,* 1867, Littré]). **1.** Section faite dans le corps d'un navire par un plan incliné plus ou moins perpendiculaire au maître couple. || **2.** Membrure longitudinale qui maintient en place les couples d'un bateau. || **3.** Sur un avion, longeron de petites dimensions reliant les couples d'un fuselage ou les nervures d'une aile. || **4.** Pièce de bois placée horizontalement sur les montants d'une barrière, d'un garde-fou.

• SYN. : **4** *main courante, rambarde.*

5. lisse n. f. V. LISTE.

lissé [lise] n. m. (part. passé substantivé de *lisser* 1 ; 1737, *Nouvelle Instruction pour les confitures* [p. 5], au sens 2 [*grand lissé, petit lissé,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 1, 1758, Brunot ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** État, qualité de ce qui est lisse (rare) : *Le lissé, le velouté des feuilles* (Bernardin de Saint-Pierre). || **2.** Degré de cuisson auquel arrive le sucre lorsqu'il peut être étiré en fil, et qui convient pour la préparation des entremets et de la confiserie. || *Grand lissé,* quand ce fil est fort. || *Petit lissé,* quand il est fragile. || **3.** Travail exécuté à la pince sur des pétales de fleurs artificielles, pour leur donner un aspect naturel.

lisseau [liso] n. m. (de l'anc. mot *lis,* lisière d'une étoffe [V. LISIÈRE] ; 1867, Littré). Peloton de fil ou de ficelle.

1. lisser [lise] v. tr. (bas lat. *lixare,* faire cuire dans l'eau, faire bouillir, d'où « extraire par lixiviation », puis « repasser, polir », du lat. class. *lix,* lessive ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *lischier* [*licier,* XIIIe s. ; *lisser,* XVIe s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1180, *Aiquin,* au part. passé, écrit *licé* [*lissé,* 1553, *Revue de philologie française,* XLIII, 194 ; à l'infin., écrit *lisser,* 1564, J. Thierry] ; sens 3, 1564, J. Thierry ; sens 4, 1902, Larousse ; sens 5, 1690, Furetière [au part. passé ; à l'infin., 1812, Mozin] ; sens 6, 1752, Trévoux). **1.** Rendre lisse : [La maison] *est revêtue d'une couche de mortier lissé à la truelle et peint en gris* (Balzac). *Papa venait de lisser sa belle moustache et de se passer la main dans les cheveux pour les faire boucler* (Duhamel). *Flipe* [...] *lissa doucement de ses doigts ses cheveux qui empestaient la brillantine* (Carco). *Oiseau qui lisse son plumage.* || **2.** *Spécialem.* et *dialect.* Repasser avec le fer : *Des lingères qui lissaient le linge en regardant dehors* (R. Bazin). || **3.** *Lisser le cuir, les peaux,* leur donner le dernier lustre, soit à la main avec une lissette, soit au moyen de machines (*lisseuses*). || **4.** *Lisser le bitume, l'asphalte, le macadam,* les aplanir à l'aide d'un lissoir ou d'un rouleau. || **5.** En confiserie, recouvrir de sucre des amandes pelées. || **6.** Soumettre la laine à l'opération du lissage. || Syn. de LISER.

● SYN. : **1** *aplanir, lustrer, unir.*

2. lisser [lise] v. tr. (de *lisse* 4 ; 1681, Jal). Garnir de lisses un bateau.

lisseron ou **liceron** [lisrɔ̃] n. m. (dimin. de *lisse* 2 ; 1680, Richelet, écrit *liceron ; lisseron,* 1690, Furetière). Broche plate en bois, soutenant les fils dans les métiers à fabriquer les rubans.

1. lissette [lisɛt] n. f. (de *lisser* 1 ; 1767, Garsault [p. 34], au sens de « outil d'os dont le raquetier se sert pour lisser son ouvrage » ; sens actuel, 1902, Larousse). Outil en bois dur ou en verre, de forme carrée, utilisé pour le lissage du cuir ou des coutures, pour le collage des similicuirs et des moquettes.

2. lissette [lisɛt] n. f. (dimin. de *lisse* 2 ; 1723, Savary des Bruslons). Petite lisse du métier à tisser.

lisseur, euse [lisœr, -øz] n. (de *lisser* 1 ; XVe s., *Ordonnance royale,* écrit *licheur ; lisseur,* 1762, J. J. de Lalande [*lisseur de peignes,* 1955, *Dict. des métiers*]). Ouvrier, ouvrière qui exécute une opération de lissage : *Lisseur de cuir, de maroquin. Lisseuse-brosseuse de gants de peau.* || *Lisseur de peignes,* ouvrier qui exécute, sur une lisseuse, le lissage des rubans de laine peignée.

◆ **lisseur** n. m. (1962, Larousse). Outil métallique qui. chauffé, sert à lisser et à sceller une surface asphaltique.

◆ **lisseuse** n. f. (sens 1, 1878, Larousse ; sens 2, 1877, Littré ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Machine servant à lisser les cuirs, le carton, les étoffes. || **2.** Machine sur laquelle se fait le lissage des rubans de laine peignée. || **3.** Appareil servant au lissage du caillé.

lisseuse [lisøz] n. f. (de *lisse* 2 [v. ce mot] ; 1867, Littré. écrit *liceuse ; lisseuse,* 1962, Larousse). Ouvrière qui fabrique spécialement les lisses employées dans les métiers à tisser.

lissier ou **licier** [lisje] n. m. (de *lisse* 2 [v. ce mot] ; 1532, Rabelais [*haute-lissier ; basse-lissier,* 1723, Savary des Bruslons ; « ouvrier qui monte les lisses d'un métier à tisser ». 1765, *Encyclopédie,* IX, 580 b, écrit *lissier — licier,* 1829, Boiste]). Ouvrier qui monte les lisses d'un métier à tisser. || *Haute-lissier,* celui qui travaille aux métiers de haute lisse. || *Basse-lissier,* celui qui travaille aux métiers de basse lisse.

lissoir [liswar] n. m. (de *lisser* 1 ; début du XVIIe s., puis 1672, Havard, au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse ; sens 3, 1962, Larousse ; sens 4, 1873, Larousse ; sens 5, 1812, Mozin). **1.** Instrument, de formes et de matières diverses, servant à lisser : *Lissoir de bitumier.* || **2.** *Spécialem.* Outil de mouleur pour lisser le sable d'un moule. || **3.** En reliure, plioir en os, utilisé pour le collage des papiers sur le dos d'un volume et pour le façonnage de la peau lors de la couvrure. || **4.** Peigne à dents fines servant à terminer une coiffure. || **5.** Salle où on lisse le papier : *Le lissoir où l'on mettait le papier en ballots* (Pourrat).

lissotriche [lisɔtrik] adj. (du gr. *lissos,* lisse, uni, et *thrix, trikhos,* poil, cheveu ; 1962, Larousse). Se dit des individus et des races dont les cheveux sont droits ou raides : *Les Jaunes sont lissotriches.*

● REM. On dit parfois LISSOTRIQUE. LIOTHRIQUE, LIOCOME.

listage [listaʒ] n. m. (de *lister* [V. ce mot] ; 1250. Godefroy, au sens de « fabrication de la lisière d'une étoffe » ; sens actuel, 1962, Larousse). Action de lister.

1. liste [list] n. f. (germ. *lîsta,* bord, lisière ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens de « lisière, bordure d'une pièce de drap, etc. » [var. *litte,* 1409, Runkewitz] ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1600, O. de Serres [*lisse,* même sens, 1765, *Encyclopédie*]). **1.** *Vx.* Bande d'étoffe. || **2.** Bande de poils blancs occupant le front et le chanfrein de certains chevaux. (On dit également LISSE.)

2. liste [list] n. f. (empr. de l'ital. *lista,* « suite de noms de personnes ou de choses... », lui-même issu du germ. *lîsta* [v. LISTE 1] : 1567, Espinas, *Droit municipal* [III, 574], au sens 1 [*liste électorale,* 1893, *Dict. général ; liste de candidats,* XXe s. ; *scrutin de liste,* 5 mars 1849, *Bulletin des lois : liste de proscriptions,* 1867, Littré ; *liste noire,* 1839, Stendhal ; *liste de mariage,* 1968, Larousse] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*grossir la liste de,* av. 1834, Bérangerl ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon [« dotation annuelle du président de la République », 1873, Larousse] ; sens 4, 1962, Larousse). **1.** Suite de noms de personnes ou de choses, de nombres, de signes, etc., le plus souvent inscrits les uns au-dessous des autres : *Dresser, établir une liste. Liste des numéros gagnants à la Loterie nationale. Liste de souscripteurs. Liste des abréviations utilisées dans un ouvrage. Pour Rastignac, Mme Anastasie de Restaud fut la femme désirable. Il s'était ménagé deux tours dans la liste des cavaliers écrite sur l'éventail* (Balzac). || *Liste électorale,* état où figurent les noms de tous les électeurs d'une commune : *Demander son inscription sur la liste électorale.* || *Liste de candidats,* ensemble de candidats qui se présentent à une élection avec un même programme, sous une même étiquette. || *Scrutin de liste,* mode de scrutin dans lequel on vote pour plusieurs candidats à la fois (par opposition au *scrutin uninominal*) : *Il se disait que le scrutin de liste n'aurait pas produit des résultats si favorables* (France). || *Liste de proscriptions,* dans la Rome antique, liste sur laquelle étaient inscrits les noms des citoyens proscrits. || *Liste noire,* en période de guerre, de blocus, liste des sociétés ennemies ou favorables à l'ennemi avec lesquelles tout commerce est interdit ; liste de personnes considérées comme dangereuses et qui, en certaines circonstances. doivent faire l'objet d'une surveillance spéciale, voire d'une arrestation. || *Liste de mariage,* liste de cadeaux choisis chez un commerçant par de futurs époux et que leurs amis peuvent acquérir pour les leur offrir. || **2.** Longue énumération : *La liste de ses méfaits est interminable.* || *Grossir la liste de,* s'ajourer au nombre de : *Il est venu grossir la liste des mécontents.* || **3.** *Liste civile,*somme allouée annuellement à un chef d'État pour subvenir à ses dépenses et à celles de sa maison, ainsi nommée d'abord en Angleterre parce qu'elle comportait une liste d'offices civils à rémunérer : *En retour, ils* [les sénateurs] *fixent à vingt-cinq millions la liste civile de l'Empereur* [Napoléon III] (Aubry). || *Par extens.* Dotation annuelle du président de la République. || **4.** *Passage en liste,* opération qui consiste à faire passer dans une tabulatrice un ensemble de cartes perforées. et au cours de laquelle la lecture de chaque carte provoque l'impression d'une ligne de texte.

● SYN. : **1** *bordereau, catalogue, état, nomenclature, relevé, répertoire. rôle, tableau ;* **2** *dénombrement, inventaire.*

listeau [listo] n. m. (de *liste* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens de « petite liste » : aux

sens actuels [milieu du XVII^e s.], le mot est une francisation de l'ital. *listello* [v. l'art. suiv.]). V. LISTEL ET LISTON

listel [listɛl] n. m. (de *liste* 1 (v. ce mot] ; 1247, Godefroy, au sens de « bordure, bande, raie » ; sens 1 [de l'ital. *listello* — de même signification —, dér. de *lista*, v. LISTE 2], 1676, Félibien [dans le chapiteau dorique. 1873, Larousse] ; sens 2, 1867. Littré ; sens 3, 1873. Larousse ; sens 4, 1962, Larousse ; sens 5, 1902, Larousse). **1.** Petite moulure carrée et unie qui sépare des moulures à profil concave ou convexe. || *Spécialem.* Moulure plate placée au-dessous de l'échine du chapiteau dorique. || **2.** En menuiserie, baguette utilisée pour l'encadrement. || **3.** Cercle bordant une pièce de monnaie sur son contour, et qui présente, par rapport au chant, une saillie supérieure à tous les reliefs de l'effigie. || **4.** Petite bande de peau finement parée, qui borde l'arête des remplis à l'intérieur des plats de la couverture d'un livre relié. || **5.** En héraldique, petite banderole placée sous l'écu ou à son sommet, et qui porte la devise ou le cri de guerre.

• Pl. *des* LISTELS ou *des* LISTEAUX.

• REM. On dit aussi LISTEAU, au sens 1. et LISTON, aux sens 1 et 5.

lister [liste] v. tr. (de *liste* 2 [v. ce mot] ; 1962, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Mettre en liste. || **2.** Passer en liste des cartes dans une tabulatrice.

listère [listɛr] n. f., ou **listera** [listera] n. m. (lat. scientif. moderne *listera*, listère. du n. du naturaliste anglais Martin *Lister* [v. 1638-1712] ; 1873, Larousse [*listère ; listera*, 1902, Larousse]). Orchidée poussant parmi les mousses. dans les bois et les prés.

listériose [listerjoz] ou **listerellose** [listərɛloz] n. f. (de *Lister* [v. l'art. précéd.] ; 1962, Larousse [pour les deux formes]). Maladie due à un bacille voisin de celui du rouget et qui frappe certaines espèces animales : lapin, poulet. ruminants, porc.

liston [listɔ̃] n. m. (esp. *listón*, bordure, du germ. *lîsta* [V. LISTE 1] ; 1581, N. de Montand [p. 469], au sens de « bordure d'un habit » : sens 1, 1721, Trévoux ; sens 2, 1962, Larousse : sens 3, 1840, Acad.). **1.** Syn. de LISTEL aux sens 1 et 5. || **2.** Tissu de métal épais et rigide destiné aux broderies d'ornements d'église et d'insignes militaires. || **3.** Ornement en saillie ou en creux le long de la coque d'un bateau à la hauteur de la préceinte. (On dit aussi LISTEAU.)

lit [li] n. m. • ÉTYM. Lat. *lectus*, lit, lit nuptial, lit de table, lit de repos, lit funèbre ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, au sens I, 1 (*tête du lit*, 1893, *Dict. général ; pied du lit*, 1690, Furetière ; *être au lit*, XIII^e s., Littré ; *aller au lit*, 1690, Furetière ; *au lit !*, XX^e *s. ; au saut du lit*, 1580, Montaigne ; *dormir dans son lit, avoir le lit et le couvert chez quelqu'un*, 1959, Robert) ; sens I, 2, fin du XV^e s., Commynes (*lit d'ange*, 1672, M^{me} de Sévigné ; *lit en bateau*, 1835, Acad. ; *lit en gondole*, 1873, Larousse ; *lit-bateau*, fin du XIX^e s., A. Daudet ; *lit de camp*, fin du XV^e s., Commynes ; *lit clos, lit breton, lit-armoire*, début du XX^e s. ; *lit en armoire*, 1886, Loti ; *lit à la duchesse*, 1864, Littré [art. *duchesse*] ; *lit de repos*, 1625, Stoer ; *lit de jour*, 1809, Chateaubriand ; *lit de parade*, v. 1560, *Satires françaises du* XVI^e *siècle*, I, 27 ; *lit de sangle*, 1680, Richelet ; *lit en tombeau*, 1867, Littré [...*à tombeau*, début du XVIII^e s.] ; *lit de table*, 1873, Larousse ; *lits gigognes*, début du XX^e s.) ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence (*lit de plume*, v. 1265, J. de Meung) ; sens I, 5, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence (*faire un lit*, XII^e s., *Roncevaux ; faire le lit de*, au fig., XX^e s.) ; sens I, 6, début du XVII^e s. ; sens I, 7, 1690, Furetière (*prendre le lit*, 1867, Littré ; *lit d'hôpital*, 1827, L. B. Picard ; *lit de douleur*, 1699, Massillon ; *lit de travail*, milieu du XVII^e s. ; *lit de misère*, 1798, Acad. ; *lit mécanique*, 1873, Larousse ; *lit orthopédique*, 1867, Littré ; *lit de massage*, 1902, Larousse ; *lit de mort*, 1760, Voltaire ; *être au lit de la mort*, 1680, Richelet [...*à son lit de mort*, début du XIX^e s.] ; *mourir dans son lit*, 1690, Furetière [d'abord ...*sur son lit*, v. 1360, Froissart]) ; sens I, 8, XIII^e s,, *Macchabées* (*lit nuptial*, 1762, J.-J. Rousseau ; *lit génial*, 1873, Larousse ; *faire lit à part*, 1660, Oudin) ; sens I, 9, 1899, A. France ; sens I, 10, fin du XV^e s. (*enfant du premier, du second lit*.... 1690, Furetière) ; sens I, II, XII^e s., Godefroy (*n'être pas sur un lit de roses*, 1867, Littré ; *mourir au lit d'honneur*, v. 1560, Paré) ; sens I, 12, début du XIV^es. (« séance du parlement tenue en présence du roi », fin du XIV^e s., E. Deschamps ; « séance au cours de laquelle le roi contraignait le parlement à enregistrer ses édits », 1854, Musset) ; sens II, 1, XIII^e s., Littré ; sens II, 2, 1676. Félibien (*lit de carrière*, 1893, *Dict. général ; lit dur, lit tendre*, 1867, Littré ; *lit d'attente, lit de pose*, 1962, Larousse) ; sens II, 3, 1678, La Fontaine ; sens 11, 4, v. 1265, Br. Latini (*lit majeur, lit mineur*, 1902, Larousse ; *lit d'un glacier*, 1959, Robert) ; sens II, 5, 1691, Ozanam ; sens II, 6, 1573, Du Puys (écrit *lis du vent ; lit du vent*, 1680. Richelet).

I. 1. Meuble sur lequel on s'étend pour dormir ou pour se reposer : *S'allonger sur un lit. Sauter du lit. Se jeter sur son lit, à bas de son lit. Monter, démonter un lit. Descente de lit. Ciel de lit. Le lit, mon ami, c'est toute notre vie. C'est là qu'on naît, c'est là qu'on aime, c'est là qu'on meurt* (Maupassant). || *Tête du lit, pied du lit*, côté du lit où repose la tête, où sont les pieds de la personne couchée. || *Bois de lit*, v. Bois. || *Ruelle d'un lit*, v. RUELLE. || *Être au lit*, être couché dans son lit. || *Aller au lit, se mettre au lit*, se coucher. || Ellipt. *Au lit !*, allez vous coucher. || *Au saut du lit*, au moment où l'on se lève, au réveil. || *Dormir dans son lit*, dormir chez soi. || *Avoir le lit et le couvert chez quelqu'un*, y être hébergé. || **2.** Accompagné d'un déterminatif qui précise le genre, la forme ou la destination du lit : *Lit à colonnes* (ou *à quenouilles* [v. ce mot]). *Lit à baldaquin. Lit de milieu.* || Class. *Lit d'ange* ou *à l'ange*, lit sans colonnes, dont les rideaux, suspendus au plafond. se retroussaient au lieu de se tirer : *M. de Coulanges vous parlera de votre lit d'ange* (Sévigné). || *Lit en bateau* ou *en gondole*, ou *lit-bateau*, lit galbé en forme de nacelle : *La grande chambre où le lit-bateau à baldaquin de vieille perse fanée occupe presque toute la place* (Daudet). || *Lit de camp*, petit lit démontable, dont les militaires se servaient pour coucher sous la tente. || *Lit clos, lit breton, lit en armoire* ou *lit-armoire*, lit à panneaux mobiles qui se ferme comme une armoire : *La vieille grand-mère Moan* [...] *était là, couchée depuis deux heures dans son lit en armoire dont elle avait refermé les battants* (Loti). || *Lit à la duchesse*, grand lit à quatre colonnes, avec baldaquin et rideaux. || *Lit de repos*, ou (vx) *lit de jour*, lit bas, divan, canapé sur lequel on s'allonge pour se reposer : *Ma mère se jetait en soupirant sur un vieux lit de jour de siamoise flambée* (Chateaubriand). || *Lit de parade*, lit qui ne servait qu'à l'ornement : *C'est là, dans le lit de fer dressé au pied du grand lit de parade, qu'elle mourut un soir* (France) ; lit sur lequel on expose un mort de haut rang avant son inhumation. || *Lit de sangle*, lit fait de sangles ou d'un morceau de coutil fixés à deux pièces de bois soutenues par des pieds croisés : *Il me conduisit, à demi mort, dans une sorte de hangar énorme, que désobscurcissait très insuffisamment une chandelle, et dans un coin duquel étaient dressés deux lits de sangles* (Gide). || *Lit en* ou *à tombeau*, lit dont le ciel était plus élevé à la tête qu'au pied : *Son logement* [de d'Alembert] *chez la vitrière était une petite chambre mal éclairée, mal aérée, avec un lit à tombeau très étroit* (Marmontel). || *Lit de table*, dans l'Antiquité, lit contigu à une table, sur lequel on s'allongeait pour prendre ses repas. || *Lits gigognes*, ensemble de deux lits dont l'un, une fois replié, se glisse sous l'autre. || *Lits jumeaux*, v. JUMEAU. || *Lit-cage, lit-fauteuil, lit-salon*, v. à l'ordre alphab. || **3.** *Spécialem.* Partie fixe de ce meuble, charpente sur laquelle repose le sommier (châlit) : *Lit en bois. Lit métallique. Lit de noyer, d'acajou. Lit de fer, de cuivre. Le lit de fonte mérite d'être décrit. Ce lit, historié en toutes ses parties* [...], *présentait notamment en son devant un médaillon orné de perles d'où sortait une tête de femme coiffée d'une ferronnière* (France). || **4.** La partie sur laquelle repose le corps (matelas, paillasse) : *Lit dur, lit moelleux.* || Vx. *Lit de plume*, matelas de plume, couette. || **5.** La literie,

ensemble des draps, des couvertures qui garnissent le lit : *Le lit était défait.* || *Faire un lit,* disposer les draps, les couvertures, pour qu'on puisse s'y coucher. || Fig. *Faire le lit de,* préparer la venue, l'avènement de : *Le capitalisme, parce qu'il est bourgeois, se révèle révolutionnaire et fait le lit du communisme* (Camus). || *Comme on fait son lit on se couche* (prov.), v. COUCHER I. || **6.** *Class.* Le tour de lit, garniture de tissu, rideaux, tentures suspendus autour d'un lit : *Un lit* [...] *de damas, de velours* (Acad., 1694). *Onuphre n'a pour tout lit qu'une housse de serge grise, mais il couche sur le coton et sur le duvet* (La Bruyère). || **7.** *Spécialem.* Couche sur laquelle repose un malade, un mourant : *Être au lit, garder le lit.* || *Prendre le lit,* s'aliter pour maladie. || Par extens. *Un hôpital de trois cents lits,* un hôpital qui dispose de trois cents places pour les malades. || *Lit de douleur,* lit sur lequel souffre une personne malade. || *Lit de travail* ou (vx) *lit de misère,* lit sur lequel une femme accouche. || *Lit mécanique,* lit qui permet de soulever un malade, un blessé, de changer ses linges sans lui infliger de choc. || *Lit orthopédique,* lit qui permet de maintenir le malade dans une position propre à corriger les malformations. || *Lit de massage,* lit spécial sur lequel s'étendent les personnes qu'on masse. || *Lit de mort,* lit sur lequel une personne va expirer, expire, a expiré. || *(Être) au lit de la mort* (vx), *à son lit de mort,* (être) sur le point de mourir : *Vous êtes un chic garçon, m'a-t-il dit. Je ne voudrais pas un autre curé que vous à mon lit de mort* (Bernanos). || *Mourir dans son lit,* mourir de mort naturelle, par opposition à *mourir de mort violente.* || **8.** Le lit envisagé sous le rapport de l'union charnelle : *Lit des amants. Lit conjugal. Duvillard, qu'elle sevrait depuis six semaines* [...], *comptait quand même qu'il la mettrait au lit s'il attendait patiemment* (Zola). || *Lit nuptial,* lit dans lequel les époux passent leur nuit de noces. || Vx. *Lit génial,* nom donné par les Anciens au lit nuptial, parce qu'il était placé sous la protection des génies. || *Faire lit à part,* coucher séparément (en parlant des époux). || **9.** *Fig.* Union charnelle : *Virgile a dit que les enfants nés au biberon ne sont dignes ni de la table des dieux ni du lit des déesses* (France). *Un homme ne peut supporter une femme qui souffre, à moins qu'il ne la console par le lit* (Montherlant). || **10.** *Fig.* Mariage (dans des locutions). || *Enfant du premier, du second lit, du même lit, d'un autre lit,* enfant du premier, du second, du même, d'un autre mariage du père ou de la mère : *Il avait deux frères qu'il ne voyait point, MM. de Courcils. Je le croyais d'un autre lit, vu leurs noms différents* (Maupassant). || **11.** Chose sur laquelle on s'étend, endroit où l'on s'allonge, se repose : *Lit de feuillage. Lit de gazon. Ils étaient assis l'un contre l'autre, sur un lit de feuilles sèches* (Flaubert). || Fig. *N'être pas sur un lit de roses,* se trouver dans une situation fort désagréable ou inconfortable. || Class. *Mourir au lit d'honneur,* mourir au champ d'honneur, en combattant sur un champ de bataille : *Je demande sa mort, mais non pas glorieuse* [...]. | *Non pas au lit d'honneur, mais sur un échafaud* (Corneille). || **12.** Vx. *Lit de justice,* estrade surmontée d'un dais, avec un trône où se plaçait le roi lorsqu'il assistait à une séance solennelle du parlement ; *par extens.,* séance du parlement tenue en présence du roi ; *spécialem.,* séance au cours de laquelle le roi contraignait le parlement à enregistrer ses édits : *Louis XVI tint un lit de justice le 6 août 1787.*

II. 1. Couche horizontale d'une matière quelconque, de choses, d'objets rangés l'un à côté de l'autre : *Lit de paille. Lit de fumier, de terreau. Des poulets morts et plumés s'alignaient dans des caisses, par lits profonds* (Zola). *Les deux femmes passèrent près de Monceaux, où étaient enfouis, sous un lit de chaux, les suppliciés de la place de la Révolution* (France). *Dans un coin, la terre semblait soulevée comme par une assemblée de taupes. et, en grattant le sable, ils découvrirent tout un lit de bouteilles pleines, soigneusement cachetées* (Giono). || **2.** *Spécialem.* En géologie, couche très mince de roche, de minerai, de débris fossiles, dans un ensemble stratifié : *Un lit calcaire.* || *Lit de carrière,* surface de séparation naturelle des couches de pierre, parallèle à la sédimentation. || *Lit dur, lit tendre,* face supérieure, face inférieure d'une pierre de taille avant son enlèvement de la carrière. || *Lit d'attente, lit de pose,* face de dessus, face de dessous d'un morceau de pierre taillée. || **3.** Intervalle rempli de liant, qui sépare horizontalement les éléments de deux assises de construction : *Lit de mortier.* || **4.** Chenal creusé par un cours d'eau et dans lequel il s'écoule : *Un torrent à lit pierreux, souvent à sec, alors rempli par la fonte des neiges, arrose cette vallée serrée entre deux montagnes parallèles* (Balzac). *Soudain, le pas de deux chevaux sonna sur les cailloux aigus qu'on avait arrachés du lit du fleuve pour en paver les chaussées* (France). || *Lit majeur,* espace qu'occupe un cours d'eau lors de ses crues. || *Lit mineur,* partie du lit occupée lors des étiages. || *Lit d'un glacier,* creux dans lequel glisse lentement un glacier. || **5.** *Lit de la marée, lit du courant,* endroits où la marée, le courant atteignent leur plus grande vitesse. || **6.** *Lit du vent,* direction dans laquelle souffle le vent : *Naviguer dans le lit du vent.*

• SYN. : **I, 1** *couche* (littér.), *couchette* (vx), *dodo* (enfantin), *grabat, plumard* (pop.) ; **11** *couche, matelas, tapis.* || **II, 1** *nappe.*

litage [litaʒ] n. m. (de *liter* 2 ; 15 mai 1676, *Arrêt du Conseil*). Action de liter les étoffes.

litanies [litani] n. f. pl. (bas lat. ecclés. *litania,* prière, gr. *litaneia,* supplication, de *litanos,* suppliant, dér. de *litê,* prière, supplication ; v. 1155, Wace, au sing., écrit *letanie* [*litanie,* milieu du XVII[e] s.] ; au plur. écrit *litanies,* 1680, Richelet [*mettre quelqu'un dans ses litanies,* « lui souhaiter du bien », 1690, Furetière — « lui vouloir du mal », 1787, Féraud]). Prière formée d'une suite d'invocations à Dieu, à Jésus-Christ, à la vierge, aux saints, dites, en certaines circonstances, par le célébrant, ses assistants ou les chantres, et suivies de réponses émises par l'assemblée : *Il lui donna autant de noms, peu s'en faut, qu'il s'en trouve dans les litanies des saints* (France). *La pièce était vide ; les servantes étaient sans doute à l'église à marmotter des litanies* (Yourcenar). || Fig. et vx. *Mettre quelqu'un dans ses litanies,* lui souhaiter du bien, ou, *ironiq.,* lui vouloir du mal.

◆ **litanie** n. f. (sens 1-2, 1671, M[me] de Sévigné [*c'est toujours la même litanie,* 1867, Littré] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Fig.* Récitation, débit monotone de paroles, de sons : *Les rues et les boulevards du centre* [...] *me sembleraient bien mornes, bien inhabitables, dépouillés. décantés de toutes ces litanies des petits métiers et des ambulantes mangeailles, privés de l'orchestre qui venait me charmer dès le matin* (Proust). *L'écrivain, aisément désolé par les ombres funestes, les cris intempestifs, la voix du perroquet, et la litanie de la T.S.F.* (Colette). || **2.** *Fig.* Énumération longue et ennuyeuse ; répétition des mêmes plaintes, des mêmes doléances : *Leurs cœurs ulcérés se soulageaient, ils alternaient les litanies de leurs récriminations, chacun à son tour disait son grief* (Zola). *Je n'en finirais pas si je vous citais la litanie entière d'absurdités et de colères récitées par la critique* [contre les symbolistes] (Verhaeren). || Fam. *C'est toujours la même litanie,* on répète, on entend toujours les mêmes paroles, les mêmes idées. || **3.** *Vx* et *fig.* File ininterrompue, théorie : *Chaque jour, aux mêmes heures, au son de la cloche, on vit de petites portes s'ouvrir dans les cours et des litanies d'enfants, roides comme des soldats de bois, défiler deux par deux sous les arbres* (Daudet).

lit-bateau n. m. V. LIT.

lit-cage [likaʒ] n. m. (de *lit* et de *cage* ; 1959, Robert [art. *lit*]). Lit métallique pliant.
• Pl. *des* LITS-CAGES.

litchi [litʃi] ou **letchi** [lɛtʃi] n. m. (chinois *li-chi,* mêmes sens [mot introduit en franç. probablem. par l'intermédiaire de l'esp. et du portug.] ; 1588, L. de La Porte, écrit *lechia* [*li-ci,* 1664, M. Thévenot ; *lichi,* 1665, J. Le Carpentier ; *letchi,* 1696, L. Le Comte, I. 211 ; *litchi,* 1721, Trévoux), au sens 2 ; sens 1, 1628, Figuier, écrit *lechia* [*litchi,* 1787,

Bernardin de Saint-Pierre ; *letchi,* 1873, Larousse]). **1.** Arbre originaire de Chine, de la famille des sapindacées, dont le bois est utilisé en ébénisterie et qui produit un fruit sucré et comestible. || **2.** Fruit de cet arbre.

1. liteau [lito] n. m. (de *liste* I et de sa var. anc. *litte* [v. LISTE 1] ; 1229, Poerck, écrit *listel* [*litel,* v. 1380, *Aalma ; liteau,* 1360, Gay], au sens de « bord, lisière » ; sens 1, 1595, Havard ; sens 2, 1931, Larousse ; sens 3, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Tringle de bois fixée à un mur, servant de support à une tablette ou d'appui à une cloison. (Syn. TASSEAU.) || **2.** Baguette de sapin, de section carrée ou rectangulaire, utilisée en couverture. || **3.** Raie colorée qui, vers chacune des extrémités d'une nappe, d'une serviette, etc., va d'une lisière à l'autre, dans le sens de la trame : *Torchons à liteaux bleus.*

2. liteau [lito] n. m. (de *lit ;* 1655, Salnove). Lieu où le loup se couche dans la journée, où il dépose et élève ses petits.

litée [lite] n. f. (de *lit ;* XII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Portée d'une femelle : *Litée de marcassins.* || **2.** Réunion d'animaux dans un même repaire.

1. liter [lite] v. tr. (de *lit ;* 1723, Savary des Bruslons). Ranger, disposer par couches superposées, en particulier des poissons salés dans des caques ou tonneaux : *Liter des harengs.*

2. liter [lite] v. tr. (de *liste* I et de sa var. anc. *litte* [v. LISTE 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* au part. passé, écrit *listé,* au sens de « orné d'une bordure » ; 1250, Godefroy, à l'infin., écrit *lister,* au sens de « faire la lisière d'un drap » ; écrit *liter,* au sens 1, août 1669, d'après Littré, 1867 ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** Couvrir de gros fil la lisière d'un drap, avant de le teindre, pour empêcher que la teinture ne prenne à cet endroit. || **2.** *Vx.* Garnir d'une tringle ou liteau.

literie [litri] n. f. (de *lit ;* 1615, Yves d'Évreux, puis 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Ensemble des objets qui entrent dans la composition d'un lit : *Magasin, rayon de literie.* || **2.** *Spécialem.* Ensemble des objets recouvrant le châlit et le sommier : matelas, édredon, couvre-lit, oreillers, couvertures, draps, taies.

liteur, euse [litœr, -øz] n. (de *liter* 2 [v. ce mot] ; 1250, Godefroy, écrit *listeur,* au sens de « ouvrier qui fait la lisière d'une étoffe » ; écrit *liteur,* au sens actuel, 1836, Acad.). Personne qui lite les draps.

lit-fauteuil [lifotœj] n. m. (de *lit* et de *fauteuil ;* 1902, Larousse). Lit pliant pouvant servir de fauteuil.

• Pl. *des* LITS-FAUTEUILS.

lith(o)- [lit], élément tiré du gr. *lithos,* pierre, et entrant, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

litham [litam] n. m. (mot ar. ; 1873, Larousse). Voile dont les femmes musulmanes et les Touaregs se couvrent la partie inférieure de la face : *Notre Schéhérazade semblait effarouchée, n'ayant pas l'habitude de soulever son litam* [sic] *devant les étrangers* (Dorgelès).

litharge [litarʒ] n. f. (lat. *lithargyrus,* litharge, gr. *litharguros,* même sens, de *lithos,* pierre, et de *arguros,* argent ; 1314, Mondeville, écrit *litarge* [*litharge,* 1549, R. Estienne], au sens 2 [var. *litargire,* XVI^e s., *Antidotaire Nicolas*] ; sens 1, 1931, Larousse). **1.** Oxyde naturel de plomb. || **2.** Protoxyde de plomb fondu et cristallisé, de couleur rouge-orangé, qui sert à la préparation de couvertes pour poteries, de mastics, ciments et luts, et que certains fraudeurs employaient autrefois pour neutraliser l'acidité des vins : *Cent braillards avinés | Qui puaient à plein nez l'oignon et la litharge* (E. Rostand).

lithargé, e [litarʒe] ou **lithargyré, e** [litarʒire] adj. (de *litharge* [v. ce mot] ; 1762, J.-J. Rousseau [*lithargyré ; lithargé,* 1766, *Dict. des arts et métiers,* art. *cabaretiers*]). *Vx.* Qui contient de la litharge ; qui est altéré par la litharge : *Avant de boire du vin, il importe de savoir s'il est lithargyré* (Rousseau).

lithectomie [litɛktɔmi] n. f. (de *lith-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, de *ek-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *temnein,* couper ; 1962, Larousse). Opération chirurgicale qui consiste à enlever un calcul.

lithergol [litɛrgɔl] n. m. (de *lith-* et de *ergol ;* 1962, Larousse). Ensemble d'un liquide et d'un solide, dont on utilise la réaction pour la propulsion de certaines fusées.

lithiase [litjaz] n. f. (gr. *lithiasis,* maladie de la pierre, de *lithiân,* avoir la maladie de la pierre, dér. de *lithos,* pierre ; 1611, Cotgrave). Formation de calculs dans les canaux excréteurs des glandes (voies urinaires, biliaires, salivaires, etc.) et dans les réservoirs de l'organisme : *Lithiase biliaire. Lithiase rénale. Lithiase vésicale.*

lithiasique [litjazik] adj. (de *lithiase ;* 1845, Bescherelle, dans la loc. *acide lithiasique,* acide urique ; sens actuel, 1931, Larousse). Relatif à la lithiase : *Cholécystite lithiasique.*

◆ adj. et n. (1962, Larousse). Qui est atteint de lithiase : *Un, une lithiasique.*

lithié, e [litje] adj. (de *lithium ;* 1968, Larousse). Qui contient du lithium.

lithine [litin] n. f. (dér. savant de *lithium ;* 1842, Mozin). Oxyde ou hydroxyde de lithium.

lithiné, e [litine] adj. (de *lithine ;* 1887, Maupassant). Qui contient de la lithine : *La source Bonnefille, bicarbonatée, sodique, lithinée* (Maupassant).

lithinifère [litinifɛr] adj. (de *lithini-,* élément tiré de *lithine,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1907, Larousse). Qui contient du lithium.

lithistidés [litistide] n. m. pl. (dér. savant du gr. *lithos,* pierre ; 1888, Larousse). Ordre de spongiaires siliceux, dont les éponges ont une consistance pierreuse et présentent une rigidité absolue.

lithium [litjɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *lithion* [début du XIX^e s.], du gr. *lithos,* pierre ; 1839, Boiste). Métal alcalin (Li) d'un blanc argenté, de numéro atomique 3, de densité 0,55, dont les sels sont utilisés en médecine.

1. litho- préf. V. LITH(O)-.

2. litho [lito] n. f. (XX^e s.). Abrév. fam. de LITHOGRAPHIE.

lithobie [litɔbi] n. m. (de *litho-* et de *-bie,* gr. *bios,* vie ; 1873, Larousse). Mille-pattes carnassier, vivant sous les pierres, les feuilles mortes.

lithocérame [litɔseram] n. f. (de *litho-* et de *-cérame,* gr. *keramos,* terre de potier, argile ; 1902, Larousse). Sorte de faïence à base feldspathique, dont la pâte est dure, fine et opaque.

lithochromatographie [litɔkrɔmatɔgrafi] n. f. (de *litho-,* de *chromato-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1873, Larousse). Impression en couleur que l'on obtient sur la pierre lithographique, et imitant la peinture à l'huile.

lithochromie [litɔkrɔmi] n. f. (de *litho-* et de *-chromie,* du gr. *khrôma,* couleur ; 1838, Balzac). *Vx.* Lithographie en couleur : *M^me Matifat, qui aimait les arts, achetait des lithographies, des lithochromies, des dessins coloriés, tout ce qu'il y avait de meilleur marché* (Balzac).

lithoclase [litɔklɑz] n. f. (de *litho-* et de *-clase,* gr. *klasis,* action de briser, de rompre, de *klân,* briser ; 1931, Larousse). Cassure ou fissure dans une roche.

lithodome [litɔdɔm] n. m. (gr. *lithodomos,* qui bâtit avec des pierres, de *lithos,* pierre, et de *demein,* bâtir ; 1827, Acad.). Mollusque lamellibranche de la Méditerranée, à coquille cylindrique, dit aussi *datte de mer* ou *datte rouge,* qui perfore les roches pour s'y loger.

• REM. On l'appelle aussi LITHOPHAGE (v ce mot).

lithogène [litɔʒɛn] adj. (de *litho-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1843, Landais, aux sens 1-2). **1.** Qui donne naissance à des pierres. || **2.** Qui devient dur comme de la pierre : *Ciment lithogène.*

lithogenèse [litɔʒənɛz] n. f. (de *litho-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* production [v.

GENÈSE] ; 1908, Larousse [d'abord *lithogénésie,* 1843, Landais]). Formation des roches, et en particulier des roches sédimentaires.

lithographe [litɔgraf] n. et adj. (de *litho-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1752, Trévoux, au sens de « celui qui s'occupe de l'étude des pierres » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1834, Landais). **1.** Artiste qui pratique la lithographie : *Les grands lithographes du XIX^e^ s. : Géricault, Delacroix, Raffet. Daumier.* || **2.** *Imprimeur lithographe,* celui qui imprime par les procédés de la lithographie.

lithographie [litɔgrafi] n. f. (de *litho-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; milieu du XVII^e^ s., au sens de « étude des pierres » ; sens 1, 1750, Prévost d'Exiles ; sens 2, 1830, Balzac ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Art de reproduire sur papier, par impression, des dessins exécutés avec un crayon gras ou une encre grasse sur une pierre calcaire. || **2.** Gravure, estampe obtenue par ce procédé : *Ces lithographies, que les marchands achètent trois sols et qu'ils vendent un franc, sont les représentants fidèles de cette vie élégante et parfumée de la Restauration* (Baudelaire). *Elle, tranquillement, examinait la salle meublée de noyer* [...], *retenue surtout par cinq lithographies encadrées, « les Saisons », et une vue du Vésuve, qui se détachaient sur le papier marron des murailles* (Zola). || **3.** Atelier d'un lithographe.

• REM. On dit aussi familièrement LITHO, par abrév. : *Ayant repêché parmi mes biens terrestres* [...] *mon portrait, une litho de Forain...* (Colette).

lithographié, e [litɔgrafje] adj. (part. passé de *lithographier ;* 1836, Musset). Obtenu par les procédés de la lithographie : *Modeste vit à l'étalage d'un libraire le portrait lithographié d'un de ses favoris, de Canalis* (Balzac).

lithographier [litɔgrafje] v. tr. (de *lithographie ;* av. 1825, P.-L. Courier). Reproduire par la lithographie : *Un libraire veut avoir mon portrait pour le faire lithographier ; je l'ai envoyé promener* (Courier).

lithographique [litɔgrafik] adj. (de *lithographie ;* 1819, J. de Charpentier, dans la loc. *dessin lithographique,* « carte pétrographique » ; sens 1, 1828, Mozin [*crayon lithographique,* 1902, Larousse ; *encre lithographique,* 1867, Littré] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Relatif à la lithographie : *Procédé lithographique. Pierre lithographique.* || *Crayon lithographique,* crayon gras, mélange de noir de fumée, de cire jaune, de savon et de suif, avec lequel on dessine sur la pierre lithographique. || *Encre lithographique,* modification plus fluide de la composition précédente, avec laquelle on écrit et dessine sur la pierre à l'aide d'une plume d'acier. || **2.** *Spécialem.* Se dit d'un calcaire à grain fin, compact, susceptible de poli, utilisé pour la gravure sur pierre et en imprimerie.

lithologie [litɔlɔʒi] n. f. (de *litho-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1742, Brunot). Syn. de PÉTROGRAPHIE. (Se dit plus particulièrement de la pétrographie des roches sédimentaires.)

lithologique [litɔlɔʒik] adj. (de *lithologie :* 1773, Gohin). Relatif à la lithologie.

lithophage [litɔfaʒ] adj. (de *litho-* et de *-phage,* du gr. *phagein,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1694, Th. Corneille). Qui ronge la pierre : *Mollusques lithophages.* ◆ n. m. (1867, Littré). Autre nom du LITHODOME.

lithophanie [litɔfani] n. f. (de *litho-* et de *-phanie,* du gr. *phainein,* faire paraître, rendre visible ; 15 juill. 1827, *Journ. des artistes,* aux sens 1-2). **1.** Procédé permettant d'obtenir dans la porcelaine, le verre, des dessins par transparence, en utilisant des épaisseurs de pâte variées : *Sa fille* [...] *semblait examiner un garde-vue en lithophanie* (Balzac). || **2.** Plaque de verre, de porcelaine sur laquelle figure un dessin obtenu par ce procédé.

lithophile [litɔfil] adj. (de *litho-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1867, Littré). Qui croît sur les rochers : *Plantes lithophiles.*

lithophyse [litɔfiz] n. f. (de *litho-* et de *-physen,* gr. *phusis,* formation, production, de *phuein,* faire naître ; 1902, Larousse). Dans une roche endogène vitreuse, cavité ronde ou ovale, souvent cloisonnée, tapissée de jolis cristaux.

lithopone [litɔpɔn] n. m. (de *litho-,* et peut-être du gr. *ponos,* ce qui est produit par le travail ; 1923. Larousse). Pigment blanc, mélange de sulfure de zinc et de sulfate de baryum, non toxique, utilisé, en remplacement de la céruse, dans la préparation d'enduits et de peintures.

lithosol [litɔsɔl] n. m. (de *litho-* et de *sol ;* 1962. Larousse). En géologie, sol très jeune, non évolué ou ayant subi une forte érosion.

lithosphère [litɔsfɛr] n. f. (de *litho-* et de *sphère ;* 1907, Haug, I. 4). Ensemble des roches constituant la partie solide du globe terrestre.

lithostéréotypie [litɔstereɔtipi] n. f. (de *litho-* et de *stéréotypie ;* 1873, Larousse). Procédé de gravure qui consiste à mordre à l'acide la pierre lithographique sur laquelle a été exécuté un dessin, afin de donner un relief à ce dessin, dont on prend ensuite l'empreinte pour réaliser un cliché.

lithothamnium [litɔtamnjɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de *litho-* et du lat. *thamnum,* sorte d'arbrisseau, gr. *thamnos,* buisson, taillis ; 1902, Larousse). Algue rouge marine, incrustée de calcaire et dure comme de la pierre, rappelant le corail.

lithotome [litɔtɔm] n. m. (gr. *lithotomon,* instrument de chirurgie pour la taille de la pierre, de *lithos,* pierre, et de *temnein,* couper ; 1610, J. Girault, p. 264). Instrument qui servait à pratiquer l'opération de la lithotomie.

lithotomie [litɔtɔmi] n. f. (bas lat. médic. *lithotomia,* taille des calculs dans la vessie, gr. *lithotomia,* taille des pierres, taille de la pierre [en chirurgie], de *lithotomon* [v. l'art. précéd.] ; 1612, J. Duval, au sens 1 ; sens 2-3, 1931, Larousse). **1.** *Vx.* Opération chirurgicale dans laquelle on coupait un calcul trop gros, après avoir incisé la vessie. || **2.** Travail du minéralogiste pour la préparation des échantillons cristallins à examiner directement ou au microscope. || **3.** Taille des pierres précieuses qui vise à les faire valoir en dégageant les facettes favorables.

lithotriteur [litɔtritœr] n. m. (de *litho-* et de *-triteur,* lat. *tritor,* broyeur, de *tritum,* supin de *terere,* frotter, broyer ; 1835, Acad.). Instrument servant à pratiquer la lithotritie.

lithotritie [litɔtriti] n. f. (de *litho-* et de *-tritie,* du lat. *tritum* [v. l'art. précéd.] ; 1835, Acad.). Opération qui consiste à morceler les calculs à l'intérieur de la vessie, afin de permettre leur évacuation par l'urètre avec l'urine.

lithotypographie [litɔtipɔgrafi] n. f. (de *litho-* et de *typographie ;* 1845, Bescherelle). Procédé qui consiste à reproduire en lithographie une planche imprimée avec des caractères typographiques.

lithoxyle [litɔksil] n. m. (de *litho-* et du gr. *xulon,* bois ; 1867, Littré). Bois silicifié.

lithuanien, enne adj. et n. V. LITUANIEN. ENNE.

litière [litjɛr] n. f. (de *lit ;* 1170, Gay, au sens I, 1 ; sens 1, 2, 1680, M^me^ de Sévigné ; sens 1, 3, fin du XIX^e^ s. ; sens 11, 1, v. 1170, *Floire et Blancheflor* [*être sur la litière,* 1668, Molière ; *faire litière d'une chose,* « la répandre à profusion », 1643, Corneille — « n'en faire aucun cas », fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné] ; sens II, 2, fin du XII^e^ s., Aliscans ; sens 11, 3, 1680, Richelet).

I. 1. *Vx.* Lit couvert, généralement clos de rideaux et posé sur deux brancards, qui était porté soit à bras d'hommes, soit par des bêtes de somme (chevaux, mulets) : *M^me^ de Lafayette arriva avant-hier de Chantilly en litière : c'est une belle allure ; mais son côté ne peut souffrir le carrosse* (Sévigné). *Paraît la litière gigantesque du cardinal, portée par vingt-quatre gardes à pied* (Hugo). || **2.** *Class.* et *fig.* Tête-à-tête secret : *Voilà ce qui entretient mes réflexions dans ces bois où je rêve souvent ; ce serait bien une litière si nous y étions* (Sévigné). || **3.** Brancard, civière sur lesquels on transporte un blessé : *De*

ces branches on fit une litière, qui, une fois recouverte de feuilles et d'herbes, permettrait de transporter l'ingénieur (J. Verne).

II. 1. Lit de paille, de fourrage ou d'autres matières végétales, qu'on étend dans les étables, les écuries, pour fournir une couche aux animaux : *À ce moment, c'était surtout le marolles qui dominait ; il jetait des bouffées puissantes, une senteur de vieille litière, dans la fadeur des mottes de beurre* (Zola). *Les chevaux dans les étables, les écuries, les remises, bougeaient doucement sur les litières, fourbus et résignés à la route du lendemain* (Aragon). || *Être sur la litière,* en parlant d'un animal, être malade, estropié, incapable de sortir de l'écurie ou de l'étable. || Class. et fig. *Faire litière d'une chose,* la répandre à profusion : *C'est un homme qui fait litière de pistoles* (Corneille) ; *auj.*, n'en faire aucun cas, la mépriser : *Il se sentait une secrète sympathie pour cet homme qui faisait ainsi litière de tout respect humain pour une femme* (Aragon). *Il est des circonstances où l'intérêt général nous oblige à faire litière de certaines conventions* (Aymé). || **2.** Couche de matières ou de débris divers répandus sur le sol : *Une litière | D'ossements tapissait le vaste bestiaire* (Hugo). *Tous les quartiers catholiques* [...] *étaient en kermesse, avec des bannières flottant au vent, des guirlandes à toutes les fenêtres, des branches de chêne formant une épaisse litière sur le pavé des rues* (Nerval). || **3.** *Spécialem.* Accumulation, sur les claies d'élevage, des déchets de feuilles de mûrier et des excréments des vers à soie.

• SYN. : **II, 2** *lit, nappe.*

litigant, e [litigɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *litigans, -antis,* part. prés. de *litigare,* disputer, quereller, plaider, de *lis, litis,* différend, contestation en justice, et de *agere,* conduire, mener, faire ; XIVe s., Godefroy). *Vx.* Qui est partie dans un litige.

litige [litiʒ] n. m. (lat. *litigium,* contestation, querelle, de *litigare* [v. l'art. précéd.] ; XIVe s., La Curne, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Contestation donnant lieu à procès ou à arbitrage : *Pour augmenter ses connaissances, il* [...] *lut les répertoires de jurisprudence et les livres qui traitaient des litiges commerciaux* (Balzac). *Ne savez-vous pas que je suis un juge, obligé de donner à tout litige qu'on lui adresse une solution ?* (Claudel). || **2.** Toute espèce de contestation : *Ce point demeure en litige.*

• SYN. : **1** *affaire, cause ;* **2** *conflit. controverse, démêlé, différend.*

litigieux, euse [litiʒjø, -øz] adj. (lat. *litigiosus,* qui aime les procès, sujet à contestation, de *litigium* [v. l'art. précéd.] ; 1331, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme). **1.** Qui est ou peut être contesté, notamment en justice : *Raminagrobis est aussi un chat dans La Fontaine, et un chat fourré que l'on consulte dans les cas litigieux* (France). || **2.** Qui aime les litiges, les contestations : *Si jamais quelque ardeur bilieuse | Allumait dans ton cœur l'humeur litigieuse, | Consulte-moi d'abord* (Boileau).

• SYN. : **1** *contestable, Contesté, douteux ;* **2** *chicaneur, procédurier, processif.*

litispendance [litispɑ̃dɑ̃s] n. f. (lat. médiév. *litispendentia,* litispendance, du lat. class. *lis, litis,* différend, contestation en justice, procès, et *pendēre,* être suspendu, être en suspens ; v. 1536, M. Du Bellay, écrit *litispendence* [*litispendance,* XVIe s., *Coutumier général*], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*exception de litispendance,* 1842, Mozin — *déclinatoire..*, 1902. Larousse]). **1.** *Vx.* État d'un procès qui est pendant. || **2.** Existence simultanée de deux actions, pour le même objet, devant deux tribunaux différents. || *Exception ou déclinatoire de litispendance,* demande que fait, en cas de litispendance, la partie assignée, pour être renvoyée devant l'autre tribunal déjà saisi de l'affaire.

litorne [litɔrn] n. f. (var. du picard *lutrone,* même sens, dér. de *lutron,* lambin, déverbal de *lutourner,* s'amuser à des riens, moyen néerl. *leuteren,* hésiter, lambiner [l'oiseau aurait été ainsi nommé à cause de son indolence] ; 1555, Belon [var. *losturgne,* v. 1320, Watriquet de Couvin]). Grive à tête et à dos gris cendré, qui niche dans le nord et l'est de l'Europe, et vit en France pendant l'hiver.

litote [litɔt] n. f. (bas lat. grammat. *litotes,* litote [en rhétorique], gr. *litotês,* simplicité, et, en rhétorique, « litote », de *litos,* simple, sans apprêt ; 1521, P. Fabri, écrit *liptote* [*litote,* 1765, *Encyclopédie*], au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Procédé qui consiste à atténuer l'expression de sa pensée et à dire moins pour faire entendre plus : *Aimer, pratiquer la litote.* || **2.** Expression qui applique ce procédé : *Par la litote « Va, je ne te hais point », Chimène avoue à Rodrigue qu'elle l'aime toujours.*

1. litre [litr] n. m. (de *litron* [v. ce mot] ; 7 avr. 1793, *Moniteur universel,* au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse [« bouteille contenant un litre », av. 1850, Balzac] ; sens 3, 1867, Littré [aussi « litre de vin »]). **1.** Unité de capacité pour les liquides et pour les matières sèches, équivalant à 1 décimètre cube ou, plus précisément, au volume d'un kilogramme d'eau distillée prise à la température de 4°C, sous la pression de 760 mm de mercure. || **2.** Récipient ayant cette capacité : *Litre en étain, en bois, en verre.* || *Spécialem.* Bouteille contenant 1 litre : *Les carafes ternies ne sauvaient pas la vilaine couleur du vin pris au litre chez le marchand de vin du coin* (Balzac). *Un élève, hirsute, débraillé, traînant la savate et balançant un litre au bout du bras, dévisagea Antoine et passa* (Martin du Gard). || **3.** Contenu d'un litre : *Boire un litre de bière. Acheter un litre de graines pour les oiseaux.* || *Spécialem.* et *pop.* Litre de vin : *Ils s'installèrent à une table, jouèrent aux cartes en criant fort, tandis que les litres, un à un, se succédaient* (Zola). *Ils n'en pouvaient plus ni l'un ni l'autre quand le litre fut séché* (Maupassant).

2. litre [litr] n. f. (var. de *liste* 1 [v. ce mot], au sens anc. de « bord, lisière, bordure » ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *litre,* au sens de « bandeau [de pierres précieuses] » ; sens 1, 1474, Gay, écrit *lite* [*listre,* XVIe s., Du Cange ; *litre,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Sous l'Ancien Régime, bande noire, ornée des armoiries du défunt, que l'on peignait sur les murs des églises, des chapelles, à la mort d'un membre de certaines familles nobles : *On les voit* [les armes de nobles] *sur les litres et sur les vitrages, sur la porte de leur château, sur le pilier de leur haute justice* (La Bruyère). || **2.** *Auj.* Bande noire, portant les initiales et, éventuellement, les armoiries du défunt, que l'on tend autour d'une église lors d'obsèques solennelles.

litre-atmosphère [litratmɔsfɛr] n. m. (de *litre* 1 et de *atmosphère ;* 1953, Larousse). Unité de travail utilisée pour les moteurs thermiques. correspondant à l'énergie fournie par une masse gazeuse dont le volume augmente d'un litre sous la pression atmosphérique.

• Pl. *des* LITRES-ATMOSPHÈRES

litron [litrɔ̃] n. m. (du lat. médiév. *litra,* mesure de capacité, du gr. *litra,* livre de douze onces, monnaie d'argent de valeurs diverses ; 1584, *ZFSL* [XXVI, 210], au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau). **1.** *Class.* Mesure de capacité pour les matières sèches, équivalant au seizième du boisseau, soit 0,813 litre ; contenu de cette mesure : *Acheter un litron de sel* (Richelet). || **2.** *Pop.* Litre. et, *spécialem.*, litre de vin : *C'est toujours le litron de rouge, pour les déménageurs* (Achard). *Je croyais que c'était des tripes aujourd'hui, dit Gridoux en plongeant pour attraper son litron de rouge planqué dans un coin* (Queneau).

lit-salon [lisalɔ̃] n. m. (de *lit* et de *salon :* 1931, Larousse). Compartiment d'une voiture de voyageurs comportant des lits qu'on relève le jour et rentre dans la cloison pour disposer d'un compartiment-salon.

• Pl. *des* LITS-SALONS

littéraire [literɛr] adj. (lat. *litterarius,* relatif à la lecture et à l'écriture, de *littera* [V. LETTRE] ; 1527, Dassy, au sens 2 [*prix littéraire,* début du XXe s. ; *propriété littéraire,* 1842, Mozin ; *soirée littéraire,* 1873, Larousse ; *matinée littéraire,* 1868, Littré, art. *matinée ; la vie littéraire,* 1888, A. France] ; sens 1, 1857, Baudelaire ; sens 3, 18 déc. 1831, Sainte-Beuve ; sens 4, 1867, Littré ; sens 5, av. 1914, Ch. Péguy ; sens 6, 1873, Larousse [« qui cultive les lettres »,

av. 1855, Mme de Girardin ; *agent littéraire,* 1962, Larousse ; *le monde littéraire,* 1752, Trévoux ; *société littéraire,* 1740, Acad.]). **1.** Se dit des ouvrages écrits qui ressortissent à la littérature (s'oppose à *technique, didactique, documentaire,* etc.) : *Texte littéraire. Ouvrage littéraire. Œuvres littéraires.* || **2.** Qui se rapporte à ces écrits, qui a trait aux lettres, à la littérature : *Activité littéraire. Travaux littéraires. Études littéraires. La critique littéraire. Hebdomadaire, revue littéraire. Le supplément littéraire d'un quotidien.* || *Prix littéraire,* prix qui récompense un ouvrage de littérature. || *Propriété littéraire,* droit de propriété de l'écrivain sur ses œuvres. || *Soirée, matinée littéraire,* réunion consacrée à la lecture d'ouvrages ou à la discussion de questions de littérature. || *La vie littéraire,* les événements qui intéressent les écrivains et leurs œuvres. || **3.** Qui est propre à la littérature, qui en a les caractères : *Genres littéraires. Esthétique littéraire. Valeur littéraire d'un ouvrage. La langue littéraire et la langue courante. La peinture ne peut atteindre la réalité une des choses, et rivaliser par là avec la littérature, qu'à condition de ne pas être littéraire* (Proust). || **4.** Qui possède les qualités requises des œuvres de la littérature : *Une forme. un style très littéraire.* || **5.** *Péjor.* Qui manque de vérité. qui donne de la réalité une image fausse, artificielle : *Une description littéraire de la vie rurale, des milieux ouvriers.* || **6.** Se dit d'une personne dont l'activité est liée à la littérature, qui, par métier, s'occupe des œuvres littéraires : *Critique littéraire. Le directeur littéraire d'une maison d'édition.* || *Vx.* Qui cultive les lettres : *Les femmes littéraires sont un des fléaux de l'époque* (Mme de Girardin). || *Agent littéraire,* personne qui s'occupe des intérêts financiers d'un écrivain. || *Le monde littéraire,* l'ensemble des écrivains et des personnes qui s'intéressent à la littérature. || *Société littéraire,* société de gens de lettres.

◆ adj. et n. (XXe s. [« qui marque des dispositions pour la littérature... », 1775, Beaumarchais]). Qui présente plus d'aptitudes pour les lettres que pour les sciences : *Un esprit littéraire. Un littéraire, une littéraire.* || Qui marque des dispositions pour la littérature, pour le métier d'écrivain : *Dons, talents, goûts littéraires.*

◆ n. (début du XXe s.). *Spécialem.* Professeur de lettres ; étudiant en lettres.

littérairement [literɛrmɑ̃] adv. (de *littéraire ;* 1835, Acad., aux sens 1-2). **1.** D'une manière littéraire, par les moyens propres à la littérature : *La facilité de faire valoir littérairement un tel sujet me fait hésiter à m'arrêter sur lui* (Valéry). || **2.** Du point de vue littéraire, de l'activité, du talent littéraire : *Je suis, littérairement parlant, un homme très secondaire* (Balzac). *Car ce qui sauve littérairement un auteur, s'il doit être sauvé, c'est son impuissance absolue à être un autre que lui-même* (Mauriac).

littéral, e, aux [literal, -o] adj. (bas lat. *litteralis,* formé de lettres, qui a rapport aux lettres, épistolaire, de livres, du lat. class. *littera* [V. LETTRE] ; v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens de « relatif aux lettres de l'alphabet » ; sens 1, v. 1730, d'après Trévoux, 1752 [« qui utilise des lettres comme symboles », 1931, Larousse] ; sens 2, v. 1560, Bonivard ; sens 3, 1959, Robert ; sens 4, av. 1453, Monstrelet ; sens 5, av. 1850, Balzac). **1.** En mathématiques, qui est représenté, figuré par des lettres, des signes alphabétiques : *Grandeurs littérales. Coefficient littéral.* || Qui utilise des lettres comme symboles : *La notation littérale, c'est-à-dire la représentation des grandeurs par des lettres* (Boll). || **2.** Se dit d'un état de langue représenté par des textes écrits, des œuvres littéraires, par opposition à la langue parlée, ou *langue vulgaire : Grec, arabe littéral. Il sait bien l'arabe littéral, mais ne comprend pas l'arabe vulgaire* (Acad.). || **3.** Qui s'attache chaque lettre : *Déchiffrage littéral. Transcription littérale.* || **4.** Qui est conforme à la lettre, au texte, au sens strict des mots (par opposition à *sens métaphorique, symbolique, allégorique*) : *Traduction littérale. Une trentaine de mauvais vers dont j'aurais été incapable d'expliquer le sens littéral* (France). *Je pense à ceux-là mêmes qui sont le plus éloignés de la foi littérale* (Martin du Gard). || **5.** *Fig.* Qui est rigoureusement exact, conforme à la réalité, à la vérité : *Ce monde* [des filles, des voleurs et des assassins] *ne saurait être dédaigné dans la peinture de nos mœurs, dans la reproduction littérale de notre état social* (Balzac). || **6.** *Preuve littérale* ou *par écrit,* V. PREUVE.

● SYN. : **2** *littéraire ;* **4** *textuel ;* **5** *exact, fidèle, objectif, réel, vrai.*

littéralement [literalmɑ̃] adv. (de *littéral ;* 1465, Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1577, P. de La Coste ; sens 3, début du XXe s.). **1.** D'une manière littérale, conforme à la lettre : *Traduire littéralement.* || **2.** En prenant le mot dans son sens le plus rigoureux : *Je suis littéralement épouvanté. Il est mort de peur, littéralement, par inhibition, à la seule vue d'un chien qu'il croyait enragé* (France). *Il apporta des conceptions d'une hardiesse admirable, qui ne furent littéralement que le prolongement, par son imagination, des phénomènes observés* (Valéry). *Léon, dans la forêt, littéralement ne voyait plus la nature : il était trop occupé de ses affaires* (Montherlant). || **3.** *Fam.* Absolument, tout à fait : *Le petit homme à barbiche blanche qui s'avança d'un pas embarrassé semblait littéralement congelé jusque dans ses articulations* (Martin du Gard). *Depuis quelques mois, je suis littéralement torturé par la question de la forme chez les êtres organisés* (Duhamel).

littéralisme [literalism] n. m. (dér. savant de *littéral ;* 1er juin 1866, *Revue des Deux Mondes,* p. 611). Explication, interprétation trop littérale, en particulier de la Bible : *Le littéralisme biblique fait de la mer une chose créée de Dieu en une fois* (Michelet).

littéraliste [literalist] adj. (de *littéralisme ;* 1877, Littré). Qui a le caractère du littéralisme.

littéralité [literalite] n. f. (dér. savant de *littéral ;* v. 1740, d'après Trévoux, 1752). Conformité à la lettre (par opposition à l'esprit, au sens profond) : *Jésus usait de termes énergiques qui plus tard furent pris avec une littéralité effrénée* (Renan).

littérarité [literarite] n. f. (dér. savant de *littéraire ;* 1968. Larousse). Qualité de ce qui est littéraire ; valeur littéraire d'un texte.

littérateur [literatœr] n. m. (lat. *litterator,* celui qui enseigne la lecture et l'écriture, grammairien, philologue, demi-savant, de *littera* [V. LETTRE] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, 1716, d'après Trévoux, 1743). **1.** *Vx.* Celui qui s'intéresse aux lettres, à la littérature. || **2.** Celui qui, par métier, compose des ouvrages littéraires (souvent péjor.) : *Poète, romancier, préfacier, commentateur, biographe, le littérateur est à la fois amateur et nécessiteux, libre et commandé* (Sainte-Beuve). *De même qu'il est bien connu qu'un littérateur, lisant sur sa personne un article dithyrambique, s'il y a dans l'article une ligne de restriction, il ne voit que cette ligne...* (Montherlant).

● SYN. : **2** *auteur, écrivain, homme de lettres.*

littérature [literatyr] n. f. (lat. *litteratura,* écriture, alphabet, grammaire, philologie [et, à basse époque, « science, érudition »], de *littera* [V. LETTRE] ; v. 1119. Ph. de Thaon, au sens de « écriture, caractères » ; sens 1, fin du XVe s., Commynes ; sens 2, 1764, Voltaire ; sens 3, av. 1801, Rivarol [« ensemble des œuvres littéraires d'un pays... », 1782, Mme de Genlis ; *littérature orale,* 1959, Robert] ; sens 4, av. 1841, Chateaubriand ; sens 5, 1680, Richelet ; sens 6, 1863, Taine [« ouvrage consacré à cette étude », 1959, Robert] ; sens 7, 1874, Verlaine ; sens 8, 1758, Duhamel du Monceau ; sens 9, 1959, Robert). **1.** *Class.* Connaissance approfondie des lettres ; érudition, culture littéraire : *Il y a eu de tout temps de ces gens d'un bel esprit et d'une agréable littérature, esclaves des grands* (La Bruyère). *Il est homme de grande littérature* (Acad., 1694). || **2.** Mode d'expression incluant les écrits qui ne limitent pas leur objet à la simple communication, mais manifestent des exigences d'ordre esthétique, une recherche de la qualité, de la valeur : *Je me suis proposé d'examiner quelle est l'influence de la religion, des mœurs et des lois sur la littérature et quelle est l'influence de la littérature sur la religion, les mœurs et les lois* (Staël). *La*

littérature se propose d'abord comme une voie de développement de nos puissances d'invention et d'excitation, dans la plus grande liberté, puisqu'elle a pour substance la parole déliée de tout son poids d'utilité immédiate et subordonnée à toutes les fictions et à tous les agréments imaginables (Valéry). || **3.** Ensemble des œuvres écrites qui répondent à cette définition : *Les grandes épopées de la littérature universelle.* || *Spécialem.* Ensemble des œuvres littéraires d'un pays, d'une époque, d'un genre donnés : *La littérature grecque. latine. La littérature américaine. La littérature du Moyen Âge. La littérature classique. Littérature sérieuse, pieuse, romanesque, érotique. Littérature enfantine, populaire. La littérature des peuples commence par les fables et finit par les romans* (Joubert). *Ce n'est pas sans être surpris moi-même que je donne à ce recueil consacré à la littérature française un caractère, une humeur et que je le situe dans cette année de drame* [1940] (Giraudoux). *La littérature romantique ou chevaleresque est chez nous indigène, et c'est notre religion et nos institutions qui l'ont fait éclore* (Staël). *Je pense qu'il nous faudra faire des sondages dans la littérature psychiatrique* (Queneau). || *Littérature orale,* ensemble des fables, des légendes, des récits qui appartiennent au fonds primitif d'un peuple et se transmettent oralement, par la tradition. || **4.** Travail de l'écrivain ; profession. carrière d'homme de lettres : *Il avait comblé la mesure de ses débordements en se sauvant avec une chanteuse de café-concert, sous le prétexte d'aller à Paris faire de la littérature* (Zola). || **5.** *Vx.* Ensemble des personnes qui font métier d'écrire : *Pour mieux connaître de quoi la basse littérature est capable, il faut savoir que les auteurs de ces gentillesses, ayant manqué leur coup, firent à Liège une nouvelle édition du même ouvrage* (Voltaire). || **6.** Étude des œuvres littéraires : *Cours de littérature française.* || Ouvrage consacré à cette étude : *La littérature de Lanson.* || *Littérature comparée,* v. COMPARÉ, E. || **7.** *Péjor.* Ce qui est ou paraît purement littéraire, artificiel ou superficiel : *Quand on dit le peuple, aujourd'hui, on fait de la littérature, et même une des plus basses* (Péguy). || **8.** Ensemble des ouvrages consacrés à un sujet, à une question : *Le Masque de fer a suscité une abondante littérature.* || **9.** *Spécialem.* Ensemble des œuvres musicales relatives à un instrument : *La littérature contemporaine du clavecin est très limitée.*

littoral, e, aux [litɔral, -o] adj. (lat. *lit*[*t*]*oralis,* du rivage, du littoral, de *litus, -toris,* rivage, côte ; 1752, E. Bertrand, au sens de « qui vit dans les eaux proches du rivage » ; sens actuel, 1793, ZFSL, XXXV, 140). Qui appartient au bord de la mer : *Zone littorale. Cordon littoral. Dunes littorales. Montagnes littorales.*

● Syn. : *côtier.*

◆ **littoral** n. m. (1828, Mozin [avec un déterminatif, 1867, Littré]). Partie continentale au contact de la mer : *La mer dure emportait les sables de la rive, gagnant toujours, changeant toujours la forme du littoral, qui muait comme un corps et comme une âme* (Montherlant). || Avec un déterminatif, ensemble de côtes : *Le littoral méditerranéen. Le littoral breton. Sur l'avis qu'on reçut que tout le littoral de la France était libre, on fit voile vers Toulon* (France).

● Syn. : *Côte, grève, plage, rivage, rive.*

littorine [litɔrin] n. f. (dér. savant du lat. *litus, -toris, rivage, côte* [l'animal ayant été ainsi appelé à cause de son habitat] ; 1867, Littré). Petit mollusque gastropode à coquille épaisse, noir verdâtre, dont certaines espèces (bigorneau, vignot) sont comestibles.

littorinidés [litɔrinide] n. m. pl. (de *littorin*[*e*] et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1962, Larousse). Famille de mollusques gastropodes prosobranches.

lituanien, enne [litɥanjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Lituanie,* n. géogr. ; milieu du XVIII^e s.). Relatif à la Lituanie ; habitant ou originaire de la Lituanie.

◆ **lituanien** n. m. (1867, Littré). Langue balte indo-européenne parlée en Lituanie, la langue d'Europe la plus proche du sanskrit.

● Rem. On a écrit aussi LITHUANIEN, ENNE : *Au lieu des bataillons moscovites ou des populations lithuaniennes s'avançant au devant de leurs libérateurs, on ne vit que des sables nus et des forêts désertes* (Chateaubriand).

liturgie [lityrʒi] n. f. (lat. ecclés. du Moyen Âge *liturgia,* manifestations extérieures du culte, gr. *leitourgia,* service public, service du culte, de *leitourgos,* qui remplit une fonction publique, ministre du culte ; 1579, J. Bodin, au sens 2 ; sens I, 1879, Dareste, 1, 38). **1.** Dans l'Antiquité grecque, service public dont l'exécution était confiée aux plus riches citoyens. || **2.** Ensemble et ordre des manifestations extérieures et collectives du culte religieux institué par une Église : *Je ne suis pas si aveugle que de ne pas voir que certains changements dans la liturgie étaient devenus nécessaires* (Mauriac). *Liturgie catholique romaine. Liturgie grecque orthodoxe.*

liturgique [lityrʒik] adj. (gr. *leitourgikos,* propre au service du culte, de *leitourgia* [v. LITURGIE] ; 1718, Moléon [*drame liturgique,* 1962, Larousse ; *langue liturgique,* 1867, Littré ; *livres liturgiques,* 1873, Larousse]). Relatif ou conforme à la liturgie : *L'Ancien Régime conférait aux chefs spirituels une sorte de propriété perpétuelle sur les ouvrages liturgiques...* (Lamartine). *Réforme liturgique.* || *Drame liturgique,* représentation dramatique insérée au Moyen Âge dans l'office divin. || *Langue liturgique,* langue adoptée pour le culte. || *Livres liturgiques,* recueils officiels de textes à chanter, à lire, de règles à observer dans l'exercice du culte.

liturgiste [lityrʒist] n. m. (de *liturgie ;* 1752, Trévoux). Celui qui s'occupe spécialement de liturgie.

lituus [lityys] n. m. (mot lat. signif. « bâton augural » et « trompette » ; 1755, Voltaire, au sens 2 ; sens 1, 1809, Chateaubriand). **1.** Dans l'Antiquité romaine, trompette recourbée : *Les Romains se formaient en bataille, aux éclats de la trompette, de la corne et du lituus* (Chateaubriand). || **2.** Bâton recourbé des augures.

liure [ljyr] n. f. (bas lat. *ligatura,* action de lier [du lat. class. *ligatum,* supin de *ligare,* attacher, assembler], ou dér. franç. de *lier ;* XII^e s., Godefroy, écrit *lieure* [*liure,* XVI^e s.], aux sens de « lien [pour un prisonnier, etc.], ligature » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 30 avr. 1681, J.-B. Colbert [*liure de beaupré,* 1691, Ozanam] ; sens 3, XIV^e s., La-borde). **1.** Corde servant à maintenir les fardeaux sur une charrette. || **2.** En termes de marine, cordage ou pièce de charpente servant à unir d'autres cordages ou pièces de charpente. || *Liure de beaupré,* mode de fixation du beaupré avec la guibre, dans l'ancienne construction en bois : *Il retrouva le beaupré et il eut beaucoup de peine à en dérouler les liures* (Hugo). || **3.** Sertissure qui fixait les plaques d'émail sur une plaque d'orfèvrerie.

livarde [livard] n. f. (du néerl. *lijwaarts,* proprem. « sous le vent » ; 1752, Trévoux, au sens 2 [« cordage mou avec lequel on frotte un filin pour le polir », 1873, Larousse] ; sens 1, 1845, Bescherelle [*voile à livarde,* 1873, Larousse]). **1.** Perche servant à tendre une voile triangulaire ou trapézoïdale, appelée *voile à livarde,* ou *voile livarde.* || **2.** Corde avec laquelle le cordier assujettit l'âme d'un câble contre les torons qui la protègent. || Cordage mou avec lequel on frotte un filin pour le polir.

livarot [livaro] n. m. (de *Livarot,* n. d'un chef-lieu de canton du Calvados réputé pour son fromage ; 1845, Bescherelle). Fromage de lait de vache fermenté, à pâte molle, fabriqué dans la région de Livarot : *Donnez-moi les fromages et repassez-moi le beurre. Arthur, vous savez que j'aime le livarot* (Duhamel).

live [liv] adj. (de *Lives,* n. des habitants primitifs de la Livonie ; 1873, Larousse). Relatif aux Lives.

◆ n. m. (1873, Larousse). Langue finno-ougrienne parlée en Livonie.

livêche [livɛʃ] n. f. (lat. pop. **levistica,* livêche, plur. [pris pour un fém. sing.] du bas lat. *levisticum,* même sens, altér. du lat. class. *ligusticum,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *Ligusticus,* de Ligurie, dér. de *Ligus,* var. de *Ligur,* Ligurien [la

plante ayant été ainsi nommée à cause de son origine présumée] ; XIIIe s., Littré, écrit *liuvesche ;* XIVe s., *Antidotaire Nicolas,* écrit *livesche ; livêche,* XVIIe s.). Plante ombellifère, herbacée, vivace, à odeur fétide, cultivée pour ses graines dépuratives et stimulantes.

livedo [livedo] n. f. (mot lat. signif. « tache bleue, marque d'un coup », de *livēre,* être d'une couleur bleuâtre ; 1902, Larousse). Rougeur violacée due à un trouble de la circulation veineuse, et qui fait apparaître sur la peau un réseau à mailles arrondies ou ovalaires.

livet [livɛ] n. m. (var. de l'anc. mot *livel,* niveau — instrument — [XIIIe s.], du lat. *libella,* niveau [d'eau], dér. de *libra,* livre [poids], balance ; 1867, Littré). Sur un navire, ligne d'intersection du pont et de la coque.

livide [livid] adj. (lat. *lividus,* bleuâtre, noirâtre, qui provient d'un coup, rendu livide, de *livēre,* être d'une couleur bleuâtre ; 1314, Mondeville, écrit *livite* [*livide,* XIVe s.]. au sens 1 [aussi en parlant des choses] ; sens 2, 1859, V. Hugo ; sens 3, av. 1811. M.-J. Chénier). **1.** *Vx* et *littér.* Se dit de la peau qui est d'une couleur plombée, entre le noir et le bleu, comme sous l'effet d'une meurtrissure : *L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible* (La Bruyère). || Se dit aussi des choses : *Que fais-tu loin du ciel dont notre âme est avide ? | Qui te retient ainsi dans ce cachot livide ?* (Banville). || **2.** D'une pâleur terreuse provoquée par la maladie, l'émotion : *Le blessé devint livide, grinça des dents, se tordit un peu, mais il ne cria pas* (Maupassant). *Sur sa face livide dansotait cet infini petit sourire d'affection pure* (Céline). || **3.** Se dit de ce qui est pâle, blanchâtre : *Le jour livide pénétrait dans la grande salle et par la porte large ouverte* (Mac Orlan).

• SYN. : **2** *blafard, blême, cireux, exsangue, pâle, terreux ;* **3** *gris, jaunâtre.*

lividité [lividite] n. f. (dér. savant de *livide ;* XIVe s., Godefroy, au sens 1 [*lividités cadavériques,* 1962, Larousse] ; sens 2, 1883, Loti). **1.** Couleur livide, notamment de la peau : *À l'extrême congestion de la veille avait succédé une sorte de lividité d'autant plus sensible que les formes du visage étaient encore pleines* (Camus). || *Lividités cadavériques,* taches rouge foncé apparaissant sur tous les cadavres quelques heures après la mort. || **2.** Lumière livide : *Ce crépuscule* [...] *ressemblait à l'espèce de lividité qui tombe d'un soupirail devant lequel vont et viennent des passants* (Hugo).

• SYN. : **1** *pâleur.*

living-room [liviŋrum] n. m. (mot angl. signif. proprem. « pièce où on vit », de *living,* forme du v. *to live,* vivre, demeurer, loger, et de *room,* place, espace, pièce, chambre ; 1922, d'après le *FEW,* XVIII, 80 *a*). Pièce de séjour, servant à la fois de salon, de salle à manger et même de chambre : *À droite du vestibule, on pénétrait dans cette grande pièce que nous appelons salle commune, faute d'un mot plus juste, mais à laquelle les AngloSaxons donnent le nom de living-room* (Duhamel).

• Pl. *des* LIVING-ROOMS.

• REM. On dit auj. SALLE DE SÉJOUR. On utilise parfois encore l'abrév. LIVING (16 juin 1954, *le Monde*). Les Canadiens français, eux, emploient le terme de VIVOIR.

livonien, enne [livɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Livonie,* n. géogr. ; av. 1850, Balzac). Relatif à la Livonie ; habitant ou originaire de la Livonie : *Elle vint travailler dans cette maison en veillant le gentilhomme livonien* (Balzac).

livrable [livrabl] adj. (de *livrer ;* 1792, *ZFSL,* XXXV, 140 [un premier ex. au XIVe s.]). Qui peut ou doit être livré par le vendeur à l'acheteur : *Une commande livrable dans la semaine.*

livraison [livrɛzɔ̃] n. f. (de *livrer ;* v. 1155, Wace, écrit *livrison,* au sens de « provision, ration » ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *livreison,* au sens de « fait de remettre ce qui a été demandé » ; sens 1, début du XVIe s., écrit *livrison* [*livraison,* 1630, Kuhn ; en bourse, 1867, Littré] ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** Action de remettre à l'acheteur la marchandise vendue : *C'était lui qui tenait la comptabilité et la caisse, vérifiait les carnets des représentants, et préparait les colis pour la livraison* (Troyat). *Voiture de livraison.* || En bourse, remise à l'acheteur de titres vendus. || **2.** La marchandise ainsi livrée : *Nous avons bien reçu votre livraison du 29 janvier.* || **3.** En librairie, chacune des parties d'un ouvrage édité en plusieurs volumes ou fascicules, délivrées périodiquement au souscripteur : *Il s'était fait inscrire le premier et était fort exact à retirer chaque livraison à mesure qu'elle paraissait* (France). || **4.** Action de livrer, de remettre par trahison un individu aux mains de l'ennemi, et, *par extens.,* à une autorité qui le réclame : *La livraison vraiment infamante des réfugiés politiques* (Vercors).

1. livre [livr] n. m. (lat. *librum,* accus. de *liber,* partie vivante de l'écorce [sur laquelle on écrivait autrefois], ouvrage, division d'un ouvrage, recueil ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 [pour des feuilles manuscrites ; pour des feuilles imprimées, XVe s.] ; sens I, 2, 1656, Pascal [*un beau livre,* XVIIe s. ; *livre en feuilles,* 1867, Littré ; *livre de fonds,* 1873, Larousse ; *livres d'assortiment,* 1752, Trévoux ; *livre feint,* 1499, Havard] ; sens I, 3, 1548, Du Fail [pour de la musique, 1680, Richelet] ; sens I, 4. 1831, V. Hugo [« les ouvriers qui travaillent dans l'industrie du livre », milieu du XXe s.] ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland* [pour un manuscrit ; pour un ouvrage imprimé, XVe s. ; *un beau livre,* av. 1850, Balzac ; *livre de bibliothèque,* 1690, Furetière ; *livre de classe,* 1893, *Dict. général ; livre classique,* 1867, Littré ; *à livre ouvert,* 1673, Molière — « couramment », 1690, Furetière ; *parler comme un livre,* 1665, Molière — péjor., 1690, Furetière ; *on ferait un livre de,* 1677, Mme de Sévigné ; *sécher sur un livre,* av. 1741, J.-B. Rousseau — *pâlir..,* av. 1613, M. Régnier ; *l'homme d'un seul livre,* XXe s. ; *il n'a jamais mis le nez dans un livre,* 1867, Littré ; — *après cela —, il faut fermer le livre,* 1690, Furetière ; *prendre sur le livre,* 1632, Corneille] ; sens II, 2, 1690, Furetière [« la Bible ou l'Évangile », XIIIe s., *Roman de Renart ; livre de dévotion,* 1690, Furetière, art. *dévotion ; livre de piété,* XXe s. ; *livre de messe,* 1874, Larousse, art. *messe ; livre de paix,* 1721, Trévoux ; *livres sibyllins,* 1873, Larousse] ; sens II, 3, 1826, Brillat-Savarin [*livre des métiers,* v. 1268, É. Boileau] ; sens II, 4, 1852, d'après Littré, 1867 [*livre bleu ; livre jaune,* 1867, Littré ; *livre blanc, vert,* 1888, Larousse ; *livre rouge, gris,* 1931, Larousse ; *livre noir,* milieu du XXe s. — « ouvrage de sorcellerie, de magie », 1721 Trévoux ; *le Petit Livre rouge,* 1968. Larousse] ; sens II, 5, 1670, Molière ; sens II, 6, 1588, Montaigne [« domaine de l'imagination, de la fiction », 1895, A. France ; *c'est comme dans les livres,* XXe s. ; *de livre,* v. 1629, Corneillel ; sens II, 7, 1637, Descartes [*le livre du monde,* 1690, Furetière] ; sens III, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*livres canoniques, inspirés,* 1690, Furetière] ; sens IV, 1, milieu du XIVe s. [*livre de comptes,* 1598, Canal ; *livres de commerce,* 1867, Littré ; *tenir les livres,* 1679, J. Savary ; *livre en partie double,* 1679, Kuhn ; *livre de raison,* 1556, Bonivard ; *livre rouge,* 1867, Littré ; *être noté,* etc., *sur le livre rouge,* 1690, Furetière ; *livre du/de bord,* 1687, d'après Savary des Bruslons, 1723 ; *livre de loch,* 1867, Littré ; *livre d'or,* 1740, Acad. — au fig., XXe s.] ; sens IV, 2, 1690, Furetière [*livre de vie,* XIIIe s., Trénel — *livre des vivants,* même sens, v. 1120, *Psautier d'Oxford ; livre du destin,* 1668, La Fontaine]).

I. 1. Assemblage de feuilles imprimées mises dans l'ordre où elles doivent être lues. || Suite de plusieurs feuillets portant des caractères écrits destinés à la lecture, qui se présentaient dans l'Antiquité sous forme de rouleaux et, à partir d'Auguste, sous forme de cahiers. || **2.** Ensemble d'un assez grand nombre de feuillets imprimés, à l'exception des publications périodiques : *Tout en jouant nous regardions souvent | Sur le haut d'une armoire un livre inaccessible* (Hugo). *Il connaît tout des livres, papier, type, format, re-*

liures, ce que l'on sait de l'imprimeur, de l'écrivain, des éditions, de leurs sources, de leur destin (Valéry). *Livre broché. Livre relié. Livre in-folio, in-quarto, inoctavo.* ‖ *Un beau livre,* un livre à la belle reliure, au beau papier, etc. ‖ *Livre en feuilles,* ensemble de feuilles imprimées pliées et assemblées, mais non cousues. ‖ *Livres de fonds,* livres édités par le libraire qui les vend, et dont l'ensemble constitue le catalogue de la maison d'édition. ‖ Vx. *Livres-d'assortiment,* livres que le libraire se procure chez d'autres éditeurs. ‖ *Livre feint,* boîte imitant un livre relié, et pouvant contenir diverses choses : bijoux, cigarettes, friandises, etc. ‖ **3.** Ensemble de feuillets portant des reproductions de dessins : *Livre d'images. Livre de cartes* ou de notes musicales : *Livre de musique.* ‖ **4.** *Par métonymie.* Imprimerie, édition : *Syndicat, corporation du livre. L'industrie du livre.* ‖ *Fam.* Les ouvriers qui travaillent dans l'industrie du livre : *Le livre est en grève.*

II. 1. Volume imprimé considéré à la fois en tant qu'objet matériel et du point de vue de son contenu. ‖ Ouvrage en prose ou en vers d'une certaine étendue : *Si l'orgueil prend ton cœur quand le peuple me nomme | Que de mes livres seuls te vienne ta fierté* (Vigny). *J'ai, des livres, un respect superstitieux, même quand ils sont médiocres, même quand ils sont odieux* (Duhamel). ‖ *Un beau livre,* un livre dont on apprécie positivement le contenu sur le plan esthétique ou humain. ‖ *Livre de bibliothèque,* livre qui doit figurer dans la bibliothèque d'un homme cultivé : *Les classiques du* XVII^e^ *siècle sont des livres de bibliothèque.* ‖ *Livre de classe, livre classique,* livre utilisé dans les classes. (V. aussi CLASSIQUE.) ‖ *Livre de chevet,* V. CHEVET. ‖ *À livre ouvert,* en ouvrant le livre pour la première fois, sans préparation ; *par extens.,* couramment : *Déchiffrer un morceau à livre ouvert. Lire le grec à livre ouvert.* ‖ *Parler comme un livre,* parler sur un sujet avec science et facilité ; *péjor.,* parler facilement, mais en termes trop recherchés. ‖ *On ferait un livre de,* on pourrait parler longuement de, dresser une liste interminable de. ‖ *Sécher, pâlir sur un livre,* le déchiffrer avec peine parce qu'il est d'une lecture difficile. ‖ *L'homme d'un seul livre,* l'homme aux horizons bornés, qui s'attache obstinément à une seule étude, à une seule opinion ; auteur dont la célébrité ne repose, pour diverses raisons, que sur un ouvrage : *Alain-Fournier est l'homme d'un seul livre, ou peu s'en faut.* ‖ Fam. *Il n'a jamais mis le nez dans un livre,* il est de la dernière ignorance. ‖ *Dévorer un livre,* V. DÉVORER. ‖ Fig. et vx. *Après cela, il faut fermer le livre,* le point décisif est tranché, il n'y a plus rien à dire, à chercher. ‖ Class. *Prendre sur le livre,* surprendre en train de lire : *Je te prends sur le livre* (Corneille). ‖ **2.** *Livre saint, livre sacré,*celui où sont consignés les révélations, les enseignements propres à telle ou telle religion : *Le Coran est le livre saint de l'islām.* ‖ *Spécialem.* Chez les chrétiens, la Bible ou l'Évangile : *Y répondrai-je par des preuves tirées des livres saints et des écrits des Pères ?* (France). ‖ *Les livres de la loi,* V. LOI. ‖ *Livre de dévotion,* livre contenant des prières, des oraisons mystiques et servant aux exercices de dévotion. ‖ *Livre de piété,* livre de dévotion renfermant en outre des lectures. ‖ *Livre de messe,* syn. de MISSEL ‖ *Livre de paix,* l'évangile qu'on donne à baiser à la messe. ‖ *Livre d'heures,* V. HEURES. ‖ *Livres sibyllins,* recueils d'oracles concernant les destinées de l'ancienne Rome, composés par la sibylle d'Érythrée. ‖ **3.** *Livre de cuisine,* recueil de recettes de cuisine. ‖ Vx. *Livre des métiers,* recueil de coutumes relatives aux diverses corporations d'un pays : *Le livre des métiers d'Étienne Boileau.* ‖ **4.** Recueil de documents, relatif à un problème politique, économique, diplomatique, publié par un gouvernement ou par une organisation pour informer le Parlement, voire l'opinion publique. (D'après la couleur de la couverture, on le nomme en France *Livre jaune* et, de plus en plus fréquemment, *Livre blanc,* en Angleterre *Livre bleu,* en Allemagne *Livre blanc,* en Italie *Livre vert,* en Autriche *Livre rouge,* en Belgique *Livre gris.*) ‖ *Livre noir,* recueil de documents, de témoignages, édité dans une intention critique et polémique, et portant sur un problème particulier ; *autref.,* ouvrage de sorcellerie, de magie. ‖ *Le Petit Livre rouge,* nom donné communément au recueil des pensées politiques de Mao Tsé-toung. ‖ **5.** *Class.* Ouvrage en vers qui accompagne un opéra, livret : *Quinault apporta au roi chez M^me^ de Montespan trois livres d'opéra pour cet hiver* (Dangeau). ‖ **6.** *Au plur.* La lecture, l'étude, la théorie (par opposition à la *réalité,* à la *pratique*) : *Ne connaître quelque chose que par les livres.* ‖ Domaine de l'imagination, de la fiction (par opposition à la *réalité*). ‖ *C'est comme dans les livres,* cela est paré d'un charme romanesque et idéal. ‖ Vx. *De livre,* qui appartient à un monde de fiction, de convention : *Un héros de livre.* ‖ **7.** *Fig.* Ce qui offre une source de connaissance, d'enseignement à qui peut le déchiffrer : *Les gardes nationales ont aussi leurs pages glorieuses dans ce livre de sang* (France). *Une cathédrale n'est pas seulement une beauté à sentir. Si même ce n'est plus pour vous un enseignement à suivre, c'est du moins encore un livre à comprendre* (Proust). *Voir la clef de l'énigme et le mot du mystère, | Ce mot qu'un doigt suprême invisible à nos yeux | Trace avec des soleils sur le livre des Cieux* (Hugo). *Le grand livre de la Nature.* ‖ *Le livre du monde,* la pratique du monde par laquelle on apprend le savoir-vivre.

III. Subdivision d'un ouvrage, qu'il soit ou non édité en plusieurs volumes : *« Quatrevingt-Treize » est un roman de Hugo en quatorze livres.* ‖ Spécialem. *Livres canoniques* ou *inspirés,* V. CANON 2. ‖ *Livres apocryphes, sapientiaux,* V. APOCRYPHE. SAPIENTIAUX.

IV. 1. Registre sur lequel on inscrit ou note quelque chose. ‖ *Spécialem.* Registre sur lequel on note ses comptes : *Livre de comptes.* ‖ *Livres de commerce,* registres sur lesquels un commerçant inscrit ses opérations. ‖ *Tenir les livres,* inscrire les opérations sur ces registres : *En son absence, le marchand de fer avait voulu tenir ses livres lui-même* (Daudet). ‖ *Livre-journal,* V. à l'odre alphab. ‖ *Grand-livre,* V. à l'ordre alphab. ‖ *Livre en partie double,* livre sur lequel chaque opération figure à la fois à l'actif et au passif. ‖ Vx. *Livre de raison,* journal tenu jadis par le chef de famille et sur lequel il inscrivait, avec ses comptes, les événements de la vie familiale et ses propres réflexions : *Le soir, Grange marquait dans le livre de raison tout ce qui lui paraissait notable* (Pourrat). ‖ *Livre rouge,* registre sur lequel étaient inscrites les dépenses secrètes de la Cour sous Louis XV et sous Louis XVI. ‖ Fig. *Être inscrit, être sur le livre rouge,* être marqué, noté pour quelque faute qu'on a commise. ‖ *Livre de bord,* dans la marine, registre sur lequel le capitaine note tout ce qui se passe durant la traversée. ‖ *Livre de loch,* journal de timonerie sur lequel on inscrit les incidents de navigation. ‖ *Livre d'or,* livre sur lequel étaient inscrits en lettres d'or les noms des familles nobles vénitiennes et, sous la Restauration, les noms des pairs de France ; *par extens.,* registre où l'on inscrit des noms glorieux, des exploits mémorables ; au *fig.,* la tradition qui perpétue ces noms, ces exploits ; registre sur lequel des visiteurs de marque inscrivent leur nom. ‖ **2.** *Fig.* Registre symbolique figurant la liste des vivants ou des morts : *Cet enfant que la vie effaçait de son livre | Et qui n'avait pas même un lendemain à vivre, | C'est moi* (Hugo). ‖ *Livre de vie,* dans l'Apocalypse, livre où sont inscrits les élus : *Un prophète ouvrit le livre de vie, le nom d'Hiéroclès était effacé* (Chateaubriand). ‖ *Livre du destin,* registre symbolique sur lequel seraient inscrits les arrêts du destin, de la Providence.

• SYN. : **I, 2** *bouquin* (fam.), *brochure, opuscule, plaquette, volume ;* **3** *album.* ‖ **II, 1** *écrit, œuvre, ouvrage, publication.* ‖ **IV, 1** *cahier, carnet, matricule.*

2. livre [livr] n. f. (lat. *libra,* livre [poids], mesure pour les liquides, balance, niveau, contrepoids ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *livra* [*livre,* XI^e^ s.], au sens 1 [*livre*

poids, 1636, Monet ; *vendre à la livre,* 1667. Boileau] ; sens 2, 1829, Boiste [*livre métrique — livre,* même sens, av. 1850, Balzac] ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland* [*livre parisis,* 1690, Furetière ; *livre tournois,* 1538, R. Estienne] ; sens 4, 1690, Furetière [aussi *au marc, au sou la livre — au sol la livre,* même sens, 1679, J. Savary] ; sens 5, 1673, Molière ; sens 6, 1685, Furetière [aussi *livre sterling*]). **1.** Sous l'Ancien Régime, mesure de poids valant, selon les provinces, de 380 à 552 grammes. || *Livre poids,* dans l'Antiquité, unité pondérale chez les Romains. || Class. *Vendre à la livre,* vendre au poids : *Mais combien d'écrivains, d'abord si bien reçus. | Sont de ce fol espoir honteusement déçus ! | Combien, pour quelques mois, ont vu fleurir leur livre, | Dont les vers en paquets se vendent à la livre !* (Boileau). || **2.** *Livre métrique,* ou simplem. *livre,* depuis la Révolution, cinq cents grammes : *Ses souliers ferrés pesaient chacun deux livres* (Balzac). *Quand je pense comme toi à la viande, mon rêve ne dépasse jamais le poids et l'image d'un bifteck de trois ou quatre livres* (Mac Orlan). || **3.** Ancienne monnaie de compte dont la valeur a beaucoup varié selon les temps et les lieux, passant du poids d'une livre d'argent à l'origine, à un peu moins de cinq grammes à la fin de la Révolution française : *Ces trois articles font quatre cents louis qui valent cinq mille soixante livres* (Molière). || *Livre parisis,* monnaie de compte de Paris jusqu'en 1667. || *Livre tournois,* monnaie de compte de Tours, qui a succédé à la livre parisis. || **4.** Monnaie réelle de valeur variable : *Livre d'or, d'argent.* || Class. *Au marc, au sou la livre,* avec un intérêt d'un marc, d'un sou pour une livre : *Je me borne à un profit raisonnable : je me contente de la livre pour un sou* [...], *je veux dire du sou pour une livre* (Lesage). || **5.** *Vx.* Au XIX[e] s., quand il s'agit de rentes, syn. de FRANC : *Nous réunissons, M[lle] Grandet et moi, sept cent cinquante mille livres de rente en nous mariant* (Balzac). || **6.** Unité monétaire de divers pays étrangers : *À dix livres turques vous gagnez de quoi vêtir de satin tout le joli corps de votre fille* (Farrère). *Livre australienne, égyptienne.* || *Livre sterling,* ou simplem. *livre,* unité monétaire britannique qui, jusqu'au 1[er] février 1971, était divisée en 20 shillings de 12 pence, et qui, depuis, est divisée en 100 newpence.

1. livrée [livre] n. f. (part. passé fém. substantivé de *livrer ;* v. 1290, *Livre Roisin,* au sens 1 ; sens 2, XV[e] s., Basselin [*homme de livrée,* av. 1696, La Bruyère — *la livrée,* 1660, Retz ; *porter la livrée,* 1782, Laclos — d'abord *...les livrées,* 1690, Furetière ; *porter la livrée de quelqu'un,* au pr. et au fig., 1893, *Dict. général — être de la livrée de quelqu'un,* même sens, au fig., fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; *rôle à la livrée* ou *livrée,* 1873, Larousse] ; sens 3, 1690, Furetière [« rubans de couleur que distribuait la mariée », 1552, Rabelais] ; sens 4, 1690, Furetière [« couleurs distinctives d'une chose », début du XV[e] s., Ch. d'Orléans] ; sens 5, 1765, *Encyclopédie,* art. *sanglier* [pour un oiseau, 1770, J.-J. Rousseau] ; sens 6, 1962, Larousse). **1.** Vêtement à leurs couleurs, à leurs armes que les rois, les princes, les seigneurs fournissaient aux gens de leur suite : *Il portait fièrement les couleurs de son régiment, la livrée bleue du roi, les livrées rouges ou vertes de la reine, du dauphin* (France). || **2.** Costume ayant une couleur, des galons, des boutons distinctifs que portent les domestiques d'une même maison : *Admis aussitôt qu'un domestique en livrée l'eut aperçu, cet homme important suivit le domestique* (Balzac). *Ce dernier, en culotte courte, poudré, portant la livrée de Nana, bleu clair et galon d'argent, recevait les visiteurs* (Zola). *Des laquais en livrée se tenaient le long de l'escalier, de marche en marche* (Triolet). || Vx. *Homme de livrée,* domestique. || *La livrée,* ensemble ou classe des domestiques : *La livrée allait et venait autour de la table* (Bourget). *Tout l'argent passe dans les écuries, dans la livrée* (Mauriac). || *Porter la livrée,* être, devenir domestique. || *Porter la livrée de quelqu'un,* être à son service ; au *fig.,* être de son parti : *Il* [Disraëli] *décida de se présenter comme candidat tory. Il portait désormais la livrée d'un parti* (Maurois). || Vx. *Rôle à la livrée,* ou simplem. *livrée,* au théâtre, rôle de valet. || **3.** Écharpe, rubans, pièce d'étoffe aux couleurs d'une dame, que portait son chevalier dans les tournois. || Vx. *Livrée de la noce, livrée de la mariée,* rubans de couleur que distribuait la mariée. || **4.** *Fig.* et *littér.* Marques distinctives d'un état, d'une condition : *De quoi vous profitera de revêtir la livrée de l'obéissance, si votre âme est révoltée ?* (France). *La livrée de la misère.* || Couleurs distinctives d'une chose : *La livrée du printemps.* || **5.** Pelage tacheté ou rayé des faons de cerfs ou de chevreuils, et des marcassins de moins de six mois. || Plumage des jeunes oiseaux, notamment des jeunes faucons. || **6.** En entomologie, aspect visuel présenté par un insecte : *La livrée de la sésie imite celle d'une guêpe.*

• SYN. : 4 *empreinte, marque, sceau.*

2. livrée [livre] n. f. (emploi spécialisé de *livrée* 1, d'après l'aspect de l'animal ; 1803, Boiste). Nom usuel d'un papillon dont la chenille est nuisible aux arbres fruitiers et forestiers.

livre-journal [livrəʒurnal] n. m. (de *livre* 1 et de *journal,* adj. [v. ce mot] ; XIV[e] s.). Registre sur lequel le commerçant transcrit les opérations dans l'ordre chronologique.

• Pl. *des* LIVRES-JOURNAUX.

livrer [livre] v. tr. (lat. *liberare,* rendre libre, affranchir [d'où, en lat. pop., « laisser partir, remettre, fournir »], de l'adj. *liber,* libre [socialement], libre de, affranchi de ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens de « délivrer » et aux sens 1-2 [*livrer un homme à la mort,* v. 1265, J. de Meung — *... au supplice,* 1691, Racine ; *livrer une bête aux chiens,* 1867, Littré] ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland* [« laisser deviner... ce qui était caché », 1669, Racine] ; sens 4, 1080, *Chanson de Roland* [*livrer la guerre,* 1585, Cholières ; *livrer un tourment,* av. 1613, M. Régnier] ; sens 5, 1862, V. Hugo ; sens 6, fin du XIII[e] s. ; sens 7, fin du XV[e] s., Commynes). **1.** Remettre une personne au pouvoir de quelqu'un : *« Il a fallu livrer doña Sol ou toi-même. — A qui, livrée ? — Au roi ! »* (Hugo). *Elle lui recommandait de ne pas être un mari violent, un maître égoïste et jaloux, faisant de l'épouse l'esclave, la chose que lui livre la loi* (Zola). || *Livrer au bras séculier,* v. BRAS et SÉCULIER || **2.** Abandonner quelqu'un ou quelque chose à l'action de : *Voyez-nous, marchant à petits pas, livrés au soleil, aux cyprès, aux cris des oiseaux* (Valéry). *Livrer une voile au vent. Livrer une maison aux flammes, au pillage.* || *Livrer un homme à la mort, au supplice,* le faire mourir, le faire supplicier. || *Livrer une bête aux chiens,* en vénerie, lancer les chiens à sa suite. || **3.** Mettre un objet en la possession de quelqu'un : *Prométhée livra aux hommes le feu du ciel. La fleur tombe en livrant ses parfums au zéphir* (Lamartine). || Laisser deviner ou communiquer, révéler ce qui était caché : *Ce que la voix peut cacher, le regard le livre* (Bernanos). *Son babillage, loin de livrer son âme, semblait faire un masque à sa pensée* (Milosz). *Sous l'effet de la drogue, il se peut que tu livres la vérité avec un luxe de détails dont tu aies à rougir plus tard* (Aymé). *Livrer un secret. Livrer son identité.* || **4.** En parlant d'un combat, l'engager et le mener à son terme : *Le christianisme se renouvelle et sort victorieux du plus terrible des assauts que l'enfer lui ait encore livrés* (Chateaubriand). *Livrer combat* (ou *un combat*). *Livrer bataille* (ou *une bataille*). || Class. *Livrer la guerre,* faire la guerre : *Allez, honneurs, plaisirs qui me livrez la guerre* (Corneille). || Class. *Livrer un tourment,* causer une vive peine : *Environné d'amour et de fâcheux tourments | Qu'entre tant de regrets son absence me livre* (Corneille). || **5.** *Livrer passage,* laisser la place pour passer : *Fort courtois, il me livra passage.* || **6.** Remettre une marchandise qui a été commandée, payée : *Quand ce masque m'a été livré, je n'ai pas pu faire autrement que de le porter moi-même* (Aragon). *On nous a livré une armoire.* || **7.** *Spécialem.* Remettre par trahison au pouvoir de quelqu'un : *À l'homme qui a livré une femme* (Hugo). *Livrer sa patrie, son pays.*

• SYN. : **1** *déférer, remettre ;* **3** *confier, donner, fournir, procurer ; découvrir, démasquer, dévoiler, trahir ;* **7** *dénoncer, donner* (fam.), *vendre.*

• REM. Au sens 6, on construit de plus en plus couramment le verbe *livrer* avec un nom de personne comme complé-

ment d'objet direct : *On livrera Monsieur demain* ; ou comme sujet du passif : *Les clients seront livrés avant Pâques* (Hermant).

◆ **se livrer** v. pr. (sens 1, av. 1613, M. Régnier [en parlant d'une femme, 1829, Boistel ; sens 2, 1678, Bossuet [« révéler involontairement sa pensée profonde », 1721, Montesquieu] ; sens 3, 1680, Mme de Sévigné ; sens 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [aussi « se consacrer avec ardeur à une activité »] ; sens 5, XIIe s., *Roncevaux*). **1.** *Vx.* Faire don de soi-même. || En parlant d'une femme, accorder ses faveurs : *Sa fille, cette Hortense si jolie, s'était livrée dès seize ans au premier gamin venu* (Zola). || **2.** Révéler à quelqu'un ses sentiments : *Se livrer à ses amis.* || Révéler involontairement sa pensée profonde : *L'ambassadeur empressé de tout savoir et attentif à ne se point livrer* (de Gaulle). || **3.** S'abandonner à un sentiment, à une émotion : *Là il put enfin se livrer à toute sa fureur* (Stendhal). *Se livrer à la joie, à l'enthousiasme.* || **4.** Effectuer un travail, entreprendre une tâche : *Ils se livrent à une opération hasardeuse* (Péguy). *Admirable ! Une dame vient de se livrer à une tentative de meurtre et manque de se trouver mal à l'idée qu'elle vient de frôler un assassin !* (Aymé). || Se consacrer avec ardeur à une activité : *Je rêvais de me livrer à écrire* (Sainte-Beuve). *Ce jeu* [...] *commença dans la salle à manger. Élisabeth et Paul* [...] *s'y livrèrent sous les yeux de l'oncle* (Cocteau). || **5.** Se remettre au pouvoir, à la discrétion de quelqu'un, se placer sous son influence : *Le pyromane s'est livré à la police. Napoléon se livra à l'Angleterre.*

• SYN. : **1** *céder, se donner* : **2** *se confier, se déboutonner* (fam.), *s'épancher, s'ouvrir* ; **3** *s'absorber, s'enfoncer, se perdre, se plonger, sombrer* ; **4** *s'adonner, commettre, effectuer, s'essayer à, exécuter, s'exercer, pratiquer, procéder à* ; *s'appliquer, s'atteler, se consacrer, se donner, se vouer* ; **5** *se rendre.*

livresque [livrɛsk] adj. (de *livre* 1, sur le modèle de *pédantesque* ; 1580, Montaigne, au sens 1 [assez rare jusqu'au début du XIXe s.] ; sens 2, av. 1896, Goncourt ; sens 3, 10 déc. 1849, Sainte-Beuve). **1.** *Péjor.* Qui vient des seuls livres ; qui n'a d'existence que dans les livres, qui est purement théorique (par opposition à *réel, vrai, pratique*) : *Il est difficile de trouver une aventure ayant des origines plus livresques que la sienne* (Benoit). *C'est dans les livres que j'ai rencontré l'univers : assimilé, classé, étiqueté, pensé, redoutable encore ; et j'ai confondu le désordre de mes expériences livresques avec le cours hasardeux des événements réels* (Sartre). || **2.** Qui ne s'intéresse qu'aux livres (rare) : *Les savants livresques* (Goncourt). || **3.** Qui manque de naturel : *Le monde nouveau aura aussi, quelque jour, sa poésie toute spontanée et non livresque* (J. Lemaitre). *Un peu livresque dans son langage* (Proust).

• SYN. : **3** *artificiel, factice.*

livret [livrɛ] n. m. (dimin. de *livre 1* ; v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens 1 ; sens 2, av. 1854, Nerval ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier ; sens 4, 1690, Furetière [*livret de caisse d'épargne,* 1845, Bescherelle ; *livret de pension,* 1931, Larousse ; *livret de famille,* 1888, Larousse ; *livret d'ouvrier..*, 1793, Brunot ; *livret* scolaire, 1902, Larousse ; *livret universitaire,* v. 1945 ; *livret matricule,* 1902, Larousse ; *livret individuel,* 1873, Larousse ; *livret militaire,* 1845, Bescherelle ; *livret de marche, livret horaire,* 1931, Larousse] ; sens 5, 1762, Acad. ; sens 6, 1753, Buffon). **1.** *Class.* Petit livre : *Il est d'autres esprits dont la dévotion | Attache à des livrets toute son action* (Corneille). || **2.** Catalogue explicatif des œuvres d'un musée, d'une collection : *Ces fresques, le livret l'avoue, sont traitées par de simples élèves* (Nerval). || **3.** Paroles sur lesquelles on compose la musique d'une œuvre lyrique chantée : *Wagner a écrit lui-même les livrets de ses opéras.* || **4.** Petit registre sur lequel on inscrit certains renseignements. || *Livret de caisse d'épargne,* celui sur lequel sont inscrites les sommes versées ou retirées par un déposant à la caisse d'épargne. || *Livret de pension,* livret dont on détache périodiquement les coupons de pension payée. || *Livret de famille,* carnet remis aux jeunes mariés, sur lequel seront inscrits leur état civil et celui de leurs enfants. || Vx. *Livret d'ouvrier, livret de domestique,* celui sur lequel le patron, l'employeur inscrivait la date d'entrée et de sortie de l'ouvrier, du domestique. || *Livret scolaire,* relevé des notes et des appréciations portées sur un élève (surtout sur un candidat au baccalauréat) par ses professeurs et par le chef de l'établissement. || *Livret universitaire,* livret sur lequel sont inscrites les immatriculations et inscriptions d'un étudiant dans une faculté. || *Livret matricule,* livret indiquant la situation, les états de service d'un militaire français, et conservé par l'autorité militaire. || *Livret individuel, livret militaire,* extrait du livret matricule remis à chaque Français lors de son service militaire. || *Livret de marche, ou livret horaire,* dans les chemins de fer, recueil remis aux agents de tout grade, et comportant tous les renseignements nécessaires à l'exécution de leur service. || **5.** *Vx.* En termes de jeu, au pharaon, les treize cartes données à chaque ponte. || **6.** Pli du feuillet, troisième estomac d'un ruminant.

• SYN. : **3** *libretto* ; **4** *carnet.*

livret-police [livrɛpɔlis] n. m. (de *livret* et de *police* ; 10 août 1868, *Bulletin des lois*). Petit livre contenant une police d'assurance.

• Pl. *des* LIVRETS-POLICES.

livret-portefeuille [livrɛpɔrtəfœj] n. m. (de *livret* et de *portefeuille* ; 1968, Larousse). Nouveau livret de caisse d'épargne, sans limitation du montant du dépôt, créé en 1967.

livreur, euse [livrœr, -øz] n. et adj. (de *livrer* [v. ce mot] ; XIIe s., Godefroy, écrit *livreor* [*livreur,* XIVe s.], au sens de « libérateur » ; sens actuel, XIVe s., Godefroy, V, 7). Qui transporte chez l'acheteur la marchandise vendue : *Les gens qui les regardaient, c'était* [...] *le conducteur du camion gigantesque et un acolyte, un livreur d'un grand magasin, en uniforme* (Queneau). *Le passage des autos livreuses* (Giraudoux).

lixiviation [liksivjasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *lixivius,* de lessive, dér. de *lix,* lessive ; 1699, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 71], au sens 2 ; sens 1, 1867, Littré). **1.** Lessivage permettant d'extraire d'un mélange les matières solubles au moyen d'un dissolvant. || **2.** Extraction des sels alcalins contenus dans les cendres.

lixivier [liksivje] v. tr. (dér. savant du lat. *lixivius* [v. l'art. précéd.] ; 1893, *Dict. général*). Soumettre à la lixiviation.

L. L. A. A. (1873, Larousse, art. *l*), abrév. de LEURS ALTESSES.

llanos [ljanos] n. m. pl. (mot esp., plur. de *llano,* plaine, emploi substantivé de l'adj. *llano.* plat, lat. *planus,* plan, uni, égal ; 1845, Bescherelle [un premier ex., au sing., sous la forme *lano,* 1598, Acosta]). Vastes plaines herbeuses de l'Amérique du Sud.

L. L. E. E. (1931, Larousse), abrév. de LEURS ÉMINENCES.

L. L. M. M. (1873. Larousse, art. *l*), abrév. de LEURS MAJESTÉS.

lo [lo] n. m. (mot chinois, de même sens ; 1723, Savary des Bruslons). Gaze de Chine.

loader [lowdər] n. m. (mot angl., de *to load,* charger, dér. de *load,* charge [qui avait donné, en franç., *load,* « certaine mesure pour le bois », 1671, Boulan] ; 1953, Larousse). Matériel lourd de travaux publics, composé d'une chaîne à godets, montée sur un chariot automoteur capable d'assurer l'excavation du terrain et l'évacuation des déblais.

lob [lɔb] n. m. (mot angl. signif. « balle roulée lentement [au cricket], balle envoyée par-dessus l'adversaire [au tennis] » ; 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Au tennis, coup par lequel la balle est envoyée au-dessus et au-delà de l'adversaire. || **2.** *Par extens.* Dans plusieurs sports, trajectoire haute de la balle ou du ballon.

lobaire [lɔbɛr] adj. (de *lobe* ; 1827, Acad., au sens I ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Qui est

divisé en lobes. || **2.** Qui se rapporte à un lobe : *Pneumonie lobaire.*

lobby [lɔbi] n. m. (mot angl. signif. proprem. « vestibule, antichambre, couloirs [du Parlement] », d'où « personnes qui fréquentent ces couloirs », du gerrn. *laubja,* tonnelle [v. LOGE] ; 2 sept. 1954, *l'Observateur*). Groupe d'individus qui s'efforcent, par des pressions sur le Parlement, de faire triompher des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.
• Pl. *des* LOBBIES.

lobe [lɔb] n. m. (gr. *lobos,* lobe de l'oreille, du foie, d'une feuille ; 1363, Chauliac, au sens [*lobe de l'oreille,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1902, Larousse [aussi *lobes oculaires*] ; sens 3, 1690, Furetière [pour une graine ; pour une feuille, 1758, Duhamel du Monceau] ; sens 4, 1890, Havard ; sens 5, 1968, Larousse). **1.** Partie arrondie et saillante d'un organe : *Lobes du foie, du poumon.* || *Lobe de l'oreille,* partie inférieure, molle et arrondie, du pavillon de l'oreille, à laquelle on attache les boucles d'oreilles : *Les lobes de ses oreilles, décollés du cartilage par un long et patient travail, pendaient jusqu'aux épaules* (Kessel). || **2.** *Lobe céphalique,* en zoologie, protubérance frontale des araignées portant une ou deux paires d'yeux. || *Lobes oculaires,* chez certains insectes, saillies latérales du thorax dirigées vers les yeux. || **3.** En botanique, division arrondie des feuilles, des fleurs : *Lobes des anthères, des graines. Lobes séminaux.* || **4.** En architecture, partie de cercle utilisée comme ornement dans les rosaces et dans les arcs en forme de rosace. || **5.** *Lobe de rayonnement,* en termes de radiotechnique, partie du diagramme de rayonnement d'une antenne, comprise entre deux directions pour lesquelles le rayonnement est nul.

lobé, e [lɔbe] adj. (de *lobe ;* 1797, Bulliard, au sens 1 [*feuilles lobées ;* « partagé en lobes », 1867, Littré — aussi *oiseaux à doigts lobés*] ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Partagé en lobes : *Le foie est un organe lobé.* || *Feuilles lobées,* feuilles à découpures arrondies. || *Oiseaux à doigts lobés,* oiseaux dont les doigts sont réunis par une membrane qui va en s'élargissant vers l'extrémité sans découpure ni feston. || **2.** En architecture, garni d'un lobe : *Arcade lobée.*

lobectomie [lɔbɛktɔmi] n. f. (de *lob[e]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, de *ek-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *temnein,* couper ; 1953, Larousse). Ablation chirurgicale du lobe d'un organe : *On pratique la lobectomie du cerveau et du poumon.*

lobélia [lɔbelja] n. m., ou **lobélie** [lɔbeli] n. f. (lat. scientif. moderne *lobe-lia,* lobélie, mot créé en l'honneur du botaniste flamand Matthias de *Lobel* [1538-1616] ; fin du XVIII^e s., écrit *lobélie ; lobélia,* 1873, Larousse). Plante herbacée à fleurs bleues, parfois cultivée comme plante ornementale : *Au-delà des violettes, la lame verte des lobélias se déroulait* (Zola).

lober [lɔbe] v. tr. (de *lob ;* 1931, Larousse [aussi absol.]). En termes de sports, tromper l'adversaire par un lob. || *Absol.* Faire un lob.

lobite [lɔbit] n. f. (dér. savant de *lobe ;* 1953, Larousse). Lésion pulmonaire inflammatoire, se manifestant par l'atteinte de la totalité d'un lobe pulmonaire.

lobotomie [lɔbɔtɔmi] n. f. (de *lobo-,* élément tiré de *lobe,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1953, Larousse). Opération chirurgicale consistant à sectionner les fibres nerveuses à l'intérieur d'un lobe du cerveau, pour calmer certaines anxiétés et agitations.
• SYN. : *leucotomie.*

lobulaire [lɔbylɛr] adj. (de *lobule ;* 1803, Boiste, au sens 2 ; sens 1, 1867, Littré ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Qui appartient à un lobule. || **2.** Qui a la forme d'un lobule. || **3.** Qui est formé de lobules.

lobule [lɔbyl] n. m. (dimin. de *lobe ;* 1690, Dionis [p. 326], au sens 1 ; sens 2 et 5, 1867, Littré ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1867, Littré [*lobule adipeux,* 1962, Larousse]). **1.** Petit lobe. || **2.** Division d'un lobe. || **3.** Lobe de l'oreille : *Le lobule des oreilles, depuis quelques années, virait au violet* (Duhamel). || **4.** Dans un organe, ensemble de cellules formant une unité capable de remplir les fonctions de l'organe : *Lobule hépatique, rénal, pulmonaire.* || *Lobule adipeux,* amas de cellules, fréquent dans les tissus graisseux. || **5.** En botanique, le plus petit des deux cotylédons d'un embryon.

lobulé, e [lɔbyle] adj. (de *lobule ;* 1836, Landais). Divisé en lobules : *Le rein est un organe lobulé.*

lobuleux, euse [lɔbylø, -øz] adj. (de *lobule ;* 1867, Littré). Formé, composé de nombreux lobules : *Tissu lobuleux.*

local, e, aux [lɔkal, -o] adj. (bas lat. *localis,* du lieu, du lat. class. *locus,* lieu [V. LIEU 1] ; 1314, Mondeville, au sens 2 [en médecine ; « qui se produit en un lieu bien déterminé », av. 1885, V. Hugo] ; sens 1, v. 1361, Oresme [en mathématiques, 1867, Littré] ; sens 3, v. 1361, Oresme [*taxe locale,* 1962, Larousse ; *couleur locale,* 1699, Brunot, en peinture, et 1722, Laharpe, en littérature]). **1.** Qui se situe dans une portion de l'espace : *Je ne puis concevoir la présence locale que par un rapport de substance à substance* (Fénelon). || En mathématiques, se dit d'une propriété valable pour un point et ses environs immédiats sur une ligne, sur une surface, sur un ensemble. || **2.** Qui se produit en un lieu bien déterminé : *Ce tumulte local et circonscrit n'a rien d'une tempête* (Hugo). || En médecine, qui n'affecte qu'une partie du corps : *Traitement local. Affection locale. Anesthésie locale.* || **3.** Particulier à un lieu, à un pays : *Mœurs, coutumes locales. Industrie locale. La chronique locale [...] est maintenant occupée tout entière par une campagne contre la municipalité* (Camus). || *Taxe locale,* taxe supplémentaire sur le chiffre d'affaires, variable selon les localités. || *Couleur locale,* v. COULEUR.
• SYN. : **3** *régional.*

◆ **local** n. m. (sens 1, 1743, d'après Trévoux, 1752 [« emplacement », av. 1757, d'Argenson] ; sens 2, 1867, Littré [« partie de bâtiment qui est le siège d'une activité professionnelle », 1801, *Cours complet d'agriculture,* IX, 563 ; *local commercial, professionnel,* 1959, Robert ; *locaux disciplinaires,* 1902, Larousse] ; sens 3, 1959, Robert). **1.** *Class.* Lieu envisagé dans ses caractères propres : *D'ailleurs, connaissant mieux le local* [Genève], *vous faites des distinctions plus justes* (Rousseau). || *Class.* Emplacement : *Nous avions toujours un grand atlas sur la table pour suivre la position du local des événements* (d'Argenson). || **2.** *Auj.* et souvent *au plur.* Partie d'un bâtiment considérée dans sa disposition, sa destination principale d'habitation : *Local d'habitation. Locaux insalubres. Taxe sur les locaux insuffisamment occupés.* || Partie de bâtiment qui est le siège d'une activité professionnelle : *Il y a une pharmacie à la place du local du forgeron Tocquenne* (Aragon). || *Local commercial,* local affecté à l'exercice d'un commerce. || *Local professionnel,* local où s'exerce une profession non commerciale. || *Locaux disciplinaires,* salle de police, cellule, prison, dans une caserne, un cantonnement. || **3.** Pièce ou partie de bâtiment servant de siège à l'activité d'une organisation : *Les militants sont réunis dans leur local.*
• SYN. : **2** *logement.*

localement [lɔkalmɑ̃] adv. (de *local ;* v. 1330, Digulleville, écrit *locaument* [*localement,* XV^e s.], au sens de « sous le rapport de l'espace » ; 1495, Vignay, au sens de « par le corps » [opposé à « spirituellement »] ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Dans le cadre d'un seul lieu : *Un écrivain connu localement. Éprouver localement une douleur insupportable.*

localisable [lɔkalizabl] adj. (de *localiser ;* 1873, Larousse, au sens l ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Qui peut être localisé, situé en un endroit précis : *Une station d'émission est localisable par des méthodes radioélectriques.* || **2.** Qui peut être limité à un endroit : *Une guerre difficilement localisable.*

localisateur, trice [lɔkalizatœr, -tris] adj. (dér. savant de *localiser ;* 1870, Taine, au sens de « qui affecte telle fonction à tel

organe » ; sens actuel, 1878, Larousse). Qui localise : *L'intervention des pompiers n'a pas permis d'éteindre l'incendie sur-le-champ, mais elle a eu un effet localisateur.* ◆ adj. et n. (1931, Larousse [*cône localisateur,* 1962, Larousse]). En radiologie, écran fenestré limitant une zone déterminée d'application des rayons : *Un localisateur lumineux.* || *Cône localisateur,* forme particulière de localisateur en radiologie.

localisation [lɔkalizasjɔ̃] n. f. (de *localiser ;* 1834, Landais, au sens de « action d'adapter au lieu » ; sens 1, 1845, Bescherelle [en aéronautique, en radiotechnique, en médecine, 1962, Larousse ; en astronautique, 1968, Larousse] ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1867, Littré [*localisations cérébrales,* 1902, Larousse ; *localisations germinales,* 1962, Larousse] ; sens 4, 1936, R. Martin du Gard). **1.** Action de situer en un point précis de l'espace l'origine d'un effet, d'une perception : *La localisation d'un bruit. La localisation de l'épicentre d'un tremblement de terre.* || *Spécialem.* En aéronautique, action de repérer un avion soit pour aider à sa navigation, soit pour l'intercepter. || En astronautique, action de fixer avec précision à un instant donné la position dans l'espace d'une fusée ou d'un satellite. || En radiotechnique, détermination, par des méthodes radio-électriques, de la position d'une station d'émission ou de l'emplacement d'un poste clandestin. || En médecine, détermination, par radioscopie ou radiographie, d'une image pathologique ou d'un corps étranger. || **2.** Action de situer dans le temps : *La localisation de nos premiers souvenirs est bien difficile.* || **3.** Le fait d'être localisé dans l'espace ou dans le temps : *C'est que la jalousie est généralement partielle, à localisations intermittentes* (Proust). *Les radars fournissent aux batteries de D.C.A. la localisation de l'avion ennemi.* || *Localisations cérébrales,* zones du cortex cérébral qui jouent un rôle essentiel dans certaines fonctions. || *Localisations germinales,* en biologie, ensemble des territoires, dans l'œuf, dont le devenir est déterminé. || **4.** Action de circonscrire, de limiter l'extension dans l'espace : *A défaut d'un règlement pacifique, on souhaite la localisation des incidents.*

● SYN. : **4** *limitation.* — CONTR. : **4** *extension, généralisation.*

localisé, e [lɔkalize] adj. (part, passé de *localiser ;* 1845, Bescherelle). Limité à une partie, à un endroit : *Le snobisme est une maladie grave de l'âme, mais localisée et qui ne la gâte pas tout entière* (Proust). *Marx pouvait justifier, comme il l'a lait, la guerre de 1870, car elle était la guerre du fusil Chassepot et elle était localisée* (Camus).

● SYN. : *Circonscrit, délimité, réduit, restreint.* — CONTR. : *généralisé.*

localiser [lɔkalize] v. tr. (dér. savant de *local ;* 1798, Schwan, au sens de « rendre local, adapter » ; sens 1, 1842, Mozin [« repérer... l'emplacement précis... d'une chose », milieu du XXe s.] ; sens 2, 1896, Bergson ; sens 3, 1842, Mozin [pour une maladie ; pour un incendie, -1873, Larousse]). **1.** Déterminer par supputation ou déduction l'endroit où se situe un objet, un être, la zone qui est à la source d'un phénomène : *Broca crut localiser le centre du langage dans les circonvolutions cérébrales. Localiser un appel dans la nuit.* || Repérer par des méthodes scientifiques et par des mensurations exactes l'emplacement précis, à un instant donné, d'une chose : *Localiser un avion par radar. Localiser un satellite à une heure précise.* || **2.** Déterminer la date précise de quelque chose : *Les chronologistes ont bien du mal à localiser certains événements de l'Antiquité.* || **3.** Contenir quelque chose dans un espace délimité pour en prévenir l'extension et, éventuellement, y mettre un terme : *Les pompiers cherchent à localiser l'incendie.*

● SYN. : **1** *situer :* **3** *circonscrire, limiter.* — CONTR. : **3** *étendre, généraliser.*

localisme [lɔkalism] n. m. (de *local ;* 1798, Brunot). Attachement aux traditions locales (peu usité) : *Ces contrées entichées de localisme et de coutumes* (Suarès).

localité [lɔkalite] n. f. (bas lat. *localitas,* affection locale [de *localis,* v. LOCAL], ou plutôt dér. savant du franç. *local ;* v. 1590, Marnix, au sens de « lieu, endroit » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1794, *Journ. des Mines,* I, 110 [en peinture, 1829, Boiste] ; sens 3, 1957, Robert [art. *habitat*] ; sens 4, 1892, W. Rosier [« partie circonscrite d'une région », 1800, *Précis de la procédure criminelle.. dans l'affaire d'orgères*]). **1.** *Vx.* En philosophie, propriété des êtres finis d'occuper un lieu, unie position de l'espace. || **2.** *Vx.* Caractère de ce qui est local, spécifique à un lieu : *Pour que rien ne manquât à la localité du costume, la jeune fille exhalait autour d'elle un faible et délicieux parfum d'ousira* (Gautier). || En peinture, ton particulier d'un objet : *La localité nous a paru un peu trop rougeâtre* (Gautier). || **3.** En botanique et en zoologie, indication géographique de l'endroit où l'espèce vit : *La localité d'une espèce.* || **4.** Village, agglomération constituant une entité géographique : *L'éclusier lui avait remis le « Guide officiel de la navigation intérieure », où des localités inconnues comme Dizy prennent, pour des raisons topographiques* [...], *une importance insoupçonnée* (Simenon).

● SYN. : **4** *bourg, bourgade, patelin* (fam.), *trou* (fam.).

locanda [lɔkɑ̃da] n. f. (mot ital. signif. proprem. « maison à louer », de *locare,* louer, lat. *locare* [v. l'art. suiv.] ; 1834, Musset). Auberge, en Italie : *On me servit un dîner qu'on était allé chercher à la locanda voisine* (Gautier).

locataire [lɔkatɛr] n. (dér. savant du lat. *locare,* placer, établir, donner à loyer, de *locus,* lieu [V. LIEU 1] ; début du XVe s., au sens de « personne qu'on prend à gages » ; sens 1, 1566, G. Paradin, p. 160 [*locataire principal,* 1867, Littré] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** En termes de droit, personne qui, en contrepartie d'un loyer versé au propriétaire, a la jouissance momentanée d'un lieu selon des conditions stipulées par un contrat verbal ou écrit : *Le propriétaire peut expulser un locataire dans des cas prévus par la loi.* || *Locataire principal,* personne qui prend à loyer une maison, un appartement, qu'il sous-loue en totalité ou en partie. || **2.** Personne qui habite, dans une maison, un logement qu'elle loue : *Les locataires rivalisent de dénuement souvent avec le propriétaire* (Colette). *Il descend l'escalier sans bruit, en locataire convenable* (Queneau).

1. locatif, ive [lɔkatif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *locare* [v. l'art. précéd.] ; v. 1282, Gauchi, au sens de « qui est en gages [en parlant d'un serviteur] » ; sens 1, 1636, Monet [*prix locatif,* 1873, Larousse ; *valeur locative, réparation locative,* 1804, Code civil ; *impôts locatifs,* 1931, Larousse ; *risques locatifs,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Relatif à la location, à la chose louée. || *Prix locatif,* prix payé pour la location. || *Valeur locative,* revenu que peut rapporter un immeuble loué. || *Impôts locatifs,* impôts répartis d'après la valeur locative. || *Réparation locative,* celle qui est à la charge du locataire. || *Risques locatifs,* responsabilité encourue par le locataire pour les dommages qu'il peut provoquer dans l'immeuble qu'il habite. || **2.** Destiné à la location : *Construire des ensembles locatifs.*

2. locatif, ive [lɔkatif, -iv] adj. (du lat. *locus,* lieu, endroit, sur le modèle de *vocatif, accusatif,* etc. ; 1836, Landais [*cas locatif — locatif,* n. m., même sens, 1873, Larousse ; « en grammaire, qui indique le lieu », 1893, *Dict. général ; proposition locative,* 1959, Robert]). En grammaire, qui indique le lieu : *« À », « dans », « en » sont des prépositions locatives.* || *Proposition locative,* proposition subordonnée commençant par l'adverbe *où* (*d'où, par où, vers où, jusqu'où*). || *Cas locatif,* et, substantiv., *le locatif,* dans certaines langues à flexion, cas exprimant le lieu où se déroule le procès du verbe.

location [lɔkasjɔ̃] n. f. (lat. *locatio,* loyer, louage, bail, de *locatum,* supin de *locare* [v. LOCATAIRE] ; 1219, Godefroy, au sens [*location meublée,* début du XXe s. ; *location verbale,* 23 août 1871, *Bulletin des lois*] ; sens 2, 1885, Maupassant [« maison ou appartement loué », 1867, Littré ; « prix du loyer », 1846, Balzac] ; sens 3, 1835, Acad. [*bureau de location,* 1867, Littré — *location,* même sens, 1845, Bescherelle]). **1.** Action de donner ou de prendre à loyer : *Location d'un*

appartement, d'une voiture. L'ingénieux Bergeret, ayant pris à location, pour sa fille Pauline et pour lui, un petit logis sur la place Saint-Exupère (France). || *Location meublée,* louage d'une maison, d'un appartement et des meubles qu'ils renferment. || *Location verbale,* location faite sans écrit, bail d'immeuble à durée indéterminée. || **2.** Résultat de l'action de louer : *Avoir en location. Quelque vieille tante sourde, assise devant un piano en location* (Miomandre). || Maison ou appartement loués : *Dans quel quartier se trouve votre location ?* || Prix du loyer : *La location est de 500 francs par mois.* || **3.** Action de retenir d'avance une place de théâtre, de cinéma, de chemin de fer, une chambre d'hôtel, etc. : *La location est ouverte quinze jours avant la représentation.* || *Location,* ou *bureau de location,* endroit où sont louées les places : *Faire la queue à la location.*

location-vente [lɔkasjɔ̃vɑ̃t] n. f. (de *location et de vente ;* 1936, Capitant). Contrat par lequel, moyennant un loyer plus élevé, le locataire devient, à l'expiration du bail, propriétaire de la chose louée.
● Pl. *des* LOCATIONS-VENTES.

locatis [lɔkati] n. m. (var. de *locatif* [v. ce mot] ; 1680, Richelet, écrit *locati* [*locatis,* 1704, Trévoux], au sens I [« carrosse de louage » ; « cheval de louage », 1732, Trévoux, écrit *locati — locatis,* 1798, Acad.] ; sens 2, 1902, Larousse [« maison dont on est locataire », 1893, *Dict. général*]). **1.** *Vx* et *fam.* Mauvais cheval, mauvaise voiture de louage : *Il faut dire que, pour la plupart, ces chevaux de louage sont supérieurs à nos tristes locatis* (Nerval). || **2.** *Vx.* Maison, chambre meublée qu'on loue.

locature [lɔkatyr] n. f. (de *locat*[*aire*] ; début du XVII[e] s., au sens de « loyer » ; sens 1, 1848. G. Sand ; sens 2, 1920, *Omnium agricole,* 504). **1.** *Vx* ou *dialect.* Petite maison rurale. || **2.** Concession d'un terrain et d'un logement à des ouvriers agricoles.

loc. cit. (1962. Larousse), abrév. de la loc. du lat. moderne LOCO CITATO (v. à l'ordre alphab.).

locdu, e ou **loquedu, e** [lɔkdy] adj. et n. (apocope de *loc-du-toc,* largonji de *toqué* et de *tocard ;* 1935, Esnault). *Arg.* Se dit d'une personne qui déraisonne.

1. loch [lɔk] n. m. (néerl. *log,* proprem. « bûche, poutre » ; 1683, Le Cordier écrit *lok* [*loch,* XVII[e] s.], au sens I [*bateau de loch, ligne de loch,* 1867, Littré] ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Instrument servant à mesurer la vitesse apparente d'un navire : *Jeter le loch.* || *Bateau de loch,* pièce de bois triangulaire lestée qui, par sa résistance, fait dérouler la ligne de loch. || *Ligne de loch,* cordelette fixée sur le bateau de loch et qui, enroulée sur un touret, file quand on jette le loch. || **2.** *Loch à hélice,* loch enregistreur dans lequel une hélice tournant sous l'effet de la vitesse fait enregistrer le nombre de tours sur un cadran gradué.

2. loch [lɔk] n. m. (mot écossais désignant des étendues d'eau de forme allongée [lac, baie, etc.] ; 1908, Martonne, aux sens I et 3 ; sens 2. 1931, Larousse). **1.** Lac très allongé au fond d'une vallée, en Écosse : *Loch Ness.* || **2.** Bras de mer formé sur les côtes d'Écosse. || **3.** Golfe profond et étroit, appelé aussi *firth.*

loche [lɔʃ] n. f. (lat. pop. **laukka,* loche [poisson et limace], gaulois **leuka,* fém. substantivé de l'adj. **leukos,* blanc [les deux animaux ayant été ainsi nommés à cause de leur couleur gris clair] ; XIII[e] s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, 1488, *le Prisonnier desconforté ;* sens 3, 1893, *Dict. général* [*mou, gras* comme *une loche ;* comme terme d'injure, début du XX[e] s.]). **1.** Poisson osseux d'eau douce, à corps allongé, à chair comestible : *On distingue trois sortes de loches : la loche franche, ou barbotte, la loche de rivière, ou loche épineuse, la loche d'étang, ou misgurne.* || **2.** Nom usuel de la limace grise, qui dévore les plantes potagères : *Les cendres qui servaient à couler la lessive et, en mai, à garantir les carrés de fraisiers que menacent les loches et les escargots* (Chérau). || **3.** Fig. et fam. *Mou, gras comme une loche,* extrêmement mou, extrêmement gras. || Terme d'injure à l'adresse d'un individu très mou.

1. locher [lɔʃe] v. intr. (du francique **luggi,* peu tendu, mou, branlant ; XII[e] s., Godefroy, écrit *lochier ; locher,* XII[e] s., *Roman de Renart* [avoir toujours quelque *fer qui loche,* milieu du XVI[e] s. ; *il y a toujours quelque fer qui loche,* 1690, Furetière — *locher,* « être branlant, en parlant de la santé », XIII[e] s., ToblerLommatzsch]). *Vx.* Remuer, être branlant : *Le fer du cheval loche.* || Class. et fig. *Il y a quelque fer qui loche,* il y a quelque chose qui ne va pas : *Une fille toujours a quelque fer qui loche* (Regnard).
◆ v. tr. (v. 1160, *Roman de Tristan,* au sens de « agiter [un hanap] » ; av. 1665, *Muse normande*). *Dialect.* Secouer un arbre pour en faire tomber les fruits : *Une espèce d'écureuil* [...] *qui monte locher des noix à des hauteurs vertigineuses* (Flaubert).

2. locher [lɔʃe] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. [le vif provoquant une agitation de la ligne] ; 1962, Larousse). En termes de pêche, fixer un vif sur une ligne à crochet.

lochies [lɔʃi] n. f. pl. (du gr. *lokheia,* accouchement, de *lokheuein,* accoucher, dér. de *lokhos,* accouchement ; 1694, Th. Corneille). Liquide sanguinolent qui s'écoule de l'utérus après l'accouchement.

lockisme [lɔkism] n. m. (du n. du philosophe anglais John *Locke* [1632-1704] ; 1845, Bescherelle). Système philosophique de John Locke et de ses disciples.

lockiste [lɔkist] n. m. (du n. de John *Locke* [v. l'art. précéd.] ; 4 janv. 1765, Voltaire). Partisan du système de Locke.

lock-out [lɔkawt] n. m. invar. (mot angl. signif. « exclusion des ouvriers par les patrons », de *to lock,* fermer à clef, et de *out,* hors, dehors ; 1865, Bonnaffé). Fermeture d'ateliers, d'usine par un ou plusieurs patrons en riposte à une grève ou à des revendications.

lockouter [lɔkute] v. tr. (de *lock-out ;* 1908, Fr. Mackenzie). Mettre fin au travail par une décision de lock-out.

1. loco- [lɔkɔ], premier élément, tiré du lat. *locus,* lieu, endroit [V. LIEU 1], qui entre dans la formation d'un certain nombre de mots composés.

2. loco [lɔko] n. f. (1878, Esnault). Abrév. fam. de LOCOMOTIVE.

3. loco [lɔko] adv. (mot ital. signif. proprem. « lieu, place », lat. *locus* [v. LOCO- 1] ; 1842, Mozin). Terme employé en musique pour indiquer, après un passage signalé comme devant être exécuté à l'octave supérieure ou inférieure, le retour à l'exécution des notes comme elles sont écrites.

4. loco [lɔko] adv. (mot lat. signif. proprem. « à l'endroit, sur place », ablatif de *locus* [v. LOCO- 1], peut-être employé d'après *franco* [v. ce mot] ; 1902, Larousse). Terme commercial usité pour exprimer que la marchandise est prise en fabrique, tous frais de transport, droits divers, etc., étant en plus et au compte de l'acheteur : *Livrer une marchandise loco.*

locobatteuse [lɔkɔbatøz] n. f. (de *loco-* 1 et de *batteuse ;* 1867, Littré). *Vx.* En agriculture, batteuse à vapeur qu'on pouvait amener au lieu du travail.

loco citato [lɔkositato] loc. adv. (loc. du lat. moderne signif. « à l'endroit cité », du lat. class. *loco* [v. Loco 4], et *citato,* ablatif masc. du part. passé de *citare,* mettre en mouvement, convoquer, et, à basse époque, « citer » ; 1845, Bescherelle). Mots latins employés dans les notes des livres pour éviter la répétition d'une référence et signifiant « l'endroit cité précédemment ».
● REM. Ces mots figurent souvent sous la forme abrégée *loc. cit.*

locomobile [lɔkɔmɔbil] adj. (de *loco-* 1 et de *mobile ;* 1808, Boiste). *Vx.* Qui peut se déplacer ou être déplacé : *Une machine locomobile utilisée pour les battages.*
◆ n. f. (milieu du XIX[e] s.). *Vx.* Machine à vapeur montée sur roues, qui pouvait être déplacée pour actionner des machines industrielles ou agricoles, notamment des batteuses dans les champs.

locomoteur, trice [lɔkɔmɔtœr, -tris] adj. (de *loco-* 1 et de moteur, sur le modèle de *locomotif* [v. ce mot] ; 1690, Furetière, au sens 2 ; sens 1, 1824, *Annales des sciences*

naturelles, III, 202 [en mécanique, 1867, Littré]). **1.** En anatomie, qui permet de se déplacer : *Muscles locomoteurs.* || Se dit, en mécanique, d'un organe de machine qui opère la locomotion : *Appareil locomoteur.* || **2.** Qui concerne le déplacement : *Ataxie locomotrice.*

◆ **locomoteur** n. m. (1825, Wexler). Machine de traction de moyenne puissance, mue par la vapeur.

◆ **locomotrice** n. f. (1950, *FEW,* V, 395 *a* [*machine locomotrice,* « locomoteur », 1827, Wexler]). Engin de traction de moyenne puissance, à moteur Diesel ou à moteur électrique.

locomotif, ive [lɔkɔmɔtif, -iv] adj. (du lat. de la Renaissance *loco motivum,* faculté de changer de place, de *loco,* ablatif du lat. class. *locus,* lieu [v. LIEU 1], et de *motivum,* neutre substantivé du lat. impér. *motivus,* relatif au mouvement, mobile, du lat. class. *motum,* supin de *movere,* mouvoir ; 1583, *Commentaires sur « la Semaine » de Du Bartas* [p. 304], au sens 1 ; sens 2, 1845, Th. Gautier [*machine locomotive,* 1829, Boiste]). **1.** *Vx.* Relatif à la locomotion : *La faculté locomotive est un des caractères qui s'offre les premiers à l'esprit lorsque l'on compare le règne végétal et le règne animal* (Ch. Bonnet). || **2.** *Vx.* Qui peut transporter d'un lieu à un autre : *Le chariot locomotif, le cheval de vapeur qui râlait affreusement depuis quinze minutes* (Gautier). || Vx. *Machine locomotive,* première désignation de la locomotive. (V. LOCOMOTIVE à l'ordre alphab.)

locomotilité [lɔkɔmɔtilite] n. f. (dér. savant de *locomotile,* qui permet de se mouvoir [1873, Larousse], de *loco-* 1 et de *-motile,* du lat. *motus,* mouvement, de *motum,* supin de *movere,* mouvoir ; 1867, Littré). *Vx.* Faculté de changer de lieu, chez les êtres animés.

locomotion [lɔkɔmɔsjɔ̃] n. f. (de *loco-* 1 et de *-motion,* lat. *motio,* action de mouvoir, mouvement, impulsion, de *motum,* supin de *movere,* mouvoir ; 1771, Brunot, aux sens 1-2). **1.** En biologie, fonction qui permet aux êtres vivants de se déplacer : *La locomotion humaine. Les troubles de la locomotion. Les différents modes de locomotion, chez les animaux, impliquent une dépense d'énergie et une contraction musculaire.* || **2.** Action par laquelle les hommes se transportent ou les choses sont transportées d'un lieu à un autre : *Locomotion aérienne. Ils* [les employés de Paris] *gagnent même la vraie campagne, grâce aux nombreux moyens de locomotion dont ils disposent aujourd'hui* (Zola).

• Syn. : **1** *déplacement, marche ;* **2** *transport, voyage.*

locomotive [lɔkɔmɔtiv] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *locomotif ;* 1834, *Journ. des dames,* au sens 2 [*fumer comme une locomotive, souffler comme une locomotive,* début du XX^e^ s. ; *bruit de locomotive,* 1931, Larousse] ; sens 1, av. 1885, V. Hugo ; sens 3, 1926, Esnault [pour un cycliste ; « personne qui... a un rôle moteur... », juill. 1955, *Vie et Langage* — en parlant d'une chose, 1845, Bescherelle] ; sens 4, 1955, Esnault). **1.** *Vx.* Engin de traction mû par une force motrice : *Toutes les utopies d'hier sont toutes les industries de maintenant* [...], *locomotive-voiture, locomotive-charrue, locomotive-navire* (Hugo). || **2.** Machine servant à la traction des trains sur voie ferrée : *Locomotive à vapeur, électrique, Diesel. La locomotive siffla, le train partit* (Maupassant). || Fam. *Fumer comme une locomotive,* fumer abondamment. || *Souffler comme une locomotive,* souffler bruyamment, être très essoufflé, || *Bruit de locomotive,* en pathologie, bruit de frottement péricardique qui s'entend au cours de la contraction du cœur. || **3.** Fig. et fam. *C'est une vraie locomotive,* se dit d'un cheval de course, rapide, pressant, infatigable, ainsi que de coureurs cyclistes ou de sportifs qui jouent un rôle décisif dans une équipe. || Personne qui, dans un domaine d'activité (économie, politique, vie culturelle et artistique), a un rôle moteur par son dynamisme et son prestige. || **4.** *Arg. de cinéma.* Film que le distributeur loue à un directeur de salle en l'obligeant à accepter en même temps des films médiocres, dits « wagons ».

locomotivité [lɔkɔmɔtivite] n. f. (dér. savant de *locomotif ;* 1845, Bescherelle). Faculté que possèdent les animaux de mouvoir leur corps ou une partie du corps.

• Rem. Au XIX^e^ s., une distinction était faite entre *locomotivité,* faculté de se mouvoir propre aux êtres vivants (dite aussi *locomotilité*), et *locomotion,* action de se mouvoir. Auj., *locomotion* a réuni les deux sens.

locomotrice n. f. V. LOCOMOTEUR

locopulseur [lɔkɔpylsœr] n. m. (de *loco-* 1 et de *-pulseur,* du lat. *pulsare,* pousser violemment, de *pulsum,* supin de *pellere,* remuer ; 1962, Larousse). En termes de manutention, syn. de POUSSE-WAGON.

locorégional, e, aux [lɔkɔreʒiɔnal, -o] adj. (de *loco-* 1 et de *régional ;* 1962, Larousse). *Anesthésie locorégionale,* anesthésie qui intéresse toute une région par action de plusieurs injections ou par action sur un plexus nerveux.

locotracteur [lɔkɔtraktœr] n. m. (de *loco* 2 et de *tracteur ;* 1923, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Engin de traction sur rail, à moteur thermique de faible puissance. || **2.** Petit tracteur automobile en usage dans les mines, les chantiers.

loculaire [lɔkulɛr] adj. (de *locule ;* 1798, L. C. M. Richard). En botanique, partagé en plusieurs loges.

• Rem. Le nombre de loges est signifié par un élément numéral préfixé, *bi-, tri-, multi- : biloculaire. multiloculaire.*

locule [lɔkyl] n. m. (lat. *loculus,* petit endroit, cassette, dimin. de *locus,* lieu [v. LIEU 1] ; 1611, Cotgrave, au sens de « petite bourse » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie,* XII, 164 *a*). En botanique, petite loge.

loculé, e [lɔkyle] adj. (de *locule ;* 1842, Mozin). En botanique, divisé à l'intérieur en plusieurs petites loges : *Ovaire loculé.*

loculicide [lɔkylisid] adj. (de *loculi-,* élément tiré de *locule,* et de *-cide,* du lat. *caedere,* frapper, briser, fendre ; 1867, Littré). En botanique, qui s'ouvre par le milieu de chacune de ses loges : *Les fruits loculicides.*

locus [lɔkys] n. m. (mot lat. signif. « lieu, endroit » [v. LIEU 1] ; 1878, Larousse, en anatomie, au sens de « localisation cérébrale » ; sens 1, 1962, Larousse ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** En cytologie, place d'un gène dans un chromosome. || **2.** En phonétique acoustique, point du spectre acoustique vers lequel tendent les formants de la voyelle qui précède ou qui suit une consonne.

• Pl. *des* LOCI [lɔsi].

locuste [lɔkyst] n. f. (lat. *locusta,* homard, sauterelle ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, fin du XVI^e^ s., Palissy). **1.** Nom scientifique du criquet migrateur : *Et le cri des locustes dans l'herbe haute* (Claudel). || **2.** *Vx.* Crevette.

locustelle [lɔkystɛl] n. f. (de *locuste* [l'oiseau se nourrissant surtout de sauterelles] ; 1794, *Encycl. méthodique*). Petite fauvette à plumage brun, assez commune en France, qui se nourrit de sauterelles.

locuteur [lɔkytœr] n. m. (lat. impér. *locutor,* celui qui parle, du lat. class. *locutum,* supin de *loqui,* parler ; 1933. Damourette et Pichon [*locuteur natif,* v. 1965]). En linguistique, sujet parlant qui formule un énoncé, par opposition à celui qui le reçoit et y répond (*auditeur, interlocuteur*). || *Locuteur natif,* personne qui possède les règles de production d'un énoncé dans sa langue et qui est capable de porter sur les phrases produites un jugement de grammaticalité.

locution [lɔkysjɔ̃] n. f. (lat. *locutio,* action de parler, manière de parler, expression, de *locutum,* supin de *loqui,* parler ; v. 1330, Tobler-Lommatzsch, écrit *locucïon,* au sens de « paroles, langage » ; écrit *locution,* au sens 1, fin du XIV^e^ s., E. Deschamps ; sens 2, 1680, Richelet [*locution toute faite,* 1922, Brunot, *Pensée*] ; sens 3, 1867, Littré). **1.** *Class.* Manière de s'exprimer : *Il ira, cet ignorant dans l'art de bien dire, avec cette locution rude, avec cette phrase qui sent l'étranger, il ira en cette Grèce polie, la mère des philosophes et des orateurs* (Bossuet).

|| **2.** Séquence de mots formant un élément de phrase et marquée d'un caractère particulier par la forme ou par le sens : *Locution provinciale, proverbiale, familière. Locution vicieuse. Nous possédons en nous toute une réserve de formules, de dénominations, de locutions toutes prêtes, qui sont de pure imitation, qui nous délivrent du soin de penser* (Valéry). || *Locution toute faite,* locution qui exprime un comportement culturel figé. (Ex. :*Comment allez-vous ?*) || **3.** En linguistique, groupe de mots figé, occupant la même fonction qu'un mot simple dans l'organisation syntaxique de la phrase : *« Tenir tête » est une locution verbale, « au-dessus de » une locution prépositive, « en vain » une locution adverbiale.*

• SYN. : 2 *expression, formule, tour, tournure.*

loden [lɔdɛn] n. m. (mot allem. ; 1923, Larousse). Tissu de laine épais, feutré, imperméable, fabriqué dans le Tyrol et en Alsace.

lods [lo] n. m. (réfection graphique [d'après le lat., v. ci-dessous] de l'anc. franç. *los,* approbation, consentement (v. 1050, *Vie de saint Alexis*], lat. *laus, laudis,* éloge, estime, gloire, honneur ; XVe s.). *Vx.* Autorisation : *Ils y entrèrent sans son lods (Chronique de saint Louis).*

◆ n. m. pl. (v. 1265, *Livre de jostice,* écrit *los ; lods et ventes,* XVe s. Heidel, Finances). *Lods et ventes,* en termes de droit féodal, droit dû au seigneur en cas d'aliénation d'une censive ou d'un fief : *Payant exactement rentes, lods et censives* (Hugo).

lœss [løs] n. m. (allem. *Löss,* limon fin ; 1845, Bescherelle). Limon très facile à désagréger.

lof [lɔf] n. m. (moyen néerl. *loef,* côté du vent ; v. 1138, *Vie de saint Gilles* [*aller au lof,* 1680. Richelet — d'abord *curre* (proprem. « courir », v. COURRE) *al lof,* v. 1165. Thomas ; *lof !, revenir au lof,* 1867, Littré ; *lof tout !,* 1962, Larousse ; *virer lof pour lof,* 1694, Th. Corneille]). Côté du navire frappé par le vent. || *Aller au lof,* aller au plus près dans la direction du vent. || *Lof !,* ordre au timonier de mettre la barre sous le vent. de manière que le navire vienne au vent. || *Lof tout !,* commandement ordonnant de mettre la barre au maximum sous le vent. || *Revenir au lof,* revenir dans le lit du vent. || *Virer lof pour lof,* virer vent arrière de manière à changer le côté sous le vent.

lofer [lɔfe] v. intr. (de *lof ;* 1771, Trévoux [*lofer à la risée,* 1902, Larousse]). Gouverner plus près du vent : *Lofer en douceur. Lofer un peu. Il cria, le cœur torturé : « Non, coupe pas, attends, je vas lofer »* (Maupassant). || *Lofer à la risée,* gagner dans le vent pendant les grains.

1. Log (1873, Larousse). Abrév. de LOGARITHME NEPÉRIEN.

2. log (1873, Larousse). Abrév. de LOGARITHME DÉCIMAL.

logaédique [lɔgaedik] adj. (bas lat. grammat. *logaœdicus,* logaédique, gr. *logaoidikos,* même sens, de *logos,* parole, et de *aoidê,* chant ; 1873, Larousse, écrit *logaœdique ; logaédique,* XXe s.). En métrique ancienne, se dit improprement des vers où sont mélangés des anapestes et des ïambes, ou des dactyles et des trochées.

logarithme [lɔgaritm] n. m. (lat. scientif. moderne *logarithmus,* logarithme [début du XVIIe s.], du gr. *logos,* parole, proposition, relation, et *arithmos,* nombre ; 1628, Napier [*logarithme naturel,* 1877, Littré ; *logarithme népérien,* 1873, Larousse ; *logarithme décimal,* XXe s. ; *logarithme vulgaire,* 1873, Larousse ; *table de logarithmes,* 1690, Furetière]). Exposant de la puissance à laquelle il faut élever un nombre fixe, appelé « base », pour obtenir un nombre donné : *Dans un système de base* a, *le logarithme d'un nombre* x *est un nombre* n *tel que* x = aⁿ». || *Logarithme naturel* ou *népérien d'un nombre* (abrév. : Log), logarithme de ce nombre dans un système dont la base est le nombre *e.* || *Logarithme décimal* ou *vulgaire d'un nombre* (abrév. : log), logarithme de ce nombre dans un système dont la base est 10. || *Table de logarithmes,* table qui donne la mantisse, ou partie décimale, qui forme avec la partie entière, ou caractéristique, le logarithme : *J'appris par cœur mes tables de logarithmes : c'est-à-dire qu'un nombre étant donné dans la proportion géométrique, je trouvais de mémoire son exposant dans la proportion arithmétique, et « vice versa »* (Chateaubriand).

logarithmique [lɔgaritmik] adj. (de *logarithme ;* 1690, Huygens, au sens 1 [*courbe logarithmique ; échelle logarithmique,* 1755, *Encyclopédie,* art. *échelle ; diagramme logarithmique,* 1962, Larousse] ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1962, Larousse). **1.** Relatif au logarithme : *Table logarithmique. La fonction logarithmique est inverse de la fonction exponentielle.* || *Échelle logarithmique,* échelle où l'on reporte non pas les nombres, mais leur logarithme. || *Diagramme logarithmique,* diagramme obtenu par l'emploi d'échelles logarithmiques. || **2.** Qui utilise les logarithmes, qui est fait selon les logarithmes : *Calcul logarithmique.* || **3.** *Plombée logarithmique,* disposition de la grenaille destinée à lester une ligne pour la pêche, telle que les plombs forment des groupes séparés chacun par un espace constant, chaque groupe étant constitué par un nombre de plombs différent.

◆ n. f. (1751, *Encyclopédie* [art. *asymptote*]). En mathématiques, courbe représentative des logarithmes népériens.

logatome [lɔgatɔm] n. m. (de *loga-,* élément tiré du gr. *logos,* parole, discours, et de *-tome,* gr. *tomos,* morceau coupé, part, portion, de *temnein,* couper ; 1968, Larousse). Syllabe ou suite de syllabes conforme au système phonétique d'une langue, mais ne formant pas un mot ou un syntagme significatif : *Les logatomes sont utilisés en psycholinguistique.*

1. loge [lɔʒ] n. f. (germ. *laubja,* tonnelle [IXe s.], du francique **laubja,* même sens ; v. 1138, Gaimar, au sens I, 1 [« gîte des animaux », 1580, Montaigne] ; sens I, 2, 1530, Palsgrave [« chenil », v. 1200, Tobler-Lommatzsch] ; sens I, 3, 1740, Acad. ; sens I, 4, 1679, Mme de Sévigné ; sens I, 5, v. 1165, Thomas ; sens II, 1, 1508, *Comptes du château de Gaillon,* p. 164 [« tribune ou galerie, en général », v. 1210, *Folque de Candie ; loge pontificale,* 1867, Littré] ; sens II, 2, XVIe s., Havard [*loge découverte,* 1867, Littré ; *loge grillée,* av. 1799, Marmontel ; *être aux premières loges,* au fig., 1826, Brillat-Savarin] ; sens II, 3, 1867, Littré ; sens II, 4, 1721, Montesquieu ; sens II, 5, 1845, Bescherelle ; sens II, 6, 1959, Robert ; sens II, 7, 1738, Ch. Rollin ; sens II, 8, 1937, G. Duhamel ; sens II, 9, 1680, Richelet ; sens II, 10, début du XVIIIe s. ; sens II, 11, 1931, Larousse ; sens III, 1, v. 1200, Havard ; sens III, 2, 1873, Larousse ; sens III, 3, 1740, Brunot [aussi « groupe de francs-maçons réunis... » ; *les loges,* « la franc-maçonnerie », 1931, Larousse]).

I. 1. *Vx.* Abri, cabane : *Loge de bûcheron, de charbonnier. Julie y a fait faire une loge où l'on va se chauffer quand on a froid* (Rousseau). || *Spécialem.* et *class.* Gîte des animaux : *Ils* [les ours] *cassent et ramassent du bois pour se faire une loge* (Buffon). || **2.** *Vx.* Niche de chien de garde : *Un peu plus loin, ils s'arrêtèrent devant un enclos de treillage, qui contenait des loges à chien* (Flaubert). *Un tas d'enfants* [...] *attroupés autour de la loge de la chienne Mirza* (Maupassant). || **3.** *Vx.* Cage où l'on enfermait un fauve : *Quelle différence mettez-vous entre celles* [les bêtes sauvages] *qu'on tient renfermées dans des loges et celles qui remplissent ce palais* [de Néron] ? (Diderot). || **4.** *Vx.* Cellule où l'on isolait les malades mentaux dans les asiles : *Zambullo parcourut d'un air curieux toutes les loges et, après qu'il eut observé la folie et les fous qu'elles renfermaient, le diable lui dit : vous en voyez de toutes les façons* (Lesage). || **5.** *Auj.* Petit local à l'entrée d'un immeuble, servant le plus souvent de logement réservé au service du concierge : *Cependant, elle ne put s'empêcher de s'enfoncer sous le porche, jusqu'à la loge du concierge, qui était à droite* (Zola). *C'est idéal, ma chère, on ne passe pas devant la loge des concierges* (Colette).

II. 1. En termes d'architecture, galerie extérieure élevée au-dessus du sol et formée de colonnes supportant des plates-bandes ou des arcades : *Les loges du Vatican constituent un véritable musée.*

|| *Loge pontificale,* galerie du Vatican d'où le pape donne sa bénédiction aux fidèles. || **2.** Dans un théâtre, chacun des compartiments séparés dans une galerie, où plusieurs spectateurs peuvent prendre place pour assister au spectacle : *Loge d'avant-scène. Loge de balcon. Avoir sa loge à l'Opéra. Il rentra au théâtre et eut l'idée de louer une loge au troisième rang* (Stendhal). || *Loge découverte,* loge dont les cloisons sont à hauteur d'appui. || *Loge grillée,* loge qu'on peut fermer par un treillis. || Fig. *Être aux premières loges,* être bien placé pour assister à une scène quelconque ou pour comprendre le déroulement des événements : *Leur intérêt* [des souvenirs de Wladimir d'Ormesson] *ne tient pas seulement au fait que l'auteur, fils et frère d'ambassadeur, ambassadeur lui-même, mais aussi journaliste, a occupé dès l'enfance les premières loges de l'histoire...* (Mauriac). || **3.** Les spectateurs qui sont dans les loges : *Parterre et loges, tout le monde applaudissait.* || **4.** Chacune des stalles, dans les coulisses d'un théâtre, où les acteurs et les actrices s'habillent et se maquillent. || **5.** Chacun des cabinets ou des ateliers où sont installés les candidats au prix de Rome : *Les concurrents sont entrés en loge.* || **6.** Compartiment cloisonné, stalle : *Les loges d'une écurie.* || **7.** *Vx.* Chacun des bassins réservés, dans un port, à un navire ou deux : *Il fit construire dans l'enceinte du grand port cent soixante loges, qui pouvaient, la plupart, contenir deux vaisseaux* (Rollin). || **8.** Division cloisonnée d'une casse d'imprimerie. || **9.** Emplacement des soufflets dans un buffet d'orgues. || **10.** En botanique, chacune des cavités que contient à sa maturité une anthère, un ovaire, un péricarde. || **11.** En zoologie, chacune des petites chambres contenant un individu d'une colonie des bryozoaires.

III. 1. *Autref.* Lieu de réunion des corporations de marchands : *Loge de mer. Loge des marchands.* || **2.** Au Moyen Age, section d'une confrérie de « libres constructeurs », « logeurs du Bon Dieu », dits aussi « francs-maçons ». || **3.** *Spécialem.* Local de réunion des francs-maçons (ainsi appelé sous l'influence de l'angl. *lodge*) : *La première loge fut créée à Paris en 1725.* || Groupe de francs-maçons réunis sous la présidence d'un vénérable : *Le préfet, cependant, se disait plus chrétien que beaucoup de chrétiens et, dans un langage de loge maçonnique, il vantait la morale de Jésus...* (France). *On a beau être de la loge, on tient tout de même ici à rester en règle avec le Bon Dieu* (Benoit). || Au plur. *Les loges,* les francs-maçons, la franc-maçonnerie.

● SYN. : **I, 1** *baraque, bicoque, cahute, hutte ;* **4** *cabanon, cellule.* || **II, 1** *loggia ;* **6** *box.*

logeabilité [lɔʒabilite] n. f. (dér. savant de *logeable ;* 1968, Larousse). Qualité d'un appartement ou d'une maison où l'on peut loger commodément : *L'acheteur est souvent plus guidé par la logeabilité d'une maison que par son aspect extérieur.*

● SYN. : *habitabilité.*

logeable [lɔʒabl] adj. (de *loger ;* v. 1460, G. Chastellain). Où l'on peut loger : *Des espèces de compartiment à la rigueur logeables* (Hugo). *L'architecte, à force de boiseries, avait refaçonné l'espace logeable pour lui donner, finalement, la forme d'un coffret ovale* (Duhamel).

● SYN. : *habitable.*

logement [lɔʒmɑ̃] n. m. (de *loger ;* v. 1260, Godefroy, au sens de « campement des troupes » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, XX^e s. [*crise du logement,* 1939, Giraudoux ; *politique du logement,* v. 1945) ; sens 3, 1690, Furetière [*billet de logement,* 1775, Beaumarchais] ; sens 4, 1607, Hulsius ; sens 5, 1617, Crespin [*logement meublé,* 1873, Larousse] ; sens 6, v. 1660, d'après Richelet, 1680 ; sens 7, 1959, Robert). **1.** Action de loger une ou plusieurs personnes dans un local apte à les abriter : *Il nous faut assurer la nourriture et le logement de la colonie de vacances.* || **2.** Action de procurer aux personnes d'une agglomération ou d'un pays une habitation convenable : *Le problème du logement n'est pas facile à résoudre.* || *Crise du logement,* manque de locaux propres à l'habitation, résultant d'un excédent de population par rapport au nombre d'habitations disponibles. || *Politique du logement,* plan de construction de logements en nombre nécessaire et de qualité suffisante pour fournir une habitation décente à toutes les personnes à la recherche d'un toit. || **3.** Action de loger chez l'habitant des troupes en déplacement. || *Billet de logement,* ordre de réquisition enjoignant de loger un militaire : *J'en ai vu* [des soldats] *pleurer de lassitude et de rage, assis sur les trottoirs, leur billet de logement à la main* (Zola). || **4.** Local réquisitionné par l'autorité militaire pour y loger des troupes de passage. || **5.** Partie d'un immeuble, d'une maison où l'on habite : *Le petit logement de garçon qu'il s'est taillé dans l'appartement de sa mère* (Giraudoux). *Un logement de deux pièces me suffirait : l'une serait ma chambre, l'autre mon cabinet de travail. Alors j'écrirais un roman* (Mac Orlan). *Il faillit monter par la passerelle arrière, donnant accès au logement des mariniers* (Simenon). || *Logement meublé,* logement qu'on loue avec son mobilier et son équipement ménager. || **6.** *Class.* Retranchement établi par l'assaillant sur un ouvrage pris, pour s'y maintenir : *On ne croit pas que la place dure longtemps après ce logement* (Sévigné). || **7.** Dans un mécanisme, cavité où se loge une pièce mobile : *Logement du projectile, de l'obturateur.*

● SYN. : **1** *gîte, hébergement, toit ;* **2** *habitat ;* **5** *appartement, demeure, habitation.*

logement-foyer [lɔʒmɑ̃fwaje] n. m. (de *logement* et de *foyer ;* 1968, Larousse). Établissement prévu selon des normes médicales pour les personnes âgées.

● Pl. *des* LOGEMENTS-FOYERS.

loger [lɔʒe] v. intr. (de *loge* [v. ce mot] ; v. 1138, Gaimar, écrit *logier* [*loger,* XV^e s.], au sens de « établir son camp » ; sens 1, 1530, Palsgrave [*être logé,* 1487, Garbin] ; sens 2, fin du XII^e s., Tobler-Lommatzsch [*loger à la belle étoile,* 1690, Furetière] ; sens 3, début du XX^e s. ; sens 4, 1580, Montaigne [comme v. pr., avec le même sens, v. 1175, Chr. de Troyes]). [Conj. **1 b.**] **1.** Avoir sa résidence habituelle dans une maison ou un appartement : *L'homme que j'abhorre loge chez la duchesse, passe tous ses moments avec elle* (Stendhal). *Chaque lundi matin, le brocanteur qui logeait sous l'allée étalait par terre ses ferrailles* (Flaubert). || **2.** Avoir un logement provisoire : *Ils logeaient chez les agas dans des palais bizarres* (Daudet). || *Loger à la belle étoile,* coucher la nuit en plein air, et aussi n'avoir point de domicile. || **3.** En parlant des choses, trouver place : *Les bagages de Claudie furent plus simples encore* [...]. *Tout logea dans une valise* (Giraudoux). || **4.** *Fig.* et *vx.* Se trouver être, se rencontrer : *Le désir peut loger chez une précieuse* (La Fontaine).

● SYN. : **1** *demeurer. être domicilié, gîter* (fam.), *habiter, nicher* (fam.), *percher* (fam.) ; **2** *descendre, résider, séjourner ;* **3** *tenir ;* **4** *se nicher.*

◆ v. tr. (sens 1, milieu du XV^e s., *Quinze Joyes de mariage ;* sens 2, fin du XIV^e s. ; sens 3, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens 4, 1690, Furetière [*ici on loge à pied et à cheval,* 1873, Larousse] ; sens 5, 1787, Féraud [*être bien logé,* 1670, Th. Corneille] ; sens 6, 1634, Rotrou ; sens 7, 1580, Montaigne ; sens 8, 1833, Balzac ; sens 9, 1580, Montaigne). **1.** Établir de façon durable une ou plusieurs personnes dans une maison : *Nous approchions du joli hôtel où M. de la Guéritaude avait logé mam'selle Catherine* (France). *J'ai trouvé un ancien jardinier, que je logerai dans la maison* (Sarraute). || **2.** Fournir provisoirement un toit à quelqu'un : *Des amis se chargèrent de moi, me logèrent ; on me donna, pour m'occuper, des jeux de circonstance, instructifs, tout endeuillés d'ennui* (Sartre). *Loger des soldats dans une grange.* || **3.** Donner abri à un animal : *Si vous me donnez un chien, je ne saurai pas où le loger.* || **4.** *Absol.* Offrir pour de l'argent un logement : *Auberge où on ne loge pas.* || Vx. *Ici on loge à pied et à cheval,* on héberge piétons, cavaliers et chevaux. || **5.** Fig. et fam. *Être logés à la même enseigne,* être dans la même situation désagréable, le même embarras. || Fam. et ironiq. *Être bien logé,* être dans une situation fâcheuse. || **6.** Mettre en quelque place : *Ainsi font les amateurs*

de jardins qui ne peuvent pas voir un trou de rocaille sans y loger un saxifrage ou un pied de fougère (Colette). *Une chose encombrante, Mara, une chose énorme et difficile à loger* (Claudel). || **7.** Faire pénétrer (au pr. et au fig.) : *Loger une idée dans la tête de quelqu'un. Ah ! si un de ces cochons de soldats pouvait me loger une balle en plein cœur, comme ce serait crâne de finir ainsi !* (Zola). || **8.** En parlant de bâtiments, pouvoir contenir, abriter : *Cette cité loge trois cents familles.* || **9.** *Class.* et *fig.* Receler, avoir en soi : *Ce qui m'importe c'est la santé du corps aimable qui loge une si belle âme* (Voltaire).

• SYN. : **1** *installer* ; **2** *abriter, héberger* ; **6** *caser* (fam.), *mettre, nicher, placer* ; **7** *coller* (fam.), *enfoncer, ficher* (fam.), *fourrer* (fam.) ; **8** *accueillir, recevoir.*

◆ **se loger** v. pr. (v. 1155, Wace, au sens de « dresser une tente, établir son camp » ; sens 1, 1660, Boileau ; sens 2, fin du XV^e s., Commynes). **1.** Trouver un logement : *Théodore haussa les épaules. En fait de messe, il avait besoin d'un bon lit. Où allait-on se loger. Ici encore, cela se faisait à la débrouille* (Aragon). || **2.** Être placé en quelque endroit : *Et le major* [...] *se mit* [...] *à chercher une balle qui, après avoir fracassé le maxillaire inférieur, devait s'être logée sous la langue* (Zola).

• SYN. : **1** *crécher* (pop.), *descendre, gîter* (fam.), *habiter, résider, trouver asile* ; **2** *s'enfoncer, se fourrer* (fam.), *pénétrer.*

logette [lɔʒɛt] n. f. (dimin. de *loge* [v. ce mot] ; fin du XII^e s., Marie de France, écrit *logete* [*logette*, v. 1360, Froissart], au sens de « abri de feuillage » ; sens 1, 1379, J. de Brie ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Petite loge, petite niche : *Les églises avaient d'ordinaire une logette préparatoire pour recevoir les suppliants* (Hugo). *Il y a à la pointe extrême de l'île une vieille tour à moitié ruinée qu'on appelle la tour de SaintHermeland et qui a l'air d'une logette de guetteur du temps des invasions normandes* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* En botanique, chacune des cavités contenant le pollen dans une anthère à plusieurs locules.

logeur, euse [lɔʒœr, -øz] n. (de *loger* [v. ce mot] ; milieu du XV^e s., J. de Bueil. au sens de « celui qui doit trouver où loger les troupes » ; sens 1, 1495, Vignay ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1636, Monet). **1.** Personne qui offre un logement : *Fallait-il abandonner les chambres que l'on s'était procurées, chacun de son côté, comme toujours en arrivant le matin ? On ne savait que dire aux logeurs, tant de braves gens qui se demandaient s'il fallait mettre des draps au lit ou non...* (Aragon). || **2.** Personne qui loue un appartement meublé ou des chambres : *On appartient en réalité aux logeuses, aux concierges* (Miomandre). || **3.** *Dialect.* et *vx.* Dans le nord de la France, locataire : *Pourquoi ne prenaient-ils pas un logeur, Étienne, par exemple, qui cherchait une pension* (Zola).

• SYN. : **1** *hôte* ; **2** *hôtelier.*

loggia [lɔdʒja] n. f. (mot ital. signif. proprem. « loge », lui-même empr. du franç. *loge* ; 1890, Havard, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Galerie ouverte, à colonnes surmontées d'arcades : *À Florence, la loggia la plus célèbre est la loggia des Lanzi.* (Syn. LOGE.) || **2.** Dans la construction actuelle, particulièrement dans la région méditerranéenne balcon spacieux fermé sur les côtés : *Un appartement de trois pièces, plus une loggia spacieuse.*

logging [lɔgiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *to log*, indiquer, repérer, dér. de *log*, bûche [islandais *lāg*] ; 1968, Larousse). Méthode d'enregistrement utilisée dans la recherche pétrolière.

logicien, enne [lɔʒisjɛ̃, -ɛn] n. (de *logique* 1, d'après le bas lat. *logicus* [v. LOGIQUE 2] ; XIII^e s., H. d'Andeli, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1718, Acad. [adjectiv., av. 1865, Proudhon]). **1.** Personne versée dans la science de la logique : *Au moment où des linguistes soucieux de rigueur cherchent à emprunter les voies et même l'appareil de la logique symbolique pour leurs opérations formelles, il se trouve que les logiciens deviennent attentifs à la « signification » linguistique* (Benveniste). || **2.** *Autref.* Étudiant de la classe de logique (auj. classe de philosophie). || **3.** Personne qui raisonne avec rigueur selon les règles de la logique : *Ils recomposaient à l'usage du juge une histoire simple, fortement liée et qui pût satisfaire ce logicien* (Mauriac) ; et adjectiv. : *Autrement l'animal logicien n'aurait pu supporter d'être le jouet des choses* (Bernanos).

• SYN. : **3** *cartésien, dialecticien.*

logicisme [lɔʒisism] n. m. (dér. savant de *logique* 1 ; 1931. Larousse, au sens 1 ; sens 2. 1962, Larousse). **1.** Tendance à faire prédominer les méthodes de la logique dans un autre domaine que le sien propre. || **2.** Orientation consistant à réduire les mathématiques, plus ou moins complètement, à la logique.

logiciste [lɔʒisist] adj. (de *logicisme* ; 1962, Larousse). Qui concerne le logicisme.

◆ adj. et n. (1962, Larousse). Partisan du logicisme.

logico-mathématique [lɔʒikɔmatematik] adj. (de *logico-*, élément tiré de *logique* 1. et de *mathématique*, adj. ; 1967, Piaget). Qui participe à la fois de la logique et des mathématiques.

1. logique [lɔʒik] n. f. (bas lat. *logica*, la logique, gr. *logikê*, la science du raisonnement, fém. substantivé de l'adj. *logikos* [v. l'art. suiv.] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, XIII^e s., Rutebeuf ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, 1764, Voltaire [absol., 1867, Littré] ; sens 5, 1835, Acad. ; sens 6, 1867, Littré ; sens 7, 1762, Acad.). **1.** Science qui a pour objet les formes et les lois de la pensée : *La logique prescrit des règles ; comme elles sont relatives à des opérations de l'intelligence, ce sont nécessairement des lois psychologiques* (Goblot). *La logique est l'étude de la connaissance vraie, envisagée en ses formes les plus générales* (Piaget). || *Logique formelle*, V. FORMEL. || *Logique spéciale* ou *appliquée*, V. MÉTHODOLOGIE. || **2.** Ouvrage traitant de cette science : *La Logique de Port-Royal.* || **3.** *Autref.* Nom donné à la classe de l'enseignement secondaire appelée aujourd'hui « philosophie ». || **4.** Faculté, manière de raisonner avec rigueur et justesse : *Avoir beaucoup de logique. Manque de logique.* || *Absol.* Le raisonnement déductif : *Et c'est au nom de la logique que, pour la première fois dans l'histoire intellectuelle de la France, des écrivains d'avant-garde ont appliqué leur intelligence à justifier les fusilleurs* (Camus). || **5.** *Spécialem.* Manière de raisonner propre à tel ou tel esprit : *La logique féminine. La logique des enfants.* || **6.** *Fig.* Manière dont s'enchaînent des éléments de nature affective : *La logique des passions.* || **7.** Manière dont s'enchaînent nécessairement les événements, les choses : *L'univers se compose de faits qui s'enchaînent selon la logique du monde, ni meilleur, ni pire, mais où vivent les poètes* (Cocteau). *Connaître* [...], *voir, comprendre* [...], *pénétrer les raisons de ce qui était inexplicable aujourd'hui, mettre dans les choses une logique nouvelle...* (Aragon).

• SYN. : **4** *cohérence, dialectique, méthode, raison, raisonnement* ; **7** *nécessité.* — CONTR. : **4** *illogisme* ; **7** *absurdité, incohérence.*

2. logique [lɔʒik] adj. (bas lat. *logicus*, logique, raisonnable, gr. *logikos*, qui concerne la parole, le discours, le raisonnement, de *logos*, discours, science ; 1536, G. Chrestien, au sens 3 [aussi en parlant de personnes] ; sens 1, 1873, Larousse ; sens 2 et 6, 1867, Littré ; sens 4, av. 1872. Th. Gautier ; sens 5, av. 1850, Balzac). **1.** Relatif à la science de la logique : *Le syllogisme est la forme logique du raisonnement* (Hatzfeld). || **2.** Conforme aux règles de la logique : *L'un était sénateur, l'autre de l'Académie française, graves tous deux, pleins de raisonnements très logiques, mais solennels* (Maupassant). *Être sensible aux arguments logiques.* || **3.** Conforme à la raison, au bon sens : *Sa conduite ne me paraît pas logique.* || Se dit d'une personne qui raisonne avec justesse et bon sens, ou qui conforme sa conduite à ses idées : *Soyez logique avec vous-même.* || **4.** Se dit d'événements qui s'enchaînent avec rigueur : *Dieu seul forme la suite logique des événements humains* (France). || **5.** Qui résulte de la nature des choses : *Cette cirrhose est une conséquence logique de son intempérance.* || **6.** *Analyse*

logique, se dit, dans la grammaire traditionnelle, de l'analyse des propositions comme éléments constituants de la phrase (par opposition à l'*analyse grammaticale,* qui concerne les termes constituants de la proposition).

● SYN. : **2** *cohérent, méthodique ;* **3** *judicieux, naturel, raisonnable, rationnel, sage, sensé ; conséquent ;* **4** *fatal, fatidique, inéluctable, inévitable, nécessaire ;* **5** *normal, régulier.* — CONTR. : **2** *alogique, illogique, irrationnel ;* **3** *déraisonnable, insensé, ridicule ;* **4** *absurde, incohérent ;* **5** *anormal, exceptionnel, extraordinaire.*

logiquement [lɔʒikmɑ̃] adv. (de *logique* 2 ; 1798, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, av. 1854, Lamennais). **1.** De façon logique : *Un dictionnaire français* [...] *qui sera le premier où l'on trouvera les divers sens de chaque mot dérivant logiquement les uns des autres* (France). *Raisonner logiquement.* || **2.** Du point de vue de la logique : *L'homme est logiquement et psychologiquement libre* (Mesnard). || **3.** Selon le cours normal des choses (se place généralement en tête de phrase) : *Logiquement, il devrait être là à cette heure. Joseph devait logiquement se dire que, vu ses dimensions* [du paquet], *il contenait sans doute un objet d'un intérêt plus général que les précédents* (Duras).

● SYN. : **1** *méthodiquement, rationnellement ;* **3** *normalement.*

logis [lɔʒi] n. m. (de *loger* [v. ce mot] ; début du XIVe s., écrit *logeis,* aux sens de « tente, logement pour une armée, campement » ; v. 1360, Froissart, écrit *logis,* au sens 1 [*la folle du logis,* 1674, Malebranche] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, début du XXe s. ; sens 4, 1829, Boiste). **1.** *Vx* ou *littér.* Endroit où l'on loge de façon durable ou temporaire : *Monsieur le docteur, notre homme n'est plus au logis* (France). || *Auj.* Surtout dans des locutions : *Le maître, le chien du logis. Rester au logis. Laurent s'aperçut qu'il avait suivi, par distraction, le chemin non du laboratoire, mais de son logis* (Duhamel). || *Un, une sans-logis,* v. à l'ordre alphab. || *La fée du logis,* V. FÉE. || Fig. *La folle du logis,* l'imagination. || **2.** *Corps de logis,* partie principale d'un bâtiment (par opposition aux *ailes*) : *La femme de chambre couchait loin de là, dans le corps de logis des grandes tours* (Chateaubriand). || **3.** *Fam.* Abrév. de MARÉCHAL DES LOGIS : *L'appel aux logis de semaine* (Moselly). || **4.** En verrerie, ouverture traversant la paroi du four et son revêtement.

1. logiste [lɔʒist] n. (de *loge ;* 1845, Bescherelle [au prix de Rome ; aux beaux-arts, 1873, Larousse]). Candidat à un concours des beaux-arts, et notamment au prix de Rome, admis à entrer en loge.

2. logiste [lɔʒist] n. m. (gr. *logistês,* calculateur, auditeur des comptes, de *logizesthai,* compter, inférer, dér. de *logos,* parole, évaluation, compte ; 1873, Larousse). Dans la Grèce ancienne, citoyen chargé de vérifier les comptes d'un magistrat sortant.

logisticien, enne [lɔʒistisjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *logistique ;* 1908, Larousse). Qui s'occupe de logistique, de logique mathématique.

logistique [lɔʒistik] n. f. (bas lat. *logistica* [avec *ars,* « art », exprimé ou sous-entendu], l'art de la perception des finances, gr. *logistikê,* la science pratique du calcul, fém. substantivé de l'adj. *logistikos,* qui concerne le calcul, le raisonnement, de *logizesthai* [v. LOGISTE 2] ; 1598, G. Bouchet, comme adj. [du gr. *logistikos*], au sens de « qui pense logiquement » ; comme n. f. [du bas lat. *logistica*], au sens I, 1, 1611, Cotgrave [*logistique spécieuse,* 1867, Littré — *logistique,* même sens, 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1904, *Revue de métaphysique.* p. 1042 ; sens I, 3, 1965, Larousse ; sens I, 4, 1873, Larousse ; sens II, 1842, Acad.).

I. 1. *Vx.* Partie de l'arithmétique traitant des quatre opérations. || Vx. *Logistique spécieuse,* l'algèbre. || **2.** Logique mathématique, algèbre de la logique : *L'ancienne logique se trouve ainsi éliminée au profit de la logistique ou, plus généralement, de la logique mathématique* (Boll). || **3.** Nom donné à la logique moderne comme science combinatoire. || **4.** *Vx.* Science du raisonnement et du calcul appliquée à l'art militaire.

II. Partie de l'art militaire ayant trait à la concentration, au transport, au ravitaillement, au logement des troupes en campagne : *La logistique est l'art d'amener sur le champ de bataille hommes, matériel, ravitaillement* (Delage).

◆ adj. (3 juin 1874, *Journ. officiel,* p. 3719). Relatif à l'art militaire de la logistique : *Les bombardements ont atteint les moyens logistiques de cette armée.*

logo- [lɔgɔ], premier élément, tiré du gr. *logos,* discours, parole, relation, et entrant dans la composition de plusieurs mots savants.

logoclonie [lɔgɔklɔni] n. f. (de *logo-* et du gr. *klonos,* agitation, tumulte, trouble ; 1968, Larousse). En psychopathologie, répétition indéfinie de la même syllabe.

logogramme [lɔgɔgram] n. m. (de *logo-* et de *-gramme,* du gr. *gramma,* caractère gravé, dessin, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique générale, dessin correspondant à une notion (*logogramme sémantique,* ou idéogramme) ou à la suite phonique constituée par un mot (*logogramme phonétique,* ou phonogramme).

logographe [lɔgɔgraf] n. m. (gr. *logographos,* prosateur, historien en prose, auteur de discours écrits pour d'autres, de *logos,* discours, et de *graphein,* écrire ; 1615, Montlyard, au sens 1 ; sens 2, 16 déci 1876, *Revue critique,* p. 380 ; sens 3, 1792, Brunot ; sens 4, 1867, Littré). **1.** Nom donné, dans la Grèce antique, aux premiers prosateurs, aux premiers historiens jusqu'à Hérodote. || **2.** À Athènes, rhéteur qui composait des plaidoyers pour les citoyens incapables de les faire eux-mêmes : *Lysias fut un des plus grands logographes.* || **3.** Sous la Révolution française, celui qui pratiquait la logographie. || **4.** *Vx.* Auteur d'un glossaire.

logographie [lɔgɔgrafi] n. f. (de *logographe ;* 1803, Boiste). Méthode permettant d'écrire aussi vite que la parole, utilisée sous la Révolution française.

● SYN. : *sténographie, tachygraphie.*

logogriphe [lɔgɔgrif] n. m. (de *logo-* et du gr. *grîphos,* filet de jonc, langage enchevêtré qui prend l'interlocuteur comme dans un filet, énigme ; 1623, Naudé, au sens 1 ; sens 2, 31 déc. 1774, Voltaire). **1.** Sorte d'énigme graphique proposant de deviner plusieurs mots composés de lettres communes, soit en partant de définitions, soit en partant de mots. (Ex. :*Par quatre pieds j'entends, par trois je réponds* [ouïe, oui].) || **2.** *Fig.* Propos inintelligibles ou peu clairs : *Pythagore qui mit toute sa philosophie en logogriphes* (Voltaire).

logogriphique [lɔgɔgrifik] adj. (de *logogriphe ;* milieu du XIXe s., Baudelaire, au sens 2 ; sens 1, 1867, Littré). **1.** Qui tient du logogriphe. || **2.** *Fig.* Obscur : *Vous vous rappelez, mon cher, que nous avons déjà parlé de « Jamais et toujours » ; je n'ai pas encore pu trouver l'explication de ce titre logogriphique* (Baudelaire). *Langage logogriphique.*

logomachie [lɔgɔmaʃi] n. f. (gr. *logomakhia,* combat en paroles, dispute, querelle, de *logos,* parole, discours, et de *makhesthai,* combattre ; 1610, Bedé, au sens 1 ; sens 2, 1783, Buffon). **1.** *Péjor.* et *littér.* Dispute portant sur des mots, ou dans laquelle on prend les mêmes mots en des sens différents : *La philosophie n'est souvent qu'une logomachie* (Proudhon). || **2.** Assemblage de mots vides de sens.

● SYN. : **2** *verbalisme.*

logomachique [lɔgɔmaʃik] adj. (de *logomachie ;* 1845, Bescherelle). *Péjor.* Qui tient de la logomachie.

logomètre [lɔgɔmɛtr] n. m. (de *logo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1962, Larousse). Appareil servant à mesurer le rapport de deux grandeurs électriques.

logopédie [lɔgɔpedi] n. f. (de *logo-* et de *-pédie,* gr. *paideia,* éducation des enfants, de *paideuein,* élever [un enfant], dér. de *paîs, paidos,* enfant ; 1962, Larousse). Ensemble des moyens employés pour établir ou rétablir une prononciation normale chez certains enfants déficients.

logorrhée [lɔgɔre] n. f. (de *logo-* et de *-rrhée,* du gr. *rheîn,* couler ; 1836, Landais). Flux de paroles désordonnées, besoin irrésistible de parler, observé dans certaines affections mentales.

logos [lɔgɔs] n. m. (mot gr. signif. « parole, décision, raison » ; 1764, Voltaire, au sens 1 [chez Platon ; « la Raison divine », 1959, Robert — aussi « le sort, la raison, chez les stoïciens » ; chez Hegel, 1962, Larousse] ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** En philosophie, la Raison divine. || *Spécialem.* Chez Platon, Dieu en tant que source des idées. || Chez les stoïciens, le sort, la raison. || Chez Hegel, le concept, l'esprit absolu. || **2.** Dans l'Évangile de saint Jean, la seconde personne de la Trinité préexistant à la création, incarnée en Jésus-Christ, et appelée Verbe, parce que Jésus-Christ est la parole de Dieu : *Tout d'abord ce prologue* [du 4e Évangile] *nous avertit* [...] *que l'auteur a une théologie qu'il veut prouver, une thèse, à savoir que Jésus est le logos divin* (Renan).

logotype [lɔgɔtip] n. m. (de *logo-* et de *-type,* gr. *tupos,* marque, empreinte, caractère gravé ; 1873, Larousse). Caractère d'imprimerie portant plusieurs lettres juxtaposées (*fi, fl, ff, ffi, ffl*), permettant d'éviter un espacement défectueux.

logoudorien, enne [lɔgudɔrjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *Logudoro,* n. d'une région située au nord-ouest de la Sardaigne ; 1931, Larousse). Se dit d'un dialecte parlé dans le centre et le nord-ouest de la Sardaigne.

1. loi [lwa] n. f. (lat. *legem,* accus. de *lex,* proposition ou projet de loi, contrat, pacte ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *lei* [*loi,* XIIe s.], au sens II, 1 [chez les Juifs, milieu du XIIe s., Wace ; *docteur de la loi,* 1672, Sacy — aussi *c'est la loi et les prophètes* (au pr., 1541, Calvin) ; pour les chrétiens, 1080, *Chanson de Roland ; les lois ecclésiastiques,* 1873, Larousse] ; sens I, 1 , v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [« ce qui est prescrit par un acte écrit de l'autorité souveraine », XIIe s., *Lois de Guillaume ;* « prescriptions non écrites appliquées... par l'autorité souveraine », v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence ; *avoir force de loi,* 1690, Furetière ; *être passé en loi,* 1764, Voltaire ; *faire loi,* 1660, Molière) : sens I, 2, 1690, Furetière [*loi de Lynch,* 1837, *Revue britannique ; lois de la guerre,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1690, Furetière [*loi constitutionnelle, fondamentale,* 1873, Larousse ; *loi organique,* 1801, Mercier ; *loi de finances,* 1959, Robert ; *loi somptuaire, loi municipale,* 1867, Littré ; *loi électorale,* 1893, *Dict. général ; loi X* — désignée par le nom de celui qui l'a proposée —, 1690, Furetière ; *projet de loi,* 1869, Littré, art. *projet ; proposition de loi,* début du XXe s. ; *loi d'exception,* av. 1848, Chateaubriand ; *loi de circonstances,* XXe s. ; *loi martiale,* 1789, Frey ; *lois scélérates,* av. 1924, A. France) ; sens I, 4, XIIIe s., Godefroy [*homme de loi,* 1718, Acad. ; *au nom de la loi,* 1804, Code civil ; *force est restée à la loi,* 1867, Littré] ; sens I, 5, XIIIe s., Godefroy ; sens II, 2, v. 1130, *Eneas ;* sens II, 3, 1643, Corneille [*n'avoir ni foi ni loi,* 1667, Boileau] ; sens II, 4, 1080, *Chanson de Roland* [*n'avoir point d'autre loi que,* av. 1704, Bourdaloue] ; sens II, 5, v. 1130, *Eneas ;* sens III, 1, 1636, Corneille [au fig., début du XVIIe s., Malherbe ; *dicter sa loi,* 1677, Racine ; *imposer sa loi,* 1640, Corneille ; *faire la loi,* début du XVIIe s., Malherbe ; *observer la loi de,* 1640, Corneille ; *prendre loi de,* av. 1613, M. Régnier] ; sens III, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [au sing. ; au plur., 1636, Corneille] ; sens III, 3, début du XXe s. ; sens III, 4, 1587, F. de La Noue [*nécessité fait loi,* 1935, Acad.] ; sens III, 5, 1584, Ronsard ; sens IV, 1, 1690, Furetière [*lois de l'esthétique,* XXe s. — *lois du beau,* même sens, 1858, Fromentin] ; sens IV, 2, 1873, Larousse ; sens IV, 3, 1677, Bossuet ; sens IV, 4, 1668, La Fontaine).

I. CE QUI EST PRESCRIT AUX HOMMES DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTÉ NATIONALE OU INTERNATIONALE. **1.** Prescription, applicable à tous, de l'autorité souveraine, sanctionnée par la force publique : *Les deux jeunes princes, don Henri et don Gabriel, ont conservé la funeste habitude de* [...] *tapager et de couper, malgré les lois de l'État, des osiers pour se faire des badines* (Balzac). *Ces lois inopérantes par la nature même de ce qu'elles prétendaient punir ne touchaient ni aux riches ni aux grands de ce monde* (Yourcenar). || En un sens strict, ce qui est prescrit par un acte écrit de l'autorité souveraine : *Lois écrites. Lois positives. Lois civiles.* || En un sens large, prescriptions non écrites appliquées en droit coutumier par l'autorité souveraine. || *Avoir force de loi, être passé en loi* (vx), *faire loi* (vx), être imposé, appliqué, respecté à l'égal d'une loi : *Usage qui a force de loi.* || **2.** Nom donné à d'anciennes coutumes assez universellement appliquées. || *Loi du talion,* v. TALION. || *Loi de Lynch,* v. LYNCHAGE. || *Lois de la guerre,* ensemble de règles humanitaires que les belligérants doivent appliquer en temps de guerre envers les combattants, les prisonniers et les populations civiles. || **3.** Décret, arrêté, prescription à caractère universel du pouvoir législatif (par opposition à *ordonnance*) : *Un menuisier dit de la loi que l'on vient de voter : « Elle a besoin encore d'un bon coup de rabot »* (Paulhan). *La loi est votée par le Parlement* (Constitution de 1958, art. 34). *La discussion de la loi budgétaire.* || *Lois pénales, criminelles, politiques,* v. PÉNAL, CRIMINEL, POLITIQUE. || *Loi constitutionnelle, loi fondamentale,* celle qui règle la forme du gouvernement d'un pays, les rapports des pouvoirs publics. || *Loi organique,* loi qui, sans avoir le caractère constitutionnel, précise l'organisation des pouvoirs publics. || *Loi de finances,* loi qui détermine les ressources et les charges de l'État dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique. || *Loi de programme,* v. LOI-PROGRAMME. || *Loi somptuaire,* loi qui limite certaines dépenses des citoyens. || *Loi municipale, loi électorale,* loi relative à l'administration municipale, aux élections. || *Loi agraire,* v. AGRAIRE. || *Loi-cadre,* v. à l'ordre alphab. || *Loi X,* loi désignée par le nom de l'homme politique qui l'a proposée ou fait voter : *La loi Le Chapelier interdisait les coalitions.* || *Projet de loi,* texte de loi proposé par le gouvernement au Parlement ou au peuple. || *Proposition de loi,* texte de loi proposé au Parlement par un député ou un sénateur. || *Décret-loi,* v. à l'ordre alphab. || *Loi d'exception, de circonstances,* loi qui déroge pour un temps à la Constitution, aux principes du régime ou du droit public ; *péjor.,* dispositions inspirées davantage par la partialité que par le souci de la justice, de l'équité. || *Loi martiale,* loi autorisant le recours à l'armée pour rétablir l'ordre intérieur. || Péjor. *Lois scélérates,* nom donné par leurs adversaires aux mesures exceptionnelles prises à la fin du XIXe s. contre les anarchistes et, *par extens.,* aux mesures législatives que l'on réprouve violemment : *On nous a donné les « lois scélérates », mais on ne les applique pas* (France). || **4.** *Les lois, la loi de l'État,* ou simplem. *la loi,* l'ensemble des prescriptions édictées par le législateur : *Je puis exiger de vous ce que je voudrai, quand je voudrai* [...], *et j'ai la loi pour moi* (Maupassant). *Nul n'est censé ignorer la loi. Infraction qui tombe sous le coup de la loi.* || *Homme de loi,* juriste versé dans l'étude et l'interprétation des lois, qui fait profession de donner des avis sur des questions de droit, ou officier ministériel (huissier, notaire, avoué) chargé d'en appliquer certaines clauses : *Il* [Tartarin] *connut la judiciaire louche qui se tripote au fond des cafés, la bohème des gens de loi* [...] ; *il connut les huissiers, les agréés, les agents d'affaires, toutes ces sauterelles du papier timbré* (Daudet). || *Au nom de la loi,* en vertu des prescriptions qu'elle édicte : *Le commissaire, accompagné de deux hommes, vint secouer la porte au nom de la loi* (Zola). *Au nom de la loi, je vous arrête !* || *Force est restée à la loi,* l'autorité légale chargée d'appliquer la loi a eu le dessus. || *Hors la loi,* v. HORS. || *Un hors-la-loi,* v. à l'ordre alphab. || **5.** Ensemble des prescriptions législatives propres à un pays, à une société : *La loi anglaise. La loi française. La loi salique excluait la femme de la possession d'une terre.*

II. CE QUI S'IMPOSE À L'HOMME DANS SON COMPORTEMENT SELON L'AUTORITÉ DIVINE OU LES PRESCRIPTIONS DE LA MORALE OU DE LA VIE SOCIALE. **1.** Ce que prescrit la divinité : *La loi divine. La loi*

de Dieu. La loi éternelle. || Spécialem. *La Loi* (chez les juifs), *la loi mosaïque, la loi de Moïse, la loi ancienne* (chez les chrétiens), la loi des juifs révélée à Moïse sur le mont Sinaï : *Les livres, les tables de la Loi.* || *Docteur de la loi,* personne versée dans l'étude et l'application de la loi mosaïque : *Juda, fils de Sariphée, Mathias, fils de Margaloth, deux docteurs de la loi fort célèbres, formèrent ainsi un parti d'agression hardi contre l'ordre établi* (Renan). || Fig. et fam. *C'est la loi et les Prophètes,* c'est un homme, un livre d'une incontestable autorité ; c'est une chose incontestable, cela n'admet pas le doute. || *La loi nouvelle, la loi de l'Évangile, la loi évangélique, la loi de grâce, la loi de Jésus-Christ, la loi des chrétiens,* pour les chrétiens, les prescriptions de Jésus dans l'Évangile. || *Les lois ecclésiastiques, les lois de l'Église,* les prescriptions de l'Église qui complètent celles de l'Évangile. || **2.** *Par extens.* Ensemble des prescriptions propres à d'autres religions fondées sur un livre révélé : *La loi de Mahomet. La loi de l'islām est contenue dans le Coran.* || **3.** Ce que prescrit à l'homme sa propre raison, sa propre conscience : *Il se faut entraider ; c'est la loi de nature* (La Fontaine). *Loi naturelle. Loi de raison. Loi morale.* || *N'avoir ni foi ni loi,* ne se soumettre ni à l'autorité de la religion ni à celle de la loi morale. || **4.** Manière d'agir ou manière d'être, obligation que l'on s'impose à soi-même : *Se faire, s'imposer une loi. Être une loi pour quelqu'un. La stricte économie dont ma mère s'était fait une loi* (Mauriac). *Contre qui, contre quoi me serais-je révolté : jamais le caprice d'un autre ne s'était prétendu ma loi* (Sartre). || *N'avoir point, ne point connaître d'autre loi que,* n'obéir qu'à, ne consulter que. || **5.** *Au plur.* Ensemble d'obligations qui doivent être observées dans une société : *Les lois de l'honneur, de la bienséance, de la politesse, du savoir-vivre.*

III. CONTRAINTE IMPOSÉE À L'INDIVIDU PAR UN AUTRE INDIVIDU OU UNE FORCE EXTÉRIEURE À LUI. **1.** *Vx* et *littér.* Domination d'un conquérant étranger, d'un maître absolu : *Tenir, ranger, courber sous sa loi.* || *Fig.* et *class.* Volonté, domination imposée à quelqu'un par une autre personne : *Et vous, rentrez, ma fille, et du moins à mes lois | Obéissez encore pour la dernière fois* (Racine). || Auj. *Dicter, imposer sa loi, faire la loi,* dicter ses ordres, imposer sa volonté à quelqu'un ; se conduire en maître absolu : *Elle travaillerait pour deux et il ferait la loi au logis* (Zola). *De toute manière, Maurice, nous sommes, en France, des étrangers. Alors, que veux-tu, on ne peut pas y faire la loi* (Adamov). || *Observer la loi, obéir aux lois,* et (class.) *prendre loi de quelqu'un,* être soumis à ses ordres, à ses volontés : *C'est mal vivre en Romain que prendre loi d'un homme* (Corneille). || **2.** *Class.* Ascendant, domination de l'être aimé : *Hermione elle-même a vu plus de cent fois | Cet amant irrité revenir sous ses lois* (Racine). || **3.** Ce qui est imposé par un groupe d'individus. || *La loi du milieu, du gang,* ensemble de règles que passent pour pratiquer dans leurs relations les truands, les souteneurs : *La loi du milieu interdit les dénonciations.* || *La loi de la jungle,* v. JUNGLE. || **4.** Ce qu'imposent les choses, les circonstances, les événements : *La loi du destin. La loi de la mort. C'est une dure loi, mais une loi suprême, | Vieille comme le monde et la Fatalité | Qu'il nous faut du malheur recevoir le baptême | Et qu'à ce triste prix tout doit être acheté* (Musset). || *Nécessité fait loi* (prov.), tout acte, même répréhensible, devient permis en cas de nécessité. || **5.** Tendance profonde imposée à l'homme par sa nature : *D'autres hommes jusque dans leur vieillesse suivent leur loi, obéissent à leur vocation amoureuse* (Mauriac).

IV. CE QUI DÉCOULE DE LA STRUCTURE D'UNE SCIENCE, D'UN ART OU DE LA NATURE. **1.** *Lois de l'esprit,* principes fondamentaux qui donnent à la pensée sa valeur logique (principe d'identité, de non-contradiction) : *Teste était arrivé à découvrir des lois de l'esprit que nous ignorons* (Valéry). || *Lois de l'esthétique,* conditions auxquelles doit obéir une œuvre pour être belle. || **2.** Règle qui s'impose dans l'exercice d'un art : *Lois du dessin. Lois de la perspective.* || **3.** Expression des rapports constants qui existent entre les phénomènes naturels : *Selon la loi de la gravité, les corps s'attirent proportionnellement à leur masse et à l'inverse du carré de leur distance. Lois de la physique, de la chimie. Lois biologiques. Lois économiques. Lois du langage. Lois de l'histoire. Par un de ces prétendus caprices de la nature où la science commence à distinguer des lois* (Zola). || **4.** Ce qui est une condition indispensable, inévitable : *C'est une loi de notre être que de lutter pour vivre.*

• SYN. : **II, 3** *devoir, précepte, principe ;* **4** *code, dogme, prescription, règle.* || **III, 1** *coupe* (fam.), *empire, griffe* (fam.), *main ;* **5** *inclination, instinct, pente.* || **IV, 1** *canon, norme ;* **3** *règle ;* **4** *impératif, nécessité.*

2. loi [lwa] n. f. (emploi spécialisé de *loi* 1, avec influence sémantique de *aloi* [v. ce mot] ; XIIe s., Godefroy). Proportion d'alliage que doivent contenir les monnaies.

loi-cadre [lwakɑdr] n. f. (de *loi* et de *cadre ;* 1959, Robert). Loi qui définit les principes devant réglementer un domaine assez vaste de la vie politique, économique, sociale, tout en laissant au pouvoir exécutif le soin d'en préciser par décret l'application.
• Pl. *des* LOIS-CADRES.

loin [lwɛ̃] adv. (lat. *longe,* en long, en longueur, au loin, longuement, grandement, beaucoup. de *longus* [v. LONG] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *loinz* [*loin,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens I, 1 [*qui veut voyager loin ménage sa monture,* 1668, Racine ; *à X lieues loin,* 1672, Mme de Sévigné — *de..,* 1857, Flaubert ; *mener loin,* 1873, Larousse] ; sens I, 2, 1273, Adenet [au fig., 1660, Corneille ; *ne pas voir plus loin que son nez,* 1690, Furetière (au fig., 1635, *la Sage Folie*) — *...que le bout de son nez,* 1867, Littré (au fig., 1640, Oudin — *ne pas regarder plus loin que le bout de son nez,* même sens, 1585, Du Fail)] ; sens I, 3, 1530, Palsgrave [au fig., av. 1797, Beaumarchais] ; sens I, 4, 1873, Larousse [*plus loin ; non loin,* av. 1778, Voltaire] ; sens I, 5, 1672, Molière ; sens I, 6, 1887, Zola ; sens II, fin du XIVe s., E. Des-champs [*ne pas aller loin,* « ne plus vivre bien longtemps », 1694, Acad. — au fig., en parlant d'une personne et en parlant d'une chose, 1740, Acad.] ; sens III, 1, av. 1696, La Bruyère [*aller plus loin que,* « surpasser », 1673, Racine] ; sens III, 2, 1661, Molière ; sens III, 3, 1669, Racine [*ne pas aller plus loin ; j'irai, allons plus loin..,* XXe s.] ; sens III, 4, av. 1797, Beaumarchais [« ... des résultats imprévisibles » ; « ... à des conséquences regrettables », 1669, Molière] ; sens III, 5, v. 1650, d'après Richelet, 1680).

I. DANS L'ESPACE. **1.** À une grande distance : *C'est lui, c'est sa voix qui nous parle, qui est là mais comme elle est loin !* (Proust). || *Qui veut voyager loin ménage sa monture* (prov.), si l'on veut mener à bien une affaire, il ne faut pas dès le départ gaspiller ses forces, ses disponibilités. || Class. et littér. *De dix, de cent,* etc., *lieues loin,* d'une distance de dix lieues, de cent lieues, etc. : *C'est une belle conversation que celle que l'on fait de deux cents lieues loin* (Sévigné). *Il en vint de dix lieues loin, de Goderville, de Normanville et de Cany* (Flaubert). || *Mener loin,* conduire jusqu'à un lieu situé à une grande distance. (V. aussi § III, n. 4 et 5.) || **2.** *Voir loin,* avoir une vue perçante, qui distingue à une longue distance ; au *fig.*, prévoir les conséquences les plus éloignées d'une situation, d'un événement, faire preuve de prévoyance, de perspicacité. || *Ne pas voir plus loin que son nez, que le bout de son nez,* voir très mal : *Il se fit une nuit la plus noire du monde | Et les quais n'étant pas du tout illuminés | Mordious on n'y voyait pas plus loin [...] que son nez* (Rostand) ; *spécialem.*, avoir la vue basse ; *au fig.*, n'avoir aucune prévoyance, ou aucune perspicacité : *Capitaine Renard allait de compagnie | Avec son ami bouc des plus haut encornés. | Celui-ci ne voyait pas plus loin que son nez ; | L'autre était passé maître en fait de tromperie* (La Fontaine). || **3.** *Il y a loin de ... à,* il y a une grande distance de... à : *Il y a loin de Rome à Paris ;* au *fig.*, il y a une grande différence de... à : *Il y a loin de ce qu'on dit à ce qu'on pense.* || *Il y a loin de la coupe aux lèvres* (prov.), v. LÈVRE. || **4.** *Plus loin,* plus avant dans le

texte. || *Non loin,* à une faible distance. || **5.** *Chercher loin,* chercher en dehors de ce qu'on a à sa disposition : *On va souvent chercher loin ce qu'on a chez soi ;* ou en dehors de ce qui est simple, facile : *Il est allé chercher loin le mot de cette énigme.* || **6.** Fig. et fam. *Être loin,* laisser distraire sa pensée sans prêter attention à la réalité présente.

II. DANS LE TEMPS. À une grande distance du moment présent : *Le printemps n'est plus très loin.* || *Ne pas aller loin,* ne plus vivre bien longtemps ; au *fig.*, en parlant d'une personne, être bientôt à bout de ressources ; en parlant d'une chose, être vite épuisée.

III. EN VALEUR, EN DEGRÉ. **1.** *Aller loin,* en parlant d'une personne, atteindre à un rang, à un mérite, à un degré élevé ; parvenir à une haute situation : *Cet enfant, grâce à ses aptitudes intellectuelles, ira loin.* || *Aller plus loin que,* en parlant d'une personne, dépasser, surpasser : *L'élève va parfois plus loin que le maître.* || **2.** *Aller loin, un peu loin, trop loin,* en parlant d'une personne, exagérer, dépasser la mesure : *Il est allé un peu loin dans ses reproches.* || **3.** *Ne pas aller plus loin,* en rester à ce qui a été dit, convenu. || *J'irai, allons plus loin.* ., j'irai, allons même jusqu'à dire... || **4.** *Mener, entraîner, pousser loin,* aboutir à des conséquences, à des résultats imprévisibles, surprenants : *La mule du pape avait mené loin Tistet Védène ;* ou à des conséquences regrettables, à des situations fâcheuses : *Son inconduite peut le mener loin.* (V. aussi § I, n. 1.) || **5.** *Pousser, mener loin un travail, une recherche,* etc., conduire un travail, une recherche, etc., jusqu'à des limites extrêmes : *Bernoulli poussa très loin ses recherches sur le calcul infinitésimal.*

• CONTR. : **I, 1** *près.*

◆ **Au loin** loc. adv. (sens 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** À une grande distance, en un lieu éloigné : *Il lui montre d'un geste calme les lignes du paysage, le moutonnement bleu des lavandes, le moulin en ruine au-dessus du vieux pont, et, au loin, les premiers escarpements rocheux* (R. Jean). || **2.** À une époque éloignée.

◆ **De loin** loc. adv. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*a beau mentir qui vient de loin,* 1690, Furetière ; *de près ou de loin,* 1867, Littré ; *...ni de près ni de loin,* 1694, Acad. ; *parent de loin,* v. 1250, Mousket ; *revenir de loin,* 1690, Furetière — du point de vue moral, 1676, M^me^ de Sévigné ; *jeunesse revient de loin,* 1676, M^me^ de Sévigné — du point de vue moral, 1798, Acad.] ; sens 2, 1669, Racine ; sens 3, 1862, V. Hugo ; sens 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [« longtemps à l'avance » et *voir de loin,* début du XV^e^ s., Ch. d'Orléans ; *voir venir de loin,* 1690, Furetière] ; sens 5, 1580, Montaigne). **1.** D'une grande distance, d'un endroit éloigné : *Le duc de Berry, dans son uniforme de chevau-léger, avec son ciré gris qui le signalait de loin, s'avançait dans la rue du Rivage au milieu des bouchers* (Aragon). || *A beau mentir qui vient de loin* (prov.), il est aisé de raconter ce qu'on veut d'un pays lointain sans risquer d'être contredit. || *De près ou de loin,* plus ou moins. || *Ne connaître quelqu'un ni de près ni de loin,* ne le connaître en aucune manière. || *Parent de loin,* à un degré éloigné. || Fig. *Revenir de loin,* guérir d'une grave maladie, échapper à un grave péril : *Ce malade revient de loin. En 1945, la France revenait de loin ;* manifester des idées, des sentiments qui se sont beaucoup transformés, améliorés. || *Jeunesse revient de loin* (prov.), les jeunes gens résistent aux plus graves maladies et aussi sont capables de revenir dans le droit chemin après de graves fautes. || **2.** *Class.* et *fig.* D'une situation très différente de celle dans laquelle on se trouve : *Quoi ? Vous à qui Néron doit le jour qu'il respire, | Qui l'avez appelé de si loin à l'empire* (Racine). || **3.** *Fig.* Assez peu, médiocrement : *Il ne s'intéresse que de loin à la politique.* || **4.** D'un temps, d'une époque éloignés : *Cela datait de loin, de très loin, c'était perdu dans cette brume où l'esprit semble chercher à tâtons les souvenirs* (Maupassant). || Longtemps à l'avance : *Je ne sais pas prévoir les malheurs de si loin* (Racine). || *Voir de loin,* prévoir longtemps à l'avance. || *Voir venir de loin,* deviner longtemps à l'avance les intentions d'un adversaire, les paroles d'un interlocuteur. || **5.** De beaucoup : *J'ai toujours aimé l'automne et le préfère de très loin aux grâces faciles du printemps* (Cabanis). *Des deux Corneille, Pierre est de loin le plus réputé.*

◆ **De loin en loin** et (class.) **loin à loin** loc. adv. (sens 1, v. 1119, Ph. de Thaon [*loin à loin ; de loin en loin,* 1647, Vaugelas — d'abord *de luin a luin,* v. 1165, Thomas] ; sens 2, 1762, d'Alembert [*de loin en loin — de loin à loin,* 1647, Vaugelas]). **1.** À de grandes distances plusieurs fois répétées, à de longs intervalles : *Nos batteries disposées un peu trop loin à loin ne purent être prêtes qu'une heure après* (Saint-Simon). *De loin en loin, on apercevait une maigre touffe d'herbe.* || **2.** À de longs intervalles de temps plusieurs fois répétés : *À partir de ce jour, Rougon, de loin en loin, lorsque l'occasion se présentait, glissait un mot en faveur du président de la République* (Zola). *Mes clients firent ce pas et se raréfièrent. De loin en loin, je plaidais encore* (Camus).

◆ **Loin de** loc. prép. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*non loin de,* 1677, Racine ; *loin des yeux, loin du cœur,* 1573, Desportes ; avec ellipse du verbe, 1687, Bossuet — pour se défendre d'une idée, d'un projet, 1672, Sacy] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [« à une trop grande distance sur le plan affectif », av. 1662, Pascal ; *pas loin de,* 1876, Gobineau] ; sens 3, 1530, Palsgrave [*pas loin de,* 1913, J. Romains] ; sens 4, 1862, V. Hugo [*être loin de* et l'infin., 1538, R. Estienne ; *(bien) loin de* et l'infin., 1530, Palsgrave). **1.** À une grande distance de : *Par ces ouvertures étroites et loin l'une de l'autre, la clarté coulait* (Beckett). || *Non loin de,* assez près de : *Habiter non loin des Tuileries.* || *Loin des yeux, loin du cœur* (prov.), on oublie vite, aisément les absents. || *Loin de... !,* avec ellipse du verbe, pour marquer l'éloignement, le dégoût, « écartez-vous, éloignez-vous » : *Loin d'ici, profanes ! Loin de nous les flatteurs ! ;* ou pour se défendre d'une idée, d'un projet : *Loin de moi surtout la pensée de jeter des semences de division dans la France, et c'est pourquoi j'ai refusé à mon discours l'accent des passions* (Chateaubriand). *Mais vous-même, Monseigneur, je crois me souvenir qu'on m'a dit que vous étiez le petit-fils d'un marchand de vins.. Loin de moi de vous en faire un reproche !* (Anouilh). || **2.** À l'écart de : *Alceste voulait vivre loin des hommes. Cet homme marchait pur loin des sentiers obliques* (Hugo). || *Fig.* À une trop grande distance sur le plan affectif : *Je le sens loin de moi.* || *Pas loin de,* à peu près, presque : *Cela ne coûte pas loin de dix mille francs.* || **3.** À une grande distance de, dans le temps : *Le moment où je parle est déjà loin de moi* (Boileau). || *Pas loin de,* bientôt ou presque : *Il n'est pas loin de six heures.* || **4.** *Loin de là,* bien au contraire, tant s'en faut. || Spécialem. *Être loin de* (et l'infinitif), avec nuance emphatique, ne pas... beaucoup, il s'en faut de beaucoup que : *Je suis loin de croire cette histoire.* || *Être loin du compte, loin de compte,* v. COMPTE. || *Loin de, bien loin de* (et l'infinitif), au lieu de : *Loin d'être amoindries par des considérations étrangères à l'instant immédiat, ses facultés sont au contraire exacerbées par l'urgence* (Guimard). *Loin de me secourir, mon ami m'accable.*

◆ **Loin que** (littér.), **bien loin que** (et le subjonctif) loc. conj. (1666, Molière). Au lieu que : *Tous ces anciens droits devinrent le cadet de ses soucis, loin qu'ils fussent demeurés les aînés de ses principes* (Péguy). *La métaphore, en de tels cas, loin qu'elle soit l'effet de notre « besoin de peindre ce que nous sentons », traduit entre les interlocuteurs un défaut d'entente* (Paulhan).

◆ **Aussi loin que, si loin que** loc. conj. (sens 1, v. 1354, *Modus* [*si.. ; aussi..,* av. 1872, Th. Gautier ; suivi du subjonctif, XX^e^ s.] ; sens 2, av. 1892, Renan). **1.** À une aussi grande distance que (avec l'indicatif) : *Aussi loin que l'œil pouvait s'étendre, la campagne disparaissait sous un linceul argenté* (Gautier). || Construit avec le subjonctif, marque une nuance concessive, « à une si grande distance que » : *Aussi loin que portât sa vue, elle n'apercevait que la forêt* (Green). || **2.** À une si grande distance dans le temps que (avec l'indicatif ou le subjonctif) : *Mes pères, aussi loin que nous pouvons remonter, étaient voués aux navigations lointaines*

(Renan). *Les Berbères, aussi loin que nous puissions remonter dans le passé, sont de purs Africains* (Kemp).

◆ **D'aussi loin que, de si loin que** loc. conj. (sens 1, XIVe s., Cuvelier [*de si loin que* — d'abord *de si loin com,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *d'aussi loin que,* 1669, Racine] ; sens 2, 1607, Hulsius [*de si..* ; *d'aussi..,* 1675, Widerhold]). **1.** D'une aussi grande distance que (avec l'indicatif) : *Égée mon père, de si loin qu'il avait aperçu les voiles noires* [...], *s'était précipité dans la mer* (Gide). || **2.** Depuis une aussi grande durée que (avec le subjonctif et parfois avec l'indicatif) : *D'aussi loin que je m'en souvienne, je l'ai toujours haï* (Gide).

◆ **Du plus loin que** ou (rare) **au plus loin que** loc. conj. (sens 1, 1867, Littré [*du... ; au...,* 1935, Acad.] ; sens 2, 1538, R. Estienne [*du... ; au...,* non attesté]). **1.** De, à la plus grande distance que (avec l'indicatif ou le subjonctif) : *Du plus loin qu'il les vit, il sautilla vers eux* (Martin du Gard). *Du plus loin qu'il nous voyait, il « se plaçait », pour obéir aux injonctions d'un photographe invisible* (Sartre). *Au plus loin que ma vue puisse s'étendre, je n'aperçois rien* (Acad.). || **2.** De la date la plus reculée que (avec le subjonctif) : *Du plus loin qu'il me souvienne, la chose était ainsi* (Acad.).

lointain, e [lwɛ̃tɛ̃, -ɛn] adj. (lat. pop. **longitanus,* éloigné, du lat. class. *longe,* loin [v. LOIN] ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 3, début du XXe s. [aussi *air lointain*] ; sens 4, v. 1500, Auton [en parlant des personnes, av. 1922, Proust] ; sens 5, v. 1130, *Eneas* [*temps lointains,* « le passé », XXe s.]). **1.** Situé à une grande distance de l'endroit où l'on est, de l'endroit dont on parle : *La fanfare s'en allait dans la nuit claire au-dessus des bois, répétée par les échos perdus des vallées lointaines* (Maupassant). || **2.** Se dit de ce qui semble venir de loin : *Sa voix* [...] *avait quelque chose de lointain qui bouleversait Emma* (Flaubert). *Par les fenêtres ouvertes, on entendait la musique lointaine du casino* (Sartre). *Les derniers trams passaient et emportaient avec eux les bruits maintenant lointains du faubourg* (Camus). || **3.** *Fig.* Absent, détaché : *Avoir un regard lointain.* || *Air lointain,* air d'une personne distraite, dont la pensée semble flotter à une grande distance : *Il avait l'air indifférent, lointain, surtout lointain* (Duhamel). || **4.** *Fig.* Qui n'a pas un rapport direct avec quelque chose : *La question d'Alsace-Lorraine n'est-elle pas une des causes lointaines de la Première Guerre mondiale ? Il ne prenait qu'un lointain intérêt aux films sensationnels dont s'exaltait la foule* (Carco). || Se dit d'une personne avec qui on n'a plus de rapports familiers, intimes : *Elle m'était déjà trop lointaine* (Proust). || **5.** Qui nous reporte à une grande distance dans le temps : *Tout un monde lointain, absent, presque défunt* (Baudelaire). *Le bonheur de l'ouvrier qui croyait en son métier est lointain* (Hamp). *Époque lointaine. Souvenirs lointains.* || *Temps lointains,* le passé.

● SYN. : **1** *écarté, reculé, retiré ;* **3** *absorbé, distant, distrait ;* **4** *détourné, indirect ;* **5** *éloigné.* — CONTR. : **1** *attenant, avoisinant, contigu, environnant, limitrophe, proche, voisin ;* **4** *direct, étroit, immédiat ;* **5** *actuel, contemporain, présent, récent.*

◆ **lointain** n. m. (sens 1, 1685, La Fontaine ; sens 2, 1640, Oudin ; sens 3, av. 1863, Vigny [au plur., au sens de « pays lointains », v. 1155, Wace]). **1.** Plan situé à une grande distance : *De sombres forêts druidiques s'enfoncent dans les lointains violets* (Hugo). || **2.** *Spécialem.* Partie d'un tableau, d'un dessin représentant les lieux, les objets les plus éloignés : *Comme cadre, bordure et lointain d'un beau tableau* (Chateaubriand). || **3.** *Littér.* Lieu situé à une grande distance, temps très éloigné : *Cette histoire se perd dans le lointain des âges.*

● SYN. : **2** *arrière-plan, fond.*

● REM. On dit *au loin, dans le lointain,* plutôt que *au lointain.* On relève cependant ces exemples : *Au lointain, ils entendent de légers murmures* (Banville). *Au lointain d'une de ces immenses et mystérieuses pelouses...* (Daudet).

lointainement [lwɛ̃tɛnmɑ̃] adv. (de *lointain ;* v. 1138, Gaimar, au sens de « pendant longtemps » ; sens actuel, v. 1155, Wace). *Littér.* Au loin (rare) : *En ses profondeurs lointainement et obscurément illuminées* (H. de Régnier).

loir [lwar] n. m. (lat pop. **līs, līris,* altér. de **glīs, glīris,* lat. class. *glīs, glīris,* loir ; v. 1200, Godefroy [*dormir comme un loir,* XIIe s., *Roman de Renart ; paresseux comme un loir,* 1893, *Dict. général*]). Petit mammifère rongeur hibernant, qui se nourrit de fruits et de graines : *Des compagnies de corbeaux, attirées par les cadavres des loirs et des mulots, s'abattront sur les corniches à la tombée de la nuit* (France). || Fam. *Dormir comme un loir,* dormir longtemps, profondément, par allusion à la durée et à la profondeur du sommeil de cet animal. || *Paresseux comme un loir,* extrêmement paresseux.

loirot [lwaro] n. m. (de *loir ;* fin du XVIe s.). Nom régional du lérot.

loisible [lwazibl] adj. (de l'anc. v. *loisir* [v. LOISIR] ; 1295, Godefroy, écrit *lisible ; loisible,* XIVe s., *Nature à l'alchimie* [aussi dans la loc. impers. *il m'est,* etc., *loisible*]). *Vx* et *littér.* Qui est permis, que l'on peut faire si l'on veut : *Il* [Charles Ier d'Angleterre) *se considérait comme étant en état de guerre où tout est loisible* (Maurois). || S'emploie surtout dans la loc. impers. *il m'est, il t'est, il lui est... loisible,* il m'est, t'est, lui est permis : *Vous admirerez aussi la chasteté et la retenue de ma jeunesse à Paris : dans cette capitale, il m'était loisible de me livrer à tous mes caprices, comme dans l'abbaye de Thélème, où chacun agissait à sa volonté ; je n'abusai pas néanmoins de mon indépendance* (Chateaubriand).

● SYN. : *permis, possible.*

loisiblement [lwazibləmɑ̃] adv. (de *loisible ;* XIVe s. Godefroy). *Class.* D'une manière permise : *On permet plus d'affiquets aux filles parce qu'elles peuvent loisiblement désirer d'agréer à plusieurs* (François de Sales).

loisir [lwazir] n. m. (emploi substantivé de l'anc. v. *loisir,* être permis [v. 980, *Passion du Christ,* à la 3e pers. du sing. de l'indic. prés. *lest*], lat. *licēre,* même sens ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, v. 1360, Froissart [*être de loisir,* début du XVIIe s., Malherbe ; *homme de loisir,* 1550, J. Peletier du Mans] ; sens 3, v. 1138, Gaimar ; sens 4, 1530, Pals-grave). **1.** *Vx* et *littér.* Possibilité de faire ce qu'on veut : *Nous ne gagnerions à nous marier que le loisir de nous quereller à notre aise* (Marivaux). || **2.** *Vx.* Possibilité de disposer de son temps : *Mais je ne trouve point de fatigue si rude | Que l'ennuyeux loisir d'un plaisir sans étude* (Boileau). || Vx et littér. *Être de loisir,* pouvoir disposer librement de son temps : *Puisque je suis de loisir, je reviendrai sur deux articles de la dernière lettre* (Balzac). *Dès qu'ils étaient de loisir, ils arrivaient à bicyclette* (Duhamel). || Vx. *Homme de loisir,* oisif, homme qui n'a rien à faire. || **3.** Temps libre dont on dispose pour faire quelque chose : *Le réveil a été trop brusque* [...]. *On n'a pas eu le loisir de se retourner* (Mauriac). *Le grand industriel était avec trois ou quatre personnes, ce qui ne lui avait pas laissé les loisirs d'approcher du couple* (Aragon). || **4.** Temps libre dont on dispose en dehors des occupations habituelles (le plus souvent au plur.) : *Dans ses moments de loisir, son âme s'occupait avec ravissement à goûter les sensations produites par des circonstances romanesques* (Stendhal). *Le loisir apparent existe encore, et même ce loisir apparent se défend et se généralise au moyen de mesures légales et de perfectionnements mécaniques contre la conquête des heures par l'activité* (Valéry). *Profession qui laisse peu de loisirs. Profiter de ses loisirs.*

● SYN. : **1** *latitude, licence* (vx) ; **3** *liberté, occasion, possibilité, temps ;* **4** *congé, désoccupation, désœuvrement, détente, farniente, inaction, oisiveté, pause, repos, vacances.*

◆ **À loisir, tout à loisir** loc. adv. (1080, *Chanson de Roland,* écrit *a leisir ; a loisir,* XIIe s. [*tout à loisir,* 1640, Corneille]). En prenant son temps, sans hâte : *Vous pourrez à loisir étudier ce dossier.* || *Par extens.* À volonté, sans empêchement : *Pendant les vacances nous pourrons nous promener tout à loisir.*

◆ **loisirs** n. m. pl. (1740, Acad.). Distractions auxquelles on peut se livrer pendant les moments de liberté : *Des loisirs à la portée de tous.*

• SYN. : *amusement, délassement, divertissement, passe-temps, plaisir, récréation.*

lokoum n. m. V. RAHAT LOUKOUM.

lolo [lolo] n. m. (redoublement expressif [du langage enfantin] fondé sur la première consonne du mot *lait ;* 1511, Gringore). Lait, dans le langage des petits enfants.

lombago n. m. V. LUMBAGO.

lombaire [lɔ̃bɛr] adj. (de *lombe[s]* — v. ce mot ; 1488, *Mer des histoires,* écrit *lumbaire,* comme n. m., au se'ns de « ceinture qui sert à cacher les organes génitaux » : écrit *lombaire,* comme adj., au sens 1, v. 1560, Paré [*une lombaire,* 1873, Larousse ; *région lombaire,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Qui appartient, qui a rapport aux lombes : *Plexus lombaire.* || *Vertèbre lombaire,* ou, substantiv., *une lombaire,* chacune des cinq vertèbres qui correspondent à la région des lombes : *La cinquième lombaire s'articule avec le sacrum.* || *Région lombaire,* v. LOMBES. || **2.** *Plumes lombaires,* plumes qui garnissent la région des reins chez les oiseaux.

lombalgie [lɔ̃balʒi] n. f. (de *lomb[es]* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; XX^e s.). Douleur de la région lombaire.

lombalisation [lɔ̃balizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *lombes ;* 1962, Larousse). Anomalie de la première vertèbre sacrée, qui, au lieu d'être soudée aux autres normalement, ne l'est pas ou ne l'est que partiellement.

lombard, e [lɔ̃bar, -ard] adj. et n. (lat. pop. **Longobardus,* var. du lat. class. *Langobardus,* Langobard [membre d'un peuple de la Germanie septentrionale qui a envahi l'Italie du Nord après la chute de l'Empire romain] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *lumbart,* au sens de « rapace, avide » [de nombreux prêteurs à gages étant des Lombards] ; écrit *lombard,* au sens actuel, 1831, V. Hugo [« habitant ou originaire de ce pays » , av. 1850, Balzac — probablem. usité dès le Moyen Âge]). Relatif à la Lombardie (région septentrionale de l'Italie) ou à ses habitants : *Le comte regarda Fabrice : jamais cette belle figure lombarde ne lui avait paru si simple et si noble* (Stendhal) ; habitant ou originaire de ce pays : *Cent mille francs pour payer la rançon d'un Portendière pris par les Lombards* (Balzac).

◆ **lombard** n. m. (milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* au sens de « rustre » : sens 1, v. 1268, É. Boileau ; sens 2, 1782, Mercier ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Au Moyen Age, changeur, prêteur sur gages, banquier, généralement originaire de Lombardie : *Saint-Jacques de la Boucherie était la paroisse des bouchers et des lombards, de l'argent et de la viande* (Michelet). || **2.** *Vx.* Etablissement autorisé à prêter de l'argent sur gage : *Les meubles, ustensiles et pièces d'orfèvrerie déposés dans les monts-de-piété, ou lombards* (Goncourt). || **3.** Dialecte vénitien parlé en Lombardie.
• SYN. : **2** *mont-de-piété.*

◆ **lombarde** n. f. (1962, Larousse). Vent d'est violent, soufflant de Lombardie sur le versant français des Alpes.

lombarthrose [lɔ̃bartroz] n. f. (de *lomb[es]* et de *arthrose ;* 1962, Larousse). Inflammation chronique, rhumatismale des articulations des vertèbres lombaires.

lombes [lɔ̃b] n. m. pl. (lat. *lumbus,* reins, dos, échine ; v. 1120, *Psautier* d'Oxford, écrit *lumbes,* au sens de « reins » ; écrit *lombes,* au sens actuel, v. 1560, Paré). Régions postérieures de l'abdomen situées de chaque côté de la colonne vertébrale, au-dessous de la cage thoracique.

lombo-sacré, e [lɔ̃bosakre] adj. (de *lombo-,* élément tiré de *lombes,* et de *sacré,* dér. de *sacrum ;* 1867, Littré [*articulation lombo-sacrée,* 1962, Larousse]). Qui se rapporte à la dernière vertèbre lombaire et au sacrum : *Une arthrose lombo-sacrée.* || *Articulation lombo-sacrée,* articulation entre la cinquième vertèbre lombaire et la face supérieure du sacrum.

lombostat [lɔ̃bosta] n. m. (de *lombo-,* élément tiré de *lombes,* et de *-stat,* lat. *status,* position, de *statum,* supin de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; 1962, Larousse). Corset orthopédique destiné à soutenir la partie lombaire de la colonne vertébrale.

lombotomie [lɔ̃botɔmi] n. f. (de *lombo-,* élément tiré de *lombes,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1962, Larousse). Opération qui consiste à ouvrir la région lombaire pour le traitement des affections des reins ou du bassinet.

lombric [lɔ̃brik] n. m. (lat. *lumbricus,* ver de terre ; XIII^e s., Godefroy, au plur., écrit *lumbris ;* écrit *lombric,* au sing., milieu du XVI^e s.). Nom scientifique du ver de terre.

lombrical, e, aux [lɔ̃brikal, -o] adj. (de *lombric,* par analogie de forme ; v. 1560, Paré). Se dit de chacun des petits muscles de la main et du pied qui sont fusiformes et allongés.

lombriciforme [lɔ̃brisifɔrm] adj. (de *lombrici-,* élément tiré de *lombric,* et de *forme ;* 1873, Larousse). Qui a une forme semblable à celle du lombric.

lombricoïde [lɔ̃brikɔid] adj. (de *lombrico-,* élément tiré de *lombric,*et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1836, Landais). Qui ressemble à un lombric : *Larve lombricoïde.*

londonien, enne [lɔ̃dɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *London,* n. angl. de la ville de Londres, lat. *Londinium ;* 30 mars 1867, *Moniteur universel* [mais sans aucun doute beaucoup plus anc.]). Relatif à Londres, capitale de la Grande-Bretagne, ou à ses habitants ; habitant ou originaire de Londres.

londrès [lɔ̃drɛs] n. m. (esp. *londrés,* même sens, proprem. « de Londres » [v. à l'art.] ; 14 mai 1849, *Moniteur universel*). Cigare de La Havane, fabriqué d'abord pour Londres et l'Angleterre.

londrin [lɔ̃drɛ̃] n. m. (du n. de la ville de *Londres* [v. à l'art.] ; fin du XV^e s., écrit *londre ; londrin,* 20 nov. 1708, d'après *Dict. général,* 1893). *Vx.* Drap de laine léger, fabriqué autrefois dans le midi de la France, à l'imitation des draps de Londres.

long [lɔ̃], **longue** [lɔ̃g] adj. (lat. *longus,* étendu [dans l'espace ou dans le temps], trop long ; fin du X^e s., *Vie de saint Léger,* écrit *lonc* [au fém. : *longe,* puis — au XII^e s. — *longue,* d'où *long,* au masc., à partir du XIV^e s.], aux sens II, 1-2 [*avoir l'haleine longue,* 1866, Littré, art. *haleine ; boire à longs traits,* 1546, Rabelais ; *un congé de longue durée,* milieu du XX^e s.] ; sens I, 1, fin du XII^e s., *Huon de Bordeaux ;* sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*long comme un jour sans pain,* début du XX^e s. — d'abord « très long, très ennuyeux », 1640, Oudin ; *avoir le nez long,* 1888, Villatte ; *avoir le visage long,* début du XX^e s. — *...la mine longue,* 1792, Beaumarchais ; *prendre le chemin le plus long,* 1935, Acad. — *prendre le plus long,* même sens, 1740, Acad.] ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland* [« qui porte loin », 1588, Montaigne] ; sens I, 4, v. 1130, *Eneas ;* sens I, 5, 1694, Acad. [*pâte longue,* 1845, Bescherelle] ; sens II, 3, 1671, Pomey [substantiv., 1740, Acad. — *longue,* « note blanche », 1690, Furetière] ; sens II, 4, 1552, R. Estienne ; sens II, 5, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy [*trouver le temps long,* XX^e s.] ; sens II, 6, 1664, La Rochefoucauld [*de longue main,* début du XIII^e s.] ; sens II, 7, 1690, Furetière ; sens III, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens III, 2, 1538, R. Estienne).

I. DANS L'ESPACE. **1.** Qui a telle ou telle mesure d'une extrémité à l'autre : *Un sentier long d'environ cinq cents mètres.* || **2.** Qui a une grande étendue dans le sens de la longueur : *Avoir de longs bras, de longs cheveux. Tous les voyageurs* [...] *regardaient sur la route blanche la blouse bleue du paysan, balancée sur ses longues jambes* (Maupassant). *Une fille blonde aux yeux purs et cernés, étroits et longs* (Carco). *Long et maigre, il flottait au milieu de vêtements qu'il choisissait toujours trop grands, dans l'illusion qu'ils lui feraient plus d'usage* (Camus). || *Long comme un jour sans pain,* extrêmement grand et maigre. || Fig. *Avoir le bras long,* v. BRAS. || Fig. *Avoir les dents longues,* v. DENT. || Fig. *Avoir le nez long, le visage long, la mine longue,* avoir l'air déçu, dépité : *Quand* [...] *l'équipe de football néo-zélandaise* [...] *battit l'équipe nationale, le pays fut consterné* [...], *les gens, dans la rue, montraient des visages longs* (Mau-

rois). || Fig. *Prendre le chemin le plus long,* employer les moyens les moins propres à faire réussir rapidement une entreprise. || **3.** Qui s'étend sur une grande distance, une grande étendue : *Nous traversions de longues plaines. Une longue rangée d'arbres. Une longue colonne de soldats. Une longue file de voitures.* || *Spécialem.* Qui porte loin : *Avoir la vue longue. Canon à longue portée.* || *Longue-vue,* v. à l'ordre alphab. || **4.** Qui se caractérise par sa longueur, par opposition à un modèle normal ou à un modèle court, plat, rond, etc. : *Os long. Muscle long. Chemise à manches longues. Culottes longues. Robe longue.* || *Chaise longue,* v. CHAISE. || **5.** *Sauce longue,* sauce trop claire, trop délayée. || *Pâte longue,* en poterie, pâte molle, facile à travailler.

II. DANS LE TEMPS. **1.** Qui a telle ou telle durée : *Colomb atteignit l'Amérique au bout d'une traversée longue de plus de deux mois.* || **2.** Qui dure longtemps : *Les longs jours de l'été. Les longues nuits de l'hiver. Enfin, déposant un chaste et long baiser sur le front décoloré de la douce jeune fille, il s'élança violemment sous la voûte* (Hugo). *Ils reprirent leurs longues causeries* (Zola). *Ma jeunesse n'a été qu'un long suicide* (Mauriac). *J'apparaissais au terme de sa longue vie, sa barbe avait blanchi, le tabac l'avait jaunie et la paternité ne l'amusait plus* (Sartre). || *Avoir l'haleine longue,* pouvoir rester longtemps sans respirer. || Fig. *De longue haleine,* v. HALEINE. || *Boire à longs traits,* par gorgées abondantes. || *Faire long feu,* v. FEU. || *Voyage au long cours,* v. COURS. || *Capitaine au long cours,* v. CAPITAINE || *Un congé de longue durée,* dans la langue administrative, congé supérieur à six mois et renouvelable par tranches de six mois jusqu'à trois ans. || **3.** *Syllabe, voyelle longue,* et, substantiv., *une longue,* syllabe, voyelle dont la durée d'émission est très apparente (par opposition aux *brèves*). || **4.** *Fam.* Se dit d'une personne qui met beaucoup de temps à faire quelque chose : *Je ne fus pas longue à me rassurer* (Colette). || **5.** *Par exagér.* Qui paraît avoir une durée supérieure à la normale, par suite de l'ennui ou de l'impatience : *Je restais de longs mois sans nouvelles de maints amis* (Vercors). *Ces quelques minutes furent pour moi bien longues.* || *Trouver le temps long,* trouver qu'il ne passe pas assez vite. || **6.** Qui remonte à une époque éloignée, qui existe depuis longtemps : *Paris a un long passé de gloire. Avoir une longue pratique d'une profession. C'étaient des amis de longue date.* || Vx. *De longue main,* se dit d'un travail qui demande beaucoup de temps : *« Les Misérables » avaient été élaborés de longue main par Victor Hugo.* || **7.** Qui se produit à la fin d'une durée considérable : *Un règlement à longue échéance. Bail, opération à long terme.*

III. DANS L'ESPACE OU DANS LE TEMPS. **1.** Se dit d'une œuvre, d'un discours, d'un texte qui a un développement important : *Les longs ouvrages me font peur* (La Fontaine). *Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème* (Boileau). *Dumas père écrivit de longs romans sur les aventures des trois Mousquetaires. Faire des coupures dans un texte trop long. Un long sermon. Ne pas avoir le temps d'écrire une longue lettre.* || **2.** Se dit d'un orateur, d'un écrivain qui développe trop son sujet : *J'évite d'être long et je deviens obscur* (Boileau).

• SYN. : **I, 2** *élancé, grand* ; **3** *illimité, immense, infini, vaste.* || **II, 4** *lent* ; **5** *éternel, interminable, mortel ;* **6** *ancien, antique, vieux.* || **III, 1** *imposant ;* **2** *diffus, longuet* (fam.), *prolixe, verbeux.* — CONTR. : **I, 1** *large, profond* ; **2** *court. courtaud* (fam.) : **3** *étroit, minuscule, pe- tit, réduit ;* **4** *court ;* **5** *épais.* || **II, 2** *bref, rapide ;* **3** *bref ;* **4** *prompt, vif.*

◆ **long** n. m. (v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « longueur » ; sens 1, v. 1188, Aimon de Varennes [*tirer une langue d'un pied de long,* 1640, Oudin] ; sens 2, 1464, Du Cange [*être peint de son long,* 13 janv. 1610, Malherbe ; *en donner à quelqu'un du long et du large,* 1655, Molière] ; sens 3, 1680, Richelet [d'abord *scieur de bois au long,* milieu du XIVe s.]). **1.** Après un chiffre, la plus grande dimension d'un objet (par opposition à *large*) : *Ce champ a trois cents mètres de long.* || Fig. *Tirer une langue d'un pied de long,* se trouver dans une grande misère, dans une extrême pénurie d'argent (par allusion au chien qui, altéré, tire la langue). || **2.** *De son long, de tout son long,* de toute sa longueur : *Il était étendu de tout son long, le visage au milieu des cailloux* (Duhamel). || Class. *Être peint de son long,* être peint en pied : *Il y a [...] au grand cabinet de la Reine un tableau où l'infante d'Espagne est peinte de son long* (Malherbe). || Class. *En donner à quelqu'un du long et du large,* le frapper rudement : *Donnons-en à ce fourbe et du long et du large* (Molière). || **3.** *Scieur de long,* ouvrier qui scie les planches selon la longueur.

◆ adv. (sens 1, 1830, Musset ; sens 2, v. 1700, d'après Ph. Leroux, 1718 [aussi en ce qui concerne l'expérience] ; sens 3, 1835, Acad. [« entrer dans de longs détails » ; « avoir une signification importante », 1931, Larousse]). **1.** Avec un long vêtement : *Quelques senoras long voilées qui tiennent encore contre leur joue leur éventail* (Gautier). *Une femme habillée très long.* || **2.** *En savoir, en connaître long,* être bien informé : *Ce Corneille Agrippa pourtant en sait bien long* (Hugo) ; avoir une expérience trop précoce : *Voilà une fille qui en sait déjà long.* || **3.** *En dire long,* entrer dans de longs détails : *Mon ami nous en a dit long sur cette affaire ;* avoir une signification importante : *Sa mine en dit long sur son dépit.*

• REM. À la différence de *large, long* employé adverbialement est toujours invariable : *Une femme long vêtue.*

◆ **Au long, tout au long, tout du long** loc. adv. (1256, Ald. de Sienne [*au lonc ; tout au lonc,* v. 1354, *Modus : tout du long,* 1664, Mme de Sévigné — locutions surtout employées au sens temporel ; *être tout au long dans un livre,* 27 sept. 1755, Voltaire]). Sans abréger, complètement : *Écrire un nom, un titre au long, tout au long.* || Dans toute la longueur, d'un bout à l'autre : *Nous avons parcouru l'allée tout du long ;* dans toute la durée, du commencement à la fin : *Il nous fit tout au long le récit de ses mésaventures.* || Vx. *Être tout du long dans un livret un récit,* y figurer avec détail : *L'histoire de la guerre de 1741 où vous êtes tout du long paraîtra un jour* (Voltaire).

◆ **Au long de, le long de** et avec renforcement, **tout au long de, tout le long de** loc. prép. (XIIIe s., Godefroy [*au lonc de,* au sens 1 — au sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes : *le lonc de,* au sens 1, v. 1155, Wace — au sens 2, XVIe s. ; *tout au long de,* au sens 1, fin du XVe s., Commynes — au sens 2, v. 1460, G. Chastellain ; *tout le long de,* aux sens I et 2, milieu du XVIe s. ; *tout du long de l'aune,* 1662, Livet — *tout au long de l'aune,* même sens, 1585, Du Fail]). **1.** Suivant la longueur, suivant toute la longueur de : *Des milliers de roses se fanaient dans les corbeilles des marchands, au long des trottoirs, et leur odeur sucrée flottait dans toute la ville* (Camus). *Nous avons pensé des choses pures côte à côte le long des chemins* (Valéry). *Tout au long de cette galerie* (Lacretelle). || **2.** Pendant la durée de : *Au long de sa carrière, il n'avait jamais vu un tel scandale. Tout au long de l'entretien, il ne se départit pas de son sang-froid.* || Class. *Tout du long de l'aune,* en allant jusqu'au bout de l'aune ; au *fig.,* sans s'arrêter : *C'est véritablement la tour de Babylone | Et chacun y babille et tout au long de l'aune* (Molière).

◆ **De long** loc. adv. (1690, Furetière [*tirer de long,* 1660, Oudin ; *aller de long,* début du XVIIe s., Malherbe]). *Vx.* Selon le sens de la longueur : *Tirer un trait de long.* || Class. *Tirer de long,* se sauver au loin : *La colombe l'entend, part et tire de long* (La Fontaine). || Class. *Aller de long,* poursuivre, continuer : *Je l'ai trouvé* [votre livre] *si bien à mon goût qu'il a fallu que je sois allé de long* (Malherbe).

◆ **De long en long** loc. adv. (XIIIe s., *Roman de Renart*). *Vx.* Plusieurs fois dans le sens de la longueur.

◆ **De long en large** loc. adv. (fin du XVIIe s., Mme de Sévigné [*de lonc en lé,* même sens, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, et *de long et de large,* 1530, Palsgrave]) Alternativement en longueur, puis en largeur : *Le docteur marchait sans cesse de long en large à travers la pièce* (Bernanos).

◆ **En long** loc. adv. (1673, Molière [*avoir les côtes en long,* 1867, Littré]). Suivant le sens de la longueur : *Fendre des bûches en long. Chevaux en long* (inscription placée autref. sur les wagons de marchandises). || Pop. *Avoir les côtes en long,* être très paresseux.

◆ **En long et en large** loc. adv. (sens 1, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné [d'abord *en lonc et en lé,* XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch] ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Dans les deux dimensions : *Arpenter une cour en long et en large.* || **2.** *Fig.* Sous tous ses aspects : *Examiner une question, un projet en long et en large.*

◆ **longue** n. f. (1687, Mme de Sévigné). En versification, syllabe longue. || Class. et fam. *Observer les longues et les brèves,* être très cérémonieux ou très exact dans ce qu'on fait : [...] *Nous partons lundi. après avoir observé toutes les longues et brèves du cérémonial de Bourbon* (Sévigné).

◆ **À la longue** loc. adv. (XIII[e] s., *Couronnement de Renart*). Après un long temps ; avec le temps : *Tu oublieras tout cela à la longue.*

◆ **De longue** loc. adv. (sens 1, 1639, Richelieu ; sens 2, début du XVII[e] s., Malherbe). **1.** *Tirer de longue,* traîner en longueur : *Chacun se regarda et comprit qu'il voulait tirer de longue* (Saint-Simon) ; et aussi attendre, souffrir des délais : *Le roi juge l'affaire si importante qu'aussitôt qu'il a cru qu'elle pouvait tirer de longue il s'est résolu de s'avancer jusques à Pignerol* (Richelieu). || **2.** Class. *Aller de longue,* avancer, continuer : *Puisque je me suis mis dans le chemin de l'impudence, il faut aller de longue* (Malherbe).

longanier [lɔ̃ganje] n. m. (de *longane,* n. d'un fruit exotique voisin du litchi [1931, Larousse], lat. scientif. moderne *longanum,* du chinois *long-yen,* même sens, proprem. « œil [*yen*] de dragon [*long*] » ; 1931, Larousse). Arbre croissant dans l'Inde, à la Réunion et à l'île Maurice, dont le fruit, appelé *longane,* sert à faire une boisson rafraîchissante et dont le bois est utilisé en tabletterie.

longanime [lɔ̃ganim] adj. (bas lat. *longanimis,* patient, du lat. class. *longus* [v. LONG], et *animus,* âme, esprit ; 1487, Garbin, écrit *longuanime ; longanime,* 1530, Palsgrave). *Littér.* Qui endure avec patience (rare) : *Sans doute l'orateur était-il allé trop loin au gré des opposants longanimes, car leurs grognements se changèrent en clameurs coléreuses* (Romains).

longanimité [lɔ̃ganimite] n. f. (bas lat. *longanimitas,* longanimité, de *longanimis* [v. l'art. précéd.] ; fin du XII[e] s., écrit *longanimiteit* [*longanimité,* début du XV[e] s., A. Chartier], au sens 1 ; sens 2, XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch). **1.** Patience avec laquelle on endure ses propres maux : *Oh ! comprends-tu, Kant, ce qu'il m'a fallu | De longanimité pour dire : J'ai tout lu* (Hugo). || **2.** Patience avec laquelle on supporte ce qu'on pourrait interdire ou punir : *Dieu plein de longanimité et de patience* (Massillon). *La porta Portese fut mise à feu et à sang, et César, en dépit de sa longanimité, dut sévir* (France).

● SYN. : **1** *constance, opiniâtreté, persévérance ;* **2** *clémence, mansuétude.*

long-courrier [lɔ̃kurje] n. m. et adj. (de *long cours* [v. COURS] ; 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, av. 1890, Maupassant ; sens 3, 1902, Larousse ; sens 4. 1959, Robert). **1.** Bâtiment qui navigue au long cours. || **2.** Officier, matelot effectuant des voyages au long cours : *Jamais le père Rolland ne l'avait invitée à ses parties de pêche* [...] *avec le capitaine Beaussire, un long-courrier retraité* (Maupassant). || **3.** Candidat à l'examen de capitaine au long cours. || **4.** Avion de transport destiné à voler sur de très longues distancés.

● Pl. *des* LONG-COURRIERS.

1. longe [lɔ̃ʒ] n. f. (emploi substantivé de *longe,* anc. forme du fém. de l'adj. *long* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 [« lanières ... servant à diriger un cheval attelé », 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1200, Tobler-Lommatzsch). **1.** Corde, courroie de cuir servant à attacher, à mener un cheval ou un autre animal domestique : *Quel plaisir de gambader dans la bruyère sans cette maudite longe qui nous écorche le cou* (Daudet). || *Dialect.* Chacune des lanières de cuir fixées au mors et servant à diriger un cheval attelé : *Le conducteur de la voiture prit les longes et s'enleva* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Petite lanière attachée à la patte d'un oiseau de chasse pour le faire rester sur la perche.

2. longe [lɔ̃ʒ] n. f. (lat. pop. **lumbea,* région des reins, fém. substantivé de l'adj. **lumbeus,* des reins, dér. du lat. class. *lumbus* [v. LOMBES] ; fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume,* écrit *loigne* [*longe,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens de « région des reins » [en parlant d'un guerrier] ; sens actuel, v. 1175, Chr. de Troyes [pour un chevreuil ; pour un veau, v. 1265, J. de Meung]). Moitié de l'échine du veau ou du chevreuil, du bas de l'épaule à la queue : *La longe de veau braisée est un plat fort apprécié.*

longé [lɔ̃ʒe] adj. m. (de *longe* 1 ; 1721, Trévoux). En héraldique, se dit du faucon ou de l'épervier dont les pattes portent des liens (longes) d'émail différent.

longer [lɔ̃ʒe] v. tr. (de *long ;* v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *longier,* au sens de « tresser [des cheveux] » ; début du XIV[e] s., Tobler-Lommatzsch, écrit *longier* [*longer,* XV[e] s.], au sens de « allonger » ; 1655, Salnove, dans la loc. *longer le chemin,* entraîner la chasse loin en avant [en parlant du gibier] ; 1721, Trévoux, dans la loc. *longer une rivière,* naviguer en sûreté sur celle-ci ; sens 1, 1740, Acad. [*longer une côte,* 1867, Littré ; *longer un vaisseau/un bateau,* 1873, Larousse] ; sens 2, 1835, Acad.). [Conj. **1 b.**] **1.** Aller le long de : *Longer un bois, un quai.* || *Longer une côte,* naviguer en suivant cette côte à faible distance. || *Longer un bateau,* suivre à faible distance une route parallèle à la sienne. || **2.** En parlant des choses, s'étendre le long de : *Le héros* [Tartarin] *sortit de sa cachette et rentra dans la ville par un sentier qui longeait le mur de son petit-clos* (Daudet). *Au moment de pénétrer dans la cité, la voie ferrée longe des jardins* (Duhamel).

● SYN. : **1** *raser ;* **2** *border, cerner, encadrer.*

longeron [lɔ̃ʒrɔ̃] n. m. (de *long ;* 1280, *Romania* [XXXIII, 568], au sens de « poutre d'un moulin » ; 1767, *Encyclopédie,* au sens de « pièce de l'atelier à couler les bombes » ; sens 1, 1873, Larousse [art, *locomotive,* t. X, p. 612 *c*] ; sens 2, 2 oct. 1874, *Journ. officiel ;* sens 3, 1931, Larousse). **1.** Maîtresse poutre longitudinale d'un pont, d'un tablier, d'un châssis, constituant l'une des pièces résistantes destinées à supporter l'effort de charge ou de pesée. || **2.** Pièce longitudinale, soit en profilés, soit en tôle ployée ou soudée, du cadre du châssis d'un véhicule (automobile, locomotive). || **3.** Chacune des poutres principales d'une aile d'avion, généralement employées par paires, et sur lesquelles sont fixées les nervures qui assurent le profil de l'aile.

longévité [lɔ̃ʒevite] n. f. (bas lat. *longaevitas,* longévité, du lat. class. *longaevus,* d'un grand âge, de *longus* [v. LONG], et de *aevum,* la durée, temps de la vie, âge ; 1787, Féraud, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Longue durée de la vie : *La longévité des patriarches de la Bible. Mon grand-père, justement fier de la longévité Schweitzer, n'admettait pas qu'on disparût à trente ans* (Sartre). || **2.** Durée de la vie en général : *Les progrès de la médecine ont permis l'accroissement de la longévité moyenne en France.*

longi- [lɔ̃ʒi], élément tiré du lat. *longus,* étendu [dans l'espace ou dans le temps], et entrant, comme préfixe, dans la composition de mots du vocabulaire scientifique.

longibande [lɔ̃ʒibɑ̃d] adj. (de *longi-* et de *bande ;* 1845, Bescherelle). Se dit d'une variété de panthères dont le pelage présente de longues bandes, comme celui du tigre.

longicorne [lɔ̃ʒikɔrn] adj. et n. (de *longi-* et de *corne ;* 1828, Mozin). Qui a de longues cornes ou de longues antennes.

◆ **longicornes** n. m. pl. (1817, Cuvier). Syn. de CÉRAMBYCIDÉS.

longiligne [lɔ̃ʒiliɲ] adj. et n. (de *longi-* et de *ligne ;* 1923, Larousse). Se dit des hommes, des animaux caractérisés par la longueur des membres et la brièveté du tronc.

longimétrie [lɔ̃ʒimetri] n. f. (de *longi-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1632,

R. Le Normant, p. 100). *Vx.* Art de mesurer les distances entre des points inaccessibles.

longipenne [lɔ̃ʒipɛn] adj. (de *longi-* et de *penne ;* 1842, Mozin). Se dit d'oiseaux qui ont des pennes longues.

◆ **longipennes** n. m. pl. (1817, Cuvier). Selon les classifications anciennes, sous-ordre d'oiseaux comprenant les albatros, les mouettes, les pétrels, les sternes, etc.

longirostre [lɔ̃ʒirɔstr] adj. et n. (de *longi-* et de *-rostre,* lat. *rostrum,* bec d'oiseau, de *rosum,* supin de *rodere,* ronger ; 1812, Mozin). Qui a un long bec.

◆ **longirostres** n. m. pl. (sens 1, 1809, Wailly ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Famille d'oiseaux échassiers caractérisés par un bec long. || **2.** Nom donné à un groupe de crocodiliens fossiles dont le museau est très développé, comme le téléosaure.

longis [lɔ̃ʒi] n. m. (de *long ;* 1762, Acad.). Syn. de ÉLONGIS.

longistyle [lɔ̃ʒistil] adj. (de *longi-* et de *style ;* 1845, Bescherelle). Se dit d'une fleur à long style.

longitude [lɔ̃ʒityd] n. f. (lat. *longitudo, -dinis,* longueur, de *longus* [v. LONG] ; 1314, Mondeville, au sens de « longueur » ; sens actuel, 1377, Oresme [*longitude astronomique d'un lieu,* 1962, Larousse — *longitude,* même sens, 1680, Richelet ; *longitude écliptique, galactique, géodésique,* 1962, Larousse ; *longitude estimée,* 1873, Larousse ; *longitude géographique d'un lieu,* 1867, Littré ; *bureau des longitudes,* 1795, d'après Littré, 1867]). Angle dièdre formé, pour un lieu ou un astre donné, par le plan méridien de ce point avec un plan méridien pris pour origine (en général le méridien de Greenwich) : *Les longitudes terrestres sont comptées à partir de ce méridien, positivement vers l'ouest, négativement vers l'est, de 0 à 12 h ou de 0 à 180°.* || *Longitude astronomique d'un lieu,* valeur obtenue, pour la longitude de ce lieu, en se référant, par une mesure directe, aux positions d'un certain nombre d'astres visibles de ce lieu. || *Longitude écliptique d'un astre,* longitude de cet astre comptée dans le système de coordonnées constitué par le plan de l'écliptique et l'axe polaire correspondant. || *Longitude estimée,* valeur de la longitude utilisée au cours d'une navigation et établie en partant de la longitude connue d'un point de départ et en tenant compte de la valeur estimée de la route parcourue. || *Longitude galactique,* longitude d'un astre comptée dans le système de coordonnées constitué par le plan moyen de la Galaxie et l'axe polaire correspondant. || *Longitude géodésique d'un lieu,* angle mesuré, le long de l'équateur terrestre, entre le méridien du lieu considéré et le méridien origine en se rapportant à une surface de référence conventionnelle. || *Longitude géographique d'un lieu,* angle mesuré le long de l'équateur terrestre entre le méridien du lieu considéré et le méridien origine dans l'hypothèse où la Terre est envisagée comme une sphère. || *Bureau des longitudes,* organisme scientifique qui édite diverses publications à l'usage des astronomes, des aviateurs, des navigateurs.

longitudinal, e, aux [lɔ̃ʒitydinal, -o] adj. (de *longitude* [v. ce mot] ; 1314, Mondeville). Se dit de ce qui est pris dans le sens de la longueur : *Coupe longitudinale. Plan longitudinal.*

longitudinalement [lɔ̃ʒitydinalmɑ̃] adv. (de *longitudinal ;* 1732, d'après Trévoux, 1752). Dans le sens de la longueur.

long-jointé, e [lɔ̃ʒwɛ̃te] adj. (de *long,* adv., et de *jointé ;* 1664, Solleysel, p. 13). Se dit d'un cheval, d'un équidé qui a le paturon trop long : *Des juments long-jointées.*

longotte [lɔ̃gɔt] n. f. (de *long ;* 1873, Larousse). Gros calicot lourd fabriqué à Rouen, intermédiaire entre la toile de coton et les tissus destinés à l'impression.

longrain [lɔ̃grɛ̃] n. m. (de *long* et de *grain* 1 [v. ce mot] ; 1845, Bescherelle, écrit *long-grain ; longrain,* 1962, Larousse). Orientation générale des petits défauts du schiste ardoisier, qui fixe le sens du fil de la pierre.

longrine [lɔ̃grin] n. f. (de *long* ou de l'ital. *lungarina,* pièce de charpente, dér. de *lungo,* long, lat. *longus* [v. LONG] ; 1716, H. Gautier, écrit *longueraine* [*longrine,* 1752, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Pièce de charpente placée dans le sens de la longueur, reliant et soutenant des pièces transversales. || **2.** Dans les chemins de fer, poutrelle placée dans le sens de la voie sous les rails ou sous les traverses.

longtemps [lɔ̃tɑ̃] adv. (de *long* [v. ce mot] et de *temps ;* v. 980, *Passion du Christ,* écrit *lonc tens* [*long temps,* v. 1361, Oresme ; *longtemps,* milieu du XVIe s., Amyot] ; « dans un temps éloigné ou futur » [avec un adv. comme *avant* ou *après*], v. 1155, Wace). Pendant une longue durée de temps : *J'ai longtemps habité sous de vastes portiques | Que les soleils marins teignaient de mille feux* (Baudelaire). *Ces lectures restèrent longtemps clandestines ;* [...] *conscient de leur indignité, je n'en soufflai pas mot à mon grand-père* (Sartre). *Restez aussi longtemps que vous voudrez. Ne soyez pas trop longtemps absent.* || *Longtemps avant, longtemps après,* dans un temps éloigné, dans un temps futur : *Je leur offrais* [aux étudiants] *quelques repas* [...] *dont ils parlaient longtemps après* (Mauriac).

● SYN. : *longuement.*

◆ n. m. (sens 1, av. 1662, Pascal [*il y a longtemps,* 1665, Molière ; sens 2, 1659, Molière [après certaines prépositions, v. 1155, Wace] ; sens 3, 1669, Racine [*dès longtemps ; de lonc tens,* v. 1155, Wace ; après un v. à la forme négative au futur ou au conditionnel, 1835, Th. Gautier]). **1.** *Class.* Une longue durée de temps : *J'ai passé longtemps de ma vie à croire qu'il y avait une justice* (Pascal). || *Auj.* Ne s'emploie que dans les loc. *il y a longtemps, voici, voilà longtemps : Il y a longtemps que je ne l'ai rencontré.* || **2.** *Class.* Depuis un long espace de temps : *Nous nous connaissons il y a longtemps* (Molière). || *Auj.* S'emploie après certaines prépositions (*avant, pour, pendant*) : *Je ne le reverrai pas avant longtemps. Il m'a entretenu pendant longtemps.* || **3.** Class. *Dès longtemps, de longtemps,* depuis une longue durée : *Dès longtemps elle* [Athalie] *hait cette fermeté rare | Qui rehausse en Joad l'éclat de la tiare* (Racine). *Le juge, instruit de leur malice, | Leur dit : « Je vous connais de longtemps, mes amis »* (La Fontaine). || Auj. *De longtemps,* ou (fam.) *d'ici longtemps,* s'emploie après un verbe à la forme négative au futur ou au conditionnel et signifie « avant une longue durée de temps » : *Nous ne les reverrons pas de longtemps, d'ici longtemps.*

longue adj. et n. f. V. LONG.

longuement [lɔ̃gmɑ̃] adv. (de *long ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2, XIVe s ., Tobler-Lommatzsch). **1.** Pendant un long moment : *Un projet longuement mûri. Réfléchir longuement à un problème. Incertaine d'abord, cette voix plaintive, longuement poussée, se rapprochait, s'enfla, devint cruelle* (Flaubert). || **2.** En détail, avec minutie : *Il expliqua longuement comment les insurgés s'étaient réveillés et comment on les avait mis en joue pour les réduire à l'impuissance* (Zola). *Elle essuya ses lèvres avec soin, longuement* (Giraudoux).

● SYN. : **1** *longtemps ;* **2** *abondamment, amplement, consciencieusement, minutieusement, scrupuleusement, soigneusement.* — CONTR. : **1** *rapidement ;* **2** *brièvement, promptement*

longue-paume n. f. V. PAUME.

1. longuet, ette [lɔ̃gɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *long ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 [aussi en parlant du corps humain] ; sens 2, 1580, Montaigne [comme surnom d'un personnage qui n'en finit pas de parler, 1373, Gace de la Bigne]). **1.** *Fam.* Un peu long, un peu trop long, dans l'espace : *Des cheveux pommadés, rares mais longuets et ramenés en arrière* (Duhamel). || *Spécialem.* Se dit du corps humain un peu trop long et mince : *De Botticelli des femmes drapées à l'antique et des anatomies savantes, un peu longuettes* (Goncourt). || **2.** Qui dure, paraît durer un peu trop longtemps : *Un discours qui semble un peu longuet.*

2. longuet [lɔ̃gɛ] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Long marteau mince de facteur de pianos. || **2.** En bou-

langerie, petite flûte biscottée, mince et longue : *Un verre d'eau, une petite carafe, un longuet sur une assiette* (Bernstein).

longueur [lɔ̃gœr] n. f. (de *long ;* v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *lungur* [*longor,* fin du XIIe s. ; *longueur,* XIIIe s.], au sens II, 1 ; sens I, 1, XIIIe s., Rutebeuf ; sens I, 2, v. 1138, Gaimar [« mesure de cette dimension », v. 1165, Marie de France ; *en longueur,* 1867, Littré ; *saut en longueur,* début du XXe s.] ; sens I, 3, 1765, *Encyclopédie* [art. *mesure*] ; sens I, 4, 1873, Larousse [« unité de mesure égale à la longueur d'un champ », 1690, Furetière ; *gagner.. d'une longueur..,* au fig., début du XXe s.] ; sens I, 5, 1867, Littré ; sens I, 6, 1959, Robert ; sens I, 7, 1530, Palsgrave ; sens II, 2, fin du XVe s., Commynes ; sens II, 3, 1559, Amyot [*traîner en longueur,* 1666, Molière — transitiv. et intransitiv. ; *tirer en longueur,* milieu du XVIe s., transitiv. — intransitiv., 1607, Hulsius] ; sens III, 1538, R. Estienne).

I. DANS L'ESPACE. **1.** Dimension d'une chose dans le sens de sa plus grande étendue : *La longueur d'un champ, d'une route.* || **2.** La plus grande des deux principales dimensions d'une surface ; mesure de cette dimension : *Un jardin de 100 mètres de longueur sur 80 de largeur.* || *En longueur,* dans le sens de cette dimension : *Fendre une bûche en longueur.* || *Saut en longueur,* exercice sportif qui consiste à sauter le plus loin possible. || **3.** Mesure de l'étendue d'une figure linéaire d'une de ses extrémités à l'autre : *Le mètre est notre unité de longueur. La longueur de la circonférence est égale au produit du diamètre par le nombre π.* || **4.** Unité de mesure égale à la longueur d'un cheval, d'un véhicule, d'une embarcation, servant à évaluer la distance entre les concurrents à l'arrivée d'une course. || Fig. *Gagner, l'emporter d'une longueur sur quelqu'un,* (fam.) *avoir quelqu'un d'une longueur,* devancer quelqu'un de justesse. || **5.** Vx. *Longueur de câble,* dans la marine, une encablure, ou 120 mètres. || *Longueur d'onde,* v. ONDE. || **6.** *Longueur d'un vers,* son nombre de pieds ou de syllabes. || **7.** Grandeur supérieure à la normale, dans le sens de la plus grande dimension : *La longueur du nez de Cyrano est célèbre.*

II. DANS LE TEMPS. **1.** Espace de temps que dure une chose : *La longueur des jours augmente après le solstice d'hiver.* || **2.** Durée supérieure à la normale, durée excessive : *La beauté du paysage cache la longueur du chemin* (Hugo). || **3.** *Class.* Lenteur : *Après certains moments que perdent nos longueurs,* | *Elle* [la grâce] *quitte ces traits qui pénètrent les cœurs* (Corneille). || *Traîner en longueur,* et (class.) *tirer en longueur,* durer très longtemps sans progresser : *Ce procès traîne en longueur ; transitiv.,* faire durer pour gagner du temps : *Ces conclusions tirent la fin en longueur* (Corneille).

III. DANS L'ESPACE OU LE TEMPS. Étendue, développement d'un récit, d'un discours, d'un ouvrage de l'esprit : *Augmenter, diminuer la longueur d'un article, d'une lettre.*

● SYN. : **I, 2** *long.* || **II, 1** *durée.*

◆ **longueurs** n. f. pl. (fin du XVIe s.). Passages trop longs, d'une rédaction trop lâche : *Nous ne savons trop ce qu'en pense le public* [du roman-fleuve] ; *il ne redoute peut-être pas la longueur, mais les longueurs* (Mauriac). *Cet ouvrage serait parfait si l'on en retranchait quelques longueurs.*

● SYN. : *délayage* (fam.), *remplissage.*

◆ **À longueur de** loc. prép. (fin du XVe s., Commynes [*à longueur de temps,* « avec le temps » ; *à longueur de journée,* 1936, Aragon]). Pendant toute la durée de : *J'avale à longueur d'année ces cafés-crèmes douceâtres* (Bernanos).

longue-vis [lɔ̃gvis] n. f. (du fém. de l'adj. *long* et de *vis ;* 1962, Larousse). En technologie, raccord constitué par un manchon et un écrou.

● Pl. *des* LONGUES-VIS.

longue-vue [lɔ̃gvy] n. f. (abrév. de la loc. *lunette de longue vue,* même sens [1667, G. Fournier], ou *lunette à longue vue* [1690, Furetière, art. *lunette*] ; 1835, Acad.). Lunette d'approche permettant de voir les objets éloignés : *« Tiens, vous faites de l'astronomie ? » demanda le fakir en repérant une longue-vue montée sur un trépied* (Queneau).

● SYN. : Pl. *des LONGUES-VUES.*

looch [lɔk] n. m. (ar. *la'ūq,* petite dose, de *la'aqa,* lécher ; 1530, Gœurot, écrit *lohot ;* v. 1560, Paré, écrit *lohoc ;* 1599, Hornkens, écrit *looh ; looch,* 1613, Voultier). Potion sirupeuse à base d'amandes ou d'huiles d'amandes : *Il croyait tenacement à la vertu de ses pilules, de ses loochs, de ses embrocations* (Duhamel).

looping [lupiŋ] n. m. (abrév. de la loc. angl. *looping the loop,* proprem. « bouclement de la boucle » [mars 1903, *la Nature,* p. 266] — du v. *to loop,* plier, de l'art. défini *the,* et de *loop,* boucle [lui-même déverbal de *to loop*] —, qui désignait l'exhibition d'un acrobate à bicyclette qui parcourait une piste formant une boucle verticale ; 2 juin 1911, *l'Écho de Paris*). Acrobatie aérienne dans laquelle l'avion effectue une boucle dans le plan vertical.

lope [lɔp] n. f. (abrév. de *lopaille,* inverti [v. 1887, Esnault], forme de largonji [v. LARGONJI] pour l'arg. *copaille,* même sens [1883, Esnault], altér. du mot *copain ;* 1889, au sens 1, et 1899, au sens 2, Esnault). **1.** *Triv.* et *vx.* Homosexuel. || **2.** *Pop.* Individu veule, sans énergie ni courage.

lopette [lɔpɛt] n. f. (dimin. de *lope ;* 1889, Esnault). Syn. de LOPE.

lopho- [lɔfo], élément tiré du gr. *lophos,* aigrette, panache, et entrant dans la composition de quelques mots.

lophophore [lɔfɔfɔr] n. m. (de *lopho-* et de *-phore,* gr. *phoros,* qui porte, de *pherein,* porter ; 1827, Acad., au sens 1 ; sens 2, av. 1935, P. Bourget). **1.** Oiseau gallinacé à aigrette, à plumage éclatant et varié, qu'on trouve surtout dans l'Himalaya : *Il aurait mieux valu pour elle s'adresser à ces petits lophophores au plumage lustré* (Daudet). || **2.** Les plumes de cet oiseau utilisées dans les chapeaux de femmes : *On commençait à porter des chapeaux de lophophores* (Bourget).

lopin [lɔpɛ̃] n. m. (de *lope,* forme anc. de *loupe* [v. ce mot] ; XIIIe s., Rutebeuf, au sens 2 ; sens 1, début du XIVe s., Gilles li Muisis ; sens 3, XVe s., Du Cange). **1.** *Vx.* Petit morceau, part de quelque chose : *On lui envoyait tous les ans les 416 livres, son lopin de cadet* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* et *littér.* Petit morceau de nourriture : *« Point de courroux. Messieurs, mon lopin me suffit ;* | *Faites votre profit du reste ».* | *À ces mots, le premier, il* [le chien] *vous happe un morceau* (La Fontaine). *Miraut* [le chien], *qui avait trouvé moyen de s'introduire dans la salle du festin, eut plus d'un bon lopin pour sa part* (Gautier). || **3.** Auj. *Lopin de terre,* petite pièce de terre : *Le caïd des Beni-Zougzougs ayant eu quelque contestation avec un juif de Milianah au sujet d'un lopin de terre, les deux parties sont convenues de porter le différend devant Sid'Omar et de s'en remettre à son jugement* (Daudet). *Lâcher son lopin de terre, qu'on a tant aimé depuis des siècles, de père en fils, le noyer dans les lopins des autres, quel arrachement* (Zola).

● SYN. : **3** *parcelle.*

loquace [lɔkwas *ou* lɔkas] adj. (lat. *loquax, -acis,* bavard, de *loqui,* parler ; 1764, Voltaire). Se dit d'une personne qui parle beaucoup : *Il se mit à parler le premier, étant d'un caractère loquace et familier* (Maupassant).

● SYN. : *bavard, jacassier* (fam.), *prolixe, volubile.* — CONTR. : *muet, silencieux, taciturne.*

loquacité [lɔkwasite *ou* lɔkasite] n. f. (lat. *loquacitas,* bavardage, de *loquax, -acis* [v. l'art. précéd.] ; 1466, Godefroy, écrit *locacité ; loquacité,* fin du XVe s. [mot rare entre 1637, Crespin, et le milieu du XVIIe s., Voltaire]). Disposition à parler beaucoup : *Elle jouissait de l'affection générale, bien qu'on prît grand soin de la fuir pour échapper à son insistante loquacité* (Martin du Gard). *Germaine, éberluée, ne savait quelle contenance prendre, mais le marchand était d'une loquacité telle qu'il faisait à lui seul les frais de l'entretien* (Aymé).

● SYN. : *bagou* (fam.), *bavardage, faconde, prolixité, verbiage, verbosité, volubilité.*

1. loque [lɔk] n. f. (moyen néerl. *locke,* boucle, mèche de cheveux ; 1274, Poerck, au sens de « mèche de laine grossière » ; sens 1, v. 1460, G. Chastellain ; sens 2, 1862, V. Hugo [*en loques,* 1848, Sand, pour une personne, et 1761, J.-J. Rousseau, pour un vêtement — au fig., av. 1922, Proust] ; sens 3, 1893, Courteline). **1.** *Vx* ou *dialect.* Morceau d'étoffe usé, déchiré : *Tous les dimanches il* [Tartarin] *partait avec une casquette neuve ; tous les dimanches il revenait avec une toque* (Daudet). ‖ **2.** Vieux vêtement, qui tombe en pièces : *Le vieux guerrier vêtu de quelque loque vile, | Impassible il s'en va, les poings liés au dos* (Leconte de Lisle). *Ils sont vêtus de toques ridicules que des ficelles maintiennent tant bien que mal* (Gide). ‖ *En loques,* se dit de personnes vêtues de vieux vêtements, usés, déchirés : *Les assommoirs de la place Maubert grouillaient d'une multitude en toques* (Carco) ; en lambeaux : *Un vêtement qui tombe en loques ;* et au fig. : *Dans le désordre des brouillards de la nuit qui traînaient encore en toques roses et bleues sur les eaux encombrées des débris de nacre de l'aurore, des bateaux passaient* (Proust). ‖ **3.** *Fig.* Individu sans énergie, incapable de toute réaction : *Je ne pouvais pas me contenir en voyant l'effondrement du pauvre Vaugoubert, qui n'était plus qu'une espèce de toque* (Proust). *Elle* [Élisabeth] *traitait Paul comme* [...] *une pauvre loque qu'il fallait plaindre* (Cocteau).

● SYN. : **1** *chiffon, lambeau ;* **2** *guenille, haillon ;* 3 *chiffe.*

2. loque [lɔk] n. f. (emploi spécialisé de *loque* 1, à cause de l'aspect donné au miel par cette maladie ; 1863, Joigneaux). Maladie du couvain des abeilles : *Les colonies* [d'abeilles] *seraient ravagées par la toque ou pillées par les voisines* (Rogissart).

loquedu, e adj. et n. V. LOCDU, E.

loquèle [lɔkwɛl] n. f. (lat. *loquela,* parole, langage, de *loqui,* parler ; v. 1206, Guiot de Provins, au sens de « propos, discours » ; 1226, *Courtois d'Arras,* au sens de « éloquence » ; sens moderne, 1798, Acad.). *Vx.* Facilité à débiter des banalités : *Le juge Popinot avait rendu service au plus habile commis voyageur de Paris, à celui que sa triomphante loquèle et son activité firent, plus tard, surnommer l'illustre* (Balzac).

1. loquet [lɔkɛ] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *loc,* loquet [v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], anglo-saxon *loc,* verrou ; v. 1210, Raoul de Houdenc). Appareil de fermeture de porte, comprenant une tige mobile autour d'un pivot et qu'on bloque dans un mentonnet fixé au chambranle : *Il entendit tirer à plusieurs reprises la corde qui, du haut de l'observatoire, ouvrait le loquet de la porte du clocher* (Stendhal). *Il* [...] *se glissa dans la cour par une porte qui fermait simplement au loquet* (Zola).

2. loquet [lɔkɛ] n. m. (de *loque* 1 [v. ce mot] ; 1530, Palsgrave, écrit *locquet,* au sens de « mèche de cheveux » ; 1556, R. Le Blanc [p. 118], écrit *loquet,* au sens de « touffe de laine » ; sens moderne, 1741, Savary des Bruslons). *Vx.* Laine grossière employée à faire des matelas.

loqueteau [lɔkto] n. m. (dimin. de *loquet* 1 ; 1676, Félibien). Petit loquet de volet, de vasistas, etc.

loqueter [lɔkte] v. intr. (de *loquet* 1 ; XIV[e] s., Du Cange). *Vx.* Remuer le loquet d'une porte pour indiquer qu'on veut entrer (rare) : *Quand lui-même, le matin, loquetait à la porte de ses parents...* (Chérau).

loqueteux, euse [lɔktø, -øz] adj. (du moyen franç. *loquette,* lambeau d'étoffe [milieu du XV[e] s.], dimin. de *loque* 1 ; 1530, *Contredictz de Songecreux* [74], au sens 1 [aussi substantiv.] ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Vêtu de loques, misérable : *La plupart* [des soldats] *sont loqueteux, sordides ; quelques-uns semblent moribonds* (Gide) ; et substantiv. : *Vous faites donner de quoi vivre aux loqueteux que la faim travaille* (Louÿs). ‖ **2.** Qui tombe en loques : *Les lourdes voilures s'enlèvent flasques et loqueteuses* (Elder).

● SYN. : **1** *déguenillé, dépenaillé* (fam.), *haillonneux ;* **2** *déchiqueté, lacéré.*

loquette [lɔkɛt] n. f. (de *loquet* 1 ; 1372, Godefroy). Petite clenche rudimentaire.

loqueux, euse [lɔkø, -øz] adj. (de *loque* 2 ; 1863, Joigneaux [*miel loqueux ; couvain loqueux,* 1931, Larousse]). Atteint de la loque : *Couvain loqueux.* ‖ *Miel loqueux,* provenant d'une ruche atteinte de la loque.

loran [lɔrɑ̃] n. m. (mot angl., contraction de *lo[ng],* long, *r[ange],* rangée, distance, *a[id],* aide, [*to,* pour], *n[avigation],* navigation, proprem. « aide à grande distance à la navigation » ; 1958, J. Merrien). Procédé de radionavigation permettant de déterminer la position d'un avion ou d'un navire en comparant les impulsions émises par des stations édifiées pour ce service.

lord [lɔr] n. m. (mot angl. signif. proprem. « seigneur, maître » ; 1558, Perlin, au sens 1 ; sens 2. 1873, Larousse [*Premier Lord de l'Amirauté,* 1959, Robert ; *premier lord de la mer,* 1962, Larousse]). **1.** Titre usuel des pairs britanniques (ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons), porté devant leur nom patronymique. ‖ **2.** Titre donné aux membres de la Chambre haute : *Le jeune Lloyd George* [...] *nourrissait contre la Chambre des lords un ressentiment amer et personnel* (Maurois). ‖ *Premier Lord de l'Amirauté,* appellation donnée jusqu'en 1964 au ministre de la Marine de GrandeBretagne. ‖ *Premier lord de la mer,* chef d'état-major de la marine britannique.

lord-maire [lɔrmɛr] n. m. (adaptation, d'après *maire,* de l'angl. *lord-mayor,* lord-maire, de *lord* [v. l'art. précéd.] et de *mayor,* maire [empr. du franç. *maire,* v. ce mot] ; 1721, Trévoux). Titre donné aux maires de plusieurs grandes villes britanniques, dont Londres : *J'avais écrit au lord-maire, M. Beckford, qui a connu mon père assez intimement* (Vigny).

● Pl. *des* LORDS-MAIRES.

lordose [lɔrdoz] n. f. (gr. *lordôsis,* action de se courber en avant, attitude d'un corps voûté, de *lordoûn,* courber, dér. de *lordos,* penché en avant ; 1765, *Encyclopédie*). Courbure anormale de la colonne vertébrale, à concavité postérieure, à la hauteur de la région lombaire.

loré, e [lɔre] adj. (origine obscure ; 1664, L. Géliot, écrit *lorré ; loré,* 1694, Th. Corneille). En héraldique, se dit d'un poisson dont les nageoires sont d'un autre émail que le corps : *Dauphin d'or loré de gueules.*

lorette [lɔrɛt] n. f. (de [*Notre-Dame-de-*] *Lorette,* n. d'un quartier de Paris — où se trouve l'église du même nom —, habité au début du XIX[e] s. par un nombre important de femmes de mœurs légères ; 1839, Balzac). *Vx.* Jeune femme élégante et de mœurs faciles : *Lorette est un mot décent, inventé pour exprimer l'état d'une fille, ou la fille d'un état difficile à nommer, et que, dans sa pudeur, l'Académie française a négligé de définir* (Balzac). *La lorette, on l'a déjà dit, n'est pas la fille entretenue, cette chose de l'Empire, condamnée à vivre en tête-à-tête funèbre avec le cadavre métallique dont elle vivait, général ou banquier. La lorette est une personne libre. Elle va et elle vient. Elle tient maison ouverte. Elle n'a pas de maître ; elle fréquente les artistes et les journalistes* (Baudelaire).

lorgnade [lɔrɲad] n. f. (de *lorgner ;* 1713, Hamilton). *Vx.* Coup d'œil provocant adressé à une femme : *Elle ne voulut rien comprendre au nombre infini de lorgnades dont il l'attaqua* (Hamilton).

● SYN. : *œillade.*

lorgnement [lɔrɲəmɑ̃] n. m. (de *lorgner ;* 1656, Th. Corneille). Action de lorgner. (Peu usité.)

lorgner [lɔrɲe] v. tr. (de l'anc. franç. *lorgne,* qui louche [v. 1175, Chr. de Troyes], issu de l'adj. germ. **lurni-,* qui est aux aguets, dér. du radical **lur-,* signif. « guetter, espionner » ; 1450, *Romania* [LI, 41], au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux ; sens 3, 1656, Molière ; sens 4, 1682, La Fontaine). **1.** Regarder du coin de l'œil : *Les chats lorgnent une souris sans avoir l'air d'y faire attention* (Balzac). *Il avait vu un garde qui le lorgnait avec un œil noir. On devait le prendre pour un satyre* (Montherlant). ‖ **2.** Regarder à travers une lorgnette, un lorgnon : *Un froid mortel saisit le pauvre poète* [Lucien de Rubempré] *quand de Marsay le lorgna ; le lion parisien laissa tomber son lorgnon* (Balzac). ‖ **3.** Regarder

avec insistance une femme pour lui faire croire qu'on a du goût pour elle : *On l'écouta, on se laissa lorgner, on répondit même* (Hamilton). *Deux jeunes gens, d'allure vulgaire, appuyés aux bordages du pont, la lorgnèrent avec une intention libertine* (France). || **4.** *Fig.* et *fam.* Avoir des vues sur quelque chose : *Il avait alors atteint cet âge et cette situation sociale où les hommes sérieux préfèrent généralement lorgner les conseils d'administration* (Vercors).

• SYN. : **1** *guigner* (fam.) ; **3** *dévisager, reluquer* (très fam.) ; **4** *convoiter, loucher sur* (fam.), *rêver, soupirer après, viser.*

◆ v. intr. (1530, Palsgrave). *Class.* Loucher (vieilli) : *Voyant que les yeux de travers | S'offensent que je lorgne* (M. Régnier).

lorgnerie [lɔrɲəri] n. f. (de *lorgner ;* XIIIe s., Godefroy, au sens de « infirmité de celui qui voit mal » ; sens moderne, fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Vx.* Action de lorgner (rare) : *Une lorgnerie admirative de sa petite personne* (Goncourt).

lorgnette [lɔrɲɛt] n. f. (de *lorgner,* d'après *lunette ;* 1694, Ménage, au sens de « éventail au milieu duquel une petite ouverture garnie d'un verre permet de voir sans être vu » ; sens 1, 1718, Acad. [« celle en usage au théâtre », 1735, Ma-rivaux] ; sens 2, 1856, V. Hugo [*... par le petit bout.. ;... par le gros bout..,* 1893, *Dict. général*]). **1.** Petite lunette d'approche. || *Vx.* instrument d'optique en usage au théâtre : *Armé de sa lorgnette il l'examinait* [la comtesse] *avec transport* (Stendhal). || **2.** Fig. *Regarder les choses par le petit bout de la lorgnette* (qui grossit les objets en rétrécissant le champ), ne les regarder que sous un aspect particulier, qu'on grossit exagérément ; *par extens.,* voir le côté mesquin des choses : *Voyons-les, j'y consens, par le moindre côté | Et par le petit bout de la lorgnette* (Hugo). || Fig. *Regarder les choses par le gros bout de la lorgnette* (rare), en ne considérant les choses que de très loin et avec indifférence ou mépris.

lorgneur, euse [lɔrɲœr, -øz] n. (de *lorgner ;* XVIe s., Godefroy, écrit *lorneur ; lorgneur,* 1660, Oudin). *Fam.* Personne qui lorgne (rare) : *Pour m'éclairer, j'examinai scrupuleusement les lorgneurs, car les plus jeunes me paraissaient les plus empressés à se servir de ces lorgnettes* (Marivaux).

lorgnon [lɔrɲɔ̃] n. m. (de *lorgner ;* 1833, Balzac, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** *Vx.* Lentille unique que l'on appliquait sur un œil pour corriger la vue. || **2.** Dispositif correcteur de la vue composé de deux lentilles reliées au-dessus du nez et maintenues par un ressort, ou tenues à la main par un manche : *Le jeune homme aux cheveux auburn avait* [...] *posé son lorgnon double sur son nez* (Gautier). *Son lorgnon d'or pinçait avec force un gros pli de peau, sous le front* (Duhamel). [V. Rem.]

• SYN. : **1** *monocle ;* **2** *face-à-main, binocle, pince-nez.*

• REM. Au sens 2, on rencontre souvent le pluriel dans le registre familier, voire chez certains écrivains : *Il ôta ses lorgnons et les essuya* (J. Perry).

lori [lɔri] n. m. (empr. [par l'intermédiaire du portug. et/ou du néerl.] du malais *lori* ou *nori* espèce de perroquet ; v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta* [p. 66], écrit *nori ;* 1688, Gervaise [p. 28], écrit *loury ;* 1705, Luillier [p. 72], écrit *lauri ; lori,* 1770, Buffon). Perroquet de l'Inde, de l'Océanie, aux couleurs très vives.

loricaire [lɔrikɛr] n. m. (du bas lat. *loricarius,* de cuirasse, de *lorica,* cuirasse, dér. de *lorum,* courroie, lanière, cuir ; 1808 ; Boiste). Poisson des fleuves de l'Amérique du Sud, au corps recouvert de plaques dures.

loriforme [lɔrifɔrm] adj. (de *lori-,* élément tiré du lat. *lorum,* courroie, lanière, et de *forme ;* 1962, Larousse). Se dit d'organes minces et allongés en forme de lanières.

1. loriot [lɔrjo] n. m. (altér. d'un terme non attesté **loriol,* loriot, mot issu de l'agglutination de l'art. défini et de l'anc. franç. *oriol,* loriot, proprem. « d'or » [adj. spécialisé comme nom à cause de la couleur du plumage de l'oiseau], lat. *aureolus,* d'or, dimin. de *aureus,* même sens, dér. de *aurum,* or ; fin du XIVe s., E. Deschamps). Oiseau passereau à plumage jaune et noir chez le mâle, verdâtre chez la femelle : *Le loriot siffle dans le milieu de l'arbre rose et doré* (Claudel).

• SYN. : *grive dorée, merle d'or.*

2. loriot n. m. V. COMPÈRE-LORIOT.

3. loriot [lɔrjo] n. m. (origine obscure ; 1767, Malouin, écrit *lauriot ; loriot,* 1867, Littré). Baquet où le boulanger lave l'écouvillon qui a servi à nettoyer le four.

lorique [lɔrik] n. f. (lat. *lorica,* cuirasse, de *lorum,* courroie, lanière, cuir ; 1867, Littré, aux sens 1-2). **1.** En termes de botanique, pellicule extérieure des graines. || **2.** En biologie, membrane extérieure de l'ovule.

loriqué, e [lɔrike] adj. (de *lorique ;* 1867, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** En termes de botanique, qui est recouvert d'une lorique : *Graine loriquée.* || **2.** Se dit d'insectes dont le corps est sillonné de lignes obliques, simulant une cotte de mailles.

loriquet [lɔrikɛ] n. m. (dimin. de *lori ;* 1962, Larousse). Nom usuel de certains perroquets du groupe des loris.

loris [lɔris] n. m. (anc. néerl. *loeris,* clown ; 1765, Buffon). Mammifère nocturne de la famille des lémuridés.

lorisidés [lɔrizide] n. m. pl. (de *loris* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1962, Larousse). Famille de mammifères primates, du sous-ordre des lémuriens.

lormier, ère [lɔrmje, -ɛr] adj. (de l'anc. franç. *lorain,* courroie de cuir façonné qui maintient la selle du cheval [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], lat. pop. **loramen,* altér. du bas lat. *loramentum,* courroie, dér. du lat. class. *lorum,* courroie, lanière ; XIIIe s., comme n. m. [v. ci-après] ; comme adj., 1873, Larousse). *Vx.* Relatif à la fabrication des harnais.

◆ **lormier** n. m. (v. 1268, É. Boileau). Fabricant de harnais, mors, gourmettes, éperons.

lorrain, e [lɔrɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Lorraine,* n. géogr., lat. carolingien *Lotharingia ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *loherenc, lohereng* [*lorrain,* v. 1460, Villon], au sens 1 [« habitant ou originaire de Lorraine » ; « qui est propre à la Lorraine... », 1831, V. Hugo] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Qui est propre à la Lorraine ou à ses habitants : *Ce que les Baillards imprimaient à la terre lorraine, c'était le caractère de leur âme fidèle à une double tradition catholique et lorraine* (Barrès) ; habitant ou originaire de cette province. || **2.** *Marche lorraine,* chant célèbre, musique de Louis Ganne, qui servit de chant de ralliement à la France libre : *« La Marseillaise » et « la Marche lorraine » retentissent, tous les cœurs leur font écho* (De Gaulle).

◆ **lorrain** n. m. (1873, Larousse). Dialecte français parlé en Lorraine.

lorry [lɔri] n. m. (mot angl. signif. proprem. « camion, tombereau » ; 28 août 1877, *le Temps* [p. 3], écrit *loris ;* 1902, Larousse, écrit *lori ; lorry,* 1931, Larousse). Wagonnet plat utilisé dans la construction ou l'entretien des voies ferrées.

• Pl. *des* LORRIES.

lors [lɔr] adv. (forme contractée issue du lat. *illā horā,* à ce moment-là, des ablatifs de *illa,* fém. de l'adj. dém. *ille,* ce... -là, et de *hora,* heure, moment [v. HEURE] ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*). *Class.* En ce temps-là, à ce moment-là : *J'en cache les deux tiers aussitôt qu'arrivés | Dans le fond des vaisseaux qui lors furent trouvés* (Corneille).

◆ **Depuis lors** loc. adv. (1677, Miege). Depuis ce moment-là, ce temps-là. || *Dès lors,* V. DÈS.

◆ **Dès lors que** loc. conj. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, v. 1265, J. de Meung). **1.** *Vx.* Dès le moment où : *Dès lors que son démon commence à l'agiter, | Tout, jusqu'à sa servante, est prêt à déserter* (Boileau). || **2.** Du moment que, étant donné que, puisque : *Dès lors que vous m'abandonnez, tout est perdu.*

◆ **Lors de** loc. prép. (1599, *Coustumes du pays et duché de Normandie,* p. 120). *Littér.* Au moment de, à l'époque de : *Lors des grandes invasions, la Gaule fut ravagée.*

◆ **Lors... que** loc. conj. V. LORSQUE (REM. 3).

◆ **Lors même que** loc. conj. (sens 1, av. 1710, Fléchier ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** *Littér.* Avec l'indicatif exprime le temps et signifie « même au moment où » : *Lors même qu'on marchandait, on restait poli avec elle* (Goncourt). || **2.** *Littér.* Avec le conditionnel marque l'opposition et signifie « quand même, même si » : *Lors même que nous n'en aurions pas l'idée distincte, nous sentirions vaguement que notre passé nous reste présent* (Bergson).

◆ **Pour lors** loc. adv. (sens 1, fin du XIVe s. ; sens 2, 1688, La Bruyère). **1.** *Class.* À ce moment-là : *Je répondrai pour lors et tu pourras connaître | Qui de nous deux, perfide, est l'esclave ou le maître* (Voltaire). || **2.** *Class.* En ce cas-là : *Corneille ne peut être égalé dans les endroits où il excelle, il a pour lors un caractère original inimitable* (La Bruyère).

lorsque [lɔrsk] conj. (de *lors* et de *que* [le *-s* de *lors,* amuï au XIIIe s., a été rétabli dans la prononciation au XVIIe s., sous l'influence de *parce que*] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, 1642, Corneille). **1.** Exprime la simultanéité entre l'action de la subordonnée et celle de la principale, « au moment où » : *Et je suis sûre qu'il nous a vus l'autre jour | Lorsque vous m'avez embrassée* (Claudel). *Mais lorsque, tard, très tard pour ici, je me suis couché, j'étais satisfait, plein d'illusions* (Butor). || **2.** *Vx* ou *littér.* Exprime à la fois la simultanéité et l'opposition, avec le conditionnel ou l'indicatif, « alors que, tandis que » : *C'est qu'on se croit parjure, lorsqu'on n'est qu'abusé* (Musset).

● SYN. : **1** *quand.*

● REM. **1.** Le *e* final de *lorsque* s'élide devant *il, elle, on, un, une,* et parfois devant *en, avec, aussi, aucun, enfin.*

2. *Lorsque* est d'un emploi plus littéraire que *quand,* surtout au sens 2, et attire davantage l'attention sur la proposition qu'il introduit.

3. Les deux éléments de la conjonction peuvent être séparés par *dis-je, donc, même* : *Lors donc qu'il fut parti, nous respirâmes.* Au XVIIe s., on trouve la graphie *lors que.*

los [lo] n. m. (du lat. *laudes,* plur. de *laus, laudis,* louange, honneur ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 2 ; sens 1, v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Action de louer, fait d'être loué : *Tous renonçaient au los des belles actions* (La Fontaine). || **2.** *Littér.* Réputation qui résulte des louanges : *Jusqu'à ce que la France [...] eût retrouvé son los antique et sa bravoure* (Banville).

losange [lɔzɑ̃ʒ] n. m. (du gaulois **lausa,* pierre plate [v. LAUSE], proprem. « en forme de dalle » ; v. 1265, J. de Meung, écrit *losenge* [*losange,* v. 1268, É. Boileau], au sens 1 [« tout objet ayant la forme d'un losange — particulièrement dans le dessin d'une robe » ; « parallélogramme... », v. 1398, *le Ménagier de Paris* — le mot, d'abord fém., est passé au masc. au XVIIIe s., d'après le genre des noms de nombreuses autres figures géométriques] ; sens 2, 1294, Dehaisnes ; sens 3, 1962, Larousse ; sens 4, 1855, La Fage [*noire en losange,* même sens, 1767, J.-J. Rousseau]). **1.** Parallélogramme dont les côtés sont égaux et deux à deux parallèles, sans former un carré : *Les diagonales d'un losange sont perpendiculaires en leur milieu.* || Tout objet ayant la forme de cette figure : *L'éclair trace un rapide losange de feu* (Chateaubriand). *Michel Kraus, pour faire du bruit, tira à son tour par le losange des volets* (Mac Orlan). || **2.** Meuble héraldique en forme de losange. || **3.** En termes de chemin de fer, signal caractéristique de l'indication « avertissement ». || **4.** En termes de musique, note noire qui vaut la moitié d'une brève dans la notation du plain-chant.

losangé, e [lɔzɑ̃ʒe] adj. (de *losange ;* fin du XIIe s., *l'Escoufle,* écrit *losengié* [*losangé,* 1362, Gay], au sens 2 [en parlant d'une fourrure d'hermine] ; sens 1, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, XIIIe s., *Roman de Durmart le Galois*). **1.** En forme de losange : *Lorsque la lune brillait et qu'elle s'abaissait à l'occident, j'en étais averti par les rayons qui venaient à mon lit au travers des carreaux losangés de la fenêtre* (Chateaubriand). || **2.** Couvert, formé de losanges : *Au milieu du parquet losangé d'ébène et de bois de citronnier* (Bertrand). || **3.** En héraldique, se dit d'une partition engendrée par la combinaison de lignes diagonales.

losanger [lɔzɑ̃ʒe] v. tr. (de *losange ;* 1842, Mozin). Distribuer en losange, entourer d'un losange : *Losanger une surface.*

losangique [lɔzɑ̃ʒik] adj. (de *losange ;* 1867, Littré). Qui est en forme de losange.

lose n. f. V. LAUSE.

losse [lɔs] ou **lousse** [lus] n. f. (francique **lôtja,* cuiller à pot [v. LOUCHE, n. f.] ; 1464, A. Joubert, *Études sur la vie privée en Anjou* [p. 96], écrit *loce ; losse, lousse,* 1803, Boiste). Tarière de tonnelier servant à percer les bondes des barriques.

lot [lo] n. m. (francique **lot,* sort, lot ; v. 1138, Gaimar, au sens 1 [en travaux publics, 1893, *Dict. général ;* « partie d'une propriété foncière divisée pour sa mise en vente », 1842, Balzac] ; sens 2, XVIe s., Mantellier [p. 41] ; sens 3, 1680, Richelet [*jeter les lots,* « tirer les lots au sort », XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; *gros lot,* 1680, Richelet — au fig., v. 1690, d'après Trévoux, 1771 ; *obligations, valeurs à lots,* 1888, Larousse] ; sens 4, v. 1250, Mousket). **1.** Ce qui revient à chacun dans un partage : *La terre était divisée en plusieurs lots, et chaque famille cultivait un de ces lots pour ses besoins* (Chateaubriand). || En travaux publics, partie d'un travail à exécuter par une entreprise. || Partie d'une propriété foncière divisée pour sa mise en vente. || **2.** Un certain nombre d'objets, de marchandises assortis : *Un lot de chaussures. Un lot important d'articles en solde.* || **3.** Ce qui échoit au gagnant par tirage au sort : *Devant la loterie éclatante où les lots | Sont un sucre de pomme ou quelque étrange vase* (Coppée). || *Le gros lot,* le lot le plus important d'une loterie ; au *fig.,* une aubaine exceptionnelle : *Dans cette affaire, il a tiré* (ou *gagné*) *le gros lot.* || *Obligations, valeurs à lots,* celles qui sont remboursées par tirage au sort, au pair ou à un prix très supérieur à leur valeur nominale. || **4.** *Fig.* Ce que le hasard, la destinée, la nature octroie à quelqu'un : *Rien ne l'avertissait que tout son lot tenait dans un salon ténébreux au cœur de l'été implacable* (Mauriac). *Puisque c'était mon lot, à moi, d'être à chaque instant situé parmi certaines personnes, en un certain lieu de la terre et de m'y savoir superflu* (Sartre).

● SYN. : **1** *part, portion ; parcelle ;* **2** *assortiment ; stock ;* **4** *destin, partage, sort.*

lote [lɔt] n. f. V. LOTTE.

loterie [lɔtri] n. f. (néerl. *loterij,* loterie, de *lot,* lot, francique **lot* [v. LOT] ; 1538, Godefroy [V, 38 *a*], au sens 1 [*loterie d'État,* 1931, Larousse ; *loterie royale,* 30 juin 1776, Arrêt du Conseil ; Loterie *nationale,* 31 mai 1933, *Journ. officiel*] ; sens 2, 1932, Céline ; sens 3, 1658, Sorel). **1.** Jeu de hasard où, après la répartition de billets portant chacun un numéro, le tirage au sort désigne les numéros donnant droit à un lot : *Il y avait [...] ce service à thé gagné à une loterie* (Mauriac). || Autref. *Loterie d'État, loterie royale,* et, auj., *Loterie nationale,* loterie organisée au bénéfice de l'État. || **2.** Boutique foraine où l'on peut gagner des lots par tirage au sort. || **3.** *Fig.* Ce qui est régi par le hasard : *Le mariage est une loterie ; il ne faut jamais choisir les numéros, ceux de hasard sont les meilleurs* (Maupassant).

loti, e [lɔti] adj. (part. passé de *lotir ;* 1666, La Fontaine, au sens 1 [*bien loti,* ironiq. et par antiphrase, 1660, Oudin] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** *Bien, mal loti,* se dit d'une personne favorisée, défavorisée par le sort. || Ironiq. et par antiphrase. *Bien loti,* défavorisé par le sort : *Le voilà bien loti !* || **2.** Se dit d'une chose divisée en lots : *Un terrain loti.*

1. lotier [lɔtje] n. m. (dér. savant du lat. *lotus,* lotus, mélilot, gr. *lôtos,* lotus ; 1582, Agneaux [*lotier corniculé,* 1867, Littré ; *lotier pourpre,* 1959, Robert]). Plante herbacée à fleurs jaunes, de la famille des papilionacées. || *Lotier corniculé,* trèfle cornu, corne-au-diable. || *Lotier pourpre,* espèce à fleurs rouges.

2. lotier [lɔtje] n. m. (de *lot ;* 1769, Duhamel du Monceau). Pêcheur qui jouit

de son lot entier parce qu'il fournit sa part de filet.

lotière [lɔtjɛr] n. f. (de *lotier* 1 ; 1907, Larousse). Prairie artificielle constituée uniquement de lotier.

lotiforme [lɔtifɔrm] adj. (de *loti-*, élément tiré du lat. *lotus* [v. LOTIER 1], et de *forme* ; 1873, Larousse). Qui a la forme du lotus.

lotion [lɔsjɔ̃] n. f. (bas lat. *lotio,* action de laver, du lat. class. *lavare,* laver ; XIVe s., Godefroy, écrit *loccion* [*lotion,* v. 1560, Paré]. au sens 1 ; sens 2, 1783, Buffon ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Lavage du corps, en totalité ou en partie, avec de l'eau chaude ou froide, contenant ou non une substance médicamenteuse : *Les continuelles lotions sont très en usage dans les climats chauds* (Montesquieu). *Une lotion calmante.* || **2.** *Vx.* Lavage permettant d'éliminer par dissolution les éléments étrangers à un corps. || **3.** Liquide plus ou moins alcoolisé, utilisé en médecine ou dans les soins d'hygiène externes : *Lotion capillaire.*

lotionner [lɔsjɔne] v. tr. (de *lotion* ; XIVe s., au sens ironique de « battre » ; sens actuel, 1842, Mozin). Soumettre à une lotion (peu usité) : *Ses mains tremblantes lotionnèrent le front du blessé* (Hennique).

lotir [lɔtir] v. tr. (de *lot* ; XIIe s., *Naissance du chevalier au cygne,* au sens de « présager par sorts » ; sens 1, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch [en parlant d'un terrain, 1907, Larousse] ; sens 2, milieu du XVIe s. [au fig., 1666, La Fontaine] ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Partager en lots : *Lotir des immeubles en vue d'un partage.* || *Spécialem.* Partager un terrain, une propriété, pour y édifier des habitations. || **2.** Pourvoir quelqu'un d'un lot : *Lotir quelqu'un d'une maison.* || *Fig.* Réserver un sort, bon ou mauvais, à quelqu'un : *La Providence avait bien mal loti Julius* (Gide). *Être bien, mal loti.* || **3.** Trier et classer par grosseurs : *Lotir des échantillons de minerai.*

● SYN. : **1** *démembrer, morceler.*

lotissage [lɔtisaʒ] n. m. (de *lotir* ; 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad.). **1.** *Vx.* Syn. de LOTISSEMENT. || **2.** Action de trier du minerai.

lotissement [lɔtismɑ̃] n. m. (de *lotir* ; début du XIVe s., au sens de « tirage des lots au sort » ; sens 1, 1724, d'après Trévoux, 1771 [« vente d'une propriété par lots » , 1931 , Larousse] ; sens 2, 1935, Acad. [aussi « chacune des parcelles d'un terrain ainsi divisé »]). **1.** Action de répartir par lots : *Le lotissement d'un terrain.* || *Spécialem.* Vente d'une propriété par lots : *Une bourgeoisie de robins fut la principale bénéficiaire du lotissement de l'avant-dernier solde* (Maurras). || **2.** Terrain divisé en lots, en vue de la construction d'habitations : *Assurer la viabilité d'un lotissement.* || Chacune des parcelles d'un terrain ainsi divisé : *Céder un lotissement à quelqu'un.*

lotisseur, euse [lɔtisœr, -øz] n. (de *lotir* ; fin du XIIe s., Géraud [p. 521], écrit *lotisseeur* ; *lotisseur,* XVIe s. [pour un terrain, début du XXe s.]). Personne qui répartit, vend par lots, notamment un terrain.

loto [loto] n. m. (ital. *lotto,* proprem. « lot, sort », lui-même empr. du franç. *lot* ; 1782, Mme de Genlis [« ensemble des objets nécessaires à ce jeu », 1835, Acad. ; *boules de loto, yeux en boules de loto,* 1893, *Dict. général*]). Jeu de hasard dans lequel chaque joueur doit placer sur les cases numérotées de son carton les boules portant les numéros correspondants, extraites une à une d'un sac. || Ensemble des objets nécessaires à ce jeu. || *Boules de loto,* V. BOULE. || Fig. et fam. *Yeux en boules de loto,* V. BOULE.

lotos n. m. V. LOTUS.

lotta [lɔta] n. f. (mot finlandais, emploi comme n. commun de *Lotta,* n. pr. d'une héroïne de la guerre finno-russe de 1808 ; 1949, Larousse). Nom donné aux volontaires féminines des forces armées finlandaises.

lotte ou **lote** [lɔt] n. f. (bas lat. *lota,* lotte [Xe s.], gaulois **lotta,* même sens ; 1553, Belon, écrit *lotte* ; *lote,* 1558, Rondelet [*lotte de mer,* 1931, Larousse]). Poisson d'eau douce à chair très estimée, de la famille des gadidés : *C'étaient les poissons de la famille Barca. Tous descendaient de ces lottes primordiales qui avaient fait éclore l'œuf mystique où se cachait la Déesse* (Flaubert). || *Lotte de mer,* V. BAUDROIE.

● SYN. : *alote, barbot, loche.*

lottinoplastique [lɔtinɔplastik] n. f. (de *lottino-,* élément tiré du n. de René Victorien *Lottin,* dit *Lottin* de Laval [1810-1903], inventeur du procédé, et de *plastique* ; 1857, Lottin). Procédé de moulage des bas-reliefs, recourant à des feuilles de papier humide, appliquées l'une sur l'autre.

lotus [lɔtys] ou **lotos** [lɔtɔs] n. m. (lat. *lotus* ou *lotos,* lotus [arbre], lis du Nil, mélilot, fruit du palmier, fruit du lotus, gr. *lôtos,* mêmes sens ; 1512, J. Lemaire de Belges, écrit *lote* [*lotus,* milieu du XVIe s. ; *lotos,* 10 sept. 1755, J.-J. Rousseau], au sens 1 [« le fruit de l'arbre » ; « arbre du littoral africain à fruit comestible », 1562, Du Pinet] ; sens 2, 1553, Belon ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Arbre du littoral de l'Afrique du Nord, à fruit comestible. || Le fruit de cet arbre, qui, dans *l'Odyssée,* passe pour faire oublier le souvenir de la patrie. || **2.** Nénuphar d'Égypte ou de l'Inde : *En somme ces poèmes indiens se ressemblaient tous. C'était toujours un lotus, un condor, un éléphant et un buffle ; quelquefois, pour changer, les lotus s'appelaient lotos* (Daudet). *Autour d'Ève, au-dessus de sa tête, l'œillet | Semblait songer, le bleu lotus se recueillait* (Hugo). || **3.** Représentation stylisée de la fleur de ce nénuphar dans l'art de l'Inde ou de l'ancienne Égypte, où elle figure comme attribut de la déesse Isis : *Puis tous ceux que conduit Toth Ibiocéphale, | Vêtus de la schenti, coiffés du pschent, ornés | Du lotus bleu* (Heredia).

1. louable [lwabl] adj. (de *louer* 1 ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *loable* [*louable,* v. 1265, Br. Latini], au sens 1 ; sens 2, v. 1695, Fénelon ; sens 3, 1314, Mondeville). **1.** Qui mérite des louanges : *Un louable dévouement. Votre application est fort louable. Il est louable de s'être entremis entre les deux amis qui allaient en venir aux mains.* || **2.** Class. *Louable de* (suivi d'un nom), digne d'être loué pour : *Vous êtes louable de cette crainte* (Fénelon). || **3.** *Spécialem.* et *class.* Se disait, en médecine, des humeurs ou des déjections qui présentaient les qualités requises : *« La matière est-elle louable ? — Je ne me connais pas à ces choses »* (Molière).

● SYN. : **1** *bien, bon, digne, estimable, honorable, méritoire, recommandable.*

2. louable [lwabl] adj. (de *louer* 2 ; 1606, Crespin). Qu'on peut prendre ou donner en location : *Chambre louable au mois, à l'année.*

louablement [lwabləmɑ̃] adv. (de *louable* 1 ; 1404, N. de Baye). D'une manière louable : *S'opposer louablement à l'injustice.*

louage [lwaʒ] n. m. (de *louer* 2 ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *louwage* [*louage,* XIIIe s., Tailliar], au sens 1 ; sens 2, 1552, R. Estienne [*contrat de louage,* 1804, Code civil — *louage,* même sens, 1611, Cotgrave ; *domestique de louage,* 1835, Acad.]). **1.** *Class.* Action de donner ou de prendre en location : *C'est se ruiner que de faire tant de dépenses de louage de maison, d'ajustements et de ballots pour trois mois* (Sévigné). || **2.** *De louage,* mis en location, loué : *Le prieur se fit conduire dans son coche de louage jusqu'à son couvent* (Yourcenar). *Cheval, voiture de louage. Piano de louage.* || *Contrat de louage,* contrat par lequel une personne s'engage, moyennant un prix convenu d'avance, à mettre un objet à la disposition d'une autre personne (*louage de chose*), à effectuer un ouvrage pour son compte (*louage d'ouvrage*), ou à mettre à sa disposition ses services (*louage de services*). || Vx. *Domestique de louage,* serviteur qui ne travaillait pas chez un patron fixe, mais faisait des journées chez l'un ou chez l'autre.

louange [lwɑ̃ʒ] n. f. (de *louer* 1 ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *loenge* [*louange,* XVe s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*c'est à sa louange,* 1959, Robert ; *à la louange de,* 1690, Furetière]). **1.** Action de célébrer les mérites de quelqu'un, de quelque chose : *Le seul guerrier digne d'une entière louange est celui qui marche sous la croix en chantant* (France). *La louange exerce et trouble la sensibilité bien plus que ne fait la critique* (Valéry). || *C'est à sa louange,* cela lui fait

honneur. || *À la louange de quelqu'un, de quelque chose,* pour célébrer ses mérites : *La Fontaine écrivit un poème à la louange du quinquina.* || **2.** *Vx.* Titre de gloire, le mérite même qui est à l'origine de la célébration : *Comme le mérite des orateurs n'est pas de se servir de figures, mais de s'en bien servir, la louange d'un architecte n'est pas aussi d'employer des colonnes, des pilastres, et des corniches, mais de les placer avec jugement* (Claude Perrault). *Mars qui met sa louange à déserter la terre* (Malherbe).

● SYN. : **1** *éloge, encens, exaltation, félicitation, flatterie.* — CONTR. : **1** *admonestation, blâme, critique, désapprobation, mercuriale, remontrance, reproche.*

◆ **louanges** n. f. pl. (v. 1265, Br. Latini [*célébrer les louanges de quelqu'un,* 1873, Larousse — *chanter..,* 1679, Bossuet, et *entonner..,* 1552, Ronsard]). Discours faisant l'éloge de quelqu'un ou de quelque chose : *Feuilletant l'autre jour une revue dominicaine, j'étais sûr d'avance, et je n'ai pas été trompé, que j'y trouverais de grandes louanges des « Paravents » de Jean Genet* (Mauriac). || *Célébrer, chanter, entonner les louanges de quelqu'un ou de quelque chose,* exalter les vertus, les avantages de quelqu'un, de quelque chose : *Un moutier de nonnains, doux séjour | Où de Marie on chante les louanges* (Banville).

● SYN. : *apologie, compliments, éloges, panégyrique.*

louanger [lwɑ̃ʒe] v. tr. (de *louange ;* v. 1155, Wace, écrit *loengier,* au sens de « louer [Dieu] » ; écrit *louanger,* au sens actuel, 1475, *Chroniques des chanoines de Neuchâtel*). Donner des louanges, en général excessives (peu usité) : *Notre littérature, et singulièrement la romantique, a louangé, cultivé, propagé la tristesse* (Gide).

● SYN. : *encenser, exalter, glorifier, louer, magnifier.* — CONTR. : *blâmer, calomnier, critiquer, dénigrer, désapprouver, honnir, réprouver, vitupérer.*

louangeur, euse [lwɑ̃ʒœr, -øz] adj. (de *louanger ;* 1570, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Se dit d'une personne qui aime à prodiguer des louanges, souvent imméritées : *Les compliments que me prodigue le louangeur Antonin* (Colette) ; et substantiv. : *Un louangeur.* || **2.** Se dit de ce qui contient des louanges : *Ces accents suppliants ou louangeurs* (Barrès). *Un adjectif louangeur ne lui suffisait pas, elle le faisait suivre (après un petit tiret) d'un second, puis (après un deuxième tiret) d'un troisième* (Proust).

● SYN. : **1** *adulateur, apologiste, encenseur, flagorneur* (péjor.), *flatteur, laudateur, thuriféraire* (littér.) ; **2** *dithyrambique, élogieux, flatteur, laudatif.* — CONTR. : **1** *censeur, critique, dénigreur, médisant ;* **2** *caustique, désapprobateur, réprobateur, satirique.*

loubine [lubin] n. f. (du lat. *lupinus,* de loup, dér. de *lupus* [v. LOUP] ; 1552, Rabelais, écrit *lubine ; loubine,* 1611, Cotgrave). Nom populaire du poisson appelé *bar.*

1. louchard, e [luʃar, -ard] adj. et n. (de *louche* 1 ; 1267, Godefroy, écrit *loschart ; louchard,* XVIe s.). *Fam.* et *péjor.* Qui louche.

2. louchard [luʃar] n. m. (mot régional de l'Ouest ; 1873, Larousse). Pierre à bâtir utilisée dans le département de la Vienne.

1. louche [luʃ] adj. (emploi, aux deux genres, de la forme fém. *lo[i]sche* de l'anc. adj. *lois,* qui ne voit pas bien [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *luscus,* borgne, d'où probablem. « louche » à basse époque ; fin du XIIe s., *l'Escoufle,* écrit *lousche,* au sens de « borgne » ; écrit *louche,* au sens 1, 2, v. 1280, SaintPathus ; sens I, 1, 1487, Garbin ; sens II, 1, 1611, Cotgrave [en parlant d'une couleur, 1676, Félibien] ; sens II, 2, 1647, Vaugelas [« qui éveille le soupçon », 1721, Trévoux]).

I. 1. *Vx.* Se dit d'une personne dont les deux yeux ne regardent pas dans la même direction : *Ce Giletti était horriblement maigre, fort marqué de la petite vérole et un peu louche* (Stendhal). *Depuis quelque temps, je porte sur l'œil droit la taie qui me rendra borgne et louche, mais rien n'y paraît encore* (Sartre). || **2.** Se dit des yeux, du regard dépourvus de parallélisme : *Ce regard singulier du joueur, trouble, en biseau, devenu louche à force de fixer toujours la même carte* (Daudet).

II. 1. *Vx.* Se dit d'un liquide qui manque de transparence. || Se dit d'une couleur qui n'a pas un ton franc : *Le ciel* (dans « le Calvaire » du Tintoret) [...] *a des tons faux et louches désagréables à l'œil* (Gautier). *Le jour terne qui agonisait sur cette immensité boueuse avait une clarté louche, sans reflet* (Zola). || **2.** *Fig.* Qui n'est pas clair, qui est ambigu : *Le comportement de Marie-Jeanne avec ses soupirants le met mal à l'aise : le rapport du maître et de l'esclave est toujours louche* (Vailland). || Se dit d'une personne ou d'une chose qui éveille le soupçon : *On le repoussait de partout, tant la vision de cet homme louche traversant la campagne laissait de terreur et de colère derrière elle* (Zola). *Tous les passants que je rencontre, je leur trouve je ne sais quoi de louche dans l'allure* (Gide). *Les Allemands n'aimaient pas les villes louches où rôdaient encore des militaires ennemis* (Céline).

◆ n. m. (1784, Beaumarchais). *Du louche,* ce qui éveille les soupçons : *Mme Sammécaud, surprise de certaines réponses ambiguës, pensait, depuis longtemps, qu'il y avait du louche de ce côté* (Romains).

2. louche [luʃ] n. f. (forme normanno-picarde répondant à l'anc. franç. *louce* [v. ci-après], francique **lôtja,* cuiller à pot ; fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* écrit *loche,* au sens de « bêche » ; XIIIe s., Godefroy, écrit *louce* et *louche,* au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1867, Littré ; sens 4, 1902, Larousse ; sens 5, 1845, Bescherelle ; sens 6, 1803, Boiste [v. aussi LOSSE] ; sens 7, 1455, *Coquillards*). **1.** Grande cuiller à long manche, à cuilleron demi-sphérique, pour servir le potage : *Les yeux de la veuve s'allumèrent quand elle l'aida complaisamment à déballer et ranger les louches, les cuillers à ragoût, les couverts* (Balzac). *Elle se met à verser doucement des contenus de louche dans les assiettes* (Queneau). || **2.** Le contenu de cette cuiller : *Servir trois louches de bouillon.* || **3.** *Vx.* Cuiller à pot. || **4.** Outil de verrier pour remuer la matière dans les pots. || **5.** *Vx.* En termes d'agriculture, cuiller ronde, munie d'un long manche, pour répandre des engrais liquides. || **6.** Outil de tourneur creux, à bords tranchants, servant à agrandir les trous déjà commencés. || **7.** *Pop.* Main (vieilli) : *À neuf uns j'ai commencé à me servir de mes louches* (Hugo).

louchébem ou **loucherbem** [luʃebɛm] n. m. (transformation du n. m. *boucher* en largonji [v. LARGONJI] ; 1876, Esnault, écrit *louchébème* et *loucherbem* [*louchébem, loucherbème,* XXe s.], aux sens 1-2). **1.** *Arg.* Boucher. || **2.** L'argot des bouchers.

louchée [luʃe] n. f. (de *louche* 2 ; XIIe s., Godefroy, écrit *lochiée ; louchée,* 1902, Larousse). Contenu d'une louche : *Une grande louchée de gaudes fumantes.*

louchement [luʃmɑ̃] n. m. (de *loucher ;* 1611, Cotgrave [aussi « absence de parallélisme des axes optiques des yeux »]). Action, habitude de loucher (peu usité) : *Le louchement est parfois héréditaire.* || *Spécialem.* Absence de parallélisme des axes optiques des yeux.

● SYN. : *strabisme.*

● REM. On dit aussi LOUCHERIE (fin du XVIIe s., Saint-Simon).

loucher [luʃe] v. intr. (de *louche* 1 ; 1608, M. Régnier, comme v. tr., au sens de « regarder du coin de l'œil, lorgner » ; comme v. intr., au sens 1, 1611, Cotgrave [« tourner volontairement les yeux dans des directions convergentes », 1893, *Dict. général*] ; sens 2, av. 1857, Musset ; sens 3, 1867, Delvau). **1.** Avoir les axes optiques des yeux non parallèles. || Tourner volontairement les yeux dans des directions convergentes : *De temps en temps, il posait le bout de l'index sur la crête de son nez aux larges ailes palpitantes et il s'exerçait à loucher* (Duhamel). || **2.** Plaisamm. *Loucher de la jambe,* boiter (vieilli) : *Sans boiter précisément, il louchait un peu d'une jambe* (Musset). *Elle louchait si fort de la jambe que, sur le sol, l'ombre faisait la culbute à chaque pas* (Zola). || **3.** *Fig.* et *fam.* Jeter des regards d'envie, de convoitise : *Les têtes* [de bécasses], *régal exquis qui faisait loucher ses voisins* (Maupassant). *Laurent, toute patience usée, ne pouvait plus s'empêcher de loucher vers ses préparations et ses livres* (Duhamel).

loucherie n. f. V. LOUCHEMENT.

louchet [luʃɛ] n. m. (de *louche* 2 [v. ce mot] ; 1342, Godefroy). Bêche à fer long et étroit : *La terre lourde qui collait sur leurs louchets* (Flaubert).

loucheur, euse [luʃœr, -øz] adj. et n. (de *loucher ;* 1829, Boiste). Personne qui louche.
• SYN. : *bigleux* (fam.), *louchon* (fam.).

louchir [luʃir] v. intr. (de *louche* 1 ; 1867, Littré). En parlant d'un liquide, se troubler.

louchon, onne [luʃɔ̃, -ɔn] adj. (de *loucher ;* av. 1896, Goncourt). *Fam.* Qui louche (rare) : *Son petit œil louchon et battant de la paupière* (Goncourt).

◆ **louchon** n. m. (1867, Delvau). *Fam.* Personne qui louche : *Son apprentie, ce petit louchon d'Augustine, laide comme un derrière de pauvre homme* (Zola).
• SYN. : *bigleux* (fam.), *loucheur.*

louée [lwe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *louer* 2 ; 1931, Larousse). *Vx.* Assemblée, foire où l'on louait les valets de ferme, les ouvriers agricoles : *Le lendemain on serait à Ralane pour la foire de la louée* (Pourrat).
• REM. On trouve aussi la forme LOUE n. f. (déverbal de *louer* 2 ; 1606, Nicot, écrit *loe,* au sens de « droit en poissons que les seigneurs du lieu prélèvent sur les pécheurs entrant dans les ports du pays » ; sens moderne, 1848, G. Sand).

1. louer [lwe] v. tr. (lat. *laudare,* approuver, vanter, de *laus, laudis,* éloge, estime, gloire, mérite ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *laudar* [*lauder,* fin du Xe s., *Vie de saint Léger ; loer,* 1080, *Chanson de Roland ; louer,* XIVe s.], au sens de « remercier [Dieu] de ses bienfaits » ; « proclamer les mérites de quelqu'un », 1080, *Chanson de Roland* [*louer quelqu'un de quelque chose,* 1664, Molière ; absol., XIIe s., *Roncevaux ; Dieu soit loué,* XIIIe s., Rutebeuf — écrit *Diex soit loez*]). Proclamer les mérites de quelqu'un, de quelque chose : *Que voulez-vous, puisque c'était son sentiment, on ne peut que le louer de l'avoir exprimé honnêtement* (Aymé). *Et quel mépris des femmes ! même de Thérèse à l'époque où chacun louait son intelligence* (Mauriac). *Louer le confort d'une maison.* || *Louer quelqu'un pour ou de quelque chose,* proclamer quelqu'un digne d'être admiré pour telle ou telle raison : *Nous avons loué cet enfant de son application* ou *pour son application.* || *Absol.* Décerner des éloges : *On prend trop trouvent plus de plaisir à critiquer qu'à louer.* || *Louer Dieu, le ciel, la Providence,* remercier Dieu, le ciel, la Providence de leurs bienfaits. || *Dieu, le Ciel soit loué !,* exclamation de satisfaction, de soulagement, de remerciement.
• SYN. : *célébrer, encenser, exalter, féliciter, flagorner, glorifier, louanger, magnifier, prôner* (fam.), *vanter.* — CONTR. : *blâmer, calomnier, censurer, critiquer, dénigrer, désapprouver, diffamer, vilipender, vitupérer.*

◆ **se louer** v. pr. [**de**] (1080, *Chanson de Roland* [*n'avoir qu'à se louer de,* 1873, Larousse]). Se déclarer satisfait de : *Pour un qui s'en louera, dix mille s'en plaindront* (La Fontaine). || *N'avoir qu'à se louer de,* être pleinement satisfait de : *Nous n'avons eu qu'à nous louer de l'organisation de ce colloque.*
• SYN. : *s'applaudir de, exulter, se féliciter de, jubiler* (fam.).

2. louer [lwe] v. tr. (lat. *locare,* établir, disposer, donner à loyer, à ferme, de *locus* [v. LIEU 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *luer* [*loer,* XIIe s. ; *louer,* v. 1283, Beaumanoir], au sens 4 ; sens I, v. 1175, Chr. de Troyes [*louer ses services,* XXe s. — *louer,* même sens, 1804, Code civil] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Concéder à quelqu'un contre paiement l'usage d'un bien meuble ou immeuble : *Louer un chalet de montagne à des estivants.* || *Louer ses services,* les fournir contre un salaire ; et absol. : *On peut louer par écrit ou verbalement* (Code civil). || **2.** Obtenir contre paiement l'usage d'un bien meuble ou immeuble : *Louer un piano, une voiture. Le brave homme avait loué au cœur de la ville arabe une jolie maisonnette indigène* (Daudet). *Cette ferme, mon père l'avait louée après le mariage* (Kessel). || **3.** Retenir d'avance une place dans un train, dans une salle de spectacles : *Nous avons loué trois fauteuils d'orchestre.* || **4.** *Vx.* Prendre quelqu'un à son service pour un temps déterminé moyennant un salaire convenu : *Louer un valet de ferme.*
• SYN. : **1** *affermer ;* **3** *arrêter, réserver.*

◆ **se louer** v. pr. (1080, *Chanson de Roland*). *Vx.* En parlant d'une personne, prêter ses services pour un temps déterminé, moyennant un salaire convenu : *Bientôt ils* [le charron et sa femme] *n'eurent plus d'argent, alors il se louèrent à la journée dans les fermes et les hôtelleries* (Maupassant). *Son père, à cinquante ans à peine, se sentait déjà les jambes lourdes* [...], *et lui, en rentrant du service, avait résolu de l'aider, au lieu de se louer ailleurs* (Zola).
• SYN. : *S'engager, se placer.*

1. loueur, euse [lwœr, -øz] n. (de *louer* 1 ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *loeres* [*loeur,* v. 1265, *Livre de jostice ; loueur,* XIVe s.], au sens de « celui qui conseille » ; sens actuel. av. 1559, J. Du Bellay). *Class.* Personne qui décerne à tout propos des louanges souvent excessives : *Je vois qu'ils sont dans toutes les affaires | Loueurs impertinents ou censeurs téméraires* (Molière).

2. loueur, euse [lwœr, -øz] n. (de *louer* 2 ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *loueres* [*loueur,* XVIe s.], au sens de « celui qui prend à louage » ; sens actuel, 1606, Crespin). Personne qui donne à louage : *Elle fit un arrangement avec un toueur de voitures, qui la menait au couvent chaque mardi* (Flaubert). *Ils poussèrent la porte rembourrée de l'église, où elle avait laissé son fils Camille à la garde de la loueuse de chaises* (Zola).

louf adj. et n. V. LOUFOQUE.

louffiat ou **loufiat** [lufja] n. m. (d'un radical onomatop. *loff-* suggérant la niaiserie et la goinfrerie [cf. l'anc. loc. *faire la louffe,* « faire la moue », XIIIe s., *Roman de Renart*] ; 1808, d'Hautel, écrit *lofiat* [*loufiat,* 1866, Esnault ; *louffiat,* XXe s.], au sens 1 ; sens 2, 1876, Huysmans). **1.** *Vx.* Grossier personnage. || **2.** *Pop.* Garçon de café (vieilli) : *Et toi loufiat, cria-t-il au garçon, voilà de la braise* (Huysmans).

loufoque [lufɔk] adj. et n. (transformation de *fou* en largonji [v. LARGONJI] ; 1873, Esnault). *Fam.* Se dit d'une personne dépourvue de raison : *Avouez que c'est un loufoque, mon cher* (L. Daudet).
• SYN. : *braque* (fam.), *farfelu* (fam.), *fou, hurluberlu.*

◆ adj. (av. 1922, Proust). Se dit de ce qui est risible, grotesque : *À moi, homme de prose, ce vœu semblait, si j'ose dire, loufoque* (Farrère). *Ils* [les étrangers] *déplaisaient* [...] *aux personnes qui ne peuvent souffrir un aspect étrange, loufoque* (Proust).
• SYN. : *absurde, extravagant, insensé, saugrenu* (fam.).
• REM. On dit aussi LOUF (1848, Esnault) et LOUFTINGUE (1885, Esnault) : *Tu n'es pas louf, protesta le petit* (Dorgelès). *Il ne se passait pas de semaine qu'une famille ne lui amenât « une moitié de louftingue » encore lucide* (Romains).

loufoquerie [lufɔkri] n. f. (de *loufoque ;* 1879, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse ; sens 3, XXe s.). **1.** *Fam.* Caractère d'une personne, d'une chose loufoque : *La loufoquerie de la conversation tenait parfois du fantastique* (Gide). || **2.** Acte, propos de loufoque : *Quelle loufoquerie ils font* (Toussaint). || **3.** Œuvre dont le comique repose sur l'absurdité : *Le soir elle chantait* [...], *oh ! pas des loufoqueries bien sûr.., de la romance* (L. Descaves).
• SYN. : **1** *absurdité, extravagance.*

louftingue adj. et n. V. LOUFOQUE.

lougre [lugr] n. m. (angl. *lugger,* même sens ; 1781, Fr. Mackenzie). Petit trois-mâts de pêche ou de cabotage, jadis utilisé par les corsaires et les contrebandiers.

louis [lwi] n. m. (du nom du roi *Louis* XIII, qui fil frapper cette monnaie d'or vers la fin de son règne ; 1640, Livet, au sens 1 [*louis d'argent,* 1641, Livet ; *louis de cinq sous,* oct. 1876, *Journ. des savants,* p. 595] ; sens 2, 1844, Balzac [aussi « somme de vingt francs » ; *demi-louis,* 1867, Littré — d'abord « monnaie d'or valant la moitié d'un louis », 1663, Molière]). **1.** Pièce de monnaie à l'effigie des rois de France, de

Louis XIII à Louis XVI, ayant valu de 10 à 24 livres. || *Louis d'argent,* louis blanc, écu, pièce d'argent valant de 15 sols à 6 livres. || *Louis de cinq sous,* pièce d'argent de cinq sols. || **2.** Depuis 1803, pièce d'or française de vingt francs : *Il allait risquer dans les tripots les louis d'aubaine qui lui tombaient encore* (France). *Ils paient bien* [les élèves] *: mon grand-père met les louis d'or, sans jamais les compter, dans la poche de son veston* (Sartre). || *Vx.* Somme de vingt francs : *Si tu n'as pas le sol pour faire le voyage, j'ai un double louis superbe à ton service* (Flaubert). || *Demi-louis,* pièce de dix francs, dite aussi *napoléon.*

louise-bonne [lwizbɔn] n. f. (du prénom fém. *Louise* et du fém. de l'adj. *bon* [une dame *Louise* du XVIIe s. ayant eu, paraît-il, une affection particulière pour ce fruit] ; 1690, La Quintinie). Poire d'automne, douce et fondante, de forme allongée.

• Pl. *des* LOUISES-BONNES.

louis-philippard, e [lwifilipar, -ard] adj. (du n. du roi *Louis-Philippe ;* début du XXe s., au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** *Péjor.* Relatif au règne de LouisPhilippe, à son époque : *Est-il assez coco, louis-philippard ?* (Donnay). || **2.** Se dit du mobilier, de l'ameublement de l'époque de Louis-Philippe : *Une chauffeuse louis-philipparde.*

louis-quatorzien, enne [lwikatɔrzjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du roi *Louis XIV ;* 1869, *le Français moderne* [*louis-quatorzien,* même sens, av. 1841, Chateaubriand]). Relatif à Louis XIV, à son époque ; inspiré par cette époque : *Je veux faire une œuvre louis-quatorzienne* (H. de Régnier).

loukoum n. m. V. RAHAT-LOUKOUM.

loulou [lulu] n. m. (réduplication enfantine de *loup ;* 1678, E. Rolland, *Faune* [XII, 149], au sens de « pou » ; sens 1, 1867, Delvau [*loulou de Poméranie,* 1931, Larousse ; *grand loulou,* 1962, Larousse] ; sens 2, av. 1850, Balzac [écrit *loup-loup,* dans l'expression ironique *les loups-loups de l'aristocratie,* 1793, Hébert]). **1.** Nom de certaines variétés de chien à museau pointu, à long poil, à queue touffue : *Un grand chien de chasse qui venait d'engager un duel avec un loulou* (Murger). || *Loulou de Poméranie,* chien d'appartement de petite taille, dont la tête rappelle celle du renard. || *Grand loulou,* chien à robe unicolore. (Syn. SPITZ.) || **2.** *Fam.* Terme de tendresse employé envers un être aimé, une femme, un enfant (avec, parfois, un fém. *louloutte*) : *C'est bibiche, c'est louloutte à son loulou* (Bloy).

loup, louve [lu, luv] n. (probablem. var. dialect. de l'anc. franç. *leu,* loup [v. ce mot], lat. *lupus,* loup, espèce de poisson, croc, grappin ; XIe s., écrit *lou* [*loup,* v. 1180, *Girart de Roussillon*], au sens I, 1 [*jeune loup,* XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* I. 180 ; *vieux loup,* 1656, Oudin ; *grand vieux loup,* 1753, Buffon] ; sens I, 2, 1611, Cotgrave [*loup-chat,* lynx, hyène ; *loup de Java, loup des prairies,* 1873, Larousse ; *loup de Sibérie, loup aboyeur, loup rouge à crinière, loup peint,* 1931, Larousse ; *loup d'Abyssinie, loup antarctique,* 1902, Larousse ; *loup doré,* 1776, Valmont de Bomare] ; sens II, 1, 1902, Larousse [*jeu du loup ; être connu comme le loup blanc,* 1787, Féraud — ... *comme le loup gris,* même sens, v. 1534, Des Périers ; *être décrié comme le loup blanc,* 1867, Littré ; *enrhumé comme un loup,* 1798, Acad. ; *hurler avec les loups,* fin du XIVe s., E. Des-champs ; *à pas de loup,* 1680, Richelet — d'abord *en pas de loup,* 1611, Cotgrave ; *manger comme un loup,* 1648, Scarron — *dévorer..,* 1847, Mérimée ; *une faim, un appétit de loup,* 1873, Larousse — au fig., 1871, Zola ; *froid de loup,* 1835, Acad. ; *la faim chasse le loup — hors — du bois,* 1690, Furetière — *faim fait saillir le loup du bois,* même sens, v. 1460, Villon ; *enfermer le loup dans la bergerie,* 1691, Brueys — d'abord « fermer une plaie sans qu'elle ait suffisamment suppuré », v. 1560, Paré ; *qui se fait brebis, le loup le mange,* 1606, Nicot ; *brebis comptées, le loup les mange,* 1867, Littré ; *il fait noir comme dans la gueule d'un loup,* 1829, Balzac ; *la gueule du loup,* 1612, Béroalde de Verville ; *avoir vu le loup,* « être aguerri », 1640, Oudin — « avoir perdu sa virginité ». 1718, Ph. Leroux ; *tenir le loup par les oreilles,* 1558, J. Du Bellay ; *quand on parle du loup on en voit la queue,* fin du XVIe s.] ; sens II, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*l'homme est un loup pour l'homme, les loups ne se mangent pas entre eux,* 1873, Larousse — *les loups ne se mangent pas,* même sens, 1867, Littré ; *vieux loup,* 1826, Vigny] ; sens III, 1, 1786, Jal [« marin expérimenté », 1873. Larousse] ; sens III, 2, 10 févr. 1967, *le Monde ;* sens III, 3, 1890, Maupassant ; sens IV, 1, XVe s. [*loup marin ; loup de mer,* 1622, Herrera-Lemaire, p. 127] ; sens IV, 2, 1538, R. Estienne [« bar »] ; sens V, 1, 1680, Richelet ; sens V, 2. 1853, Nerval ; sens V, 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens V, 4, 1839, Acad. ; sens V, 5, début du XVIIIe s., Brunot ; sens V, 6, v. 1215, Pean Gatineau ; sens VI, 1-2, 1867, Littré ; sens VI, 3, 1832, Esnault ; sens VI, 4, 1867, Delvau ; sens VI, 5, 1858, Th. Gautier).

I. 1. Mammifère carnassier sauvage de la famille des canidés, qui se distingue du chien par sa taille plus haute, par sa denture plus aiguë, qui habite surtout les régions froides d'Asie, d'Amérique et d'Europe, qui vit en solitaire, mais se rassemble en bandes l'hiver pour attaquer les animaux domestiques : *La chèvre* [...] *se retourna et vit dans l'ombre deux oreilles courtes, toutes droites. avec des yeux qui reluisaient* [...]. *C'était le loup* (Daudet). *Un maître y démontrait* [dans un traité de vénerie] *comment reconnaître* [...] *le renard à ses empreintes, le loup à ses déchaussures, le bon moyen de discerner leurs voies* (Flaubert). || *Jeune loup,* en termes de vénerie, loup âgé de deux à cinq ans. || *Vieux loup,* loup de cinq à huit ans. || *Grand vieux loup,* loup qui a dépassé huit ans. || **2.** Nom d'espèces voisines du loup. || *Loup de Java, loup de Sibérie,* le cyon. || *Loup aboyeur,* ou *loup des prairies,* le coyote. || *Loup d'Abyssinie,* le cabéru, animal à corps élancé et à museau effilé. || *Loup antarctique,* loup des îles Falkland. || *Loup doré,* nom donné parfois au chacal. || *Loup peint,* nom du chien hyénoïde habitant les steppes d'Afrique.

II. 1. S'emploie dans des locutions figurées diverses traduisant des comportements de l'homme. || *Jeu du loup,* jeu d'enfants, dans lequel l'un fait le loup, un autre le berger, le reste les moutons. || Fig. et fam. *Être connu comme le loup blanc,* être connu de tous (la rareté de cet animal en ayant fait une curiosité de la nature) : *Du reste, vous devez bien le connaître pour ce qu'il est, il est connu comme le loup blanc* (Proust). || *Être décrié comme le loup blanc,* avoir une détestable réputation. || *Entre chien et loup,* V. CHIEN. || *Enrhumé comme un loup,* fort enrhumé (par allusion au cri de cet animal). || *Hurler avec les loups,* se ranger bruyamment à l'opinion des plus forts, des plus nombreux malgré ses convictions intimes ; imiter l'attitude de son entourage : *On apprend à hurler, dit l'autre, avec les loups* (Racine). || *À pas de loup,* en marchant doucement pour ne pas éveiller l'attention, comme le loup qui approche de sa proie : *Je m'étais hissé à pas de loup sur mon échelle afin de voir par le vasistas, que je n'ouvris pas* (Proust). || *Manger, dévorer comme un loup,* manger gloutonnement et voracement. || *Une faim de loup,* V. FAIM. || *Un appétit de loup,* un appétit vorace ; au *fig.,* une convoitise ardente : *Il* [Aristide Rougon] *accourait enrageant d'avoir fait fausse route, maudissant la province, parlant de Paris avec des appétits de loup* (Zola). || *Froid de loup,* froid très vif, qui faisait sortir des forêts les loups affamés : *Ils arrivaient au Bois, par des froids de loup qui leur piquaient le nez et les lèvres* (Zola). || *La faim chasse, fait sortir le loup du bois* (prov.), la nécessité contraint à des actions contraires aux inclinations, aux habitudes. || *Enfermer, laisser le loup dans la bergerie,* introduire dans un lieu celui qui pourra sans peine y faire le plus de mal ; *vx* fermer une plaie sans qu'elle ait suffisamment suppuré. || *Qui se fait brebis, le loup le mange* (prov.), à être trop bon, trop patient, on devient la proie des méchants. || *Brebis comptées, le loup les mange* (prov.), les plus grandes précautions ne suffisent jamais ou se retournent contre qui les prend. || *Il fait noir comme dans la gueule du loup,* on est dans une totale obscurité. || *La gueule du loup,* un grand danger auquel on s'expose impru-

demment : *Se jeter, se mettre dans la gueule du loup. J'ai vite donné toutes les copies dont je me suis avisé, pour me tirer, moi, de la gueule du loup* (Courier). || *Avoir vu le loup,* être aguerri, avoir affronté le danger ; *fam.*, en parlant d'une jeune fille, avoir perdu sa virginité : *Ah ! vous savez qu'elle a déjà vu le loup* [...], *elle couchait à seize uns avec le garçon du marchand de vin* (Zola). || *Tenir le loup par les oreilles,* être dans une situation critique, ne savoir que faire. || *Quand on parle du loup, on en voit la queue* (prov.), se dit d'une personne qui arrive au moment où l'on parle d'elle. || **2.** Homme malfaisant et cruel : *Quiconque est loup, agisse en loup. | C'est le plus certain de beaucoup* (La Fontaine). *Avec les gens de cour, vos pareils. Don Salluste, | Je vous laisse et je reste avec mes chenapans. | Je vis avec les loups, non avec les serpents* (Hugo). || *L'homme est un loup pour l'homme* (prov.), l'homme est aussi cruel envers ses semblables qu'un loup. || *Les loups ne se mangent pas entre eux* (prov.), les coquins, les malfaiteurs, les gens d'un même clan ne se font pas de tort les uns aux autres. || Vx. *Vieux loup,* vieillard rusé, retors : *Jeune homme, dit gravement le montagnard, il ne faut pas parler si légèrement quand vous voyez frissonner un vieux loup gris tel que moi* (Hugo) ; au *fig.*, personne qui a le goût de la solitude.

III. 1. Fam. *Vieux loup de mer,* vieux marin que les longues navigations ont rendu sauvage ; marin expérimenté. I || **2.** *Jeune loup,* jeune homme plein d'ambition, désireux de réussir au plus vite dans le monde de la politique ou des affaires. || **3.** Fam. *Mon loup,* terme d'affection employé surtout envers un enfant : *Pense que la maman part aujourd'hui et va être désolée de laisser son grand loup dans cet état-là* (Proust).

IV. 1. *Loup marin, loup de mer,* phoque (en raison de la ressemblance de son cri avec celui du loup). || **2.** Nom donné à plusieurs poissons voraces, le brochet, l'anarrhique, le bar : *Elle grattait à rebours, avec un couteau, le dos du loup dont les écailles un peu tachées de sang se détachaient comme d'infimes piécettes d'argent* (Maupassant).

V. 1. Masque de velours noir que portaient autrefois les dames pour ne pas être reconnues : *Elles devaient changer d'habits l'une avec l'autre, mettre de grandes écharpes et porter des loups* (Hamilton). || **2.** *Auj.* Demi-masque de velours et de satin qu'on porte dans les bals masqués : *Quand elle le vit bien emballé, elle ôta son loup et il fut pris comme dans un filet* (Maupassant). *D'étonnants abat-jour ornés de loups de velours noir apportaient à l'ensemble une note funambulesque* (Carco). || **3.** Filet de pêche en nappe, tendu sur trois perches en angle. || **4.** Forte pince recourbée pour arracher les gros clous. || **5.** Appareil comprenant essentiellement un tambour muni de grosses dents métalliques et qui sert à ouvrir la laine avant le cardage. || **6.** *Vx.* Ulcère rongeant.

VI. 1. Défaut dans une pièce de bois, qui la rend inutilisable. || **2.** En métallurgie, agglomération de matière mal fondue dans un minerai en fusion. || **3.** Dans l'industrie, malfaçon dans l'exécution d'un travail. || **4.** En typographie, lacune dans une copie. || **5.** Défaut, dans une pièce de théâtre, produisant un vide dans l'enchaînement des scènes : *Les auteurs ont fort bien senti qu'il y avait là un loup* (Daudet).

loupage [lupaʒ] n. m. (de *louper* 1 ; 1920, Bauche, aux sens 1-2). **1.** *Pop.* Erreur dans un travail, entraînant une malfaçon : *Notre loupage restait encore une rude cadence de travail* (Hamp). || **2.** Cette malfaçon.
● SYN. : **2** *loupé* (pop.), *ratage.*

loup-cerve [lusɛrv] n. f. (de *loupcerv[ier]* ; XV^e s., *Romania* [XLI, 451], écrit *loucerve ; loup-cerve,* 1867, Littré). Femelle du loup-cervier.
● Pl. *des* LOUPS-CERVES.

loup-cervier [lusɛrvje] n. m. (lat. *lupus cervarius,* loup qui chasse le cerf, de *lupus* [v. LOUP], et de *cervarius,* qui tient du cerf, dér. de *cervus,* cerf ; v. 1119, Ph. de Thaon, au fém., écrit *lu cervere,* au sens de « loup-cerve » ; au masc., écrit *loup-cervier,* au sens 1, v. 1265, Br. Latini ; sens 2, 1740, Acad. ; sens 3, av. 1778, Voltaire). **1.** Lynx de l'Europe septentrionale et centrale : *Un loup-cervier ravageait le pays* (Hugo). || **2.** Pelleterie brun et fauve tachetée de noir : *Les mains à fond dans les poches du grand manteau de loup-cervier* (Hémon). || **3.** *Fig.* Homme de finance rapace et peu scrupuleux : *Il y a que le loup-cervier qui a eu le toupet de reparaître, et encore dans sa voiture éclaboussante* (Lecomte).
● Pl. *des* LOUPS-CERVIERS.

1. loupe [lup] n. f. (d'un radical expressif *lopp-* évoquant quelque chose d'informe qui pend lâchement ; XIII^e s., *Roman de Renart,* dans la loc. *faire la lope,* « faire une grimace, tirer la langue à quelqu'un en signe de dérision » ; écrit *loupe,* au sens I, 1, 1328, Godefroy [en joaillerie ; en minéralogie, XIV^e s., La-borde] ; sens I, 2, 1962, Larousse ; sens I, 3, 1783, Buffon [« masse de fer affinée qu'on passe au marteau », milieu du XV^e s. ; « défaut dans une masse de métal... », 1358 ; Littré] ; sens I, 4, 1549, R. Estienne ; sens I, 5, 1685, Furetière, art. *bois* [en ébénisterie, 1835, Acad. ; « excroissance nacrée dans la coquille de l'huître perlière », 1690, Furetière] ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, 1860, Sainte-Beuve [*travailler à la loupe,* 1959, Robert — au pr., 1867, Littré]).

I. 1. En minéralogie, pierre brute présentant un défaut de cristallisation : *Une loupe d'émeraude.* || En joaillerie. perle ou pierre précieuse présentant des imperfections qui altèrent la transparence. || **2.** *Loupe de glissement,* en géomorphologie, glissement de terrain localisé, affectant la forme d'un croissant tourné vers le bas. || **3.** En métallurgie, masse de fonte qui s'affine dans le creuset tout en l'obstruant : *Ce n'est pas du fer de loupe* (Hugo). || Défaut dans une masse de métal consistant en une sorte de balle formée de nombreuses scories. || **4.** Tumeur sous-cutanée provenant généralement de l'hypertrophie d'une glande sébacée obstruée : *Une affreuse vieille, pliée en deux* [...], *portant sur la poitrine un visage terreux, l'œil droit bouché par une loupe énorme* (France). *Il coupa ras ses cheveux et adopta cette forme de faux cols demi-hauts dans lesquels une sorte d'alvéole réservé cachait la loupe et la révélait à la fois* (Gide). || **5.** Excroissance ligneuse sur le tronc et les branches de certains arbres : *Le parquet avait des loupes et le siège boitait* (Chérau). || Bois comportant ce défaut, utilisé en ébénisterie pour l'ornementation : *Un secrétaire en loupe d'orme.* || Excroissance nacrée dans la coquille de l'huître perlière.

II. 1. Lentille biconvexe qui donne des objets une image virtuelle grossie : *Mon maître y était établi sur le papyrus de Zozime sa plume dans une main, sa loupe dans l'autre* (France). || **2.** Fig. *À la loupe,* avec une extrême minutie et des intentions critiques : *Regarder, examiner, observer à la loupe.* || *Travailler à la loupe,* avec un soin minutieux du détail.

2. loupe [lup] n. f. (déverbal de *louper* 2 ; 1842, Esnault [*tirer sa loupe,* 1865, Esnault]). *Arg.* Fainéantise : *C'est nous qu'est les chevaliers de la loupe* (Richepin). || Vx. *Tirer sa loupe,* tirer sa flemme.

loupé [lupe] n. m. (part. passé substantivé de *louper* 1 ; 1959, Robert). Erreur ; échec.

1. louper [lupe] v. tr. (de *loup* [v. ce mot], au sens de « malfaçon dans un travail » ; 1865, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1915, Esnault [*c'est loupé,* début du XX^e s., F. de Croisset ; impers., 1917, Esnault] ; sens 3, 1916, Barbusse [« laisser échapper » et *louper la commande,* 1915, Esnault]). **1.** *Pop.* Mal exécuter un travail : *À quoi sert d'être un des meilleurs ouvriers du quartier, de n'avoir jamais rien loupé ?* (Hamp). || **2.** *Fam.* Ne pas réussir quelque chose : *On te confie une mission, tu la loupes* (Flers et Croisset). *Tu me fais louper tous mes effets* (Vandenberghe). *Ma vie est loupée ; mais je n'ai pourtant pas envie de casser ma pipe* (Duhamel). *Louper une affaire.* || *C'est loupé,* c'est un échec : *Te fatigues pas, c'est loupé* (Croisset). || Fam. et impers. *Ça n'a pas loupé !,* il fallait bien s'y attendre.

|| **3.** *Pop.* Manquer par suite d'un retard : *J'avais peur de m' croiser avec elle et de la louper* (Barbusse). *C'est pour ça que j'ai loupé le retour* (Dorgelès). *Caltons, fit-il, eh ! la coterie. On va louper le train de minuit trente* (Carco). || Laisser échapper : *Louper une occasion.* || Fig. et fam. *Louper le coche, la commande,* arriver trop tard pour traiter une affaire, saisir une occasion, etc.

• SYN. : **1** *bousiller* (fam.), *saboter, saloper* (très fam.) ; **2** *gâcher ;* **3** *rater* (fam.).

2. louper [lupe] v. intr. (du radical expressif *lopp-* [v. LOUPE 1] ; XIII[e] s., Godefroy, aux sens de « se livrer à la boisson, avaler goulûment » ; sens actuel, 1838. Esnault). *Arg.* et *vx.* Fainéanter, paresser : *Ça m'embête de louper et je ne m'amuse qu'à travailler* (Bourget).

1. loupeur, euse [lupœr, -øz] adj. et n. (de *louper* 1 ; 1920, Bauche). *Fam.* Qui manque, exécute mal.

2. loupeur, euse [lupœr, -øz] n. (de *loupe* 1 ; 1877, Littré). *Vx.* Nom des ouvriers qui allaient dans la forêt chercher des loupes pour l'ébénisterie : *Il se faisait loupeur en Asie Mineure, occupé à découvrir les loupes, les excroissances des noyers de ce pays* (Goncourt).

3. loupeur, euse [lupœr, -øz] adj. et n. (de *louper* 2 ; 1845, Bescherelle). *Arg.* et *vx.* Fainéant, paresseux : *Le profond et violent dédain du travailleur pour le loupeur* (Goncourt). *Mais ce taudis qui était presque vide, le soir où le conscrit avait payé à boire, regorgeait maintenant de loupeurs et de filles* (Huysmans).

loupeux, euse [lupø, -øz] adj. (de *loupe* 1 ; 1690, Furetière). Qui présente des nodosités dites « loupes » : *Arbres loupeux.*

loup-garou [lugaru] n. m. (de *loup* et de *garou* 1 [v. ces mots] ; XII[e] s., *Mainet,* écrit *leu warou,* au sens de « bête horrible qui vit dans les bois » ; sens 1, début du XIII[e] s., *Guillaume de Palerne,* écrit *leu garoul* [*loup-garou,* 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1559, Amyot). **1.** Sorcier qui, selon les gens superstitieux, se transformait la nuit en loup et dont on menace les enfants plus ou moins sérieusement : *Vous ferez sagement de jeter au feu* [...] *cette histoire de loup-garou* (France). *Il croyait au loup-garou qui aboie dans les rues désertes, et voyait partout des sorciers et des sorcières* (Yourcenar). || **2.** *Fig.* Personne d'humeur farouche, insociable : *Cependant, il* [Pascal Rougon] *avait fini par céder aux instances de sa mère, qui l'accusait plus que jamais de vivre en loup-garou* (Zola).

• Pl. *des* LOUPS-GAROUS.

• SYN. : **2** *ours* (fam.), *sauvage.*

◆ adj. invar. (1643, Scarron). Désagréable, brusque : *L'entretien discourtois et l'accueil loup-garou* (Regnard).

loupiat [lupja] n. m. (de *louper* 2 ; 1866, Esnault). *Arg.* et *vx.* Flemmard : *Ah ! elle était bien plantée, avec un loupiat de mari par-devant, qui l'empêchait de se fourrer honnêtement sous sa couverture* (Zola).

loupiot, ote [lupjo, -ɔt] n. (var. de *loupiat* ou dimin. de *loup* [terme d'affection] ; 1875, Esnault). *Pop.* Enfant, gamin : *Not' petit loupiot nous a bien distraits* (Barbusse).

loupiote [lupjɔt] n. f. (de *loupe* 1, au sens dialect. de « chandelle de résine », [1867, Esnault] ; 1915, Esnault, au sens de « bougie » ; sens actuel, 1919, Esnault). *Pop.* Petite lampe : *Allumer une loupiote.*

lourd, e [lur, -urd] adj. (bas lat. *lŭrdus* [VII[e] s.], altér. du lat. class. *lūridus,* jaune pâle, blême, livide, qui rend livide [d'où, probablem., « sale » et « qui a le vertige », puis « étourdit lourd — moralement »] ; v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *lort* [*lourd,* XIII[e] s., *Anticlaudien*], au sens III, 7 ; sens I, 1, 1556, Thevet [*les plus lourds que l'air,* 1864, Nadar, p. 111] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1863, Flaubert [pour un vin, 1936, Aragon] ; sens I, 4, av. 1885, V. Hugo [*artillerie lourde,* 1866, Larousse, art. *artillerie* — substantiv., 1919, Dorgelès] ; sens I, 5, 1950, *FEW,* V, 469*a ;* sens I, 6, 1884, Leconte de Lisle [au fig., début du XX[e] s.] ; sens I, 7, 1862, Fromentin ; sens II, 1, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 2, 1690, La Quintinie [en termes de sports, 1873, Larousse ; en termes de Bourse, 1932, J. Romains] ; sens II, 3, av. 1865, Scribe ; sens II, 4, XIV[e] s,, E. Deschamps [*avoir la main lourde,* « frapper fort », 1907, Larousse — au fig., 1924, Bainville, et dans le commerce, 1866, A. Daudet ; *brise lourde,* 1902, Larousse] ; sens II, 5, 1810, M[me] de Staël ; sens II, 6, 1860, Baudelaire ; sens II, 7-8, 1690, Furetière ; sens II, 9, fin du XIV[e] s., E. Deschamps ; sens III, 1, 1556, Thevet [en termes de sports, 1923, Larousse, art. *poids*] ; sens III, 2, 1762, Acad. ; sens III, 3, 1530, Palsgrave [*chute lourde ;* 1538, R. Estienne] ; sens III, 4, av. 1850, Balzac [*sommeil lourd,* 1848, G. Sand] ; sens III, 5, début du XX[e] s. ; sens III, 6 et 8, 1530, Palsgrave : sens III, 9, début du XVI[e] s. [*dessin lourd,* 1873, Larousse]).

I. EN PARLANT DES CHOSES **1.** Qui a un poids élevé, en fonction de sa masse et de son poids spécifique : *Une lourde pierre. Un corps plus lourd que l'air.* || Substantiv. *Les plus lourds que l'air,* en aéronautique, appareils dont la sustentation est obtenue par le mouvement impulsé au moyen d'une force motrice. || **2.** Se dit, en chimie, des éléments de masse atomique élevée : *Le mercure est le plus lourd de tous les liquides.* || *Hydrogène lourd,* v. HYDROGÈNE. || *Huile lourde,* syn. de GAS-OIL. (V. HUILE.) || *Eau lourde,* v. EAU. || **3.** *Parfum lourd,* dont l'odeur est entêtante : *Les odeurs les plus brutales, les plus lourdes* (Maeterlinck). || *Vin lourd,* vin fort, épais et corsé. || **4.** Se dit, en termes militaires, d'un engin, d'une arme d'un poids supérieur à la moyenne : *Char lourd. Bombardier lourd.* || *Artillerie lourde,* artillerie qui comprend les canons de gros calibre, supérieur à 105 mm ; et substantiv. : *La lourde donnait de toutes ses pièces* (Dorgelès). || *Industrie lourde,* v. INDUSTRIE. || **5.** *Poids lourd,* dans les transports, véhicule automobile de plus de trois tonnes. || **6.** *Lourd de,* qui porte, qui contient en abondance : *Un arbre lourd de fruits. Le ventilateur déplace un air humide, lourd de senteurs épicées et âcres* (Chadourne) ; au *fig.,* chargé de : *Hémon regarde avec ses yeux d'enfant lourds de mépris* (Anouilh). *Parfois leurs regards se croisaient, alors Méhoul baissait la tête sur son assiette, gêné par leur silence lourd de souvenirs communs* (Aymé). || **7.** Qui donne une impression de pesanteur : *Une lourde tenture, De lourds nuages apparaissaient au soleil couchant.*

II. EN PARLANT DES ÊTRES ET DES CHOSES. **1.** Qui est pénible, difficile à porter, à déplacer, à cause de son poids élevé : *Un malade lourd à soulever. Jean Val-jean souleva la lourde charrette sur ses épaules* (Hugo). *Un peu plus loin, il s'arrête, dépose une partie des présents sur le bord du chemin ; « C'est très lourd : je viendrai le reprendre »* (Duhamel). *Dans chaque chambrée, il n'y a qu'un meuble : la table. C'est celle des vieilles prisons, du second Empire peut-être, épaisse et lourde* (Malraux). || **2.** *Sol lourd,* sol compact, difficile à remuer. || *Terrain lourd, piste lourde,* qui colle aux pieds, ralentit la marche, la course, exige un plus grand effort. || *Marché lourd,* en termes de Bourse, marché dont les cours cessent de monter, stagnent ou s'orientent vers la baisse. || **3.** Qui est difficile à digérer, qui pèse sur l'estomac : *Les aliments lourds sont déconseillés.* || **4.** Qui est appliqué avec force : *À ce moment, l'agent l'a giflé à toute volée d'une claque épaisse et lourde, en pleine joue* (Camus). || *Avoir la main lourde,* frapper fort ; peser, mesurer, verser une chose en trop grande quantité ; au *fig.,* punir avec sévérité. || *Brise lourde,* en termes de marine, brise qui souffle fort. || **5.** Se dit de l'atmosphère, de la température qui accable, provoque un malaise : *Nous montâmes ; l'air était tiède, le temps lourd, et les pavillons pendaient le long des mâts* (Sue). *Comme il fait lourd, dit-elle ; il va faire de l'orage* (Martin du Gard). *Les bruits de la campagne, anéantie de soleil, résonnaient dans l'air lourd et brûlant du dehors* (Carco). || **6.** *Fig.* Qui provoque un malaise indéfinissable : *Un lourd silence. Une de ces lourdes journées, sans âme, sans causerie, sans joie* (Baudelaire). *Où était-elle, quand de si lourdes, de si amères larmes coulaient sans arrêt de mes yeux ?* (Carco). || **7.** *Fig.* Se dit d'une chose dont la charge est pénible à supporter, onéreuse : *Payer de lourds*

impôts. On renvoya la bonne, dont les gages devenaient trop lourds (Maupassant). *Mais les dépenses les plus lourdes allaient au chapitre des robes, tailleurs et manteaux* (Aymé). || **8.** *Fig.* Pénible à exécuter : *Fais énergiquement la longue et lourde tâche* (Vigny). || **9.** *Fig.* Grave : *Commettre une lourde faute. De lourdes accusations pèsent sur le prévenu. Être investi de lourdes responsabilités. Avoir une lourde hérédité.*

III. EN PARLANT DES ÊTRES ANIMÉS, ET SPÉCIALEMENT DE PERSONNES. **1.** Se dit d'un être dont le poids est élevé ou supérieur à la moyenne : *Un gros homme lourd. Un homme vaste, à gros visage* [...], *dont la lourde bedaine surplombait les cuisses* (Baudelaire). || *Poids lourd,* se dit, dans certains sports (boxe, lutte, haltérophilie), d'une des catégories définies par le poids des concurrents. || **2.** De forme massive, dépourvue de grâce : *Sur cette figure lourde, le désespoir avait détruit tout ce que je haïssais* (Mauriac). *Un homme encore jeune, à la silhouette lourde, au visage massif et creusé, barré d'épais sourcils* (Camus). || **3.** Qui se déplace lentement en raison de son poids : *Un cheval lourd. Un coureur trop lourd. Un lapin russe, au derrière trop lourd, essayait de filer comme un garenne* (Malraux). || *Chute lourde,* où l'on retombe de tout son poids. || **4.** Qui éprouve une sensation de pesanteur : *Avoir la tête lourde. Se sentir lourd. Avoir les jambes lourdes. Des paupières lourdes de sommeil.* || *Sommeil lourd,* sommeil profond : *Peu après, elle s'endormit du sommeil lourd qui terminait les crises* (Zola). || **5.** *Regard lourd,* regard insistant et pénétrant : *Et le cinéma, bien qu'il transmette maintes expressions, n'a transmis qu'une seule fois son regard dense et lourd* (Malraux). || **6.** Qui manque de rapidité, de vivacité : *À Plassans, on lui trouvait* [à Eugène Rougon] *la voix pâteuse, les gestes lourds* (Zola). *Girard passa sa blouse neuve* [...] *et, marchant à grands pas lourds dans ses grosses galoches ferrées, prit tranquillement le chemin d'Yonville* (Flaubert). *La démarche lourde et balancée des soldats en proie à l'ennui des flâneries sans but* (Aymé). || **7.** *Fig.* Qui manque de vivacité d'esprit, de finesse, de pénétration : *Jamais Charles ne lui paraissait* (à Emma) [...] *avoir les doigts aussi carrés, l'esprit aussi lourd, les façons si communes qu'après ses rendez-vous avec Rodolphe* (Flaubert). *L'impression de Maigret était nouvelle. Il n'entrait plus là pour essayer de découvrir un lambeau de vérité. Il était moins lourd, moins brutal* (Simenon). || **8.** *Fig.* Qui manque de délicatesse : *La vérité est qu'elle* [Clémence] *avait la plaisanterie un peu lourde et qu'elle s'était amusée, un jour, à mettre sur les tablettes de vente, en face des limandes, des raies et des maquereaux adjugés, les noms des dames et des messieurs les plus connus de la cour* (Zola). || **9.** *Fig.* Se dit des créations de l'esprit dépourvues d'élégance, de légèreté : *Style lourd. Une lourde argumentation.* || *Dessin, trait lourd,* qui manque de facilité, d'aisance.

• SYN. : **I, 1** *pesant ;* **6** *chargé ; plein, saturé ; imprégné, marqué, pénétré.* || **II, 3** *indigeste ;* **4** *fort, rude, violent ;* **5** *accablant :* **6** *pénible, poignant ;* **7** *écrasant, exorbitant, ruineux ;* **8** *âpre, difficile, dur, rude ;* **9** *considérable, important.* || **III, 2** *massif, mastoc* (fam.), *tassé ;* **3** *lent, pataud* (fam.) ; **7** *balourd, bouché* (fam.), *épais, fruste, obtus ;* **8** *grossier, maladroit ;* **9** *embarrassé, gauche, laborieux.* — CONTR. : **I, 1** et **4** *léger.* || **II, 1** *léger ;* **3** *délicat, digeste* (fam.), *digestible ;* **7** *modeste, modique, négligeable ;* **8** *agréable, aisé, doux, facile ;* **9** *banal, insignifiant, véniel.* || **III, 3** *agile, leste, rapide ;* **7** *éveillé, intelligent, malin, pénétrant, perspicace, spirituel, subtil ;* **8** *délicat, fin, raffiné ;* **9** *brillant, élégant, nerveux.*

◆ **lourd** adv. (sens 1-2, début du XXe s. [aussi au fig.]). **1.** *Peser lourd,* avoir un poids supérieur à la moyenne : *Je pris la petite fille dans mes bras — elle ne pesait pas lourd — et j'allai voir le radiologiste* (Duhamel) ; au *fig.*, avoir une grande importance, une extrême gravité, des conséquences graves et durables : *Cette décision a pesé lourd dans ma vie ;* avoir un poids décisif, une influence décisive : *Le débarquement allié en Normandie a pesé lourd dans le dénouement de la Seconde Guerre mondiale. Cet argument ne pèsera pas lourd dans la balance.* || **2.** Pop. *Pas lourd,* peu, pas beaucoup (s'emploie toujours avec un verbe à la forme négative) : *Il n'en fait pas lourd. Il n'en sait pas lourd. Nous n'en avons pas touché lourd.*

◆ n. m. (1962, Larousse). Dans les transports maritimes, marchandises pesant plus de 1 000 kg au mètre cube.

◆ **lourde** n. f. (1628, Chereau). *Arg.* Porte : *Qu'est-ce qu'il doit y avoir comme serrure à la lourde chez un bijoutier* (Bourdet). *Elle traversa la pièce pour aller coller une oreille contre la lourde* (Queneau).

lourdaud, e [lurdo, -od] adj. et n. (mot issu, par changement de suffixe, de l'anc. franç. *lordel, lourdel,* dépourvu de finesse [XIIIe s.], dér. de *lourd* [v. ce mot] ; 1445, Picot, écrit *lourdault* [*lourdaud,* av. 1493, G. Coquillart], au sens 2 ; sens 1, 1636, Monet). **1.** Qui est lourd et maladroit : *Charles Bovary n'était qu'un gros lourdaud. Une démarche de lourdaud.* || **2.** *Fig.* Qui a l'esprit lourd, dépourvu de finesse : *Pauvre lourdaud que j'entendais venir de loin avec ses gros sabots* (Mauriac). *Dans le Jura, les habitants de la Bresse ont une réputation de lourdauds* (Aymé).

• SYN. : **1** *lourd. massif, mastoc* (fam.), *pataud* (fam.) ; **2** *balourd, épais, obtus.*

lourdée [lurde] n. f. (de *lourd* [v. ce mot] ; 1842, Mozin). Un des noms du tournis du mouton.

• SYN. : *lourderie, lourdie, lourdinerie.*

lourdement [lurdəmɑ̃] adv. (de *lourd* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., au sens de « maladroitement, gauchement » ; sens 1, XVe s. ; sens 2, av. 1502, O. de La Marche ; sens 3-4, av. 1370, J. Le Bel ; sens 5, v. 1280, *Clef d'Amors ;* sens 6, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). **1.** Avec un grand poids : *Un cheval, une voiture lourdement chargés.* || **2.** De tout son poids, de toute sa force : *Le vieux Bartholomé Campanus était lourdement assis dans un fauteuil à haut dossier près d'une table ; ses deux cannes reposaient près de lui à terre* (Yourcenar). *Tomber lourdement.* || **3.** *Fig.* D'une manière pénible, difficile à supporter : *Une catastrophe qui frappe lourdement.* || **4.** Avec de graves conséquences : *Le métier d'écrire m'apparut comme une activité de grande personne, si lourdement sérieuse, si futile et, dans le fond, si dépourvue d'intérêt que je ne doutais pas un instant qu'elle me fût réservée* (Sartre). *Se tromper lourdement. La faute de Grouchy pesa lourdement sur la journée de Waterloo.* || **5.** D'un mouvement lent et lourd : *Une grande horloge, dans une gaine d'ébène incrustée de cuivre, battait lourdement l'heure* (Zola). *La voiture vira lourdement sur la piste de latérite, maintenant boueuse* (Camus). *De sa fenêtre, l'éclusier vit la silhouette trapue du charretier, qui allait lourdement d'une porte à l'autre* (Simenon). || **6.** *Fig.* Sans finesse, sans élégance : *Insister lourdement.* [Il] *lui donnait à entendre qu'il s'en trouverait mieux pour plaire aux femmes, et le valet d'écurie se prenait à sourire lourdement* (Flaubert).

• SYN. : **2** *pesamment ;* **3** *cruellement, péniblement ;* **5** *lentement ;* **6** *gauchement, grossièrement, maladroitement.* — CONTR. : **1** *légèrement, peu ;* **5** *prestement, promptement, vivement.*

lourderie [lurdəri] n. f. (de *lourd ;* 1512, Cretin, au sens 1 ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, 1837, *Maison rustique du XIXe siècle,* II, 340). **1.** *Class.* Défaut de qui a l'esprit lourd, lent : *Il y en avait peu que ne déshonorassent leur lourderie et leur ignorance* (Chapelain). || **2.** *Vx.* Caractère de ce qui dénote un esprit borné : *Commettre des lourderies.* || **3.** En art vétérinaire, syn. de LOURDÉE.

lourdeur [lurdœr] n. f. (de *lourd ;* 1785, d'après Féraud, 1787, au sens II, 4 ; sens I, 1, 1798, Acad. ; sens I, 2, 1835, Balzac ; sens I, 3, 1932, J. Romains ; sens I, 4, 1873, Larousse ; sens I, 5, 1837, Balzac ; sens I, 6, XXe s. ; sens II, 1, 1831, Balzac ; sens II, 2, 1860, Baudelaire ; sens II, 3, 1867, Littré ; sens II, 5, av. 1872, Th. Gautier ; sens II, 6, 1835, Acad. ; sens II, 7, XXe s.).

I. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Caractère de ce qui pèse un grand poids : *La cer-*

velle a jailli sous la lourdeur des crosses (Leconte de Lisle). || **2.** Caractère de ce qu'on déplace avec peine en raison de son poids : *La lourdeur d'un fardeau.* || **3.** Fig. *Lourdeur du marché, des valeurs,* à la Bourse, tendance au tassement, à la baisse. || **4.** Caractère de ce qui accable, provoque un malaise physique : *La lourdeur de l'atmosphère, de la température.* || **5.** *Fig.* Caractère de ce qui est pénible à supporter du fait de son prix, de son taux élevé : *La lourdeur des impôts.* || **6.** *Fig.* Caractère de ce qui provoque de graves conséquences morales : *La lourdeur d'une faute, d'une accusation, d'un jugement.*

II. EN PARLANT DES ÊTRES ANIMÉS, ET SPÉCIALEMENT DES PERSONNES. **1.** Lenteur, maladresse à se déplacer : *La lourdeur des gestes. Chez le fils* [Eugène Rougon], *la lourdeur du père* [Pierre] *était devenue de la gravité* (Zola). || **2.** Douleur diffuse qui donne une impression de pesanteur : *Ressentir des lourdeurs dans les jambes.* || **3.** *Fig.* Absence de vivacité d'esprit, de finesse : *Il* [Swann] *était sujet, lui aussi, à cette lourdeur d'esprit qui s'appesantissait sur son père, quand il se posait un problème difficile* (Proust). *Julie mesura la distance qui sépare* [...] *l'intelligence des uns de la lourdeur des autres* (Queneau). || **4.** Absence de vivacité, d'élégance : *Tout en suivant ces cours dont la lourdeur assomme* (Hugo). || **5.** Absence de réserve, de retenue dans les propos ou le comportement : *La lourdeur d'une plaisanterie. Cet article, où la lourdeur du journalisme de province enfilait des périphrases ordurières, avait consterné Rougon* (Zola). || **6.** Caractère d'un être qui paraît massif et sans grâce : *La lourdeur d'un visage, des traits. C'était une jeune femme trapue, la poitrine et les hanches massives, une matrone précoce assez semblable au commun des Athéniennes, dont la lourdeur décourageait la fidélité des époux* (Aymé). || **7.** Maladresse dans l'expression de la pensée : *Un récit gâché par trop de lourdeurs.*

• SYN. : **1, 2** *masse, poids ;* **4** *moiteur, touffeur* (littér.) ; **6** *gravité.* || **II, 1** *gaucherie ;* **3** *épaisseur, lenteur, pesanteur ;* **6** *masse, massiveté.*

lourdie [lurdi] ou **lourdinerie** [lurdinri] n. f. (de *lourd ;* 1873, Larousse [pour les deux termes]). Syn. de LOURDÉE.

lourdingue [lurdɛ̃g] adj. (de *lourd,* avec le suffixe arg. *-ingue ;* 1940, au sens 1, et 1949, au sens 2, Esnault). **1.** *Arg.* Lourd de corps, de geste. || **2.** Sot.

lourdise [lurdiz] n. f. (de *lourd ;* XVI^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Syn. de LOURDERIE. || **2.** *Vx.* Faute, maladresse grossière : *Le roi l'entama* [la guerre] *par une autre lourdise où un enfant ne serait pas tombé* (Saint-Simon).

loure [lur] n. f. (bas lat. *lura,* ouverture d'un sac de cuir ou d'une outre, sacoche, bourse ; milieu du XVI^e s., Ronsard, au sens 1 ; sens 2, 1702, Dufresny). **1.** *Vx* et *dialect.* Nom d'une sorte de cornemuse, en Normandie et en Bretagne. || **2.** Danse paysanne d'un mouvement lent, accompagnée par cet instrument.

louré [lure] adj. m. (part. passé de *lourer ;* 1867, Littré). En musique, se dit d'un mode d'attaque appuyé de la première des notes liées.

lourer [lure] v. tr. (de *loure ;* av. 1605, Vauquelin de La Fresnaye, au sens de « jouer de la loure » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). En musique, réaliser une exécution en appuyant fortement sur la première note de chaque temps.

loustic [lustik] n. m. (allem. *lustig,* joyeux, gai, jovial [mot introduit en franç. par les mercenaires des régiments suisses], de *Lust,* joie, plaisir ; 11 juillet 1759, Voltaire, écrit *loustig* [*loustic,* 28 nov. 1820, P.-L. Courier], au sens 1 ; sens 2, 1764, Voltaire [écrit *loustig ; loustic,* 1844, Balzac] ; sens 3, 1862, V. Hugo aussi péjor.]). **1.** *Vx.* Avant la Révolution, bouffon d'un régiment suisse au service de la France : *Il ignore ce que c'est que le loustic dans un régiment Teutsche ; c'est le plaisant, le jovial qui amuse tout le monde et fait rire le régiment* (Courier). *Il passait pour ce qu'on appelle un loustic de régiment* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Celui qui a pour rôle d'amuser une société, une assemblée par des plaisanteries plus ou moins fines : *Un plaisant* (*c'était apparemment le loustig du parti janséniste*) *mit ces vers au bas de l'estampe* (Voltaire). *Il est des gens qui veulent à tout prix l'influence et qu'on s'occupe d'eux ; là où ils ne peuvent être oracles, ils se font loustics* (Hugo). || **3.** Personne facétieuse : *Les hommes du Green Star sont déjà à la joie. « Il faut qu'un baleinier parte* [...] | *Ayant mangé son dernier* | *Denier », chante un loustic* (Cendrars). || *Péjor.* Mauvais plaisant : *Parmi eux* [les visiteurs de la morgue] *se rencontraient des loustics d'ateliers qui faisaient sourire la galerie en disant un mot plaisant sur la grimace de chaque cadavre* (Zola).

• SYN. : **2** *boute-en-train ;* **3** *blagueur* (fam.), *drille, farceur, lascar, luron, plaisantin.*

loute [lut] n. f. (abrév. de *louloute,* même sens [1846, Balzac], réduplication avec une finale féminine] de *loup,* terme d'affection [v. ce mot] ; XX^e s.). *Terme d'affection* s'adressant à une femme aimée : *Bonsoir, ma loute.*

loutre [lutr] n. f. (lat. *lutra,* loutre ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *lutre* [*loutre,* v. 1265, Br. Latini], comme n. m. [comme n. f., fin du XIV^e s., E. Deschamps], au sens 1 [*loutre commune,* 1902, Larousse ; *loutre de rivière,* 1959, Robert ; *loutre de mer,* 1873, Larousse] ; sens 2, v. 1268, É. Boileau). **1.** Petit carnassier nageur, de la famille des mustélidés, qui vit au bord des fleuves, des rivières, des lacs, se nourrit de poissons, et que l'on chasse pour sa fourrure : *Les jours de brume, il s'enfonçait dans un marais pour guetter les oies, les loutres et les halbrans* (Flaubert). || *Loutre commune,* ou *loutre de rivière,* variété de loutre qui fréquente les cours d'eau, à pelage roussâtre foncé, qui fournit une fourrure brillante et chaude, très estimée. || *Loutre de mer,* grosse loutre des côtes du nord du Pacifique, dont la fourrure noirâtre, brillante, est des plus riches. || **2.** Fourrure de cet animal utilisée en pelleterie : *Sans quitter son pardessus ni son bonnet de loutre, il alla prendre le cruchon de genièvre dans le salon, en emplit deux verres* (Simenon).

loutrerie [lutrəri] n. f. (de *loutre ;* 1931, Larousse). Organisation de chasse aux loutres.

loutrier [lutrije] n. m. (de *loutre ;* fin du XIII^e s., Godefroy, écrit *lotrier : loutrier,* v. 1330, Digulleville). Celui qui chasse la loutre.

• REM. On trouve aussi la forme LOUTREUR (v. 1354. *Modus*).

louvart ou **louvard** [luvar] n. m. (de *louve ;* 1778, Le Verrier de La Conterie, écrit *louvart ; louvard,* 1873, Larousse). *Vx.* Jeune loup de six mois à un an : *Aussi difficile à priver que les louvards ou les renardeaux* (Curel).

• SYN. : *louveteau.*

• REM. On trouve aussi la forme LOUVAT (1340, Godefroy).

louve [luv] n. f. (lat. *lupa,* louve, courtisane, fém. de *lupus* [v. LOUP] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *love* [*louve,* XIII^e s.], au sens I, 1 [« louve qui allaita Romulus et Remus », v. 1265, Br. Latini ; « emblème de l'État romain », 1838, Vigny ; *les fils de la louve,* « les Romains », 1867, Littré — « les francs-maçons », 1931, Larousse] ; sens I, 2, 1211, *le Bestiaire ;* sens II, 1, 1902, Larousse ; sens II, 2, 1962. Larousse [« grandes tenailles pour soulever les fardeaux », 1611, Cotgrave ; « sorte de levier pour la manutention des pierres de taille », 1470, Godefroy, écrit *louwe — louve,* 1552, R. Estienne, art. *cheloma*] ; sens II, 3, 1679, G. Fournier ; sens II, 4, 1867, Littré [« filet à deux entrées opposées », 1680, Richelet]).

I. 1. Femelle du loup. de taille inférieure à celle du mâle, à museau plus mince et à queue moins touffue. || *La louve romaine,* selon la légende, louve qui allaita Romulus et Remus : *Un berger trouve dans les roseaux du Tibre deux enfants nouveau-nés, qu'une louve nourrit de son lait* (France). || Emblème de la ville de Rome, de l'État romain. || *Les fils de la louve,* par allusion à la légende de Romulus et de Remus, les Romains, et aussi les

francs-maçons. || **2.** *Vx* et *fam.* Débauchée, prostituée.

II. 1. Nom commun à quelques papillons nocturnes du groupe des phalènes. || **2.** Coin métallique présentant un crochet du côté le plus mince. || Sorte de levier pour la manutention des pierres de taille. || **3.** Glissière pour charger et décharger les navires de commerce. || **4.** Filet de pêche tendu verticalement. || *Spécialem.* Filet à deux entrées opposées.

• SYN. : **II, 4** *loup, verveux.*

louver [luve] v. tr. (de *louve ;* 1680, Richelet). Soulever une pierre de taille avec un levier appelé « louve ».

louvet, ette [luvɛ, -ɛt] adj. et n. (dimin. de *loup ;* XIII^e s., *Isopet de Lyon,* au sens de « louveteau » ; sens actuel, 1660, Oudin). Se dit du cheval qui a le poil jaune mêlé de noir, comme le loup : *Cheval louvet. Il montait un louvet.*

louvetage [luvtaʒ] n. m. (de *louveter* 1 ; 1845, Bescherelle). Action de louveter la laine.

louveteau [luvto] n. m. (de *loup, louve ;* 1331, *Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre* [p. 194], au sens 1 [aussi « jeune loup que la mère allaite encore »] ; sens 2, 1839, Acad. ; sens 3, 1931, Larousse ; sens 4, 1660, Oudin). **1.** Petit de la louve : *Sans ses deux louveteaux, la belle et sombre veuve | Ne l'eût pas laissé seul subir la grande épreuve* (Vigny). || *Spécialem.* Jeune loup que la mère allaite encore. || **2.** Au XIX^e s., fils de franc-maçon. || **3.** Au XX^e s., scout de 8 à 11 ans. || **4.** Coin de fer servant à fixer le levier appelé « louve ».

1. louveter [luvte] v. tr. (de *loup ;* 1845, Bescherelle). [Conj. **4 a.**] Soumettre la laine à l'action de l'appareil appelé « loup », pour la briser.

2. louveter [luvte] v. intr. (de *louve ;* milieu du XVI^e s., Amyot). [Conj. **4a.**] En parlant de la louve, mettre bas.

louveterie [luvtri] n. f. (de *louve* [v. ce mot] ; XIV^e s., écrit *loveterie* [*louveterie,* XV^e s.], au sens de « tanière d'une louve » ; sens 1, fin du XVI^e s. [*capitaine de louveterie,* 1873, Larousse ; *lieutenant de louveterie,* 1814, d'après Pairault, 1885] ; sens 2, 1513, *Grand Stille et prothocolle,* p. 65 [« lieu où est logé cet équipage », 1694, Acad.]). **1.** Chasse au loup ou aux autres animaux sauvages en vue de leur destruction. || Vx. *Capitaine de louveterie,* ou (auj.) *lieutenant de louveterie,* titre donné par l'État à celui qui organise cette chasse. || **2.** Équipage formé pour cette chasse : *Monter une louveterie.* || Lieu où est logé cet équipage : *Bâtir une louveterie.*

louvetier [luvtje] n. m. (de *loup, louve ;* 1516, Desrey [p. 139], au sens 1 [le mot a remplacé l'anc, franç. *lovier,* même sens, milieu du XIII^e s., *Couronnement de Renart*] ; sens 2, 1834. Baudrillart). **1.** *Vx.* Sous l'Ancien Régime, officier de la maison du roi qui commandait les équipages de louveterie : *Le grand louvetier.* || **2.** Particulier qui s'est engagé à entretenir un équipage pour la chasse au loup.

louvite [luvit] n. m. (de *Louvi,* n. géogr. ; 1962, Larousse). Langue du Louvi, ancienne région de l'Asie Mineure qui faisait partie de l'Empire hittite (milieu du II^e millénaire av. J.-C.).

louvoiement [luvwamɑ̃] n. m. (de *louvoyer ;* 1923, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action de louvoyer. || **2.** *Fig.* Manœuvre permettant d'atteindre un but par des moyens détournés : *Il préférait, lui si franc, si ouvert, les louvoiements sournois à quoi cette fausse situation l'obligeait* (Gide).

louvoyage [luvwajaʒ] n. m. (de *louvoyer ;* 1845. Bescherelle). Action de louvoyer : *Au louvoyage, les sardiniers portés par le jusant...* (Elder).

louvoyer [luvwaje] v. intr. (de *lof* [v. ce mot] ; 1529, Parmentier, écrit *lovyer* [*lovoyer,* 1621, Jal ; *louvoyer,* 1680, Richelet], au sens 1 (en parlant du bateau, 1873. Larousse] ; sens 2. av. 1870, Mérimée ; sens 3. 1762, J.-J. Rousseau). [Conj. **2 a.**] **1.** Naviguer à la voile contre le vent en lui présentant alternativement le flanc droit et le flanc gauche du bateau : *Il louvoie dans la brume, il évolue à travers les bancs les moins épais* (Pesquidoux). || Se dit aussi en parlant du bateau : *Dès qu'elles* [les barques] *avaient dépassé les balises, elles commençaient à louvoyer* (Flaubert). || **2.** *Plaisamm.* En parlant d'une personne. marcher, avancer en zigzaguant : *Le capitaine, qui avait conservé encore le sentiment de la ligne droite, monta sans louvoyer l'escalier qui conduisait à la chambre de l'hôte* (Mérimée). *Au petit jour, les couples se retiraient en louvoyant le long des bistrots du boulevard* (Carco). || **3.** *Fig.* Prendre des biais, utiliser des moyens plus ou moins détournés pour atteindre un but auquel on ne saurait parvenir directement : *Elle* [la vertu] *ignore les nuances et les tempéraments à l'aide desquels on louvoie dans une fausse position* (Balzac).

• SYN. : **1** *remonter au vent, tirer des bordées ;* **2** *tituber, zigzaguer ;* **3** *biaiser, finasser* (fam.), *tergiverser.*

lovelace [lɔvlas] n. m. (mot angl., emploi comme n. commun de *Lovelace,* n. d'un héros du roman *Clarissa Harlowe,* de S. Richardson [1748], signif. proprem. « lacs d'amour » ... de *love,* amour [de *to love,* aimer], et de *lace,* cordon, lacet [empr. de l'anc. franç. *las,* mêmes sens, v. LACS] ; 1766, Bonnaffé). Séducteur élégant, spirituel, mais pervers, sans cœur et implacable : *Antinoüs flétris, dandys à face glabre, | Cadavres vernissés, lovelaces chenus. | Le branle universel de la danse macabre | Vous entraîne en des lieux qui ne sont pas connus !* (Baudelaire).

• SYN. : *don Juan, suborneur.*

lover [lɔve] v. tr. (bas allem. *lofen,* tourner, diriger ; 1678, Guillet, au sens 1 [*lover à contre,* 1962, Larousse] ; sens 2, 1962, Larousse [aussi *pêche à lover* et *lover les filets*]). **1.** Dans la marine, rouler un cordage de gauche à droite, en cercles superposés, pour le ranger ou le disposer prêt à servir. || *Lover à contre,* rouler un cordage de droite à gauche. || **2.** Plier une ligne à pêche. || *Pêche a lover,* pêche qui consiste à lancer une ligne dont le fil est disposé sans embrouille aux pieds du pêcheur || *Lover les filets,* amener les filets à bord en les disposant de façon qu'ils ne s'emmêlent pas.

◆ **se lover** v. pr. (sens 1, 1722, Labat, écrit *se louver* [*se lover,* XIX^e s.] ; sens 2, fin du XIX^e s. ; sens 3, XX^e s.). **1.** En parlant d'un serpent, d'une anguille, s'enrouler sur soi-même : *Les gros serpents domestiques se lovaient à la porte des cases* (Cendrars). *Un aspic lové au soleil* (Genevoix). || **2.** *Littér.* Se replier sur soi-même, se contourner : *Les racines rampent noires et nues, | Se lovent, vebutées, couvertes | De mousses épaisses, comme velues* (Vielé-Griffin). || **3.** *Fig.* Se dissimuler en occupant le moins de place possible : *Le pharisaïsme se love au secret des saintes apparences* (Mauriac).

loveur [lɔvœr] n. m. (de *lover ;* 1867, Littré). Matelot qui love les filets sur les bateaux de pêche.

loxodromie [lɔksɔdrɔmi] n. f. (du gr. *loxos,* oblique, et *dromos,* course, de *dramein,* infin. aoriste second de *trekhein,* courir ; 1667, G. Fournier. au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** Courbe tracée sur une sphère et coupant tous les méridiens sous un angle constant. || **2.** *Spécialem.* Courbe que décrit un navire ou un avion suivant constamment le même rhumb de vent.

loxodromique [lɔksɔdrɔmik] adj. (de *loxodromie ;* 1667, G. Fournier, au sens 1 [*tables loxodromiques ;* « qui appartient à la loxodromie », 1691, Ozanam] ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** Qui appartient à la loxodromie : *Angle loxodromique.* || *Tables loxodromiques,* tables servant à calculer la route suivie par un navire. || **2.** Qui est conforme à la loxodromie : *Route loxodromique.*

loyal, e, aux [lwajal, -o] adj. (lat. *legalis,* relatif aux lois [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « conforme à la loi divine »], de *lex. legis* [v. LOI 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *leial* [*loial,* XII^e s. ; *loyal,* v. 1360, Froissart], au sens 2 [*serviteur loyal,* 1527, *le Loyal Serviteur*] ; sens 1, début du XV^e s. [*loyaux coûts,* 1549, R. Estienne] ; sens 3, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy [*bon et loyal inventaire,* 1718, Acad. ; *bons et loyaux services,* XX^e s. — *loyaux services,* même sens, 1873, Larousse] ; sens 4, 1827, Chateaubriand ; sens 5, 1680, Richelet

[*bouche loyale,* 1690, Furetière]). **1.** *Vx.* Qui est conforme aux prescriptions de la loi : *Marchandise loyale. Les Vendéennes, vêtues d'étoffes loyales alourdies de velours* (Pérochon). || *Loyaux coûts,* frais légitimes que doit acquitter l'acquéreur d'un immeuble, en sus du prix de l'acquisition, tels que papier timbré, frais d'enregistrement, honoraires du notaire, etc. || **2.** Se dit d'une personne fidèle à la parole donnée, entièrement soumise aux lois de l'honneur, de la probité : *Comme je ne t'aime pas, c'est le devoir qui m'attache à toi, car je suis une femme loyale, et je sais ce que j'ai fait* (Claudel). *Jacques II était obstiné, énergique, loyal* (Maurois). *Homme loyal et borné, tout plein de bons sentiments un peu vulgaires dans la qualité et dans l'expression* (Aymé). || *Serviteur loyal,* serviteur fidèle et dévoué. (Vieilli.) || **3.** Qui est inspiré par l'honneur, la probité : *Je dis que le testament de ma mère est une des choses les plus belles, les plus loyales, les plus grandes qu'une femme puisse accomplir* (Maupassant). || *Bon et loyal inventaire,* inventaire vrai et sincèrement fait. || *Bons et loyaux services,* dans un certificat, un diplôme, bons services, fidèles et honnêtes. || **4.** *Spécialem.* Qui est fidèle à l'autorité légitime, attaché à un régime, à une cause, à une famille, etc. : *Les bons et loyaux sujets de Sa Majesté britannique. Il* [John Cromwell] *lui représenta à lui* [Olivier Cromwell] *qu'il l'avait vu jadis à Hampton Court dans des opinions plus loyales* (Chateaubriand). *Il s'associa* [...] *aux projets du religieux et s'empressa de le mettre en rapport avec les plus* [...] *loyaux royalistes de sa connaissance* (France). || **5.** *Cheval loyal,* cheval qui obéit docilement et ne regimbe pas quand on le châtie. || *Bouche loyale,* celle qui obéit docilement au mors.

• SYN. : **2** *dévoué, droit, franc, honnête, probe.* — CONTR. : **2** *déloyal, félon, fourbe, hypocrite, infidèle, perfide, traître ;* **4** *contestataire, rebelle, révolté.*

◆ **À la loyale** loc. adv. ou adj. (1926, Esnault). *Arg.* Sans user de coups interdits ; sans armes ou à armes égales : *Se battre à la loyale.*

loyalement [lwajalmɑ̃] adv. (de *loyal* [v. ce mot] ; v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *lealment ;* XIIIe s., écrit *loialment ; loyalement,* 1538, R. Estienne). De façon loyale : *Pour étrange qu'il fût, l'événement devait comporter une explication rationnelle. Cette explication, l'auteur la cherchait, la trouvait, nous la présentait loyalement* (Sartre). *Appliquer loyalement un accord.*

loyalisme [lwajalism] n. m. (angl. *loyalism,* fidélité au souverain, du franç. *loyal ;* 1839, Boiste, au sens 1 ; sens 2, av. 1924, A. France ; sens 3. début du XXe s.). **1.** Fidélité, dévouement au souverain légitime, au régime établi, ou à une autorité considérée comme légitime : *À partir de ce procès, on peut dire que le roi en Angleterre a cessé d'être l'État, puisque c'est à cause de son loyalisme envers le souverain que Strafford a été tenu pour un traître envers le pays* (Maurois). *Nous avons toujours vu, du côté catholique, chez les instituteurs, un extrême scrupule pour tenir la parole donnée à l'État, un loyalisme rigoureux, un grand amour de l'école publique* (Mauriac). || **2.** Attachement fidèle à un parti, à ses chefs, à une cause : *Il restait communard par loyalisme* (France). *Je vous remercie des sentiments de loyalisme que m'exprime votre message* (De Gaulle). || **3.** Attitude de la personne qui reste fidèle à ses engagements : *Ce Grey, paraît-il, est le type de l'Anglais consciencieux, un peu défiant, un peu timoré, pas très généreux, mais d'un grand loyalisme de pensée et d'action* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *fidélité ;* **3** *dévouement.*

loyaliste [lwajalist] adj. et n. (angl. *loyalist,* sujet fidèle, du franç. *loyal ;* 1717, de Cize [en parlant des colons américains ; « fidèle, dévoué au souverain, au régime établi », 1873, Larousse]). Fidèle, dévoué au souverain, au régime établi : *Les catholiques se déclareraient loyalistes envers le roi* [d'Angleterre], *non envers le pays* (Maurois). || *Spécialem.* S'est dit des colons américains demeurés fidèles à l'Angleterre durant la guerre de l'Indépendance américaine.

loyauté [lwajote] n. f. (de *loyal* [v. ce mot] ; XIIe s., *Lois de Guillaume,* écrit *leauté,* au sens de « légalité » ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *lealté* [*loiauté,* v. 1165, Gautier d'Arras ; *loyauté,* 1273, Adenet] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Fidélité à la parole donnée, respect des règles de l'honneur, de la probité : *Le comte, en y venant examiner le domaine* [...], *frappé de la loyauté de Moreau* [le régisseur], *lui témoigna sa satisfaction par d'amples gratifications* (Balzac). *Roi, pendant que tu sors joyeux de ma demeure,* | *Ma vieille loyauté sort de mon cœur qui pleure* (Hugo). || **2.** Caractère de ce qui est inspiré par cette fidélité : *La loyauté d'une action. Une attitude pleine de loyauté.*

• SYN. : **1** *dévouement, droiture, honnêteté, probité.* — CONTR. : **1** *déloyauté, félonie, forfaiture, perfidie, traîtrise.*

loyer [lwaje] n. m. (lat. *locarium,* prix d'un emplacement, de *locus* [v. LIEU 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *luer* [*loier,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *loyer,* v. 1283, Beaumanoir], au sens 2 [dans la terminologie des contrats, 1804, Code civil] ; sens 1, fin du XIIIe s., Joinville [« prix payé pour le louage d'un objet quelconque », XIVe s., Littré ; *loyer de l'argent,* 1959, Robert] ; sens 3, v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *luier* [*loier,* v. 1130, *Eneas ; loyer,* fin du XIIe s,]). **1.** Prix que l'on paie pour louer une maison, un appartement, une propriété : *Quand on estimait son loyer trop haut, elle triomphait, elle criait, ravie d'être si bien pour si peu d'argent* (Zola). *Payer son loyer. Avoir un gros loyer. Hausse des loyers. Habitation à loyer modéré* (H.L.M.). || *Vx.* Prix payé pour le louage d'un objet quelconque : *Piano, à loyer.* || Vx. *Donner, prendre à loyer,* donner, prendre en location. || *Loyer de l'argent,* taux d'intérêt. || **2.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Salaire d'un ouvrier ; rétribution d'un serviteur à gages : *Toute peine, dit-on, est digne de loyer* (La Fontaine). || S'emploie encore parfois en ce sens dans les contrats : *On appelle loyer le louage du travail ou du service* (Code civil, art. 1711). || **3.** *Class.* et *fig.* Récompense (surtout dans la langue poétique) : *Pouvoir dire : « Ce bras a servi Venceslas », N'est-ce pas un loyer digne de cent combats ?* (Rotrou). *L'honneur est le loyer de la vertu* (Acad., 1694).

L.S.D. [ɛlɛsde] n. m. (contraction de *l[y] s[ergami]d[e]* ; 1961, Galli et Leluc, p. 68). *L.S.D. 25,* dénomination usuelle de la diéthylamide de l'acide lysergique, douée de propriétés hallucinogènes très puissantes.

lu, e [ly] adj. (part. passé de *lire*). *Lu et approuvé,* V. APPROUVÉ, E.

◆ **Au lu de** loc. prép. (av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam). À la lecture de : *Au lu des débats, du réquisitoire et du verdict...* (Villiers de L'Isle-Adam).

lubie [lybi] n. f. (probablem. dér. burlesque [créé dans les écoles] du lat. *lubēre,* v. impers., forme archaïque de *libēre,* plaire, faire plaisir ; 1636, *Muse normande,* II, 138 [*lubauwe, lubave,* même sens, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch]). Idée soudaine, extravagante ou saugrenue : *Madame a renoncé à sa voiture, c'est sa dernière lubie. Entre nous, je la crois un peu timbrée* (Mauriac). *Je me serais accommodé de cet effacement avec modestie, si d'étranges lubies n'étaient venues gâter le bon sens de mon père* (Aymé).

• SYN. : *caprice, extravagance, fantaisie, foucade, toquade* (fam.).

lubine [lybin] n. f. (fém. de *lubin,* même sens [1558, Rondelet, I, 213], du lat. *lupinus,* de loup, dér. de *lupus* [v. LOUP] ; 1552, Rabelais). Sur les côtes de Loire-Atlantique, de Vendée et de Charente-Maritime, poisson, espèce de bar : *Ils pêchaient les cancres et la lubine dans les rochers* (Elder).

lubricité [lybrisite] n. f. (bas lat. *lubricitas,* nature glissante, inconstante, du lat. class. *lubricus* [v. LUBRIQUE] : v. 1361, Oresme). Penchant violent et déréglé pour tout ce qui a trait au plaisir charnel : *Et la candeur unie à la lubricité* | *Donnait un charme neuf à ses métamorphoses* (Baudelaire). *Il n'y a rien de plus ignoble, à mon sens, rien de plus bas, rien de plus révoltant que la lubricité d'un vieillard*

rusant avec la candeur des jeunes filles (Aymé).

• SYN. : *lascivité, luxure, paillardise, salacité, sensualité.*

◆ **lubricités** n. f. pl. (fin du XVIe s., Brantôme). Actions, attitudes inspirées par ce penchant : *Les féroces lubricités du marquis de Sade. Ici le poète ne s'était pas déguisé, et sa Bovary, tentée par tous les démons de l'illusion, de l'hérésie, par toutes les lubricités de la matière environnante...* (Baudelaire).

lubrifiant, e [lybrifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *lubrifier ;* 1363, Chauliac). Qui lubrifie : *Liquide lubrifiant.*

◆ **lubrifiant** n. m. (1907, Larousse). Substance, produit propre à assurer un graissage : *Les principaux lubrifiants sont les graisses et les huiles de pétrole.*

lubrificateur, trice [lybrifikatœr, -tris] adj. (dér. savant de *lubrifier ;* 1907, Larousse). Qui sert à lubrifier.

◆ **lubrificateur** n. m. (1902, Larousse). Appareil employé dans l'ensimage des matières textiles.

lubrification [lybrifikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *lubrifier ;* 1842, Mozin). Action de lubrifier ; résultat de cette action : *Lubrification d'une machine, de pièces mécaniques, d'un outil de coupe.*

lubrifier [lybrifje] v. tr. (du lat. *lubri[cus]*, glissant [v. LUBRIQUE], et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1363, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Rendre glissants des organes, des surfaces articulaires ou des pièces mobiles en contact, pour atténuer les frottements et faciliter le fonctionnement (en parlant d'une matière onctueuse) : *La synovie lubrifie les articulations* (Littré). || **2.** Enduire d'un corps gras un mécanisme pour faciliter son fonctionnement : *Faire lubrifier une machine.*

• SYN. : **2** *graisser, huiler.*

lubrique [lybrik] adj. (lat. *lubricus,* glissant, et, au fig., « incertain, hasardeux, chancelant, trompeur » ; 1450, *Romania* [LI, 41], au sens 1 [*lubre,* forme plus francisée, fin du XIVe s., Chr. de Pisan] ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Qui manifeste un penchant violent et déréglé pour les plaisirs charnels : *J'étais tigre parmi les tigresses lubriques, | Dont l'échine ondulait de lentes pâmoisons* (Samain). *Vous avez en face de vous un vieux marcheur, une bête fornicante, un vrai bouc lubrique* (Aymé). || **2.** Qui témoigne de ce penchant : *Regards lubriques. Mésange parut apprécier la plaisanterie et lança du côté de la servante un coup d'œil à la fois lubrique et goguenard qui la confondit* (Queneau). || **3.** Qui est empreint de lubricité, qui est propre à la favoriser : *Une œuvre lubrique. Des peintures lubriques.*

• SYN. : **1** *lascif, libidineux, luxurieux, paillard, salace ;* **2** *sensuel, voluptueux ;* **3** *graveleux, licencieux.* — CONTR. : **1** *chaste, continent ;* **2** *innocent, pur.*

lubriquement [lybrikmɑ̃] adv. (de *lubrique ;* v. 1360, Froissart, écrit *lubrequement ; lubriquement,* XVe s.). De façon lubrique : *Regarder lubriquement. Mille petits soins, des privautés singulières, des complaisances inouïes, entremêlées d'œillades lubriquement expressives* [...], *attestaient l'ardeur des tentations érotiques* (Balzac).

lucane [lykan] n. m. (lat. scientif. moderne *lucanus,* même sens [XVIIIe s.] ; fin du XVIIIe s.). Grand coléoptère vivant dans les forêts de chênes ou de châtaigniers, et dont le mâle se distingue par des mandibules branchues, qui lui ont fait donner le nom usuel de *cerf-volant.*

lucanien, enne [lykanjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Lucanie,* n. géogr., lat. *Lucania,* Lucanie [province méridionale de l'Italie], de *Lucani, -norum,* n. m. pl., les Lucaniens ; 1873, Larousse). Relatif à la Lucanie, ou Basilicate ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **lucanien** n. m. (1962, Larousse). Dialecte parlé dans cette contrée.

lucarne [lykarn] n. f. (altér., d'après l'anc. franç. *luiserne,* flambeau, lampe, lumière [1080, *Chanson de Roland* — lat. *lucerna,* lampe, v. LUCERNAIRE 1], de l'anc. franc. *lucanne,* ouverture sur un toit [1261, Godefroy], francique **lûkinna,* même sens ; 1335, Godefroy, écrit *luquarme* [*lucarne,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 [« la partie des combles éclairée par la lucarne », 1735, Gresset] ; sens 2, av. 1526, J. Ma-rot [*lucarne bombée,* 1873, Larousse ; *lucarne à fronton cintré,* 1902, Larousse ; *lucarne à la capucine,* 1867, Littré ; *lucarne à chevalet,* 1902, Larousse ; *lucarne demoiselle,* 1867, Littré — d'abord ... *damoiselle,* 1690, Furetière ; *lucarne retroussée,* 1902, Larousse] ; sens 3, 1862, V. Hugo ; sens 4, 1959, Robert ; sens 5, milieu du XXe s.). **1.** Ouverture pratiquée dans un toit pour éclairer et aérer l'espace situé sous les combles : *Un jour bleu, frissonnant, tombait d'une lucarne enchâssée dans la toiture* (Duhamel). *La chambre était éclairée par une lucarne en pente* (Vian). || *Par extens.* et *vx.* La partie des combles éclairée par la lucarne. || **2.** Construction recouvrant une baie ouverte sur un pan de couverture. || *Lucarne bombée* ou *à fronton cintré,* lucarne en arc de cercle. || *Lucarne à la capucine* ou *à chevalet,* lucarne couverte, en croupe de comble. || *Lucarne demoiselle* ou *retroussée,* lucarne de charpente couverte, en triangle. || **3.** Petite ouverture pratiquée dans un mur, une cloison. || **4.** *Lucarnes d'entrée, de sortie,* dans un instrument d'optique, cercles qui limitent la largeur du champ. || **5.** Au football, chacun des angles supérieurs du portique de but.

lucarnon [lykarnɔ̃] n. m. (dimin. de *lucarne ;* 1902, Larousse). Petite lucarne, chatière : *Je pense qu'il m'avait aperçue à mon lucarnon* (L. Daudet).

luce [lys] n. f. (breton *lus,* airelle ; 1931, Larousse). *Dialect.* Fruit de l'airelle, ou myrtille : *Le bleuet, qui est la lace ou myrtille de France, est la plus abondante de toutes les baies* (Hémon).

• REM. On dit aussi LUCET, n. m. (du breton *lus ;* av. 1841, Chateaubriand) : *La saison des lucets* [...] *est passée* (Chateaubriand). *Deux nattes de cheveux noirs comme des lucets* (Theuriet).

1. lucernaire [lysɛrnɛr] n. m. (dér. savant du lat. *lucerna,* lampe, de *lucēre,* luire, briller, dér. de *lux, lucis,* lumière ; 1721, Trévoux, au sens de « office du soir célébré à la lueur des lampes » ; sens I, 1959, Robert ; sens II, 1867, Littré).

I. Première partie de l'office que les chrétiens primitifs célébraient dans la nuit du samedi au dimanche : *Le lucernaire avait lieu le samedi, à la tombée du jour, à la lueur des lampes.*

II. Nom donné à des puits creusés, au IVe s. apr. J.-C., pour donner accès aux catacombes de Rome.

2. lucernaire [lysɛrnɛr] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. [par analogie de forme] ; 1845, Bescherelle). Variété de méduse fixée par le sommet de son ombrelle, et qui ressemble à une cloche garnie de huit bouquets de tentacules.

lucet n. m. V. LUCE.

luchage [lyʃaʒ] n. m. (de *lucher ;* 1867, Littré). Action de lucher.

luche [lyʃ] n. f. (déverbal de *lucher ;* 1867, Littré). Outil pour lucher la dentelle.

lucher [lyʃe] v. tr. (lat. pop. **lucicare,* faire briller, du lat. class. *lucēre,* luire, briller, dér. de *lux, lucis,* lumière ; 1867, Littré [l'apparition tardive du mot s'explique sans doute par le fait qu'il a vécu longtemps d'une existence orale et dialectale avant d'être noté dans les dictionnaires français]). Frotter la dentelle avec un outil mousse de verre (luche), pour lui donner du lustre.

luci- [lysi], élément tiré du lat. *lux, lucis,* lumière, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de plusieurs mots savants.

lucide [lysid] adj. (lat. *lucidus,* clair, éclatant, plein de lumière, et, au fig., « lumineux, manifeste », de *lux, lucis,* lumière ; 1488, *Mer des histoires,* au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1560, Paré ; sens II, 1, 1802, Flick ; sens II, 2, 1787, Féraud ; sens 11, 3, 1867, Littré [*intervalles lucides,* 1690, Furetière] ; sens II, 4, 1867, Littré).

I. 1. *Vx.* Qui luit, émet de la lumière : *Le ver luisant, le phosphore sont lucides* (Fu-

retière). || **2.** *Vx.* Clair, qui laisse passer la lumière.

II. 1. Se dit d'une personne qui voit, comprend, juge clairement et sainement les choses : *C'est lorsque je me sens le plus lucide que la tentation chrétienne me tourmente* (Mauriac). *Il avait un peu dormi au labo et puis s'était trempé la figure dans l'eau ; il était à peu près lucide* (Queneau). *Pendant le jour, elle s'illusionnait peut-être encore, mais au milieu de la nuit, non, elle devenait lucide* (Duras). *Un historien qui est un témoin lucide de son temps. Un esprit lucide.* || **2.** Se dit des états de conscience, des jugements qui manifestent cette clarté, cette pénétration de l'esprit : *Ces moments singuliers qui m'emplissaient, enfant, d'une sorte d'enchantement lucide* (Carco). *Peu à peu, il retrouvait une conscience lucide de sa situation, les idées reformaient une trame continue dans son cerveau vide* (Aymé). *S'il* [l'esprit] *doit rencontrer une nuit, que ce soit plutôt celle du désespoir qui reste lucide* (Camus). *Une analyse lucide de la situation politique.* || **3.** *Spécialem.* Se dit d'un malade mental qui recouvre momentanément l'usage de la raison : *Après ses premiers accès de folie, Charles VI redevenait lucide ;* et par extens. : *Un dément qui a des intervalles lucides.* || **4.** Vx. *Somnambule, voyant lucide,* sujet en état d'hypnose, médium auquel on attribue une clairvoyance spéciale ou des dons divinatoires. (On dit plutôt, en ce sens, EXTRA-LUCIDE.)

• SYN. : **II, 1** *clairvoyant, perspicace, sagace ;* **2** *aigu, pénétrant, profond ;* 3 *conscient, sensé.* — CONTR. : **II, 1** *aveugle, crédule, égaré, fanatique, naïf, troublé ;* **2** *passionnel.*

◆ n. f. (1752, Trévoux). *Vx.* Étoile d'une constellation ayant plus d'éclat que les autres : *La lucide d'Aries.*

lucidement [lysidmɑ̃] adv. (de *lucide ;* XVe s., Godefroy, au sens de « nettement, sans ambiguïté » ; sens actuel, 1842, Mozin). De façon lucide, avec clairvoyance, perspicacité : *Enfin, je lui suis très reconnaissant de m'avoir si lucidement expliqué aux jeunes gens ses élèves* (Valéry). *Je savais contempler mes propres erreurs aussi lucidement que celles d'autrui* (Colette).

lucidité [lysidite] n. f. (bas lat. *luciditas,* clarté, splendeur — au fig. [du lat. class. *lucidus,* v. LUCIDE], et/ou dér. savant du franç. *lucide ;* 1480, Molinet, au sens de « éclat [au fig.], gloire » ; 1495, Vignay, au sens de « état de ce qui est clair » ; sens 1-2, milieu du XVIIIe s. ; sens 3, 1893, *Dict. général ;* sens 4, 1867, Littré). **1.** Qualité d'une personne, d'un esprit qui voit, comprend, juge les choses avec clarté et exactitude : *Avec une lucidité objective toute nouvelle, il exposait maintenant son cas* (Martin du Gard). *Mais il fallait regarder les choses en face, avec lucidité : la littérature ne nourrissait pas. Savais-je que des écrivains fameux étaient morts de faim ?* (Sartre). *L'intelligence dans les chaînes perd en lucidité ce qu'elle gagne en fureur* (Camus). || **2.** Qualité d'un jugement, d'une pensée, d'un exposé qui se distingue par la netteté et l'exactitude de ses analyses et de ses conclusions : *Une critique, un commentaire d'une grande lucidité.* || **3.** État mental normal que peut présenter, par moments, une personne dont l'esprit est dérangé, une personne affaiblie par la maladie ou diminuée par l'âge : *Une psychose qui laisse des intervalles de lucidité. Si j'accepte, au moment de mourir, le ministère d'un prêtre, je proteste d'avance, en pleine lucidité, contre l'abus qu'on aurait fait de mon affaiblissement intellectuel et physique pour obtenir de moi ce que ma raison réprouve* (Mauriac). || **4.** *Vx.* Clairvoyance particulière attribuée aux médiums, et qui leur permettrait d'appréhender certaines réalités sans l'intermédiaire des facultés connues.

• SYN. : **1** *acuité, clairvoyance, pénétration, perspicacité, sagacité ;* **3** *bon sens, conscience, raison.* — CONTR. : **1** *aveuglement, crédulité, égarement, fanatisme, illusion, passion ;* **3** *démence, folie, fureur. gâtisme, ramollissement, sénilité.*

lucidonique [lysidɔnik] adj. (dér. savant du lat. *lux, lucis,* lumière, et du v. *donare,* faire dont donner, de *donum,* don ; 1873, Larousse). Se dit d'une peinture à effets transparents.

luciférianisme [lysiferjanism] n. m. (dér. savant de *luciférien ;* 1873, Larousse). Pratiques occultes des lucifériens au Moyen Age.

luciférien, enne [lysiferjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du n. pr. *Lucifer,* bas lat. ecclés. *Lucifer,* n. du démon, emploi substantivé de l'adj. du lat. class. *lucifer,* qui apporte la lumière, qui donne de la clarté, de *lux, lucis,* lumière, et de *ferre,* porter, apporter ; fin du XVIIe s., Saint-Simon). Qui tient de Lucifer, du démon : *Le luciférien Picasso, vous n'avez certes pas tort de lui donner une place insigne* (Mauriac). *Lautréamont ressuscite, une fois de plus, avec quelques perfectionnements, la figure du Dieu d'Abraham et l'image du rebelle luciférien* (Camus).

◆ adj. (sens 1, fin du XIXe s., Huysmans ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Si-mon). **1.** Qui concerne Lucifer : *En dépit des dénégations intéressées, le culte luciférien existe* (Huysmans). || **2.** Qui est digne de Lucifer : *Le romantisme avec sa révolte luciférienne ne servira vraiment que les aventures de l'imagination* (Camus).

• SYN. : **1** *satanique ;* **2** *démoniaque, diabolique, méphistophélique, satanique.*

◆ **lucifériens** n. m. pl. (1873, Larousse). Nom donné à différents sectaires du Moyen Âge accusés de rendre un culte à Satan.

lucférine [lysiferin] n. f. (dér. savant de l'adj. lat. *lucifer* [v. l'art. précéd.] ; 1931, Larousse). Substance composée produisant par oxydation, sous l'influence d'un enzyme, la luminescence de certains insectes (luciole, lampyre, etc.).

lucifuge [lysifyʒ] adj. (lat. *lucifugus,* qui fuit le jour, de *lux, lucis,* lumière, et de *fugère,* fuir ; 1532, Rabelais). Se dit d'un animal qui évite la lumière : *Les carabes sont lucifuges.*

◆ n. m. (1803, *Dict. d'histoire naturelle,* au sens de « famille de coléoptères qui ne sortent que le soir » ; sens actuel, 1931, Larousse). Termite des régions chaudes de l'hémisphère boréal.

lucilie [lysili] n. f. (lat. scientif. moderne *lucilia,* du lat. class. *lux, lucis,* lumière ; 1873. Larousse [comme n. d'une plante, 1839. Boiste]). Mouche à reflets métalliques dont les larves (asticots) se développent dans la viande.

lucimètre [lysimɛtr] n. m. (de *luci-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1771, Trévoux). Appareil servant à mesurer le rayonnement lumineux global reçu au cours de la journée en un point déterminé.

lucinocte [lysinɔkt] adj. (de *luci-* et de *-nocte,* du lat. *nox, noctis,* nuit ; 1839, Acad.). Se dit de plantes dont les fleurs s'ouvrent le soir et se ferment le matin.

luciole [lysjɔl] n. f. (ital. *lucciola,* ver luisant, de *luce,* lumière, lat. *lux, lucis,* même sens ; 1704, Trévoux, écrit *lucciole ; luciole,* 1829, Boiste). Insecte coléoptère dont les deux sexes sont ailés et lumineux : *Alors que pas un jonc, pas un glaïeul ne bouge,* | *Que les rainettes font dans l'air serein leur bruit,* | *Et que la luciole au clair de lune luit* (Sully Prudhomme).

lucite [lysit] n. f. (dér. savant du lat. *lux, lucis,* lumière ; 1931, Larousse). Lésion cutanée causée par les radiations lumineuses, et particulièrement par les rayons solaires ultraviolets.

lucratif, ive [lykratif, -iv] adj. (lat. *lucrativus,* profitable, avantageux, de *lucratum,* supin de *lucrari,* avoir comme bénéfice, comme profit, dér. de *lucrum* [v. LUCRE] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *lucrative,* comme n. f., au sens de « gain » ; comme adj., écrit *lucratif,* au sens actuel, 1314, Mondeville [aussi « qui procure beaucoup de gain »]). Qui procure un gain, un profit, un bénéfice : *Par exemple, l'archiduc, qui résidait à Milan* [...], *avait eu l'idée lucrative de faire le commerce des blés* (Stendhal). *Il fallait gagner encore de l'argent, se remettre au commerce, trouver une occupation lucrative pour Thérèse* (Zola). *Une association à but lucratif.* || *Spécialem.* Qui procure beaucoup de gain : *Un métier lucratif.*

• SYN. : *fructueux, intéressant* (fam.), *payant* (fam.), *rémunérateur, rentable.*

lucrativement [lykrativmɑ̃] adv. (de *lucratif ;* 1829, Boiste). De façon lucrative. (Vieilli.)

lucre [lykr] n. m. (lat. *lucrum,* gain, profit, avantage, amour du gain, avarice ; v. 1460, G. Chastellain, au sens [*logre,* « récompense », forme plus pop., milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*] ; sens 2, 1862, Baudelaire). **1.** *Vx.* Profit tiré d'un commerce, d'un travail : *Beaucoup de peine et peu de lucre* (Béranger). ‖ **2.** *Auj.* et *péjor.* Profit plus ou moins licite qu'on recherche avec avidité : *Elle était d'une avidité féroce au lucre* (Zola). *Il ne s'y mêlait* [au vol] *ni lucre, ni goût du fruit défendu* (Cocteau).

• SYN. : **2** *bénéfice, gain.*

luddisme [lydism] n. m. (angl. *luddism* [1812, Robert] ; XXe s., aux sens 1 et 2). **1.** Organisation et action des luddites. ‖ **2.** Attitude comparable à celle des luddites.

luddite [lydit] n. m. (mot angl., du n. pr. *Lud* ou *Ludd,* personnage hypothétique qui aurait détruit, en 1779, des machines à fabriquer les bas ; XXe s.). Membre d'une des bandes d'ouvriers anglais qui, de 1811 à 1813 et en 1816, s'organisèrent pour détruire les machines, accusées de provoquer le chômage.

lude [lyd] adj. et n. m. (mot balto-finnois ; 1962, Larousse). Se dit d'une langue balto-finnoise parlée dans la région de Kalinine et appartenant au groupe finno-ougrien.

ludion [lydjɔ̃] n. m. (bas lat. *ludio,* histrion, pantomime, danseur, du lat. class. *ludus,* jeu, amusement ; 1787, Sigaud de La Fond, II, 231). Petite figure suspendue à une boule creuse contenant de l'air et percée d'un trou à sa partie inférieure, qui monte ou descend selon les variations de pression à l'intérieur d'un récipient d'eau fermé par une membrane élastique : *Bergotte* [...] *disait de Cottard que c'était un ludion qui cherchait son équilibre* (Proust).

ludique [lydik] adj. (dér. savant du lat. *ludus,* jeu, amusement ; 1911, Th. Flournoy, p. VII). Relatif au jeu : *L'activité ludique des enfants.*

ludisme [lydism] n. m. (dér. savant du lat. *ludus,* jeu, amusement ; 1968, Larousse). Comportement caractérisé par la recherche du jeu sous toutes ses formes.

ludothérapie [lydɔterapi] n. f. (du lat. *ludus,* jeu, amusement, et de *-thérapie ;* milieu du XXe s.). Technique par laquelle le psychothérapeute s'efforce de réadapter le malade en lui donnant la possibilité et le goût de jouer.

luette [lɥɛt] n. f. (mot issu de l'agglutination de l'art. défini et de l'anc. franç. *uete,* luette [XIVe s.], lat pop. **ūvitta,* même sens, dér. du lat. class. *ūva,* raisin, grappe de raisin, luette ; 1314, Monde-ville, écrit *luete ; luette,* 1538, R. Estienne). Petit appendice charnu, mobile et contractile, qui pend au bord libre postérieur du voile du palais et contribue à fermer les fosses nasales pendant la déglutition.

lueur [lɥœr] n. f. (lat. pop. **lucorem,* accus. de **lucor,* lueur, dér. du lat. class. *lucēre,* luire, briller, de *lux, lucis,* lumière ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *leiur* [*luor,* XIIe s., *Roncevaux ; lueur,* XIIIe s,, Rutebeuf], au sens 1 ; sens 2, v. 1119, Ph. de Thaon [« intensité particulière du regard », 1864, V. Hugo] ; sens 3, 1669, Molière). **1.** Lumière de faible éclat : *Sur les murs recouverts d'affiches, la lueur jaune des réverbères animait les couleurs, les lettres, les dessins des réclames* (Carco). *Derrière les collines qui encerclaient la ville, il y avait encore des lueurs de jour* (Camus). ‖ **2.** Lumière vive et irrégulière : *Pendant les jours de l'hiver, elle tournait ses fuseaux à la lueur d'une flamme éclatante* (Chateaubriand). *La lueur des éclairs.* ‖ *Spécialem.* Intensité particulière du regard : [Il] *se mit à rire, tandis qu'une lueur s'allumait dans ses yeux troubles* (Aymé). ‖ **3.** *Fig.* Manifestation faible ou fugitive des facultés intellectuelles ou d'un sentiment : *Un malade mental qui n'a que des lueurs de raison. Cet esprit chimérique a enfin eu une lueur de bon sens. Une lueur d'espoir, d'espérance.*

• SYN. : **1** *clarté, halo ;* **2** *éclair, éclat, flamme ;* **3** *étincelle, rayon.*

◆ **lueurs** n. f. pl. (milieu du XXe s.). Connaissances vagues, rudimentaires : *Les lueurs qu'ils possédaient sur ce fameux traité* [de Campo-Formio] *étaient incertaines* (Aymé).

• SYN. : *clartés, notions, rudiments.*

luge [lyʒ] n. f. (mot savoyard et valaisan [fin du XIVe s.], du bas lat. d'origine gauloise *sludia,* traîneau [IXe s.] ; 1902, Larousse, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Petit traîneau formé d'un siège bas supporté par deux patins. ‖ **2.** Le sport auquel on s'adonne avec ce traîneau : *Ces sports d'hiver, la luge, le patin* (Bordeaux).

luger [lyʒe] v. intr. (de *luge ;* 1923, Larousse). [Conj. **1 b.**] *Vx.* Se livrer au sport de la luge.

lugeur, euse [lyʒœr, -øz] n. (de *luge ;* 1907, Larousse). Personne qui s'adonne au sport de la luge.

lugubre [lygybr] adj. (lat. *lugubris,* de deuil, sinistre, plaintif, de *lugēre,* se lamenter, être dans le deuil ; v. 1300, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1660, Boileau). **1.** Relatif à la mort, aux cérémonies funèbres : *Ô flots, que vous savez de lugubres histoires* (Hugo). *Puis il leur montra l'objet lugubre* [la tête de Jean-Baptiste], *sur le plateau, entre les débris du festin* (Flaubert). ‖ **2.** Qui inspire une sombre tristesse, un sentiment d'effroi : *J'entendais le chant monotone et lugubre des religieux dans l'intérieur de cette solitude : j'aurais voulu être aussi sous un froc, chantant parmi ces débris* (Chateaubriand). *Jours lugubres : je ne pouvais lire ni travailler* (Gide). *De nombreux écriteaux m'incitaient à gravir à l'intérieur de hautes maisons lugubres des escaliers gluants et sombres* (Carco).

• SYN. : **1** *funèbre, macabre ;* **2** *inquiétant, mortel* (fam.), *sinistre, sombre, ténébreux.*

lugubrement [lygybrəmɑ̃] adv. (de *lugubre ;* 1606, Crespin). De façon lugubre : *Jules Laforgue, au désespoir si morne, si résigné, et dont la voix a retenti lugubrement plus de vingt uns après sa mort* (Carco).

1. lui [lɥi] pron. pers. masc. sing. (forme apocopée issue du lat. pop. **illuī,* altér. [sous l'influence de *cuī,* datif du pron. rel. *quī,* qui] du lat. class. *illī,* datif du pron. dém. *ille,* celui-là ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 3 ; sens 1, v. 1355, Bersuire ; sens 2, XIIe s., *Roncevaux ;* sens 4, XIIIe s.). **1.** Pronom sujet accentué de la 3e personne (s'emploie souvent par opposition à un autre sujet) : *Certains étaient au courant, mais lui n'en savait rien. Lui se croyait à l'abri.* ‖ *Lui* peut s'employer comme forme accentuée doublant un nom sujet ou le pronom *il : L'enfant, lui, se taisait. Il est tranquille, lui. Lui, il ne demande pas mieux.* ‖ **2.** *Lui* peut s'employer comme complément d'objet ou comme attribut : *Je n'accuse que lui. Je ne voudrais pas être lui.* ‖ *Lui* peut doubler, comme forme accentuée, le pronom *le* complément d'objet : *On le paie bien, lui. Lui, chacun le connaît.* ‖ **3.** *Lui* s'emploie comme complément prépositionnel : *Nous nous sommes adressés à lui. Parlez-moi de lui. J'ai été informé par lui. Sans lui, tout était perdu.* ‖ **4.** *Lui* peut être renforcé ou précisé par *même, seul, aussi, non plus : Lui-même paraissait surpris. Lui seul pourrait vous renseigner. Avec lui aussi, la discussion sera serrée. De lui non plus je n'ai pas de nouvelles.*

• REM. **1.** *Lui* est parfois omis après les prépositions *après, avec, devant, derrière,* qui ont alors un emploi adverbial : *Il est déjà loin, je ne vais pas courir après. Il y avait un mur avec quelques arbres devant.*

2. Dans l'emploi réfléchi (pronom complément représentant le sujet), on emploie ordinairement, à la 3e pers. du masc. sing., *soi* quand le sujet est indéfini ou non exprimé, et *lui* quand le sujet est défini : *Chacun travaille pour soi. Il ne faut pas penser seulement à soi. Il travaille pour lui.*

3. V. aussi les mots ELLE, EN, EUX, IL.

2. lui [lɥi] pron. pers. de la 3e pers. du sing., masc. ou fém., **leur** [lœr] pron. pers. de la 3e pers. du plur., masc. ou fém. (même étym. qu'à l'art. précéd. [pour *leur,* V. LEUR] ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* au sens 1 ; sens 2, 1669, Racine). **1.** *Lui, leur* s'emploient comme compléments d'un verbe ou d'un adjectif attribut pour remplacer

un nom qui serait précédé de *à : Pierre est le chef, on lui obéit. Si ce n'est pas elle, c'est une personne qui lui ressemble. Quand il se présentera, on lui donnera tous les renseignements. C'est un sauvage, on ne lui connaît pas d'amis. Elle a voulu aller trop vite : cette imprudence lui a été fatale. La fermière appelle les poules et leur jette du grain. Qu'ils emportent des vêtements chauds : ils leur seront utiles. Je leur ai serré la main.* || **2.** *Lui, leur* s'emploient comme variantes de *le* (*la*), *les* devant le complexe verbal formé de certains verbes de perception (*voir, entendre, sentir*) et d'un infinitif, ou formé de *faire, laisser* et d'un infinitif : *Je lui ai entendu lire, de ses Mémoires commencés, quelques détails agréables sur sa jeunesse* (Chateaubriand). *On leur voyait faire des gestes désordonnés.*

• REM. **1.** Dans un certain nombre d'emplois, *lui, leur* représentent spécialement des animés, par opposition à *y*, qui représente des non-animés : *J'ai pris des nouvelles de ce garçon, car je m'intéresse à lui. J'ai étudié cette question, car je m'y intéresse.* Mais, parfois, cette distinction ne joue pas : *Mes amis m'ont beaucoup aidé : je leur dois ma réussite. Je peux bien avouer ces larmes-là ; je leur dois le meilleur instant de ma vie* (Duhamel).

2. *Lui, leur,* pronoms atones, se placent toujours avant le verbe et ne peuvent en être séparés que par le pronom en : *Je lui en parlerai. Je leur en ai donné. Lui, leur,* compléments d'un verbe à l'impératif, se placent après ce verbe et sont alors toniques : *Parle-lui. Montre-les-lui. Donne-leur-en.*

luire [lɥir] v. intr. (réfection de l'anc. franç. *luisir,* luire [1080, *Chanson de Roland*], lat. pop. **lucīre,* altér. du lat. class. *lucēre,* briller, être visible, apparent, dér. de *lux, lucis,* lumière ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 2 ; sens 1, v. 1155, Wace [*le soleil luit pour tout le monde,* 1798, Acad. ; *un jour nouveau luit,* 1902, Larousse — d'abord *...nous luit,* 1867, Littré] ; sens 3, début du XXe s. ; sens 4, v. 1170, *Livre des Rois* [*faire luire,* début du XXe s.]). [Conj. **63.**] **1.** Émettre une lueur, briller de sa lumière propre : *Moins insensé celui qui dirait au soleil : | Prends mon heure ! Attends-moi pour luire à mon réveil !* (Lamartine). *Des feux rouges, espacés régulièrement, luisaient, se détachaient sans vivacité d'autres feux éloignés et cernés par la brume* (Carco). || *Le soleil luit pour tout le monde* (prov.), il est des biens, des avantages naturels dont chacun a le droit de jouir. || Fig. *Un nouveau jour luit, a lui,* notre fortune s'améliore, s'est améliorée. || **2.** Refléter, renvoyer la lumière, lancer des lueurs : *Dans les cailloux de la rivière, luisait comme un miroir à main une petite flaque d'eau claire* (Daudet). *En tournant la tête, ils voyaient luire au loin, derrière eux, les casques des Romains* (France). *La bogue s'entrebâille, les trois fruits d'acajou clair luisent dans la fente* (Colette). || **3.** *Luire de,* en parlant des yeux, du regard, exprimer tel sentiment : *Dans son énorme face de gorille, érubescente et hérissée d'un poil de trois jours, les yeux à demi clignés luisaient de colère* (Aymé). || **4.** *Class.* et *littér.* Apparaître, se manifester avec éclat : *Je vous crois, mais souvent l'amour brûle sans luire ; | Dans un profond secret il aime à se conduire* (Corneille). *Partout la gaieté luit dans les bouches ouvertes* (Hugo). *Nul orgueil de savoir ne luit sur son visage* [d'Orphée] (Leconte de Lisle). || Fig. *Faire luire,* laisser entrevoir de façon trompeuse : *On a fait luire à mes yeux des espérances* (Mauriac).

• SYN. : **1** *briller ;* **2** *brasiller, chatoyer, miroiter, reluire, scintiller ;* **3** *étinceler, flamboyer, rayonner.*

• REM. À l'époque classique, et jusqu'à la fin du XIXe s., on rencontre *luire* suivi d'un complément introduit par *à : Tu verras, si demain le cercueil me dévore, | Un soleil aussi beau luire à ton désespoir* (Hugo) ; ou directement, dans le cas d'un pronom personnel atone : *Enfin ce jour pompeux, cet heureux jour nous luit | Qui d'un trouble si long doit dissiper la nuit* (Corneille). On dit auj. *luire pour quelqu'un : Un nouveau jour luit pour vous* (Acad., 1935).

luisance [lɥizɑ̃s] n. f. (de *luisant ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens de « éclat, clarté » ; sens actuel, av. 1841, Chateaubriand [« partie luisante », début du XXe s.]). *Littér.* Qualité de ce qui luit, éclat lumineux : *De l'autre côté du corridor, au travers de la vitre couverte de toute une toile tissée par les gouttes de pluie, vous devinez à cette luisance d'aluminium que ce qui s'approche, vous croise et disparaît, c'était un camion de pétrole* (Butor). || *Par extens.* et *littér.* Partie luisante : *Avec les luisances des genoux et des coudes, ce complet brun faisait, au milieu des tuniques, une ombre presque injurieuse* (Duhamel).

luisant, e [lɥizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *luisir* [v. LUIRE], puis du v. *luire ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*ver luisant,* av. 1577, Belleau] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, 1650, Corneille). **1.** *Vx.* Qui luit, émet de la lumière. || *Ver luisant,* le lampyre, coléoptère dont la femelle est phosphorescente. || **2.** Qui brille, a des reflets lumineux : *Les hommes vont à pied sous leurs armes luisances* (Baudelaire). *Des pluies de déluge lavèrent le pavé à grande eau, nettoyèrent le ciel et le laissèrent pur de nuages au-dessus des rues luisantes* (Camus). || **3.** *Class.* et *fig.* Qui brille, apparaît avec éclat : *Il porte sur le front un luisant caractère | Qui parle malgré lui de tout ce qu'il veut taire* (Corneille).

• SYN. : **1** *phosphorescent ;* **2** *brillant, chatoyant, étincelant, glacé, lustré, moiré, poli, scintillant, vernissé.* — CONTR. : **2** *mat, terne, terni.*

◆ **luisant** n. m. (1540, Esnault, au sens de « l'Est » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1867, Littré [« effet de la lumière sur le vernis d'un tableau... », 1812, Mozin] ; sens 3, 1835, Raspail [« météore », 1611, Cotgrave]). **1.** État, qualité de ce qui reluit, reflète la lumière : *Le luisant d'une étoffe. Sa face déteinte, pâlie en dessous et dépourvue de luisant* (Daudet). *Il étalait ses gros bras, sa poitrine large, d'un luisant de marbre veiné de bleu* (Zola). || **2.** Reflet, jeu de la lumière se réfléchissant sur une surface (surtout au plur.) : *On a fermé les larges vitres où l'ombre se plaque avec des luisants de papier verni* (Daudet). *À bout de forces, elle* [la danseuse] *se retire, haletante, épuisée, avec des luisants de sueur sur sa peau noire* (Loti). || *Spécialem.* Effet de la lumière sur le vernis d'un tableau, qui empêche de voir la peinture. || **3.** *Arg.* et *vx.* Soleil.

• SYN. : **1** *brillant, lustrage, lustre, poli ;* **2** *chatoiement, moire, moirure.*

luisard [lɥizar] n. m. (de *luis[ant],* par changement de suffixe ; 1867, Littré). Fer oligiste micacé.

luisie [lɥizi] n. m. (probablem. de *luire,* à cause de l'éclat de la fleur ; 1902, Larousse). Orchidacée à petites fleurs disposées en épis, originaire d'Asie, et dont plusieurs espèces sont cultivées en serre en Europe.

lulu [lyly] n. m. (mot onomatop. rappelant le chant de l'oiseau ; 1770, Buffon). Alouette voisine de l'alouette des champs, mais dont la queue est très courte.

lumachelle [lymaʃɛl] n. f. (ital. *lumachella,* proprem. « petit limaçon » [cette roche contenant beaucoup de coquilles fossiles], dimin. de *lumaca,* limaçon, du lat. *limax, -macis,* limace, limaçon, escargot ; 1765, *Encyclopédie*). Roche calcaire d'origine sédimentaire, qui contient de nombreuses coquilles de mollusques.

lumbago ou **lombago** [lɔ̃bago] n. m. (bas lat. *lumbago,* faiblesse des reins, du lat. class. *lumbus,* reins, dos, échine ; milieu du XVIIIe s.). Douleur de la région lombaire qui oblige à rester courbé, et qui est due à une atteinte des articulations des vertèbres, soit par traumatisme (direct ou indirect), soit par rhumatisme (arthrite ou arthrose) : *Julius sourit avec une accommodante condescendance et, pour changer de sujet, demande à son beau-frère des nouvelles de sa sciatique, qu'il appelle par erreur : son lumbago* (Gide).

lumen [lymɛn] n. m. (mot lat. signif. « lumière » ; 1923, Larousse). Unité de flux lumineux (symb. : lm), équivalant au flux lumineux émis dans 1 stéradian par une source ponctuelle uniforme placée au sommet de l'angle solide, et ayant une intensité de 1 candela.

lumen-heure [lymɛnœr] n. m. (de *lumen* et de *heure* ; 1962, Larousse). Unité de quantité de lumière, équivalant à la quantité de lumière rayonnée pendant 1 heure par un flux égal à 1 lumen.
• Pl. *des* LUMENS-HEURES.

lumière [lymjɛr] n. f. (bas lat. ecclés. *luminaria,* lumière, lampe [« fenêtre », en lat. class.], plur. du nom et adj. neutre *luminare,* qui produit de la lumière, astre, dér. du lat. class. *lumen, -minis,* lumière ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « embouchure d'un cor » ; sens I, 1, v. 1240, G. de Lorris [dans le langage scientifique, av. 1650, Descartes ; *lumière froide,* 1931, Larousse ; *lumière noire,* 1902, Larousse ; *lumière sélective,* 1962, Larousse] ; sens I, 2, v. 1170, *Livre des Rois* [*être privé de la lumière,* 1893, *Dict. général* — *perdre la lumière,* « devenir aveugle », milieu du XVIe s., Ronsard ; *revoir la lumière,* 1867, Littré ; *ouvrir les yeux à la lumière,* 1678, La Fontaine ; *venir à (la) lumière,* 1546, Rabelais ; *commencer à voir la lumière,* 1867, Littré ; *essences de lumière,* 1931, Larousse — *arbres de lumière,* même sens, 1867, Littré] ; *habit de lumière,* 1962, Larousse ; sens I, 3, av. 1613, M. Régnier [*à la lumière,* 1867, Littré ; *jeux de lumière,* milieu du XVIIIe s., Buffon] ; sens I, 4, XIIe s., Godefroy ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens I, 7, 1690, Furetière [« dans une œuvre, partie plus claire ou plus éclairée que les autres », 1767, Diderot] ; sens I, 8, v. 1361, Oresme [« le sens de la vue » ; « la vie », v. 1170, *Livre des Rois*] ; sens II, 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge* [aussi en théologie, et « symbole de la Sagesse, de la Vérité du Bien » ; *enfants de lumière,* av. 1704, Bourdaloue] ; sens II, 2, 1637, Corneille [*trait de lumière, de la discussion jaillit la lumière, à la lumière de,* XXe s. ; *faire la lumière sur une question,* 1959, Robert] ; sens II, 3, 1867, Littré [*mettre en lumière,* 1538, R. Estienne — « faire ressortir, rendre visible à tous », 1669, Racine] ; sens II, 4, av. 1662, Pascal [*lumière naturelle,* av. 1650, Descartes ; *les lumières de quelqu'un,* 1663, Molière] ; sens II, 5, fin du XIVe s., E. Des-champs [*ce n'est pas une lumière,* XXe s. ; *les sept lumières,* 1873, Larousse] ; sens III, 1, fin du XVe s. ; sens III, 2, 1873, Larousse [dans un moteur à deux temps, 1962, Larousse] ; sens III, 3, 1694, Th. Corneille ; sens III, 4, 1845, Bescherelle ; sens III, 5, 1680, Richelet ; sens III, 6, 1597, Liébault ; sens III, 7, 1867, Littré).

I. 1. Agent physique qui éclaire les objets et les rend perceptibles à la vue : *Une lumière faible, pâle, diffuse, vive, intense, crue. Lumière du soleil, des étoiles. Lumière d'un foyer, d'une bougie, d'une lampe électrique. La lumière électrique. La lumière éblouissante des phares. Être en pleine lumière. J'aperçois faiblement la lumière de sa lampe entre les feuilles de notre vieux figuier* (Musset). *À midi* [...] *à l'heure où les cigales elles-mêmes se taisaient, assommées, je fuyais dans l'avide flamboiement d'une lumière qui dévorait tout* (Camus). ‖ *Spécialem.* Dans le langage scientifique, radiation émise par les corps portés à haute température (incandescence) ou par les corps excités par diverses formes d'énergie (luminescence), et considérée soit comme un flux de particules énergétiques dénuées de masse, les *photons* (théorie de l'émission), soit comme formée d'ondes électromagnétiques (théorie ondulatoire) : *La lumière se propage, dans le vide, à une vitesse d'environ 300 000 km/s. Réflexion, réfraction de la lumière.* ‖ *Année de lumière,* V. ANNÉE. ‖ *Lumière cendrée,* V. CENDRÉ, E. ‖ *Lumière froide,* lumière qui n'est pas produite par incandescence. ‖ *Lumière noire,* rayonnement ultraviolet invisible, qui excite la fluorescence de certains corps. ‖ *Lumière sélective,* lumière jaune, dénuée de radiations bleues et violettes, obligatoire en France pour les phares de véhicules, en raison de ses propriétés anti-éblouissantes. ‖ *Lumière zodiacale,* V. ZODIACAL, E, AUX. ‖ **2.** *La lumière du jour,* ou, absol., *la lumière,* clarté émise par le soleil et perçue sur terre durant le jour : *Tirer les rideaux pour laisser pénétrer la lumière. Elle* [l'île d'Ischia] *m'apparaissait pour la première fois nageant dans la lumière* (Lamartine). *Au milieu de la journée, quand le ciel ouvre ses fontaines de lumière dans l'espace immense et sonore, tous les caps de la côte ont l'air d'une flottille en partance* (Camus). ‖ *Être privé de la lumière,* être aveugle. ‖ *Revoir la lumière,* recouvrer la vue, revenir d'un évanouissement, et, aussi, sortir des ténèbres d'une grotte, d'un cachot. ‖ Fig. et littér. *Ouvrir les yeux à la lumière, venir à la lumière, commencer à voir la lumière,* naître. ‖ *Essences de lumière,* arbres qui ne peuvent croître qu'en pleine lumière, et non sous le couvert d'autres espèces. ‖ *Habit de lumière,* costume du torero consacré. ‖ **3.** *Absol.* Éclairage artificiel : *Donner, faire de la lumière. Éteindre la lumière. Ouvrir, fermer la lumière. Là, il passa la soirée sans lumière, à se promener au hasard comme un homme hors de lui* (Stendhal). *Il était là, puisque j'ai vu de la lumière. J'ai frappé. Pas de réponse. Je n'ai pas insisté* (Mac Orlan). ‖ *À la lumière,* sous un éclairage artificiel : *Se fatiguer les yeux à travailler à la lumière.* ‖ *Jeux de lumière,* combinaison des reflets d'une lumière fixe sur un corps en mouvement ou d'une lumière mobile sur un corps fixe. ‖ **4.** Source lumineuse, appareil ou objet propre à l'éclairage (bougie, lampe, appareil électrique, etc.) ; point lumineux : *Avancer avec une lumière à la main. Arrivée au sommet d'Ecquemonville, elle aperçut les lumières de Honfleur qui scintillaient dans la nuit comme une quantité d'étoiles* (Flaubert). *Toutes les lumières dans la maison voisine étaient éteintes* (Mac Orlan). ‖ **5.** Clarté, reflets dus à la réflexion de la lumière sur un corps : *L'eau, toute pleine de cette lumière mouillée, paraissait de l'émeraude en fusion* (Hugo). *Un cristal qui scintille de mille lumières.* ‖ **6.** *Fig.* Expression du visage qui reflète les qualités de l'esprit, dévoile les sentiments : *Cette lumière d'intelligence dont il est si peu commun qu'un visage de femme soit touché* (Mauriac). *Il regarda Alexandre, et, l'espace d'une seconde, il y eut une petite lumière tendre dans ses yeux* (Merle). ‖ **7.** Manière de représenter les parties éclairées dans une œuvre peinte, une gravure, un dessin : *La lumière telle qu'il* [Rembrandt] *l'entendait était le rayonnement. Elle n'était pas la lumière naturelle qui baigne les objets et les anime de ses contrastes ; elle était tout au contraire une sorte de lumière idéale, une lumière de pensée et d'imagination* (Verhaeren). ‖ Dans une œuvre, partie claire ou plus éclairée que les autres : *Opposition des ombres et des lumières.* ‖ **8.** *Class.* Le sens de la vue, et, *poét.,* la vie : *Je demeurai longtemps sans lumière et sans vie* (Racine). *La Parque à ce mot lui coupe la parole ; | Sa lumière s'éteint et son âme s'envole* (Corneille).

II. 1. *Littér.* Ce qui éclaire l'esprit dans la recherche de la vérité, ce qui sert de guide à ses aspirations (intellectuelles, religieuses, sentimentales, etc.) : *Cette énorme quantité de lumière libre que la France dégage depuis trois siècles* (Hugo). *Nous avons eu beau chasser les fantômes sous les grands coups de lumière de l'analyse, le surnaturel a repris les hostilités* (Zola). ‖ *La lumière éternelle, la lumière de Dieu,* ou, absol., *la Lumière,* en théologie, éclat qui émane de Dieu en tant que source de toute vérité : *La récompense d'avoir ici-bas aimé la lumière sera de la posséder éternellement dans sa source* (Lamennais). ‖ *Anges de lumière,* V. ANGE 1. ‖ *Enfant de lumière,* personne qui marche dans la voie de Dieu, du salut. ‖ Absol. *La Lumière,* symbole de la Sagesse, de la Vérité, du Bien : *Le vieillard qui revient vers la source première | Entre aux jours éternels et sort des jours changeants, | Et l'on voit de la flamme aux yeux des jeunes gens, | Mais dans l'œil du vieillard on voit de la lumière* (Hugo). ‖ *Mettre, cacher la lumière sous le boisseau,* V. BOISSEAU. ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Éclaircissement, élément qui fait comprendre quelque chose : *Son trépas à mes pleurs offre assez de matières, | Sans que j'aille chercher d'odieuses lumières* (Racine). *Si j'en puis avoir lumière par ces pièces-là* (Acad., 1694). *La littérature répand des lumières sur les sciences comme les sciences sur la littérature* (Staël). *La déposition du jeune Yves fut insignifiante et n'apporta aucune lumière* (Mauriac). ‖ *Trait de lumière,* idée, pensée qui fait subitement voir, comprendre quelque

chose. || *De la discussion jaillit la lumière,* c'est en discutant des choses qu'on finit par les comprendre. || *À la lumière de,* en fonction des connaissances acquises du fait de : *Reprendre l'instruction d'une affaire à la lumière de faits nouveaux.* || *Faire la lumière sur une question,* y apporter des éclaircissements, l'élucider. || **3.** État, situation de ce qui est visible à tous, connu de tous : *Agir en pleine lumière.* || *Mettre en lumière,* mettre en évidence : *La mesure des degrés méridiens a mis en lumière l'aplatissement des pôles ;* et aussi faire ressortir, rendre visible à tous : *La victoire de Rocroy mit en lumière le jeune Condé.* || **4.** *Class.* Aptitude intellectuelle, intelligence, pénétration : *Quelque lumière que l'on ait, rien n'est si aisé que de se tromper* (Pascal). *Cet homme n'a aucune lumière pour les sciences* (Acad., 1694). || *Lumière naturelle,* l'intelligence, la raison humaine : *D'où il suit que la faculté de connaître qu'il* [Dieu] *nous a donnée, que nous appelons lumière naturelle, n'aperçoit jamais aucun objet qui ne soit vrai en ce qu'elle l'aperçoit* (Descartes). || Class. *Les lumières de quelqu'un,* ses capacités intellectuelles, ainsi que les connaissances qu'il a acquises : *Et comme ses lumières sont fort petites* (Molière) ; *auj.,* s'emploie encore en ce sens avec une nuance fam. : *Aidez-nous de vos lumières. Puis-je recourir à vos lumières ?* || **5.** *Littér.* Personne d'un mérite éclatant, d'une compétence exceptionnelle : *Une lumière du barreau. C'étaient des lumières de leur province qui auraient pu, comme d'autres, venir à Paris* [...] *mais avaient préféré rester sur place, par amour de leur ville* (Proust). || Ironiq. *Ce n'est pas une lumière,* il n'est guère intelligent, ni instruit. || Spécialem. *Les sept lumières,* les sept premiers dignitaires d'une loge maçonnique : le vénérable, les deux surveillants, l'orateur, le secrétaire, le grand expert, le trésorier.

III. 1. *Vx.* Ouverture percée dans le canon d'une arme à feu et par laquelle on enflammait la charge de poudre : *Vivement, l'aide-pointeur, ayant mis la poudre à nu d'un coup de dégorgeoir, enfonça l'étoupille dans la lumière* (Zola). || **2.** Chacun des orifices par lesquels ont lieu l'entrée et la sortie de la vapeur dans le cylindre d'une machine à vapeur. || Orifice d'admission ou d'échappement des gaz dans le cylindre d'un moteur à deux temps. || **3.** Dans un corps de pompe, ouverture par laquelle l'eau s'échappe dans la manche. || **4.** Ouverture pratiquée dans le fût d'un rabot et par laquelle passent les copeaux. || **5.** Ouverture à la bouche d'un tuyau d'orgue, par laquelle passe l'air qui le met en vibration. || **6.** Dans un instrument d'optique à pinnules, petit trou par lequel on vise l'objet observé. || **7.** Calibre intérieur d'un vaisseau ou d'un canal quelconque de l'organisme.

● SYN. : **I, 1** *clarté, éclat, flamboiement, lueur ;* **2** *jour ;* **5** *chatoiement, feu, miroitement, poudroiement, scintillement ;* **6** *étincelle, rayon ;* **7** *éclairage.* || **II, 1** *illumination, illustration, rayonnement ;* **2** *explication, indication, information, précision, renseignement ;* **5** *flambeau, fleuron, gloire, phare, sommité.*

◆ **lumières** n. f. pl. (XVIIe s., Livet [*philosophie des lumières,* 1959, Robert ; *le siècle des lumières,* av. 1825, P.-L. Courier]). *Littér.* Progrès général des connaissances, des sciences, de la culture, à une époque (surtout au XVIIIe s. ou par référence au XVIIIe s.) : *À quoi nous servent nos lumières, si nous conservons toujours nos abus ?* (Voltaire). *La nature a indissolublement uni les progrès des lumières et ceux de la liberté* (Condorcet). *Le marquis professait une haine vigoureuse pour les lumières. Ce sont les idées, disait-il, qui ont perdu l'Italie* (Stendhal). || *Philosophie des lumières,* le mouvement philosophique du XVIIIe s. et les idées dont il s'inspire : croyance aux progrès de l'esprit humain et de la civilisation, foi dans la raison, opposition à la religion et à l'autorité. || *Le siècle des lumières,* le XVIIIe s.

lumignon [lymiɲɔ̃] n. m. (lat. pop. **luminionem,* accus. de **luminio,* lumignon, du lat. *class./lumen, -minis,* lumière ; v. 1155, Wace, écrit *limeignon* [*luminnon,* XIIIe s., *Simples médecines ; li-mignon,* v. 1398, *le Ménagier de Paris ; lumignon,* 20 sept. 1527, d'après Littré, 1867], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** *Vx.* Bout de la mèche allumée d'une bougie, d'une chandelle, d'une lampe. || **2.** *Vx.* Petit bout de chandelle, de bougie, qui achève de brûler. || **3.** *Fam.* Source d'éclairage produisant une faible lumière : *Une obscurité humide, tiède et sainte de crèche, à peine étoilée çà et là d'un lumignon qui ne brillait pas plus qu'un cierge* (Proust). *Apaisé, engourdi, il fixait le lumignon vacillant du sanctuaire avec une vague impression d'insuffisance et d'ennui, comme si l'église eût été désaffectée* (Martin du Gard).

luminaire [lyminɛr] n. m. (bas lat. *luminare,* [ce] qui produit de la lumière, astre [v. LUMIÈRE ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 4 ; sens I, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 3, 1962, Larousse [« moyen d'éclairage quelconque », début du XXe s.] ; sens 5, 1652, Bossuet ; sens 6, 1560, Aneau [*les luminaires,* les yeux, 1648, Scarron]). **1.** Ensemble des lumières (cierges, lampes, etc.) utilisées à l'église pour l'éclairage ou l'illumination d'une cérémonie religieuse : *Néanmoins, tout homme éclairé conviendra qu'on peut épargner les trois quarts du luminaire qui se prodigue aujourd'hui et qui n'est proprement qu'une pieuse décoration* (Diderot). || **2.** Ensemble des appareils et des sources lumineuses composant un éclairage : *Le cortège était pourvu d'un luminaire varié* (Romains). || **3.** *Spécialem.* Appareil d'éclairage où la lumière électrique est utilisée dans de bonnes conditions : *Une lampe de travail et un lampadaire sont des luminaires.* || *Fam.* et *vx.* Moyen d'éclairage quelconque : *Il ne me restait qu'un parti à prendre, le plus simple, d'aller moi-même acheter du luminaire à l'épicerie la plus proche* (H. de Régnier). *Un peu plus tard, la pensée lui vint que la voiture pouvait n'arriver qu'à la nuit et qu'il manquait de luminaire* (Duhamel). || **4.** *Class.* Astre, et surtout le soleil et la lune : *Tantôt levé avant le jour* [...], | *Pour voir recommencer le tour* | *Au céleste et grand luminaire* (Saint-Amant). || **5.** *Class.* et *fig.* Homme remarquable, lumière : *Bien que tout l'ordre ecclésiastique lui tende les bras comme à un homme qui devait être un de ses plus beaux luminaires* (Bossuet). || **6.** *Class.* et *fam.* Les yeux, la vue : *Oui, je devais au dos avoir mon luminaire* (Molière). || Class. *Les luminaires,* les yeux (dans le style burlesque) : *Là, les uns à beaux coups de poing* | *S'écachent le nez ou le groin* | *Ou se pochent les luminaires* (Saint-Amant).

● SYN. : **2** *illumination.*

luminance [lyminɑ̃s] n. f. (de *lumin[eux]* ; milieu du XXe s.). Quotient de l'intensité lumineuse d'une surface par l'aire apparente de cette surface pour un observateur lointain. (Syn. anc. BRILLANCE.)

luminariste [lyminarist] n. (dér. savant de *luminaire ;* 9 janv. 1877, *Journ. officiel* [p. 206], au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** *Vx.* Peintre qui s'attache à produire des effets de vive luminosité : *Les puissants luminaristes anglais du XVIIIe* (E. Bergerat). || **2.** *Vx.* Marchand de chandelles qui garnissait les rampes d'un théâtre : *Et de l'autre côté* [...] *était le luminariste du théâtre, le principal créancier du directeur* (Goncourt).

● SYN. : **1** *luministe.*

lumination [lyminasjɔ̃] n. f. (de l'anc. franç. *luminer,* illuminer [XIIIe s.], lat. *luminare,* éclairer, de *lumen, -minis,* lumière ; fin du XIVe s., E. Deschamps, écrit *luminacion,* au sens de « lumière » ; écrit *lumination,* au sens actuel [du lat. *luminare*], 1962, Larousse). Quantité de lumière reçue par une couche sensible et permettant d'obtenir un effet photographique donné.

luminescence [luminɛsɑ̃s] n. f. (du lat. *lumen, -minis,* lumière, d'après *phosphorescence ;* fin du XIXe s.). Émission de lumière à basse température, par une source soumise à une excitation d'origine lumineuse (*photoluminescence*), mécanique (*triboluminescence*), thermique (*thermoluminescence* ou *cryoluminescence*), électrique (*électroluminescence*), chimique (*chimioluminescence*), etc.

luminescent, e [lyminɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *luminescence ;* 1907, Larousse [*éclairage luminescent,* milieu du XXe s.]). Qui émet des rayons lumineux sans être échauffé : *Tube luminescent.* ‖ *Éclairage luminescent,* éclairage obtenu avec ces tubes.

lumineusement [lyminøzmɑ̃] adv. (de *lumineux ;* 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). De façon lumineuse : *Exposer lumineusement une question.*

lumineux, euse [lyminø, -øz] adj. (lat. *luminosus,* clair, brillant, remarquable, de *lumen, -minis,* lumière ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [*fontaine lumineuse,* 1902, Larousse] ; sens 2, 1686, Fontenelle ; sens 3, milieu du XVIIe s., Mlle de Scudéry [substantiv., av. 1872, Th. Gautier] ; sens 4, 1821, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* V, 342 [*rayon lumineux,* 1867, Littré] ; sens 5, 1663, Bossuet ; sens 6, 1675, Mme de Sévigné [« qui répand la vérité dans l'esprit », XIIIe s.]). **1.** Qui émet de la lumière : *Source lumineuse. Enseigne lumineuse. Voie lactée ô sœur lumineuse | Des blancs ruisseaux de Chanaan | Et des corps blancs des amoureuses* (Apollinaire). *Tout au sommet d'une étroite maison de plâtre flamba la première réclame lumineuse* (Carco). *Les volets étaient clos, et, au-dessus du bar, un numéro lumineux flamboyait doucement* (Aymé). ‖ *Fontaine lumineuse,* fontaine dont le jet est rendu lumineux par des éclairages et une installation optique spéciale. ‖ **2.** Qui réfléchit, renvoie la lumière : *Toutes ces pierres étaient de l'eau la plus limpide et du plus lumineux orient* (France). *La journée avait été belle et lumineuse ; le va-et-vient de la Corne d'Or avait une activité inusitée* (Loti). *Le temps n'était ni beau ni laid. Une grisaille lumineuse, uniforme comme un plafond de verre dépoli* (Simenon). ‖ **3.** *Fig.* Qui a de l'éclat, qui semble émettre de la lumière : *Regard lumineux. Sourire lumineux. Elle terminait son concert par un morceau de Mozart. Aussitôt son teint s'animait, ses yeux jetaient des étincelles, et c'est alors que [...] sa laideur devenait lumineuse* (Cherbuliez) ; et substantiv. : *Un mouvement qui donne à ses yeux un lumineux particulier* (Gautier). ‖ **4.** Qui est de la nature de la lumière ou qui est propre à la lumière : *Ondes lumineuses. Intensité lumineuse.* ‖ *Rayon lumineux,* droite idéale allant de la source de lumière au point éclairé. ‖ **5.** *Fig.* Qui conçoit promptement et clairement les choses les plus difficiles : *Un esprit lumineux. Une intelligence lumineuse.* ‖ **6.** *Fig.* Facile à comprendre, d'une évidence éclatante : *Une explication lumineuse.*

• SYN. : **1** *éclairé, fluorescent incandescent, luminescent, phosphorescent ;* **2** *brillant, chatoyant, flamboyant ;* **3** *éclatant, étincelant, illuminé, radieux, rayonnant ;* 5 *lucide, pénétrant, perspicace ;* **6** *clair, limpide.* — CONTR. : **1** *éteint, noir, obscur ;* **2** *brumeux, couvert, mat, plombé, sombre ;* **3** *terne ;* **5** *fumeux, lent, lourd ;* **6** *confus, emberlificoté* (fam.), *embrouillé, incompréhensible, inintelligible.*

luminifère [lyminifɛr] adj. (de *lumini-,* élément tiré du lat. *lumen, -minis,* lumière, et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1877, Littré). Qui transporte la lumière.

luminisme [lyminism] n. m. (de *luministe ;* 1962, Larousse). Tendance de la peinture qui accentue, dans les œuvres, le contraste des ombres et des lumières.

luministe [lyminist] adj. et n. (dér. savant du lat. *lumen, -minis,* lumière ; fin du XIXe s.). Qui pratique le luminisme : *Et pareillement les pointillistes, les tachistes, les luministes, ceux qui voient les paysages comme des envers de tapisserie* (Lemaitre). *Peintre, artiste luministe.*

◆ adj. (1962, Larousse). Qui se rapporte au luminisme : *Le courant luministe.*

luminophore [lyminɔfɔr] n. m. (de *lumino-,* élément tiré du lat. *lumen, -minis,* lumière, et de *-phore,* gr. *phoros,* qui porte, de *pherein,* porter ; 1962, Larousse). Être vivant doté d'organes luminescents : *Les lampyres, les lucioles, certains poissons sont des luminophores.*

luminosité [lyminozite] n. f. (dér. savant de *lumineux ;* v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens I [*coefficient de luminosité,* 1968, Larousse] ; sens 2, 1936, R. Martin du Gard). **1.** Qualité de ce qui est lumineux : *Luminosité d'un astre. La luminosité d'un ciel italien.* ‖ *Coefficient de luminosité,* ou *efficacité lumineuse d'un rayonnement,* rapport du flux lumineux, évalué en lumens, au flux d'énergie transportée, exprimé en watts. ‖ **2.** Qualité de ce qui est clair, radieux : *La luminosité du teint, d'un regard.*

• SYN. : **1** *éclat ;* **2** *clarté, limpidité.*

◆ **luminosités** n. f. pl. (1866, Goncourt). *Littér.* Reflets, jeux de lumière : *Des luminosités où les chauves-souris grises deviennent un instant toutes blanches* (Goncourt).

Lumitype [lymitip] n. f. (nom déposé, contraction de *lumi*[*ère*] et de [*Lino*]*type ;* 1962, Larousse). Machine à composer photographique, permettant la production de textes en caractères typographiques sur film.

lump [lɔ̃p] n. m. (mot angl. de même sens ; 1873, Larousse). Nom spécifique du cycloptère, poisson osseux des mers froides : *Les œufs de lump se servent sur canapé, comme le caviar.*

lumpenproletariat [lumpənprɔletarja] n. m. (mot allem. de même sens, de *lump,* gueux, misérable, et de *Proletariat,* prolétariat [empr. du franç. *prolétariat*] ; XXe s.). Terme du vocabulaire marxiste désignant la partie du prolétariat constituée par les éléments qui ne disposent d'aucunes ressources, et caractérisée par l'absence de conscience politique.

lumps [lɔ̃ps] n. m. (mot angl., plur. de *lump,* morceau ; 1856, V. Hugo). Sucre brut, mal cristallisé : *Le fabricant de sucre qui dit vergeoise, tête, clairçé, tape, mélis, bâtarde, lumps, commun, brûlé, plaque, parle argot* (Hugo).

1. lunaire [lynɛr] adj. (lat. *lunaris,* de la lune, de *luna* [v. LUNE 1] ; 1408, *Dict. général,* au sens 1 [*mois lunaire sidéral,* 1873, Larousse ; *mois lunaire synodique,* 1867, Littré — *mois lunaire,* même sens, 1667, G. Fournier ; *année lunaire sidérale, synodique,* 1873, Larousse — *année lunaire,* même sens, XIIIe s., Godefroy] ; sens 2, 1830, Balzac ; sens 3, 1884, Verlaine ; sens 4, 1959, Robert). **1.** Qui appartient ou qui se rapporte à la Lune : *Le disque lunaire. Les cratères lunaires. Un rayon lunaire, glissant sur le parquet, s'allongeait, s'étirait de minute en minute* (Martin du Gard). *Par les trous des nuages, la clarté lunaire passait et repassait sur l'étendue* (Malraux). ‖ *Mois lunaire sidéral,* durée d'une révolution complète de la Lune autour de la Terre. ‖ *Mois lunaire synodique,* mois lunaire proprement dit, égal au temps que met la Lune pour revenir à une phase de même nom (positions apparentes de la Lune par rapport au Soleil). [V. LUNAISON.] ‖ *Année lunaire sidérale, synodique,* durée de douze mois lunaires sidéraux, synodiques. ‖ **2.** Qui évoque la Lune, par son aspect désertique et tourmenté, par sa forme ronde, par sa couleur ou sa clarté pâle, par son caractère irréel, etc. : *Un paysage lunaire. Je découvrais des restes de beauté sur la face lunaire de la grosse Maroula* (About). *Ce pays lunaire plein de rêves immenses et de tristesses résignées* (Barrès). *Sa chevelure descendue le long de son visage rose était posée à côté d'elle* [Albertine] *sur le lit et parfois une mèche isolée et droite donnait le même effet de perspective que ces arbres lunaires grêles et pâles qu'on aperçoit tout droits au fond des tableaux raphaélesques d'Elstir* (Proust). ‖ **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui s'abandonne à ses rêves, qui vit dans un monde irréel : *Les derniers poètes lunaires chimériques* (Banville). ‖ **4.** *Fig.* Se dit de ce qui est chimérique, extravagant, dépourvu de raison : *Projet lunaire. Les jeteurs de sorts, les astrologues, les diseurs de bonne aventure continuaient leurs métiers lunaires* (Malraux).

• SYN. : **3** *chimérique, imaginatif, rêveur, romanesque ;* **4** *absurde, farfelu* (fam.), *incroyable, inimaginable, inouï, saugrenu* (fam.).

◆ n. (XIIIe s., *Recueil des fabliaux,* au sens de « livre qui explique les influences de la Lune » ; sens actuel, début du XXe s.). Habitant supposé de la Lune : *Débarquant dans la Lune, vous assassineriez de vos interrogations le Lunaire qui vous servirait de cicerone* (A. Lichtenberger).

2. lunaire [lynɛr] n. m. (lat. scientif. moderne *lunaris,* même sens, emploi substantivé de l'adj. du lat. class. *lunaris* [v. l'art. précéd.] ; 1931, Larousse). Papillon dont la chenille vit sur les chênes et les peupliers.

3. lunaire [lynɛr] n. f. (lat. scientif. de la Renaissance *lunaria,* même sens, du lat. class. *luna,* lune [v. LUNE I], la plante ayant été ainsi nommée à cause de la forme de ses fruits ; 1550, Guéroult). Plante ornementale de la famille des crucifères, à fleurs violettes ou purpurines très odorantes, à fruits (silicules) en forme de disques, qui lui ont fait donner les noms d'*herbe aux écus, de monnaie-du-pape.*

lunaison [lynɛzɔ̃] n. f. (bas lat. *lunatio,* mois lunaire, du lat. class. *luna* [v. LUNE 1] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *lunaisun ; lunaison,* 1273, Adenet). Temps compris entre deux nouvelles lunes consécutives, et dont la durée moyenne est de 29 j 12 h 44 mn 2,9 s (syn. MOIS LUNAIRE SYNODIQUE) : *Le propre des sciences est d'être prophétiques, comme il se voit par les tables où les lunaisons, les marées et les éclipses se trouvent calculées à l'avance* (France).

lunatique [lynatik] adj. et n. (bas lat. *lunaticus,* qui vit dans la lune, maniaque, épileptique [aussi substantiv.], du lat. class. *luna* [v. LUNE 1] ; fin du XIII^e s., au sens I [substantiv., 1867, Littré] ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** *Vx.* Qui a l'esprit dérangé par une influence supposée de la Lune : *Seigneur, ayez pitié de mon fils, qui est lunatique* (Sacy) ; et substantiv. : *Le lunatique de l'Évangile.* || **2.** *Cheval lunatique,* cheval atteint d'ophtalmie périodique, affection attribuée jadis aux influences de la Lune. || **3.** Qui est d'humeur changeante, capricieuse, bizarre : *Une jeune fille lunatique. Je suis maintenant couché à les pieds, cherchant dans toute la personne le reflet de la redoutable Divinité, de la fatidique marraine, de la nourrice empoisonneuse de tous les lunatiques* (Baudelaire). *Pourquoi voudriez-vous que j'aie changé d'avis ? Je ne suis pas un lunatique* (Queneau).

● SYN. : 3 *fantasque, instable, versatile.* — CONTR. : 3 *constant, égal, persévérant, sérieux.*

◆ adj. (1834, Balzac). Qui est soumis à des changements incompréhensibles, qui ne peut être expliqué raisonnablement : *Toujours vide pour M^me Vauquer, toujours pleine pour les exigences de la vanité, sa bourse* [de Rastignac] *avait des revers et des succès lunatiques en désaccord avec les paiements les plus naturels* (Balzac).

lunch [lœnʃ *ou* lœʃ] n. m. (mot angl. désignant un repas léger pris entre le petit déjeuner et le dîner, abrév. de *luncheon* [v. ci-dessous] ; 1820, Surr, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, av. 1890, Maupassant). **1.** En Angleterre, déjeuner léger. || **2.** En France, au XIX^e s., léger repas pris entre les repas principaux : *Car on venait de servir ce petit lunch de cinq heures qui mêle à l'excitation des causeries le cliquetis des cuillères fines sur des porcelaines du Japon, la chaude vapeur du samovar et des pâtisseries sortant du four* (Daudet). *Des lunches s'organisaient en plein air, en attendant le Grand Prix* (Zola). || **3.** Repas composé de mets froids, que l'on sert en buffet à l'occasion d'une cérémonie, d'une réception : *Après le lunch offert en sortant de l'église...* (Maupassant) ; et plaisamm. : *Ce sera un « lonche ». C'est un mot anglais, ça veut dire banquet* (Pagnol).

● Pl. *des* LUNCHES ou *des* LUNCHS.

● REM. On a employé, au XIX^e s., une forme LUNCHEON (mot angl. signif. « goûter, collation » ; 1823, Arcieu) : *Tandis qu'il faisait ce luncheon maigre, il entendit un bizarre tumulte sur la mer* (Hugo).

luncher [lœnʃe] v. intr. (de *lunch ;* 1856, Dumanoir et Biéville). *Vx.* Faire un lunch : *Puis, la barque rattachée à son piquet, on revenait luncher au château* (Gautier). *J'ai acheté une saucisse, un petit pain, et je me suis mis à luncher sous la porte cochère d'une vieille grande maison* (Vallès).

lundi [lœdi] n. m. (lat. pop. **lunis dies,* lundi, altér. du lat. class. *lunae dies,* jour de la lune, de *lunae,* génitif de *luna* [v. LUNE 1], et de *dies,* jour ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *lunsdis ; lundi,* 1273, Adenet [*lundi gras,* 1530, Palsgrave ; *lundi saint,* 1680, Richelet ; *faire le lundi,* 1829, Boiste — d'abord *faire le lundy des savetiers,* 1656, Oudin, et *faire lundi,* 1802, Flick ; *fêter saint Lundi,* 1873, Larousse ; *fêter la Saint-Lundi,* 1867, Littré]). Jour de la semaine qui suit le dimanche : *La semaine de travail commence le lundi.* || *Lundi gras,* dernier lundi du carnaval, précédant le début du carême. || *Lundi saint,* lundi de la semaine sainte. || Fam. et vx. *Faire le lundi, fêter saint Lundi, fêter, célébrer la Saint-Lundi,* ne pas travailler le lundi : *C'est un vieux malin plein de philosophie et d'imagination. Mais aujourd'hui, que voulez-vous ! il a fait le lundi* (Balzac). *En compagnie de carriers et de tireurs de sable qui fêtaient la Saint-Lundi tous les jours...* (Moselly).

1. lune [lyn] n. f. (lat. *luna,* lune [astre], mois, objet semi-circulaire ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 [aussi « cet astre tel qu'il apparaît à l'observateur terrestre » ; *phase de la lune,* 1661, Huygens, III, 407 ; *quartier de la lune,* 1611, Cotgrave ; *nouvelle lune,* 1530, Palsgrave — d'abord *prime lune,* XII^e s., Tobler-Lommatzsch ; *pleine lune,* fin du XII^e s., J. Bodel — écrit *plaine lune ; croissant de lune,* XIII^e s. ; *cornes de la lune,* av. 1577, Belleau] ; sens I, 2, 1611, Cotgrave [*clair de lune ; lune,* même sens, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné] ; sens I, 3, 1556, Thevet [*lune rousse,* 1628, Le Roux de Lincy, *Proverbes,* I, 108 ; *âge de la lune,* 1690, Furetière] ; sens I, 4, 1685, Fontenelle ; sens II, 1, 1867, Littré [*demander la lune ; promettre la lune,* 1873, Larousse ; *il irait dans la lune,* 1867, Littré — *...décrocher la lune,* début du XX^e s. ; *prendre la lune avec les dents,* 1532, Rabelais ; *aboyer à la lune,* 1680, Richelet — d'abord *...contre la lune,* 1611, Cotgrave ; *être* (*perdu*) *dans la lune,* av. 1850, Balzac — « être habituellement distrait », 1907, Larousse ; *tomber de la lune,* début du XX^e s. ; *empire de la lune,* av. 1791, G. de Mirabeau ; *faire voir, montrer la lune en plein midi,* 1893, *Dict. général ; pêcheur de lunes,* 1935, Acad.] ; sens II, 2, 1748, Voltaire [*lune du miel ; lune de miel,* 1805, Senancour — au fig., 1959, Robert ; *vieilles lunes, lunes d'autrefois,* 1873, Larousse ; *aller rejoindre les vieilles lunes,* 1893, *Dict. général*] ; sens II, 3, 1512, Picot [*tenir de la lune,* « être fou » ; *avoir des lunes,* 1640, Oudin — *...des lunes dans la tête,* av. 1924, A. France ; *avoir la lune dans la tête,* 1690, Furetière ; *avoir un quart de lune dans la tête,* 1718, Ph. Leroux — d'abord... *un quartier de lune..,* 1611, Cotgrave ; *être dans sa bonne, sa mauvaise lune,* 1808, d'Hautel] ; sens II, 4, v. 1560, Paré [*coucher à l'enseigne de la lune ; visage,* etc., *de pleine lune,* 1690, Furetière — *pleine lune,* même sens, 1640, Oudin ; *confrère de la lune,* 1587, Cholières ; *coup de pied à la lune, con comme la lune,* début du XX^e s. ; *faire un trou à la lune,* 1671, Champmeslé] ; sens II, 5, 1902, Larousse ; sens III, 1, v. 1354, *Modus* [« plaque... que le verrier place au-devant des ouvreaux du four », 1873, Larousse ; *lune héraldique,* 1902, Larousse] ; sens III, 2, 1931, Larousse [*pigeon lune ; lune d'eau,* 1529, Parmentier ; *pierre de lune,* 1776, Valmont de Bomare — *lune,* même sens, milieu du XIII^e s.] ; sens III, 3, 1721, Trévoux ; sens III, 4, XV^e s. [*cristaux de lune, vitriol de lune,* 1690, Furetière, art. *argent ; lune cornée,* milieu du XVIII^e s.]).

I. 1. Corps céleste tournant autour de la Terre et recevant la lumière du Soleil, qu'il réfléchit sur la Terre : *La Lune est située à une distance moyenne de 353 680 km de la Terre. Les montagnes, les cirques de la Lune. Établie par Dieu gouvernante de l'abîme, la lune a ses nuages, ses vapeurs, ses rayons, ses ombres portées comme le soleil ; mais, comme lui, elle ne se retire pas solitaire ; un cortège d'étoiles l'accompagne* (Chateaubriand). *La lune est dans le ciel, et le ciel est sans voiles ; | Comme un phare avancé sur un rivage obscur, | Elle éclaire de loin la route des étoiles* (Lamartine). || *Spécialem.* Cet astre tel qu'il apparaît à l'observateur terrestre : *La lune prêta son pâle flambeau à cette veillée funèbre* (Chateaubriand). *La lune, toute ronde et couleur de pourpre, se levait à ras de terre, au fond de la prairie* (Flaubert). *Le ciel, où nageait à l'occident la lune blanche, restait bleu comme au milieu du jour* (France). *Alors la lune, et que nous préférions alors dans un ciel*

de brumes et comme nageante, la lune paraissait parmi les branches (Gide). || *Phase, quartier de la Lune,* chacun des changements d'aspect qui se produisent, pour l'observateur terrestre, dans la partie éclairée de la Lune : *Premier, dernier quartier de Lune.* || *Nouvelle Lune,* aspect de la Lune au moment où, placée entre le Soleil et la Terre, elle présente sa face obscure à la Terre. || *Pleine Lune,* aspect de la Lune au moment où, la Terre se trouvant placée entre le Soleil et la Lune, cette dernière présente à la Terre sa face éclairée. || *Croissant de Lune,* aspect échancré de la Lune à son premier ou à son dernier quartier. || Poét. *Cornes de la Lune,* les extrémités pointues du croissant de Lune. || **2.** *Clair de lune,* ou simplem. *lune,* clarté que la Lune répand sur la Terre : *Le clair de lune éclairait la natte* (Mauriac). *La lune était sereine et jouait sur les flots* (Hugo). || **3.** *Vx.* Mois lunaire, durée d'une révolution de la Lune autour de la Terre, division du temps dans les calendriers lunaires (v. LUNAIRE 1 et LUNAISON) : *Cités mahométanes aux dômes d'or où les mois sont des lunes* (Hugo). || *Lune rousse,* lunaison qui commence après Pâques (entre le 5 avril et le 6 mai), et à laquelle on attribue les gelées tardives et les froids qui font roussir les jeunes pousses. || Vx. *Âge de la lune,* nombre de jours écoulés depuis la nouvelle Lune. || **4.** Satellite d'une autre planète que la Terre (vieilli) : *Les lunes de Saturne et de Jupiter.*

II. Entre dans de nombreuses expressions figurées. **1.** Par allusion à l'astre considéré comme inaccessible. || Fam. *Demander, promettre la lune,* des choses impossibles. || Fam. *Il irait dans la lune, décrocher la lune, il prendrait la lune avec les dents,* il ferait, il tenterait l'impossible. || Fam. *Aboyer à la lune,* crier contre une personne, une chose qu'on ne peut atteindre (les chiens aboyant quelquefois à la lune). || Fam. *Être (perdu) dans la lune,* être absorbé dans ses pensées, sans prêter attention à ce qui se fait autour de soi : *Birotteau se trouvait tellement hébété par le renversement de toutes ses idées* [...] *qu'il restait immobile, comme perdu dans la lune, ne pensait à rien* (Balzac) ; être habituellement distrait, ne pas avoir les pieds sur terre. || *Tomber de la lune,* éprouver une vive surprise. || *Empire de la lune,* royaume des rêves et des chimères. || Fam. *Faire voir, montrer la lune en plein midi,* soutenir des choses invraisemblables. || Fam. *Pêcheur de lune(s),* rêveur : *Malgré ses cheveux blancs et ses airs de pêcheur de lune, le bonhomme lui paraissait dangereux* (Aymé). || **2.** Par allusion aux mois lunaires. || *Lune de miel* (d'après l'angl. *honeymoon*), le premier mois et, *par extens.,* les premiers temps, réputés les plus heureux, du mariage : *Elle songeait quelquefois que c'étaient là les plus beaux jours de sa vie, la lune de miel comme on disait* (Flaubert) ; au *fig.,* bonne entente après le début d'une rencontre : *La lune de miel entre les deux partis a été de courte durée.* || Fam. *Vieilles lunes, lunes d'autrefois,* temps et événements passés, complètement oubliés : *Mis au magasin des vieilles lunes* (Hermant). || *Aller rejoindre les vieilles lunes,* disparaître dans un oubli total. || **3.** Par allusion à l'influence supposée de la lune sur le caractère. || Fam. et vx. *Avoir des lunes, des lunes dans la tête,* se montrer capricieux : *Pourquoi l'Académie n'aurait-elle pas des lunes dans la tête, comme le Grand Turc et comme les jolies femmes ?* (France). || *Avoir la lune, un quart de lune dans la tête,* avoir un caprice, ou être un peu extravagant (vieilli) : *Ce soir, il rentrerait plus tard. Le souper servi et froid, la vieille serait couchée, sans inquiétude puisqu'elle connaissait ses retards imprévus. Elle disait : « Il a la lune », et tout était dit* (Camus). || *Être dans sa bonne, sa mauvaise lune,* être de bonne, de mauvaise humeur. (Vieilli.) || **4.** Par allusion à la forme, l'aspect, la position, etc., de la lune. || Fam. *Face, tête, visage de lune, de pleine lune,* visage rond, aux joues rebondies : *Son visage de pleine lune, bouffi et rouge, aux minces yeux bleus, au petit nez perdu, à la petite bouche, d'où sortait une voix flûtée d'enfant, semblait déborder du vieux chapeau mauve* (Zola). || Fam. et vx. *Confrère de la lune,* mari trompé (allusion aux cornes de la lune). || *Coucher à l'enseigne de la lune,* coucher en plein air. || *Coup de pied à la lune,* plongeon avec retournement. || Fig. et vx. *Faire un trou à la lune* (autref. *à la nuit*), s'enfuir furtivement après banqueroute, sans payer ses créanciers. || Pop. *Con comme la lune,* extrêmement bête. || **5.** *Pop.* Derrière.

III. 1. Ce qui rappelle la Lune par sa forme circulaire. || Plaque de fer percée d'un trou rond en son milieu, que le verrier place au-devant des ouvreaux du four. || *Lune héraldique,* disque orné d'un visage humain. || *Poisson-lune,* v. LUNE 2. || **2.** Se dit d'êtres ou de choses rappelant la lune par leur couleur blanche ou argentée. || *Pigeon lune,* pigeon d'agrément à plumage blanc satiné et à collier brun-rouge. || *Lune d'eau,* nénuphar blanc. || *Pierre de lune,* variété d'orthose à reflet nacré : *Et l'on distinguait sur une des tables un jeu d'échecs en pierre de lune* (France). || **3.** *Vx.* En alchimie, couleur blanche. || **4.** Argent entrant dans diverses préparations. || *Cristaux de lune,* nitrate d'argent. || *Vitriol de lune,* sulfate d'argent. || *Lune cornée,* chlorure d'argent fondu.

2. lune [lyn] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1558, Rondelet [*lune de mer ; lune,* 1611, Cotgrave ; *poisson-lune,* 1776, Valmont de Bomare]). Poisson osseux, dit aussi *lune de mer* et *poisson-lune,* caractérisé par sa forme ronde ou ovale, et par l'absence de queue apparente : *Capture de poissons étranges, coffres, marteaux, bourses, lunes dont il se glorifie d'avoir mangé* (Elder).

luné, e [lyne] adj. (de *lune* 1 ; av. 1589, J.-A. de Baïf, au sens 1 ; sens 2, 1859, Nanquette ; sens 3, 1867, Littré). **1.** En forme de croissant, échancré comme le croissant de Lune. (Peu usité.) || **2.** Se dit du bois affecté de lunure. || **3.** Fam. *(Être) bien, mal luné,* être de bonne, de mauvaise humeur, bien, mal disposé (par allusion à l'influence attribuée à la Lune sur le caractère) : *On allait aux nouvelles dans les bureaux voisins. On s'informait d'abord si le chef était là, s'il avait l'air bien luné...* (Maupassant). *Le professeur est mal luné aujourd'hui.*

1. lunel [lynɛl] n. m. (de *Lunel,* n. d'un chef-lieu d'arrondissement de l'Hérault, réputé pour son vin ; 1834, Landais). Vin muscat provenant de la région de Lunel : *Une bouteille de lunel.*

2. lunel [lynɛl] n. m. (esp. *lunel,* même sens, de *luna,* lune, lat. *luna* [v. LUNE 1] ; 1690, Furetière). Pièce héraldique en forme de quatre croissants appointés, disposés de manière à imiter un quatre-feuilles.

lunet [lynɛ] n. m. (de *lune* 1 ; 1867, Littré). Filet ou truble en demi-lune servant à pêcher les crevettes.

lunetier, ère [lyntje, -ɛr] n. et adj. (de *lunette[s]* ; 1508, *Anciennes Poésies fr.* [XII, 51], comme n. ; comme adj., v. 1560, Paré). Personne qui fabrique ou qui vend des lunettes : *J'examinais les lunettes* [...], *la sébile des médailles et les échantillons minéralogiques qui étaient toute la fortune du lunetier* (France). *Marchand lunetier.*

◆ adj. (1907, Larousse). Relatif à la vente, à la fabrication des lunettes : *Industrie lunetière.*

• REM. On a écrit aussi LUNETTIER, ÈRE.

lunette [lynɛt] n. f. (dimin. de *lune* 1 ; fin du XII^e^ s., *l'Escoufle,* écrit *lunete,* au sens de « petit ornement de forme arrondie [dans une étoffe] » ; v. 1280, *Vie sainte Paule,* écrit *lunete* [*lunette,* v. 1354, *Modus*], au sens de « verre d'un miroir rond » ; XV^e^ s., au sens de « verre taillé, monté sur un châssis, destiné à faciliter l'action de la vue » ; sens I, 1637, Descartes [*lunette méridienne,* ou *lunette des passages,* 1867, Littré ; dans une arme, 1907, Larousse] ; sens II, 1, 1676, Félibien [« trou d'évacuation d'une cuvette de W.-C. », 1959, Robert] ; sens II, 2, 1872, Larousse, art. *guillotine* [t. VIII, p. 1631 *a*] ; sens II, 3, 1902, Larousse ; sens II, 4, 1676, Félibien [« évidement formé par la rencontre de deux voûtes... », 1685, Furetière] ; sens II, 5, 1685, Furetière ; sens II, 6, 1680, Richelet ; sens II, 7, 1931, Larousse).

I. Instrument d'optique utilisé pour observer les objets éloignés, et qui est formé d'un tuyau cylindrique renfermant plusieurs lentilles réglables qui augmentent le diamètre apparent des choses : *Il employait la meilleure part de ses nuits à les suivre* [les étoiles] *dans le ciel. Par suite de sa pauvreté, il n'avait d'autre instrument qu'une lunette à tuyau de carton* (Stendhal). *Lunette astronomique. Lunette terrestre. Lunette d'approche. Lunette de Galilée.* ‖ *Lunette méridienne,* ou (vx) *lunette des passages,* lunette astronomique montée sur un axe fixe, avec laquelle on observe le passage des astres au méridien. ‖ *Spécialem.* Dans une arme, appareil de visée à lentille, grossissant l'objectif : *Lunette de pointage. Fusil à lunette.*

II. 1. Nom de divers objets évidés et de forme plus ou moins circulaire. ‖ **2.** Ouverture d'un siège de W.-C. ‖ Trou d'évacuation d'une cuvette de W.-C. ‖ **3.** Trou dans la charpente de la guillotine, par lequel passe la tête du condamné. ‖ **4.** *Lunette d'étambot,* orifice percé dans l'étambot pour le passage de l'arbre de l'hélice. ‖ **5.** En architecture, petite fenêtre pratiquée dans une voûte, un toit. ‖ Évidement formé par la rencontre de deux voûtes en berceau de hauteur inégale. ‖ **6.** Ouvrage de fortification composé de deux faces, de deux flancs et ouvert à la gorge. ‖ **7.** Cercle de la boîte d'une montre, d'une horloge, d'une pendule, où est enchâssé le verre protecteur du cadran. ‖ **8.** *Lunette arrière,* ou simplem. *lunette,* vitre arrière d'une automobile.

• SYN. : **I** *longue-vue.*

◆ **lunettes** n. f. pl. (sens 1, 1398, Gay [*lunettes d'or,* etc., XV^e s., Laborde, p. 163 ; *un nez à porter des lunettes,* 1690, Furetière ; *mettez mieux vos lunettes,* 1695, Regnard — *chaussez..,* 1690, M^me de Sévigné] ; sens 2, 1678, Guillet [*serpent à lunettes,* « naja », 1776, Val-mont de Bomare — « espèce de serpent du Pérou », 1765, *Encyclopédie*] ; sens 3, 1752, Trévoux [au billard, 1867, Littré]). **1.** Paire de verres ou disques d'une autre matière transparente, enchâssés dans une monture reposant sur le nez, pour corriger les défauts de la vue ou pour protéger les yeux : *Sa vue était encore si bonne qu'il lisait sans lunettes* (Balzac). *Derrière l'abri, ils n'en souffrirent pas trop d'abord* [des rafales], *vêtus de grosses laines, les yeux protégés par des lunettes* (Zola). *Elle les fit entrer dans une pièce où un scribe à lunettes suait au-dessus d'un faux col dur et de paperasses à tamponner de cachets officiels* (Queneau). *Lunettes de motocycliste. Lunettes de soleil. Lunettes noires, fumées, teintées.* ‖ *Lunettes d'or, d'écaille,* etc., lunettes à monture en or, en écaille, etc. ‖ Plaisamm. *Un nez à porter des lunettes,* un grand nez. ‖ Fam. *Mettez, chaussez mieux vos lunettes,* examinez avec plus d'attention. ‖ **2.** Vx. *Lunettes de cheval,* ronds de feutre qu'on applique, dans les manèges, sur les yeux du cheval ombrageux. ‖ *Serpent à lunettes,* V. NAJA. ‖ **3.** *Paire de lunettes,* ou simplem. *lunette,* au jeu de dames, position de deux pions de même couleur séparés par une seule case, de façon qu'un pion de la couleur opposée puisse passer entre les deux sans se faire prendre ; au billard, position côte à côte des deux billes que l'on doit viser pour faire le carambolage.

• SYN. : **1** *besicles* (vx ou ironiq.), *binocle* (vx), *conserves* (vx), *verres.*

lunetté, e [lynɛte] adj. (de *lunette*[*s*] ; 1867, Littré, en zoologie, au sens de « qui a les yeux entourés d'un cerne coloré » ; sens actuel, 1881, A. France). *Fam.* Qui porte des lunettes : *Il passait, glabre et lunetté d'écaille, à côté de ses meilleurs amis sans être reconnu* (Aymé).

lunetterie [lynɛtri] n. f. (de *lunette*[*s*] ; 1873, Larousse). Industrie, commerce des lunettes.

lunettier, ère n. et adj. V. LUNETIER.

lunéviller [lynevile] v. tr. (de *Lunéville,* n. d'un chef-lieu d'arrondissement de Meurthe-et-Moselle, réputé pour sa faïencerie et ses industries textiles ; début du XX^e s.). Orner d'une broderie exécutée avec de petites perles de verre coloré et des paillettes : *Elle revint dans une robe lunévillée corail* (Hamp).

lunévilleuse [lynevilœz] n. f. (de *lunéviller ;* 1931, Larousse). Ouvrière brodeuse pour couture et fantaisie, travaillant la perle et les paillettes au crochet.

luni-solaire [lynisɔlɛr] adj. (de *luni-,* élément tiré de *lune* 1, et de *solaire ;* 1721, Trévoux). Relatif à la fois à la Lune et au Soleil : *On explique les marées par l'attraction luni-solaire.*

lunulaire [lynylɛr] adj. (de *lunule ;* 1839, Acad.). Qui a la forme d'une lunule.

lunule [lynyl] n. f. (lat. *lunula,* petit croissant [ornement], dimin. de *luna* [V. LUNE 1] ; 1694, Ozanam, au sens 2 ; sens 1, 1704, Trévoux ; sens 3, 1902, Larousse [« tache blanche... à la naissance de l'ongle... », 1867, Littré] ; sens 4, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Satellite d'une planète autre que la Terre : *Lunules de Saturne, de Jupiter.* ‖ **2.** Figure géométrique en forme de croissant, formée par deux arcs de cercle ayant mêmes extrémités et présentant leur convexité du même côté. ‖ **3.** Tache en forme de croissant : *Une espèce de cabri au poil roux tacheté de lunules blanches* (Bosco). ‖ *Spécialem.* Tache blanche en forme de croissant à la naissance de l'ongle, chez l'homme. ‖ **4.** Petite boîte formée de deux disques de verre ou de cristal, pour contenir l'hostie au centre d'un ostensoir.

lunulé, e [lynyle] adj. (de *lunule ;* 1797, Bulliard, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Qui est en forme de lunule. ‖ **2.** Qui porte une ou plusieurs lunules : *Ongle lunulé.*

lunulite [lynylit] ou **lunulites** [lynylitɛs] n. m. (de *lunule ;* 1817, *Dict. d'histoire naturelle,* au sens de « espèce de pierre fossile » ; sens actuel, 1873, Larousse). Bryozoaire des mers chaudes, formant des colonies en forme de petites coupes.

lunure [lynyr] n. f. (de *lune* 1 ; 1842, Mozin). Défaut du bois apparaissant sous forme de cercles ou d'arcs de cercle, de couleur et d'aspect différant des couches environnantes.

lupanar [lypanar] n. m. (mot lat. signif. « lieu de débauche, de prostitution », de *lupa,* prostituée [V. LOUVE] ; 1532, Rabelais). *Littér.* Maison de prostitution : *Au poète sinistre, ennemi des familles ;* | *Favori de l'enfer, courtisan mal renté,* | *Tombeaux et lupanars montrent sous leurs charmilles* | *Un lit que le remords n'a jamais fréquenté* (Baudelaire).

lupercal, e, aux [lypɛrkal, -o] adj. (lat. *lupercal,* même sens, surtout employé au neutre plur. substantivé *Lupercalia* [d'où le franç. *Lupercales,* XVI^e s.], n. de fêtes données en l'honneur du dieu *Lupercus* [identique à Pan] ; 1873, Larousse). Relatif aux Lupercales, fêtes célébrées chaque année dans la Rome antique en l'honneur du dieu Lupercus et accompagnées de divertissements licencieux : *Jeux lupercaux.*

lupin [lypɛ̃] n. m. (lat. *lupinus,* lupin, proprem. « herbe aux loups », emploi substantivé de l'adj. *lupinus,* de loup, dér. de *lupus,* loup ; XIII^e s., *Simples Médecines,* aux sens 1-2). **1.** Plante dicotylédone herbacée, annuelle ou vivace, à gousses servant d'engrais, de fourrage. ‖ **2.** La graine de cette plante, qui fournit de la farine.

lupinose [lypinoz] n. f. (dér. savant de *lupin ;* 1931, Larousse). Intoxication du cheval, du mouton, causée par une ingestion excessive de graines de lupin.

lupique [lypik] adj. (de *lupus ;* 1895, *Grande Encyclopédie* [art. *lupus*], au sens 1 ; sens 2, 1942, Hamp). **1.** Qui est relatif au lupus : *Ulcération lupique.* ‖ **2.** Atteint de lupus.

lupoïde [lypɔid] adj. (de *lupo-,* élément tiré de *lupus,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1931, Larousse). Qui ressemble au lupus.

◆ **lupoïdes** n. m. pl. (1931, Larousse). Lésions cutanées d'origine tuberculeuse, proches, mais distinctes du lupus vrai.

lupome [lypom] n. m. (dér. savant de *lup*[*us*] ; 1931, Larousse). Lésion élémentaire du lupus tuberculeux.

lupulin [lypylɛ̃] n. m. (du lat. médiév. *lupulus,* houblon, dér. du lat. class. *lupus,* loup, nom de divers animaux et plantes, en particulier du houblon ; 1867, Littré). Poussière résineuse jaunâtre qui apparaît entre les écailles du cône du houblon à l'époque de la maturité, et qui est utilisée en pharmacie.

lupuline [lypylin] n. f. (du lat. médiév. *lupulus* [v. l'art. précéd.] ; 1803, Boiste, au sens 1 [*luzerne lupuline,* même sens, 1789, *Encycl. méthodique*] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Luzerne à fleurs jaunes : *Déjà il* [le lièvre Roussard] *cabriole parmi les jeunes lupulines et les sainfoins purpurins* (Pergaud). || **2.** Principe amer extrait du lupulin, utilisé en pharmacie et dans la fabrication de la bière.

lupulus [lypylys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, dimin. du lat. class. *lupus,* loup ; 1873, Larousse). Sous-genre de loups, comprenant les coyotes et les chacals.

lupus [lypys] n. m. (mot lat. signif. « loup » et aussi [depuis le x[e] s.] « maladie tuberculeuse de la peau » ; 1363, Chauliac [*lupus vulgaire, tuberculeux,* 1912, Larousse ; *lupus érythémateux,* 1902, Larousse]). Affection de la peau du visage, et spécialem. du nez, destructrice et envahissante : *Ce n'était qu'une fille souffrant d'un lupus, qui se présentait toujours voilée de noir, non par honte de son mal, mais parce que Zénon avait remarqué que la lumière en accroissait les ravages* (Yourcenar). || *Lupus vulgaire* ou *tuberculeux,* tuberculose de la peau. || *Lupus érythémateux,* maladie de la peau à évolution chronique et non tuberculeuse.

lurelure (à) [alyrlyr] loc. adv. (du radical onomatop. *lur-* [v. LURON] ; 1867, Delvau). *Vx* et *fam.* Au hasard, sans dessein, sans réflexion : *Ils partirent et, déroutés, se promenèrent à lurelure du boulevard de Montrouge à la chaussée du Maine* (Huysmans).

lurette [lyrɛt] n. f. (altér. de la loc. dialect. *il y a belle heurette,* même sens, où *heurette* [anc. franç. *hurete,* « petite heure », v. 1119, Ph. de Thaon] est un dimin. de *heure ;* 1877, Littré). Fam. *Il y a belle lurette,* il y a bien longtemps : *Tout fait ventre, comme disait ma nourrice il y a belle lurette* (L. Descaves).

luron [lyrɔ̃] n. m. (du radical onomatop. *lur-,* qui servait à former des refrains de chansons [cf. *turelure,* XIII[e] s., Godefroy, et ci-dessous] ; XV[e] s., Fr. Michel, *Études.. sur l'argot,* aux sens 1-2 [Michel cite ce refrain du XV[e] s. : « Avant lure lurette, | Avant lure luron, | Mon Dieu, que je suys vrai luron »] ; sens 3, av. 1834, Béranger). **1.** *Vx.* Homme vigoureux et déterminé : *Prenez encore une douzaine de bons lurons, à la tête desquels vous mettrez le sous-lieutenant Lebrun* (Balzac). || **2.** Bon vivant, homme gai, insouciant, expansif : *Vois-tu celui-là qui ôte son masque ? C'est Palla Ruccellai, un fier luron* (Musset). *Un gai, un joyeux luron.* || **3.** Homme hardi en amour : *Ça doit les émoustiller : il paraît que les gynécologues sont des lurons* (C. de Rivoyre).

◆ **luronne** n. f. (1835, Acad.). *Vx.* Femme hardie, qui ne s'effarouche pas facilement : *Elle a une voix qui vous tire un billet de mille francs du cœur le plus granitique, et la luronne sable mieux que nous le vin de Champagne* (Balzac).

luronerie [lyrɔnri] n. f. (de *luron ;* 1867, Sainte-Beuve). *Vx.* Caractère de luron : *Il* [Piron] *a laissé une réputation de folie, de luronerie, d'enluminure joviale, que ses écrits ne soutiennent pas, ou ne justifient qu'imparfaitement* (Sainte-Beuve).

lusin ou **luzin** [lyzɛ̃] n. m. (mot issu de l'agglutination de l'art. défini et du terme non attesté **husin,* néerl. *huising,* lusin ; 1678, Guillet, écrit *lusin ; luzin,* 1690, Furetière). Ligne d'amarrage faite de deux fils de caret entrelacés.

lusitanien, enne [lyzitanjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Lusitanie,* n. géogr., lat. *Lusitania,* une des trois grandes provinces de l'Hispanie [qui est devenue par la suite le Portugal], de *Lusitani,* n. m. plur., les Lusitaniens ; XVIII[e] s.). *Vx.* Relatif à la Lusitanie ; originaire ou habitant de la Lusitanie (Portugal).

◆ adj. et n. m. (1885, d'après Larousse, 1931). En géologie, se dit d'un étage du jurassique, appelé autref. *corallien.*

lustrage [lystraʒ] n. m. (de *lustrer ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 2 ; sens 1, 1962, Larousse [aussi pour les poils d'un feutre] ; sens 3-4, 1962, Larousse). **1.** Action de lustrer, de lisser les poils ou les plumes : *Un bref lustrage des plumes ébouriffées par la brume de la nuit* (Pergaud). || *Spécialem.* Action de lisser les poils d'un feutre en les couchant dans le même sens. || **2.** Dans le textile, action ou manière de lustrer : *Le lustrage des fils est différent pour le lin, la soie, le coton et la laine.* || **3.** Dans la verrerie, action de frotter la surface polie d'une glace avec le lustroir. || **4.** Usure des grains de la surface active d'une meule.

lustral, e, aux [lystral, -o] adj. (lat. *lustralis,* qui sert à purifier, expiatoire, relatif à une période de cinq ans, de *lustrum* [v. LUSTRE 1] ; v. 1355, Bersuire, au sens I [*jour lustral,* 1867, Littré ; *eau lustrale,* 1690, Furetière] ; sens II, 1642, La Mothe Le Vayer [aussi « qui revient tous les cinq ans... »]).

I. Qui purifie, sert à purifier : *Les fenêtres du cabinet de Julius donnaient sur les jardins d'ambassade, bassins d'ombre lustrale où les yeux et l'esprit se lavaient des vilenies du monde et de la rue* (Gide). *Au fond des huîtres, quelques gouttes d'eau lustrale restent comme dans de petits bénitiers de pierre* (Proust). *Des prêtres tout fumants de sang lustral* (Bernanos). || *Jour lustral,* chez les Romains, 8[e] ou 9[e] jour après la naissance, où le nouveau-né était purifié et recevait son nom. || *Eau lustrale,* chez les chrétiens, l'eau du baptême, qui efface le péché originel : *Le solitaire du rocher verse l'eau lustrale sur la tête du néophyte* (Chateaubriand).

II. Relatif au lustre, dans la Rome antique. || Qui revient tous les cinq uns à l'occasion du lustre : *Jeux lustraux. Contribution lustrale.*

● SYN. : **I** *purificateur.*

lustration [lystrasjɔ̃] n. f. (lat. *lustratio,* purification par sacrifices, de *lustratum,* supin de *lustrare,* purifier par un sacrifice expiatoire, dér. de *lustrum* [v. LUSTRE 1] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 [« cérémonie au cours de laquelle on purifiait le nouveau-né », 1867, Littré] ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Chez les anciens Romains, cérémonie rituelle au cours de laquelle on purifiait les personnes, les champs, les armées, par procession, sacrifice, aspersion : *La lustration était accomplie au temps d'Auguste avec la même exactitude et les mêmes rites que dans les temps plus anciens* (Fustel de Coulanges). || Cérémonie au cours de laquelle on purifiait le nouveau-né. (V. LUSTRAL.) || **2.** *Autref.* Dans l'Église catholique, rites de purification d'une personne, d'un lieu souillés.

1. lustre [lystr] n. m. (lat. *lustrum,* sacrifice expiatoire fait par les censeurs tous les cinq uns à la clôture du cens pour purifier le peuple romain, sacrifice en général, période de cinq ans, de *luere,* laver, baigner, effacer par une expiation ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, XX[e] s.). **1.** Dans la Rome antique, sacrifice expiatoire pratiqué tous les cinq uns lors du recensement. || **2.** Le recensement suivi de ce sacrifice. || **3.** *Littér.* Période de cinq ans : *Il se peut faire que la force physique d'un homme placé au plus haut point des révolutions se trouve épuisée dans une période de trois ou quatre lustres* (Chateaubriand). *La bâtisse, inhabitée depuis un lustre pour le moins, était alors dans un état de délabrement qui, sans doute, eût déconcerté des esprits moins ambitieux de refaire le monde à leur goût* (Duhamel). || **4.** *Ironiq.* Longue période : *Je ne l'ai pas vu depuis des lustres.*

● SYN. : **4** *siècle.*

2. lustre [lystr] n. m. (ital. *lustro,* lumière, éclat, déverbal de *lustrare,* éclairer, lat. *lustrare,* purifier par un sacrifice expiatoire [au cours duquel on promenait souvent des torches autour de l'objet à purifier], parcourir, répandre de la lumière sur quelque chose, de *lustrum* [v. LUSTRE 1] ; fin du XV[e] s., au sens 1 [« apprêt qui donne aux étoffes... leur éclat », début du XVII[e] s.] ; sens 2, 1902, Larousse ; sens 3, fin du XV[e] s. [aussi « relief donné à une personne ou à une chose » ; *dans son lustre,* 1656, Pascal] ; sens 4, 1668, La Fontaine). **1.** Ce qui brille en une chose : *Le vernis de Chine a un beau*

lustre. || *Spécialem.* Apprêt qui donne aux étoffes, aux feutres, aux fourrures leur éclat. || **2.** Enduit brillant, irisé, appliqué sur un émail cuit. || **3.** *Fig.* et *littér.* Éclat : *Aimez donc la raison, que toujours vos écrits | Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix* (Boileau). || Relief donné à une personne ou à une chose : *Si un homme a du mérite, à quoi bon le décorer ? S'il n'en a pas, on peut le décorer, parce que* [cela] *lui donnera un lustre* (Baudelaire). || Vx. *Dans son lustre,* à son plus haut point de beauté : *Je vais vous faire voir cette méthode dans tout son lustre* (Pascal). *Cette pièce est dans tout son lustre* [...] *vers 7 heures du matin* (Balzac). || **4.** Appareil d'éclairage décoratif, suspendu au plafond et portant plusieurs bougies ou plusieurs lampes : *Cependant les bougies de l'orchestre s'allumèrent, le lustre descendit du plafond, versant avec le rayonnement de ses facettes une gaieté subite dans la salle* (Flaubert). *Alors Jacques se souvint que le lustre du vestibule était allumé pour son retour* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *brillant, éclat, luisant, poli ;* **3** *vernis ;* **4** *plafonnier, suspension.*

lustré, e [lystre] adj. (part. passé de *lustrer ;* 1754, Ch. Bonnet, au sens 1 [*grès lustré, schistes lustrés,* 1902, Larousse] ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1840, V. Hugo). **1.** Qui présente une surface polie et brillante : *Dans les prés lustrés, au gazon de satin* (Hugo). *Ce jeune corps d'éphèbe et d'athlète sur lequel une peau noire et lustrée moulait des muscles longs, fins et doux mais d'une vigueur extrême, rien ne pouvait en faire autant valoir la moelleuse puissance et l'éclat charnel que cette nonchalante et légère torsion* (Kessel). || *Grès lustré,* en termes de géologie, grès homogène à cassure brillante. || *Schistes lustrés,* schistes métamorphisés, micacés, sans fossiles. || **2.** Qui a subi l'opération du lustrage : *Des fils lustrés.* || **3.** Rendu brillant par le frottement, l'usure : *Un pantalon lustré.*

• SYN. : **1** *glacé, luisant, poli, satiné, vernissé.* — CONTR. : **1** *mat, terne.*

lustrer [lystre] v. tr. (de *lustre* 2 ; fin du XV^e s., au sens I [« rendre brillant en appliquant un vernis », XX^e s.] ; sens 2, 1671, Pomey [dans la peausserie, le textile, 1757, *Encyclopédie,* WII, 257 *b*] ; sens 3, XX^e s. [comme v. pr., 1893, *Dict. général*]). **1.** Donner du lustre, du brillant : *Lustrer une voiture. On voyait qu'il était un véritable homme du monde à ce qu'il lustrait ses bottines, sous le rebord des marches, au luxueux tapis de l'escalier* (Montherlant). *Une petite pluie de fin septembre* [...]. *Juste assez pour moirer l'asphalte de reflets, mouiller les toits, lustrer les arbres* (Carco). || Rendre brillant, en appliquant un vernis : *Lustrer du cuir.* || **2.** Donner du brillant à une étoffe, à une fourrure, à une glace : *Joseph, avec sa manche, lustrait le feutre de son chapeau melon* (Duhamel). || Effectuer l'opération du lustrage dans la peausserie, le textile. || **3.** Rendre brillantes des étoffes par le frottement répété, l'usure : *Lustrer un veston aux coudes.*

• SYN. : **1** *astiquer, briquer* (fam.), *fourbir, polir.*

lustrerie [lystrəri] n. f. (de *lustre* 2 ; 22 mai 1868, *le Moniteur universel* [p. 732], au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Ensemble de lustres destinés à l'éclairage : *Les migrateurs de mon espèce, qui ne s'embarrassent ni d'éclairages sous corniches* [...] *ni de lustrerie, vous troussent une installation en 48 heures* (Colette). || **2.** Fabrique, commerce de lustres.

lustreur [lystrœr] n. m. (de *lustrer ;* 1671, Pomey). Ouvrier qui lustre les glaces, les pelleteries, les soieries.

lustrine [lystrin] n. f. (ital. *lustrino,* sorte de tissu brillant, de *lustro* [v. LUSTRE 2] ; 1730, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** *Vx.* Étoffe de soie. || **2.** Percaline apprêtée et lustrée servant de doublure. || **3.** Étoffe de coton fortement apprêtée, dont une face est glacée : *Avant de se mettre à l'ouvrage, il ouvre une grande armoire, en sort des manches de lustrine qu'il enfile soigneusement...* (Daudet). *Puis il* [Topaze] *glisse dans sa serviette tous ses accessoires, manchettes de lustrine, porte-plume, crayons, cahiers* (Pagnol).

lustroir [lystrwar] n. m. (de *lustrer ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Petite règle servant à lustrer les glaces. || **2.** Outil de vitrier pour nettoyer les vitres. || **3.** Morceau de feutre servant à lustrer les glaces.

lustucru [lystykry] n. m. (contraction graphique de *l'eusses-tu cru,* phrase traditionnelle du niais de théâtre, devenue nom d'un personnage populaire ; 1661, Poisson). *Vx.* Pauvre diable, homme niais : *Un drôle de lustucru.*

lut [lyt] n. m. (lat. *lŭtum,* boue, limon ; XIII^e s., Godefroy). Enduit qui durcit en se desséchant, servant à boucher des vases, des interstices, à entourer des objets soumis au feu.

lutage [lytaʒ] n. m. (de *luter ;* 1931, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action de luter ; résultat de cette action. || **2.** Fermeture étanche, au moyen d'argile, d'un tampon de tête de cornue ou d'une porte de chambre de distillation.

lutation [lytasjɔ̃] n. f. (de *luter ;* milieu du XVI^e s., au sens de « enduit de boue » ; sens actuel, 1752, Trévoux). Action de luter.

lutecium ou **lutetium** [lytesjɔm] n. m. (dér. savant de *Lutèce,* lat. *Lutetia,* Lutèce, capitale des Parisiens ; 1907, Urbain). Métal (symb. : Lu) du groupe des terres rares, de numéro atomique 71, de masse atomique 175.

lutéine [lytein] n. f. (dér. savant du lat. *lūteus,* jaune, dér. de *lūtum,* sarrette [plante employée en teinturerie, donnant une couleur jaune], couleur jaune ; 1888, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Pigment jaune qu'on trouve dans le jaune d'œuf, le sérum du sang, le pollen et plusieurs légumes. || **2.** *Vx.* Hormone de la nidation et de la gestation, sécrétée par le corps jaune de l'ovaire.

lutéinique [lyteinik] adj. (de *lutéine ;* 1959, Robert). Relatif à la lutéine : *Phase lutéinique.*

lutéinisation [lyteinizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *lutéine ;* 1962, Larousse). Ensemble des modifications subies par l'organisme des femelles sous l'action de la lutéine.

lutéol [lyteɔl] n. m. (du lat. *lūteolus,* jaunâtre, dér. de *lūteus* [v. LUTÉINE] ; 1931, Larousse). Indicateur chimique que les alcalis colorent en jaune intense et que les acides décolorent.

luter [lyte] v. tr. (lat. *lŭtare,* enduire de boue [de *lŭtum,* v. LUT], ou dér. franç. de *lut ;* v. 1534, Des Périers, au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré [« en parlant du lut, boucher un orifice », 1851, Nerval ; au fig., fin du XIX^e s., Huysmans] ; sens 3, av. 1880, Flaubert). **1.** Boucher avec du lut. || En parlant du lut, boucher un orifice : *L'on n'entend plus que le bruit sourd des pinces de fer pénétrant dans la glaise calcinée qui lute l'orifice par où va s'élancer la fonte liquide* (Nerval) ; et au fig. : *L'âme lutée par la cire des péchés* (Huysmans). || **2.** Entourer de lut pour protéger du feu : *Luter un tube, une cornue.* || **3.** Fermer hermétiquement un récipient au moyen de divers ingrédients : *Quatorze bocaux furent emplis de tomates et de petits pois ; ils en lutèrent les bouchons avec de la chaux vive et du fromage* (Flaubert).

lutétien [lytesjɛ̃] adj. et n. m. (de *Lutèce,* lat. *Lutetia,* Lutèce, capitale des Parisiens ; 1883, A. de Lapparent). Se dit, en géologie, d'un étage du système éocène.

lutetium n. m. V. LUTECIUM.

luth [lyt] n. m. (anc. provenç. *laüt* ou esp. *laúd,* luth [attesté seulement au milieu du XIV^e s. — mais, sous la forme alod, dès le milieu du XIII^e s.], ar. [*al*] *'ūd,* [le] luth ; v. 1265, J. de Meung, écrit *leüt* [*lut,* v. 1534, Des Périers ; *luth,* 1564, J. Thierry], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1820, Lamartine ; sens II, 1791, Valmont de Bomare [*tortue luth,* 1902, Larousse]).

I. 1. Ancien instrument de musique à cordes pincées, à caisse de résonance bombée, d'origine égyptienne, introduit par les Arabes en Europe : *Le luth du troubadour | S'accordait pour chanter les saules de l'Adour* (Vigny). || *Luth théorbe,*

v. THÉORBE. || **2.** *Fig.* Inspiration du poète (par allusion à la coutume d'accompagner sur le luth les poésies) : *Poète, prends ton luth et me donne un baiser* (Musset).

II. Tortue marine géante des mers chaudes de l'océan Indien, à peau coriace, dépourvue d'écailles : *Le luth atteint parfois 2,50 m et 400 kg ;* et par apposition : *La tortue luth.*

luthé, e [lyte] adj. (de *luth ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1687, Fatouville). **1.** *Class.* Disposé en forme de luth (rare) : *Une mandore luthée* (Richelet). || **2.** Se dit d'une mélodie transposée, accompagnée sur le luth : *Une sarabande luthée.*

luthéranisme [lyteranism] n. m. (du n. de Martin *Luther,* théologien et réformateur allemand [1483-1546] ; av. 1704, Bourdaloue, au sens 1 [var. *luthérianisme,* XVI^e s.] ; sens 2, 1756, Voltaire). **1.** Doctrine de Martin Luther. || **2.** Religion réformée instituée par Luther : *Le Credo de l'Église anglicane fut longtemps assez confus. Si Cromwell, Gansner et Latimer avaient eu les mains libres, ils l'eussent rattachée au luthéranisme* (Maurois).

lutherie [lytri] n. f. (de *luth ;* 1767, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** Profession de luthier. || **2.** Fabrique, magasin d'instruments à cordes.

luthérien, enne [lyterjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Luther* [v. LUTHÉRANISME] ; 1691 ; Bossuet, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Relatif, conforme à la doctrine de Luther : *Dogme luthérien.* || **2.** Propre à l'Église de Luther : *Culte luthérien.*

◆ n. (XVI^e s., La Curne). Adepte de la doctrine, de l'Église de Luther : *Cromwell, toujours désireux de rapprocher le Roi* [Henry VIII] *des luthériens allemands, suggéra un nouveau mariage avec une princesse allemande* (Maurois).

luthier [lytje] n. m. (de *luth ;* 1649, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Fabricant d'instruments de musique à cordes et à caisse de résonance, sans clavier : *Le Luthier de Crémone, Stradivarius, fut un des plus fameux luthiers italiens.* || **2.** Fabricant d'instruments à vent.

luthiste [lytist] n. (de *luth ;* 1895, *Grande Encyclopédie* [art. *luth*]). Joueur, joueuse de luth.

1. lutin [lytɛ̃] n. m. (altér., peut-être sous l'influence de l'anc. v. *luiter,* lutter [v. LUTTER], puis de *hutin* [v. ce mot], de l'anc. franç. *nuitum,* lutin, sorte de démon [fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*], lui-même altér., sous l'influence du n. f. *nuit* ou du v. *nuire,* de l'anc. franç. *neitun,* monstre marin [milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes*], lat. *Neptunus,* Neptune, dieu de la Mer [qui, à basse époque, fut considéré comme un des démons] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *luiton* [*luitin,* XIV^e s., La Tour-Landry ; *lutin,* 1564, J. Thierry], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet [jusqu'au XVII^e s. inclus, l'idée de méchanceté est nettement la plus importante dans le sémantisme du terme]). **1.** Dans les superstitions populaires, petit génie malicieux qui vient tantôt aider, tantôt taquiner les hommes, surtout la nuit : *Le lutin reluit dans le feu follet | Comme un pistil d'or dans une tulipe* (Hugo). *Il eût été charmant, sans doute, de surprendre les lutins de la forêt dans leurs ébats mystérieux* (Zola). || **2.** Enfant vif, espiègle, taquin.

● SYN. : **1** *farfadet, gnome, gobelin ;* **2** *coquin* (fam.), *diable* (fam.).

● REM. Employé comme nom, *lutin* n'a pas de fém. En parlant d'une petite fille, on dira : *Quel gentil petit lutin !*

2. lutin, e [lytɛ̃, -in] adj. (emploi adjectivé du précéd. ; 1830, Musset, au sens 2 ; sens 1, av. 1854, Nerval). **1.** Se dit d'une personne vive, malicieuse et taquine : *M^lle Pauline Leroux, si séduisante, si spirituelle, si lutine dans ce rôle de diable ou de diablesse* (Nerval). || **2.** Qui manifeste cette vivacité, cette malice : *Humeur lutine.*

lutiner [lytine] v. tr. (de *lutin* 1 ; 1585, Du Fail, comme v. intr., au sens de « faire le lutin » ; 1684, Hauteroche, comme v. tr., au sens de « tourmenter quelqu'un » [en parlant d'un lutin] ; sens 1, 1718, Acad. ; sens 2, v. 1700, d'après Bescherelle, 1845). **1.** *Vx* ou *littér.* Faire des caresses vives et taquines, des agaceries, comme ferait un lutin (vieilli) : *Et il* [Hulot] *prit sa fille par le cou, l'embrassa, la lutina, l'assit sur ses genoux* (Balzac). *M. Élie rôdait toujours aux alentours de la cuisine, parce que c'était l'heure où les chats rentraient déjeuner, ce qui lui permettait de les lutiner au passage* (Montherlant). || **2.** Faire à une femme des taquineries galantes sous prétexte de plaisanterie : *Je la lutinais un peu* [la petite bonne], *ce qui semblait l'amuser* (Maupassant).

● SYN. : **1** *agacer, asticoter* (fam.) ; **2** *peloter* (pop.).

lutinerie [lytinri] n. f. (de *lutiner ;* 1772, C. J. Dorat, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Action de lutiner, taquinerie : *On ne voyait près de la fontaine que des femmes et des enfants parlant, criant, causant avec des expansions, des rires et des lutineries charmantes* (Nerval). || **2.** Caractère lutin : *Allons donc, plus vite, mon père, disait la jeune fille avec un air de lutinerie charmante* (Balzac).

lutrin [lytrɛ̃] n. m. (lat. pop. **lectorinum,* lutrin, chaire, du bas lat. *lectorium,* mêmes sens, du lat. class. *lectum,* supin de *legere,* ramasser, lire ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *letrin* [*lutrin* — sous l'influence de *lu,* part. passé de *lire* —, 1606, Nicot], au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1959, Robert). **1.** Pupitre élevé dans le chœur, portant les livres liturgiques sur lesquels on chante les offices : *Je chante les combats et ce prélat terrible | Qui, par ses longs travaux et sa force invincible, | Dans une illustre église exerçant son grand cœur, | Fit placer à la fin un lutrin dans le chœur* (Boileau). || **2.** Ensemble des chantres chantant près de ce pupitre. || **3.** Dans le chœur d'une église, enceinte réservée aux chantres et à la schola.

lutte [lyt] n. f. (déverbal de *lutter* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *luite, lute* [*lutte,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, 1863, Joigneaux ; sens 4, 1829, Balzac [*lutte des classes,* 1847, Marx ; *lutte pour la vie,* 1931, Larousse — d'abord *lutte pour l'existence,* 1869, Larousse, art. *concurrence,* t. IV, p. 865 *b*] ; sens 5, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*emporter de haute lutte,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens 6, av. 1865, Proudhon ; sens 7, 1807, M^me de Staël). **1.** Combat sportif de deux hommes se prenant corps à corps pour se renverser sans se frapper : *Lutte à main plate. Lutte gréco-romaine. Lutte libre.* || **2.** Opposition violente, combat physique entre deux ou plus de deux personnes ou groupes : *Les deux nègres, croyant avoir affaire à un voleur, se précipitèrent sur le Tarasconnais la matraque haute* [...] ; *les nègres tapaient* [...] ; *le malheureux Tartarin après une lutte désespérée roula par terre au milieu des balayures* (Daudet). *Un jour, Nelly décida de se débarrasser de Ludovic. Elle le fit tuer par un Corse dans une lutte au couteau sur le traditionnel gazon des fortifications dans un duel comme on le pratiquait alors* (Mac Orlan). || **3.** Accouplement du bélier et de la brebis. || **4.** Affrontement généralisé, conflit, guerre : *La nuit tombait, la lutte était ardente et noire.* | *Il* [Napoléon] *avait l'offensive et presque la victoire* (Hugo). *Entrer en lutte, engager, soutenir la lutte.* || *Lutte des classes,* conflit permanent entre la bourgeoisie capitaliste et la classe ouvrière, dans la théorie de Marx. || *Lutte pour la vie,* chez Darwin, combat de chaque individu, de chaque espèce contre les autres, contre les forces adverses pour assurer sa survie. || **5.** Tension énergique et courageuse, effort soutenu pour surmonter un obstacle, obtenir un résultat : *La nuit commençait pour lui* [le malade] *dans la lutte, et Rieux savait que ce dur combat avec l'ange de la peste devait durer jusqu'à l'aube* (Camus). *Cependant, elle n'était pas faite pour la lutte ; elle se le disait parfois, en caressant à rebours les cheveux doux, soyeux, coulants de Simon* (Sagan). || *Emporter, conquérir de haute lutte,* obtenir à la suite d'un effort vigoureux et continu : *En somme, sans pouvoir dire encore qu'il soit au pinacle, il a conquis de haute lutte une fort jolie position, et le succès, qui ne va pas toujours qu'aux agités et aux brouillons* [...], *a récompensé son effort* (Proust). || **6.** Effort énergique soutenu par un groupe d'hommes en vue d'obtenir quelque chose : *Lutte pour la liberté, l'indépendance, le droit de vote ;*

ou en vue de se défendre contre un mal, un fléau : *Lutte contre le cancer, les taudis, l'alcoolisme.* || **7.** Action en sens contraire de deux ou plusieurs forces : *Une lutte éternelle en tout temps, en tout lieu, | Se livre sur la terre en présence de Dieu | Entre la bonté d'homme et la ruse de femme* (Vigny).

• SYN. : **2** *bagarre* (fam.), *échauffourée, mêlée, pugilat, rixe* ; **4** *action, bataille, combat, guerre* ; **5** *affrontement, résistance, révolte* ; **6** *défense* ; **7** *antagonisme, conflit, duel, heurt, joute.*

lutter [lyte] v. intr. (lat. *luctare,* var. de *luctari,* combattre ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *loiter* [*luitier,* XII^e s., Godefroy ; *lutter,* v. 1460, Villon], aux sens 1 et 2 ; sens 3, XIII^e s., *Roman de Renart* ; sens 4, av. 1613, M. Régnier ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1273, Adenet ; sens 7, fin du XVI^e s. [« réprimer un sentiment, une envie », av. 1778, Voltaire] ; sens 8, 1807, M^me de Staël ; sens 9, av. 1842, Stendhal [*lutter de,* 1931, Larousse — en parlant de choses, 1843, Th. Gautier]). **1.** Se prendre corps à corps pour essayer de se renverser, sans se frapper : *Athlètes qui luttent.* || **2.** Se battre avec ou sans armes, en parlant de deux individus : *Ils luttent maintenant, sourds, effarés, béants, | À grands coups de troncs d'arbre, ainsi que des géants* (Hugo). || **3.** En parlant du bélier, couvrir la brebis. || **4.** En parlant de deux personnes, de deux groupes, de deux peuples, s'affronter plus ou moins violemment, plus ou moins concrètement, pour imposer sa suprématie, sa domination : *Charlemagne lutta contre les Barbares. La France et l'Allemagne luttèrent trop souvent l'une contre l'autre.* || **5.** *Fig.* Faire tous ses efforts pour obtenir gain de cause dans un conflit, un débat, une discussion, ou dans la poursuite d'un idéal : *Si Tcheng-Daï se tuait en l'honneur d'une cause, à l'asiatique, il donnerait à cette cause une force contre laquelle il serait difficile de lutter* (Malraux). *Lutter en justice. Lutter pour l'indépendance de son pays.* || **6.** Déployer toute son énergie pour vaincre, pour survivre, pour surmonter un obstacle : *Laurence, évanoui, blessé, mais tiède encore, | Luttait avec la mort et ses derniers frissons* (Lamartine). *Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent, ce sont | Ceux dont un dessein ferme emplit l'âme et le front* (Hugo). || **7.** Déployer son énergie pour empêcher quelque chose de se produire : *Ce n'est pas seulement à Hong Kong, c'est encore à Canton même qu'il faut lutter contre ces complots militaires que font naître sans cesse les Anglais, et en quoi ils mettent beaucoup d'espoir* (Malraux). *Lutter contre la fraude.* || Réprimer un sentiment, une envie : *Écoutez ! reprit-elle, en luttant contre une émotion qu'elle ne voulait pas étaler* (Carco). *Julia, qui suivait la conversation, luttait contre le fou rire et rougissait de façon effrayante* (Mallet-Joris). || **8.** En parlant de choses, s'opposer par son action, son influence : *Le bien lutte contre le mal.* || **9.** Rivaliser : *Bientôt le prince ne se soucia plus de lutter avec ce jeune homme, dont les manières simples et graves le gênaient* (Stendhal). || *Lutter de,* faire effort en vue de l'emporter sur un autre en tel ou tel domaine : *Lutter de vitesse* ; et *littér.,* en parlant dechoses : *Le fumet des rôtis se mêle au parfum des fleurs, la pourpre des vins lutte d'éclat avec la rougeur des roses* (Huysmans).

• SYN. : **2** *s'affronter, se bagarrer* (fam.), *en découdre* (fam.), *être aux prises, en venir aux mains* ; **4** *combattre, guerroyer* ; **5** *batailler, militer* ; **6** *se débattre, se défendre, se démener, résister* ; **7** *combattre ; contenir, étouffer, refréner* ; **9** *jouter, se mesurer ; disputer de.*

◆ v. tr. (1580, Montaigne). *Class.* Combattre : *On lui voit, en naissant, lutter un lionceau* (Tristan L'Hermite).

◆ **se lutter** v. pr. (v. 1673, Retz). *Class.* Se battre : *Elle entendit du bruit comme de deux personnes qui se luttaient* (Retz).

lutteur, euse [lytœr, -øz] n. (de *lutter* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *luiteor* [*luiteur,* XV^e s. ; *lutteur,* v. 1530, C. Ma-rot], au sens 1 [« athlète qui fait profession de ce sport », 1879, Goncourt] ; sens 2, 1857, Baudelaire ; sens 3, v. 1265, J. de Meung). **1.** Personne qui s'adonne au sport de la lutte : *J'ai fait la connaissance d'un ancien lutteur qui va m'apprendre le catch* (Sartre). || *Spécialem.* Athlète qui en fait profession : *Un torse, des membres, des épaules, des bras, des cuisses de lutteur.* || **2.** Celui, celle qui combat avec énergie un ou plusieurs adversaires : *Son propriétaire vit surgir la terrible lutteuse* [une vache de combat] (Frison-Roche). || **3.** *Fig.* Personne qui mène une action énergique pour ou contre les personnes, les choses ou les idées : *Ces artistes, ces rois, ces lutteurs, sans règles | S'offrant à la tempête et cherchant ses baisers | Gravissaient la montagne où fuit le vol des aigles* (Banville). *Avoir un tempérament de lutteur.*

lux [lyks] n. m. (mot lat. signif. « lumière » ; 1923, Larousse). Unité d'éclairement (symb. : lx).

luxation [lyksasjɔ̃] n. f. (bas lat. *luxatio,* déboîtement d'un os, du lat. class. *luxatum,* supin de *luxare* [v. LUXER] ; 1538, Canappe, au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse ; sens 3, milieu du XX^e s.). **1.** Déplacement réciproque de deux os par rapport à leur point d'articulation normal. || **2.** Déplacement anormal de certains organes, notamment du cristallin. || **3.** *Luxation dentaire,* mobilité et déplacement de la dent dans son alvéole, d'origine traumatique ou chirurgicale.

• SYN. : **1** *déboîtement, entorse, exarthrose, foulure.*

luxe [lyks] n. m. (lat. *luxus,* excès, splendeur, faste ; 1606, Crespin, au sens 1 [*c'est du luxe,* 1867, Littré ; *ce n'est pas du luxe,* XX^e s.] ; sens 2, 1661, Molière [*de luxe,* 20 oct. 1839, Flaubert ; *poule de luxe, commerce, industrie de luxe,* XX^e s. ; *taxe de luxe,* 31 déc 1917, *Bulletin des lois*] ; sens 3, 1810, M^me de Staël [*se donner,* etc., *le luxe de,* 1853, V. Hugo] ; sens 4, 1827, Chateaubriand ; sens 5, 1845, Bescherelle). **1.** Manière de vivre caractérisée par de grandes dépenses, pour faire montre d'élégance et de raffinement : *Tu mourras comme moi, mon fils, assis sur un siège de bois, loin de tout luxe et détrompé du luxe* (Stendhal). *Ces enfants* [...], *aux yeux de qui ces wagons représentaient le luxe, eurent la maîtrise de paraître habitués à tout* (Cocteau). || Fam. *C'est du luxe,* c'est une dépense, un soin, une recherche, un raffinement excessifs. || Fam. *Ce n'est pas du luxe,* c'est une dépense, une chose bien nécessaire. || **2.** Caractère de ce qui est coûteux, raffiné : *Luxe de l'ameublement, de la table.* || *De luxe,* qui représente ce caractère de raffinement coûteux : *Appartement de luxe. Voiture de luxe. Un modèle (de) grand luxe. Il est des jours de luxe et de saison choisie, | Qui sont comme les fleurs précoces de la vie* (Lamartine). || Fig. et fam. *Poule de luxe,* femme entretenue, d'une grande élégance. || *Commerce, industrie de luxe,* commerce, industrie qui concernent les objets présentant un caractère somptueux. || *Taxe de luxe,* celle qui frappe ces objets. || **3.** Objet, plaisir coûteux et superflu : *Ces cigares constituent mon seul luxe.* || Fig. et fam. *Se donner, se payer, s'offrir le luxe de,* sortir de ses habitudes pour se permettre quelque chose d'extraordinaire et d'audacieux : *Il ne détestait pas non plus la coiffeuse, car le coiffeur du village était une coiffeuse, une jeune veuve* [...]. *C'était elle qui rasait Michel quand il se payait le luxe de se faire raser* (Triolet). *Il a créé délibérément une créature hideuse et s'offre le luxe de la maudire pour les tares dont il l'a affectée* (Sartre). || **4.** *Fig.* Ce qui est superflu et inutile : *Nous sommes revenus en 1814 aux doctrines de 1789 ; nous aurions pu nous épargner le luxe de nos maux* (Chateaubriand). *L'angoisse de la mort est un luxe qui touche beaucoup plus l'oisif que le travailleur, asphyxié par sa propre tâche* (Camus). || **5.** Quantité considérable ou excessive : *Vos luxes de science, et vos fiers étalages | De travail et d'étude, et vos grands apparats* (Hugo). *Raconter une aventure avec un grand luxe de détails.*

• SYN. : **1** *apparat, magnificence, pompe, tralala* (fam.) ; **2** *faste, raffinement, richesse, somptuosité, splendeur* ; **3** *superflu* ; **5** *débauche, déluge, excès, orgie, prodigalité, profusion.* — CONTR. : **1** *besoin, dénuement, gêne, indigence, misère, pauvreté* ; **2** *dépouillement, modestie, simplicité* ; **5** *absence, carence, disette, manque, pénurie.*

luxembourgeois, e [lyksãburʒwa, -az] adj. et n. (de *Luxembourg*, n. géogr. ; 1873. Larousse). Qui se rapporte au grand-duché ou à la ville de Luxembourg ; originaire ou habitant de cette ville ou de ce pays.

luxer [lykse] v. tr. (lat. *luxare*, déboîter, disloquer, démettre ; v. 1560, Paré). Provoquer une luxation : *L'épaule a été luxée.*

• SYN. : *déboîter, démettre, fouler.*

◆ **se luxer** v. pr. (sens 1-2, 1867, Littré). **1.** Disloquer une de ses articulations : *Elle s'est luxé la cheville.* ‖ **2.** En parlant d'un os, sortir de son emplacement naturel : *Son genou se luxe au moindre faux mouvement.*

luxmètre [lyksmɛtr] n. m. (de *lux* et de *-mètre*, gr. *metron*, mesure ; 1931, Larousse). Appareil de mesure des éclairements.

lux-seconde [lykssəgɔ̃d] n. m. (de *lux* et de *seconde ;* 1962, Larousse). Unité de quantité d'éclairement ou d'excitation lumineuse.

• Pl. *des* LUX-SECONDES.

luxueusement [lyksɥøzmɑ̃] adv. (de *luxueux ;* 1845. J.-B. Richard de Radonvilliers). De façon luxueuse : *Il est charmant, votre volume, dit le père Étienne, qui feuilleta les pages luxueusement imprimées en rouge et noir* (Huysmans).

luxueux, euse [lyksɥø, -øz] adj. (de *luxe ;* 1771, *l'Année littéraire*). Où se déploie le luxe : *L'escalier, relief d'un yacht luxueux, m'avait fait horreur* (Colette).

• SYN. : *fastueux, magnifique, pompeux, riche, somptueux.* — CONTR. : *humble, misérable, miteux* (fam.), *modeste, pauvre, simple.*

luxure [lyksyr] n. f. (lat. *luxuria*, exubérance, surabondance, intempérance, vie molle, voluptueuse, de *luxus* [v. LUXE) : v. 1119. Ph. de Thaon, écrit *luxurie* [*luxure*, v. 1131. *Couronnement de Louis*], au sens 1 ; sens 2, 1891, Huysmans). **1.** Comportement des personnes qui s'abandonnent sans retenue aux plaisirs sexuels : *Tout travaille à doubler son extase, et le libertin y arrive au milieu des épisodes les plus bizarres de la luxure et de la dépravation* (Sade). *Renée Bertin, dont le regard, dont la poitrine déclarent à tout venant qu'elle a besoin de luxure comme de pain quotidien* (Romains). ‖ **2.** *Vx.* Acte inspiré par ce penchant : *Sans doute ils* [des noms] *évoquent des luxures compliquées, dont le souvenir même lui causait un ravissement* (Zola).

• SYN. : **1** *concupiscence, dépravation, lascivité, lubricité, paillardise* (fam.), *salacité.*

luxuriance [lyksyrjɑ̃s] n. f. (de *luxuriant ;* 1752, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, av. 1813, Delille). **1.** Caractère d'une plante qui pousse avec surabondance : *J'espère que vous êtes bien couverte, car la végétation, par sa luxuriance même, entretient dans ce pays une saisissante fraîcheur* (Duhamel). *C'était un véritable parc à l'anglaise, quoique loin de l'Angleterre* [...], *et tout y poussait avec une luxuriance dévorante, les arbres se faisant la guerre, les arbrisseaux aussi, et les fleurs sauvages et les mauvaises herbes, dans un besoin déchaîné de terre et de lumière* (Beckett). ‖ **2.** *Fig.* Vigueur qui se traduit par une surabondance : *Ici je sens que j'ai affaire à une pure luxuriance de pinceau qui se joue et qui exagère, qui caresse toutes choses et les prolonge dans tous les sens* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *foisonnement, vigueur ;* **2** *débauche, exubérance, orgie.*

luxuriant, e [lyksyrjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *luxurier*, s'adonner à la luxure [XIIIe s., Godefroy], se propager rapidement — en parlant de plantes [début du XVIe s.], lat. *luxuriare*, être surabondant, exubérant, s'abandonner à la mollesse, à la volupté, aux excès, de *luxuria* [v. LUXURE] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge*, au sens de « luxurieux » ; sens 1, 1540, P. Doré ; sens 2, 1844, Balzac ; sens 3, av. 1662, Pascal). **1.** Se dit de végétaux qui poussent avec surabondance : *La végétation était si luxuriante que l'on avait peine à passer* (Gide). ‖ **2.** Qui comporte une végétation abondante : *Devant elle* [la maison] *verdoyait* [...] *le taillis, le ravin luxuriant et souillé des fortifications* (Colette). ‖ **3.** Qui déborde de richesse et de vigueur : *Les fleurs sont d'une coquetterie sans pareille, et elles ouvrent effrontément leur gorge luxuriante jusque sous les pieds des chevaux* (Gautier). *Ce sera luxuriant comme un beau Véronèse* (Proust).

• SYN. : **1** *dense, dru, épais, foisonnant, serré, touffu ;* **3** *exubérant, plantureux, riche.* — CONTR. : **1** *clairsemé, maigre, pauvre, rare.*

luxurieusement [lyksyrjøzmɑ̃] adv. (de *luxurieux ;* XIIIe s., Godefroy). De façon luxurieuse.

luxurieux, euse [lyksyrjø, -øz] adj. (lat. *luxuriosus*, surabondant, exubérant, immodéré, voluptueux, sensuel, de *luxuria* [v. LUXURE] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *luxurius* [*luxurieux*, XIIIe s., Littré], au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch). **1.** Se dit d'une personne qui s'adonne à la luxure (vieilli) : *Des jeunes gens luxurieux.* ‖ **2.** Se dit de ce qui dénote la luxure ou incite à la luxure : *Et cent autres, avec des cris luxurieux, | Emportent leur butin vivant dans la nuit noire* (Leconte de Lisle).

• SYN. : **1** *débauché, dépravé, libidineux, lubrique, paillard* (fam.), *salace ;* **2** *lascif, sensuel, voluptueux.* — CONTR. : **1** *chaste, continent, innocent, pur.*

luzerne [lyzɛrn] n. f. (provenç. *luzerno*, luzerne, emploi métaphorique [à cause de l'aspect brillant des graines de la plante] de *luzerno*, ver luisant, lui-même issu de l'anc. provenç. *luzerna*, lampe, lat. pop. **lūcerna*, altér. [d'après le lat. *lūcere*, briller, v. LUIRE] du lat. class. *lūcerna*, lampe, lui-même dér. de *lūcere ;* 1566, Du Pinet, écrit *lauserne ;* 1581, N. de Montand [p. 480], écrit *lyserne ; luzerne*, 1600, O. de Serres). Plante fourragère de la famille des papilionacées : *Les chemins creux où trottent les filles qui vont, la faucille sur l'épaule, couper de la luzerne pour les lapins, les chemins creux s'offraient à mes galoches* (H. Bazin).

luzernière [lyzɛrnjɛr] n. f. (de *luzerne ;* 1600, O. de Serres). Champ de luzerne : *À plusieurs reprises, sur ce même chemin, comme elle se rendait à sa luzernière, elle l'avait de la sorte aperçu devant elle* (Zola).

luzin n. m. V. LUSIN.

luzule [lyzyl] n. f. (lat. scientif. moderne *luzula*, luzule, de l'ital. *luzziola* ou [*erba*] *lucciola*, même sens, dér. de *luce*, lumière, lat. *lux, lucis*, même sens ; 1827, Acad.). Plante fourragère à feuilles velues, voisine du jonc.

lycanthrope [likɑ̃trɔp] n. (gr. *lukanthrôpos*, atteint de lycanthropie, de *lukos*, loup, et de *anthrôpos*, homme ; 1558, Boaistuau, écrit *licantrope ;* 1579, Lostal, écrit *lycantrope ; lycanthrope*, XVIIe s.). Personne atteinte de lycanthropie.

lycanthropie [likɑ̃trɔpi] n. f. (gr. *lukanthrôpia*, maladie qui fait qu'on se croit changé en loup, de *lukanthrôpos* [v. l'art. précéd.] ; 1564, Marcouville, p. 82). Maladie mentale dans laquelle le patient se croit transformé en loup, ou, *par extens.*, en une autre bête sauvage.

lycaon [likaɔ̃] n. m. (lat. *lycaon*, loup d'Éthiopie, gr. *lukaôn*, même sens, de *lukos*, loup ; 1552, Rabelais). Mammifère carnassier d'Afrique, de la famille des canidés, intermédiaire entre le loup et l'hyène, à pelage fauve rayé de noir.

lycaonien, enne [likaɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Lycaonie*, n. géogr., lat. *Lycaonia*, la Lycaonie [contrée d'Asie Mineure] ; 1873, Larousse). Qui se rapporte à la Lycaonie ; originaire ou habitant de cette région.

lycée [lise] n. m. (lat. *Lyceum*, le Lycée, célèbre gymnase situé près d'Athènes, où enseignait Aristote, gr. *Lukeion*, proprem. « endroit habité par les loups », de *lukos*, loup ; v. 1534, Des Périers, écrit *lyceon* [*lycée*, milieu du XVIe s.], au sens du lat. ; 1721, Trévoux, au sens de « lieu où s'entretiennent, dans les universités, etc., les gens de lettres » ; 1798, Acad., au sens de « tout lieu consacré à l'instruction » ; sens actuel, 1807, Brunot). Établissement d'enseignement public du second degré, géré par l'État, où les élèves préparent le baccalauréat et parfois le concours d'entrée à certaines grandes écoles : *Vers la fin de l'Empire, je fus un lycéen distrait. La guerre était debout dans le Lycée, le tambour étouffait à mes oreilles la voix des maîtres* (Vigny). *Il ne me souvient pas, au lycée,*

d'avoir trouvé le moindre plaisir à étudier Virgile ou Racine (Mauriac). *Au lycée, Silbermann remportait les mêmes succès dans ses études, bien qu'il fût souvent blâmé pour son manque de méthode* (Lacretelle).
• SYN. : *bahut* (arg. scol.), *boîte* (pop.).

lycéen, enne [liseɛ̃, -ɛn] n. (de *lycée ;* 1819, Béranger). Élève d'un lycée : *Je ne pourrais tirer de ma vie de lycéen une page attendrissante* (Mauriac).
• SYN. : *potache* (fam.).

lycène [lisɛn] n. m. (lat. scientif. moderne *lycaena,* lycène, gr. *lukaina,* louve, dér. de *lukos,* loup ; 1845, Bescherelle). Papillon à ailes bleues chez le mâle, brunes chez la femelle, dont la chenille vit sur les légumineuses.

lycénidés [lisenide] n. m. pl. (de *lycèn*[*e*] et de *-ide, -idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1873, Larousse, écrit *lycénides ; lycénidés,* 1902, Larousse). Famille d'insectes lépidoptères rhopalocères (papillons diurnes).

lychnide [liknid] n. f., ou **lyknis** [liknis] n. m. (lat. *lychnis, -nidis,* sorte de rose couleur de feu, gr. *lukhnis, -ni-dos,* même sens, de *lukhnos,* lampe ; 1562, Du Pinet, écrit *lychnis ; lychnide,* 1789, *Encycl. méthodique*). Plante de la famille des caryophyllacées, annuelle ou vivace, à nombreuses variétés.

lychnite [liknit] n. f. (lat. *lychnites,* marbre blanc de Paros, gr. *lukhnitês,* même sens, de *lukhnos,* lampe ; 1873, Larousse). Marbre blanc de Paros.

lycien, enne [lisjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Lycie,* n. géogr., lat. *Lycia,* la Lycie [province d'Asie Mineure], gr. *Lukia,* même sens ; 1873, Larousse). De Lycie, nom ancien d'une région montagneuse du sud de l'Asie Mineure.

◆ **lycien** n. m. (1902, Larousse). Langue préhellénique de la Lycie ancienne.

lyciet [lisjɛ] ou **lycium** [lisjɔm] n. m. (lat. scient. moderne *lycium,* lyciet, gr. *lukion,* nerprun des teinturiers, proprem. « arbrisseau de Lycie », neutre substantivé de l'adj. *Lukios,* de Lycie, de *Lukia* [v. l'art. précéd.] ; 1751, *Encyclopédie,* écrit *lycium ; lyciet* [forme francisée], 1823, *Dict. des sciences naturelles* [d'abord *liciet,* 1803, *Dict. d'histoire naturelle*]). Arbrisseau touffu de la famille des solanacées, avec lequel on peut former des haies vives : *Chemin bordé de lyciets, de troènes, de chèvrefeuilles, de tamaris amaigris par le ciel breton* (Colette).

lycope [likɔp] n. m. (lat. scientif. moderne *lycopus,* lycope, proprem. « pied de loup », du gr. *lukos,* loup, et *pous, po-dos,* pied, patte ; 1762, Acad., écrit *lycopus ; lycope,* 1789, *Encycl. méthodique*). Plante de la famille des labiacées, poussant dans les lieux humides, appelée vulgairement *marrube d'eau* ou *pied-de-loup.*

lycoperdon [likɔpɛrdɔ̃] n. m. (lat. scientif. moderne *lycoperdum,* lycoperdon, du gr. *lukos,* loup, et *perdesthai,* péter [adaptation du nom pop. franç. de la plante : *vesse-de-loup*] ; 1803, *Dict. d'histoire naturelle*). Champignon basidiomycète, comestible quand il est jeune, qui devient à maturité un sac de spores se rompant facilement, et qui est appelé vulgairement *vesse-de-loup* ou *champignon-poussière.*

lycopersicum [likɔpɛrsikɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *lycopersicum,* proprem. « pêche de loup », du gr. *lukos,* loup, et du lat. *persicum,* pêche, gr. *persikon,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *persikos,* de Perse, de *Persês,* Persan ; 1867, Littré, écrit *lycopersicon ; lycopersicum,* 1902, Larousse). Nom spécifique de la tomate.

lycopode [likɔpɔd] n. m. (lat. scientif. moderne *lycopodium,* proprem. « [plante velue comme une] patte de loup », du gr. *lukos,* loup, et *pous, podos,* pied, patte ; 1750, E. F. Geoffroy, écrit *lycopodium* [*lycopodion,* 1765, *Encyclopédie ; lycopode,* 1789, *Encycl. méthodique*], au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Plante cryptogame à tige grêle, dressée ou rampante, voisine des prêles et des fougères. || **2.** *Poudre de lycopode,* poudre fine et inflammable tirée de cette plante, utilisée en médecine et en pharmacie comme des-siccatif, et au théâtre pour produire des flammes instantanées. (Syn. SOUFRE VÉGÉTAL.)

lycopodiacées [likɔpɔdjase] n. f. pl. (dér. savant de *lycopode ;* 1867, Littré). Famille dont le lycopode est le type.

lycopodiales [likɔpɔdjal] n. f. pl. (dér. savant de *lycopode ;* 1962, Larousse). Ordre de plantes ptéridophytes.

lycosa [likɔza] ou **lycose** [likoz] n. f. (lat. scientif. moderne *lycosa,* lycose, du lat. *lycos,* araignée-loup, gr. *lukos,* loup, araignée-loup ; 1839, Boiste, écrit *lycose ; lycosa,* 1902, Larousse). Genre d'araignées coureuses, dites aussi *araignées-loups.*

lycte [likt] n. m. (lat. scientif. moderne *lyctus,* lycte, peut-être du n. propre du lat. class. *Lyctus,* désignant une ville de Crête, gr. *Luktos ;* 1873, Larousse). Insecte dont la larve attaque le bois non résineux.

lyda [lida] n. f. (mot du lat. scientif. moderne, peut-être tiré du gr. *Ludos,* de Lydie, Lydien ; 1873, Larousse). Mouche à scie, qui cause des dégâts sur les arbres forestiers et ornementaux.

lyddite [lidit] n. f. (de *Lydd,* n. d'une ville anglaise [du comté de Kent], où cet explosif a d'abord été fabriqué ; 1889, Behrens, *Engl.*). Explosif à base d'acide picrique, de nitrobenzène, de vaseline : *À un mille à peine, cent vingt canons tiraient à la lyddite, nuit et jour* (Tharaud).

lydien, enne [lidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Lydie,* n. géogr., lat. *Lydia,* la Lydie [province d'Asie Mineure], gr. *Ludia ;* 1851, Nerval, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré [substantiv., 1873, Larousse] ; sens 3. 1873, Larousse). **1.** De Lydie, région d'Asie Mineure ; habitant ou originaire de Lydie. || **2.** *Mode lydien,* et, substantiv., *le lydien,* mode de la musique grecque antique, de la musique ecclésiastique médiévale, correspondant à la gamme de fa : *Dans le jardin des religieuses voisines, j'entendis* [...] *la modulation d'un oiseau inconnu qui, sur le mode lydien, chantait déjà matines* (Proust). || **3.** *Quartz lydien, pierre lydienne,* jaspe noir utilisé comme pierre de touche : *Il prie les dieux que sa bouche devienne sensible comme la pierre lydienne, à l'aide de laquelle les changeurs éprouvent le titre de l'or* (Hermant).

◆ **lydien** n. m. (fin du XIX^e s.). Langue asianique parlée dans la Lydie antique : *Nous parlons lydien et elles s'inquiètent tout à coup* (Louÿs).

◆ **lydienne** n. f. (1867, Littré). Pierre lydienne. (Syn. LYDITE [1902, Larousse].)

lygus [ligys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, peut-être tiré du gr. *lugos,* toute tige ou baguette flexible, et, comme adj., « souple comme l'osier, flexible » ; 1873, Larousse). Petite punaise terrestre qui court avec agilité sur les fleurs.

lymphadénie [lɛ̃fadeni] n. f. (de *lymph*[*e*] et du gr. *adên, adenos,* glande ; 1902, Larousse). Maladie caractérisée par la prolifération du tissu lymphoïde.

lymphadénite [lɛ̃fadenit] n. f. (de *lymph*[*e*] et de *adénite ;* 1878, Larousse). Inflammation aiguë des ganglions et des vaisseaux lymphatiques d'une région.

lymphangiectasie [lɛ̃fɑ̃ʒjɛktazi] n. f. (de *lymph*[*e*], de *angi-,* élément tiré du gr. *aggeion,* vase, vaisseau, veine, artère, et de *-ectasie,* gr. *ektasis,* extension, de *ekteinein,* étendre, de *ek-,* préf. à valeur intensive, et de *teinein,* tendre ; 1878, Larousse). Dilatation variqueuse des lymphatiques.

lymphangiome [lɛ̃fɑ̃ʒjom] n. m. (de *lymph*[*e*], de *angi-* [v. l'art. précéd.] et du suff. médical *-ome ;* 1878, Larousse). Tumeur formée de cavités vasculaires bordées d'un endothélium et contenant de la lymphe.

lymphangite [lɛ̃fɑ̃ʒit] n. f. (de *lymph*[*e*], de *ang*[*i*]- [v. LYMPHANGIECTASIE] et du suff. scientif. *-ite ;* début du XIX^e s.). Inflammation des vaisseaux lymphatiques : *Lymphangite réticulaire, tronculaire.*

lymphatique [lɛ̃fatik] adj. (lat. *lymphaticus,* qui a le délire, fou, de *lymphatum,* supin de *lymphare,* arroser, mélanger à de l'eau, rendre fou, et, comme v. intr., « être en proie au délire », de *lympha* [v. LYMPHE] ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1671, Rohault [II, 329] ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1838, Balzac). **1.** *Class.* Fou, délirant : *Ce ne sont que frayeurs lymphatiques. C'est*

à faire à ceux qui n'ont point de courage d'en avoir peur (Malherbe). ‖ **2.** Qui se rapporte à la lymphe : *Circulation lymphatique. Les ganglions lymphatiques et les vaisseaux lymphatiques, où se forme et circule la lymphe, constituent le système lymphatique.* ‖ **3.** *Tempérament lymphatique,* dans l'ancienne classification des quatre tempéraments, par opposition à bilieux, mélancolique et sanguin, tempérament dans lequel semble dominer le système lymphatique, caractérisé par la blancheur, la mollesse des chairs, l'apathie. ‖ **4.** Qui présente ce tempérament ; qui manque d'énergie : *Souvent il accompagnait au jardin les petits Homais* [...], *fort mal élevés et quelque peu lymphatiques comme leur mère* (Flaubert) ; et substantiv. : *un, une lymphatique.*

• SYN. : **4** *adynamique, apathique, indolent, languissant, mou.*

◆ **lymphatiques** n. m. pl. (1847, Raspail). Vaisseaux lymphatiques.

lymphatisme [lɛ̃fatism] n. m. (de *lymphatique* ; 1867, Littré). État de dystrophie observé surtout dans l'enfance et caractérisé par un gonflement des ganglions lymphatiques, des amygdales et parfois du thymus, par la mollesse et la blancheur des chairs.

lymphe [lɛ̃f] n. f. (lat. *lympha,* eau ; XVe s., Godefroy, au sens de « eau » ; sens 1, 1673, Barles [*lymphe interstitielle,* 1967, Robert] ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1771, Trévoux). **1.** Liquide organique incolore, issu du sang, contenant du plasma et des leucocytes, qui baigne le corps entier et circule à travers les vaisseaux lymphatiques. ‖ *Lymphe interstitielle,* celle qui exsude des capillaires sanguins et baigne les cellules. ‖ **2.** *Class.* Avec l'atrabile, la bile et le sang, l'une des quatre humeurs fondamentales de la médecine ancienne : *Pour ceux qui ont plus d'âme et de sang que d'esprit et de lymphe, un amour réel produit un changement complet d'existence* (Balzac). ‖ **3.** *Vx.* La sève brute des plantes.

lymphite [lɛ̃fit] n. f. (dér. savant de *lymphe* ; 1867, Littré). Syn. de LYMPHANGITE.

lympho- [lɛ̃fo], premier élément, tiré de *lymphe* [v. ce mot], et entrant dans la composition de mots savants.

lymphoblaste [lɛ̃fɔblast] n. m. (de *lympho-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* ce qui germe, bourgeon ; 1931, Larousse). Cellule mère du lymphocyte. (V. LEUCOBLASTE.)

lymphocèle [lɛ̃fɔsɛl] n. m. (de *lympho-* et de *-cèle,* gr. *kêlê,* tumeur, hernie ; 1962, Larousse [var. *lymphatocèle* — de *lymphato-*, élément tiré de *lymphatique,* et de *-cèle* —, 1878, Larousse]). Épanchement ou accumulation de lymphe, formant tumeur.

lymphocytaire [lɛ̃fɔsitɛr] adj. (de *lymphocyte* ; 1962, Larousse [aussi *méningite lymphocytaire*]). Qui se rapporte aux lymphocytes. ‖ *Méningite lymphocytaire,* méningite dans laquelle le liquide céphalorachidien contient essentiellement des lymphocytes.

lymphocyte [lɛ̃fɔsit] n. m. (de *lympho-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* objet creux ; 1907, Larousse [art. *lymphocytose*]). Petit globule blanc à gros noyau, fabriqué par les ganglions lymphatiques et les organes lymphoïdes,

lymphocytémie [lɛ̃fɔsitemi] n. f. (de *lymphocyt*[*e*] et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1931, Larousse). Augmentation du nombre des lymphocytes du sang.

lymphocytogenèse [lɛ̃fɔsitɔʒənɛz] n. f. (de *lymphocyto-*, élément tiré de *lymphocyte,* et de *-genèse,* lat. *genesis,* création [v. GENÈSE] ; 1931, Larousse). Formation des lymphocytes dans les organes lymphoïdes. (V. LEUCOCYTOGENÈSE.)

lymphocytose [lɛ̃fɔsitoz] n. f. (dér. savant de *lymphocyte* ; 1907, Larousse). Augmentation morbide du nombre des lymphocytes dans le sang ou dans un autre liquide organique.

lymphogène [lɛ̃fɔʒɛn] adj. (de *lympho-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1931, Larousse). Qui produit la lymphe, et en particulier les lymphocytes.

lymphogenèse [lɛ̃fɔʒənɛz] n. f. (de *lympho-* et de *-genèse,* lat. *genesis,* création [v. GENÈSE] ; 1931, Larousse). Formation de la lymphe par transsudation du plasma sanguin à travers la paroi des capillaires.

lymphogranulomatose [lɛ̃fɔgranylɔmatoz] n. f. (de *lympho-* et de *-granulomatose,* de *granulome* ; 1931, Larousse). Nom donné à diverses affections du système lymphatique.

lymphographie [lɛ̃fɔgrafi] n. f. (de *lympho-* et de [*radio*]*graphie* ; 1962, Larousse). Examen radiographique des lymphatiques, après injection d'une substance opaque aux rayons X.

lymphoïde [lɛ̃fɔid] adj. (de *lympho-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1878, Larousse [*système lymphoïde,* 1962, Larousse]). Qui ressemble à la lymphe ou aux ganglions lymphatiques. ‖ *Système lymphoïde,* ensemble des tissus constituant les organes lymphoïdes (rate, ganglions lymphatiques).

lymphomatose [lɛ̃fɔmatoz] n. f. (dér. savant de *lymphome* ; 1931, Larousse). Nom générique donné par certains auteurs aux affections caractérisées par l'hypertrophie des organes lymphoïdes.

lymphome [lɛ̃fom] n. m. (dér. savant de *lymphe* ; 1878, Larousse). Prolifération excessive d'un territoire lymphoïde, aboutissant à la formation d'une tumeur.

lymphopoïèse [lɛ̃fɔpɔjɛz] n. f. (de *lympho-* et de *-poïèse,* gr. *poiêsis,* action de faire, création, de *poieîn,* faire ; 1931, Larousse). Formation des lymphocytes et, en général, des globules blancs de la lymphe, par les organes lymphoïdes.

lymphoréticulose [lɛ̃fɔretikyloz] n. f. (de *lympho-* et de *réticulose* ; 1950, P. Mollaret). *Lymphoréticulose bénigne d'inoculation,* maladie due à la contamination par un chat, et provoquant des adénopathies suppurantes.

• SYN. : *maladie des griffes du chat.*

lymphorragie [lɛ̃fɔraʒi] n. f. (de *lympho-* et de [*hémo*]*rragie* ; 1867, Littré [« infiltrat lymphocytaire... », 1962, Larousse]). Écoulement de la lymphe consécutif à la blessure d'un vaisseau lymphatique. ‖ Infiltrat lymphocytaire apparaissant dans les muscles au cours de certains rhumatismes inflammatoires.

lymphosarcome [lɛ̃fɔsarkom] n. m. (de *lympho-* et de *sarcome* ; 1888, Larousse). Tumeur maligne du tissu lymphoïde.

lynchage [lɛ̃ʃaʒ] n. m. (de *lyncher* ; 1883, d'Haussonville). Action de lyncher ; exécution sommaire par une foule déchaînée qui s'arroge le droit de punir quelqu'un : *Insulté par les journaux auvergnats, les commerçants refuseraient de me servir, des exaltés jetteraient des pierres dans mes carreaux ; pour échapper au lynchage, il me faudrait fuir* (Sartre).

lyncher [lɛ̃ʃe] v. tr. (de [*loi de*] *Lynch* [juin 1837, *Revue britannique*], d'après l'angl. *to lynch,* lyncher, de *lynch-law,* loi de Lynch, de *law,* loi, et du n. de Charles *Lynch,* fermier de Virginie [1736-1796], qui aurait institué, avec quelques voisins, un tribunal privé ; 13 juin 1867, *la Liberté*). En parlant d'une foule déchaînée, exécuter sommairement quelqu'un à coups de pied, de poing, d'armes de fortune, sans jugement régulier : *Il est peut-être déjà né, le mulâtre de génie qui fera payer cher aux enfants des Blancs le sang des nègres lynchés par leurs pères* (France). *Un piquet de gendarmes, chargés d'empêcher les marchands de bestiaux, les bouchers aux poches pleines de liasses de billets et les fermiers qui composaient le public de lyncher les jockeys battus* (Cl. Simon).

lyncheur, euse [lɛ̃ʃœr, -øz] adj. et n. (de *lyncher* ; 1892, *Revue britannique*). Se dit d'une personne qui participe à un lynchage.

lynx [lɛ̃ks] n. m. (lat. *lynx,* lynx, gr. *lugx,* lynx, loup-cervier ; XIIe s., Godefroy, écrit *linz* [*lynx,* XIVe s.], au sens I [*lynx commun,* 1873, Larousse ; *lynx d'Afrique,* 1959, Robert — *lynx,* même sens, 1873, Larousse ; *lynx d'Asie,* 1902, Larousse] ; sens 2, 1931, Larousse ; sens 3, v. 1265, J. de Meung [au fig., 1690, Furetière ; *un lynx,* « une personne qui a une très bonne vue », 1959,

Robert — « ...qui a une extrême perspicacité », 1668, La Fontaine]). **1.** Mammifère carnassier, de la taille d'un gros chat, de la famille des félidés, à oreilles pointues garnies de poils raides, auquel les Anciens attribuaient une vue perçante : *Bias de Priène fil route côte à côte avec un lynx* (Hugo). ‖ *Lynx commun,* loup-cervier. ‖ *Lynx d'Afrique, d'Asie,* caracal. ‖ **2.** *Lynx de Pologne,* race de pigeons originaire de Pologne, très répandue en France. ‖ **3.** *Avoir un œil, des yeux de lynx,* avoir la vue très perçante : *Sa vue morale avait la portée lucide de ses yeux de lynx* (Balzac) ; au *fig.,* avoir une extrême perspicacité : *Blasé sur les affaires humaines, son œil était celui d'un lynx pour surveiller le corps humain, et sur des passants dont les démarches ne me paraissaient pas différentes, elle remarquait des boiteries, des inclinaisons* (Giraudoux). ‖ Fig. *Un lynx,* une personne qui a une très bonne vue ; au *fig.,* une personne qui a une extrême perspicacité : *Lynx envers nos pareils et taupes envers nous* (La Fontaine).

lyo- [ljo], élément tiré du gr. *luein,* délier, dissoudre, et entrant, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

lyocyte [ljɔsit] n. m. (de *lyo-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* objet creux ; 1931, Larousse). Élément cellulaire qui, par les ferments qu'il sécrète, exerce une action de destruction sur une autre cellule.

lyocytose [ljɔsitoz] n. f. (dér. savant de *lyocyte ;* 1931, Larousse). Destruction des tissus vivants sous l'effet des ferments sécrétés par le lyocyte.

lyonnais, e [ljɔnɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Lyon,* n. du chef-lieu du Rhône, lat. *Lugdunum,* Lyon ; 1792, Molard — mais sans aucun doute beaucoup plus anc. [*sauce lyonnaise,* 1962, Larousse ; *bœuf à la lyonnaise,* 1902, Larousse]). Qui se rapporte à Lyon ; habitant ou originaire de Lyon. ‖ *Sauce lyonnaise,* sauce à base d'oignons. ‖ *Bœuf à la lyonnaise,* bœuf accompagné d'une purée d'oignons, ou d'oignons coupés et roussis.

◆ **lyonnais** n. m. (1873, Larousse). Dialecte franco-provençal parlé dans la région de Lyon.

◆ **lyonnaise** n. f. (1837, Vidocq, au sens de « soierie » ; sens actuel, 1962, Larousse). En reliure, coiffe formée d'une cordelette recouverte de peau.

lyophile [ljɔfil] adj. (de *lyo-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1931, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1953, Larousse). **1.** Se dit de certaines substances colloïdales ayant la propriété de se gonfler ou de se dissoudre dans certains liquides. ‖ **2.** Se dit d'une substance qui perd ses qualités biologiques par suite d'une opération de dessiccation et qui peut les retrouver ensuite.

lyophilie [ljɔfili] n. f. (de *lyophile ;* 1931, Larousse). Propriété qu'ont certaines substances colloïdales de se gonfler ou de se dissoudre dans les liquides.

lyophilisation [ljɔfilizasjɔ̃] n. f. (de *lyophiliser ;* 1953, Larousse). Dessiccation spéciale de certaines substances susceptibles d'être altérées par l'action du temps.

lyophiliser [ljɔfilize] v. tr. (dér. savant de *lyophile ;* 1953, Larousse). Soumettre à l'opération de la lyophilisation : *Certains cafés en poudre sont lyophilisés.*

lyophobe [ljɔfɔb] adj. (de *lyo-* et de *-phobe,* du gr. *phobos,* crainte ; 1931, Larousse). Se dit d'une substance colloïdale n'ayant pas la propriété de se gonfler ou de se dissoudre dans certains liquides.

lyophobie [ljɔfɔbi] n. f. (de *lyophobe ;* 1931, Larousse). Propriété inverse de la lyophilie.

lyre [lir] n. f. (lat. *lyra, lyre* [instrument à cordes], chant, poème lyrique, gr. *lura,* mêmes sens ; v. 1155, Wace, écrit *lire* [*lyre,* 1552, Rabelais], au sens 1 [« instrument de musique... intermédiaire entre la viole et le violon », 1690, Furetière ; *lyre-guitare,* 1873, Larousse — *lyro-guitare,* même sens, 1867, Littré] ; sens 2, 1802, Chateaubriand ; sens 3, milieu du XVIe s., Ronsard [aussi *accorder sa lyre ; prendre sa lyre,* 1893, *Dict. général ; essayer sa lyre,* 1794, A. Chénier ; *ajouter une corde à sa lyre,* 1831, V. Hugo] ; sens 4, av. 1885, V. Hugo [au fig., 1884, A. Daudet] ; sens 5, 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 1063 [« écusson... propre aux musiciens dans l'armée » , 1902, Larousse] ; sens 6, 1803, *Dict. d'histoire naturelle* [*lyre ; faisan-lyre,* 1893. *Dict. général ; oiseau-lyre,* 1902, Larousse]). **1.** Instrument de musique antique, à cordes pincées, tendues sur un cadre fixé à une caisse de résonance. qui fut à l'origine une carapace de tortue : *À son côté pendait une lyre grossière* (France). *Nous enfoncions nos baïonnettes toutes vibrantes dans les tables de bois peint en vert anglais. Les baïonnettes sonnaient comme des cordes de lyre* (Mac Orlan). ‖ Au XVIe et au XVIIe s., instrument de musique à quinze cordes, à archet, intermédiaire entre la viole et le violon. ‖ *Lyre* ou *lyre-guitare,* sous le Directoire, sorte de guitare en forme de lyre antique. ‖ **2.** *Fig.* Objet qui reçoit les impressions extérieures et les traduit : *Notre cœur est une lyre où il manque des cordes* (Chateaubriand). *La « lyre » exprime en effet cet état presque surnaturel, cette intensité de vie où l'âme chante* [...], *où elle est contrainte de chanter, comme l'arbre, l'oiseau et la mer* (Baudelaire). ‖ **3.** Art de faire des vers : *Je vous présente donc quelques traits de ma lyre* (La Fontaine). ‖ *Prendre, accorder, essayer sa lyre,* se préparer à composer des vers : *Au pied de l'échafaud, j'essaie encore ma lyre* (Chénier). ‖ *Ajouter une corde à sa lyre,* prendre dans ses vers un ton nouveau, faire appel à une nouvelle source d'inspiration : *Oh ! la muse se doit aux peuples sans défense, | J'oublie alors l'amour, la famille, l'enfance | Et les molles chansons, et le loisir serein. | Et j'ajoute à ma lyre une corde d'airain* (Hugo). ‖ **4.** *Toute la lyre,* toutes les formes de l'inspiration poétique ; au *fig.* et *fam.,* toute la série de choses, d'idées du même genre : *D'ailleurs on n'attendra même pas qu'ils soient ici pour leur établir un camp modèle, avec dortoirs, infirmerie, réfectoire, médecins, zoologues, toute la lyre* (Vercors). ‖ **5.** Ornement en forme de lyre : *Au cartel d'or qui s'endort, | La lyre du pendule à peine se balance* (Samain). ‖ *Spécialem.* Écusson brodé propre aux musiciens dans l'armée : *Mais elle* [la tunique] *était d'un bleu clair et cru pénible à voir, et le collet portait, appliquées, non des perlines, mais des lyres* (France). ‖ **6.** *Lyre, faisan-lyre, oiseau-lyre,* passereau d'Australie de la taille d'un faisan, qui doit ce nom aux plumes recourbées de la queue des mâles.

● SYN. : **6** *ménure.*

lyré, e [lire] adj. (de *lyre ;* 1797, Bulliard). En botanique, qui a la forme d'une lyre : *Feuille lyrée.*

lyre-cithare [lirsitɑr] n. f. (de *lyre* et de *cithare ;* 1962, Larousse). Instrument national grec, dérivé de la lyre.

● Pl. *des* LYRES-CITHARES.

lyre-guitare n. f. V. LYRE.

lyrics [liriks] n. m. pl. (mot angl. de même sens, plur. de *lyric,* poème lyrique, empr. du franç. *lyrique ;* 1931, Larousse). Dans la langue du théâtre et du cinéma, parties chantées d'une œuvre dramatique ou d'un film.

lyrique [lirik] adj. (lat. *lyricus,* relatif à la lyre, lyrique, gr. *lurikos,* mêmes sens, de *lura* [v. LYRE] ; 1495, Vignay, au sens I, 5 ; sens I, 1, début du XVIe s. [pour la poésie chantée des XVIe et XVIIe s., 1680, Richelet] ; sens I, 2, 1867, Littré ; sens I, 3, 1755, Batteux, III, 7 [« propre à une telle poésie », 1832, A. Barbier] ; sens I, 4, 1873, Larousse ; sens I, 6, XXe s. ; sens I, 7, 1873, Larousse [ironiq., av. 1811, M.-J. Chénier] ; sens II, 1, 1751, Voltaire [*théâtre lyrique,* 1835, Acad.] ; sens II, 2, 1959, Robert [aussi *art lyrique*] ; sens II, 3, 1931, Larousse).

I. 1. Se dit, dans la littérature de l'Antiquité, de vers, de poèmes chantés avec accompagnement de la lyre, puis d'autre musique : *Les psaumes constituent la poésie lyrique des Juifs.* ‖ Du XVIe au XVIIe siècle, se dit de la poésie chantée : *Moreau, organiste de Saint-Cyr, composa la musique des parties lyriques d'« Esther ».* ‖ **2.** Se dit des poèmes à forme strophique, qui, primitivement chantés, furent ensuite déclamés : *Les dithyrambes, les odes, les stances constituent les principaux genres lyriques.* ‖ **3.** Se dit d'une poésie qui exprime les sentiments intimes du poète : *Les « Méditations »*

sont une œuvre essentiellement lyrique. || Propre à une telle poésie : *L'amour et la mort sont les thèmes lyriques par excellence.* || **4.** Se dit d'une œuvre littéraire, même en prose, dans laquelle l'auteur laisse apparaître, en un style poétique, ses sentiments personnels : *Sous la plume de Michelet l'histoire devient lyrique.* || **5.** Se dit des écrivains composant ces diverses sortes d'œuvres : *Alcée et Sappho furent les premiers poètes lyriques de la Grèce. Claudel a été un des plus grands auteurs lyriques de la littérature française dans la première moitié du XX^e s.* || **6.** *Coupe lyrique,* coupe d'un vers dans lequel le groupe tonique se termine avec la syllabe atone placée devant consonne. || **7.** *Fig.* Inspiré par un enthousiasme analogue à celui d'un poète lyrique : *La poésie religieuse des Psaumes se trouva dans un merveilleux accord avec son âme lyrique* [celle de Jésus] (Renan). || *Ironiq.* Inspiré par un enthousiasme excessif, déplacé ou ridicule : *Campardon, la bouche arrondie, la barbe élargie dans un coup de vent lyrique, lançait le premier vers* (Zola). *Quand il parle de sa voiture de sport, il devient lyrique !*

II. 1. Se dit d'une œuvre mise en scène et chantée sur une scène de théâtre : *Comédie, tragédie, ouvrage lyrique. Wagner a conçu l'opéra comme un drame lyrique.* || *Théâtre lyrique,* théâtre dans lequel on joue des pièces chantées. || **2.** Qui a rapport au théâtre chanté : *Déclamation lyrique.* || *Art lyrique,* art du chant dramatique. || **3.** *Artiste lyrique,* artiste qui chante par profession au théâtre, au concert.

● SYN. : **I, 7** *exalté ; passionné.*

◆ n. m. (sens 1, 1550, Ronsard ; sens 2, 1738, d'Olivet). **1.** Poète, écrivain qui compose des œuvres lyriques : *Dans les lyriques les plus illustres, je ne trouve guère que des développements purement linéaires — ou* [...] *délirants —, c'est-à-dire qui procèdent de proche en proche, sans plus d'organisation successive que n'en montre une traînée de poudre sur quoi la flamme fuit* (Valéry). || **2.** Genre, inspiration lyrique : *Auteur qui excelle dans le lyrique.*

◆ n. f. (1950, *FEW,* V, 483 *b*). La poésie lyrique. (Peu usité.)

lyriquement [lirikmɑ̃] adv. (de *lyrique ;* 1959, Robert [un premier ex., au milieu du XVI^e s., au sens de « avec la lyre »]). Avec lyrisme : *Évoquer lyriquement ses souvenirs.*

lyrisme [lirism] n. m. (de *lyrique ;* 1834, Boiste, au sens 2 ; sens 1, 1962, Larousse ; sens 3, 1867, Littré). **1.** Ensemble des œuvres lyriques : *Ce critique a consacré un livre au lyrisme romantique.* || **2.** Style, inspiration du poète lyrique, ou, plus généralement, de l'artiste qui exprime avec une vivacité poétique ses émotions, ses sentiments profonds et personnels : *L'évidence abstraite se retire devant le lyrisme des formes et des couleurs* (Camus). *Le lyrisme de Chateaubriand n'est pas toujours aussi éloigné qu'il le paraît du lyrisme de Baudelaire.* || **3.** *Fig.* Enthousiasme qui se manifeste par l'expression vive et poétique des sentiments personnels : *Un bel organe, un imperturbable aplomb, plus de tempérament que d'intelligence et plus d'emphase que de lyrisme, achevaient de rehausser cette admirable nature de charlatan où il y avait du coiffeur et du toréador* (Flaubert).

lys n. m. V. LIS.

lysat [liza] n. m. (dér. savant de *lyse ;* 1962, Larousse). Produit provenant de la dissolution ou de la digestion des tissus des microbes par une lysine.

lysat-vaccin [lizavaksɛ̃] n. m. (de *lysat* et de *vaccin ;* 1962, Larousse). Lysat obtenu par la dissolution des microbes d'un vaccin microbien, toujours efficace bien qu'il ne provoque plus de choc réactionnel.

● Pl. *des* LYSATS-VACCINS.

lyse [liz] n. f. (gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1931, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** En biologie, transformation d'un gel en sol par addition d'eau. || **2.** Toute destruction de tissus ou de cellules par des agents physiques, chimiques ou biologiques : *Lyse microbienne.*

lyser [lize] v. tr. (de *lyse ;* 1931, Larousse). Soumettre à l'action de la lyse.

lysergamide [lizɛrgamid] n. m. (de *lyserg*[*ique*] et de *amide ;* 1961, Galli et Leluc, p. 68). Dérivé de l'acide lysergique (diéthylamide), qui possède des propriétés hallucinogènes. (On dit, par abrév., L.S.D.)

lysergique [lizɛrʒik] adj. (de *lys*[*i*]- et de *erg*[*ot*] ; 1961, Galli et Leluc, p. 68). *Acide lysergique,* substance dérivée de l'ergot de seigle et douée de propriétés hallucinogènes.

lysi- [lizi], premier élément, tiré du gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution, et entrant dans la composition de mots savants.

lysigène [liziʒɛn] adj. (de *lysi-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1888, Larousse). En botanique, qui provoque une dissociation ou une dissolution des cellules.

lysimachie [lizimaki] ou **lysimaque** [lizimak] n. f. (lat. *lysimachia,* lysimaque commune [plante], du gr. *lusimakhion,* même sens, peut-être dér. de *Lusimakhos,* n. pr. qui fut porté, entre autres personnes, par un médecin ; 1550, Guéroult [p. 341], écrit *lysimachie ; lysimaque,* 1803, *Dict. d'histoire naturelle* [*lysimaque nummulaire,* 1873, Larousse]). Plante herbacée vivace de la famille des primulacées, à fleurs jaunes ou blanchâtres, poussant dans les lieux humides. || *Lysimaque nummulaire,* herbe aux écus, monnayère.

● REM. On trouve aussi la forme lat. LYSIMACHIA (1962, Larousse).

lysimètre [lizimɛtr] n. m. (de *lysi-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1873, Larousse). Instrument pour mesurer la quantité de pluie qui filtre à travers le sol.

lysine [lizin] n. f. (du gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; fin du XIX^e s., au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse). **1.** En biochimie, acide formé dans le dédoublement des matières protéiques. || **2.** Enzyme pouvant effectuer la lyse d'une cellule, d'un tissu, d'un agent microbien.

lysis [lizis] n. m. (gr. *lusis,* action de délier, fin ; 1839, Boiste). En médecine, allure insensiblement décroissante d'une courbe thermique.

lysogène [lizɔʒɛn] adj. (de *lyso-,* var. de *lysi-,* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1968, Larousse). Se dit des souches bactériennes qui hébergent des bactériophages sous une forme latente.

lysosome [lizɔsom] n. m. (de *lyso-,* var. de *lysi-,* et de *-some,* gr. *sôma,* corps ; 1968, Larousse). Particule cytoplasmique très abondante dans les cellules vivantes, et ayant pour fonction la digestion éventuelle du cytoplasme.

lysozyme [lizɔzim] n. m. (de *lyso-,* var. de *lysi-,* et de [*en*]*zyme ;* 1962, Larousse). Enzyme présent dans la sécrétion de nombreuses muqueuses, et ayant un pouvoir bactéricide.

lythracées [litrase] n. f. pl. (dér. savant de *lythrum ;* 1873, Larousse). Famille de plantes à fleurs dicotylédones, comprenant des arbres, des arbrisseaux ou des herbes, dont le genre principal est la *salicaire lythrum.*

lythrum [litrɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, tiré [à cause de la couleur de la plante] du gr. *luthron,* sang mêlé de poussière ; 1873, Larousse). Nom générique de la salicaire.

lytique [litik] adj. (dér. savant de *lyse ;* 1931, Larousse). En biologie, qui provoque la lyse. || Se dit, en thérapeutique, de certaines substances dont l'administration supprime ou diminue l'action de certains nerfs.

m

m [ɛm] n. m. (lat. *m* ; v. 1220, Coincy, aux sens 1-2). **1.** Treizième lettre de l'alphabet français, la dixième des consonnes. || **2.** Consonne nasale occlusive bilabiale.

• REM. **1.** Doubler la lettre *m* note une prononciation insistante : *grammaire,* ou une articulation simple : *comment.* Après une voyelle et devant une consonne labiale, la lettre *m* marque que la voyelle est nasale : *Embrasser.*

2. *M'* est la forme élidée de *me* devant une voyelle ou un *h* muet : *Il m'a dit. Il m'honore.*

ma [ma] adj. poss. (lat. pop. **ma,* altér. du lat. class. *mea,* fém. de *meus,* mon, dér. de *me,* accus. de *ego,* moi ; XII^e s., *Roncevaux*). V. MON.

maboul, e [mabul] adj. et n. (ar. vulgaire d'Algérie *mahbūl,* fou ; 1830, Esnault [dans l'arg. de l'armée d'Afrique ; en franç., 1860, Esnault]). *Fam.* Qui a perdu la raison, fou : *Elle jugeait la grande sœur bizarre, un peu maboule* (Rolland). *C'est un hurluberlu, une tête brûlée, un maboul* (Duhamel).

maboulisme [mabulism] n. m. (de *maboul ;* 1902, Larousse). *Fam.* Folie : *Le maboulisme est contagieux* (Salacrou).

mac [mak] n. m. (de *maquereau ;* 1835, Esnault). *Arg.* Souteneur d'une prostituée.

macabre [makɑbr] adj. (altér., due à une faute de lecture de P. L. Jacob [v. ci-dessous], du moyen franç. *danse macabré,* danse macabre [1420, La Curne ; v. aussi *je fis de Macabré la danse,* « j'ai failli mourir », milieu du XIV^e s., J. Le Fèvre], l'origine de *macabré* restant incertaine et très controversée — peut-être s'agit-il d'un nom propre [les premières danses macabres ayant été peintes ou sculptées dans des régions voisines de Bâle, où le patronyme *Macab(r)é* est bien attesté] ; 1832, P. L. Jacob, au sens 1 ; sens 2-3, 15 août 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 940). **1.** *Danse macabre,* au Moyen Age, représentation allégorique, peinte ou sculptée, de la Mort entraînant dans une danse des personnages de toutes conditions. || **2.** Relatif à la mort : *Une découverte macabre. Le vent soufflait* [...] *et, tourmentant la flamme des réverbères, agitait des ombres misérables qui dessinaient sur les façades une macabre gigue de pendus* (Carco). || **3.** Qui évoque la mort, lugubre : *Cet artiste génial et macabre* [Paganini] *qu'on disait possédé du diable...* (Maupassant).

• SYN. : **2** *funèbre ;* **3** *lugubre, sépulcral, sinistre.*

macache [makaʃ] adv. (mot de l'arg. des troupes coloniales, empr. de l'ar. algérien *mâ-kânch,* il n'y a pas ; 1861, Esnault, écrit *makach ; macache,* 1867, Delvau). *Pop.* Ah ! non, rien à faire ! (vieilli) : *Pour s'approvisionner, c'est macache et midi sonné* (Bourget). *Debout à 3 heures du matin, ah macache !* (Courteline).

macadam [makadam] n. m. (abrév. de la loc. *chaussée à la Macadam,* chaussée revêtue de macadam [1829, Boiste], du n. de l'ingénieur écossais John Loudon *McAdam* [1756-1836], qui fut le premier à mettre en œuvre le système de revêtement des routes à l'aide de pierres cassées ; 1839, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1864, Esnault). **1.** Système de revêtement du sol avec de la pierre concassée et du sable, agglomérés par un rouleau compresseur : *Elles* [les galoches] *font sur le macadam du préau un bruit qui met M^me l'institutrice hors d'elle-même* (Bernanos). *J'aimais aussi l'impasse au sol de macadam, tel celui des routes lointaines* (Duhamel). || **2.** Pierre cassée en morceaux de 4 à 7 cm et utilisée pour le revêtement des routes. || **3.** Chaussée revêtue de macadam : *Rouler sur le macadam. Les roues se mettaient à tourner plus vite, le macadam grinçait* (Flaubert). || **4.** *Pop.* et *vx.* Partie du trottoir où se tenaient les filles publiques.

• SYN. : **1** et **3** *asphalte.*

macadam-ciment [makadamsimɑ̃] n. m. (de *macadam* et de *ciment ;* 1962, Larousse). Chaussée empierrée dans laquelle on a fait pénétrer du ciment sous forme de coulis de mortier.

• Pl. *des* MACADAMS-CIMENTS.

macadamisage [makadamizaʒ] n. m., **macadamisation** [makadamizasjɔ̃] n. f. (de *macadamiser ;* 1827, L. F. de Tollenare [*macadamisage ; macadamisation,* 9 sept. 1875, *le Figaro*]). Action de macadamiser ; résultat de cette action : *Chaque semaine, c'est un essai nouveau, grès taillé* [...], *macadamisage, dallage de bitume* (Hugo).

macadamiser [makadamize] v. tr. (dér. savant de *macadam ;* 1828, *Journ. des haras*). Revêtir de macadam : *Je quittai mon mauvais chemin pour une route étroite, mais macadamisée* (Aymé).

• SYN. : *asphalter, goudronner.*

macaire [makɛr] n. m. (du n. du héros de la chanson de geste *Macaire* [XIII^e s.] ; fin du XIV^e s., E. Deschamps, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Nom d'un traître de la chanson de geste de la reine Sibile, remis en honneur par les drames *Robert Macaire, la Forêt de Bondy* et *l'Auberge des Adrets,* popularisé par les lithographies de Daumier. || **2.** *Vx.* Nom générique d'un type de filou : *C'est un macaire, je ne dis pas non, mais enfin il a toujours le mot pour rire* (Huysmans).

macao [makao] n. m. (emploi comme n. commun de *Macao,* n. d'une ville et colonie portugaise de la mer de Chine, célèbre pour ses établissements de jeu ; 1867, Littré). Jeu de cartes analogue au vingt-et-un.

macaque [makak] n. m. (portug. *macaco,* macaque [singe], lui-même repris à une langue indienne du Brésil, qui l'avait reçu [par l'intermédiaire du portug.] du bantou *macaco,* même sens ; 1680, Richelet [*mecou* — 1654, P. Boyer — était signalé comme une forme caraïbe, et non franç.]). Singe d'Asie, à corps trapu.

◆ n. (1873, Larousse). Personne très laide : *Allez-vous comparer* [...] *à un ange comme M^me de Marigny cette vieille macaque de Vellini ?* (Barbey d'Aurevilly). *Il ne va tout de même pas installer cette macaque dans l'appartement* (Bordeaux).

• SYN. : *guenon, magot, singe.*

macarelle [makarɛl] interj. (francisation du provenç. *macarelo,* maquerelle, anc. provenç. *macarela,* même sens [XV^e s.], empr. du franç. *maquerelle* [v. ce mot] ; 1916, Barbusse). *Dialect.* et *pop.* Juron répandu dans la région du Languedoc : *Eh ben oui, on reste là, bajasse, nom de Dieu, macarelle* (Barbusse).

macareux [makarø] n. m. (origine incertaine, peut-être altér. [avec passage au masc.] de *macreuse* [v. ce mot] ; 1770, Buffon). Oiseau palmipède des mers arctiques, noir avec le ventre et les joues blancs, à bec volumineux rouge, bleu et jaune : *L'informe macareux qui semble la caricature d'une caricature* (Michelet).

macaron [makarɔ̃] n. m. (ital. *macarone,* sorte de quenelle, pâte avec du fromage, probablem. dér. du gr. *makaria,* potage d'orge ; 1552, Rabelais, au sens I [*mettre du sucre sur du macaron,* 1676, M^me de Sévigné] ; sens 2, 1803, Boiste [*peigne à macaron,* même sens, 1752, Trévoux] ; sens 3, début du XX^e s. ; sens 4, 1962, Larousse [aussi en termes de sellerie] ; sens 5, 1911, Esnault [aussi « décoration »] ; sens 6, 1873, Larousse ; sens 7, 1845, Bescherelle ; sens 8, 1931, Larousse). **1.** Petite pâtisserie, ronde ou ovale, faite de pâte d'amande, de blanc d'œuf et de sucre. || Class. et fig. *Mettre du sucre sur du macaron,* ajouter bien sur bien : *Enfin je ne pense qu'à ma santé et c'est ce qui s'appelle présentement mettre du sucre sur du macaron* (Sévigné). || **2.** Peigne ovale avec lequel les femmes relèvent leurs cheveux. || **3.** Natte de cheveux roulée sur l'oreille : *Assise à la coiffeuse, elle roule en macarons deux torsades blondes* (Maurois). || **4.** En passementerie, motif exécuté en soutache, pouvant être cousu à plat ou debout. || En sellerie, gros boutoir garni de passementerie. || **5.** Insigne distinctif porté sur la poitrine ou à la boutonnière : *Mon fils, qui n'avait pas reniflé son cuir, avec son macaron de pilote bien en évidence sur la poitrine ainsi que l'insigne de la tête de Sioux* (Cendrars). || *Spécialem.* Décoration : *La boutonnière fleurie d'un*

macaron rouge. || **6.** Clou courbé, muni d'une tête ronde, servant à suspendre des vêtements ou des chapeaux. || **7.** Morceau de bois court placé debout de distance en distance, pour soutenir les bordages d'une embarcation. || **8.** En mécanique, saillie circulaire destinée à recevoir l'appui d'un organe auxiliaire ou d'un boulon.

macaroné, e [makarɔne] adj. (de *macaron ;* 1840, Acad.). Se dit, dans l'art culinaire, d'une pâte façonnée comme celle des macarons : *Pâte macaronée.*

macaronée [makarɔne] n. f. (ital. de la Renaissance *macaronea,* même sens [ital, moderne *maccheronea*], dér. plaisant de *macarone* [v. MACARON] ; 1550, *la Macaronée*). *Vx.* Composition littéraire écrite en mauvais latin, mélangé de mots de la langue vulgaire affublés de terminaisons latines.

macaroni [makarɔni] n. m. (mot ital. signif. « mets de pâte étendue en lames minces », plur. de *macarone* [v. MACARON] ; 1650, Ménage, écrit *maccaroni ; macaroni,* 1690, Furetière). Pâte alimentaire faite de semoule de blé dur, moulée en tubes longs et creux, mets favori des Italiens : *L'un d'eux, très jeune, déguenillé comme un clochard, était attablé, seul, devant une assiettée de macaronis froids à la tomate, qu'il piochait avec la pointe d'un couteau et qu'il étalait sur du pain* (Martin du Gard).
◆ n. (1883, d'après Villatte, 1888). *Pop.* et *péjor.* Italien, Italienne : *Elle est gentille, pas vrai, la petite macaroni* (M. Prévost).

macaronique [makarɔnik] adj. (ital. *macaronico,* macaronique [en parlant d'une composition littéraire], de *macaronea* [v. MACARONÉE] ; 1546, Rabelais, écrit *macaronicque ; macaronique,* 1690, Furetière [« qui évoque le style macaronique », 1844, Th. Gautier]). Se dit d'écrits burlesques où les mots sont mêlés de latin ou affublés de terminaisons latines : *Je me souviens maintenant d'une chanson de l'époque qu'on fil en latin macaronique sur certain orage qui surprit le grand Condé comme il descendait le Rhône* (Proust). || Qui évoque le style macaronique : *Au début du poème, les dieux font bombance dans un Olympe macaronique arrangé en pays de Cocagne* (Gautier).

macaronisme [makarɔnism] n. m. (de *macaronique ;* 1721, Trévoux, aux sens 1-2). **1.** Genre macaronique. || **2.** Composition dans le genre macaronique.

macaroniste [makarɔnist] n. m. (de *macaronique ;* 1840, Acad.). Poète qui écrit des vers macaroniques.

macassar [makasar] n. m. (de *Macassar,* n. du chef-lieu de l'île de Célèbes ; 1837, Balzac, au sens 1 [*huile de Macassar* et *macassar*] ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** *Huile de Macassar,* ou (fam.) *macassar,* huile de coco parfumée, utilisée au XIXe s, comme cosmétique : *Les coiffeurs me disent qu'ils ne vendent pas seulement le macassar* (Balzac). || **2.** Ébène brun sombre veiné de noir, provenant d'Indonésie. || **3.** Langue malayo-polynésienne parlée au sud des Célèbes.

macchabée [makabe] n. m. (probablem. de *macab*[*re*], avec influence de *Macchabées,* n. des sept frères martyrs dont parle la Bible [bas lat. ecclés. *Machabei*] ; 1856, Esnault, écrit *macabé* [*macchabée,* 1873, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau [écrit *macabée ; macchabée,* 1877, Zola]). **1.** *Arg.* et *vx.* Nom donné, à Paris, par les mariniers aux cadavres qu'ils trouvaient au fil de l'eau : *La Seine se soulève. Je sens le macchabée qui démarre tout doucement* (Daudet). || **2.** *Pop.* Cadavre quelconque, spécialem. dans le langage des étudiants en médecine : *Quand même, il avait noué la mentonnière du macchabée* (Aymé).
• REM. On trouve les deux orthographes MACCHABÉE et MACABÉ. De même, dans les abréviations argotiques, on trouve MACCHAB (1916, Barbusse) et MACAB (1856, Esnault).

macédoine [masedwan] n. f. (emploi, comme n. commun, de *Macédoine,* n. d'un pays qui, du temps d'Alexandre le Grand, avait conquis un empire composé de régions fort diverses, lat. *Macedonia,* Macédoine [province septentrionale de la Grèce], gr. *Makedonia ;* 1742, F. Marin [II, 245], au sens 1 [*macédoine de fruits,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1771, Bachaumont). **1.** Mets composé d'un mélange de légumes ; et par extens. : *Une macédoine de fruits.* || **2.** *Fig.* Assemblage de parties diverses, sans unité : *L'Italie, avant la réalisation de son unité, était une macédoine d'États.* || **3.** *Spécialem.* En littérature, ouvrage composé de morceaux disparates : *Une macédoine de citations.*
• SYN. : **1** *jardinière ;* **2** *cocktail, magma, mosaïque, salmigondis ;* **3** *marqueterie, pot-pourri.*

macédonien, enne [masedɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du lat. *Macedonius,* Macédonien, de *Macedonia* [v. l'art. précéd.] ; XVIe s. [aussi « habitant de la Macédoine »]). Relatif à la Macédoine ; habitant ou originaire de cette région.
◆ **macédonien** n. m. (1873, Larousse). Langue des habitants de la Macédoine, dans l'Antiquité.

macédo-roumain [masedorumɛ̃] n. m. (de *macédo-,* élément tiré du lat. *Macedonius* [v. l'art. précéd.], et de *roumain ;* 1902, Larousse [d'abord *macédo-romain,* 1873, Larousse]). Dialecte parlé en Grèce du Nord, dans le sud de la Yougoslavie, en Bulgarie et en Albanie.

macérage [maseraʒ] n. m. (de *macérer ;* 1902, Larousse). *Autref.* Procédé de blanchiment des toiles de lin et de chanvre, qui consistait à les faire séjourner dans un bain d'eau tiède additionnée de son.

macérateur [maseratœr] adj. m. (dér. savant de *macérer ;* 1877, Littré). Qui opère la macération : *Liquide macérateur.*
◆ n. m. (sens 1, 1835, d'après Darmesteter, 1877 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Récipient dans lequel on fait macérer des plantes, des graines. || **2.** En brasserie et en distillerie, cuve fermée dans laquelle on opère la cuisson du moût.

macération [maserasjɔ̃] n. f. (lat. *maceratio,* infusion [de la chaux] dans de l'eau [et, à basse époque, « action d'attendrir, de mortifier »], de *maceratum,* supin de *macerare* [v. MACÉRER] ; 1495, Vignay, au sens II ; sens I, 1, 1611, Cotgrave ; sens I, 2, 1955, Robert [art. *extraction*] ; sens I, 3, 1873, Larousse ; sens I, 4, 1962, Larousse).

I. 1. Opération qui consiste à laisser tremper un corps dans un liquide contenu dans un récipient ouvert, pour en extraire les parties solubles : *On peut obtenir de l'extrait de quinquina par la macération des écorces.* || **2.** En parfumerie, action de soumettre des plantes à l'action de la graisse, de l'huile chaude ou de l'alcool, pour en extraire le parfum : *La macération de roses dans l'alcool.* || **3.** Préparation culinaire qui consiste à faire tremper des denrées dans un mélange aromatique liquide. || **4.** En médecine, processus d'amollissement de la peau et des tissus séjournant dans l'eau ou recouverts de pansements humides.

II. Pratiques d'austérité que l'on s'inflige par pénitence : *Où sont ceux qui expient leurs crimes par des larmes ou des macérations ?* (Massillon). *L'impitoyable pensée [...] le torturait à travers les macérations de la pénitence* (Flaubert). *Les austérités et les macérations semblent avoir une influence excellente sur la santé* (Duhamel). *Par macération, je dormais sur une planche* (Gide).
• SYN. : **II** *mortifications.*
• REM. On trouve rarement le terme au singulier au sens II.

macéré, e [masere] adj. (part. passé de *macérer ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1835, Th. Gautier). **1.** Qui a subi la macération dans un liquide : *Il tira de sa poitrine la peau d'antilope macérée dans les poisons* (Flaubert). || **2.** Amaigri par les pratiques austères, mortifiantes : *Quand l'abbé regarda ce visage macéré comme celui d'une vieille religieuse* (Balzac).
◆ **macéré** n. m. (1867, Littré). Liquide chargé, par macération, des principes solubles d'une plante, etc. : *Un macéré de quinquina.*
• REM. On dit aussi un MACÉRATÉ (1867, Littré), une MACÉRATION (1845, Bescherelle).

macérer [masere] v. tr. (lat. *macerare,* rendre doux, amollir en humectant, tourmenter [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « mortifier »] ; 1403, *Internele Consolacion,* au sens II ; sens I, 1, v. 1560, Paré ; sens I, 2, 1873, Larousse [art. *macération*]). [Conj. **5b.**]

I. 1. Faire séjourner un corps dans un liquide à froid, pour en extraire les produits solubles : *Macérer de l'écorce de quinquina dans du vin.* || **2.** Faire tremper un aliment dans un liquide, pour que celui-ci lui communique sa saveur, ou pour le conserver : *Macérer des cornichons dans du vinaigre, des raisins dans du rhum.*

II. Soumettre son corps à des pratiques d'ascétisme : *Macérer sa chair par le jeûne.*

• SYN. : **II** *crucifier, mortifier.*

◆ v. intr. (1873, Larousse [art. *macération*]). Baigner longuement dans un liquide : *J'aime le souffle des eaux moisies, l'odeur des feuilles mortes qui macèrent dans le canal* (Camus).

• SYN. : *mariner.*

macfarlane [makfarlan] n. m. (emploi comme n. commun de *MacFarlane,* n. pr. écossais, qui doit être celui du créateur de ce genre de manteau ; 1859, *le Monde illustré*]). Grand manteau à large collet, sans manches, avec des ouvertures sur le côté pour laisser passer les bras, et une pèlerine descendant jusqu'à la ceinture.

mach [mak] ou **nombre de Mach** [nɔ̃brədəmak] n. m. (du n. d'Ernst *Mach,* physicien et philosophe autrichien [1838-1916] ; 1948, Larousse [*nombre de Mach — mach,* même sens, v. 1950 ; *voler à mach 1, 2, 3..,* 1962, Larousse]). Unité de vitesse définie par le rapport de la vitesse d'écoulement d'un fluide à la vitesse locale du son. || *Voler à mach 1, 2, 3,* en parlant d'un avion ou d'un pilote, voler à 1, 2 ou 3 fois la vitesse du son.

machaon [makaɔ̃] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, empr. [pour une raison mal définie] du lat. class. *Machaon,* n. du fils d'Esculape et d'Épione, gr. *Makhaôn ;* 1842, Acad.). Papillon européen de la famille des lépidoptères, aux larges ailes jaunes tachetées de noir et bordées de deux bandes bleues.

1. mâche [mɑʃ] n. f. (forme apocopée [sans doute par attraction de *mâcher* 1] du moyen franç. *pomache,* mâche [XVIe s., *Romania,* XXXIII, 596], lat. pop. **pomasca,* même sens, dér. du lat. class. *pomum,* fruit, arbre fruitier ; 1611, Cotgrave). Plante potagère que l'on mange comme salade d'hiver : *Mme Abot surprit le docteur à table avec sa vieille mère, mangeant une salade de mâche* (Balzac).

• SYN. : *boursette, doucette, oreillette, salade de moine.*

2. mâche [mɑʃ] n. f. (déverbal de *mâcher* 1 ; 1743, Trévoux, au sens de « action de mâcher » ; sens actuel [en raison des mouvements masticatoires effectués, après l'absorption de ce vin, pour détendre les muqueuses], 1962, Larousse). *Avoir de la mâche,* en parlant d'un vin, être riche en tanin.

1. mâché, e [mɑʃe] adj. (part. passé de *mâcher* 1 ; 19 avr. 1773, Voltaire [« faible, sans résistance », av. 1776, Mlle de Lespinasse]). *De papier mâché,* se dit d'un visage pâle, maladif : *Dis donc, greffier, le souviens-tu du petit Eyssette, notre pion de Sarlande, avec ses longs cheveux et sa figure de papier mâché* (Daudet) ; *par extens.* et *littér.*, faible, sans résistance : *Un sentiment d'éloignement profond* [...], *allant presque jusqu'à ce que les âmes de papier mâché appellent de l'horreur* (Stendhal).

2. mâché, e [mɑʃe] adj. (part. passé de *mâcher* 2 ; 1867, Littré, aux sens 1-2). **1.** Se dit d'une pièce de bois ou d'un cordage écrasés par un choc ou usés par un frottement prolongé. || **2.** *Plaie mâchée,* plaie dont les bords ne sont pas nets.

mâche-bouchon ou **mâche-bouchons** [mɑʃbuʃɔ̃] n. m. (de *mâche,* forme du v. *mâcher* 2, et de *bouchon ;* 1873, Larousse, écrit *mâche-bouchon ; mâche-bouchons,* 1877, Littré). Appareil qui sert à ramollir les bouchons, afin de faciliter leur introduction dans le goulot de la bouteille.

• Pl. *des* MÂCHE-BOUCHONS.

mâchecoulis n. m. V. MÂCHICOULIS.

mâchefer [mɑʃfɛr] n. m. (de *mâche,* forme du v. *mâcher* 2, et de fer I, proprem. « qui écrase le fer » ; v. 1206, Guiot de Provins). Nom générique des résidus qui subsistent après la combustion de la houille : *Le mâchefer qui matelassait les côtés du chemin crissait sous leurs chaussures* (Carco).

mâche-laurier [mɑʃlɔrje] n. m. (de *mâche,* forme du v. *mâcher* 1, et de *laurier ;* 1552. Ronsard, comme adj., écrit *maschelaurier ;* comme n. m., écrit *mâche-laurier,* 1651, Scarron). *Vx* et *fam.* Celui qui cherche la gloire poétique : *C'est le bravache, le fanfaron, le capitaine Fracasse, le château fort du sacré Vallon, un vrai mâche-laurier qui taille sa plume avec sa rapière* (Gautier).

• Pl. *des* MÂCHE-LAURIERS.

mâchelier, ère [mɑʃəlje, -ɛr] adj. (altér., par changement de suffixe, de l'anc. franç. [*dent*] *maisseler,* molaire [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*] — devenu, sous l'influence de *mâcher* 1 [v. ce mot], [*dent*] *maschelere,* même sens [v. 1120, *Psautier de Cambridge*] —, lat. *maxillaris,* de la mâchoire, de *maxilla,* mâchoire, dimin. de *mala,* mâchoire supérieure, joue ; début du XVIe s. [*dent mascheliere — dent mâchelière* et *mâchelière,* n. f., début du XVIIe s. ; en anatomie, pour un muscle, 1611, Cotgrave]). En anatomie, se dit de ce qui se rapporte à la mâchoire (vieilli) : *Muscle mâchelier.* || Vx. *Dent mâchelière,* ou *mâchelière,* n. f., molaire : *Il y a quelque temps que certaine jeune femme avait un si très grand mal à l'une de ses mâchelières* (Sorel).

mâchement [mɑʃmɑ̃] n. m. (de *mâcher* 1 ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Action de mâcher : *Le mâchement des aliments.* || **2.** En pathologie, syn. de MÂCHONNEMENT.

1. mâcher [mɑʃe] v. tr. (lat. impér. *masticare,* mâcher ; v. 1190, Godefroy, écrit *maschier* [*macher,* v. 1220, Coincy ; *mâcher,* XVIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1841, Chateaubriand ; sens I, 3, av. 1559, J. Du Bellay ; sens I, 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 1, 1611, Cotgrave [*mâcher la besogne à quelqu'un,* 1690, Furetière — *... les morceaux..,* 1580, Montaigne] ; sens II, 2, 1669, Molière [*ne pas mâcher ses mots,* début du XXe s. — d'abord *ne pas mâcher le mot,* 1798, Klinglin] ; sens II, 3, début du XIVe s., Gilles li Muisis).

I. 1. Broyer avec les dents les aliments solides avant de les avaler : *Une vieille bonne restait près d'elle, la faisant boire de temps en temps ou mâcher un peu de viande froide* (Maupassant). *Avaler ses aliments sans les mâcher.* || **2.** Triturer longuement dans la bouche une substance sans l'avaler : *Mâcher du bétel, du chewing-gum.* || **3.** Mordiller un objet tenu entre les dents : *Un cheval qui mâche son mors. Mâcher un brin d'herbe.* || **4.** Faire un mouvement de mâchoire comme pour prononcer des mots, mais sans les émettre de façon intelligible : *Après l'étude, la prière mâchée, ils montèrent au dortoir* (Ajalbert). *Tandis que l'ange parle, elle mâche des consonances inintelligibles* (Claudel).

II. 1. *Fig.* et *fam.* Expliquer minutieusement afin de mieux faire comprendre : *Je lui mâche et lui résume ce qu'il faut qu'elle commence à comprendre, à voir et à sentir* (Sand). || *Mâcher la besogne, les morceaux à quelqu'un,* lui préparer entièrement ce qu'il a à faire. || **2.** *Fig.* et fam. *Ne pas mâcher,* dire sans ménagement, sans atténuation : *Et je ne mâche point ce que j'ai sur le cœur* (Molière). || *Ne pas mâcher ses mots,* dire la vérité en termes crus, franchement. || **3.** *Fig.* Penser sans cesse à quelque chose, le plus souvent à quelque chose de désagréable : *Il faudra qu'ils baissent continuellement les yeux, ou, à chaque regard, ils seront obligés de mâcher le mépris* (Stendhal).

• SYN. : **I, 1** *mastiquer ;* **2** *mâchonner* (fam.) ; **3** *mâchouiller* (fam.) ; **4** *bafouiller, bredouiller, marmonner, marmotter.* **II, 3** *remâcher, ruminer.*

2. mâcher [mɑʃe] v. tr. (var. de l'anc. picard *maquier, maquer,* frapper [XVe s.],

de *make,* masse d'armes [fin du XII^e s., *Aiol*], du radical onomatop. *makk-,* évoquant un choc brutal, l'écrasement ; milieu du XV^e s., écrit *macher* [*mascher,* 1640, Oudin ; *mâcher,* fin du XVII^e s.], au sens de « meurtrir » ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Couper en déchirant les fibres sans faire une section nette. || **2.** User, entamer irrégulièrement : *Le fourneau de fonte, tout mâché par la flamme* (France).

● SYN. : **1** *hacher.*

machette [maʃɛt] n. f. (esp. *machete,* même sens, de *mazo,* massue, du lat. pop. **mattea* [v. MASSE, « arme... »] ; 1743, Trévoux). Grand couteau à lame épaisse, à pointe tronquée et à poignée courte, utilisé à la volée : *La machette est l'outil du coupeur de canne à sucre.*

mâcheur, euse [mɑʃœr, -øz] n. et adj. (de *mâcher* 1 ; v. 1560, Paré). Celui ou celle qui mâche : *Un chien blanc, mâcheur d'herbe, vautré, avait l'air de rire* (Montherlant). *Un mâcheur de tabac.*

machiavel [makjavɛl] n. m. (emploi comme n. commun de *Machiavel* [en ital. Niccolo *Machiavelli*], n. d'un homme d'État et écrivain politique florentin [1469-1527] ; 1831, *Némésis,* n° 23). Politicien dont la conduite, selon la doctrine de Machiavel, est inspirée par le souci d'efficacité en dehors de tout principe de moralité.

machiavelien, enne [makjaveljɛ̃, -ɛn] adj. (de *Machiavel* [v. l'art. précéd.] ; 1959, Robert [art. *machiavélique*]). De Machiavel : *La doctrine machiavelienne.*

◆ n. (début du XX^e s.). Disciple de Machiavel : *En d'autres pays s'élevaient des machiaveliens sans scrupule* (Maurois).

machiavélique [makjavelik] adj. (de *Machiavel* [v. MACHIAVEL] : av. 1598, Marnix, au sens 2 ; sens 1, 1803, Wailly ; sens 3, 1959, Robert). **1.** Digne de la doctrine de Machiavel : *Une politique machiavélique.* || **2.** D'une perfidie, d'une astuce digne de la doctrine de Machiavel : *Vous vous révélez tout à coup comme un personnage machiavélique* (Donnay). *Un machiavélique traquenard que les généraux de Berlin tendent à la Russie, par l'entremise de l'Autriche* (Martin du Gard). *Un plan machiavélique.* || **3.** Qui traduit cette disposition d'esprit : *Un air machiavélique.*

● SYN. : **2** *diabolique, scélérat, tortueux.*

machiavéliquement [makjavelikmɑ̃] adv. (de *machiavélique* ; 1836, Acad.). De façon machiavélique : *Un stratagème machiavéliquement ourdi.*

machiavélisme [makjavelism] n. m. (de *Machiavel* [v. MACHIAVEL] ; 1611, Cotgrave, au sens 2 ; sens 1, 1748, Montesquieu ; sens 3, 1721, Trévoux). **1.** Doctrine de Machiavel. || *Par extens.* Art de gouverner sans préoccupation d'ordre moral. || **2.** Disposition d'esprit dénuée de tout scrupule, empreinte de perfidie : *Il* [Julien] *ne disait pas un mot à la maréchale qui ne fût* [...] *un déguisement abominable de sa façon de penser, que Mathilde connaissait si parfaitement sur presque tous les sujets. Ce machiavélisme la frappait* (Stendhal). *Du moins, elle m'affirma depuis que je l'avais séduite, captée, déshonorée, avec un rare machiavélisme,* [...] *une persévérance de mathématicien, et des ruses d'Apache* (Maupassant). || **3.** Action empreinte de ruse : *Ces machiavélismes, ces imaginations de petits supplices* (Goncourt).

● SYN. : **2** *calcul, dissimulation, fourberie, perfidie, ruse ;* **3** *artifice, astuce, manège, manigance, menées.*

machiavéliste [makjavelist] n. (de *Machiavel* [v. MACHIAVEL] ; 1581, Froumenteau). *Vx.* Partisan de la politique de Machiavel.

machicot [maʃiko] n. m. (déverbal de *machicoter,* mâcher lentement, dér. péjor. et dialect. [de la Normandie et de l'Orléanais] de *mâcher* 1 ; 1391, Godefroy, écrit *macicot* [*machicot,* 1694, Ménage], au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** *Autref.* Bas-officier de chœur dans le chapitre de Notre-Dame de Paris : *Cette petite population de prêtres, d'enfants de chœur, de chantres, de gens que d'anciens statuts qualifient de « machicots et clercs de matines »* (Huysmans). || **2.** Mauvais chantre d'église.

machicotage [maʃikɔtaʒ] n. m. (de *machicoter ;* 1694, Ménage). *Vx.* Addition de notes avec lesquelles on remplissait, dans le plain-chant, les intervalles de tierces, pratique tombée en désuétude au milieu du XIX^e s.

machicoter [maʃikɔte] v. intr. (de *machicot* [v. ce mot] ; 1701, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** *Vx.* En termes de musique, remplir par des notes de fantaisie les intervalles notés. || **2.** *Vx.* Chanter comme un machicot.

◆ v. tr. (1873, Larousse). Exécuter un chant à la manière des machicots : *Machicoter des airs tristes.*

mâchicoulis [mɑʃikuli] n. m. (de *machicop,* mâchicoulis [1358, Godefroy], var. graphique d'une forme non attestée **machicol,* proprem. « écrase cou », de *machi-* [élément tiré de *mâcher* 2, v. ce mot] et de *col,* forme anc. de *cou,* le mâchicoulis ayant été ainsi nommé parce qu'on pouvait écraser le cou des assaillants avec les projectiles qu'on laissait tomber par les trous du balcon ; 1402, Godefroy, écrit *machecolis ; machecoulis, machicoulis,* milieu du XV^e s. [les formes avec *-â-* n'apparaissent qu'au XVIII^e s.]). Balcon, au sommet des murailles ou des tours, percé de trous par lesquels on pouvait observer l'ennemi ou laisser tomber des projectiles sur lui : *Les mâchicoulis* [des remparts d'Avignon] *sont supportés par un rang de petites consoles d'un charmant profil ; les créneaux sont d'une régularité parfaite* (Stendhal). *Et les vagues, se fouettant contre les remparts, nous envoyaient des gouttes de leur écume par le large trou des mâchicoulis* (Flaubert).

● REM. On trouve aussi la graphie MÂCHECOULIS, n. m. (v. ci-dessus).

machin [maʃɛ̃] n. m. (forme masc. tirée de *machine ;* 1808, d'Hautel, au sens I ; sens 2, 1844, Balzac). **1.** *Fam.* Mot par lequel on désigne une personne ou une chose qu'on ne saurait définir exactement, qu'on ne sait pas nommer ou dont le nom ne vient pas immédiatement à l'esprit : *Des machins qui viennent des Indes, de la cannelle, des herbes qui vous changent par enchantement* (Balzac). *C'était, à propos de tout, des idées très vagues flottant dans des phrases inachevées où les machin, chose, machin remplaçaient les mots qu'il ne trouvait pas* (Daudet). || **2.** Une chose compliquée, que, par mépris réel ou affecté, on ne veut pas désigner par son véritable nom : *Mon machin philosophique est dans les mains de Buloz, qui le fera paraître je ne sais quand* (Sand). *Chez nous, on ne croit pas aux bobards. On crève les grands machins, là, les nobles sentiments, vous savez bien ce que je veux dire. On ne croit à rien* (Cendrars).

● SYN. : **1** *bidule* (pop.), *chose* (fam.), *fourbi* (fam.) ; **2** *bazar* (fam.), *truc* (fam.).

machinal, e, aux [maʃinal, -o] adj. (de *machine ;* fin du XVII^e s., Fontenelle, au sens de « qui a rapport aux machines » ; sens actuel, 1731, Voltaire). Se dit de ce qui est accompli comme par une machine, sans l'intervention de l'intelligence, de la volonté : *Alors, il faudra que je m'en aille, dit l'enfant d'une voix éteinte, presque machinale, comme s'il allait laisser parler sa pensée, l'unique pensée qui fût en lui* (Daudet). *Il tâtait, d'un mouvement machinal du doigt, les deux pièces d'or dans la poche de son gilet* (Maupassant). *Ce machinal accompagnement qu'exécutait le pianiste dans les premières salles de ciné durant la projection d'un film* (Carco).

● SYN. : *automatique, inconscient, instinctif, involontaire, irréfléchi, spontané.*

machinalement [maʃinalmɑ̃] adv. (de *machinal ;* 1718, Acad.). De façon machinale : *Elle se coucha, accomplissant chaque acte machinalement, par habitude* (Maupassant). *Il laisse retomber le store, qu'il avait machinalement soulevé* (Martin du Gard).

machinateur, trice [maʃinatœr, -tris] n. (lat. *machinator,* inventeur ou fabricant d'une machine, et, au fig., « machinateur, artisan de », de *machinatum,* supin de *machinari* [v. MACHINER] ; v. 1460, G. Chastellain). *Vx.* Personne qui fait quelque machination : *Machinateur de coups de main* (Taine).

machination [maʃinasjɔ̃] n. f. (lat. *machinatio,* disposition ingénieuse, artifice, ruse, de *machinatum,* supin de *machinari* [v. MACHINER] ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *machinacion ; machination,* v. 1360, Froissart). Ensemble de menées secrètes et déloyales entreprises pour faire aboutir un complot, un mauvais dessein : *Chaque journée de l'infatigable duc voyait éclore une idée nouvelle, poindre quelque grande machination, qui, le soir même, se trouvait lancée* (Daudet). *Il m'avoua que des machinations coupables avaient été ourdies, que le bordereau n'était peut-être pas de Dreyfus* (Proust). *L'état-major allemand, depuis février 1913, n'ignorait rien du péril slave ni des machinations qui se tramaient, entre la Serbie et la Russie, contre l'Autriche — et, par conséquent, contre l'Allemagne* (Martin du Gard).

• SYN. : *agissements, combine* (pop.), *grenouillage* (fam.), *intrigue, manège, manigance* (fam.), *manœuvres, tractations.*

machine [maʃin] n. f. (lat. *machina,* ouvrage composé avec art, engin, expédient, artifice, du gr. dorien *makhana,* gr. attique *mêkhanê,* invention ingénieuse, machine de guerre ou de théâtre, moyen, expédient, artifice ; v. 1361, Oresme, dans la loc. *la machine corporele,* l'ensemble et la construction de l'univers ; sens I, 1, 1559, Amyot [*machine simple,* 1684, Mme de Sévigné ; *machine composée,* 1690, Furetière, art. *composer ; machine hydraulique,* 1690, Furetière ; *machine à vapeur,* 1794, *Journ. des Mines,* I, 62 ; *machine électrique,* 1867, Littré ; *machine agricole,* début du XXe s. ; *machine à bois,* 1931. Larousse] ; sens I, 2, 1792, Condorcet [pour désigner des mécanismes appliqués à des opérations... jusque-là effectuées par l'intelligence humaine, 1645, Pascal ; au fig., v. 1855, Esnault — cf. aussi *machine à décrets,* « la Convention », 1793, Esnault] ; sens I, 3, 1817, Wexler [*faire machine arrière,* début du XXe s. (d'abord *faire machine en arrière,* 1867, Littré) — au fig., av. 1922, Proust] ; sens I, 4, 1876, A. Daudet [au plur. ; au sing., avec le même sens, 6 déc. 1873, *Journ. officiel,* p. 7512] ; sens I, 5, 1873, Larousse ; sens I, 6, 1690, Furetière [*machine infernale,* 1704, Trévoux] ; sens II, 1, v. 1660, Bossuet ; sens II, 2, début du XVIe s. ; sens II, 3, 1609, Prévost de Beaulieu-Persac ; sens II, 4, 1660, Corneille ; sens II, 5, 1650, Corneille ; sens II, 6, av. 1922, Proust ; sens II, 7, 1756, *Encyclopédie,* VI, 214 ; sens III, 1, 1637, Descartes ; sens III, 2, 1641, Descartes ; sens III, 3, v. 1650, Pascal ; sens IV, 1, 1629, Mairet ; sens IV, 2, 1668, La Fontaine ; sens IV, 3, 1680, Mme de Sévigné [pour une personne ; pour une chose, 1656, Pascal] ; sens IV, 4, 1654, La Fontaine).

I. MOYEN MÉCANIQUE CAPABLE DE PRODUIRE CERTAINS EFFETS OU DE FACILITER CERTAINES OPÉRATIONS. **1.** Ensemble de mécanismes combinés pour recevoir une forme définie d'énergie, la transformer et la restituer sous une forme appropriée ou pour produire un effet donné : *Tous ces monstres* [...] *que nous nommons des machines* [...] *déchirent le bronze, tordent le fer, mâchent le granit, et, par moment, au milieu des ouvriers noirs et enfumés qui les harcèlent, hurlent avec douleur dans l'atmosphère ardente de l'usine* (Hugo). *Cultive beaucoup ton esprit et laisse le travail des mains aux machines humaines* (Stendhal). *On n'a plus besoin de se souvenir du moment que les machines le font pour nous* (Aragon). || *Machine simple,* appareil au moyen duquel l'effet se transmet directement : *Une poulie, un treuil sont des machines simples.* || *Machine composée,* appareil formé d'organes combinés qui se transmettent la force de proche en proche. || *Machine hydraulique,* roue ou turbine qui utilise l'énergie fournie par une chute d'eau. || *Machine à vapeur,* machine dans laquelle on utilise l'énergie contenue dans un combustible afin de produire de la vapeur comme source d'énergie. || *Machine électrique,* machine qui transforme un travail mécanique en énergie électrique, ou qui transforme l'énergie électrique en travail mécanique. || *Machine agricole,* machine destinée à réaliser mécaniquement les travaux de l'agriculture. || *Machine à bois,* machine-outil pour le travail du bois. || **2.** || *Machine à* (suivi d'un infinitif), élément de composition utilisé pour former des locutions nominales désignant des systèmes mécaniques destinés à réaliser différentes opérations faites auparavant à la main : *Machine à écrire. Machine à laver. Machine à laver la vaisselle ; par extens.,* sert à former des locutions désignant des mécanismes appliqués à des opérations spécifiques jusque-là effectuées par l'intelligence humaine : *Machine à calculer. Machine à traduire. Machine à voter. Il y a au Japon des machines à prier, mues à la façon des vielles et déroulant les oraisons* (Daudet) ; *fig.* et *fam.,* personne qui remplit certaines fonctions à la manière d'une machine, ou réalisations humaines d'où est absent le sens humain : *C'est toute la jeunesse, toute la beauté* [...] *qu'on sacrifie à cette abominable loi de la reproduction qui fait de la femme normale une simple machine à pondre des êtres* (Maupassant). || **3.** Tout véhicule actionné mécaniquement ou qui opère une traction mécanique : *Une section de cyclistes, machines à la main, essaie de se faufiler entre les voitures* (Martin du Gard). *La machine* [l'auto] *est enfin réparée* (Bernstein). *Une roue s'était brisée à la machine* [une locomotive], *qui gisait en travers de la voie* (Maupassant). || *Faire machine arrière,* disposer les commandes de la locomotive de façon que la vapeur provoque la marche dans le sens inverse du sens normal ; au *fig.,* revenir en arrière, renoncer à une entreprise : *Et si j'avais enfin tout à l'heure, comme j'y comptais bien, la force de me ressaisir, de réagir et de faire machine arrière* (Proust). || **4.** *Au plur.* Ensemble des moteurs, des turbines, etc., qui assurent la propulsion d'un navire : *La salle des machines. Stopper les machines. Matelot spécialisé dans le fonctionnement des machines.* || **5.** *Au sing. collectif.* Le phénomène social du machinisme : *Le règne de la machine. En fait, la machine a commencé de se substituer à l'homme dans nombre de ses tâches* (Duhamel). *La machine n'est mauvaise que dans son mode d'emploi actuel* (Camus). || **6.** Vx. *Machine de guerre,* ou simplem. *machine,* terme générique désignant, dans l'Antiquité et au Moyen Âge, toutes sortes de matériel employé dans la guerre de siège : *Tout en buvant, ils se rappelaient leurs guerres, les assauts des forteresses avec le battement des machines* (Flaubert). || *Machine infernale,* dispositif de guerre exceptionnel pour provoquer de grandes destructions ; dispositif meurtrier pour perpétrer un attentat : *Il rapporta une toute mignonne théière de Chine, qu'il emplit de poudre à canon, et, par le bec, introduisit délicatement un long morceau d'amadou, l'alluma, et courut reporter cette machine infernale dans l'appartement voisin* (Maupassant).

II. SYSTÈME CONSTITUANT UN AGENCEMENT COMPLEXE. **1.** *Littér.* Ensemble d'organismes, de services qui fonctionnent avec la régularité d'une machine, d'une manière automatique : *N'étant toutefois qu'un rouage de la machine administrative, il était bien obligé d'envoyer des sommations* (Aymé). *La machine de l'État.* || **2.** Class. *La machine ronde,* la Terre : *Dieu règle les ressorts de la machine ronde* (Boileau). || **3.** *Class.* Objet de grande dimension, chose pesante, encombrante : *C'est là que du lutrin gît la machine énorme* (Boileau). || **4.** *Autref.* Au théâtre, ensemble de moyens mécaniques employés pour opérer les changements de décors, produire des effets de mise en scène : *La machine* [...] *soutient dans les spectateurs cette douce illusion qui est tout le plaisir du théâtre* (La Bruyère). *Vénus descend du ciel dans une grande machine* (Molière). || **5.** *Tragédie, comédie à machines,* représentation théâtrale mettant en œuvre une mise en scène complexe. || **6.** *Par anal.* Grand spectacle mondain : *Comme elle donne demain sa grande machine annuelle, je pensais qu'elle serait allée se coucher* (Proust). || **7.** Grande composition artistique : *L'« Assunta » est une des plus grandes machines du Titien, et celle où il s'est élevé à la plus grande hauteur* (Gautier).

III. EN PARLANT D'ÊTRES ANIMÉS. **1.** *Class.* Combinaison d'organes formant le corps d'un être animé : *Ce qui ne semblera nullement étrange à ceux qui, sachant combien de divers automates ou machines mouvantes l'industrie des hommes peut faire, sans y employer que fort peu de pièces à comparaison de la grande multitude des os, des muscles, des nerfs, des artères, des veines, et de toutes les autres parties qui sont dans le corps de chaque animal, considéreront ce corps comme une machine, qui, ayant été faite des mains de Dieu, est incomparablement mieux ordonnée* (Descartes). || **2.** *Class.* Le corps humain : *Nos pauvres machines sont sujettes à bien des misères* (Sévigné). || **3.** *Class.* et *adjectiv.* Se dit d'une personne sans volonté ou sans personnalité, qui agit ou qu'on dirige comme un automate : *Ceux qui sont médiocres sont machines partout* (Pascal). *Le sot est machine* (La Bruyère).

IV. ENSEMBLE DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE UN BUT. **1.** *Class.* Action ou moyen d'action qui suppose de la ruse ; machination : *Ces Pères* [...] *remuèrent toutes sortes de machines pour faire condamner le livre de la Fréquente Communion* (Racine). || **2.** *Class.* Procédé ingénieux : *Ah ! Scapin, si tu pouvais forger quelque machine pour me tirer de la peine où je suis* (Molière). *Admirez les machines du molinisme, qui font dans l'Église de si prodigieux renversements que ce qui est catholique dans les Pères devient hérétique dans M. Arnauld* (Pascal). || **3.** *Class.* Personne ou chose qui met en action, qui anime : *L'amie de mon amie est la machine qui conduit tout* (Sévigné). || **4.** *Littér.* Ressorts d'une œuvre d'art, d'une œuvre littéraire : *Que serait-ce si le Tasse avait employé les grandes machines du christianisme !* (Chateaubriand). *Le merveilleux, machine essentielle de l'épopée* (Hugo).

● SYN. : **I, 1** *appareil, dispositif, engin, mécanique, mécanisme.*

◆ **Par machine** loc. adv. (14 juill. 1673, M^me^ de La Fayette). *Class.* et *littér.* D'une façon mécanique : *Je redors présentement, mais je ne mange encore que par machine* (M^me^ de La Fayette). *Elle descendait par machine, habitée par un mécanisme dont elle n'entendait que la rumeur* (Cocteau).

machiné, e [maʃine] adj. (part. passé de *machiner* ; av. 1854, Nerval, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** *Littér.* Pourvu d'une machinerie : *Il est impossible d'établir un théâtre machiné, excepté chez les grands personnages* (Nerval). *Certaines grandes horloges machinées et peintes* (France). *L'impression était saisissante : ces grands navires prodigieusement machinés, montés par des hommes de science, de courage, de discipline, disposant de tout ce que la technique moderne peut offrir de puissance et de précision, tout à coup réduits à l'impuissance dans l'obnubilation, condamnés à une attente assez anxieuse, à cause d'un peu de vapeur qui s'était formée sur la mer* (Valéry). || **2.** Arrangé par artifice, artificiel : *Car le palais repris et agrandi à différentes époques était machiné dans certaines parties, comme un château de mélodrame* (Lemaitre). *Moi je suis comme toi plein de voix machinées* (Apollinaire). || **3.** Combiné : *Ce n'était pas trop mal machiné, reprit-il* (Huysmans).

machine-frein [maʃinfrɛ̃] n. f. (de *machine* et de *frein* ; 1962, Larousse). Locomotive utilisée pour limiter ou régulariser la vitesse dans des essais où l'on mesure l'effort de traction.

● Pl. *des* MACHINES-FREINS.

machine-outil [maʃinuti] n. f. (de *machine* et de *outil* ; 1867, Littré [art. *machine*]). Machine destinée à façonner la matière et actionnant mécaniquement un outillage : *Les machines-outils sont utilisées dans le façonnage du métal et du bois.*

● Pl. *des* MACHINES-OUTILS.

machiner [maʃine] v. tr. (lat. *machinari*, combiner, tramer, de *machina* [v. MACHINE] ; XIII^e^ s., *Sept Sages de Rome*, au sens I ; sens II, 1 [de *machine*], 1842, Mozin ; sens II, 2 [de *machine*], début du XX^e^ s.).

I. Combiner en secret certains moyens pour obtenir un résultat qu'on n'ose avouer : *Il ne dormait pas, et passait la nuit à machiner ses plans de séduction* (Sand). *Elle s'exaltait, parlant en femme de financier, habituée à voir machiner les coups de bourse, les évolutions des valeurs* (Maupassant). *Machiner une trahison.*

II. 1. Agencer au théâtre au moyen de la machinerie : *Les machinistes machinent un bouquet dans lequel on fera entrer tout le quai aux Fleurs* (Murger). || **2.** Agencer les péripéties et les effets d'une intrigue théâtrale : *Je me rappelle, vous jouâtes dans le Triomphe de Bacchus, ce ballet-pantomime machiné par Fontanges* (Bertrand).

● SYN. : **I** *combiner, manigancer* (fam.), *ourdir, ruminer, tramer.*

machinerie [maʃinri] n. f. (de *machiner* et de *machine* ; XIV^e^ s., Godefroy, au sens I [de *machiner*] ; sens II, 1 [de *machine*], 1867, Littré [« construction de machines », 1805, Struve, p. 8] ; sens II, 2 [de *machine*], 1907. Larousse ; sens II, 3 [de *machine*], 1904. Larousse [art. *théâtre*]).

I. *Vx.* Ensemble de mesures et de moyens concertés pour assurer par ruse le succès d'un dessein secret : *Quelque secret terrible se trouvait lié à cette petite machinerie* (L. Daudet).

II. 1. Ensemble de machines employées à un travail : *La machinerie d'une filature. Il* [un convoi] *finit par arriver à bon port avec son chargement, se composant de la chaudière et de la machinerie du premier moulin à vapeur construit aux États-Unis* (Cendrars). || **2.** Salle des machines d'un navire. || **3.** Dans un théâtre, ensemble d'appareils (treuils, tambours, contrepoids, etc.) utilisés pour la mise en place des décors.

● SYN. : **I** *cuisine* (fam.), *grenouillage, manigance* (fam.), *trafic, tripotage* (fam.).

machine-transfert [maʃintrɑ̃sfɛr] n. f. (de *machine* et de *transfert* ; 1962, Larousse). Machine-outil à postes multiples, dans laquelle les pièces à usiner restent fixes pendant les opérations d'usinage, puis se déplacent mécaniquement de poste en poste pendant les opérations intermédiaires.

● Pl. *des* MACHINES-TRANSFERTS.

machinette [maʃinɛt] n. f. (dimin. de *machine* ; 1798, Esnault, au sens de « coups de stylet dans la pointe des pieds » ; sens moderne, 1883, Huysmans). *Fam.* et *vx.* Œuvre, chose sans importance : *Voyez si les œuvres de ces artistes ne sont pas plus intéressantes, plus curieuses, plus distinguées que toutes ces grelottantes machinettes qui pendent, de la cimaise aux frises, dans les interminables salles de l'Exposition* (Huysmans).

● SYN. : *amusette, babiole* (fam.), *bagatelle, bricole* (fam.), *niaiserie.*

machineur, euse [maʃinœr, -øz] n. (de *machine* et de *machiner* ; 1247, Godefroy, au sens I [de *machiner*] ; sens II [de *machine*], 1873, Larousse).

I. *Vx* et *fam.* Personne qui prépare en secret une mauvaise action : *Tous les machineurs d'imposture* (La Fontaine).

II. *Vx.* Homme qui conduit une machine (rare) : *Je nomme Lantier, je suis machineur* [...]. *Il n'y a pas de travail ici ?* (Zola).

machinisme [maʃinism] n. m. (de *machine* ; 1742, Mairan, au sens de « combinaison de plusieurs machines » et au sens II ; sens I, 1, 1808, Boiste ; sens I, 2, 1931, Larousse ; sens I, 3, av. 1865, Proudhon).

I. 1. Emploi généralisé des machines substituées à la main-d'œuvre : *Le machinisme nous permet de le remplacer* [le balayeur] *par une voiture propre, efficace et à l'aspect coquet* (Pagnol). || **2.** Ensemble des phénomènes économiques et sociaux qui découlent de l'emploi des machines : *Le machinisme a mis à la disposition de tous et de chacun une puissance démesurée* (Duhamel). *Et ce n'est pas au machinisme en soi que j'en ai, bien sûr ; mais à la façon dont une classe privilégiée l'exploite pour son seul avantage* (Martin du Gard). || **3.** Fonction mécanique : *La part*

de machinisme que ce monocle introduisait dans la figure de Bloch la dispensait de tous ces devoirs difficiles auxquels une figure humaine est soumise, devoir d'être belle, d'exprimer l'esprit, la bienveillance, l'effort (Proust).

II. *Vx.* Doctrine qui considère les animaux comme de simples machines : *Descartes, en somme, pourrait encore conclure au machinisme vital. Du reste, nous ne pouvons raisonner sur l'animal que dans la mesure où nous le réduisons à un système qui se répète et qui puise dans un milieu quelque chose dont la transformation est essentielle à cette reprise* (Valéry).

machiniste [maʃinist] n. m. (de *machine ;* 1643, *Dict. général,* au sens fig. de « celui qui organise, prépare [les plaisirs de quelqu'un] » ; sens 1, 1667, Chapelain ; sens 2, 1694, Acad. [« conducteur d'un moyen de transport en commun : tramway, etc. », 1920, G. Duhamel] ; sens 3, 1678, La Fontaine). **1.** *Class.* Inventeur, constructeur de machines : *On me l'a débité pour un grand mathématicien et pour un machiniste d'importance* (Chapelain). || **2.** *Vx.* Conducteur d'une machine. || *Auj.* Conducteur d'autobus ou de métro. || **3.** Celui qui est chargé de mettre en place et de démonter les décors et les accessoires de théâtre et de cinéma : *De plus, le chef de claque, le souffleur et le machiniste me coûtent 60 francs ; pour une pièce qui ne rapportera rien, c'est raide* (Maupassant). *De temps à autre, un machiniste en salopette se mêle à la figuration* (Duhamel).

machinisterie [maʃinistəri] n. f. (de *machiniste ;* av. 1951, A. Gide). *Péjor.* Pièce de théâtre dont la construction n'est qu'un jeu de machines (peu usité) : *Avant la pièce de Tristan Bernard, une machinisterie de Lordes sur le désastre de la Martinique* (Gide).

machinoir [maʃinwar] n. m. (de *machiner,* au sens anc. de « passer le machinoir sur les points de couture apparents du soulier pour le blanchir » [1680, Richelet], dér. de *machine ;* 1701, Furetière [var. *machinois,* même sens, 1680, Richelet]). Outil de bois ou d'os utilisé en cordonnerie pour polir, lisser.

machmètre [makmɛtr] n. m. (de *mach* [v. ce mot] et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1959, Robert). Instrument servant à mesurer le nombre de Mach à bord d'un avion.

mâchoire [mɑʃwar] n. f. (de *mâcher* 1 [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Roman de Renart,* écrit *machouere* [*mâchoire,* 1549, R. Estienne], au sens I, 1 [« le maxillaire inférieur », 1690, Furetière) ; sent I, 2, 1893, *Dict. général ;* sens I, 3, 1551, Belon ; sens I, 4, fin du XVIIe s., Saint-Simon [*mâchoire pesante,* même sens, 1690, Furetière] ; sens II, 1, 1680, Richelet [*mâchoire de frein,* 1931, Larousse] ; sens II, 2, 1867, Littré).

I. 1. Chacune des deux parties osseuses de la tête qui supportent les dents et qui servent à mâcher, chez l'homme et chez les vertébrés : *La mâchoire supérieure, la mâchoire inférieure ;* et collectiv. : *Il le contemplait, les yeux écarquillés, la mâchoire ouverte* (Flaubert). || Spécialem. *La mâchoire,* le maxillaire inférieur : *Se démettre la mâchoire. Bâiller à se décrocher la mâchoire. Si ce dont je vous soupçonne est vrai, je n'aurai aucun regret de vous casser la mâchoire* (Sand). || **2.** *Fam.* L'ensemble des dents : *Le dentiste lui a arraché toute la mâchoire.* || **3.** Pièce buccale des insectes et des crustacés, appelée aussi *maxille.* || **4.** *Vx* et *fam.* Personne malhabile, maladroite et bornée : *J'ai dit à Vaugelas : « Tu n'es qu'une mâchoire »* (Hugo). *Une espèce de grand vilain toucheur de bœufs, une mâchoire solennelle qui vous descend des Goths* (Claudel).

II. 1. Dans certains outils, certaines machines, pièce double dont les deux parties peuvent se rapprocher ou s'éloigner pour tenir serré un objet : *Les mâchoires d'un étau, d'une tenaille. Sans désemparer, d'énormes mâchoires d'acier fouillent le ventre de la falaise. tournent sur elles-mêmes et viennent dégorger dans l'eau leur trop-plein de pierrailles* (Camus). || *Mâchoire de frein,* pièce métallique portant à sa périphérie la garniture de frein, et qui assure le ralentissement ou l'arrêt d'un mouvement par frottement. || **2.** Partie de la gorge d'une poulie qui empêche la corde de s'échapper.

• SYN. : **I, 1** *mandibule* (fam.), *maxillaire ;* **4** *ganache* (fam.).

mâchonnement [mɑʃɔnmɑ̃] n. m. (de *mâchonner ;* 1832, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Action de mâchonner un aliment : *Le mâchonnement monotone d'une vache ruminant* (Moselly). || **2.** Mouvement des mâchoires qu'on observe dans certaines affections cérébrales, et qui ressemble à celui d'une personne qui mâche. || **3.** *Fig.* Prononciation indistincte, mauvaise articulation : *Ursus continuait entre ses gencives son mâchonnement de paroles courroucées* (Hugo). *Et puis, ajouta-t-elle dans un dernier mâchonnement enthousiaste, elle est si « hartthhisstte » !* (Proust).

mâchonner [mɑʃɔne] v. tr. (de *mâcher* 1 ; v. 1520, Gringore, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Mâcher lentement, avec difficulté : *Les tortues mâchonnent leurs aliments. Vous mettez à chaque repas une bonne heure pour vous lester ; vous mâchonnez comme des bœufs qui ruminent* (Sand). || **2.** Mordre machinalement un objet qu'on tient entre ses dents : *Le ministre des Affaires étrangères, au jour tombant, devant le ciel d'or rose, mâchonnait un cigare éteint* (Daudet). *Le brigadier mâchonne sa moustache et ne répond pas* (Martin du Gard). *Il écrit quelques lignes dessus avec un crayon dont il mâchonne le bout...* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Prononcer indistinctement entre les dents : *Mâchonner des injures. Entre chaque gorgée, il mâchonnait un couplet d'une de ces chansons campagnardes* (Hugo).

• SYN. : **2** *mâchouiller* (fam.) ; **3** *bredouiller, marmonner, marmotter.*

mâchouillement [mɑʃujmɑ̃] n. m. (de *mâchouiller ;* XXe s.). *Fam.* Bruit confus de mâchoires, de mastication : *Quand la nuit s'est fermée, réduisant la mer à son langage de clapotis, claquement de gueule, mâchouillements obscurs entre les ventres des bateaux amarrés...* (Colette).

mâchouiller [mɑʃuje] v. tr. (mot dialect. du centre de la France, dér. de *mâcher* 1 ; XXe s.). *Fam.* Mâcher machinalement, sans chercher à avaler ce qu'on mâche : *On aurait pourtant aimé* [...] *mâchouiller des tiges de fleurs* (Bory).

• SYN. : *mâchonner.*

mâchure [mɑʃyr] n. f. (de *mâcher* 2 [v. ce mot] ; 1472, Du Cange, écrit *macheüre* [*machure,* 1481, *ZRP,* LXVII, 30], au sens de « meurtrissure » ; écrit *mâchure* [sous l'influence graphique de *mâcher* 1], au sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Partie du velours ou du drap dont le poil a été écrasé ou enlevé. || **2.** *Vx.* Bords d'une plaie faite par un objet contondant : *Le clou m'a fait une mâchure* (Vallès). *P'tit Pierre avait une grosse mâchure au coude* (Elder).

1. mâchurer [mɑʃyre] v. tr. (lat. pop. **mascarare,* noircir avec de la suie, du bas lat. *masca,* sorcière, masque [VIIe s.] ; fin du XIIe s., *Aliscans,* écrit *mascerer* et [avec un *-u-* difficile à expliquer] *mascurer* [*mascherer,* v. 1307, Guiart ; *maschurer,* 1507, Picot ; *mâchurer,* 1611, Cotgrave], au sens 1 [en termes d'imprimerie, 1690, Furetière] ; sens 2, 1636, Monet [*le chaudron mâchure la poêle,* « on critique chez un autre un défaut qu'on a soi-même », 1611, Cotgrave]). **1.** Barbouiller de noir : *Sa figure débarbouillée à la hâte était mâchurée* (Richepin). || En termes d'imprimerie, tirer une feuille en faisant des bavures. || **2.** *Fig.* et *vx.* Noircir par des paroles malveillantes.

2. mâchurer [mɑʃyre] v. tr. (de *mâchure* [v. ce mot] ; XVe s., Littré, écrit *machurer* [*mâchurer,* XIXe s.], au sens 1 ; sens 2, 1842, Mozin ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Meurtrir, déchiqueter en écrasant : *Elle* [la blessure] *est mâchurée, certes* (Bernanos). || **2.** Marquer, entamer par une violente pression : *Une pièce mâchurée par l'étau.* || **3.** Déchiqueter avec les dents, en mâchant : *Il tenait à la main une sorte de bouquet, je devrais dire : de balai, dont il mâchurait, puis crachait les pétales* (Gide).

• SYN. : **2** *écraser.*

macis [masi] n. m. (bas lat. *macis,* graphie fautive du lat. class. *macir,* écorce d'un arbre de l'Inde, gr. *maker,* même sens ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *mascie ; macis,* 1358, Godefroy). Écorce de la noix muscade, utilisée comme condiment.

mackintosh [makintɔʃ] n. m. (emploi comme n. commun du n. de l'inventeur, l'Anglais Charles *Mackintosh* [1766-1843] ; 1842, E. Sue, au sens de « toile imperméable » ; sens moderne, 30 juin 1854, Nerval). *Vx.* Manteau imperméable : *On tirait les parapluies, les ombrelles, les mackintosh* (Flaubert).

maclage [maklaʒ] n. m. (de *macler* 1 ; 1839, Boiste). Brassage du bain de verre dans le creuset, destiné à rendre la matière bien homogène.

1. macle n. f. V. MACRE.

2. macle [makl] n. f. (francique **maskila,* maille, dimin. de **maska,* même sens ; 1293, Godefroy, au sens de « maille d'un filet de pêcheur » ; sens 1, fin du XIII[e] s. ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens 4, 1771, Duhamel du Monceau). **1.** En héraldique, meuble constitué par un losange percé en son milieu d'un losange plus petit. || **2.** Variété de pierre translucide, dite *pierre de la Croix,* dont les cristaux se présentent rayés en forme de croix ou en losanges. || **3.** Association de deux ou de plusieurs cristaux de même espèce, mais orientés différemment, avec interpénétration partielle : *La macle de l'orthose s'appelle « macle de Carlsbad ».* || **4.** Syn. de MACLONNIÈRE.

3. macle [makl] n. f. (déverbal de *macler* 1 ; 1902, Larousse). Barre métallique l'aide de laquelle on remue le verre fondu.

maclé, e [makle] adj. (de *macle* 2 ; 1795, Delamétherie, I, 376). Se dit d'un ensemble cristallin qui présente des macles.

1. macler [makle] v. tr. (élargissement de l'anc. v. *maquer,* frapper [v. MÂCHER 2] ; 1765, *Encyclopédie*). Agiter le verre fondu dans le creuset pour le rendre homogène.

2. macler [makle] v. intr., ou **se macler** [səmakle] v. pr. (de *macle* 2 ; 1807, A. Brongniart [I, 171], comme v. pr. ; comme v. intr., 1873, Larousse). Se disposer en macles, en parlant des cristaux.

maclonnière [maklɔnjɛr] n. f. (de *macle* 2 ; 1771, Duhamel du Monceau). Filet de pêche à trois nappes, sorte de tramail, employé en certaines régions de France. (On dit aussi MACLE.)

mâcon [mɑkɔ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Mâcon,* chef-lieu de Saôneet-Loire, région réputée pour ses vins ; 1834, Landais). Vin issu des vignobles du Mâconnais : *Une bouteille de mâcon.*

1. maçon [masɔ̃] n. m. (bas lat. *macio,* maçon [VII[e] s.], francique **makjo,* même sens, issu d'un plus anc. **mako,* dér. de **makôn,* préparer l'argile employée dans la construction des parois, faire ; v. 1155, Wace, au sens I [*maître maçon,* 1538, R. Estienne] ; sens II, 1834, Landais).

I. Ouvrier qualifié du bâtiment qui exécute la partie du gros œuvre consistant en maçonnerie, ainsi que les enduits de revêtement : *Un ouvrier maçon. Le vieux gentilhomme* [le père de Michel-Ange] *jurait qu'il ne souffrirait jamais que son fils fût tailleur de pierre. C'était en vain que les amis de la maison tâchaient de lui faire entendre la différence d'un sculpteur à un maçon* (Stendhal). || *Maître maçon,* artisan maçon ayant sous son autorité un petit nombre d'ouvriers.

II. Forme abrégée de FRANC-MAÇON.

2. maçon, onne [masɔ̃, -ɔn] adj. (emploi adjectivé du précéd. ; 1752, Trévoux [*pic maçon,* 1791, Valmont de Bomare]). Se dit des animaux qui construisent leur habitation ou leur nid avec de la terre, de la cire, etc. : *L'abeille maçonne. Ce qu'on voyait, c'étaient les hideuses cohortes des tsé-tsé, des araignées-oiseaux, des mouches maçonnes* (Benoit). || *Pic maçon,* la sittelle.

maçonnage [masɔnaʒ] n. m. (de *maçonner ;* 1240, *Dict. général,* écrit *maçou-nage* [*maçonnage,* début du XIV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1856, Michelet). **1.** Action de maçonner ; travail du maçon. || **2.** Travail de l'animal qui se construit une habitation : *S'il choisit un nid naturel, comme fait la sittelle, il en rétrécit l'ouverture par un habile maçonnage* (Michelet).

mâconnais, e [mɑkɔnɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Mâcon* [v. MÂCON] ; 1873, Larousse [mais sans aucun doute beaucoup plus anc.]). Qui se rapporte à Mâcon ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

◆ adj. et n. f. (13 janv. 1866, *Bulletin des lois* [*pièce mâconnaise,* 1902, Larousse — d'abord *futaille mâconnaise,* 1867, Littré ; *mâconnaise,* n. f., 1867, Littré — *mâconnais,* n. m., même sens, 1829, Boiste]). *Bouteille mâconnaise,* bouteille de 0,80 litre. || *Pièce mâconnaise,* ou *mâconnaise,* n. f., futaille d'une contenance de 215 litres environ, employée dans le Mâconnais et le Beaujolais.

maçonné, e [masɔne] adj. (part. passé de *maçonner ;* fin du XII[e] s., *Huon de Bordeaux,* au sens 1 ; sens 2, v. 1360, Froissart ; sens 3, 1502, La Curne). **1.** Construit, édifié en maçonnerie : *La muraille haute était noire et maçonnée à la saxonne, avec des créneaux, des scorpions et des carrés de grosses grilles* (Hugo). || **2.** *Fig.* et *littér.* Élaboré, travaillé à la façon d'un ouvrage de maçonnerie : *Malgré son souci de transcrire fidèlement la réalité, malgré ses phrases rudement maçonnées, Proust acquit* [...] *une réputation de préciosité* (Aymé). || **3.** En héraldique, se dit d'un édifice dont les joints de pierre sont d'un émail particulier.

maçonner [masɔne] v. tr. (de *maçon ;* fin du XII[e] s., *Huon de Bordeaux,* au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., v. 1265, J. de Meung] ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière [au fig., XX[e] s.] ; sens 4, 1742, L. Racine). **1.** Construire ou réparer en maçonnerie : *Maçonner un mur.* || **2.** Revêtir de maçonnerie : *Maçonner les parois d'une citerne.* || **3.** Boucher au moyen d'une maçonnerie : *Maçonner une fenêtre ;* et au fig. : *Un plâtre opaque et plat maçonnait toutes les fissures du brouillard* (Giono). || **4.** En parlant d'un animal, construire son habitation par un travail analogue à celui du maçon : *Tel insecte est outillé pour maçonner de cire son espace polyédrique* (Valéry).

◆ v. intr. (v. 1283, Beaumanoir). Construire, élever un ouvrage de maçonnerie : *Il avait mis le pot de fer dans un trou de la muraille au château de Beau-fort, et il avait fait maçonner par-dessus* (Sand). *Vous me maçonnerez sur le corps, mais je garderai le passage* (Barrès).

maçonnerie [masɔnri] n. f. (de *maçon ;* XIII[e] s., Villard de Honnecourt, écrit *machonerie* [*maçonnerie,* v. 1360, Froissart], au sens I, 1 [*grosse, petite maçonnerie,* 1873, Larousse] ; sens I, 2, XIII[e] s., Villard de Honnecourt [*maçonnerie en blocage,* 1867, Littré ; *maçonnerie en liaison,* 1690, Furetière ; *maçonnerie à sec,* 1962, Larousse] ; sens II, 1766, Berage).

I. 1. Partie des travaux du bâtiment qui comprend l'assemblage des matériaux, ainsi que le façonnage des joints, des enduits, etc. : *Entreprise de maçonnerie.* || *Grosse maçonnerie,* travail principal des fondations et des gros murs. (Syn. GROS OUVRAGE.) || *Petite maçonnerie,* travaux comprenant les cloisons, les crépissages, les plafonds, etc. (Syn. OUVRAGE LÉGER.) || **2.** Ouvrage composé de matériaux (pierres, moellons, briques, etc.) unis par un liant (mortier, plâtre, ciment, etc.) : *Un mur en maçonnerie. Le rebord de la maçonnerie, ébranlé par le temps, avait la largeur de la main* (Barbey d'Aurevilly). || *Maçonnerie en blocage,* maçonnerie en pierres de diverses grosseurs, jetées à bain de mortier. || *Maçonnerie en liaison,* maçonnerie où les joints des pierres sont disposés de niveau. || *Maçonnerie à sec,* maçonnerie réalisée au moyen d'éléments juxtaposés sans mortier.

II. Abrév. de FRANC-MAÇONNERIE : *Nous avons de la peine même à établir la véritable parenté des sociétés secrètes contemporaines, telles que l'illuminisme, la maçonnerie et le carbonarisme* (Sand).

maçonnique [masɔnik] adj. (de [*franc-*] *maçon ;* 1779, Fr. Mackenzie). Qui appar-

tient à la franc-maçonnerie : *Une loge maçonnique. Les emblèmes maçonniques.*

macouba [makuba] n. m. (abrév. de la loc. *tabac de Macouba,* même sens [1765, *Encyclopédie — Macouba* est le n. d'une commune de la Martinique, située au nord de l'île] : 1803, Boiste). Tabac estimé, sentant la rose et la violette, qui provient de la région de Macouba (Martinique) : *Il* [le père Goriot] *était si bien tiré à quatre épingles, il prenait si richement son tabac, il le humait en homme si sûr de toujours avoir sa tabatière pleine de macouba...* (Balzac).

macquage [makaʒ] n. m. (de *macquer ;* 1867, Littré). Action d'écraser avec la macque le chanvre et le lin.

macque [mak] n. f. (déverbal de *macquer ;* 1732, Liger). Masse cannelée avec laquelle on écrasait le chanvre et le lin pour en isoler les fibres textiles, lorsque cette opération était artisanale. (On disait aussi MACQUOIR, n. m.)

macquer [make] v. tr. (var. dialect. de *mâcher* 2 [v. ce mot] ; 1723, Savary des Bruslons). Écraser avec la macque le chanvre et le lin.

macquoir [makwar] n. m. (de *macquer ;* 1877, Littré). Syn. de MACQUE.

macramé [makrame] n. m. (mot ar. signif. proprem. « nœud » ; 1923, Larousse). Dentelle d'ameublement assez lourde, obtenue avec des fils tressés et noués à la main : *Les mérites comparés de la broderie anglaise, du macramé et du petit point* (Mauriac).

macre [makr] ou **macle** [makl] n. f. (origine inconnue ; v. 1220, Coincy, écrit *macre ; macle,* 1555. Belon). Plante aquatique des étangs, à belles fleurs blanches, et dont le fruit, dit *châtaigne d'eau,* à quatre cornes épineuses, est comestible.

macreuse [makrøz] n. f. (altér. de l'anc. franç. *macrolle,* macreuse — oiseau — [fin du XIIIe s., *BEC,* 5e série, t. I, 1859, p. 216], *macroule* [1555, Belon], frison *markol* ou néerl. septentrional *meerkol,* même sens ; 1642, Oudin, au sens I ; sens II [parce qu'il s'agit d'une viande maigre, comme celle de l'oiseau, qui avait été admise au XVIIe s. parmi les aliments autorisés les jours maigres], 1893, *Dict. général*).

I. Canard sauvage des régions boréales, qui séjourne en hiver sur les côtes de France, et dont le mâle est noir et la femelle brune : *L'étang rit à la macreuse,* | *Le pré rit au loriot* (Hugo).

II. Viande maigre qui se trouve sur l'os à moelle de l'épaule du bœuf : *On distingue la macreuse à bifteck, ou noix de macreuse, le dessous de macreuse et la macreuse à pot-au-feu.*

macro- [makro], élément tiré du gr. *makros,* grand, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de nombreux mots.

macroasbeste [makrɔasbɛst] n. f. (de *macro-* et de *asbeste ;* 1931, Larousse). Amiante fibreuse.

macrocéphale [makrɔsefal] adj. et n. (gr. *makrokephalos,* à longue tête, de *makros* [v. MACRO-] et de *kephalê,* tête ; 1556, R. Le Blanc). Se dit d'un être vivant qui a une grosse tête, et plus précisément une tête anormalement volumineuse.

• CONTR. : *microcéphale.*

macrocéphalie [makrɔsefali] n. f. (de *macrocéphale ;* 1840, Acad.). Allongement excessif du crâne.

macrocheilie [makrɔkeli] n. f. (de *macro-* et du gr. *kheilos,* lèvre ; 1962, Larousse). Grand développement de la portion muqueuse des lèvres, s'accompagnant parfois d'éversion : *La macrocheilie est normale chez les races noires.*

macrochirie [makrɔkiri] n. f. (de *macro-* et du gr. *kheir,* main ; 1867, Littré). Anomalie consistant en un développement excessif des mains.

macrocole [makrɔkɔl] adj. (gr. *makrokôlos,* adj. qui se disait d'êtres animés aux membres longs, de frondes à longue corde et à longue portée, et de membres d'une période trop longs [de *makros* — v. MACRO- — et de *kôlon,* membre d'un être animé, bras d'une fronde, membre d'une période], et qui avait aussi servi à former le substantif lat. *macrocollum,* papier de grand format ; 1867, Littré, au sens 3 ; sens 1, 1873, Larousse ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** *Papier macrocole,* papier de grand format, employé autrefois dans les chancelleries. || **2.** *Fronde macrocole,* fronde à longue corde et à longue portée. || **3.** *Période macrocole,* période d'une phrase dont les membres sont démesurément allongés.

macrocontexte [makrɔkɔ̃tɛkst] n. m. (de *macro-* et de *contexte ;* 1972, *Dict. de linguistique,* aux sens 1-2). **1.** En linguistique, environnement d'un terme qui va au-delà du microcontexte (le mot qui précède et le mot qui suit immédiatement le terme considéré) : *Le macrocontexte peut être la phrase, le paragraphe, le discours tout entier.* || **2.** En stylistique, ensemble des données contextuelles présentes à l'esprit de la personne qui lit un texte.

macrocosme [makrɔkɔsm] n. m. (de *macro-,* sur le modèle de *microcosme ;* v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** L'univers, le monde, considéré surtout par opposition à l'homme, qualifié de *microcosme* (dans la langue philosophique ou littéraire) : *Et ainsi de proche en proche et d'image en image, à l'infini, le microcosme se mire dans le macrocosme, et ce jusqu'à la notion de Dieu* (Cendrars). || **2.** Univers artificiel : *Grâce à la science du symbolisme, on a pu faire d'un monceau de pierres un macrocosme* (Huysmans).

macrocosmique [makrɔkɔsmik] adj. (de *macrocosme ;* 1959, Robert, aux sens 1-2). **1.** Relatif au macrocosme, à l'univers. || **2.** Global, synthétique : *Théorie macrocosmique.*

macrocyste [makrɔsist] ou **macrocystis** [makrɔsistis] n. m. (de *macro-* et du gr. *kustis,* poche gonflée, vessie ; 1873. Larousse, écrit *macrocystis ; macrocyste,* 1888, Larousse). Algue brune des mers froides, voisine des laminaires, et dont le thalle peut atteindre 200 m.

macrocyte [makrɔsit] n. m. (de *macro-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* objet creux ; 1902, Larousse). Globule rouge du sang de dimensions plus grandes que la normale, que l'on rencontre dans les anémies globulaires. (Syn. MÉGALOCYTE.)

macrodactyle [makrɔdaktil] adj. (gr. *makrodaktulos,* aux longs doigts, de *makros* [v. MACRO-] et de *daktulos,* doigt ; 1817, Cuvier). Qui a de longs doigts ou de longs appendices en forme de doigts.

macrodactylie [makrɔdaktili] n. f. (de *macrodactyle ;* 1840, Acad.). Développement excessif des doigts.

macrodécision [makrɔdesizjɔ̃] n. f. (de *macro-* et de *décision ;* avr. 1949, F. Perroux, dans *Économie appliquée,* p. 321). En économie politique, décision économique qui porte sur les quantités globales résultant de l'activité des groupes et de l'État.

macroéconomie [makrɔekɔnɔmi] n. f. (de *macro-* et de *économie ;* 1958, Romeuf). Étude des groupes, des quantités globales qui peuvent se relier à leur comportement, et des relations entre ces quantités globales, en vue de promouvoir une politique économique grâce à une action sur ces quantités.

macroéconomique [makrɔekɔnɔmik] adj. (de *macroéconomie ;* 1958, Romeuf). Relatif à la macroéconomie.

macroévolution [makrɔevɔlysjɔ̃] n. f. (de *macro-* et de *évolution ;* 1962, Larousse). Type particulier d'évolution qui est à l'origine des grands clades.

macrogamète [makrɔgamɛt] n. m. (de *macro-* et de *gamète ;* 1931, Larousse). Gamète volumineux correspondant au gamète femelle.

macrogamonte [makrɔgamɔ̃t] n. m. (de *macro-* et de *gamonte ;* 1962, Larousse). Gamonte femelle, capable de donner ultérieurement un gamète femelle. (Syn. MACROGAMÉTOCYTE [de *macro-* et de *gamétocyte ;* 1962, Larousse].)

macrogénitosomie [makrɔʒenitɔsɔmi] n. f. (de *macro-,* de *génito-* [élément tiré de *génital*] et de *-somie* [du gr. *sôma,* corps] ;

1962, Larousse). Précocité dans le développement physique, et spécialement dans celui des organes génitaux et des caractères sexuels secondaires.

macroglobuline [makrɔglɔbylin] n. f. (de *macro-* et de *globuline ;* 1962, Larousse). Globuline de poids moléculaire élevé, qui se dépose à l'électrophorèse.

macroglobulinémie [makrɔglɔbylinemi] n. f. (de *macroglobuline* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1962, Larousse). Affection caractérisée par l'existence, dans le plasma sanguin, d'une quantité excessive de macroglobuline.

macroglosse [makrɔglɔs] n. m. (de *macro-* et de *-glosse,* gr. *glôssa* ou *glôtta,* langue [organe] ; 1828, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Papillon du groupe des sphinx, au corps trapu et à la trompe très longue, qui aspire le nectar des fleurs sans cesser de voler. ‖ **2.** Chauve-souris indonésienne frugivore, du groupe des roussettes, à la langue très longue.

macroglossie [makrɔglɔsi] n. f. (de l'adj. *macroglosse,* qui a une langue très longue, d'un volume excessif [1836, Acad.], de *macro-* et de *-glosse* [v. l'art. précéd.] ; 1878, Larousse). Développement exagéré de la langue, qui peut être congénital ou acquis (tumeur de la langue), et entraîner une intervention chirurgicale.

macrognathie [makrɔgnati] n. f. (de *macro-* et de *-gnathie,* du gr. *gnathos,* mâchoire ; 1962, Larousse). Volume excessif des mâchoires, en particulier de la mâchoire inférieure, d'origine héréditaire ou pathologique (acromégalie).

macrographe [makrɔgraf] n. m. (de *macrographie ;* 1931, Larousse). Technicien chargé des examens macrographiques.

macrographie [makrɔgrafi] n. f. (de *macro-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1923, Larousse). Étude de la structure des métaux et alliages, à l'œil nu ou à la loupe.

macrographique [makrɔgrafik] adj. (de *macrographie ;* 1953, Larousse). Qui concerne la macrographie : *L'examen macrographique d'un alliage.*

macro-instruction [makrɔɛ̃stryksjɔ̃] n. f. (de *macro-* et de *instruction ;* 1968, Larousse). Ordre donné en langage symbolique à l'ordinateur et destiné à générer une séquence d'instructions en langage-machine, ou instructions élémentaires.
● Pl. *des* MACRO-INSTRUCTIONS.

macroion [makrɔjɔ̃] n. m. (de *macro-* et de *ion ;* 1968, Larousse). Macromolécule portant une charge électrique, par suite d'un excès ou d'un défaut d'électrons.

macroionique [makrɔjɔnik] adj. (de *macroion ;* 1968, Larousse). Qui est formé de macroions : *Structure macroionique.*

macrolépidoptères [makrɔlepidɔptɛr] n. m. pl. (de *macro-* et de *lépidoptère ;* 1962, Larousse). Grande division des insectes lépidoptères, comprenant des papillons de taille moyenne ou grande, diurnes ou nocturnes. (S'oppose à *microlépidoptères..*)

macromélie [makrɔmeli] n. f. (de *macro-* et de *-mélie,* du gr. *melos,* membre, articulation ; 1867, Littré). Développement monstrueux d'un ou de plusieurs membres.

macromère [makrɔmɛr] n. m. (de *macro-* et de *-mère,* gr. *meros,* part, portion ; 1873, Larousse, aux sens de « propithèque », de « genre de coléoptères tétramères » et de « schepperie » ; sens actuel, 1942, Caullery [p. 32]). Blastomère de grande taille résultant de la segmentation de l'œuf fécondé.

macromoléculaire [makrɔmɔlekylɛr] adj. (de *macromolécule ;* 1953, Larousse). Se dit d'une substance chimique à masse moléculaire élevée.

macromolécule [makrɔmɔlekyl] n. f. (de *macro-* et de *molécule ;* 1953, Larousse). Molécule de très grande dimension et de masse variable, dans laquelle existent généralement un ou plusieurs motifs structuraux formés par des groupements d'atomes répétés un grand nombre de fois : *La molécule de cellulose est une macromolécule.*
● REM. S'emploie comme forme antonymique de *micromolécule,* qui désigne les molécules légères de la chimie classique.

macromycète [makrɔmisɛt] n. m. (de *macro-* et de *-mycète,* du gr. *mukês, -kêtos,* champignon ; 1962, Larousse). Champignon de grande taille.

macrophage [makrɔfaʒ] n. m. et adj. (de *macro-* et de *-phage,* de *phagein,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1902, Larousse). Globule blanc qui détruit des éléments de grande taille (cellules étrangères, globules rouges âgés) : *Les mononucléaires sont des macrophages.*

macrophotographie [makrɔfɔtɔgrafi] n. f. (de *macro-* et de *photographie ;* 1949, Larousse). Photographie des petits objets donnant une image plus grande que nature.

macropode [makrɔpɔd] adj. et n. (de *macro-* et de *-pode,* gr. *pous, podos,* pied, patte ; 1808, L. C. M. Richard, en botanique, et 1842, Mozin, en zoologie). Qui a de longs pieds, de longues nageoires, ou, en botanique, de longs pédoncules.
◆ n. m. (1812, Boiste). Poisson osseux des eaux douces d'Indo-Malaisie, brillamment coloré, souvent élevé en aquarium.

macropodidés [makrɔpɔdide] n. m. pl. (de *macropode* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1902, Larousse). Nom scientifique des kangourous.

macropodie [makrɔpɔdi] n. f. (de *macropode ;* 1842, Mozin). Anomalie qui consiste en un volume excessif des pieds.

macropolymère [makrɔpɔlimɛr] n. m. (de *macro-* et de *polymère ;* 1962, Larousse). Haut polymère formé de macromolécules.

macroporosité [makrɔpɔrozite] n. f. (de *macro-* et de *porosité ;* 1968, Larousse). Porosité d'un papier d'impression dont les pores sont gros et relativement peu nombreux.

macroprosopie [makrɔprɔzɔpi] n. f. (du gr. *makroprosôpos,* qui a la figure allongée, de *makros* [v. MACRO-] et de *prosôpon,* face, figure ; 1867, Littré). Développement excessif de la face.

macropsie [makrɔpsi] n. f. (de *macro-* et de *-opsie,* du gr. *opsis,* action de voir, la vue ; 1931, Larousse). Anomalie de la perception, observée dans certaines psychoses et névroses, dans laquelle le sujet voit les objets plus grands qu'ils ne sont en réalité.

macroptère [makrɔptɛr] adj. (gr. *makropteros,* aux longues ailes, de *makros* [v. MACRO-] et de *pteron,* plume d'aile, aile ; 1803, Boiste). Qui a de grandes ailes ou de grandes nageoires.
● CONTR. : *microptère.*
◆ **macroptères** n. m. pl. (1873, Larousse). Syn. de LONGIPENNES.

macrorhine [makrɔrin] n. m. (de *macro-* et de *-rhine,* du gr. *rhis, rhinos,* nez de l'homme ou des animaux, museau, groin ; 1931, Larousse [*macrorrhin,* même sens, 1873, Larousse]). Nom scientifique du phoque à trompe, ou éléphant marin.

macroscélide [makrɔselid] n. m. (du gr. *makroskelês,* aux longues jambes, de *makros* [v. MACRO-] et de *skelos,* jambe de l'homme ou des animaux ; 1845, Bescherelle, pour des insectes qui ont les membres antérieurs très développés ; sens actuel, 1873, Larousse). Mammifère insectivore répandu en Afrique, caractérisé par son long nez en forme de trompe et ses membres postérieurs longs et organisés pour le saut.

macroscopique [makrɔskɔpik] adj. (de *macro-,* sur le modèle de *microscopique ;* 1874, *le Progrès médical,* p. 773). Qui se voit à l'œil nu.
● CONTR. : *microscopique.*

macroscopiquement [makrɔskɔpikmɑ̃] adv. (de *macroscopique ;* 1941, M. Boll). À l'échelle macroscopique.

macrosegment [makrɔsɛgmɑ̃] n. m. (de *macro-* et de *segment ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique distributionnelle, segment de discours énoncé avec une seule et même intonation, et qui correspond à peu près à la phrase.

macroséisme [makrɔseism] n. m. (de *macro-* et de *séisme ;* 1907, Larousse). Tremblement de terre dont les secousses sont directement sensibles à l'homme, tout au moins jusqu'à une certaine dis-

tance de leur origine (par opposition aux *microséismes,* petites vibrations décelables seulement par un appareillage spécial).

macroskélie [makrɔskeli] n. f. (du gr. *makroskelês* [v. MACROSCÉLIDE] ; 1867, Littré). Allongement relatif des membres inférieurs par rapport à la longueur du tronc.

macrosomie [makrɔsɔmi] n. f. (de *macro-* et du gr. *sôma, -matos,* corps ; 1931, Larousse [*macrosomatie,* même sens, 1867, Littré]). Dimension excessive de toutes les parties du corps.

• SYN. : *gigantisme.*

macrosporange [makrɔspɔrɑ̃ʒ] n. m. (de *macro-* et de *sporange ;* 1888, Larousse). Sporange qui produit des macrospores. (On dit aussi MÉGASPORANGE.)

macrospore [makrɔspɔr] n. f. (de *macro-* et de *spore ;* 1842, Acad., comme adj., au sens de « qui a de grandes spores » ; comme n. f., au sens actuel, 1888, Larousse). Grande spore, qui donne, par germination, un prothalle femelle portant des archégones.

macrostiche [makrɔstiʃ] adj. (de *macro-* et de *-stiche,* gr. *stikhos,* rangée, ligne d'écriture, vers ; 1867, Littré). En diplomatique, se dit d'un document écrit en longues lignes.

macrostomie [makrɔstɔmi] n. f. (de *macro-* et de *-stomie,* du gr. *stoma,* bouche ; 1902, Larousse). Difformité consistant dans l'exagération de la fente buccale.

macrostructure [makrɔstryktyr] n. f. (de *macro-* et de *structure ;* 1968, Larousse). Structure générale d'un alliage, telle que la révèle l'examen d'une surface polie effectué à l'œil nu, sans emploi du microscope.

macroure [makrur] adj. (de *macro-* et du gr. *oura,* queue des animaux ; 1867, Littré). Qui a une longue queue : *Un singe macroure.*

◆ n. m. (1873, Larousse). Poisson osseux semi-abyssal de la famille des macruridés, dont une espèce, connue sous le nom de *grenadier,* est parfois pêchée au large de Nice.

◆ **macroures** n. m. pl. (1802, Latreille, III, 29). Sous-ordre des crustacés décapodes comprenant des espèces dont l'abdomen est bien développé (écrevisse, homard, langouste).

macruridés [makryride] n. m. pl. (altér. de *macrouridés,* même sens [1902, Larousse], de *macroure* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1962, Larousse). Famille de poissons osseux comprenant notamment les macroures.

macula [makyla] n. f. (mot lat. signif. « tache » [v. MACULE 1] ; 1900, *Grande Encyclopédie* [art. *rétine*]). Petite dépression de la rétine, appelée aussi *tache jaune,* située à l'extrémité postérieure de l'axe passant par le centre de la pupille et du cristallin, et où l'acuité visuelle est maximale.

maculage [makylaʒ] n. m. (de *maculer ;* 1820, Lesné). Action de maculer ; résultat de cette action.

• REM. On dit plus rarement MACULATION, n. f. (1547, A. Désiré, au sens de « souillure » ; sens actuel, 1802, Flick).

maculature [makylatyr] n. f. (dér. savant de *maculer ;* 1567, Junius, aux sens 1-2 ; sens 3-4, 1680, Richelet ; sens 5, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Dans l'imprimerie, feuille maculée à l'impression, qui sert de décharge pour les formes trop encrées ou pour lancer la machine avant le passage des feuilles blanches. || **2.** Feuille maculée employée comme enveloppe. || **3.** Feuille de papier qu'on intercale entre les bonnes feuilles d'un tirage pour éviter le maculage. || **4.** Papier grossier servant à emballer le papier en rames. || **5.** Tache, souillure : *Quelques centaines de pages, dont les maculatures et les déchirures disent, à leur manière, le trouble et le tumulte au milieu desquels l'artiste y déposait ses souvenirs de la journée* (Baudelaire).

• SYN. : **5** *maculage, macule, salissure, tache.*

1. macule [makyl] n. f. (lat. *macula,* tache, marque, point, maille d'un filet, souillure, flétrissure, honte ; fin du XIIIe s., Aimé du Mont-Cassin, au sens 4 ; sens 1, 1798, Acad. ; sens 2-3, 1690, Furetière). **1.** Tache, en particulier salissure d'encre sur le papier : *Papier plein de macules* (Littré). || **2.** En astronomie, tache sombre observée sur la surface du Soleil. || **3.** En médecine, petite tache cutanée érythémateuse (rouge), sans infiltration, de la taille d'une lentille. || **4.** *Class.* et *fig.* Souillure morale : *Lorsque de sa maison Oreste eut vengé la macule* (Scarron). *Je saurai conserver d'une âme résolue | À l'époux sans macule une épouse impollue* (Corneille). [V. Rem.]

• REM. Limité au vocabulaire religieux (selon Acad., 1694) ou à l'astronomie (selon Richelet).

2. macule [makyl] n. f. (abrév. de *maculature ;* début du XXe s.). Syn. de MACULATURE (aux sens 3 et 4).

maculé, e [makyle] adj. (part. passé de *maculer ;* 1893, *Dict. général*). *Livre maculé,* livre où l'encre d'impression, insuffisamment séchée, laisse des traces, décalque sur les pages opposées.

maculer [makyle] v. tr. (lat. *maculare,* marquer, tacher, souiller, déshonorer, de *macula* [v. MACULE 1] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** *Littér.* Couvrir de taches, souiller, salir : *Une poussière de charbon voltige, pique les yeux, tache la peau, macule le linge* (Maupassant). || **2.** *Spécialem.* Tacher d'encre, de noir des feuilles ou des estampes récemment imprimées.

• SYN. : **1** *barbouiller, charbonner, mâchurer, noircir.*

◆ v. intr. (1680, Richelet). Se tacher : *Ce papier macule.*

maculeux, euse [makylø, -øz] adj. (lat. *maculosus,* plein de taches, sali, souillé, flétri [de *macula,* v. MACULE 1], ou dér. franç. de *macule* 1 ; fin du XVe s., Molinet, au sens de « déshonorant » ; XVIe s., au sens de « tacheté » ; sens actuel, 1878, Larousse). Qui se présente sous forme de taches : *Éruption maculeuse.*

madame [madam] n. f. (de *ma* et de *dame ;* v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens I, 2 et II, 1 [« la femme de Monsieur... », XVe s., La Curne] ; sens I, 1, 1273, Adenet ; sens I, 3, 1668, La Fontaine ; sens I, 4, 1690, Furetière [*jouer à la madame,* 1670, Molière] ; sens II, 2, 1636, Corneille ; sens II, 3, XVe s., La Curne).

I. 1. Titre donné, sans article, à toute femme qui est mariée, ou qui l'a été : *Je dîne chez Madame X. Chère Madame. Ne s'appelait-elle pas « Madame » ? Et une des grandes raisons qui décident les filles au mariage n'est-elle pas le désir enfantin d'être appelées ainsi ?* (Sand). || **2.** Titre donné comme signe de respect, de politesse à des femmes, mariées ou non : *Madame la présidente. Madame la supérieure d'une communauté religieuse.* || **3.** La maîtresse de maison pour les domestiques : *Voulez-vous m'annoncer à Madame ? Madame est servie.* || **4.** Avec un article dans les conditions habituelles des noms, femme qui a une grande noblesse de manières ou qui affecte des airs de supériorité : *Ainsi, tu n'es même pas conscrit ; c'est uniquement à cause des beaux yeux de la madame que tu vas le faire casser les os* (Stendhal). *Elle est, tout à coup, très grande madame, et c'est là ce qui donne à la scène son caractère étonnant* (Duhamel). || *Jouer à la madame,* dans le langage enfantin, faire comme si on était une dame et non une fillette : *Je ne veux pas parler de ces petites filles qui jouent à la madame, se rendent des visites, se présentent leurs enfants imaginaires et parlent de leurs toilettes* (Baudelaire).

II. 1. *Autref.* Titre honorifique donné à une souveraine ou à une fille de la maison souveraine : *Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI.* || *Spécialem.* La femme de Monsieur, frère du roi : *Madame* [Henriette d'Angleterre] *se meurt, Madame est morte* (Bossuet). || **2.** Titre donné aux femmes nobles dans la tragédie classique. || **3.** Titre donné à toute femme ou à toute jeune fille, même de la bourgeoisie : *Peut-être que mes vers importunent Madame* [Henriette, une jeune fille] (Molière).

• REM. **1.** L'abréviation graphique ordinairement employée est *M*me.

2. Le pluriel ordinaire est *Mesdames.* Au sens I, 4, on dit *des madames : Toutes ces belles madames la toisaient de haut.*

3. *Madame* s'emploie parfois avec un masculin qui désigne un nom de fonction sans féminin : *Madame le Professeur. Madame le Maire.*

madapolam [madapɔlam] n. m. (emploi comme n. commun de *Madapolam,* n. d'une ville de l'Inde réputée pour ses fabriques de tissus de coton ; 1823, Boiste, écrit *madepolam ; madapolam,* 1867, Littré). Tissu de coton blanc, à armure toile, à grain très marqué et fortement apprêté, intermédiaire entre le calicot et la percale : *Mais le madapolam empesé, dur comme du carton, résistait à tous ses efforts* (Gide).

madécasse [madekas] adj. et n. (mot malgache ; 1765, *Encyclopédie,* comme n. de l'île de Madagascar ; sens moderne, 1787, Parny). Syn. vieilli de MALGACHE.

madéfaction [madefaksjɔ̃] n. f. (dér. savant de *madéfier ;* 1765, *Encyclopédie*). *Vx.* Action de madéfier.

madéfier [madefje] v. tr. (du lat. *madefacere,* humecter, macérer [de *madēre,* être mouillé, imprégné, et de *facere,* faire], d'après *madefieri,* être mouillé, passif de *madefacere ;* v. 1354, *Modus*). *Vx.* En termes de pharmacie, humecter pour ramollir.

1. madeleine [madlɛn] n. f. (bas lat. ecclés. *Magdalene,* n. de la sœur de Lazare et aussi de la pécheresse repentante pardonnée par Jésus, proprem. « femme de Magdala » ; v. 1220, Coincy, dans la loc. *faire la Madelaine,* affecter le repentir, l'humilité ; sens I, 1833, Balzac ; sens II, 1715, La Quintinie).

I. Fam. *Pleurer comme une Madeleine,* pleurer aussi abondamment que la pécheresse repentie : *Tu pleurais comme une Madeleine : tu n'étais pourtant pas à plaindre, toi* (Huysmans).

II. Nom donné à diverses variétés de fruits qui mûrissent vers l'époque de la Sainte-Madeleine (22 juill.) : *Pêche Madeleine.*

2. madeleine [madlɛn] n. f. (origine obscure ; 1845, Bescherelle [l'étym. traditionnelle, selon laquelle la pâtisserie aurait reçu son nom de *Madeleine* Paulnier ou Paulmier, cuisinière de Mme Perrotin de Barmond, qui en aurait trouvé la recette, ne repose sur aucun autre document que l'art. de Bescherelle]). Petite pâtisserie à pâte molle, de forme arrondie : *Elle envoya chercher un de ces gâteaux, courts et dodus, appelés petites madeleines* (Proust).

madelonnette [madlɔnɛt] n. f. (dimin. fam, de *Madeleine,* n. de la pécheresse de l'Évangile [v. MADELEINE 1] ; 1690, Furetière, écrit *Magdelonnette* [*Madelonnette,* 1743, Trévoux], au sens 2 ; sens 1, 1721, Trévoux [écrit *Magdelonnette ; Madelonnette,* 1743, Trévoux]). **1.** *Autref.* Femme de mauvaise vie, enfermée de gré ou de force dans un couvent consacré à sainte Madeleine : *Perverse comme toutes les Madelonnettes ensemble* (Balzac). || **2.** *Au plur.* Établissement de religieuses donnant asile à des pécheresses repentantes (vieilli) : *Une femme sortant des Madelonnettes* (Flaubert).

mademoiselle [madmwazɛl] n. f. (de *ma* et de *demoiselle ;* v. 1534, Des Périers, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1867, Littré ; sens I, 3, 1670, Mme de Sévigné ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, v. 1772, Diderot ; sens II, 3, 1846, Balzac).

I. 1. *Class.* Titre donné à toute femme, même mariée, si son mari n'était pas titré : *Mademoiselle de la Rapinière vint la dernière, et fut bien étonnée* [...] *de trouver son mari tout furieux* (Scarron). || **2.** *Class.* Titre donné à la première princesse du sang aussi longtemps qu'elle n'était pas mariée. || **3.** *Class.* Titre donné à la fille de Monsieur, frère du roi : *La Grande Mademoiselle.*

II. 1. Titre donné aux jeunes filles et aux femmes célibataires. || **2.** *Absol.* Titre donné par les domestiques à la fille de la maison : *Voici le chapeau de Mademoiselle.* || **3.** *Péjor.* Jeune fille de la haute société : *La mère était jalouse de sa fille* [...], *rêvait de faire de cette enfant « une mademoiselle »* (Balzac).

● REM. **1.** En abrégé, on écrit *Mlle*.

2. Le plur. est *Mesdemoiselles.* On dit parfois aussi *des mademoiselles* au sens II, 3.

madère [madɛr] n. m. (emploi comme n. commun de *Madère,* n. d'une île portugaise de l'océan Atlantique où le vin est fabriqué, portug. *Madeira ;* 1826, BrillatSavarin [*sauce madère,* 1959, Robert — d'abord *sauce au madère,* 1938, Montagné et Gottschalk]). Vin de l'île de Madère. || *Sauce madère,* sauce faîte avec du madère pour accompagner les viandes.

madérisation [maderizasjɔ̃] n. f. (de *madériser ;* 1962, Larousse). Transformation, par oxydation, d'un vin qui prend le goût et la couleur du madère.

madériser [maderize] v. tr. (dér. savant de *madère ;* 1902, Larousse). Donner à un vin un goût de vin de Madère.

◆ **se madériser** v. pr. (1902, Larousse). Prendre un goût de vin de Madère.

madjoun [madʒun] ou **majoun** [maʒun] n. m. (mot ar. ; 1931, Larousse). Pâte masticatoire utilisée en Algérie et au Maroc et constituée par un mélange légèrement torréfié de miel, d'amandes pilées et de poudre de hachisch.

madone [madɔn] n. f. (ital. *madonna,* mêmes sens, proprem. « ma dame », de *ma,* ma [de même étym. que le franç. *ma,* v. ce mot], et de *donna,* dame [de même étym. que le franç. *dame,* v. ce mot] ; 1642, Oudin, au sens 1 [*visage, coiffure de madone,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Statuette ou image de la Vierge Marie : *On l'eût volontiers prise pour une de ces madones d'albâtre que la dévotion des femmes italiennes couvre de robes de soie et de chiffons brillants* (Sand). || *Visage, coiffure de madone,* visage, coiffure semblables à ceux que les peintres italiens donnent à leurs madones. || **2.** La Vierge Marie : *Prier la Madone.*

madrague [madrag] n. f. (provenç. *madraga,* même sens, de l'ar. *madraba,* même sens ; 1679, J.-B. Colbert). Sur les bords de la Méditerranée, enceinte de filets et de pieux disposés par compartiments pour pêcher le thon.

madragueur [madragœr] n. m. (de *madrague ;* 1873, Larousse). Pêcheur à la madrague.

madras [madrɑs] n. m. (emploi comme n. commun de *Madras,* n. de la ville de l'Inde où cette étoffe et cette coiffure furent d'abord fabriquées et portées ; fin du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1830, Balzac [« mouchoir fait de madras », 1812, Brunot]). **1.** Étoffe à chaîne de soie et à trame de coton, de couleurs vives, fabriquée autrefois à Madras et servant à faire des fichus, des écharpes, des mouchoirs : *Les pagnes bleus de Saint-Louis,* [...] *les mouchoirs de soie et de madras* (Tharaud). || **2.** Coiffure formée d'un foulard de cette étoffe : *En ce moment, un homme de couleur, vêtu d'une veste et d'un pantalon blanc, coiffé d'un madras, à la manière des riches colons, arriva près de Biassou* (Hugo). *Le madras jaune et écarlate aux deux pointes menaçant le ciel* (Benoit).

madre [madr] n. m. (francique **maser,* excroissance rugueuse de l'érable ; v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *mazre ;* fin du XIIe s., écrit *masdre ; madre,* v. 1268, É. Boileau). Bois veiné employé au Moyen Âge pour fabriquer des vases à boire appelés *madrins.*

madré, e [madre] adj. (de *madre ;* XIVe s., Cuvelier, au sens 1 ; sens 2, 1563, Palissy). **1.** S'est dit de certains bois veinés et tachetés utilisés pour faire des vases à boire. || **2.** Se dit encore, en ébénisterie, de certains bois dont les fibres sont sinueuses et irrégulièrement enchevêtrées.

◆ adj. et n. (par comparaison de la variété d'apparence du bois madré avec la variété des ressources d'une personne astucieuse ; 1591, L'Estoile). Se dit d'une personne rusée sous des dehors de bonhomie, de simplicité : *Veuf, il vivait seul avec sa bonne et ses deux volets dans sa ferme, qu'il dirigeait en madré compère, soigneux de ses intérêts, entendu dans les affaires* (Maupassant). *C'est un vieux madré.*

● SYN. : *futé, malin, matois, retors.*

madréporaires [madrepɔrɛr] n. m. pl. (de *madrépore* ; 1873, Larousse). Ordre d'anthozoaires comprenant les madrépores.

madrépore [madrepɔr] n. m. (ital. *madrepora,* même sens, proprem. « pore mère » [le mot désignant primitivement les pores, les canaux qui font communiquer les cellules de la colonie de polypes], de *madre,* mère [lat. *mater, -tris,* même sens], et de *poro,* n. m., pore [bas lat. *porus,* conduit, passage, pore, v. PORE] — devenu *-pora* [comme s'il s'agissait d'un n. f.] sous l'influence du genre fém. de *madre ;* 1671, Boccone, II, 7). Genre de polype formant des colonies calcaires dont l'accumulation peut donner naissance à des récifs, et qui se trouve en abondance dans les mers chaudes : *Le fond vermiculé du pâle madrépore* (Heredia).

madréporique [madrepɔrik] adj. (de *madrépore ;* 1812, Breislak, 378). Formé de madrépores : *Des récifs madréporiques.*

• REM. On emploie aussi MADRÉPORIEN, ENNE (1867, Littré).

madrier [madrije] n. m. (de l'anc. provenç. *madier,* couvercle de pétrin [XIVe s.], lat. pop. **materium,* bois de construction, altér. du lat. class. *materia,* la matière, matériaux, bois de construction ; 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen,* écrit *madret* [cf. aussi *madier,* « grosse planche », 1384, Gay] ; *madrier,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Planche de forte section servant dans les constructions ou les échafaudages.

madrigal [madrigal] n. m. (ital. *madrigale,* madrigal, proprem. « morceau de musique à plusieurs voix sans accompagnement » [d'abord *madriale,* XIVe s.], du bas lat. *materialis,* matériel, formé de matière — du lat. class. *materia* [v. l'art. précéd.] —, ou du lat. class. *matricalis,* qui concerne la matrice, l'utérus — de *matrix, -icis,* femelle, utérus, dér. de *mater, -tris,* mère [le sens primitif du mot ital. ayant sans doute été « — poésie — d'une matière non élaborée » ou « — poésie — comme sortie tout naturellement de la matrice »] ; 1541, B. Aneau, écrit *madrigale,* comme n. f. [*madrigal,* n. m., milieu du XVIe s., Ronsard], au sens 1 ; sens 2, 1767, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1826, Vigny). **1.** Petite pièce de vers exprimant une pensée fine, tendre ou galante : *Des madrigaux pleins d'esprit.* ‖ **2.** Composition vocale polyphonique *a cappella,* ou monodique avec accompagnement, et qui cherche à rendre toutes les inflexions d'un poème. ‖ **3.** Paroles d'une galanterie affectée : *Aborder une femme avec un madrigal.*

madrigalesque [madrigalɛsk] adj. (de *madrigal ;* 1767, J.-J. Rousseau). Propre au madrigal : *Tous ces premiers essais d'opéra italien qui, dès 1580, ont substitué l'inspiration libre au genre madrigalesque* (Hugo).

• REM. On dit aussi MADRIGALIQUE (début du XIXe s., Mme de Staël) : *Tibulle mêle une sorte d'esprit madrigalique à ses peintures voluptueuses* (Staël).

madrigaliser [madrigalize] v. intr. (de *madrigal ;* 1851, H. Murger). Débiter des madrigaux : *L'allure de plus en plus entreprenante du comte qui papillonnait, madrigalisait...* (Richepin).

madrigaliste [madrigalist] n. m. (de *madrigal ;* 1801, L. B. Picard). Auteur de madrigaux.

madrin [madrɛ̃] n. m. (de *madre ;* fin du XIIe s., Godefroy, écrit *maserin ; madrin,* début du XIIIe s.). Au Moyen Âge, vase à boire fabriqué en madre.

madrure [madryr] n. f. (de *madré ;* 1555, Belon, aux sens 1-2). **1.** En arboriculture, entortillement et inflexion des fibres et des vaisseaux du bois autour d'un bourgeon ou d'un rameau, ou au niveau des loupes. ‖ **2.** Manière dont sont disposées les mouchetures du plumage des perdreaux.

maelström [malstrøm] ou **maëlstrom** [maɛlstrom] ou **malström** [malstrom] n. m. (mot néerl., de *malen,* broyer, et de *strom,* courant ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1862, V. Hugo). **1.** Nom d'un tourbillon situé près de la côte de Norvège : *Le banc inextricable et dur, | La passe au col étroit, le maëlstrom vorace, | Agitent moins de sable et de varech impur | Que nos cœurs où pourtant tant de ciel se reflète* (Baudelaire). ‖ **2.** *Fig.* Mouvement impétueux qui entraîne : *Dans le malström parisien ; cette petite femme tourbillonnait éperdument* (Daudet).

• SYN. : 2 *tourbillon.*

maërl [maɛrl] ou **merl** [mɛrl] n. m. (mot breton, empr. du franç. *marle,* marne [av. 1370, J. Le Bel], *merle* [1563, Palissy], var. anc. de *marne* [v. ce mot] ; 1874, Larousse [art. *merl*]). Nom donné, en Bretagne, à certains sables déposés au débouché de petits estuaires et contenant dans une proportion importante des débris d'une algue calcaire rouge qui les rendent propres à l'amendement des terres.

maestoso [maɛstozo] adv. (mot ital., de *maestà,* majesté, lat. *majestas* [v. MAJESTÉ] ; 1845, Bescherelle [un premier ex., au milieu du XVIIIe s., écrit *majestoso*]). Indication musicale invitant à exécuter un morceau lentement et majestueusement.

◆ n. m. invar. (1902, Larousse). Morceau joué dans ce mouvement.

maestria [maɛstrija] n. f. (mot ital. signif. proprem. « maîtrise », de *maestro* [v. MAESTRO] ; 1848, Th. Gautier, aux sens 1-2). **1.** Dans les beaux-arts, grandeur et perfection d'exécution : *Tableau exécuté avec maestria.* ‖ **2.** Aisance et maîtrise dans l'exécution d'une chose quelconque : *Les cochers [...] ajustèrent les guides dans leurs mains avec un air de maestria incomparable* (Gautier).

• SYN. : 2 *brio, virtuosité.*

maestro [maɛstro] n. m. (mot ital. signif. proprem. « maître », lat. *magister, -tri* [v. MAGISTER] ; 1824, Stendhal, au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** Nom donné, en Italie, à tout compositeur de musique auteur d'œuvres importantes. ‖ **2.** *Fam.* Nom donné parfois plaisamment à n'importe quel chef d'orchestre ou animateur.

maffia ou **mafia** [mafja] n. f. (mot sicilien [d'origine obscure] désignant une association secrète locale ; 27 févr. 1875, *Journ. officiel* [p. 1498], écrit *mafia* [*maffia,* 1878, Larousse], au sens 1 ; sens 2-3, milieu du XXe s.). **1.** *Péjor.* Bande secrète de malfaiteurs : *Un milieu fermé, entouré de protections menaçantes, d'une maffia qui a des ramifications partout* (L. Daudet). ‖ **2.** *Péjor.* Groupement plus ou moins occulte qui soutient les intérêts de ses membres par toute sorte de moyens. ‖ **3.** *Fam.* Petite coterie de gens ayant des goûts, des centres d'intérêt communs (sans idée péjorative) : *Une maffia de sans-filistes amateurs.*

• SYN. : *clique, gang.*

mafflu, e [mafly] adj. (de *mafler,* manger beaucoup [1660, Oudin], néerl. *maffelen,* remuer les mâchoires ; 1668, La Fontaine). *Vx* ou *dialect.* Qui a des joues pleines, rebondies : *Le fadou, fils de fée, pattu, membru, mafflu* (Pourrat).

• SYN. : *bouffi, joufflu.*

• REM. On trouve aussi les formes MAFLÉ, E (1666, *Roman bourgeois*) ou MAFFLÉ, E (fin du XVIIe s., Saint-Simon) : *Une grosse maflée, une espèce de Marie Alacoque pour le tempérament sanguin* (Barbey d'Aurevilly).

1. magasin [magazɛ̃] n. m. (mot provenç. signif. « lieu de dépôt », de l'ar. *mahāzin,* plur. de *mahzan,* grenier, arrière-boutique, arsenal, bureau ; fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1580, Montaigne ; sens I, 3, 1669, Bossuet [« approvisionnement, réserve », 1580, Montaigne] ; sens I, 4, 1848, Jal ; sens I, 5-6, 1873, Larousse ; sens I, 7, 1932, Larousse ; sens II, 1690, La Bruyère [*grand magasin,* 1883, Zola ; *magasin à prix unique, à succursales multiples,* début du XXe s.]).

I. 1. Lieu aménagé pour recevoir des provisions, des marchandises : *Magasin à blé.* ‖ **2.** *Fig.* Lieu ou personne renfermant des choses diverses en grande quantité : *Tout l'univers visible n'est qu'un magasin d'images et de signes auxquels l'imagination donnera une place et une valeur relative ; c'est une espèce de pâture que l'imagination doit digérer et transformer* (Baudelaire). *La grandeur de Voltaire a été d'être le magasin d'idées de tout un siècle* (Hugo). ‖ **3.** Dans l'ar-

mée, bâtiment où sont entreposés du matériel, des munitions, des vivres, etc. || **4.** Dans la marine nationale, local où se trouve renfermé ce qui est nécessaire à l'entretien du matériel. || **5.** Dans un théâtre, lieu où sont déposés les costumes et les accessoires. || **6.** Partie d'une arme à répétition destinée à recevoir un certain nombre de cartouches qui sont ensuite introduites successivement dans la chambre. || **7.** Dans un appareil photographique à plaques, tiroir qui s'adapte sur l'appareil et contient les plaques qui se mettent en place au fur et à mesure de leur utilisation.

II. Établissement de commerce plus ou moins important où l'on vend des marchandises en gros ou en détail : *Magasin d'alimentation. Magasin de vêtements, de chaussures. Puis, avec de gros bénéfices, il irait prendre un magasin rue de Richelieu* (Goncourt). || *Grand magasin,* grand établissement de vente réunissant dans un même bâtiment ou dans un ensemble de bâtiments des rayons de toutes sortes de marchandises. || *Magasin à prix unique,* magasin offrant des marchandises de toute sorte à des prix très avantageux. || *Magasin à succursales multiples,* grand magasin ayant, dans différents quartiers ou dans différentes villes, plusieurs centres de vente.

• SYN. : **I, 1** *chai, dépôt, dock, entrepôt, hangar, réserve, silo.* || **II** *boutique, débit, stand.*

2. magasin [magazɛ̃] n. m. (francisation de l'angl. *magazine* [v. MAGAZINE] ; 1650, Bonnaffé). *Vx.* Recueil illustré d'articles à caractère encyclopédique sur des sujets divers (en ce sens prend une majuscule) : *Le Magasin pittoresque* [fondé en 1833 et disparu en 1938].

magasinage [magazinaʒ] n. m. (de *magasin* 1 ; 1675, J. Savary, au sens de « droits de magasinage » ; sens 1, 1679, Kuhn ; sens 2, 1849, Bescherelle [*droits de magasinage,* 1936, Capitant — *frais de magasinage,* même sens, 1893, *Dict. général*]). **1.** Action de mettre, de conserver des marchandises en magasin. || **2.** Séjour d'une marchandise en magasin. || *Droits de magasinage,* droits que l'on paie pour laisser des marchandises en magasin.

magasinier [magazinje] n. m. (de *magasin* 1 ; fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, 1955, *Dict. des métiers ;* sens 3, 1840, Acad.). **1.** Employé qui garde les marchandises déposées dans un magasin. || **2.** *Spécialem.* Employé chargé de tenir le compte des marchandises en dépôt ou des pièces dans une entreprise et d'en assurer la distribution. || **3.** *Vx.* Personne qui tient un magasin : *Ce sont les mêmes magasiniers échappés pour une heure ou deux de leur boutique* (Huysmans).

• SYN. : **1** *garde-magasin.*

magazine [magazin] n. m. (mot angl. signif. « magasin, arsenal, toute publication périodique contenant des documents et des compositions de natures diverses », lui-même empr. du franç. *magasin ;* 1776, *Journ. anglais*). Publication périodique généralement illustrée et traitant de sujets divers : *Une rangée de six girls américaines, à cols marins, découpées dans quelque magazine, levait six jambes aux pieds cambrés...* (Martin du Gard).

• SYN. : *illustré, périodique, revue.*

magdalénien, enne [magdalenjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *Magdalena* [v. MADELEINE 1], latinisation de [La] *Madeleine,* commune de Dordogne près de laquelle on a trouvé [dans des cavernes] des restes qui ont permis de définir une certaine période de la préhistoire ; 1888, Larousse). Se dit de la partie du paléolithique supérieur comprise entre – 14000 et – 9500 environ : *Le magdalénien est caractérisé par l'apogée de l'industrie de l'os (sagaies, harpons) et de l'art pariétal (fresques de Lascaux, d'Altamira).*

1. mage [maʒ] n. m. (lat. *magus,* prêtre [chez les Perses], magicien, sorcier, gr. [d'origine iranienne] *magos,* mêmes sens ; milieu du XVIe s., Amyot, au sens 2 [*mague,* « sorcier » — v. 1265, Br. Latini —, était un empr. de l'ital. *mago,* même sens, lat. *magus*] ; sens 1, 1596, Hulsius). **1.** Savant en astrologie et prêtre de la religion de Zoroastre, chez les Mèdes et les Perses. || **2.** Personnage spécialisé dans la magie et la prédiction de l'avenir.

◆ adj. (1895, Loti [*les Mages,* même sens, 1660, Oudin — en anc. provenç. dès 1487, Pansier]). *Les Rois mages,* personnages qui vinrent, guidés par une étoile, adorer Jésus à Bethléem : *Une tradition a donné aux Rois mages les noms de Melchior, Gaspard et Balthazar.*

2. mage ou **maje** [maʒ] adj. (anc. provenç. *majer,* d'un rang plus élevé [XIIe s.], souvent employé dans la loc. *jutge* [lat. *judex,* v. JUGE] *majer,* juge principal [milieu du XIVe s.], lat. *major,* compar. de *magnus,* grand, important ; XVe s. Godefroy). *Juge mage,* en droit ancien, lieutenant du sénéchal, dans certaines provinces.

maghrébin, ine [magrebɛ̃, -in] adj. et n. (de *Maghreb,* n. ar. de l'Afrique du Nord [1842, Acad.], proprem. « Le Couchant » ; XVIIIe s. [d'après Boiste, 1839], écrit *maugrebin,* au sens de « soldat barbaresque » ; sens actuel, 1873, Larousse, écrit *maugrabin, magrabin* [*maghrébin,* 1931, Larousse, art. *mograbin*]). Relatif au Maghreb, et particulièrement aux parlers arabes dont le domaine s'étend de l'Égypte à l'Atlantique ; habitant ou originaire du Maghreb.

magicien, enne [maʒisjɛ̃, -ɛn] n. (de *magique ;* XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [adjectiv., 1669, La Fontaine ; en parlant d'une chose, av. 1872, Th. Gautier — adjectiv., 1822, V. Hugo]). **1.** Personne qui pratique la magie : *Pour le commun bétail, le magicien était à la fois révéré et haï pour ses pouvoirs, qu'on supposait immenses* (Yourcenar). || **2.** Personne qui produit des choses extraordinaires et comme magiques : *Mme Récamier était véritablement magicienne à convertir insensiblement l'amour en amitié* (Sainte-Beuve). *La femme est magicienne par l'amour* (Michelet) ; et *par extens.,* en parlant d'une chose : *Le pinceau, manié par une main habile, est un grand magicien* (Gautier).

• SYN. : **1** *devin, enchanteur, fée, mage, nécromancien, thaumaturge.*

magie [maʒi] n. f. (lat. impér. *magia,* magie, gr. *mageia,* religion des mages, sorcellerie, de *magos* [v. MAGE] ; v. 1535, G. de Selve, au sens 2 [*magie noire,* 1680, Richelet — « chose très difficile », 1690, Furetière ; *magie blanche,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 1, 1547, G. de Selve ; sens 3, 1665, La Rochefoucauld). **1.** *Vx.* Science, religion des mages : *La magie, c'est-à-dire, dans leur langage, le culte des dieux, selon les anciennes maximes et selon les lois de Zoroastre* (Bossuet). || **2.** Prétendue science occulte qui donne le pouvoir de produire des effets surnaturels sur les hommes, sur les éléments : *La magie nous paraît donc se résoudre en deux éléments : le désir d'agir sur n'importe quoi, même sur ce qu'on ne peut atteindre, et l'idée que les choses sont chargées ou se laissent charger de ce que nous appellerions un fluide humain* (Bergson). || *Magie noire,* magie proprement dite, par laquelle certaines personnes ont la prétention de produire des effets surnaturels par l'intervention des esprits et surtout des démons ; chose très difficile : *Que mes fonctions ne vous épouvantent pas, ce n'est point la magie noire* (Lesage). || *Magie blanche,* art de produire certains effets merveilleux en apparence, mais qui, en réalité, ne sont dus qu'à des causes naturelles : *Il eut la tête tournée par la magie blanche* (Vallès). || **3.** *Fig.* Effets comparables à ceux de la magie ; puissance de séduction, d'illusion : *La magie du style, de l'éloquence, de la musique, de la poésie. En France, nul n'a mieux conçu et pratiqué cette magie des syllabes, cet assemblage et cet accord des mots heureux et beaux par eux-mêmes, que M. de Chateaubriand* (Sainte-Beuve). *Quelle magie que celle du bonheur* (Barbey d'Aurevilly).

• SYN. : **2** *nécromancie, sorcellerie, théurgie ;* **3** *charme, enchantement, envoûtement, fascination, sortilège.*

magique [maʒik] adj. (lat. *magicus,* de la magie, mystérieux, gr. *magikos,* de magicien, de magie, de *magos* [v. MAGE] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 [*baguette magique,* 1812, Mozin ; *miroir magique,* 1840, Acad. — d'abord « miroir grâce auquel on fait apparaître toutes sortes d'objets par

quelque artifice d'optique », 1694, Acad. ; *lanterne magique,* 1685, Furetière ; *carré magique,* 1680, Richelet] ; sens 2, av. 1648, Voiture). **1.** Qui tient de la magie ou qui concerne la magie : *Pouvoir magique. Des formules magiques. Les magiques fontaines | Dont l'onde enivre pour toujours* (Hugo). || *Baguette magique,* baguette dont se servent les magiciens, particulièrement pour tracer des figures cabalistiques. || *Miroir magique,* miroir dans lequel les magiciens prétendaient faire voir des faits à venir ou qui se passaient au loin. || *Lanterne magique,* appareil au moyen duquel on projette, en les amplifiant, sur une surface blanche, des tableaux exposés à la lumière d'une lampe. || *Carré magique,* v. CARRÉ. || **2.** *Fig.* Se dit d'une chose dont les effets sur les sens et sur l'âme semblent merveilleux, enchanteurs : *Poésie magique. Spectacle magique.*

● SYN. : **1** *cabalistique, occulte, surnaturel ;* **2** *enchanteur, envoûtant, fantastique, fascinant, féerique.*

magiquement [maʒikmɑ̃] adv. (de *magique ;* 1521, *Violier des histoires romaines,* écrit *magicquement ; magiquement,* av. 1872, Th. Gautier [mot rare aux XVII^e et XVIII^e s.]). D'une manière magique : *Subjuguer magiquement une foule.*

magisme [maʒism] n. m. (de *mage ;* 1697, d'Herbelot de Molainville, p. 243). Religion des Perses, adorateurs du feu : *Transportez-vous dans ces siècles reculés, tout vous parlera du magisme* (Montesquieu).

magister [maʒistɛr] n. m. (mot lat. signif. « celui qui commande, celui qui enseigne » ; XV^e s. La Curne, au sens 1 ; sens 2, 1701, Furetière). **1.** *Class.* et *littér.* Maître d'école de village : *D'un certain magister le rat tenait ces choses | Et les disait à travers champs* (La Fontaine). *Comme un petit pays de douze ou quinze feux ne peut pas toujours nourrir un magister, ils* [les gens du Queyras] *ont des maîtres d'école payés par toute la vallée* (Hugo). || **2.** *Péjor.* Pédant : *Mais quoi ! C'est en vain que les magisters prétendent marquer une distinction entre rêve et rêverie* (Duhamel). *Faire le magister.*

magistère [maʒistɛr] n. m. (lat. *magisterium,* fonction de chef, de précepteur, enseignement, direction, de *magister* [v. l'art. précéd.] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens I, 2 ; sens I, 1, 1694, Acad. [aussi dans l'ordre de Malte, et « durée de cette dignité »] ; sens II, av. 1611, Sully).

I. 1. *Vx.* Dignité de grand maître d'un ordre militaire, *spécialem.* de l'ordre de Malte ; durée de cette dignité. || **2.** Autorité suprême et absolue s'exerçant sur le plan doctrinal, moral et intellectuel : *Le magistère de l'Église.*

II. Élixir des alchimistes doué de propriétés merveilleuses, entre autres celle de transmuer les métaux ordinaires en or ou en argent.

magistral, e, aux [maʒistral, -o] adj. (bas lat. *magistralis,* de maître, du lat. class. *magister* [v. MAGISTER] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert [*chaire magistrale,* « chaire universitaire », 1495, Vignay ; *médicament magistral,* 1740, d'après Trévoux, 1752 — *sirop magistral,* même sens, v. 1560, Paré] ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, fin du XIX^e s.). **1.** Qui est le fait d'un maître, qui porte la marque de la maîtrise : *On eût dit* [l'écueil] *un dolmen titanique planté là, en plein océan, par une fantaisie magistrale* (Hugo). *Une œuvre magistrale. Réussir un coup magistral.* || **2.** Dispensé par un maître : *Un enseignement magistral. Un cours magistral.* || *Médicament magistral,* médicament composé par le médecin lui-même (par opposition aux *médicaments officinaux,* tout préparés). || **3.** Qui donne un air important, solennel : *Un ton magistral.* || **4.** *Fam.* et *ironiq.* Réalisé avec adresse, avec force : *Une paire de gifles magistrale.*

● SYN. : **1** *génial, incomparable, remarquable, sensationnel ;* **3** *dominateur, impérieux.*

◆ **magistrale** n. f. (1867, Littré). Dans un ouvrage de fortification, arête supérieure de l'escarpe.

magistralement [maʒistralmɑ̃] adv. (de *magistral ;* fin du XIV^e s., Chr. de Pisan, écrit *magistraument ; magistralement,* XV^e s., *Perceforest*). D'une façon magistrale : *L'analyse de ses ouvrages successifs* [de Swedenborg], *magistralement menée par l'auteur, nous offre le développement d'un cas prestigieux* (Valéry).

magistrat [maʒistra] n. m. (lat. *magistratus,* fonction publique, fonctionnaire public, et, collectivem., « administration », de *magister, -tri* [v. MAGISTER] ; v. 1355, Bersuire, au sens 2 ; sens 1, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 3, 1470, Bartzsch ; sens 4, 1538, R. Estienne ; sens 5, 1549, R. Estienne). **1.** Dans l'Antiquité, personnage investi de fonctions publiques importantes : *Les magistrats de l'Antiquité classique ont joui d'une importance particulière, réunissant pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire.* || **2.** *Class.* Charge de magistrat, magistrature : *Les honneurs sont vendus aux plus ambitieux, | Les magistrats donnés aux plus séditieux* (Corneille). || **3.** *Class.* Ensemble d'un corps de juges ou d'officiers municipaux : *Dans les séditions populaires, le magistrat n'est plus le maître* (Furetière). *Plus le magistrat est nombreux, plus la volonté du corps se rapproche de la volonté générale* (Rousseau). || **4.** Fonctionnaire ou officier civil investi d'une autorité juridictionnelle, administrative ou politique : *Le maire est le premier magistrat de la commune. Le président de la République est le premier magistrat de la République.* || **5.** *Spécialem.* Personne ayant pour fonction de rendre la justice ou de la requérir au nom de l'État.

magistrature [maʒistratyr] n. f. (de *magistrat ;* 1472, Bartzsch, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1686, Fléchier [*magistrature assise,* 1867, Littré ; *magistrature debout,* 1840, Acad.]). **1.** Dignité, charge de magistrat : *Exercer une magistrature.* || **2.** Temps pendant lequel un magistrat exerce ses fonctions. || **3.** *Spécialem.* Corps des magistrats de l'ordre judiciaire : *Le conseil supérieur de la magistrature.* || *Magistrature assise,* ensemble des magistrats qui ont pour fonction de rendre la justice. || *Magistrature debout,* ensemble des magistrats chargés de requérir la justice au nom de l'État : *Les membres du parquet, du ministère public font partie de la magistrature debout.*

magma [magma] n. m. (lat. *magma,* résidu d'un parfum, gr. *magma,* pâte pétrie, mot de la famille de *massein* ou *-ttein,* presser avec les mains, pétrir, masser ; 1694, Th. Corneille, au sens de « partie récrémentielle d'un onguent » [terme de pharmacie] ; sens 1, 1773, Brunot ; sens 2 et 4, 1931, Larousse ; sens 3, 1879, Fouqué et Lévy, p. 152). **1.** En chimie, bouillie épaisse qui subsiste d'un mélange dont les parties liquides ont été extraites. || **2.** *Par extens.* Mélange de consistance pâteuse : *Magma informe.* || **3.** *Spécialem.* Masse fondue qui, en se solidifiant, donne une roche endogène : *Les laves rejetées par les volcans sont des magmas.* || **4.** *Fig.* Mélange confus, inextricable : *Ni la volonté, ni l'intelligence ne sauraient vaincre la molle élasticité de ce magma* (Bernanos).

magmatique [magmatik] adj. (de *magma ;* 1931, Larousse). Relatif à un magma.

magnan [maɲɑ̃] n. m. (mot provenç., d'origine incertaine, peut-être à rapprocher des noms [formés sur le radical expressif *min-*] qui servent à désigner le chat [comme le franç. *minet*], la tête du ver à soie ayant été comparée à celle d'un chat ; 1771, Trévoux [var. *magnaud,* 1600, O. de Serres]). Nom du ver à soie dans le Midi de la France.

magnanarelle [maɲanarɛl] n. f. (provenç. *magnanarello,* même sens, de *magnan* [v. l'art. précéd.] ; 1864, M. Carré). Femme employée à l'élevage du ver à soie dans les magnaneries provençales : *La bonne amie de Pierrotte s'appelait Roberte, la grande Roberte. C'était une magnanarelle de dix-huit ans, orpheline comme lui...* (Daudet).

magnanerie [maɲanri] n. f. (provenç. *magnanarié,* mêmes sens, de *magnan* [v. MAGNAN] ; 1841, *les Français peints par eux-mêmes,* aux sens 1-2). **1.** Local où se pratique l'élevage du ver à soie. || **2.** Art d'élever le ver à soie.

magnanier, ère [maɲanje, -ɛr] n. (de *magnan ;* 1839, Boiste). Personne qui pratique l'élevage du ver à soie.

magnanime [maɲanim] adj. (lat. *magnanimus,* noble, généreux [en parlant de personnes ou de choses], de *magnus,* grand, important, élevé, noble, et de *animus,* âme, esprit ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1669, Bossuet ; sens 3, XVIe s., La Curne). **1.** *Vx* et *littér.* Qui montre de la grandeur d'âme : *Un héros magnanime. Vous serez pour tout homme une âme grande et bonne, | Pour la France un proscrit magnanime et serein, | Sire, et pour l'étranger, sur la haute colonne, | Un colosse d'airain* (Hugo). || **2.** Qui fait preuve de générosité, de clémence : *Un vainqueur magnanime. Se montrer magnanime.* || **3.** Qui est le fait d'une âme généreuse : *Un geste magnanime.*

● SYN. : **1** *élevé, grand, noble ;* **2** *chevaleresque, clément, généreux.*

magnanimement [maɲanimmɑ̃] adv. (de *magnanime ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges). Avec magnanimité : *Ainsi Napoléon entrait en Russie et demandait magnanimement aux autorités de venir vers lui* (Proust).

magnanimité [maɲanimite] n. f. (lat. *magnanimitas,* grandeur d'âme, de *magnanimus* [v. MAGNANIME] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1689, Mme de Sévigné ; sens 3, 1902, Larousse). **1.** *Vx.* et *littér.* Grandeur d'âme, noblesse des sentiments : *Bonaparte ne doit pas être jugé d'après les règles que l'on applique aux grands génies, parce que la magnanimité lui manquait* (Chateaubriand). *Une âme forte répand autour d'elle une sorte de magnanimité qui est le bonheur* (Stendhal). || **2.** Disposition à faire preuve de générosité, de clémence : *Faire appel à la magnanimité du vainqueur.* || **3.** Caractère de ce qui est magnanime : *La magnanimité d'une action.*

● SYN. : **1** *générosité, grandeur d'âme, noblesse ;* **2** *bienveillance, bonté, clémence.*

magnat [magna] n. m. (mot hongrois et polonais signif. proprem. « grand personnage », du lat. administratif médiév. de l'empire des Habsbourg *magnatus,* même sens, lui-même repris au bas lat. ecclés. *magnatus,* personnage éminent, ou *magnates* [n. m. pl.], les Grands, du lat. class. *magnus,* grand, important, élevé, noble ; 1732, Richelet, aux sens I, 1-2 ; sens II, 1760, Brunot [avec cette signification, le mot, qui avait disparu durant le XIXe s., réapparaît en 1895 — Bonnaffé —, comme empr. de l'angl. — lui-même empr. du franç. *magnat — magnate,* au sens, né aux États-Unis, de « gros capitaliste »]).

I. 1. *Autref.* En Hongrie, titre donné aux membres de la haute noblesse. || **2.** En Pologne, titre qui était autrefois l'apanage de divers hauts fonctionnaires, sénateurs et prélats.

II. Nom donné aux personnages les plus puissants dans le monde économique, financier et industriel (souvent péjor.) : *En outre, il avait passé quatre jours chez les Suckling, les magnats de la métallurgie* (Duhamel).

● SYN. : **II** *grand manitou* (fam.), *roi.*

magner (se) ou **manier (se)** [səmaɲe] v. pr. (emploi pronominal [avec, le cas échéant, une var. graphique] du v. *manier* [v. ce mot] ; XVIe s., au sens de « se mouvoir », et av. 1757, Vadé, au sens de « travailler », écrit *se manier ;* écrit *se magner* et *se manier,* au sens actuel, 1918, Dauzat). *Pop.* Se dépêcher : *Allez, magne-toi un peu* (Bourdet).

● REM. D'après Dauzat, la graphie *se magner* serait préférable, puisqu'on dit : *Magne-toi.*

magnésie [maɲezi] n. f. (lat. médiév. *magnesia,* magnésie noire [peroxyde de manganèse], du lat. class. *magnes, -netis,* aimant minéral, gr. *magnês, -nêtos,* même sens, emploi substantivé de l'adj. *Magnês. -nêtos,* de Magnésie [ville d'Asie Mineure qui se trouvait dans une région riche en aimants naturels], la magnésie noire ayant été ainsi nommée à cause de sa ressemblance de forme et de couleur avec l'aimant minéral ; 1555, B. Aneau, au sens de « magnésie noire » ; sens actuel, 1762, Acad.). Oxyde de magnésium, poudre blanche, peu soluble dans l'eau : *La magnésie est antiacide, laxative ou purgative à forte dose.*

magnésien, ienne [maɲezjɛ̃, -ɛn] adj. (de *magnésie* [v. l'art. précéd.] ; 1620, Lamperière, au sens de « qui contient de la magnésie noire » ; 1782, Condorcet, au sens de « qui contient de la magnésie blanche » ; sens actuel [de *magnésium*], 1959, Robert). Qui contient du magnésium : *Sel magnésien.*

magnésifère [maɲezifɛr] adj. (de *magnési[e]* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1823, *Dict. classique d'histoire naturelle,* III, 523). Qui contient de la magnésie : *Roche magnésifère.*

magnésique [maɲezik] adj. (de *magnésie ;* 1840, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** En termes de chimie, qui a pour base la magnésie. || **2.** Se dit d'un phénomène dérivant d'une propriété de la magnésie ou du magnésium : *Éclair magnésique.*

magnésite [maɲezit] n. f. (de *magnés[ie]* ; 1795, Delamétherie, III, 93). Silicate naturel de magnésium, plus connu sous le nom d'*écume de mer.*

magnésium [maɲezjɔm] n. m. (dér. savant de *magnésie ;* 1818, Riffault). Métal blanc, très léger, qui brûle à l'air avec une clarté éblouissante : *Un flash au magnésium.*

magnétique [maɲetik] adj. (bas lat. *magneticus,* d'aimant, du lat. class. *magnes, -netis* [v. MAGNÉSIE] ; 1617, P. de La Noue, au sens 3, dans la loc. *boiste magnétique,* « boussole » [*méridien magnétique,* 1751, *Encyclopédie,* I, 215 ; *pôle magnétique,* 1751, *Encyclopédie,* I, 222 — au fig., av. 1892, Renan ; *azimut magnétique,* 1751, *Encyclopédie,* art. *azimut*] ; sens 1, 1670, Molière [*fluide magnétique,* XVIIIe s.] ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 4, 1813, Puységur [*fluide magnétique,* « fluide mystérieux qui unit le magnétiseur et le magnétisé », 1784, *Journ. de médecine,* 452] ; sens 5, 1835, Balzac). **1.** Qui appartient à l'aimant ou à ses propriétés : *Attraction magnétique. Effet magnétique.* || *Fluide magnétique,* fluide hypothétique servant autrefois à expliquer les propriétés des aimants. || **2.** Qui a les propriétés de l'aimant : *Acier magnétique.* || *Bande magnétique,* V. BANDE. || **3.** Qui concerne le magnétisme : *Champ magnétique.* || *Méridien magnétique,* plan vertical passant par la direction de l'aiguille aimantée. || *Pôles magnétiques,* points de la Terre vers lesquels concourent les méridiens magnétiques. || Fig. *Pôle magnétique,* centre d'attraction : *Cette petite colline de Sion deviendra le pôle magnétique de l'amour et de la poésie religieuse du monde* (Renan). || *Azimut magnétique,* angle qui détermine l'orientation de l'aiguille aimantée. || **4.** Qui a rapport au magnétisme animal : *Sommeil magnétique. Passes magnétiques.* || **5.** *Fig.* Qui exerce une influence irrésistible, une sorte d'attraction mystérieuse : *De ce papillotement de couleurs et de figures animées monte bientôt un bruissement de voix très fort, rythmé mais distinct, et qui établit un courant magnétique d'un bout à l'autre de la salle* (Daudet). *Certains regards ont une puissance magnétique.*

● SYN. : **5** *envoûtant, fascinant, fascinateur, magique.*

magnétiquement [maɲetikmɑ̃] adv. (de *magnétique ;* 1634, Stevin, 294 [mot rare jusqu'à la fin du XVIIIe s.]). D'une façon magnétique, comme par une force d'attraction mystérieuse : *Sa gravité ordinaire était tempérée par une satisfaction intérieure qui se communiqua comme magnétiquement à son père* (Sand). *L'esprit de la jeune fille est attiré magnétiquement par le malheur ; son vrai fiancé, c'est le capitaine damné que l'amour seul peut racheter* (Baudelaire).

magnétisable [maɲetizabl] adj. (de *magnétiser ;* 1873, Larousse). Qui peut être magnétisé : *Une personne localement magnétisable.*

magnétisant, e [maɲetizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *magnétiser ;* 1785, *Journ. de médecine,* 83 [*le Docteur Magnétisant,* « Mesmer », 1781, *l'Année littéraire,* III, 281]). Qui magnétise, qui est propre à pro-

duire ou à communiquer le magnétisme : *Champ magnétisant.*

magnétisation [maɲetizasjɔ̃] n. f. (de *magnétiser ;* 1784, Gohin). Action ou manière de magnétiser ; état d'un sujet magnétisé : *Cette délivrance de forces endormies, cette magnétisation, par la passion, qui rend possible l'impossible* (Montherlant).

magnétiser [maɲetize] v. tr. (de *magnétique ;* 1781, Beaumarchais, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1835, Vigny). **1.** Soumettre un être vivant à l'action du magnétisme animal : *Je suis un sujet rebelle pour le swedenborgisme ; l'abbé Furia, à un dîner chez M*[me] *de Custine, se vanta de tuer un serin en le magnétisant ; le serin fut le plus fort, et l'abbé, hors de lui, fut obligé de quitter la partie, de peur d'être tué par le serin : chrétien, ma seule présence avait rendu le trépied impuissant* (Chateaubriand). *Elle était superbe alors d'une volonté forte dont les effluves dans ses yeux d'aigue-marine magnétisaient visiblement le roi* (Daudet). || **2.** Communiquer à des objets un fluide magnétique : *Un mouchoir magnétisé.* || **3.** *Fig.* Tenir sous le charme : *Charmée par l'esprit, magnétisée par les maximes de ce garçon, elle* [Dinah] *ne voyait que de légers défauts dans ses vices* (Balzac).

magnétiseur, euse [maɲetizœr, -øz] n. (de *magnétiser ;* 1784, Beaumarchais). Personne qui prétend utiliser le « fluide humain » en effectuant, à l'aide des mains, des passes à distance sur un sujet, en général à des fins thérapeutiques : *Ils sont à la fois sujet et objet, magnétiseur et somnambule* (Baudelaire).

magnétisme [maɲetism] n. m. (de *magnétique ;* 1666, *Journ. des savants* [I, 19], au sens de « sorte d'influence ou de sympathie occulte qui règne dans le monde » ; sens 1, 1724, Castel, II, 347 [*magnétisme terrestre,* 1873, Larousse — *magnétisme,* même sens, 1783, Buffon] ; sens 2, av. 1842, Stendhal ; sens 3, 1775, Beaumarchais [*magnétisme animal ; magnétisme,* 1784, *Journ. de médecine,* 452] ; sens 4, av. 1787, Galiani). **1.** Puissance d'attraction propre aux aimants naturels. || *Magnétisme terrestre,* ensemble des phénomènes magnétiques liés au globe terrestre. || **2.** Partie de la physique dans laquelle on étudie les propriétés des aimants naturels ou artificiels : *Peut-être parviendra-t-on à saisir entre le galvanisme, l'électricité et le magnétisme, certains fluides dont on entrevoit tout au plus l'existence* (Stendhal). || **3.** *Magnétisme animal,* ou simplem. *magnétisme,* influence, vraie ou supposée, exercée sur une personne par une autre personne ou un animal : *Hingant croyait au magnétisme, et s'était troublé la cervelle du galimatias de Swedenborg* (Chateaubriand). || **4.** *Fig.* Attrait puissant et mystérieux exercé par une personne sur une autre : *La foule subit le magnétisme d'un orateur prestigieux.*

• Syn. : 4 *charme, envoûtement, fascination.*

magnétite [maɲetit] n. f. (dér. savant de *magnét*[*ique*] ; 1878, Larousse). Oxyde naturel de fer, doué de magnétisme.

1. magnéto- [maɲeto], premier élément entrant dans la composition de mots savants et techniques, tiré du gr. *magnês, -nêtos,* aimant minéral — v. magnésie (1784, *Journ. de médecine,* 292, dans la loc. *magnéto-animal,* « qui concerne le magnétisme animal »).

2. magnéto [maɲeto] n. f. (abrév. de [*machine*] *magnéto-électrique ;* 1891, Laboulaye [art. *électrique*]). Génératrice de courant électrique dans laquelle l'induction est produite par un champ magnétique créé par un aimant permanent.

magnéto-aérodynamique [maɲetɔaerɔdinamik] n. f. (de *magnéto-* 1 et de *aérodynamique ;* 1962, Larousse). Science qui étudie l'écoulement des milieux gazeux soumis à un champ magnétique.

magnétochimie [maɲetɔʃimi] n. f. (de *magnéto-* 1 et de *chimie ;* 1931, Larousse). Science qui traite des propriétés magnétiques des combinaisons chimiques et de leurs applications.

magnétodynamique [maɲetɔdinamik] adj. (de *magnéto-* 1 et de *dynamique ;* 1953, Larousse). Se dit d'un appareil dans lequel l'excitation magnétique est produite par un aimant permanent : *Un haut-parleur magnétodynamique.*

magnéto-électrique [maɲetɔelɛktrik] adj. (de *magnéto-* 1 et de *électrique ;* 1867, Littré [aussi *machine magnétoélectrique*]). Qui tient à la fois des phénomènes magnétiques et électriques. || *Machine magnéto-électrique,* machine dont l'inducteur est constitué par un aimant permanent (par opposition à *dynamo-électrique* [v. ce mot]).

magnétogène [maɲetɔʒɛn] adj. (de *magnéto-* 1 et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1845, Bescherelle). Qui produit les effets du magnétisme.

magnétomètre [maɲetɔmɛtr] n. m. (de *magnéto-* 1 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1780, H. B. de Saussure). Appareil servant à comparer l'intensité des champs et des moments magnétiques.

magnétométrie [maɲetɔmetri] n. f. (de *magnéto-* 1 et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1949, Larousse). Méthode de prospection géophysique fondée sur la mesure systématique, en des points de station régulièrement répartis sur la zone à étudier, de la composante verticale du champ magnétique terrestre.

magnéto-optique [maɲetoɔptik] n. f. (de *magnéto-* 1 et de *optique ;* 1962, Larousse). Étude des propriétés optiques des substances soumises à un champ magnétique.

magnétopause [maɲetɔpoz] n. f. (de *magnéto-* 1 et du gr. *pausis,* cessation, de *pauesthai,* cesser ; 1968, Larousse). Surface de l'espace circumterrestre au-delà de laquelle le champ magnétique terrestre n'a plus d'action sensible.

magnétophone [maɲetɔfɔn] n. m. (de *magnéto-* 1 et de *-phone,* gr. *phônê,* son, voix ; 1888, Larousse, au sens de « instrument formé d'un disque de fer percé de deux trous... » ; sens actuel, 1949, Larousse). Appareil d'enregistrement et de reproduction des sons par aimantation rémanente d'un ruban souple, en matière plastique, recouvert d'une matière ferromagnétique.

magnétoscope [maɲetɔskɔp] n. m. (de *magnéto-* 1 et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; janv. 1963, *Vie et Langage*). Procédé d'enregistrement des images de télévision sur une bande en plastique recouverte d'une substance magnétique.

magnétosphère [maɲetɔsfɛr] n. f. (de *magnéto-* 1 et de *sphère ;* 1968, Larousse). Partie externe du domaine de l'environnement terrestre à l'intérieur de laquelle se trouve confiné le champ magnétique de la Terre, qui y exerce une action physique prépondérante.

magnétostatique [maɲetɔstatik] adj. (de *magnéto-* 1 et de *statique ;* 1953, Larousse). Se dit de phénomènes concernant des masses magnétiques au repos.

◆ n. f. (1962, Larousse). Science de ces phénomènes.

magnétostriction [maɲetɔstriksjɔ̃] n. f. (de *magnéto-* 1 et de *striction ;* 1949, Larousse). Phénomène selon lequel une substance subit une variation de volume quand elle est placée dans un champ magnétique.

magnétron [maɲetrɔ̃] n. m. (de *magné*[*to*]- 1 et de [*élec*]*tron ;* 1949, Larousse). Tube à vide, générateur ou amplificateur de courants de très haute fréquence, dont le flux d'électrons est commandé à la fois par un champ électrique et par un champ magnétique.

magnette [maɲɛt] n. f. (gr. *magnêtis, -tidos,* aimant, de *magnês, -nêtos,* même sens [v. magnésie] ; milieu du xii[e] s., Godefroy, écrit *magnete ; magnette,* xvi[e] s.). *Vx.* Aimant naturel ou artificiel.

magnicide [maɲisid] n. m. (de *magni-,* élément tiré du lat. *magnus,* grand, important, et de *-cide,* du lat. *caedere,* tuer ; av. 1935, P. Bourget). Crime commis contre un haut personnage de l'État : *Une leçon sur les régicides et les magnicides* (Bourget).

◆ n. (1962, Larousse). Auteur de ce crime.

magnificat [magnifikat] n. m. invar. (mot lat. signif. « [mon âme] magnifie [le Seigneur...] », 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *magnificare* [v. MAGNIFIER] ; fin du XIIIe s., J. de Condé). Premier mot d'un cantique par lequel la Vierge Marie exprima sa reconnaissance à Dieu lors de sa visite à Élisabeth, sa cousine, et que l'Église reprend quand elle veut exprimer sa joie.

magnificence [maɲifisɑ̃s] n. f. (lat. *magnificentia,* noblesse, grandeur, splendeur, de *magnificus* [v. MAGNIFIQUE] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, v. 1355, Bersuire). **1.** *Vx.* Disposition à faire de grandes dépenses, à donner avec largesse : *Et pour définir en quoi consiste la magnificence, on verra qu'elle paraît dans les grands travaux consacrés à l'utilité publique dans les ouvrages qui attirent la gloire à la nation...* (Bossuet). || **2.** Qualité de ce qui est imposant par sa grandeur, sa beauté : *Et chaque heure du jour en sa magnificence* [...] | *À la grande harmonie ajoutait un accord* (Lamartine). *Cela forme une terrasse odorante et touffue, d'où l'on contemple les magnificences du Rhin* (Hugo). *La magnificence du style.*

• SYN. : **2** *brillant, éclat, gloire, splendeur.*

◆ **magnificences** n. f. pl. (fin du XVIe s., A. d'Aubigné). *Vx.* Libéralités pleines de grandeur, de faste : *Mille créanciers malheureux souffrant de vos profusions et de vos magnificences* (Massillon).

magnifier [maɲifje] v. tr. (lat. *magnificare,* vanter, exalter, glorifier, de *magnificus* [v. MAGNIFIQUE] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 ; sens 2, v. 1501, Destrees). **1.** *Vx* et *littér.* Célébrer comme grand, glorifier : *Et puis, magnifions l'importance de ces catastrophes, dont les trois quarts et demi du monde n'entendront jamais parler !* (Chateaubriand). *Je voudrais que, dans mon récit, cette humilité resplendisse, comme elle resplendira devant Dieu le jour où seront abaissés les puissants, où seront magnifiés les humbles* (Gide). || **2.** Rendre plus grand, plus beau : *L'homme alors, magnifié soudain, à son œuvre se hausse* (Verlaine). *Son amour rejaillit sur nous et nous magnifie* (Morand).

• SYN. : **1** *élever, honorer, louer, révérer ;* **2** *exalter, idéaliser.*

magnifique [maɲifik] adj. (lat. *magnificus,* qui fait de grandes dépenses, fastueux, somptueux, grandiose, de *magnus,* grand, noble, important, et de *facere,* faire ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, fin du XVe s. [en anc. provenç., dès 1421, Pansier] ; sens 3, 1651, Scarron [« emphatique, fanfaron — en parlant du langage », v. 1355, Bersuire] ; sens 4, 1600, O. de Serres [assez rare jusqu'au XIXe s.] ; sens 5, 1873, Larousse). **1.** *Class.* Qui donne avec largesse, qui aime le faste : *Cette belle est magnifique et se plaît à donner ainsi à plusieurs dames* (Sévigné). *Il faut qu'une personne comme vous, qui êtes magnifique et qui avez de l'inclination pour les belles choses, ait un concert de musique chez soi tous les mercredis* (Molière). || **2.** Se dit de ce qui a une beauté pleine d'éclat, de grandeur, de somptuosité : *C'était un tableau sombre et magnifique que cette vaste nappe d'eau réfléchissant les derniers rayons du jour* [...] *dans un cadre de hauts rochers* (Hugo). *Un palais magnifique. Un spectacle magnifique. Des habits magnifiques.* || **3.** *Littér.* Se dit des œuvres de l'esprit pompeuses, solennelles : *N'attendez donc pas, Messieurs, de ces magnifiques paroles qui ne servent qu'à faire connaître, sinon un orgueil caché, du moins les efforts d'une âme agitée* (Bossuet). || **4.** *Par extens.* Se dit de ce qui est très beau : *C'est là un des horizons les plus magnifiques qui soient au monde* (Maupassant). *Un temps magnifique.* || **5.** *Fam.* Qui dit des choses étonnantes (souvent ironiq.) : *Vous êtes magnifique, en vérité.*

• SYN. : **2** *admirable, grandiose, imposant, somptueux, splendide, superbe ;* **3** *noble, sublime ;* **4** *merveilleux ;* **5** *formidable* (fam.).

magnifiquement [maɲifikmɑ̃] adv. (de *magnifique ;* v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine). **1.** D'une façon magnifique, somptueuse : *Traiter magnifiquement ses invités. Une salle magnifiquement décorée.* || **2.** Très bien : *Il a magnifiquement réussi.*

magnitude [maɲityd] n. f. (lat. *magnitudo,* grandeur, importance, de *magnus,* grand ; 1372, Corbichon, au sens pr. de « grandeur, taille » [mot désuet dès la fin du XVIe s.] : sens actuel [par un nouvel empr. au lat.], 1907, Larousse). Quantité qui sert à caractériser l'éclat apparent d'un astre : *Je n'abuserai pas des mots en écrivant qu'il augmenta brusquement de volume, qu'il prit, en quelques jours, de l'éclat, de la magnitude, comme diraient les astronomes* (Duhamel).

magnolia [maɲɔlja] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, créé par Ch. Plumier [1703, p. 38] en l'honneur du botaniste français Pierre *Magnol* [1638-1715] ; 1752, Trévoux). Genre d'arbres et d'arbrisseaux originaires d'Amérique et d'Asie, à feuilles luisantes et fermes et à grandes fleurs blanches ou roses, très odorantes, recherchés pour l'ornement des parcs et des jardins : *Du sein de ces massifs, le magnolia élève son cône immobile ; surmonté de ses larges roses blanches, il domine toute la forêt et n'a d'autre rival que le palmier, qui balance légèrement auprès de lui ses éventails de verdure* (Chateaubriand). *Il y a enfin des arbres à fleurs, comme les catalpas, dont les pétales sont tachés de sang, les magnolias de l'Inde, qui saturent l'air de senteurs lourdes* (Pesquidoux).

• REM. On a dit aussi MAGNOLIER (de *magnolia ;* 1785, *Dict. des jardiniers*) : *Sur la tombe de Cécile était un magnolier mélancolique* (Jammes).

magnoliacées [maɲɔljase] n. f. pl. (dér. savant de *magnolia ;* 1817, Gérardin de Mirecourt). Famille de plantes dicotylédones comprenant des arbres et des arbrisseaux à feuilles coriaces, à fleurs solitaires ou réunies en grappes ou en panicules, originaires des pays tropicaux, et dont le type est le *magnolia.*

magnum [magnɔm] n. m. (emploi substantivé du lat. *magnum,* neutre de l'adj. *magnus,* grand ; 1907, Larousse). Grosse bouteille contenant deux bouteilles normales, soit environ 1,6 litre : *Un magnum de champagne.*

1. magot [mago] n. m. (mot tiré, par plaisanterie [en raison de la laideur des macaques], du bas lat. ecclés. [d'origine hébraïque] *Magog,* n. d'un peuple séduit par Satan, souvent appliqué au Moyen Âge à des tribus ou à des chefs orientaux ennemis des chrétiens ; 1476, Molinet, au sens 2 ; sens 1, av. 1615, Pasquier ; sens 3, 1517, Picot ; sens 4, 1698, Havard [écrit *magau ; magot,* 1746, Havard]). **1.** *Class.* Terme désignant tous les grands singes, par opposition aux petits, appelés *guenons.* || **2.** Singe sans queue du genre *macaque,* qui vit en troupeaux en Afrique du Nord et à Gibraltar. || **3.** *Vx* ou *littér.* Homme très laid : *Le mari était un magot plein d'esprit* (Saint-Simon). *Mais que de tracas, qui si facilement auraient pu être évités, si ce magot avait eu pour deux sous de bon sens !* (Montherlant). || **4.** Petite figure grotesque, sculptée ou modelée, et en particulier figurine de porcelaine venant de Chine ou du Japon : *Une idole chinoise, quoiqu'elle soit un objet de vénération, ne diffère guère d'un poussah ou d'un magot de cheminée* (Baudelaire). *La cheminée* [...] *avait une étagère* [...] *offrant sur ses gradins toute une collection de curiosités : de vieilles montres* [...], *des magots* (Flaubert). *Au fond* [d'un pavillon japonais], *un grand magot en porcelaine de Saxe, le ventre nu et débordant, éclatait d'une gaieté énorme* (Zola).

• SYN. : **3** *macaque, singe ;* **4** *poussah.*

• REM. Un fém. MAGOTTE a quelquefois été employé au sens 3 : *Voyez cette magotte, avec qui, depuis une heure, j'entre en confusion de ma misère !* (Marivaux).

2. magot [mago] n. m. (var. graphique du moyen franç. *magault,* poche, sac pour mettre de l'argent, des choses précieuses [1549, R. Estienne], altér. de *macau,* même sens [milieu du XVe s.]. lui-même altér. de *mugot,* trésor caché [1422, La Curne], mot tiré du n. f. de l'anc. franç. *musgode,* provision de vivres [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], germ. **musgauda,* provision ; 1640, Oudin). *Fam.* Argent mis en réserve, caché ; trésor : *T'as peur pour ton magot, mercanti*

(Vailland). *Tu as ramassé, en me soutirant sou après sou, un petit magot assez coquet, hein ?* [...] *Tu y tiens plus qu'à la peau, à ton magot.. Pour rien au monde tu n'y toucherais* (Sarraute) ; et vx : *J'y travaillerais* [à Venise] *comme j'ai coutume de faire et je retournerais en France, quand j'en aurais assez, avec un certain magot d'argent* (Sand).

• SYN. : *bas de laine* (fam.), *boursicot* (fam. et vx), *pécule.*

maguey [magɛ] n. m. (mot mexicain ; 1690. Furetière). Agave mexicain, dont le sucre fournit le *miel de maguey,* qui, fermenté, donne un vin, *le pulque.* (Syn. ZAPUPE.)

magyar, e [maʒjar] adj. et n. (mot hongrois ; 1845, Bescherelle). Qui concerne les Magyars, peuple finno-ougrien établi au IXe s. dans la vallée du Danube, formant auj. la majorité de la population de la Hongrie ; habitant ou originaire des régions de peuplement magyar.

magyarisation [maʒjarizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *magyar ;* 1877, Littré). Action de donner le caractère magyar.

magyariser [maʒjarise] v. tr. (dér. savant de *magyar ;* 1902, Larousse). Faire adopter les mœurs et la langue des Magyars.

mahaleb [maalɛb] n. m. (mot du lat. scientif. de la Renaissance, empr. de l'ar. *mahlab,* même sens ; 1561, Du Pinet [var. *macalep,* 1558, Belon]). Cerisier sauvage des régions montagneuses de l'Europe centrale, donnant un fruit noir, amer, de la grosseur d'un pois.

mahārāja ou **mahārādjah** [maaradʒa] n. m. invar. (mot hindī, de *māha,* grand, et de *rājā,* roi ; 1758, Lokotsch, écrit *marrajah ;* début du XIXe s., écrit *maharaja [h]* ; *maharadjah,* 1878, Larousse). Titre donné, dans l'Inde, d'abord aux rois et aux empereurs, puis à tous les princes feudataires.

mahārānī [maarani] n. f. invar. (mot hindī, de *māha,* grand, et de *rānī,* reine ; 1903, Loti). Femme de mahārāja.

maharate ou **maharatte** adj. et n. V. MAHRĀTTE.

mahātmā [maatma] n. m. invar. (mot hindī, de *māha,* grand, et de *atma,* âme ; 1902, Larousse). Titre donné, dans l'Inde moderne, à des personnalités spirituelles qui se sont imposées par leur sagesse et leur ascétisme : *Le mahātmā Gandhi.*

mahdī [madi] n. m. (mot ar. signif. proprem. « le bien dirigé » ; 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Selon les croyances populaires de l'islām sunnite, membre de la famille du Prophète qui doit venir sur terre, à la fin des temps, pour rétablir la foi et la justice. || **2.** Surnom de divers souverains musulmans.

mahdisme [madism] n. m. (de *mahdi ;* 1907, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1959, Robert). **1.** Croyance en la venue du mahdī. || **2.** *Spécialem.* Insurrection soudanaise de 1881, suscitée par le cheikh Muhammad Ahmad'Abd Allāh, qui prit le nom de Madhī.

mahdiste [madist] n. et adj. (de *mahdī ;* 1907, Larousse). Partisan d'un mahdī, et, en particulier, membre du mouvement qui domina le Soudan de 1881 à 1898.

◆ adj. (1959, Robert). Relatif à un mahdī : *Mouvement mahdiste.*

mah-jong [maʒɔ̃g *ou* maʒɔ̃] n. m. (mot chinois signif. proprem. « je gagne » ; 1926, Giraudoux, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Jeu chinois qui serait la plus ancienne forme de jeu de dominos. || **2.** Pièces de ce jeu.

mahogani [maɔgani] n. m. (mot indigène, d'origine obscure ; 1867, Littré, écrit *mahagoni ;* 1902, Larousse, écrit *mahogoni ; mahogani,* 1962, Larousse). Nom d'un acajou d'Amérique et d'Australie, dont le bois est utilisé en ébénisterie.

mahométan, e [maɔmetɑ̃, -an] adj. et n. (de *Mahomet,* n. du fondateur de l'islamisme [v. 570-632], forme francisée de l'ar. *Mohammed, Muhammad ;* 1594, *Satire Ménippée,* écrit *mahumetan ; mahométan,* av. 1662, Pascal [d'abord *mahométiste,* av. 1525, J. Lemaire de Belges]). *Vx.* Qui se réclame de la religion transmise par Mahomet : *Prince mahométan.*

◆ adj. (sens 1, av. 1662, Pascal ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** *Vx.* Qui appartient à Mahomet et à la religion qu'il a fondée : *La religion mahométane. Les doctrines mahométanes.* || **2.** *Vx.* Qui a les caractères de cette religion ou de ses adeptes : *Tout ce qu'il y a de mahométan dans le christianisme de Calderon* (Quinet).

• REM. Dans la langue moderne, ce mot a laissé la place à MUSULMAN ; il ne demeure en usage que dans la langue littéraire.

mahométisme [maɔmetism] n. m. (de *Mahomet* [v. l'art. précéd.] ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *mahumetisme ; mahométisme,* 1688, Miege). *Vx.* Religion de Mahomet : *Il serait heureux pour l'espèce humaine que les Turcs fussent jetés dans le Bosphore, mais nous ne sommes pas chargés de l'expédition, et l'heure du mahométisme n'est peut-être pas sonnée : la haine même doit être éclairée pour ne pas faire de sottises* (Chateaubriand).

• REM. On dit auj. ISLĀM et ISLAMISME.

mahonia [maɔnja] n. m. (lat. scientif. *mahonia,* même sens [milieu du XVIIe s.], de *[Port-]Mahon,* n. d'un port des Baléares où cette plante fut acclimatée ; 1829, Boiste [var. *mahonie,* n. f., 1840, Acad.]). Arbrisseau voisin de l'épine-vinette, à fleurs jaunes et à baies bleues, originaire de l'Amérique du Nord, planté dans les jardins comme ornemental.

mahonne [maɔn] n. f. (turc *magūna,* sorte de barque, de l'ar. *mā'ūn,* pot ; 1553, Belon, écrit *maonne* [*mahonne,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** *Vx.* Galère de grande taille, utilisée dans les mers du Levant au temps de la splendeur turque. || **2.** Chaland de port, sans moyens propres de propulsion, utilisé en Méditerranée. || **3.** Petit caboteur.

mahous, mahousse adj. V. MAOUSSE.

mahrātte [marat], **maharatte** ou **maharate** [maarat] adj. et n. (hindī *maharata,* même sens, proprem. « grand guerrier » ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *maratte ; mahratte,* 1873, Larousse ; *maharatte, maharate,* 1962, Larousse). Relatif au Mahārāshtra, État de l'Inde ; habitant ou originaire de cet État.

◆ n. m. (1873, Larousse). Langue indo-aryenne parlée dans la région de Bombay.

mai [mɛ] n. m. (lat. *maius,* adj., du mois de mai, et, comme n. m., « le mois de mai » ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [« le mois consacré à la Vierge », 1690, Furetière ; *rose de mai,* 1867, Littré ; *le premier mai,* début du XXe s.] ; sens 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 3, 1962, Larousse ; sens 4, 1572, J. Peletier du Mans [« branches vertes — qui poussent au mois de mai », fin du XIIe s., *Moniage Guillaume*] ; sens 5, 14 avr. 1969, *l'Express*). **1.** Cinquième mois de l'année grégorienne. || Pour les catholiques, le mois consacré à la Vierge. || *Rose de mai,* rose pompon. || *Le premier mai,* journée de lutte des travailleurs pour leurs revendications, devenue le jour de la fête du Travail. || **2.** *Poét.* Le plus beau mois de l'année, symbolisant le printemps et, *par extens.,* la jeunesse, la plus belle période de la vie : *Mai, poussant des cris railleurs, | Crible l'hiver en déroute | D'une mitraille de fleurs* (Hugo). *Sur le mai de son âge et sur son trente et un* (Apollinaire). || **3.** Festival, ensemble de manifestations artistiques, littéraires, théâtrales placé dans cette période de l'année : *Le mai florentin.* || **4.** Arbre vert et enrubanné qu'on plantait, le 1er mai, en l'honneur de quelqu'un : *Le fiancé qui va planter le mai sous la fenêtre de sa bien-aimée* (Murger). [On disait aussi ARBRE DE MAI.] || **5.** Les journées de mai 1968 au cours desquelles les étudiants révoltés remirent en question les fondements de l'enseignement universitaire et les finalités de la société moderne : *Un nouveau mai est-il possible ?*

maïa [maja] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, tiré du lat. class. *maia* ou *maea,* sorte de crabe ; 1845, Bescherelle). Nom scientifique d'un crabe à longues pattes, très épineux, dit *araignée de mer.*

maid [mɛd] n. f. (mot angl. signif. « fille, jeune fille, servante » ; 1885, Bonnaffé). Servante, femme de chambre anglaise : *Quand la maid eut posé devant eux un plateau* (Hermant).

maie [mɛ] n. f. (lat. *magidem,* accus. de *magis,* sorte de plat, pétrin ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* aux sens 1-2). **1.** *Dialect.* Meuble rustique, grand coffre à pieds qui servait autrefois à pétrir et à conserver le pain : *La miche de pain bis qu'elle avait tirée de la maie* (Moselly). || **2.** *Dialect.* Table de pressoir, en bois ou en fonte, destinée à recevoir le marc à presser.

• SYN. : **1** *pétrin.*

• REM. On trouve aussi les formes MÉE (1868, Littré), MET (XIIIe s.), MAIT (fin du XIe s., *Gloses de Raschi*).

maïeur ou **mayeur** [majœr] n. m. (emploi substantivé de l'anc. franç. *maior,* plus grand [Xe s., Godefroy], cas régime de l'anc. adj. *maire* [v. MAIRE] ; v. 1155, Wace, écrit *majur* [*maieur,* fin du XIIIe s., Joinville ; *mayeur,* XVe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1290, *Livre Roisin*). **1.** *Vx.* Syn. de MAIRE, au Moyen Âge. || **2.** Dans la partie occidentale de la Belgique francophone, premier magistrat municipal (appelé ailleurs *bourgmestre*).

maïeutique [majøtik] n. f. (gr. *maieutikê,* art de faire accoucher, fém. substantivé de l'adj. *maieutikos,* apte ou expert en accouchements, de *maieuein,* délivrer une femme en couches, dér. de *maia,* mère ; 1873, Larousse). Méthode par laquelle Socrate « accouchait » les esprits, c'est-à-dire faisait découvrir à ses interlocuteurs, par une série de questions, la vérité qu'ils portaient en eux.

1. maigre [mɛgr] adj. (lat. pop. **macrus,* altér. du lat. class. *macer,* maigre, stérile ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., *Médicinaire liégeois* [pour un produit laitier, 1872, Larousse, art. *fromage*] ; sens 3, 1694, Acad. [*jours maigres,* début du XVIe s.] ; sens 4, 1873, Larousse, art. *houille,* t. IX, p. 411 *d* [pour de la houille, du charbon ; *argile maigre,* 1845, Bescherelle ; *mortier maigre,* 1771, Trévoux ; *bois maigre,* 1931, Larousse ; *toile maigre,* 1867, Littré] ; sens 5, 1676, Félibien ; sens 6, 1690, Furetière [en termes de dessin ou de peinture, 1767, Diderot] ; sens 7, 1902, Larousse [*eau maigre,* même sens, 1736, Aubin] ; sens 8, XIIIe s., *Chanson d'Antioche* [*terre maigre,* v. 1265, Br. Latini] ; sens 9, fin du XVe s., Commynes). **1.** Se dit d'un être, ou d'une partie de son corps seulement, qui a peu de chair par rapport à l'ossature : *Ils paraissaient irréconciliables, le médecin maigre et nerveux, le vicaire gros et affable* (Zola). *Il était maigre, fort maigre, anguleux, grimaçant et souriant* (Maupassant). *Nous allons coucher tous les deux ici. Je suis bien un peu gros, mais vous êtes maigre* (Jouhandeau). *Des jambes maigres.* || **2.** Se dit d'une viande qui ne contient pas de graisse, ou qui en contient peu : *Une côtelette bien maigre. Du jambon maigre.* || Se dit d'un produit laitier obtenu à partir de lait écrémé : *Fromage maigre. Yaourt maigre.* || **3.** Se dit d'aliments ne contenant ni viande ni graisse animale : *Un repas maigre.* || *Jours maigres,* jours où l'Église catholique prescrit de ne pas manger de viande. || **4.** Se dit de certaines matières ayant une faible teneur en un composant gras ou mou. || *Charbon maigre,* charbon ayant une faible teneur en matières volatiles, ne s'agglutinant pas au feu. || *Argile maigre,* argile qui contient beaucoup de silice. || *Mortier maigre,* mortier qui contient peu de chaux. || *Bois maigre,* bois dans lequel il y a beaucoup de fibres. || *Toile maigre,* toile d'emballage ordinaire (par opposition à la *toile grasse,* enduite d'un corps gras qui préserve de l'humidité). || **5.** Se dit d'un élément architectural ou ornemental mince : *Une colonne maigre. Une moulure maigre.* || **6.** Se dit d'une écriture ou d'un caractère d'imprimerie dont les pleins manquent d'épaisseur, sont grêles : *Des majuscules trop maigres. Un texte en italique maigre.* || En termes de dessin ou de peinture, qui manque d'ampleur, de vigueur : *Un crayon maigre. Une touche maigre.* || **7.** *Fond maigre,* en termes de marine, fond peu profond. || **8.** Qui est peu fourni, peu abondant (souvent placé avant le nom) : *Dans le vestibule il se déraidit, alla jusqu'à m'aider à mettre ma veste de lapin. « Ce n'est pas assez chaud, dit-il en palpant la maigre fourrure. Par le froid qu'il fait, tu devrais porter un manteau »* (H. Bazin). *Une maigre végétation. Une maigre récolte. Un maigre repas. Un maigre filet d'eau.* || *Terre maigre,* terre peu fertile. || **9.** Peu important, médiocre en quantité ou en qualité (placé avant le nom) : *Toucher de maigres appointements. De maigres distractions. Obtenir un maigre résultat. C'est une maigre consolation. L'hôtel du Nord est une médiocre auberge à grand fracas, où l'on paie fort cher un maigre gîte et où les garçons sont d'une impudence rare* (Hugo). *On a fait ici au pauvre mort un très maigre service funèbre, l'évêque rechignant* (Sand). *Je dois dire que ma maigre connaissance de l'allemand ne me facilita pas d'abord d'établir les frontières de cette langue et de l'alsacien* (Aragon).

• SYN. : **1** *amaigri, décharné, efflanqué, émacié, étique, hâve, maigrichon, maigriot, sec, sécot* (fam.), *squelettique* ; **8** *chétif, clairsemé, juste* (fam.), *médiocre, pauvre, rabougri ; aride, improductif, stérile* ; **9** *faible, jeune* (fam.), *insuffisant, minable* (fam.), *mince, misérable, modeste, piètre.* — CONTR. : **1** *adipeux, bedonnant, bouffi, boursouflé, charnu, corpulent, dodu, grassouillet, obèse, potelé, rebondi* (fam.), *replet, rond, rondelet* (fam.), *rondouillard* (fam.), *ventripotent, ventru* ; **2, 3** et **4** *gras* ; **8** *abondant, copieux, dense, dru, épais, exubérant, fourni, luxuriant, plantureux, serré, touffu ; fécond, fertile, généreux, productif* ; **9** *fastueux, fort, gros, important, luxueux, magnifique, riche, somptueux.*

◆ n. (milieu du XVIe s., Amyot). Personne maigre : *Un maigre, une fausse maigre.*

◆ n. m. (sens 1, fin du XIVe s., E. Des-champs [« partie maigre de la chair de l'homme », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 2, av. 1865, Proudhon [*faire maigre,* 1680, Richelet] ; sens 3, 1931, Larousse ; sens 4, av. 1683, J.-B. Colbert). **1.** Partie de la viande dépourvue de graisse : *Il ne mange que le maigre du jambon.* || **2.** Obligation de ne manger que des aliments maigres à certains jours fixés par l'Église : *Le maigre du vendredi relevait d'un des commandements de l'Église que nous récitions chaque soir après les commandements de Dieu, et dans le même esprit de foi et d'amour. « Vendredi chair ne mangeras ni le samedi mêmement »* (Mauriac). || *Faire maigre,* ne manger que des aliments maigres. || **3.** En termes d'hydrologie, période où le débit d'un cours d'eau est faible. || **4.** Endroit d'une rivière ou de la mer où l'eau est peu profonde.

2. maigre [mɛgr] n. m. (emploi substantivé de *maigre* 1, la chair blanche de ce poisson le faisant paraître maigre ; fin du XIVe s.). Poisson osseux de la taille d'un homme, comestible, activement pêché sur les côtes du Sénégal et en Méditerranée.

maigrelet, ette [mɛgrəlɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *maigre* 1 ; 1579, Ronsard). Un peu trop maigre et fluet : *Une petite fille maigrelette.*

• SYN. : *frêle, maigrichon* (fam.), *maigriot* (fam.), *sec, sécot* (fam.).

maigrement [mɛgrəmɑ̃] adv. (de *maigre* 1 ; 1273, Adenet, au sens 2 ; sens 1, XIIIe s. ; sens 3-4, début du XXe s.). **1.** Chichement, pauvrement : *Les affaires du ménage allaient de mal en pis* [...] ; *on en était réduit à vivre* [...] *si maigrement qu'on avait dû vendre le cheval et que Véronique cultivait le potager* (Zola). || **2.** Petitement, médiocrement : *Être maigrement payé.* || **3.** Sans abondance : *Nous sommes sur des plateaux bossués, dans une région de sables maigrement tapissée de fougères* (Loti). || **4.** Faiblement : *À la fenêtre sans volets, elle observe la rue maigrement éclairée* (Faye).

maigreur [mɛgrœr] n. f. (de *maigre* 1 ; 1373, *Traduction de P. Crescens,* au sens 1 [« état d'une personne dont le poids est inférieur à celui qui est considéré comme normal... », 1690, Furetière] ; sens 2, 1835, Acad. [aussi « exiguïté dans les proportions »] ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, début du XIXe s. ; sens 5, 1835, Acad. [aussi en littérature]). **1.** État d'une personne, d'un animal maigre ; état de son corps ou d'une partie de son corps : *Une maigreur excessive. La maigreur d'un vieillard, des bras,*

des jambes d'un malade. La maigreur du bétail dans une région où sévit la sécheresse. Il [le Corrège] *a donné à saint Jérôme cette maigreur heureuse qui annonce l'être qui a beaucoup senti* (Stendhal). *Il était fort maigre, d'une maigreur de cadavre, comme sont maigres certains fous que ronge une pensée, car la pensée malade dévore la chair du corps plus que la fièvre ou la phtisie* (Maupassant). || *Spécialem.* État d'une personne dont le poids est inférieur à celui qui est considéré comme normal chez les personnes de même taille : *Maigreur constitutionnelle. Maigreur acquise.* || **2.** Etat de ce qui a peu de corps, de substance, de densité : *La maigreur d'un trait. La maigreur de la végétation.* || *Spécialem.* Exiguïté dans les proportions : *La maigreur d'une colonne, d'une moulure.* || **3.** Caractère de ce qui est peu abondant, strictement calculé : *Des bourgeois peu riches* [...] *louaient des appartements le plus cher possible, et ajoutaient ainsi quelque chose à la maigreur ordinaire de leurs tables* (Barbey d'Aurevilly). || **4.** Caractère d'un terrain qui produit peu, qui manque de fertilité : *La maigreur du sol peut se corriger par les engrais.* || **5.** Dans les arts, manque d'ampleur dans l'exécution : *Maigreur du dessin, de la touche.* || En littérature, caractère de ce qui est limité, manque d'abondance, de richesse : *La maigreur d'un sujet, d'un style.*

● SYN. : **1** *amaigrissement, émaciation ;* **2** *minceur ;* **4** *aridité, infécondité, pauvreté, stérilité.*

maigri, e [mɛgri] adj. (part. passé de *maigrir ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** Devenu plus mince, amaigri : *Il la voyait, il l'entendait, toute maigrie de faim, la gorge crevée à force d'appeler au secours* (Zola). *Le visage maigri avait perdu son expression de force concentrée, de lucidité toujours en éveil* (Martin du Gard). *Je n'ai plus la force de parler, mais je vois ma main loin de moi, une longue main maigrie* (Mallet-Joris). || **2.** Éclairci, peu dense : *Il y avait des places sur ma tête où mes cheveux maigris ne repoussaient guère* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **1** *amaigri, décharné, défait, émacié, hâve, maigre, squelettique ;* **2** *clairsemé, rare.*

maigrichon, onne [mɛgriʃɔ̃, -ɔn] adj. et n. (dimin. de *maigre* 1 ; 1869, Vallès). *Fam.* Qui est un peu trop maigre : *Ce bout de fillette maigrichonne* (Genevoix). *Ce maigrichon silencieux, insignifiant* (Escholier). *Comme vous êtes maigrichonne, dit Sarah. Je suis sûre que vous ne mangez pas assez, vous n'êtes pas raisonnable* (Sartre).

● SYN. : *fluet, frêle, maigrelet, maigriot* (fam.).

◆ adj. (fin du XIXe s., A. Daudet). *Fam.* Se dit de ce qui est médiocre, insuffisant : *Cinq mille voix sur trente mille votants, le résultat est un peu maigrichon. Ce qu'il montrait, ce cœur, semblait bien minable et maigrichon* (Daudet).

maigriot, otte [mɛgrijo, -ɔt] adj. et n. (dimin. de *maigre* 1 ; 1876, A. Daudet). *Fam.* Qui est d'une maigreur déplaisante : *Toutes les ouvrières faisaient cercle autour d'une petite fille de quatre à cinq ans, une blondine maigriotte et blanche* (Huysmans). *Sur le seuil de l'antique logis stationnait un vieux bonhomme maigriot* (Bertrand) ; et par extens. : *Elle n'avait plus cette apparence anguleuse, étriquée, maigriotte* (Richepin).

● SYN. : *fluet, grêle, maigrelet, maigrichon* (fam.).

maigrir [mɛgrir] v. intr. (de *maigre* 1 ; début du XVIe s.). Devenir maigre : *Il a maigri pendant sa maladie. « Mais qu'est-ce que tu as ? Tu as maigri, tu as l'air d'un fantôme. — J'ai à peine mangé depuis plusieurs jours »* (Camus) ; et littér., au fig. : *Je déteste Paris sous tous les autres rapports, j'y engraisse de corps et j'y maigris d'esprit* (Sand).

● SYN. : *s'amaigrir, se dessécher, fondre* (fam.), *se ratatiner* (fam.).

◆ v. tr. (sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1834, Landais). **1.** Rendre maigre : *La diète l'a maigri.* || **2.** Faire paraître maigre : *Ce costume le maigrit.* || **3.** Amincir, diminuer en épaisseur une pièce de bois, une pierre : *Maigrir des tenons.*

● SYN. : **1** *amaigrir, émacier ;* **2** *mincir.*

mail [maj] n. m. (lat. *malleus,* marteau, maillet ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*mail — mail d'armes,* 1867, Littré ; « partie du marteau d'armes... », 1962. Larousse] ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, 1636, Monet [aussi « ce jeu lui-même » et « endroit où l'on jouait à ce jeu »] ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** *Mail d'armes,*marteau d'armes avec lequel combattaient les gens de pied au Moyen Âge. (Syn. MAILLET.) || *Spécialem.* Partie du marteau d'armes opposée à la pointe, soit sphérique, soit retaillée en pointes-de-diamant. || **2.** Gros marteau métallique avec lequel le carrier enfonce les coins destinés à séparer les blocs de pierre de leur lit. || **3.** Petit maillet muni d'un long manche flexible, dont on se servait pour pousser une boule de bois au jeu du mail. || Ce jeu lui-même. || Endroit où l'on jouait à ce jeu. || **4.** *Dialect.* Promenade publique bordée d'arbres (où, autrefois, l'on jouait au mail) : *Le jour s'ouvre comme un portail | sur le jardin des heures à vivre ; | c'est calme et tiède comme un mail, | ardent et pur comme un beau livre* (Vielé-Griffin). *On gagnait le mail entre les arbres duquel apparaissait le clocher de Saint-Hilaire* (Proust).

mail-coach [mɛlkotʃ] ou **mail** [mɛl] n. m. (mot angl. signif. « malle-poste », de *mail,* malle, courrier [empr. du franç. *malle*], et de *coach,* carrosse, voiture [empr. du franc. *coche*] ; 1802, *Moniteur universel*). Berline attelée de quatre chevaux, avec plusieurs rangs de banquettes sur le dessus de la voiture : *Malgré la saison avancée, tout Paris était là* [...], *M. Simpson en mail de la plus belle tenue* (Zola).

● Pl. *des* MAIL-COACHES.

maillacé, e [majase] adj. (dér. dialect. de *maillé* [v. ce mot] ; 1902, Colette). De couleurs variées, bigarré : *Bien sûr, le froid pique, mais on se chauffe les cuisses avec deux poches de châtaignes chaudes et on se gante de tricot maillacé* (Colette).

maillade [majad] n. f. (provenç. *maiado,* même sens, de *mayo,* maille, lat. *macula* [v. MAILLE 1] ; 1771, Duhamel du Monceau). Nom donné au tramail sur les côtes de la Méditerranée.

1. maillage [majaʒ] n. m. (origine obscure, mot peut-être formé sur un radical onomatop. ; 1962, Larousse). Bruissement qu'émet le mâle, chez les colverts, pour appeler les canes.

2. maillage [majaʒ] n. m. (de l'anc. v. *maill[i]er,* frapper à coups de maillet [XIIe s., Godefroy], dér. de *mail ;* 1761, J. J. de Lalande, au sens de « action de battre avec un maillet » ; sens actuel, 1931, Larousse). Opération de forgeage permettant d'obtenir, par torsion à chaud, la forme définitive d'une pièce de métal forgée suivant une ébauche plane : *Maillage d'un arbre vilebrequin.*

1. maille [mɑj] n. f. (lat. *macula,* tache, marque, point, maille d'un filet ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 2 ; sens I, 1, XIIe s. [écrit *male — maille,* 1293, La Curne ; *maille à l'endroit, à l'envers,* 1959, Robert ; *glisser entre les mailles du filet,* début du XIIe s.] ; sens I, 3 et 5, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1893, *Dict. général* [« anneau de métal », début du XVe s. ; « élément d'une chaîne d'ancre », 1867, Littré] ; sens I, 6, 1690, Furetière [« dimension des trous d'un tamis », 1962, Larousse] ; sens I, 7, 1931, Larousse ; sens I, 8, 1867, Littré ; sens I, 9, 1 845, Bescherelle [*...sur maille, ..en contre-maille,* 1877, Littré] ; sens II, 1, XIIe s., Studer et Evans ; sens II, 2, fin du XIe s., *Gloses de Raschi ;* sens II, 3, 1704, Trévoux).

I. 1. Chacune des petites boucles formées par des fils de matière textile (fil, soie, laine, corde, etc.) croisés ou noués en un point, et dont l'ensemble constitue un réseau lâche (tricot, dentelle, filet, etc.) : *À sa vue, ma mère fronça le sourcil et laissa tomber trois mailles de son tricot* (France). || *Maille à l'endroit, à l'envers,* maille dont la courbe supérieure est en avant ou en arrière du tricot. || Fig. *Glisser entre les mailles du filet,* échapper à un encerclement, à une contrainte imposée. || **2.** Chacune des petites boucles de fer, d'acier, dont l'entrelacement constituait un tissu métallique résistant à l'épée et à la lance : *Cotte, chemise de mailles. Sache*

d'abord qu'il n'est qu'un vêtement qui m'aille : | C'est mon habit de fer qu'on forgea maille à maille | Et que n'ont pu trouer les princes et les rois (Coppée). || **3.** Élément de l'encadrement métallique des carreaux d'un vitrail, d'une fenêtre : *Les croisées à mailles losangées* (Hugo). *Des fenêtres à mailles de plomb dans lesquelles sont enchâssés quelques sujets pieux, en verres de couleur* (Gautier). *Un rais de soleil filtre par les carreaux à mailles* (Huysmans). || **4.** Chacun des annelets de métal constituant une chaîne : *Les mailles d'une gourmette.* || *Spécialem.* Élément d'une chaîne d'ancre : *Maille sans étai, à étai, à renfort.* || **5.** Espace vide que les boucles d'un tissu réticulé, d'un filet laissent entre elles : *Mailles carrées, losangées. Tissu à mailles fines. Filet à mailles larges. Passer à travers les mailles d'un filet.* || **6.** Chacune des ouvertures d'un tamis, d'un grillage, d'un treillage. || *Par extens.* Dimension des trous d'un tamis. || **7.** En anatomie, espace circonscrit par un réseau vasculaire ou compris entre les fibres du tissu conjonctif. || **8.** Sur un bateau, intervalle existant entre deux membres ou couples consécutifs : *Remplacer un bordage sur la largeur d'une maille.* || **9.** Fissure du bois qui part du cœur de l'arbre et diverge vers la périphérie. || *Arbre scié sur maille,* arbre débité dans le sens du rayon, la section mettant en évidence la maillure. || *Arbre scié en contre-maille,* arbre débité perpendiculairement au rayon.

II. 1. Moucheture apparaissant sur le plumage de certains oiseaux (perdreaux, faucons) quand ils deviennent adultes. || **2.** Taie ronde qui se forme sur la prunelle de l'œil. || **3.** Fleur femelle des cucurbitacées (melons, concombres).

• SYN. : **I, 1** *point ;* **4** *chaînon, maillon.*

2. maille [mɑj] n. f. (bas lat. *medalia,* n. f., moitié d'un denier [IXᵉ s.], altér., par dissimilation, d'une forme non attestée **medialia,* plur. [pris pour un fém. sing.] du n. neutre du bas lat. *mediale,* le milieu, dér. du lat. class. *medius,* qui est au milieu, moyen, demi ; v. 1138, Gaimar [*ne.. maille,* début du XIVᵉ s., Gilles li Muisis ; *n'avoir ni sou ni maille,* av. 1778, Voltaire — d'abord *n'avoir denier ni maille,* v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence ; *avoir maille à partir avec quelqu'un,* 1655, Molière — d'abord *...à departir..,* 1616, *Ancien Théâtre françois,* IX, 50]). *Class.* Monnaie ancienne valant la moitié du denier, et qui, au XVIIᵉ s., ne servait plus que de monnaie de compte : *Il n'a pas la maille* (Acad., 1694). || Class. *Ne... maille,* rien : *De nouveauté dans mon fait il n'est maille* (La Fontaine). || *N'avoir ni sou ni maille,* être dénué d'argent (vieilli) : *Quasi tous ceux qui s'étaient pressés d'acheter [...] n'avaient sou ni maille pour payer* (Sand). || Auj. et fig. *Avoir maille à partir* (c'est-à-dire *à partager*) *avec quelqu'un,* être en contestation avec lui : *Il venait de reconnaître Manarini, un inspecteur corse avec lequel il avait eu déjà maille à partir* (Aymé).

maillé, e [mɑje] adj. (de *maille* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens I, 1 ; sens I, 2, XVIᵉ s. : sens I, 3, 1804, Code civil ; sens I, 4, 1765, *Encyclopédie* [XIV, 220] ; sens I, 5, 1962, Larousse ; sens II, 1, v. 1354, *Modus* [écrit *mellé ; maillé,* début du XVIᵉ s., Huguet] ; sens II, 2, 1596, Hulsius [« tacheté », av. 1553, Rabelais]).

I. 1. Qui est fait de mailles, d'un tissu à mailles : *Il a l'estoc, la lance, et la cotte maillée* (Leconte de Lisle). || **2.** Couvert d'une armure de mailles : *Contre ses pieds maillés et ses éperons d'or* (Leconte de Lisle). || **3.** Se dit d'une fenêtre, d'un vitrail formés de mailles métalliques : *Une maison en briques, à tourelles d'ardoises, à croisées de pierre, à vitrages maillés de plomb* (Hugo). *Des fenêtres maillées de plomb* (Gautier). || **4.** Se dit d'un animal pris dans un filet : *Oiseau, poisson maillé.* || **5.** *Bois maillé,* bois dont une face laisse apparaître la maillure.

II. 1. Se dit d'un oiseau dont le plumage est marqué de mailles : *Perdreau, faucon maillé.* || **2.** *Fig.* Parsemé de taches semblables à celles d'un plumage : *Les clochers de deux églises [...] s'y dédoublaient dans une eau comme maillée d'argent* (Lorrain). *Le courant de l'Èvre, toujours lent, froid, maillé d'écume* (R. Bazin).

maillechort [majʃɔr] n. m. (mot formé de la première syllabe des noms des deux ouvriers lyonnais qui inventèrent cet alliage, *Maillot et Chorier ;* 1829, Boiste, écrit *maillechorl ; maillechort,* 1840, Acad.). Alliage de cuivre, de nickel et de zinc, avec parfois des additions de plomb, d'étain ou de fer, imitant l'argent : *Par malheur, le maillechort employé pour les balles bulgares du dernier modèle est trop faible en nickel, métal coûteux comme vous le savez* (Duhamel).

mailler [mɑje] v. tr. (de *maille* 1 [v. aussi MAILLÉ] ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse [*mailler une voile,* 1845, Bescherelle]). **1.** Tisser en faisant usage de la navette et du moule, et en exécutant les divers nœuds qui forment les mailles : *Mademoiselle Madeleine maillait un grand hamac* (R. Bazin). || **2.** *Mailler une chaîne,* dans la marine, fixer une chaîne sur une autre ou sur une boucle, à l'aide d'une manille. || *Mailler une voile,* la lacer sur une autre.

◆ v. intr. (sens I, 1959, Robert [aussi « être retenu par les ouïes... »] ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1721, Trévoux).

I. Retenir le poisson (en parlant du filet) : *Un filet qui maille bien ;* être retenu par les ouïes dans les mailles du filet (en parlant du poisson) : *La sardine ne maille pas.*

II. 1. Commencer à avoir des mailles, des mouchetures, en parlant des perdreaux. || **2.** Pousser des mailles, c'est-à-dire des fleurs femelles, en parlant des cucurbitacées : *Des melons qui maillent.*

◆ **se mailler** v. pr. (sens I, 1962, Larousse ; sens II, 1694, Acad.).

I. Se prendre dans les mailles du filet, en parlant du poisson.

II. Se couvrir de mouchetures, en parlant des perdreaux.

maillerie [majri] n. f. (de l'anc. v. *maill[i]er,* frapper à coups de maillet [XIIᵉ s., Godefroy], dér. de *mail ;* 1829, Boiste). *Dialect.* Moulin à battre le chanvre.

maillet [majɛ] n. m. (dimin. de *mail ;* XIIIᵉ s., *Roman de Renart,* au sens de « marteau de porte » ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [« gros demi-cylindre en bois à l'usage des plombiers », 1873, Larousse ; *maillet de calfat,* 1867, Littré ; *maillet à épisser,* 1902, Larousse] ; sens 2, 1867, Littré [*maillet,* même sens 1382, Gay] ; sens 3, 1959, Robert). **1.** Marteau à deux têtes, ordinairement en bois dur, servant en particulier à frapper sur un outil tranchant sans le détériorer : *Maillet de tonnelier. Maillet de sculpteur. Enfoncer les piquets de tente avec un maillet. Le bédane du menuisier exige l'emploi du maillet. Sa tête lui faisait si mal qu'il se demandait s'il n'y avait pas un trou dedans. [...] Dès qu'il appuyait un peu, c'était comme si on lui tapait dessus à coups de maillet* (Sartre). || *Spécialem.* Gros demi-cylindre en bois, à l'usage des plombiers. || *Maillet de calfat,* marteau en bois, mortaisé à jour, dont le calfat se sert pour enfoncer l'étoupe. || *Maillet à épisser,* marteau de bois pour enfoncer un épissoir dans un cordage. || *Maillet à fourrer,* v. FOURRER. || **2.** *Maillet d'armes,* syn. de MAIL, arme contondante utilisée au Moyen Âge. || **3.** Instrument formé d'une tête de bois cylindrique fixée à l'extrémité d'un long manche, avec lequel on propulse la boule ou la balle au croquet, au polo.

• SYN. : **1** *mailloche, masse.*

mailletage [majtaʒ] n. m. (de *maille-ter ;* 1771, Trévoux, aux sens 1-2). **1.** Opération qui consistait à garnir de clous à large tête la carène des navires en bois pour la protéger contre les vers et les tarets. || **2.** Partie immergée de la coque d'un navire qui était ainsi garnie de clous.

mailleter [majte] v. tr. (de *maillet ;* milieu du XIVᵉ s., Digulleville, au sens de « frapper à coups de maillet » ; sens moderne, 1867, Littré). *Autref.* Garnir la carène d'un navire en bois de clous à large tête, qu'on enfonçait avec un maillet.

1. mailleton [majtɔ̃] n. m. (de *maillet,* par analogie de forme ; 1551, Cotereau).

En arboriculture, bouture ou bourgeon de l'année. (Syn. MAILLOLE.)

2. mailleton [majtɔ̃] n. m. (dimin. de *maille* 1 ; 1902, Larousse). Lien avec lequel on attache la vigne. (Syn. MAILLON.)

mailleur, euse [majœr, -øz] n. (de *maille* 1 ; 1550, Gay, au sens de « ouvrier qui fait des cottes de mailles » ; sens actuel, 1769, Duhamel du Monceau). Personne qui confectionne des filets.

◆ **mailleuse** n. f. (1902, Larousse). Roue de cueillage (prise du fil par le bec d'une aiguille) qui constitue la partie essentielle d'un métier à tricoter.

maillochage [majɔʃaʒ] n. m. (de *mailloche* 1 ; 1902, Larousse, au sens de « opération ayant pour but de briser la chènevotte » ; sens actuel, 1962, Larousse). Action d'écraser la base d'une bouture pour favoriser la sortie des racines.

1. mailloche [majɔʃ] n. f. (augmentatif de *mail ;* 1409, Du Cange, au sens 1 [« maillet en bois du tailleur de pierre... », 1962, Larousse — « marteau de fer des carriers », 1829, Boiste ; « outil de mouleur... », 1931, Larousse] ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Gros maillet de bois à long manche. || *Spécialem.* Maillet en bois du tailleur de pierre, formé d'un cylindre emmanché sur son axe. || Outil de mouleur servant à battre le sable des moules. || *Mailloche à fourrer,* V. FOURRER. || **2.** Outil de frappe cylindrique, en cuir parcheminé, muni d'un manche, servant en sellerie-maroquinerie. || **3.** Baguette terminée par une boule garnie de peau, avec laquelle on fait résonner la grosse caisse.

2. mailloche [majɔʃ] adj. et n. (probablem. emploi fig. et plaisant de *mailloche* 1 ; 1916, Esnault). *Pop.* Gros, de forte taille. (Vieilli.)

maillocheur [majɔʃœr] n. m. (de *mailloche* 1 ; 1962, Larousse). Ouvrier qui, par battage à la mailloche, resserre les fibres et lisse les faces des cuirs destinés aux semelles de chaussures.

maillole [majɔl] n. f. (provenç. *malholo,* même sens, fém. de l'anc. provenç. *malhol,* bouture, lat. *malleolus,* petit marteau, crossette [de vigne ou d'arbre], dimin. de *malleus,* V. MAIL ; 1800, E. Rolland, *Flore,* III, 230). Syn. de MAILLETON 1.

maillon [majɔ̃] n. m. (de *maille* 1 ; 1551, Cotereau, au sens 2 ; sens 1, 1867, Littré [dans la marine, 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1752, Trévoux [en horlogerie, 1867, Littré ; *être le maillon d'une chaîne,* au fig., début du XX^e s.] ; sens 4, 1931, Larousse [« maillon d'un câble-chaîne », 1867, Littré] : sens 5, 1752, Trévoux). **1.** Petite maille. (Rare.) || *Spécialem.* Dans la marine, nœud coulant fait avec un petit cordage, pour saisir un objet immergé qui offre quelque prise. || **2.** Syn. de MAILLETON 2. || **3.** Anneau d'une chaîne. || *Spécialem.* Pièce de forme ovale, percée de deux trous, et qui, assemblée à d'autres avec des rivets, constitue les chaînes utilisées sur les fusées en horlogerie. || Fig. *Être le maillon d'une chaîne,* ne représenter qu'un élément d'un ensemble complexe. || **4.** Portion d'une chaîne d'ancre, d'une longueur de 30 m, comprise entre deux manilles d'assemblage : *Mouiller trois maillons.* || **5.** Petit anneau fixé aux lisses des lames d'un métier à tisser, et dans lequel est passé le fil de chaîne.

● SYN. : **3** *chaînon, maille.*

maillot [majo] n. m. (mot issu, par substitution de suffixe, de l'anc. franç. *mailloel, maillol,* maillot d'enfant [XII^e s., Godefroy], dér. de *maille* 1 ; 1580, Montaigne, au sens 1 [aussi « lange ... dans lequel on enveloppe les nouveau-nés »] ; sens 2, 1688, M^me de Sévigné ; sens 3, av. 1648, Voiture ; sens 4, 1907, Larousse [*maillot de bain, maillot de corps,* début du XX^e s.] ; sens 5, 1907, Larousse [*maillot jaune,* 1919, *l'Auto*] ; sens 6. v. 1820, Talma [l'étym. traditionnelle, selon laquelle ce vêtement aurait reçu le n. de son inventeur, un certain *Maillot,* régisseur à l'Opéra, repose sur le seul témoignage de Talma, lui-même fondé sur des on-dit ; *maillot académique,* 1959, M. Bourgat, *Technique de la danse*]). **1.** *Ancienn.* Pièce ou bande d'étoffe dans laquelle on enserrait le corps et les membres des jeunes enfants pour les immobiliser. || Lange de laine ou de coton dans lequel on enveloppe les nouveau-nés. (Vieilli.) || **2.** *Class.* et *littér.* Enfant au maillot : *Voilà où conduisit le deuil d'un maillot de M. du Maine : à porter le deuil d'un enfant que sa propre cour ne porte pas* (Saint-Simon). *Il* [La Fayette] *se laissa jouer comme un vieux maillot par Philippe dont il se croyait la nourrice* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* La première enfance : *Son effronterie seule grandissait, plus geignarde, plus acharnée, dressée à l'aumône dès le maillot* (Zola). || **4.** Vêtement qui couvre une partie du corps et se porte ordinairement sur la peau : *Ernst* [...], *le torse moulé dans un maillot de coton rose à rayures noires, la ceinture de flanelle noire nouée autour de la taille, but à la régalade* (Mac Orlan). || *Maillot de bain,* vêtement qui couvre le buste et le bas du corps. || *Maillot de corps,* sous-vêtement qui couvre le torse, en tissu à mailles (coton, fil, soie, laine, fibres synthétiques). || **5.** *Spécialem.* Vêtement que l'on porte pour pratiquer certains sports, et qui sert notamment à distinguer les joueurs d'une équipe : *Maillot de coureur cycliste. Les maillots d'une équipe de football.* || *Maillot jaune,* maillot porté par le coureur qui est en tête du classement général du Tour de France cycliste. || **6.** Vêtement en tricot ou en tissu élastique, qui couvre les jambes et le bassin des danseurs et des danseuses : *On ne voit plus que danseuses en maillot, actrices décolletées* (Maupassant). || *Maillot académique,* maillot d'une seule pièce qui enserre tout le corps, des pieds jusqu'au cou, ainsi que les bras.

maillotin [majɔtɛ̃] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *maillot,* espèce d'arme contondante [XII^e s., Godefroy], dér. de *mail ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1787, Schwan). **1.** Ancienne arme semblable au maillet. || **2.** Pressoir à olives.

◆ **maillotins** n. m. pl. (1636, Monet). Nom donné aux Parisiens armés de maillotins qui prirent part à l'insurrection de 1382 : *Quels rétrogrades ! Quels sauvages ! Comme ils ressemblent aux gens de la Ligue et aux maillotins* (Flaubert).

maillure [majyr] n. f. (de *maille* 1 ; 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2, 1859, Nanquette). **1.** Taches et mouchetures de diverses couleurs dans le plumage d'un oiseau. || **2.** Aspect des rayons ligneux du bois sur une section radiale.

main [mɛ̃] n. f. ● ÉTYM. Lat. *manus,* main, bras, action, force, main armée, violence, main de l'artiste, écriture, troupe, pouvoir, puissance. — **A :** sens I, 1, v. 980, *Passion du Christ,* écrit *man — main,* v. 1050, *Vie de saint Alexis* (*main bote,* 1877, Littré, art. *bot ; main de singe,* 1962, Larousse ; *à main droite, à main gauche,* 1690, Furetière [*a senestre main,* « à main gauche », v. 1360, Froissart] ; *travailler, prendre la piste à main droite,* 1902, Larousse ; *pas plus que sur la main,* 1784, Beaumarchais [*autant que sur la main,* même sens, 1678, La Fontaine] ; *en un tour de main,* 1640, Oudin [*au tour d'une main,* même sens, v. 1460. G. Chastellain] ; *sous main,* 1559, Amyot [*en sous main,* 1931, Larousse]) ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (*sac à main,* début du XX^e s. ; *à la main,* 1636, Corneille ; *avoir toujours l'épée à la main,* 1959, Robert [... *les armes à la main,* même sens, 1873, Larousse] ; *mourir les armes à la main,* 3 nov. 1766, Voltaire ; *à deux mains,* 1690, Furetière ; *à pleines mains,* v. 1695, Fénelon [au fig., 1643, Corneille — d'abord *à pleine main,* 1538, R. Estienne] ; *avoir quelque chose bien en main,* 1643, Corneille [*avoir quelque chose en main,* même sens, XII^e s.] ; *donner la main,* « offrir sa main à une dame... », 1666, Molière [*prêter..,* 1661, Molière] ; *donner la main,* « céder le côté droit », v. 1673, Retz ; *avoir des mains de beurre,* 1690, Furetière ; *être à* [*la*] *portée de la main,* 1718, Acad. ; *prendre quelqu'un la main dans le sac,* 1798, Acad. ; *passer la main dans le dos à quelqu'un,* 1867, Delvau ; *une main* [au football], début du XX^e s. ; *main chaude,* 1678, Guillet ; *tenir/avoir un cheval dans la main,* 1690, Furetière ; *baisser la main à un cheval,* 1713, Hamilton [*lâcher..,* 1570, Liébault ; *rendre..,* 1690, Furetière] ; *mener un cheval en main,* 1690, Furetière ; *mettre un cheval sur la main,* 1962, Larousse [d'abord *...dans la main,* 1867, Littré] ; *sentir*

un cheval dans la main, 1867, Littré ; *soutenir la main,* 1690, Furetière ; *tenir la main haute au cheval,* 1867, Littré ; *battre à la main, être dans la main, forcer la main, peser à la main, tirer à la main,* 1690, Furetière) ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland* (*à main,* début du XX^e s. ; *être à main,* v. 1360, Froissart ; *à la main,* 1636, Monet [ellipt., début du XX^e s.] ; *pêche à la main,* 1962, Larousse ; *de la main de, de la propre main de, de ses mains,* 1690, Furetière ; *de main d'homme,* 1564, *Indice de la Bible ; de longue main,* début du XIII^e s. ; *avoir la main légère,* 1690, Furetière [d'abord « être habile manuellement », milieu du XVI^e s., Amyot] ; *jouer à quatre mains,* 1867, Littré ; *mettre la main à la tâche,* XX^e s. [d'abord *...à l'œuvre,* 1762, J.-J. Rousseau] ; *mettre la main à la pâte,* 1566, La Curne [d'abord *...les mains..,* av. 1486, G. Alexis] ; *mettre la dernière main à quelque chose,* 1668, La Fontaine [*donner la dernière main..,* même sens, 1572, Ronsard] ; *coup de main, avoir un poil dans la main,* 1808, d'Hautel ; *se faire la main,* 1932, J. Romains ; *perdre la main,* début du XX^e s. ; *tour de main,* 1873, Larousse) ; sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland* (*lever la main sur quelqu'un,* 1538, R. Estienne [*porter..,* 1669, Racine] ; *donner un revers de main à quelqu'un,* 1669, Molière ; *mettre sa main sur la figure de quelqu'un,* XX^e s. [*mettre la main sur quelqu'un,* même sens, 1690, Furetière] ; *faire main basse sur quelqu'un,* 1611, Cotgrave ; *avoir la main leste,* 1867, Littré [art. *leste*] ; *en venir aux mains,* milieu du XVI^e s., Amyot ; *être aux mains,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; [*attaque*] *à main armée,* v. 1650, Vaugelas ; *homme de main,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; *coup de main,* 1690, Furetière) ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland* (*accepter,* etc., *quelque chose de la main de quelqu'un,* milieu du XVI^e s., Ronsard ; *de la main à la main,* 1694, Acad. ; *de main en main,* v. 1361, Oresme [aussi « de la possession d'une personne à celle d'une autre »] ; *...en main propre,* 1671, Pomey ; *mains propres,* 1962, Larousse ; *de première main,* 1690, Furetière ; *de seconde main,* 1723, Savary des Bruslons [« qui est réalisé d'après d'autres ouvrages », 1867, Littré] ; *tendre la main,* 1636, Monet [d'abord... *les mains..,* 1606, Nicot] — au fig., av. 1778, Voltaire ; ... *les mains vides,* milieu du XVI^e s. ; *avoir la main,* 1660, Oudin ; *avoir une main,* 1690, Furetière ; *donner la main,* 1661, Molière ; *faire la main,* 1835, Acad. ; *passer la main,* 1893, *Dict. général ; perdre la main, tirer la main,* 1867, Littré) ; sens I, 6, XII^e s., *Roncevaux* (*des deux mains,* 1873, Larousse ; *la main sur la conscience,* av. 1841, Chateaubriand [*... sur le cœur,* 1867, Littré] ; *en mettre sa main au feu,* XVI^e s. ; *se laver les mains de quelque chose,* XII^e s. ; *se salir les mains, avoir les mains sales,* XX^e s.) : sens II, 1, XI^e s., Du Cange (*avoir les mains libres,* 1935, Acad. ; *avoir les mains liées,* 1640, Oudin ; *forcer la main à quelqu'un,* fin du XVII^e s., Saint-Simon ; *lâcher la main,* v. 1673, Retz ; *faire des pieds et des mains,* 1934, J. Romains ; *à deux mains, à toutes mains,* 1690, Furetière [*à deux mains,* « prêt à tout », av. 1613, M. Régnier] ; *haut la main,* 1669, Molière ; *la main haute,* 1672, Molière) ; sens II, 2, XII^e s., *Lois de Guillaume* (*être en main,* 1893, *Dict. général ; avoir sous la main quelqu'un* ou *quelque chose, mettre la main sur quelque chose,* 1690, Furetière ; *mettre la main sur quelqu'un,* fin du XV^e s., Commynes ; *faire main basse sur quelque chose,* fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; *changer de main (s),* 1573, Du Puys) ; sens II, 3, v. 1155, Wace (*main du roi,* 1685, Furetière ; *main souveraine,* 1690, Furetière ; *main suzeraine,* 1931, Larousse ; *main de justice,* 1385, Du Cange ; *avoir* [*bien*] *en main quelqu'un, quelque chose,* XII^e s. ; *avoir, rendre la main,* av. 1696, La Bruyère ; *avoir la haute main sur,* 1835, Acad. ; *être entre les mains de quelqu'un,* 1678, La Fontaine [*... en la main de quelqu'un,* même sens, XIII^e s., *Chronique de Rains*] ; *mettre la main sur quelqu'un,* v. 1673, Retz ; *tomber aux mains de l'ennemi,* 1538, R. Estienne ; *tomber sous la main de quelqu'un,* 1798, Acad. [*être sous la main de quelqu'un,* même sens, 1690, Furetière] ; *prendre en main quelque chose,* v. 1530, C. Marot ; *reprendre en main quelque chose,* 1962, Larousse) ; sens II, 4, XV^e s. (*à main forte,* v. 1468, O. de La Marche ; *avoir la main lourde,* 1907, Larousse ; *ne pas y aller de main morte,* 1640, Oudin) ; sens II, 5, XVI^e s. (*donner la main à quelque chose,* 1670, Molière [*... les mains..,* 1642, Corneille — *prêter les mains..,* même sens, début du XVII^e s., Malherbe] ; *donner la main à quelqu'un,* « l'épouser », 1635, Corneille [*prêter..,* 1672, Corneille] ; *donner la main à quelqu'un,* « lui venir en aide », 1640, Oudin [*prêter..,* v. 1560, Bonivard] ; *prêter la main à quelque chose,* 1659, Corneille ; *tendre la main à quelqu'un,* 1606, Nicot ; *politique de la main tendue,* v. 1935 ; *se donner la main,* 1690, Furetière ; *pouvoir se donner la main,* péjor., 1893, *Dict. général ; demander, obtenir la main de quelqu'un,* 1873, Larousse). — **B :** sens I, 1, 1580, Montaigne (*en mains sûres,* 1872, Littré, art. *sûr* [*en de sûres mains,* même sens, 1732, Voltaire] ; *être en bonnes mains,* fin du XIII^e s., Beaumanoir) ; sens I, 2, 1874, A. Daudet (*première,* n. f. ; *première main, seconde main,* 1931, Larousse ; *petite main,* 1907, Larousse) ; sens I, 3, 1867, Littré (*main savante* [*main légère,* 1873, Larousse] ; *main ignorante,* 1867, Littré) ; sens I, 4, 1611, Cotgrave (*payer en main brève,* 1721, Trévoux) ; sens I, 5, 1962, Larousse ; sens I, 6, av. 1502, O. de Saint-Gelais ; sens I, 7, 1523, Picot (*de main,* « par écrit », fin du XIV^e s., E. Des-champs ; *avoir une belle main,* 1730, Dumarsais) ; sens II, 1, 1672, Sacy ; sens II, 2, 1690, Furetière (« poignée fixe d'un meuble », 1720, Havard ; *main gauche,* 1867, Littré ; *main de guide,* 1962, Larousse ; *main courante,* 1873, Larousse [*main coulante,* 1867, Littré — *main,* même sens, 1842, Mozin]) ; sens II, 3, fin du XIII^e s., Adam de la Halle (*main pleine,* 1931, Larousse ; *pleine main,* 1873, Larousse) ; sens II, 4, XIV^e s., La Curne (dans l'industrie de la soie, 1765, *Encyclopédie*) ; sens II, 5, 1515, Picot (*belle main,* 23 mai 1667, Bussy-Rabutin) ; sens II, 6, 1867, Littré ; sens II, 7, 1962, Larousse. — **C :** sens I, 1, 1636, Monet ; sens I, 2, av. 1573, Jodelle ; sens I, 3, 1740, d'après *Encyclopédie,* 1765 ; sens II, 1, 1690, Furetière (« gratte-dos », XX^e s. ; *main de justice,* 1611, Cotgrave ; *main votive,* 1873, Larousse ; *main de Fatma,* 1902, Larousse ; *main de gloire,* 1690, Furetière) ; sens II, 2, 1873, Larousse ; sens II, 3, 1959, Robert ; sens II, 4, 1538, R. Estienne (*main à poudre,* 1902, Larousse) ; sens II, 5, 1606, Nicot (« pièce... qui sert à enlever les fardeaux », 1600, O. de Serres ; *main de poulie,* 1690, Furetière ; *main de roulage,* 1931, Larousse) ; sens II, 6, 1694, Th. Corneille ; sens II, 7, 1873, Larousse ; sens II, 8, 1962, Larousse ; sens II, 9, 1959, Robert (*main arrière, main avant,* 1962, Larousse).

A. La main de l'homme.

● **I.** LA MAIN ET SES FONCTIONS. **1.** Partie du membre supérieur de l'homme, articulée à l'extrémité de l'avant-bras et qui se termine par cinq appendices, les doigts : *La main droite, la main gauche. Paume de la main. Dos de la main. Mains fines, longues, épaisses. Main ferme, molle. Ouvrir, fermer la main. Joindre les mains. Lever les mains en l'air. À ne considérer que la partie matérielle de notre être, nous ne sommes au-dessus des animaux que par quelques rapports de plus, tels que ceux que nous donnent la langue et la main* (Buffon). *La bonne, une grande fille de trente-cinq ans, avec des mains d'homme et une face de gendarme, était en train d'écarter du feu un gigot* (Zola). *À ces abus cruels, ses pauvres mains délicates eurent vite fait de devenir des choses informes* (Gide). || *Main bote,* malformation congénitale entraînant une attitude vicieuse de la main, qui n'est plus dans l'axe de l'avant-bras. || *Main de singe,* aspect de la main observé dans certaines atrophies musculaires. || *À main droite, à main gauche,* sur la droite, sur la gauche. || *Travailler à main droite, prendre la piste à main droite,* en termes d'équitation, avoir l'intérieur du manège à sa droite, prendre les tournants à droite. || Fam. *Pas plus que sur la main,* se dit pour indiquer qu'il n'y a pas trace de quelque chose. || *En un tour de main,* en un temps très court : *C'était Christine qui repoussait le paravent et qui apparaissait* [...] *lacée, boutonnée, équipée en un tour de main* (Zola). || *Sous main* (vieilli), *en*

sous main, secrètement. || **2.** La main servant à prendre, à tenir, à toucher : *Saisir avec la main. Soupeser un objet dans sa main. Se tenir d'une seule main. Enlever, arracher quelque chose des mains de quelqu'un. Tâter, palper un fruit, une étoffe avec la main. Serrer la main à un ami. Passer sa main sur son front. Caresser, flatter un chat de la main. Le marinier* [...] *saisit le mort par la poitrine, d'une seule main, le hissa.* [...] *Il souleva les jambes l'une après l'autre, lança son amarre à terre, essuya d'un revers de main son front ruisselant* (Simenon). || *Sac à main,* sac que les femmes portent généralement à la main, et dans lequel elles mettent de menus objets personnels. || *À la main,* en tenant avec la main : *Avoir son chapeau à la main. Cependant, Athalie, un poignard à la main...* (Racine). [V. aussi n. 3 ci-après.] || Vx. *Avoir toujours l'épée à la main,* être toujours prêt à se battre. || Vx. *Mourir les armes à la main,* mourir en combattant. || *À deux mains,* avec les deux mains, ou qui demande l'usage des deux mains : *Saisir sa canne à deux mains. Une épée à deux mains.* || Fam. *Prendre son courage à deux mains,* v. COURAGE. || *À pleines mains,* à poignées, de façon à remplir les mains : *Le soldat de la coloniale* [...] *se fit servir un café chaud et puisa à pleines mains dans la corbeille aux croissants* (Mac Orlan) ; au *fig.,* abondamment, à profusion : *Répandre l'argent à pleines mains.* || *Avoir quelque chose bien en main,* le tenir fermement. || Class. *Donner, prêter la main,* offrir sa main à une dame, par courtoisie, en l'accompagnant (v. aussi § II, n. 5) : *Donnez-moi seulement la main jusque chez moi* (Molière). *Et jusqu'à mon carrosse il m'a prêté la main* (Molière) ; céder le côté droit : *Le roi d'Angleterre ne donne pas la main à Monseigneur* [le fils de Louis XIV], *et ne le reconduit pas* (Sévigné). || *Avoir des mains de (en) beurre,* laisser échapper tout ce qu'on tient à la main. || *Être à (la) portée de la main,* être tout proche, pouvoir être saisi facilement, en parlant d'un objet. || *Prendre quelqu'un la main dans le sac,* le surprendre en train de voler ; *par extens.,* le prendre sur le fait, en train de commettre quelque irrégularité. || Fam. *Passer la main dans le dos à quelqu'un,* lui prodiguer des flatteries, à des fins intéressées. || *Une main,* au football, faute du joueur qui touche le ballon avec la main. || *Main chaude,* jeu de société où l'un des joueurs, la tête cachée, doit deviner le nom de celui qui lui frappe dans la main. || Spécialem. *Avoir* ou *tenir un cheval dans la main,* en être parfaitement maître. || *Baisser, lâcher, rendre la main à un cheval,* relâcher l'action de la bride. || *Mener un cheval en main,* le mener par la bride sans le monter. || *Mettre un cheval sur la main,* l'obliger à prendre un appui franc sur son mors. || *Sentir un cheval dans la main,* juger à ses mouvements qu'il comprend ce qu'on lui demande. || *Soutenir la main,* faire sentir la bride au cheval. || *Tenir la main haute au cheval,* lui raccourcir la bride pour mieux le contrôler. || *Battre à la main,* en parlant du cheval qui réagit à l'action du cavalier, relever fort la tête en la secouant. || *Être dans la main,* être bien dressé et obéir en tout à son cavalier. || *Forcer la main,* être insensible aux aides de la bride, et s'emporter malgré le cavalier. || *Peser à la main,* abandonner sa tête à la bride de façon à la faire soutenir avec effort par le cavalier. || *Tirer à la main,* résister aux aides du cavalier. || **3.** La main servant au travail, au maniement des outils, à l'exécution des œuvres : *Mais que ne fait point la main ? Quand j'ai dû penser quelque peu à la chirurgie, en vue de la présente circonstance, je me suis pris à rêver assez longtemps sur cet organe extraordinaire en quoi réside presque toute la puissance de l'humanité, et par quoi elle s'oppose si curieusement à la nature, de laquelle cependant elle procède* (Valéry). *Il* [l'homme] *possède, avec la main, un instrument sans égal, une merveille de précision et d'habileté* (Duhamel). || *À main,* manœuvré ou actionné à l'aide de la main : *Frein à main.* || *Être à main,* en parlant d'une personne, être dans une position commode pour exécuter un travail. || *À la main,* se dit d'un travail exécuté sans le secours d'une machine (v. aussi n. 2 ci-dessus) : *Broderie à la main. Tricot à la main ;* et ellipt. : *Cousu main. Fait main. Tricot main.* || *Pêche à la main,* pêche prohibée, qui consiste à saisir avec la main les poissons réfugiés sous les pierres, dans les trous ou dans les herbes. || *De la main de, de la propre main de,* écrit, exécuté par : *Ses lettres étaient de sa main, ce qui comblait Exupère, qui commença d'imiter son écriture, comme déjà il imitait sa voix* (Montherlant). *Un paysage de la main de Corot.* || *De ses mains,* en se servant de ses propres mains, manuellement : *Travailler de ses mains. Être adroit de ses mains.* || *De main d'homme,* se dit d'un ouvrage dû au travail de l'homme, par opposition à ce qui est naturel. || *De longue main,* par un travail long et réfléchi : *Mes travaux étaient rassemblés de longue main par mes précédentes études* (Chateaubriand) ; en s'y prenant longtemps à l'avance : *Ils sont entrés dans Béthune en toute ignorance, ils croyaient que c'était l'étape suivante et puis c'était le piège préparé, peut-être de longue main, la chausse-trape qui s'est refermée sur eux. Ils sont prisonniers, prisonniers !* (Aragon). || *Avoir la main légère,* calculer justement son effort, agir sans brutalité. || *Jouer à quatre mains,* jouer à deux sur le même piano. || *Mettre la main à la tâche* ou (fam.) *à la pâte,* participer personnellement à un travail ou à une entreprise. || *Mettre la dernière main à quelque chose,* le terminer, y apporter les derniers soins. || *Coup de main,* aide apportée à quelqu'un dans un travail. (V. aussi n. 4 ci-après.) || Fam. *Avoir un poil dans la main,* être rebelle au travail. || *Se faire la main,* s'exercer à un travail, à quelque action. || *Perdre la main,* perdre son habileté manuelle, son savoir-faire en quelque domaine. || *Tour de main,* habileté d'une personne exercée dans son métier. || **4.** La main servant à frapper, à attaquer, à manier les armes. || *Lever, porter la main sur quelqu'un,* s'apprêter à le frapper, le frapper. || *Donner un revers de main à quelqu'un,* lui donner une gifle. || Fam. *Mettre sa main sur la figure de quelqu'un,* le frapper au visage. || Class. *Faire main basse sur quelqu'un,* lui porter des coups, le tuer (allusion à la main du cavalier qui s'abaissait pour frapper) [v. aussi § II, n. 2] : *Le peuple souriquois | En pâtit : maint vieux chat, fin, subtil et narquois, | Et d'ailleurs en voulant à toute cette race, | Les guetta, les prit, fit main basse* (La Fontaine). *On fit main basse sur la garnison* (Acad., 1694). || *Avoir la main leste,* être prompt à frapper. || *En venir aux mains,* en venir aux coups, se battre : *Moitié jeu, moitié pour de bon, le père et le fils en vinrent aux mains ; on les sépara comme on sépare un taureau et son taurillon fonçant l'un sur l'autre dans l'enclos d'une ferme* (Yourcenar). || Class. *Être aux mains,* être aux prises, se combattre : *Durant ces conquêtes, Rome était aux mains avec les Samnites, ses voisins* (Bossuet). || *Attaque à main armée,* agression effectuée les armes à la main. || *Homme de main,* celui qui exécute de basses besognes, parfois criminelles, pour le compte d'un autre. || *Coup de main,* action militaire locale, menée par surprise pour obtenir un succès rapide (v. aussi n. 3 ci-dessus) : *Ces sortes de combats ne sauraient être que des coups de main menés à un train d'enfer* (Mauriac). || **5.** La main servant à donner, à recevoir, à transmettre : *Je m'élance, je leur glisse* [aux pauvres] *dans la main une pièce de deux sous* (Sartre). *Les oiseaux viennent manger dans sa main.* || *Accepter, recevoir, tenir quelque chose de la main de quelqu'un,* de la personne même dont il s'agit. || *De la main à la main,* directement d'une personne à une autre, ou sans observer les formalités légales : *Faire une donation de la main à la main.* || *De main en main,* de la main d'une personne à celle d'une autre : *Se passer un livre de main en main ;* de la possession d'une personne à celle d'une autre : *Un héritage qui passe de main en main.* || *Donner, remettre quelque chose en main propre,* le remettre directement à la personne intéressée, sans passer par un intermédiaire.

|| Spécialem. *Mains propres,* mode de remise des télégrammes, contre reçu, au destinataire lui-même. || *De première main,* puisé directement à la source même, sans intermédiaire : *Des informations, des renseignements de première main.* || *De seconde main, de troisième main,* obtenu indirectement, par un, deux intermédiaires (souvent péjor.) : *Son savoir est de seconde main* (Chateaubriand) ; *spécialem.,* qui est réalisé d'après d'autres ouvrages : *Il ne lui a pas suffi* [à Flaubert, dans *la Tentation de saint Antoine*], *pour alimenter Antoine de prestiges, de feuilleter les gros recueils de seconde main, les épais dictionnaires du genre Bayle, Moreri, Trévoux et consorts ; il a exploré le plus de textes originaux qu'il a pu consulter* (Valéry). || *Tendre la main,* demander l'aumône ; *par extens.,* demander servilement quelque faveur. (V. aussi § II, n. 5.) || *Se présenter, revenir les mains vides,* n'avoir rien à offrir, n'avoir rien obtenu. || Spécialem. *Avoir la main,* au jeu de cartes, distribuer les cartes pour le coup qui se joue ; au bridge, être le premier à jouer aussitôt après un pli. || *Avoir une main,* gagner plusieurs coups de suite à certains jeux où le gagnant conserve la donne jusqu'à ce qu'il perde. || *Donner la main,* désigner un autre joueur qui bénéficiera du droit à donner que l'on a gagné, ou jouer une carte avec l'intention de ne pas faire la levée. || *Faire la main,* distribuer les cartes. || *Passer la main,* passer au suivant son tour de donner ; *par extens.,* s'effacer, laisser à un autre le soin de continuer une affaire en cours : *Le président Mac-Mahon dut passer la main* (Hanotaux) ; *fam.,* ne pas insister. || *Perdre la main,* perdre son droit à donner. || *Tirer la main,* tirer au sort à qui donnera le premier. || **6.** La main servant, par les gestes, à l'expression des pensées et des sentiments : *Montrer de la main. Saluer de la main. Faire un signe de la main à quelqu'un. Se prendre la tête à deux mains. Se frotter les mains* (de joie). *Se tordre les mains* (de désespoir). *Battre des mains* (d'enthousiasme). *Joindre les mains* (pour prier). *Lever la main droite* (pour prêter serment). *Les mains lui en tombent d'étonnement. Haut les mains ! Les mains en l'air !* || Fig. *Des deux mains,* avec empressement : *J'y souscris des deux mains.* || Fig. *La main sur la conscience, sur le cœur,* en toute sincérité. || Fig. *En mettre sa main au feu,* formule par laquelle on affirme être absolument sûr de ce qu'on avance (au point de risquer l'épreuve du feu). || Fig. *Se laver les mains de quelque chose,* décliner toute responsabilité dans une affaire ; se réfugier dans une indifférence commode (par allusion à Ponce Pilate). || Fig. *Se salir les mains, avoir les mains sales,* tremper, avoir trempé dans une affaire compromettante.

• **II.** EXPRESSIONS OÙ « MAIN » A UNE VALEUR SYMBOLIQUE. **1.** Symbole de l'action, de l'effort, de l'exécution de la volonté de l'homme. || *Avoir la main heureuse,* V. HEUREUX. || *Avoir les mains libres,* avoir toute liberté d'agir. || *Avoir les mains liées,* être dans l'impossibilité d'agir. || *Forcer la main à quelqu'un,* le contraindre à agir d'une certaine façon. || *Mettre le marché en main à quelqu'un,* V. MARCHÉ. || Class. *Lâcher la main,* donner une entière liberté : *Il avait, le premier, lâché la main à cette conduite* (Retz). || Fam. *Faire des pieds et des mains pour,* faire de grands efforts pour parvenir à un résultat. || Class. *À deux mains, à toute (s) main (s),* qui a des aptitudes diverses : *Une sérénade, dites-vous ?... musique italienne, française, je suis un homme à deux mains* (Regnard) ; *péjor.,* prêt à tout, sans scrupule : *C'est un épouseur à toutes mains* [Dom Juan] (Molière). || *Haut la main,* avec aisance, en surmontant tous les obstacles. || Class. *La main haute,* avec une pleine autorité, sans rien concéder : *La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois, | Et les fait la main haute obéir à ses lois* (Molière). || **2.** Symbole de la possession, de la propriété, de l'appropriation. || *Avoir en main, entre les mains quelque chose,* le posséder, le détenir : *Avoir des documents, des preuves en main.* || *Être en main,* en parlant d'un objet, être actuellement en la possession de quelqu'un qui en fait usage : *Olivier demanda un journal. « Ils sont en main », répondit M*[me] *Primatice* (Benoit). || *Avoir sous la main quelqu'un, quelque chose,* pouvoir en disposer immédiatement : *Les chevaux qu'on lui avait donnés* [au maréchal Macdonald] *au départ de Lille, ceux qu'on avait sous la main avec l'extraordinaire va-et-vient de ces jours-là, n'étaient pas des bêtes très solides* (Aragon). || *Mettre la main sur quelque chose,* le trouver. || *Mettre la main sur quelqu'un,* s'emparer de sa personne, l'arrêter. (V. aussi n. 3 ci-après.) || *Faire main basse sur quelque chose,* s'en emparer indûment. (V. aussi § I, n. 4.) || *Changer de main (s),* en parlant d'une chose, passer d'un propriétaire, d'un possesseur à un autre : *Le pouvoir a changé de mains.* || **3.** Symbole du pouvoir, de l'autorité, de la puissance : *Je rétablissais d'une main ce que je détruisais de l'autre, et je tenais l'inquiétude pour la garantie de ma sécurité* (Sartre). || *La main de Dieu,* V. DIEU. || Vx. *Main du roi, main souveraine, main suzeraine,* puissance, souveraineté du roi, du suzerain. || Vx. *Main de justice,* autorité judiciaire, résultant des lois, sur les personnes et sur les biens. || *Avoir (bien) en main quelqu'un, quelque chose,* exercer une autorité incontestée sur quelqu'un, être le maître de quelque chose : *Avoir bien en main ses subordonnés, son service. Un gouvernement qui a la situation bien en main.* || *Avoir, rendre la main,* conduire, cesser de conduire la danse. || *Avoir la haute main sur,* jouir d'une grande autorité, d'une influence prépondérante dans un milieu ou dans un domaine donné : *Le système du comte était qu'il y a toujours dans un village quatre ou cinq individus sur lesquels il faut se conserver la haute main* (Sand). || *Être entre les mains de quelqu'un,* être sous son autorité absolue, sous sa dépendance : *Lecteur, que je ne connaîtrai jamais, rien n'est demeuré : il ne reste de moi que ce que je suis entre les mains du Dieu vivant qui m'a jugé* (Chateaubriand). || *Mettre la main sur quelqu'un,* exercer sur lui une emprise totale, une influence exclusive. (V. aussi n. 2 ci-dessus.) || *Tomber aux mains de l'ennemi,* être fait prisonnier. || *Tomber sous la main de quelqu'un,* tomber sous sa dépendance, dans une situation où l'on est à sa merci. || *Prendre en main quelque chose,* s'en charger, en prendre la responsabilité : *Prendre en main les intérêts d'un mineur.* || *Reprendre en main quelque chose,* redresser une situation compromise. || **4.** Symbole de la violence, du châtiment. || Class. *À main forte,* par la force, la violence : *L'ambition*[...] | *Dans le sein du repos vient le prendre à main forte* (Boileau). [V. aussi MAIN-FORTE à l'ordre alphab.] || *Avoir la main lourde,* châtier avec sévérité. || Fam. *Ne pas y aller de main morte,* frapper avec violence ; agir, s'exprimer avec énergie, sans ménagement : *Ces poètes amateurs du lendemain du XVI*[e] *s.* [...] *n'y allaient pas de main morte* (Sainte-Beuve). || **5.** Symbole de l'aide, de la coopération, de l'acceptation. || Class. et littér. *Donner la main ou les mains à quelque chose,* y consentir : *L'on convint que Monsieur donnerait les mains à la translation* (Retz). *Si je n'avais pas donné les mains à cet accommodement, je me serais fait renvoyer* (Stendhal). || Class. *Donner, prêter la main à quelqu'un,* lui « promettre la foi du mariage », l'épouser : *Vous venez, dites-vous, pour lui donner la main ?* (Molière). *Prêtez-moi votre main, je vous donne l'empire* (Corneille). || Auj. *Donner, prêter la main à quelqu'un,* lui venir en aide. (V. aussi § I, n. 2.) || *Prêter la main à quelque chose,* faciliter sa réalisation, ou participer à son exécution : *Il ne s'agit nullement pour elle* [l'Allemagne] *de nous aider à faire valoir nos qualités et nos vertus, mais bien de les étouffer au contraire ; et le plus lamentable est bien de voir la France même y prêter la main, y aider* (Gide). || *Tendre la main à quelqu'un,* lui offrir son aide, son assistance. (V. aussi § I, n. 5.) || *Politique de la main tendue,* politique de collaboration avec l'adversaire de la veille. || *Se donner la main,* être d'intelligence,

agir en parfait accord. || Péjor. *Pouvoir se donner la main,* être du même acabit : *Deux vauriens qui peuvent se donner la main.* || *Demander, obtenir la main de quelqu'un,* demander, obtenir une personne en mariage.

B. Emplois métonymiques.

● **I.** DÉSIGNE LA PERSONNE OU SON ACTION. **1.** Personne considérée du point de vue de son activité : *Mais de vos premiers ans quelles mains ont pris soin ?* (Racine). || *En mains sûres,* à une personne qui offre toute garantie : *Remettre un dépôt en mains sûres.* || *Être en bonnes mains,* être confié à une personne honnête ou compétente. || **2.** *Première main,* ou *première,* n. f., première ouvrière d'une maison de couture, capable d'exécuter tous les modèles : *Première main flou. Première main tailleur.* || *Seconde main,* ouvrière de la couture qui a terminé son apprentissage. || *Petite main,* ouvrière de la couture qui a au moins deux années d'apprentissage : *D'abord petite main chez une couturière, employée à faire un point, à recoudre un volant, à attacher un bouton ou une pression, à ajuster un tour de taille avec des agrafes, elle avait vite passé deuxième, puis première et, s'étant fait une clientèle de dames du meilleur monde, elle travaillait chez elle* (Proust). || **3.** *Main savante* ou *légère,* cavalier qui gouverne habilement sa monture et sans mouvements trop apparents. || *Main ignorante,* cavalier qui fait un emploi inopportun des rênes. || **4.** *Main tierce,* en droit, tierce personne entre les mains de laquelle on dépose un bien contesté. || *Payer en main brève,* payer le créancier de son créancier, au lieu de payer directement ce dernier. || **5.** Équipe de dockers. || **6.** Manière propre à un artiste, à un écrivain, ou à une personne dans un travail quelconque : *On y reconnaît toujours la main du maître et l'on ne la sent jamais* (Rousseau). || **7.** *Class.* et *spécialem.* Écriture d'une personne : *Du cruel Amurat je reconnais la main* (Racine). || *Avoir une belle main,* avoir une belle écriture (vieilli) : *Sa première affaire* [du commis], *lorsqu'il débute dans un bureau, est d'avoir une belle main* (Stendhal). *Utiliser sa plus belle main* (Flaubert).

● **II.** DÉSIGNE DES CHOSES. **1.** Unité de mesure égale à la largeur d'une main, et qui sert à évaluer très approximativement un espace, une distance, une dimension : *Une fente de la largeur d'une main dans une maçonnerie.* || **2.** Objet tenu par la main, dans la main. || *Spécialem.* Poignée fixe d'un meuble. || Vx. *Main gauche,* dague montée pour être utilisée de la main gauche, avec les rapières et les épées de duel, aux XVIe et XVIIe s. || Vx. *Main de guide,* partie des guides que le conducteur tient à la main lorsqu'il est sur le siège. || *Main courante* ou *coulante,* partie supérieure d'une rampe d'escalier, d'une rambarde, sur laquelle s'appuie la main : *Il monta, marche à marche, l'escalier dont les murs étaient blanchis à la chaux. La main courante en était un gros câble de marinier que des anneaux de fer retenaient de place en place* (Duhamel). || **3.** Au jeu, les cartes que l'on a en main. || *Main pleine,* autre nom du full, au poker. || *Pleine main,* situation du banquier qui amène toutes les cartes retournées sur le tapis, avant d'amener la sienne. || **4.** Dans la papeterie, ensemble de vingt-cinq feuilles de papier, soit le vingtième d'une rame. || Dans l'industrie de la soie, réunion de quatre pantines. || **5.** Class. *Faire sa main,* « faire un gain, un profit injuste dans quelque emploi ou commission » (Furetière) : *Je crois voir en ceci l'image d'une ville | Où l'on met les deniers à la merci des gens, | Échevins, prévôt des marchands : | Tout fait sa main* (La Fontaine). || Class. *Belle main,* pot-de-vin : *Mon revenu, que ceux qui se mêlaient de mes affaires avaient fort diminué, par les belles mains qu'ils prenaient de mes fermiers* (Bussy-Rabutin). || **6.** *Donner de la main à une étoffe,* l'apprêter pour la faire paraître plus épaisse, ou l'entoiler pour lui donner de la tenue. || **7.** Rapport de la force d'un papier (poids en grammes par mètre carré) à son épaisseur (en millièmes de millimètre).

C. Sens analogiques.

● **I.** S'APPLIQUE À DES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Extrémité des membres antérieurs des vertébrés tétrapodes, lorsqu'ils possèdent un pouce opposable aux autres doigts : *Les mains du singe.* || **2.** En fauconnerie, serres des oiseaux de haut vol (par opposition à celles des oiseaux de bas vol, dites *pied*) : *Main de faucon.* || **3.** Entre dans la dénomination usuelle de divers octocoralliaires du groupe des alcyons, qui étalent sur les rochers submergés leurs colonies digitées, charnues, colorées : *Main-du-diable, main-de-mer, main-de-larron, main-de-ladre, main-de-Judas.*

● **II.** S'APPLIQUE À DES ÊTRES INANIMÉS. **1.** Objet représentant la main de l'homme. || *Spécialem.* Bâton se terminant par une main, qui servait à se gratter le dos. (Syn. GRATTE-DOS.) || *Main de justice,* main d'ivoire ouverte, aux doigts levés, placée à l'extrémité du bâton royal de France, qui symbolisait le pouvoir judiciaire. || *Main votive,* main de bronze ou de marbre, utilisée comme ex-voto. || *Main de Fatma,* chez les musulmans, amulette en forme de main humaine, destinée à conjurer les maléfices. || *Main de gloire,* autref., main de pendu, desséchée selon une certaine technique, réputée efficace pour la découverte des trésors et la protection des voleurs ; racine de mandragore à laquelle on attribuait des vertus magiques : *Me promener invisible, de même que si j'eusse eu une main de gloire* (Gautier). || **2.** Signe typographique ayant la forme d'une main dont tous les doigts sont fermés, sauf l'index, utilisé autrefois pour appeler l'attention sur des notes ou des remarques. || **3.** *Main de toilette,* syn. de GANT DE TOILETTE. || **4.** *Main de fer,* au Moyen Âge, arme de parapet en forme de croc. || *Main à poudre,* cuiller en cuivre sans manche, dont les artificiers se servaient pour puiser la poudre dans un baril. || **5.** Anneau à ressort dans lequel on passe l'anse d'un seau de puits. || Pièce métallique coudée qui sert à enlever les fardeaux. || *Main de poulie,* monture d'une poulie. || *Main de roulage,* dans les mines, organe utilisé pour la manutention et le transport par wagonnets, bennes, berlines. || **6.** Dans la fabrication des cordes, fourche qui tient les brins écartés avant qu'ils soient réunis. || **7.** Dans la fabrication des glaces coulées, chacun des deux instruments placés aux extrémités du rouleau, sur la table de coulage, pour empêcher que le verre ne déboule et pour fixer l'épaisseur de la glace brute. || **8.** *Main d'arrêt,* patte en zinc ou en cuivre clouée d'un côté sur l'encaissement et rabattue de l'autre sur la rive d'un chéneau pour la maintenir. || **9.** *Main de ressort,* crochet destiné à recevoir l'appui du ressort de suspension d'une voiture de chemin de fer ; pièce du cadre du châssis d'une automobile sur laquelle s'attache un ressort. || *Main arrière, main avant,* nom donné parfois aux jumelles de ressort arrière ou avant.

mainate [mɛnat] n. m. (d'un mot malais ; 1867, Littré). Passereau noir de la famille des sturnidés, qui se caractérise par son bec orangé, ses caroncules jaunes sur la nuque, et sa faculté d'imiter la voix humaine.

main-d'œuvre [mɛ̃dœvr] n. f. (de *main, de* et *œuvre ;* 1723, Savary des Bruslons, aux sens 1-2 [*main de l'ouvrier,* même sens, 1705, Brunot] ; sens 3, 17 sept. 1900, *Bulletin des lois*). **1.** Travail de l'ouvrier qui entre dans une fabrication (confection d'un ouvrage, élaboration d'un produit, etc.), une réparation : *La Hollande, qui nous achète nos matières premières, vient nous les rendre manufacturées et nous enlève le bénéfice de la main-d'œuvre* (Laclos). *La garantie du véhicule comporte le remplacement des pièces défectueuses, mais non le remboursement des frais de main-d'œuvre.* || **2.** Prix payé pour le travail exigé par un ouvrage quelconque : *Des prix de revient où la main-d'œuvre entre pour un pourcentage élevé.* || **3.** Ensemble des travailleurs d'une entreprise, d'un corps de métier, d'une catégorie sociale, d'une région, d'un État : *La main-d'œuvre féminine. Recourir à la main-d'œuvre étrangère. Une industrie qui exige une main-d'œuvre hautement*

qualifiée. Espérez seulement que je trouve de la main-d'œuvre pour ma plantation de caoutchouc ! (Claudel).

• Pl. *des* MAINS-D'ŒUVRE.

• SYN. : **1** *façon* ; **3** *employés, ouvriers, travailleurs.*

main-forte [mɛ̃fɔrt] n. f. (de *main* et du fém. de l'adj. *fort* ; v. 1360, Froissart, au sens 2 [« aide apportée aux représentants de la justice ou de la force publique », 1636, Monet] ; sens 1, 1671, Molière [*main-forte !,* 1668, Racine]). **1.** *Vx.* Renfort de gens armés, force publique : *Le prévôt de l'Ile fut envoyé avec main-forte pour se saisir de l'abbesse, du confesseur et de la religieuse ancienne qui était de leur cabale* (Racine). ‖ Class. *Main-forte !,* interj. par laquelle on appelait au secours : *Main-forte ! l'on me tue !* (Racine). ‖ **2.** *Auj.* Assistance donnée à quelqu'un en danger ou dans une situation difficile (usité seulement avec les verbes *donner, prêter, demander*) : *Peut-être vous auriez voulu que nous lui prêtassions main-forte contre les Infidèles ?* (Claudel). ‖ *Spécialem.* Aide apportée aux représentants de la justice ou de la force publique.

• SYN. : **2** *aide, appui, assistance, secours.*

• REM. S'emploie sans article.

mainlevée [mɛ̃lve] n. f. (de *main* et du part. passé fém. adjectivé de *lever* ; fin du XIVe s.). Acte judiciaire ou administratif qui arrête les effets d'une saisie, d'une opposition, d'un séquestre, d'une hypothèque : *Demander, obtenir, accorder mainlevée d'un séquestre.*

mainmettre [mɛ̃mɛtr] v. tr. (de *main* et de *mettre* ; 1324, Godefroy). [Conj. **49.**] Sous le régime féodal, affranchir un homme de condition servile : *Mainmettre un serf.*

mainmise [mɛ̃miz] n. f. (de *main* et du part. passé fém. adjectivé de *mettre* ; 1342, *Cartulaire de l'abbaye de Flines* [II, 580], au sens II, 1 ; sens I, 1690, Furetière ; sens II, 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens II, 3-4, 1935, Acad.).

I. Sous le régime féodal, affranchissement d'un serf.

II. 1. En droit féodal, saisie : *Mainmise par défaut de foi et hommage.* ‖ **2.** Action de s'emparer de quelque chose : *La mainmise d'un État sur un territoire étranger. Contrairement à ce que les agences anglaises et américaines avaient d'abord donné à croire, les termes de l'armistice ne comportaient aucune mainmise directe des Allemands sur la flotte française* (De Gaulle). ‖ **3.** Action de s'assurer une position prépondérante, parfois abusivement, dans un domaine : *La mainmise d'un groupe de sociétés sur un secteur de l'économie.* ‖ **4.** *Fig.* Domination exclusive et tyrannique : *La mainmise de l'État moderne sur l'individu.*

• SYN. : **II, 2** *accaparement, rafle, saisie, vol* ; **3** *envahissement* ; **4** *ascendant, empire, emprise, pouvoir.*

mainmortable [mɛ̃mɔrtabl] adj. et n. (de *mainmorte* ; 1372, *Ordonnance royale,* comme n. f., au sens de « mainmorte » ; comme adj., au sens 1, 1459, *Coutumier général,* II, 1177 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Se disait des serfs qui étaient soumis au droit de mainmorte. ‖ **2.** Se dit des corps, communautés, associations dont les biens sont inaliénables et soustraits aux droits de mutation.

◆ adj. (1459, *Coutumier général,* II, 1177). Se dit des biens de mainmorte.

mainmorte [mɛ̃mɔrt] n. f. (de *main* et du fém. de l'adj. *mort* ; 1252, Bevans, au sens 1 [*droit de mainmorte,* 1867, Littré ; *homme de mainmorte,* 1459, *Coutumier général,* II, 1177] ; sens 2, 1459, *Coutumier général,* II, 1177 [*gens de mainmorte ; biens de mainmorte,* 1636, Monet]). **1.** Sous le régime féodal, état des serfs qui, ne laissant pas d'enfants, étaient privés de la faculté de disposer de leurs biens par testament. ‖ *Droit de mainmorte,* droit en vertu duquel un seigneur héritait des biens d'un tenancier mort sans enfants. ‖ *Homme de mainmorte,* serf soumis au droit de mainmorte. ‖ **2.** *Biens de mainmorte,* biens appartenant à des personnes morales (commune, département, hospice, congrégation religieuse, société anonyme, société savante) et qui ne changent pas de main comme les biens des personnes physiques. ‖ *Gens de mainmorte,* corps, communautés, associations dont l'existence est perpétuelle à raison du renouvellement constant de leurs membres, et dont les biens sont soustraits aux mutations par décès.

maint, e [mɛ̃, mɛ̃t] adj. indéf. (germ. **manigibô-,* grande quantité [mot devenu adj. parce qu'il introduisait très souvent des substantifs] ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne* [*maint et maint,* fin du XVIe s., Malherbe ; *maints et maints,* 1694, Acad. ; *maintes et maintes fois,* 1922, Lacretelle ; *à maintes reprises,* 1930, Ch. Gide]). *Vx* ou *littér.* Un grand nombre de (s'emploie devant un nom au sing. ou au plur.) : *Votre salaire | Sera force reliefs de toutes les façons* [...], *| Sans parler de mainte caresse* (La Fontaine). *Enjambant maint ruisseau, traversant mainte ruelle* (Hugo). *J'ai mainte fois été étonné que la grande gloire de Balzac fût de passer pour un observateur* (Baudelaire). *J'ai composé près de soixante volumes, sans compter maints articles, maints essais et maints discours* (Duhamel). ‖ *Maint et maint* ou *maints et maints,* un très grand nombre de : *Avec quelque vertu, j'eus maints et maints défauts* (Chaulieu). ‖ Fam. *Maintes et maintes fois, à maintes reprises,* très souvent : *Je vous l'ai dit maintes et maintes fois. Il est intervenu à maintes reprises pour signaler ce fait.*

• SYN. : *beaucoup, force* (vx ou littér.).

◆ pron. indéf. (XIIe s.). *Vx* ou *littér.* Nombre de personnes ou de choses (avec ou sans complément) : *Maints ont le chef plus rempli que la panse* (Mme Deshoulières). *Maintes de tes insolentes réponses nous l'ont prouvé* (Anouilh).

maintenage [mɛ̃tnaʒ] n. m. (de *maintenir* ; 1931, Larousse). Dans l'exploitation minière, syn. de HOURDAGE.

maintenance [mɛ̃tnɑ̃s] n. f. (de *maintenir* ; v. 1155, Wace, au sens de « protection, soutien » ; sens 1, 1474, Bartzsch ; sens 2, 1953, Larousse [« action de maintenir une propriété territoriale en bon état », 1877, Littré ; *escadron de maintenance..,* 1960, *FEW,* VI, 298 *b*] ; sens 3, 1953, Larousse ; sens 4, 1962, Larousse [« ensemble de tout ce qui permet... », 1969, Larousse]). **1.** *Vx.* Action de maintenir, de confirmer dans une possession : *Tu sais le prix que j'attache à ces maintenances-là* (Bourget). ‖ **2.** Action qui a pour objet de maintenir en condition et en nombre suffisant les effectifs et le matériel des unités d'une armée en opération. ‖ *Escadron de maintenance technique,* unité chargée de l'entretien d'une ou de plusieurs unités aériennes. ‖ **3.** Ensemble des moyens (personnel et matériel) nécessaires à cette action. ‖ **4.** Ensemble des révisions et des opérations courantes d'entretien nécessaires à un véhicule en régime d'utilisation. ‖ *Par extens.* Ensemble de tout ce qui permet de maintenir un système ou une partie de système dans un état de fonctionnement normal.

maintenant [mɛ̃tnɑ̃] adv. (part. prés. adverbialisé de *maintenir* ; XIIe s., Godefroy, au sens de « aussitôt » ; sens 1, début du XIIIe s. [avec un verbe à l'imparfait, av. 1704, Bossuet ; renforcé par *tout,* v. 1534, Des Périers ; *dès maintenant,* 1538, R. Estienne] ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 3, début du XIIIe s. [*de maintenant,* 1663, Molière] ; sens 4, av. 1704, Bossuet). **1.** Au moment présent, à l'instant où l'on est, où l'on parle : *Tu le lais maintenant, et gardes le silence* (Corneille). *Il propose que la question soit discutée ici et maintenant.* ‖ Avec un verbe à l'imparfait (dans une narration) : *Et sans s'arrêter aux mioches qui la connaissaient bien maintenant, elle pénétra dans la demeure des paysans* (Maupassant). *Le lion demeurait immobile. Mais ses yeux, maintenant, ne me quittaient plus* (Kessel). *Quant au cadavre* [...], *il avait été* [...] *recouvert momentanément d'une toile cirée brune prise sur une table, qui montrait maintenant ses planches disjointes* (Simenon). ‖ *Class.* Pouvait être renforcé par tout : *Il m'est dans la pensée | Venu tout maintenant une affaire pressée* (Molière). ‖ *Dès maintenant,* dès à présent :

Les nouvelles mesures prennent effet dès maintenant. || **2.** Avec un verbe au futur, « à partir de cet instant, désormais » : *Ils ne reviendront pas maintenant, répondit Rabe* (Mac Orlan). || **3.** À l'époque actuelle, actuellement : *La science et la vérité ne sont plus rien ; ce que l'on adore maintenant, c'est la boutique* (Proudhon). *Le désir d'évasion est maintenant général.* || *De maintenant,* d'aujourd'hui, de notre temps : *Les hommes de maintenant.* || **4.** Dans un raisonnement ou dans un exposé, marque une pause pour introduire une idée, une suggestion nouvelle : *Voilà mon opinion ; maintenant, vous ferez ce que vous voudrez. Et maintenant pourquoi est-ce que vous venez me déranger ? pourquoi est-ce que vous venez me rechercher ? Cela est cruel* (Claudel).

• SYN. : **1** *à présent, en ce moment, présentement ;* **3** *actuellement, aujourd'hui, de nos jours, de notre temps.* — CONTR. : **1** *demain, plus tard ;* **3** *autrefois, hier, jadis, naguère.*

◆ **Maintenant que** loc. conj. (milieu du XVIe s., Amyot [aussi avec une nuance causale]). Marque le point de départ dans le temps : *Maintenant que toute l'assistance est attentive, nous allons commencer.* || Ajoute le plus souvent une valeur causale à la notion temporelle : *Maintenant qu'il était parvenu à ses fins, on ne pouvait plus rien contre lui. Maintenant que Tchen avait tué, il avait le droit d'avoir envie de n'importe quoi* (Malraux).

mainteneur [mɛ̃tnœr] n. m. (de *maintenir ;* v. 1155, Wace, écrit *mainteneor* [*mainteneur,* v. 1460, G. Chastellain], au sens de « protecteur, défenseur » ; sens actuel, 1842, Mozin [*mainteneur des jeux Floraux,* 1721, Trévoux]). *Littér.* Personne qui maintient quelque chose, qui, par son action, soutient, fait subsister ce qui est menacé de disparition : *Vous êtes les mainteneurs de la nation. La façon dont M. Daladier a été reçu, tant comme représentant de la France que comme mainteneur de la paix...* (Suarez). || *Mainteneur des jeux Floraux,* nom donné aux dignitaires des jeux Floraux de Toulouse.

• SYN. : *conservateur, défenseur, gardien, pilier, soutien.*

maintenir [mɛ̃tnir] v. tr. (lat. pop. **manūtenīre,* maintenir, altér. de **manūtenēre,* proprem. « tenir avec la main », du lat. class. *manū,* ablatif de *manus,* main, et *tenēre,* tenir ; v. 1130, *Eneas,* au sens 4 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1884, Maupassant [*maintenir sous les verrous,* 1959, Robert — *maintenir dans la maison de dépôt,* même sens, 1810, Code pénal] ; sens 3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 5, v. 1360, Froissart). **1.** Tenir quelque chose dans une position fixe, stable : *Je cueillis quelques joncs en fleurs [...], que je tressai avec ses cheveux pour les maintenir* (Gide). *Ces murs sont maintenus grâce à des étais.* || **2.** Tenir quelqu'un dans la même position ou à la même place, l'empêcher de remuer, de se déplacer : *Maintenir quelqu'un d'une main ferme. Maintenir la foule à l'intérieur des barrières. Police judiciaire, dit Maigret en se présentant à son collègue [...]. Voulez-vous maintenir les gens à distance* (Simenon) ; et par extens. : *Au début, les voyageurs, empêchés de quitter la ville, avaient été maintenus à l'hôtel par la fermeture de la cité* (Camus). || *Maintenir sous les verrous,* garder en prison. || **3.** Tenir dans le même état quelqu'un ou quelque chose ; faire durer un état de choses : *Maintenir un militaire en activité au-delà de la limite d'âge. Maintenir les coutumes et les traditions. Maintenir une taxe à son taux actuel. Maintenir l'équilibre entre les salaires et les prix. C'est étonnant comme cette femme-là se conserve [...]. Le comptoir, ça vous maintient une femme, ça la rend distinguée* (Zola). *Ne suis-je pas plus près du Christ et ne l'y maintiens-je point elle-même, lorsque je lui enseigne et la laisse croire que le seul péché est ce qui attente au bonheur d'autrui...* (Gide). *Décidément, ce n'était pas facile de maintenir l'ordre dans la discussion* (Aragon). *Mais l'outre en peau de bouc maintient frais le vin blanc* (Apollinaire). || **4.** *Class.* Soutenir, protéger : [La grandeur royale] *Enrichit le marchand, gage le magistrat.* | *Maintient le laboureur* (La Fontaine). *C'est un tel qui le maintient à la cour* (Furetière, 1690). || **5.** Affirmer, soutenir quelque chose avec persévérance : *Maintenir son opinion, ses déclarations antérieures. L'accusé maintient qu'il n'est pour rien dans les faits qui lui sont reprochés.*

• SYN. : **1** *étançonner, étayer, fixer, soutenir ;* **2** *bloquer, caler, coincer, contenir, retenir, tenir ;* **3** *conserver, continuer, défendre, entretenir, garder, perpétuer, préserver, sauvegarder ;* **5** *confirmer, protester.*

◆ **se maintenir** v. pr. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, v. 1196, J. Bodel [*ça se maintient,* XXe s.] ; sens 3, 1934, J. Romains). **1.** Conserver la même position, rester dans le même lieu, la même situation : *Se maintenir en selle, en équilibre. En dépit des attaques de l'ennemi, nos troupes se sont maintenues sur leurs positions. L'événement fera connaître s'ils* [les jésuites] *sont assez forts pour se maintenir au Paraguay en dépit de l'Espagne* (d'Alembert). *Il se maintenait dans le monde à coups de génie* (France). || **2.** Rester, subsister dans le même état : *Sans doute Montesquieu, fort aidé par les circonstances, n'avait-il pas à faire grand effort pour parvenir à cet état de joie. Le difficile était plutôt de s'y maintenir* (Gide). *Vieillard qui se maintient, dont la santé se maintient. Se maintenir en bonne santé, en forme. Une institution qui se maintient à travers les siècles. Les hautes températures se maintiendront au cours des prochaines trente-six heures.* || Fam. *Ça se maintient,* ça va bien. || **3.** *Spécialem.* Rester candidat au deuxième tour des élections : *Son adversaire a obtenu peu de voix au premier tour, mais a décidé de se maintenir.*

• SYN. : **1** *rester, tenir ;* **2** *se défendre* (fam.), *persister.*

maintenon [mɛ̃tnɔ̃] n. f. (emploi comme n. commun du n. de Françoise d'Aubigné. marquise de *Maintenon* [1635-1719], seconde femme de Louis XIV, qui aimait à porter une croix de ce genre ; 1752, Trévoux). *Vx.* Petite croix que les femmes portaient à leur cou.

maintenue [mɛ̃tny] n. f. (part. passé fém. substantivé de *maintenir ;* 1466, P. Michault, au sens de « fait de loger quelque part » ; 1473, Bartzsch, au sens de « administration » ; sens actuel, 1549, R. Estienne). Confirmation par jugement dans la possession d'un bien ou d'un droit : *Obtenir un arrêt de maintenue.*

maintien [mɛ̃tjɛ̃] n. m. (déverbal de *maintenir ;* fin du XIIIe s., Adam de la Halle, au sens II [*perdre son maintien,* av. 1696, La Bruyère] ; sens I, 1, 1538, R. Estienne [aussi *maintien de l'ordre*] ; sens I, 2, 1962, Larousse [*maintien dans les lieux ; maintien sous les drapeaux,* 1936, Aragon — *maintien au corps,* même sens, 1902, Larousse]).

I. 1. Action de maintenir, de conserver, de faire durer quelque chose : *Le maintien des libertés, des privilèges. Le ministre a déclaré que le maintien de nos exportations devait être le premier objectif. Tout ce qui militait en 1789 pour le maintien de l'Ancien Régime n'existe plus* (Chateaubriand). || *Maintien de l'ordre,* ensemble des mesures de sécurité prises pour prévenir ou réprimer des troubles. || **2.** Action de maintenir quelqu'un dans la même position, la même situation, le même état. || *Maintien dans les lieux,* mesure qui permet à l'occupant de bonne foi d'un logement de rester dans les lieux malgré la volonté du propriétaire. || *Maintien sous les drapeaux,* prolongation du service militaire pour une classe ou pour un contingent.

II. Manière habituelle de se tenir, de se comporter en société, de composer son attitude (tend à vieillir) : *Soyez simple dans votre maintien. Un maintien gauche, rigide. Pauline dut se remettre au piano, sans compter le maintien, dont sa tante lui démontra sévèrement les principes pour corriger ses allures garçonnières* (Zola). *Les traits demeuraient graves, sans doute, mais leur gravité n'était plus celle d'une petite fille qui a bien retenu sa leçon de maintien* (Kessel). *Il avait une rigidité agressive, un maintien austère et inquisiteur* (Aymé). || Vx. *Perdre son maintien,* être décontenancé.

• SYN. : **I, 1** *conservation, continuité, défense, préservation, sauvegarde ;* **2** *contention.* || **II,** *air, allure* (fam.), *attitude, conte-*

nance, dégaine (fam.), *port, présentation, tenue, touche* (pop.).

maïolique n. f. V. MAJOLIQUE.

mairat [mɛra] n. m. (de *maire ;* 1867, Littré). Charge de maire du palais.

maire [mɛr] n. m. (emploi substantivé de l'anc. adj. *maire,* plus grand [1080, *Chanson de Roland*], lat. *major,* compar. de *magnus,* grand, important, noble, élevé ; XII^e s., Godefroy, au sens II, 1 ; sens I, 1573, Du Puys ; sens II, 2, 14 déc. 1789, *Moniteur universel* [à Paris, 1873, Larousse ; *adjoint au maire,* 1867, Littré ; *passer devant le maire,* 1959, Robert]).

I. *Maire du palais,* dignitaire qui gouvernait sous le nom des rois mérovingiens, et qui, au VIII^e s., les supplanta.

II. 1. Vx. *Maire de la commune,* premier officier, présidant le Conseil des échevins ou des consuls, dans les villes de communes (ou communes jurées). || **2.** Premier officier municipal d'une ville, d'une commune, élu par le conseil municipal parmi ses membres. || *Spécialem.* À Paris, premier magistrat municipal d'un arrondissement : *Le maire du VI^e arrondissement.* || *Adjoint au maire,* officier municipal qui assiste le maire et peut le remplacer. || Fam. *Passer devant le maire,* se marier.

mairesse [mɛrɛs] n. f. (fém. de *maire ;* XIII^e s., Bartsch, *Pastourelles*). Femme d'un maire (le plus souvent par plaisanterie) : *M^me Soudry, à qui l'on dit « Madame la Mairesse » gros comme le bras* (Balzac). *Je suis chez moi, Madame, repartit la mairesse* (Bernanos).

• REM. En termes administratifs, le nom de la fonction reste au masculin même si elle est exercée par une femme : *Madame le Maire.*

mairie [meri] n. f. (de *maire ;* v. 1265, *Livre de jostice,* écrit *meerie* [*mairie,* fin du XIII^e s.], au sens 2 ; sens 1, 1282, Godefroy [écrit *mairie ;* « durée pendant laquelle un maire occupe ses fonctions », 1680, Richelet] ; sens 3, 1789, Brunot). **1.** Fonction de maire : *Être élu à la mairie d'une ville.* || Durée pendant laquelle un maire occupe ses fonctions. || **2.** Administration municipale : *C'est la mairie qui s'occupe des écoles. Secrétaire de mairie. Employé de mairie.* || **3.** Édifice où siège le conseil municipal et où se trouvent les services de l'administration municipale : *Aller déclarer une naissance à la mairie. Un peu avant midi, sept hommes exténués de fatigue sont arrivés à Bailleul, ils ont demandé à être logés, et on les a envoyés à la mairie* (Aragon).

• SYN. : 3 *hôtel de ville.*

mais [mɛ] adv. (lat. *magis,* davantage, plutôt : X^e s., Godefroy, au sens de « plus » ; sens class., v. 1130, *Eneas*). Class. et littér. *N'en pouvoir mais,* n'y pouvoir rien, ne pas être responsable : *Hellouin écarta les bras du corps comme s'il n'en pouvait mais* (Duhamel) ; et interrogativement (même sens) : *Et puis-je mais de soins qu'on ne va pas vous rendre ?* (Molière).

◆ conj. (sens I, 1, X^e s., Godefroy ; sens I, 2-3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 4, XII^e s. [aussi au début d'un nouveau développement] ; sens II, 1, XII^e s., Melander [p. 102] ; sens II, 2, 4 mars 1706, M^me de Maintenon ; sens II, 3, 1867, Littré ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, 1594, *Satire Ménippée ;* sens II, 6, 1735, Voltaire).

I. « MAIS » MARQUE L'OPPOSITION. **1.** Exprime une contradiction : *Enfant intelligent mais paresseux.* || **2.** Exprime une restriction ou une précision : *J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer* (Racine). *Un pelage gris, mais d'un gris moucheté, argenté.* || **3.** Exprime une objection : *Vous avez l'air surpris, mais vous avez été prévenu.* || **4.** Dans un exposé, marque la fin d'une digression : *Mais, revenons à notre sujet ;* ou le début d'un nouveau développement : *Mais venons-en à ce que je voulais vous dire.*

II. « MAIS » MARQUE L'INSISTANCE. **1.** S'emploie exclamativement pour exprimer l'intensité, le degré élevé : *Nous avons eu un orage, mais un orage ! Cet enfant est nerveux, mais nerveux !* || **2.** Exprime un sentiment fort, tel que la surprise : *Mais c'est ce cher Jacques !* ; l'indignation : *Mais voyez leur impudence !* ; etc. || **3.** Sert au renforcement de *oui* et de *non : « Vous le connaissez ? — Mais oui, je le connais ! »* || **4.** *Mais aussi,* précède souvent une proposition donnée comme la conséquence d'une autre : *Il ne m'a pas écouté, mais aussi il s'est repenti.* || **5.** En début de phrase et souvent dans une conversation, sert à marquer une transition avec ce qui précède et à mettre en relief ce qui va être dit : *Mais voyons, que voulez-vous faire ? Mais, j'y pense.. Mais, au fait, qu'avez-vous décidé ?* || **6.** *Mais enfin,* marque un mouvement d'impatience : *Mais enfin, allez-vous me laisser en paix ?*

◆ n. m. (début du XV^e s., Ch. d'Orléans). Objection : *Quand son panégyrique de la liberté de la presse était terminé, arrivait un mais fondé sur des circonstances, lequel mais nous laissait l'honneur sauf, sous l'utile surveillance de la censure* (Chateaubriand).

maïs [mais] n. m. (esp. *maiz,* maïs, de l'arouak [langue des Tainos d'Haïti] *mahis,* même sens ; 1529. Parmentier, écrit *maiz* [*maïs,* 1544, Fonteneau], au sens 1 [*maiz,* v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta,* est cité comme un mot indigène et non français] ; sens 2, 1588, L. de La Porte). **1.** Plante céréale, originaire d'Amérique, dont les grains sont comestibles et riches en amidon : *Un épi de maïs.* || **2.** Farine de mais : *Un gâteau de maïs.*

maïserie [maizri] n. f. (de *maïs ;* 1931, Larousse). Établissement où l'on traite le mais pour extraire la fécule, fabriquer du glucose.

maison [mɛzɔ̃] n. f. (lat. *mansionem,* accus. de *mansio,* séjour, lieu de séjour, habitation, demeure, auberge, de *mansum,* supin de *manēre,* rester, demeurer ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 1 [*maison d'habitation,* 1873, Larousse ; *maison de chasse,* 1756, Voltaire ; *c'est la maison du bon Dieu,* 1867, Littré] ; sens I, 2, XII^e s., *Lois de Guillaume ;* sens I, 3, 1548, La Curne [aussi « ensemble des affaires domestiques... » ; *tenir maison,* 1762, J.-J. Rousseau : *tenir maison ouverte,* v. 1500, Auton ; *faire les honneurs de la maison,* 1690, Furetière ; *entrer en maison,* 1837, Balzac ; *gens de maison,* 1835, Acad.] ; sens I, 4, 1546, Sainéan, *la Langue de Rabelais,* I, 315 ; sens II, 1, 1270, A.J.F. Lefranc [p. 227] ; sens II, 2, 1790, Ranft [*maison d'arrêt ; maison de dépôt,* 1810, Code pénal ; *maison centrale,* 1867, Littré ; *maison de force,* 1802, Flick ; *maison de détention,* v. 1793, Brunot ; *maison de justice,* 1804, Brunot ; *maison du roi,* 1645, Corneille] ; sens II, 3, v. 1175, Chr. de Troyes [*maison de santé,* 1721, Trévoux ; *maison de retraite,* 1931, Larousse ; *petites maisons,* 1622, Sorel] ; sens II, 4, 1829, Esnault [*maison,* sans qualificatif ; *maison de rendez-vous,* 1933, J. Romains ; *maison close,* 1931, Chautard ; *maison de tolérance,* 1840, Acad.] ; sens II, 5, v. 1175, Chr. de Troyes [*maison mère,* 1877, Littré, art. *mère ; maison de Dieu, du Seigneur,* XII^e s., Trénel ; *la maison du Père,* 1672, Sacy] ; sens II, 6, 1757, Brunot [« l'organisation elle-même », v. 1792, Brunot ; *Maison de l'agriculture,* 1931, Larousse] ; sens II, 7, 1810, Code pénal [« l'entreprise particulière où l'on travaille », 1893, Courteline] ; sens III, 1, v. 1206, Guiot de Provins ; sens III, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*la maison d'un prince,* 1606, Nicot ; *maison civile,* 1959, Robert ; *maison militaire,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens III, 3, v. 1120, Trénel [*être de maison,* XVI^e s., Huguet]).

I. HABITATION DE L'HOMME. **1.** Construction destinée à loger des gens : *C'était un puits en ruine à proximité d'une maison en assez bon état, mais qui n'était plus habitée depuis quelques mois, comme il nous fut dit* (Mac Orlan). *Une maison en meulière, en brique. Une maison de douze pièces.* || Spécialem. *Maison d'habitation,* s'emploie pour spécifier l'usage d'une construction, par opposition à d'autres usages qui pourraient en être faits : *Mais il s'agit là aussi bien d'une caserne de pompiers, ou d'un couvent, ou d'une école, ou de bureaux commerciaux, ou d'une simple maison d'habitation dont les fenêtres du rez-de-chaussée sont protégées par des grilles* (Robbe-Grillet). || *Maison de campagne,* V. CAMPAGNE. || *Maison de chasse,* habitation isolée dans la cam-

pagne, servant de rendez-vous de chasse. || Fam. *C'est la maison du bon Dieu,* c'est une maison particulièrement hospitalière. || **2.** *La maison,* le lieu où l'on loge, qu'il s'agisse de l'ensemble d'une construction ou d'un appartement : *Avant toute chose, il fallait retourner à la maison pour se laver les dents* (Matzneff). *Rester à la maison.* || **3.** Aménagement intérieur d'un logement, mobilier : *Les cambrioleurs ont retourné toute la maison.* || Ensemble des affaires domestiques, organisation de la vie familiale : *Bien tenir sa maison.* || Vx. *Tenir maison,* recevoir, traiter des invités. || *Tenir maison ouverte,* accueillir chez soi et traiter en invités tous ceux qui se présentent. || *Faire les honneurs de la maison,* s'occuper de recevoir les invités. || *Maître, maîtresse de maison,* v. MAÎTRE. || Vx. *Entrer en maison,* entrer au service domestique d'une personne, d'une famille. || *Gens de maison,* personnes qui sont employées comme domestiques : *Le syndicat des gens de maison.* || **4.** *Maison du ciel,* chacune des douze divisions, correspondant aux signes du zodiaque, que les astrologues tracent dans le ciel pour établir et analyser le thème astral de quelqu'un.

II. 1. ÉDIFICE PUBLIC OU PRIVÉ À USAGE ADMINISTRATIF, HOSPITALIER, COMMERCIAL, ETC. || **2.** *Maison commune, maison de ville,* mairie. || **3.** *Maison d'arrêt* ou *de dépôt,* prison affectée aux personnes en état de détention préventive. || *Maison centrale, maison de force, maison de détention,* prison où sont détenus les condamnés. || *Maison de justice,* prison établie au siège de chaque cour d'assises, où sont reçues les personnes en état de détention préventive en vertu d'une ordonnance de prise de corps. || Class. *Maison du roi,* prison : *Je vous trouve, Monsieur, dans la maison du roi ! | Quel charme, quel désordre ou quelle raillerie | Des prisons de Lyon fait votre hôtellerie* (Corneille). || **4.** Établissement public ou privé destiné à recevoir ou à héberger des personnes dans un but déterminé : *Maison de repos, maison d'éducation, maison d'enfants.* || *Maison de santé,* établissement où l'on reçoit en pension des malades pour les soigner ou pour les garder s'ils sont incurables : *Ces infortunés qui, dans les maisons de santé, sont appelés des agités* (Baudelaire). || *Maison de retraite,* établissement où l'on reçoit jusqu'à la fin de leurs jours des vieillards et des infirmes. || Class. *Petites maisons,* hôpital où l'on enfermait les aliénés : *C'était un fou aussi furieux qu'il y en eût aux petites maisons* (Sorel). || **5.** *Maison de rendez-vous, maison close, maison de tolérance,* établissement où se pratique la prostitution. || *Maison de jeux,* v. JEU. || **6.** Établissement d'une communauté religieuse : *La maison des Dominicains.* || *Maison mère,* établissement central de l'ordre : *Un monastère indépendant, ne relevant plus de l'autorité de la maison mère* (Huysmans). || *Maison de Dieu, du Seigneur,* église, temple. || *La maison du Père,* le paradis. || **7.** Centre destiné à abriter toutes les activités relevant d'un domaine particulier : *Maison de la culture. Maison de la radio.* || L'organisation elle-même. || *Maison de l'agriculture,* organisation fédérative qui centralise au chef-lieu les services agricoles et les organismes professionnels. || **8.** Entreprise commerciale ou industrielle : *Maison de commerce. Maison de gros. Maison de détail. La maison Larousse. Montez n'importe quoi, un bureau de change, une affaire de terrains, une « maison »* (Romains). || *Spécialem.* L'entreprise particulière où l'on travaille : *Les traditions de la maison. Cet employé a trente ans de maison.*

III. ENSEMBLE DE PERSONNES **1.** Membres d'une même famille vivant ensemble : *Les temps sont si mauvais, dit-elle, répétant les doléances habituelles de la maison et du marché* (Yourcenar). *Toute la maison est en émoi.* || **2.** *Vx.* Ensemble des personnes chargées du service domestique : *Vous avez eu tort d'emmener avec vous votre maison dans ce voyage* (Gobineau). || *La maison d'un prince,* l'ensemble des personnes attachées à son service. || *Maison civile, maison militaire,* personnel civil, personnel militaire attaché au service d'un souverain, d'un chef d'État : *Escorté par le chef de votre maison militaire* (Romains). || **3.** *Vx.* Ensemble de personnes formant une lignée, une dynastie : *La bonne Salomé avait épousé un fils cadet de la puissante maison des banquiers Fuggers* (Yourcenar). *La maison des Bonaparte. La maison de Savoie. La maison d'Autriche.* || Class. *Être de maison,* être de famille noble : *Clarice est de maison, et n'est pas sans beauté* (Corneille).

● SYN. : **I, 1** *bâtisse, chalet, construction, immeuble, pavillon, villa ;* **2** *chez-soi, foyer, gîte, intérieur, logis, nid, toit.* || **II, 3** *clinique, home, institut, institution ;* **7** *entreprise, établissement, firme ; boîte* (pop.). || **III, 1** *maisonnée* (fam.) ; **2** *domesticité ;* **3** *branche, famille.*

◆ adj. (sens 1, début du XX^e s. [« particulièrement réussi », 1959, Robert] ; sens 2, 1944, P. Hamp). **1.** *Fam.* Se dit, dans le commerce, de ce qui a été fabriqué dans la maison même : *De la pâtisserie maison.* || *Fam.* Particulièrement réussi : *Une blague maison.* || **2.** *Fam.* Particulier à l'esprit d'une maison : *Il a attrapé le genre maison. Un apprentissage maison, non polyvalent pour toute la profession* (Hamp).

maisonnage [mɛzɔnaʒ] n. m. (de *maison ;* 1265, Godefroy, écrit *maisonage,* au sens de « ensemble de maisons » ; écrit *maisonnage,* au sens actuel, début du XVI^e s.). Bois de haute futaie, abattu pour être employé à des constructions.

maisonnée [mɛzɔne] n. f. (de *maison ;* 1611, Cotgrave). *Fam.* L'ensemble de ceux qui vivent sous le même toit : *Assurément l'on nous prendrait pour une maisonnée de fous ou de poètes* (Gautier). *Constance se trouve saisie, entourée, embrassée par toute la maisonnée de femmes* (Maupassant).

● SYN. : *famille, maison.*

maisonnette [mɛzɔnɛt] n. f. (dimin. de *maison ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Petite maison : *Une maisonnette aux croisées sans vitres avait dû servir, en des temps meilleurs, de logis pour un jardinier* (Duhamel).

● SYN. : *bicoque* (fam.), *cabane, chaumière, chaumine* (vx).

maistrance [mɛstrɑ̃s] n. f. (de *maistre* [forme anc. de *maître,* v. l'art. suiv.], plutôt que mot empr. de l'ital. ; XIII^e s., au sens de « fonction de magistrat » ; 1559, Amyot, au sens de « corps de maîtres dans un arsenal » ; sens actuel, 1627, Jal [*cadre de maistrance,* 1943, Gruss ; *école de maistrance,* 1867, Littré]). Ensemble des officiers mariniers (sous-officiers) d'une unité de la marine de guerre : *La maistrance du porte-avions « Clemenceau ».* || *Cadre de maistrance,* ensemble des officiers mariniers de la Marine nationale. || *Écoles de maistrance,* écoles destinées à préparer les marins aux fonctions d'officiers mariniers.

mait n. f. V. MAIE.

1. maître [mɛtr] n. m. (lat. *magister,* chef, directeur, celui qui enseigne ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *maistre* [*maître,* XVI^e s.], au sens I, 1 [« celui qui possède un animal », v. 1155, Wace ; *seigneur et maître,* av. 1673, Molière] ; sens I, 2, XII^e s., *Chanson de Floovant* [pour Dieu, fin du XV^e s., Commynes ; *les maîtres du monde,* av. 1791, G. de Mira-beau — *les maîtres de la terre,* même sens, début du XVII^e s., Malherbe] ; sens I, 3, v. 1460, Villon [*parler en maître,* 1538, R. Estienne ; *être son maître,* 1761, J.-J. Rousseau ; *être maître après Dieu,* XIX^e s. ; *maître de (la) maison,* 1532, Rabelais] ; sens I, 4, 1538, R. Estienne [*l'œil du maître,* 1668, La Fontaine] ; sens I, 5, av. 1662, Pascal ; sens II, 1, v. 1155, Wace [*maître carrier,* 1962, Larousse ; *maître de forges,* 1882, Ohnet ; *maître imprimeur,* 1962, Larousse ; *maître maçon,* 1835, Acad. ; *maître d'œuvre,* XVI^e s., La Curne (*maître ouvrier,* même sens, 1567, Junius) — dans un domaine quelconque, 1549, R. Estienne ; *maître des hautes œuvres,* 1611, Cotgrave ; *maître d'équipage,* 1688, Miege ; *maître de pêche,* 1962, Larousse ; *maître des requêtes,* 1809, Wailly] ; sens II, 2, v. 1155, Wace [« franc-maçon qui a le troisième grade », 1845, Bescherelle ; *Grand Maître,* « chef de la Grande Loge de France », 1765, *Encyclopédie ; grand maître,* « chef d'un ordre militaire ou d'un ordre de chevalerie », XII^e s. ; *grand maître de l'Université,* 1834, Landais] ; sens II, 3, 1873, Larousse

[*maistre marinier,* « celui qui dirige le personnel d'un service sur un vaisseau » ; v. 1155, Wace ; « tout officier marinier du cadre de maistrance... », 1873, Larousse ; *maître chargé,* 1845, Bescherelle] ; sens II, 4, v. 1155, Wace [« celui qui enseignait une spécialité », v. 1460, G. Chastellain ; *maître ès arts,* XVI^e s., La Curne — d'abord *maistre en arts,* début du XV^e s. ; *maître d'école,* début du XIII^e s., *Galeran* — écrit *maistre d'escole ; maître d'armes,* 1670, Molière — *maistre,* même sens, v. 1460, G. Chastellain ; *maître nageur,* début du XX^e s. ; *maître de conférences,* 1893, *Dict. général ; maître assistant,* 26 sept. 1960, *Journ. officiel ; maître d'étude,* 1835, Acad. — *maître d'internat,* XX^e s.] ; sens II, 5, 1662, Molière ; sens II, 6, XIII^e s., Godefroy [*passer maître,* 1671, Pomey] ; sens II, 7, v. 1170, *Livre des Rois* [*maître passé,* v. 1530, C. Marot — d'abord *passé maistre,* 1485, *Ordonnance royale ; maître juré,* 1668, Molière ; *coup de maître,* 1636, Corneille ; *de main de maître,* 1538, R. Estienne ; *trouver son maître,* XIII^e s., *Blancandin*] ; sens II, 8, fin du XII^e s., Conon de Béthune ; sens II, 9, 1690, Furetière [aussi « artiste... qui a fait école » ; *maîtres anonymes,* 1962, Larousse ; *petits maîtres,* 1690, Furetière] ; sens III, 1, fin du XIII^e s., Adam de la Halle [*maître Jacques,* 1668, Molière] ; sens III, 2, v. 1460, G. Chastellain ; sens III, 3, 12 mars 1866, Flaubert).

I. PERSONNE QUI EXERCE UN POUVOIR DE DROIT OU DE FAIT SUR LES ÊTRES OU SUR LES CHOSES. **1.** Personne qui a un pouvoir étendu sur quelqu'un : *Les moujiks se soulèvent. Un jour. ils se dresseront en masse contre les mauvais maîtres* (Troyat). *Le maître et l'esclave. Le père de famille, à Rome, était juge et maître.* || *Spécialem.* Celui qui possède un animal : *Un chien qui reconnaît la voix de son maître.* || *Seigneur et maître,* se dit, plaisamment, du mari par rapport à sa femme. || **2.** Personne qui jouit d'une puissance absolue, qui règne sur des peuples, des territoires : *Se conduire en maître dans un pays. Marmont eut un petit rire rentré.* [...] *Pour lui, il ne pouvait pas traîner dans un pays où l'Empereur était le maître. Dès Cannes, Buonaparte s'était clairement exprimé à son sujet, le mur et douze balles* (Aragon). *Il est vrai que l'Asie a besoin des spécialistes européens ; il n'est pas vrai qu'elle doive les avoir pour maîtres* (Malraux). || *Spécialem.* Se dit de Dieu dans diverses locutions : *Le maître du monde, de l'univers. Il est certain tempérament | Que le maître de la Nature | Veut que l'on garde en tout* (La Fontaine). *O Dieu ! roi ! père ! asile ! espoir du criminel ! | Éternel laboureur ! moissonneur éternel ! | Maître à la première heure et juge à la dernière ! | C'est lui qui fil le monde avec de la lumière ! | Le firmament est clair de sa sérénité* (Hugo). || *Les maîtres du monde,* les rois, les princes. || **3.** Personne qui exerce son autorité, impose ses volontés dans un domaine qui lui est propre : *Je n'aurais pas l'esprit d'être maître chez moi ?* (Molière). *N'étant plus le maître du jeu, fallait-il que lui, Kisiakoff, se contentât d'un emploi de comparse ?* (Troyat). || *Décider, parler en maître,* avec l'autorité, l'arrogance de celui qui ne rencontre pas d'opposition. || *Être son maître,* ne relever de personne, être indépendant professionnellement. || *Être maître après Dieu,* jouir d'un pouvoir absolu (se dit en particulier du capitaine d'un navire). || *Maître de maison,* celui qui dirige la maison, reçoit les invités, etc. (V. aussi MAÎTRESSE.) || **4.** *Vx.* Celui qui dispose d'une chose en tant que propriétaire : *Le maître d'un domaine. Maison, voiture de maître.* || *L'œil du maître,* la surveillance attentive du propriétaire, à qui rien n'échappe (allusion à une fable de La Fontaine [IV, XXI]). || **5.** *Littér.* Ce qui commande principalement les actions d'une personne : *Son seul maître est son bon plaisir. N'obéir qu'à un maître : l'argent.*

II. PERSONNE QUI, EN VERTU DE SA QUALIFICATION, DIRIGE, SURVEILLE, COMMANDE DANS UNE BRANCHE D'ACTIVITÉ (souvent joint adjectivement ou par apposition au nom désignant le métier ou la fonction). **1.** Celui qui dirige l'exécution d'une tâche, qui a autorité sur du personnel : *Un petit homme sec et vif, un certain Thierry Loon, dévideur promu subitement maître d'atelier, montra à Zénon les machines enfin montées* (Yourcenar). || *Maître de ballet, maître des cérémonies, maître de chapelle, maître d'hôtel,* v. BALLET, CÉRÉMONIE, CHAPELLE, HÔTEL. || *Maître carrier,* industriel exploitant une carrière de pierre de taille. || *Maître de forges,* propriétaire d'une importante entreprise de sidérurgie, qui en assume personnellement la direction. || *Maître imprimeur,* chef d'entreprise dirigeant une imprimerie. || *Maître maçon,* artisan ayant une petite entreprise de maçonnerie. || *Maître d'œuvre,* au Moyen Âge, chef de chantier d'une cathédrale ; *auj.,* dans certains ateliers, ouvrier qui commande aux autres (dit aussi MAÎTRE OUVRIER) ; *littér.,* celui qui a la responsabilité de la réalisation d'un programme de travaux dans un domaine quelconque. || Vx. *Maître des hautes œuvres,* le bourreau. || *Maître d'équipage,* sur un navire, matelot qualifié qui est le chef de l'équipage du pont. || *Maître de pêche,* à bord des grands chalutiers morutiers, matelot pêcheur de grande expérience placé auprès du capitaine. || *Maître des requêtes,* membre du Conseil d'État faisant office de rapporteur, qui, hiérarchiquement, est placé entre les auditeurs et les conseillers. || **2.** Nom donné au titulaire de certaines dignités. || *Spécialem.* Francmaçon qui a le troisième grade. || *Grand Maître,* nom du chef de la Grande Loge de France. || *Grand maître,* chef d'un ordre militaire ou d'un ordre de chevalerie : *Le grand maître de l'ordre de Malte.* || *Grand maître de l'Université,* titre donné au ministre de l'Éducation nationale. || **3.** Dans la Marine nationale, officier marinier (= sous-officier) de grade équivalant à celui de sergent-major. || *Par extens.* Tout officier marinier du cadre de maistrance, quel que soit son grade : *Second maître, premier maître, maître principal.* || *Maître chargé,* officier marinier chargé du matériel d'un service, désigné plus précisément par sa spécialité : *maître canonnier, maître de manœuvre, maître électricien.* || **4.** Personne qui dispense un enseignement : *De par leur fonction, les maîtres sont toujours au premier plan de l'auditoire* [des écrivains] ; *ils gardent souvent, même dans la maturité, la fraîcheur et la sensibilité de la jeunesse qu'il leur faut instruire* (Duhamel). [V. aussi MAÎTRESSE.] || *Vx.* Celui qui enseignait une spécialité : *Maître de philosophie. Maître de musique. Maître de chant. Maître à danser.* || Vx. *Maître ès arts,* celui qui avait obtenu, dans une université, une licence d'enseignement de lettres ou de philosophie : *La pédanterie n'est pas supportable en un maître ès arts : comment le sera-t-elle en une femme ?* (Guez de Balzac). || *Maître d'école,* instituteur. || *Maître d'armes,* celui qui enseigne l'escrime. || *Maître nageur,* celui qui enseigne la natation dans une piscine, sur une plage. || *Maître de conférences* (pour les deux genres), professeur de l'enseignement supérieur qui, sans être titulaire d'une chaire, complète l'enseignement donné par les professeurs titulaires ou professe une discipline particulière pour laquelle aucune chaire n'a été instituée. || *Maître assistant,* membre de l'enseignement supérieur chargé statutairement d'organiser les travaux pratiques et de contribuer aux travaux de recherche. || *Maître d'étude* (vx), *maître d'internat,* celui qui surveille le travail à l'étude ou dans un internat scolaire. || **5.** *Fig.* Expérience qui forme, instruit, trempe le caractère : *L'homme est un apprenti, la douleur est son maître* (Musset). || **6.** *Vx.* Dans le système corporatif, compagnon qui, ayant exécuté le « chef-d'œuvre », était admis par un jury au nombre des membres qualifiés de la corporation : *Maître menuisier* (Richelet, 1680). *Un apprenti est docile, il écoute son maître* [...] *et il devient maître* (La Bruyère). || *Passer maître,* obtenir le titre de maître après avoir été compagnon : *Passer maître cordonnier* (Richelet, 1680). || **7.** *Class.* Celui qui est particulièrement habile à quelque chose : *Vous seriez un grand maître à faire des romans* (Corneille). *Il lui suffit de penser qu'il n'a point fait l'apprentissage d'un certain métier, pour se consoler de n'y être point maître*

(La Bruyère). || Class. *Maître passé, maître juré,* même sens (au *pr.*, celui qui a franchi tous les degrés d'un métier) : *Que l'on m'amène un âne, un âne renforcé, | Je le rendrai maître passé, | Et veux qu'il porte la soutane* (La Fontaine). || *Coup de maître,* acte, ouvrage qui témoigne d'une habileté de maître. || *Maître chanteur,* v. CHANTEUR. || *De main de maître,* avec la sûreté d'un maître. || *Trouver son maître,* trouver quelqu'un qui vous est supérieur en quelque chose. || **8.** Personne dont on se réclame dans ses principes, dans son travail : *La pitié n'est pas vertu des êtres jeunes, je vous l'accorde, La Fontaine, ô mon maître* (Duhamel). *Ce n'était pas un subordonné écrivant à son supérieur administratif, mais un disciple s'épanchant dans son maître intellectuel* (Montherlant). *Le maître à penser d'une génération.* || **9.** *Vx.* Peintre ou sculpteur qui dirigeait un atelier. || *Auj.* Artiste, écrivain éminent, qui a fait école : *Les grands maîtres de la peinture flamande. Les maîtres du roman au* XIX*e s., du théâtre contemporain. L'inventaire des maisons des grandes familles en fuite — seules celles dont les propriétaires avaient fui étaient réquisitionnées — comprenait souvent une dizaine de toiles de maîtres* (Malraux). || *Maîtres anonymes,* artistes des XIVe, XVe et XVIe s. dont on ignore le nom, et qu'on désigne par référence à une œuvre, à une particularité, à la ville où ils ont travaillé : *Le Maître de Sainte Ursule. Le Maître à l'œillet. Le Maître de Moulins.* || *Petits maîtres,* nom donné aux artistes qui se sont bornés à des œuvres peu importantes.

III. TITRE DONNÉ A CERTAINES PERSONNES. **1.** *Class.* Titre donné à des personnes de moyenne condition, artisans, marchands, serviteurs principaux, etc. (suivi du prénom de la personne désignée) : *Je vous dis encore un coup, repart le poète, que je vais chez maître Bertrand, le tailleur* (Ch. Sorel). *Il* [Ménalque] *se trompe à l'adresse : un duc et pair reçoit l'une de ces deux lettres, et en l'ouvrant y lit ces mots : Maître Olivier, ne manquez pas, sitôt la présente reçue, de m'envoyer ma provision de foin...* (La Bruyère) ; et plaisamm. : *Maître Corbeau, sur un arbre perché* (La Fontaine). || *Maître Jacques,* personnage de Molière (*l'Avare*), à la fois cocher et cuisinier. || **2.** Titre donné aux avocats, aux avoués, aux huissiers. aux notaires (écrit *Me* en abrégé) : *L'étude de Me X.* || **3.** Titre donné, par respect, à un écrivain ou à un artiste éminent : *Mon cher Maître.*

● SYN. : **I, 1** *seigneur ;* **2** *despote, dictateur, dirigeant, souverain ;* **4** *possesseur, propriétaire.*|| **II, 1** *chef ;* **4** *éducateur, enseignant, instituteur, pédagogue, précepteur, professeur, universitaire ;* **8** *devancier, initiateur.* — CONTR. : **I, 1** *esclave, ilote, serf ; domestique, serviteur, valet ;* **2** *sujet ;* **4** *fermier, gérant, lo-cataire, métayer.*|| **II, 1** *apprenti, employé, garçon ;* **4** *écolier, élève, étudiant ;* **8** *disciple, élève.*

● REM.*Maître,* dans plusieurs de ses acceptions, a pour féminin MAÎTRESSE (v. ce mot). Mais, employé comme titre et appliqué à une femme, membre du barreau ou écrivain, il garde la forme du masculin : *Maître* (ou *Me*) *Une telle, avocate au barreau de Paris. Madame et cher Maître,* ou fam. : *Vous êtes triste, pauvre amie et chère maître* (Flaubert). On dit, au féminin, *maître* ou *maîtresse de ballet.*

2. maître, maîtresse [mɛtr, mɛtrɛs] adj. (emploi adjectivé de *maître* 1 ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*une maîtresse femme,* 1669, Widerhold ; *maître compagnon,* 1834, Landais ; *maître ouvrier,* 1931, Larousse ; *maître porion,* 1885, Zola] ; sens 2, XVe s., Du Cange ; sens 3, XIIe s., *Roncevaux* [*maître andouiller,* 1931, Larousse ; *branche maîtresse,* 1953, Robert, art. *buse ; poutre maîtresse,* av. 1850, Balzac ; *maître couple,* 1765, *Encyclopédie,* pour un navire — en mécanique et pour un avion, 1962, Larousse ; *carte maîtresse,* 1845, Bescherelle ; *atout maître,* 1931, Larousse] ; sens 4, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* et *littér.* Qui est le premier, le plus considérable de son espèce, le plus qualifié de sa profession (s'emploie encore auj. dans des expressions issues des corporations ou du compagnonnage) : *Elle* [...] | *Consulte son voisin : c'était un maître rat* (La Fontaine). *Il venait de passer maître éclusier au barrage de Petit-Port* (Daudet). *C'était une maîtresse laveuse qui employait trois ouvrières au lavoir de la Goutte-d'Or* (Zola). || Auj. *Une maîtresse femme,* une femme qui réunit des qualités éminentes : capacité, décision, énergie, etc. || *Maître compagnon,* celui qui dirige l'atelier en l'absence du patron. || *Maître ouvrier,* dans l'armée, gradé du service du matériel, employé dans une spécialité (*maître tailleur, maître bottier, maître sellier,* etc.) : *Le maître cordonnier, comme le maître tailleur, est un personnage commissionné* (Romains). || *Maître porion,* dans les mines, porion ayant autorité sur les autres porions. || *Maître queux,* v. QUEUX. [V. aussi MAÎTRE n. m., § II, n. 1, 3, 6, 7.] || **2.** *Class.* et *littér.* Qui possède à un haut degré une qualité ou un défaut : *Un maître sot* (Furetière, 1690). *Que veut par là conter ce maître ivrogne ?* (Molière). || **3.** Qui est le plus important, le premier dans son genre : *Dix maîtres sapins de la Murg* (Hugo). || *Maître andouiller,* le premier andouiller, placé tout à fait à la base du merrain. || *Maître-autel,* v. à l'ordre alphab. || *Branche maîtresse,* première grosse branche qui part du tronc. || *Poutre maîtresse,* poutre principale d'une charpente. || *Maître couple,* en mécanique, section droite du cylindre engendré par un solide en mouvement ; membrure placée à la plus grande largeur d'un navire ; section maximale du fuselage d'un avion, perpendiculaire au sens de déplacement dans l'atmosphère, || *Carte maîtresse,* la plus forte carte à jouer dans la couleur : *Atout, reatout et je passe mon trèfle maître* (Benoit). || *Atout maître,* carte d'atout la plus forte qui reste à jouer. || **4.** Qui a un rôle capital, dominant : *Dans un romancier, l'imagination est la faculté maîtresse* (Taine). *On y sent le plus vivement ce qui doit devenir la qualité maîtresse qu'on pourra manifester et que l'on devra développer, utiliser le plus possible* (Valéry). *Posséder ! C'était quand même le maître mot* (Duhamel). *L'idée maîtresse d'un ouvrage.*

● SYN. : **4** *essentiel, fondamental, majeur, primordial, principal, vital.*

◆ adj. et n. (1538, R. Estienne [*estre maistre de quelque chose,* 1273, Adenet ; *être maître de* et un infin., 1667, Racine ; *être maître d'une couleur,* 1893, *Dict. général ; se rendre maistre de quelqu'un, de quelque chose,* v. 1460, Villon]). *Être, rester maître de soi, de ses mouvements, de ses sentiments,* etc., avoir, garder la maîtrise de soi-même, de ses réactions : *Et dire que je suis restée une heure étendue sur mon lit, avant de venir, pour être maîtresse de moi quand tu apparaîtrais !* (Montherlant). *Puis elle redevint plus maîtresse de soi en pensant qu'elle se devait d'arriver intacte dans les bras de son amant* (Pieyre de Mandiargues). *Il lui coupa la parole dans un mouvement d'impatience dont il ne fut pas maître* (Maupassant). *Ce sont là des sentiments dont je ne suis pas maîtresse. Ils n'ont d'ailleurs jamais inspiré ma conduite* (Bernanos) ; et avec l'article : *Je sentais sur ma tête comme un immense tremblement, un bouleversement dont je n'étais plus le maître* (Cayrol). || *Être maître de quelque chose,* être libre d'en disposer, d'en décider : *On est maître de la vie des autres quand on compte la sienne pour rien* (Fénelon). *Il* [le Tintoret] *veut être maître de l'espace, que nie ce qu'il exige de la couleur* (Malraux). *Il me fallait être maître de mes libéralités* (Camus). *Être maître de son sort, de son talent. Être maître de la situation.* || *Être maître de* (et un infinitif), avoir la faculté, la liberté d'agir d'une certaine façon : *On n'est pas toujours maître de jouer le rôle qu'on eût aimé* (Vigny). || *Être maître à une couleur,* au jeu, posséder la plus forte carte à jouer dans cette couleur. || *Se rendre maître de quelqu'un,* s'emparer de lui, le maîtriser. || *Se rendre maître de quelque chose,* l'occuper, se l'approprier : *Se rendre maître d'un pays ;* le réduire, le maîtriser : *Se rendre maître d'un incendie, d'une révolte.*

maître-à-danser [mɛtradɑ̃se] n. m. (de *maître* 1, *à* et *danser,* les branches du compas ayant été comparées aux jambes d'un maître à danser ; 1765, *Encyclopédie*). Compas d'épaisseur à branches croisées,

utilisé pour la mesure des diamètres intérieurs.
● Pl. *des* MAÎTRES-À-DANSER.

maître-autel [mɛtrotɛl] n. m. (de *maître* 2 et de *autel ;* 1660, Oudin). Principal autel d'une église.
● Pl. *des* MAÎTRES-AUTELS.

maîtresse [mɛtrɛs] n. f. (fém. de *maître* 1 [v. ce mot] ; XII^e s., Godefroy, écrit *maistresse* [*maîtresse,* XVI^e s.], au sens I [*servante maîtresse,* 1845, Bescherelle] ; sens II, 1, milieu du XVI^e s., Ronsard [« femme recherchée en vue du mariage, fiancée », XIV^e s., *Miracles de Nostre-Dame*] ; sens II, 2, 1668, Molière).

I. Féminin de *maître* dans plusieurs acceptions : *Maîtresse de maison. Maîtresse d'école. Maîtresse de piano. Maîtresse* (ou maître) *de ballet. Rabe, la démarche incertaine* [...], *reprenait son chemin le long des rues, cherchant la demeure, chambre ou atelier d'ami, où il pourrait s'allonger sur un divan malgré le regard hostile de la maîtresse de maison* (Mac Orlan). *Il y a dix ans, la GrandeBretagne était encore la maîtresse incontestée des mers* (Martin du Gard). *Une France indépendante dans le siècle et dans les cieux, et maîtresse d'indépendance et de liberté pour tous les peuples* (Mauriac) ; et vx ou dialect. : *Les traits de maîtresse Le Hardouey avaient conservé la noblesse qu'elle avait perdue* (Barbey d'Aurevilly). || *Servante maîtresse,* servante qui a pris l'autorité, voire la place d'une maîtresse de maison.

II. 1. *Class.* Jeune fille ou femme aimée, en dehors de toute relation charnelle : *Elle* [l'élégie] *peint des amants la joie et la tristesse ; | Flatte, menace, irrite, apaise une maîtresse* (Boileau). || *Spécialem.* et *class.* Femme recherchée en mariage, fiancée : *Il faut venger un père et perdre une maîtresse* (Corneille). || **2.** *Auj.* Femme qui accorde ses faveurs à un homme sans être son épouse : *Il eut en outre pour maîtresses les femmes et les filles de ses fermiers* (Maupassant). *Devant une maîtresse trop avertie, quel est le blanc-bec qui ne joue les affranchis ?* (Sartre).

maîtrisable [mɛtrizabl] adj. (de *maîtriser ;* 1867, Littré). Qu'on peut maîtriser, dominer (surtout dans des phrases négatives ou restrictives, en parlant des réactions émotionnelles ou affectives) : *Une indignation, une colère difficilement maîtrisable.*

maîtrise [mɛtriz] n. f. (de *maître* 1 [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *mestrise, maistrise* [*maîtrise,* XVI^e s.], au sens de « commandement d'un vaisseau » ; sens I, 1, XV^e s., Godefroy ; sens I, 2, 1935, Alexis Carrel [« supériorité dans le domaine militaire... », 1931, Mac Orlan ; *maîtrise de l'air, de la mer,* 1962, Larousse] ; sens I, 3, 1907, Larousse ; sens I, 4, av. 1191, *Vengement Alixandre* [sens rare aux XVII^e et XVIII^e s.] : sens II, 1, XV^e s., Bartzsch [« ensemble des maîtres qui gouvernaient un corps de métier », 1776, Condillac] ; sens II, 2, XIV^e s. [*maîtrise de conférences,* 1893, *Dict. général ; maîtrise ès arts,* fin du XIV^e s., E. Deschamps] ; sens II, 3, 1835, Acad. [« école où l'on forme les enfants au chant de la musique sacrée », 1867, Littré ; « ensemble des chantres d'une église », 1907, Larousse] ; sens II, 4, 1873, Larousse [*grande maîtrise,* 1688, Miege] ; sens II, 5, 1959, Robert [aussi *agent de maîtrise*]).

I. 1. *Vx.* Autorité du maître : *Le fort et le beau se battent sottement à qui sera le maître de l'autre ; car leur maîtrise est de divers genre* (Pascal). || **2.** Domination incontestée, pouvoir d'user librement des choses dans un domaine particulier : *La maîtrise des forces naturelles, de la matière, de l'énergie nucléaire.* || *Spécialem.* Supériorité dans le domaine militaire, qui permet le contrôle d'une zone : *Avoir la maîtrise du terrain, des opérations. L'Angleterre, au XIX^e s., avait la maîtrise des mers.* || *Maîtrise de l'air, de la mer,* supériorité aérienne ou navale, acquise sur un adversaire dans un espace et un temps déterminés. || **3.** *Maîtrise de soi,* ou simplem. *maîtrise,* qualité d'une personne qui se domine et ne laisse rien paraître de ses réactions : *Faire preuve de maîtrise et de sang-froid ;* et littér. : *Toute valeur romaine est dans la maîtrise, par l'homme, d'une part divisée de lui-même* (Malraux). || **4.** Perfection, sûreté de l'exécution dans le domaine technique ou artistique : *Une peinture où l'on voit la maîtrise de l'artiste.*

II. 1. *Vx.* Qualité de maître dans les anciennes corporations. || *Par extens.* Ensemble des maîtres qui gouvernaient un corps de métier : *La liberté du travail a conduit à l'abolition des maîtrises* (Proudhon). || **2.** Grade universitaire de l'enseignement supérieur. || *Maîtrise de conférences,* fonction de maître de conférences dans une U.E.R. || *Maîtrise ès arts,* ancien grade universitaire, décerné après la licence par la faculté des arts, qui ne conférait pas le doctorat. || **3.** Fonction de maître de chapelle dans une église cathédrale. || École où l'on forme les enfants au chant de la musique sacrée. || Ensemble des chantres d'une église : *L'office des morts est chanté par la maîtrise comme il doit l'être, et autour du catafalque quelques prêtres* [...] *sont agenouillés* (Mauriac). *Aussi Giulio avait-il été admis à la maîtrise de la cathédrale* (Arnoux). || **4.** Grade de maître dans la franc-maçonnerie. || *Grande maîtrise,* dignité de grand maître dans l'ordre de Malte. (Syn. MAGISTÈRE.) || **5.** Ensemble des contremaîtres et des chefs d'équipe d'une entreprise. || *Agent de maîtrise,* agent qui surveille et dirige, sous les ordres d'un chef hiérarchique, l'exécution des travaux par les ouvriers.
● SYN. : **I, 2** *asservissement, contrôle ; hégémonie, souveraineté, suprématie ;* **3** *calme, impassibilité, imperturbabilité, sang-froid ;* **4** *brio, chic, habileté, maestria, métier, patte, virtuosité.*

maîtriser [mɛtrize] v. tr. (de *maîtrise ;* fin du XII^e s., *Renaut de Montauban,* au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1665, Boileau ; sens 4-5, milieu du XVI^e s., Amyot). **1.** *Vx.* Soumettre à sa domination, gouverner en maître : *Ce sénat de tyrans dont l'orgueil nous maîtrise* (Voltaire). || **2.** Réduire par la force une personne, dompter un animal : *Maîtriser un dément, un cheval emballé. Il se débattait, mais ils parvinrent à le maîtriser* (C. Simon). || **3.** Se rendre maître de forces difficilement contrôlables : *L'incendie, d'une rare violence, n'a pu être maîtrisé qu'après plusieurs heures d'effort.* || **4.** Dominer ses états ou ses réactions d'ordre affectif : *Maîtriser sa colère, son émotion. Parmi eux, je suis probablement l'un des moins capables de maîtriser une première impulsion, je connais trop ma faiblesse* (Bernanos). *Sybil se garda bien de la moindre allusion à l'accès que, la veille, elle n'avait pas su maîtriser* (Kessel). || **5.** *Fig.* et *littér.* Dominer, contrôler parfaitement : *La verve se laisse rarement maîtriser par le goût* (Diderot). *Je préfère, je crois, aux œuvres les plus achevées, celles où n'a pu être maîtrisé.. où l'on sent affleurer encore le tâtonnement anxieux.. le doute.. le tourment..* (Sarraute).
● SYN. : **2** *terrasser ;* **3** *enrayer, stopper ;* **4** *contenir, contrôler, dompter, refouler, réprimer, retenir, surmonter, vaincre.*

◆ **se maîtriser** v. pr. (1867, Littré). Se dominer, contenir ses propres réactions : *Il parlait bien des livres, mais non de ceux des vrais maîtres, de ceux qui se sont maîtrisés* (Proust).

maïze [maiz] n. m. (mot africain ; 1873, Larousse). Hydromel qui contient de l'opium, boisson des Éthiopiens.

Maïzena [maizena] n. f. (n. déposé, de l'angl. *maïzena,* même sens, dér. de *maize,* maïs, esp. *mais* [v. MAÏS] ; milieu du XIX^e s.). Farine de mais utilisée en cuisine.

maje adj. m. V. MAGE 2.

majesté [maʒɛste] n. f. (lat. *majestas,* grandeur, dignité, souveraineté ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *majestet* [*majesté,* XIII^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1360, Froissart [« le souverain lui-même », av. 1380, *BEC,* 4^e série, t. III, p. 425] ; sens I, 3, 1375, R. de Presles [*Sa Majesté Très Chrétienne, Sa Majesté Catholique,* 1690, Furetière ; *Très Gracieuse Majesté,* XX^e s.] ; sens II, 1, fin du XVI^e s., Brantôme ; sens II, 2, début du XVII^e s., Malherbe ; sens II, 3-4, 1959, Robert [« image d'un saint », début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne ; Christ, Vierge en majesté,* 1962, Larousse]).

I. 1. Caractère de grandeur qui impose le respect : *La majesté divine. Viens-tu du Dieu vivant braver la majesté ?* (Racine). || 2. Dignité royale ou impériale : *Il ne faut point s'étonner s'ils* [les Anglais] *perdirent le respect de la majesté et des lois* (Bossuet). *La pierre est dure — repartit Charles* [le comte d'Artois], *avec un grand ton de majesté déchue —, c'est tout ce qu'il faut désormais à un fuyard comme moi* (Aragon). || *Par extens.* Le souverain lui-même : *Eh quoi ! Léviathan l'énorme | S'assoirait, majesté difforme | Sur le trône de l'univers !* (Gautier). || *Crime de lèse-majesté,* v. LÈSE. || 3. Titre que l'on donne aux souverains héréditaires quand on s'adresse à eux ou quand on parle d'eux : *Sa Majesté le Roi. Sa Majesté l'Impératrice. Sa Majesté la reine d'Angleterre,* ou *Sa Majesté britannique.* || *Sa Majesté Très Chrétienne,* le roi de France. || *Sa Majesté Catholique,* le roi d'Espagne. || *Très Gracieuse Majesté,* la reine d'Angleterre. (V. Rem. 2.)

II. 1. *Littér.* Air extérieur de grandeur, de noblesse : *Ses emportements, sa majesté, son orgueil et son goût du sublime couvraient une timidité d'esprit qui lui venait de sa religion, de son siècle et de l'Université, son milieu* (Sartre). *Une allure, une démarche pleine de majesté.* || 2. *Littér.* Caractère de ce qui inspire une admiration mêlée de respect : *J'aime la majesté des souffrances humaines* (Vigny). *Les géants verts | Arbres* [...], *| Se tenaient avec majesté sur les deux bords | Sombres* (Jouve). *Je suivais d'étape en étape* [sur des photographies] *la transformation prodigieuse qui, du bébé lion, bercé par une fillette, avait fait la bête magnifique de puissance et de majesté* (Kessel). *Les Antiques substituèrent à la ligne des figures d'Égypte* [...] *leurs courbes de grands coquillages et leur facile majesté de trophées* (Malraux). || 3. *Pluriel de majesté,* pluriel du pronom de la première personne, employé, dans le style officiel, par les personnes revêtues d'un caractère d'autorité : *Nous, maire de la commune de.., décidons que...* || 4. Le Christ, la Vierge, un saint, une sainte représentés assis sur un trône, dans une attitude hiératique : *La Majesté de sainte Foy, à Conques.* || *Christ, Vierge en majesté,* ainsi représentés.

• Syn. : I, 1 *gloire, grandeur.* || II, 2 *grandeur.*

• Rem. 1. Le titre de *Majesté,* employé pour désigner un roi, un empereur, veut au féminin les adjectifs, les participes, les pronoms qui l'accompagnent : *Sa Majesté est soucieuse du bonheur de ses sujets. Sa Majesté partira quand elle voudra ;* et au masculin les noms précédés de l'article : *Votre Majesté est le meilleur garant de ce qui a été décidé.*

2. La notation en abrégé des titres est la suivante : *S. M.,* Sa Majesté ; *V. M.,* Votre Majesté ; *VV. MM.,* Vos Majestés ; *LL. MM.,* Leurs Majestés.

majestueusement [maʒɛstɥøzmɑ̃] adv. (de *majestueux ;* 1609, J.-P. Camus, II, 338). Avec majesté : *S'avancer majestueusement.*

majestueux, euse [maʒɛstɥø, -øz] adj. (réfection, d'après *somptueux, fastueux,* etc., du moyen franç. *magesteux,* mêmes sens [av. 1589, J. A. de Baïf], dér. de *majesté ;* 1617, Crespin, au sens 1 ; sens 2, v. 1620, A. d'Aubigné). 1. Se dit d'une personne (ou de son attitude) qui a de la majesté, une dignité imposante : *Et le pis est qu'il est devenu d'autant plus majestueux que ses vers sont devenus plus vides* (Zola). *Ils marchaient lentement, la démarche majestueuse et paternelle, souriant vaguement* (Mallet-Joris). *Un ton majestueux ;* et ironiq. : *Une bedaine majestueuse. C'était un homme grassouillet* [l'abbé Bénezech], *à l'esprit lent, à la mâchoire majestueuse* (Duhamel). || 2. *Fig.* Se dit de ce qui est empreint de grandeur : *Comme un fleuve majestueux* (Bossuet).

• Syn. : 1 *auguste, digne, grave, noble, olympien, solennel ;* 2 *grandiose, imposant, impressionnant, monumental, pompeux.*

majeur, e [maʒœr] adj. (cas régime de l'anc. adj. *maire,* plus grand [v. MAIRE ET MAÏEUR] ; Xe s., Godefroy, écrit *major* [*majeur,* XIIe s.], comme cas régime [comme cas sujet, 1080, *Chanson de Roland*], au sens 1 [*la majeure partie,* 1564, J. Thierry ; *en majeure partie,* 1941, J. Rostand ; *excommunication majeure,* 1690, Furetière ; *ordres majeurs,* 1701, Furetière ; *gamme majeure,* 1959, Robert ; *mode majeur,* 1671, Pomey ; *accord parfait majeur,* 1962, Larousse ; *tierce majeure,* 1690, Furetière, en musique — aux cartes, 1867, Littré] ; sens 2, 1690, Furetière). 1. Plus grand, plus considérable (sert de comparatif à *grand*). || *La majeure partie,* la plus grande partie, le plus grand nombre. || *En majeure partie,* pour la plus grande part. || *Excommunication majeure,* celle qui retranche l'excommunié de tout rapport avec les fidèles, et dont l'absolution est réservée au pape. || *Ordres majeurs,* dans l'Église catholique, les trois ordres de la prêtrise, du diaconat et du sous-diaconat (par opposition aux *ordres mineurs*). || *Gamme majeure,* en musique, gamme diatonique composée de cinq tons et de deux demi-tons. || *Mode majeur,* mode musical fondé sur l'accord parfait majeur. || *Accord parfait majeur,* accord formé d'une tierce majeure et d'une quinte juste. || *Tierce majeure,* intervalle de trois notes contenant deux tons. || *Tierce, quarte, quinte,* etc., *majeure,* série composée des trois, quatre, cinq, etc., cartes les plus fortes d'une couleur : *J'ai le cinq cents !.. Quinte majeure d'atout* (Zola). || 2. D'une grande importance ; essentiel, principal : *Intérêt majeur. Raison majeure. Mon gouvernement* [...] *aura pour souci majeur d'établir ou de maintenir d'amicales relations avec tous les pays étrangers* (Césaire). || *Cas de force majeure,* v. FORCE.

• Syn. : 2 *capital, essentiel, exceptionnel, primordial.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, début du XXe s.). 1. Qui a atteint l'âge de la majorité légale (dix-huit ans) : *Une fille majeure. Le majeur qui est dans un état habituel de démence..* (Code civil). || 2. Se dit d'un État, d'un peuple qui est parvenu à un degré d'évolution suffisant pour se diriger lui-même : *Depuis longtemps, les grandes républiques américaines nous ont signifié qu'elles étaient majeures et que, loin de recevoir de l'Europe mère des avis et des principes, elles pouvaient se trouver amenées à lui dicter des lois, à vivre tout au moins dans une hautaine indépendance* (Duhamel).

◆ **majeur** n. m. (sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, 1931, Larousse). 1. Le troisième et le plus grand des doigts de la main. || 2. Dans un syllogisme, terme qui sert d'attribut à la conclusion, et qui a la plus grande extension. (On dit plutôt GRAND TERME.)

◆ **majeure** n. f. (v. 1354, *Modus*). Celle des prémisses d'un syllogisme qui contient le grand terme, ou attribut de la conclusion.

◆ **majeurs** n. m. pl. (v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *majurs ; majeurs,* milieu du XVIe s., Amyot). Class. *Les majeurs,* les ancêtres, les anciens : *Il faut suivre les traces* [...] *de nos majeurs* (Furetière, 1690).

majidés [maʒide] n. m. pl. (de *maia* [v. ce mot] et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1962, Larousse). Famille de crabes, caractérisés par une carapace triangulaire et par la présence, en diverses parties du corps, de poils en crochet, isolés ou en touffes.

majolique [maʒɔlik] ou **maïolique** [majɔlik] n. f. (ital. *majolica,* même sens, var. de *majorica,* proprem. « de Majorque » [cette faïence ayant d'abord été fabriquée à Majorque], du n. pr. *Majorica,* Majorque, bas. lat. *Majorica ;* 1447, Gay, dans la loc. *terre de mailloreque ; majolique,* 1556, Gay ; *maïolique,* 1867, Littré). Faïence italienne de l'époque de la Renaissance, recouverte d'une glaçure stannifère : *Des deux côtés s'alignaient d'admirables pots de majolique* (Zola).

ma-jong [maʒɔ̃] n. m. Autre orthographe de MAH-JONG.

1. major [maʒɔr] adj. (lat. *major,* plus grand, compar. de *magnus,* grand, important ; av. 1553, Rabelais [*quinte major,* 1661, Molière]). Supérieur par le rang. || Vx. *Quinte major,* quinte majeure. || *Canot major,* v. CANOT. || *Infirmier-, infirmière-major, sergent-major,* v. INFIRMIER, ÈRE, SERGENT. || *État-major, tambour-major,* v. à l'ordre alphab.

2. major [maʒɔr] n. m. (esp. *mayor,* mot qui entrait dans la composition de divers noms de grades et de fonctions, lat. *major* [v. MAJOR 1] ; 1660, Oudin, aux sens 1-2 [*major général,* av. 1679, Retz] ; sens 3, 1825, Le Couturier [*médecin-major ; major,* 1867, Littré — *chirurgien-major,* même sens, 1721, Trévoux] ; sens 4, début du XIX^e s., Esnault). **1.** Sous l'Ancien Régime, officier supérieur du grade de chef de bataillon : *Le grade de major a été conservé dans de nombreuses armées étrangères.* ‖ **2.** *Auj.* Officier supérieur chargé de l'administration d'un corps de troupes. ‖ *Major général,* officier général chargé de hautes fonctions d'état-major aux échelons élevés du commandement ; titre des généraux adjoints aux chefs d'état-major des trois armées ; dans la marine, officier général ou officier supérieur responsable de l'ordre, de la police et de la sécurité d'un port de guerre ou d'une base navale. ‖ **3.** *Major* ou *médecin-major,* appellation des médecins militaires jusqu'en 1928 : *Il était chargé par le major d'inscrire les jeunes soldats qui se présentaient à la visite* (Martin du Gard). [On dit auj. MÉDECIN-LIEUTENANT, MÉDECIN-CAPITAINE etc.] ‖ *Aide-major,* v. AIDE 2. ‖ **4.** *Arg. scol.* Candidat reçu le premier au concours d'une grande école : *Le major de Polytechnique.*

majoral [maʒɔral] n. m. (provenç. *majo[u] rau,* même sens, anc. provenç. *majoral,* supérieur, principal, du lat. *major* [v. MAJOR 1] ; 1888, A. Daudet, au sens 3 ; sens 1, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Dans divers dialectes romans, se dit du chef, du maître, de l'homme le plus en vue d'un pays : *« Qu'est-ce que tu regardes ? — Ça ? c'est mon brevet de majoral. Bé, oui, majoral de l'Aïoli »* (Daudet). ‖ **2.** *Spécialem.* En Provence, berger en chef de grands troupeaux. ‖ **3.** Titre donné aux cinquante félibres faisant partie du consistoire, ou comité directeur, du félibrige.
• Pl. *des* MAJORAUX.

majoralat [maʒɔrala] n. m. (de *majoral ;* 1902, Larousse). Dignité de majoral du félibrige.

majorat [maʒɔra] n. m. (francisation de *mayorasgo,* majorat [1659, Boulan], *majorasque* [1679, Boulan], esp. *mayorazgo,* même sens, de *mayor* [v. MAJOR 2] ; 1701, Furetière). Bien inaliénable attaché à un titre de noblesse et qui était transmis avec celui-ci à l'héritier du titulaire : *Une noblesse dont les titres gardaient encore leur signification, tout pourvus qu'ils restaient de riches majorats récompensant de glorieux services* (Proust).

majoration [maʒɔrasjɔ̃] n. f. (de *majorer ;* 29 mai 1867, *Moniteur universel* [p. 643], au sens 1 ; sens 2, 1932, J. Romains [dans la langue commerciale, 1930, Ch. Gide ; *majoration d'impôt,* 1959, Robert]). **1.** Action de majorer, d'augmenter la valeur numérique de quelque chose : *La majoration d'un stock dans un bilan. Le ministre a confirmé que la majoration du prix des transports n'interviendrait pas avant l'automne.* ‖ **2.** Augmentation, hausse subie par ce qui est majoré : *Les derniers indices ont fait ressortir une majoration des prix de 6 p. 100 par rapport à l'année précédente.* ‖ *Spécialem.* Dans la langue commerciale, somme que l'on ajoute au prix d'achat pour obtenir le prix de vente. ‖ *Majoration d'impôt,* amende infligée au contribuable qui n'a pas acquitté ses impôts à la date prévue.
• SYN. : **1** *élévation, flambée* (des prix), *montée* (des prix), *relèvement, revalorisation, surestimation.* — CONTR. : **1** *baisse, diminution, effondrement ;* **2** *rabais.*

majordome [maʒɔrdɔm] n. m. (ital. *maggiordomo,* majordome, lat. médiév. *majordomus,* chef de la maison, du lat. class. *major,* plus grand [compar. de *magnus,* grand, important, élevé], et *domūs* [génitif de *domŭs,* maison] ; 1515, Sainéan, *la Langue de Rabelais,* écrit *majourdosme* [*majourdome, majordome,* 1552, Rabelais], au sens de « officier qui a le soin des vivres sur une galère » ; sens 1, 1596, Hulsius, écrit *majeurdome* [*majordome,* 1609, M. Régnier] ; sens 2, 1835, Balzac). **1.** *Vx.* Chef de la maison, des domestiques ou des fonctionnaires d'un souverain : *Le Cid comme une altesse avait ses majordomes ; | Lerme était votre archer, Gusman, votre frondeur* (Hugo). ‖ **2.** Maître d'hôtel de grande maison.

majorer [maʒɔre] v. tr. (dér. savant du lat. *major,* plus grand, compar. de *magnus,* grand, important ; 16 avr. 1870, *Gazette des tribunaux,* au sens 1 [« porter à un chiffre plus élevé... », 1877, Littré] ; sens 2. 1893, *Dict. général ;* sens 3, début du XX^e s.). **1.** Estimer au-dessus de sa valeur réelle un objet, dans un apport, une vente : *Majorer la dot d'une femme.* ‖ *Par extens.* Porter à un chiffre plus élevé ou trop élevé : *Majorer une facture.* ‖ **2.** Augmenter une évaluation chiffrée : *Majorer les prix, les salaires, les impôts.* ‖ **3.** *Fam.* Attribuer une valeur, une importance excessive à quelque chose : *Majorer les incidences d'une mesure.*
• SYN. : **1** *surestimer ; enfler, gonfler ;* **2** *élever, hausser, rehausser, relever, revaloriser ;* **3** *amplifier, exagérer, grossir, surestimer, surfaire.* — CONTR. : **2** *baisser, diminuer ;* **3** *minimiser, sous-estimer.*

majorette [maʒɔrɛt] n. f. (mot angloaméric. de même sens, de l'angl. *major,* major [empr. du franç. *major* 2] ; v. 1955). Jeune fille vêtue d'un uniforme de fantaisie, qui participe aux parades et aux défilés dans les fêtes.

majoritaire [maʒɔritɛr] adj. (de *majorité ;* 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Larousse ; sens 3, v. 1965). **1.** Se dit d'un système de vote dans lequel la majorité (absolue ou relative) l'emporte, sans qu'il soit tenu compte des suffrages exprimés par les minorités : *Scrutin majoritaire.* ‖ **2.** Qui a obtenu la majorité des suffrages dans un vote : *Motion majoritaire.* ‖ **3.** *Le fait majoritaire,* le fait que la majorité, en système démocratique, peut imposer ses vues à la minorité : *Reconnaître le fait majoritaire.*
◆ adj. et n. (sens 1-2, 1959, Robert). **1.** Qui appartient à la majorité d'un groupement quelconque : *Voter avec les majoritaires.* ‖ **2.** Qui détient la majorité des parts ou des actions dans une société : *Un groupe financier qui est majoritaire dans une société.*
• CONTR. : *minoritaire.*

1. majorité [maʒɔrite] n. f. (lat. médiév. *majoritas,* supériorité, âge légal pour exercer certains droits, du lat. class. *major,* plus grand, comparatif de *magnus,* grand, important, élevé ; v. 1270, Mahieu le Vilain, au sens de « supériorité quantitative » [terme de philosophie] ; sens actuel, 1510, ZRP, LXVII, 30 [*majorité civile,* 1873, Larousse — *majorité,* même sens, 1804, Code civil ; *majorité civique,* 1961, Larousse ; *majorité pénale,* 1931, Larousse]). Age auquel, selon la loi, une personne acquiert la pleine capacité d'exercer ses droits : *Nous lui donnerions à sa majorité une somme de vingt mille francs* (Maupassant). *La majorité est, en France, fixée à dix-huit ans accomplis.* ‖ *Majorité civile,* âge légal auquel une personne peut exercer les droits de tout citoyen considéré comme personne privée. ‖ *Majorité civique,* âge légal à partir duquel une personne peut jouer un rôle dans la vie politique, par son suffrage. ‖ *Majorité pénale,* âge auquel une personne présumée coupable est considérée comme douée de discernement et, par conséquent, responsable de ses actes.
• CONTR. : *minorité.*

2. majorité [maʒɔrite] n. f. (angl. *majority,* le plus grand nombre, supériorité, âge légal pour exercer certaines fonctions, empr. du franç. *majorité* 1 ; 24 juill. 1760, Voltaire, au sens 1 [*majorité absolue, relative,* 1867, Littré] ; sens 2, 1789, Brunot ; sens 3, 1802, Chateaubriand [*la majorité silencieuse,* 2 mai 1970, *la* Croix]). **1.** Groupement de voix qui l'emporte dans une assemblée : *L'amendement a obtenu la majorité. Cette loi a été repoussée à une écrasante majorité.* ‖ *Majorité absolue,* ou *majorité constitutionnelle,* la moitié des suffrages exprimés plus un. ‖ *Majorité relative,* nombre de voix supérieur à n'importe quel autre, mais inférieur à la moitié des voix exprimées. ‖ **2.** Groupement dont les limites sont définies par les suffrages réunis sur un ou sur plusieurs points d'un programme : *Une majorité républicaine.* ‖ **3.** Le plus grand nombre, en dehors de toute idée de vote : *Les filles sont la majorité dans cette classe.* ‖ *La majorité silencieuse,* l'ensemble des citoyens qui préfèrent se taire et dont on

ne connaît pas toujours clairement les opinions ni les intentions profondes.

• CONTR. : **1** *minorité ;* **2** *opposition.*

• REM. Le verbe qui a pour sujet *la* ou *une majorité de* suivi d'un nom au pluriel se met au singulier ou au pluriel selon le contexte et l'intention de celui qui parle ou qui écrit : *Une grande majorité de personnes s'est prononcée* ou *se sont prononcées en sa faveur.*

3. majorité [maʒɔrite] n. f. (dér. savant de *major* 2 ; 1690, Furetière. au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Dans l'armée, dignité et fonctions de major. ‖ **2.** Ensemble des services d'un état-major, dans la marine militaire.

majorquin, e [maʒɔrkɛ̃, -in] adj. et n. (de *Majorque,* n. géogr., bas lat. *Majorica,* Majorque ; 1873, Larousse). Relatif à Majorque ; habitant ou originaire de cette île.

majoun n. m. V. MADJOUN.

majuscule [maʒyskyl] adj. et n. f. (lat. *majusculus,* un peu plus grand, dimin. de *major,* plus grand [*majus,* au neutre], comparatif de *magnus,* grand ; 1529, Tory, comme adj. ; comme n. f., 1718, Acad.). *Lettre majuscule,* ou *majuscule,* n. f., lettre d'une forme particulière et de plus grande taille que les autres, et qui s'emploie en tête d'une phrase, d'un vers, d'un nom propre ou d'un nom désignant des choses personnifiées : *Les grandes capitales sont des lettres majuscules de la hauteur totale de l'œil* (Peignot). [V. art. spécial.]

• SYN. : *capitale, grande capitale.* — CONTR. : *minuscule.*

◆ adj. (1611, Cotgrave). De grande taille (par opposition à *minuscule*) : *Le rez-de-chaussée consistait en une boutique peinte de noir, dont l'enseigne majuscule disait...* (Hervieu).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA MAJUSCULE

On n'emploie pas indifféremment les termes de *majuscule* et de *capitale. Capitale* désigne en typographie des lettres d'une forme particulière et, en principe, de plus grande taille que les caractères ordinaires : un titre peut être écrit tout en capitales ; *majuscule* désigne dans l'écriture manuelle et en typographie une lettre différente des minuscules, qui se place exclusivement au début des mots soit comme marque de l'articulation du discours (valeur **démarcative,** analogue à celle des points), soit comme marque d'un caractère du sens de ce mot (valeur **distinctive**). Un mot entier ne peut être écrit en majuscules.

La majuscule joue dans le discours écrit un rôle « suprasegmental », comparable à celui de l'intonation (v. ce mot, art. spécial) dans le discours oral, quoique ses fonctions ne s'exercent pas sur les mêmes éléments.

FONCTION DÉMARCATIVE.

On écrit avec une majuscule **le premier mot d'une phrase :**

> *Au milieu de cette dispute, on entendit un bruit de canon. Le bruit redouble. Chacun prend sa lunette* (Voltaire).

On l'emploie après un deux-points introduisant une citation (avec ou sans guillemets) et après un tiret marquant le changement d'interlocuteur :

> *Il disait à Pangloss : « Hélas ! procure-moi un peu de vin et d'huile ; je me meurs. — Ce tremblement de terre n'est pas une chose nouvelle, répondit Pangloss* » (Voltaire).
> *Ma mère avait pour principe : N'achète pas au rabais.*

Mais le deux-points est suivi d'une minuscule si la phrase qui vient n'est pas une citation :

> *Le roi des animaux se mit un jour en tête*
> *De giboyer : il célébrait sa fête* (La Fontaine, *Fables* II, 19).

ou si l'ensemble du texte ne fait qu'une phrase :

> *Il ferait son marché dans les villages : un peu de pain, de la charcuterie, des fruits* (Vercors).

L'*alinéa* fait alors reparaître la majuscule :

> *Votre dossier doit comprendre :*
> *— La ou les feuilles de maladie remplies par le médecin et le pharmacien ;*
> *— Les bulletins des dernières paies reçues avant le premier acte médical figurant sur chaque feuille de soins ;*
> *— À défaut, attestation de chômage,* etc.

Un point d'interrogation ou d'exclamation, des points de suspension sont suivis d'une majuscule si l'auteur estime qu'ils marquent la fin d'une phrase :

> *— Veux-tu que je le dise, tout d'abord, qui je suis et ce que je suis ? Ce que je fais ici ? Ce que nous faisons tous ?*
> *— Mais très volontiers, monsieur, bien que je n'aie pas besoin*
> *— Si ! si ! Tu as besoin d'une petite explication.. Viens t'asseoir.. Où peut-on s'asseoir, Biscaran ?* (Jean Martet).

Mais, dans bien des cas, ils marquent seulement une inflexion de la courbe d'intonation n'arrêtant pas le cours de la phrase et sont suivis d'une minuscule :

> *— Ô Ciel ! est-il possible ! s'écria le commandant.*
> ....
> *— Quoi ! serait-ce vous, mon révérend père ? vous, le frère de la belle Cunégonde ! vous qui fûtes tué par les Bulgares !* (Voltaire).

Dans l'usage poétique traditionnel, la majuscule marque le **début des vers ;** la suppression de cet usage, associée ou non à la suppression de la ponctuation, est une des manifestations les plus anodines de la libération du vers.

FONCTION DISTINCTIVE.

La majuscule marque en français **le nom propre,** classe de noms qu'on peut définir par une actualisation préalable à l'emploi qu'on en fait (v. NOM, art. spécial) ; le caractère abstrait de cette définition, ses limites très fluctuantes expliquent que l'usage présente d'infinies variations à travers le temps et à travers les ateliers de typographie. C'est sous cette réserve que seront données les règles ci-après, inspirées d'un code typographique réalisé par un groupe de techniciens du livre pour unifier l'usage sur le domaine francophone.

On écrit avec une majuscule :

• 1° Tous les noms donnés en propre à **une personne** humaine ou divine, les noms de famille, les prénoms et les surnoms :

> *Dieu, Jupiter, Hercule, Jean-Baptiste Poquelin dit Molière, François I^er^, Pie XI, le Petit Caporal, le Petit Poucet, l'Aigle de Meaux* (= Bossuet).

On traite comme des surnoms les désignations périphrastiques de Dieu ou d'un homme telles que :

> *Le Tout-Puissant, l'Éternel, le Seigneur, le Saint-Esprit, la Sainte Vierge, Sa Majesté, Votre Altesse, Son Éminence.*

L'article devant un nom propre prend la majuscule quand il fait partie intégrante de ce nom, au point d'échapper aux contractions contextuelles :

> *La Fontaine, Joachim Du Bellay, Le Sage* (on dit : *Adresse-toi à Le Sage,* et non : **au Sage*), *le duc de La Rochefoucauld, Charles Des Granges.*

Ces noms, dont l'orthographe est hésitante (*Des Genettes* ou *Desgenettes*), sont classés à *Le, La, Du, Des* dans les répertoires alphabétiques.

L'article s'écrit avec minuscule quand il précède un adjectif dans un surnom :

Pline le Jeune, Louis le Pieux,

ou devant le nom d'une personne dont il souligne la glorieuse ou la déplorable notoriété :

le Tasse, la Callas, la Brinvilliers.

Une préposition faisant partie d'un surnom s'écrit avec une minuscule :

Jean sans Terre.

La particule nobiliaire *de, d'* s'écrit avec une minuscule, sauf si elle est contractée avec l'article :

Alfred de Vigny, le professeur d'Arsonval (mais *Du Bellay, Des Granges,* etc.).

Les noms d'animaux réels ou fabuleux sont traités comme les noms de personnes :

Bucéphale, Azor, Mickey, Cerbère.

Un nom propre peut être employé si souvent en fonction de nom commun qu'il figure comme tel au dictionnaire, et cesse de prendre la majuscule :

un mécène, un tartufe, un adonis, un hercule.

Hormis ces cas, le nom propre garde la majuscule même s'il est pris dans une extension générale, manifestée par l'article indéfini ou le pluriel :

Un Auguste aisément peut faire des Virgiles (Boileau).

À plus forte raison s'il désigne un ensemble limité de personnes :

les deux Corneille, les Bourbons, les Capétiens, un Rohan.

De là l'emploi de la majuscule pour les noms de peuples, d'habitants d'une région, d'une ville :

les Français, un Parisien

(mais : *un soldat français, un couturier parisien, j'apprends le français*).

Un nom commun employé dans un milieu limité pour désigner sans ambiguïté une personne unique s'écrit avec majuscule :

Le Roi est mort. J'ai vu le Directeur.

De là un emploi déférent de la majuscule :

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur,..
La voiture de Madame est avancée (mais : *J'ai rencontré madame Dupont*).

On peut ranger avec les noms de personnes les noms communs d'animaux et les noms de choses **personnifiés :**

Compère le Renard, Commère la Cigogne.
Redoutons Aquilon, fils de l'Aurore (mais : *Le zéphir succède à l'aquilon*).

• 2° Les noms de **lieux :**

Paris, la France, le Rhin, les Pyrénées.

Dans les groupes suivants, la majuscule affecte non pas le nom commun employé dans son sens ordinaire, mais celui qui opère la détermination :

la place de l'Étoile, la rue du Marché-aux-Chevaux, l'hospice des Quinze-Vingts, le cirque d'Hiver, le palais de la Découverte, le théâtre des Ambassadeurs, l'église de la Rédemption, la tour de l'Horloge.

Un nom commun de lieu prend la majuscule s'il reçoit, dans un champ spatial limité, un sens déterminé ; comparer :

Paris est une grande cité.
La Cité est le cœur de Paris.
Il court les océans.
Il a une villa au bord de l'Océan.

On met une majuscule aux noms et aux adjectifs solidairement associés pour la désignation particulière ou administrative d'un territoire ou d'un lieu :

l'Arabie Pétrée, le Nouveau Monde, les Grands Lacs, la Gaule Cisalpine, la Grande-Bretagne, la Seine-Maritime, le Grand Palais.

L'adjectif seul prend la majuscule après les noms communs conservant dans l'association leur sens ordinaire, comme *océan, mer, fleuve, cap, montagne, rue, place :*

l'océan Pacifique, la mer Noire, le fleuve Jaune, le cap Bon, les montagnes Rocheuses, la rue Neuve, la place Royale (mais *le Quartier latin*).

Il prend au contraire la minuscule quand il restreint par son sens ordinaire le sens d'un nom propre :

la haute Normandie, la basse Seine, la France méridionale, la Champagne pouilleuse.

Le classement dans un cas ou dans l'autre est souvent arbitraire : *le Massif central ;* un trait d'union entre l'adjectif et le nom entraîne la majuscule pour les deux mots : *les Pyrénées-Orientales.*

L'adjectif *saint, sainte* prend la majuscule quand il contribue à former un nom de famille, de ville, de monument, de fête :

le duc de Saint-Simon, l'église Sainte-Clotilde, le village de Saint-Martin, les feux de la Saint-Jean.

Il garde la minuscule quand il exprime la sainteté :

l'Évangile selon saint Jean.

• 3° Les noms de **corps constitués,** de sociétés, de groupes politiques, d'ordres honorifiques, d'institutions publiques :

le Sénat, l'État français, l'Église romaine, l'Académie française, la Société protectrice des animaux, la Sécurité sociale, la Croix-Rouge, le Rassemblement du peuple français, le Conseil de l'Université, les Templiers, un officier de la Légion d'honneur, l'École normale supérieure (mais : *une école normale d'instituteurs*), *l'Université de France* (mais : *l'université de Nancy*).

• 4° Les noms de choses employés dans un référentiel limité avec un sens déterminé :

le Code, le Trésor, le Grand Prix, le Salon.

• 5° Les noms de bateaux, d'avions, d'édifices :

le « Normandie », l'« Oiseau-Blanc » de Nungesser et Coli, le Mystère IV, l'Obélisque, le Panthéon, la Bourse.

• 6° Les titres d'ouvrages, d'œuvres d'art, de journaux, d'hôtels, de cinémas, etc. :

« les Plaideurs », « le Penseur » de Rodin, « la Marche funèbre », « le Figaro », l'hôtel Mer et Soleil.

L'adjectif prend la majuscule s'il précède le nom :

« la Divine Comédie » (mais : *« les Femmes savantes »*).

L'article défini introduisant un titre ne prend pas la majuscule, sauf si ce titre forme une phrase :

J'ai acheté « l'Encyclopédie ». Chantons « la Marseillaise ». J'ai relu « les Voix intérieures ».
Giraudoux a écrit « La guerre de Troie n'aura pas lieu ».

Mais on écrit avec majuscule les articles *un, une, au, aux, du, des* s'ils commencent un titre et si l'article contracté fait partie du titre :

On jouait « Un chapeau de paille d'Italie ». Il fit sonner « Aux champs ! »
Maurice Barrès est l'auteur de « Du sang, de la volupté et de la mort »

(mais : *une représentation du « Barbier de Séville »*).

• 7° Les noms de planètes, d'étoiles, de signes du zodiaque :

Mercure et Mars gravitent, comme la Terre, autour du Soleil. J'ai fait le tour de la Terre. Ma femme est de la Balance, et moi de la Vierge.

Dans un contexte non scientifique, les noms *soleil, terre* et *lune* s'écrivent sans majuscule :

Cette pièce manque de soleil. Au clair de la lune. Sur la terre, il n'y a pas de bonheur parfait.

• 8° Les noms des points cardinaux et de leurs synonymes quand ils sont employés dans un contexte ou une situation où ils désignent par eux-mêmes une région déterminée :

Je suis né dans le Nord. Vous avez l'accent du Midi. L'Occident n'est pas menacé par cette alliance.

On les écrit sans majuscule quand ils expriment seulement une direction :

Ma chambre est au nord. Le vent souffle au midi. Versailles est au sud-ouest de Paris. Le satellite tournait en direction de l'orient.

• 9° Les noms d'ordres, de classes, de genres dans les sciences de la nature, ainsi que les noms des ères et des périodes géologiques :

les Protozoaires, les Invertébrés, les Rosacées, le Quaternaire, le Jurassique.

• 10° Les noms désignant certaines époques, certaines dates célèbres, certaines fêtes :

la Renaissance, la nuit du 4-Août, la Première Guerre mondiale, Pâques, le défilé du 14-Juillet.

Mais les noms de jours, de mois, de saisons prennent ailleurs la minuscule (à moins qu'ils ne soient personnifiés) :

Venez jeudi prochain, le 3 mai, cet été.
Te voilà, chère Automne, encore de retour.

HISTORIQUE

L'emploi des majuscules est né dans l'usage grec comme dans l'usage latin du mélange de deux écritures.

En Grèce, une écriture « capitale » était usitée pour les inscriptions lapidaires et le fut pour les écrits publics et privés sur parchemin ou papyrus jusqu'au VIII[e] s. Elle fut remplacée dans les livres à partir du IX[e] s. par une écriture cursive ou minuscule qui est à peu près celle du grec moderne, caractérisée par des dimensions plus réduites, favorisant la rapidité et entraînant des dépassements (distinctifs) de certaines lettres vers le haut et vers le bas (hampes et queues) ; la rapidité y était aussi obtenue par des ligatures de lettre à lettre à l'intérieur des mots, lesquels étaient le plus souvent séparés depuis le VII[e] s. Cependant, de « grandes lettres », semblables aux capitales originelles, furent mêlées aux lettres minuscules, d'abord dans des documents privés, pour marquer le début du texte ou de la ligne — pratique purement ornementale. Une petite barre horizontale marquait le début des phrases avant la naissance de la ponctuation.

À Rome, les capitales apparaissent doublées d'une écriture cursive aux liaisons nombreuses, due probablement à l'usage des tablettes de cire (I[er] s.) ; les deux remontaient sans doute à un même archétype dont on ne possède pas de monument, et qui se rattache à l'écriture grecque par l'intermédiaire étrusque. Le III[e] s. vit naître l'écriture *onciale,* dont le type nouveau est attribué à un changement de position du scribe par rapport à sa feuille. Sous le règne de Charlemagne fut créée entre le Rhin et la Loire une écriture calligraphique qu'on appelle *caroline,* à laquelle remontent nos caractères actuels. Les ligatures, qui auparavant n'étaient pas rares, même de mot à mot, furent évitées, et à partir du XI[e] s. les mots furent presque toujours correctement séparés. Les lettres capitales et onciales furent maintenues dans les titres et au début des vers ; d'où le nom de *versales* par lequel on désigna jusqu'au XVI[e] s. ces premières « majuscules » et d'où les Allemands ont tiré *Versalien ;* elles distinguèrent aussi, très irrégulièrement, dans les manuscrits, les débuts de paragraphes et de phrases.

Leur emploi se développa aux XIV[e]-XV[e] s. dans l'usage des praticiens — notaires, avocats, greffiers : la rapidité y étant obtenue par une liaison ininterrompue des lettres entre elles, les majuscules vinrent opportunément marquer les débuts de mots (rôle comparable à celui de l'*y,* dont la substitution à l'*i* économisait le temps de lever la plume). À la fin du XVI[e] s., de Palliot (*la Vraye Orthographe francoise*) donnait une si longue liste de mots devant s'écrire avec une capitale que Livet pourra dire (1859) qu'« il eût eu plus tôt fait » d'énumérer les mots qui n'en prennent pas. La majuscule faillit devenir la marque des noms communs et celle des prénoms, mais non primitivement des noms propres, qui gardèrent la minuscule jusqu'au début du XVI[e] s. (Beaulieux, *Histoire de l'orthographe française,* p. 157).

C'est alors que la majuscule *V,* réduite aux dimensions des minuscules, devint la variante de *u* au début des mots :

EN LA *ville de Tours y auoit vne bourgeoise belle et hõneste..* (Marguerite de Navarre, 1559).

De même, l'*i* fut fréquemment allongé à l'initiale : de là naîtra la lettre *J* (v. I, *La lettre « i »,* art. spécial).

C'est le développement de l'imprimerie, conjugué avec les leçons de l'humanisme, qui fixa au XVI[e] et au XVII[e] s. l'emploi des majuscules tel qu'il a été observé jusqu'à nos jours tant dans le domaine du français que dans celui de l'allemand, de l'italien et du grec. Les impressions françaises gardèrent longtemps l'usage de la majuscule en tête des noms abstraits sans pluriel, comme *Raison, Justice, Musique* — dont le contenu notionnel en langue diffère peu des représentations particulières du discours. En Allemagne, la majuscule a pris une fonction grammaticale : elle marque le nom commun.

Dans l'usage français moderne, la fonction distinctive est souvent enfreinte par les imprimeurs au moins dans les titres, où les capitales, usitées naguère pour toutes les lettres des noms propres, sont souvent remplacées par des caractères « bas de casse » (en forme de minuscules) de l'initiale à la finale. La fonction démarcative du vers, en redondance avec le retour à la ligne, est rejetée par les poètes. Mais la fonction démarcative de phrase, en redondance avec le point, ne paraît nullement menacée.

make-up [mekœp] n. m. (mot angl. signif. « action de se grimer, maquillage », de *to make,* faire, et de *up,* en haut, vers le haut [particule marquant aussi l'achèvement] ; 1968, B. et F. Groult). Maquillage du visage.

makhzen ou **maghzen** [magzɛn] n. m. (mot de l'ar. maghrébin, de mêmes sens, ar. class. *mahzan,* dépôt, magasin [v. MAGASIN] : 1867, Littré, écrit *magzem* [*magzen,* 1873, Larousse ; *maghzen,* 1902, Larousse ; *makhzen,* 1931, Larousse], au sens 3 [« cavaliers indigènes attachés aux administrateurs civils », 1867, Littré, écrit *magzem — maghzen,* 10 sept. 1873, *Journ. officiel,* p. 5810, et *makhzen,* 1931, Larousse] ; sens 1, 1907, Larousse [écrit *maghzen ; makhzen,* 1923, Larousse] ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Au Maroc, gouvernement du sultan. || **2.** Tribu qui devait le service militaire au sultan et fournissait des hommes à son armée moyennant une exemption d'impôts. || **3.** *Autref.* En Algérie, corps de cavalerie fourni par certaines tribus. || Cavaliers indigènes attachés aux administrateurs civils. (V. MOKHAZNI.)

maki [maki] n. m. (malgache *máky,* même sens ; 1751, Pluche). Mammifère lémurien

propre à Madagascar, à museau allongé et à longue queue.

makila [makila] n. m. (mot basque signif. proprem. « bâton » ; 1931, Larousse). Canne en usage dans le Pays basque, généralement en bois de néflier, terminée par un renfort métallique en forme de trèfle et dont la poignée mobile, en cuir, recouvre une pointe acérée.

• Rem. On trouve aussi l'orthogr. maquila (av. 1870, Mérimée) : *Je donnerais un doigt pour tenir ton milord dans la montagne, chacun un maquila au poing* (Mérimée).

makimono [makimono] n. m. (mot japonais signif. proprem. « chose que l'on roule » ; 1907, Larousse). Peinture en forme de rouleau horizontal.

mako [mako] n. m. (mot indigène de Nouvelle-Calédonie ; 1931, Larousse). Nom donné, en Nouvelle-Calédonie, à un arbuste à croissance rapide, dont le bois se rapproche du tilleul.

makoré [makɔre] n. m. (mot africain ; 1931, Larousse). Bois rouge rosé, très fin, originaire d'Afrique noire, et servant au placage d'ébénisterie.

1. mal, e [mal] adj. (lat. *malus,* mauvais, funeste, méchant ; fin du ixe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens 1 [*à la male heure,* 1523, Picot] ; sens 2, v. 1560, Paré [*bon gré, mal gré*] ; sens 3, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** *Vx.* Funeste, mauvais : *Alors de male rage, le vieux s'enferma dans son moulin et vécut tout seul comme une bête farouche* (Daudet). || *À la male heure,* v. heure. || *Mourir de male mort,* v. malemort. || **2.** *Auj.* Mauvais, dans des locutions au masculin. || *Bon an, mal an,* v. AN. || *Bon gré, mal gré,* v. gré. || **3.** Qui n'est pas conforme au bien, dans le tour impersonnel *il est mal de : Il est mal de ne pas respecter ses parents.*

• Rem. L'usage courant comme adjectif a été limité peu à peu ; le mot ne subsiste plus que dans des locutions et dans quelques composés archaïsants, en voie de disparition totale, au moins dans la langue parlée.

2. mal [mal] adv. (lat. *male,* de façon fâcheuse, malheureuse, de *malus* [v. l'art. précéd.] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*être mal en point,* « se trouver dans une mauvaise situation », 1538, R. Estienne ; *aller de mal en pis,* fin du xiie s., *Raoul de Cambrai ; se trouver mal,* fin du xvie s. ; *être mal,* « être malade », 1532, Rabelais — ... *mal en point,* 1538, R. Estienne, et ...*au plus mal,* 1835, Acad. ; *être/se sentir mal dans sa peau,* xxe s. ; *en user mal avec quelqu'un,* 1690, Furetière, art. *user ; se mettre mal avec quelqu'un,* av. 1660, Scarron — *être mal..,* même sens, xiie s., *Ronce-vaux ; recevoir mal quelqu'un,* v. 1155, Wace ; *prendre mal quelque chose,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, av. 1673, Molière [avec une valeur de négation affaiblie, 1273, Adenet ; *mal à propos,* 1538, R. Estienne] ; sens 4, 1611, Cotgrave [aussi « peu »] ; sens 5, v. 1361, Oresme). **1.** D'une manière fâcheuse ou défavorable : *Le couple avait un fils, Sigismond, embarqué à seize ans avec Gonzalo Pizarre pour le Pérou, où le banquier avait d'importantes mises de fonds. Ils n'espéraient plus le revoir, les choses ayant dernièrement assez mal tourné à Lima* (Yourcenar). *L'affaire a mal tourné. Le commerce va mal.* || *Être mal en point,* se trouver dans une mauvaise situation. || *Aller de mal en pis,* aller toujours en s'aggravant. || *Se trouver mal,* éprouver un malaise, défaillir. || *Être mal, mal en point, au plus mal,* être très malade : *Mes pauvres enfants, votre mère est au plus mal* (H. Bazin). || *Être* ou *se sentir mal dans sa peau,* éprouver des difficultés du point de vue psychologique, être mal intégré dans le contexte social : *Il se leva, mal dans sa peau, chercha Lil de pièce en pièce* (Vian). || Littér. *En user mal avec quelqu'un,* lui marquer du mépris : *Surtout mon grand-père en usait trop mal avec eux pour que je pusse les prendre au sérieux tout à fait* (Sartre). || *Se mettre mal avec quelqu'un,* entretenir de mauvaises relations avec quelqu'un. || *Recevoir mal quelqu'un,* le recevoir sans bienveillance. || *Prendre mal quelque chose,* s'en offenser. || **2.** D'une manière imparfaite, défectueuse : *Ceux qui écrivent comme ils parlent, quoiqu'ils parlent très bien, écrivent mal* (Buffon). *Au café où j'allas, parce que ma chambre d'hôtel était mal chauffée, je me trouvais deux ou trois fois à côté d'une tablée qui jouait au poker* (Aragon). *Un homme mal bâti. Un esprit mal fait. Une fenêtre mal fermée. Un travail mal payé.* || **3.** Hors de propos : *Je ne dis rien de peur de mal parler* (Molière). || Avec une valeur de négation affaiblie : *Être mal à l'aise.* || *Mal à propos,* à contretemps. || **4.** *Class.* Devant les adjectifs, équivaut à une négation totale : *Ils sortent mal satisfaits d'ici* (Molière). || *Auj.* Peu : *Dans l'ouverture de la rue, dans le ciel, sur le fond blafard des nuages, un objet que le contre-jour rendait mal distinct passait lentement...* (Duhamel). || *Tant bien que mal,* v. bien. || **5.** D'une manière contraire à la loi morale : *Ce garçon s'est mal conduit envers ses parents. Mal agir. Bien mal acquis ne profite jamais.*

• Syn. : **1** *dangereusement, défavorablement, fâcheusement, malencontreusement, vilainement ;* **2** *défectueusement, gauchement, imparfaitement, incomplètement, incorrectement, insuffisamment, maladroitement, peu.* — Contr. : **1** *avantageusement, favorablement, pour le mieux ;* **2** *amplement, complètement, correctement, grassement* (fam.), *impeccablement, largement ;* **5** *admirablement, bien.*

◆ **Pas mal** loc. adv. (sens 1, 1764, Voltaire [adjectiv., 1867, Littré ; *pas mal du tout,* 1959, Robert] ; sens 2, 1661, Molière). **1.** *Fam.* Assez bien : *« Comment allez-vous ? — Pas mal. » Ce costume ne lui va pas mal.* || *Adjectiv.* Assez joli, assez bien fait : *Cette femme n'est pas mal. Le fils n'est pas mal.* || *Pas mal du tout,* fort bien : *Bref la politique française, à l'en croire, n'allait pas mal du tout* (Sartre). || **2.** *Fam.* En assez grande quantité : *Un bon antiquaire doit avoir pas mal voyagé* (Peyrefitte). *Je crois qu'elle a pas mal d'argent et aucun goût* (Sagan).

• Rem. **1.** L'adv. *mal* a donné un préfixe *mal* qui a pris parfois la forme *mau : maudire, maugréer.*

2. La loc. adv. *pas mal,* au sens 2, s'emploie ordinairement sans la négation *ne.*

3. mal [mal] n. m. (lat. *malum,* douleur physique, malheur, mauvais traitement, maladie [neutre substantivé de l'adj. *malus,* v. mal 1], ou emploi substantivé de *mal* 2 ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* au sens 1 [*faire (du) mal à quelqu'un,* 1080, *Chanson de Roland ; il ne ferait pas de mal à une mouche,* xxe s. ; *vouloir (du) mal à quelqu'un,* fin du xe s., *Vie de saint Léger ; dire (du) mal de quelqu'un,* xiie s., *Roncevaux*] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1538, R. Estienne [*aller à mal,* milieu du xvie s., Amyot] ; sens 4, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 5, xiie s., Godefroy [*avoir mal à,* 1538, R. Estienne, art. *dolor ; faire mal à quelqu'un,* v. 1460, G. Chastellain — aussi pour la partie qui est le siège du mal ; *se faire mal,* 1873, Larousse ; *faire mal au cœur,* 1663, Molière] ; sens 6, 1532, Rabelais [*être en mal d'écrire, de nouveauté,* début du xxe s.] ; sens 7, 1538, R. Estienne [*mal de mer,* xvie s. ; *mal de l'air, mal de la route,* 1959, Robert ; *mal des montagnes,* 1867, Littré ; *mal de tête,* 1597, Liébault — d'abord *mal en la teste,* v. 1360, Froissart] ; sens 8, xiie s., Godefroy [*mal blanc,* 1893, *Dict. général ; mal caduc,* 1671, Pomey ; *mal sacré,* 1793, Lavoisien ; *mal divin,* 1902, Larousse ; *haut mal,* 1372, *Romanische Forschungen,* XXIII, 226 ; *mal français,* xvie s., La Curne ; *mal napolitain,* 1931, Larousse — d'abord *mal de Naples,* xvie s., La Curne ; *mal espagnol,* 1931, Larousse ; *prendre mal,* 1669, Widerhold] ; sens 9, fin du xiie s., Châtelain de Coucy [*le mal du siècle,* 1833, Sainte-Beuve ; *mal du pays,* 1810, Mme de Staël ; *être en mal de,* début du xxe s.] ; sens 10, 1690, Furetière [*sans se faire de mal,* xxe s. ; *avoir du mal à,* 1690, Furetière] ; sens 11, 1080, *Chanson de Roland* [*pousser à mal,* 1829, Boiste ; *penser/ songer à mal,* 1659, Molière ; *mettre à mal une femme,* 1648, Scarron] ; sens 12, 1080, *Chanson de Roland* [le *mal moral,* 1762, J.-J. Rousseau ; *faire le mal,* 1657, Pascal]). **1.** Ce qui est contraire, ou bien ce qui nuit : *La guerre est une source inépuisable de maux.* || *Faire du mal à un être animé,* lui nuire, agir brutalement à son égard : *Il y a des bêtes qu'il n'aime pas, auxquelles il ne s'intéresse pas. À celles-là il ne fait jamais de mal. C'est la tendresse*

et les caresses qui conduisent l'homme simple aux coups (Duhamel). *Un livre ne fait jamais de mal quand il est bien écrit* (Sartre). *Il prend plaisir à faire du mal à ceux qui l'entourent.* || *Il ne ferait pas de mal à une mouche,* il est tout à fait pacifique, ou inoffensif. || *Vouloir du mal à quelqu'un,* chercher à lui nuire. || *Dire du mal de quelqu'un,* médire de lui : *C'est au contraire une excellente créature qui n'a jamais dit de mal de personne, ni fait du mal à personne* (Proust). || **2.** Le mauvais côté, le mauvais sens : *Il lui ressemble, mais en mal. Prendre, voir, tourner les choses en mal.* || **3.** Inconvénient : *À la considérer du haut de ma tombe, ma naissance m'apparut comme un mal nécessaire, comme une incarnation tout à fait provisoire qui préparait ma transfiguration* (Sartre). *Les journaux sont un mal nécessaire* (Bonald). || Vx et littér. *Aller à mal,* empirer : *Les deux femmes [...] étaient dévorées de paraître parisiennes, et négligeaient leur maison, où tout allait à mal* (Balzac). || **4.** Dégâts matériels : *Le gel a fait du mal à la vigne. Il y a des passagers contusionnés, mais la voiture n'a pas de mal.* || **5.** Souffrance physique. || *Avoir mal à,* souffrir de : *Vous avez mal à l'estomac parce que vous mangez trop vite* (Montherlant). *Avoir mal à la tête.* || *Faire mal à quelqu'un,* lui causer une douleur physique : *Tu me fais mal en me serrant ainsi ;* se dit aussi de la partie qui est le siège du mal : *Mon doigt me fait mal.* || *Se faire mal,* se blesser. || *Faire mal au cœur,* donner envie de vomir ; au *fig.,* inspirer du dégoût. || **6.** Vx. *Une femme en mal d'enfant,* une femme en train d'accoucher. || Par anal. et péjor. *Être en mal d'écrire, en mal de nouveauté,* y être porté irrésistiblement. || **7.** *Mal de cœur,* nausée d'origine gastrique (sans rapport avec le cœur, malgré le nom). || *Mal de mer, mal de l'air, mal de la route, mal des montagnes,* malaise particulier éprouvé en bateau, en avion, en automobile, en montagne. || *Mal de tête,* douleur située à l'intérieur de la boîte crânienne : *Il est là, comme la saison, cet étonnant mal de tête qui, tantôt, est un poids et, tantôt, une absence* (Duhamel). || **8.** Maladie : *Le mal s'est aggravé en quelques heures.* || *Mal blanc,* nom usuel du panaris. || Vx. *Mal caduc, mal sacré, mal divin,* noms donnés à l'épilepsie. || *Haut mal,* même sens : *Ils reçurent un choc d'une violence inouïe et crurent qu'ils allaient tomber du haut mal* (Zola). *Et brusquement la folie et la crise de haut mal le saisissent au moment où il veut sortir, où il veut échapper à lui-même* (Gide). *Les bonnes gens appellent ça le haut mal, l'épilepsie* (Bernanos). || *Mal français, mal napolitain, mal espagnol,* noms donnés autrefois à la syphilis. || *Prendre (du) mal,* tomber malade, être atteint d'un malaise, d'une indisposition. || **9.** *Par extens.* Souffrance morale : *Le mal de l'âme mordait plus que jamais son organisme* (Montherlant). *Je retrouvais sans ennui ma solitude ; j'aimais mon mal* (Sartre). *Les maux de l'âme sont souvent plus difficiles à guérir que ceux du corps.* || *Le mal du siècle,* état dépressif caractéristique de la jeunesse romantique : *Les cadavres qu'il rencontra (dont l'un était celui d'un garde-chasse) avaient surtout le mal du siècle : une certaine nonchalance d'allure et mélancolie d'attitude, l'air d'en avoir assez, une sorte de mépris de bonne compagnie* (Giono). || *Mal du pays,* la nostalgie propre à quelqu'un qui est éloigné de son pays d'origine. || *Être en mal de,* souffrir de l'absence de : *Être en mal de copie, d'inspiration.* || **10.** Effort, peine : *Je ne ressemblais en rien à ces enfants qui sont toujours les premiers en faisant semblant de ne se donner aucun mal* (Mauriac). || Pop. *Sans se faire de mal,* sans se donner beaucoup de peine. || *Avoir du mal à,* éprouver beaucoup de difficulté à. || **11.** Ce qui est contraire à la loi morale, ce qui est opposé au bien : *Le mal se fait sans effort, naturellement, par fatalité ; le bien est toujours le produit de son art* (Baudelaire). || *Pousser à mal,* pousser à commettre le mal. || *Penser à mal,* avoir de mauvaises pensées, des intentions malhonnêtes. || *Mettre à mal une femme,* la séduire. || **12.** *Le mal,* en philosophie et en théologie, ce qui est l'objet de la désapprobation, du blâme, ce qu'on peut légitimement combattre : *Et ces hommes voyant cela, le crime maître, | L'être en pleurs, le fond noir, disent : Dieu ne peut être ! | Le mal règne, le mal triomphe, Dieu n'est pas* (Hugo). *Nous savons pourtant que le mal est dans le monde. Nous le savons. Mais, à chaque fois qu'il se manifeste avec une violence inaccoutumée, nous ne pouvons en croire nos yeux* (Mauriac). || *Le mal moral,* le péché, le crime. || *Faire le mal,* pécher.

• SYN. : **1** *calamité, dommage, épreuve, malheur, méchanceté, préjudice, tort ;* **3** *ennui, plaie ;* **7** *haut-le-cœur* (fam.) ; **8** *affection, indisposition, malaise, troubles ;* **10** *acharnement, application, difficulté, travail.* — CONTR. : **1** *avantage, bénéfice, bienfait, bonheur, profit ;* **2** *bien ;* **10** *facilité ;* **11** et **12** *bien.*

malabar [malabar] adj. et n. (de l'arg. *malabar,* mercanti levantin, retors — v. 1903, Esnault — [de *Malabar,* n. d'une région de l'Inde qui exportait de nombreux produits], avec une influence sémantique de *mâle ;* 1911, Esnault). *Pop.* Fort, costaud.

malabeste [malabɛst] n. f. (forme dialect. [probablem. d'origine provenç.] correspondant au franç. *malebeste,* même sens [1694, Th. Corneille], emploi fig. et iron. de *malebête* [v. ce mot] ; 1873, Larousse, écrit [par erreur] *malaberte ; malabeste,* 1902, Larousse). Hache à marteau, appelée également *patarasse.*

malachite [malakit] n. f. (altér. de *melochite,* même sens [XIIe s., Marbode], *molochite* [1562, Du Pinet], lat. *molochitis,* sorte de pierre précieuse, gr. *molokhitês,* même sens, de *molokhê,* mauve [plante], var. de *malakhê,* même sens ; 1685, Furetière). Pierre d'un beau vert vif, utilisée en joaillerie, et qui est un carbonate naturel de cuivre.

malacia [malasja] ou **malacie** [malasi] n. f. (lat. *malacia,* bonace, apathie, absence d'appétit, gr. *malakia,* faiblesse de constitution, manque d'énergie, de *malakos* [v. MALACO-] ; 1694, Th. Corneille [*malacia ; malacie,* 1732, Richelet]). *Vx.* Trouble de l'appétence se manifestant par une préférence morbide pour les mets excitants.

malaco- [malako], élément tiré du lat. *malacus,* doux, moelleux, flexible, souple, gr. *malakos,* mou, doux, agréable, et entrant, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

malacodermes [malakɔdɛrm] n. m. (de *malaco-* et de *-derme,* gr. *derma,* peau ; 1765, *Encyclopédie*). Groupe d'insectes coléoptères aux téguments relativement mous (lampyres, téléphores, etc.).

malacologie [malakɔlɔʒi] n. f. (de *malaco-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1814, RafinesqueSchmaltz, 48). Étude scientifique des mollusques.

malacophile [malakɔfil] adj. et n. (de *malaco-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1962, Larousse). Se dit d'une plante dont la pollinisation est effectuée par des mollusques.

malacoptérygien [malakɔpteriʒjɛ̃] adj. et n. m. (de *malaco-* et du gr. *pterugion,* petite aile, nageoire, dimin. de *pterux,* aile, dér. de *pteron,* plume d'aile, aile ; 1770, Gouan, 98). Se dit de poissons à nageoires soutenues uniquement par des rayons mous, segmentés et ramifiés.

malacostracés [malakɔstrase] n. m. pl. (de *malaco-* et du gr. *ostrakon,* coquille ; 1802, Latreille). Sous-classe de crustacés comprenant ceux dont la tête est ordinairement soudée au thorax et dont l'abdomen est distinct.

malade [malad] adj. (lat. impér. *male habitus,* qui se trouve en mauvais état, malade, du lat. class. *male,* adv., mal [v. MAL 2], et *habitus,* part. passé de *habere,* avoir, se trouver, être ; v. 1155, Wace, au sens 1 [pour la partie du corps atteinte par la maladie, 1611, Cotgrave ; au fig., 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1580, Montaigne [« dont le mal réside dans », 1673. Molière ; « dans un état moral voisin de la maladie », milieu du XIVe s., Machaut] ; sens 3, 1570, Liébault ; sens 4, av. 1606, Desportes [« fou », XXe s.] ; sens 5, 1549, R. Estienne ; sens 6, 1640, Oudin). **1.** Se dit d'une personne dont la santé est altérée par suite de troubles organiques : *Je jouais dans le jardin de la villa, apeuré parce qu'on m'avait dit que Gabriel était malade et qu'il allait mourir* (Sartre). *Il est tombé malade à force de se surmener.* || Se

dit aussi de la partie du corps atteinte par la maladie : *Avoir le foie malade. Une dent malade. Des yeux malades.* || *Fig.* Dérangé, troublé : *Nous vivons dans une société malade.* || **2.** *Malade de,* rendu malade par : *Malade de fatigue ;* dont le mal réside dans : *Malade de l'estomac ; par extens.,* dans un état moral voisin de la maladie : *Être malade d'inquiétude, de dégoût.* || **3.** Se dit des animaux et des plantes dont l'organisme, les organes sont déficients : *Le vétérinaire soigne les bêtes malades. L'arbre malade donne de mauvais fruits.* || **4.** *Fig.* Qui subit des perturbations dans ses facultés intellectuelles ou morales : *Je suis sorti de chez lui scandalisé, malade* (Flaubert). *Un esprit malade.* || *Fam.* Fou : *T'es pas malade ?* || **5.** *Par extens.* Qui décline : *Une industrie malade.* || **6.** *Fam.* Qui est dans un état de décrépitude : *Cette maison est bien malade.*

● SYN. : **1** *indisposé, mal fichu* (fam.), *patraque* (fam.), *souffrant ; désaxé, perturbé, retourné* (fam.), *révolutionné* (fam.), *secoué* (fam.), *traumatisé ;* **4** *cinglé* (pop.), *dérangé* (fam.), *maboul* (pop.), *piqué* (pop.), *sonné* (pop.), *timbré* (pop.), *toqué* (pop.).

◆ n. (v. 980, *Passion du Christ,* écrit *malabde ; malade,* v. 1130, *Eneas* [*un malade imaginaire,* 1673, Molière]). Personne malade : *Le vieillard que je suis devenu a peine à se représenter le furieux malade que j'étais* (Mauriac). || *Un malade imaginaire,* V. IMAGINAIRE.

● SYN. : *patient.*

maladie [maladi] n. f. (de *malade ;* 1150, Barbier, au sens 1 [*maladie chronique,* XIV[e] s. ; *maladie aiguë,* 1863, Littré, art. *aigu ; maladie contagieuse,* fin du XIII[e] s., au sens général — « maladie officiellement cataloguée comme telle », 1888, Larousse ; *maladie infantile,* 1877, Littré, en parlant du choléra — au fig., 1962, R. Dumont ; *maladie professionnelle,* 9 avr. 1908, *Bulletin des lois ; faire une maladie,* 1762, Diderot ; *en faire une maladie,* fig. et fam, 1867, Littré] ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, v. 1240, G. de Lorris ; sens 4, 1530, Palsgrave ; sens 5, 1673, Molière). **1.** Altération des organes ou des fonctions, qui évolue vers la guérison ou la mort : *La maladie a une prédilection pour les organismes fatigués et qui ont froid* (Giono). *Rares sont les maladies qui sont simples à expliquer ; bien des malades renoncent à chercher à se guérir parce qu'expliquer leur cas leur paraît trop compliqué, avec les intrications qu'il comporte* (Montherlant). *Contracter une maladie. Relever de maladie.* || *Maladie chronique,* maladie qui réapparaît périodiquement. || *Maladie aiguë,* maladie dont les signes sont accentués et dont l'évolution est rapide. || *Maladie contagieuse,* V. CONTAGIEUX. || *Maladie infantile,* maladie qui affecte spécialement l'enfant en bas âge ; au *fig.,* dans le vocabulaire marxiste, état d'instabilité caractérisant souvent les débuts d'une société, d'un groupement, d'un parti. || *Maladie professionnelle,* maladie qui est contractée dans l'exercice d'une profession déterminée. || Fam. *Faire une maladie,* la subir : *L'enfant a été pénible pendant qu'il faisait sa maladie.* || Fam. *En faire une maladie,* être vivement contrarié par quelque chose. || **2.** Altération des organes ou des fonctions spéciale aux animaux ou aux végétaux : *Les maladies des chiens, des chats. La maladie de la vigne.* || **3.** *Fig.* Ce qui apporte une perturbation dans les facultés intellectuelles ou morales : *La maladie principale de l'homme est la curiosité inquiète des choses qu'il ne peut savoir* (Pascal). *Une maladie mentale. La maladie de l'orgueil.* || **4.** *Fig.* Ce qui apporte du trouble dans les États ou dans les sociétés : *Le chômage est une dangereuse maladie pour l'économie d'un pays.* || **5.** *Fam.* Manie : *Sa femme, atteinte d'une maladie chronique de nettoyage* (Maupassant). *Cet anxieux a la maladie de la persécution.*

● SYN. : **1** *affection, indisposition, mal, malaise, troubles ;* **4** *lèpre, mal, peste, plaie ;* **5** *hantise, marotte* (fam.), *obsession, rage.*

maladif, ive [maladif, -iv] adj. (de *malade ;* 1256, Ald. de Sienne, au sens de « propice aux maladies [en parlant d'une saison] » ; sens 1, 1342, J. Bruyant ; sens 2 et 4, 1580, Montaigne ; sens 3, 1833, Balzac). **1.** Sujet à être malade : *Un tempérament maladif.* || **2.** Qui présente les caractères d'une maladie : *Mais ce dont j'eus le plus à souffrir, ce fut de ma sensibilité maladive à tout changement de température* (Gide). || **3.** Qui dénote une maladie : *Ses deux mains y touchaient alors, chère martyre ! | D'un geste maladif, vaguement enfantin* (Banville). *Aspect maladif.* || **4.** *Fig.* Qui a un caractère excessif, pathologique : *Une curiosité maladive.*

● SYN. : **1** *chétif, délicat, fragile, malingre, souffreteux, valétudinaire* (vx) ; **4** *morbide.* — CONTR. : **1** *fort, résistant, robuste, sain, solide, vigoureux.*

maladivement [maladivmɑ̃] adv. (de *maladif ;* 1842, Mozin). De façon maladive : *Grandville est un esprit maladivement littéraire, toujours en quête de moyens bâtards pour faire entrer sa pensée dans le domaine des arts plastiques* (Baudelaire).

maladrerie [maladrəri] n. f. (altér., par croisement avec *ladre, ladrerie* [v. ces mots], de *maladerie,* même sens [v. 1138, *Vie de saint Gilles*], dér. de *malade ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). *Vx.* Hôpital de lépreux : *Les maladreries ou léproseries de Saint-Lazare semblent avoir été en Orient les premières maisons de refuge* (Chateaubriand).

maladresse [maladrɛs] n. f. (de *maladroit,* d'après *adresse ;* 1731, Marivaux, au sens 2 ; sens 1, 1740, Acad. ; sens 3, fin du XVIII[e] s., d'après Larousse, 1873 [en parlant d'œuvres d'art..., 1934, J. Romains]). **1.** Manque d'habileté dans le comportement physique, dans le travail manuel : *Cet enfant fait encore preuve de maladresse dans ses gestes.* || **2.** *Fig.* Défaut d'habileté, de tact dans la conduite, dans les rapports sociaux, etc. : *Cette exigence fruste me frappe aujourd'hui par sa maladresse ;* [...] *elle survit* [...] *à des temps révolus* (Sartre). *La maladresse d'un négociateur.* || **3.** Action maladroite : *Commettre des maladresses.* || Manque de savoir-faire, gaucherie dans l'exécution d'une œuvre littéraire, artistique : *Des maladresses de style. On peut relever de nombreuses maladresses dans ce roman.*

● SYN. : **1** *gaucherie, inhabileté, malhabileté ;* **3** *bêtise* (fam.), *bévue, bourde* (fam.), *gaffe* (fam.), *impair.*

maladroit, e [maladrwa, -at] adj. et n. (de *mal* 2 et de *adroit ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1642, Corneille). **1.** Qui manque d'adresse manuelle : *Il n'est pas de grossiers travaux qu'elle ne leur imposât* [à ses mains], *les malmenant comme à plaisir dans des besognes où elle se montrait au surplus très maladroite* (Gide). *Un chasseur maladroit.* || **2.** Qui manque d'assurance dans l'action, ou qui manque de tact : *Hélas ! certaines âmes demeurent particulièrement réfractaires au bonheur, inaptes, maladroites* (Gide). *Le don que Karl me reconnaissait du bout des lèvres, jugeant maladroit de le dénier tout à fait, je n'y voyais au fond qu'un hasard incapable de légitimer cet autre hasard, moi-même* (Sartre). *Ce maladroit, par sa remarque, a fait échouer la négociation.*

● SYN. : **1** *inexpérimenté, inhabile, malhabile, manchot* (fam.) ; **2** *balourd, empoté* (fam.), *gauche.*

◆ adj. (sens 1, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 2, av. 1801, Rivarol). **1.** Qui dénote un manque d'adresse manuelle : *Un geste maladroit. Une main maladroite.* || **2.** Qui dénote un manque d'assurance dans l'action, ou un manque de tact : [L'infirme], *sur un sourire craintif et maladroit, s'était enfuie presque effarée* (Carco). *Une réflexion maladroite.*

maladroitement [maladrwatmɑ̃] adv. (de *maladroit ;* 1690, Furetière). D'une façon maladroite : *S'exprimer maladroitement.*

malaga [malaga] n. m. (emploi comme n. commun de *Malaga,* n. d'une ville d'Espagne réputée pour les vins de sa région ; 1867, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse). **1.** Raisin récolté dans la région de Malaga. || **2.** Vin liquoreux fait avec ce raisin.

malagauche [malagoʃ] adj. (formation plaisante issue de la substitution — dans *maladroit* — de *gauche,* adj., à *-droit ;* 1864, d'après *FEW,* III, 90 *a*). *Pop.* Qui fait preuve de maladresse (rare) : *Notre chauffeur est un peu malagauche* (Tr. Bernard).

mal-aimé, e [maleme] adj. et n. (de *mal* 2 et de *aimé,* part. passé adjectivé de *aimer ;* 12 mai 1966, *le Figaro littéraire* [« celui qui est mal aimé d'amour », 1909, Apollinaire]). Se dit d'une personne ou d'un groupe tenus à l'écart, mal intégrés dans l'ensemble du corps social : *Les fonctionnaires des contributions sont des mal-aimés.*

malaire [malɛr] adj. (dér. savant du lat. *mala,* mâchoire supérieure, joue ; 1765, *Encyclopédie* [*os, apophyse malaire,* 1867, Littré]). Qui a rapport à la joue : *Région malaire.* || *Os malaire,* os situé à la partie supérieure et latérale de la face. || *Apophyse malaire,* éminence du maxillaire supérieur.

malais, e [malɛ, -ɛz] adj. et n. (angl. [d'origine malaise] *malay,* malais ; XVIIIe s.). Qui concerne la Malaisie ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **malais** n. m. (1867, Littré). Langue du groupe indonésien.

malaise [malɛz] n. m. (de *mal[e],* fém. de *mal* 1, et de *aise* 1 ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* dans la loc. adjectivale *a malaise,* mal à son aise ; comme n. m., au sens 4, 1137, Godefroy ; sens 1, 1625, Stoer ; sens 2, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** *Vx.* État de celui qui n'est pas à son aise, particulièrement du point de vue de la fortune. || **2.** Sensation vague et non localisée d'un trouble physiologique : *Elle n'avait pas grand-chose, de vagues malaises* [...], *de l'anémie enfin* (Maupassant). *Madame X.. le voyant porter la main à son front lui demanda s'il avait un malaise* (R. Jean). || **3.** *Fig.* État de trouble dans le corps social : *Le malaise des affaires. Le malaise des enseignants.* || **4.** *Fig.* État d'inquiétude vague, de gene, tourment d'esprit : *Quel malaise, aussi, quand les lampes se rallumaient* [au cinéma] ; *je m'étais déchiré d'amour pour ces personnages et ils avaient disparu, remportant leur monde* (Sartre). *Un malaise indéfinissable plane sur l'assemblée.*

● SYN. : **2** *indisposition, mal, troubles, vapeurs ;* **3** *agitation, crise, désarroi, inquiétude, marasme ;* **4** *appréhension, nervosité, tension.*

malaisé, e [malɛze] adj. (de *mal* 2 et de *aisé ;* début du XIIIe s., *ZRP* [XLII, 632], au sens 2 ; sens 1, v. 1534, B. Des Périers ; sens 3, 1538, R. Estienne, art. *perplexus*). **1.** *Vx.* Qui n'est pas à son aise, qui a peu de ressources : *Une de ces beautés malaisées dont le meilleur revenu consiste en un joli visage* (Marivaux). || **2.** Qui ne se fait pas facilement : *Cessé-je d'écrire dans ce cahier plus de trois jours, il me devient malaisé de le reprendre* (Gide). *La tâche est malaisée.* || **3.** *Vx.* Qui présente des obstacles difficiles à surmonter : *Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé* (La Fontaine).

● SYN. : **2** *délicat, difficile, dur, épineux.*

malaisément [malɛzemɑ̃] adv. (de *malaisé ;* v. 1350, J. Le Bel, écrit *malaisiement ; malaisément,* 1538, R. Estienne). D'une façon malaisée ; difficilement, avec beaucoup de peine (rare) : *L'alpiniste atteignit malaisément le sommet.*

malandre [malɑ̃dr] n. f. (bas lat. médic. *malandria,* espèce de lèpre ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Crevasses au pli du genou des chevaux. || **2.** Gerce, pourriture ou autre défectuosité qu'on rencontre dans le bois.

malandreux, euse [malɑ̃drø, -øz] adj. (de *malandre ;* 1723, Savary des Bruslons). Qui a des malandres : *Un bois malandreux.*

malandrin [malɑ̃drɛ̃] n. m. (ital. *malandrino,* voleur de grands chemins, proprem. « lépreux », sans doute du bas lat. *malandria* [v. MALANDRE] ; v. 1360, Froissart, aux sens 1-2). **1.** Brigand appartenant à des bandes qui ravageaient la France au XIVe s. || **2.** *Par extens.* et *vx.* Vagabond ; voleur : *A la VIIIe chambre, je n'avais vu comparaître que quelques malandrins* (Gide).

malappris, e [malapri] adj. et n. (de *mal* 2 et de *appris ;* XIIe s., Pannier, 276). Qui a reçu une mauvaise éducation, qui a de mauvaises manières : *Donnez-moi la main pour descendre, vous êtes des butors, des malappris* (Musset).

● SYN. : *goujat, grossier, impoli, mal élevé, malotru, mufle* (fam.).

malard ou **malart** [malɑr] n. m. (de *mâle ;* fin du XIIe s., *Chevalerie Ogier,* écrit *mallart ; malart,* v. 1188, *Chanson d'Aspremont ; malard,* 1873, Larousse). Mâle des canards sauvages ou domestiques.

● REM. Ce mot appartient surtout au parler normand.

malaria [malarja] n. f. (mot ital. de même sens, proprem. « mauvais air », de *mala,* fém. de *malo,* mauvais [lat. *malus,* v. MAL 1], et du n. f. *aria,* air [lat. *aera,* forme hellénisante de l'accus. de *aer,* air, gr. *aêr,* même sens] ; av. 1848, Chateaubriand). Ancien nom du paludisme : *Vers onze heures je me couche, ou bien je retourne encore dans la campagne malgré les voleurs et la malaria* (Chateaubriand). *Une crise de malaria.*

malavisé, e [malavize] adj. (de *mal* 2 et de *avisé ;* v. 1330, *Baudoin de Se-bourg*). Qui agit mal à propos, sans discernement : *Il a été bien malavisé de vendre ses actions juste avant la hausse des cours.*

● SYN. : *bête, inconséquent, inconsidéré, irréfléchi, maladroit.*

◆ adj. et n. (1553, *Bible Gérard*). Mal informé : *Si votre père a été marchand, tant pis pour lui, mais pour le mien, ce sont des malavisés qui disent cela* (Molière).

malaxage [malaksaʒ] n. m. (de *malaxer ;* 1873, Larousse). Action de malaxer : *Le malaxage du béton.*

● REM. Cette forme en *-age* a remplacé une ancienne forme MALAXATION (1829, Boiste [un premier ex. au début du XVIIe s.]).

malaxer [malakse] v. tr. (lat. *malaxare,* amollir, du gr. *malaxai,* infin. aoriste de *malassein* ou *-ttein,* amollir, assouplir, dér. de *malakos* [v. MALACO-] ; 1377, Gordon, au sens 1 ; sens 2, 1600, O. de Serres ; sens 3, début du XIXe s., d'après Bescherelle, 1845). **1.** *Vx.* En pharmacie, amollir les drogues en les pétrissant. || **2.** Pétrir avec les doigts ou à l'aide d'une machine une matière ou un mélange, pour obtenir une masse plus compacte et plus homogène : *Vous pouvez agir sur toutes les parties uniformément, les lier, les malaxer, les pétrir à votre gré* (Balzac). *Malaxer le béton. Malaxer de la pâte.* || **3.** Masser, frapper du plat de la main différentes parties du corps.

malaxeur [malaksœr] adj. et n. m. (de *malaxer ;* 1873, Larousse). Appareil à malaxer : *Malaxeur à beurre.*

malayo-polynésien, enne [malajopɔlinezjɛ̃, -ɛn] adj. (de *malayo-,* élément tiré de *malais,* et de *polynésien ;* 1888, Larousse, pour désigner les races du Sud-Est asiatique ; pour des langues, début du XXe s.). *Langues malayo-polynésiennes,* langues parlées en Océanie, dans le Sud-Est asiatique et à Madagascar.

malbâti, e [malbɑti] adj. et n. (de *mal* 2 et de *bâti ;* av. 1493, G. Coquillart, écrit *malbasty ;* 1549, R. Estienne, écrit *malbasti ; malbâti,* 1666, Livet). *Fam.* Se dit d'une personne qui est mal faite de corps : *Une grande femme malbâtie. Trop grand pour son âge, il est assez malbâti.*

● REM. Il peut s'écrire en deux mots quand il est employé comme adjectif.

malchance [malʃɑ̃s] n. f. (de *male,* fém. de *mal* 1, et de *chance* [v. ce mot] ; XIIIe s., écrit *malecheance ; malchance,* 1867, Littré [le mot ne semble pas être attesté entre la fin du Moyen Âge et le XIXe s.]). Mauvaise chance, suite de malheurs : *Elle se croyait* [...] *directement poursuivie par une malchance obstinée contre elle* (Maupassant). *Il a eu beaucoup de malchance dans sa vie. Avoir la malchance d'échouer plusieurs fois de suite à un examen.*

● SYN. : *adversité, déveine, guigne* (fam.), *guignon* (fam.), *poisse* (pop.).

● REM. La forme MALECHANCE ne s'emploie plus. Elle était signalée par Darmesteter comme néologisme.

malchanceux, euse [malʃɑ̃sø, -øz] adj. et n. (de *malchance ;* 10 nov. 1876, *le Petit Parisien,* p. 3). Qui n'a pas de chance : *Sa bonhomie souriante de malchanceux, que la fortune avait rudement traité jusque-là* (Zola). *Un candidat malchanceux.*

malcommode [malkɔmɔd] adj. (de *mal* 2 et de *commode* 1 ; 1920, Bauche, au sens

1 ; sens 2, v. 1935). **1.** Se dit d'une chose peu pratique : *Ce tiroir est malcommode.* || **2.** Se dit d'une personne avec qui il est difficile de vivre : *Oui, disait-il en serrant le bras de Laurent, oui, c'est un père malcommode, mais il n'est pas ennuyeux* (Duhamel).

• SYN. : **1** *incommode ;* **2** *impossible* (fam.), *insupportable* (fam.), *invivable* (fam.), *terrible* (fam.), — CONTR. : **1** *commode, pratique ;* **2** *agréable, accommodant, conciliant, facile, sociable, traitable.*

malcommodément [malkɔmɔdemɑ̃] adv. (de *malcommode ;* 1962, Larousse). De façon malcommode : *Être assis malcommodément.*

mal-connaissance [malkɔnɛsɑ̃s] n. f. (de *mal*[e], fém. de *mal* 1, et de *connaissance ;* 18 déc. 1967, *l'Express*). Connaissance inexacte, ou insuffisante (rare).

malcontent [malkɔ̃tɑ̃] adj. (de *mal* 2 et de *content ;* XIIIe s., *Sept Sages de Rome*). *Class.* et *littér.* Qui n'est pas content : *Le roi avait dit* [...] *d'un air de colère qu'il était très malcontent des ducs* (Saint-Simon). *Le caractère variable, non pas mécontent, mais malcontent du comte* (Balzac).

◆ **malcontents** n. m. pl. (av. 1678, La Rochefoucauld [*coiffure à la malcontent,* 1867, Littré]). Parti composé de catholiques qui réprouvaient la Saint-Barthélemy. || Au sing. et vx. *Coiffure à la malcontent,* cheveux presque ras, comme les portaient les malcontents du XVIe s.

• REM. L'adjectif pouvait s'écrire aussi MAL CONTENT. A fait place à MÉCONTENT.

maldonne [maldɔn] n. f. (déverbal de *mal donner,* d'après *donne ;* 1827, Lebrun, au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, 1924, A. Gide). **1.** Erreur commise dans la distribution des cartes au jeu. || **2.** *Par extens.* Erreur dans un partage. || **3.** Fam. *Il y a maldonne,* c'est un malentendu, une erreur d'interprétation.

mâle [mɑl] adj. (lat. *masculus,* masculin, viril, digne d'un mâle, mâle [en architecture], dimin. de *mas, maris,* mâle ; XIIe s., écrit *masle* [*malle,* 1256, Ald. de Sienne ; *mâle,* XVIe s.], au sens I, 1 [en botanique, 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1873, Larousse ; sens 1, 3-4, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens II, 1, 1678, Guillet ; sens II, 2-3, 1867, Littré).

I. 1. Qui appartient au sexe masculin : *Un enfant mâle. Mourir sans laisser d'héritier mâle.* || *Fleur mâle,* en botanique, fleur qui ne porte que des étamines. || **2.** Apte à féconder un œuf vierge de la même espèce, ou à préparer plus ou moins cette fécondation : *Un gamète mâle. Des organes mâles.* || **3.** *Fig.* Qui dénote l'homme doué de toutes les qualités de son sexe : *La voix était mâle, un peu basse, parfaitement bien timbrée* (Duhamel). *Son beau sourire mâle de gymnaste costaud...* (Bernanos). *Un visage mâle.* || **4.** *Fig.* Se dit de ce qui est empreint de force, d'énergie : *Il ne montrera pas sur la fin de ses jours un front sillonné par ses longs travaux, par ses graves pensées, et souvent ses mâles douleurs qui ajoutent à la grandeur de l'homme* (Chateaubriand). *Lafcadio s'avança dans la pièce, le front haut, avec une mâle assurance* (Gide). *Un style mâle. Des accents mâles.*

II. 1. En technologie, se dit de tout élément venant s'insérer dans un autre élément, dit femelle. || **2.** En ébénisterie, se dit de la partie d'un meuble incrustée d'ébène. || **3.** *Proportions mâles,* se dit, en architecture, des proportions de l'ordre dorique (qu'on prétendait empruntées aux proportions du corps de l'homme).

• SYN. : **I, 4** *hardi, martial, vigoureux.* — CONTR. : **I, 4** *efféminé, féminin.*

◆ n. m. (sens I et 3, XIIe s. ; sens 2, 1616, *Ancien Théâtre françois*). **1.** Être du sexe qui a le pouvoir de fécondation : *Le mâle est généralement plus fort que la femelle.* || **2.** *Fam.* Homme vigoureux, au physique et au moral : *Cette rancune* [...] *et* [...] *cette colère qui couvent au cœur de tous les mâles devant les caprices du désir féminin* (Maupassant). || **3.** En droit, individu du sexe masculin : *Héritage transmis de mâle en mâle.*

malebête [malbɛt] n. f. (de *male,* fém. de *mal* 1, et de *bête ;* 1648, Scarron, au sens 2 ; sens 1, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Bête cruelle. || **2.** *Fig.* et *littér.* Personne dangereuse par sa fourberie : *Les autres convenaient que les séniles matassins du Luxembourg ne valaient pas mieux que les pernicieuses malebêtes de la Chambre* (Huysmans).

malechance n. f. V. MALCHANCE.

malédiction [malediksjɔ̃] n. f. (lat. *maledictio,* médisances, injures [et, dans la langue ecclés. de basse époque, « malédiction »], de *maledictum,* supin de *maledicere,* tenir de mauvais propos, injurier, de *male,* adv., mal [v. MAL 2], et de *dicere,* dire ; 1375, R. de Presles, au sens 2 [*malédiction paternelle,* av. 1784, Diderot — *malédiction du père,* même sens, 1690, Furetière] ; sens 1, 1375, R. de Presles ; sens 3, 1672, Mme de Sévigné ; sens 4, XVIe s., La Curne). **1.** Action de maudire : *S'attirer la malédiction de quelqu'un. Il est poursuivi par la malédiction divine.* || **2.** Paroles par lesquelles la colère divine est appelée sur quelqu'un : *Le prêtre* [...] *lança du haut de la chaire des imprécations, des malédictions* (Maupassant). *Les malédictions du Christ contre les riches.* || *Malédiction paternelle,* paroles du père qui appelle le malheur sur la tête de son fils. || **3.** Fatalité, malheur constant et répété : *Dans cette race, les femmes sont beaucoup plus belles que les hommes ; elles semblent avoir échappé à la malédiction dont leurs pères, leurs maris et leurs fils ont été frappés* (Chateaubriand). *Une série de deuils s'est abattue sur sa famille : c'est une malédiction.* || **4.** Revers, malheur : *Tout ce que j'ai fait de bien a toujours été pour moi une source de malédictions* (Voltaire).

• SYN. : **2** *anathème, exécration ;* **3** *calamité, fléau, malchance ;* **4** *catastrophe, infortune, pépin* (fam.), *tuile* (fam.).

◆ interj. (1808, d'Hautel). *Vx.* Sert à exprimer un violent dépit : *Malédiction ! Il m'a échappé !*

malefaim [malfɛ̃] n. f. (de *male,* fém. de *mal* 1, et de *faim ;* fin du XVIe s., Montlyard). *Vx.* Faim pressante : *M. de Marsay mourut enragé de malefaim par une paralysie sur le gosier qui l'empêcha d'avaler* (Saint-Simon).

maléfice [malefis] n. m. (lat. *maleficium,* méfait, crime, fraude, tromperie, de *maleficus* [v. MALÉFIQUE] ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « crime, méfait » ; sens actuel, fin du XIIIe s. [écrit *melefice ; maléfice,* XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame*]). *Vx.* Sortilège malfaisant visant à nuire aux personnes, aux animaux ou aux récoltes : *Être brûlé vif pour cause de maléfices.*

• SYN. : *diablerie, ensorcellement, envoûtement, fascination, magie noire, satanisme, sorcellerie.*

maléficié, e [malefisje] adj. (de *maléfice ;* 1508, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, 1546, Rabelais). **1.** *Class.* Frappé par un maléfice, ensorcelé : *Les magiciens, si Dieu le permet, peuvent empêcher qu'un homme maléficié ou une femme maléficiée ne puisse engendrer son semblable* (Richelet). || **2.** *Class.* et *littér.* Affligé de quelque maladie, disgracié : *Cet homme mourra bientôt, il est maléficié, asthmatique* (Acad., 1694). *L'un idiot, l'autre maléficié, tout rogneux, avec du mal sur la figure* (Pourrat).

maléficier [malefisje] v. tr. (de *maléfice ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges). Frapper de maléfice (peu usité) : *Un certain comte de Lautrec qui faisait don aux églises de statues qu'il maléficiait pour sataniser les fidèles* (Huysmans).

maléfique [malefik] adj. (lat. *maleficus,* méchant, funeste, et, comme n. m., « criminel » [et, à basse époque, « magicien, enchanteur »], de *male,* adv., mal [v. MAL 2], et de *facere,* faire ; 1488, *Mer des histoires,* au sens de « criminel » ; sens 1, 1564, Sainéan, *la Langue de Rabelais* [I, 315] ; sens 2, début du XVIe s., Gringore). **1.** En astrologie, qui exerce une influence malfaisante : *Planète maléfique.* || **2.** Doué de malfaisance : *Un de ces cors de chasse qui* [...] *répandent dans les villes, les nuits de mi-carême, une sonore et maléfique tristesse* (Carco).

• SYN. : **2** *dangereux, malfaisant, malin, mauvais, nocif, pernicieux, redoutable.* — CONTR. : **2** *bénéfique, béni, bénin, bienfaisant, heureux.*

mal-égal [malegal] n. m. invar. (de *mal* 2 et de *égal ;* 1873, Larousse). Inégalité sur la surface d'une pièce de métal fondue ou forgée.

malembouché, e [malɑ̃buʃe] adj. et n. (de *mal* 2 et de *embouché ;* 1573, Du Puys). *Pop.* Qui parle grossièrement : *Jeannerin, son voisin de table, était grossier et malembouché, même avec ses supérieurs* (Aymé).

• SYN. : *grossier, impoli, incorrect, malappris, mal élevé.*

• REM. On écrit aussi MAL EMBOUCHÉ.

malemort [malmɔr] n. f. (de *male,* fém. de *mal* 1, et de *mort,* n. f. ; v. 1220, Coincy). *Vx.* Mort tragique : *Pourquoi n'es-tu pas mort de la malemort ?* (Mérimée).

malencontre [malɑ̃kɔ̃tr] n. f. (de *male,* fém. de *mal* 1, et de l'anc. franç. *encontre,* rencontre [XIIe s., Godefroy], déverbal de *encontrer,* rencontrer [v. 980, *Passion du Christ*], dér. de la prép. *encontre,* contre [v. ce mot] ; fin du XIIIe s., Joinville, au sens 1 ; sens 2, XVIe s., *la Langue de Rabelais* [I, 306]). **1.** *Class.* et *littér.* Ce qui arrive à contretemps, événement malheureux : *Les œufs cassés et le poisson mort signifient malencontre* (Molière). *Un mauvais petit crime voisin, un serpent python lové sous l'oreiller, malencontres qui vous obligent à vous récrier : « Ah ! voilà donc pourquoi je ne me plaisais pas dans cette maison ! »* (Colette). || **2.** *Vx.* Mauvaise rencontre : *Il s'enfuit, de peur de malencontre* (France).

• SYN. : **1** *accident, mésaventure.*

malencontreusement [malɑ̃kɔ̃trøzmɑ̃] adv. (de *malencontreux ;* 1690, Furetière). D'une manière malencontreuse : *Se fouler malencontreusement le pied.*

malencontreux, euse [malɑ̃kɔ̃trø, -øz] adj. (de *malencontre ;* v. 1400, Gerson, au sens 1 ; sens 2, 1588, Montaigne). **1.** Qui se produit mal à propos, mal venu : *Je laissai les dépêches et je courus au rendez-vous ; je passai la soirée à refaire avec le moderne Roscius les vers malencontreux : il me proposait un changement, je lui en proposais un autre ; nous rimions à l'envi...* (Chateaubriand). *Une malencontreuse nouvelle.* || **2.** *Vx.* Sujet à éprouver des événements fâcheux ; malchanceux : *Ses yeux* [de Mme de Restaud] *devenus indifférents fuyaient ceux du malencontreux étudiant* (Balzac).

• SYN. : **1** *désagréable, ennuyeux, fâcheux, inopportun, malvenu ;* **2** *malavisé, malheureux.* — CONTR. : **1** *à propos, béni, heureux, opportun ;* **2** *chanceux, veinard* (fam.), *vernis* (fam.).

malendurant, e [malɑ̃dyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *mal* 2 et de *endurant ;* 1611, Cotgrave). *Vx.* Peu patient, peu tolérant : *Un voisin malendurant.*

mal-en-point [malɑ̃pwɛ̃] loc. adj. invar. (de *mal* 2, en, prép., et *point,* n. m. ; XVe s., Aebischer [p. 51], au sens de « mal équipé » ; sens 1-3, 1538, R. Estienne). **1.** Qui est dans une mauvaise situation : *Mis en ballottage, ce candidat est mal-en-point pour le second tour.* || **2.** Qui est en mauvais état de santé : *La rougeole l'a laissé bien mal-en-point.* || **3.** Qui est dans un mauvais état de fortune : *Le voici mal-en-point, après ses spéculations.*

• REM. On écrit aussi MAL EN POINT.

malentendant [malɑ̃tɑ̃dɑ̃] adj. et n. m. (de *mal* 2 et de *entendant,* part. prés. de *entendre ;* 1962, Larousse). Se dit d'une personne dont l'acuité auditive est altérée.

malentendu [malɑ̃tɑ̃dy] n. m. (de *mal* 2 et de *entendu,* part. passé de *entendre ;* 1601, J.-F. Le Petit [I, 376], au sens 1 ; sens 2, av. 1611, Sully [un premier ex. au milieu du XVIe s.] ; sens 3, 1894, A. France). **1.** Divergence d'interprétation sur des paroles ou des actes, qui empêche l'accord : *La concordance de jugement entre le profane et le connaisseur ne peut tenir qu'à un malentendu* (J. Rostand). *Il y a cinquante ans, sans ce malentendu, sans cette méprise, sans l'accident qui nous sépara, il aurait pu y avoir quelque chose entre nous* (Sartre). || **2.** Mésentente qui résulte de ce défaut d'accord : *Si de funestes malentendus venaient à troubler la concorde publique* (J.-J. Rousseau). *Dissiper des malentendus.* || **3.** Sur le plan sentimental, brouille, plus ou moins grave, qui résulte du défaut, souvent passager, de compréhension entre deux êtres : *Le long passé de souffrance se déroulait, son mariage avec cette femme, leur malentendu immédiat de cœur et de chair...* (Zola).

• SYN. : **1** *erreur, méprise, quiproquo ;* **3** *désaccord, différend, dissension, dissentiment, divergence, friction, heurt, mésentente.*

malepeste [malpɛst] n. f. (de *male,* fém. de *mal* 1, et de *peste ;* fin du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1660, Scarron). **1.** *Vx.* Peste mauvaise. || **2.** Class. *La malepeste soit de...,* formule de malédiction atténuée.

◆ interj. (1655, Molière). *Class.* et *littér.* Sert à marquer la surprise ou l'admiration : *Malepeste du sot que je suis aujourd'hui* (Molière). *Malepeste ! ceci est plus sérieux que je ne pensais ; j'aurais besoin de réunir le conseil* (Daudet).

malestan [malɛstɑ̃] n. m. (origine incertaine, probablem. mot dialect. du sud de la France, de *mal* 2 et du radical de *étanche ;* 1858, Legoarant, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Tonneau défoncé d'un bout, et dans lequel on met la sardine destinée à être saumurée. || **2.** Sardine saumurée.

mal-être ou **malêtre** [malɛtr] n. m. (de *mal* 2 et de *être,* n. m. ; 1580, Montaigne, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* État pénible d'une personne qui ne se sent pas bien. || **2.** *Vx.* Situation peu agréable, gêne : *Je n'ai pas de linge pour me changer* [...], *voilà un malêtre complet* (Stendhal).

malévole [malevɔl] adj. (lat. *malevolus* [ou *malivolus*], mal disposé, envieux, malveillant, de *male,* adv., mal [v. MAL 2], et de *velle,* vouloir ; début du XVIe s., écrit *malivole ; malévole,* 1651, Scarron). *Vx.* Animé d'un mauvais vouloir : *Sans le bon plaisir du lecteur bénévole ou malévole* (Scarron). *Il fuit la bande malévole* | *Vole* (Hugo).

• REM. On écrit aussi MALEVOLE (sans accent). On a dit aussi MALIVOLE.

malfaçon [malfasɔ̃] n. f. (de *male,* fém. de *mal* 1, et de *façon ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *malefaçon* [*malfaçon,* XVIe s., *BEC,* 5e série, t. V, p. 142], aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Mauvaise exécution d'un ouvrage. || **2.** *Vx.* Profit illicite sur les travaux exécutés : *Les malfaçons sur les voitures et la distribution du sel* (Vauban). || **3.** Défaut ou imperfection dans la confection d'un objet ou dans un travail : *La malfaçon de ce mur est due à la négligence de l'entrepreneur.*

malfaire [malfɛr] v. intr. (de *mal* 2 et de *faire* 1 ; v. 1130, *Eneas*). *Vx.* Faire du mal : *Se garder de malfaire* (Descartes).

malfaisance [malfəzɑ̃s] n. f. (de *malfaisant ;* 1738, d'Argenson, au sens 1 ; sens 2, av. 1837, Fr. M. Ch. Fourier). **1.** *Vx.* Disposition à faire du mal : *Cette œuvre néfaste qui satisfait en nous, contre nous-mêmes, on ne sait quel obscur instinct de malfaisance* (H. de Régnier). || **2.** Effet nocif : *La malfaisance de cette fleur hybride ne se révélait en effet que par l'usage* (Balzac).

malfaisant, e [malfəzɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *malfaire ;* XIIe s., *Ronce-vaux*). Porté à faire du mal, à nuire : *Ces malfaisants qui ne le laissaient pas dormir en paix* (Maupassant).

• SYN. : *diabolique, mauvais, méchant, pervers.*

◆ adj. (sens 1, 1873, Larousse ; sens 2, 1686, Fontenelle). **1.** Se dit de ce qui fait du mal : *Une intervention malfaisante.* || **2.** *Vx.* Nuisible à la santé : *Des boissons malfaisantes.*

• SYN. : **1** *maléfique, mauvais, méchant, nuisible ;* **2** *délétère, malsain, méphitique, nocif, pernicieux.*

mal-fait, e ou **malfait, e** [malfɛ, -ɛt] adj. (de *mal* 2 et de *fait,* part. passé adjectivé de *faire* 1 ; av. 1654, Guez de Balzac, au sens 2 [var. *maufait,* XIIIe s.] ; sens 1 et 3, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Mal exécuté : *Habit malfait.* || **2.** *Class.* Mal tourné, mal bâti : *Elle était petite, laide, malfaite* (Saint-Simon). || **3.** *Fig.* et *vx.* Bizarre : *Esprit malfait.*

◆ **malfait** n. m. (1660, Molière). *Class.* Homme mal bâti : *Peux-tu me conseiller*

de commettre un forfait, | D'abandonner Lélie, et prendre ce malfait ? (Molière).

malfaiteur [malfɛtœr] n. m. (francisation, d'après la famille de *faire,* du lat. *malefactor,* homme malfaisant, malfaiteur, de *malefactum,* supin de *malefacere,* faire du tort, nuire, de *male,* adv., mal [v. MAL 2], et de *facere,* faire ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *maufaitur* [*malfaitur,* v. 1170, *Livre des Rois ; malfeteur,* v. 1283, Beaumanoir ; *malfaiteur,* XIVe s., Godefroy], au sens 2 ; sens 1, v. 1200, *Poème moral*). **1.** Homme qui commet des actes criminels : *Appréhender un malfaiteur. L'argot des malfaiteurs.* || **2.** Personnage qui a une action nocive : *Il devenait peu à peu un malfaiteur public, un damné, un tueur du Dieu qu'elle adorait* (Zola).

• SYN. : **1** *apache, bandit, brigand, criminel, filou, forban, gangster, voleur.*

• REM. Le féminin *malfaitrice* est inusité, alors que le couple *bienfaiteur-bienfaitrice* est courant.

malfamé, e adj. V. FAMÉ.

malfend [malfɑ̃] adj. et n. m. (de *mal* 2 et de *fendre ;* 1873, Larousse). *Un bois malfend,* ou du *malfend,* n. m., un bois qui se fend mal.

malfil n. m. V. MORFIL.

malformation [malfɔrmasjɔ̃] n. f. (de *mal[e],* fém. de *mal* 1, et de *formation ;* 1867, Littré). Altération morphologique congénitale d'un tissu, d'un organe du corps humain : *Malformation de la main, de la hanche, du pied.*

malfrat [malfra] n. m. (origine incertaine, probablem. mot dialect. du Languedoc, dér. de *malfar,* mal faire, de *mal* et de *far,* respectivement de même étym. et de même sens que les mots franç. *mal* 2 et *faire* 1 ; fin du XIXe s.). *Pop.* Homme de mauvaise réputation, vaurien.

• REM. On rencontre aussi la forme MALFRIN (1957, A. Simonin).

malgache [malgaʃ] adj. et n. (d'un mot indigène de Madagascar ; 1769, *Encyclopédie,* écrit *malégache ; malgache,* 1873, Larousse). Relatif à Madagascar et à ses habitants ; habitant ou originaire de Madagascar.

malgracieusement [malgrasjøzmɑ̃] adv. (de *malgracieux ;* 1403, Godefroy, écrit *maugracieusement ; malgracieusement,* 1687, Mme de Sévigné). *Class.* D'une façon malgracieuse, impoliment : *Vous me refusez rudement et malgracieusement* (Sévigné).

malgracieux, euse [malgrasjø, -øz] adj. (de *mal* 2 et de *gracieux ;* XIVe s., Cuvelier). Qui manque de bonne grâce, incivil (vieilli) : *Ce n'est pas que Monsieur soit hautain, ni malgracieux* (Escholier).

• SYN. : *bourru, renfrogné, revêche, rude.*

malgré [malgre] prép. (de *mal* 1 et de *gré ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *maugré* [*malgré* — sous l'influence de *mal* 1 employé isolément —, XIVe s., Cuvelier], au sens 1 ; sens 2, 1650, Corneille [*malgré tout,* 1867, Littré]). **1.** Contre le gré, la volonté de quelqu'un : *Il a fait prévaloir son point de vue malgré ses contradicteurs. Quelle maudite curiosité me saisit malgré moi* (Musset). || **2.** En dépit d'une chose, d'un événement qui font obstacle ou qui semblent indiquer le contraire : *Il est sorti malgré la pluie. Malgré sa jeunesse, il a déjà une grande maturité d'esprit. Oui, oui, malgré tes regards de tigresse, tu sais que je suis le plus fort* (Mauriac). || *Malgré tout,* en dépit des obstacles, des inconvénients, des arguments contraires : *C'est une entreprise risquée ; malgré tout, j'ai bon espoir. Il est sans doute parti, mais vous pouvez malgré tout essayer de lui téléphoner.*

• SYN. : **1** *n'en déplaise à ;* **2** *au mépris de, nonobstant* (vx).

◆ **Malgré que** loc. conj. (sens 1, fin du XVIIIe s. ; sens 2, fin du XIIIe s., *Doon de Mayence*). **1.** Quoique, bien que : *Malgré que j'aie toujours soigneusement étouffé dans mon cœur le patriotisme exagéré...* (Baudelaire). *L'on brûlait malgré qu'on fût au déclin de la saison* (Daudet). *Mes enfants la revoient avec plaisir, malgré que leurs goûts et les siens diffèrent de plus en plus* (Gide). || **2.** Class. et littér. *Malgré que j'en aie, que tu en aies,* etc., bien que cela me (te, etc.) contrarie ; à contrecœur : *Un garde national à cheval qui laisse tomber sa chapska et galope ainsi nu-tête malgré qu'il en ait, amuse fort la galerie* (Hugo). *Le génie de ces aventuriers le fascinait bien un peu, malgré qu'il en eût et quoi qu'il en ait pu dire* (Duhamel).

• REM. L'emploi au sens 1, quoique attesté chez de nombreux écrivains célèbres, n'est pas admis par certains grammairiens.

malhabile [malabil] adj. (de *mal* 2 et de *habile ;* XVe s., Basselin [*malhabile à,* 1538, R. Estienne]). Qui manque de savoir-faire : *Un skieur malhabile.* || *Malhabile à,* peu capable de : *Malhabile encore à mesurer les distances* [...], *elle a perdu pied brusquement* (Gide).

• SYN. : *gauche, inexpérimenté, inhabile, maladroit, novice.*

malhabilement [malabilmɑ̃] adv. (de *malhabile ;* 1636, Monet). De façon malhabile : *Le bébé marche malhabilement.*

malheur [malœr] n. m. (de *mal* 1 et de *heur* [v. ce mot] ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* dans la loc. *a mal eür,* de façon funeste ; écrit *malheur,* comme n. m., au sens 1, av. 1526, J. Marot [*à quelque chose malheur est bon,* 1668, La Fontaine ; *avoir des malheurs,* 1834, Balzac ; *le malheur c'est que,* 1894, A. France ; *faire un malheur,* 1867, Littré — « faire un éclat », 1959, Robert, et « obtenir un succès extraordinaire », 1970, Robert ; *le beau malheur,* 1867, Littré ; *malheur à,* 1660, Boileau] ; sens 2, v. 1530, C. Marot [*faire le malheur de quelqu'un,* v. 1695, Fénelon ; *pour mon,* etc., *malheur,* 1670, Racine ; *le malheur des temps,* 1724, Voltaire] ; sens 3, 1587, F. de La Noue [*avoir le malheur de,* v. 1695, Fénelon ; *le malheur veut que,* av. 1654, Guez de Balzac ; *être en malheur,* 1668, M. Buffet ; *porter malheur à quelqu'un,* av. 1654, Guez de Balzac ; *jouer de malheur,* av. 1660, Scarron]). **1.** Événement qui a des conséquences funestes pour une personne ou pour une collectivité : *Les eaux contenues dans un barrage invincible et qui souvent empêchent un malheur* (Balzac). *Elle me raconte ses malheurs et je l'écoute avec compassion* (Sartre). *Il lui est arrivé un grand malheur, il a perdu son père.* || *À quelque chose malheur est bon* (prov.), un événement fâcheux peut avoir certaines conséquences heureuses. || *Avoir des malheurs,* avoir des ennuis, des infortunes. || *Le malheur, c'est que,* la difficulté est que, ce qu'il y a de fâcheux c'est que : *Toute la plaidoirie de l'avocat reposait sur un témoignage ; le malheur, c'est qu'il s'agissait d'un faux témoignage.* || *Faire un malheur,* se livrer à des violences funestes ; *fam.,* faire un éclat, protester bruyamment : *Antoine avait exigé qu'on ne fît qu'enregistrer la voix de Fougère. Ou je fais un malheur, disait-il* (Aragon) ; *fam.,* obtenir un succès extraordinaire : *Un chanteur qui a fait un malheur sur la scène du music-hall.* || Plaisamm. *Le beau malheur !,* il n'y a pas là grand mal. || Ellipt. *Malheur à,* puisse-t-il arriver malheur à : *Malheur, trois fois malheur aux pères infirmes qui nous ont faits rachitiques et mal venus, prédestinés que nous sommes à n'enfanter que des mort-nés !* (Baudelaire). || **2.** Situation douloureuse provoquée par une suite d'événements funestes : *Le malheur s'est abattu sur ce pays. Ils devinaient* [...] *tout le désordre de sa pauvre âme secouée par le malheur* (Maupassant). *L'homme ne doit pas créer le malheur dans ses livres* (Lautréamont). || *Faire le malheur de quelqu'un,* lui attirer des ennuis, lui préparer une existence pénible : *Ces parents font le malheur de leur fils en le gâtant ainsi.* || *Pour mon* (*ton, son,* etc.) *malheur,* cela m'a (t'a, lui a, etc.) été préjudiciable : *J'ai cru à ses paroles mensongères, pour mon malheur.* || *Le malheur des temps,* circonstances fâcheuses propres à une époque troublée. || **3.** *Class.* Coup funeste du sort, fatalité : *La Parque avait écrit de tout temps en son livre | Que l'un de nos enfants devait cesser de vivre, | L'autre de voir, par ce malheur* (La Fontaine). *Quand je songe à mon personnage, je crains toujours d'avoir des amis : il y a un malheur attaché à tout ce que je protège* (Mme de Maintenon). || *Avoir le malheur de,* avoir la malchance ou la maladresse de : *Il avait la chance et le malheur d'être photogénique ; ses photos remplissaient la*

maison (Sartre). *Si vous avez le malheur de le lancer sur ce sujet, il est intarissable.* || *Le malheur veut que,* il se trouve par malchance que : *Le malheur a voulu que cette lettre lui parvienne trop tard.* || Class. *Être en malheur,* être dans une période de malchance : [Mme de Ludres] *passa une nuit dans les champs, en faisant ce petit voyage, par un carrosse rompu, et tout ce qui arrive quand on est en malheur* (Sévigné). || *Porter malheur à quelqu'un,* attirer sur lui un sort contraire. || *Jouer de malheur,* avoir une malchance persistante.

• SYN. : **1** *accident, calamité, catastrophe, coup du sort, désastre, deuil, épreuve, perte, revers, tuile* (fam.) ; **2** *adversité, chagrin, fatalité, infortune, malchance, misère, peine.* — CONTR. : **1** *bonheur, joie ;* **2** *béatitude, félicité ;* **3** *chance, veine* (fam.).

◆ **Malheur !** interj. (1673, Molière). Manière d'exprimer le dépit, l'accablement, l'indignation, etc. : *Malheur ! le rôti est tout brûlé !*

◆ **De malheur** loc. adj. (sens 1, 1873, Larousse ; sens 2, 1696, Dancourt). **1.** Funeste, qui n'annonce rien de bon : *Jour de malheur. Prophète de malheur. Oiseau de malheur.* || **2.** *Fam.* Maudit, exécrable : *Où est-ce qu'il est, ce mécanicien de malheur ? J'ai deux mots à lui dire !*

◆ **Par malheur** loc. adv. (1668. La Fontaine). Par un fâcheux concours de circonstances : *Si, par malheur, vous tombiez malade, prévenez-moi d'urgence.*

malheure [malœr] n. f. (de *male,* fém. de *mal* 1, et de *heure ;* 1501, G. Cohen, dans la loc. *a la malle heure,* « pour mon malheur » ; *va* [*allez*] *à la malheure,* début du XVIIe s., Malherbe). Class. *Va* (*allez*) *à la malheure,* sois (soyez) maudit : *Allez à la malheure, allez, âmes tragiques.* | *Qui fondez votre gloire aux misères publiques* (Malherbe).

malheureusement [malørøzmɑ̃] adv. (de *malheureux* [v. ce mot] ; XIVe s., Cuvelier, écrit *maleüreusement* [*malheureusement,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1687, Bossuet [*malheureusement pour moi,* etc., 1959, Robert]). **1.** D'une manière fâcheuse, malencontreuse, inopportune (rare) : *Cette entreprise s'est terminée malheureusement. Il s'est foulé une cheville en tombant malheureusement.* || **2.** Par malheur, c'est regrettable : *Il m'est malheureusement impossible de vous accompagner. Malheureusement, vous ne m'avez pas écrit à temps. « Chabassau n'a pas d'heure, grogna Serge. — Malheureusement, ta mère et moi sommes des gens ponctuels »* (Troyat). *Que je lui donne une excuse valable, n'importe laquelle, il s'en contentera. Malheureusement je n'en trouve aucune* (Sartre). || Ellipt. *Malheureusement pour moi* (*toi, lui,* etc.), pour mon (ton, son, etc.) malheur.

malheureux, euse [malørø, -øz] adj. (de *malheur* [v. ce mot] ; milieu du XIe s., écrit *maleüros* [*maleüreus,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *malheureux,* XVe s.], au sens I, 1 [*malheureux comme les pierres,* 1834, Balzac] ; sens I, 2 et II, 4, 1690, Furetière ; sens I, 3, XIIIe s., *Roman de Renart ;* sens I, 4, XVe s., *Perceforest* [*un mari malheureux,* 1902, Larousse ; *avoir la main malheureuse,* 1867, Littré ; *passion malheureuse,* av. 1841, Chateaubriand — *amour malheureux,* même sens, 1761, J.-J. Rousseau] ; sens II, 1, av. 1559, J. Du Bellay [« qui est préjudiciable », 1657, Pascal] ; sens II, 2, XVe s., *Perceforest ;* sens II, 3, milieu du XVIe s., Amyot).

I. AVEC UN NOM DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ OU SON COMPORTEMENT **1.** Qui est accablé par le malheur, qui n'est pas heureux : *Les discordes des parents rendent les enfants malheureux. Les hommes sont malheureux par manque de foi ou par égoïsme* (Gide). || Fam. *Malheureux comme les pierres,* très malheureux. || **2.** Qui exprime ou annonce le malheur : *Il baissait la tête d'un air malheureux. Un regard malheureux. Un visage malheureux.* || **3.** Qui est digne de commisération : *Les malheureuses victimes ont succombé à leurs blessures. Les malheureux estivants regardaient tomber la pluie.* || **4.** Qui a de la malchance : *Un adversaire malheureux. Malheureux au jeu. Candidat malheureux.* || *Un mari malheureux,* un mari trompé. || *Avoir la main malheureuse,* provoquer une catastrophe chaque fois qu'on touche à quelque chose. || *Passion malheureuse,* passion qui n'est pas partagée.

II. AVEC UN NOM DE CHOSE **1.** Qui fait ou qui présage le malheur de quelqu'un, funeste : *Nouvelle malheureuse. Evénement malheureux. Un incident de malheureux augure.* || Qui est préjudiciable : *Truqué jusqu'à l'os et mystifié, j'écrivais joyeusement sur notre malheureuse condition* (Sartre). *Se trouver dans une position malheureuse.* || **2.** Qui a une issue fâcheuse, des conséquences funestes : *J'étais impatient de livrer une bataille qui, heureuse, détruirait mes ennemis, et, malheureuse, n'accablerait que mes alliés* (France). *Cette tentative a été une expérience malheureuse. Une initiative malheureuse. Il a eu la malheureuse idée d'approcher une flamme du récipient d'essence.* || **3.** Qui est regrettable : *Il a eu une parole malheureuse. Il est malheureux qu'il ait agi ainsi. C'est tout de même malheureux de ne pas pouvoir dire ce qu'on pense !* || **4.** Sans importance (comme épithète antéposée) : *Ne vous tracassez pas pour un malheureux billet de dix francs.*

• SYN. : **I, 1** *désespéré, infortuné, misérable ;* **2** *lamentable, lugubre, peiné, piteux, pitoyable, sinistre, sombre, triste ;* **3** *pauvre* (fam.) ; **4** *guignard* (fam.), *malchanceux.* || **II, 1** *mauvais, néfaste, pénible, redoutable, risqué ;* **2** *dangereux, déplorable, désastreux, fâcheux, fatal, perdu, raté, regrettable ;* **3** *malencontreux ;* **4** *insignifiant, pauvre* (fam.), *petit, quelconque.* — CONTR. : **I, 1** *comblé, content, enchanté, ravi, satisfait ;* **2** *béat, gai, réjoui ;* **4** *chanceux, veinard* (fam.). || **II, 1** *bénéfique, faste, favorable, propice ;* **2** *béni, bienheureux, heureux, réussi ;* **4** *considérable, important, imposant.*

◆ n. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, 1657, Pascal ; sens 3, 1672, Racine). **1.** Personne qui vit dans le malheur, dans la misère : *Tu prends un café à deux sous parmi les malheureux* (Apollinaire). *Tu as l'amour triste comme les malheureux qui ont le vin triste* (Triolet). || **2.** *Class.* Personne méprisable : *Ah ! le malheureux ! me répond le portier, il est au For l'Évêque, il nous a escroqué à tous le peu d'argent que nous avions* (Marmontel). || **3.** *Malheureux !,* exclamation adressée à quelqu'un pour le mettre en garde ou pour déplorer sa conduite : *Malheureux ! Tu vas perdre une fortune dans cette affaire ! Malheureux ! pourquoi avoir tant tardé ?*

• SYN. : **1** *gueux, indigent, miséreux, nécessiteux, pauvre.* — CONTR. : **1** *nanti, richard* (fam.), *riche.*

malhonnête [malɔnɛt] adj. (de *mal* 2 et de *honnête ;* 1406, N. de Baye, écrit *malhonneste* [*malhonnête,* XVIe s.], au sens de « qui est dans un état délabré [en parlant de choses] » ; sens 1, v. 1462, *Cent Nouvelles ;* sens 2, 1674, Bouhours [substantiv., 1873, Larousse] ; sens 3, 1668, Molière ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Qui manque à la décence, à la pudeur : *Des désirs malhonnêtes.* || **2.** Qui manque à la civilité, à la politesse (vieilli) : *Une riposte malhonnête. Les gestes insolents d'un enfant malhonnête ;* et substantiv. : *Tais-toi, petit malhonnête !* || **3.** Class. *Malhonnête homme* (par opposition à *honnête homme*), homme sans distinction, n'ayant pas les usages de la bonne société : *Les femmes dont on ne parle point, c'est qu'elles font leurs affaires plus secrètement, et avec quelque malhonnête homme sans conséquence* (Bussy). || **4.** Qui manque à la probité : *Un commerçant malhonnête. Des procédés malhonnêtes.*

• SYN. : **1** *déshonnête, inconvenant, indécent ;* **2** *grossier, impoli, incorrect, malappris, mal élevé ;* **4** *déloyal, indélicat, marron, véreux.* — CONTR. : **1** *convenable, décent, innocent, pudique, pur ;* **2** *bien élevé, correct, courtois, poli ;* **4** *honnête, intègre, loyal, probe.*

malhonnêtement [malɔnɛtmɑ̃] adv. (de *malhonnête ;* 1665, Retz, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** De manière incivile, impolie (vieilli) : *Il m'a apostrophé malhonnêtement.* || **2.** D'une manière contraire à la probité : *Il s'est enrichi malhonnêtement.*

malhonnêteté [malɔnɛtte] n. f. (de *malhonnête* ; 1676, Bouhours, au sens 2 [« acte, parole qui manque à la politesse », 1690, Furetière] ; sens 1, 1902, Larousse ; sens 3, 1676, Bouhours [*malhonnêteté intellectuelle,* 1959, Robert] ; sens 4, 1867, Littré). **1.** *Vx.* Indécence : *La malhonnêteté d'une chanson.* || **2.** Défaut de politesse (vieilli) : *Cet enfant est d'une malhonnêteté insupportable.* || *Spécialem.* Acte, parole qui manque à la politesse : *Répondre une malhonnêteté.* || **3.** Défaut de probité : *Sa malhonnêteté en affaires ne lui a pas réussi.* || *Malhonnêteté intellectuelle,* déloyauté dans l'utilisation des œuvres d'autrui ou dans l'argumentation adoptée. || **4.** *Spécialem.* Acte contraire à la probité : *On lui reproche de nombreuses malhonnêtetés.*

• SYN. : **3** *déloyauté, improbité ;* **4** *escroquerie, friponnerie, indélicatesse.*

malice [malis] n. f. (lat. *malitia,* nature mauvaise, méchanceté, ruse, finesse, de *malus* [v. MAL 1] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 3 ; sens 1, v. 1155, Wace [*sans malice,* v. 1692, Fénelon ; *sans y entendre malice,* 1869, A. Daudet — *sans entendre la malice,* même sens, fin du XV^e s., Commynes] ; sens 2, 1667, Boileau ; sens 4, av. 1648, Voiture). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Disposition d'esprit qui pousse à faire le mal, à nuire : *On est d'ordinaire plus médisant par vanité que par malice* (La Rochefoucauld). || Auj. *Sans malice,* sans méchanceté, sans mauvaise intention. || *Sans y entendre malice,* en toute innocence, sans intention malveillante. || **2.** Penchant à dire ou à faire de petites méchancetés pour s'amuser d'autrui et qui exclut toute perversité : *À l'époque de la pénitence des treize semaines, le comte Mosca, par pitié et un peu par malice, l'invitait à dîner une et même deux fois par semaine* (Stendhal). *Il unit, en des proportions admirables pour faire un ensemble parfait, à la blague du vieux soldat la malice finaude du vieux Normand* (Maupassant). || *Boîte à malice,* v. BOÎTE. || **3.** *Class.* et *littér.* Parole ou action qui vise à nuire : *Il m'a fait la plus grande malice du monde* (Acad., 1694). *Qu'avait-elle sous-entendu par ces mots ? Certes il y avait là une malice, une méchanceté, une infamie* (Maupassant). *Elle put se croire jouée de nouveau par quelque surnaturelle malice* (Bernanos). || **4.** Taquinerie sans conséquence : *Ce sont des malices.*

• SYN. : **2** *espièglerie, ironie, rouerie ;* **4** *blague* (fam.), *facétie, farce, niche* (fam.).

malicieusement [malisjøzmɑ̃] adv. (de *malicieux* [v. ce mot] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *maliciousement* [*malicieusement,* v. 1283, Beaumanoir], au sens 1 ; sens 2, 1839, Balzac [« avec ruse, subtilité », v. 1320, *Hugues Capet*]). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). De manière à nuire, par méchanceté : *Je demande si malicieusement tu n'irais point faire courir le bruit que j'en ai* [de l'argent caché] (Molière). || **2.** De façon malicieuse, par taquinerie : *Marcelle avait rejeté la tête en arrière et le considérait malicieusement entre ses paupières mi-closes* (Sartre). *Répondre malicieusement.*

malicieux, euse [malisjø, -øz] adj. et n. (lat. *malitiosus,* méchant, trompeur, fourbe, de *malitia* [v. MALICE] ; v. 1155, Wace, écrit *malicios* [*malicieux,* v. 1206, Guiot de Provins], au sens 1 ; sens 2, 1690, Boursault). **1.** *Class.* Méchant, pervers : *Serait-elle bien si malicieuse que de s'être tuée pour me faire pendre ?* [...] *La méchanceté d'une femme irait-elle bien jusque-là ?* (Molière). || **2.** Qui est enclin aux railleries et aux tours malins : *Un enfant, un vieillard malicieux. Un petit malicieux.*

• SYN. : **2** *coquin, espiègle, farceur, ironique, malin, mâtin* (fam.), *taquin.*

◆ adj. (sens 1, v. 1265, Br. Latini ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** *Class.* Où il y a de la méchanceté, qui est fait avec une intention maligne : *Arrêter le progrès d'une procédure malicieuse* (Bossuet). *Il n'y a que l'erreur malicieuse et de mauvaise foi qui ne mérite pas d'indulgence* (Voltaire). || **2.** Qui annonce ou marque de la malice, un esprit taquin : *Je regardai Max, ses bons yeux malicieux, sa grande bouche saine qui souriait de toutes ses dents blanches* (Mallet-Joris). *Une remarque malicieuse.*

• SYN. : **2** *coquin* (fam.), *espiègle, fripon, mutin, narquois.*

malien, enne [maljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Mali,* n. géogr. ; 1963, Larousse). Relatif au Mali, république africaine ; habitant ou originaire de cet État.

malignement [maliɲəmɑ̃] adv. (de *malin* [v. ce mot] ; début du XVI^e s., au sens 1 ; sens 2, 1727, Destouches [« d'une façon rusée », av. 1679, Retz]). **1.** *Class.* Avec malignité, dans l'intention de nuire à autrui : *Interpréter malignement quelque chose* (Acad., 1694). *Carrosse, chevaux, livrées, armoiries, tout est curieusement ou malignement observé ; et, selon le plus ou le moins de l'équipage, ou l'on respecte les personnes, ou on les dédaigne* (La Bruyère). || **2.** *Littér.* Avec une certaine malice, dans l'intention d'embarrasser, mais sans vraie méchanceté : *La Hollande se réserve le droit de fonder chaque jour une secte, une société, une école, un parti politique et de mettre malignement à néant tous les chiffres et statistiques* (Duhamel). *« M^me Robel a demandé à quelqu'un si tu n'étais pas enceinte., », dis-je malignement à Tamara. Elle haussa les épaules* (Mallet-Joris).

malignité [maliɲite] n. f. (lat. *malignitas,* mauvaise disposition, méchanceté, envie, malveillance, de *malignus* [v. MALIN] ; v. 1120, H. Berger, écrit *malignitet* [*malignité,* v. 1190, Godefroy], au sens 1 [en parlant de choses, 1639, Tris-tan L'Hermite] ; sens 2, v. 1190, *Sermons de saint Bernard* [aussi dans la langue médicale] ; sens 3, av. 1662, Pascal ; sens 4, milieu du XVI^e s., Amyot). **1.** *Class.* et *littér.* Mauvais esprit, disposition à faire le mal, à nuire en secret à autrui : *La malignité qui est cachée et empreinte dans le cœur de l'homme* (Pascal). *Quelque art qu'ils aient pour paraître ce qu'ils ne sont pas et pour ne point paraître ce qu'ils sont, ils* [les grands] *ne peuvent cacher leur malignité, leur extrême pente à rire aux dépens d'autrui et à jeter un ridicule souvent où il n'y en peut avoir* (La Bruyère). *À quatre ans, l'on m'a pris à saler la confiture : par amour de la science, je suppose, plus que par malignité ; en tout cas, c'est le seul forfait dont j'aie gardé mémoire* (Sartre). || *Auj.* S'emploie surtout en parlant de choses auxquelles on prête une intention mauvaise : *La malignité du sort.* || **2.** *Class.* Caractère nuisible, pernicieux de quelque chose : *La malignité de l'air* (Acad., 1694). *Une cuisse et les jambes enflées : quelle malignité d'humeurs !* (Sévigné). || *Auj.* Ce sens est restreint à la langue médicale : « caractère d'une affection maligne » : *Une tumeur dont la malignité n'est pas douteuse.* || **3.** *Littér.* Caractère d'un être malin, astucieux : *Dans les ténèbres, il* [le cheval] *était devenu d'une grande malignité* [...] ; *il poussait de la tête les portes d'aérage, et il se baissait aux endroits trop bas* (Zola). *Blanche le trouva gai, une malignité même dans les yeux* (Hermant). || **4.** *Littér.* Action maligne, perverse, ou simplement malicieuse : *Les malignités du sort.*

• SYN. : **3** *astuce, finesse, malice, rouerie, ruse.*

malin, maligne [malɛ̃, -in] adj. et n. (lat. *malignus,* de nature mauvaise, méchant, perfide, envieux, avare, de *malus* [v. MAL 1] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *maligne,* pour les deux genres [*malin,* masc. /*maligne,* fém., v. 1460, G. Chastellain], au sens 1 [*le malin esprit,* v. 1460, G. Chastellain — d'abord *li maligne esperiz,* v. 1265, J. de Meung ; *le malin,* 1530, Lefèvre d'Étaples] ; sens 2, 1669, Boileau [*malin comme un singe,* 1718, Acad. — loc. déjà relevée par Richelet, 1680, mais sans définition ; *faire le malin,* 1855, Esnault — *malin,* « crâneur, fanfaron », 1801, Esnault ; *il n'est pas très malin,* XX^e s. ; *gros malin,* 1808, d'Hautel]). **1.** *Class.* Qui se plaît à faire le mal, à nuire aux autres : *Nous qui sommes si indiscrets et si malins dans nos paroles* (Fénelon). *T'ai-je peint la maligne aux yeux faux, au cœur noir ?* (Boileau). || Class. et littér. *Esprit malin, malin esprit,* ou *le malin* n. m., le démon, le diable : *Ces visites, ces bals, ces conversations | Sont du malin esprit toutes inventions* (Molière). *Je crains, dit-il, les ruses du malin* (La Fontaine). *Il suffit parfois de les réciter machinalement* [des prières] *pour résister aux tentations du Malin, pour raffermir la foi qui faiblit* (Sarraute). || **2.** Qui a de la finesse, de la ruse, une grande habileté pour se tirer

d'embarras et tourner les situations à son avantage : *Beau-Pied, le malin de la compagnie* (Balzac). *Quand il n'y voit goutte, le plus malin n'est pas fier* (Bernanos). *Le cabriolet de Léon de Rochechouart se trouvait dans un chemin derrière des grenadiers. Et ce qu'il y avait devant les grenadiers, bien malin qui le dirait* (Aragon). *Ils sont vraiment malins, vous savez, les Masaï, dit Patricia qui voulait me faire partager son exaltation. Ils sont vraiment intelligents* (Kessel). || *Malin comme un singe,* fort astucieux. || Fam. *Faire le malin,* se donner des airs d'homme entendu, supérieur, plastronner : *« Et vous savez, n'ayez pas l'air de vouloir faire le malin, ou ça va... » Il s'interrompit, averti par un « hum » discret d'une présence insoupçonnée* (Courteline). || Fam. *Il n'est pas très malin,* il ne brille pas par la finesse, l'intelligence. || Fam. *Gros malin,* lourdaud.

• SYN. : **2** *astucieux, débrouillard, déluré, ficelle* (pop.), *fin, finaud* (fam.). *futé, madré* (fam.), *matois* (fam.), *roublard, roué, rusé.*

◆ adj. (sens 1, v. 1536, Picot [*joie maligne,* 1642, Corneille] ; sens 2, 1552, Ronsard [dans la langue médicale, 1539, Canappe] ; sens 3, 1761, J.-J. Rousseau [*ce n'est pas malin,* 1932, Céline ; *c'est malin,* « c'est stupide », 1959, Robert] ; sens 4, 1873, Larousse). **1.** *Class.* et *littér.* Qui est inspiré par la méchanceté, la malveillance : *Ce doucet est un chat, | Qui, sous son minois hypocrite, | Contre toute la parenté | D'un malin vouloir est porté* (La Fontaine). *Il fait bon près d'une femme ; | [...] et j'aime à l'entendre parler avec une grande sagesse, | Et me dire des choses dures, malignes, | Pratiques, bassement vraies, comme les femmes savent en trouver* (Claudel). || *Auj.* Ce sens demeure dans quelques expressions : *Éprouver, prendre une joie maligne, un malin plaisir à...* || **2.** *Class.* Qui a un effet nuisible, nocif : *Il faut corriger ce que l'antimoine, l'opium a de malin* (Acad., 1694). *Tous les présents du monde sont malins et font d'autant plus de mal à l'homme qu'ils lui donnent plus de plaisir* (Bossuet). || *Auj.* Ce sens est restreint à la langue médicale, où il s'applique à une maladie de gravité anormale ou à une tumeur cancéreuse. || **3.** Qui dénote, manifeste de la finesse, de l'astuce : *Sourire, regard, œil malin. Nous nous sommes assis tout auprès du moulin, | — Un enfant qui passait sourit d'un air malin* (Glatigny). || Fam. *Ce n'est pas malin,* et, par antiphr., *C'est malin,* c'est stupide : *C'est malin d'être sorti sans imperméable !* || **4.** Fam. *Ce n'est pas malin,* ce n'est pas difficile à faire ou à comprendre : *Vous voyez, ce n'est pas malin, il suffit de tourner le bouton.*

• SYN. : **3** *espiègle, fin, malicieux, mutin, spirituel.*

• REM. Dans le sens familier de « astucieux », le fém. MALINE (XV^e s., Basselin) tend à se substituer à *maligne ;* c'est une reprise de la forme populaire du XV^e s.

malines [malin] n. f. (emploi comme n. commun de *Malines,* n. d'une ville de Belgique réputée pour ses textiles et ses dentelles ; 1752, Trévoux). Dentelle belge, transparente et mousseuse, exécutée aux fuseaux : *La chemise de Rosette a un tour de gorge de malines toute déchirée* (Gautier).

malingre [malɛ̃gr] adj. et n. (origine incertaine, peut-être de *mal* 1 ou 2 et de l'anc. franç. *heingre, haingre,* décharné, maigre [1080, *Chanson de Roland*], lui-même d'origine obscure ; 1249, *BEC* [t. XXXV, 1874, p. 466], comme n. pr. d'homme ; 1598, G. Bouchet, comme adj., au sens de « couvert d'ulcères » [en parlant d'une jambe] ; sens 1, 1677, M^me de Sévigné ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Qui est mal portant, qui se remet difficilement d'une maladie (mot bas, selon Acad., 1694) : *M. le marquis de Termes qui arriva hier tout malingre de goutte et de colique* (Sévigné). || **2.** Qui est de constitution faible et d'apparence débile : *Un enfant malingre dont les yeux étaient pâles* (Balzac). *Arrêté dans sa croissance, il resta petit et malingre* (Zola). *Des petites filles malingres* [...] *se tordaient le cou vers la table merveilleuse* (Cocteau).

• SYN. : **2** *chétif, débile, déficient, délicat, faible, fluet, fragile, frêle, maladif, rachitique, souffreteux.* — CONTR. : **2** *fort, robuste, solide, vigoureux.*

malingreux, euse [malɛ̃grø, -øz] adj. et n. (de *malingre ;* début du XIII^e s., *Guillaume le Maréchal,* écrit *malingros ; malingreux,* 1628, Chereau). *Vx* ou *littér.* Malingre : *Ton cadet, qui est malingreux et jaune comme un serin des Canaries* (Tillier). *Ce malingreux qui demande l'aumône* (Hugo).

malinois [malinwa] n. m. (de *Malines,* n. d'une ville de Belgique d'où cette race de chiens serait originaire ; 1931, Larousse). Chien de berger belge à poil dur.

malintentionné, e [malɛ̃tɑ̃sjɔne] adj. et n. (de *mal* 2 et de *intentionné ;* 1651, Retz). Qui a de mauvaises intentions : *Des lecteurs malintentionnés. Si nous rencontrons des malintentionnés, je leur parlerai* (Stendhal).

• SYN. : *malveillant, méchant, venimeux.* — CONTR. : *bienveillant, bon, gentil, humain.*

• REM. Comme adjectif, il peut s'écrire en deux mots.

malique [malik] adj. (dér. savant du lat. *malum,* pomme ; 1787, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* p. 284). *Acide malique,* diacide-alcool, qui se trouve en particulier dans les pommes et dans les fruits acides.

malitorne [malitɔrn] n. et adj. (altér., sous l'influence de *mal* 2 et de *tourné,* de *Maritorne,* francisation de l'esp. *Maritornes,* n. d'une fille d'auberge très laide du *Don Quichotte* de Cervantès ; 1642, Oudin [*maritorne,* forme refaite sur l'esp., 1798, Acad.]). *Class.* Qui est gauche, maladroit, empoté : *Nous avons le fils du gentilhomme de notre village, qui est le plus grand malitorne et le plus sot dadais que j'aie jamais vu* (Molière).

• REM. Terme populaire, selon Furetière (1690).

mal-jugé [malʒyʒe] n. m. (de *mal* 2 et de *jugé,* part. passé de *juger ;* 1680, Richelet). En droit, jugement défectueux d'un tribunal : *Le mal-jugé n'est pas un moyen de cassation* (Littré).

mallarméen, enne [malarmeɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du poète français Stéphane *Mallarmé* [1842-1898] ; 1906, ViuléGriffin). Qui est propre à Mallarmé et à sa poésie : *Il n'a rien d'apocalyptique, | De mallarméen* (Ponchon).

◆ adj. et n. (av. 1922, Proust). Qui se réclame de Mallarmé, de sa poétique : *Et déjà l'on en revient : n'est-ce pas Lucien Fabre et mallarméen Valéry ?* (Maurras) ; et par extens. : *La chapelle mallarméenne où notre ami a dû servir la messe ésotérique* (Proust).

malle [mal] n. f. (francique **malha,* sacoche ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *male* [*malle,* XIV^e s., Laborde], au sens de « sac en cuir » ; sens I, 1, début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne* [*faire sa malle,* 15 sept. 1851, Sainte-Beuve — *...ses malles,* av. 1784, Diderot ; *faire sa malle,* « mourir », 1883, Esnault ; *se faire la malle,* 1940, Esnault] ; sens I, 2, 1690, Furetière [*trousser en malle,* 1594, *Satire Ménippée*] ; sens I, 3, milieu du XVI^e s. ; sens I, 4 et II, 3, début du XX^e s. ; sens II, 1, 1793, *Moniteur universel* [*malle-poste ; malle,* 1829, Boiste] ; sens II, 2, 1867, Littré).

I. 1. Coffre de cuir, de bois, d'osier, etc., où l'on enferme les objets et les vêtements que l'on emporte en voyage : *Au dernier moment* [...], *il revient m'avertir que j'ai omis d'enregistrer ma malle* (Gide). *Faire, boucler sa malle. Ouvrir ses malles à la douane.* || Fig. *Faire sa malle* ou *ses malles,* se préparer à partir ; *fam.,* être sur le point de mourir. || Pop. *Se faire la malle,* s'enfuir, partir sans prévenir : *C'est ma bonne femme qui s'est fait la malle avec un aviateur* (J. Fougère). || **2.** *Class.* Panier dans lequel les colporteurs, les merciers ambulants mettaient leurs marchandises et qu'ils portaient sur le dos : *Se faire réhabiliter suppose qu'un homme devenu riche originairement est noble* [...] ; *qu'à la vérité son père a pu déroger ou par la charrue ou par la houe, ou par la malle, ou par les livrées* (La Bruyère). || Class. *Trousser en malle,* enlever par surprise et avec rapidité : *Il trouva de la vaisselle d'argent dans une chambre et il la troussa en malle* (Acad., 1694). || **3.** *Class.* Sac ou petit coffre que l'on plaçait sur la croupe d'un cheval, et où, notamment, les cour-

riers, les postillons mettaient les lettres et les dépêches : *La postérité d'Alfane et de Bayard, | Quand ce n'est qu'une rosse* [...], *va porter la malle, ou tirer la charrue* (Boileau). || **4.** Coffre arrière d'une automobile. (Auj., on dit plutôt COFFRE.)

II. 1. Vx. *Malle-poste,* ou simplem. *malle,* voiture qui faisait le service général des dépêches et prenait quelques voyageurs. || **2.** Vx. *Malle des Indes,* service de transport de la poste, par bateaux et chemin de fer, entre la Grande-Bretagne et l'Inde, passant par le territoire français, et qui comporta également un service de voyageurs en voitures-lits entre Londres et Marseille : *Les événements arrivent en trombe comme le rapide, comme la malle des Indes* (Tr. Bernard). || **3.** *Auj.* et *dialect.* Bateau qui assure le transport des voyageurs entre l'Angleterre et la France : *Je suis obligé de repartir demain par la malle de nuit* (Hermant).

malléabilisation [maleabilizasjɔ̃] n. f. (de *malléabiliser ;* 1963, Larousse). Traitement thermique ayant pour objet de rendre malléables les fontes blanches, c'est-à-dire de leur conférer des propriétés voisines de celles de l'acier.

malléabiliser [maleabilize] v. tr. (dér. savant de *malléable ;* 1801, Mercier, puis 1840, Acad.). Soumettre à un traitement de malléabilisation.

malléabilité [maleabilite] n. f. (dér. savant de *malléable ;* 1676, Glaser, au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré). **1.** Propriété d'un corps malléable : *La malléabilité des métaux.* || **2.** *Fig.* Disposition à se laisser diriger, manier : *La malléabilité d'un enfant.*

malléable [maleabl] adj. (dér. savant du lat. *malleus,* marteau [v. MAIL] ; XIV^e s., *Nature à l'alchimie,* au sens 1 [pour toute matière qui se laisse travailler, 1600, O. de Serres] ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Se dit d'un métal qui peut être facilement façonné au marteau et réduit en feuilles au laminoir : *Le plomb est très malléable.* || *Par extens.* Se dit de toute matière qui se laisse travailler, modeler : *La cire, l'argile sont malléables.* || **2.** *Fig.* Qui cède à la volonté d'autrui, qui se laisse aisément diriger, influencer : *Un être, un caractère malléable. Il a été arraché à son monde malléable et douillet où il se tenait calfeutré, et il a été projeté brutalement dans son monde à elle, dur, agressif, implacable, sur lequel il n'a pas prise* (Sarraute).

• SYN. : **1** *flexible ;* **2** *docile, influençable, maniable, soumis, souple.*

malléal, e, aux [maleal, -o] ou **malléaire** [maleɛr] adj. (dér. savants du lat. *malleus,* marteau [v. MAIL] ; 1840, Acad. [*malléal ; malléaire,* 1878, Larousse]). Qui a rapport au marteau de l'oreille moyenne : *Muscles malléaires.*

malléination [maleinasjɔ̃] n. f. (de *malléiner ;* 1931, Larousse). Emploi de la malléine pour établir le diagnostic de la morve.

malléine [malein] n. f. (dér. savant du lat. *malleus,* marteau, morve [maladie du cheval] ; 1931, Larousse). Substance spécifique extraite de cultures du bacille de la morve, utilisée en injection pour établir le diagnostic de la maladie.

malléiner [maleine] v. tr. (de *malléine ;* 1931, Larousse). Soumettre à l'action de la malléine : *Malléiner un cheval.*

malléolaire [maleɔlɛr] adj. (de *malléole ;* 1834, Landais). Relatif aux malléoles : *Une fracture malléolaire.*

malléole [maleɔl] n. f. (du lat. *malleolus,* petit marteau, dimin. de *malleus* [v. MAIL] ; 1546, Ch. Estienne). Chacune des deux saillies osseuses, externe (péroné) et interne (tibia), qui se trouvent à l'extrémité inférieure de la jambe, au-dessus du pied, et forment la cheville.

malle-poste n. f. V. MALLE.

malletier [maltje] n. m. (de *mallette ;* 1379, Fagniez). Ouvrier spécialisé dans la confection des malles et des mallettes.

mallette [malɛt] n. f. (dimin. de *malle* [v. ce mot] ; XIII^e s., *Miracles de saint Éloi,* écrit *malete ; mallette,* v. 1330, *Baudoin de Sebourg*). Petite valise rigide ou semi-rigide : *Elle continua de monologuer ainsi en rangeant ses robes et son linge dans les mallettes de cuir* (Duhamel).

mal-logé, e [mallɔʒe] n. (de *mal* et de *loger ;* milieu du XX^e s.). Personne dont les conditions d'habitation ne sont pas satisfaisantes.

malmené, e [malməne] adj. (part. passé de *malmener ;* 1273, Adenet, au sens de « tourmenté [par la faim, le froid] » ; sens actuel, v. 1354, *Modus*). En vénerie, se dit d'un animal pressé par les chiens et qui va sur ses fins.

malmener [malməne] v. tr. (de *mal* 2 et de *mener ;* v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, 1208, Henri de Valenciennes). **1.** Traiter durement quelqu'un, en actions ou en paroles : *Un père brutal qui malmène ses enfants. Un auteur dramatique malmené par la critique. C'est une vieille habitude des nations de malmener les princes dont elles ne veulent plus* (Zola). || **2.** *Fig.* Faire subir un dommage, un préjudice à quelqu'un ou à quelque chose : *Cela nous amusait d'avoir enfin réussi à monter dans ce creizker* [une église bretonne]... *,toujours là, inaccessible et immuable, quand nous, pauvres gens de la mer, nous étions malmenés par tous les mauvais vents du large* (Loti). *Son adversaire a sérieusement malmené ce boxeur dans les dernières reprises.*

• SYN. : **1** *brutaliser, conspuer, éreinter* (fam.), *esquinter* (fam.), *frapper, houspiller, molester, rudoyer, tarabuster* (fam.), *vilipender ;* **2** *harceler, mettre à mal.*

malmignatte [malmiɲat] n. f. (origine incertaine, mot probablem. d'origine ital., de *mal[a],* fém. de *malo,* mauvais, méchant [lat. *malus,* v. MAL 1], et du radical *min-* [désignant le chat] ou du v. dialect. *minettare,* menacer [ital. class. *minacciare,* même sens, lat. pop. **minaciare,* v. MENACER] ; 1878, Larousse). Araignée à abdomen noir tacheté de rouge, commune en Corse et en Italie, et dont la morsure est dangereuse.

mal-moulu, e [malmuly] adj. (de *mal* 2 et de *moulu ;* fin du XIV^e s.). Se dit des fumées du cerf quand elles sont mal digérées.

malnutrition [malnytrisjɔ̃] n. f. (de *mal[e],* fém. de *mal* 1, et de *nutrition ;* 15 janv. 1956, *le Monde*). Défaut d'adaptation du régime alimentaire d'un individu, d'une population à leurs besoins, à leurs conditions de vie ; déséquilibre alimentaire.

malocclusion [malɔklyzjɔ̃] n. f. (de *mal[e],* fém. de *mal* 1, et de *occlusion ;* 1963, Larousse). Défaut de fermeture des mâchoires, dû à la mauvaise position des dents ou à l'absence de dents sur l'arcade dentaire.

malodorant, e [malɔdɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *mal* 2 et de *odorant ;* 1907, Larousse). Qui a une mauvaise odeur : *Des détritus malodorants. J'achève de vivre* [...], *assis* [...], *près d'une table couverte de potions, mal rasé, malodorant* (Mauriac).

• SYN. : *fétide, nauséabond, puant.* — CONTR. : *aromatique, odorant, odoriférant, parfumé.*

malotru, e [malɔtry] adj. et n. (altér., mal expliquée, d'une forme non attestée **malastru,* lat. pop. **male astrucus,* né sous une mauvaise étoile, du lat. class. *male,* mal, adv. [v. MAL 2], et *astrum,* astre, étoile ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au plur., écrit *malostruz* [*malostru,* au sing., XIII^e s., *Roman de Renart ; malotru,* XVI^e s., La Curne], au sens 1 ; sens 2, 1211, *le Bestiaire ;* sens 3, XIII^e s., *Roman de Renart*). **1.** *Class.* Qui est mal en point, malade : *Le chevalier de Lorraine est très malotru et très languissant : il aurait assez l'air d'être empoisonné, si M^me de Brinvilliers eût été son héritière* (Sévigné). || **2.** *Class.* Qui est mal bâti, physiquement disgracié : *Je n'ai guère vu un plus vilain petit homme, plus malotru, mais les manières nobles* (Saint-Simon). || **3.** *Class.* Dont la fortune, la situation financière est compromise : *Si le financier manque son coup, les courtisans disent de lui : « C'est un bourgeois, un homme de rien, un malotru » ; s'il réussit, ils lui demandent sa fille* (La Bruyère).

◆ n. (av. 1613, M. Régnier). Personne sans éducation, aux manières grossières : *Je refuse de vivre avec ce malotru* (Cocteau).

• SYN. : *butor, goujat, mufle, pignouf* (pop.), *rustre.*

malouin, e [malwɛ̃, -in] adj. et n. (de [*Saint-*]*Malo,* n. d'un port d'Ille-et-Vilaine ; 1740, d'après Trévoux, 1771). Relatif à Saint-Malo ; habitant ou originaire de cette ville.

malpighia [malpigja] n. m., ou **malpighie** [malpigi] n. f. (du n. de l'anatomiste et botaniste italien Marcello *Malpighi* [1628-1694], en l'honneur de qui cet arbuste fut ainsi dénommé ; 1752, Trévoux [*malpighia ; malpighie,* 1765, *Encyclopédie*]). Arbuste ornemental originaire de l'Amérique tropicale, aux belles fleurs roses, et dont une espèce à fruits comestibles est appelée *cerisier des Antilles.*

malplaisant, e [malplɛzɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *mal* 2 et de *plaisant ;* XIIIe s., *Neuphilologische Mitteilungen,* XLIX, 140). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) ou *littér.* Qui est désagréable, déplaisant : *Je ne voulus plus obéir à de si malplaisants maîtres* (Scarron). *L'humeur malplaisante du meunier* (Sand).

malplaquet [malplakɛ] n. m. (emploi comme n. commun de *Malplaquet,* n. d'une commune du département du Nord près de laquelle ce marbre est extrait ; 1845, Bescherelle). Marbre rouge pâle vineux, veiné de gris, employé en construction.

malpoli, e [malpɔli] adj. (de *mal* 2, et de *poli ;* début du XVIIe s.). Syn. fam. de IMPOLI.

malposition [malpozisjɔ̃] n. f. (de *mal*[*e*], fém. de *mal* 1, et de *position ;* 1951, P. L. Rousseau). *Malposition dentaire,* position défectueuse d'une dent sur l'arcade dentaire.

malpropre [malprɔpr] adj. et n. (de *mal* 2 et de *propre ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens I ; sens II, 1, 1651, Scarron ; sens II, 2, av. 1559, J. Du Bellay ; sens II, 3, 1873, Larousse).

I. *Class.* Impropre à ; qui n'a pas les qualités requises pour : *Vous me trouvez malpropre à cette confidence* (Corneille). *Monsieur, je suis malpropre à décider la chose* (Molière).

II. 1. Qui manque de propreté, de soin, d'hygiène : *Un enfant malpropre. Des mains malpropres. Des vêtements malpropres. Ils rencontrèrent un petit homme à longs cheveux, gros, d'aspect malpropre* (Maupassant). *Un petit malpropre.* || **2.** *Class.* Qui est sans élégance : *La malpropre sur soi, de peu d'attraits chargée, | Est mise sous le nom de beauté négligée* (Molière). || **3.** *Fig.* Qui manque d'honnêteté, d'intégrité, de délicatesse, de pudeur : *Un personnage malpropre. Un gaillard vraiment malpropre dont on n'avait à attendre que du désagrément et de la honte* (Zola) ; et par extens. : *Une conduite malpropre. Des combinaisons malpropres.*

• SYN. : **II, 1** *crasseux, dégoûtant, sale ;* **3** *ignoble, indélicat, infâme, malhonnête, obscène, répugnant, sordide.* — CONTR. : **II, 1** *blanc, immaculé, impeccable, net, propre, soigné ;* **3** *convenable, décent, délicat, digne, honorable, pudique.*

• REM. Au sens I, il pouvait s'écrire en deux mots.

◆ adj. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1862, V. Hugo). **1.** Qui est sale, manque d'entretien : *Un appartement, un intérieur malpropre. Une boutique malpropre. De la vaisselle malpropre.* || **2.** Qui est exécuté grossièrement et sans soin : *Un travail malpropre.* || **3.** *Fig.* Qui est contraire à la décence, aux convenances : *Un livre, une publication malpropre.*

• SYN. : **1** *crasseux, dégoûtant, immonde, infect, sordide ;* **2** *cochonné* (pop.), *grossier, saboté, salopé* (très fam.) ; **3** *déshonnête, graveleux, immoral, inconvenant, indécent, obscène, pornographique.* — CONTR. : **1** *astiqué, briqué* (fam.), *net, propre, reluisant ;* **2** *délicat, fignolé* (fam.), *parfait, perlé, soigné ;* **3** *convenable, décent, édifiant, moralisateur.*

malproprement [malprɔprəmɑ̃] adv. (de *malpropre ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** D'une façon malpropre, sale : *Manger malproprement.* || **2.** Avec négligence, sans soin : *Cet enfant écrit malproprement.* || **3.** De façon indélicate : *Agir malproprement.*

malpropreté [malprɔprəte] n. f. (de *malpropre ;* 1663, Brunot, au sens 1 ; sens 2, av. 1696, La Bruyère ; sens 3, 1959, Robert). **1.** Manque de propreté : *La pauvreté et la malpropreté qui y régnaient ne les rebutèrent point* (Chateaubriand). || **2.** *Vx.* Action malpropre : [Des] *malpropretés dégoûtantes, capables d'ôter l'appétit aux plus affamés* (La Bruyère). || **3.** Acte malhonnête ou indécent : *On ne compte plus ses malpropretés.*

• SYN. : **1** *crasse, saleté ;* **3** *canaillerie, cochonnerie* (pop.), *filouterie, grossièreté, indélicatesse, malhonnêteté, ordure, saloperie* (pop.). — CONTR. : **1** *propreté.*

malsain, e [malsɛ̃, -ɛn] adj. (de *mal* 2 et de *sain ;* v. 1350, *le Bâtard de Bouillon,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3, av. 1577, Belleau ; sens 4, av. 1850, Balzac ; sens 5, v. 1460, G. Chastellain). **1.** *Class.* et *littér.* Qui n'est pas en bonne santé : *La mort d'un enfant de quatre ans, et malsain* (Retz). *Il n'y a rien de si triste que d'avoir des enfants laids, chétifs et malsains* (Sand). || **2.** Qui peut être nuisible à la santé : *Une nourriture malsaine. Une habitation malsaine. Un climat malsain. Un métier malsain. À la Faculté, le doyen, par haine, l'obligeait à faire son cours dans un caveau obscur et malsain* (France). || **3.** *Fig.* Qui porte la marque d'une perversion intellectuelle ou morale : *Un esprit malsain. Une imagination malsaine. C'était la rançon d'une enfance trop studieuse, d'une adolescence malsaine* (Mauriac). || **4.** *Fig.* Qui est dangereux pour l'équilibre intellectuel ou moral : *Une littérature, une presse malsaine. Une influence malsaine. Un enseignement malsain.* || **5.** Qui comporte des dangers, des menaces : *Si vous voulez bien* [...], *nous monterons un peu vite, car le passage est plutôt malsain, à cette heure de la journée surtout* (Loti). *Une situation malsaine.*

• SYN. : **2** *délétère, insalubre, mauvais, nocif, pernicieux ;* **3** *morbide, pervers ;* **4** *frelaté, immoral, pourri,*

malséance [malseɑ̃s] n. f. (de *malséant ;* fin du XVIe s.). *Littér.* Caractère de ce qui est malséant : *La malséance d'un vêtement était pour Lafcadio choquante autant que pour le calviniste un mensonge* (Gide).

malséant, e [malseɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *mal* 2 et de *séant ;* v. 1165, Gautier d'Arras [« contraire à la pudeur », 1690, Furetière]). *Littér.* Qui est contraire aux convenances, à la bienséance : *Un acte indélicat, malséant, inqualifiable de confrère à confrère* (Maupassant). *Il me paraît toujours malséant d'abriter ma conduite derrière l'autorité du livre saint* (Gide). || *Spécialem.* Contraire à la pudeur : *Une attitude malséante.*

• SYN. : *choquant, déplacé, grossier, incongru, inconvenant, incorrect.* — CONTR. : *bienséant, convenable, correct, courtois, décent, poli.*

mal-semé, e [malsəme] adj. (de *mal* 2 et de *semé,* part. passé adjectivé de *semer ;* 1655, Salnove [pour la tête elle-même, 1762, Acad.]). Se dit des andouillers du cerf, du daim, du chevreuil, quand ils sont en nombre inégal des deux côtés des bois, et, *par extens. ;* de la tête elle-même.

malsonnant, e [malsɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *mal* 2 et de *sonnant ;* 1467, *Ordonnance royale,* au sens 2 ; sens 1, 1740, Acad.). **1.** *Vx.* En théologie, qui s'accorde mal avec la doctrine reçue : *Propositions sentant l'hérésie, malsonnantes, téméraires* (Voltaire). || **2.** Qui est contraire à la bienséance, à la décence : *Une expression malsonnante. Des propos malsonnants.*

• SYN. : **2** *choquant, gras, graveleux, grossier, inconvenant, ordurier.* — CONTR. : **2** *bienséant, convenable, correct, décent.*

malstrom n. m. V. MAELSTRÖM.

malt [malt] n. m. (angl. *malt,* orge ou autre grain qu'on fait germer, puis sécher au four ; début du XVIIIe s., comme citation de l'angl. ; comme mot franç., 1745, Brunot [*malt vert,* 1963, Larousse — d'abord *malt en vert,* 1902, Larousse, art. *malterie*] — la forme *mast* de 1495, citée par Littré [art. *malt*], n'a aucun rapport avec le terme *malt*). Orge germée artificiellement, séchée et réduite en farine, à partir de laquelle on

prépare la bière. || *Malt vert,* malt qui n'est pas séché.

maltage [maltaʒ] n. m. (de *malter ;* 1834, *Dict. de l'industrie manufacturière*). Opération qui consiste à transformer l'orge en malt : *Les résidus du maltage sont donnés comme aliments au bétail.*

maltais, e [maltɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Malte,* n. géogr. ; 1790, Sainéan, *Sources,* comme n. f. [*maltaise*], au sens de « pièce d'or » ; comme adj., au sens actuel, 1873, Larousse [*chien maltais,* 1931, Larousse ; *oranges maltaises,* ou *maltaises,* n. f. pl., 1970, Robert]). Relatif à Malte ; habitant ou originaire de cette île. || *Chien maltais,* chien d'agrément, relativement long par rapport à sa taille, au poil long et soyeux, à robe blanche. || *Oranges maltaises,* ou *maltaises,* n. f. pl., variété d'oranges.

◆ **maltais** n. m. (1873, Larousse). Dialecte arabe maghrébin parlé à Malte.

maltalent [maltalɑ̃] n. m. (de *mal* 1 et de *talent* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *maltalant ; maltalent,* v. 1120, *Psautier de Cambridge*). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Mauvaise disposition, animosité à l'égard de quelqu'un : *Il n'est pas atteint de la rancune et du maltalent de ceux qui...* (Bayle). *Cet homme a quelque maltalent contre vous* (Acad., 1694).

maltase [maltaz] n. f. (dér. savant de *malt ;* 1902, Larousse). Diastase du suc intestinal qui hydrolise le maltose.

malté, e [malte] adj. (part. passé de *malter ;* 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Qui a été converti en malt : *Orge maltée.* || **2.** Qui est mélangé de malt : *Du lait malté.*

malter [malte] v. tr. (de *malt ;* 1808, *Annales de chimie,* 1re série, t. LXVI, p. 138). Transformer en malt, l'orge ou d'autres céréales.

malterie [maltri *ou* maltəri] n. f. (de *malt ;* 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, 1959, Robert). **1.** Usine où l'on prépare le malt. || **2.** Magasin à malt, dans une brasserie. || **3.** Industrie du malt.

malteur [maltœr] adj. et n. m. (de *malter ;* 1840, Acad.). Ouvrier qui travaille à la préparation du malt.

malthusianisme [maltyzjanism] n. m. (dér. savant de *malthusien ;* 1869, Goncourt, au sens 1 [« limitation volontaire de la procréation... », 1907, Larousse — aussi *néomalthusianisme*] ; sens 2, 1949, Larousse [*malthusianisme,* même sens, 1923, Larousse]). **1.** Doctrine de Malthus, selon laquelle il faut remédier à la surpopulation du globe en limitant volontairement les naissances : *Les deux plus puissants instruments de mort que l'impiété ait jamais fabriqués : le divorce et le malthusianisme* (France). || *Par extens.* Limitation volontaire de la procréation par l'emploi des pratiques anticonceptionnelles. (On dit aussi NÉOMALTHUSIANISME.) || **2.** *Malthusianisme économique,* ou simplem. *malthusianisme,* doctrine ou pratique qui vise à restreindre volontairement la production, l'expansion économique.

malthusien, enne [maltyzjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de l'économiste anglais Thomas Robert *Malthus* [1766-1834], auteur d'une théorie sur la limitation des naissances [v. MALTHUSIANISME] ; 1861, *Revue de philologie française* [XLIII, 43], au sens 1 ; sens 2, 24 déc. 1965, *le Monde*]). **1.** Qui se rapporte à Malthus et à ses théories ; qui relève du malthusianisme : *Mesures, pratiques malthusiennes.* || **2.** Qui vise à restreindre la production, le développement économique : *Une politique malthusienne.*

◆ adj. et n. (1848, Fr. Mackenzie). Qui est favorable au malthusianisme, et, en particulier, qui est partisan de la limitation de l'expansion économique : *Économiste malthusien.*

maltine [maltin] n. f. (de *malt ;* 1878, Larousse). Diastase de l'orge germée, contenue dans le malt.

maltose [maltoz] n. m. (dér. savant de *malt ;* 1872, N. M. Bouillet). Sucre obtenu dans la saccharification incomplète de l'amidon, et qui, par hydrolyse, se dédouble en deux molécules de glucose.

maltôte [maltot] n. f. (de *male,* fém. de *mal* 1, et de l'anc. franç. *toute, tolte,* enlèvement, vol, rapine [v. 1155, Wace], part. passé fém. substantivé de *toldre,* enlever, ôter, ravir [1080, *Chanson de Roland*], lat. *tollere,* soulever, élever, enlever ; 1262, Giry, *Rouen,* II, 130, écrit *mautoste* [*maletote,* v. 1330, *Baudoin de Sebourg ; maltoste,* v. 1350, *Romania,* XVI, 15 ; *maltôte,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, av. 1755, Montesquieu ; sens 3, 1662, La Rochefoucauld ; sens 4, av. 1660, Scarron). **1.** *Vx.* Taxe levée par les rois de France à titre extraordinaire, et considérée comme illégale par les assujettis. || **2.** *Vx.* Exaction commise dans la perception de l'impôt. || **3.** *Vx* et *péjor.* La perception de l'impôt en général. || **4.** *Vx.* Administration, corps des employés chargés de la perception de l'impôt : *En un jour, la maltôte emportait de Sabolas les économies de cinq ans* (Béraud).

maltôtier [maltotje] n. m. (de *maltôte* [v. ce mot] ; fin du XVIe s., écrit *maletostier ;* 1607, Hulsius, écrit *maltostier ; maltôtier,* 1660, Oudin). *Vx* et *péjor.* Celui qui percevait les impôts : *C'est un misérable, c'est le fils d'un maltôtier, c'est tout dire* (Richelet, 1680). *Ils apprirent au prône qu'à Grenoble on pendait force maltôtiers* (Béraud).

maltraiter [maltrɛte] v. tr. (de *mal* 2 et de *traiter ;* v. 1520, Cretin, écrit *maltreter* [*maltraiter,* av. 1589, J. A. de Baïf], aux sens 1-2 [« traiter avec rigueur un soupirant », 1665, La Fontaine] ; sens 3, v. 1520, Cretin ; sens 4, 1617, A. d'Aubigné). **1.** Soumettre un être animé à de mauvais traitements, le brutaliser : *Maltraiter un enfant, un animal.* || **2.** Traiter avec dureté : *Il* [mon mari] *me maltraite sitôt que je manifeste un désir qui ne lui convient pas* (Maupassant). *Être maltraité par le sort.* || *Vx* ou *littér.* En parlant d'une femme, traiter avec rigueur un soupirant : *Une personne qui avait une passion violente, qui venait d'en donner des marques à un homme qu'elle en jugeait indigne, et à un autre qu'elle maltraitait pour l'amour de lui* (Mme de La Fayette). || **3.** Ne pas ménager quelqu'un dans ses propos, soit oralement, soit par écrit : *Je le regardais bien pendant qu'il m'engueulait. J'avais l'habitude d'être maltraité comme ça par des malades. Ça ne me gênait plus* (Céline). *Un ministre maltraité par la presse d'opposition.* || **4.** *Littér.* Causer des dommages, une perte, à quelqu'un ou à quelque chose : *L'orage a maltraité les vignes.*

• SYN. : **1** *battre, frapper, malmener, molester, rosser ;* **2** *brimer. brusquer, houspiller, rudoyer ;* **3** *engueuler* (pop.), *éreinter* (fam.), *esquinter* (fam.), *étriller, injurier, insulter, invectiver, stigmatiser, vilipender ;* **4** *abîmer, détériorer, gâter, mettre à mal.*

malure [malyr] ou **malurus** [malyrys] n. m. (lat. scientif. moderne *malurus,* même sens, probablem. du gr. *mala,* très, fort, beaucoup, et *oura,* queue des animaux ; 1873, Larousse [*malure ; malurus,* 1902, Larousse]). Petite fauvette australienne, à queue longue, aux couleurs métalliques brillantes.

malvacées [malvase] n. f. pl. (du lat. *malvaceus,* de mauve, dér. de *malva,* mauve [plante] ; 1747, Guettard). Famille de plantes dicotylédones dialypétales, des régions tempérées et chaudes, renfermant des arbres (fromager), des arbustes (cotonnier), des plantes herbacées (mauve).

malveillamment [malvɛjamɑ̃] adv. (de *malveillant ;* 1596, Hulsius, écrit *malvueillamment ; malveillamment,* 1873, Larousse). Avec malveillance (rare) : *Critiquer malveillamment.*

malveillance [malvɛjɑ̃s] n. f. (de *malveillant* [v. l'art. suiv.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *mauvoillance* [*malvoillance,* v. 1240, G. de Lorris ; *malveillance,* XVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Mauvaise disposition d'esprit à l'égard de quelqu'un : *Un jugement sévère inspiré par la malveillance. Être en butte à la malveillance d'un supérieur.* || **2.** Intention de nuire, dessein criminel : *Incendie dû à la malveillance.*

• SYN. : **1** *animosité, antipathie, désobligeance, hostilité, malignité, méchanceté ;* **2** *sabotage, terrorisme.*

malveillant, e [malvɛjɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *mal* 2 et de *vueillant,* anc. forme du part. prés. de *vouloir ;* v. 1160, Benoît de

Sainte-Maure, écrit *mauvoillant* ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *malvoillant* ; 1310, La Curne, écrit *malvueillant* ; *malveillant,* début du XVIe s.). Qui a, montre de la malveillance, qui est animé de mauvais sentiments à l'égard d'autrui : *Une personne malveillante. J'ai été environné d'espions, de malveillants* (Rousseau) ; et par extens. : [Le pâtre] *regardait de tous les côtés si quelque œil malveillant ou dévot ne voyait point cette femme tombée à ses pieds* (Maupassant).

• SYN. : *haineux, hostile, méchant, médisant, pervers, venimeux.* — CONTR. : *bienveillant, bon, obligeant, prévenant, sympathique.*

◆ adj. (sens 1, 1830, Balzac ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui est inspiré par la malveillance : *Acte malveillant. Propos malveillants. Elle ne mettait aucune intention malveillante dans l'emploi de ces expressions toutes faites et que les « petits clans » artistiques favorisent* (Proust). || **2.** Où règne la malveillance : *Je la juge digne d'être connue, quoi qu'on dise d'elle dans cette ville malveillante* (Mallet-Joris).

• SYN. : **1** *blessant, désobligeant, haineux, méchant ;* **2** *cancanier, potinier, médisant.* — CONTR. : **1** *amical, bienfaisant, bienveillant, bon, cordial, généreux, obligeant.*

malvenu, e [malvəny] adj. et n. (de *mal* 2 et de *venu* ; v. 1155, Wace, au sens de « qui n'est pas le bienvenu, indésirable » ; sens actuel, 1808, *Comptes rendus.. de l'Académie des sciences,* p. 320). Se dit d'un être vivant dont la croissance, le développement ont été contrariés : *Notre mère Nature, | Comme toute autre mère, a ses enfants gâtés, | Et pour les malvenus elle est avare et dure* (Gautier). *Mais toute sélection implique la suppression des malvenus, et c'est à quoi notre chrétienne de société ne saurait se résoudre* (Gide). *Un petit garçon malvenu.*

◆ adj. (v. 1172, *Bartsch* [... *de* ;... *à,* 1844, Balzac]). *Être malvenu à* ou *de* (et un infinitif), être peu fondé à, peu qualifié pour faire ou dire quelque chose : *Je trouve la justice humaine malvenue à juger des crimes entre époux* (Balzac). *Il est malvenu de se plaindre, car il a plutôt été favorisé dans le partage.*

malversation [malvɛrsasjɔ̃] n. f. (de *malverser* ; 1387, Godefroy). Détournement de fonds dans la gestion d'une charge, dans l'exercice d'un mandat : *Sanctionner un fonctionnaire pour ses malversations.*

• SYN. : *concussion, détournement, exaction, forfaiture, péculat, prévarication.*

malverser [malvɛrse] v. intr. (de *mal* 2 et de *verser,* lat. médiév. *versare,* réfection du lat. class. *versari,* se trouver habituellement, se comporter, passif de *versare,* tourner souvent, fréquentatif de *vertere,* tourner, faire tourner ; 1535, Coyecque, 1, 350 [sans aucun doute beaucoup plus anc., v. la date du dér. *malversation*]). *Vx.* Détourner des fonds dans l'exercice d'une charge.

malvoisie [malvwazi] n. m. ou f. (emploi comme n. commun de *Mal[e]vesie* [XIVe s., *Chronique de Morée*], n. d'un îlot, situé au sud de la côte orientale de Morée, qui produisait ce vin, gr. *Monobasia* ; v. 1360, Froissart, au sens 1 [var. *malvesy,* 1393, Du Cange] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1701, Liger). **1.** Vin de Grèce doux et liquoreux : *Si ça ressemble à quelque chose, c'est à du malvoisie que le père portier du couvent m'a fait une fois boire un soir* (Claudel). [On dit aussi VIN DE MALVOISIE.] || **2.** Nom donné à des vins de différents pays obtenus avec le cépage de Malvoisie : *Malvoisie de Chypre, de Madère.* || **3.** Nom donné à divers cépages rouges ou blancs.

mamamouchi [mamamuʃi] n. m. (mot de fantaisie forgé par Molière, peut-être d'après l'ar. *mā menou schi,* proprem. « non chose bonne », d'où « propre à rien » ; 1670, Molière, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Nom burlesque donné par Molière, dans *le Bourgeois gentilhomme,* à une prétendue dignité turque : *Il veut vous faire Mamamouchi, qui est une certaine grande dignité de son pays* (Molière). || **2.** *Ironiq.* Personne qui se donne des airs de grandeur : *Quel est ce mamamouchi qui entre dans le monde parisien ?* (Goncourt).

maman [mamɑ̃] n. f. (formation enfantine par redoublement, ou mot issu du lat. *mamma,* sein, mamelle, et, dans le langage des enfants, « maman » ; 1256, Ald. de Sienne, au sens 1 [aussi comme mot employé par d'autres personnes que les enfants] ; sens 2, 1687, Mme de Sévigné [*la maman,* 12 janv. 1769, J.-J. Rousseau]). **1.** Nom affectueux employé par les enfants pour désigner ou appeler leur mère : *Maman, viens voir.* || Mot employé aussi par les membres de la famille ou par des personnes étrangères à la famille pour désigner la mère : *Maman va le gronder.* || *Grand-maman, bonne-maman, belle-maman,* v. ces mots à l'ordre alphab. || **2.** S'emploie aussi avec un déterminant : *C'est ta maman qui me l'a dit. Une certaine allure de maman tranquille qui la faisait passer presque inaperçue aux yeux galants des hommes* (Maupassant). || *La maman,* la mère de famille : *La maman est souvent seule responsable de l'éducation des enfants. Les mots particulièrement tendres, ce n'est pas pour moi, c'est pour la maman* (Duhamel).

mambo [mɑ̃bo] n. m. (mot sud-améric. d'origine africaine ; v. 1950). Danse d'origine cubaine, où l'on trouve mêlés les rythmes de la rumba et du swing.

mame [mam] n. f. (contraction pop. de *madame* ; 1836, J.-B. P. Lafitte [aussi pour parler à une femme qui n'appartenait pas à l'aristocratie]). Abrév. populaire de MADAME : *Bonjour mame Denis.* || *Spécialem.* A été employé jadis par les gens de qualité parlant à une femme qui n'appartenait pas à l'aristocratie.

mamelé, e [mamle] ou **mamellé, e** [mamɛle] adj. (de *mamelle* ; fin du XVIIIe s. [*mamellé* ; *mamelé,* 1907, Larousse]). Qui a des mamelles.

mamelle [mamɛl] n. f. (lat. *mamilla,* sein, mamelle, dimin. de *mamma,* mêmes sens ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *mamele* [*mamelle,* XIIe s., *Roncevaux*], au sens I, 3 ; sens I, 1-2, v. 1119, Ph. de Thaon [*enfant à la mamelle,* 1675, Widerhold — *enfant de mamelle,* même sens, milieu du XVIe s. ; *dès la mamelle,* début du XVIe s.] ; sens I, 4, 1553, *Bible Gérard* ; sens II, 1, 1867, Littré ; sens II, 2, 1690, Furetière).

I. 1. Organe glandulaire placé sur la face ventrale du tronc des femelles de mammifères, qui, après la gestation, sécrète le lait dont se nourrissent les jeunes : *Le nombre de mamelles varie de une paire à six paires selon les espèces. Des vaches aux mamelles gonflées de lait. L'animal s'enfuit un peu plus loin avec un grand ballottement de ses mamelles flasques* (Maupassant). || **2.** *Spécialem.* Syn. de SEIN, chez la femme, particulièrement quand on parle de la mère qui allaite (vieilli) : *Les affamés qui hurlaient, les mères aux mamelles taries qui sanglotaient en baisant leurs nourrissons* (Zola). *On voit les bourreaux tenaillant les mamelles de la sainte* (France). || *Enfant à la mamellé,* enfant qui n'a pas dépassé l'âge de l'allaitement : *Le paradis de Grenade vivait toujours dans leur mémoire, les mères en redisaient le nom aux enfants qui suçaient encore la mamelle* (Chateaubriand). || Fig. *Dès la mamelle,* dès le premier âge : *L'éducation que reçoit un homme dès la mamelle influe jusque sur sa décrépitude* (Bernardin de Saint-Pierre). || **3.** *Vx.* Même organe, atrophié, chez l'homme. || **4.** *Fig.* et *littér.* Ce qui nourrit le corps, l'esprit, assure la subsistance des êtres ou des choses : [Rastignac :] *Ma chère mère, vois si tu n'as pas une troisième mamelle à t'ouvrir pour moi...* (Balzac). [La montagne à la plaine :] *Je verse, du bout de mes mamelles blanches, | En longs filets d'argent, les fleuves nourriciers* (Gautier). *Le monde est suspendu, Déesse* [Cybèle], *à les mamelles : | En un pli de ta robe il rêve aux jours nouveaux* (Leconte de Lisle).

II. 1. Nom donné à la partie latérale de la corne, dans le pied d'un cheval. || **2.** Chacun des deux endroits où finit le garrot dont est composé l'arçon du devant de la selle.

• SYN. : **I, 1** *pis, tétine.*

mamelon [mamlɔ̃] n. m. (de *mamelle* ; XVe s., écrit *memellon* [*mamellon,* v. 1560, Paré ; *mamelon,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [dans un végétal, 1768, Valmont de Bomare] ; sens 3, 1676, Félibien [aussi sur un bâti de machine] ;

sens 4, fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre). **1.** Éminence charnue placée vers le centre de la mamelle, chez la femme, et que l'enfant prend entre ses lèvres pour téter : *Il finit par une étude minutieuse des seins, le développement de la glande, la forme du mamelon...* (Zola). || **2.** Protubérance ayant la forme d'un mamelon : *La pêche dite « téton de Vénus » se termine par un mamelon.* || *Spécialem.* Excroissance tuberculeuse à la surface de quelque partie d'un végétal. || **3.** Saillie circulaire sur un bâti de machine, destinée à recevoir l'appui d'une tête de boulon ou d'un écrou. (Syn. BOSSAGE, MACARON.) || Partie cylindrique d'un gond ou d'une fiche, qui entre dans l'œil d'une penture. || **4.** Sommet, colline de forme arrondie : *Je l'entraînais sur le « mont Sarbonnet », un petit mamelon calcaire, au sortir de la ville, où il était si amusant de trouver, sur les grandes euphorbes au suc blanc, de ces chenilles de sphinx qui ont l'air d'un turban défait* (Gide). *Il vit le château de Ser dans ses arbres, sur un petit mamelon* (Giono).

• SYN. : **1** *bout* [du sein], *tétin* (vx) ; **4** *butte, croupe, dôme, éminence, hauteur, monticule, motte.*

mamelonné, e [mamlɔne] adj. (de *mamelon ;* 1753, Tarin, au sens 1 [pour un minerai, 1783, Buffon] ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Qui présente des protubérances en forme de mamelons : *La langue est mamelonnée sur toute sa face supérieure.* || *Spécialem.* Se dit d'un minerai formé par concrétion et dont la surface présente des mamelons juxtaposés. || **2.** Se dit d'une région dont le relief présente des collines de forme arrondie : *Le spectacle de cette campagne mamelonnée dont les creux commençaient à s'emplir d'ombre...* (Goncourt).

mamelonnement [mamlɔnmɑ̃ *ou* maməlɔnmɑ̃] n. m. (de *mamelonné ;* 1890, Goncourt). *Littér.* Éminence en forme de mamelon : *La vallée dont les mamelonnements harmonieux évoquent la douceur de l'Ombrie* (Margueritte). *Les premières pentes qui, par mamelonnements successifs, conduisent aux plateaux* (Bosco).

mamelonner (se) [səmamlɔne *ou* səmaməlɔne] v. pr. (de *mamelon ;* 1850, Flaubert). Prendre un aspect mamelonné, se couvrir de mamelons : *Des cimes d'arbres jaunies par l'automne se mamelonnaient devant eux, inégalement jusqu'au bord du ciel pâle* (Flaubert).

mamelonneux, euse [mamlɔnø, -øz] adj. (de *mamelon ;* av. 1880, Flaubert). Syn. peu usité de MAMELONNÉ, E : *Une plaine aride et mamelonneuse* (Flaubert).

mamelouk, mameluck ou **mameluk** [mamluk] n. m. (ar. d'Égypte *mamlūk,* proprem. « celui qui est possédé », part. passé de *malak,* posséder [les mamelouks ayant d'abord été des soldats esclaves] ; 1192, *Hist. occid. des Croisades* [II, 193], écrit *mameloc* [*mamelu,* v. 1460, G. Chastellain ; *mameluk,* 1611, Cotgrave ; *mamelouk,* 1834, Ségur ; *mameluck,* av. 1841, Chateaubriand], au sens 1 [*à la mameluk,* av. 1872, Th. Gautier ; « soldat de la garde de Napoléon Bonaparte », 1802, Brunot] ; sens 2, 1867, Littré). **1.** *Ancienn.* Soldat de la milice turco-égyptienne, originairement formée d'esclaves, qui devint maîtresse de l'Égypte et d'où sont issus plusieurs sultans : *Après avoir revêtu* [...] *le cafetan de soie du mameluk* [...], *je me suis assis* [...] *à la table des rois* (Chateaubriand). || *À la mameluk,* de même forme que l'uniforme des mamelouks : *Avec des pantalons de percale à la mameluk, des vestes soleillées dans le dos* (Gautier). || *Mamelouk de la garde impériale,* soldat d'un corps de cavalerie organisé par Napoléon Ier et rattaché aux chasseurs à cheval de la Garde. || **2.** *Vx.* Partisan du souverain, du pouvoir, dévoué jusqu'au fanatisme (par allusion aux mamelouks de Napoléon Ier).

◆ adj. (1873, Larousse). Qui concerne les mamelouks : *Dynastie mamelouke.*

mamelu, e [mamly] adj. (de *mamelle ;* 1549, R. Estienne). *Pop.* Qui a de grosses mamelles : *Une énorme commère démesurément* [...] *mamelue* (Chevallier). *L'image d'un café pour hommes seuls, où des messieurs à moustaches courtes, chauves et mamelus, qui ressemblaient tous au général Franco, ruminaient en vitrine devant un verre d'eau glacée, couronna mes explorations* (Blondin).

m'amie, mamie ou **ma mie** n. f. V. AMI (REM.) ET MIE.

mamillaire [mamilɛr] adj. (dér. savant du lat. *mamilla,* mamelle [v. MAMELLE] ; 1503, Chauliac, dans la loc. *apophyses mamillaires,* tubercules mamillaires ; *tubercules mamillaires,* 1845, Bescherelle ; *éminences mamillaires,* 1873, Larousse). *Tubercules* ou *éminences mamillaires,* petits corps sphériques placés à la base du cerveau, de chaque côté de la ligne médiane, en arrière de l'hypophyse.

mamillaria [mamilarja] n. m. (lat. scientif. moderne *mamillaria,* même sens, du lat. class. *mamilla,* mamelle [v. MAMELLE], la forme des mamillarias rappelant celle de mamelles ; 1845, Bescherelle, écrit *mamillaire ; mamillaria,* 1875, Zola [*mammillaria,* 1963, Larousse]). Plante grasse et charnue voisine des cactus : *Les mamillarias entassaient des pustules vivantes* (Zola).

• REM. On rencontre également l'orthographe MAMMILLARIA.

mamille [mamil] n. f. (lat. *mamilla,* mamelle [v. MAMELLE] ; 1873, Larousse). Nom donné à de petites protubérances sur les graines de pollen, visibles au microscope seulement.

mamillé, e [mamile] adj. (dér. savant du lat. *mamilla,* mamelle [v. MAMELLE] ; 1840, Acad.). Qui porte de petits tubercules arrondis.

mamilloplastie [mamilɔplasti] n. f. (de *mamillo-,* élément tiré du lat. *mamilla,* mamelle [v. MAMELLE], et de *-plastie,* du gr. *plastos,* modelé, de *plassein* ou *-ttein,* façonner, modeler ; 1907, Larousse). En chirurgie esthétique, modification de l'aspect du mamelon du sein.

mammaire [mamɛr] adj. (dér. savant du lat. *mamma,* mamelle, sein ; 1654, Gelée [*glande mammaire,* 1867, Littré]). Qui a rapport aux mamelles : *Sécrétion mammaire.* || *Glande mammaire,* organe de sécrétion du lait.

◆ n. f. (1931, Larousse). *Mammaire interne, mammaire externe,* nom des deux artères de la paroi thoracique qui aboutissent aux seins.

mammalogie [mamalɔʒi] n. f. (du lat. *mamma,* mamelle, sein, et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1803, *Dict. d'histoire naturelle*). Partie de la zoologie qui étudie les mammifères.

mammalogique [mamalɔʒik] adj. (de *mammalogie ;* 1836, Acad.). Relatif à la mammalogie.

mammalogiste [mamalɔʒist] n. (de *mammalogie ;* 1828, Mozin). Savant qui étudie les mammifères.

mammea [mamea] n. m. (esp. *mamei,* même sens, empr. d'un mot de l'arouak [langue des Taïnos d'Haïti] ; 1532, A. Fabre, écrit *mameis ;* 1555, Poleur, écrit *mamey ;* 1640, -Laet, écrit *mameya ;* 1858, Legoarant, écrit *mammée ; mammea,* 1963, Larousse). Arbre tropical à gros fruits comestibles, de la famille des guttiféracées.

mammectomie [mamɛktɔmi] n. f. (du lat. *mamm*[*a*], mamelle, sein, et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, de *ek-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *temnein,* couper ; 1963, Larousse). Ablation chirurgicale des glandes mammaires.

mammifère [mamifɛr] adj. et n. (de *mammi-,* élément tiré du lat. *mamma,* mamelle, sein, et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1802, Chateaubriand). Qui porte des mamelles : *Les animaux mammifères.*

◆ **mammifères** n. m. pl. (1791, *Bulletin des sciences*). Catégorie d'animaux dont les femelles sont pourvues de mamelles sécrétant le lait destiné à nourrir les petits.

mammillaria n. m. V. MAMILLARIA.

mammite [mamit] n. f. (dér. savant du lat. *mamma,* mamelle, sein ; 1836, Acad.). Inflammation de la mamelle. (Syn. MASTITE.)

mammo- [mamo], élément tiré du lat. *mamma,* mamelle, sein, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots savants. (V. MASTO-.)

mammographie [mamɔgrafi] n. f. (de *mammo-* et de *[radio]graphie ;* 1953, Larousse). Examen radiographique de la glande mammaire.

mammoplastie [mamɔplasti] n. f. (de *mammo-* et de *-plastie* [du gr. *plastos,* V. MAMILLOPLASTIE] ; 1963, Larousse). Réfection chirurgicale du sein, le plus souvent dans un but esthétique.

mammouth [mamut] n. m. (russe *mamont, mamant* ou *mammut,* mammouth, du yakoute ou du toungouze [langues de Sibérie] *mamut,* proprem. « qui vit sous terre » (tous les mammouths étant fossiles], dér. de *mamma,* terre ; v. 1705, Isbrants, écrit *mammut* [var. *mamant,* v. 1713, J.-B. Muller] ; 1765, *Encyclopé-* die, écrit *mammoth ; mammouth,* 1791, Valmont de Bomare [art, *mamant*]). Éléphant gigantesque du quaternaire.

◆ adj. (début du XXe s. [*pompe mammouth,* 1963, Larousse]). Énorme, gigantesque : *Ils eurent soin de donner, de l'autre côté de leur patrie, une violente bourrade sur le ruisseau russe, pour engager le mol empire mammouth à se tenir tranquille* (Romains). || *Pompe mammouth,* système de pompage rustique et à gros débit, fonctionnant par injection d'air comprimé.

mamour [mamur] n. m. (contraction de *ma amour* [le mot *amour* ayant été autrefois du fém., même au sing.] ; 1608, M. Régnier). Forme ancienne de « ma amour » par élision de la voyelle finale du possessif, employée en langage familier en s'adressant à une femme : *Il faut faire mon testament, m'amour, de la façon que Monsieur dit* (Molière). [V. AMOUR.]

◆ **mamours** n. m. pl. (1862, V. Hugo). *Fam.* Démonstrations affectées de tendresse : *Quand les gros bonnets sont venus à la Régie, ils m'ont fait toutes sortes de mamours* (Zola).

• SYN. : *cajoleries, caresses, flatteries, grâces.*

mam'selle [mamzɛl] n. f. (forme réduite de *mademoiselle ;* 1680, Richelet, écrit *mameselle ; mam'selle,* 1867, Littré). Abrév. pop. de MADEMOISELLE : *Nous approchions du joli hôtel où M. de la Guéritaude avait logé mam'selle Catherine* (France). *Voulez-vous venir danser mam'selle ? dit un des Moutonet ; on va commencer un beau galop* (Csse de Ségur).

• REM. On écrit aussi MAM'zELLE (1873, Larousse).

mamy [mami] n. f. (hypocoristique de *[gran-]mam[an]* ; XXe s.). Appellation familière de la grand-mère par les petits-enfants.

• SYN. : *mamé, mémé.*

man [mɑ̃] n. m. (mot dialect. de Normandie, issu du francique **mado,* ver ; 1835, *Maison rustique du* XIXe *siècle,* I, 566). Nom usuel de la larve du hanneton, appelée aussi *turc, ver blanc.*

mana [mana] n. m. (mot mélanésien, de même sens ; 1949, Larousse). Force surnaturelle, impersonnelle et indifférenciée, dans certaines religions polynésiennes.

manade [manad] n. f. (provenç. *manado,* même sens, de *man,* main, lat. *manus* [V. MAIN] ; fin du XIXe s., A. Daudet). En Provence, troupeau de chevaux ou de taureaux conduit par un gardian : *Faraman, renommé pour ses manades de chevaux sauvages et de chevaux camarguais...* (Daudet).

manadier [manadje] n. m. (de *manade ;* 1955, *Dict. des métiers*). Éleveur de chevaux ou de taureaux en Camargue.

management [manaʒmɑ̃] n. m. (angl. *management,* conduite, gestion, de *to manage,* conduire, gouverner, manier, empr. de l'ital. *maneggiare* [V. MANÈGE] ; 1921, H. Fayol). Ensemble des disciplines et des techniques de gestion et de direction d'une entreprise.

1. manager [manadʒe *ou* manaʒe] v. tr. (de *manag[er]* 2 et de *mana-g[ement]* ; 1927, Esnault, au sens de « diriger à titre sportif » ; sens actuel, 1969, Chr. Collange). Organiser la gestion, la direction d'une entreprise.

2. manager [manadʒœr] n. m. (mot angl. signif. « directeur, régisseur », de *to manage* [V. MANAGEMENT] ; 1868, *l'Événement illustré*). Personne qui s'occupe de l'organisation de spectacles ou de rencontres sportives, qui veille sur les intérêts des artistes professionnels ou des champions : *Un manager sut mettre cette virtuosité au service d'un sens artistique multiple* (Proust).

manant [manɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de l'anc. v. *maneir,* habiter, rester [fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie*], *manoir* (XIIe s., Godefroy], lat. *manēre,* rester, demeurer ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens de « habitant, résident » ; 1287, Godefroy, au sens de « habitant né dans la ville, ayant et tenant maison, et qui y est couchant et levant » ; sens 1, 1690, Furetière [« paysan, vilain », 1610, Huguet] ; sens 2, 1668, La Fontaine). **1.** *Autref.* Habitant d'un village ou d'un bourg (par opposition à *bourgeois*). || *Par extens.* et *vx.* Paysan, vilain : *Il arriva qu'au temps que la chanvre se sème, | Elle vit un manant en couvrir maint sillon* (La Fontaine). || **2.** *Péjor.* Homme ignorant et sans éducation : [Un charlatan se vantait] *Qu'il rendrait disert un badaud* [= niais], | *Un manant, un rustre, un lourdaud* (La Fontaine).

• REM. On rencontre très rarement le genre féminin : *Injuriant à pleine gueule sa fille en larmes, la traitant de « manante »...* (Maupassant).

manceau, elle [mɑ̃so, -ɛl] adj. et n. (de *[Le] Mans,* n. du chef-lieu du département de la Sarthe ; 1690, Furetière, écrit *manseau ; manceau,* XVIIIe s. [V. aussi MANÇOIS]). Relatif au Mans ou au Maine ; habitant ou originaire du Mans ou du Maine.

mancelle [mɑ̃sɛl] n. f. (lat. pop. **manicella,* petite poignée, altér. du lat. class, *manicula,* petite main, mancheron, dimin. de *manus* [V. MAIN] ; fin du XIVe s., au plur., écrit *manselles,* au sens de « grands anneaux de fer avec lesquels le timonier est attaché à la voiture » ; écrit *mancelle,* au sing., au sens actuel, 1680, Richelet). Chacune des deux courroies attachées au collier et servant à supporter les traits, dans les attelages à deux chevaux.

mancenille [mɑ̃snij] n. f. (esp. *manzanilla,* mancenille, dimin. de *manzana,* pomme, du lat. pop. **[mala] matiana,* neutre plur., pris pour un fém. sing., du lat. class. *[malum] Matianum,* proprem. « [pomme] de Matius » [n. d'un agronome romain, ami de César et de Cicéron] — *Matianum* étant le neutre de l'adj. *Matianus,* dér. du n. pr. *Matius ;* début du XVIe s.). Fruit du mancenillier, ayant l'aspect d'une petite pomme d'api.

mancenillier [mɑ̃snilje *ou* mɑ̃snije] n. m. (de *mancenille ;* 1658, C. de Rochefort, p. 86). Arbre des Antilles et de l'Amérique équatoriale, dont le suc, caustique, est très vénéneux. (On l'appelle aussi *arbre-poison, arbre de poison, arbre de mort.*)

1. manche [mɑ̃ʃ] n. m. (lat. pop. **manicus,* ce qu'on prend avec la main, poignée, du lat. class. *manus* [V. MAIN] ; fin du XIIe s., Marie de France, écrit *menche* [*manche,* XIIIe s. *Romania,* XXIV, 164], au sens 1 [*s'endormir sur le manche,* 1959, Robert — *dormir..,* même sens, 1934, J. Romains ; *se mettre du côté du manche,* 1851, d'après Larousse, 1874, t. XI, p. 575 c] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1916, Esnault : sens 4, 1690, Furetière [*manche à gigot,* 1834, Landais ; *manche à côtelette,* 1907, Larousse] ; sens 5, 1914, Esnault ; sens 6 par croisement avec les mots de la famille de *manchot*), 1920, Bauche [adjectiv., 1949, Larousse] ; sens 7, 1893, *Dict. général*]). **1.** Partie d'un outil ou d'un instrument par laquelle on peut le tenir : *Un manche de couteau, de pioche, de tournevis.* || *Les manches de la charrue,* V. MANCHERON. || Fig. *Branler dans le manche,* V. BRANLER || *Jeter le manche après la cognée,* V. COGNÉE. || *S'endormir sur le manche, s'endormir sur son outil,* ne rien faire. || Fig. et fam. *Se mettre du côté du manche,* se mettre du côté de la personne qui a en main l'autorité, la puissance. || **2.** En musique, partie des instruments à archet ou à cordes pincées, par laquelle une main tient l'instrument : *Manche de violon, de guitare.* || **3.** *Manche à balai,* levier à l'aide duquel le pilote d'un avion commande la mon-

tée ou la descente de l'appareil, ainsi que son équilibre latéral. || **4.** Os par lequel on peut saisir un morceau de viande : *Manche de gigot, de côtelette.* || *Manche à gigot, à côtelette,* pince servant à maintenir le gigot pendant qu'on le découpe, à lever l'os des côtelettes pour les servir. || **5.** Pop. *Tomber sur un manche,* rencontrer un gros obstacle : *Il a voulu zouaviller, il est tombé sur le manche* (Barbusse). || **6.** Pop. *Se débrouiller, s'y prendre comme un manche,* d'une façon maladroite. || Adjectiv. *Elle est assez manche,* elle manque d'adresse. || **7.** Par plaisant. *Manche à balai,* se dit en parlant d'une personne longue et maigre, sans grâce. (V. BALAI.)

2. manche [mɑ̃ʃ] n. f. (lat. *manica,* longue manche couvrant la main, gant, menottes, grappin, de *manus* [v. MAIN] ; v. 1150, Rathbone, au sens I, 1 [*en manches de chemise,* 1873, Larousse ; *manches en aileron,* 1931, Larousse ; *manches en amadis,* 1963, Larousse ; *manches d'ange,* 1690, Furetière ; *manches à la bombarde,* 1963, Larousse — *...à l'imbécile,* 1867, Littré, et *...à gigot,* 1840, Acad. ; *manches pagode,* 1868, Littré, art. *pagode ; manches en sabot,* 1963, Larousse — d'abord *...à sabots,* 1846, Balzac ; *gentilshommes de la manche,* 1694, Acad.] ; sens 1, 2, 1690, Furetière ; sens 1, 3, 1936, R. Martin du Gard [au pr., 1853, V. Hugo ; *tirer quelqu'un par la manche,* 1834, Landais ; *se faire tirer la manche,* 7 août 1769, d'Alembert ; *se moucher sur la manche,* 1690, Furetière — d'abord *... sur sa manche,* 1640, Oudin ; *avoir quelqu'un dans sa manche,* 1690, Furetière — d'abord *tenir quelqu'un..,* 1601, La Curne ; *être dans la manche de quelqu'un,* 1673, M^me^ de Sévigné ; *garder quelque chose dans sa manche,* 1970, Robert ; *c'est une autre paire de manches,* 1611, Cotgrave] ; sens II, 1, 1803, Boiste [« tour de cartes », 1617, A. d'Aubigné ; *être manche à manche,* 1840, Acad.] ; sens II, 2, 1878, Larousse [*gagner la première manche,* au fig., 1959, Robert] ; sens III, 1, 1949, Larousse ; sens III, 2, 1771, Trévoux ; sens III, 3, 1959, Robert [*manche,* même sens, 1873, Larousse] : sens III, 4, 1902, Larousse ; sens III, 5, 1959, Robert ; sens III, 6, 1690, Furetière [*la Manche,* 1671, Pomey — d'abord *la Manche d'Angleterre,* 1611, Cotgrave] ; sens III, 7, 1690, Furetière ; sens III, 8, fin du XVI^e^ s.).

I. 1. Partie du vêtement dans laquelle on passe les bras et qui les recouvre, en principe, jusqu'à la main, mais qui, selon la mode, peut varier de longueur et de forme : *Avec mon tablier de calicot, mes manches de calicot, ma barrette de calicot, j'avais l'air d'un mouchoir de poche* (Gide). *Manches de veste. Robe sans manches.* || *En manches de chemise,* sans veste : *Je vois paraître M. Birault, en manches de chemise, en espadrilles et en tablier bleu...* (Duhamel). [V. aussi BRAS et CHEMISE.] || *Manches en aileron,* au XVI^e^ et au XVII^e^ s., manches flottantes. || *Manches en amadis,* manches collantes, boutonnées au poignet. || *Manches d'ange,* manches qui n'atteignaient que le coude. || *Manches à la bombarde, à l'imbécile, à gigot* (seule appellation employée encore aujourd'hui), manches larges et bouffantes près de l'épaule, serrées du coude au poignet : *Elles se couvraient alors de chapeaux, de voilettes, de jupes à volants, de tournures, de manches à gigot...* (Duhamel). || *Manches pagode,* manches évasées au poignet. || *Manches en sabot,* manches des robes du XVIII^e^ s., terminées à la saignée par une garniture froncée. || Autref. *Gentilshommes de la manche,* personnages attachés au dauphin de France, de l'âge de sept ans à sa majorité, et n'ayant le droit de le tenir que par la manche. || **2.** Pièce isolée, semblable à une manche attachée au vêtement et qui se met par-dessus celle-ci, soit pour l'orner, soit pour la protéger. (Dans ce dernier cas, on dit souvent FAUSSE MANCHE.) || **3.** Fig. *Retrousser les manches,* se mettre résolument au travail. || *Tirer quelqu'un par la manche,* attirer son attention. || *Se faire tirer la manche,* se faire prier. || Vx. *Se moucher sur la manche,* être novice. || *Avoir* ou *tenir quelqu'un dans sa manche,* avoir quelqu'un à sa disposition, par allusion à l'habitude ancienne de tenir les objets les plus familiers dans la manche de l'habit : *À quoi bon raconter que sa sœur, la comtesse Guy de Saint-Prix, tient le cardinal André dans sa manche, et, partant, les quinze immortels qui toujours votent avec lui ?* (Gide). || *Être dans la manche de quelqu'un,* être son familier, son protégé. || *Garder quelque chose dans sa manche,* le tenir en réserve, pour ne l'utiliser qu'au dernier moment : *Il gardait ce dernier atout dans sa manche.* || Fam. *C'est une autre paire de manches,* c'est autre chose, une question différente, ou c'est d'une autre difficulté : *Mais Saint-Loup, c'est une autre paire de manches ; il a beau avoir toute une parenté allemande, son père revendiquait avant tout son titre de grand seigneur français, il a repris du service en 1871 et a été tué pendant la guerre de la plus belle façon* (Proust).

II. 1. L'une des parties liées qui constituent le jeu : *Généralement, la partie se joue en deux manches, et une belle s'il y a lieu.* || *Être manche à manche,* avoir gagné le même nombre de parties. || **2.** *Par extens.* Les différentes parties d'une rencontre, d'un match dans certains sports : *Remporter la seconde manche.* || Fig. et fam. *Gagner la première manche,* l'emporter au début.

III. 1. *Manche à air,* en aéronautique, tube de toile blanc et rouge, attaché au haut d'un mât et destiné à indiquer, par son orientation, la direction du vent aux pilotes en vol. || **2.** En termes de marine, tube en toile ou en métal servant à aérer l'intérieur du navire. || **3.** *Manche à incendie,* tuyau en toile ou en caoutchouc qu'on branche sur le collecteur d'incendie. || **4.** *Manche à charbon,* conduit par lequel on fait glisser le charbon. || **5.** *Manche de ballon,* en aérostation, appendice par où le gaz peut s'échapper. || **6.** Bras de mer étroit, reliant deux mers. || Absol. *La Manche,* mer en forme de manche, qui sépare la France de l'Angleterre. || **7.** En héraldique, meuble représentant une manche d'habit. || **8.** Filet de pêche formant une sorte de poche fermée par l'un des bouts.

3. manche [mɑ̃ʃ] n. f. (ital. *mancia,* gratification, empr. du franç. *manche 2,* au sens de « manche d'habit que les dames donnaient en cadeau, dans les tournois, à leurs chevaliers » ; 1532, Rabelais, au sens 3 [*manche ; bonne manche,* 1840, Acad.] ; sens 1, 1790, Esnault [*faire la manche,* 1837, Sainéan, *Sources*] ; sens 2, 1829, Sainéan, *Sources*). **1.** *Arg.* Quête, mendicité. || *Faire la manche,* quêter, mendier. || **2.** Par extens. *La manche,* le monde des saltimbanques, des mendiants. || **3.** Vx. *Manche,* ou *bonne manche,* étrenne, pourboire : *On leur donne de temps en temps un petit écu en guise de bonne manche* (Gautier).

1. mancheron [mɑ̃ʃrɔ̃] n. m. (de *manche* 1 ; v. 1265, J. de Meung). Chacune des deux pièces de bois ou de fer placées à l'arrière de la charrue et servant à la diriger.

2. mancheron [mɑ̃ʃrɔ̃] n. m. (de *manche* 2 ; 1217, Godefroy, au sens I ; sens 2, 1515, C. Marot). **1.** *Autref.* Garniture vers le haut de la manche d'une robe de femme. || **2.** *Auj.* Petite manche couvrant le haut du bras.

1. manchette [mɑ̃ʃɛt] n. f. (de *manche* 2 ; v. 1193, Hélinant, écrit *manchete* [*manchette,* fin du XVI^e^ s], au sens de « manche d'habit » ; sens I. 1, 1606, Crespin [dans une manche de chemise, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné ; *faire des effets de manchettes,* XX^e^ s. ; *chevalier de la manchette,* v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens I, 2, 1812, Mozin ; sens 1, 3, 1953, Robert [art. *crispin*] ; sens 1, 4, 1867, Littré ; sens 1, 5, 1834, Landais ; sens II, 1, 1829, Boiste ; sens 11, 2, 1800, Esnault ; sens II, 3, début du XX^e^ s. [aussi en catch ; *coup de manchette,* 1840, Acad.] ; sens III, 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens III, 2, 1878, Larousse ; sens III, 3 et 6, 1963, Larousse ; sens III, 4, 1722, Havard ; sens III, 5, début du XX^e^ s.).

I. 1. Bande rapportée qui orne le bas d'une manche : *Une fois, elle me fil essayer un rabat et des manchettes de dentelles* (France). || Poignet double ou simple qui termine la manche de la chemise : *Je remarquai aussi ses ongles noirs et la saleté de ses manchettes froissées, qui sortaient démesurément des manches* (Monther-

lant). || *Faire des effets de manchettes,* en parlant d'un orateur, prendre une attitude affectée et ostentatoire. || Vx. *Chevalier de la manchette,* pédéraste. || **2.** Demi-manche avec poignet, que l'on porte dans certains métiers pour protéger les bas de manche. || **3.** Partie qui prolonge le gant au-dessus du poignet. || **4.** *Manchette de sabre* ou *d'épée,* colifichet constitué par un morceau de drap garnissant le bas de la poignée d'un sabre ou d'une épée, et adopté jadis par certains fantassins. || **5.** *Manchette de botte, de guêtre,* genouillère de toile, portée entre le vêtement et la botte ou la guêtre, quand celles-ci atteignaient le genou.

II. 1. *Fam.* Marque en forme de cercle rouge visible sur le poignet d'une personne, à la suite d'une forte compression ou d'une blessure. || **2.** *Par plaisant.* Menottes. || **3.** À la lutte, prise permettant de disqualifier l'adversaire. || Au catch, coup porté avec l'avant-bras. || *Coup de manchette,* en escrime, coup de taille au poignet de la main qui tient le sabre.

III. 1. En termes d'imprimerie, annotation marginale. || **2.** Titre en gros caractères en tête de la première page d'un journal : *Tous les journaux annonçaient, avec de grosses manchettes, la gravité de la situation* (Martin du Gard). || **3.** Garniture de papier découpé que l'on met sur les manches de côtelettes. || **4.** Partie rembourrée d'un accotoir de fauteuil. || **5.** *Fig.* Mousse blanche de la bière dans le verre : *Les bocks se remplissaient d'eux-mêmes et, prodige qui ne comporte pas de précédent, sans manchette* (Giraudoux). || **6.** *Manchette de garantie,* couche de maçonnerie protectrice.

2. manchette [mɑ̃ʃɛt] n. f. (de *manche* 3 ; 1845, Bescherelle). Pop. et vx. *Marquis de la manchette,* mendiant.

manchière [mɑ̃ʃjɛr] n. f. (de *manche* 2 ; 1881, L. Rigaud). Ouvrière spécialisée dans la confection des manches.

manchisterie [mɑ̃ʃistəri] n. f. (de *manche* 1 ; 1963, Larousse). Industrie de la fabrication des manches d'outils.

manchon [mɑ̃ʃɔ̃] n. m. (de *manche* 2 ; XIIIe s., *Conquête de Jérusalem,* au sens de « manche fourrée ajustée comme ornement par-dessus la manche du vêtement » [mot rare av. le début du XVIe s.) ; sens I, 1, 1561, Gay [*chien de manchon,* 1690, Furetière) ; sens 1, 2, 1881, *R. La. R.,* XX. 33 [« bande de feutre... », 1963, Larousse] ; sens 1, 3, 1877, Littré ; sens II, 1, 1840, Acad. [« pièce d'accouplement des arbres de transmission », 1873, Larousse ; *manchon d'accouplement, de dilatation,* 1931, Larousse] ; sens II, 2 et 9, 1931, Larousse ; sens II, 3, 1902, Larousse ; sens II, 4, 1803, Boiste ; sens II, 5, 1931, Larousse [aussi « tube métallique... »] ; sens II, 6, 1860, Th. Gautier ; sens II, 7, 1902, Larousse [*manchon d'écubier,* 1840, Acad.] ; sens II, 8, 1907, Larousse ; sens II, 10, 1866, Parent ; sens II, 11, 1963, Larousse).

I. 1. Fourreau, généralement recouvert de fourrure, ouvert aux deux extrémités, dans lequel on passe les mains pour les protéger du froid. || *Chien de manchon,* chien de petite taille, qu'on pouvait mettre dans un manchon. || **2.** En termes de chapellerie, bonnet de tricot de coton que l'on ajuste sur les formes de bois pour les grossir. || Bande de feutre fermée en cylindre, utilisée pour les chapeaux drapés. || **3.** Enveloppe de toile qui recouvrait la coiffure militaire, soit pour distinguer le parti figurant l'ennemi au cours de manœuvres, soit pour camoufler la couleur vive des coiffures : *Entre deux batailles, navré comme un vaincu qui commence à en prendre l'habitude, puisque c'est nous les manchons blancs, je vous écris d'un vieux moulin* (Daudet).

II. 1. En mécanique, cylindre servant à réunir l'extrémité de deux tuyaux ou de deux tubes. || Pièce d'accouplement des arbres de transmission. || Spécialem. *Manchon d'accouplement,* tronçon de tube permettant de réunir à l'aide de parties filetées et de contre-écrous ou de clavettes, les extrémités de deux tubes ou de deux tiges métalliques. || *Manchon de dilatation,* organe permettant la libre dilatation des arbres d'une transmission. || **2.** Pièce métallique qui, dans la construction des lignes électriques aériennes, sert au raccordement des conducteurs. || **3.** Gaine cylindrique, de verre, de glaise ou de terre cuite, servant à des manipulations de physique ou de chimie. || **4.** Pièce de verre soufflé, de forme cylindrique. || **5.** Frette de grande longueur entourant le tube d'une bouche à feu. || Tube métallique, souvent rempli d'eau, qui, dans certaines armes automatiques, entoure le canon pour faciliter son refroidissement. || **6.** *Manchon à incandescence,* treillage léger pouvant être porté à l'incandescence par la flamme d'un brûleur : *Les manchons Auer sont des manchons à incandescence.* || **7.** *Manchon de bitte,* corps cylindrique, en fonte, des bittes métalliques. || *Manchon d'écubier,* renfort métallique dont on garnit les écubiers pour les préserver de l'usure provoquée par le frottement des chaînes. || **8.** En termes de papeterie, feutre circulaire habillant la première presse de la machine à papier. || **9.** *Manchon de chargement,* sac en tissu noir, étanche à la lumière, permettant à un photographe de charger ses magasins ou ses châssis en plein jour. || **10.** *Faire le manchon,* culbuter en faisant plusieurs tours sur soi-même, en parlant du lièvre, du renard ou du lapin abattu par un chasseur. || **11.** Dépouille d'un animal, non ouverte, dans l'industrie des cuirs et peaux.

manchon-glissoir [mɑ̃ʃɔ̃gliswar] n. m. (de *manchon* et de *glissoir ;* 1931, Larousse). Tube entourant la barre du gouvernail et sur lequel sont fixées les drosses.

• Pl. *des* MANCHONS-GLISSOIRS.

manchonnage [mɑ̃ʃɔnaʒ] n. m. (de *manchonner ;* 1963, Larousse). Procédé d'ostéosynthèse effectué au moyen d'une prothèse ayant la forme d'un manchon.

manchonner [mɑ̃ʃɔne] v. tr. (de *manchon ;* 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Poser des manchons pour augmenter le volume d'un type de chapeau. || **2.** En chirurgie, pratiquer un manchonnage.

manchot, ote [mɑ̃ʃo, -ɔt] adj. et n. (de l'anc. franç. *manc* [*manche,* au fém.], manchot, mutilé, estropié [v. 1138, *Vie de saint Gilles*), lat. *mancus,* mêmes sens av. 1502, O. de La Marche, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Privé ou estropié d'une main ou d'un bras : *Tout le monde me montre au doigt | Sauf les manchots, ça va de soi* (Brassens). *Un homme manchot. Un manchot, une manchote.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Maladroit, surtout dans la locution verbale *n'être pas manchot,* être adroit de ses mains.

◆ **manchot** n. m. (1760, Brisson [VI, 97]). Oiseau palmipède des régions antarctiques, dont les membres antérieurs sont impropres au vol et ressemblent à des moignons.

manchy [mɑ̃ʃi] n. m. (mot de la Réunion ; 1852, Leconte de Lisle). Sorte de chaise à porteurs employée jadis à la Réunion et à Madagascar : *Tous les dimanches au matin | Tu venais à la ville en manchy de rotin | Par les rampes de la colline* (Leconte de Lisle).

mancie [mɑ̃si] n. f. (gr. *manteia,* faculté de prédire, prédiction, divination, de *manteuesthai,* prédire, dér. de *mantis,* devin, prophète ; milieu du XVIe s.). Science de la divination, obtenue par quelque procédé que ce soit : *Voici une mancie nouvelle : ce Philographe assure que soixante ans d'études lui permettent de deviner les gens sur l'écriture* (Goncourt).

mancienne [mɑ̃sjɛn] n. f. (lat. pop. **mantanea,* viorne, élargissement de **mattea,* même sens, dér. du lat. class. *mattus,* humide, mou [mot d'où est issu l'anc. franç. *matons,* masses de lait caillé — fin du XIe s., *Gloses de Raschi ;* l'aspect de la viorne évoque celui des grumeaux de lait caillé] ; 1562, Du Pinet, écrit *maussane ; mancienne,* fin du XVIe s.). Nom usuel de la viorne.

mancinite [mɑ̃sinit] n. f. (probablem. de *Mancino,* n. pr. du lieu près duquel on aurait découvert ce corps ; 1873, Larousse). Silicate naturel de zinc.

mancipation [mɑ̃sipasjɔ̃] n. f. (lat. *mancipatio,* même sens, de *mancipatum,* supin de *mancipare,* aliéner, vendre, de *manus* [v.

MAIN) et de *capere,* saisir ; 1546, Gaigny). En droit romain, mode solennel de transfert de propriété consistant, à l'époque classique, en une vente fictive au moyen de l'airain et de la balance.

mancipé, e [mɑ̃sipe] adj. (lat. *mancipatus,* même sens, part. passé adjectivé de *mancipare* [v. l'art. précéd.] ; XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame*). Se dit, en droit romain, de la personne ou de la chose qui a fait l'objet d'une mancipation.

mancipium [mɑ̃sipjɔm] n. m. (mot lat. signif. « mancipation, droit de propriété, propriété », de *manus* et de *capere* [v. MANCIPATION] ; 1902, Larousse). En droit romain, pouvoir qu'un homme libre exerçait sur un autre homme libre placé en sa puissance.

mançois [mɑ̃swa] n. m. (de [*Le*] *Mans,* n. du chef-lieu du département de la Sarthe ; v. 1160, Godefroy, écrit *man-sois ; mançois,* début du XIIIe s.). Ancienne monnaie d'argent frappée par les seigneurs du Maine.

mandala [mɑ̃dala] n. m. (mot sanskr. signif. proprem. « cercle » ; 1873, Larousse). Reproduction schématique de l'univers, dans certaines religions de l'Inde.

mandant, ante [mɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *mander ;* 1789, *ZFSL* [XXXV, 140], au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Personne qui, par un mandat, donne à une autre personne, appelée « mandataire », pouvoir d'agir en son nom. || **2.** Personne qui confère un mandat à un élu chargé de la représenter : *Les électeurs sont les mandants de leurs députés.*

1. mandarin [mɑ̃darɛ̃] n. m. (portug. *mandarim,* haut fonctionnaire chinois, altér. [sous l'influence de *mandar,* mander, lat. *mandare,* v. MANDER] du malais *mantari,* ministre d'État, empr. du sanskr. *mantrinah,* même sens ; 1581, Goulart, au sens de « conseiller d'un roi, ministre » ; sens 1, 1, 1586, Le Loyer [495] ; sens I, 2, 1833, Musset [en argot universitaire, v. 1960] ; sens 1, 3, 1920, G. Duhamel ; sens II, 1732, Trévoux).

I. 1. *Autref.* Nom donné aux hauts fonctionnaires chinois. || **2.** Homme cultivé et solitaire jouissant d'une sorte de privilège du savoir : *On dit mandarin un homme cultivé et distant que son savoir sépare de la foule* (Thérive). || En argot universitaire, nom donné aux titulaires de chaire. || **3.** Homme influent dans son milieu : *Tous trois appartenaient à la maison Vedel et Gayet, où Édouard avait, depuis peu, pris figure de mandarin* (Duhamel).

II. Nom du chinois littéraire tel qu'il était parlé par les mandarins.

2. mandarin, e [mɑ̃darɛ̃, -in] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; fin du XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1867, Littré ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, début du XXe s.). **1.** Qui appartenait aux mandarins, ou qui leur était propre : *Une jonque mandarine.* || **2.** *Langue mandarine,* nom traditionnel du kuan-hoa, un des plus importants dialectes du chinois moderne. || **3.** *Canard mandarin,* canard bigarré, originaire de Chine. || **4.** *Route mandarine,* voie de communication de l'ancien empire d'Annam.

3. mandarin [mɑ̃darɛ̃] n. m. (n. déposé, tiré de *mandarine ;* début du XXe s.). Sorte d'apéritif dans la composition duquel entre de l'extrait de mandarine : *Un homme qui buvait douze mandarins par jour* (Pagnol). *Un mandarin curaçao. Un mandarin-citron.*

mandarinal, e, aux [mɑ̃darinal, -o] adj. (de *mandarin[at]* ; 1776, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1927, Lyautey). **1.** Relatif au mandarinat chinois. || **2.** *Péjor.* Qui relève du mandarinat universitaire ou politique : *Une attribution de poste discrètement mandarinale.*

mandarinat [mɑ̃darina] n. m. (de *mandarin* 1 ; 1721, Trévoux, au sens 1 ; sens 2 et 4, 1902, Larousse ; sens 3, 9 janv. 1873, *Journ. officiel* [p. 131]). **1.** *Autref.* Dignité, fonctions de mandarin, qui s'acquéraient par concours. || **2.** Concours, comportant un ensemble d'épreuves, que passaient les lettrés désirant accéder à la charge de mandarin. || **3.** *Fig.* Autorité plus ou moins arbitraire exercée dans un domaine particulier par des personnes constituant un milieu fermé : *Mandarinat littéraire, mandarinat politique.* || **4.** *Fig.* Système où les charges, les postes, les honneurs sont distribués parcimonieusement en fonction des relations et des diplômes possédés, et non des talents réels : *Le mandarinat universitaire.*

• REM. On dit aussi MANDARINISME au sens 2 (1840, Acad.) et au sens 4 (1838, Enfantin).

mandarine [mɑ̃darin] n. f. (de *mandarin* 1, proprem. « orange particulièrement choisie, destinée aux mandarins » ; 1773, Bernardin de Saint-Pierre). Fruit comestible, à la saveur douce et parfumée, ressemblant à une petite orange.

mandarinier [mɑ̃darinje] n. m. (de *mandarine ;* 1867, Littré). Arbre voisin de l'oranger, qui produit les mandarines.

mandarinisme n. m. V. MANDARINAT.

mandat [mɑ̃da] n. m. (lat. *mandatum,* commission, charge, rescrit, part. passé neutre substantivé de *mandare* [v. MANDER] ; XVe s., *Perceforest,* au sens de « message » ; sens I, 1, 1628, *Coutumier général,* II, 862 [écrit *mandate — mandat,* 1765, *Encyclopédie ; mandat général, spécial,* 1804, Code civil ; *mandat légal,* 1936, Capitant] ; sens I, 2, 1789, Brunot [« durée de ces fonctions », 1963, Larousse ; *mandat représentatif,* 1936, Capitant] ; sens 1, 3, 1790, Brunot [*mandat de justice,* 1963, Larousse ; *mandat « ad litem »,* 1936, Capitant ; *mandat de comparution,* 1795, Brunot] ; sens I, 4, 1963, Larousse ; sens 1, 5, 1923, Larousse ; sens I, 6, 1488, Vaganay ; sens II, 1, 1591, Kuhn ; sens II, 2, 1867, Littré ; sens II, 3, 1873, Larousse [*mandat — mandat postal,* 1936, Capitant, et *mandat-poste,* 1907, Larousse (d'abord *mandat de poste,* 1873, Larousse) ; *mandat-carte,* 1902, Larousse ; *mandat-contributions,* 25 juin 1911, *Bulletin des lois ; mandat-lettre,* 1907, Larousse] ; sens 11, 4, 1873, Larousse [t. X, p. 1055 b]).

I. 1. Acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir d'agir en son nom. || *Mandat général, légal, spécial,* désignation, par la loi, de la personne qui reçoit pouvoir de se substituer à une autre. || **2.** Ensemble des fonctions et des obligations déléguées par le peuple ou par un groupe de citoyens pour le représenter dans une assemblée : *Ce député s'est acquitté honorablement de son mandat.* || Durée de ces fonctions : *Le mandat parlementaire est, en France, de cinq ans.* || *Mandat impératif,* V. IMPÉRATIF. || *Mandat représentatif,* mandat collectif donné à la suite d'un vote public. || **3.** Charge ou mission confiée à une personne, de faire un ou plusieurs actes au nom d'une autre personne : *Je lui ai donné le mandat d'exposer mes vues à cette réunion.* || *Mandat de justice,* ordre délivré par un juge ou un procureur de la République en vue de la comparution ou de la mise en détention préventive d'un inculpé. || *Mandat« ad litem »,* mandat spécial conféré par un juge pour permettre à une personne de représenter dans un procès une personne absente ou un aliéné non interdit. || *Mandat d'amener, mandat d'arrêt,* V. AMENER, ARRÊT. || *Mandat de comparution,* citation à comparaître librement devant un juge. || *Mandat de dépôt,* V. DÉPÔT. || **4.** Titre de représentation ou de vote dans une assemblée politique ou syndicale : *Cette motion a recueilli plus de la moitié des mandats.* || **5.** *Autref.* Décision d'une assemblée internationale de confier à une nation la délégation de l'administration d'un territoire : *Le Togo et le Cameroun furent des pays sous mandat.* || **6.** Rescrit papal ordonnant de pourvoir quelqu'un du premier bénéfice vacant par décès.

II. 1. Effet négociable par lequel une personne est invitée à payer à une autre personne, ou à son ordre, une certaine somme à une époque déterminée. || **2.** Pièce délivrée par une administration publique et en vertu de laquelle on se fait payer une somme par le Trésor public. || **3.** *Mandat postal, mandat-poste,* ou simplem. *mandat,* titre donné par le service des Postes pour faire remettre une somme à un correspondant sans transport matériel de fonds : *Une*

masse d'heures de travail, de dettes, de mandats non envoyés, des mois de sueur et de calculs (R. Jean). || *Mandat-carte,* mandat postal transmis sous la forme d'une carte postale et qui, généralement, est payable à domicile. || *Mandat-contributions,* mandat postal spécial destiné au paiement des contributions directes. || *Mandat-lettre,* mandat postal muni d'un coupon double destiné à clore la correspondance particulière que l'expéditeur adresse au destinataire. || **4.** *Fam.* Somme payée par mandat : *Avec ton mandat, tu pourras t'acheter un costume.*

● SYN. : **I, 1** *pouvoir, procuration.*

mandataire [mɑ̃datɛr] n. (bas lat. *mandatarius,* mandataire [VIIe s.], du lat. class. *mandatum,* supin de *mandare* [v. MANDER] ; 1537, *Anciennes Poésies fr.* [XI, 291), au sens 1 ; sens 2, 11 juin 1896, *Bulletin des lois ;* sens 3, 1792, Frey). **1.** Personne qui a reçu mandat ou procuration pour agir au nom d'une autre personne. || **2.** *Mandataire aux Halles,* personne agréée par le tribunal de commerce de Paris et qui joue le rôle d'intermédiaire entre les expéditeurs de province et les revendeurs de la région parisienne. || **3.** *Mandataire du peuple,* député élu.

● SYN. : **1** *agent, commissionnaire, délégué, fondé de pouvoir. homme de confiance, représentant, responsable.*

mandat-carte, mandat contributions n. m. V. MANDAT.

mandatement [mɑ̃datmɑ̃] n. m. (de *mandater ;* 1873, Larousse [*mandatement d'office,* 1962, Larousse]). *Mandatement d'une dépense,* en droit administratif, opération par laquelle un agent comptable qualifié donne l'ordre à l'agent payeur de régler une somme due : *Mandatement d'une indemnité, d'une allocation.* || *Mandatement d'office,* décision de l'autorité supérieure qui se substitue à une autorité décentralisée ayant refusé d'ordonnancer une dépense régulièrement autorisée et liquide.

mandater [mɑ̃date] v. tr. (de *mandat ;* 1829, Boiste, au sens II ; sens I, 1902, Larousse [« confier à quelqu'un une mission officielle... », XXe s.]).

I. Donner à quelqu'un le pouvoir d'agir en son nom. || Confier à quelqu'un une mission officielle de représentation : *Le délégué syndical a été explicitement mandaté par la base pour formuler cette revendication. Mandater des délégués en vue d'un congrès.*

II. Payer sous la forme d'un mandat : *Le traitement des fonctionnaires est mandaté à la fin du mois.*

● SYN. : **I** *déléguer, dépêcher, députer.*

mandat-lettre, mandat-poste n. m. V. MANDAT.

mandchou, e [mɑ̃dʃu] adj. et n. (toungouze *mandjou,* même sens ; 1756, Voltaire). Relatif aux Mandchous, à la Mandchourie ; habitant ou originaire de la Mandchourie.

1. mande [mɑ̃d] n. f. (moyen néerl. *mande,* panier ; 1202, Godefroy, au sens de « corbeille à deux anses » [signalé comme terme d'archéologie depuis 1902, Larousse]). En termes d'archéologie, corbeille, le plus souvent à deux poignées, en vannerie ou en métal.

2. mande [mɑ̃d] n. m. (angl. *mand,* même sens ; 1972, *Dict. de linguistique*). Dans la théorie béhaviouriste du langage, réponse verbale renforcée par ses conséquences (ordre, souhait, menace).

mandéen, enne [mɑ̃deɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de l'araméen *Mandé,* n. de l'envoyé céleste dans la religion des mandéens [début de l'ère chrétienne] ; 1873, Larousse). Qui appartient au mandéisme ; adepte du mandéisme.

◆ **mandéen** n. m. (1963, Larousse). Langue des adeptes du mandéisme.

mandéisme [mɑ̃deism] n. m. (du n. pr. *Mandé* [v. l'art. précéd.) ; 1963, Larousse). Doctrine religieuse composite d'une secte qui mêle au culte de saint Jean-Baptiste des théories gnostiques, et qui a encore des adeptes en Iraq, en Syrie, au Liban.

mandelette [mɑ̃dlɛt] n. f. (dimin. de *mande* 1 ; 1462, Godefroy). Panier à provisions, de forme ronde ou ovale.

mandement [mɑ̃dmɑ̃] n. m. (de *mander ;* v. 1120, Godefroy, au sens I ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain [« lettre à caractère administratif... », v. 1283, Beaumanoir] ; sens 3, XIVe s., Heidel, *Finances ;* sens 4, 1840, Acad. [aussi *mandat d'exécution*] ; sens 5, 1611, Cotgrave). **1.** *Vx.* Ordre écrit adressé par un supérieur à ses administrés : *On me lit du sénat les mandements sinistres* (Corneille). || **2.** En termes de droit, ordre de comparaître. || En droit ancien, lettre à caractère administratif, présentant des formes simples et n'ayant qu'un effet temporaire. || **3.** Ressort, étendue d'une juridiction. || **4.** Auj. *Mandement de collocation,* acte délivré par le greffier à chacun des créanciers colloqués dans une distribution par contribution. || *Mandement d'exécution,* formule qui termine et rend exécutoires les grosses des jugements et des actes. || **5.** Instructions qu'un évêque fait publier dans son diocèse en certaines circonstances.

mander [mɑ̃de] v. tr. (lat. *mandare,* donner en mission, charger [quelqu'un] de ; v. 980, *Passion du Christ,* dans la construction *mander quelqu'un* et l'infin., « commander à quelqu'un de » ; sens I, fin du XIIe s., *Moniage Guillaume ;* sens 2, fin du Xe s., *Vie de saint Léger ;* sens 3, 1080, *Chanson de Roland*). **1.** *Class.* Faire tenir un ordre à quelqu'un : *Mais vous ne dites point ce que vous mande un père* (Racine). || **2.** *Class.* et *littér.* Faire venir par ordre : *Seigneur, César vous mande, et Maxime avec vous* (Corneille). *Ordres donnés pour sa table et son plaisir, il manda son enfant de chœur favori, ainsi que le registre de la paroisse pour sa lecture d'avant-dormir* (Chabrol). || **3.** *Class.* et *littér.* Faire savoir par un message : *Si je savais quelque chose de réjouissant, je vous le manderais* (Sévigné). *Dès que je le pourrai, je vous le manderai, comme on disait* (Musset).

mandibulaire [mɑ̃dibylɛr] adj. (de *mandibule ;* 1812, Mozin). Qui a rapport aux mandibules.

mandibule [mɑ̃dibyl] n. f. (bas lat. *mandibula,* mâchoire, dér. du lat. class. *mandere,* mâcher, manger ; 1314, Monde-ville, écrit *mandibulle* [*mandibule,* XVIe s.), aux sens 1-2 [*jouer des mandibules,* 1867, Delvau] ; sens 3, 1770, Buffon ; sens 4, 1834, Landais). **1.** Maxillaire inférieur de l'homme et des animaux : *La mandibule était un peu trop pesante aussi et le menton trop saillant* (Duhamel). || **2.** *Fam.* Mâchoires (généralement au plur.) : *Un rire contenu qui ressemblait au claquement de cinq cents mandibules affamées* (Bernanos). || *Jouer des mandibules,* manger. || **3.** Chacune des deux parties cornées qui constituent le bec des oiseaux. || **4.** Pièce buccale des insectes, des crustacés.

1. mandille [mɑ̃dij] n. f. (forme fém. du moyen franç. *mandil,* manteau court des personnes de basse condition [1570, Gay], anc. provenç. *mandil,* essuie-mains, sorte de manteau, lat. *mantīle,* serviette, nappe ; milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1575, Godefroy). **1.** Manteau court que portaient autrefois les personnes de basse condition. || **2.** Sorte de veste courte.

2. mandille [mɑ̃dij] n. f. (probablem. de *mandole,* par changement de suff. ; 1963, Larousse). Syn. de MANDOLE.

mandingue [mɑ̃dɛ̃g] adj. (de *Man-dingo,* n. pr. d'une tribu de la Sierra Leone ; 1765, *Encyclopédie*). Relatif aux Mandings, groupe ethnique d'Afrique occidentale.

◆ n. m. (1931, Larousse). Langue soudanaise parlée au Mali et au Sénégal.

mandole [mɑ̃dɔl] n. f. (altér. de *mandore* [v. ce mot] ; 1680, Richelet). Ancien instrument de musique de la famille du luth, à quatre cordes doubles.

● REM. On l'appelle aussi MANDORE ou MANDILLE.

mandoline [mɑ̃dɔlin] n. f. (ital. *mandolino,* mandoline, dimin. de *mandola,* mandore, altér. du lat. *pandura* [v. MANDORE] ; 1759, J. Lacombe, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Instrument de musique à caisse de résonance bombée et à cordes pincées : *Toutes je les revois, légères et câlines,* | *[...] Chanter ma vie au cœur des*

vieilles mandolines (Samain). || **2.** Sorte de couteau-rabot à lame unie ou cannelée, employé pour tailler les légumes en julienne ou en minces lamelles.

mandoliniste [mɑ̃dɔlinist] n. (de *mandoline ;* XXe s.). Joueur ou joueuse de mandoline.

mandore [mɑ̃dɔr] n. f. (altér. mal expliquée du lat. *pandura,* luth à trois cordes, gr. *pandoura,* même sens ; v. 1280, Adenet, écrit *mandoire ; mandore,* fin du XVIe s.). Syn. de MANDOLE.

mandorle [mɑ̃dɔrl] n. f. (ital. *mandorla,* même sens, proprem. « amande », du lat. *amygdala,* amande, gr. *amugdalê,* même sens ; 1949, Larousse). Gloire ovale en forme d'amande, enveloppant le corps du Christ transfiguré ou présidant au Jugement dernier, dans l'art du Moyen Âge.

mandragore [mɑ̃dragɔr] n. f. (lat. *mandragoras,* même sens, gr. *mandragoras,* même sens ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *mandegloire ; mandragore,* v. 1265, Br. Latini). Plante des régions chaudes, à racine charnue, réputée jadis pour ses vertus magiques : *Il suffit de poser le pied sur une mandragore pour être enveloppé dans un crime d'amour et y périr misérablement* (France).

• REM. Au Moyen Âge, on employait les formes MANDEGLOIRE ou MAIN-DE-GLOIRE.

mandre [mɑ̃dr] n. f. (gr. *mandra,* lieu fermé par une cloison ; v. 1150, Studer et Evans, au sens de « parc à moutons » ; XIIIe s., aux sens de « étable, chalet, cellule » ; sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, v. 1590, Marnix ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Chez les écrivains de l'Église d'Orient, monastère. || **2.** Cellule de solitaire. || **3.** Grotte d'anachorète.

mandrill [mɑ̃dril] n. m. (mot angl. de même sens, probablem. composé de *man,* homme, et de *drill,* singe [terme empr. d'une langue de la Guinée] ; 1744, Fr. Mackenzie). Singe cynocéphale d'Afrique, remarquable par son long museau boursouflé et ses callosités fessières.

1. mandrin [mɑ̃drɛ̃] n. m. (mot provenç. signif. « poinçon d'un serrurier », de l'anc. provenç. *mandre,* fléau d'une balance [fin du XVe s. — aussi var. *mambre,* « pivot, tourillon », 1478, Pansier], du bas lat. *mamphur,* arbre d'un tour, avec influence du gotique **manduls,* manivelle ; 1676, Félibien, aux sens 1-2 et 5 ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 6 et 11, 1873, Larousse ; sens 7, 1802, Flick ; sens 8-9, 1963, Larousse ; sens 10, 1902, Larousse). **1.** En technologie, pièce vissée sur le nez d'un tour en l'air et qui sert à saisir l'objet à façonner. || **2.** Appareil servant à tenir sur une machine-outil soit une pièce à travailler, soit un outil (fraise, foret, etc.). || **3.** Outil servant aux forgerons et aux ajusteurs pour agrandir un trou par alésage. || **4.** Outil en métal sur lequel on emboutit des feuilles de métal. || **5.** Poinçon servant à percer le fer chaud. || **6.** En chirurgie, tige métallique que l'on introduit dans les sondes ou les aiguilles à injection. || **7.** En papeterie, tube creux servant au bobinage du papier. || **8.** Rectangle de carton servant de modèle au relieur pour découper la peau. || Bloc en carton placé sur le livre lors de la rognure au massicot, pour éviter l'écrasement du dos. || **9.** Plaquette de bois dur avec laquelle le maroquinier mandrine un objet en cuir. || **10.** Dans l'impression sur étoffe, pièce métallique servant d'axe au rouleau imprimeur. || **11.** Étoffe grossière servant autrefois à l'habillement des gens de la campagne.

2. mandrin [mɑ̃drɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun du n. pr. de Louis *Mandrin,* célèbre bandit français [1724-1755] ; 1793, Hébert). *Vx.* Voleur, criminel : *Ah ! les mandrins !.. Ils trouveront à qui parler* (Curel).

mandrinage [mɑ̃drinaʒ] n. m. (de *mandriner ;* 1931, Larousse). Action de percer ou d'agrandir un trou avec un mandrin.

mandriner [mɑ̃drine] v. tr. (de *mandrin* 1 ; 1765, *Encyclopédie,* XVII, 824 *a*). Réaliser différentes opérations de façonnage, de perçage, d'égalisation à l'aide d'un mandrin.

mandrineur [mɑ̃drinœr] n. m. (de *mandriner ;* 1931, Larousse). Ouvrier spécialisé travaillant sur une machine à mandriner.

mandrineuse [mɑ̃drinøz] n. f. (de *mandriner ;* 1931, Larousse). Sorte de tour à bâton rond, utilisé en vannerie de luxe pour régulariser le diamètre d'un brin d'osier.

mandrite [mɑ̃drit] n. m. (de *mandre ;* 1765, *Encyclopédie*). En Orient, moine qui habite une mandre.

manducateur, trice [mɑdykatœr, -tris] adj. (bas lat. *manducator,* [celui] qui mange, du lat. class. *manducatum,* supin de *manducare* [V. MANGER] ; 1873, Larousse). Se dit des organes servant à manger : *Des appendices manducateurs.*

manducation [mɑ̃dykasjɔ̃] n. f. (bas lat. *manducatio,* action de manger, du lat. class. *manducatum,* supin de *manducare* [V. MANGER] ; 1495, Vignay, au sens 1 [mot rare entre 1677, Miege, et 1793, Lavoisien ; « ensemble des actions mécaniques... », 1873, Larousse] ; sens 2, 1541, Calvin). **1.** Action de manger. || Ensemble des actions mécaniques (préhension des aliments, mastication, salivation et déglutition) qui concourent à une bonne digestion. || **2.** Nom donné parfois à la communion eucharistique.

manécanterie [manekɑ̃tri] n. f. (lat. médiév. *manicantaria, manécanterie,* du lat. class. mane, adv., le matin, et de *cantare,* chanter ; 1836, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1907, d'après Larousse, 1963). **1.** *Autref.* Nom donné à une école de paroisse destinée à former des enfants de chœur, notamment pour le chant : *C'était très amusant la manécanterie !* [...] *On nous apprenait à servir la messe du grand et du petit côté, à chanter des antiennes, à faire des génuflexions* (Daudet). || **2.** *Par extens.* École où des enfants sont formés au chant religieux et profane : *La Manécanterie des Petits Chanteurs à la croix de bois.*

manège [manɛʒ] n. m. (ital. *maneggio,* manège, déverbal de *maneggiare,* dresser aux exercices de manège, proprem. « manier », de *mano,* main, lat. *manus* [V. MAIN] ; XVIe s., *Chronique bordeloise* [I, 192], au sens I, 1 [salle de manège, 1893, *Dict. général — manège,* même sens, 1611, Cotgrave] ; sens 1, 2, 1812, Mozin ; sens 1, 3, 1893, *Dict. général ;* sens 1, 4-7, 1963, Larousse ; sens II, 1-2, 1688, Mme de Sévigné ; sens II, 3, 1927, G. Duhamel).

I. 1. Art de manier un cheval pour le dresser ; exercices au moyen desquels on dresse un cheval : *Connaître le manège.* || *Salle de manège* et, ellipt., *manège,* endroit où on procède au dressage des chevaux et où on forme les cavaliers. || **2.** Appareil formé d'un arbre vertical portant une perche horizontale à laquelle était attelé un animal pour faire tourner un mécanisme : *Cheval de manège.* || **3.** *Manège de chevaux de bois,* plateforme munie d'un arbre vertical qui entraîne des chevaux de bois, des voitures, des bateaux, des avions simulés et les fait tourner avec un accompagnement musical. || **4.** Piste d'un cirque. || **5.** Ensemble des évolutions équestres et des exercices de haute école entrant dans la composition d'un spectacle d'équitation. || **6.** Mouvement de danse consistant à tourner en rond autour de la scène en pivotant sur soi-même. || **7.** *Manège aérodynamique,* dispositif rotatif qui permettait autrefois d'étudier la résistance de l'air.

II. 1. *Fig.* et *vx.* Art de se comporter avec habileté : *Il y a quelques rencontres dans la vie où la vérité et la simplicité sont le meilleur manège du monde* (La Bruyère). || **2.** Comportement rusé d'une personne qui veut arriver à ses fins : *Et dans tout cela une vie, une animation, une santé, une force, et je ne sais quelle expression de luxure adroitement tempérée par la coquetterie et le manège, qui en faisaient en somme une très désirable créature* (Gautier). || **3.** *Fam.* Attitude incompréhensible et quelque peu ridicule d'une personne : *Les jeunes filles sortent du lycée à onze heures. Exupère, aussi souvent qu'il l'ose, camouflant son manège, quitte sa place dans la bibliothèque et va les regarder par la fenêtre* (Montherlant). *Je regardais de ma fenêtre son manège dans la rue.*

• SYN. : **II, 2** *agissements, intrigue, manigance, manœuvre, menées, roublardise, rouerie, subterfuge.*

manégé, e [maneʒe] adj. (part. passé de *manéger* ; 1786, Gohin, au sens 2 ; sens 1, 1868, Littré). **1.** Se dit d'un cheval dressé aux exercices du manège. || **2.** *Fig.* et *vx.* Se dit d'une personne pleine d'artifices, de roueries.

manéger [maneʒe] v. tr. (ital. *maneggiare,* même sens [v. MANÈGE] ; 1615, Montlyard). Dresser aux exercices du manège : *Manéger un cheval.*

◆ v. intr. (fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon). *Littér.* Manœuvrer avec habileté : *Les femmes* [...] *filent le long des murs en manégeant de l'éventail avec une grâce, une prestesse incomparables* (Gautier).

mânes [mɑn] n. m. pl. (lat. *Manes.* âmes des morts, âme d'un mort, séjour des morts, proprem. « les bons », de l'adj. archaïque *manus,* bon ; 1564, J. Thierry, au sens I ; sens 2, fin du XVIᵉ s., Brantôme). **1.** Chez les Romains, nom donné aux âmes des morts qui faisaient l'objet d'un culte. || **2.** *Fig.* Les âmes des morts considérées comme vivant dans l'au-delà : *Invoquer les mânes de ses ancêtres.*

• REM. *Mânes est du masculin et n'a pas de singulier.*

manet [manɛ] n. m. (origine obscure ; 1769, Duhamel du Monceau). Filet formé d'une seule nappe simple, dans lequel le poisson se prend par les ouïes. (Syn. ARAIGNÉE.)

maneton [mantɔ̃] n. m. (dimin. de *manette ;* 1893, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Poignée d'une manivelle. || **2.** Partie d'un arbre de vilebrequin sur laquelle est articulée la tête de la bielle.

manette [manɛt] n. f. (dimin. de *main ;* v. 1215, Pean Gatineau, au sens de « petite main » ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1840, Acad.). **1.** Levier qu'on manœuvre avec la main et qui sert à commander divers mécanismes : *Actionner la manette des gaz. Le jeune homme saisit d'un geste vif les deux manettes de l'appareil et se mit à les manœuvrer avec compétence* (Sartre). || **2.** En agriculture, cylindre creux muni d'un manche, et permettant d'enlever les plants avec la motte de terre attachée aux racines.

• SYN. : **1** *poignée.*

• REM. Ne pas confondre *manette,* levier, et *mannette* (avec deux *n*), petite manne.

manezingue [manzɛ̃g] n. m. (altér. de *malzingue,* cabaretier [1837, Vidocq], mot issu, par substitution de suff., de l'arg. du XIXᵉ s. *maltais,* même sens, de *Malte,* n. géogr. ; 1844, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1879, Huysmans). **1.** *Vx* et *pop.* Marchand de vin, cabaretier. || **2.** *Vx* et *pop.* Cabaret : *Il avait gardé un culte pour la place et il était toujours au manezingue du cours, d'où il partait tous les soirs soûl comme la bourrique à Robespierre* (Vallès).

• REM. On écrit aussi MANNEZINGUE (av. 1848, Chateaubriand).

mangane [mɑ̃gan] n. m. (de *mangan[èse]* ; 1868, Littré). Ancien nom du manganèse.

manganèse [mɑ̃ganɛz] n. m. (ital. *manganese,* magnésie noire [peroxyde de manganèse], d'origine obscure [il ne semble pas que le mot puisse être mis en rapport avec le lat. médiév. *magnesia* — v. MAGNÉSIE] ; 1578, Vigenère, au sens de « magnésie noire » ; sens actuel, 1787, Brunot). Métal grisâtre, dur et cassant, qui est utilisé dans la fabrication d'aciers spéciaux.

manganésien, enne [mɑ̃ganezjɛ̃, -ɛn] adj. (de *manganès[e]* ; 1840, Acad.). Qui contient du manganèse.

• REM. On dit aussi MANGANÉSIFÈRE (de *manganési-,* élément tiré de *manganèse,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1873, Larousse).

manganeux [mɑ̃ganø] adj. m. (de *mangan[èse]* ; 1840, Acad.). Se dit de l'oxyde de manganèse et des sels du manganèse bivalent.

mangani- [mɑ̃gani], préfixe tiré de *manganèse,* indiquant la présence de manganèse trivalent dans un composé.

manganides [mɑ̃ganid] n. m. pl. (de *mangan[èse]* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1868, Littré). Famille de minéraux dont le type est le manganèse.

manganimétrie [mɑ̃ganimetri] n. f. (de *mangani-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1953, Larousse). Méthode de dosage volumétrique des corps réducteurs par emploi d'une solution titrée de permanganate de potassium, généralement en milieu acide.

Manganin [mɑ̃ganɛ̃] n. m. (nom déposé, tiré de *manganèse ;* 1949, Larousse [*manganine,* n. f., même sens, 1923, Larousse]). Variété d'alliage de cuivre et de manganèse avec le nickel.

manganique [mɑ̃ganik] adj. (de mangan*[èse]* ; 1840, Acad.). Se dit de l'oxyde et des sels du manganèse trivalent.

manganisme [mɑ̃ganism] n. m. (de *mangan[èse]* ; 1953, Larousse). Intoxication par le manganèse.

manganite [mɑ̃ganit] n. m. (de *mangan[èse]* ; 1953, Larousse). Nom générique des sels dérivant de l'anhydride manganeux.

◆ n. f. (1873, Larousse). Oxyde naturel de manganèse hydraté. (Syn. ACERDÈSE.)

mangano- [mɑ̃gano], préfixe tiré de *manganèse,* marquant la présence de manganèse bivalent.

manganocalcite [mɑ̃ganɔkalsit] n. f. (de *mangano-* et de *calcite ;* 1878, Larousse). Carbonate naturel de maganèse.

mangano-silicieux [mɑ̃ganɔsilisjø] adj. m. (de *mangano-* et de *silicieux ;* 1953, Larousse). Se dit d'aciers composés selon un certain dosage de carbone, de silicium et de manganèse, et présentant une grande dureté.

mangeable [mɑ̃ʒabl] adj. (de *manger ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *manjable* [*mangeable,* fin du XIVᵉ s.], au sens 1 : sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qui peut être mangé : *D'admirables peintures représentant* [...] *les gloires de la table ; les saumons, les hures de sanglier, les coquillages, enfin tout le monde mangeable* (Balzac). || **2.** Qui, sans être appétissant, peut être mangé : *Sa cuisine n'est pas excellente, mais elle est mangeable.*

• SYN. : **1** *comestible ;* **2** *acceptable, passable, potable.* — CONTR. : **1** *immangeable ;* **2** *détestable, exécrable, mauvais.*

mangeaille [mɑ̃ʒɑj] n. f. (de *manger :* 1264, Godefroy, écrit *mangeille,* au sens de « nourriture pour les hommes et les chevaux » ; écrit *mengeaille,* au sens 1, 1492, *La Curne* [*mangeaille,* début du XVIᵉ s. — *mangaille,* même sens, sans nuance péjor., v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** *Fam.* et *péjor.* Nourriture abondante et grossière : *La forte et nauséabonde odeur de mangeaille qui vous saisit à Paris en passant devant les gargotes du faubourg* (Balzac). *Les deux jeunes gens, maintenant, s'acheminaient dans les rues des quartiers du nord, dans les rues toutes chargées de mangeailles, toutes bruissantes d'un obscur et fourmillant labeur* (Duhamel). || **2.** Nourriture avec laquelle on engraisse certains animaux domestiques : *Donner aux porcs leur mangeaille.*

• SYN. : **1** *bouffe* (arg.), *bouffetance* (pop.), *boustifaille* (pop.), *tambouille* (pop.) ; **2** *pâtée, pâture, pitance.*

mange-mil [mɑ̃ʒmil] n. m. invar. (de *mange,* forme du v. *manger,* et de *mil :* 1963, Larousse). Nom donné couramment en Afrique francophone à tous les passereaux qui se nourrissent de graines.

mangeoire [mɑ̃ʒwar] n. f. (de *manger ;* fin du XIᵉ s., *Gloses de Raschi,* écrit *mangedure* [*mangeoire,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens I ; sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, 1867, Delvau [*s'engraisser à la mangeoire de quelqu'un,* 1959, Robert]). **1.** Auge dans laquelle mangent les bêtes, les animaux de basse-cour. || **2.** Auget où l'on met la nourriture des oiseaux en cage. || **3.** *Fig.* et *par plaisant.* Endroit où l'on mange : *Ce vieux Luther a fini par porter son foin à la mangeoire des princes allemands* (Bernanos). || *S'engraisser à la mangeoire de quelqu'un,* vivre à ses dépens.

mangeotter [mɑ̃ʒɔte] v. tr. (de *manger ;* 1787, Féraud, écrit *mangeoter ; mangeotter,* 1840, Acad.). Manger sans appétit, sans entrain et en petite quantité.

● Syn. : *chipoter* (fam.), *grignoter, pignocher* (fam.).

1. manger [mɑ̃ʒe] v. tr. (lat. *manducare,* mâcher [et, à l'époque impériale, « manger »], de *mandĕre,* même sens ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *mangier* [*manger,* XIII^e s.], au sens 1, 1 [« avaler sans mâcher », XII^e s.] ; sens I, 2, milieu du XVI^e s., Amyot ; sens 1, 3, v. 1522, Cretin [*manger les pissenlits par la racine,* 1867, Delvau ; *manger de la soupe,* XX^e s. ; *manger la soupe sur la tête de quelqu'un,* 1959, *FEW,* VI, 162 b] ; sens 1, 4, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 1, 5, XX^e s. [*manger du curé — manger du prêtre,* même sens, 1896, Delesalle ; *manger.. des yeux, manger le blanc des yeux à quelqu'un,* 1694, Acad. ; *manger quelqu'un,* v. 1240, G. de Lorris ; *on ne vous mangera pas,* 1868, Littré ; *manger.. de caresses,* 1694, Acad. — *manger,* même sens, 1662, Molière ; *manger.. de baisers, on en mangerait,* 1873, Larousse ; *manger des kilomètres,* XX^e s. — *manger du chemin,* même sens, 1752, Trévoux ; *manger ses mots,* 1669, Widerhold — ... *la moitié de ses mots,* 1690, Furetière] ; sens 1, 6, av. 1453, Monstrelet ; sens 1, 7, 1553, *Bible Gérard* [au part. passé, début du XV^e s. ; *mangé aux mites,* 1927, G. Duhamel] ; sens 1, 8, 1538, R. Estienne [au part. passé, fin du XV^e s., Commynes ; *manger de l'argent,* 1893, *Dict. général*] ; sens II, 1, 1660, Oudin ; sens II, 2, 3 et 6, v. 1240, G. de Lorris ; sens II, 4, 1893, *Dict. général* [*la mer mange le navire,* 1682, Jal] ; sens 11, 5, 1922, Montherlant). [Conj. **1b.**]

I. Avec un sujet désignant un être animé **1.** Mâcher et avaler un aliment solide ou pâteux : *Manger de la viande, du pain, de la purée, des fruits. Jean Rabe ne répondit pas. Il mangeait sa tartine, toutes ses facultés excitées afin d'apprécier la saveur de ce qu'il mangeait* (Mac Orlan). || *Manger un morceau,* v. morceau. || Avaler sans mâcher : *Manger de la soupe.* || **2.** Se nourrir de quelque chose : *Le médecin lui a recommandé de ne manger que des légumes verts. Il faut s'habituer à manger de tout. Le cheval mange de l'avoine.* || **3.** Fig. *Manger son pain blanc le premier,* commencer par ce qui est le plus facile, le plus agréable, jouir d'abord d'un état heureux qui ne durera pas. || *Manger son blé en herbe,* v. blé. || Fam. *Manger de la vache enragée,* v. enragé. || Fam. *Être bête à manger du foin,* v. foin. || Pop. *Manger les pissenlits par la racine,* être mort. || Fam. *Avoir mangé du lion,* v. lion. || Fam. *Manger de la soupe,* grandir, se développer : *Tu es trop petit pour discuter de ces questions : tu as encore besoin de manger de la soupe.* || Fam. *Manger la soupe sur la tête de quelqu'un,* être d'une taille nettement supérieure à la sienne. || Fam. *Manger le morceau,* v. morceau. || *Manger la consigne,* v. consigne. || **4.** Dévorer : *Le loup l'emporte et puis le mange* (La Fontaine). *Le dompteur a failli être mangé par le tigre.* || **5.** Fig. et fam. *Manger du curé,* v. curé. || *Manger quelqu'un* ou *quelque chose des yeux,* le regarder avidement comme pour le dévorer. || Fam. *Manger le blanc des yeux à quelqu'un,* être fort irrité contre lui. || Fam. *Manger quelqu'un,* lui en vouloir au point de vouloir le mordre et le faire disparaître : *Si tu l'avais vu, il m'aurait mangé ! Tu ne me fais pas peur, tu ne vas pas me manger.* || Fam. *On ne vous mangera pas,* se dit pour rassurer une personne craintive. || *Manger quelqu'un de caresses, de baisers,* le combler, l'accabler de baisers, de marques de tendresse. || *On en mangerait,* se dit familièrement d'une personne ou d'une chose qui semble si attrayante, si alléchante qu'elle donne envie de la croquer. || *Manger des kilomètres,* parcourir rapidement de grandes distances. || *Manger ses mots, la moitié de ses mots,* les prononcer trop rapidement, avec une articulation défectueuse. || **6.** *Fig.* Causer la perte, la ruine d'une personne : *Mais cet ennemi est bien fort, et j'ai bien peur qu'il ne nous mange* (Mérimée). || **7.** Ronger, en parlant d'un insecte, d'un animal : *Les rats ont mangé les lattes du plafond. Les tarets mangent la coque des navires.* || *Étoffe mangée aux mites,* étoffe où les mites ont fait des trous : *Parvenu dans sa chambre, il chercha ses vêtements civils, qui étaient passablement mangés aux mites* (Duhamel). [V. Rem.] || **8.** *Fig.* Dissiper, dépenser trop largement ou inutilement : *Après avoir mangé beaucoup d'argent avec les femmes, il avait placé son reste en terres algériennes* (Maupassant). *Il mangeait royalement une belle fortune de province à imprimer les gens qui lui plaisaient* (Daudet). || Fam. *Manger de l'argent,* perdre de l'argent. || *Manger la grenouille,* v. grenouille.

II. Avec un sujet désignant une chose. **1.** *Fam.* Consommer pour son fonctionnement : *Ce poêle mange beaucoup de charbon. Une vieille voiture qui mange beaucoup d'huile.* || **2.** Entamer, ronger : *La rouille mange le fer. Un ulcère qui mange l'estomac.* || **3.** Altérer peu à peu, faire pâlir : *La couleur n'apparaissait que de place en place, mangée de soleil et de fange* (Daudet). || **4.** Déborder sur, cacher en partie : *Une crinière noire toute frisée, qui lui mangeait la moitié du front* (Daudet). *Cette masure grise* [...] *avec de grandes fenêtres mangées de lierres* (Zola). || *La mer mange le navire,* les lames balayent le pont. || **5.** S'étendre au détriment de quelque chose : *Les yeux s'étaient agrandis, ils mangeaient toute la face* (Sartre). || **6.** *Fig.* Absorber, dévorer : *Des quinzaines dérisoires mangées par les amendes et les chômages* (Zola). *Ô douleur, ô douleur ! Le temps mange la vie* (Baudelaire).

● Syn. : **I, 1** *absorber, ingurgiter ;* **2** *s'alimenter, consommer ;* **4** *bouffer* (pop.), *croquer* (fam.) ; **8** *claquer* (pop.), *dilapider, dissiper, engloutir, fricasser* (fam.). || **II, 1** *brûler, user ;* **2** *attaquer, corroder ;* **3** *décolorer, délaver, déteindre, faner ;* **6** *consumer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*donner à manger,* 1273, Adenet ; *manger comme quatre,* 1835, Acad. ; *manger à sa faim,* 1893, *Dict. général* — d'abord *manger sa faim,* 1873, Larousse] ; sens 2, v. 1196, J. Bodel ; sens 3, 1880, Larchey [*manger dans la main de quelqu'un,* fin du XVI^e s., Brantôme ; *il y a à boire et à manger,* 1835, Acad.]). **1.** Prendre de la nourriture : *Il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger* (Molière). *C'était un homme qui mangeait trop vite et qui buvait du vin blanc* (Céline). *Il faut aussi manger convenablement. On n'aime pas ici les petites natures. Mangez ! Mais mangez donc !* (Montherlant). *Enfin je pus manger* un peu, m'asseoir dans mon lit, parler (Mallet-Joris). || *Donner à manger,* présenter de la nourriture à : *Donner à manger à un enfant. Donner à manger aux poules, aux lapins.* || Fam. *Manger comme quatre,* manger beaucoup, être vorace. || *Manger à sa faim,* manger de manière à être rassasié. || **2.** Prendre un repas : *Beaucoup d'employés mangent à la cantine à midi. Manger deux fois par jour.* || **3.** Fig. et fam. *Manger à tous les râteliers,* accepter des avantages de tous les côtés à la fois ; servir sans scrupule des partis opposés. || Fig. et fam. *Manger dans la main de quelqu'un,* être familier avec lui. || *Il y a à boire et à manger,* se dit de ce qui offre à la fois du bon et du mauvais.

● Syn. : **1** *s'alimenter, se nourrir, se restaurer, se sustenter ; bâfrer, bouffer* (pop.), *brifer* (pop.), *casser la croûte* pop.) ; **2** *déjeuner, dîner, souper.*

◆ **se manger** v. pr. (sens 1, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens 2, 1640, Oudin [*se manger le nez,* 1867, Delvau] ; sens 3, 1846, Balzac [*se manger le sang,* « s'inquiéter », 1842, Flaubert]). **1.** Être consommé : *Ce mets se mange froid.* || **2.** *Fig.* Chercher à se porter mutuellement préjudice : *Les loups ne se mangent pas entre eux* (proverbe). || Fam. *Se manger le nez,* se quereller. || **3.** Fig. *Se manger les sangs,* se faire beaucoup de souci.

● Rem. Dans l'expression *mangé aux mites* et dans quelques-unes analogues, *mangé aux vers, mangé aux rats,* le complément d'agent est construit avec la préposition à ; cette survivance d'une construction ancienne ne figure plus que dans ces syntagmes figés.

2. manger [mɑ̃ʒe] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *mangier* [*manger,* début du XII^e s.], au

sens 2 ; sens 1, fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume* [*en perdre le boire et le manger,* 1580, Montaigne — *perdre tot beivre et mangier,* même sens, proprem. « perdre tout boire et manger », v. 1165, Bartsch] ; sens 3, 1812, Mozin). **1.** *Vx.* Le fait de se nourrir : *Le manger est sa grande affaire* (Balzac). || *En perdre le boire et le manger,* V. BOIRE 2. || **2.** *Fam.* Ce qu'on mange, nourriture : *Pour préparer les repas — il faudrait dire le « manger » de son mari* (Hermant). || **3.** *Manger des oiseaux,* en botanique, calebasse de Guinée et d'Afrique.

• SYN. : **1** *alimentation, nourriture ;* **2** *aliment, bouffe* (pop.), *croûte* (fam.), *mets, pâture* (fam.), *pitance, repas.*

mangerie [mɑ̃ʒri] n. f. (de *manger* 1 ; XIII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, XV^e s., Juvenal des Ursins). **1.** *Vx.* Action de manger beaucoup : *Versailles, avec* [...] *l'éternelle mangerie d'un peuple de gloutons si terriblement endentés* (Michelet). || **2.** *Class.* et *littér.* Spoliations : *Il semblerait que, dans les pays où les tailles sont réelles, les taillables devraient être exempts des mangeries et des exactions qu'on voit ailleurs dans la levée des tailles* (Vauban). *Plus d'impôt sur le vin du bon Dieu ! et toutes les mangeries, suceries, voleries, grapelleries des grugeurs, tondeurs* (Goncourt).

1. mange-tout [mɑ̃ʒtu] n. invar. (de *mange,* forme du v. *manger* 1, et du pron. neutre *tout ;* milieu du XVI^e s., Ronsard, comme adj., au sens de « qui dévore tout » [en parlant de la mort] ; comme n. m., au sens actuel, 1834, Landais). *Fam.* Personne qui dissipe le bien de quelqu'un : *Il avait juré de ne plus avoir d'enfants, ces mange-tout qui mettent leurs parents sur la paille* (Zola).

2. mange-tout [mɑ̃ʒtu] n. et adj. m. invar. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1812, Mozin, pour des pois ; pour des haricots, 1868, Littré). Variété de haricots et de pois dont la cosse se mange avec le grain : *Des haricots mange-tout. Une purée de mange-tout.*

• REM. On écrit aussi MANGETOUT.

mangeur, euse [mɑ̃ʒœr, -øz] n. (de *manger* 1 ; fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, écrit *mangiere* [*mangeor,* XIII^e s., Rutebeuf ; *mangeur,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 [*gros mangeur,* 1868, Littré — *grand mangeur,* même sens, 1690, Furetière ; *petit mangeur,* 1735, Marivaux] ; sens 2, av. 1453, Monstrelet [*mangeurs de choucroute,* v. 1790, Brunot ; *mangeurs de fromages, mangeurs de grenouilles,* 1873, Larousse ; *mangeurs de pommes,* v. 1670, d'après Ph. Leroux, 1718, *mangeurs de rosbif,* 1907, Larousse ; *mangeur de crucifix,* 1490 Sainéan, *la Langue de Rabelais ; mangeur de curé,* 1790, Brunot ; *mangeur d'écoutes,* XX^e s.] ; sens 3, 1753, Buffon [*mangeur de fourmis ; mangeur de noyaux, mangeur de poivre,* 1791, Valmont de Bomare] ; sens 4, début du XIII^e s., écrit *mangiere* [*mangeur,* 1829, Boiste]). **1.** Personne qui mange : *La grande salle était pleine de mangeurs* (Maupassant). || *Gros mangeur,* personne qui mange beaucoup : *Regardant la table avec l'étonnement d'une grosse mangeuse* (Zola). *Vous n'êtes pas gros mangeur, monsieur Exupère. C'est vrai qu'avec votre forte constitution, vous n'avez pas besoin de ça* (Montherlant). || *Petit mangeur,* personne qui mange peu : *De tout temps, elle était petite mangeuse* (Rolland). || **2.** *Mangeur de,* personne ou peuple qui se distingue des autres par un aliment qu'il consomme volontiers (parfois péjor.) : *Les Asiatiques sont des mangeurs de riz.* || *Mangeurs de choucroute,* servait à désigner les Allemands. || *Mangeurs de fromages,* surnom donné autrefois aux marins hollandais. || *Mangeurs de grenouilles,* sobriquet donné aux Français par les Anglais. || *Mangeurs de pommes,* sobriquet donné aux Normands. || *Mangeurs de rosbif,* sobriquet donné aux Anglais. || Fig. et vx. *Mangeur de crucifix,* bigot. || *Mangeur de curé,* anticlérical. || *Mangeur d'écoutes,* marin qui ne craint pas les intempéries. || **3.** En zoologie et en ornithologie, espèce dont le trait caractéristique est de se nourrir d'un aliment particulier : *Il s'agissait de la poursuite d'une tribu de lions mangeurs d'hommes, d'une ruse et d'une férocité diaboliques* (Kessel). || *Mangeur de noyaux,* en ornithologie, nom usuel du gros-bec. || *Mangeur de poivre,* nom usuel du toucan. || *Mangeur de fourmis,* en zoologie, nom usuel du fourmilier. || **4.** *Fig.* et *fam.* Personne qui dépense facilement : *Heureusement que le père Brigham a laissé plusieurs millions de dollars, car, pour une mangeuse, c'est une mangeuse* (Bourget).

mangeure [mɑ̃ʒyr] n. f. (de *manger* 1 ; fin du XIII^e s., au sens de « démangeai-son » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, v. 1354, *Modus*). **1.** Endroit mangé d'un pain, d'une étoffe, etc. (vieilli) : *Je regardais les pantalons, avec leurs plis, leurs taches, leurs mangeures, leurs luisants, leurs bosses dégonflées* (Duhamel). || **2.** En termes de vénerie, pâture du sanglier et du loup.

1. mangle [mɑ̃gl] n. f. (mot esp., lui-même empr. du *taïno* [langue des Antilles] ; 1555, Poleur, au sens 1 : sens 2, 1873, Larousse). **1.** *Vx.* Manglier : *Sous l'impur ombrage des mangles, des palétuviers* (Michelet). || **2.** Fruit du manglier.

• REM. Certains emploient *mangle* au masculin au sens 2.

2. mangle [mɑ̃gl] n. f. (mot angl. signif. « calandre », du néerl. *mangelen,* rouler avec un rouleau ; 1902, Larousse). Machine utilisée dans l'industrie textile pour donner un apprêt aux toiles, notamment de lin et de jute.

manglier [mɑ̃glije] n. m. (de *mangle* 1 ; 1716, Frézier [p. 203]). Palétuvier qui produit des mangles.

mango [mɑ̃go] n. m. (de *mangue ;* 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Nom usuel du manguier. || **2.** Fruit du manguier qui n'a pas été greffé.

mangonneau [mɑ̃gɔno] n. m. (du bas lat. *manganum,* machine de guerre, gr. *manganon,* machine à lancer des traits, des pierres ; v. 1130, Godefroy, écrit *mangonel ;* XIII^e s., La Curne, écrit *mangoneaus* [*mangonneaus,* v. 1360, Froissart], au plur. ; *mangonneau* [au sing.], 1611, Cotgrave). Au Moyen Âge, machine de guerre qui servait à lancer des traits et des pierres.

mangoustan [mɑ̃gustɑ̃] n. m. (portug. *mangustão,* même sens, du malais des Molluques *mangustan,* même sens ; 1598, Lodewijcksz, écrit *mangostan* [*mangoustan,* 1604, F. Martin], aux sens 1-2). **1.** Espèce d'arbre des pays chauds, de la famille des guttiféracées, au fruit rouge, volumineux, très apprécié. || **2.** Le fruit lui-même.

mangoustanier [mɑ̃gustanje] n. m. (de *mangoustan ;* 1959, Robert). Nom de l'arbre qui produit des mangoustans.

1. mangouste [mɑ̃gust] n. f. (graphie hypercorrecte de *mangouze,* même sens [1696, L. Le Comte, II, 509], du marathe [langue de l'Inde] *manghûs,* même sens ; 1703, C. Biron [p. 208]). Mammifère carnivore d'Asie et d'Afrique, qui attaque les serpents, même venimeux.

2. mangouste [mɑ̃gust] n. f. (de *mangoustan ;* 1733, Lémery). Fruit du mangoustanier, arbre des régions tropicales.

• SYN. : *mangoustan.*

mangrove [mɑ̃grɔv] n. f. (mot angl. [d'origine malaise] signif. « manguier » ; 1902, Larousse). Formation végétale propre aux régions littorales de la zone tropicale, où les palétuviers se soutiennent dans la vase par une multitude de racines-échasses.

1. mangue [mɑ̃g] n. f. (portug. *manga,* même sens, du tamoul *mānkāy,* même sens ; v. 1540, Balarin, écrit *manga ; mangue,* 1604, F. Martin). Fruit comestible du manguier, en forme de poire, à la chair jaune, savoureuse et parfumée, que l'on peut manger cru ou en confiture.

2. mangue [mɑ̃g] n. f. (de *man-g*[*ouste*] 1 ; 1868, Littré). Mammifère voisin de la mangouste.

3. mangue [mɑ̃g] n. f. (anc. provenç. *manega* ou *manga,* filet en forme de poche, truble, lat. *manica* [V. MANCHE 2] ; 1873, Larousse). Espèce de filet de pêche, appelé aussi *folle.*

manguier [mɑ̃gje] n. m. (de *mangue* 1 : 1688, Gervaise, *Siam,* p. 24 [la date de 1600, donnée par le *Dict. général,* etc., est erro-

née]). Arbre de la zone tropicale d'Asie et d'Afrique, produisant les mangues.

maniabilité [manjabilite] n. f. (dér. savant de *maniable ;* 16 nov. 1876, *Journ. des débats,* au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Qualité de ce qui est maniable, qu'on tient facilement dans la main ou qu'on conduit facilement avec la main : *La maniabilité d'un outil, d'un véhicule, d'un cheval.* || **2.** En aéronautique, qualité d'un avion qui répond aux manœuvres d'évolution rapides, sans effort important pour le pilote. || **3.** *Maniabilité d'un béton,* ensemble de qualités qui rendent le béton facile à transporter et à répartir sur un chantier.

maniable [manjabl] adj. (de *manier ;* v. 1155, Wace, au sens de « agile, adroit » ; v. 1240, G. de Lorris, au sens de « qu'on peut faire fonctionner aisément » ; sens I, 1. XV^e s. ; sens I. 2, 1868, Littré ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1771, Trévoux [*partie maniable d'un ouragan,* 1873, Larousse — *...d'un cyclone,* XX^e s.] ; sens II, 3, 1538, R. Estienne ; sens II, 4, 2 déci 1774, Voltaire).

I. 1. Aisé à mettre en œuvre, à façonner à la main : *Du cuir maniable. De l'argile maniable.* || **2.** Se dit d'un objet, d'un outil que son poids et sa forme permettent d'avoir bien en main : *Un outil maniable.*

II. 1. Qui évolue facilement en obéissant à la direction imprimée par la main : *Un véhicule, un avion maniable. Un cheval maniable.* || **2.** En termes de marine, se dit de la brise, du temps permettant des manœuvres faciles : *Coup de vent maniable.* || *Partie ou demi-cercle maniable d'un cyclone,* portion dans laquelle le sens de rotation du vent s'oppose à celui du déplacement du cyclone et où le vent résultant est moins fort. (Le demi-cercle opposé est le *demi-cercle dangereux.*) || **3.** *Fig.* Se dit de personnes qui obéissent facilement aux directives, aux recommandations : *Un caractère maniable. Une classe maniable.* || **4.** Qui se prête à diverses combinaisons : *Une langue maniable.*

• SYN. : **I, 1** *ductile, flexible, malléable ;* **2** *commode, pratique.* || **II, 3** *accommodant, docile, facile, obéissant, soumis, souple.*

maniaco-dépressif, ive [manjakɔdepresif, -iv] adj. (de *maniaco-,* élément tiré de *maniaque,* et de *dépressif ;* 1963, Larousse). *Psychose maniaco-dépressive,* maladie mentale caractérisée par l'alternance d'accès d'excitation et d'accès de mélancolie.

◆ adj. et n. (1973, Larousse). Se dit de la personne qui en est atteinte.

maniage [manjaʒ] n. m. (de *manier ;* 1694, Th. Corneille, au sens de « action de manier » ; sens 1, 1840, Acad. ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Action de manier l'argile pour en faire des boules propres à être moulées. || **2.** Dans la technique du batteur d'or, opération qui consiste à faire glisser les feuilles d'or les unes sur les autres en les étageant.

maniaque [manjak] n. et adj. (lat. médiév. *maniacus,* possédé de manie, du bas lat. *mania* [V. MANIE] ; fin du XIII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1803, Boiste). **1.** Malade mental atteint de manie et dont le comportement est caractérisé par une grande excitation psychique : *Il éprouve cette jouissance de maniaque, douloureuse et écœurante, qui coupe la respiration, qu'on ressent à presser en deux doigts son propre abcès pour en faire jaillir le pus...* (Sarraute). || **2.** Qui est obsédé par une idée fixe : *Un maniaque de la vitesse. Une ménagère maniaque de propreté.* || **3.** Qui a un goût envahissant et un peu ridicule pour une chose anodine : *Un collectionneur maniaque. Mais je déteste tout autant les gens qui vivent d'habitudes, les maniaques, et surtout quand les manies de ces maniaques contrarient en quelque mesure les règles que je me suis données* (Duhamel).

• SYN. : **2** *fou* (fam.), *obsédé.*

◆ adj. (sens 1, av. 1772, Duclos ; sens 2, fin du XIX^e s.). **1.** Qui est propre à la maladie mentale appelée « manie » : *Excitation, euphorie maniaque. Ses yeux étaient gênants : à première vue, on les aurait cru tout embués de tendresse, et puis, quand on les regardait mieux, on y découvrait quelque chose de dur, presque de maniaque* (Sartre). || **2.** Qui témoigne d'un goût excessif pour quelque chose, ou d'habitudes trop ancrées et souvent ridicules : *Elle a un besoin maniaque de nettoyer. Un souci maniaque de l'exactitude.*

maniaquement [manjakmɑ̃] adv. (de *maniaque ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). De façon maniaque (rare) : *Élisabeth [...] s'engouait d'une personne, de loin, maniaquement* (Cocteau).

maniaquerie [manjakri] n. f. (de *maniaque ;* 1888, Goncourt). *Fam.* Caractère, comportement d'une personne maniaque : *Son souci d'exactitude tourne à la maniaquerie.*

manichéen, enne [manikeɛ̃, -ɛn] adj. (du bas lat. ecclés. *manichaeus,* sectateur de Manès, dér. de *Manes,* n. d'un hérésiarque perse du III^e s., fondateur d'une secte chrétienne où figuraient les deux principes du bien et du mal ; 1688, Bossuet, au sens 1 ; sens 2, av. 1960, A. Camus). **1.** Qui appartient, qui a rapport au manichéisme : *Hérésie manichéenne.* || **2.** Qui, à la façon du manichéisme, apprécie les choses en bien et en mal sans nuance intermédiaire : *Dans cette atmosphère, le match nul est mal accueilli. Il contrarie dans le public, en effet, une sensibilité toute manichéenne. Il y a le bien et le mal, le vainqueur et le vaincu. Il faut avoir raison si l'on n'a pas tort* (Camus).

◆ n. (1688, Bossuet [*manichée,* même sens, fin du XVI^e s.]). Sectateur de la doctrine de Manès.

manichéisme [manikeism] n. m. (de *manich[en]* ; 1688, Bossuet, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Doctrine des disciples de Manès, des manichéens, fondée sur la coexistence des deux principes opposés du bien et du mal. || **2.** *Par extens.* État d'esprit qui fait apprécier les choses en bien ou en mal sans nuance intermédiaire : *Déjà Exupère nourrissait un manichéisme alors courant en Algérie ; Alger était Athènes, Oran était Thèbes, la Thèbes des tristes Béotiens* (Montherlant).

manichordion [manikɔrdjɔ̃] ou **manicorde** [manikɔrd] n. m. (altér., sous l'influence du lat. *manus,* main, de l'anc. franç. *monacorde,* clavicorde [v. 1155, Wace], *monocorde* [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], bas lat. *monochordon,* instrument à une seule corde, gr. *mono- khordon,* même sens, de *monos,* seul, unique, et de *khordê,* corde ; milieu du XV^e s., écrit *manicorde ;* 1471, Gay, écrit *manicordion ; manichordion,* 1694, Th. Corneille). Instrument de musique à cordes frappées, en usage avant le XVI^e s.

manicle [manikl] ou **manique** [manik] n. f. (lat. *manicula, petite main,* mancheron de charrue, dimin. de *manus,* main ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *manicle,* au sens 1 ; sens 2 [écrit *manicle* et *manique*], XVI^e s., Esnault [*tirer la manique,* 1808, d'Hautel] ; sens 3, 1622, Sorel, écrit *manicle* [*manique,* av. 1850, Balzac] ; sens 4, 1723, Savary des Bruslons, écrit *manicle* [*manique,* 1868, Littré ; dans la fabrication de la porcelaine, 1845, Bescherelle, écrit *manicle — manique,* 1868, Littré]). **1.** *Autref.* Brassard métallique qui protégeait le bras gauche des archers et le bras droit des gladiateurs. || **2.** Gant qui protège la main des ouvriers qui travaillent avec des fils poissés : *La manicle du cordonnier, du bourrelier.* || Vx. *Tirer la manique,* faire le métier de cordonnier. || **3.** *Pop.* et *vx.* Métier : *Il lui a vendu pour une bonne somme un ustensile de ménage en vermeil assez joliment tortillé pour un homme qui n'est pas de la manique* (Balzac). || **4.** Poignée d'un certain nombre d'instruments. || *Spécialem.* Manche dont le fabricant de porcelaine se sert pour enlever les couvercles des fourneaux.

manicorde n. m. V. MANICHORDION.

manie [mani] n. f. (bas lat. médic. *mania,* folie, gr. *mania,* démence, humeur sombre, délire prophétique, de *mainesthai,* être fou ou furieux ; v. 1398, *Somme M^r Gautier,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s. ; sens 3-4, début du XVII^e s., Malherbe ; sens 5, av. 1750, Staal de Launay). **1.** *Class.* Folie, rage : *Bon, dire des injures. Voilà un diagnostic qui nous manquait pour la confirmation de son mal, et ceci pourrait bien tourner en manie*

(Molière). *Malheureux mille fois celui dont la manie | Veut aux règles de l'art asservir son génie !* (Boileau). || **2.** Maladie mentale qui se manifeste par une hyperactivité psychique désordonnée, des troubles du comportement. || **3.** En langage courant, obsession ou attitude dénotant un certain déséquilibré : *Il souffre d'une quantité de petits troubles, de tics, de manies, qui font dire : c'est un enfant nerveux, et que l'on soigne d'ordinaire par le repos au grand air et par l'hygiène* (Gide). *Il relut « les Rêveries du promeneur solitaire ». La manie de la persécution s'y étale si impudemment qu'elle agissait sur lui comme un cautère* (Montherlant). || **4.** Passion concentrée bizarrement sur un seul objet : *Avoir la manie des belles reliures.* || **5.** Habitude quelque peu ridicule : *Que tu es brutale ! Je n'ai pu m'habituer à toi encore. Cette manie d'insister, d'exagérer ! Il faut être léger dans la vie !* (Claudel). *Il a déjà des habitudes et presque des manies de vieux garçon* (Duhamel).

● SYN. : **3** *hantise, monomanie, obsession, tic* ; **4** *faible, goût, passion* ; **5** *dada* (fam.), *marotte* (fam.), *rage, toquade* (fam.).

maniement [manimɑ̃] n. m. (de *manier* ; 1237, Du Cange, au sens de « possession » ; sens I, 1-2, fin du XIIIe s., Adam de la Halle [« sorte de frémissement qu'on sent quand on presse la soie entre les doigts », 1868, Littré] ; sens 1, 3, 1868, Littré [« dépôt de graisse qui se forme en certains points du corps de l'animal », 1855, Nysten] ; sens I, 4, 1580, Montaigne ; sens II, 1, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, v. 1360, Froissart [*maniement d'armes,* 1873, Larousse] ; sens II, 3, milieu du XIIIe s.).

I. 1. Action de déplacer avec les mains un objet : *Le maniement de pièces de musée délicates.* || **2.** Action de reconnaître avec la main, de palper : *On connaît la qualité d'un drap au maniement.* || Sorte de frémissement que l'on sent quand on presse la soie entre les doigts. (On dit aussi CRI.) || **3.** En boucherie, opération qui consiste à palper les animaux pour juger de leur état d'engraissement. || Dépôt de graisse qui se forme en certains points du corps de l'animal. || **4.** *Fig.* Action de gérer des biens, des fonds : *Confier à quelqu'un la responsabilité du maniement des fonds d'une entreprise. Elle qui rêvait le maniement de la fortune* [...] *de ce nain* [son mari] (Balzac).

II. 1. Action de faire fonctionner un appareil, une machine : *Le maniement des machines délicates revient aux ouvriers qualifiés.* || **2.** Manière de se servir, utilisation : *Apprendre le maniement des chèques. Le maniement d'une langue.* || *Maniement d'armes,* exercices effectués par les soldats en vue d'apprendre l'usage des armes, au combat ou pour le défilé. || **3.** *Fig.* Action de diriger : *Le maniement des hommes.*

● SYN. : **I, 4** *administration, gestion.* || **II, 1** *manipulation, utilisation* ; **2** *emploi, usage* ; **3** *conduite, direction, gouvernement.*

manier [manje] v. tr. (de *main* ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au sens II, I [*manier un aviron,* 1902, Larousse] ; sens I, 1, v. 1190, *Garnier* de Pont-Sainte-Maxence ; sens I, 2, milieu du XIVe s., Machaut ; sens I, 3, XIIIe s., *Médicinaire liégeois* [*manier du beurre,* 1902, Larousse] ; sens I, 4, 1690, Furetière [en termes de boucherie, début du XXe s.] ; sens I, 5, 1680, Richelet [aussi pour un pavage] ; sens I, 6, v. 1460, G. Chastellain ; sens II, 2, 1580, Montaigne [en termes de marine, 1773, Bourdé de Villehuet] ; sens II, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 4, XIIIe s., Tailliar).

I. TENIR DANS LA MAIN. **1.** Déplacer à l'aide des mains un objet : *Manier délicatement une statuette.* || **2.** Faire jouer un objet dans la main : *Vanessa se mit à manier distraitement la boucle de sa ceinture* (Gracq). *La vipère, ma vipère était morte.* [...] *Je jouai vingt minutes avec elle, la disposant à ma fantaisie, tripotant, maniant ce corps sans membres d'infirme parfait* (H. Bazin). || **3.** Tenir en main pour façonner : *Manier la cire, la glaise.* || *Manier du beurre,* pétrir avec la main une certaine quantité de beurre et de farine pour les incorporer l'un à l'autre. || **4.** Palper pour apprécier la qualité : *Manier une étoffe.* || En termes de boucherie, palper avec la main certaines parties de la bête sur pied, pour apprécier l'état d'engraissement : *Il ne toucha point les bœufs, ne mania ni la côte, ni le pavé, ni même les abords* (Pérochon). || **5.** *Manier la toiture,* en termes de construction, la réparer, en renouvelant les lattes, les tuiles, les ardoises usées. || *Manier le pavage,* asseoir de vieux pavés et en remettre des neufs là où la nécessité s'en fait sentir. || **6.** *Manier de l'argent,* faire passer par ses mains un nombre élevé de billets, de pièces, de valeurs ; assurer pour le compte de quelqu'un la gestion de fonds.

II. MANŒUVRER. **1.** Tenir en main un outil, un instrument pour s'en servir : *Maniant à plein bras son volant, le conducteur fil évoluer la pesante machine* (Carco). *« Vous pouvez faire l'éclusée ! dit Maigret. Tenez ! Enfilez vos bottes. » Le patron maniait déjà la gaffe. La Bruxelloise accourait* (Simenon). *Il* [le léopard] *avait eu encore assez de force pour jeter bas Kihoro et le lacérer jusqu'au moment où un coutelas manié à l'aveugle avait trouvé le cœur de la bête* (Kessel). || *Manier un aviron,* s'en servir correctement. || **2.** Faire évoluer : *Manier un véhicule. C'était un beau jeune homme, bien découplé, qui maniait son cheval à merveille* (Mérimée). || *Manier un navire,* le manœuvrer avec aisance. || **3.** *Fig.* Savoir user de : *Manier la parole, la louange, l'ironie. Manier savamment une langue, c'est pratiquer une espèce de sorcellerie* (Baudelaire). || **4.** Diriger : *Un caractère difficile à manier. Un tribun qui sait manier les foules.*

● SYN. : **I, 1** *toucher* ; **2** *manipuler, tripatouiller* (pop.), *tripoter* (fam.), *triturer* ; **3** *malaxer, modeler, pétrir* ; **4** *palper, tâter.* || **II, 1** *actionner, jouer de, manipuler, mouvoir* ; **2** *conduire* ; **3** *utiliser* ; **4** *diriger, dominer, gouverner, guider, influencer, manœuvrer, mener, régenter.*

◆ v. intr. (av. 1611, Sully). En parlant du cheval, exécuter les mouvements commandés par le cavalier.

◆ **se manier** v. pr. (sens 1, fin du XVIe s., Brantôme ; sens 2, 1918, Dauzat [d'abord « se mouvoir », fin du XVIe s., A. d'Aubigné, et « travailler », av. 1757, Vadé]). **1.** Être dirigé : *Un cheval qui se manie bien.* || **2.** *Pop.* Autre forme de SE MAGNER : *Maniez-vous, les enfants, c'est samedi* (Colette).

● SYN. : **1** *se diriger.*

manière [manjɛr] n. f. (fém. substantivé de l'anc. adj. *manier,* habile, souple, exercé [v. 1138, Gaimar], qu'on fait fonctionner à la main [v. 1155, Wace), bas lat. *manuarius,* de main, qu'on tient dans la main, du lat. class. *manus,* main ; début du XIIe s., au sens I, 1 [*manière de voir,* 1762, J.-J. Rousseau ; *manière de penser,* 1748, Montesquieu ; *manière de parler,* 1538, R. Estienne ; *employer la manière forte,* XXe s.] ; sens I, 2, début du XIIe s. (manière d'être, XVe s., La Curne] ; sens I, 3, début du XIIe s, ; sens I, 4, XIIIe s., Villard de Honnecourt [*manière noire,* 1745, Bosse] ; sens 1, 5, 1767, Diderot ; sens I, 6, début du XXe s. [aussi *complément de manière* et *adverbe de manière*] ; sens II, milieu du XIIe s.).

I. 1. Méthode particulière adoptée pour faire une action : *Les étrangers ont une manière souvent plaisante de prononcer le « u ».* || *Manière de voir, de penser,* jugement, opinion, propre à quelqu'un : *Tout homme a sa manière de voir.* || *Manière de parler,* locution, tournure de phrase : *Cette manière de parler n'est pas recommandable.* || *Employer la manière forte,* avoir recours à l'action brutale. || **2.** *Class.* Façon d'être, d'apparaître : *Nous ne sommes pas tous vertueux de la même manière. C'est une plaisante étude que celle des manières différentes de chacun* (Sévigné). || *Manière d'être,* état particulier : *Les idées sont des manières d'être de l'âme* (Condillac.). || **3.** Attitude de quelqu'un, façon de se comporter : *Ce n'est pas sa manière. Possédez-vous assez sa manière* [...]. *Elle consiste à rouler le libre penseur, à tomber le philosophe* (Augier). *La bonne manière du patron rétablit la gaieté, un moment compromise* (Zola). || **4.** Façon de peindre, de sculpter, d'écrire : *Rien ne ressemblait moins à l'intransigeance éclatante de Degas que la manière égale, amène, délicate, délicieusement ironique de Mallarmé* (Valéry). *Et puis je sais : on regardera mes toiles,*

on les discutera, cela fera du bruit dans les journaux et les revues, un certain temps. Après quoi les yeux auront changé, la peinture aussi. On ne parlera plus de ma « manière », on n'entendra plus ce que je disais, ce que j'aurai dit (Aragon). || *Manière noire,* en gravure, procédé par lequel l'artiste, après avoir uniformément pointillé la planche, enlève les parties qui doivent venir en blanc dans les épreuves : *Et nous n'avons qu'un maigre trait de plume au lieu de la profondeur apocalyptique de la manière noire* (Gautier). || **5.** Affectation, recherche : *La manière est un vice commun à tous les beaux-arts ; ses sources sont plus secrètes encore que celles de la beauté* (Diderot). || **6.** En grammaire, modalité de la réalisation de l'action exprimée par le verbe, ou modalité de la qualité exprimée par un adjectif : *La manière s'exprime par un adverbe ou un complément circonstanciel.* (V. art. spécial.) || *Complément de manière,* complément par lequel on indique comment se fait l'action. || *Adverbe de manière,* adverbe qui, en qualifiant le verbe ou l'adjectif, exprime la façon de faire ou d'être.

II. Littér. *Une manière de* (suivi d'un substantif), une sorte de, une espèce particulière de (sert à marquer l'approximation) : *Tu le rappelles bien ce que j'étais au collège : une manière de poète élevé dans une pharmacie* (Maupassant). *À part un garde des cent-suisses fort agité [...] qui parlait avec des gestes à un personnage moustachu, sale et pas rasé, portant un bonnet à la russe, les oreilles pendantes, et un touloup déchiré, ouvert sur une manière de blouse, montrant des mèches de laine crasseuse par les blessures du cuir luisant d'usure* (Aragon).

● SYN. : **I, 1** *façon, moyen, procédé, sorte ;* **3** *air, comportement, conduite, genre ;* **4** *écriture, pinceau, plume, style.*

III. LOCUTIONS ADVERBIALES. *À la manière* (suivi d'un adjectif ethnique) [av. 1778, Voltaire]. Selon le comportement habituel des habitants de : *Il s'en consola à la manière française, par un madrigal* (Voltaire). || *À ma, ta, sa manière* (1683, Bossuet). De la façon qui m'est, t'est ou lui est propre : *Il ne m'aime pas ! Il m'aime à sa manière. Il n'aime que lui.* (Claudel). *Lieu populaire, humble lieu, il y bat du moins à sa manière le cœur du Congo, c'est-à-dire bien plus fort et franc que dans tous les palais présidentiels ou ministériels* (Césaire). || *De la belle, de la bonne manière* (1655, Molière). Ironiq. Rudement, fortement : *Les manifestants furent accueillis de la belle manière par la police.* || *De manière ou d'autre, d'une manière ou d'une autre* (av. 1778, J.-J. Rousseau [*de manière* ou d'autre ; *d'une manière ou d'une autre,* début du XX^e^ s.]). Par un moyen ou par un autre, de toute façon. || *D'une manière générale* (début du XX^e^ s. [aussi « le plus souvent »]).En considérant les choses dans leur ensemble : *D'une manière générale, cet élève réussit assez bien.* || Le plus souvent, en règle générale : *D'une manière générale, la prudence est recommandée aux automobilistes en cas de pluie.* || *De cette manière* (av. 1872, Th. Gautier). En procédant ainsi. || *D'une certaine manière* (début du XX^e^ s.). En un sens, d'un certain point de vue : *D'une certaine manière, on peut dire que ce film a eu du succès.* || *De toute manière* (1835, Acad.). Dans tous les cas : *De toute manière, vous devrez acquitter vos impôts.* || *En quelque manière* (av. 1678, La Rochefoucauld). Pour ainsi dire : *Ce roman est en quelque manière une autobiographie.* || *En aucune manière* (1662, Molière [*en nulle manière,* même sens, fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy). Nullement : *Il ne peut en aucune manière être considéré comme coupable.* || *En toute manière* (1538, R. Estienne). Class. Dans tous les cas : *Son sentiment était qu'elle s'accommoderait en toute manière avec M. le Prince* (Retz).

IV. LOCUTIONS PRÉPOSITIVES. **1.** *À la manière de* (sens 1, 1662, Bossuet [« à la façon de », 1670, Molière] ; sens 2, 1690, Furetière [*un « à la manière de »,* 1959, Robert]).De la même façon que : *Son discours se répandait à la manière d'un torrent* (Bossuet). || À la façon de : *Il dit bonjour à tous, à Frédéric le patron, coiffé d'un foulard rouge noué derrière la nuque à la manière des pêcheurs du Sud* (Mac Orlan). || À l'imitation de : *Écrire une pièce de théâtre à la manière de Claudel.* || Substantiv. *Un« à la manière de »,* un pastiche. || **2.** *En manière de, par manière de* (1580, Montaigne [*par manière de ; en manière de,* fin du XVII^e^ s., Saint-Simon ; *par manière de dire,* 1587, F. de La Noue ; par manière d'acquit, 1686, Fontenelle]). Comme, en guise de : *J'étais injurié et vitupéré en manière de chant ou de cantilène* (France). || *Par manière de dire,* simplement pour parler, incidemment. || *Par manière d'acquit,* sans entrain : *Aller à une réception par manière d'acquit.* || **3.** *De manière à* (suivi d'un infinitif) [1830, Balzac]. Au point de : *Évitez de boire de manière à vous enivrer.*

V. LOCUTIONS CONJONCTIVES. *De la manière que* (1662, Racine). Comme : *Les choses se sont passées de la manière qu'on pouvait prévoir.* || *De manière que, de telle manière que* (suivi de l'indicatif pour marquer une cause réelle ou du subjonctif pour exprimer une conséquence voulue) [1580, Montaigne (*de manière que ; de telle manière que,* 1868, Littré)]. De telle sorte que : *Parlez de manière qu'on vous comprenne. Vous agissez de telle manière que vous mécontentez tout le monde.* || *De manière à ce que* (suivi du subjonctif) [1836, Lamennais]. Pour qu'ainsi : *Réponds-moi tout de suite de manière à ce que j'aie une lettre dimanche matin* (Flaubert). *Un double portique disposé de manière à ce qu'on trouvât de l'ombre à toute heure du jour* (France).

● REM.La locution *de manière à ce que,* réputée lourde, incorrecte et familière par certains grammairiens, est employée par de nombreux écrivains.

◆ **manières** n. f. pl. (sens 1, 1670, Molière [*en voilà des manières !,* début du XX^e^ s.] ; sens 2, av. 1696, La Bruyère [*belles manières,* av. 1662, Pascal ; *grandes manières,* 1873, Larousse] ; sens 3, 1727, Boissy [*faire des manières,* 1867, Delvau ; *sans manières,* 1934, P. Valéry]). **1.** Comportement, attitude d'une personne dans ses rapports avec les autres : *Ce garçon a des manières de voyou. Évidemment, cette femme a un caractère ingrat et des manières pénibles* (Bernanos). || Fam. *En voilà des manières !,* peut-on se comporter si grossièrement que vous le faites : *Qu'est-ce que vous avez à déranger les gens comme cela. En voilà des manières !* (Ionesco). || **2.** Aisance, politesse dans les rapports sociaux, connaissance des usages de la bonne société : *Acquérir des manières. Manquer de manières. Mais il faut enlever d'ici Patricia* [...], *il faut que l'enfant s'en aille et s'en aille vite. Il sera trop tard bientôt. Et je ne pense pas à son éducation, à ses manières.* [...] *Je pense à sa sécurité* (Kessel). || *Belles manières, grandes manières,* habitudes de la haute société, du monde élégant : « *Je trouve, disait M^me^ Leclerc, que la caserne est une excellente école pour les jeunes gens, elle leur apprend la discipline, le sens du devoir* [...]. *— Elle ne leur apprend certainement pas les belles manières, madame, ni comment se tenir à table* » (Triolet). || **3.** Attitude pleine d'affectation et de recherche, manque de naturel : *C'est un garçon plein de manières.* || Fam. *Faire des manières,* agir, parler d'une façon affectée ; se faire prier : *Allez, ne fais pas de manières, reste manger avec nous.* || *Sans manières,* avec simplicité, sans cérémonial : *Je vous reçois sans manières.*

● SYN. : **1** *façons ;* **2** *courtoisie, distinction, éducation, savoir-vivre, tact, urbanité ;* **3** *cérémonies, chichi* (fam,), *embarras, minauderies, pose, simagrées.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'EXPRESSION DE LA MANIÈRE

Il est montré à l'article spécial CIRCONSTANCIEL que le terme de « circonstances » convient très mal à la notion que recouvre le mot *manière.*

Le « lieu » peut être donné pour une « circonstance » de l'action, parce que, lorsqu'on dit : *Sylvie a dansé* ***à la mairie,*** le nom *mairie* désigne un lieu dont l'existence est conçue indépendamment

du phénomène énoncé dans la phrase ; on applique aussi très proprement le terme « circonstanciel » au complément d'accompagnement dans *Sylvie a dansé avec son cousin,* parce que le cousin nommé existe indépendamment de l'action : « lieu » et « accompagnement » sont des « relations ». Mais, dans *Sylvie a dansé avec grâce,* le complément ne fait que caractériser l'action, indépendamment de laquelle il ne peut être conçu : c'est un complément d'« inhérence ». Il est montré à l'article spécial CARACTÉRISATION. comment un complément de « relation », indiquant par exemple le lieu (*chasser en forêt*), le temps (*chasser en hiver*), le moyen (*au chien courant*), le prix (*à grands frais*), peut exprimer simultanément la manière dans la mesure où il implique une vue particulière de l'action ; c'est aussi le cas du complément d'objet lui-même (*chasser le lièvre*).

La comparaison de séquences comme *une conduite rapide* et *il conduit rapidement* a poussé depuis longtemps les grammairiens à considérer la « manière » comme la « qualité du procès » ; la grammaire générative dérive ordinairement de l'adjectif l'adverbe de manière, s'accordant en cela avec la grammaire historique (v. plus loin).

Comme il est dit à l'article spécial ADVERBE, la différence entre épithète (complément) et attribut (prédicat) n'a pas d'équivalent dans le domaine de la manière. Pour que la manière reçoive expressément la prédication phrastique, il faut une analyse de l'action qui conduit à l'exprimer sous la forme d'un nom :

> *Quand la comtesse prononça les paroles par lesquelles elle demandait à Dieu son secours contre les adversités de la vie,* ***elle y mit un accent dont je ne fus pas frappé seul*** (Balzac, *le Lys dans la vallée*).
> *En me saluant, monsieur de Mortsauf* ***me jeta le coup d'œil moins observateur que maladroitement inquiet d'un homme dont la défiance provient de son peu d'habitude à manier l'analyse*** (ibid.).

La portée de la prédication est ambiguë dans

> *Sylvie a dansé gracieusement.*

Elle est limitée à l'idée de « grâce » dans

> *La danse de Sylvie était gracieuse.*

En définitive, il faut distinguer :

• 1° La **notion grammaticale** de « manière » qui s'applique exclusivement à une catégorie de compléments dont le support est un verbe (*répondre maladroitement*) ou un adjectif (*maladroitement inquiet, froidement digne, grossièrement flatteur*). Albert Séchehaye pensait que, dans ce dernier cas, « une idée de procès flotte en quelque façon dans la pensée » (*Essai sur la structure logique de la phrase,* p. 64) ; pourtant, le nom exprime aussi très souvent un procès (ex. : *réponse*), et n'en admet pas pour autant un adverbe de manière. Il semble que l'adverbe soit voué à la caractérisation de toute classe de mots non substantive ;

• 2° **La notion extralinguistique** de « manière » (synonyme :*façon*), dénotant originellement la marque personnelle d'une *main* (cf. *la griffe, la patte* d'un artiste) ou la *facture* propre à un artisan : *tableau dans la* ***manière*** *flamande, un travail de sa* ***façon ;*** par extension : *Cette actrice fait trop de* ***manières ;*** *Je n'aime pas vos* ***façons.*** Le mot en vient à signifier « espèce », « sorte », et peut être appliqué aux substances : *une manière de poème, de hobereau.*

Les compléments de manière opèrent donc une caractérisation du fait énoncé par le verbe. Ce jugement de valeur peut porter sur l'action elle-même, ou sur la totalité du phénomène exprimé par la phrase entière, et il peut être :

— soit proprement **complémentaire,** s'il apporte une information sur le référent (le fait décrit) :

> *Paul a distribué généreusement les pourboires* [Il a distribué les pourboires, et l'a fait largement] ;

— soit **impliqué** par l'action qu'exprime le verbe ou par la totalité du phénomène qu'énonce la phrase :

> *Paul a réglé généreusement l'addition* [Il a réglé l'addition, ce qui était généreux de sa part].

Les adverbes *heureusement, malheureusement, naturellement, évidemment, probablement* présentent le plus souvent la valeur« impliquée ». Certains linguistes les appellent alors « adverbes de modalité », mais ce terme ne peut désigner proprement toute caractérisation (*généreusement* n'est pas une « modalité ») ; d'autres les appellent « adverbes de phrase », mais ce terme convient aussi bien à des adverbes détachés dont le sens n'est pas « impliqué » (v. DÉTACHEMENT, art. spécial).

Les compléments de manière peuvent être **liés** au verbe et, dans ce cas, soit postposés :

> *Il a payé généreusement,*

soit placés entre l'auxiliaire et le verbe s'il s'agit d'adverbes :

> *Il a généreusement payé.*

Ils peuvent aussi être détachés, à n'importe quelle place :

> *Généreusement, il a payé*
> *Il a, généreusement, payé*
> *Il a payé, généreusement.*

ADVERBES ET ADJECTIFS DE MANIÈRE

Les adverbes de manière sont :

> *ainsi, bien, comment, debout, ensemble, exprès, franco, gratis, impromptu, incognito, mal, mieux, pis, soudain, vite, volontiers*

et la plupart des adverbe en *-ment.*

Il faut y ajouter de nombreuses locutions adverbiales : *à cloche-pied, à l'anglaise, à la turque, à propos, à tort, à tue-tête, bras dessus bras dessous, cahin-caha, en catimini, côte à côte, dare-dare,* etc. ; et quelques adjectifs invariables spécifiquement associés à certains verbes : (*pousser*) *dru,* (*boire*)*sec,* (*souquer*)*ferme,* (*couper*) *ras,* (*parler, crier, etc.*)*fort,* (*filer*)*doux,* (*voir*) clair, (chanter) juste, (marcher) droit, et quelques adjectifs, variables ou non, associés à certains participes : ***court***-vêtue, ***fraîche*** *éclose* (v. ADVERBE, art. spécial).

Les adverbes en *-ment* sont formés sur les adjectifs selon une règle transformationnelle soumise à beaucoup de contraintes (on ne peut fabriquer des adverbes comme **charmamment, *détaillément, *françaisement, *blanchement*).

Les adjectifs, on l'a vu plus haut, reçoivent, à l'occasion, des caractérisations adverbiales ; mais il s'agit le plus souvent d'indications à effet quantitatif : *remarquablement intelligent, terriblement fort, puissamment riche, profondément amoureux.*

Du point de vue stylistique, les adverbes en *-ment* ont mauvaise réputation, quoique Philaminte s'en émerveille :

> *J'aime« superbement »et« magnifiquement »,*
> *Ces deux adverbes joints font admirablement*
> (*les Femmes savantes,* III, II).

C'est précisément leur répétition qu'on juge monotone, à moins qu'elle ne vise un effet :

> *Il marcha d'un pas lent par les boulevards, jusqu'au théâtre où il entra* ***machinalement*** *;il se mit à son pupitre* ***machinalement*** *et dirigea* ***machinalement*** *l'orchestre*
> (Balzac, *Le Cousin Pons*).

On leur reproche aussi leur nombre assez limité, qui entraîne à les répéter comme des rimes banales, et la quasi-impossibilité de les nuancer par des compléments. En fait, un styliste comme Flaubert ne dédaigne nullement d'en faire usage, aussi souvent que des groupes nominaux. Ils n'ont pas de rivaux pour la légèreté.

Ce serait plus vrai encore des adverbes que n'alourdit pas la terminaison *-ment,* comme *ainsi, bien, debout,* etc., et des adjectifs invariables comme *dru, sec,*

ferme, etc., si le stock et la distribution n'en étaient pas réduits au point de rendre improbable toute chance d'effet.

Mais on peut rapprocher des adverbes les adjectifs épithètes postposés au verbe, comme dans ces phrases de Balzac :

> *Les uns flottent* ***indécis*** *entre les voluptés de la matière et celles de l'esprit.*
> *Je passai* ***triste*** *à travers le joli village de Pont-de-Ruan.*
> *Les pensées* [...] *jaillissent* ***écumeuses.***

La langue littéraire dispose là d'un procédé créateur d'effets toujours renouvelés.

NOMS COMPLÉMENTS

Diverses prépositions introduisent des compléments prépositionnels de manière.

• **Dans** introduit souvent un nom dénotant l'état (l'esprit dans lequel agit le sujet (rôle comparable à celui de l'ablatif latin *mente*) :

> *Les deux époux se regardèrent* ***dans un profond étonnement*** (Balzac).

• En suivi d'un nom indique la manière en caractérisant soit le sujet :

> *Il fait tout en grand seigneur,*
> *Son menton finit en pointe,*

soit le complément d'objet :

> *Coupe le saucisson en tranches minces.*

Dans les deux cas, on est à la frontière de l'« attribut » (v. ce mot, art. spécial).

• De introduit souvent un nom comme *manière, façon, air, ton,* que caractérisent des adjectifs qualificatifs ou des compléments nominaux ou propositionnels :

> *Le chien d'Arabelle jappa d'une façon joyeuse* (Balzac).

> *... en regardant le comte d'un air malicieux où reparaissait la jeune fille et son caractère primitif (id.).*

> *...reprit le curé de sa voix insinuante (id.).*

> *Ce tabouret [...] il le plaça d'une main tremblante (id.).*

Le nom support de la qualification peut être celui qui transpose l'action même exprimée par le verbe :

> *Elle se mit à* ***rire*** *du bon rire plein de sa jeunesse (id.).*
> *Je l'****aimais*** *d'un double* ***amour*** *qui décochait tour à tour les mille flèches du désir, et les perdait au ciel... (id.).*

• **Avec, sans** suppléent éventuellement *de,* le second avec effet négatif :

> *Elle regarda Augustine avec un air inimitable de finesse et de grâce (id.).*

Le plus souvent, ils introduisent un nom de qualité : *avec/sans chaleur, avec une rapidité miraculeuse, avec une sorte d'effroi, sans lésinerie, sans surprise, non sans tristesse.*

• **Par** introduit souvent un nom d'action qui montre le procès sous un second aspect :

> *Elles aiment par un sentiment de charité voluptueuse* (Balzac).

> *Une femme se posa près de moi par un mouvement d'oiseau qui s'abat sur son nid (id.).*

> *Tous ces personnages [...] se transforment l'un dans l'autre par une sorte de métamorphose perpétuelle* (Rapport d'agrégation, 1934).

Stylistiquement, les compléments prépositionnels se recommandent :

— par leur nombre illimité (gamme étendue de noms abstraits, variété considérablc d'adjectifs) :

> *Elle me dit alors de cet air faussement impatienté, si gracieux, si coquet...* (Balzac).

> *Elle me parlait de ce ton doux et bas qui faisait ressembler ses phrases à des flots menus, murmurés par la mer sur un sable fin* (id.).

— par leur souplesse d'articulation (agencement relatif, exclamatif, interrogatif) :

> *...reprit Goupil avec une chaleur à laquelle Bongrand eût peut-être été pris (id.).*

> *...s'élança vers moi par un mouvement où se peignait la surprise (id.).*

> *...la gravité sérieuse avec laquelle la petite fille examinait les tas en estimant leur valeur (id.).*

On rangera sous le chef des noms compléments certains syntagmes composés d'un nom et d'un mot ou syntagme non verbal s'y rapportant, le tout en construction absolue :

> *Un homme allait le long du boulevard des Italiens,* ***le nez*** *à la piste, les lèvres papelardes, comme un négociant qui vient de conclure une excellente affaire (id.).*
> *... en causant avec sa voisine* ***les mains sur ses grosses hanches*** *(id.).*

L'absence de préposition rend incertain le rattachement de ces compléments au verbe ou au nom sujet ; la solidarité interne de leurs deux éléments en fait des groupes parents de la proposition dont les sépare cependant leur caractère statique.

VERBES COMPLÉMENTS DE MANIÈRE

Le gérondif, exprimant une action simultanée à une autre, produit une indication de manière si l'action qu'il exprime peut être tenue pour une partie de l'action principale :

> *Ces trois femmes allaient et venaient en se donnant autant de mouvement que des religieuses pour la réception d'un évêque* (Balzac).

Phoniquement, le gérondif est encore moins heureux que l'adverbe en *-ment* puisqu'il commence et se termine par *a* nasal ; mais le répertoire des verbes est plus riche que celui des adverbes, et ils admettent toute espèce de compléments.

Il arrive que le gérondif assume l'expression de l'action principale, la manière étant exprimée par le verbe support :

> *...sa bouche large et sinueuse qui se contractait en souriant* (Balzac).
> *Et il cligna ses deux petits yeux verts en regardant son commis (id.).*

Aucune analyse formelle n'aide en pareil cas à localiser l'indication de manière. L'analyse reste subjective, en attendant qu'une grammaire générative formule les règles qui la justifieront en structure profonde. Il y a là expression de manière, mais il n'y a pas complément de manière.

Un verbe complément de manière peut être introduit par *sans :*

> *La ville fut prise sans coup férir.*

Certains compléments de conséquence ou de but indiquent simultanément la manière :

> *Il courait à perdre haleine.*
> *Une femme doit être élevée de manière à se trouver à la hauteur de toutes les positions où son mariage peut la mettre* (Balzac).

PROPOSITIONS DE MANIÈRE

Les propositions subordonnées de manière sont essentiellement les comparatives, principalement celles qu'introduit *comme,* qui remonte à *quo modo,*« de la manière dont » : *courir comme un fou, s'agiter comme un diable dans l'eau bénite.*

> *Il la saisit comme il eût fait de sa fille* (Balzac).
> *Mes yeux revenaient à ce point blanc, à la femme qui brillait dans ce vaste jardin comme au milieu des buissons verts éclatait la clochette d'un convolvulus (id.).*

Les comparaisons sont souvent à sens impliqué :

> *Une des grandes sciences de l'antiquité, le magnétisme animal, est sortie*

des sciences occultes, comme la chimie est sortie des fourneaux des alchimistes (*id.*).

Il est dit au début de cet article que les compléments de relation peuvent apporter accessoirement une information de manière. Voici un texte où le verbe *fricasser* est modifié par des compléments d'accompagnement, de moyen, une proposition de temps et une proposition de but :

...fricassés au beurre avec des oignons coupés en tranches minces, jusqu'à ce que le beurre fût absorbé par la viande et par les oignons, de manière à ce que ce mets de portier présentât l'aspect d'une friture (Balzac).

Les cuisinières qui liront cette recette y trouveront des renseignements sur la matière première, la durée de cuisson, l'aspect final du mets ; si on cherche la *manière,* elle est représentée par le mot lui-même ; un jugement de valeur, « ce mets de portier », vient unir les différentes indications et en faire un groupe d'inhérence.

HISTORIQUE

L'histoire des adverbes en *-ment* est faite à l'article spécial ADVERBE.

Il y est dit aussi comment le suffixe *-ons* a fourni à l'ancien français un certain nombre d'adverbes désignant une manière de se tenir ou de marcher : *a bouchon, a genouillons, a ventrillons,*etc., dont le français moderne ne conserve que des vestiges : *à reculons, à tâtons.*

Ainsi, remontant probablement à *ĭn sīc* (avec conservation du timbre [ɛ̃] sous l'influence de l'*i* final), avait anciennement trois variantes :

— *ensi,* prononcé [ɑ̃nsi], dont la voyelle nasale s'est normalement ouverte ;

— *ainsin* (avec nasalisation de l'*i* final sous l'influence de la première syllabe), qui se lira jusque chez Montaigne ;

— *issi* (avec *amuïssement* latin de l'*n* devant *s*), qui sera condamné du jour où il se confondra phonétiquement avec *ici* (XIIIe s.).

L'adverbe ***com*** (***e***) interrogeait sur la manière aussi bien que ***coment ;*** l'histoire de leur rivalité est faite à l'article spécial INTERROGATION.

L'adjectif neutre à effet adverbial est très ancien :

Encuntre sun piz ***estreit*** *[étroitement] l'ad enbracet*
(*la Chanson de Roland,* 2203).

L'épithète déplacée (*Il vole léger*), recommandée par Du Bellay à l'imitation des Anciens et exploitée par la Pléiade, fut condamnée par Malherbe et disparut, pour retrouver au XIXe s. quelque vie dans la langue littéraire.

L'histoire des compléments prépositionnels n'appelle que des remarques très particulières, comme l'emploi ancien de *par* en concurrence avec *de :*

*Seignor,****par tel maniere,***
Ja nus n'en soit doutant,
Fu meüe la guerre
Entre Saisnes et Frans
(Jean Bodel, XIIe s.).

Onques Tristan n'ama ***de tel maniere***
(Châtelain de Coucy, XIIIe s.).

*Façon, comme maniere,*était présent dès cette époque :

Escuz ont painz ***de diverses façons***
(*Roncevaux*),

ainsi que d'autres locutions aujourd'hui disparues :

A lei de rei *est chalciez et vestuz*

[il est chaussé et vêtu comme il convient à un roi] (*le Couronnement de Louis*).

Un type ancien de locution adverbiale était composé d'un adjectif neutre précédé de *de : de legier, de vrai :*

Mon Dieu ! l'on ne doit pas croire trop ***de léger*** (Molière, *Tartuffe,* v. 1536).

L'emploi de *en* + nom mentionné plus haut (*en grand seigneur*), rencontré à partir du XVe s. en français, mais au Ve en bas latin, reste mal expliqué malgré les études historiques et comparatives de C. Fahlin (1942) et de V. Väänänen (1951).

Tombé en désuétude dès le XVIIe s., il n'a laissé que peu de chose : *de nouveau, d'ordinaire.*

Le gérondif (v. ce mot, art. spécial) s'employait avec ou sans *en :*

Dist a sun uncle belement ***en riant***
(*la Chanson de Roland*).

La vint ***corant*** *com feme forsenede*
(*Vie de saint Alexis*).

Le choix des prépositions était moins réglementé qu'aujourd'hui ; *à, de, par* pouvaient exprimer la manière devant le gérondif comme devant l'infinitif. On lit encore au XVIe s. :

Le Turc se saulva ***à nouer*** [en nageant] *jusques dedans les vaisseaux françois* (Marguerite de Navarre).

L'ancien français pratiquait, à côté des propositions comparatives du type moderne à effet de manière, une construction propre au verbe *faire : faire que sages,*« agir sagement », *faire que fols,* etc. Expliquée par Lerch au moyen d'une ellipse (faire ce que ferait un sage, etc.), cette construction conserverait plutôt un emploi de *quod* pour *quomodo,* selon Jözsef Herman (*la Formation du système roman des conjonctions de subordination,* 1963) ; ce dernier invoque ailleurs (*le Latin vulgaire,* p. 94) un exemple de Tertullien (*De anima*) :

Incedunt quaedam sine pedibus [...] *quod argues* [Il y en a qui avancent sans pieds, comme les serpents].

Un autre emploi de que, non comparatif, ordinairement appelé à tort « consécutif », introduisait en ancien français de véritables propositions de manière :

Li cuens i monte, que il estrier n'i baille

[Le comte monte sur son cheval, sans lui mettre d'étrier] (*le Couronnement de Louis,* 410).

Cet emploi n'a laissé de traces qu'en français populaire.

maniéré, e [manjere] adj. (de *manière ;* v. 1360, Froissart, au sens de « dressé » [en parlant d'un cheval] ; sens 1, 1718, Acad. ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, 1679, Brunot). **1.** Se dit d'une personne qui fait preuve d'affectation dans ses attitudes : *Sylvie, l'air faux comme un jeton, caressante, maniérée* (Rolland). ‖ **2.** Qui est affecté, précieux dans ses ouvrages : *La langue française est une eau pure que les écrivains maniérés n'ont jamais pu* [...] *troubler* (Maupassant). ‖ **3.** Qui est empreint d'affectation : *Style maniéré. Son teint* [de la dame créole] *est pâle et chaud ; la brune enchanteresse* | *A dans le col des airs noblement maniérés* (Baudelaire). *Le ténor apparut* [...], *élégant, jeune et beau, de sa beauté maniérée de chanteur* (Maupassant).

• SYN. : **1** *chichiteux* (fam.), *compassé, façonnier, gourmé, minaudier, poseur, précieux ;* **2** *maniériste, prétentieux, sophistiqué ;* **3** *affecté, alambiqué, apprêté, contourné, mièvre, tarabiscoté* (fam.). — CONTR. : **1** *franc, sans façon* (fam.), *spontané ;* **3** *naturel, simple.*

maniérer [manjere] v. tr. (de *manière ;* 1671, Courtin, comme v. intr., au sens de « être affecté » ; comme v. tr., au sens actuel, av. 1784, Diderot). [Conj. **5 b.**] Donner un tour affecté, maniéré à une œuvre littéraire ou artistique (rare) : *Maniérer son style.*

◆ **se maniérer** v. pr. (av. 1784, Diderot). Prendre des habitudes d'affectation (rare) : *Je me rapetisse et me manière* (Loti).

maniérisme [manjerism] n. m. (ital. *manierismo,* maniérisme, de *maniera,* manière, empr. du franç. *manière ;* 1828, Montabert [I. p. 5], au sens 1 ; sens 2. 1920, A. Gide [« acte témoignant de cette attitude », milieu du XXe s.] ; sens 3, 1902, Larousse ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Tendance à recourir à un genre maniéré, dans le domaine des lettres et des arts : *Bergotte est ce que j'appelle un joueur de flûte, il faut reconnaître du reste qu'il en*

joue agréablement avec bien du maniérisme, de l'afféterie (Proust). || **2.** Attitude systématique d'affectation : *Nous fréquentions des personnes rassises qui parlaient haut et clair, fondaient leurs certitudes sur de sains principes, sur la Sagesse des Nations et ne daignaient se distinguer du commun que par un certain maniérisme de l'âme auquel j'étais parfaitement habitué* (Sartre). || Acte, propos témoignant de cette attitude : *Ce déjeuner fut ponctué* [...] *par les maniérismes de Colle : on ne pouvait servir des pommes que lavées à l'eau potable, on ne pouvait tenir les bananes que par leur peau, non par leur corps, on ne pouvait porter à sa bouche les olives que piquées sur un bâtonnet de bois* (Montherlant). || **3.** En termes de beaux-arts, forme d'art très raffinée et recherchée, en honneur en Italie entre la Renaissance et le baroque : *Le maniérisme de l'école de Fontainebleau en France.* || **4.** En psychiatrie, déviation des moyens d'expression qui rend discordants et compliqués les gestes naturels.

• SYN. : **1** *affectation, préciosité ;* **2** *afféterie, sophistication ; chichi* (fam.), *embarras, manières, minauderie, pose, simagrées.*

maniériste [manjerist] adj. et n. (de *manière ;* 1684, Brunot). Qui tombe dans le défaut du maniérisme : *Un peintre maniériste.*

maniette [manjɛt] n. f. (de *manier ;* 1701, Furetière). *Morceau de feutre* monté sur un manche en bois, utilisé par l'imprimeur en taille-douce pour frotter les bords d'une planche gravée.

manieur, euse [manjœr, -øz] n. (de *manier ;* fin du XIV[e] s., E. Deschamps, au sens 1 [*manieur d'argent ;* « celui qui manie habituellement » XVI[e] s., Godefroy] ; sens 2, fin du XIX[e] s., Huysmans). **1.** Personne qui manie habituellement : *L'antiquaire montrait à nouveau la boucle de ceinture en jade, avec une délicatesse de manieur de momies* (Malraux). || Spécialem. *Manieur d'argent,* homme qui fait des opérations de finances : *Sans les grands manieurs d'argent, qu'auraient fait les hommes de science, je vous le demande ? Ils seraient morts d'ennui dans le fond des laboratoires* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Personne qui sait influencer, diriger les hommes : *Elle se révèle manieuse extraordinaire d'âmes* (Huysmans). *Manieur d'hommes. Manieur de foules.*

• SYN. : **2** *meneur.*

manif [manif] n. f. (abrév. de *manifestation ;* 28 mai 1952, d'après Aragon, *Blanche* [1967, p. 414]). Dans l'argot des étudiants, abrév. de MANIFESTATION, démonstration organisée sous forme de rassemblement et de défilé dans la rue : *C'est, je crois bien, vers ce temps-là* [en 1952] *que j'ai noté ce petit fait linguistique chez les étudiants entre eux disant sous une forme abrégée la manif.* (*Alors, c'est pour quand la manif ?*) *Ça ne s'est généralisé que plus tard, pour s'écrire sur les murs* (Aragon).

manifestant, e [manifɛstɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. de *manifester,* v. intr. ; 1849, Proudhon [*manifestant,* « qui manifeste, qui fait connaître » — 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers —, était le part. prés. de *manifester,* v. tr.]). Personne qui prend part à une manifestation : *Des milliers de manifestants ont parcouru les rues de la ville.*

1. manifestation [manifɛstasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *manifestatio,* manifestation, du lat. class. *manifestatum,* supin de *manifestare* [v. MANIFESTER] ; fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 2 ; sens 1, 1553, *Bible Gérard* [« attitude... qui rend évident un sentiment éprouvé » 1794, Brunot ; « signes extérieurs d'une maladie », début du XX[e] s.]). **1.** Action de rendre manifeste, visible ce qui est caché ou difficilement saisissable : *La manifestation de la vérité. Les manifestations imposantes d'une âme qui n'appartient pas au vulgaire* (Lautréamont). || Attitude, démonstration qui rend évident un sentiment éprouvé : *Des manifestations de joie, d'amitié, d'hostilité.* || *Spécialem.* Signes extérieurs d'une maladie : *Donner des manifestations de folie.* || **2.** En théologie, révélation que Dieu fait lui-même de son existence : *Jérusalem devint une cité sainte, image de l'Église où Dieu devait habiter comme dans son véritable temple, et du ciel, où il nous rendra éternellement heureux par la manifestation de sa gloire* (Bossuet).

• SYN. : **1** *expression ; déclaration, marque, proclamation, protestation, témoignage ; signe, symptôme.*

2. manifestation [manifɛstasjɔ̃] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; av. 1865, Proudhon). Démonstration publique et collective en faveur d'une opinion : *Faire une manifestation en faveur de la paix. Si tout pliait devant la loi, si l'État était le maître, nous comprendrions qu'il considérât du même œil les manifestations des hommes qui, pour l'abattre, ne reculent pas devant le crime, et cette poignée de Français dressés contre les assassins* (Mauriac).

• SYN. : *meeting, rassemblement, troubles.*

1. manifeste [manifɛst] adj. (lat. *manifestus,* évident, pris en flagrant délit, convaincu de ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *manifest* [*manifeste,* 1382, Prarond, p. 1871, au sens 1 ; sens 2, av. 1924, A. France ; sens 3, milieu du XIII[e] s., écrit *manifest* [*manifeste,* v. 1355, Bersuire] ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Se dit d'une personne dont un défaut apparaît avec évidence : *Un plagiaire manifeste. Un menteur manifeste.* || **2.** *Spécialem.* En théologie, se dit de Dieu qui se rend sensible, évident : *Il suffit qu'il ne puisse être considéré que sous les caractères de l'intelligence et de la raison pour que Dieu y soit manifeste* (France). || **3.** Se dit d'une chose que l'on ne peut contester, qui est tout à fait évidente : *Une erreur manifeste. L'innocence de l'accusé est manifeste, La vengeance divine a commencé d'être manifeste dans ce lieu* (France). || **4.** *Contenu manifeste du rêve,* en psychologie, signification apparente des images, par opposition à leur signification cachée.

• SYN. : **1** *notoire, réel ;* **2** *présent ;* **3** *flagrant, incontestable, indéniable, indiscutable, irrécusable, palpable, patent, public, sensible, tangible, visible.* — CONTR. : **1** *fictif, hypothétique, improbable ;* **3** *incertain, invisible, latent, obscur.*

◆ **manifeste** n. m. (1365, Godefroy, écrit *manifest* [*manifeste,* 1723, Savary des Bruslons ; en aéronautique, 1963, Larousse]). En droit maritime, liste des marchandises que contient le navire. || En aéronautique, document de bord de l'aéronef où sont consignés l'itinéraire du vol, le nombre de passagers et la quantité du fret.

2. manifeste [manifɛst] n. m. (ital. *manifesto,* mêmes sens, du lat. *manifestus* [v. l'art. précéd.] ; 1574, P. Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1623, Naudé). **1.** Écrit politique par lequel un chef d'État, un gouvernement ou un parti fait connaître ses vues ou explique sa conduite : *Rien ne ressemble plus à des libelles que certains manifestes des souverains* (Voltaire). || **2.** Proclamation destinée à alerter l'opinion publique et à faire apparaître des idées nouvelles dans un domaine quelconque : *L'« Illustration de la langue française », par Joachim du Bellay, est comme le manifeste de cette insurrection soudaine* (Sainte-Beuve). *Jaurès désirait que les deux manifestes fussent affichés ensemble, en deux placards jumeaux, à des milliers d'exemplaires dans tout Paris, dans toutes les grandes villes, le plus tôt possible* (Martin du Gard). *Le manifeste du surréalisme.*

• SYN. : **1** *adresse, proclamation, pronunciamiento ;* **2** *profession de foi.*

manifestement [manifɛstəmɑ̃] adv. (de *manifeste* 1 ; fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire*). De façon manifeste : *Ce jeune officier était d'ailleurs manifestement inquiet. Ses traits étaient tirés et, quand il mit la main sur la poignée de la porte, le médecin-inspecteur remarqua qu'il avait les doigts ridés et légèrement violacés* (Giono).

• SYN. : *assurément, évidemment, indiscutablement, indubitablement, ostensiblement, ouvertement, sans aucun doute, visiblement.*

1. manifester [manifɛste] v. tr. (lat. *manifestare,* montrer, découvrir [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « révéler »], de *manifestus* [v. MANIFESTE 1] ; v. 1380, *Aalma,* aux sens 1-2). **1.** Traduire un sentiment par des signes extérieurs ou des paroles : *L'éclusier avait manifesté de la mauvaise humeur parce qu'il avait chez lui des parents en visite* (Simenon). *Ayant laissé*

son équipage à la garde des chevau-légers, Monsieur manifestait le désir d'y aller prier [à Notre-Dame de Miséricorde] *comme il convient au vendredi saint* (Aragon). *Manifester de la surprise, de l'impatience, de l'embarras, de la joie.* || **2.** Faire paraître, rendre évident : *Un geste qui manifeste de la haine.*

• SYN. : **1** *afficher, exprimer, extérioriser, faire montre de, montrer, proclamer ;* **2** *indiquer, révéler, signifier, témoigner de, traduire, trahir.*

◆ **se manifester** v. pr. (sens 1, v. 1387, G. Phébus [en termes bibliques, 1501, G. Cohen] ; sens 2, v. 1530, C. Marot ; sens 34, 1553, *Bible Gérard*). **1.** Donner des signes de son existence, de sa présence : *Il ne s'est pas encore manifesté depuis son retour de voyage. Plusieurs candidats se sont manifestés pour ce poste.* || En termes bibliques, rendre sa présence manifeste : *Je* [Jésus-Christ] *me manifesterai moi-même à lui* (Bossuet). || **2.** Apparaître sous un certain jour, se faire connaître comme : *Le jour où ses prêtres* [...] *se manifesteront comme les princes du peuple* (France). || **3.** Devenir manifeste, s'exprimer : *Aussi voyait-on se manifester à l'intérieur même du régime les signes du désarroi* (De Gaulle). || **4.** Venir à la connaissance, apparaître : *André n'aura pas connu le monde tel qu'il s'est manifesté durant les cinquante années qui ont suivi sa mort* (Mauriac).

• SYN. : **1** *se faire connaître, se montrer, se présenter ;* **2** *se révéler ;* **3** *apparaître, éclater, percer, poindre, surgir.*

2. manifester [manifɛste] v. intr. (de *manifeste* 2 ; 1868, Vallès). Faire une manifestation, une démonstration publique : *Les grévistes ont manifesté dans la rue.*

manifold [manifɔld] n. m. (abrév. de la loc. angl. *manifold-writer,* machine à polycopier, de *manifold,* multiple [de *many,* nombreux, et de *-fold,* fois], et de *writer,* celui/celle qui écrit [de to *write,* écrire] ; 1931, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Liasse comportant plusieurs feuilles de carbone permettant d'établir des documents en plusieurs exemplaires. || **2.** Dans le vocabulaire du pétrole, jeu de raccordements et de vannes permettant des combinaisons de tuyauterie.

manigance [manigɑ̃s] n. f. (mot dér., par des étapes mal définies et avec un suffixe obscur, du lat. *manus,* main ; 1541, Calvin). *Fam.* Manœuvre secrète de peu d'importance : *Toutes ces manigances venaient de leur rage à vouloir paraître pauvres* (Zola). *Je lui ai fait des propositions. Il aime mieux ses manigances. Il jouit, il se figure qu'il me trompe* (Claudel).

• SYN. : *combinaison, comédie* (fam.), *cuisine* (fam.), *manège, micmac* (fam.), *tripotage* (fam.).

manigancer [manigɑ̃se] v. tr. (de *manigance ;* 1692, Dancourt). [Conj. **1.**] *Fam.* Préparer quelque chose par quelque manœuvre secrète : *Hubert, maintenant silencieux, m'épiait à travers ses lunettes : que pouvais-je bien manigancer ?* (Mauriac). *En quelques jours, tout était changé, et certains même se vantaient d'avoir manigancé la subversion* (Aragon).

• SYN. : *combiner* (fam.), *comploter, fricoter* (fam.), *machiner, ourdir, tramer.*

maniguette [manigɛt] n. f. (var. de *malaguette,* même sens [1544, Fonteneau, p. 334], ital. *meleghetta,* même sens [XIII^e s.], dimin. de *melega,* sorgho [X^e s.], bas lat. *melica ;* 1544, Fonteneau [p. 336]). Graine comestible, d'un goût poivré, que fournit l'amome.

1. manille [manij] n. f. (mot issu [par dissimilation du premier *-l-*] de *malille* [milieu du XVII^e s.], esp. *malilla,* carte maîtresse dans certains jeux de cartes, proprem. « petite malicieuse » [la carte, qui est une des moindres en valeur, devient la plus forte ou l'une des plus fortes dès que sa couleur est désignée comme atout], dimin. de *mala,* fém. de *malo,* malin, méchant, lat. *malus,* mauvais, méchant, rusé ; 1696, Boisfranc, au sens 1 [« le dix, au jeu de la manille », 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1893, *Dict. général* [*faire une manille, manille aux enchères, manille coinchée* ou *contrée,* début du XX^e s.]). **1.** Carte maîtresse dans un certain nombre de jeux de cartes. || *Spécialem.* Carte maîtresse représentée par le dix au jeu de manille. || **2.** Jeu de cartes où les cartes maîtresses sont le dix et l'as : *Les joueurs de manille des cafés de quartiers commencent leur seconde partie* (Romains). || *Faire une manille,* faire une partie de ce jeu. || *Manille aux enchères,* jeu de manille où un joueur, seul contre tous les autres, tente de totaliser le nombre de points qu'il a annoncés. || *Manille coinchée* ou *contrée,* jeu où le donneur fixe l'atout et où le ou les joueurs adverses, estimant avoir meilleur jeu, peuvent contrer.

2. manille [manij] n. f. (anc. provenç. *manelha,* anse, lat. *manicula* [v. MANICLE] ; 1611, Cotgrave, au sens de « anse » ; sens 1, 1680, Jal ; sens 2, 1907, Larousse [« division dans un câble-chaîne », 1868, Littré]). **1.** *Autref.* Anneau de forçat : *Ils marchent au marteau, présentant leurs manilles* (Hugo). || **2.** Pièce de métal en forme d'anneau ouvert ou d'étrier, servant à relier deux câbles ou deux parties d'une chaîne.

3. manille [manij] n. f. (esp. — des Pays-Bas — *manilla,* bracelet, dimin. de *mano,* main, lat. *manus,* même sens ; 1543, Godefroy, au sens de « bracelet » ; sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). Anneau porté aux poignets et aux chevilles comme ornement, chez certains peuples.

4. manille [manij] n. m. (de *Manille,* n. de la capitale des Philippines, philippin *Manila ;* 1846, Nerval, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Cigare de Manille : *Je ne salivais pas sur des manilles, moi ! je suçais des bouts coupés à un sou* (Huysmans). || **2.** Chapeau de paille de Manille : *Il était coiffé d'un immense faux manille* (Aicard).

1. maniller [manije] v. intr. (de *manille* 1 ; 1907, Larousse). Jouer à la manille. (Peu usité.)

2. maniller [manije] v. tr. (de *manille* 2 ; 1868, Littré). En termes de marine, réunir entre eux deux bouts de chaîne.

manilleur [manijœr] n. m. (de *maniller* 1 ; début du XX^e s.). Joueur de manille.

manillon [manijɔ̃] n. m. (de *manille* 1 ; 1907, Larousse). L'as de chaque couleur, au jeu de manille : *Ce n'est pas une raison parce qu'on cause politique pour me couper mon manillon, alors que tu n'as pas fourni atout quand j'en ai abattu* (Benoit).

manioc [manjɔk] n. m. (tupi *manihoca,* même sens ; v. 1555, F. Denis [p. 35]). Plante des régions tropicales, aux racines en forme de longs tubercules, qui servent à fabriquer le tapioca.

manip [manip] n. f. (abrév. de *manipulation ;* 1880, Esnault, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** *Arg. scol.* Manipulation, travaux pratiques de physique ou chimie. || **2.** *Fam.* Manœuvre obscure et tortueuse : *Toutes vos manip sont dégoûtantes.*

manipulaire [manipylɛr] adj. (lat. *manipularis,* du manipule [et, comme n. m., « simple soldat, camarade de manipule »], de *manipulus* [v. MANIPULE 2] ; 1752, Trévoux). Dans la Rome antique, qui appartient au manipule : *Enseigne manipulaire.*

◆ n. m. (v. 1355, Bersuire). Soldat faisant partie d'un manipule.

manipulateur [manipylatœr] n. (dér. savant de *manipuler ;* 1762, Guyton de Morveau, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse ; sens 3, 1868, Littré [en électricité, 1931, Larousse] ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Personne qui manipule des appareils ou des produits : *Manipulateur de laboratoire.* || **2.** Artiste illusionniste spécialisé dans la manipulation. || **3.** En télégraphie, appareil employé pour l'établissement ou la rupture du courant dans un circuit, en vue de la transmission des signaux télégraphiques : *Manipulateur Morse. Dans un coin, le cadran en bois, aiguille, manipulateur, tout l'appareil télégraphique qui relie entre elles les écluses de la Seine* (Daudet). || En électricité, contacteur ou combinateur manœuvré à la main. (On dit aussi CONTROLLER.) || **4.** Engin monté sur rails, permettant de transporter des pièces de forge.

◆ adj. (1968, G. Martinet). Qui procède de la manipulation politique : *Une fraction manipulatrice.*

manipulation [manipylasjɔ̃] n. f. (de *manipuler* [*manipulation du minerai,* « manière de tirer l'argent des minières » — 1716, Frézier, p. 140 —, était un empr. de l'esp. *manipulacion,* même sens, dér. de *manipular,* manipuler, du lat. *manipulus,* v. MANIPULE 1] ; 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1931, Larousse ; sens 4-5, 1963, Larousse ; sens 6, av. 1872, Th. Gautier ; sens 7, mai-juin 1969, *Preuves*). **1.** Action ou manière de manipuler : *Elle pourchassait les agents théâtraux, ces prometteurs d'engagement* [...]. *Ils lui pinçaient les cuisses, ces méchants, en attendant des réponses qui n'arrivaient jamais. Mais elle remarquait à peine leurs manipulations, tellement son amour lointain la prenait tout entière* (Céline). *La manipulation des explosifs est dangereuse.* || **2.** Exercice scolaire au cours duquel les élèves ou les étudiants apprennent à manipuler les substances chimiques ou les appareils de physique : *Cahier de manipulations.* || **3.** Exercice de prestidigitation consistant à réaliser des apparitions ou des disparitions par la seule habileté des doigts. || **4.** *Manipulation vertébrale,* mobilisation forcée, brève et mesurée, des articulations d'un segment de la colonne vertébrale à des fins thérapeutiques. || **5.** Action d'incorporer des signaux télégraphiques dans un courant pour les transmettre. || **6.** *Fig.* et *péjor.* Manœuvre visant à tromper, tripotage : *La comédie des manipulations électorales* (Gautier). || **7.** *Fig.* Manœuvre politique exercée sur l'esprit d'une personne ou d'un groupe de personnes pour leur faire accepter certaines idées et actions sans qu'elles en prennent conscience.

1. manipule [manipyl] n. m. (lat. *manipulus,* poignée, gerbe, botte, 30ᵉ partie de la légion ; début du XVIᵉ s., au sens de « poignée [de blé, de fleurs, etc.] » ; sens moderne, v. 1534, B. Des Périers). *Autref.* En pharmacie, poignée de grains ou d'herbes entrant dans la composition d'un remède.

2. manipule [manipyl] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1660, Oudin, au sens 2 ; sens 1, 1840, Acad.). **1.** Enseigne des armées romaines, consistant, à l'origine, en une poignée de foin au bout d'un bâton. || **2.** Unité tactique de l'armée romaine, formant le tiers de la cohorte et composée de deux centuries : *Trente manipules formaient une légion.*

3. manipule [manipyl] n. m. (lat. ecclés. médiév. *manipulus,* même sens, spécialisation du sens de « poignée » du lat. class. [v. MANIPULE 1] ; 1380, Varin). Ornement liturgique porté naguère au bras gauche par le prêtre, le diacre et le sous-diacre pendant la messe : *Déjà la procession s'était formée, le célébrant et les ministres portant leur livre de cantiques et tournant autour de l'église pour s'avancer du fond de la grande nef vers l'autel. Tous avaient le manipule au bras gauche* (Aragon).

4. manipule [manipyl] n. m. (déverbal de *manipuler ;* 1835, Acad.). Poignée pour retirer un vase du feu sans se brûler.

manipuler [manipyle] v. tr. (de *manipule* 1 ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 [« faire jouer entre ses doigts », 1835, Acad.] ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1873, Larousse [absol., début du XXᵉ s.] ; sens 4, 1873, Larousse ; sens 5, 1893, *Dict. général* [*se faire, se laisser manipuler,* XXᵉ s.]). **1.** Manier, déplacer, tenir en divers sens entre ses mains : *Manipuler des drogues, des explosifs. Manipuler avec précaution un colis de vaisselle.* || Faire jouer entre ses doigts : *Un jour, dans un petit square, je manipulais mon revolver, le canon vers la terre, dans la poche de mon pardessus. Par inadvertance j'avais tiré* (Malraux). || **2.** *Absol.* Faire des manipulations dans un laboratoire. || **3.** Faire fonctionner, manœuvrer avec la main : *Manipuler un appareil photographique.* || *Absol.* Faire fonctionner le manipulateur d'un télégraphe électrique : *Je ne puis même plus manipuler, je reçois des étincelles dans les doigts* (Saint-Exupéry). || **4.** *Fig.* et *péjor.* Exercer une action plus ou moins honnête sur quelque chose : *Manipuler les affaires de l'État.* || **5.** *Fig.* Diriger à sa guise un individu, un ensemble d'individus, les amener à faire ce qu'on veut : *C'est moi qui aurai l'agréable mission de manipuler ce peuple vaincu* (Claudel). || Fam. *Se faire, se laisser manipuler,* se laisser dicter sa conduite par des manœuvres fallacieuses.

● SYN. : **1** *déplacer, remuer, toucher, transporter ; palper, tâter, toucher, tripoter* (fam.), *triturer ;* **3** *actionner, se servir de, utiliser ;* **5** *manœuvrer, mener.*

manique n. f. V. MANICLE.

manitoba [manitɔba] n. m. (emploi comme n. commun de *Manitoba,* n. pr. d'un lac et d'une province du Canada ; 1931, Larousse). Blé dur originaire du Manitoba, région du Canada.

manitou [manitu] n. m. (algonquin *manitu,* même sens ; 1627, Champlain, au sens 1 [*le Grand Manitou,* 1868, Littré] ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** Chez certains indigènes d'Amérique du Nord, nom donné au génie subordonné du dieu suprême : *Ces Indiens suspendent leurs manitous à la poupe des canots, et s'élancent au milieu des tourbillons entre les vagues soulevées* (Chateaubriand). || *Le Grand Manitou,* l'Être suprême. || **2.** *Fig.* et *fam.* Personnage haut placé qui exerce une haute autorité sur un certain secteur d'activité : *Les manitous de la finance. Costals sort de chez le docteur Rosenbaum, après quatre jours de consultations et d'examens avec des manitous* (Montherlant).

● REM. Selon Dauzat, l'extension de sens a été favorisée par la ressemblance avec *manie-tout.*

manivelle [manivɛl] n. f. (lat. pop. **manibella* et/ou **manabella,* manche, poignée, altér. du lat. class. *manibula,* var. de *manicula,* petite main, mancheron [de charrue], dér. de *manus,* main ; fin du XIᵉ s., *Chanson de Guillaume,* écrit *manevele,* au sens de « poignée d'un bouclier » ; sens 1, 1325, Godefroy, écrit *menivelle* [*manevelle,* 1449, Godefroy — *manivelle,* v. 1560, Paré ; *manivelle de mise en marche et retour de manivelle,* début du XXᵉ s.] ; sens 2, début du XXᵉ s. ; sens 3, 1803, Boiste [*manivelle rapportée,* 1902, Larousse] ; sens 4, 1896, J. Giraud). **1.** Pièce métallique coudée à angle droit, qui sert à faire tourner, à l'aide de la main, un arbre sur lequel elle est clavetée : *Sa patte devient raide, il n'y voit goutte et ne vaut plus rien pour tourner la manivelle* (France). *On entendit plus nettement le crépitement de la pluie sur les vitres et même le grincement des manivelles de l'écluse* (Simenon). || *Manivelle de mise en marche,* vilebrequin à main pour assurer la mise en marche du moteur d'une automobile en cas de défaillance du démarreur électrique : *Les livreurs arrivaient, tournaient leurs manivelles de mise en marche* (Genevoix). || *Un retour de manivelle,* choc produit au moment de la mise en marche à la manivelle, le moteur tournant à l'envers par suite de l'allumage anticipé dans l'un des cylindres ; *fig.* et *fam.,* un coup inattendu du sort : *Il a pris un retour de manivelle, voilà tout* (Pagnol). || **2.** Partie du pédalier d'une bicyclette qui porte la pédale. || **3.** Dans une machine, levier coudé à angle droit qui, placé entre l'arbre et l'organe récepteur, sert à transformer un mouvement rectiligne alternatif en mouvement circulaire. || *Manivelle rapportée,* manivelle qui ne fait pas corps avec l'arbre. || **4.** Fig. *Donner le premier tour de manivelle,* entreprendre le tournage d'un film.

manjak [mɑ̃ʒak] n. m. (origine incertaine ; 1923, Larousse). Hydrocarbure solide, analogue à l'asphalte.

1. manne [man] n. f. (bas lat. ecclés. *manna,* manne [des Hébreux], hébreu *man,* même sens ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 ; sens 2, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné [« provisions de bouche, victuailles », XIVᵉ s., *Miracles de Nostre-Dame*] ; sens 3, XIVᵉ s., Trénel [« bienfait quelconque... », 1690, Furetière ; *répandre la manne de ses bienfaits sur quelqu'un,* 1935, Acad.] ; sens 4, XIVᵉ s., *Antidotaire Nicolas,* écrit *mamne* [*manne,* milieu du XVIᵉ s., Ronsard] ; sens 5, 1868, La Blanchère [« papillon dont les poissons sont très friands et qu'on emploie comme appât », 1812, Mozin]). **1.** Selon la Bible, nourriture miraculeuse envoyée par Dieu pour nourrir les Hébreux dans le désert. || **2.** Nourriture abondante, inespérée ou peu chère : *La pomme de terre est la manne du pauvre.* || **3.** *Fig.* Bienfait d'origine divine, grâce : *Sur mon âme apaisée | Verse d'en haut, Seigneur, la*

manne et la rosée (Sainte-Beuve). || *Par extens.* Bienfait quelconque, même d'origine profane. || *Répandre la manne de ses bienfaits sur quelqu'un,* le combler de dons inespérés. || **4.** Suc qui s'écoule de certains végétaux, en particulier des frênes. || **5.** Ensemble des éphémères qui abondent sur certaines rivières en juin-juillet et dont se nourrissent les poissons.

2. manne [man] n. f. (moyen néerl. *manne,* panier, var. de *mande,* même sens [v. MANDE 1] ; milieu du XV[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Grand panier d'osier, de formes diverses selon les usages auxquels il est destiné : *Manne de boulanger, de pâtissier.* || **2.** *Manne d'enfant,* berceau d'osier.

mannée [mane] n. f. (de *manne* 2 ; 1845, Bescherelle). Contenu d'une manne.

1. mannequin [mankɛ̃] n. m. (moyen néerl. [non attesté] **mannekijn,* petit panier, dimin. de *manne* [v. MANNE 2] — la seule forme attestée en moyen néerl. étant *mandekijn,* dimin. de *mande,* panier [v. MANDE 1] ; milieu du XV[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Chez les horticulteurs, petit panier rectangulaire servant à transporter des fruits ou des légumes, à couvrir les plantes délicates pendant l'hiver ou à entourer les racines des jeunes arbres qu'on plante en vue de les transplanter ultérieurement : *Les primeurs d'Algérie ou du Midi débordant des mannequins* (Bazin). || **2.** *Autref.* Nom donné à un ornement de sculpture représentant un panier de fleurs ou de fruits.

● SYN. : **1** *manne, mannette.*

2. mannequin [mankɛ̃] n. m. (moyen néerl. *mannekijn,* petit homme, dimin. de *man,* homme ; 1467, Laborde [p. 380], au sens de « figurine » ; sens 1, 1806, Delille [taille *mannequin,* XX[e] s.] ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1704, Trévoux ; sens 4, av. 1896, Goncourt [« jeune homme chargé de produire en public les nouveaux modèles d'habits », 1830, *la Mode,* III, p. 80] ; sens 5, 1834, Musset ; sens 6, 1776, Bachaumont [dans une œuvre littéraire, juill. 1862, Flaubert]). **1.** Forme humaine en bois, en cartonnage ou en métal, servant aux couturières pour la confection des vêtements et les essayages. || *Taille mannequin,* taille conforme aux mesures d'un mannequin type. || **2.** Forme humaine servant à présenter des costumes ou des vêtements dans les étalages des magasins : *Un jeune homme qui a l'air d'un mannequin habillé à la porte d'un tailleur* (Balzac). *Les mannequins qui avaient jadis porté les costumes imaginaires des sauvages et des mandarins étaient calés dans les coins, un flamboyant casque de plumes des Hawaï sur une tête, ou un sceptre de jade dans une main de bois* (Malraux). || **3.** Forme articulée représentant un corps humain, sur laquelle les artistes disposent les draperies de leurs personnages. || **4.** Jeune fille ou jeune femme sur laquelle les couturiers essaient leurs modèles, et qui est chargée de les présenter ensuite au public : *Gentillat hèle au passage une demoiselle-mannequin* (Goncourt). *La partenaire d'Alexandre avait toutes les apparences d'un mannequin de la rue de la Paix* (Hermant). || **5.** Grossière imitation d'une forme humaine, destinée à servir d'épouvantail pour les oiseaux : *Ils avaient mis aux fenêtres des mannequins, bottes de paille revêtues de blouses ou coiffées de casquettes* (Hugo). || **6.** *Fig.* Personne dépourvue de personnalité, de caractère, qui ressemble à un pantin : *Un de ces mannequins qui paradent aux vitrines des maisons louches* (Zola). *Jouer le rôle de mannequin.* || *Spécialem.* Dans une œuvre littéraire, personnage dépourvu de vie, de naturel.

mannequinage [mankinaʒ] n. m. (de *mannequin* 2 ; 1564, J. Thierry, au sens de « sculpture grotesque qu'on emploie pour enjoliver les édifices » ; 1868, Littré, au sens, plus général, de « genre de sculpture employée dans la décoration des édifices » ; sens actuel, début du XX[e] s.). Décoration provisoire exécutée avec du plâtre et des toiles à gros grain sur une armature en fil de fer.

mannequiner [mankine] v. tr. (de *mannequin* 2 ; 1678, Guillet, dans la loc. *figure mannequinée,* « figure faite en paille et en terre » ; à l'infin., au sens actuel, 1762, Acad.). En termes de beaux-arts, exécuter d'après mannequin, en disposant d'une manière raide et peu naturelle : *Des draperies mannequinées de la scène* (Goncourt).

mannette [manɛt] n. f. (dimin. de *manne* 2 ; milieu du XV[e] s.). Petite manne d'osier : *On distinguait une longue mannette d'osier préparée pour le corps, et sur laquelle l'un des bourreaux, en attendant le roi, avait posé son chapeau* (Hugo).

● SYN. : *bannette.*

mannezingue n. m. V. MANEZINGUE.

mannipare [manipar] adj. (de *manni-* élément tiré de *manne* 1, et de *-pare,* du lat. *parĕre,* enfanter, produire ; 1868, Littré). Se dit des insectes dont la piqûre provoque l'écoulement de la manne des plantes.

mannite [manit] n. f. (dér. savant de *manne* 1 ; 1868, Littré). En chimie, polyalcool rencontré dans de nombreux végétaux, et notamment dans la manne du frêne.

● REM. On dit aussi MANNITOL, n. m. (de *mannite ;* 1963, Larousse).

mannité, e [manite] adj. (de *mannite ;* 1902, Larousse). Se dit des boissons, et en particulier des vins, qui ont pris une saveur aigre-douce.

mannose [manoz] n. m. (dér. savant de *manne* 1 ; 1902, Larousse [*mannitose,* même sens — 1873, Larousse, t. X, p. 1088 *a* —, était un dér. de *mannite*]). En chimie, sucre correspondant à la mannite.

manocage [manɔkaʒ] n. m. (de *manoque ;* 16 juin 1851, d'après Littré, 1868). Opération qui consiste à réunir un certain nombre de feuilles de tabac et à les lier en manoques par la base des feuilles.

● REM. On écrit aussi MANOQUAGE.

manodétendeur [manɔdetɑ̃dœr] n. m. (de *mano[mètre]* et de *détendeur ;* fin du XIX[e] s.). Appareil fixé sur les bouteilles contenant un gaz comprimé ou liquéfié, et qui laisse sortir le gaz à la pression convenant à son utilisation.

manœuvrabilité [manœvrabilite] n. f. (dér. savant de *manœuvrable ;* 1949, Larousse). Qualité de ce qui se laisse bien manœuvrer : *La manœuvrabilité d'un avion.*

● SYN. : *maniabilité.*

manœuvrable [manœvrabl] adj. (de *manœuvrer ;* 1902, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX[e] s.). **1.** Se dit d'un véhicule, d'une machine, d'un appareil qu'on peut facilement manœuvrer. || **2.** *Fam.* Se dit de quelqu'un qu'on peut influencer facilement.

● SYN. : **1** *maniable ;* **2** *docile, influençable, malléable, souple.*

manœuvrant, e [manœvrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *manœuvrer ;* 1[er] déc. 1867, *Revue des Deux Mondes,* p. 705). Se dit, en termes de marine, d'un bâtiment pour exprimer la manière dont il obéit à la manœuvre.

1. manœuvre [manœvr] n. f. (lat. carolingien *manuopera,* corvée, proprem. « travail fait avec la main », du lat. class. *manū,* ablatif de *manus,* main, et *opera,* travail, activité, dér. de *opus, operis,* œuvre, ouvrage ; v. 1180, *Girart de Roussillon,* écrit *manevre,* au sens de « ouvrage » ; 1248, Godefroy, écrit *manuevre,* au sens de « corvée manuelle » ; 1309, Du Cange, écrit *maneuvre* [*manœuvre,* 1409, Runkewitz], au sens de « travail manuel, opération de la main » ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1868, Littré ; sens I, 3, 1959, Robert ; sens I, 4, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné [*officier de manœuvre, exercice de manœuvre,* 1902, Larousse ; *avoir liberté de manœuvre,* 1931, Larousse] ; sens I, 5, 1931, Larousse ; sens I, 6, 1643, G. Fournier [*manœuvre dormante,* 1685, Furetière ; *manœuvre courante,* fin du XVII[e] s.] ; sens II, 1, 1694, Acad. ; sens II, 2, 14 août 1772, d'Alembert [*grandes manœuvres,* 1873, Larousse ; *terrain de manœuvres,* 1893, *Dict. général*] ; sens III, 1690, Furetière [*fausse manœuvre,* 1868, Littré — au pr., dans la langue de la marine, 1691, Ozanam ; *manœuvre en Bourse,* XX[e] s. — *manœuvre de Bourse,* même sens, 1873, Larousse ; *manœuvre*

électorale, 1893, *Dict. général ; manœuvre frauduleuse,* 1810, Code pénal]).

I. 1. Action de mettre en marche un instrument, une machine, et d'en régler le jeu par une série d'opérations manuelles : *Connaître la manœuvre d'un canon. Le contremaître dirige la manœuvre du levage.* || **2.** En chirurgie et en obstétrique, intervention manuelle exercée sur la personne en traitement. || **3.** Action de diriger un véhicule, un appareil de transport : *La manœuvre d'un avion, d'une automobile, d'une locomotive.* || **4.** *Spécialem.* Action de diriger les mouvements de l'équipage d'un navire : *Le capitaine, de son poste de commandement, dirige les manœuvres.* || *Officier de manœuvre,* officier se tenant sur la passerelle et adjoint au commandant. || *Avoir liberté de manœuvre,* être libre de manœuvrer à sa guise, notamment en parlant d'un bâtiment en escadre que l'amiral fait sortir de la ligne pour une mission. || *Exercice de manœuvre,* exercice consistant à établir les voiles. || **5.** Ensemble des mouvements d'un véhicule : *Les manœuvres délicates d'un camion dans un passage étroit. La manœuvre des wagons dans une gare de triage.* || **6.** Cordage appartenant au gréement du navire. || *Manœuvre dormante,* cordage installé provisoirement. || *Manœuvre courante,* cordage mobile.

II. 1. Mouvement d'ensemble d'une troupe : *Rapidement, silencieusement, et selon une manœuvre exécutée à coup sûr plus d'une fois, les enfants noirs se massèrent des deux côtés de la porte* (Kessel). *Il faut comprendre que Monsieur et son fils considéraient à cette minute comme une manœuvre stratégique de la part des lanciers le fait que ceux-ci s'étaient massés justement à la Porte du Rivage* (Aragon). || **2.** Au plur. Exercices militaires qui consistent à enseigner les mouvements des troupes et l'usage des armes. || *Grandes manœuvres,* nom donné jusqu'en 1914 aux exercices du temps de paix destinés à exercer les troupes dans des conditions analogues à celles du temps de guerre. || *Terrain ou champ de manœuvres,* terrain affecté spécialement à ces exercices.

III. Ensemble de moyens mis en œuvre pour obtenir un résultat (souvent péjor.) : *Par une habile manœuvre, l'avocat a obtenu le renvoi du procès.* [Pierre Mendès France] *avait, sur les problèmes posés à la nation en ces années de disgrâce, des idées personnelles qui ne relevaient pas des manœuvres de partis ou de groupes, ni d'aucun intérêt particulier* (Mauriac). || *Fausse manœuvre,* démarche faite mal à propos et dont le résultat est fâcheux. || *Manœuvre en Bourse,* procédé destiné à provoquer des mouvements de la cote en Bourse. || *Manœuvre électorale,* procédé pour influencer les électeurs. || *Manœuvre frauduleuse,* en termes de droit, procédé destiné à induire une personne en erreur.

● SYN. : **I, 1** *maniement ;* **3** *conduite.* **II, 1** *évolution, mouvement* || **III** *action, agissements, combinaison, cuisine* (fam.), *machination, menée, tractation.*

2. manœuvre [manœvr] n. m. (déverbal de *manœuvrer* [v. ce mot] ; 1449, Godefroy, écrit *menevre* [*manneuvre,* 1480, Godefroy ; *manœuvre,* 1559, Amyot], au sens 1 ; sens 2, 1468, Godefroy, écrit *meneuvre* [*manœuvre,* 1508, *Comptes du château de Gaillon,* p. 39 ; *manœuvre spécialisé,* 1931, Larousse] ; sens 3, av. 1778, Voltaire [*travail de manœuvre,* v. 1770, J.-J. Rousseau]). **1.** *Class.* Personne qui travaille de ses mains, qui ne fait que des travaux manuels : *Il a conclu qu'ils n'eussent aucune autre qualité que de manœuvres chirurgiens* (Patin). || **2.** Ouvrier faisant les travaux qui n'exigent aucune formation particulière : *Une équipe de manœuvres a exécuté les premiers travaux de terrassement.* || *Manœuvre spécialisé,* manœuvre chargé d'un travail particulier. || **3.** *Péjor.* Collaborateur subalterne chargé du travail le plus simple et le plus matériel dans l'exécution d'une œuvre littéraire ou artistique : *Pascal n'avait lu aucun des livres des Jésuites. C'étaient les manœuvres littéraires de Port-Royal qui lui fournissaient les passages qu'il tournait si bien en ridicule* (Voltaire). || *Travail de manœuvre,* travail de simple exécutant, ne requérant aucune qualité de créateur : *Il restait seulement quelques accompagnements et remplissages à faire ; ce travail de manœuvre m'ennuyait* (Rousseau).

● SYN. : **2** *aide, apprenti, compagnon, journalier, manouvrier* (vx) ; **3** *nègre* (fam. et péjor.), *tâcheron.*

manœuvre-balai [manœvrbalɛ] n. m. (de *manœuvre* 2 et de *balai ;* 1963, Larousse). Ouvrier non spécialisé qui est à la base de la hiérarchie des salaires.

● Pl. des MANŒUVRES-BALAIS.

manœuvrer [manœvre] v. intr. (de *manœuvre* 1 [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *manuvrer,* au sens de « placer avec la main » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *manovrer* [*manœuvrer,* v. 1283, Beaumanoir], au sens de « travailler » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1732, Richelet ; sens 3, 1752, Trévoux). **1.** Effectuer une manœuvre : *Le capitaine manœuvre pour sortir du port. Les locomotives qui ont manœuvré toute la nuit m'ont empêché de dormir.* || **2.** *Spécialem.* Exécuter des exercices militaires : *Le régiment va manœuvrer.* || **3.** *Fig.* Employer certains moyens pour atteindre un but : [Étienne] *manœuvrait pour le tirer du silence où le jeune homme se renfermait* (Zola).

◆ v. tr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Mettre en action, en mouvement : *Manœuvrer une pompe. Manœuvrer un navire.* || **2.** *Fig.* Exercer une influence déterminante sur quelqu'un, le faire agir comme on veut : *Manœuvrer une foule. Nous sommes gentiment manœuvrés, sans même bien nous en apercevoir, par Hitler, seul meneur de jeu, dont l'habileté sournoise et cachée dépasse celle des grands capitaines* (Gide).

● SYN. : **1** *conduire, gouverner, manier, piloter ;* **2** *guider, manipuler, mener.*

manœuvrier, ère [manœvrije, -ɛr] n. (de *manœuvrer* [v. aussi MANOUVRIER] ; fin du XVIe s., écrit *maneuvrier,* au sens de « homme subtil, rusé » ; écrit *manoeuvrier,* au sens 1, 1678, Guillet [pour un chef militaire, 1765, *Encyclopédie ;* « matelot breveté... », 1963, Larousse] ; sens 2, 1830, Stendhal [pour un politicien, 1902, Larousse]). **1.** Marin qui manœuvre habilement. || Chef militaire qui dirige avec art la manœuvre de ses troupes. || *Spécialem.* Matelot breveté de la spécialité « manœuvre ». || **2.** *Fig.* Personne qui sait obtenir ce qu'elle veut par d'habiles moyens : *Il n'existait pas dans tout Clochemerle meilleure manœuvrière pour vous tirer les vers du nez* (Chevallier). || *Spécialem.* Politicien adroit, mais plus soucieux des résultats que des principes ou des convictions : *Ce n'est pas un manœuvrier que la France attend, mais un homme énergique* (Suarès).

◆ adj. (1829, Boiste [*qualités manoeuvrières,* 1913, J. Romains]). Qui manœuvre bien : *Une armée manœuvrière ;* et par extens. : *Les qualités manœuvrières d'un général.*

manographe [manɔgraf] n. m. (de *mano*[*mètre*] et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1931, Larousse). Manomètre enregistreur.

manoir [manwar] n. m. (emploi substantivé de l'anc. infin. *maneir,* habiter [fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie*], *manoir* [XIIe s., Godefroy], lat. *manēre,* rester, demeurer ; v. 1155, Wace, écrit *maneir* [*manoir,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 [*le sombre manoir,* 1632, Rotrou ; *le triste manoir,* 1694, Acad. ; *le manoir ténébreux,* v. 1629, Corneille ; *le manoir liquide,* 1678, La Fontaine] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, 1828, V. Hugo). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *poét.* Lieu où l'on demeure, séjour : *Je le suis venu voir,* | *Enragé que ce soit en ce hideux manoir* [une prison] (Scarron). || *Le sombre, le triste manoir, le manoir ténébreux* (Acad., 1694), les Enfers : *Je vais* [...] *saccager moi seul ces ténébreux manoirs* (Corneille). || *Le manoir liquide,* l'Océan. || **2.** Au Moyen Âge, habitation d'un propriétaire de fief qui n'avait pas le droit de construire un château avec tours et donjon. || **3.** Petit château ou habitation de quelque importance, d'un certain caractère et entourés de terres : *Un manoir normand. L'antique château* [...] *dessinait, sur un ciel d'apparition, sa*

grande silhouette de manoir fantastique (Maupassant).

• SYN. : 3 *gentilhommière.*

manoko [manɔko] n. m. (mot malgache ; 1931, Larousse). Arbre de Madagascar dont le bois, considéré comme imputrescible, est employé en construction hydraulique.

manomètre [manɔmɛtr] n. m. (du gr. *manos,* rare, clairsemé, peu dense, et *metron,* mesure, proprem. « ce qui sert à mesurer ce qui est peu dense » ; 1705, *Histoire de l'Acad. des sciences*). Instrument qui sert à mesurer la pression d'une vapeur ou d'un gaz : *Manomètre à air libre. Manomètre métallique. Manomètres enregistreurs.*

manométrie [manɔmetri] n. f. (de *manomètre ;* 1836, Acad.). Mesure des pressions des gaz et des vapeurs.

manométrique [manɔmetrik] adj. (de *manométrie ;* 1836, Acad.). Relatif à la manométrie : *Capsule manométrique.*

manoquage n. m. V. MANOCAGE.

manoque [manɔk] n. f. (mot dialect. du nord de la Picardie, de même sens, dimin. de *main ;* 1700, Liger, au sens 1 ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** Petite botte de feuilles de tabac, liées à la base par une autre feuille, enroulée et nouée. || **2.** Pelote de bitord.

manoquer [manɔke] v. tr. (de *manoque ;* 1893, *Dict. général*). Mettre en manoques les feuilles de tabac.

manoscope [manɔskɔp] n. m. (du gr. *manos* [v. MANOMÈTRE) et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1793, Lavoisien). *Vx.* Instrument destiné à indiquer les variations de la pression atmosphérique.

manostat [manɔsta] n. m. (de *mano[mètre]* et de *-stat,* du gr. *statos,* stationnaire, dér. de *histanai,* placer debout, se dresser ; 1963, Larousse). Automate dont les manœuvres se produisent à une pression déterminée d'un fluide : *Le manostat est utilisé pour de très basses pressions ou pour l'entretien du vide.*

manotte [manɔt] n. f. (origine incertaine, peut-être dér. de *manne,* panier ; 1931, Larousse). Nid de pigeons, formé de cases de bois fixées à l'intérieur d'un bâtiment (écurie, étable) et communiquant avec l'extérieur par des trous percés dans le mur.

manouche [manuʃ] n. (mot du tzigane des Pays-Bas signif. proprem. « homme », tzigane *mnouch,* même sens ; 1898, Esnault). Bohémien, bohémienne.

manouf [manuf] n. m. (mot levantin ; 1873, Larousse). Lin qui vient du Levant.

manouvrier, ère [manuvrije, -ɛr] n. (de *mano[u]vrer,* forme anc. de *manœuvrer* [v. ce mot] ; fin du XII[e] s., *Geste des Loherains*). *Vx.* Ouvrier, ouvrière qui exécutait de gros travaux, des corvées à la journée : *La plupart de ces manouvriers et de ces ménagères sont probes et respectueux du bien d'autrui* (France) ; et littér. : *Je ne suis pas un manouvrier, un homme d'action comme mes confrères chirurgiens* (Duhamel).

• SYN. : *journalier, tâcheron.*

• REM. Ce terme désignait un ouvrier manuel, et particulièrement un journalier agricole. Il a été remplacé par MANŒUVRE dans l'industrie.

manquant, e [mɑ̃kɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *manquer ;* 1572, Daléchamps, p. 877, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle]). **1.** Qui manque, qui est en moins : *Remplacer la somme manquante.* || **2.** Qui est absent : *Noter les élèves manquants, les manquants.*

◆ **manquant** n. m. (1963, Larousse). Dans la marine de commerce, marchandise portée au manifeste et au connaissement, et qui n'est pas retrouvée au débarquement.

1. manque [mɑ̃k] n. m. (déverbal de *manquer ;* v. 1360, Froissart, dans la loc. à *manque de,* faute de ; sens 1, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1656, Racan [« maille ou point qui manque dans un filet ou une tapisserie », 1868, Littré ; à la roulette, 1834, Landais ; *être de manque,* v. 1650, Pascal ; *se trouver de manque,* v. 1770, J.-J. Rousseau — *y avoir de manque,* même sens, 1622, Sorel] ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, milieu du XX[e] s. ; sens 5, 1606, Crespin [*un manque de touche,* 1835, Platt ; *un manque à toucher,* 1835, Acad. ; *un manque à gagner,* av. 1850, Balzac] ; sens 6, 1868, Littré). **1.** Le fait de manquer, de faire défaut ; absence d'une chose nécessaire : *Manque de nourriture. Manque de travail. Manque d'argent. Manque de respect. Manque de mémoire. Or, l'absence d'une chose* [...], *ce n'est pas un simple manque partiel, c'est un bouleversement de tout le reste* (Proust). *Devant ce manque de conversation, d'un geste fataliste elle se versait d'amples rasades de vin* (Mallet-Joris). || **2.** Chose qui manque à un ensemble pour qu'il soit complet ; lacune : *À côté des images les plus claires, je trouve des manques dans ce souvenir* (Stendhal). *Toute l'histoire, sans un manque* (Genevoix). || *Spécialem.* Maille ou point qui manque dans un filet ou une tapisserie. || À la roulette, une des six chances simples, comprenant tous les numéros de I à 18 inclus (par opposition à *passe,* numéros de 19 à 36). || Vx. *Être, se trouver de manque,* être en moins : *Rien ne se trouva de manque sur l'inventaire* (Rousseau). || **3.** Ce qui fait défaut à une personne, à une collectivité, ce en quoi elle est insuffisante : *Ces gens qui sont assemblés dans la caverne du théâtre, ils ont éprouvé, tout le jour, des limites et des contraintes, ils ont mesuré leurs faiblesses, leurs manques, leurs défaillances et leurs hésitations* (Duhamel). *J'ai vécu dès l'enfance au sein d'une famille dévote, de la vie d'une paroisse et d'un collège congréganiste, je connais donc beaucoup mieux que l'adversaire les déformations et les manques, et les ridicules, pour ne pas dire les vices, de ces milieux-là* (Mauriac). || **4.** *État de manque,* ou simplem. *manque,* malaise physique et état d'anxiété ressentis par le drogué qui est dans l'impossibilité de se procurer de la drogue. || **5.** Le fait, pour une personne, de manquer quelque chose. || *Un manque de touche,* ou (vx) *un manque à toucher,* faute du joueur de billard qui n'atteint pas la bille sur laquelle il joue. || *Un manque à gagner,* un profit qu'on aurait pu faire et qu'on a manqué : *Ce n'est pas une perte, c'est un manque à gagner* (Balzac). *N'empêche que, s'il lui arrive un petit accroc, une légère mésaventure, une perte d'argent ou même un manque à gagner, il se croit déshérité, trahi, abandonné de tous* (Duhamel). || **6.** Faux pas d'un cheval qui peut le faire tomber.

• SYN. : **1** *carence, défaillance, déficit, disette, faute, pénurie ;* **2** *hiatus, omission, oubli, trou, vide ;* **3** *déficience, faiblesse, insuffisance, lacune.*

◆ **Manque** prép. (fin du XIX[e] s., A. Daudet). *Vx* et *dialect.* Moins, sauf : *Tous communièrent manque le vieux marquis* (Le Roy). *Tenir la berline prête pour deux heures manque un quart* (Daudet).

◆ **Manque de** loc. prép. (v. 1629, Corneille [suivi d'un infin., av. 1662, Pascal]). *Class.* Faute de (avec un nom ou un infinitif) : *Il vous est arrivé bien des fois d'être embarrassé manque de cette connaissance ?* (Pascal). *Il n'a pu faire cela manque d'argent* (Acad., 1694). *Manque d'avoir contemplé ces infinis, les hommes se sont portés témérairement à la recherche de la nature* (Pascal).

◆ **Par manque de** loc. prép. (1627, Richelieu [*manque de chance,* XX[e] s. ; *manque de pot,* 1945, Esnault]). En raison de l'absence de : *Il a échoué par manque de confiance en ses propres forces.* || Ellipt. et fam. *Manque de chance,* ou (pop.) *manque de pot,* sorte d'explication que l'on donne d'un fait regrettable : *On comptait sur lui ; manque de chance, il était engagé.*

2. manque (à la) [alamɑ̃k] loc. adj. (de *manque* 1 ; 1791, Esnault [le mot ne semble pas avoir de rapport avec l'anc. adj. manc, manque, insuffisant — fin du XIII[e] s., Aimé du Mont-Cassin —, empr. de l'ital. *manco,* imparfait, gauche, V. MANQUER]). *Pop.* Qui ne vaut rien, incapable (personnes), défectueux (choses) : *Allez, debout ! agent de liaison à la manque* (Dorgelès). *Tu parles d'un cantonnement à la manque* (Barbusse). *C'est des trucs à la manque pour nous embêter* (Farrère).

• SYN. : *à la gomme* (fam.), *à la noix* (fam.).

manqué, e [mɑ̃ke] adj. (part. passé de *manquer ;* v. 1560, Paré, dans la construction *manqué en,* dépourvu de ; sens 1, 1606, Crespin ; sens 2, 1643, Rotrou [*occasion*

manquée, 1782, Laclos] ; sens 3, 1724, Boissy [« qui manifeste les dispositions particulières à une profession sans en avoir l'état », fin du XVII^e s., Saint-Si-mon ; *un garçon manqué,* 1842, Balzac]). **1.** Qui n'est pas réussi, présente des défectuosités : *Ouvrage manqué. Une vie manquée.* || **2.** Qui n'a pas été réalisé : *Un objectif manqué. Un rendez-vous manqué.* || *Une occasion manquée,* qu'on a laissé échapper. || **3.** *Vx.* Qui n'est pas devenu ce qu'il aurait dû être : *Un poète, un médecin manqué.* || *Auj.* et *fam.* Qui manifeste les dispositions particulières à une profession sans en avoir l'état : *C'est un jardinier manqué !* || Fam. *Un garçon manqué,* une fille qui a des allures, des goûts de garçon.

• SYN. : **1** *défectueux, fichu* (pop.), *foutu* (pop.), *gâché, perdu* ; **2** *loupé* (fam.), *raté* (fam.).

◆ **manqué** n. m. (1807, *Almanach des gourmands,* p. 76). Gâteau analogue au biscuit de Savoie.

manquement [mɑ̃kmɑ̃] n. m. (ital. *mancamento,* privation, incomplétude, défaut, faute, de *mancare* [v. MANQUER] ; fin du XIII^e s., Aimé du Mont-Cassin, écrit *manchement* [*manquement,* XVI^e s.], au sens de « diminution [de l'honneur de quelqu'un] » ; sens 1, 1575, Thevet ; sens 2, 1588, Montaigne [absol., v. 1587, Du Vair]). **1.** *Vx.* Manque, défaut de quelque chose : *N'ai-je à craindre que le manquement de mémoire ?* (Molière). || **2.** Action de manquer à un devoir, à une loi, à une règle, etc. : *Les manquements à la charité. Un manquement à la discipline. Ce manquement à la parole donnée, cette dénonciation du pacte qui la* [la France] *liait à l'Angleterre est bien la plus cruelle des défaites* (Gide). || *Absol.* Faute dont on se rend coupable : *Nos manquements n'ont de recours qu'au tribunal de Dieu* (Sand). *On trouve une série de feuillets imprimés relatant, dans un style net et concis, tous les manquements auxquels les matelots sont sujets* (Loti).

• SYN. : **2** *contrevenance, désobéissance, entorse* (fam.), *inobservation, transgression, violation.*

manquer [mɑ̃ke] v. intr., v. tr. ind., v. tr., **se manquer** [səmɑ̃ke] v. pr. (ital. *mancare,* être insuffisant, faire défaut, de l'adj. *manco,* défectueux, lat. *mancus,* manchot, estropié, défectueux, incomplet ; fin du XIV^e s. [v. ci-dessous]).

■ **« MANQUER », VERBE INTRANSITIF**

• Sens 1, fin du XIV^e s., E. Deschamps (pour la brise, 1902, Larousse ; pour un cordage, 1736, Aubin ; impers., 1858, A. Dumas fils) ; sens 2, 1546, Rabelais ; sens 3, 1667, Racine (impers., 1565, Tahureau) ; sens 4, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 5, 24 nov. 1636, Voiture (*sans manquer,* 1668, La Fontaine) ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 7, 1670, Kuhn ; sens 8, 1635, Corneille.

1. Faire défaut (en parlant de ce qui est nécessaire) : *Si l'eau vient à manquer... Un article qui manque en magasin. Ce ne sont pas les occasions qui manquent. Une région où la main-d'œuvre qualifiée manque. Ce n'est point le temps qui manque, c'est nous qui lui manquons* (Claudel). || *La brise manque,* elle cesse de souffler. || *Un cordage manque,* il se casse. || Impers. *Il ne manquait* (*manquerait*) *plus que cela,* c'est (ce serait) le comble (en parlant d'une chose fâcheuse qui vient s'ajouter à une situation déjà mauvaise) : *Il éprouve une espèce de joie haineuse à la sentir qui hésite, un peu décontenancée, tâtonne, tandis qu'il ne bouge pas.. il ne manquerait plus que cela, qu'il l'aide, lui tende la perche* (Sarraute). || **2.** Être absent (en parlant de personnes) : *Il n'aime pas manquer. Ce matin, trois soldats manquaient à l'appel.* || **3.** Être en moins dans un tout, être absent d'un groupe : *As-tu recousu les boutons qui manquaient à mon pyjama ?* (Ionesco). *Votre nom seul ici manquait à ces grands noms* (Voltaire) ; et impers. : *Il manque un tome à votre collection.* || **4.** Disparaître, mourir : *Quand le père vient à manquer, la vie de sa famille devient difficile.* || **5.** *Class.* et *littér.* Ne pas réussir, être en défaut : *N'auraient-ils pas dit qu'il ne fallait pas recommencer une entreprise où trois de nos rois avaient manqué ?* (Voiture). *Bientôt il fut question d'un mariage qui manqua* (Chateaubriand). || Class. *Sans manquer,* sans faute : *Je dois faire aujourd'hui vingt postes sans manquer* (La Fontaine). || **6.** *Class.* et *littér.* Faire défection, ne plus remplir son office : *Ce bâtiment est tombé, il a manqué par les fondements* (Furetière, 1690). *Mais leurs fusils mouillés par la pluie manquent presque tous* (Nerval). || **7.** *Class.* et *littér.* Faire faillite : *Il est prêt à manquer, ses affaires périssent* (Dancourt). *Conduit à une confession générale, mon marchand avoue de fil en aiguille que Faille et Bouchot, qui ont manqué dernièrement, allaient entreprendre un cosmétique* (Balzac). || **8.** *Class.* Commettre une faute, se tromper : *On manque doublement quand on connaît sa faute* (Corneille). *N'avez-vous jamais manqué ?* (Acad., 1694).

■ **« MANQUER », VERBE TRANSITIF INDIRECT**

• A : sens I, 1635, Corneille (aussi « être dépourvu d'une qualité, d'une aptitude... » ; en parlant des choses, 1651, Corneille ; *ne pas manquer de,* 1690, Furetière ; *ne manquer de rien,* 1761, Voltaire ; *avoir peur de manquer,* 1893, *Dict. général*) ; sens II, 1, 1668, La Fontaine ; sens II, 2, v. 1587, Du Vair (*ne pas manquer de,* 1627, Richelieu [d'abord *ne manquer de,* 1607, Hulsius]) ; sens II, 3, mars 1638, Descartes (*ne pas manquer de,* av. 1704, Bossuet ; *ça ne manquera pas* [*d'arriver*], début du XX^e s.) ; sens II, 4, 1718, Acad. (sans préposition, 1788, Brunot). — B : sens 1, 1, 1564, J. Thierry (impers., 1685, Bossuet ; « faire défaut du point de vue sentimental ou affectif », 1676, M^me de Sévigné ; *le pied lui manque,* 1694, Acad. ; *la voix lui manque,* 1685, La Fontaine ; *le cœur lui manque,* 1633, Corneille) ; sens 1, 2, 1651, Scarron (« se conduire d'une manière irrespectueuse à l'égard de quelqu'un... », 1649, La Rochefoucauld) ; sens 1, 3, 1642, Corneille (en parlant des choses, 1890, *Dict. général,* t. I, p. XVII) ; sens II, 1, 1672, M^me de Sévigné ; sens II, 2, av. 1662, Pascal (*je n'y manquerai pas,* 1664, Molière) ; sens II, 3, 1773, Bourdé de Villehuet ; sens II, 4, av. 1639, Retz.

A. Manquer de.

• **I.** MANQUER DE QUELQUE CHOSE. Être privé totalement ou ne pas avoir suffisamment de quelque chose : *Manquer de pain, d'argent. Manquer de munitions. Manquer d'affection. Un village qui manque d'eau. Nous avons perdu parce que nous manquions d'hommes et d'avions !* (Sartre). || *Spécialem.* Être dépourvu d'une qualité, d'une aptitude nécessaire ou utile : *Manquer de patience, d'équilibre. Manquer de repartie, d'à-propos. Manquer de zèle, de dynamisme.* || En parlant des choses : *Une œuvre qui manque de composition. Après avoir vu un film de Buster Keaton, nous nous assîmes dans un petit café et la conversation manqua d'entrain* (Beauvoir). || *Ne pas manquer d'une chose,* être fort bien pourvu, doté d'une qualité ou d'un défaut : *Ne pas manquer d'esprit, d'aplomb, de toupet. Un projet qui ne manque pas d'intérêt.* || *Ne manquer de rien,* disposer de tout le nécessaire. || Absol. *Avoir peur de manquer,* craindre d'être privé de ce qui est indispensable à la vie.

• **II.** « MANQUER DE » SUIVI D'UN INFINITIF. **1.** *Class.* Faire une faute en : *Je reviens à mon texte : et dis premièrement | Qu'on ne saurait manquer de louer largement | Les dieux et leurs pareils* (La Fontaine). [V. aussi MANQUER À. § II, n. 1.] || **2.** *Class.* Omettre, oublier, négliger de faire quelque chose : *Un valet manque-t-il de rendre un verre net, | Condamnez-le à l'amende* (Racine). [V. aussi MANQUER À. § II, n. 2.] || Auj. *Ne pas manquer de,* ne pas s'abstenir de faire quelque chose : *Si une contre-révolution éclate en Russie, les gouvernements alliés ne manqueront pas de nous donner toute l'aide que nous souhaitons* (Troyat). *Je remontai chez moi en bondissant presque de joie. Tamara ne pouvait manquer d'appuyer mes paroles* (Mallet-Joris). || **3.** *Class.* Ne pas arriver à : *Tout ce qui manque de nous réussir est au regard de nous absolument impossible* (Descartes). || Auj. *Ne pas manquer de,*

être assuré de, arriver certainement à : *Il n'a pas manqué d'être surpris. Cette déclaration n'a pas manqué de le surprendre. Qui cherche Dieu de bonne foi ne manque jamais de le trouver* (Bossuet). *L'autorité despotique ne peut manquer de rendre mauvais nos faibles cœurs* (Vigny). || *Ça ne manquera pas d'arriver,* ou, ellipt., *ça ne manquera pas,* cela se produira certainement. || **4.** Courir le risque de, être sur le point de subir quelque épreuve : *Il a manqué de se noyer ;* et sans préposition : *Ce vieux type que nous avions d'abord cambriolé, puis manqué tuer, et qui s'était ensuite fait fort de nous faire passer les lignes la nuit venue* (Cl. Simon).

● SYN. : **II, 4** *faillir, penser, risquer.*

B. Manquer à.

● **I.** MANQUER À QUELQU'UN OU À QUELQUE CHOSE. **1.** Faire défaut à quelqu'un (en parlant d'une chose ou d'une personne dont la privation ou l'absence est durement ressentie) : *Les vivres commencent à manquer aux réfugiés. Les livres lui manquent dans cette solitude. Les mots me manquent pour vous dire ma joie. Une âme franche et incapable de mauvaise foi a contre les vices des ressources qui manqueront toujours aux autres* (Rousseau). *Tant qu'une seule chose nous manque, nous espérons l'atteindre et le désespoir reste impossible* (Mauriac). *Hier au soir, le courage m'a manqué. J'aurais voulu donner une conclusion à cet entretien. À quoi bon ?* (Bernanos) ; et impers. : *Il lui manque un bras.* || *Spécialem.* Faire défaut du point de vue sentimental ou affectif : *Ses enfants lui manquent beaucoup. J'avais un Aristarque sévère et judicieux* [Diderot] ; *je ne l'ai plus, mais je le regretterai sans cesse, et il manque bien plus à mon cœur qu'à mes écrits* (Rousseau). || *Le pied lui manque,* il trébuche, tombe. || *La voix lui manque,* il ne peut plus parler, sous l'empire de la douleur, de l'émotion. || *Le cœur lui manque,* il défaille, s'évanouit. || **2.** *Class.* Ne pas remplir, à l'endroit de quelqu'un, tous les devoirs auxquels on serait tenu : *Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude que de manquer aux misérables* (La Bruyère). *Je vous ai promis de vous servir, je ne vous manquerai pas* (Acad., 1694). || *Auj.* et *littér.* Se conduire d'une manière irrespectueuse à l'égard de quelqu'un, ne pas lui témoigner tous les égards qui lui sont dus : *Françoise* [...] *trouvait à tout moment qu'on nous avait « manqué »* (Proust). *On a d'abord entendu une voix aiguë de femme et puis Raymond qui disait : « Tu m'as manqué, tu m'as manqué. Je vais t'apprendre à me manquer »* (Camus). || **3.** Se soustraire, se dérober à une obligation morale : *Manquer à ses devoirs, à l'honneur, à la parole donnée. Sans manquer à la plus parfaite politesse, on blesse souvent le cœur* (Staël). || *Par extens.* En parlant des choses, ne pas être conforme à une qualité normalement exigée : *Pour la première fois, ces carnets manquent à l'objectivité et font place à des considérations personnelles* (Camus).

● **II.** « MANQUER À » SUIVI D'UN INFINITIF. **1.** *Class.* Avoir tort, se tromper en agissant d'une certaine façon : *Voilà ce que font les croisées coupées jusques en bas. On ne saurait jamais manquer à mettre partout des garde-fous* (Sévigné). [V. aussi MANQUER DE, § II, n. 1.] || **2.** *Class.* et *littér.* Négliger, s'abstenir de faire quelque chose : *S'il fallait* [...] *qu'elle manquât par mégarde à saluer quelqu'un du quartier, on ne manquerait pas aussitôt de dire cent sottises* (Molière). *Il ne manquait jamais à se trouver à leur déjeuner* (Balzac). *C'est par de telles zizanies que les Français manquent à imprimer dans l'âme des autres peuples la bonne opinion que leurs qualités causeraient s'ils savaient se mettre ensemble* (Bonnard). [V. aussi MANQUER DE, § II, n. 2.] || Auj. *Je n'y manquerai pas,* vous pouvez être assuré que je ferai ce dont il est question. || **3.** *Manquer à virer,* ne pas réussir à faire manœuvrer son navire dans un virement de bord. || **4.** Impers. et class. *Il manque à,* il reste à : *Les choses étant ainsi disposées, il ne manquait qu'à choisir le jour pour les exécuter* (Retz).

● SYN. : **I, 1** *faire faute ;* **3** *contrevenir, déroger, enfreindre, trahir, violer.*

■ **« MANQUER », VERBE TRANSITIF**

● Sens 1, 1652, La Rochefoucauld (*manquer son coup,* 1653, Cyrano) ; sens 2, 1679, Bossuet (*se manquer,* 1834, Landais ; *ne pas manquer quelqu'un,* 1694, Acad.) ; sens 3, 1652, La Rochefoucauld ; sens 4-5, 1661, Molière (réciproquement, XX^e s. ; *manquer le train,* etc., 1878, Acad.).

1. *Manquer quelque chose,* ne pas le réussir, le réaliser ou l'exécuter imparfaitement : *Manquer une sauce, une expérience. Manquer une photographie. Manquer un tableau. Sa pièce est manquée. Il a manqué sa carrière.* || *Manquer son coup,* ne pas obtenir le résultat espéré, échouer. || **2.** Ne pas atteindre un but, un objectif (chose ou personne) : *Manquer la cible. Manquer la balle, le ballon. Il a manqué la marche et s'est cassé une jambe. L'autre, qui ne tire pas bien, | Manque le lièvre et tue un chien* (Perrault). || Pronominalem. *Se manquer,* rater son suicide. || Fig. *Ne pas manquer quelqu'un,* ne pas omettre de lui donner une leçon, de lui faire subir le châtiment qu'on lui réserve, dès que l'occasion en est offerte. || **3.** Laisser passer, laisser échapper une chose profitable qui se présente : *Manquer une occasion. Vous n'allez pas manquer une affaire pareille parce que vous êtes tous les deux de mauvaise humeur...* (Pagnol) ; et ironiq. : *Il a manqué une bonne occasion de se taire.* || **4.** Ne pas être présent, ne pas assister, ne pas participer à quelque chose (spectacle, réunion, etc.) : *Manquer l'école, la messe. Manquer un cours, une représentation. Elle ne manquait pas un bal de la cour* (Hamilton). *Pour rien au monde il n'eût manqué l'instant de son arrivée* (Troyat). || **5.** *Manquer quelqu'un,* ne pas le rencontrer du fait d'un contretemps, d'un retard : *Je l'ai encore manqué ;* et réciproquement : *Ils se sont manqués de peu.* || *Manquer le train, l'autobus, son avion,* etc., arriver après l'heure de leur départ.

● SYN. : **1** *gâcher, louper* (pop.), *rater* (fam.) ; **3** *perdre ;* **4** *sécher* (arg. scol.).

■ **« SE MANQUER », VERBE PRONOMINAL**

● Sens 1, 1651, Scarron ; sens 2, fin du XVII^e s. (d'après Littré, 1877) ; sens 3, 1671, Pomey (ellipt., 1868, Littré).

1. *Class.* Se tromper, confondre : *Il y en eut qui dirent assez haut : « Il se trompe, il se manque », ce qui excita le rire à la du Lis et à moi, de quoi la fille s'étant aperçue, me dit : « Ces gens ont raison, car vous avez pris l'une pour l'autre »* (Scarron). || **2.** Vx. *Se manquer à soi-même,* oublier sa dignité, le respect qu'on se doit, agir contrairement à ce qu'exige la probité, l'honneur : *On l'accuse, il répond sans manquer à l'empereur et sans se manquer à lui-même* (Diderot). || **3.** Impers. et vx. *Il s'en manque (de) peu, (de) beaucoup,* il s'en faut de peu, de beaucoup (indique ce qui manque pour que le compte ou le résultat soit atteint) : *Je ne proscris pas les groupes, il s'en manque beaucoup* [= loin de là] (Diderot) ; et ellipt. : *La jeunesse d'aujourd'hui ne vaut pas le monde d'ancien temps, bien s'en manque* (Escholier).

mansard ou **mansart** [mɑ̃sar] n. m. (origine obscure, peut-être du lat. médiév. *mansa* [V. MANSE] ; 1420, Du Cange, comme adj., dans la loc. *coulon* [pigeon] *mansart ;* comme n. m., écrit *mansard,* 1549, R. Estienne ; *mansart,* 1868, Littré). Nom usuel du pigeon ramier.

mansarde [mɑ̃sard] n. f. (du n. de l'architecte français François *Mansart,* ou *Mansard,* inventeur des combles brisés [1598-1666] ; 1676, Félibien, au sens 1 [*comble à la mansarde* — aussi *mansarde,* n. f., même sens ; *comble en mansarde,* 1835, Acad. ; *comble à la Mansard,* 1959, Robert] ; sens 2, 1782, Havard). **1.** *Comble en mansarde, à la mansarde* ou *à la Mansart,* comble brisé, ou comble dont chaque versant est composé de deux pans à inclinaisons différentes. || **2.** Pièce aménagée sous un comble brisé, avec un mur en pente, suivant l'inclinaison du toit, et un plafond bas : *C'est une petite chambre au cinquième, une de ces mansardes où la pluie tombe droite sur les vitres à tabatière,*

et qui — la nuit venue comme maintenant — semblent se perdre avec les toits dans le noir et dans la rafale (Daudet). *Y pensons-nous, aux vieux affamés des mansardes ?* (Maupassant).

● Syn. : 2 *combles, galetas.*

mansardé, e [mɑ̃sarde] adj. (de *mansarde ;* 1844, Balzac, au sens 1 [*mur mansardé,* av. 1902, Zola] ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Se dit d'une pièce disposée en mansarde, dont la partie supérieure est plus étroite, en raison de l'inclinaison du toit : *Jacques, suivant son ami, pénétra dans une vaste pièce mansardée qu'éclairait, à plein ciel, une verrière poussiéreuse* (Martin du Gard). || Par extens. *Mur mansardé,* mur d'une mansarde qui est incliné selon la ou les pentes du toit : *Il gelait dans la chambre, le froid semblait y couler des murs mansardés, d'une nudité de prison* (Zola). || **2.** Qui est garni, formé de mansardes : *Étage, grenier mansardé.*

manse [mɑ̃s] n. m. ou f. (lat. médiév. *mansa,* même sens, part. passé fém. substantivé du lat. class, *manēre,* rester, demeurer ; 1732, Liger). Dans les domaines du haut Moyen Âge, unité d'exploitation agricole comprenant la maison d'habitation et son jardin, ainsi que les champs répartis dans les diverses soles du terroir, et dont la superficie était suffisante pour nourrir une famille.

manselle [mɑ̃sɛl] n. f. (var. de *mancelle* [v. ce mot] ; 1840, Acad.). Chacun des deux bras d'une hie ou demoiselle.

mansion [mɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat, *mansio,* action de rester, séjour, habitation, auberge, gîte d'étape, de *mansum,* supin de *manēre,* rester, demeurer ; v. 1155, Wace, aux sens de « demeure, habitation, domicile, station, séjour » ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens II, XIIIe s., *Résurrection du Sauveur* [rare de la fin du Moyen Âge au milieu du XIXe s.]).

I. À Rome, dans l'Antiquité, gîte d'étape officiel sur un itinéraire important.

II. Dans le théâtre du Moyen Âge, partie du décor servant de cadre à une scène.

mansuétude [mɑ̃sɥetyd] n. f. (lat. *mansuetudo, -dinis,* douceur, bonté, bienveillance, de l'adj. *mansuetus,* apprivoisé, doux, proprem. « habitué à la main », de manus, main, et de *suetus,* habitué, part. passé adjectivé de *suēre,* avoir coutume de ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *mansuetudine ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *mansuetume* [sous l'influence de mots comme *amertume*] ; *mansuétude,* v. 1265, Br. Latini). Disposition d'esprit qui incline à l'indulgence, au pardon : *Dieu, croyait-on, dans sa divine mansuétude, avait créé des drogues pour tous les maux* (Maupassant). *Ce que j'admire surtout en Gertrude, c'est sa mansuétude infinie* (Gide). *La charité, l'indulgence, la mansuétude, voilà toute une gamme de vertus qu'il me faut acquérir* (Duhamel).

● Syn. : *bénignité, bienveillance, bonté, indulgence.* — Contr. : *implacabilité, inclémence, inflexibilité, rigueur, rudesse, sévérité.*

1. mante [mɑ̃t] n. f. (anc. provenç. *manta,* manteau, bas lat. *manta,* même sens [v. 800, Du Cange], var. fém. de *mantum* [v. manteau] ; 1404, Du Cange, au sens de « sorte de manteau court, à capuchon et sans manches, que portent les voyageurs » ; sens 1, 1671, Pomey ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 1694, Acad.). **1.** *Class.* Voile de crêpe noir que les femmes en deuil portaient à la coiffure, au bras, à la ceinture, et qui formait une longue traîne : *Sa pompe funèbre* [de la Grande Mademoiselle] *se fit en entier, et son corps fut gardé plusieurs jours* [...] *par une duchesse ou une princesse et par deux dames de qualité toutes en mantes* (Saint-Simon) || **2.** Manteau de femme ample et sans manches, porté autrefois par-dessus les autres vêtements : *Quoi donc faire, mon Dieu ? | Nous aimer, ma charmante ! | Jette-là cette mante | Qui me cache ton cou, | Ta belle épaule blanche, | Ton corsage, la hanche, | Ton sein dont je suis fou* (Gautier). *Des filles de journées, le panier au bras, sous leurs longues mantes brunes* (Daudet). *Sa toilette de soie bronze, drapée d'une mante de velours noir* (Zola). || **3.** Chape de laine, à capuchon, que le pape porte quelquefois. || **4.** Manteau de certaines religieuses.

● Syn. : 2 *cape.*

2. mante [mɑ̃t] n. f. (lat. scientif. moderne *mantis,* mante, gr. *mantis,* devin, prophète, prophétesse, l'insecte ayant été ainsi nommé à cause de son attitude hiératique, les pattes antérieures repliées et jointes ; 1734, d'après Valmont de Bomare, 1791 [*mante religieuse,* 1845, Bescherelle ; *mante prie-Dieu,* 1868, H. Pelletier]). Insecte carnassier de l'ordre des orthoptères, à pattes antérieures ravisseuses lui permettant d'attraper des proies, appelé usuellement *mante religieuse, mante prie-Dieu : Et combien m'amusait l'escalade des roches ; la chasse aux mantes religieuses, qu'on appelle là-bas des « prega-Diou » et dont les paquets d'œufs, conglutinés et pendus à quelque brindille, m'intriguaient si fort* (Gide). *Papa nous avait dit (avec une certaine joie laïque) que la mante dite « religieuse » était un animal féroce et sans pitié* (Pagnol).

manteau [mɑ̃to] n. m. (lat. *mantellum,* serviette, voile, dér. de *mantum,* manteau [mot attesté seulement à basse époque — VIIe s. apr. J.-C. —, mais sans aucun doute bien plus ancien] ; v. 980, *Passion du Christ, écrit mantel* [manteau, v. 1300, Godefroy], au sens I, 1 [*manteau court,* 1680, Richelet ; *petit manteau,* 1735, Gresset ; *manteau long,* 1680, Richelet ; *manteau à la Crispin,* 1844, Balzac ; *manteau de nuit,* 1514, Gay — ...*de lit,* 1740, Acad. ; *manteau couleur de muraille, manteau bleu,* 1868, Littré ; *rôles à manteau,* 1752, Trévoux — *manteaux,* même sens, 1835, Acad. ; *sous le manteau,* au fig., 1671, Pomey ; *garder les manteaux,* 1694, Acad. — « regarder les autres se divertir », 1873, Larousse] ; sens 1, 2, 1902, Larousse ; sens I, 3, fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre ; sens 1, 4, fin du XIIIe s., Adam de la Halle ; sens II, 1, av. 1250, *Plait Renart* [chez les mollusques, 1803, Wailly] ; sens II, 2, 1530, Palsgrave ; sens II, 3, début du XIVe s. [*faux manteau,* 1690, Furetière ; *manteaux d'une porte,* av. 1453, Monstrelet] ; sens II, 4, 1834, Landais ; sens 11, 5, 1681, d'après Trévoux, 1704 ; sens II, 6, 1968, Larousse).

I. 1. Vêtement, avec ou sans manches et de longueur variable, que les hommes et les femmes portent par-dessus les autres vêtements (auj., *manteau* se dit plus particulièrement du vêtement féminin, le vêtement masculin étant appelé *pardessus* ou désigné, selon sa forme ou sa destination, par un terme spécialisé *pelisse, trois-quarts, cape, imperméable,* etc.) : *Mettre, enlever son manteau. Déposer son manteau au vestiaire. Manteau d'hiver, de demi-saison. Manteau de voyage. Une femme en manteau de fourrure. Le bleu manteau des rois pouvait gêner vos pas ; | La pourpre* [impériale] *vous va mieux, le sang n'y paraît pas* (Hugo). *Je suis parti, laissant sur le seuil inquiet, | Comme un manteau trop vieux que l'on quitte à regret, |* [...] *Mes travaux, mes amours et tous mes chers ennuis* (Gautier). *Charles rejette son manteau* [...], *se lève, s'assure que ses vêtements sont boutonnés, s'avance* (Aragon). *Il commença par retirer son manteau sans y être invité* (Simenon). || Vx. *Manteau court, ou petit manteau,* au XVIIe et au XVIIIe s., manteau que les abbés mettaient avec l'habit court, et qui ne dépassait pas les genoux. || Vx. *Manteau long,* manteau porté par les ecclésiastiques par-dessus la soutane, pour sortir en ville. || *Manteau à la Crispin,* manteau semblable à celui que portaient les valets de comédie. || Vx. *Manteau de nuit* ou *de lit,* peignoir de dame pour se coucher, se lever. || Fam. *Manteau couleur de muraille,* manteau de teinte sombre. || Vx. *Manteau bleu,* personne secourable, par allusion au costume d'un philanthrope célèbre vers 1830 : *Et dans les moments les plus désespérés, un petit manteau-bleu apparaissait dans l'atelier, un homme providentiel* (Goncourt). || *Rôles à manteau,* ou simplem. *manteaux,* au théâtre, rôles de personnages graves et âgés : *Jouer les manteaux.* || Fig. *Sous le manteau,* en cachette, clandestinement (par allusion soit au vêtement, soit au manteau de la cheminée [v. § II, n. 3]) : *Cette prière, interdite par le clergé de la contrée, est vendue par lui sous le manteau* (Maupassant). *On propageait, sous le manteau, des rensei-*

gnements magiciens (Duhamel). || Fig. et vx. *Garder les manteaux,* empêcher que ceux qui font un mauvais coup soient dérangés, ou faire le guet pour favoriser un rendez-vous galant ; *par extens.,* regarder les autres se divertir. || **2.** *Spécialem.* Vêtement très ample, à manches, qui servait autrefois de capote aux militaires des troupes montées. || **3.** Ce qui enveloppe, recouvre entièrement une chose : *Un manteau de feuillage. Un lierre jetait la draperie de son épais manteau* (Zola). || **4.** *Fig.* Ce qui est apparent, notamment dans l'attitude, mais dissimule autre chose : *Le manteau de l'hypocrisie, de l'indifférence.*

II. 1. Chez les oiseaux et les mammifères, la région dorsale, quand elle est d'une autre couleur que celle du reste du corps : *Goéland à manteau gris. Berger allemand à manteau argenté.* || Chez les mollusques, repli du tégument qui enveloppe tout le corps et dont la face externe sécrète la matière calcaire de la coquille : *Cet organe, masse musculaire qui renferme les viscères de la bête, et qui se prolonge par le pied sur lequel elle pose et par lequel elle se déplace, se nomme manteau* (Valéry). || **2.** *Manteau d'armes,* pièce d'armes qui se vissait au côté gauche de l'armure de joute, pour protéger la poitrine (XV^e-XVI^e s.). || **3.** *Manteau de cheminée,* coffre surmontant l'âtre d'une cheminée à foyer ouvert, qui fait saillie dans la pièce : *De chaque côté de la cheminée, la salière et la farinière complétaient l'ornement de la vaste pièce avec une conque marine, pour rappeler les bêtes, et dont la nacre étincelait sur le manteau du foyer* (Daudet). || *Faux manteau,* manteau de cheminée supporté par des consoles et qui n'a pas de chambranle. || *Manteaux d'une porte,* ses vantaux, parties mobiles qui s'ouvrent. || **4.** *Manteau d'arlequin,* encadrement intérieur de la scène d'un théâtre, formé de deux châssis latéraux supportant un châssis horizontal, l'ensemble simulant une draperie. || **5.** En héraldique, ornement extérieur consistant en une draperie symétrique, doublée d'hermine et retombant autour de l'écu. || **6.** Partie du globe terrestre intermédiaire entre le noyau et l'écorce, épaisse de près de 3 000 km, et d'une densité voisine de 5.

● SYN. : **I, 1** *cape, capote, gabardine, houppelande, paletot, pardessus, pèlerine, pelisse, plaid, raglan ;* **4** *masque, voile.* || **II, 1** *mantelure.*

mantelé, e [mɑ̃tle] adj. (de *mantel,* forme anc. de *manteau* [v. ce mot] ; XIII^e s., *Isopet de Lyon,* au sens de « revêtu d'un manteau » ; sens 1, 1941, Frison-Roche ; sens 2, 1791, Valmont de Bomare ; sens 3, av. 1525, J. Lemaire de Belges [pour tout animal couvert d'un manteau, 1690, Furetière]). **1.** *Littér.* Revêtu comme d'un manteau : *Les arêtes rocheuses mantelées de verglas* (Frison-Roche). || **2.** Se dit d'un animal dont la région dorsale est d'une couleur différente de celle du reste du corps : *Corneille mantelée.* || **3.** En héraldique, se dit du chapé dont la pointe est abaissée et ne touche pas le bord supérieur de l'écu. || Se dit du lion ou de tout autre animal couvert d'un manteau.

mantelet [mɑ̃tlɛ] n. m. (dimin. de *mantel,* forme anc. de *manteau* [v. ce mot], v. 1138, Gaimar, au sens de « espèce de petit manteau » ; sens I, 1, 1680, Richelet ; sens 1, 2, 1743, Trévoux ; sens II, 1, 1617, Crespin, art. *manta* [dès le XIV^e s. en anc. provenç.] ; sens 11, 2, 1834, Landais [« grande pièce de cuir qui se rabattait sur le devant et les côtés d'une calèche », début du XVII^e s., H. Roy] ; sens II, 3, 1702, Aubin).

I. 1. Manteau sans manches, fendu pardevant et tombant jusqu'aux genoux, porté par certains prélats (cardinaux, évêques, protonotaires, etc.). || **2.** *Vx.* Manteau de femme, court et sans manches, couvrant les épaules et les bras : *Une dame, mais une vraie dame, ayant un peu de la solennité de M^{me} de Silvis, en mantelet de soie, le chapeau garni de fleurs tremblantes, tapait de la grosse caisse en regardant d'un air détaché à droite et à gauche* (Gautier). *Une jeune femme, mince et élégante, drapée dans un mantelet de soie* (Zola).

II. 1. Abri léger et mobile, utilisé pour l'attaque et la défense des places fortes au XVII^e s. || **2.** *Vx.* Pièce de harnais qui remplaçait la sellette dans l'attelage à deux chevaux. || Grande pièce de cuir qui se rabattait sur le devant et les côtés d'une calèche : *Carrosses à mantelet en cuir de Cordoue* (Gautier). || **3.** *Mantelet de sabord, de hublot,* volet plein ou brisé servant à fermer un sabord, un hublot.

manteline [mɑ̃tlin] n. f. (de *mantel,* forme anc. de *manteau* [v. ce mot] ; XVI^e s., *Dict. général,* écrit *mantelyne* [*manteline,* 1467, Gay], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Au Moyen Âge, petit vêtement que l'on portait sur l'armure. || **2.** *Vx.* Petit manteau que portaient les femmes de la campagne.

mantelure [mɑ̃tlyr] n. f. (de *mantel,* forme anc. de *manteau* [v. ce mot] ; 1655, Salnove). Poil du dos d'un chien, lorsque sa couleur diffère de celle des autres parties du corps. (V. aussi MANTEAU.)

mantille [mɑ̃tij] n. f. (esp. *mantilla,* mantille, du bas lat. *mantellum* [v. MANTEAU] ; 1726, d'après Trévoux, 1743, au sens de « espèce de grand fichu à trois pointes porté par les femmes de la haute société » [*mantille* — XVI^e s., Godefroy — est une var. de *mandille* 1, v. ce mot] ; sens 1, 1810, L. B. Picard ; sens 2, 1840, Acad.). **1.** Longue écharpe de dentelle ou de soie que les femmes espagnoles portent sur la tête, et qui retombe sur les épaules : *Une mantille également noire était jetée sur sa tête : elle tenait, avec sa main gauche, cette mantille croisée et fermée comme une guimpe au-dessous de son menton, de sorte qu'on n'apercevait de tout son visage que ses grands yeux et sa bouche de rose* (Chateaubriand). || **2.** Toute coiffure féminine imitant la mantille espagnole : *Elle retira son tablier, couvrit le panier plein, rabattit ses manches et disposa sur sa tête une mantille de dentelle noire* (Duhamel). *Elle s'est laissée tomber dans son fauteuil, la tête entre ses mains. Sa mantille déchirée traînait sur son épaule, elle l'arracha doucement* (Bernanos).

mantique [mɑ̃tik] n. f. (gr. *mantikê,* art de prédire l'avenir, fém. substantivé de l'adj. *mantikos,* de devin, dér. de *mantis,* devin, prophète, prophétesse ; 1887, *Revue de philologie française* [LXIII, 46]). Art de la divination.

mantispe [mɑ̃tisp] n. f. (lat. scientif. moderne *mantispa,* même sens [fin du XVIII^e s.], de *mantis* [v. MANTE 2] : 1818, *Dict. d'histoire naturelle*). Insecte des régions chaudes, ressemblant à une mante par sa tête et ses pattes ravisseuses.

mantisse [mɑ̃tis] n. f. (lat. *mantis[s] a,* surplus de poids, gain ; 1872, M. N. Bouillet). Partie décimale, toujours positive, d'un logarithme décimal.

mantouan, e [mɑ̃twɑ̃, -an] adj. et n. (lat. *mantuanus,* même sens, de *Mantua,* Mantoue ; 1743, Trévoux). Qui se rapporte à Mantoue ; habitant ou originaire de cette ville.

mantra [mɑ̃tra] n. m. invar. (mot sanskr. signif. proprem. « moyen de pensée » ; 1873, Larousse, écrit *mantram ; mantra,* 1932, H. Michaux). Dans le brahmanisme, formule sacrée, de caractère divin, qui tient lieu de prière.

1. manucure [manykyr] n. (du lat. *ma-nus,* main, sur le modèle de *pédicure* [v. ce mot] ; 1877, Littré [art. *manicure*]). Personne chargée des soins esthétiques des mains et des ongles, chez un coiffeur ou dans un institut de beauté : *Richard examina pendant une grande minute ses mains, qu'il faisait assidûment soigner par la manucure* (Duhamel).

2. manucure [manykyr] n. m. (du lat. *manus,* main, et *curare,* soigner, dér. de *cura,* soin ; 1967, Aragon). Ensemble de soins que l'on donne aux mains et aux ongles.

1. manuel, elle [manɥɛl] adj. (lat. *manualis,* de main, qu'on tient dans la main, de *manus,* main ; v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens [*métiers manuels,* XX^e s. ; *don manuel,* 1868, Littré] ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier ; sens 4, 1495, Vignay). **1.** Qui se fait à ou avec la main : *Travail manuel.* || *Métiers manuels,*

ceux où le travail des mains joue un rôle important. || *Don manuel,* en droit, don de choses mobilières remises de la main à la main. || **2.** Qui se manœuvre à l'aide de la main : *Téléphone manuel* (par opposition à *automatique*). || **3.** Qui a rapport au travail de la main : *Une grande habileté manuelle.* || **4.** *Spécialem.* Se dit d'un livre de format maniable, contenant des notions essentielles : *Dictionnaire manuel.*

● CONTR. : **1** *intellectuel.*

◆ adj. et n. (1532, *Documents relatifs à la fondation du Havre,* p. 411 [*les manuels,* XX^e s.]). Qui exerce un métier manuel : *Laurent se prenait à envier l'humble peine des travailleurs manuels* (Duhamel). *Un manuel, une manuelle.* || *Les manuels,* les personnes qui travaillent de leurs mains (par opposition aux *intellectuels*).

● CONTR. : *intellectuel.*

2. manuel [manɥɛl] n. m. (lat. impér. *manuale,* étui de livre, puis [pour traduire le gr. *enkheiridion,* v. ENCHIRIDION] « livre portatif », neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *manualis* [v. l'art. précéd.] ; 1539, ZRP [LXVII, 31], au sens 1 ; sens 2, 1761, J.-J. Rousseau). **1.** Ouvrage scolaire ou didactique, d'un format maniable, qui présente l'essentiel d'une matière, d'une science, d'une discipline, etc. : *Un manuel d'histoire, de comptabilité. Il avait appris toutes les formules d'exorcismes indiquées dans les manuels ecclésiastiques* (Maupassant). *Oh ! quelque chose d'extrêmement simple, de très enfantin, un simple livre de classe, un manuel d'école primaire, d'arithmétique...* (Sarraute). || **2.** Recueil de recettes ou de conseils : *Le manuel du parfait bricoleur.*

● SYN. : **1** *cours, livre, mémento, précis.*

manuélin, e [manɥelɛ̃, -in] adj. (portug. *manoelino,* même sens, de *Manoel,* n. du roi de Portugal [1469-1521] sous le règne de qui s'est développé l'art manuélin ; 1963, Larousse). Se dit d'un art, d'un style architectural et décoratif qui s'est développé au Portugal à la fin du XV^e s. et au début du XVI^e s., et qui est marqué d'influences mauresques et orientales : *De lourdes sculptures manuélines* (Morand).

manuelle [manɥɛl] n. f. (fém. substantivé de *manuel* 1 ; 1868, Littré). Seau à poignée servant à puiser le vin dans l'auge du pressoir ou dans la cuve.

manuellement [manɥɛlmɑ̃] adv. (de *manuel* 1 ; 1334, Godefroy, écrit *manuelment ; manuellement,* fin du XV^e s.). Avec la main ; en faisant usage de ses mains : *Travailler manuellement.*

● CONTR. : *intellectuellement.*

manufacturable [manyfaktyrabl] adj. (de *manufacturer ;* 1877, Littré). Qui peut être manufacturé, employé comme matière première dans les manufactures.

manufacture [manyfaktyr] n. f. (lat. médiév. *manufactura,* travail manuel, fabrication, du lat. class. *manus,* main, et *factura,* façon, fabrication, de *factum,* supin de *facere,* faire ; 1511, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [*manufacture royale,* 1868, Littré] ; sens 3, 1776, Condillac). **1.** *Vx.* Action de façonner à la main certains produits ; fabrication : *Les machines qui simplifieraient la manufacture* (Montesquieu). [Ce sens subsiste dans *École centrale des arts et manufactures.*] || **2.** *Vx.* Établissement industriel où la fabrication était surtout manuelle : *Colbert a créé les premières manufactures.* (Ce sens subsiste dans *Manufacture des Gobelins, Manufacture de Sèvres.*) || *Manufacture royale,* manufacture qui s'établissait avec des lettres patentes du roi. || **3.** *Vx.* Vaste établissement industriel où l'on emploie des machines : *En face, Saint-Sever, le faubourg aux manufactures* (Maupassant). [En ce sens, le mot a été remplacé par FABRIQUE, USINE, ATELIER. ÉTABLISSEMENT, etc. ; il demeure cependant dans l'appellation de quelques établissements : *Manufacture des tabacs, Manufacture d'armes et cycles de SaintÉtienne.*]

manufacturé, e [manyfaktyre] adj. (part. passé de *manufacturer ;* début du XIX^e s., Destutt de Tracy). *Produits, articles manufacturés,* issus de la transformation des matières premières par l'industrie.

manufacturer [manyfaktyre] v. tr. (de *manufacture ;* 1601, *Documents historiques* [t. IV, p. XVII], au sens 1 ; sens 2, av. 1784, Diderot [absol., XX^e s.]). **1.** *Vx.* Fabriquer à la main, à la machine : *D'abord ils* [les Anglais] *ne surent que vendre des laines ; mais, depuis Élisabeth, ils manufacturèrent les plus peaux draps de l'Europe* (Voltaire). || **2.** Transformer par des opérations industrielles les matières premières en produits élaborés : [La Hollande] *qui nous achète nos matières premières vient nous les vendre manufacturées et nous enlève le bénéfice de la main-d'œuvre* (Choderlos de Laclos) ; et absol. : *Pas besoin de machines ni d'ouvriers puisque je ne manufacture pas* (Giono).

manufacturier, ère [manyfaktyrje, -ɛr] n. (de *manufacture ;* 1675, J. Savary). *Vx.* Personne qui possédait ou dirigeait une manufacture : *Il vit un manufacturier de second ordre dans le comte, qu'il prit pour un coutelier* (Balzac). *La comtesse et la manufacturière* [...] *avaient dans l'âme la haine irraisonnée des gens comme il faut pour la République* (Maupassant).

● REM. *Manufacturier* a fait place à INDUSTRIEL.

◆ adj. (sens 1, XVIII^e s., Brunot ; sens 2, 1766, Brunot). **1.** Qui appartient, se rapporte aux manufactures (vieilli) : *Tout n'était pas encore machine dans les professions manufacturières, folie dans les rangs privilégiés* (Chateaubriand). || **2.** Où il y a des manufactures (vieilli) : *Les habitudes d'un quartier manufacturier ne sont-elles pas constamment en désaccord avec les habitudes des grands ?* (Balzac). *Et elles allaient, les malheureuses, tombaient dans quelque grand centre manufacturier, Lyon, Lille, Roubaix, là où le péché fait le plus de ravages, où les âmes sont plus noires que la peau des sauvages africains, noires comme les ruelles étroites, le sol charbonneux et les outils de travail* (Daudet).

manu militari [manymilitari] loc. adv. (loc. lat. signif. « par la force militaire », de *manū,* ablatif de *manus,* main, force, main armée, et de *militari,* ablatif de l'adj. *militaris,* de soldat, militaire, dér. de *miles, militis,* soldat ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** En droit, par l'emploi de la force armée, de la gendarmerie : *Expulser quelqu'un « manu militari ».* || **2.** Par la force, violemment : *Tout à coup, la porte s'ouvrit avec fracas, poussée « manu militari » par la poigne énergique du Père, et l'élève alla rouler à l'autre bout de la pharmacie* (Daudet).

manumission [manymisjɔ̃] n. f. (lat. *manumissio,* affranchissement d'un esclave, de *manumissum,* supin de *manumittere,* affranchir, de *manus,* main, et de *mittere,* envoyer, laisser aller, libérer ; 1324, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** À Rome et au Moyen Âge, affranchissement légal d'un esclave, d'un serf. || **2.** *Vx.* Affranchissement d'une charge quelconque : *Ce fut l'époque* [sous Charles VI] *de la manumission des légistes* (Saint-Simon).

manuscrit, e [manyskri, -it] adj. (lat. *manū scriptus,* écrit à la main [et, dans la langue médiév., au neutre substantivé *manuscriptum,* « livre manuscrit »], de *manū,* ablatif de *manus,* main, et de *scriptus,* part. passé de *scribere,* écrire ; 1594, Fl. de Rémond [p. 19]). Qui est écrit à la main : *Un homme de génie, mélancolique, misanthrope, et voulant se venger de l'injustice de son siècle, jette un jour au feu toutes ses œuvres encore manuscrites* (Baudelaire). *Ne pensez-vous pas, monsieur Pasquier, que la plupart de nos discussions peuvent se régler par échange de notes manuscrites ?* (Duhamel).

● CONTR. : *dactylographié, imprimé, ronéotypé, typograhié.*

◆ **manuscrit** n. m. (1594, Fl. de Rémond [p. 18], au sens de « ce qui est écrit à la main », sens 1, 1668, La Fontaine ; sens 2, 1690, Furetière [« texte dactylographié... », début du XX^e s.]). **1.** Volume écrit ou copié à la main, antérieurement à la découverte de l'imprimerie : *Manuscrit sur papyrus, sur parchemin. Manuscrits à peintures. Étude, déchiffrement des manuscrits. Même si l'Arno et ses eaux polluées par le mazout ne venaient pas de détruire à Florence ou de*

souiller irréparablement tant de toiles, de livres, de manuscrits, j'aurais ressenti peut-être devant les Vermeer du musée de l'Orangerie cette angoisse que me donne l'agonie des chefs-d'œuvre (Mauriac). || **2.** Original d'un ouvrage non imprimé écrit de la main de l'auteur : *Mes manuscrits, raturés, barbouillés, mêlés, indéchiffrables, attestent la peine qu'ils m'ont coûtée* (Rousseau). *Le manuscrit de son grand ouvrage sur la cité d'Uria est achevé depuis plusieurs années : mille et cinq cents pages d'écriture serrée...* (Vailland). || *Par extens.* Texte dactylographié d'un ouvrage destiné à l'impression : *Envoyer son manuscrit à un éditeur. La maison ne renvoie pas les manuscrits.*

• Syn. : **2** *brouillon, copie.*

• Rem. *Manuscrit* s'écrit en abrégé *ms* et, au plur., *mss.*

manutention [manytɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *manutentio*, maintien, de *manutenēre* [v. maintenir] ; xv^e s., Godefroy, au sens I, 1 ; sens 1, 2, fin du xvi^e s., A. d'Aubigné ; sens II, 1, 26 sept. 1820, d'après Littré, 1868 [*appareil de manutention*, xx^e s.] ; sens II, 2, 1907, Larousse ; sens II, 3, 1812, Mozin).

I. 1. *Vx.* Action de maintenir. || **2.** *Vx.* Action de gérer, d'administrer quelque chose : *La manutention des deniers publics.*

II. 1. Déplacement, manuel ou mécanique, de tous objets, matériaux ou marchandises, sur un parcours relativement court, en vue de l'emmagasinage, de l'expédition, de la vente, etc. : *La manutention des bagages. Manutention du ciment, du charbon, du papier, des produits liquides.* || *Appareil de manutention,* tout appareil ou engin qui permet, en diminuant ou en supprimant l'effort de l'homme, de déplacer, horizontalement ou verticalement, les matériaux ou les charges. || **2.** Lieu où se fait la manutention des marchandises : *La manutention d'un grand magasin.* || **3.** *Vx.* Entrepôt de l'intendance militaire où se fabriquait notamment le pain.

• Syn. : **II, 1** *manipulation ;* **2** *entrepôt, magasin, réserve.*

manutentionnaire [manytɑ̃sjɔnɛr] n. (de *manutention ;* 1788, Brunot, au sens de « chef d'une manutention militaire » ; sens actuel, 1907, Larousse). Personne chargée d'opérations de manutention : *J'ai travaillé un moment, à Fiume, comme manutentionnaire, dans une fabrique de boutons* (Martin du Gard).

manutentionner [manytɑ̃sjɔne] v. tr. (de *manutention ;* 26 sept. 1820 [d'après Littré, 1868], au sens 2 ; sens 1, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* Faire confectionner le pain de l'armée. || **2.** Déplacer, soumettre des marchandises aux opérations de manutention : *Manutentionner des colis fragiles. J'aurais mieux aimé recevoir une volée par semaine que de manutentionner de la barre* (Hamp).

manuterge [manytɛrʒ] n. m. (bas lat. *manutergium*, essuie-mains, du lat. class. *manus,* main, et *tergere,* essuyer ; début du xix^e s.). Linge avec lequel le prêtre s'essuie les doigts au moment du *Lavabo* de la messe : *Elle se hâtait de prendre un manuterge propre dans un tiroir* (Zola).

manzanilla [mɑ̃zanija] n. m. (mot esp. de même sens, dimin. de *manzana* [v. mancenille ; 1907, Larousse). Variété de vin de Jerez très sec, à saveur aromatique et légèrement amère : *Il ne buvait plus : le manzanilla, avec lequel il ne faut pas jouer, aurait vite consommé sa perte* (Montherlant).

maoïsme [maɔism] n. m. (du n. de *Mao* [Tsö-tong], homme d'État chinois [né en 1893] ; 26 déc. 1966, *le Figaro*). Mouvement marxiste qui vise à une application des idées et de la philosophie de Mao Tsö-tong dans tous les domaines de la vie politique, sociale, culturelle.

maoïste [maɔist] adj. et n. (de *Mao* [Tsö-tong] — v. l'art. précéd. ; 8 nov. 1966, *le Monde*). Qui se réclame du maoïsme : *Des étudiants maoïstes. Des maoïstes.* (Abrév. fam. mao [V. 1970].)

◆ adj. (7 avr. 1969, *l'Express*). Qui se rapporte au maoïsme : *Une publication maoïste. Idéologie maoïste.*

maori, e [maɔri] adj. (mot indigène ; 1873, Larousse). Relatif aux Maoris, population autochtone de la NouvelleZélande : *Des idoles maories et des sagaies canaques peuplent les souvenirs de ma première enfance* (L. Fabre). *Une sorte d'incantation en langue maorie* (J.-H. Rosny).

◆ **maori** n. m. (xx^e s.). Langue du groupe polynésien, parlée par les Maoris.

maous ou **maousse** [maus] adj. (yiddisch d'Alsace et d'Allemagne *mōaus,* mêmes sens, de l'hébreu médiév. *mā'ōt,* monnaie, argent en général, plur. de *mā'ā,* monnaie, obole ; 1895, Esnault, aux sens 1-2). **1.** *Pop.* De forte taille, énorme : *Et rien que des maous* [des obus] (Barbusse). || **2.** *Pop.* Splendide, magnifique (vieilli) : *Des pompes* [chaussures] *tout ce qu'il y a de maousse* (Dorgelès). *Et si la gonzesse est vraiment maousse, houlpète, à l'arnache autrement dit, alors, c'est une ménesse...* (Duhamel).

• Rem. On écrit aussi mahous. mahousse.

mappe [map] n. f. (lat. *mappa,* serviette de table, serviette en général ; v. 1330, *Glossaire du Vatican,* au sens de « serviette » ; 1829, Boiste, au sens de « rouleau de linge » ; sens actuel, 1931, Larousse). Feuille de papier, généralement entoilée, portant le quadrillage cartographique ainsi que les points du canevas, et sur laquelle on dessine une carte ou un lever.

mappemonde [mapmɔ̃d] n. f. (lat. médiév. *mappa mundi,* mappemonde, proprem. « nappe du monde », du lat. class. *mappa* [v. l'art. précéd.] et *mundi,* génitif de *mundus,* le monde, l'univers ; milieu du xii^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *mapamonde* [*mapemonde,* xiii^e s., Littré ; *mappemonde,* xiv^e s., *Songe du Verger*], au sens 1 [*mappemonde céleste,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1835, Th. Gautier). **1.** Carte plane représentant, en projection, le globe terrestre figuré sous forme de deux hémisphères placés côte à côte. || *Mappemonde céleste,* carte plane de la voûte céleste, divisée en deux hémisphères, et sur laquelle sont figurées les constellations. || **2.** Dans la langue courante, globe représentant la sphère terrestre : *Une étagère dont la planchette supérieure portait une mappemonde, entre deux alignements de flacons de parfumerie vides* (Martin du Gard).

• Syn. : **1** *planisphère.*

maquer (se) [səmake] v. pr. (de *maq,* abrév. de *maquereau* 2 [v. ce mot] ; 1889, Esnault). *Arg.* Se marier sans le maire, se mettre en ménage.

◆ **maquer** v. tr. (1939, Esnault). Marier, épouser sans le maire.

maqueraison [makrɛzɔ̃] n. f. (de *maquer[eau]* 2 ; 1873, Larousse). Saison de la pêche au maquereau.

1. maquereau [makro] n. m. (probablem. emploi fig. de *maquereau* 2 [v. ce mot], les maquereaux ayant — croit-on — pour rôle de rapprocher les mâles des femelles dans les troupes de harengs qu'ils « suivent lors de leurs migrations » ; v. 1138, Godefroy, écrit *makerel ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *maqueriau ; maquereau,* fin du xiv^e s., E. Deschamps [*groseille à maquereau,* 1866, Littré, art. *groseille*]). Poisson de mer à chair estimée, à dos bleu-vert zébré de noir, qui s'approche des côtes, par bancs nombreux, au printemps et en été, et fait l'objet d'une pêche active : *L'été, on ramassait parfois du maquereau, du chien de mer ou du grondin, avec des pieuvres et une abondance de crabes* (Vercel). || *Groseille à maquereau,* groseille de couleur verte ou jaunâtre, plus grosse et moins acide que la groseille rouge, ainsi appelée parce qu'on l'employait verte dans une sauce accompagnant le maquereau.

2. maquereau, elle [makro, -ɛl] n. (du moyen néerl. *makelâre,* courtier, dér. de *makeln,* trafiquer, de *maken,* faire ; xiii^e s., Rutebeuf, écrit *maqueriau ; maquereau,* xv^e s., Basselin). *Pop.* Personne qui vit de proxénétisme, de la prostitution des femmes : *Raccolée à Paris par des maquereaux professionnels de la traite des blanches, elle était leur prisonnière* (L. Daudet). *Vous avez toujours l'air de me prendre pour un apache et un maquereau* (Romains).

• SYN. : *entremetteur, proxénète, souteneur, taulier* (pop.).

◆ **maquereau** n. m. (sens 1, XIII[e] s., Rutebeuf ; sens 2, XX[e] s.). **1.** *Spécialem.* et *pop.* Souteneur : *Elle se mettait sur la paille | Pour un maquereau roux et rose* (Apollinaire). *Pendant ce temps, la fille pleurait et elle a répété : « Il m'a tapée. C'est un manquereau » — « Monsieur l'agent, a demandé alors Raymond, c'est dans la loi, ça, de dire maquereau à un homme ? »* (Camus). || **2.** *Pop.* Homme entretenu, qui vit aux dépens d'une femme.

• REM. Au sens 1, on dit aussi MAQ (1835, Raspail), par abréviation.

◆ **maquerelle** n. f. (v. 1265, J. de Meung). *Spécialem.* et *pop.* Femme qui dirige une maison de prostitution : *Mais qu'elle allât chez les maquerelles, se livrât à des orgies avec des femmes, qu'elle menât la vie crapuleuse de créatures abjectes, quelle divagation insensée...* (Proust).

• SYN. : *entremetteuse, pourvoyeuse, taulière* (pop.).

maquereautier [makrotje] n. m. et adj. (de *maquereau* 1 ; 18 mars 1940, *le Temps*). Navire ou pêcheur qui pratique la pêche au maquereau : *Les maquereau-tiers sortent d'avril à septembre.*

maquerellage [makrɛlaʒ] n. m. (de *maquereau* 2 et de *maquerelle ;* XIII[e] s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1874, Michelet). **1.** *Pop.* Proxénétisme, agissements de celui ou de celle qui vit de la prostitution des femmes. || **2.** Vx. *Maquerellage politique,* action de s'entremettre dans les intrigues politiques, à des fins plus ou moins intéressées : *Ce qu'elle* [M[me] de Tencin] *aimait, c'était de s'entremettre, d'intriguer, de corrompre* [...] ; *mais le maquerellage politique ne lui plaisait pas moins* (Michelet).

• REM. On dit aussi MAQUEREAUTAGE (de *maquereauter,* faire le maquereau [1867, Delvau], dér. de *maquereau* 2 ; 1867, Delvau), mais pour désigner plus spécialement l'état de souteneur.

maquette [makɛt] n. f. (ital. *macchietta,* ébauche, proprem. « petite tache », dimin. de *macchia,* tache, lat. *macula,* même sens ; 1752, Trévoux, au sens I [aussi en peinture] ; sens 2 et 4, 1959, Robert ; sens 3, 1873, Larousse). **1.** Première ébauche, en cire ou en terre glaise, d'une sculpture en ronde bosse : *Wenceslas* [...] *partit pour son atelier y faire la maquette du groupe de Samson et Dalila* (Balzac). || En peinture, esquisse d'ensemble d'un panneau décoratif. || **2.** Présentation schématique ou précise, avant son exécution, d'un ouvrage destiné à la reproduction (affiche, couverture de livre...) ou de la mise en pages d'un livre (texte et illustrations). || **3.** Reproduction à échelle réduite, mais fidèle dans ses proportions et son aspect, d'un décor de théâtre, d'une construction, d'un appareil, etc. : *Maquette d'un ensemble architectural, d'un immeuble, d'un barrage. Maquette d'une automobile, d'une locomotive, d'un bateau.* || **4.** *Spécialem.* Reproduction d'un avion à échelle réduite ou en grandeur nature, pour l'étude d'un nouveau prototype : *Maquette de soufflerie. Maquette volante.*

maquettiste [makɛtist] n. (de *maquette ;* 1959, Robert, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Professionnel capable d'exécuter, d'après un dessin et à une échelle donnée, toute reproduction en bois, en cire, en matière plastique, etc. || **2.** Compositeur typographe qui réalise la mise en place des textes et illustrations d'une page.

maquignon, onne [makiɲɔ̃, -ɔn] n. (de *maqu[ereau]* 2, par substitution de suffixe ; XIII[e] s., Godefroy, au sens 1, dans la loc. *maquignon de chevaus,* « maquignon » [*maquignon,* 1538, R. Estienne — aussi « marchand de bestiaux peu scrupuleux... »] ; sens 2, 1541, Calvin). **1.** Marchand de chevaux : *Un air étonné de maquignon qui admire une jument parfaite* (Zola). || *Péjor.* Marchand de bestiaux peu scrupuleux, qui dissimule les défauts des bêtes pour mieux les vendre : *Une conscience de maquignon.* || **2.** *Fig.* Adroit et vénal entremetteur d'affaires diverses : *Ces maquignons de mariages* (Regnard).

• SYN. : **2** *entremetteur, pourvoyeur, trafiquant.*

• REM. Le féminin (1690, Furetière) est rare. On le trouve à l'époque classique, et au sens fig. : *Cette courtière était une maquignonne d'affaires, qui prêtait et empruntait sur gages* (Voltaire).

maquignonnage [makiɲɔnaʒ] n. m. (de *maquignonner ;* début du XVI[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1585, Cholières). **1.** Métier de maquignon. || **2.** *Péjor.* Ensemble de moyens employés par des commerçants en bestiaux malhonnêtes pour dissimuler les défauts des animaux qu'ils vendent. || **3.** *Fig.* Procédés indélicats ou malhonnêtes employés dans les affaires ou les négociations ; marchandages louches : *Un petit maquignonnage d'affaires qui aurait pu l'enrichir* (Sand). *Un clergé expert en marchandages et en maquignonnages* (Bernanos).

• SYN. : **3** *cuisine* (fam.), *grenouillage* (fam.), *tripotage* (pop.).

maquignonner [makiɲɔne] v. tr. et intr. (de *maquignon ;* 1511, *Recueil Trepperel,* au sens 3 ; sens 1, 1543, Huguet ; sens 2, 1585, Cholières). **1.** User d'artifices pour masquer les défauts d'un animal : *Maquignonner un cheval.* || **2.** Employer des moyens douteux pour traiter une affaire : *Il maquignonna l'achat des chevaux* (Zola). || **3.** *Littér.* Traiter comme une chose vénale : *Elle* [la liberté] *n'a pas quarante années et elle a été vendue, revendue, maquignonnée, brocantée à tous les coins de rue* (Chateaubriand). *Il est à la fois le mandataire de la presse et l'ambassadeur des ministres ; il maquignonne les amours-propres, il étend même ce commerce aux affaires politiques* (Balzac).

maquila [makila] n. m. (av. 1870, Mérimée). Var. graphique de MAKILA.

maquillage [makijaʒ] n. m. (de *maquiller ;* 1628, Cherau, au sens de « travail » ; sens I et 2, 1858, Esnault ; sens 3, 1902, Larousse ; sens 4 [« faux en écriture »], 1847, Esnault). **1.** Technique qui a pour objet de modifier le modelé du visage à l'aide de produits qu'on applique sur la figure, sur les cils, les sourcils, les lèvres : *Mais, pour nous restreindre à ce que notre temps appelle vulgairement maquillage, qui ne voit que l'usage de la poudre de riz, si niaisement anathématisé par les philosophes candides, a pour but et pour résultats de faire disparaître du teint toutes les taches que la nature y a outrageusement semées, et de créer une unité abstraite dans le grain et la couleur de la peau* (Baudelaire). *Les pièces de l'institut proprement dit, pour le massage, la gymnastique, les salons de coiffure, de maquillage, et le troupeau des manucures, la vapeur, les vibros, est-ce que je sais ?* (Aragon). *Procéder au maquillage d'un acteur, d'un clown.* || **2.** Résultat de l'action de maquiller ou de se maquiller : *Tout nouveau maquillage, toute nouvelle robe, tout nouvel amant proposent une nouvelle âme* (Malraux). || **3.** En photographie, opération corrective consistant à appliquer au dos du cliché une substance absorbant la lumière en certaines régions, pour améliorer le rendu de l'image ou corriger quelques imperfections. || **4.** *Fig.* Action de donner une apparence trompeuse ; falsification : *Toute autre qu'elle se fût insurgée, n'aurait pas laissé à l'ennemi le temps de dresser ses batteries, de procéder au maquillage de la future succession* (Benoit).

• SYN. : **1** *grimage ;* **4** *camouflage, falsification, truquage* (fam.).

maquille [makij] n. f. (déverbal de *maquiller ;* 1877, Esnault). Tricherie qui consiste à marquer les cartes, soit avant, soit pendant la partie.

maquiller [makije] v. tr. (de l'anc. picard *makier,* faire, feindre [XIII[e] s., *Romania,* XXVII, 493], moyen néerl. *maken,* faire ; v. 1460, Villon, au sens de « faire » ; 1628, Cherau, au sens de « voler » ; sens 1, 1868, Littré [pronominalem., v. 1840, Esnault] ; sens 2, 1815, Esnault ; sens 3, milieu du XIX[e] s., Baudelaire [« jouer aux cartes » — seul sens connu de l'argot —, 1827, Esnault]). **1.** Modifier l'aspect du visage par des produits cosmétiques, soit pour l'embellir, soit pour l'adapter aux nécessités d'un rôle ; et pronominalem. : *Elle se maquillait le matin avec art* (Bernanos). *À huit heures vous vous êtes tranquillement maquillée, vous avez mis votre belle robe noire et vous êtes allée au « Sumatra »* (Sartre). || **2.** Modifier l'aspect d'une

chose pour tromper ; falsifier : *Cet ami, Norbert, réparait des timbres-poste rares et en maquillait également* (Mac Orlan). *Ses papiers ? Ils sont peut-être maquillés, parce qu'il a aussi une carte d'entrée pour le Vel' d'Hiv'au nom de Jacques Goddet. Or, ça n'est pas lui : Jacques Goddet, on le connaît bien* (Blondin). *Maquiller un passeport, un certificat. Maquiller les faits.* || **3.** Arg. *Maquiller les brêmes,* tricher au jeu : *Je désire, en jouant aux cartes, gagner toujours sans tricher, ou, comme le dit mon compère Eugène Sue, gagner du « carme » sans être forcé de « maquiller les brêmes »* (Baudelaire).

• Syn. : **1** *farder, grimer ;* **2** *altérer, camoufler, déformer, déguiser, dénaturer, falsifier, fausser, travestir, truquer* (fam.). — Contr. : **1** *démaquiller.*

1. maquilleur, euse [makijœr, -øz] n. (de *maquiller ;* 1561, Esnault, écrit *macquilleux,* au sens de « contrefacteur » ; 1847, Esnault, écrit *maquilleur,* au sens de « arrangeur [de mariages, etc.] » ; sens 1, 1868, Littré [comme n. f. ; comme n. m. et n. f., 1873, Larousse] ; sens 2, xxᵉ s.). **1.** Personne dont la profession est de maquiller les acteurs. || **2.** *Fig.* Faussaire : *Si ce n'est pas ancien, c'est bien imité ; c'est plaisant et c'est marchand. Quels artistes, ces maquilleurs !* (Audiberti).

• Syn. : **2** *tricheur, truqueur* (fam.).

2. maquilleur n. m. (dér. irrégulier du radical de *maquereau* 1 ; 1680, Richelet). Bateau servant à la pêche au maquereau.

maquis [maki] n. m. (corse *macchia,* maquis, proprem. « tache » [ces ensembles de végétation formant comme des taches sur le flanc des montagnes]. lat. *macula,* tache, marque ; 1775, *Causes célèbres* [IX, 230], écrit *mackis* [machie, 1791, Brunot ; *maquis,* 1829, Mérimée], au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse [*gagner le maquis,* même sens, 1893, *Dict. général*] ; sens 3, v. 1942 ; sens 4, 1963, Larousse ; sens 5, 1902, Larousse). **1.** Ensemble touffu d'arbustes et de plantes diverses de faible taille occupant de vastes étendues dans les régions méditerranéennes, et particulièrement en Corse : *Le maquis est la patrie des bergers corses et de quiconque s'est brouillé avec la justice* (Mérimée). || **2.** *Prendre le maquis,* s'y réfugier en se cachant, pour échapper à la justice ; *par extens.,* entrer dans la clandestinité : *Et un nommé Panneteau qui, jadis, avait été parmi les meneurs de grèves et qui nous avait quittés pour prendre le maquis depuis plus de deux années* (Duhamel). || **3.** Pendant la Seconde Guerre mondiale, lieux où les résistants trouvaient refuge et d'où ils menaient leurs actions de guérilla contre l'occupant : *D'abord ils se camouflèrent chez des cultivateurs des environs, puis, une fois en nombre, gagnèrent le maquis* (Dorgelès). *Quand les gens du maquis étaient arrivés à la petite gare, ils n'avaient eu aucune peine à se rendre maîtres de l'officier et de sa souris, d'enlever son revolver au commandant, de les pousser dans la voiture, une traction avant noire* (Aragon). *Le maquis ! Ce mot on l'entendit d'abord chuchoté, répété à voix basse dans des villes comme Lyon, où les montagnes sont proches. Les maquis du Jura, du Vercors.* || **4.** *Par extens.* Tout groupement armé adoptant la tactique de la guérilla : *Il aurait fallu passer à l'action dès la formation des premiers maquis* (Vailland). || **5.** *Fig.* Complication inextricable : *Peu à peu, au fur et à mesure qu'il* [le jeune enfant] *avance dans le ténébreux maquis de la connaissance, il use du « pourquoi » avec plus de modération* (Duhamel). *Le maquis de la procédure.*

maquisard [makizar] n. m. (de *maquis ;* v. 1942, au sens 1 ; sens 2, v. 1965). **1.** Personne qui combattait dans la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale : *Un soir les maquisards envahirent la plus importante de ces raffineries* (Dorgelès). || **2.** *Par extens.* Toute personne qui participe à la guérilla dans la clandestinité. (Syn. guérillero.)

marabout [marabu] n. m. (ar. vulgaire *marābut,* guerrier pieux, ermite, saint, ar. class. *murābit,* même sens [l'ital. *marabutto,* l'esp. *marabuto* — et probablem. le portug. *marabuto* — sont des empr. du franç.] ; 1560, *ZRP* [LX, 379], écrit *moabite* [*morabuth,* fin du xvıᵉ s. ; *marabout,* 1651, Cauche], au sens de « musulman qui se consacre à la pratique de la religion » ; sens I, 1, 1959, Robert ; sens 1, 2, 1873, Larousse ; sens 1, 3, 1764, Voltaire ; sens I, 4-5, 1963, Larousse ; sens I, 6, 1845, Bescherelle ; sens I, 7, 1846, Esnault ; sens 1, 8, 1740, Trévoux ; sens II, 1, 1820, Laveaux ; sens II, 2, 1829, Boiste ; sens III, 1873, Larousse [aussi « étoffe formée de cette matière »]).

I. 1. *Autref.* Dans les pays musulmans, moine-guerrier vivant dans un couvent fortifié pour la guerre sainte. || **2.** En Afrique du Nord, chef ou fondateur de confrérie mystique. || **3.** Pieux musulman menant une vie ascétique et contemplative pour atteindre l'union extatique avec Allah : *Tu pouvais consulter des marabouts, des voyants, des tireuses de cartes, des princes de la science ou des affaires* (Duhamel). *Ainsi ce marabout que jadis je suis allé voir dans l'Atlas et qui m'avait reçu dans une chambre sans lumière* (Claudel). || **4.** Descendant d'un saint musulman, héritier de sa baraka. || **5.** Objet considéré par les musulmans comme sacré. || **6.** Nom donné improprement à la mosquée ou au tombeau d'un saint musulman : *Çà et là des éclaircies laissaient voir à travers les branches les remparts de la petite ville, le minaret d'une mosquée, le dôme d'un marabout* (Daudet). || **7.** Nom donné, en Algérie, à des tentes dont la forme rappelait celle de monuments religieux appelés improprement marabouts : *Une de ces petites tentes coniques que les troupiers appellent des marabouts* (Duhamel). || **8.** Bouilloire en cuivre étamé, importée d'Orient au xvıııᵉ s., dont la forme ventrue et le couvercle en forme de dôme rappellent un tombeau de marabout : *Fideline s'empare du marabout, elle puise dans le marais une eau saumâtre qu'elle met à bouillir* (Acremant).

II. 1. Grand oiseau échassier d'Afrique ou d'Asie, au bec énorme et au cou déplumé. || **2.** Plume de cet oiseau : *Mᵐᵉ Javart* [...] *avait fiché dans sa coiffure une petite poignée de marabouts* (Musset).

III. Organsin très fin, ayant reçu une forte torsion. || Étoffe formée de cette matière.

maraboutage [marabutaʒ] n. m. (de *marabout ;* 1873, Larousse). Apprêt qu'on fait subir aux soies destinées aux crêpes, par une forte torsion donnée à la soie teinte.

maraboutique [marabutik] adj. (de *marabout ;* 5 mars 1877, *Gazette des tribunaux,* p. 224). Relatif aux marabouts, aux saints musulmans : *Il appartient à une famille maraboutique* (Duhamel).

maraboutisme [marabutism] n. m. (de *marabout ;* 1963, Larousse). Culte des marabouts, des saints musulmans.

maracas [marakas] n. m. (esp. d'Argentine *maraca,* même sens ; 1837, *Dict. des dictionnaires*). Instrument de musique à percussion, constitué par une courge vide et sèche dans laquelle on place des cailloux et des graines.

maraîcher, ère [marɛʃe, -ɛr] adj. (de *marais* [v. ce mot] ; xıııᵉs., Godefroy, comme n. f., écrit *mareschiere,* au sens de « marais » ; 1660, Oudin, comme adj., écrit *mareschier,* au sens de « qui vit dans les marais » ; écrit *maraîcher,* au sens actuel, 1812, Mozin). Relatif à la culture des terrains dits « marais », qui produisent des légumes : *Des carrés de jardins maraîchers dont les légumes poussent dans les eaux d'égouts..* (Zola). *Des cultures maraîchères.*

◆ n. (1497, Godefroy, écrit *marequier ;* 1551, Godefroy, écrit *maresquier ;* 1690, Furetière, écrit *maraischer ; maraîcher,* 1762, Acad.). Personne qui cultive des légumes pour les vendre.

◆ **maraîcher** n. m. (1873, Zola). Sorte de melon : *Des maraîchers aux guipures grises, des culs de singe avec leurs bosses nues* (Zola).

maraîchin, e [marɛʃɛ̃, -in] adj. et n. (de *Marais,* n. d'une région de la Vendée ; 1840, Acad.). Relatif aux Marais poitevin et breton ; habitant ou originaire de ces régions : *Le paysan maraîchin, ployé en deux* [...], *considérait de côté le garde immobile...* (R. Bazin).

◆ **maraîchine** n. f. (XX^e s.). Sorte de danse : *La maraîchine, sauterie à quatre, espèce de bourrée ancienne* (R. Bazin).

maraîchinage [marɛʃinaʒ] n. m. (de *maraîchin* ; 1907, Larousse). Coutume populaire de Vendée, d'après laquelle les jeunes couples, derrière de grands parapluies ouverts, échangent des baisers prolongés.

marais [marɛ] n. m. (lat. mérovingien et carolingien *mariscus,* marais, francique **marisk,* même sens, du radical germ. **mari-,* mer, lac ; 1086, Godefroy, écrit *maresc* [*mareis,* v. 1138, Gaimar ; *marais,* 1459, La Curne], au sens 1 ; sens 2, 1855, Nysten ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, 1868, Littré ; sens 5, 1580, Palissy ; sens 6, 1680, Richelet ; sens 7, av. 1660, Scarron). **1.** Nappe d'eau stagnante et de faible épaisseur, recouvrant des terrains dont le sol, imperméable, est partiellement recouvert d'une végétation particulière : *Tes marais, les prés verts où rouissent les lins, | Tes bateaux, ton ciel gris où tournent les moulins* (Samain). || **2.** *Gaz des marais,* syn. de MÉTHANE. || **3.** *Fig.* et *péjor.* Forme d'activité qui risque d'enliser dans la bassesse : *Le marais de la vie politique.* || **4.** *Le Marais,* sous la Révolution, nom donné par dénigrement au parti modéré siégeant au centre. || **5.** Spécialem. *Marais salant,* bassin où l'on retient l'eau de mer pour extraire le sel par évaporation. || **6.** *Vx.* Terrain où l'on cultive des légumes. || **7.** Nom d'un quartier de Paris : *Le théâtre du Marais.* (Avec une majuscule en ce sens.)

1. marasme [marasm] n. m. (gr. *marasmos,* consomption, épuisement, de *marainein,* consumer ; 1538, Canappe, au sens 1 [*marasme sénile,* 1902, Larousse] ; sens 2, 1834, Stendhal ; sens 3, v. 1790, G. de Mirabeau). **1.** État pathologique caractérisé par une atrophie des muscles, un teint livide, un affaiblissement de toutes les fonctions. || *Marasme sénile,* même état pathologique, mais comportant en outre une atteinte du psychisme et du système nerveux. || **2.** Affaiblissement des forces morales, désarroi, apathie : *Aussitôt qu'elle m'avait quitté, je me sentais pris de marasme* (L. Daudet). || **3.** *Fig.* Diminution importante ou arrêt d'activité : *Le marasme économique.*

2. marasme [marasm] n. m. (emploi spécialisé [pour une raison non élucidée] de *marasme* 1 ; 1923, Larousse). *Marasme d'Oréade,* champignon basidiomycète de petite taille, à pied coriace, commun dans les prés en automne. (Syn. MOUSSERON.)

marasque [marask] n. f. (ital. *marasca,* marasque, issu par aphérèse de *amarasca,* même sens, dér. de *amaro,* amer, lat. *amarus,* même sens ; 1873, Larousse [d'abord *cerise marasque,* fin du XVIII^e s.]). Nom d'une variété de cerise acide avec laquelle on fait le marasquin.

marasquin [maraskɛ̃] n. m. (ital. *maraschino,* même sens, de *marasca* [v. l'art. précéd.] ; 1739, Brosses). Liqueur faite avec la marasque : *Un soufflé au marasquin.*

marathon [maratɔ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Marathon,* n. d'une ville grecque d'où un soldat gagna Athènes à la course pour annoncer la nouvelle de la victoire remportée par les Grecs sur les Perses, gr. *Marathôn ;* 1896 [date de l'institution de cette épreuve, lors des premiers jeux Olympiques modernes — à Athènes], au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Nom donné à une épreuve d'athlétisme, en souvenir de la course faite par le soldat de Marathon, et qui consiste en une course de 42,195 km : *Le marathon des jeux Olympiques.* || **2.** *Fig.* Épreuve d'endurance dans n'importe quel domaine : *Le marathon de la danse. Un marathon parlementaire.*

1. marathonien, enne [maratɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du n. pr. *Marathon* [v. l'art. précéd.] ; 1873, Larousse). Relatif à la ville de Marathon ; habitant ou originaire de cette ville.

2. marathonien n. m. (de *marathon* [v. ce mot] ; v. 1930). Coureur de marathon.

marâtre [marɑtr] n. f. (bas lat. *matrastra,* seconde femme du père [VIII^e s.], du lat. class. *mater, matris,* mère ; v. 1138, Gaimar, écrit *marastre* [*marâtre,* 1530, Lefèvre d'Étaples], au sens I, 1 ; sens 1, 2, 1626, Hardy ; sens 1, 3, fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre* [adjectiv., 1550, Ronsard] ; sens II, 1757, *Encyclopédie* [VII, 149]).

I. 1. *Vx* et *péjor.* Nom donné à la femme du père, par rapport aux enfants d'un premier mariage : *Ce qu'une marâtre aime le moins de tout ce qui est au monde, ce sont les enfants de son mari : plus elle est folle de son mari, plus elle est marâtre* (La Bruyère). || **2.** *Par extens.* Mère dénaturée. || **3.** *Fig.* Nom donné à toute personne, collectivité ou chose personnalisée qui inflige ou laisse infliger à quelqu'un un sort cruel, alors qu'elle est ou semble être la protectrice naturelle : *La nature est plus souvent une marâtre qu'une mère.* || *Adjectiv.* et *littér.* Qui agit en marâtre, avec dureté ; de marâtre : *L'Autriche étendit sur le frêle duc ses bras marâtres* (Esparbès).

II. En métallurgie, grosse pièce de fonte qui sert à consolider la paroi supérieure d'une embrasure de fourneau.

• SYN. : **I, 1** *belle-mère.*

maraud, e [maro, -od] n. (probablem. emploi métaphorique de *maraud,* n. dialect. du matou dans le centre et l'ouest de la France, de *mar-,* var. abrégée du radical onomatop. *marm-* exprimant diverses sortes de murmures [du sens de « matou » le mot serait passé à celui de « vagabond », puis à celui de « mendiant »] ; XV^e s., Godefroy, écrit *marault* [*maraud,* 1549, R. Estienne], aux sens de « mendiant, filou » ; sens moderne, 1580, Montaigne). *Vx.* Personne qui ne mérite aucune considération, individu méprisable : *Comme avec irrévérence | Parle des Dieux ce maraud* (Molière). *Au reste, ses belles façons faisaient contraste avec celles des marauds de son entourage* (Chateaubriand).

maraudage [marodaʒ] n. m. (de *marauder ;* 1775, Démeunier [I, 24], au sens 1 ; sens 2, 28 sept. 1791, *Moniteur universel*). **1.** Action de marauder : *Les vagabonds se livrent parfois au maraudage pour subsister.* || **2.** En termes de droit, contravention ou délit correctionnel qui consiste à voler des fruits, des légumes ou des produits de la terre qui n'ont pas encore été récoltés.

• SYN. : **1** *chapardage, larcin, maraude.*

maraude [marod] n. f. (déverbal de *marauder ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Autref.* Vol de denrées commis par des soldats en campagne. || **2.** *Auj.* Petit larcin commis par n'importe qui (surtout par les enfants) : *Maître Lecacheur se mit en route, allant d'abord vers le poulailler, pour compter les œufs du matin, car il craignait des maraudes depuis quelque temps* (Maupassant).

• SYN. : **2** *chapardage, maraudage.*

◆ **En maraude** loc. adj. (1923, R. Martin du Gard). S'est dit d'un fiacre et se dit aujourd'hui d'un taxi qui circule lentement pour prendre au passage des clients, au lieu de stationner aux emplacements réservés : *Bien avant, ils croisèrent un taxi en maraude, qui, sur un signe, vint se ranger contre le trottoir* (Martin du Gard).

marauder [marode] v. tr. et intr. (de *maraud ;* 1549, R. Estienne, au sens de « mendier » ; sens actuel, 1700, Pomey [au fig., av. 1841, Chateaubriand]). Commettre de petits larcins : *À tout instant, les enfants venaient lancer un coup d'œil à la cuisine pour marauder une chique de pain* (Duhamel) ; et au fig. : *Remercions Bonaparte, aux Pyramides, de nous avoir si bien justifiés, nous autres petits hommes d'État entachés de poésie, qui maraudons de chétifs mensonges sur des ruines* (Chateaubriand).

• SYN. : *chaparder* (fam.), *chiper* (fam.), *grappiller* (fam.), *piquer* (pop.).

◆ v. intr. (1865, Esnault). En parlant d'un cocher de fiacre ou, auj., d'un chauffeur de taxi, rechercher des clients en circulant lentement : *Les voitures de maître piaffaient. Les fiacres maraudaient* (Fargue).

maraudeur, euse [marodœr, -øz] n. et adj. (de *marauder ;* 1679, Brunot, au sens 1 [au fig., 1732, Richelet] ; sens 2, 1867, Delvau ; sens 3, 1928, Dauzat). **1.** Personne qui se livre à la maraude : *Maraudeur étranger malheureux malhabile | Voleur voleur que ne demandais-tu ces fruits* (Apollinaire). *Dans les endroits déserts,*

on peut toujours redouter les maraudeurs ; et au fig. : *Les quatre maraudeurs des faveurs de Mouche n'ignoraient point ce partage* (Maupassant). || **2.** Cocher de fiacre ou chauffeur de taxi qui maraude : *Il héla un maraudeur qui roulait vers la place de la Concorde avec un bruit de ressorts faussés et des claquements de fouet sur l'échine osseuse de sa bête* (Daudet). *Elle finit par apercevoir un taxi maraudeur* (Duhamel). || **3.** Se dit aussi des animaux : *Les bêtes maraudeuses qui pullulaient s'enhardirent jusqu'à ensorceler les maisons* (Pesquidoux).

• SYN. : **1** *chapardeur* (fam.), *chenapan, filou, voleur.*

maravédis [maravedi] n. m. (esp. *maravedi,* même sens, de l'adj. ar. *murābitī,* qui concerne les Almoravides [dynastie de « marabouts »], mot dér. de *murābit* [v. MARABOUT], le sens premier du mot esp. ayant été « monnaie d'or frappée sous la dynastie des Almoravides » ; fin du XVe s., Molinet, écrit *malevedis ; maravédis,* 1555, Poleur [*n'avoir pas un maravédis,* 1840, Balzac]). Petite monnaie de billon espagnole : *Vous êtes cent contre un ! Pardieu ! le bel effroi ! | Fils, cent maravédis valent-ils une piastre ?* (Hugo). || Vx. *N'avoir pas un maravédis,* être fort pauvre.

marbrage [marbraʒ] n. m. (de *marbrer ;* 1959, Robert, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Action de marbrer ; résultat de cette action. || **2.** En savonnerie, opération qui consiste à introduire dans le savon des veines semblables à celles du marbre.

marbre [marbr] n. m. (lat. *marmor,* marbre, ouvrage de marbre ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière [aussi « les juridictions elles-mêmes »] ; sens I, 3, XIIIe s., *Roman de Renart* [« plaque de marbre qui recouvre certains meubles », 1868, Littré] ; sens I, 4, fin du XVe s., Molinet ; sens I, 5, 1877, Littré ; sens I, 6, 1424, A. Chartier [*être froid comme marbre,* 1701, Furetière — ... *comme un marbre,* 1668, La Fontaine ; *être de marbre,* 1787, Féraud — rester..., 1935, Acad. ; *homme, femme de marbre,* 1873, Larousse — *cœur de marbre,* même sens, 1639, Tristan L'Hermite ; *visage de marbre,* av. 1799, Marmontel] ; sens II, 1, 1694, Th. Corneille ; sens II, 2, 1810, Lesné ; sens II, 3, début du XVIIe s. [*article sur le marbre,* 1959, Robert ; *avoir du marbre,* 1866, Esnault ; *rester sur le marbre,* 1931, Larousse] ; sens II, 4, 1642, Havard).

I. 1. Pierre calcaire très dure, souvent veinée de couleurs variées, pouvant recevoir un beau poli, employée en sculpture et en architecture : *Marbre de Carrare. Le Parthénon est en marbre du Pentélique.* || **2.** Vx. *Table de marbre de la salle du Palais,*table autour de laquelle se réunissaient certaines juridictions. || *Par extens.* Les juridictions elles-mêmes. || **3.** Morceau de marbre façonné, dalle, plaque de marbre : *Un marbre funéraire.* || *Spécialem.* Plateau, plaque de marbre qui recouvre certains meubles : *Ils mangeaient dans un petit café à côté de la maison syndicale, sur le marbre d'une table longue* (Aragon). || Objet d'art en marbre (bas-relief, statue, vase, etc.) : *Il y a aussi les loustics-fantômes qui changent les marbres de place* (Fargue). || **4.** Bille en marbre (peu usité) : *L'ami Dijo s'échappait de temps à autre pour faire une partie de marbres dans la rue* (Chérau). || **5.** *Fig.* Symbole de la froideur, de l'insensibilité : *La sève de nos sens, comme celle des arbres, Eût fécondé des troncs, eût animé des marbres* (Lamartine). *Ils* [ces rois] *marchent vers l'exil, vers l'exil, vers la nuit, | Résignés, effrayants, plus pâles que des marbres* (Banville). || Vx. *Être froid comme marbre, comme un marbre, être très froid,* glacé, ou être transi de peur ; au *fig.,* rester impassible. || *Être, rester de marbre,* se montrer impassible ou inaccessible aux sentiments, aux sollicitations des sens. || *Homme, femme de marbre,* homme, femme insensible, sans cœur : *Et pourtant, pour un observateur moins averti que nous, votre conduite laisserait croire que vous êtes un homme de marbre* (Anouilh). || *Visage de marbre,* visage impassible : *Par un effet superbe de volonté, elle garda un visage de marbre* (Zola).

II. 1. *Marbre artificiel,* sorte de stuc mélangé de couleurs diverses. || **2.** Peinture imitant les teintes et les veines du marbre, sur les boiseries, les enduits, sur les pages de garde ou sur la tranche des livres : *Reliés en veau marbre, en veau racine, en veau granit* (France). || **3.** En imprimerie, table de fonte polie sur laquelle les pages sont montées ou imposées. || *Un article sur le marbre,* un article prêt à être imprimé. || *Avoir du marbre,* avoir de la copie composée d'avance. || *Rester sur le marbre,* être en excédent, ne pas paraître dans le numéro du jour du journal. || **4.** Surface plane en fonte qui sert à divers usages (broyage des couleurs, coulage des glaces, confection de la pâtisserie, vérification des surfaces planes et traçages en mécanique et en carrosserie).

marbré, e [marbre] adj. (de *marbre ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *marbret* [*marbré,* 1200, Godefroy, art. *es-marbré*], au sens de « en marbre » ; sens actuel, 1340, Poerck). Marqué de veines ou de taches semblables à celles du marbre : *Figure marbrée par le froid.*

◆ **marbré** n. m. (1963, Larousse). Graisse intermusculaire des animaux de boucherie.

marbrer [marbre] v. tr. (de *marbre* [v. aussi l'art. précéd.] ; début du XVIIe s., au sens de « changer en marbre » ; sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, av. 1850, Balzac [comme v. pr., 1787, Bernardin de Saint-Pierre] ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** Imiter, par la peinture, les veines du marbre : *Marbrer la tranche d'un livre.* || **2.** *Par extens.* Imprimer sur le corps des marques semblables aux veines du marbre : [Lucien] *répondit par une larme, saisit Louise par la taille, la serra sur son cœur et lui marbra le cou par de violents baisers* (Balzac). || **3.** *Marbrer le verre,* arranger sur le marbre le verre en fusion.

• SYN. : **1** *jasper, marquer, veiner.*

marbrerie [marbrəri] n. f. (de *marbrier ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1829, Boiste). **1.** Industrie qui consiste à extraire, à débiter et à polir le marbre : *La marbrerie funéraire, la marbrerie d'ameublement.* || **2.** Technique de l'emploi du marbre dans le bâtiment. || **3.** Atelier, usine du marbrier.

marbreur, euse [marbrœr, -øz] n. (de *marbrer ;* début du XVIIe s., au sens de « ouvrier qui travaille le marbre » ; sens actuel, 1680, Richelet). Ouvrier, ouvrière qui marbre le papier, les tranches des livres ou les couvertures.

marbrier [marbrije] n. m. et adj. (de *marbre ;* 1311, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1834, Béranger [« ouvrier qui fait des ouvrages de marbrerie, tels que chambranles de cheminée, marches d'escalier, etc. », 1669, Widerhold] ; sens 3, 1868, Littré ; sens 4, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Ouvrier qui extrait ou polit le marbre : *Un ciseau de marbrier.* || **2.** Fabricant de monuments funéraires en marbre : *Le père d'Amédée était marbrier, entrepreneur de monuments funéraires et marchand de couronnes mortuaires* (Gide). || **3.** Peintre en bâtiment qui imite les veines du marbre. || **4.** Propriétaire d'une marbrerie ; marchand de marbre.

◆ adj. (1845, Bescherelle). Relatif au marbre : *Industrie marbrière.*

marbrière [marbrijɛr] n. f. (de *marbre ;* 1562, Du Pinet). Carrière de marbre.

marbrure [marbryr] n. f. (de *marbrer ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, 1770, Buffon). **1.** Décoration ou peinture imitant le marbre, notamment sur des boiseries, sur les pages de garde ou sur la tranche d'un livre. || **2.** Marques empreintes sur la peau et comparables aux veines du marbre : *Sa belle figure oblongue, encadrée de favoris trop noirs, hélas ! offrait une carnation animée par les marbrures qui signalent les tempéraments sanguins* (Balzac). *Et d'instant en instant des marbrures rouges apparaissent sur ma peau* (Montherlant). || **3.** Nuances de couleur semblables aux veines du marbre : *Le toit de tuile faisait dans la mare, que le soleil rendait de nouveau réfléchissante, une marbrure rose, à laquelle je n'avais jamais encore fait attention* (Proust).

• SYN. : **2** *couperose, vergeture ;* **3** *bigarrure, chatoiement, jaspure, moirure, ocelle, reflet.*

1. marc [mar] n. m. (forme masc. sing. tirée du bas lat. *marca,* poids de huit onces [IXe s. — francique **marka,* même sens], mot qu'on avait pris pour un plur. collectif ; v. 1138, Gaimar, au sens 1 ; sens 2, 1273, Adenet ; sens 3, XIIe s., *Lois de Guillaume*). **1.** Ancien poids de huit onces (la moitié de la livre forte de Paris) servant à peser les métaux précieux : *Des déjeuners en vermeil, enfin des pièces plus ou moins belles, pesant un certain nombre de marcs* (Balzac). || **2.** Monnaie d'or ou d'argent usitée en divers pays avec des valeurs variables. || *Au marc le franc,* v. FRANC 3. || **3.** *Marc d'or* ou *d'argent,* quantité d'or ou d'argent pesant un marc.

2. marc [mar] n. m. (déverbal de *marcher* [v. ce mot], au sens anc. de « fouler aux pieds, piétiner... » [v. 1155, Wace] ; XVe s., écrit *march* [*marc,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1881, L. Rigaud [d'abord *eau-de-vie de marc,* 1793, *Cours complet d'agriculture,* IV, 30] ; sens 3, 1798, Acad. [*le marc de café,* moyen de prédiction de l'avenir, 1868, A. Daudet]). **1.** Résidu des fruits que l'on a pressés pour en extraire le jus : *Marc de raisin, marc d'olives.* || **2.** Eau-de-vie faite avec le marc de raisin : *Il restait un peu de marc au fond de son verre, il le but* (Sartre). || **3.** Résidu de certaines substances que l'on a fait bouillir ou infuser : *Marc de café, marc de thé.* || *Le marc de café,* moyen de prédiction de l'avenir : *J'ai fait faire le marc de café à quelqu'un qui est venu me voir* (Goncourt).

marcaire [markɛr] n. m. (allem. *Melker,* celui qui trait, de *melken,* traire ; 1768, *Encyclopédie*). Dans les hautes Vosges, domestique s'occupant de la vacherie et de la fromagerie dans les alpages.

• REM. On écrit également MARKAIRE (1873, Larousse).

marcairerie [markɛrri] ou **marcairie** [markɛri] n. f. (de *marcaire ;* 1701, Liger, écrit *mercarerie ; marcairerie, marcairie,* 1868, Littré). Local où l'on fait les fromages cuits, dans les Vosges.

marcassin [markasɛ̃] n. m. (probablem. de *marque, marquer,* l'animal portant, jusqu'à l'âge de six mois, des raies sur le dos ; 1496, Godefroy, écrit *marquesin ; marcassin,* 1549, R. Estienne). Jeune sanglier jusqu'à l'âge de six mois.

marcassite [markasit] n. f. (lat. médiév. *marchasita,* marcassite, ar. *marqasītā,* pyrite, mot d'origine persane ; 1490, Vaganay, écrit *marcasite ;* 1536, Laborde, écrit *marquascite ; marcassite,* v. 1560, Paré). Pierre fine de couleur jaune, utilisée en bijouterie : *Mais la beauté de cette jeune fille déjà femme fait exception et mériterait quelque robe ancienne en velours de Gênes* [...] *que je ne craindrais pas d'alourdir encore avec des incrustations ou des pendeloques de merveilleuses pierres démodées* [...] *comme le péridot, la marcassite et l'incomparable labrador* (Proust).

marceline [marsəlin] n. f. (emploi comme n. commun [pour une raison non élucidée] du prénom *Marceline,* fém. de *Marcel ;* 1833, Th. Gautier). Étoffe de soie douce du genre taffetas, servant à faire des robes.

marcescence [marsɛsɑ̃s] n. f. (de *marcescent ;* 1812, Boiste). État d'une plante, d'une fleur qui dépérit, se flétrit.

marcescent, e [marsɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *marcescens, -entis,* part. prés. de *marcescere,* se flétrir, se faner, inchoatif de *marcēre,* être fané, flétri ; 1799, Ventenat [I, 361]). Se dit de la fleur qui se flétrit sur la plante sans s'en détacher, ou de la plante qui dépérit.

1. marchage [marʃaʒ] n. m. (de *marcher ;* 1530, Palsgrave, au sens de « action de marcher continuellement sur quelque chose » ; sens 1. 1840, Acad. ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Opération consistant à malaxer les terres ou les pâtes céramiques en les piétinant. || **2.** Pression alternative et méthodique exercée par le tisserand sur les pédales du métier à tisser à bras.

2. marchage [marʃaʒ] n. m. (mot issu [par changement de la finale] du n. m. *marchais,* « hareng guais » — 1771, Duhamel du Monceau —, « lot de harengs donné comme indemnité... » — 1775, Duhamel du Monceau —, mot d'origine incertaine, peut-être forme normande issue de *mars,* ce hareng étant pêché en mars ; 1902, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Nom que les pêcheurs donnent au hareng guais, vide, c'est-à-dire à celui qui vient de frayer. || **2.** Lot de harengs donné comme indemnité à un matelot par le patron pêcheur.

marchand, e [marʃɑ̃, -ɑ̃d] n. (lat. pop. **mercatantem,* accus. de **mercatans,* part. prés. de **mercatare,* faire le marchand, du lat. class. *mercatus,* marché [v. MARCHÉ] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *marchedant* [*marchaant,* v. 1050, Godefroy ; *marcheand,* v. 1155, Wace ; *marchant,* v. 1290, *Livre Roisin ; marchand,* 1486, Bartzsch — avec un complément déterminatif, depuis le XIVe s. ; *marchand ambulant,* 1866, Larousse, art. *ambulant ; marchand à la sauvette,* 1959, Robert ; *marchand des quatre-saisons,* 1842, Acad. ; *marchand de biens,* 1842, Balzac ; *marchand d'habits,* 1873, Larousse, art. *habit ; marchande à la toilette,* 1723, Savary des Bruslons ; *marchand de tapis, faire le marchand de tapis,* XXe s. ; *marchand de vin,* 1690, Furetière ; *entrecôte marchand de vin,* XXe s. ; *marchand de vin,* en termes de boulangerie, 1963, Larousse] ; sens 2, début du XXe s. [*marchand de sommeil,* 1867, Delvau : *marchand de mort subite,* 1806, Esnault ; *marchand de soupe,* 1868, Littré ; *marchand d'hommes,* 1867, Delvau ; *marchand de chair humaine,* 1718, Esnault ; *marchande d'amour,* av. 1890, Maupassant] ; sens 3, 1888, Villatte ; sens 4, fin du XIIe s., J. Bodel [*trouver marchand,* 1747, Voltaire — d'abord *trouver son marchand,* XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* II, 411 ; *être le mauvais marchand d'une chose,* av. 1660, Scarron — *s'en aller mauvais marchand de quelque chose,* même sens, v. 1534, B. Des Périers ; *il y a marchand,* 1798, Acad.]). **1.** *Vx.* Personne qui fait profession d'acheter et de vendre des marchandises : *Avez-vous des dessus de portes ? ai-je demandé à ce marchand qui me permet de jeter les yeux sur ses acquisitions avant les grands marchands* (Balzac). *Des marchands avaient mis de la fausse neige dans leur vitrine, où des boules cuivrées et violettes pendaient aux arbres de Noël* (Simenon). || *Auj.* Ne s'emploie plus sans détermination : *Un pauvre marchand de petits dieux* [à Bénarès] *fermait son échoppe* (Malraux). *Marchand de journaux, de meubles, de chaussures, de cacahuètes.* || *Marchand ambulant,* marchand qui se déplaçait dans la campagne en emportant sur son dos sa marchandise. (Syn. CAMELOT. COLPORTEUR.) || *Marchand en gros,* v. GROS. || *Marchand au détail,* V. DÉTAIL. || *Marchand à la sauvette,* personne qui vend sur la voie publique, dans les couloirs du métro, etc., sans patente. || *Marchand des quatre-saisons,* marchand qui vend des légumes et des fruits qu'il transporte lui-même sur une petite voiture. || *Marchand de biens,* marchand qui fait profession d'acheter, pour les revendre, des terrains, des immeubles ou des fonds de commerce : *Les fils liciteront et gagneront à vendre cette mine de plomb et de fer à des marchands de biens* (Balzac). || Vx. *Marchand d'habits,* fripier qui passait dans les rues et les cours, à Paris, en lançant son appel : « ...chand d'habits ! » || *Marchand de couleurs,* V. COULEUR 1. || *Marchand forain,* V. FORAIN 2. || Vx. *Marchande à la toilette,* femme dont le métier consistait à acheter des vêtements d'occasion et à les revendre. || *Marchand de tapis,* vendeur ambulant qui porte ses tapis et les propose à domicile. || Fam. *Faire le marchand de tapis,* marchander pour des choses peu importantes. || Vx. *Marchand de vin,* débitant de boissons, et principalement de vin. (Syn. BISTROT. BOUGNAT.) || *Entrecôte marchand de vin,* entrecôte cuite avec une sauce au vin rouge. || *Marchand de vin,* pain long de 1,10 m et pesant 700 g. || **2.** Péjor. *Marchand de canons,* celui qui s'enrichit dans le commerce des armes. || Péjor. *Marchand de sommeil,* logeur qui demande un prix exorbitant pour une mauvaise chambre individuelle ou collective. || Péjor. et vx. *Marchand de mort subite,* médecin, charlatan ou maître d'armes. || Péjor. *Marchand de soupe,* directeur d'établissement scolaire qui tire profit de la mauvaise nour-

riture donnée aux élèves. || Vx. *Marchand d'hommes,* celui qui faisait métier de procurer, moyennant paiement, un remplaçant pour le service militaire : *Pour les sauver du service, mes parents les avaient assurés à un marchand d'hommes avant le tirage au sort* (Guillaumin). || *Marchand de chair humaine,* v. CHAIR. || Pop. *Marchande d'amour,* prostituée. || **3.** *Le marchand de sable est passé,* expression employée pour indiquer que les enfants ont sommeil et qu'il est temps d'aller au lit. || **4.** *Vx.* Personne qui achète pour son usage particulier, acquéreur, preneur : *J'ai marchand pour cette copie* (Balzac). || *Trouver marchand,* trouver un acheteur. || *Être le mauvais marchand d'une chose,* n'en tirer que des ennuis. || *Il y a marchand,* formule employée à l'Hôtel des ventes pour annoncer qu'un objet a trouvé preneur.

• SYN. : **1** *boutiquier, Camelot, colporteur, commerçant, fournisseur, grossiste, négociant, mercanti* (péjor.), *revendeur.*

• REM. Quoique la huitième édition du Dictionnaire de l'Académie ait conservé pour *marchand* la définition générale qui figure dans la première édition (1694) : « Celui, celle qui fait profession d'acheter et de vendre », ce terme, qui ne s'emploie plus guère de nos jours, a été remplacé par le terme générique de COMMERÇANT (v. ce mot).

◆ adj. (sens 1, 1238, Runkewitz [*charbon marchand, minerai marchand,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, 1907, Larousse [*qualité marchande,* 1902, Larousse ; *taille marchande,* 1950, L. Lambert] ; sens 5, v. 1175. Chr. de Troyes [*rue marchande,* v. 1207, Villehardouin] ; sens 6, 1765, *Encyclopédie* [...*navire marchand,* v. 1460, G. Chastellain — *nef marcheande,* même sens, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 7, 1680, Richelet [« qui présente la vulgarité d'un mercanti », 1659, Molière]). **1.** Qui peut facilement être l'objet d'un commerce : *Si ce n'est ancien, dit le commis, c'est bien imité, c'est plaisant et c'est marchand* (Audiberti). *Denrée marchande.* || *Charbon marchand,* charbon disponible pour la vente. || *Minerai marchand,* minerai concentré à teneur commerciale. || **2.** *Prix marchand,* prix auquel les marchands vendent entre eux. || **3.** *Poids marchand,* dans le commerce de la pierre, poids conventionnel égal à la somme des poids de la pierre, de l'humidité, du gras de taille et, éventuellement, de l'emballage. || **4.** *Valeur marchande,* valeur dans le commerce. || *Qualité marchande,* qualité normale dans le commerce, par comparaison avec les qualités supérieures. || *Taille marchande,* taille suffisante pour la vente. || **5.** Qui fait du commerce, qui sert au commerce : *Ville marchande.* || *Rue marchande,* rue où il se fait un grand commerce. (Dans cet emploi, l'adj. *marchand* tend à être remplacé par l'adj. COMMERÇANT [v. ce mot].) || **6.** *Marine marchande,* celle qui fait les transports commerciaux (par opposition à la *marine de guerre*). || *Bâtiment, navire marchand,* navire qui transporte des voyageurs ou des marchandises. || **7.** *Class.* et *péjor.* Mercantile : *Il y a des esprits marchands qui méprisent tout ce qui n'a pas l'intérêt pour but* (M^me^ du Deffand). || Qui présente la vulgarité d'un mercanti : *Encore un coup, mon père, il ne se peut rien de plus marchand que ce procédé* (Molière).

marchandage [marʃɑ̃daʒ] n. m. (de *marchander ;* 2 mars 1848, *Bulletin des lois,* au sens 3 ; sens 1, av. 1872, Th. Gautier ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** Action de marchander : *Obtenir un objet à meilleur prix après marchandage.* || **2.** *Fig.* et *péjor.* Discussion laborieuse qu'on engage en vue d'obtenir des avantages par des moyens plus ou moins honnêtes : *L'Allemagne aurait battu en retraite, forcé l'Autriche à rentrer ses griffes, et tout se serait terminé, à l'amiable, par des marchandages de chancelleries !* (Martin du Gard). *L'atmosphère de marchandage chinois qu'il avait si souvent rencontrée dans la révolution* (Malraux). || **3.** *Vx.* Contrat de travail par lequel un sous-entrepreneur s'engage à faire exécuter un travail par une main-d'œuvre recrutée à cet effet, en prélevant un bénéfice sur les salaires des ouvriers qu'il paie (pratique aujourd'hui interdite) : *Il travaillait au marchandage, ils étaient quatre haveurs associés dans la taille* (Zola).

marchander [marʃɑ̃de] v. tr. (de *marchand* [v. ce mot] ; début du XIII^e^ s., Godefroy, comme v. intr., écrit *marcheander* [*marchander,* v. 1225, *Bueve de Hantone*], au sens de « faire du commerce » ; comme v. tr., au sens 1, av. 1502, O. de La Marche [absol., 1580, Montaigne] ; sens 2, 1646, Du Ryer ; sens 3, 1873, Larousse [*ne pas marchander une chose,* 1675, M^me^ de Sévigné ; *ne pas marchander sa vie,* 1835, Acad.] ; sens 4, 1694, Th. Corneille ; sens 5, 1648, Scarron). **1.** Discuter le prix d'une marchandise pour l'obtenir à meilleur marché : *Marchander un bibelot ancien.* || *Absol.* Discuter longuement avant d'acheter : *Payer sans marchander.* || **2.** *Fig.* Essayer d'obtenir pour de l'argent ce qui, d'ordinaire, n'est pas vénal : *Marchander les consciences.* || **3.** *Fig.* Donner à regret, après de longues hésitations : *Il avait si fort accoutumé de faire siennes les affirmations de son patron qu'il ne pouvait, aujourd'hui encore, lui marchander son assentiment* (Martin du Gard). *Marchander son soutien à quelqu'un.* || *Ne pas marchander une chose,* l'accorder libéralement. || *Ne pas marchander sa vie,* s'exposer bravement au danger. || **4.** Entreprendre à forfait et de seconde main une partie d'un travail. || **5.** *Class.* Ménager en traînant les choses en longueur, en hésitant : *Il n'est pas de ces médecins qui marchandent les maladies : c'est un homme expéditif, qui aime à dépêcher les malades* (Molière).

• SYN. : **1** *acheter ; barguigner* (vx), *chipoter, tergiverser, tortiller* (fam.) ; **3** *chicaner, ménager, plaindre, regretter.*

◆ v. intr. (fin du XV^e^ s., Commynes). Être irrésolu, hésiter avant de se décider : *Ma fille, lui ai-je dit (le mot est venu de lui-même à mes lèvres), on ne marchande pas avec le bon Dieu, il faut se rendre à lui, sans condition* (Bernanos).

• REM. Dans le sens fig. « hésiter », *marchander* s'est employé parfois avec la construction *marchander à : Mon fâcheux ne marchanderait pas à m'aborder* (Balzac). Il s'emploie aussi pronominalement : *Aimer franchement et ne pas tant se marchander* (M. Prévost).

marchandeur, euse [marʃɑ̃dœr, -øz] n. et adj. (de *marchander ;* fin du XVI^e^ s., Brantôme, au sens de « celui qui fait du commerce » ; sens actuel, 1868, Littré [adjectiv., 1884, A. Daudet]). Personne qui a l'habitude de marchander en achetant ; et adjectiv. (rare) : *Fanny regardait pour deux, essayait les chaises* [...], *montrait une expérience marchandeuse* (Daudet).

◆ **marchandeur** n. m. (1836, Acad.). Sous-entrepreneur qui s'engage à exécuter un travail pour un prix convenu, moyennant une commission sur la main-d'œuvre qu'il recrute.

marchandise [marʃɑ̃diz] n. f. (de *marchand* [v. ce mot] ; v. 1130, Eneas, écrit *marcheandise* [*marchandise,* v. 1160, *Roman de Tristan*], au sens 1 ; sens 2, v. 1155, Wace [en termes de droit et de comptabilité, 1873, Larousse] ; sens 3, v. BOURSE ; sens 4, début du XX^e^ s. [aussi *gare, wagon de marchandises*] ; sens 5, 1694, Acad. [*marchandise* dangereuse, 1907, Larousse ; marchan*dises de valeur,* 1963, Larousse ; *le pavillon couvre la marchandise,* au fig., 1893, *Dict. général* — au pr., 1835, Acad.] ; sens 6, 1694, Acad. [*étaler sa marchandise,* 1594, *Satire Ménippée — vanter..,* 1873, Larousse] ; sens 7, 1499, Picot [« commerce, négoce », v. 1175, Chr. de Troyes]). **1.** Ce qui se vend et s'achète : *Avoir ses magasins pleins de marchandises. Livrer la marchandise. C'est de la bonne marchandise.* || **2.** En droit civil, les meubles (par opposition aux *denrées*). || En droit commercial, objets mobiliers qui font partie d'un fonds de commerce. || En comptabilité, objets, matières ou fournitures acquis par l'entreprise et destinés à être revendus sans avoir subi de transformation préalable. || **3.** *Bourse de marchandises,* v. BOURSE. || **4.** *Train de marchandises,* train qui ne comporte que des wagons de marchandises circulant au régime ordinaire (autref., à petite vitesse) [par opposition au *train de messageries* ou au *train de voyageurs*]. || *Gare de marchandises, wagon de marchandises,* gare, wagon réservés spécialement à l'entrepôt et

au transport des marchandises. || **5.** Dans la marine, tout ce qui n'est pas effets personnels de l'équipage, provisions de bord et denrées consommables. || *Marchandise dangereuse,* marchandise susceptible d'endommager le navire. || *Marchandises de valeur,* métaux précieux, bijoux, mis en chambre forte. || Fig. *Le pavillon couvre la marchandise,* le nom du mari couvre les fautes de la femme (le bâtiment portant un pavillon neutre ne pouvant être soumis à la visite). || **6.** Fig. *Bien débiter sa marchandise,* faire valoir ce qu'on dit par la manière dont on le dit. || *Étaler, vanter sa marchandise,* présenter ce qu'on propose sous le jour le plus favorable. || **7.** *Class.* et *littér.* Métier de marchand : *En cette grande ville où je suis* [Amsterdam], *n'y ayant aucun homme, excepté moi, qui n'exerce la marchandise* (Descartes). *Un pays où la marchandise anoblissait* (Arène).

• Syn. : **1** *article, camelote* (fam.), *denrée, fourniture, produit, rossignol* (fam.).

marchant, e [marʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *marcher ;* 1781, Bohan, III, 151 [*aile marchante*] ; « qui marche », 1830, Lamartine). Qui marche. (Peu usité.) || *Aile marchante,* v. aile.

marchantia [marʃɑ̃tja] n. f. (lat. scientif. moderne *marchantia,* même sens, du n. pr. du botaniste français Nicolas *Marchant* [mort en 1678], en l'honneur de qui la plante fut ainsi dénommée ; 1839, Boiste, écrit *marchante ;* 1873, Larousse, écrit *marchantie ; marchantia,* 1902, Larousse). Hépatique à thalle dioïque, très commune dans les lieux humides.

1. marche [marʃ] n. f. (francique **marka,* frontière ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1-2). **1.** *Autref.* Province frontière d'un empire. || *Spécialem.* Districts militaires établis pour lutter contre les invasions : *Les marches de Lorraine.* || **2.** *Par extens.* Zone périphérique d'un État, au voisinage d'un pays ennemi : *Personne ne défend la marche occidentale | Où la cavalerie espagnole s'installe* (Hugo).

2. marche [marʃ] n. f. (déverbal de *marcher ;* v. 1354, *Modus,* au sens III, 1 [en termes de vénerie ; « espace où le pied se pose », 1690, Furetière] ; sens I, 1, début du xvi^e s. [aussi « manière de marcher » ; *se mettre en marche,* 1862, V. Hugo] ; sens I, 2, 1873, Larousse ; sens I, 3, 1932 [date de la création d'une épreuve de marche aux jeux Olympiques de Los Angeles ; « exercice sportif... », 1873, Larousse] ; sens I, 4, début du xvi^e s. ; sens I, 5, 1611, Cotgrave ; sens I, 6, 1665, La Fontaine [*ouvrir la marche,* 1873, Larousse ; *fermer la marche,* 1690, Furetière ; *marche de protestation, marche silencieuse,* v. 1960] ; sens I, 7, 1611, Cotgrave [*marche forcée,* 1802, Flick ; *en avant, marche !,* 1835, Acad.] ; sens 1, 8, 1824, Ségur ; sens I, 9, 1893, *Dict. général* [*air de marche — marche,* même sens, 1718, Acad.] ; sens II, 1, 1736, Voltaire ; sens II, 2, 1718, Acad. ; sens II, 3, 1963, Larousse [aussi *marche à vue*] ; sens II, 4, av. 1841, Chateaubriand [*navire de marche,* 1902, Larousse] ; sens II, 5, début du xx^e s. ; sens II, 6, 1781, Condorcet [*être en état de marche,* xx^e s. ; *marche à vide,* 1963, Larousse] ; sens II, 7, 1690, Furetière [*se mettre en marche,* 1862, V. Hugo] ; sens II, 8, 1761, J.-J. Rousseau [pour une pièce de théâtre, av. 1797, Beaumarchais] ; sens II, 9, 1741, Mairan [*cacher sa marche,* 1868, Littré] ; sens III, 2, 1514, *Ordonnance royale ;* sens III, 3, 1538, R. Estienne [*marche carrée* ou *droite,* 1873, Larousse ; *marche d'angle,* 1694, Th. Corneille ; *marche dansante,* 1868, Littré ; *marche palière,* fin du xviii^e s. — *marche-palier,* 1752, Trévoux ; *marche pleine* ou *massive,* 1959, Robert]).

I. 1. Action de marcher, de poser alternativement chaque pied l'un devant l'autre pour avancer, sans courir : *J'observai que la marche m'entretient souvent dans une vive production d'idées, avec laquelle elle manifeste parfois une sorte de réciprocité : l'allure excitant les pensées, les pensées modifiant l'allure ; l'une fige le marcheur, l'autre presse son pas* (Valéry). *Ces longues lentes marches circulaires somnambules sans destination, dans l'isolement, l'éblouissement, le bourdonnement et le froid* (Butor). *Précipiter, ralentir sa marche.* || *Se mettre en marche,* partir. || Manière de marcher : *Marche rapide, lente.* || **2.** Chez les francs-maçons, ensemble de pas symétriques, variant pour chaque grade et constituant un moyen de reconnaissance entre les adeptes. || **3.** Épreuve sportive d'endurance qui consiste dans la marche naturelle à un rythme accéléré : *La marche athlétique. Paris-Strasbourg est une marche de grand fond.* || Exercice sportif qui consiste à parcourir des distances assez importantes à pied : *Faire une marche de douze kilomètres.* || **4.** Allure d'une personne qui marche : *Marche gracieuse. Marche déhanchée.* || **5.** Distance évaluée par le temps que mettrait une personne à la parcourir en marchant normalement : *On me dit qu'il y avait un refuge, sur le sommet, à moins de deux heures de marche* (Beauvoir). || **6.** Déplacement d'un ensemble d'individus en ordre, en cortège ou en convoi : *La marche du cortège fut ralentie par des obstacles imprévus. Une marche triomphale.* || *Ouvrir, fermer la marche,* marcher dans les premiers, dans les derniers rangs d'un défilé. || *Marche de protestation, marche silencieuse,* forme de manifestation collective pour s'opposer à un acte, à une décision des autorités en place. || *La Longue Marche,* v. long. || **7.** Déplacement d'une troupe : *Toute sa vie se résumait symboliquement dans ces marches et ces contremarches, ces combats contre les Japonais, les Allemands, les Autrichiens, les bolcheviks* (Troyat). *Marche au pas cadencé. Ordre de marche.* || *Marche forcée,* v. forcé. || *En avant, marche !,* commandement utilisé dans l'armée pour faire démarrer une troupe au pas cadencé. || **8.** *Régiment, bataillon de marche,* régiment, bataillon constitué avec des hommes ou des unités provenant de corps différents en vue de les faire participer à une mission déterminée : *Le régiment de marche du Tchad.* || **9.** Toute pièce de musique destinée à régler le pas des troupes : *Elle se met à battre la marche turque sur la vitre* (France). *On a toujours la manie de jouer, aux enterrements, cette marche de Chopin ; mais elle est à peine funèbre* (Martin du Gard).

II. 1. Déplacement, dans une direction donnée, d'un véhicule ou d'un corps quelconque : *La marche d'un train. La marche de la Lune.* || **2.** Mode de déplacement propre à chacune des pièces d'un jeu : *La marche du cavalier est zigzagante.* || **3.** *Marche type,* modèle de mouvement d'un train, tenant compte de la consommation d'énergie, du tonnage transporté et du profil de la ligne. || *Marche à vue,* allure d'un train que le mécanicien doit être capable d'arrêter dans la portion de voie qu'il voit directement. || **4.** Degré de vitesse d'un bateau : *Un navire qui a une bonne marche.* || *Navire de marche,* navire qui a une grande vitesse. || **5.** *Marche avant, marche arrière,* dans un véhicule automobile, position du levier de changement de vitesse (liée à une position des pignons dans la boîte de vitesses) qui permet la marche en avant ou la marche en arrière. || **6.** Fonctionnement d'un mécanisme, sans idée de déplacement : *La marche d'une horloge.* || *Être en état de marche,* être apte à fonctionner normalement. || *Marche à vide,* dans l'industrie, fonctionnement d'un moteur ou d'un transformateur qui n'entraîne aucune machine utilisatrice. || **7.** *En marche,* en état de progression ou de fonctionnement, en parlant d'êtres animés ou de mécanismes : *Une troupe en marche. Un avion en marche. Une entreprise en marche. Mettre un moteur en marche.* || *Se mettre en marche,* se mettre en mouvement, en action, commencer à fonctionner. || **8.** *Fig.* Action de se dérouler, de progresser dans le temps : *La justice est en marche ! Tu l'as voulu !* (Giraudoux). *La marche du temps. La marche de la maladie. La marche de la science.* || Vx. *La marche d'une tragédie, d'une comédie,* le déroulement de l'intrigue qui achemine la pièce vers le dénouement : *Nous allons donc* [...] *exposer la marche de l'intrigue de ce roman et en indiquer les caractères principaux comme les principales scènes* (Laclos). || **9.** *Fig.* Manière d'agir pour obtenir le résultat souhaité : *Indiquer la marche à suivre.* || *Cacher sa marche,* dissimuler sa conduite, les mesures qu'on prend.

III. 1. *Vx.* Espace où le pied se pose. || *Spécialem.* En termes de vénerie, traces d'un animal. || **2.** Nom donné, dans diverses techniques d'autrefois, à la pédale servant à actionner un mécanisme ou un instrument. || **3.** Partie de l'escalier où on pose le pied pour monter ou descendre, reposant sur un élément appelé *contremarche : Michel s'assit sur les marches, à côté de la porte, sur le palier* (Triolet). *Monter, gravir, descendre les marches de l'escalier. Manquer une marche.* || *Marche carrée,* ou *marche droite,* en termes de construction, marche qui a partout la même largeur. || *Marche d'angle,* marche tournante partant de l'angle de deux murs, et plus longue que les autres. || *Marche dansante,* marche dont une extrémité est moins large que l'autre. || *Marches gironnées,* V. GIRONNÉ. || *Marche palière,* dernière marche d'un escalier. (Syn. : MARCHE-PALIER, MARCHE-PALIER, PLAQUETTE D'ARRIVÉE.) || *Marche pleine* ou *massive,* marche dont le giron et la contremarche sont d'une seule pièce.

• SYN. : **I, 1** *déambulation ;* **3** *footing ;* **4** *démarche, pas, train.* || **II, 1** *avance, cheminement, course, mouvement, progression ;* **8** *cours, déroulement, développement, évolution, progression ;* **9** *méthode, tactique, voie.* || **III, 3** *degré.*

• REM. *Marche à pied* a été considéré naguère comme un pléonasme ; de nos jours, il est employé par la plupart des écrivains.

marché [marʃe] n. m. (lat. *mercatus,* commerce, trafic, négoce, marché public, foire, de *mercatum,* supin de *mercari,* acheter, faire du commerce, dér. de *merx, mercis,* marchandise ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *marched* [*marchiet,* XI^e s. ; *marchié,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *marché,* v. 1213, *Fet des Romains*], au sens II, 1 [« réunion de commerçants se tenant à jours fixes... » ; « lieu public... où l'on vend et achète des marchandises », v. 1155, Wace — au fig., début du XX^e s. ; *aller au marché,* 1893, *Dict. général ; faire son marché,* 1868, Littré] ; sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland* [*mettre le marché à la main à quelqu'un,* 1690, Furetière — *... en main..,* 1902, Larousse (*mettre le marché au poing à quelqu'un,* même sens, v. 1570, Carloix) ; *aller sur le marché de quelqu'un,* milieu du XVI^e s. — *courir..,* fin du XVI^e s., Brantôme ; *faire le marché d'autrui,* 1678, La Fontaine] : sens I, 2, 1615, Kuhn [*le bon marché coûte toujours cher,* 1902, Larousse ; *faire bon marché de,* 1643, Corneille ; *avoir bon marché de quelqu'un,* v. 1360, Froissart ; *avoir bon marché de quelque chose,* v. 1460, G. Chastellain] ; sens 1, 3, 1842, Mozin [*marché à terme,* 1785, *Encycl. méthodique ; marché public,* 1963, Larousse ; *marché de travaux publics,* 1959, Robert ; *marché officiel,* milieu du XX^e s. ; *marché parallèle,* 1949, Larousse ; *marché à prime,* 1835, Acad. ; *marché noir,* sept. 1940] ; sens I, 4, 1671, M^{me} de Sévigné ; sens II, 2, début du XX^e s. ; sens 11, 3, av. 1778, Voltaire ; sens II, 4, 1959, Robert ; sens 11, 5, 1931, Larousse [aussi *marché officiel*] ; sens II, 6, 1690, Furetière [*économie de marché,* 1959, Robert] ; sens II, 7, 1868, Littré ; sens II, 8, 1934, Chardonne [*étude de marché,* 1959, Robert] ; sens 11, 9, 1959, Robert).

I. 1. Convention, écrite ou verbale, par laquelle se produit entre deux personnes un échange à titre onéreux de marchandises ou de services : *Conclure un marché. Voilà un bon marché. Faire un marché avantageux. Rompre un marché.* || *Mettre le marché à la main* (vx), *en main* (auj.) *à quelqu'un,* l'obliger à choisir immédiatement la conclusion du marché aux conditions proposées ou la rupture ; au fig., le sommer de prendre une décision immédiate. || Fig. et vx. *Aller* ou *courir sur le marché de quelqu'un,* lui faire concurrence dans son domaine, enchérir sur lui. || *Faire le marché d'autrui,* agir pour le compte d'un autre. || **2.** *Le bon marché,* le prix avantageux, relativement faible : *Le tapis dont le bon marché s'expliquait* [...] *par la quantité de coton introduite par le fabricant* (Balzac). || *Le bon marché coûte toujours cher,* les objets d'un prix modique sont de mauvaise qualité et l'on n'en a pas pour son argent. || Fig. *Faire bon marché de,* accorder peu d'importance à : *Faire bon marché de l'honneur.* || Class. *Avoir bon marché de quelqu'un,* avoir facilement l'avantage sur lui : *Et quelque belle ardeur que ses feux lui produisent,* | *Éraste n'aura pas si bon marché de nous* (Molière) || Class. *Avoir bon marché de quelque chose,* en tirer profit. || **3.** *Marché au comptant,* en termes de Bourse et de commerce, marché dans lequel l'exécution de l'engagement de vente et d'achat doit être réalisée dans les moindres délais. || *Marché à terme,* marché dont l'exécution se fait à une date plus éloignée. || *Marché ferme,* V. FERME 1. || *Marché de fournitures,* V. FOURNITURE. || *Marché public,* marché conclu par l'État ou une collectivité publique. || *Marché de travaux publics,* marché conclu entre une administration et un entrepreneur pour l'exécution de travaux de construction ou d'entretien. || *Marché officiel,* dans une économie à prix dirigés, échange des produits selon le cours officiel. || *Marché parallèle,* échanges selon des cours autres que le cours officiel. || *Marché à prime,* vente que les contractants peuvent annuler, moyennant le versement d'une prime convenue. || *Marché noir,* échange clandestin de produits rares à des taux beaucoup plus élevés que les cours officiels : *La plupart des fermiers consacraient les bénéfices exceptionnels du marché noir à l'amélioration de l'outillage* (Vailland). || **4.** *Class.* et *fig.* Toute convention arrêtée entre deux ou plusieurs personnes, arrangement convenu : *Agnès me regardait sans me parler, c'était notre marché* (Sévigné).

II. 1. Lieu public, en plein air ou couvert, où l'on vend et achète des marchandises : *Marché au poisson. Marché couvert ;* et au fig. : *Le marché des consciences parlementaires paraît se tenir ouvertement, publiquement, sous le regard gouailleur des journalistes* (Bernanos). || *Absol.* Réunion de commerçants qui viennent à jours fixes et dans un endroit déterminé pour vendre leurs marchandises : *Le marché a lieu le samedi dans cette ville.* || *Aller au marché, faire son marché,* acheter les produits de consommation alimentaire courante sur un marché public. || **2.** *Marché aux puces,* marché où se vendent des objets usagés ou anciens, généralement sans grande valeur. || **3.** Ville ou pays où se fait le commerce principal d'un produit : *Londres a été le plus important marché financier au XIX^e siècle.* || **4.** *Le Marché commun,* nom donné à la Communauté économique européenne (C.E.E.). || **5.** *Marché libre,* en termes de Bourse, lieu où les banquiers négocient librement les valeurs n'ayant pas de cotation officielle. || *Marché officiel,* lieu où les agents de change négocient les titres officiellement cotés en Bourse. || **6.** En économie politique, lieu théorique où se rencontrent l'offre et la demande : *Le marché de l'or.* || *Économie de marché,* système d'organisation économique dans lequel les mécanismes naturels — en dehors de toute intervention des monopoles ou de l'État — assurent seuls l'équilibre permanent de l'offre et de la demande. || **7.** Ensemble des échanges dans telle production : *Le marché du caoutchouc accuse une baisse sensible.* || **8.** Ensemble de clients qui absorbent une production : *Conquérir un marché.* || *Étude de marché,* étude conjecturale des conditions de la consommation et de la vente possibles de certains objets ou produits : *Effectuer une étude de marché pour une firme.* || **9.** *Marché du travail,* situation de l'offre et de la demande d'emploi dans une région, dans un pays.

• SYN. : **I, 1** *accord, affaire, transaction.* || **II, 1** *foirail, halle, souk ; braderie, foire ;* **8** *clientèle, débouché.*

◆ **À bon marché** loc. adv. (sens 1, XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens 2, v. 1360, Froissart). **1.** À faible prix : *Vendre, acheter à bon marché.* || **2.** *Fig.* À peu de frais, sans grand dommage : *On ne peut être grand homme à bon marché* (Balzac). *Se tirer à bon marché d'une fâcheuse affaire.*

◆ **Bon marché** loc. adj. ou adv. (1694, Acad.). D'un prix intéressant, relativement bas : *Produits bon marché. Payer bon marché.*

◆ **Par-dessus le marché** ou (class.) **sur le marché** loc. adv. (*par-dessus le mar-*

ché, 1735, Marivaux ; *sur le marché,* 1668, Racine). En outre : *Vous me traitez de bourrique, par-dessus le marché. Vous voyez bien, vous m'insultez* (Ionesco). *On me donnait le soin | De fournir la maison de chandelle et de foin ; | Mais je n'y perdais rien. Enfin, vaille que vaille, | J'aurais sur le marché fort bien fourni la paille* (Racine).

• REM. **1.** *À bon marché,* au sens de « à des conditions avantageuses », est souvent employé comme adjectif sous la forme invariable *bon marché,* et peut recevoir des degrés : *très bon marché, meilleur marché, moins bon marché.*

2. On peut dire, au sens propre : *Vendre à bon marchéou,* ellipt., *vendre bon marché.* Au sens figuré, seule l'expression *à bon marché* est usitée : *En être quitte à bon marché.*

mar-chef [marʃɛf] n. m. (contraction de *mar[échal des logis]-chef ;* 1874, A. Daudet). Abrév. de MARÉCHAL DES LOGIS-CHEF (vieilli) : *Ah ! vous venez pour le pendu, lui' dit le mar-chef de planton à la porte de la caserne* (Daudet).

marchepied [marʃəpje] n. m. (de *marche,* forme du v. *marcher* 1. et de *pied ;* 1279, *Ordonnance royale,* au sens de « sorte de filet de pêche » ; 1302, Gay, au sens de « sorte de tapis de pied » ; sens 1, début du XIVe s. ; sens 2, 1845, Bescherelle [« cordage placé sous une vergue... », 1678, Guillet] ; sens 3, 1474, Havard ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1390, Havard ; sens 6, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Petit banc sur lequel on pose les pieds quand on est assis. || **2.** *Marchepied de nage,* dans un canot, traverse du fond servant de point d'appui aux pieds des nageurs. (On dit plus souvent BARRE DE NAGE.) || *Marchepied de vergue,* cordage placé sous une vergue et sur lequel on pose les pieds pour enverguer, déverguer, serrer les toiles, etc. || **3.** *Vx.* Dernier degré de l'estrade d'un autel ou d'un trône. || **4.** Marche ou série de marches qui servent à monter dans une voiture, dans un train, ou à en descendre : *Le train s'ébranle, il saute sur le marchepied, il reste là accroché aux barres de cuivre* (Sartre). || **5.** *Vx.* Petite échelle d'appartement à plusieurs marches. || **6.** *Fig.* Moyen de parvenir à ses fins : *Cet emploi lui a servi de marchepied.*

1. marcher [marʃe] v. intr. (francique **markôn,* marquer, imprimer [le pas] ; XIIe s., comme v. tr., écrit *marchier,* au sens de « fouler aux pieds » [v. plus loin] ; XIIIe s., *Romania* [LVII, 410], comme v. tr., écrit *marchier,* au sens de « parcourir à pied [un chemin, un pays] » ; v. 1354, *Modus,* comme v. intr., écrit *marcher,* au sens de « laisser une trace dans la terre » [surtout en parlant du cerf] ; sens I, 1, début du XVe s., *Vie de saint Eustache* [*marcher sur les pieds de quelqu'un,* av. 1857, Musset — d'abord... *sur le pied..,* 1714, Dancourt ; *marcher sur les pas de quelqu'un,* 1640, Corneille ; *marcher sur les brisées de quelqu'un,* 1867, Larousse, art. *brisées ; marcher sur des épines,* 1690. Furetière — ...*sur des charbons ardents,* 1683, Mme de Sévigné ; *marcher sur des œufs,* 1690, Furetière ; *marcher sur quelqu'un, sur le corps, sur le ventre de quelqu'un,* début du XXe s. ; *marcher sur une chose,* « en trouver en grande quantité », av. 1696, La Bruyère] ; sens I, 2, 1754, Condillac [*marcher à quatre pattes,* 1611, Cotgrave ; *marcher sur la tête,* 1931, Larousse] ; sens I, 3, début du XVe s., *Vie de saint Eustache* [*marcher droit,* « ne pas tituber », « agir selon la volonté... d'un autre », 1690, Furetière — « avoir une conduite irréprochable », 1645, Corneille ; *marcher à pas de loup,* 1680, Richelet ; *marcher avec quelqu'un, marcher ensemble,* av. 1841, Chateaubriand] ; sens I, 4, av. 1696, La Bruyère [« aller à pied », v. 1530, C. Marot] ; sens I, 5, 1728, Voltaire [« se diriger inéluctablement vers », 1636, Monet ; « approcher peu à peu de », début du XXe s.] ; sens 1, 6, 1538, R. Estienne [« se porter en avant afin de livrer combat », milieu du XVIe s., Amyot ; au fig., 1936, Aragon] ; sens 1, 7, 1893, *Dict. général ;* sens 1, 8, 1866, Esnault ; sens 1, 9, 1852, Esnault ; sens 1, 10, 1756, Esnault [« abuser de la crédulité de quelqu'un pour se moquer de lui », 1852. Esnault] ; sens I, II, 1662, La Rochefoucauld ; sens 11, 1, début du XVIIe s., Malherbe ; sens II, 2, 1643, Corneille [*les langues marchent,* XXe s.] : sens II, 3. 1690, Furetière [*faire marcher quelque chose,* fin du XIXe s., A. Daudet ; *ça marche,* début du XXe s.]).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Poser le pied sur ou dans quelque chose : *Il est interdit de marcher sur la pelouse. Marcher dans l'eau.* || Fig. *Marcher sur les pieds de quelqu'un,* le traiter sans égards, l'insulter : *Il ne se laisse pas marcher sur les pieds.* || *Marcher sur les pas de quelqu'un,* suivre son exemple. || *Marcher sur les brisées de quelqu'un,* v. BRISÉES. || *Marcher sur des épines, sur des charbons ardents,* être dans une situation très pénible, très délicate. || Fam. *Marcher sur des œufs,* marcher en posant les pieds avec d'infinies précautions. || *Marcher sur quelqu'un, sur le corps, sur le ventre de quelqu'un,* le fouler aux pieds pour s'assurer un avantage personnel : *Il marcherait sur ses bienfaiteurs.* || *Marcher sur une chose,* en trouver en grande quantité : *Dans certains bois, on marche sur les champignons.* || **2.** Se mouvoir, changer de place en prenant appui sur divers points du corps : *Je ne pouvais courir. Ni marcher sur la pointe des pieds ; mais j'aurais pu abandonner mes chaussures* (Malraux). *Marcher sur les mains, sur les genoux.* || *Marcher à quatre pattes,* marcher sur les pieds et les mains, à la manière des animaux. || *Marcher sur la tête,* faire une acrobatie, un tour difficile ; *fig.* et *fam.,* faire une chose ahurissante, stupide. || **3.** Mettre un pied devant l'autre pour se mouvoir : *Il marchait les yeux baissés, dans un état de concentration qui lui donnait un aspect minéral* (Mauriac). *Enfant qui commence à marcher. Marcher lentement, à pas comptés. Marcher rapidement, à grand train, à toute vitesse.* || *Marcher droit,* ne pas tituber ; au *fig.,* agir selon la volonté, les directives d'un autre ; *par extens.,* avoir une conduite irréprochable. || *Marcher à pas de loup,* avec précaution et sans bruit. || Fig. *Marcher avec quelqu'un, marcher ensemble,* être d'accord, de connivence. || **4.** Occuper une certaine place dans un cortège : *Marcher en tête d'un convoi. Marcher en queue d'un défilé.* || Aller à pied : *Marcher tout seul, à l'aventure, sans but.* || **5.** *Marcher à, vers, sur,* s'avancer dans une direction : *Les promeneurs marchent vers le bassin où évoluent les petits voiliers.* || *Fig.* Se diriger inéluctablement vers, tendre à : *Un pays qui marche à sa perte.* || *Fam.* Approcher peu à peu de : *Marcher sur ses quarante ans.* || **6.** En parlant de troupes, se diriger sur ordre vers un lieu : *L'armée carthaginoise marchait à travers les marais de l'Arno, sous la conduite d'Hannibal.* || *Spécialem.* Faire route, se porter en avant, afin de livrer combat : *Aucun nom ne désigne le sentiment de marcher à l'ennemi, et pourtant il est aussi spécifique, aussi fort que le désir sexuel ou l'angoisse* (Malraux). *Marcher sur Rome. Marcher contre l'ennemi.* || Fig. *Marcher contre quelqu'un,* affirmer son hostilité à son égard. || **7.** *Absol.* Obéir aux ordres de quelqu'un : *Les soldats ont refusé de marcher.* || **8.** *Fam.* Consentir à faire quelque chose, accepter une proposition : *C'est lui inspirer de dire non, de discutailler à l'infini pour ne pas marcher* (Maurras). || **9.** *Fam.* Croire naivement : *Car il faut le dire sans se vanter, lui. Jacques, dès le début n'a jamais marché. Jamais Jacques ne s'en est laissé accroire. Il ne s'en laisse jamais conter sur ces choses-là* (Sarraute). || **10.** *Faire marcher quelqu'un,* le contraindre à obéir : *Un état-major destiné non à marcher ni à démarcher, mais à faire marcher les autres* (Romains) ; *par extens.* et *fam.,* abuser de sa crédulité pour se moquer de lui : *Isidore Lechat les fait marcher, ces vieux marcheurs de la noblesse* (Mirbeau). *Je crois que, si j'apprenais que c'est une invention pour me faire marcher, je ne la reverrais de ma vie* (Montherlant). || **11.** Se déplacer au moyen d'un véhicule, à cheval : *Tout au long de l'étape les coureurs ont marché à une vitesse moyenne.*

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** En parlant d'un véhicule, d'un moyen de transport, se déplacer à telle vitesse : *Une automobile qui marche à deux cents à l'heure.* || **2.** En parlant d'une machine, d'un appareil, etc., fonctionner d'une certaine manière : *Tous les cinémas ensemble faisaient marcher éper-*

dument leurs sonneries, pour appeler ces gars et ces filles (Montherlant). *Avec tous leurs appareils qui ne marchent jamais, qui se détraquent dès qu'on y touche* [...], *ce qui est étonnant, vous savez, c'est que ça n'ait pas brûlé plus tôt* (Butor). *Une montre qui marche bien. Faire marcher un poste de radio.* || Fam. *Les langues marchent,* les gens jasent au sujet de la conduite de quelqu'un ou à propos d'un fait : *Je lui dis qu'il faisait marcher les langues tous ces jours-ci. Il se renfrogna* (Mauriac). || **3.** *Fig.* et *fam.* En parlant d'activités collectives ou personnelles, se faire, se réaliser de telle ou telle façon : *Les affaires marchent en ce moment. Les deux manuscrits marchaient de front, bien que souvent je manquasse d'argent pour en acheter le papier, et que j'en assemblasse les feuillets avec des pointes arrachées aux tasseaux de mon grenier, faute de fil* (Chateaubriand). *Quand son travail marchait, il s'allumait peu à peu, il devenait bavard* (Zola). *C'était le souvenir de quelque affaire laissée en train à Paris et qui ne marchait pas* (Proust). *Mais le théâtre marchait et c'était le principal* (Duhamel). || *Faire marcher quelque chose,* en parlant d'une personne, assurer le bon fonctionnement, le succès d'une entreprise : *Ainsi elle a pu faire marcher la maison, donner une bonne nourrice à la petite Éline* (Daudet). || Fam. *Ça marche,* la chose entreprise est en bonne voie : *Elles m'ont demandé bien des fois où j'en étais de mon travail, si ça marchait* (Léautaud).

● Syn. : **I, 1** *fouler, piétiner ;* **5** *s'acheminer, aller, se diriger, gagner, pousser jusqu'à ;* **7** *obéir, suivre.* || **II, 1** *naviguer, rouler ;* **2** *aller* (fam.), *tourner ;* **3** *être florissant, fleurir* (littér.), *prospérer, tourner rond* (fam.) ; *gazer* (fam.).

◆ v. tr. (v. 1155, Wace, écrit *marchier — marcher,* xiv^e s. [*marcher l'ouate,* 1868, Littré ; *marcher l'argile,* 1868, Littré — *marcher la terre à potier,* même sens, 1680, Richelet ; *marcher le gazon,* 1893, *Dict. général*]). *Vx.* Presser avec le pied. || *Marcher l'ouate,* passer une sorte de coussin dessus, pour lui donner une épaisseur égale. || *Marcher l'argile,* fouler l'argile avec les pieds pour fabriquer des briques. || *Marcher le gazon,* tasser le gazon avec un rouleau.

2. marcher [marʃe] n. m. (emploi substantivé du précéd. : 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2. début du xx^e s.). **1.** *Class.* et *littér.* Action, manière de marcher : *Ah ! Monsieur, c'est un spectre : je le reconnais au marcher* (Molière). *Son marcher, toute sa contenance avaient une dignité noble et naturelle* (Bourges). || **2.** En termes de basket-ball, faute qui consiste à faire plus d'un pas avec le ballon.

marchette [marʃɛt] n. f. (dimin. de *marche* 2 ; 1532, Rabelais. au sens de « touche [d'un clavier d'orgue] » ; sens I. 1873, Larousse ; sens II, 1660, Oudin).

I. *Vx.* Petit tapis sur lequel on s'essuie les pieds avant d'entrer dans un immeuble ou de monter un escalier.

II. Chacune des petites marches qui font baisser les lames du métier à tisser à bras.

marcheur, euse [marʃœr, -øz] n. (de *marcher* 1 : fin du xv^e s., Molinet, dans la loc. *marcheur de pavé,* « celui qui bat le pavé » : sens 1, 1669. Widerhold ; sens 2. 1895, Lavedan : sens 3. 1771, Trévoux). **1.** Personne qui marche ou qui aime marcher : *Un marcheur infatigable.* || **2.** Fam. *Vieux marcheur,* homme qui suit les femmes et les courtise avec assiduité. || **3.** Syn. de MARCHEUX (au sens 1).

◆ adj. (sens I. milieu du xviii^es. Buffon : sens 2, 1773, Bourdé de Villehuet ; sens 3, 1873. Larousse). **1.** Qui est apte à la marche : *Les animaux marcheurs.* || **2.** *Navire hon marcheur,* navire qui se déplace à une bonne vitesse. || **3.** *Métier marcheur,* métier à tisser d'autrefois, dont la manœuvre était assurée par une marche, ou pédale.

◆ **marcheuse** n. f. (sens 1, 1838. Esnault ; sens 2. 1963, Larousse). **1.** Au théâtre. figurante qui ne danse pas ou ne chante pas : *Des marcheuses, des rats, qui n'ont jamais dansé qu'à la Grande Chartreuse* (Banville). || **2.** Appareil utilisé par les porcelainiers pour le malaxage de la pâte.

marcheux [marʃø] n. m. (de *marcher* 1 ; 1776, *Encyclopédie,* aux sens 1-2). **1.** Ouvrier qui malaxe, en la piétinant, la terre à poterie et à briques. || **2.** Fosse où est déposée la terre destinée à être piétinée pour la confection des pots ou des briques.

marchoir [marʃwar] n. m. (de *marcher* 1 ; 1761. Courtivron et Bouchu, p. 18). Syn. de MARCHEUX (au sens 2).

marchure [marʃyr] n. f. (de *marcher* 1 ; v. 1400, Godefroy. au sens de « trace [du pied] » ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « action de fouler aux pieds » : sens 1-2. 1873, Larousse). **1.** Action d'abaisser ou d'élever les fils de chaîne pendant le tissage. || **2.** Ouverture que forment les fils de chaîne en s'élevant ou en s'abaissant pour le passage de la navette.

marcottage [markɔtaʒ] n. m. (de *marcotter* : 1835. *Maison rustique du* xix^e *siècle,* I, 33). Procédé de multiplication d'un végétal, consistant à faire développer des racines sur une branche enterrée sans qu'elle ait été séparée de la plante mère.

● Syn. : *provignement.*

marcotte [markɔt] n. f. (forme fém. du moyen franç. *marcot,* marcotte [1398, Du Cange, art. *planterium*], du lat. *marcus,* espèce de cep usité en Gaule ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Branche tenant à la plante mère et couchée en terre pour qu'elle produise des racines adventives et fournisse un nouveau sujet après séparation de la plante mère. || **2.** Pied d'arbre que l'on obtient en faisant pousser une tige sur une racine.

● Syn. : **1** *provin.*

marcotter [markɔte] v. tr. (de *marcotte ;* 1551, Cotereau, écrit *marquotter ; marcotter,* 1600, O. de Serres). Multiplier les plantes par le procédé du marcottage : *Il pouvait indifféremment pêcher le brochet à la carabine, grimper aux arbres, tricoter des chaussettes, scier du bois et marcotter les rosiers* (H. Bazin).

● Syn. : *provigner.*

1. mardi [mardi] n. m. (lat. *Martis dies,* mardi, jour de Mars, de *Martis.* génitif de *Mars,* n. du dieu de la Guerre, et de *dies,* jour ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *marsdi — mardi,* fin du xii^e s. [*mardi gras,* 1552, Rabelais ; *ce n'est pas mardi gras aujourd'hui,* 1959, Robert]). Deuxième jour ouvrable de la semaine, placé entre le lundi et le mercredi. || *Mardi gras,* dernier jour avant le carême, et qui donne lieu, traditionnellement, à toutes sortes de réjouissances et de déguisements. || *Ce n'est pas mardi gras aujourd'hui,* se dit ironiquement à propos d'une personne mal accoutrée.

2. mardi ! [mardi] interj. (altér. euphémique de [*par la*]*Mère Dieu,* par la Sainte Vierge [xv^e s.] ; 1534, Rabelais, écrit *par la merdé ; mardi !,* 1685, Fatouville). *Vx.* Juron de la langue des paysans dans les comédies : *Eh mardi, mettez-moi cela dans un couvent* (Hauteroche). *Mardi ! j'ai peur d'être en pension sans le savoir* (Marivaux).

● Rem. On disait aussi *par la mardi* (1723, Marivaux) : *Par la mardi, je voudrais n'être plus affligée* (Marivaux).

mare [mar] n. f. (anc. scand. *marr,* mer, lac ; v. 1180, Marie de France, au sens 1 [*la mare aux harengs,* 1926. Esnault] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Petite nappe d'eau dormante : *À peine l'aube errante au bord de l'horizon | Teinte de pâle argent la mare solitaire* (Samain). *Une mare boueuse. Des enfants qui pataugent dans une mare.* || Fam. *La mare aux harengs,* la mer : *Ça le plairait de faire un tour de l'autre côté de la mare aux harengs !* (Bernanos). || **2.** Liquide répandu en abondance : *Puis, comme l'hémorragie faisait une mare de sang sur le pont du bateau...* (Maupassant). *Un seau fuyait et laissait couler une mare blanchâtre* (Zola).

marécage [marekaʒ] n. m. (de *maresc,* forme anc. de *marais* [v. ce mot] ; v. 1213, *Fet des Romains,* comme adj., écrit *mareschage,* au sens de « marécageux » ; comme n. m., au sens 1, v. 1360, Froissart, écrit *marescage* [*marécage,* 1530, Palsgrave] ; sens 2, 1934, J. Romains). **1.** Étendue de terrain couverte de marais, d'un accès difficile, impropre à la culture : *Les marécages de Sologne.*

Michel ne sortait pas de sa chambre au premier d'un petit hôtel minable, au bord d'un étang, ou d'un marécage (Triolet). || **2.** *Fig.* Bas-fond où l'on risque de s'abaisser moralement, de se compromettre au contact de mauvais exemples : *Les marécages de la politique.*

marécageux, euse [marekaʒø, -øz] adj. (de *marécage* [v. ce mot] ; fin du XIV^e s., E. Deschamps, écrit *marcageus* [*maresquageux,* 1538, R. Estienne ; *marescageux,* 1539, R. Estienne ; *marécageux,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine). **1.** Qui est de la nature du marécage, ou qui comporte des marécages : *Un terrain marécageux. Une contrée marécageuse.* || **2.** Qui vit dans les marécages : *Une plante marécageuse. La gent marécageuse* [les grenouilles] (La Fontaine).

● SYN. : **1** *bourbeux.*

maréchal [mareʃal] n. m. (francique **marhskalk,* domestique chargé de soigner les chevaux, de **marh,* cheval, et de **skalk,* domestique ; fin du XI^e s., écrit *marescal* [*mareschal,* XII^e s. ; maréchal, 1636, Monet], au sens 4 ; sens 1, v. 1155, Wace [*maréchal des écuries,* av. 1799, Marmontel] ; sens 2, 1549, R. Estienne [« grade correspondant ...à celui de sergent dans l'infanterie » et *maréchal des logis-chef,* 1835, Acad. ; *maréchal des logis-major,* 1963, Larousse] ; sens 3, 1617, A. d'Aubigné [*mareschal de France* et *mareschal ; mareschal,* « grand officier chargé du commandement de l'armée », 1213, Studer-Waters — *mareschal* de France, XIII^e s., La Curne, signifiait « gouverneur de l'Ile-de-France »]). **1.** *Autref.* Titre de divers officiers, chargés en général des chevaux et des écuries. || *Maréchal des écuries,* celui qui était préposé au soin des écuries d'un prince ou d'une princesse : *Je vis entrer chez moi Genson, le maréchal des écuries de la Dauphine* (Marmontel). || **2.** *Maréchal des logis,* autref., titre de divers officiers ou sous-officiers chargés du bon ordre et de la discipline dans la cavalerie ; *auj.,* grade correspondant, dans les armes héritières des anciennes armes montées, à celui de sergent dans l'infanterie. || *Maréchal des logis-chef, maréchal des logis-major,* grades correspondant respectivement, dans les mêmes armes, à ceux de sergent-chef et de sergent-major dans l'infanterie. || **3.** *Maréchal de France,* ou simplem. *maréchal,* autref., officier supérieur et fonctionnaire royal exerçant son autorité par l'intermédiaire des prévôts ; *auj.,* la plus haute dignité dans la hiérarchie militaire. || *Bâton de maréchal,* V. BATON. || **4.** Syn. de MARÉCHAL-FERRANT.

maréchalat [mareʃala] n. m. (de *maréchal ;* 1840, Acad.). Dignité de maréchal de France.

maréchale [mareʃal] n. f. (fém. de *maréchal* [a remplacé les anc. formes *mareschaude* — 1250, La Curne — et *mareschalesse* — 1325, *Chronique de Morée*] ; 1617, A. d'Aubigné, écrit *mareschale* [*maréchale,* 1623, Richelieu], au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Épouse du maréchal : *M^me la maréchale présidait la cérémonie.* || **2.** Vx. *Poudre à la maréchale,* sorte de poudre pour les cheveux : *Elles parfumaient de poudre à la maréchale les lèvres des abbés qui leur baisaient les mains* (France).

◆ adj. f. (15 mars 1864, *Revue des Deux Mondes*). *Houille maréchale,* charbon gras qui dégage beaucoup de chaleur et forme une croûte agglutinée dans les feux de forge.

maréchalerie [mareʃalri] n. f. (de *maréchal* [v. ce mot] ; 1533, *la Mareschalerie de Laurens Ruse,* écrit *mareschallerie* et *mareschalerie* [*maréchalerie,* 1752, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Métier de maréchal-ferrant. || **2.** Atelier de maréchal-ferrant : *Dans la maréchalerie, le marteau frappait l'enclume* (Adam).

maréchal-ferrant [mareʃalferɑ̃] n. m. (de *maréchal* et du part. prés. adjectivé de *ferrer ;* 1611, Cotgrave). Artisan dont le métier est de ferrer les chevaux : *Le cheval* [...] *posa sa tête sur l'épaule du maréchal-ferrant qui lui flatta les naseaux* (Vian). [On dit aussi, simplem., MARÉCHAL.]

● Pl. *des* MARÉCHAUX-FERRANTS.

maréchaussée [mareʃose] n. f. (de *maréchal* [v. ce mot] ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *mareschalcie* [*mareschaussee,* XII^e s., Du Cange], au sens de « écurie » ; 1282, La Curne, écrit *mareschaucie,* au sens de « office de maréchal » ; sens 1, 1340, Du Cange, écrit *marescalcie* [*mareschaussée,* fin du XVI^e s., Brantôme ; *maréchaussée,* 1680, Richelet] ; sens 2, 1718, Acad. [« la gendarmerie », 1902, Larousse]). **1.** *Anc.* Juridiction des maréchaux de France. || **2.** Corps de cavalerie chargé de l'ordre public sous l'Ancien Régime, qui a été remplacé, en 1790, par la gendarmerie. || *Fam.* et *ironiq.* La gendarmerie : *Être poursuivi par la maréchaussée.*

marée [mare] n. f. (de *mer ;* v. 1268, É. Boileau, au sens I [*marée montante, descendante,* 1773, Bourdé de Villehuet ; *marée haute,* 1671, Pomey ; *marée basse,* 1680, Richelet ; *marée noire,* avr. 1967, d'après *Vie et Langage,* sept. 1969 ; *contre vents et marées,* fin du XVII^e s., M^me de Sévigné] ; sens 2, XIV^e s., Cuve-lier ; sens 3, fin du XIV^e s., E. Des-champs). **1.** Oscillation périodique de la mer sous l'influence de l'attraction de la Lune et du Soleil : *En Méditerranée, l'amplitude de la marée est faible. La marée baissait toujours, laissant derrière elle des coquillages aux spirales aussi pures que celle d'Archimède* (Yourcenar). || *Marée montante,* période d'élévation du niveau de la mer près des côtes. (On dit aussi FLOT, FLUX.) || *Marée descendante,* période pendant laquelle la ruer se retire. (On dit aussi JUSANT, REFLUX.) || *Marée haute,* niveau le plus haut du flot de la mer. || *Marée basse,* niveau le plus bas. || *Marée noire,* pollution occasionnée sur les côtes par une nappe de mazout échappée d'un navire. || Fig. *Contre vents et marées,* en dépit de tous les obstacles. || **2.** *Fig.* Flot qui déferle comme le flot de la marée : *Une marée humaine envahit la place.* || **3.** Poisson frais et crustacés destinés à la consommation : *Une odeur de marée s'en dégageait* [des Halles], *amère et froide, qui emplissait les rues voisines* (Carco).

marégramme [maregram] n. m. (de *maré*[*e*] et de *-gramme.* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1923, Larousse). Tracé automatique obtenu dans les ports au moyen du marégraphe et donnant à chaque instant la hauteur de l'eau.

marégraphe [maregraf] n. m. (de *maré*[*e*] et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1868, Littré [a remplacé *maréographe,* même sens, 1845, Bescherelle]). Instrument enregistreur de la variation du niveau de l'eau en fonction de la marée.

marelle [marɛl] n. f. (du radical préroman **marr-,* pierre, caillou ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *merele,* au sens de « jeton » ; début du XIV^e s., Gay, dans la loc. *parture* [jeu] *de merelles,* jeu qui se jouait avec des pions sur une figure formée de lignes partant des angles ou du milieu de chaque côté d'un carré et se réunissant au centre [*marelles,* plur., même sens, début du XV^e s., Laborde — *marelle,* sing., 1498, *Romania,* XXXIII, 572] ; sens actuel, 1677, Miege [« le dessin de ces cases », 1868, Littré]). Jeu d'enfant qui consiste à sauter à cloche-pied et à pousser, avec le pied, un palet dans des cases dessinées sur le sol : *À deux, une partie de balle ou de marelle devenait une entreprise, une course derrière un cerceau, une compétition* (Beauvoir). || *Par extens.* Le dessin de ces cases : *Ils suivaient le trottoir charbonné de jeux de marelle* (Goncourt).

maremmatique [marɛmatik] adj. (dér. savant de *maremme ;* 1868, Littré [aussi *fièvres maremmatiques*]). Propre aux maremmes. || *Fièvres maremmatiques,* syn. anc. de PALUDISME.

maremme [marɛm] n. f. (ital. *maremma,* côte marécageuse, du lat. *maritima,* les côtes, le littoral, neutre plur. substantivé de l'adj. *maritimus,* marin, maritime ; XIV^e s., *Moamin,* écrit *mareme,* au sens de « côte » ; 1554, *ZFSL* [LVI, 427], au plur., écrit *marennes,* au sens de « terrain situé au bord de la mer » ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *les Maremmes,* au plur., comme n. pr. d'une partie du littoral italien ; écrit *maremme,* au sing., comme n. commun, au sens actuel, 1831, Michelet). En Italie, terrain marécageux, souvent malsain.

marémoteur, trice [maremɔtœr, -tris] adj. (de *maré[e]* et de *moteur ;* 1923, Larousse). Relatif à la force motrice de la marée : *Énergie marémotrice. L'usine marémotrice de la Rance.*

marengo [marɛ̃go] n. m. invar. (emploi comme n. commun [en souvenir de la victoire que Bonaparte y remporta en 1800] de *Marengo,* n. d'un village de l'Italie du Nord ; 1840, Acad.). Sorte de drap noir mêlé de petites taches blanches.

◆ adj. invar. (sens I, 1840, Acad. ; sens II, 1836, Acad. [*marengo,* n. f., « poulet apprêté à la marengo », 1825, Scribe]).

I. Brun-rouge foncé piqueté de blanc.

II. Se dit d'une manière de préparer les viandes (poulet, veau) telle que l'avait été la volaille servie à Bonaparte à Marengo. (On dit aussi À LA MARENGO, loc. adv.)

marennes [marɛn] n. f. (abrév. de la loc. *huîtres de Marennes* [de *Marennes,* chef-lieu de canton de la CharenteMaritime, réputé pour ses parcs à huîtres] ; 1902, Larousse). Nom des huîtres cultivées à Marennes dans des bassins spéciaux et souvent caractérisées par leur couleur verte.

mareyage [marɛjaʒ] n. m. (de *marey-[eur]* ; 1907, Larousse). Travail, commerce des mareyeurs.

mareyeur, euse [marɛjœr, -øz] n. (de *marée ;* 1612, Béroalde de Verville, écrit *mareyeux ; mareyeur,* XVIIe s.). Commerçant en gros vendant les produits de la mer.

margarine [margarin] n. f. (dér. savant du gr. *margaron,* perle, par comparaison de la couleur de la margarine avec celle de la perle ; 1813, *Annales de chimie* [1re série, t. LXXXVIII, p. 23], au sens 1 ; sens 2, Il mars 1876, *Journ. officiel,* p. 1716). **1.** Nom donné autrefois à la partie concrète des huiles grasses et qui est constituée d'un mélange de palmitine et de stéarine. || **2.** Corps gras ressemblant au beurre, fait avec diverses huiles et graisses végétales : *Une cuisine à la margarine.*

margarinerie [margarinri] n. f. (de *margarine ;* 1961, Calan [p. 28], au sens 1 ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Fabrication de la margarine. || **2.** Fabrique de margarine.

margarinier [margarinje] n. m. (de *margarine ;* 1963, Larousse). Fabricant de margarine.

margauder v. intr. V. MARGOTER.

margay [margɛ] n. m. (tupi *maracayá,* chat-tigre ; 1575, Thevet, écrit *margaia ; margay,* 1765, Buffon). Chat sauvage de l'Amérique méridionale, appelé aussi chat-tigre.

marge [marʒ] n. f. (lat. *margo, -ginis,* bord, bordure ; début du XIIIe s. [écrit *marge*], au sens I [« bord... de certains organes... », v. 1560, Paré ; *marge continentale, d'isolement, de reculement,* 1953, Larousse] ; sens 2, XIIIe s., Littré, écrit *marce* [*marge,* 1538, R. Estienne — aussi sur une page imprimée] ; sens 3, 1963, Larousse [« feuille de papier qu'on place sous la planche de cuivre... », 1868, Littré] ; sens 4, 1873, Larousse [*table de marge,* 1963, Larousse — *marge,* même sens, 1873, Larousse ; *faire la marge,* 1873, Larousse ; *régler la marge,* 1902, Larousse] ; sens 5, début du XXe s. [*marge de garantie,* 1936, Capitant] ; sens 6, 13 févr. 1971, *le Monde ;* sens 7, 1835, Platt [« tolérance, écart possible admis dans une évaluation », 22 nov. 1958, *le Monde ; marge d'erreur,* 1959, Robert ; *avoir de la marge,* 1762, Acad. ; *laisser de la marge,* 1835, Acad.]). **1.** *Vx* ou *littér.* Espace qui forme bordure autour de quelque chose : *Comme les floraisons de la gelée se prennent à des brins de paille suspendus par le vent à la marge d'une fenêtre* (Balzac). *Au milieu de la cour scintillait sous le soleil une pièce d'eau bordée d'une marge en granit* (Gautier). || *Spécialem.* Bord, pourtour de certains organes ou de certains orifices anatomiques : *Elle l'aperçoit sans le regarder, dans la marge des yeux* (Faye). *Marge de l'anus.* || *Marge continentale,* en océanographie, ensemble constitué par la plate-forme continentale et le talus qui la limite vers le large. || *Marge d'isolement,* en matière d'urbanisme, espace libre, généralement latéral et postérieur, laissé autour d'un édifice. || *Marge de reculement,* espace libre entre la façade d'un immeuble et l'alignement de voirie. || **2.** Blanc laissé autour du texte, dans une page manuscrite, dactylographiée ou imprimée : *Nul enfantin pinceau n'enlumine, candide | Son rêve primitif aux marges des missels* (Samain). *Les marges d'un livre : marge extérieure, intérieure, supérieure, inférieure.* || *Spécialem.* Blanc ménagé à droite du recto et à gauche du verso d'une page imprimée, à gauche d'une page écrite ou dactylographiée : *Il* [M. Bergeret] *s'attristait de trouver des bigoudis sur sa table à écrire, et de voir ses manuscrits brûlés aux marges par des fers à friser* (France). || **3.** En gravure, bordure d'une estampe. || *Par extens.* Feuille de papier que l'on place sous la planche de cuivre, pour servir à marger les estampes. || **4.** Opération, manuelle ou mécanique, qui consiste à amener en position correcte la feuille à imprimer sur la table de marge de la presse. || *Table de marge,* table de la presse sur laquelle le margeur dispose les feuilles. || *Faire la marge,* prendre ses mesures pour placer la feuille à imprimer de telle façon que les blancs des marges soient exactement réservés. || *Régler la marge,* sur les rotatives, régler transversalement la position de la bobine de papier. || **5.** *Marge bénéficiaire,* différence entre le prix de vente et le prix d'achat d'une marchandise (*marge commerciale*) ou le prix de revient d'une fabrication (*marge bénéficiaire proprement dite*), évaluée en pourcentage du prix de vente. || *Marge de garantie,* complément de couverture exigé du spéculateur au cours de certaines opérations de Bourse effectuées à terme. || **6.** Limite qui fonde une distinction ; différence : *La marge entre décoration et peinture, à Venise, était confuse* (Malraux). || **7.** *Fig.* Intervalle de temps ou liberté d'action dont on dispose. entre certaines limites, pour l'exécution de quelque chose, le choix d'une décision : *Marge de réflexion. Marge d'initiative. Laisser une grande marge de manœuvre à un collaborateur dans une négociation.* || *Par extens.* Tolérance. écart possible admis dans une évaluation : *Se réserver une marge de sécurité. Prévoir une faible marge d'erreur.* || Spécialem. *Marge d'erreur,* en matière de statistique, degré d'approximation ou d'indétermination dans l'estimation par échantillonnage d'une grandeur. || Absol. *Avoir de la marge, laisser de la marge à quelqu'un,* avoir ou laisser à quelqu'un un temps suffisant, une latitude suffisante pour agir.

● SYN. : *6 départ, distance ; 7 facilité, faculté, latitude, liberté ; écart, volant.*

◆ **En marge** loc. adv. (27 oct. 1906, Léautaud [aussi adjectiv.]). Sans s'intégrer à un groupe social, à une catégorie déterminée, sans se soumettre à la norme : *Vivre en marge. Un artiste qui demeure en marge. On a du mal à rester toute sa vie en marge* (Martin du Gard). *« Vous l'avez bien fait, vous... — Je vous dis que moi je suis en marge... Une veine, ou une déveine... »* (Triolet) ; et adjectiv. : *Un romancier en marge. Une chanteuse qui a fait une carrière en marge.*

◆ **En marge de** loc. prép. (1931, Larousse). En dehors de, en s'écartant plus ou moins d'une chose prise comme référence : *Vivre en marge de la société. Un trafic qui se fait en marge des circuits commerciaux. En marge des lois, de la légalité.*

margelle [marʒɛl] n. f. (lat. pop. **margella,* bord, margelle, dimin. du lat. class. *margo* [V. MARGE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *marzele,* au sens de « bord, en général » ; sens actuel, fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *margele* [*margelle,* 1611, Cotgrave]). Pierre ou assise de pierres, généralement circulaire, qui forme le rebord d'un puits ou d'une fontaine : *Je me faisais l'effet de quelqu'un* [...] *qui, penché sur la margelle d'un puits profond et noir, agiterait désespérément une corde* (Gide).

margeoir [marʒwar] n. m. (de *marger ;* 1765, *Encyclopédie* [art. *verrerie*]. au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Spatule retournée qui sert à boucher les ouvreaux dans un four de verrier. || **2.** Instrument, en os ou en bois, servant à étaler le papier sur la table de marge d'une presse à imprimer.

marger [marʒe] v. intr. et tr. (de *marge ;* v. 1360, Froissart, au part. passé, écrit *margiet,* au sens de « muni d'un bord » ; 1549, R. Estienne, à l'infin., écrit *marger,* au sens de « écrire sur la marge d'un manuscrit, d'un livre » ; 1730, Savary des Bruslons, au sens de « boucher les ouvreaux d'un four de verrier... » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1935, Acad.). [Conj. **1 b.**] **1.** Placer ou amener la feuille à imprimer dans une position correcte par rapport à la forme d'impression. || **2.** Placer le margeur d'une machine à écrire de façon à obtenir une marge d'une dimension déterminée, à gauche et à droite du texte dactylographié.

margeur, euse [marʒœr, -øz] n. (de *marger* [v. ce mot] ; 1730, Savary des Bruslons, au sens I ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** Ouvrier qui ferme les ouvreaux d'un four à glaces. || **2.** Sur les presses à imprimer à marge manuelle, ouvrier, ouvrière qui place la feuille d'impression le long des taquets de marge, où elle est saisie par les pinces du cylindre.

◆ **margeur** n. m. (sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Sur les presses à imprimer automatiques, appareil qui sert à extraire une à une les feuilles de la pile de papier et à les amener contre les taquets de marge, dans une position qui assure le repérage. || **2.** Dispositif d'une machine à écrire permettant de ménager une marge fixe à gauche ou à droite de la feuille de papier.

◆ adj. m. (1868, Littré). *Rubans margeurs,* rubans qui correspondent aux diverses marges du papier ou de la forme, dans les presses d'imprimerie mécaniques. (Syn. CORDONS CONDUCTEURS.)

◆ adj. et n. m. (1963, Larousse [aussi comme n. m.]). *Cadre margeur,* ou *margeur* n. m., cadre en carton ou en métal destiné à maintenir la feuille de papier sensible en position repérée pour le tirage, et à réserver les marges blanches sur une photographie.

marginal, e, aux [marʒinal, -o] adj. (dér. savant du lat. *margo, -ginis* [v. MARGE] ; XV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse [en histoire naturelle, 1804, Philibert ; en aéronautique, 1963, Larousse] ; sens 3, 1959, Robert [aussi *utilité marginale* et *entreprise marginale ; prix marginal,* 1968, Larousse] ; sens 4, 1910, Th. Ribot ; sens 5, 15 oct. 1964, *le Monde*). **1.** Qui est dans la marge. écrit en marge d'un texte, d'un livre : *Une note marginale.* || **2.** Qui est sur le bord, à la limite de quelque chose : *Des récifs marginaux.* || *Spécialem.* En histoire naturelle, se dit des éléments situés sur le bord d'un organe : *Poils marginaux. Taches marginales.* || *Bord marginal d'une aile d'avion,* son extrémité latérale. || **3.** En économie politique, se dit de tout fait économique qui se trouve à la limite d'un groupe homogène : *Efficacité marginale du capital. Ouvrier marginal.* || *Utilité marginale* (ou *limite, ou finale*), utilité d'un bien économique correspondant à celui de ses emplois qui est le moins essentiel, donc utilité la plus faible. || *Entreprise marginale,* entreprise dont le prix de revient est sensiblement égal au prix de vente le plus élevé pratiqué sur le marché, et qui tendrait à disparaître si ce dernier s'abaissait. || *Prix marginal,* prix de marché d'une marchandise, lorsqu'il est égal au prix de revient de cette marchandise dans l'entreprise productrice la plus mal équipée ou organisée. || **4.** *Conscience marginale,* états semiconscients qui forment une « frange » autour du contenu de conscience actuel et clair. || **5.** *Fig.* Qui est en marge, qui se situe en dehors d'un centre d'activité pris comme référence ; qui n'a qu'un rôle ou une importance accessoire : *Des phénomènes marginaux. Activité marginale. Les grands partis politiques et les formations marginales.*

● SYN : **5** *secondaire, subsidiaire.* — CONTR. : **5** *essentiel, fondamental, primordial.*

◆ n. (21 janv. 1966, la Croix). Personne qui vit en marge de la société : *Les marginaux.*

marginalement [marʒinalmɑ̃] adv. (de *marginal ;* 17 juill. 1967, d'après P. Gilbert, p. 309). De façon marginale, accessoire : *« Et pourtant nous sommes les directeurs de la plus grande usine de rêves du monde », dit Nehru à mi-voix, comme marginalement* (Malraux).

marginalisme [marʒinalism] n. m. (de *marginal ;* 1953, Larousse). Théorie économique selon laquelle la valeur d'échange d'un produit est déterminée par l'utilité de sa dernière unité disponible (*utilité marginale, limite* ou *finale*), utilité nécessairement la plus faible en raison du jeu de la décroissance des utilités : *Le marginalisme est par essence l'analyse élémentaire de tous les actes de l'économie à partir des échelles individuelles de préférence* (F. Perroux).

marginaliste [marʒinalist] adj. et n. (de *marginalisme ;* 1953, Larousse). Partisan du marginalisme : *École marginaliste. Les marginalistes.*

◆ adj. (1963, Larousse [art. *marginalisme*]). Qui appartient au marginalisme : *L'analyse marginaliste.*

marginalité [marʒinalite] n. f. (dér. savant de *marginal ;* 21 janv. 1966, *la Croix*). Caractère de ce qui est marginal, secondaire.

margine [marʒin] n. f. (origine incertaine, peut-être de *marc* 2 ; 1963, Larousse). Eau de végétation des olives, qui sort des presses en même temps que l'huile, et que l'on sépare par décantation.

marginé, e [marʒine] adj. (dér. savant du lat. *margo, -ginis* [v. MARGE] ; 1799, Ventenat, I, 363). En zoologie, se dit d'un organe pourvu d'un rebord déterminé : *Élytre marginé.*

marginer [marʒine] v. tr. (dér. savant du lat. *margo, -ginis* [v. MARGE] ; juin 1738, Voltaire, au part. passé ; à l'infin., 14 sept. 1761, Voltaire). Annoter en marge un ouvrage, un texte : *Un exemplaire marginé de ma main* (Voltaire).

margis [marʒi] n. m. (contraction de *mar[échal des lo]gis ;* 1888, Esnault [var. *marchis,* 1881, Esnault]). *Arg. mil.* Maréchal des logis : *Une vision aiguë s'imposait à lui : Simon de Battaincourt, déguisé en « margis » de hussards, galopant sous le feu, à la tête de son peloton, dans une plaine d'Alsace* (Martin du Gard).

margon [margɔ̃] n. m. (mot franco-provenç. de même sens, issu [avec le suffixe collectif *-ūmen*] du lat. [d'origine gauloise] *marga,* marne [terre] ; 1872, d'après Littré, 1877). Dans le Lyonnais, terres arables provenant du délitement des roches schisteuses.

margot [margo] n. f. (hypocoristique du prénom fém. *Marguerite ;* début du XIV^e s., Gilles li Muisis, au sens I ; sens 2, v. 1550, *Ancien Théâtre français* [« femme de mœurs légères » ; « femme bavarde », 1803, Boiste]). **1.** Nom donné à la pie. || **2.** *Vx* ou *dialect.* Femme bavarde ou femme de mœurs légères : *Elle comprenait pourquoi des étincelles jaunes s'allumaient dans les yeux de chat de cette margot* (Zola).

margoter ou **margotter** [margɔte] v. intr. (de *margot,* n. de divers oiseaux [v. l'art. précéd.] ; 1680, Richelet, écrit *margoter ; margotter,* 1762, Acad.). Crier, en parlant de la caille.

● REM. On dit aussi MARGAUDER (1794, *Encycl. méthodique*).

1. margotin [margɔtɛ̃] n. m. (de *marcotte ;* 1803, Boiste, écrit *marcottin* [*margotin,* 1840, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Petit fagot de menu bois préparé pour allumer le feu (vieilli) : *Il prenait du bois dans le coffre, un vieux journal, du margotin et se mettait en devoir de faire une flambée* (Aragon). || **2.** Assemblage de deux ou plusieurs crins tordus et noués aux extrémités, servant à faire des lignes pour la pêche.

2. margotin [margɔtɛ̃] n. m. (dimin. de *margot,* au sens de « poupée » [1877, Littré, art. *margotin*] ; 1902, Larousse). *Vx.* Petite marionnette en bois que l'on faisait danser au bout d'un fil dans les théâtres de la Foire.

margoton [margɔtɔ̃] n. f. (emploi comme n. commun de *Margoton* [av. 1778, Voltaire], hypocoristique du prénom fém. *Marguerite ;* 1862, V. Hugo). *Vx.* Femme de mauvaises mœurs : *Ne lis pas tant dans les livres et regarde un peu plus les margotons* (Hugo).

● SYN. : *gourgandine* (fam.).

margouillat [marguja] n. m. (de l'anc. v. *margouiller* [v. MARGOUILLIS], ce lézard affectionnant les endroits fangeux ; 1888, Larousse). Nom usuel d'un lézard (agame) de l'Afrique occidentale.

margouillet [margujɛ] n. m. (du provenç. *margoui,* tourillon, axe de fer sur lequel tourne une machine, emploi fig. [par comparaison de l'aspect du tourillon avec celui de l'oiseau sortant de l'eau] de l'anc. provenç. *merguli,* plongeon — oiseau [milieu du XIVe s.], lat. pop. **mergulius,* var. du bas lat. ecclés. *mergulus,* plongeon, dimin. du lat. class. *mergus,* même sens, dér. de *mergere,* plonger ; 1566, Clamorgan, au sens de « anneau de bois où l'on passe le cordage d'un filet » ; sens actuel, 1771, Trévoux). Anneau en bois estropé, servant de conduite à des cordages.

margouillis [marguji] n. m. (de l'anc. v. *marguillier,* souiller, polluer [v. 1120, *Psautier d'Oxford*],. *margo[u]iller* [XIIIe s.], issu [avec le suffixe péjor. *-ouiller*] du lat. [d'origine gauloise] *marga,* marne [terre] ; 1630, Brunot, au sens I ; sens 2, 1640, Oudin ; sens 3, 1750, Ménage). **1.** *Fam.* Boue, ordures liquides : *Rue pleine de margouillis.* || **2.** *Fam.* Mélange répugnant de nourritures : *Je commence à en avoir plein le dos de ce margouillis pour les chats* (Montherlant). || **3.** *Fig.* et *fam.* Gâchis, désordre sans nom : *C'est la plus simple des religions* [le manichéisme], *celle* [...] *qui explique le mieux l'abominable margouillis du temps présent* (Huysmans).

margoulette [margulɛt] n. f. (dimin. de *goule,* forme anc. de *gueule* [v. ce mot], avec une première syllabe empr. à l'anc. v. *margouiller* [v. l'art. précéd.] ; 1756, Vadé [« figure, visage », 1873, Larousse]). *Pop.* Bouche, mâchoire, « gueule » : *Si tu veux que je le soigne, mets une bride à la margoulette, dit le bonhomme au facteur en ouvrant sa porte* (Balzac). *Vraiment, j'ai honte de moi quand je compare ma valeur d'homme à ma valeur d'enfant. Quelle force de volonté, quel mépris du péril, et comme j'étais sûr que je casserais la margoulette à la mort !* (Vallès). || *Par extens.* et *pop.* Figure, visage : *Mais elle était tout de même attrayante avec sa margoulette rose* (Huysmans). *Avec un rire gouailleur qui lui fendait la margoulette en deux* (L. Daudet).

margoulin [margulɛ̃] n. m. (mot dialect. répandu sur la quasi-totalité du territoire gallo-roman et signif. « individu méprisable, homme de peu de valeur », issu du sème péjor. de « boue, saleté » présent dans tous les dér. du lat. [d'origine gauloise] *marga,* marne [terre] — cf., par ex., *margouillis ;* 1840, *les Français peints par eux-mêmes* [I, 354], au sens de « petit marchand de peu de consistance » ; sens I, 1, 1873, Larousse ; sens 1, 2, début du XXe s. ; sens II, 1902, Larousse).

I. 1. Commerçant, individu peu scrupuleux en affaires : *Je suis bien aise de montrer à ma jolie patronne qu'elle n'a pas à son service un margoulin* (M. Prévost). *Que tu te conduises comme un gentilhomme et non pas comme le dernier des margoulins...* (Pagnol). || **2.** Dans l'argot des boursiers, spéculateur sans envergure : *Et il n'ignorait pas que, dès que cette suppression serait connue, tous les margoulins de Paris et de New York prendraient position à la baisse sur ses titres* (Malraux).

II. Dans la construction, ouvrier qui fait du gâchis.

● SYN. : **I, 1,** *maquignon, mercanti, trafiquant.*

margrave [margrav] n. m. (allem. *Markgraf,* même sens, de *Mark,* frontière, et de *Graf,* comte, gouverneur ; 1495, *Molinet,* écrit *marcksrave ;* fin du XVIe s., écrit *marcgrave ; margrave,* 1732, Richelet). Titre donné, dans l'ancien Empire germanique, aux seigneurs chargés de gouverner et d'administrer les provinces frontières, ou *marches* : *Or, en juin, la Lusace, en août, les Moraves, | Font la fête du trône et sacrent leurs margraves ; | C'est aujourd'hui le jour du burg mystérieux ; | Mahaud viendra ce soir souper chez ses aïeux* (Hugo).

◆ n. f. (2 févr. 1759, Voltaire). Femme d'un margrave : *Son Altesse Mme la margrave de Raguse* (Hermant). [On disait aussi MARGRAVINE (allem. *Markgräfin,* même sens, fém. de *Markgraf ;* 1721, Trévoux, écrit *marcgravine ; margravine,* 1732, Richelet).]

margravial, e, aux [margravjal, -o] adj. (de *margrave ;* 1840, Acad.). Relatif à un margrave : *Dignité margraviale.*

margraviat [margravja] n. m. (de *margrave ;* 1752, Trévoux, aux sens 1-2). **1.** Dignité de margrave. || **2.** Seigneurie, juridiction d'un margrave : *Les margraviats, gardiens des frontières* (Hugo).

margravine n. f. V. MARGRAVE.

margritin [margritɛ̃] n. m. (de l'ital. *margheritine,* perles de verre, verroterie, plur. de *margheritina,* dimin. de *margherita,* perle, lat. *margarita* [v. l'art. suiv.] ; 1730, Savary des Bruslons). Rocaille très fine, employée pour l'ornementation des jardins.

marguerite [margərit] n. f. (lat. *margarita,* perle, gr. *margaritês,* perle, plante d'Égypte, de *margaris,* perle, mot d'origine sémitique ; début du XIIIe s., Pannier [p. 154], écrit *margarite* [*marguerite,* v. 1340, *Tombel de Chartrose*]. au sens I [*margerie,* forme plus, pop., v. 1145, Wace ; *jeter ses/les marguerites devant les pourceaux,* 1535, Olivétan — *...aux pourceaux,* av. 1589, J. A. de Baïf) ; sens II, 1, XIIIe s., *Aucassin et Nicolette,* dans la loc. *flor de margerite* [*margherite,* fin du XIVe s., Froissart ; *marguerite,* 1508, *Comptes du château de Gaillon,* p. 367 ; *petite marguerite,* 1549, Maignan ; *reine-marguerite,* 1762, Acad.] ; sens II, 2, XIIIe s. *Aucassin et Nicolette* [*effeuiller la marguerite,* 1837, Musset] ; sens II, 3, 1694, Th. Corneille ; sens II, 4, 1841, *Dict. de l'industrie manufacturière* [X, 5091).

I. *Vx.* Perle. || *Jeter des marguerites devant les* ou *aux pourceaux* (d'après saint Matthieu. VII, 6), enseigner les choses saintes à des profanes qui les repoussent ; présenter de belles choses à des gens incapables de les apprécier.

II. 1. Nom usuel de plusieurs plantes de la famille des composées, à fleurs périphériques blanches et à fleurons centraux jaunes : *Grande marguerite* ou *marguerite des prés. Marguerite jaune. Est-ce toi, Camille, que je vois dans cette fontaine. assise sur les marguerites comme aux jours d'autrefois ?* (Musset). || *Petite marguerite,* la pâquerette. || *Reine-marguerite,* sorte de marguerite double. (V. à l'ordre alphab.) || **2.** Fleur de ces plantes : *Un bouquet de marguerites.* || *Effeuiller la marguerite,* détacher un à un les pétales de cette fleur en disant : « Elle (ou il) m'aime, un peu, beaucoup, passionnément, à la folie, pas du tout », le dernier pétale arraché étant censé donner la réponse. || **3.** Cordage fixé à un autre pour le faire manœuvrer : *Faites une marguerite si le cabestan est entravé* (Hugo). || **4.** Outil de corroyeur servant à crépir et assouplir le cuir.

◆ **marguerites** n. f. pl. (1690, Furetière [*marguerites françoises,* « discours galants », 1666, La Curne]). *Vx.* Recueil de compliments en vers d'un style fleuri et recherché.

marguillier [margije] n. m. (bas lat. *matricularius,* celui qui tient une matricule, de *matricula* [v. MATRICULE] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *marreglier ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *marrugler ;* 1337, Godefroy, écrit *marguelier ; marguillier,* 1510, *Coutumier général,* II, 671 [*bureau des marguilliers,* 1873, Laroussel). *Vx.* Chacun des membres du conseil de fabrique qui étaient chargés d'administrer les biens d'une paroisse : *Et son rare savoir, de simple marguillier, | L'éleva par degrés au rang de chevecier* (Boileau). *Le banc des marguilliers.* || *Bureau des marguilliers,* dans le régime concordataire des cultes, organe exécutif du conseil de fabrique, composé du curé et de trois conseillers.

mari [mari] n. m. (lat. *maritus,* époux, de *mas, maris,* mâle ; v. 1155, Wace [*mari complaisant,* 1902, Larousse]). Homme uni à une femme par le mariage : *Puis il protesta que ce qu'il voulait être pour elle, c'était un soutien, un ami, un mari* (Gide). *Une bouffée de colère monta aux tempes de Mme Bonnetain, parce que son mari parlait si légèrement d'un mort* (Sartre). || *Mari complaisant,* celui qui, par faiblesse ou

par intérêt, ferme les yeux sur les écarts de conduite de sa femme.
• SYN. : *conjoint, époux, homme* (fam.).

mariable [marjabl] adj. (de *marier ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*). Se dit d'une personne, homme ou femme, qui est en âge ou en état d'être mariée : *Il osa demander à mi-voix si Jean était seulement « mariable »* (Mauriac). *J'ai consulté les notaires de tout ce qu'il y a de mariable à Chaminadour, personne n'y est en mesure de convenir à ma fille* (Jouhandeau).
• CONTR. : *immariable.*

mariage [marjaʒ] n. m. (de *marier ;* v. 1130, *Eneas,* au sens I, 3 [*mariage d'argent,* 1830, Balzac ; *faire un mariage,* 1694, Regnard] ; sens I, 1, v. 1155, Wace [*mariage civil, mariage religieux,* 1873, Larousse ; *mariage inexistant,* 1963, Larousse ; *mariage « in extremis »,* 1765, *Encyclopédie* — d'abord *mariage fait « in extremis »,* 1752, Trévoux ; *mariage nul,* 1629, Mairet ; *mariage par procuration, mariage posthume,* 1963, Larousse ; *mariage putatif,* 1842, Acad. ; *mariage secret,* 1690, Furetière ; *mariage consanguin,* 1873, Larousse ; *acte de mariage,* 1804, Code civil ; *contrat de mariage,* 1690, Furetière ; *né hors mariage,* 1804, Code civil] ; sens I, 2, v. 1283. Beaumanoir [*mariage mixte,* 1868, Littré] ; sens 1, 4, 1643, Corneille [*cadeau de mariage,* début du XXe s.] ; sens 1, 5, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*mariage blanc,* début du XXe s. ; *mariage à l'anglaise,* 1866, d'après Larchey, 1878] ; sens I, 6, v. 1155, Wace ; sens 1, 7, v. 1660, Bossuet ; sens II. 1, 1679, Brunot [*mariage de la carpe et du lapin,* 1934, J. Romains] ; sens II, 2, 1773, Bourdé de Villehuet ; sens II, 3, 1963, Larousse ; sens 11, 4, 1534, La Curne [« réunion d'un roi et d'une dame de même couleur dans la main d'un joueur », 1840, Acad.]).

I. 1. Union légitime d'uii homme et d'une femme en vue de fonder un foyer : *Un enfant mineur ne peut contracter mariage sans le consentement d'un de ses parents au moins. Comme un des grands objets du mariage est d'ôter toutes les incertitudes des conjonctions illégitimes, la religion y imprime son caractère, et les lois civiles y joignent le leur, afin qu'il ait toute l'authenticité possible* (Montesquieu). || *Mariage civil,* mariage célébré publiquement devant un officier de l'état civil, et qui, en France. est seul apte à avoir des effets juridiques. || *Mariage religieux,* mariage célébré en la présence d'un prêtre, qui, en France notamment, n'a aucun effet juridique et doit nécessairement être précédé du mariage civil. || *Mariage inexistant,* mariage auquel manque un élément constitutif essentiel. || *Mariage « in extremis »,* mariage célébré aux approches de la mort. || *Mariage de la main gauche,* v. GAUCHE 2. || *Mariage nul,* mariage célébré en l'absence d'une condition importante de validité. || *Mariage par procuration,* mariage célébré exceptionnellement en l'absence de l'un des futurs époux. || *Mariage posthume,* mariage très exceptionnellement célébré après le décès de l'un des futurs époux. || *Mariage putatif,* mariage entaché de nullité, mais que l'un des futurs époux, au moins, a cru valide au moment de sa célébration. || *Mariage secret,* mariage célébré publiquement, mais non entouré de publicité (par opposition à *mariage clandestin*). || *Mariage consanguin,* mariage contracté entre personnes descendant d'un auteur commun (en principe prohibé). || *Acte de mariage,* acte de l'état civil constatant la célébration d'un mariage. || *Contrat de mariage,* contrat par-devant notaire, conclu avant le mariage, établissant le régime des biens entre époux. || *Né hors mariage,* se dit d'un enfant dont les parents n'étaient pas mariés au moment de sa naissance. || **2.** *Spécialem.* Un des sept sacrements de l'Église catholique, institué pour sanctifier l'union de l'homme et de la femme. || *Mariage mixte,* mariage entre catholique et non-catholique. || **3.** Dans le langage courant, action de se marier : *Mariage d'amour, de raison, d'intérêt. Demande en mariage. Les mariages, et ensuite les naissances, s'étaient produits à peu près simultanément dans l'une et l'autre maison* (Maupassant). *Elle parlait d'une pythonisse de foire qui lui avait prédit son mariage avec un homme sage et âgé, dont elle aurait un fils, futur « grand homme »* (Régis-Bastide). || *Mariage d'argent,* mariage contracté en considération des biens que possèdent les époux ou l'un d'eux : *Ce diable d'Haviland est à la tête d'une fortune magnifique* [...]. *Ne crois pas, fillette, que je veuille le voir faire ce qu'on appelle un mariage d'argent* (France). || *Faire un mariage,* amener deux personnes à se marier : *Elle ne pense qu'à faire des mariages.* || **4.** Célébration des noces ; cérémonie, civile ou religieuse, qui les accompagne : *Être invité, assister à un mariage. Mariage à la mairie, à l'église. Une photographie de mariage.* || *Cadeau de mariage,* cadeau offert aux nouveaux époux. || **5.** État, situation, rapports réciproques des personnes mariées, et, *par extens.,* de personnes qui mènent la vie commune sans être légalement mariées : *Mariage heureux, malheureux. Un mariage mal assorti. De toi le mariage saura faire une femme* (Audiberti). *Le mariage seul donne des moments comme celui-ci, de fusion, de bonheur...* (Sarraute). || *Mariage blanc,* union légale qui n'est pas suivie de relations charnelles. || *Mariage à l'anglaise,* mariage après lequel chacun des époux vit de son côté. || Fam. *Mariage en détrempe,* v. DÉTREMPE 1. || **6.** *Class.* Apport de chaque époux, dot : *Lucile est ma nièce et si votre fils l'épouse, je lui donnerai un mariage dont vous serez content* (Regnard). *Il a mangé le mariage de sa femme* (Acad., 1694). || **7.** *Mariage mystique d'une âme avec Jésus-Christ,* acte par lequel une âme fidèle s'unit à Dieu avec une intimité comparable à celle des époux.

II. 1. *Fig.* Action de réunir, d'associer intimement ou d'assortir des choses ; résultat de cette action : *Le mariage de deux couleurs. Parfois un mariage baroque unissait la voix de Michel, traînant dans un blues, et le chœur des tziganes* (Triolet). || Fig. et fam. *Mariage de la carpe et du lapin,* association contraire à la nature des choses. || **2.** *Spécialem.* Réunion de deux cordages mis côte à côte au moyen d'un aiguilletage. || **3.** Dans l'imprimerie, imposition en une seule forme de travaux différents qui seront imprimés ensemble. || **4.** Jeu de cartes où l'un des principaux avantages est de réunir dans sa main un roi et une dame de même couleur. || Réunion d'un roi et d'une dame de même couleur dans la main d'un joueur.
• SYN. : **I, 3** *conjungo* (pop.) ; **4** *épousailles* (vx), *hymen* (littér.), *noce ;* **5** *couple, union.* || **II, 1** *alliance, assemblage, association, combinaison, harmonisation.* — CONTR. : **I, 1** *divorce, séparation ;* **5** *célibat.*

marial, e, aux [marjal, -o] adj. (du n. pr. *Marie,* bas lat. ecclés. *Maria,* n. de femme, en particulier de la mère de Jésus, gr. [d'origine hébraïque] *Maria,* même sens [*marial,* n. m., « livre contenant l'office de la Vierge Marie » — fin du XVIe s., A. d'Aubigné —, était un emprunt du gr. byzantin *mariale,* même sens, dér. de *Maria,* v. ci-dessus] ; 1923, Larousse [aussi *congrès marial ; année mariale,* 1959, Robert]). Relatif à la Vierge Marie : *Culte marial.* || *Année mariale,* année consacrée à des solennités religieuses en l'honneur de la Vierge. || *Congrès marial,* congrès consacré à des solennités ou à des études en l'honneur de la Vierge.

marialogie [marjalɔʒi] ou **mariologie** [marjɔlɔʒi] n. f. (de *maria-, mario-,* éléments tirés du bas lat. ecclés. *Maria* [v. l'art. précéd.], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1931, Larousse [pour les deux formes]). Partie de la théologie catholique qui se rapporte à Marie, mère du Christ.

marianiste [marjanist] n. m. (du bas lat. ecclés. *Maria* [v. MARIAL] ; 1935, Acad.). Membre de la Société de Marie de Bordeaux.

marié, e [marje] adj. (part. passé de *marier ;* v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1660, d'après *Encyclopédie,* 1765 ; sens 3, 1670, Molière). **1.** Se dit d'une personne qui a contracté mariage, qui est unie à une autre par le mariage (par opposition à *célibataire*) : *Un homme marié, une femme mariée. Puis ils entraient, le claque sous le*

bras, avec cet air vainqueur des hommes mariés que leurs épouses n'accompagnent pas (Daudet). *Je ne vous parlerais pas ainsi si vous n'étiez pas marié* (Gide). || **2.** *Rimes mariées,* rimes qui se suivent deux à deux (deux masculines, deux féminines). [On dit plus souvent RIMES PLATES ou SUIVIES.] || **3.** Se dit de choses assorties, en harmonie : *Ces bouquets aux teintes mariées, harmonisées dans le tendre et le doux des nuances* (Goncourt).

◆ n. (sens 1, 1690, Furetière [*se plaindre que la mariée est trop belle,* 1640, Oudin ; *mener quelqu'un comme une mariée,* 1840, Acad.] ; sens 2, v. 1190, *Sermons de saint Bernard* [*marié ; jeune marié,* 1842, Balzac ; *nouveau marié, nouvelle mariée,* 1538, R. Estienne ; *toucher à une chose comme à une* — jeune — mariée, 1873, Larousse]). **1.** Personne qui est sur le point de se marier : *Toute la noce se demande ce qui peut bien se passer, quand on voit le sacristain lever les bras au ciel, le curé souffler sa lumière et le marié, son feutre sous le bras, courir chez le premier bijoutier venu acheter les anneaux* (Jouhandeau). *La toilette de la mariée. Vive la mariée !* || Fig. *Se plaindre que la mariée est trop belle,* se plaindre d'une chose dont on devrait se louer. || *Mener quelqu'un comme une mariée,* avec pompe et solennité. || **2.** *Jeune marié* (*e*), *nouveau marié, nouvelle mariée* ,ou simplem. *marié*(*e*), personne qui vient de se marier : *Des jeunes mariés. Les mariés partiront en voyage aussitôt après la cérémonie à l'église.* || *Toucher à une chose comme à une jeune mariée,* avec délicatesse, avec précaution.

● SYN. : **2** *époux, épouse, épousée* (vx).

◆ **mariée** n. f. (1752, Trévoux). Jeu de cartes, appelé aussi GUIMBARDE, dans lequel le mariage de la dame et du roi de cœur constitue le plus gros avantage.

marie-couche-toi-là [marikuʃtwala] n. f. invar. (du prénom *Marie* [v. MARIAL], de *couche-toi,* impér. du v. *se coucher,* et de l'adv. *là* ; 1867, Delvau). *Pop.* et *vx.* Femme de mœurs faciles : *Les fleuristes, murmura Lorilleux, toutes des marie-couche-toi-là* (Zola).

marie-galante [marigalɑ̃t] n. f. (probablem. emploi comme n. commun de *Marie-Galante,* n. d'une île des Antilles ; 1868, Littré). Nom usuel du quinquina corymbifère.

● Pl. *des* MARIES-GALANTES.

marie-graillon [marigrɑjɔ̃] n. f. invar. (du prénom *Marie* [v. MARIAL] et de *graillon* ; 1701, Furetière). *Pop.* et *vx.* Femme laide et malpropre.

marie-jeanne [mariʒan] n. f. (francisation de *marijuana* [v. ce mot] ; 1er sept. 1969, *l'Express*). Nom donné parfois à la marijuana.

marie-louise [marilwiz] n. f. (emploi comme n. commun du prénom *MarieLouise* [de nombreux instruments ayant été dénommés de la sorte, cf. *guillaume,* etc.] ; 1963, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Passe-partout biseauté ou à gorge, fixé sur le bord intérieur d'un cadre : *La marie-louise augmente la largeur et la profondeur de la moulure.* || **2.** Encadrement du papier de fond par une bordure en harmonie avec la couleur dominante d'une affiche et destinée à la mettre en valeur.

● Pl. *des* MARIES-LOUISES.

marier [marje] v. tr. (lat. *maritare,* donner en mariage, accoupler, unir [un arbre, un échalas avec la vigne], de *maritus* [v. MARI] ; v. 1155, Wace, au sens 1, 2 [*être bon à marier,* 1690, Furetière, art. *mariable* ; *..à marier,* « célibataire », v. 1330, *Glossaire du Vatican*] ; sens I, 1, v. 1220, Coincy ; sens II, 1, 1672, Mme de Sévigné ; sens II, 2, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 11, 3, 1868, Littré [*marier des ruches,* 1752, Trévoux ; *marier la vigne,* 1770, Delille — *marier des vignes avec des ormeaux,* même sens, 1690, Furetière]).

I. 1. Unir un homme et une femme par les liens du mariage (en parlant d'un représentant de l'autorité civile ou religieuse) : *Le maire étant absent, c'est le premier adjoint qui les a mariés.* || **2.** Établir dans le mariage, donner en mariage à (en parlant du père, de la mère, etc.) : *Marier son fils, sa fille. Si vous saviez, mon pauvre cousin, ce que c'est que de marier son fils, vous m'excuseriez d'avoir été si longtemps sans vous écrire* (Sévigné). *À qui allons-nous marier ça ?* (Claudel). || *Être bon à marier,* être en âge d'être marié. || *Fille, garçon à marier,* qui est en âge, en état d'être marié, qui est disposé à se marier : *Mme G. s'introduit dans toutes les familles où il y a un garçon à marier, sous prétexte qu'il ferait peut-être l'affaire de sa fille, mais plus volontiers elle vise les partis les plus huppés* (Jouhandeau).

II. 1. *Fig.* et *littér.* Assortir, associer des choses qui peuvent se convenir, former un tout harmonieux : *Au milieu de la table, à la place de fleurs.* | *Frais groupe mariant et parfums et couleurs,* | *Grimaçait sur un plat une tête coupée* (Gautier). *Je traversais des futaies où la lumière du matin, qui leur imposait des visions nouvelles, émondait les arbres, mariait ensemble des tiges diverses et composait des bouquets* (Proust). || **2.** *Fig.* et *littér.* Unir étroitement. intimement : *Les années printanières marient à ce qu'elles voient leurs espérances ; un jeune homme va errant avec ce qu'il aime, ou avec le souvenir du bonheur absent* (Chateaubriand). *La chaude intimité qui mariait le père et la fille* (Rolland). || **3.** Spécialem. *Marier des cordages,* les juxtaposer simplement ou au moyen d'amarrages pour faire effort dessus. || *Marier des ruches,* faire passer des abeilles d'une ruche dans une autre. || *Marier la vigne,* la cultiver en hautains.

● SYN. : **II, 1** *allier, apparier, combiner, harmoniser, réunir, unir* ; **2** *enchaîner, lier.*

● REM. **1.** On dit indifféremment *marier à* ou *marier avec.*

2. *Marier,* construit transitivement, au sens de « prendre pour femme » (v. 1775, Chr. de Troyes), est un archaïsme ou un provincialisme : *Celui qui la marierait* [...], *ça ne serait pas une mauvaise affaire pour lui* (Chevallier). *Ouais, un garçon de mon frère Elzéar, qui avait marié une petite Bourglouis...* (Hémon).

◆ **se marier** v. pr. (sens 1, 1664, Molière [avec un sujet au singulier désignant un homme ou une femme, 1223, Godefroy, art. *mesmarier* ; absol., XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* II, 891 ; sens II, v. 1770, J.-J. Rousseau).

I. Se prendre réciproquement pour époux et pour épouse (avec un sujet au pluriel désignant un homme et une femme) : *Ils attendent d'avoir trouvé un appartement pour se marier.* || S'unir à quelqu'un par le mariage (avec un sujet au singulier désignant un homme ou une femme) : « *Monseigneur, j'ai l'honneur de vous annoncer mon mariage. — Votre mariage ? — Je me marie avec la princesse Alarica* » (Audiberti). *Comme je me taisais, n'ayant rien à ajouter, elle m'a pris le bras en souriant et elle a déclaré qu'elle voulait se marier avec moi* (Camus). || *Absol.* Contracter mariage, fonder un foyer : *Il s'est marié sur le tard. Elle voulait savoir pourquoi sa cousine ne s'était pas mariée* (Balzac). *Il venait de lui annoncer l'intention où il était de se marier* (Giono).

II. *Fig.* et *littér.* S'unir, se fondre en un ensemble harmonieux (en parlant de choses) : *Elle avait l'esprit très agréable ; la gaieté, l'étourderie et la naïveté s'y mariaient heureusement* (Rousseau). *L'architecture légère des Arabes s'était mariée à l'architecture gothique, et, sans rien perdre de son élégance, elle avait pris une gravité plus convenable aux méditations* (Chateaubriand). *Tantôt maintes voix, tantôt une,* | *Aux accords du vent se marient* | *Au-dessus de la grève et des dunes* (Vielé-Griffin).

● SYN. : **I** *convoler* (fam.) ; *épouser.* || **II** *s'allier, s'associer, se combiner, se conjuguer, fusionner, s'harmoniser, se mêler.* — CONTR. : **I** *divorcer, se séparer ; rompre.* || **II** *se contrarier, s'exclure, se heurter, s'opposer.*

marie-salope [marisalɔp] n. f. (du prénom *Marie* [v. MARIAL] et de *salope* ; 1777, A. Boyer, *The Royal Dictionary* [II, 19], au sens I [« drague à vapeur », 1902, Larousse] ; sens II, début du XIXe s.).

I. Chaland à fond mobile destiné à recevoir les vases extraites par la drague et à

les conduire en haute mer. || *Par extens.* et *pop.* Drague à vapeur.

II. *Pop.* Femme négligée, malpropre.
● Pl. *des* MARIES-SALOPES.

marieur, euse [marjœr, -øz] n. (de *marier ;* v. 1220, Coincy, écrit *mariere ; marieur,* 1585, Du Fail). Personne qui aime à s'entremettre pour faciliter, faire aboutir des mariages : *Les marieuses de la société déclaraient l'imprudence qu'il y aurait à une mère aimant son fils de lui donner Chérie comme femme* (Goncourt). ◆ adj. (av. 1960, A. Camus). *Fam.* Disposé au mariage : *Sans quoi, ils n'eussent pas hésité à faire les sacrifices nécessaires pour offrir quelques refuges de plus à la génération montante, particulièrement marieuse et prolifique à cette époque* (Camus).

marigot [marigo] n. m. (mot du franç. des Antilles, peut-être issu de la contamination de *mare* avec un mot caraïbe [non encore déterminé] ; v. 1688, La Courbe-, p. 22 [dès 1654, Du Tertre, comme toponyme]). Dans les pays tropicaux, bras d'un fleuve qui se perd dans les terres, ou région basse, sujette aux inondations : *Traverser un marigot.*

marihuana [mariwana] ou **marijuana** [mariʒɥana *ou* marixwana] n. f. (mot hispano-américain, d'origine incertaine ; v. 1950). Stupéfiant, voisin du chanvre indien.

1. marin, e [marɛ̃, -in] adj. (lat. *mari-nus,* de mer, de *mare,* mer ; v. 1155, Wace, au sens 1 [*sel marin,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1868, Littré [*cure marine,* 1902, Larousse] ; sens 3, av. 1945, P. Valéry ; sens 4, 1636, Monet, art. *vent* [pour un bateau, 1835, Acad. ; *avoir le pied marin,* « savoir se tenir sur un bateau... », 1685, Furetière — « ne pas avoir le mal de mer », 1949, Larousse, et « ne pas être déconcerté dans une situation difficile », 1798, Acad.] ; sens 5, début du XXe s. [aussi *costume marin*]). **1.** Qui appartient à la mer, qui y vit, qui en provient : *Courants marins. Plantes marines. Monstre marin. Dépôts marins. Air marin. Elle est au sein des flots, la jeune Tarentine : | Son beau corps a roulé sous la vague marine* (Chénier). || *Sel marin,* chlorure de sodium obtenu par évaporation de l'eau de mer. || **2.** Qui se trouve, croît près de la mer : *Ajoncs marins. Le Cimetière marin* (Valéry). || *Cure marine,* traitement de certaines affections par les bains de mer, le séjour au bord de la mer. || **3.** Qui a trait à la mer : *Je n'en finirais plus de mes impressions marines de jeunesse* (Valéry). || **4.** Qui se rapporte à la navigation sur mer : *Lunette marine. Montre marine. Lieue marine. Mille marin. J'allais consulter les cartes marines qui traînaient sur la couchette du commandant* (Cendrars). || *Canot marin, navire marin,* bateaux tenant bien la mer. || *Avoir le pied marin,* savoir se tenir sur un bateau malgré le tangage, le roulis, et, *par extens.,* ne pas avoir le mal de mer ; au *fig.,* ne pas être déconcerté dans une situation difficile. || **5.** *Col marin,* col carré à l'arrière et ouvert en pointe sur le devant, comme celui des marins de l'État. || *Costume marin,* costume bleu de garçonnet, qui rappelle l'uniforme de la Marine nationale : *Des familles allant en promenade, deux petits garçons en costume marin, la culotte au-dessous du genou, un peu empêtrés dans leurs vêtements raides* (Camus).
● SYN. : **2** *maritime ; thalassothérapie.*

2. marin [marɛ̃] n. m. (emploi substantivé de *marin* 1 ; 1718, Acad., au sens de « officier de marine » ; sens 1, 1751, Voltaire [*marin d'eau douce,* 1811, Mozin ; *être marin,* 1902, Larousse] ; sens 2, 1840, V. Hugo [*marin de l'État, marin du commerce,* 1902, Larousse ; *marin-pêcheur,* 1955, *Dict. des métiers ; marin-pompier,* 1963, Larousse]). **1.** Homme habile dans l'art de la navigation : *Les Bretons sont un peuple de marins. Il n'était pas marin, car il ne savait pas godiller* (Simenon). || Péjor. *Marin d'eau douce,* navigateur médiocre, qui va peu souvent sur mer. || *Être marin,* ne pas appréhender les dangers de la mer et avoir du coup d'œil. || **2.** Homme dont la profession est le service des navires : *Où sont-ils, les marins sombrés dans les nuits noires ?* (Hugo). || *Marin de l'État* ou *de la Marine nationale,* matelot de la marine de guerre. || *Marin du commerce,* matelot embarquant sur les navires de commerce. || *Marin-pêcheur,* pêcheur qui fait la petite ou la grande pêche. || *Marin-pompier,* marin affecté à un corps chargé spécialement de protéger contre l'incendie les arsenaux et les ports militaires, ainsi que le port et la ville de Marseille.
● SYN. : **1** *loup de mer* (fam.), *navigateur ;* **2** *col-bleu* (fam.), *homme de mer.*

3. marin [marɛ̃] n. m. (anc. provenç. *marin,* même sens, bas lat. *marinus,* même sens [Ve s.], emploi substantivé de l'adj. du lat. class. *marinus,* de mer [v. MARIN 1] ; av. 1589, J. A. de Baïf). Vent du sud-est qui souffle de la Méditerranée vers le Languedoc et les Cévennes, et qui apporte d'importantes précipitations : *Un certain vent, qu'on appelle ici* [à Montpellier] *le marin, amène de temps en temps des brouillards épais et froids* (Rousseau).

marina n. f. V. MARINE 2.

marinade [marinad] n. f. (de *mariner ;* 1651, Guégan [I, 63], au sens 1 [« aliment mariné », 1690, Furetière] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [« aliment préparé pour être conservé... », 1840, Acad.]). **1.** Liquide condimenté dans lequel on fait macérer, avant la cuisson, certains aliments, surtout des viandes et des poissons, pour leur donner un arôme particulier : *Une profusion de lapins mis à la marinade depuis quarante-huit heures* (Chevallier). || *Par extens.* Aliment mariné. || **2.** Saumure employée pour la conservation des viandes, des poissons. || *Par extens.* Aliment préparé pour être conservé pendant les voyages maritimes au long cours.

1. marinage [marinaʒ] n. m. (de *mariner ;* 1868, Littré). Préparation que l'on fait subir à des viandes destinées à être conservées.

2. marinage [marinaʒ] n. m. (origine incertaine ; 1953, Larousse). Phase du percement d'un tunnel ou d'une galerie souterraine pendant laquelle on évacue les déblais résultant de tirs de mine.

1. marine [marin] n. f. (lat. *marina,* eau de mer [fém. substantivé de l'adj. *marinus,* v. MARIN 1], et/ou fém. substantivé du franç. *marin* 1 ; v. 1138, Gaimar, au sens I, 2 ; sens I, 1, v. 1155, Wace ; sens I, 3, 1699, Brunot ; sens 11, 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [« ensemble de navires ressortissant à une même catégorie », 1902, Larousse ; *marine militaire,* 1771, Trévoux ; *marine de guerre,* 1873, Larousse ; *marine marchande,* 1765, *Encyclopédie ; marine de commerce,* 1902, Larousse ; *marine de pêche,* 1963, Larousse ; *marine de plaisance,* 1931, Larousse] ; sens II, 3, 1664, Corneille [*officier de marine,* 1868, Littré ; *artillerie de marine,* 1873, Larousse ; *infanterie de marine,* fin du XVIIe s. ; *troupes de marine,* 1963, Larousse] ; sens 11, 4, 1840, Acad. [*bureau de la Marine* ou *la Marine,* « ... bureau de l'Inscription maritime », 1958, Merrien] ; sens II, 5, 1859, V. Hugo).

I. 1. *Vx.* Mer : *Comme un goéland qui sur quelque rocher | Fait ses petits au bord de la marine* (Saint-Amant). || **2.** *Vx* ou *littér.* Bord, rivage de la mer : *L'air de la marine n'est bon pour les yeux qu'au mois de mai* (Retz). *Belle comme un sentier royal, une allée de grands cyprès s'abaisse, toujours plus large, vers la marine* (Suarès). || **3.** Peinture, tableau qui a la mer pour sujet ; genre constitué par ces tableaux : *Peintre de marines. M. Jules Noël a fait une fort belle marine, d'une belle et claire couleur, rayonnante et gaie* (Baudelaire).

II. 1. Tout ce qui se rapporte à l'art de la navigation sur mer, au service de mer : *Instruments de marine.* || **2.** Puissance navale d'un pays, ensemble de sa flotte, du personnel qui en assure le service : *La marine française.* || *Spécialem.* Ensemble de navires ressortissant à une même catégorie : *Marine à voiles. Marine en bois. Marine à vapeur.* || *Marine militaire, marine de guerre,* ensemble des forces navales, aériennes et terrestres d'un État destinées à la guerre sur mer. (En France, on dit aussi MARINE NATIONALE.) || *Marine marchande, marine de commerce,* ensemble des bâtiments et des équipages employés dans le commerce par mer. || *Marine de pêche,* ensemble des bateaux, embarcations et navires pratiquant les diverses sortes de pêche. || *Marine de plaisance,* ensemble des yachts

de course ou de croisière, des bateaux à voiles, à rames et à propulsion mécanique employés pour la navigation de plaisance. || **3.** *Absol.* Marine de guerre : *Il fait son service dans la marine. Canon, pièce de marine.* || *Officier de marine,* officier qui exerce un commandement sur une unité de la marine militaire. || *Artillerie, infanterie, troupes de marine,* ensemble des formations militaires spécialisées qui sont chargées de la sécurité des territoires français d'outre-mer. || **4.** Administration maritime : *Ministère de la Marine.* || *Bureau de la Marine,* ou simplem. *la Marine,* dans un port, le bureau de l'Inscription maritime. || **5.** *Fam.* Ensemble des gens de mer : *Et le pêcheur, traînant son filet ruisselant, | Joyeux, parut au seuil et dit : « C'est la marine »* (Hugo).

◆ adj. invar. (1883, Loti). *Bleu marine,* ou simplem. *marine,* bleu foncé de la couleur des uniformes de la marine : *Un pull-over bleu marine* ou *marine.*

◆ n. m. (1883, Loti). Couleur bleu marine : *Un marine clair.*

2. marine [marin] n. f. (provenç. *marino,* anc. provenç. *marina,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *marin,* marin, de même étym. que le franç. *marin* 1], 1889, A. Daudet). En Méditerranée, et notamment en Corse, petit port, station balnéaire, plage bien abrités au fond d'une baie : *Un coup de soleil là-dessus, on aurait pu se croire à la marine de quelque station méditerranéenne, entre Menton et Bordighera* (Daudet). *Ces petits ports de pêcheurs qu'on appelle là-bas* [en Corse] *marines* (M. Prévost).

• REM. On dit aussi MARINA (mot ital. signif. « plage », du lat. *marina,* eau de mer [v. MARINE 1] ; 13 janv. 1968, *le Monde*).

3. marine [marin] n. m. (mot angl. signif. proprem. « marin », emploi substantivé de l'adj. *marine,* de mer, empr. du franç. *marin* 1 ; 1959, Robert). Militaire de l'infanterie de marine, dans les armées britannique et américaine.

1. mariné, e [marine] adj. (de *marine* 1 [v. ce mot], au sens anc. de « eau de mer » [v. 1530, C. Marot] ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1690. Furetière). **1.** Se dit des aliments conservés dans la saumure ou qui ont macéré dans une marinade : *Thon mariné. Harengs marinés.* || **2.** Se dit des denrées altérées, gâtées par l'eau de mer : *Du café mariné.*

2. mariné, e [marine] adj. (de *marin* 1 ; 1671, Pomey). En héraldique, se dit de tout animal dont le corps est terminé par une queue de poisson.

mariner [marine] v. tr. (de *mariné* 1 [*mariner,* v. intr., « naviguer par mer » — XIII^e s., *Roman de Renart* —, était un dér. de *marine* 1, au sens de « mer »] ; 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1642, Oudin). **1.** Faire tremper dans une marinade des poissons, des viandes, avant la cuisson : *Mariner du chevreuil.* || **2.** Mettre dans la saumure des poissons, des viandes, pour les conserver : *Mariner du thon.*

◆ v. intr. (sens 1, 1732, Liger ; sens 2. 1889, Esnault). **1.** Baigner dans une marinade : *Mettre à mariner une pièce de gibier.* || **2.** *Fam.* Attendre, demeurer longtemps en un lieu, généralement dans une situation inconfortable : *Laisser mariner quelqu'un plusieurs heures.*

marinesque [marinɛsk] adj. (du n. de *Giambattista Marino* ou *Marini,* poète italien [1569-1625], plus connu en France sous le nom de *Cavalier Marin ;* 1873, Larousse). Affecté, précieux à la manière du poète italien G. Marino : *Style marinesque.*

maringote ou **maringotte** [marɛ̃gɔt] n. f. (de *Maringues,* n. d'un chef-lieu de canton du Puy-de-Dôme, où ces voitures ont d'abord été fabriquées ; 1862, V. Hugo, écrit *maringotte* [*maringote,* 1873, Larousse], au sens 3 ; sens 1, 1877, Goncourt ; sens 2, 1878, Larchey). **1.** *Vx.* Voiture de forain : *La maringotte, dans le principe, était la voiture du marchand forain ; ce n'est que depuis une quarantaine d'années* [en 1877] *que l'appellation a été donnée à la voiture des saltimbanques* (Goncourt). || **2.** Voiture de saltimbanques : *Oblige, pendant que tu y es, dit-il, les écrivains à voyager comme des saltimbanques dans une maringotte* (Huysmans). || **3.** Petite voiture à cheval deux roues, à barreaux sur les côtés et à bancs mobiles : *Saint-Malo et Saint-Servan communiquaient à marée basse par des carrioles et des maringottes* (Hugo).

maringouin [marɛ̃gwɛ̃] n. m. (tupi *maruím* ou *mbarigui,* même sens ; 1566, Le Challeux [p. 16], écrit *maringon ; maringouin,* 1615, Yves d'Évreux). Nom donné aux cousins et aux diptères voisins, dans l'Amérique tropicale et au Canada : *Il fallait nous coucher horizontalement, le visage contre terre, pour nous mettre les yeux à l'abri de la fumée, dont le nuage, flottant au-dessus de nos têtes, nous garantissait tellement quellement de la piqûre des maringouins* (Chateaubriand).

marinier, ère [marinje, -ɛr] adj. (de *marin* 1 ; av. 1577, Belleau [*officier marinier,* 1690, Furetière ; *arche marinière,* 1873, Larousse]). *Vx.* Qui a rapport à la mer, à la marine, à la navigation : *Cette grande commune, marchande par son industrie, marinière par son fleuve* (Hugo). || *Officier marinier,* sous-officier du cadre de maistrance, sur un bâtiment de guerre. || *Arche marinière,* arche d'un pont, plus large que les autres, sous laquelle passent les bateaux.

◆ **marinier** n. m. (sens 1. v. 1138, Gaimar ; sens 2, 1524, Huguet [« homme qui navigue sur une péniche », début du XX^e s.]). **1.** *Vx.* Homme de mer. || **2.** Professionnel chargé de la conduite et de l'entretien des bateaux destinés à la navigation intérieure. || *Spécialem.* Homme qui navigue sur une péniche.

◆ **marinière** n. f. (1532, Rabelais, dans la loc. *chausses à la marinière,* culotte large ; sens I, av. 1848, Chateaubriand [var. *maronière,* 1530, Palsgrave] ; sens 11, 1-2, 1836, Acad. ; sens 11, 3, 1923, Larousse).

I. Femme qui travaille sur une péniche ; épouse de marinier.

II. 1. Manière de nager sur le côté, en s'aidant d'un seul bras : *Nager à la marinière* ou *nager la marinière. Je nagerai de l'autre* [main], *à la marinière* (Musset). || **2.** Sauce claire, à l'oignon et au vin blanc : *Des moules à la marinière* ou *des moules marinière.* || **3.** Blouse ample s'enfilant par l'encolure, et légèrement plus longue qu'une blouse ordinaire.

marinisme [marinism] n. m. (du n. de l'écrivain italien *Marino* ou *Marini* [v. MARINESQUE] ; 17 sept. 1866, *Moniteur universel*). Préciosité du style mise à la mode par l'écrivain italien G. Marini au XVII^e s.

1. mariniste [marinist] n. (de *marinisme ;* 1873, Larousse). Écrivain qui adopte un style précieux à la manière de Marini.

2. mariniste [marinist] n. m. (de *marine* 1 ; 1877, Littré). Peintre de marines (rare) : *Étretat surtout sollicite ce mariniste* [Claude Monet] (Fénéon).

marin-pêcheur n. m., **marin-pompier** n. m. V. MARIN 2.

mariol, mariole ou **mariolle** [marjɔl] adj. et n. (ital. *mariuolo,* filou, de la loc. *far le Marie,* feindre de ne pas savoir quelque chose, feindre l'innocence ou la dévotion, proprem. « faire, jouer les Marie », de *far,* faire [lat. *facere,* même sens], *le* [art. défini fém. plur.] et de *Maria,* Marie, n. de la mère de Jésus [bas lat. ecclés. *Maria,* v. MARIAL] ; 1578, H. Estienne, comme n. m., au sens de « filou » ; comme adj., au sens actuel, 1827, Esnault [comme n., 1839, Esnault ; *faire le mariolle,* 1878, A. Gill]). *Pop.* Malin, roublard : *Un mariol sait trouver d'la thune* (Richepin). || *Faire le mariol(l)e,* faire l'intéressant, plastronner, se vanter : *Si je m'affuble de tout ça, ce n'est pas pour faire le mariole* (Farrère). *Je ne veux pas faire le mariolle, mais je ne me trompais guère, après leur congrès de Bâle, quand j'ai écrit ce bouquin-là pour leur prouver que leur Internationale reposait sur une équivoque* (Martin du Gard).

• SYN. : *débrouillard, dégourdi.*

◆ adj. (1879, Esnault). *Pop.* Astucieux : *Le coup fait, il aura trouvé plus mariolle de le supprimer* (Bernanos).

mariole ou **mariolle** [marjɔl] n. f. (dimin. de *Marie,* n. de la mère de Jésus, bas lat. ecclés. *Maria* [v. MARIAL] ; v. 1220, Coincy, comme terme de mépris pour désigner la Vierge ; sens 1-2, XIII^e s., Du Cange).

1. *Vx.* Petite image de la Vierge, en forme de médaille, de statuette ou de plaquette, que l'on portait sur soi au Moyen Âge, ou dont on décorait les autels domestiques. || **2.** *Vx.* Petite figure de saint.

mariologie n. f. V. MARIALOGIE.

marionnette [marjɔnɛt] n. f. (de *Marion,* dimin. du prénom *Marie,* bas lat. ecclés. *Maria* [v. MARIAL] ; v. 1479, Molinet, au sens de « espèce de rebec » ; sens I, 1, 1556, Gay ; sens I, 2, 1787, Féraud ; sens I, 3, 23 janv. 1738, Voltaire ; sens II, 1836, Acad.).

I. 1. Petit personnage en bois ou en carton, qu'une personne cachée fait mouvoir sur un petit théâtre, soit avec la main, soit à l'aide de fils : *Faire jouer les marionnettes. Théâtre de marionnettes.* || **2.** Personne dont les gestes saccadés évoquent les mouvements des marionnettes : *Il commença à pivoter galamment* [...], *arrondissant les bras, tortillant son pauvre corps de marionnette* (Maupassant). || **3.** *Fig.* Personne sans caractère, qu'on manœuvre à sa guise, ou personne qui n'agit pas librement et doit obéir à une autre : *Fort entouré, car il payait à boire ; parlant beaucoup, casquant, servant de marionnette à tous* (Gide). *Cependant, si je pense à cet homme important, majestueux* [...], *je sens qu'il était à ce moment-là la marionnette du destin* (Giono).

II. Poulie verticale tournante, placée au pied des mâts pour y recevoir les manœuvres.

● SYN. : **2** *pantin ;* **3** *fantoche, girouette, guignol, polichinelle, toton, toupie.*

◆ **marionnettes** n. f. pl. (1584, G. Bouchet). *Vx.* Théâtre, représentation où l'on donne un spectacle de poupées dites « marionnettes » : *Aller aux marionnettes.*

marionnettiste [marjɔnetist] n. m. (de *marionnette ;* 1852, Th. Gautier). Montreur, manipulateur de marionnettes.

marisque [marisk] n. f. (lat. *marisca,* espèce de figue, fic de l'anus [maladie] ; 1564, J. Thierry, au sens de « grosse variété de figue » ; v. 1740 [d'après Trévoux, 1771], au sens de « petite tumeur, ordinairement d'origine vénérienne, au niveau de l'anus, du périnée, de la vulve » ; sens actuel, 1819, *Dict. des sciences médicales*). Petite tumeur formée par d'anciennes hémorroïdes ayant subi une transformation fibreuse.

mariste [marist] n. m. et adj. (du n. de *Marie,* mère de Jésus, bas lat. ecclés. *Maria* [v. MARIAL] ; 1818, d'après Larousse, 1873). Membre de congrégations religieuses vouées à la Vierge et qui se consacrent principalement à l'enseignement.

marital, e, aux [marital, -o] adj. (lat. *maritalis,* conjugal, marital, nuptial, de *maritus* [v. MARI] ; 1495, Vignay, au sens de « conjugal » [marial, « matrimonial » — forme plus pop. —, v. 1155, Wace] ; sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** En droit, qui appartient au mari, qui est attaché à la qualité de mari : *Pouvoir marital. Il nous faudrait* [...] *pour toi, par exemple, des autorisations maritales, des histoires à n'en plus finir...* (Duhamel). || **2.** *Littér.* Qui concerne le mari, qui est propre au mari : *Lorsqu'ils* [les mariés et le cortège] *tournèrent la grande barrière de la ferme maritale, quarante coups de fusil éclatèrent* (Maupassant).

maritalement [maritalmɑ̃] adv. (de *marital ;* 1694, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* En mari, comme doit faire un mari : *Le juge lui ordonna de vivre maritalement avec sa femme* (Littré). || **2.** *Vivre maritalement,* à la manière d'un mari (en parlant d'un homme non marié), comme des époux (en parlant d'un homme et d'une femme non mariés) : *Le meilleur ami de papa vivait maritalement, c'est-à-dire dans le péché ; cela ne l'empêchait pas de venir souvent à la maison ; mais on n'y recevait pas sa concubine* (Beauvoir).

maritime [maritim] adj. (lat. *maritimus,* de mer, marin, de *mare,* mer ; 1336, *Actes normands de la Chambre des comptes* [p. 149], au sens 1 [*plantes maritimes* et *pin maritime,* 1751, *Dict. universel d'agriculture,* II, 59 ; *maritime,* n. m., « pin maritime », début du XXe s.] ; sens 2. 1748, Montesquieu [*puissances maritimes,* 1756, Voltaire] ; sens 3, 1690, Furetière [*arsenal maritime,* 1868, Littré]). **1.** Qui est proche de la mer, dépend de la mer : *Ville maritime. Port maritime* (par opposition à *port fluvial*). *Département maritime. Climat maritime.* || *Plantes maritimes,* plantes qui croissent au bord de la mer. || *Pin maritime,* ou, substantiv., *maritime,* espèce de pin : *Une pineraie de maritimes* (Genevoix). || **2.** Qui se fait sur mer, par mer : *Navigation maritime. Commerce maritime. Expédition maritime. Liaisons maritimes.* || *Puissances maritimes,* pays dont les activités sont largement orientées vers la mer et qui possèdent une marine importante. || **3.** Qui concerne la marine, la navigation sur mer, la flotte : *Termes maritimes. Droit, législation maritime. Tribunaux maritimes.* || *Arsenal maritime,* arsenal où se construisent les navires de l'État. || *Gare maritime,* v. GARE 1. || *Inscription, inscrit maritime,* v. INSCRIPTION, INSCRIT, E.

● SYN. : **3** *naval.*

◆ n. (1943, Gruss). Appellation de toutes les personnes qui relèvent de l'activité de la marine : *Les maritimes.*

maritorne [maritɔrn] n. f. (var. de *malitorne* [v. ce mot] ; 1798, Acad.). Créature vulgaire, sans grâce, malpropre : *Un rustre et un couard qui renonça son maître et sa foi devant des maritornes bien moins jolies, sans doute, que la femme de chambre de Mme la baillive de Séez* (France). *Une salle blanche, tout ouverte au vent de la nuit* [...], *une tablée bruyante d'hommes habillés de rouge — et des maritornes très noires s'empressant alentour : un grand souper de spahis* (Loti).

● SYN. : *goton, souillon* (fam.).

marivaudage [marivodaʒ] n. m. (de *marivauder ;* 1760, Diderot, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Recherche dans l'analyse et l'expression des sentiments, dans le langage de l'amour et de la galanterie, propre à Marivaux : *Marivaux se fit un style si particulier qu'il a eu l'honneur de lui donner son nom : on l'appela marivaudage* (La Harpe). || **2.** Badinage subtil, spirituel, échange de propos d'une galanterie précieuse et délicate : *Au milieu de ce marivaudage sentimental, la confiance était venue et avait en effet uni les mains des deux personnages* (Baudelaire).

marivauder [marivode] v. intr. (du n. de P. Carlet de Chamblain de *Marivaux,* écrivain français remarquable par le raffinement de son style et des sentiments qu'il exprime [1688-1763] ; 1760, Diderot, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* S'exprimer, mener une intrigue à la façon de Marivaux : *Tout cela est mort maintenant ; on ne sait plus causer, marivauder au théâtre* (Daudet). || **2.** Badiner avec esprit, se plaire à des échanges sentimentaux subtils et raffinés.

● SYN. : **2** *coqueter* (fam.).

marjolaine [marʒɔlɛn] n. f. (altér. graphique du moyen franç. *mariolaine,* même sens [v. 1398, *le Ménagier de Paris*], lui-même altér. de l'anc. franç. *maiorane,* même sens [XIIIe s., *Simples Médecines*], lat. médiév. *maiorana,* même sens, d'origine incertaine, peut-être à rapprocher du lat. *amaracus* ou *-cum,* marjolaine, gr. *amarakos* ou *-kon,* même sens ; XVIe s.). Plante aromatique de la famille des labiacées, à fleurs généralement roses, utilisée notamment en parfumerie.

mark [mark] n. m. (mot allem. de mêmes sens, du francique **marka* [v. MARC 1] ; 1723, Savary des Bruslons, écrit *marque* [*mark,* 1873, Larousse], au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s. ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** *Autref.* Unité monétaire des pays germaniques. || **2.** Désignation abrégée de l'unité monétaire de la République fédérale allemande, le *deutsche Mark* (symb. : DM), divisée en 100 pfennig. || **3.** Unité monétaire de la Finlande.

markaire n. m. V. MARCAIRE.

marketing [markətiŋ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « action d'aller, d'acheter au marché », de *market,* marché ; 3 nov. 1966, *le Figaro littéraire*). Ensemble des actions et des techniques (analyse du marché et de la clientèle, publicité, promotion des ventes, formation du personnel, etc.) qui visent à développer la vente des produits

ou des services, à orienter l'activité ou la conduite des entreprises.

marle [marl] n. m. et adj. (abrév. de *marlou ;* 1884, Esnault, écrit *marl; marle,* 1905, Esnault). *Arg.* Homme de ressource, qui s'impose plus par la ruse, l'habileté que par la force : *Ils ne se laissent plus mener par les costauds de l'atelier, les marles, les potes comme ils disent* (Hamp). *Si je n'avais pas joué au marle, je me les roulerais encore dans une caserne ou à l'hosteau* (Dorgelès). *Un type marle.*

◆ adj. (1884, Esnault). Malin.

marli ou **marly** [marli] n. m. (du n. de *Marly,* localité des Yvelines près de laquelle Louis XIV avait fait édifier un somptueux château, dont la réputation était telle que son nom a été utilisé dans la dénomination de divers objets de luxe ; 1698, Havard, dans la loc. *plat à la Marly,* plat à bords unis ; sens 1, 1765, *Encyclopédie,* écrit *marli* et *marly ;* sens 2, 1765, *Encyclopédie,* écrit *marlie* [*marli,* 1812, Mozin ; « bord intérieur d'un plat, d'une assiette de faïence ou de porcelaine... », 1868, Littré, écrit *marli — marly,* 29 sept. 1877, *Journ. officiel,* p. 688]). **1.** *Vx.* Dentelle ou tulle sans dessin dont on se servait, au XVIII^e s., pour confectionner des sacs à ouvrage. || **2.** Filet en talus qui borde, en dedans, la moulure d'un plat, d'une assiette d'argent, de vermeil. || Bord intérieur d'un plat, d'une assiette de faïence ou de porcelaine, souvent décoré de motifs ornementaux : *Les assiettes plates détachaient leur marli à ruban sur la blancheur éclatante de la nappe* (Bourget).

marlou [marlu] n. m. (emploi fig. de *marlou,* matou, mot dialect. du nord de la France formé sur une var. du radical onomatop. *marm-,* qui exprime le murmure [v. MARMONNER, MARMOTTER, etc.] ; 1821, Ansiaume, comme adj., au sens de « fin, rusé » ; comme n. m., au sens actuel, 1829, Esnault). *Pop.* Souteneur : *Elle en était tombée à ce point, pour suivre quelque marlou qui devait la battre* (Zola). *Là, quantité de marlous et de filles* (Gide).

● SYN. : *maquereau* (pop.), *proxénète.*

marmaille [marmaj] n. f. (de *marmot,* par changement de suffixe ; 1560, Viret [p. 74], au sens de « petit garçon » ; sens actuel, 1611, Cotgrave [*la marmaille,* « les enfants », av. 1825, P.-L. Courier]). *Fam.* et *péjor.* Bande, troupe de jeunes enfants bruyants et désordonnés : *Devant les deux portes voisines, toute la marmaille grouillait du matin au soir* (Maupassant). *Près des fontaines, une marmaille dépeignée se disputait l'eau* (Martin du Gard). *Des gosses ici ? Tant qu'on en veut ! Ça m'amuse, ça me ravigote. Mais à la condition que toute cette marmaille ne m'appelle pas grand-père* (Duhamel). || Fam. *La marmaille,* les enfants, les gosses : *Ne pas aimer la marmaille.*

marmelade [marməlad] n. f. (portug. *marmelada,* confiture de coings, de *marmelo,* coing, lat. *melimelum,* sorte de pomme très douce, gr. *melimêlon,* même sens, de *meli,* miel, et de *mêlon,* pomme ; 1573, G. Paradin [p. 316], écrit *mermelade* [*marmelade,* 1610, *Hist. de la navigation de J. de Linscot,* p. 204], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [au fig., 1668, La Fontaine] ; sens 3, 1932, G. Duhamel). **1.** Préparation de fruits cuits avec du sucre, réduits à consistance de purée : *De la marmelade de pommes, d'oranges.* || **2.** *En marmelade,* se dit d'un mets trop cuit et réduit en bouillie : *Ragoût en marmelade ; fig.* et *fam.*, écrasé, meurtri, en piteux état : *L'autre* [...] *lui lâche une ruade | Qui vous lui met en marmelade | Les mandibules et les dents* (La Fontaine). *Le boxeur avait le nez en marmelade.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Gâchis, situation embrouillée ou mélange incohérent : *Son exposé, quelle confusion ! Quelle marmelade !*

● SYN. : **1** *compote ;* **2** *capilotade* (fig.) ; **3** *chaos, fatras, fouillis, méli-mélo* (fam.), *salade, salmigondis* (fam.).

marmenteau [marmɑ̃to] adj. et n. m. (de l'anc. franç. *merrement,* bois de construction [1308, Godefroy], lat. pop. **materiamentum,* même sens, dér. de **materiamen* [v. MERRAIN] ; 1501, *Coutumier général* [IV, 476], écrit *marmentau* [*marmenteau,* 1508, *Coutumier général,* IV, 532], comme adj. ; comme n. m., 1636, Monet). Se dit d'arbres de haute futaie servant à la décoration d'une maison et que les usufruitiers n'ont pas le droit de faire couper. (On a dit aussi MARMAU [réduction de *marmentau* — v. ci-dessus ; 1521, Godefroy].)

marmitage [marmitaʒ] n. m. (de *marmiter ;* 1919, Dorgelès). *Fam.* Bombardement de grosse artillerie : *Ça, c'est le marmitage des grands jours* (Romains).

● SYN. : *pilonnage.*

marmite [marmit] n. f. (emploi fig. [et substantivé au fém.] de l'anc. adj. *marmite,* hypocrite [v. MARMITEUX], le couvercle de la marmite cachant aux yeux le contenu de celle-ci ; 1313, Laborde [p. 382], au sens 1 [*marmite norvégienne,* 1878, Larousse ; *nez en pied de marmite,* 1609, *Satires françaises du XVII^e siècle,* I, 33 ; *faire bouillir la marmite,* 1622, Sorel ; *écumer la marmite,* 1694, Acad. — d'abord « tirer de la marmite une partie de la viande et la manger avant le dîner », 1636, Monet] ; sens 2, 1837, Balzac ; sens 3, 1788, Buffon ; sens 4, 1868, Littré ; sens 5, 1637, *Revue de philologie française,* 1932, p. 84 [sens attesté depuis lors à propos de toutes les batailles dans lesquelles de l'artillerie lourde a été engagée, cf. 1745 et 1855, Esnault, etc.] ; sens 6, 1841, Esnault). **1.** Récipient de terre ou de métal, de formes diverses, dans lequel on fait bouillir de l'eau, des aliments : *Le fait-tout est une marmite basse ; le pot-au-feu, une marmite haute. Elle* [la salle commune] *était faiblement éclairée par les flammes de l'âtre, sur lesquelles chantonnait une grosse marmite veloutée de suie* (Duhamel). *Quant à Mia, elle travaillait avec une vieille domestique dans la cuisine, où le fourneau était couvert de marmites* (Simenon). || *Marmite norvégienne,* récipient calorifugé dans lequel on place une marmite dont le contenu a été porté à ébullition, et où la cuisson se continue sans feu. || *Nez en pied de marmite,* nez large du bas et retroussé. || Fam. *Faire bouillir la marmite,* subvenir aux besoins du ménage. || Fig. et vx. *Écumer la marmite,* vivre en parasite. || **2.** Contenu de ce récipient : *Une marmite de haricots.* || **3.** *Marmite de Papin,* ou *marmite à pression,* vase d'acier épais, dont le couvercle ferme hermétiquement et dans lequel on peut porter l'eau à des températures supérieures à celle de l'ébullition à l'air libre, et obtenir ainsi une forte pression. || **4.** *Marmite de géants,* cavité plus ou moins cylindrique, creusée, dans certaines roches, par les tourbillons d'un cours d'eau, avec l'aide des graviers et des galets. || **5.** *Fam.* Obus de gros calibre (spécialement pendant la Première Guerre mondiale) : *Leurs cerveaux où retentissait le fracas des marmites* (M. Prévost). || **6.** *Arg.* et *vx.* Prostituée qui entretient un souteneur : *C'était, au demeurant, un garçon cocasse* [...], *vous racontant le plus naïvement du monde la façon dont il activait à coups de souliers le travail de ses marmites* (Huysmans).

● SYN. : **1** *cocotte ;* **2** *marmitée.*

marmitée [marmite] n. f. (de *marmite ;* 1590, L'Estoile, puis 1877, Littré). Contenu d'une marmite : *Une marmitée de choux.*

marmiter [marmite] v. tr. et intr. (de *marmite ;* 1916, Barbusse). *Arg. mil.* Bombarder avec des « marmites », des obus de fort calibre : *Il a été marmité à la dernière relève* (Barbusse). *Ça commence à marmiter* (Dorgelès).

● SYN. : *pilonner.*

marmiteux, euse [marmitø, -øz] adj. et n. (de l'anc. adj. *marmite,* doucereux, hypocrite [v. 1220, Coincy], probablem. dû à une contamination de l'anc. franç. [d'origine onomatop.] *mite,* chat, chatte [XIII^e s., *Roman de Renart*], et du radical onomatop. *marm-,* qui exprime le murmure [cf. MARMONNER. MARMOTTER. etc.] ; v. 1190, Godefroy, au sens de « affligé, soucieux, malheureux » ; sens moderne, 1690, Furetière). *Vx* ou *littér.* Qui est d'aspect chétif ou misérable ; pauvre diable : *Désiré traînait son petit derrière de marmiteux d'une chaise à l'autre* (Pérochon). *Vous n'avez qu'à vous habiller en marquis, même si vous êtes un marmiteux comme je suis* (Alain-Fournier).

marmiton [marmitɔ̃] n. m. (de *marmite ;* 1523, *Dict. général*). Jeune apprenti attaché au service de la cuisine, dans un restau-

rant : *M. Spon tira de sa poche un petit livre* [...], *qu'il se mit à lire tout haut, dans un cercle de ramoneurs, de chambrières et de marmitons* (France).

• SYN. : *aide-cuisinier, gâte-sauce, tournebroche* (vx).

marmonnement [marmɔnmɑ̃] n. m. (de *marmonner ;* fin du XVI[e] s.). Action de marmonner ; bruit de voix peu distinct d'une personne qui marmonne.

marmonner [marmɔne] v. tr. (de l'onomatop. *marm-*, qui exprime le murmure ; 1534, Rabelais). Murmurer, dire confusément entre ses dents : *Leurs lèvres, agitées d'un tremblement perpétuel, semblaient marmonner la prière des agonisants* (Proust). « *Reçu ? Tu es reçu ?* » *marmonnait-elle, comme si elle avait sans cesse mâché quelque chose* (Martin du Gard). *Marmonner des injures.*

• SYN. : *balbutier, bredouiller, grommeler* (fam.), *marmotter.*

marmoréen, enne [marmɔreɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *marmoreus,* de marbre, blanc comme le marbre, de *marmor,* marbre ; 1837, Th. Gautier, au sens 3 ; sens 1-2, 1840, Acad. ; sens 4, 1862, V. Hugo). **1.** Qui est de la nature du marbre : *Des calcaires marmoréens.* || **2.** Qui ressemble au marbre : *Deux escaliers de substance insonore et d'aspect marmoréen étaient absolument indispensables pour parfaire l'illusion optique* (Duhamel). || **3.** Qui est propre au marbre : *Une blancheur marmoréenne. Les nuances tranchées et le clinquant de l'amulette faisaient merveilleusement ressortir l'éclat marmoréen de sa chair souple et polie* (Gautier). *D'autres encore, colossaux aussi, se tenaient sur les degrés d'un escalier monumental que leur présence décorative et leur immobilité marmoréenne auraient pu faire nommer comme celui du Palais ducal : « L'escalier des Géants »* (Proust). || **4.** *Fig.* et *littér.* Qui évoque les caractères du marbre, des œuvres en marbre (dureté, immobilité, froideur, etc.) : *Un visage marmoréen. Très calme, les mains au dos, dans une historique et marmoréenne attitude, le héros tarasconnais regardait devant lui sans voir* (Daudet).

marmoriforme [marmɔrifɔrm] adj. (de *marmori-,* élément tiré du lat. *marmor, -moris,* marbre, et de *forme ;* 1868, Littré). Qui a l'apparence du marbre : *Gypse marmoriforme.*

marmorisation [marmɔrizasjɔ̃] n. f. (de *marmoriser ;* 1845, Bescherelle). Transformation des calcaires en marbre par recristallisation.

marmoriser [marmɔrize] v. tr. (dér. savant du lat. *marmor, -moris,* marbre ; 1585, J. Des Caurres, au sens de « éterniser » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Transformer en marbre.

marmot [marmo] n. m. (de l'anc. franç. *marmote,* n. f., guenon [v. 1180, *Mort Aymeri de Narbonne*], probablem. formé sur le radical onomatop. *marm-,* qui exprime le murmure, le marmottement [V. MARMONNER, MARMOTTER, etc.], les mouvements continuels des babines de certains singes donnant l'impression que ceux-ci marmottent ; av. 1493, G. Coquillart, au sens de « gros singe à longue queue » ; sens 1, 1548, Havard ; sens 2, 1668, La Fontaine [« enfant, sans précision de sexe », v. 1640, Voiture] ; sens 3 [périphrase expressive pour *marmonner*], 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Figurine grotesque employée comme ornement en architecture, et qui servait aussi de heurtoir. || **2.** *Fam.* Petit garçon : *La pauvre reine était bien affligée d'avoir mis au monde un si vilain marmot* (Perrault). *Et la jeune femme, radieuse, emporta le marmot hurlant* (Maupassant). || Enfant, sans précision de sexe (surtout au plur.) : *Quand tu auras planté là ton ménage et tes marmots...* (Rousseau). *Elle descend d'une lignée de mères résignées, soumises au marmot comme à l'homme. Elle ne songe pas à mettre en doute le droit qu'un enfant criard exerce sur ceux qui l'entourent* (Bernanos). || **3.** Fam. *Croquer le marmot,* attendre longtemps.

• SYN. : **2** *bambin, gamin, mioche* (fam.), *moutard* (fam.).

◆ **marmots** n. m. pl. (1672, Molière). *Fam.* Enfants (sans distinction de sexe) : *Promener les marmots. Un groupe de marmots, bouche béante, muets d'admiration, se tenait sur le trottoir* (Zola).

marmottage [marmɔtaʒ] n. m. (de *marmotter ;* fin du XVII[e] s., Saint-Simon, aux sens 1-2). **1.** Action de marmotter : *Puis, après un court marmottage à la barre, les témoins défilèrent entre des rangs serrés de toges pour gagner la salle qui leur est réservée* (Daudet). || **2.** Paroles que l'on marmotte : *Elle avait pris l'habitude de répondre par un marmottage* (Goncourt).

• SYN. : **1** et **2** *marmottement.*

marmottant, e [marmɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *marmotter ;* av. 1896, Goncourt). Qui parle confusément entre ses dents (peu usité) : *Être la duègne toujours marmottante, toujours geignante, toujours hurlante* (Goncourt). *Il se trouvait toujours quelque fileuse marmottante et cassée pour radoter le vieux récit* (Béraud).

marmotte [marmɔt] n. f. (origine incertaine, peut-être du radical onomatop. *marm-* [pour la même raison que l'anc. franç. *marmote,* guenon, v. MARMOT] ; XIII[e] s., Rutebeuf, écrit *marmote* [*marmotte,* XVII[e] s.], au sens 1 [*dormir comme une marmotte,* 1734, Lesage] ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3 [les pointes de cette coiffure rappelant les oreilles d'une marmotte], 1829, Boiste ; sens 4 [issu de celui de « coffret d'un facteur de la poste » — très souvent faite en fourrure de marmotte dans les pays de montagnes —, 1829, Boiste], 1867, Delvau [*marmotte de voyage,* 1859, Mozin — *marmotte,* même sens, XX[e] s.]). **1.** Mammifère rongeur qui vit à haute altitude dans les montagnes et hiberne plusieurs mois dans un terrier : *La foule attroupée autour du pauvre lion aveugle et les deux grands nègres armés de gourdins qui le promenaient à travers la ville comme un Savoyard sa marmotte...* (Daudet). || *Dormir comme une marmotte,* dormir profondément. || **2.** Fourrure de cet animal : *Un manteau de marmotte.* || **3.** *Vx.* Coiffure de femme consistant en un foulard qui enveloppe la tête et dont les pointes sont nouées au-dessus du front : *Elle conserva la robe à ramages, le fichu jaune, la marmotte des poissonnières classiques* (Zola). *Elle va par les rues en marmotte et traîne des jupes salies dans tous les ruisseaux* (France). || **4.** Boîte à échantillons des commis voyageurs : *Un colporteur à marmotte entra dans le restaurant* (Hamp). || *Marmotte de voyage,* ou simplem. *marmotte,* malle formée de deux caisses emboîtées l'une dans l'autre.

marmottement [marmɔtmɑ̃] n. m. (de *marmotter ;* 1585, La Curne). Bruit de voix imperceptible et mouvement des lèvres d'une personne qui marmotte : [Ils] *recommençaient leur marmottement rapide et continu* (Maupassant). *Le marmottement des vieilles femmes, des veilleuses funèbres* (Bernanos).

• SYN. : *grommellement, marmonnement, murmure, susurrement.*

marmotter [marmɔte] v. tr. (du radical onomatop. *marm-,* qui exprime le murmure ; v. 1480, *Kwartalnik Neofilologiczny,* III, 38 [en emploi absolu ; « dire d'une manière indistincte... », fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné]). Dire d'une manière indistincte, entre ses dents : *La Villeneuve était une espèce de surintendante de la maison* [...], *essuyant mes pleurs, m'embrassant, me jetant dans un coin, me reprenant et marmottant toujours : « C'est celui-là qui ne sera pas fier ! ... »* (Chateaubriand). *Il marmotte un « Pater noster » dans son triple menton* (Musset). || *Absol.* Parler seul, confusément, à voix basse : *La nuit, il ne dormait pas ; je l'entendais marmotter entre ses dents, puis subitement sauter à bas du lit et marcher à grands pas dans la chambre* (Daudet). *Les gamins couraient derrière lui* [Gaspar des Fontaines] *en riant et en se poussant du coude, car il lui arrivait souvent, en effet, de marmotter tout seul* (Pourtalès).

• SYN. : *bredouiller, grommeler* (fam.), *marmonner, murmurer, susurrer.*

marmotteur, euse [marmɔtœr, -øz] adj. et n. (de *marmotter ;* 1605, Le Loyer). Qui marmotte, qui a l'habitude de marmotter : *Honorine s'éloigne, marmotteuse* (Renard). *Et s'il se trouvait une vieille*

marmotteuse d'oraisons pour critiquer nos gaietés de libre allure, le beau Mistral, fier comme le roi David... (Daudet).

marmottier [marmɔtje] n. m. (de la loc. *huile de marmotte* [1835, *Maison rustique du* XIXᵉ *s.,* II, 144], n. expressif donné à l'huile tirée des amandes des fruits de cet arbre ; 1868, Littré). Nom donné au prunier de Briançon.

marmouset [marmuzɛ] n. m. (probablem. var. masc. à valeur dimin. de l'anc. franç. *marmote,* guenon [v. MARMOT] ; 1346, Gay, au sens [sous la forme latinisée *marmosetus* dès le XIIIᵉ s., Littré ; « chenet bas... », 1829, Boiste] ; sens 2, v. 1460, Villon). **1.** Figurine grotesque : *Marmousets sculptés sur les portails des églises.* || *Spécialem.* Au XIXᵉ s., chenet bas dont la partie antérieure est ornée d'une figure humaine, d'une tête de sphinx, etc. || **2.** *Fam.* Petit garçon ; homme de petite taille ou sans personnalité.

• SYN. : **2** *gamin, marmot, mioche* (fam.) ; *freluquet* (fam.), *paltoquet* (fam.).

◆ **marmousets** n. m. pl. (1931, Larousse). Nom familier d'une famille de singes d'Amérique comprenant les ouistitis et les tamarins.

marmouton [marmutɔ̃] n. m. (de *mar,* n. gascon du bélier [du radical ibéro-roman **marr-,* même sens], et de *mouton ;* 1840, Acad., au sens de « bélier réservé pour la monte » ; sens actuel, 1902, Larousse). Bélier pour enfoncer les pieux.

1. marnage [marnaʒ] n. m. (de *marner* 1 ; 1641, P. Barbier). Amendement du sol avec de la marne.

2. marnage [marnaʒ] n. m. (de *marner* 2 ; 1910, Larousse). Élévation de la mer audessus de son niveau normal, du fait de la marée.

marne [marn] n. f. (var. de l'anc. franç. *marle,* même sens [attesté seulement v. 1350, J. Le Bel], lat. pop. **margila,* marne, dér. du lat. [d'origine gauloise] *marga,* même sens ; 1287, Bevans [dès 1266, Du Cange, sous la forme latinisée *marna ; marne à foulon,* 1868, Littré]). Roche argileuse contenant une forte proportion de calcaire (au moins 15 p. 100), utilisée pour amender les sols acides et pour fabriquer du ciment. || *Marne à foulon,* marne soluble dans l'eau dont on se sert pour l'apprêt des étoffes.

1. marner [marne] v. tr. (de *marne* [v. ce mot] ; v. 1207, Marnier [p. 14], écrit *marler ; marner,* 1564, J. Thierry). Amender une terre avec de la marne : *On descend une fois par an dans cette carrière, à l'époque où l'on marne les terres* (Maupassant).

2. marner [marne] v. intr. (d'une forme non attestée **marne,* bord, var. de *marge* [v. ce mot] ; 1716, Frézier [p. 13]). Monter au-dessus du niveau moyen, en parlant de la mer ou de la marée : *La baie de Cancale [...] est le point du monde où les marées marnent le plus* (Hugo).

3. marner [marne] v. intr. (emploi fig. et expressif de *marner* 1, le marnage des terres étant un travail pénible ; 1837, d'après Larchey, 1878). *Pop.* Travailler dur : *Au déjeuner, mon père [...] s'écria : « Et maintenant tu vas travailler, petit sapajou [...], tu vas marner comme moi »* (Cayrol).

marneron [marnərɔ̃] n. m. (de *marnière ;* 1690, Furetière). *Vx.* Ouvrier employé dans une marnière.

marnette [marnɛt] n. f. (de *marne ;* 1869, d'après Littré, 1877). Dans le Pas-de-Calais, terre calcaire de consistance moyenne.

marneur [marnœr] n. m. (de *marner* 1 ; v. 1275, *Romania* [XLVIII, 255], comme adj., écrit *marnerez,* au sens de « qui marne les terres » [en parlant d'un paysan] ; comme n. m., aux sens 1-2, début du XVIᵉ s., écrit *margneux* [*marneur,* 1845, Bescherelle]). **1.** Celui qui répand de la marne sur les terres. || **2.** Ouvrier qui travaille dans une marnière.

marneux, euse [marnø, -øz] adj. (de *marne :* 1570, Liébault). Qui est de la nature de la marne ; qui contient de la marne : *Sol marneux. Ces jardins, ravagés par l'hiver, étalaient la tristesse de leur terre marneuse* (Zola).

marnière [marnjɛr] n. f. (de *marne* [v. ce mot] ; XIIIᵉ s., *Roman de Renart,* écrit *marliere ; marniere,* 1373, Gace de la Buigne). Carrière de marne : *Là, près du toit de chaume d'une marnière abandonnée, mon oncle, ma mère et miss Ashburton s'asseyaient* (Gide).

marnon [marnɔ̃] n. m. (de *marne ;* 1732, Liger). Chacun des tas de marne que l'on dépose à la surface d'un champ pour les incorporer au sol.

marocain, e [marɔkɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Maroc,* n. géogr. ; début du XVIIIᵉ s. [v. aussi MAROQUIN] ; *crêpe marocain,* 1931. Larousse). Relatif au Maroc et à ses habitants ; habitant ou originaire du Maroc. || *Crêpe marocain,* étoffe de soie ou de rayonne au grain analogue à celui du crêpe.

◆ **marocain** n. m. (1963, Larousse). Dialecte arabe maghrébin parlé au Maroc.

maroilles [marwal] ou **marolles** [marɔl] n. m. (emploi comme n. commun de *Maroilles,* n. d'une commune du Nord réputée pour son fromage ; l723, Savary des Bruslons, écrit *marolles ; maroilles,* 1938, Montagné et Gottschalk). Fromage au lait de vache, de forme carrée, à pâte molle, fabriqué en Thiérache.

maronage [marɔnaʒ] n. m. (de *merrain* [v. ce mot] ; 1199, *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* [XII, 358], dans la loc. *bois de maronage ;* comme n. m. indépendant, 1276, Godefroy. écrit *marenaige* [*maronage,* 1622, d'après Laurière, 1704]). Droit à l'usage du bois de service (bois de charpente et bois débité de grande dimension) dans une forêt. (On trouve aussi l'orthogr. MARRONAGE.)

maronite [marɔnit] n. et adj. (du n. de saint *Maroun* ou *Maron,* anachorète du Proche-Orient [† 410], dont les disciples formèrent le premier noyau de l'Église catholique syriaque ; v. 1525, Thénaud [p. 98]). Se dit des catholiques de rite syrien descendant des disciples de saint Maron, qui forment une Église dont les membres sont principalement implantés au Liban et en Syrie.

◆ adj. (1963, Larousse). Qui se rapporte à cette Église : *Patriarcat maronite. Prêtre maronite.*

maronnant, e [marɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *maronner ;* 1923, Larousse). *Pop.* Qui fait maronner, maugréer.

maronner [marɔne] v. intr. (de *marr-,* var. du radical onomatop. *marm-,* qui exprime le murmure ; 1743, Trévoux, écrit *marronner ; maronner,* 1821, Des-granges). *Pop.* Manifester son mécontentement, son dépit, sa mauvaise humeur par des murmures, des paroles indistinctes : *Elle a dû me voir, elle maronne* (Bory).

• SYN. : *bougonner* (fam.), *fumer* (pop.), *grogner, grommeler, maugréer, murmurer, rager, râler* (pop.), *ronchonner* (pop.).

1. maroquin [marɔkɛ̃] n. m. (de *Ma-roc,* n. du pays où ce genre de peau a d'abord été préparé ; 1490, Gay, écrit *marroquin* [*maroquin,* 1530, Palsgrave], au sens 1 ; sens 2, 1552, Rabelais ; sens 3, début du XXᵉ s. ; sens 4, 1931, Larousse). **1.** Peau de chèvre tannée au moyen de produits végétaux et mise en couleur du côté de la fleur, employée pour la reliure de luxe. || **2.** Peau de mouton dont le grain imite celui du maroquin véritable. || **3.** Reliure exécutée en maroquin : *Cette reliure aux armes ? Une acquisition récente. Un de mes plus beaux maroquins* [dit M. Courtin] (Duhamel). || **4.** *Fam.* Portefeuille ministériel.

◆ adj. m. (1835, Acad.). *Papier maroquin,* papier de couleur qui imite le maroquin.

2. maroquin [marɔkɛ̃] n. m. (de *Maroc* [v. l'art. précéd.], l'usage de cet étai ayant peut-être été empr. aux Marocains, qui ont fait faire d'importants progrès à la navigation ; 1773, Bourdé de Villehuet). Sur les navires de commerce, fil d'acier tendu entre les mâts et la cheminée, et qui sert à supporter l'appareillage de signalisation.

maroquinage [marɔkinaʒ] n. m. (de *maroquiner ;* 1840, Acad.). Préparation des peaux à la façon du maroquin.

maroquiner [marɔkine] v. tr. (de *maroquin* 1 ; 1701, Furetière [*maroquiner du papier,* 1820, Lesné]). Apprêter des peaux à la façon du maroquin : *Maroquiner du*

veau. De vastes casquettes en cuir maroquiné à oreillons (Hugo). || *Maroquiner du papier,* le préparer de manière à lui donner l'aspect du maroquin.

maroquinerie [marɔkinri] n. f. (de *maroquin* 1 [v. ce mot] ; 1636, Monet, écrit *marroquinerie* [*maroquinerie,* 1669, Widerhold], au sens 1 [« lieu où s'accomplit cette fabrication », 1723, Savary des Bruslons] ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1873, Larousse). **1.** Préparation, fabrication du maroquin. || Lieu où s'accomplit cette fabrication. || **2.** Ensemble des métiers qui utilisent les cuirs fins pour la fabrication d'articles divers : *Des articles de maroquinerie.* || **3.** Commerce des objets, des articles de cuir ; magasin où on les vend : *Tenir une maroquinerie.* || **4.** Objets, articles de cuir.

maroquinier [marɔkinje] n. m. (de *maroquin* 1 [v. ce mot] ; 1562, Du Pinet, écrit *marroquinier* [*maroquinier,* 1723, Savary des Bruslons], au sens 1 ; sens 2 et 3, 1887, Havard). **1.** Ouvrier qui prépare le maroquin ou le papier maroquin. || **2.** Ouvrier, artisan qui fabrique, façonne des articles en cuir. || **3.** Commerçant qui tient un magasin de maroquinerie.

marotique [marɔtik] adj. (du n. du poète français Clément *Marot* [1495-1544] : 1585, Feu-Ardent). Qui imite le langage, la manière de Clément Marot, principalement par l'emploi de termes et de tours vieillis : *Le genre marotique s'est formé au* XVII*e s. Le style marotique est une bigarrure de termes bas et nobles, surannés et modernes* (Marmontel). *Ces adverbes donnent à son style quelque chose de marotique* (France).

marotiser [marɔtize] v. intr. (de *marotique ;* 1840, Acad.). Écrire en style marotique.

marotisme [marɔtism] n. m. (de *marotique ;* av. 1803, Laharpe). Imitation du style de Marot.

marotiste [marɔtist] n. et adj. (de *marotique ;* 1840, Acad.). Se dit d'un écrivain qui use du style marotique.

marotte [marɔt] n. f. (dimin. pop. de *Marie,* n. de la mère de Jésus, bas lat. ecclés. *Maria* [v. MARIAL ; cf. aussi MARIOLE, n. f.] ; 1468, Godefroy, écrit *ma-rote,* au sens de « image de la Vierge » ; écrit *marotte,* au sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2-3, 1907, Larousse ; sens 4, 1623, Naudé). **1.** Sceptre surmonté d'une tête grotesque, coiffée d'un capuchon de diverses couleurs, et garni de grelots, attribut de la Folie : *Une marotte de bouffon. Dès que le jour tombe, les clochers deviennent fous et font danser leurs carillons comme des grelots de marottes* (Daudet). || **2.** Tête de femme en bois ou en carton, que les modistes ou les perruquiers utilisent pour essayer leurs modèles. || **3.** Chevalet surmonté d'un étau en bois, avec lequel le tonnelier maintient les douves et les fonds à dresser. || **4.** *Fig.* Idée fixe, manie : *De temps en temps, avec cette merveilleuse obstination des femmes quand elles ont une marotte, La-nie parlait du voyage en Orient* (Duhamel).

● SYN. : **4** *dada* (fam.), *folie, maladie* (fam.), *manie, obsession, rage, toquade* (fam.).

marouchin [maruʃɛ̃] n. m. (de *marrouge,* marrube [1314, Mondeville], *marrouche* [1547, Ch. Estienne], lat. *marrubium,* même sens ; fin du XVI*e* s., au sens de « isatis » ; sens actuel, 1732, Liger). Pastel de mauvaise qualité, fabriqué à l'aide des feuilles tardives de la guède.

marouette [marwɛt] n. f. (provenç. *maroueto,* même sens, proprem. « marionnette », dimin. du prénom *Marie,* bas lat. ecclés. *Maria* [v. MARIAL] ; 1868, Littré). Oiseau échassier voisin du râle, au plumage brun varié de gris, de noir et de blanc, tacheté et rayé, qui niche dans les herbes au bord des cours d'eau et dans les marais.

marouflage [maruflaʒ] n. m. (de *maroufler ;* 1787, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Opération qui consiste à appliquer une toile peinte sur une surface murale ou sur un plafond à l'aide d'une colle forte, très adhérente, appelée « maroufle ». || **2.** Collage de filasse sur le contre-parement d'un panneau assemblé, pour maintenir l'ouvrage.

1. maroufle [marufl] n. m. (de *maraud,* par changement de suffixe ; 1534, Rabelais). *Vx* et *fam.* Personnage grossier et impudent ; coquin, fripon : *Holà ! maroufles, butors, bélîtres, marauds, gredins, vous aurez cent coups de bâton* (Gautier).

● SYN. : *butor, faquin, goujat, maraud, mufle* (fam.), *paltoquet* (fam.), *pignouf* (pop.), *sagouin* (fam.).

2. maroufle [marufl] n. f. (probablem. emploi plaisant [au masc., puis au fém.] de *maroufle* 1, à cause du caractère tenace de cette colle ; 25 janv. 1688, *Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV* [t. IV, col. 113], écrit *marouf,* comme n. m. ; écrit *maroufle,* comme n. f., 1762, Acad.). Colle très tenace, faite avec les résidus de couleurs broyées à l'huile, utilisée pour maroufler.

maroufler [marufle] v. tr. (de *maroufle* 2 ; 1746 [d'après Trévoux, 1752], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Fixer, avec de la colle dite « maroufle », une toile peinte sur une autre toile, sur un panneau de bois, sur un mur ou sur un plafond. || **2.** Couvrir avec de la colle des toiles clouées sur un châssis, pour en augmenter la tension.

maroufleur [maruflœr] n. m. (de *maroufler ;* 1955, *Dict. des métiers*). Peintre en bâtiment qui a pour spécialité la pose des toiles peintes décoratives.

maroute [marut] n. f. (mot issu, par aphérèse, de l'anc. franç. *amerote,* même sens [XIII*e* s.], bas lat. *amalusta,* camomille ; XVI*e* s., *Romania* [XXXIII, 574]). Plante de la famille des composées, à odeur fétide, dite aussi *camomille puante.*

marquage [markaʒ] n. m. (de *marquer ;* 1669, Widerhold, au sens de « fonction de celui qui marque les chasses au jeu de paume » ; sens I, 1, 1873, Larousse [aussi « opération qui consiste à imprimer ou à graver... une inscription ou un dessin... » ; « action de marquer un animal d'un signe distinctif », 1877, Littré] ; sens I, 2, 1963, Larousse ; sens II, 1959, Robert [« le fait de surveiller avec attention les faits et gestes d'un adversaire », 20 déc. 1965, *l'Express*]).

I. 1. Action de marquer, d'apposer une marque sur des choses, des animaux, des végétaux : *Le marquage du linge, des pièces d'un trousseau.* || *Spécialem.* Opération qui consiste à imprimer ou à graver, sur un objet naturel ou fabriqué, une inscription ou un dessin (marque de fabrique, numéro, repère, etc.) : *Le marquage des étoffes, des arbres. Il porte en bandoulière une hachette de marquage* (Mirbeau). || Action de marquer un animal d'un signe distinctif, notamment certains poissons (saumons, truites...) pour suivre leurs déplacements, le bétail pour indiquer son état sanitaire. || **2.** Opération préliminaire à un bombardement aérien, qui consiste à encadrer l'objectif avec des fusées éclairantes ou des bombes de jalonnement.

II. En termes de sports, action de surveiller étroitement un joueur de l'équipe adverse. || *Par extens.* Le fait de surveiller avec attention les faits et gestes d'un adversaire.

marquant, e [markɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *marquer ;* 1721, Trévoux, au sens I ; sens II, 1-2, 1762, Acad.).

I. *Cartes marquantes,* cartes les plus fortes, qui valent des points à celui qui les a dans son jeu.

II. 1. Qui est remarquable, qui fait impression, laisse un souvenir durable : *Le trait marquant d'une physionomie. Le caractère marquant de sa personnalité est la tolérance. Les événements marquants de la dernière législature. Des progrès marquants ont été réalisés dans ce secteur de la recherche scientifique.* || **2.** Se dit d'une personne qui, par sa position sociale, son activité, ses réalisations, etc., a acquis la notoriété, voire la célébrité : *Les gâteaux venaient de quelque pâtissier marquant* (France). *Il reçoit des hommes marquants dans tous les genres et qui sont généralement, à situation égale, parmi les plus fins, les plus sensibles, les plus aimables de leur profession* (Proust).

● SYN. : **II, 1** *caractéristique, frappant, important, notable, remarquable, saillant, significatif ;* **2** *célèbre, distingué, éminent,*

fameux, illustre, prestigieux, remarquable, renommé, réputé.

◆ **marquant** n. m. (1959, Tesnière [p. 36]). Unité linguistique qui permet la translation d'un mot ou d'une suite de mots d'une classe dans une autre. (Ex. :dans *le train de Paris, de* est le marquant de la translation en adjectif du substantif *Paris.*)

1. marque [mark] n. f. (déverbal de *marquer* [a remplacé l'anc. n. m. *merc,* borne, limite (v. 1119, Ph. de Thaon), marque sur le corps humain (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure) — anc. scand. *merki,* borne frontière, marque —, et son fém. *merque,* signe naturel ou artificiel sur un objet (v. 1462, *Cent Nouvelles*)] ; 1483, Bartzsch, au sens de « droit d'entrée » ; sens I, 1, 1553, *Bible Gérard* [« trace... laissée sur le corps par une contusion... », 1530, Palsgrave] ; sens I, 2, 1538, R. Estienne [*marque de feu, marque en tête,* 1868, Littré] ; sens I, 3, 1690, Furetière [art. *marquer*] ; sens I, 4, 1538, R. Estienne [*la marque du temps,* av. 1914, Ch. Péguy] ; sens II, 1, 1530, Palsgrave [« ...désignation quelconque faite à l'aiguille sur le chef d'une pièce de tissu », 1812, Mozin ; *marque à chaud,* 1963, Larousse] ; sens II, 2, 1895, Loti ; sens II, 3, 1690, Furetière [« cachet imprimé sur les viandes de boucherie par l'inspection sanitaire », 1931, Larousse ; « signe porté sur un animal pour indiquer son état sanitaire en période d'épidémie », 1868, Littré] ; sens II, 4, 1538, R. Estienne ; sens II, 5, 1690, Furetière [aussi « signe que trace, en guise de signature, une personne qui ne sait pas écrire »] ; sens II, 6, 23 juin 1857, *Bulletin des lois* [d'abord *marque de la fabrique,* 1835, Acad. ; *marque déposée,* 1948, Larousse, art. *déposer ; marque typographique,* 1963, Larousse — *marque,* même sens, 1690, Furetière ; *de marque,* 1896, Delesalle — aussi « de première qualité »] ; sens II, 7, févr. 1866, *Presse scientifique des Deux Mondes* [p. 131] ; sens II, 8, 1636, Monet [*marque à frapper,* 1963, Larousse] ; sens III, 1, 1549, R. Estienne [*marque de boulanger,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens III, 2, 1959, Robert [au plur., en yachting, 1958, Merrien — d'abord « balises fixées sur une ancre pour indiquer une passe », 1732, Richelet] ; sens III, 3, 1959, Robert [*à vos marques !,* début du XX^e s.] ; sens III, 4, 1690, Furetière [« décompte des points gagnés par chaque joueur... », 1868, Littré ; en sports, 1959, Robert] ; sens III, 5, 1963, Larousse ; sens III, 6, 1553, *Bible Gérard* [« pavillon ou guidon hissé au mât d'un bâtiment de guerre... », début du XX^e s. ; *marques d'honneur,* 1636, Corneille ; *personne de marque,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens IV, 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [« style, manière, facture propre à un écrivain ou à un artiste... », 1672, M^me de Sévigné] ; sens IV, 2, av. 1662, Pascal ; sens IV, 3, 1960, A. Martinet).

I. 1. Trace matérielle laissée sur un objet, sur un corps, par quelqu'un ou par quelque chose, et qu'on peut identifier : *Des marques de pas dans la neige, de pneus sur le sol. Tous ses livres ont des marques de doigts. Les marques du feu, de l'incendie sur un édifice. Tu marches dans le mouillé, ensuite tu feras des marques par toute la maison* (Sainte-Soline). ‖ *Spécialem.* Trace, momentanée ou définitive, laissée sur le corps par une contusion, une action violente : *Des marques de coups, de sévices. Une brûlure qui laissera une marque. Un élastique coupait le cou du pauvre Paul et lui imprimait une marque rouge* (Cocteau). ‖ **2.** Signe naturel, tache ou accident de la peau ou du poil, que l'homme ou l'animal porte à sa naissance : *Avoir une marque au bras.* ‖ *Marque de feu,* tache rouge feu en quelque partie du corps d'un cheval. ‖ *Marque en tête,* tache blanche au milieu du front, chez le cheval. ‖ **3.** *Spécialem.* Creux que l'on remarque sur les incisives du cheval, et qui sert à faire connaître son âge. ‖ **4.** Caractère, expression du visage qui est le signe apparent de l'état physique, des sentiments, des pensées, des tendances de la personne : *Un visage qui porte la marque de la fatigue, de la maladie, les marques des passions, du vice. Cette rougeur subite est la marque de son trouble. N'avait-elle pas alors les marques de l'amour le plus pur sur le visage ?* (Giono). ‖ *La marque du temps,* les flétrissures de l'âge.

II. 1. Empreinte ou signe matériel de diverse sorte, apposés sur un objet pour permettre de le reconnaître, de le distinguer des autres : *Coudre, broder une marque à son linge.* ‖ *Spécialem.* Lettre, chiffre, désignation quelconque faits à l'aiguille sur le chef d'une pièce de tissu. ‖ *Marque à chaud,* groupe de lettres ou chiffre imprimé à chaud, au moyen d'un fer ou d'un poinçon, sur le bois, le cuir, les métaux. ‖ **2.** Ensemble de signes tracés sur les bois de charpente ou sur les pierres de taille pour indiquer la manière dont les différents éléments doivent être posés ou assemblés. ‖ **3.** Signe attestant un contrôle : *Marque de la douane. La marque (poinçon) apposée par les bureaux de garantie constate le titre des ouvrages en,métal précieux.* ‖ *Spécialem.* Cachet imprimé sur les viandes de boucherie par l'inspection sanitaire. ‖ Signe porté sur un animal pour indiquer son état sanitaire en période d'épidémie. ‖ **4.** *Vx.* Signe infamant et ineffaçable que le bourreau imprimait, à l'aide d'un fer chaud, sur l'épaule d'un condamné : *La marque fut définitivement supprimée en 1832.* ‖ **5.** Chiffre ou signe spécial apposé par un ouvrier, un artisan, un fabricant sur l'objet qu'il a exécuté : *Marques de tâcherons. Marque d'orfèvre. Marque d'atelier.* ‖ *Par extens.* Signe que trace, en guise de signature, une personne qui ne sait pas écrire : *Mettre sa marque au bas d'un acte.* ‖ **6.** *Marque de fabrique* ou *de commerce,* noms dénomination ou tout signe servant à distinguer les produits d'une fabrique ou les objets d'un commerce (*marque descriptive, figurative, nominale*). ‖ *Marque déposée,* marque de fabrique ou de commerce déposée au greffe du tribunal de commerce et qui fait l'objet d'un monopole pour son propriétaire. ‖ Spécialem. *Marque typographique,* signe conventionnel, monogramme ou vignette gravée (parfois accompagnés d'une devise) que l'imprimeur ou le libraire adopte comme marque commerciale et qu'il reproduit dans le livre, soit au titre, soit à la fin. ‖ *De marque,* se dit d'un produit, d'un article portant une marque commerciale réputée : *Un stylo, une montre de marque ; par extens.,* qui est de première qualité : *Vins de marque.* ‖ *Image de marque,* v. IMAGE. ‖ **7.** Firme, entreprise commerciale : *Les grandes marques de champagne. Une marque qui fait une importante publicité.* ‖ **8.** Outil ou instrument destiné à reproduire une inscription ou un dessin sur un objet. ‖ *Marque à frapper,* reproduction d'une inscription dans une matière plus dure que la matière à marquer, et que l'on imprime par choc sur l'objet.

III. 1. Signe ou objet matériel destiné à rappeler, à faire reconnaître ou retrouver quelque chose : *Mettre une marque dans un livre pour indiquer la page où l'on a arrêté sa lecture.* ‖ Vx. *Marque de boulanger,* planchette sur laquelle le boulanger marquait, par une entaille, chaque pain fourni à crédit. ‖ **2.** Repère placé par un athlète pour faciliter un saut, un élan, ou par un joueur de rugby après un arrêt de volée. ‖ *Au plur.* En yachting, repères, bouées ou balises délimitant un parcours de régates. ‖ **3.** Dispositif assurant une bonne position aux pieds des coureurs de vitesse qui vont prendre le départ. ‖ *À vos marques !,* appel invitant les coureurs à se placer sur la ligne de départ. ‖ **4.** Jeton, fiche ou instrument servant à noter les points à certains jeux de cartes. ‖ *Par extens.* Décompte des points gagnés par chaque joueur au cours d'une partie ; sa position. ‖ En sport, nombre de points obtenus par les adversaires au cours d'un match : *Les équipes ont égalisé, mais, cinq minutes avant la fin de la partie, la marque était de trois à deux.* ‖ **5.** *Taux de marque,* pourcentage qu'un commerçant applique au prix d'achat de ses marchandises, et destiné à couvrir les frais généraux et la marge bénéficiaire. ‖ **6.** Insigne, attribut d'une fonction, d'une dignité, d'un grade, etc. : *Les marques du pouvoir. Le mortier était la marque du président du parlement.* ‖ *Spécialem.* Pavillon ou guidon hissé au mât du bâtiment de guerre à bord duquel est embarqué le chef de

l'État, le ministre de la Marine ou l'officier général ou supérieur commandant le groupe : *L'amiral Noé avait arboré sa marque sur le vaisseau de ligne « l'Arche »* (Farrère). || *Marques d'honneur,* insignes honorifiques. || *Personne, personnage de marque,* personnalité que sa naissance, sa situation, son mérite a mise en relief : *Ou bien, sur un banc, la causerie confidentielle d'un député avec quelque électeur de grande marque qu'il n'avait pas voulu recevoir dans la salle à côté. où l'on fait entrer les menus clients, le fretin* (Daudet). *L'été, attendu que ses moyens ne lui permettaient pas de quitter Chaminadour pour prendre nulle part aucunes vacances, il y menait, seul de son espèce, le train apparent d'un baigneur de marque sur une plage mondaine* (Jouhandeau).

IV. 1. Caractère propre, trait distinctif auquel se reconnaît quelqu'un ou quelque chose : *Sa décision est la marque d'un homme d'action. La vraie religion doit avoir pour marque d'obliger à aimer son Dieu* (Pascal). *Une des marques de la médiocrité d'esprit est de toujours conter* (La Bruyère). || *Spécialem.* Style, manière, facture propre à un écrivain ou à un artiste et qui apparaît dans toutes ses œuvres : *Un roman qui porte la marque de son auteur. Un peintre dont la marque est facilement reconnaissable.* || **2.** Ce qui constitue une preuve, un témoignage de quelque chose : *Marques d'estime, de bienveillance. Donner des marques de confiance, d'amitié, d'affection à quelqu'un. Quelle plus haute marque peut-on produire de la foi de cet accusé ?* (Pascal). *Les Crétois leur donnèrent toutes les marques d'une amitié sincère* (Fénelon). *L'insigne marque de faveur dont Votre Altesse vient de m'honorer* (Stendhal). || **3.** En linguistique, particularité phonologique, morphologique, syntaxique ou sémantique dont la présence ou l'absence dans des unités linguistiques de même nature constitue le trait distinctif d'une opposition : *Dans l'opposition du masculin et du féminin* GRAND [grɑ̃] / GRANDE [grɑ̃d], *la marque est* [d].

● SYN. : **I, 1** *empreinte, foulée, pas, tache, traînée ; cicatrice, couture, marbrure, tavelure, zébrure ;* **2** *envie, nævus ;* **4** *indice, signe, stigmate.*|| **II, 3** *cachet, estampille, griffe, label, sceau ;* **4** *flétrissure ;* **5** *poinçon ; croix.*|| **III, 1** *signet ;* **6** *emblème, insigne, symbole.*|| **IV, 1** *preuve, signe ; griffe, manière, pinceau, plume, style ;* **2** *attestation, manifestation, trait.*

2. marque [mark] n. f. (anc. provenç. *marca,* saisie, arrestation par représailles, objet saisi, personne arrêtée, droit de représailles [XIIe s.], déverbal de *marcar.* saisir [quelqu'un ou quelque chose], arrêter par représailles [XIIe s.], gotique **markôn,* délimiter, marquer la propriété de quelqu'un ; 1339, Du Cange [*lettres de marque,* av. 1453, Monstrelet — « commission donnée au capitaine d'un navire armé en course », début du XIXe s.]). En droit ancien, représailles. || Vx. *Lettres de marque,* autorisation donnée à un particulier de se faire justice lui-même ; commission donnée au capitaine d'un navire armé en course.

marqué, e [marke] adj. (part. passé de *marquer ;* 1636, Corneille, au sens I, 2 ; sens I, 1, 1868, Littré [*cartes marquées,* 1873, Larousse ; *molécule marquée,* 1963, Larousse] ; sens I, 3, 1669, Molière [« qui est fort accentué, nettement indiqué », 1661, Molière] ; sens I, 4, 1960, A. Martinet ; sens II, 1, 1668, Molière [*être marqué, un homme marqué,* début du XXe s.] ; sens II, 2, 1771, Trévoux ; sens II, 3, 1846, Balzac [« qui a des taches — de petite vérole », 1652, La Rochefoucauld] ; sens II, 4, 1640, Oudin).

I. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qui est pourvu d'une marque, d'un signe distinctif : *Du linge marqué.* || *Cartes marquées,* cartes sur lesquelles un tricheur ou un prestidigitateur a fait une marque spéciale pour les reconnaître. || *Molécule marquée,* molécule d'une substance donnée dans laquelle on a remplacé un atome par un isotope radio-actif correspondant, utilisée en physiologie et en médecine pour suivre, dans un organisme, la destinée de la substance étudiée. || *Marqué au coin de,* v. COIN. || **2.** Qui est inscrit, indiqué : *Vendre au prix marqué.* || **3.** Qui est très apparent, nettement souligné : *Une esquisse aux contours trop marqués. Taille, cambrure marquée.* || Qui est fort accentué, nettement indiqué : *Une différence marquée. Avoir des attentions marquées pour quelqu'un, une préférence marquée pour quelque chose.* || **4.** Se dit d'une unité linguistique qui comporte une marque (par opposition à une unité linguistique privée de cette marque et dite *non marquée*) : *La forme* AIMAIT [ɛmɛ] *est dite « marquée » dans l'opposition du présent et de l'imparfait* AIME [ɛm] / AIMAIT [ɛmɛ].

II. EN PARLANT DES ÊTRES VIVANTS. **1.** *Vx.* Se disait d'un condamné qui avait subi la peine de la marque. || Fig. et péjor. *Être marqué,* avoir une réputation défavorable. || Fig. et péjor. *Un homme marqué,* celui dont le passé n'est pas sans tache : *Un homme politique marqué.* || **2.** *Cheval marqué en tête,* cheval qui a une tache blanche au front. || **3.** Qui porte les marques de la fatigue, de la maladie, de l'âge, des excès : *Visage marqué, aux traits marqués. Il vieillit, il est marqué* (Balzac). *Tu et trop marqué pour mon goût, respectable vieillard* (Theuriet). *Elle est marquée, mais belle* (Hermant). || **4.** Fig. *Être (né) marqué,* porter, à sa naissance, la marque, le signe d'une destinée particulière (vieilli) : *Frère marqué d'avance pour un morne avenir* (Hugo). *Théodore de Banville apparaissait comme un de ces esprits marqués pour qui la poésie est la langue la plus facile à parler, et dont la pensée se coule d'elle-même dans un rythme* (Baudelaire).

● SYN. : **I, 2** *écrit, mentionné, noté ;* **3** *accentué, accusé, prononcé ; net, ostensible.*|| **II, 3***chiffonné, fané, flétri, fripé, raviné, ridé.*

marquer [marke] v. tr. (forme dialect. [probablem. normanno-picarde, et sans doute influencée par le v. *marcher* au sens anc. de « presser, fouler aux pieds » — V. MARCHER 1] correspondant à l'anc. franç. *merchier,* faire [sur un objet] une marque pour le distinguer d'un autre [v. 1155, Wace], dér. de l'anc. n. m. *merc* [v. MARQUE 1] ; début du XVIe s., au sens III, 1 ; sens I, 1, 1538, R. Estienne [*marquer quelqu'un,* 1868, Littré, arts *marqué*] ; sens I, 2, 1669, Racine ; sens I, 3, 1672, Sacy ; sens II, 1, 1538, R. Estienne [« appliquer sur les carcasses des animaux de boucherie la marque de l'inspection vétérinaire », 1931, Larousse, art. *marque*] ; sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens III, 2, 1690, Furetière [« constituer la marque, le repère qui indique quelque chose », 1856, Baudelaire — au fig., 1811, Chateaubriand] ; sens III, 3, 1694, Acad. ; sens III, 4, v. 1530, C. Marot ; sens III, 5, 1690, Furetière [*marquer des points,* en boxe, 1931, Larousse ; *marquer un point,* au fig., 1949, Larousse ; *marquer un but,* etc., 1924, Montherlant — aussi absol. ; *marquer le coup,* 1931, Larousse — au fig., 1933, J. Romains] ; sens III, 6, 1920, Esnault ; sens III, 7, 1669, Boileau [*marquer la mesure,* 1835, Acad. — *...la cadence,* 1890, A. France ; *marquer le pas,* 1812, Mozin — au fig., 1888, Esnault] ; sens III, 8, 1669, Molière ; sens IV, 1 et 3, 1663, Molière ; sens IV, 2, 1610, d'Urfé [« fixer, déterminer — un lieu, une époque où une chose se fera », 1553, *Bible Gérard*] ; sens IV, 4, 1660, Retz ; sens IV, 5, av. 1662, Pascal).

I. 1. Faire ou laisser une marque visible, une trace, sur une chose ou sur une partie du corps (souvent au passif) : *Marquer ses pas dans la neige, sur le sable. Une balafre marque sa joue gauche. Un homme en pantoufles de peau verte, quelque peu marqué de petite vérole, et coiffé d'un bonnet de velours à glands d'or* (Flaubert). *Comme un animal fort qui surveille une proie, | Après l'avoir d'abord marquée avec les dents* (Baudelaire). *Elle est morte* [...] *dans la certitude que les trois groseilles blanches marquées sur l'épaule de sa fille Berthe étaient d'origine auguste* (France). || Pop. *Marquer quelqu'un,* lui porter des coups, lui causer des blessures dont la marque restera visible. || **2.** Signaler par des traces : *L'ennemi, l'armée a marqué son passage par les destructions. Le couloir suivi par l'avalanche est marqué par la ruine et la dévastation.* || **3.** *Fig.* Laisser chez quelqu'un, dans sa personne ou dans sa personnalité, une

trace, un caractère durable : *Marquer un ami de son influence. Un peintre marqué par le cubisme. La maladie, l'âge, les épreuves l'ont cruellement marquée.* [Le vice] *m'a comme toi marqué de sa stérilité* (Mallarmé). *M. le comte s'est montré très froid, mais poli.* [...] *Son visage est pourtant marqué par le chagrin, la fatigue, sa voix même a changé, elle est moins désagréablement nasale que d'habitude* (Bernanos).

II. 1. Affecter d'une marque (lettres, inscription, numéro, repère, etc.), gravée, imprimée, cousue, etc., un objet naturel ou fabriqué, pour le rendre reconnaissable, indiquer son origine ou son propriétaire, etc. : *Marquer le linge de maison. Faire marquer de l'argenterie, de la vaisselle à son chiffre. Marquer des bois sur pied par l'opération du martelage. Marquer des grumes, des bois débités. Marquer le bétail au fer rouge. Marquer des poissons migrateurs. Je rapportai à la maison un catalogue : aidée par mes parents, je fil un choix parmi les ouvrages marqués J* [jeunesse] *et je dressai des listes* (Beauvoir). || *Spécialem.* Appliquer sur les carcasses des animaux de boucherie la marque de l'inspection vétérinaire. || **2.** *Vx.* Soumettre un condamné à la peine infamante de la marque.

III. 1. Affecter quelque chose d'un signe distinctif, pour le signaler à l'attention, le rappeler à la mémoire : *Marquer d'une croix certains noms d'une liste. Marquer d'un trait rouge les passages essentiels d'un texte. Il lui tend le livre ouvert, sur une leçon que marquent deux coupures de journaux* (Faye). || Fig. *Marquer un jour d'un caillou blanc ou d'une pierre blanche,* v. BLANC 1. || **2.** Signaler au moyen de marques, de repères : *Marquer un parcours, un itinéraire par des jalons, des balises.* || Constituer la marque, le repère qui indique quelque chose : *En cet endroit, c'est le Rhin qui marque la frontière entre la France et l'Allemagne* ; et littér. : *J'ai eu le courage de regarder en arrière | Les cadavres de mes jours | Marquent ma route et je les pleure* (Apollinaire). || **3.** En parlant d'un instrument de mesure, fournir telle ou telle indication : *Il y avait une horloge, en face d'eux, qui marquait une heure trente-cinq. Le train était parti depuis sept minutes* (Sartre). *Un thermomètre qui marque les températures maximales et minimales de la journée.* || **4.** Noter par des signes graphiques, enregistrer par l'écriture : *Marquer ses dépenses, les heures passées sur un travail. Marquer un numéro de téléphone, un rendez-vous sur son agenda. Le soir, elle faisait ses comptes : depuis des années, chacun des centimes qui avaient passé par ses mains avait été marqué sur un grand livre noir* (Beauvoir). || **5.** *Marquer les points,* au jeu, en sport, noter, enregistrer les points obtenus au cours d'une partie, d'un match, pour les décompter. || *Marquer des points,* en boxe, porter à son adversaire des coups qui comptent. || Fig. *Marquer un point,* obtenir un avantage sur quelque adversaire, dans un différend, un débat. || *Marquer un but, un essai, un panier,* ou, absol., *marquer,* réussir un but au football, un essai au rugby, un panier au basket-ball. || *Marquer le coup,* accuser un coup reçu, à la boxe ; au *fig.*, laisser voir qu'on a été touché par un événement fâcheux, une attaque personnelle ; montrer, par son attitude, qu'on attache une certaine importance à quelque fait. || **6.** *Marquer un joueur,* dans les sports d'équipe, surveiller étroitement un adversaire pour contrecarrer ses initiatives. || **7.** Souligner, rendre plus apparent, plus sensible : *Marquer un temps d'arrêt. Elle incline seulement la tête de temps en temps, pour marquer les propos qu'elle approuve plus particulièrement* (Sarrazin). || *Marquer la mesure, la cadence,* les accompagner de gestes, de mouvements, de sons qui en suivent le rythme. || *Marquer le pas,* continuer à frapper le sol avec les pieds, selon la cadence du pas, sans avancer : *Un second coup de sifflet, et la foule enfantine commença de marquer le pas, frappant le sol de la cour, en cadence, avec une énergie farouche* (Duhamel) ; au *fig.*, ralentir, s'arrêter : *Une offensive qui marque le pas.* || **8.** En parlant d'une chose, faire ressortir, accuser : *Un vêtement qui marque la taille.*

IV. 1. *Class.* Représenter, décrire, rendre avec exactitude et vérité : *Canaples reste seul des trois frères* [de la maison de Créquy], *après toutes ses tribulations et tous ses maux, que vous marquez si bien* (Sévigné). *Il marque, il exprime bien les passions* (Furetière, 1690). || **2.** *Class.* et *littér.* Indiquer, spécifier oralement ou par écrit, ou désigner avec précision : *L'époux digne et fortuné que les Dieux lui marquent pour vous...* (Molière). *Je lui ai marqué expressément qu'il eût à faire telle chose* (Acad. 1694). *Je lui marque le cœur où sa main doit frapper* (Racine). *On lui portait en secret une lettre, | Une lettre de lui, qui lui marquait peut-être | Un rendez-vous* (Verlaine). || **3.** *Class.* et *littér.* Montrer, laisser paraître un sentiment, un trait ou une disposition du caractère, par une attitude sans équivoque : *Vous faites le poète, vous, et vous devez* [...] *marquer cet air pédant* [...], *ce ton de voix sentencieux* (Molière). *Elvire* [...] *aime mieux passer pour une femme vive que marquer du bon sens et de la justesse* (La Bruyère). *Elle tient à me marquer son désaveu par une sorte d'isolement* (Gide). || **4.** Exprimer, faire connaître avcc netteté ce qu'on pense, ce qu'on ressent : *Marquer sa désapprobation, son accord, son assentiment. Marquer de la joie, de la reconnaissance à quelqu'un. Celui qui est le plus riche est ordinairement celui à qui on marque le plus d'égards* (d'Alembert). *Non seulement il ne me cacha pas son désappointement, mais il marqua plus d'intérêt à ma sœur, qui restait une jolie enfant* (Beauvoir). || **5.** En parlant du comportement, des propos, montrer, révéler la personnalité, le caractère, les pensées : *Elle m'a regardé de nouveau, cette fois en face. Les yeux semblaient sourire encore, tandis que tout le bas de sa figure marquait la surprise, la méfiance, un entêtement inexprimable* (Bernanos). *Il vous aime beaucoup, Monsieur. Il parle souvent de vous à son père en des termes qui marquent une grande estime* (Pagnol).

● SYN. : **I, 1** *empreindre, imprimer, laisser, marbrer, sillonner, tacher, taveler, zébrer* ; **3** *affecter, imprégner, pénétrer, toucher.* || **II, 1** *baguer, estamper, estampiller, frapper, poinçonner, tatouer.* || **III, 1** *cocher, repérer, signaler, souligner* ; **2** *baliser, jalonner, piqueter* ; *délimiter, matérialiser, tracer* ; **3** *indiquer* ; **4** *consigner, copier, écrire, inscrire, mentionner, noter, relever, transcrire* ; **7** *ponctuer, signaler* ; *scander* ; **8** *gainer, mouler, sangler.* || **IV, 4** *montrer, prodiguer, témoigner* ; **5** *accuser, annoncer, attester, dénoter, prouver, refléter, révéler.*

◆ v. intr. (sens I, 1, 1762, J.-J. Rousseau ; sens I, 2, 1680, Richelet ; sens II, 1, 1640, Oudin ; sens II, 2, 1787, Féraud [en parlant des événements, av. 1696, La Bruyère] ; sens II, 3, 1694, Acad. [*marquer bien ; marquer mal,* fin du XIX[e] s. ; *cela marquerait trop, 1868,* Littré]).

I. 1. Faire une marque, laisser une trace : *Un crayon à bille, un composteur qui marque mal, qui ne marque plus.* || **2.** En parlant d'un cheval, avoir le creux des coins (incisives externes) encore visible, ce qui indique un âge qui n'est pas supérieur à huit ans.

II. 1. En parlant des personnes, se faire remarquer, se distinguer, occuper une place notable : *Les femmes, pour peu qu'elles écrivent et qu'elles marquent, portent très bien en elles le cachet des époques diverses* (Sainte-Beuve). *Toute œuvre où l'auteur cherche à marquer dans la poésie ou dans le roman...* (France). || **2.** En parlant des choses, être saillant, remarquable : *Un ouvrage où rien ne marque.* || *Spécialem.* En parlant des événements, laisser une impression, un souvenir durable, avoir des conséquences mémorables : *Un fait, une décision qui a marqué dans l'histoire.* || **3.** Fam. *Marquer bien, marquer mal,* avoir bon, mauvais aspect, faire bonne, mauvaise impression : *Avec sa veste en lambeaux, Mahurel marquait mal* (Coppée). *Comment était-il* [Ignacio] ? *Quelle figure* [...] ? *« Oh ! répondit le matelot, il marquait bien encore, malgré ses cheveux gris ; pour le costume, il paraissait un homme à son aise... »* (Loti). || *Cela*

marquerait trop, cela serait trop visible ou choquant.

● SYN. : **II, 1** *briller, exceller, s'illustrer, percer, triompher ;* **2** *émerger ; faire date.*

marquésan, anne [markezɑ̃, -an] adj. et n. (du n. des îles *Marquises,* archipel de la Polynésie française ; 1902, Larousse, écrit *marquésan* [forme probablem. arrivée en franç. par l'intermédiaire de l'esp.] et *marquisien*). Qui se rapporte aux îles Marquises ; habitant ou originaire de ces îles : *Ses trésors exotiques consistaient en papillons océaniens décolorés* [...], *photographies de palmeraies, de cocoteraies tahitiennes et de cascades marquésannes* (Colette).

● REM. On dit aussi MARQUISIEN, ENNE.

marqueter [markəte] v. tr. (de *marquer ;* 1386, Godefroy, au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1538, R. Estienne). [Conj. **4 a.**] **1.** Exécuter en marqueterie, orner de pièces de marqueterie (surtout au part. passé) : *Plafond marqueté.* || **2.** Marquer de taches de couleur ou de dessins variés : *Des mouettes posées marquetaient en troupe la plage mouillée ; quelques-unes volaient pesamment au-dessus de la houle du large* (Chateaubriand). *Au-dessous d'elle, elle voyait confusément Paris, marqueté de ses mille toits d'ardoise et de tuile comme une mosaïque rouge et bleue* (Hugo).

marqueterie [markətri *ou* markɛtri] n. f. (de *marqueter* [v. ce mot] ; 1416, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1588, Montaigne). **1.** Ouvrage d'ébénisterie composé d'éléments de bois précieux, de métal, de nacre, d'écaille ou de marbre, appliqués en feuilles minces, ou placages, sur de la menuiserie et formant des dessins variés : *Jacques ouvrit un coffret de marqueterie italienne d'un goût ancien* (Miomandre). || **2.** Art de faire cet ouvrage. || **3.** *Fig.* Œuvre littéraire composée de morceaux qui n'ont pas de liaison entre eux.

marqueteur [markətœr] n. m. (de *marqueter ;* 1576, Havard). Ouvrier qui fait des ouvrages de marqueterie : *On commence à reconnaître, à Paris, que les fameux marqueteurs allemands et français des* XVI*ᵉ,* XVII*ᵉ et* XVIII*ᵉ siècles ont composé de véritables tableaux en bois* (Balzac).

marqueur, euse [markœr, -øz] n. (de *marquer ;* 1582, *Dict. général*). Personne qui met, appose une marque sur quelque chose : *Une marqueuse de draps.*

◆ **marqueur** n. m. (sens 1, 1690, Furetière [« machine qui joue le même rôle », 1929, Cocteau] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1776, Brunot ; sens 4, 15 sept. 1871, *Revue des Deux Mondes* [p. 271] ; sens 5, 1949, Larousse ; sens 6, 1970, Robert). **1.** Personne qui marque les points gagnés ou perdus au jeu. || Machine qui joue le même rôle : *« Écoute », dit Paul (il posait le doigt sur le marqueur automatique)* [Cocteau]. || **2.** Lors d'un match, personne chargée d'inscrire, sur le tableau ou sur les feuilles de résultats, les points obtenus par les équipes. || **3.** Dans les mines, ouvrier de confiance chargé de compter et de noter la provenance des wagonnets chargés, lorsqu'ils arrivent au jour : *Dansaert, installé en personne au bureau du marqueur* [.,.], *inscrivait chaque ouvrier qui se présentait* (Zola). || **4.** *Marqueur d'un tir,* militaire qui, placé dans une tranchée en avant de la cible, signale les points d'impact aux tireurs. || **5.** Dans les sports d'équipe, joueur qui marque le but, l'essai, le panier. || **6.** Crayon-feutre formant un trait large.

◆ **marqueuse** n. f. (sens 1, 1902, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Machine qui imprime la marque sur les produits, dans les savonneries, les chocolateries. || **2.** Machine qui sert à marquer dans le sol le trou où sera mis le plant de pomme de terre.

marquis [marki] n. m. (réfection, d'après l'ital. *marchese,* marquis [du francique **marka,* v. MARCHE 1], de l'anc. franç. *marchis,* seigneur d'une marche territoriale [1080, *Chanson de Roland*], dér. de *marche* 1 ; début du XIIIᵉ s., au sens I, 2 [« titre de noblesse intermédiaire entre ceux de duc et de comte » — ce titre, d'abord spécifiquement italien, ne s'emploie pour des Français que depuis le début du XVᵉ s., N. de Baye, I, 5 ; « titre nobiliaire qui accompagnait la possession d'une terre érigée en marquisat », 1651, Scarron] ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens 1, 3, 1668, La Fontaine ; sens I, 4, 1690, Dancourt [*marquis de Carabas,* av. 1834, Béranger] ; sens II, 1931, Larousse).

I. 1. *Autref.* Seigneur, chef militaire qui était préposé à la garde d'une marche territoriale. || **2.** Titre nobiliaire qui accompagnait la possession d'une terre érigée en marquisat. || Titre de noblesse intermédiaire entre ceux de duc et de comte. || **3.** Homme qui porte ce titre : *Que dirait notre oncle le marquis, s'il savait que j'aide à fonder une république ?* (Claudel). || **4.** *Ironiq.* et *vx.* Celui qui prend des airs avantageux, des façons de grand seigneur. || Fam. et vx. *Marquis de Carabas,* homme qui se vante faussement de posséder de nombreux biens.

II. Petit chapeau à bords roulés, présentant trois pointes (tricorne).

marquisat [markiza] n. m. (francisation, d'après *marquis,* de l'ital. *marchesato,* marquisat, dér. de *marchese* [v. MARQUIS] ; 1474, Bartzsch, au sens 1 ; sens 2, 1651, Scarron ; sens 3, 1552, Guéroult). **1.** *Autref.* Terre frontière soumise à l'autorité d'un marquis. (On dit plutôt MARCHE.) || **2.** Terre qui conférait à son possesseur le titre de marquis. || **3.** Titre de marquis.

marquise [markiz] n. f. (fém. de *marquis ;* 1472, Bartzsch, au sens I, 1 [*marcise,* même sens — av. 1191, *Vengement Alixandre* —, *marchise* — XIIIᵉ s., Rutebeuf — était le fém. de l'anc. franç. *marchis,* v. MARQUIS] ; sens I, 2, 1868, Littré ; sens II, 1, 1770, Havard ; sens II, 2, 1963, Larousse [« bague... à chaton oblong... », 1902, Larousse] ; sens II, 3, 1690, Furetière [art. *poire*] ; sens II, 4, 1867, Delvau ; sens II, 5, 1836, Acad. [sur un bateau, 1718, Acad.] ; sens II, 6, 1868, Littré).

I. 1. Femme d'un marquis : *La marquise de Sévigné.* || **2.** *Ironiq.* et *vx.* Femme qui affecte des airs de grande dame : *Nana devint une femme chic, rentière de la bêtise et de l'ordure des mâles, marquise des hauts trottoirs* (Zola).

II. 1. Fauteuil bas, assez large pour deux personnes (XVIIIᵉ s.). || **2.** Diamant ovale, taillé à 58 facettes. || *Vx.* Bague d'époque Louis XVI, à chaton oblong, faite d'une pierre bleue entourée de brillants. || **3.** Variété de poire fondante. || **4.** Champagne frappé (ou vin blanc), avec addition d'eau de Seltz et de jus de citron : *Je trouvai nombreuse et joyeuse compagnie autour d'une « marquise » au champagne* (Daudet). || **5.** Toile tendue au-dessus de l'entrée d'une tente pour garantir de la pluie ou du soleil. || Sur un bateau, seconde tente, établie au-dessus des autres pour arrêter complètement les rayons du soleil. (Syn. TENDEROLLE.) || **6.** Auvent vitré, établi au-dessus d'une porte d'entrée, d'un perron, ou vitrage qui abrite un quai d'embarquement.

● SYN. : **6** *véranda.*

marquisien, enne adj. et n. V. MARQUÉSAN, ANNE.

marquoir [markwar] n. m. (de *marquer ;* 1771, *Encyclopédie*). Instrument servant à marquer, utilisé par les tailleurs et les couturières.

marrainage [marɛnaʒ] n. m. (de *marraine ;* av. 1896, Goncourt). Le fait de devenir marraine ; qualité de marraine : *L'inspection de la layette, et le baptême et le marrainage* (Goncourt).

marraine [marɛn] n. f. (lat. pop. **matrana,* var. de **matrina,* marraine, dér. du lat. class. *mater, -tris,* mère ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *marrene* [*marraine,* début du XIIIᵉ s., *Galeran*], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1868, Littré ; sens 4, 1923, Larousse). **1.** Femme qui présente un enfant au baptême ou à la confirmation et qui veille à son éducation religieuse : *Une marraine, lorsqu'elle comprend bien sa mission, c'est presque une mère* (Sue). || **2.** Celle qui préside au baptême d'un navire, d'une cloche, qui donne un nom à une chose nouvelle : *La marraine d'une plante.* || **3.** Femme qui en présente une autre dans une société. || **4.** *Marraine de guerre,* femme ou jeune

fille qui, pendant un conflit, entretient une correspondance avec un soldat, s'occupe de lui, lui envoie des colis, etc. : *Deux qui, d'infirmières, s'étaient promues marraines de guerre* (Farrère).

marrant, e [marɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de [*se*] *marrer ;* 1901, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1915, Esnault [*c'est pas marrant,* début du XX^e s.]). **1.** *Pop.* Amusant au possible : *« Il est marrant, ton copain », dit Murat* (Vailland). *Un film marrant.* || **2.** *Pop.* Drôle, étonnant : *Il voit des problèmes partout. C'est marrant* (Gide). *Elle a dit que ce serait marrant de se trouver tous les quatre ensemble* (Sartre). || Pop. *C'est pas marrant,* ce n'est pas réjouissant, c'est fâcheux.

◆ n. (1915, Esnault). Pop. *Un marrant, un petit marrant,* un garçon qui n'engendre pas la mélancolie.

1. marre [mar] n. f. (lat. *marra,* sorte de houe ; v. 1265, *Livre de jostice*). *Dialect.* Houe de vigneron.

2. marre [mar] adv. (déverbal de [*se*] *marrer,* au sens anc. de « s'ennuyer » ; 1896, Delesalle [*il y en a marre, c'est marre !, marre !,* début du XX^e s.]). Pop. *En avoir marre,* en avoir assez, être excédé de quelque chose : *Un jeu comme ça, moi, tu sais, j'en ai marre* (Croisset). *Ce qui compte, c'est qu'il se décide. On en a marre d'attendre* (Duras). || Pop. *Il y en a marre, C'est marre !, Marre !,* ça suffit comme ça, la mesure est comble.

marrer (se) [səmare] v. pr. (var. de l'anc. v. *se marrir,* s'affliger (v. MARRI] ; 1883, Esnault, au sens de « s'ennuyer » ; sens actuel [par antiphrase], 1883, Esnault [*faire marrer quelqu'un ;* « se tordre de rire » et « se divertir de quelque chose qui n'appelle ordinairement pas le rire », 1919, Dorgelès]). *Pop.* Se tordre de rire : [Lobel] *lui donna, au creux du genou, de ces petits coups de marteau qui font se marrer les enfants* (Montherlant). || *Spécialem.* et *pop.* Se divertir de quelque chose qui n'appelle ordinairement pas le rire : *Je me marrerais s'il y en avait un qui prenait une balle dans les gambilles* (Dorgelès). || Ellipt. et pop. *Faire marrer quelqu'un,* le mettre en joie, le faire rire : *Çui-là, i' m' fait marrer, avec son vichy ! Tu peux pas prendre une gnôle, comme tout le monde ?* (Bourdet).

marri, e [mari] adj. (part. passé de l'anc. v. *se marrir,* s'affliger [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], francique **marrjan,* retenir, empêcher, fâcher ; v. 1155, Wace). *Class.* ou *littér.* Contrarié, consterné : *Doris, sans dire mot, tenait les yeux en terre, comme ne sachant si elle devait être aise ou marrie* (d'Urfé). *La confession ne vaut rien, si on n'est bien marri d'avoir offensé Dieu* (Furetière, 1690). *Je suis bien marri de n'avoir pu retrouver à point* [...] *celle* [une lettre] *par laquelle il répondait à l'envoi du « Désert de Bièvres »* (Duhamel). *Durant les heures de fermeture de la bibliothèque, Exupère était d'ordinaire seul à y travailler, bien que marri par l'impossibilité de fumer* (Montherlant).

1. marron [marɔ̃] n. m. (mot de la région lyonnaise signif. « châtaigne », du radical pré-roman **marr-,* pierre, caillou ; 1532, Rabelais, au sens I, 1 [*marchand de marrons,* début du XX^e s. ; *tirer les marrons du feu,* 1648, Livet — d'abord *tirer les marrons du feu avec la patte du chat,* 1640, Oudin] ; sens I, 2, 1718, Acad. ; sens I, 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 1, 1788, *Encycl. méthodique* [*marron épineux,* 1791, Valmont de Bomare] ; sens II, 2, 1752, Trévoux ; sens II, 3, 1782, *Encycl. méthodique* [« noyau qui n'est pas cuit, dans une pierre à chaux », 1776, *Encyclopédie*] ; sens II, 4, 1680, Richelet ; sens II, 5, 1752, Trévoux [« jeton numéroté servant à contrôler la présence d'un ouvrier... », 1902, Larousse] ; sens III, 1881, L. Rigaud).

I. 1. Nom donné au fruit comestible de certaines variétés de châtaigniers : *À quelques jours de là, nous eûmes la récolte des marrons et celle des noix* (Balzac). *Quand M^me Leclerc partait pour Paris* [...], *c'était la grande vie : on commandait à Marie des tartes et on mangeait de la crème de marron à se rendre malade* (Triolet). *Dinde aux marrons. Marrons glacés.* || *Marchand de marrons,* marchand qui fait griller en plein air des châtaignes pour les vendre aux passants. || *Tirer les marrons du feu,* se donner du mal, s'exposer à des risques pour le profit d'autrui (par allusion à la fable de La Fontaine *le Singe et le Chat*) : *Quand nous aurons, sur notre sol français, une solide armée américaine pour prendre la relève, alors nous pourrons souffler un peu, et attendre en spectateurs que l'Amérique nous tire les marrons du feu !* (Martin du Gard). || **2.** *Marron d'Inde,* graine non comestible du marronnier d'Inde. || **3.** Couleur brun-rouge des marrons : *Il avait une courte barbe noire, de larges yeux d'un très beau marron un peu vert, le nez parfait qu'on voit seulement dans les visages de race* (Giono).

II. 1. Poisson de la Méditerranée (appelé aussi *castagnole*). || *Marron épineux,* coquillage du genre *chame.* || **2.** Artifice constitué par un cube ou un cylindre en carton renfermant de la poudre en grains, et dont la détonation rappelle l'éclatement d'une châtaigne sur le feu : *S'écartant de la fête, où éclataient les marrons annonciateurs du feu d'artifice, ils contournèrent la ferme des Arges* (L. Daudet). || **3.** Grumeau de farine que l'on trouve dans la pâte ou dans le pain. || Noyau qui n'est pas cuit, dans une pierre à chaux. || **4.** *Vx.* Grosse boucle de cheveux qu'on nouait avec un ruban. || **5.** *Vx.* Jeton que les personnes chargées de faire une ronde devaient déposer dans une boîte pour marquer leur passage : *Toutes les heures, un marron devait tomber dans toutes les boîtes des dortoirs* (Hugo). || *Vx.* Jeton numéroté servant à contrôler la présence d'un ouvrier ou d'un employé à son poste.

III. *Pop.* Coup de poing, « châtaigne » : *C'est là que j'ai encaissé un marron* (Dorgelès). *Je n'ai qu'à lui balancer un bon marron sur les oreilles, un marron qui ait le poids* (Giono).

◆ adj. invar. (1765, *Encyclopédie*). D'un brun-rouge analogue à celui des marrons : *Couleur marron. Un veston marron. Une robe marron.*

2. marron, onne [marɔ̃, -ɔn] adj. (mot du franç. des Antilles, qualifiant un animal domestique échappé et redevenu sauvage, altér. de l'hispano-améric. *cimarrón,* proprem. « réfugié dans les fourrés », dér. de l'anc. esp. *cimarra,* fourré ; 1640, Bouton [p. 69], écrit *maron* [*marron,* 1645, Coppier, p. 79], au sens 1 ; sens 2, 1658, C. de Rochefort [p. 322] ; sens 3, av. 1865, Proudhon [« qui se livre à une activité professionnelle sans avoir les titres requis... », 1868, Littré]). **1.** *Vx.* Se disait, aux Antilles françaises, d'un animal domestique échappé et redevenu sauvage : *Cochon marron.* || **2.** *Vx.* Se disait d'un esclave noir qui s'était enfui pour vivre en liberté : *Une négresse marronne.* || **3.** *Fig.* S'est dit d'un courtier qui exerce sans commission, d'un intermédiaire qui, sous son noms fait des opérations de Bourse pour le compte de mineurs ou de femmes mariées. || *Par extens.* Qui se livre à une activité professionnelle sans avoir les titres requis. ou qui se livre à des activités illégales : *Avocat marron. Médecin marron.*

◆ **marron** n. m. (sens 1-2, 1868, Littré). **1.** *Vx.* Ouvrage imprimé clandestinement. || **2.** Caractère découpé à jour dans une plaque de cuivre, dont on se sert pour peindre, à l'aide d'un pinceau, des lettres sur des caisses, des ballots, etc.

3. marron [marɔ̃] adj. invar. (de *marron* 1, par l'intermédiaire de la loc. *rôti comme un marron,* employée figurément ; 1855, Esnault). *Arg.* Trompé, dupé, « refait » : *Autrement, c'est nous qu'on serait marron dans la commande* (Bourdet).

◆ adv. (1811, Esnault). Arg. et vx. *Faire, paumer, servir marron,* prendre en flagrant délit : *Je le paumerais marron en huit jours* (Balzac).

marronage n. m. V. MARONAGE.

1. marronnage [marɔnaʒ] n. m. (de *marron* 2 ; 1735, Richelet, écrit *maronage* [*marronnage,* 1836, Landais], au sens 1 [« état d'esclave marron », 1868, Littré] ; sens 2, 1868, Littré). **1.** *Vx.* Évasion des esclaves noirs. || État d'esclave marron. || **2.** *Vx.* État, situation de celui (courtier, agent de

change, etc.) qui exerce une profession dans des conditions irrégulières.

2. marronnage [marɔnaʒ] n. m. (peut-être de *marron* 1, d'après l'aspect que prennent les marrons d'Inde lorsqu'ils se dessèchent ; 1963, Larousse). Craquelures dans un revêtement de route.

marronner [marɔne] v. intr. (de *marron* 2 ; 1771, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** *Vx.* Vivre en esclave marron. || **2.** *Vx.* Exercer une profession dans des conditions irrégulières.

marronnier [marɔnje] n. m. (de *marron* 1 ; 1560, *Journ. du sire de Gouberville,* au sens 1 ; sens 2, 1668, A. Rommel [*marronnier d'Inde ; marronnier,* 1690, Furetière]). **1.** Nom usuel de certaines variétés de châtaigniers. || **2.** *Marronnier d'Inde,* ou simplem. *marronnier,* grand et bel arbre qui orne les avenues et les jardins, à feuilles composées palmées, à fleurs en grappes, et dont le fruit est une capsule épineuse contenant une graine très grosse, le marron d'Inde, non comestible : *Tu sais, ce jeune marronnier que ma mère, l'hiver de ma naissance, planta elle-même au bord de la grande fontaine* (Stendhal).

marrube [maryb] n. m. (lat. *marrubium,* même sens ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *marrubje ; marrube,* v. 1387, Phébus). Plante cotonneuse de la famille des labiacées, à fleurs blanches, à odeur musquée, qui croît dans les fossés et le long des chemins, utilisée comme fébrifuge et dans les affections des voies respiratoires.

mars [mars] n. m. (lat. *martius,* mois de mars, emploi substantivé de l'adj. *martius,* de Mars, dér. de *Mars, Martis,* n. du dieu de la Guerre ; début du XIIIe s., écrit *marz ; mars,* 1317, Bevans [*blé de mars,* 1234, Godefroy, écrit march — *mars,* 1307, Runkewitz]). Troisième mois de l'année dans le calendrier grégorien, placé entre février et avril : *Mars, qui rit malgré les averses.* | *Prépare en secret le printemps* (Gautier). || *Arriver* (ou *venir*) *comme mars, comme marée en carême,* V. CARÊME. || *Blé de mars,* blé qu'on sème en mars.

◆ n. m. pl. (v. 1283, Beaumanoir). Grains qu'on sème au mois de mars (orge, avoine, millet, etc.).

marsala [marsala] n. m. (emploi comme n. commun de *Marsala,* n. d'une ville de Sicile qui est un centre vinicole très réputé ; 1902, Larousse). Vin doux alcoolisé, produit en Sicile : *Tu devrais sortir un peu pour te distraire ; et boire un coup de marsala* (Gide).

marsault [marso] n. m. (lat. *marem salicem,* proprem. « saule mâle » [la plante ayant peut-être été ainsi nommée parce que ses feuilles, plus larges que celles des autres espèces de saules, la font croire plus robuste], des accus. de *salix, -licis,* saule, et de *mas, maris,* mâle ; début du XIVe s., écrit *marsaux ;* milieu du XVIIIe s., Buffon, écrit *marseau ;* 1763, Adanson, écrit *marsaule ;* v. 1776, J.-J. Rousseau, écrit *marceau ; marsault,* 1868, Littré). Nom usuel d'une espèce de saule à feuilles elliptiques, commune dans les marais et dans les bois humides.

● REM. On écrit aussi MARSAUX, MARSEAU, MARCEAU, MARSAULE : *Un talus couvert d'herbe grasse, chevelu de marsaules et d'acacias fleuris, s'abaissait à pic vers la Loire* (Genevoix).

marseillais, e [marsɛjɛ, -ɛz] adj. et n. (du n. de la ville de *Marseille,* lat. *Massilia,* gr. *Massalia ;* XVIIe s., écrit *marseillois* [*marseillais,* XVIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Relatif à Marseille ; habitant ou originaire de cette ville. || **2.** *Spécialem.* Qui est caractéristique des habitants de Marseille : *L'accent marseillais. Une histoire marseillaise.*

◆ **marseillais** n. m. (fin du XIXe s., A. Daudet). Variété du provençal parlée à Marseille : *Sa Mauresque savait même le marseillais* (Daudet).

◆ **marseillaise** n. f. (1795, *Bulletin des lois*). *La Marseillaise,* chant patriotique composé par Rouget de Lisle en 1792, décrété hymne national en 1795, puis en 1879 : *Entonner une vibrante « Marseillaise ».*

marsouin [marswɛ̃] n. m. (anc. scand. *marsvin,* marsouin, proprem. « cochon de mer », de *mar,* mer, et de *svin,* cochon ; fin du XIe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin ;* sens I, 3, 1858, Esnault [« homme de mer », 1828, Vidocq] ; sens II, 1, 1758, Savérien, II, 352 ; sens II, 2, 1840, Acad.).

I. 1. Mammifère cétacé des mers froides ou tempérées, voisin du dauphin mais plus petit, à tête arrondie, à nageoire dorsale triangulaire, connu pour l'aisance de sa natation : *Les marsouins, ces clowns de la mer, jouent autour de nous* (Maupassant). || **2.** *Vx* et *péjor.* Homme laid, mal élevé : *Il vous faudrait un ami qui se chargeât de dire son fait à ce marsouin-là, un sauvage qui a, dit-on, trois millions et qui ne vous donne pas de dot* (Balzac). || **3.** *Fam.* et *vx.* Sobriquet donné aux soldats de l'infanterie de marine : *Je vous présente Raymond Eudeline, engagé volontaire au cinquième marsouins* (Daudet).

II. 1. Dans la construction en bois, pièce de charpente qui relie la quille d'un bateau à l'étrave. || **2.** Tente du gaillard d'avant.

marsupial, e, aux [marsypjal, -o] adj. (dér. savant du lat. *marsupium,* bourse, gr. *marsipion,* petit sac, bourse, dimin. de *marsipos,* sac, valise ; 1736, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 136], au sens 1 ; sens 2, 1840, Acad.). **1.** Se dit d'un organe en forme de bourse : *Repli marsupial.* || **2.** Qui se rapporte à la poche ventrale des mammifères dits *marsupiaux : Les os marsupiaux.*

◆ **marsupiaux** n. m. pl. (1810, Capuron). Sous-classe de mammifères sans placenta, caractérisés par leur poche ventrale destinée à recevoir les petits après la naissance, et où ceux-ci demeurent plusieurs mois fixés aux mamelles maternelles : *Les principaux marsupiaux sont le kangourou, la sarigue, le koala, l'opossum, etc.*

● Sing. *un* MARSUPIAL.

marsupialisation [marsypjalizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *marsupial ;* 1907, Larousse). Opération chirurgicale qui consiste à suturer aux lèvres d'une incision cutanée les parois d'un kyste incomplètement extirpé.

marsupialiser [marsypjalize] v. tr. (de *marsupialis[ation]* ; 1963, Larousse). Pratiquer la marsupialisation d'un kyste.

martagon [martagɔ̃] n. m. (esp. *martagón,* même sens, du turc *martagān,* sorte de turban ; fin du XIVe s., L. Delatte, p. 304). Espèce de lis des montagnes, aux fleurs violacé et brun, à odeur désagréable.

marte [mart] n. f. (altér. de *martre ;* 1549, R. Estienne). Autre forme de MARTRE.

marteau [marto] n. m. (lat. pop. **martellus,* altér. du lat. class. *martulus,* var. de *marculus,* dimin. de *marcus,* marteau ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *martel — marteaus,* au plur. — [*marteau,* au sing., 1380, Havard], au sens 1 [*marteau à ardoise, marteau à dent, marteau à frapper devant, marteau à main, marteau d'assiette,* 1868, Littré ; *marteau à sertir, marteau à plaquer, marteau à soulèvement,* 1873, Larousse ; *marteau rivoir,* 1963, Larousse ; *marteau forestier,* 1931, Larousse — *marteau,* même sens, 1611, Cotgrave (d'abord *martel,* XIVe s., *Ordonnance royale*) ; *marteau à bascule,* 1893, *Dict. général ; marteau allemand,* 1902, Larousse ; *marteau de paveur,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1854, Nerval [*passer sous le marteau,* 16 déc. 1872, *Journ. officiel,* p. 7833] ; sens 3, 1671, Pomey [*martel,* même sens, XIVe s., Du Cange] ; sens 4, 1865, Parent ; sens 5, XIVe s., *Poèmes français sur les biens d'un ménage ;* sens 6, 1751, Diderot [*marteau d'horloge,* 1690, Furetière] ; sens 7, 1611, Cotgrave ; sens 8, 1757, Quicherat ; sens 9, 1812, Mozin ; sens 10, V. REQUIN ; sens 11, 1949, Larousse [aussi *marteau piqueur ; marteau perforateur,* 1963, Larousse ; *marteau à battre le cuir,* 1902, Larousse] ; sens 12, 1900 [date de la création du concours du marteau aux jeux Olympiques de Paris] ; sens 13, av. 1585, Ronsard [*être marteau,* 1882, d'après Chautard, 1931 ; *il faut être enclume ou marteau,* av. 1778, Voltaire]). **1.** Outil formé d'une masse métallique percée pour recevoir un manche, employé pour fournir par choc l'énergie nécessaire au travail, pour écraser ou polir une matière : *Il* [le cordonnier] *se remit*

à taper sur son cuir. Il maniait le marteau avec violence. [...] *Ma mère* [...] *avait appris à reconnaître que le marteau avait un langage, et qu'il ne disait pas toujours les mêmes choses* (Guilloux). || *Marteau à ardoise,* marteau spécial servant à tailler l'ardoise et à la percer pour l'introduction de clous. || *Marteau à sertir,* en bijouterie, marteau très petit, à tête arrondie d'un côté, à tête obtuse de l'autre, servant à rabattre les sertissures d'une garniture. || *Marteau rivoir,* en bourrellerie, marteau à panne et à table convexes, qui permet de ne pas détériorer la fleur du cuir lors de la frappe. || *Marteau forestier,* hachette dont le tranchant sert à enlever l'écorce des arbres et dont le marteau, portant des lettres en relief coupant, sert à y imprimer les initiales du propriétaire. || *Marteau à dent,* marteau dont un côté est fourchu, qui sert à arracher les clous. || *Marteau à frapper devant,* gros marteau muni d'un long manche, manié à deux mains, et qui sert à forger les grosses pièces. || *Marteau à main,* marteau de taille moyenne, servant à façonner le métal. || *Marteau à plaquer,* marteau à large panne, servant aux travaux de placage. || *Marteau à soulèvement* ou *à bascule,* ou *marteau allemand,* gros marteau mécanique auquel un mouvement de soulèvement est imprimé entre la tête et l'extrémité du manche autour de laquelle il oscille. || *Marteau d'assiette* ou *de paveur,* sorte de marteau à panne d'un côté, à large fer pointu de l'autre, qui sert à poser et à assujettir les pavés d'une chaussée. || **2.** Objet en os ou en ivoire, en forme de marteau, avec lequel le commissaire-priseur frappe sur la table lors des enchères. || *Passer sous le marteau,* être vendu aux enchères. || **3.** *Marteau d'armes,* ancienne arme à manche, pourvue d'une sorte de becs et servant à défoncer les armures. || **4.** Nom donné, dans certaines armes à feu, à une pièce du mécanisme de culasse qui vient frapper le percuteur. || **5.** Battant fixé sur la partie extérieure d'une porte et servant de heurtoir : *Le marteau retomba lourdement, lourdement* [...]. *La porte s'ouvrit d'elle-même* (Daudet). || Fig. et vx. *Graisser le marteau,* V. GRAISSER. || **6.** Nom donné à chacune des petites tringles en bois qui sont commandées par les touches du clavier d'un piano, et dont l'extrémité supérieure, garnie de peau, vient frapper la corde correspondante pour la faire vibrer. || *Marteau d'horloge,* masse métallique fixée à l'extrémité d'une tige et qui frappe les heures sur un timbre. || **7.** Premier osselet de l'oreille moyenne, en forme de marteau. || **8.** Autref. *Perruque à trois marteaux,* perruque qui comportait une longue boucle entre deux nœuds : *Des pignons volutés à trois marteaux, comme la perruque de cérémonie de Louis XIV* (Hugo). || **9.** *Marteau d'eau,* en physique, tube de verre cylindrique, partiellement rempli d'eau et vide d'air, qui, lorsqu'on le retourne brusquement, fait entendre un bruit sec, comparable au choc d'un marteau. || **10.** *Requin-marteau,* V. REQUIN. || **11.** *Marteau pneumatique,* instrument de percussion où l'énergie de frappe est fournie par de l'air comprimé qui, par l'intermédiaire d'un piston libre, agit sur un outil et sert à défoncer une surface dure. || *Marteau perforateur,* engin à air comprimé donnant des mouvements de rotation et de percussion à un fleuret exécutant un forage. || *Marteau piqueur,* appareil de percussion équipé d'une tige pointue, fonctionnant à l'air comprimé, et qui a remplacé le pic pour l'abattage du charbon tendre. || *Marteau à battre le cuir,* machine de corroierie donnant au cuir pour semelles la fermeté et l'imperméabilité désirables. || **12.** Sphère métallique reliée par un fil d'acier à une poignée, que les athlètes doivent lancer le plus loin possible, en pivotant sur eux-mêmes. || **13.** Fig. et pop. *Avoir reçu un coup de marteau* (*sur la tête*), ou ellipt. et adjectiv., *être marteau,* présenter des signes de déséquilibre mental. || *Être entre le marteau et l'enclume,* V. ENCLUME. || Vx. *Il faut être enclume ou marteau,* il est des circonstances où il faut subir du mal ou en faire.

◆ **marteaux** n. m. pl. (1968, Larousse). Mouvements alternatifs des jambes exécutés par un danseur accroupi et au cours desquels seuls les talons frappent le sol.

marteau-pilon [martopilɔ̃] n. m. (de *marteau* et de *pilon ;* 1873, Larousse). Gros marteau de forge constitué par une masse pesante mue par un mécanisme utilisant la vapeur, l'électricité ou l'air comprimé : *Un marteau-pilon gigantesque, remuant un poids de trente mille kilogrammes, glisse lentement entre ses deux montants de fonte, entouré du respect, de l'admiration de l'atelier comme le Baal luisant et noir de ce temple aux dieux de la force* (Daudet).

• Pl. *des* MARTEAUX-PILONS.

marteau-piolet [martopjɔlɛ] n. m. (de *marteau* et de *piolet ;* 1941, Frison-Roche). Instrument d'alpiniste servant à planter les pitons, à tailler des marches et à ôter la glace.

• Pl. *des* MARTEAUX-PIOLETS.

marteau-revolver [martorevɔlvɛr] n. m. (de *marteau* et de *revolver ;* 1963, Larousse). Marteau pneumatique qui a la forme d'un revolver.

• Pl. *des* MARTEAUX-REVOLVERS.

martel [martɛl] n. m. (ital. *martello,* souci [début du XVIe s.], proprem. « marteau », lat. pop. **martellus* [V. MARTEAU] ; av. 1559, J. Du Bellay, au sens de « souci, inquiétude, tourment » [*martel en tête,* même sens, fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; *se mettre martel en tête,* début du XVIIIe s., P. Adam). Ne s'emploie que dans la loc. *se mettre martel en tête,* être atteint d'un souci qui tourne à l'obsession : *J'ai craint que vous, esprit subtil et cœur ultra-sensitif, vous ne vous mettiez martel en tête en ne recevant pas de lettre* (Proust).

martelage [martəlaʒ] n. m. (de *marteler ;* 1530, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1669, d'après Richelet, 1759 ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Action de marteler, de façonner à coups de marteau une pièce de métal, à chaud ou à froid. || **2.** Dans une forêt, marquage des arbres à l'aide du marteau forestier, pour indiquer ceux qu'il faut abattre (*martelage en abandon*) ou ceux qu'il faut conserver (*martelage en réserve*) : *Je montais dans les bois de la grurie pour un martelage* (Theuriet). || **3.** *Vx.* Mode de castration par écrasement des artères testiculaires.

martelé, e [martəle] adj. (part. passé de *marteler ;* 1416, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1940, R. Martin du Gard ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Façonné au marteau : *Des plats de cuivre martelé.* || **2.** *Sons martelés,* en musique, sons qui se détachent nettement. || **3.** *Fig.* Se dit de phrases ou d'éléments de phrase qui sont prononcés nettement détachés et accentués comme des coups de marteau. || **4.** *Voix martelée,* en termes de vénerie, voix de chiens courants qui retentit et frappe l'air à intervalles égaux.

◆ **martelé** n. m. (1868, Littré). En musique, façon d'attaquer brusquement chaque son par une grande pression de l'archet sur les cordes.

martèlement [martɛlmɑ̃] n. m. (de *marteler ;* 1579, Feu-Ardent [317], au sens 3 ; sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2, 1612, Siméon [84] ; sens 4, 1915, d'après Behrens-Karstien, 1925). **1.** Action de marteler ; résultat de cette action. || **2.** Bruit du marteau battant le fer. || **3.** Bruit cadencé analogue à celui du marteau. || **4.** Action de pilonner, de bombarder les positions ennemies.

• REM. On rencontre aussi la graphie MARTELLEMENT.

marteler [martəle] v. tr. (de *martel,* forme anc. de *marteau* [V. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens 1-2 ; sens 3, 1388, Godefroy ; sens 4, v. 1917, d'après Behrens-Karstien, 1925 ; sens 5, 1936, R. Martin du Gard [« revenir sans cesse à l'esprit... » — de *martel,* « inquiétude » (V. ce mot), et non de *martel/marteau* —, fin du XVIe s., Brantôme] ; sens 6, 1798, Acad.). [Conj. **3 b.**] **1.** Battre, façonner à coups de marteau : *Marteler une pièce de ferronnerie sur l'enclume.* || **2.** Frapper comme avec un marteau : *Ils* [les étalons] *courent, les uns fiers et joyeux, l'œil farouche* [...] | *Martelant bonds sur bonds les déserts familiers* (Leconte de Lisle). *Mon poing désarmé martèle les armures* (Hugo). || **3.** Marquer au marteau forestier les arbres à abattre ou à conserver. || **4.** Envoyer sur un objectif des projectiles nombreux à une cadence soutenue : *L'artillerie martèle les positions ennemies.* || **5.** *Fig.* En parlant de bruits

violents et répétés, provoquer un ébranlement comparable à un coup de marteau : *L'éclatement des pétards leur martelait la cervelle.* || *Fig.* Revenir sans cesse à l'esprit avec force : *Cette idée lui martelait la cervelle.* || **6.** Faire résonner les sons ou détacher nettement et fortement les syllabes : *Il faut, répéta-t-il, en martelant les mots, que tu envoies Pierre à la clinique de Franchot* (Sartre).

● SYN. : **4** *pilonner ;* **6** *accentuer, articuler, scander.*

◆ v. intr. (1690, Furetière). En parlant d'un oiseau de proie, faire son nid.

martelet [martəlɛ] n. m. (de *martel,* forme anc. de *marteau* [v. ce mot] ; v. 1265, J. de Meung, au plur., au sens de « testicules » ; au sing., au sens actuel, fin du XIVe s., E. Deschamps [« marteau du couvreur et du briqueteur... », 1868, Littré]). Petit marteau employé pour des ouvrages délicats. || *Spécialem.* Marteau à tête carrée, utilisé par les couvreurs et les briqueteurs.

martelette [martəlɛt] n. f. (forme fém. de *martelet ;* 1970, Robert). Petit marteau de maçon.

marteleur [martəlœr] n. m. (de *marteler ;* XIIIe s., Littré, écrit *martellour* [*marteleur,* v. 1361, Oresme], au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** Ouvrier qui travaille certaines pièces au marteau. || **2.** *Spécialem.* Celui qui, dans une forge, manœuvre le gros marteau.

martelière [martəljɛr] n. f. (anc. provenç. *marteliera,* même sens [XIVe s.], de *martel,* marteau, lat. pop. **martellus* [v. MARTEAU] ; 1600, O. de Serres). Vanne permettant de régler la circulation de l'eau entre les différents bassins, particulièrement dans les salines.

marteline [martəlin] n. f. (d'un dér. ital. de *martello,* marteau [v. MARTEL] ; 1611, Cotgrave). Marteau de fer pointu d'un côté, diamanté de l'autre, utilisé par les sculpteurs pour piquer et égrener la pierre ou le marbre sans en détacher des éclats.

martellerie [martɛlri] n. f. (de *martel* [forme anc. de *marteau* — v. ce mot] et/ou de *marteler ;* fin du XVe s., Godefroy, écrit *marteillerie,* au sens de « choc d'armes » ; sens actuel, 1583, Liébault, écrit *martelerie* [*martellerie,* 15 nov. 1669, J.-B. Colbertl). Atelier spécial pour le travail des métaux au marteau, dans une forge.

martellien [martɛljɛ̃] adj. m. (du n. du poète italien Pier Iacopo *Martello* ou *Martelli* [1665-1727] ; 1873, Larousse). Se dit du vers de douze pieds employé dans la poésie italienne par Pier Iacopo Martello, auteur de tragédies au début du XVIIIe s.

martensite [martɛ̃sit] n. f. (du n. de l'ingénieur allem. Adolf *Martens* [1850-1914] ; 1923. Larousse). Solution de carbone dans le fers l'un des constituants des aciers trempés.

martensitique [martɛ̃sitik] adj. (de *martensite ;* 1949, Larousse). Qui contient de la martensite : *Acier martensitique.*

1. martial, e, aux [marsjal, -o] adj. (lat. *martialis,* de Mars, de *Mars, Martis,* Mars [dieu de la Guerre et planète], guerre, bataille ; v. 1355, Bersuire, dans la loc. *camp martiart,* champ de Mars ; écrit *martial,* au sens I, 1, 1511, J. Le-maire de Belges ; sens I, 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens II, 1 et 2 [francisations de l'angl. *martial law,* loi martiale, et *martial court,* cour martiale, loc. du milieu du XVIe s., composées de l'adj. *martial,* martial — empr. du franç. —, et des substantifs *law,* loi — anglo-saxon *lagu* —, et *court,* cour, assemblée, tribunal — empr. de l'anc. franç. *cort, court,* v. COUR], 1789, Frey [*loi martiale*], et 1765, *Encyclopédie* [*cour martiale*]).

I. 1. Digne de Mars, guerrier : *Des peuples martiaux.* || **2.** Qui traduit une attitude guerrière, du goût pour les combats : *Un discours martial. Une voix martiale. Une démarche martiale.*

II. 1. *Loi martiale,* loi qui autorise le recours à la force armée au cours de troubles intérieurs. || **2.** *Cour martiale,* tribunal militaire qui fonctionne en période exceptionnelle et dont les jugements sont sommaires.

● SYN. : **I, 1** *belliqueux, guerrier ;* **2** *militaire, viril.*

2. martial, e, aux [marsjal, -o] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1694, Th. Corneille [*carence martiale,* 1963, Larousse]). *Vx.* Qui se rapporte au fer, contient du fer : *Les mines de houille et de pyrite martiale* (Flaubert). || *Carence martiale,* carence en fer.

martiale [marsjal] n. f. (du lat. *martialis,* de Mars [v. MARTIAL 1], d'après la loc. *Martis dies,* mardi, proprem. « jour de Mars » [v. MARDI], l'assemblée se tenant le mardi ; 1868, Littré). Assemblée littéraire que l'abbé Dangeau tenait chez lui tous les mardis.

martialement [marsjalmɑ̃] adv. (de *martial* 1 ; 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers). De façon martiale : *Et elle reprit son chemin* [...], *les reins martialement cahotés par son pas militaire* (Huysmans).

martien, enne [marsjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Mars,* Mars — planète — [v. 1380, *Aalma*], lat. *Mars* [v. MARTIAL 1] ; v. 1530, C. Marot, au sens de « qui est sous l'influence de la planète Mars » ; sens 1, 1839, Boiste ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Relatif à la planète Mars : *L'atmosphère martienne.* || **2.** Relatif aux habitants présumés de Mars : *Quelque cyclopéenne machine martienne* (Van der Meersch).

◆ n. (sens 1, 1923, Larousse ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Habitant présumé de Mars. || **2.** En termes d'astrologie, personne qui a la signature astrale de Mars.

1. martin [martɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun [pour une raison mal élucidée] du n. pr. *Martin ;* 1775, Buffon). Nom commun à divers oiseaux passereaux, en particulier à des étourneaux d'Asie : *Les martins au bec jaune et les vertes perruches | Du haut des pics aigus regardent l'eau dormir* (Leconte de Lisle).

2. martin [martɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun du prénom *Martin* [beaucoup d'instruments techniques ont été désignés selon le même procédé, cf. DAVIER, GUILLAUME, etc.] ; 1873, Larousse). Plaque de fonte solidement fixée sur une pierre plate, et qui sert à promener le sable sur une surface à polir.

martinaire [martinɛr] n. m. (de *martiner ;* 1923, Larousse). Très gros marteau utilisé par les couteliers.

martin-bâton [martɛ̃bɑtɔ̃] n. m. (de *Martin* [n. pr. appliqué au bâton dès le XIIIe s., *Roman de Renart* — v. aussi MARTIN 2] et de *bâton ;* v. 1534, B. Des Périers). *Vx.* Baguette servant à battre les animaux récalcitrants : *Un joli petit martin-bâton, pas trop noueux, mais bien solide* (Aicard).

● Pl. *des* MARTINS-BÂTONS.

martin-chasseur [martɛ̃ʃasœr] n. m. (de *martin* [v. MARTIN 1 et MARTINET 1] et de *chasseur ;* 1775, Buffon). Grand passereau des forêts tropicales, qui chasse les insectes et les reptiles.

● Pl. *des* MARTINS-CHASSEURS.

martiné [martine] n. m. (part. passé substantivé de *martiner ;* 1840, Acad.). Barre métallique d'un petit échantillon, qu'on étire sur un martinet.

martiner [martine] v. tr. (de *martin*[*et*] 2 ; 1845, Bescherelle). Battre au marteau appelé « martinet ».

1. martinet [martinɛ] n. m. (dimin. de *martin,* martin-pêcheur [v. 1354, *Modus*], emploi comme n. commun [pour une raison mal élucidée] du n. pr. *Martin ;* 1530, Palsgrave). Passereau ressemblant à l'hirondelle, à ailes plus étroites et à queue plus longue.

2. martinet [martinɛ] n. m. (emploi comme n. commun [selon un procédé signalé à l'art. MARTIN 2] de *Martinet,* dimin. du prénom *Martin ;* 1315, Du Cange, au sens de « marteau à bascule » ; 1369, Gay, au sens de « engin à contrepoids, propre à lancer de grosses pierres » ; sens actuel, 1873, Larousse). Marteau mû au moyen d'une roue à cames et servant à forger de petites pièces.

3. martinet [martinɛ] n. m. (emplois métaphoriques de *martinet* 1, les objets ayant été comparés à la forme des plumes de l'oiseau [sens 1-2] ou à celle de son corps [sens 3] ; 1564, J. Thierry, au sens 3 ; sens 1, 1743, Trévoux ; sens 2, 1677, Dassié). **1.** Instrument formé de plusieurs lanières de cuir fixées à un manche, servant à battre et à fouetter. || **2.** *Spécialem.* En termes de marine, cordage qui relie l'extrémité de certaines vergues à un mât, et permet de régler leur inclinaison. || **3.** Bougeoir portatif à long manche, utilisé au XVII^e^ et au XVIII^e^ s. : *Des suifs emmanchés dans des martinets de fer..* (Gautier).

martineur [martinœr] n. m. (de *martin[et]* 2 ; 1757, *Encyclopédie* [VII, 163]). Syn. de MARTELEUR (au sens 2).

martingale [martɛ̃gal] n. f. (élargissement du provenç. *martegalo,* fém. de *martegal,* de Martigue, dér. de *Martegue,* n. dialect. du port de *Martigue* [Bouches-du-Rhône], les chausses à la martingale étant probablem. originaires de la région de Martigue [le rapport des significations vestimentaires avec le sens 3 du mot n'a pas encore été établi de façon satisfaisante] ; v. 1520, Gringore, écrit *chausses à Martingalle* [*chausses à la martingale,* 1534, Rabelais], au sens 4 ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1762, Acad. [*à la martingale,* « d'une manière absurde », 1534, Rabelais ; « combinaison plus ou moins... calculée au jeu », 1802, L. B. Picard]). **1.** Courroie du harnachement du cheval reliant la sangle (sous-ventrière) à la partie inférieure de la muserolle (*martingale fixe*) ou qui, partant de la sangle, se divise en deux branches portant des anneaux dans lesquels coulissent les rênes de filet (*martingale à anneaux*). || **2.** Bande de tissu placée horizontalement à hauteur de la ceinture dans le dos d'un vêtement, pour en retenir l'ampleur ou pour servir d'ornement. || **3.** *Fig.* Manière de jouer qui consiste à jouer le double de ce qu'on a perdu : *Elle venait de perdre parce qu'on avait changé le croupier entre deux coups d'une martingale qu'elle faisait sur le tiers du cylindre* (Vailland). || *Par extens.* Combinaison plus ou moins habile et calculée au jeu : *Suivre une martingale.* || **4.** Ancienn. *Chausses à la martingale,* chausses dont le pont était placé par-derrière.

martingaliser [martɛ̃galize] v. intr. (de *martingale ;* milieu du XX^e^ s.). Jouer une martingale : *Le jeune homme avait martingalisé sur impair, il perdait sept louis* (Vailland).

● REM. On a dit autrefois MARTINGALER (1834, Landais).

martiniquais, e [martinikɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Martinique,* n. géogr. ; 1931, Larousse). Relatif à la Martinique ou à ses habitants ; habitant ou originaire de la Martinique.

martin-pêcheur [martɛ̃pɛʃœr] n. m. (de *martin* [V. MARTINET 1] et de *pêcheur ;* 1573, E. Rolland, *Faune,* VI, 114 [var. *martinet-pescheur,* 1555, Belon]). Petit passereau au plumage éclatant, qui vit au bord des cours d'eau et se nourrit de poissons : *Aucun doute, c'est bien un bec : celui du martin-pêcheur. J'avais trop pensé à lui d'avance, à sa tête oblongue et bleue, striée de noir, à son long bec précisément, solide, aiguisé en poignard, à ce guet de petit pirate, patient, sournois, qui le retient des heures sous le couvert des feuilles, cramponné à la pointe d'un rameau* (Genevoix).

● Pl. *des* MARTINS-PÊCHEURS.

martin-sec [martɛ̃sɛk] n. m. (de [*poire de saint*] *Martin,* même sens [1536, E. Rolland, *Flore,* V, 40] et de l'adj. *sec ;* début du XVII^e^ s.). Poire à cuire employée pour les confitures.

● Pl. *des* MARTINS-SECS.

martoire [martwar] n. m. (de *mart[eau]* ; 1765, *Encyclopédie,* comme n. f. ; comme n. m., 1840, Acad.). Marteau à deux pannes, qu'utilisent les serruriers.

martre [martr] n. f. (du radical germ. **marþr-,* désignant la martre ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, début du XIII^e^ s., *Guillaume de Dole*). **1.** Nom donné à quatre espèces de mammifères carnivores à fourrure estimée. || **2.** Fourrure de ces animaux : *Un col de martre.*

● REM. On trouve aussi, parfois, la forme MARTE.

martyr, e [martir] n. (bas lat. ecclés. *martyr,* martyr, gr. *martus, -turos,* témoin, témoin de Dieu, martyr ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *martir* [*martyr,* XIII^e^ s.], au sens 1 [*martyr désigné, consommé,* 1868, Littré] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, 1690, Furetière [*être le martyr de,* au fig., av. 1696, La Bruyère]). **1.** Personne qui a souffert la mort pour avoir refusé d'abjurer sa foi : *Elle marchait fièrement, noblement, comme une martyre au Colisée* (Balzac). *Je comprends le martyr d'aujourd'hui ; l'étonnant, c'est qu'il y ait eu un premier martyr* (Barrès). || *Martyr désigné,* celui qui devait souffrir le martyre. || *Martyr consommé,* celui qui était mort pour sa foi. || **2.** Personne qui meurt ou qui souffre pour une cause à laquelle elle se sacrifie : *Cette revendication du fond de la tombe de cette martyre écrasée par nos mœurs durant sa vie* (Maupassant). *Tous les partis ont leurs martyrs* (Prévost-Paradol). *Les martyrs de la Résistance. Les martyrs de la science.* || **3.** Personne qui souffre beaucoup : *Le paralysé est un martyr.* || Fig. *Être le martyr de,* supporter de grands tourments par l'effet de : *Être le martyr de son ambition.*

◆ adj. (1840, Acad.). Se dit d'un être, d'une collectivité qui supporte de mauvais traitements, de cruelles souffrances : *Enfant martyr. Peuple martyr.*

martyre [martir] n. m. (bas lat. ecclés. *martyrium,* martyre, lieu où un martyr est enseveli, église consacrée à un saint, de *martyr* [v. l'art. précéd.] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *martire* et *martyre,* au sens 1 ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 3, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Tourments, souffrances ou mort endurés par quelqu'un pour ne pas renier sa foi : *Alex ! Alex ! à qui cet honneur était dû | De monter vers ton Dieu par la voie éclatante | Du martyre, hélas ! Dieu n'a-t-il rien entendu ?* (Leconte de Lisle). *Le martyre de saint Sébastien.* || **2.** Souffrances et mort endurées pour une cause quelconque : *Le martyre est la victoire des vaincus* (Lamartine). || **3.** Douleur physique ou morale : *En voilà une qui a souffert ! Quelle dignité dans son martyre ! On peut dire qu'elle a fait son purgatoire sur la terre* (Mauriac). *Un malade qui souffre le martyre.* || **4.** *Par exagér.* État, situation très pénible ou désagréable : *Cette visite a été pour moi un martyre.*

● SYN. : **1** et **2** *supplice ;* **3** *calvaire, torture, tourment.*

martyriser [martirize] v. tr. (lat. médiév. *martyrizare,* martyriser, du bas lat. ecclés. *martyr* [V. MARTYR] ; v. 1138, Gaimar, écrit *martirizier* [*martyriser,* v. 1225, *Vie de saint Jean l'Évangéliste*], au sens 1 ; sens 2-3, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné). **1.** Faire souffrir le martyre à quelqu'un : *Néron martyrisa de nombreux chrétiens.* || **2.** Faire endurer de cruels traitements à : *Martyriser un enfant, un animal. Les brutes martyrisent l'enfance comme ils martyrisent la vieillesse et pour les mêmes raisons : c'est qu'il lui arrive, hélas ! quand elle est malheureuse, d'être à la fois répugnante et sans défense* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Faire souffrir moralement : *Ce cœur orageux, ambitieux peut-être, et certainement martyrisé de chimères* (Fromentin).

● SYN. : **1** *persécuter, supplicier ;* **2** *torturer ;* **3** *bourreler, tenailler.*

martyriseur [martirizœr] n. m. (de *martyriser ;* 1840, Acad. [déjà signalé comme « vieux »]). Personne qui martyrise. (Peu usité.)

martyrium [martirjɔm] n. m. (mot bas lat. de même sens [V. MARTYRE] ; 1840, Acad. [*martyrion,* var. francisée, 1764, Voltaire]). Église placée sous l'invocation d'un ou de plusieurs martyrs : *Il descendait par un petit escalier dans un souterrain qui était l'ancien martyrium* (Huysmans).

martyrologe [martirɔlɔʒ] n. m. (lat. médiév. *martyrologium,* martyrologe, du bas lat. *martyr* [V. MARTYR], sur le modèle du bas lat. *eulogium,* inscription tumulaire [V. ÉLOGE] ; début du XIV^e^ s., Gilles li

Muisis, au sens 1 [*martyrologe romain,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 2, av. 1672, G. Patin). **1.** Liste ou catalogue des martyrs ou des saints : *Je priais Dieu de renouveler en ma faveur les miracles fascinateurs que je lisais dans le martyrologe* (Balzac). || *Martyrologe romain,* livre liturgique renfermant la liste officielle des saints dont la mémoire est célébrée chaque jour dans l'Église romaine. || **2.** Liste des victimes d'une cause : *Le martyrologe de la science.*

martyrologie [martirɔlɔʒi] n. f. (de *martyrologe ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** Histoire des martyrs. || **2.** Traité sur le martyre. (Peu usité.)

martyrologique [martirɔlɔʒik] adj. (de *martyrologe ;* 1873, Larousse). Relatif à l'histoire des martyrs.

martyrologiste [martirɔlɔʒist] n. (de *martyrologie ;* 1721, Trévoux). Auteur d'un martyrologe.

marxien, enne [marksjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Marx* [v. MARXISME] : 1959, Robert). Relatif à Karl Marx : *Une excellente biographie marxienne.*

marxisant, e [marksizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *marxiser ;* 17 nov. 1966, *le Monde*). Qui tend vers le marxisme.

marxisation [marksizasjɔ̃] n. f. (de *marxiser ;* 31 mai 1969, *le Monde*). Action de marxiser ; résultat de cette action : *Les intégristes accusent l'Église de marxisation.*

marxiser [marksize] v. tr. (de *marx[iste]* ; 31 déc. 1965, *le Monde*). Rendre marxiste.

marxisme [marksism] n. m. (du n. du philosophe allem. Karl *Marx* [1818-1883] ; fin du XIXe s.). Doctrine philosophique, sociale et économique de Karl Marx, Friedrich Engels et de leurs continuateurs, dont se réclament des partis politiques et des organisations syndicales : *Le marxisme, c'est la science matérialiste de l'histoire, dont le principe est que ce n'est pas la conscience qui détermine la vie sociale, mais la vie sociale qui détermine la conscience* (L. Sève).

marxisme-léninisme [marksismleninism] n. m. (de *marxisme* et de *léninisme ;* 1959, Robert). Doctrine et méthode issues des thèses de Marx et de Lénine.

marxiste [marksist] adj. (de *marxisme ;* 1902. Larousse). Qui concerne le marxisme : *Philosophie marxiste.*

◆ adj. et n. (1902, Larousse). Qui est adepte, partisan du marxisme.

marxiste-léniniste [marksistleninist] adj. (de *marxiste* et de *léniniste ;* v. 1960). Qui concerne le marxisme-léninisme : *Les principes marxistes-léninistes.*

◆ adj. et n. (v. 1960). Qui est adepte, partisan du marxisme-léninisme.

marxologue [marksɔlɔg] n. (de *marxo-,* élément tiré de *Marx* [v. MARXISME], et de *-loge,* du gr. *logos,* discours, science ; 1971, *les Mots dans le vent*). Spécialiste de l'œuvre de Karl Marx.

maryland [marilɑ̃d] n. m. (emploi comme n. commun de *Maryland,* n. de l'État des États-Unis qui produit cette sorte de tabac ; 1762, Behrens, Engl., écrit *mariland ; maryland,* 1829, Boiste). Tabac à fumer fabriqué par la Régie française et dans lequel prédomine le tabac provenant de l'État du Maryland.

mas [mɑ *ou* mɑs] n. m. (anc. provenç. *mas,* même sens [début du XIIe s.], lat. *ma[n]sum,* part. passé neutre substantivé de *manēre,* rester, demeurer ; 1390, Godefroy [mot rare au XVIIIe s.]). Dans la région provençale, ferme ou petite maison de campagne : *La grande maison blanche* [...] *que continuaient les murailles rousses du mas provençal* (Daudet). *J'habitais chez mes grands-parents, grand-père Saturnin, grand-mère Saturnine, dans un petit mas en bordure du chemin d'Auribeau* (Bosco).

mascarade [maskarad] n. f. (ital. *mascarata,* mascarade, var. de *mascherata,* même sens, dér. de *maschera,* masque [v. MASQUE 1] ; 1554, M. de Saint-Gelais, au sens 1 [« pièce de vers composée pour ce genre de divertissement », 1565, Ronsard] ; sens 2, av. 1660, Scarron [aussi « l'ensemble des personnes ainsi déguisées »] ; sens 3, 1863, Littré, art. *affublement ;* sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Autref.* Divertissement d'origine italienne et de caractère aristocratique, constitué par des scènes ou des entrées allégoriques, mythologiques ou burlesques de personnages masqués. || Pièce de vers composée pour ce genre de divertissement : *Marot bientôt après fit fleurir les ballades,* | *Tourna des triolets, rima des mascarades* (Boileau). || **2.** *Auj.* Réunion ou défilé de personnes déguisées et masquées : *Les mascarades du Carnaval.* || L'ensemble des personnes ainsi déguisées et masquées. || **3.** Accoutrement et déguisement ridicules ou étranges : *Qu'est-ce que c'est que cette mascarade ?* || **4.** *Fig.* Attitude hypocrite, mise en scène trompeuse : *Le procès fut une véritable mascarade.*

● SYN. : **2** *cavalcade ;* **3** *carnaval, comédie, momerie.*

mascaret [maskarɛ] n. m. (mot gascon signif. proprem. « [bœuf] tacheté », de *mascara,* tacher, salir, lat. pop. **mascarare* [v. MÂCHURER, salir] — le mouvement du mascaret ayant été comparé aux bonds des bovins quand ils courent ; 1580, Palissy). Surélévation brusque des eaux, qui se produit au moment du flux dans certains estuaires et qui remonte rapidement le cours du fleuve sous forme d'une vague déferlante.

mascaron [maskarɔ̃] n. m. (ital. *mascherone,* même sens, proprem. « grand masque », augment. de *maschera* [v. MASQUE 1] ; 1633, Peiresc). Masque de fantaisie servant à décorer divers éléments architecturaux et jouant parfois le rôle d'orifice de fontaine.

mascotte [maskɔt] n. f. (provenç. *mascoto,* porte-bonheur, sortilège, de *masco,* sorcière [v. MASQUE 2] ; 1867, Zola, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Fam.* Être ou objet considéré comme porte-bonheur : *C'est cela, dit-il, Jeanne d'Arc fut une mascotte* (France). *Derrière le tambour-major, le fidèle bélier, mascotte du régiment* (Mac Orlan). || **2.** Gâteau qui se prépare en masquant une génoise ronde avec de la crème au moka.

● SYN. : **1** *fétiche, porte-bonheur.*

masculin, e [maskylɛ̃, -in] adj. (lat. *masculinus,* de mâle, masculin, de *masculus* [v. MÂLE] ; v. 1220, Coincy, au sens 1 ; sens 2, 1775, Voltaire ; sens 3 et 4, 1959, Robert ; sens 5, 1550, Meigret [*rime masculine, vers masculin,* 1690, Furetière]). **1.** Qui est propre à l'homme, physiquement ou moralement : *Ces psychologues qui, ne la connaissant pas, s'armaient instinctivement, contre son bavardage mondain, du préjugé masculin, renforcé par la persuasion de leur supériorité* (Margueritte). *Le sexe masculin. La voix masculine.* || **2.** Qui rappelle les caractéristiques de l'homme : *Une femme aux traits masculins.* || **3.** Qui est réservé aux hommes : *Un métier masculin.* || **4.** Qui est composé uniquement d'hommes : *La main-d'œuvre masculine.* || **5.** En grammaire, qui appartient au genre dit masculin : *Nom masculin.* || *Rime masculine,* rime qui ne se termine pas par un *e* muet (à l'exception des désinences verbales en *ent* qui suivent une voyelle : *marchaient*). || *Vers masculin,* vers se terminant par une rime masculine (ex. : *Toutes les choses au hasard* | *Tous les mots dits sans y penser* | *Et qui sont pris comme ils sont dits* [Éluard]).

● SYN. : **1** *mâle ;* **2** *hommasse, viril.* — CONTR. : **1** *féminin ;* **2** *efféminé.*

◆ **masculin** n. m. (1550, Meigret [« mot qui appartient à ce genre », 1922, Brunot, *Pensée*]). En grammaire, un des ensembles définis par l'opposition de genre, et qui comprend, en français, certains noms désignant des êtres animés mâles et une partie des noms désignant des choses : *Les mots « cheval », « meuble » sont du masculin.* || Mot qui appartient à cet ensemble ou genre : *« Armistice », « cytise » sont des masculins.* (V. GENRE. art. spécial.)

masculinement [maskylinmɑ̃] adv. (de *masculin ;* 1612, Béroalde de Ver-ville). *Vx.* Selon la branche masculine (peu usité) : *Il y a au Portugal plusieurs branches masculinement et légitimement sorties du duc de Bragance* (Saint-Simon).

masculiniser [maskylinize] v. tr. (dér. savant de *masculin ;* début du XVIe s., comme v. pr., au sens de « devenir de genre

masculin » ; v. 1560, Paré, au part. prés., au sens de « de nature forte et virile » [en parlant d'une fille] ; à l'infin., comme v. tr., au sens 1, 1774, *Revue de philologie française* [XX, 76] ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1829, Boiste). **1.** Donner un caractère masculin : *Une mode qui masculinise.* || **2.** En biologie, provoquer l'apparition de caractères sexuels masculins. || **3.** En grammaire, donner le genre masculin : *Masculiniser un nom.*

● SYN. : **1** *viriliser.* — CONTR. : **1** *féminiser.*

masculinisme [maskylinism] n. m. (de *masculin ;* 1931, Larousse). En pathologie, état d'un sujet appartenant au sexe féminin et qui présente quelques-uns des caractères sexuels secondaires de l'homme.

masculinité [maskylinite] n. f. (dér. savant de *masculin ;* v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse [*privilège de masculinité,* 1902, Larousse] ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Ensemble des caractères propres au sexe masculin : *La masculinité était nécessaire pour avoir droit à la couronne de France.* || **2.** Qualité d'homme : *Le jeune homme prend conscience de sa masculinité.* || *Privilège de masculinité,* en droit ancien, celui qui rendait héritiers les seuls mâles. || **3.** *Rapport de masculinité,* en démographie, proportion des individus du sexe masculin par rapport à ceux du sexe féminin.

● SYN. : **1** et **2** *virilité.* — CONTR. : **1** et **2** *féminité.*

maser [mazɛr] n. m. (mot angl., contraction de *M[icrowave] A[mplification by] S[timulated] E[mission of] R[adiation]*, de *micro-* [gr. *mikros,* petit], *wave,* vague, ondulation, onde [anc. angl. *wawe,* vague] — les mots suiv. étant les mêmes que ceux qui ont servi à former le terme *laser* [v. ce mot] ; v. 1954). En termes de physique, amplificateur dont le principe consiste, grâce à un enrichissement en molécules ou en atomes, à rendre l'énergie émise supérieure à l'énergie absorbée.

maset ou **mazet** [mazɛ] n. m. (mot provenç. de même sens [début du XII[e] s.], dér. de *mas* [v. MAS] ; 1849, Godefroy). Petite habitation de la campagne, en Provence.

mash [maʃ] n. m. (mot angl. signif. « mélange, mélange fait pour l'alimentation des animaux domestiques », de *to mash,* mêler ; 1873, Larousse). Préparation alimentaire émolliente, rafraîchissante, destinée aux chevaux.

maskinongé [maskinɔ̃ʒe] n. m. (mot amérindien ; XX[e] s.). Au Canada, nom donné à un gros poisson d'eau douce, voisin du brochet.

masochisme [mazɔʃism] n. m. (du second n. du romancier autrichien Léopold von Sacher-*Masoch* [1836-1895], auteur de certains ouvrages traduisant un érotisme de caractère pathologique ; fin du XIX[e] s., au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Perversion sexuelle qui conduit à n'obtenir de plaisir que dans la douleur ou l'humiliation. || **2.** Toute attitude qui consiste à se complaire dans la douleur ou l'humiliation : *L'enchaînement paraît clair : féminisé par la tendresse maternelle, affadi par l'absence du rude Moïse qui m'avait engendré, infatué par l'adoration de mon grand-père, j'étais pur objet, voué par excellence au masochisme si seulement j'avais pu croire à la comédie familiale* (Sartre).

masochiste [mazɔʃist] adj. (de *masochisme ;* fin du XIX[e] s.). Relatif au masochisme : *Une attitude masochiste.*

◆ n. (fin du XIX[e] s.). Personne atteinte de masochisme.

masquage [maskaʒ] n. m. (de *masquer ;* 1963, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse ; sens 3, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Technique de retouche photographique au moyen de masques. || **2.** En psychologie, modification affectant les parties d'une unité figurale, en détruisant ou en conservant l'identité de la figure originale. || **3.** En linguistique, procédé par lequel un locuteur tente d'éviter d'être classé dans le groupe socio-politique auquel il appartient en fait.

masquant, e [maskɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *masquer ;* 1967, Aragon). Qui masque : *Planter une haie masquante.*

1. masque [mask] n. m. (ital. *maschera,* masque, du bas lat. du VII[e] s. *masca,* sorcière, masque, mot sans doute d'origine préromane ; fin du XV[e] s., au sens de « mascarade » ; sens I, 1, 1511, Gringore [au théâtre, 1668, La Fontaine] ; sens I, 2, 1599, Hornkens [*masque à domino,* 1868, Littré] ; sens 1, 3, 1532, Rabelais ; sens I, 4, v. 1747, d'après Trévoux, 1752 ; sens I, 5, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 1, 1833, Balzac [*parler, chanter dans le masque,* 1963, Larousse] ; sens II, 2, 1868, Littré ; sens II, 3, 1541, Calvin [*lever le masque,* v. 1590, Marnix ; *arracher le masque à quelqu'un,* XVI[e] s. ; *je vous connais, beau masque,* 1868, Littré — *masque, je vous connais,* même sens, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné] ; sens III, 1, 1718, Acad. ; sens III, 2, 1540, Havard ; sens III, 3, 1931, Larousse ; sens III, 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens IV, 1, 1902, Larousse ; sens IV, 2, v. 1950 ; sens IV, 3, 1840, Acad. ; sens IV, 4, 1597, Liébault ; sens IV, 5, 1915, d'après Larousse, 1963 [*masque respiratoire,* 1931, Larousse] ; sens IV, 6, 1893, *Dict. général ;* sens V, 1, 1873, Larousse ; sens V, 2, 1931, Larousse ; sens V, 3, 1968, Larousse ; sens V, 4, 1961, Larousse, arts *effet*).

I. 1. Faux visage, souvent plus ou moins grotesque, fait de matière rigide, qu'on met pour se donner un aspect différent ou se déguiser : *Masque de carnaval. Masque africain.* || Dans l'Antiquité, faux visage en bois ou en cuir dont les acteurs se couvraient la figure et une partie de la tête. || **2.** Masque d'étoffe dissimulant une partie du visage, les yeux en particulier : *Masque de velours.* || *Masque à domino,* masque coupé à la hauteur de la lèvre inférieure. || **3.** *Vx.* La personne qui porte un masque : *Les prêtres, dans la rue, quand j'étais enfant, m'apparaissaient comme des personnes déguisées, des espèces de masques* (Mauriac). || **4.** *Fleurs en masque,* en botanique, fleurs dont les pièces évoquent une figure humaine. || **5.** En orfèvrerie, outil gravé en creux ou en relief avec lequel les ciseleurs forment des figures sur les métaux.

II. 1. L'aspect du visage réel d'une personne ; son expression : *Avoir un beau masque.* || *Parler ou chanter dans le masque,* faire résonner le son en avant, dans les cavités situées en arrière du nez et en arrière de la lèvre supérieure. || **2.** Aspect anormal du visage, dû à un état pathologique : *Le regard de Jacques semblait réclamer des précisions. Mais elle opposait à ce regard un masque si calme, si clos, qu'il n'osa pas l'interroger davantage* (Martin du Gard). *Le masque de la mort. Le masque de la grossesse.* || **3.** *Fig.* Faux visage, fausse apparence : *Prendre le masque de la vertu.* || *Lever le masque,* cesser de dissimuler. || *Arracher le masque à quelqu'un,* v. ARRACHER. || *Je vous connais, beau masque,* se dit à une personne dont on a pénétré les sentiments véritables, les intentions.

III. 1. Reproduction plastique du visage : *Le masque mortuaire de Pascal.* || **2.** Tête sculptée employée comme motif d'ornementation : *Il y a, dès le premier regard, un chef-d'œuvre de la sculpture. Un masque et deux profils monumentaux,* [...] *dont les plans* (*des yeux notamment*) *sont dignes des œuvres les plus hautes* (Malraux). *Les masques de marbre d'une fontaine.* || **3.** Couche de crème, de pâte ou de gel appliquée sur le visage afin de le remodeler esthétiquement. || **4.** En chirurgie, bandage dont on se sert pour certaines plaies du visage.

IV. 1. En anesthésie, appareil que l'on applique sur le visage du patient en englobant le nez et la bouche, pour introduire les gaz anesthésiants. || **2.** Accessoire des chasseurs sous-marins, isolant de l'eau les yeux et le nez. || **3.** Sorte de casque de fil de fer dont on se protège le visage pendant la pratique de l'escrime. || **4.** Treillis ou voile avec lequel les apiculteurs se protègent le visage lorsqu'ils procèdent à des manipulations de ruches. || **5.** *Masque à gaz,* appareil de protection individuel contre les gaz de combat. || *Masque respiratoire,* appareil filtrant qui retient les poussières et les produits nocifs, dont se munissent les ouvriers travaillant dans une atmosphère polluée. || **6.** Appareil

de toile métallique dont les ouvriers de différents corps de métier se couvrent le visage pour le protéger.

V. 1. En termes militaires, levée de terre artificielle ou naturelle ou tout objet servant à protéger contre la vue de l'ennemi. || **2.** Dans la marine, abri en acier fixé aux pièces de petit calibre, pour protéger les servants. || **3.** Plaque métallique percée de nombreux trous de très petit diamètre, et utilisée pour la réception des images de télévision en couleurs. || **4.** *Effet de masque,* en acoustique, phénomène par lequel certains sons en submergent ou en masquent d'autres dans des conditions données.

• SYN. : **I, 1** *loup ; domino.* || **II, 1** *faciès, figure, physionomie, visage ;* **3** *air, apparence, dehors, extérieur, façade, faux-semblant, vernis.* || **III, 2** *mascaron.*

2. masque [mask] n. f. (provenç. *masco,* sorcière, anc. provenç. *masca,* même sens [1396, Pansier], du bas lat. *masca* [V. MASQUE 1] ; 1562, La Curne, comme terme d'injure adressé à une personne laide et méchante ; 1640, Oudin, au sens de « maquerelle » ; sens class., 1660, Molière). *Class.* et *littér.* Femme, fille rusée : *Ah ! ah ! petite masque, vous ne dites pas que vous avez vu un homme* (Molière). *Cette petite masque, elle est rusée comme un singe* (Proust).

masqué, e [maske] adj. (part. passé de *masquer ;* 1538, R. Estienne [art. *personatus*], au sens 1 [« où on porte un masque », 1751, Voltaire] ; sens 2, 1761, J.-J. Rousseau [*tir masqué,* 1949, Larousse] ; sens 3, 1646, Rotrou [« dissimulé, hypocrite », 1625, Stoer]). **1.** Qui porte un masque : *Un bandit masqué.* || *Bal masqué,* V. BAL. || **2.** Dissimulé à la vue par l'interposition de quelque chose : *Une batterie masquée.* || *Tir masqué,* tir indirect exécuté par-dessus un masque. || **3.** *Fig.* Dissimulé sous une fausse apparence : *Tenir ses vices soigneusement masqués.*

• SYN. : **2** *camouflé, dissimulé.*

masquer [maske] v. tr. (de *masque* 1 ; milieu du XVI^e s., Ronsard, au sens 1 ; sens 2, 1721, Trévoux [en termes militaires, 1718, Acad.] ; sens 3, 1783, *Encycl. méthodique* [aussi « recouvrir... de crème ou de sucre liquide »] ; sens 4, milieu du XVI^e s., Amyot [*masquer un goût, une odeur,* 1868, Littré] ; sens 5, 1718, Acad. [au part. passé]). **1.** Couvrir d'un masque : *Masquer un enfant pour la mi-carême ;* et au fig. : *Lui ne répond pas, la figure masquée de sang, l'œil fixe, aveugle* (Barbusse). || **2.** Dérober à la vue en interposant quelque chose : *Masquer une porte avec une tenture. Un bouquet d'arbres masque la maison.* || En termes militaires, cacher à l'ennemi une position ou un mouvement : *Masquer une batterie.* || **3.** Verser une sauce froide et épaisse (mayonnaise, poulette, etc.) sur un poisson, une viande ou une volaille. || Recouvrir un entremets, un gâteau de crème ou de sucre liquide. || **4.** *Fig.* Dissimuler sous des apparences trompeuses : *Masquer la vérité.* || *Masquer un goût, une odeur,* les dissimuler par un goût, une odeur plus forts. || **5.** En termes de marine, déguiser son but, sa nationalité au moyen de faux papiers ou de faux accastillages, en parlant d'un bâtiment.

• SYN. : **2** *cacher, camoufler, dissimuler, occulter ;* **4** *couvrir, déguiser, farder, maquiller, voiler, travestir.* — CONTR. : **1** *démasquer :* **2** *étaler, exposer, montrer ;* **4** *découvrir, dévoiler, révéler, trahir.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1495, La Curne ; sens 2, 1848, Jal). **1.** *Vx.* Se mettre un masque : *Cette troupe de jeunes gens a masqué toute la nuit* (Furetière). || **2.** En termes de marine, avoir ses voiles frappées par le vent par-devant et non par-derrière : *Les voiles, frappées de côté par le vent, faseyèrent alors si brusquement qu'il* [le brick] *vint à masquer en grand* (Balzac).

◆ **se masquer** v. pr. (milieu du XVI^e s., Amyot). Se couvrir le visage d'un masque.

massacrant, e [masakrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *massacrer ;* 1777, Voltaire, au sens de « ennuyeux, fâcheux » ; sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* Qui massacre. || **2.** Fig. *Humeur massacrante,* V. HUMEUR.

massacre [masakr] n. m. (déverbal de *massacrer* [v. ce mot] ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *macecre,* au sens de « abattoir » ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *maçacre* [*massacre,* 1564, J. Thierry], au sens II, 1 ; sens I, 1, 1636, Monet [« action de démembrer un cerf », 1573, Du Puys] ; sens I, 2, 1551, *Journ. du sire de Gouberville ;* sens I, 3, 1753, Buffon ; sens I, 4, 1581, Bara ; sens II, 2, 1873, Larousse ; sens II, 3, 1893, *Dict. général ;* sens II, 4, 1868, Littré [« action d'exécuter maladroitement », 1675, Mme de Sévigné ; *arrêtez le massacre !,* XX^e s.]).

I. 1. *Autref.* En termes de vénerie et de chasse, grande tuerie de bêtes : *Sonner le massacre.* || **2.** Tête du daim, du cerf, séparée du corps et placée sur la peau de l'animal lors de la curée. || **3.** Trophée de chasse, ne comprenant que les bois avec un fragment du crâne : *Jetez un regard à ces têtes de cheval décharnées comme des massacres* (Gautier). || **4.** En héraldique, ramure d'un cerf avec une partie du crâne.

II. 1. Action de tuer pêle-mêle et sauvagement des gens sans défense ; résultat de cette action : *La tribu étrange et brillante des Deffayyants, miraculeusement échappée tout entière aux derniers massacres d'Arménie* (Miomandre). *Le massacre de la Saint-Barthélemy.* || **2.** Destruction totale et sans merci d'objets nombreux : *Un massacre de joujoux râlait sur la natte dans le soleil clair* (Zola). || **3.** *Jeu de massacre,* jeu forain qui consiste à renverser des poupées à bascule à l'aide de balles. || **4.** *Fig.* et *fam.* Action d'endommager, de mutiler, de taillader avec maladresse : *Le massacre d'un canard, d'une robe. Ils en font un massacre dans la cuisine* (Zola). || *Spécialem.* Action d'exécuter maladroitement : *Le massacre d'un opéra.* || *Arrêtez le massacre !,* cessez d'abîmer, de mutiler cette œuvre (théâtrale, musicale, etc.).

• SYN. : **II, 1** *boucherie, carnage, extermination, hécatombe, tuerie ;* **2** *saccage ;* **4** *gâchis.*

massacrer [masakre] v. tr. (lat. pop. **matteucculare,* tuer, en frappant avec acharnement, de **matteuca* [V. MASSUE] ; v. 1185, *Moniage Guillaume,* écrit *macecler* [*maçacrer,* v. 1307, Guiart ; *massacrer,* 1553, *Bible Gérard*], au sens 1 ; sens 2, 1564, J. Thierry ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, milieu du XVI^e s., Ronsard [« défigurer une œuvre par une exécution défectueuse », 14 août 1768, Voltaire]). **1.** Tuer sauvagement une personne : *La tombe de Cicéron indiquait la place où le père de la patrie fut indignement massacré* (Chateaubriand). || **2.** Tuer en masse et sauvagement des êtres sans défense : *Alors de se voir là, comme il était lâchement accroupi sur sa natte tandis qu'on le croyait en train de massacrer des fauves* [...] (Daudet). || **3.** Meurtrir, couvrir de blessures : *Lui, tout massacré encore de la bataille* (Zola). || **4.** *Fig.* et *fam.* Endommager, mettre à mal une chose : *La grêle a massacré la récolte. Massacrer une volaille en la découpant.* || Défigurer une œuvre par une exécution défectueuse : *Massacrer une pièce de théâtre.*

• SYN. : **1** *abattre, assassiner, égorger ;* **2** *décimer, exterminer, faucher ;* **4** *abîmer, bousiller* (pop.), *gâcher, saccager.*

massacreur, euse [masakrœr, -øz] n. (de *massacrer ;* milieu du XVI^e s., au sens de « sorte d'arme » ; sens 1, 1574, J. de Léry [p. 203] ; sens 2, 1834, Landais). **1.** Personne qui accomplit un massacre : *L'homme, le massacreur antique des aïeux* [...] | *Hante immuablement son rêve furieux* (Leconte de Lisle). *Ils se traitaient de gueux, de filous, de voleurs, de massacreurs* (Chateaubriand). || **2.** Personne qui gâte un ouvrage, une chose : *Ce violoniste est un massacreur.*

• SYN. : **1** *assassin, boucher* (fam.), *criminel, meurtrier, tueur.*

massage [masaʒ] n. m. (de *masser* 2 ; 1812, Mozin). Action de pratiquer des manipulations variées sur le corps : *Après l'effort, les sportifs ont recours au massage. Elle s'est fait faire un massage facial.*

massaliote [masaljɔt] adj. (gr. *Massaliôtês,* originaire ou habitant de Marseille, de *Massalia,* n. gr. de Marseille ; 1873, Larousse). Relatif à la Marseille antique : *La population massaliote.*

• SYN. : *phocéen.*

1. masse [mas] n. f. (lat. *massa,* amas, tas, bloc, gr. *maza,* pâte, masse de pâte ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 7 ; sens I, 1, v. 1170, *Livre des Rois* [« quantité importante d'une substance liquide... », 1647, Vaugelas ; *comme une masse,* 1847, Balzac] ; sens I, 2, fin du XIII^e s., Joinville [... *dans la masse,* 1840, Acad.] ; sens I, 3, 1668, La Fontaine [*masse de chair,* 1690, Furetière — aussi au fig.] ; sens I, 4, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 5, 1669, Molière [*s'attacher à la masse,* 1835, Acad. ; *pris dans la masse,* 1959, Robert] ; sens I, 6, v. PLAN ; sens I, 8, 1080, *Chanson de Roland* [en termes de commerce, 1723, Savary des Bruslons ; *masse salariale,* 1963, Larousse] ; sens I, 9, 1669, Widerhold [« somme d'argent engagée au jeu », 1690, Furetière ; « enjeu formé des apports de chaque joueur », 1902, Larousse] ; sens I, 10, 1615, Kuhn ; sens II, 1, 1721, Trévoux [en mécanique, 1738, Voltaire ; *rapport de masse,* 1963, Larousse] ; sens II, 2, 1923, Larousse [« ensemble des pièces... mises en communication avec le sol », 1931, Larousse ; dans une automobile, 1949, Larousse] ; sens III, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*une masse de, des masses de,* 1580, Montaigne — en parlant des personnes, 1873, Larousse ; *des masses,* « beaucoup », et ...*pas des masses,* « guère », 1873, Larousse ; *masse de manœuvre,* 1959, Robert — aussi « somme d'argent tenue en réserve » ; *la masse des créanciers,* 1807, Code de commerce] ; sens III, 2, 1789, G. de Mirabeau ; sens III, 3, 1810, M^{me} de Staël [*de masse,* 1959, Robert — aussi en termes politiques] ; sens III, 4, fin du XVIII^e s. [aussi en termes politiques]).

I. 1. Grande quantité d'une substance solide : *Une espèce de rampe qui ne semblait d'abord qu'une écorchure au flanc de la montagne et qu'interrompaient plusieurs fois des masses éboulées* (Gautier). *Le boulanger d'autrefois brassait la masse de la pâte.* ‖ *Par extens.* Quantité importante d'une substance liquide ou d'un gaz présentant une certaine homogénéité : *Une masse d'eau. Une masse d'air.* ‖ *Comme une masse,* sans réagir ou de tout son poids, comme une chose inanimée : *L'aveugle s'est laissé emmener comme une masse involontaire* (Gide). *S'affaisser, tomber comme une masse.* ‖ **2.** Volume d'un objet, important par ses dimensions et par son poids, bloc compact : *La masse du château masquait la vue. La plénitude des arbres séculaires émanait de leur masse* (Malraux). ‖ *Travailler, tailler, sculpter dans la masse,* exécuter une pièce, un objet, une œuvre d'art en partant d'un bloc de matière compacte. ‖ **3.** *Péjor.* Corps uniforme et sans grâce : *L'ours n'est qu'une masse.* ‖ Fam. *Masse de chair,* personne dont le corps est très gros et très pesant ; au *fig.,* personne qui a l'esprit lourd et épais. ‖ **4.** Réunion d'éléments distincts de même nature, rassemblés en un tout indistinct : *Reconnaître sa voiture dans la masse des véhicules.* ‖ **5.** Réunion de plusieurs parties formant un tout pour la vue par le groupement des lignes ou l'uniformité du ton : *Les masses de couleurs dans un tableau. De l'avion on distingue la masse sombre de la forêt.* ‖ *S'attacher à la masse,* s'attacher surtout à l'ensemble du tableau. ‖ *Pris dans la masse,* se dit d'un ornement quand il fait corps avec le fond. ‖ **6.** *Plan de masse,* ou *plan-masse,* v. PLAN. ‖ **7.** Grande quantité de choses qui forment un tout : *Réunir une masse de fiches, de documents sur une question.* ‖ **8.** La totalité des éléments distincts de même nature : *La masse des billets en circulation.* ‖ En termes de commerce, une certaine quantité de marchandises semblables, dont le poids ou le nombre est déterminé par l'usage : *Une masse de perles, de plumes.* ‖ *Masse salariale,* en économie politique, ensemble des salaires directs et des charges sociales correspondantes payés par les entreprises dans un pays donné. ‖ **9.** Somme d'argent constituée par des apports particuliers : *Quand il ne leur restait que quelques sous, ils faisaient la masse* (Vercel). ‖ Somme d'argent engagée au jeu : *Je fais cinq masses. Il sort des numéros stupides* (Goncourt). ‖ Enjeu formé des apports de chaque joueur : *Mettre à la masse.* ‖ **10.** En termes de droit, ensemble des biens d'une succession.

II. 1. En physique, quantité de matière d'un corps : *La physique considère des masses d'une telle petitesse que la lumière elle-même n'a rien à faire avec elles* (Valéry). ‖ En mécanique, rapport constant qui existe entre les forces qui sont appliquées à un corps et les accélérations correspondantes : *L'unité principale de masse est le kilogramme.* ‖ *Rapport de masse,* dans les fusées, rapport entre le poids au départ et la masse à l'arrivée. ‖ **2.** *Masse électrique, masse magnétique,* grandeur sur laquelle un champ électrique ou magnétique exerce son action, attractive ou répulsive, pour produire une force. ‖ Ensemble des pièces métalliques ou conductrices qui, dans une installation électrique, sont mises en communication avec le sol. ‖ Dans une automobile, ensemble métallique de la voiture par où se ferment les circuits électriques dc l'équipement : *Ce fil est relié à la masse,* ou *Ce fil est à la masse.*

III. 1. Réunion considérable : *La fête avait attiré la masse des campagnards venus de leurs villages.* ‖ Fam. *Une masse de,* une grande quantité de (sans idée d'ensemble cohérent) ; plus souvent au plur. : *Ils se dirent des masses de choses* (Maupassant). *Elle m'entraînait avec elle à travers une forêt avec des masses de fleurs de toutes les couleurs* (H. F. Rey) ; se dit aussi en parlant des personnes : *Cet acteur a une masse ou des masses d'admirateurs.* ‖ Pop. *Des masses,* beaucoup. ‖ Pop. *Il n'y en a pas des masses,* il n'y en a guère. ‖ Spécialem. *Masse de manœuvre,* en termes militaires, réserve d'hommes disponibles pour telle ou telle manœuvre ; *par anal.,* somme d'argent tenue en réserve. ‖ *La masse des créanciers,* groupement fictif des créanciers d'un failli. ‖ **2.** Le commun des hommes, le plus grand nombre : *Car la langue n'est complète dans aucun* [individu], *elle n'existe parfaitement que dans la masse* (Saussure). *Le candidat avait su rallier la masse des indécis.* ‖ **3.** *Absol.* La grande majorité du corps social (par opposition aux individus, à une élite) : *La masse n'a droit au gouvernement que si on suppose qu'elle sait mieux que personne ce qui est le meilleur* (Renan). ‖ *De masse,* qui concerne la grande majorité : *Culture de masse ;* en termes politiques, qui s'adresse à la grande foule et non à une minorité : *Rassemblement de masse. Action de masse.* ‖ **4.** *Au plur.* Le peuple dans sa majorité : *Les masses ont un bon sens qu'elles ne désertent qu'au moment où les gens de mauvaise foi les passionnent* (Balzac). *Il ne s'agit pas de contraindre à l'art les masses qui lui sont indifférentes, il s'agit d'ouvrir le domaine de la culture à tous ceux qui veulent l'atteindre* (Malraux). ‖ En termes politiques, les classes populaires (par opposition à la minorité des possédants) : *Il ne faut pas se dissimuler qu'il y a la guerre à mort entre les classes qui composent la nation. Cette vérité étant bien reconnue, le parti vraiment national, celui auquel les patriotes doivent se rallier, c'est le parti des masses* (Blanqui).

● Syn. : **I, 1** *agglomérat, bloc, conglomérat, magma ;* **4** *amas, amoncellement, monceau, tas ;* **7** *multitude, tapée* (pop.). ‖ **III, 1** *bande, cohue, essaim, flot, foule, horde, nuée, ribambelle* (fam.), *volée ;* **2** *multitude ;* **3** *peuple ;* **4** *commun, populo* (très fam.).

◆ **En masse** loc. adv. (sens 1, XIV^e s., *Miracles de Nostre-Dame ;* sens 2, 1623, Naudé ; sens 3, 1781, Proschwitz). **1.** En grande quantité : *Les habitants sont partis en masse devant l'invasion ennemie.* ‖ **2.** Dans l'ensemble : *Voir les choses en masse.* ‖ **3.** Tous à la fois : *Se lever en masse.*

2. masse [mas] n. f. (lat. pop. **mattea* ou **mattia,* masse, mot probablem. apparenté au lat. class. *mateola,* outil pour enfoncer ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *mace* [*masse,* v. 1228, *Roman de la Violette ; masse d'armes,* 1498, Gay], au sens 6 ; sens 1, 1873, Larousse [« gros maillet en général », 1508, *Comptes du château de Gaillon*] ; sens 2, 1690. Furetière ; sens 3, 1931, Larousse ; sens 4, 1680, Richelet ; sens 5, 1931, Larousse ; sens 7, 1323, Du Cange ; sens 8, 1935, Esnault ; sens 9, 1721, Trévoux).

1. Gros maillet en bois cerclé de métal, servant à enfoncer un coin dans le bois à fendre. || **2.** Gros marteau généralement utilisé par le carrier, le charron. || **3.** Petit marteau sans panne, à long manche, utilisé par les casseurs de cailloux. || **4.** Marteau de sculpteur servant à dégrossir le marbre. || **5.** *Masse frappante,* partie mobile d'une machine à forger par choc (marteau-pilon ou mouton). || **6.** *Masse d'armes,* arme formée d'un manche armé d'une masse métallique à pointes, et utilisée jusqu'au XVI^e s. || **7.** Bâton à tête d'or, d'argent, etc., porté par les huissiers précédant dans un cortège certains hauts personnages : *Huissier à masse.* || **8.** Fig. *Recevoir un coup de masse,* recevoir un choc émotif violent ; fam., être amené à payer un prix excessif auquel on ne s'attendait pas. || **9.** Gros bout d'une queue de billard.

massé [mase] n. m. (part. passé substantivé de *masser* 3 ; 1867, Delvau). Au billard, coup donné sur une bille perpendiculairement au tapis : *Mon grand-père* [...] *est le seul joueur de billard que le Président autorise à faire des massés* (Hermant) ; et par anal. : *Il arrivait juste derrière le garçon, il l'acheva d'un massé sur le crâne ! Les jeunes gens qui chantaient autour l'applaudirent* (Aragon).

masse-cuite [maskɥit] n. f. (de *masse* 1 et du fém. de *cuit ;* 1963, Larousse). Dans l'industrie sucrière, mélange de cristaux de sucre et d'égout obtenu par cristallisation dans les appareils à cuire.
• Pl. *des* MASSES-CUITES.

masselotte [maslɔt] n. f. (dimin. de *masse* 1 ; XIII^e s., *Recueil des fabliaux* [III, 47], écrit *machelote* et *masserote,* au sens de « petite masse, petite boule » ; 1704, Trévoux, écrit *masselotte,* au sens de « métal superflu qui reste attaché à une pièce fondue » ; sens 1, 1949, Larousse ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1868, Littré). **1.** En mécanique, petite masse d'un organe en mouvement et agissant par inertie, par gravité ou par force centrifuge. || **2.** En métallurgie, cavité réservée à la partie supérieure d'un moule de fonderie. || **3.** Masse de métal moulée dans cette cavité et attenante à la pièce coulée.

massepain [maspɛ̃] n. m. (altér. [peut-être d'après *masse* 1] de *marsepain,* même sens [v. 1534, B. Des Périers], ital. *marzapane,* même sens, altér. du vénitien *matapan,* n. d'une monnaie d'argent orientale du temps des croisades portant l'image du Christ assis, puis d'une redevance de dix pour cent, puis d'une boîte contenant un dixième de muid, puis d'une boîte de luxe pour confiserie, et enfin du contenu de cette boîte, ar. *mautabān,* n. d'une monnaie d'argent [v. ci-dessus], proprem. « roi assis » ; 1546, Rabelais [le moyen franç. *massepain,* boîte de luxe — 1449, Gay —, était un empr. de l'anc. provenç. *massapan,* même sens — 1337, Pansier —, directement empr. de l'ar. *mautabān*]). Pâtisserie faite d'amandes pilées, de sucre et de blancs d'œufs.

1. masser [mase] v. tr. (de *masse* 1 ; XIII^e s., Tobler-Lommatzsch, au sens de « ramasser, entasser » ; sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1835, Acad. [aussi absol.]). **1.** Disposer par masses : *Masser des troupes à la frontière.* || **2.** En termes de peinture, disposer par masses, sans les éparpiller, les éléments figuratifs d'un tableau : *Masser les figures ;* et absol. : *Un peintre qui masse bien.*
• SYN. : **1** *concentrer, grouper, rassembler, réunir.*

◆ v. intr. (av. 1648, Voiture). *Vx.* En termes de jeu, mettre à la masse : *Vous avez peut-être joué pour moi à Thionville, et c'est sur mon nom que vous avez massé* (Voiture).

2. masser [mase] v. tr. (ar. *massa,* masser, proprem. « toucher, palper » ; 1779, Le Gentil [I, 128]). Pétrir avec les mains différentes parties du corps pour donner plus de souplesse aux muscles : *Masser les mollets d'un coureur.*

3. masser [mase] v. tr. et intr. (de *masse* 2 ; 1868, Littré). Au billard, frapper la bille presque perpendiculairement au tapis, de manière à obtenir un effet de courbe.
◆ v. intr. (1844, Esnault [proprem. « travailler avec la masse »]). *Arg.* et *vx.* Travailler dur, peiner : *Un bûcheron massant pour de bon, Perrachon, qui, lui, n'a pas quitté l'établi, représente le labeur manuel dans ce ménage d'opinion* (Vallès).

massetage [mastaʒ] n. m. (de *massette* 1 ; 1963, Larousse). En peausserie, action d'essorer les peaux avec une massette.

masséter [masetɛr] adj. m. et n. m. (gr. *masêtêr,* qui mâche, de *masâsthai,* mâcher ; 1541, Vassée). *Muscle masséter,* ou *le masséter,* muscle de la joue servant à élever le maxillaire inférieur.

massétérin, e [maseterɛ̃, -in] adj. (de *masséter ;* 1845, Bescherelle). Relatif au masséter : *Nerf massétérin.*

masse-tige [mastiʒ] n. f. (de *masse* 2 et de *tige ;* 1963, Larousse). Tige de forage plus épaisse que les autres et que l'on visse sur le trépan pour le lester ou pour guider le train de tiges.
• Pl. *des* MASSES-TIGES.

1. massette [masɛt] n. f. (de *masse* 2 [v. ce mot] ; 1266, Gay, écrit *macete,* au sens de « masse de bois dont on se servait dans les tournois » ; 1778, Lamarck, écrit *massette,* au sens 3 ; sens 1, 1877, Littré [« gros marteau à deux têtes des mineurs », 1802, Flick] ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Petite masse utilisée dans divers corps de métier. || **2.** En peausserie, sorte de petite raclette. || **3.** Nom commun des plantes du genre *typha.*

2. massette [masɛt] n. f. (provenç. *massetto,* même sens, de l'anc. provenç. *massa,* masse d'armes, lat. pop. **mattea* [v. MASSE 2] ; 1888, A. Daudet). Baguette de tambourin : *Le maniement du galoubet et de la massette des vieilles fêtes paysannes de Provence* (Huysmans).

masseur, euse [masœr, -øz] n. (de *masser* 2 ; 1779, Le Gentil [I, 129]). Personne habilitée à effectuer des massages : *Il* [le curé] *lui soignait l'âme comme sa manucure lui soignait les mains et sa masseuse le corps* (Chevallier).

masseur-, masseuse-kinésithérapeute [masœr-, masøzkineziterapøt] n. (de *masseur* et de *kinésithérapeute ;* 1963, Larousse). Praticien qui exerce la kinésithérapie et fait des massages.

1. massicot [masiko] n. m. (ital. *marzacotto,* vernis des potiers, ou esp. *mazacote,* sorte de mortier, soude, de l'ar. *mashaqūniya,* lessive, peut-être issu de l'ar. d'Égypte *šabb,* alun, et *qubtī,* égyptien ; 1480, *Mémoires de la Société des sciences naturelles de la Creuse,* VIII, p. 463). Protoxyde naturel de plomb, de couleur jaune (PbO).

2. massicot [masiko] n. m. (emploi comme n. commun du n. de l'inventeur de la machine, Guillaume *Massiquot* [1797-1870] ; 1877, Littré). Machine à couper le papier, et qui sert notamment à rogner les tranches des livres.

massicotage [masikɔtaʒ] n. m. (de *massicoter ;* 1963, Larousse). Action de massicoter ; résultat de cette action.

massicoter [masikɔte] v. tr. (de *massicot* 2 ; 1877, Littré [art. *massicot* 2]). Couper, rogner au massicot.

massicoteur [masikɔtœr] n. m. (de *massicot* 2 ; 1877, Littré [art. *massicot* 2]). Ouvrier conduisant un massicot, pour découper aux dimensions voulues les feuilles de papier ou de carton.

massicotier [masikɔtje] n. m. (de *massicot* 2 ; 1963, Larousse). Ouvrier capable de découper les feuillets destinés aux documents à brocher ou à relier, en assurant des angles parfaits : *Le travail du massicotier est plus délicat que celui du massicoteur.*

1. massier [masje] n. m. (de *masse* 2 [v. ce mot] ; XIV^e s., *Miracles de Nostre-Dame,* écrit *macier* et *massier*). Huissier porteur d'une masse dans certaines cérémonies : *Dix chevaliers de l'ordre Au Droit Désir apportent | Le Nœud d'Or, précédés d'Eneas, leur massier, | Et d'un héraut de guerre en soutane d'acier* (Hugo). [On dit aussi HUISSIER À MASSE.]

2. massier, ère [masje, -ɛr] n. (de *masse* 1 ; 1775, Duhamel du Monceau, au sens de « matelot qui love le filet dans la soute ou qui l'en retire pour le mettre à l'eau » ; sens

actuel, 1902, Larousse). Dans les ateliers d'artistes, personne chargée de recueillir l'argent destiné à former la masse en vue des dépenses communes.

1. massif, ive [masif, -iv] adj. (réfection, d'après les nombreux adj. en *-if,* de l'anc. franç. *massiz,* qui est fait dans la masse [milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*], *massis,* qui présente l'aspect d'une masse imposante [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], dér. de *masse* 1 ; 1480, *Baratre infernal,* au sens 5 ; sens 1, 1503, J. Lemaire de Belges ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 1959, Robert [« qui est donné... en abondance », 1923, Larousse] ; sens 6, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Qui présente l'apparence d'une masse imposante : *Un monument massif.* || **2.** *Péjor.* D'aspect lourd ou grossier : *Un corps massif. Des traits massifs.* || **3.** *Fig.* Qui manque de finesse : *Un esprit massif.* || **4.** Qui groupe un grand nombre de personnes : *Une manifestation massive.* || *Fig.* Qui est donné, est fait ou se produit en grande quantité, en abondance : *Un oui franc et massif* (de Gaulle). *Doses massives de médicaments. Propagande massive.* || **5.** Qui est fait dans la masse, n'est ni creux ni plaqué : *Un autre moine est là, silencieux aussi | L'œil dardé devant soi, bien loin de ce lieu-ci ; | Au travers de ces murs massifs son âme plonge* (Leconte de Lisle). *De l'acajou massif. De l'argent massif.* || **6.** *Noms massifs,* en linguistique, noms qui désignent des substances ou des entités non susceptibles d'être dénombrées (ex. :*vin, blé, courage, laideur*). [On dit aussi NON COMPTABLE, NON NOMBRABLE, MASSIQUE.]

• SYN. : **1** *mastoc* (fam.), *volumineux* ; **2** *corpulent, gros, obèse, pesant, puissant* ; **3** *épais, fruste, grossier, lourd* ; **4** *important, imposant, impressionnant.*

2. massif [masif] n. m. (réfection du moyen franç. *massis,* assise de maçonnerie [v. 1360, Froissart], emploi substantivé de l'anc. adj. *massis* [v. MASSIF 1] ; 1580, Montaigne, au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse ; sens 3, 1694, Th. Corneille). **1.** En géographie, ensemble de hauteurs groupées en une masse importante (par opposition à chaîne) : *Le massif du Mont-Blanc. Le Massif central.* || **2.** En termes de construction, masse de maçonnerie servant de support au scellement. || **3.** Groupe compact d'arbres ou de plantes : *Un autre valet, caché dans un massif, lâchait un pigeon de temps en temps* (Maupassant). *Un reflet d'argent s'élança d'un massif, coula comme un poisson contre les jambes d'Alain* (Colette). || *Spécialem.* Ensemble de plantes ornementales, de fleurs groupées selon un certain dessin : *Un massif de tulipes.*

• SYN. : **3** *boqueteau, bosquet, corbeille, parterre.*

massification [masifikasjɔ̃] n. f. (de *massifier* ; 23 mai 1963, *le Monde,* au sens 2 ; sens 1, 1968, Larousse). **1.** En termes de psychologie sociale, phénomène par lequel un nombre croissant d'individus voit s'augmenter la quantité de leurs caractéristiques communes. || **2.** Action de massifier ; résultat de cette action.

massifier [masifje] v. tr. (de *masse* 1 et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; v. 1780 [d'après Mercier, 1801], au sens 1 [mot rare av. le milieu du XXe s.] ; sens 2, 21 avr. 1965, *le Monde*). **1.** Faire d'un groupe de personnes une masse anonyme. || **2.** Adapter une chose (généralement abstraite) à la masse : *Massifier l'éducation, la culture. le mode de vie.*

massique [masik] adj. (de *masse* 1 ; 1923, Larousse, au sens 1 [*puissance massique,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique* ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** En termes de physique, relatif à l'unité de masse : *Volume massique.* || *Puissance massique d'un moteur, d'une machine,* etc., quotient de la puissance, exprimé en chevaux-vapeur par kilo ou par tonne. || **2.** *Noms massiques,* en linguistique, syn. de NOMS MASSIFS. (V. MASSIF 1.) || **3.** *Épaisseur massique,* épaisseur d'un matériau, définie par référence à une masse fixée par unité de surface.

massivement [masivmɑ̃] adv. (de *massif,* adj. ; 1583, Du Monin [p. 196], au sens 1 [*mascicement,* même sens — fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre* —, était un dér. de l'anc. adj. *massiz* — v. MASSIF 1] ; sens 2, 1873, Larousse ; sens 3, 1959, Robert). **1.** De façon massive : *Un édifice massivement bâti.* || **2.** Gauchement, pesamment : *Danser massivement.* || **3.** En très grand nombre, en masse : *Répandre massivement un prospectus.*

• SYN. : **2** *grossièrement, lourdement.*

massiveté [masivte] ou **massivité** [masivite] n. f. (de *massif* 1 ; 1538, R. Estienne, écrit *massiveté ; massivité,* début du XXe s. [un premier ex. au milieu du XVIe s., au sens de « épaisseur — d'un arbre »]). État de ce qui est massif : *La massiveté d'une construction.*

mass media [masmedja] n. m. pl. (mot angl. de même sens, de *mass,* masse [empr. du franç. *masse* 1], et de *media,* moyens, lat. *media,* plur. de *medium,* milieu, moyen, neutre substantivé de l'adj. *medius,* qui est au milieu ; 26 juill. 1966, *le Monde* [*media,* forme abrégée, 9 juin 1965, *le Monde*]). Ensemble des moyens d'information collective qui ne reposent pas sur la communication écrite et qui s'adressent à la réception passive des masses : *À l'ère des mass media et de la « culture de masse », certains s'interrogent sur l'avenir du livre.*

massore [masɔr] n. f. (hébreu *massôrâh,* tradition ; 1685, Furetière). Examen critique du texte de la Bible par les docteurs juifs.

• REM. On écrit aussi MASSORAH.

massorète [masɔrɛt] n. m. (de *massoret,* même sens [1532, Rabelais], de l'hébreu *massôrâh* [v. l'art. précéd.] ; 1685, Furetière). Docteur juif auteur de travaux relevant de la massore.

massorétique [masɔretik] adj. (de *massorète* ; 1685, Furetière). Relatif à la massore, aux massorètes.

massothérapie [masɔterapi] n. f. (de *masso-,* élément tiré de *masser* 2, et de *-thérapie,* gr. *therapeia,* soin, de *therapeuein,* prendre soin de ; 1923, Larousse). Thérapeutique par le massage.

massue [masy] n. f. (lat. pop. **matteŭca* ou **mattiŭca,* massue, de **mattea* ou **mattia* [v. MASSE 2] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *maçugue* et *maçuge* [*maçue,* v. 1155, Wace ; *massue,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 [« tout instrument ou objet lourd utilisé pour frapper », 1599, Hornkens ; *coup de massue,* au fig., 1690, Furetière ; *argument massue,* 1935, J. Romains] ; sens 2, milieu du XXe s. ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4-5, 1823, *Dict. des sciences naturelles* ; sens 6, 1902, Larousse). **1.** Bâton noueux beaucoup plus gros à un bout qu'à l'autre, servant d'arme contondante. || Tout instrument ou objet lourd utilisé pour frapper : *Tais-toi, vil publicain, s'écria-t-il, en agitant sa bouteille comme une massue* (France). || Fig. *Coup de massue,* nouvelle accablante et brutale qui abat, anéantit. || Fam. *Argument massue,* argument sans réplique, écrasant. || **2.** Instrument de gymnastique servant à développer les muscles du poignet et du bras. || **3.** Partie supérieure de certains champignons. || **4.** Nom usuel d'un murex producteur de pourpre. || **5.** *Massue d'Hercule,* nom de certains concombres. || **6.** En zoologie, renflement terminal d'un organe : *La massue antennaire.*

• SYN. : **1** *casse-tête, masse, matraque.*

massule [masyl] n. f. (dimin. savant de *masse* 1 ; 1931, Larousse). Petite masse de grains de pollen agglomérés dans les pollinies des orchidées et des asclépiadacées.

mastaba [mastaba] n. m. (mot ar. signif. « banc, banquette » ; 1888, Larousse). Tombeau des seigneurs memphites, de forme trapézoïdale.

mastagogie [mastagɔʒi] n. f. (du gr. *mastos,* mamelle, sein, et *agôgê,* action de transporter, de conduire, de *agein,* mener, conduire ; 1931, Larousse). Ensemble des procédés mécaniques appliqués au pis.

mastard [mastar] n. et adj. (de *mastoc,* par substitution du suff. *-ard* à la finale *-oc* ; 1896, Esnault [comme n. m., au sens de « plomb », 1873, Esnault]). *Arg.* Individu de forte carrure, puissant et musclé.

mastax [mastaks] n. m. (mot gr. signif. proprem. « qui mâche », de *massein* ou *mattein,* pétrir ; 1902, Larousse, au sens de « genre d'insectes coléoptères » ; sens actuel, 1963, Larousse). Estomac broyeur de minuscules invertébrés aquatiques (rotifères), contenant deux organes en forme de marteau qui écrasent les aliments par un mouvement alternatif.

master [mastər] n. m. (mot angl. signif. « maître », de l'anc. franç. *maistre* [v. MAÎTRE] ; 1614, Bonnaffé, au sens de « fils aîné » ; sens actuel, 1785, Bonnaffé). Maître ou chef d'équipage de chasse à courre en société.

mastic [mastik] n. m. (bas lat. *masticum,* altér. du lat. class. *mastichē,* mastic, résine du lentisque, gr. *mastikhê,* même sens, dér. de *mastax* [v. MASTAX] ; 1256, Ald. de Sienne, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré [*mastic d'asphalte,* 1963, Larousse ; *cracher sur le mastic,* 1870, Huysmans ; *s'endormir sur le mastic,* 1896, Delesalle] ; sens 3, 1867, Delvau [« mélange accidentel de lignes ou de caractères. », 1937, G. Duhamel] ; sens 4, 1857, Esnault). **1.** Résine jaunâtre qui coule d'incisions faites dans le lentisque. || **2.** Matière plastique à base de craie pulvérisée et d'huile de lin, utilisée pour des rebouchages ou des remplissages : *Mastic de vitrier.* || *Mastic d'asphalte,* asphalte additionné de bitume, dont la consistance permet de l'étendre. || Pop. et vx. *Cracher sur le mastic,* envoyer tout promener : *Ça va claquer ; je crache sur le mastic, moi j'en ai assez* (Huysmans). || Pop. *S'endormir sur le mastic,* faire une chose avec nonchalance. || **3.** En termes d'imprimerie, erreur grave dans la composition, l'impression, le foliotage, etc. : *Le journal s'est excusé qu'un mastic ait rendu cet article incompréhensible.* || Mélange accidentel de lignes ou de caractères d'imprimerie déjà alignés pour le montage ou pour l'impression : *De temps en temps l'un d'entre nous, ayant commis quelque faute, voyait, en la soulevant, s'effondrer toute une page. L'atelier hurlait au « mastic »* (Duhamel). || **4.** *Arg.* Incident imprévu rendant une affaire périlleuse : *Le casse a foiré : y a eu un mastic.*

◆ adj. invar. (1888, A. Daudet). D'une couleur beige clair analogue à celle du mastic : *Le baron Huchenard, en parlant, déboutonnait à mesure son pardessus mastic* (Daudet). *Une gabardine mastic.*

masticage [mastikaʒ] n. m. (de *mastiquer* 1 ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Action de mastiquer, de placer du mastic : *Le masticage des vitres.* || **2.** Préparation d'une pierre de taille ou d'un marbre, consistant à remplir un trou avec une matière malléable ayant l'aspect du mastic.

masticateur, trice [mastikatœr, -tris] adj. (dér. savant de *mastiquer* 2 ; 1873, Larousse). Qui sert à la mastication : *Les muscles masticateurs. Appareil masticateur.*

◆ **masticateur** n. m. (sens 1, 1902, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Instrument servant à broyer les aliments. || **2.** Machine qui effectue le broyage du caoutchouc.

mastication [mastikasjɔ̃] n. f. (bas lat. *masticatio,* mastication, de *masticatum,* supin de *masticare* [v. MASTIQUER 2] ; XIII^e s., *Simples Médecines*). Action de mâcher ; résultat de cette action : *La mastication est une des fonctions essentielles du système dentaire.*

masticatoire [mastikatwar] n. m. et adj. (dér. savant de *mastiquer* 2 ; v. 1560, Paré [*dents masticatoires,* « dents qui servent à mâcher », 1552, Rabelais]). Substance que l'on mâche pour exciter la sécrétion salivaire : *Le bétel est un masticatoire. Une pâte masticatoire.*

mastiff [mastif] n. m. (mot angl. signif. « mâtin, dogue », empr. du moyen franç. *mestif,* animal engendré de deux espèces [1611, Cotgrave], var. substantivée de l'anc. adj. *mestiz,* de sang mêlé [v. 1180, Girart de Roussillon], engendré de deux espèces — en parlant d'un animal [XV^e s., La Curne], bas lat. *mixticius,* né d'une race mélangée, du lat. class. *mixtum,* supin de *miscere,* mêler, mélanger ; 1835, Bonnaffé). Race anglaise de chiens de garde : *C'est un chien dressé exprès, c'est un mastiff. Il a un énorme collier à pointes pour lui protéger la gorge. Il a des pectoraux comme un âne de meunier* (Giono).

1. mastiquer [mastike] v. tr. (de *mastic ;* v. 1560, Paré). Remplir ou coller avec du mastic : *Mastiquer des carreaux. Une fois mastiquées, les fentes du bois deviendront invisibles.*

2. mastiquer [mastike] v. tr. (bas lat. *masticare,* mâcher ; 1363, Chauliac, écrit *mastiguer ; mastiquer,* v. 1560, Paré [au fig., début du XX^e s. — *mastiquer,* « bien étudier », 1425, O. de La Haye]). Mâcher longuement avant d'avaler : *Justin, les sourcils froncés, avalait d'un air perplexe de larges bouchées qu'il mastiquait à peine* (Duhamel). || *Fig.* Assimiler avec lenteur, difficulté : *Les trois actionnaires mastiquent lentement le texte de la dépêche* (Romains).

1. mastiqueur [mastikœr] n. m. (de *mastiquer* 1 ; 1868, Littré). Ouvrier chargé d'assujettir avec du mastic les vitres qui viennent d'être posées.

2. mastiqueur [mastikœr] n. m. (de *mastiquer* 2 ; 1888, Villatte). *Fam.* Personne qui mâche sans cesse : *Trop snob pour nos mastiqueurs de chewing-gum* (H. Torrès).

mastite [mastit] n. f. (dér. savant du gr. *mastos,* mamelle, sein ; 1814, Nysten). Inflammation des mamelles.

masto- [masto], élément tiré du grec *mastos,* mamelle, sein, et entrant dans la composition de quelques mots.

mastoc [mastɔk] n. (peut-être de l'allem. *Mastochs,* bœuf à l'engrais [de *Mast,* engraissement, et de *Ochs,* bœuf], ou plus probablem. de *massif,* adj., par substitution de la finale pop. *-toc* à la syllabe *-sif ;* 1834, Balzac). *Pop.* Homme lourd et épais : *Un gros mastoc.*

◆ adj. invar. (1845, Esnault). D'un aspect lourd et disgracieux : *Le Parthénon me gâte l'art roman, qui me paraît à côté mastoc et trivial* (Flaubert). *Claudel porte une petite jaquette trop courte, qui le fait paraître encore plus ramassé sur lui-même et mastoc* (Gide).

mastocyte [mastɔsit] n. m. (de *masto-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1963, Larousse). Cellule du tissu conjonctif, de taille volumineuse et contenant des granulations basophiles.

mastodonte [mastɔdɔ̃t] n. m. (du gr. *mastos,* mamelle, et *odous, odontos,* dent, à cause des molaires mamelonnées de ce mammifère fossile ; 1812, Cuvier [II, 3], au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Gigantesque mammifère fossile de la fin du tertiaire et du début du quaternaire, voisin de l'éléphant, et qui possédait quatre défenses. || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne, animal ou chose d'un volume énorme : *On ne trouve qu'un mastodonte prêt à vous abîmer le portrait* (Fabre).

mastodontesque [mastɔdɔ̃tɛsk] adj. (de *mastodonte ;* 1920, A. Gide). Qui présente l'aspect ou le volume d'un mastodonte (peu usité) : *De longs articles ont été semés partout, moquant l'énormité mastodontesque des tanks allemands* (Gide).

mastodynie [mastɔdini] n. f. (du gr. *mastos,* mamelle, sein, et *odunê,* douleur ; 1803, Boiste). Douleurs siégeant à la mamelle, se produisant par paroxysme, et parfois irradiantes.

mastoïde [mastɔid] adj. (gr. *mastoeidês,* semblable à un sein, de *mastos,* mamelle, sein, et de *eidos,* forme, apparence ; v. 1560, Paré). *Apophyse mastoïde,* éminence en forme de mamelon placée à la partie inférieure et postérieure de l'os temporal.

mastoïdectomie [mastɔidɛktɔmi] n. f. (de *mastoïd*[*e*] et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1963, Larousse). Intervention chirurgicale consistant à trépaner l'apophyse mastoïde.

mastoïdien, enne [mastɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *mastoïde ;* 1654, Gelée [*cellules mastoïdiennes,* 1902, Larousse]). Qui se rapporte à l'apophyse mastoïde. || *Cellules mastoïdiennes,* cavités creusées dans l'os temporal, en communication avec la caisse du tympan.

mastoïdite [mastɔidit] n. f. (dér. savant de *mastoïde ;* 1855, Nysten). Inflammation de l'apophyse mastoïde, consécutive à une otite aiguë.

mastoïdo-huméral, e, aux [mastɔidoymeral, -o] adj. (de *mastoïdo-,* élément tiré de *mastoïde,* et de *huméral ;* 1868, Littré). Se dit d'un muscle des équidés, qui s'étend du sommet de la tête à la partie inférieure du bras.

mastopexie [mastɔpɛksi] n. f. (de *masto-* et de *-pexie,* du gr. *pêxis,* action d'emboîter, d'ajuster, dér. de *pêgnunai,* fixer, ficher ; 1931, Larousse). Opération chirurgicale consistant à remonter le sein, pour remédier à la mastoptôse.

mastoptôse [mastɔptoz] n. f. (de *masto-* et de *ptôse ;* 1923, Larousse). Abaissement des seins par relâchement des tissus fibreux des glandes mammaires.

mastroquet [mastrɔkɛ] n. m. (mot probablem. d'origine picarde, du flam. *maesterke,* petit patron, dimin. de *meister,* patron ; 1849, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1862, V. Hugo). **1.** *Pop.* Débitant de boissons (vieilli) : *Il fait comme il dit, avec un geste de mastroquet virtuose* (Pagnol). || **2.** *Par méton.* Débit de boissons : *Mon grand-père appréciait Verlaine, dont il possédait un choix de poèmes. Mais il croyait l'avoir vu, en 1894, entrer « saoul comme un cochon » dans un mastroquet de la rue Saint-Jacques* (Sartre).

• REM. On trouve aussi les formes abrégées MASTROC ou MASTROQUE (1874, Esnault), ou TROQUET (1883, Esnault).

masturbateur [mastyrbatœr] n. m. (lat. impér. *masturbator,* onaniste [de *masturbatum,* supin de *masturbari,* v. MASTURBER], ou dér. savant du franç. *masturber ;* 1873, Larousse, art. *masturbation* [var. *mastrupateur,* 1765, *Encyclopédie*]). Personne qui pratique la masturbation. (Peu usité.)

◆ adj. (1970, Robert). Qui concerne la pratique de la masturbation.

masturbation [mastyrbasjɔ̃] n. f. (du lat. impér. *masturbatum,* supin de *masturbari* [v. MASTURBER] ; 1580, Montaigne). Pratique qui consiste à provoquer le plaisir vénérien par des attouchements aux parties sexuelles : *Le seul péché toujours plus fort que la volonté de Tchen : la masturbation* (Malraux).

• SYN. : *onanisme.*

masturbatoire [mastyrbatwar] adj. (de *masturbat[ion]* ; 1970, Robert). Relatif à l'acte de la masturbation : *Habitudes masturbatoires.*

masturber (se) [səmastyrbe] v. pr. (lat. impér. *masturbari,* pratiquer l'onanisme ; 1800, Boiste). Se procurer à soi-même le plaisir vénérien par des attouchements manuels.

◆ **masturber** v. tr. (1845, Bescherelle). Procurer à quelqu'un le plaisir vénérien par des attouchements manuels.

m'as-tu-vu [matyvy] n. m. invar. (de *m'* [forme élidée du pron. pers. *me*], *as* [2e pers. du sing. de l'indic. prés. de *avoir*], *tu* [pron. pers.] et *vu* [part. passé de *voir*], peut-être par allusion à la question que les acteurs, évoquant leurs rôles, se posent entre eux ; 1902, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1906, Huysmans). **1.** Sobriquet donné aux acteurs, et spécialement aux acteurs médiocres. || **2.** *Fam.* Nom qui désigne les personnes trop vaniteuses : *Ses manières de m'as-tu-vu étaient exaspérantes.*

m'as-tuvuisme [matyvyism] n. m. (de *m'as-tu-vu ;* 1938, Céline). Goût de se faire remarquer, comportement vaniteux : *Cette prétendue vedette est d'un m'as-tuvuisme insupportable.*

masure [mɑzyr] n. f. (bas lat. *mansura,* demeure [IXe s.], du lat. class. *mansum,* supin de *manēre,* rester, demeurer ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* au sens de « demeure » ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « maison et terres qui en dépendent » ; v. 1360, Froissart, au sens de « baraquements servant de logement provisoire à une armée » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Maison misérable et délabrée : *Là, près d'une usine et entre deux murs de jardin, on voyait en ce temps-là une masure qui, au premier coup d'œil, semblait petite comme une chaumière et qui, en réalité, était grande comme une cathédrale* (Hugo).

1. mat [mat] adj. invar. (ar. *māt,* mort, mot tiré de la loc. du jeu des échecs *shāh māt,* le roi est mort ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung [au fig., 1868, Littré]). **1.** Au jeu d'échecs, position du roi qui est telle qu'il ne peut plus se placer sur aucune case sans être menacé par une pièce adverse. (V. aussi ÉCHEC.) || **2.** Se dit du joueur dont le roi est mat et, donc, qui a perdu la partie. || Fig. *Faire quelqu'un mat,* l'emporter définitivement sur lui : *Le fat | Qu'au brave jeu d'épée, hier, vous avez fait mat* (Rostand).

◆ n. m. (XIIIe s.). Coup par lequel le roi est mat : *Faire un beau mat.*

2. mat, mate [mat] adj. (lat. *mattus,* humecté, humide, mou [d'où, sans doute, « abattu, affligé »], peut-être issu par contraction de **maditus,* part. passé pop. non attesté de *madēre,* être mouillé, imprégné ; XIe s., Godefroy, aux sens de « vaincu, abattu, affligé » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « éreinté » ; XIIIe s., Rutebeuf, au sens de « flétri » ; 1424, Godefroy, au sens de « sans éclat, sombre [en parlant du temps] » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1621, É. Binet ; sens 3, 1893, *Dict. général ;* sens 4, 1798, Acad. [*broderie mate,* 1740, Acad.] ; sens 5, 1842, Mozin [*phonème mat,* 1968, Larousse]). **1.** Se dit d'un métal qui n'a pas reçu de poli : *Or mat.* || **2.** Qui n'a pas de brillant, d'éclat : *Un brouillard léger flottait, et les lanternes des voitures apparaissaient troubles et mates au bas de la grande chaussée en pente* (Daudet). *« Il est brun ? Il ne frise pas, j'espère ? — Des cheveux mats, Léda, des ailes de corbeau »* (Giraudoux). *Photographie sur papier mat. Tons mats. Le blanc mat du brouillard. Un visage mat.* || **3.** Qui n'a pas de transparence : *Un vase en verre mat.* || **4.** Qui est trop dense, trop compact : *La pâte mate d'un gâteau mal levé.* || *Broderie mate,* broderie plate sans clair. || **5.** Qui est dépourvu de résonance : *De temps en temps, une orange mûre, détachée tout à coup, tombait près de moi comme alourdie de chaleur, avec un bruit mat, sans écho, sur la terre pleine* (Daudet). *De temps à autre, des voix circulaient dans la rues laineuses et mates* (Chérau). || *Phonème mat,* phonème dont le spectre acoustique est caractérisé par une diffusion de l'énergie plus faible, mais plus régulière et plus uniforme que celle des phonèmes stridents correspondants.

• SYN. : **2** *blafard, cireux, terne ;* **3** *dépoli, opaque ;* **5** *amorti, assourdi, étouffé.*

◆ **mat** n. m. (sens 1, 1875, Ch. Blanc [p. 279] ; sens 2, 1873, Larousse [« couleur mate », 1765, Diderot]). **1.** Dans l'industrie de la dentelle, ensemble des parties du dessin (par opposition au *réseau*). || **2.** *Les mats d'un plat d'argent,* les parties non polies.

mât [mɑ] n. m. (francique **mast,* mât ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *mast* et *mat* [*mât,* 1671, Pomey], au sens I, 1 [*bas-mât,* 1868, Littré ; *mât de hune, mât de perroquet,* 1690, Furetière ; *mât de flèche,* 1902, Larousse ; *mât de fortune,* 1873, Larousse ; *mât de cacatois,* 1835, Acad.] ; sens I, 2, 1690, Furetière [*mât de misaine,* 1636, Monet] ; sens I, 3, 1868, Littré [aussi *mât pilote*] ; sens II, 1, 1868, Littré ; sens II, 2, 1680, Richelet ; sens II, 3, 1931, Larousse ; sens II, 4, 1873, Larousse ; sens II, 5-7, 1963, Larousse ; sens II, 8, 1812, Mozin).

I. 1. Longue pièce de bois ou de métal, de section circulaire, destinée à porter les vergues auxquelles sont attachées les voiles, ou qui, sur les bâtiments modernes, supporte les antennes de radiotélégraphie, les installations de radar : *Tu contiens, mer d'ébène, un éblouissant rêve | De voiles, de rameurs, de flammes et de mâts* (Baudelaire). *Les voiles et les agrès flasques battaient lourdement sur les mâts secoués* (Corbière). *Et aussitôt mes yeux tâchaient à peindre un monde balancé entre des eaux brillantes, connaissaient le mât lisse des fûts, la hune sous les feuilles, et les guis et les vergues* (Saint-John Perse). || *Bas-mât,* v. à l'ordre alphab. || *Mât de hune,* v. HUNE. || *Mât de perroquet,* mât surmontant un mât de hune. || *Mât de flèche,* mât ne portant pas de vergues ni de mât de perroquet. || *Mât de fortune,*

mât remplaçant temporairement un mât rompu ou endommagé. || *Mât de cacatois,* v. CACATOIS. || **2.** *Grand mât,* mât central : *Je me sentais engourdi depuis « la cale jusqu'à la pomme du grand-mât », comme disait Digwener quand il souffrait de la fièvre quarte* (Mac Orlan). || *Mât de misaine,* celui qui se trouve en avant du grand mât. || *Mât de beaupré,* v. BEAUPRÉ. || *Mât d'artimon,* v. ARTIMON. || *Un trois-mâts,* v. à l'ordre alphab. || **3.** *Mât de charge,* espar incliné et orientable, fixé au pied d'un mât et servant de grue pour le chargement ou le déchargement d'un bateau. || *Mât pilote* ou *mât Fenoux,* mât dressé au bord de la mer pour guider un navire dans une passe, un chenal.

II. 1. Longue pièce de bois verticale servant à des exercices de gymnastique ou à supporter des drapeaux. || *Mât de cocagne,* v. COCAGNE. || **2.** Perche dressée pour soutenir une tente ou un chapiteau. || **3.** Montant en bois ou en métal qui maintenait autrefois l'écartement des ailes d'un avion biplan ou triplan. || **4.** *Mât de signal,* le long d'une voie ferrée, support vertical destiné à recevoir le système de signalisation. || **5.** En termes de forage, assemblage longiligne en charpente métallique qui sert de chevalement pour certains sondages. || **6.** *Mât de secours,* dans l'industrie du pétrole, perche ou tube fixés verticalement pour évacuer le personnel en cas de danger. || **7.** *Mât d'antenne,* tige verticale, munie de haubans, supportant le conducteur qui sert d'antenne pour l'émission ou la réception des ondes hertziennes. || **8.** Bâton ou manche de bois d'un parapluie.

matabiche ou **matabich** [matabiʃ] n. m. (mot bantou de même sens, du portug. *matabiche,* de *matar,* tuer [bas lat. *matare,* v. MATADOR], *o,* la, et *biche,* bête [lat. *bestia,* même sens] ; 1925, A. Gide). En Afrique équatoriale, pourboire.

matador [matadɔr] n. m. (mot esp. signif. proprem. « tueur », de *matar,* tuer, bas lat. *matare,* même sens [xe s.], du lat. class. *mattus* [v. MAT 2] ; 1660, Oudin, au sens 2 [aussi « nom des cartes qui suivent... les matadors... » ; « variété du jeu de dominos », 1902, Larousse — « ...de jacquet », 1931, Larousse] ; sens 1, 1780, Brunot ; sens 3, 1811, Wailly). **1.** Dans une corrida, celui qui, ayant reçu l'alternative, est chargé de mettre l'animal à mort : *Le lendemain matin, j'allai voir mon ami Puig, ancien matador de troisième ou quatrième classe, à présent organisateur de courses de taureaux* (Montherlant). || **2.** À l'hombre, nom des trois premiers triomphes. || Nom des cartes qui suivent immédiatement les matadors proprement dits, quand elles les accompagnent. || Variété du jeu de dominos ou de jacquet. || **3.** *Fig.* et *fam.* Personnage occupant une situation importante (vieilli) : *Il eut alors un magnifique hôtel, il fut un des matadors de la finance* (Balzac).

mataf [mataf] n. m. (abrév. de *matafian,* même sens [v. 1880, Esnault], peut-être emploi plaisant de *matafion,* petite corde dont on se sert pour attacher les petites pièces, sur les galères [1694, Th. Corneille], ital. *matafione,* même sens [1614, Jal], mot d'origine douteuse, peut-être dér. de *matto,* fou [lat. *mattus,* v. MAT 2] ; 1908, Esnault). *Arg.* Matelot : *Au temps où l'escadre amerloque mouillait à Cannes, la ruée des matafs sur les nanas devenait impressionnante* (Simonin).

matage [mataʒ] n. m. (de *mater* 2 ; 1873, Larousse, aux sens 2-3 ; sens 1, 1931, Larousse). **1.** Dégradation de l'âme d'une bouche à feu, produite par la présence d'un corps étranger pendant le tir. || **2.** En termes d'orfèvrerie, action de rendre mat un métal. || **3.** En technologie, action de mater, de travailler avec le matoir à tasser, ou de refouler une matière assez malléable à froid : *Le matage des chaudières de tôle.*

mâtage [mɑtaʒ] n. m. (de *mâter ;* 1792, Romme). Action de mettre en place les bas-mâts d'un navire.

• REM. On dit aussi MÂTEMENT (1845, Bescherelle).

matagot [matago] n. m. (de *Martigues,* n. d'un port des Bouches-du-Rhône [v. MARTINGALE] ; 1773, Bourdé de Villehuet, écrit *martegau* et *mattegau ; matagot,* 1845, Bescherelle). En termes de marine, jumelle de bois renforçant l'antenne au portage contre le mât et servant de racage.

• REM. On trouve aussi la forme MATÉGAU (1868, Littré).

1. matamore [matamɔr] n. m. (esp. *Matamoros,* n. pr. d'un faux brave de la Comédie, qui ne cesse de se vanter de ses exploits contre les Maures, proprem. « qui tue des Maures », de *mata,* forme du v. *matar,* tuer [v. MATADOR], et de *Moros,* plur. de *Moro,* Maure [lat. *Maurus,* v. MAURE 1] ; 1630, A. d'Aubigné, au sens 2 ; sens 1, 1636, Corneille). **1.** Personnage de la comédie espagnole qui se vantait de ses exploits contre les Maures. || **2.** Faux brave, qui se vante d'exploits imaginaires : *Prendre des allures de matamore.*

• SYN. : 2 *bravache, capitan, fanfaron, fier-à-bras, pourfendeur* (fam.), *tranche-montagne* (fam.).

2. matamore [matamɔr] n. m. (esp. *matamoro,* cachot souterrain, peut-être de l'ar. *matmūra,* fosse [mot apporté en Europe par les esclaves chrétiens d'Afrique du Nord] ; 1617, Mocquet, au sens 1 ; sens 2, 1847, Bescherelle). **1.** Cachot souterrain où les Barbaresques enfermaient, la nuit, leurs esclaves. || **2.** Vaste silo creusé dans le sol.

matamorisme [matamɔrism] n. m. (de *matamore* 1 ; 1931, Larousse). Procédé de défense de certains insectes, qui consiste à se gonfler et à augmenter de volume pour effrayer l'agresseur.

matasse [matas] n. f. (lat. *mataxa,* var. de *metaxa,* soie brute, fil, cordelle ; 1690, Furetière [d'abord *soie en matasse,* même sens, 1675, J. Savary]). Soie grège d'Espagne, qui entrait, au XVIe s., dans la confection des lacets, tissus et fils à coudre dits « de Grenade ».

matassé [matase] n. f. (de *matasse ;* 1873, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Soie non filée. || **2.** Coton brut.

matassin [matasɛ̃] n. m. (ital. *mattaccino,* espèce de danse, de *matto,* fou, lat. *mattus* [v. MAT 2] ; 1542, Rabelais, écrit *matachin* [*matassin,* fin du XVIe s., La Curne], au sens 2 ; sens 1, 1584, G. Bouchet [écrit *matachin ; matassin,* av. 1589, J. A. de Baïf ; « danseur comique », 1669, Molière] ; sens 3, fin du XIXe s., Huysmans [comme adj., au sens de « grotesque », 1585, Cholières]). **1.** *Autref.* Danseur bouffon qui parodiait les danses guerrières. || *Par extens.* et *vx.* Danseur comique. || **2.** *Vx.* La danse elle-même : *Danser la sarabande et les matassins dans un corps paralytique* (France). || **3.** *Fig.* et *vx.* Personnage qui prête à rire, qui est un objet de moquerie : *Les séniles matassins du Luxembourg ne valaient pas mieux que les pernicieuses malebêtes de la Chambre* (Huysmans).

matatan [matatɑ̃] n. m. (d'un mot indigène de l'Inde ; 1873, Larousse). Espèce de gros tambour indien.

match [matʃ] n. m. (mot angl. signif. « lutte, concours » ; 1827, Fr. Mackenzie — rare av. la fin du XIXe s. [*match-aller, match-retour, match-revanche, faire match nul,* début du XXe s.]). Compétition sportive qui oppose deux adversaires ou deux équipes : *À présent, il retrouvait en lui le trac qu'il avait connu avant les matches de lutte ou les compétitions de poids et haltères* (B. Clavel). *Match de boxe. Match de football. Match de rugby.* || *Match-aller,* première confrontation de deux équipes, dans un système de championnat, de coupe ou de poule. || *Match-retour* ou *match-revanche,* seconde rencontre dans la même saison. || *Faire match nul,* terminer à égalité, marquer le même nombre de points à la fin du match.

• Pl. *des* MATCHES ou des MATCHS.

• SYN. : *combat, concours, épreuve, rencontre.*

matcher [matʃe] v. tr. et intr. (de *match ;* 1902, Larousse, comme v. tr., au sens de « engager [quelqu'un] dans un match » ; comme v. intr., au sens de « concourir dans un match », 1949, Larousse ; comme v. tr., au sens de « affronter dans un match », 1963, Larousse). Affronter dans un match ; disputer un match. (Rare.)

matchiche [matʃiʃ] n. f. (portug. *maxixe,* même sens, d'un mot indigène du Brésil ; 1904, d'après Larousse, 1949). Danse brésilienne à deux temps, à la mode au début du XXe s.

match-maker [matʃmekœr] n. m. (de l'angl. *match* [v. MATCH] et *maker,* celui qui fait, dér. de *to make,* faire ; 1931, Larousse). Organisateur de combats de boxe.

• Pl. *des* MATCH-MAKERS.

match-play [matʃplɛ] n. m. (de l'angl. *match* [v. MATCH] et *play,* jeu, déverbal de *to play,* jouer ; 1963, Larousse). Au golf, compétition entre deux joueurs ou deux équipes, se jouant trou par trou.

• Pl. *des* MATCH-PLAYS.

mate [mat] n. f. (probablem. de l'allem. dialect. *matte,* prés prairie, lieu de réunion ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* au sens 1 ; sens 2, 1623, Naudé [*tour de la mate,* même sens, 1598, La Curne ; *enfant de la mate,* 1578, Esnault]). **1.** *Autref.* Lieu de Paris où s'assemblaient les filous. || **2.** *Vx.* Tromperie, filouterie : *Découvrir la mate.* || *Enfant de la mate,* ancienne désignation des filous.

maté [mate] n. m. (mot esp., du quechua *mati* ou *maté,* proprem. « espèce de courge, transformée en vase, dans laquelle on prépare le maté », d'où « le maté lui-même » ; 1633, Baudoin, écrit *mati* [*maté,* début du XVIIIe s.], au sens de « calebasse, montée d'argent, servant de vase à boire » ; sens 1, début du XVIIIe s. ; sens 2, 1873, Larousse [« l'infusion elle-même », fin du XVIIIe s.]). **1.** Arbre de l'Amérique du Sud, voisin du houx. || **2.** Les feuilles séchées de cet arbre, employées en infusion ; l'infusion elle-même : *Boire du maté.*

mateau [mato] n. m. (de *mate,* touffe d'herbe [1611, Cotgrave] — mot employé surtout au sud de la Loire —, prélatin **matta,* buisson, touffe ; 1765, *Encyclopédie* [X, 207 *b*]). Réunion d'un certain nombre d'écheveaux de soie grège.

• REM. On écrit aussi MATTEAU (1767, *Dict. des arts et métiers*).

matefaim [matfɛ̃] n. m. (de *mate,* forme du v. *mater* 2, et de *faim ;* 1540, Du Cange). *Dialect.* Sorte de crêpe épaisse : *Marcel connaissait le rythme des veillées bressanes : vin jusqu'à minuit, à minuit jambon et lard, tartes et matefaims* (Vailland).

matégau n. m. V. MATAGOT.

matelas [matla] n. m. (ar. *maṭraḥ,* tapis, et, spécialem., « tapis pour dormir », dér. de *ṭaraḥa,* jeter — par terre [l'ital. *materasso,* matelas, est un empr. du franç., et non l'inverse comme le disent la plupart des dictionnaires étymologiques] ; fin du XIIIe s., Joinville, écrit *materas,* au sens de « tapis » ; sens 1, 1377, Delisle, *Mandements,* p. 731, écrit *matras* — *materas,* fin du XIVe s., Chr. de Pisan ; *mathelas,* av. 1464, J. Chartier ; *matelat,* 1580, Montaigne ; *matelas,* 1611, Cotgrave — [*matelas pneumatique,* 1959, Robert ; *matelas alternatif,* 1968, Larousse] ; sens 2, 1868, Littré [aussi « tout ce qui sert à amortir les chocs... »] ; sens 3, 1900, Esnault [« tas de billets de banque », 1886, Esnault]). **1.** Grand coussin rempli de laine ou d'une matière élastique, qui sert à garnir un lit pardessus le sommier : *Un matelas à ressorts. Un matelas de crin. Un matelas de caoutchouc-mousse.* || *Matelas pneumatique,* enveloppe gonflable en forme de matelas, qui fait partie du matériel de camping. || *Matelas alternatif,* matelas pneumatique à gonflage et dégonflage alternatifs, utilisé pour la prévention des escarres chez les grabataires. || **2.** Toute couche épaisse pouvant faire office de matelas : *Tomber sur un matelas de foin.* || Tout ce qui sert à amortir les chocs et les vibrations : *Un matelas d'air, de laine de verre.* || **3.** *Arg.* Portefeuille bourré de billets de banque, économies : *La hantise de ses vieux jours, c'était que des jeunes casseurs puissent venir lui piquer son matelas* (Simonin).

matelassage [matlasaʒ] n. m. (de *matelasser ;* 1963, Larousse). Dans une locomotive à vapeur, déformation des parois et du ciel de foyer, présentant l'aspect d'un matelas.

matelassé, e [matlase] adj. (part. passé de *matelasser ;* 1611, Cotgrave, écrit *matlassé,* au sens de « muni de matelas ou de courtepointes » ; écrit *matelassé,* au sens actuel, 1873, Larousse). Se dit de tissus dont l'épaisseur a été augmentée par l'adjonction de trames supplémentaires.

◆ **matelassé** n. m. (1873, Larousse). En termes de confection et de tapisserie, jeu de piqûres exécuté sur un tissu.

• SYN. : *capiton.*

matelasser [matlase] v. tr. (de *matelas ;* 1678 [d'après *FEW,* XIX, 124 *a*], aux sens 1-2 ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Garnir de matelas pour se protéger contre les projectiles : *Matelasser les fenêtres.* || **2.** Rembourrer à la façon d'un matelas, en maintenant la couche intérieure par des piqûres ou des boutons : *Matelasser un fauteuil, un tissu.* || **3.** *Fig.* Pourvoir abondamment, garnir de : *Il affirme tenir ses pouvoirs de personnes qui vont incessamment apparaître matelassées de billets* (Pourrat).

◆ **se matelasser** v. pr. (1902, Larousse). *Fam.* Se couvrir de vêtements épais.

matelassier, ière [matlasje, -ɛr] n. (de *matelas* [v. ce mot] ; 1615, Fougasses [318], écrit *materassier ; matelassier,* 1701, Furetière). Personne dont le métier est de faire ou de réparer les matelas.

◆ **matelassière** n. f. (1963, Larousse). Syn. de MATELASSURE.

matelassure [matlasyr] n. f. (de *matelasser ;* juin 1867, *Journ. des savants,* p. 343). Ce qui sert à matelasser, à rembourrer (une cuirasse, un siège de voiture, etc.).

matelot [matlo] n. m. (moyen néerl. *mattenoot,* matelot, proprem. « compagnon de couche », de *matte,* couche, et de *noot,* camarade ; XIVe s., Godefroy, écrit *mathelot* [*mathenot* et *matelot,* v. 1450, Gréban], au sens 2 [*matelot breveté,* 1902, Larousse ; *matelot de 2e classe,* 1959, Robert ; *matelot léger,* 1878, Larousse] ; sens 1, 1848, Jal [terme de camaraderie entre deux hommes de bord, 1840, Acad.] ; sens 3, v. 1795, Brunot ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Nom que se donnaient mutuellement deux marins couchant alternativement dans le même hamac. || Terme de camaraderie entre deux hommes de bord. || **2.** Homme embarqué à bord d'un navire et participant aux manœuvres : *Le matelot ne sait où la mort le surprendra, à quel bord il laissera sa vie : peut-être, quand il aura mêlé au vent son dernier soupir, sera-t-il lancé au sein des flots, attaché sur deux avirons, pour continuer son voyage* (Chateaubriand). *Des bandes de matelots en veste et larges pantalons blancs rayés de bleu sur le gilet rouge, coiffés d'un petit chapeau noir en cuir bouilli, parcouraient dès la tombée du jour les rues de la ville* (Mac Orlan). || *Matelot breveté,* celui qui est titulaire d'un brevet de spécialité. || *Matelot de 2e classe,* matelot sans spécialité. || *Matelot léger,* marin de la marine marchande qui est au-dessus des mousses et des novices, sans être encore matelot qualifié. || **3.** *Vx.* Costume d'enfant imitant celui des matelots. || **4.** Navire qui, dans une file, suit ou précède un autre bâtiment : *Matelot d'avant, d'arrière.*

• SYN. : **2** *marin.*

matelotage [matlɔtaʒ] n. m. (de *matelot ;* milieu du XVIe s., au sens de « métier de matelot » ; sens 1, 1773, Bourdé de Villehuet ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Ensemble des travaux se rapportant à la manœuvre et au service du gabier : *École de matelotage.* || **2.** *Vx.* Solde de matelot.

matelote [matlɔt] n. f. (fém. de *matelot ;* 1660, Oudin, dans la loc. *à la matelote,* « à la façon des matelots » ; sens 1, 1674, Guégan, I, p. 139 [*sauce matelote,* 1812, Mozin] ; sens 2, 1776, Restif de La Bretonne). **1.** Mets composé de poissons coupés en morceaux et accommodés au vin rouge : *Une matelote d'anguilles.* || Adjectiv. *Sauce matelote,* sauce au vin et aux champignons. || **2.** Danse au rythme vif, autrefois en vogue chez les matelots.

mâtement n. m. V. MÂTAGE.

1. mater [mate] v. tr. (de *mat* 1 ; v. 1155, Wace [« mettre son partenaire dans la position du joueur qui a perdu », v. 1330, *Baudoin de Sebourg*]). Au jeu d'échecs, mettre le roi en position de mat. || *Mater*

son partenaire, le mettre dans la position du joueur qui a perdu.

2. mater [mate] v. tr. (de *mat* 2 [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens II, 1 [« se rendre maître d'une chose... », fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut ;* « mortifier — son corps », XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame ;* « se rendre maître d'une passion », 1873, Larousse — *matir,* même sens, 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 1, 1764, *Dict. domestique* [« rendre dense, compact », 1847, Bescherelle] ; sens I, 2, 1868, Littré [*mater une soudure,* 1873, Larousse] ; sens II, 2, v. 1170, *Livre des Rois*).

I. 1. Rendre mat : *Mater de l'argent.* || Rendre dense, compact : *Mater une pâte.* || **2.** Comprimer un matériau par une série de chocs répétés : *Mater un rivet.* || *Mater une soudure,* la serrer au matoir.

II. 1. *Fig.* Réduire quelqu'un à l'impuissance, à l'obéissance : *Elle dit à mi-voix, pour elle : Celui-là, il faudra le mater au départ. J'aurai du mal avec lui, mais il est gentil* (Vian). || Se rendre maître d'une chose, en arrêter le développement : *Mater une révolte.* || *Mater sa chair,* mortifier son corps. || *Mater ses passions, sa colère,* s'en rendre maître, les dominer : *Jusqu'alors, j'avais maté mon despotisme, ne me sentant pas le droit de régner sur Marthe* (Radiguet). || **2.** *Fig.* Rendre moins arrogant, moins violent, rabaisser : *Ces gens-là* [les philosophes] *ont une certaine fierté dans l'esprit, qu'il est bon de mater un peu* (Voltaire).

• SYN. : **I, 2** *aplatir.* || **II, 1** *maîtriser ; arrêter, étouffer, réprimer, stopper ;* **2** *humilier* (fam.), *mortifier, moucher* (fam.).

• REM. En orfèvrerie, au sens I, 1, on dit plutôt MATIR (v. ce mot).

3. mater [mate] v. tr. (mot du franç. d'Alger, empr. de l'esp. *matar,* tuer [v. MATADOR] ; 1897, Esnault). *Arg.* Observer, regarder de près.

mâter [mɑte] v. tr. (de *mât* [v. ce mot] ; 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen,* écrit *master* [*mâter,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1848, Jal ; sens 3, 1902, Larousse ; sens 4, 1868, Littré [« mettre debout quelque chose, par ex. une barrique », 1701, Furetière]). **1.** Garnir d'un ou plusieurs mâts un navire. || **2.** Mettre en place les bas-mâts d'un navire. || **3.** *Mâter un canot,* établir sa voilure. || **4.** *Mâter des avirons,* les dresser verticalement, la poignée reposant sur le fond de l'embarcation.

◆ **se mâter** v. pr. (début du XXe s.). Se dresser verticalement : *Neuf fois sur dix, un bâtiment qui coule bas* [...] *se mâte, l'étrave pointant vers le ciel* (Farrère).

mâtereau [mɑtro] n. m. (dimin. de *mât* [v. ce mot] ; 1529, Parmentier, écrit *masterel* [*mastereau,* 1541, Jal ; *mâtereau,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Petit mât d'un navire. || **2.** Petit mât placé au bord d'une voie ferrée et destiné à supporter un disque ou un signal à une faible hauteur.

matérialisation [materjalizasjɔ̃] n. f. (de *matérialiser ;* 1833, Balzac [*matérialisation de l'énergie,* 1949, Larousse]). Action de donner une existence matérielle ; résultat de cette action : *Matérialisation d'une idée.* || *Matérialisation de l'énergie,* en physique nucléaire, disparition d'une certaine quantité d'énergie et apparition simultanée d'une certaine quantité de matière.

matérialisé, e [materjalize] adj. (part. passé de *matérialiser ;* 1868, Littré, au sens de « rendre matériel » ; *voie matérialisée,* 1963, Larousse). *Voie matérialisée,* portion d'une route sur laquelle les différentes voies sont indiquées par des lignes blanches, continues ou pointillées, pour assurer une plus grande sécurité à la circulation routière.

matérialiser [materjalize] v. tr. (dér. savant de *matériel ;* 1754, Gohin, au sens 1 [« mettre à exécution », XXe s.] ; sens 2, av. 1778, J.-J. Rousseau [« rendre matériel ou grossier », av. 1854, Nerval]). **1.** Donner une nature matérielle, une réalité sensible : *C'est quelque chose de si ténu et de si lointain que d'y penser on arrive à le trop matérialiser* (Apollinaire). *Matérialiser ses rêves.* || *Par extens.* Mettre à exécution : *Matérialiser un projet.* || **2.** Considérer comme issu de la matière : *Certains philosophes matérialisent l'âme.* || Rendre matériel ou grossier : *Il vous sied de matérialiser votre peuple pour commander plus sûrement à des esclaves* (Nerval).

• SYN. : **1** *concrétiser, réaliser.*

◆ **se matérialiser** v. pr. (1829, Boiste). Prendre une consistance matérielle : *Ce travail s'est matérialisé sous la forme d'un volume. Son rêve s'est enfin matérialisé : il a pu s'acheter la maison qu'il convoitait depuis longtemps.*

matérialisme [materjalism] n. m. (dér. savant de *matériel ;* 1702 [d'après A. Lalande, 1947], au sens 1 [*matérialisme historique,* 1931, Larousse ; *matérialisme dialectique,* 1944, A. Camus] ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Système philosophique qui rejette l'existence de l'âme et de Dieu et qui considère la pensée comme une « donnée seconde », soit qu'il la ramène à des faits purement matériels (Démocrite), soit qu'il voie en elle une sorte d'illusion (épiphénoménisme), soit qu'il en explique la genèse à partir de la matière (*matérialisme dialectique*) : *Le fond était altéré comme la forme ; l'athéisme et le matérialisme ne furent plus la base de la croyance ou de l'incroyance des jeunes esprits ; l'idée de Dieu et de l'immortalité de l'âme reprit son empire* (Chateaubriand). *Le matérialisme consiste à ne pas admettre de substance inétendue, à concevoir toute substance à l'image des corps tels que nous nous les représentons, et notamment à considérer les phénomènes conscients comme des fonctions des organes nerveux* (Goblot). *Remarquez déjà combien semble mesquin et incomplet le matérialisme sentimental d'il y a cinquante ans ! Le nôtre, plus scientifique, tend déjà à s'élever au-dessus des visions qui satisfaisaient nos pères* (Martin du Gard). || *Matérialisme historique,* une des théories fondamentales de Karl Marx, selon laquelle les faits économiques sont la base et la cause des phénomènes historiques et sociaux. || *Matérialisme dialectique,* théorie qui admet l'existence d'un psychisme qui n'est qu'un produit de la matière, mais qui est réellement distinct des phénomènes d'ordre matériel. (Syn. MARXISME.) || **2.** Manière de vivre, mentalité d'une personne ou d'une société orientée vers la recherche des satisfactions matérielles : *Un pays qui a joué un rôle de premier ordre n'a pas le droit de se réduire au matérialisme bourgeois, qui ne demande tranquillement qu'à jouir de ses richesses acquises* (Renan).

• CONTR. : **1** *spiritualisme ;* **2** *idéalisme.*

matérialiste [materjalist] adj. et n. (dér. savant de *matériel ;* 1555, Belon, au sens de « vendeur de drogues » [le mot ne semble plus avoir été employé jusqu'au début du XVIIIe s.] ; sens 1, 1702, Leibniz ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Qui concerne ou qui professe le matérialisme. || **2.** *Par extens.* Qui ne recherche que les jouissances physiques, les satisfactions matérielles : *Notre époque, grossièrement matérialiste et utilitaire* (Barbey d'Aurevilly). *L'homme, selon Malraux, prisonnier de son bagne matérialiste, enfermé dans un monde mécanique, sans aucune échappée sur l'éternité, ne trouve sa grandeur que dans le désespoir* (Mauriac).

matérialistement [materjalistəmɑ̃] adv. (de *matérialiste ;* av. 1922, Proust). De façon matérialiste (rare) : *De plus en plus enclin à croire matérialistement qu'une part notable de la beauté réside dans les choses* (Proust).

matérialité [materjalite] n. f. (dér. savant de *matériel ;* 1470, *Livre de la discipline d'amour divine,* au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1935, Alexis Carrel). **1.** Caractère de ce qui est matériel : *Il en devenait presque éloquent de matérialité, ce géant velu, à lourde mâchoire, si timide à l'ordinaire qu'il ne pouvait pas dire deux mots sans rougir et sans bégayer* (Daudet). *Nous posions la matérialité de l'homme et de l'univers, tout en dédaignant les sciences et les techniques* (Beauvoir). || **2.** Circonstance matérielle qui constitue un acte, en dehors des motifs : *Constater la matérialité d'un fait.* || **3.** *Péjor.* Ensemble des caractères qui donnent une tendance

matérialiste à un état d'esprit : *La matérialité de notre civilisation.*

• SYN. : **2** *réalité ;* **3** *matérialisme.*

matériaux [materjo] n. m. pl. (plur. substantivé de l'anc. adj. *material,* var. de *matériel* [v. ce mot] ; 1510, J. Lemaire de Belges, écrit *matériaulx* [*matériaux,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1671, M[me] de Sévigné [« faits et idées rassemblés pour la rédaction d'un texte », 1690, Furetière]). **1.** Matières d'origine naturelle ou artificielle qui entrent dans la construction d'un bâtiment ou d'un objet : *Employer des matériaux de première qualité.* || **2.** *Par extens.* et *fig.* Matières assemblées pour constituer un tout : *Interrogatoires, pièces à conviction, témoignages, etc., ces matériaux de tout procès criminel.* || Faits et idées rassemblés pour la rédaction d'un texte : *Réunir des matériaux pour une enquête sociologique.*

• SYN. : **2** *documents, pièces.*

◆ **matériau** n. m. sing. (sens 1, 10 août 1867, *Moniteur universel,* [p. 1093], écrit *matériaux* [*matériau,* 1923, Larousse] ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Élément entrant dans la fabrication d'un objet (employé d'abord par les techniciens) : *M. de Coëtquidan a fait refaire la tombe entière dans un matériau d'une meilleure qualité* (Montherlant). *Une étable de bonne pierre, matériau rare dans la région...* (Bazin). || **2.** Support matériel de la création intellectuelle ou artistique : *L'insonorité parfaite du matériau scénique est la condition première d'un art dramatique bien compris* (Duhamel). *On peut, dès maintenant, remarquer que l'écrivain, tout comme le peintre ou plus encore le musicien, a le souci de connaître plus intimement, plus rigoureusement les lois du matériau qu'il utilise* (Queneau).

matériel, elle [materjɛl] adj. (bas lat. *materialis,* formé de matière, du lat. class. *materia* [v. MATIÈRE] ; v. 1270, Mahieu le Vilain, au sens [opposé à celui de *formel*] de « [cause] qui constitue le fond indéterminé d'une chose, susceptible de recevoir telle ou telle autre forme déterminée » [aussi var. *material,* v. 1300, *Mediaeval Studies,* XVI, 26] ; sens 1 et 4, v. 1350, J. Le Bel ; sens 2, 1677, Bossuet [*erreur matérielle, le temps matériel,* 1931, Larousse] ; sens 3, 1858, Lafaye [substantiv., v. 1460, G. Chastellain] ; sens 5, 1804, Code civil [*la matérielle,* 1880, Esnault] ; sens 6, av. 1525, J. Lemaire de Belges [« volumineux — en parlant d'un livre », XV[e] s., *Perceforest*] ; sens 7-8, 1672, Molière). **1.** Formé de matière, de la nature de la matière (par opposition à *spirituel*) : *Notre société, toute exacte et matérielle, est au contraire assez remarquable par l'impuissance où elle se trouve de donner aux hommes de l'esprit une place nette et supportable dans sa gigantesque et grossière économie* (Valéry). *Le monde matériel.* || **2.** *Par extens.* Qui se manifeste sous la forme de la matière, de la réalité : *Une force matérielle.* || *Erreur matérielle,* erreur qui ne correspond à aucune intention et qui ne se manifeste que dans la réalisation. || *Le temps matériel,* le temps jugé nécessaire pour qu'une action puisse être accomplie, en dehors de toutes les circonstances pouvant en favoriser ou en retarder l'accomplissement. (V. Rem.) || **3.** Qui concerne les aspects visibles : *La partie matérielle du travail de rédaction. La beauté matérielle.* || *Substantiv.* Ce qui est matériel, ce qui tombe sous le sens : *Le populaire ne voit guère que le matériel de la religion.* || **4.** Qui est constitué par des réalités tangibles : *Je sentais combien ce que je désirais dans la vie était purement matériel, et avec quelle facilité je me serais passé de l'intelligence* (Proust). *Des biens matériels. L'aide matérielle aux pays en voie de développement.* || **5.** *Par extens.* Qui concerne les besoins normaux de la vie quotidienne : *Mes rapports avec Deboffe n'avaient jamais été interrompus complètement pour l'« Essai sur les révolutions », et il m'importait de les reprendre au plus vite à Londres pour soutenir ma vie matérielle* (Chateaubriand). *Améliorer les conditions matérielles de l'existence.* || Substantiv. et arg. *La matérielle,* ce qui est suffisant pour vivre au jour le jour : *C'est-à-dire y assura ce qu'elle appelait, dans son affreux langage, sa matérielle* (Montherlant). || **6.** *Péjor.* Où la matière domine ; lourd, massif : *Un gros massif matériel qui ressemble à l'éléphant du Jardin des plantes* (Hugo). || **7.** Relatif au corps : *Les jouissances matérielles.* || **8.** Attaché aux choses grossières, aux plaisirs physiques ; qui manque d'élévation : *Nous sommes revenus à cette société matérielle du paganisme, où chaque dépravation avait ses autels* (Chateaubriand). *Un homme trop terre à terre, trop matériel.*

• SYN. : **1** *concret ;* **3** *palpable, tangible ;* **4** *concret, effectif ;* **5** *financier, pécuniaire ;* **7** *charnel, corporel, physique ;* **8** *commun, grossier, matérialiste, ordinaire, positif, prosaïque, réaliste, terre à terre, vulgaire.*

◆ **matériel** n. m. (sens 1, 1373, *Traduction de P. Crescens ;* sens 2, 1822, *Encycl. méthodique*). **1.** Ce qui compose la substance d'une chose : *Les mots sont le matériel du discours.* || **2.** Ensemble des objets, des instruments utilisés dans une entreprise, un service, ou pour une activité : *Il vous apparaissait que, dans la guerre, comme en toute chose, l'accroissement prodigieux de la puissance du matériel tend à réduire de plus en plus la part physique de l'action de l'homme* (Valéry). *Le matériel de camping. Le matériel de la S.N.C.F.*

• REM. L'expression *le temps matériel,* fort critiquée par les puristes sur le plan sémantique, est d'un usage courant.

matériellement [materjɛlmɑ̃] adv. (de *matériel* [v. ce mot] ; 1314, Mondeville, écrit *materialment* [*materielment,* fin du XIV[e] s. ; *matériellement,* 1580, Montaigne], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1833, Balzac ; sens 4, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* En philosophie, par rapport à la matière (par opposition à *formellement*) : *L'homme est mortel matériellement* (Acad.). || **2.** D'une manière physique : *Sentir matériellement la présence de quelqu'un.* || **3.** En ce qui concerne les besoins matériels : *Être matériellement malheureux.* || **4.** Positivement, selon les conditions nécessaires à la réalisation de quelque chose : *Elle veut que je porte cette lettre ? mais il me serait impossible, même matériellement, de traverser l'Allemagne ; mon passeport n'est que pour la Suisse et l'Italie* (Chateaubriand).

• SYN. : **2** *physiquement ;* **3** *financièrement, pécuniairement ;* **4** *effectivement, pratiquement.*

maternage [matɛrnaʒ] n. f. (de *matern[el]* ; 1956, Racamier). Ensemble des situations et des processus par lesquels la mère favorise ou permet, juste après la naissance, le développement normal de son enfant.

maternel, elle [matɛrnɛl] adj. (dér. savant du lat. *maternus,* de mère, de *mater,* mère ; v. 1361, Oresme, au sens 4 [*langage maternel — langue maternelle,* 1538, R. Estienne ; « qui vient du côté de la mère... », 1510, *Coutumier général,* II, 657] ; sens 1, fin du XIV[e] s., E. Des-champs ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 18 janv. 1887, *Journ. officiel ;* sens 5, 1840, Acad.). **1.** Qui appartient en propre à la mère : *Le lait maternel. La tendresse maternelle. Je m'étais échappé de l'aile maternelle* (Hugo). *Il est aussi difficile de supposer une mère sans amour maternel qu'une lumière sans chaleur* (Baudelaire). || **2.** Qui évoque le comportement d'une mère envers son enfant : *Une épouse maternelle. Des gestes maternels.* || **3.** *École maternelle,* ou *la maternelle,* n. f., école accueillant les jeunes enfants avant l'âge scolaire proprement dit : *Le matin, je faisais déjeuner les garçons, je les emmenais à la maternelle, et j'allais à mon école* (C. Rochefort). || **4.** Qui vient de la mère, à l'intérieur de la communauté du ménage : *Tenir une qualité du côté maternel. Biens maternels. Grand-père maternel.* || *Langue maternelle,* la langue que l'on a apprise, dans son enfance, de ses parents, de son entourage dans le pays où l'on est né. || **5.** Qui concerne les mères : *Centre de protection maternelle et infantile.*

maternellement [matɛrnɛlmɑ̃] adv. (de *maternel ;* XIV[e] s., *Miracles de Nostre-Dame,* écrit *maternalment,* au sens de « selon la nature humaine » ; écrit *maternellement,* au sens 1, 1510, J. Le-maire de Belges ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Selon le comportement d'une mère envers son enfant : *Veiller maternellement sur un nouveau-né.* || **2.** Selon un comportement analogue à celui d'une mère : *S'occuper maternellement de quelqu'un.*

materner [matɛrne] v. tr. (de *matern[el]* ; 1956, Racamier). En termes de psychothérapie, se comporter de façon maternelle envers un enfant.

materniser [matɛrnize] v. tr. (de *matern[el]* ; 1743, Trévoux, au sens de « tenir de sa mère, lui ressembler » [en parlant d'un enfant] ; sens actuel, 1907, Larousse). Rapprocher la composition du lait d'origine animale de celle du lait de femme.

maternité [matɛrnite] n. f. (lat. médiév. *maternitas,* qualité de mère [1122, Du Cange], du lat. class. *maternus* [v. MATERNEL], sur le modèle du bas lat. *fraternitas, paternitas* [v. FRATERNITÉ, PATERNITÉ] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 5 [« sentiment maternel », 1833, Balzac] ; sens 1-2 et 6, 1959, Robert ; sens 3, 1834, Boiste ; sens 4, 1963, Larousse [aussi *allocation de maternité* et *carnet de maternité*]). **1.** Fonction génératrice de la femme : *Femme inapte à la maternité.* || **2.** Le fait de mettre au monde un enfant : *Plusieurs maternités successives ont fatigué cette femme.* || **3.** Établissement ou service hospitalier réservé aux femmes en couches : *Aller accoucher dans une maternité.* || **4.** *Assurance maternité,* assurance sociale qui a pour objet de rembourser à la femme assurée les frais de l'accouchement. || *Allocation de maternité,* élément des prestations familiales. || *Carnet de maternité,* document remis à la femme enceinte susceptible de prétendre à l'allocation de maternité après la déclaration de grossesse. || **5.** État, qualité de mère : *Les joies de la maternité. Aucun fantasme affectif ne m'incitait donc à la maternité. Et, d'autre part, elle ne me paraissait pas compatible avec la voie dans laquelle je m'engageais* (Beauvoir). || Sentiment maternel : *Pousser la maternité jusqu'au fanatisme.* || **6.** En peinture, tableau représentant une mère avec son ou ses enfants.

● SYN. : **1** *reproduction ;* **2** *grossesse.*

mateur [matœr] n. m. (de *mater* 2 ; 1727, Furetière). Ouvrier qui mate le métal poli.

math ou **maths** [mat] n. f. pl. (abrév. de *mathématiques ;* 1880, Larchey, au sens 1 ; sens 2, 1890, Esnault [aussi *math élém. ; math sup., math spé.,* 1893, Esnault] ; sens 3, 1910, Esnault). **1.** Abrév. fam. de MATHÉMATIQUES : *Au lycée, je travaillais assez mal, sauf en maths et en physique* (Maurois). *Quand même, des leçons particulières avec un prof de maths, ça va être la barbe* (Hériat). || **2.** Nom de la classe où on enseigne les mathématiques. || *Math élém.,* mathématiques élémentaires. || *Math sup.,* mathématiques supérieures. || *Math spé.,* mathématiques spéciales. || **3.** *Math géné,* certificat de mathématiques générales.

mathématicien, enne [matematisjɛ̃, -ɛn] n. (de *mathématique,* n. f. ; 1370, Oresme). Personne qui connaît ou qui enseigne les mathématiques : *Les mathématiciens attachent une grande importance à l'élégance de leurs méthodes et de leurs résultats : ce n'est pas là du pur dilettantisme* (H. Poincaré). *Pascal fut un mathématicien d'un génie précoce.*

mathématique [matematik] adj. (lat. *mathematicus,* qui a rapport aux mathématiques, gr. *mathêmatikos,* même sens, de *mathêma,* étude, connaissance, science mathématique, dér. de *manthanein,* apprendre, étudier ; XIIIe s., *Algorisme,* écrit *matematique* [*mathématique,* v. 1361, Oresme], au sens 1 ; sens 2, v. 1361, Oresme [« certain, inévitable », 1959, Robert] ; sens 3, 1691, Ozanam). **1.** Qui a trait aux mathématiques ; qui utilise les méthodes des mathématiques : *Y a-t-il des folies mathématiques et des fous qui pensent que deux et deux fassent trois ?* (Baudelaire). *Il est curieux que les outils mathématiques soient presque toujours forgés avant qu'on en puisse prévoir l'emploi* (Bachelard). *Sciences mathématiques. Analyse mathématique.* || **2.** Qui présente un caractère rigoureux, comme le raisonnement mathématique ; qui exclut toute incertitude : *Une précision mathématique.* || *Fam.* Certain, inévitable : *Il va réussir, c'est mathématique.* || **3.** Qui présente un caractère purement abstrait : *Ce n'est pas une vue mathématique, mais une réalité.*

◆ n. f. (sens 1, v. 1265, Br. Latini [*mathématique universelle,* av. 1650, Descartes] ; sens 2, 1690, Furetière [« méthode de pensée », 1642, La Mothe Le Vayer]). **1.** *Vx.* Ensemble des sciences qui ont pour objet les grandeurs. || *Mathématique universelle,* science très générale de l'ordre et de la mesure, selon Descartes. || **2.** *Auj.* Méthode d'élaboration d'un raisonnement, propre à la science qui englobe les diverses disciplines des mathématiques : *On peut compter sur elle, sur ses procédés, infaillibles quand on sait en user, sur l'impérieuse obligation qu'elle impose de tout mettre au clair, et de rejeter ce qui ne se résout pas en opérations bien séparées : c'est la mathématique* (Valéry). || *Par extens.* Méthode de pensée : *La mathématique des banquiers m'importune* (Barrès).

◆ **mathématiques** n. f. pl. (sens 1, 1564, Forcadel ; sens 2, 1868, Littré [aussi *mathématiques élémentaires* et *mathématiques spéciales ; mathématiques supérieures,* 1893, Esnault]). **1.** Ensemble des sciences qui ont pour objet l'étude des grandeurs, de leur comparaison, de leur mesure : *En mathématiques, la rigueur n'est pas tout, mais sans elle il n'y a rien* (H. Poincaré). *Mathématiques appliquées. Mathématiques pures.* || **2.** Nom donné à la classe où l'on enseigne ces sciences. || *Mathématiques élémentaires,* une des classes terminales de l'enseignement secondaire, préparant à une option du baccalauréat où prédomine l'enseignement des mathématiques. || *Mathématiques spéciales,* classe de préparation aux concours d'entrée dans les grandes écoles scientifiques. (Syn., en argot des lycéens, TAUPE.) || *Mathématiques supérieures,* classe intermédiaire entre mathématiques élémentaires et mathématiques spéciales.

mathématiquement [matematikmɑ̃] adv. (de *mathématique ;* 1552, *R. Ét. Rab.* [II], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Si-mon). **1.** De façon mathématique : *Raisonner mathématiquement.* || **2.** De façon rigoureusement exacte : *Cela se prouve mathématiquement.* || **3.** Inévitablement, à coup sûr : *Cela arrivera mathématiquement.*

● SYN. : **2** *rigoureusement ;* **3** *assurément, immanquablement, infailliblement, nécessairement, sans aucun doute.*

mathématisation [matematizasjɔ̃] n. f. (de *mathématiser ;* 1959, Meynaud). Démarche de pensée, analyse conforme à la méthode d'analyse des mathématiques : *C'est peut-être un peu contradictoire, mais c'est justement dans les romans que j'ai mis relativement longtemps à écrire que je me suis détaché d'une trop grande mathématisation de la structure* (Queneau).

mathématiser [matematize] v. tr. (de *mathématique ;* 1585, Cholières, comme v. intr., au sens de « faire des calculs astrologiques » ; comme v. tr., au sens actuel, 24 sept. 1966, *le Monde*). Faire entrer un domaine dans les sciences dites exactes en y introduisant les principes et les méthodes mathématiques : *Mathématiser un secteur de l'économie.*

mathématisme [matematism] n. m. (de *mathématique ;* 18 août 1872, *Journ. officiel,* p. 5738). Attitude tendant à ne considérer l'univers que sous le seul angle de la nécessité mathématique : *Le fait que, partis les uns de la pensée pure, les autres de l'expérience, les mathématiciens et les physiciens se soient trouvés devant une même nécessité spirituelle, apporte à la thèse du mathématisme un argument qui, pour être d'ordre historique, n'est cependant pas dépourvu de valeur* (Bachelard).

mathesis [matezis] n. f. (bas lat. *mathesis,* action d'apprendre, connaissance, gr. *mathêsis,* mêmes sens, de *manthanein,* apprendre, étudier ; milieu du XIVe s., écrit *mathesie,* au sens de « doctrine, science » ; écrit *mathesis,* au sens actuel [du gr.], 1966, M. Foucault, p. 70). Base de la connaissance scientifique dans les diverses branches des sciences dites exactes.

matheux, euse [matø, -øz] n. (de *math ;* 1929, Esnault). *Arg. scol.* Personne qui s'intéresse aux mathématiques et y réussit particulièrement : *Mais je te préviens, les matheux, ils se croient tous sortis de la cuisse de Jupiter* (Hériat).

mathurin [matyrɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun du n. de saint *Mathurin,* patron des gens de mer ; 1847, Esnault). *Vx* et *fam.* Prénom servant à désigner les matelots : *Ivresses cuvées parmi les chansons de mathurins en partance* (Richepin).

mathusalem [matyzalɛm] n. m. (emploi comme n. commun de *Mathusalem,* n. d'un patriarche de la Bible, qui passe pour avoir vécu plus de 900 ans ; 1678, La Fontaine, au sens de « homme remarquable par sa longévité » ; sens actuel, 1963, Larousse). Grosse bouteille de champagne ayant la contenance de huit bouteilles champenoises ordinaires.

mati, e [mati] adj. (part. passé de *matir ;* 1868, Littré). Qui a été rendu mat.

mâtier [mɑtje] n. m. (de *mât ;* 1955, *Dict. des métiers* [a remplacé *mâteur,* même sens, 1792, Romme]). Ouvrier spécialiste de la construction des mâts.

matière [matjɛr] n. f. (lat. *materia,* la matière, matériaux, sujet, thème, occasion, traité ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *maiteire, malterie* [*matire,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *matiere,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens I, 1 ; sens I, 2, début du XX^e s. ; sens I, 3, 1538, R. Estienne [*matière purulente,* v. 1560, Paré ; *matière médicale,* 1717, Tournefort] ; sens I, 4, 1873, Larousse [aussi « composition prête pour la mise en pages d'un journal »] ; sens I, 5-6, 1963, Larousse ; sens I, 7, 1771, Brunot ; sens I, 8, 1959, Robert ; sens I, 9, 27 août 1790, Montesquiou ; sens I, 10, 1959, Robert [aussi *faire travailler sa matière grise*] ; sens I, 11, 1922, Brunot, *Pensée ;* sens II, 1, XII^e s., Godefroy ; sens II, 2, v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *matire* [*matiere,* v. 1170, *Floire et Blancheflor ; table des matières,* 1690, Furetière ; *entrée en matière,* 1873, Larousse ; *entrer en matière,* 1549, R. Estienne] ; sens II, 3, 1868, Littré ; sens II, 4, milieu du XIII^e s. [*en matière* suivi d'un adj., 1690, Furetière ; *matière civile,* etc., 1549, R. Estienne ; *matière sommaire,* 1704, Laurière] ; sens II, 5, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*donner matière à,* 1672, Molière] ; sens III, 1, milieu du XVI^e s., Ronsard [*matière vivante,* 1868, Littré] ; sens III, 2, 1614, Livet ; sens III, 3, 1672, Molière [*avoir la forme enfoncée dans la matière,* 1659, Molière — ... *l'esprit enfoncé..,* 1690, Furetière]).

I. 1. Substance dont est faite une chose : *Matière combustible. Matière précieuse. La matière d'une statue.* || **2.** *Matières grasses,* substances alimentaires contenant des corps gras. || **3.** En médecine, substance évacuée par le haut ou par le bas : *La matière des vomissements. La matière fécale ;* et absol. : *La matière est-elle louable ?* (Molière). || *Matière purulente,* pus qui sort d'une plaie. || *Matière médicale,* corps qui fournissent des remèdes à la thérapeutique ; *par extens.,* partie de la pharmacologie qui traite des substances et particulièrement des plantes composant les médicaments : *Un cours de matière médicale.* || **4.** En imprimerie, caractère hors de service destiné à être refondu ; composition prête pour la mise en pages d'un journal. || **5.** *Matière de charge,* substance de faible pouvoir colorant, incorporée aux peintures pour des raisons techniques ou économiques. || **6.** *Matière à mouler,* substance plastique revêtant diverses formes, et susceptible de constituer un objet après passage dans un moule. || *Matières plastiques,* v. PLASTIQUE. || **7.** *Matière première,* en économie politique et dans l'industrie, ce qui n'a pas encore été transformé par le travail, par la machine (souvent au plur.) : *Ce commerce* [avec l'Italie] *est d'autant plus recommandable qu'il fournit beaucoup de matières premières à nos manufactures* (Laclos). || **8.** *Comptabilité matières,* v. COMPTABILITÉ. || **9.** *Matière imposable,* v. IMPOSABLE. || **10.** *Matière grise,* syn. fam. de SUBSTANCE GRISE, partie constitutive du cerveau ; au *fig.,* intelligence. || Fam. *Faire travailler sa matière grise,* réfléchir. || **11.** *Complément de matière,* en termes de grammaire traditionnelle, complément introduit par les prépositions *de* ou *en,* et indiquant de quoi est fait un objet (ex. :*une table de merisier, un verre en cristal*).

II. 1. *Fig.* Ce qui constitue le point de départ, l'objet d'une activité, de la pensée : *Les événements contemporains ont fourni la matière de ce roman.* || **2.** Sujet dont on traite : *Tout cela* [étude de Virgile ou de Racine] *n'était que matière de cours* (Mauriac). || *Table des matières,* table fournissant l'indication des sujets traités et la référence. || *Entrée en matière,* v. ENTRÉE. || *Entrer en matière,* aborder un sujet. || **3.** Ce qui est l'objet des différentes études dans le domaine scolaire : *Élève faible en certaines matières. Matière à option.* || **4.** Ce qui constitue ou peut constituer l'objet d'une étude, d'une connaissance dans les domaines les plus divers : *Mon ignorance était profonde en ces matières* [les rites religieux] (Mauriac). *Être très compétent en la matière.* || *En matière* (suivi d'un adjectif), en ce qui concerne telle ou telle activité : *En matière juridique. En matière littéraire.* || *Matière civile, matière criminelle, matière correctionnelle, matière pénale,* ce qui concerne la juridiction civile, criminelle, etc. || *Matière sommaire,* affaire civile de peu d'importance, qui doit être jugée promptement et à peu de frais. || **5.** Ce qui fournit l'occasion ou est la cause d'une action, d'un fait, d'un comportement, surtout dans l'expression *matière à* (ou [vx] *matière de*) suivie d'un nom ou d'un infinitif : *Je crains, Messire Promoteur, que ces subtilités théologiques — qui peuvent être matière à discussion entre clercs — dépassent l'entendement de cette pauvre fille* (Anouilh). *Il y a matière à réflexion.* || *Donner, fournir matière à,* fournir l'occasion de.

III. 1. En philosophie et en physique, substance qui constitue les corps et qui possède une masse se situant dans l'espace : *Les éléments de la matière peuvent se ramener à l'étendue et au mouvement* (Boutroux). *Il est bien connu que les penseurs de l'Antiquité ont eu une certaine intuition de la structure atomique de la matière* (L. de Broglie). *La dissociation de la matière.* || *Matière vivante,* en biologie, substance complexe, d'une structure essentiellement hétérogène, composant les êtres vivants. || **2.** La substance physique, corporelle (par opposition à l'*âme,* à l'*esprit*) : *Pour certains philosophes, l'esprit et la matière existent indépendamment l'un de l'autre et sans transition entre eux.* || **3.** Les choses matérielles, la nature matérielle : *L'empire de l'homme s'exerce sur la matière.* || Ironiq. *Avoir la forme, l'esprit enfoncés dans la matière,* être dominé par ses instincts, ses appétits physiques ; au *fig.,* avoir l'esprit lourd, grossier.

● SYN. : **I, 1** *matériau(x).* || **II, 1** *fond, thème, trame ;* **2** *objet ;* **3** *discipline ;* **4** *chapitre, domaine, partie, point, question, secteur, terrain ;* **5** *objet, prétexte, sujet ; lieu.*

◆ **En matière de** loc. prép. (fin du XV^e s., Commynes [*en la matière de,* même sens, v. 1361, Oresme]). En ce qui concerne, quand il s'agit de : *Je puis affirmer que Delacroix, en matière d'argent et d'économie, partageait complètement l'opinion de Stendhal, opinion qui concilie la grandeur et la prudence* (Baudelaire). *En matière d'honneur, d'impôt.*

matin [matɛ̃] n. m. (lat. *matutinum,* le matin, neutre substantivé de l'adj. *matutinus,* matinal, du matin ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 [absol., 1588, Montaigne ; *ce matin,* 1552, Rabelais ; *dès le matin,* XII^e s., *Roncevaux ; au matin,* 1080, *Chanson de Roland* — écrit *al matin ; jusqu'au matin,* XX^e s. ; *de grand matin,* 1549, R. Estienne — *de bon matin,* fin du XV^e s. ; *le petit matin,* 1927, Mac Orlan ; *être du matin,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1165, Marie de France [*au matin,* début du XVII^e s., Malherbe ; *un beau matin,* début du XVI^e s. ; *un de ces quatre matins,* 1797, Gattel — *un de ces matins,* même sens, av. 1553, Rabelais ; *du matin au soir,* 1675, Boileau ; *du matin au soir et du soir au matin,* XX^e s. ; *l'espace d'un matin,* v. 1600, Malherbe] ; sens 4, 1629, Mairet [*le matin de la vie,* 1701, Massillon]). **1.** Début de la journée ; moments qui suivent le lever du jour : *Et le matin pour nous mène son doigt d'augure parmi de saintes écritures* (Saint-John Perse). *La fraîcheur du matin. La rosée du matin.* || Absol. *Le matin,* au commencement du jour. || *Ce matin,* au début du

jour où nous sommes ou du jour en question. || *Dès le matin, au matin,* dès le lever du jour. || *Jusqu'au matin,* jusqu'au lever du jour. || *De grand, de bon matin,* dès les premières heures du jour : *L'été venait, les jours étaient longs, il faisait chaud. C'était le temps où, de grand matin, élèves et professeurs vont dans les jardins publics préparer les derniers concours sous les arbres* (Proust). || *Le petit matin,* le moment où le jour apparaît. || *Être du matin,* être matinal. || **2.** Temps compris entre minuit et midi pour le décompte des heures : *Deux heures, huit heures du matin.* || **3.** La première partie de la journée jusqu'à midi : *Travailler le matin.* || *Au matin,* au cours de la première partie de la journée : *Au matin, le blanc devenait rose sur un ciel légèrement violet* (Gide). *Le 24 avril au matin, on apprit la nouvelle.* || *Un beau matin,* ou (fam.) *un de ces quatre matins,* un de ces jours prochains, mais indéterminé. || *Du matin au soir,* toute la journée. || *Du matin au soir et du soir au matin,* sans discontinuer. || Poét. *L'espace d'un matin,* très peu de temps. || **4.** *Fig.* Début. || Littér. *Le matin de la vie,* le commencement de l'existence.

● SYN. : **1** *aube, aurore ;* **3** *matinée.*

◆ adv. (1080, *Chanson de Roland* [aussi « dans la matinée »]). *Vx.* De bonne heure : *Se lever matin.* || Dans la matinée : *Hier matin. Dimanche matin. Plutôt que de me faire une peur pareille, tu aurais bien pu ne venir que demain matin* (Radiguet). *Les jeudis matins* [sic], *chacun de nous installé sur le bureau d'une des deux salles de classe, nous lisions Rousseau et Paul-Louis Courier...* (Alain-Fournier).

● REM. Au pluriel, on écrit le plus souvent *tous les dimanches matin* (invariable).

1. mâtin [matɛ̃] n. m. (lat. pop. **ma[n]suetinus,* élargissement du lat. class. *mansuetus,* apprivoisé, de *manus,* main, et de *suetus,* accoutumé, habitué, part. passé adjectivé de *suēre,* avoir coutume de ; v. 1155, Wace, écrit *mastin ;* fin du XII^e^ s., écrit *matin ; mâtin,* 1549, R. Estienne [*mâtin des Pyrénées,* 1963, Larousse]). *Vx.* Gros chien de garde : *Et le mâtin était de taille à se défendre* (La Fontaine). || *Mâtin des Pyrénées,* chien de berger espagnol.

2. mâtin, e [matɛ̃, -in] n. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; fin du XI^e^ s., *Chanson de Guillaume,* au sens 1 ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** *Vx* et *fam.* Personne désagréable et grossière. || **2.** *Auj.* et *par exagér.* Enfant ou personne qui agace par son espièglerie, sa turbulence : *Ah ! la mâtine !*

◆ interj. (1808, d'Hautel). *Vx* ou *dialect.* Sert à exprimer la surprise ou l'admiration : *Mâtin ! fit le Tarasconnais, parlant tout haut dans son épouvante* (Daudet). *Mâtine ! Comme nous sommes hardie et questionneuse* (Fabre).

matinage [matinaʒ] n. m. (origine obscure ; 1902, Larousse). Courbure des petits bois d'ornement d'un treillage.

matinal, e, aux [matinal, -o] adj. (var. savante de l'anc. franç. *matinel,* matinal [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], dér. de *matin ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 [aussi « qui se produit le matin » ; *heure matinale,* v. 1398, *le Ménagier de Paris* — écrit *heure matinal*] ; sens 2, 1611, Cotgrave [un premier ex. au XIII^e^ s., sous la forme *matineaus ; fleurs matinales,* 1845, Bescherelle]). **1.** Qui est propre au matin : *Une brise matinale. Ces concerts matinaux de Balbec n'étaient pas anciens* (Proust). || Qui se produit le matin : *Il écoutait les bruits matinaux qui ne lui étaient pas familiers et lui semblaient hostiles, le balai sur les tapis, les portes que les courants d'air faisaient battre* (Martin du Gard). || *Heure matinale,* l'une des premières heures de la journée : *Malgré l'heure matinale, le directeur était au courant et, affolé, venait me demander si j'étais mécontent de quelque chose, si vraiment je partais, si je ne pourrais pas attendre au moins quelques jours* (Proust). || **2.** Qui se lève de bon matin : *Le 6 octobre, en se levant, les Parisiens les plus matinaux avaient mis le nez à la fenêtre* (Romains). *De matinaux passants vocifèrent à l'aube dans la rue* (Valéry). || *Fleurs matinales,* fleurs qui s'ouvrent le matin.

● SYN. : **1** *matutinal* (vx ou littér.) ; **2** *matineux* (vx ou littér.).

matinalement [matinalmɑ̃] adv. (de *matinal ;* 1800, Boiste [« dès le matin », av. 1872, Th. Gautier]). Très tôt le matin (rare) : *Sortir matinalement.* || Dès le matin : *La grosse figure curieusement rouge et la gorge matinalement débraillée des Vénus de l'endroit* (Gautier).

mâtiné, e [matine] adj. (part. passé de *mâtiner ;* 1865, Parent, au sens 1 [pour d'autres animaux de race croisée, 1907, Larousse] ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Se dit d'un chien qui n'est pas de pure race : *Un épagneul mâtiné de cocker.* || *Par extens.* Se dit d'autres animaux de race croisée : *Un angora mâtiné de chat de gouttière.* || **2.** *Fam.* Qui est mêlé de quelque chose d'autre : *Du français mâtiné d'italien. Et puis, vous n'aimez pas non plus le peuple. Vous êtes, au fond, vous autres, des anarchistes mâtinés d'aristocrates* (Duhamel). *Il y avait là un journaliste de Séville, un Anglais mâtiné de jockey et de séminariste, un jeune homme du Paraguay, avec un œillet...* (Montherlant).

● SYN. : **1** *croisé, métissé ;* **2** *mélangé, panaché.* — CONTR. : **1** *racé ;* **2** *pur.*

matinée [matine] n. f. (de *matin ;* v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [*faire la grasse matinée,* 1923, Larousse — d'abord *dormir la grasse matinée,* 1549, R. Estienne, et *dormir crasse matinee,* fin du XII^e^ s.] ; sens 2, av. 1850, Balzac [« réunion... qui a lieu dans l'après-midi », 1868, Littré] ; sens 3, 1902, Larousse). **1.** Partie de la journée qui se situe entre le lever du jour et midi, considérée par rapport soit à la durée, soit à la température, soit aux occupations : *La matinée allait finir, il devait être à peu près onze heures...* (Céline). *Au jardin, nous avons travaillé, mon frère et moi, toute la matinée, à décoquiller des escargots* (Régis-Bastide). *L'événement s'est produit dans la matinée de jeudi. Une belle matinée d'hiver. Une matinée harassante, bien remplie.* || *Faire la grasse matinée,* rester au lit jusqu'à une heure avancée de la matinée. || **2.** L'après-midi, par opposition à la soirée : *Aller au cinéma en matinée.* || *Spécialem.* Réunion, représentation, spectacle qui a lieu dans l'après-midi : *Une matinée dansante. Les matinées classiques de la Comédie-Française.* || **3.** *Vx.* Déshabillé féminin qui se portait en principe le matin : *La matinée Pompadour, fleurie et bouclée de mauve* (Courteline).

mâtiner [matine] v. tr. (de *mâtin* 1 ; XII^e^ s., Godefroy, écrit *mastiner,* aux sens de « traiter de chien, maltraiter » ; sens actuel, 1561, Du Fouilloux [écrit *mastiner ; mâtiner,* XVII^e^ s.]). Couvrir une chienne de race, en parlant d'un chien de race commune ou de race différente.

matines [matin] n. f. pl. (de *matin,* d'après le lat. ecclés. médiév. *matutinae,* matines, fém. plur. substantivé de l'adj. du lat. class. *matutinus* [V. MATIN] ; 1080, *Chanson de Roland* [*dès matines,* av. 1924, A. France]). Dans la liturgie catholique, première partie de l'office divin, célébrée, en principe, entre minuit et le lever du jour : *Chanter matines. Sonner les matines.* || *Dès matines,* dès le matin (vieilli) : *Il fallait que j'eusse, dès matines, l'esprit troublé* (France).

matineux, euse [matinø, -øz] adj. et n. (de *matin ;* début du XIV^e^ s., Gilles li Muisis, écrit *matineus ; matineux,* v. 1450, Gréban). *Vx* ou *littér.* Qui a l'habitude de se lever de bon matin : *Les premiers baigneurs, les matineux* (Maupassant). *Des mules, déjà sellées par les soins de quelques serviteurs matineux, sont tassées là-bas les unes contre les autres, en fouillis, debout sur leurs pattes, mais dormant encore* (Loti). *Le carillon s'élance | Et glisse sur la plaine, joyeux, | Comme un patineur matineux | Tournoie et vire et recommence* (Vielé-Griffin).

◆ adj. (sens 1, av. 1872, Th. Gautier ; sens 2, fin du XIV^e^ s., Godefroy). **1.** *Littér.* Qui sort, apparaît tôt le matin : *Le lac* [...] *sur lequel flottaient* [...] *les voiles blanches de quelques barques matineuses...* (Gautier). || **2.** *Littér.* Qui a lieu de bonne heure le matin : *Des centaines et des centaines de sabots* [...] *défilant dans cette rue basse ; une espèce de procession matineuse de mauvais aloi : c'étaient les ouvriers qui rentraient*

dans l'arsenal (Loti). *Philibert, peu satisfait d'avoir dû débiter des compliments si matineux, était remonté se mettre au lit* (Yourcenar).

● SYN. : **1** et **2** *matinal.*

matinier, ère [matinje, -ɛr] adj. et n. (de *matin ;* 1312, Godefroy, comme n. m., au sens de « chantre ou chapelain à gages qui assiste aux matines » ; 1400, Godefroy, comme adj., dans la loc. *messe matiniere,* « messe du matin » ; fin du XVIe s., au sens de « oriental [en parlant des Indes] » ; sens moderne, v. 1600, *Variétés historiques,* IV, 67). *Vx* ou *dialect.* Qui se lève de bon matin : *Pour t'en conter, à toi, il faut être matinier* (Pérochon). *Papa Guste, le plus matinier de la maison, a paru sur le seuil* (F. Lefèvre).

◆ adj. (fin du XVIe s.). *Littér.* Qui appartient au matin ; usité surtout dans l'expression *l'étoile matinière,* l'étoile du matin, la planète Vénus, levée avant le Soleil.

◆ **matinière** n. f. (mot des Alpes et du Lyonnais, signif. proprem. « [vent] qui vient de l'est », fém. substantivé de *matinier,* au sens anc. de « oriental » [v. ci-dessous] ; 1963, Larousse). Dans les Alpes du Nord, brise nocturne de montagne.

matir [matir] v. tr. (de *mat* 2 ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « se rendre maître [d'une passion] » ; XIIe s., Bartsch, *Pastourelles* [comme v. intr.], au sens de « se flétrir » ; sens actuel, 1676, Félibien). Syn. de MATER 2.

matité [matite] n. f. (dér. savant de *mat* 2 ; 1836, Acad., au sens 1 [en médecine ; « qualité d'un son mat », 1868, Littré] ; sens 2, 1842, Mozin [« caractère d'un film de peinture qui n'est pas brillant », 1963, Larousse]). **1.** Qualité d'un son mat. || *Spécialem.* En médecine, diminution de la sonorité normale d'une région, perçue à la percussion, lors de l'examen clinique : *Matité pleurale.* || **2.** État, caractère de ce qui est d'un ton mat : *La matité d'un teint où l'été ne mettait pas une rougeur* (Daudet). *Les mèches de la princesse de Guermantes* [...], *ayant pris à force de devenir blanches une matité de laine et d'étoupe, semblaient au contraire, à cause de cela, être grises comme une neige salie qui a perdu son éclat* (Proust). || *Spécialem.* Caractère d'un film de peinture qui n'est pas brillant.

matoir [matwar] n. m. (de *mater* 2 ou de *matir ;* 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1847, Bescherelle ; sens 3, 1694, Th. Corneille ; sens 4, 1873, Larousse). **1.** Outil en acier durs utilisé pour appliquer le choc du marteau sur la partie du métal à refouler, dans l'opération du matage. || **2.** Marteau qui sert à river à chaud. || **3.** Sorte de ciseau non tranchant avec lequel on abat ou comprime le plomb qui a servi à souder des tuyaux bout à bout. || **4.** Outil en bois servant à rabattre le zinc employé dans les constructions.

matois, e [matwa, -az] adj. et n. (de *mate ;* av. 1573, M. de L'Hospital, au sens 1 ; sens 2, av. 1613, M. Régnier). **1.** *Class.* Filou, bandit, coupeur de bourses : *Du temps que j'étais parmi les matois, cagoux, polissons* (Cramail). || **2.** Qui fait preuve de ruse, habilement dissimulée sous des dehors débonnaires : *Un vieux coq adroit et matois* (La Fontaine). *Ces deux matoises t'ont trouvé la plus délicieuse créature du monde* (Balzac). *Un douanier un peu décidé et un peu matois, un douanier comme était votre père, par exemple, eh bien, vaut autant que n'importe lequel de nous !* (Loti).

● SYN. : **2** *fin, finaud* (fam.), *futé, madré* (fam.), *rusé.*

◆ adj. (1735, Marivaux). Qui annonce la ruse, une finesse bonhomme dont il faut se défier : *Pierrot, un œil ouvert et l'autre fermé, avec cet air matois qui est de tradition, montre au public Arlequin qui s'avance en faisant les ronds de bras obligés, une jambe crânement posée en avant* (Baudelaire).

● SYN. : *ficelle* (fam.), *retors, roublard.*

matoisement [matwazmɑ̃] adv. (de *matois ;* 1718, Acad.). De façon matoise. (Peu usité.)

matoiserie [matwazri] n. f. (de *matois ;* XVIe s., La Curne, au sens 2 ; sens 1, 1640, Oudin). **1.** *Vx.* Caractère d'une personne matoise : *Tours pleins de matoiserie* (La Fontaine). || **2.** *Vx.* Action de matois : *Les matoiseries du renard.*

● SYN. : **1** *finesse, machiavélisme, roublardise* (fam.), *rouerie ;* **2** *artifice, fourberie, ruse, stratagème.*

matolin [matɔlɛ̃] n. m. (de *mat* 2 et du radical du lat. *oleum,* huile d'olive, huile : 1956, Roubier). Vernis utilisé en photographie pour permettre la retouche au crayon.

1. maton [matɔ̃] n. m. (du mot dialect. *matte,* lait caillé [attesté seulement au XVIe s.], issu du lat. *mattus,* humecté [v. MAT 2] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1877, Littré [« défaut de transparence de la feuille de papier terminée », 1963, Larousse] ; sens 4, 1812, Mozin [« amas de bourre dans un cordage emmêlé », 1829, Boiste] ; sens 5, 1873, Larousse ; sens 6, 1963, Larousse). **1.** *Dialect.* Lait caillé. || **2.** Liquide de consistance semblable à celle du lait caillé (rare) : *Cacavelli nous mène, près de la table d'opération, devant un baquet presque plein d'une sorte de maton sanguinolent et blanchâtre* (Gide). || **3.** Agglomération de fibres, entraînant fréquemment la rupture de la feuille de papier au cours de la fabrication. || Défaut de transparence de la feuille de papier terminée. || **4.** Peloton de laine qui demeure lors du cardage. || Amas de bourre dans un cordage emmêlé. || **5.** Résidu de graines dont on a extrait l'huile. || **6.** Syn. de MATTE 1.

2. maton, onne [matɔ̃, -ɔn] n. (de *mater* 3 ; 1926, Esnault, au sens de « mouchard de la sûreté » ; sens actuel, 1946, Esnault). *Arg.* Gardien, gardienne de prison.

matou [matu] n. m. (de *mat-,* var. de l'onomatop. *mit-,* qui sert à désigner le chat ; XIIIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes* [II, 475], écrit *matoue* [*matou,* 1571, Godefroy, V, 351 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau ; sens 3, 1704, Regnard). **1.** Chat mâle : *La flamme tourbillonne, et dans un grand chaudron, | Sous des flocons d'écume, une eau puante et noire | Danse en accompagnant de son bruit la bouilloire | Et le matou qui fait ron-ron* (Gautier). *Un beau matou siamois, amplement fourré de gris et le museau charbonné, sauta moelleusement sur le parquet* (Martin du Gard). || **2.** *Pop.* Homme vaillant en amour : *Elle se permit, au commencement de la deuxième année, de l'appeler « vieux matou »* (Balzac). || **3.** *Pop.* et *vx.* Homme désagréable par son caractère, son comportement ou sa physionomie : *Un vilain matou.*

matraquage [matrakaʒ] n. m. (de *matraquer ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s. ; sens 3, 8 avr. 1968, *l'Express ;* sens 4, v. 1970). **1.** Action de matraquer : *Le matraquage de manifestants.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Action de critiquer sans ménagement quelqu'un ou quelque chose : *Son ouvrage a fait l'objet d'un matraquage en règle.* || **3.** *Fam.* Publicité intensive qui, par la répétition des mêmes messages ou des mêmes thèmes publicitaires, vise à imposer une marque, un produit, un slogan, etc. : *Matraquage par l'affiche, par le disque. Matraquage idéologique.* || **4.** Fam. *Matraquage des prix,* baisse importante des prix de certains articles opérée en vue de provoquer une vente massive.

● SYN. : **2** *démolissage* (fam.), *éreintement* (fam.) ; **3** *battage* (pop.), *tam-tam* (pop.).

matraque [matrak] n. f. (ar. maghrébin *maṭraqa,* gourdin, de l'ar. class. *miṭraqa,* marteau ; 1669, Havard, au sens de « instrument de musique dont on se sert dans les couvents espagnols pour réveiller les gens » ; sens 1, 1861, Esnault ; sens 2, 1913, Esnault [*coup de matraque,* au fig., XXe s.]). **1.** Gros bâton noueux, gourdin (en Afrique du Nord) : *Tartarin aperçut* [...] *deux grands nègres furieux qui couraient sur lui, la matraque en l'air* (Daudet). || **2.** Arme contondante faite d'un cylindre de caoutchouc durci, souvent armé de fer : *Recevoir un coup de matraque sur la tête.* || Fig. et fam. *Coup de matraque,* vente à un prix exagéré : *Un restaurant où l'on reçoit le coup de matraque.*

● SYN. : **1** *gourdin, trique* (fam.) ; **2** *casse-tête, massue.*

matraquer [matrake] v. tr. (de *matraque ;* 1927, Esnault, au sens 3 ; sens 1, 1949, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse).

1. Frapper avec une matraque : *Je préférais les illustrations de Nick Carter. On peut les trouver monotones : sur presque toutes, le grand détective assomme ou se fait matraquer* (Sartre). || **2.** *Fig.* et *fam.* Critiquer durement : *Il s'est fait matraquer par la critique pour son dernier roman.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Léser, « assommer » le client en pratiquant des prix excessifs : *Un établissement où l'on se fait matraquer.*

• SYN. : **1** *assommer, bastonner* (vx), *rosser ;* **2** *démolir* (fam.), *éreinter* (fam.), *étriller* (fam.), *malmener ;* **3** *écorcher* (fam.), *estamper* (fam.), *étrangler* (fam.), *exploiter, gruger* (fam.), *voler.*

matraqueur, euse [matrakœr, -øz] n. (de *matraquer ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1953, Esnault). **1.** Personne qui matraque. || **2.** *Fam.* Sportif, joueur qui se livre à des agressions, à des brutalités répréhensibles sur ses adversaires.

1. matras [matrɑ] n. m. (lat. pop. **mattaris,* var. du lat. class. [d'origine gauloise] *mataris,* javelot [gaulois] ; v. 1180, *Girart de Roussillon,* écrit *mataraz ;* v. 1300, Gay, écrit *materas ;* fin du XVe s., O. de La Marche, écrit *mattras ; matras,* fin du XVIe s.). Au Moyen Âge, gros trait d'arbalète, de chasse ou de guerre, à tête cylindrique ou quadrangulaire.

2. matras [matrɑ] n. m. (de *matras* 1 [par analogie de forme], peut-être sous l'influence de l'ar. *maṭara,* outre, vase ; XIVe s., *Nature à l'alchimie,* écrit *matheras ;* v. 1560, Paré, écrit *materas ; matras,* 1651, Scarron). Vase de terre ou de verre, de forme sphérique ou ovoïde, à col long et étroit, utilisé dans les laboratoires (chimie, pharmacie) : *Pendant que, remuant coupelles et matras, il faisait sa noire cuisine...* (France). *C'est là que j'installai un petit fourneau à alcool, mes matras et mes appareils* (Gide).

matriarcal, e, aux [matrijarkal, -o] adj. (de *matriarcat,* d'après *patriarcal ;* 1894, *Grande Encyclopédie* [art. *famille*]). Relatif au matriarcat : *Une coutume matriarcale.*

matriarcat [matrijarka] n. m. (du lat. *mater, -tris,* mère, d'après *patriarcat ;* 1894, *Grande Encyclopédie* [art. *famille*]). Organisation sociale et juridique dans laquelle la mère transmet son nom aux enfants et exerce une autorité prépondérante dans la famille : *Dans la ruche, nous le savons, la femelle règne seule : c'est le matriarcat absolu* (Maeterlinck).

• CONTR. : *patriarcat.*

matriçage [matrisaʒ] n. m. (de *matrice ;* 1840, Acad., écrit *matrissage,* au sens de « opération par laquelle on rend de l'humidité au papier qui a séché trop rapidement » ; écrit *matriçage,* au sens actuel, 1902, Larousse). Opération qui permet d'obtenir une pièce métallique de forme définitive à partir d'un moule, appelé *matrice,* sur lequel est appliquée, de force, une maquette de métal chauffée au rouge.

matricaire [matrikɛr] n. f. (dér. savant du lat. *matrix, -tricis,* matrice [v. l'art. suiv.], cette plante passant pour faciliter les menstrues ; 1539, E. Rolland, *Flore,* VII, 76). Plante herbacée odorante de la famille des composées, qui ressemble aux anthémis, et dont une espèce est appelée *petite camomille.*

matrice [matris] n. f. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *madriz,* utérus [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], *marriz* [XIIe s.], lat. *matrix, -tricis,* femelle, sein, utérus, origine, cause, souche, registre matricule, de *mater, -tris,* mère ; v. 1265, Br. Latini, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1902, Larousse ; sens I, 3, 1845, Bescherelle ; sens I, 4, XVIIIe s., Brunot ; sens II, 1, milieu du XVIe s. [pour les médailles et les monnaies, 1611, Cotgrave] ; sens II, 2, milieu du XVIe s. [en clicherie, 1963, Larousse] ; sens II, 3, 1963, Larousse ; sens II, 4, 1949, Larousse ; sens II, 5, 1835, Acad. [*matrice,* « registre matricule », v. 1380, *Aalma ; matrice cadastrale,* 1902, Larousse]).

I. 1. Viscère où a lieu le développement de l'embryon et du fœtus, chez la femme et chez les femelles de mammifères. (Syn. UTÉRUS.) || **2.** *Matrice de l'ongle,* partie postérieure de la gouttière unguéale, contenant les cellules de Malpighi qui régénèrent l'ongle. || **3.** *Matrice* (ou *mère*) *de girofle,* fruit du giroflier parvenu à maturité. || **4.** *Fig.* et *littér.* Milieu où quelque chose (acte, œuvre, événement) prend naissance : *Le présent est la matrice où le passé procrée l'avenir* (Gautier). *Ma seule Inertie est la source de l'Être : | La matrice du monde est mon Illusion* (Leconte de Lisle).

II. 1. Moule métallique, en creux ou en relief, servant à reproduire des objets par estampage. || *Spécialem.* Instrument d'acier présentant, en creux, les motifs d'une face de médaille ou de pièce de monnaie. || **2.** Dans l'imprimerie, petit bloc de cuivre où se trouve frappée en creux l'empreinte des caractères et dans lequel est coulé l'alliage. || En clicherie, empreinte où le stéréo sera coulé, où le galvano sera déposé par électrolyse. || **3.** Dans l'industrie des matières plastiques, chacune des deux parties d'un moule à compression. || **4.** En mathématiques, tableau de $m.n$ nombres disposés suivant m lignes et n colonnes, m et n pouvant être égaux : *Une matrice, c'est un tableau indéfini de lignes et de colonnes dont toutes les cases sont remplies par des nombres quelconques* (Boll). || **5.** *Matrice du rôle des contributions directes,* registre original d'après lequel sont établis les rôles des contributions. || *Matrice cadastrale,* répertoire des propriétés bâties et des propriétés non bâties d'une commune, servant notamment à l'établissement de la contribution foncière.

◆ n. f. (apposition) ou adj. (sens 1, 1690, Furetière [d'abord *matrice église,* 1530, Godefroy] ; sens 2, 1845, Bescherelie ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, v. 1965). **1.** *Église matrice,* celle que l'on peut considérer comme la mère de plusieurs autres. (On dit plutôt ÉGLISE MÈRE.) || **2.** *Taraud matrice,* taraud destiné à faire d'autres tarauds. || **3.** *Pierre matrice, zinc matrice,* en lithographie et en métallographie, support de l'image mère qui sera multipliée par report sur la forme d'impression. || **4.** *Phrase matrice, suite matrice,* ou simplem. *matrice,* en grammaire générative, phrase dans laquelle une autre phrase vient s'enchâsser au cours d'une opération d'« enchâssement » : *Dans la phrase « J'ai bien aimé le cadeau que tu m'as fait », la proposition « J'ai bien aimé le cadeau » est la matrice.*

matricer [matrise] v. tr. (de *matrice ;* 1931, Larousse). Former une pièce à partir d'une matrice.

1. matricide [matrisid] n. m. (lat. *matricidium,* même sens, de *matricida* [v. l'art. suiv.] ; 1521, Huguet). Crime d'une personne qui a tué sa mère. (Rare.)

2. matricide [matrisid] n. et adj. (lat. *matricida,* celui/celle qui a tué sa mère, de *mater, -tris,* mère, et de *caedere,* frapper, abattre, tuer ; 1565, Amyot). Qui a tué sa mère (rare) : *Un, une matricide. Enfant matricide.*

◆ adj. (1580, Huguet). Qui participe ou qui tend au meurtre d'une mère (rare) : *Un bras matricide. Une intention matricide.*

• REM. On dit aussi, dans le même sens, PARRICIDE.

matriciel, elle [matrisjɛl] adj. (de *matrice ;* 1853 [d'après Littré, 1877], au sens 1 [*loyer matriciel,* 1868, Littré] ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1953, Larousse). **1.** Relatif aux matrices administratives : *Les données matricielles de l'impôt.* || *Loyer matriciel,* loyer fictif servant de base à l'établissement de la cote de certaines contributions. || **2.** En mathématiques, qui a rapport aux matrices : *Algèbre matricielle. Calcul matriciel.* || **3.** *Atome matriciel,* représentation de l'atome sous la forme d'une matrice, et non d'une figure matérielle, qui permet de rendre compte du comportement de l'atome en diverses circonstances, ainsi que des phénomènes du rayonnement.

matricule [matrikyl] n. f. et adj. (bas lat. *matricula,* registre, rôle, du lat. class. *matrix, -tricis* [v. MATRICE] ; 1460, *Des droiz de la couronne* [380], au sens 1 [*registre matricule,* 1868, Littré — *matricule,* même sens, 1825, Le Couturier] ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Registre où sont inscrites à la suite, avec un numéro d'ordre, les personnes qui entrent dans un établissement,

une collectivité (hôpital, prison, régiment, etc.) : *Un avocat dont le nom n'est pas dans la matricule.* || Spécialem. *Matricule,* ou *registre matricule,* registre tenu par le service du recrutement, sur lequel sont portés les noms des jeunes gens figurant sur les listes arrêtées par les conseils de révision. || **2.** Inscription sur ce registre : *Droit, frais de matricule.*

◆ n. m. et adj. (sens 1, 1959, Robert [*numéro matricule,* pour des soldats, 1873, Larousse — *matricule,* même sens, 1877, Esnault] ; sens 2, 1959, Robert [*ça va barder pour ton matricule,* XX[e] s. ; *un matricule,* « un individu quelconque », 1929, Cocteau]). **1.** Numéro d'inscription sur un registre matricule : *Matricule 40.* || Spécialem. *Numéro matricule,* ou *matricule* n. m., numéro d'inscription des jeunes soldats sur le registre matricule ; numéro d'identification des véhicules et matériels militaires. || *Livret matricule,* v. LIVRET. || **2.** *Matricule 1, 2,* etc., désignation des prisonniers par leur numéro. || Fam. *Un matricule,* une personne anonyme, un individu quelconque, qu'on ne veut pas autrement connaître : *Elle* [Elisabeth] *traitait Paul comme* [...] *un matricule, une pauvre loque* (Cocteau). || Pop. *Ça va barder pour ton matricule,* tu vas passer un mauvais moment.

matriculer [matrikyle] v. tr. (de *matricule ;* 1550, Germain [p. 137], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Inscrire une personne sur une matricule. || **2.** *Vx.* Marquer d'un numéro matricule : *Un lot de brosses dont Fauché s'empara pour les faire matriculer au fer rouge* (Hermant).
● SYN. : **1** et **2** *immatriculer.*

matriculier, ère [matrikylje, -ɛr] n. (bas lat. *matricularius,* celui qui tient une matricule, pauvre inscrit sur les rôles de la paroisse, de *matricula* [v. MATRICULE] ; 1721, Trévoux). Nom donné autrefois aux pauvres d'une paroisse, qui étaient inscrits comme tels sur une matricule.

matrilinéaire [matrilineɛr] adj. (de *matri-,* élément tiré du lat. *mater, -tris,* mère, et de *-linéaire,* lat. *linearis,* de ligne, dér. de *linea,* ligne, lignée [v. LIGNE] ; 1967, *la Nef,* n° 31, p. 134). Se dit d'un mode de filiation et d'organisation sociale dans lequel seule l'ascendance maternelle est prise en considération pour la transmission du noms des privilèges, de l'appartenance à un clan ou à une classe.

matrilocal, e, aux [matrilɔkal, -o] adj. (de *matri-* [v. l'art. précéd.] et de *-local,* bas lat. *localis,* du lieu [v. LOCAL. adj.] ; 1955, Lévi-Strauss). Se dit du mode de résidence d'un nouveau couple dans lequel le fiancé ou l'époux vient résider dans la famille de sa femme.

matrimonial, e, aux [matrimɔnjal, -o] adj. (lat. impér. *matrimonialis,* de mariage, du lat. class. *matrimonium,* mariage, dér. de *mater, -tris,* mère ; XIV[e] s., Godefroy [*régime matrimonial,* 1902, Larousse ; *agence matrimoniale,* 1893, *Dict. général*]). Relatif au mariage : *Droits matrimoniaux.* || *Régime matrimonial,* statut réglant les intérêts pécuniaires des époux dans leurs rapports entre eux, ainsi que dans leurs rapports avec les tiers. || *Agence matrimoniale,* établissement qui, moyennant rétribution, sert d'intermédiaire entre des personnes désireuses de contracter un mariage.

matrimonialement [matrimɔnjalmɑ̃] adv. (de *matrimonial ;* 1495, Vignay). Sous le rapport du mariage ; par les liens du mariage : *Le but de toute comédie est de conjoindre matrimonialement deux imbéciles de jeunes premiers d'environ soixante ans chacun* (Gautier).

matrocline [matrɔklin] adj. (de *matro-,* élément tiré du lat. *mater, -tris,* mère, et de *-cline,* du gr. *klinein,* faire pencher, incliner ; 1963, Larousse). *Hérédité matrocline,* hérédité où les descendants tiennent tous leurs caractères de la mère.
● CONTR. : *patrocline.*

matronal, e, aux [matrɔnal, -o] adj. (lat. *matronalis,* de femme mariée, de dame [de *matrona,* v. l'art. suiv.], ou dér. franç. de *matrone ;* av. 1525, J. Le-maire de Belges). *Littér.* Propre aux matrones, aux dames (rare) : *Elle s'y était livrée par matronal orgueil* (France).

matrone [matrɔn] n. f. (lat. *matrona,* femme mariée, dame, de *mater, -tris,* mère : v. 1220, Coincy, au sens 2 ; sens 1, v. 1355, Bersuire ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, XIV[e] s., *Miracles de Nostre-Dame ;* sens 5, 1959, Robert ; sens 6, 1718, Ph. Leroux). **1.** Dans l'ancienne Rome, femme d'un citoyen romain (avec une nuance de respect). || **2.** Femme d'âge mûr et d'allure respectable. || **3.** *Péjor.* Femme corpulente, aux manières vulgaires : *Le Titien a peint sa mère, vieille matrone du peuple, crasseuse et laide : l'orgueil de l'artiste se fait sentir dans l'exagération des années et des misères de cette femme* (Chateaubriand). *Il fila au ras du nez d'une matrone armée d'un balai qui sortait d'un immeuble voisin et qui le salua d'une injure sonore* (Vian). || **4.** *Vx.* Sage-femme nommée par un tribunal pour visiter une autre femme. || **5.** *Fam.* Femme qui exerce illégalement le métier d'accoucheuse ou qui pratique des avortements. || **6.** *Vx* et *ironiq.* « Maquerelle » ; femme qui tient une maison de prostitution : *Fez est donc rempli d'épouses divorcées* [...]. *Les unes habitent isolément*[...]. *D'autres, descendues plus bas, se groupent sous le patronage de quelque vieille matrone* (Loti).
● SYN. : **5** *avorteuse, faiseuse d'anges* (fam.) ; **6** *entremetteuse, maquerelle* (pop.), *taulière* (pop.).

matronyme [matrɔnim] n. m. (du lat. *mater, -tris,* mère, d'après *patronyme ;* 1963, Larousse). Nom de famille formé d'après le nom de la mère.

matrulle [matryl] n. f. (moyen gr. *matrullê,* même sens, du gr. class. *matrulleion,* mauvais lieu ; 1831, V. Hugo). Entremetteuse, « maquerelle » : *Le roi Blas a jadis eu d'Inès la matrulle | Deux bâtards, ce qui fait qu'à cette heure l'on a | Gil, roi de Luz, avec Jean, duc de Cardona* (Hugo).

1. matte [mat] n. f. (du moyen franç. *matte* [v. MATON] ; 1627, Savot, p. 99). Substance résultant de la première fusion d'un minerai sulfuré, et qui doit subir une épuration. (Syn. MATON.)

2. matte [mat] n. f. (mot dialect. de l'Aunis et de la Saintonge, de même sens, du prélatin **matta,* buisson, touffe ; 1873, Larousse). En Provence, banc de thons.

matteau n. m. V. MATEAU.

matthiole [matjɔl] n. f. (du n. du naturaliste ital. Pietro Andrea *Mattioli* [1500-1577] ; 1765, *Encyclopédie*). Plante ornementale de la famille des crucifères, à port dressé, à fleurs odorantes de couleurs très variables, dont une espèce est connue sous les noms de *giroflée rouge, cocardeau, violier.*

matuche [matyʃ] n. m. (de *mater* 3 ; 1926, Esnault, au sens de « mouchard » ; sens 1-2, milieu du XX[e] s.). **1.** *Arg.* Gardien de prison. || **2.** *Arg.* Policier.

maturateur [matyratœr] n. m. (de *maturat*[*ion*] ; 1902, Larousse). Grand récipient dans lequel on dépose le miel extrait des ruches, avant sa mise en pots.

maturation [matyrasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *maturare,* faire mûrir [v. MATURER] ; v. 1300, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse [aussi pour les cellules sexuelles ; *maturation des tendances,* 1963, Larousse] ; sens 3, av. 1945, P. Valéry [*maturation inconsciente,* 1963, Larousse] ; sens 4, fin du XIV[e] s. ; sens 5, 1762, Acad. ; sens 6, 1963, Larousse). **1.** Ensemble des phénomènes naturels par lesquels un fruit évolue vers la maturité : *La chaleur solaire hâte la maturation des fruits.* || **2.** Série des transformations biologiques et psychologiques qui conduisent un organisme, un individu à la maturité (v. ce mot) : *Maturation anatomique du système nerveux. Maturation cérébrale, psychologique.* || *Maturation des cellules sexuelles,* une des étapes du développement des cellules sexuelles (mâles et femelles), dont le terme ultime est la formation des gamètes. || *Maturation des tendances,* en psychologie, développement latent des tendances lié au développement physiologique et psychologique de la personne. || **3.** *Fig.* Dans le domaine intellectuel ou artistique, évolution de la pensée, des capacités, du talent d'une personne vers

un degré plus élevé, plus achevé : *J'admirais souvent avec quelle promptitude son esprit saisissait l'aliment intellectuel* [...], *le faisant sien par un travail d'assimilation et de maturation continuel* (Gide). *On a vu, dans le temps où le temps ne comptait pas, de simples sonnets exiger de leurs auteurs plusieurs années de soins, de maturation (avec des ferveurs, des désespoirs, des reprises, et presque des réconciliations), qui faisaient des rapports du poète et de ses quatorze vers une longue et dramatique histoire d'amour* (Valéry). || *Maturation inconsciente,* phénomène par lequel la solution d'un problème, longtemps cherchée, apparaît brusquement après une période de repos, comme si elle avait « mûri » en marge de la conscience. || **4.** Période de formation du pus dans un phlegmon, un abcès. || **5.** Transformation que subit un produit pour arriver à l'état où il peut être travaillé ou livré à la consommation : *La maturation de la crème avant le barattage. La maturation des fromages en cave.* || **6.** Maintien prolongé à une température voisine de la température ambiante d'un alliage léger préalablement trempé, qui entraîne un durcissement structural du produit traité et améliore ses qualités mécaniques.

mature [matyr] adj. (lat. *maturus,* mûr [au pr. et au fig.] ; milieu du XIII^e s., au sens de « posé, sensé » ; fin du XV^e s., au sens de « mûr » [en parlant d'un fruit] ; sens actuel, 1963, Larousse). Se dit du poisson prêt à frayer : *Une truite mature.*

mâture [mɑtyr] n. f. (de *mât ;* 1680, Jal, aux sens 1-2). **1.** Ensemble des mâts, cordages et vergues d'un navire. || **2.** Partie haute du gréement dans son ensemble : *Envoyer un homme dans la mâture.*

maturer [matyre] v. tr. et intr. (lat. *maturare,* faire mûrir, mener à sa fin, de *maturus* [v. MATURE] ; fin du XV^e s., au sens de « faire aboutir » [en parlant d'un abcès ou d'un rhume] ; sens 1, 1874, d'après Littré, 1877 ; sens 2, 1963, Larousse [« épurer un métal par des procédés métallurgiques », 1902, Larousse]). **1.** Soumettre les feuilles de tabac à un traitement qui fait disparaître l'excédent d'eau, tout en maintenant une humidité suffisante pour leur préparation ultérieure. || **2.** Durcir un alliage léger en le maintenant, après la trempe, à une température voisine de la température ambiante : *On laisse maturer des rivets en alliage léger posés immédiatement après la trempe.*

maturité [matyrite] n. f. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *maürted, meürté,* maturité d'un fruit, d'un organisme [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], lat. *maturitas,* état d'un fruit mûr, plein développement, perfection, opportunité, de *maturus* [v. MATURE] ; 1485, Molinet, au sens 1 ; sens 2, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1546, Rabelais [« expérience, jugement réfléchi... », 1690, Furetière] ; sens 5, 1765, *Encyclopédie ;* sens 6, 15 avr. 1867, *Revue des Deux Mondes* [p. 862] ; sens 7, 1963, Larousse). **1.** État, qualité d'un fruit qui est mûr : *Le raisin ne peut parvenir à maturité dans les régions froides. Certains fruits, pour être conservés, doivent être cueillis avant maturité complète.* || **2.** État d'un organisme, d'un être vivant qui a atteint son complet développement physique et psychique, correspondant en principe à l'âge adulte. || **3.** Période de la vie comprise entre la jeunesse et la vieillesse, caractérisée par un équilibre de l'individu et son plein épanouissement : *Les gens dont les premières années ont été dévastées par un excès de misère, d'humiliation, de peur, ou — surtout — de ressentiment, ne sont capables, dans leur maturité, que de satisfactions abstraites* (Beauvoir). || **4.** *Fig.* État des personnes, de leurs facultés, de leurs capacités qui approchent de leur point de perfection : *Un peintre qui est en pleine maturité. Un talent arrivé à maturité.* || *Spécialem.* Expérience, jugement réfléchi qui sont propres à l'âge mûr : *Manquer de maturité.* || **5.** En médecine, état d'un phlegmon dans lequel le pus est collecté. || **6.** État du bois bon à couper. || **7.** Dans la théorie du cycle d'érosion, état de la topographie caractérisé par la disparition de la surface initiale, mais où les reliefs sont encore bien marqués.

• SYN. : **2** *force, plénitude ;* **4** *épanouissement.*

matutinaire [matytinɛr] n. m. (du bas lat. ecclés. *matutinarius,* psaume de l'office du matin [VI^e s.], dér. du lat. class. *matutinum* [v. MATIN] ; 1721, Trévoux). Livre qui contient l'office des matines.

matutinal, e, aux [matytinal, -o] adj. (bas lat. *matutinalis,* du matin, du lat. class. *matutinum* [v. MATIN] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard* [mot relativement rare jusqu'à la fin du XVIII^e s.]). *Vx* ou *littér.* Qui appartient au matin : *Tout en cheminant parmi la foule matutinale, sur le trottoir déjà tiédi par le soleil, Laurent relisait ces lettres pour lui si délicieuses* (Duhamel).

maubèche [mobɛʃ] n. f. (mot dialect. de la Charente-Maritime signif. « alouette de mer », var. locale correspondant au franç. *mauvis* [v. ce mot] ; 1808, Boiste). Bécasseau d'assez forte taille, qui niche dans l'extrême Nord et est commun sur les côtes de l'Europe occidentale lors de ses passages.

maudire [modir] v. tr. (lat. *maledicere,* tenir de mauvais propos, injurier [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « maudire »], de *male,* mal, adv. [de l'adj. *malus,* mauvais], et de *dicere,* dire ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *maldire* [*maudire,* v. 1175, Chr. de Troyes], aux sens 1-2 ; sens 3, XIII^e s., Littré [*maudire les dieux,* 1644, Corneille] ; sens 4, 1580, Montaigne). [Conj. : v. **finir ;** le part. passé est *maudit, e.*] **1.** Appeler sur quelqu'un la malédiction, la colère divine : *Noé maudit son fils Cham.* || **2.** En parlant de Dieu, vouer à la réprobation, à la damnation éternelle : *Dieu maudit Caïn et sa descendance.* || **3.** Manifester contre quelqu'un ou contre quelque chose de la colère, de l'exaspération, de l'impatience : *De ces réflexions amères, je me laissais aller à d'autres sentiments non moins remplis d'amertume ; je maudissais mon mariage qui, selon les fausses perceptions de mon esprit, alors très malade, m'avait jeté hors de mes voies et me privait du bonheur* (Chateaubriand). *Je déclare que j'aurais maudit le ciel et l'existence si je n'avais rencontré l'affection profonde, dévouée, tendre, inébranlable de mon amant* (Maupassant). DOÑA ISABEL : *Combien de fois vous ai-je entendu l'accuser et le maudire ! —* DON RAMIRE : *Un regard, un sourire de lui me faisaient tout oublier* (Claudel). || *Maudire les dieux,* blasphémer contre eux. || **4.** *Par exagér.* Exprimer le mécontentement, la contrariété que l'on éprouve du fait de quelqu'un ou de quelque chose : *Maudire l'importun qui vous retarde. Maudire la pluie.*

• SYN. : **1** *anathématiser ;* **2** *réprouver ;* **3** *s'emporter contre, fulminer, tempêter* (fam.), *tonner ;* **4** *abhorrer, abominer, exécrer, haïr.* — CONTR. : **2** *bénir ;* **3** *exalter, glorifier, magnifier ;* **4** *adorer, affectionner, aimer, apprécier.*

maudissement [modismɑ̃] n. m. (de *maudire ;* début du XVI^e s.). Action de maudire, de réprouver (rare) : *Les colporteurs anhélants n'ont pas assez d'haleine pour livrer aux maudissements de la postérité les mille feuillets de ce gouvernement de la mort* (Goncourt).

maudisseur, euse [modisœr, -øz] adj. et n. (de *maudire* [v. ce mot] ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *maldisor ;* v. 1200, *Lai d'Ignaure,* écrit *maldisseor ;* fin du XIV^e s., écrit *maudicheur ; mau[l] disseur,* début du XVI^e s.). Qui maudit, lance une malédiction : *Pendant qu'aux noirs vivants, les prêtres sur la terre, | Les moines maudisseurs, les docteurs, les clergés, | Vous montraient dans le gouffre à jamais submergés, | Condamnés, engloutis, sombres âmes fuyantes...* (Hugo).

maudit, e [modi, -it] adj. (part. passé de *maudire* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *maldit* [*maudit,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 [sous forme d'imprécation, XII^e s., *Roncevaux*] ; sens 2, 1636, Corneille ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 4, 1651, Scarron). **1.** Qui est réprouvé par Dieu et, *par extens.,* qui est rejeté par la société, les hommes : *Les poètes maudits. Et le sang répandu de mille conjurés | Rend mes jours plus maudits et non plus assurés* (Corneille). *Une petite fille française, cela sonnait plutôt mal. Je crois qu'on me considérait comme la représentante d'une race maudite, couverte de stupre*

(Régis-Bastide). || *Spécialem.* S'emploie sous forme d'imprécation : *Que maudit soit l'amour, et les filles maudites | Qui veulent en tâter, puis font les chattemites !* (Molière). *Sois maudit, au nom des Globes ; sois maudit, au nom des Roues ; sois maudit, au nom des Bêtes mystérieuses qu'Ezéchiel a vues* (France). || **2.** Qui appartient à une personne frappée de malédiction : *L'impie à la voix maudite, | Qui blasphème la sainte loi !* (Hugo). || **3.** Qui semble frappé de la malédiction divine : *Les grottes d'Ellora règnent sur l'immense plaine galeuse et maudite qu'elles dominent, alors que celles d'Éléphanta semblent cachées dans leur île* (Malraux). || **4.** Très mauvais, au point de provoquer l'impatience, la colère (placé avant le nom) : *Un maudit chemin. Un maudit métier. Quelle maudite curiosité me saisit malgré moi !* (Musset).

• Syn. : **1** *damné, déchu, réprouvé ;* **3** *désolé, galeux* (fam.), *infortuné ;* **4** *abominable, détestable, exécrable, fichu* (pop.), *odieux, sacré* (fam.), *sale* (fam.), *satané* (fam.). — Contr. : **1** *béni ;* **4** *agréable, bienfaisant, bienheureux, heureux, plaisant.*

◆ n. (1672, Sacy [*le Maudit,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné]). Personne maudite, réprouvée par Dieu ou par la société : *Vivre seul, comme un maudit. Dès le principe, disons-le, dès le début de son éclatante vie littéraire, nous trouvons en lui cette préoccupation des faibles, des proscrits et des maudits* (Baudelaire). *L'homme qui n'a pas d'argent est un maudit. Et l'homme qui a une maladie nerveuse est un maudit.* [...] *Je suis doublement maudit* (Montherlant). || Spécialem. *Le Maudit,* le Démon : *Les ruses du Maudit.*

• Syn. : *damné, paria, pestiféré, réprouvé.*

maugrabin, e [mɔgrabɛ̃, -in] ou **maugrébin, e** [mogrebɛ̃, -in] adj. et n. (var. de *maghrébin* [v. ce mot] ; 1808, Boiste, écrit *maugrébin ; maugrabin,* 1840, V. Hugo [cf. aussi MAUGRABINE, n. f., « toile de lin d'Égypte », 1723, Savary des Bruslons]). Forme vieillie de MAGHRÉBIN, E : *César ne peut pas être un Maugrabin ; il avait la peau très blanche* (Baudelaire). *Une vieille Maugrabine se contorsionnant en de comiques grâces* (Huysmans).

maugracieux, euse [mograsjø, -øz] adj. (var. de *malgracieux* [v. ce mot] ; 1373, Gace de la Buigne, au sens 1 ; sens 2, 1916, Gonzague-Frick [p. 67]). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui manque d'amabilité, de politesse : *« Chez qui ai-je l'honneur d'être ? » ajouta-t-elle avec un sourire d'intention maugracieuse* (Villiers de L'Isle-Adam). || **2.** *Littér.* Déplaisant, désagréable : *Rien que l'objet dont je parle, si maugracieux qu'il me ferait pour un peu vous exécrer* (Gonzague-Frick).

• Rem. La forme usuelle est MALGRACIEUX, EUSE.

maugré [mogre] prép. (var. anc. de *malgré* [v. ce mot] ; v. 1160, Godefroy). *Class.* Forme ancienne de MALGRÉ (vieillie au milieu du XVII^e s. et considérée comme provinciale) : *La fille de M. Tobie, notre maître, que l'on voulait marier maugré elle au fils de M. Griffon* (La Fontaine).

maugrebleu [mogrəblø] ou **maugrébleu** [mogreblø] interj. (altér. de *maugré Dieu,* malgré Dieu, de *maugré* et de *Dieu ;* XIII^e s., Godefroy, écrit *maugrébé ;* XVI^e s., écrit *maulgrébieu ; maugrebleu,* 1696, Regnard). *Vx* ou *littér.* Sorte de juron : *Taisez-vous donc, maugrebleu !* (Labiche).

maugréer [mogree] v. intr. (de l'anc. franç. *maugré,* chagrin, peine, mécontentement [v. 1160, *Roman de Tristan*], de *mau-* [var. de *mal* 1] et de *gré ;* 1373, Gace de la Buigne). *Littér.* Exprimer sa mauvaise humeur, son mécontentement, son impatience par des paroles prononcées indistinctement entre les dents : *Trop de Français s'y conforment* [à l'idée que de Gaulle leur a imposée de la France] *en maugréant et à contrecœur, tant mal que bien, attendant avec impatience que l'homme ne soit plus là pour redevenir « ce peuple de grippe-sous, occupé de tiercé, de nourriture et de télévision »* (Mauriac). *Maugréer contre un visiteur importun.*

• Syn. : *bougonner* (fam.), *grogner* (fam.), *grommeler* (fam.), *marmonner* (fam.), *maronner* (fam.), *pester* (fam.), *râler* (pop.), *ronchonner* (fam.), *rouspéter* (pop.). — Contr. : *jubiler, se réjouir.*

◆ v. tr. (sens 1, XIII^e s., Godefroy ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** *Vx* ou *littér.* Maudire, blasphémer contre : *On n'est plus obligé de labourer soi-même son petit champ, de maugréer les arts et les sciences, d'avoir des ongles crochus et la barbe sale pour être libre* (Chateaubriand). || **2.** *Littér.* Dire à mi-voix et avec mauvaise humeur : *Il n'y avait pas de parapluie. Il maugréa : « Si j'arrive à moitié trempé, je serai ridicule, allons, ouste ! »* (Duhamel).

maurandie [morɑ̃di] n. f. (de *Maurandy,* n. d'un professeur de botanique de Carthagène ; 1873, Larousse). Plante herbacée de la famille des scrofulariacées, parfois grimpante, dont les fleurs, à grande corolle, sont recherchées pour orner les tonnelles.

1. maure [mɔr], **mauresque** [mɔrɛsk] adj. et n. (lat. *Maurus,* de Mauritanie, Africain ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *mor* [*more,* fin du XIV^e s., E. Deschamps ; *maure,* 1636, Monet], aux sens 1-2 ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, 1681, Ménestrier ; sens 5, 1573, Du Puys). **1.** Chez les Romains, qui appartenait à la Mauritanie, région ancienne de l'Afrique du Nord correspondant au Maghreb. || *Auj.* Se rencontre encore dans quelques expressions relatives à l'Afrique du Nord : *Un café maure était assez vaste, assez beau, mais l'on ne m'y supportait qu'à peine* (Gide). || **2.** Au Moyen Âge, se disait des Berbères qui conquirent l'Espagne. || **3.** *Auj.* Se dit des habitants du Sahara occidental, vivant principalement en Mauritanie. || **4.** *Tête* ou *cap de Maure,* figure héraldique représentant une tête de nègre. || **5.** *Tête-de-maure,* couleur brun foncé.

• Rem. **1.** V. aussi MAURESQUE, adj. et n. f.

2. On trouve aussi les graphies MORE, MORESQUE, qui ont vieilli.

2. maure [mɔr] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1823, *Dict. des sciences naturelles,* au sens 2 ; sens 1, 1873, Larousse). **1.** Espèce de lin assez long, cultivée au Portugal. || **2.** Espèce de singe semnopithèque qui habite l'Indonésie.

◆ n. f. (1963, Larousse). Nom usuel d'un papillon du genre *mania.*

mauresque [mɔrɛsk] adj. (esp. *morisco* et ital. *moresco,* même sens, de *moro,* maure, lat. *Maurus ;* 1379, Gay, écrit *morisque ;* 1534, Sainéan, *la Langue de Rabelais,* écrit *moresque ; mauresque,* XIX^e s.). Qui est propre à l'art et à la civilisation des Maures : *Architecture mauresque. Édifice de caractère mauresque. Costume mauresque.*

◆ n. f. (sens 1, milieu du XVI^e s. ; sens 2, 1534, Godefroy). **1.** Danse de carnaval, empruntée aux Maures d'Espagne, pratiquée en Provence. || **2.** Dessin de feuillages de fantaisie employé dans la damasquinerie.

• Rem. V. aussi MAURE 1.

mauret [mɔrɛ] n. m., ou **maurette** [mɔrɛt] n. f. (emploi substantivé, avec var. graphique, de l'anc. franç. *moret,* brun-noir [v. 1240, Godefroy], dimin. de *mor,* même sens [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *Maurus* [v. MAURE 1] ; 1868, Littré [*mauret* et *maurette*]). *Dialect.* Fruit de l'airelle.

mauritanien, enne [mɔritanjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Mauritanie,* n. géogr., lat. *Mauritania,* n. de la partie occidentale de l'Afrique, de *Maurus* [v. MAURE 1] ; 1963, Larousse). Relatif à la République islamique de Mauritanie ; habitant ou originaire de ce pays.

maurrassien, enne [morasjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de Charles *Maurras,* première moitié du XX^e s.). Relatif à Charles Maurras : *Des influences maurrassiennes.*

◆ adj. et n. Partisan de Charles Maurras et de ses idées politiques.

mauser [mozɛr] n. m. (emploi comme n. commun du n. de Wilhelm von *Mauser,* armurier allemand, inventeur de ce fusil [1834-1882] ; 1902, Larousse). Fusil mis au point en Allemagne en 1872, et adopté par l'armée allemande et par différentes armées européennes : *Les claquements du lebel et du mauser* (Barbusse).

mausolée [mozɔle] n. m. (lat. *Mausoleum,* tombeau de Mausole, tombeau magnifique, gr. *Mausôleion,* mêmes sens, de *Mausôlos,* Mausole [roi de Carie] ; fin du XIV^e s., Chr. de Pisan, écrit *mausole ;*

av. 1525, J. Lemaire de Belges, écrit *mauseole ; mausolée,* 1544, Scève). Monument funéraire de très grandes dimensions et d'une architecture somptueuse : *Du fond de ces somptueux mausolées où toute leur grandeur n'est plus qu'un peu de poussière* (Massillon).

• SYN. : *sépulture, tombeau.*

maussade [mosad] adj. (de *mal* 2 [et de sa var. *mau-*] et de l'anc. franç. *sade,* savoureux, agréable [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *sapidus,* qui a du goût, de la saveur, de *sapĕre,* avoir du goût ; 1370, Oresme, écrit *malsade,* au sens de « grossier, malappris » ; sens 1, v. 1450, La Curne, écrit *malsade* [*maussade,* av. 1493, G. Coquillart] ; sens 2, 1588, Montaigne [pour l'humeur, av. 1613, M. Régnier] ; sens 3, av. 1613, M. Régnier ; sens 4, 1762, J.-J. Rousseau [pour le temps, 1835, Acad.]). **1.** *Class.* Malpropre : *Mais les moins délicats et les plus malheureux, | La voyant si maussade et si pleine d'ordure, | Ne voulaient écouter ni retirer chez eux | Une si sale créature* (Perrault). || **2.** Se dit d'une personne d'humeur désagréable, chagrine : *Un vieillard maussade. Certaines femmes attachées à leurs devoirs, vertueuses et jolies, reviennent au logis assez maussades lorsqu'elles n'ont pas fait leur petit bouquet pendant la promenade* (Balzac) ; et par extens. : *Humeur maussade. Une femme d'un caractère, d'un naturel maussade.* || **3.** Qui marque la mauvaise humeur : *Air maussade. Rivet entra* [...] ; *il me dit d'un ton maussade...* (Maupassant). *La voix de Fred était non seulement maussade, mais pâteuse* (Simenon). || **4.** Qui est propre à inspirer l'ennui, la tristesse, le mécontentement : *Un temps maussade. Lire sans appétit est une besogne maussade* (Duhamel) ; et littér. : *Nos relations nous aideront à passer le temps maussade de la vie* (Loti).

• SYN. : **2** *grincheux* (fam.), *morose, rechigné, renfrogné ; massacrant* (fam.) ; **3.** *bourru, chagrin, désagréable, grognon, rébarbatif, revêche ;* **4** *ennuyeux, fastidieux, insipide, morne, terne, triste.*

maussadement [mosadmɑ̃] adv. (de *maussade ;* 1530, Palsgrave, au sens de « d'une manière sale » ; sens actuel, 1718, Acad.). D'une manière maussade, avec mauvaise humeur : *Mais je me refusais à jouer avec les autres enfants ; je restais à l'écart, maussadement, près de ma bonne* (Gide).

maussaderie [mosadri] n. f. (de *maussade ;* 1740, Acad., au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** *Littér.* Caractère, humeur maussade : *Je voyais confusément que la violence, la maussaderie, l'hostilité ruineraient mes espérances* (Balzac). *En voyant cette maussaderie* [...], *j'avais fini par laisser là cette sensitive* [une fille de treize ans] (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Littér.* Aspect, caractère maussade de quelque chose : *Parmi l'éclat des fleurs nouvelles, qui disaient la date printanière malgré la maussaderie du ciel...* (Daudet).

• SYN. : **1** *âcreté, acrimonie, mélancolie, morosité, tristesse.* — CONTR. : **1** *affabilité, allégresse, amabilité, aménité, enjouement, gaieté, jovialité.*

mauvais, e [mɔvɛ, -ɛz] adj. • ÉTYM. Lat. *malifatius,* infortuné (attesté dans une inscription dès l'année 23 apr. J.-C.), de *malum,* neutre de l'adj. *malus,* mauvais (v. MAL 1), et de *fatum,* oracle, destinée, dér. de *fari,* parler, dire, prédire ; v. 1050 envi (v. sens A, II, 1). — A : sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland* (aussi pour une nouvelle) ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland* (*mauvaise mer,* 1776, *Encyclopédie*) ; sens I, 3, 1256, Ald. de Sienne (*mauvaise herbe,* 1530, Palsgrave) ; sens I, 4, milieu du XIIIe s. (*mauvaise haleine,* v. 1280, *Clef d'Amors* [écrit *malvaise alaine*]) ; sens I, 5, v. 1155, Wace (*prendre quelque chose en mauvaise part,* 1596, Hulsius ; *la trouver mauvaise,* 1866, d'après Larchey, 1878) ; sens I, 6, 1538, R. Estienne (*la mauvaise saison,* 1835, Acad. ; *les mauvais jours,* av. 1841, Chateaubriand) ; sens II, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *malvais* (*mauvais,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure) ; sens II, 2, 1294, Godefroy, V, 129 *c* (*faire un mauvais calcul,* XXe s. ; « qui n'est pas conforme à la règle... », 1873, Larousse) ; sens II, 3, 1690, Furetière (pour un organe qui ne fonctionne pas ou qui fonctionne mal, v. 1280, *Clef d'Amors ; mauvaise graisse,* 1868, Littré ; *il ne serait pas mauvais de,* 1934, J. Romains ; *il n'est pas mauvais que,* av. 1679, Retz ; *mauvaise plaisanterie,* 1893, *Dict. général*) ; sens II, 4, v. 1165, Marie de France (*faire de mauvaises affaires,* XXe s.). — B : sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland* (*mauvais comme la peste, comme la gale,* XXe s. ; *mauvais garçon,* 1521, *Coutumier général,* IV, 1127 ; *mauvais garnement,* v. 1360, Froissart ; *mauvais sujet,* 1740, Acad. ; *les mauvais anges,* 1690, Furetière) ; sens I, 2, v. 1196, J. Bodel (*...un mauvais coup,* 1893, *Dict. général ; jouer un mauvais tour à quelqu'un,* fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut ; une mauvaise langue,* 1530, Palsgrave ; *faire mauvais visage à quelqu'un,* fin du XVe s., Commynes) ; sens I, 3, 1273, Adenet (*mauvais ange,* fin du XVIIe s., Saint-Simon ; *mauvais génie,* 1647, Descartes) ; sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland* (*mauvais esprit,* 1731, Marivaux ; *mauvaise tête,* 1539, R. Estienne) ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland* (*femme de mauvaise vie,* 1690, Furetière [*mauvaise vie,* « vie de débauche », 1273, Adenet]) ; sens I, 6, v. 1165, Thomas (*de mauvais gré,* 1959, Robert ; *de mauvaise grâce,* 1637, Crespin ; *mauvais coucheur,* 1832, Raymond ; *mauvais joueur,* 1718, Acad.) ; sens II, 1-2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens II, 3, XXe s.

A. En parlant des choses.

• **I.** QUI EST NUISIBLE OU DÉSAGRÉABLE. **1.** Qui apporte ou annonce quelque chose de funeste ou entraîne un résultat fâcheux : *Mauvais rêve, en vérité ; en vérité, cauchemar* (Montherlant). *Nous étions partis de Tripolitaine pour Alger, bien que la météo fût assez mauvaise* (Malraux). *Avoir une mauvaise grippe. Il a fait une mauvaise chute.* || *Mauvaise nouvelle,* nouvelle qui apporte des informations pénibles ou inquiétantes. || **2.** Qui comporte des dangers, des désagréments : *Un mauvais virage. C'est un mauvais moment à passer.* || *Mauvaise mer,* mer agitée, dangereuse pour la navigation. || **3.** Qui nuit : *Un mauvais climat. De mauvaises exhalaisons. L'alcool est mauvais pour la santé. Cette lumière est mauvaise pour la vue. Il revint et prit trois sucres dans le sucrier. « C'est mauvais pour ma ligne, mais puisque c'est gratuit »* (Montherlant). || *Mauvaise herbe,* herbe nuisible pour les récoltes. || **4.** Qui provoque une impression désagréable, pénible : *Une mauvaise odeur. Un mauvais goût. Faire un mauvais repas.* || *Avoir mauvaise haleine,* avoir une haleine fétide. || **5.** Qui provoque une appréciation, une réaction défavorable : *Ces deux couleurs côte à côte font un mauvais effet. Votre lettre de protestation a produit un mauvais effet.* || *Prendre quelque chose en mauvaise part,* l'interpréter défavorablement, lui donner un sens péjoratif. || Fam. *La trouver mauvaise,* être très mécontent de quelque chose, vivement contrarié. || **6.** *Mauvais temps,* temps dépourvu de soleil et de chaleur. || *La mauvaise saison,* l'hiver, la période des intempéries. || *Les mauvais jours,* les jours où il fait froid et humide (par opposition aux beaux jours) ; au *fig.,* période de misère, de malheur.

• **II.** QUI NE PRÉSENTE PAS LES QUALITÉS REQUISES. **1.** Qui n'est pas de bonne qualité : *De la mauvaise viande. Les mauvais morceaux. Un mauvais alcool. Un mauvais roman. Une mauvaise photographie. Mayrena regarde les signatures à la mauvaise lueur d'une torche de résine* (Malraux). || **2.** Qui n'est pas juste, exact : *Un mauvais raisonnement. Un mauvais compte. Une mauvaise interprétation.* || Fig. *Faire un mauvais calcul,* faire des supputations mal fondées qui aboutissent à un échec. || Qui n'est pas conforme à la règle, à l'usage : *Parler un mauvais français. Une mauvaise versification.* || **3.** Qui ne convient pas à sa destination ou à la situation présente : *Une mauvaise route. La mauvaise clef. Arriver au mauvais moment.* || Se dit d'un organe qui ne fonctionne pas ou qui fonctionne mal : *Avoir un mauvais estomac, une mauvaise assimilation, une mauvaise santé. Avoir de mauvais yeux.* || *Mauvaise graisse,* em-

bonpoint maladif. || Fig. *Il ne serait pas mauvais de* (et l'infinitif), il serait souhaitable, il conviendrait de. || *Il n'est pas mauvais que* (et le subjonctif), il convient que. || *Mauvaise plaisanterie,* plaisanterie déplacée, sotte. || **4.** Qui ne procure pas d'avantages : *Une mauvaise affaire.* || *Faire de mauvaises affaires,* être dans une situation financière difficile, au bord de la faillite, en parlant de commerçants.

• SYN. : **I, 1** *grave, sérieux ;* **2** *dangereux, difficile, durs pénible, redoutable, rude ;* **3** *malsain, nocif, nuisible, pernicieux ;* **4** *détestable, infect, méphitique, pestilentiel ;* **5** *désastreux, inesthétique, vilain ;* **6** *abominable, affreux, atroce, épouvantable, exécrable, horrible.* || **II, 1** *défectueux, faible, inférieur, manqué* (fam.), *médiocre, pauvre, raté* (fam.) ; **2** *aberrant, absurde, erroné, faux, inexact ; incorrect ;* **3** *inadéquat, inopportun ; débile, déficient, précaire, usé ;* **4** *catastrophique, désastreux, désavantageux.* — CONTR. : **I, 1** *anodin, atténué, bénin, léger ;* **2** *agréable, doux, facile, plaisant ;* **3** *bénéfique, bienfaisant, stimulant, tonifiant, vivifiant ;* **4** *délectable, délicieux, exquis, suave, succulent ;* **5** *beau, décoratif, merveilleux ;* **6** *magnifique, splendide, superbe.* || **II, 1** *choisi, excellent, parfait, réussi, supérieur ;* **2** *exact, fondé, judicieux, juste, correct, précis ;* **3** *adéquat, bon, opportun ;* **4** *avantageux, fructueux, lucratif, profitable, rémunérateur, rentable.*

B. En parlant des personnes et du comportement humain.

• **I.** QUI EST MAL DISPOSÉ ENVERS LES AUTRES. **1.** Qui fait le mal ou se complaît à faire le mal aux autres : *Ainsi, devenus grands, les enfants se rappellent avec rancune ceux qui ont été mauvais pour eux* (Proust). *En ces instants, je sentais, comme malgré moi, mon être entier se tendre, se raidir, se durcir, je devenais mauvais contre moi-même et prenais joie à me traiter très durement* (Gide). *Le type cligna des yeux. De près, il n'avait pas l'air trop mauvais* (Sartre). || Fam. *Mauvais comme la peste, comme la gale,* très mauvais. || *Mauvais garçon,* homme ou jeune homme qui est prompt à en venir aux coups ; *spécialem.,* homme du milieu. || *Mauvais garnement, mauvais sujet,* jeune garçon dont la conduite n'est pas irréprochable. || *Les mauvais anges,* les démons. || **2.** Qui traduit la méchanceté ou la malveillance : *Un mauvais sourire. Une expression mauvaise.* || *Donner un mauvais coup,* donner un coup destiné à faire mal. || *Jouer un mauvais tour à quelqu'un,* chercher à lui nuire. || *Une mauvaise langue,* une personne qui cherche à nuire par ses propos. || *Faire mauvais visage* ou *mauvaise figure à quelqu'un,* le recevoir avec un air hostile, froid. || **3.** Qui est de nature à pousser au mal les autres : *Un mauvais conseiller. Donner de mauvais conseils. Donner le mauvais exemple.* || *Mauvais ange, mauvais génie,* personne qui inspire le mal aux autres. || **4.** Qui relève d'un naturel enclin au mal : *De mauvais instincts. De mauvais penchants. Une mauvaise action.* || *Mauvais esprit,* se dit d'une personne qui cherche à faire le mal ou qui interprète tout dans le sens du mal. || *Mauvaise tête,* personne sujette à des coups de tête, à des incartades. || **5.** Blâmable, condamnable au regard de la loi morale : *Une mauvaise conduite.* || *Femme de mauvaise vie,* prostituée. || **6.** Qui est propre à une personne non disposée à être agréable envers les autres : *Mauvaise humeur. Mauvais caractère. Mauvaise volonté.* || *De mauvais grés de mauvaise grâce,* sans le moindre enthousiasme, la moindre amabilité. || *Mauvais coucheur,* personne d'un caractère chagrin, difficile. || *Mauvais joueur,* qui n'accepte pas la défaite avec bonne humeur.

• **II.** QUI N'A PAS LES QUALITÉS VOULUES. **1.** Qui s'acquitte mal de ses fonctions : *Un mauvais ouvrier. Un mauvais conducteur.* || **2.** Qui n'est pas moralement digne de son état : *Un mauvais père. Un mauvais prêtre.* || **3.** Qui ne réussit pas dans une matière, dans une discipline : *Un élève mauvais en latin, en dessin.*

• SYN. : **I, 1** *cruel, dur, impitoyable, implacable, injuste, méchant, rosse* (pop.), *vache* (pop.) ; **2** *diabolique, malveillant, perfide, venimeux ;* **3** *malfaisant, pernicieux ;* **4** *criminel, pervers, scélérat ;* **5** *coupable, critiquable, damnable, répréhensible ;* **6** *détestable, difficile, insupportable, invivable, massacrant* (fam.), *odieux, rébarbatif, revêche, rogue.* || **II, 1** *incapable, incompétent, maladroit ;* **2** *indigne ;* **3** *faible, lamentable, médiocre, nul.* — CONTR. : **I, 1** *affectueux, chic* (fam.), *généreux, gentil, humain, serviable, sympathique ;* **2** *bienveillant, cordial, franc, loyal, sincère ;* **3** *avisé, sage ;* **4** *bon, vertueux ;* **5** *élevé, héroïque, louable, noble, sublime ;* **6** *agréable, doux, égal, enjoué, gai, heureux, joyeux, réjoui.* || **II, 1** *capable, chevronné, compétent, expérimenté, habile, qualifié ;* **2** *admirable, excellent, parfait ;* **3** *doué, fort, imbattable, incollable* (fam.).

◆ n. (fin du XIIe s., *Aymeri de Narbonne* [par exagér., 1784, Beaumarchais ; *faire le mauvais,* 1580, Montaigne ; *le Mauvais,* « le démon », fin du XIIe s., *Robert le Diable*]). Personne méchante : *Le malheur rend les mauvais plus méchants encore* (Houdetot) ; et par exagér. : *Oh ! le mauvais !* || Fam. *Faire le mauvais,* s'emporter, causer du désordre. || *Le Mauvais,* le démon.

◆ **mauvais** n. m. (v. 1550, La Curne). Ce qui est mauvais : *Mes enfants, les Blancs ont inventé beaucoup de choses et ils vous ont apporté ici et du bon, et du mauvais* (Césaire).

◆ adv. (1530, Palsgrave [au fig., 1873, Larousse ; *il fait mauvais,* « il fait un vilain temps », 1640, Oudin — avec un infin., « il est désagréable de », av. 1613, M. Régnier]). *Sentir mauvais,* dégager une mauvaise odeur ; au *fig.,* annoncer une catastrophe : *Les valeurs baissent en Bourse, ça sent mauvais.* || *Il fait mauvais,* il fait un vilain temps : *Le vent ébranlait les murs. Il faisait tellement mauvais qu'elle pensa à Firmin qui était resté tout le jour dehors* (Giono) ; (suivi d'un infinitif), il est désagréable, pénible de : *Il fait mauvais être pauvre.*

mauvaisement [mɔvɛzmɑ̃] adv. (de *mauvais* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *malvaisement ; mauvaisement,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Méchamment (rare) : *Il m'a dit avec ce sourire matois des paysans qui plisse les yeux en amincissant la lèvre un peu mauvaisement...* (Daudet).

mauvaiseté [mɔvɛzte] n. f. (de *mauvais* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *malvaistié* [*mauvaisté,* v. 1155, Wace ; *mauvaisetié,* 1580, Palissy ; *mauvaiseté,* 1701, P. Du Bosc], au sens 1 ; sens 2, XIIe s., Godefroy, écrit *malvaistié* [*mauvaissеté,* milieu du XIIIe s. ; *mauvaiseté,* 1848, G. Sand]). **1.** *Vx* ou *littér.* Caractère d'une personne ou d'une chose mauvaise ; méchanceté : *Un « psychologue » à la Stendhal, tout sensualiste qu'il est, a besoin de la mauvaiseté de notre nature* (Valéry). *Il porte le signe de la mauvaiseté entre les deux yeux* (Escholier). || **2.** *Vx* ou *littér.* Action méchante, malveillante : *Nous t'avons pardonné tes mauvaisetés* (Balzac). *Le Champenois rumine quelque mauvaiseté contre vous* (Theuriet). *Pour comble de ses mauvaisetés, Jean-Paul Sénac t'a donc appris que ma sœur Cécile allait épouser Fauvet* (Duhamel).

1. mauve [mov] n. f. (lat. *malva,* mauve [plante] ; 1256, Ald. de Sienne, au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse [*eau de mauve,* 1931, Larousse]). **1.** Plante, type de la famille des malvacées, à fleurs roses ou violacées, dont l'infusion a des propriétés laxatives et émollientes. || **2.** La fleur de cette plante. || *Eau de mauve,* réactif coloré obtenu en agitant les fleurs sèches de la mauve dans l'eau, qui rougit sous l'action des acides et verdit sous celle des bases.

◆ adj. (1875, Zola). D'une couleur violet pâle à reflets blancs, comparable à celle des fleurs de mauve : *Nous regardions, tous deux penchés à la fenêtre, le soir, les teintes sur la mer, enfin plus délicates et plus mauves* (Gide).

◆ n. m. (fin du XIXe s., A. Daudet). La couleur mauve.

2. mauve [mov] n. f. (anglo-saxon *maew,* mouette ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *mave ; mauve,* 1373, Gace de la Buigne). *Dialect.*

Mouette : *Elle prie, et la mauve, au cri rauque et moqueur | L'importune...* (Hugo).

3. mauve [mov] n. f. (emploi spécialisé de *mauve* 1, par comparaison avec la forme de la fleur ; fin du XIX^e s., Huysmans). *Pop.* et *vx.* Grand parapluie rouge : *Et il reniflait, lamentable et grotesque, avec sa mauve en loques et ses souliers qui, à chaque pesée des jambes, jutaient une cuillerée d'eau sale* (Huysmans).

mauvéine [movein] n. f. (dér. savant de *mauve* 1 ; 1878, Larousse). Groupe de colorants violets dérivés de l'aniline.

mauviette [movjɛt] n. f. (dimin. de *mauvis ;* 1694, Ménage, au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel [*manger comme une mauviette,* 1840, Acad.]). **1.** Nom donné à l'alouette et à d'autres petits oiseaux, quand ils sont gras et bons à manger. || **2.** *Fam.* Personne chétive, dépourvue de résistance physique : *On ne peut pas lui demander un gros effort, c'est une mauviette ;* et adjectiv. : *Le fait est que le Petit Chose était ridiculement petit, et puis l'air si jeune, si mauviette* (Daudet). || *Manger comme une mauviette,* manger très peu.

• SYN. : **2** *avorton* (fam.), *gringalet* (fam.).

mauvis [movi] n. m. (de *mauve* 2 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *mauviz ; mauvis,* v. 1200, Godefroy). Grive de petite taille, aux flancs tachés de roux vif, qui niche dans le nord de l'Europe et est commune en France pendant l'hiver.

1. maxi- [maksi], élément tiré de *maximum* et qui se joint à des noms pour former des composés où il a le sens de « très grand », « très long ».

2. maxi [maksi] n. m. (emploi substantivé de *maxi-* 1 ; v. 1970, aux sens 1 et 2). **1.** Manteau masculin ou féminin très long, descendant fort au-dessous du genou. || **2.** La mode longue : *Le maxi réapparaît chez les grands couturiers.*

◆ adj. invar. (v. 1970). Se dit d'un vêtement très long : *Une robe maxi.*

maxibouteille [maksibutɛj] n. f. (de *maxi-*1 et de *bouteille ;* 24 févr. 1969, *l'Express*). Bouteille en plastique d'une contenance d'un litre et demi. (On dit aussi MAXI, par abrév.)

maxillaire [maksilɛr] adj. (lat. *maxillaris,* de la mâchoire, de *maxilla* [V. MAXILLE] ; 1363, Chauliac, écrit *maxillere ; maxillaire,* 1488, *Mer des histoires* [*artère maxillaire externe, interne, glande maxillaire,* 1873, Larousse ; *os maxillaires,* v. 1560, Paré]). Qui se rapporte aux mâchoires : *Sinus maxillaires. Nerfs maxillaires.* || *Artère maxillaire externe,* autre nom de l'*artère faciale.* || *Artère maxillaire interne,* une des deux branches terminales de la carotide externe. || *Glande maxillaire,* une des trois glandes salivaires paires situées de chaque côté de la tête. || *Os maxillaires,* les trois os qui forment les mâchoires.

◆ n. m. (1845, Bescherelle [*maxillaire inférieur, maxillaires supérieurs,* 1873, Larousse]). Chacun des os qui constituent la mâchoire. || *Maxillaire inférieur,* os situé à la partie inférieure de la face, constituant le squelette de la mâchoire inférieure, mobile. || *Maxillaires supérieurs,* les deux os symétriques qui forment la mâchoire supérieure.

maxille [maksil] n. f. (lat. *maxilla,* mâchoire, dimin. de *mala,* mâchoire supérieure, joue ; 1314, Mondeville, au sens de « mâchoire » ; sens actuel, 1931, Larousse [le mot ne semble pas être attesté entre 1402, Gerson, et le début du XX^e s.]). Pièce buccale paire située en arrière des mandibules, qui constitue la mâchoire supérieure des insectes, la seconde mâchoire des crustacés. (Syn. MÂCHOIRE.)

maxillite [maksilit] n. f. (dér. savant du lat. *maxilla* [V. MAXILLE] ; 1873, Larousse). Inflammation de la glande maxillaire, observée chez le cheval et le bœuf.

maxillule [maksilyl] n. f. (dér. savant de *maxille ;* 1963, Larousse). Pièce buccale paire formant la première mâchoire des crustacés.

1. maxima [maksima] adj. et n. f. (lat. *maxima,* fém. de *maximus,* superl. de *magnus,* grand, élevé, important ; XX^e s.). *Appel a maxima, a minima,* en droit, appel que le ministère public peut former, en matière correctionnelle, en vue d'obtenir une diminution ou une élévation de la peine.

2. maxima n. m. pl. V. MAXIMUM.

maximal, e, aux [maksimal, -o] adj. (du lat. *maximus,* superl. de *magnus,* grand, important ; 1877, Littré [art. *minimal*]). Qui constitue un maximum, qui atteint sa plus grande valeur ou son plus haut degré : *Températures maximales. Rendement maximal. Efficacité maximale.*

• CONTR. : *minimal.*

• REM. V. MAXIMUM.

maximaliser [maksimalize] v. tr. (de *maximal ;* 1963, Larousse). Syn. de MAXIMISER.

maximalisme [maksimalism] n. m. (de *maximaliste ;* 1963, Larousse). Syn. de BOLCHEVISME.

maximaliste [maksimalist] adj. et n. (de *maximal ;* 1917, d'après Robert, 1959). Syn. de BOLCHEVISTE.

maximant, e [maksimɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *maximum ;* 1873, Larousse, comme terme de physique, au sens de « qui atteint le maximum » [en parlant, par ex., d'une température] ; sens actuel, 1947, A. Lalande). En mathématiques, dans la théorie des fonctions, se dit de la valeur de la variable pour laquelle une fonction est maximale.

maximation n. f. V. MAXIMISATION.

1. maxime [maksim] n. f. (lat. médiév. *maxima,* maxime, abrév. de la loc. *maxima sententia,* pensée la plus grande, d'où « pensée générale », du lat. class. *maxima* [fém. de *maximus,* superl. de *magnus,* grand, important, étendu] et *sententia,* opinion, avis, pensée [de *sentire,* sentir, se rendre compte, juger] ; v. 1378, J. Le Fèvre, au sens de « expression d'une idée » ; sens 1, 1538, R. Estienne, art. *axioma* [« règle d'un genre littéraire », 1669, Boileau] ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1873, Larousse ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1664, La Rochefoucauld). **1.** *Class.* Règle de pensée ou d'action, moralement bonne ou non : *Croyez que je ne vous tromperai jamais, et que suivant nos maximes de ne nous point épargner, je vous manderai toujours sincèrement comme je suis* (Sévigné). *Carthage tenait pour maxime de n'avoir que des troupes étrangères* (Bossuet). *Suivre de certaines maximes ; chacun a ses maximes* (Acad., 1694). || *Spécialem.* et *class.* Règle d'un genre littéraire : *La ballade, asservie à ses vieilles maximes, | Souvent doit tout son lustre au caprice des rimes* (Boileau). || **2.** Précepte, règle de conduite : *Je hais les mauvaises maximes encore plus que les mauvaises actions* (Rousseau). *Moi-même, Monsieur, qui méditai dès mon enfance les maximes austères de la religion...* (France). *Certaines maximes du Galiléen pouvaient être regardées comme dangereuses pour la morale, pour l'ordre public et pour toute espèce de gouvernement* (Caillois). || **3.** Chez Kant, principe pratique, subjectif, qui sert de règle à une action individuelle (par opposition à la *loi,* principe objectif et universel). || **4.** Formule d'une brièveté lapidaire, énonçant une vérité morale, une remarque psychologique de valeur générale, etc. || **5.** Genre littéraire mineur : *Les « Maximes » de La Rochefoucauld.*

• SYN. : **2** *dogme, moralité, principe, règle ;* **4** *adage, aphorisme, axiome, dicton, pensée, proverbe, sentence.*

2. maxime [maksim] adj. (lat. médiév. *maxima,* fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *maximus,* superl. de *magnus,* grand, important ; 1690, Furetière). En musique ancienne, se disait d'un intervalle plus grand que le majeur de la même espèce.

◆ n. f. (1690, Furetière). Note en forme de rectangle horizontal, avec une queue à droite, et qui, dans la notation médiévale, valait soit deux, soit trois longues.

maximer [maksime] v. tr. (de *maxime* 1 ; v. 1850, *Revue de philologie française,* XLV, 157). *Vx.* Donner la valeur d'une maxime, d'une règle générale à : *Maximer sa conduite.*

maximisation [maksimizasjɔ̃] n. f. (de *maximiser ;* mai 1969, *Revue générale des chemins de fer*). Action de maximiser, de porter au maximum. (On dit aussi MAXIMATION.)

maximiser [maksimize] v. tr. (de *maxim*[*um*] ; 1907, Larousse, au sens 2 [aussi « donner à... une idée la plus haute valeur possible »] ; sens 1, 1968, Larousse). **1.** En mathématiques, donner à une quantité sa valeur maximale. || **2.** Porter au plus haut degré. || Donner à un fait ou à une idée la plus haute valeur possible : *Une majoration des formules et des images qui en maximise le contenu en niant ses limites* (E. Le Roy).

• SYN. : **1** et **2** *maximaliser.* — CONTR. : **1** et **2** *minimiser.*

maximum [maksimɔm] n. m. (mot lat., neutre substantivé de l'adj. *maximus,* superl. de *magnus,* grand, important ; 1718, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 190], au sens 2 ; sens 1, 1751, *Encyclopédie* [art. *beau*] ; sens 3, 1793, Brunot ; sens 4, 1810, Code pénal ; sens 5, 1762, J.-J. Rousseau [*faire le maximum,* 1963, Larousse — « faire la recette maximale », 1902, Larousse]). **1.** Valeur la plus grande atteinte ou susceptible d'être atteinte par une quantité variable : *Le maximum de la vitesse enregistré au cours des essais a été de 160 km/h. Pour les frais, il faut prévoir un maximum de 50 F par personne ;* et fam. : *En admettant, disait Papa, que les démarches du notaire prennent six mois, ce qui est un grand maximum, eh bien, nous pouvons attendre six mois* (Duhamel). || *Thermomètre à maximum et à minimum,* v. THERMOMÈTRE. || **2.** En mathématiques, valeur la plus grande atteinte par une fonction avant qu'elle décroisse. || **3.** *Spécialem.* Prix limite au-dessus duquel, à certaines époques de famine ou de crise, la loi interdisait de vendre certaines marchandises ou denrées alimentaires : *Une loi du maximum des grains et fourrages fut promulguée le 4 mai 1793. La Convention avait décrété le maximum, aussitôt grains, farine avaient disparu* (France). || **4.** Peine la plus forte prévue pour une catégorie de délit ou de crime : *Être condamné au maximum.* || **5.** *Fig.* Le plus haut degré, le plus haut point où une chose puisse être portée : *Et puis, après tout* [...], *en ce qui concerne les profits individuels, qui est-ce qui nous dit que* [...] *les relations internationales n'aient pas atteint à ce moment* [vers 1920] *leur maximum de facilité, le point limite au-delà duquel leur courbe ne pouvait plus que redescendre ?* (Vlaminck). *Elle avait ce physique de la Parisienne qui tire d'elle-même un maximum parfois miraculeux* (Triolet). *Agir avec le maximum d'efficacité.* || Fam. *Faire le maximum,* fournir le plus grand effort possible pour obtenir un résultat.

• SYN. : **1** *plafond, pointe ;* **5** *comble, summum.*

◆ **Au maximum** loc. adv. (sens 1, 1959, Robert [aussi au *grand maximum*] ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Tout au plus, dans le meilleur des cas : *Tu tireras de cet objet 100 F au maximum. Tout cela dura donc au maximum trente secondes* (Giono). || Fam. *Au grand maximum,* même sens. || **2.** Au plus haut degré, au plus haut point : *Développer au maximum la production des biens de consommation. Un espace utilisé au maximum.*

◆ adj. (1893, *Dict. général*). Qui atteint sa plus grande valeur, son plus haut degré : *Rendement maximum* (Acad., 1935). *Intensité maximum* ou *maxima. Rendements maximums* ou *maxima. Températures maximums* ou *maxima. Il importe que l'oiseau atteigne une vitesse maxima* (Pesquidoux). [Pour les formes du féminin et du pluriel, v. Rem.]

• REM. *Maximum* et *minimum,* termes empruntés au latin, ont des emplois de noms et d'adjectifs. Comme noms, ils peuvent avoir soit un pluriel en *-a* de forme latine, soit un pluriel français en *-ums : Des thermomètres à maxima et à minima. La loi des maximums. Des minimums.* En fonction d'adjectifs, ils admettent, au singulier, une terminaison en *-a* ou en *-um* pour le féminin, et, au pluriel, une terminaison en *-a* ou en *-ums* pour les deux genres : *Pression maximum* ou *maxima. Prix minimums* ou *minima. Indemnités maximums* ou *maxima.* L'Académie des sciences, en 1959, a recommandé d'utiliser *maximum* et *minimum* comme noms masculins (avec un pluriel français en *-ums*) et de leur préférer *maximal, e, aux,* et *minimal, e, aux* (déjà préconisés par Littré) dans les emplois d'adjectifs.

maxwell [makswɛl] n. m. (emploi comme n. commun du n. du physicien écossais James Clerk *Maxwell* [1831-1879] ; 1900, d'après Larousse, 1902). Unité C. G. S. de flux magnétique (symb. : M), équivalant au flux produit par une induction magnétique de 1 gauss à travers une surface de 1 cm^2, normale au champ.

maxwellien, enne [makswɛljɛ̃, -ɛn] adj. (de *Maxwell* [v. l'art. précéd.] ; 1968, Larousse). Qui se rapporte au physicien Maxwell, à ses travaux, à ses théories.

1. maya [maja] n. f. (mot bulgare ; 1931, Larousse). Boisson bulgare préparée avec du lait caillé.

2. maya [maja] adj. (de *Maya,* n. indigène d'un peuple indien d'Amérique centrale ; 3 janv. 1877, *Journ. officiel,* p. 32). Relatif aux Mayas et à leur civilisation, florissante à l'époque précolombienne : *Il ressemblait, avec son grand nez et ses lourdes oreilles, aux figures inquiétantes que l'on voit sur les reliefs de la sculpture maya* (Duhamel).

◆ n. m. (1873, Larousse). Langue parlée dans le sud du Mexique et en Amérique centrale, très répandue à l'époque précolombienne.

3. māyā [maja] n. f. (mot sanskr. de même sens ; 1840, Lamennais, écrit *maïa : māyā,* 1840, Acad.). Dans le Vedānta, l'illusion, qui est la cause du monde : *L'enchantement qu'a subi l'ascète met la vie en question, parce que son existence terrestre est, même à ses yeux, de même nature que son existence de māyā* (Malraux).

maye [mɛ] n. f. (var. de *maie* [v. ce mot] ; fin du XIᵉ s., *Gloses de Raschi,* écrit *maie,* au sens de « fond d'un pressoir destiné à recevoir le marc à presser » ; écrit *maye,* au sens actuel, 1767, *Dict. des arts et métiers*). Auge de pierre destinée à recevoir l'huile d'olive qui coule du pressoir.

mayen [majɛ̃] n. m. (mot dialect. de la Suisse romande, dér. de *mai ;* av. 1846, Töpffer). En Suisse romande, chalet d'alpage habité à partir du mois de mai.

mayenne [majɛn] n. f. (altér. [peut-être due à l'attraction du n. de ville *Mayenne*] de *melongène,* aubergine [1667, Du Tertre], lat. scientif. du début du XVIᵉ s. *melongena,* même sens, dér. du lat. médiév. *melongia,* même sens [d'où le moyen franç. *melonge,* aubergine, XVᵉ s., *Grant Herbier*], mot issu, par divers intermédiaires, de l'ar. *bādinǧān,* aubergine ; 1694, Tournefort). Autre nom de l'aubergine.

mayonnaise [majɔnɛz] adj. et n. f. (mot peut-être formé sur le n. de [*Port*]*-Mahon* — capitale de Minorque —, en souvenir de la prise de cette ville par le duc de Richelieu en 1756 ; 1807, Viard [p. 300], comme n. f. ; *sauce mayonnaise,* 1902, Larousse — d'abord *sauce magnonaise,* 1855, *la Cuisinière de la campagne* [ellipt., 1959, Robert] ; *mayonnaise de langouste,* etc., 1859, Mozin — d'abord *magnonaise*..., 1855, *la Cuisinière de la campagne*). *Sauce mayonnaise,* ou simplem. *mayonnaise,* sauce froide, faite d'huile battue avec du jaune d'œuf et des condiments divers : *Poisson, viande froide à la mayonnaise ;* et ellipt. : *Poulet froid mayonnaise.* || *Mayonnaise de langouste, de volaille, de légumes,* etc., plat composé de langouste, de volaille, de légumes, etc., coupés en morceaux et servis mélangés ou nappés avec de la mayonnaise.

mazagran [mazagrɑ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Mazagran* [village de l'Oranie], en souvenir du siège fameux qu'y soutint le capitaine Lelièvre en 1840 ; 1866, Delvau, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Vx.* Café, froid ou chaud, servi dans un verre profond : *Le mazagran qu'un cafetier monta le réconforta un peu* (Huysmans). || **2.** Récipient de porcelaine épaisse, en forme de verre à pied, pour servir le café.

1. mazarin [mazarɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun du n. du cardinal de *Mazarin* [Giulio Mazarini], homme politique [1602-1661] ; v. 1650, La Rochefoucauld, au sens

1 ; sens 2, 1938, Montagné et Gottschalk [*mazarine,* n. f., même sens, 1783, *Encycl. méthodique*]). **1.** Nom par lequel les frondeurs désignaient les partisans de Mazarin. || **2.** Entremets de pâtisserie, à base de pâte à génoise, de fruits confits, de sirop et de marmelade d'abricots.

2. mazarin [mazarɛ̃] n. m. (altér. de l'anc. franç. *maserin,* coupe, vase à boire en bois madré [XIIe s., Godefroy], dér. de *mazre* ou *masdre,* cœur et racine de différents bois employés à faire des vases à boire [v. 1160, *Roman de Tristan*], francique **maser,* excroissance rugueuse de l'érable ; 1782, *Encycl. méthodique*). Gobelet de verre de qualité très commune.

mazarinade [mazarinad] n. f. (de *Mazarin* [v. MAZARIN 1] ; 1649, *Mazarinades*). Chanson satirique ou pamphlet publiés contre Mazarin pendant la Fronde.

mazarine [mazarin] n. f. (abrév. de *assiette à la mazarine,* même sens [1680, Havard], du n. de *Mazarin* [v. MAZARIN 1], qui aurait introduit ce genre d'assiette en France ; 1735, Havard). Nom donné aux premières assiettes creuses.

mazdéen, enne [mazdeɛ̃, -ɛn] adj. (de l'avestique *mazdāh,* sage ; 1845, Bescherelle). Qui appartient au mazdéisme : *Doctrines mazdéennes.*

mazdéisme [mazdeism] n. m. (de l'avestique *mazdāh,* sage ; 1845, Bescherelle). Religion dualiste de l'Iran ancien : *Le mazdéisme professait que le taureau était le premier créé des êtres vivants* (Montherlant).

mazet n. m. V. MASET.

mazette [mazɛt] n. f. (emploi métaphorique du normand *mesette,* mésange, dimin. de *més[ange]* — v. ce mot ; 1622, Garasse, au sens 1 ; sens 2, 1648, Scarron ; sens 3, 1640, Oudin). **1.** *Vx.* Mauvais petit cheval : *Sa mazette qui caracolait comme une bête éreintée* (Chateaubriand). || **2.** *Fam.* Personne qui manque de courage, d'énergie : *Le monde n'a jamais été si vil et si misérable. Il n'est composé que de canailles et de mazettes* (Duhamel). || **3.** *Fam.* Personne qui manque d'habileté : *Jouer comme une mazette. Il grondait contre ces mazettes qui ne savent pas conduire et qui se permettent pourtant de...* (Duhamel).

◆ **Mazette !** interj. (fin du XIXe s., A. Daudet). Exclamation marquant l'étonnement, l'admiration : *Mazette ! Il fait bon être ton amie* (Daudet).

mazout [mazut] n. m. (russe *mazūt,* même sens, peut-être de l'ar. *makhzulat,* déchets ; 1907, Larousse). Résidu, visqueux et noirâtre, de la distillation du pétrole, employé comme combustible : *Chauffage au mazout. Elle est la lampe sans mazout, la lumière sans mèche* (Giraudoux).

• SYN. : *fuel, fuel-oil.*

mazoutage [mazutaʒ] n. m. (de *mazouter* ; 1963, Larousse). Ravitaillement d'un navire en combustible liquide pour les chaudières.

mazouté, e [mazute] adj. (de *mazout* ; 18 juin 1967, *le Monde*). Souillé, pollué par le mazout répandu en mer par les navires : *Plages mazoutées.*

mazouter [mazute] v. intr. (de *mazout* ; 1963, Larousse). Faire le plein des soutes d'un navire en combustible liquide.

• SYN. : *avitailler, souter.*

mazouteur [mazutœr] n. m. (de *mazouter* ; 1963, Larousse). Navire pétrolier spécialisé dans le transport et la fourniture du mazout.

mazuc [mazyk] n. m. (mot dialect. de l'Auvergne et du Massif central, dimin. de *mas* [v. ce terme] ; 24 mars 1876, *Journ. officiel,* p. 2069). *Dialect.* Dans la Lozère, local où l'on fabrique le beurre et le fromage.

mazurka [mazyrka] n. f. (*polonais mazurka,* accus. de *mazurek,* sorte de danse ; 1829, *Revue de Paris,* écrit *mazourka* [*mazurka,* 1836, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Danse à trois temps, d'origine polonaise (province de Mazurie). || **2.** Air sur lequel on exécute cette danse : *Assise au piano, Lucile Bucolin jouait avec complaisance de lentes mazurkas de Chopin* (Gide).

mazurker [mazyrke] v. intr. (de *mazurka* ; 1869, A. Daudet). Danser la mazurka (rare) : *Grand amateur de sport, à l'aise en bivouac arabe comme aux soirées de la sous-préfète, mazurkant mieux que personne, et faisant le cousscouss* [sic] *comme pas un* (Daudet).

me [mə], **m'** [m]devant une voyelle ou un *h* muet, pron. pers. m. et f. (lat. *me,* accus. de *ego,* moi [v. aussi MOI] ; 842, *Serments de Strasbourg,* au sens I, 2 ; sens I, 1, v. 980, *Passion du Christ* ; sens I, 3, milieu du XVIe s., Amyot ; sens I, 4 et IV, 1080, *Chanson de Roland* ; sens I, 5, XIIIe s. ; sens II, 1, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume* ; sens II, 2, XIIe s. ; sens III, 1273, Adenet).

I. PLACÉ AVANT UN VERBE, DÉSIGNE, DANS LA FONCTION DE COMPLÉMENT DU VERBE, LA PERSONNE QUI PARLE OU ÉCRIT DANS UN ÉNONCÉ DIRECT. **1.** Comme complément d'objet direct : *On me grondait, on me punissait un peu ; il était rare qu'on me giflât* (Beauvoir). || **2.** Comme complément d'un verbe correspondant à un nom précédé de la préposition à : *Elle me sourit. Cet homme me paraît malade. Il me faut des soins continus. Alarica, mon petit, mon enfant, tu me fais peur* (Audiberti). *Le major revint* [...], *me donna divers remèdes* (Gide). *Assez de bêtises, Aurélien ! Vous allez me dire ce que vous pensez de ma dernière acquisition !* (Aragon). || **3.** *Fam.* Exprime l'intérêt que prend à l'action la personne qui parle : *Vous allez m'enlever cette horreur tout de suite !* || **4.** Se substitue dans certains cas à l'adjectif possessif : *Tu me bouches la vue. Tu me troubles l'esprit. Savez-vous, dit le duc, que ces gens-là, il y a un an, m'ont tué une bonne vacherie !* (Montherlant). *Mais voilà dix ans, un jour, dans la rue, le cœur m'a tourné* (Giraudoux). || **5.** *Fam.* A parfois la valeur d'un complément circonstanciel : *Il m'a sauté dessus. Il m'a couru derrière.*

II. AVEC UN VERBE PRONOMINAL, LE PRONOM « ME » RENVOIE AU SUJET « JE ». **1.** Comme complément d'objet direct ou d'objet secondaire du verbe pronominal réfléchi : *Je me regarde dans la glace. Je m'attribue le beau rôle dans cette affaire.* || **2.** Comme élément structurel du verbe pronominal à valeur passive ou à valeur active : *Je me souviens. Je me plais dans cet endroit. Je me suis vidé, stérilisé, pour n'être plus qu'une attente* (Sartre).

III. S'emploie comme sujet d'un infinitif après les verbes *laisser, faire,* et les verbes de perception : *Les douaniers m'ont laissé passer sans contrôle. Tu m'entends parler de la pièce voisine.* (V. MOI, sujet.)

IV. S'emploie devant les présentatifs *voici, voilà* : *Me voici bien embarrassé de mon succès. Me voilà tout ragaillardi.*

• REM. **1.** Voir les emplois correspondants de *moi,* forme tonique complément.

2. Avec un verbe à l'impératif, si l'impératif est négatif, *me* est placé avant le verbe : *Ne m'injurie pas.* Il est placé après le verbe si l'impératif est affirmatif et suivi de *en* ou de *y* : *Donnez-m'en. Conduisez m'y bien vite.*

3. Avec un infinitif : *a)* quand un infinitif est objet d'un verbe qui précède, *me* objet de l'infinitif se place avant ce dernier : *Tu crois me tromper.* Dans les emplois classiques et littéraires, le pronom est souvent placé avant le premier verbe : *Quelque aventure un jour me viendra développer une naissance illustre* (Molière). *Elle ne me voulut pas quitter* (Chateaubriand). *b)* Cependant, quand *me* est complément d'un infinitif lui-même objet d'un premier verbe tel que *voir, entendre, sentir, laisser, faire, regarder, mener,* etc., il est placé avant le premier verbe : *Je m'entendis nommer par le président. Je ne le laisserai pas accuser.*

4. Par rapport à un autre pronom, *me* est placé devant *le, la, les, en* et *y* : *On me l'a offert. Ne le le rends pas. Vous m'en dégoûtez. Tu m'y contraindras.* S'il est employé avec les pronoms *lui, eux, leur,* compléments prépositionnels, *me* est placé devant le verbe, tandis que ces pronoms sont rejetés après le verbe : *Tu le présenteras à eux.*

5. *Me* est ordinairement répété devant chaque verbe coordonné : *Il m'a écrit et il m'a raconté son histoire.* La répétition est obligatoire si les verbes sont de construction différente : *Il m'a applaudi et il m'a adressé des compliments.*

6. Quand un verbe pronominal est employé à l'infinitif après *faire* et *laisser, me* est souvent omis : *Il m'a laissé échapper.*

7. *Me* peut être renforcé par la forme tonique *moi,* accompagné ou non de *même : Je le détestais moi-même en cet instant. On m'écoute, moi.*

mé- ou **més-** (devant un radical commençant par une voyelle), élément issu du francique *missi, de même sens, et servant de préfixe péjoratif : *Médire, mésestimer, mésalliance.*

• REM. Le préfixe n'est plus productif. On doit signaler cependant MÉFORME.

mea culpa [meakylpa] n. m. invar. (loc. du lat. ecclés. extraite du *Confiteor,* prière catholique par laquelle les fidèles se reconnaissent coupables, et signif. « par la faute », du lat. class. *meā,* ablatif fém. sing. de l'adj. poss. *meus,* mon [dér. de *me,* v. *ME*], et de *culpā,* ablatif de *culpa,* faute ; 1560, Viret [112], au sens [aussi *faire son mea culpa*] ; sens 2, 1873, Larousse). **1.** Aveu de la faute commise : *La belle pécheresse qui met de la coquetterie dans le mea culpa* (Arnoux). ‖ Usité surtout dans la loc. *faire son mea culpa,* avouer sa faute, reconnaître ses torts. ‖ **2.** Geste consistant à se frapper la poitrine en prononçant ces mots.

méandre [meɑ̃dr] n. m. (lat. *Maeander, -dri,* le Méandre [fleuve d'Asie Mineure au cours très sinueux], et, au fig., « tours, détours, bordure circulaire, bande qui serpente », gr. *Maiandros,* le Méandre, et, au fig., « sinuosité, replis tortueux » ; 1552, G. Paradin, au sens 1 [pour un chemin, 1873, Larousse] ; sens 2, 1721, Trévoux ; sens 3, 1623, Naudé). **1.** Sinuosité régulière décrite par un cours d'eau : *Le train accepte tous les détours que lui proposent les méandres d'un petit cours d'eau, et les courbes continuelles l'obligent à une extrême lenteur* (Gide). ‖ Série de courbes régulières que fait un chemin : *Du haut de la colline, on distingue bien les méandres de la route.* ‖ **2.** En architecture, ornement formé de lignes ou de baguettes diversement entrecroisées. ‖ **3.** *Fig.* Moyen détourné pour arriver à un but ; cheminement capricieux : *Les méandres de la diplomatie, de la pensée.*

• SYN. : **1** *lacet, zigzag ;* **3** *dédale, labyrinthe.*

méandreux, euse [meɑ̃drø, -øz] adj. (de *méandre ;* v. 1609, Courval-Sonnet [mot rare aux XVIIIᵉ et XIXᵉ s.]). *Littér.* Qui fait des méandres : *Il trouverait sur place* [...] *le dieu-Styx dont les bras méandreux entouraient l'infernal domaine* (Druon).

méandrine [meɑ̃drin] n. f. (de *méandre,* par analogie de forme ; 1828, Mozin). Polypier très dur, qui joue un rôle important dans la formation des récifs de coraux dans les mers équatoriales.

méandrique [meɑ̃drik] adj. (bas lat. *maeandricus,* du Méandre [du lat. class. *Maeander, -dri,* v. MÉANDRE], ou dér. franç. de *méandre ;* 1845, Bescherelle). Plein de sinuosités : *Une route méandrique.*

méat [mea] n. m. (lat. *meatus,* chemin, passage, de *meatum,* supin de *meare,* aller, passer, circuler ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, écrit *meate,* au sens de « conduit, canal [de la voix] » ; écrit *méat,* au sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1813, Candolle). **1.** ‖ **2.** En anatomie, conduit ou orifice d'un canal : *Méat urétral.* ‖ **3.** En botanique, cavité remplie d'air, de gaz ou de liquide entre les cellules.

méatotomie [meatɔtɔmi] n. f. (de *méato-,* élément tiré de *méat,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1931, Larousse). Opération par laquelle on agrandit le méat urinaire.

mec [mɛk] n. m. (origine obscure ; 1821, Ansiaume, écrit *mecque,* aux sens de « roi, chef » ; 1827, Esnault, écrit *mec,* au sens de « bon Dieu » ; sens 1, 1882, Esnault ; sens 2, 1902, Larousse ; sens 3, 1848, Esnault). **1.** *Arg.* Homme énergique : *Un mec, Charlot, de Ménilmuche* (P. Margueritte). ‖ **2.** *Arg.* Souteneur : *Cette femme avait peut-être son mec, là, quelque part, qui allait s'avancer sur lui* (Montherlant). ‖ **3.** *Pop.* Individu quelconque : *Le mec qui fait la quête en chapeau melon* (Morand).

mécanicien, enne [mekanisjɛ̃, -ɛn] n. (de *mécanique,* n. f., sur le modèle de *mathématicien ;* 1696, *Furetiriana* [p. 158], au sens 1 ; sens 2, 1738, Voltaire). **1.** *Vx.* Personne qui s'occupe de la science de la mécanique : *Le physicien ne peut donc plus accorder au mécanicien que le monde des corps est un système de forces agissant sur des mobiles passifs* (Sully Prudhomme). ‖ **2.** Personne qui invente ou construit des machines : *Au XVIIIᵉ s., on appelait mécanicien celui qui fabriquait des jouets mécaniques.*

◆ adj. (début du XXᵉ s.). Où domine l'usage des machines : *La marche triomphante de la civilisation mécanicienne, au XIXᵉ s. et pendant le début du XXᵉ s., a contribué grandement à ruiner le sentiment de la politesse* (Duhamel).

◆ **mécanicien** n. m. (sens 1, 1840, Acad. [*mécanicien électricien,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1840, Acad. ; sens 3, 1963, Larousse [*ingénieur mécanicien de la marine,* 1907, Larousse ; *officier mécanicien de l'armée de l'air,* 1963, Larousse] ; sens 4, début du XXᵉ s. [« conducteur d'une locomotive... », 1834, Wexler]). **1.** Spécialiste du contrôle, du réglage et de l'entretien de machines : *L'équipage d'un avion comprend normalement un pilote, un radio et un mécanicien.* ‖ *Mécanicien électricien,* mécanicien ayant reçu une formation complémentaire d'électricien et capable d'effectuer le montage et l'agencement d'ensembles électriques. ‖ **2.** Ouvrier capable d'effectuer les réparations courantes de machines : *Un mécanicien de garage.* ‖ **3.** *Mécanicien d'armement,* dans la marine de commerce, officier chargé de contrôler les réparations et l'entretien des machines des navires. ‖ *Ingénieur mécanicien de la marine,* dans la marine de guerre, officier chargé de la conduite des machines sur les navires. ‖ *Officier mécanicien de l'armée de l'air,* officier chargé de l'entretien du matériel. ‖ **4.** *Vx.* Conducteur d'une voiture automobile : *Il prit un fiacre automobile, mais dut se tenir à quatre pour n'injurier pas le mécanicien* (Hermant). ‖ *Auj.* Conducteur d'une locomotive dans les chemins de fer : *Il allait risquer le coup, attendre là-dedans le passage d'un train* [...]. *Et puis, non ! Il s'arrêta pile ! et si le mécanicien l'apercevait, éclairé qu'il serait par les lumières avant ?* (Triolet).

◆ **mécanicienne** n. f. (1877, Littré). *Vx.* Ouvrière de la couture travaillant à la machine à coudre.

mécanicien-dentiste [mekanisjɛ̃dɑ̃tist] n. m. (de *mécanicien* et de *dentiste ;* 1955, *Dict. des métiers*). Celui qui est spécialisé dans la fabrication des appareils de prothèse dentaire.

• Pl. *des* MÉCANICIENS-DENTISTES.

mécanicisme n. m. V. MÉCANISME.

mécaniciste adj. et n. V. MÉCANISTE.

mécanique [mekanik] adj. (lat. *mechanicus,* mécanique, et, comme n. m., « mécanicien » [et, à basse époque, au fém. *mechanica,* « la mécanique »], gr. *mêkhanikos,* habile à travailler, construit par l'art de l'ingénieur [et, au fém. substantivé *mêkhanikê,* « l'art de construire une machine »], de *mêkhanê,* invention ingénieuse, engin, artifice, ruse ; v. 1265, Br. Latini, au sens II, 1 [*arts mécaniques,* 1587, F. de La Noue — *artifices mécaniques,* même sens, v. 1361, Oresme] ; sens I, 1, 1680, Richelet ; sens I, 2, 1896, Bergson ; sens I, 3, 1873, Larousse ; sens I, 4, 1686, Fontenelle ; sens II, 2, fin du XVᵉ s., Molinet ; sens II, 3, 1868, Littré [*courbe mécanique,* 1752, Trévoux ; *meubles mécaniques,* 1931, Larousse ; pour des sièges réservés aux malades..., 1931, Larousse] ; sens II, 4, 1786, Havard [*engin mécanique,* 1931, Larousse ; *force mécanique,* milieu du XXᵉ s.] ; sens II, 5, 1961, Larousse [art. *construction*] ; sens II, 6, 1762, J.-J. Rousseau).

I. 1. Qui concerne le mouvement et ses propriétés : *Lois mécaniques. Unité mécanique légale.* ‖ **2.** Qui produit le mouvement : *Énergie mécanique. Un agent mécanique.* ‖ **3.** En chimie, qui agit par les seuls effets des lois du mouvement :

L'action mécanique d'un agent. || **4.** En philosophie, qui est expliqué par les notions utilisées en mécanique : *Théorie mécanique de l'univers.*

II. 1. *Vx* et *littér.* Qui exige le travail des mains, par opposition au travail intellectuel : *La connaissance de Dieu et la distinction du bien et du mal sont nécessaires même dans un état mécanique de petit renom sans doute, comme est le mien* (France). || Class. *Les arts mécaniques,* ceux qui ne font appel qu'à l'activité manuelle (par opposition aux *arts libéraux*) : [Saint Paul] *est méprisable et réduit à gagner sa vie par l'exercice d'un art mécanique* (Bossuet). || **2.** *Class.* Vil, sans noblesse : *Vous me peignez un fat, qui met l'esprit en roture, une âme vile et mécanique* (La Bruyère). || **3.** *Auj.* Qui est réalisé par le recours aux machines : *Des procédés mécaniques de fabrication.* || *Courbe mécanique,* en mathématiques, courbe tracée à l'aide d'instruments. || Vx. *Meubles mécaniques,* au XVII[e] et au XVIII[e] s., meubles se transformant à l'aide d'un mécanisme quelconque ; *auj.,* se dit seulement des sièges réservés aux malades et aux infirmes. || **4.** Qui est actionné par une machine : *Un escalier mécanique.* || *Engin mécanique,* avant 1939, nom donné aux véhicules de combat et à l'outillage lourd du génie. || *Force mécanique,* force militaire constituée d'engins blindés : *Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure* (De Gaulle). || **5.** Se dit de constructions qui concernent des équipements lourds, tels que les machines-outils, le matériel de levage, des mines, des travaux publics. || **6.** *Fig.* Machinal, fait sans l'aide de la réflexion ou de la volonté : *Faire des gestes mécaniques. Une politesse mécanique.*

● SYN. : **II, 3** *industriel ;* **6** *automatique, inconscient, instinctif, involontaire, irréfléchi, réflexe.*

◆ n. f. (sens I, 1, 1559, Amyot [*mécanique rationnelle,* 1765, *Encyclopédie ; mécanique céleste,* 1799, d'après Lunier, 1805] ; sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens II, 1, 1559, Amyot ; sens II, 2, XVII[e] s., Havard ; sens II, 3, 1791, Brunot ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, 1727, Brunot).

I. 1. Science qui a pour objet l'étude des forces et de leurs actions : *La mécanique théorique date d'Archimède. La mécanique est une science mathématique.* || *Mécanique rationnelle,* mécanique considérée sous son aspect théorique en tant que partie de la science mathématique et qui comprend l'étude des mouvements indépendants des forces qui les produisent. || *Mécanique ondulatoire,* v. ONDULATOIRE. || *Mécanique céleste,* science qui a pour objet la théorie des mouvements divers des astres. || **2.** Ouvrage traitant de la science de la mécanique et de ses applications : *La mécanique de Laplace.*

II. 1. Activité qui consiste à inventer, construire et faire fonctionner des machines : *Les Américains ne réussissent guère que dans la mécanique et dans les sciences, parce que les sciences ont un côté matériel : Franklin et Fulton se sont emparés de la foudre et de la vapeur au profit des hommes* (Chateaubriand). || **2.** Combinaison de pièces destinées à provoquer le mouvement : *La mécanique d'un jouet. La mécanique d'une voiture. Un store dont la mécanique était dérangée* (Labiche). || **3.** La machine dans son ensemble : *Dentelle fabriquée à la mécanique. Sous le feu des mécaniques de l'ennemi* (Romains). || **4.** Fonctionnement de l'ensemble des organes du corps humain : *Il y a sans doute dans l'esprit une espèce de mécanique céleste, dont il ne faut pas être honteux, mais tirer le parti le plus glorieux, comme les médecins, de la mécanique du corps* (Baudelaire). || **5.** *Fig.* Combinaison de moyens, de forces : *On se trompe grossièrement quand on croit à la puissance souveraine de la mécanique politique* (Guizot).

● SYN. : **II, 3** *machine, métier.*

mécaniquement [mekanikmɑ̃] adv. (de *mécanique,* adj. ; fin du XV[e] s., Commynes, au sens de « de façon vile » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1931, Larousse ; sens 3, 1753, Buffon). **1.** Du point de vue de la mécanique : *Tous les mouvements des astres s'expliquent mécaniquement.* || **2.** A l'aide de moyens mécaniques : *Le travail de chargement se fait mécaniquement.* || **3.** *Fig.* Sans l'intervention de la réflexion et de la volonté : *Thérèse servait les clientes avec des paroles toujours semblables, avec un sourire qui montait mécaniquement à ses lèvres* (Zola).

● SYN. : **2** *automatiquement ;* **3** *instinctivement, involontairement, machinalement.* — CONTR. : **2** *manuellement ;* **3** *intentionnellement, sciemment, volontairement.*

mécanisation [mekanizasjɔ̃] n. f. (de *mécaniser ;* 1870, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Action de transformer les comportements naturels en mécanismes : *Je note l'assouplissement de la discipline, de la mécanisation* (Frapié). *L'objet est toujours le même : obtenir* [...] *une mécanisation de la vie* (Bergson). || **2.** Emploi généralisé de la machine comme substitut de la force humaine : *La mécanisation de l'armée, de l'agriculture. La mécanisation accusée de rendre le travail odieux* (Hamp).

● SYN. : **2** *automation.*

mécanisé, e [mekanize] adj. (part. passé de *mécaniser ;* 1873, Larousse, au sens de « rendu, devenu purement mécanique » ; sens actuel, 1931, Larousse). Se dit d'unités de l'armée qui ont été dotées de véhicules à moteur et légèrement blindés.

mécaniser [mekanize] v. tr. (de *mécanique,* adj. ; 1580, Palissy, au sens de « avilir » ; sens 1, 1823, Boiste ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3, 1931, Larousse [au part. passé]). **1.** Rendre semblable à une machine : *Les machines mécanisent l'ouvrier.* || **2.** Vx. *Mécaniser quelqu'un,* le tourmenter, le traiter d'une manière blessante : *Il y avait de la fripouille qui le mécanisait* (Zola). *Vous m'avez mécanisé tout à l'heure et je ne vous en veux pas* (Bloy). || **3.** Introduire l'emploi des machines dans un travail, une activité : *Mécaniser l'armée. Nous mécanisons notre usine* (Hamp).

● SYN. : **3** *automatiser, motoriser.*

mécanisme [mekanism] n. m. (de *mécanique,* adj. ; 1701, Furetière, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1835, Acad. ; sens I, 3, 1760, Brunot ; sens I, 4, 1758, Gohin [« déclenchement automatique d'un comportement échappant à la volonté », av. 1755, Montesquieu] ; sens I, 5, 1868, Littré ; sens II, 1747, Mairan).

I. 1. Combinaison de pièces agencées de manière à assurer le fonctionnement d'un ensemble : *Le mécanisme d'une horloge. Le mécanisme d'un ascenseur. Le mécanisme d'une arme à feu.* || **2.** Jeu des organes d'un ensemble non mécanique : *Le mécanisme du corps humain.* || **3.** Ensemble d'opérations qui se combinent et s'enchaînent en vue de permettre le fonctionnement d'une activité : *Le mécanisme économique. Le mécanisme bancaire.* || **4.** *Fig.* Enchaînement des opérations inhérentes à la réalisation d'une fonction intellectuelle : *Le mécanisme de la pensée. Le génie d'Émile Glapion élucida définitivement le mécanisme affectif de notre cérébralité* (Audiberti). || Déclenchement automatique d'un comportement échappant à la volonté : *N'ai-je pas plutôt tant de mécanismes verbaux, tant de prose sous la langue, que la prose sort au lieu de la parole ?* (Régis-Bastide). || **5.** En termes de musique, partie du talent qui relève de la virtuosité dans le maniement de l'instrument : *Elle reconnaissait que sa belle-mère avait du mécanisme, perlait les « traits »* (Proust).

II. Théorie philosophique qui explique tous les phénomènes par des actions mécaniques : *Le mécanisme de Descartes.* (On dit aussi MÉCANICISME.)

● SYN. : **I, 4** *processus.*

mécaniste [mekanist] adj. et n. (de *mécanique,* adj. ; 1687, Duncan, au sens de « médecin professant la médecine mécanique » ; sens actuel [sous l'influence de *mécanisme*], 16 févr. 1876, *Journ. officiel,* p. 1247). Qui concerne ou qui professe la théorie du mécanisme : *Comment passer, toutefois, d'une vue mécaniste du monde et de ses habitudes d'esprit contractées dans*

la pratique des observations précises de la science naturelle, à la méditation d'origine théologique (Valéry). (On dit aussi MÉCANICISTE.)

mécanistique [mekanistik] adj. (de *mécaniste ;* 1907, Bergson). Qui s'inspire des principes du mécanisme philosophique : *C'est ici que nous entrons en opposition avec une sociologie mécanistique, normalisatrice, qui éliminerait la perturbation et le déséquilibre* (E. Morin).

mécano [mekano] n. m. (abrév. pop. de *mécan[icien]* ; 1923, Larousse). *Fam.* Ouvrier qui travaille dans la mécanique : *Il avait décidé de prendre sa voiture et d'emmener un vieux mécano du garage voisin, capable de ramener l'auto* (Martin du Gard).

mécano-, élément tiré du gr. *mêkhanê,* invention ingénieuse, machine, engin (1826, Brunot), et qui entre dans la composition de mots savants.

mécanographe [mekanɔgraf] n. (de *mécano-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1911, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Employé assurant des travaux de calculs industriels ou commerciaux à l'aide de machines comptables. || **2.** Employé de bureau chargé de transcrire en perforations sur des cartes spéciales, au moyen de perforeuses, des renseignements alphabétiques ou chiffrés.

mécanographie [mekanɔgrafi] n. f. (de *mécano-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1911, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Industrie englobant la fabrication et l'entretien du matériel de bureau, allant de la machine à écrire aux calculateurs électroniques. || **2.** Emploi des machines pour dépouiller ou établir des documents administratifs, comptables, industriels ou commerciaux.

mécanographique [mekanɔgrafik] adj. (de *mécanographie ;* 1911, Larousse). Qui relève de la mécanographie : *Un classement mécanographique.*

mécanographiquement [mekanɔgrafikmɑ̃] adv. (de *mécanographique ;* 1963, Larousse). Par des procédés mécanographiques : *Dépouiller mécanographiquement un texte.*

mécanothérapie [mekanɔterapi] n. f. (de *mécano-* et de *-thérapie,* gr. *therapeia,* soin, de *therapeuein,* prendre soin de ; 1907, Larousse). Traitement utilisé pour la rééducation de certains malades grâce à l'emploi de machines qui obligent le corps à effectuer certains mouvements.

Meccano [mekano] n. m. (mot angl., n. déposé, formé sur le radical de *mechanics,* la mécanique, plur. substantivé de l'adj. *mechanic,* mécanique, lui-même empr. du franç. *mécanique ;* v. 1930). Jouet de construction en métal, à pièces interchangeables, fondé sur le système des trous équidistants : *À cause du mois de janvier, tous les voyageurs introduisent des jouets. J'ai pincé hier deux meccanos complets* (Giraudoux).

mécénat [mesena] n. m. (de *mécène ;* 1868, Littré). Qualité ou attitude de mécène : *Le mécénat des Médicis.*

mécène [mesɛn] n. m. (lat. *Maecenas,* Mécène, ami de l'empereur Auguste et protecteur des Lettres ; 1526, C. Marot, écrit *mécénas ; mécène,* 1680, Richelet). Personne riche qui protège les artistes, les hommes de lettres, les savants, en leur procurant des moyens financiers : *La plupart des mécènes ont été des hommes peu instruits, témoin Auguste et Louis XIV* (Bernardin de Saint-Pierre).

● SYN. : *bienfaiteur, protecteur.*

méchage [meʃaʒ] n. m. (de *mécher ;* 1873, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Opération qui consiste à désinfecter des récipients à vin en faisant brûler une mèche soufrée : *Le méchage des fûts.* || **2.** En chirurgie, action de drainer une plaie ou un abcès avec une mèche.

méchamment [meʃamɑ̃] adv. (de *méchant* [v. ce mot] ; v. 1361, Oresme, écrit *meschamment* [*méchamment,* XVIIe s.], au sens de « misérablement » [var. *mescheandement,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch) ; sens 1, 1588, Montaigne ; sens 2, 1924, Esnault). **1.** Avec méchanceté : *Il s'appliqua méchamment à prendre un air indifférent* (Rolland). *Répondre méchamment.* || **2.** *Pop.* Fameusement, admirablement : *Il était méchamment fringué !*

méchanceté [meʃɑ̃ste] n. f. (de l'anc. franç. *mescheance,* malheur [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], méchanceté, action de méchant [v. 1200, *Poème moral*], dér. de *mescheant,* forme anc. de *méchant* [v. ce mot] ; XIVe s., Cuvelier, écrit *meschanceté* [*méchanceté,* 1596, Hulsius], au sens II, 3 [« propos ou geste destiné seulement à agacer... », 1873, Larousse] ; sens I, 1687, Fontenelle ; sens II, 1, 1596, Hulsius ; sens II, 2, 1873, Larousse).

I. *Class.* Caractère de ce qui est médiocre ou mauvais : *La méchanceté même des vers marquait qu'ils parlaient d'un dieu qui avait un noble mépris pour les règles ou pour la beauté du style* (Fontenelle).

II. 1. Comportement d'une personne encline à faire du mal aux autres : *La méchanceté se trouve plus souvent avec la sottise qu'avec l'esprit* (Diderot). *La méchanceté suppose un goût à faire du mal ; la malignité, une méchanceté cachée ; la noirceur, une méchanceté profonde* (Vauvenargues). || **2.** Caractère de ce qui exprime un comportement méchant : *La méchanceté du regard, d'une réponse.* || **3.** Paroles ou action méchantes : *Il ne sait que dire des méchancetés. Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreur, pas de conte absurde qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville en s'y prenant bien* (Beaumarchais). || Propos ou geste destiné seulement à agacer, à irriter : *Ces deux gamins sont toujours à se faire des méchancetés.*

● SYN. : **II, 1** *cruauté, dureté, malveillance, mauvaiseté* (vx), *noirceur, scélératesse ;* **2** *malignité, perversité ;* **3** *crasse* (pop.), *entourloupette* (fam.), *rosserie* (pop.), *saleté* (pop.), *vacherie* (pop.), *vilenie ; misère* (fam.), *tracasserie.*

méchant, e [meʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *mescheoir,* arriver malheureusement [v. 1130, *Eneas*], de *mes-* et de *cheoir,* forme anc. de *choir* [v. ce mot] ; XIIe s., Godefroy, écrit *mescheant,* au sens de « malheureux, misérable » ; début du XIVe s., écrit *meskant* [*meschant,* XIVe s., Cuvelier ; *méchant,* 1549, R. Estienne], au sens II, 1 [*méchant homme,* 1611, Cotgrave] ; sens I, 1-2, fin du XVe s., Commynes, écrit *meschant* [*méchant,* XVIe s.] ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens I, 4, 1534, Rabelais ; sens I, 5, 1922, Esnault ; sens II, 2, 1873, Larousse ; sens II, 3, v. 1361, Oresme, écrit *mescheant* [*méchant,* XVIe s. ; « maussade, bourru », 1690, Furetière] ; sens II, 4, 1858, Esnault).

I. (Toujours placé avant le nom.) **1.** *Vx* et *littér.* Qui ne vaut rien, d'aspect misérable : *Son habillement, presque analogue à celui de Mistigris toute proportion gardée, consistait en une méchante redingote usée* (Balzac). *La mère a une méchante robe de soie fripée, un bout de dentelle sur la tête* (Daudet). || **2.** De mauvaise qualité : *Il s'était débrouillé tout seul, en s'aidant d'un méchant lexique* (Dorgelès). || **3.** *Vx.* Se dit d'une personne sans compétence, sans valeur : *Un méchant danseur. Que je vous plains d'avoir un méchant prédicateur* (Sévigné). || **4.** Se dit d'une chose dont l'importance est insignifiante : *Une méchante erreur de quelques centimes.* || **5.** *Pop.* (avec une valeur méliorative) Fameux, remarquable : *Il est arrivé dans une méchante bagnole !*

II. 1. Qui fait du mal délibérément ou cherche à en faire : *Oui sire, aux mauvais jours, sous quelque méchant roi | Féroce quoique vil, et, quoique lâche, rude, | Toute une nation se change en solitude* (Hugo). || *Méchant homme,* personne dont la nature profonde est de chercher à faire du mal à autrui : *Ce prince n'était point un méchant homme, quoi qu'en pussent dire les libéraux d'Italie* (Stendhal). || **2.** Se dit des animaux auxquels on ne peut se fier : *Chien méchant.* || **3.** Qui exprime la méchanceté : *Tenir des propos méchants. Avoir un visage méchant.* || Maussade, bourru : *L'après-midi, l'oncle s'enferma pendant une heure avec Fred pour parler d'affaires et, quand ils sortirent, ils étaient de méchante humeur* (Simenon). || **4.** *Fam.* Sous la forme néga-

tive, qui n'est pas dangereux, qui ne tire pas à conséquence : *Buvez ce petit verre, ce n'est pas méchant. Cent mille francs de dot sans compter les espérances* [...]. *Petite phrase coutumière et qui n'a pas l'air méchant, mais qui ouvre un jour, comme on dit, sur les bas-fonds humains* (Mauriac).

● Syn. : **I, 1** *minable, misérable, miteux* (fam.), *pauvre, pitoyable ;* **2** *défectueux, insuffisant, maigre, médiocre, piètre ;* **3** *déplorable, incapable, incompétent, lamentable ;* **4** *infime, insignifiant, malheureux, négligeable, petit.* || **II, 1** *brutal, cruel, dur, féroce, malfaisant, odieux, pervers, sauvage ;* **2** *hargneux ;* **3** *antipathique, calomnieux, démoniaque, diabolique, fielleux, haineux, malveillant, mauvais, venimeux ; détestable, massacrant* (fam.). — Contr. : **II, 1** *bon, charitable, charmant, chic* (fam.), *gentil, humain ;* **3** *aimable, anodin, bienveillant, dévoué, indulgent, tendre ; boni délicieux, doux, égal, suave.*

◆ n. (sens 1, xiv[e] s., Cuvelier ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Personne qui cherche à faire du mal : *Les méchants et les bons.* || **2.** *Faire le méchant,* dans une circonstance précise, faire preuve de méchanceté, être prêt à se livrer à des actes violents.

1. mèche [mɛʃ] n. f. (lat. pop. **micca,* mèche, altér. [sous l'influence du lat. class. *muccus,* morve] du lat. class. *myxa,* lumignon, gr. *muxa,* toute mucosité, champignon de la mèche d'une lampe ; v. 1130, *Eneas,* écrit *mece* [*meiche, meche,* xiv[e] s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*mèche à étoupille,* 1877, Littré ; *mèche lente, mèche de mineur, mèche de sûreté,* 1963, Larousse ; *mèche à canon,* 1902, Larousse — *mèche,* même sens, fin du xvi[e] s., A. d'Aubigné ; *découvrir la mèche,* 1611, Cotgrave — aussi au fig. ; *éventer la mèche,* v. 1580, La Curne — au fig., 1690, Furetière ; *vendre la mèche,* 1868, Littré ; *mèche soufrée,* 1868, Littré, art. *mécher — mèche,* même sens, 1743, Trévoux] ; sens I, 3, milieu du xvi[e] s. [en chirurgie ; *mèché de graissage,* 1931, Larousse] ; sens I, 4, 1691, Ozanam [aussi dans la marine ; dans le textile, 1868, Littré] ; sens II, 1, av. 1453, Monstrelet ; sens II, 2, 1835, Acad. ; sens III, 1, 1676, Félibien ; sens III, 2, 1740, Acad. ; sens III, 3, 1691, Ozanam [*mèche de cabestan,* 1868, Littré]).

I. 1. Cordon, tresse, assemblage de fils de coton, de chanvre, entourés de suif, de stéarine, de cire, et employés à la confection des bougies, des cierges, ou imbibés d'un combustible pour brûler dans un appareil d'éclairage : *La mèche d'une chandelle. La mèche d'une lampe.* || **2.** Cordon fait d'une matière inflammable et destiné à communiquer le feu : *Une mèche d'amadou. La mèche d'une mine.* || *Mèche à étoupille,* artifice constitué par des brins de coton imprégnés de pulvérin, et servant à la mise à feu des artifices. || *Mèche lente,* ou *mèche de mineur,* ou *mèche de sûreté,* artifice constitué par un cordon de pulvérin gainé de coton tressé, et utilisé pour allumer le détonateur d'une charge d'explosif. || *Mèche à canon,* corde en chanvre imprégnée d'acétate de plomb et qui servait autrefois à la mise à feu des canons. || Fam. *Découvrir, éventer la mèche,* découvrir, au moyen d'une contre-mine, l'emplacement d'une mine ennemie et enlever la mèche qui devait la faire sauter ; au *fig.,* découvrir une machination secrète. || Fig. et fam. *Vendre la mèche,* dévoiler une combinaison destinée à rester secrète : *Dans ce cas, je sais ce qui me reste à faire, reprit Anthime* [...]. *Je vends la mèche* (Gide). *Quant à J.-C. Hamilton, vous le savez, la grande trouvaille : pas de portrait, un cadre blanc, le grand mystère. Je vous demande de ne pas vendre la mèche* (Butor). || *Mèche soufrée,* dans les exploitations vinicoles, bande de toile trempée dans du soufre fondu et qui sert, une fois allumée, à l'opération du méchage. || **3.** Cordon conducteur d'un liquide par capillarité. || En chirurgie, bande de gaze stérile introduite dans une plaie pour arrêter le sang ou pour drainer une suppuration. || *Mèche de graissage,* dans les chemins de fer, mèche destinée à conduire régulièrement l'huile de graissage du réservoir jusqu'à la partie frottante. || **4.** *Mèche d'une corde,* brin de filasse occupant la partie centrale de la corde. || *Mèche d'un cordage,* dans la marine, élément autour duquel on entoure les fils de torsion, pour que le filin soit rond. || *Mèche de filasse,* état dans lequel se trouve la filasse avant qu'on la soumette à l'action des machines à filer.

II. 1. Touffe de cheveux qui se dégage naturellement ou par ornement du reste de la chevelure : *Une mèche sombre, à reflets dorés, et que la main relevait sans cesse avec impatience, retombait toujours sur la tempe et ombrageait une partie du front* (Martin du Gard). *Ses cheveux étaient si près des flammes qu'une mèche grésilla* (Simenon). || **2.** Touffe de filaments quelconques, notamment celle qui termine la ficelle d'un fouet et permet de le faire claquer.

III. 1. En technologie, tige d'acier permettant de percer par rotation le bois, le fer ou des matières diverses : *Mèche à mortaiser. Mèche à cuillère. Mèche hélicoïdale. Mèche à trois pointes.* || **2.** Spirale d'un tire-bouchon. || **3.** *Mèche de gouvernail,* dans la marine, axe du gouvernail fixé au safran par une goupille. || *Mèche de cabestan,* axe sur lequel est fixée la cloche du cabestan.

● Syn. : **II, 1** *boucle, houppe, toupet.*

2. mèche [mɛʃ] n. invar. (de *mèche* 1 [l'étym, traditionnelle, par l'ital. *mezzo,* moyen, demi — lat. *medius,* mêmes sens —, présente trop de difficultés phonétiques et sémantiques pour être retenue] ; 1791, Boulard [p. 96], dans la loc. *à mèche d'affut,* « à partage égal dans le bénéfice » ; sens 1 ; 1793, Esnault ; sens 2, v. 1808, Esnault). **1.** Fam. *Être de mèche avec quelqu'un,* être d'accord avec lui, dans le secret : *Car s'il eût été le moins du monde de mèche avec Albertine, il ne m'eût jamais avoué qu'il l'avait laissée libre de onze heures du matin à six heures du soir* (Proust). *Je suis si bien joué que, pour un peu, je croirais Bocage de mèche* (Gide). *Ah ! dit Jacques, si l'on tenait la preuve que, depuis le début, le parti militaire allemand est de mèche avec l'état-major autrichien !* (Martin du Gard). || **2.** Pop. *Il n'y a pas mèche* ou, ellipt., *pas mèche,* c'est impossible : *Eh ! y a pas mèche, répondit Fourchon* (Balzac). *Évidemment, il* [Aurélien] *coucha avec Régine Floresse. Pas mèche de faire autrement* (Aragon).

● Syn. : **1** *connivence, intelligence ;* **2** *moyen.*

méchef [meʃɛf] n. m. (de *mes-* et de *chef* [v. ce mot], aux sens anc. de « bout, extrémité, aboutissement » [xii[e] s.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *meschief ;* v. 1360, Froissart, écrit *mes-chef ; méchef,* début du xvii[e] s,, Malherbe). *Vx* ou *littér.* Malheur, événement fâcheux : *L'instrument de tout ce méchef était couché sur une garde-robe* (Chapelain). *À cette heure, il se peut que des méchefs nous attendent* (Pourrat).

mécher [meʃe] v. tr. (de *mèche* 1 ; 1743, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). [Conj. **5 b.**] **1.** Désinfecter en faisant brûler une mèche enduite de soufre : *Mécher des tonneaux.* || **2.** En termes de chirurgie, placer une mèche dans une plaie : *Mécher un abcès incisé.*

mécheux, euse [meʃø, -øz] adj. (de *mèche* 1 ; 1845, Bescherelle). Se dit de laines brutes qui forment mèche, ou qui se mettent en mèche.

méchoui [meʃwi] n. m. (mot ar. de mêmes sens ; 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du xx[e] s.). **1.** Chez les Arabes, mouton entier rôti à la broche sur les braises d'un feu de bois, et que l'on sert dans un repas offert à un hôte : *Nous déjeunions d'un méchoui, d'un mouton rôti tout entier* (Duhamel). || **2.** Repas où l'on sert un méchoui.

mechta [meʃta] n. f. (mot de l'ar. maghrébin, de mêmes sens, ar. class. *machtā ;* milieu du xx[e] s. [aussi en Algérie et en Tunisie]). Au Maroc, maison de terre ou de torchis. || Hameau, en Algérie et en Tunisie.

méco-, élément tiré du gr. *mêkos,* longueur, grandeur, et entrant dans la composition de quelques mots.

mécocère [mekɔsɛr] n. m. (de *méco-* et de *-cère,* gr. *keras,* corne ; 1873, Larousse). Insecte du genre des coléoptères, remarquable par ses longues antennes.

mécompréhension [mekɔ̃preɑ̃sjɔ̃] n. f. (de *mé-* et de *compréhension* ; av. 1951, A. Gide). Action de ne pas comprendre ; résultat de cette action : *Il se féliciterait des mécompréhensions, des injustices* (Gide).

mécompte [mekɔ̃t] n. m. (déverbal de *mécompter* [v, ce mot] ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *mesconte* [*mécompte*, av. 1654, Guez de Balzac], au sens 1 ; sens 2, XIVe s., *Nature à l'alchimie*, écrit *mescompte* [*mécompte*, XVIIe s.]). **1.** *Class.* Erreur dans un compte ; déficit dans une quantité : *Il passait les nuits et les jours | À compter, calculer, supputer* [...] *| Car il trouvait toujours du mécompte à son fait* (La Fontaine). || **2.** *Fig.* Espérance déçue, déception : *S'exposer à de graves mécomptes.*

mécompter [mekɔ̃te] v. intr. (de *mé-*, *mes-* et de *compter* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *mesconter*, au sens de « mal compter » ; écrit *mécompter*, au sens moderne, 1868, Littré). *Vx.* En parlant d'une pendule, sonner une autre heure que celle qui est indiquée sur le cadran.

◆ **se mécompter** v. pr. (sens 1, XVe s., Du Cange, écrit *se mesconter* [*se mécompter*, XVIIe s.] ; sens 2, v. 1460, Villon). **1.** *Class.* Faire une erreur dans un calcul : *Je ne sais ce que vous voulez dire quand vous croyez que l'abbé se mécompte à votre profit. Ma bonne, comptez mieux si vous pouvez* (Sévigné). || **2.** *Class.* et *fig.* Se tromper dans ses espérances : *Quand on compte sans la Providence, la chère fille, on court risque souvent de se mécompter* (Sévigné).

méconial, e, aux [mekɔnjal, -o] adj. (de *méconi[um]* ; 1873, Larousse). Relatif au méconium.

méconine [mekɔnin] n. f. (dér. savant du lat. *mecon*, euphorbe maritime, sorte de pavot, gr. *mêkôn*, mêmes sens ; 1868, Littré). Lactone formée dans l'hydrolyse de la narcotine.

méconium [mekɔnjɔm] n. m. (lat. *meconium*, opium, excréments des nouveau-nés, gr. *mêkônion*, mêmes sens, de *mêkôn* [v. l'art. précéd.] ; 1549, Maignan). En termes médicaux, matière brun verdâtre qui constitue les premières fèces de l'enfant nouveau-né.

méconnaissable [mekɔnɛsabl] adj. (de *méconnaître* [v. ce mot] ; XIIIe s., Godefroy, écrit *mescognoissable*, au sens de « inconnu » ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *mesconnoissable* [*méconnaissable*, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné], au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Qui a subi des altérations ou des transformations au point de ne plus pouvoir être reconnu : *Le monde est devenu, en quelques années, entièrement méconnaissable aux yeux de ceux qui ont assez vécu pour l'avoir vu bien différent* (Valéry). *Son article, altéré, défiguré, mutilé, paraissait à son regard à peu près méconnaissable* (Duhamel). *Votre carte d'identité assez sale, avec cette vieille photographie où vous êtes méconnaissable* (Butor). || **2.** Qui s'est amélioré au point de ne plus être semblable à ce qu'il était : *Qui pourrait affronter ces frotteurs d'oreilles fiers comme Artaban ? En trois mois, Jacques, dans leur compagnie, fut méconnaissable. Il semble avoir pris un brio étonnant* (Giono).

● SYN. : **1** et **2** *métamorphosé, transformé.*

méconnaissance [mekɔnɛsɑ̃s] n. f. (de *mé-*, *mes-* et de *connaissance* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *mesconoissance* [*méconnaissance*, 1637, Chapelain], au sens 1 ; sens 2, fin du XVe s., Commynes ; sens 3, fin du XVIe s., Brantôme ; sens 4, v. 1629, Corneille). **1.** Action de méconnaître, d'ignorer : *Quand il* [Louis XI] *s'humiliait devant Édouard IV et le duc de Bourgogne, ce n'était pas par une méconnaissance de sa grandeur* (Chateaubriand). *Ces réformes ont été réalisées dans une totale méconnaissance de la situation réelle.* || **2.** Action de ne pas reconnaître la valeur d'une personne : *Ce qui est pire pour certaines âmes, l'obscurité, l'injustice, la méconnaissance* (Sainte-Beuve). *Pour s'épargner les méconnaissances de la foule* (Proust). || **3.** *Class.* Manque de reconnaissance, ingratitude : *Une infinité de circonstances* [...] *marquèrent à M. le Prince et la méconnaissance et la méfiance du Cardinal* (Retz). || **4.** *Class.* Refus de reconnaître un acte dont on est l'auteur ; désaveu : *« Tenez, voyez, lisez. — Ah, Dieu ! quelle imposture ! | Jamais un de ces traits ne partit de la main. | — Nous pourrions demeurer ici jusqu'à demain, | Que vous persisteriez dans la méconnaissance »* (Corneille).

● SYN. : **1** *ignorance, incompréhension.*

méconnaissant, e [mekɔnɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *méconnaître* [v. ce mot] ; XIIe s., Everat, écrit *mesquenoissant* [*méconnaissant*, début du XVIIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1666, Ménage). **1.** *Class.* Qui ne reconnaît pas ce qui est en réalité : *Les louanges sont la récompense de la vertu, et, parce que vous êtes modeste, serais-je obligé d'être ou injuste, ou méconnaissant* (Ménage). || **2.** *Class.* Qui ne reconnaît pas ce qu'il doit à quelqu'un, ingrat : *Je n'oubliai rien pour la servir en cette occasion ; et Mme de Nemours, sa fille, avoua que je n'étais pas méconnaissant* (Retz).

méconnaître [mekɔnɛtr] v. tr. (de *mé-*, *mes-* et de *connaître* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge*, écrit *mesconoistre*, au sens de « ignorer » ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *mesconoistre* [*méconnoistre*, XVIe s. ; *méconnaître*, début du XVIIe s., Malherbe] ; sens 2, 1664, Racine ; sens 3, v. 1265, J. de Meung ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, fin du XIIe s., *Aliscans* ; sens 6, XIVe s., Lanfranc ; sens 7, 31 janv. 1717, d'après Littré, 1868). [Conj. **58.**] **1.** *Class.* Ne pas reconnaître un être ou une chose qu'on connaissait : *Les mêmes objets nous paraissent par tant de côtés différents, que nous méconnaissons enfin ce que nous avons vu et ce que nous avons senti* (La Rochefoucauld). || **2.** *Vx.* Affecter de ne plus connaître, désavouer : *Fier de son nouveau rang, m'ose-t-il méconnaître ? | Me croit-il à sa suite indigne de paraître ?* (Racine). *Les vilains qui ont fait fortune méconnaissent aisément leurs parents* (Furetière). || **3.** *Class.* Ne pas avoir de reconnaissance pour quelqu'un : *Les dieux à vos désirs toujours si complaisants, | Vous font-ils méconnaître ou haïr leurs présents* (Racine). || **4.** *Class.* Mal discerner, ne pas apprécier à sa juste valeur, surestimer : *Mais souvent un esprit qui se flatte et qui s'aime | Méconnaît son génie et s'ignore soi-même* (Boileau). || **5.** Refuser de reconnaître le mérite de quelqu'un, la valeur de quelque chose : *Méconnaître les œuvres des romanciers contemporains. Bénissons-les d'avoir vécu pauvres et nus* [...] *| Pleins d'amour pour le temps qui les a méconnus* (Banville). || **6.** Ne pas connaître exactement la véritable nature d'une chose, se méprendre sur : *Méconnaître une partie de la réalité.* || **7.** Refuser d'admettre, d'accepter : *Méconnaître un règlement, un usage.*

● SYN. : **5** *dédaigner, méjuger, mésestimer* ; **6** *ignorer, négliger, oublier* ; **7** *faire fi de* (fam.), *se ficher de* (fam.), *se moquer de.*

◆ **se méconnaître** v. pr. (1580, Montaigne). *Class.* Se tromper sur soi-même ; se surestimer : *Ne vous méconnaissez pas vous-même en croyant que votre être a quelque chose de plus élevé que celui des autres* (Pascal).

méconnu, e [mekɔny] adj. (part. passé de *méconnaître* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Apollonius*, écrit *mescongneü*, au sens de « inconnu » ; fin du XVIe s., Brantôme, écrit *mescognu*, au sens de « méconnaissable » ; écrit *méconnu*, au sens actuel, av. 1848, Chateaubriand). Qui n'est pas connu, qui ne jouit pas de notoriété : *Un écrivain méconnu. Une œuvre méconnue.*

● SYN. : *ignoré, inconnu, obscur, oublié.* — CONTR. : *célèbre, connu, fameux, glorieux, illustre, populaire.*

◆ adj. et n. (comme adj., av. 1850, Balzac ; comme n., 1931, Larousse). Qui n'est pas compris, apprécié : *Ils ont des paroles aigrelettes à la façon des gens qui se prétendent méconnus* (Balzac). *Un grand méconnu.*

● SYN. : *incompris.*

meconopsis [mekɔnɔpsis] n. m. (du gr. *mêkôn*, pavot, et *opsis*, vue, apparence ; 1873, Larousse). Plante herbacée de la famille des papavéracées, à fleurs jaunes à l'état sauvage, à fleurs bleues ou pourpres à l'état cultivé.

mécontent, e [mekɔ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *mé-* et de *content* [a remplacé *malcontent* — XIIIe s., Godefroy —, de *mal* 2 et de *content*] ; 1501, A. Joubert, *Vie privée en*

Anjou [p. 225], au sens 1 ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** Qui n'est pas content de quelqu'un ou de quelque chose : *Un professeur mécontent de ses élèves. Et Bielenki semblait ne pas être mécontent de lui-même* (Triolet). || **2.** Qui manifeste le mécontentement : *Un air mécontent. Un geste mécontent.*

• SYN. : **1** *contrarié, déçu, dépité, fâché, furieux, insatisfait.* — CONTR. : **1** *comblé, content, enchanté, enthousiaste, heureux, ravi, satisfait.*

◆ n. (sens 1, av. 1655, Cyrano ; sens 2, 1662, Corneille). **1.** Personne qui manifeste de la mauvaise humeur : *Gardons-nous d'accepter sans contrôle le témoignage des mécontents* (Renan). || **2.** Spécialem. *Les mécontents,* ceux qui ne sont pas satisfaits du gouvernement, de l'administration, de la situation sociale ou économique, etc. : *Francfort* [...] *fut longtemps le siège d'imprimeries qui commencèrent par répandre en Europe les œuvres hardies des philosophes et des mécontents français* (Nerval).

mécontentement [mekɔ̃tɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *mécontent,* d'après *contentement* ; 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1748, Montesquieu). **1.** État d'une personne mécontente : *Alban ne répondit pas et ils ne dirent plus rien. Il caressait le front obtus du taurillon, la tête aimée et ennemie. Il songea à Jésus, au collège, à bien des choses ; il était plein de mécontentement et de regrets* (Montherlant). || **2.** *Spécialem.* État d'esprit collectif de personnes indignées : *Le mécontentement populaire. Le mécontentement public.*

• SYN. : **1** *contrariété, dépit, irritation* ; **2** *grogne* (fam.), *insatisfaction, rogne* (fam.).

mécontenter [mekɔ̃tɑ̃te] v. tr. (de *mé-, mes-* et de *contenter ;* XIV^e^ s., Godefroy, écrit *mescontenter* [*mécontenter,* XVI^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Donner des sujets de mécontentement à quelqu'un : *Cet enfant s'obstine à mécontenter ses parents.* || **2.** *Spécialem.* Créer un état de mécontentement, rendre mécontent : *Une politique qui mécontente tout le monde.*

• SYN. : **1** *chagriner, contrarier, désappointer, exaspérer, irriter, navrer ;* **2** *déplaire, indisposer.* — CONTR. : **1** *contenter, enchanter, ravir ;* **2** *combler, satisfaire.*

◆ **se mécontenter** v. pr. (XIV^e^ s., *Dict. général*). *Class.* et *littér.* Être mécontent : *Si j'avais un prétexte à me mécontenter, | Tu me verrais bientôt résoudre à le quitter* (Corneille). [L'homme] *contient ce qu'il faut pour se mécontenter de ce qui le contentait* (Valéry).

mécoptères [mekɔptɛr] n. m. pl. (de *méco-* et de *-ptère,* gr. *pteron,* plume d'aile, aile ; 1931, Larousse). Ordre d'insectes à métamorphose complète, ayant la tête verticale en forme de rostre et munie à l'extrémité de pièces buccales broyeuses.

mécoptéroïdes [mekɔpterɔid] n. m. pl. (de *mécoptéro-,* élément tiré de *mécoptère,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1963, Larousse). Super-ordre d'insectes comprenant cinq ordres, dont les diptères et les lépidoptères, et un nombre immense d'espèces, dont les mouches et les papillons.

mécoupure [mekupyr] n. f. (de *mé-* et de *coupure ;* milieu du XX^e^ s.). Segmentation, non conforme à l'étymologie, du groupe formé par un substantif et son déterminant, qui entraîne l'apparition d'un nouveau mot dans la langue : *Les termes « griotte », « lendemain », « mie » (au sens de « amie ») et « lierre » sont issus, par mécoupure, des groupes « l'agriotte », « l'endemain », « m'amie » et « l'ierre ».*

mécréance [mekreɑ̃s] n. f. (de *mécréant* [v. ce mot] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *mescreance* [*mécréance,* XVII^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1130, *Eneas*). **1.** *Vx.* Refus de croire, incrédulité : *Ici, enclins à la superstition, ailleurs, à la mécréance...* (Montesquieu). || **2.** *Vx* et *littér.* Manque de foi, de religion : *Une note unique dans notre époque de mécréance, la note mystique* (Huysmans).

mécréant, e [mekreɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. de *mécroire* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *mescreant* [*mécréant,* XVII^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** *Vx.* Personne qui ne professe pas la religion considérée comme vraie ; infidèle : *C'était une idole des mécréants, à la manière du faux dieu Mahon* (France). *« Mon épée ! Volons au secours de Monsieur Saint-Jacques ! — Et quand nous l'aurons arraché aux mécréants, nous ne le rendrons pas sans une bonne rançon »* (Claudel). || **2.** Personne qui ne croit à aucune religion : *Les gens sensés tenaient au contraire à juger sur place ce mécréant, né à Bruges, et revenu sous un faux nom dans la ville, où sa présence au sein d'une pieuse communauté avait favorisé des désordres* (Yourcenar).

◆ adj. (1665, Molière). *Class.* Incrédule, sans foi religieuse : *Vous avez l'âme bien mécréante* (Molière).

mécréantise [mekreɑ̃tiz] n. f. (de *mécréant* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *mescreantise,* au sens de « doute » ; sens moderne, fin du XII^e^ s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *mescreantise* [*mécréantise,* XVI^e^ s.]). *Littér.* État d'une personne qui ne croit pas à la religion : *Il aimait le jus flasque de la mécréantise* (Verlaine).

mécroire [mekrwar] v. tr. (de *mé-, mes-* et de *croire ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *mescroire,* au sens de « être incroyant » ; sens class., v. 1130, *Eneas,* écrit *mescroire* [*mécroire,* début du XVII^e^ s.]). *Class.* Refuser de croire : *Je me suis écarté de mon original. | On en pourra gloser, on pourra me mécroire* (La Fontaine).

mecton [mɛktɔ̃] n. m. (dimin. de *mec ;* 1896, Esnault). *Pop.* Dimin. méprisant de MEC : *Ce sont des mectons qui font joujou* (Romains).

• REM. On trouve aussi la graphie MECQUETON (XX^e^ s.) : *Comment voulez-vous qu'on fasse la relève avec ces mecquetons-là ?* (Dorgelès).

médaille [medaj] n. f. (ital. *medaglia,* sorte de monnaie, médaille, de même étym. que le franç. *maille* 2 [v. ce mot] ; 1496, Commynes, au sens de « monnaie d'or en usage en Italie et au Levant » ; sens 1, 1536, La Curne [*face d'une médaille,* 1873, Larousse ; *corps d'une médaille,* 1868, Littré ; *revers d'une médaille,* 1690, Furetière ; *revers de la médaille,* au fig., 1640, Oudin ; *tête de médaille,* 1798, Acad. ; *profil de médaille,* 1929, R. Martin du Gard] ; sens 2, 1536, La Curne ; sens 3, 1784, Rivarol ; sens 4, début du XVI^e^ s. ; sens 5, 22 janv. 1758, Voltaire [« médaille attribuée pour récompenser divers mérites », 22 janv. 1852, *Bulletin des lois*] ; sens 6, v. 1570, Carloix [« petite pièce de métal représentant un personnage sacré », milieu du XVI^e^ s., Calvin] ; sens 7, 1868, Littré ; sens 8, 1873, Larousse). **1.** Pièce de métal, généralement circulaire, frappée en l'honneur d'un personnage illustre et à son effigie : *Cabinet des médailles. Administration des monnaies et médailles.* [Alarica] *Laissez-moi vous regarder, laissez-moi vous tripoter ! Parfait dix-sept, roi d'Occident.* [...] *Vous êtes froid sur les médailles. Mais votre joue est chaleur* (Audiberti). || *Face* ou *corps d'une médaille,* côté où sont figurés la tête ou le sujet. || *Revers d'une médaille,* côté opposé à la face. || Fig. *Revers de la médaille,* aspect moins favorable d'une situation qui, d'autre part, présente de sérieux avantages. || Fig. *Tête de médaille, profil de médaille,* personne dont les traits sont d'une belle régularité. || **2.** Pièce de métal comportant un motif frappé en commémoration d'un événement remarquable. || **3.** *Fig.* et *vx.* Témoignage permanent : *Les langues sont les vraies médailles de l'histoire* (Rivarol). || **4.** *Vx.* En architecture, cartouche rond dans lequel est sculpté un bas-relief. || **5.** Pièce de métal précieux donnée en récompense au lauréat d'un concours : *Obtenir une médaille d'or aux jeux Olympiques.* || Médaille attribuée pour récompenser divers mérites : *Médaille de sauvetage. Médaille militaire. Médaille de la Résistance. Médaille du travail.* || **6.** Petite pièce de métal portée comme breloque ou comme souvenir : *Son regard s'accroche à une mince chaînette d'argent que l'enfant porte au cou et à laquelle il flaire que doivent être suspendues des médailles* (Gide). || *Spécialem.* Petite pièce de métal représentant un personnage sacré : *Médaille de la Vierge.* || **7.** Plaque de métal qui constitue un signe distinctif obligatoire pour l'exercice d'une

profession : *Médaille de garde champêtre.* || **8.** En termes de franc-maçonnerie, somme d'argent.

● SYN. : 4 *médaillon.*

médaillé, e [medaje] adj. et n. (de *médaille ;* 1611, Cotgrave, comme adj., et 1845, Bescherelle, comme n.). Décoré d'une médaille : *Il ne suffit plus aux femmes du peuple* [...] *d'être héroïnes, médaillées et flagelleuses* (Goncourt). *Un médaillé militaire.*

médailler [medaje] v. tr. (de *médaille ;* 1873, Larousse [v. aussi l'art. précéd.]). Honorer, décorer d'une médaille : *Médailler un sauveteur.*

◆ **se médailler** v. pr. (début du XX^e s.). *Fig.* Prendre un relief distinctif : *Illustres personnages dont le profil se médaillait déjà dans l'histoire littéraire artistique de la nation* (Fargue).

médailleur [medajœr] n. m. (de *médaille ;* 1812, Boiste, au sens 1-2). **1.** Artiste graveur en médaille. || **2.** Professionnel qui grave les poinçons et les matrices pour frapper les monnaies et médailles.

médaillier [medaje] n. m. (de *médaille ;* fin du XVI^e s., comme adj., au sens de « relatif aux médailles » ; 1671, Pomey, comme n. m., au sens de « tablier pour placer les médailles dans de petites cavités » ; sens 1, 1762, *Encyclopédie ;* sens 2, 1677, Miege). **1.** Collection de médailles : *Le Cabinet des médailles est notre médaillier national.* || **2.** Petit meuble à nombreux tiroirs, servant à ranger et à classer les médailles.

médailliste [medajist] n. (de *médaille ;* 1609, L'Estoile). *Vx.* Érudit ou amateur qui collectionne des monnaies ou des médailles.

● SYN. : *numismate.*

médaillon [medajɔ̃] n. m. (ital. *medaglione,* grande médaille [augment. de *medaglia,* v. MÉDAILLE], et/ou dimin. du franç. *médaille ;* 1554, Thevet [p. 131], au sens 1 [de l'ital.] ; sens 2 [de l'ital.], 1740, Acad. ; sens 3 [de l'ital.], 1873, Larousse ; sens 4 [de *médaille*], 1812, Mozin [« pendentif », 1611, Cotgrave] ; sens 5 [de *médaille*], 1949, Larousse ; sens 6 [de *médaille*], 1963, Larousse). **1.** Médaille qui surpasse en volume et en poids les médailles ordinaires. || **2.** Bas-relief, dans un cadre circulaire ou ovale, représentant un sujet ou une tête. || **3.** Élément de décoration en forme de grande médaille sculptée ou peinte. || **4.** Bijou de forme ronde contenant un portrait ou des cheveux : *Sa tabatière, également en or, contenait un médaillon plein de cheveux* (Balzac). || **5.** En cuisine, tranche de viande mince et ronde : *Médaillon de foie gras.* || **6.** Lésion de la peau, de forme arrondie.

mède [mɛd] adj. et n. (lat. *Medus,* Mède, Perse, gr. *Mêdos,* même sens ; 1873, Larousse). Dans l'Antiquité, relatif à la Médie ; habitant ou originaire de cette contrée.

◆ n. m. (1873, Larousse). Langue des Mèdes.

médecin [medsɛ̃] n. m. (de *médecine* [a supplanté l'anc. substantif *mirie, mire,* médecin — v. 1155, Wace —, lat. *medicus,* médecin] ; v. 1320, *Hugues Capet,* écrit *medechin* [*médecin,* XIV^e s., *Nature à l'alchimie*], au sens 1 [*médecin de quartier,* 1690, Furetière, au sens de « médecin qui soigne un souverain par trimestre » — sens actuel, 1869, Littré, art. *quartier*] ; *médecin de campagne,* 1833, Balzac ; *médecin traitant,* 1872, Littré, art. *traitant ; médecin consultant,* 1690, Furetière, art. *consultant ; médecin spécialiste,* 1959, Robert — *spécialiste,* n. m., même sens, 1872, Littré, art. *spécialiste ; médecin légiste,* 1884, *Revue de philologie française,* XLV, 159 ; *médecin d'état civil,* 1963, Larousse — *médecin des morts,* même sens, 1873, Larousse ; *médecin du travail,* 1963, Larousse ; *médecin de la marine marchande,* 1959, Robert ; *médecin-major,* 1825, Le Couturier] ; sens 2, 1656, Pascal [*le médecin des âmes,* 1680, Richelet] ; sens 3, début du XVII^e s., Malherbe). **1.** Personne qui est titulaire du diplôme de docteur en médecine, qui exerce la médecine : *Il eut avec ma mère de graves délibérations, à la suite desquelles on décida de me mener au médecin* (Gide). *Un bon médecin ne se contente jamais d'appliquer une règle, il doit savoir, dans l'acte thérapeutique, imaginer, inventer, payer de génie* (Duhamel). *Les gens du quartier sont venus la regarder, la plaque, soupçonneux. Ils ont même été demander au commissariat de police si j'étais bien un vrai médecin* (Céline). || *Médecin de quartier,* médecin dont la clientèle se situe dans un quartier d'une ville ou dans une banlieue. || Autref. *Médecin de campagne,* médecin astreint à de longs déplacements à cheval ou en voiture à cheval pour visiter les malades dans des villages éloignés de sa résidence : *Demandez à un vieux médecin de campagne ce qu'il pense de la mort des vieillards, dans ces pays perdus où, quand il s'agit des vieux, on ne le dérange que pour un cadavre déjà froid* (Mauriac). || *Médecin traitant,* médecin qui suit un malade. || *Médecin consultant,* celui qui est appelé en consultation par un confrère. || *Médecin spécialiste,* médecin spécialisé dans une branche particulière de la médecine. || *Médecin légiste,* médecin qui procède aux examens et aux expertises que prescrivent les autorités administratives ou judiciaires. || *Médecin d'état civil,* celui qui est chargé par l'état civil d'aller constater les décès. || *Médecin du travail,* médecin qui examine les travailleurs d'une ou plusieurs entreprises, appointé par le ou les employeurs. || *Médecin de la marine marchande,* docteur en médecine ayant subi un examen spécial pour exercer ses fonctions à bord d'un navire de commerce. || *Médecin-major,* appellation donnée au médecin-chef du service de santé à bord d'un navire de guerre. || **2.** Personne qui guérit les douleurs morales : *Dieu est le suprême médecin des maux de l'âme* (A. Dumas). || *Le médecin des âmes,* un confesseur, un prêtre. || **3.** *Fig.* Objet ou chose dont l'effet est analogue aux soins du médecin : *La tempérance et l'exercice sont peut-être les meilleurs médecins.*

● SYN. : **1** *clinicien, docteur, praticien, thérapeute, toubib* (pop.).

médecin-conseil [medsɛ̃kɔ̃sɛj] n. m. (de *médecin* et de *conseil ;* 1963, Larousse). Médecin attaché à une administration et chargé de lui donner les renseignements d'ordre médical permettant de prendre les décisions adéquates pour les assujettis relevant d'elle.

● Pl. *des* MÉDECINS-CONSEILS.

médecine [medsin] n. f. (lat. *medicina,* science de la médecine, remède, potion, fém. substantivé de l'adj. *medicinus,* de médecin, dér. de *medicus,* médecin ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *medicine* [*medecine,* v. 1135, Godefroy], au sens II, 1 [*mecine,* forme plus pop., v. 1050, *Vie de saint Alexis ; médecine universelle,* 1666, Molière ; « remède pour se purger » et *prendre médecine,* v. 1265, J. de Meung ; *médecine de cheval,* 1690, Furetière] ; sens I, 1, 1314, Mondeville [*médecine infantile, générale, psycho-somatique, du travail, sociale,* 1959, Robert ; *médecine légale,* 1765, *Encyclopédie,* art. *imposture ; médecine opératoire,* 1845, Bescherelle ; *médecine de groupe,* 1963, Larousse ; *médecine vétérinaire,* 1798, Acad. ; *livre de médecine,* 1868, Littré] ; sens I, 2, 1715, Lesage [« le corps des médecins », 1934, G. Duhamel] ; sens II, 2, av. 1662, Pascal [*avaler la médecine,* 1684, M^me de Sévigné]).

I. 1. Science qui a pour objet de déceler, d'identifier, de guérir les maladies et de préserver la santé : *Docteur en médecine. Étudiant en médecine. Faculté de médecine.* || *Médecine infantile,* celle qui traite les maladies des enfants. || *Médecine générale,* celle qui s'occupe de l'ensemble de l'organisme en dehors de toute spécialisation. || *Médecine légale,* utilisation des connaissances médicales en vue de l'application des lois. || *Médecine opératoire,* ensemble des techniques chirurgicales. || *Médecine psycho-somatique,* discipline qui étudie les retentissements physiologiques des troubles provoqués par les conflits moraux. || *Médecine du travail,* celle qui s'adresse aux salariés au sein de leurs entreprises et dont le rôle est essentiellement préventif. || *Médecine sociale,* celle qui concerne la pratique des lois sociales. || *Médecine de groupe,* celle qui est exercée par des médecins associés. || *Médecine vétérinaire,* celle qui permet de soigner les animaux. || *Livre de méde-*

cine, recueil de renseignements concernant les différentes maladies, les signes par lesquels elles se manifestent, et des indications générales sur les soins qu'il convient d'y apporter : *Elle avait ouvert le livre de médecine au hasard et elle avait sous les yeux une planche qui représentait un estomac de cancéreux* (Simenon). || **2.** Profession de médecin : *Exercer illégalement la médecine.* || Le corps des médecins.

II. 1. *Vx.* Médicament, remède. || *Médecine universelle,* remède qu'on croyait efficace contre toutes les maladies : *Il faut que cet homme-là ait la médecine universelle* (Molière). || *Spécialem.* Remède pour se purger : *Se réveiller sans courage, et ne songer qu'à faire passer la journée le plus vite possible, comme une médecine qu'on avale en se bouchant le nez* (Montherlant). || Vx. *Prendre médecine,* se purger. || *Médecine de cheval,* remède brutal. || **2.** *Fig.* et *vx.* Chose désagréable à faire : *Avec tout cela, cette médecine ne laisse pas d'être amère à l'amour-propre* (Pascal). || Fig. et vx. *Avaler la médecine,* prendre son parti, se résigner.

médecine-ball n. m. V. MEDICINEBALL.

médeciner [medsine] v. tr. (de *médecine* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *mediciner ; medeciner,* v. 1155, Wace [avec une nuance péjor., 1580, Montaigne]). *Vx* et *fam.* Donner, prescrire des remèdes : *Médeciner un malade.*

medersa [medɛrsa] n. f. (mot de l'ar. maghrébin signif. proprem. « collège » ; 19 déc. 1876, *Journ. officiel* [p. 9502], au sens 2 [var. *médressé,* 1845, Bescherelle] ; sens 1, 1902, Larousse ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Établissement d'enseignement supérieur musulman. || **2.** En Algérie, établissement d'enseignement secondaire ou supérieur musulman, préparant à certaines fonctions : *Je vois instruire nos jeunes gens dans les medersas et les lycées* (Hamp). || **3.** En Tunisie, école ou logement réservés aux étudiants de la Grande Mosquée.

media [medja] n. m. pl. (abrév. de *mass media* [v. ce mot] ; 9 juin 1965, *le Monde*). Technique de diffusion d'une information, d'une annonce publicitaire par l'intermédiaire d'un moyen d'expression écrite ou parlée, servant à véhiculer un message à destination d'un groupe humain : *La radio, la télévision, la presse écrite sont des media.*

médiaire [medjɛr] n. f. (dér. savant du lat. *medius,* qui est au milieu ; 1803, Boiste, comme adj., au sens de « qui est placé au milieu » [terme de botanique] ; comme n. f., au sens actuel, 1963, Larousse). En statistique, nom donné aux moyennes et médianes, du fait qu'elles constituent les éléments intermédiaires entre les éléments extrêmes d'une série.

médial, e, aux [medjal, -o] adj. et n. f. (dér. savant du lat. *medius,* qui est au milieu, central ; 1754, Duclos [*consonne médiale,* 1893, *Dict. général — médiale,* n. f., 1845, Bescherelle]). *Vx.* Se dit, en grammaire, de ce qui est placé au milieu d'un mot. || Spécialem. *Consonne médiale,* ou *médiale,* n. f., consonne placée entre deux voyelles.

◆ **médiale** n. f. (1963, Larousse). En statistique, valeur centrale qui partage un total en deux groupes égaux.

médian, e [medjɑ̃, -an] adj. (lat. *medianus,* du milieu, de *medius,* qui est au milieu, central ; 1425, O. de La Haye, au sens 1, dans la loc. *vaine médiaine* [*veine médiane,* v. 1560, Paré ; « qui se situe dans le milieu d'un corps... », 1812, Mozin ; en zoologie, 1902, Larousse ; *nerf médian,* 1765, *Encyclopédie ; anthère médiane,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1873, Larousse [aussi *plan médian ; ligne médiane,* 1873, Larousse — en anatomie, 1835, Acad. ; *colonnes médianes,* 1673, Cl. Perrault ; *phonème médian,* 1972, *Dict. de linguistique*]). **1.** Qui se situe dans le milieu d'un corps, d'un objet, d'un espace, d'une durée : *Aussi bien sommes-nous à ce point médian de notre histoire, où son allure se ralentit et semble prendre un élan neuf pour bientôt précipiter son cours* (Gide). || Se dit, en zoologie, de ce qui est situé au milieu d'un corps ou d'un organe suivant sa longueur : *Tache médiane.* || *Nerf médian,* nerf de chacun des membres supérieurs. || *Veine médiane,* celle qui monte à la face antérieure de l'avant-bras, pour se terminer au milieu du pli du coude en se divisant en deux branches. || *Anthère médiane,* en botanique, celle qui est fixée par son milieu sur le filet. || **2.** Qui partage par le milieu en deux parties égales. || *Plan médian,* plan diamétral d'une figure. || *Ligne médiane,* ligne qui divise en parties égales toutes les cordes d'une figure plane parallèles à une même direction ; en anatomie, ligne verticale qu'on suppose partager le corps humain en deux parties égales. || *Colonnes médianes,* en termes d'architecture, les deux colonnes qui sont au milieu d'un porche. || *Phonème médian,* en phonétique, phonème dont le lieu d'articulation se situe dans la partie moyenne de la cavité buccale, et non à la périphérie : *Les articulations palatales et dentales* [t, d, ɲ] *sont des phonèmes médians.*

◆ **médiane** n. f. (sens 1, 1868, Littré [dans un rectangle, 1959, Robert] ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1959, Robert ; sens 4, v. 1970). **1.** En mathématiques, segment de droite qui joint le sommet d'un triangle au milieu du côté opposé. || Segment de droite qui joint les milieux des deux côtés opposés d'un rectangle. || **2.** En chirurgie, laparotomie médiane. || **3.** En statistique, terme qui, dans une série établie par ordre de grandeur, occupe la position centrale. || **4.** *Arg. scol.* Moyenne générale des notes obtenues par les élèves d'une classe dans une épreuve particulière.

médianoche [medjanɔʃ] n. m. (mot esp. signif. proprem. « minuit », d'où « médianoche », de *media,* fém. de *medio,* qui est au milieu, central [lat. *medius,* même sens], et du n. f. *noche,* nuit [lat. *nox, noctis,* même sens] ; 1671, Mme de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, 1685, Baron). **1.** *Vx.* Repas gras qui se faisait après minuit sonné, lors du passage d'un jour maigre à un jour gras : *On se servit une grande collation et, un peu après minuit, on alla faire médianoche* (Saint-Simon). || **2.** Repas fin fait vers minuit : *L'arrivée* [pour le raout] *était fixée à trois heures ; on souperait et ensuite médianoche, avec le départ au matin* (La Varende). *Le soir, elle préparait un médianoche et retournait chez elle* (Cocteau).

médiante [medjɑ̃t] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *médiant,* qui est au milieu [1314, Mondeville], intermédiaire — en termes de musique [1556, R. Le Blanc], lat. impér. *medians, -antis,* part. prés. de *mediare,* partager en deux, être à son milieu, à moitié, du lat. class. *medius,* qui est au milieu, central ; 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1759, Richelet [« astérisque marquant la division du verset où se forme le repos », 1771, Trévoux] ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Troisième degré de la gamme diatonique. || **2.** Dans le plain-chant, note sur laquelle se forme le repos qu'on place au milieu de chaque verset, en psalmodiant les psaumes et les cantiques. || Astérisque marquant la division du verset où se forme le repos. || **3.** En statistique, syn. de MÉDIAIRE.

médiastin, e [medjastɛ̃, -in] adj. (lat. *mediastinus,* n. m., esclave à tout faire, du dernier rang [et, comme adj., à basse époque, « situé au milieu »], de *medius,* qui est au milieu, central, et, peut-être, de *stare,* se tenir debout ; 1721, Trévoux). Se dit, en anatomie, de ce qui appartient au médiastin : *Les artères médiastines.*

◆ **médiastin** n. m. (sens 1, 1363, Chauliac ; sens 2, 1817, S. Gérardin). **1.** Région médiane du thorax limitée par les poumons latéralement, le sternum en avant et la colonne vertébrale en arrière. || **2.** En botanique, cloison transversale qui, dans les crucifères, sépare le fruit en deux parties.

médiastinal, e, aux [medjastinal, -o] adj. (de *médiastin ;* 1963, Larousse). Se dit, en pathologie, de ce qui concerne le médiastin : *Un syndrome médiastinal.*

médiastinite [medjastinit] n. f. (dér. savant de *médiastin ;* 1840, Acad.). Inflammation du tissu cellulaire du médiastin.

médiastinotomie [medjastinotɔmi] n. f. (de *médiastino-,* élément tiré de *médiastin,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* cou-

pure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1963, Larousse). Opération chirurgicale qui consiste à ouvrir le médiastin, en vue d'aborder les organes qui y sont situés.

médiat, e [medja, -at] adj. (de [*im*] *médiat ;* 1478, Bartzsch, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1931, Larousse). **1.** Qui agit, qui se fait par intermédiaire : *Juridiction médiate. Héritier médiat.* || **2.** *Dérivation médiate,* en linguistique, dérivation qui s'accomplit par un élément intermédiaire (par opposition à *dérivation immédiate,* qui est directe) : *Vivoter est un dérivé médiat de vivre (viv-ot-er).* || **3.** *Conclusion médiate,* en logique, conclusion qui passe par un terme intermédiaire par rapport à un premier.

• SYN. : **1** *indirect.* — CONTR. : **1** *direct, immédiat.*

médiatement [medjatmɑ̃] adv. (de *médiat ;* 1546, Ch. Estienne). De façon médiate (rare) : *La plupart des seigneurs, qui relevaient immédiatement de la couronne, n'en relevèrent plus que médiatement* (Montesquieu).

médiateur, trice [medjatœr, -tris] n. (bas lat. *mediator,* médiateur, de *mediatum,* supin du bas lat. *mediare,* partager en deux, s'interposer, du lat. class. *medius,* qui est au milieu, central ; v. 1265, J. de Meung, écrit *mediatour* [*médiateur,* 1530, Lefèvre d'Étaples], au sens 2 [« personne qui met en rapport deux ou plusieurs personnes... », av. 1850, Balzac] ; sens 1, v. 1355, Bersuire, écrit *médiateur* [en termes de droit du travail, 1963, Larousse ; « personne ou nation qui exerce une médiation dans un conflit international », 1437, *Coutumes d'Anjou* — adjectiv., 1835, Acad.]). **1.** Personne qui s'entremet entre deux ou plusieurs adversaires, deux ou plusieurs groupes adverses pour réaliser un accord entre eux : *Il se faisait le médiateur des querelles et des divisions de famille* (Nerval). || En termes de droit du travail, personne désignée par des groupements professionnels patronaux et ouvriers pour régler un conflit collectif du travail. || En termes de droit international, personne ou nation qui exerce une médiation dans un conflit international ; et adjectiv. : *Une nation médiatrice.* || **2.** En théologie, titre donné à toutes les personnes qui servent d'intermédiaire entre Dieu et les hommes, et spécialement à Jésus-Christ : *L'expérience lui avait enseigné que les hommes ne se convertissent jamais qu'à des médiateurs* (Malraux). *L'Église catholique vénère Marie comme « médiatrice de toute grâce ».* || *Par extens.* Personne qui met en rapport deux ou plusieurs autres personnes, deux ou plusieurs groupes : *J'inventai de prendre mon frère* [...] *pour médiateur de mon pardon, mon père pencha pour l'indulgence* (Balzac). *Il m'avait paru, jusque-là, que je prenais Jacques comme médiateur pour accéder à sa mère* (Régis-Bastide).

• SYN. : **1** *arbitre, conciliateur, négociateur ;* **2** *intercesseur, intermédiaire.*

◆ **médiateur** n. m. (sens 1, 1314, Mondeville ; sens 2, 1740, Boissy ; sens 3, 3 janv. 1973, *Journ. officiel*). **1.** Ce qui sert d'intermédiaire entre deux choses : *Les médiateurs chimiques sont des substances qui apparaissent aux extrémités des nerfs pendant leur activité.* || **2.** Jeu de cartes très en vogue au XVII^e^ et au XVIII^e^ s., notamment sous le Directoire et le Consulat. || **3.** Personne nommée par le gouvernement et chargée d'étudier et d'aplanir les conflits qui surviennent entre l'Administration et les citoyens français.

◆ adj. m. (1963, Larousse). *Plan médiateur d'un segment,* plan perpendiculaire à ce segment et passant par son milieu.

◆ **médiatrice** n. f. (1923, Larousse). Perpendiculaire élevée au milieu d'un segment.

médiation [medjasjɔ̃] n. f. (bas lat. *mediatio,* entremise, de *mediatum,* supin du bas lat. *mediare* [v. MÉDIATEUR] ; XIII^e^ s., *Algorisme,* au sens de « division par deux » ; sens 1, 1561, Calvin [en termes de droit international, 1878, Larousse ; en termes de droit du travail, 1963, Larousse] ; sens 2, 1947, A. La-lande [en termes de psychologie, 1963, Larousse ; *théorie de la médiation,* 1968, Larousse] ; sens 3, 1701, Furetière ; sens 4, 1840, Acad. [« moment de la culmination d'un astre », 1691, Ozanam]). **1.** Intervention destinée à réaliser un accord entre deux personnes, deux partis, deux pays : *Offrir sa médiation. Il s'était réconcilié avec vous par la médiation de la reine mère* (Fénelon). *C'est à leur puissante médiation que les Américains durent tous les règlements qui tendaient à adoucir la rigueur de leur sort* (Chateaubriand). || En termes de droit international, mode de solution d'un conflit par l'intervention d'un tiers entre les nations en conflit. || En termes de droit du travail, procédure instituée pour régler les conflits du travail. || **2.** En philosophie, lien existant entre une chose et une autre. || En termes de psychologie, phénomène par lequel la pensée généralise les données des sens. || *Théorie de la médiation,* en psychologie expérimentale, interprétation de la généralisation du stimulus dans l'apprentissage (verbal et non verbal). || **3.** En termes de musique, pause au milieu d'un verset de plain-chant. || **4.** En termes d'astrologie, heure de midi. || Moment de la culmination d'un astre.

• SYN. : **1** *arbitrage, bons offices, conciliation, entremise, intercession, intermédiaire.*

médiatisation [medjatizasjɔ̃] n. f. (de *médiatiser ;* v. 1832, d'après Bescherelle, 1845). En termes d'histoire, incorporation à un État vassal d'un pays germanique relevant directement de l'Empereur.

médiatiser [medjatize] v. tr. (dér. savant de *médiat ;* 1828, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** Incorporer un pays germanique relevant immédiatement de l'Empereur dans un État dont le souverain devenait alors suzerain intermédiaire. || **2.** En logique, rendre médiat : *Il est toujours possible de découvrir des moyens termes propres à expliquer, en la médiatisant en quelque sorte, la relation de la cause et de l'effet* (Robin).

médiator [medjatɔr] n. m. (mot du bas lat. signif. proprem. « médiateur » ; 1907, Larousse). Petite lame d'écaille (ou de corne, de bois, d'ivoire, etc.) au moyen de laquelle on joue de certains instruments à cordes.

médiatrice n. f. V. MÉDIATEUR.

médical, e, aux [medikal, -o] adj. (bas lat. *medicalis,* médical [VI^e^ s.], du lat. class. *medicus,* médecin ; 1534, Rabelais, dans la loc. *doigt médical,* « annulaire » ; sens 1, 1752, Trévoux [*corps médical,* 1869, Larousse, art. *corps,* t. V, p. 170 *b*] ; sens 2, 1717, Tournefort). **1.** Qui a rapport à la médecine : *Il a dû être aussi un médecin très recherché. Il ne se vante jamais de ses succès médicaux sans insister sur le fait qu'il les doit principalement à son calme, à son sourire, et à son dédain des méthodes traditionnelles* (Bastide). *Études médicales.* || *Acte médical,* V. ACTE. || *Corps médical,* V. CORPS. || **2.** *Matière médicale,* V. MATIÈRE.

• REM. *Médical* désigne ce qui se rapporte à la médecine. *Médicinal* s'applique à ce qui concerne les remèdes : *Plantes médicinales.*

médicalement [medikalmɑ̃] adv. (de *médical ;* 1606, Pallet). De façon médicale.

médicament [medikamɑ̃] n. m. (lat. *medicamentum,* remède, drogue, de *medicari,* soigner, traiter, dér. de *medicus,* médecin ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Substance employée pour servir de remède interne ou externe : *Je dis tout cela parce que c'est mon métier ; mais je ne crois pas aux médicaments* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne aussi désagréable qu'un médicament : *Cet homme est un vrai médicament.*

• SYN. : **1** *drogue, remède.*

médicamenter [medikamɑ̃te] v. tr. (de *médicament ;* 1518, *Faicts des Saincts Pères* [p. 172]). *Vx.* Soigner en administrant des médicaments : *Il avait passé toute la nuit à frotter et à médicamenter un de ses mulets qui était malade* (Mérimée). *Elle demeura convaincue qu'on avait médicamenté et tué sa petite en voulant lui tourner la tête aux extases* (Daudet).

médicamenteux, euse [medikamɑ̃tø, -øz] adj. (de *médicament,* d'après le lat. *medicamentosus,* qui soulage, guérit, dér.

de *medicamentum* [v. MÉDICAMENT] ; 1541, Vassée). Qui a les propriétés d'un médicament : *Plante médicamenteuse.*

médicastre [medikastr] n. m. (ital. *medicastro,* même sens, de *medico,* médecin, lat. *medicus,* même sens ; 1812, Mozin [le mot a dû être employé une première fois au XVIᵉ s., puisque son dér. *médicastrie,* « charlatanisme », est attesté en 1560, chez B. Aneau]). Médecin charlatan, sans valeur : *Anthime propose d'envoyer quérir un oculiste ; mais Marguerite connaît de réputation les médicastres italiens, et ne veut « pour rien au monde » en entendre parler* (Gide).

médicat [medika] n. m. (dér. savant du lat. *medicus,* médecin, sur le modèle de *internat, externat ;* 1953, Quillet, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Concours ouvert à des docteurs en médecine en vue de leur admission à la fonction de médecin des hôpitaux. || **2.** Le corps médical des hôpitaux.

médicateur, trice [medikatœr, -tris] adj. (dér. savant du lat. *medicatum,* supin de *medicari* [v. l'art. suiv.] ; 1557, Aneau, comme n. m., au sens de « celui qui pratique la médecine en ignorant » ; comme adj., au sens moderne, 1836, Acad.). *Vx.* Qui agit comme un remède (s'emploie surtout au féminin) : *Les vertus médicatrices des sources distillées par les neiges des sommets* (Bertrand).

médication [medikasjɔ̃] n. f. (lat. *medicatio,* emploi d'un remède, de *medicatum,* supin de *medicari,* soigner, traiter [v. MÉDICAMENT] ; 1314, Mondeville [au fig., début du XXᵉ s.]). Emploi d'agents thérapeutiques pour répondre à une indication déterminée : *Enfin, le tout est complété par une médication spéciale, administrée sous forme de pilules et de vin fortifiant, car la timidité n'est qu'une maladie et doit être attaquée par tous les moyens thérapeutiques* (Duhamel) ; et au fig. : *Cette sympathie trouble de Bérénice pour sa race, pour l'univers, me sera une forte médication* (Barrès).

● SYN. : *thérapeutique.*

médicéen, enne [medisẽɛ̃, -ɛn] adj. (de *Médic[is]* — ital. *Medici* —, n. d'une famille de banquiers qui domina Florence, avant d'y régner du XVIᵉ au XVIIIᵉ s. ; 1873, Larousse). Qui a trait à la famille des Médicis.

médicinal, e, aux [medisinal, -o] adj. (lat. *medicinalis,* médical, de *medicina* [v. MÉDECINE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme n. m., écrit *medecinal,* au sens de « remède » ; comme adj., écrit *medichinal,* au sens 1, fin du XIIᵉ s., Reclus de Moiliens [*medecinal,* fin du XIIIᵉ s. ; *médicinal,* v. 1560, Paré] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, XIVᵉ s., *Miracles de Nostre-Dame* [écrit *medicinal*]). **1.** Doté de propriétés curatives : *Plante médicinale.* || **2.** *Vx.* Relatif à la médecine : *Matière médicinale.* || **3.** *Fig.* et *vx.* Qui sert à guérir l'âme : *La vertu médicinale de la pénitence.*

● REM. V. MÉDICAL.

medicine-ball [medisinbol] n. m. (loc. angl. de même sens, de *medicine,* médecine [empr. du franç. *médecine*], et de *ball,* boule, balle [empr. du franç. *balle*] ; 1931, Larousse). Ballon plein et lourd utilisé pour les exercices d'assouplissement : *Des medicine-balls.*

● REM. On écrit également MÉDECINE-BALL [medsinbol] (1931, Larousse).

médicinier [medisinje] n. m. (dér. savant du lat. *medicina,* médecine [v. MÉDECINE] ; 1765, *Encyclopédie*). Arbrisseau ou herbe des contrées chaudes, dont l'espèce la plus connue est le ricin d'Amérique.

médico- [mediko], premier élément, tiré du lat. *medicus,* médecin, servant à former des adjectifs composés.

médico-chirurgical, e, aux [medikoʃiryrʒikal, -o] adj. (de *médico-* et de *chirurgical ;* 1959, Robert). Qui concerne à la fois la médecine et la chirurgie : *Une clinique médico-chirurgicale.*

médico-légal, e, aux [medikolegal, -o] adj. (de *médico-* et de *légal ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, début du XXᵉ s.). **1.** Relatif à la branche de la médecine qui travaille à la découverte de la vérité en liaison avec les tribunaux : *Une expertise médico-légale.* || **2.** *L'Institut médico-légal,* nom donné à la morgue de Paris : *Les services de l'Institut médicolégal se préparaient à instruire le professeur Périot de la triste découverte quand il avait lui-même téléphoné* (Duhamel).

médico-pédagogique [medikopedagɔʒik] adj. (de *médico-* et de *pédagogique ;* 23 sept. 1965, *le Monde*). Qui a trait à l'enseignement clinique de la médecine : *Institut médico-pédagogique.*

médico-psychopédagogique [medikopsikopedagɔʒik] adj. (de *médico-* et de *psychopédagogique ;* 7 févr. 1967, *le Figaro*). Qui se rapporte à la rééducation et au traitement psychanalytique des enfants retardés ou handicapés.

médico-social, e, aux [medikosɔsjal, -o] adj. (de *médico-* et de *social ;* 1959, Robert). Qui concerne la médecine sociale : *L'assistance médico-sociale. Le service médico-social.*

médiéval, e, aux [medjeval, -o] adj. (du lat. moderne *medium aevum,* Moyen Âge, proprem. « époque qui se trouve au milieu », du lat. class. *medium,* neutre de *medius,* qui est au milieu, intermédiaire, et du n. neutre *aevum,* le temps, époque, siècle ; 15 sept. 1874, *Journ. officiel* [p. 6542], au sens 1 ; sens 2, début du XXᵉ s.). **1.** Relatif au Moyen Âge : *Littérature médiévale.* || **2.** Qui a l'aspect, le caractère du Moyen Âge : *Elle avait, sur l'enfer, des vues médiévales et des renseignements d'une précision hallucinante* (Duhamel).

● REM. *Médiéval* est d'un usage littéraire et didactique. *Moyenâgeux* est péjoratif et familier d'après l'Académie : *Des mœurs moyenâgeuses.*

médiévisme [medjevism] n. m. (du lat. moderne *medium aevum* [v. l'art. précéd.] ; 1888, Larousse). Étude, connaissance du Moyen Âge, ou goût pour le Moyen Âge.

médiéviste [medjevist] adj. et n. (du lat. moderne *medium aevum* [v. MÉDIÉVAL] ; 1868, Littré). Spécialiste de l'histoire ou de la littérature du Moyen Âge.

médifixe [medifiks] adj. (de *médi-,* élément tiré du lat. *medius,* qui est au milieu, et de *fixe ;* 1817, S. Gérardin). En botanique, se dit d'une anthère dont le filet s'insère à mi-hauteur du connectif.

● SYN. : *médian.*

médimarémètre [medimaremɛtr] n. m. (de *médi-* [v. l'art. précéd.], de *maré[e]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1907, Larousse). Appareil qui donne le niveau moyen de la merl en amortissant l'influence de la marée.

médina [medina] n. f. (mot ar. ; 1732, Trévoux). Dans les pays arabes, et surtout au Maroc, quartier arabe d'une ville, par opposition à la ville neuve.

médio- [medio], premier élément, tiré du lat. *medius,* « qui est au milieu, central, intermédiaire », et qui entre dans la composition de mots savants.

médiocarpien, enne [medjokarpjɛ̃, -ɛn] adj. (de *médio-* et de *carpien ;* 1878, Larousse). Se dit de l'articulation qui unit les os de la première rangée du carpe à ceux de la deuxième rangée.

médiocrate [medjɔkrat] n. (de *médiocratie ;* 1870, Goncourt). *Littér.* et *péjor.* Partisan de la politique du juste-milieu : *Une république composée presque exclusivement de tous les médiocrates et de toutes les ganaches* (Goncourt).

médiocratie [medjɔkrasi] n. f. (mot issu, par haplologie, du terme non attesté **médiocrecratie,* tiré de *médiocre,* sur le modèle de *aristocratie, démocratie,* etc. ; 1844, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1869, Goncourt). **1.** *Vx.* Gouvernement exercé par la classe moyenne : *La puissance contre laquelle elle* [la centralisation] *se brisera toujours est la médiocratie* (Balzac). || **2.** *Littér.* Domination du médiocre : *Ô médiocratie fétide, poésie utilitaire* (Flaubert).

médiocre [medjɔkr] adj. (lat. *mediocris,* de qualité ou de grandeur moyenne, ordinaire, faible, petit, de *medius,* qui est au milieu, intermédiaire ; 1495, Vignay, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIᵉ s. ; sens 3, 1588, Montaigne ; sens 4, 1896, Proust). **1.** *Class.*

Qui est d'un niveau moyen, d'une qualité moyenne : *Il faut* [...] *qu'ils* [les personnages de la tragédie] *aient une bonté médiocre* (Racine). || **2.** *Class.* Qui est de condition sociale moyenne : *Après les bons partis, les médiocres gens | Vinrent se mettre sur les rangs* (La Fontaine). || **3.** *Péjor.* Se dit de ce qui se situe en dessous de la moyenne : *J'ai scandalisé plusieurs personnes, il y a quelques années, pour avoir dit que j'aimerais mieux avoir composé une œuvre médiocre en toute lucidité qu'un chef-d'œuvre à éclairs, dans un état de transe* (Valéry). *Salaire médiocre.* || **4.** Se dit d'une chose abstraite qui témoigne d'un manque d'élévation de pensée : *Ne méprisais-tu pas de tout cœur les médiocres intérêts qui retiennent l'homme de s'élever au-dessus de lui-même ?* (Gide).

● SYN. : **3** *bas, insuffisant, maigre, mauvais, méchant, mesquin, modique, piètre ; borné, étriqué.*

◆ adj. et n. (1572, *Romanische Forschungen*, LXIV, 293, comme adj., et 1658, Bossuet, comme n.). Se dit d'une personne qui manque de capacités, d'envergure ou d'élévation de pensée : *Un élève médiocre. Vous ne trouvez pas que c'est une injure formidable à envoyer à un type : Monsieur, vous êtes un médiocre ?* (Sartre). *Se complaire dans la compagnie des médiocres.*

● SYN. : *borné, bouché* (fam.), *faible, limité, obtus.*

◆ n. m. (sens 1, 1669, Boileau ; sens 2, fin du XVII[e] s., Saint-Simon). **1.** *Class.* et *littér.* Ce qui est moyen, ordinaire : *Ils* [les esprits modérés] *ne peuvent au plus qu'être les premiers d'une seconde classe et exceller dans le médiocre* (La Bruyère). *Et toute la troupe qui l'accompagne est nettement au-dessus du médiocre, d'une homogénéité parfaite ; ensemble excellent* (Gide). || **2.** Ce qui est plus mauvais que bon : *Se contenter du médiocre.*

médiocrement [medjɔkrəmɑ̃] adv. (de *médiocre ;* 1542, Changy, au sens de « d'une manière modérée, raisonnable » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1857, Flaubert). **1.** *Class.* D'une façon médiocre, moyenne : *Un roi médiocrement savant* (Pascal). || **2.** Assez peu : *Et elle laissa deviner au prince qu'elle n'était que fort médiocrement éprise du comte* (Stendhal). *Vous réjouirez médiocrement un homme en lui faisant compliment des efforts grâce auxquels il est devenu intelligent ou généreux* (Camus). || **3.** Assez mal : *Travailler médiocrement.*

● SYN. : **2** *faiblement, guère, légèrement, à peine, peu.*

médiocrité [medjɔkrite] n. f. (lat. *mediocritas,* état moyen, juste milieu, infériorité, insignifiance, de *mediocris* [v. MÉDIOCRE] ; 1314, Mondeville, au sens 1 [« état moyen, juste milieu » ; « condition moyenne », 1541, *Romanische Forschungen,* LXIV, 278] ; sens 2, av. 1696, La Bruyère ; sens 3, 1669, Boileau ; sens 4, av. 1742, Massillon ; sens 5, 1762, Chevrier). **1.** *Class.* Condition moyenne, juste milieu : *Je ne veux être, si je le puis, ni malheureux ni heureux : je me jette et me réfugie dans la médiocrité* (La Bruyère). || **2.** *Péjor.* Insuffisance dans la qualité ou la quantité d'une chose : *La médiocrité d'un roman. La médiocrité de ses ressources.* || **3.** Insuffisance dans la valeur, les capacités d'une personne : *Souffrir de la médiocrité des gens, c'est souvent signe qu'on est demi-médiocre soi-même* (Montherlant). || **4.** Ensemble de personnes médiocres : *Le monde a toujours été gouverné par la médiocrité* (Royer-Collard). || **5.** Personne médiocre : *C'est une médiocrité.*

● SYN. : **2** *insuffisance, modicité, pauvreté ; banalité, insignifiance, platitude.*

médiodorsal, e, aux [medjodɔrsal, -o] adj. (de *médio-* et de *dorsal ;* 1840, Acad.). Se dit, en anatomie, de ce qui est situé au milieu du dos : *Stigmates médiodorsaux.*

◆ **médiodorsale** adj. et n. f. (1963, Larousse). *Consonne médiodorsale,* ou *médiodorsale,* n. f., consonne pour l'articulation de laquelle le dos de la langue se soulève au niveau de la partie médiane de la voûte palatale.

médioligne [medjoliɲ] adj. (de *médio-* et de *ligne ;* 1923, Larousse). Se dit, en zoologie, pour caractériser les proportions du corps des animaux qui présentent, sous tous les rapports, les proportions moyennes de leur espèce.

médionner [medjɔne] v. tr. (de *médium* [v. ce mot], qui, jusqu'au XVIII[e] s., se prononçait *médion ;* 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1800, Boiste). **1.** *Vx.* En termes de construction, ramener à une unité. || **2.** En termes de technologie, prendre le milieu ou un terme moyen.

médiopalatal, e, aux [medjopalatal, -o] adj. et n. f. (de *médio-* et de *palatal ;* 1933, Marouzeau). *Consonne médiopalatale,* ou *médiopalatale,* n. f., consonne articulée à la hauteur de la partie médiane du palais dur.

médiopassif, ive [medjopasif, -iv] adj. et n. m. (de *médio-* et de *passif ;* 1902, Larousse). En termes de grammaire, syn. de DÉPONENT et de MOYEN.

médiotarsienne [medjotarsjɛn] adj. f. (de *médio-* et de *tarsien ;* 1878, Larousse). Se dit de l'articulation qui unit la première rangée des os du tarse à la deuxième rangée.

médique [medik] adj. (lat. *Medicus,* de Médie, de Perse, gr. *Mêdikos,* même sens, de *Mêdia,* Médie [partie de la Perse] ; 1808, Boiste). Relatif aux Mèdes et à la Médie : *Les guerres médiques.*

médire [medir] v. intr. (de *mé-, mes-* et de *dire ;* fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume,* écrit *mesdire ; médire,* fin du XIV[e] s., E. Deschamps). [Conj. **68,** sauf à la 2[e] pers. du plur. de l'indic. prés. et de l'impér. prés. : *Vous médisez. Médisez.*] Dire du mal de quelqu'un en ajoutant foi aux propos que l'on tient : *Juger n'est pas médire.*

● SYN. : *cancaner, commérer* (fam.), *jaser, potiner* (fam.).

◆ v. tr. ind. (v. 1130, *Eneas* [...*de ;* ..*sur,* av. 1669, Molière]). *Médire de* ou *sur* (vx), tenir sur quelqu'un des propos malveillants : *Passer son temps à médire de ses voisins. Ceux de qui la conduite offre le plus à rire | Sont toujours sur autrui les premiers à médire* (Molière).

● SYN. : *critiquer, débiner* (pop.), *déblatérer sur* (fam.), *dénigrer, diffamer, éreinter* (fam.), *esquinter* (fam.), *gloser sur* (fam.).

médisance [medizɑ̃s] n. f. (de *médisant* [v. ce mot] ; 1559, Amyot, écrit *mesdisance* [*médisance,* XVII[e] s.], aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1667, Boileau). **1.** Action de médire : *La médisance est le trait caractéristique d'un milieu d'oisifs.* || **2.** Les gens qui médisent : *Sans que jamais la médisance ait attaqué les mœurs de ce respectable établissement* (Balzac). || **3.** Parole malveillante : *Ruiner la réputation de quelqu'un par des médisances.*

● SYN. : **1** *débinage* (pop.), *dénigrement, diffamation, éreintement* (fam.) ; **3** *bavardage, commérage* (fam.), *on-dit, potin* (fam.).

médisant, e [medizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *médire* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *mesdisant* [*médisant,* XVII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1666, Molière). **1.** Qui médit : *Il est plus médisant que spirituel.* || **2.** Chargé de médisance : *Des propos médisants.*

◆ n. (XIII[e] s., Rutebeuf). Personne qui se complaît à médire : *On dépeuplerait un État en moins de rien, si on tuait tous les médisants* (Pascal).

● SYN. : *cancanier, commère* (fam.), *détracteur, potinier* (fam.).

méditant, e [meditɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *méditer ;* 1879, Huysmans, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s., Huysmans). **1.** *Littér.* Qui se livre à la méditation (peu usité) : *Vatard garda le silence, mais il devint, à son tour, méditant et triste* (Huysmans). || **2.** *Littér.* Qui traduit la méditation (peu usité) : *Elle comptait sur ses doigts, les yeux au plafond, l'air méditant et idiot* (Huysmans).

méditatif, ive [meditatif, -iv] adj. (dér. savant du franç. *méditer,* d'après le bas lat. grammat. *meditativus,* [verbe] désidératif, du lat. class. *meditatum,* supin de *meditari* [v. MÉDITER] ; milieu du XIV[e] s., *Romania* [XIV, 480], au sens 1 rare jusqu'à la fin du XVII[e] s.] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qui est enclin à la méditation : *Mon père est une personne parfaite, assez méditative* (Régis-Bastide). *Un esprit méditatif.* || **2.** Qui révèle ou qui annonce la méditation : *Avoir un air méditatif.*

• SYN. : **1** *contemplatif, pensif, rêveur, songeur ;* 2 *absorbé, concentré, recueilli, réfléchi.*

◆ **méditatif** n. m. (1751, Voltaire). Celui qui se livre à la méditation (rare) : *Malebranche* [...], *l'un des plus profonds méditatifs qui aient jamais écrit* (Voltaire).

méditation [meditasjɔ̃] n. f. (lat. *meditatio,* réflexion, préparation, de *meditatum,* supin de *meditari* [v. MÉDITER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *meditaciun* [*meditacion,* v. 1220, Coincy ; *méditation,* XIVe s.], au sens 3 [« attitude qui consiste à s'absorber dans la réflexion contemplative » , 1580, Montaigne ; *chambre des méditations,* 1756, Voltaire] ; sens 1, v. 1380, *Aalma ;* sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Action de réfléchir longuement à la réalisation d'un projet, d'une œuvre, ou de méditer sur un sujet abstrait : *Le livre et le personnage sont nés d'une méditation sur ce que l'homme peut contre la mort* (Malraux). *Être plongé dans la méditation d'une œuvre.* || **2.** Réflexion profonde, continue sur un sujet particulier : *Si les méditations d'un sage peuvent vous être de quelque profit* (France). || **3.** En termes religieux, exercice spirituel préparant à la contemplation. || *Par extens.* Attitude qui consiste à s'absorber dans la réflexion contemplative : *La solitude est propice à la méditation. Souvent assise dans une église peu fréquentée, je passais des heures entières en méditation* (Chateaubriand). || *Chambre des méditations,* chambre de couvent où l'on se retirait pour méditer.

• SYN. : **1** *approfondissement, étude, recherche, réflexion ;* **2** *pensée, spéculation ;* **3** *contemplation.*

méditativement [meditativmɑ̃] adv. (de *méditatif ;* 1959, Robert). D'une façon pensive : *De tels emblèmes ont cependant leurs dangers, reprit méditativement Sébastien Théus* (Yourcenar).

méditer [medite] v. tr. (lat. *meditari,* penser à, réfléchir à, préparer, avoir en vue, étudier, fréquentatif de *medēri,* soigner, traiter ; 1495, Vignay, au sens 2 [« projeter » ; « préparer une œuvre par une longue réflexion », v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens 1, 1525, *Anciennes Poésies fr.,* XI, 103 [« étudier la pensée, la manière de », 1699, Massillon]). **1.** Soumettre à une longue et profonde réflexion : *Moi-même, Monsieur, qui méditai dès mon enfance les maximes austères de la religion* (France). || Étudier la pensée, la manière de : *Méditer Platon.* || **2.** Préparer une œuvre par une longue réflexion : *Méditer un roman d'un genre nouveau.* || Projeter : *L'Atrébate, soit qu'il craignît de ne pouvoir soutenir le choc, soit qu'il méditât un stratagème, fit signe à ses fidèles de fuir* (France).

• SYN. : **1** *approfondir, se concentrer, étudier, se recueillir, réfléchir, spéculer ;* **2** *élaborer, mûrir, préparer, ruminer* (fam.) ; *combiner, échafauder, mijoter, ourdir, tramer.*

◆ v. tr. ind. (sens 1, v. 1664, d'après Richelet, 1680 [*méditer à,* même sens, v. 1400, *Passion d'Arras*] ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 3, 1868, Littré). **1.** *Méditer sur quelque chose,* se livrer à de profondes réflexions à propos de quelque chose : *Laissez-moi méditer sur ce texte un petit moment* (Claudel). *Méditer sur l'inconstance des hommes.* || **2.** *Méditer de* (suivi d'un infinitif), former le projet de : [Un gamin] *avait médité de mettre à sac l'étalage des jouets de Noël* (Colette). || **3.** *Vx* et *littér.* (avec, comme complément, une proposition interrogative) Se demander longuement : *Je méditais comment j'éviterais ce danger* (Acad.).

◆ v. intr. (sens 1, 1647, Descartes ; sens 2, v. 1330, Digulleville). **1.** S'absorber dans la réflexion, touchant un sujet particulier : *Plus je médite, et moins je me figure | Que vous m'osiez compter pour votre créature* (Racine). *Elle s'était assise sur la couchette de gauche et paraissait méditer* (Sartre). *Dans la solitude de la forêt, Nârada médite, le regard fixé sur une petite feuille éclatante* (Malraux). || **2.** Faire une méditation pieuse : *Des moines passent une vie entière à méditer.*

• SYN. : **1** *penser, réfléchir, rêver ;* **2** *se recueillir.*

méditerrané, e [mediterane] adj. (lat. *mediterraneus,* qui est au milieu des terres [et, à basse époque, avec le n. neutre *mare,* mer, dans la loc. *Mediterraneum mare,* « la Méditerranée »], de *medius,* qui est au milieu, central, et de *terra,* terre, continent, pays, contrée ; 1534, Rabelais, au sens 2 [*mer mediterane,* même sens, 1512, J. Lemaire de Belges] ; sens 1, 1564, J. Thierry). **1.** *Vx.* Qui se trouve au milieu des terres : *Les mers méditerranées.* || **2.** *Auj.* Ne s'emploie que dans : *La mer Méditerranée.*

◆ **méditerranée** n. f. (1611, Cotgrave). *La Méditerranée,* la mer qui se trouve entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique.

méditerranéen, enne [mediteraneɛ̃, -ɛn] adj. (de *méditerrané ;* 1569, J. Le Frère [p. 10], au sens de « qui est situé au milieu des terres » ; sens actuel [de *Méditerranée*], 1840, Acad.). Qui concerne la mer Méditerranée : *Peuple méditerranéen. Climat méditerranéen.*

◆ n. (XXe s.). Personne qui est originaire de la région méditerranéenne.

1. médium [medjɔm] n. m. (lat. *medium,* milieu, centre, ce qui est ouvert à tous ou exposé aux regards de tous, moitié, neutre substantivé de l'adj. *medius,* qui est au milieu, central, intermédiaire ; 1542, Gesner, au sens de « plante dont la fleur est semblable à celle de la campanule » ; fin du XVIe s., Brantôme, au sens de « juste milieu à garder » ; sens I, 1, 1701, d'après les *Mémoires de l'Acad. des sciences,* 1704 [p. 361] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1959, Robert ; sens II [de l'anglo-améric. *medium,* de même sens, lui-même empr. du lat., v. ci-dessus], 1854, A. Morin, p. 11).

I. 1. Portion du registre de la voix entre l'aigu et le grave : *Sa voix elle-même, pareille à certaines voix de contralto en qui on n'a pas assez cultivé le médium* (Proust). || **2.** En logique, moyen terme. || **3.** En peinture, liquide servant à détremper les couleurs.

II. Personne capable de percevoir par des moyens apparemment surnaturels des éléments de connaissance. || *Spécialem.* Personne réputée douée de la faculté de communiquer avec les esprits.

• Pl. *des* MÉDIUMS.

• REM. Au sens II, *médium* s'emploie toujours au masculin, même pour désigner une femme : *Mme Zora était un excellent médium.*

médiumnique [medjɔmnik] adj. (de *médium ;* 1905, d'après le *FEW,* XVIII, 84 *a* [var. *médiumnimique,* 1920, Proust]). Propre aux médiums.

• REM. MÉDIUMNIMIQUE, inventé par Proust, est aujourd'hui inusité : *Au contraire, le spectacle auquel l'entrée dans un salon d'une Turque, d'un Juif, nous fait assister, en animant les figures, les rend plus étranges, comme s'il s'agissait en effet d'êtres évoqués par un effort médiumnimique* (Proust).

médiumnité [medjɔmnite] n. f. (dér. savant de *médium ;* 1873, Larousse). Aptitude à être médium.

médius [medjys] n. m. (abrév. de la loc. lat. *medius digitus,* médius, de *digitus,* doigt, et de *medius,* qui est au milieu ; 1520, J. Falcon). Doigt du milieu de la main : *Avec la pointe du médius, il s'écrasait la lèvre supérieure, ce qui est, chez lui, signe de grande perplexité* (Duhamel).

medjidite [medʒidit] n. f. (mot sans doute dér. de l'ar. *medjid,* glorieux, attesté également comme n. pr. d'homme ; 1873, Larousse). Sulfate naturel hydraté d'uranium et de calcium.

médoc [medɔk] n. m. (emploi comme n. commun de *Médoc,* n. géogr. ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 2 ; sens 1, 1808, Boiste). **1.** Vin produit par la région du Médoc, sur la rive gauche de la Gironde. || **2.** Caillou brillant qu'on trouve dans cette région et dont on fait des bijoux fantaisie.

médoquin, e [medɔkɛ̃, -in] ou **médocain, e** [medɔkɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Médoc* [v. l'art. précéd.] ; 1873, Larousse [*médoquin* et *médocain*]). Relatif au Médoc ; habitant ou originaire du Médoc.

medulla [medyla] n. f. (mot lat. signif. « moelle [des os], cœur, entrailles », de *medius,* qui est au milieu, central ; fin

du XIXe s.). Partie centrale de la gonade embryonnaire.

médullaire [medylɛr] adj. (lat. impér. *medullaris,* qui pénètre jusqu'à la moelle des os, du lat. class. *medulla* [v. l'art. précéd.] ; 1503, Chauliac, écrit *medulaire* [*médullaire,* v. 1560, Paré], au sens 1 [*artères médullaires,* 1836, Acad.] ; sens 2, 1863, Th. Gautier ; sens 3, 1762, Acad.). **1.** Qui concerne la moelle épinière ou la moelle des os : *Substance médullaire. Ponction médullaire.* || *Artères médullaires,* rameaux artériels qui pénètrent dans les os. || **2.** *Fig.* Qui concerne la partie essentielle, profonde d'un sujet : *Ces travaux sur le sens allégorique des Écritures sont, en effet, médullaires et saisissants* (Huysmans). || **3.** Relatif à la moelle des plantes.

médullarine [medylarin] n. f. (dér. savant de *médullaire ;* 1965, Guibé, p. 53). Hormone sécrétée par la medulla.

médullectomie [medylɛktɔmi] n. f. (du lat. *medulla* [v. MEDULLA] et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1963, Larousse). Opération qui consiste à enlever la partie médullaire de la glande surrénale.

médulleux, euse [medylø, -øz] adj. (lat. *medullosus,* rempli de moelle, de *medulla* [v. MEDULLA] ; début du XVIe s.). En termes de botanique, qui est rempli de moelle : *Tige médulleuse.*

médullo-surrénale [medylosyrenal] adj. et n. f. (de *médullo-,* élément tiré du lat. *medulla* [v. MEDULLA], et de *surrénal ;* 1951, Chauchard, p. 58). Se dit de la partie centrale de la glande surrénale et de sa sécrétion.

médullo-surrénalome [medylosyrenalom] n. m. (dér. savant de *médullosurrénale ;* 1963, Larousse). Tumeur de la partie médullaire de la glande surrénale.

méduse [medyz] n. f. (emploi comme n. commun du n. pr. *Méduse,* lat. *Medusa,* l'une des trois Gorgones, dont la chevelure était faite de serpents et qui changeait en pierres ceux qui la regardaient, gr. *Medousa,* même sens [les tentacules de l'animal ayant été comparés aux serpents de la chevelure du personnage mythologique] ; 1754, Klein). Forme nageuse des cœlentérés, animaux marins d'un tissu transparent, d'apparence gélatineuse et en forme d'ombrelle : *Ces jolies méduses de la Méditerranée qui passent dans la mer comme des nuances flottantes* (Daudet).

méduser [medyze] v. tr. (du n. pr. *Méduse* [v. l'art. précéd.] ; 1607, Montlyard, puis 1840, Acad.). Frapper de stupeur : *Sa poignée d'hommes méduse les régiments* (Hugo). *Rester médusé à la vue d'un spectacle.*

• SYN. : *interloquer* (fam.), *pétrifier, sidérer, stupéfier.*

mée [me] n. f. (var. graphique de *maie ;* 1765, *Encyclopédie* [IX, 215], au sens 2 ; sens 1, 1907, Larousse). **1.** Sorte de longue auge, ouverte à l'une de ses extrémités, dans laquelle on place les harengs pour saler avant la mise en caque. || **2.** En termes d'économie rurale, syn. de MAIE.

meeting [mitiŋ] n. m. (angl. *meeting,* entrevue, assemblée, réunion, de *to meet,* rencontrer, rejoindre, se réunir ; 1733, Voltaire, écrit *mitine,* au sens de « réunion des Églises de tous les non-conformistes en Angleterre » ; écrit *meet- ing,* au sens 1, 1786, Bonnaffé ; sens 2, 1845, Fr. Mackenzie). **1.** Importante réunion populaire où sont exposées et débattues des questions de caractère social, syndicaliste ou politique : *Dans tous les pays, les militants disponibles sont appelés à faire le voyage, pour que le meeting devienne une formidable manifestation européenne* (Martin du Gard). || **2.** Importante réunion de spectateurs au cours de laquelle sont exécutées des démonstrations sportives : *Meeting d'athlétisme. Meeting aérien.*

• SYN. : **1** *manifestation, rassemblement, réunion.*

méfaire [mefɛr] v. intr. (de *mé-, mes-* et de *faire* 1 ; v. 1130, *Eneas,* écrit *mesfaire ; mefaire,* début du XIIIe s., Audefroi le Bastard). *Vx.* Commettre une mauvaise action : *Elle n'a de sa vie méfait à quiconque* (Pourrat).

• REM. Ce verbe ne se rencontre plus aujourd'hui qu'à l'infinitif, les autres formes sont vieillies et ont pratiquement disparu.

méfait [mefɛ] n. m. (part. passé substantivé de *méfaire* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *mesfait* [*meffait,* v. 1155, Wace ; *méfait,* 1273, Adenet], au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Mauvaise action : *Moi, je n'ai jamais pu croire que l'homme, sauf exceptions rares, rendît méfaits pour générosité* (Montherlant). *Laisser un méfait impuni.* || **2.** Conséquence désastreuse : *C'est bien un des pires méfaits de la guerre que cette inaction forcée des hommes, dès qu'ils sont loin du combat* (Gide). *Les méfaits de l'alcoolisme, de la drogue.*

• SYN. : **1** *crime, délit, faute, forfait, méchanceté ;* **2** *malfaisance, nuisance, ravage.* — CONTR. : **1** *bienfait ;* **2** *avantage, fruit, profit.*

méfiance [mefjɑ̃s] n. f. (de *méfiant ;* XVe s.). Disposition d'esprit qui conduit à ne pas avoir confiance en quelqu'un ou en quelque chose : *Méfiance est mère de sûreté* (La Fontaine). [Les mots liberté, justice] *donnent aux esprits l'habitude de la discussion et de la méfiance* (Stendhal). *Il existait une jeune fille au monde à qui je plaisais* [...]. *Je le croyais malgré la méfiance de ma mère* (Mauriac).

• SYN. : *défiance, soupçon, suspicion.* — CONTR. : *abandon, confiance.*

méfiant, e [mefjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de [*se*] *méfier ;* 1642, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1847, Michelet ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Qui est enclin à se méfier : *L'avare est méfiant.* || **2.** Qui porte à la méfiance : *Un caractère, un naturel méfiant.* || **3.** Qui dénote la méfiance : *Un air méfiant.*

• SYN. : **1** *défiant, soupçonneux.* — CONTR. : **1** *confiant.*

◆ n. (1784, Bernardin de Saint-Pierre). Personne qui se méfie : *Les méfiants sont des gens difficiles à vivre.*

méfier (se) [səmefje] v. pr. (de *mé-* et du v. *fier ;* av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Se tenir en garde contre les intentions de quelqu'un, par peur d'être trompé : *Quand je vous disais de vous méfier des Algériennes* (Daudet). || **2.** Se tenir en garde contre quelque chose, prendre ses précautions pour éviter un inconvénient : *Fiancé ! Fiancé ! Méfions-nous des mots qui disent d'avance, pour ainsi dire, ce qu'ils veulent dire, et qui le tuent dans l'œuf* (Audiberti). *Se méfier des maladies contagieuses.* || **3.** *Absol.* Faire attention : *Maman aurait pu épouser un Numéro Un de Polytechnique ou un inspecteur des Finances, somme toute. Mais on devait se méfier* (Bastide).

• SYN. : **1** *se défier, se garder de.* — CONTR. : **1** *s'abandonner, se confier, croire, se fier ; avoir confiance.*

méforme [mefɔrm] n. f. (de *mé-* et de *forme ;* av. 1952, d'après P. Gilbert, p. 314). Mauvaise condition physique : *Être en méforme.*

méga-, mégalo-, premiers éléments de mots savants composés, tirés du gr. *megas,* grand [*megalou,* au génitif], et servant à former des noms d'unités de mesure (un million de fois), des expressions d'argot scolaire et d'autres noms de diverses sciences.

mégabarye [megabari] n. f. (de *méga-* et de *barye ;* 1968, Larousse). Multiple de l'unité de pression, équivalant à un million de baryes.

mégacaryocyte [megakarjɔsit] n. m. (de *méga-,* de *caryo-* [gr. *karuon,* noyau] et de *-cyte* [gr. *kutos,* creux, objet creux] ; 1902, Larousse). Cellule géante de la moelle des os.

mégacéros [megaserɔs] n. m. (de *méga-* et du gr. *keras,* corne ; 1888, Larousse). En paléontologie, mammifère ruminant du groupe des cervidés, remarquable par sa grande taille et le développement extraordinaire de ses bois.

mégachile [megakil] n. f. (de *méga-* et de *-chile* [gr. *kheîlos,* lèvre, ou *khilos,* fourrage vert] ; 1803, *Dict. d'histoire naturelle*). Abeille solitaire qui découpe les feuilles pour en tapisser son nid.

mégachiroptères [megakirɔptɛr] n. m. pl. (de *méga-* et de *chiroptères ;* 1931, Larousse). Sous-ordre comprenant les grandes chauves-souris frugivores.

mégacôlon [megakolɔ̃] n. m. (de *méga-* et de *côlon ;* 1923, Larousse). Dilatation du côlon avec épaississement de ses parois.

mégacycle [megasikl] n. m. (de *méga-* et de *cycle ;* 1931, Larousse). *Mégacycle par seconde,* syn. de MÉGAHERTZ.

mégadolichocôlon [megadɔlikɔkolɔ̃] n. m. (de *méga-*, de *dolicho-* [gr. *dolikhos,* long] et de *côlon ;* 1963, Larousse). Dilatation et allongement du côlon.

méga-électron-volt [megaelɛktrɔ̃vɔlt] n. m. (de *méga-* et de *électronvolt ;* 1963, Larousse). En métrologie, multiple de l'unité d'énergie égal à un million d'électrons-volts (symb. : MeV).

• Pl. *des* MÉGA-ÉLECTRONS-VOLTS.

mégahertz [megaɛrts] n. m. invar. (de *méga-* et de *hertz ;* 1963, Larousse). Multiple de l'unité de fréquence, équivalant à un million de hertz (symb. : MHz).

mégalérythème [megaleritɛm] n. m. (de *mégal[o]-* et de *érythème ;* 1963, Larousse). Maladie épidémique et contagieuse, apparentée aux fièvres éruptives.

mégalithe [megalit] n. m. (de *méga-* et de *-lithe,* gr. *lithos,* pierre ; 1877, Littré). Monument préhistorique formé d'un ou de plusieurs blocs de pierre (menhirs, dolmens, etc.).

mégalithique [megalitik] adj. (de *méga-* et du gr. *lithos,* pierre ; 1868, Littré). Relatif aux constructions érigées avec des mégalithes.

mégalithisme [megalitism] n. m. (de *mégalithique ;* 1968, Larousse). Mouvement spirituel qui aurait propagé l'édification de sépultures mégalithiques.

mégalo-. V. MÉGA.

mégaloblaste [megalɔblast] n. m. (de *mégalo-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* ce qui germe, bourgeon ; 1907, Larousse). Globule rouge nucléé, volumineux, que l'on rencontre dans la moelle osseuse en cas d'anémie hyperchrome.

mégaloblastique [megalɔblastik] adj. (de *mégaloblaste ;* 1963, Larousse). Qui se rapporte au mégaloblaste.

mégaloblastose [megalɔblastoz] n. f. (de *mégaloblaste ;* 1963, Larousse). Présence de mégaloblastes dans la moelle osseuse.

mégalocéphale [megalɔsefal] adj. (de *mégalo-* et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1878, Larousse). Qui a une grosse tête.

mégalocornée [megalɔkɔrne] n. f. (de *mégalo-* et de *cornée ;* 1963, Larousse). Dimension exagérée de la cornée.

mégalocrânie [megalɔkrɑni] n. f. (de *mégalo-* et de *crâne ;* janv. 1968, *Dict. odonto-stomatologique*). Développement exagéré du volume du crâne.

mégalocyte [megalɔsit] n. m. (de *mégalo-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1931, Larousse). Globule rouge résultant de la maturation d'un mégaloblaste.

mégalocytose [megalɔsitoz] n. f. (de *mégalocyte ;* 1963, Larousse). Présence de mégalocytes dans le sang.

mégalomane [megalɔman] adj. et n. (de *mégalomanie ;* 1900, *Revue de philologie française,* XLV, 165). Qui est atteint de mégalomanie : *Le grand banditisme financier, la foire d'empoigne pour mégalomanes* (Romains).

mégalomanie [megalɔmani] n. f. (de *mégalo-* et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; 1873, Nysten, au sens 1 ; sens 2, 1902, Larousse). **1.** Maladie qui se caractérise par une surestimation des capacités physiques et intellectuelles, de la puissance. || **2.** Désir excessif de paraître puissant : *Le luxe de ses toilettes témoigne de sa mégalomanie.*

• SYN. : **2** *folie des grandeurs.*

mégalophonie [megalɔfɔni] n. f. (de *mégalo-* et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1873, Larousse). En termes de pathologie, augmentation du volume de la voix.

mégalophtalmie [megalɔftalmi] n. f. (de *mégal[o]-* et du gr. *ophthalmos,* œil ; 1931, Larousse). Augmentation congénitale des diamètres de l'œil, et surtout de la cornée.

mégalopodie [megalɔpɔdi] n. f. (de *mégalo-* et du gr. *pous, podos,* pied, patte ; 1931, Larousse). Hypertrophie totale ou partielle du pied.

mégalopole [megalɔpɔl] ou **mégalopolis** [megalɔpɔlis] n. f. (anglo-améric. *megalopolis,* même sens [début du XX^e s.], du gr. *megas, megalou* [v. MÉGALO-], et *polis,* ville ; 23 juin 1966, *le Figaro littéraire*). Grande agglomération urbaine tendant à se former en englobant plusieurs villes.

mégalopsie [megalɔpsi] n. f. (de *mégalo-* et du gr. *opsis,* action de voir, la vue ; 1878, Larousse). Phénomène subjectif par lequel un sujet voit les objets plus grands qu'ils ne sont : *Le sphinx en question se nourrissait du suc de la jusquiame, lequel provoque la mégalopsie, c'est-à-dire donne une vision agrandie des objets* (Caillois).

mégalosaure [megalɔzɔr] n. m. (de *mégalo-* et de *-saure,* gr. *saûros,* lézard ; 1826, *Dict. classique d'histoire naturelle*). Reptile dinosaurien fossile de grande taille.

mégaœsophage [megaezɔfaʒ] n. m. (de *méga-* et de *œsophage ;* 1963, Larousse). Dilatation pathologique de l'œsophage.

mégaphone [megafɔn] n. m. (de *méga-* et de *-phone,* du gr. *phônê,* son, voix ; av. 1918, Apollinaire). Amplificateur portatif de son : *Le mégaphone crie | Allongez le tir* (Apollinaire).

mégapode [megapɔd] n. m. (de *méga-* et de *-pode,* du gr. *pous, podos, pied,* patte ; 1823, *Dict. des sciences naturelles*). Nom donné à un groupe d'oiseaux d'assez forte taille, aux pattes très fortes, et qui se distinguent de tous les autres par leur mode de reproduction.

mégaptère [megaptɛr] n. f. (de *méga-* et de *-ptère,* gr. *pteron,* plume d'aile, aile ; 1872, Bouillet). Autre nom de la baleine à bosse, appelée aussi *jubarte,* munie de très longues nageoires pectorales.

mégarde [megard] n. f. (de *mé, mes-*, et de *garde,* n. f. ; v. 1138, Gaimar, écrit *mesgarde* [*mégarde,* v. 1530, C. Marot], au sens de « inattention » ; *par mesguarde,* v. 1196, Ambroise [*par mégarde,* XVII^e s.]). Usité seulement dans la loc. adv. *par mégarde,* sans faire attention : *Il se trouvait dans la situation d'un homme introduit par faveur chez un amateur de curiosités et qui, touchant par mégarde une armoire, pleine de figures sculptées, fait tomber trois ou quatre têtes mal collées* (Balzac).

• SYN. : *par erreur, par inadvertance, sans (le) faire exprès* (fam.).

• REM. On rencontre très rarement un emploi libre : *Elle prit le verre vide devant elle, s'aperçut de sa mégarde, le reposa sur le comptoir* (Duras).

mégarien, enne [megarjɛ̃, -ɛn] ou **mégaréen, enne** [megareɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Mégare,* n. d'une ville de l'Attique, lat. *Megara,* gr. *Megara ;* 1873, Larousse [pour les deux formes]). Relatif à Mégare ou à ses habitants ; habitant ou originaire de Mégare.

mégarique [megarik] adj. (lat. *Megaricus,* de Mégare [et, comme n. m., « disciple d'Euclide »], gr. *Megarikos,* adj. et n. m., mêmes sens, de *Megara,* Mégare ; 1765, *Encyclopédie*). En philosophie, qui appartient à l'école de Mégare.

mégascope [megaskɔp] n. m. (de *méga-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1868, Littré). Instrument destiné à projeter sur un écran l'image agrandie d'un objet.

mégasème [megasɛm] adj. (de *méga-* et de *-sème,* gr. *sêma,* signe, caractère distinctif, marque ; 1877, Littré). Se dit, en anthropologie, d'un rapport élevé entre les plus grandes largeurs respectives du front et de la boîte crânienne.

mégasporange [megasporɑ̃ʒ] n. m. (de *méga-* et de *sporange ;* 1931, Larousse). Syn. de MACROSPORANGE.

mégaspore [megaspɔr] n. f. (de *méga-* et de *spore ;* 1931, Larousse). Syn. de MACROSPORE.

mégathérium [megaterjɔm] n. m. (de *méga-* et du gr. *thêrion,* bête sauvage ou féroce, dér. de *thêr,* bête sauvage ; 1797, Cuvier). Mammifère édenté de grande taille, fossile des terrains quaternaires de l'Amérique du Sud.

mégatherme [megatɛrm] n. f. (de *méga-* et de *-therme,* gr. *thermos,* chaud ; 1813, Candolle). Plante exigeant une température supérieure à 20°C pour se développer.

mégatonne [megatɔn] n. f. (de *méga-* et de *tonne ;* milieu du XX^e s., aux sens 1-2). **1.** Multiple de l'unité de masse, valant un million de tonnes (symb. : Mt). ‖ **2.** Unité servant à évaluer la puissance d'une bombe ou d'un projectile nucléaire en comparant l'énergie produite à celle qui résulte de l'explosion d'un million de tonnes de trinitrotoluène (T. N. T.).

mégatonnique [megatɔnik] adj. (de *mégatonne ;* 12 déc. 1966, *le Figaro*). Se dit d'un engin dont la puissance est supérieure à celle produite par l'explosion d'un million de tonnes de T. N. T.

méga-uretère [megayrtɛr] n. m. (de *méga-* et de *uretère ;* 1963, Larousse). Malformation caractérisée par une dilatation, parfois considérable, de l'uretère.

mégavessie [megavɛsi] n. f. (de *méga-* et de *vessie ;* 1963, Larousse). Malformation de la vessie, caractérisée par son volume anormal.

mégaviscère [megavisɛr] n. m. (de *méga-* et de *viscère ;* 1963, Larousse). Viscère dilaté congénitalement.

mégavoltampère [megavɔltɑ̃pɛr] n. m. (de *méga-* et de *voltampère ;* 1963, Larousse). Multiple de l'unité de puissance apparente en courant alternatif et de puissance active en courant continu, valant un million de voltampères (symb. : MVA).

mégawatt [megawat] n. m. (de *méga-* et de *watt ;* 1963, Larousse). Multiple de l'unité de puissance apparente en courant continu et de puissance active en courant alternatif, valant un million de watts (symb. : MW).

mège ou **meige** [mɛʒ] n. m. (lat. *medicus,* médecin ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *meyge* [*meige, mege,* XIV^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1582, Godefroy, écrit *meige* [*mège,* 1694, Ménage]). **1.** *Vx.* Médecin. ‖ **2.** *Dialect.* Nom donné à une personne qui exerce la médecine sans titre : *Et soignant ses douleurs avec des herbes, des pommades de son invention, il avait acquis par toute la Camargue, de Trinquetaille à Faraman, une grande célébrité de mège guérisseur, surtout pour les fièvres et les rhumatismes* (Daudet).

méger [meʒe] n. m. (anc. provenç. *mejers,* même sens [fin du XI^e s.], *mejer* [XII^e s., Pansier], lat. médiév. *mediarius,* même sens, du lat. class. *medius,* qui est au milieu, demi ; 1835, Balzac). *Vx.* Fermier qui partage avec le propriétaire de la ferme les fruits de la terre : *Les terres du Jas-Meiffren, plates et sans arbres, s'étendaient sous la lune comme une immense pièce de linge écru ; à une centaine de mètres, l'habitation et les communs habités par le méger faisaient des taches d'un blanc plus éclatant* (Zola).

● SYN. : *métayer.*

mégère [meʒɛr] n. f. (lat. *Megaera,* Mégère [l'une des trois Furies], gr. *Megaira,* même sens ; 1480, *Baratre infer- nal,* comme n. pr., au sens du lat. ; comme n. commun, au sens actuel, 1510, J. Lemaire de Belges). Femme très méchante, acariâtre, d'un caractère hargneux : *Elle* [Elisabeth] *passa de l'emploi de mégère à celui de nourrice* (Cocteau).

● SYN. : *furie, harpie, sorcière, vipère.*

mégie n. f. V. MÉGISSAGE.

mégir [meʒir] v. tr. (de *mégisser ;* 1720, Huet, II, 36 [*mouton mégi,* 1902, Larousse ; *chevreau mégi,* 1931, Larousse]). Préparer en blanc, par tannage à l'alun, des peaux délicates. ‖ *Mouton mégi, chevreau mégi,* mouton ou chevreau tanné, ayant gardé la couleur blanche, particulièrement en vue de la fabrication des gants.

● REM. On dit aussi MÉGISSER.

mégis [meʒi] n. m. (de l'anc. franç. *meger,* traiter — médicalement [v. 1250, Godefroy], lat. *medicare,* soigner, traiter, de *medicus,* médecin ; v. 1260, Gay, écrit *miegeis,* au sens de « veau mégissé [employé principalement dans la reliure] » ; écrit *mégis,* au sens moderne, v. 1268, É Boileau). Pâte de farine mêlée d'alun et de sel et délayée dans de l'eau, pour assouplir les peaux.

◆ adj. (1902, Larousse). *Veau, mouton mégis,* peau de veau, de mouton qui a séjourné dans le mégis.

mégissage [meʒisaʒ] n. m. (de *mégisser ;* 1959, Robert, aux sens 1-2). **1.** Action de mégisser. ‖ **2.** Travail du mégissier.

● REM. On disait aussi MÉGIE (de *mégis ;* v. 1630, H. Roy, aux sens 1-2).

mégisser [meʒise] v. tr. (de *mégis ;* 1379, J. de Brie, écrit *megissier ; mégisser,* 1759, d'après Trévoux, 1771). Syn. de MÉGIR.

mégisserie [meʒisri] n. f. (de *mégissier ;* v. 1300, Godefroy, écrit *megeisserie* [*mesgisserie,* fin du XIV^e s. ; *mégisserie,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Industrie et commerce des peaux mégissées. ‖ **2.** Lieu où s'exerce cette industrie.

mégissier [meʒisje] n. m. (de *mégis ;* v. 1205, Ilvonen, écrit *megucier* [*megeicharius,* forme latinisée, 1129, Du Cange] ; *mégissier,* v. 1268, É. Boileau). Ouvrier qui transforme les peaux par le tannage pour la ganterie et la fourrure.

mégohm [megom] n. m. (de *még[a]* et de *ohm ;* 1888, Larousse [art. *méga*]). Multiple de l'unité de résistance électrique, équivalant à un million d'ohms (symb. : MΩ).

mégohmmètre [megommɛtr] n. m. (de *mégohm* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Appareil servant à mesurer des résistances électriques très élevées.

mégot [mego] n. m. (probablem. déverbal du tourangeau *mégauder,* sucer le lait d'une femme enceinte — en parlant d'un nourrisson [le fumeur de mégot ayant été comparé au nourrisson qui s'évertue à téter un lait rare et épuisé], dér. de *mégaud,* jus qui sort d'un moule à fromage, de *mègue,* petit-lait, anc. franç. *mesgue,* même sens [fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*], du gaulois **mēsīgus,* même sens ; 1872, Larchey [*ramasseur de mégots,* 1888, Larousse]). *Pop.* Bout de cigarette ou de cigare que le fumeur abandonne ou jette : *L'homme qui parlait était jeune : un ouvrier en cotte bleue, un mégot aux lèvres* (Martin du Gard). ‖ *Ramasseur de mégots,* clochard qui ramasse les mégots dans la rue ou à la terrasse des cafés : *Je ne veux pas que mon fils ait l'air d'un ramasseur de mégots, même chez lui* (Miomandre).

● SYN. : *clope* (arg.).

mégotage [megɔtaʒ] n. m. (de *mégoter ;* 1960, Esnault). *Pop.* Recherche d'un avantage dérisoire ; mesquinerie.

mégoter [megɔte] v. intr. (de *mégot ;* 1902, Esnault, au sens de « parier un cigare » ; 1925, Esnault, au sens de « ramasser les mégots » ; sens actuel, 1932, Esnault). *Pop.* Vivre de façon mesquine, lésiner.

● SYN. : *gratter* (fam.), *liarder* (fam.), *regarder* (fam.).

méhalla [meala] n. f. (mot ar. signif. proprem. « campement » ; 1931, Larousse). En Afrique du Nord, colonne en expédition.

méhari [meari] n. m. (ar. maghrébin *mehri,* même sens, ar. class. *mahrī,* proprem. « de la tribu de Mahra [dans l'Arabie du Sud] » ; 1637, Davity, écrit *mahari ; méhari,* 1853, Flaubert [le mot ne semble pas être attesté au XVIII^e s.]). Dromadaire domestique dressé pour les courses rapides.

● Pl. *des* MÉHARIS ou *des* MÉHARA (pl. ar.).

méhariste [mearist] n. m. (de *méhari ;* 1902, Larousse). *Autref.* Soldat qui, au Sahara, utilisait le méhari comme monture.

meichage [mɛʃaʒ] n. m. (var. graphique de *méchage ;* 1963, Larousse). En sucrerie, opération qui consiste à faire passer le jus d'un diffuseur dans un autre.

meilleur, e [mejœr] adj. (lat. *meliorem,* accus. de *melior,* meilleur, compar. de *bonus,* bon [*meilleur* a d'abord été le cas

régime de *mieldre,* meilleur — fin du xe s., *Vie de saint Léger* (lat. *melior*), avant de s'employer, dès le xie s., à la fois comme cas sujet et cas régime] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *meillor* [*meilleur,* début du xiiie s., *Galeran*], au sens I, 1 [aussi absol,] ; sens I, 2-3 et II, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 4, fin du xiiie s., Adam de la Halle ; sens II, 2, début du xxe s. [aussi ellipt.] ; sens II, 3, 1759, Voltaire [*tirer le meilleur parti d'une chose,* début du xxe s. ; *une personne du meilleur monde,* 1895, Loti]).

I. COMPARATIF DE L'ADJECTIF « BON ». **1.** Qui est supérieur par la bonté, la générosité : *Il est difficile de rencontrer un homme plus charitable, meilleur que lui ;* et absol. : *Croire en l'avènement d'un monde meilleur.* || **2.** Qui est supérieur par la qualité : *Il* [le portrait] *serait d'autant meilleur qu'il serait plus ressemblant, et d'autant plus ressemblant qu'il serait moins conventionnel* (Malraux). *Le vin de cette année est meilleur que celui de l'année dernière. Ta santé est meilleure maintenant.* || **3.** Plus important, plus élevé : *Des gens, touchant des salaires meilleurs que pendant le reste de l'année, chantent à tout propos* (Balzac). || **4.** S'emploie dans des expressions où l'adj. *bon* forme une locution : *Être de meilleure humeur. Être en meilleure santé. Payer meilleur marché. Se lever de meilleure heure.*

II. « LE MEILLEUR », « LA MEILLEURE », FORMES DE SUPERLATIF DE « BON ». **1.** Être ou chose qui bénéficie de la qualification la plus haute en son genre : *C'est le meilleur des hommes. Il est le meilleur élève de la classe. Le meilleur écrivain de la génération actuelle. C'est sa meilleure camarade.* || **2.** S'emploie dans les formules de politesse : *Je vous adresse mes vœux les meilleurs, les meilleurs vœux ;* et ellipt. : *Mes meilleurs vœux.* || **3.** S'emploie dans des locutions. || *Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes,* tout va très bien. || *Tirer le meilleur parti d'une chose,* utiliser au mieux quelque chose. || *Une personne du meilleur monde,* qui appartient à la société la plus distinguée, à l'élite.

• REM. **1.** *Meilleur* est le comparatif de *bon. Plus bon* ne s'emploie que dans certains cas : *a)* dans la formule *plus ou moins bon ; b)* lorsque *bon* a pour corrélatif un autre adjectif : *Il est plus bon que juste ; c)* dans la langue familière, lorsqu'il est employé au sens de « naïf » : *Vous êtes bien bon de croire cet homme, et plus bon de l'écouter ; d)* quand *plus* et *bon* sont séparés par un verbe : *Plus une œuvre est bonne, plus elle attire la critique* (Flaubert).

2. *Beaucoup meilleur,* qui était usuel dans la langue classique, est sorti de l'usage ; on dit auj. *bien meilleur.*

◆ n. (1080, *Chanson de Roland*). Personne ou être animé qui l'emporte dans quelque domaine : *Ce sont toujours les meilleurs qui se sacrifient pour les autres. Que le meilleur gagne.*

◆ **meilleur** n. m. (sens 1, 1273, Adenet [*pour le meilleur et/ou pour le pire,* début du xxe s.] ; sens 2, 1910, Esnault [aussi *avoir le meilleur* — d'abord « avoir l'avantage dans un combat », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure]). **1.** Ce qui est au-dessus de tout : *Donner le meilleur de soi-même.* || *Pour le meilleur et (ou) pour le pire,* dans les événements les plus heureux et (ou) dans les circonstances les plus difficiles : *Rester unis pour le meilleur et pour le pire. Les années 15, dans les siècles, ont souvent tenu la vedette, pour le meilleur ou le pire* (Romains). || **2.** *Prendre le meilleur sur,* en termes de sport, l'emporter sur. || *Avoir le meilleur,* avoir l'avantage.

◆ adv. (1873, Larousse). *Il fait meilleur,* le temps s'est amélioré, on est mieux.

méio- [mejo], élément tiré du gr. *meiôn,* moindre, inférieur (compar. de *mikros,* petit), et entrant, comme préfixe, dans la composition de quelques mots scientifiques.

méiopragie [mejopraʒi] ou **miopragie** [mjopraʒi] n. f. (de *méio-* [ou de sa var. *mio-*] et du radical *-prag-* du parfait de *prassein* ou *-ttein,* agir ; 1923, Larousse). État où se trouve un organe par suite d'une insuffisance fonctionnelle, due à une affection antérieure.

méiose [mejoz] n. f. (gr. *meiôsis,* amoindrissement, diminution, de *meioûn,* diminuer, dér. de *meiôn* [v. MÉIO-] ; 1842, Acad.). En biologie, mode de division de la cellule vivante, dans lequel les cellules filles ont moitié moins de chromosomes que la cellule mère.

méjugement [meʒyʒmɑ̃] n. m. (de *méjuger ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). *Littér.* Action de méjuger, appréciation erronée ou défavorable : *Comme il faut toujours de l'amour pour comprendre ce qui diffère de vous, je ne sens plus en elle, à mon égard, qu'incompréhension, méjugement ou, qui pis est, indifférence* (Gide).

méjuger [meʒyʒe] v. tr. (de *mé-, mes-* et de *juger ;* 1829, Boiste). [Conj. **1 b.**] *Littér.* Porter un jugement faux ou défavorable sur quelqu'un ou sur quelque chose : *Ainsi fait l'amoureux qui se désole et méjuge l'amour, d'après celui d'une catin* (Gide).

◆ v. tr. ind. (v. 1200, *Lai d'Ignaure,* écrit *mesjugier ; méjuger,* xvie s.). *Littér.* Apprécier faussement, méconnaître l'importance réelle de quelqu'un ou de quelque chose : *Seuls peuvent méjuger de cette race ceux qui la connaissent mal* (Duhamel).

◆ **se méjuger** v. pr. (1873, Larousse). Méconnaître sa propre valeur.

mektoub ! [mɛktub] interj. (ar. *maktūb,* qui est écrit, d'où « lettre, écrit » ; début du xxe s.). Formule exclamative que l'on traduit par « C'était écrit », qui résume le fatalisme musulman.

mélage [melaʒ] n. m. (de *mêler ;* 1763, *Encyclopédie*). Mise en tas assortis des diverses sortes de papiers que le cartier doit coller ensemble.

mélan(o)- [melan(o)] ou **mélani-** [melani], élément tiré du gr. *melas* (*melanos* au génitif), noir, et entrant, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

mélancolie [melɑ̃kɔli] n. f. (lat. impér. *melancholia,* humeur noire, atrabile, gr. *melagkholia,* même sens, de *melagkholos,* enduit d'un fiel noir, de *melas,* noir, et de *kholê,* bile, fiel ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 3 ; sens 1, 1256, Ald. de Sienne ; sens 2, 1664, La Fontaine [*ne pas engendrer la mélancolie,* 1669, Widerhold] ; sens 4, xiiie s., ToblerLommatzsch ; sens 5, 1802, Chateaubriand). **1.** *Class.* Une des quatre « humeurs » du corps humain, selon l'ancienne médecine, et qui avait son siège dans la rate : *La mélancolie cause la tristesse, le chagrin* [...], *quelquefois la folie* (Furetière). || **2.** À l'époque préromantique et romantique, disposition à une tristesse vague, douce ; plaisir que l'on trouve dans la solitude pour y rêver, y méditer : *C'est l'heure où la mélancolie | S'assied pensive et recueillie | Au bord silencieux des mers* (Lamartine). *Une sorte d'état flasque de l'âme, qu'on appelait mélancolie* (Gide). || Fam. *Ne pas engendrer la mélancolie,* être d'humeur gaie. || **3.** En psychiatrie, état pathologique qui s'exprime par une profonde tristesse et une propension habituelle au pessimisme : *Accès de mélancolie.* || **4.** Dans la langue courante, état de langueur, d'abattement caractérisé par la rêverie, le désenchantement : *Mon esprit désœuvré glisse vers la mélancolie malgré mon effort pour le retenir sur la pente* (Gide). || **5.** Trait dominant d'une chose dont la vue incline à la tristesse : *La mélancolie d'un paysage.*

• SYN. : **2** *nostalgie, rêverie, spleen, vague à l'âme ;* **3** *dépression, neurasthénie ;* **4** *cafard* (fam.), *papillons noirs* (fam.), *pessimisme, tristesse.* — CONTR. : **4** *alacrité, allégresse, enjouement, entrain, gaieté, joie, jubilation.*

mélancolique [melɑ̃kɔlik] adj. (lat. *melancholicus,* causé par la bile noire, atrabilaire, gr. *melagkholikos,* d'humeur sombre, qui engendre l'humeur noire [v. l'art. précéd.] ; fin du xiiie s., au sens de « relatif à la bile noire » ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, v. 1534, B. Des Périers ; sens 3, 1633, Corneille ; sens 4, v. 1530, C. Marot). **1.** *Class.* Se dit d'une personne chez qui la mélancolie est l'humeur dominante, qui est sujette à des accès de frayeur : *Je ne nie pas, dit le bon Père, qu'il ne se voie des dévots qui sont pâles et mélancoliques de leur complexion* (Pascal). || **2.** Qui a une propension naturelle à la mélancolie, à une tristesse vague : *Un tempérament,*

un caractère mélancolique. || **3.** Qui porte à la mélancolie : *Revenu dans ma solitude rue d'Enfer, je m'étais couché plein de ces mélancoliques pensées qui naissent de l'association de la jeunesse, de la beauté et de la tombe* (Chateaubriand). || **4.** Qui engendre ou dénote la mélancolie : *Les tons mélancoliques du crépuscule* (Balzac). *Un air mélancolique.*

● SYN. : **2** *cafardeux* (fam.), *maussade, pessimiste, sombre, ténébreux* (littér.), *triste ;* **3** *funèbre, morose, noir, sinistre ;* **4** *désabusé, désenchanté, lugubre, nostalgique.* — CONTR. : **2** *enthousiaste, gai, joyeux ;* **3** *badin, enjoué, folâtre ;* **4** *épanoui, radieux, réjoui.*

◆ n. (1663, Brunot). Personne qui se complaît dans la mélancolie.

mélancoliquement [melɑ̃kɔlikmɑ̃] adv. (de *mélancolique ;* 1549, Tagault). De façon mélancolique, avec mélancolie : *Évoquer mélancoliquement sa jeunesse.*

mélancoliser [melɑ̃kɔlize] v. tr. (dér. savant de *mélancolie ;* 1863, Sainte-Beuve). Rendre mélancolique (rare) : *J'aime beaucoup les cimetières moi ; ça me repose et me mélancolise : j'en ai besoin* (Maupassant).

◆ v. intr. (1767, Brunot). Se complaire dans la mélancolie : *Que les enchaînés mélancolisent sur une maison familiale dispersée* (Montherlant).

◆ **se mélancoliser** v. pr. (1620, Huguet). Devenir mélancolique : *M. de La Calmette et ses trente ans de bureau se mélancolisaient en songeant à la retraite comme Tircis* (Daudet).

mélanésien, enne [melanezjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Mélanésie,* n. géogr., formé avec les mots gr. *melas,* noir, et *nêsos,* île ; début du XX^e s.). Relatif à la Mélanésie ou aux Mélanésiens : *Les langues mélanésiennes.*

◆ n. (début du XX^e s.). Habitant ou originaire de Mélanésie : *Les Papous sont des Mélanésiens.*

mélange [melɑ̃ʒ] n. m. (de *mêler* [v. ce mot], avec un suffixe issu du germ. *-ingo ;* v. 1380, *Aalma,* écrit *meslinge* [*meslenge,* début du XV^e s., A. Chartier ; *meslange,* 1538, R. Estienne ; *mélange,* XVII^e s.], au sens 3 [en parlant d'une personne, 1549, R. Estienne] ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 4, 1845, Bescherelle [*mélange pauvre,* 1932, Larousse, art. *pauvre*] ; sens 5, 1549, R. Estienne [*sans mélange,* av. 1613, M. Régnier]). **1.** Action de mélanger, de mêler : *Calculer, doser les éléments d'un mélange. Opérer un mélange de vins. Le mélange des couleurs requiert beaucoup de savoir-faire.* || **2.** Croisement d'êtres de races, d'espèces différentes : *Mélange d'éléments ethniques, de populations d'origifles différentes.* || **3.** Ensemble composé d'éléments divers qui s'associent plus ou moins étroitement : *Une macédoine est un mélange de légumes divers. Un mélange de liqueurs. De toutes ces plantes multipliées monte une odeur spéciale, un mélange comme disent les femmes* (Bordeaux) ; et en parlant d'une personne : *Eugène Delacroix était un curieux mélange de scepticisme, de politesse, de dandysme, de volonté ardente, de ruse, de despotisme et, enfin, d'une espèce de bonté particulière et de tendresse modérée qui accompagne toujours le génie* (Baudelaire). || **4.** Association de plusieurs corps sans réaction chimique : *Si les constituants apparaissent distincts, le mélange est dit hétérogène, il est homogène dans le cas contraire.* || *Mélange pauvre,* en thermodynamique, mélange de gaz utilisé dans un moteur et dans lequel le rapport du poids du carburant au poids de l'air est inférieur à la proportion optimale. (Contr. MÉLANGE RICHE.) || **5.** Ce qui résulte de l'union de qualités de choses diverses et même opposées : *La musique espagnole, composée de soupirs, de mouvements vifs, de refrains tristes, de chants subitement arrêtés, offre un singulier mélange de gaieté et de mélancolie* (Chateaubriand). *L'attitude du directeur était un mélange de fermeté et de mollesse.* || *Sans mélange,* se dit de ce qui est absolument pur : *Un bonheur sans mélange.*

● SYN. : **1** *fusion, incorporation, panachage ;* **2** *brassage ;* **3** *alliage, amalgame, association, magma, mixture ;* **5** *alliance, assemblage, combinaison, réunion.*

◆ **mélanges** n. m. pl. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1896, *Mélanges Wahlund*). **1.** Recueil d'écrits de caractère varié sur des sujets divers : *À propos de Goya, je dois d'abord renvoyer les lecteurs à l'excellent article que Théophile Gautier a écrit sur lui dans « le Cabinet de l'amateur », et qui fut, depuis, reproduit dans un volume de mélanges* (Baudelaire). *Mélanges politiques de Chateaubriand.* || **2.** Ouvrage composé d'articles rédigés sur des sujets divers et offert en hommage à un professeur, à un maître, par ses collègues et ses disciples : *Mélanges Brunot. Mélanges Dauzat.*

● SYN. : **1** *variétés ;* **2** *miscellanées.*

mélangé, e [melɑ̃ʒe] adj. (part. passé de *mélanger ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens 3 ; sens 1, 6 juin 1777, Voltaire ; sens 2, 1760, Buffon ; sens 4, 1868, Littré). **1.** Qui résulte d'un mélange : *Du vin mélangé. Une odeur mélangée de tabac et de parfum.* || **2.** Qui est issu d'un croisement : *Race mélangée. Un animal mélangé.* || **3.** *Drap mélangé, étoffe mélangée,* étoffe dont la trame est d'une autre fibre que la chaîne, ou dont les fils sont formés d'un mélange de plusieurs fibres. || **4.** Composé d'éléments hétéroclites, de niveaux sociaux différents : *Une assistance mélangée.*

● SYN. : **1** *coupé, frelaté, trafiqué* (fam.) ; **2** *bâtard, métissé ;* **4** *composite. disparate.* — CONTR. : **1** et **2** *pur.*

mélangeable [melɑ̃ʒabl] adj. (de *mélanger ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Se dit de ce qui peut se mélanger.

mélanger [melɑ̃ʒe] v. tr. (de *mélange ;* 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). [Conj. **1 b.**] **1.** Réunir des choses différentes de manière à former un tout (au pr. et au fig.) : *Mélanger des vins, des couleurs.* || Fam. *Mélanger les torchons avec les serviettes,* V. TORCHON. || **2.** *Fam.* Réunir dans un ensemble confus des choses concrètes ou abstraites : *Mélanger des fiches. Mélanger des souvenirs, des dates.*

● SYN. : **1** *allier, amalgamer, assembler, associer, combiner, fondre, marier, panacher, unir ;* **2** *brouiller, emmêler, enchevêtrer, entremêler, mêler.*

◆ **se mélanger** v. pr. (sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1928, Lacassagne ; sens 3, XX^e s.). **1.** En parlant de choses, se mêler au point de se confondre : *Et qu'elles pussent* [les couleurs] *à l'infini se mélanger entre elles* (Gide). || **2.** *Pop.* S'unir charnellement. || **3.** Pop. *Se mélanger les pieds,* ne plus se retrouver dans une situation ; tout brouiller.

mélangeur, euse [melɑ̃ʒœr, -øz] n. (de *mélanger ;* 1611, Cotgrave, au sens de « celui qui mélange » ; sens actuel, 1907, Larousse [*mélangeuse,* n. f., même sens, 1868, Littré]). Appareil servant à malaxer et à mêler.

◆ **mélangeur** n. m. (sens 1, 1902, Larousse ; sens 2, 1953, Larousse). **1.** Appareil qui permet de mélanger par quantités déterminées de l'eau chaude et de l'eau froide. (On dit aussi ROBINET MÉLANGEUR.) || **2.** En termes de radiotechnique, circuit électrique qui reçoit des courants de basse fréquence issus de microphones différents et qui est destiné à doser leurs effets afin de produire des modulations dans l'émetteur de radio. (On dit aussi MIXEUR.)

mélani-. V. MÉLAN(O)-.

mélanine [melanin] n. f. (de *mélan[o]- ;* 1855, Nysten). Pigment brun qui colore la peau des races noires et qui caractérise aussi certaines maladies.

mélanique [melanik] adj. (de *mélan[ine] ;* 1855, Nysten [*mutation mélanique,* 1963, Larousse]). Se dit, en pathologie, d'une lésion caractérisée par la présence de mélanine dans ses éléments cellulaires. || *Mutation mélanique,* variation héréditaire provoquant une coloration foncée chez un organisme normalement clair.

mélanisme [melanism] n. m. (de *mélan[o]- ;* 1840, Acad.). Mutation qui consiste en une pigmentation noire des excroissances épidermiques apparentes et qui semble favorisée par la sélection naturelle.

● CONTR. : *albinisme.*

mélanite [melanit] n. f. (bas lat. *melanites,* poix minérale [VI^e s.], du gr. *melas*

[*melanos,* au génitif], noir ; 1803, Boiste). Silicate naturel de fer et de calcium, de couleur noire.

mélanoblaste [melanɔblast] n. m. (de *mélano-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* ce qui germe, bourgeon ; 1963, Larousse). Cellule capable de produire la mélanine.

mélanocéphale [melanɔsefal] adj. (de *mélano-* et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1840, Acad.). Qui a la tête noire.

mélanocyte [melanɔsit] n. m. (de *mélano-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1931, Larousse). Leucocyte chargé de pigments mélaniques.

mélanoderme [melanɔdɛrm] adj. (de *mélano-* et de *derme,* gr. *derma,* peau ; 1963, Larousse). Se dit, en anthropologie, de la race noire.

mélanodermie [melanɔdɛrmi] n. f. (de *mélano-* et de *-dermie,* du gr. *derma,* peau ; 1902, Larousse). Coloration brunâtre ou noirâtre de la peau.

mélanodontie [melanɔdɔ̃ti] n. f. (de *mélan[o]-* et du gr. *odous, odontos,* dent ; 1953, Larousse). Affection des dents de lait qui prennent une couleur noire ou brune.

mélanoglossie [melanɔglɔsi] n. f. (de *mélano-* et de *-glossie,* du gr. *glossa* ou *-tta,* langue [organe], langage ; 1931, Larousse). Coloration noire de la langue.

• SYN. : *langue noire pileuse.*

mélanoïde [melanɔid] adj. (de *mélano[me]* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1878, Larousse). Qui ressemble au mélanome, ou qui se rapproche de la mélanose.

mélanome [melanom] n. m. (gr. *melanôma,* couleur noire [de *melanoûn,* noircir, devenir ou être noir, dér. de *melas,* V. MÉLAN(O)-], ou plutôt dér. savant de l'élément franç. *mélano- ;* 1868, Littré). Nom générique donné aux tumeurs formées de cellules capables de produire et de stocker la mélanine.

mélanose [melanoz] n. f. (gr. *melanôsis,* action de noircir, tache [de *melanoûn,* v. l'art. précéd.], ou plutôt dér. savant de l'élément franç. *mélan[o]-* ; 1868, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Affection caractérisée par l'accumulation de mélanine dans la peau et dans divers organes. || **2.** Maladie cryptogamique se manifestant par des taches sombres sur les feuilles de la vigne ou du haricot.

mélanthie [melɑ̃ti] n. f. (du gr. *Melantheia,* n. de la fille d'Apollon, ou du bas lat. *melanthes,* sorte de pierre précieuse [VIe s.], gr. *melanthês,* à fleur noire, de couleur sombre, de *melas,* noir, et de *anthos,* fleur ; 1873, Larousse). Papillon dont la chenille vit sur la clématite.

mélanurie [melanyri] n. f. (de *mélan-* et de *-urie,* du gr. *ouron,* urine ; 1878, Larousse [art. MÉLANURÈSE]). Émission d'urine de couleur noirâtre, due à la présence de pigments mélaniques.

mélasse [melas] n. f. (anc. provenç. *melessa,* mélasse [1467, Pansier], bas lat. *mellaceum,* ou *-cium,* vin cuit jusqu'à la réduction des deux tiers ; 1508, *Dict. général,* écrit *meslache* [sous l'influence de *mesler,* forme anc. de *mêler,* v. ce mot ; *mélasse,* 18 sept. 1664, d'après Littré, 1868], au sens 1 ; sens 2, 1924, Esnault [*être dans la mélasse,* 1889, Larchey — *tomber dans la mélasse,* « tomber dans la misère », 1884, Villatte]). **1.** Liquide sirupeux qui est le résidu non cristallisable de la fabrication du sucre : *La mélasse de la betterave sert à l'alimentation du bétail.* || **2.** *Fam.* Mélange bizarre, indistinct. || Fig. et fam. *Être dans la mélasse,* être dans une situation dont on ne peut se dépêtrer ; être dans la misère.

melba [mɛlba] adj. invar. (emploi comme adj. du n. de la cantatrice Nellie *Melba* [1861-1931], en l'honneur de qui cette préparation culinaire a été dénommée ; début du XXe s.). *Fruit melba,* fruit (le plus souvent une pêche), poché au sirop vanillé, dressé dans une coupe sur une couche de glace avec de la crème Chantilly et nappé de purée de framboise.

melchior [mɛlkjɔr] n. m. (altér. de *maillechort* [v. ce mot] ; 1858, Nysten). Alliage de cuivre et de nickel qui a l'aspect de l'argent : *Elle essuya les plateaux des deux balances de melchior* (Zola).

melchite n. f. V. MELKITE.

meldois, e [mɛldwa, -az] adj. et n. (du lat. *Meldi,* n. d'un peuple gaulois qui habitait l'actuelle région de Meaux ; 1873, Larousse). Relatif à Meaux et à ses habitants ; habitant ou originaire de Meaux.

mêlé, e [mele] adj. (part. passé de *mêler* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *meslé* [*mêlé,* XVIIe s.], au sens 3 [*un sang-mêlé,* 1868, Littré] ; sens 1, 1647, Descartes [au fig., 1669, Bossuet ; *être mêlé à,* 1679, Bossuet] ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 4, fin du XIIIe s. ; sens 5, 1868, Littré [*compagnie mêlée,* même sens, av. 1719, Mme de Maintenon]). **1.** *Mêlé à,*qui constitue un mélange avec : *Sur cette terre où les lumières de plus en plus nombreuses semblaient sourdre de la brume d'hiver mêlée à la nuit* (Malraux). *Du sucre mêlé à du vin.* || *Fig.* Qui entre dans un ensemble à titre d'élément disparate : *Quelques pointes perfides mêlées aux compliments.* || Fig. *Être mêlé à,* être impliqué dans : *Être mêlé à une sale affaire.* || **2.** *Mêlé de,* qui a été mélangé avec une autre chose (au pr. et au fig.) : *Du vin mêlé d'eau. Du vert mêlé de jaune. Des rires mêlés de larmes.* || **3.** *Absol.* Qui résulte d'un mélange : *Des couleurs mêlées. Des voix mêlées.* || *Un sang-mêlé,* v. à l'ordre alphab. || **4.** Qui manque de pureté, qui comporte des choses mélangées : *Il portait un grand gilet d'étoffe brune mêlée, à petits boutons de métal étoilé* (Nerval). *Une langue mêlée de français et d'espagnol.* || **5.** *Société mêlée,* où l'on trouve des éléments disparates, de culture et de niveaux sociaux différents.

• SYN. : **1** *mélangé ; joint ;* **2** *coupé, mouillé, teinté ; entrecoupé, haché.*

méléagris [meleagris] n. m. (lat. *meleagris,* pintade, gr. *meleagris,* même sens ; milieu du XVIe s., écrit *méléagride* [*méléagris,* 1690, Furetière], au sens de « pintade » ; sens actuel, 1842, Mozin). Nom générique du dindon.

méléagriculteur [meleagrikyltœr] n. m. (du lat. ou du gr. *meleagris* [v. l'art. précéd.], sur le modèle de *apiculteur, aviculteur,* etc. ; 1968, Larousse). Éleveur de pintades.

mêlé-cassis [melekasis] et , par abrév., **mêlé-cass(e)** [melekas] n. m. (part. passé substantivé de *mêler,* avec le n. m. *cassis,* abrégé ou non ; 1755, Vadé [*mêlé ; mêlé-cassis* — et *mêlé cass'* — 1878, Larousse ; *une voix de mêlé-cass',* 1936, Aragon]). Mélange d'eau-de-vie et de cassis : *Ce notable savant pratiquait l'habitude ouvrière du mêlé-cassis* (Hamp). *Il tuait le ver d'un mêlé-casse avant de partir pour la chasse* (Ajalbert). || *Une voix de mêlé-cass',* une voix éraillée et rauque de buveur.

• REM. Par abrév., on trouve aussi MÊLÉ : *Un mêlé, moitié eau-de-vie, et moitié cassis* (Zola).

mêlée [mele] n. f. (part. passé fém. substantivé de *mêler* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *meslée* [*mêlée,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, v. 1210, *Perlesvaus ;* sens 3, 1856, Baudelaire ; sens 4, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*entrer dans la mêlée, rester au-dessus de la mêlée,* début du XXe s.] ; sens 5, 1931, Larousse [*mêlée ouverte,* 1948, Dauven, p. 93]). **1.** Affrontement de combattants qui luttent corps à corps : *Dans la mêlée, Roland continuait sa course échevelée* (Banville). || **2.** Rixe quelconque, bagarre : *Recevoir des coups dans une mêlée.* || **3.** Mélange inextricable : *L'ange même de Dieu, dans la mêlée horrible | De la neige et du vent luttant pour l'entasser* (Lamartine). || **4.** *Fig.* Contestation vive entre des personnes, lutte de paroles ou d'écrits : *Il faut que les hommes jettent leurs idées dans la grande mêlée* (E. Scherer). || *Entrer dans la mêlée,* participer à la lutte. || *Rester au-dessus de la mêlée,* se tenir en dehors de la lutte. || **5.** Phase du jeu de rugby où les groupes des avants de chaque équipe, à la suite d'une faute, sont groupés épaule contre épaule autour du ballon à terre dont ils cherchent à s'assurer la possession en talonnant. || *Mêlée ouverte,* celle que dans, certains cas, les avants forment spontanément.

● SYN. : **1** *baroud* (arg. mil.), *bataille, choc ;* **2** *accrochage* (fam.), échauffourée ; **3** *chaos, confusion, fouillis* (fam.), *mélimélo* (fam.) ; **4** *controverse, polémique.*

mêler [mele] v. tr. (bas lat. *misculare,* mêler [attesté au IXe s.], élargissement du lat. class. *miscēre,* mêler, mélanger ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *mescler* [*mesler,* fin du XIe s., *Chanson de Guillaume ; mêler,* XVIIe s.], au sens 3 ; sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [« croiser — des animaux », 1959, Robert] ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 4, 1664, Corneille ; sens 5, 1538, R. Estienne [*mêler son mot,* 1645, Corneille] ; sens 6, XIIIe s., La Curne [*mêler les cartes,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné — au fig., av. 1615, Pasquier ; *mêler une serrure,* 1690, Furetière]). **1.** Mettre ensemble des choses différentes pour obtenir un tout : *Mêler des couleurs. Mêler des odeurs, des sons.* ‖ *Mêler des animaux de races différentes,* les croiser. ‖ **2.** *Fig.* Réunir plus ou moins intimement des choses abstraites : *Mêler la réalité et la fiction.* ‖ **3.** Ajouter une chose à une autre (au pr. et au fig.) : *Mêler du poison à de l'eau. Mêler l'utile à l'agréable. Mêler le vrai avec le faux.* ‖ **4.** Réunir dans sa personne des qualités différentes : *Mêler la bonhomie à la rudesse.* ‖ **5.** Faire participer quelqu'un à quelque chose : *Mêler quelqu'un à une affaire, dans un complot.* ‖ *Mêler son mot,* intervenir un peu au hasard dans une discussion. ‖ **6.** Mettre en désordre : *Mêler des cheveux. Mêler un écheveau. Mêler des papiers, des dossiers. Mêler ses notes.* ‖ *Mêler les cartes,* battre les cartes avant de commencer la partie ; au *fig.,* embrouiller une affaire. ‖ *Mêler une serrure,* la fausser.

● SYN. : **1** *amalgamer, fondre, marier, mélanger ;* **3** *allier, associer ;* **4** *joindre ;* **5** *impliquer ;* **6** *brouiller, embrouiller, emmêler, enchevêtrer, entremêler.*

◆ **se mêler** v. pr. (sens 1, v. 1228, *Roman de la Violette ;* sens 2, 1642, Corneille ; sens 3, 1690, Furetière [en parlant des hommes, fin du XVIe s.] ; sens 4, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 5, 1673, Racine [au part. passé, 1644, Corneille ; « participer à une activité », 1530, Pals-grave] ; sens 6, v. 1155, Wace [« intervenir à contretemps », XIIIe s., *Chronique de Rains ;* « avoir la prétention de », 1637, Descartes]). **1.** En parlant de choses, se fondre ensemble de manière à former un tout (au pr. et au fig.) : *Des coloris qui se mêlent harmonieusement. Les huit noms dansaient dans leurs têtes, se mêlaient sans cesse* (Maupassant). ‖ **2.** *Fig.* Être lié intimement à : *L'intérêt se mêle à tout.* ‖ **3.** *Vx.* S'accoupler, en parlant des animaux : *Les oiseaux qui ne font pas de nid se mêlent indifféremment* (Buffon). ‖ **4.** *Class.* Engager le combat, en venir aux mains : *Chez le libraire absent, tout entre, tout se mêle* (Boileau). ‖ **5.** *Se mêler à,* en parlant de personnes, se joindre à un groupe : *Ils se mêlent à la foule et disparaissent ;* participer à une activité : *Je me mêlais à la récréation des demi-pensionnaires* (Beauvoir). *Se mêler à la conversation.* ‖ **6.** Class. *Se mêler de* (avec un substantif ou un infinitif), s'occuper de : *Je me mêle de musique et de danse* (Molière). *Il se mêle de débiter les denrées* (Acad., 1694). ‖ Auj. et péjor. *Se mêler de* (avec un substantif ou un infinitif), intervenir à contretemps : *Mais, maman, c'est toi qui m'en parles. Je suis bien le seul à ne me mêler de rien en ce qui concerne Simon* (Mauriac). *Ne vous mêlez pas de ce qui ne vous regarde pas ;* avoir la prétention de : *Se mêler de faire des vers.*

● SYN. : **1** *s'entrelacer, s'entremêler, se fondre, fusionner, se marier, se mélanger ;* **2** *s'associer, se joindre ;* **5** *s'immiscer, s'ingérer, intervenir dans.* — CONTR. : **6** *s'abstenir, éviter, se garder de.*

mélèze [melɛz] n. m. (mot des parlers du Dauphiné et de la Savoie [attesté localement dès 1336, Du Cange, art. *chavrenus*], issu d'un radical gaulois **mel-* désignant le mélèze ; 1552, R. Estienne). Conifère à aiguilles caduques, qui croît dans les montagnes au-dessus de la zone des sapins.

mélézin [melezɛ̃] n. m. (de *mélèze ;* 1931, Larousse). Forêt de mélèzes dans laquelle les sujets sont espacés et où l'herbe croît abondamment.

méli- ou **melli-** [meli], élément tiré du lat. *mel, mellis,* miel, ou du gr. *meli,* même sens, et entrant, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

melia [melja] n. m. (mot gr. désignant le frêne ; 1812, Mozin). Arbre ou arbuste à longues grappes de fleurs odorantes, originaire d'Asie et cultivé dans le Midi.

méliacées [meljase] n. f. pl. (dér. savant du gr. *melia* [v. l'art. précéd.] ; 1799, Ventenat). Famille de plantes à fleurs, comprenant de nombreuses essences arborescentes équatoriales, utilisées en ébénisterie.

melica [melika] n. m., ou **mélique** [melik] n. f. (lat. scientif. moderne *melica,* même sens, de l'ital. *melica,* même sens, lat. pop. **milica,* même sens, du lat. class. *milium,* millet, mil ; 1694, Th. Corneille, écrit *melica ; mélique,* 1791, Valmont de Bomare). Plante herbacée, à gros épillets arrondis, à feuilles malles, utilisée parfois comme ornementale.

mélicérique [meliserik] adj. et n. m. (du moyen franç. *melicoris,* apostume, tumeur [1539, Canappe], *mélicéride* [v. 1560, Paré], *mélicéris* [1694, Th. Corneille), lat. *meliceris,* sorte de tumeur. gr. *melikêris,* tumeur dont le pus ressemble à du miel, de *meli,* miel, et de *kêros,* cire ; 1878, Larousse). Qui ressemble au miel : *Croûte mélicérique.*

mélilot [melilo] n. m. (lat. *melilotos,* mélilot, gr. *melilôtos,* même sens, de *meli,* miel, et de *lôtos,* lotus ; v. 1330, *Roman de Renart le Contrefait*). Plante médicinale ou fourragère, à petites fleurs blanches ou jaune, disposées en grappes longues et étroites.

méli-mélo [melimelo] n. m. (var. de la loc. *pêle-mêle,* elle-même altér. de *mêle-mêle* [v. PÊLE-MÊLE], avec une alternance vocalique *-i/-o ;* XVIe s., *Anciennes Poésies fr.* [III, 265], écrit *melli-mello,* comme interj., avec un sens mal défini ; écrit *méli-mélo,* comme n. m., au sens actuel, 1861, Larchey [var. *méli-méla,* 1841, *les Français peints par eux-mêmes*]). *Fam.* Mélange confus : *Dans l'intérieur de l'église, c'était un méli-mélo de tous les styles* (Huysmans).

● Pl. *des* MÉLIS-MÉLOS.

● SYN. : *fatras, fouillis, magma, margouillis* (fam.), *salmigondis* (fam.).

mélinite [melinit] n. f. (mot tiré, en raison de la couleur de l'explosif, du lat. *melinus,* de coing, de fleur de coing, gr. *mêlinos,* de pommier, de *mêlon,* pomme ; 1885, d'après Larousse, 1888). Explosif très puissant, à base d'acide picrique.

mélioratif, ive [meljɔratif, -iv] adj. et n. m. (dér. savant du bas lat. jurid. *melioratum,* supin de *meliorare,* améliorer, du lat. class. *melior* [v. MEILLEUR] ; v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens de « qui sert à améliorer » ; sens actuel [pour servir de contraire à *péjoratif*], 1897, *Revue de philologie française* [XLV, 167]). Se dit, en linguistique, d'un terme propre à présenter l'idée sous un jour favorable.

● CONTR. : *péjoratif.*

mélioration [meljɔrasjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *melioratio,* amélioration, de *melioratum,* supin de *meliorare* [v. l'art. précéd.] ; 1315, Godefroy, écrit *melioracion* [*mélioration,* début du XVIe s.), au sens de « impenses faites par un possesseur dans un bâtiment et qui en augmentent la valeur » ; XVe s., au sens de « amélioration, en général » ; sens actuel, 1960, Du-bois-Lagane). En linguistique, état de ce qui comporte une idée favorable.

● CONTR. : péjoration.

méliorisme [meljɔrism] n. m. (dér. savant du lat. *melior,* meilleur [v. MEILLEUR] ; 1916, Larousse). Doctrine suivant laquelle le monde peut être amélioré par l'effort volontaire des hommes.

mélioriste [meljɔrist] adj. (de *méliorisme ;* 1931, Larousse). Relatif au méliorisme.

◆ adj. et n. (1931, Larousse). Partisan du méliorisme.

1. mélique n. f. V. MELICA.

2. mélique [melik] adj. (lat. *melicus,* musical, harmonieux, lyrique, gr. *melikos,* qui concerne le chant, de *melos,* membre, membre de phrase musicale, chant ; 1903, Larousse). *Poésie mélique,* nom donné à la poésie lyrique grecque, et surtout à la poésie chorale.

mélisme [melism] n. m. (gr. *melismos,* démembrement, division, sorte de modulation, trille, de *melizein,* être cadencé comme un chant, chanter, dér. de *melos* [v. l'art. précéd.] ; 1963, Larousse). Répartition d'une durée musicale longue en un groupe de notes de valeur brève qui, à titre d'ornement, vient enrichir une mélodie.

mélisse [melis] n. f. (lat. médiév. *melissa,* mélisse, du lat. class. *melissophyllon,* même sens, gr. *melissophullon,* même sens, de *melissa* ou *-tta,* abeille, et de *phullon,* feuille [les abeilles affectionnant cette plante] ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *melise ; mélisse,* XIII[e] s., *Simples Médecines* [*eau de mélisse,* 1694, Acad.]). Plante aromatique à fleurs blanchâtres, appelée aussi *citronnelle.* || *Eau de mélisse,* cordial fabriqué avec des feuilles de mélisse infusées dans de l'eau distillée et de l'alcool, et utilisé contre les vertiges et les syncopes.

mélissographe [melisɔgraf] n. (de *mélisso-,* élément tiré du gr. *melissa,* abeille, et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1836, Acad.). Auteur d'un traité sur les abeilles.

mélissographie [melisɔgrafi] n. f. (de *mélisso-* [v. l'art. précéd.] et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1836, Acad.). Traité sur les abeilles.

mélitococcie [melitokɔksi] n. f. (du lat. *Melita,* nom de Malte, et de *-coccie,* du gr. *kokkos,* grain ; 1911, Larousse). Maladie infectieuse, contagieuse, commune à l'homme et à diverses espèces animales, due à *Brucella Melitensis* et caractérisée par une fièvre intermittente.

• SYN. : *fièvre de Malte, fièvre méditerranéenne.*

mélitte [melit] n. f. (lat. scientif. moderne *melittis,* même sens, tiré du gr. attique *melitta,* abeille, la plante ayant été ainsi nommée à cause de la prédilection que les abeilles ont pour elle ; 1803, *Dict. d'histoire naturelle,* écrit *mélite ; mélitte,* 1826, *Dict. classique d'histoire naturelle*). Plante semblable à la mélisse, appelée aussi *mélisse sauvage* ou *mélisse des bois.*

melkite ou **melchite** [mɛlkit] n. et adj. (du syriaque *melech,* roi ; 1690, Bossuet). Orthodoxe ou catholique de rite byzantin, vivant dans le Proche-Orient arabe.

mellah [mɛlla] n. m. (mot ar. signif. proprem. « saloir » ; 1903, Larousse). Quartier juif d'une ville marocaine : *La plus propre medina et le plus propre mellah de tout le Maroc* (Mac Orlan).

mellifère [mɛllifɛr] adj. (lat. *mellifer,* qui produit le miel, de *mel, mellis,* miel, et de *ferre,* porter, apporter ; 1523, Vaganay, puis 1842, Mozin [au sens général ; *plante mellifère,* 1812, Mozin]). *Vx.* Qui produit le miel : *Les insectes mellifères.* || *Plante mellifère,* plante dont le suc est recherché par les abeilles.

◆ **mellifères** n. m. pl. (1818, *Dict. d'histoire naturelle*). Division des insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant les abeilles, les bourdons, etc.

mellification [mɛllifikasjɔ̃] n. f. (de l'anc. v. *mellifier,* produire du miel — en parlant des abeilles [1611, Cotgrave], bas lat. *mellificare,* faire du miel [IV[e] s.], du lat. class. *mel, mellis,* miel, et *facere,* faire ; 1619, S. Hardy). Élaboration du miel par les abeilles.

mellifique [mɛllifik] adj. (lat. *mellificus,* relatif à la production du miel, de *mel, mellis,* miel, et de *facere,* faire ; 1529, C. Marot). Qui fabrique du miel : *Abeilles mellifiques.*

melliflu, e ou **melliflue** (selon l'Acad.) [mɛllifly] adj. (bas lat. *mellifluus,* d'où coule le miel, et, au fig., « doux, suave », du lat. class. *mel, mellis,* miel, et *fluere,* couler, s'écouler ; 1480, Molinet, au sens 2 ; sens 1, 1648, Scarron ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** *Vx.* Qui distille du miel, qui fait le miel : *Je ne sais pas à quel dessein | Cette cohorte melliflue | Vint par l'air en guise de nue* (Scarron). || **2.** *Fig.* Qui a la douceur du miel : *Marie, fi donc !* [...] *Préférer un tel nom à ces beaux noms grecs et latins si melliflus et si euphémiques !* (Gautier). || **3.** *Péjor.* D'une douceur excessive, fade : *Ce qu'il y a d'amusant* [...] *dans les rapports académiques, c'est l'étonnante conformité du style baveux, melliflue, avec les noms des concurrents récompensés et le choix des sujets* (Baudelaire).

• SYN. : **3** *douceâtre, doucereux, plat.*

◆ n. (1877, A. Daudet). Personne qui ne dit que des paroles doucereuses : *« Ça ne m'étonne pas... », grommela l'Irlandais d'un ton maussade et bref, peu ordinaire chez ce melliflu* (Daudet).

mellite [mɛllit] n. m. (lat. [*sucus*] *mellitus,* mellite, proprem. « [suc] de miel », de *sucus,* suc, et de *mellitus,* de miel, assaisonné de miel, de *mel, mellis,* miel ; 1808, Boiste). Médicament préparé avec du miel.

1. mélo [melo] n. m. (abrév. de *mélodrame ;* 1872, *Paris-Journal*). Abrév. fam. de MÉLODRAME : *Au fond, reprit-elle (et, pour cet aveu, sa belle voix de contralto prit soudain un accent vulgaire), je ne déteste pas tellement que ça d'avoir la tête d'une héroïne de mélo* (Martin du Gard).

2. mélo- [melo], élément tiré du gr. *melos,* membre, articulation (de l'homme ou des animaux), membre de phrase, chant rythmé, chant accompagné de musique, mélodie, et entrant, comme préfixe, dans la composition de quelques noms.

mélocactus [melokaktys] n. m. (de *mélo-,* élément tiré du bas lat. *melo* [v. MELON], et de *cactus ;* 1873, Larousse, écrit *mélocacte ; melocactus,* 1903, Larousse). Plante grasse à tige sphéroïde ou conique, comportant de nombreuses côtes longitudinales hérissées d'épines.

mélode [melɔd] n. m. (gr. *melôdos,* qui chante, mélodieux, et, comme n. m., « poète lyrique », de *melos* [v. MÉLO- 2] et de *adein,* chanter ; 1906, Huysmans). Compositeur de chants religieux des premiers siècles du christianisme oriental : *Outre les brûlants transports et les câlines hyperboles de leurs hymnographes et de leurs mélodes, leurs messes mêmes célèbrent ses louanges* [de Marie], *ainsi qu'aucun de nos services divins ne le saurait faire* (Huysmans).

mélodie [melɔdi] n. f. (bas lat. *melodia,* mélodie, gr. *melôdia,* chant d'homme ou d'oiseau, chant avec accompagnement de musique, mélodie, poésie lyrique, de *melôdos* [v. l'art. précéd.] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « chant des chœurs angéliques » ; sens 1, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Ensemble de sons successifs de hauteur variable, ayant entre eux des rapports tels que leur perception globale soit capable de satisfaire à la fois l'intelligence et la sensibilité : *L'aspect linéaire, horizontal de la mélodie s'oppose à l'aspect vertical des ensembles de sons individuels, simultanés, ou accords, dont la formation et l'enchaînement constituent l'harmonie.* || **2.** Composition vocale ou instrumentale avec accompagnement : *Chanter une mélodie de Berlioz, de Gounod, de Fauré, de Debussy.* || **3.** Courbe des variations de hauteur dans une phrase ou dans un mot : *La mélodie d'une période de Bossuet.*

• SYN. : **2** *air, aria, ariette, barcarolle, cantilène, cavatine, chanson, lied ;* **3** *cadence, harmonie, incantation.*

mélodieusement [melɔdjøzmɑ̃] adv. (de *mélodieux ;* v. 1354, *Modus*). De façon mélodieuse : *Le rossignol chante mélodieusement.*

mélodieux, euse [melɔdjø, -øz] adj. (de *mélodie ;* v. 1280, *Clef d'Amors*). Qui est agréable à l'oreille : *Et d'entendre sa voix si mélodieuse, il me semble que j'écoutais ces mots pour la première fois* (Gide).

• SYN. : *doux, harmonieux, musical, suave.*

mélodique [melɔdik] adj. (de *mélodie ;* 1607, Montlyard, écrit *melodic,* au sens de « qui produit des sons musicaux » [en parlant d'un luth] ; écrit *mélodique,* au sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, 1933, Marouzeau). **1.** En musique, qui concerne la mélodie : *Une progression mélodique. Un intervalle mélodique.* || **2.** *Accent mélodique,* élévation de la voix sur une voyelle du mot ou de la phrase : *L'accent mélodique n'a pas de place fixe en français.*

mélodiquement [melɔdikmɑ̃] adv. (de *mélodique ;* 1840, Acad.). De façon mélodique : *Des sons mélodiquement combinés.*

mélodiste [melɔdist] n. (de *mélodie ;* 1840, Acad., aux sens 1-2). **1.** Musicien qui compose surtout des mélodies. || **2.** Musicien qui pense que la mélodie est la partie essentielle de la musique : *L'école des mélodistes et celle des harmonistes.*

mélodramatique [melɔdramatik] adj. (de *mélodrame ;* 1833, Th. Gautier, au sens 2 ; sens 1, 1834, Landais). **1.** Qui concerne le mélodrame : *Le genre mélodramatique.* || **2.** *Péjor.* Qui évoque le mélodrame par l'exagération de l'expression : *Le mari, les poings crispés et arpentant la chambre d'un air mélodramatique* (Gautier). *Un ton mélodramatique.*

mélodramatiquement [melɔdramatikmɑ̃] adv. (de *mélodramatique ;* fin du XIX^e s., A. Daudet). De façon mélodramatique : *Comment ne m'aimerait-il pas, répondit M^me de Barancy, peut-être un peu trop mélodramatiquement* (Daudet).

mélodramatiser [melɔdramatize] v. tr. (de *mélodramatique ;* 21 févr. 1876, *Journ. officiel,* p. 1330). Rendre mélodramatique (rare) : *Mélodramatiser une situation.*

mélodrame [melɔdram] n. m. (de *mélo-* et de *drame ;* 1771, *l'Année littéraire,* au sens 1 ; sens 2, 1788, Bellen [p. 3] ; sens 3, 1834, Landais [*héros de mélodrame,* 1840, Acad.]). **1.** *Vx.* Sorte de drame où le dialogue était préparé par une musique instrumentale, accompagnant l'entrée et la sortie des acteurs : *Le « Pygmalion » est un mélodrame dont J.-J. Rousseau a écrit le livret et l'accompagnement.* || **2.** Pièce de théâtre moderne caractérisée par l'abondance des situations violentes et des péripéties imprévues, par l'alternance du pathétique et de l'attendrissant : *La prétendue scène de Joséphine demandant à genoux la grâce du duc d'Enghien, s'attachant au pan de l'habit de son mari et se faisant traîner par ce mari inexorable, est une de ces inventions de mélodrame avec lesquelles nos fabliers composent aujourd'hui la véridique histoire* (Chateaubriand). *Vive le mélodrame où Margot a pleuré* (Musset). || **3.** *Péjor.* Composition, œuvre dont les exagérations sont grotesques : *Film qui tourne au mélodrame.* || Fig. *Héros de mélodrame,* individu dont les paroles et les attitudes sont toujours outrées et grandiloquentes.

méloé [melɔe] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, d'origine obscure, peut-être tiré du gr. *melas,* noir ; 1868, Littré). Insecte coléoptère vésicant, noir ou bleu, gros et lourd, à reflets métalliques.

mélomane [melɔman] n. (de *mélomanie ;* 1828, Mozin [comme adj., 1845, Bescherelle]). Personne qui est passionnée de musique sans pour autant la pratiquer : *Trois orchestres s'évertuent en même temps, ce qui ne laisse pas de faire l'admiration des mélomanes* (Duhamel) ; et adjectiv. : *Un peuple mélomane.*

mélomanie [melɔmani] n. f. (de *mélo-* 2 et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; 1781, Grenier). Amour passionné de la musique. (Peu usité.)

mélomèle [melɔmɛl] n. m. (mot formé de la réduplication du radical du gr. *melos,* membre [v. MÉLO- 2] ; 1868, Littré). Monstre affecté de mélomélie.

mélomélie [melɔmeli] n. f. (de *mélomèle ;* 1873, Larousse). Monstruosité caractérisée par l'insertion de membres accessoires sur les membres principaux.

melon [mlɔ̃ *ou* məlɔ̃] n. m. (bas lat. *melonem,* accus. de *melo,* melon, abrév. du lat. class. *melopepo,* même sens, gr. *mêlopepôn,* sorte de melon, de *mêlon,* pomme, et de *pepôn,* cuit par le soleil, et, comme n. m., « melon » ; XIII^e s., *Simples Médecines,* au sens 1 [aussi « le fruit de cette plante » ; *melon d'eau,* 1660, Oudin] ; sens 2, 1877, A. Daudet [*melon ; chapeau melon,* 1893, *Dict. général*]). **1.** Plante de la famille des cucurbitacées, dont le fruit possède une chair juteuse et sucrée, jaunâtre ou rougeâtre : *Cultiver des melons.* || Le fruit de cette plante. || *Melon d'eau,* pastèque. || **2.** *Chapeau melon,* ou simplem. *melon,* chapeau d'homme en feutre rigide, de forme ronde et bombée : *Deux ou trois messieurs en chapeau melon, probablement des ingénieurs, prenaient des mesures avec une chaîne de géomètre* (Duhamel).

melonné, e [melɔne] adj. (de *melon ;* 1827, Acad.). Qui a la forme d'un melon.

melonnière [məlɔnjɛr] n. f. (de *melon ;* 1537, La Grise [248], au sens 1 ; sens 2, 1787, Havard). **1.** Endroit réservé à la culture des melons : *Une melonnière dont les cloches brillaient à la lune* (Hugo). || **2.** *Vx.* Au XVIII^e s., plat, en céramique ou en orfèvrerie, destiné à la présentation du melon sur la table.

mélopée [melɔpe] n. f. (bas lat. *melopœia,* mélopée, gr. *melopoiia,* mélodie, musique, de *melopoiios,* qui compose des chants, poète lyrique, de *melos* [v. MÉLO- 2] et de *poieîn,* faire ; 1578, Vigenère, avec un sens peu net ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1868, Littré). **1.** *Vx.* Chant rythmé et mesuré qui accompagne la déclamation parlée : *Il faut bien observer que, dans cette musique de pure déclamation qui est la mélopée des anciens, c'est principalement la beauté naturelle des paroles qui produit la beauté du chant* (Voltaire). || **2.** Chant de caractère vague, monotone.

• SYN. : **1** *récitatif ;* **2** *complainte, mélodie.*

mélophage [melɔfaʒ] n. m. (lat. scientif. moderne *melophagus,* même sens, du gr. *mêlon,* mouton, chèvre, et de *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1839, Boiste). Insecte parasite des moutons : *Les mélophages vivent accrochés dans la laine des moutons, dont ils sucent le sang.*

méloplastie [melɔplasti] n. f. (de *mélo-* [du gr. *mêlon,* pomme, fruit semblable à une pomme, et, au plur. *mêla,* « formes arrondies et fermes des joues »] et de *-plastie* [du gr. *plastos,* façonné, modelé, de *plassein* ou *-ttein,* façonner, modeler] ; 1855, Nysten). Restauration des lésions traumatiques du visage, et spécialement des joues.

1. mélusine [melyzin] n. f. (emploi comme n. commun de *Mélusine,* n. d'une fée de la mythologie celtique [1382, J. d'Arras] ; 1508, *Comptes du château de Gaillon* [p. 311], au sens de « représentation sculptée d'une figure nue, échevelée, demi-femme et demi-serpent, qui se baigne dans une cuve où elle se mire et se coiffe » ; sens actuel, 1859, V. Hugo). Figure fantastique de la mythologie celtique, ayant la tête, les bras, le buste d'une femme, et le corps terminé par une ou deux queues de poisson : *Sirènes aux seins nus, mélusines, licornes, | Farouches bois de cerfs, aspics, alérions, | Sur la rigidité des pâles morions, | Semblent une forêt de monstres qui végète* (Hugo).

2. Mélusine [melyzin] n. f. (nom déposé, du n. pr. *Mélusine* [v. l'art. précéd.] ; 1923, Larousse). Feutre à longs poils brillants : *Un chapeau en Mélusine.*

membrane [mɑ̃bran] n. f. (lat. *membrana,* membrane, peau, parchemin, proprem. « peau qui recouvre les membres », de *membrum* [v. MEMBRE] ; 1363, Chauliac, au sens 1 [*fausse membrane,* 1840, Acad.] ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Tissu animal ou végétal disposé en feuillets minces et souples, qui forme, enveloppe ou tapisse un organe : *Membrane muqueuse, séreuse, fibreuse.* || *Fausse membrane,* tissu anormal qui se forme sur les muqueuses à la suite de certaines inflammations. || **2.** *Membrane semi-perméable,* en chimie, membrane qui permet le passage de certaines substances et en arrête d'autres. || **3.** Mince plaque de tôle disposée devant le noyau des téléphones magnétiques, s'animant d'un mouvement vibratoire sous l'effet des vibrations du champ de l'aimant.

◆ **membranes** n. f. pl. (1753, Buffon). Enveloppes de l'œuf humain.

membrané, e [mɑ̃brane] adj. (de *membrane ;* 1799, Ventenat, au sens 2 ; sens 1, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** Muni de membranes : *De longues ailes membranées* (Daudet). || **2.** Aplati comme une membrane : *Cloison membranée.*

membraneux, euse [mɑ̃branø, -øz] adj. (de *membrane ;* 1538, Canappe, au sens 1 ; sens 2, 1859, Mozin). **1.** Qui est de la nature des membranes : *Un tissu membraneux.* || **2.** *Fig.* Qui a l'aspect d'une membrane : *Son aile d'une membraneuse transparence* (H. de Régnier).

membraniforme [mɑ̃braniform] adj. (de *membrani-,* élément tiré de *membrane,*

et de *forme ;* 1836, Acad.). Qui a la forme d'une membrane.

membranophone [mɑ̃branofɔn] n. m. (de *membrano-,* élément tiré de *membrane,* et de *-phone,* du gr. *phônê,* voix, son ; 1963, Larousse). Instrument de musique comportant une membrane.

membranule [mɑ̃branyl] n. f. (lat. *membranula,* petite membrane, dimin. de *membrana* [v. MEMBRANE] ; 1532, Mundin [fol. 38 r°]). Petite membrane.

membre [mɑ̃br *ou* mɑ̃brə] n. m. (lat. *membrum,* un membre du corps, et, au fig., « partie d'un tout, portion, morceau, membre de phrase » ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1580, Montaigne [*membre,* même sens, v. 1165, Marie de France] ; sens II, 1, fin du XIIIe s., Adam de la Halle ; sens II, 2, XIIe s., Rutebeuf [adjectiv., 1953, Larousse] ; sens II, 3, v. 1570, Carloix ; sens III, 1, milieu du XIIIe s. ; sens III, 2, 1669, Molière [*membre creux,* 1868, Littré] ; sens III, 3, 1541, Jal ; sens III, 4, 1691, Ozanam).

I. 1. Partie du corps de l'homme et des vertébrés qui est attachée au tronc et qui sert à la préhension ou à la locomotion : *Le corps humain comprend la tête, le tronc et les membres. Membres supérieurs. Membres inférieurs. Alors ils prirent une ficelle, une grosse ficelle brune et goudronnée, et, enlaçant le membre au-dessus de la blessure, ils serrèrent de toute leur force* (Maupassant). || **2.** *Membre viril,* organe de la copulation chez l'homme.

II. 1. Personne qui fait partie d'un tout, d'un corps social, politique : *Membre d'une association, d'une assemblée. Membre d'une académie. Les membres d'une Église. Membre actif, membre honoraire, membre associé.* || **2.** Pays qui fait partie d'une communauté internationale, d'une fédération : *Les membres de l'O.N.U. ;* et adjectiv. : *Les États membres.* || **3.** Chacun des individus qui constituent les éléments d'un ensemble, d'une communauté : *On m'assurait que « j'aimais » tous les membres de ma famille, y compris les grand-tantes les plus disgraciées* (Beauvoir).

III. 1. Chacune des divisions d'une phrase, d'une période : *Un membre de phrase.* || **2.** En architecture, partie constitutive d'un édifice. || *Membre creux,* moulure concave. || **3.** Chacune des grosses pièces qui forment les couples d'un bateau, dans la construction en bois. || **4.** En mathématiques, chacune des parties d'une équation.

• SYN. : **II, 1** *adhérent, affilié, recrue* (fam.), *sociétaire.*

membré, e [mɑ̃bre] adj. (de *membre ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 1 ; sens 2, v. 1500, Godefroy). **1.** Se dit d'une personne par rapport à la qualité de ses membres : *Un homme bien membré, mal membré. Un gaillard membré comme vous, ça gagnerait de l'or dans not' pays* (Moselly). || **2.** En héraldique, se dit d'un oiseau qui a les membres inférieurs d'un autre émail que celui du corps.

membrette [mɑ̃brɛt] n. f. (ital. *membretto,* n. m., même sens, dimin. de *membro,* membre, lat. *membrum* [v. MEMBRE] ; 1755, Aviler). Surface du pied-droit d'une arcade, qui est ornée d'un pilastre et qui reste nue de chaque côté du pilastre.

membru, e [mɑ̃bry] adj. (de *membre ;* v. 1131, *Couronnement de Louis*). Qui a de gros membres : *Le fadou, fils de fée, pattu, membru, mafflu* (Pourrat).

• REM. *Membré* se dit de celui qui a les membres bien ou mal faits. *Membru* se dit seulement de celui qui a de gros membres.

membrure [mɑ̃bryr] n. f. (de *membre ;* XIIe s., *Athis,* écrit *membreüre* [*membrure,* 1552, Rabelais], au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo ; sens 3 et 5, 1690, Furetière ; sens 4, 1931, Larousse ; sens 6, 1680, Richelet). **1.** Ensemble des membres du corps humain : *La membrure délicate d'une jeune fille ;* et par anal. : *La membrure d'un arbre.* || **2.** *Fig.* Les éléments qui composent un ensemble, un corps : *Toutes les membrures du corps politique tordues, refondues et reforgées dans la fournaise* (Hugo). || **3.** Ensemble des couples transversaux qui forment la carcasse d'un navire : *La membrure comprend la membrure proprement dite, le gousset de pied et la varangue.* || **4.** Dans les chemins de fer, ensemble des poutrelles et pièces maîtresses constituant un châssis de véhicule, une poutre de pont, etc. || **5.** Ensemble des planches dans lesquelles on enchâsse les panneaux d'une porte. || **6.** Sorte de mesure de volume pour le bois de chauffage.

même [mɛm] adj. (lat. pop. **metipsimus,* même, renforcement [avec le suff. de superl. *-imus*] de **metipse,* même sens, mot formé de la particule intensive du lat. class. *-met* [qui s'ajoutait aux pron. pers. : *egomet,* moi-même, *nosmet,* nous-mêmes, etc.] et du pron. adj. *ipse,* même, en personne, lui-même, elle-même, etc. ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *medisme* [*meesme,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *mesme,* XIIIe s. ; *même,* XVIe s.], au sens II, 5 [avec répétition du pron. sujet, 1273, Adenet ; avec suppression du pron. sujet, 1868, Littré ; avec le réfléchi soi renvoyant à un sujet indéfini, XIIe s. ; *être, rester soi-même,* 1873, Larousse] ; sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 2, 1580 Montaigne [*en même temps,* av. 1678, La Rochefoucauld — d'abord *au même temps,* 1530, Palsgrave] ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 2 et 3, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens II, 4, 1873, Larousse ; sens II, 6, 1861, Augier [fam. et ironiq., début du XXe s. ; *un autre moi-même,* 1640, Corneille] ; sens II, 7, 1868, Littré [en parlant de choses, milieu du XVIe s., Amyot]).

I. « MÊME » PLACÉ AVANT UN NOM. **1.** Précédé de l'article ou d'un déterminant, marque l'identité, la similitude ou l'égalité : *Les mêmes mains, tour à tour, peuvent dispenser le trouble et le calme* (Audiberti). *J'ai visité le même pays deux années de suite. Les deux frères ont le même costume. S'élever au même niveau de culture.* || **2.** Le déterminant peut parfois être absent, surtout après la préposition de : *Deux barres de même longueur ;* ou devant le complément d'objet du verbe *avoir : Nous avions même taille, même aspect, même démarche, mêmes goûts* (Gide). || *En même temps,* au même moment, ensemble, simultanément : *Les deux coureurs sont arrivés en même temps ;* à la fois : *Avoir en même temps le goût du risque et le sens du danger.* || À l'époque classique, *même* s'employait plus couramment qu'aujourd'hui devant un nom sans autre déterminant : *Je devais même peine à des crimes semblables* (Corneille).

II. « MÊME » PLACÉ IMMÉDIATEMENT APRÈS UN NOM OU UN PRONOM DÉMONSTRATIF. **1.** Exprime l'insistance sur l'être ou l'objet : *Il arrive de plus en plus fréquemment que Roberte m'agace et pour les raisons mêmes qui m'enchantaient jadis* (Vailland). *Dans le supplice même, il défie ses bourreaux. C'est cela même que j'ai toujours dit.* || **2.** Après un nom abstrait attribut, *même* peut indiquer le degré extrême d'une qualité chez un être : *D'ailleurs, est-ce un hasard si je vous parle de concierge ? J'en avais un, vraiment disgracié, la méchanceté même, un monstre d'insignifiance et de rancune* (Camus). *Cet homme est la bonté même.* || À l'époque classique, en ce sens, *même* pouvait se placer avant le nom : *Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu, | La vaillance et l'honneur de son temps... ?* (Corneille). || **3.** Marque la gradation : *Les traits mêmes de son visage, que ne spiritualise aucune flamme intérieure* (Gide). *Ceux-là mêmes qui l'ont combattu reconnaissent sa droiture.* || **4.** *Par cela même,* par ce seul fait, précisément par ce fait : *Toute religion qui ne se dit pas infaillible se convainc d'erreur par cela même* (Lacordaire). || **5.** *Même* réuni à un pronom personnel par un trait d'union insiste sur la personne par opposition à une autre : *Moi-même, toi-même, lui-même,* etc. *Nos professeurs eux-mêmes ne dissimulaient pas à Silbermann leur improbation* (Lacretelle). || Avec répétition du pronom sujet du verbe : *Toi-même, tu dois t'avouer vaincu.* || Avec suppression du pronom sujet : *Lui-même reconnut son erreur.* || Peut servir à souligner le réfléchi *soi* renvoyant à un sujet indéfini : *On ne*

pense qu'à soi-même. || *Être, rester soi-même,* rester fidèle à son caractère, à sa ligne de conduite. || **6.** *Même* réuni à un pronom personnel par un trait d'union, « en personne » : *C'est Monsieur X... à l'appareil ?—Lui-même.* || *Fam.* et *ironiq.* Caractérise une personne prétentieuse : *M. Dupont soi-même.* || Substantiv. *Un autre moi-même,* V. ALTER EGO. || **7.** *De moi-même, de lui-même,* etc.,sans y être incité, de son propre mouvement : *De lui-même, il m'a fait ses excuses.* || En parlant de choses, sans aucune intervention, tout seul : *Affaire qui progresse d'elle-même.*

• SYN. : **1** *analogue, égal, équivalent, identique, pareil, semblable, similaire.* — CONTR. : **1** *autre, contraire, différent, dissemblable, distinct, divers, inégal, inverse, opposé.*

◆ **le même, la même** pron. indéf. (1642, Corneille). Marque l'identité, la similitude en fonction d'attribut : *Les hommes et les choses sont restés les mêmes, et pourtant tout est changé* (Gracq). *Le visiteur est le même qu'hier ;* ou en fonction d'apposition : *Ce visiteur, le même qu'hier, insiste pour être reçu ;* ou en fonction de complément direct ou indirect : *On prend les mêmes et on recommence. S'opposer toujours aux mêmes.*

◆ **le même** n. m. (sens 1, XV^e s., Juvenal des Ursins [*cela revient au même,* 1671, Pomey ; *c'est du pareil au même,* 1867, Delvau] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Class.* La même chose : *Vous deviendrez cher à mes yeux, | Et j'espère de vous le même* (Corneille). || *Cela revient au même,* c'est équivalent, il n'y a pas de différence. || Pop. *C'est du pareil au même,* c'est la même chose. || **2.** Vx. *Faire quelqu'un au même,* le tromper : *Ce brigand-là, dit-il, ferait le diable au même !* (Balzac). || **3.** *Le même et l'autre,* V. AUTRE.

◆ **même** adv. (sens 1, 1551, Godefroy ; sens 2, début du XX^e s. [aussi *par là même*] ; sens 3, XVI^e s. [*quand bien même,* début du XX^e s.]). **1.** Placé immédiatement avant ou après un adjectif, un nom, un verbe, un pronom ou un adverbe, marque une gradation, un renchérissement, ou une inclusion dans un ensemble : *Les guerres même justes sont toujours regrettables* (Fénelon). *Mais il lui restait un ensemble de désirs et de sensations, de pensées même, dont il pressentait le peu de profondeur et le grand attrait* (Vian). *Comme quoi même ceux qui en nient la valeur en viennent à se réclamer d'une hiérarchie aristocratique* (Giono). *Cet élève a une intelligence vive, et même subtile. La pièce était intéressante, passionnante même. Même les puissants doivent être modestes. Il travailla mieux, et même devint le premier de sa classe. Tu poussas même la complaisance jusqu'à lui tenir son parapluie. Celles même qui étaient les plus laides se croyaient admirées. Même ici, entre amis, il est trop timide pour parler. Il m'a parlé brusquement, méchamment même.* || **2.** Après un adverbe de lieu, marque la précision : *L'accident a eu lieu ici même.* || *Par là même,* par ce seul fait : *Il est parti pour l'étranger, et par là même s'est exclu de notre communauté.* || **3.** Devant une conjonction de subordination (*quand, alors que* ou *si*), *même* donne à la subordonnée une valeur restrictive : *Même quand vous l'interrogez, il ne répond pas. Même alors qu'il avait quarante degrés de fièvre, il voulait se lever. Même s'il le le jurait, je ne le croirais pas.* || *Quand bien même* (suivi du conditionnel), même dans le cas où : *Quand bien même vous l'interrogeriez, il ne répondrait pas.* || *Lors même que, alors même que,* V. LORS et ALORS.

• SYN. : **1** *aussi, encore, voire* (vx) ; **2** *exactement, précisément.*

◆ **De même** loc. adv. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, 1668, Molière). **1.** De la même manière, ainsi, aussi : *Le candidat fut élu en 1967, et il en fut de même en 1973. Il en va de même pour ce projet. « Bonne santé !—À toi de même. »* || **2.** *Vx* ou *dialect.* S'est employé au sens de « semblable, analogue » : *Vous n'étiez pas parée à embarquer pour une navigation de même* (Vercel).

◆ **Tout de même** loc. adv. (sens 1, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 2, 1859, V. Hugo [avec valeur de protestation, 1877, Zola]). **1.** *Class.* Absolument de la même manière : *Cette d'Effiat était enrhumée, on ne la voyait pas, mais c'était tout de même* (Sévigné). || **2.** *Auj.* et *fam.* Malgré tout, néanmoins : *Fatima finit tout de même par se rendre compte que Mauricette ne dessinait pas si bien que ça* (Sarrasin). *Tout de même, il a fait un effort.* || *Fam.* Avec valeur de protestation : *Tout de même, vous y allez fort !*

◆ **Quand même** loc. adv. (1839, Stendhal [avec valeur exclamative, début du XX^e s.]). Malgré cela, malgré tout : *On a bien su m'envoyer au catéchisme quand même, mais on n'a pas su m'envoyer à l'école* (Malraux). *Cette voiture est bien vieille, mais elle me rend quand même de grands services.* || *Fam.* Avec valeur exclamative : *Quand même, tu exagères !*

◆ **À même** loc. prép. (v. 1265, J. de Meung). Directement, sur ou dans la matière même de : *Coucher à même le sol. Escaliers taillés à même le roc. Les chirurgiens regardaient les plaies et ils taillaient à même la chair pour retrancher tout ce qui était douteux* (Duhamel). *Elle tenait une espèce de pelle en bois, qui avait dû être creusée à même une énorme bûche* (B. Clavel).

◆ **À même de** loc. prép. (1868, A. Daudet [*mettre quelqu'un à même de ; être à même de,* fin du XVII^e s., Saint-Simon — d'abord « maîtriser », v. 1175, Chr. de Troyes]). *Mettre quelqu'un à même de,* lui donner les moyens de : *Ce petit capital l'a mis à même de monter son entreprise.* || *Être à même de,* être capable de : *Je ne sais pas si ce garagiste sera à même de réparer votre toiture.*

◆ **De même que** loc. conj. (av. 1549, Marguerite de Navarre). Sert à introduire un élément de comparaison (doit être repris dans la principale par *de même,* lorsque la subordonnée introduite par *de même que* précède la principale) : *Il est allé en Italie, de même que son frère est allé en Espagne. De même que l'épreuve physique fortifie le corps, de même la souffrance morale forme le caractère.*

◆ **Tout de même que** loc. conj. (av. 1654, Guez de Balzac). *Littér.* Exactement de la même façon que (vieilli) : *Tâtant sous la feuillée le fragile objet dérobé aux regards,* [elle] *le découvre, le débarrasse, en fait jaillir la pulpe charnue, tout de même qu'elle s'y fût prise pour peler des châtaignes* (Boylesve).

◆ **Même que** loc. conj. (1839, Stendhal). *Pop.* Et qui plus est ; à tel point que : *Oui, il y était... Même qu'ils ont couché dans l'avant-port, à cause du brouillard* (Simenon). *Il est bien malade, même qu'il part à la montagne.*

• REM. **1.** Il n'est pas toujours facile de déterminer s'il convient de considérer même comme adverbe ou comme adjectif : *Les dieux mêmes* (Fénelon), *les dieux même* (Racine). En général, si on ne peut le déplacer ou s'il tient la place de *eux-mêmes, elles-mêmes,* il est adjectif et il s'accorde : *Elle était la vertu et la fidélité mêmes. Les records ne furent pas battus par les champions mêmes.* S'il peut être déplacé ou s'il a le sens de « aussi, de plus », il est adverbe et invariable : *Ses paroles même m'ont surpris.* — L'arrêté du 26 février 1901 autorise toujours l'accord de *même* après un nom ou un pronom au pluriel.

2. Lorsque deux sujets sont réunis par *de même que,* le verbe ne s'accorde en général qu'avec le premier sujet : *Son teint blafard, de même que ses yeux battus, lui donnait un aspect fantomal.*

mémé [meme] n. f. (abrév. de *mémère ;* XIX^e s.). Abrév. enfantine ou familière pour désigner la grand-mère : *Pour le cuisinage, un père de famille, assisté de la maman et de la mémé, bat largement un commissaire de police* (Vailland).

mêmement [mɛmmɑ̃] adv. (de *même* [v. ce mot] ; XII^e s., Godefroy, écrit *meesmement* [*mesmement,* milieu du XV^e s., *Quinze Joyes de mariage ; mêmement,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XIII^e s., *Roman du Châtelain de Coucy*). **1.** *Vx* et *littér.* Principalement, surtout : *On donna des gardes aux ambassadeurs et mêmement à celui d'Espagne* (Malherbe). || **2.** *Vx* et *littér.* De même : *Il se souvenait du jour où il lui avait demandé de l'aider à faire une division, dont il ne pouvait venir à bout, à cause de la virgule* (*le vieux y avait échoué*

mêmement) [Montherlant]. *Tout ce qui petit aider la vérité peut mêmement aider le mensonge* (J. Rostand).

• SYN. : **2** *aussi, également, pareillement.*

mémento [memɛ̃to] n. m. (mot lat. signif. « souviens-toi », 2e pers. du sing. de l'imper. de *meminisse,* se rappeler ; v. 1354, *Modus,* au sens de « mémoire » ; sens I, 1, 1373, Gace de la Buigne ; sens I, 2, av. 1885, V. Hugo ; sens II, 1, 1641, Richelieu ; sens II, 2, 1907, Larousse ; sens II, 3, av. 1850, Balzac).

I. 1. Dans la liturgie catholique, nom donné à deux prières de la messe qui commencent par ce mot : *Le mémento des vivants. Le mémento des morts.* || **2.** *Vx.* Carte commémorative pour rappeler le souvenir d'une personne décédée et qui porte ces mots : « Souvenez-vous dans vos prières de X » : *Aucun mémento n'est d'un effet aussi profond. Ordinairement les morts avertissent, ici ils supplient* (Hugo).

II. 1. *Vx.* Note marginale pour rappeler quelque chose. || **2.** Abrégé qui contient l'essentiel d'une matière : *Un mémento d'histoire.* || **3.** Carnet où sont consignés des renseignements utiles.

• SYN. : **II, 2** *aide-mémoire, guide, précis ;* **3** *agenda.*

• REM. Ce mot latin, francisé par l'orthographe, s'écrit avec un *é* et fait au pluriel *mémentos.*

memento mori [memɛ̃tomɔri] n. m. invar. (loc. lat. signif. proprem. « souviens-toi que tu es mortel », de *memento* [v. l'art. précéd.] et de *mori,* mourir ; 1903, Larousse). Tête de mort sur laquelle méditaient les anciens ascètes pour se pénétrer de l'idée du néant : *Ton geste | Houri | M'a l'air d'un memento mori | Qui signifie au fond : va, reste* (Laforgue).

mémère [memɛr] n. f. (de *mère,* avec un redoublement enfantin de la première syllabe ; 1833, Balzac, au sens 2 ; sens 1, XXe s. ; sens 3, 1920, Bauche). **1.** Nom familier donné par les enfants à leur grand-mère || **2.** *Fam.* Femme d'un certain âge, assez grosse, peu élégante. || **3.** Nom donné par dérision à une femme qui manifeste une tendresse ridicule pour certains êtres : *Un beau chienchien à sa mémère* (Donnay).

1. mémoire [memwar] n. f. (lat. *memoria,* mémoire, souvenir, relation, de *memor,* qui se souvient ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *memorie* [*mémoire,* v. 1138, Gaimar], au sens II, 1 [*de bonne mémoire,* 1298, Godefroy ; *de glorieuse mémoire,* 1606, Nicot ; *curateur à la mémoire,* 1863, Littré, art. *curateur*] ; sens I, 1, v. 1155, Wace [« faculté de conserver particulièrement certaines notions », 1694, Acad. : *rafraîchir la mémoire de quelqu'un,* 1549, R. Estienne ; *se rafraîchir la mémoire,* 1690, Furetière ; *si j'ai bonne mémoire,* 1668, La Fontaine] ; sens I, 2, 1655, Bossuet ; sens I, 3, XIVe s., *Girart de Roussillon ;* sens I, 4, 1690, Furetière [*le Temple de Mémoire ; les Filles de Mémoire,* milieu du XVIe s., Ronsard] ; sens I, 5, 6 août 1640, Descartes ; sens I, 6, 1846, Baudelaire ; sens I, 7, 1959, Robert ; sens I, 8, 1968, Larousse ; sens II, 2, v. 1360, Froissart [*en mémoire de ; à la mémoire de,* 1694, Acad. — d'abord *à mémoire de,* 1316, Runkewitz] ; sens II, 3, v. 1155, Wace [*avoir mémoire de,* XIIe s., *Jeu d'Adam ; pour mémoire,* milieu du XVIe s., Ronsard — au fig., 1959, Robert ; en termes de comptabilité, 1868, Littré ; *de mémoire d'homme,* 1413, Runkewitz — *dou mémoire des hommes,* même sens, milieu du XIVe s., Machaut]).

I. 1. Faculté qui consiste à conserver des états de conscience reçus, des connaissances acquises et d'y faire appel à volonté : *La mémoire est un beau palais où l'on n'entre pas facilement* (Jouhandeau). *Mais, voyez-vous, pour un homme sans mémoire, un passé tout entier, c'est trop lourd à endosser en une seule fois* (Anouilh). *Une bonne, une mauvaise mémoire. Un effort de mémoire. Perdre la mémoire.* || Faculté de conserver particulièrement certaines notions : *Mémoire des noms, des dates.* || *Rafraîchir la mémoire à quelqu'un,* lui rappeler quelque chose. || *Se rafraîchir la mémoire,* se reporter à ce qu'on a déjà lu ou appris pour en retrouver un souvenir plus fidèle. || *Si j'ai bonne mémoire,* si mes souvenirs sont exacts. || **2.** Commémoration dans l'office du jour : *À la Toussaint, l'Église fait mémoire de tous ceux qui ont mérité le Ciel.* || **3.** Faculté qu'ont les hommes pris collectivement de se souvenir des événements, des individus : *On ne vit dans la mémoire du monde que par des travaux pour le monde* (Chateaubriand). || **4.** *Poétiq.* Personnification de la mémoire. || *Le Temple de Mémoire,* temple fictif dans lequel les noms de personnages dignes de passer à la postérité seraient conservés. || *Les Filles de Mémoire,* v. FILLE. || **5.** Fait psychique complexe qui met en jeu le psychisme élémentaire lié aux sensations, l'activité nerveuse supérieure sous forme de réflexes conditionnés et l'intelligence proprement dite : *La mémoire sensorielle. La mémoire-habitude.* || **6.** En termes de psychophysiologie, faculté de conserver les modifications imposées à l'organisme avec possibilité de reproduire fidèlement l'action qui l'a provoquée : *Mémoire organique. Mémoire des muscles.* || **7.** En cybernétique, dispositif qui reçoit les instructions successives d'un programme, qui les stocke et les restitue sur commande : *La mémoire d'un automate.* || **8.** En informatique, partie d'un ordinateur qui conserve, d'une part, le programme et, d'autre part, les données permanentes, les tables et les résultats nécessaires au travail à effectuer : *Une capacité de mémoire de 16 000 bits. Une mémoire à disques magnétiques, à cellules magnétiques, à ferrites. Une mémoire centrale, auxiliaire, cyclique, de travail.*

II. 1. Le souvenir, bon ou mauvais, laissé par une personne, la réputation posthume : *Chanter la mémoire d'un héros. Venger la mémoire de quelqu'un. Réhabiliter la mémoire d'un condamné. Loin de rendre pénible la mémoire de leur mère, les circonstances* [...] *de sa mort la servent beaucoup* (Cocteau). *Ma mémoire sera peut-être maudite, s'il y a pour moi une mémoire* (Gracq). || *De bonne, de glorieuse, de triste, de fâcheuse,* etc., *mémoire,* qui a laissé un souvenir boni glorieux, triste, etc. || *Curateur à la mémoire,* personne chargée de représenter le défunt au cours d'un procès de révision. || **2.** *En mémoire de* (vx), *à la mémoire de,* pour faire revivre le souvenir de quelqu'un : *Un monument élevé à la mémoire des déportés.* || **3.** Le souvenir laissé par une chose : *Garder la mémoire d'un événement en le célébrant par une fête.* || *Avoir mémoire de,* se souvenir de : *On a toujours mémoire de ce qu'on a souffert.* || *Pour mémoire,* pour permettre de s'en souvenir ; au *fig.,* à simple titre de renseignement, sans y attacher beaucoup d'importance : *Classez la copie pour mémoire* (Hamp). || En termes de comptabilité, mention par laquelle on indique qu'un article qui figure n'est pas porté en compte. || *De mémoire d'homme,* aussi loin que peut remonter le souvenir des hommes vivants : *Jamais, de mémoire d'homme, on n'a vu pareil cataclysme.*

• SYN. : **II, 3** *réminiscence, souvenance* (vx), *souvenir.*

◆ **De mémoire** loc. adv. (1671, Pomey). En ayant recours à sa seule mémoire, sans l'aide d'un texte, d'un modèle : *Être capable de réciter de mémoire « le Cid ». Dessiner un paysage de mémoire.*

2. mémoire [memwar] n. m. (emploi spécialisé [avec changement de genre] de *mémoire* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « écrit [pour que mémoire en soit gardée] » ; sens 1, 1477, Bartzsch ; sens 2, 1834, Stendhal ; sens 3, XIVe s., La Curne ; sens 4, 1551, *Journ. du sire de Gouberville*). **1.** Écrit où sont exposés les faits et les idées qu'on veut porter à la connaissance de quelqu'un : *On enjoignait aux ambassadeurs d'écrire, pendant leur séjour à l'étranger, un mémoire sur l'état des peuples et des gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités* (Chateaubriand). || **2.** Exposé complet d'une question, d'un sujet, rédigé à l'intention d'une société savante, ou en vue d'un examen : *Présenter un mémoire de maîtrise. Le sujet de son mémoire de licence était : Rousseau législateur* (Romains). || **3.** En droit, écrit où sont consignés les motifs d'un plaideur : *Signifier un mémoire par exploit d'huissier.* || **4.** État détaillé des sommes dues par la personne qui a com-

mandé des travaux à celle qui les a effectués : *Le mémoire d'un entrepreneur.*

• SYN. : **1** *exposé, rapport, relation ;* **2** *étude, monographie ;* **3** *factum ;* **4** *compte, facture, note, relevé.*

◆ **mémoires** n. m. pl. (1580, Montaigne [« titre d'ouvrages d'hommes célèbres », XVIe s., Condé]). Relation faite par une personne des événements principaux de son époque, de sa vie publique ou privée (avec une majuscule en ce sens) : *Écrire ses Mémoires. Les Mémoires, qui sont des causeries familières de l'auteur avec son lecteur, fournissent seuls ces portraits de l'homme qui m'amusent et qui m'intéressent* (Mérimée). || Titre d'ouvrages de personnages célèbres : *Ma grand-mère trouva la discussion inutile et [...] cacha, en posant son sac sur eux, les Mémoires de Mme de Beausergent* (Proust).

• SYN. : *carnets, commentaires, chroniques, journal, mémorial, souvenirs.*

mémorabilité [memɔrabilite] n. f. (dér. savant du lat. *memorare,* rappeler [v. MÉMORER] ; 1906, d'après Piéron, 1951). En psychologie, caractère de ce qui peut être enregistré par la mémoire.

mémorable [memɔrabl] adj. (lat. *memorabilis,* qu'on peut raconter, digne d'être raconté, fameux, de *memorare* [v. MÉMORER] ; 1587, F. de La Noue [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *mémorablement*]). Qui est digne d'être conservé par la mémoire : *Le 7 août est un jour mémorable pour moi : c'est celui où j'ai eu le bonheur de terminer la carrière politique comme je l'avais commencée ; bonheur assez rare aujourd'hui pour qu'on puisse s'en réjouir* (Chateaubriand).

• SYN. : *fameux, glorieux, important, ineffaçable, inoubliable, marquant, unique.*

mémorablement [memɔrabləmɑ̃] adv. (de *mémorable ;* milieu du XVe s., René d'Anjou, au sens de « en gardant une bonne mémoire » ; sens actuel, v. 1780, d'après Boiste, 1812). De façon mémorable. (Rare.)

mémorandum [memɔrɑ̃dɔm] n. m. (mot du lat. moderne signif. proprem. « ce qui doit être rappelé », neutre substantivé du lat. class. *memorandus,* qui doit être rappelé, adj. verbal de *memorare* [v. MÉMORER] ; 1777, Beaumarchais, au sens I ; sens 2, 1833, *Livre des Cent-et-Un* [XI, 94] ; sens 3, 1868, Littré ; sens 4, 1903, Larousse). **1.** Note écrite par un représentant diplomatique pour exposer au gouvernement auprès duquel il est accrédité le point de vue de son propre gouvernement : *La conférence s'est tenue dans les lignes du mémorandum* (Romains). *Le point de départ fut un mémorandum que j'avais moi-même, le 26 juin, fait parvenir à M. Churchill et à lord Halifax* (De Gaulle). || **2.** Note que l'on prend pour faciliter le souvenir de quelque chose. || **3.** Carnet où l'on consigne ces notes. || **4.** Feuille de papier à en-tête utilisée par un commerçant pour passer des commandes.

• SYN. : **2** *mémento, note, pense-bête* (fam.) ; **3** *agenda.*

• REM. On a dit autrefois, au plur., *memoranda : La musique entrait dans ses oreilles comme une série de memoranda* (Baudelaire). Auj., le mot est francisé et s'écrit avec un *é* accentué et fait au pluriel *mémorandums.*

mémoration [memɔrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *memoratio,* action de rappeler, récit. du lat. class. *memoratum,* supin de *memorare* [v. MÉMORER] ; v. 1335, *Restor du paon,* au sens de « souvenir » ; v. 1501, Destrees, au sens de « action de rappeler » ; sens actuel, 1958, Garnier et Delamare). Temps de la fixation des souvenirs, qui consiste dans l'intégration de ceux-ci à la personnalité.

mémorer [memɔre] v. tr. (lat. *memorare,* rappeler, raconter, de *memor,* qui se souvient ; v. 1460, G. Chastellain, écrit *mémorier,* au sens de « rappeler » ; écrit *mémorer,* au sens moderne, 1521, *Violier des histoires romaines* [p. 28]). *Vx.* Se rappeler (rare) : *Un jour de carnaval chez cette conseillère, | Qui m'adorait, hé donc ! vous mémorez l'affaire* (Regnard).

mémorial [memɔrjal] n. m. (bas lat. *memoriale,* monument, souvenir, neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *memorialis,* qui aide la mémoire, de *memoria* [v. MÉMOIRE 1] ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne [« recueil de faits mémorables », 1823, Las Cases ; « livre de comptabilité », 1723, Savary des Bruslons] ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Ce qui est destiné à perpétuer le souvenir : *Les chapiteaux des colonnes sont comme un mémorial délicieux et bizarre* (Huysmans). *On voulut voir dans la consécration du pain et du vin un mémorial d'adieu que Jésus aurait laisse à ses disciples* (Renan). || **2.** Écrit où sont consignés les faits dont on veut se souvenir : *Le mémorial de mon médecin ennuierait par sa rusticité* (France). || Recueil de faits mémorables : *Le « Mémorial de Sainte-Hélène ».* || *Vx.* Livre de comptabilité. || **3.** Monument commémoratif : *Le mémorial de La Fayette. Le mémorial de la Déportation.*

• Pl. *des* MÉMORIAUX.

mémorialiste [memɔrjalist] n. (de *mémorial ;* 1726, *Studia neophilologica* [XXVII, 233]). Auteur de Mémoires à caractère historique : *L'introspection-aveu a changé de nature, parce que les aveux du mémorialiste le plus provocant sont puérils en face des monstres qu'apporte l'exploration psychanalytique, même à ceux qui en contestent les conclusions* (Malraux).

mémoriel, elle [memɔrjɛl] adj. (dér. savant du lat. *memoria,* mémoire [V. MÉMOIRE 1] ; 15 sept. 1969, *la Croix*). Relatif à la mémoire.

mémorisation [memɔrizasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *memoria,* mémoire — V. MÉMOIRE 1 [*mémorisation,* « action de rappeler à la mémoire » — fin du XVe s. —, était un dér. de l'anc, v. *mémoriser,* v. l'art. suiv.] ; 1848, Töpffer [II, 231], au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Action de fixer volontairement dans la mémoire : *La mémorisation par répétitions fragmentaires. La mémorisation par répétition globale.* || **2.** En informatique, action de charger la mémoire d'un ordinateur à partir d'une unité d'entrée.

mémoriser [memɔrize] v. intr. (de *mémoris[ation]* — *mémoriser,* « rappeler à la mémoire » [fin du XVe s.], était un dér. savant du lat. *memoria* [v. MÉMOIRE 1] ; 1907, A. Binet, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Fixer dans la mémoire : *Il faudrait prendre le parti de recourir à la mnémotechnie si cette manière de mémoriser ne rendait pas l'éducation un peu lente* (Binet). || **2.** En informatique, conserver une information ou un résultat intermédiaire dans une mémoire d'ordinateur.

menable [mənabl] adj. (de *mener ;* 1198, Godefroy). Qui peut être mené (peu usité) : *Un groupe difficilement menable.*

menaçant, e [mənasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *menacer* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *manečant* [*menaçant,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. [*temps menaçant,* 1762, J.-J. Rousseau]). **1.** Qui exprime une menace : *Ton menaçant. Foule menaçante. En tournant vers le moine sa maigre face où s'attachaient fortement un nez en bec d'aigle et des mâchoires menaçantes* (France). *Depuis 1929, la mosquée d'Aureng-Zeb avait perdu ses deux minarets impérieux comme des bras menaçants dressés sur la ville* (Malraux). || **2.** Qui constitue ou fait prévoir une menace, un danger : *Il y a quelque chose de menaçant dans son amabilité un peu mondaine, distante* (Sarraute). *Avenir menaçant.* || *Temps menaçant,* temps qui fait présager un orage.

• SYN. : **1** *agressif, comminatoire, farouche, fulminant ;* **2** *alarmant, inquiétant, redoutable, terrifiant.*

menace [mənas] n. f. (lat. *minacia,* menace [généralement employé au plur. *minaciae*], de *minax, -nacis,* menaçant, dér. de *minari,* menacer ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *manatce* [*manace,* 1080, *Chanson de Roland ; menace,* v. 1130, *Eneas*], au sens I [*menaces en l'air,* 1662, Corneille ; *mettre ses menaces à exécution,* 1959, Robert ; *agir sous la menace,* début du XXe s.] ; sens II, 1580, Montaigne).

I. Attitude, manifestation par le geste ou la parole par laquelle on fait craindre à quelqu'un les effets de sa colère : *Arracher une signature par la menace. Je cherche, à travers l'Évangile, je cherche en vain commandement, menace, défense* (Gide).

|| *Menaces en l'air,* menaces qu'on n'a pas l'intention ou la possibilité d'accomplir. || *Mettre ses menaces à exécution,* faire subir à une personne les maux dont on l'a menacée. || *Agir sous la menace,* agir en cédant à la peur, à une pression.

II. Signe qui fait présager un danger : *Peut-être flairais-tu là une menace pour notre bonheur* (Mauriac). *Il connaît ses forfaits mieux que nous ne les connaissons, et sait que chacun d'eux crée la menace d'une représaille* (Montherlant). *Menace de guerre. Menace de pluie.*

● Syn. : **I** *avertissement, chantage, fulmination, intimidation ;* **II** *danger, péril, risque.*

menacé, e [mənase] adj. (part. passé de *menacer ;* 1580, Montaigne). Qui court un danger : *Elle se méfiait* [...] *de ces fragiles fortunes sans cesse menacées* (Mauriac). *Ses jours sont menacés. Un bonheur menacé.*

menacer [mənase] v. tr. (lat. pop. **minaciare,* menacer, du lat. class. *minacia* [v. menace] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *manecier* [*menacier,* v. 1130, *Eneas ; menacer,* v. 1380, *Aalma*], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1131, *Couronnement de Louis ;* sens II, fin du xiie s., *Dialogues de saint Grégoire* [aussi avec *de* et l'infin. ; *menacer ruine,* au pr., 1694, Acad. — au fig., av. 1714, Fénelon (d'abord *menacer sa ruine,* 1580, Montaigne) ; absol., 1888, Courteline]). [Conj. **1 a.**]

I. 1. En parlant d'un être animé ou d'une collectivité, produire des menaces contre quelqu'un dans l'intention de lui faire peur ou de lui imposer une contrainte : *L'Espagne le menace sur les frontières du Sud* (Audiberti). *Menacer quelqu'un d'un bâton, d'un couteau, d'une arme. Menacer un enfant de la main.* || **2.** Avertir quelqu'un de ce qu'il a à redouter : *Menacer quelqu'un de renvoi. Menacer de rompre des relations diplomatiques. Menacer quelqu'un de mort, des pires châtiments.*

II. En parlant d'une chose, constituer une menace, faire courir un danger imminent à quelqu'un : *Ma mère, elle, n'y voyait d'autre inconvénient que ce qui pouvait menacer ma santé* (Mauriac). || *Menacer de* (suivi de l'infinitif), être sur le point de, laisser craindre quelque malheur prochain : *Le chômage menace de s'étendre.* || *Menacer ruine,* faire craindre, par son aspect vétuste et délabré, un écroulement prochain : *La maison menace ruine ;* au *fig.,* faire craindre, par son instabilité apparente, une chute prochaine : *Une grandeur qui menace ruine* (Fénelon). || *Absol.* Être à craindre prochainement, en parlant de quelque chose de redoutable, de dangereux ou de désagréable : *Je dirais volontiers qu'un orage menace, si nous n'étions si tôt dans la saison* (Bernanos). *La pluie menace. La guerre menace.*

● Syn. : **I, 1** *braver, défier, provoquer.* || **II,** *attenter à.*

ménade [menad] n. f. (lat. *maenas, -nadis,* bacchante, gr. *mainas, -nados,* adj. f., agitée de transports furieux, et, comme n. f., « bacchante », de *mainesthai,* être fou ; av. 1553, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Dans la mythologie grecque, nymphe champêtre, nourrice, puis compagne de Dionysos : *Les ménades tuèrent Orphée.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Femme qui se livre à des dérèglements.

● Syn. : *bacchante.*

ménage [menaʒ] n. m. (de l'anc. v. *manoir,* demeurer, habiter [v. manoir], avec [pour les formes écrites *maisnage, mesnage*] une influence de l'anc. n. f. *maisnede,* ensemble des membres de la famille, ensemble des serviteurs d'une maison [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], *maisniee* [v. 1155, Wace], lat. pop. **mansionata,* mêmes sens, dér. du lat. class. *mansio,* séjour, lieu de séjour [v. maison] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *manage* [*maisnage,* v. 1155, Wace ; *mes-nage,* xiiie s., Du Cange ; *ménage,* xiiie s., Godefroy], aux sens de « logis, maison, palais » ; sens I, 1, v. 1210, *Estoire d'Eustachius ;* sens I, 2, av. 1654, Guez de Balzac [« économie », 1546, Huguet ; *vivre de ménage,* fin du xvie s.] ; sens I, 3, début du xviie s., Malherbe ; sens I, 4, av. 1370, J. Le Bel ; sens I, 5, milieu du xve s., *Quinze Joyes de mariage* [*faire le ménage,* 1659, Duez — au fig., à la bouillotte et aux dominos, 1874, Larousse ; *femme de ménage,* 1835, Acad. ; *faire un ménage,* 1874, Larousse — *...des ménages,* 1835, Acad.] ; sens I, 6, av. 1902, Zola ; sens I, 7, xiiie s. ; sens I, 8, xiiie s., Godefroy [*monter son ménage,* 1665, *La Fontaine ; un ménage de poupée,* 1893, *Dict. général* — d'abord *un petit ménage,* 1571, La Curne, et *un ménage,* 1874, Larousse] ; sens II, 1, xiiie s., Littré [*querelle de ménage,* 1893, *Dict. général ; scène de ménage,* 1876, Larousse, art. *scène*] ; sens II, 2, milieu du xve s. [*ménage à la colle,* 1888, Villatte ; *faux ménage,* 1884, A. Daudet ; *ménage à trois,* 1877, Zola] ; sens II, 3, v. 1460, G. Chastellain [*faire bon ménage avec,* 1668, Livet —*...mauvais ménage..,* 1611, Cotgrave] ; sens II, 4, 1588, Montaigne [*jeune ménage,* 1893, *Dict. général*] ; sens II, 5, 1903, Larousse ; sens II, 6, 1690, Furetière [« famille et serviteurs », fin du xiiie s., J. de Condé]).

I. Ensemble des soins qui conditionnent la vie du foyer. **1.** *Class.* L'administration des biens : *Les deniers des recettes en partie se perdaient par mauvais ménage* (Malherbe). || **2.** *Class.* Bonne gestion de ses biens ; économie : *Prendre du vin au cabaret, ce n'est pas ménage* (Acad., 1694). *Lui, berger pour plus de ménage, | Aurait deux ou trois mâtineaux, | Qui, lui dépensant moins, veilleraient aux troupeaux | Bien plus que cette bête seule* (La Fontaine). || *Vivre de ménage,* vivre en économisant. || **3.** *Class.* Désordre, dégât : « *Mais ma mère, d'où vient que vous sortez si vite ? | — C'est que je ne puis voir tout ce ménage-ci* » (Molière). || **4.** Tout ce qui concerne la vie matérielle du foyer : *Subvenir aux frais du ménage. Faire marcher son ménage.* || **5.** Les soins matériels qui assurent l'ordre et la propreté de l'intérieur : *Je partageais son horreur de la couture et du ménage, son amour des livres* (Beauvoir). || *Faire le ménage,* assurer l'ordre et la propreté d'un endroit quelconque : *Constant fait le ménage de son bureau* (Amiel). *Elle leur met des balais, des plumeaux, de la cire en main et leur fait faire le ménage de la cave aux greniers* (Jouhandeau) ; au *fig.,* à la bouillotte, au whist, ramasser après chaque coup joué les cartes qui viennent de servir, les mêler et les mettre sous la main du joueur qui doit donner les cartes ; aux dominos, mêler les dés. || *Femme de ménage,* v. femme. || *Faire un ménage, faire des ménages,* être femme de ménage dans une ou plusieurs familles : *Elle quitta son palais* [...], *renvoya tous ses gens, et jusqu'à sa femme de chambre, remplacée par une vieille faisant des ménages* (Stendhal). *Thérèse va aller chercher du travail. Elle va se proposer pour faire des ménages* (Giono). || **6.** *Par extens.* Série d'actions familières et ordonnées : *On entendit ouvrir et fermer des serrures, tout un ménage d'homme qui s'assure que rien ne traîne* (Zola). || **7.** Vx. *De ménage,* s'est dit de denrées, d'objets fabriqués à la maison et non achetés à l'extérieur : *Pain de ménage. Toile de ménage.* || **8.** *Class.* et *littér.* Ensemble des biens meubles, des objets faisant partie de l'habitation d'une personne, des animaux, du matériel d'une ferme : *Dans le troisième lot* [de l'héritage], *les fermes, le ménage, | Les troupeaux et le pâturage, | Valets et bêtes de labeur* (La Fontaine). *La cange qui m'emmenait vers Damiette contenait aussi tout le ménage que j'avais amassé au Caire* (Nerval). || Auj. *Monter son ménage,* se procurer les objets nécessaires à la vie domestique. || *Un ménage de poupée,* un ensemble d'ustensiles de ménage de format réduit, fabriqués pour servir de jouets.

II. La vie commune qui s'instaure entre deux personnes. **1.** Cohabitation entre un homme et une femme dans le cadre du mariage : *Entrer en ménage.* || *Querelle de ménage, scène de ménage,* dispute entre des époux. || **2.** Cohabitation entre deux personnes en dehors du mariage : *Se mettre en ménage avec quelqu'un. Ces deux tendres amies forment un ménage.* || Pop. *Ménage à la colle,* concubinage. || *Faux ménage,* même sens. || *Ménage à trois,* expression plaisante pour désigner l'entente entre le mari, la femme et l'amant. || **3.** Toute

sorte de vie commune : *Le plus intéressant petit ménage, Mlle Nina Vogel avec son frère Léo* (Daudet). *Tu te refusais à faire ménage commun avec ma mère* (Mauriac). || *Faire bon ménage, faire mauvais ménage avec,* s'entendre bien ou mal avec quelqu'un. || **4.** Le couple lui-même : *Chaque ménage avait quatre enfants* (Maupassant). *C'est d'une autre sorte de silence que je veux me venger ; le silence* [...] *touchant notre ménage* (Mauriac). || *Jeune ménage,* couple constitué par de jeunes mariés. || **5.** À divers jeux de cartes, réunion de la dame de pique et du valet de carreau : *Quarante de ménage.* || **6.** Ensemble des membres d'une famille : *Elle recommence à payer les notes de docteur, les notes de boulanger, les notes d'épicerie de cent ménages* (Giono). *Cet immeuble abrite une douzaine de ménages.*

• SYN. : **II, 4** *foyer ;* **6** *famille, feu* (vx), *maison, maisonnée* (fam.).

ménageable [menaʒabl] adj. (du v. *ménager ;* 1448, Godefroy, au sens de « qui sert au ménage » ; 1600, O. de Serres, au sens de « convenable » [en parlant d'un lieu à habiter] ; 1611, Cotgrave, au sens de « qui peut être épargné, mis de côté » ; sens actuel, 1859, Sainte-Beuve). Qui peut ou doit être ménagé : *Des relations ménageables.*

ménagement [menaʒmɑ̃] n. m. (du v. *ménager ;* 1551, Cotereau, au sens 3 [« aménagement — d'une métairie, etc. »] ; sens 1, 1587, F. de La Noue ; sens 2, av. 1615, Pasquier ; sens 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 5, 1655, La Rochefoucauld). **1.** *Vx.* Administration domestique : *Avec le bon ménagement de sa femme* (F. de La Noue). || **2.** *Class.* Art de conduire, de diriger : *Ils y admiraient les ménagements ineffables de sa Providence* (Massillon). || **3.** Disposition, arrangement des choses (rare) : *Tel est le ménagement de la triple église intérieure* (Claudel). || **4.** Mesure et économie dans la gestion et le comportement : *Nous causâmes ensuite de l'hygiène, des ménagements que l'homme de lettres doit à son corps, et de sa sobriété obligée* (Baudelaire). || **5.** Attitude réservée et pleine d'égards envers quelqu'un : *M. Joseph, d'ailleurs, avait besoin de ménagements et d'un peu de surveillance. Il avait eu une demi-petite attaque* (Giono). *Sans méchanceté, mais sans ménagement, il faisait sur mon teint, mon acné, ma balourdise, des remarques qui exaspéraient mon malaise et mes manies* (Beauvoir).

• SYN. : **4** *circonspection, précaution, prudence ;* **5** *attentions, égards, petits soins* (fam.), *prévenances.*

• REM. Au sens 5, s'emploie le plus souvent au pluriel.

ménager [menaʒe] v. tr. (de *ménage ;* 1309, P. H. Morice [I, 1226], comme v. intr., au sens de « habiter une maison » ; XVe s., Littré, comme v. tr., au sens de « arranger [les choses] avec habileté » ; sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, av. 1563, La Boétie ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*ménager l'occasion,* 1600, O. de Serres — aussi *ménager une chose à quelqu'un*] ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1611, Cotgrave ; sens 6, av. 1563, La Boétie ; [*ménager son temps,* 1637, Descartes — d'abord *ménager le temps,* 1600, O. de Serres ; *ménager ses paroles,* av. 1678, La Rochefoucauld ; *ménager ses pas,* 1835, Acad. ; *ménager ses forces,* 1679, Bossuet ; *ménager les/ses expressions,* fin du XVIIIe s., Mme de Sévigné] ; sens 7, av. 1664, Perrot d'Ablancourt [*qui veut voyager loin ménage sa monture,* 1668, Racine ; *ménager son foie,* 1959, Robert] ; sens 8, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 9, milieu du XVIIe s., Retz [*ménager la susceptibilité de quelqu'un,* 1872, Littré, art. *susceptibilité ; ménager les oreilles de quelqu'un,* 1931, Larousse ; *ménager les intérêts de quelqu'un,* av. 1678, La Rochefoucauld ; *n'avoir personne à ménager,* 1959, Robert]). [Conj. **1b.**] **1.** *Class.* Administrer, gérer son bien : *Le marquis ménage lui-même son argent* (Sévigné). || **2.** *Class.* et *fig.* Manier, disposer avec soin et prudence : *Avec des pions qu'on ménage bien, on va à dame et on gagne la partie* (La Bruyère). || **3.** Régler, prendre des dispositions pour quelque chose : *Ménager un entretien.* || *Ménager l'occasion,* la préparer habilement, la faire naître. || *Ménager une chose à quelqu'un,* la lui procurer, consciemment ou non, la lui réserver : *L'entreprendre sans succès, c'est lui ménager un triomphe* (Beaumarchais). *Paul voulut profiter vite de la revanche que lui ménageait le sort* (Cocteau). *Ménager une surprise à quelqu'un.* || **4.** Réserver, fournir la place nécessaire pour : *Une façade qui s'exfolie pour ménager cent petits gîtes aux lézards plats* (Colette). *Ménager un escalier dans un mur.* || **5.** Employer avec mesure, avec économie, pour faire durer : *Sur l'autoroute, qui, à condition d'être sèche, permet de goûter sans danger au plaisir des plus grandes vitesses, elle a bien l'intention de ne pas ménager la puissance de sa machine* (Mandiargues). *Ménager sa bourse. Ménager ses économies.* || **6.** *Vx.* Tirer le meilleur parti de : *Ménager une étoffe. Ménager le terrain.* || Fig. *Ménager son temps,* ne pas perdre son temps à des futilités. || *Ménager ses paroles,* parler peu. || *Ménager ses pas,* éviter de marcher inutilement. || *Ménager ses forces,* en user avec modération : *C'est que, depuis leur mariage, elle ne ménage ses forces que pour lui survivre, ne serait-ce qu'une heure* (Jouhandeau). || *Ménager ses expressions,* parler avec modération, avec une certaine retenue. || **7.** Épargner la fatigue, le danger à quelqu'un : *C'est une enfant très délicate, très sensible, on doit la ménager beaucoup, me dit-il d'un ton rogue* (Bernanos). || *Qui veut voyager loin ménage sa monture* (prov.), il faut user modérément des choses dont on veut se servir longtemps. || *Ménager son foie,* éviter de le soumettre à des excès de nourriture ou de boisson. || **8.** Traiter quelqu'un avec égard, par respect ou par intérêt : *Il ne croit pas beaucoup à sa patronne, cependant il y croit un peu, par prudence, et il la ménage par politique* (Maupassant). *Je veux que tu saches* [...] *quel était cet homme qu'il fallait ménager, car il détenait la bourse* (Mauriac). || **9.** Traiter avec indulgence, avec bonté, en faisant preuve de clémence : *David cachait soigneusement sa gêne afin de ménager le cœur de Lucien* (Balzac). || *Ménager la susceptibilité de quelqu'un,* éviter de le chagriner, en agissant avec tact. || *Ménager les oreilles de quelqu'un,* éviter de l'offusquer par des paroles déplacées ou équivoques. || *Ménager les intérêts de quelqu'un,* éviter de les compromettre. || *Ménager la chèvre et le chou,* V. CHÈVRE. || *N'avoir personne à ménager,* n'avoir aucun égard à prendre.

• SYN. : **3** *arranger* (fam.), *organiser, préparer, régler ;* **4** *assurer, pratiquer, procurer ;* **5** *économiser, épargner, mesurer ;* **7** *couver* (fam.), *être aux petits soins pour* (fam.) ; **8** *amadouer* (fam.), *cultiver, flatter, prendre des gants avec* (fam.), *respecter.*

◆ **se ménager** v. pr. (sens 1, 1655, La Rochefoucauld ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 4, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** Prendre soin de sa personne : *Il se ménage beaucoup trop.* || **2.** Être l'objet de soins attentifs : *La santé doit se ménager à partir d'un certain âge.* || **3.** *Fig.* Se traiter avec ménagement, indulgence : *D'ailleurs tu sais déjà, par ces premières pages, que je ne me ménagerai pas* (Mauriac). *Au cours du débat contradictoire, les deux candidats ne se sont pas ménagés.* || **4.** Disposer pour soi : *La Mouquette* [...] *rentra vivement chez elle, dans la masure branlante que son père s'érait ménagée au milieu des décombres* (Zola).

• SYN. : **1** *se dorloter* (fam.), *s'écouter.*

ménager, ère [menaʒe, -ɛr] adj. (de *ménage ;* fin du XVe s., Commynes, au sens de « médiocre » ; sens I, 1, milieu du XVIe s. ; sens I, 2, début du XVIIe s. [*appareils ménagers, ordures ménagères,* 1959, Robert] ; sens II, av. 1678, La Rochefoucauld).

I. 1. Qui a le goût ou le don du ménage : *Elle était ronde et lourde et ménagère. Elle s'approcha de l'âtre et cassa du bois sur son genou* (Giono). || **2.** Qui concerne les choses du ménage : *Les occupations ménagères.* || *Appareils ménagers,* instruments destinés à faciliter les travaux manuels pour les différentes opérations du ménage. (V. aussi ÉLECTROMÉNAGER.) || *Arts ménagers,* V. ART. || *Ordures ménagères,* les détritus laissés par chaque foyer et que ramassent les services municipaux.

II. Class. et littér. *Ménager de,* qui use avec mesure de quelque chose : *Le sage est ménager du temps et des paroles* (La Fontaine). *Mais il n'y eut point de chef plus instruit de leurs besoins, plus ménager de leurs forces, plus ennemi des excès de rigueur et des exigences superflues ; et surtout, plus avare de leur sang* (Valéry).

◆ **ménager** n. m. (1281, Godefroy, écrit *mainagier* [*mesnagier,* 1464, Bartzsch ; *mesnager,* av. 1525, J. Lemaire de Belges ; *ménager,* fin du XVIe s.], au sens de « personne de petit état » ; sens 1, seconde moitié du XVe s., *Nouvelles françaises inédites ;* sens 2, 1789, Brunot [« cultivateur », milieu du XVIe s., Ronsard]). **1.** *Class.* Celui qui organise avec économie ; sage administrateur : *Que me sert de voir les meilleurs ménagers | Admirer les jardins, les parcs et les vergers* (Racan). || **2.** Petit propriétaire agricole, dans certaines régions : *C'est la vraie maison du ménager de Provence, avec ses tuiles rouges, sa large façade brune irrégulièrement percée, puis, tout en haut, la girouette du grenier, la poulie pour hisser les meules* (Daudet).

◆ **ménagère** n. f. (sens I, v. 1462, *Cent Nouvelles ;* sens II, 1, 1874, Larousse ; sens II, 2, 1931, Larousse).

I. Femme qui s'occupe de l'administration du foyer : *Le soir, les ménagères réunissaient leurs mioches pour donner la pâtée* (Maupassant). *Il a bien fait de t'en parler, dit-elle sans me regarder et en continuant son travail de ménagère* (Gide).

II. 1. Huilier qui comprend les burettes à huile et à vinaigre, la salière, la poivrière et, souvent, les flacons à épices. || **2.** Service complet de couverts, présenté dans un coffret.

ménagerie [menaʒri] n. f. (de *ménage* [v. ce mot] ; 1530, Palsgrave, écrit *mesnagerie,* au sens de « administration d'une maison, et surtout d'une ferme » ; 1546, Rabelais, écrit *ménagerie,* au sens de « colombier » ; sens 1, fin du XVIe s., Brantôme ; sens 2, 1669, La Fontaine ; sens 3, 1868, Littré ; sens 4, 1935, Acad. ; sens 5, 1899, Esnault). **1.** *Class.* Bâtiments dépendant d'une ferme, où étaient nourris les animaux : *Dans une ménagerie | De volatiles remplie | Vivaient le cygne et l'oison : | Celui-là destiné pour les regards du maître ; | Celui-ci, pour son goût* (La Fontaine). || **2.** Endroit où sont rassemblés des animaux rares et des fauves pour être offerts en spectacle au public : *La ménagerie Mitaine, revenant de la foire de Beaucaire, avait consenti à faire une halte de quelques jours à Tarascon* (Daudet). || **3.** Les animaux eux-mêmes. || **4.** Jouet d'enfant consistant en une collection d'animaux divers, de modèle réduit. || **5.** *Fam.* et *ironiq.* Rassemblement hétéroclite et bizarre d'êtres vivants, animaux ou humains.

● SYN. : **2** *jardin, parc zoologique, zoo.*

ménagier [menaʒje] n. m. (de *ménage ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Au Moyen Âge, traité de morale et d'économie domestique.

ménagiste [menaʒist] n. m. (de *ménage ;* 1963, Larousse). Commerçant spécialisé dans la vente des appareils électroménagers.

menant, e [mənɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *mener ;* début du XVIe s., au sens de « actif » ; 1874, Larousse, au sens de « qui a la propriété de conduire » ; *brin menant,* 1963, Larousse). *Brin menant,* en mécanique, celui des deux brins d'une courroie ou d'un câble de transmission qui communique l'effort moteur.

menchevik [mɛnʃevik] n. m. et adj. (mot russe signif. « minoritaire » ; 1931, Larousse). Nom donné aux minoritaires du parti social-démocrate russe, par opposition aux *bolcheviks : Mais* [Lénine] *n'a jamais dit : le pouvoir aux mencheviks* (Malraux).

mendélévium [mɛ̃delevjɔm] n. m. (du n. du chimiste russe Dimitri Ivanovitch *Mendeleïev* [1834-1907], auteur de la classification des éléments qui porte son nom ; v. 1955). Nom de l'élément chimique de numéro atomique 101 (symb. : Mv).

mendélien, enne [mɛ̃deljɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du botaniste autrichien Johann *Mendel* [1822-1884] ; 1907, Larousse, au sens 3 ; sens 1 — 2 , 1959, Robert). **1.** Relatif au mendélisme. || **2.** Se dit d'un caractère dépendant apparemment d'un seul gène. || **3.** Se dit d'une hérédité obéissant aux lois de Mendel.

mendélisme [mɛ̃delism] n. m. (du n. pr. *Mendel* [v. l'art. précéd.] ; 1923, Larousse). Théorie tirée des travaux de Mendel et concernant la transmission de certains caractères héréditaires.

mendéliste [mɛ̃delist] n. (du n. pr. *Mendel* [v. MENDÉLIEN] ; 1918, Proust). Partisan de la doctrine de Mendel : *Dans un de ces croisements d'espèces comme en pratiquent les mendélistes* (Proust).

mendiant, e [mɑ̃djɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *mendier ;* v. 1170, *Floire et Blancheflor,* au sens 1 [a remplacé l'anc. franç. *mendi,* même sens — v. 1120, *Psautier de Cambridge* —, lat. *mendicus,* v. MENDIER] ; sens 2 [emploi plaisant du n. des *quatre ordres mendiants*], 1640, Oudin [*les quatre mendiants ; les mendiants,* 1690, Furetière ; *un mendiant,* 1959, Robert]). **1.** Personne qui mendie : *Sur les bancs, un ou deux mendiants dormaient, agités des sursauts fiévreux de ceux qui ne dorment que d'un œil* (Mallet-Joris). || **2.** *Les quatre mendiants,* ou, par abrév., *les mendiants,* ou au sens collectif, *un mendiant,* dessert constitué par un mélange de quatre sortes de fruits secs (amandes, figues, noisettes, raisins) : *Les fromages, les pruneaux, les mendiants qui, selon Brillat-Savarin, donnent au dessert sa physionomie* (Balzac).

● SYN. : **1** *chemineau, clochard* (fam.), *gueux* (fam.), *mendigot* (fam.), *trimardeur, truand* (vx).

◆ adj. (début du XIVe s., Gilles li Muisis). Se dit des ordres religieux dont les membres vivaient uniquement d'aumônes : *Quel sacrilège, pensez que ces Blancs-Manteaux pollués par M. Bloch étaient ceux des frères mendiants, dits serfs de la Sainte Vierge, que Saint Louis établit là* (Proust).

mendicité [mɑ̃disite] n. f. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *mendistiet,* mendicité [1080, *Chanson de Roland*], lat. *mendicitas,* mendicité, état d'indigence extrême, de *mendicus* [v, MENDIER] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *mendicitez* [*mendicité,* v. 1361, Oresme], au sens 1 ; sens 2, 1678, Bossuet ; sens 3, 1810, Code pénal). **1.** État d'une personne qui mendie : *La pauvreté est une situation, la mendicité est une profession* (Karr). *Être réduit à la mendicité.* || **2.** Action de mendier : *Interdire la mendicité.* || **3.** Ensemble des mendiants : *Dépôt de mendicité.*

mendier [mɑ̃dje] v. intr. (lat. *mendicare,* demander l'aumône, mendier [quelque chose], de *mendicus,* de mendiant, indigent, et, comme n. m., « mendiant, gueux » ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *mendeier ; mendier,* v. 1120, *Psautier de Cambridge*). Demander l'aumône : *J'allai, j'allai toujours mendiant et priant* (Leconte de Lisle). *Être réduit à mendier.*

● SYN. : *mendigoter* (pop.).

◆ v. tr. (sens 1, 1553, *Bible Gérard ;* sens 2, v. 1240, Tobler-Lommatzsch ; sens 3, av. 1563, La Boétie). **1.** Demander en tant qu'aumône : *L'oiseau des bois, l'enfant Mozart, n'a jamais interrompu son chant joyeux même aux pires moments de sa vie, lorsqu'il en était réduit à mendier quelques thalers* (Mauriac). *Mendier son pain.* || **2.** Demander avec humilité : *Des soldats arrêtés, près d'une porte, mendiaient un abri* (Aragon). *Mendier la reconnaissance.* || **3.** *Péjor.* S'abaisser à solliciter quelque chose : *Mendier des suffrages.*

● SYN. : **1** *mendigoter* (pop.), *truander* (vx) ; **2** *implorer, quémander, quêter.*

mendigot, e [mɑ̃digo, -ɔt] n. (de *mendiant,* par substitution du suffixe pop. -[*i*]*got* à la finale -[*i*]*ant* [cf. *Parigot,* forme pop. de *Parisien*] ; 1875, Esnault [adjectiv., 1934, Montherlant]). *Pop.* Mendiant, mendiante : *J'aperçus M. de Charlus naviguant vers nous de tout son corps énorme, traînant sans le vouloir à sa suite un de ces apaches ou mendigots que son passage faisait maintenant infailliblement surgir même des coins en apparence les plus déserts* (Proust) ; et adjectiv. : *M. Élie, lui aussi, exagérait à plaisir le côté mendigot de son habillement dans*

le seul but d'ennuyer son frère et ses sœurs (Montherlant).

mendigoter [mɑ̃digɔte] v. intr. et tr. (de *mendigot ;* 1878, Esnault). *Pop.* Mendier.

mendole [mɑ̃dɔl] n. f. (anc. provenç. *amendolla,* même sens, du lat. pop. **mendula,* même sens, dér. du lat. class. *mena* ou *maena,* petit poisson de mer, gr. *mainê,* mendole ; 1547, Ch. Estienne). Poisson osseux, gris argenté avec des raies brunes longitudinales, assez commun sur les côtes méditerranéennes, à chair peu estimée.

meneau [məno] n. m. (probablem. contraction d'une forme non attestée **meienel* ou **meieneau,* dimin. de *meien,* forme anc. de *moyen* [le meneau divisant la baie en deux] ; 1398, Laborde [p. 324], écrit *mayneau* [*meneau,* 1402, Havard], au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** En architecture, chacun des montants ou des traverses de pierre qui divisent l'ouverture d'une baie en deux ou plusieurs parties : *La lampe du sanctuaire dessinait peu à peu, dans la nuit, l'ogive des grandes fenêtres à trois meneaux* (Bernanos). *Fines et rayonnantes nervures de style flamboyant comme celles qui, à l'église, ajouraient la rampe du jubé ou les meneaux du vitrail, et qui s'épanouissaient en blanche chair de fleur de fraisier* (Proust). || **2.** Chacune des barres transversales ou verticales d'une fenêtre. || **3.** Moulure formant une décoration à jour dans un gâble, une balustrade ou un fronton.

menée [məne] n. f. (part. passé fém. substantivé de *mener ;* 1080, *Chanson de Roland,* aux sens de « attaque, poursuite, signal prolongé donné avec la trompe » ; sens 1, v. 1160, *Roman de Tristan ;* sens 2, 1765, *Encyclopédie* [« chemin fait par la roue de rencontre dans une montre... », 1868, Littré] ; sens 3, 1868, Littré ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** En vénerie, chemin sur lequel la bête traquée entraîne les chasseurs. || **2.** Chemin que parcourt une dent de roue d'horloge pendant tout le temps qu'elle agit sur le pignon ou que le pignon agit sur elle. || Dans une montre, une pendule, chemin fait par la roue de rencontre pendant qu'elle pousse la palette. || **3.** En Franche-Comté, tempête mêlée de tourbillons de neige partant du sol : *Formant de véritables dunes blanches, des « menées » qui se déplaçaient rapidement sous l'effort du vent* (Pergaud). || **4.** Ouvrage en maçonnerie soutenant la poussée d'une voûte ou d'une terrasse. (On dit aussi BOUTÉE.)

◆ **menées** n. f. pl. (1647, Corneille [au sing., avec le même sens, v. 1460, G. Chastellain]). Pratiques plus ou moins secrètes destinées à nuire à une personne ou à une institution : *Il fit un mal prodigieux à la Restauration par l'habileté de ses manœuvres sourdes et par la perfidie de ses menées* (Balzac). *Se livrer à des menées subversives.*

• SYN. : *agissements, cabale, complot, intrigue, machinations, manigances, manœuvres, tractations.*

ménées [mene] n. f. pl. (gr. byzantin *mênaion,* même sens, du gr. class. *mên,* mois ; 1704, Trévoux). Livre liturgique de l'Église orthodoxe, contenant les biographies des saints.

• REM. On employait aussi autrefois la forme MENÉE au masculin singulier (1877, Littré).

mener [məne] v. tr. (lat. impér. *minare,* chasser, pousser devant soi [des animaux en criant], var. du lat. class. *minari,* menacer ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 1 [*mener une dame,* début du XVIIe s., Malherbe] ; sens I, 2, 1538, R. Estienne ; sens I, 3, v. 1175, Chr. de Troyes [*mener un cheval en main, mener un cheval droit,* 1868, Littré] ; sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland* [*mener des hommes à la boucherie,* av. 1563, La Boétie — *...à l'abattoir,* XXe s.] ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland* [*mener quelqu'un à la baguette,* début du XVIIe s. — *...à la trique,* XXe s. et ... *tambour battant,* 1868, Littré ; *mener quelqu'un par le bout du nez,* 1808, d'Hautel — d'abord *...par le nez,* 1559, Amyot] ; sens I, 6, XIIIe s. ; sens I, 7, 1170, Maurice de Sully ; sens I, 8, 1949, Larousse [*mener la danse,* fin du XIVe s., E. Des-champs] ; sens I, 9, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens II, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 2, XIIIe s. [*mener sa maison,* 1690, Furetière] ; sens II, 3, 1662, Molière [*mener les débats, mener le jeu.* 1959, Robert] ; sens II, 4, 1080, *Chanson de Roland* [*mener une affaire au trot,* 1835, Acad. — d'abord ... *au grand trot.* 1798, Acad. ; *mener à mal,* 1874, Larousse ; *mener à bonne fin,* v. 1200, Godefroy — *...à terme,* 1959, Robert] ; sens II, 5, av. 1854, Nerval [*mener grand train,* « vivre luxueusement », 1835, Acad.] ; sens II, 6, V. LARGE ; sens II, 7, fin du XIIe s., Marie de France [*mener la vie dure à quelqu'un,* 1959, Robert (*mener malvese* — « mauvaise » — *vie à quelqu'un,* même sens, v. 1283, Beaumanoir) ; *mener grand bruit,* v. 1188, Aimon de Varennes ; *mener grand deuil,* 1690, Furetière — *mener deuil de quelque chose,* « être fort attristé de... », v. 1050, *Vie de saint Alexis*] ; sens II, 8, 1690, Furetière ; sens III, 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens III, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*tous les chemins mènent à Rome,* XXe s. — d'abord *tout chemin mène à Rome,* 1835, Acad.] ; sens 111, 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*mener loin,* 1669, Molière ; *ne pas mener loin,* 1707, Lesage] ; sens III, 4, fin du XIIIe s., Joinville ; sens III, 5, 1868, Littré). [Conj. **5a.**]

I. AVEC UN SUJET ET UN COMPLÉMENT D'OBJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Accompagner quelqu'un en le dirigeant : *On nous mena dans la grande salle où j'avais passé la nuit* (Malraux). *Je vous mènerai volontiers à l'île de Markeu, vous verrez le Zuyderzee* (Camus). *Mener des enfants à l'école, au cirque, au spectacle.* || Class. *Mener une dame, une demoiselle,* être son cavalier : *Tout était préparé pour le bal ; le roi mena la reine* (Sévigné). || **2.** Introduire auprès de quelqu'un, donner accès : *L'abbé de Châteauneuf me mena chez elle* [Ninon de Lenclos] *dès ma plus tendre enfance* (Voltaire). || **3.** Obliger un animal à se rendre en un lieu en l'y conduisant : *Mener des chevaux à l'abreuvoir. Mener des animaux à l'abattoir. Mener paître des moutons.* || *Mener un cheval en main,* le conduire par la bride, en marchant près de lui. || *Mener un cheval droit,* lui donner une position dans laquelle épaules, hanches et corps soient parfaitement alignés. || **4.** Contraindre une personne à aller dans un endroit : *Mener un voleur en prison. Mener un cinéphile au théâtre.* || *Mener des hommes à la boucherie, à l'abattoir,* les faire tuer inutilement au combat. || **5.** Conduire fermement, avec autorité : *Mener des troupes au combat.* || Fig. *Mener quelqu'un à la baguette, à la trique, tambour battant,* le faire marcher rondement, sans ménagements. || Fig. *Mener quelqu'un par le bout du nez,* lui faire accroire tout ce qu'on veut, le faire agir comme on veut : *Je m'aperçus* [...] *qu'il n'avait pas cessé une minute de nous mener par le bout du nez, en y incluant sa façon de faire* (Giono). || **6.** Diriger, entraîner une collectivité vers un état déterminé : *Mener une armée à la victoire. Mener un pays à la ruine, au bord du gouffre.* || **7.** Marcher à la tête d'un groupe, d'une troupe, d'un cortège : *Mener le deuil. La farandole menée par un gars de Barbantane, le pays des danseurs fameux, se mit en marche lentement* (Daudet). *C'est le bouc qui mène le troupeau.* || **8.** En termes de sports, être à la tête de : *Mener le peloton.* || *Mener la danse,* diriger un groupe de danseurs en dansant soi-même ; au *fig.,* V. DANSE. || **9.** Transporter d'un endroit à un autre : *Mener quelqu'un en voiture jusqu'à son domicile.* || Fig. *Mener quelqu'un en bateau,* V. BATEAU.

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. ET UN COMPLÉMENT D'OBJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Faire avancer un véhicule, en assurer la conduite : *Le mécanicien mène la voiture au garage. Mener un camion à destination.* || **2.** *Fig.* Administrer et diriger avec efficacité. || *Savoir mener sa barque,* V. BARQUE. || *Mener sa maison,* diriger ses affaires domestiques : *On lui dit : « Alors, le propriétaire ! » Il mène très bien sa propriété* (Giono). || **3.** *Fig.* Exercer un rôle directeur dans n'importe quel domaine : *On ne mène pas la vie, c'est la vie qui nous mène* (Lavedan). || *Mener les débats,* organiser et diriger les discussions dans une assemblée. || *Mener le jeu,* dans les activités collectives, animer les réjouis-

sances d'un groupe, ou enchaîner les diverses phases d'une émission de jeux ou de variétés à la radio ou à la télévision. || **4.** *Fig.* Régler, assurer le déroulement de quelque chose en vue d'une fin : *Tâche de nous mener ton mariage rondement* (Daudet). *N'ayant pas d'intrigue à y mener* [à la cour], *je ne m'y serais pas sentie à l'aise* (Montherlant). *Mener une enquête avec habileté. Mener des pourparlers avec les belligérants.* || Fam. *Mener une affaire au trot,* s'arranger pour qu'elle aboutisse rapidement. || *Mener à bien,* v. BIEN. || *Mener à mal,* faire échouer. || *Mener de front deux affaires,* v. FRONT. || *Mener à bonne fin, à terme,* faire aller jusqu'à son terme, terminer. || **5.** Littér. *Mener grand train quelque chose,* l'utiliser, le dépenser sans compter : *Le comte Frédéric, son amant, mène grand train la fortune de ses pères* (Nerval). || *Mener grand train,* vivre luxueusement. || **6.** Fam. *Ne pas en mener large,* v. LARGE. || **7.** Se livrer à une activité particulière : *Au fond, ceux qui croyaient, ceux qui ne croyaient pas menaient tout juste la même existence* (Beauvoir). *Mener une vie difficile.* || *Mener la vie dure à quelqu'un,* le traiter sans ménagements, en le pressant de tous côtés. || *Mener grand bruit,* faire beaucoup de bruit. (Vieilli.) || *Mener grand deuil,* exprimer ostensiblement sa douleur. (Vieilli.) || **8.** Tracer ou réaliser en imagination : *Mener une droite qui joint un point à un autre. Mener la perpendiculaire à la droite AB, passant par le point P.*

III. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE ET UN COMPLÉMENT D'OBJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Transporter : *Cette voiture vous mènera à destination.* || **2.** Conduire, servir de voie de communication : *Ce chemin mène à la ville.* || *Tous les chemins mènent à Rome* (prov.), il est bien des façons de parvenir au même but. || **3.** *Fig.* Faire accéder à : *Cette course la mena devant le petit escalier qui conduisait à la salle déserte* (Cocteau). *Mon année était balisée par ces moments étincelants ; chaque jour menait quelque part* (Beauvoir). *Le chemin qui mène aux honneurs. Cette entreprise ne mènera à rien.* || *Mener loin,* entraîner à des conséquences redoutables : *Cette affaire peut vous mener loin.* || *Ne pas mener loin,* ne pas permettre de progresser, de réussir. || **4.** Engager irrésistiblement, entraîner : *Ces échecs répétés ont mené l'entreprise à la faillite. Seul l'intérêt le mène.* || **5.** En mécanique, transmettre le mouvement à : *Cette roue dentée mène un pignon d'angle.*

● SYN. : **I, 1** *conduire ;* **2** *présenter ;* **4** *embarquer* (fam.), *emmener, traîner ;* **7** *guider ;* **9** *charrier, trimbaler* (fam.), *véhiculer.* || **II, 1** *piloter ;* **2** *conduire, manœuvrer ;* **4** *conclure, diriger ;* 7 *avoir, soutenir, supporter.* || **III, 2** *aller ;* **4** *animer, commander, pousser ;* **5** *entraîner.*

◆ v. intr. (1949, Larousse). Dans le vocabulaire des sports, être en tête du classement ; avoir l'avantage au cours d'une partie : *L'équipe X mène au championnat. La France mène par deux buts à un. Mener à la marque.*

ménesse [menɛs] n. f. (du radical expressif *men-* [dont le sème principal semble être celui de « petitesse »], ou altér. du moyen franç. *menestre,* potage [1527, Chevalet] — ital. *menestra* ou *minestra,* même sens [la femme étant la personne qui prépare le potage] —, ou, plus probablem., altér. de l'anc. franç. *menistre,* servante [v. 1240, G. de Lorris] — lat. *ministra,* même sens, fém. de *minister,* serviteur, domestique ; 1841, Esnault, au sens de « prostituée » ; sens moderne, 1847, Esnault). *Arg.* et *vx.* Femme : *Pendant ce temps-là sa ménesse pensait à autre chose* (Dorgelès).

ménestrel [menɛstrɛl] n. m. (bas lat. *ministerialis,* fonctionnaire impérial, du lat. class. *ministerium,* fonction de serviteur, service. dér. de *minister,* serviteur, domestique, agent ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « serviteur » ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « artisan, ouvrier » ; sens actuel, v. 1175, Chr. de Troyes [le mot, disparu av. le XVIe s., fut repris, comme terme d'histoire, av. 1814, Parny]). Au Moyen Âge, musicien de basse condition, qui récitait ou chantait des vers en s'accompagnant d'un instrument de musique.

● SYN. : *jongleur, ménétrier.*

ménétrier [menetrije] n. m. (de *ménestrel,* par changement de suffixe ; milieu du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *menestrer* [*menestrier,* v. 1265, Br. Latini], au sens de « ménestrel » ; écrit *ménétrier,* au sens actuel, 1680, Richelet). Musicien, et surtout violoniste, qui accompagne les noces dans les villages : *Il avait un violon, mais il jouait comme le plus épouvantable ménétrier* (Baudelaire).

● SYN. : *violoneux* (dialect.).

meneur, euse [mənœr, -øz] n. (de *mener ;* 1669, Widerhold, puis 1791, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Personne qui a de l'influence sur les autres par son autorité et son ascendant dans le domaine politique, syndical, scolaire, etc. (souvent péjor.) : *La plupart des ouvriers que nous considérions comme des meneurs pendant les grèves et que nous savions inscrits aux partis extrémistes étaient, à l'heure actuelle, ou dans les stalags, ou en zone sud* (Duhamel). || **2.** *Meneur, meneuse de jeu,* animateur, animatrice d'un spectacle, d'une émission de jeux ou de variétés à la radio ou à la télévision, ou de récréations collectives dans les mouvements de jeunesse.

● SYN. : **1** *chef, dirigeant, instigateur, leader.*

◆ **meneur** n. m. (sens 1, v. 1155, Wace, écrit *meneür* [*meneor,* v. 1160, *Roman de Tristan,* et *meneur,* XIIIe s., Rutebeuf ; *meneur de loups,* 1837, G. Sand] ; sens 2, 1651, Scarron [« celui qui mène la danse », v. 1460, G. Chastellain] ; sens 3, 1949, Larousse [*meneur,* même sens, 1493, La Curne]). **1.** *Autref.* Conducteur : *Meneur de chèvres. Meneur d'ours.* || *Meneur de loups,* personne à qui les paysans attribuaient le pouvoir de se faire obéir des loups. || **2.** Celui qui conduit une dame par la main à la danse ou dans certaines cérémonies : *Ce n'est point Jouset qui vous mènera à l'Église* [...]. *Voici votre meneur, M. Etienne Maugars* (Theuriet). || **3.** *Meneur de jeu,* personne chargée de réciter les textes de liaison entre les scènes dialoguées des drames liturgiques du Moyen Âge.

◆ **meneuse** n. f. (1706, Richelet). *Vx.* Femme chargée de conduire les nouveau-nés chez la nourrice.

◆ adj. f. (1963, Larousse). *Poule meneuse,* poule qui élève de jeunes volailles (poussins, canetons, dindonneaux, etc.).

menhir [mɛnir] n. m. (mot breton de même sens, de *men,* pierre, et de *hir,* long ; 1834, Boiste). Monument constitué par une grande pierre levée, qu'on trouve surtout en Bretagne et qui remonte à la période préhistorique : *Ces énigmatiques pierres droites qu'on appelle en Bretagne menhirs, et en Irlande cruach* (Hugo).

méniane [menjan] n. f. (ital. *meniana,* même sens, du lat. *maenianum,* balcon, galerie saillante [ordinairement employé au plur. *maeniana*], peut-être dér. du n. du censeur *Maenius,* qui aurait inventé cet élément architectural ; 1676, Félibien). Petite terrasse ou balcon en avant-corps, dans les constructions romaines ou italiennes.

menicle [mənikl] n. f. (var. de *manicle* [v. ce mot] ; XIVe s.). Chaîne, entrave d'un prisonnier.

menin, e [mənɛ̃, -in] n. (esp. *menino* [*menina,* au fém.], même sens, d'un radical expressif *men-,* dont le sème principal semble être celui de « petitesse » ; 1606, François de Sales, comme n. f., et 1630, Herbillon [p. 94], comme n. m.). Jeune noble attaché en Espagne au service d'un prince, en France au service du Dauphin ou d'un seigneur, ou jeune fille attachée, en Espagne, au service d'une princesse : *Antonin, de langage et de démarche, était bien le contremaître dont la physionomie se serrait parfois d'un pli d'inquiétude et de responsabilité ; à peine aurait-il semblé le menin du jeune seigneur qu'on venait de mettre en voiture* (Daudet).

● REM. Le féminin est souvent accentué ou prononcé [menin], voire [meniɲ].

méninge [menɛ̃ʒ] n. f. (bas lat. *meninga,* même sens, du gr. *mênigx, -niggos,* membrane très fine, méninge ; 1478, Chauliac).

Chacune des trois membranes qui entourent les centres nerveux.

◆ **méninges** n. f. pl. (1959, Robert [*se creuser les méninges,* XX[e] s.]). *Fam.* Le cerveau. || Fam. *Se creuser les méninges,* V. CREUSER.

méningé, e [menɛ̃ʒe] adj. (de *méninge ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Relatif aux méninges : *Hémorragie méningée. Artère méningée.* || **2.** *Réaction méningée,* ensemble de symptômes qui ressemblent à ceux de la méningite.

méningiome [menɛ̃ʒjom] n. m. (dér. savant de *méninge ;* 1953, Larousse). Tumeur développée à partir des méninges.

méningisme [menɛ̃ʒism] n. m. (de *méninge ;* 1931, Larousse). Ensemble de symptômes qui apparaissent dans diverse ; maladies infectieuses (grippe, fièvre typhoïde, etc.) et qui rappellent ceux de la méningite. (On dit plutôt RÉACTION MÉNINGÉE.)

méningite [menɛ̃ʒit] n. f. (dér. savant de *méninge ;* 1836, Acad. [*ne pas attraper une méningite,* au fig., 1959, Robert]). Inflammation des méninges : *Ce n'était pas une bronchite qu'elle voulait avoir, mais une maladie très grave, une méningite, par exemple* (Simenon). || Fam. *Ne pas attraper une méningite,* ne faire aucun effort sur le plan intellectuel.

méningitique [menɛ̃ʒitik] adj. (de *méningite ;* 10 avr. 1875, *le Progrès médical* [p. 198]). Relatif à la méningite.

◆ adj. et n. (av. 1948, Artaud). Qui est atteint de méningite.

méningo- [menɛ̃go], premier élément, tiré du gr. *mênigx, -niggos,* membrane très fine, méninge, et entrant dans la composition de termes médicaux.

méningocèle [menɛ̃gosɛl] n. f. (de *méningo-* et de *-cèle,* gr. *kêlê,* tumeur, hernie ; 1878, Larousse). Tumeur formée par une hernie des enveloppes méningées.

méningococcémie [menɛ̃gokɔksemi] n. f. (de *méningocoque* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1963, Larousse). Septicémie due à la présence du méningocoque dans le sang.

• REM. On dit aussi MÉNINGOCOCCIE, n. f. (1931, Larousse).

méningocoque [menɛ̃gokɔk] n. m. (de *méningo-* et de *-coque,* gr. *kokkos,* grain, pépin ; 1907, Larousse). Microbe de la méningite cérébro-spinale.

méningo-encéphalite [menɛ̃goɑ̃sefalit] n. f. (de *méningo-* et de *encéphalite ;* 1868, Littré). Inflammation du cerveau et des méninges.

méningo-myélite [menɛ̃gomjelit] n. f. (de *méningo-* et de *myélite ;* 1931, Larousse). Inflammation de la moelle épinière et des méninges.

méningo-radiculite [menɛ̃goradikylit] n. f. (de *méningo-* et de *radiculite ;* 1963, Larousse). Inflammation des racines des nerfs rachidiens et des méninges.

méniscal, e, aux [meniskal, -o] adj. (de *ménisque ;* 1958, Garnier et Delamare). Qui se rapporte à un ménisque articulaire : *Une hernie méniscale.*

méniscectomie [menisɛktɔmi] n. f. (de *ménisque* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1953, Larousse). Ablation chirurgicale d'un ménisque articulaire.

méniscite [menisit] n. f. (dér. savant de *ménisque ;* 1931, Larousse). Altération pathologique des menisques intra-articulaires.

ménisque [menisk] n. m. (gr. *mêniskos,* petite lune, croissant, sorte de cercle, de *mênê,* la lune, dér. de *mên,* mois ; 1671, Chérubin [p. 348], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1836, Acad. ; sens 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens 5, 1840, Acad.). **1.** Lentille de verre convexe d'un côté et concave de l'autre : *Ménisque convergent. Menisque divergent.* || **2.** Surface concave ou convexe qu'affecte une colonne de liquide contenue dans un tube, par suite des forces capillaires. || **3.** Lame fibro-cartilagineuse insérée entre deux surfaces articullaires du type « diarthrose », et qui rétablit la concordance entre des surfaces osseuses qui ne s'adaptent pas exactement. || **4.** Dispositif de protection placé par les Anciens au-dessus de la tête des statues. || **5.** Ornement architectural en forme de croissant.

◆ **ménisques** n. m. pl. (1859, Mozin). Joyaux en forme de croissant.

méno- [menɔ], élément tiré du grec *mên, mênos,* mois, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ménologe [menɔlɔʒ] n. m. (gr. byzantin *mênologion,* même sens, proprem. « tableau des mois », du gr. class. *mên, mênos,* mois, et *logos,* parole, mention, traité ; 1633, Peirese). Recueil de vies de saints de l'Église grecque, disposées suivant l'ordre des jours de chaque mois : *La singulière beauté de cette âme va s'affirmer d'une façon si particulière, en des souhaits si spéciaux qu'elle s'atteste uniquement dans les ménologes* (Huysmans).

menon [mənɔ̃] n. m. (de *mener* ou de l'anc. provenç. *menon,* bouc châtré [1432, Pansier], d'un radical expressif *men-,* dont le sème principal semble être celui de « petitesse » ; 1600, O. de Serres, au sens 1 ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** *Dialect.* Bouc qui marche en tête des troupeaux transhumants. || **2.** Chèvre du Levant servant à faire du maroquin.

ménopause [menɔpoz] n. f. (de *méno-* et de *-pause,* gr. *pausis,* cessation, fin, de *pauein,* faire cesser ; 1823, d'après BlochWartburg). Fin de l'activité génitale chez la femme, caractérisée par l'arrêt de la menstruation. (Syn. RETOUR D'ÂGE [fam.].)

ménopausique [menɔpozik] adj. (de *ménopause ;* 1953, Quillet). Relatif à la ménopause : *Troubles ménopausiques.*

ménorragie [menɔraʒi] n. f. (de *méno-* et de [*hémo*]*rragie ;* 1793, Lavoisien, écrit *ménorrhagie ; ménorragie,* 1836, Acad.). En termes de médecine, exagération quantitative des règles.

• SYN. : *hyperménorrhée.* — CONTR. : *aménorrhée, ménostase, oligoménorrhée.*

ménorragique [menɔraʒik] adj. (de *ménorragie* [v. ce mot] ; 1836, Acad., écrit *ménorrhagique ; ménorragique,* 1903, Larousse). Relatif à la ménorragie : *Flux ménorragique.*

menotte [mənɔt] n. f. (dimin. de *main ;* fin du XV[e] s., Molinet, écrit *manotte* [*menotte,* 1545, *Romania,* 1887, 444], au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** *Fam.* Petite main : *Allons, suivons-les, et me donne la petite menotte, que je la baise* (Molière). *Elle le* [l'enfant] *baisa passionnément* [...] *sur ses menottes, qu'il agitait pour se débarrasser des caresses ennuyeuses* (Maupassant). || **2.** Sorte de demi-anneau métallique employé en carrosserie soit comme intermédiaire entre la caisse et le palonnier, soit comme partie du système de suspension des véhicules.

◆ **menottes** n. f. pl. (1474, *Mystère de l'Incarnation* [*mettre les menottes à quelqu'un,* au fig., 1868, Littré]). Entraves constituées par des bracelets métalliques reliés par une chaîne, et destinées à paralyser un prisonnier : *Dans le stand des Nations il y en avait aussi des gendarmes — je les avais vus. Lola m'embrassa et les aida à m'emmener avec leurs menottes* (Céline). *On me passa les menottes, les bras dans le dos* (Malraux). || Fig. *Mettre les menottes à quelqu'un,* lui enlever toute possibilité d'agir.

• SYN. : *bracelet* (arg.), *cabriolet* (vx), *poucettes* (vx).

• REM. L'emploi au singulier dans le dernier sens est rare : *Une chaîne de montre en or aussi lourde qu'une menotte* (Benoit).

mensale [mɑ̃sal] n. f. (bas lat. *mensalis,* de table [du lat. class. *mensa,* table, v. l'art. suiv.], spécialisé dans la langue de la chiromancie, où *mensa* désignait la paume de la main ; 1549, Huguet). Ligne qui traverse le milieu de la paume de la main.

mense [mɑ̃s] n. f. (lat. *mensa,* proprem. « table, nourriture, repas » ; 1603, Peleus [144]). Revenu d'un prélat, d'un abbé, d'une

communauté : *Car il n'y a pas de mense à Chartres, et le produit de la taxe des actes de la chancellerie est nul* (Huysmans).

mensole [mɑ̃sɔl] n. f. (ital. *mensola,* console, lat. *mensula,* petite table [et, à basse époque. « abaque »], dimin. de *mensa* [v. l'art. précéd.] ; 1690, Furetière). Nom donné jusqu'au XVIII[e] s. à la clef de voûte.

mensonge [mɑ̃sɔ̃ʒ] n. m. (lat. pop. **mentionica,* n. f., mensonge, du bas lat. *mentio,* même sens, lui-même issu, par haplologie, d'une forme non attestée **mentititio,* dér. du lat. class. *mentitum,* supin de *mentiri* [v. MENTIR] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *mençunge* [*mençonge,* v. 1130, *Eneas ; mensonge,* v. 1188, Aimon de Varennes], au sens 1 [le mot, d'abord fém. est devenu masc. au XVII[e] s., peut-être sous l'influence de *songe*] ; sens 2, 1874, Larousse [aussi *mensonge pernicieux*] ; sens 3, 1273, Adenet ; sens 4, v. 1120, *Psautier de Cambridge* [*père du mensonge,* début du XVI[e] s. ; *esprit de mensonge,* 1690, Furetière]). **1.** Affirmation contraire à la vérité, destinée à induire en erreur : *Tout mensonge répété devient une vérité* (Chateaubriand). || **2.** *Mensonge joyeux,* en termes de théologie, mensonge fait par plaisanterie. || *Mensonge officieux,* v. OFFICIEUX. || *Mensonge pernicieux,* celui qu'on fait dans le dessein de nuire. || **3.** Action, habitude de mentir : *C'est au mensonge, C'est au mal que jamais je ne me ferai* (Audiberti). *Vivre constamment dans le mensonge.* || **4.** Ce qui est faux, trompeur : *Nous sommes une race infortunée, et c'est pour cela que nous avons un impérieux besoin de nous distraire de la vie réelle par les mensonges de l'art* (Sand). *Une philosophie qui n'est que mensonges.* || *Père du mensonge, Esprit de mensonge,* démon.

● SYN. : **1** *boniment, comédie* (fam.), *contre-vérité, craque* (fam.), *fabulation, histoire* (fam.), *inexactitude, menterie* (vx), *momerie, mystification, tromperie ;* **3** *duplicité, fausseté, hypocrisie ;* **4** *erreur, illusion, imposture, mirage.*

mensonger, ère [mɑ̃sɔ̃ʒe, -ɛr] adj. (de *mensonge* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *mençungier* [*mensonger,* XIII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence ; sens 3, 1668, La Fontaine). **1.** *Vx.* Menteur. || **2.** Qui repose sur un mensonge, qui n'exprime pas la réalité : *Des propos mensongers. Des faits mensongers.* || **3.** Qui est le produit de la fiction : *L'atmosphère mensongère d'un film.*

● SYN. : **2** *captieux, controuvé, fallacieux, erroné, faux, inauthentique, inexact ;* **3** *chimérique, fabuleux, fantaisiste, fantasmagorique, fantastique, mythique.* — CONTR. : **2** *authentique, exact, réel, véridique, vrai ;* **3** *objectif, réaliste.*

mensongèrement [mɑ̃sɔ̃ʒɛrmɑ̃] adv. (de *mensonger* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *mençungierement ; mensongèrement,* 1599, *R. Ét. Rab.* [II]). De façon mensongère : *Elle éprouvait si vivement le plaisir d'amitié pour lequel elle avait prétendu mensongèrement être venue, qu'elle craignait de faire douter la dame de sentiments en réalité sincères* (Proust).

menstruation [mɑ̃stryasjɔ̃] n. f. (de *menstrues ;* 1761, Astruc [I, 38], aux sens 1-2). **1.** Phénomène de la production des menstrues chez la femme, entre la puberté et la ménopause. || **2.** Période cyclique pendant laquelle apparaissent les menstrues chez la femme.

● SYN. : **1** et **2** *règles.*

menstruel, elle [mɑ̃stryɛl] adj. (lat. *menstrualis,* mensuel, menstruel, de *menstruus* [v. MENSTRUES] ; v. 1265, Br. Latini). Relatif aux menstrues : *Cycle menstruel.*

menstrues [mɑ̃stry] n. f. pl. (lat. *menstrua,* menstrues, neutre plur. substantivé de l'adj. *menstruus,* mensuel, dér. de *mensis,* mois ; 1314, Mondeville). Écoulement sanguin se reproduisant périodiquement, en l'absence de grossesse, chez la femme.

● SYN. : *menstruation, règles.*

mensualisation [mɑ̃sɥalizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *mensuel ;* 9 déc. 1968, *l'Observateur*). Mode de rémunération selon lequel le salaire est versé à la fin de chaque mois : *Les syndicats ont obtenu la généralisation de la mensualisation des salaires.*

mensualiser [mɑ̃sɥalize] v. tr. (de *mensualis[ation]* ; 16 mars 1970, *l'Express*). Rendre mensuelles les rémunérations perçues par semaine ou par quinzaine : *Être partisan du S.M.I.C. mensualisé.*

mensualité [mɑ̃sɥalite] n. f. (dér. savant de *mensuel ;* 26 nov. 1874, *Gazette des tribunaux* [p. 1134], au sens 1 ; sens 2, 1929, R. Martin du Gard). **1.** Somme versée chaque mois : *Payer une voiture en douze mensualités.* || **2.** Salaire mensuel : *Percevoir des mensualités importantes.*

mensuel, elle [mɑ̃sɥɛl] adj. (bas lat. *mensualis,* mensuel, du lat. class. *mensis,* mois ; 1795, *Journ. des Mines* [VI, 4], au sens 1 ; sens 2, 1893, Courteline). **1.** Qui se produit tous les mois : *Visite mensuelle.* || **2.** Qui est versé à l'échéance du mois : *Des appointements mensuels.*

◆ n. (1967, Robert). Salarié, salariée payés au mois (par opposition aux ouvriers payés à l'heure).

◆ **mensuel** n. m. (début du XX[e] s.). Journal paraissant tous les mois.

mensuellement [mɑ̃sɥɛlmɑ̃] adv. (de *mensuel ;* 1835, Balzac). Chaque mois : *Payer mensuellement.*

mensur [mɛnsur] n. f. (mot allem. signif. « duel » ; 1963, Larousse). Duel au sabre en usage chez les étudiants allemands, de nouveau autorisé en 1953.

mensurabilité [mɑ̃syrabilite] n. f. (dér. savant de *mensurable ;* 1765, *Encyclopédie*). Qualité de ce qui est mensurable.

mensurable [mɑ̃syrabl] adj. (bas lat. *mensurabilis,* mesurable, de *mensurare* [v. MENSURER] ; 1611, Cotgrave). Qui peut être mesuré. (Peu usité.)

● SYN. : *mesurable.*

mensurateur [mɑ̃syratœr] n. m. (dér. savant du bas lat. *mensuratum,* supin de *mensurare* [v. MENSURER] ; 1868, Littré [adjectiv., 1959, Robert]). Appareil qui sert aux mensurations ; et adjectiv. : *Un appareil mensurateur.*

mensuration [mɑ̃syrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *mensuratio,* arpentage, de *mensuratum,* supin de *mensurare* [v. MENSURER] ; 1520, La Roche [224], au sens 1 [rare jusqu'au début du XIX[e] s.] ; sens 2 et 4, 1836, Acad. ; sens 3, 1888, Larousse [« service chargé de consigner ces mesures », début du XX[e] s.] ; sens 5, 1963, Larousse [« arpentage », 1802, Chateaubriand]). **1.** Action de mesurer scientifiquement les dimensions d'un corps quelconque : *La vie, déjà à demi asservie, circonscrite ou alignée ou assujettie, se défend difficilement contre les horaires, les statistiques, les mensurations et les précisions quantitatives* (Valéry). || **2.** En anthropologie, mesure des dimensions caractéristiques d'un type humain. || **3.** *Mensuration judiciaire,* mesures consignées sur une fiche signalétique pour établir le signalement d'un prévenu. || *La mensuration,* service chargé de consigner ces mesures : *J'eus le sentiment très net qu'on me conduisait à la mensuration et, de là, au Dépôt* (Hermant). || **4.** En médecine, action de mesurer les dimensions d'une partie ou d'un organe du corps : *La mensuration de la cage thoracique.* || **5.** Ensemble des mesures topographiques effectuées à l'aide d'appareils.

mensurer [mɑ̃syre] v. tr. (bas lat. *mensurare,* mesurer, estimer, du lat. class. *mensura,* mesure, mesurage, de *mensum,* supin de *metiri,* mesurer ; début du XIII[e] s., aux sens de « mesurer, arpenter » ; sens actuel, 1935, Acad.). Soumettre à la mensuration. (Peu usité.)

1. mental, e, aux [mɑ̃tal, -o] adj. (bas lat. ecclés. *mentalis,* spirituel, du lat. class. *mens, mentis,* intelligence, esprit ; fin du XIV[e] s., écrit *mentel* [*mental,* 1495, Vignay], au sens 2 [*maladie mentale,* 1835, Acad. ; *aliénation mentale,* 1810, Capuron ; *troubles mentaux, hygiène mentale,* 1963, Larousse] ; sens 1, 1580, Montaigne). **1.** Qui se passe dans l'esprit : *Mon Automne éternelle* [sic], *ô ma saison mentale* (Apollinaire). *Expérience mentale.* || *Calcul mental,* v. CALCUL || *Restriction mentale,* v. RESTRICTION. || **2.** Qui a rapport à l'esprit : *Le monde mental | Ment | Monumentalement* (Prévert). *État mental.* || *Maladie mentale, aliénation mentale,*

troubles mentaux, altération des fonctions psychiques. || *Âge mental,* v. ÂGE. || *Débile mental,* v. DÉBILE. || *Hygiène mentale,* v. HYGIÈNE.

• SYN. : **1** *intellectuel ;* **2** *psychique.* — CONTR. : **2** *affectif, physique, somatique.*

◆ n. (1963, Larousse). Malade atteint d'une affection mentale.

2. mental [mɑ̃tal] adj. m. (du lat. *mentum,* menton ; 1859, Mozin). *Angle mental,* chez les oiseaux, angle formé par la réunion des deux branches de la mandibule.

mentalement [mɑ̃talmɑ̃] adv. (de *mental* 1 ; XV^e s., Godefroy, écrit *mentallement* [*mentalement,* XVI^e s., *R. Ét. Rab.,* II], au sens 1 ; sens 2, 1932, Céline). **1.** Par l'esprit ou dans l'esprit : *Elle se tut, domptée, consentante. Mentalement, elle faisait l'inventaire de ces quelques bijoux, ramenés à grand-peine de Russie* (Troyat). *Calculer mentalement.* || **2.** Du point de vue de l'esprit : *Souffrir mentalement.*

• SYN. : **2** *moralement, psychiquement.* — CONTR. : **2** *physiquement.*

mentalisme [mɑ̃talism] n. m. (de *mental ;* 1951, A. Lalande [un premier ex. en 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers]). En linguistique, attitude de ceux qui considèrent le contenu comme l'élément déterminant de l'expression et font de la linguistique une dépendance de la psychologie.

mentaliste [mɑ̃talist] adj. et n. (de *mentalisme ;* 1951, A. Lalande). Adepte du mentalisme.

mentalité [mɑ̃talite] n. f. (angl. *mentality,* mentalité, activité mentale [fin du XVII^e s.], de *mental,* mental [empr. du franc. *mental*] ; 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens de « qualité de ce qui est mental » ; sens 1, 1877, *la Philosophie positive* [p. 452] ; sens 2, 1922, G. Duhamel). **1.** Ensemble des manières d'agir, des dispositions psychiques ou morales d'un individu ou d'une collectivité : *Une « mentalité », comme on commençait à dire, analogue à celle de tous les dreyfusards en général et de Bloch en particulier* (Proust). *Il est dominé de nouveau par l'insupportable mentalité bolchevique, par une exaltation stupide de la discipline* (Malraux). || **2.** En sociologie, ensemble des habitudes de pensée et des dispositions d'esprit caractéristiques d'une communauté : *La mentalité primitive est plus religieuse que la nôtre* (Gide). *La mentalité d'un peuple.*

• SYN. : **1** *esprit, mœurs, moralité.*

menterie [mɑ̃tri] n. f. (de *mentir ;* 1214, Tobler-Lommatzsch [au plur., 1643, Corneille]). *Vx* et *fam.* Parole mensongère : *Ce qu'on raconte aujourd'hui de la froideur et de la tristesse dont la légitimité fut accueillie à la première Restauration est une impudente menterie* (Chateaubriand). *Elle me disait qu'elle allait mourir, qu'elle le savait bien, que toutes les menteries des docteurs lui faisaient honte* (Bernanos). *N'est-il pas naturel que, dans la situation où je la mets, elle cherche à hâter, forcer la décision, fût-ce par une menterie* (Montherlant).

menteur, euse [mɑ̃tœr, -øz] adj. (de *mentir ;* v. 1155, Wace, écrit *menteür* [*menteor,* v. 1174, E. de Fougères ; *menteeur,* v. 1220, Coincy ; *menteur,* fin du XIV^e s., E. Deschamps], au sens 1 [*menteur comme un arracheur de dents,* 1668, d'après Ph. Leroux, 1718] ; sens 2-3, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'une personne qui a l'habitude de mentir : *Fainéant, prodigue, coureur, ivrogne, menteur — et j'en passe —, Jacques était sans doute un détestable mari* (Beauvoir). *Ne le crois pas, il est menteur.* || *Menteur comme un arracheur de dents,* se dit de celui qui ment effrontément. || **2.** Se dit d'une chose fondée sur un mensonge : *Des compliments menteurs.* || **3.** Qui n'est pas ce qu'il paraît être, qui induit en erreur : *Apparence menteuse.* || **4.** *Chien menteur,* en vénerie, chien qui crie à faux sans être dans la voie, et qui fait ainsi tromper les autres.

• SYN. : **1** *blagueur* (fam.), *craqueur* (fam.), *hâbleur, imposteur, mythomane, vantard ;* **2** *mensonger ;* **3** *fallacieux, faux, trompeur.* — CONTR. : **1** *droit, franc, loyal ;* **2** *exact, véridique ;* **3** *réel, vrai.*

◆ n. (v. 1155, Wace, écrit *menteür* [*menteour,* av. 1191, *Vengement Alixandre ; menteur,* v. 1380, *Aalma*]). Personne qui ment, qui a l'habitude de mentir : *Il est temps de s'entendre une fois pour toutes sur cette réputation de menteurs que les gens du Nord ont faite aux Méridionaux* (Daudet).

◆ **menteuse** n. f. (1827, Esnault). *Arg.* et *vx.* Langue : *Elle tirait la langue. « Cache donc ta menteuse », lui criait sa mère* (Zola).

menthe [mɑ̃t] n. f. (réfection graphique, d'après l'une des formes du lat., de l'anc. franç. *mente* [v. ci-dessous], lat. *menta* ou *mentha,* menthe, gr. *mintha* ou *minthê,* même sens ; v. 1240, G. de Lorris, écrit *mente* [*menthe,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse [*menthe ; sirop de menthe,* 1959, Robert] ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Plante vivace à fleurs, aromatique, très commune dans les endroits humides : *Là des menthes croissaient, odorantes ; j'en cueillis, j'en froissai les feuilles* (Gide). *Thé à la menthe. Infusion de menthe. Alcool de menthe.* || **2.** Sirop de menthe : *Paye-moi donc une menthe, mon petit pote !* (Céline). *Boire une menthe à l'eau.* || **3.** Essence de menthe : *Sucer des bonbons à la menthe, des pastilles de menthe.*

menthe-coq [mɑ̃tkɔk] n. f. (de *menthe* [v. l'art. précéd.] et de *coq ;* 1771, Trévoux [*menthe de Notre-Dame,* milieu du XVII^e s.]). Nom usuel d'une espèce de chrysanthème, appelée aussi *menthe de Notre-Dame.*

menthol [mɑ̃tɔl *ou* mɛ̃tɔl] n. m. (dér. savant de *menthe ;* 1874, Larousse). En chimie, alcool hydrocarboné, principal constituant de l'essence de menthe poivrée, utilisé comme antiseptique et analgésique : *Une vapeur qui sentait le menthol et l'eucalyptus emplissait la petite salle chaude et silencieuse, où l'on se voyait à peine* (Martin du Gard).

mentholé, e [mɑ̃tɔle *ou* mɛ̃tɔle] adj. (de *menthol ;* début du XX^e s.). Qui contient du menthol.

mention [mɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *mentio,* action de mentionner, de rappeler, proposition, mot de la famille de *meminisse,* se rappeler, et de *mens, mentis,* esprit ; v. 1167, Gautier d'Arras, au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1936, Capitant ; sens 5, 1935, Acad. [*mention honorable,* 1796, Brunot — *mention,* même sens, 1868, Littré]). **1.** Action de citer, de nommer, de signaler : *Faire mention d'un mot dans un dictionnaire.* || **2.** Résultat de cette action : *Trouver la mention d'un fait intéressant.* || **3.** Courtes indications sur des documents imprimés : *Rayer les mentions inutiles.* || **4.** Énonciation en marge d'un acte juridique, destinée à le compléter ou à le rectifier (ex. :*mariage, divorce sur l'acte d'état civil*). || **5.** Distinction particulière accordée par un jury pour souligner le mérite d'un candidat : *Passer son doctorat avec la mention très honorable. Être reçu avec mention au baccalauréat.* || *Mention honorable,* ou simplem. *mention,* distinction accordée à une personne qui se classe immédiatement après celles qui ont eu les prix et les accessits.

• SYN. : **1** *citation, notation ;* **2** *mémoire, rappel.*

mentionner [mɑ̃sjɔne] v. tr. (de *mention ;* 1432, *ZRP* [LXVII, 31]). Faire mention de, citer, parler de : *Leni, je te préviens : si tu mentionnes un seul fait qui ne soit pas à l'honneur du père, je quitte cette pièce à l'instant* (Sartre). *Le dictionnaire ne mentionne pas ce terme.*

• SYN. : *consigner, enregistrer, nommer, rapporter, relever, répertorier.*

mentir [mɑ̃tir] v. intr. (bas lat. *mentire,* lat. class. *mentiri,* ne pas dire la vérité, se tromper, controuver, de *mens, mentis,* intelligence, esprit, disposition d'esprit ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 [*sans mentir,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *en avoir menti,* v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 2, v. 1776, J.-J. Rousseau ; sens 3, v. 1185, *Moniage Guillaume* [*faire mentir le proverbe,* 1690, Furetière ; *bon sang ne peut mentir,* 1611, Cotgrave — *nature..,* 1840, Acad.] ; sens 4, v. 1165, Marie de France). [Conj. **15.**] **1.** En parlant d'une personne, dire une chose qu'on sait fausse, ou nier ce que l'on sait être vrai, afin d'induire en erreur : *Thérèse était trop simple pour savoir mentir, mais elle savait dire la vérité d'un*

air faux (Giono). *Ce n'est pas tout de mentir. On doit mentir efficacement. On doit mentir aussi élégamment* (Montherlant). || *Sans mentir,* à dire vrai. || Vx ou littér. *En avoir menti,* avoir fait un mensonge sur la chose dont il est question : *Tu en as menti, abbé, | Apprends cela de moi* (Musset). || *A beau mentir qui vient de loin* (prov.), v. LOIN. || **2.** Dissimuler la vérité ; taire ce que l'on sait être vrai : *L'homme du Midi ne ment pas. Il se trompe. Il ne dit pas toujours la vérité, mais il croit la dire.. Son mensonge à lui, ce n'est pas du mensonge, c'est une espèce de mirage* (Daudet). *Mentir par omission.* || **3.** En parlant d'une chose, exprimer une chose fausse : *Il arrive que le livre mente.* || *Faire mentir le proverbe,* lui opposer un démenti par ses actes, son comportement, en démontrant que ses assertions ne sont pas toujours vérifiées. || *Bon sang* (ou *nature*) *ne peut mentir,* les instincts ne trompent jamais. || **4.** Tromper par de fausses apparences : *Une photographie qui ne ment pas.*

• SYN. : **1** *en faire accroire, mystifier ;* **2** *blaguer* (fam.), *donner le change, fabuler, galéger* (fam.), *inventer.*

◆ v. tr. ind. (1080, *Chanson de Roland* [dans le domaine religieux, 1550, *Bible Louvain* — d'abord comme v. tr., v. 1112, *Voyage de saint Brendan*]). *Mentir à quelqu'un,* le tromper par un mensonge. || Vx. *Mentir à sa foi,* la renier.

◆ **se mentir** v. pr. (v. 1180, *Girart de Roussillon,* au sens de « mentir » ; sens actuel, 1838, Musset). Chercher à se faire illusion à soi-même : *Je me mens sans cesse, pensait Mme de Fontanin* (Martin du Gard).

mentisme [mɑ̃tism] n. m. (dér. savant du lat. *mens, mentis,* esprit, intelligence ; 1836, Acad.). En termes de psychiatrie, trouble intellectuel caractérisé par des idées qui se succèdent rapidement et de façon incoercible.

menton [mɑ̃tɔ̃] n. m. (lat. pop. **mentonem,* accus. de **mento,* var. du lat. class. *mentum,* menton ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 [*double menton,* 1718, Acad. ; *triple menton,* av. 1778, Voltaire ; *en avoir jusqu'au menton,* 1868, Littré ; *lever le menton,* XVe s., *Per- ceforest ; ne pas avoir de barbe au menton,* 1953, Robert, art. *barbe ; penser sous le menton,* av. 1865, Proudhon] ; sens 2, 1845, Bescherelle [aussi chez les oiseaux]). **1.** Chez l'homme, partie du visage située en dessous de la bouche et constituée par l'extrémité du maxillaire inférieur : *Elle vit soudain que le menton du jeune homme tremblait nerveusement comme aux instants d'émotion vive* (Duhamel). *Un menton pointu, ovale. Un menton volontaire.* || *Menton en galoche* ou (autref.) *de galoche,* v. GALOCHE. || *Double, triple menton,* menton gras dont le dessous forme deux ou trois bourrelets : *Déjà je les vois accoudés sur la table* [...], *secouer pleins de haine leurs triples mentons* (Musset). || *En avoir jusqu'au menton,* en avoir à satiété. || *Lever le menton,* se donner des airs d'importance. || *Ne pas avoir de barbe au menton,* être encore tout jeune. || Vx. *Penser sous son menton,* réfléchir. || **2.** L'une des parties constitutives de la lèvre inférieure des insectes broyeurs. || Chez les oiseaux, région située au-dessous de la mâchoire inférieure et à sa base.

mentonnet [mɑ̃tɔnɛ] n. m. (dimin. de *menton ;* fin du XIVe s., au sens de « petit menton mignon » ; sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, 1754, *Encyclopédie* [IV, 405] ; sens 3, 1660, Oudin ; sens 4, 1931, Larousse ; sens 5, 1963, Larousse ; sens 6, 1803, Boiste). **1.** Pièce saillante fixée à une roue ou à un arbre tournant pour déterminer un arrêt lorsqu'elle se rencontre avec une autre pièce fixe. || **2.** Sorte de tenon destiné à recevoir le talon d'une lame de couteau pliant. || **3.** Pièce métallique qui reçoit le bout libre des loquets pour tenir une porte fermée. || **4.** Pièce du chien des revolvers. || **5.** Partie saillante ou boudin du bandage de roue d'un véhicule de chemin de fer. || **6.** En termes de travaux publics, sorte de tenon pratiqué sur la tête d'un pilot pour y fixer les madriers ou les plates-formes.

mentonnier, ière [mɑ̃tɔnje, -ɛr] adj. (de *menton ;* fin du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, 1751, *Encyclopédie,* art. *anatomie*). **1.** Se dit, en anatomie, de ce qui appartient au menton : *Trou mentonnier.* || **2.** Qui se trouve sur le menton (peu usité) : *L'un des hommes, type de commis à courte barbe mentonnière, bouffonna* (Prévost).

mentonnière [mɑ̃tɔnjɛr] n. f. (de *menton ;* 1373, Delisle, *Mandements* [p. 528], au sens de « partie d'une chape servant à recouvrir le menton » ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Si-mon ; sens 4, 1669, Widerhold ; sens 5, 1913, Sachs [art. *kinnhalter*] ; sens 6, 1845, Bescherelle). **1.** *Ancienn.* Partie inférieure du casque médiéval, protégeant le menton. || **2.** Jugulaire des coiffures militaires. || **3.** Bandage dont on entoure le menton en cas de blessure. || **4.** Bande passant sous le menton et destinée à assujettir certaines coiffures : *Il ajusta la mentonnière du feutre andalou* (Montherlant). || **5.** Petite pièce de bois ou de matière plastique adaptée à la base d'un violon, et sur laquelle s'appuie le menton du musicien. || **6.** Tasseau triangulaire servant à relever en avant la casse des typographes.

mentor [mɛ̃tɔr] n. m. (emploi comme n. commun du n. pr. *Mentor,* lat. *Mentor,* gr. *Mentôr,* n. d'un ami d'Ulysse, dont Minerve prit les traits [suivant une tradition reprise par Fénelon, dans *les Aventures de Télémaque* — v. 1695], pour instruire et former Télémaque ; début du XVIIIe s., Saint-Simon [au fig., v. 1770, J.-J. Rousseau]). Guide, conseiller expérimenté : *Avoir besoin d'un mentor ;* et au fig. : *Ce livre, me dit-elle, est un mentor dont vous aurez besoin dans le monde* (Rousseau).

1. menu, e [məny] adj. (lat. *minutus,* petit, menu, part. passé adjectivé de *minuere,* diminuer, réduire, de *minus,* moins ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 3, dans la loc. *gent menu[d]e,* bas peuple [« de peu d'importance », 1080, *Chanson de Roland ; menue monnaie,* v. 1460, Villon ; *menus plaisirs,* av. 1553, Rabelais — « dépense de la couronne qui avait pour objet les fêtes, les cérémonies », 1680, Richelet ; *menu peuple,* fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut*] ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*à pas menus,* 1913, Apollinaire ; *menue paille,* 1690, Furetière, art. *paille ; menu rôt,* 1694, Acad. ; *menus grains,* 1690, Furetière ; *menu linge,* 1636, Monet] ; sens 2, 2 sept. 1910, J. Renard). **1.** Se dit d'un être ou d'une chose dont la taille, les dimensions, le volume sont tout petits : *Pour dire merci, elle se penche, mais sans sourire, puis s'en va vite, sur ses menus souliers blancs* (Mandiargues). *Jeune fille menue. Herbe menue. Menus morceaux.* || *À pas menus,* à tout petits pas : *Une mouche sur le papier à pas menus | Parcourt mes lignes inégales* (Apollinaire). || *Menu plomb,* v. PLOMB. || *Menue paille,* débris détachés par le battage. || *Menu gibier,* V. GIBIER. || Vx. *Menu rôt,* petits oiseaux rôtis. || *Menu bétail,* v. BÉTAIL. || *Menus grains,* pois, lentilles, millet. || Vx. *Menu linge,* petites pièces de lingerie. || *Menu fretin,* V. FRETIN. || **2.** De faible ampleur : *Il y eut alors un long silence, un silence mortel, peuplé, à l'arrière-plan, par les menus bruits de la maison* (Duhamel). || **3.** *Fig.* De peu d'importance : *Le vent, la saison, la pluie, l'humeur du moment, les menus soucis ménagers l'agitaient beaucoup plus que les circulaires des états-majors* (Gracq). *De menues besognes. Menus propos. Menus frais.* || *Menue monnaie,* petites pièces de peu de valeur. || *Menus plaisirs,* petites dépenses d'agrément qui n'entrent pas dans les dépenses ordinaires ; *autref.,* dépenses de la couronne qui avaient pour objet les fêtes, les cérémonies : *Intendant des menus plaisirs.* || *Menu peuple,* couche modeste de la société.

• SYN. : **1** *délicat, délié, fin, fluet, gracile, grêle, mince ;* **2** *faible, léger, petit ;* **3** *futile, infime, insignifiant, négligeable.*

◆ **menu** adv. (1080, *Chanson de Roland,* au sens de « fréquemment » ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens de « finement » ; sens actuel, 1314, Mondeville [*trotter menu,* av. 1850, Balzac — *la gent trotte-menu,* 1668, La Fontaine ; *écrire menu,* 1752, Voltaire ; *dru et menu,* v. 1560, Paré]). En petits morceaux : *Hacher menu.* || *Trotter menu,* à petits pas : *As-tu jamais vu dans les rues une grisette trottant menu* (Balzac). || *Écrire menu,* en petites lettres déliées.

|| Vx. *Dru et menu,* beaucoup et vigoureusement : *Bâtonner dru et menu.*

2. menu [məny] n. m. (emploi substantivé de *menu* 1 ; 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, début du XX^e^ s. ; sens 3, 1886, Bloy [*menu à prix fixe, menu touristique, gastronomique,* 1959, Robert] ; sens 4, 1963, Larousse [« ailerons, foies, gésiers, etc., dont on fait des fricassées », 1582, La Curne] ; sens 5, 1803, Boiste ; sens 6, 1868, Littré ; sens 7, 1874, Larousse). **1.** Énumération des mets qui figurent à un repas : *Le soir, c'était toujours le même menu : de la soupe, des pommes de terre arrosées d'une sauce au petit-lait* (Simenon). *Faire le menu d'un repas.* || **2.** Carte sur laquelle est inscrite la liste des mets, et, *spécialem.*, carte d'un restaurant : *Vous avez le menu, dit-elle en désignant une feuille de papier sur la table* (Sartre). *Demander le menu. Consulter le menu.* || **3.** Par métonymie, le repas lui-même : *Un menu copieux.* || *Menu à prix fixe,* ou simplem. *menu,* repas dont les plats sont fixés par le restaurateur pour un prix déterminé (par opposition à la *carte*) : *Prendre le menu. Manger au menu.* || *Menu touristique,* repas dont la composition est fixée et à un prix jugé abordable pour les touristes. || *Menu gastronomique,* v. GASTRONOMIQUE. || **4.** En termes de boucherie, intestin grêle des animaux de boucherie. || **5.** En joaillerie, petit diamant taillé en rose ou en brillant. || **6.** Charbon en morceaux de petites dimensions, non calibrés. || **7.** Dans certains marais salants, sel blanc qui se forme à la surface de l'eau.

◆ **Par le menu** loc. adv. (1538, R. Estienne). En tenant compte des moindres détails : *Juliette se mit à expliquer par le menu comment il fallait procéder* (Triolet).

menuaille [mənɥaj] n. f. (lat. impér. *minutalia,* menus objets, plur. [sans doute pris pour un fém. sing. à basse époque] du n. neutre *minutal,* chose menue, hachis, dér. du lat. class. *minutus* [v. MENU 1] ; XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch, au sens de « populace » ; sens 1, 1322, Godefroy ; sens 2-3, 1718, Acad.). **1.** *Vx.* Quantité de petits poissons : *Faire une matelote avec la menuaille.* || **2.** *Vx.* Quantité de petites choses : *Cette dame, échangeant d'abord avec la jeune fille une menuaille de propos vagues* (Rosny). || **3.** *Vx.* Quantité de petite monnaie : *Il accueille toute cette menuaille de florins avec une grande aisance* (Montherlant).

menuet [mənɥɛ] n. m. (dimin. de *menu* 1 ; XII^e^ s., *Partenopeus de Blois,* comme adj., au sens de « fin, délicat, mince » ; comme n. m., au sens 1, 1670, Molière ; sens 2, 1674, Hauteroche ; sens 3, 1861, Sauzay). **1.** Danse à trois temps, du XVII^e^ s. || **2.** Air sur lequel on dansait le menuet : *Jouer un menuet.* || **3.** Morceau qui suit l'adagio, l'andante d'une sonate, d'une symphonie, d'un quatuor.

menu-filé [mənyfile] n. m. (de *menu* 1, adv., et de *filé,* part. passé substantivé de *filer ;* 1876, Larousse, art. *tabac,* t. XIV, p. 1359 *a* [*gros filé,* n. d'une espèce plus grossière de tabac à chiquer, apparaît dès 1730, Savary des Bruslons]). *Vx.* Sorte de tabac à chiquer constitué par une cordelette de tabac tordue au rouet.

menu-gros [mənygro] n. m. (de *menu* 1 et de *gros ;* 1874, Larousse). Fragment d'or et d'argent qu'on retire des cendres après le premier lavage.

menuisage [mənɥizaʒ] n. m. (de *menuiser ;* 1874, Larousse). Travail du bois par le menuisier.

menuisaille n. f. V. MENUISE.

menuise [mənɥiz] n. f. (lat. *minutia,* petite parcelle, poussière, de *minutus* [v. MENU 1] ; v. 1193, Hélinant, au sens 1 [« menu poisson bon à frire »] ; sens 2, 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 1162 [« bois trop menu pour être mis avec le bois de compte ou de corde », 1724, Havard] ; sens 3, 1752, Trévoux). **1.** Autre forme de *menuse* (v. ce mot). || **2.** Bois rond, de circonférence inférieure à 16 cm et de longueur inférieure à 1,13 m. || **3.** Très petit plomb de chasse (numéro 12 dans la numérotation de Paris).

• REM. Au sens 3, on dit aussi MENUISAILLE (de *menuise ;* 1600, O. de Serres).

1. menuiser [mənɥize] v. tr. (lat. pop. **minutiare,* rendre menu, du lat. class. *minutus* [v. MENU 1] ; fin du XI^e^ s., *Gloses de Raschi,* au sens de « couper en morceaux » ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « diminuer » ; sens 1-2, 1636, Monet). **1.** *Vx.* Rendre menu, mince : *La flèche la plus hardie, la plus menuisée* (Hugo). [Auj., on dit AMENUISER.] || **2.** Amincir du bois, et particulièrement des planches : *Une alcôve de simple bois blanc, finement menuisé* (Farrère).

2. menuiser [mənɥize] v. tr. (de *menuis*[*ier*] ; 1483, Havard). Travailler en tant que menuisier : *Une rude et sauvage boiserie menuisée vers 1400* (Hugo).

menuiserie [mənɥizri] n. f. (de *menuisier ;* 1411, Du Cange, au sens de « ouvrage de bois délicat » ; sens 1, XV^e^ s., Laborde [p. 387] ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 1669, Widerhold ; sens 5, 1949, Larousse ; sens 6, 1456, *Ordonnance royale* [*menuiserie d'étain,* 1765, *Encyclopédie*]). **1.** *Autref.* Fabrication de menus objets de différentes espèces (bijoux, vaisselle, objets d'étain). || **2.** *Auj.* Travail du bois pour la fabrication des pièces en bois dans le bâtiment (portes, fenêtres, parquets, etc.), du mobilier : *Atelier de menuiserie.* || **3.** Résultat du travail : *Une menuiserie en chêne.* || **4.** Atelier de menuisier. || **5.** *Menuiserie métallique,* fabrication des ouvrages de fermeture en métal et, *par extens.*, de ces ouvrages eux-mêmes. || **6.** En termes d'orfèvrerie, petits ouvrages en or ou en argent. || *Menuiserie d'étain,* petits objets en étain.

1. menuisier [mənɥizje] n. m. (de *menuise* [v. ce mot], au sens anc. de « menu morceau » [XIII^e^ s., Godefroy] ; sens 1, v. 1220, Coincy ; sens 2, v. 1450, Havard [*menuisier de bâtiment,* 1874, Larousse ; *menuisier en siège, d'agencement, en meubles, modeleur, en voiture,* 1963, Larousse]). **1.** *Vx.* Ouvrier fabriquant de menus objets quelconques. || **2.** Entrepreneur, artisan, ouvrier qui travaille sur du bois de faible équarrissage pour fabriquer des objets nécessitant un assemblage. || *Menuisier de bâtiment,* celui qui fabrique et pose les huisseries, les croisées. || *Menuisier en siège,* celui qui fabrique des sièges en bois. || *Menuisier d'agencement,* celui qui se charge de l'installation des magasins, bureaux, comptoirs. || Autref. *Menuisier en meubles,* celui qui fabriquait des meubles massifs (par opposition à celui qui fabriquait des meubles d'ébénisterie). || *Menuisier modeleur,* celui qui confectionne les modèles en bois destinés à la fonderie. || Anc. *Menuisier en voiture,* celui qui fabriquait les caisses des coupés, des landaus, des carrosses.

2. menuisier, ère [mənɥizje, -ɛr] adj. (emploi adjectivé de *menuisier* 1 ; 1840, Acad.). Se dit des insectes qui percent le bois.

ménure [menyr] n. m. (lat. scientif. moderne *menura,* même sens, du gr. *mênê,* lune [dér. de *mên,* mois], et *oura,* queue ; 1808, Boiste). Passereau de grande taille, vivant dans les forêts d'Australie, dont le mâle possède une queue en éventail présentant deux grandes plumes en forme de lyre. (Syn. OISEAU-LYRE.)

menuse [mənyz], **menusse** [mənys] ou **menuise** [mənɥiz] n. f. (emplois spécialisés de *menuise* et/ou var. de ce mot ; v. 1193, Hélinant, écrit *menuise,* au sens de « menu poisson bon à frire » [cf. sens 1] ; sens 1, 1765, *Encyclopédie,* écrit *menuise* et *menusse* [*menuse,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1963, Larousse [pour les trois graphies]). **1.** Alevin de harengs, de sardines et d'aloses, servant à faire de la boette. || **2.** Bouillie blanchâtre composée de milliers de minuscules crustacés, qu'on recueille à marée basse.

menu-vair [mənyvɛr] n. m. (de *menu* 1 et de *vair ;* XIII^e^ s., Gay, écrit *menu ver* [*menu-vair,* 1352, La Curne], au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne). **1.** Fourrure faite avec la peau de l'écureuil du Nord. (On dit auj. PETIT-GRIS). || **2.** En héraldique, se dit du vair quand il est disposé sur plus de six tires et formé de pans d'argent et d'azur plus nombreux que d'ordinaire.

menu-vairé, e [mənyvɛre] adj. (de *menu-vair ;* 1777, *Encyclopédie*). Se dit d'un écu couvert de menu-vair, et, *spécialem.*,

du menu-vair dont les pans sont d'autres émaux qu'argent ou azur.

menyanthes [menjɑ̃tɛs] n. m. (lat. scientif. de la Renaissance *menyanthes,* même sens, gr. *minuanthes,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *minuanthês,* qui fleurit peu de temps, de *minuthein,* diminuer, amoindrir, et de *anthos,* fleur ; 1694, Tournefort, écrit *méniante ;* 1765, *Encyclopédie,* écrit *ményanthe : menyanthes,* 1963, Larousse). Plante herbacée vivace, à souche rhizomateuse, dont une espèce, très répandue, est connue sous le nom de *trèfle d'eau.*

méontologie [meɔ̃tɔlɔʒi] n. f. (de la particule négative gr. *mê,* ne... pas, et de *ontologie ;* 1953, Larousse). Théorie philosophique dans laquelle la recherche métaphysique est moins centrée sur l'être que sur le non-être, le néant.

méphistophélès [mefistɔfelɛs] n. m. (emploi comme n. commun de *Méphistophélès,* n. du Diable dans la légende allemande de Faust [XVI^e s.] ; 1823, *Chefs-d'œuvre du théâtre allemand* [t. I], au sens 1 ; sens 2, 1827, Stendhal). **1.** Nom du démon dans la légende de Faust, personnage popularisé par Goethe et Gounod. || **2.** Personne d'une méchanceté ou d'une adresse digne de Méphistophélès.

• SYN. : **2** *démon, diable, satan.*

• REM. Ce mot est abrégé familièrement en MÉPHISTO (1^er^ févr. 1877, *Revue des Deux Mondes* [p. 542]).

méphistophélique [mefistɔfelik] adj. (de *Méphistophélès* [v. l'art. précéd.] ; 1833, Th. Gautier). Qui semble appartenir au démon : *Les traits de son visage se crispèrent de nouveau en un sourire méphistophélique* (Martin du Gard).

• SYN. : *démoniaque, diabolique, infernal, luciférien, satanique.*

méphitique [mefitik] adj. (bas lat. *mephiticus,* fétide, infect, du lat. class. *mephitis* [v. l'art. suiv.] ; av. 1553, Rabelais, au sens 1 [*gaz méphitiques,* 1931, Larousse] ; sens 2, 1845, Baudelaire). **1.** Se dit d'une exhalaison désagréable ou toxique : *Des vapeurs méphitiques.* || *Gaz méphitiques,* dans les mines, gaz dangereux à respirer ou qui incommodent par leur odeur désagréable. || **2.** *Fig.* Qui corrompt le cœur et l'esprit : *L'air qu'on respire dans les coteries est méphitique et mortel* (Girardin).

• SYN. : **1** *malodorant, puant ;* **2** *malsain, pernicieux.*

mephitis [mefitis] n. m. (lat. *mephitis,* exhalaison pestilentielle [venant du sol ou du gosier] ; 1749 [d'après Richelet, 1759], au sens de « vapeur maligne et empestée » ; sens actuel [à cause de l'odeur fétide dégagée par ces animaux], 1872, Bouillet). Nom scientifique des mouffettes de l'Amérique du Nord.

méphitisme [mefitism] n. m. (de *méphitique ;* 1782, Gohin [au fig., av. 1842, Stendhal]). État de ce qui est méphitique ; exhalaisons méphitiques : *Le méphitisme des fosses d'aisances ;* et au fig. : *J'achète le matin « le opere varie del divino Alfieri » comme contrepoison au méphitisme de bassesse qui m'entoure* (Stendhal).

méplat, e [mepla, -at] adj. (de *mé-, mes-* et de *plat,* adj. ; 1676, Félibien, écrit *mesplat* [*méplat,* XVIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin [*formes méplates,* 1829, Boiste ; *bas-relief méplat,* août-sept. 1866, *l'Institut* [2^e section, p. 65] ; *tailles méplates,* 1874, Larousse — *manière méplate,* même sens, 1758, Brunot]). **1.** Se dit d'une pièce de bois ou de fer qui a plus d'épaisseur d'un côté que de l'autre : *Planche méplate.* || **2.** *Lignes méplates,* en peinture, lignes qui établissent le passage d'un plan à un autre. || *Formes méplates,* celles qui se composent de plans et non de surfaces courbes. || *Bas-relief méplat,* celui où les premiers plans sont relativement moins épais que le reste, afin que les ombres portées ne fassent pas tort aux figures placées derrière : *Toutes ces figurations étaient tracées en bas-relief méplat dans un trait fermement creusé* (Gautier). || *Tailles méplates,* en gravure, tailles plus tranchées, employées pour fortifier les ombres.

◆ **méplat** n. m. (1691, Ozanam, au sens de « pièce de bois qui a plus d'épaisseur d'un côté que de l'autre » ; sens 1, 1762, Acad. ; sens 2 et 6, 1758, Brunot ; sens 3-5, 1963, Larousse). **1.** En termes de beaux-arts, chacun des plans dont la réunion forme la surface d'un corps : *Je sais à quelle place était l'ombre, à quelle place était la lumière, le méplat que lustrait le rayon du jour* (Gautier). || **2.** Partie relativement plane du corps : *Le soleil faisait deux taches claires sur le méplat des pommettes* (Martin du Gard). *Un visage mobile aux méplats accusés* (Romains). *Méplat des tempes, des joues.* || **3.** En termes d'architecture, plan intermédiaire formant la transition entre deux surfaces. || **4.** En termes de chemins de fer, partie plane sur la table de roulement circulaire de la roue d'un véhicule d'une machine. || **5.** Surface plane située sur une surface courbe et destinée, dans une arme à feu, à supporter un instrument. || **6.** Partie relativement plane d'un objet, par opposition à ses parties courbes ou arrondies.

méprendre (se) [səmeprɑ̃dr] v. pr. (de *mé-, mes-,* et de *prendre ;* v. 980, *Passion du Christ,* écrit *mesprendre* [*méprendre,* XVI^e s.], comme v. intr., au sens de « commettre une faute » ; comme v. pr., au sens 2, v. 1215, Pean Gatineau [*à s'y méprendre,* fin du XVII^e s., Mme de Sévigné] ; sens 1 , v. 1600, La Curne). [Conj. **50.**] **1.** Se tromper à propos de quelqu'un ou de quelque chose : *Ne te méprends pas au titre brutal qu'il m'a plu de donner à ce livre* (Gide). *Pour ne pas se méprendre sur la nature de la réception, M. l'archiprêtre se fait redire l'heure* (Jouhandeau). *Se méprendre sur les intentions de quelqu'un.* || **2.** *Absol.* Commettre une erreur : *Vous vous méprenez étrangement si vous pensez qu'il entre quoi que ce soit de répréhensible* [...] *dans ma conduite* (Gide). || *À s'y méprendre,* au point de se tromper : *Ce jumeau ressemble à son frère à s'y méprendre.*

• SYN. : **1** *s'abuser, confondre, se tromper ;* **2** *errer* (littér.), *se gourer* (pop.), *méjuger.*

mépris [mepri] n. m. (déverbal de *mépriser* [v. ce mot] ; v. 1225, *Vie de saint Jean l'Évangéliste,* écrit *mespris* [*mépris,* XVI^e s.], au sens 1 [*avoir, tenir en mépris,* 1564, *Indice de la Bible ; la familiarité engendre le mépris,* 1874, Larousse] ; sens 2, début du XVII^e s., Malherbe ; sens 3, v. 1225, *Vie de saint Jean l'Évangéliste* [*traiter de mépris,* 1642, Corneille ; *faire mépris de,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; *mettre à mépris,* 1661, Racan] ; sens 4, 1580, Montaigne). **1.** Affectation de supériorité par rapport aux autres, considérés comme indignes d'estime ou inférieurs : *C'est un honneur qu'être oublié par une époque telle que la nôtre ; le parfait mépris souhaite d'être méprisé par ce qu'il méprise, pour s'y trouver justifié* (Montherlant). *Jamais personne ne me toisa avec mépris comme le fit Charles ce jour-là* (G. Bataille). *Bonneau arrivait en uniforme de souteneur, habitué à inspirer le mépris ou la peur, à vouloir d'autant plus inspirer la peur qu'il rencontrait davantage le mépris* (Malraux). || *Avoir, tenir en mépris,* mépriser. || *La familiarité engendre le mépris* (prov.), une familiarité excessive compromet l'estime réciproque. || **2.** *Class.* et *littér.* Paroles ou actes de mépris : *J'ai souffert sous leur joug cent mépris différents* (Molière). *Iront-elles chez des parents riches et hautains se soumettre à toutes sortes de mépris ?* (Chateaubriand). || **3.** Attitude d'indifférence à l'égard d'une chose dont on affecte de faire peu de cas : *Un garçon ne vit pas impunément* [...] *dans le mépris de tous les exercices du corps* (Mauriac). *Le mépris des conventions, des règlements.* || Class. *Traiter de mépris,* faire peu de cas de : *Et traitant de mépris les sens et la matière* (Molière). || Vx et littér. *Faire mépris de, mettre à mépris,* mépriser : *Il faut bien crier pour ne pas mettre à mépris la voix des écritures* (Duhamel). || **4.** Attitude qui consiste à s'élever au-dessus de ce qui est recherché ou redouté par les hommes : *Le mépris du danger, de la mort, de l'argent.*

• SYN. : **1** *arrogance, hauteur, mésestime, morgue, superbe ;* **2** *affront, avanie, camouflet* (fam.), *couleuvres* (fam.) ; **3** *dédain, dégoût, désaffection, désintérêt.* — CONTR. : **1** *admiration, considération, déférence, égard, estime.*

◆ **Au mépris de** loc. prép. (1580, Montaigne). Sans tenir compte de : *Agir au mépris du bon sens.*

méprisable [meprizabl] adj. (de *mépriser* [v. ce mot] ; 1504, J. Lemaire de Belges, écrit *mesprisable* [*méprisable,* 1636, Monet], au sens 1 [mot sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *méprisablement*] ; sens 2, 1674, Malebranche). **1.** Qui inspire le mépris : *Il n'y a que ceux qui sont méprisables qui craignent d'être méprisés* (La Rochefoucauld). *Homme méprisable. Acte méprisable.* || **2.** Sans grande importance : *Chose méprisable. Les grands événements tiennent parfois aux causes les plus méprisables.*

● SYN. : **1** *abject, avili, ignoble, ignominieux, insignifiant, infâme, vil ;* **2** *futile, infime, insignifiant, négligeable.* — CONTR. : **1** *admirable, estimable, respectable, vénérable,* **2** *grave, important, sérieux.*

méprisablement [meprizabləmɑ̃] adv. (de *méprisable* [v. ce mot] ; v. 1355, Bersuire, écrit *mesprisablement,* au sens de « avec mépris » ; écrit *méprisablement,* au sens actuel, 1803, Boiste). De façon méprisable (peu usité) : *Se conduire méprisablement.*

méprisant, e [meprizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *mépriser ;* v. 1220, Coincy, écrit *mesprisant* [*méprisant,* début du XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1629, Mairet). **1.** Qui manifeste du mépris : *Mais, de sa part, c'était moins fausse simplicité de grande dame qui joue la campagnarde, et orgueil de duchesse qui fait la nique aux dames riches méprisantes des paysans qu'elles ne connaissent pas* (Proust). *L'extraordinaire figure de M^lle Hortense dissimulait une âme sensible, effarouchée et méprisante à force d'amour* (Giono). || **2.** Qui exprime le mépris : *Elle se tenait sur le palier et peut-être n'était-elle pas si sourde que cela, car elle lança au commissaire un regard méprisant* (Simenon). *Un sourire méprisant.*

● SYN. : **1** *contempteur* (littér.), *dédaigneux, dénigreur, détracteur ;* **2** *arrogant, fier, hautain, rogue.*

méprise [mepriz] n. f. (déverbal de *méprendre* [v. ce mot] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *mesprise,* au sens de « mauvaise action » ; sens actuel, 1465, La Curne, écrit *mesprise* [*méprise,* 1655, Pascal ; *par méprise,* av. 1848, Chateaubriand]). Erreur commise par une personne qui prend une chose ou une personne pour une autre : *Il importe au succès du déchiffrement de dresser un tableau des caractères qui prêtent à de semblables méprises* (France). *La ressemblance de ces jumeaux explique la méprise.* || *Par méprise,* à cause d'une erreur.

● SYN. : *bévue, bourde* (fam.), *confusion, équivoque, gaffe* (fam.), *malentendu, quiproquo ;* [par] *inadvertance.*

mépriser [meprize] v. tr. (de *mé-, mes-* et de *priser* [v. ce mot] ; XII^e s., *Partenopeus de Blois,* écrit *mesprisier* [*mespriser,* XIV^e s. ; *mépriser,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, v. 1160, *Roman de Tris-tan ;* sens 3, 1564. *Indice de la Bible*). **1.** Considérer une personne comme indigne d'estime, d'intérêt : *J'ai été épousée par calcul, puis méprisée, méconnue* [...] *sans cesse par mon mari* (Maupassant). *Mon père a toujours méprisé et détesté ma mère* (Jouhandeau). || **2.** Considérer une chose comme sans valeur, indigne d'attention ; ne pas tenir compte de : *Ne le saviez-vous pas ? Qui méprise la règle | N'est qu'un oison piteux qui tente d'être un aigle* (Leconte de Lisle). *À bord de mon voilier, je manifesterais l'énergie qu'ils* [mes aïeux] *me léguèrent. De plus, je mépriserais les embruns* (Audiberti). *Mépriser les règlements, les lois.* || **3.** Dédaigner, faire peu de cas des choses prisées ou redoutées ordinairement par le reste des hommes : *Et les hommes pensifs s'éblouiront de voir | Mes regards de héros, fixés sur le Devoir | Mépriser tous les vils intérêts de la Terre* (Banville). *Mépriser le danger. la mort.*

● SYN. : **1** *dépriser, mésestimer, ravaler, vilipender ;* **2** *dédaigner, faire litière de, se ficher de* (fam.), *se jouer de, se moquer de, se rire de, transgresser, violer ;* **3** *braver, faire fi de* (fam.), *ignorer, narguer.* — CONTR. : **1** *admirer, considérer, estimer ;* **2** *obéir, observer, suivre, tenir compte ;* **3** *aimer, apprécier, convoiter, goûter, priser, rechercher ; craindre, fuir, redouter.*

mépriseur, euse [meprizœr, -øz] adj. et n. (de *mépriser* [v. ce mot] ; 1549, R. Estienne, écrit *mespriseur ; mépriseur,* XVII^e s. [*mespriseresse,* anc. forme du fém., apparaît dès 1538, R. Estienne]). Qui affecte l'attitude du mépris (rare) : *Ce polytechnicien, délivré de la psychologie de son école, mépriseuse d'expérience* (Hamp).

mer [mɛr] n. f. (lat. *mare, mer,* eau de merl océan [au fig.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 1 [*haute mer,* v. 1130, *Eneas — pleine mer,* même sens, 1538, R. Estienne ; *brise de mer,* 1863, Littré, art. *brise ; vent de mer,* 1680, Richelet ; *eau de mer,* 1690, Furetière, art. *eau* — probablem. beaucoup plus anc. ; *port de mer,* début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne* — aussi « ville qui possède un port de cette nature » ; *ce n'est pas la mer à boire,* 1868, Littré — *c'est la mer à boire,* loc. de sens contraire, dès 1678, La Fontaine ; *labourer le rivage de la mer,* 1868, Littré] ; sens I, 2, 1843. Lamartine [*mer de lait* ou *d'hiver,* 1868, Littré ; *mer grosse,* v. 1208, Henri de Valenciennes ; *pleine mer,* 1690, Furetière ; *mer basse,* 1718, Acad. — *basse mer,* même sens, 1606, Crespin ; *la mer se lève,* 1903, Larousse ; *la mer tombe,* 1680, Richelet ; *la mer est courte,* 1903, Larousse — *...creuse,* 1863, Littré, art. *creux ; il y a de la mer,* 1694, Th. Corneille — *mer,* « mer houleuse », 1636, Monet] ; sens I, 3, 1959, Robert [*oiseau de mer,* 1690, Furetière] ; sens I, 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*gens de mer,* 1636, Monet ; *mettre à la mer,* 1680, Richelet ; *prendre la mer,* 1671, Pomey ; *paquet de mer,* 1845, Bescherelle ; *tenir la mer,* 1680, Richelet — en termes militaires, 1549, R. Estienne ; *mettre un canot à la mer,* 1931, Larousse ; *un homme à la mer,* 1893, *Dict. général* — aussi au fig. ; *par mer,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*] ; sens I, 5, 1864, Littré, art. *droit* [*mer fermée, mer intérieure,* 1903, Larousse ; *mer territoriale,* 1872, Littré, art. *territorial*] ; sens I, 6, 1874, Larousse [*mer continentale,* 1959, Robert ; *mer fermée,* 1874, Larousse — *mer intérieure,* même sens, 1691, Ozanam ; *mer polaire,* 1842, Acad. ; *mer équatoriale,* 1874, Larousse ; *au-delà des mers,* XX^e s. — *delà mer,* même sens, 1273, Adenet] ; sens I, 7, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens I, 8, 1743, Trévoux ; sens II, 1-2, 1721, Trévoux [*mer de glace,* 1860, Labiche] ; sens II, 3-4, fin du XII^e s. ; sens III, 1, 1798, Acad. ; sens III, 2, 1874, Larousse).

I. 1. Élément liquide qui constitue une partie considérable de la surface du globe terrestre : *Une immensité bleue quelquefois et verte souvent s'étend jusqu'aux confins du ciel : c'est la mer* (Baudelaire). *La Mer mouvante et qui chemine au glissement de ses grands muscles errants, la Mer gluante au glissement de plèvre, et toute à son afflux de mer, s'en vint à nous sur ses anneaux de python noir* (Saint-John Perse). || *Haute mer* ou *pleine mer,* partie de la mer la plus éloignée du rivage. || *Bord de mer,* V. BORD. || *Brise de mer, vent de mer,* brise, vent qui souffle de la mer vers la terre. || *Bains de mer,* V. BAIN. || *Eau de mer,* eau caractérisée par son goût salé (par opposition à *eau douce, eau de rivière* ou *de pluie*). || *Écume de mer,* V. ÉCUME. || *Port de mer,* port formé par les eaux de la mer ; ville qui possède un port de cette nature. || Fig. *Ce n'est pas la mer à boire,* cela ne présente pas de grande difficulté. || *C'est une goutte d'eau dans la mer,* V. EAU. || *Il avalerait la mer et les poissons,* V. AVALER. || Vx. *Labourer le rivage de la mer,* prendre une peine inutile. || **2.** *Mer d'huile,* mer très calme. || *Mer de lait* ou *d'hiver,* phénomène donnant à la mer l'aspect d'une plaine couverte de neige. || *Mer grosse,* mer soulevée par les vagues. || *Mer démontée,* V. DÉMONTÉ. || *Pleine mer,* marée haute. || *Mer basse,* marée basse. || *La mer brise,* V. BRISER. || *La mer se lève,* sa surface commence à devenir agitée. || *La mer tombe,* la hauteur des vagues diminue. || *La mer moutonne,* V. MOUTONNER. || *La mer est courte* ou *creuse,* les lames sont hachées ou profondes. || *Il y a de la mer,* dans le langage des marins, la mer est houleuse. || **3.** *Faune et flore de mer,* faune et flore spécifiques de la mer. || *Oiseau de mer,* oiseau qui vole continuellement au-dessus de la mer ou qui vit sur les rochers du rivage. || *Chien de mer,* V. CHIEN. || *Étoile de mer,* V. ÉTOILE. || *Loup de mer,* V. LOUP. || *Fruits de mer,* V. FRUIT. || **4.** *En mer,* en cours de navigation : *Il était bon ce soir d'être en mer avec*

Marino (Gracq). || *Gens de mer,* marins. || *Mettre à la mer,* quitter un mouillage et gagner le large. || *Prendre la mer,* commencer sa navigation. || *Coup de mer,* v. COUP. || *Paquet de mer,* lame qui embarque avec violence. || *Tenir la mer,* rester loin du mouillage ou des côtes ; en termes militaires, être maître de la mer. || *Armée de mer,* v. ARMÉE. || *Écumeur de mer,* v. ÉCUMEUR. || *Mettre un canot à la mer,* le débarquer du bord. || *Un homme à la mer !,* cri d'alarme pour signaler que quelqu'un est tombé à la mer. || Fig. *C'est un homme à la mer,* se dit de quelqu'un qui est perdu de réputation. || *Par mer,* en empruntant un moyen de transport maritime : *Voyage par mer.* || *Mal de mer,* v. MAL. || **5.** *Droit de la mer,* ensemble des règles juridiques conventionnelles et coutumières gouvernant les activités sur mer et définissant le statut des différents espaces maritimes. || *Mer fermée,* mer qui n'a qu'un seul riverain et qui communique avec la mer libre. || *Mer intérieure,* mer bordée par un seul et même État et considérée comme faisant partie de son territoire. || *Mer territoriale,* zone de mer adjacente à la côte d'un État. || **6.** Partie de la vaste étendue d'eau définie par sa configuration ou par sa localisation géographique. || *Mer bordière,* v. BORDIER. || *Mer continentale,* mer presque entièrement isolée de l'océan. || *Mer fermée,* mer privée d'écoulement vers l'océan. || *Bras de mer,* v. BRAS. || *Mer polaire,* mer située au voisinage du pôle. || *Mer équatoriale,* mer située au voisinage de l'équateur. || Littér. *Au-delà des mers,* de l'autre côté de l'océan : *Ces filles nées au-delà des mers appartenaient peut-être à quelque secte païenne ?* (Giono). || **7.** Partie de mer désignée par une appellation spécifique : *Elle avait voulu aller plus loin, plus haut sur la mer de Chine* (R. Jean). || **8.** *Mer lunaire,* vaste espace de teinte sombre qu'on distingue sur la Lune.

II. 1. *Par exagér.* Liquide abondamment répandu : *C'est dans des mers de sang qu'on a noyé l'idole du pouvoir despotique* (Voltaire). || **2.** Élément non liquide de vaste étendue : *Mer de sable. Mer de nuages.* || *Mer de glace,* glacier important des Alpes françaises. || **3.** *Fig.* et *littér.* Grande quantité d'éléments rassemblés : *Son âme tout entière est plongée dans une mer de tribulation et d'amertume* (Massillon). *Il regardait d'en haut cette mouvante mer | De faces, d'yeux dardés, de gestes frénétiques* (Leconte de Lisle). *Une mer humaine.* || **4.** *Littér.* Ce qui offre des fluctuations : *La mer des passions.*

III. 1. *Vx.* Grand vase de terre plein de vin, qu'on remplit à mesure qu'on y puise : *Une mer de vin de Chypre.* || **2.** En termes d'héraldique, figure occupant ordinairement le tiers inférieur de l'écu, et qu'on représente agitée de vagues.

• SYN. : **I, 1** *eaux* (poétiq.), *océan.* || **II, 1** *déluge, flots ;* **3** *essaim, fleuve, fourmillement, fourmilière, masse.*

mer-air [mɛrɛr] adj. invar. (de *mer* et de *air ;* 11 déc. 1968, *le Monde*). Se dit d'un missile tiré d'un navire contre un objectif aérien.

méralgie [meralʒi] n. f. (du gr. *mêros,* cuisse [des hommes et des animaux], et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1903, Larousse). *Méralgie paresthésique,* en termes de neurologie, affection caractérisée par des sensations de douleur à la face externe de la cuisse.

mérangène [merɑ̃ʒɛn] n. f. (var. de *mélongène* [mot encore relevé par Robert, 1967], un des noms de l'aubergine [v. MAYENNE] ; 1750, E. F. Geoffroy [I, 17]). Autre nom de l'*aubergine.*

mercanti [mɛrkɑ̃ti] n. m. (mot du sabir de l'Afrique du Nord signif. « marchand dans un bazar », lui-même empr. de l'ital. *mercanti,* plur. de *mercante,* marchand, part. prés. substantivé de *mercare,* acheter, faire du commerce, lat. *mercari,* mêmes sens, dér. de *merx, mercis,* marchandise [le n. m. ital. avait déjà donné directement au franç. les formes *mercant,* « marchand » — v. 1298, *Livre de Marco Polo* —, et *mercanti,* plur., « marchands italiens » — 1585, Cholières] ; 1863, Sainéan, *le Langage parisien,* au sens 2 ; sens 1, 12 août 1874, *Journ. officiel* [p. 5805] ; sens 3, 1906, Huysmans). **1.** En Orient et en Afrique, marchand dans un bazar. || **2.** Marchand à la suite des armées en campagne : *Une dizaine d'enfants du village des mercantis guettaient les soldats* (Mac Orlan). || **3.** *Péjor.* Homme d'affaires ou commerçant peu honnête : *Pour Haverkamp, le terme de mercanti s'appliquait expressément aux profiteurs de l'Alimentation* (Romains).

• SYN. : **3** *maquignon, margoulin, trafiquant.*

mercantile [mɛrkɑ̃til] adj. (ital. *mercantile,* qui concerne le commerce, de *mercante,* marchand [v. l'art. précéd.] ; 1551, Isambert [XIII, 181], écrit *mercantil* [*mercantile,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, v. 1776, J.-J. Rousseau). **1.** *Vx.* Qui concerne le commerce : *Le génie mercantile d'un peuple.* || **2.** *Péjor.* Qui est caractérisé par l'appât du gain : *Un esprit mercantile.*

mercantilisme [mɛrkɑ̃tilism] n. m. (de *mercantile ;* 1833, Matoré [p. 32], au sens 1 ; sens 2, 1841, *Revue de philologie française,* XXXIX, 61 ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Doctrine d'économistes du XVIIIe s, qui mettaient au premier plan la possession de l'or et de l'argent. || **2.** *Péjor.* Action de faire du commerce avec une passion âpre du gain. || **3.** Caractère d'une personne ou d'un acte mercantile.

mercantiliste [mɛrkɑ̃tilist] n. m. (de *mercantilisme ;* av. 1865, Proudhon). Partisan du mercantilisme, pour qui la monnaie et les métaux précieux sont la seule richesse.

mercenaire [mɛrsənɛr] adj. (lat. *mercenarius,* loué contre argent, payé, et, comme n. m., « serviteur à gages », de *merces, -cedis,* salaire, récompense, dér. de *merēre,* gagner, mériter ; XIIIe s., S. Berger [p. 139], écrit *mercennere* [*mercenaire,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 3. 1626, A. Hardy). **1.** *Vx.* Qui ne travaille que pour un salaire : *Mais aucune troupe mercenaire n'eût pu battre, malgré leur épuisement, ces volontaires* (Malraux). *Ouvrier mercenaire.* || **2.** *Vx.* Qui ne se fait que pour un salaire : *Travail mercenaire.* || **3.** *Fig.* et *vx.* Avide de gain : *Je dois les premiers jours à la femme étrangère | Qui me vendit son lait et son cœur mercenaire* (L. Racine).

◆ n. (sens 1, milieu du XIIe s., écrit *mercennere* [*mercenaire,* v. 1361, Oresme ; *travailler comme un mercenaire,* 1868, Littré] ; sens 2, 1694, Acad. [*mercenier,* forme plus pop. v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence] ; sens 3, fin du XIVe s.). **1.** *Vx.* Personne qui travaille uniquement pour de l'argent et pour autrui. || *Travailler comme un mercenaire,* travailler beaucoup à un travail dur, ingrat. || **2.** *Vx.* Être vil qui se vend : *Dieu nous préserve de penser* [...] *que vous êtes du nombre de ces malheureux mercenaires qui combattent par des arguments, pour assurer et pour faire respecter les immenses fortunes de leurs maîtres* (Voltaire). || **3.** Soldat qui loue ses services à prix d'argent à un gouvernement étranger : *Plusieurs mercenaires, dont Sibirsky, avaient demandé à combattre sans solde un mois sur deux, désireux de n'être privés ni d'argent ni de fraternité* (Malraux).

mercerie [mɛrsəri] n. f. (de *mercier ;* v. 1187, *Itinéraires à Jérusalem* [p. 26], écrit *mercherie* [*mercerie,* XIIIe s., Godefroy], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. [d'abord *mercerie meslee* — 1227, J.-J. Champollion-Figeac, III, 469 —, puis *petite mercerie* — avr. 1496, d'après Littré, 1868 —, et *menue mercerie,* 1679, J. Savary] ; sens 3, 2 mars 1507, *Ordonnance royale ;* sens 4, fin du XIIIe s.). **1.** Sous l'Ancien Régime, commerce de toutes sortes de marchandises (objets d'ameublement, de parure, vêtements, étoffes, linge de table, literie, quincaillerie, miroiterie, etc.). || **2.** *Auj.* Marchandises vendues par le mercier, comprenant tout ce qui sert aux travaux de couture : *Acheter de la mercerie.* || **3.** Commerce du mercier : *Acheter un fonds de mercerie.* || **4.** Boutique, magasin du mercier : *Entrer dans une mercerie.*

mercerisage [mɛrsərizaʒ] n. m. (de *merceriser ;* 1903, Larousse). Opération qui consiste à imprégner les fils ou les tissus de coton d'une solution de soude caustique,

qui, après dessiccation, leur donne un brillant soyeux.

merceriser [mɛrsərize] v. tr. (angl. *to mercerize,* même sens, du n. de l'inventeur du procédé, le chimiste anglais John *Mercer* [1791-1866] ; fin du XIX^e s., d'après le *FEW* [XVIII, 84 *a*]). Faire subir le mercerisage : *Coton mercerisé.*

mercerisette [mɛrsərizɛt] n. f. (de *merceriser ;* 1903, Larousse). Satinette obtenue par mercerisage.

merchandiser [mœrʃɑ̃dajzœr *ou* mɛrʃɑ̃dizɛr] n. m. (mot anglo-améric., dér. de l'angl. *merchandise,* marchandise, commerce, négoce, lui-même empr. du franç. *marchandise ;* 1968, Larousse, au sens de « présentoir » ; sens actuel, 29 mars 1971, *l'Express*). Spécialiste du merchandising.

merchandising [mœrʃɑ̃dajziŋ *ou* mɛrʃɑ̃diziŋ] n. m. (mot anglo-améric., dér. de l'angl. *merchandise* [v. l'art. précéd.] ; 2 mai 1966, *l'Express*). Ensemble des techniques concourant à faire vendre la meilleure marchandise dans les meilleures conditions possibles.

1. merci [mɛrsi] n. f. (lat. *mercedem,* accus. de *merces, -cedis,* salaire, récompense, solde, intérêt, rapport [et, à basse époque, « prix, faveur, grâce qu'on accorde à quelqu'un en l'épargnant »], dér. de *merēre,* gagner, mériter ; fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *mercit* [*merci,* fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume*], au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine [*merci de moi ; merci de la vie,* 1669, Molière ; *don d'amoureuse merci,* 1665, La Fontaine — d'abord, au même sens, *merci,* fin du XII^e s., et *don de merci,* v. 1462, *Cent Nouvelles ; recevoir quelqu'un à merci, crier merci,* 1690, Furetière]). **1.** *Vx* et *littér.* Pitié, miséricorde : *Je vais pour mon audace implorer ta merci* (Richepin). || **2.** Class. *Merci de moi, de ma vie,* exclamation de surprise mêlée d'indignation : *Ah ! merci de ma vie, vous me paraissez une bonne pièce* (Dancourt). || Vx. *Don d'amoureuse merci,* dernières faveurs d'une femme : *Ce ne sont pas non plus des complaintes sur la cruauté de quelque belle dame qui refuse d'octroyer le don d'amoureuse merci* (Gautier). || Vx. *Recevoir quelqu'un à merci,* lui pardonner. || *Crier merci,* dans l'ancien droit, demander la conversion d'une peine corporelle en une amende. || *Demander merci,* v. DEMANDER.

◆ **À merci** loc. adv. (v. 1283, Beaumanoir). À volonté, dans la loc. *Taillable et corvéable à merci.*

◆ **À la merci de** loc. prép. (1538, R. Estienne [d'abord *en la merci de,* v. 1175, Chr. de Troyes ; au fig., milieu du XVI^e s., Amyot — aussi « être entièrement soumis aux effets... possibles de quelque chose... »]). Dans une situation où l'on dépend entièrement du bon vouloir et des caprices de quelqu'un d'autre : *Nous sommes maintenant à la merci d'une puissance qui ne connaît pas de merci* (Gide). *Elle le tenait alors à sa merci* (Cocteau). || Fig. *Être à la merci de,* être voué entièrement à suivre une impulsion, une force extérieure, sans pouvoir réagir : *Être à la merci des passions ;* être entièrement soumis aux effets, aux conséquences possibles de quelque chose qu'on ne peut éviter : *Il est à la merci d'un accident.*

◆ **Dieu merci !** loc. interj. (1080, *Chanson de Roland*). Grâce à Dieu !, heureusement ! : *C'est donc une affaire faite, j'en ai conclu, Dieu merci !, de plus difficiles* (France).

◆ **Sans merci** loc. adj. et adv. (v. 1175, Chr. de Troyes [*bataille sans merci,* 1904, R. Rolland]). Sans pitié. || *Bataille sans merci,* bataille livrée avec acharnement.

2. merci [mɛrsi] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 1, comme n. f. [comme n. m., v. 1530, C. Marot ; comme terme de politesse usuel, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *non merci,* 1897, E. Rostand ; *merci bien,* XX^e s. ; *merci du peu,* 1874, Larousse] ; sens 2, 1840, Acad.). **1.** Parole de remerciements : *Dire un grand merci.* || Terme de politesse usuel : *Merci beaucoup. Merci bien. Merci mille fois.* || *Non merci,* ou *merci bien,* formules de politesse employées pour refuser quelque chose, ou pour repousser une hypothèse : *« Veux-tu du fromage ? — Non merci. » Ne pas prendre de vacances ! Merci bien.* || Fam. *Merci du peu !,* exclamation qui marque l'étonnement devant quelque chose d'inusité, d'excessif. || **2.** *Merci de Dieu,* ou *merci-Dieu,* sorte de dague appelée plus souvent *miséricorde : Nocturnes par la ville et dans les juiveries, | Querelles, coups de langue et coups de merci-Dieu* (Leconte de Lisle).

• REM. *Merci,* formule de politesse, se construit avec *de* ou avec *pour : Merci de tous vos cadeaux, merci pour tout ;* et ironiq., *merci du compliment, merci pour ton aide !* Avec un complément nom de personne, on trouve *merci à : Merci à vous.* — Avec un infinitif, *de* est obligatoire : *Merci d'être venu.*

mercien [mɛrsjɛ̃] n. m. (de *Mercie,* n. d'une région du centre de l'Angleterre ; 1874, Larousse, au sens de « habitant de la Mercie » ; sens actuel, 1963, Larousse). Dialecte du vieil anglais du centre de l'Angleterre.

mercier, ère [mɛrsje, -ɛr] n. (de l'anc. franç. *merz,* marchandise [v. 1165, Gautier d'Arras], *mers* [v. 1174, E. de Fougères], lat. *merx, mercis,* même sens ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* au sens de « marchand qui importe des étoffes, etc. principalement d'Orient » ; sens 1, fin du XII^e s., Reclus de Moiliens [écrit *mer-chier ; mercier,* v. 1268, É. Boileau] ; sens 2, 1497, La Curne). **1.** Sous l'Ancien Régime, membre du corps de la mercerie. || **2.** Personne qui vend tous les objets nécessaires pour les travaux de couture : *Je dois avouer que j'avais complètement oublié, une fois à Neuchâtel, d'aller régler le compte de notre mercière* (Gide).

mercredi [mɛrkrədi] n. m. (lat. pop. **mercoris dies,* altér. du bas lat. *Mercuri dies,* mercredi, proprem. « jour de Mercure », du lat. class. *Mercurii* [génitif de *Mercurius,* v. MERCURE 1] et *dies,* jour ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *mercresdi ; mercredi,* fin du XII^e s. [*mercredi des cendres,* 1549, R. Estienne]). Jour de la semaine entre le mardi et le jeudi, considéré comme le quatrième du point de vue liturgique, comme le troisième du point de vue de la semaine de travail. || *Mercredi des cendres,* premier jour du carême.

mercurage [mɛrkyraʒ] n. m. (de *mercure* 1 ; 1963, Larousse). Opération qui consiste à recouvrir une surface métallique d'une couche de mercure, pour former un amalgame.

1. mercure [mɛrkyr] n. m. (lat. scientif. médiév. *mercurius,* même sens, emploi comme n. commun du lat. class. *Mercurius,* n. du messager des dieux [aussi dieu du Commerce, etc. et d'une planète, le métal ayant peut-être été ainsi nommé parce qu'on comparait sa mobilité à celle du messager des dieux et aussi parce que les alchimistes et les astrologues associaient le vif-argent à la planète Mercure : XIV^e s., *Nature à l'alchimie*). Corps métallique liquide, d'un blanc d'argent, dont le nom vulgaire est *vif-argent : Les alliages du mercure avec un autre métal se nomment « amalgames ». La colonne de mercure du baromètre.*

2. mercure [mɛrkyr] n. m. (emploi conjure n. commun de *Mercure,* n. du messager des dieux de la mythologie latine, lat. *Mercurius* [v. l'art. précéd.] ; 1573, Desportes). *Vx.* Entremetteur chargé de remettre des messages galants : *La Varenne, marmiton, puis cuisinier, après porte-manteau, ensuite le mercure d'Henri IV* (Saint-Simon).

mercurescéine [mɛrkyrɛsein] n. f. (de *mercure* 1, sur le modèle de *fluorescéine ;* 1963, Larousse). Antiseptique et colorant rouge, ni toxique ni caustique, employé en solutions aqueuses ou alcooliques.

mercureux [mɛrkyrø] adj. m. (de *mercure* 1 ; 1840, Acad.). Se dit, en chimie, des composés du mercure univalent : *Chlorure mercureux.*

mercurey [mɛrkyrɛ] n. m. (emploi comme n. commun de *Mercurey,* n. d'une commune de Saône-et-Loire réputée pour ses vins ; 1874, Larousse). Vin de Bourgogne récolté dans la commune de Mercurey.

mercuri- [mɛrkyri], premier élément, tiré de *mercure* 1, et entrant dans la composi-

tion de termes de chimie pour indiquer la présence de mercure bivalent.

mercurial, e, aux [mɛrkyrjal, -o] adj. (lat. *mercurialis,* de Mercure, de *Mercurius* — v. MERCURE] [le moyen franç. *mercurial,* « qui contient du mercure » — 1413, J. de La Fontaine —, était un dér. savant de *mercure* 1] ; 1546, Rabelais, au sens de « né sous la planète Mercure, fantasque » ; sens actuel, 1874, Larousse). En mythologie, relatif à Mercure et à son culte.

1. mercuriale [mɛrkyrjal] n. f. (lat. *mercurialis,* même sens [proprem. « plante de Mercure »], emploi substantivé de l'adj. *mercurialis,* de Mercure, dér. de *Mercurius,* Mercure [dieu de la Médecine, du Commerce, etc.] ; XIIIe s., *Romania,* XXXII, 84). Plante commune à fleurs verdâtres, de la famille des euphorbiacées, considérée comme une mauvaise herbe.

2. mercuriale [mɛrkyrjal] n. f. (de l'adj. lat. *mercurialis,* de Mercure [v. l'art. précéd.]. Mercure étant le dieu du Commerce ; 1793, Brunot [aussi « les cours eux-mêmes »]). Liste des cours officiels des denrées vendues sur un marché public. || Les cours eux-mêmes.

3. mercuriale [mɛrkyrjal] n. f. (de l'adj. lat. *mercurialis,* de Mercure [V. MERCURIALE 1], d'après le sens de la loc. *Mercurii dies,* mercredi, proprem. « jour de Mercure » [v. MERCREDI], la mercuriale ayant d'abord été une assemblée qui se tenait le premier mercredi après les vacances ; 1535, Isambert [XII, 438], au sens 1 ; sens 2. v. 1570, Carloix ; sens 3, XVIe s. ; sens 4, 1672, Brunot). **1.** *Vx.* Sous l'Ancien Régime, assemblée semestrielle des cours de justice qui se tenait le mercredi. || **2.** Allocution prononcée par le président au cours de cette séance et où il faisait la critique de la façon dont la justice était rendue et des mœurs des magistrats. || **3.** *Auj.* Discours inaugural prononcé par un membre du parquet à la rentrée des cours et tribunaux. || **4.** *Fig.* Remontrance, réprimande : *Cartier a eu à subir de la part de La Trémoille une véritable mercuriale* (Proust).

• SYN. : **4** *admonestation, savon* (fam.), *semonce.*

mercuriel, elle [mɛrkyrjɛl] adj. (de *mercure* 1, d'après le lat. *mercurialis* [v. MERCURIALE 1] ; 1413, J. de La Fontaine, écrit *mercurial* [*mercuriel,* 1675, *Journ. des savants,* p. 210], au sens 1 [*friction mercurielle,* 1798, Acad.] ; sens 2, 1812, Mozin [aussi *salivation mercurielle*]). **1.** Qui contient du mercure : *Onguent mercuriel.* || *Friction mercurielle,* friction faite avec de la pommade mercurielle. || **2.** Qui est produit par le mercure : *Stomatite mercurielle.* || *Salivation mercurielle,* salivation provoquée par l'abus d'un médicament contenant du mercure.

mercurifère [mɛrkyrifɛr] adj. (de *mercuri-,* élément tiré de *mercure* 1, et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1877, Littré). Se dit d'un minerai qui contient du mercure.

mercurique [mɛrkyrik] adj. (de *mercure* 1 ; 1840, Acad.). Se dit des composés du mercure bivalent.

Mercurochrome [mɛrkyrɔkrom] n. m. (nom déposé, de *mercuro-,* élément tiré de *mercure* 1, et de *-chrome,* gr. *khrôma,* couleur ; 1931, Larousse). En chimie, dérivé d'une fluorescéine mercurielle, utilisé comme antiseptique.

merdaillon [mɛrdajɔ̃] n. m. (de l'anc. n. f. *merdaille,* gens méprisables [v. 1175, Chr. de Troyes], dér. de *merde ;* 1808, d'Hautel). *Triv.* Petit merdeux ; enfant, jeune homme importun ou qui fait l'important.

merde [mɛrd] n. f. (lat. *merda,* fiente, excrément ; fin du XIIe s., au sens 1 [*avoir de la merde dans les yeux, être dans la merde jusqu'au cou,* 1959, Robert ; *plus on remue la merde, plus elle pue,* 1606, Nicot — d'abord *quant plus remuet on la merde, et de plus put,* fin du XIIe s.] ; sens 2, 1376, La Curne [pour une chose qui ne vaut rien — v. *c'est de la merde ; de merde,* av. 1549, Marguerite de Navarre ; *une merde de chien,* 1874, Larousse ; *il ne se prend pas pour une merde,* 1959, Robert] : sens 3, 1917, Esnault ; sens 4, 1617, A. d'Aubigné [*merde d'oie ; merdoie,* 1875, Quicherat — d'abord *merde oye,* 1611, Cotgrave]). **1.** *Triv.* Excrément de l'homme et d'animaux : *Marcher dans la merde.* || Fig. *Avoir de la merde dans les yeux,* ne pas voir ce qui est devant soi. || Fig. *Être dans la merde jusqu'au cou,* être plongé dans les plus grandes difficultés. || *Plus on remue la merde, plus elle pue* (prov.), plus on examine une affaire louche, plus on découvre des dessous répugnants. || **2.** *Fig.* et *triv.* Sert à qualifier péjorativement une personne ou une chose. || *De merde,* sorte de qualificatif pour marquer le mépris ou l'irritation : *Avec ce règlement de merde, on ne peut rien faire.* || *C'est de la merde,* ça ne vaut rien. || *Une merde de chien,* une personne ou une chose méprisable. || *Il ne se prend pas pour une merde,* il se croit une personnalité importante. || **3.** Dans l'argot de l'aéronautique, temps bouché empêchant toute visibilité. || **4.** Adjectiv. *Merde d'oie,* ou *merdoie,* qui a la couleur de la merde d'oie, entre jaune et vert : *Le flacon merdoie d'un moutardier apparaissait d'une couleur indécise* (Huysmans).

◆ interj. (XIIIe s., *Roman de Renart* [par antiphrase, 1959, Robert]). *Triv.* Exprime le dépit, la colère, l'indignation : *Un général anglais* [...] *leur cria : « Braves Français, rendez-vous ! » Cambronne répondit : « Merde ! »* (Hugo). *Le vieux philosophe, sur la vitre embuée, avait écrit « merde ».* (Duhamel). || Par antiphrase, peut exprimer un sentiment très fort d'admiration, de surprise : *Merde, quel succès ! Il n'est pas venu ? Merde alors !*

• REM. Pour atténuer la trivialité, il arrive qu'on écrive *m...* : *Les inscriptions et les m... d'oiseaux, voilà les deux seules choses sur les ruines d'Égypte qui indiquent la vie* (Flaubert).

merder [mɛrde] v. intr. (de *merde ;* 1596, Hulsius, au sens de « évacuer les gros excréments » ; sens actuel, 1909, Esnault). *Arg. scol.* Être en difficulté, ne pas réussir.

merdeux, euse [mɛrdø, -øz] adj. (de *merde ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *merdons* [*merdeux,* fin du XIVe s., E. Deschamps], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse [*se sentir tout merdeux,* XXe s. — *sentir son cas merdeux,* même sens, 1718, Acad. ; *...bâton merdeux,* 1798, Acad.]). **1.** *Triv.* Souillé de merde : *Des murs merdeux pleins de chiures* (G. Michel). || **2.** *Fig.* et *triv.* Qui ne donne pas satisfaction, mal fait : *Boucher les trous du plan, torcher les phrases merdeuses* (Flaubert). || *Se sentir tout merdeux,* être tout confus. || *Un vrai bâton merdeux,* se dit d'une personne qu'on ne sait comment aborder.

• SYN. : **1** *breneux, embrené, empoicré.*

◆ n. (sens 1, 1874, Larousse ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** *Triv.* Personne salie de merde. || **2.** *Fig.* et *pop.* Personne sans importance, insupportable ou méprisable : *Un petit merdeux. Cette merdeuse de dix ans marchait comme une dame devant lui* (Zola).

merdier [mɛrdje] n. m. (de *merde ;* fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* au sens de « lieu rempli d'immondices » ; sens 1-2, 1951, Esnault). **1.** Endroit où règne le désordre et la confusion. || **2.** Le désordre lui-même : *Il se demande comment se tirer d'un tel merdier.*

merdoyer [mɛrdwaje] v. intr. (de *merde ;* 1884, Esnault. aux sens 1-2). [Conj. **2 a.**] **1.** *Pop.* S'empêtrer dans des réponses. || **2.** *Arg. scol.* Ne pas savoir comment traiter une question.

1. mère [mɛr] n. f. (lat. *mater,* mère [d'un homme ou d'un animal], métropole, patrie. cause. origine : v. 980, *Passion du Christ,* écrit *madre* [*medre,* fin du Xe s., *Vie de saint Léger ; mere,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*], au sens I, 1 [« celle qui porte un enfant », 1690, Furetière ; *mère de famille,* 1510, *Coutumier général,* IV, 1168 ; *fête des mères,* v. 1935 ; *mère poule,* 1959, Robert ; *être plus mère qu'épouse,* 1955, Robert, art. *époux ; mère adoptive,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 2, 1616, A. d'Aubigné [*mère nourrice,* 1552, R. Estienne — *mere,* même sens, XIVe s.] ; sens I, 3, 1874, Larousse [aussi *jouer les mères nobles*] ; sens II, 1, v. 1190, *Sermons de saint Bernard ;* sens II, 2, 1612, A. d'Aubigné ; sens II, 3, 1580, Esnault ; sens II, 4, v. 1929 [date de la fondation des Auberges de jeunesse] ; sens II, 5, 1798, Acad. [pour une paysanne, 1721, Trévoux ; précédé de l'adj.

petite, 1874, Larousse] ; sens II, 6, av. 1613, M. Régnier ; sens III, 1, v. 1265, J. de Meung ; sens III, 2, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch ; sens III, 4, 1558, J. Du Bellay ; sens III, 5, 1552, Rabelais ; sens III, 6, 1868, Littré).

I. LA FEMME DANS SON RÔLE FAMILIAL ET SOCIAL. **1.** Femme qui a donné naissance à un ou plusieurs enfants : *Oh ! l'amour d'une mère, amour que nul n'oublie, | Pain merveilleux que Dieu partage et multiplie* (Hugo). *L'espoir de toute femme est d'être mère un jour.* || *Spécialem.* Femme qui porte un enfant : *Certaines maladies de la mère peuvent avoir des répercussions néfastes sur le fœtus.* || *Mère de famille,* épouse qui élève un ou plusieurs enfants. || *La fête des mères,* jour consacré à la célébration de l'amour filial et de l'amour maternel. || *Mère poule,* mère qui se plaît à s'entourer de ses enfants et à les couver comme la poule fait des poussins. || *Être plus mère qu'épouse,* être plus attachée à ses enfants qu'à son mari. || *Mère adoptive,* femme qui jouit des droits de la mère par suite d'un acte d'adoption selon la loi. || *Mère célibataire,* v. FILLE. || **2.** Personne qui traite un enfant comme le ferait une mère et peut être considérée par celui-ci comme sa véritable mère : *Elle se montre une vraie mère pour les orphelins qu'elle a recueillis à son foyer.* || *Mère nourrice,* femme qui allaite un enfant qu'elle n'a pas mis au monde. || **3.** Au théâtre, rôle de femme d'un certain âge : *Lender peut jouer les mères, mais pas moi* (Colette). || *Jouer les mères nobles,* jouer les rôles de femme d'un certain âge, mais d'une condition sociale élevée. || **4.** *Mère-grand,* v. GRAND-MÈRE.

II. TITRE DE RESPECT OU APPELLATION FAMILIÈRE EN DEHORS DE TOUT RAPPORT FAMILIAL. **1.** Titre donné parfois à l'Église : *Notre mère la Sainte Église.* || **2.** Titre donné aux abbesses et supérieures de couvents et à toutes les religieuses de chœur dans certaines communautés : *La Mère Angélique Arnaud.* || **3.** Dans le compagnonnage, femme qui gère les intérêts des ouvriers exerçant une même profession, tient une auberge à leur usage : *Il m'emmène quelquefois chez la Mère des menuisiers* (Vallès). || **4.** *Mère aubergiste,* dans le mouvement des Auberges de jeunesse, femme qui dirige une auberge. || **5.** *Pop.* Appellation pour désigner une femme d'un certain âge : *La mère Michel.* || Précédé de l'adjectif fém. *petite,* titre que les commerçants donnent aux clientes : *Achetez-moi ce merlan, ma petite mère.* || **6.** *Ma mère l'oie,* vieille femme légendaire à qui l'on attribuait l'invention de tous les contes.

III. ÊTRE OU CHOSE QUI EST À L'ORIGINE DE L'EXISTENCE D'ÊTRES OU DE CHOSES. **1.** Aïeule, ancêtre : *Ève, notre mère à tous. Cybèle, mère des dieux.* || **2.** Femelle qui a donné naissance à un ou plusieurs petits : *Il y avait aussi les petits écureuils qui tombaient des branches. Les mères descendaient précipitamment, les roulaient en boule et les emportaient* (Malraux). *Un poulain qui tète encore sa mère.* || **3.** *Mère patrie,* v. PATRIE. || **4.** Lieu de première origine, de fondation : *La Chaldée est la mère de l'astronomie. France, mère des arts, des armes et des lois* (Du Bellay). || **5.** *Fig.* Source, cause (s'emploie surtout dans les proverbes, sentences et maximes) : *L'oisiveté est la mère de tous les vices.* || **6.** *Mère du vinaigre,* amas gélatineux qui se forme sur un liquide alcoolique, généralement après la fermentation acétique.

● SYN. : **I, 3** *matrone.* || **III, 5** *ferment, germe, origine, point de départ, préliminaires.*

◆ adj. (XII^e s., *Lois de Guillaume,* dans la loc. *mere eglise,* église métropolitaine ; *branche mère,* 1953, Robert, art. *branche* — d'abord *mère branche,* 1721, Trévoux ; *maison mère,* dans le commerce, 1923, Larousse ; *langue mère,* 1690, Furetière ; *idée mère,* 1745, Charp, p. 112). *Branche mère,* grosse branche d'où partent plusieurs autres branches. || *Maison mère,* établissement dont dépendent des succursales. || *Langue mère,* expression par laquelle on désignait un état linguistique dont un autre est ultérieurement sorti. || *Idée mère,* idée importante, idée maîtresse d'où découlent les divers développements d'un ouvrage. || *Fille mère,* v. FILLE.

● REM. On écrit sans trait d'union *fille mère, idée mère, langue mère, maison mère, reine mère, mère patrie.* On écrit avec trait d'union : *belle-mère* (plur. *belles-mères*), *grand-mère* (plur. *grand-mères*).

2. mère [mɛr] adj. f. (réfection, d'après le lat., du fém. de l'adj. *mier,* pur — en parlant de l'or. de l'argent [1080, *Chanson de Roland*], lat. *merus,* pur, sans mélange ; 1369, Godefroy [*mere goutte ; mère laine,* 1680, Richelet — d'abord *maire laine,* 1611, Cotgrave]). *Mère goutte,* premier jus qui coule de la vendange. || *Mère laine,* la laine la plus fine.

mergule [mɛrgyl] n. m. (lat. scientif. moderne *mergulus,* mergule [début du XIX^e s.], du bas lat. *mergulus,* dimin. du lat. class. *mergus,* plongeon [oiseau], dér. de *mergere,* plonger ; 1829, Boiste). Petit oiseau marin, noir à dessous blanc, qui vit en grandes colonies dans les falaises des régions arctiques.

méridien, enne [meridjɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *meridianus,* de midi, relatif au midi, du sud, de *meridies,* midi, sud, de *medius,* qui est au milieu, et de *dies,* jour ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* dans la loc. *diable meridien,* démon de midi ; sens 1, milieu du XVI^e s. [*ombre méridienne,* 1791, Valmont de Bomare, VI, 187] ; sens 2, 1706, Richelet [*hauteur méridienne d'un astre,* 1691, Ozanam ; *lunette méridienne,* 1874, Larousse]). **1.** *Littér.* Qui appartient au midi, qui est tourné du côté du midi : *Tout le luxe de la résidence princière s'épanouissait dans l'heureuse douceur de la température, empruntant une beauté grandiose au silence, au repos de cette heure méridienne, la seule où l'on n'entendît pas le roulement des voitures sous les voûtes* (Daudet). *Exposition méridienne.* || *Ombre méridienne,* ombre que projette un objet à midi. || **2.** *Plan méridien,* dans un lieu donné, plan qui comprend la verticale de ce lieu et l'axe du monde et que, dans sa course apparente, le soleil coupe deux fois dans la journée, à midi et à minuit. || *Hauteur méridienne d'un astre,* hauteur d'un astre au moment de son passage au méridien. || *Lunette méridienne,* lunette optique dont le plan se déplace dans le plan méridien.

◆ **méridien** n. m. (XII^e s., *Aye d'Avignon,* au sens de « habitant du Midi » ; sens 1, 1765, *Encyclopédie* [*méridien,* même sens, 1546, Rabelais — d'abord *meridian,* 1377, Oresme] ; sens 2, 1751, *Encyclopédie,* I, 122 ; sens 3, 1701, Furetière [*méridien,* même sens, 1546, Rabelais — d'abord *meridian,* 1377, Oresme] ; sens 4, 1680, Richelet [*premier méridien ; méridien origine,* 1949, Larousse — d'abord *méridien d'origine,* 1893, *Dict. général*] ; sens 5, 1874, Larousse). **1.** *Méridien céleste d'un lieu,* grand cercle imaginaire de la sphère céleste passant par la ligne des pôles et dont le plan est, par définition, perpendiculaire à l'équateur céleste. || **2.** *Méridien magnétique,* plan vertical contenant la direction d'équilibre de l'aiguille aimantée. || **3.** *Méridien terrestre,* grand cercle qui passe par les deux pôles terrestres. || **4.** *Méridien origine,* ou *premier méridien,* celui par rapport auquel on compte les degrés de longitude : *Le méridien origine international passe par l'observatoire de Greenwich à 2° 20' 14" de Paris.* || **5.** En mathématiques, section que fait, dans une surface de révolution, un plan passant par l'axe de cette surface.

◆ **méridienne** n. f. (sens I, 1, 1718, Acad. ; sens I, 2, 1740, Acad. ; sens II, 1, 1680, Richelet [*meriene,* forme plus pop., XII^e s.] ; sens II, 2, v. 1750, Havard).

I. 1. En astronomie, intersection du plan méridien et du plan horizontal en un lieu donné. || **2.** En géodésie, chaîne de triangulation orientée suivant un méridien.

II. 1. Sieste que l'on fait vers le milieu du jour : *La visite de Monsieur votre oncle m'a fait manquer la méridienne, et je m'étais, tout à l'heure, un peu assoupi* (Bernanos). || **2.** Canapé à deux chevets de hauteur inégale : *La méridienne jouit d'une grande vogue sous l'Empire et la Restauration.*

● REM. Au sens II, 1, on trouve aussi l'orthogr. MÉRIENNE : *Mais les bonnes gens font mérienne* (Balzac).

méridional, e, aux [meridjɔnal, -o] adj. (bas lat. *meridionalis,* situé au midi, du lat. class. *meridies* [v. MÉRIDIEN] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne). **1.** Qui est situé au midi : *Région méridionale de la France.* || **2.** Qui provient du Midi ou qui est particulier au Midi : *Un accent méridional.*

• CONTR. : **1** *septentrional.*

◆ n. (1840, Acad.). Personne du Midi : *Et l'aventureux méridional s'était empressé de se lier avec cette délicieuse comtesse* (Balzac).

meringage [mərɛ̃gaʒ] n. m. (de *meringuer ;* 1931, Larousse). Action de recouvrir, d'enrober de pâte meringuée.

meringenne [mərɛ̃ʒɛn] n. f. (var. de *mélongène,* anc. n. de l'aubergine [v. MAYENNE] ; 1874, Larousse). Autre nom de l'*aubergine.*

• REM. On écrit aussi MERINGEANNE (1782, *Cours complet d'agriculture,* II, 72 [d'abord *meringeane,* 1769, *R. Li. R.,* XXXIII, 231]), *merinjane* (fin du XIX^e s., A. Daudet) : *Sa façon de donner aux objets des tas de noms baroques, d'appeler les céleris des apis, les aubergines des merinjanes* (Daudet).

meringue [mərɛ̃g] n. f. (origine inconnue ; 1691, d'après le *FEW,* XXI, 494 *a*). Gâteau léger fait de blancs d'œufs battus en neige et de sucre en poudre.

meringué, e [mərɛ̃ge] adj. (de *meringue ;* 1739, Menon [I, 273], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Fait de blancs d'œufs battus en neige et de sucre : *Pâte meringuée.* || **2.** Recouvert de pâte à meringue : *Une charlotte de pommes meringuée fut comblée d'éloges* (Zola).

meringuer [mərɛ̃ge] v. tr. (de *meringue ;* 1874, Larousse [v. aussi l'art. précéd.]). Recouvrir de pâte meringuée : *Meringuer une tarte.*

mérinos [merinos] n. m. (esp. *merino* [*merinos,* au plur.], mérinos [XV^e s.], de l'ar. *merīnī,* ethnique de la dynastie marocaine des *Benī-Merīn,* elle-même issue d'une tribu de nomades éleveurs de moutons ; av. 1781, Turgot, au sens 1 [*laisser pisser le mérinos,* 1867, Delvau] ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, 1829, Boiste [*mérinos de coton,* 1931, Larousse] ; sens 4, 1963, Larousse [aussi « chapeau... fait de laine feutrée »]). **1.** Mouton de race espagnole introduit en France au XVIII^e s., à la toison épaisse et à la laine très fine. || Pop. *Laisser pisser le mérinos,* attendre, laisser dire, laisser faire avec sérénité. || **2.** Laine fournie par le mouton de cette race. || **3.** Étoffe faite avec la laine du mérinos : *On lui mettait quelque robe de mérinos en hiver* (Gobineau). || *Mérinos de coton,* tissu de coton à côtes allant diagonalement d'un bout à l'autre de la pièce. || **4.** Feutre obtenu par le foulage de brins de laine de mérinos. || Chapeau d'homme ou de femme fait de laine feutrée.

◆ adj. (1868, Littré). Qui présente les caractéristiques du type mérinos : *Une brebis mérinos.*

merise [məriz] n. f. (mot issu, par mécoupure [*l'a-* ayant été pris pour l'art. défini fém. sing.], de l'anc. franç. [non attesté] **l'amerise,* même sens, issu du croisement de l'adj. *amer* et du n. f. *cerise ;* v. 1265, J. de Meung). Cerise sauvage, noire ou rouge : *Ils le regardèrent avec respect* [...] *lui offrirent une boisson faite avec le jus fermenté des merises* (France).

merisier [mərizje] n. m. (de *merise ;* v. 1350, *Glossaire de Conches* [*bois de merisier,* 1874, Larousse — aussi *merisier,* même sens]). Cerisier sauvage. || *Bois de merisier,* ou simplem. *merisier,* bois utilisé en ébénisterie : *Une armoire en merisier.*

méristèle [meristɛl] n. f. (du gr. *meris, -ridos,* partie [dér. de *meros,* même sens], et de *stèle ;* 1931, Larousse). Dans la région interne de la feuille, portion de colonne qui fait suite à la stèle de la tige et de la racine.

méristème [meristɛm] n. m. (du gr. *meristos,* partagé, divisé, divisible, dér. de *merizein,* diviser, de *meris* [v. l'art. précéd.] ; 1889, *Grande Encyclopédie,* art. *cambium*). En botanique, tissu jeune dont les cellules en voie de cloisonnement sont fortement serrées les unes contre les autres.

méritant, e [meritɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *mériter ;* v. 1460, G. Chastellain, comme n., au sens de « personne qui a du mérite » ; comme adj., au sens actuel, 1636, Monet). Qui a du mérite, qui est digne d'éloge : *Un élève méritant.*

• SYN. : *courageux, digne, estimable, vertueux.*

• REM. *Méritant* se dit des personnes ; *méritoire,* des choses.

mérite [merit] n. m. (lat. *meritum,* gain, service [bon ou mauvais], acte qui justifie quelque chose [et, à basse époque, « valeur, mérite »], part. passé neutre substantivé de *merēre* ou *-ri,* gagner, mériter ; v. 1119, Ph. de Thaon, comme n. f., aux sens de « récompense, salaire, punition » ; sens I, 1, XIV^e s., *Songe du Verger* comme n. f. ; comme n. m., 1611, Cotgrave] ; sens I, 2, fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire* [comme n. f. ; comme n. m., milieu du XVI^e s., Amyot] ; sens I, 3, 1628, Richelieu ; sens I, 4, 1678, La Fontaine ; sens I, 5, 1680, Richelet [au sing. avec le même sens, 1499, Bartzsch ; *les mérites des saints,* 1690, Furetière] ; sens II, 1, XIV^e s. [comme n. f. ; comme n. m., 1611, Cotgrave] ; sens II, 2, 1611, Cotgrave ; sens II, 3, XVIII^e s., d'après Littré, 1868).

I. 1. Ce qui rend une personne digne ou passible de tel ou tel traitement (en ce sens s'emploie surtout au plur.) : *Traiter quelqu'un selon ses mérites.* || **2.** Ce qui rend digne d'estime, de louange ou de récompense : *Cette notion du mérite exige une métaphysique très hardie : elle nous mène à concevoir une certaine quantité du pouvoir d'être cause première que nous supposons et que nous prêtons à quelqu'un* (Valéry). *Avoir le mérite de la franchise. Tout le mérite de l'affaire lui revient.* || **3.** Qualité intellectuelle ou morale remarquable : *L'emporter en mérite sur quelqu'un. Un homme de mérite.* || **4.** *Class.* Habileté, talent : *On cherche les rieurs et moi je les évite.* | *Cet art vaut, sur tout autre, un suprême mérite* (La Fontaine). || **5.** Au plur. *Les mérites de Jésus-Christ,* ce qu'il a voulu souffrir pour racheter les hommes. || *Les mérites des saints,* leurs bonnes œuvres.

II. 1. Ce qui fait la valeur d'une chose : *Le mérite d'une œuvre d'art. Un tableau qui n'est pas sans mérite.* || **2.** *Class.* Importance d'une chose : *La sottise du prince était d'un tel mérite* | *Qu'il fut fait in petto confrère de Vulcan* (La Fontaine). || **3.** Titre qui récompense les excellents résultats obtenus dans telle ou telle activité : *Le Mérite agricole. Ordre national du Mérite.*

• SYN. : **I, 3** *grandeur, perfection, valeur, vertu.* || **II, 1** *classe, qualité, talent.*

mériter [merite] v. tr. (de *mérite* [v. ce mot] ; fin du XIII^e s., Aimé du Mont-Cassin, au sens de « récompenser » ; sens I, 1, fin du XV^e s., Commynes [absol., av. 1662, Pascal ; avec un complément nom de personne, 1636, Corneille] ; sens I, 2, 1549, R. Estienne ; sens II, 1, 1559, Amyot ; sens II, 2, 1868, Littré [*mériter de,* 1874, Larousse] ; sens II, 3, 1718, Acad. ; sens II, 4, 1677, Racine ; sens II, 5, 1835, Acad.).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Avoir à juste titre droit à quelque chose : *En un sens nous méritions nos joies, nous les payions à un prix que d'autres gens auraient trouvé inabordable ; mais c'était une de nos chances que de pouvoir les mériter de cette manière-là* (Beauvoir). *Mériter une récompense, des éloges. Mériter d'être reçu à un examen. Il mérite que l'on air de la reconnaissance pour son dévouement.* || *Absol.* Se rendre digne : *Il vaut mieux mériter sans obtenir qu'obtenir sans mériter* (Sainte-Beuve). || Avec un complément nom de personne, être digne d'avoir : *Une jeune fille qui mérite un bon mari.* || **2.** Encourir en toute justice, à bon droit : *Mériter un blâme, une punition. Il est certain encore que les religieux expulsés ne méritaient point un pareil traitement* (France). *On a dit que j'étais rancunier. Au vrai, c'est moi qui l'ai dit de moi-même, et je ne suis pas sûr de mériter ce reproche* (Mauriac).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Entraîner à bon droit une récompense ou un châtiment : *Un devoir*

qui mérite une bonne note. Un crime qui mérite la mort. || **2.** Présenter les conditions requises : *Une lettre qui mérite une réponse. Film qui mérite d'être vu.* || **3.** Avoir besoin de : *Une nouvelle qui mérite une confirmation.* || **4.** *Mériter de, ne pas mériter de* (suivi de l'infinitif), avoir, ne pas avoir l'importance nécessaire pour : *Le fait mérite d'être noté.* || **5.** Donner droit à quelque chose : *Toute la journée il suçait, en grimaçant, un brûle-gueule* [...], *occupation qui* [...] *lui avait mérité le sobriquet de « grand-fumeur »* (Nerval). *Toute peine mérite salaire.*

• SYN. : **I, 1** *être digne de.* || **II, 1** *appeler ;* **3** *demander, réclamer ;* **4** et **5** *valoir.*

◆ v. tr. ind. (1668, La Fontaine). *Bien mériter de,* avoir droit à la reconnaissance de : *Si vous voulez bien mériter de l'humanité, commencez par bien mériter de la France* (Poincaré).

méritoire [meritwar] adj. (de *mérite,* d'après le lat. *meritorius,* qui procure un gain, de *meritum,* supin de *merēre* ou *-ri* [v. MÉRITE] ; v. 1265, J. de Meung). Se dit de ce qui est digne d'éloge ou de récompense : *Action méritoire. Faire des efforts méritoires.*

• SYN. : *louable.*

merlan [mɛrlɑ̃] n. m. (de *merle,* mot qui a peut-être désigné un poisson [v. le sens du lat. *merula* à l'art. suiv.], et de l'anc. suff. *-enc,* germ. *-ing ;* XIIᵉ s., écrit *merlenc* [*merlanc,* v. 1268, É. Boileau ; *merlan,* 1530, Palsgrave], au sens 1 [*faire des yeux de merlan frit,* 1888, Villatte] ; sens 2, 1744, *Journ. de Barbier ;* sens 3, 1787, Féraud). **1.** Poisson osseux, voisin de la morue, qui fréquente les mers d'Europe et dont la chair fournit un aliment léger. || Fam. *Faire des yeux de merlan frit,* lever les yeux au ciel si bien qu'on n'en voit que le blanc. || **2.** *Fig.* et *fam.* Nom donné aux perruquiers au XVIIIᵉ s., parce qu'ils étaient blancs de poudre : *M'adressant à un merlan qui filait une perruque sur un peigne de fer : « Monsieur n'auriez-vous pas acheté les cheveux d'une jeune lingère qui demeurait à l'enseigne des Deux-Anges, près du Petit-Pont ? » Il est resté sous le coup, ne pouvant dire ni oui, ni non* (Chateaubriand). || **3.** *Pop.* et *vx.* Coiffeur : *En même temps qu'il vous sarclait le poil, le merlan vous a, comme par miracle, allégé de dix ans* (Huysmans).

merle [mɛrl] n. m. (bas lat. *merulus,* var. masc. du n. f. du lat. class. *merula,* merle [oiseau], poisson de mer ; début du XIVᵉ s., au sens 1 [comme n. f., v. 1160. Benoît de Sainte-Maure ; *siffler comme un merle,* 1690, Furetière : *faute de grives on mange des merles,* 1868, Littré] ; sens 2, 1688, Miege [*merle blanc,* 1611, Cotgrave ; *vilain merle,* 1696, Dancourt ; *beau merle,* 1874, Larousse ; *dénicheur de merles,* 1765, *Encyclopédie*]). **1.** Oiseau de l'ordre des passereaux, à plumage noir chez le mâle, brun chez la femelle : *Des filets de feuillages et des tissus légers.* | *Où les merles siffleurs, les geais, les tourterelles,* | *En fuyant sous la feuille, embarrassaient leurs ailes* (Lamartine). *Le merle est le plus musicien, le plus poète de nos oiseaux* (Gide). *Siffler comme un merle. Jaser comme un merle.* || *Faute de grives on mange des merles,* par nécessité, on se contente d'un repas moins fin. || **2.** Fig. et vx. *Un fin merle,* un homme rusé. || *Merle blanc,* personne ou objet des plus rares. || Péjor. *Un vilain merle,* ou, ironiq., *un joli, un beau merle,* personne peu recommandable. || *Dénicheur de merles,* homme très habilc à se procurer ce qu'il désire.

merleau [mɛrlo] n. m. (de *merle ;* 1840, Acad.). Petit merle.

merlette [mɛrlɛt] n. f. (dimin. fém. de *merle ;* v. 1360. Froissart, au sens 2 ; sens 1, 1840, Acad.). **1.** Femelle du merle : *Je suis semblable à vous, je suis une merlette blanche* (Musset). || **2.** En héraldique, oiseau représenté sans bec et sans pieds.

1. merlin [mɛrlɛ̃] n. m. (mot lorrain, dér. anc. du lat. *marculus,* dimin. de *marcus,* marteau ; 1624, *Coutumier général* [II, 1096], au sens 1 [dans un texte lorrain ; en français, 1803, Boiste] ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Sorte de hache à gros tranchant unique, servant à fendre le bois. || **2.** Sorte de gros marteau pour assommer les bovins.

2. merlin [mɛrlɛ̃] n. m. (néerl. *meerlijn,* corde pour attacher ; 1636, Cleirac). Petit cordage formé de trois fils de caret tordus ensemble.

merlon [mɛrlɔ̃] n. m. (ital. *merlone,* merlon, augment. de *merlo,* créneau, bas lat. *merulus,* même sens [912, Du Cangel, emploi métaphorique de *merulus,* merle [v. MERLE] ; 1642, Oudin). Maçonnerie de la partie supérieure des murailles de fortification comprise entre les créneaux : *Au-dehors, une nuit funèbre. On entend choir* | *La pierre des merlons, et tressauter la herse* (Leconte de Lisle).

merlonner [mɛrlɔne] v. tr. (de *merlon ;* 1963, Larousse). Entourer un bâtiment de merlons.

merlot [mɛrlo] n. m. (mot de la région bordelaise, probablem. dér. de *merle ;* 1868, Littré). Cépage rouge, cultivé plus particulièrement dans le Bordelais.

merlu [mɛrly] n. m. (anc. provenç. *merlus,* merlu [XIIIᵉ s.], lui-même issu d'un croisement de *merle,* merlan [bas lat. *merulus,* v. MERLE], et de l'anc. franc. *luz,* brochet [v. 1175, Chr. de Troyes — bas lat. *lucius,* même sens] ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *merlus ; merlu,* v. 1560, Paré). Poisson au corps élancé, portant deux nageoires dorsales et une anale, vendu sur les marchés parisiens en tranches sous le nom usurpé de « colin ».

merluche [mɛrlyʃ] n. f. (anc. provenç. *merluce,* espèce de poisson [début du XIIIᵉ s.], var. de *merlus* [v. l'art. précéd.] ; 1664, Brunot [un premier ex. au début du XVIIᵉ s. et un autre, sous la forme *morlusse,* à la fin du XVIᵉ s.]). Morue séchée, mais non salée : *Il soupait de merluche aux jours maigres* (France).

méro- [merɔ], élément tiré du gr. *meros,* part, partie, et entrant, comme préfixe, dans la composition de quelques mots savants.

mérospermie [merɔspɛrmi] n. f. (de *méro-* et de *-spermie,* du gr. *sperma,* semence ; 1963, Larousse). Mode de reproduction dans lequel la fécondation n'est pas suivie d'un mélange de l'élément mâle avec l'élément femelle, de sorte que le produit obtenu est d'origine purement maternelle, tout au moins quant au noyau.

mérotomie [merɔtɔmi] n. f. (de *méro-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure. dér. de *temnein,* couper ; 1903, Larousse). Fragmentation chirurgicale de la cellule, qui permet de déceler l'action du noyau sur le cytoplasme.

mérou [meru] n. m. (origine obscure ; 1808, Boiste [un premier ex. au début du XVIIIᵉ s., sous la forme *méro*]). Nom usuel de deux espèces de poissons communs le long des côtes françaises (mérou provençal et mérou basque), fréquentant aussi les rivages d'Afrique et d'Amérique : *Les mérous sont une des proies favorites des pêcheurs sous-marins.*

mérovingien, enne [merɔvɛ̃ʒjɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. médiév. *Merowingi,* n. m. pl., les Mérovingiens, dér. du germ. *Merowig,* Mérovée, n. du chef d'une tribu de Francs Saliens du Vᵉ s. apr. J.-C. ; XVᵉ s., écrit *merovynge ; mérovingien,* 1643, Mézeray [*écriture mérovingienne,* 1874, Larousse]). Qui concerne les Mérovingiens : *La dynastie mérovingienne.* || *Écriture mérovingienne,* minuscule cursive utilisée dans la Gaule mérovingienne pour la transcription des actes.

merrain [mɛrɛ̃] n. m. (bas lat. *materiamen,* bois de construction [VIᵉ s.], du lat. class. *materia,* matière, matériaux ; v. 1155, Wace, écrit *mairrien* [*merrain,* fin du XIIIᵉ s., Joinville], au sens de « bois de construction » ; sens 1, 1389, Varin ; sens 2, fin du XIVᵉ s., E. Des-champs). **1.** Bois de chêne, de châtaignier, etc., débité en planches et utilisé sous cette forme dans la tonnellerie. || **2.** Double tige émergeant du front et qui porte les andouillers des animaux dont la tête est ornée de bois.

merveille [mɛrvɛj] n. f. (lat. pop. **miravelia,* altér. du lat. class. *mirabilia,* neutre plur. substantivé [pris pour un fém. sing. à

basse époque] de l'adj. *mirabilis,* admirable, merveilleux, étonnant, singulier, dér. de *mirari,* s'étonner, être surpris, admirer ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *merveile* [*merveille,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens 3 [*les Sept Merveilles du monde,* v. 1130, *Eneas ; c'est une des sept merveilles du monde,* au fig., 1694, Acad. ; *c'est la huitième merveille du monde,* 1718, Acad.] ; sens 1, XII[e] s., *Jeu d'Adam ;* sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [aussi *c'est merveille que, de*] ; sens 4, début du XVII[e] s., Malherbe [*crier merveille,* XVI[e]s. ; *chanter merveille,* 9 mai 1920, A. Gide ; *faire merveille,* fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné — d'abord « se distinguer d'une façon extraordinaire », v. 1175, Chr. de Troyes ; *promettre monts et merveilles,* 1611, Cotgrave — d'abord *promettre merveilles,* 1538, R. Estienne] ; sens 5, 1676, M[me] de Sévigné ; sens 6, 1668. Molière). **1.** *Class.* Phénomène étrange, inexplicable, chose extraordinaire : *On ne voit plus pour nous ses redoutables mains | De merveilles sans nombre effrayer les humains* (Racine). || **2.** *Class.* et *littér.* Étonnement, parfois mêlé d'admiration : *La surprise me flatte, et je me sens saisir | De merveille à la fois, d'amour et de plaisir* (Molière). *Nos sujets de merveille et d'amour s'étaient trouvés assez différents* (Valéry). || Vx. *C'est merveille de,* c'est extraordinaire, inattendu : *C'est merveille de vous voir à cette réception.* || **3.** Ce qui provoque une grande admiration par sa beauté, sa grandeur, par les rares perfections de ses qualités, qui semblent presque sortir de l'ordre naturel : *À la vue des merveilles de la nature, on se trouve naturellement disposé à admirer la main qui les tira du néant* (Chateaubriand). *Cette merveille inconnue : un matin de printemps* (Proust). || Spécialem. *Les Sept Merveilles du monde,* chez les Anciens, les pyramides d'Égypte, le phare d'Alexandrie, les jardins suspendus de Babylone, le temple de Diane à Éphèse, le tombeau de Mausole à Halicarnasse, le Zeus Olympien de Phidias, le colosse de Rhodes. || Fig. *C'est une des sept merveilles du monde,* ou *c'est la huitième merveille du monde,* se dit de ce qui provoque, par sa perfection, une intense admiration. || **4.** *Par hyperbole.* Se dit d'un être ou d'une chose dont la beauté ou les qualités sont remarquables : *Je vous réponds que vous ferez de Pauline une petite merveille* (Sévigné). *Être la merveille d'une époque. Une merveille d'habileté, d'ingéniosité.* || *Crier, chanter merveille,* exprimer une grande admiration. || *Faire merveille,* produire un très bel effet : *Ces roses font merveille dans un bouquet.* || *Promettre monts et merveilles,* faire des promesses exagérées. || **5.** Class. *Faire des merveilles à quelqu'un,* lui faire un excellent accueil : *Madame me fit des merveilles d'abord ; mais quand l'abbé de Chavigny fut entré, mon étoile pâlit visiblement* (Sévigné). || **6.** *Par antiphrase.* Se dit pour rabaisser une chose qu'on loue avec exagération : *Voilà une belle merveille que de faire bonne chère avec bien de l'argent* (Molière).

● SYN. : **3** *miracle, prodige ;* **4** *perfection, perle* (fam.), *phénix.*

◆ **merveilles** n. f. pl. (sens 1, 1761, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1549, Maignan [*merveille d'hiver,* 1721, Trévoux ; *merveille du Pérou,* 1667, P. Morin]). **1.** *Vx.* Petits gâteaux de pâte frite de formes variées : *La collation fut composée d'échaudés, de merveilles* (Rousseau). || **2.** Nom donné à diverses variétés de fleurs ou de fruits. || *Merveille d'hiver,* sorte de poire. || *Merveille du Pérou,* autre nom de la *belle-de-nuit.*

◆ **À merveille** loc. adv. (sens 1, v. 1130, *Eneas ;* sens 2, 1862, V. Hugo). **1.** Admirablement bien : *S'il ne s'agissait que de moi, dans un hôpital, je me trouverais à merveille ; mais M[me] de Chateaubriand ?* (Chateaubriand). *Chanter à merveille.* || **2.** Sorte d'approbation souvent ironique : *À merveille, vous prenez la chose comme il faut.*

merveilleusement [mɛrvɛjøzmɑ̃] adv. (de *merveilleux* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *merveillusement* [*merveilleusement,* v. 1360, Froissart], aux sens 1-2). **1.** *Class.* Extrêmement : *Je vous trouve merveilleusement effronté* (Acad., 1694). || **2.** De façon merveilleuse : *Chanter merveilleusement.*

● SYN. : **2** *admirablement, incomparablement, magistralement, parfaitement, prodigieusement.*

merveilleux, euse [mɛrvɛjø, -øz] adj. (de *merveille ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *merveillus* [*merveilleux,* fin du XIII[e] s., Joinville], au sens 1 ; sens 2, fin du XIII[e] s., *Doon de Mayence ;* sens 3, 1080, *Chanson de Roland*). **1.** *Class.* et *littér.* Qui provoque l'étonnement : *Ne vous étonnez pas, nous dit-il, si* [...] *mes discours ne sont point ornés des lumières de l'éloquence. Cette merveilleuse faiblesse, qui accompagne la prédication, est une suite de l'abaissement par lequel mon Sauveur s'est anéanti* (Bossuet). *Le souvenir de ces messes demeure lié à cette merveilleuse découverte que je faisais : être capable de plaire* (Mauriac). || **2.** Qui étonne par son caractère surnaturel, magique : *Un pouvoir merveilleux. Un conte merveilleux.* || **3.** Qui provoque l'admiration par sa beauté, ses qualités remarquables : *Un paysage merveilleux. Un spectacle merveilleux. Apprendre avec une facilité merveilleuse. Il* [Sartre] *se mettait en quatre pour nous faire profiter de sa science. « C'est un merveilleux entraîneur intellectuel », notai-je* (Beauvoir).

● SYN. : **2** *fantastique, féerique, miraculeux ;* **3** *admirable, inouï, magnifique, saisissant, sensationnel, splendide, superbe.*

◆ n. (1795, Usinger [« petit-maître », v. 1740, Crébillon]). Élégant ou élégante excentrique, sous le Directoire et au début du XIX[e] s. : *Il pouvait avoir vingt-cinq ans, un frac noir, le pantalon pareil, un gilet de velours rouge taillé en pourpoint, des gants blancs, un binocle d'or, des cheveux en brosse, une barbe rousse à la Saint-Mégrin, il n'y avait là rien d'étrange, plusieurs merveilleux avaient le même costume* (Gautier).

◆ **merveilleux** n. m. (sens 1, av. 1695, La Fontaine ; sens 2, 1678, Huet). **1.** *Le merveilleux,* ce qui semble inexplicable d'une façon logique : *Le merveilleux nous enveloppe et nous abreuve comme l'atmosphère ; mais nous ne le voyons pas* (Baudelaire). *Le sentiment du merveilleux, le goût des voyages ont été sans doute pour moi le résultat de ces impressions premières* (Nerval). || **2.** *Spécialem.* Dans la création littéraire, introduction d'événements invraisemblables par l'intervention des êtres et des moyens surnaturels : *Le merveilleux païen. Le merveilleux chrétien. Le merveilleux même doit être sage : il faut qu'il conserve un air de vraisemblance, et qu'il soit traité avec goût* (Voltaire). *Les poètes n'ont pas su tirer du merveilleux chrétien tout ce qu'il peut fournir aux muses* (Chateaubriand).

merzlota [mɛrzlɔta] n. f. (mot russe de même sens ; 1949, Larousse). Syn. de PERGÉLISOL.

mes [me] adj. poss. plur. de la 1[re] pers. du sing. V. MON, MA.

mes-, més- préf. V. MÉ-.

mesa [meza] n. f. (mot esp. de même sens, proprem. « table », lat. *mē[n]sa,* même sens ; 1923, Larousse). Plateau constitué par les restes d'une coulée volcanique dominant les environs par inversion de relief.

mésaise [mezɛz] n. m. (de *més-* et de *aise,* n. f. ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, 1170, Maurice de Sully). **1.** *Class.* État de malaise physique ou moral. || **2.** *Vx.* État de fortune où l'on manque d'aisance.

mésalliance [mezaljɑ̃s] n. f. (de *mésallier,* d'après *alliance ;* milieu du XVII[e] s.). Mariage avec une personne de naissance ou de condition inférieure : *Et rien ne m'empêchera de penser que ce mariage, pour lui, représente une mésalliance* (Duhamel).

mésallier [mezalje] v. tr. (de *més-* et de *allier ;* début du XVI[e] s.). Faire une mésalliance (peu usité) : *Mésallier ses enfants. Un ambassadeur d'un nom illustre, mais mésallié* (Hermant).

◆ **se mésallier** v. pr. (1651, Scarron). Se marier avec une personne de condition inférieure.

mésange [mezɑ̃ʒ] n. f. (francique **meisinga,* mésange [d'où le bas lat. *misinga,* X[e] s.] ; v. 1180, Marie de France, écrit *mesenge ; mésange,* XIV[e] s. [*mésange charbonnière,* 1690, Furetière — *mésange pinsonnière,* 1768, Valmont de Bomare ; *mésange bleue, mésange huppée,* 1564,

J. Thierry ; *mésange nonnette,* 1555, Belon]). Oiseau de l'ordre des passereaux, de petite taille, de teintes ternes (gris, brun, blanc et noir), se nourrissant d'insectes, de graines et de fruits. || *Mésange charbonnière,* ou *mésange pinsonnière,* espèce de plus grande taille, la plus répandue. || *Mésange bleue, mésange nonnette, mésange huppée,* espèces différentes caractérisées par le trait distinctif compris dans l'appellation.

mésangeai [mezɑ̃ʒɛ] n. m. (de *mésan*[*ge*] et de *geai ;* 1903, Larousse). Oiseau à plumage brunâtre, plus clair en dessous, voisin des geais, mais de taille inférieure, de la famille des corvidés.

mésangette [mezɑ̃ʒɛt] n. f. (dimin. de *mésange ;* 1788, *Encycl. méthodique*). Piège à trébuchet pour prendre les petits oiseaux.

mésarriver [mezarive] v. impers. (de *més-* et de *arriver ;* 1611, Cotgrave). *Vx.* Arriver malheur : *Prenez-y garde, il vous en mésarrivera* (Acad., 1694).

mésartérite [mezarterit] n. f. (de *més*[*o*]- et de *artère,* avec le suff. scientif. *-ite ;* 1931, Larousse). Altération de la tunique moyenne d'une artère.

mésaticéphale [mezatisefal] adj. et n. (du gr. *mesatos,* moyen [de *mesos,* situé au milieu, moyen], et *kephalê,* tête ; 1868, Littré). Se dit d'un individu dont le crâne est intermédiaire entre le crâne court (brachycéphale) et le crâne long (dolichocéphale). [Syn. MÉSOCÉPHALE.]

mésaticéphalie [mezatisefali] n. f. (de *mésaticéphale ;* 1907, Larousse). Forme du crâne d'un individu mésaticéphale. (Syn. MÉSOCÉPHALIE.)

mésavenance [mezavnɑ̃s] n. f. (de l'anc. v. *mesavenir,* arriver par malheur [v. 1130, *Eneas*], de *mes-* et de *avenir* 3 [v. ADVENIR] ; 1588, Montaigne, écrit *mesadvenance ; mésavenance,* 1868, Littré). *Vx.* Désagrément : *La vie est pleine de mésavenances.*

mésavenant, e [mezavnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *més-* et de *avenant,* part. prés. de *avenir* 3 [v. cet article] ; v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens 1-2). **1.** *Vx* et *littér.* Qui ne s'accorde pas avec quelque chose : *Le talent de s'immortaliser par les lettres n'est pas une qualité mésavenante à quelque talent que ce soit* (Diderot). || **2.** *Vx* et *littér.* Qui manque d'agrément, d'amabilité : *Mme de Lieven, au visage aigu et mésavenant, est une femme commune, fatigante, aride, qui n'a qu'un seul genre de conversation, la politique vulgaire* (Chateaubriand).

mésaventure [mezavɑ̃tyr] n. f. (de l'anc. v. *mésavenir* [v. MÉSAVENANCE], d'après *aventure ;* v. 1130, *Eneas*). Aventure fâcheuse : *Depuis sa mésaventure avec Bombonnel, le loyal Tarasconnais se sentait mal à l'aise* (Daudet).

● SYN. : *déboire, histoire* (fam.), *incident.*

mescaline [mɛskalin] n. f. (du mexicain *mexcalli,* peyotl [d'où étaient issus les mots *mescal,* « boisson alcoolique en grand usage au Mexique » — 1874, Larousse —, et *mezscal,* « eau-de-vie du Mexique » — 1888, Larousse] ; 1907, Larousse, écrit *mezcaline ; mescaline,* milieu du XXe s.). Alcaloïde tiré d'une cactée du Mexique, le peyotl, et qui a le pouvoir de créer des hallucinations visuelles particulièrement intenses : *Il lui arrivait depuis quelques jours d'être en proie à l'angoisse ; les états où il tombait rappelaient ceux où l'avait plongé la mescaline* (Beauvoir).

mesdames [medam], **mesdemoiselles** [medmwazɛl] n. f. pl. Pluriel de *madame, mademoiselle.* (S'écrivent en abrégé Mmes, Melles.)

mésemploi [mezɑ̃plwa] n. m. (de *més-* et de *emploi ;* 1842, Mozin). *Littér.* Mauvais emploi : *Rien n'est mis à sa place, rien n'est mis en valeur, et les éléments les plus rares et les plus dignes de triompher deviennent, par leur mésemploi, suspects, nocifs et ruineux* (Gide).

mésencéphale [mezɑ̃sefal] n. m. (de *més*[*o*]- et de *encéphale ;* 1878, Larousse). Région moyenne de l'encéphale, développée à partir de la vésicule encéphalique moyenne de l'embryon : *Chez l'adulte, le mésencéphale comprend les pédoncules cérébraux et les tubercules quadrijumeaux notamment.*

mésencéphalique [mezɑ̃sefalik] adj. (de *mésencéphale ;* 1931, Larousse, art. *mésocéphalique*). Relatif au mésencéphale : *Artère mésencéphalique.*

mésenchyme [mezɑ̃ʃim] n. m. (de *més*[*o*]- et de *-enchyme,* gr. *egkhuma,* injection, de *egkhein,* verser dans, de *en,* dans, et de *khein,* verser ; 1893, *Grande Encyclopédie,* art. *embryologie*). Forme jeune du tissu conjonctif.

mésentendre [mezɑ̃tɑ̃dr] v. tr. (de *més-* et de *entendre ;* v. 1138, *Vie de saint Gilles*). [Conj. **46.**] *Littér.* Entendre, comprendre de travers : *Il* [Nietzsche] *mésentend résolument le Christ* (Gide).

◆ **se mésentendre** v. pr. (av. 1945, P. Valéry). *Littér.* Se comprendre mal : *Un vocabulaire commun — le plus précis qui existe — nous permettait à chaque instant de ne pas nous mésentendre* (Valéry).

mésentente [mezɑ̃tɑ̃t] n. f. (de *més-* et de *entente ;* XVIe s., écrit *mesantante,* au sens de « malentendu » ; écrit *mésentente,* au sens actuel, 1848, *Journ. de Genève,* n° 84). Manque d'entente ou mauvaise entente : *Ce qui le séparait de son ami, non, ce n'était pas une mésentente superficielle qu'une longue interruption d'amitié suffisait à expliquer ; c'était bien plutôt ce qu'il ignorait de Jacques, tout ce qui, dans le passé du fugitif, lui demeurait incompréhensible* (Martin du Gard). *Hélas, ces mésententes comme j'en avais eu souvent avec mes parents que je trouvais froids ou irrités au moment où j'accourais près d'eux débordant de tendresse, elles ne sont rien auprès de celles qui se produisent entre deux amants* (Proust).

● SYN. : *désaccord, discorde, dissension, dissentiment, mésintelligence.*

mésentère [mezɑ̃tɛr] n. m. (gr. *mesenterion,* mésentère, de *mesos,* qui est au milieu, et de *enteron,* l'intérieur, l'intestin ; 1363, Chauliac). Long repli du péritoine qui relie l'intestin grêle à la paroi.

mésentérique [mezɑ̃terik] adj. (de *mésentère ;* 1541, Canappe). Relatif au mésentère : *Tuberculose mésentérique.*

◆ n. f. (1765, *Encyclopédie*). Une des artères mésentériques : *La mésentérique supérieure, la mésentérique inférieure.*

mésentérite [mezɑ̃terit] n. f. (de *mésentère ;* 1812, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Inflammation du mésentère. || **2.** Affection tuberculeuse des ganglions mésentériques.

mésestime [mezɛstim] n. f. (déverbal de *mésestimer ;* 1753, d'Argenson). Manque d'estime, de considération pour une personne ou pour une chose : *Il aimait Bernard, il aimait Édouard beaucoup trop pour supporter leur mésestime* (Gide). *Tenir quelqu'un en mésestime.*

mésestimer [mezɛstime] v. tr. (de *més-* et de *estimer ;* 1556, *Papiers de Granvelle*). Ne pas apprécier à sa juste valeur une personne ou une chose : *Ne lisant point les journaux et ne causant avec personne, il* [le général] *mésestimait par principe un pouvoir civil dont il ignorait les actes* (France).

● SYN. : *déprécier, dépriser, méconnaître, méjuger, sous-estimer.* — CONTR. : *admirer, apprécier, considérer, estimer, priser, vénérer.*

mésintelligence [mezɛ̃tɛliʒɑ̃s] n. f. (de *més-* et de *intelligence ;* fin du XVe s., au sens 2 ; sens 1, av. 1696, La Bruyère). **1.** *Vx* et *littér.* Défaut d'accord, d'harmonie : *Quelle mésintelligence entre le cœur et l'esprit* (La Bruyère). || **2.** Manque d'entente entre des personnes : *Vivre en mésintelligence avec ses voisins.*

● SYN. : **2** *désaccord, désunion, dissension, dissentiment, froid* (fam.), *mésentente, zizanie.*

mésinterprétation [mezɛ̃tɛrpretasjɔ̃] n. f. (de *mésinterpréter ;* 1751, Brunot). *Littér.* Mauvaise interprétation : *Et peut-être ce carnet aidera-t-il à empêcher la mésinterprétation de mes œuvres* (Gide).

mésinterpréter [mezɛ̃tɛrprete] v. tr. (de *més-* et de *interpréter ;* 1752, Brunot). *Littér.* Interpréter d'une manière fausse : *Je ne suis pas si prompt que vous à mésinterpréter les motifs de mes amis* (Rousseau). *Ils veulent faire de moi un être affreusement inquiet. Je*

n'ai pas d'autre inquiétude que celle de voir mésinterpréter ma pensée (Gide).

mésique [mezik] adj. (de *més[on]* ; 1968, Larousse). Qui se rapporte aux mésons : *Charge mésique.*

mesmérien, enne [mɛsmerjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. pr. *Mesmer* [v. l'art. suiv.] ; 1782, Proschwitz). Qui appartient à Mesmer ou au mesmérisme.

◆ n. (1784, Proschwitz). Adepte du mesmérisme.

mesmérisme [mɛsmerism] n. m. (du n. du médecin allem. Franz Anton *Mes-mer* [1734-1815] ; 1783, Proschwitz). Doctrine de Mesmer, selon laquelle tous les êtres seraient soumis à l'influence du « fluide magnétique ».

méso- [mezɔ], élément tiré du gr. *mesos,* médian, moyen, intermédiaire, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots scientifiques.

1. mésocarpe [mezɔkarp] n. m. (de *méso-* et de *-carpe,* gr. *karpos,* fruit, grain, produit, rejeton ; 1842, Acad.). Substance charnue ou filandreuse qui se trouve entre l'épicarpe (peau) et l'endocarpe (pellicule interne) dans certains fruits : *On mange le mésocarpe dans la pêche et l'abricot.*

2. mésocarpe [mezɔkarp] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1903, Larousse). Algue verte.

mésocéphale [mezɔsefal] n. m. (de *méso-* et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Région moyenne de l'encéphale.

◆ n. et adj. (1959, Robert). En anthropologie, syn. de MÉSATICÉPHALE.

mésocéphalie [mezɔsefali] n. f. (de *mésocéphale ;* 1963, Larousse). Syn. de MÉSATICÉPHALIE.

mésocéphalique [mezɔsefalik] adj. (de *mésocéphale ;* 1868 ; Littré). Syn. de MÉSENCÉPHALIQUE.

mésocôlon [mezɔkolɔ̃] n. m. (de *méso-* et de *côlon ;* v. 1560, Paré). En anatomie, repli du péritoine qui unit le côlon à la paroi.

mésocrétacé [mezɔkretase] n. m. (de *méso-* et de *crétacé ;* 1931, Larousse). Crétacé moyen compris entre l'inférieur et le supérieur.

mésoderme [mezɔdɛrm] n. m. (de *méso-* et de *-derme,* gr. *derma,* peau, écorce ; 1868, Littré, au sens de « partie de l'écorce » [terme de botanique] ; sens actuel, 1877, Littré). Feuillet moyen de la gastrula, intermédiaire entre le feuillet interne (endoderme) et le feuillet externe (ectoderme).

mésodermique [mezɔdɛrmik] adj. (de *mésoderme ;* 1907, Larousse). Relatif au mésoderme.

mésogastre [mezɔgastr] n. m. (de *méso-* et de *-gastre,* gr. *gastêr, -tros,* ventre, estomac, entrailles ; 1868, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Région de l'abdomen située à la hauteur de l'ombilic. ‖ **2.** Repli péritonéal primitif, reliant l'estomac à la paroi abdominale postérieure.

mésogastrique [mezɔgastrik] adj. (de *mésogastre ;* 1874, Larousse). Qui est situé dans la région du mésogastre.

mésolithique [mezɔlitik] adj. et n. m. (de *méso-* et de *-lithique,* du gr. *lithos,* pierre ; début du XXᵉ s.). Se dit de la période de la préhistoire comprise entre le paléolithique et le néolithique.

mésologie [mezɔlɔʒi] n. f. (de *méso-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1874, Larousse). Science qui étudie les réactions réciproques de l'organisme et du milieu dans son sens le plus général.

mésomérie [mezɔmeri] n. f. (de *méso-* et de *-mérie,* du gr. *meros,* part, partie ; 1953, Larousse). En chimie, structure intermédiaire.

mésomorphe [mezɔmɔrf] adj. (de *méso-* et de *-morphe,* du gr. *morphê,* forme ; 1931, Larousse). *État mésomorphe,* état de la matière intermédiaire entre l'état amorphe et l'état cristallin.

méson [mezɔ̃] n. m. (de *més[o]-* et de *[électr]on ;* v. 1935, d'après Larousse, 1953). Nom générique donné à plusieurs sortes de particules fondamentales, dont la masse est intermédiaire entre celle de l'électron et celle du proton.

mésopause [mezɔpoz] n. f. (de *méso-* et de *pause ;* 1963, Larousse). En météorologie, surface idéale qui limite vers le haut la mésosphère et marque le début de la thermosphère.

mésophragme [mezɔfragm] n. m. (de *méso-* et de *-phragme,* gr. *phragma,* clôture, de *phrassein* ou *-ttein,* presser, boucher, obstruer ; 1868, Littré). En entomologie, cloison qui sépare le second segment thoracique du troisième.

mésophyte [mezɔfit] adj. et n. f. (de *méso-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, plante, de *phuein,* [faire] croître, pousser ; 1842, Acad., au sens de « partie d'une graine germée d'où partent les fibres de la tige et les racines » ; sens actuel, 1963, Larousse). Se dit d'une plante vivant dans des conditions d'humidité moyenne.

mésopotamien, enne [mezɔpɔtamjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Mésopotamie,* n. géogr., lat. *Mesopotamia,* Mésopotamie [région de l'Asie située entre le Tigre et l'Euphrate], gr. *Mesopotamia,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *mesopotamos,* situé entre deux fleuves, de *mesos,* qui est au milieu, et de *potamos,* fleuve, rivière ; 1868, Littré [« habitant ou originaire de cette région », 1874, Larousse]). Relatif à la Mésopotamie, de Mésopotamie : *Civilisation mésopotamienne.* ‖ Habitant ou originaire de cette région.

mésosphère [mezɔsfɛr] n. f. (de *méso-,* d'après *atmosphère, stratosphère,* etc. ; 1963, Larousse). En météorologie, couche atmosphérique comprise entre la stratosphère et la thermosphère.

mésotherme [mezɔtɛrm] adj. et n. f. (de *méso-* et de *-therme,* gr. *thermos,* chaud ; 1813, Candolle). Se dit de plantes qui s'accommodent, pour vivre, d'une température comprise entre 15 et 20 °C pendant certaines périodes, et d'une humidité abondante.

mésothoracique [mezɔtɔrasik] adj. (de *mésothorax ;* 1903, Larousse). Qui appartient au mésothorax.

mésothorax [mezɔtɔraks] n. m. (de *méso-* et de *thorax ;* 1842, Acad.). Chez les insectes, deuxième division du thorax.

mésoyage [mezwajaʒ] n. m. (de l'anc. n. m. *masuier,* procureur d'un couvent [v. 1190, Godefroy], *masoier,* tenancier d'une maison pour laquelle il rend un cens annuel 11277, Godefroyl, *masowier,* maraîcher [fin du XVᵉ s.], *mesouyer* [XVIIIᵉ s.], bas lat. *mansuarius,* fermier [fin du VIIᵉ s.], de *mansus,* ferme, part. passé substantivé du lat. class. *manēre,* rester, demeurer ; 1840, Acad.). Petite culture qui se fait à la bêche.

mésozoïque [mezɔzɔik] adj. et n. m. (de *méso-* et de *-zoïque,* du gr. *zôon,* tout être vivant, animal ; 1868, Littré). En géologie, syn. de SECONDAIRE.

mesquin, e [mɛskɛ̃, -in] adj. (ital. *meschino,* pauvre, chétif, de l'ar. *miskīn,* pauvre ; 1611, Cotgrave, comme n. m., au sens de « garçon vulgaire » ; comme adj., au sens 1, début du XVIIᵉ s., Malherbe ; sens 2 et 3, 1690, Furetière [aussi en termes de beaux-arts] ; sens 4, av. 1848, Chateaubriand). **1.** En parlant d'une personne ou de son comportement, qui a peu de largeur de vues, d'élévation : *Trop attachées à de petites pratiques, et mesquines, les pauvres dames* (France). *C'est le sentiment intime de la petitesse de l'homme qui a fait la pensée bourgeoise si mesquine* (Giono). *Elle-même, Sylvia, se déclarait battue, se contentait de cette vie mesquine, reconnaissait implicitement* [...] *que Mme Prêtre l'avait mise au monde, soignée, élevée, n'avait souffert pour rien d'autre que pour ce destin d'une banalité exemplaire* (Mallet-Joris). *Un calcul mesquin. Une critique mesquine.* ‖ **2.** Qui fait preuve d'une parcimonie excessive : *Un cadeau mesquin.* ‖ **3.** *Vx.* Se dit de ce qui est d'apparence médiocre par ses proportions étriquées : *On montrait* [...] *la chambre très mesquine que le futur cardinal Dubois y habitait* [dans un collège] (d'Alembert). *Ta puissante nature* |

Se trouve à la torture | Dans les noirs casaquins | Aux plis mesquins (Banville). *Le château est au milieu d'un jardin dans le goût anglais, de proportions assez mesquines* (Nerval). || *Spécialem.* En termes de beaux-arts, qui manque d'ampleur, qui est pauvre : *Un dessin mesquin.* || **4.** *Vx.* Se dit d'une personne qui a peu de prestige, d'importance : *L'habit d'un mesquin sous-lieutenant* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *étriqué, étroit, médiocre, minable, misérable, miteux* (fam.) ; **2** *chiche, parcimonieux ;* **4** *chétif, humble, obscur, pauvre, petit.*

mesquinement [mɛskinmɑ̃] adv. (de *mesquin ;* 1608, D. de Flurance Rivault [p. 61). De façon mesquine : *Critiquer mesquinement un ouvrage. Contrôler mesquinement les moindres dépenses.*

• SYN. : *chichement, parcimonieusement.*

mesquinerie [mɛskinri] n. f. (de *mesquin ;* 1636, Monet, aux sens 2-3 ; sens 1, 1874, Larousse ; sens 4, 1753, *Correspondance littéraire* [t. I, p. 74]). **1.** Défaut d'une personne qui manque d'élévation de pensée ou de sentiments, de largeur de vues : *Ne voir dans cette œuvre que le conflit des caractères, sans en saisir la portée sociale, c'est faire preuve de mesquinerie. Il s'arrête avec mesquinerie à des détails mineurs.* || **2.** Défaut d'une personne trop intéressée et d'une excessive parcimonie : *Se montrer d'une rare mesquinerie dans son hospitalité.* || **3.** Action d'une personne mesquine : *Il est incapable de telles mesquineries.* || **4.** En matière de peinture, manque de grandeur : *Son petit coloris excitant toujours l'idée de mesquinerie et de bassesse* (Grimm).

• SYN. : **1** *étroitesse ; médiocrité ;* **2** *avarice, ladrerie, lésine, parcimonie, sordidité ;* **3** *petitesse.*

mess [mɛs] n. m. (mot angl. signif. « plat, réunion de personnes mangeant à la même table », empr. du franç. *mes,* forme anc. de *mets* [v. ce mot] ; 1838, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Lieu où les officiers et sous-officiers prennent leurs repas. || **2.** Organisme constitué par le personnel et le matériel qui sont attachés à ce local : *Les repas du mess sont excellents.*

• SYN. : **1** et **2** *cantine, popote* (fam.).

message [mɛsaʒ] n. m. (de l'anc. franç. *meis,* messager [fin du Xᵉ s., *Vie de saint Léger*], *mes* [1080, *Chanson de Roland*], bas lat. *missus,* même sens, part. passé substantivé du lat. class *mittere,* envoyer ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 2 [aussi « messager » en anc. franç. — 1080, *Chanson de Roland ; message téléphoné,* 1963, Larousse ; « support matériel de l'information... », av. 1549, Marguerite de Navarre] : sens 1, milieu du XIIᵉ s., *Roman de Thèbes ;* sens 3, 1968, Larousse ; sens 4, 1874, Larousse ; sens 5 [de l'angl. *message,* même sens — début du XVIIᵉ s. —, lui-même empr. du franç. *message*], 1704, Clarendon ; sens 6, av. 1922, Proust [« leçon, exemple laissés par un groupe », av. 1951, A. Gide]). **1.** Mandat donné à quelqu'un de transmettre une information, une consigne (vieilli) : *S'acquitter ponctuellement d'un message.* || **2.** Contenu de l'information, de la consigne à communiquer à quelqu'un : *Le visiteur a laissé un message pour vous.* || *Message téléphoné,* communication téléphonique adressée à un bureau de poste, notée par écrit et transmise ensuite au destinataire. || *Par extens.* Support matériel de l'information, billet, note : *Déposer un message sur le bureau du directeur. Jeter un message au panier.* || **3.** Dans la théorie de la communication, et spécialem. en linguistique, séquence de signaux correspondant à un ensemble de règles de combinaisons, ou code, et transmises par l'intermédiaire d'un canal. || **4.** Propos adressés à quelqu'un avec une certaine solennité ou dans une circonstance particulière : *Le président a prononcé un message de bienvenue à l'adresse de son hôte. Le message de Noël du pape. On a capté un message d'un navire en détresse.* || **5.** Communication adressée aux représentants de la nation par le roi ou le président de la République : *Message à l'Assemblée. Message au Sénat.* || **6.** Pensée profonde, incitation adressée aux hommes par un être d'exception ou par un écrivain, un artiste : *Le message du Christ. Le message de Gandhi. Ce cinéaste a voulu faire un film à message. Elle sacre prophète à cause de son ton péremptoire, de son mépris affiché pour l'école qui l'a précédé, un écrivain qui n'apporte nul message nouveau* (Proust). *Les petits romantiques, les petits parnassiens, les moins glorieux d'entre les symbolistes, par exemple, n'avaient sans doute pas de message personnel, mais ils portaient le message de la Tribu* (Duhamel). || *Par extens.* Leçon, exemple laissés par un groupe : *Je crois que chaque génération nouvelle arrive chargée d'un message et qu'elle doit le délivrer* (Gide).

• SYN. : **2** *annonce, communication, communiqué ; dépêche, lettre, missive, mot* (fam.), *pli ;* **4** *adresse, déclaration, discours.*

messager, ère [mɛsaʒe, -ɛr] n. (de *message,* au sens anc. de « messager » [v. l'art. précéd.] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*le messager des dieux,* 1668, Molière ; *la messagère des dieux,* 1874, Larousse — ... *de Junon,* 1660, Corneille] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1695, Regnard ; sens 4, 1791, Valmont de Bomare [*pigeon messager,* av. 1834, Béranger — *coulon messagier,* même sens, XIIIᵉ s., *Chronique de Rains*] ; sens 5, v. 1265, J. de Meung [*la messagère du jour,* 1690, Furetière] ; sens 6, 1963, Larousse). **1.** Personne qui est chargée d'un message : *Tenant pour un outrage les avis dictés par César, ils tiraient déjà l'épée du ceinturon et voulaient mettre à mort le messager de honte* (France). *Or donc, en ma qualité de messager plénipotentiaire, je me transporte, à l'instant, auprès de Sa Grâce afin de l'inviter, d'ordre du roi, son père et son souverain, à faire son devoir* (Audiberti). || Poét. *Le messager des dieux,* Hermès, ou Mercure. || *La messagère des dieux, de Junon,* Iris. || **2.** *Class.* Personne qui assurait le service des messageries : *Le messager de Genève n'étant point encore de retour, je n'ai pas reçu par conséquent les deux paquets que vous lui avez remis* (Rousseau). || **3.** *Class.* Moyen de transport du service des messageries : *Monsieur de Sotencour, pour nous faire enrager. | De Falaise à Paris vient par le messager* (Regnard). || **4.** En ornithologie, autre nom du *serpentaire.* || *Pigeon messager,* pigeon voyageur. || **5.** *Fig.* et *poét.* Qui arrive immédiatement avant, qui annonce par sa présence : *L'hirondelle, messagère du printemps.* || Poét. *La messagère du jour,* l'aurore. || **6.** En océanographie, engin de commande à distance d'un appareil en immersion.

• SYN. : **1** *agent, ambassadeur, émissaire, envoyé, estafette, exprès, légat, plénipotentiaire ;* **5** *annonciateur, avant-coureur, avant-courrier, précurseur.*

messageries [mɛsaʒri] n. f. pl. (de *messager ;* XIIIᵉ s., Godefroy, aux sens de « charge, emploi, service de messager, mission » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1851 [d'après Larousse, 1963] ; sens 3, 1868, Littré ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** *Anc.* Service de transport de lettres, puis de paquets et de voyageurs : *Établissements des messageries et des auberges, arts et métiers, manufactures [...], tout enfin nous vient originairement de l'Église* (Chateaubriand). || **2.** *Messageries maritimes, aériennes,* transport de marchandises ou de courrier par voie maritime, aérienne. || **3.** Régime accéléré de transport des marchandises, des colis par le rail ou par la route. || **4.** *Messageries de presse,* organismes commerciaux qui assurent, moyennant une commission, la répartition et la distribution de journaux, revues, etc., en vue de la vente au public.

messaline [mɛsalin] n. f. (emploi comme n. commun de *Messaline,* lat. *Messalina,* n. de la première femme — célèbre par ses débauches — de l'empereur Claude ; 1771, Trévoux). *Vx.* Femme de mœurs débauchées.

messalisant, e [mɛsalizɑ̃, -ɑ̃t] n. (dér. savant de *messe ;* 1971, *les Mots dans le vent*). *Fam.* Catholique qui assiste ordinairement à la messe.

messapien [mɛsapjɛ̃] n. m. (de *Messapie,* n. géogr., lat. *Messapia,* n. d'une région de la Grande-Grèce qui correspond à peu près à la Calabre et à l'Apulie d'aujourd'hui : 1874, Larousse, comme adj. et n., aux sens de « relatif à la Messapie, habitant de la Messapie » ; comme n. m., au sens actuel, 1903, Larousse). Langue des Iapyges, assez

mal connue par environ deux cents courtes inscriptions en alphabet grec en Apulie et en Calabre datant du IV^e s. av. J.-C., et rattachée au groupe illyrien des langues indo-européennes.

messe [mɛs] n. f. (bas lat. ecclés. *missa,* messe [IV^e s.], mot tiré de la loc. qui marque la fin de la messe : *ite missa est,* proprem. « allez, [la réunion, l'assemblée] est renvoyée », du lat. class. *ite,* 2^e pers. du plur. de l'impér. prés. de *ire,* aller, *contio,* assemblée [mot sous-entendu], et *missa est,* 3^e pers. du sing. du parfait passif de *mittere,* envoyer, renvoyer ; fin du X^e s., *Vie de saint Léger,* écrit *missae* [*messe,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens 1 [*messe capitulaire,* 1959, Robert ; *messe des catéchumènes,* 1874, Larousse ; *messe chantée,* 1935, Acad. ; *grand-messe,* 1660, Oudin ; *messe dialoguée,* 1963, Larousse ; *messe du jour,* 1874, Larousse ; *messe de minuit,* fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; *messe des morts, de requiem,* 1690, Furetière ; *messe des trépassés,* 1874, Larousse ; *messe en musique,* 1694, Acad. ; *messe du Saint-Esprit,* 1549, R. Estienne ; *messe solennelle,* 1874, Larousse ; *messe pontificale,* 1959, Robert ; *messe votive,* 1721, Trévoux ; *première messe,* 1690, Furetière ; *messe de chasseurs,* milieu du XVI^e s. ; *messe de voyageurs,* 1840, Acad. ; *livre de messe,* 1874, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière [aussi *fonder une messe*] ; sens 3, 1874, Larousse ; sens 4, 1740, Acad.). **1.** Dans la religion catholique, sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ qui se fait à l'autel sous les espèces du pain et du vin par le ministère du prêtre : *Je lui demandai s'il célébrait toujours sa messe à sept heures. « Puis-je venir vous la servir demain matin ? »* (Mauriac). *Dire la messe.* || *Messe basse,* v. BAS. || *Messe capitulaire,* messe célébrée dans les églises, cathédrales et collégiales en présence du chapitre. || *Messe des catéchumènes,* première partie de la messe qui précède l'oblation ou messe des fidèles. || *Messe chantée,* ou *grand-messe,* messe dont certaines parties sont chantées, les unes par le prêtre, les autres par des choristes ou par l'assistance. || *Messe conventuelle,* v. CONVENTUEL. || *Messe dialoguée,* messe basse où le dialogue est établi entre le célébrant et l'assistance. || *Messe du jour,* messe fixée par le calendrier liturgique. || *Messe de minuit,* messe de la nuit de Noël ou de Pâques, célébrée à minuit. || *Messe des morts, des trépassés* ou *de requiem,* messe pour le repos de l'âme des morts et dont l'introït commence par le mot *requiem.* || *Messe en musique,* messe célébrée avec une musique autre que le plain-chant. || *Messe du Saint-Esprit,* messe célébrée pour implorer l'assistance de Dieu lors de quelque inauguration ou rentrée. || *Messe solennelle* ou *pontificale,* messe chantée par un prélat. || *Messe votive,* messe dite pour quelque cause particulière. || *Première messe,* première des messes qu'un prêtre célèbre après son ordination. || *Messe de chasseurs* ou *de voyageurs,* messe brève et qui se dit de très bonne heure. || *Livre de messe,* livre dans lequel les fidèles suivent l'office de la messe : *À Mia, elle donna un livre de messe d'où s'échappaient des images religieuses* (Simenon). || **2.** *Fam.* Honoraires donnés à un prêtre pour qu'il célèbre une messe dans une intention déterminée. || *Fonder une messe,* attribuer des fonds pour la rétribution du prêtre qui dira une messe à certaines dates, dans une certaine intention. || **3.** *Messe noire,* en termes d'occultisme, parodie de la messe célébrée en l'honneur du démon. || **4.** En musique, composition musicale sur les paroles des chants liturgiques de la messe : *Composer une messe. La messe en « si » mineur de Bach.*

messéance [mɛseɑ̃s] n. f. (de *mes-séant ;* fin du XIII^e s., B. de Condé). *Class.* et *littér.* Caractère de ce qui convient mal : *Vous me représentez la messéance qu'il y a d'être vieux et amoureux* (Voltaire).

messéant, e [mɛseɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *messeoir ;* fin du XII^e s., *Robert le Diable*). *Class.* et *littér.* Qui ne convient pas à : *Aujourd'hui ma tête est remplie de scènes d'ambition, de politique, de grandeurs et de cours, si messéantes à ma nature* (Chateaubriand).

messeoir [mɛswar] v. tr. ind. [**à**] (de *mes-* et de *seoir ;* fin du XII^e s., Châtelain de Coucy). [Conj. **40.**] *Class.* et *littér.* Ne pas convenir : *Un peu de jalousie, même injuste, ne messied pas à un amant* (Marivaux). *Ce que vous venez de risquer annonce un peu de braverie, qui ne vous messied pas ; j'ai d'abord cru à de l'impudence ; mais votre voix, votre maintien me rassurent* (Gide).

◆ v. impers. (1734, Lesage) : *À votre âge et fait comme vous êtes, il ne messied pas d'avoir un peu de confiance* (Lesage).

messer [mɛsɛr] n. m. (ital. *messere,* même sens, empr. du franç. *messire ;* 1404, P. Barbier). *Class.* et *littér.* Messire, seigneur (dans des phrases ironiques) : *L'âne à messer Lion fit office de cor* (La Fontaine). *Aussi messer Léandre se graissait-il le museau* (Gautier).

messianique [mɛsjanik] adj. (dér. savant de *messie ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Relatif à la venue du Messie : *Prophéties messianiques. L'espérance messianique du peuple juif.* || **2.** Relatif au messianisme comme croyance à l'avènement d'un homme providentiel ou d'un monde meilleur : *Une foi messianique dans le triomphe d'une doctrine politique.*

messianisme [mɛsjanism] n. m. (dér. savant de *messie ;* 1831, Wronsky, au sens 1 ; sens 2, 1936, R. Martin du Gard). **1.** Croyance à la venue du Messie pour affranchir les hommes du péché ; attente du Messie : *L'auteur inconnu du livre de Daniel créa la mise en scène et les termes techniques du nouveau messianisme* (Renan). || **2.** Croyance en la mission d'origine surnaturelle dont un homme ou un groupe d'hommes seraient investis : *Messianisme de l'entourage du Kaiser, qui voudrait faire de chaque Allemand un croisé dont la mission serait d'imposer l'hégémonie germanique au monde* (Martin du Gard). *Un messianisme révolutionnaire.*

messianiste [mɛsjanist] n. et adj. (de *messianisme ;* 1877, Littré). Partisan du messianisme.

messianité [mɛsjanite] n. f. (dér. savant de *messie ;* 1868, Littré). Caractère de messie.

messicole [mɛsikɔl] adj. (de *messi-,* élément tiré du lat. *messis,* récolte des produits de la terre, moisson [de *messum,* supin de *metere,* faire la moisson, récolter], et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, habiter ; 1963, Larousse). Se dit des plantes annuelles qui croissent dans les champs de céréales.

messidor [mɛsidɔr] n. m. (du lat. *messis* [v. l'art. précéd.] et du gr. *dôron,* don, présent ; 1793, Fabre d'Églantine). Dixième mois du calendrier républicain (du 20 juin au 19 juillet).

◆ adj. (sens 1, 1840, Acad. ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** *Style messidor,* style pratiqué sous la Révolution, intermédiaire entre le style Louis XVI et le style Directoire : *Les emblèmes champêtres et patriotiques caractérisent les meubles et objets de style messidor.* || **2.** Relatif au style messidor : *Un goût affreux qui rappelle le goût messidor et le goût pyramide* (Gautier).

messie [mɛsi] n. m. (bas lat. ecclés. *Messias,* le Messie, gr. *Messias,* même sens, de l'araméen *meschîkhâ,* hébreu *mâschîakh,* oint, sacré par le Seigneur ; v. 1220, Coincy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Selon la religion juive et la religion chrétienne, libérateur envoyé par Dieu, annoncé par les prophètes, chargé d'établir sur terre le royaume de Dieu et reconnu par les chrétiens en la personne de Jésus (s'écrit avec une majuscule dans ce sens) : *Le Messie a été promis au genre humain aussitôt après sa chute* (Pascal). || **2.** Fam. *Attendre quelqu'un comme le Messie,* l'attendre avec un grand espoir, impatiemment. || **3.** Sauveur, homme providentiel : *Tu es notre guide inspiré, notre messie ! Rendons gloire à Dieu, mes enfants. Simon Kimbangu est de nouveau parmi nous* (Césaire).

messier [mɛsje] n. m. (de l'anc. franç. *mes,* moisson [1226, Godefroy], lat. *mes-sis,* même sens [v. MESSICOLE] ; 1231, Godefroy). *Vx.* Homme préposé à la garde des récoltes ou des fruits.

messieurs [mesjø] n. m. pl. Pluriel de *monsieur.* (S'écrit en abrégé MM.)

messin, e [mɛsɛ̃, -in] adj. (de *Metz,* n. géogr., lat. *Mettis,* n. de la capitale des Médiomatrices [auj. *Metz*] ; 1212, Godefroy, comme n. m., écrit *meceain* [*mes-sein, messin,* milieu du XIV[e] s., Machautl, au sens de « monnaie frappée à Metz » ; comme adj., au sens actuel, av. 1869, Sainte-Beuve). Relatif à Metz ou à sa région.

◆ adj. et n. (1874, Larousse [sans aucun doute bien plus ancien]). Originaire ou habitant de Metz.

messire [mɛsir] n. m. (de l'anc. franç. *mes,* forme du cas sujet de l'adj. poss. de la 1[re] pers. du sing., et de *sire* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *mi sire* [*messire,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 ; sens 2, 1215, *Romania* [LXXI, 31] ; sens 3, 1668, La Fontaine). **1.** Titre d'honneur donné d'abord à toute personne d'un rang distingué, puis à toute personne noble, enfin, plus tard, titre réservé au chancelier de France. || **2.** Titre que prenaient les prêtres, les avocats, les médecins, etc. : *Les messires en robe rouge* (Hugo). || **3.** Dans la poésie familière, s'est dit pour Monsieur ou Maître : *Messire rat promit soudain* (La Fontaine).

mestrance n. f. V. MAISTRANCE.

1. mestre [mɛstr] n. m. (de *mestre* [var. de *maistre,* forme anc. de *maître,* v. ce mot], *de* et *camp ;* 1546, P. Barbier). *Mestre de camp,* commandant d'un régiment de cavalerie ou d'infanterie sous l'Ancien Régime.

2. mestre ou **meistre** [mɛstr] n. m. (ital. *maestro,* même sens, proprem. « maître », lat. *magister, -tri* [V. MAÎTRE] ; 1757, *Encyclopédie* [VII, 437], écrit *mestre ; meistre,* 1762, Acad. [*arbre de mestre,* même sens, 1688, Miegel). Grand mât des bâtiments latins.

◆ n. f. (1609, Prévost de Beaulieu-Persac [p. 82], écrit *maistre ;* 1640, Oudin, écrit *maestre ; mestre,* 1848, Jal). Dans la marine ancienne, voile du grand mât des galères.

mesurable [məzyrabl] adj. (de *mesurer ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford*). Qui peut être mesuré : *La nuit entière n'était mesurable pour moi que par la multitude de mes pensées* (Baudelaire).

◆ n. m. (av. 1945, P. Valéry). Ce qui peut être mesuré : *Le mesurable a conquis presque toute la science et en a discrédité toutes les parties où il n'a pas pu s'introduire* (Valéry).

mesurage [məzyraʒ] n. m. (de *mesurer ;* v. 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2, 1701, Furetière). **1.** Action de mesurer : *Le mesurage d'un tissu.* || **2.** Ensemble des mesures d'un levé topographique.

mesure [məzyr] n. f. (lat. *me[n]sura,* mesure, mesurage, dimension, capacité, degré, de *me[n]sum,* supin de *metiri,* mesurer, juger, évaluer ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1150, Tobler-Lommatzsch [« dimensions du corps ou d'une partie du corps d'une personne... », v. 1175, Chr. de Troyes ; *sur mesure,* 1874, Larousse — au fig., 1902, A. Gide] ; sens I, 3, v. 1160, *Roman de Tristan* [*prendre la mesure de quelqu'un, de quelque chose,* av. 1885, V. Hugo ; *donner—toute—sa mesure,* 1826, Leclerq ; *donner la mesure de son talent,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 1, 1231, Godefroy [*avoir deux poids et deux mesures,* au fig., 1751, Voltaire] ; sens II, 2, v. 1155, Wace [*faire bonne mesure,* 1550, *Bible Louvain ; la mesure est comble,* 1690, Furetière] ; sens II, 3, v. 1155, Wace ; sens II, 4, 1538, R. Estienne, art. *modulatio* [« cadence qui règle l'exécution d'un morceau... », 1373, Gace de la Buigne ; en versification, 1580, Montaigne] ; sens II, 5, 1659, Duez [*être hors de mesure,* 1626, Livet ; *lâcher la mesure,* 1721, Trévoux ; *rompre la mesure,* 1680, Richelet ; *serrer la mesure,* av. 1679, Retz ; *gagner la mesure,* 1840, Acad. ; *garder la mesure,* 1874, Larousse ; *perdre ses mesures,* 1643, Corneille ; *être en mesure de,* 1779, d'après Féraud, 1787] ; sens III, 1, v. 1165, Marie de France [*dépasser la mesure,* 1[er] mars 1893, J. Renard ; *combler la mesure,* fin du XVI[e] s., Brantôme] ; sens III, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*sans mesure,* v. 1112, *Voyage de saint Brendan ;* « comportement mesuré et prudent, ménagements », 1666, Molière] ; sens IV, 1662, Corneille [*prendre ses mesures,* 1640, Oudin ; *mesure conservatoire,* 1804, Code civil ; *mesure disciplinaire,* 22 avr. 1905, *Bulletin des lois*]).

I. 1. Évaluation d'une grandeur ou d'une quantité à partir d'une unité de référence de la même espèce : *Commettre une erreur de mesure dans le plan cadastral. Vérifier un appareil de mesure. Unités de mesure. La mesure des longueurs, des poids, des températures, du temps.* || **2.** Grandeur, dimension évaluée en unités de référence à l'aide d'un instrument : *Relever les mesures d'un meuble, d'un terrain.* || *Spécialem.* Dimensions du corps ou d'une partie du corps d'une personne, en fonction desquelles on confectionne ou on choisit un vêtement, une pièce d'habillement : *Prendre les mesures de quelqu'un. Donner ses mesures chez un tailleur. Une cliente qui connaît ses mesures. Le tailleur, le bottier lui a pris ses mesures.* || *Sur mesure,* qui est confectionné d'après des mesures prises individuellement pour chaque client : *Vêtements, chaussures, etc., sur mesure* (par opposition à *vêtements de confection* ou de *série*) ; *fig.* et *fam.,* exactement adapté aux goûts, aux aptitudes de quelqu'un : *On lui a fait un emploi du temps sur mesure.* || **3.** *Fig.* Élément de référence servant de critère des qualités morales, de la valeur d'une personne ou de l'importance d'une chose : *On disait l'autre jour que la vraie mesure du mérite du cœur c'était la capacité d'aimer* (Sévigné). *Ils veulent nous rabaisser à leur petite mesure* (Rousseau). *C'est bien commode, l'ignorance, mais ça ne donne pas la mesure de la réalité* (Beauvoir). || *Prendre la mesure de quelqu'un, de quelque chose,* juger de sa valeur, de ses capacités : *Un orateur qui prend la mesure de son auditoire.* [De Gaulle] *prend à chaque instant l'exacte mesure de ce que la France est devenue* (Mauriac). || *Donner toute sa mesure, la mesure de son talent,* montrer ce dont on est capable : *Mais qu'on ne vienne pas me mettre des bâtons dans les roues si j'essaye à mon tour de faire un départ, d'abattre mon jeu, de donner toute ma mesure* (Duhamel). *Foch alors sort de l'ombre, où depuis la Somme on le tient. Jusqu'ici, il n'a pu donner sa mesure. Ce grand chef n'a jamais commandé en chef* (Valéry). || **4.** Proportion, quantité proportionnelle : *Dans le discours que j'imagine, j'aurais montré que, sous le règne du maréchal Pétain, un Maurras, un Henry Bordeaux et la plupart de ceux qui leur emboîtèrent le pas furent dans une large mesure excusables de n'avoir pu réussir en eux la synthèse des vérités inconciliables* (Mauriac). *La lutte pour la libération, telle qu'il* [Gandhi] *l'a conçue et dirigée, a, dans une certaine mesure, ressemblé à une croisade* (Malraux).

II. 1. Quantité de référence retenue pour déterminer les dimensions ou la valeur d'une chose de même espèce : *Les poids et mesures. Mesures de longueur, de superficie, de capacité, de volume.* || Fig. *Avoir deux poids et deux mesures,* juger ou traiter différemment, avec partialité, des personnes semblables ou des choses identiques. || *Commune mesure,* v. COMMUN. || **2.** Récipient servant à l'évaluation des volumes : *Remplir une mesure. C'est un jeu de roulette installé sur une mesure à blé* (Daudet). || *Faire bonne mesure,* en donner à quelqu'un plus qu'il n'en faut, qu'il n'en demande (au pr. et au fig.). || Fig. *La mesure est comble,* il n'est pas possible d'en supporter plus. || **3.** Quantité d'une matière déterminée par l'évaluation de son volume à l'aide d'un récipient servant d'unité : *Promettez à nos lascars triple mesure de ratafia* (Audiberti). *Une mesure d'avoine. Versez trois mesures de poudre insecticide dans cinq litres d'eau.* || **4.** En musique, division de la durée en parties égales, qui peuvent être subdivisées en parties égales nommées « temps » : *Mesure à deux temps, à trois temps,* etc. || Cadence qui règle l'exécution d'un morceau et le pas des danseurs : *Chanter, jouer, danser en mesure.* || *Battre la mesure,* V. BATTRE. || En versification, groupe rythmique constituant une unité. || **5.** En termes d'escrime, distance convenable pour attaquer l'adversaire ou pour repousser ses attaques. || *Être hors de mesure,* être trop loin de son adversaire. || *Lâcher*

la mesure, rompre la mesure, reculer, s'éloigner. || *Serrer la mesure, gagner la mesure,* marcher en avant en conservant sa garde. || *Garder la mesure,* conserver la distance normale. || Class. *Perdre ses mesures,* devenir vulnérable, perdre l'avantage : *Tu vas sortir de garde et perdre tes mesures* (Corneille). || Fig. *Être en mesure de,* être dans la situation convenable pour, être capable de : *Je ne suis pas en mesure de verser cette somme immédiatement. Êtes-vous en mesure de prouver ce que vous affirmez ?*

III. 1. Quantité ou grandeur considérée comme utile ou normale pour une destination précise : *Savoir garder la juste mesure.* || *Dépasser la mesure,* adopter une attitude outrancière qui ne peut plus être admise. || Class. *Combler la mesure,* pousser les choses à l'extrême : *Vous avez comblé la mesure de vos calomnies* (Pascal). || **2.** Modération, retenue dans le comportement : *Avoir le sens de la mesure. Parler avec mesure. Pourtant cette fois, il perdit toute mesure et oublia toute prudence* (France). *Ne gardant plus aucune mesure dans son langage, dans sa tenue, les jours où elle ne se promenait pas sur le quai d'Asnières, en jupe courte, la canne haute à la main* (Daudet). || *Sans mesure,* d'une manière immodérée : *Pour M. Numance, il s'agissait là de donner comme d'habitude et surtout de donner encore une fois sans mesure* (Giono). || *Class.* (généralem. au plur.) Comportement mesuré et prudent, ménagements : *Vous savez pour Joad mes égards, mes mesures* (Racine).

IV. Moyen pris pour atteindre un but, souvent sous la forme d'un acte officiel : *Il ignorait que l'installation sonore ne marcherait pas. Le préfet aurait dû faire un essai dans la matinée, et prendre les mesures nécessaires* (Malraux). *Des mesures gouvernementales visant à freiner la hausse des prix. Mesures efficaces, arbitraires, exceptionnelles.* || *Prendre ses mesures,* prendre ses précautions : *Il s'en est fallu de peu qu'ils* [les titres] *n'y fussent pas et j'avais bien pris mes mesures* (Mauriac). || *Mesure conservatoire,* en termes de droit, disposition prise pour empêcher le dépérissement des biens, ou pour protéger les intérêts d'un créancier ; en droit international, disposition provisoire destinée à sauvegarder des droits contestés avant le règlement définitif. || *Mesure disciplinaire,* dispositions pour assurer le respect d'un règlement par l'application de peines d'ordre disciplinaire. || *Demi-mesure,* v. ce mot.

• Syn. : **I, 1** *jaugeage, mensuration, mesurage.* || **2** *cote ;* **3** *évaluation ;* **4** *degré, manière, point.* || **II, 3** *dose, ration.* || **III, 1** *milieu ; borne, limite ;* **2** *circonspection, ménagement, modération, prudence, réserve.* || **IV** *acte, disposition, précaution.* — Contr. : **III, 2** *démesure, exagération, exaltation, frénésie, impétuosité, outrance, violence.*

◆ **À mesure, au fur et à mesure** loc. adv. (v. 1221, *Romania,* LVIII, 441 [*à mesure ; au fur et à mesure,* 1690, Furetière]). Durant le même temps : *La discussion suivait son cours, et la secrétaire prenait des notes à mesure, au fur et à mesure.*

◆ **À mesure que, au fur et à mesure que** loc. conj. (1379, ToblerLommatzsch [*à mesure que ; au fur et à mesure que,* 1690, Furetière]). Pendant que, dans la proportion où : *À mesure, au fur et à mesure que nous avancions, la forêt devenait plus épaisse.*

◆ **Au fur et à mesure de** loc. prép. (1835, Acad.). Pendant la durée de et proportionnellement à : *Au fur et à mesure de ses progrès, l'ennemi détruisait tout sur son passage.*

◆ **À la mesure de** loc. prép. (1550, *Bible Louvain*). En proportion avec : *Tenir un rôle à la mesure de son talent. Le remède n'est pas à la mesure du mal.*

◆ **Dans la mesure de** loc. prép. (1845, Bescherelle [*dans la mesure du possible,* début du xx^e^ s.]). En proportion de : *Contribuer au développement d'une entreprise dans la mesure de ses moyens.* || *Dans la mesure du possible,* autant qu'il est possible.

◆ **Dans la mesure où** loc. conj. (1932, J. Romains). Autant que le permet le fait que, compte tenu de ce que : *Dans la mesure où il n'était pas au courant, on ne peut pas le rendre responsable.*

◆ **Outre mesure** loc. adv. (v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Excessivement, exagérément : *Cette nouvelle ne m'a pas surpris outre mesure. Son mari trouve qu'elle dépense outre mesure.*

◆ **Par mesure de** loc. prép. (1959, Robert). En vue de, en raison de : *On n'allumait qu'une seule lampe, par mesure d'économie. Par mesure de prudence, ce vieil immeuble avait été évacué.*

mesuré, e [məzyre] adj. (part. passé de *mesurer ;* 1373, Gace de la Buigne, au sens de « cadencé » [en parlant d'un chant] ; sens 1, 1667, Boileau [*vers mesurés,* 1690, Furetière ; *musique mesurée,* 1963, Larousse] ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, xiii^e s., *Proverbe au vilain* [XXXIV]). **1.** Se dit de ce qui est d'une régularité compassée : *Une marche lente et mesurée qui laissa mon âme libre* (Balzac). *Il resserra le nœud de sa cravate et entra dans l'hôtel à pas mesurés* (Sartre). || *Vers mesurés, musique mesurée,* vers, musique dont le rythme, à l'imitation de la métrique antique, se fonde sur la considération de la longueur ou de la brièveté des syllabes : *Jean Antoine de Baïf, au xvi^e s., tenta d'instaurer le vers mesuré en français.* || **2.** Se dit de ce qui est en quantité limitée, qui est tout juste suffisant : *Mon temps est mesuré. Les crédits de fonctionnement sont très mesurés.* || **3.** Se dit de quelqu'un qui se comporte avec modération, avec circonspection, ou de ce qui se manifeste avec modération : *Tout est affaire de mesure. Contrairement à vous, je suis un homme mesuré* (Ionesco). *Il comparait la sourde passion qu'elle avait pour lui, aux sentiments si mesurés qu'il éprouvait pour elle* (Martin du Gard).

• Syn. : **1** *compté, régulier ;* **2** *calculé, jeune* (fam.), *juste, limité ;* **3** *circonspect, discret, modéré, réservé.*

mesurément [məzyremɑ̃] adv. (de *mesuré ;* début du xiv^e s., écrit *mesureement,* au sens de « d'une manière rythmique » ; sens moderne, v. 1380, *Aalma,* écrit *mesureement* [*mesurément,* 1617, Crespin]). *Vx* et *littér.* Avec modération : *J'exigeai du duc* [de Beauvilliers] *et, aussitôt après, du chancelier, qu'ils en parleraient mesurément au conseil* (Saint-Simon).

mesurer [məzyre] v. tr. (bas lat. *me[n]surare,* mesurer, estimer, du lat. class. *me[n]sura* [v. mesure] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « trouver [tant de pas, etc.] en mesurant » ; sens 1-3, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens 4, v. 1225, *Barlaham* [*mesurer la portée de ses gestes, de ses paroles,* début du xx^e s. ; *mesurer quelqu'un du regard,* 1874, Larousse — *mesurer quelqu'un des yeux,* même sens, 1694, Acad., et *mesurer quelqu'un,* même sens, 1630, A. d'Aubigné ; *mesurer quelqu'un à son aune,* 1640, Oudin] ; sens 5, début du xvii^e s., Malherbe ; sens 6, 1679, Bossuet ; sens 7, fin du xii^e s., Reclus de Moiliens ; sens 8, début du xix^e s., M^me^ de Staël ; sens 9, 1611, Cotgrave). **1.** Déterminer les dimensions d'une chose ou d'un être animé : *Mesurer une pièce de tissu avec un mètre. Mesurer un appartement, un champ. Mesurer la distance entre deux villes d'après la carte. Un tailleur qui mesure son client.* || **2.** Déterminer la quantité ou la grandeur d'une chose sans forme définie, l'intensité d'un phénomène : *Le maçon mesurait le sable par brouettées. Un chronomètre sert à mesurer le temps. Mesurer une résistance électrique. Mesurer la luminosité avec une cellule photo-électrique.* || **3.** Évaluer approximativement les dimensions d'une chose ou d'un être animé : *Il fallait voir pendant l'enterrement de sa fille l'œil droit de M^me^ Gabriel pleurer et son œil gauche mesurer la longueur du convoi* (Jouhandeau). || **4.** *Fig.* Évaluer l'importance, la valeur de quelque chose : *Ils mesuraient déjà dans un éclair le désastre de leurs consciences* (Bourget). *Je mesurai d'un coup d'œil, avec stupeur, cet abîme entre la passion d'Anne et l'indifférence du garçon* (Mauriac). *Aujourd'hui le crois devoir me tenir prêt à poursuivre ma tâche, mesurant en connaissance de cause de quel effort il s'agit, mais convaincu qu'actuellement c'est le mieux pour servir la France* (De Gaulle). || *Mesurer la portée de ses gestes, de ses*

paroles, en prévoir les conséquences. || Fig. *Mesurer quelqu'un du regard,* le toiser de la tête aux pieds pour se faire une opinion sur ses capacités. || Fig. *Mesurer quelqu'un à son aune,* le juger d'après soi-même. || **5.** Déterminer l'importance d'une chose proportionnellement à une autre chose (vieilli) : *Mesurer la punition à la faute.* || **6.** *Mesurer quelque chose avec.* ., en faire l'essai pour comparer : *Il a voulu mesurer ses forces avec son adversaire.* || **7.** Prélever sur un tout une quantité définie par une mesure : *J'ai demandé au vendeur de me mesurer 3,50 m de drap. Mesurer deux litres de moules.* || **8.** Accorder avec parcimonie : *Je pensais que — non seulement dans ma famille, mais partout —, le temps, l'argent étaient si étroitement mesurés qu'il fallait les administrer avec la plus exacte rigueur* (Beauvoir). *On nous mesure les crédits. La nourriture leur était mesurée. Il ne mesure ni son temps ni sa peine.* || **9.** Déterminer avec sagesse, maintenir dans des limites modérées : *Un directeur qui mesure soigneusement ses décisions. Mesurez vos paroles : il est très susceptible.*

● SYN. : **1** *arpenter, auner* (vx), *chaîner, cuber, jauger, métrer, toiser ;* **2** *évaluer ;* **3** *calculer, estimer ;* **4** *déterminer, estimer, juger, supputer ;* **5** *proportionner ;* **8** *marchander.*

◆ v. intr. (début du XIIIe s.). Avoir pour mesure telle ou telle dimension : *La salle à manger mesure six mètres sur quatre. Un enfant qui mesure un mètre trente-cinq.*

◆ **se mesurer** v. pr. (XVIe s. [*se mesurer à,* même sens, XIIIe s., Rutebeuf]). *Se mesurer avec quelqu'un* ou (class.) *à quelqu'un,* se comparer à lui dans une épreuve, en particulier dans un combat : *Te mesurer à moi ! Qui t'a rendu si vain, | Toi qu'on n'a jamais vu les armes à la main* (Corneille). *Je veux, l'épée au poing, me mesurer avec ces portiers de l'Enfer !* (Claudel).

● SYN. : *se battre, jouter, lutter, rivaliser.*

mesureur [məzyrœr] n. m. (de *mesurer ;* v. 1180, Marie de France, écrit *mesureür* [*mesureur,* v. 1268, É. Boileau], au sens 1 ; sens 2, av. 1870, A. Dumas ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** Agent préposé à la mensuration et à la pesée d'objets divers. || **2.** Tailleur qui prend les mesures des clients. || **3.** Appareil ou instrument permettant de faire diverses mesures ou analyses.

mésusage [mezyzaʒ] n. m. (de *mésuser ;* début du XIVe s.). *Littér.* Mauvais usage : *Le mésusage que l'homme a fait des découvertes de la science ne suffit pas à incriminer celle-ci, mais l'homme même qui en mésuse* (Gide).

mésuser [mezyze] v. tr. ind. [**de**] (de *més-* et de *user ;* v. 1283, Beaumanoir). *Vx* ou *littér.* Mal user de quelque chose : *Mésuser de son talent. C'était la bourgeoisie qui, en dépossédant l'Église de ses libertés antiques pour en mésuser elle-même, avait fait de ce monde un lieu maudit d'injustice et de souffrance* (Zola).

1. méta [meta] n. f. (origine incertaine, peut-être du gr. *meta,* au milieu [cette araignée ne vivant que dans les régions tempérées] ; 1903, Larousse). Araignée des régions tempérées.

2. Méta [meta] n. m. (n. déposé, abrév. de *métaldéhyde ;* 1953, Larousse). Nom commercial du métaldéhyde en tablettes, combustible brûlant sans laisser de cendres.

3. méta- [meta], élément tiré du préf. gr. *meta-,* exprimant la communauté, la participation, la poursuite, la succession, le changement, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de nombreux mots savants.

métabole [metabɔl] n. f. (bas lat. *metabolē,* changement de mode [en musique], gr. *metabolê,* changement, de *metaballein,* retourner, transformer, de *meta-* [v. MÉTA-3] et de *ballein,* lancer ; 1578, Vigenère). *Vx.* Figure de rhétorique par laquelle on répète dans la seconde partie d'une phrase des mots employés dans la première, mais dans un ordre différent et qui modifie la signification (ex. :*Il faut manger pour vivre et non pas vivre pour manger*), ou figure qui répète une même idée en termes différents (ex. :*Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance...* [Bossuet]).

métaboles [metabɔl] n. m. pl. (de l'adj. gr. *metabolos,* changeant, dér. de *metaballein* [v. l'art. précéd.] ; 1963, Larousse [d'abord *insectes métaboles,* même sens, 1845, Bescherelle]). Nom donné aux insectes qui subissent une métamorphose, par opposition à ceux qui sortent de l'œuf semblables à leurs parents, sauf en ce qui concerne la taille (*amétaboles*).

métabolique [metabɔlik] adj. (du gr. *metabolê,* changement [v. MÉTABOLE] ; 1855, Nysten, au sens I ; sens II, 1963, Larousse).

I. En physique, qui constitue un changement de nature.

II. En physiologie, qui se rapporte au métabolisme : *Maladie métabolique.*

métabolisme [metabɔlism] n. m. (du gr. *metabolê,* changement [v. MÉTABOLE] ; 1868, Littré, au sens de « changement de nature moléculaire des corps » ; sens actuel, 1903, Larousse [*métabolisme basal,* 1931, Larousse ; *métabolisme des glucides,* etc., 1963, Larousse]). Ensemble des transformations subies, dans un organisme vivant, par les substances qui le constituent : réactions de synthèse (*anabolisme*) et réactions de dégradation libérant de l'énergie (*catabolisme*) : *Une pareille intervention eût suffi, en modifiant légèrement le métabolisme de saint François d'Assise, à faire de cet exalté sympathique un solide chanoine* (Bernanos). || *Métabolisme basal* ou *de base,* quantité de chaleur produite, par heure et par mètre carré de surface corporelle, par un sujet à jeun, au repos et en équilibre thermique avec le milieu extérieur. || *Métabolisme des glucides, des lipides, des protides,* ensemble des transformations chimiques et énergétiques subies par ces substances au sein des organismes.

métabolite [metabɔlit] n. m. (de *métabol*[*isme*] ; 1954, Guillerme [p. 62], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Produit de la transformation d'un corps chimique organique au sein d'une cellule, d'un tissu ou du milieu sanguin. || **2.** Produit simple et assimilable de la digestion d'un aliment.

métacarpe [metakarp] n. m. (gr. *metakarpion,* même sens, de *meta-* [v. MÉTA-3] et de *karpos,* jointure, poignet, carpe ; 1546, Ch. Estienne). Partie du squelette de la main comprise entre le poignet et les doigts : *Le métacarpe se compose de cinq os longs, les métacarpiens.*

métacarpien, enne [metakarpjɛ̃, -ɛn] adj. (de *métacarpe ;* 1752, Trévoux, comme n. m., au sens de « muscle placé entre le gros ligament transversal du carpe et la face interne du 4e os du métacarpe » ; comme adj., au sens actuel, 1811, Wailly). Qui se rapporte ou appartient au métacarpe : *Les os métacarpiens.*

◆ **métacarpien** n. m. (1845, Bescherelle). Chacun des cinq os du métacarpe.

métacarpo-phalangien, enne [metakarpofalɑ̃ʒjɛ̃, -ɛn] adj. (de *métacarpo-,* élément tiré de *métacarpe,* et de *phalangien ;* 1868, Littré). *Articulation métacarpo-phalangienne,* articulation qui unit le métacarpe et les phalanges.

métacentre [metasɑ̃tr] n. m. (de *méta-* 3 et de *centre ;* 1746, Bouguer [p. 257]). En hydrostatique, point idéal, défini par rapport au centre de gravité et au centre de poussée, selon lequel se détermine l'équilibre des corps flottants.

métacentrique [metasɑ̃trik] adj. (de *métacentre ;* 1868, Littré). Se dit de la courbe qui est le lieu des métacentres d'un navire dans toutes les inclinaisons possibles.

métachromasie [metakrɔmazi] n. f. (de *méta-* 3 et du gr. *khrôma,* couleur ; 1931, Larousse). Propriété des colorants histologiques qui teignent de couleurs différentes certaines altérations d'une cellule ou d'un tissu.

métachromatique [metakrɔmatik] adj. (de *méta-* 3 et de *chromatique ;* 1903, Larousse). Se dit des éléments constituants de la cellule (organites) qui se colorent d'une manière différente du reste de la cellule.

métachromatisme [metakrɔmatism] n. m. (de *méta-* 3 et de *chromatisme ;* 1868, Littré). Ensemble des modifications de la couleur de la peau, des poils et des plumes, qui sont dues à l'influence de la maladie ou de l'âge.

métachronie [metakrɔni] n. f. (de *méta-* 3 et du gr. *khronos,* temps, durée, sur le modèle de *diachronie* et de *synchronie ;* 1935, Hjelmslev). Étude des conditions de changement contenues dans la structure fonctionnelle d'un système linguistique (Hjelmslev).

métachronisme [metakrɔnism] n. m. (du gr. *metakhronos,* postérieur [de *meta-* — v. MÉTA- 3 — et de *khronos,* temps, durée], sur le modèle de *anachronisme ;* 1762, Acad.). *Vx.* Erreur de chronologie qui consiste à placer un événement avant la date où il s'est réellement produit.

métadialectique [metadjalɛktik] n. f. (de *méta-* 3 et de *dialectique ;* 1962, Foulquié). Dialectique élaborée pour rendre compte de dialectiques particulières, voire de toute dialectique possible.

métadiscours [metadiskur] n. m. (de *méta-* 3 et de *discours ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Discours qui a pour objet les règles de fonctionnement du discours : *Le métadiscours est au discours ce que la métalangue est à la langue.*

métadyne [metadin] n. f. (de *méta-* 3 et de *-dyne,* du gr. *dunamis,* puissance ; 1963, Larousse). Type de machine à excitation interne ayant plus d'une ligne de balais par pôle, et pouvant être utilisée comme générateur, comme transformateur ou comme moteur.

métagénésique [metaʒenezik] adj. (de *métagenèse,* mode de génération dans lequel un être né d'un ovule donne naissance à des germes nouveaux avant d'être fécondé lui-même [1868, Littré], de *méta-* 3 et de *-genèse* [gr. *genesis,* production, génération] ; 1888, Larousse, au sens de « qui est relatif à la métagenèse » ; sens actuel, 1968, Larousse). Qui se produit après la fécondation : *Les causes métagénésiques des malformations.*

métagéométrie [metaʒeɔmetri] n. f. (de *méta-* 3 et de *géométrie ;* 1931, Larousse). Géométrie plus générale que la géométrie euclidienne, et dont celle-ci peut être considérée comme un cas particulier.

métagnomie [metagnɔmi] n. f. (de *méta-* 3 et de *-gnomie,* du gr. *gnômê,* faculté de connaître, pensée, intelligence ; 1931, Larousse). Terme de métapsychique désignant la faculté nommée également *clairvoyance, lucidité, cryptesthésie,* selon les auteurs.

métagrammatique [metagramatik] adj. (dér. savant de *métagramme ;* 1967, Aragon [p. 691). Qui se rapporte au métagramme, ou qui repose sur le métagramme.

métagramme [metagram] n. m. (de *méta-* 3 et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, dér. de *graphein,* écrire ; 1868, Littré). Énigme dont les réponses ne diffèrent l'une de l'autre que par le changement d'une seule lettre, occupant toujours le même rang. (Ex. :*Poisson, Moisson, Boisson,* ou *serBe, serVe, serGe.*)

métahistoire [metaistwar] n. f. (de *méta-* 3 et de *histoire ;* 1962, Foulquié). Réflexion sur l'histoire qui vise à établir les lois des faits historiques, à les situer dans l'évolution générale et à les expliquer en fonction de cette évolution. (Syn. PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE.)

métail [metaj] n. m. (var. anc. de *métal ;* v. 1265, J. de Meung, au sens de « métal » ; sens moderne, av. 1613, M. Régnier). *Vx* ou *littér.* Alliage métallique, spécialement le bronze : *Enfin il arriva* [Pécopin] *devant une porte de métail rougeâtre au-dessus de laquelle s'arrondissait, dans un feuillage de pierreries, une grosse pomme d'or* (Hugo).

métairie [metɛri] n. f. (de *métayer* [v. ce mot] ; v. 1180, *Mort Aymeri de Narbonne,* écrit *moitoierie* [*meterrie,* milieu du XIIIe s. ; *métairie,* 1509, *Coutumier général,* III, 301], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Domaine rural affermé selon le système du métayage : *Les métairies de ma mère* [...] *fournissaient à bon compte notre table* (Mauriac). || **2.** Les bâtiments de cette exploitation.

métal [metal] n. m. (lat. *metallum,* mine, filon, toute production minérale, métal [au pr. et au fig.], gr. *metallon,* mine, produit extrait de la mine ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens I [« toute substance métallique... » ; « corps simple doué d'un éclat particulier... », v. 1190, Marie de France ; *métal natif,* 1762, Acad. ; *métal vierge,* 1611, Cotgrave ; *métaux précieux,* 1638, Rotrou ; *métal d'Alger,* 1842, Mozin ; *métal anglais,* 1851, Nerval ; *métal blanc,* 1762, Havard ; *métal rose,* 1963, Larousse ; *métal déployé,* 1903, Larousse ; *arts du métal,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1665, La Fontaine ; sens 3, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens). **1.** Corps simple, doué d'un éclat particulier appelé « éclat métallique », généralement bon conducteur de la chaleur et de l'électricité, et qui possède la propriété de donner au moins un oxyde basique par combinaison avec l'oxygène (s'oppose à *métalloïde*) : *Le mercure est le seul métal liquide à la température ordinaire. Les principaux métaux sont l'or, l'argent, le platine, le mercure, le cuivre, l'aluminium, le fer, l'étain, le plomb, le zinc.* || Dans la langue courante, toute substance métallique, indépendamment de ses caractéristiques chimiques particulières : *Un presse-papiers en métal. Le travail des métaux. Un tourneur sur métaux. Cela* [un paratonnerre] *ressemblait au bout d'un parapluie. C'était un morceau de métal, ou plutôt un assemblage de deux métaux. La tige devait être en fer et il y avait à l'extrémité une pointe d'une matière plus claire* (Simenon). || *Métal natif* ou *vierge,* métal existant dans le sol non combiné. || *Métaux précieux,* le platine, l'or et l'argent. || *Métal d'Alger,* alliage d'étain, de plomb et d'antimoine, ayant l'apparence de l'argent : *Cibot mangera dans un métal d'Alger* (Balzac). || *Métal anglais,* alliage à base d'étain, renfermant de l'antimoine, du cuivre et du plomb, utilisé pour la confection des services de table, des couverts, etc. || *Métal antifriction,* v. ANTIFRICTION. || *Métal blanc,* alliage d'étain et de métaux tels que le plomb, le bismuth, le cuivre, utilisé, surtout autrefois, pour la confection de couverts, de pieds de lampes, etc. || *Métal rose,* pseudo-alliage de cuivre et de plomb, de couleur rose, utilisé comme antifriction. || *Métal déployé,* treillage métallique rigide, obtenu en opérant des incisions dans une plaque de métal, que l'on étire par la suite. || *Arts du métal,* ceux qui mettent en œuvre les divers métaux : orfèvrerie, dinanderie, ferronnerie, etc. || **2.** Monnaie métallique, argent ou or monnayé ; étalon monétaire : *Le papier-monnaie a cessé d'être convertible en métal.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Matière dont un être est fait ; nature intime : *Qui trahit son amour, Juana, doit avoir l'âme | Faite de ce métal faux, dont sont fabriqués | La mauvaise monnaie et les écus marqués* (Musset).

◆ **métaux** n. m. pl. (1868, Littré [au sing., pour désigner séparément l'or et l'argent, 1681, Ménestrier]). En héraldique, l'or et l'argent, catégorie d'émail autre que les couleurs et les fourrures.

métalangue [metalɑ̃g] n. f. ou **métalangage** [metalɑ̃gaʒ] n. m. (de *méta-* 3 et de *langue, langage ;* 1963, Larousse [pour les deux formes]). Langage, système de signification dont un spécialiste se sert pour décrire et étudier la langue objective, plus général que la langue analysée, mais qui procède directement de celle-ci : *Le langage grammatical, le langage lexicographique, la logique sont des métalangues.*

métaldéhyde [metaldeid] n. m. (de *mét*[*a*]- 3 et de *aldéhyde ;* 1855, Nysten). Polymère de l'aldéhyde acétique, corps solide blanc, employé comme combustible (v. MÉTA 2) et pour détruire les limaces.

métalent [metalɑ̃] n. m. (de *mé-* et de *talent ;* 1743, Trévoux). *Littér.* Défaut de talent : *Le Français me semble avoir le métalent le plus marqué pour la musique, comme l'Italien a le métalent le plus étonnant pour la danse* (Stendhal).

métalepse [metalɛps] n. f. (lat. *metalepsis,* métalepse, gr. *metalêpsis,* participation, échange, permutation, métalepse, de *metalambanein,* recevoir sa part, échan-

ger, de *meta-* [v. MATA- 3] et de *lambanein,* prendre ; fin du XVI^e s.). Figure de rhétorique par laquelle on exprime l'antécédent par le conséquent (ex. :*Nous le pleurons,* pour *Il est mort*), ou le conséquent par l'antécédent (ex. : *Il a vécu,* pour *Il est mort*).

métalinguistique [metalɛ̃gɥistik] adj. (de *métalangue,* d'après *linguistique ;* 1970, Robert). Qui appartient, se rapporte à la métalangue : *Le caractère métalinguistique du langage grammatical.*

métalléité [metaleite] n. f. (dér. savant de *métal ;* 1765, *Encyclopédie*). Ensemble des propriétés qui caractérisent les métaux.

métallifère [metalifɛr *ou* metallifɛr] adj. (lat. *metallifer,* riche en métaux [de *metallum* — V. MÉTAL — et de *ferre,* porterl, ou plutôt du franc. *métalli-* [var. de *métallo-* 2] et de *-fère* [du lat. *ferre*] ; 1828, Mozin). Qui contient du métal : *Un gîte métallifère.*

métallique [metalik] adj. (lat. *metallicus,* de métal, gr. *metallikos,* qui concerne les mines, métallique, de *metallon* [v. MÉTAL] ; XIV^e s., *Nature à l'alchimie,* puis v. 1510, J. Lemaire de Belges, au sens I [*corps métalliques,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1840, Acad. [*histoire métallique,* 1704, Trévoux] ; sens 3-4, av. 1850, Balzac [*bruit métallique,* en pathologie, 1931, Larousse] ; sens 5, 1845, Bescherelle). **1.** Qui est fait de métal : *Objet métallique. Une garniture métallique. La charpente métallique d'un marché couvert. Une passerelle métallique s'arque là-dessous* [sous un viaduc], *suspendue au réseau de fer voûté* (Faye). || *Corps métalliques,* groupe de minéraux contenant des substances métalliques. || **2.** Qui est en espèces monnayées ou en métal d'or ou d'argent : *La réserve, l'encaisse métallique de la Banque de France. Monnaie métallique.* || Par extens. *Histoire métallique,* histoire dont le développement est figuré par des médailles. || **3.** Qui est propre aux métaux : *Le brigadier écrivait. La plume grattait le papier avec un bruit métallique* (Simenon). *Éclat métallique.* || **4.** *Fig.* Qui a l'apparence du métal, qui évoque l'un des caractères des métaux (rigidité, dureté, sonorité, etc.) : *Les plis métalliques et profonds de sa figure âpre et sévère* (Balzac). *Bilieux, moqueur, éloquent, toujours revêtu de la même mauvaise redingote, il parlait d'une voix rude et métallique, dans sa sombre physionomie d'Auvergnat* (Daudet). || Spécialem. *Bruit métallique,* bruit pathologique, à caractère métallique, perçu à l'auscultation. || **5.** *Colique métallique,* colique causée par l'ingestion de plomb ou de mercure.

métalliquement [metalikmɑ̃] adv. (de *métallique ;* 1828, A. F. Villemain). *Vx.* En monnaie de métal : *Il ne paraissait pas mal séant à un poète anglais du XVIII^e siècle de présenter à quelque lord une bien respectueuse dédicace* [...] *; puis de recevoir directement, métalliquement, un salaire de son humble hommage* (Villemain).

métallisation [metalizasjɔ̃] n. f. (de *métalliser ;* 1753, Pott, au sens 2 [« processus conduisant à la fixation d'un atome de métal », 1963, Larousse] ; sens 1, 1805, Lunier ; sens 3, 1877, Littré [« projection... d'un métal en fusion... », 1963, Laroussel). **1.** Processus naturel par lequel les dépôts géologiques ont été imprégnés de substances métalliques, ou processus analogue qui enrichit les eaux minérales en métaux purs ou en composés métalliques. || **2.** Opération par laquelle un métal d'une combinaison chimique est ramené à l'état de métal pur. || Processus conduisant à la fixation d'un atome de métal. || **3.** Action de métalliser, de recouvrir d'une mince couche métallique une matière, un objet, une pièce, métallique ou non : *La galvanisation, l'étamage, le cuivrage, le chromage, le nickelage, etc., sont des procédés de métallisation.* || *Spécialem.* Projection, sur une base ou un support convenable, d'un métal en fusion, qui forme une couche protectrice à la surface de cette base : *Métallisation sous vide. Métallisation au pistolet.*

métallisé, e [metalize] adj. (part. passé de *métalliser* [v. aussi l'art. suiv.] ; 1874, Larousse). Qui a l'éclat du métal : *Peinture métallisée. Une voiture bleu métallisé.*

métalliser [metalize] v. tr. (dér. savant de *métal ;* fin du XVI^e s., Palissy, au part. passé, au sens de « réduit à l'état de métal » [en parlant du bois, etc.] ; à l'in-fin., au sens 1, 1751, *Encyclopédie* [d'après Brunot] ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** Ramener à l'état de métal pur un métal existant en combinaison. || **2.** Revêtir une matière, un objet d'une mince couche de métal ou d'alliage. || **3.** Donner l'éclat du métal à.

• SYN. : **2** *argenter, chromer, cuivrer, étamer, galvaniser, nickeler.*

métalliseur [metalizœr] adj. m. (de *métalliser ;* 1963, Larousse). Qui métallise, sert à métalliser : *Pistolet métalliseur.*

◆ **métalliseur** n. m. (1963, Larousse). Ouvrier projetant au pistolet, sur une surface préparée, un métal fondu, à l'état de très fines gouttelettes.

métalliste [metalist] adj. (de *métal ;* 1963, Larousse). *Théorie métalliste,* théorie qui explique la valeur de la monnaie par la valeur du métal qu'elle contient.

1. métallo [metalo] n. m. (abrév. pop. de *métallurgiste ;* v. 1921, Esnault). *Fam.* Travailleur de la métallurgie, et plus spécialement ouvrier employé dans les industries mécaniques.

2. métallo- [metalo], élément tiré du gr. *metallon,* mine, produit extrait de la mine, qui entre dans la composition de nombreux mots savants.

métallocéramique [metaloseramik] n. f. (de *métallo-* 2 et de *céramique ;* 1963, Larousse). Procédé permettant d'obtenir une pièce métallique par compression d'une poudre dans une matrice, suivie d'un traitement thermique appelé *frittage.*

métallochimie [metalɔʃimi] n. f. (de *métallo-* 2 et de *chimie ;* 1868, Littré). Partie de la chimie qui concerne les métaux.

métallochromie [metalɔkrɔmi] n. f. (de *métallo-* 2 et de *-chromie,* du gr. *khrôma,* couleur ; 1903, Larousse). Art de colorer la surface des métaux.

métallochromiste [metalɔkrɔmist] n. et adj. (de *métallochromie ;* 1903, Larousse). Personne qui s'occupe de métallochromie.

métallogenèse [metalɔʒənɛz] n. f. (de *métallo-* 2 et de *-genèse,* gr. *genesis,* production, création ; 1963, Larousse). Formation des gîtes métallifères.

métallogénie [metalɔʒeni] n. f. (de *métallo-* 2 et de *-génie,* du gr. *gennân,* enfanter, produire ; 1931, Larousse). Science qui étudie la formation des gîtes métallifères.

métallographe [metalɔgraf] n. (de *métallographie ;* 1828, Mozin). Personne qui s'occupe de métallographie (au sens 1).

métallographie [metalɔgrafi] n. f. (de *métallo-* 2 et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1547, Mizauld, au sens de « description des métaux » ; sens 1, 1771, Trévoux ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Étude de la structure et des propriétés des métaux et de leurs alliages. || **2.** Procédé de reproduction dérivé de la lithographie, où la pierre est remplacée par une plaque de zinc ou d'aluminium grainé.

métallographique [metalɔgrafik] adj. (de *métallographie ;* 1828, Mozin). Relatif à la métallographie.

métalloïde [metalɔid] n. m. (de *métallo-* 2 et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1840, Acad., comme adj., au sens de « qui ressemble à un métal » ; comme n. m., au sens actuel, 1845, Bescherelle). En chimie, corps simple non métallique, dénué d'éclat, mauvais conducteur de la chaleur et de l'électricité, et dont les composés oxygénés sont des oxydes acides ou neutres (s'oppose à *métal*) : *Les principaux métalloïdes sont l'azote, le carbone, le chlore, l'hydrogène, l'iode, l'oxygène, le phosphore, le soufre.*

métalloïdique [metalɔidik] adj. (de *métalloïde ;* 1877, Littré). Relatif aux métalloïdes.

métallophone [metalɔfɔn] n. m. (de *métallo-* 2 et de *-phone,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1963, Larousse). Instrument de musique semblable au xylophone, mais dont les lames sont métalliques.

métalloplastique [metalɔplastik] adj. (de *métallo-* 2 et de *plastique ;* 1963, Larousse [aussi *joint métalloplastique*]). Qui a les caractéristiques d'un métal et

d'une matière plastique. || *Joint métalloplastique,* joint composé d'une feuille d'amiante serrée entre deux minces feuilles de cuivre, utilisé notamment comme joint de culasse dans les moteurs thermiques.

métalloprotéine [metalɔprɔtein] n. f. (de *métallo-* 2 et de *protéine ;* 1968, Larousse). Protéine associée à des composés contenant des métaux.

métalloradiographie [metalɔradjɔgrafi] n. f. (de *métallo-* 2 et de *radiographie ;* 1931, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Procédé qui permet d'obtenir une épreuve de radiographie sur plaque métallique. || **2.** Radiographie d'une substance métallique.

métallurgie [metalyrʒi] n. f. (lat. scientif. moderne *metallurgia,* métallurgie, du gr. *metallourgeîn,* exploiter une mine, dér. de *metallourgos,* qui travaille aux mines, de *metallon* [v. MÉTAL] et de *ergon,* action, travail ; 1611, Cotgrave, au sens de « exploitation d'une mine » ; sens 1, 1666, *Journ. des savants* [I, 19] ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Ensemble des procédés et des techniques qui ont pour objet l'extraction des métaux de leurs minerais, leur élaboration et leur traitement : *Métallurgie du fer, du cuivre.* || **2.** Ensemble des entreprises où l'on travaille les minerais métalliques et les métaux : *La métallurgie lorraine.* || **3.** *Métallurgie des poudres,* ensemble des procédés industriels permettant d'obtenir des produits ou des pièces par compression et frittage à chaud de poudres métalliques.

métallurgique [metalyrʒik] adj. (de *métallurgie ;* 1752, *Lettres sur la minéralogie* [p. 76]). Qui concerne la métallurgie : *Les industries métallurgiques. Four métallurgique.* || *Coke métallurgique,* v. COKE.

métallurgiquement [metalyrʒikmɑ̃] adv. (de *métallurgique ;* 1874, Larousse). Au point de vue de la métallurgie.

métallurgiste [metalyrʒist] adj. et n. m. (de *métallurgie ;* 1719, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 76], au sens 1 [*ingénieur métallurgiste,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1959, Robert [probablem. plus anc., v. la date de l'abrév. métallo 1]). **1.** Qui s'occupe de métallurgie : *Les industriels métallurgistes. Les métallurgistes du bassin de Lorraine.* || *Ingénieur métallurgiste,* ingénieur spécialisé dans la conception et le fonctionnement des appareils utilisés en métallurgie, dans l'étude et l'analyse des minerais, métaux et alliages. || **2.** Qui travaille les métaux, dans l'une des spécialités de la métallurgie : *Les métallurgistes de l'automobile, des industries mécaniques.*

• SYN. : **2** *métallo* (fam.).

métalogique [metalɔʒik] adj. (de *méta-* 3 et de *logique ;* 1951, A. Lalande). Qui se rapporte aux principes et aux fondements de la logique.

◆ n. f. (milieu du XXe s.). Discipline qui étudie les formules et les règles d'une logique constituée et vise à en définir les fondements.

métamathématique [metamatematik] n. f. (de *méta-* 3 et de *mathématique ;* 1930, Herbrand). Théorie qui a pour objet les mathématiques et leur méthode.

◆ adj. (1930, Herbrand). Qui concerne cette théorie.

métamère [metamɛr] adj. et n. m. (de *méta-* 3 et de *-mère,* gr. *meros,* partie, part, portion ; 1874, Larousse). En chimie, se dit d'un corps isomère d'un autre par métamérie.

◆ n. m. (sens 1, 1888, Larousse ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Chacun des éléments identiques constitutifs du corps des animaux à symétrie bilatérale, se succédant en une seule série d'avant en arrière. (Syn. ANNEAU, SEGMENT. SOMITE.) || **2.** Segment primitif de l'embryon, provenant du mésoderme, qui se scinde en blocs réguliers de la tête à la queue : *Le métamère est la matrice de l'appareil squelettique et de l'appareil musculaire.* (Syn. SOMITE.)

métamérie [metameri] n. f. (de *métamère ;* 1874, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Isomérie de deux composés chimiques qui se déduisent réciproquement l'un de l'autre par une transposition. || **2.** En embryologie, division primitive du mésoderme, de part et d'autre de la corde dorsale, en métamères, ou segments primitifs.

métamérique [metamerik] adj. (de *métamérie ;* 1942, Caullery [p. 36]). Relatif à la métamérie (en embryologie).

métamérisation [metamerizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *métamère ;* 1903, Larousse). Formation des segments qui composent le corps des arthropodes, des annélides.

métamérisé, e [metamerize] adj. (dér. savant de *métamère ;* 1965, Guibé [p. 80]). Divisé en métamères.

métamoral, e, aux [metamɔral, -o] adj. (de *méta-* 3 et de *moral,* adj. ; 1903, L. Lévy-Bruhl). Qui se rapporte aux fondements de la morale et de ses prescriptions.

métamorale [metamɔral] n. f. (de *méta-* 3 et de *morale ;* 1908, A. Fouillée). Étude théorique des fondements de la morale et de ses prescriptions (dans une conception où la morale est limitée à l'étude descriptive et positive des mœurs et des comportements).

métamorphique [metamɔrfik] adj. (de *métamorphisme ;* 1823, Humboldt [aussi *roches métamorphiques*]). Qui a subi ou qui produit le métamorphisme. || *Roches métamorphiques,* groupe de roches résultant de la transformation, par le métamorphisme, de roches sédimentaires ou endogènes préexistantes : *Le gneiss et le micaschiste sont les principales roches métamorphiques.*

métamorphiser [metamɔrfize] v. tr. (de *métamorphique ;* 1931, Larousse). Transformer par métamorphisme.

métamorphisme [metamɔrfism] n. m. (de *méta-* 3 et du gr. *morphê,* forme ; 1823, Humboldt). Modification profonde, d'ordre physique et chimique, produite dans des roches par l'effet d'actions d'origine interne.

métamorphopsie [metamɔrfɔpsi] n. f. (de *méta-* 3, du gr. *morphê,* forme, et du gr. *opsis,* action de voir, la vue ; 1836, Acad.). Trouble de la vision dans lequel le malade voit les objets sous une autre forme que leur forme réelle.

métamorphosable [metamɔrfozabl] adj. (de *métamorphoser ;* 1836, Acad.). Qui peut subir une métamorphose.

métamorphose [metamɔrfoz] n. f. (lat. *metamorphosis,* changement de forme, gr. *metamorphôsis,* même sens, de *metamorphoûn,* transformer, métamorphoser, de *meta-* [v. MÉTA- 3] et de *morphoûn,* donner une forme à, dér. de *morphê,* forme ; 1488, *Mer des histoires,* au plur., comme trad. franç. du titre d'un ouvrage du poète latin Ovide ; au sing., au sens 1, fin du XVe s. [aussi dans la mythologie] ; sens 2, début du XVIIIe s., Réaumur [d'après Brunot] ; sens 3, 1668, Molière [absol., 1672, Corneille]). **1.** Transformation d'un être (animé ou inanimé) en un autre être : *Par de lentes métamorphoses, | Les marbres blancs en blanches chairs | [...] Se refont dans des corps divers* (Gautier). || *Spécialem.* Dans la mythologie, changement miraculeux de nature ou d'individualité (le plus souvent d'un homme en animal) : *La métamorphose de Jupiter en taureau, en cygne, en pluie d'or.* || **2.** Dans certaines espèces animales (batraciens, insectes), changement de forme et de mode de vie d'un individu, survenant après sa sortie de l'œuf et constituant une des phases de son développement normal : *La métamorphose du têtard en grenouille.* || **3.** *Fig.* Changement complet, souvent inattendu, dans l'état physique ou moral, le comportement d'une personne, dans l'aspect ou la forme d'une chose : *Et la candeur unie à la lubricité | Donnait un charme neuf à ses métamorphoses* (Baudelaire). *Le médecin félicitait Élisabeth, ne revenant pas d'une pareille métamorphose* (Cocteau). || *Absol.* et *littér.* Changement : *Il se fait en un jour bien des métamorphoses ; | L'idole du matin n'est pas celle du soir, | Et toute jeune fille est comme son miroir, | Qui reçoit chaque image et n'en conserve aucune* (Gautier).

• SYN. : **1** *avatar, conversion, incarnation, transmigration, transmutation ;* **3** *évolution, transfiguration, transformation.*

métamorphoser [metamɔrfoze] v. tr. (de *métamorphose ;* 1571, Mizauld, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« donner une apparence trompeuse à », 1874, Larousse]). **1.** Faire passer un être de sa forme naturelle ou actuelle à une autre : *Les Grecs, | Imprudents et peu circonspects, | S'abandonnèrent à des charmes | Qui métamorphosaient en bêtes les humains* (La Fontaine). || **2.** *Fig.* Changer profondément quelqu'un ou quelque chose, dans son aspect extérieur, son caractère, sa nature, ou dans son comportement : *L'infini, par exemple, est de notre nature ; défendez à notre intelligence, ou même à nos passions, de songer à des biens sans terme, vous réduisez l'homme à la vie du limaçon, vous le métamorphosez en machine* (Chateaubriand). *Et la tempête a métamorphosé les verdures* (Jouve). || *Spécialem.* Donner une apparence trompeuse à : *La crédulité timide métamorphose les objets naturels en fantômes* (Renan).

• SYN. : **1** *changer, transformer, transmuer ;* **2** *convertir, muer* (littér.), *transfigurer ; tourner en.*

◆ **se métamorphoser** v. pr. (sens 1, 1665, La Fontaine ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand). **1.** Subir une métamorphose, prendre la forme d'un autre être, une nouvelle individualité : *À mes yeux, ils* [les écrivains] *n'étaient pas morts, enfin, pas tout à fait : ils s'étaient métamorphosés en livres* (Sartre). || **2.** *Fig.* Changer d'aspect, de caractère, produire une impression nouvelle : *Et cependant, si beau que soit, ô Notre-Dame, | Paris ainsi vêtu de sa robe de flamme, | Il ne l'est seulement que du haut de tes tours. | Quand on est descendu tout se métamorphose, | Tout s'affaisse et s'éteint* (Gautier).

• SYN. : **1** *s'incarner ;* **2** *se transformer.*

métaphase [metafɑz] n. f. (de *méta-* 3 et de *phase ;* 1903, Larousse). En biologie, deuxième phase de la division cellulaire par mitose, caractérisée par la disposition des chromosomes formant la plaque équatoriale.

métaphonie [metafɔni] n. f. (de *méta-* 3 et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1912, Larousse). Modification du timbre d'une voyelle sous l'influence d'un phonème voisin.

métaphore [metafɔr] n. f. (lat. *metaphora,* métaphore, gr. *metaphora,* transport, transfert du sens propre au sens figuré, métaphore, de *metapherein,* transporter, de *meta-* [v. MÉTA-3] et de *pherein,* porter ; v. 1265, J. de Meung, écrit *metafore — metaphore,* v. 1361, Oresme [aussi « emploi d'un terme à la place d'un autre... » ; *métaphore filée, suivie, heurtée, brisée,* 1933, Marouzeau]). Figure de rhétorique consistant à employer un mot concret pour exprimer une notion abstraite, en l'absence de tout élément introduisant formellement une comparaison : *« Brûler de désir » est une métaphore. Écoutez une Messe de Bach. Architecture sonore, on l'a assez dit, et j'ai rejeté longtemps cette métaphore* (Alain). || *Par extens.* Emploi d'un terme à la place d'un autre qui lui est assimilé après la suppression des mots introduisant la comparaison (*comme,* par ex.) : *Cette femme est une perle » est une métaphore.* || *Métaphore filée* ou *suivie,* celle qui introduit plusieurs rapprochements successifs (ex. :*Cette femme tend les filets de ses charmes pour chasser le gibier des naïfs*). || *Métaphore heurtée* ou *brisée,* celle qui rapproche des notions incompatibles (ex. :*Le char de l'État navigue sur un volcan*). [V. art. spécial.]

• SYN. : *figure, image.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA MÉTAPHORE

Il est avantageux de définir la *métaphore* dans le champ sémantique des **tropes,** auquel appartiennent également la *métonymie* et la *synecdoque.*

Le *trope* est, selon Du Marsais (*Traité des tropes,* I, 4), une figure par laquelle « on fait prendre à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot ».

Métaphore, métonymie et synecdoque sont trois notions traditionnelles de la rhétorique, aussi diversement que souvent définies. Un rappel, et une analyse très pertinente de ces définitions conduisant à une théorie cohérente, se lisent dans une étude de Michel Le Guern, *Sémantique de la métaphore et de la métonymie* (1973), dont s'inspirent dans l'ensemble les solutions proposées ci-après.

Comme tout signe de langage, le mot se définit par l'association d'un *signifiant* à un *signifié.* Par exemple, le mot *domino* a pour signifiant la suite phonique [dɔmino] et pour signifié une pièce rectangulaire, blanche du côté face, d'un jeu de société. Il faut cependant distinguer ce signifié, qui est permanent au point de pouvoir être enregistré au dictionnaire, des objets réels auxquels on l'applique chaque fois qu'on emploie le mot, et qu'on appelle les **référents** parce que le mot y renvoie ou y *réfère.* Chaque nouvel emploi est l'occasion de comparer le signifié général du mot au référent particulier qui lui est donné.

Henri Barbusse, dans *le Feu,* fait dire à un de ses personnages :

> (I) « *Attention, vous autres ! N' mâchez pas trop vite : vous vous casseriez les dominos.* »

Ici, le signifiant *dominos* est employé par **métaphore.** Il a pour référent l'objet réel ordinairement désigné par le mot *dents ;* pour qu'il soit ainsi compris, il faut que les destinataires du message négligent dans le signifie de *domino* les traits qu'on ne retrouve pas dans le signifié de *dent,* et qu'ils retiennent seulement les traits communs, ceux par lesquels les deux référents se ressemblent, soit la forme rectangulaire et la couleur ivoirine.

Cette analyse vérifie la définition de Roman Jakobson (« Deux aspects du langage et deux types d'aphasies », *Essais de linguistique générale,* 1963, pp. 43-67) selon laquelle la métaphore repose sur la **similarité** d'un référent figurant dans la réalité décrite avec un autre référent par le nom duquel on le désigne, et qui n'y figure pas.

Cette définition à elle seule ne rend pas compte de l'effet stylistique de la métaphore :

— Effet d'**inattendu :** Dans la phrase de Barbusse, le contexte fait attendre, au lieu de *dominos,* le mot *dents,* en raison d'affinités sémantiques entre signifiés dont la cause est extralinguistique, appartenant au plan des référents. Il existe entre les signifiés des mots d'un message une cohérence sémantique (ou *isotopie*) : or, dans le texte (1), le dernier mot produit un effet d'imprévu en rompant cette isotopie. Cet écart est à la base de tous les effets de style, mais ne suffit pas encore à les légitimer, et ne fonde pas leur valeur expressive ;

— Effet d'**évocation :** Le destinataire du texte (1) ne peut manquer d'imaginer, en entendant *dominos,* les référents habituels de ce mot, ce qui produit une vision caricaturale de visages aux dents démesurées. La *dénotation* du mot dans ce texte est aussitôt corrigée, remplacée par celle du mot *dents,* mais la permanence subconsciente du trait dimensionnel propre à *domino* explique la *connotation* (v. ce mot, art. spécial) comique de cet emploi.

Dans l'exemple du texte (1), l'effet stylistique ne dépasse pas les limites du mot métaphorique. Souvent il s'étend au contexte, comme va le montrer ce dialogue entendu dans une chambre de clinique. Un professeur de lettres,

près de subir une opération, disait à son chirurgien :

« *Quand allez-vous me charcuter ?* »

À quoi le médecin, ami du docteur Édouard Pichon bien connu des grammairiens, et manifestement doué comme celui-ci d'un sens aigu du fonctionnement des mots, répondit du tac au tac :

« *La métaphore n'est pas à votre avantage* ».

La substitution de *charcuter* à *opérer* suggère la substitution d'un agent « charcutier » à l'agent « chirurgien », quelque peu blessante pour ce dernier ; mais elle suggère aussi la substitution d'un patient « cochon » à un patient « malade ».

Il serait donc faux de dire — comme on l'a fait — que la métaphore repose seulement sur la relation d'un mot avec son référent ; les relations des mots entre eux et des objets entre eux sont également en cause — comme il ressort de la définition la plus ancienne, celle d'Aristote, qu'on lira plus loin. La métaphore tend à substituer toute une chaîne référentielle à une autre chaîne référentielle.

Ainsi, dans la phrase suivante, les mots métaphoriques *s'évaporait* et *flottait* suggèrent l'assimilation pittoresque de la lumière à une vapeur, du bleu du ciel nocturne au bleu de la mer, et de la lune à une voile :

La lumière de la fin du jour ***s'évaporait*** *de la terre et montait vers le ciel où* ***flottait*** *un croissant de lune transparent* (Marcel Aymé).

Alors que la métaphore repose sur une relation de similarité entre deux référents, dont un seul figure dans la réalité décrite, la **métonymie** repose sur une relation entre deux objets appartenant à la même réalité décrite ; exemple :

La tranchée flânait (R. Dorgelès).

Dans le plan des référents, il y a contiguïté, et non similarité, entre le contenant qu'est la tranchée et le contenu que sont les soldats inactifs. Le mot *tranchée* désigne ici des hommes, son signifié est modifié, sans qu'il y air eu mélange de deux plans référentiels.

On n'observe pas un effet stylistique comparable à celui de la métaphore : la « tranchée » évoquée ne modifie pas l'image des hommes qui s'y abritent ; mais elle en limite la quantité et en détermine l'identité avec économie de mots : l'expression bénéficie de la figure. Le style est encore en cause quand on exprime l'idée de « boire » par l'expression *lever le coude,* métonymie de l'effet par le moyen : l'expression détournée par égard pour l'amateur de vin produit l'effet d'une devinette.

La métonymie peut exprimer aussi :

— la cause par l'effet :

Je vais te refroidir ;

— l'agent par l'instrument :

une fine lame (= un bon escrimeur)

— l'objet par son lieu d'origine ou le nom de son fabricant :

un bordeaux sec, une Peugeot, un stradivarius ;

— un magasin par celui qui le tient :

L'épicier est fermé ;

— des employés par le local où ils travaillent :

Les bureaux ont voté la grève ;

— etc.

La tradition appelle **synecdoque** une variété de métonymie ainsi définie par Du Marsais :

« La synecdoque est donc une espèce de métonymie, par laquelle on donne une signification particulière à un mot qui, dans le sens propre, a une signification plus générale ; ou, au contraire, on donne une signification générale à un mot qui, dans le sens propre, n'a qu'une signification particulière. En un mot, dans la métonymie, le prends un nom pour un autre, au lieu que dans la synecdoque le prends le *plus* pour le *moins* ou le *moins* pour le *plus* » (*Traité des tropes*, II, 4).

On fait une synecdoque si l'on dit *six toits* pour *six maisons,* ou *dix âmes* pour *dix habitants,* ou *la tournante* pour *la clef,* ou si l'on décrit ainsi une académie de billard :

Les joueurs, le matin comme l'après-midi,
Poussent contre l'ivoire un ivoire arrondi (Delille).

Dans tous ces cas, on prend **le moins pour le plus :** les maisons ont un toit et des murs, les hommes une âme et un corps, la faculté de tourner n'est qu'un caractère de la clef, l'ivoire n'est que la matière et la rondeur n'est que la forme d'une boule dont un jeu définit la fonction. Il n'y a pas là évocation d'un référent autre que celui qu'offre la réalité, il n'y a qu'une **désignation** moins précise qu'elle ne pourrait l'être, mais moins banale, et qui porte l'attention sur un aspect particulier du référent, donné pour le plus voyant ou le plus noble, le plus précieux, le plus notoire, etc.

À quels cas songe Du Marsais quand il parle de la synecdoque du **plus pour le moins ?** Si l'on dit *poignard* au lieu d'*arme,* on emploie effectivement un mot plus précis, mais cet emploi ne peut être classé du point de vue rhétorique qu'en fonction de son référent : or, si celui-ci est réellement un poignard, il n'y a pas synecdoque, mais désignation propre ; s'il est une autre arme, par exemple un pistolet, il y a métaphore.

L'**antonomase,** « par laquelle on met un nom commun pour un nom propre, ou bien un nom propre pour un nom commun » (Du Marsais), est synecdoque dans le premier cas (appeler Aristote *le philosophe*), métaphore dans le second (dire d'un voluptueux : *C'est un Sardanapale*).

La synecdoque du plus pour le moins existe apparemment quand on parle de *manger une banane, une noix,* alors que les mots *banane* et *noix,* s'ils sont complément d'objet du verbe *cueillir,* désignent des fruits complets avec leur peau ou leur coquille non comestible. En fait, aucun effet rhétorique n'est produit ni cherché en pareil cas ; ces emplois s'expliquent par une théorie générale de la désignation liant le degré d'abstraction du sens d'un mot aux conditions contextuelles de son emploi : s'il s'agit de cueillir un fruit, le nom de ce fruit a pour référent le tout que l'on cueille ; s'il s'agit de le manger, il n'a pour référent que la partie comestible ; c'est un cas de polysémie. Il ne faut pas non plus invoquer le cas où l'on parle, par exemple, de *réparer une voiture,* alors qu'on ne répare que son *carburateur :* tout le fonctionnement de la voiture reposant sur celui du carburateur, on répare le tout dès qu'on répare la partie, c'est-à-dire le carburateur (ou même une partie de celui-ci).

On conclura donc avec M. Le Guern (ouvrage cité, p. 31) que la « synecdoque de l'espèce », celle du plus pour le moins, « ne peut être reconnue par le sémanticien ».

FIGURES DE DISCOURS ET CHANGEMENTS DE SENS

Le verbe *arriver* remonte au latin vulgaire **arripare,* « toucher à la rive (*ad ripam*) » ; le mot latin contenait deux éléments de sens (ou *sèmes*) :

s1 : « atteindre un lieu » ;

s2 : « ce lieu est une rive ».

Le mot français ne contient que s1 ; dans la phrase :

Nous arrivons au sommet,

aucun effet de métaphore n'est produit, ce qui prouve l'absence du sème s2. S'agit-il d'une métaphore ancienne passée dans l'usage normal et par là dénuée de toute valeur de surprise et d'évocation ? Rien n'interdit de le croire, mais on peut imaginer un autre développement, par des

voies étrangères à la rhétorique. Dans un contexte tel que

*ad ripam *arripare* (arriver à la rive),

le sème s2 exprimé par le complément de lieu peut être abstrait sans dommage du contenu sémantique du verbe. La répétition fréquente de pareils contextes peut avoir pour conséquence, par un découpage économique du sens total de la phrase, une abstraction définitive du sens du verbe. La situation dans laquelle est prononcée la phrase peut jouer le rôle de contexte : pour des marins, le sème s2 allait de soi quand ils employaient **arripare,* et ce verbe ne conserve que le sème s1, appliqué sans figure au cas de tout lieu vers lequel on tendait, qu'il soit rive, maison ou sommet.

Le changement de sens du verbe *arriver* (ou **arripare*) peut être classé dans les altérations normales du sens des mots au sein de la langue ; il n'a rien de la figure de rhétorique qu'est, par exemple, l'emploi du verbe *débarquer* quand Hamilton dit qu'une jeune fille *débarqua de la campagne droit à la cour,* voulant évoquer l'étonnement qu'éprouve et que provoque un voyageur qui débarque en pays étranger.

La métonymie n'est pas non plus obligatoirement une figure de rhétorique. On dit communément *boire une bonne bouteille* pour « boire du bon vin contenu dans une bouteille ». Métonymie du contenant pour le contenu ? Le cas est plutôt comparable à celui de la *banane* ou de la *noix* que l'on mange sans manger la peau ou la coque ; quand on achète la *bonne bouteille,* on achète le contenant (s1) et le contenu (s2) ; le sens de *bouteille* se réduit à s1 si l'on *ouvre* la bouteille, et à s2 si on la *boit.* Le plus souvent, les emplois jugés métonymiques résultent d'ellipses passées dans l'usage : *du (fromage de) camembert, une (voiture de la marque) Citroën, du (vin de) bordeaux, (l'équipe de) Béziers a gagné, le (releveur des compteurs à) gaz est passé, les (employés des) bureaux sont en grève,* etc.

La synecdoque résulte aussi dans bien des cas d'une ellipse : une *circulaire* est une *lettre circulaire,* une *toile* est une *toile peinte* pour un amateur de tableaux, du *plomb* est du *plomb moulé en projectiles* pour un chasseur. La dénomination d'un objet se fait souvent de façon suffisante par la mention de la matière dont il est fait : *les plombs* sont des projectiles pour le chasseur, mais des poids attachés à la ligne pour le pêcheur, des fils fusibles pour l'électricien, etc. Elle se fait souvent aussi par la mention d'un caractère : *un meuble* (lat. *mobilem*), *un immeuble* (bien *immobilier*), *une chauffeuse* (siège bas pour s'asseoir près du feu), etc. Si bien qu'il n'est guère de dénomination qui ne procède d'une opération mentale semblable à celle qui produit l'effet stylistique de la synecdoque.

MÉTAPHORE ET COMPARAISON

On dit souvent que la métaphore est une « comparaison abrégée » (Henri Morier, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique,* 1961) ou « condensée » (G. Esnault, *l'Imagination populaire, métaphores occidentales,* 1925).

Le vers de Paul Valéry :

Ce toit tranquille, où marchent des colombes...

est à comprendre : « La mer, tranquille comme un toit, où flottent des voiliers semblables à des colombes qui marchent... »

En fait, il est des comparaisons qu'aucune métaphore ne peut remplacer :

Paul est plus fort que Pierre.

Il faut distinguer, dans le contenu sémantique du terme grammatical de *comparaison,* deux notions nettement distinctes :

1° La **comparaison** proprement dite (lat. *comparatio*), qui rapproche deux référents homologues dans un jugement d'appréciation quantitative ; elle se caractérise formellement par l'emploi des mots *plus, moins, aussi, supérieur, inférieur, égal, dépasser* (v. COMPARAISON, art. spécial) ;

2° La **similitude** (lat. *similitudo*), qui rapproche deux référents homologues dans un jugement d'identité partielle ; elle se caractérise formellement par l'emploi des mots *semblable à, pareil à, de même que, ressembler, imiter, différent,* etc.

La conjonction *comme* convient à l'expression de chacune :

Paul est fort comme son père (comparaison) ;
Il s'est comporté comme un gentleman (similitude).

C'est de la similitude que parlait Quintilien quand il disait :

Metaphora brevior est similitudo [La métaphore est une similitude raccourcie] (*Institution oratoire,* VIII, VI, 18).

On peut désigner Paul par *le gentleman,* non par **son père* ou **le père.*

Le passage de la comparaison à la métaphore est illustré d'un excellent exemple par Albert Henry dans son étude *Métonymie et métaphore* (1971) :

(1) *Limogé, on lui donna la cravate, comme on met du persil dans les narines des veaux décapités* (Montherlant).

Pure comparaison, où le *persil* fait pendant à la *cravate,* et *décapités* à *limogé.*

(2) *Limogé, on lui donna la cravate, persil dans les narines des veaux décapités.*

Tous les termes des référents R1 et R2 sont encore exprimés, mais l'apposition *persil* identifie un des termes du référent R1 (« cravate ») à un terme du référent R2 (« persil »).

(3) *Limogé, on lui mit du persil dans les narines.*

Le participe *limogé* et les pronoms *on* et *lui* sont les seuls termes conservés de la chaîne linguistique qui recouvrait le référent R1 ; le lecteur doit deviner le terme homologue de l'expression *persil dans les narines,* laquelle est donc métaphorique.

(4) *Décapité, on lui mit du persil dans les narines.*

La métaphore est quasi totale, les pronoms *on* et *lui* restant les seuls points d'embrayage du référent métaphorique avec la réalité contextuelle.

Voici comment Aristote définissait la métaphore (*metaphora,* « transport ») ; nous notons par des crochets la suppression d'une partie du texte qui s'applique à la synecdoque, donnée pour une variété de métaphore :

« La métaphore est le transport à une chose d'un nom qui en désigne une autre [...] d'après le rapport d'analogie.

« J'entends par rapport d'analogie tous les cas où le second terme est au premier comme le quatrième au troisième, car le poète emploiera le quatrième au lieu du second et le second au lieu du quatrième ; et quelquefois aussi on ajoute le terme auquel se rapporte le mot remplacé par la métaphore. Pour m'expliquer par des exemples, il y a le même rapport entre la coupe et Dionysos qu'entre le bouclier et Arès ; le poète dira donc de la coupe qu'elle est *le bouclier de Dionysos* et du bouclier qu'il est *la coupe d'Arès* » (*la Poétique,* 20-21).

Le philosophe grec donnait donc bien pour caractère essentiel de la métaphore l'effacement d'un des deux termes de la comparaison. C'est le cas dans les formes (3) et (4) de l'exemple d'Albert Henry, non dans la forme (2) où les deux termes sont exprimés, tout en étant identifiés.

Dans l'exemple (2), l'apposition introduit le référent R2, mais l'inverse est possible :

Et nous tenons ***ce sceptre*** *en nos pattes, l'effroi* (Hugo).

Il n'y a pas non plus métaphore dans le tour attributif :

Cet homme est ***un lion,***ni dans la construction appositive indirecte :

*sous l'****auvent*** *de sa coiffe blanche* (Courteline),

ni dans l'apostrophe appliquant un terme propre au plan R2 à une personne ou une chose du plan R1 désignée par un pronom de la seconde personne :

Tu contiens, ***mer d'ébène,*** *un éblouissant rêve* (Baudelaire, *la Chevelure*).

Certains parlent pourtant dans tous ces cas de *métaphore par identification* (Danielle Bouverot, *le Français moderne,* 1969), en distinguant cette métaphore *in praesentia* de la métaphore *in absentia* donnant un seul des termes homologues.

Les limites d'une théorie fondée seulement sur la structure grammaticale, impuissante à distinguer la métaphore des autres tropes, ont été montrées dans une étude de Christine BrookeRose, *A Grammar of Metaphor* (1958).

Selon Michel Le Guern, c'est dans la genèse psycholinguistique de la métaphore qu'il faut en chercher l'essence et la définition ; elle n'est pas le fruit d'une ellipse ayant pour préalable une opération logique de comparaison, elle émane du jeu spontané des fonctions d'expression, comme le disait Ch. Bally dans son *Traité de stylistique française* (1909) :

« **Origines naturelles du langage figuré :** Toutes les fois qu'on peut remonter à la source d'une image, on se heurte à quelque infirmité de l'esprit humain ou à l'une des nécessités auxquelles obéit le langage.

« La plus grande imperfection dont souffre notre esprit est l'incapacité d'abstraire absolument, c'est-à-dire de dégager un concept, de concevoir une idée en dehors de tout contact avec la réalité concrète. Nous assimilons les notions abstraites aux objets de nos perceptions sensibles, parce que c'est le seul moyen que nous ayons d'en prendre connaissance et de les rendre intelligibles aux autres. Telle est l'origine de la *métaphore.* »

Aristote observait déjà que la métaphore vient à la rescousse là où le mot propre manque :

« Par exemple, l'action de lancer la graine s'appelle *semer,* mais pour désigner l'action du soleil qui lance sa lumière, il n'y a pas de mot ; cependant le rapport de cette action à la lumière du soleil est le même que celui de « semer » à la graine ; c'est pourquoi on a dit *semant une lumière divine.* »

La métaphore se définit donc par son caractère intuitif ; elle est un avant, non un après, de la comparaison ; il existe des métaphores faussement naïves, mais celles-ci tirent leur force des spontanées qu'elles imitent. Une preuve de la nature involontaire, inconsciente des métaphores est qu'elles sont « parfois très illogiques » (Bally), associant des référents incompatibles :

Mais l'amour n'est pour moi qu'un matelas d'aiguilles
Fait pour donner à boire à ces cruelles filles ! (Baudelaire).
Ce poème de fleurs lumineuses qui bourdonnait incessamment ses mélodies au cœur, en y caressant des voluptés cachées, des espérances inavouées, des illusions qui s'enflamment et s'éteignent comme des fils de la Vierge par une nuit chaude (Balzac, *le Lys dans la vallée*).

VALEUR STYLISTIQUE

Analysant ce qu'il appelle les « motivations » de la métaphore, M. Le Guern emprunte aux Latins, de Cicéron à saint Augustin, la distinction et la dénomination de trois fonctions linguistiques : *docere, placere, movere.*

Docere, c'est « enseigner », « faire connaître ». On a observé plus haut la valeur picturale de la métaphore, qui, dans le cas des dents appelées *dominos,* est comparable à celle de la caricature, mettant en relief le trait dominant des objets décrits. Par l'image *mer d'ébène,* Baudelaire évoque l'ondoiement de la chevelure, son grain lisse, le noir profond d'un bois exotique et précieux ; le tout en connotations qu'aucune analyse explicite n'alourdit. En disant que le cousin Pons *pansait* son chapeau, Balzac évoque le soin et le sentiment d'un palefrenier brossant un cheval. Il sait que la métaphore est souvent le mot le plus juste :

La Cibot monta, vola, pour être exact (Balzac, *le Cousin Pons*).

Placere, c'est « plaire », et l'on ne peut nier que la métaphore soit un ornement traditionnel de la poésie et de la prose littéraire, et un piment apprécié de la langue populaire (v. ARGOT. art. spécial).

Elle peut avoir la noblesse d'une évocation mythologique :

Sous le ne sais quel œil de feu
Je sens que mon aile se casse (Baudelaire, *les Plaintes d'un Icare*).

Elle peut découvrir de l'or et des étoiles dans les yeux des chats :

Et des parcelles d'or, ainsi qu'un sable fin,
Étoilent vaguement leurs prunelles mystiques (Baudelaire).

La cohérence des métaphores est « un luxe » selon Ch. Bally, mais un luxe que l'écrivain s'offre bien volontiers (métaphores filées) :

Une seconde tombée de neige retarda la floraison des germes semés en son âme (Balzac, *le Lys dans la vallée*).
La plage de sable fin où viennent continuellement balbutier les petites langues bleues des vagues (Lamartine).
Les quilles au corset sanglé, ces belles filles
Dont Patou, mal reçu, dérange les quadrilles (Edmond Rostand).

L'obscurité d'une métaphore rehausse son prix aux yeux de certains lecteurs et de certains auteurs, tels Mallarmé et Valéry, dont les poèmes deviennent des énigmes aux clefs parfois multiples.

Les surréalistes, visant l'exploration de l'inconscient par l'écriture automatique — libérée du contrôle de la raison —, ont usé sans fin de la métaphore, enchaînant des référents R2, R3, R4, etc., autour d'un R1 problématique :

Les mots jamais entendus prendront le large
Ils seront de paille enflammée et luiront dans une cage d'amiante Suspendue à l'arbre à devinettes (A. Breton).

FARDEAUX

cravates au bord du ravin
balayant les coupes sombres
où s'entassent encore des hommes
du passé dressez vos bras
agités de cormorans (Tristan Tzara).

Movere, enfin, c'est « émouvoir » et « entraîner ». Seule, la métaphore parvient à exprimer l'indicible de l'amour humain ou de la ferveur religieuse :

J'implore la pitié, Toi, l'unique que j'aime,
Du fond du gouffre obscur où mon cœur est tombé.
C'est un univers morne à l'horizon plombé,
Où nagent dans la nuit l'horreur et le blasphème. (Baudelaire).

Mon Dieu, qu'une vertu naissante-
Parmi tant de périls marche à pas incertains !
Qu'une âme qui le cherche et veut être innocente
Trouve d'obstacle à ses desseins ! (Racine, *Athalie*).

Henri Morier (*Dictionnaire de poétique et de rhétorique,* p. 258) emprunte à Voltaire ce jugement conçu « dans un éclair de génie » :

> « La tragédie admet les métaphores, mais non les comparaisons, pourquoi ? parce que la métaphore, quand elle est naturelle, appartient à la passion ; les comparaisons n'appartiennent qu'à l'esprit » (*Commentaire sur Corneille*).

Victor Hugo, mieux que Corneille, illustrerait cette réflexion, encore qu'il pratique surtout la « métaphore *in praesentia* » :

> *Ô sœurs des corolles vermeilles,*
> *Filles de la lumière, abeilles,*
> *Envolez-vous de ce manteau ! (les Châtiments*),

et que ses plus dynamiques envolées le conduisent à l'**allégorie,** suite de métaphores dont la cohérence, généralement fondée sur une personnification, implique un contrôle conscient :

> *Grâce à toi, progrès saint, la Révolution*
> *Vibre aujourd'hui dans l'air, dans la voix, dans le livre.*
> *Dans le mot palpitant le lecteur la sent vivre.*
> *Elle crie, elle chante, elle enseigne, elle rit.*
> *Sa langue est déliée ainsi que son esprit.*
> *Elle est dans le roman, parlant tout bas aux femmes.*
> *Elle ouvre maintenant deux yeux où sont deux flammes, L'un sur le citoyen, l'autre sur le penseur.*
> *Elle prend par la main la Liberté, sa sœur* (Hugo, *les Contemplations*).

Docere, placere, movere, ce sont sans doute les fonctions du langage, mais ce sont essentiellement les fonctions du sur-langage qu'est la poésie ; à ce titre, la métaphore est la figure poétique par excellence : même au niveau populaire, où l'on appelle *panier à salade* la « voiture cellulaire », et où « mourir » est *se faire faire un paletot sans manches,* la métaphore apporte toujours la poésie d'une vue des choses qui dépasse le réel présent. Le bénéfice est pour tous les usagers, mais le mérite revient à l'individu créateur.

métaphorique [metafɔrik] adj. (gr. *metaphorikos,* métaphorique, figuré [de *metaphora,* v. l'art. précéd.], ou dér. franç. de *métaphore ;* v. 1361, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 3 avr. 1739, Voltaire). **1.** Qui tient de la métaphore : *Une expression, un emploi métaphorique.* || **2.** Qui abonde en métaphores : *Un style, un langage métaphorique. Aucun idiome n 'est plus métaphorique que l'argot* (Hugo).

● SYN. : **1** *figuré ;* **2** *allégorique, imagé, symbolique.*

métaphoriquement [metafɔrikmɑ̃] adv. (de *métaphorique ;* av. 1486, G. Alexis, écrit *metaforiquement ;* fin du XV^e s., Godefroy, écrit *metaphoricquement ; métaphoriquement,* 1642, La Mothe Le Vayer). Par métaphore, d'une façon métaphorique : *Employer un mot métaphoriquement.*

métaphosphate [metafɔsfat] n. m. (de *méta-* 3 et de *phosphate ;* 1868, Littré). Sel de l'acide métaphosphorique.

métaphosphorique [metafɔsfɔrik] adj. (de *méta-* 3 et de *phosphorique ;* 1868, Littré). *Acide métaphosphorique,* l'un des acides dérivés du phosphore.

métaphyse [metafiz] n. f. (de *méta-* 3, d'après *épiphyse* et *diaphyse ;* 1963, Larousse). Partie des os longs située à la limite entre la diaphyse et une des épiphyses.

métaphysicien, enne [metafizisjɛ̃, -ɛn] n. (de *métaphysique,* n. f. ; v. 1361, Oresme, aux sens 1-2 ; sens 3, 1751, Diderot). **1.** Philosophe qui, dans son explication des êtres et du monde, adopte une perspective métaphysique : *Cette existence ou cette vérité que le pose, je ne les pose pas comme relatives mais comme absolues. Cette existence n'est pas une existence pour moi, c'est une existence en soi : cette vérité n'est pas ma vérité, mais la vérité ; du moins j'en juge ainsi nécessairement. Par conséquent, si je dis seulement : il pleut, deux fois je proclame l'Absolu, deux fois je suis métaphysicien, sans peut-être m'en douter le moins du monde* (Ch. Dunan). || **2.** Personne qui, dans l'ensemble des problèmes philosophiques, se consacre spécialement à l'étude de la métaphysique. || **3.** *Péjor.* Personne qui abuse de considérations abstraites : *On demandait un jour : Qu'est-ce qu'un métaphysicien ? Un géomètre répondit : C'est un homme qui ne sait rien* (Diderot).

◆ adj. (sens 1, 1838, Acad. ; sens 2, 1810, M^me de Staël ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Relatif à la métaphysique et aux métaphysiciens : *Les deux principaux représentants de l'école métaphysicienne d'Étée sont Parménide et Zénon.* || **2.** Qui a des dons pour les recherches spéculatives de la métaphysique : *Esprit métaphysicien.* || **3.** Qui se complaît dans les considérations abstraites : *Je ne suis en aucune façon une âme métaphysicienne* (Duhamel).

1. métaphysique [metafizik] n. f. (lat. scolast. *metaphysica,* n. f., métaphysique, mot tiré de la loc. gr. *meta ta phusika,* « après le traité de physique », placée en tête des considérations métaphysiques d'Aristote qui font suite à son traité de physique, de *meta,* après, et de *ta phusika,* traité de physique, neutre plur. substantivé de l'adj. *phusikos,* qui concerne la nature ou l'étude de la nature, dér. de *phusis,* nature ; XIII^e s., ToblerLommatzsch, au sens 1 [« ...système de métaphysique propre... à un penseur », 1802, Chateaubriand] ; sens 2, 1647, Descartes ; sens 3, 1751, d'Alembert [« théorie générale... d'une science », 1639, Descartes] ; sens 4, 1874, Larousse, t. XI, 141 *b ;* sens 5, 1685, Furetière ; sens 6, 1947, A. Lalande ; sens 7, 1691, Bossuet [*ne pas s'embarrasser de métaphysique,* 1934, J. Romains]). **1.** Partie de la réflexion philosophique qui porte sur la recherche des principes premiers des choses, c'est-à-dire essentiellement les principes de l'existence et de la connaissance, et dont la conception a varié selon les époques (syn. ONTOLOGIE) : *La métaphysique, proscrite du ciel et de tous les domaines où l'expérience, la mesure, le calcul peuvent se répondre exactement, s'attache, et veut en quelque sorte se confondre, aux mystérieux phénomènes de la vie* (Valéry). || Conception, système de métaphysique propre à un philosophe, à un penseur : *La métaphysique d'Aristote. Il y a une métaphysique nouvelle dans l'absolue destruction de toute métaphysique* (Duhamel). || **2.** *Spécialem.* Au XVII^e s., et principalement chez Descartes et les cartésiens, connaissance par l'entendement seul des premiers principes : *Les sciences spéculatives sont : la métaphysique, qui traite des choses les plus immatérielles, comme de l'être en général, et en particulier de Dieu et des êtres intellectuels faits à son image ; la physique, qui étudie la nature, etc.* (Bossuet). || **3.** Au XVIII^e s., science de l'esprit et de l'origine des idées : *« Métaphysique » : description de la génération et des lois de l'intelligence et de la volonté* (Stendhal). || Théorie générale, explication rationnelle d'une science, d'un art, d'une pratique : *Tout a sa métaphysique et sa pratique* [...]. *Interrogez un peintre, un poète, un musicien, un géomètre, et vous le forcerez à rendre compte de ses opérations, c'est-à-dire à en venir à la métaphysique de son art* (d'Alembert). *Métaphysique du calcul infinitésimal* (ouvrage de Carnot). || **4.** Chez Kant, inventaire systématique des idées et des principes issus de la raison pure, et qui constituent les conditions *a priori* de la connaissance et du jugement moral (s'oppose, d'une part, à la physique, à la psychologie empirique, à la description des mœurs, d'autre part, aux mathématiques) : *Métaphysique de la nature. « Fondements de la métaphysique des mœurs »* (ouvrage de Kant). || **5.** Conception d'ensemble du réel, de l'homme et de la vie humaine : *Je ne cacherai pas que le fond des pensées de Poe tient à une certaine métaphysique qu'il s'était faite* (Valéry). *La métaphysique n'est pas une discussion stérile sur des notions abstraites qui échappent à l'expérience, c'est un effort vivant pour embrasser du dedans la condition humaine dans sa totalité* (Sartre). || **6.** Selon la doc-

trine marxiste, méthode antiscientifique s'opposant à la dialectique, et qui consiste à étudier les phénomènes de la nature en les considérant comme isolés les uns des autres et invariables : *Contrairement à la métaphysique, la dialectique regarde la nature comme un état de mouvements et de changements incessants.* || **7.** Goût pour les considérations abstraites et obscures (souvent péjor.) : *Mes prétentions à la métaphysique sont ridicules ; cette analyse perpétuelle de ses pensées, cette absence d'action, ces morales sont la chose du monde la plus assommante* (Gide). || Fam. *Ne pas s'embarrasser de métaphysique,* voir les choses sous leur aspect concret et pratique.

2. métaphysique [metafizik] adj. (lat. scolast. *metaphysicus,* adj., métaphysique, de *metaphysica* [v. l'art. précéd.] ; av. 1598, Marnix, au sens 1 [« qui traite de métaphysique... », 1647, Descartes] ; sens 2, 1637, Descartes [aussi au sens péjor.] ; sens 3, 1874, Larousse, t. XI, 141 *c* ; sens 4, 1830, A. Comte ; sens 5, 1947, A. Lalande ; sens 6, av. 1783, d'Alembert ; sens 7, av. 1799, Marmontel). **1.** Qui appartient ou se rapporte à la métaphysique, recherche des principes de l'existence, de la connaissance, de l'action : *Problèmes, questions métaphysiques. Les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu. Je suis même tenté de croire que mon père n'a connu ni l'une ni l'autre des deux grandes crises métaphysiques dont tant d'hommes sont saisis, une première fois quand leur est conférée la puissance mystérieuse de créer de la vie, une seconde fois quand cette même puissance commence à se retirer de leurs flancs* (Duhamel). *Opposé à ce « vieux roman » qui « signifie », on pourrait dire que le nouveau roman est « insignifiant » au sens où l'on dit de la peinture qu'elle ne figure pas. Au vrai, le différend est d'ordre métaphysique. Si le monde n'a pas de sens, s'il est absurde, il ne saurait y avoir de destinée qui fasse tableau* (Mauriac). *Mais l'idée de la mort, elle, m'impose le vrai problème métaphysique, celui du sens de la vie* (Malraux). || *Spécialem.* Qui traite de métaphysique, qui porte sur des questions de métaphysique : *Entretiens métaphysiques. Les « Méditations métaphysiques » de Descartes.* || **2.** Qui a le caractère théorique, abstrait, difficile de la recherche métaphysique : *Je ne sais si je dois vous entretenir des premières méditations que j'y ai faites* [en Hollande], *car elles sont si métaphysiques et si peu communes qu'elles ne seront peut-être pas au goût de tout le monde* (Descartes). *Avec une fillette de neuf ans, il ne peut pourtant pas engager une discussion métaphysique !* (Gide). || *Péjor.* Qui est trop abstrait, obscur, se perd dans les spéculations : *La question* [celle du pur amour] *devint si subtile et si métaphysique que leurs plus grands partisans auraient mieux aimé y renoncer* (Fontenelle). || **3.** *Spécialem.* Chez Kant, qui procède de la raison pure, faculté de connaître *a priori,* et se situe au-delà du domaine de l'expérience : *Connaissance métaphysique.* || **4.** *État métaphysique,* chez Auguste Comte, phase transitoire du développement de l'esprit humain où les dieux de l'état théologique sont remplacés par des entités prises pour des réalités. || **5.** Dans la doctrine marxiste, qui est contradictoire avec le processus de la réalité du monde matériel dans son développement dialectique : *Selon Lénine, parler de l'essence immuable des choses, c'est donner dans un matérialisme métaphysique.* || **6.** Qui n'a pas de réalité matérielle : *J'en conviens : un avortement n'est pas un infanticide, c'est un meurtre « métaphysique »* (Sartre). || **7.** Qui est naturellement tourné vers les sujets de métaphysique : *Après sept ans d'enseignement, j'aimais encore causer avec certaines de mes élèves ; elles avaient « l'âge métaphysique » ; la vie n'existait pour elles qu'en idées et c'est pourquoi leurs idées étaient si vivantes* (Beauvoir). *Avoir l'esprit métaphysique.*

métaphysiquement [metafizikmɑ̃] adv. (de *métaphysique* 2 ; 1685, Furetière). De façon métaphysique ; du point de vue de la métaphysique : *Clarke et Leibnitz ont prouvé métaphysiquement l'existence du souverain être* (Chateaubriand).

métaphysiquer [metafizike] v. intr. (de *métaphysique* 1 ; juin 1737, *Mémoires de Trévoux,* comme v. tr., au sens de « traiter [quelque chose] d'une manière métaphysique » ; comme v. intr., au sens actuel, 1765, Diderot). *Fam.* et *péjor.* Abuser de la spéculation métaphysique : *À force de métaphysiquer sans le savoir, M. Comte a fini par « théologiser » sans s'en apercevoir davantage* (Proudhon).

métaplasie [metaplazi] n. f. (de *méta-* 3 et de *-plasie,* du gr. *plasis,* action de façonner, de modeler, dér. de *plassein* ou *-ttein,* façonner, modeler ; 1903, Larousse). En pathologie, phénomène tissulaire qui consiste dans la transformation d'un tissu différencié en un autre tissu différencié, anormal seulement par sa localisation : *Métaplasie intestinale.*

métaplasique [metaplazik] adj. (de *métaplasie* ; 1958, M. Garnier et Delamare). Qui résulte de la métaplasie, qui se forme par métaplasie : *Transformation métaplasique. Tissu métaplasique.*

métaproblématique [metaprɔblematik] adj. (de *méta-* 3 et de *problématique* ; 1935, G. Marcel). Qui se situe en dehors d'une problématique, qui relève du mystère.

métapsychique [metapsiʃik] adj. (de *méta-* 3 et de *psychique* ; 1907, Larousse). Qui dépasse le monde psychique : *La télépathie est un phénomène métapsychique.* ◆ n. f. (1908, Larousse). Étude des phénomènes métapsychiques : *Les anomalies de la métapsychique* [...], *télépathies* [...], *cryptesthésies, etc.* (Bourget).

métapsychiste [metapsiʃist] n. (de *métapsychique* ; 1931, Larousse). Personne qui étudie la métapsychique.

métapsychologie [metapsikɔlɔʒi] n. f. (de *méta-* 3 et de *psychologie* ; 1963, Larousse, au sens de « métapsychique », n. f. ; sens 1, 1968, Larousse ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Dans la théorie freudienne, modèle théorique qui définit tout processus mental par les phénomènes supraconscients du moi, du surmoi et de l'inconscient élémentaire, ou ça. || **2.** Toute forme de psychologie qui se donne un objet dépassant le donné de l'expérience : *La métapsychologie a vécu et l'histoire de la psychologie commence* (Politzer).

● SYN. : **2** *métapsychique.*

métapsychologique [metapsikɔlɔʒik] adj. (de *métapsychologie* ; 1970, Robert). Qui relève de la métapsychologie.

métaspermatogenèse [metaspɛrmatɔʒənɛz] n. f. (de *méta-* 3 et de *spermatogenèse* ; 1907, Larousse). En biologie, phase régressive saisonnière de la fonction testiculaire chez les oiseaux et certains mammifères.

métastabilité [metastabilite] n. f. (dér. savant de *métastable* ; 1970, Robert). Qualité de ce qui est métastable.

métastable [metastabl] adj. (de *méta-* 3 et de *stable* ; 1931, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Se dit, en chimie, d'un système de mélanges qui, en théorie, ne sont pas stables, mais dont la vitesse de transformation est telle qu'ils donnent l'apparence de la stabilité : *Le mélange hydrogène-oxygène est en équilibre métastable par rapport à l'eau.* || **2.** Se dit d'un atome qui, excité, conserve l'état d'excitation pendant une période dépassant l'état dit instable.

métastase [metastɑz] n. f. (gr. *metastasis,* déplacement, changement, dér. de *methistanai,* déplacer, de *meta-* [v. MÉTA- 3] et de *histanai,* placer ; 1586, Suau, au sens 1 [« développement... d'une lésion analogue... », 1923, Larousse] ; sens 2, 1933, M. Grammont). **1.** Changement du siège d'une maladie : *Y eut-il simplement métastase physique, et le remplacement par un mal différent de la névrose qui l'avait jusque-là fait s'oublier jusque dans des orgies de colère ?* (Proust). || *Spécialem.* Développement dans une partie du corps d'une lésion analogue à une autre située dans un autre point du corps, par transport d'une cellule ou d'un élément microbien. || **2.** En phonétique, nom donné par Grammont à la phase de détente dans l'articulation d'une occlusive.

métastatique [metastatik] adj. (dér. savant de *métastase* ; 1793, Lavoisien, au

sens 1 [« de la nature des métastases », 1868, Littré] ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, 24 oct. 1876, *le Temps*). **1.** En pathologie, qui est dû à une métastase : *Complication métastatique.* || De la nature des métastases : *Tumeur métastatique.* || **2.** Se dit, en minéralogie, d'un cristal dont la forme est elle du solide primitif. || **3.** *Thermomètre métastatique,* thermomètre construit de telle manière que, à un degré de température choisi à volonté, un degré de l'échelle occupe un espace de l'échelle plus grand que dans les autres parties.

métasternal, e, aux [metastɛrnal, -o] adj. (de *métasternum ;* 1903, Larousse). Qui appartient au métasternum.

métasternum [metastɛrnɔm] n. m. (de *méta-* 3 et de *sternum ;* 1903, Larousse). Chez les insectes, face ventrale du métathorax : *La troisième paire de pattes s'insère sur le métasternum.*

métastratégie [metastrateʒi] n. f. (de *méta-* 3 et de *stratégie ;* 1969, J. Guitton). Stratégie qui a des implications métaphysiques : *Les problèmes de stratégie vont déboucher dans la métaphysique. Car c'est d'une conception métaphysique et non pas seulement politique que dépendra l'acte nucléaire. C'est pourquoi je parle de métastratégie* (J. Guitton).

métasystème [metasistɛm] n. m. (de *méta-* 3 et de *système ;* 1967, Piaget). Système qui englobe d'autres systèmes : *Certains linguistes se demandent si la sémantique ne constitue pas un métasystème dominant le système syntaxique et le système phonologique.*

métatarsalgie [metatarsalʒi] n. f. (de *métatars[e]* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance, douleur ; 1907, Larousse). Douleur du métatarse.

métatarse [metatars] n. m. (de *méta-* 3 et de *tarse,* sur le modèle de *métacarpe ;* 1586, Guillemeau. p. 19). Partie du squelette du pied, entre le tarse et les orteils, constituée par les cinq os métatarsiens.

métatarsien, enne [metatarsjɛ̃, -ɛn] adj. (de *métatarse ;* 1747, James). Qui a rapport au métatarse : *Les os métatarsiens.*

◆ **métatarsien** n. m. (1845, Bescherelle). Chacun des os du métatarse.

métathéorie [metateɔri] n. f. (de *méta-* 3 et de *théorie ;* 1968, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** En logique, étude des propriétés d'un système formel au moyen d'une métalangue. || **2.** En linguistique, théorie qui définit l'ensemble des conditions auxquelles les grammaires de toutes les langues naturelles doivent satisfaire.

métathèse [metatɛz] n. f. (bas lat. grammat. *metathesis,* métathèse [en grammaire], gr. *metathesis,* transposition, et, en grammaire, « changement de lettre », de *metatithenai,* changer de place, de *meta-* [v. méta- 3] et de *tithenai,* poser, placer ; fin du xvi^e s., au sens 1 [*metathesis* — 1521, Fabri — est cité comme une forme lat. et non franç. ; *métathèse quantitative,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Déplacement des phonèmes à l'intérieur d'un mot, dû à la difficulté d'articulation à l'intérieur de la même syllabe ou dans une syllabe différente. (Ex. :*formage* s'est transformé en *fromage.*) || *Métathèse quantitative,* interversion de la quantité de deux voyelles à l'intérieur d'un même mot. || **2.** *Métathèse des jugements,* dans la logique de Kant, transposition des termes d'un jugement servant à en déduire un autre par voie de raisonnement immédiat.

métathoracique [metatɔrasik] adj. (de *métathorax ;* 1903, Larousse). Qui appartient au métathorax : *Appendice métathoracique.*

métathorax [metatɔraks] n. m. (de *méta-* 3 et de *thorax ;* 1868, Littré). Troisième division du thorax d'un insecte.

métatypique [metatipik] adj. (de *méta-* 3 et de *typique ;* 1923, Larousse). Se dit de tumeurs reproduisant un tissu dont les caractères morphologiques rappellent ceux d'un tissu existant en un autre point de l'organisme : *Une tumeur métatypique de l'estomac est formée de cellules de type intestinal.*

métayage [metɛjaʒ] n. m. (de *métayer* [v. ce mot] ; fin du xiv^e s., écrit *moitoiage,* au sens de « convention par moitié » ; écrit *métayage,* au sens actuel, 1840, Acad.). Mode d'exploitation d'un domaine agricole selon lequel l'exploitant partage les produits de la récolte avec le propriétaire.

métayer, ère [meteje, -ɛr] n. (de *meitié,* forme anc. de *moitié* [v. ce mot] ; milieu du xii^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *meiteier,* au sens de « celui qui participe par moitié » ; sens actuel, début du xiii^e s., écrit *meteers* [*mettoyer,* v. 1398, *le Ménagier de Paris ; métayer,* 1480, Bartzsch — le sens actuel apparaît pour la forme latinisée *medietarius* dès 1007, Du Cange]). Personne qui exploite un domaine agricole suivant le système du métayage : *Quand elle vient les voir tous les ans, à la moisson, Mademoiselle laisse la porte de sa chambre ouverte pour converser avec le métayer et la métayère, qui sont couchés de l'autre côté de la cloison* (Jouhandeau).

métazoaire [metazɔɛr] n. m. (de *méta-* 3 et de *-zoaire,* du gr. *zôon,* tout être vivant, animal ; 1888, Larousse). Animal formé de plusieurs cellules (par opposition à *protozoaire*).

méteil [metɛj] n. m. (lat. pop. **mistilium,* méteil, proprem. « mélange », de l'adj. **mistilis,* mélangé, dér. de **mistus,* altér. du lat. class. *mixtus,* part. passé de *miscere,* mêler, mélanger ; xiii^e s., A. Du Chesne, *Histoire généalogique* [p. 36], écrit *mesteil ; méteil,* 1600, O. de Serres). Mélange de seigle et de froment.

métempirique [metɑ̃pirik] adj. (de *mét[a]-* 3 et de *empirique ;* juin 1876, *Revue philosophique,* n° 6, p. 585). Se dit, en philosophie, de ce qui est au-delà de la connaissance empirique.

● Syn. : *métaphysique.*

métempsycose (selon l'Acad). ou **métempsychose** [metɑ̃psikoz] n. f. (bas lat. *metempsychosis,* métempsycose, gr. *metempsukhôsis,* passage d'une âme d'un corps dans un autre, de *meta-* [v. méta3] et de *empsukhoûn,* animer, dér. de *empsukhos,* qui respire, animé, de *en,* dans, et de *psukhê,* souffle, âme ; av. 1553, Rabelais, écrit *métempsychosis* [*métempsychose,* 1561, Vaganay ; *métempsycose,* 1601, P. Charron]). Doctrine selon laquelle l'âme, après la mort, passe dans un autre corps humain ou animal : *C'est Pythagore qui transmis aux Grecs la croyance à la métempsycose, après l'avoir empruntée aux Égyptiens.*

● Syn. : *transmigration.*

métempsycosiste [metɑ̃psikɔsist] adj. et n. (de *métempsycose ;* av. 1787, Galiani). Qui admet la métempsycose.

● Rem. On trouve aussi la graphie métempsychosiste (v. 1760, Gohin).

métencéphale [metɑ̃sefal] n. m. (de *mét[a]-* 3 et de *encéphale ;* 1963, Larousse). Partie postérieure du cerveau de l'embryon, d'où dérivent le cervelet, la protubérance annulaire et le bulbe rachidien.

métensomatose [metɑ̃sɔmatoz] n. f. (de *mét[a]-* 3 et des mots gr. *en,* dans, et *sôma, -matos,* corps ; 1868, Littré). Transmigration d'un corps dans un autre : *Dans l'Inde, ce que l'on nomme la « transmigration » (samsara) est plus une métensomatose qu'une métempsycose.*

météo [meteo] n. f. et adj. invar. (abrév. de *météorologie* et de *météorologique ;* 1931, Saint-Exupéry). Abrév. fam. de météorologie et de météorologique : *Le bulletin de la météo. Des renseignements météo. Tristes leçons de météo dans le fond d'un hangar glacial* (Saint-Exupéry).

météore [meteɔr] n. m. (lat. scolast. *meteora,* météore, du gr. *ta meteôra,* les espaces, les phénomènes ou les corps célestes, neutre plur. substantivé de l'adj. *meteôros,* qui est en haut, qui s'élève, de *meta-* [v. méta- 3] et de *aeirein,* forme anc. de *airein,* lever ; v. 1270, Mahieu le Vilain, au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey [aussi *météore igné* et *météore lumineux*] ; sens 3, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* Tout phénomène ayant lieu dans l'atmosphère. || **2.** *Auj.* Phénomène lumineux provoqué par le passage d'une météorite dans l'atmosphère terrestre. || *Météore igné,* celui qui est accompagné d'une combustion ou qui

dégage une grande quantité de chaleur : *Les aérolithes sont des météores ignés.* || *Météore lumineux,* celui qui se manifeste par un éclat lumineux : *L'aurore boréale est un météore lumineux.* || **3.** *Fig.* Personne ou chose qui brille d'un éclat vif mais passager : *Depuis la disparition de Balzac, ce prodigieux météore qui couvrira notre pays d'un nuage de gloire, comme un orient bizarre et exceptionnel* [...] *— toute curiosité relativement au roman s'était apaisée et endormie* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *bolide, étoile filante.*

météorique [meteɔrik] adj. (de *météore ;* XV^e^ s., au sens 1 [« relatif aux météores » ; « qui appartient aux météores », 1803, *Dict. d'histoire naturelle ; eaux météoriques,* 1874, Larousse ; *fer météorique,* 1868, Littré ; *fleurs météoriques,* 1803, Boiste] ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Qui appartient ou qui est relatif aux météores : *Pierres météoriques. Phénomènes météoriques.* || *Eaux météoriques,* eaux pluviales. || *Fer météorique,* fer des météorites. || *Fleurs météoriques,* fleurs dont l'épanouissement se modifie avec les circonstances atmosphériques. || **2.** *Fig.* Qui brille d'un éclat vif comme un météore : *Les peuples se regardaient vivre, symbolisés sous un de ces noms météoriques qui flamboient inextinguiblement dans la nuit des âges* (Gautier).

1. météorisation [meteɔrizasjɔ̃] n. f. (de *météoriser ;* 1811, Tessier, p. 279). Accumulation de gaz dans la panse chez les ruminants, dans le cæcum ou le côlon chez le cheval.

2. météorisation [meteɔrizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *météore ;* 1836, Acad., au sens de « action de prendre la forme d'un météore » ; sens actuel, 1963, Larousse). Ensemble des modifications subies par les roches au contact de l'atmosphère, notamment sous l'influence des variations de température et d'humidité.

météoriser [meteɔrize] v. tr. (du gr. *meteôrizein,* élever, se gonfler, dér. de *meteôros* [v. MÉTÉORE] ; 1755, Brunot [un premier ex. à la fin du XVI^e^s.]). Gonfler une partie du tube digestif sous l'effet de l'accumulation des gaz : *Il a un crâne énorme et un ventre météorisé* (Huysmans). *La luzerne météorise les bœufs.*

météorisme [meteɔrism] n. m. (gr. *meteôrismos,* action de s'élever, de se soulever, gonflement, enflure, de *meteôrizein* [v. l'art. précéd.] ; v. 1560, Paré, puis 1765, *Encyclopédie*). Ballonnement du ventre provoqué par les gaz qui se sont accumulés dans l'intestin.

• SYN. : *gonflement, météorisation, tympanite.*

météorite [meteɔrit] n. f. (de *météore ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Fragment pierreux ou métallique qui vient des espaces interplanétaires.

météoritique [meteɔritik] adj. (de *météorite ;* 1874, Larousse). Qui a les caractères des météorites : *Tuf météoritique.*

météorographe [meteɔrɔgraf] n. m. (de *météoro-,* élément tiré de *météore,* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, décrire, inscrire ; 1803, Boiste, au sens de « celui qui s'occupe d'observations météorologiques » ; sens actuel, 1812, Mozin). Instrument emporté par les ballons-sondes, les fusées et les avions, et qui sert à enregistrer les valeurs des principaux éléments atmosphériques.

météorolabile [meteɔrɔlabil] adj. (de *météoro-,* élément tiré de *météore,* et de *labile ;* 1953, Larousse). En termes de médecine, se dit d'un sujet très sensible aux variations atmosphériques.

météorologie [meteɔrɔlɔʒi] n. f. (gr. *meteôrologia,* recherche ou traité sur les corps ou les phénomènes célestes, de *meteôrologos,* qui s'occupe des corps ou des phénomènes célestes, de *meteôros* [v. MÉTÉORE] et de *legein,* parler ; 1547, Mizauld, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Science qui a pour objet l'étude des phénomènes atmosphériques et de leurs lois, en vue, principalement, de la prévision du temps. || **2.** Service de la Météorologie nationale chargé d'informer sur les prévisions du temps.

météorologique [meteɔrɔlɔʒik] adj. (de *météorologie ;* 1550, Roussat). Relatif à la météorologie : *Prévisions météorologiques. Bulletin météorologique.*

météorologiste [meteɔrɔlɔʒist] ou **météorologue** [meteɔrɔlɔg] n. (de *météorologie ;* 1783, Gohin, écrit *météorologue* [d'abord « appareil destiné à enregistrer les phénomènes atmosphériques », 1775, *Studia neophilologica,* XXXVI, 324] ; *météorologiste,* 1821, J. de Maistre). Spécialiste de la météorologie.

météoromancie [meteɔrɔmɑ̃si] n. f. (de *météoro-,* élément tiré de *météore,* et de *-mancie,* gr. *manteia,* prédiction, divination ; 1765, *Encyclopédie*). Divination par l'étude du tonnerre, des éclairs et des autres météores.

météoromancien, enne [meteɔrɔmɑ̃sjɛ̃, -ɛn] adj. (de *météoromancie ;* 1836, Acad.). Relatif à la météoromancie.

◆ n. (1836, Acad.). Personne qui pratique la météoromancie.

météoropathologie [meteɔrɔpatɔlɔʒi] n. f. (de *météoro-,* élément tiré de *météore,* et de *pathologie ;* 1929, Larousse). Partie de la médecine qui étudie les effets, sur l'homme, des changements atmosphériques et saisonniers, des radiations venues de l'espace.

métèque [metɛk] n. m. (lat. impér. *metœcus,* étranger domicilié dans une ville, gr. *metoikos,* étranger qui vient s'établir quelque part, et, à Athènes, étranger domicilié dans la ville moyennant une redevance, de *meta-* [v. MÉTA3] et de *oikos,* maison, habitation ; 1743, É. F. Geoffroy, écrit *mestèque* [*métèque,* début du XIX^e^s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1894, d'après Bloch-Wartburg). **1.** Dans l'Antiquité grecque, personne étrangère installée dans une cité mais ne jouissant pas des droits de citoyen. || **2.** *Auj.* Nom péjoratif donné par certaines personnes aux étrangers installés en France.

méthacrylique [metakrilik] adj. (de *méth[ylique]* et de *acrylique ;* 1874, Larousse [*résines méthacryliques,* 1953, Larousse]). *Acide méthacrylique,* acide obtenu à partir de l'acétone et de l'acide cyanhydrique. || *Résines méthacryliques,* résines obtenues par polymérisation des esters de l'acide méthacrylique.

méthane [metan] n. m. (de *méthyle,* par substitution de suff. ; 1882, *Bulletin de la Société chimique*). Hydrocarbure saturé, premier de la série des paraffines, qui se présente sous l'aspect du gaz naturel, incolore, brûlant avec une flamme pâle.

méthanier [metanje] n. m. (de *méthane ;* 1967, Robert). Navire du type pétrolier construit pour le transport du gaz naturel liquéfié, ou méthane.

méthanol [metanɔl] n. m. (de *méthan[e]* et de *[alco]ol ;* 1931, Larousse). Syn. de ALCOOL MÉTHYLIQUE.

méthionine [metjɔnin] n. f. (de *mé[thylène]* et de *thionique ;* 1953, Larousse). Acide aminé sulfuré qui se trouve dans les protéines végétales et animales et qui est indispensable à l'équilibre de l'organisme et à sa croissance.

méthode [metɔd] n. f. (lat. *methodus,* méthode [en médecine], gr. *methodos,* recherche, traité méthodique, de *meta-* [v. MÉTA- 3] et de *hodos,* voie, chemin [au pr. et au fig.] ; 1537, Canappe, au sens de « manière particulière d'appliquer une médication » ; sens 1, 1546, Rabelais ; sens 2, av. 1613, M. Régnier [*méthode analytique, synthétique,* 1868, Littré ; *méthode rationnelle,* 1835, Acad. ; *méthode expérimentale,* 1865, Littré, art. *expérimental ; méthode dialectique,* 1874, Larousse] ; sens 3, 1793, Brunot [*méthode oratoire,* 1874, Larousse] ; sens 4, 1546, Rabelais ; sens 5, 1680, Richelet ; sens 6, 1887, Zola ; sens 7-8, 1643, Corneille). **1.** Manière de faire une chose selon un certain ordre, en s'inspirant de certains principes, pour parvenir à un but : *Procéder avec méthode. Agir avec soin et avec méthode. Manquer de méthode.* || **2.** En logique, ensemble de procédés destinés à conduire l'esprit iL un résultat déterminé : *Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences* (titre de

l'ouvrage de Descartes). *Une méthode n'est pas une doctrine : elle est un système d'opérations qui fasse mieux que l'esprit livré à lui-même le travail de l'esprit* (Valéry). || *Méthode analytique,* celle qui consiste à remonter des connaissances aux principes. || *Méthode synthétique,* celle qui élabore les conséquences à partir des principes. || *Méthode rationnelle,* celle qui s'appuie sur des principes en dehors de l'expérience. || *Méthode expérimentale,* celle qui repose sur l'expérience. || *Méthode dialectique,* celle qui consiste à dépasser les oppositions en une synthèse qui fait apparaître un nouvel élément créé. || **3.** Démarche de l'esprit propre à une science, à une discipline, à un auteur : *La méthode des mathématiques modernes. La méthode d'analyse de la linguistique structurale.* || *Méthode oratoire,* art de grouper les différentes parties d'un discours pour aboutir à un effet de conviction. || **4.** Ensemble de règles raisonnées propres à faciliter l'apprentissage d'une technique : *Il semblait parfois que Gertrude avançât par bonds comme pour se moquer des méthodes* (Gide). *Méthode de lecture.* || **5.** Manuel qui contient ces règles : *Méthode de chant.* || **6.** Ensemble de règles techniques qui guident l'accomplissement d'un travail, le processus d'une fabrication : *Entreprendre des exploitations agricoles, en employant des méthodes moins primitives que les leurs ? Les terres ne manquent ni en Annam ni au Laos dans les régions tranquilles* (Malraux). *Outre la préparation du travail, le service des méthodes, dans une entreprise, étudie les modifications des procédés de fabrication, les aménagements des postes de travail, etc.* || **7.** Manière de faire quelque chose selon une certaine habitude ou selon une certaine conception personnelle : *Je vois que dans le monde on suit fort ma méthode* (Molière). *Au bal lui-même, je n'entendais rien. J'avais une méthode bien simple, chaque fois. L'important était qu'on me voie ; même pas : qu'on m'aperçoive plutôt* (Giono). || **8.** *Fam.* Façon d'agir, manière de se comporter : *Si vous voulez que nous restions camarades il faudra que vous changiez de méthode.*

• SYN. : **1** *discipline, logique ;* **6** *technique ;* **7** *procédé, recette, système.*

méthodique [metɔdik] adj. (bas lat. *methodicus,* qui procède d'après une règle, une méthode, gr. *methodikos,* même sens, de *methodos* [v. l'art. précéd.] ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 ; sens 2, v. 1560. Paré). **1.** Qui procède d'une méthode : *Une exploration méthodique.* || Spécialem. *Doute méthodique,* v. DOUTE. || **2.** Se dit d'une personne qui agit avec méthode : *Un esprit méthodique.*

• SYN. : **1** *systématique ;* **2** *discipliné, logique, méticuleux, ordonné, réfléchi.* — CONTR. : **1** *empirique, fantaisiste ;* **2** *brouillon, désordonné, étourdi, hurluberlu, irréfléchi.*

méthodiquement [metɔdikmɑ̃] adv. (de *méthodique ;* milieu du XVIe s.). De façon méthodique : *Agir méthodiquement.*

méthodisme [metɔdism] n. m. (angl. *methodism,* doctrine et culte de la secte des méthodistes, de *methodist* [v. l'art. suiv.] ; fin du XVIIIe s., Brunot, aux sens 1-2). **1.** Mouvement religieux protestant créé au XVIIIe s. par John Wesley. || Église protestante issue de ce mouvement. || **2.** Ensemble de la pensée et des pratiques religieuses de cette Église.

méthodiste [metɔdist] adj. (angl. *methodist,* membre d'une secte de chrétiens fondée en 1729 par John Wesley [1703-1791] et ainsi appelée à cause de la sévérité de leurs principes et de leurs règles, de *method,* méthode, empr. du franç. *méthode ;* 1845, Bescherelle). Relatif au méthodisme ; qui est propre au méthodisme : *Les Églises méthodistes.*

◆ n. (1761, Brunot). Personne qui professe le méthodisme.

méthodologie [metɔdɔlɔʒi] n. f. (de *méthodo-,* élément tiré de *méthode,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse ; sens 3, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Partie de la logique qui étudie les différentes méthodes des sciences. || **2.** Partie d'une science qui étudie les méthodes auxquelles elle a recours. || **3.** Ensemble des règles adoptées dans la conduite d'un ouvrage.

méthodologique [metɔdɔlɔʒik] adj. (de *méthodologie ;* 1877, Littré). Qui concerne la méthodologie.

méthoxyle [metɔksil] n. m. (de *méth[yle]* et de *oxy[gène]* ; 1888, Larousse). En chimie, radical univalent à base de méthyle et d'oxygène.

méthoxylé, e [metɔksile] adj. (de *méthoxyle ;* 1932, Larousse). Se dit des composés dont la formule contient le radical méthoxyle.

méthyl- [metil], en chimie, premier élément, tiré de *méthyle,* servant à former des noms de composés contenant le radical méthyle.

méthylamine [metilamin] n. f. (de *méthyl-* et de *amine ;* 1874, Larousse). Gaz à odeur d'ammoniac, qui est une base organique primaire.

méthylate [metilat] n. m. (de *méthyl[ique]* ; 1878, Larousse). Alcoolat dérivant de l'alcool méthylique.

méthylation [metilasjɔ̃] n. f. (de *méthyler ;* 1903, Larousse). Opération chimique qui consiste dans l'introduction du radical méthyle dans une molécule.

méthyle [metil] n. m. (de *méthyl[ène]* ; 1839, H. V. Regnault). Radical monovalent dérivé du méthane, premier terme de la série des radicaux des carbures gras que l'on trouve dans de nombreux corps organiques.

méthylé, e [metile] adj. (de *méthyle ;* 1963, Larousse). Se dit d'un composé qui contient le radical méthyle.

méthylène [metilɛn] n. m. (mot formé avec les termes gr. *methu,* boisson fermentée, vin, sorte de bière, et *hulê,* bois, résidu matériel ; 1834 [d'après BlochWartburg], au sens 1 [*bleu de méthylène,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Radical bivalent dérivé du méthane par suppression de deux atomes d'hydrogène. || *Bleu de méthylène,* colorant et désinfectant extrait de la houille. || **2.** Nom commercial de l'alcool méthylique, ou esprit-de-bois.

méthyler [metile] v. tr. (de *méthyle ;* 1903, Larousse). Réaliser la méthylation.

méthylhydrazine [metilidrazin] n. f. (de *méthyl-* et de *hydrazine ;* 1968, Larousse). Nom générique des dérivés méthylés de l'hydrogène, utilisés comme combustibles dans les fusées.

méthylique [metilik] adj. (de *méthyle ;* 1839, H. V. Regnault). Se dit de composés dérivés du méthane : *Alcool méthylique.*

méticuleusement [metikyløzmɑ̃] adv. (de *méticuleux ;* 1834, Landais). De façon méticuleuse : *Joseph posa la toile sur une chaise, en bonne lumière, et l'examina méticuleusement* (Duhamel).

• SYN. : *attentivement, méthodiquement, minutieusement, soigneusement.* — CONTR. : *négligemment, vaguement.*

méticuleux, euse [metikylø, -øz] adj. (lat. *meticulosus,* craintif, timide, de *metus,* crainte, inquiétude, anxiété ; 1547, Budé, au sens de « craintif » ; 1584, J. Duret [p. 201], au sens de « fait par crainte » : sens 1, fin du XVIIIe s. ; sens 2, 1837, Balzac ; sens 3, 1865, Taine). **1.** *Vx.* Qui a des scrupules exagérés, des craintes pour des futilités : *Un honnête homme, mais bien bourgeois, bien étroit dans ses idées, bien méticuleux dans toute sa petite politique de ménage* (Stendhal). || **2.** Qui s'attache aux détails ; qui apporte beaucoup de soin : *Un esprit méticuleux. Être méticuleux dans son travail.* || **3.** Qui demande beaucoup de minutie, d'attention : *Cet horticulteur enragé avait de sa femme le même soin méticuleux que de ses fleurs* (Daudet).

• SYN. : **2** *consciencieux, minutieux, soigneux ;* **3** *attentif, diligent, exact, méthodique, scrupuleux.*

méticulosité [metikylozite] n. f. (dér. savant de *méticuleux ;* 1828, A. F. Villemain). Caractère d'une personne méticuleuse, ou d'une action minutieuse : *Cette méticulosité ne l'empêchait pas de laisser traîner sur les meubles des couches d'humidité* (Duhamel).

● SYN. : *exactitude, minutie, scrupule, soin.* — CONTR. : *insouciance, je-m'en-fichisme* (fam.), *je-m'en-foutisme* (pop.), *négligence.*

métier [metje] n. m. (lat. pop. *misterium, métier, contraction [peut-être due à l'influence du lat. class. *mysterium,* v. MYSTÈRE] du lat. class. *ministerium,* service, fonction, dér. de *minister,* serviteur, domestique [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « prêtre de Dieu »] ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *menestier,* au sens de « service [de Dieu, du culte] » ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *mistier,* au sens de « pratiques religieuses, célébration des cérémonies du culte » ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *mestier* [*métier,* 1636, Monet ; *le métier des armes,* 1690, Furetière ; de *métier,* au sens class., av. 1714, Fénelon ; *de métier,* « propre à une profession », début du XXe s. ; *de métier, de son métier,* « professionnel », 1835, Acad. ; *jalousie de métier,* 1868, Littré ; *être du métier,* av. 1613, M. Régnier ; *homme de tous les métiers,* v. 1692, Fénelon ; *faire son métier,* 1690, Furetière ; *savoir son métier,* 1642, Corneille ; *avoir le cœur au métier,* 1668, Racine ; *apprendre à quelqu'un son métier,* 1670, Molière ; *c'est mon.. métier de,* av. 1778, Voltaire ; *il n'est point de sot métier,* 1868, Littré ; *chacun son métier, les vaches seront bien gardées,* av. 1794, Florian — d'abord *quand chacun fait son métier, les vaches sont bien gardées,* 1690, Furetière] ; sens I, 1, XIIIe s., La Curne [*corps de métiers,* 1690, Furetière ; *petits métiers,* 1868, Littré] ; sens I, 3, fin du XIIIe s., *Roman du Châtelain de Coucy* [*jouer un tour de son métier,* 1665, La Fontaine ; *gâcher le métier,* 1959, Robert — *gâter le métier,* même sens, av. 1696, Mme de Sévigné] ; sens I, 4, 1588, Montaigne ; sens I, 5, fin du XIIe s., Marie de France [*faire métier et marchandise de,* 1541, Calvin] ; sens I, 6, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens II, 1 et 3, fin du XIIe s., *l'Escoufle* ; sens II, 2, 1690, Furetière [*métier à bas circulaire, métier chaîne,* 1963, Larousse] ; sens II, 4, 1680, Richelet ; sens II, 5, 1640, Oudin [*vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,* 1669, Boileau]).

I. 1. Occupation manuelle ou mécanique qui nécessite du savoir-faire : *Apprendre un métier. Exercer un métier. Le métier de plombier, d'électricien, de maçon, de menuisier. Conservatoire national des arts et métiers.* || *Corps de métiers,* ancienne organisation des artisans qui, dans chaque profession, étaient soumis à des règlements spéciaux et divisés en maîtres, compagnons et affranchis. || *Petits métiers,* petits artisanats ou petits commerces. || **2.** Profession qui procure des ressources pour vivre et donne une place dans la société : *Métier manuel. Métier intellectuel. Métier bien, mal payé. Le métier est fait pour l'homme et non l'homme pour le métier ; et à travers le métier, c'est l'homme que l'artiste doit atteindre* (Mauriac). *Entre autres métiers, je suis ici correspondant de l'Agence française de presse* (Malraux). *La belle Madeleine Robinson avait déjà joué et tourné plus d'un rôle, mais elle continuait à apprendre son métier* (Beauvoir). || *Le métier des armes,* l'état militaire. || Class. *De métier,* se disait de quelqu'un qui faisait une chose dans une intention intéressée : *Rien n'est plus méprisable qu'un parleur de métier qui fait de ses paroles ce qu'un charlatan fait de ses remèdes* (Fénelon) ; *auj.,* propre à une profession : *Terme de métier. Argot de métier.* || *De métier,* ou *de son métier,* professionnel : *Il est chanteur de métier.* || *Jalousie de métier,* rivalité entre personnes exerçant la même profession, ou ayant les mêmes vues, les mêmes prétentions. || *Être du métier,* s'entendre à quelque chose parce qu'on exerce la profession dont il s'agit. || *Homme de tous les métiers,* homme qui est prêt à faire n'importe quoi pour se tirer d'affaire. || *Faire son métier,* s'occuper uniquement de ce qu'on a à faire sans se laisser détourner par ce qui regarde les autres. || *Savoir, connaître son métier,* être habile en quelque chose, savoir s'y prendre. || *Avoir le cœur au métier,* mettre du zèle et de l'amour-propre dans ce qu'on fait. || *Apprendre à quelqu'un son métier,* lui donner une leçon. || *C'est mon* (*ton, son,* etc.)*métier de,* il m'appartient par profession de faire telle chose : *On m'a mis entre deux gendarmes, et en avant. Ils râlaient comme des pendus ! Comme si ce n'était pas leur métier d'arrêter le contrebandier* (Triolet). || *Il n'est point de sot métier* (prov.), toutes les professions sont bonnes. || *Chacun son métier, les vaches seront bien gardées* (prov.), que chacun s'occupe exclusivement de ses affaires, et tout sera pour le mieux. || **3.** Savoir-faire qui résulte de l'expérience, d'une pratique habituelle : *Un auteur qui a du métier. L'effet de terreur qu'un feuilletoniste intelligent eût pu tirer de la situation avec un minimum de métier* (Vercel). || Vx. *Jouer un tour de son métier,* jouer un tour comme on sait le faire. || *Gâcher le métier,* vendre ou travailler à trop bas prix. || **4.** Fonction qui ressemble à une profession : *Le métier de roi, de courtisan.* || **5.** *Péjor.* Occupation dégradante : *C'est un méchant métier que celui de médire* (Boileau). || Class. et littér. *Faire métier et marchandise de,* faire un trafic honteux de : *Ces gens qui, par une âme à l'intérêt soumise, | Font de dévotion métier et marchandise* (Molière). *Depuis quand, dit Simon Giguet, de bons citoyens comme ceux d'Arcis voudraient-ils faire métier et marchandise de la sainte mission de député ?* (Balzac). || **6.** Rôle essentiel, ce que l'on s'efforce de réaliser : *Faire son métier d'homme, d'épouse.*

II. 1. Machine servant à la fabrication des textiles : *Métier à tisser. À mesure qu'on montait la Grand'Côte, le battement des métiers Jacquart, le tic-tac des navettes semblaient venir à vous de ces milliers de fenêtres étroites, échelonnées sur cinq, six étages, serrant leur vie ouvrière comme dans les cases d'une ruche* (Daudet). || **2.** Machine qui sert à la fabrication de la bonneterie. || *Métier à bas circulaire,* machine sur laquelle se fabriquent les bas sans couture. || *Métier chaîne,* machine rectiligne, à aiguille à bec pour tissu indémaillable. || **3.** Cadre rigide sur lequel est tendu un ouvrage de dame : *Métier à broder, à tapisserie. Et quand j'entrais au salon, je la trouvais à son métier* (Balzac). || **4.** Cuve dans laquelle le vinaigrier pressure la lie du vin. || **5.** Fig. *Mettre une chose sur le métier,* l'entreprendre. || *Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage* (Boileau), ne vous lassez pas de perfectionner ce que vous avez déjà fait.

● SYN. : **I, 2** *carrière, fonction, gagne-pain, job* (fam.), *profession, travail ;* **3** *art, capacité, expérience, habileté, ingéniosité, maîtrise, pratique, qualification, virtuosité ;* **4** *condition, état* (vx), *partie, rôle, spécialité.*

métif, ive [metif, -iv] adj. et n. (de *métis, mestiz,* par changement de suff. ; av. 1553, Rabelais, écrit *mestif ; métif,* 1701, Furetière). Forme anc. de *métis,* reprise parfois par des écrivains archaïsants : *La nuit s'éloigne ainsi qu'une belle Métive* (Apollinaire).

métis, isse [metis] adj. (bas lat. *mixticius,* né d'une race mélangée, du lat. class. *mixtum,* supin de *miscere,* mêler, mélanger [la prononciation de *-s* au masc. est due à l'existence, aux XVIIe et XVIIIe s., d'une var. *mestice* ou *métice.* adaptation du portug. *mestiço* ou de l'esp. *mestizo,* « sang mêlé », mots également issus du bas lat. *mixticius*] ; v. 1180, *Girart de Roussillon,* écrit *mestiz* [*métis,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, XVe s., La Curne, écrit *mestiz* [*métiz,* 1538, R. Estienne ; *métis,* 1669, Widerhold] ; sens 3, 1840, Acad. [*tissu métis,* 1959, Robert — *toile métisse,* même sens, 1949, Larousse]). **1.** Se dit d'une personne issue du croisement de races différentes : *Enfin, il s'est formé une espèce de peuple métis, né des colons et des Indiennes* (Chateaubriand). || **2.** Se dit d'un animal né du croisement de races ou d'une plante issue de variétés différentes : *Chien métis. Œillet métis.* || **3.** Qui est le résultat du mélange de deux choses différentes : *Un idiome métis* (Renan). || *Tissu métis,* tissu fait de coton et de lin.

◆ n. (sens 1 [sous l'influence du portug. *mestiço* ou de l'esp. *mestizo* — v. ci-dessus], 1610, *Hist. de la navigation de J. de Linscot ;* sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Personne née d'un Blanc et d'une Noire, ou inversement : *Ce sont les métis qui parlent des nègres avec le plus cruel mépris* (Duhamel). || **2.** Être

humain dont la personnalité participe à la fois de deux caractères différents : *Un métis social qui tirait son esprit d'un grand seigneur libertin, sa bassesse d'une paysanne séduite* (Balzac).

• REM. Il ne faut pas confondre *métis* et *mulâtre.* Le *métis* est un sang-mêlé né de parents de races différentes, et spécialement d'un Blanc et d'une femme de couleur, ou inversement. Le *mulâtre* est seulement un *métis* né d'un Blanc et d'une Noire, ou d'un Noir et d'une Blanche.

métisation [metizasjɔ̃] n. f. (dér. irrégulier de *métisser ;* 1874, Larousse). Production d'animaux métis, principalement dans l'espèce ovine.

métissage [metisaʒ] n. m. (de *métis ;* 1837, Baudrimont [VI, 198], au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Croisement entre des individus appartenant à des races à différences somatiques (races dites « noires », « blanches » et « jaunes »). || **2.** Reproduction des animaux issus du croisement de deux races ou variétés différentes : *La race chevaline anglo-normande a été obtenue par métissage.*

• SYN. : 2 *hybridation* (zool.).

métisser [metise] v. tr. (de *métis ;* 1874, Larousse). Croiser des individus de races différentes.

métive [metiv] n. f. (lat. pop. **mestiva,* moisson, contraction de **messestiva,* lui-même contraction du lat. class. *messis aestiva,* proprem. « moisson d'été », de *messis,* récolte, moisson [de *metere,* faire la moisson], et du fém. de l'adj. *aestivus,* d'été [de *aestas,* été] ; XIIIe s., Godefroy, écrit *mestive ; métive,* milieu du XVe s.). *Dialect.* Moisson : *Entre tous ces visages, brûlés par les fenaisons et les métives, il y avait des figures malades* (Le Roy).

métiveur [metivœr] n. m. (de l'anc. v. *mestiver,* moissonner [1170, Maurice de Sully]. dér. de *mestive* [v. l'art. précéd.] ; 1604, Godefroy, écrit *mestiveur ; métiveur,* 1er mai 1877, *Revue des Deux Mondes*). *Dialect.* Moissonneur.

métivier [metivje] n. m. (de *métive* [v. ce mot] ; début du XIIIe s., Huon de Méry, écrit *mestivier* [*métizier,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1835, Balzac). **1.** *Dialect.* Ouvrier engagé pour la moisson. || **2.** Représentant du propriétaire présidant au partage de produits entre le propriétaire et le métayer.

métonomasie [metɔnɔmazi] n. f. (gr. *metonomasia,* changement de nom, de *metonomazein,* appeler d'un autre nom, de *meta-* [v. MÉTA- 3] et de *onomazein,* nommer, dér. de *onoma,* nom ; 1690, Baillet, p. 38). Syn. ancien de CALQUE.

métonymie [metɔnimi] n. f. (bas lat. *metonymia,* métorymie, gr. *metônumia,* emploi d'un nom pour un autre, métonymie, de *meta-* [v. MÉTA- 3] et de *onoma,* nom ; 1521, Fabri, écrit *methonomie ; métonymie,* 1690, Furetière). Procédé d'expression qui consiste à désigner une notion par un terme lié à cette notion par une relation logique, historique ou simplement habituelle. (V. aussi MÉTAPHORE, art. spécial.)

métonymique [metɔnimik] adj. (gr. *metônumikos,* employé par métonymie [de *metônumia,* V. MÉTONYMIE], ou dér. franç. de *métonymie ;* première moitié du XIXe s., d'après Larousse, 1874). Qui présente le caractère de la métonymie : *Une désignation métonymique.*

métopage [metɔpaʒ] n. m. (du gr. *metôpon,* front, et *pageis,* fixé, réuni, part. aoriste second de *pêgnunai,* fixer, ficher, enfoncer ; 1840, Acad.). Monstre résultant de la soudure de deux individus par le front.

métope [metɔp] n. f. (lat. *metopa,* métope, gr. *metopê,* même sens, de *meta-* [v. MÉTA- 3] et de *opê,* trou, ouverture, fenêtre ; 1545, Van Aelst, écrit *methope — métope,* 1564, J. Thierry [« plaque de pierre... », 1963, Larousse]). Intervalle séparant deux groupes de cannelures, dans une frise dorique : *Elle avait su évoquer avec un art très noble des chefs-d'œuvre qu'elle n'avait d'ailleurs peut-être jamais vus, une Hespéride qui fait ce geste sur une métope d'Olympie, et aussi les belles vierges de l'ancien Érechthéion* (Proust). || Plaque de pierre ou de terre cuite (souvent sculptée) remplissant cet intervalle : *Les métopes d'Olympie nous racontent l'histoire de l'adolescent Hercule guidé de travail en travail par Minerve sa déesse gardienne* (Mauriac).

métopique [metɔpik] adj. (du gr. *metôpon,* front ; 1877, Littré [aussi *suture métopique*]). En anatomie, qui est relatif au front. || *Suture métopique,* suture qui divise en deux l'os frontal et qui ne subsiste plus, chez l'adulte, qu'à l'état de vestige.

métoposcopie [metɔpɔskɔpi] n. f. (du gr. *metôpon,* front, et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1546, Rabelais, au sens de « physionomie » ; sens actuel, 1625, Naudé). Art de deviner le caractère d'une personne par l'examen des traits du visage, et particulièrement des rides du front.

• REM. On dit aussi MÉTOPOMANCIE. n. f. (du gr. *metôpon* et de *-mancie,* gr. *manteia,* prédiction, divination, de *manteuesthai,* prédire, dér. de *mantis,* devin, prophète ; 1546, Rabelais, écrit *métopomantie ; métopomancie,* 1803, Boiste).

métrage [metraʒ] n. m. (de *métrer ;* 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1840, Acad. [« longueur d'un tissu » et « pièce, coupon d'une certaine longueur », 1959, Robert] ; sens 3, 1907, J. Giraud [*long métrage,* 1911, et *court métrage,* 1924, J. Giraud]). **1.** Action de mesurer au mètre : *Le métrage d'un travail de maçonnerie.* || **2.** Longueur mesurée en mètres : *Un mur qui fait un métrage important.* || *Spécialem.* Longueur d'un tissu : *Connaître le métrage nécessaire pour confectionner une jupe.* || Pièce, coupon d'une certaine longueur : *Stocker des petits métrages de soieries.* || **3.** Longueur totale de la pellicule d'un film : *Un film d'un métrage qui donne une heure de projection.* || *Long métrage,* film de plus de 2 500 m. || *Court métrage,* film ne dépassant pas 600 m : *Les documentaires sont des courts métrages.*

1. mètre [mɛtr] n. m. (gr. *metron,* mesure ; 1791, Brunot, au sens 1 [*mètre carré, mètre cube,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Unité fondamentale de mesure de longueur adoptée en France (symb. : m), dont le nouvel étalon est rattaché aux radiations du krypton. || *Mètre carré,* unité de mesure de superficie (symb. : m^2) équivalant à la surface d'un carré d'un mètre de côté. || *Mètre cube,* unité de mesure de volume (symb. : m^3) équivalant au volume d'un cube d'un mètre de côté. (V. Rem.) || **2.** Objet servant à mesurer, ayant la longueur d'un mètre, ou plus, et gradué en décimètres, centimètres et millimètres : *Un mètre en bois, en métal. Un mètre pliant.*

• REM. On emploie parfois *mètre* pour *mètre cube* (av. 1880, Flaubert) : *Il y eut des carrioles emportées [...] sautant par-dessus les mètres de cailloux* (Flaubert).

2. mètre [mɛtr] n. m. (lat. *metrum,* mesure d'un vers, vers, gr. *metron,* mesure en général, mesure d'un vers ; v. 1220, Coincy, au sens 2 [aussi « arrangement de syllabes dont l'ensemble compose un vers »] ; sens 1, v. 1361, Oresme [en versification française, début du XIIIe s. ; « forme du rythme dans lequel une poésie a été écrite », 1874, Larousse]). **1.** En prosodie, dans la versification grecque et latine, groupe déterminé de syllabes longues ou brèves comprenant deux temps marqués, l'un fort, l'autre faible. || Forme du rythme dans lequel une poésie a été écrite : *Le mètre ïambique. Le mètre anapestique.* || **2.** Dans la versification française, cadre syllabique (6, 8, 10, 12 syllabes) dans lequel s'insère un rythme. || Arrangement de syllabes dont l'ensemble compose un vers. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE MÈTRE

Cherchant à caractériser le langage poétique et se tournant pour cela du côté des signifiants — parce que les poésies traduites ne donnent que de la prose —, Jean Cohen (*Structure du langage poétique,* 1966) ne voyait qu'un trait qui soit à la fois présent chez Hugo ou Claudel et absent chez Bossuet ou Chateaubriand, trait manifesté par la graphie (seule marque sûre des traits phoniques) : c'est le découpage du texte en « vers » ; « après chaque vers, le poème

passe à la ligne » ; la plupart des lignes se terminent par un blanc, marque de pause.

Le nombre des syllabes écrites entre deux blancs définit, en versification française, le **mètre,** c'est-à-dire la « mesure » (gr. *metron*) du vers. Dans d'autres systèmes, ce mot désigne d'autres unités, plus pertinentes pour ces langues que le nombre de syllabes, par exemple les « pieds » (dactyles, spondées, ïambes, anapestes, etc.) du latin et du grec, où les syllabes sont de durées différentes (longue ou brève), s'équilibrant au niveau du vers selon des lois fixes.

Dans le mètre du vers français, la dernière syllabe n'est pas comptée si elle est muette : les vers suivants ont donc tous deux syllabes :

La nuit
S'achève
Et Gui
Poursuit
Son rêve
(Guillaume Apollinaire, *Poèmes à Lou*).

Une pause « plus ou moins longue » marque obligatoirement la fin du vers, selon Maurice Grammont (*le Vers français*). Une autre pause, nommée **césure** depuis Marot (du lat. *caesura,* « coupure »), partage en deux les vers de 10 ou 12 syllabes à une place fixe :

Je hume ici || ma future fumée,
Et le ciel chant(e) || à l'âme consumée.
(Paul Valéry, *le Cimetière marin*).

Dans le second vers, la syllabe muette de *chante* est élidée devant *à ;* la coupure coïncide obligatoirement avec une fin de mot.

La place de la césure caractérise le mètre aussi bien que le nombre des syllabes. Ainsi, ces vers de 10 syllabes sont en fait composés de deux segments inégaux, de 4 et de 6 syllabes.

La poésie classique aligne en principe les vers à mètre égal, sauf dans les strophes où les inégalités sont fréquentes, mais répétées de strophe à strophe. Cette dernière condition n'est même pas respectée dans les **vers libres,** de sorte qu'une information telle que :

La commission des communautés européennes envisage d'informer producteurs et consommateurs sur les problèmes relatifs aux prix du bœuf(journal du 12-VI-1974) devient un poème si on l'écrit ainsi :
La commission des communautés européennes
Envisage
D'informer producteurs et consommateurs
Sur les problèmes relatifs aux prix
Du bœuf.

Guillaume Apollinaire avait publié en 1907 une nouvelle en prose intitulée *l'Obituaire ;* en 1909, le même texte parut dans la revue *Vers et prose,* divisé par des alinéas : c'était un poème sans rimes, qui fut repris dans *Alcools* sous le titre *la Maison des morts.*

Admettre qu'un tel changement de disposition linéaire puisse être une marque de poésie, c'est lui supposer une fonction propre dans le domaine de l'expression. On reconnaîtra principalement au mètre :

• 1° Une fonction **mnémotechnique,** quand il est répété. Une suite de vers égaux est plus facile à retenir qu'un texte en prose ; toute erreur entraînant un changement du nombre des syllabes est rendue consciente par la modification du rythme. Le vers a assumé avant l'écriture la fonction de conservation des textes : les lois, les prières, les oracles primitifs sont en vers, ainsi que les premiers ouvrages philosophiques, techniques, historiques (cf. Pierre Guiraud, *les Fonctions secondaires du langage,* encyclopédie *le Langage,* la Pléiade). Au XIXe s., les jeunes hellénistes apprenaient encore le *Jardin des racines grecques,* versifié par Lancelot en 1657

• 2° Une fonction **esthétique :**

La régularité du retour des pauses (soulignée par la rime) produit une satisfaction de l'oreille ou des muscles phonateurs, de nature d'ailleurs différente suivant la longueur du mètre : cadences de ronde enfantine, de berceuse, de confidence idyllique, de discours solennel.

Cette « isométrie » serait vite fastidieuse — comme un rythme musical uniforme — si des éléments d'inégalité n'intervenaient pour en rompre ou en diversifier le cours. L'inégalité est obtenue soit par l'alternance régulière de mètres inégaux, soit par le jeu des accents et des rimes superposant leur rythme à celui des mètres ;

• 3° Une fonction **expressive :**

L'harmonie ou la discordance entre la longueur du mètre et celle des unités syntaxiques (phrases ou propositions) produisent des effets variés, interprétables en fonction du sens du texte.

Il se peut que le mètre épouse le rythme de la syntaxe, ce qui, aux yeux d'Apollinaire, justifie en vers l'absence de toute ponctuation :

Un soir je descendis dans une auberge triste
Auprès de Luxembourg
Dans le fond de la salle il s'envolait un Christ
Quelqu'un avait un furet
Un autre un hérisson
L'on jouait aux cartes
Et toi tu m'avais oublié
(*Alcools,* « le Voyageur »).

Mais il se rencontre aussi bien qu'une pause finale de mètre interrompe la chaîne syntaxique là où le débit ordinaire serait lié : un mot se trouve ainsi détaché et prend une importance insolite. Dans le texte donné plus haut relatif aux prix du bœuf, les pauses métriques mettent en valeur le verbe *envisage* et le nom *bœuf,* les dotant d'une richesse que le lecteur découvre (ou apporte).

Dans la poésie classique, l'isométrie rend particulièrement sensibles les discordances entre vers et phrase, appelées **enjambements,** dont les effets peuvent être de deux sortes :

a) LES PAUSES SYNTAXIQUES PRÉVALENT sur les pauses métriques ; l'effet est une rupture du rythme, donc un **prosaïsme** qui convient à l'anarchie des batailles comme aux propos gauches des personnages simples ; c'est ainsi qu'il faut lire ce texte de Victor Hugo :

Un cimetière sombre, avec de blanches lames,
Cela rappelle un peu la mer. Nous crénelâmes
Le mur, et le donnai le mot d'ordre, et le fis
Installer l'ambulance au pied du crucifix (*le Cimetière d'Eylau*) ;

b) LES PAUSES MÉTRIQUES PRÉVALENT sur les pauses syntaxiques, de sorte qu'une suspension insolite est imposée là où la chaîne phrastique demande un débit lié. On distingue alors :

— le **rejet** (un groupe de mots se prolonge sur les premières syllabes du vers suivant) :

Comment vous nommez-vous ? — Il me dit : — Je me nomme Le pauvre.
— Je lui pris la main : — Entrez, brave homme
(V. Hugo, *le Mendiant*).

La suspension de fin de vers accroît l'effet de surprise que doit produire l'attribut *le pauvre,* nom commun général substitué au nom propre attendu.

— le **contre-rejet** (la chaîne phrastique d'un vers est amorcée dans les dernières syllabes du vers précédent) :

Souvenir, souvenir, que me veux-tu ? ***L'automne***
Faisait voler la grive à travers l'air atone (Verlaine, *Nevermore*).

Une suspension rêveuse est imposée ici après *l'automne,* faussement sujet du vers qui peint le vol de la grive.

Des effets semblables peuvent être produits à la césure, où la discordance mètre/syntaxe détache souvent un mot de valeur :

> *Comme par une main* || ***noire,*** *dans de la nuit,*
> *Nous nous sentîmes prendr(e),* || *et tout s'évanouit* (V. Hugo, *le Cimetière d'Eylau*),

ou fait attendre un mot surprenant :

> *Les deux mille vaisseaux* || *qu'on voit à l'horizon*
> *Ne me font pas peur.* ***J'ai*** || *nos quatre cents galères* (V. Hugo, *la Légende des siècles*).

• 4° P. Guiraud donne avec raison pour une fonction du mètre la **marque de** « **poésie** » qu'emporte sa nature artificielle. Mais si cette marque était la seule différence entre la prose et la poésie, elle ne serait pas signifiante.

DIFFÉRENTS MÈTRES

Les mètres les plus courants de la versification régulière s'échelonnent de 12 syllabes à une.

• Le vers de 12 syllabes, ou **dodécasyllabe,** plus couramment nommé **alexandrin,** a la césure entre la 6e et la 7e syllabe :

> *Elle avait plis ce pli* || *dans son âge enfantin*
> *De venir dans ma chambr(e)* || *un peu chaque matin* (V. Hugo).

Il comporte en moyenne quatre accents : deux fixes (6e et 12e syllabe) et deux libres.

Les accents fixes en font un « moule à antithèses » (Ch. Bally) :

> *Ton bras est invaincu,* || *mais non pas invincible* (Corneille).

Au contraire, les accents libres en diversifient le rythme avec des possibilités de raffinement auxquelles tient probablement la fortune de ce vers dans la littérature française depuis le XVIIe s. Il convient à tous les genres où le texte joue le rôle principal : genre épique (Hugo : *la Légende des siècles ;* Leconte de Lisle : *Poèmes barbares*), dramatique (théâtre du XVIe au XIXe s.), lyrique (Du Bellay, Mallarmé), satirique (Hugo : *les Châtiments*), familier (Hugo, Musset, Coppée).

• Le vers de 10 syllabes, ou **décasyllabe,** a les mêmes indications, mais sa faveur, considérable au Moyen Âge, a décru au XVIe s. au profit de l'alexandrin. Il est césuré le plus souvent après la 4e syllabe :

> *Le son du cor* || *s'afflige vers les bois*
> *D'une douleur* || *qu'on veut croire orpheline* (Verlaine, *Sagesse*).

Ce partage en deux membres croissants établit un rythme dynamique apprécié des anciens poètes épiques, et aussi des versificateurs malicieux comme Marot et Voltaire :

> *Trois grands pendards vinrent à l'étourdie*
> *En ce palais, me dire en désarroi :*
>
> *« Nous vous faisons prisonnier par le Roi »* (Marot, *Épître au Roi pour sa délivrance,* 1557).

La coupe 6 + 4, attestée — rarement — à l'époque ancienne, a totalement disparu par la suite, mais le partage égal 5 + 5, tenté au Moyen Âge, a eu la faveur de quelques modernes, apportant un rythme binaire dont la force efface le jeu des accents libres :

> *Le couchant dardait* || *ses rayons suprêmes*
> *Et le vent berçait* || *les nénuphars blêmes* (Verlaine, *Poèmes saturniens*).

• Le vers de 8 syllabes, ou **octosyllabe,** a été aussi un vers universel, très en vogue au Moyen Âge et qui connut plus tard une baisse de prestige sans véritable défaveur ; c'est encore au XIXe s. un vers lyrique pour Musset :

> *Mes chers amis, quand je mourrai*
> *Plantez un saule au cimetière,*

au XXe s. pour Apollinaire :

> *Mon beau navire ô ma mémoire*
> *Avons-nous assez navigué*
> *Dans une onde mauvaise à boire* (*la Chanson du Mal Aimé*).

Il est aussi très apprécié des chansonniers, à qui il offre, pour leurs bouts-rimés, la commodité du plus long vers sans césure.

• Les vers impairs ont été mal jugés par Grammont (*le Vers français,* p. 446), selon qui le vers de 11 syllabes « est boiteux de quelque façon qu'on le construise », le vers de 9 « ne cesse de l'être que s'il est coupé à 3, 3, 3, mais est alors d'une désespérante monotonie », le vers de 7 ne vaut pas mieux, pour ne pas parler du vers de 5.

Les vers impairs de 11 syllabes (**hendécasyllabe**) et de 9 syllabes (**ennéasyllabe**) se rencontrent au Moyen Âge dans la poésie chantée, au gré des mesures musicales, mêlés à d'autres mètres. Ils ont été employés dans des pièces isométriques au XIXe s. par Banville, Verlaine, Richepin.

La césure y est absente ou libre quand l'auteur ne cherche qu'un effet de prosaïsme, comme Verlaine dans *Crimen amoris :*

> *De beaux démons, des satans adolescents* (4 + 7)
> *Au son d'une musique mahométane* (2 + 9)
> *Font litière aux Sept Péchés de leurs cinq sens* (3 + 4 + 4),

ou dans *Vendanges :*

> *Les choses qui chantent dans la tête* (4 + 5 ?)
> *Alors que la mémoire est absente,* (6 + 3 ?)
> *Écoutez, c'est notre sang qui chante..* (3 + 4 + 2)
> *O musique lointaine et discrète* (6 + 3 ?).

Verlaine a même risqué des vers de 13 syllabes dans un *sonnet* dénommé *boiteux* qui évoque la laideur d'une ville, et d'un passé (*Jadis et naguère*) :

> *Ah ! vraiment c'est triste, ah ! vraiment ça finit trop mal* (5 + 8)
> *Il n'est pas permis d'être à ce point infortuné* (5 + 8).

Pourtant, les mètres de 11 et 9 syllabes prennent un rythme si la césure y occupe une place fixe ; un découpage du premier en 5 + 6 et du second en 4 + 5 entraîne, par un besoin d'isométrie, un débit précipité dans le second membre, générateur d'une cadence alerte (comme dans le cas du décasyllabe) :

> *Ô champs paternels* || *hérissés de charmilles*
> *Où glissent le soir* || *des flots de jeunes filles !* (Marceline Desbordes-Valmore).
> *Tournez, tournez,* || *bons chevaux de bois,*
> *Tournez cent tours,* || *tournez mille tours..* (Verlaine).

• Quant au vers de 7 syllabes, ou **heptasyllabe,** il ne réclame pas plus de césure que l'octosyllabe, et donne un rythme un peu plus preste, étant plus court ; il convient au récit :

> *Autrefois le rat de ville*
> *Invita le rat des champs...*

Mais il ne messied pas à des chansons, à des épîtres légères ou même sérieuses :

> *Cette âme qui se lamente*
> *En cette plainte dormante,*
> *C'est la nôtre, n'est-ce pas ?* (Verlaine, *Ariettes oubliées*).

• Les mètres plus courts apparaissent surtout dans les pièces hétérométriques,

souvent chantées ; ils structurent ainsi un rythme strophique :

> *Contre toute l'Europe avec ses capitaines,*
> *Avec ses fantassins couvrant au loin les plaines,*
> *Avec ses cavaliers,*
> *Tout entière debout comme une hydre vivante,*
> *Ils chantaient, ils allaient, l'âme sans épouvante*
> *Et les pieds sans souliers* (Hugo, *les Châtiments*).

> *Es-tu, je t'en soupçonne,*
>
> *Le vieux cadran de fer*
>
> *Qui sonne*
>
> *L'heure aux damnés d'enfer ?* (Musset, *Ballade à la lune*).

Dans les genres familiers, assez émancipés quant aux règles du vers, les mètres courts détachent souvent un membre de phrase au gré du sens ou de la rime :

> *L'Aigle, reine des airs, avec Margot la Pie,*
> *Différentes d'humeur, de langage et d'esprit,*
> *Et d'habit,*
> *Traversaient un bout de prairie.* (La Fontaine, *Fables*, XII, 11).

Mais tous les mètres courts, de l'heptasyllabe au monosyllabe, ont été employés dans des pièces isométriques par quelque poète ou versificateur virtuose :

> *Le bruit des fiacres*
> *Mon voisin laid*
> *Qui fume un âcre*
> *Tabac anglais* (Apollinaire, *Hôtels*).

Père	*Erre*	*Songe*	*Couche*
Las !	*Sur*	*Vain...*	*Froid,*
Mère	*Terre...*	*Ronge*	*Mouche*
Pas.	*Dur !...*	*Frein.*	*Doigt...*

(Baudelaire, *le Pauvre Diable*).

HISTORIQUE

I. LE DÉCASYLLABE.

Le premier vers français attesté est le décasyllabe (*Cantilène de sainte Eulalie,* 882). Son origine est pratiquement établie par les travaux de Michel Burger (*Recherches sur la structure et l'origine des vers romans,* 1957), à partir du vers latin appelé **sénaire ïambique.**

Le rythme du vers latin, on l'a vu, repose sur la durée des syllabes, groupées en « pieds » comme les blanches et les noires sont associées dans les mesures musicales.

Le sénaire des comiques et des tragiques latins était un vers de 6 pieds (lat. *senarius,* « composé de six ») ; les pieds étaient en principe des ïambes (brève + longue : ◡ —) ; une césure était obligatoire, le plus souvent après le 5e demi-pied (césure *penthémimère*), quelquefois après le 7e (césure *heptémimère*) ; la forme idéale du vers était donc :

◡ — | ◡ — | ◡ // — |◡ — |◡ — |◡ —

Mais des équivalences nombreuses étaient admises à l'époque classique :

— Le premier élément du pied pouvait être remplacé par une longue, ou par deux brèves

— Le second élément pouvait aussi être remplacé par deux brèves (par une seulement au dernier pied, de quantité toujours indifférente en latin).

Aux ïambes pouvaient donc être substitués des spondées (— —), des anapestes (◡ ◡ —), des dactyles (—◡ ◡), des procéleusmatiques (◡ ◡ ◡ ◡), des tribraches (◡ ◡ ◡), voire un pyrrhique (◡ ◡) au dernier pied ; le nombre des syllabes était très variable.

La syllabe précédant la césure devait être une fin de mot, comme dans ce vers de Plaute (*Rudens,* 1) :

Qui gen tes om nes mari aqu(e) et terras movet

— — | — — | — // ◡ ◡ | ◡ — | — — | ◡ ◡

Toute voyelle latine existait sous la forme longue ou brève, selon les mots : la quantité était distinctive (comparer : *pŏpulus,* « le peuple » / *pōpulus,* « le peuplier » ; *vĕnit,* « il vient » / *vēnit,* « il est venu »).

Or, du IIe au Ve s., les différences de quantité ont disparu, remplacées par des différences de timbre (v. VOYELLES. art. spécial, *Historique*). L'équivalence d'une syllabe longue avec deux syllabes brèves n'ayant plus de sens, le système de la versification aurait été ruiné si l'usage ne s'était pratiquement établi, dans l'hymnologie latine des premiers siècles de notre ère, d'abandonner la plupart des libertés de substitution, ce qui ramena le sénaire à une forme syllabique :

⏓	—	|	⏓	—	|	◡	/	—	|	◡	—	|	◡	—	|	◡	◡
1	2		3	4		5		6		7	8		9	10		11	12

On explique cet usage par les exigences du chant liturgique : les notes supportaient les syllabes. Le peuple chrétien ne fut plus conscient que du nombre de 12 syllabes, tandis que les lettrés conservaient « pour l'œil » la tradition d'un rythme quantitatif.

Les mots latins portaient un accent dont la place était déterminée par la quantité de l'avant-dernière syllabe selon la règle suivante :

1° ⏓́ ⏓ ex. : *mắlŭm* (mot paroxyton);
2° (...) ⏓ —́ ⏓ ex. : *aūdī́rĕ* (paroxyton);
3° (...) ⏓́ ⏓ ⏓ ex. : *dī́cĕrĕ* (proparoxyton).

Quand la césure était après la 5e syllabe, la 4e portait obligatoirement un accent, puisque le 3e cas (mot proparoxyton) était exclu par la structure du sénaire ïambique.

La césure restant admise — quoique rare — après la 7e syllabe, l'accent fixe de la pause était placé en ce cas sur la 6e syllabe.

L'usage s'établit aussi d'interdire à la fin du vers les mots d'une syllabe, puis de deux syllabes : seuls les proparoxytons se maintinrent à cette place, la 11e syllabe devant être une brève, si bien que la 10e syllabe, elle aussi, porta un accent fixe.

Enfin, on admit le remplacement d'un proparoxyton par un paroxyton en fin de vers, à condition que l'accent tombât toujours à la 10e syllabe, le vers s'achevant alors à la 11e.

Ainsi était né en roman un vers syllabique à accents fixes, assez fidèlement conservé en italien où l'on distingue :

— un vers de 12 syllabes terminé par deux syllabes atones

— un vers de 11 syllabes terminé par une syllabe atone

— vers de 10 syllabes terminé par une syllabe tonique.

L'accent de la 10e syllabe est précédé d'un accent à la 4e ou à la 6e, suivi d'une fin de mot atone. La finale du second type est de loin la plus fréquente, parce que les mots paroxytons dominent largement en italien ; aussi ce vers y est-il appelé *endecasillabo.* Les mêmes variétés existent en espagnol.

En français, où abondent les mots oxytons (*corbeau, renard*), le type décasyllabique a dominé, avec accents à la 4e ou 6e syllabe, et à la 10e ; le type hendécasyllabique est maintenu quand le vers se termine par un *e* atone, mais la 11e syllabe n'est pas comptée. Ainsi s'expliquent les caractères et le nom du *décasyllabe* français, maintenus jusqu'à l'époque moderne.

L'usage n'a varié que sur le point de la césure :

• 1° Dans les premiers textes, la pause peut suivre la 4e syllabe (ou la 6e) dans les mêmes conditions qu'elle suit la 10e. La syllabe tonique pouvait donc être la dernière d'un mot oxyton :

> *Bel avret corps* || *bellezour anima.*
> *Ne por or ned argent* || *ne paramenz*
> (*Cantilène de sainte Eulalie*).

Mais elle pouvait être aussi l'avant-dernière d'un paroxyton dont la dernière, muette, ne comptait pas dans le vers :

Voldrent la veintr(e) || *li Deo inimi (ibid.).*

C'est la césure appelée **épique** parce qu'elle est librement pratiquée dans les chansons de geste, moins souvent dans les chansons d'amour, qui épousaient des structures mélodiques plus contraignantes.

La césure épique, pratiquée dans l'alexandrin comme dans le décasyllabe, ne sortira d'usage qu'au XVIe s.

On ne range pas, bien entendu, dans ce type de césure les cas où un *e* muet, après la 4e syllabe, est élidé devant une initiale vocalique, comme il a été permis à toute époque :

Par nuie guis(e) unces ne l'aviserent (*Vie de saint Alexis,* 238).

La libération du vers au XIXe s., autorisant l'apocope de tout *e* muet final (c'est-à-dire son amuïssement dans la prononciation), rendra possible le retour à la césure épique ; on en cite des cas chez Verhaeren, Francis Jammes ; elle est courante chez Paul Fort :

Comme au vent qui les chass(e) des vapeurs se mélangent..

et chez Apollinaire qui, dans *la Loreley,* passe pour y avoir cherché un effet d'archaïsme :

Jetez jetez aux flamm(es) cette sorcellerie..

En fait, ces libertés ne sont pas comparables à l'usage ancien, parce qu'elles apparaissent à n'importe quelle place du vers :

La terr(e) fidèle et sûre où reposent les morts (Verhaeren).
Si tous les gars du mond(e) voulaient s(e) donner la main (Paul Fort).

La césure épique au XIIe s. n'impliquait d'ailleurs nullement l'amuïssement de l'*e.*

• 2° Il se pouvait aussi qu'une syllabe muette figurât à la 4e (ou 6e) syllabe, suivie de la césure et d'un mot à initiale consonantique :

La plaisance || *du cœur qui s'émerveille* (Froissart).

Cette césure, appelée **lyrique** parce qu'elle se rencontrait principalement dans la poésie lyrique (Eustache Deschamps, Charles d'Orléans), remonte à un usage du chant liturgique qui imposait artificiellement aux mots l'accent réclamé par le mètre.

Rien n'était moins naturel que d'accentuer la voyelle finale d'un paroxyton ; ce le fut moins encore quand l'*e* atone final tendit à s'amuïr même devant une initiale consonantique (XVIe s., cf. E. *La lettre « e »,* art. spécial). Ainsi s'explique la règle formulée par Fabri en 1521 de ne faire la césure sur une rime féminine que lorsqu'il serait possible d'élider la syllabe atone — ce qui condamnait la césure épique en même temps que la lyrique. Tel fut l'usage dans les vers réguliers à partir de la Pléiade.

• 3° Une autre solution avec un mot paroxyton était de placer la césure après la 5e syllabe comme en latin :

Qu'elle perdesse || *sa virginitet* (*Cantilène de sainte Eulalie*).
Que la victoire || *venoit avec moi* (Eustache Deschamps).

C'est la césure **enjambante,** rare, et propre à la poésie lyrique, parce qu'elle ne pouvait alterner avec la césure épique (le vers eût paru incomplet). La césure enjambante resta interdite même après la disparition de la césure épique. Elle devait être une ressource rythmique pour le vers libéré (cf. Henri Morier, *la Césure enjambante, Mélanges Straka,* 1970).

Vers des récits de guerre et des vies de saints au Moyen Âge, le décasyllabe a été du XIIe au XVIe s. le vers lyrique le plus apprécié ; on l'appelait au XVIe s. le *vers commun* pour la diversité de ses usages. Détrôné par l'alexandrin, il gardera la faveur d'un petit nombre dans tous les genres.

La césure après la 6e syllabe se rencontre à toute époque, de la chanson d'*Aïol* aux comédies de Voltaire et chez les symbolistes. Elle a toujours été exceptionnelle, mais maintenue sans doute d'après le modèle de l'endecasillabo italien, césuré indifféremment 4 + 6 ou 6 + 4.

Le partage égal 5 + 5 apparaît au Moyen Âge dans les chansons populaires. Délaissé ensuite, appelé par Bonaventure Des Périers « le vers en taratantara », il fut réinventé en 1670 par l'abbé Régnier Desmarets, dont les essais suscitèrent les moqueries de Voltaire, et ne fut réhabilité qu'au XIXe s. par le talent des romantiques et de Verlaine.

II. L'ALEXANDRIN.

L'origine de l'alexandrin est très discutée ; les rattachements au latin n'étant pas sûrs, on peut supposer qu'il dérive du décasyllabe par une équilibration des hémistiches.

Le terme *rime* (= vers) *alexandrine* apparaît dans les *Règles de la seconde rhétorique* (entre 1411 et 1432) ; il est expliqué par les romans d'Alexandre dans le *Doctrinal de la seconde rhétorique,* de Baudet Herenc (1432), et dans l'*Art de rhétorique vulgaire,* de Jean Molinet (1493). Ce n'est pourtant pas dans le *Roman d'Alexandre* (1170) que ce vers apparut pour la première fois.

L'histoire en est retracée par Knud Togeby (*Histoire de l'alexandrin français*) dans les *Études romanes dédiées à A. Blinkenberg* (1963). Le premier emploi connu du mètre remonte au début du XIIe s. (*Li ver del Juïse,* en français d'origine liégeoise, sermon de 415 vers assonant presque tous en *i*). Le romaniste danois montre ensuite que ce vers connut bientôt la vogue dans deux genres de première importance :

• 1° Dans l'**épopée,** que caractérise une structure en laisses à assonance unique répétée un nombre indéfini de fois, sur une mélodie monotone.

Le premier texte de cette forme est un poème provençal en décasyllabes sur la vie de Boèce (vers l'an 1000) ; *la Chanson de Roland* (vers l'an 1080) est en décasyllabes ; le poème français de *Gormont et Isembart,* en octosyllabes, remonte à 1100 environ ; un *Alexandre* provençal de 1100, par Albéric de Pisançon, est en octosyllabes ; un *Alexandre* de 1160, en décasyllabes. Avant l'*Alexandre* de 1170 par Lambert le Tort, le dodécasyllabe se rencontre dans la *Canso d'Antiocha,* chanson de croisade provençale composée entre 1130 et 1145 (une *Chanson d'Antioche* en français, de la même époque, ne nous est parvenue que sous une forme remaniée vers 1200), et dans le *Pèlerinage de Charlemagne,* parodie des chansons de geste, écrite vers 1150. L'*Alexandre* de 1170 abandonne la laisse pour les rimes plates, mises à la mode par le roman breton ; toutes les versions ultérieures du roman d'Alexandre seront conformes à ce modèle. Le nouveau dans cette série de romans n'était donc pas l'emploi du dodécasyllabe, mais son alliance avec les rimes plates.

C'est des *Saisnes* (Saxons), de Jean Bodel (vers 1200), que K. Togeby date le grand succès des alexandrins rimés dans la poésie épique.

• 2e Dans le poème **hagiographique,** qui, dérivant des hymnes, est fait de courtes strophes de longueur fixe : quatrains de la *Passion* (vers l'an 1000), sixians assonancés de la *Vie de saint Léger* (même époque), les deux en octosyllabes, quintains assonancés de la *Vie de saint Alexis* en décasyllabes (vers 1050) ; enfin, quintains rimés en alexandrins de la *Vie de saint Thomas Becket,* par Guernes de Pont-Sainte-Maxence (1174).

Au XIIIe s. se développa avec succès le quatrain d'alexandrins monorimes, puis à rimes plates, dont le monument le plus remarquable est le *Testament* de Jean de Meun, et dont la mode se répandit en Espagne (*cuaderna via*).

L'alexandrin était, en revanche, exclu de la poésie lyrique : les trouvères (Conon

de Béthune, Colin Muset) ne s'en servent pas.

Cette situation se maintint au XIVe s., et comme les genres où avait fleuri l'alexandrin tombaient en désuétude, ce vers sortit pratiquement de l'usage au XVe s., où l'on ne peut citer que quelques légendes en quatrains. Christine de Pisan, Alain Chartier, Charles d'Orléans et Villon ne s'en servirent pas.

On a donné pour révolutionnaire l'emploi que firent brusquement de l'alexandrin en 1555 Ronsard (sonnets des *Amours* et des *Hymnes*) et Jean-Antoine de Baif (*Amours de Francine,* 225 sonnets en alexandrins sur 248). Ronsard s'en est donné pour l'initiateur, mais n'en tire pas gloire :

> « Et si tu me dis, Lecteur, que je devois composer mon ouvrage [*la Franciade*] en vers alexandrins, pource qu'ils sont pour le jourd'huy plus favorablement receuz de nos Seigneurs et Dames de la Court, et de toute la jeunesse Françoise, lesquels vers j'ay remis le premier en honeur, le le responds qu'il m'eust esté cent fois plus aisé d'escrire mon œuvre en vers Alexandrins qu'aux autres, d'autant qu'ils sont plus longs, et par consequent moins sujets, sans la honteuse conscience que j'ay qu'ils sentent trop leur prose » (préface de *la Franciade,* 1572).

Mais pourquoi avoir introduit l'alexandrin dans le sonnet, ce qu'aucune tradition, aucun exemple ancien ne pouvait justifier, quand le décasyllabe y avait été employé très pertinemment dès le premier emprunt (Marot, 1536), répondant à l'endecasillabo des sonnets italiens ?

Au problème de ce renouveau, K. Togeby, que nous suivons dans toute cette histoire, a proposé une solution très vraisemblable : la priorité ne revient ni à Ronsard, ni à Jean-Antoine de Baïf, mais au père de celui-ci, Lazare de Baïf, premier traducteur des tragédies grecques, qui aurait choisi un mètre de 12 syllabes pour se tenir plus près des sénaires ïambiques du texte ancien (*Électre,* de Sophocle, 1537) ; Bochetel l'avait imité en 1544 pour l'*Hécube* d'Euripide, et Jodelle, écrivant en 1552 la première tragédie française originale, *Cléopâtre,* avait usé de l'alexandrin pour le premier et le quatrième acte, du décasyllabe pour les autres. L'alexandrin dérivait pour la seconde fois du sénaire ïambique, mais par copie directe et non plus par altération ; son mérite était là aux yeux des poètes de la Pléiade, et non dans son passé médiéval : l'alexandrin était le mètre des tragiques grecs et latins.

Ajoutons qu'il bénéficia probablement de la lassitude qu'avait engendrée le décasyllabe. Devant à Ronsard et à Du Bellay ses lettres de noblesse, l'alexandrin deviendra, à partir du XVIIe s., le *grand vers.*

III. L'OCTOSYLLABE.

L'octosyllabe est attesté dès l'an 1000 (*Passion* et *Vie de saint Léger*). On le pense dérivé du dimètre ïambique, qui comptait huit syllabes et dont faisait usage saint Ambroise dans ses hymnes à la fin du IVe s. Les octosyllabes de la *Passion* étaient groupés en quatrains, comme ceux des hymnes ambrosiennes ; ceux de *Saint Léger* en sixains ; ils observaient plus ou moins une césure médiane (4 + 4), qui était de règle dans les dimètres latins, mais que le français abandonnera.

L'octosyllabe se rencontre au Moyen Âge dans tous les genres, y compris l'épopée (*Gormont et Isembart,* 1100) ; associé aux rimes plates, il s'illustra dans des œuvres destinées à la lecture : romans antiques (*le Roman de Thèbes,* 1150), romans bretons (Chrétien de Troyes), satires (*le Roman de Renart,* entre 1174 et 1250), récits familiers (lais, fabliaux), drames et même tragédies.

Dans certains de ces genres, comme le roman courtois, il fut remplacé par la prose, dont il était plus proche que les vers césurés. Il sera au XVIIe s. le mètre des genres mineurs, définitivement tenu pour facile sans être pour autant dédaigné des virtuoses (*Émaux et Camées*).

IV. AUTRES MÈTRES.

« Du Xe au XXe s., on a écrit des vers de 2 à 24 syllabes » (Theodor Elwert, *Traité de versification française des origines à nos jours,* 1965). Mais le Moyen Âge n'a guère dépassé 15. Dans cette limite, il est possible de relever dans l'ancien ou le moyen français des précédents à toutes les audaces observées chez les poètes modernes. Sans en faire ici l'inventaire détaillé, disons que les vers courts et les vers impairs abondent dans les chansons des trouvères, lesquels imitaient en cela leurs devanciers de langue d'oc, pour qui la variété était une règle de la structure strophique. Les mètres les moins communs sont mentionnés dans les *Leys d'Amors,* qui sont les arts poétiques du provençal, mais certains, comme le vers de 5 syllabes, n'apparaissent que mêlés à d'autres. Les gageures les plus hardies ont été soutenues par les rhétoriqueurs, tel Jean Molinet (XVe s.).

À l'époque moderne, la libération du vers a rendu possibles les mètres les plus insolites ; mais, au-delà de 12 syllabes, il devient difficile d'en tirer un rythme par la répétition.

V. L'ENJAMBEMENT.

L'enjambement a été défini au début de cet article comme la discordance entre le mètre et la phrase.

Au Moyen Âge, le mètre, soutenu par la mélodie dans les œuvres chantées, imposait fortement ses limites à la phrase.

Dans les chansons de geste, tout vers se termine par une pause, que marque presque toujours la ponctuation notée par les éditeurs modernes. L'enjambement d'un vers sur l'autre est pratiquement inexistant. L'enjambement à la césure l'est aussi, même si la pause est souvent plus potentielle qu'obligatoire :

> *Ço dist li reis : « Guenes, venez avant,*
> *Si recevez le bastun et lu guant.*
> *Oït l'avez, sur vos le jugent Franc* » (*la Chanson de Roland,* 319-321).

La règle est moins rigoureusement observée dans la littérature narrative, satirique, didactique, dramatique dans la mesure où les vers ne sont pas destinés à être chantés, et où domine l'octosyllabe, vers plus court que la moyenne des phrases. On relève donc quelques enjambements hardis, ne visant d'ailleurs aucun effet expressif :

> *Et n'an i a nul qui n'air* ***un***
> *Baston cornu de corneiller*
> (Chrétien de Troyes, *Yvain*).

L'usage changea pendant la période du moyen français : les poètes du XVIe s. ont compris les effets qu'on peut tirer de la pause suspensive ; c'est ce dont témoigne cette prière que Marguerite de Navarre prête à un personnage de l'*Heptaméron :*

> *Seigneur, quand viendra le jour*
> *Tant désiré*
> *Que le serai par amour*
> *A vous tiré ?*

ou ce portrait que Marot traçait de la reine elle-même :

> *Monstre je di, car, pour tout vrai, elle a*
> *Corps féminin, cœur d'homme et tête d'ange.*

La suspension était aussi bien ménagée à la césure :

> *J'ai des couteaux* ***assez,*** *ne te soucie,*
> *De bel os blanc, plus tranchans qu'une scie ;*
> *Leur gaine,* ***c'est*** *ma gencive et ma bouche* (Marot, *Épître à son ami Lyon*).

Ailleurs l'auteur ne cherche qu'à échapper aux cadences dont les poètes en 1526 éprouvaient la satiété :

> *Cestuy Lyon, plus fort qu'un vieil verrat,*
> *Veit* ***une*** *foys que le Rat ne sçavoit*

Sortir d'un lieu, pour autant qu'il avoit
Mengé le lard, et la chair toute crue (*ibid.*).

Les poètes de la Pléiade prônèrent l'enjambement parce qu'il abonde dans les œuvres des Anciens, et Ronsard le premier le désigna par le verbe *enjamber.*

Boileau, après Malherbe, condamna Ronsard et l'enjambement :

Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber (*Art poétique,* I, 138).

En fait, les infractions ne se comptent pas chez ses plus glorieux contemporains, mais toujours justifiées par la recherche d'un effet d'attente.

Les romantiques, les parnassiens et les symbolistes ont pratiqué l'enjambement sous toutes ses formes, conscients ou non d'avoir les trouvères pour devanciers :

Et dans la splendeur triste d'une lune
Se levant blafarde et solennelle ***une***
Nuit mélancolique.. (Verlaine).

On met à leur actif une trichotomie de l'alexandrin (*trimètre romantique*), effet accentuel dont il sera parlé à l'article spécial RYTHME, et qui ne dispensait pas Hugo de ménager pour l'œil la césure traditionnelle :

L'ombre des tours faisait la nuit dans les campagnes.

◡ ◡ ◡ — | ◡ ◡ // ◡ — | ◡ ◡ ◡ —

Il y aura plus d'audace à placer un *e* muet non élidé à la 6ᵉ ou à la 12ᵉ syllabe :

Bref, dédaignant d'être le lierre parasite.. (Edmond Rostand).

Ce n'est pas retrouver la « césure lyrique », car celle-ci comportait l'accentuation artificielle de l'*e,* ce qui n'est pas dans les visées d'Edmond Rostand : pour lui, le rythme est libre, la césure n'existe plus. D'autres l'ont supprimée encore plus visiblement :

Puis franchement et simplement viens à ma table (Verlaine).

Sous vos longues chevelures, petites fées (Jean Moréas).

L'audace n'est pas plus grande ; l'impression n'est pas différente, qu'on lise ces vers ou les précédents : les perceptions de l'oreille ont pris le pas sur celles de l'œil. Dans les deux cas, le vers est libéré d'une contrainte dont les poètes du XVIIᵉ s. s'étaient fait une loi et dont les meilleurs fruits avaient été cueillis par eux et leurs imitateurs.

VI. ESSAIS DE MÈTRES QUANTITATIFS.

Le prestige de l'Antiquité aux XVᵉ et XVIᵉ s. entraîna des tentatives d'imitation des vers antiques. Malgré un échec de Jean de Boteauville (*Art de metrifier françois,* 1497), les poètes de la Pléiade s'intéressèrent à l'essai d'un vers mesuré, disposant les syllabes longues et brèves selon les règles de la métrique latine ou grecque. Du Bellay en vanta le principe dans *la Deffence et illustration de la langue françoyse* (1549). Jodelle, en 1553, écrivit en vers mesurés un distique composé d'un hexamètre dactylique et d'un pentamètre catalectique ; voici le premier :

Phœbus Amour, Cypris veut sauver, nourrir et orner

— ◡◡ | — — | — // — | — — | — ◡ ◡ | — ◡

Étienne Pasquier, en 1556, composa ainsi toute une élégie. Ramus, en 1562, approuva ces tentatives. Jean-Antoine de Baïf mit toute son ardeur de théoricien au service de la cause, écrivant un traité *De la prononciation françoise,* fondant en 1570 une *Académie de poésie et de musique* dont la tâche était de mesurer les sons de la langue, composant un traité *De l'art metric ou de la façon de composer en vers,* et prêchant d'exemple en écrivant à partir de 1565 des vers mesurés qu'il publia en orthographe réformée sous le titre : *Etrénes de poézie francoeze an vers mezurés* (1574).

Peine perdue. Marmontel et Turgot ne devaient pas être plus heureux dans une pareille tentative au XVIIIᵉ s. Ces échecs doivent-ils être imputés à l'ignorance des lois qui règlent la quantité des syllabes françaises ? On constate que la quantité des syllabes notée pour *Phœbus, nourrir* et *orner* dans l'exemple de Jodelle est l'inverse de la quantité réelle, l'accent tonique de fin de mot ayant pour effet, en français, d'allonger la voyelle. Mais de meilleurs phonéticiens n'auraient même pas tenté l'expérience, sachant qu'en français les différences de durée, n'ayant jamais valeur distinctive, ne sont pas perçues (v. INTONATION. art. spécial, *Historique*).

Les vers mesurés ne prennent une valeur rythmique que lorsqu'ils rejoignent le syllabisme, là où toute substitution de pieds hétérosyllabiques est exclue :

Babillarde aronde, veux-tu
Que de mes gluaux affutés
Je le fasse choir de ton nid ?

En écrivant *la Belle Aronde,* Baif ne créait pas le vers **quantitatif,** mais tout au plus le *vers blanc.*

métré [metre] n. m. (part. passé substantivé de *métrer ;* 1840, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Mesure d'un terrain, d'un ouvrage de construction quelconque. || **2.** Devis général et détaillé d'un ouvrage de construction, comportant un classement des travaux à exécuter selon leur nature, leur valeur et leur étendue : *Faire le métré d'un travail.*

mètre-kilogramme [mɛtrkilɔgram *ou* mɛtrəkilɔgram] n. m. (de *mètre* 1 et de *kilogramme ;* 1949, Larousse). Unité de mesure de moment d'une force ou d'un couple (symb. : m.kgf) égale au moment, par rapport à un axe, d'une force de 1 kilogramme-force dont le support est distant de 1 mètre de l'axe et lui est orthogonal.
• Pl. *des* MÈTRES-KILOGRAMMES.

mètre-newton [mɛtrnjutɔn *ou* mɛtrənjutɔn] n. m. (de *mètre* 1 et de *newton ;* 1963, Larousse). Unité de mesure de moment d'une force ou d'un couple (symb. : m.N), égale au moment, par rapport à un axe, d'une force de 1 newton dont le support est distant de 1 mètre de l'axe et lui est orthogonal.
• Pl. *des* MÈTRES-NEWTONS.

métrer [metre] v. tr. (de *mètre* 1 ; 1834, Balzac). Mesurer avec un mètre : *Métrer un arbre abattu.*

métreur, euse [metrœr, -øz] n. (de *métrer ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Personne chargée de vérifier l'état d'avancement d'un travail de construction par la mesure des éléments réalisés. || **2.** Employé d'un architecte ou d'un entrepreneur qui dresse le devis d'un travail de construction et établit les feuilles de situation en vue du paiement des travaux exécutés par un entrepreneur.

métreuse [metrøz] n. f. (fém. de *métreur ;* 1931, Larousse). Appareil muni d'un compteur et destiné à mesurer la longueur des films.

métrication [metrikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de [*système*] *métrique* [v. MÉTRIQUE 1] ; 10-11 janv. 1971, *le Monde*). Tendance à l'adoption du système métrique comme système international de mesure.

métricien, enne [metrisjɛ̃, -ɛn] n. (de *métrique* 3 ; 1836, Acad.). Personne qui fait des recherches sur la métrique.

1. métrique [metrik] adj. (de *mètre* 1 ; 1795, *Bulletin des lois,* au sens 1 [*système métrique ;* « qui a rapport au mètre... », 1829, Boiste ; *quintal métrique,* 1845, Bescherelle ; *tonne métrique,* 1 874, Larousse — *tonneau métrique,* même sens, 1868, Littré] ; sens 2, 1905, H. Poincaré [aussi *géométrie métrique ; relations métriques,* 1959, Robert ; *espace métrique,* 1963, Larousse]). **1.** Qui a rapport au mètre ou aux unités de mesure auxquelles il sert de base : *Tout dans un port est manifestement, ouvertement, brutalement métrique. Presque toute l'activité qui s'y observe se dépense à compter, peser, ranger, arrimer* (Valéry). || *Quintal métrique,* masse de 100 kg. || *Tonne métrique,* masse de 1 000 kg. || *Système métrique,* système des poids et mesures reposant sur le mètre. || **2.** *Propriété*

métrique, propriété liée à la mesure d'une grandeur. || *Relations métriques,* relations entre les valeurs des segments d'une figure. || *Géométrie métrique,* géométrie qui étudie les propriétés invariantes pour le groupe des déplacements et établit des relations entre les angles et les distances. || *Espace métrique,* ensemble pour lequel on accepte une convention permettant de définir la distance de deux éléments.

2. métrique [metrik] adj. (lat. *metricus,* de mesure, métrique, gr. *metrikos,* qui concerne la mesure des vers, de *metron* [v. MÈTRE 1] ; 1495, Vignay, écrit *metricque,* au sens de « écrit en vers » ; écrit *métrique,* au sens actuel, 1529, Tory). En versification, relatif au mètre ou à la mesure du vers : *Valeur métrique d'une syllabe.*

3. métrique [metrik] n. f. (gr. *metrikê,* la métrique, fém. substantivé de l'adj. *metrikos* [v. MÉTRIQUE 2] ; av. 1672, G. Patin, au sens 1 ; sens 2, 1827, d'après Littré, 1868 ; sens 3, 1721, Trévoux). **1.** Science qui étudie les éléments dont sont formés les vers : *Il avait écrit « vingt ans » pour des raisons de métrique, parce que vingt-neuf ans, c'est presque impossible à placer, comme nombre de pieds* (Duhamel). || **2.** Système de versification propre à un poète : *La métrique d'Homère.* || **3.** Partie de la musique qui concerne les lettres, les syllabes, les pieds, les vers, les poèmes.

• SYN. : **1** *prosodie, versification.*

métrite [metrit] n. f. (lat. scientif. moderne *metritis,* métrite, du gr. *mêtra,* matrice, dér. de *mêtêr, mêtros,* mère ; 1803, Boiste, écrit *métritie ; métrite,* 1807, Salviat). Inflammation de l'utérus, ou matrice.

1. métro [metro] n. m. (abrév. de *métropolitain ;* 10 juill. 1891, *le Charivari*). Abrév. fam. de CHEMIN DE FER MÉTROPOLITAIN : *Une bouche de métro. Un couloir du métro. Station de métro. Ticket de métro. Et les deux premiers gestes de leur journée, avant de prendre le métro, étaient d'aller boire quelque chose, et d'acheter le journal* (Montherlant).

2. métro- [metro], élément tiré du grec *metron,* mesure, et qui entre dans la composition de nombreux mots.

3. métro- [metro], élément tiré du gr. *mêtra,* matrice (dér. de *mêtêr, mêtros,* mère), et qui entre dans la composition de quelques mots.

métrologie [metrɔlɔʒi] n. f. (de *métro-* 2 et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1780, Paucton, aux sens 1-2). **1.** Science des mesures. || **2.** Traité sur les poids et mesures : *La « Métrologie » de Paucton.*

métrologique [metrɔlɔʒik] adj. (de *métrologie ;* 1828, Mozin). Relatif à la métrologie : *Un traité métrologique.*

métrologiste [metrɔlɔʒist] n. (de *métrologie ;* 1840, Acad.). Personne qui s'occupe de métrologie.

• REM. On dit aussi MÉTROLOGUE (1840, Acad.).

métromane [metrɔman] n. (de *métromanie ;* 1771, Trévoux). Personne qui a la manie de faire des vers. (Peu usité.)

métromanie [metrɔmani] n. f. (de *métro-,* élément tiré de *mètre* 2, et de *-manie,* gr. *mania,* folie, démence, de *mainesthai,* être fou ; 1738, A. Piron). Manie de composer des vers.

métronome [metrɔnɔm] n. m. (de *métro-* 2 et du gr. *nómos,* usage, coutume, règle ; Brevet du 14 sept. 1815 [a remplacé *métromètre,* même sens — de *métro-* 2 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure —, 1732, d'après Trévoux, 1771]). Instrument destiné à indiquer la vitesse à laquelle doit être joué un morceau : *Le métronome est formé d'une tige de pendule dont la période est réglable par une massette mobile.*

métronomique [metrɔnɔmik] adj. (de *métronome ;* 1903, Larousse). Relatif au métronome ; qui tient du métronome : *Indication métronomique.*

métropathie [metrɔpati] n. f. (de *métro-* 3 et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1878, Larousse). Maladie de l'utérus.

métropole [metrɔpɔl] n. f. (bas lat. *metropolis,* capitale d'une province, gr. *mêtropolis,* ville mère, ville qui a colonisé ou fondé d'autres villes, capitale, de *mêtêr, mêtros,* mère, et de *polis,* ville ; XIV^e^ s., *Grandes Chroniques de France,* au sens 2 ; sens 1, 1679, Fléchier [aussi à Rome] ; sens 3, 1748, Montesquieu ; sens 4, 1671, Pomey [*métropole d'équilibre,* 29 janv. 1968, d'après P. Gilbert, p. 317] ; sens 5, 1831, V. Hugo). **1.** Dans la Grèce ancienne, cité mère (par opposition aux *colonies*). || À Rome, capitale administrative d'une province. || **2.** En histoire religieuse, ville où réside un métropolitain. || **3.** Dans le système colonialiste moderne, État dont dépendent des colonies ou des territoires extérieurs : *La métropole, qui a choisi jadis les Antilles contre le Canada, qui a vu les Antillais tomber à mes côtés dans la bataille de Strasbourg, n'abandonnera pas les Antilles* (Malraux). *La métropole exporte ses produits fabriqués dans les colonies.* || **4.** Ville principale d'un État, d'une région : *New York, métropole des États-Unis.* || *Métropole d'équilibre,* ville importante ou complexe de villes réunies en centre urbain, jouant le rôle de capitale régionale. || **5.** *Fig.* Centre le plus important dans un domaine particulier : *Hollywood, la métropole du cinéma.*

• SYN. : **3** *mère patrie ;* **5** *capitale.*

métropolitain, e [metrɔpɔlitɛ̃, -ɛn] adj. et n. (bas lat. *metropolitanus,* de métropole, de *metropolis* [v. l'art. précéd.] ; XIII^e^ s., *Miracles de saint Éloi,* au sens 1 [*archevêque métropolitain,* 1690, Furetière — *métropolitain,* n. m., même sens, XIV^e^ s., Godefroy] ; sens 2, fin du XV^e^ s. [*chemin de fer métropolitain,* 1873, *Année scientifique et industrielle,* p. 324 — *le Métropolitain,* même sens, 1874, *Année scientifique et industrielle,* p. 176] ; sens 3, 1770, Raynal). **1.** En histoire religieuse, qui appartient à la métropole : *Église métropolitaine.* || *Archevêque métropolitain,* ou *métropolitain,* n. m., archevêque considéré en fonction de l'autorité qu'il détient sur plusieurs évêques : *Paris a maintenu son métropolitain* (Lemaitre). || **2.** Qui appartient à une capitale. || Spécialem. *Chemin de fer métropolitain,* ou, par abrév., *le métro,* n. m., chemin de fer électrique souterrain ou aérien qui dessert tous les quartiers d'une capitale ou d'une grande ville : *Une trentaine de villes importantes possèdent un métro.* || **3.** Qui appartient à la métropole considérée par rapport aux colonies ou aux territoires d'outre-mer qui en dépendent : *Territoire métropolitain.*

métropolite [metrɔpɔlit] n. m. (bas lat. *metropolita,* [évêque] métropolitain, gr. *metropolitês,* même sens, de *mêtropolis* [v. MÉTROPOLE] ; 1771, Trévoux). Dignitaire de l'Église orthodoxe qui occupe un rang intermédiaire entre le patriarche et les archevêques.

métrorragie [metrɔraʒi] n. f. (de *métro-* 3 et de [*hémo*]*rragie ;* 1810, Capuron, écrit *métrorrhagie ; métrorragie,* XX^e^ s.). Hémorragie utérine survenant en dehors des périodes menstruelles.

• REM. On écrivait autref. MÉTRORRHAGIE.

métrorragique [metrɔraʒik] adj. (de *métrorragie* [v. cet art.] ; 1874, Larousse, écrit *métrorrhagique ; métrorragique,* XX^e^ s.). Relatif à la métrorragie.

• REM. On écrivait autref. MÉTRORRHAGIQUE.

métrosalpingite [metrɔsalpɛ̃ʒit] n. f. (de *métro-* 3 et de *salpingite ;* 1907, Larousse). Inflammation de l'utérus et des trompes.

mets [mɛ] n. m. (bas lat. *missus,* service [à table], mets [IV^e^ s.], emploi substantivé du lat. class. *missus,* part. passé de *mittere* [v. METTRE] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *mes ; mets* [sous l'influence de *mettre*], v. 1360, Froissart). Tout aliment apprêté qui entre dans la composition d'un repas : *Un mets recherché. Des mets exotiques. C'est à peine si on goûte, une fois ou deux, à quelques mets inférieurs* (Maupassant).

• SYN. : *plat, spécialité.*

mettable [mɛtabl] adj. (de *mettre ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « capable, courtois et officieux, prêt à rendre service » ; sens actuel, 1690, Furetière). Se dit d'un vêtement qu'on peut encore

porter : *Tu n'as que deux gilets blancs de mettables, j'ai déjà raccommodé les autres* (Balzac).

mettage [mɛtaʒ] n. m. (de *mettre ;* 1433, Godefroy, au sens de « action de mettre quelque chose quelque part » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). *Mettage en mains,* dans le textile, action de classer les écheveaux de soie par mains.

metteur [mɛtœr] n. m. (de *mettre ;* v. 1270, *ZRP* [XLVI, 270], écrit *meteur,* au sens de « fauconnier qui met le chapeau au faucon » ; v. 1350, *Glossaire de Conches,* écrit *metour,* au sens de « celui qui met en place » ; XVIe s., La Curne, écrit *metteur,* au sens de « maître d'hôtel » ; sens 1, 1680, Richelet [« ouvrier qui réalise un projet... », 1764, Voltaire] ; sens 2, 1828, Mozin ; sens 3, 1868, Littré [« spécialiste qui réalise l'assemblage... », 1931, Larousse] ; sens 4, 25 mars 1873, *Journ. officiel,* p. 2073 ; sens 5, 1874, Larousse ; sens 6, 1959, Robert). **1.** *Metteur en œuvre,* ouvrier qui monte les pierres fines ou les perles ; ouvrier qui réalise un projet, un plan. || **2.** *Metteur en pages,* ou, simplem., *metteur,* typographe qui procède au montage des pages de composition. || **3.** *Metteur au point,* en sculpture, praticien qui dégrossit une statue d'après un modèle en plâtre marqué de points servant de repères ; spécialiste qui réalise l'assemblage et le réglage d'éléments mécaniques ou électriques. || **4.** *Metteur en cartes,* dessinateur en tissus qui indique sur le papier l'emplacement que doit occuper chaque fil. || **5.** *Metteur en scène,* celui qui règle la réalisation scénique d'une œuvre théâtrale (jeu des acteurs, décors, musique, etc.), et qui, au cinéma, dirige en outre la prise de vues : *Nous avons donc besoin d'acteurs et de grands acteurs, de metteurs en scène et de grands metteurs en scène, pour que l'incarnation indéfinie des héros et des héroïnes classiques* (*et des modernes aussi !*) *ne soit pas interrompue* (Mauriac). || **6.** *Metteur en ondes,* technicien chargé de régler la construction et d'ordonner les éléments d'une émission radiophonique.

metteuse [mɛtøz] n. f. (de *mettre ;* 1845, Bescherelle). *Metteuse en mains,* dans le textile, ouvrière qui forme les paquets, ou mains, de soie.

mettre [mɛtr] v. tr. • ÉTYM. Lat. *mittere,* laisser aller, faire aller, envoyer, jeter, et, à basse époque, « placer dans un endroit déterminé » ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *metre* (*mettre,* XIIe s.), au sens I, 1 (*mettre au monde,* 1671, Pomey ; *mettre tous ses œufs dans le même panier,* 1874, Larousse, art. *œuf* [d'abord ... *dans un même panier,* 1868, Littré, art. *œuf,* et ... *dans un panier,* 1697, Boursault] ; *mettre quelque chose dans la tête de quelqu'un,* 1868, Littré ; *mettre en boîte, en bouteille, en sac,* début du XXe s. ; *mettre quelque chose sous les yeux de quelqu'un,* av. 1742, Massillon [... *devant les yeux de..,* même sens, 1538, R. Estienne] ; *mettre cartes sur table,* 1959, Robert ; *mettre la conversation sur,* 1906, Loti ; *mettre quelque chose sur le dos de quelqu'un,* 1694, Acad. [*mettre quelque chose sur quelqu'un,* même sens, v. 1460, G. Chastellain] ; *mettre quelqu'un sur la voie,* 1762, J.-J. Rousseau ; *mettre quelqu'un sur un sujet,* 1671, Molière ; *mettre un disque,* etc., XXe s. ; *mettre le couvert,* 1690, Furetière [... *la table,* v. 1175, Chr. de Troyes]) ; sens I, 2, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch (« disposer sur soi un vêtement... », 1670, Molière ; « porter de façon habituelle », 1835, Acad. ; *mettre dessus,* 1664, Molière [*mettre,* 1670, Molière]) ; sens 1, 3, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 1, 4-5, v. 1155, Wace ; sens I, 6, 1903, Larousse ; sens I, 7, v. 1165, Marie de France ; sens I, 8, 1080, *Chanson de Roland* (*mettre le doigt dans l'engrenage,* 1936, Montherlant ; *mettre les pouces,* 1829, Boiste ; *mettre la main à l'épée,* 1080, *Chanson de Roland ; mettre la main sur quelque chose* ou *sur quelqu'un,* 1931, Larousse) ; sens I, 9, av. 1850, Balzac (« reconduire quelqu'un jusqu'à un certain endroit », 1662, Corneille ») ; sens II, 1, milieu du XIIe s., Wace ; sens II, 2, v. 1660, Bossuet (*mettre.. en dépôt,* milieu du XVIe s., Amyot [... *en gage,* XIe s.] ; *mettre un objet à prix,* 1538, R. Estienne ; *mettre la tête de quelqu'un à prix,* 1671, Pomey) ; sens II, 3, 1880, Zola (*mettre à la masse, à la terre, sous tension,* XXe s. ; *mettre les voiles,* 1900, d'après Chautard, 1931 ; *mettre les bouts de bois,* 1918, Esnault [... *les bouts,* 1916, Esnault] ; *les mettre,* 1914, Esnault [d'abord *les mettre à son cou,* 1903, Esnault]) ; sens II, 4, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 5, av. 1803, Laharpe (*mettre en* [*la*] *croix,* « crucifier », v. 980, *Passion du Christ*) ; sens II, 6, 1690, Furetière ; sens II, 7, XIIe s., *Lois de Guillaume ;* sens II, 8, v. 1265, J. de Meung ; sens III, 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* (*y mettre le temps,* 1959, Robert) ; sens III, 2, v. 1190, Godefroy (absol., v. 1265, J. de Meung ; « placer de l'argent », 1668, Molière) ; sens III, 3, v. 1165, Marie de France (*tout mettre en œuvre, en jeu,* 1893, *Dict. général ; y mettre du sien,* 1690, Furetière [*mettre du sien,* même sens, v. 1175, Chr. de Troyes] ; *mettre le paquet,* 1958, *FEW,* XVI, 614 *a ; en mettre un coup,* 1931, Larousse [*en mettre,* même sens, 1903, Esnault]) ; sens III, 4, 1538, R. Estienne ; sens IV, I, 1080, *Chanson de Roland* (« employer, ensemencer des terres d'une certaine manière », 1560, *Bible Rebul ; mettre un barrage en eau,* XXe s. ; *mettre à sac,* milieu du XVIe s. ; *mettre à sec,* XIVe s. [au fig., 1690, Furetière, art. *sec*]) ; sens IV, 2, 1765, *Encyclopédie,* VIII, 611 ; sens IV, 3, v. 1265, Br. Latini (*mettre au net,* 1534, *Coutumier général,* III, 1191) ; sens IV, 4, 1835, Acad. ; sens IV, 5, 1868, Littré ; sens IV, 6, XIIe s., *Roncevaux* (*mettre une terre en valeur,* 1690, Furetière, art. *valeur ; mettre la radio, la télévision,* 1959, Robert) ; sens IV, 7, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure (*mettre un texte en ondes,* milieu du XXe s.) ; sens IV, 8, v. 1530, C. Ma-rot ; sens IV, 9, XIIe s., *Lois de Guillaume ;* sens IV, 10, v. 1660, Bossuet ; sens IV, 11, XIIe s., *Roncevaux* (*mettre knock-out, K.-O.,* début du XXe s. ; *mettre en sang,* av. 1714, Fénelon ; *mettre une femme enceinte,* 1959, Robert) ; sens IV, 12, v. 1175, Chr. de Troyes (*mettre à bout,* 1655, Molière) ; sens IV, 13, XIIe s., *Lois de Guillaume* (*mettre à l'amende,* 1690, Furetière ; *mettre au courant,* 1874, Larousse [... *au fait,* 1735, Lesage] ; *mettre en garde,* début du XXe s. ; *mettre au pas,* 1835, Acad. ; *mettre à la raison,* 1668, La Fontaine [d'abord ... *à raison,* 1606, Nicot] ; *mettre au pied du mur,* 1718, Acad.) ; sens IV, 14, v. 1130, *Eneas*). [Conj. **49.**]

I. FAIRE PASSER EN UN LIEU, À UNE PLACE. **1.** Faire occuper à une chose ou (plus rarement) à une personne un endroit déterminé : *La première chose qu'il fera est de ramasser le plateau pour le mettre sur le lit, au lieu de le poser sur la table, comme la veille* (Mandiargues). *Mettre une côtelette sur le gril, ses clefs dans sa poche, un bibelot sur un guéridon, un panneau indicateur au carrefour, un pansement à quelqu'un, un canot à la mer. Où dois-je mettre ce livre ? Mettre quelqu'un à la porte, en pension, en prison. Mettre quelque chose ou quelqu'un à l'abri. Mettre quelque chose ou quelqu'un au chaud.* || *Mettre au monde,* enfanter. || *Mettre la charrue avant* ou *devant les bœufs,* V. BŒUF et CHARRUE. || *Mettre des bâtons dans les roues,* V. BÂTON. || *Mettre tous ses œufs dans le même panier,* ne pas répartir judicieusement ses chances de réussite, au risque de tout perdre en une fois. || *Mettre tout le monde dans le même sac,* V. SAC. || *Mettre quelque chose dans la tête de quelqu'un,* le lui inculquer ou l'en convaincre. || Fig. et fam. *Mettre dedans,* V. DEDANS. || *Mettre en boîte, en bouteille, en sac,* enfermer des produits dans ces divers récipients. || Fig. et fam. *Mettre quelqu'un en boîte,* V. BOÎTE. || *Mettre en avant,* V. AVANT. || *Mettre en terre,* V. TERRE. || *Mettre la clef sous la porte,* V. CLEF. || *Mettre quelque chose sous les yeux de quelqu'un,* le lui faire voir clairement. || *Mettre cartes sur table,* montrer honnêtement ses intentions. (On dit aussi JOUER CARTES SUR TABLE.) || *Mettre la conversation sur,* orienter la conversation sur un sujet. || Fig. *Mettre quelque chose sur le dos de quelqu'un,* V. DOS. || *Mettre le grappin sur quelqu'un,* V. GRAPPIN. || *Mettre le cap sur,* V. CAP. || *Mettre quelqu'un sur la voie,* lui donner des indications pour le guider, l'éclairer. || *Mettre quelqu'un sur un sujet,* le faire parler, ou traiter de ce sujet : *Lucien, devenu le héros d'un cercle, fut mis par la comtesse sur la vie de Paris* (Balzac). || *Mettre un disque, une bande, une cassette,* les placer sur l'appareil reproducteur corres-

pondant (électrophone, magnétophone). || *Mettre le couvert, la table,* disposer sur la table tout ce qui est nécessaire au repas. || **2.** Disposer sur le corps, vêtir : *Comme elle avait froid aux jambes, je lui ai mis le veston sur les mollets et nous avons éteint l'électricité* (Cayrol). *Mettre un manteau à un enfant.* || Disposer sur soi un vêtement ou un certain objet : *Mettre son chapeau, ses gants, ses lunettes, ses patins, ses skis.* || Porter de façon habituelle : *À la campagne, elle ne met que ses vieux vêtements.* || Pronominalem. *N'avoir rien à se mettre,* ne pas avoir les vêtements qui conviennent. || Class. *Mettre dessus,* ou simplem. *mettre,* se couvrir la tête de son chapeau : *« Mettez, vous dis-je, monsieur Jourdain, vous êtes mon ami. — Monsieur, je suis votre serviteur. — Je ne me couvrirai point si vous ne vous couvrez »* (Molière). || **3.** Adapter, ajouter à une chose une partie qui lui manque, qui lui est nécessaire : *Mettre un manche à un couteau, des draps à un lit, une selle à un cheval, une signature à un document.* || Fig. *Mettre les points sur les « i »,* v. I. || Fig. et fam. *Mettre du beurre dans les épinards,* v. BEURRE. || Fig. et fam. *Mettre de l'eau dans son vin,* v. EAU. || Fig. et fam. *Mettre son grain de sel,* v. GRAIN. || **4.** Faire figurer sur quelque chose en inscrivant, en faisant inscrire, insérer : *Mettre quelqu'un sur une liste, une question à l'ordre du jour, son nom sur la couverture d'un livre, une annonce dans les journaux.* || *Mettre à l'index,* v. INDEX. || **5.** Introduire dans une œuvre littéraire ou artistique : *Ce que l'auteur a mis de lui-même dans son œuvre. Mettre en scène un personnage sympathique.* || **6.** Instituer un règlement, une loi, les promulguer : *Mettre une taxe, un impôt sur les apéritifs.* || **7.** Inscrire, noter : *Mettez cent cinquante francs. Mets dans la lettre que tu refuses d'accéder à sa demande.* || **8.** Faire occuper à une partie du corps une place déterminée : *Mettre ses coudes sur la table. Mettre sa main sur l'épaule de quelqu'un.* || Fig. *Mettre le doigt dans l'engrenage,* se trouver entraîné plus loin qu'on ne voudrait dans une affaire, dans un processus. || Fam. *Mettre les pouces,* céder : *Le soldat a ri, ils mettent les pouces, mais l'officier ne savait pas ; pour la première fois, en tout cas, ils acceptaient de recevoir quelqu'un pour soigner les enfants et ce serait l'aumônier, après on s'occuperait du territoire* (Camus). || *Mettre la main à la pâte,* v. MAIN. || Vx. *Mettre la main à l'épée,* s'apprêter à combattre. || *Mettre la main sur quelque chose ou sur quelqu'un,* s'emparer de quelque chose, se rendre maître de quelqu'un : *La police a mis la main sur les coupables* ; retrouver cette chose ou (plus rarement) cette personne : *Je ne peux plus mettre la main sur ce livre.* || *Mettre le pied à l'étrier, les pieds dans le plat* (fam.), *son pied quelque part* (pop.), *ne pas* ou *plus mettre les pieds dans un endroit,* v. PIED. || **9.** En parlant d'un moyen de transport, faire parvenir à destination : *Lucien prit, à la place de la rue d'Enfer, un coucou qui, moyennant dix sous, le mit à Longjumeau* (Balzac).

II. FAIRE CHANGER DE POSITION, D'ÉTAT, DE NIVEAU, DE RANG. **1.** Affecter à une chose une disposition particulière : *Mettre d'aplomb, à l'endroit, à l'envers, en place, sens dessus dessous, de travers, de guingois, en quinconce.* || *Mettre bas, mettre à bas,* v. BAS. || **2.** Fig. *Mettre une chose à la portée de quelqu'un,* la lui rendre intelligible ou accessible. || *Mettre quelque chose en dépôt, en gage,* le confier à titre de dépôt ou de caution. || *Mettre un objet à prix,* l'estimer à un certain prix, avant une vente. || *Mettre la tête de quelqu'un à prix,* promettre une récompense pour sa capture, mort ou vif. || **3.** Disposer un appareil, un mécanisme, de manière qu'il fonctionne : *Mettre le contact, le verrou. Il avait mis la radio pour avoir des nouvelles.* || *Mettre à la masse, à la terre, sous tension,* en termes d'électricité, relier un circuit à la masse ou à la terre, ou le brancher sur la source d'énergie électrique. || Fig. et pop. *Mettre les voiles, les bouts de bois, les bouts,* ou simplem. *les mettre,* partir rapidement. || **4.** Faire résider dans, faire consister en : *Chacun met son bonheur où il lui plaît* (Renan). *Je mettais mon point d'honneur à me plier, à m'égaler à leurs jeux* (Hériat). *Mettre tout son amour-propre dans la réalisation d'une tâche.* || **5.** Affecter à une personne une position ou un rang déterminés : *Mettre un enfant debout, sur ses jambes. Mettre quelqu'un à la tête* ou *en tête, au milieu ; à la queue* ou *en queue d'un cortège.* || *Mettre en croix,* crucifier. || *Mettre en joue,* v. JOUE. || Fig. *Mettre sur pied une entreprise,* v. PIED. || **6.** Affecter à une position professionnelle déterminée : *Mettre un employé à pied, en congé, en disponibilité, en retraite.* || **7.** Affecter à une position juridique ou sociale déterminée : *Mettre quelqu'un en accusation, en liberté, en résidence surveillée, en garde à vue.* || **8.** Fam. *Mettons, mettez* (suivis de l'indicatif ou du subjonctif), supposons, supposez ; faisons, faites comme si : *Le temps qu'il se soit avancé comme ça de, mettons cent mètres, et Langlois sortit* (Giono). *Mettons que je suis d'accord. Mettez que vous ayez tort.*

III. CONSACRER À QUELQUE CHOSE. INVESTIR. **1.** Employer, utiliser une certaine durée : *Mettre trois mois à répondre à une lettre, vingt ans à faire une thèse. Ne mettre qu'une minute à se décider.* || Fam. *Y mettre le temps,* tarder, agir trop lentement. || **2.** Dépenser, engager une somme d'argent : *Mettre cent francs dans l'achat d'un bibelot. Mettre mille francs dans un pari. Mettre toutes ses économies dans l'achat d'une voiture.* || Absol. *Mettre à la loterie, mettre aux courses,* engager un enjeu. || Placer de l'argent : *Mettre sa fortune dans une affaire douteuse.* || **3.** Consacrer ses moyens physiques ou psychologiques à une entreprise : *Mettre tout son cœur, toute son énergie à faire quelque chose. Mettre de la bonne ou de la mauvaise volonté à accomplir son devoir. Mettre ses forces au service des opprimés. Mettre une incroyable obstination à réussir. Mettre trop de passion dans ses actes.* || *Tout mettre en jeu, en œuvre pour,* employer tous ses moyens pour parvenir à un résultat. || *Y mettre du sien,* se dépenser généreusement. || *Mettre les bouchées doubles,* v. BOUCHÉE. || Fam. *Mettre le paquet,* engager toutes ses ressources pour parvenir au but. || Fam. *En mettre un coup,* se donner beaucoup de mal. || **4.** *Class.* Exposer, risquer : *C'est un mortel qui sait mettre sa vie | Pour un ami* (La Fontaine).

IV. FAIRE SUBIR UN CHANGEMENT D'ÉTAT, UNE TRANSFORMATION. **1.** Modifier la forme extérieure ou la structure d'une chose : *Mettre du blé en gerbe, en tas, en vrac. Mettre une lampe en veilleuse, un mécanisme en état de marche, un vase en miettes, en morceaux, en pièces.* || *Mettre un champ en avoine, en trèfle,* etc., y semer de l'avoine, du trèfle, etc. || *Mettre un barrage en eau,* laisser se remplir le lac de retenue. || *Mettre à sac,* saccager. || *Mettre à sec,* assécher ; au *fig.*, épuiser les ressources financières. || **2.** *Mettre en pages,* en typographie, rassembler les paquets de composition pour constituer les pages à imprimer. || **3.** Apporter de l'ordre dans : *Mettre à l'alignement, en ordre, en bon ordre, en rangs.* || *Mettre au net, au propre,* transcrire de manière lisible. || *Mettre à jour,* v. JOUR. || **4.** *Mettre en scène,* procéder à la réalisation scénique, au théâtre, au cinéma ou à la télévision, d'une œuvre de fiction ou d'un scénario : *Les représentations du « 14 juillet » qu'une subite décision de Gémier mit en scène, me fournirent les ressources d'un voyage en Italie* (Rolland). || **5.** *Mettre quelque chose à* (et l'infinitif), ou (fam.) *mettre* (et l'infinitif suivi du sujet de cet infinitif), disposer une chose de façon à obtenir un certain résultat : *Mettre du linge à sécher, de la viande à cuire* ou *mettre sécher du linge, cuire de la viande.* || **6.** Donner l'impulsion initiale à une action ou à un mécanisme en vue de faire démarrer un processus : *Mettre en action, en branle, en chantier, en circulation, en marche, en route, en service, en train, en vigueur.* || *Mettre une terre en valeur,* l'exploiter de façon rentable. || Fam. et ellipt. *Mettre la radio, la télévision,* allumer le poste de radio, de télévision. || *Mettre en sommeil,* v. SOMMEIL. || **7.** Transposer selon un autre mode d'expression : *Mettre en vers*

une vieille légende. Mettre en bon français un texte mal rédigé. Mettre un poème en musique. Mettre un problème en équation. || *Mettre un texte en ondes,* l'adapter pour en faire une émission de radiodiffusion. || **8.** Faire apparaître une chose d'une certaine manière : *Mettre en évidence, en lumière, en relief, en valeur, en vedette.* || **9.** Soumettre une chose ou une personne à un examen, à une contestation : *Mettre en cause, à l'étude, en observation, en question.* || *Mettre une motion aux voix,* la proposer au vote. || **10.** Établir des relations entre des choses ou des personnes : *Mettre en accord, en balance, en contact, en contradiction, en opposition, en parallèle, en présence, en regard, en relation.* || **11.** Transformer une personne sur le plan physique : *Mettre quelqu'un en forme, à plat.* || *Mettre quelqu'un knockout* ou *K.-O.,* l'assommer. || *Mettre à mal,* v. MAL. || *Mettre à mort,* v. MORT || *Mettre en sang,* provoquer des blessures sanglantes. || Fam. *Mettre une femme enceinte,* lui faire un enfant. || **12.** *Fig.* Faire passer une personne à une autre manière d'être, à un autre état psychique : *Mettre en colère, en fureur, en confiance, en défiance. Cette aventure les mit en joie* (Flaubert). || *Mettre à bout,* épuiser la patience, les nerfs de quelqu'un. || *Mettre dans tous ses états,* v. ÉTAT. || **13.** Amener une personne à une situation déterminée : *Mettre en danger, en difficulté, dans l'embarras.* || *Mettre à l'amende,* contraindre par voie de justice à verser une somme d'argent ; au *fig.,* pénaliser. || *Mettre au courant, au fait,* informer. || *Mettre à contribution,* v. CONTRIBUTION. || *Mettre au défi,* v. DÉFI. || *Mettre à l'épreuve,* v. ÉPREUVE. || *Mettre en garde,* avertir. || *Mettre au pas, à la raison,* dompter, venir à bout de. || *Mettre en demeure,* v. DEMEURE. || *Mettre quelqu'un au pied du mur,* l'obliger à prendre ses responsabilités. || **14.** Amener quelqu'un à faire quelque chose : *Enfin pendant le mois de février, il gela à pierre fendre, et Bertrand ne sortit plus du magasin. Il fut mis à des travaux de dactylographie* (Dhôtel).

• SYN. : **I, 1** *coller* (pop.), *ficher* (fam.), *flanquer* (fam.), *fourrer* (fam.), *foutre* (pop.), *glisser, introduire, placer, poser ;* **2** *étaler, étendre, jeter ; chausser, endosser, enfiler, passer, revêtir ;* **3** *apposer ;* **4** *consigner, coucher* (vx), *immatriculer, noter ;* **7** *écrire, marquer, mentionner, porter ;* **8** *ficher* (fam.), *foutre* (pop.), *plaquer, poser ;* **9** *amener, conduire, déposer, emmener, mener.* || **II, 1** *poser ;* **4** *fonder, placer, trouver ;* **5** *camper, poster ;* **8** *admettons.* || **III, 1** *attendre, consacrer ;* **2** *claquer* (pop.), *croquer* (fam.), *fricasser* (fam.), *fricoter* (pop.), *manger* (fam.) ; *investir ;* **3** *apporter.* || **IV, 1** *changer en, réduire en ;* **7** *traduire ;* **14** *employer, reconvertir, utiliser.*

◆ **se mettre** v. pr. (sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*ne pas savoir où se mettre,* 1675, Mme de Sévigné] ; sens I, 2, av. 1870, A. Dumas [d'abord « se ruer sur quelqu'un pour le maltraiter », 1668, Racine — *se mettre après quelque chose,* XXe s.] ; sens I, 3, 1931, Larousse [au fig., 1668, Molière ; « vivre maritalement avec quelqu'un », v. 1265, J. de Meung] ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland* [*se mettre au niveau de,* 1959, Robert, art. *niveau — ... à la portée de,* v. 1660, Bossuet] ; sens II, 2, av. 1662, Pascal ; sens II, 3, 1666, Molière ; sens III, 1, 1670, Molière ; sens III, 2, v. 1460, G. Chastellain [« en prendre à son aise... », 1867, Delvaul ; sens III, 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens III, 4, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens III, 5, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*se mettre bien avec quelqu'un,* 1671, Pomey — *se mettre mal..,* 1694, Acad.] ; sens IV, 1, v. 1360, Froissart [avec un nom complément ; avec un infinitif complément, 1080, *Chanson de Roland*] ; sens IV, 2, 1538, R. Estienne ; sens IV, 3, 1668, La Fontaine [*se mettre dans l'esprit de,* 1633, Corneille — *... en tête de,* 1671, Pomey, et *... dans la tête de,* 1694, Acad. ; *se mettre en quatre,* 1656, Oudin] ; sens V, 1, 1959, Robert ; sens V, 2, XXe s.).

I. OCCUPER UN LIEU DÉTERMINÉ. **1.** S'installer dans un endroit précis : *Elle prétend se mettre en travers de toute voie allant de son fils à une femme* (Jouve). *Se mettre dans un fauteuil, sur une chaise, à la fenêtre, au balcon, à la portière.* || Fig. *Ne pas savoir où se mettre,* être fort intimidé et décontenancé. || **2.** Fam. *Se mettre après quelqu'un,* le taquiner : *Les enfants malicieux se mettent souvent après le plus faible.* || *Se mettre après quelque chose,* l'attaquer, l'envahir : *Les mites se sont mises après ce manteau ; il est plein de trous.* || **3.** *Se mettre avec quelqu'un,* se ranger de son côté ; au *fig.,* épouser sa cause ; *pop.,* vivre maritalement avec quelqu'un : *Il y a celui que sa femme a abandonné pour se mettre avec un autre* (Romains).

II. OCCUPER UNE POSITION, UN RANG DÉTERMINÉS. **1.** Prendre une certaine position : *Le petit garçon s'est mis debout sur le siège pour mieux voir. Se mettre en boule, en chien de fusil, à cheval sur, à califourchon, à croupetons, au garde-à-vous, à genoux, à plat ventre, sur le dos.* || *Se mettre à la place de quelqu'un,* v. PLACE. || *Se mettre dans la peau de quelqu'un,* v. PEAU. || *Se mettre au niveau, à la portée de,* rendre sa pensée, sa parole ou ses écrits accessibles à. || **2.** Se placer à un endroit déterminé : *Se mettre en tête* ou *à la tête, au milieu, en queue* ou *à la queue d'un cortège.* || **3.** Class. *Se mettre sur,* faire le personnage de : *Je me veux mettre un peu sur l'homme d'importance* (Molière).

III. PASSER DANS UN ÉTAT, UNE SITUATION DÉTERMINÉS. **1.** Changer de tenue vestimentaire : *Se mettre en blanc, en blouse, en tenue d'été, en uniforme.* || **2.** Fam. *Se mettre bien,* s'habiller avec élégance, avec goût : *Les Parisiennes ont la réputation de se mettre bien ;* en prendre à son aise, ne rien se refuser : *Tu le mets bien, tu les as à l'anglaise* [les cabinets] (Queneau). || **3.** Entrer dans un état physique déterminé : *Se mettre en nage, en sueur, en état de relaxation.* || **4.** Entrer dans un état psychique ou nerveux déterminé : *Se mettre en colère, en fureur, en rogne.* || **5.** Entrer dans une situation déterminée : *Se mettre au régime. Se mettre dans de beaux draps, dans un drôle de guêpier.* || Fam. *Se mettre bien* ou *mal avec quelqu'un,* gagner son amitié ou s'attirer son inimitié.

IV. ENTRER PROGRESSIVEMENT DANS UN PROCESSUS. **1.** Entreprendre, commencer à faire quelque chose : *Se mettre à l'œuvre, à l'ouvrage, à la tâche, au travail. Enfin, dit Elvire, ils se sont mis à jouer. Les courses, le bridge, le poker* (Dhôtel). *Je n'ai jamais fumé de ma vie, dit le vieux monsieur, mais j'ai bien envie de m'y mettre* (Giono). || **2.** Prendre goût à : *Se mettre au whisky, au bridge.* || **3.** *Se mettre en quête de,* rechercher. || Fig. *Se mettre dans l'esprit, se mettre en tête, dans la tête de,* prendre la résolution de. || *Se mettre en devoir de,* v. DEVOIR. || *Se mettre en frais,* v. FRAIS 2. || *Se mettre en quatre,* employer tout son dévouement pour : *Aussi Corentin s'aperçut que l'aubergiste s'était, pour nous servir d'une expression populaire, mis en quatre afin de plaire aux étrangers* (Balzac).

V. EMPLOIS ARGOTIQUES OU FAMILIERS. **1.** *Se mettre quelque chose, s'en mettre jusque-là,* manger comme un goinfre. || **2.** *S'en mettre plein les poches,* s'enrichir, le plus souvent de façon malhonnête.

• SYN. : **I, 1** *se camper, se carrer, s'enfoncer ;* **2** *asticoter* (fam.), *importuner, tarabuster* (fam.). || **III, 1** *endosser, revêtir.* || **IV, 2** *se prendre à.*

meublant, e [mœblɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *meubler :* XIIIe s., *Établissements de Saint Louis* [I, 73], dans la loc. *choses mueblanz,* « biens mobiliers » ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1690, Furetière [art. *meuble*]). **1.** Qui est propre à orner, à garnir une pièce d'habitation : *Une étoffe bien meublante.* || **2.** *Meubles meublants,* en termes de droit, objets qui garnissent un appartement habité : *Il fut prié aussi de reconnaître les meubles meublants qu'on laissait à sa disposition* (Romains).

1. meuble [mœbl] adj. (lat. pop. *mŏbilis, réfection [d'après *mŏvēre,* v. ci-dessous] du lat. class. *mōbilis* [anc. *mŏvibilis*], qui peut être déplacé, agile, prompt, dér. de *mŏvēre,* mouvoir, remuer ; v. 1160, *Roman*

de Tristan, écrit *moeble* [*mueble,* fin du XII[e] s. ; *meuble,* XIII[e] s.], au sens 2 [*formation meuble,* 1903, Larousse] ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *moble, mueble* [aussi substantiv. ; *biens meubles,* v. 1290, *Livre Roisin*]). **1.** *Biens meubles,* tout ce qui peut être transporté sans être détérioré (par opposition à *biens immeubles*) : *Je, soussigné Yves-Antoine Joris, né à Paimpol, exerçant la profession de navigateur, lègue mes biens meubles et immeubles à Julie Legrand, à mon service, en récompense de plusieurs années de dévouement* (Simenon). || *Substantiv.* En droit, ensemble des biens mobiliers : *En fait de meubles, possession vaut titre* (Code civil). || **2.** Se dit d'un sol qu'on peut remuer facilement, léger à travailler : *Pradé manœuvra pour se placer devant l'effondrement. La terre meuble s'y était accumulée* (Malraux). || *Formation meuble,* en géologie, formation dont les éléments sont peu liés ou ne le sont pas.

2. meuble [mœbl] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [au fig., v. 1330, *Baudoin de Sebourg*] ; sens 2, 1672, Molière [*être dans ses meubles,* 1691, Dancourt — *se mettre..,* v. 1770, J.-J. Rousseau ; *mettre une femme dans ses meubles,* v. 1730, d'après Trévoux, 1771] ; sens 3, 1530, Palsgrave ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Tout ce qui sert à un usage quelconque dans une maison : *Une coupe qui est le plus beau meuble de son logis* (Racine). || Fig. *Meuble inutile, meuble importun,* être ou chose qui ne mérite aucun intérêt : *C'est un meuble inutile | Qu'un galant de cinquante ans* (Corneille). *Et, hors un gros Plutarque à mettre mes rabats, | Vous devriez brûler tout ce meuble inutile* (Molière). *La vertu sans argent est un meuble inutile* (Boileau). || **2.** Objet mobile qui sert à l'aménagement et à la décoration des appartements : *Meubles de cuisine, de salle à manger, de salon. Meubles de bureau. Meubles de rangement. J'entends des cris et le bruit de meubles qu'on renverse* (France). *Est-ce que cet homme était « bien de chez lui » ? Avait-il de beaux meubles en plus du beau linge ?* (Giono). || *Être, se mettre, vivre, s'installer dans ses meubles,* vivre dans un appartement dont on est locataire ou propriétaire et qu'on meuble à sa guise (par opposition au *meublé,* à l'hôtel). || *Mettre une femme dans ses meubles,* l'installer dans un appartement dont on lui a acheté les meubles, et l'entretenir. || *Sauver les meubles,* v. SAUVER. || **3.** Class. et littér. *Le meuble* (au sing. et collectiv.), l'ensemble de ce qui meuble, mobilier et éléments de décoration : *Le coadjuteur y pourrait loger* [dans cette maison], *s'il ne trouve pas mieux ; mais il lui faudrait du meuble* (Sévigné). *Lucien ne reconnut pas sa Louise dans cette chambre froide* [...] *où le meuble était usé, de mauvais goût, vieux ou d'occasion* (Balzac). || **4.** Figure héraldique qui n'est ni une pièce, ni une partition.

• SYN. : 3 *ameublement, mobilier.*

meublé, e [mœble] adj. (part. passé de *meubler ;* début du XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, au sens de « qui possède beaucoup de biens meubles, riche » ; sens 1, 1580, Montaigne [*chambre, maison meublée,* 1874, Larousse] ; sens 2, milieu du XVI[e] s., Amyot ; sens 3, 1835, Acad. [*avoir la bouche bien meublée,* 1740, Acad. ; « rempli, orné de », au fig., milieu du XIII[e] s.]). **1.** Garni de meubles : *Maison pauvrement meublée.* || *Chambre meublée, maison meublée,* chambre ou maison qui se loue garnie de meubles. || **2.** Se dit de quelqu'un pourvu de meubles : *Une personne richement meublée.* || **3.** Empli, garni : *Un espace bien meublé.* || *Avoir la bouche bien meublée,* avoir de belles dents. || *Fig.* Rempli, orné de : *Livrée depuis longtemps à l'unique compagnie d'une servante, l'enfant avait l'esprit exclusivement meublé des fantaisies de la mère l'Oie* (Daudet).

◆ **meublé** n. m. (1923, Larousse [aussi *vivre en meublé*]). Appartement loué garni de meubles : *Je ne sais pas où aller, je ne veux pas aller à l'hôtel, je ne veux pas de meublé, je ne veux pas me meubler* (Triolet). || *Loger* ou *vivre en meublé,* ne pas avoir d'appartement ni de meubles à soi : *Je suis assez riche pour ne pas loger en meublé* (Benoit).

meubler [mœble] v. tr. (de *meuble ;* XIII[e] s., La Curne, au sens de « enrichir [quelqu'un] » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand [absol., 1835, Acad.] ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1844, Balzac). **1.** Garnir de meubles : *Faire preuve de goût pour meubler sa chambre.* || **2.** En parlant d'une chose, être propre à garnir, à décorer : *L'eau meuble d'or pâle et sans fond les couches prêtes* (Rimbaud) ; et absol. : *Une étoffe qui meuble bien.* || **3.** *Fig.* Acquérir des connaissances pour enrichir ses facultés intellectuelles : *Meubler sa mémoire. Les gens qui meublent ainsi leur esprit de données imprécises ou fausses* (Gide). || **4.** Occuper une période creuse du temps : *Combien l'obligation du travail est utile pour ceux qui ne savent encore comment meubler agréablement ou profitablement leur loisir !* (Gide). *L'orchestre fit une pause. Le silence fut pesant. Les clameurs des gamins avaient meublé les précédents entractes* (Vailland).

◆ **se meubler** v. pr. (début du XIV[e] s., Gilles li Muisis, au sens de « s'enrichir » ; sens 1-2, av. 1695, La Fontaine ; sens 3, 1601, P. Charron ; sens 4, 1903. Larousse). **1.** Se procurer des meubles : *Les deux filles d'Hubert habitent chez leurs beaux-parents* [...] *parce qu'elles n'ont pas d'argent pour se meubler* (Mauriac). || **2.** *Vx.* S'installer : *Fallait-il pour trois mois d'intervalle peut-être se meubler autre part* (Fabre d'Églantine). || **3.** *Fig.* Se garnir : *Se meubler l'esprit de souvenirs.* || **4.** Pouvoir être meublé : *Cette pièce se meublera facilement.*

meuglement [møgləmɑ̃] n. m. (de *meugler* [v. ce mot] ; 1539, R. Estienne [art. *beuf*], écrit *muglement* [*meuglement,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Cri prolongé propre aux bovins : *Les voix des coqs entraient par la grande porte ouverte, et aussi les meuglements des vaches couchées dans un champ voisin* (Maupassant). *Et du troupeau montait un universel meuglement très doux* (Montherlant). || **2.** Son grave, soutenu et prolongé. qui rappelle le cri des bovins : *Les sirènes des bateaux, non loin, sur la rivière, dominent, par instant, d'un meuglement que porte longuement l'atmosphère humide* (Malraux).

• SYN. : **1** *beuglement, mugissement.*

meugler [møgle] v. intr. (lat. impér. *mugilare,* élargissement du lat. class. *mugire,* mugir, beugler, hurler ; 1549, R. Estienne, écrit *mugler ; meugler,* 1611, Cotgrave). Pousser des meuglements : *Dans l'étable proche, une vache meuglait parfois, ou frappait la cloison du pied* (Simenon).

• SYN. : *beugler, mugir.*

◆ v. tr. (av. 1848, Chateaubriand [comme v. intr., avec le même sens, 1690, Furetière — var. *mugler,* fin du XVI[e] s.]). *Fam.* Crier ou chanter très fort : *Les députés les plus zélés meuglaient : « Vive le duc d'Orléans ! »* (Chateaubriand).

meulage [mølaʒ] n. m. (de *meuler ;* 1903, Larousse). Opération qui consiste à ajuster, à ébarber ou à rectifier une pièce métallique ou un objet en matière plastique en les passant à la meule.

meulard [mølar] n. m. (var. masc. de *meularde ;* 1803, Boiste). Grosse meule employée dans les usines pour émoudre ou blanchir certains objets.

meularde ou **meullarde** [mølard] n. f. (de *meule* 1 ; 1543, *Dict. général,* écrit *moularde* [*meularde,* nov. 1640, d'après Littré, 1868], au sens de « meule de moulin » ; sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). Meule de moyennes dimensions, servant aux mêmes usages que le meulard.

meulardeau ou **meullardeau** [mølardo] n. m. (de *meularde ;* 1723, Savary des Bruslons [var. *moulardeau,* 1315, Godefroy, V, 370]). Meule de taillandier.

1. meule [møl] n. f. (lat. *mola,* meule de moulin ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *muele* [*mole,* début du XIII[e] s., *Galeran ; meule,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, v. 1380, *Aalma,* écrit *mole* [*meule,* 1390, La Curne] ; sens 3, 1723, Savary des Bruslons ; sens 4, 1963, Larousse [aussi « matériel utilisé pour le broyage... des vieux papiers... »]). **1.** Corps solide et lourd, en général cylindrique, en pierre, en métal ou en bois, servant à écraser, à broyer : *Et nous avions tous*

des larmes dans les yeux de voir le pauvre vieux se démener de droite et de gauche, éventrant les sacs, surveillant la meule, tandis que le grain s'écrasait et que la fine poussière de froment s'envolait au plafond (Daudet). || **2.** Outil de forme circulaire, qui tourne autour d'un axe et qui agit par abrasion pour aiguiser, polir des objets tranchants : *Passer la lame de son couteau à la meule. Affûter un ciseau à la meule.* || **3.** *Par anal.* Grand fromage cylindrique très épais : *Une meule de gruyère.* || **4.** En termes de papeterie, partie du défibreur utilisée pour la fabrication de la pâte mécanique. || Matériel utilisé pour le broyage et la mise en pâte des vieux papiers et de la cellulose de paille.

2. meule [møl] n. f. (probablem. emploi métaphorique de *meule* 1 ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1753, *Encyclopédie,* III, 541 ; sens 4, 1715. La Quintinie, I, 76 ; sens 5, 1765, *Encyclopédie ;* sens 6, v. 1354, *Modus* [sous la forme *moeule* dès le XII^e s.]). **1.** Monceau de gerbes ou tas de foin, de paille, etc., de forme cylindrique se terminant en cône : *Mais ce qui est vraiment beau, c'est l'amoncellement des moissons au bord de la mer, les meules dorées au-dessus des flots bleus* (Daudet). *Elle se chauffait et sommeillait adossée contre une meule de paille* (Giono). || **2.** Tas de bois couvert de terre ou de gazon et que l'on carbonise en plein air pour faire le charbon de bois : *Les meules des charbonniers.* || **3.** Maçonnerie entourant le fourneau des fondeurs de cloches. || **4.** Couche de fumier servant à cultiver les champignons. || **5.** Morceau de verre restant attaché à la canne du verrier quand il en a détaché l'objet soufflé. || **6.** En vénerie, excroissance des cornes servant de point intermédiaire entre les pivots et le merrain.

meuleau [mølo] n. m. (de *meule* 1 ; XIII^e s., Tobler-Lommatzsch, écrit *moeliau ;* 1444, Godefroy, écrit *moleau ; meuleau,* nov. 1640, d'après Littré, 1868). Syn. de MEULARDE.

meule-boisseau [mølbwaso] n. f. (de *meule* 1 et de *boisseau ;* 1963, Larousse). Meule en matière abrasive utilisée pour l'affûtage des fers de dégauchisseuse et de raboteuse à bois.

• Pl. *des* MEULES-BOISSEAUX.

meuler [møle] v. tr. (de *meule* 1 ; 1903, Larousse [aussi *machine à meuler* — var. *mouler,* 1765, *Encyclopédie*]). User avec une meule : *Le dentiste meule les dents cariées. Le mécanicien meule une soudure, une aspérité.* || *Machine à meuler,* machine dans laquelle la meule et la pièce à meuler peuvent toutes deux se déplacer.

meulerie [mølri] n. f. (de *meule* 1 ; 1462, Godefroy [art. *molerie*], écrit *meullerie,* au sens de « art de faire des meules pour aiguiser les couteaux » ; écrit *meule-rie,* au sens actuel, 1840, Acad.). Endroit où l'on taille les meules à broyer ou à aiguiser.

meuleton [møltɔ̃] n. m. (de *meulette ;* 1963, Larousse, aux sens 1-3). **1.** Petite meule. || **2.** Outil assurant la finition des pièces, dans l'industrie de l'amiante-ciment. || **3.** Petite meule utilisée pour le broyage et la mise en pâte des vieux papiers.

meulette [mølɛt] n. f. (dimin. de *meule* 1 ; 161 1, Cotgrave). Petite meule : *Dans l'obscurité, il s'était étendu contre une meulette de paille* (Savignon).

1. meulier, ère [mølje, -ɛr] adj. (de *meule* 1 ; fin du XV^e s., comme n. f., écrit *molliere* [*meulière,* 1690, Furetière], au sens 3 [*carrière meulière,* 1868, Littré ; *carrière de pierre meulière,* 1959, Robert] ; comme adj., au sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, milieu du XVI^e s., écrit *pierre de moullere* [*pierre de molière,* 1606, Nicot ; *pierre molière,* 1636, Monet, p. 557 ; *pierre de meulière,* 1676, Félibien ; *pierre meulière,* 1768, Valmont de Bomare ; *molière,* n. f., 1691, Ozanam — *meulière,* 1701, Furetière]). **1.** Qui a rapport aux meules à moudre : *Silex meulier.* || **2.** *Pierre meulière,* ou *meulière,* n. f., roche siliceuse et calcaire servant à la fabrication des meules, à l'empierrage des routes, à la construction. || **3.** *Carrière de pierre meulière* et, ellipt., *meulière,* n. f., carrière d'où on extrait cette pierre.

2. meulier [mølje] n. m. (de *meule* 1 ; XIII^e s., Godefroy [art. *molier*], puis 1803, Boiste). Ouvrier qui façonne les meules.

meuliérisation [møljerizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *meulière* [v. MEULIER 1] ; 1963, Larousse). Formation de meulière, résultant de la substitution de la silice au calcaire.

meullarde n. f. V. MEULARDE.

meullardeau n. m. V. MEULARDEAU.

meulon [mølɔ̃] n. m. (de *meule* 2 ; 1530, Palsgrave [p. 641], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [art. *meule*]). **1.** Petit tas de foin ou de gerbes : *On fait les foins, les paysans en rapportent des meulons sur leurs têtes* (Gide). || **2.** Petit tas de sel tiré du marais salant.

méum [meɔm] n. m. (lat. *meum,* méum, gr. *mêon,* même sens ; XIV^e s., écrit *meu ;* 1556, *R. La. R.* [XIX, 123], écrit *méon ; méum,* 1694, Tournefort). Plante à odeur forte et pénétrante, poussant dans les prairies.

meunerie [mønri] n. f. (de *meunier ;* 1767, Malouin, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Industrie de la transformation des grains en farine, commerce du meunier : *Auparavant il s'y faisait un grand commerce de meunerie, et, de dix lieues à la ronde, les gens des mas nous apportaient leur blé à moudre* (Daudet). || **2.** Ensemble des meuniers : *Chambre syndicale de la meunerie.*

• SYN. : **1** et **2** *minoterie.*

meunier, ère [mønje, -ɛr] n. (bas lat. *molinarius,* meunier, de *molina,* moulin, dér. du lat. class. *mola,* meule de moulin [et, au plur. *molae,* « moulin »] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *molnier ; meunier* — sous l'influence de *meule* I —, v. 1268, É. Boileau ; [*garçon meunier,* 1665, La Fontaine]). Personne dont la profession est de faire de la farine en utilisant un moulin : *Maître Cornille était un vieux meunier vivant depuis soixante ans dans la farine et enragé pour son état* (Daudet). || *Échelle de meunier,* V. ÉCHELLE. || *Garçon meunier,* aide du meunier.

◆ adj. (1611, Cotgrave, écrit *musnier,* au sens de « qui se rapporte au moulin ou au meunier » ; écrit *meunier,* au sens actuel, 1874, d'après Littré, 1877). Qui concerne la meunerie : *Industrie meunière. Nettoyage meunier du blé.*

◆ **meunier** n. m. (sens 1, 1530, Pals-grave ; sens 2, 1840, Acad. ; sens 3, 1836, Acad. ; sens 4, 1751, *Encyclopédie*). **1.** Nom usuel de divers animaux (cafard, chevaine, certains oiseaux). || **2.** Nom usuel du champignon souvent appelé *mousseron.* || **3.** *Meunier,* ou *pineau meunier,* variété de raisin à grains noirs, à feuilles garnies d'un duvet blanc. || **4.** Maladie des végétaux, notamment de la laitue.

◆ **meunière** n. f. (sens 1, 1237, Godefroy, écrit *munoiere* [*meusnière,* 1538, R. Estienne ; *meunière,* 1636, Monet] ; sens 2, 1938, Montagné et Gottschalk [*à la meunière ; meunière,* en apposition, 1935, Acad.] ; sens 3, 1573, E. Rolland, *Faune,* X, 190). **1.** Femme du meunier. || **2.** *À la meunière,* ou simplem. *meunière,* manière de préparer un plat en utilisant de la farine : *Sole, truite meunière. Je les réussis surtout* [les truites] *meunières* (Giraudoux). || **3.** Nom usuel de la mésange à longue queue et de la corneille cendrée.

meurette [mœrɛt] n. f. (var. bourguignonne du moyen franç. *murrette,* sauce dans laquelle on cuit le poisson [XV^e s.], dér. de l'anc. franç. *muire,* eau salée telle qu'elle sort des sources salines et des puits [1249, Godefroy], lat. *muria,* saumure, eau salée ; 1903, Larousse [cf. aussi *œufs à la murette,* « mets fait d'œufs et de sauce à poisson », 1614, Hulsius]). Matelote à la bourguignonne, au vin rouge, garnie de croûtons beurrés et frottés d'ail.

meurger [mœrʒe] n. m. (lat. pop. **mūricarium,* tas de pierres, du lat. class. *mūrex, -ricis,* murex [coquillage], rocher pointu, caillou pointu ; 1249, Godefroy, écrit *murgier ; merger,* fin du XVIII^e s., Restif de La Bretonne ; *meurger,* 1877, Littré). Tas de pierres que l'on forme en épierrant un terrain.

• REM. On rencontre aussi la forme MERGER.

meurt-de-faim [mœrdəfɛ̃] n. invar. (de *meurt* [forme du v. *mourir*], *de* et *faim ;*

1604, Certon). Personne qui manque de ressources pour vivre : *Son bon cœur aidant, sa lassitude, son insouciance, il s'entoura de tous les meurt-de-faim de la littérature* (Daudet). *Les meurt-de-faim les sans-le-sou voyaient la lune | Étalée dans le ciel comme un œuf sur le plat* (Apollinaire).

meurt-de-soif [mœrdəswaf] n. invar. (de *meurt* [forme du v. *mourir*], *de* et *soif ;* 1877, Littré). *Pop.* Ivrogne, ivrognesse.

meurtre [mœrtr] n. m. (déverbal de *meurtrir* [v. ce mot] ; XIIe s., *Lois de Guillaume,* écrit *murtre* [*meurtre,* 1273, Adenet], au sens 1 [*se défendre d'une chose comme d'un meurtre,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens 2, 1665, Quinault [*crier au meurtre,* av. 1613, M. Régnier]). **1.** Action de tuer une personne par un acte de violence : *Non, quand même, il n'allait pas se mettre sur les bras un meurtre commis par un autre* (Triolet). || *Se défendre d'une chose comme d'un meurtre,* la nier, la repousser énergiquement. || **2.** *Par exagér.* et *fam.* Chose regrettable : *Ce serait un meurtre de laisser vieillir dans la solitude un homme né pour faire du bruit dans le monde* (Lesage). || *Crier au meurtre,* se plaindre bruyamment.

● SYN. : **1** *assassinat, crime, homicide.*

meurtrier, ère [mœrtrije, -ɛr] n. (de *meurtre* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *murtrier* [*meurtrier,* XIIIe s., *Roman de Renart*], au sens 1 ; sens 2, av. 1854, Lamennais). **1.** Personne qui a commis un ou plusieurs meurtres : *Les gendarmes ont arrêté le meurtrier.* || **2.** *Par exagér.* Personne qui cause directement ou indirectement la mort de quelqu'un : *Quiconque, le pouvant, ne nourrit pas son frère est un meurtrier* (Lamennais).

● SYN. : **1** *assassin, bandit, coupe-jarret* (vx), *gangster, homicide, malandrin, sicaire* (littér.), *spadassin, truand, tueur ;* **2** *criminel.*

◆ adj. (sens 1, début du XIIIe s., écrit *multrier* [*meurtrier,* 1553, *Bible Gérard ;* « qui est l'instrument d'un meurtre », v. 1560, Paré] ; sens 2, 1588, Montaigne ; sens 3, v. 1560, Paré ; sens 4, 1868, Littré ; sens 5, 1674, Racine ; sens 6, 1601, P. Charron, I, 12). **1.** Qui commet ou a commis un meurtre : *Un fils meurtrier. Une épouse meurtrière.* || Qui est l'instrument d'un meurtre : *Votre sang reparaît sur nos mains meurtrières* (Banville). || **2.** Se dit de ce qui entraîne la mort de plusieurs personnes : *Un combat meurtrier.* || **3.** Qui cause de grands ravages, qui détruit (au pr. et au fig.) : *La grêle meurtrière. Des confidences trop souvent meurtrières à l'avenir même de son sentiment* (Bourget). || **4.** Où l'on est exposé à être tué : *Des champs meurtriers* (Hugo). *Une route meurtrière.* || **5.** Qui pousse à tuer : *Une fureur meurtrière. Quand le Démon soufflait ses rages meurtrières | Aux princes affolés autant qu'aux nations* (Leconte de Lisle). || **6.** *Fig.* Qui cause un mal comparable à un meurtre : *L'arme la plus meurtrière, c'est le dédain* (Musset).

meurtrière [mœrtrijɛr] n. f. (fém. du précéd. ; 1573, Du Puys). Ouverture pratiquée dans un ouvrage de fortification pour permettre de lancer des projectiles sur les assaillants.

meurtrir [mœrtrir] v. tr. (francique **murþrjan,* assassiner ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *mortrir* [*murtrir,* v. 1155, Wace ; *meurtrir,* 1382, Godefroy], au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1913, Suarès ; sens 5, 1833, Balzac). **1.** *Class.* (déjà vieilli au XVIIe s.). Tuer, assassiner : *Allez, sacrés vengeurs de vos princes meurtris* (Racine). || **2.** Contusionner de façon à laisser une tache bleuâtre : *Une de ses lèvres, meurtrie dans la chute, saignait* (Bernanos). *Coup qui a meurtri le visage.* || **3.** Endommager des fruits, des légumes, par des chocs ou par le contact : *Des pêches que l'orage a meurtries.* || **4.** *Fig.* Laisser des traces qui marquent, accusent les traits : *La fatigue a meurtri son visage.* || **5.** *Fig.* Blesser moralement, endolorir : *Ainsi, parfois la main qu'on aime | Effleurant le cœur, le meurtrit* (Sully Prudhomme).

● SYN. : **3** *cotir* (dialect.), *taler ;* **4** *marquer.*

meurtrissant, e [mœrtrisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *meurtrir ;* 1762, J.-J. Rousseau). Qui produit des meurtrissures : *La chaîne meurtrissante des trop chers souvenirs* (Bourget).

meurtrissure [mœrtrisyr] n. f. (de *meurtrir ;* 1535, Olivétan, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1882, Barbey d'Aurevilly ; sens 4, début du XIXe s., d'après Larousse, 1874). **1.** Contusion qui se manifeste par une tache bleuâtre : *Alors, elle pensait aux meurtrissures qu'elle avait vues sur les flancs de Thérèse* (Giono). *Avoir le corps couvert de meurtrissures.* || **2.** Partie endommagée d'un fruit, d'un végétal : *Au cours du transport, les fruits se couvrent de meurtrissures.* || **3.** *Par extens.* Marque laissée sur le corps, sur le visage par diverses causes qui affectent physiquement l'individu : *Les meurtrissures laissées sur le visage par la fatigue.* || **4.** *Fig.* Action de souffrir moralement ; marque laissée par les souffrances morales : *Meurtrissure d'amour-propre.*

● SYN. : **1** *bleu* (fam.), *contusion, ecchymose ;* **4** *blessure, plaie.*

meute [møt] n. f. (lat. pop. **movita,* fém. substantivé de **movitus,* réfection du lat. class. *motus,* part. passé de *movere,* mouvoir ; v. 1140, Tobler-Lommatzsch, écrit *muete* [*meute,* début du XIIIe s.], au sens I [aussi « soulèvement, émeute, expédition », du XIIe au XVIe s.] ; sens 2, 1812, Boiste). **1.** Troupe de chiens courants dressés à poursuivre le gibier dans la chasse à courre : *Trente chiens, pas un de plus, mais choisis avec un art précis après des mois d'étude et de dressage, formaient la meute pour le lièvre* (Vialar). || **2.** *Par anal.* Troupe acharnée à poursuivre quelqu'un : [Le général de Gaulle] *observe autour de lui cette meute fascinée d'amis et d'adversaires, ce cercle de regards avides* (Mauriac). *Une meute hurlante poursuit le coupable.*

● SYN. : **2** *horde, ramassis.*

mévendre [mevɑ̃dr] v. tr. (de *mé-, mes-* et de *vendre ;* début du XIIIe s., *Guillaume* de Dole, écrit *mesvendre ; mévendre,* 17 juin 1669, Retz). [Conj. **46.**] *Vx.* Vendre à perte : *Mévendre son fonds.*

mévente [mevɑ̃t] n. f. (de *mévendre,* d'après *vente ;* 1680, Richelet). Vente à perte, ou vente difficile : *La mévente des produits de la terre est la source du malaise paysan. Une importante mévente d'appartements.*

mexicain, e [mɛksikɛ̃, -ɛn] adj. (de *Mexique,* n. géogr. ; fin du XVIe s. [*broderie mexicaine,* 1963, Larousse]). Relatif au Mexique, qui appartient au Mexique : *Art mexicain. Population mexicaine.* || *Broderie mexicaine,* broderie très ajourée faite avec du coton de couleur.

◆ adj. et n. (1874, Larousse). Habitant ou originaire de ce pays : *Un Mexicain, une Mexicaine.*

mézigue ou **mezig** [mezig] pron. pers. de la 1re pers. du sing. (de *mes,* plur. de l'adj. poss. *mon,* avec une finale d'origine obscure [de même pour *mézière,* v. ci-après] ; 1628, Chereau, écrit *meziguand ;* XVIIIe s., Esnault, écrit *mes sigue ; mézig*[*ue*], 1827, Esnault). *Arg.* Moi, je : *Avec mézigue, cocotte, c'est dix raides sur la table de nuit tous les matins* (Simonin).

● REM. On disait également, jusqu'au siècle dernier, *mézière* (1628, Chereau [d'abord *messière,* 1566, Esnault]).

mezzanine [mɛdzanin] n. f. (ital. *mezzanino,* entresol, de *mezzano,* qui est au milieu, dér. de *mezzo* [v. MEZZO-] ; 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille ; sens 3, 1949, Larousse). **1.** *Vx.* Petit étage entre deux grands. || **2.** *Par extens.* Petite fenêtre d'entresol. || **3.** *Auj.* Dans une salle de spectacle, petit étage situé entre les fauteuils d'orchestre et le premier balcon.

mezza voce [mɛdzavɔtʃe] loc. adv. (loc. ital. de même sens, de *mezza,* fém. de *mezzo* [v. MEZZO-], et de *voce,* voix, lat. *vox, vocis,* même sens ; milieu du XVIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** En termes de musique, à mi-voix : *Chanter mezza voce.* || **2.** *Confidence faite mezza voce,* confidence faite à voix basse.

mezzo- [mɛdzo-], premier élément emprunté de l'ital. *mezzo,* moyen, demi, à demi (du lat. *medius,* médian, central, intermédiaire), et entrant dans la composition d'un certain nombre d'expressions.

mezzo forte [mɛdzofɔrte] loc. adv. (loc. ital. de même sens, de *mezzo* [v. l'art. précéd.] et de *forte*, fort [lat. *fortis*, même sens] ; 1842, Mozin). Terme d'interprétation musicale indiquant une nuance située entre le *piano* et le *forte*.

mezzo-soprano [mɛdzosɔprano] n. m. (loc. ital. signif. proprem. « moyen soprano », de *mezzo* [v. MEZZO-] et de *soprano* [v. SOPRANO] ; 1839, Boiste). Voix de femme ou de jeune garçon plus grave et plus étendue que le soprano.

• Pl. *des* MEZZO-SOPRANOS.

• REM. On rencontre la forme abrégée *mezzo* (1904, R. Rolland) : *La longueur d'une phrase, nuancée par le mezzo le plus velouté, le plus plein* (Colette).

◆ n. (1959, Robert). Femme ou jeune garçon qui possède cette voix.

mezzo-termine [mɛdzotɛrmine] n. m. invar. (loc. ital. de même sens, proprem. « moyen terme », de *mezzo* [v. MEZZO-] et de *termine*, terme, lat. *termen, -minis*, borne, terme ; fin du XVII^e s., M^me de Sévigné). *Vx.* Moyen terme, compromis : *La Société a su prendre un mezzo-termine* (Balzac).

mezzo-tinto [mɛdzotinto] n. m. invar. (loc. ital. de même sens, proprem. « demi-teinte », de *mezzo-* [v. MEZZO-] et de *tinto*, lat. *tinctus*, part. passé de *tingere*, mouiller, teindre ; 1688, Miege). Gravure au lavis qui permet d'obtenir des demi-teintes.

1. mi- [mi] préf. (lat. *medius*, médian, central, intermédiaire ; 1080, *Chanson de Roland*, comme adj., au sens de « qui se trouve au milieu », et, en composition, au sens 2 ; sens I, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Se joint à de nombreux mots par un trait d'union pour indiquer soit une division par moitié, soit un état intermédiaire : *a)* avec un adjectif : *Elle avait parlé mi-sérieuse, mi-souriante* (Benoit). *Par ses origines, cet homme est mi-français, mi-anglais. Elle portait une robe mi-rouge, mi-noire. Il la regarda, les yeux mi-clos ; b)* avec un nom d'époque ou de mois, forme une locution au féminin qui indique le milieu de la période considérée : *La mi-août, la mi-septembre, la mi-carême, la mi-été ; c)* avec un nom et précédé de la préposition *à* (non suivie de l'article) forme des locutions adverbiales : *à mi-chemin, à mi-corps, à mi-côte, à mi-course, à mi-distance, à mi-parcours, à mi-voix ; à mi-descente, à mi-montée ; avoir de l'eau à mi-jambe, mi-cuisse, mi-mollet, mi-ventre ; d)* avec certains noms, forme un véritable adverbe : *Toile mi-fil, mi-coton.* || *Mi-figue, mi-raisin*, v. FIGUE. || **2.** En composition intime, sans trait d'union : *Midi, minuit* (v. ces mots).

◆ **mi** adv. (1923, Radiguet). S'emploie parfois dans la langue littéraire avec le même sens que le préfixe : *Mi par jeu, mi parce qu'une telle affirmation avait un grand pouvoir évocateur* (Romains). *Sur une place entourée de pieux peints mi à l'ocre, mi à la chaux* (Benoit).

• REM. **1.** *Mi* pouvant se combiner avec un très grand nombre d'adjectifs et de substantifs, on ne donnera à leur place alphabétique que les rares composés exigeant une explication spéciale, ou apparaissant comme tout à fait figés.

2. V. Introduction, p. LI.

2. mi [mi] n. m. (syllabe tirée, comme n. d'une note de musique, par Gui d'Arezzo [v. 995-1050] de *Mi*[*ra gestorum*], 3^e vers de l'hymne latin de saint Jean-Baptiste, dû à Jean Diacre ; v. 1220, Coincy, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Troisième note de la gamme, entre le *ré* et le *fa* ; signe représentant cette note. || **2.** Corde d'un instrument donnant cette note.

miam-miam [mjammjam] interj. (onomatop. enfantine redoublée ; XX^e s.). *Fam.* Marque le plaisir qu'on éprouve à manger, ou l'appétit qu'on ressent : *Ce plat a l'air délicieux. Miam-miam !*

miaou [mjau] n. m. (onomatop. ; 1552, Rabelais, écrit *myault* ; *miaou*, 1619, Esternod). Cri du chat : *Les miaous plaintifs des matous.*

• SYN. : *miaulement.*

miasmatique [mjasmatik] adj. (dér. savant de *miasme* ; 1797, Thouvenel [II, 62], au sens 1 ; sens 2, 1847, Raspail). **1.** Qui renferme ou produit des miasmes : *Un foyer miasmatique. Des émanations miasmatiques.* || **2.** Qui est produit par des miasmes : *Fièvre miasmatique.*

miasme [mjasm] n. m. (gr. *miasma*, souillure [provenant d'un meurtre], de *miainein*, souiller [de sang, de poussière] ; 1695, Fr. Raynaud, au sens de « effluves provenant de certaines maladies contagieuses » ; sens 1, 1806, Lunier ; sens 2, 1842, Balzac). **1.** Émanation dangereuse pour la santé provenant de matières en putréfaction : *Il y avait là un air de peste, une brume de miasmes lourdement flottante qu'épaississaient encore d'innombrables tourbillons de moustiques* (Daudet). *Il ajouta que la région était volcanique et par conséquent préservée des miasmes délétères* (Giono). *Miasmes pestilentiels.* || **2.** *Par extens.* Odeur désagréable et malsaine.

• REM. Ce mot s'emploie rarement au singulier.

miastor [mjastɔr] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, issu d'un emploi spécialisé du gr. *miastôr*, génie impur et malfaisant, fléau vengeur, de *miainein*, souiller [v. l'art. précéd.] ; 1888, Larousse). Petit moucheron de couleur sombre.

miaulard [mjolɑr] n. m. (de *miauler* ; 1840, Acad.). Nom parfois donné aux mouettes et aux goélands, à cause de leur cri.

• REM. On dit aussi MIAULE (déverbal de *miauler* ; 1845, Bescherelle) et MIAULEUR (de *miauler* ; 1845, Bescherelle).

miaulement [mjolmɑ̃] n. m. (de *miauler* ; 1564, J. Thierry, au sens 1 ; sens 2-3, 1874, Larousse). **1.** Cri du chat et de certains carnassiers. || **2.** Bruit qui rappelle le cri du chat : *Le miaulement des obus.* || **3.** *Par plaisant.* et *fam.* Chant désagréable : *Les miaulements d'une chanteuse.*

• SYN. : **1** *miaou.*

miauler [mjole] v. intr. (du radical onomatop. *miaw-*, évoquant le cri du chat ; 1549, R. Estienne, au sens 1 [var. *miauwer*, 1288, *Renart le Nouvel*] ; sens 2, 1874, Larousse [« pousser des cris rappelant ceux du chat, crier d'une voix glapissante », 1684, La Fontaine]). **1.** Crier, en parlant du chat et de certains carnassiers : *Et la gorge où le soir le tigre a miaulé* (Leconte de Lisle). *L'hyène rit, le chacal miaule* (Gautier). *Saha, qui avait reconnu l'odeur du jardin, miaulait à petits coups dans le panier posé sur le trottoir* (Colette). || **2.** *Par plaisant.* Chanter désagréablement. || Crier, se lamenter d'une voix glapissante : *Les femmes, [...] le visage entouré de bandelettes noires, vont d'un groupe à l'autre en miaulant* (Daudet).

miauleur, euse [mjolœr, -øz] adj. (de *miauler* ; XVI^e s., Le Roux de Lincy, *Proverbes* [1, 156], écrit *mioleur* [*miauleur*, 1606, Crespin], au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Qui a l'habitude de miauler (peu usité) : *Une chatte miauleuse.* || **2.** Qui fait entendre un bruit rappelant le cri du chat : *Le premier obus de repérage, un 105 miauleur, passa sur leurs têtes* (Elder).

◆ **miauleur** n. m. (1845, Bescherelle). Syn. de MIAULARD.

mi-bas [mibɑ] n. m. invar. (de *mi-* 1 et de *bas*, n. m. ; 1953, Robert [art. *bas*, n. m.]). Longue chaussette de texture fine, montant jusqu'au genou.

mi-bois (à) [amibwa] loc. adj. (de *mi-* 1 et de *bois* ; 1507, *Coutumier général* [I, 403], au sens de « taillis, basses tiges » ; sens actuel, 1931, Larousse). *Assemblage* ou *enture à mi-bois*, assemblage ou enture réalisés en entaillant les deux pièces chacune sur la moitié de son épaisseur.

mibora [mibɔra] n. m. ou **mibore** [mibɔr] n. f. (origine incertaine ; 1874, Larousse, écrit *mibore* ; *mibora*, 1903, Larousse). Herbe très menue, poussant en touffes dans les lieux sablonneux.

mica [mika] n. m. (angl. *mica*, mica [début du XVIII^e s.], du lat. *mica*, parcelle, miette ; 1735, Woodward [p. 405], au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Minéral brillant et clivable utilisé en raison de sa transparence, de sa grande résistance à la chaleur et de ses propriétés isolantes : *S'amusant des micas, qu'allume la lumière sur les bois pétrifiés du*

belvédère (Goncourt). || **2.** Lame transparente de très faible épaisseur, confectionnée en mica : *Wilfrida regardait par l'étroite fenêtre de mica rougeoyer les charbons* (Van der Meersch).

micacé, e [mikase] adj. (dér. savant de *mica* ; 1755, A. J. Dezallier d'Argenville [p. 107], au sens 1 ; sens 2, 1858, Th. Gautier ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Qui est de la nature du mica ; qui contient du mica : *Schiste micacé. Un granit à gros grains micacés comme du sel de cuisine* (Gautier). || **2.** Qui ressemble au mica. || **3.** En termes de botanique, qui a des écailles semblables à des paillettes de mica : *Agaric micacé.*

micanite [mikanit] n. f. (dér. savant de *mica* ; 1948, Vène, p. 73). En électricité, isolant aggloméré obtenu par collage de minces paillettes de mica.

mi-carême [mikarɛm] n. f. (de *mi-* 1 et de *carême* ; v. 1250, Mousket). Le jeudi de la troisième semaine du carême.

micaria [mikarja] n. f. (mot du lat. scientif. moderne, tiré de *mica* [v. ce mot] ; 1903, Larousse). Petite araignée brillante, métallique ou nacrée, très répandue.

micaschiste [mikaʃist] n. m. (de *mica* et de *schiste* ; 1817, *Dict. d'histoire* naturelle). Roche composée de mica et de quartz.

micaschisteux, euse [mikaʃistø, -øz] adj. (de *micaschiste* ; 1845, Bescherelle). Qui est de la nature des micaschistes : *Couche micaschisteuse.*

micellaire [miselɛr] adj. (de *micelle* ; 1949, Larousse). Se dit des colloïdes dont les solutions sont formées de micelles.

micelle [misɛl] n. f. (du lat. *mica,* parcelle, miette ; 1903, Larousse). En physique, agglomération de molécules, constituant une des phases des colloïdes.

micellien, enne [miseljɛ̃, -ɛn] adj. (de *micelle* ; 1931, Larousse). Relatif aux micelles.

miche [miʃ] n. f. (lat. pop. **micca,* forme renforcée du lat. class. *mica,* parcelle, miette ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « pain d'une grosseur moyenne pesant au moins une livre » ; sens 1, XIIIe s., Rutebeuf ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Pain de petite grosseur. || **2.** Pain de forme ronde, et relativement gros : *Le pain que fabrique votre boulanger est-il rond ou fendu, est-ce de la miche ou du boulot ?* (Huysmans). *Deux ouvrières, des miches de pain dans leurs sacs à provisions, parlent entre elles* (Adamov).

◆ **miches** n. f. pl. (1875, Esnault [*avoir les miches à zéro, avoir les miches qui font bravo,* début du XXe s.]). *Arg.* Fesses. || Arg. *Avoir les miches à zéro,* ou *avoir les miches qui font bravo,* avoir peur.

miché [miʃe] n. m. (anc. prononc. pop. du prénom *Michel* ; 1739, Esnault, au sens de « dupe, jobard » ; sens actuel, 1764, Esnault). *Arg.* Amant qui paie les faveurs d'une fille : *Cette Rachel* [...] *souriait d'un air plein d'impertinence aux michés qu'on lui présentait* (Proust).

● SYN. : *micheton* (arg.).

● REM. La forme MICHET (v. 1860, Esnault) existe, quoique rare.

micheline [miʃlin] n. f. (de *Michelin,* n. de la firme constructrice de ce type d'autorail ; 1934, G. Thierry, p. 56). Automotrice montée sur pneumatiques : *Le joli mot micheline (proprement un auto-rail sur pneus) mérite de remplacer l'auto-rail, mal formé, qui devrait désigner le rail pour autos* (Dauzat).

● SYN. : *autorail.*

mi-chemin (à) [amiʃmɛ̃] loc. adv. (de *mi-* 1 et de *chemin* ; 1507, *Coutumier général* [I, 327], comme n. m. au sens de « milieu d'un chemin » ; comme adv. au sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, av. 1695, La Fontaine). **1.** Vers le milieu de la distance : *Lyon est à mi-chemin entre Paris et Marseille.* || **2.** *Fig.* Avant d'avoir atteint son but : *S'arrêter à mi-chemin dans une entreprise.*

◆ **À mi-chemin de** loc. prép. (sens 1, 1874, Larousse ; sens 2, 1587, F. de La Noue). **1.** À la moitié de la distance totale : *Parvenir à mi-chemin du sommet de la montagne.* || **2.** *Fig.* Sans aller jusqu'à : *À mi-chemin de la grossièreté.*

micheton [miʃtɔ̃] n. m. (dimin. de *miché* ; v. 1810, Esnault, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** *Arg.* Amant qui paie les faveurs d'une fille : *Le rêve de beaucoup, ce serait d'avoir assez d'artiche* [argent] *pour devenir bon micheton* (Simonin). || **2.** Homme facile à dépouiller, à duper.

● SYN. : **1** *miché* (arg.).

michetonner [miʃtɔne] v. intr. (de *micheton* ; 1898. Esnault, au sens de « lever un client » [en parlant d'une prostituée] ; sens actuel, 1953, Esnault). *Arg.* Payer les faveurs d'une fille.

micmac [mikmak] n. m. (altér. du moyen franç. *meutemacre,* n. m., « mutin, séditieux », et n. f., « émeute » [av. 1453, Monstrelet, comme n. m. et n. f.], *mutemacque,* n. f., « émeute » [v. 1462, *Cent Nouvelles*], moyen néerl. *muytemaker,* séditieux, de *muit.* émeute [empr. du franç. *meute,* v. ce mot], et de *maker,* celui qui fait [de *maken,* faire] ; 1640, Oudin, au sens 1 [comme n. f. ; comme n. m., 1680, Richelet] ; sens 2, av. 1902, Zola). **1.** *Fam.* Menées obscures et secrètes : *Je ne les vis jamais recommencer leurs micmacs* (E. Guillaumin). || **2.** *Fam.* Grand désordre : *On est en train de mettre bon ordre à tout ce micmac* (Zola).

micocoule [mikɔkul] n. f. (de *micocoulier* ; milieu du XVIe s., puis 1611, Cotgrave). Fruit du micocoulier.

micocoulier [mikɔkulje] n. m. (mot provenç., empr. du gr. moderne *mikrokukki* ou *mikrokoukouli,* micocoulier ; 1547, Ch. Estienne, écrit *micacoulier ; micocoulier,* milieu du XVIe s.). Plante du genre orme, qu'on trouve en abondance dans les régions chaudes et dont le bois est utilisé en particulier pour faire des manches de fouet.

miconia [mikɔnja] n. m. (lat. scientif. moderne *miconia,* même sens, mot formé, en l'honneur de ce savant, sur le n. du médecin espagnol D. *Micón* ; 1874, Larousse, écrit *miconie ; miconia,* 1963, Larousse). Arbre ou arbuste de l'Amérique tropicale, à fruits charnus et coriaces.

mi-course (à) [amikurs] loc. adv. (de *mi-* 1 et de *course* ; 1968, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Vers le milieu de la course : *Le cycliste a abandonné à mi-course. Le piston est à mi-course.* || **2.** *Fig.* Au milieu du chemin à parcourir pour atteindre un but : *Réunion à mi-course des objectifs du plan.*

1. micro [mikro] n. m. (abrév. de *microphone* ; 1915, Esnault). Abrév. courante de MICROPHONE : *M. de Norpois condamnait la diplomatie sur la place publique ; qu'aurait-il dit de la diplomatie au micro ?* (Mauriac). *Parler devant le micro.*

2. micro- [mikro], **micr-** [mikr], premier élément, tiré du gr. *mikros,* petit, et entrant dans la composition de nombreux mots. || *Spécialem.* Placé devant une unité de mesure, il la divise par un million : *Micromillimètre, microseconde.* || En géologie, indique une texture faite d'une mosaïque de petits cristaux.

● REM. Les composés avec *micro* s'écrivent avec ou sans trait d'union selon que l'initiale du second élément est ou non une voyelle : *Micro-ampère,* mais *microbiologie.*

micro-agglutination [mikroaglytinasjɔ̃] n. f. (de *micro-* 2 et de *agglutination* ; 1963, Larousse). Technique de diagnostic sérologique dans laquelle on n'utilise qu'une faible partie de la substance à examiner.

micro-ampère [mikroɑ̃pɛr] n. m. (de *micro-* 2 et de *ampère* ; 1923, Larousse). Unité d'intensité électrique équivalant à un millionième d'ampère (symb. : μA).

● Pl. *des* MICRO-AMPÈRES.

micro-ampèremètre [mikroɑ̃pɛrmɛtr] n. m. (de *micro-* 2 et de *ampèremètre* ; 1923, Larousse). Ampèremètre servant à mesurer les courants de très faible intensité.

● Pl. *des* MICRO-AMPÈREMÈTRES.

micro-analyse [mikroanaliz] n. f. (de *micro-* 2 et de *analyse* ; 1953, Larousse). Analyse chimique portant sur des masses de substance très réduites.

● Pl. *des* MICRO-ANALYSES.

micro-analyste [mikroanalist] n. (de *micro-analyse* ; 1963, Larousse). Spécialiste

de la micro-analyse.
• Pl. *des* MICRO-ANALYSTES.

micro-assemblage [mikroasɑ̃blaʒ] n. m. (de *micro-* 2 et de *assemblage ;* 1968, Larousse). Assemblage de très petites dimensions de divers composants électroniques de taille extrêmement réduite.
• Pl. *des* MICRO-ASSEMBLAGES.

microbalance [mikrobalɑ̃s] n. f. (de *micro-* 2 et de *balance ;* 1923, Larousse). Balance servant à mesurer de très petites masses.

microbe [mikrɔb] n. m. (du gr. *mikros,* petit, bref, et *bios,* vie, proprem. « qui a la vie courte » ; 1878, Sédillot, au sens 1 ; sens 2, 1888, Villatte). **1.** Être vivant, microscopique, constitué par une seule cellule, qui est à l'origine des putréfactions et des maladies infectieuses : *Cela signifie que le microbe* [un virus filtrant] *est très petit, invisible dans l'état actuel de la science optique, si petit qu'il passe à travers les filtres les plus fins* (Duhamel). *Le microbe de la tuberculose ;* et au fig. : *L'homme est aussi un microbe têtu* (Giono). || **2.** *Fam.* Personne très petite.
• SYN. : **1** *bacille, bactérie, virus.*

microbicide [mikrɔbisid] adj. et n. m. (de *microbi-,* élément tiré de *microbe,* et de *-cide,* du lat. *caedere,* frapper, abattre, tuer : 1903, Larousse). Qui tue les microbes : *Un produit microbicide.*

microbien, enne [mikrɔbjɛ̃, -ɛn] adj. (de *microbe ;* 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Relatif aux microbes : *Prolifération microbienne.* || **2.** Qui porte des microbes : *Le représentant d'un pays sale, d'un continent érotique, microbien et contaminé* (Morand).

microbiologie [mikrɔbjɔlɔʒi] n. f. (de *microbio-,* élément tiré de *microbe,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1888, Larousse). Science qui a pour objet l'étude des microbes : *Pasteur a été l'un des fondateurs de la microbiologie.*

microbiologique [mikrɔbjɔlɔʒik] adj. (de *microbiologie ;* 1888, Larousse [art. *microbiologie*]). Qui concerne la microbiologie.

microbiologiste [mikrɔbjɔlɔʒist] n. (de *microbiologie ;* 1907, Larousse). Spécialiste de microbiologie.

microburin [mikrobyrɛ̃] n. m. (de *micro-* 2 et de *burin ;* 1963, Larousse). Outil préhistorique obtenu en brisant une lame de silex.

microbus [mikrobys] n. m. (de *micro-* 2 et de *bus ;* 1963, Larousse). Autobus urbain de dimensions réduites.

microcalorimètre [mikrokalɔrimɛtr] n. m. (de *micro-* 2 et de *calorimètre ;* 1968, Larousse). Appareil servant à faire des mesures de microcalorimétrie.

microcalorimétrie [mikrokalɔrimetri] n. f. (de *micro-* 2 et de *calorimétrie ;* 1968, Larousse). Mesure de quantités de chaleur relatives à des transformations d'un très faible bilan thermique.

microcalorimétrique [mikrokalɔrimetrik] adj. (de *microcalorimétrie ;* 1968, Larousse). Qui se rapporte à la microcalorimétrie.

microcentrale [mikrosɑ̃tral] n. f. (de *micro-* 2 et de *centrale,* n. f. ; 1963, Larousse). Centrale hydro-électrique permettant d'utiliser de façon rentable les très nombreuses petites chutes d'eau aménagées sur les rivières.

microcéphale [mikrosefal] adj. et n. (gr. *mikrokephalos,* qui a une petite tête, de *mikros,* petit, et de *kephalê,* tête ; 1803, Boiste, en zoologie ; 1840, Acad., en botanique ; sens actuel, 1903, Larousse). Se dit d'une personne atteinte de microcéphalie.
• CONTR. : *macrocéphale.*

microcéphalie [mikrosefali] n. f. (de *micro-* 2 et de *-céphalie,* du gr. *kephalê,* tête ; 1855, Nysten). Petitesse congénitale du crâne, entraînant la petitesse du cerveau, et une mentalité inférieure qui peut aller jusqu'à l'idiotie.

microchimie [mikroʃimi] n. f. (de *micro-* 2 et de *chimie ;* 1868, Littré). Chimie portant sur de très faibles quantités de matière.

microchimique [mikroʃimik] adj. (de *microchimie ;* 1868, Littré [aussi *analyse microchimique*]). Relatif à la microchimie. || *Analyse microchimique,* méthode consistant à produire des réactions chimiques sous l'objectif du microscope.

microchiroptères [mikrokirɔptɛr] n. m. pl. (de *micro-* 2 et de *chiroptère ;* 1963, Larousse). Sous-ordre de chauves-souris comprenant les espèces de petite taille, à nourriture animale.

microchirurgie [mikroʃiryrʒi] n. f. (de *micro-* 2 et de *chirurgie ;* 1931, Larousse). Syn. de MICRODISSECTION.

microcinématographe [mikrosinematɔgraf] n. m. (de *micro-* 2 et de *cinématographe ;* 1910, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1967, Robert). **1.** *Vx.* Appareil servant à filmer les préparations microscopiques. || **2.** *Vx.* Prise de vue d'objets microscopiques.
• REM. La forme abrégée MICROCINÉMA (1959, Robert [art. *micro-*]) est aujourd'hui plus fréquente.

microcinématographie [mikrosinematɔgrafi] n. f. (de *micro-* 2 et de *cinématographie ;* 1910, Larousse). Cinématographie des objets microscopiques.

microcinématographique [mikrosinematɔgrafik] adj. (de *microcinématographie ;* 1910, Larousse). Qui concerne la microcinématographie.

microcircuit [mikrosirkɥi] n. m. (de *micro-* 2 et de *circuit ;* 1961, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964). Circuit électrique ou électronique de très petites dimensions.

microclimat [mikroklima] n. m. (de *micro-* 2 et de *climat ;* 1953, Larousse). Ensemble des conditions atmosphériques autour d'un point précis, isolé du milieu général.

microclimatique [mikroklimatik] adj. (de *microclimat ;* 1963, Larousse). Qui concerne le microclimat.

microclimatologie [mikroklimatɔlɔʒi] n. f. (de *micro-* 2 et de *climatologie ;* 1963, Larousse). Partie de la climatologie qui traite des microclimats.

microcopie [mikrokɔpi] n. f. (de *micro-* 2 et de *copie ;* 1963, Larousse). Reproduction photographique normalisée, réduisant fortement les dimensions du document original.
• SYN. : *microfiche.*

microcoque [mikrokɔk] ou **micrococcus** [mikrokɔkys] n. m. (de *micro-* 2 et de *-coque, -coccus,* gr. *kokkos,* graine, pépin ; 1878, Sédillot, écrit *micrococcus ; microcoque,* 1903, Larousse). Bactérie très répandue, de forme ronde, non ciliée et immobile.

microcornée [mikrokɔrne] n. f. (de *micro-* 2 et de *cornée ;* 1963, Larousse). Dimension réduite de la cornée, due à un arrêt de son développement.

microcosme [mikrokɔsm] n. m. (bas lat. *microcosmus,* le monde en abrégé, du gr. *mikros,* petit, et *kosmos,* organisation, monde, univers ; v. 1320, *Roman de Fauvel,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1552, Rabelais ; sens II, 1, 1874, Larousse ; sens II, 2, 1963, Larousse).

I. 1. *Autref.* En philosophie, l'homme considéré comme un abrégé du monde, le *macrocosme.* || **2.** Image réduite du monde et de la société : *Sans doute le microcosme dans lequel s'isolait la vieille dame n'était pas empoisonné de virulentes aigreurs comme le groupe où ricanaient de rage la femme du notaire et du premier président* (Proust).

II. 1. Animal marin comestible qui vit fixé aux fonds sableux de la Méditerranée. || **2.** Petite sphère de nature lipoïdique, contenue dans le cytoplasme de la cellule végétale.

microcristal [mikrokristal] n. m. (de *micro-* 2 et de *cristal ;* 1949, Larousse). Cristal microscopique, formant la structure des principaux alliages.

microcristallin, e [mikrokristalɛ̃, -in] adj. (de *micro-* 2 et de *cristallin,* adj. ; 1931, Larousse). Se dit, en minéralogie, d'un corps dont la structure est formée par l'enchevêtrement de cristaux microscopiques.

microcurie [mikrokyri] n. f. (de *micro-* 2 et de *curie* 3 ; v. 1950). Unité de radioactivité, valant un millionième de curie.

microcyte [mikrosit] n. m. (de *micro-* 2 et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1878, Larousse). Globule rouge dont le diamètre est diminué par une cause pathologique.

microdactyle [mikrodaktil] adj. (de *micro-* 2 et de *-dactyle,* gr. *daktulos,* doigt ; 1868, Littré). Aux doigts courts.

microdactylie [mikrodaktili] n. f. (de *micro-* 2 et de *-dactylie,* du gr. *daktulos,* doigt ; 1923, Larousse). Arrêt du développement d'un ou de plusieurs doigts pendant la vie intra-utérine.

microdécision [mikrodesizjɔ̃] n. f. (de *micro-* 2 et de *décision ;* 1963, Larousse). Décision prise par un sujet économique sur les quantités le concernant personnellement.

microdissection [mikrodisɛksjɔ̃] n. f. (de *micro-* 2 et de *dissection ;* 1931, Larousse). Opération pratiquée à l'échelle microscopique sur de très petits organismes.

• SYN. : *microchirurgie, micrurgie.*

microdocument [mikrodɔkymɑ̃] n. m. (de *micro-* 2 et de *document ;* v. 1970). Syn. de MICROCOPIE.

microdosage [mikrodozaʒ] n. m. (de *micro-* 2 et de *dosage ;* 1968, Larousse). Dosage d'une substance dans un échantillon de matière de masse très faible.

micro-économie [mikroekɔnɔmi] n. f. (de *micro-* 2 et de *économie ;* 1956, Romeuf). Étude de l'activité des comportements des sujets individuels et des quantités sur lesquelles peut porter le calcul économique individuel.

micro-économique [mikroekɔnɔmik] adj. (de *micro-économie ;* 1963, Larousse). Relatif à la micro-économie.

micro-électromètre [mikroelɛktrɔmɛtr] n. m. (de *micro-* 2 et de *électromètre ;* 1874, Larousse). Appareil électrostatique servant à mesurer de très faibles différences de potentiel.

• Pl. *des* MICRO-ÉLECTROMÈTRES.

micro-électronique [mikroelɛktrɔnik] n. f. (de *micro-* 2 et de *électronique,* n. f. ; 1970, Robert). Électronique fondée sur l'emploi de très petits éléments.

micro-électrophorèse [mikroelɛktrofɔrɛz] n. f. (de *micro-* 2 et de *électrophorèse ;* 1963, Larousse). Électrophorèse ne nécessitant qu'une très petite quantité de la matière étudiée.

micro-évolution [mikroevɔlysjɔ̃] n. f. (de *micro-* 2 et de *évolution ;* 1963, Larousse). Évolution concernant la naissance des races, des sous-espèces, des espèces, et qui s'expliquerait suffisamment par le jeu des mutations, des préadaptations, et des divers modes de spéciation.

microfarad [mikrofarad] n. m. (de *micro-* 2 et de *farad ;* 1888, Larousse [art. *micro*]). Unité usuelle de capacité électrique (symb. µF), équivalant à un millionième de farad.

microfiche [mikrofiʃ] n. f. (de *micro-* 2 et de *fiche ;* 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** En photographie, feuille de dimensions normalisées, comportant plusieurs microcopies. || **2.** Photographie représentant sur une surface très réduite un document à archiver.

microfilm [mikrofilm] n. m. (de *micro-* 2 et de *film ;* 1949, Larousse). Photographie d'un document sur une pellicule de très petit format, permettant de conserver les documents précieux tout en offrant une utilisation commode : *Les services d'espionnage dissimulent des microfilms dans des cachettes fort ingénieuses.*

microfilmage [mikrofilmaʒ] n. m. (de *microfilmer ;* 1970, Robert). Action de microfilmer un document.

microfilmer [mikrofilme] v. tr. (de *microfilm ;* 1949, Larousse). Reproduire un document plat sous forme de microfilm.

microfissure [mikrofisyr] n. f. (de *micro-* 2 et de *fissure ;* 1968, Larousse, aux sens 1-2). **1.** En géologie, diaclase ou surface de clivage pratiquement invisible dans un rocher d'aspect sain. || **2.** Très mince fissure apparaissant dans un béton fortement ferraillé.

microfractographie [mikrofraktɔgrafi] n. f. (de *micro-* 2, de *fracto-* [du lat. *fractum,* supin de *frangere,* briser, rompre] et de *-graphie* [du gr. *graphein,* écrire, décrire] ; 1968, Larousse). Technique utilisant le microscope électronique pour étudier les fractures d'éprouvettes soumises à des contraintes qui ont provoqué leur rupture.

microgamète [mikrogamɛt] n. m. (de *micro-* 2 et de *gamète ;* 1901, Larousse [art. *gamète*]). Élément reproducteur, petit et mobile, correspondant au gamète mâle.

microgamonte [mikrogamɔ̃t] n. m. (de *micro-* 2 et de *gamonte ;* 1963, Larousse). Gamonte mâle, propre à donner ultérieurement un gamète mâle. (On dit aussi MICROGAMÉTOCYTE [de *micro-* 2 et de *gamétocyte ;* 1907, Larousse].)

microglossaire [mikroglɔsɛr] n. m. (de *micro-* 2 et de *glossaire ;* 1970, Robert, au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Vocabulaire particulier à une sphère d'activité déterminée, et relativement indépendant du vocabulaire général. || **2.** Dictionnaire réservé aux mots et aux significations nécessaires pour comprendre ou pour traduire des textes appartenant à des domaines spécialisés.

microglossie [mikroglɔsi] n. f. (de *micro-* 2 et de *-glossie,* du gr. *glôssa* ou *-tta,* langue [organe] ; 1878, Larousse). Petitesse de la langue, due à une cause pathologique.

micrognathie [mikrognati] n. f. (de *micro-* 2 et de *-gnathie,* du gr. *gnathos,* mâchoire ; 1931, Larousse). Insuffisance de développement du maxillaire inférieur.

micrographe [mikrograf] n. m. (de *micro-* 2 et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire, décrire ; 1771, Trévoux, au sens de « celui qui s'occupe de micrographie » ; sens actuel, 1840, Acad.). Sorte de pantographe permettant de dessiner de très petites figures.

micrographie [mikrografi] n. f. (de *micro-* 2 et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire, décrire ; 1677, Chérubin, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Science dont l'objet est l'étude des êtres et des choses soumis à l'observation au microscope. || **2.** Reproduction photographique de la microstructure d'un métal ou d'un alliage.

micrographique [mikrografik] adj. (de *micrographie ;* 1836, Acad.). Relatif à la micrographie.

◆ n. f. (1931, Larousse). En histologie, technique utilisée pour mettre en évidence et décrire les corps visibles seulement au microscope.

microgrenu, e [mikrogrəny] adj. (de *micro-* 2 et de *grenu ;* 1879, Fouqué et Lévy). Se dit, en géologie. de roches formées de petits minéraux à peine visibles à l'œil nu.

microgyrie [mikroʒiri] n. f. (de *micro-* 2 et du gr. *gûros,* cercle, rond ; 1931, Larousse). Petitesse anormale des circonvolutions du cerveau ou du cervelet.

microhenry [mikroɑ̃ri] n. m. (de *micro-* 2 et de *henry ;* 1931, Larousse). Unité d'inductance électrique équivalant à un millionième de henry (symb. : µH).

microhm [mikrom] n. m. (de *micr[o]-* 2 et de *ohm ;* 1888, Larousse [art. *micro*]). Unité de résistance électrique, équivalant à un millionième d'ohm (symb. : µΩ).

microhmmètre [mikrommɛtr] n. m. (de *micr[o]-* 2 et de *ohmmètre ;* 1888, Larousse). Appareil servant à mesurer les très petites résistances électriques.

micro-instrument [mikroɛ̃strymɑ̃] n. m. (de *micro-* 2 et de *instrument ;* 1963, Larousse). Nom générique de divers instruments de petite taille servant à faire des microdissections.

• Pl. *des* MICRO-INSTRUMENTS.

microlecteur [mikrolɛktœr] n. m. (de *micro-* 2 et de *lecteur ;* 1963, Larousse). Appareil permettant de lire le contenu d'un microfilm. (Syn. MICROLISEUSE.)

microlépidoptères [mikrolepidɔptɛr] n. m. pl. (de *micro-* et de *lépidoptère ;* 1874, Larousse). Grande division des lépidoptères, comprenant les papillons de petite taille.

microliseuse [mikrolizøz] n. f. (de *micro-* 2 et de *liseuse ;* 1963, Larousse). Syn. de MICROLECTEUR.

microlithique [mikrolitik] adj. (de *micro-* 2 et de *-lithique,* du gr. *lithos,* pierre ; 1879, Fouqué et Lévy). *Roches microlithiques,* roches volcaniques semicristallines, formées de petits cristaux pris dans une masse vitreuse.

micrologie [mikrolɔʒi] n. f. (de *micro-* 2 et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1874, Larousse). Traité concernant les corps microscopiques.

micrologique [mikrolɔʒik] adj. (de *micrologie ;* 1874, Larousse). Relatif à la micrologie : *Essais micrologiques.*

micromanipulateur [mikromanipylatœr] n. m. (de *micro-* 2 et de *manipulateur ;* 1931, Larousse). Mécanisme réducteur complexe, permettant, à l'aide d'instruments très fins, de pratiquer diverses interventions sur des préparations microscopiques.

micromanipulation [mikromanipylasjɔ̃] n. f. (de *micro-* 2 et de *manipulation ;* 1953, Larousse). Intervention faite au moyen du micromanipulateur.

micromélie [mikromeli] n. f. (de *micro-* 2 et de *-mélie,* du gr. *melos,* membre, articulation ; 1842, Acad.). Petitesse excessive et pathologique d'un membre.

micromélien, enne [mikromeljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *micromélie ;* 1874, Larousse). Qui est atteint de micromélie.

micromère [mikromɛr] n. m. (de *micro-* 2 et de *-mère,* gr. *meros,* part, partie ; 1874, Larousse, comme adj., au sens de « qui est grêle dans toutes les parties de son corps » ; comme n. m., au sens actuel, 1907, Larousse). Petite cellule, souvent incolore, résultant des divisions successives des blastomères au début de la segmentation de l'œuf.

micromérisme [mikromerism] n. m. (de *micro-* 2 et de *-mérie,* du gr. *meros,* part, partie ; 1903, Larousse). Nom donné aux théories cherchant à expliquer la transmission des caractères organiques par la transmission des particules microscopiques passant de l'ascendant au descendant.

microhmériste [mikromerist] adj. (de *micromérisme ;* 1903, Larousse [art. *micromérisme*]). Se dit des théories particulières au micromérisme.

micrométallographie [mikrometalɔgrafi] n. f. (de *micro-* 2 et de *métallographie ;* 1931, Larousse). Syn. de MICROGRAPHIE.

microméréorite [mikrometeɔrit] n. f. (de *micro-* 2 et de *météorite ;* sept. 1962, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964). Météorite de très petites dimensions.

microméthode [mikrometɔd] n. f. (de *micro-* 2 et de *méthode ;* 1968, Larousse). En physique et en chimie, toute méthode d'étude d'un phénomène portant sur de très faibles masses de substance.

micromètre [mikromɛtr] n. m. (de *micro-* 2 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1572, Bessard, puis 1721. Trévoux, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1845, Bescherelle ; sens II, 1963, Larousse).

I. 1. Instrument servant à mesurer de petits objets ou de petites images. ‖ **2.** Appareil permettant une mesure très précise des petites longueurs. ‖ **3.** Instrument employé dans l'industrie du tissage pour mesurer le degré de finesse des tissus.

II. Syn. de MICRON.

micrométrie [mikrometri] n. f. (de *micro-* 2 et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1842, Acad.). Mesure de très petites dimensions.

micrométrique [mikrometrik] adj. (de *micrométrie ;* 1842, Acad.). Relatif à la micrométrie.

micrométriquement [mikrometrikmɑ̃] adv. (de *micrométrique ;* 1868, Littré). Par des procédés micrométriques.

microminiaturisation [mikrominjatyrizasjɔ̃] n. f. (de *microminiaturiser ;* 1961, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964). Réduction à l'extrême des dimensions et du poids d'un dispositif électronique.

microminiaturiser [mikrominjatyrize] v. tr. (de *micro-* 2 et de *miniaturiser ;* 1963, Larousse). Réduire à l'extrême les dimensions et le poids d'un dispositif électronique.

micromolécule [mikromɔlekyl] n. f. (de *micro-* 2 et de *molécule ;* 1953, Larousse). Nom donné, en chimie organique, aux molécules légères.

micromoteur [mikromɔtœr] n. m. (de *micro-* 2 et de *moteur ;* 1963, Larousse). Moteur asynchrone monophasé, de très petites dimensions, à variation de vitesse contrôlée.

micromycète [mikromisɛt] n. m. (de *micro-* 2 et de *-mycète,* du gr. *mukês, -kêtos,* champignon ; 1903, Larousse). Champignon de taille microscopique.

micron [mikrɔ̃] n. m. (du gr. *mikron,* neutre de l'adj. *mikros,* petit ; 1888, Larousse). Unité de longueur, valant un millième de millimètre (symb. μ).

• SYN. : *micromètre.*

micronésien, enne [mikrɔnezjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Micronésie,* n. géogr., de *micro-* 2 et du gr. *nêsos,* île ; 1903, Larousse). Relatif à la Micronésie ; habitant ou originaire de cette partie de la Polynésie.

micro-onde [mikroɔ̃d] n. f. (de *micro-* 2 et de *onde ;* 1931, Larousse). Onde électromagnétique dont la longueur est comprise entre un millimètre et un mètre.

• Pl. *des* MICRO-ONDES.

micro-organisme [mikroɔrganism] n. m. (de *micro-* 2 et de *organisme ;* 11 févr. 1876, *Journ. officiel,* p. 1136). Organisme microscopique animal ou végétal.

• Pl. *des* MICRO-ORGANISMES.

micropaléontologie [mikropaleɔ̃tɔlɔʒi] n. f. (de *micro-* 2 et de *paléontologie ;* 1963, Larousse). Science des fossiles de dimensions microscopiques.

micropegmatique [mikropɛgmatik] adj. (de *micro-* 2 et du gr. *pêgma, -matos,* toute chose fixée ou ajustée solidement, de *pêgnunai,* fixer, ficher ; 1931, Larousse). *Texture micropegmatique,* en pétrographie, texture pegmatique qu'on ne discerne qu'au microscope.

microphage [mikrofaʒ] adj. et n. f. (de *micro-* 2 et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1903, Larousse). Se dit d'une cellule qui phagocyte les microbes.

microphone [mikrofɔn] n. m. (de *micro-* 2 et de *-phone,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1721, Trévoux, au sens de « instrument qui contribue à augmenter les sons » ; sens actuel, 1888, Larousse). Instrument qui transforme les vibrations sonores en oscillations électriques.

• REM. On emploie généralement la forme abrégée MICRO.

microphonique [mikrofɔnik] adj. (de *microphone ;* 1888, Larousse, art. *microphone* [*courant microphonique, effet microphonique,* 1949, Larousse]). Relatif au microphone. ‖ *Courant microphonique,* courant électrique naissant dans le microphone et traduisant les sons qui l'ont atteint. ‖ *Effet microphonique,* action produite par des vibrations mécaniques sur le courant circulant dans un organe qui fait partie d'un ensemble électronique.

microphotographie [mikrofɔtɔgrafi] n. f. (de *micro-* 2 et de *photographie ;* 1888, Larousse). Image photographique de très petites dimensions.

• REM. On donne parfois ce nom, de façon erronée, à la PHOTOMICROGRAPHIE.

microphotomètre [mikrofɔtɔmɛtr] n. m. (de *micro-* 2 et de *photomètre ;* 1963, Larousse). Appareil servant à mesurer localement le degré de transmission d'un échantillon optique.

microphtalmie [mikrɔftalmi] n. f. (de *micr[o]-* 2 et de *-ophtalmie,* du gr. *ophthalmos,* œil ; 1923, Larousse). Petitesse anormale et congénitale des yeux.

microphysique [mikrofizik] n. f. (de *micro-* 2 et de *physique,* n. f. ; 1910, Larousse). Partie dc la physique qui étudie l'atome et les particules qui le composent : *On n'est jamais sûr en microphysique d'expérimenter sur un élément isolé par le fait même qu'on n'a nul moyen de reconnaître l'objet isolé* (Bachelard).

microphyte [mikrofit] n. f. (de *micro-* 2 et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, végétal, de *phuein,* [faire] croître, pousser ; 1868, Littré). Végétal microscopique unicellulaire.

microplancton [mikroplɑ̃ktɔ̃] n. m. (de *micro-* 2 et de *plancton ;* 1970, Rohert). Plancton dont les éléments ne mesurent que quelques millimètres.

micropolyadénie [mikropɔliadeni] ou **micropolyadénopathie** [mikropɔliadenɔpati] n. f. (de *micro-* 2, de *poly-* [du gr. *polus,* nombreux], de *-adénie, -adéno-* [du gr. *adên, adenos,* glande], et [pour la 2e forme] de *-pathie* [du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve] ; 1903, Larousse [pour les deux formes]). Hypertrophie légère et indolore des ganglions lymphatiques de l'aine, de l'aisselle et du cou.

microporosité [mikropɔrozite] n. f. (de *micro-* 2 et de *porosité ;* 1968, Larousse). Porosité d'un papier d'impression dont les pores sont petits et nombreux.

microprogrammation [mikroprɔgramasjɔ̃] n. f. (de *micro-* 2 et de *programmation ;* 1968, Larousse). Mode d'organisation de la commande d'un ordinateur, dans lequel les instructions du programme sont décodées automatiquement et interprétées comme l'appel d'une séquence d'instructions élémentaires.

micropsie [mikrɔpsi] n. f. (de *micr[o]-* 2 et de *-opsie,* du gr. *opsis,* action de voir, la vue ; 1868, Littré). Altération de la vue, par laquelle on voit les objets plus petits qu'ils ne sont en réalité.

microptère [mikrɔptɛr] adj. (de *micro-* 2 et de *-ptère,* gr. *pteron,* plume d'aile, aile ; 1874, Larousse). Se dit d'un oiseau ou d'un insecte qui a les ailes réduites.

microptéryx [mikropteriks] n. m. (de *micro-* 2 et du gr. *pterux,* aile, dér. de *pteron,* plume d'aile, aile ; 1874, Larousse). Petite teigne de couleurs vives et brillantes, qui vole en France au printemps.

micropus [mikrɔpys] n. m. (lat. scientif. moderne *micropus,* de *micro-* 2 et probablem. du gr. *pous, podos,* pied, patte ; 1903, Larousse). Plante cotonneuse à fleurs blanches, poussant dans les lieux arides des régions montagneuses.

micropyrotechnie [mikropirɔtɛkni] n. f. (de *micro-* 2 et de *pyrotechnie ;* 1963, Larousse). Mode d'étude des explosifs, consistant à expérimenter sur de très petites masses de matière explosive.

microradiographie [mikroradjɔgrafi] n. f. (de *micro-* 2 et de *radiographie ;* 1915, Larousse). Application de la radiographie aux objets microscopiques.

microréseau [mikrorezo] n. m. (de *micro-* 2 et de *réseau ;* 1968, Larousse). Modèle d'un réseau de transport et d'interconnexion d'énergie électrique, reproduisant à échelle réduite un réseau réel, en vue de faire des mesures concernant les puissances actives et réactives, ainsi que les limites de stabilité dynamique entre les différentes machines synchrones du réseau.

microscope [mikrɔskɔp] n. m. (de *micro-* 2, d'après *[téle]scope ;* 1663, Monconys, au sens 1 [*microscope électronique,* 1931, Larousse] ; sens 2, 1678, La Fontaine). **1.** Instrument d'optique qui, grâce à un système de lentilles, permet de voir des détails invisibles à l'œil nu : *Il a déplacé la platine du microscope, imperceptiblement, pour parcourir de l'œil la préparation* (Duhamel). || *Microscope électronique,* appareil semblable au microscope ordinaire, mais où les rayons lumineux sont remplacés par un flux d'électrons. || **2.** *Fig.* Ce qui sert à distinguer les choses peu apparentes : *Le goût est en quelque sorte le microscope du jugement* (Rousseau).

microscopie [mikrɔskɔpi] n. f. (de *microscope ;* 1836. Acad.). Examen au microscope.

microscopique [mikrɔskɔpik] adj. (de *microscope :* v. 1700, Fontenelle, au sens 1 ; sens 2, 1754, Joblot ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** Qui se fait au microscope : *Vous verrez qu'à l'examen microscopique nous trouverons, malgré tout, la néphrite et l'endocardite* (Duhamel). *Étude microscopique.* || **2.** Qui ne peut être vu qu'au microscope : *Les diverses observations successives du monde microscopique que nous pouvons effectuer ne nous font jamais connaître tous les éléments dont nous aurions besoin pour établir entre le résultat de ces observations un lien rigoureux conforme au schéma du déterminisme classique* (L. de Broglie). *Animalcule microscopique.* || **3.** *Par exagér.* Très petit : *D'étincelants reliquaires qui sont autant de chapelles et de cathédrales microscopiques* (Hugo).

microscopiste [mikrɔskɔpist] n. (de *microscopie ;* 1753, Buffon). Personne qui fait des observations au microscope.

microseconde [mikrosgɔ̃d] n. f. (de *micro-* 2 et de *seconde ;* 1949, Larousse). Unité de temps, équivalant à un millionième de seconde (symb. : μs).

microséisme [mikroseism] n. m. (de *micro-* 2 et de *séisme ;* 1903, Larousse [var. *microsisme,* 1877, Littré]). Secousses telluriques décelables seulement par certains appareils enregistreurs très sensibles (par opposition à *macroséisme*).

microséismique [mikroseismik] adj. (de *microséisme ;* 1903, Larousse). Qui appartient aux microséismes.

microséismographe [mikroseismɔgraf] n. m. (de *micro-* 2 et de *s[é]ismographe ;* 1903, Larousse). Séismographe très sensible aux vibrations de courte période.
• REM. On rencontre également la forme MICROSISMOGRAPHE (1888, Larousse).

microsillon [mikrosijɔ̃] n. m. (de *micro-* 2 et de *sillon ;* v. 1950, aux sens 1-2). **1.** Sillon très fin d'un disque de phonographe. || **2.** Le disque lui-même : *Mettre un microsillon sur l'électrophone.*

microsismographe n. m. V. MICRO-SÉISMOGRAPHE.

microsociologie [mikrosɔsjɔlɔʒi] n. f. (de *micro-* 2 et de *sociologie ;* 1959, Robert [art. *micro-*]). Étude sociologique des petits groupes non socialisés.

microsociologique [mikrosɔsjɔlɔʒik] adj. (de *microsociologie ;* 1968, Larousse). Relatif à la microsociologie.

microsomatie [mikrosɔmati] ou **microsomie** [mikrosɔmi] n. f. (de *micro-* 2 et du gr. *sôma, -matos,* corps ; 1868, Littré, écrit *microsomatie ; microsomie,* 1874, Larousse). Petitesse excessive du corps.
• SYN. : *nanisme.*

microsonde [mikrosɔ̃d] n. f. (de *micro-* 2 et de *sonde ;* 1968, Larousse). Sonde permettant de doser les éléments présents dans un volume de matière extrêmement réduit.

microspectroscope [mikrospɛktrɔskɔp] n. m. (de *micro-* 2 et de *spectroscope ;* 3 mars 1877, *le Progrès médi- cal,* p. 163). Spectroscope microscopique fournissant l'image du spectre lumineux transmis par l'objet observé.

microsphygmie [mikrosfigmi] n. f. (de *micro-* 2 et du gr. *sphugmos,* palpitation, pulsation ; 1903, Larousse). Petitesse du pouls, observée dans certains états morbides.

microsporange [mikrospɔrɑ̃ʒ] n. m. (de *micro-* 2 et de *sporange ;* 1888, Larousse). Organe de diverses algues et des cryptogames vasculaires, dans lequel se forment les microspores.

microspore [mikrospɔr] n. f. (de *micro-* 2 et de *spore ;* 1845, Bescherelle, comme adj., au sens de « dont les spores sont très petites » ; comme n. f., au sens actuel, 1888, Larousse). Nom donné aux plus petites spores des végétaux.

microsporie [mikrospɔri] n. f. (de *microsporum ;* 1923, Larousse). Maladie causée par un microsporum.

microsporum [mikrospɔrɔm] ou **microsporon** [mikrospɔrɔ̃] n. f. (de *micro-* 2 et de *spore ;* 1868, Littré, écrit *microsporon ; microsporum,* 1923, Larousse). Genre de champignons microscopiques, parasites de l'homme et des animaux.

microsthésie [mikrostezi] n. f. (de *micro-* 2 et de *-[e]sthésie,* du gr. *aisthêsis,* sensation, dér. de *aisthanesthai,* percevoir ; 1903, Larousse). Trouble du toucher, qui fait juger les objets tenus dans la main moins lourds et moins gros qu'ils ne sont en réalité.

microstructure [mikrostryktyr] n. f. (de *micro-* 2 et de *structure ;* 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** En linguistique, partie intégrante et structurée d'une manière spécifique d'un système plus vaste : *Les termes de parenté constituent une microstructure linguistique parfaitement cohérente et ordonnée.* || **2.** En physique, structure détaillée d'un solide, notamment d'un alliage métallique, étudiée par les procédés de la micrographie.

microtasimètre [mikrotazimɛtr] n. m. (de *micro-* 2, de *tasi-* [du gr. *tasis,* tension, dér. de *teinein,* tendre] et de *-mètre* [gr. *metron,* mesure] ; 1888, Larousse). Appareil servant à signaler de très faibles variations de pression.

microtherme [mikrotɛrm] adj. et n. (de *micro-* 2 et de *-therme,* gr. *thermos,* chaud ; 1813, Candolle). Se dit de plantes qui végètent à une température inférieure à + 15°C, qui sont soumises à une humidification régulière et qui ont une période de repos due au froid.

microthermie [mikrotɛrmi] n. f. (de *micro-* 2 et de *thermie ;* 1920, Larousse). Unité calorifique, équivalant à un millionième de thermie (symb. : µth).

microtome [mikrotom] n. m. (de *micro-* 2 et de *-tome,* gr. *tomos,* qui coupe, dér. de *temnein,* couper ; 1903, Larousse). Instrument qui sert à découper, dans des tissus végétaux ou animaux, de minces tranches en vue de l'observation microscopique.

microtraumatisme [mikrotromatism] n. m. (de *micro-* 2 et de *traumatisme ;* 1963, Larousse). Très léger traumatisme, dont la répétition peut provoquer des manifestations pathologiques.

microtron [mikrotrɔ̃] n. m. (de *micro-* 2 et de *[élec]tron ;* 1968, Larousse). En physique nucléaire, appareil accélérateur d'électrons, à résonance magnétique.

microviseur [mikrovizœr] n. m. (de *micro-* 2 et de *viseur ;* 1968, Larousse). Petit appareil optique, fixé dans l'épaisseur d'une porte, et permettant de voir de l'intérieur sans être vu.

microvolt [mikrovɔlt] n. m. (de *micro-* 2 et de *volt ;* 1888, Larousse [art. *micro*]). Unité électrique de différence de potentiel, équivalant à un millionième de volt (symb. µV).

microwatt [mikrowat] n. m. (de *micro-* 2 et de *watt ;* 1963, Larousse). Unité électrique de puissance, équivalant à un millionième de watt (symb. µW).

microzinc [mikrozɛ̃g] n. m. (de *micro-* 2 et de *zinc ;* 1968, Larousse). Alliage à base de zinc, à grain très homogène et très serré, servant à fabriquer des clichés typographiques ou des plaques offset.

micrurgie [mikryrʒi] n. f. (de *micro-* 2, sur le modèle de *chirurgie ;* 1953, Larousse). Syn. de MICRODISSECTION.

miction [miksjɔ̃] n. f. (bas lat. *mictio,* var. de *minctio,* action d'uriner, dér. du lat. class. *mi[n]ctum,* supin de *mingere,* action d'uriner ; 1618, Ch. Guillemeau, p. 505). En termes de médecine, action d'uriner : *Miction douloureuse.*

midi [midi] n. m. (de *mi-* 1 et de l'anc. franç. *di,* jour [842, *Serments de Strasbourg*], lat. *diem,* accus. de *dies,* jour ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 [*en plein midi,* av. 1613, M. Régnier ; *nier la lumière en plein midi,* 1893, *Dict. général ; faire voir à quelqu'un des étoiles en plein midi,* 1727, Destouches — d'abord « donner à quelqu'un un grand coup qui lui cause un éblouissement », 1694, Acad.] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*chercher midi à quatorze heures,* 1669, Molière ; *c'/il est midi sonné,* « il est trop tard », 1888, Courteline — *c'/il est midi,* 1903, Larousse] ; sens I, 3, XXᵉ s. ; sens I, 4, XVIᵉ s., Godefroy [*le démon de midi,* 1914, P. Bourget] ; sens II, 1, v. 1138, Gaimar ; sens II, 2, milieu du XVIIIᵉ s., Buffon ; sens II, 3, av. 1695, La Fontaine ; sens II, 4, 1868, A. Daudet [ironiq., 1959, Robert]).

I. 1. Le milieu du jour marqué par la douzième heure : *Le repas de midi. Le soleil de midi. Midi, Roi des étés, épandu sur la plaine, | Tombe en nappes d'argent des hauteurs du ciel bleu. | Tout se tait. L'air flamboie et brûle sans haleine ; | La Terre est assoupie en sa robe de feu* (Leconte de Lisle). || *En plein midi,* en plein jour : *Être volé en plein midi.* || Fig. *Nier la lumière en plein midi,* nier l'évidence. || *Faire voir à quelqu'un des étoiles en plein midi,* lui faire accroire des choses invraisemblables, absurdes. || **2.** La douzième heure : *Ils firent halte à midi dans la solitude ensoleillée* (Giono). *Ce 5 novembre, à midi, les ouvriers de Plastoform furent mis en congé pour quarante-huit heures* (Vailland). *Les douze coups de midi ont sonné. Tu viendras me chercher à midi et demi.* || Fam. *Chercher midi à quatorze heures,* v. CHERCHER. || Fam. *C'est* (ou *il est*) *midi sonné,* et, par abrév., *c'est* (ou *il est*) *midi,* il est trop tard, n'y comptez pas : *Pour en trouver un plus piqué que moi, ce serait toujours midi sonné* (Dorgelès). || **3.** Dans certaines régions, le repos qu'on prend à midi : *Ils cherchent une ombre pour s'étendre disant ingénument : « Je vais faire midi »* (Escholier). || **4.** *Fig.* Le milieu, surtout en parlant de l'existence humaine : *Le midi de la vie.* || *Le démon de midi,* les tentations de volupté qui assaillent l'homme vers le milieu de la vie, par allusion au roman de P. Bourget portant ce titre et traitant ce sujet.

II. 1. Un des quatre points cardinaux, le sud : *Ce soir, un doux retour des vents chauds du midi | Balayait de nos monts le sommet attiédi* (Lamartine). || **2.** La direction du sud, du soleil : *Un appartement situé au midi.* || **3.** Région plus proche de l'équateur par rapport à d'autres situées plus au nord (avec une majuscule en ce sens) : *Les peuples du Midi et les peuples du Nord.* || **4.** En France, la partie sud du pays : *Le climat du Midi. L'accent du Midi.* || *Ironiq.* Région où on parle beaucoup et où on exagère un peu : *Tu es du Midi !*

● REM. **1.** *Midi* est du masculin : *Il est midi et demi* (et non *et demie*).

2. *Sur les midis,* emploi analogique de *sur les deux heures,* n'est pas à recommander, mais *sur le midi,* au sing., peut s'employer.

midinette [midinɛt] n. f. (de *midi* et de *dînette,* par superposition syllabique, proprem. « qui se contente d'une dînette à midi » ; 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1922, Martin du Gard). **1.** *Fam.* Nom donné, à Paris, aux jeunes ouvrières de la couture et de la mode : *Quelques sous de pâté [...] étalé sur une miche de pain trop frais, c'était tout son passé de midinette qui lui revenait à la bouche* (Martin du Gard). || **2.** Jeune fille à la sentimentalité naïve : *Je me suis monté la tête comme une midinette* (Martin du Gard). *Le monde est plein de midinettes prêtes à adorer les princes quels qu'ils soient* (Anouilh).

● SYN. : **1** *cousette* (fam.), *petite main, trottin* (fam.).

mi-distance (à) [amidistɑ̃s] loc. adv. (de *mi-* 1 et de *distance ;* XXᵉ s., aux sens 1-2). **1.** À une distance égale ou approximativement égale d'un lieu et d'un autre : *S'arrêter à mi-distance de Paris et de Marseille.* || **2.** *Fig.* Dans une position, un état intermédiaire à deux autres : *L'homme se trouve placé à mi-distance entre l'univers stellaire et le microcosme atomique* (Thibaud).

● SYN. : *à mi-chemin.*

midship [midʃip] n. m. (abrév. de *midshipman* [v. l'art. suiv.] ; 1853, Fr. Mackenzie). Dans la marine française, appellation familière de l'aspirant ou de l'enseigne de vais-

seau de seconde classe : *Par les beaux soirs tranquilles du large, nous allions parfois, tous les midships ensemble, nous asseoir en leur compagnie* [des matelots], *dans cette partie du navire qui leur était réservée, à l'extrême-avant, près de la poupe bondissante et saupoudrée d'embruns salés* (Loti).

midshipman [midʃipman] n. m. (mot angl. signif. « aspirant de marine », de *midship,* milieu d'un vaisseau [de *mid,* milieu, et de *ship,* navire], et de *man,* homme ; 1751, Fr. Mackenzie). Nom de l'aspirant dans la marine britannique.
• Pl. *des* MIDSHIPMEN [midʃipmɛn].

1. mie [mi] n. f. (lat. *mica,* parcelle, miette ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [« petit fragment, débris », 1606, Crespin] ; sens 2, v. 1160, *Moniage Guillaume* [*pain de mie,* 1959, Robert ; *à la mie de pain,* au fig., 1886, Esnault]). **1.** *Vx.* Miette, parcelle qui tombe du pain quand on le mange : *Diogène vit de petites souris ramasser des mies de pain sous sa table* (Fénelon). || *Par extens.* et *littér.* Petit fragment, débris : *Il faut que je répare mon pigeonnier qui tombe en mies* (L. Cladel). || **2.** Partie intérieure du pain, qui reste molle (par opposition à la croûte, durcie par la cuisson). || *Pain de mie,* pain sans croûte, utilisé pour la confection des sandwiches et des toasts. || Fig. et fam. *À la mie de pain,* se dit d'une personne ou d'une chose sans consistance, sans solidité, sans valeur : *Un héros à la mie de pain.*

2. mie [mi] adv. (même mot que *mie 1 ;* 1080, *Chanson de Roland* [avec suppression de la négation, av. 1922, Proust]). *Class.* (déjà vx au XVIIᵉ s.) et *littér.* ou *dialect.* Auxiliaire de la négation, qui accompagne la particule *ne* selon la même formation que *ne ... pas, ne ... point, ne ... goutte* : *Et messieurs de l'Académie | Ne me le pardonneraient mie* (Scarron). *Je ne la vois mie, et pourtant je brûle pour elle* (Richelet, 1680). *Malaquet, mon doux ami, mon gentil ladre, tu n'es mie dans l'esprit de ton rôle* (Gautier). *Théorique et nerveux, il se faisait, comme beaucoup de gens, des idées fausses sur les punaises, et, glacé de dégoût, commença par les chercher sur lui ; n'en vit mie* (Gide). || Avec suppression de la négation : *De tous ces potins mondains, je me préoccupe mie* (Proust).

3. mie [mi] n. f. (mot issu, par mécoupure [la syllabe *m'a-* ayant été prise pour le possessif *ma*], de *m'amie,* mon amie, de *m[a],* fém. de *mon,* et de *amie,* fém. de *ami ;* XIIIᵉ s., *BEC* [t. V, 4ᵉ série, p. 468], au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** *Class.* et *littér.* Amie, femme aimée (terme d'affection) : *Notre amoureux ne songeait près ni loin | Dedans l'abord à jouir de sa mie* (La Fontaine). *Pour les femmes amoureuses et pour celles que les gens d'armes nommaient leurs « amiètes » ou leurs mies* (France). || **2.** *Class.* Gouvernante : *Elle avait une vieille mie qui l'avait élevée, qu'elle avait toujours gardée* (Saint-Simon). *Votre mie vous a-t-elle donné à déjeuner ?* (Acad., 1694).

miel [mjɛl] n. m. (lat. *mel, melis,* miel, et, au fig., « douceur, charme », gr. *meli, melitos,* mêmes sens ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *mel* [*miel,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 [*mouche à miel,* v. 1350, *Glossaire de Paris ; miel rosat,* 1314, Mondeville] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre,* 1718, Acad. ; *être tout sucre et tout miel,* 1661, Molière] ; sens 3, 1912, Villatte). **1.** Substance sucrée et parfumée, que les abeilles élaborent dans leur jabot à partir du nectar puisé dans les fleurs et qu'elles déposent, en la régurgitant, au fond des alvéoles de leurs rayons : *Miel des Alpes, du Gâtinais. Le miel est utilisé à la préparation du nougat, du pain d'épice, de pâtisseries, de l'hydromel, etc. Des bonbons au miel. Couleur de miel. Des biscuits au miel qu'on appelle bouchées du kadi* (Daudet). || Vx. *Mouche à miel,* abeille. || *Miel rosat,* suc extrait de pétales secs de roses rouges qu'on fait infuser dans l'eau bouillante, employé en pharmacie. || **2.** *Fig.* Symbole de la douceur, de l'agrément, du charme : *Doux comme le miel. Noble Orphée aux paroles de miel, | De qui la lyre enchante et la terre et le ciel, | Va ! Sois de nos désirs le puissant interprète* (Leconte de Lisle). *Car voici que tout doux et leur tombant du ciel | Chaque rayon de lune est un rayon de miel* (Apollinaire). || *Lune de miel,* V. LUNE. || *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre* (prov.), on obtient plus par la douceur que par la violence. || *Être tout sucre et tout miel,* être d'une douceur, d'une amabilité extrême, pour obtenir ce qu'on veut. || **3.** Pop. *Miel !,* euphémisme pour *merde !*
• SYN. : **2** *ambroisie, nectar.*

miellaison [mjɛlɛzɔ̃] n. f. (de *miel ;* 1868, Littré, écrit *miélaison ; miellaison,* 1963, Larousse). Saison de la miellée ou de la miellature, pendant laquelle les abeilles font leur récolte, amassant le miel ou le miellat dans leurs rayons.

miellat [mjɛla] n. m. (de *miel ;* 1671 [d'après Trévoux, 1743], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Excrétion sucrée de petits parasites vivant sur les plantes. || **2.** Produit sirupeux provenant de cette excrétion, recueillie par les abeilles et amassée dans leurs rayons. (On dit aussi MIEL DE MIELLAT, par opposition au MIEL DE NECTAR.)

miellature [mjɛlatyr] n. f. (dér. savant de *miel ;* 16 sept. 1876, *Revue horticole,* p. 344). Production de miellat sur des plantes, constituant parfois la ressource principale d'approvisionnement sucré pour les abeilles.

mielle [mjɛl] n. f. (anc. scand. *melr,* dune ; 1549, *Journ. du sire de Gouberville*). Dans le Cotentin, vallon entre les dunes, couvert d'une herbe fine recherchée par les moutons : *Nous devions revenir à Touffedelys par les mielles, comme on appelle ces grèves* (Barbey d'Aurevilly).

miellé, e [mjɛle] adj. (de *miel ;* XIIᵉ s., Godefroy, écrit *mielé* [*miellé,* XVIᵉ s.], au sens 3 ; sens 1, 1562, Du Pinet ; sens 2, 1793, *Cours complet d'agriculture,* VI, 505). **1.** Additionné de miel, sucré avec du miel : *Une jatte d'eau miellée* (Flaubert). || **2.** Qui a la douceur, la couleur, la saveur, le parfum du miel : *Odeur miellée.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Doux comme le miel : *Ses paroles miellées | S'en étant aux vents envolées..* (La Fontaine).

miellée [mjɛle] n. f. (de *miel ;* premier quart du XIIIᵉ s., écrit *mielee ; miellée,* 1732, Liger, I, 380). Production saisonnière de nectar par les nectaires des plantes.

miellerie [mjɛlri] n. f. (de *miel ;* 1963, Larousse). Lieu aménagé pour les opérations d'extraction et d'entreposage du miel.

mielleusement [mjɛløzmɑ̃] adv. (de *mielleux ;* 1566, H. Estienne [p. 48], au sens 2 ; sens 1, 1902, A. Gide). **1.** *Littér.* Avec une douceur qui évoque le miel, suavement : *Il me sembla que, depuis l'an passé, je n'avais plus respiré, ou respiré que des poussières, tant pénétrait mielleusement en moi l'atmosphère* (Gide). || **2.** *Fig.* D'une manière mielleuse, doucereuse : *Répondre mielleusement.*

mielleux, euse [mjɛlø, -øz] adj. (bas lat. *mellosus,* de miel [du lat. class. *mel,* V. MIEL], ou dér. franç. de *miel ;* XIIIᵉ s., Tobler-Lommatzsch, écrit *mieleus* [*mielleux,* XVIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1581, Du Bartas). **1.** *Littér.* Qui a ou rappelle les caractères du miel (saveur, odeur, couleur, etc.) : *Les buissons exhalaient des odeurs chaudes, mielleuses* (Flaubert). || **2.** *Fig.* D'une douceur affectée, hypocrite : *Ma belle-mère, bonne femme un peu mielleuse, fil semblant de vouloir me retenir à souper* (Rousseau). *Attitude mielleuse. Sourire mielleux. Paroles mielleuses.*
• SYN. : **1** *miellé ;* **2** *doucereux, hypocrite, onctueux, patelin, sucré.*

mien, mienne [mjɛ̃, -ɛn] adj. poss. (forme tonique issue du lat. *meum,* accus. de l'adj. poss. *meus,* qui m'appartient, qui me concerne [de *me,* accus. de *ego,* moi], et, au neutre sing. substantivé *meum,* « mon bien », et, au masc. plur. substantivé *mei,* « mes parents, mes amis » ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *meon* [*mien,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*], au sens 1 ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [dans le langage amoureux, fin du XIIᵉ s., Châtelain de Coucy]). **1.** Qui est à moi, qui m'appartient, qui a rapport à moi. || **2.** *Class.* et *littér.* S'emploie parfois comme adjectif épithète : *Cette aventure mienne* (M. Régnier). *Mais là du moins c'est œuvre mienne, à*

mon gré, et que, je signerai joyeusement (Gide). || Reste utilisé devant le nom avec *un, quelque, ce,* dans des expressions stéréotypées de caractère plaisant : *Un mien cousin ;* ou dans la langue littéraire : *Cette mienne vie trop connue, dédaignée* (Proust). || **3.** S'emploie comme adjectif attribut : *Cette terre est mienne. Cette opinion, je la fais mienne.* || *Spécialem.* Dans le langage amoureux : *Tu es mienne.*

◆ **le mien** (m. sing.), **la mienne** (f. sing.), **les miens** (m. pl.), **les miennes** (f. pl.) pron. poss. de la 1re pers. du sing. (sens 1-2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1687, Mme de Sévigné). Marque le rapport de possession, d'appartenance, de parenté qui existe entre l'être ou l'objet représenté et la première personne. **1.** S'emploie en coordination avec un substantif précédé d'un adjectif possessif d'une autre personne : *Comparez son projet et le mien.* || **2.** S'emploie seul quand le terme de référence a été exprimé précédemment : *« Que chacun prenne sa décision ! — La mienne est prise. »* || **3.** S'emploie dans une comparaison : *Tu as un appartement mieux situé que le mien.* || **4.** S'emploie comme attribut : *Ton inquiétude est aussi la mienne.*

◆ **le mien** n. m. sing. (sens 1, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume ;* sens 2, v. 1770, J.-J. Rousseau [« j'y ajoute des choses de mon propre cru », 1668, La Fontaine]). **1.** *Vx.* Ce qui m'appartient ; mon bien : *Je ne distingue plus entre le tien et le mien.* || **2.** *J'y mets du mien,* je fais un effort, je fais preuve de bonne volonté, je fais des concessions : *Je m'entends avec lui, mais j'y mets du mien ;* j'y ajoute des choses de mon propre cru (vieilli) : *Je leur ai raconté l'histoire, mais en y mettant un peu du mien.*

◆ **les miens** n. m. pl. (XIIIe s., Littré). Ma famille, mes parents, mes amis : *Les miens m'ont reproché ma conduite.*

◆ **les miennes** n. f. pl. (1690, Furetière). Fam. *J'ai fait des miennes,* j'ai fait de mes sottises habituelles.

miette [mjɛt] n. f. (dimin. de *mie* 1 ; v. 1200, *Romania* [1876, p. 279], écrit *miate* [*miete,* début du XIIIe s. ; *miette,* XIVe s.], au sens 1 (aussi *miate,* « mie de pain », v. 1200, *Romania,* XV, 185 ; « parcelle d'un aliment quelconque », 1549, R. Estienne] ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 3, 1562, Du Pinet [*pas une miette,* 1690, Furetière ; *il ne s'en fait pas une miette,* 1920, Bauche] ; sens 4, 1690, Mme de Sévigné). **1.** Petite parcelle de pain, de gâteau qui tombe lorsqu'on le coupe ou qu'on le mange : *Il se dressa paresseusement, secoua les miettes de pain qui étaient prises dans les plis de son pantalon* (Troyat). || *Par extens.* Parcelle d'un aliment quelconque : *Les oiseaux viennent picorer les miettes du repas.* || **2.** *En miettes,* en menus morceaux : *Une assiette a glissé, elle est en miettes, en mille miettes.* || **3.** Fam. *Une miette,* une toute petite quantité : *Je reprendrai une miette de fromage.* || *Pas une miette,* pas la plus petite partie : *Il ne perd pas une miette du spectacle.* || Fam. *Il ne s'en fait pas une miette,* il ne se fait pas de souci. || **4.** *Fig.* Ce qu'il reste de quelque chose : *Les miettes de sa fortune. Ils ont pris les meilleures places : il ne nous reste que les miettes.*

● SYN. : **3** *atome, brin, gramme, once ;* **4** *bribe, débris, reste.*

mieux [mjø] adv. (lat. *melius,* mieux, compar. de *bene,* bien ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *melz* [suivi du condit.], au sens de « plutôt » ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *mielz* [*mieux,* v. 1155, Wace], aux sens I, 1-2 (en corrélation avec *plus,* v. 1240, *Miracles de la Sainte Vierge* — avec *moins,* 1959, Robert] ; sens I, 3, 1762, Acad. [*aller mieux ; aimer mieux,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; *faire mieux de,* 1775, Beaumarchais ; *ne pas demander mieux..,* 1694, Acad. — d'abord *ne demander mieux..,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *valoir mieux que,* 1080, *Chanson de Roland* — l'adv. étant écrit *mielz ;* (*il*) *vaut mieux* + infin., v. 1170, *Floire et Blancheflor ; cela vaut mieux,* 1874, Larousse ; *on ne peut mieux,* 11 oct. 1838, Flaubert ; *à qui mieux mieux,* début du XVe s., A. Chartier — d'abord sans *à,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *de mieux en mieux,* XIIIe s., *Chronique de Rains* — par antiphrase, 1959, Robert ; *tant mieux,* 1668, La Fontaine — d'abord *à tant mieux,* milieu du XVIe s., Amyot ; *mieux,* « bien plus », 26 nov. 1849, Sainte-Beuve — *bien mieux, qui mieux est,* même sens, XXe s.] ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 2, 1276, Adam de la Halle [*le mieux que,* v. 1155, Wace — *du mieux que,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *le mieux du monde,* 1636, Corneille ; *au mieux,* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne ; être au mieux avec quelqu'un,* 1830, Stendhal ; *au mieux de,* 1902, Barrès ; *pour le mieux,* v. 1225, *Barlaham ; des mieux,* 1633, Corneille]).

I. COMPARATIF DE « BIEN » AVEC TOUS LES SENS DE CET ADVERBE. **1.** D'une meilleure manière : *Depuis quelque temps, il travaille mieux. Une vitrine mieux présentée. Être mieux préparé que son adversaire. Il a mieux parlé que je n'espérais.* || **2.** Plus, davantage : *Prête-moi la barbe, peut-être que je leur plairai mieux* (Troyat). *Une malle mieux remplie.* || En corrélation avec *plus* ou *moins,* marque une progression, une augmentation directement ou inversement proportionnelle : *Plus on arrose cette plante, mieux elle pousse. Moins vous attendrez, mieux cela vaudra.* || **3.** (Locutions.) || *Aller mieux,* avoir une meilleure santé ; être dans un état plus satisfaisant : *Les affaires vont mieux.* || *Aimer mieux,* préférer : *J'aime mieux ce roman. J'aime mieux partir.* || *Faire mieux de* (et l'infinitif), agir d'une manière plus avantageuse ou plus avisée : *Vous feriez mieux de réfléchir avant de parler.* || *Ne pas demander mieux que de* (et l'infinitif), être disposé à, vouloir bien : *Je ne demande pas mieux que d'y aller.* || *Valoir mieux que,* avoir plus de valeur, de mérite que : *Cet élève vaut mieux que sa composition.* || *Il vaut mieux* (et l'infinitif), il est préférable de : *Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude que de manquer aux misérables* (La Bruyère). || *Cela vaut mieux,* c'est préférable : *Venez plutôt me voir demain, cela vaudra mieux.* || *On ne peut mieux,* aussi parfaitement que possible : *Cet appartement correspond on ne peut mieux à mes besoins.* || *À qui mieux mieux,* à l'envi : *Ventre affamé n'a pas d'oreilles | Et les convives mastiquaient à qui mieux mieux* (Apollinaire). *Cette « conscience tranquille », on s'en servit à qui mieux mieux. Tu ne pouvais pas faire un pas dans la rue sans entendre : « S'ils avaient la conscience tranquille.. »* (Giono). || *De mieux en mieux,* d'une façon sans cesse plus satisfaisante : *Ses livres se vendent de mieux en mieux ; par antiphrase,* de plus en plus mal : *Dans les premiers temps, il était souvent en retard, maintenant il s'absente des journées entières : de mieux en mieux. !* || *Tant mieux,* exprime la satisfaction : *Il fait beau : tant mieux, le voyage sera plus agréable.* || *Mieux, bien mieux, qui mieux est,* même, bien plus (introduit un mot ou une phrase qui corrige ou précise ce qui précède) : *Il ne se fâche pas de ces taquineries : mieux, il est le premier à en rire.*

II. « LE MIEUX », SUPERLATIF DE « BIEN ». **1.** De la meilleure façon : *Être le mieux placé pour suivre toute la scène.* || **2.** Le plus : *C'est la personne qui pourrait le mieux m'aider.* || *Le mieux que, du mieux que* (suivi du verbe *pouvoir*), aussi bien qu'il est possible de le faire : *Travailler le mieux qu'on peut.* || *Le mieux du monde,* aussi bien que possible, excellemment : *« Comment allez-vous ? — Le mieux du monde. »* || *Au mieux,* de la meilleure façon, très bien : *Les affaires vont au mieux ;* dans le meilleur cas : *On peut espérer que ce travail sera achevé au mieux dans huit jours.* || *Être au mieux avec quelqu'un,* entretenir d'excellents rapports avec lui : *Pour peu que l'on ne soit pas au mieux avec elles et qu'il passe un nuage dans le ciel d'amour, elles* [les veuves] *vous disent tout de suite* [...] *: Ah ! comme vous êtes aujourd'hui !* (Gautier). || *Au mieux de,* de la façon la plus adaptée, la plus favorable à : *Agir au mieux de ses intérêts ;* dans le meilleur état : *Un athlète qui est au mieux de sa forme.* || *Pour le mieux,* très bien, le mieux possible : *Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles* (Voltaire). *Je tâcherai de faire pour le mieux, compte tenu des circonstances.* || *Des mieux,* exprime l'excellence, le très haut degré d'une qualité ou d'une action :

Voilà qui va des mieux (Banville). *Il est des mieux placés pour réussir.* (V. Rem. 3.)

◆ adj. (sens 1, fin du XIIe s., *Aiol* [*qui mieux est,* 1938, G. Duhamel] ; sens 2, 1221, *Romania,* LVIII, 440). **1.** (employé comme attribut) Dans un état meilleur, plus satisfaisant : *Le malade est mieux. Je l'ai trouvé mieux.* ‖ Littér. *Qui mieux est,* ce qui est encore plus appréciable ou, par antiphrase, ce qui est encore pire : *Il a été reçu et, qui mieux est, le premier. Il est indolent, paresseux, et, qui mieux est, malhonnête.* ‖ **2.** (employé comme épithète) De meilleure apparence ou de meilleure qualité : *Il prit un veston sensiblement mieux que le premier* (Maupassant).

◆ n. m. (sens 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*le mieux est de,* 1931, Larousse] ; sens 2, 1676, Mme de Sévigné ; sens 3, fin du XIIe s., *Roman de Renart ;* sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes [*faute de mieux,* 1835, Acad. ; *mériter mieux,* 1874, Larousse]). **1.** Chose meilleure, plus avantageuse : *Nous n'arrivons au bien que parce que nous avons l'idée du mieux* (Saint-Marc de Girardin). ‖ *Le mieux est de,* la chose la meilleure est de : *Le mieux est de laisser la situation évoluer.* ‖ **2.** Amélioration dans un état : « *Comment vont les affaires ? — Il y a du mieux.* » *Le mieux que l'air de Rome avait fait éprouver à Mme de Beaumont ne dura pas* (Chateaubriand). ‖ **3.** *De mon mieux, de ton mieux, du mieux possible,* avec la meilleure volonté, avec le désir de parvenir à un excellent résultat : *Je continuai à expliquer de mon mieux ce que Tamara avait fait pour moi, ce qu'elle ferait encore, en m'efforçant de faire ressortir sa bonne influence, la sagesse de ses conseils, l'effet salutaire de sa fréquentation* (Mallet-Joris). ‖ **4.** (non précédé d'un article) Chose meilleure : *Impossible de trouver mieux. En attendant mieux.* ‖ *Faute de mieux,* à défaut d'une chose plus avantageuse, qui convienne mieux : *J'aurais souhaité un bureau plus grand, mais faute de mieux je prendrai celui-là.* ‖ *Mériter mieux,* être digne d'un traitement meilleur.

● REM. **1.** Après *mieux,* avec valeur de comparatif suivi de *que,* l'emploi de *ne* devant le verbe prévaut dans l'usage actuel : *Il travaille mieux que tu ne crois.*

2. Après les expressions *il vaut mieux que, j'aime mieux que,* l'emploi de la préposition *de* est facultatif, mais usuel : *Il vaut mieux se taire que de parler.*

3. *Des mieux,* précédé d'un nom ou d'un pronom au pluriel et suivi d'un adjectif ou d'un participe, entraîne le pluriel de cet adjectif ou de ce participe : *Des gens des mieux élevés. Ils sont des mieux préparés.* Quand l'adjectif ou le participe se rapporte à un nom singulier, il est le plus souvent accordé au pluriel, mais on rencontre aussi le singulier : *Cet homme est des mieux informés. Ce livre est des mieux illustré.* L'invariabilité est de règle quand l'adjectif ou le participe se rapporte à un pronom singulier : *Cela n'est pas des mieux réussi.*

4. Quand *le mieux* est employé devant un participe féminin ou pluriel, l'article peut rester invariable quand la comparaison porte sur le degré de la notion exprimée par le participe plutôt que sur les êtres ou les choses désignés par le nom : *Les candidats le mieux préparés ont réussi ;* mais *Les candidats les mieux préparés de la classe ont réussi.*

mieux-disant, e [mjødizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *mieux* et de *disant,* part. prés. adjectivé de *dire ;* av. 1778, J.-J. Rousseau). Qui parle mieux que les autres (rare) : *Les mieux-disants de l'assemblée.*

mieux-être [mjøzɛtr] n. m. (de *mieux* et de *être,* sur le modèle de *bien-être ;* v. 1750, d'après Féraud, 1787). Bien-être supérieur, situation meilleure : *Le mieux-être obtenu par le prolétariat peut, en élevant son niveau, contribuer, dans une certaine mesure, à accroître son éducation révolutionnaire* (Martin du Gard).

mieux-faisant, e [mjøfəzɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *mieux* et de *faisant,* part. prés. adjectivé de *faire* 1 ; v. 1770, J.-J. Rousseau). Qui se conduit mieux que les autres (rare) : *Le meilleur et le mieux-faisant des hommes* (Rousseau).

mièvre [mjɛvr] adj. (probablem. de l'anc. scand. *snaefr,* rapide, leste, agile ; v. 1210, Ilvonen, écrit *esmievre,* au sens de « alerte, empressé » ; XIIIe s., Godefroy, écrit *mievre,* au sens de « vif, éveillé » ; sens 1, 1650, Livet [pour des choses, 1684, La Fontaine] ; sens 2, 1801, Mercier). **1.** *Class.* Se disait des enfants espiègles, malicieux, portés à faire des farces : *Lorsqu'il était petit, il n'a jamais été ce qu'on appelle mièvre et éveillé* (Molière). ‖ Se disait aussi des choses : *J'ai tout présentement, pour lui donner la fièvre, | Rétréci ses habits. Le tour est assez mièvre* (La Fontaine). ‖ **2.** D'une grâce, d'une élégance maniérée et qui manque de force, d'accent : *De petits tableaux charmants, un peu mièvres peut-être* (Gautier). *Entre mille gentillesses un peu mièvres, jamais fades et toujours étonnantes, nous vous prions d'admettre dans cette rapide promenade quelques vers isolés exprès pour vous tenter vers l'ensemble..* (Verlaine). *Les autres riaient, affectaient pour se moquer le parler mièvre des hommes pareils à M. de Charlus..* (Proust). *Ainsi assise au bord du lit, elle pouvait se voir dans la glace et elle s'adressa à elle-même un sourire mièvre de malade* (Simenon).

● SYN. : **2** *délicat, gentil, gentillet* (fam.), *joliet* (fam.), *maniéré, mignard, précieux.*

mièvrement [mjɛvrəmɑ̃] adv. (de *mièvre ;* 1842, Acad.). Avec une grâce maniérée : *La tête inclinée sur la main gauche au petit doigt mièvrement replié vers la lèvre* (Gide).

mièvrerie [mjɛvrəri] n. f. (de *mièvre ;* 1458, *Mystère du Vieil Testament,* écrit *mivrerie,* au sens de « bagatelle » ; écrit *mièvrerie,* au sens 1, 1718, Acad. ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Vx.* Espièglerie. ‖ **2.** Grâce recherchée, puérile, sans vigueur : *La gorge, habilement présentée, mais couverte d'un fichu clair, laissait apercevoir deux contours d'une exquise mièvrerie* (Balzac). *On tomberait dans la mièvrerie et le fondant* (Huysmans). *C'est un homme de quarante-cinq ans* [...]. *Son visage, qui conserve le plus doré du hâle des vacances, est charpenté sans mièvrerie* (Guimard).

● SYN. : **2** *joliesse, morbidesse.*

◆ **mièvreries** n. f. pl. (sens 1, av. 1757, d'Argenson ; sens 2, 1836, Balzac). **1.** *Vx.* Espiègleries, enfantillages : *Il se plaît plutôt à faire des plaisanteries qu'on peut appeler des mièvreries de jeune courtisan, que des méchancetés* (Voyer d'Argenson). ‖ **2.** Actions, propos, choses mièvres, sans caractère ou sans valeur, mais non dénués de charme ou d'agrément : *Le chevalier ne passait jamais devant la porte* [...] *sans donner quelque chose à ses petites chattes : du chocolat, des bonbons, des rubans.., toutes sortes de mièvreries dont raffolent les grisettes* (Balzac). *Pendant qu'on me cuisine en bas toutes sortes de petits mets drôles, les jeunes servantes viennent alternativement me tenir compagnie, me conter des mièvreries charmantes mêlées d'éclats de rire* (Loti).

mièvreté [mjɛvrəte] n. f. (de *mièvre ;* v. 1460, G. Chastellain). *Class.* Caractère ou action d'une personne espiègle, malicieuse : *Oui, mièvreté d'un fils lassé d'être en tutelle* (Dancourt). *Mme Vollichon ne parla plus avec Mlle Laurence que des belles qualités de son fils, de ses mièvretés et postiqueries* (Furetière).

● REM. « Mot bas », selon l'Académie (1694).

mi-fer (à) [amifɛr] loc. adj. (de *mi-* 1 et de *fer* 1 ; 1963, Larousse). Se dit d'un assemblage de deux pièces métalliques bout à bout, par une enture réalisée sur la moitié de leur épaisseur.

mi-fermé, e [mifɛrme] adj. (de *mi-* 1 et de *fermé ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, se dit d'une voyelle émise avec la langue élevée vers le palais, mais dans une position moins haute que pour une voyelle fermée.

mi-figue, mi-raisin loc. adj. V. FIGUE.

mi-fort [mifɔr] n. m. (de *mi-* 1 et de *fort ;* 1690, Furetière [art. *mi*]). En escrime, partie de l'épée entre la garde et la pointe.

migmatite [migmatit] n. f. (dér. savant du gr. *migma, -matos,* mélange, de *mignunai,* mêler ; 1931, Larousse). Roche méta-

morphique résultant de l'introduction de matériel magmatique entre les feuilles des sédiments.

mignard, e [miɲar, -ard] adj. (dér. du radical expressif *mĩñ-*, qui traduit la gentillesse, la joliesse ; 1538, R. Estienne, au sens I [sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *mignarder*] ; sens 2, 1666, Molière). **1.** *Class.* et *littér.* Qui a un caractère fin, délicat, mignon, de la grâce, de la gentillesse : *Ha, que M*[lle] *de la Basinière est mignarde !* (Sévigné). *L'honneur vous apprend-il ces mignardes douceurs | Par qui vous débauchez ainsi les jeunes cœurs ?* (Molière). *Des traits mignards. Cet ouvrage est mignard* (Acad., 1694). *Sa bouche, petite* [...], *ajoutait encore au caractère enfantin et mignard de sa beauté* (Gautier). *La flexibilité paresseuse et mignarde de la fillette* (Goncourt). *Tout le monde a remarqué récemment, dans la cour du Louvre, une charmante figure de M. Prouha qui rappelait les grâces nobles et mignardes de la Renaissance* (Baudelaire). || **2.** D'une grâce, d'une gentillesse affectée et puérile : *Les mignardes élégances de ce temps* (Barbey d'Aurevilly). *Enfin, voici mon souper, qu'elles* [les mousmés] *m'apportent à deux, avec mille façons mignardes* (Loti).

● SYN. : **2** *maniéré, mièvre, minaudier, précieux.*

◆ adj. et n. (1612, Béroalde de Ver-ville). *Vx* et *fam.* Tout jeune enfant : *Je n'allais même pas à l'école, j'étais mignard* (Bernanos).

◆ **mignard** n. m. (1845, Bescherelle). *Le mignard,* le genre mignard en peinture : *Donner dans le mignard* (Littré).

mignardement [miɲardəmɑ̃] adv. (de *mignard ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** *Class.* Avec finesse, délicatesse ; avec douceur, gentillesse : *Cet orfèvre travaille fort mignardement en petits ouvrages* (Furetière, 1690). *À moi il m'en fallait beaucoup plus* [de la nourriture], *d'autant que je n'avais pas été élevé si mignardement* (Ch. Sorel). || **2.** De façon gracieuse, mais avec affectation, mièvrerie : *Dans cette trouée, tout à coup, très haut au-dessus de ces petites montagnes, de cette petite nature mignardement triste qui nous entoure, nous avons l'apparition quasi fantastique du Fusiyama, le géant des monts japonais* (Loti).

mignarder [miɲarde] v. tr. (de *mignard ;* 1418, Godefroy, au sens de « parer » ; sens 1, v. 1530, C. Marot ; sens 2, 1653, Quinault). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.) et *fam.* Traiter avec douceur, entourer de soins délicats : *Les enfants qui fuient l'école pour la crainte du fouet s'en vont chez leurs tantes ou chez leurs grand-mères, où l'on les flatte et les mignarde* (Chapelain). || **2.** *Class.* Rendre délicat, gracieux : *Tu mignardes la voix* (Quinault).

mignardise [miɲardiz] n. f. (de *mignard ;* 1539, R. Estienne, au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1696, La Bruyère [« recherche excessive... dans l'exécution des œuvres », 1567, Delorme] ; sens II, 1, 1660, Oudin [par appos., début du XIX[e] s.] ; sens II, 2, 1868, Littré).

I. 1. *Class.* et *littér.* Grâce, gentillesse délicate : *Son âge, sa beauté* [...] | *Forcent mes sentiments à lui vouloir du bien,* | *Et l'air de son visage a quelque mignardise* (Corneille). *Une sorte de mignardise dans la physionomie trompait sur son véritable, caractère et sur sa mâle décision* (Balzac). || **2.** *Littér.* Afféterie, grâce, délicatesse affectée : *Elle s'appelait Élise Delbosc. Sa grand-mère, qui la gâtait, en avait fait, par excès de mignardise, Migue ou Migou* (Escholier). || *Spécialem.* Recherche excessive, manque de naturel dans l'exécution des œuvres : *J'aime mieux la rusticité que la mignardise, et je donnerais dix Watteau pour un Teniers* (Diderot).

II. 1. *Mignardise,* ou, par appos., *œillet mignardise,* œillet à fleurs petites, très odorantes, dont il existe de nombreuses variétés, utilisées pour la garniture des bordures. || **2.** Petit galon très étroit et orné, servant de garniture.

● SYN. : **I, 2** *maniérisme, préciosité, raffinement.*

◆ **mignardises** n. f. pl. (1738, Ch. Rollin [sans valeur péjor., 1671, Pomey]). Actions, manières, paroles où paraît l'affectation, la recherche, le manque de naturel : *Malgré ses mignardises et sa bonhomie tout d'abord charmantes, mais qui finissaient par vous écœurer* (Huysmans). *Parmi les sciences enseignées à Karaouïn figurent l'astrologie, l'alchimie, la divination* [...]. *Et, à côté de tant de choses graves ou arides, d'étonnantes mignardises de style, de diction, de grammaire, des subtilités du Moyen Age que nous ne savons plus comprendre* (Loti).

● SYN. : *chichis* (fam.), *embarras, manières, minauderies.*

mignon, onne [miɲɔ̃, -ɔn] adj. (dér. du radical expressif *mĩñ-* [v. MIGNARD] ; v. 1160, *Roman de Tristan,* comme terme d'injure appliqué — semble-t-il — à quelqu'un qui se prête aux plaisirs d'un autre ; sens 1, v. 1462, *Cent Nouvelles* [pour un ouvrage exécuté avec finesse, 1661, Molière ; *péché mignon,* 1718, Acad.] ; sens 2, av. 1673, Molière). **1.** Qui plaît par ses proportions menues, son caractère fin et délicat : *Une mignonne petite fille. Comme cet enfant est mignon ! Une bouche mignonne. Nous avions avec nous une jeune Espagnole* [...]. | *Des sourcils de velours avec de grands yeux noirs* [...], | *Des pieds mignons à rendre une reine jalouse* (Gautier). *Il* [un petit Japonais] *me fait une révérence de cérémonie, si inattendue, si comique et si mignonne en même temps que je lui donne des sous* (Loti). || *Spécialem.* S'est dit des ouvrages exécutés avec finesse : *Un vieux moine très savant lui enseigna* [...] *à faire sur le vélin des peintures mignonnes* (Flaubert). || *Péché mignon,* péché léger auquel on s'abandonne volontiers. || **2.** *Fam.* Se dit d'un enfant, d'un adulte qui se montre gentil, aimable, complaisant : *Mets le couvert, tu seras mignon.*

● SYN. : **1** *adorable* (fam.), *charmant, gentil, gracieux, joli.*

◆ n. (sens 1, v. 1460, Villon [*mignon de couchette,* 1565, Tahureau ; *ma mignonne,* 1668, La Fontaine] ; sens 2, 1530, Palsgrave). **1.** *Class.* Celui, celle qui est favorisé d'un amour particulier ; amant, maîtresse : *Et vous pourriez avoir vingt-mignonnes en ville | Qu'on n'en sonnerait pas deux mots en tout un an* (La Fontaine). *Je ne me dois regarder que comme un de ces indignes mignons de la fortune* (Corneille). || Class. et péjor. *Mignon de couchette,* jeune élégant : *Le voilà le beau fils, le mignon de couchette* (Molière). || Class. *Ma mignonne,* appellation condescendante, dédaigneuse : *Mais, ma mignonne, dites-moi,* | *Vous campez-vous jamais sur la tête d'un roi ?* [la mouche à la fourmi] (La Fontaine). || **2.** *Terme d'affection* usité à l'adresse d'un enfant, d'une jeune fille : *Reste tranquille, mon mignon. Viens, ma mignonne.*

◆ **mignon** n. m. (sens 1, v. 1460, G. Chastellain [nom donné aux jeunes gens efféminés de l'entourage de Henri III, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; « giton », v. 1692, Fénelon] ; sens 2, 1735, Lesage). **1.** *Vx.* Favori : *Cet enfant est le mignon de sa mère* (Littré). || *Spécialem.* Nom donné aux jeunes gens efféminés de l'entourage de Henri III : *Après le dîner, elle s'est mise à son piano avec M. Cottrau, beau grand jeune peintre à moustaches, à chapeau de paille, à blouse, au col de chemise rabattu, au costume bizarre tenant des mignons d'Henri III et des bergers de Calabre aux manières sans façon* (Chateaubriand). || *Par extens.* Giton. || **2.** *Vx.* Ce qu'il y a de mignon dans une chose : *En sens-tu* [d'une expression] *tout le brillant, toute la délicatesse, tout le mignon ?* (Lesage).

● SYN. : **1** *chéri* (fam.), *choucou* (fam.), *préféré.*

mignonnement [miɲɔnmɑ̃] adv. (de *mignon ;* v. 1495, *Roman de Jean de Paris,* au sens de « douillettement » ; sens actuel, av. 1525, J. Lemaire de Belges). De façon mignonne, délicate : *Si l'on vous tondait, ne regretteriez-vous pas ces cheveux si mignonnement blonds..* (Balzac). *Il y a une grande glace à trumeau festonné de roses et de marguerites mignonnement découpées* (Gautier).

mignonnerie [miɲɔnri *ou* miɲɔnəri] n. f. (de *mignon ;* début du XVII[e] s., aux sens de « état de favori, troupe de favoris » ; sens 1, 1843, Th. Gautier ; sens 2, 1835, Balzac). **1.** Gentillesse, caractère délicat, gracieux : *Un tout petit Enfant-Jésus d'une délicatesse et d'une mignonnerie charmante* (Gautier). || **2.** Délicatesse affectée, afféterie : *Par*

mignonnerie, Arabella ne disait que la dernière syllabe de mon nom (Balzac).

mignonnet, ette [miɲɔnɛ, -ɛt] adj. et n. (dimin. de *mignon ;* av. 1493, G. Coquillart). Petit et mignon : *Enfant mignonnet. « Voyez-vous ce petit nuage ? — Il est mignonnet »* (Sarment).

◆ **mignonnette** n. f. (sens 1, 1718, d'après Trévoux, 1771 ; sens 2, 1876, A. Daudet ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, 1721, Trévoux ; sens 5, 1903, Larousse ; sens 6, 1893, *Dict. général*). **1.** Dentelle à réseau fin. ‖ **2.** Galon ou lacet imitant le travail au fuseau : *Là-dedans vivait une vieille femme archivieille, prétentieuse et malpropre, qui passait son temps à faire de la « mignonnette » en rubans de couleur, de ces garnitures comme on en voyait aux ridicules de nos grands-mères* (Daudet). ‖ **3.** Poivre concassé grossièrement. ‖ **4.** Petit œillet. ‖ **5.** Jeune semis de chicorée sauvage, consommé en salade. ‖ **6.** Petit gravillon roulé, de granulométrie très précise.

mignonneuse [miɲɔnøz] n. f. (de *mignonn[ette]* ; 1868, Littré). Dentellière en point d'Alençon.

mignoter [miɲɔte] v. tr. (de l'anc. franç. *mignot,* gentil, gracieux [v. 1175, Chr. de Troyes], formé sur le radical expressif *mīñ-* [v. MIGNARD] ; milieu du XV^e s., *Quinze Joyes de mariage,* comme v. intr., au sens de « se dorloter » ; comme v. tr., au sens actuel, 1562, Godefroy). *Fam.* Entourer de soins délicats, affectueux : *Je voulais une bonne blessure au bras, pour pouvoir être pansé, mignoté* (Balzac). *Elle vous a mignoté comme son enfant le plus cher* (Gautier). *S'ils ne furent pas caressés, cajolés, mignotés, au moins ne furent-ils jamais talochés* (Guillaumin).

● SYN. : *cajoler, câliner, chouchouter* (pop.), *choyer, couver* (fam.), *dorloter* (fam.), *gâter, pouponner* (fam.).

◆ **se mignoter** v. pr. (1718, Ph. Le-roux). *Fam.* S'occuper longuement de sa personne, de sa toilette : *Allez, allez, vous vous mignoterez plus tard* (D. Amiel).

migraine [migrɛn] n. f. (bas lat. médic. *hemicrania,* migraine, gr. *hêmikrania,* douleur dans la moitié de la tête, de *hêmi-,* à demi, à moitié, et de *kranion,* crâne ; v. 1155, Wace, au sens de « dépit » ; sens actuel, fin du XIV^e s., E. Des-champs [*goute migraigne,* même sens, XIII^e s., Godefroy ; *donner la migraine à quelqu'un,* 1690, Furetière]). Douleur qui n'affecte qu'un côté de la tête, plus particulièrement la région temporale et orbitaire, et qui s'accompagne parfois d'enflure de la face, de nausées, de vomissements : *Vous êtes nerveux, agité. C'est évidemment à cause de votre migraine. Ne bougez plus, vous aurez moins mal* (Ionesco). ‖ Fam. *Donner la migraine à quelqu'un,* l'ennuyer fortement.

● SYN. : *céphalée.*

migrainé, e [migrɛne] adj. (de *migraine ;* 1882, Goncourt). Qui souffre de migraine : *Légèrement migrainée ce jour-là, elle étalait les grâces affaissées d'une Parisienne souffreteuse* (Goncourt).

migraineux, euse [migrɛnø, -øz] adj. (de *migraine ;* 1890, Goncourt, au sens de « qui donne la migraine » ; sens actuel, 1923, Larousse). Relatif à la migraine : *N'ayant de cette fin de nuit qu'un souvenir bachique et migraineux* (Ajalbert).

◆ adj. et n. (1889, A. France). Qui est sujet à la migraine : *Cet enfant d'une migraineuse et d'un microcéphale rhumatisant* (France). *Ils se sentent migraineux après les classes* (Hamp).

migrant, e [migrɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *migrer ;* 2 déc. 1961, *la Croix*). Personne qui effectue une migration.

migrateur, trice [migratœr, -tris] adj. et n. (de *migrat[ion]* ; 1843, Landais [comme adj. ; substantiv., 11 avr. 1876, *le Temps*]). Qui effectue des migrations : *Oiseaux migrateurs. Les migrateurs. Les étapes de cette grande migratrice* [la lampourde] (Maeterlinck).

migration [migrasjɔ̃] n. f. (lat. *migratio,* passage d'un lieu dans un autre, de *migratum,* supin de *migrare* [v. MIGRER] ; 1495, Vignay, au sens 1 [*migrations internes, internationales, professionnelles,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1770, Buffon [« troupe d'animaux en migration », XX^e s.] ; sens 3, 1874, Larousse ; sens 4, 1963, Larousse ; sens 5, 1959, Robert). **1.** Déplacement d'individus ou de populations sous l'influence de facteurs économiques, sociaux ou politiques : *Les migrations des Barbares.* ‖ *Migrations internes,* migrations à l'intérieur d'un pays, d'un territoire. ‖ *Migrations internationales,* migrations entre pays. ‖ *Migrations professionnelles,* changement de secteur d'activité professionnelle. ‖ **2.** Déplacement en groupe et dans une direction déterminée, que certaines espèces animales entreprennent périodiquement : *Les migrations des cigognes, des hirondelles. Il observa les courants par les migrations des céphalopodes* (Hugo). ‖ *Par extens.* Troupe d'animaux en migration : *Au-dessus des colosses de Memnon admirablement informes, tournoyait une migration d'éperviers* (Malraux). ‖ **3.** Déplacement d'espèces végétales par la dissémination. ‖ **4.** Entraînement par les eaux de diverses substances du sol. ‖ **5.** Fuite en masse : *La migration des capitaux.*

● SYN. : **5** *exode.*

migratoire [migratwar] adj. (de *migrat[ion]* ; 1840, Acad.). Qui a rapport aux migrations : *Mouvement migratoire.*

migrer [migre] v. intr. (lat. *migrare,* s'en aller d'un endroit, changer de séjour ; 1546, Rabelais [mot rare entre 1611, Cotgrave, et 1877, Littré]). Effectuer une migration, des migrations ; changer de lieu, de pays, d'habitat : *En vue de la maison Picot, il s'arrêta pour regarder des oies sauvages qui migraient* (Montherlant).

mihrab [mirab] n. m. invar. (mot ar. ; 1874, Larousse). Niche placée au milieu du fond d'une mosquée, et qui indique la direction de La Mecque.

mi-jambe (à) [amiʒɑ̃b] loc. adv. (de *mi-* 1 et de *jambe ;* 1606, Nicot). À la hauteur du milieu de la jambe : *Avoir de l'eau jusqu'à mi-jambe.*

mijaurée [miʒɔre] n. f. (mot [probablem. empr. aux parlers de l'ouest de la France] issu, par dissimilation, d'une forme non attestée **mijolée, *mijaulée,* dér. du v. *migeoller,* cuire à petit feu, d'où « cajoler » [XVI^e s., *Romania,* XX-XIII, 577], lui-même dér. de *mujoe, migoe* [v. l'art. suiv.] ; 1640, Oudin, au sens de « jeune fille ou femme sotte et laide » ; 1642, Oudin, au sens de « honnête femme de la campagne » ; sens actuel, 1660, Oudin). Femme qui a des manières affectées et ridicules : *Voulez-vous que je m'en aille ? flûta la mijaurée* (Duhamel). *Il est trop tard, il la connaît, elle aura beau faire la mijaurée, il ne s'en laissera pas accroire..* (Sarraute).

● SYN. : *chichiteuse* (fam.), *pimbêche.*

mijoter [miʒɔte] v. tr. (mot empr. aux parlers de l'ouest de la France, dér. de l'anc. franç. *musgode,* provision de vivres [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], *mujoe, migoe,* provision de fruits (XIII^e s., Godefroy], germ. **mūsgauda,* mêmes sens ; 1583, Liébault, dans la loc. *faire migeotter,* « faire mûrir [les pommes] sur la paille » ; écrit *mijoter,* au sens 1, 1767, Menon [« préparer avec beaucoup de soin », 1959, Robert]) ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** Faire cuire lentement, à petit feu : *Mijoter du bœuf à la mode ;* et au part. passé : *Aimer les plats mijotés.* ‖ *Par extens.* Préparer avec beaucoup de soin : *Mijoter des petits plats.* ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Préparer de longue main et secrètement une affaire, un acte hostile, un mauvais coup, une plaisanterie : *Il y a cette petite intrigante qui mijote Dieu sait quoi contre le repos des familles et des liaisons honorables, là-haut, dans sa mansarde tout au bout de l'aile gauche... Va-t-on enfin pouvoir nous en débarrasser ?* (Anouilh) ; et au part. passé : *Je maudissais M. Jacob et préparais à son intention quelques-unes de ces phrases bien mijotées qu'en définitive je ne dis jamais* (Duhamel).

● SYN. : **1** *mitonner ;* **2** *combiner, échafauder, fricoter* (pop.), *machiner, manigancer* (fam.), *ourdir. tramer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1874, Larousse ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Cuire à petit feu : *Faire mijoter un ragoût. L'odeur acidulée d'une compote de pêches, qui mijotait à feu doux sur le gaz, flottait dans l'air chaud* (Martin du Gard). ‖ **2.** *Fig.* Attendre, demeurer

longtemps dans une situation inconfortable ou pénible : *Pendant que je mijotais ainsi, des jours et des semaines, mes allumettes s'épuisèrent* (Céline).

◆ v. intr. ou **se mijoter** v. pr. (av. 1850, Balzac, comme v. intr., et 1878, Acad., comme v. pr.). *Fig.* Se préparer dans l'ombre : *Un complot qui mijote, se mijote.*

mikado [mikado] n. m. (mot japonais signif. « souverain » ; 1827, Acad., écrit *mikkado,* au sens de « souverain pontife de la religion au Japon » ; écrit *mikado,* au sens 1, 1874, Larousse ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Empereur du Japon. || **2.** Palais impérial, au Japon.

1. mil [mil] adj. num. cardin. (lat. *mille,* mille ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*). Autre forme de *mille* (v. cet art.).

2. mil [mil] n. m. (lat. *milium,* millet, mil ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi*). *Vx* ou *dialect.* Terme désignant un millet ou un sorgho : *Des femmes qui venaient de piler le mil ou de décortiquer le riz* (Tharaud). *Mil à épis, à grappes.*

3. mil [mil] n. m. (persan *mail,* marteau ; 1878, Larousse). Petite massue en bois, pour les exercices de gymnastique.

milady [milɛdi] n. f. (angl. *my lady,* Madame, de *my,* mon, ma, mes, et de *lady,* dame [de qualité] : 1727, Bonnaffé [« personne qui a droit à ce titre », 1868, Littré]). Titre que l'on donne, en France, à une dame anglaise de qualité. || Personne qui a droit à ce titre : *Le chevalier Reynolds* [...] *n'est pas reçu chez les miladies qu'il a peintes* (Fontanes).

• Pl. *des* MILADYS ou *des* MILADIES.

milage n. m. V. MILLAGE.

mi-laine [milɛn] adj. et n. m. (de *mi-* 1 et de *laine ;* 1877, Littré). Se dit d'une étoffe moitié laine, moitié coton.

milan [milɑ̃] n. m. (anc. provenç. *milan,* mêmes sens [XIIIe s.], lat. pop. **milanus,* mêmes sens, altér. de **milvanus,* lui-même tiré et altéré de l'adj. du lat. class. *milvinus,* relatif au milan, dér. de *milvus* ou *miluus,* milan [oiseau de proie et poisson marin] ; 1500, *Anciennes Poésies fr.* [IX, 339], écrit *millan* [*milan,* 1530, Palsgrave], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet [d'abord *milan marin,* 1562, Du Pinet]). **1.** Genre de rapaces d'assez grande taille, propres aux régions chaudes et tempérées, au plumage brunâtre varié de roux, caractérisés par une longue queue très fourchue : *Partout, les milans roux, les chouettes félines, | L'autour glouton, l'orfraie horrible dont l'œil luit, | Avec du sang le jour, qui devient feu la nuit, | Tous les tristes oiseaux mangeurs de chair humaine* (Hugo). || **2.** Nom usuel d'une espèce de grondin.

milanais, e [milanɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Milan,* n. géogr., ital. *Milano,* lat. *Mediolanum,* ville de la Gaule Transpadane ; 1874, Larousse [sans aucun doute bien plus anc., cf. la date du n. f. *milanoise,* « sorte d'air de danse », 1606, La Curne] ; *à la milanaise,* 1938, Montagné et Gottschalk). Relatif à Milan ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville. || *À la milanaise,* se dit d'une préparation accompagnée d'une panure à l'œuf et à la mie de pain mélangée de parmesan, et cuite au beurre : *Une timbale à la milanaise.*

◆ **milanaise** n. f. (1874, Larousse). Cordonnet formé d'un fil central sur lequel s'enroulent deux brins de soie peu serrés, et qui s'emploie pour garnir des boutonnières. (On écrit aussi MILANÈSE [1785, *Encycl. méthodique*].)

milandre [milɑ̃dr] n. m. (gr. *melandrus,* sorte de thon ; 1562, Du Pinet). Requin de faible taille, au museau long et plat, qui vit dans les mers d'Europe, appelé aussi *chien de mer.*

milaneau [milano] n. m. (dimin. de *milan ;* 1803, Wailly). Jeune milan.

milanèse n. f. V. MILANAIS, E.

mildiou [mildju] n. m. (angl. *mildew,* nielle, rouille des plantes ; 1874 [d'après le *FEW,* XVIII, 84 *b*], écrit *mildew ; mildiou* [forme qui transcrit la prononciation du mot angl.], 1883, d'après Larousse, 1903). Nom donné à diverses maladies des plantes, principalement de la vigne, causées par des champignons parasites et caractérisées par l'apparition sur les organes atteints (feuilles et tiges, parfois fruits) d'un fin duvet blanc, gris ou violacé : *La vigne est une chose délicate que l'on doit sauver sans cesse de la coulure, du mildiou* (Chardonne).

• REM. On trouve aussi l'orthographe anglaise MILDEW.

mildiousé, e [mildjuze] adj. (de *mildiou ;* 1903, Larousse). Attaqué par le mildiou.

mile [majl] n. m. (mot angl. de même sens, lui-même empr. du franç. *mille 2 ;* 1931, Larousse). Mesure itinéraire anglosaxonne valant 1 609 m.

milésien, enne [milezjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Milet,* n. géogr., lat. *Miletus,* Milet, gr. *Milêtos ;* 1874, Larousse [aussi *lettres milésiennes*]). Relatif à Milet ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville. || *Lettres milésiennes,* formules magiques consistant en un mélange de mots grecs et phrygiens.

1. miliaire [miljɛr] adj. (lat. *miliarius,* relatif au mil, de *milium* [v. MIL 2] ; v. 1560, Paré, dans la loc. *herpes miliaire,* éruption survenant à la suite de transpirations exagérées ; *glandes miliaires,* 1701, Furetière ; *anévrisme miliaire,* 1931, Larousse ; *fièvre miliaire,* 1694, Th. Corneille ; *tuberculose miliaire,* 1963, Larousse). Qui ressemble à un grain de mil ou à des grains de mil : *Glandes miliaires.* || *Anévrisme miliaire,* anévrisme de très petite dimension, siégeant sur les artérioles du cerveau. || *Fièvre* ou *suette miliaire,* v. SUETTE. || *Tuberculose miliaire,* granulie tuberculeuse, ou tuberculose à petits tubercules.

◆ n. f. (1752, Trévoux). Éruption cutanée due à une distension des glandes sudoripares, et qui se manifeste au cours de divers états infectieux.

2. miliaire [miljɛr] n. m. (lat. *miliarium,* vase en forme de mil (donc élevé et étroit], vase pour l'eau chaude dans les bains, neutre substantivé de l'adj. *miliarius* [v. l'art. précéd.] ; 1903, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Chez les Romains, chaudière servant à chauffer l'eau, dans les bains ou dans les habitations. || **2.** Courte colonne qui servait de pivot, dans un pressoir à olives.

milice [milis] n. f. (lat. *militia,* service militaire, métier de soldat, campagne de guerre, esprit militaire, courage, armée, de *miles, militis,* soldat ; 1372, Oresme, écrit *milicie,* au sens de « organisation militaire » ; fin du XVIe s., Brantôme, écrit *milice,* au sens de « maniement des armes » : sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1617, Crespin [*la milice céleste,* « les anges », av. 1704, Bourdaloue, et « les saints », 1802, Chateaubriand — d'abord *la milicie céleste,* « les anges », v. 1460, G. Chastellain] ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, 1636, Monet [*milices provinciales,* 1951, Olivier-Martin] : sens 5, 1963, Larousse [*milice,* même sens, 1874, Larousse] ; sens 6, 1937, Malraux [*la Milice — de Vichy —,* 1943, v. à l'art.] ; sens 7, 1959, Robert). **1.** *Class.* Art. pratique de la guerre : *C'est un homme qui entend bien la milice* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* Armée : *Ils voudraient* [...] *| Avoir dompté comme eux l'Espagne et sa milice* (Corneille). || Fig. *La milice céleste,* les anges. les saints. || **3.** *Class.* et *littér.* Combat, lutte (dans le style élevé) : *Tout le temps de la vie présente est une milice continuelle, dit Job* (Massillon). *Ce monde est une milice, un combat éternel* (J. de Maistre). || **4.** Du Moyen Âge au XVIIIe s., troupe permanente ou de circonstance, levée dans les communes pour renforcer l'armée régulière : *Milices communales,* ou *bourgeoises,* ou *urbaines.* || *Milices provinciales,* milices créées par Louis XIV en 1688, recrutées d'abord de façon temporaire par tirage au sort, puis permanentes. || **5.** *Auj. Armée de milices,* armée composée de citoyens appelés à faire des périodes d'instruction fréquentes, dans les pays qui n'ont qu'une faible armée permanente : *L'armée suisse est le type d'une armée de milices.* || **6.** Formation militaire ou paramilitaire remplaçant, dans des périodes de crise, les forces régulières : *Milices populaires. Milices ouvrières. « Avant-hier soir, j'ai vu un type qui avait voulu s'engager dans les milices espagnoles. — Et alors ? — Eh bien, il s'est dégonflé »* (Sartre). || *La Milice,* ou

milice « de Vichy », organisation paramilitaire créée en janvier 1943 par le gouvernement de Vichy, et qui collabora avec les Allemands à la lutte contre la Résistance. || **7.** Police auxiliaire, dans certains pays.

milicien, enne [milisjɛ̃, -ɛn] n. (de *milice ;* 1725, Guignard, 1, 531). Personne appartenant à une milice : *Tous les francs-tireurs de Tarascon* [...] *vinrent se fondre en un bataillon d'honnêtes miliciens, sous les ordres du brave général Bravida* (Daudet). *Les miliciens passés par la brèche dépassaient déjà le camion empêtré dans les meubles. Les fascistes fuyaient vers la caserne proche* (Malraux).

◆ **milicien** n. m. (1943 [v. l'art. précéd.]). *Spécialem.* Membre de la milice « de Vichy » : *Un ménage avait été massacré par les miliciens sur les routes de Provence* (Duhamel).

milieu [miljø] n. m. (de *mi-* 1 et de *lieu* 1 ; début du XIIᵉ s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens I, 3 [*Empire du Milieu,* 1868, Littré] ; sens I, 1, v. 1170, *Floire et Blancheflor* [*lit de milieu,* début du XXᵉ s.] ; sens I, 2, v. 1170. *Floire et Blancheflor ;* sens I, 4, 1690, Furetière ; sens 1, 5, 1669, Boileau ; sens I, 6, 1697, Havard ; sens II, 1, av. 1613, M. Régnier [*tenir le milieu entre,* 1678, La Fontaine ; *il n'y a pas de milieu,* 1657, Pascal ; *principe du milieu exclu,* 1938, d'après A. Lalande, 1947 ; *juste milieu,* av. 1662, Pascal] ; sens II, 2, 1680, Richelet ; sens II, 3, XVIIIᵉ s., d'après A. Lalande, 1947 ; sens III, 1, 9 janv. 1639. Descartes ; sens III, 2, 1832, Balzac [*milieu géographique,* 1950, A. Siegfried ; *milieu intérieur,* 1903, Larousse — d'abord *milieu interne,* 1874, Larousse ; *milieu de culture,* 1903, Larousse] ; sens III, 3, av. 1799, Marmontel ; sens III, 4, av. 1850, Balzac ; sens III, 5, 1893, Esnault [*le milieu,* 1921, Esnault]).

I. 1. Partie (point, ligne, plan, etc.) d'une chose étendue qui est à égale distance de ses deux extrémités ou de deux de ses bords : *Le milieu d'un segment de droite, d'un arc de cercle. La ligne blanche indique le milieu de la chaussée. En cet endroit, c'est le milieu du fleuve qui marque la frontière entre les deux pays. Couper une pomme par le milieu.* || *Lit de milieu,* lit placé perpendiculairement à une cloison et distant à peu près également des murs latéraux. || **2.** Centre d'un espace, lieu qui est également éloigné de tous les points de son pourtour : *Le milieu d'un cercle est appelé « centre ». Le milieu de la place Vendôme est occupé par une colonne.* || **3.** Chose, espace occupant une position entre deux ou plusieurs autres : *La façade de la cathédrale comprend trois portails ; celui du milieu est le plus richement sculpté. Mettez-vous au milieu, là, entre nous deux. Occuper la place du milieu à table.* || *Empire du Milieu,* nom donné autrefois à l'Empire chinois : *Des Cantonnaises constellées de jade, des femmes du Milieu* (Farrère). || **4.** Moment également éloigné des deux termes d'un espace de temps considéré : *Le milieu de la journée, de la semaine, de l'année. M. de Buffon avait établi ici un appareil : à midi, temps vrai, une lentille de gnomon brûlait un fil, une boule de métal tombait et sonnait le milieu du jour* (Triolet). || **5.** Endroit d'un développement qui est à peu près également éloigné du commencement et de la fin : *Le passage que vous cherchez doit se trouver vers le milieu du chapitre.* || **6.** *Milieu de table,* surtout, pièce de vaisselle décorative en argenterie ou en porcelaine, que l'on place au milieu d'une table.

II. 1. *Littér.* Ce qui occupe une position intermédiaire entre deux états, deux notions, deux solutions qui s'opposent : *Le tiède est le milieu entre le froid et le chaud. Qu'est-ce que l'homme dans la nature ? Un néant à l'égard de l'infini, un tout à l'égard du néant, un milieu entre rien et tout* (Pascal). || *Tenir le milieu entre,* constituer un moyen terme entre deux choses, n'être ni tout à fait l'une, ni tout à fait l'autre : *Issu d'une vieille famille d'Alençon, du Bousquier tenait le milieu entre le bourgeois et le hobereau* (Balzac). || *Il n'y a pas de milieu,* il n'y a pas de moyen terme, de position intermédiaire : *Tout ce qui s'appelle poème, au dire des poètes, est bon ou mauvais ; il n'y a pas de milieu* (Courier). || *Principe du milieu* (ou *du tiers*) *exclu,* principe logique selon lequel, étant donné deux propositions contradictoires, si l'une est vraie, l'autre est fausse, et il n'existe pas de troisième hypothèse possible. || *Juste milieu,* la juste mesure dans le domaine de l'action : *Se jeter dans les extrêmes, voilà la règle du poète ; garder en tout un juste milieu, voilà la règle du bonheur* (Diderot). [V. aussi JUSTE-MILIEU à l'ordre alphab.] || **2.** *Vx.* Solution de compromis, accommodement : *Il se peut bien faire qu'en cherchant un milieu où la philosophie convînt à tout le monde, j'en aie trouvé un où elle ne convienne à personne* (Fontenelle). || **3.** *Vx.* Ce qui, placé entre deux corps, assure la communication de l'un à l'autre, permet l'action de l'un sur l'autre : *Il ne peut y avoir de point de contact que par un milieu* (Chateaubriand). *Milieu interstellaire.*

III. 1. Espace matériel, élément physique dans lequel un corps est placé, au sein duquel se produit un phénomène : *Une réaction chimique qui intervient en milieu acide. Le rayon lumineux qui traverse des milieux dont les indices de réfraction sont différents subit une déviation.* || **2.** Ensemble des éléments matériels et des agents physiques qui conditionnent la vie d'un organisme et son développement (syn. BIOTOPE) : *Étude des milieux et des êtres vivants. Adaptation au milieu. Milieu extérieur. Les milieux aquatiques. Le milieu marin, océanique. L'écologie est l'étude des rapports des êtres vivants avec leur milieu naturel.* || *Milieu géographique,* ensemble des caractéristiques physiques qui influent sur l'existence des êtres vivants à la surface de la terre. (Syn. ENVIRONNEMENT.) || *Milieu intérieur,* ensemble des humeurs (sang, lymphe, liquide interstitiel) qui baignent les cellules des organismes animaux. || *Milieu de culture,* produit nutritif artificiel, placé dans un récipient stérile, qui permet le développement de colonies bactériennes à partir d'un petit nombre de germes, ou l'isolement de ces germes à partir d'un matériel septique qu'on se propose d'étudier. || **3.** Ensemble des conditions sociales et économiques, morales et intellectuelles qui déterminent le développement et le comportement d'un être humain : *L'homme vaut ce que vaut le milieu où il naît, où il grandit, où il vit, où il meurt* (Girardin). *Le milieu moral, comme le milieu physique, agit sur chaque individu par des excitations et des répressions continues* (Taine). || **4.** Groupe social qui constitue l'entourage habituel d'une personne et dont elle subit l'influence : *Milieu familial. Milieu professionnel. Être issu d'un milieu modeste, bourgeois, rural. Rompre avec son milieu. Toute la vie, notre milieu est notre éducateur, et un éducateur à la fois sévère et dangereux* (Valéry). *Cette lettre* [...], *peut-être serait-il plus sage de la rendre sans commentaire au directeur de ce journal qui l'a reçue* [...], *de ravaler ce que cette lecture réveille en moi touchant ce que j'ai toujours su d'une certaine classe, d'un certain milieu. qui sont aussi mon milieu et ma classe* (Mauriac). *Dans son milieu à lui* [...], *il était entendu que les filles se gardaient vierges jusqu'au mariage. Mais il savait bien qu'ailleurs, dans d'autres milieux, ce n'était pas le cas* (Duras). || **5.** Ensemble de personnes répondant à des caractéristiques déterminées et formant un groupe social (souvent au plur.) : *Le milieu du journalisme, de la presse. Un milieu artistique très éclairé. Les milieux littéraires. Une nouvelle qui circule dans divers milieux, dans les milieux bien informés. Bidault* [...] *nous tenait au courant de l'état des esprits, notamment dans les milieux de la pensée, de l'action sociale et de la politique* (De Gaulle). || Absol. *Le milieu,* l'ensemble des irréguliers qui vivent de la prostitution et d'activités illicites : *C'était Paris, Montmartre, « le Milieu », le point d'honneur des hommes du Milieu* (Mac Orlan).

• SYN. : **I, 3** *centre ;* **5** *moitié.* || **II, 1** *entre-deux, intermédiaire.* || **III, 3** *ambiance, atmosphère, climat ;* **4** *cadre, cercle, entourage, sphère ;* **5** *monde, société.*

◆ **Au milieu de** loc. prép. (sens 1-3, 1314, Fahlin, p. 102 [d'abord *en milieu de,* v. 1120, *Psautier d'Oxford*] ; sens 4-5, 1580, Montaigne ; sens 6, 1640, Corneille [aussi « au plus fort de » ; *au milieu de tout cela,* 1694, Acad.]). **1.** À égale distance des extrémités ou des bords d'une chose étendue, au centre de : *Élever la perpendiculaire au milieu d'une droite. S'avancer jusqu'au milieu de la jetée. Stationner au milieu de la rue. Vous avez raison. Le nez est comme un poteau au milieu de la figure qui indique la localité* (Claudel). *Le dancing était presque désert. Lola, debout au milieu de la piste, allait chanter* (Sartre). *Comme ils arrivaient au milieu du pays, ils aperçurent les Berthier dans un chemin de traverse* (Aymé). || **2.** À un moment d'une durée qui est également éloigné du début et de la fin : *Au milieu de la journée. Au milieu de l'été. Jusqu'au milieu du* XIX*e siècle.* || **3.** À l'intérieur de quelque chose, à un endroit éloigné des bords, de la périphérie : *S'égarer au milieu de la forêt. Une île perdue au milieu de l'Océan.* || **4.** Au sein d'un groupe de personnes ou de choses : *Se frayer un passage au milieu de la foule, des broussailles. Plus personne ne la voyait au milieu des autres* (Le Clézio). || **5.** Dans la compagnie, la société de : *Il a passé sa vie au milieu des paysans. Trouver le bonheur au milieu des siens.* || **6.** *Fig.* Au sein de, entouré de quelque chose : *Ils ont quitté la salle au milieu des huées et des quolibets. Vivre au milieu des richesses, des plaisirs.* || *Spécialem.* Au plus fort de : *Au milieu du désordre général, il était seul à garder son sang-froid. La plupart des grands hommes apparaissent au milieu des grandes fermentations populaires* (Hugo). || *Au milieu de tout cela,* affronté à tout cela et en dépit de tout cela.

◆ **Au beau milieu de, en plein milieu de** loc. prép. (milieu du XVIe s., Ronsard [*au beau milieu de ; en plein milieu de,* 1959, Robert]). Formes intensives de *au milieu de* : *Je ne croyais pas que tu viendrais au beau milieu de la nuit* (Adamov). *Le projectile est tombé en plein milieu de la bâtisse.*

militaire [militɛr] adj. (lat. *militaris,* de la guerre, de soldat, guerrier, de *miles, militis,* soldat ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 [*port militaire,* 1874, Larousse ; *route militaire,* 1765, *Encyclopédie ; musique militaire,* 1859, V. Hugo] ; sens 2, début du XVIe s. [*à l'heure militaire,* 1893, *Dict. général — heure militaire,* « heure précise », 1834, Landais ; *esprit militaire,* 1959, Robert] ; sens 3, 1847, Michelet ; sens 4, 1743, Littré). **1.** Qui concerne les forces armées (de terre, de mer, de l'air), les soldats, le métier des armes, la guerre : *Art militaire. Instruction militaire. Carrière militaire. Autorité militaire. Discipline militaire. Aviation, marine militaire. Tribunaux militaires. Le budget militaire d'un pays. Préparatifs militaires. Opérations militaires. « Le peuple français est avec les Russes contre l'Allemagne. Nous souhaitons, en conséquence, organiser avec Moscou des relations militaires »* (De Gaulle). || *Honneurs militaires,* V. HONNEUR. || *Service militaire,* V. SERVICE. || *Port militaire,* port conçu et aménagé pour le stationnement des navires de guerre. || *Route militaire* ou *stratégique,* voie de communication terrestre créée en vue d'opérations militaires. || *Musique militaire,* formation musicale appartenant aux forces armées. || **2.** Qui est propre à l'armée, conforme aux habitudes de l'armée : *Une exactitude toute militaire.* || *À l'heure militaire,* à l'heure précise, ponctuellement. || *Esprit militaire,* goût du commandement, de la discipline, des armes. || **3.** *Vx.* Qui aime la guerre : *Peuple militaire.* || **4.** Qui est fondé sur la force armée ou exécuté par l'armée : *Gouvernement militaire. Putsch militaire. Dès que de Gaulle fut là de nouveau, ramené non par un coup d'État militaire, pour empêcher au contraire ce coup d'État* [...], *j'ai pensé* [...] *que de Gaulle seul gardait une chance de mettre fin à cette guerre* (Mauriac).

◆ n. m. (sens 1, 1658, Bossuet ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [« la carrière des armes », 30 oct. 1772, Voltaire]). **1.** Personne qui fait partie des forces armées : *Un militaire de carrière. Les militaires du contingent. Depuis 1945, les militaires jouissent du droit de vote.* || **2.** Vx. *Le militaire,* l'ensemble des militaires : *Le 6e dragons a passé pour se rendre en Piémont, où le lieutenant général Delmas commande le militaire sous les ordres du général Dourdan* (Stendhal) ; l'état militaire, la carrière des armes : *M. le duc d'Aiguillon avait très bien servi l'État et le roi, tant dans le militaire que dans le civil* (Voltaire).

• SYN. : **1** *soldat.* — CONTR. : **1** *civil, pékin* (pop. et vx).

militairement [militɛrmɑ̃] adv. (de *militaire ;* 1552, Vaganay, aux sens 1-3 ; sens 4, 1743, Trévoux, art. *exécuter* [aussi *exécuter militairement*]). **1.** Du point de vue militaire : *Sous ces deux rapports, Napoléon avait sa source au cœur des Français, militairement inclinés vers la puissance, démocratiquement amoureux du niveau* (Chateaubriand). *Avec le consentement de Vichy, les Allemands ont commencé à prendre pied au Levant. Militairement, c'est un immense danger. Politiquement, c'est livrer au tyran des peuples que nous nous sommes engagés de tout temps à conduire à l'indépendance..* (De Gaulle). || **2.** Selon l'usage militaire : *Sègre répondit militairement au salut des deux médecins* (Martin du Gard). *Kisiakoff ouvrit la portière, cambra les reins, sortit le ventre et salua militairement* (Troyat). || **3.** De la façon qui est propre aux militaires, résolument, avec détermination : *Conduire une affaire militairement.* || **4.** Par la force armée : *Occuper une ville militairement. Les ouvriers qui travaillent là sont tous du Parti, et choisis ; néanmoins, cette nuit, les portes sont gardées militairement. Les soldats attendaient notre arrivée* (Malraux). || *Exécuter militairement,* fusiller.

militance [militɑ̃s] n. f. (de *militant ;* 1938, A. François). Activité de militant : *Moi, camarades, qui ai vingt ans de militance et qui suis aujourd'hui révoqué..* (Hamp).

militant, e [militɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *militer ;* XIVe s., *Miracles de NostreDame,* au sens 1 [*Église militant — ...militante,* milieu du XVe s., J. Joret ; « qui combat, qui lutte », 1835, Balzac] ; sens 2, 1837, Balzac). **1.** Qui combat, qui lutte. || *Église militante,* assemblée des fidèles sur la terre (par opposition à *Église triomphante* et à *Église souffrante* [V. ÉGLISE].) || **2.** Qui a une attitude combattante, qui cherche à faire triompher par l'action une idée, une opinion, une cause : *Esprit militant. Politique militante. Le romantisme n'est, si on ne l'envisage que sous son côté militant, que le libéralisme en littérature* (Hugo).

• SYN. : **2** *actif, combatif.*

◆ n. (1893, *Dict. général* [*militant de base,* 1963, Larousse]). Personne qui milite dans une organisation, qui se met au service d'une cause, d'une idée : *Militants de l'Action catholique. Militants syndicaux. Cependant, malgré leur confiance et leur camaraderie, beaucoup de ces militants, sortis de la classe ouvrière, considéraient Jacques comme un intellectuel, un « sympathisant » qui n'était pas, originellement, des leurs* (Martin du Gard). *Mais, militant de la gauche dressé devant l'académicien bourgeois, vous vous gonflez comme un juge, et puis vous devenez paternel comme un directeur de conscience..* (Mauriac). *Lenoir était fasciné par les communistes* [...]. *Savière au contraire avait peine à maîtriser ses rancunes d'ancien militant socialiste* (Beauvoir). || *Militant de base,* membre d'un parti ou d'un syndicat qui n'a pas de responsabilités spéciales et agit aux échelons inférieurs de l'organisation.

militantisme [militɑ̃tism] n. m. (de *militant ;* 1963, Larousse [« prosélytisme », 10 juin 1971, *le Monde*]). Attitude de militant, de propagandiste actif, dans une organisation politique ou syndicale. || *Par extens.* Prosélytisme.

militarisation [militarizasjɔ̃] n. f. (de *militariser ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Action de militariser, d'organiser militairement ; état de ce qui est ainsi organisé : *La militarisation des pompiers de Paris.* || **2.** Action de faire prédominer les goûts, les habitudes militaires : *Cette militarisation équivaut à l'instauration d'un régime fasciste* (Suarez).

• CONTR. : **1** et **2** *démilitarisation.*

militariser [militarize] v. tr. (dér. savant de *militaire* ; 1845, Bescherelle. aux sens 1-2 ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** Pourvoir de forces armées ; placer sous contrôle militaire : *Militariser une zone frontière.* || **2.** Organiser militairement, selon les méthodes et les principes de l'armée : *C'est l'usine de Palmnicken qui nous fournissait le courant avec des ouvriers militarisés* (Benoit). || **3.** Soumettre à un régime à caractéristiques militaires, pour inculquer le goût des armes, de la discipline, etc. : *Militariser un peuple.*

• SYN. : **3** *caporaliser.* — CONTR. : **1** *démilitariser.*

• REM. S'emploie surtout au participe passé.

militarisme [militarism] n. m. (dér. savant de *militaire ;* 1815, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1868, V. Hugo ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** Prépondérance de l'élément militaire dans la vie, l'organisation politique d'un pays. || **2.** Attitude, doctrine de ceux qui sont favorables à l'extension du rôle de l'armée dans la société : *Le militarisme et le positivisme le plus abject, voilà notre lot désormais* (Flaubert). *Je n'ai pas de goût pour le militarisme* (France). || **3.** Système politique fondé sur l'existence et sur l'emploi éventuel de forces armées : *X. allait jusqu'à dire que le meilleur moyen de triompher du militarisme prussien n'était pas de chercher à vaincre l'Allemagne, mais au contraire.. On ne le laissait jamais achever* (Gide).

• SYN. : **3** *caporalisme.* — CONTR. : **2** *antimilitarisme.*

militariste [militarist] adj. (de *militarisme ;* 4 nov. 1870, *le Drapeau rouge,* p. 4, col. 3). Qui se rapporte au militarisme, qui lui est favorable : *Idées militaristes. Doctrine militariste. Propagande militariste. Un journal militariste.*

◆ adj. et n. (1892, P. Guérin). Qui est partisan du militarisme, qui soutient les idées, les positions du militarisme : *Un politicien militariste. Les militaristes.*

• SYN. : *belliciste.* — CONTR. : *antimilitariste, pacifiste.*

militer [milite] v. intr. (lat. *militare,* être soldat, faire son service militaire, de *miles, militis,* soldat ; début du XIIIe s., Huon de Méry, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac [« jouer un rôle actif dans un parti poliiique... », 1932, J. Romains] ; sens 3, 11 avr. 1669, *Arrêt du Conseil*). **1.** *Vx.* Combattre, faire la guerre. || **2.** Combattre, lutter pour une cause, une idée : *Les suffragettes militaient pour la reconnaissance des droits politiques des femmes.* || *Spécialem.* Jouer un rôle actif dans un parti politique, un syndicat, une association : *Militer dans un mouvement de jeunesse.* || **3.** Fig. *Militer pour, contre, en faveur de,* en parlant d'une chose, servir ou desservir quelqu'un, être favorable ou défavorable à quelque chose : *Des circonstances qui militent pour, contre l'acquittement d'un accusé. Cet argument ne milite pas en votre faveur. Tout ce qui militait en 1789 pour le maintien de l'Ancien Régime n'existe plus* (Chateaubriand).

• SYN. : **3** *plaider.*

milium [miljɔm] n. m. (mot lat. signif. proprem. « millet, mil » ; 1874, Larousse). Granulations blanches, de la grosseur d'une tête d'épingle, apparaissant sur la peau saine, et qui sont constituées par de petits kystes épidermiques.

milk-bar [milkbar] n. m. (de l'angl. *milk,* lait, et de *bar* 2 ; 1959, Robert). Café où l'on ne sert que du lait et des boissons non alcoolisées.

• Pl. *des* MILK-BARS.

millade [mijad] n. f. (anc. provenç. *milhada,* sorte de millet, et béarnais *milhade,* bouillie de mil, dér. de l'anc. provenç. *mil* ou *milh,* millet, lat. *milium* [v. MIL 2] ; 1858, Legoarant, au sens 2 ; sens 1, 1873, d'après Littré, 1877). **1.** Petit mil : *Cet accord secret avec son cœur des champs de millade moissonnés, des landes fauves* (Mauriac). || **2.** *Dialect.* Bouillie de mil que l'on prépare dans les environs de Pau : *Les poulardes engraissées à la millade* (Mauriac).

millage ou **milage** [milaʒ] n. m. (de *mille* 2 et de *mile ;* 1968, Larousse [écrit *millage* et *milage*]). Au Canada, distance comptée en milles (ou miles).

millas [mija] n. m. (gascon *mïas, millas,* gâteau au millet cuit au four, bouillie faite avec de la farine de millet, anc. gascon *milhas,* pâte de farine de millet, de l'anc. provenç. *mil* ou *milh,* millet, lat. *milium* [v. MIL 2] ; 1835, *Maison rustique du* XIXe *s.* [I, 396], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** En Béarn, bouillie de farine de maïs. || **2.** Farine de maïs cuite à l'eau et détaillée en morceaux que l'on fait cuire à la poêle ou sur le gril : *Une tranche de millas grillé sur les charbons* (Escholier). || **3.** Gâteau de pâte roulée et de miel.

1. mille [mil] adj. num. cardin. (lat. *mil[l]ia,* milliers, plur. de *mille,* mille [v. MIL I] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *milie* [*mile,* v. 1112, *Voyage de saint Brendan ; mille,* fin du XIIe s., *Aliscons],* au sens 1 [ellipt., av. 1850, Balzac] ; sens 2, 1538, R. Estienne [dans des formules de politesse, 1668, La Fontaine ; *je vous le donne en mille,* 1937, G. Duhamel ; *être à mille lieues de,* 1874, Larousse]). **1.** Dix fois cent : *Mille francs. Mille kilomètres. Disposer de mille hommes. Sa propriété de Californie, dans la sierra Nevada, à plus de mille mètres d'altitude, était une propriété d'agrément* (Triolet). || Ellipt. *Un billet de mille, de dix mille,* un billet de mille, de dix mille anciens francs. || **2.** Un nombre indéterminé, mais important de : *Faire mille sottises. Souffrir mille morts. Je ne vous cite qu'un exemple entre mille. Paris, la ville aux mille tours,* | *La reine de nos Tyrs et de nos Babylones* (Hugo). *Dieu m'a donné [...] ce don de l'Esprit-Saint, dont je suis indigne, mais qui n'en est pas moins mille fois plus précieux que le courage charnel* (Bernanos). || *Spécialem.* Entre dans des formules de politesse : *Mille mercis. Mille baisers. Je vous demande mille pardons. Mme de Villars m'a chargée de mille et mille tendresses pour vous* (Sévigné). || Fam. *Je vous le donne en mille,* vous n'avez pas une chance sur mille de deviner. || *Être à mille lieues de croire,* être fort loin d'imaginer, de soupçonner, de croire quelque chose. || *Mille et un ou une,* v. Rem. 2.

◆ adj. num. ordin. (1835, Acad.). Millième : *Page mille. L'an deux mille av. J.-C.* (v. Rem. 4). *Le numéro trois mille.*

◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1636, Monet [« chaque millier d'exemplaires d'un tirage », XXe s. ; *des mille et des cents,* 1808, d'Hautel] ; sens 4, 1877, Littré [*mettre dans le mille,* au fig., 1867, Delvau]). **1.** Nombre composé de mille unités : *Compter jusqu'à mille. Le carré de mille est un million. Un taux de mortalité de quinze pour mille.* || **2.** Chiffre représentant des mille : *La colonne des mille dans un tableau.* || **3.** Ensemble, quantité de mille objets de même nature : *Vendre des épingles, des agrafes à tant le mille.* || *Spécialem.* Chaque millier d'exemplaires d'un tirage : *Un roman dont les vingt premiers mille ont été vendus en quelques jours.* || Fam. *Des mille et des cents,* une quantité et surtout une somme d'argent importante : *Un gars qui leur a dépensé des mille et des cents* (R. Bazin). || **4.** Disque central d'une cible, ou celle des cases du jeu de tonneau qui porte le chiffre 1 000 : *Viser le mille.* || Fam. *Mettre, taper dans le mille,* atteindre exactement son objectif, réussir.

• REM. **1.** *Mille,* adjectif numéral ou nom de nombre, est invariable dans tous ses emplois : *Dix mille hommes. Le chiffre des mille. Des centaines de mille. Gagner des mille et des cents.* Il demeure invariable également quand il désigne un ensemble de mille objets de même nature : *Acheter des mille d'épingles, de plumes à écrire.* Grevisse remarque (§ 407, p. 350, note 2) : « Du moment qu'on écrit : *deux cents de fagots,* il serait rationnel d'écrire : *deux milles de fagots.* » On trouve d'ailleurs parfois l'accord au pluriel : *Michel Berger [...] se demandait si son éditeur n'avait point tiré par hasard quelques milles à son insu* (Hermant).

2. Dans la numération, après *mille,* la forme correcte est *mille un, mille deux,* etc. *Mille et un* ou *une* s'emploie quand on veut exprimer une valeur indéterminée et assez grande : *À peine trouve-t-on quelques renseignements exacts dans les mille et une brochures écrites sur ces événements* (Acad.). *Les Mille et Une Nuits,*

les Mille et Un Jours (titres de deux recueils de contes).

3. Dans l'usage courant, au lieu de *mille cent, mille deux cent (s),* etc., on dit plutôt *onze cent (s), douze cent (s),* etc., jusqu'à *dix-neuf cent (s).*

4. Dans l'énoncé des dates en toutes lettres, l'adjectif numéral désignant le millésime peut avoir deux formes : *mille*et *mil.* La règle était naguère d'écrire *mil* lorsque ce terme est suivi d'un autre adjectif de nombre : *L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf,* et d'orthographier *mille* dans l'*an mille,* l'*an deux mille,* ainsi que dans les dates étrangères à l'ère chrétienne. Cette distinction n'est plus observée aujourd'hui et les deux orthographes sont indifféremment employées.

2. mille [mil] n. m. (lat. *mille* [*millia* ou *milia* au plur.], mille [mesure itinéraire]. même mot que *mille,* dix fois cent [v. MIL 1 et MILLE 1] ; XIII^e s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1562, Du Pinet ; sens 3, 1868, Littré ; sens 4, XX^e s. ; sens 5, v. 1800, Brunot). **1.** Mesure itinéraire des Romains qui valait mille pas (1 481 m). || **2.** Nom d'anciennes mesures utilisées dans divers pays avec des valeurs très variables. || **3.** *Mille anglais,* v. MILE || **4.** Au Canada, équivalent du mile anglo-saxon. || **5.** Unité de mesure internationale (appelée aussi parfois *mille marin*) pour les distances en navigation maritime ou aérienne, fixée conventionnellement à 1 852 m et correspondant à la distance moyenne de deux points de la surface de la Terre qui ont même longitude et dont les latitudes diffèrent d'un angle de 1 minute.

● Pl. *des* MILLES.

millée [mije] n. f. (de *mil* 2 ; 1845, Bescherelle). Graines de millet décortiquées et cuites dans du lait ou du bouillon.

1. millefeuille ou **mille-feuille** [milfœj] n. f. (réfection, d'après *mille* 1 et *feuille,* de l'anc. n. m. *milfuel,* même sens [v. 1320, *Romania,* XVIII, 580], lat. *millefolium,* n. neutre, même sens, de *mille,* mille, et de *folium,* feuille, feuillage ; XIV^e s., *Mél. Jeanroy* [p. 670], écrit *milfoille* [*millefueille,* 1539, R. Estienne ; *millefeuille,* 1542, Gesner, p. 64], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Nom usuel d'une espèce d'achillée, appelée aussi *herbe aux charpentiers, saigne-nez,* très commune dans les endroits incultes, à feuilles très découpées et à capitules de petites fleurs blanchâtres groupés eux-mêmes en corymbes. || **2.** Nom de diverses autres espèces de plantes aux feuilles finement découpées.

● Pl. *des* MILLEFEUILLES ou *des* MILLE-FEUILLES.

2. millefeuille ou **mille-feuille** [milfœj] n. m. (de *mille* 1 et de *feuille ;* 1931, Larousse). Gâteau fait de pâte feuilletée garnie de crème pâtissière.

● Pl. *des* MILLEFEUILLES ou *des* MILLE-FEUILLES.

millefiori [millefjɔri] n. m. invar. (mot ital. signif. proprem. « mille fleurs », de *mille,* mille [lat. *mille,* même sens], et de *fiori,* plur. de *fiore,* fleur [lat. *florem,* accus. de *flos, floris,* fleur] ; 1874, Larousse). Nom donné à des objets de verre, à double paroi, décorée intérieurement d'une mosaïque en verres de couleur.

1. millénaire [millenɛr] adj. (lat. *millenarius,* qui contient mille unités, de *milleni,* mille chacun, dér. de *mille,* mille ; 1617, Crespin, au sens 1 ; sens 2, 1802, Flick [« très vieux », av. 1850, Balzac]). **1.** *Vx.* Qui comprend mille unités : *Un nombre millénaire.* || **2.** Qui est âgé de mille ans au moins : *Une tradition millénaire.* || *Par exagér.* Très vieux : *Un arbre millénaire.*

◆ n. m. (1495, Vignay, au sens de « celui qui commande à mille hommes » ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1584, Benedicti ; sens 3, 1935, Acad.). **1.** Chiffre exprimant le nombre mille. (V. MILLÉSIME.) || **2.** Période de mille ans : *Or ces pensées mortes depuis des millénaires | Avaient le fade goût des grands mammouths gelés* (Apollinaire). *Des blocs bosselés, talés, érodés par les millénaires* (Pourrat). *La civilisation sumérienne s'étend approximativement du V^e au III^e millénaire av. J.-C.* || **3.** Anniversaire d'un événement qui s'est produit mille ans auparavant : *Le deuxième millénaire de la fondation de la ville de Lyon.*

2. millénaire [millenɛr] n. m. et adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; av. 1662, Pascal). *Vx.* Nom donné à des écrivains chrétiens des premiers siècles qui croyaient que le Messie aurait sur la Terre un règne de mille ans (syn. MILLÉNARISTE) : *Des hérétiques, ébionites, millénaires, perdus dans les bas-fonds du christianisme* (Renan).

◆ n. m. (1931, Larousse). Temps pendant lequel devait se manifester le règne terrestre du Christ.

millénarisme [millenarism] n. m. (dér. savant de *millénaire* 2 ; 1840, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Croyance de certains écrivains chrétiens des premiers siècles et de sectes chrétiennes dissidentes, selon laquelle le Christ devait réapparaître sur la Terre pour régner pendant mille ans. || **2.** Mouvement religieux semblable au messianisme, et réclamant un retour aux conditions sociales existant à l'origine, généralement celles que décrivent les mythes de la création du monde.

millénariste [millenarist] adj. et n. (de *millénarisme ;* 1877, Darmesteter, p. 213). Qui se réclame du millénarisme : *Sectes millénaristes. Les millénaristes.*

◆ adj. (1963, Larousse). Relatif au millénarisme : *Doctrine millénariste.*

millénium [millenjɔm] n. m. (du lat. *mille,* mille, sur le modèle de *triennium,* espace de trois ans [de *tres,* trois, et de *annus,* année], etc. ; 1765, *Encyclopédie*). Règne de mille ans attendu par les millénaires, s'appuyant sur une interprétation de l'Apocalypse (XX, 1-3).

mille-pattes [milpat] n. m. invar. (de *mille* 1 et du plur. de *patte ;* 1874, Larousse [a remplacé *mille-pieds,* même sens, 1562, Du Pinet]). Nom usuel des myriapodes, classe d'animaux articulés, au corps allongé, divisé en nombreux anneaux, portant chacun une ou deux paires de pattes.

millepertuis [milpɛrtɥi] n. m. (de *mille* 1 et du plur. de *pertuis ;* 1539, R. Estienne). Plante à fleurs jaunes, dont les feuilles sont parsemées de petites glandes translucides, ce qui donne l'apparence d'une multitude de trous.

● SYN. : *herbe à mille trous.*

millépore [millepɔr] n. m. (de *mille* 1 et de *pore ;* 1742, A. J. Dezallier d'Argenville [p. 82], écrit *millepore ; millépore,* 1798, Cuvier). Hydrocoralliaire des mers chaudes, formant des colonies de polypes qui s'imprègnent de calcaire et concourent à la constitution des récifs.

milleraies [milrɛ] n. m. invar. (de *mille* 1 et du plur. de *raie ;* 1903, Larousse [par appos., 1959, Robert]). Tissu à fines rayures de couleur, ou velours à côtes très fines et très rapprochées. || Par appos. : *Velours milleraies.*

millerandage [milrɑ̃daʒ] n. m. (de l'adj. *millerand,* [raisin] donnant des grains très petits et en grand nombre, dépourvus de pépins [1868, Littré], dér. de *mil* 2 ; 1903, Larousse). Accident occasionné par la coulure, et qui entraîne un avortement plus ou moins complet des grains de raisin.

millerandé, e [milrɑ̃de] adj. (de *millerand* [v. l'art. précéd.] ; 1903, Larousse). Qui est atteint de millerandage.

milleret [mijrɛ] n. m. (de *mil* 2 ; 1755, Havard). Passementerie servant à la garniture des robes de femme.

millerole [milrɔl] n. m. (anc. provenç. *milherola,* même sens — 1325, Pansier [mot d'origine obscure] ; 1544, J.-J. Champollion-Figeac, III, 541). Ancienne unité de mesure de capacité, usitée en Provence pour le commerce des vins et des huiles et valant de 60 à 64 litres : *Je lui avais acheté trente milleroles de gros vin pour les coupages* (Zola).

millésime [millezim] n. m. (lat. *millesimus,* millième, de *mille,* mille ; 1515, Lortie [fol. 15], au sens 1 ; sens 2, 1581, Montand [p. 457] ; sens 3, 1666, d'après Richelet, 1680). **1.** Chiffre qui exprime le nombre mille dans l'énoncé d'une date : *Charte datée de 350, au lieu de 1350, par oubli du millésime* (Dict. général). || **2.** Numéro d'une année civile : *Vais-je vous dire que la suite des millésimes* [de la chronologie historique]

a la grande et restreinte valeur de l'ordre alphabétique, et que d'ailleurs la succession des événements ou leur simultanéité n'ont de sens que dans chaque cas particulier.. ? (Valéry). *Au plafond, une poutre remployée portait un millésime : 1491* (Yourcenar). || **3.** *Spécialem.* Année marquée en chiffres sur une monnaie, une médaille, pour indiquer la date à laquelle elle a été frappée, sur une bouteille, pour indiquer la date de la récolte du raisin ayant servi à faire le vin : *Une bouteille de grand millésime.*

millésimé, e [millezime] adj. (part. passé de *millésimer ;* XX^e s.). Qui porte un millésime, le chiffre d'une année : *Bouteilles de vin millésimées ;* et plaisamm. : *Seules les pièces exposées au feu de la rampe prennent de la bouteille. Elles sont millésimées* (S. Guitry).

millésimer [millezime] v. tr. (de *millésime ;* 1754, *Encyclopédie* [IV, 304 *b*], au sens de « marquer de chiffres depuis 1 jusqu'à 1 000 » ; sens actuel, 1840, Acad.). Prendre la millième partie, un sur mille.

millet [mijɛ] n. m. (dimin. de *mil* 2 ; début du XIII^e s., écrit *mules* [*milet,* 1372, Corbichon ; *millet,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 ; sens 2, 1810, Capuron ; sens 3, 1855, Nysten). **1.** Nom donné à quelques espèces de la famille des graminées (*millet à grappe, millet long, millet à balais, millet à chandelle*), en particulier à une céréale (*Panicum miliaceum,* ou *millet rond, millet des oiseleurs*) qui n'est plus cultivée que localement en France. || **2.** Éruption de la fièvre miliaire. || **3.** Petit kyste des paupières.

• REM. La forme ancienne MIL est encore usitée.

mille-trous [miltru] n. m. invar. (de *mille* 1 et du plur. de *trou ;* 1923, Larousse). Fromage de gruyère dont la pâte présente une infinité de petits trous, et qui provient généralement de lait acide ou altéré.

millette [mijɛt] n. f. (dimin. de *mil* 2 ; 9 juill. 1875, *Journ. officiel,* p. 5133). Variété de maïs à petits grains.

milli- [mili], élément tiré du lat. *mille,* mille (1795, *Bulletin des lois,* IV, 17), et qui, placé devant le nom d'une unité de mesure, indique sa division par mille (symb. : m) ; *millimètre, milligramme, milliampère.*

1. milliaire [miljɛr] adj. (lat. *milliarius,* qui renferme le nombre 1 000, de *mille,* mille ; v. 1240, La Curne, comme n. f., écrit *miliaire* [*milliaire,* 1506, Vaganay]. au sens de « mesure itinéraire de mille pas » ; comme adj., au sens actuel, 1694, Th. Corneille). Se dit des repères placés le long des voies romaines et qui marquaient la distance d'un mille romain (mille pas) : *Borne, pierre, colonne milliaire. Du pied de la colonne milliaire, je regarde passer le courrier, mon image et celle de la vie..* (Chateaubriand).

2. milliaire [miljɛr] n. m. (lat. *milliarium,* un millier, borne ou colonne milliaire, neutre substantivé de l'adj. *milliarius* [v. MILLIAIRE 1] ; 1636, Monet [*milliaire d'or,* 1868, Littré — d'abord *milliaire doré,* 1694, Th. Corneille]). Borne milliaire. || *Milliaire d'or,* colonne dorée élevée par Auguste sur le Forum et qui marquait le point de départ des routes militaires sortant de Rome.

milliampère [miliɑ̃pɛr] n. m. (de *milli-* et de *ampère ;* 1881, *Congrès international des électriciens*). Unité de mesure d'intensité de courant électrique (symb. : mA) équivalant à un millième d'ampère.

milliampèremètre [miliɑ̃pɛrmɛtr] n. m. (de *milli-* et de *ampèremètre ;* 1923, Larousse). Ampèremètre gradué en milliampères.

milliard [miljar] n. m. (de *milli[on]*, par changement de suffixe ; 1549, J. Peletier du Mans, écrit *miliart* [*milliart,* 1611, Cotgrave ; *milliard,* 1738, Voltaire], au sens 1 [absol., 1751, Voltaire] ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Nombre représentant mille millions : *Deux milliards de francs.* || *Absol.* Milliard de francs : *« Alors, je le déshériterai ! — Ma pauvre Mary, il s'en fout, tu le sais bien. Il s'en fout totalement de tes milliards ! »* (Triolet). || **2.** Nombre extrêmement grand : *Des milliards de nœuds inextricables* (Sand).

milliardaire [miljardɛr] adj. et n. (de *milliard ;* 1877, A. Daudet, au sens 1 ; sens 2, 1913, Larbaud). **1.** Riche d'au moins un milliard de francs (ou d'une autre unité monétaire) : *Une société milliardaire. Un milliardaire.* || **2.** *Fam.* Personne très riche : *Un milliardaire américain. Il s'était lié avec des garçons rencontrés à l'aérodrome, des jeunes milliardaires et des mécanos..* (Triolet).

milliardième [miljardjɛm] adj. num. ordin. (de *milliard ;* 1959, Robert). Qui occupe un rang marqué par le nombre mille millions.

◆ adj. et n. m. (1923, Larousse). Se dit de chacune des parties d'un tout divisé en un milliard de parties égales : *Mais la mort de tous ces noyés ne devait lui apparaître que réduite au milliardième* (Proust). *Un milliardième est une longueur considérable quand on choisit l'année-lumière comme unité (il vaut alors 9 461 km)* [Boll].

milliasse [miljas] n. f. (de *milli[on]* ou de *milli[er]*, par changement de suffixe ; fin du XV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** *Vx* ou *littér.* Quantité indéterminée, mais très grande, et en particulier très grosse somme d'argent (péjor. selon Acad., 1694) : *J'en reviendrai chargé d'une milliasse de bonnes paroles pour vous* (Chapelain). *Napoléon* [...] *dépense des millions de milliasses* (Balzac). || **2.** *Vx.* Dix fois cent milliards : *Treize milliasses deux cents milliards de lieues* (Voltaire).

milliassous [miljasu] n. m. (mot saintongeais et gascon, dér. de *millas* [v. cet art.] ; 1963, Larousse). Pâtisserie composée de farine de millet, de sucre en poudre, d'œufs, de lait, et cuite au four.

millibar [milibar] n. m. (de *milli-* et de *bar* 3 ; 1923, Larousse). Unité de mesure de la pression atmosphérique (symb. : mb), équivalant à un millième de bar ou à 1 000 baryes, soit environ 3/4 de millimètre de mercure barométrique.

millicurie [milikyri] n. m. (de *milli-* et de *curie* 3 ; v. 1950). Unité de mesure utilisée en curiethérapie (symb. : mCi), correspondant à la quantité de radiations gamma émise par 133 mg de radium pendant une heure.

millième [miljɛm] adj. num. ordin. (lat. *millesimus,* millième [de *mille,* mille]. ou dér. franç. de *mille* 1 ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *milliesme* [*millieme,* 1377, Oresme ; *millième,* 1549. R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1456, La Sale). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre mille : *La millième année de l'ère chrétienne.* || **2.** Qui est contenu mille fois dans un tout : *Le millimètre est la millième partie du mètre.*

◆ n. (1874, Larousse). Personne ou chose qui occupe la place marquée par le nombre mille dans une série : *Vous êtes le millième à recevoir cette distinction. La pièce a eu un grand succès : on fêtera bientôt la millième.*

◆ n. m. (sens 1, XIII^e s., *Image du Monde,* écrit *milisme* [*milliesme,* 1694, Acad. ; *millième,* 1740, Acad.] ; sens 2, 1858, Baudelaire ; sens 3, 1909, Cl. Farrère ; sens 4, milieu du XX^e s.). **1.** Chacune des parties d'un tout divisé en mille parties égales. || **2.** *Par exagér.* Très petite partie : *Il ne fournit pas le millième de l'effort nécessaire.* || **3.** Unité d'angle utilisée en artillerie, correspondant à l'angle sous lequel un objet vertical de 1 m est vu à 1 000 m de distance. || **4.** Unité servant à répartir les charges d'un immeuble entre locataires ou copropriétaires.

millier [milje] n. m. (de *mille* 1 ou du lat. *milliarium,* un millier, neutre substantivé de l'adj. *milliarius,* qui renferme le nombre 1 000, de *mille,* mille ; 1080, *Chanson de Roland* [*des milliers,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; *par milliers,* 1530, Palsgrave — *à milliers,* 1080, *Chanson de Roland*]). Quantité, nombre de mille ou d'environ mille : *Un millier de personnes au moins étaient présentes. Entrailles du pape ! avec tout cela je suis volé d'un millier de ducats* (Musset). || *Des milliers,* un grand nombre indéterminé : *Te voilà nu, sous l'œil effrayant de Celui | Qui voit tant de milliers de mondes et d'étoiles | Naître, vivre et mourir dans l'infini sans voiles* (Banville). *Déjà, le 1^er mars 1941, au Kingsway Hall, devant des*

milliers d'auditeurs, j'ai défini notre mission et affirmé nos espérances (De Gaulle). || *Par milliers,* en très grand nombre. || Class. *À milliers,* même sens : [Grand Roi] *Tu nous aurais fourni des rimes à milliers* (Boileau).

milligrade [miligrad] n. m. (de *milli-* et de *grade ;* 1923, Larousse). Unité de mesure d'angle (symb. : mgr), équivalant à un millième de grade.

milligramme [miligram] n. m. (de *milli-* et de *gramme ;* 1795, *Bulletin des lois,* IV, 17). Unité de mesure de masse (symb. : mg), équivalant à un millième de gramme.

millilitre [mililitr] n. m. (de *milli-* et de *litre ;* 1795, *Bulletin des lois,* IV, 17). Unité de mesure de capacité (symb. : ml), équivalant à un millième de litre.

millimètre [milimɛtr] n. m. (de *milli-* et de *mètre* 1 ; 1795, *Bulletin des lois,* IV, 17 [*millimètre carré, cube,* 1874, Larousse ; *millimètre de mercure,* 1959, Robert]). Unité de mesure de longueur (symb. : mm), équivalant à un millième de mètre. || *Millimètre carré,* unité de mesure de surface (symb. : mm^2), équivalant à l'aire d'un carré ayant 1 mm de côté. || *Millimètre cube,* unité de mesure de volume (symb. : mm^3), équivalant au volume d'un cube ayant 1 mm de côté. || *Millimètre de mercure,* unité de pression égale à la pression exercée à 0 °C par une colonne de mercure de 1 mm de hauteur.

millimétré, e [milimetre] adj. (de *millimètre ;* début du XX^e^ s.). *Papier millimétré,* V. MILLIMÉTRIQUE.

millimétrique [milimetrik] adj. (de *millimètre ;* 1836, Acad. [« gradué en millimètres » ; « relatif au millimètre » et *papier millimétrique,* 1963, Larousse]). Relatif au millimètre. || *Spécialem.* Gradué en millimètres : *Échelle millimétrique.* || *Papier millimétrique* ou *millimétré,* feuille de papier divisée horizontalement et verticalement par des lignes espacées d'un millimètre ou d'un demi-millimètre, utilisée pour les tracés de courbes, de graphiques, etc.

millimicron [milimikrɔ̃] n. m. (de *milli-* et de *micron ;* 1923, Larousse). Millième partie du micron (symb. : mμ).

million [miljɔ̃] n. m. (ital. *milione,* million, proprem. « grand mille », augment. de *mille,* mille, lat. *mille,* même sens ; v. 1266, *le Garçon et l'Aveugle,* écrit *millon* [*million,* 1359, Cosneau, p. 18], au sens 1 [absol., milieu du XV^e^ s., Juvenal des Ursins ; *riche à millions,* 1762, Acad.] ; sens 2, v. 1530, C. Marot). **1.** Nombre représentant mille fois mille : *Il n'y a pas une probabilité sur un million pour que tout s'arrange aussi mal* (Guimard). *Une ville d'un million d'habitants.* || *Absol.* Somme d'un million de francs : *Gagner un million à la Loterie nationale. Un état politique où des individus ont des millions de revenu, tandis que d'autres individus meurent de faim, peut-il subsister quand la religion n'est plus là, avec ses espérances hors de ce monde, pour expliquer le sacrifice ?* (Chateaubriand). || Fam. *Riche à millions,* fort riche. || **2.** Nombre, quantité considérable : *Ah ! j'aurais préféré des millions de morts* (Lamartine).

millionième [miljɔnjɛm] adj. num. ordin. (de *million ;* 1550, Meigret [p. 55], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre un million : *Une exposition qui enregistre son millionième visiteur.* || **2.** Qui est contenu un million de fois dans un tout : *Le micron est la millionième partie du mètre.*

◆ n. m. (1738, Voltaire [*carte au millionième,* XX^e^ s.]). Chacune des parties d'un tout divisé en un million de parties égales. || *Carte au millionième,* carte géographique exécutée à l'échelle de 1/1 000 000 : *Marat alla pointer la nouvelle avance, au crayon bleu, sur la grande carte d'Europe au millionième* (Vailland).

millionnaire [miljɔnɛr] adj. et n. (de *million ;* 1740, Lesage, au sens 1 ; sens 2, 1846, Balzac). **1.** Riche d'un ou de plusieurs millions de francs (ou d'une autre unité monétaire) : *Un industriel millionnaire. Un millionnaire.* || **2.** Personne très riche : *Le vêtement d'un lord mort sans avoir payé | Au rabais l'habilla comme un millionnaire* (Apollinaire).

millithermie [militɛrmi] n. f. (de *milli-* et de *thermie ;* 1923, Larousse). Unité de mesure de quantité de chaleur (symb. : mth), équivalant à un millième de thermie. (Syn. KILOCALORIE.)

millivolt [milivɔlt] n. m. (de *milli-* et de *volt ;* 1923, Larousse). Unité de mesure de force électromotrice ou de différence de potentiel (symb. : mV), équivalant à un millième de volt.

millivoltmètre [milivɔltmɛtr] n. m. (de *milli-* et de *voltmètre ;* 1963, Larousse). Appareil destiné à la mesure de très faibles différences de potentiel et dont le cadran est gradué en millivolts.

milord [milɔr] n. m. (angl. *my lord,* monseigneur, de *my,* mon, ma, mes, et de *lord* [v. LORD] ; XIV^e^ s., *Miracles de Nostre-Dame,* écrit *millour* [*milort* et *milord,* 1578, H. Estienne], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1578, H. Estienne ; sens II, 1839, Fr. Mackenzie (par apposition, 1868, Littré]).

I. 1. Titre donné quelquefois, sur le continent, aux lords et aux Anglais de distinction : *Les colonels de l'armée russe et les milords anglais* (France). || **2.** *Vx* et *fam.* Homme très riche, très élégant : *M. Perier milord, le père du ministre Casimir, passait pour l'homme le plus riche du pays* (Stendhal). *Carmen, accoudée avec un officier en rouge, épaulettes d'or, cheveux frisés, tournure d'un gros milord* (Mérimée).

II. *Vx.* Voiture hippomobile à quatre roues, à deux places protégées par une capote, et pourvue, sur l'avant-train, d'un siège plus élevé pour le conducteur : *Vers le milieu du mois de juillet de l'année 1838, une de ces voitures nouvellement mises en circulation sur les places de Paris et nommées des milords...* (Balzac) ; et par appos. : *Dans un cabriolet milord, une dame parut* (Flaubert).

milouin [milwɛ̃] n. m. (origine incertaine, peut-être dér. savant du lat. *milvus* ou *miluus,* milan [v. MILAN] ; 1791, Val-mont de Bomare). Canard dont le mâle est gris clair, avec la tête rousse et la poitrine noire, et la femelle gris-brun, commun en hiver sur les eaux douces d'Europe occidentale.

mi-lourd [milur] adj. et n. m. (de *mi-* 1 et de *lourd ;* 1931, Larousse [aussi « boxeur ou athlète appartenant à cette catégorie »]). *Poids mi-lourd,* catégorie de boxeurs pesant de 72,574 kg à 79,378 kg pour les professionnels et de 75 à 81 kg pour les amateurs, de lutteurs pesant de 79 à 87 kg, d'haltérophiles pesant de 75 à 82,5 kg. || *Poids mi-lourd,* ou simplem. *mi-lourd,* boxeur ou athlète appartenant à cette catégorie.

mime [mim] n. m. (lat. *mimus,* acteur de bas étage, farce de théâtre, gr. *mîmos,* mêmes sens, de *mimeisthai* [v. MIMÉTISME] ; début du XVI^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1560, Albenas). **1.** Dans les littératures grecque et latine, courte comédie de genre réaliste, où les paroles avaient un rôle secondaire, les acteurs représentant par gestes l'action et les sentiments : *Il les goûtait plutôt* [les dialogues de Platon] *comme des espèces de mimes* (Hermant). || **2.** Acteur qui jouait dans ces pièces.

◆ n. (sens 1, av. 1872, Th. Gautier ; sens 2, 1783, *Studia neophilologica,* XXXVI, 325). **1.** *Auj.* Celui, celle qui interprète des pantomimes : *Florentine aperçut cette pose de la douleur qui possède un caractère sincère et qui devait frapper une mime* (Balzac). *Avec une danseuse russe, plus exactement une mime..* (Hermant). || **2.** Personne qui imite d'une manière plaisante et exacte le langage, les gestes d'une autre personne.

mimer [mime] v. tr. (de *mime ;* 1840, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1857, Baudelaire). **1.** Exprimer par les attitudes, les gestes, les jeux de physionomie, sans avoir recours à la parole : *La préfète laissa Lucien en lui mimant une petite inclination de tête excessivement amicale* (Balzac). *Cette dernière phrase était à peine articulée, et, suivant son habitude, plutôt mimée que parlée* (Loti). *Et M. Churchill, débordant de conviction, décrivait et mimait, à mesure, les scènes de la vie future, telles qu'elles jaillissaient de son désir et de son imagination* (De Gaulle) ; et au part.-adj. : *Une scène mimée.* || **2.** Imiter quelqu'un, contrefaire de façon

plaisante ses attitudes, ses manières : *L'élève s'est amusé à mimer son professeur.*
• SYN. : 2 *copier, singer* (fam.).

mimétique [mimetik] adj. (de *mimét[isme]* ; 1954, Bauchot [p. 110], au sens 2 ; sens 1, 1967, Robert). **1.** Qui a trait, appartient au mimétisme. || **2.** Se dit des espèces animales qui présentent le phénomène du mimétisme.

mimétisme [mimetism] n. m. (dér. savant du gr. *mimeisthai,* imiter, mimer ; 1874, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1941, G. Duhamel). **1.** Ressemblance momentanée ou permanente que certaines espèces animales ou végétales prennent soit avec le milieu dans lequel elles vivent, soit avec les espèces dont elles redoutent l'attaque ou, au contraire, avec celles aux dépens desquelles elles vivent : *Le mimétisme des caméléons. Par cette sorte de mimétisme qui fait que certaines fleurs se donnent l'apparence des insectes qu'elles veulent attirer* (Proust). || **2.** Phénomène par lequel une personne adopte inconsciemment le comportement, les manières de penser des personnes de son entourage ou d'une personne déterminée : *Rien d'étonnant que je ne les aie pas remarqués, tant ils avaient changé, tant, par un mimétisme étrange, ils se fondaient, s'encastraient exactement dans cette salle banale et clinquante de restaurant* (Sarraute).

1. mimi [mimi] n. m. (du radical expressif *mim-,* à valeur dimin. et/ou affectueuse ; début du XVII^e s., comme n. d'une coiffure de dame ; sens 1, 1903, Larousse ; sens 2, 1929, Montherlant ; sens 3, 1869, Flaubert). **1.** Chat, dans le langage enfantin. || **2.** *Fam.* Baiser, caresse : *J'allais parmi cette foule, avec des envies de faire mimi sur la joue des enfants* (Montherlant). || **3.** *Fam.* Terme de tendresse : *Qu'a donc le mimi ? On est triste ?* (Flaubert).

2. mimi [mimi] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1959, Robert). *Fam.* Mignon : *Porter un chapeau mimi.*
• SYN. : *adorable, croquignolet* (fam.), *gentil, joli, mignonnet.*

mimïambe [mimjɑ̃b] n. m. (du lat. *mimiambi,* n. m. pl., mimes en vers ïambiques, gr. *mimiamboi,* n. m. pl., même sens, de *mîmos* [v. MIME] et de *iambos,* ïambe ; 1721, Trévoux). Mètre employé dans les mimes, et qui est un trimètre ïambique dont le dernier pied est un spondée.

mimique [mimik] adj. (lat. *mimicus,* de mime, digne d'un mime, gr. *mimikos,* qui concerne les mimes ou l'art des mimes, bouffon, indécent, de *mîmos* [v. MIME] ; 1570, Hervet, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Relatif au mime, genre théâtral (peu usité) : *Poète mimique. Il excella dans la poésie mimique* (Rollin). || **2.** Qui mime, exprime par les attitudes, les gestes : *Langage mimique.*

◆ n. f. (sens 1, 1828, Mozin ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Action d'exprimer les pensées, les sentiments par les gestes, les jeux de physionomie. || **2.** Ensemble des gestes et surtout des expressions du visage qui accompagnent le langage parlé ou se substituent à lui : *Une mimique expressive de l'orateur rendait l'auditoire plus attentif. Parfois son goût* [à Stendhal] *excessif des mimiques du mystère et des apparences du secret fait vaguement songer à Polichinelle* (Valéry). *Il se retourna, le doigt sur la bouche. Puis il leva les bras au ciel. Il esquissa toute une mimique du désespoir. Puis il rit* (Vailland). *Les yeux de Belsenza devinrent vagues, et ses mains se serrèrent l'une sur l'autre, dans l'attitude de qui cherche à rassembler difficilement des impressions fuyantes — comme le rêveur qui, pour raconter son rêve, se laisse couler dans la mimique du dormeur* (Gracq).

mimodrame [mimɔdram] n. m. (de *mimo-,* élément tiré de *mime,* et de *drame ;* 1841, *les Français peints par eux-mêmes,* au sens 1 ; sens 2, v. 1950). **1.** Action dramatique représentée sous forme de pantomime où interviennent seulement comme technique d'expression les gestes, les danses et un accompagnement musical. || **2.** En psychologie, scène que des sujets jouent sur un thème donné, en s'adaptant à la situation imaginée pour acquérir des règles de comportement et développer leur imagination.
• SYN. : 2 *psychodrame, sociodrame.*

mimographe [mimɔgraf] n. m. (lat. *mimographus,* mimographe, gr. *mimographos,* même sens, de *mîmos* [v. MIME] et de *graphein,* écrire ; milieu du XVI^e s.). Dans la littérature latine, auteur de mimes : *Le mimographe Laberius.*

mimographie [mimɔgrafi] n. f. (de *mimo-,* élément tiré de *mime,* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1829, Boiste). Traité sur la mimique ou sur les mimes.

mimographique [mimɔgrafik] adj. (de *mimographie ;* 1836, Acad.). Relatif à la mimographie : *Essais mimographiques.*

mimolette [mimɔlɛt] n. f. (de *mi-* 1 et du fém. de l'adj. *mollet,* un peu mou ; 1963, Larousse). Fromage de Hollande du même type que l'edam mais plus gros.

mimologie [mimɔlɔʒi] n. f. (de *mimo-,* élément tiré de *mime,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1721, Trévoux). Art de l'imitation par le geste et la voix.

mimosa [mimɔza] n. m. (lat. scientif. de la Renaissance *mimosa,* mimosa, du lat. class. *mimus,* mime [v. MIME], les mouvements des organes des plantes sensitives de la famille des mimosacées ayant été comparés à ceux des mimes ; 1602, A. Colin [p. 488], comme n. f. [le genre masc., signalé par Littré, 1868, est adopté par Acad., 1878], au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Arbrisseau de la famille des mimosacées, de l'ordre des légumineuses, à tiges grêles et velues, muni d'aiguillon à la base des pétioles, à fleurs en épis de couleur rosée ou blanche, ressemblant à des houppes soyeuses. || **2.** Espèce de mimosacée proche de l'acacia, cultivée dans le Midi pour la production des fleurs en forme de grappes de petites boules jaunes, particulièrement parfumées et précoces. || **3.** La fleur elle-même : *Un panier chargé de mimosa et de fleurs de Nice* (France).

mimosacées [mimɔzase] n. f. pl. (dér. savant de *mimosa ;* 1963, Larousse [a remplacé *mimosées,* même sens, 1842, Acad.]). Famille de plantes à fleurs irrégulières, à fruit sec bivalve, comprenant notamment l'acacia et le mimosa.

mi-moyen [mimwajɛ̃] adj. et n. m. (de *mi* 1 et de *moyen,* adj. ; 1931, Larousse [aussi « boxeur ou athlète appartenant à cette catégorie »]). *Poids mi-moyen,* catégorie de boxeurs pesant de 61,235 kg à 66,678 kg pour les professionnels et de 63,500 kg à 67 kg pour les amateurs, de lutteurs pesant de 66 à 72 kg. || *Poids mi-moyen,* ou simplem. *mi-moyen,* boxeur ou athlète appartenant à cette catégorie.

minable [minabl] adj. (de *miner ;* milieu du XV^e s., Juvenal des Ursins). *Vx.* En termes militaires, qui peut être miné : *Une tour minable.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1819, Boiste ; sens 2, 1945, Sartre). **1.** *Fig.* et *fam.* Qui semble miné par la maladie ou la misère, pitoyable : *Un mendiant minable. La redingote que portait le général Bonaparte était si râpée, il avait l'air si minable que j'eus peine à croire d'abord que cet homme fût un général* (Stendhal). *La bête était minable, de poil blond, avec de grandes zones chauves où la peau se montrait à découvert* (Duhamel). || **2.** *Fam.* Très mauvais, lamentable : *Un film minable. Un salaire minable. Mener une existence minable.*
• SYN. : **1** *lamentable, misérable, miteux* (fam.), *pouilleux* (fam.) ; **2** *déplorable, détestable, maigre, mesquin, piètre, piteux, pitoyable.*

1. minage [minaʒ] n. m. (de *mine* 4 ; v. 1268, É. Boileau, au sens 3 ; sens 1-2, 1893, *Dict. général*). **1.** *Autref.* Mesurage des mines de grains. || **2.** Vente des grains à la mine. || **3.** Droit seigneurial sur la vente des grains à la mine.

2. minage [minaʒ] n. m. (de *miner :* 1903, Larousse, au sens 1 (dans le canton de Vaud, 1877, Littré] ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Dans certaines parties du sud-est de la France, tranchée où l'on plante les ceps de vigne. || **2.** Ensemble des opérations concernant l'emploi des explosifs.

minaret [minarɛ] n. m. (turc *minãre,* minaret, de l'ar. *manāra,* phare ; 1606, Palerne, écrit *mineret ; minaret,* 1654, *ZRP,* LX, 379). Tour d'une mosquée, du haut de laquelle le muezzin appelle les fidèles à la prière cinq fois par jour.

minauder [minode] v. intr. (de *mine* 3 ; 1645, *Muse normande,* comme v. pr., au sens de « se moquer » ; comme v. intr., au sens actuel, 1680, Richelet). Faire des mines, des manières affectées pour essayer de plaire : *Nous aimons beaucoup les arts, et surtout les artistes, ajouta-telle en minaudant* (Balzac). *C'est pas poli de parler tout bas, minauda la femme, en avançant une lippe boudeuse* (Troyat).

• SYN. : *grimacer, poser.*

minauderie [minodri] n. f. (de *mine* 3 ; 1580, Alcripe, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Action de minauder : *Voici l'occasion de faire profiter les talents que vous avez pour la minauderie* (Regnard). ‖ **2.** *Au plur.* Manières affectées de la personne qui minaude : *En voyant les minauderies de leur trop aimable hôtesse, qui étaient en quelque sorte des minauderies d'âme et de pensée, les deux amis échangèrent un regard* (Balzac).

• SYN. : **2** *chichis* (fam.), *coquetteries, embarras, façons, grâces, grimaces, manières, mines, momeries, simagrées, singeries.*

minaudeur, euse [minodœr, -øz] adj. et n. (de *minauder ;* 1953, Sarraute). Qui fait des minauderies : *Un visage minaudeur.*

minaudier, ère [minodje, -ɛr] adj. et n. (de *minauder ;* 1694, Acad.). Qui a l'habitude de minauder, de faire des manières pour attirer l'attention : *Jolie femme et minaudière, la régisseuse importait les nouvelles modes dans le pays* (Balzac). *Ma mère se souvient d'avoir aperçu, toute petite, trois vieilles demoiselles qui devaient être « les filles de Caserot ». lles étaient très minaudières, toutes les trois pareilles avec des bonnets à rubans de différentes couleurs pour qu'on pût les distinguer* (Jouhandeau).

• SYN. : *chichiteux* (fam.), *grimacier, maniéré, poseur, précieux.*

◆ adj. (1690, Brunot). Qui s'accompagne de minauderies : *Depuis qu'elle aussi commençait à avoir un salon, elle prenait les façons de Mme Verdurin, son ton de despotisme minaudier* (Proust).

mince [mɛ̃s] adj. (de *mincer* [v. ce mot] ; v. 1307, Guiart, comme n. m., au sens de « petite monnaie de la valeur d'un demi-denier » ; v. 1460, Villon, comme adj., au sens de « misérable, pauvre » ; sens 1, début du XVIe s., écrit *minche* [*mince,* 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1767. Buffon ; sens 3, 1560, *Bible Rebul ;* sens 4, 1673, Mme de Sévigné [« de quantité médiocre », 1640, Oudin] ; sens 5, 1652, Livet). **1.** Se dit d'une chose qui a peu d'épaisseur : *Une mince couche de neige. Couper du pain en tranches minces. Une feuille de papier mince. Un tissu d'été très mince. Les lèvres minces, absolument décolorées, ne se distinguaient plus de la peau livide, en sorte que cette figure ridicule et effrayante n'avait plus de bouche* (Bernanos). ‖ **2.** Se dit d'une chose qui a peu de largeur, dont le diamètre est petit : *Une taille mince. Des jambes minces. Un mince filet d'eau. Des colonnes minces. Après quoi nous fumions, soit des feuilles séchées d'armoise, soit une tige mince et craquante que l'on appelait du bois de pipe* (Artaud). ‖ **3.** Se dit d'une personne qui a des formes fines : *Elle avait de petites mains, de petits pieds, quelque chose de mince, de frêle dans toute sa personne, qui excluait toute idée de force et de vivacité* (Balzac). *Maintenant, elle aurait été à côté de lui, toute mince dans son amazone noire* (Triolet). ‖ **4.** *Fig.* Qui a peu d'importance : *J'avais toujours entendu dire que ces terres n'offraient qu'une mince valeur* (Mauriac). *L'impotent Jean Myers lui confia les quelques patients qu'il traitait encore ; cette mince clientèle n'était pas de nature à allumer l'envie d'autres médecins de la ville* (Yourcenar). *Ce n'est pas une mince affaire.* ‖ *Fam.* De quantité médiocre : *Le repas était un peu mince aujourd'hui. De minces appointements.* ‖ **5.** *Fig.* Qui ne mérite que peu de considération, qui a peu d'influence : *Un bien mince personnage.*

• SYN. : **1** *fin, transparent ;* **2** *allongé, émacié, étroit, filiforme, fuselé, ténu ;* **3** *élancé, fluet, frêle, gracile, menu, svelte ;* **4** *infime, malheureux, modeste, pauvre, petit ; maigre, misérable, modique ;* **5** *falot, inconsistant, insignifiant, médiocre.*

◆ **Mince !** interj. (1878, Esnault [*mince de..,* 1879, Huysmans]). Exprime l'étonnement ou l'admiration : *Le gosse de l'écluse ? Oh ! mince ! j'y ai foutu une vraie chasse ce matin à ce carcan-là* (Daudet). ‖ Avec un complément, « rien que ça de » : *Mince de papiers !* [...] *Encore une tapée qu'écrit des pages et des pages à son gigolo qui sait peut-être seulement pas lire* (Bernanos).

mince-pie [minspaj] n. m. (loc. angl. signif. « pâté de hachis », var. de *mincedpie,* même sens, de *minced,* part. passé adjectivé de *to mince,* hacher, émincer [empr. du franç. *mincer*], et de *pie,* pâté ; 1819, Bonnaffé). Pâté fait de viande émincée et condimentée.

• Pl. *des* MINCE-PIES.

mincer [mɛ̃se] v. tr. (lat. pop. **minutiare,* diminuer, couper en menus morceaux, du lat. class. *minutus,* petit. menu, part. passé adjectivé de *minuere,* rendre plus petit, dér. de *minus,* moins ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *mincier ; mincer,* fin du XIIe s.). [Conj. **1 a.**] *Vx.* En termes de cuisine, couper en petits morceaux.

• REM. On dit aujourd'hui ÉMINCER.

minceur [mɛ̃sœr] n. f. (de *mince ;* 1782. *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Faible épaisseur : *La minceur de la couche de goudron sur la chaussée. La minceur d'un drap.* ‖ **2.** État, qualité d'un corps élancé, de ce qui a un diamètre peu important : *La minceur d'une taille. La minceur du tronc des palmiers. L'une d'elles séduit par sa minceur androgyne* (Colette). ‖ **3.** *Fig.* Faible consistance, faible valeur : *La minceur de son argumentation est manifeste.*

• SYN. : **1** *finesse ;* **2** *gracilité, sveltesse, ténuité ;* **3** *faiblesse, pauvreté.* — CONTR. : **1** *épaisseur ;* **2** *corpulence, embonpoint, rondeur ;* **3** *justesse, puissance, qualité.*

mincir [mɛ̃sir] v. intr. (de *mince ;* 1963, Larousse). *Fam.* Devenir plus mince : *Elle a minci en quelques mois en suivant strictement son régime.*

• SYN. : *amincir, fondre* (fam.), *maigrir.*

1. mine [min] n. f. (gaulois **meina,* métal brut ; XIIIe s., Tanquerey, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière [*mine de plomb* — d'abord « minerai de plomb », 1636, Monet ; *mine de crayon,* mine, 1959, Robert) ; sens II, 1-2, début du XIIIe s. ; sens II, 3, 1690, Furetière [« mine de charbon », 1885, Zola] ; sens II, 4, XXe s. ; sens II, 5, 21 avr. 1810, *Bulletin des lois* [aussi en ce qui concerne la redevance ; *service des mines, ingénieur des mines,* 1874, Larousse ; *École des mines,* 1783, d'après Larousse, 1874] ; sens II, 6, av. 1778, Voltaire [*mine d'érudition,* 1835, Acad. ; *mine d'or,* av. 1696, La Bruyère]).

I. 1. *Vx.* Substance minérale ou fossile existant dans le sous-sol : *Mine métallique* (Buffon). ‖ **2.** *Mine de plomb, mine de crayon,* ou simplem, *mine,* petit bâton formant l'axe d'un crayon et qui est constitué d'une matière qui laisse une trace sur le papier : *Tailler la mine. La mine d'un crayon de couleur. Avoir des mines de rechange pour son porte-mine. Mine grasse, mine sèche.*

II. 1. Gîte de substance minérale ou fossile : *Mine d'or, de fer, de charbon. Mine à ciel ouvert. Mine souterraine.* ‖ **2.** Partie d'un gisement de minerai mise en exploitation : *Puits de mine. Galerie de mine. En bas du puits, il faisait très frais, et dans la galerie de roulage, par où passait tout l'air de la mine, soufflait un vent glacé* (Zola). ‖ **3.** Ensemble d'une exploitation minière : *« Il y a longtemps, reprit-il* [Étienne], *que vous travaillez à la mine ? » Bonnemort ouvrit tout grands les deux bras. « Longtemps, ah ! oui !* [...]. *Je n'avais pas huit ans lorsque je suis descendu »* (Zola). *Être employé à la mine. Le directeur de la mine. La fermeture d'une mine.* ‖ *Spécialem.* La mine de charbon : *Contracter la silicose à la mine.* ‖ **4.** *Fam.* et *dialect.* Région où se trouvent les exploitations minières (généralement au plur.) : *Habiter dans les mines.* ‖ **5.** *Au plur.* En termes de droit et d'administration, ensemble des ressources minérales

contenues dans le pays : *La nationalisation des mines.* || *Redevance départementale et communale des mines,* taxe frappant les exploitants de mines. || *Service des mines,* section du ministère des Travaux publics relative à l'étude géologique des terrains, à l'exploitation des ressources du sous-sol, à tous travaux souterrains. || *École des mines,* établissement d'enseignement supérieur où sont formés les cadres pour les exploitations minières : *École nationale supérieure des mines de Paris. École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne.* || *Ingénieur des mines,* ingénieur diplômé sortant de ces écoles. || **6.** *Fig.* Endroit, ouvrage qui contient en abondance des informations : *Trouver dans un livre une mine de renseignements.* || *Mine d'érudition,* personne très érudite, source inépuisable de renseignements. || *Mine d'or,* affaire, exploitation qui fournit d'une façon continue et régulière des profits importants.

• SYN. : **II, 6** *filon, trésor.*

2. mine [min] n. f. (même mot que *mine* 1 ; v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, av. 1577, Belleau [*poudre de mine, trou de mine,* 1874, Larousse ; *barre à mine,* 1963, Larousse — d'abord *barre de mine,* 1931, Larousse ; *gare à la mine !,* 1963, Larousse] ; sens 3, 29 mai 1943, A. Gide [en termes de marine, 1918, A. Maurois ; *mouiller des mines,* 1931, Larousse ; *champ de mines,* 1953, Larousse ; *guerre des mines,* 1963, Larousse ; *éventer une mine,* 1636, Monet] ; sens 4, 1666, *Roman bourgeois* [*éventer la mine,* milieu du XVIe s., Amyot]).

1. *Autref.* Dans la guerre de siège, galerie pratiquée sous le système défensif ennemi et maintenue par des étançons auxquels on mettait le feu, afin de provoquer un écroulement. || **2.** Excavation pratiquée sous un ouvrage pour le faire sauter avec une charge de matière explosive : *Creuser une mine.* || *Explosif, poudre de mine,* explosif, poudre convenant aux travaux de minage. || *Trou de mine,* trou creusé dans le terrain pour y mettre l'explosif. || *Barre à mine,* barre d'acier servant à creuser les trous de mine à la main. || *Gare à la mine !,* cri d'alarme pour prévenir qu'on va faire sauter une mine. || **3.** Charge explosive munie d'un système de mise à feu déclenché par la personne ou l'engin qui le touche ou qui s'en approche, ou commandé à distance : *Sauter sur une mine. Détecter les mines. Mine terrestre. Mine antichar.* || *Mine sous-marine,* engin explosif immergé dans la mer, fixé au fond ou flottant entre deux eaux. || *Mouiller, poser des mines,* déposer des mines dans une partie de la mer : *« Rubis », « Minerve » et « Junon » qui, dans les eaux norvégiennes, danoises, françaises, attaquent des navires, posent des mines, débarquent des commandos* (De Gaulle). || *Champ de mines,* zone de terrain ou de mer où des mines ont été disposées pour rendre impossible ou dangereuse la progression de l'ennemi sans déminage ou dragage préalables. || *Guerre des mines,* celle qui est caractérisée par l'emploi intensif des mines. || *Éventer une mine,* découvrir le lieu où l'ennemi l'a installée. || **4.** *Fig.* et *vx.* Machination secrète pour abattre un personnage ou une institution : *L'on peut dresser quelque machine, | Faire jouer sous main quelque secrète mine* (Regnard). || *Éventer la mine,* découvrir le complot.

3. mine [min] n. f. (breton *min,* bec, museau ; XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, dans la loc. *faire mines,* faire des grimaces [cf. sens I, 3, et *mines,* n. f. pl.] ; sens I, 1, v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin* [*avoir mauvaise mine, bonne mine,* 1798, Acad.] ; sens I, 2, v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin* [*avoir la mine longue,* 1792, Beaumarchais ; *faire triste mine,* 1694, Acad. ; *faire la mine,* 1611, Cotgrave ; *faire la mine à quelqu'un,* av. 1631, Bassompierre ; *faire mauvaise mine à quelqu'un,* 1629, Mairet — *...triste mine..,* 1658, Scarron, et *...grise mine..* :, XVe s., La Curne ; *faire bonne mine à quelqu'un,* 1629, Mairet — *faire bonne mine,* « avoir un air de gaieté et de satisfaction, quels que soient les sentiments véritables », v. 1460, Villon ; *faire bonne mine à mauvais jeu,* 1644, Scarron — d'abord *faire bonne mine et mauvais jeu,* v. 1534, B. Des Périers] ; sens I, 3, 1678, La Fontaine [v. aussi, ci-dessus, *faire mine*] ; sens II, 1, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, 1954, M. de Saint-Pierre ; sens II, 3, 1640, Oudin [« paraître disposé à », 1633, Corneille ; « avoir l'impression de », 1632, Corneille] ; sens II, 4, 1588, Montaigne ; sens II, 5, 1874, Larousse ; sens II, 6, 1668, Racine [*mine,* « aspect que présente quelque chose », fin du XVIe s., A. d'Aubigné]).

I. 1. Aspect du visage en tant que reflet d'un état de santé : *Une mine florissante. Une mine défaite. Il est certain que je maigris énormément depuis l'automne, et ma mine doit être de plus en plus mauvaise* (Bernanos). || *Avoir mauvaise mine, une sale mine, une mine de papier mâché,* avoir un visage qui dénote une mauvaise santé ou la fatigue : *Vous avez mauvaise mine, votre teint est verdâtre* (Ionesco). || *Avoir bonne mine,* avoir un visage qui dénote une bonne santé. (V. aussi § II, n. 2 et 6.) || **2.** Expression du visage qui traduit un sentiment, une disposition d'esprit : *Une mine triste, renfrognée. Avoir la mine réjouie, joyeuse, souriante, rayonnante. Un enfant à la mine éveillée. Allez-vous faire l'obscurité | Pour conserver cette mine sombre | Ou bien allez-vous nous céder* (Éluard). *Ce que je dois dire à l'honneur de Marie, c'est qu'à peine eut-elle vu ma triste mine, elle ne s'inquiéta plus que de moi* (Mauriac). || *Avoir la mine longue,* éprouver du désappointement et le manifester sur son visage. || *Faire triste mine,* prendre un air dépité. || *Faire la mine,* être maussade. || Vx. *Faire la mine à quelqu'un,* prendre un air fâché contre lui : *Je crois qu'on doit aujourd'hui commencer à lui faire la mine* (Dancourt). || *Faire mauvaise, triste, grise mine à quelqu'un,* l'accueillir froidement. || *Faire bonne mine à quelqu'un,* le recevoir avec chaleur. || Vx. *Faire bonne mine à mauvais jeu,* dissimuler l'ennui, le chagrin que l'on éprouve. || **3.** Grimace : *L'ours boucha sa narine : | Il se fût bien passé de faire cette mine* (La Fontaine).

II. 1. *Class.* et *littér.* Aspect extérieur d'une personne, impression qu'elle fait sur autrui : *Monsieur a toute la mine d'être un fort bon mari* (Molière). *Un homme à la mine anglaise, marin probablement, mais entièrement vêtu de noir, avec une cravate blanche et des gants* (Nerval). || **2.** Par antiphrase. *Avoir bonne mine,* avoir l'air ridicule : *Ma femme a fini par s'asseoir devant la table. Je la regardais du coin de l'œil. Elle était nerveuse. Nous avions bonne mine, tous les deux, dans notre salle à manger, bloqués comme des assiégés, comme inondés dans notre île à bahuts bretons* (F. Marceau). || **3.** *Avoir la mine de* (suivi d'un infinitif), avoir l'air de, paraître : *Vous vendez des tapisseries, monsieur Guillaume, et vous avez la mine d'avoir quelque tenture qui vous incommode* (Molière) ; paraître disposé à : *De le garder longtemps* [comme « amant »] *elle n'a pas la mine* (Corneille) ; avoir l'impression de : *Les réprimandes ne sont rien ; et plût au ciel que j'en fusse quitte à ce prix ! Mais j'ai bien la mine, pour moi, de payer plus cher vos folies* (Molière). || **4.** *Faire mine de,* faire semblant de, paraître, avoir l'intention de : *La main d'Adrien eut l'air de dire : « Parlons d'autre chose, voulez-vous bien », et fit tomber un peu de cendre à terre* [...]. *Il faisait mine de se baisser. « Laissez donc, dit-elle avec douceur »* (Aragon). || **5.** *Ne pas payer de mine,* en parlant de personnes et de choses, avoir mauvaise apparence, ne pas se présenter sous un aspect avantageux : *C'était un garçon de petite taille et qui ne payait pas de mine* (Duhamel). *Un petit restaurant qui ne paie pas de mine.* || **6.** Fam. *Avoir bonne mine,* en parlant de choses, présenter un aspect attirant : *Un plat qui a bonne mine.*

• SYN. : **I, 2** *figure, physionomie, visage.* || **II, 1** *dehors, extérieur, façade, physique.*

◆ **mines** n. f. pl. (v. 1525, La Curne — avec une valeur péjor., 1574, La Curne [*faire des mines,* 1549, R. Estienne — avec une valeur péjor., 1640, Oudin ; v. aussi, ci-dessus, *faire mines*]). Jeux de physionomie, manières affectées : *Je passais plusieurs longs après-midi avec un bout de miroir à m'essayer à des mines* (Giono). || *Faire des mines,* prendre des attitudes maniérées, faire des simagrées : *Elle s'approcha de lui, voulant lui faire des risettes et des mines agréables* (Baudelaire). *Tu le frottais contre lui et*

tu faisais des mines pour qu'il te regarde (Sartre).

● SYN. : *coquetteries, embarras, grâces, grimaces, minauderies, simagrées.*

◆ **Mine de rien** loc. adv. (1949, Larousse). *Fam.* Sans en avoir l'air : *Je ne t'ai pas expliqué comment, mine de rien, il vous envoie proprement un tabouret à la tête de son homme* (Benoit).

4. mine [min] n. f. (bas lat. *mina,* même sens (x^e s.], altér. du lat. class. *hemina,* hémine [mesure de capacité], gr. *hêmina,* demi-setier, de *hêmi-,* à demi, à moitié ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Ancienne mesure française pour les grains, valant 78 litres environ.

5. mine [min] n. f. (lat. *mina,* poids de 100 drachmes chez les Grecs, monnaie grecque valant 1/60 de talent, ou 100 drachmes, gr. *mnâ,* mêmes sens ; 1564, *Indice de la Bible*). Dans l'Antiquité grecque, monnaie qui valait 100 drachmes à Athènes.

miné, e [mine] adj. (part. passé de *miner ;* v. 1220, *Anseïs de Carthage,* au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, XIV^e s., Tobler-Lommatzsch). **1.** Se dit d'un terrain où des galeries ont été creusées. || **2.** Se dit d'un endroit garni de mines explosives : *Une route minée.* || **3.** *Fig.* Épuisé par la maladie ou le souci : *Elle avait perdu le sommeil ; suivant son mot, elle était minée* (Flaubert).

● SYN. : **3** *consumé, ravagé, rongé.*

mine-orange [minɔrɑ̃ʒ] n. f. (de *mine,* forme anc. de *minium* [v. ce mot], et de *orange ;* 1903, Larousse). Couleur de même nature que le minium, mais plus vive, obtenue par oxydation de la céruse.

miner [mine] v. tr. (de *mine* 2 ; fin du XII^e s., *Aiol,* au sens I, 1 ; sens I, 2, XV^e s. ; sens I, 3, v. 1330, *Baudoin de Sebourg ;* sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, 1949, Larousse).

I. 1. *Vx.* Creuser le dessous d'une muraille pour la faire écrouler : *Miner un rempart.* || **2.** Attaquer, menacer progressivement et sourdement la solidité de quelque chose en creusant, en affouillant la base ou l'intérieur : *Les rats, en minant le sol, ont provoqué un effondrement. Les fleuves minent toujours leurs bords* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Détériorer, détruire, progressivement et sournoisement : *Dans ce court espace de temps, quatorze Abencérages avaient péri par l'influence d'un nouveau climat, par les accidents d'une vie errante et surtout par le chagrin qui mine sourdement les forces de l'homme* (Chateaubriand). *J'ai demandé souvent à des vins capiteux | D'endormir pour un jour la terreur qui me mine ; | Le vin rend l'œil plus clair et l'oreille plus fine* (Baudelaire). *Ma vie, si chargée de travail, me semblait pourtant minée dans la profondeur par un malaise que je n'arrivais pas à comprendre* (Duhamel).

II. 1. Garnir d'explosifs pour faire sauter un obstacle ou un ouvrage : *Miner un pont, un rocher.* || **2.** Poser des mines dans un lieu, afin d'en empêcher ou d'en retarder le franchissement : *Miner une plage, un port.*

● SYN. : **I, 2** *caver, éroder, fouir, saper ;* **3** *consumer, corroder, ronger, ruiner, user.*

◆ **se miner** v. pr. (début du XIV^e s., Gilles li Muisis). Ruiner sa santé par un travail excessif ou par les soucis : *On ne peut pas le laisser se miner comme ça* (Frison-Roche).

minerai [minrɛ] n. m. (de *minière ;* 1314, Godefroy, écrit *minerois ; minerai,* 1721, Trévoux [*minerai brut, complexe, marchand,* 1963, Larousse]). Roche contenant sous une forme combinée un minéral en proportion notable, et que l'on peut isoler par un traitement approprié : *Traiter du minerai de fer.* || *Minerai brut,* minerai tel qu'il sort de la mine. || *Minerai complexe,* minerai contenant plusieurs métaux utiles. || *Minerai marchand,* minerai d'une teneur telle qu'il peut être vendu.

minéral, e, aux [mineral, -o] adj. (lat. médiév. *mineralis,* minéral, de *minera,* mine [v. MINIÈRE] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [*règne minéral,* 1765, *Encyclopédie ; chimie minérale,* 1931, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière [*réserves minérales,* 1903, Larousse ; *eau minérale,* 1680, Richelet]). **1.** Qui a rapport aux corps constitués de matière non vivante : *Substance minérale.* || *Règne minéral,* celle des trois grandes divisions des corps de la nature qui comprend les substances inorganiques. || *Chimie minérale,* partie de la chimie qui traite des corps tirés du règne minéral. || **2.** Qui est composé de substance inorganique : *Sels minéraux.* || *Réserves minérales,* accumulation en certains points de l'organisme de matières minérales utilisées pour la nutrition des tissus vivants. || Spécialem. *Eau minérale,* eau qui contient en dissolution des sels minéraux et qui sert de boisson.

◆ **minéral** n. m. (1538, R. Estienne). Nom de tous les corps inorganiques qui constituent l'écorce terrestre : *La géologie est l'étude des minéraux et de leur formation.*

minéralier [mineralje] n. m. (de *minéral ;* milieu du XVI^e s., Ronsard, écrit *minérallier* [*minéralier,* début du XVII^e s.], au sens de « ouvrier en métaux » ; sens actuel, 1963, Larousse). Cargo spécialement conçu pour le transport de cargaisons en vrac, notamment de minerais.

minéralisable [mineralizabl] adj. (de *minéraliser ;* 1840, Acad.). Se dit des métaux qui peuvent être transformés en minerai par leur combinaison avec certains corps.

minéralisant, e [mineralizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *minéraliser ;* 1963, Larousse). Qui apporte une certaine proportion de minerai : *Une source minéralisante.*

minéralisateur, trice [mineralizatœr, -tris] adj. (dér. savant de *minéraliser ;* 1787, *Société des sciences physiques de Lausanne* [III, 62], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Qui facilite, ou accomplit la transformation d'un métal en minerai : *Les propriétés minéralisatrices de l'oxygène.* || **2.** Se dit de substances qui facilitent la cristallisation de corps amorphes : *Des composés fluorés minéralisateurs.*

◆ **minéralisateur** n. m. (1763, Buffon). Élément qui possède cette propriété.

minéralisation [mineralizasjɔ̃] n. f. (de *minéraliser ;* juin 1751, *Journ. économique* [p. 27], au sens 1 ; sens 2, 1801, Fourcroy [I, 13] ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Transformation d'un métal en minerai par sa combinaison avec un autre corps : *La minéralisation du fer par le soufre.* || **2.** État d'une eau qui contient des substances minérales en dissolution : *Certaines eaux ferrugineuses présentent un degré élevé de minéralisation.* || **3.** *Minéralisation organique,* en biochimie, nature et proportions respectives de matières minérales qui entrent dans la constitution des tissus vivants.

minéralisé, e [mineralize] adj. (part. passé de *minéraliser ;* 1783, Buffon, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** En géologie, se dit d'une roche, d'un terrain dans lesquels il y a des minerais. || **2.** Qui semble transformé en minerai : *J'ai peur qu'elle* [Lucie] *ne tombe raide : elle est trop malingre pour supporter cette douleur insolite. Mais elle ne bouge pas, elle a l'air minéralisée comme tout ce qui l'entoure* (Sartre). *Je suis allé revoir Oak Park* [...] *revoir le grand chêne à l'écorce minéralisée* (Butor).

● SYN. : **2** *pétrifié.*

minéraliser [mineralize] v. tr. (de *minéral ;* juin 1751, *Journ. économique* [p. 27], au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, 1941, S. Gallot [p. 86]). **1.** Transformer un métal en minerai : *Minéraliser le fer à l'aide de l'oxygène.* || **2.** Modifier l'eau par la dissolution de substances minérales. || **3.** Provoquer dans un terrain des phénomènes de minéralisation : *Les fumerolles minéralisent les cassures.* || **4.** Apporter aux tissus organiques des minéraux utiles à leur constitution : *Le phosphore et la magnésie minéralisent le système nerveux.*

minéralogie [mineralɔʒi] n. f. (mot issu, par haplologie, d'une forme non attestée **minéralologie,* de *minéralo-,* élément tiré de *minéral,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1649, *Rymaille sur les plus célèbres bibliotières,* au sens de « étude des sels minéraux » ; sens 1-2, 1753, d'Holbach). **1.** Science qui étudie les propriétés des minéraux constituant l'écorce terrestre. || **2.** Traité dont l'objet est la minéralogie.

minéralogique [mineralɔʒik] adj. (de *minéralogie ;* juin 1751, *Journ. économique* [p. 30], au sens I ; sens II, 1, 1907, Larousse [aussi *arrondissement minéralogique*] ; sens II, 2, 1931, Larousse).

I. Relatif à la minéralogie : *Des découvertes minéralogiques.*

II. 1. Qui a trait aux mines : *Service minéralogique.* || *Arrondissement minéralogique,* région ayant à sa tête un ingénieur des mines. || 2. Se dit du numéro, de la plaque d'immatriculation des véhicules automobiles.

minéralogiquement [mineralɔʒikmɑ̃] adv. (de *minéralogique ;* 1845, Bescherelle). Du point de vue de la minéralogie.

minéralogiste [mineralɔʒist] n. (de *minéralogie ;* 1753, d'Holbach, II, 4). Personne spécialisée dans la minéralogie.

minérographe [minerɔgraf] n. (de *minéro-,* élément tiré de *minéral,* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1840, Acad.). Personne qui fait la description des minéraux.

minérographie [minerɔgrafi] n. f. (de *minéro-,* élément tiré de *minéral,* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1840, Acad.). Description des minéraux.

minérographique [minerɔgrafik] adj. (de *minérographie ;* 1840, Acad.). Relatif à la minérographie.

1. minerval, e, aux [minɛrval, -o] adj. (bas lat. *minervalis,* de Minerve, lat. *Minerva,* n. de la déesse de la Sagesse et de l'Intelligence ; v. 1530, La Curne). Relatif à Minerve : *Culte minerval.*

2. minerval [minɛrval] n. m. (mot lat. signif. « cadeau fait en retour de l'instruction donnée », de *Minerva* [v. l'art. précéd.] ; 1771, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1840, Acad.). 1. Dans l'Antiquité romaine, honoraires que les élèves payaient à leur maître, sans doute à l'époque des minervales. || 2. En Belgique, rétribution due au trimestre ou à l'année par les élèves de l'enseignement secondaire.

minervales [minɛrval] n. f. pl. (bas lat. *Minervalia,* fêtes de Minerve, neutre plur. substantivé de l'adj. *minervalis* [v. MINERVAL 1] ; 1771, Trévoux). Dans l'Antiquité romaine, fêtes célébrées en l'honneur de Minerve.

1. minerve [minɛrv] n. f. (emploi comme n. commun de *Minerve,* n. de la déesse de la Sagesse et de l'Intelligence chez les Latins, lat. *Minerva ;* av. 1553, Rabelais, au sens de « explication » ; sens 1, 1626, A. d'Aubigné ; sens 2, 1840, Acad.). 1. *Vx* et *fam.* Cerveau, esprit : *Ce qu'il y a de choquant c'est de voir une douzaine de flandrins fatiguer leur minerve à maintenir un intarissable flux de paroles* (Rousseau). || 2. En chirurgie, appareil orthopédique destiné à maintenir la tête en extension et en rectitude.

2. Minerve [minɛrv] n. f. (nom déposé, emploi métaphorique de *minerve* 1 [au sens 2] ; 1903, Larousse). Petite machine à imprimer à platine, fonctionnant au pied ou au moteur : *Dès qu'une forme fut pleine et serrée au moyen de coins, Picquenart, à notre grande frayeur, la souleva d'un geste adroit, sans laisser tomber un signe, et la porta sur la minerve* (Duhamel).

minervien, enne [minɛrvjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Minerve* [v. MINERVE 1] ; 1868, Littré). Relatif à Minerve : *Culte minervien.*

minerviste [minɛrvist] n. (de *Minerve* 2 ; 1903, Larousse). Imprimeur typographe qui conduit une petite machine à imprimer du type de la Minerve.

minervois [minɛrvwa] n. m. (emploi comme n. cqmmun de *Minervois,* n. d'une région vinicole de l'Hérault et de l'Aude ; 1903, Larousse). Vin récolté sur le territoire de la région du bas Languedoc appelée Minervois.

minestrone [minɛstrɔn] n. m. (mot ital. de même sens, dér. du n. f. *minestra,* sorte de potage [qui avait donné le moyen franç. *menestre,* même sens, 1554, Belon], du lat. *ministrare,* servir en général, servir à table, dér. de *minister, -tri* [v. MINISTRE] ; 1931, Larousse). Soupe épaisse aux légumes, à laquelle on ajoute du riz ou des pâtes.

1. minet, ette [minɛ, -ɛt] n. (du radical expressif *mīn-,* qui a servi à former des mots affectueux, en particulier le nom familier du chat ; v. 1560, J. A. de Baïf au sens 1 [au fém. ; au masc. 1689, Mme de Sévigné] ; sens 2, 1689, Mme de Sévigné ; sens 3, 13 janv. 1966, *le Monde*). 1. *Fam.* Petit chat, petite chatte : *Nous eûmes le malheur de perdre deux élégantes minettes, toutes blanches comme deux hermines, avec le bout de la queue noir* (Chateaubriand). || 2. *Fam.* Terme d'affection, de cajolerie : *Mon petit minet. Remercie-moi bien, ma minette* (Lavedan). || 3. *Fam.* Jeune homme, jeune fille qui adopte toutes les modes du jour dans l'habillement et dans le comportement.

◆ **minettes** n. f. pl. (av. 1902, Zola [d'abord « faire des cajoleries », 1874, Larousse]). Fam. *Faire des minettes,* faire des chatouilles : *La paille me fait des minettes dans le cou* (Zola).

2. minet [minɛ] n. m. (de *mine* 2 ; 1903, Larousse). Maladie attaquant les pieds de chicorée.

1. minette [minɛt] n. f. (mot normand issu du radical expressif *mīn-* [v. MINET 1] ; fin du XVIIIe s.). Nom usuel de la luzerne lupuline.

2. minette [minɛt] n. f. (de *mine* 4 ; 1828, Mozin). Grande auge pleine de sable où le potier jette ses moules afin de les recouvrir d'une couche de sable qui empêche la terre plastique de s'y coller.

3. minette [minɛt] n. f. (de *mine* 1 ; 1325, Runkewitz, au sens de « petite mine » ; sens actuels, 1836, Acad.). Minerai de fer médiocre. || *Spécialem.* Minerai de fer de Lorraine.

1. mineur [minœr] n. m. (de *mine* 1 et 2 et de *miner ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *mineeur* [*mineur,* XIVe s.], au sens 2 [adjectivem., 1868, Littré] ; sens 1, v. 1207, Villehardouin [écrit *mineur*] ; sens 3, 1963, Larousse). 1. *Autref.* Soldat chargé de miner. || *Auj.* et *adjectivem.* Militaire spécialisé dans la pose des mines explosives : *Sapeur mineur.* || 2. Ouvrier qui travaille dans une mine, et spécialement dans une mine de houille : *L'explosion de grisou a fait de nombreuses victimes parmi les mineurs. Mineur de fond. Mineur de fer. La meilleure décision était donc de visiter ces galeries pour voir si elles n'avoisinaient pas les voies submergées, au bout desquelles on soupçonnait la présence de mineurs en détresse* (Zola) ; et adjectivem. : *Ouvrier mineur.* || 3. *Mineur continu,* engin d'abattage mécanique capable de creuser des galeries de 3 à 5,20 m de large.

2. mineur, euse [minœr, -øz] adj. (de *miner ;* 1764, Ch. Bonnet). Se dit des insectes qui creusent dans la terre ou dans le tronc des arbres pour s'y loger : *Chenille mineuse.*

3. mineur, e [minœr] adj. (lat. *minor,* plus petit, moindre, compar. de *parvus,* petit [v. aussi MOINDRE] ; v. 1340, Bartsch, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet [*ordres mineurs,* 1690, Furetière ; *frères mineurs,* v. 1360, Froissart — *mineurs,* n. m. pl., même sens, début du XIVe s., Gilles li Muisis] ; sens 3, 1671, Pomey [aussi *tierce mineure ; gamme mineure,* 1865, Littré, art. *gamme ; mode mineur,* 1680, Richelet] ; sens 4, 1935, Acad. ; sens 5, av. 1945, P. Valéry). 1. *Vx.* Plus petit (par opposition à *majeur*) ; qui est situé à un degré inférieur dans une hiérarchie : *Est-ce ce financier de noblesse mineure | Qui s'est fait, depuis peu, gentilhomme en une heure ?* (Regnard). || 2. *Excommunication mineure,* celle qui exclut de certains sacrements et dignités ecclésiastiques sans rejeter complètement de l'Église. || *Ordres mineurs,* ceux d'acolyte, d'exorciste, de lecteur et de portier. || *Frères mineurs,* religieux de l'ordre de Saint-François. || 3. Se dit de l'intervalle musical qui est plus petit d'un demi-ton chromatique que l'intervalle majeur formé du même nombre de degrés. || *Tierce mineure,* intervalle de six notes contenant un ton et un demi-ton. || *Gamme mineure,* celle qui est placée une tierce mineure au-dessous de la gamme majeure dont elle est relative. || *Mode mineur,* mode où la tierce et la sixte sont mineures. || 4. Qui est de moindre importance : *Une affaire mineure, des sou-*

cis mineurs. Il construit sa vie sur l'exercice patient de volontés mineures, ce qui ne lui laisse guère le temps d'avoir du caractère (P. Guimard). || **5.** *Genre mineur, œuvre mineure, arts mineurs,* qui sont considérés comme de second ordre : *J'entrevis en passant, par deux grandes ouvertures, des vases craquelés, des assiettes, un satyre bleu et jaune sur un socle. C'était la salle Bernard-Palissy consacrée à la céramique et aux arts mineurs* (Sartre).

● SYN. : **4** *accessoire, dérisoire, marginal, minime, secondaire.* — CONTR. : **4** *capital, essentiel, fondamental, grave, important, primordial, sérieux.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1437, *Coutumes d'Anjou ;* sens 2, 1835, Balzac [*traiter quelqu'un en mineur,* 1784, Beaumarchais]). **1.** Qui n'a pas atteint l'âge de la pleine capacité civile : *Un fils mineur. Un mineur ne peut se marier sans le consentement des parents.* || **2.** Personne qui n'a pas atteint le plein développement de l'âge adulte : *Honoré ne pouvait plus se faire entendre et regrettait d'avoir lâché son entonnoir. Juliette et son cousin Antoine étaient descendus de voiture pour crier avec lui, mais c'étaient des voix de mineurs, presque sans portée* (Aymé). || Fig. *Traiter quelqu'un en mineur,* comme s'il n'était pas encore un individu responsable de ses actes.

● SYN. : **2** *adolescent, jeune.* — CONTR. : **1** *majeur ;* **2** *adulte.*

◆ **mineur** n. m. (1931, Larousse). En logique, terme du syllogisme qui a la plus petite extension et sert de prédicat à la conclusion. (On dit aussi PETIT TERME.)

◆ **En mineur** loc. adv. (sens 1, 1812, Mozin ; sens 2, milieu du XX[e] s.). **1.** En termes de musique, sur le mode mineur. || **2.** *Par extens.* Sans tapage, sans publicité : *Les experts financiers ont eu des conversations en mineur.*

◆ **mineure** n. f. (1373, Gace de La Buigne, écrit *mineur ; mineure,* 1664, Molière). Proposition d'un syllogisme formée avec le mineur et le moyen terme.

mineur-artificier [minœrartifisje] n. m. (de *mineur* 1 et de *artificier ;* 1955, *Dict. des métiers*). Ouvrier qui procède à la pose et à la mise à feu d'explosifs dans les mines et les carrières.

● Pl. *des* MINEURS-ARTIFICIERS.

mineur-perforateur [minœrpɛrfɔratœr] n. m. (de *mineur* 1 et de *perforateur ;* 1955, *Dict. des métiers*). Ouvrier qui, dans les carrières, prépare les trous de mine au marteau pneumatique ou avec une perforatrice rotative.

● Pl. *des* MINEURS-PERFORATEURS.

mingrélien [mɛ̃greljɛ̃] n. m. (de *Mingrélie,* anc. n. de la partie occidentale de la Géorgie ; 1874, Larousse, aux sens de « relatif à la Mingrélie » [adj.], « habitant de la Mingrélie » [n. m.] ; sens actuel, 1903, Larousse). Langue caucasienne du Sud, proche du géorgien.

1. mini- [mini] (élément tiré du lat. *minimum* [v. ce mot] ; fin du XIX[e] s., mais répandu seulement au milieu du XX[e] s.).

I. 1. Élément de composition qui se combine avec des noms désignant des choses ou des personnes. || **2.** En composition avec des termes simples ou avec des termes déjà composés comportant les sens de dimension ou d'importance, « très petit » : *mini-bibliothèque, mini-pantalon, mini-voiture, mini-collection, mini-salle de bains, mini-jupe* ou *minijupe.* || **3.** Par opposition à « plus grand que la normale » marqué par l'élément antonymique *maxi-* (v. MAXI-), « plus petit que la normale » : *Mini-prix pour maxi-vacances.* || **4.** En combinaison avec des noms désignant des personnes, relatifs à des animés ou à des ensembles animés, « de moindre envergure, de moindre importance que la normale » (rare) : *Un mini-gangster. Un mini-orchestre, un mini-club.* || **5.** De durée très courte : *Mini-congé, mini-session parlementaire, mini-vacances.* || **6.** Dont les conséquences sont peu considérables : *Minirévolution. Miniscandale.*

II. En combinaison avec des adjectifs contenant une signification de degré « petit », marque le degré extrême (rare) : *Robe mini-courte.* || Très peu : *Eau mini-pétillante.*

● REM. Les exemples cités ne constituent pas nécessairement des formations entrées dans le lexique de la langue. L'élément néologique *mini-* est en effet une forme semi-grammaticale et semi-lexicale dont la productivité virtuelle n'est pas codifiable (v. *Introduction,* p. LXX). Les formations citées ont été relevées dans la presse d'après l'étude de J. Peytard (*Langue française,* n° 17). Les composés lexicalisés sont traités à leur ordre alphabétique.

2. mini [mini] adj. invar. (emploi adjectival et substantival de *mini-* 1 ; 1971, P. Gilbert [p. 321], aux sens 1-2). **1.** Plus petit que la taille ordinaire, moins important que normalement : *Une robe mini* (v. MAXI et MIDI). *Faire des prix plus mini que jamais.* || **2.** Qui adopte la mode des vêtements très courts : *Il y a plusieurs manières d'être mini.*

◆ n. m. (1894, Esnault, au sens de « mauvaise note » ; 1910, Esnault, au sens de « homme ou chose minuscule » ; sens actuel, 1971, P. Gilbert, p. 321). Manière de s'habiller très court avec des vêtements mini : *Le maxi supplante le mini, au gré des fluctuations de la mode.*

miniature [minjatyr] n. f. (ital. ou lat. médiév. *miniatura,* miniature, de l'ital. ou du lat. médiév. *miniare,* peindre au minium, lat. class. *miniare,* enduire de minium, de *minium* [v. MINIUM] ; 1653, Oudin. au sens de « peinture délicate qui se fait à petits points ou à petits traits avec des couleurs très fines » — cf. sens 3 — [écrit *mignature,* au sens de « l'œuvre ainsi exécutée », 1645, Corneille] ; sens 1, 1840, Acad. [aussi « lettre de couleurs diverses »] : sens 2 et 4, 1874, Larousse ; sens 3, 1963, Larousse [aussi « l'œuvre ainsi exécutée »]). **1.** Lettre ornée, tracée en rouge avec du minium au début des chapitres des manuscrits. || *Par extens.* Lettre de couleurs diverses. || **2.** Peinture de petites dimensions, destinée à illustrer les feuillets des manuscrits ou des missels. || **3.** Petite composition représentant une scène, des fleurs ou un portrait, destinée à décorer des boîtes ou des tabatières : *Le Lorrain François Dumont a exécuté de très belles miniatures.* || L'œuvre ainsi exécutée : *Une miniature sur ivoire.* || **4.** L'art qui consiste dans l'exécution des œuvres de ce genre : *La miniature islamique. La miniature sur émail.*

● SYN. : **2** *enluminure.*

◆ **En miniature** loc. adj. (sens 1, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné [« reproduction d'une chose réelle sous une forme réduite », 1771, Boufflers] ; sens 2, 1841, Balzac [ellipt., 1936, Aragon]). **1.** *Portrait en miniature,* portrait exécuté par un miniaturiste en vue de la décoration d'un objet ou comme objet indépendant ; *par extens.,* reproduction d'une chose réelle sous une forme réduite : *C'est une belle chose que le lac de Genève ; il semble que l'océan ait voulu donner à la Suisse son portrait en miniature* (Boufflers). || **2.** Se dit d'une chose qui est une réduction d'une autre : *Dans la chapelle du château, une cathédrale en miniature, aux arceaux entre-croisés, aux boiseries de chêne, montant jusqu'à hauteur des murs, toutes les tapisseries ont été tendues, tous les cierges allumés* (Daudet) ; et ellipt. : *Un train miniature. Des autos miniatures.*

miniaturé, e [minjatyre] adj. (de *miniature ;* 1843, Th. Gautier). Enjolivé de miniatures : *Marges historiées et miniaturées* (Gautier).

miniaturisation [minjatyrizasjɔ̃] n. f. (de *miniaturiser ;* 1963, Larousse). Action de miniaturiser : *La miniaturisation se généralise dans la fabrication des appareils domestiques.*

miniaturisé, e [minjatyrize] adj. (part. passé de *miniaturiser ;* 7 janv. 1965, *le Monde*). Qui a été réalisé dans les plus petites dimensions possibles : *Du matériel miniaturisé. Une bombe miniaturisée.*

miniaturiser [minjatyrize] v. tr. (dér. savant de *miniature ;* 1963, Larousse). Donner à un élément d'un ensemble ou à cet ensemble les plus petites dimensions compatibles avec son bon fonctionnement : *Miniaturiser des circuits électroniques.*

miniaturiste [minjatyrist] n. (de *miniature ;* 1748, A. C. Ph. de Caylus). Peintre en miniatures.

• SYN. : *enlumineur.*

minibasket [minibaskɛt] n. m. (de *mini-* 1 et de *basket ;* 12 janv. 1967, *le Monde*). Forme de basket-ball réservée aux enfants de moins de douze ans, dans lequel le matériel est adapté à l'âge des pratiquants.

minibus [minibys] n. m. (de *mini-* 1 et de *bus ;* 23 nov. 1966, *le Figaro*). Autobus de dimensions réduites par rapport aux autobus du réseau normal.

Mini-Cassette ou **Minicassette** [minikasɛt] n. f. (nom déposé, de *mini-* 1 et de *cassette ;* 18 nov. 1968, *l'Express*). Chargeur pour magnétophone à cassettes, composé d'un boîtier en plastique à l'intérieur duquel une bande magnétique se déroule d'une bobine et vient s'enrouler sur une autre bobine : *La Mini-Cassette permet d'enregistrer les conversations, les exposés et la musique, et de les rediffuser.*

minigolf [minigɔlf] n. m. (de *mini-* 1 et de *golf ;* 1970, Robert). Syn. de GOLF MINIATURE.

minijupe ou **mini-jupe** [miniʒyp] n. f. (de *mini-* 1 et de *jupe ;* 21 avr. 1966, *le Monde*). Jupe très courte.

minier, ère [minje, -ɛr] adj. (de *mine* 1 ; début du XIII[e] s., comme n. m., au sens de « celui qui travaille aux mines » ; comme adj., au sens 1, 1859, Mozin [*société minière,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1931, Larousse ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** Relatif aux mines : *Industrie minière.* || *Société minière,* société exploitant des mines. || **2.** Relatif au travail du minerai ou de la houille : *Chemin de fer minier.* || **3.** Où se trouvent des mines : *Libération-Nord qu'avait créée Cavaillès, dans le Hainaut, en Flandre dans le pays minier, « la Voix du Nord », dirigée par Houcke, rejetaient formellement toute tendance à la politique* (De Gaulle).

minière [minjɛr] n. f. (lat. médiév. *minera,* mine [du gaulois **meina,* V. MINE 1], ou dér. franç. de *mine* 1 ; v. 1206, Guiot de Provins, au sens de « lieu d'où on tire les métaux, les minéraux, la houille, etc. » ; av. 1525, J. Le-maire de Belges, au sens de « gangue renfermant un minerai » ; 1690, Furetière, au sens de « exploitation d'un gîte de minerai » ; sens 1-2, 1810, Brunot). **1.** Gîte de minerai ou de tourbe exploitable à ciel ouvert. || **2.** Exploitation de ce gîte : *Les minières ont un régime légal différent de celui des mines et des carrières.*

1. minima n. m. pl. V. MINIMUM.

2. minima (a) [aminima] loc. adj. (abrév. de la loc. du lat. jurid. *a minimā pœnā,* « à partir de la plus petite peine », de *a[b],* prép. marquant le point de départ, *minimā,* ablatif fém. sing. de *minimus* [v. MINIME], et *pœnā,* ablatif de *pœna,* rançon, réparation, punition, châtiment ; 1706, Richelet). *Appel « a minima »,* en termes de droit, appel que le ministère public interjette quand il estime la peine insuffisante.

minimal, e, aux [minimal, -o] adj. (de *minim[um]* ; 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX[e] s.). **1.** Qui est au plus bas degré : *Température minimale.* || **2.** *Art minimal,* en termes d'esthétique, art qui réduit au maximum ses moyens d'expression, en excluant toute marque personnelle.

• CONTR. : **1** *maximal.*

• REM. V. MAXIMUM (rem.).

minimalisme [minimalism] n. m. (de *minimal ;* v. 1970). Tendance artistique qui consiste, notamment dans l'art du cinéma, à centrer l'effort créateur sur les structures spécifiques.

minimaliste [minimalist] n. (de *minimal ;* 1923, Larousse, au sens 2 ; sens 1, v. 1970). **1.** Adepte du minimalisme dans l'art cinématographique. || **2.** Personne qui se contente du minimum dans un débat, une discussion où s'opposent des partisans du plus et des partisans du moins : *Dans l'adoption des institutions de la Communauté européenne, deux tendances sont représentées, celle des minimalistes et celle des maximalistes.*

minimant, e [minimɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *minimum ;* 1868, Littré). En mathématiques, dans la théorie des fonctions, se dit de la valeur de la variable pour laquelle une fonction est minimale.

minime [minim] adj. (lat. *minimus,* très petit, le plus petit, le moindre, superl. de *parvus,* petit ; v. 1361, Oresme, aux sens 1-2). **1.** Très petit : *Comme elle est petite entre toutes les cités de Juda ! Si petite, minime. Si petite entre tant de lumières. Si petite qu'aucun œil sans guide ne saurait trouver Bethléem* (Claudel). || **2.** De très faible importance : *Subir des pertes minimes. Trois ou quatre corrections infiniment minimes* (Flaubert). *Il me serait bien difficile de préciser à quel moment s'est produit tel minime événement qui a pourtant occupé longtemps nos brèves conversations* (Butor).

• SYN. : **1** *microscopique, minuscule ;* **2** *dérisoire, infime, insignifiant, léger, mineur, négligeable.*

◆ n. (sens 1, 1606, Crespin [*frère minime,* même sens, début du XVI[e] s.] ; sens 2, 1840, Acad. ; sens 3, 1832, Balzac ; sens 4, 1959, Robert). **1.** Religieux, religieuse de l'ordre fondé par saint François de Paule. || **2.** Nom donné à divers papillons de nuit du type bombyx. || **3.** *Vx.* Élève des plus petites classes. || **4.** En termes de sports, catégorie qui comprend les enfants de 13 à 15 ans, en dessous des juniors.

• REM. Quoique *minime* soit, par son origine, un superlatif, il est employé en français précédé d'un élément adverbial marquant le degré.

minimètre [minimɛtr] n. m. (de *mini-* 1 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). Appareil de mesure destiné à la vérification intérieure des corps cylindriques.

minimisation [minimizasjɔ̃] n. f. (de *minimiser ;* 1845, Bescherelle, puis 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 25 mai 1969, *le Monde*). **1.** Action de réduire au minimum : *La minimisation d'un événement.* || **2.** En termes d'économie politique, action de réduire au minimum l'un des éléments qui constituent le système capitaliste (par opposition à *maximisation*) : *La minimisation du coût de production.*

minimiser [minimize] v. tr. (dér. savant de *minime ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens général de « réduire au minimum » ; sens 1-2, 1942, A. Camus ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Accorder une moindre importance à quelque chose : *Loin de moi la pensée de minimiser le caractère efficace et respectable de ces freins* (Claudel). || **2.** Présenter de manière à faire apparaître comme moins important : *Minimiser un accident.* || **3.** En mathématiques, donner à une quantité sa valeur minimale.

• SYN. : **1** *diminuer, minorer, réduire, restreindre, sous-estimer.*

minimisme [minimism] n. m. (de *minimiste ;* 1907, Larousse). En théologie, tendance à réduire le nombre des doctrines imposées à la foi des fidèles.

minimiste [minimist] adj. et n. (de *minim[um]* ; 1895, Huysmans, au sens de « celui qui se contente d'un minimum d'avantages » ; sens actuel, 1908, Larousse). En théologie, qui veut réduire les croyances et les devoirs au minimum.

minimum [minimɔm] n. m. (mot lat. signif. « très peu, le moins possible, la plus petite quantité », neutre substantivé et adverbialisé de l'adj : *minimus* [v. MINIME] ; 1705, A. Parent [II, 185], au sens 3 ; sens 1, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 4, 1949, Larousse [en médecine, 1975, Larousse ; *minimum garanti,* 1963, Larousse] ; sens 5, 1959, Robert ; sens 6, 1771, Brunot). **1.** Valeur la plus petite, la plus basse à laquelle une quantité peut être ramenée : *Faire un travail dans le minimum de temps. Réussir à un examen avec le minimum de points.* || *Thermomètre à minimum,* V. THERMOMÈTRE. || **2.** Peine la plus faible prévue pour une catégorie de délit ou de crime : *Être condamné au minimum.* || **3.** *Minimum d'une fonction,* en mathématiques, la plus petite des valeurs que peut prendre une grandeur variable entre certaines limites. || **4.** *Minimum vital* (abrév. de *salaire minimum vital*), en économie politique, revenu le plus bas, établi d'après un barème déterminé, au-dessous

duquel il n'est pas possible d'assurer la subsistance et l'entretien d'une personne ou d'une famille ; en médecine, ration alimentaire indispensable à la survie d'un homme, variable selon l'âge et la nature de l'activité exercée. || *Minimum garanti*, montant en dessous duquel ne peut être liquidé un avantage de l'assurance vieillesse lorsque certaines conditions d'âge et d'activité sont remplies. || **5.** En biologie, la plus faible quantité d'aliments nécessaire pour maintenir l'organisme en vie. || **6.** *Fig.* Le degré, le niveau le plus bas auquel une chose puisse être abaissée : *Réduire ses dépenses au minimum. Prendre le minimum de risques.*

• Pl. *des* MINIMUMS.

• CONTR. : **1** et **2** *maximum.*

◆ **Au minimum** loc. adv. (1874, Larousse). Au moins : *Payer un tableau au minimum 500 francs.*

◆ adj. (1893, *Dict. général*). Qui est à la limite la plus basse : *Dose minimum d'un médicament. Température minimum de la journée.* || *Salaire minimum interprofessionnel garanti* (SMIG), *salaire minimum interprofessionnel de croissance* (SMIC), V. SALAIRE.

• SYN. : *minimal.* — CONTR. : *maximal, maximum.*

• REM. V. MAXIMUM (rem.).

miniski [miniski] n. m. (de *mini-* 1 et de *ski* ; v. 1965, d'après P. Gilbert, p. 322). Ski plus court que le ski du modèle normal, mais dont la semelle est généralement plus large.

ministère [ministɛr] n. m. (lat. *ministerium*, fonction de serviteur, service, de *minister* [v. MINISTRE] ; fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire*, au sens I, 1 [*le ministère de la parole*, av. 1742, Massillon] ; sens I, 2, 1691, Racine ; sens I, 3, 1541, Calvin [« charge du prêtre ou du pasteur », 1536, W. Richard] ; sens I, 4, 1541, Calvin [*par ministère d'huissier*, 1874, Larousse] ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1686, Bossuet ; sens II, 3, av. 1679, Retz ; sens II, 4, 1874, Larousse, art. *ministre* [aussi « durée de cette direction politique »] ; sens II, 5, 1834, Landais ; sens III, 1, 1762, Acad. ; sens III, 2, 1667, d'après *Encyclopédie*, 1765).

I. 1. *Class.* Charge, fonction que l'on doit remplir : *La royauté n'est pas seulement une dignité qui élève un homme au-dessus des autres, c'est aussi un ministère de religion envers Dieu, de justice envers les peuples, de charité envers les misérables, de sévérité envers les méchants, de tendresse envers les bons* (Fléchier). || *Le ministère de la parole*, la prédication : *La prière et le ministère de la parole, c'était l'unique occupation des pasteurs* (Massillon). || **2.** Service manuel, emploi : *Deux enfants à l'autel prêtaient leur ministère* (Racine). *Il était d'une fort basse naissance, originaire de Tarente, où il avait exercé les plus vils ministères* (Rollin). || **3.** Class. *Le saint ministère*, ou simplem. *le ministère*, en termes de religion, le sacerdoce : *La Providence qui m'a honoré du saint ministère où je m'emploie par ses ordres* (Bourdaloue). || *Auj.* Charge du prêtre ou du pasteur. || **4.** *Class.* Intervention, entremise d'une personne dans une affaire : *Voyez-vous bien quel est le ministère infâme | Qu'ose exiger de nous la haine d'une femme* (Corneille). || *Par ministère d'huissier*, en termes de droit, par l'entremise d'un huissier.

II. 1. Charge d'un ministre faisant partie du gouvernement d'un État : *Le ministère de l'Éducation nationale, des Affaires étrangères, de la Justice, de l'Agriculture, de l'Intérieur, de la Santé publique, du Travail.* || **2.** Exercice des fonctions de ministre : *Le ministère de M. X a été marqué par de grandes réalisations.* || **3.** Ensemble des ministres qui assurent le pouvoir exécutif : *Un ministère qui se bornait à expédier les affaires sans revêtir le caractère d'un gouvernement national* (De Gaulle). *Constituer un ministère.* || **4.** Par apposition d'un nom propre, désignation par le nom du Premier ministre de la formation qui assure ou a assuré pendant un certain temps la direction politique d'un pays : *Les pages qui racontent la déposition du sultan ou, à Paris, l'étranglement du ministère Mendès France. C'est durant les six mois qu'a duré ce ministère que j'ai tout compris et pour toujours* (Mauriac). || Durée de cette direction politique : *Sous le ministère Poincaré.* || **5.** Locaux où sont rassemblés les services dirigés par un ministre.

III. 1. Autref. *Ministère public*, corps des avocats et des procureurs du roi chargés de représenter le roi et de poursuivre les délits auprès des diverses juridictions. || **2.** Auj. *Ministère public*, en termes de droit pénal et de procédure, magistrature particulière établie auprès des cours et des tribunaux pour veiller à l'application des lois.

ministérialisme [ministɛrjalism] n. m. (dér. savant de *ministériel* ; 1807, Schwan). *Vx.* Opinion de ceux qui soutiennent le ministère en place : *Tout architecte ambitieux incline au ministérialisme* (Balzac).

• SYN. : *gouvernementalisme.*

ministériel, elle [ministɛrjɛl] adj. (de *ministre* et de *ministère*, d'après le bas lat. *ministerialis*, fonctionnaire impérial, dér. du lat. class. *minister* [v. MINISTRE] ; v. 1580, Marnix, au sens laïque de « qui gouverne par délégation » ; sens I, 1, 1595, *Revue de philologie*, XLVII, 145 ; sens I, 2, av. 1622, François de Sales ; sens II, 1, 1766, Proschwitz [« qui émane d'un ministre », 1830, Balzac] ; sens II, 2, 1766, Proschwitz ; sens II, 3, 1775, Proschwitz [substantiv., 1789, Brunot]).

I. 1. *Class.* Relatif à un office, à une fonction : [Suivant Jurieu,] *ce concile* [de Nicée] *n'a pas condamné une véritable et réelle inégalité en perfection et en opération* [dans le Fils], *en sorte que celle du Fils soit vraiment et à la rigueur inférieure et ministérielle* (Bossuet). || **2.** En termes de théologie, qui gouverne par délégation : *Le pape n'est que le chef ministériel de l'Église ; Jésus-Christ en est le chef souverain.* || **3.** *Officier ministériel*, V. OFFICIER.

II. 1. Relatif à un ministre, à son action : *Déplacement ministériel. Département ministériel.* || Qui émane d'un ministre : *Circulaire ministérielle.* || **2.** Qui concerne un ministère : *Une crise ministérielle.* || **3.** *Vx.* Qui soutient le ministère en exercice, sa politique : *Un parti ministériel.* (On dit plutôt auj. GOUVERNEMENTAL.) || Substantiv. et vx. *Un ministériel*, un député partisan du ministère en place : *Michoud* [...], *qui n 'a pas le tort de mourir ministériel pourri et conseiller à la cour royale* (Stendhal).

ministrable [ministrabl] adj. (de *ministre* ; 1903, Larousse). *Fam.* Susceptible de devenir ministre : *Si je veux garder mon rang dans le personnel ministrable* (Romains).

ministre [ministr] n. m. (lat. *minister, -tri*, serviteur, officier, agent, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « prêtre » ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I [*ministre de Dieu*, 1690, Furetière — ...*du Seigneur*, 1691, Racine, et ... *de JésusChrist*, 1868, Littré ; *ministre des sacrements*, 1955, Robert, art. *évêque* ; *ministre de l'Évangile*, 1527, W. Richard — ...*de la parole de Dieu*, 1533, W. Richard] ; sens II, 1, 1611, Cotgrave [*premier ministre*, 1747, Voltaire ; *conseil des ministres*, 1835, Acad. ; *ministre d'État*, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné — *ministre sans portefeuille*, 1835, Acad.] ; sens II, 2, 1683, Bossuet).

I. Personne qui a la charge du culte divin : *Un ministre du culte.* || *Ministre de Dieu, du Seigneur, de Jésus-Christ*, le prêtre : *Ô vous ! sur ces enfants si chers, si précieux, | Ministre du Seigneur ayez toujours les yeux* (Racine). || *Ministre des sacrements*, celui qui, dans l'Église, a le pouvoir et la charge de les administrer. || *Ministre de l'Évangile, de la parole de Dieu*, dans l'Église protestante, celui qui remplit des fonctions sacerdotales, pasteur.

II. 1. Personne qui est chargée par le pouvoir exécutif de diriger un ensemble de services publics constituant un département ministériel : *Il y a deux manières de devenir ministre : l'une brusquement et par force, l'autre par longueur de temps et par adresse* (Chateaubriand). *Le ministre de l'Intérieur, des Finances, de l'Éduca-*

tion nationale. Madame le ministre de la Santé publique. || *Premier ministre,* celui qui est nommé par le président de la République et qui a la direction générale des affaires publiques. || *Conseil des ministres,* réunion périodique des ministres membres de l'équipe ministérielle sous la présidence du président de la République. || *Ministre d'État,* celui qui a une fonction politique sans avoir à diriger un service particulier. (On a dit autref. MINISTRE SANS PORTEFEUILLE.) || **2.** *Ministre plénipotentiaire,* agent diplomatique de rang inférieur à celui d'ambassadeur, chargé de représenter son gouvernement auprès d'un gouvernement étranger qui ne comporte qu'une légation.

◆ n. (v. 1120, *Psautier d'Oxford*). *Class.* Celui, celle qui accomplit une tâche au service de quelqu'un, dont on se sert pour l'exécution d'une chose : *Démons, peuple léger, ministres de l'oracle* (La Fontaine). *Dois-je prendre pour juge une troupe insolente, | D'un fier usurpateur ministre violente* (Racine). *Être le ministre des passions d'autrui* (Acad., 1694).

◆ adj. (1931, Larousse [aussi *papier ministre*]). *Bureau ministre,* bureau de grande taille, à tiroirs latéraux. || *Papier ministre,* papier de belle qualité et de format spécial (0,22 x 0,34), utilisé pour la correspondance officielle.

• REM. On écrit *le Premier ministre, le Conseil des ministres, le ministre de l'Intérieur, du papier ministre, des bureaux ministres.*

ministresse [ministrɛs] n. f. (de *ministre* [v. ce mot] ; av. 1399, J. des Preis, au sens de « servanle » ; 1623, Garasse, au sens de « femme d'un ministre protestant » ; sens actuel, 1843, E. Sue). *Fam.* Femme d'un ministre : *Tu vas retrouver la belle Marquès de ton lycée. Elle était déjà ministresse, dans ce temps-là, mais pas au quai d'Orsay* (Daudet).

minium [minjɔm] n. m. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *minie,* minium [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], *mine* [v. 1200, Godefroy], lat. *minium,* minium, vermillon, cinabre ; XIVe s., *Moamin,* écrit *miniem* [*minion,* v. 1560, Paré ; *minium,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Pigment rouge-orangé constitué par 80 p. 100 d'orthoplombate de plomb et 20 p. 100 de protoxyde de plomb. || **2.** Peinture au minium utilisée pour préserver le fer de la rouille : *Passer une grille en fer forgé au minium.*

minoche [minɔʃ] n. f. (probablem. de *minet* 1, par changement de suffixe ; 1963, Larousse). En termes de mode, petite garniture de plumes collées.

minoen, enne [minɔɛ̃, -ɛn] adj. (angl. *minoan,* minoen, du lat. *Minos,* Minos, roi de Crète, un des juges des Enfers, gr. *Minôs ;* 1931, Larousse). Relatif à Minos : *Les légendes minoennes.*

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1931, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Se dit de la période de l'histoire de la Crète qui va du IIIe millénaire à 1580 av. J.-C. environ. || **2.** Se dit des langues et des écritures en usage durant cette période.

minois [minwa] n. m. (de *mine* 3 ; 1498, Fr. Michel, au sens non péjor. de « visage, mine » ; sens 1, 1552, Rabelais ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, av. 1709, Regnard). **1.** *Class.* Visage, aspect du visage : *Ce doucet est un chat, | Qui, sous son minois hypocrite, | Contre toute la parenté | D'un malin vouloir est porté* (La Fontaine). || **2.** Visage délicat, plein de fraîcheur d'un enfant, d'une jeune fille et, *par extens.,* d'une jeune femme : *Un minois éveillé, le nez court, deux lèvres fraîches, légèrement gonflées, des yeux de porcelaine* (Martin du Gard). || **3.** *Littér.* La personne dont le visage est ainsi qualifié : *J'ai eu un petit minois qui ne m'a pas mal coûté de folies* (Marivaux).

• SYN. : 2 *frimousse* (fam.).

minon [minɔ̃] n. m. (du radical expressif *mīn-* [v. MINET 1] ; fin du XIVe s., E. Deschamps, écrit *mynon ; minon,* 1548, *Ancien Théâtre françois*). *Fam.* Syn. de MINET.

minorant [minɔrɑ̃] n. m. (part. prés. de *minorer ;* 1968, Larousse). En mathématiques, chacun des éléments qui vient avant un élément donné dans un ensemble muni d'une relation d'ordre.

minorat [minɔra] n. m. (dér. savant de *mineur* 2 ; 1845, Bescherelle). En droit canon, titre et fonctions d'un clerc qui a reçu les quatre ordres mineurs.

minoratif, ive [minɔratif, -iv] adj. (dér. savant de *minorer ;* 1532, Rabelais, comme adj. ; comme n. m., v. 1560, Paré). *Vx.* Qui purge doucement : *Un médicament minoratif ;* et substantiv. : *Il fut d'avis* [...] *de leur faire absorber un minoratif* (Bertrand).

minoration [minɔrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *minoratio,* diminution, amoindrissement, de *minoratum,* supin de *minorare* [v. MINORER] ; 1363, Chauliac, au sens de « purgation très douce » ; sens actuel [de *minorer*], 1903, Larousse). En termes de commerce, action d'évaluer quelque chose en dessous de sa valeur.

minoré [minɔre] adj. et n. m. (dér. savant de *mineur* 2 ; 1859, Mozin). En termes de religion, se dit d'un clerc qui a reçu les quatre ordres mineurs.

◆ adj. m. (de *minor*[*ant*] ; 1968, Larousse). En mathématiques, se dit du sous-ensemble d'un ensemble qui possède des minorants.

minorer [minɔre] v. tr. (bas lat. *minorare,* rendre plus petit, diminuer [et, dans la langue médic. du Moyen Âge, « évacuer par une purgation légère »], du lat. class. *minor* [v. MINEUR 2] ; v. 1361, Oresme, au sens 2 ; sens 1, 1842, Mozin). **1.** En termes de commerce, évaluer quelque chose en dessous de sa valeur : *L'acheteur a toujours tendance à minorer la marchandise, tandis que le vendeur tend à la majorer.* || **2.** Diminuer l'importance de quelque chose : *La presse a minoré cet événement.*

• SYN. : 2 *minimiser, sous-estimer.* — CONTR. : 1 *majorer ;* 2 *exagérer, grossir, surfaire.*

minoritaire [minɔritɛr] adj. (de *minorit*[*é*] 1 ; 1920, *Congrès de Tours* [p. 75], aux sens 1-3). **1.** Qui forme une minorité : *Un parti minoritaire.* || **2.** Qui est propre à une minorité politique : *Un comportement minoritaire.* || **3.** Qui est soutenu par une minorité : *Un gouvernement minoritaire. Une opinion minoritaire.*

◆ n. (1920, *Congrès de Tours,* p. 75). Personne qui appartient à la minorité d'un parti et en épouse les opinions.

• CONTR. : *majoritaire.*

1. minorité [minɔ̃rite] n. f. (angl. *minority,* minorité [âge], état d'être moindre, plus petit, inférieur, du lat. médiév. *minoritas* [v. l'art. suiv.] ; 1727, Fr. Mackenzie, au sens 3 ; sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 4, 1920. *Congrès de Tours,* p. 107 ; sens 5, 1931, Larousse). **1.** Le plus petit nombre de personnes ou de choses dans un ensemble : *Les journaux ne touchent qu'une minorité de citoyens.* || **2.** Nombre des suffrages inférieur à la moitié des votants : *Le gouvernement a été mis en minorité devant l'Assemblée.* || **3.** Ensemble de ceux qui s'opposent à la majorité, dans un groupement, une assemblée : *La minorité d'un parti. Cette gauche qui aura été durant tant d'années le factotum de la droite, si l'on peut dire, pour la politique à la fois la plus sanglante et la plus bête* [...]. *Qu'à l'intérieur de cette gauche Jean-Jacques Servan-Schreiber ait appartenu à la minorité mendésiste ne change rien à ce qui fut* (Mauriac). || **4.** Groupement permanent à l'intérieur d'un parti, d'un syndicat, dont les idées et les tendances diffèrent de celles de la majorité qui dirige. || **5.** En termes de droit international, communauté qui, à l'intérieur d'un État, représente un petit nombre d'individus qui ont en commun un certain nombre de caractères (race, langue, religion) : *Le problème de la protection des minorités ethniques.*

• CONTR. *majorité.*

2. minorité [minɔ̃rite] n. f. (lat. médiév. *minoritas,* minorité, en termes de droit, du lat. class. *minor* [v. MINEUR 2] ; 1374, *Ordonnance royale,* au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** Période de la vie d'une personne pendant laquelle elle n'a pas l'exercice de ses droits ou n'est pas considérée par la loi comme responsable de ses actes ou pleinement capable : *La minorité prend fin à l'âge de 18 ans.*

|| **2.** *Minorité d'un souverain,* période pendant laquelle un jeune souverain ne peut régner par lui-même. || **3.** Sorte d'incapacité imposant une espèce de tutelle : *Sa fille aînée qu'il se plaisait à rajeunir et remettait en minorité par des noms qui rappelaient le couvent* (Fromentin).

• CONTR. : *majorité.*

minorquin, e [minɔrkɛ̃, -in] adj. et n. (de *Minorque,* n. géogr., lat. *Minorica,* Minorque [une des Baléares] ; 1874, Larousse). Relatif à Minorque ; habitant ou originaire de Minorque.

1. minot [mino] n. m. (de *mine* 4 ; v. 1268, É. Boileau, au sens 1 [*manger — plus d' — un minot de sel avec quelqu'un,* 1622, Sorel] ; sens 2, 1669, *Ordonnance royale ;* sens 3, 1690, Furetière). **1.** Ancienne mesure de capacité valant la moitié d'une mine : *Je sèmerai cent trente minots, Maria* (Hémon). *Le minot valait, à Paris, 39,03 litres.* || *Manger plus d'un minot de sel avec quelqu'un* (prov.), rester longtemps avec lui. || **2.** Récipient de la capacité de cette mesure. || **3.** Surface que l'on pouvait ensemencer avec un minot de grain.

2. minot [mino] n. m. (du breton *min,* bec, museau, élément qui fait saillie ; 1678, Guillet, au sens de « longue pièce de bois garnie d'un crampon de fer, qui sert à tenir l'ancre éloignée du bordage quand on la lève » ; sens actuel, 1836, Acad.). Arc-boutant qui fait saillie, sur lequel s'amure la misaine : *La poulaine, les minots, le jas de l'ancre, tout ça a cassé* (Hugo).

3. minot [mino] n. m. (même mot que *minot* 1 ; XVe s., Godefroy, au sens de « farine blutée » ; 1836, *Maison rustique du* XIXe *siècle* [III, 416], dans la loc. *farine de minot,* farine qu'on expédie en barils ; sens actuel, 1963, Larousse). Farine de blé dur, utilisée pour l'alimentation du bétail.

minotauriser [minɔtɔrize] v. tr. (du n. pr. *Minotaure,* lat. *Minotaurus,* n. d'un monstre moitié homme, moitié taureau, fils de Minos et de Pasiphaé, gr. *Minôtauros,* de *Minôs* [v. MINOEN] et de *tauros,* taureau ; 1829, Balzac). *Vx* et *littér.* Donner à quelqu'un des cornes, le cocufier : *Quand une femme est inconséquente, le mari, selon moi, serait minotaurisé* (Balzac).

minoterie [minɔtri] n. f. (de *minotier ;* 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Entreprise industrielle qui transforme les céréales, et notamment le blé, en farine : *L'industriel, enrichi en Amérique, avait laissé subsister, en édifiant la minoterie, la pauvre exploitation paternelle* (Jammes). || **2.** Industrie et commerce du minotier.

• SYN. : *meunerie.*

minotier [minɔtje] n. m. (de *minot* 3 ; 1791, *ZFSL* [XXXV, 140], au sens de « marchand de farines, de grains » ; sens actuel, 1842, Mozin). Personne qui dirige l'exploitation d'une minoterie : *Les gens prirent l'habitude d'envoyer leurs blés aux minotiers et les pauvres moulins à vent restèrent sans ouvrage* (Daudet).

• SYN. : *meunier.*

minou [minu] n. m. (var. de *minet* 1 ; 1935, Acad.). Appellation familière ou enfantine du chat.

minuit [minɥi] n. m. (de *mi-* 1 et de *nuit ;* v. 1130, *Eneas,* comme n. f., écrit *mie nuit* [*minuit,* XVe s. — comme n. m., 1530, Palsgrave], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [*permission de minuit,* XXe s. ; *messe de minuit,* 1611, Cotgrave]). **1.** Le milieu de la nuit : *La froide humidité des minuits d'octobre* (Fromentin). || **2.** La douzième heure après midi ; la vingt-quatrième heure du jour. || *Permission de minuit,* dans la vie militaire, autorisation spéciale de prolonger la sortie en ville jusqu'à minuit : *Pourtant l'après-midi, en allant aux champignons dans la forêt, ou aux violettes, ou au muguet, ou aux fraises, ou aux mûres, ils partaient toujours dans cet état d'excitation du militaire qui sort de la caserne avec une permission de minuit* (Aymé). || *Messe de minuit,* messe que le clergé catholique célèbre à minuit, dans la nuit de Noël, en mémoire de la naissance du Christ.

• REM. Dans la désignation de l'heure, *minuit* à la forme masculine s'impose vers la fin du XVIe s. ; le féminin s'est maintenu dans les emplois dialectaux pour désigner le milieu de la nuit (*la minuit*) souvent sous la forme avec trait d'union : *Le lendemain, sur la mi-nuit..* (E. Le Roy).

• CONTR. : *midi.*

minuscule [minyskyl] adj. (lat. *minusculus,* un peu plus petit, assez petit, dimin. de *minor* [v. MINEUR 2] ; 1634, *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1, 1874, Larousse). **1.** Très petit : *Le ciel gris, le ciel immense et vide, le ciel à couper au couteau, reprit d'une seule envolée toute son importance d'accablement, et les gens* [...] *redevinrent minuscules avec les petits arbres, les petits chevaux, les petites maisons, les petites pelouses, sur la fresque de mauvais goût qui allait de l'Étoile au Bois* (Aragon). || **2.** Se dit, par opposition à *majuscule,* d'une lettre plus petite et de forme particulière.

• SYN. : **1** *bas, court, étriqué, exigu, infime, lilliputien, microscopique, minime, petit, riquiqui* (fam.).

◆ n. f. (1690, Furetière). Lettre minuscule.

• REM. On compose avec une minuscule tous les termes et toutes les expressions qui ne constituent pas une désignation propre à un seul être ou à une seule chose, selon le code typographique.

minus habens [minysabɛ̃s] n. m. (du lat. *minus,* moins [compar. de *parum,* trop peu], et *habens,* part. prés. de *habere,* avoir, proprem. « [personne] ayant moins (d'intelligence que la moyenne] » ; 1868, Littré, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Personne d'une intelligence anormalement faible ou d'une grande médiocrité, incapable : *Pauvre diable de minus habens qui préparait ses examens* (Bourget). || **2.** Personne d'un physique et d'une intelligence rabougris.

• REM. Dans la langue familière, s'abrège souvent en *minus* (1934, Montherlant) : *M. Octave avait dit cent fois que Léon était un minus* (Montherlant).

minutage [minytaʒ] n. m. (de *minuter ;* 1934, Aragon). Action de minuter ; son résultat : *L'homme, de la sirène de l'entrée à la sirène de la sortie, est possédé par le minutage* (Aragon).

minutaire [minytɛr] adj. (de *minute* 2 ; 1588, Godefroy, comme n. m., au sens de « protocole » ; comme adj., au sens actuel, 1868, Littré). En termes de droit, qui a le caractère d'un original : *Acte minutaire.*

1. minute [minyt] n. f. (lat. médiév. *minuta,* minute, fém. substantivé et spécialisé du lat. class. *minutus,* petit, menu, part. passé adjectivé de *minuere,* diminuer, rendre plus petit, de *minus* [v. MINUS HABENS] ; XIIIe s., Littré, écrit *minuce* [*minute,* v. 1360, Froissart], au sens I, 1 [avec un nombre, pour indiquer l'heure, 1893, *Dict. général*] ; sens I, 2, 1541, Calvin [*être à la minute,* 1935, Acad. — d'abord « être très exact », 1868, Littré] ; sens I, 3, av. 1841, Chateaubriand [*la minute de vérité,* 1959, Robert] ; sens I, 4, 15 oct. 1966, *Paris-Match* [*Cocotte-Minute,* v. 1950] ; sens II, 1, 1840, Acad. ; sens II, 2, 1636, Monet [« sous-division du degré de la sphère céleste », 1370, Oresme] ; sens II, 3, 1691, Ozanam).

I. 1. Unité de temps constituée par la soixantième partie de l'heure : *Les minutes, mortel folâtre, sont des gangues | Qu'il ne faut pas lâcher sans en extraire l'or* (Baudelaire). *Depuis qu'il existe des chemins de fer, la nécessité de ne pas manquer le train nous a appris à tenir compte des minutes* (Proust). *Donner une minute pour répondre à une question. Observer une minute de silence.* || Avec un nombre, s'emploie pour indiquer l'heure exacte : *Il est une heure cinq minutes* (on dit plus souvent *une heure cinq*). || **2.** Moment bref : *S'absenter une minute. Je reviens dans une minute. Tenez, avez-vous une minute ? Nous pourrions prendre un verre en face, au d'Harcourt, et nous parlerions de notre projet* (Sartre). || *Être à la minute,* être très pressé. || **3.** Moment bref, remarquable par son contenu affectif : *Vivre des minutes d'angoisse. J'étais bien* (allongé dans une prairie], *j'aimais jouer, un éloge, une parole bienveillante me pénétraient de plaisir. Mais rien ne comptait auprès de ces minutes tombées du ciel, à l'improviste, à table, dans*

mon lit, dans cette prairie (Artaud). || *La minute de vérité,* moment exceptionnel et passager où l'on dit la vérité, où la vérité éclate. || **4.** Entre comme élément de composition pour former des néologismes indiquant qu'un travail peut être effectué rapidement (*nettoyage-minute, clé-minute*), qu'un effet peut être obtenu très vite (*bronze-minute*) ou, en termes culinaires, qui peut être fait en un temps très court (*entrecôte-minute*). || *Cocotte-Minute,* nom déposé d'un autocuiseur.

II. 1. *Minute centésimale,* anc. unité d'angle, équivalant à la centième partie du grade. (On dit auj. CENTIGRADE, n. m.) || **2.** *Minute sexagésimale,* unité d'angle équivalant à la soixantième partie d'un degré. || **3.** En architecture, unité de mesure représentant un douzième, un dix-huitième ou un trentième du module.

◆ **À la minute** loc. adv. (1874, Larousse). *Fam.* À l'instant même : *Vous n'avez pas de chance, il sort à la minute.*

◆ **À une minute près** loc. adv. (XXe s.). Il s'en faut d'une minute, ou d'un laps de temps très court.

◆ **De minute en minute** loc. adv. (av. 1890, Maupassant). À intervalles réguliers et rapprochés : *On mit un seau près de lui, et, de minute en minute, il puisait dedans au moyen d'un verre* (Maupassant).

◆ **D'une minute à l'autre** loc. adv. (XXe s.). *Fam.* Dans un proche instant : *Il va rentrer d'une minute à l'autre.*

◆ **Minute !** interj. (sens 1-2, 1808, d'Hautel). **1.** *Fam.* Attention ! : *Aujourd'hui, minute ! il y a bibi* (Fabre). || **2.** *Fam.* Doucement !, pas si vite ! : *Minute ! Minute ! mon cher. Pour les nerfs et pour la tête, je n'ai pas besoin de conseils* (Duhamel).

2. minute [minyt] n. f. (lat. médiév. *minuta,* minute [v. l'art. précéd.] ; 1412, Godefroy, écrit *minutte* [*minute,* 1469, Bartzsch], au sens II, 2 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *minuter* 2] ; sens I, fin du XVIe s. ; sens II, 1, 1549, R. Estienne ; sens II, 3, 1812, Mozin).

I. *Vx.* Petite écriture : *Écrire en minute.*

II. 1. Écrit original d'un jugement ou des actes notariés qui reste en dépôt entre les mains d'un officier public et dont on ne peut délivrer que des copies. || **2.** Premier stade de l'établissement d'un acte diplomatique, précédant la mise au net et la validation. || **3.** En topographie, document original d'un levé.

● SYN. : **II, 1** *grosse, original.*

1. minuter [minyte] v. tr. (de *minute* 1 ; 1909, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1963, Larousse). **1.** Compter, évaluer en minutes : *On ne le découpe pas* [le temps] *en parcelles précieuses, minutées, sous globe, comme chez nous* (Ajalbert). || **2.** Prévoir le déroulement d'une action selon des étapes évaluées d'une façon très précise : *Minuter un spectacle, une cérémonie.*

2. minuter [minyte] v. tr. (de *minute* 2 ; 1382, *Dict. général,* au sens de « rédiger un brouillon de lettre » ; sens 1, 1552, Rabelais ; sens 2, milieu du XVIe s. [avec un infin., av. 1613, M. Régnier]). **1.** Faire la minute d'un écrit : *Il a imité l'écriture de son oncle et minuté un faux testament* (Bourget). || **2.** *Class.* et *fig.* Combiner secrètement : *Je le remerciais doucement de la tête, | Minutant à tous coups quelque retraite honnête* (Molière) ; et avec un infinitif : *Ce nom était friand pour des gens qui minutaient de changer leur nom de la Tour en celui d'Auvergne* (Saint-Simon).

minuterie [minytri] n. f. (de *minute* 1 ; 1786, Berthoud [I, 45], au sens I [« train d'engrenages... », 1840, Acad.] ; sens 2, 1912, Larousse). **1.** Partie d'un mouvement d'horloge qui sert à marquer les divisions de l'heure. || Train d'engrenages dont les axes portent l'aiguille des minutes et celle des heures. || **2.** Appareil électrique à mouvement d'horlogerie destiné à assurer un éclairage pendant un laps de temps déterminé : *Sur le palier, le docteur essaya en vain de faire fonctionner la minuterie. Les escaliers restaient plongés dans la nuit* (Camus).

minuteur [minytœr] n. m. (de *minuter* 1 ; 1968, Larousse). Appareil à mouvement d'horlogerie permettant de régler à l'avance la durée d'une opération ménagère : *Une cuisinière à minuteur incorporé.*

minutie [minysi] n. f. (lat. *minutia,* très petite parcelle, poussière, de *minutus* [v. MINUTE 1] ; 1627, *Mélanges d'archéologie et d'histoire* [VIII, 563], au sens 1 ; sens 2, 8 sept. 1761, d'Alembert). **1.** *Vx.* Menus détails sans importance : *L'homme se vante sans cesse, et pour des minuties* (Lautréamont). || **2.** Application très attentive aux moindres détails : *Exécuter un travail avec minutie. Pour réussir, la minutie est nécessaire* (Michelet).

● SYN. : **2** *conscience, exactitude, méticulosité, scrupule, soin, vigilance.*

minutier [minytje] n. m. (de *minute* 2 ; 1893, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Registre contenant les minutes des actes d'un notaire. || **2.** *Minutier central,* local des archives où sont déposées les archives notariales ayant plus de cent vingt-cinq ans d'âge.

minutieusement [minysjøzmɑ̃] adv. (de *minutieux* ; 1812, Mozin). Avec minutie : *Compter minutieusement les lignes d'un manuscrit. Suivre minutieusement le mode d'emploi.*

● SYN. : *consciencieusement, rigoureusement, scrupuleusement, soigneusement.* — CONTR. : *négligemment.*

minutieux, euse [minysjø, -øz] adj. (de *minutie* ; 1750, Brunot, aux sens 1-2). **1.** Se dit d'une personne qui s'attache aux petits détails : *Un élève minutieux dans son travail.* || **2.** Se dit de ce qui est fait avec un soin particulier, avec une grande attention : *Le médecin a fait un examen minutieux de son malade. La correction minutieuse d'un devoir. J'arrive enfin dans le quartier slave, trouve la maison grâce aux descriptions minutieuses que l'abbé a eu le soin de m'en faire* (J. Green).

● SYN. : **1** *consciencieux, exigeant, méticuleux, scrupuleux, vétilleux* ; **2** *attentif, exact, rigoureux, soigné.*

minution [minysjɔ̃] n. f. (lat. *minutio,* amoindrissement, diminution, de *minutum,* supin de *minuere* [v. MINUTE 1] : XVe s., écrit *minucion,* au sens de « diminution » ; écrit *minution,* au sens actuel, 1564, J. Thierry). Saignée pratiquée autrefois sur les moines pour les préserver des ardeurs charnelles.

mi-occlusive [miɔklyziv] n. f. (de *mi-* 1 et de *occlusive* ; 1933, Marouzeau). Consonne qui n'est occlusive qu'au début de sa réalisation.

● Pl. *des* MI-OCCLUSIVES.

● SYN. : *affriquée.*

miocène [mjɔsɛn] adj. et n. m. (angl. *miocene,* même sens, du gr. *meion,* moins [neutre adverbialisé de l'adj. *meiôn,* moindre], et de *kainos,* nouveau, récent ; 1843, Fr. Mackenzie). Troisième période de l'ère tertiaire, entre l'oligocène et le pliocène : *Faune miocène. Le miocène a vu l'achèvement du plissement alpin.*

mioche [mjɔʃ] n. (emploi métaphorique du moyen franç. *mioche,* mie de pain [1567, Junius, 96], dér. de *mie* 1 ; 1628, Chereau, au sens de « fils » ; 1786, Esnault, au sens de « novice, apprenti utilisé comme espion » ; sens actuel, 1803, Boiste). *Fam.* Jeune enfant : *Le soir les ménagères réunissaient leurs mioches pour donner la pâtée* (Maupassant). *Ils étaient là cinq ou six mioches qui m'écoutaient, garçons et filles* (Gide).

● SYN. : *gamin, gosse* (fam.), *lardon* (pop.), *marmot* (fam.), *môme* (fam.), *moutard* (pop.).

mi-ouvert, e [miuvɛr, -ɛrt] adj. (de *mi-* 1 et de *ouvert* ; 1972, *Dict. de linguistique*). En phonétique, se dit d'une voyelle dont la réalisation exige l'abaissement de la langue, mais moindre que pour *a.*

mi-parti, e [miparti] adj. (part. passé de *mi-partir* ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence. au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« meuble... divisé verticalement en deux... », 1681, Ménestrier] ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Se dit de ce qui est composé de deux parties égales, mais différentes notamment par la couleur ou la matière : *J'ai eu longtemps devant ma*

fenêtre un cabaret mi-parti de vert et de rouge crus, qui étaient pour mes yeux une douleur délicieuse (Baudelaire). *Elle* [la limousine] *était mi-partie gris perle et bleu canard* (Duhamel). || **2.** En héraldique, se dit de deux écus coupés par le milieu et rapprochés en un seul, de telle sorte que l'on ne voie que la moitié de chacun d'eux. || Se dit aussi d'un meuble ou d'une pièce divisés verticalement en deux parties de deux couleurs ou de deux métaux différents. || **3.** Divisé en deux éléments égaux mais différents ou opposés : *Les chambres mi-parties des parlements étaient composées par moitié de juges protestants et de juges catholiques.*

mi-partir [mipartir] v. tr. (de *mi-* 1 et de *partir* [v. ce mot], au sens anc. de « partager » ; XII^e s., *Aye d'Avignon*). *Littér.* Diviser en deux parties égales : *Véronique et Marguerite mi-partissaient l'année entre Tarbes et Pau* (Gide).

mi-partition [mipartisjɔ̃] n. f. (de *mi-partir,* d'après *partition ;* fin du XVII^e s., Saint-Simon). Partage par moitié.

mipoux [mipu] n. m. (origine inconnue ; 1868, Littré). Morceau de borate de sodium sur lequel les plombiers frottent leur fer à souder avant de l'appliquer sur leur soudure.

mir [mir] n. m. (mot russe de même sens ; 1888, Larousse). Dans la Russie tsariste, communauté villageoise qui avait la propriété collective des terres.

mirabelle [mirabɛl] n. f. (probablem. du n. pr. *Mirabel,* toponyme assez répandu dans le sud de la France [dans la Drôme, dans l'Ardèche, en Tarn-etGaronne, etc.], proprem. « fruit de Mirabel » ; début du XVII^e s., au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Petite prune jaune, ronde, douce et parfumée : *Les mirabelles de Lorraine.* || **2.** Eau-de-vie faite avec ces prunes.

mirabellier [mirabelje] n. m. (de *mirabelle ;* 1907, Larousse). Arbre qui produit les mirabelles : *Dans les « croues » tout autour des villages, les mirabelliers nous offrent le plus parfumé des bouquets de printemps* (Barrès).

mirabilis [mirabilis] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, emploi substantivé et spécialisé de l'adj. du lat. class. *mirabilis,* admirable, étonnant, singulier, dér. de *mirari,* s'étonner, être surpris ; 1874, Larousse). Plante qui donne de grandes fleurs colorées s'ouvrant la nuit, ce qui lui vaut le nom de *belle-de-nuit.*

miracle [mirakl] n. m. (lat. *miraculum,* prodige, chose extraordinaire [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « miracle — au sens religieux »], de *mirari,* s'étonner, être surpris ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 1 [*don des miracles,* av. 1704, Bourdaloue] ; sens I, 2, v. 1265, J. de Meung [*tenir du miracle,* 1670, Bossuet ; *crier au miracle,* 1659, Corneille ; *il n'y a pas de quoi crier au miracle,* 1874, Larousse] ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens I, 4, début du XVII^e s., Malherbe ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, 13 sept. 1965, *l'Express ;* sens II, XIII^e s., Rutebeuf).

I. 1. Fait qui ne peut s'expliquer par des causes naturelles et qui est attribué à une intervention divine : *Les prophéties, les miracles mêmes et les preuves de notre religion ne sont pas de telle nature qu'on puisse dire qu'ils sont absolument convaincants* (Pascal). *Le curé commençait d'être inquiet. Son arrivée apaisa le tapage, et la famille Dur l'instruisit aussitôt des grands miracles de saint Joseph* (Aymé). || *Don des miracles,* pouvoir de faire des miracles : *Le don des miracles est une grâce infructueuse qu'ont eue quelques saints, mais qui n'a point aidé à les faire saints* (Bourdaloue). || **2.** Fait extraordinaire, qui suscite l'étonnement et l'admiration : *Un petit nombre de soldats, persuadés de l'habileté de leur général, peuvent enfanter des miracles* (Chateaubriand). *Il est vrai qu'il* [le commandement anglais] *disposait sur place de forces terrestres et aériennes considérables et qu'il croyait l'amiral Andrew Cunningham* [...] *en mesure de faire plus qu'un miracle* (De Gaulle). *Élisabeth ne remerciait pas. Accoutumée à vivre des miracles, elle les acceptait sans surprise. Elle les attendait et ils se produisaient toujours* (Cocteau). || *Tenir du miracle,* être surprenant. || *Crier au miracle,* s'étonner d'un fait comme d'une action merveilleuse. || *Il n'y a pas de quoi crier au miracle,* c'est une chose naturelle, à laquelle on pouvait s'attendre. || **3.** *Class.* Être ou chose digne d'admiration ; merveille : *Nous verrons* [...] | *Qui dans nos soins communs pour ce jeune miracle* | *Aux vœux de son rival portera plus d'obstacle* (Molière). *Le roi des épagneux* [épagneuls], *charmante créature,* | *Et vrai miracle de nature* (La Fontaine). *Tes premiers miracles* | *Ont rempli la foi de mes oracles* (Corneille). || **4.** Auj. *Un miracle de,* une chose extraordinaire : *Cette cathédrale est un miracle d'architecture.* || **5.** Hasard merveilleux : *C'est un miracle qu'il ait échappé à la mort.* || **6.** Entre comme second élément dans des mots composés où il indique un résultat surprenant, un effet inattendu : *Un remède miracle. Une solution miracle.*

II. Drame sacré représenté au Moyen Âge et dont le sujet est emprunté à la vie des saints : *Le Miracle de Théophile* (Rutebeuf). *Les Miracles de Nostre-Dame.*

● SYN. : **I, 1** *prodige, signe ;* **4** *merveille, prodige.*

◆ **À miracle** loc. adv. (3 mai 1664, Loret [var. *a mericle,* fin du XII^e s.]). *Class.* et *littér.* Merveilleusement : *Il sait notre langue à miracle* (La Fontaine). *L'amour de Cécile, artiste douée à miracle, le féconderait* (Duhamel).

◆ **Par miracle** loc. adv. (fin du XV^e s., Commynes). D'une façon tout à fait inattendue : *Par miracle, il n'y a pas eu de mort dans cet accident.*

miraculé, e [mirakyle] adj. et n. (dér. savant de *miracle* [v. ce mot] ; 1798, Acad.). Se dit d'une personne qui a été l'objet d'un miracle : *Seul l'enfant miraculé ne pouvait fermer les yeux* (Barrès). *L'eau froide qui découlait des vêtements de la miraculée* (Jammes).

miraculeusement [mirakyløzmɑ̃] adv. (de *miraculeux ;* 1377, Lanfranc, au sens 1 ; sens 2, 1669, Bossuet). **1.** Par miracle : *Un enfant guéri miraculeusement.* || **2.** De façon extraordinaire : *Je me demande si Françoise Sagan a eu conscience du sujet qu'elle frôlait, du personnage qui venait à elle et qui, miraculeusement, avait découvert en Vaneck son interprète irremplaçable* (Mauriac). *Échapper miraculeusement à la mort dans un accident de voiture.*

miraculeux, euse [mirakylø, -øz] adj. (dér. savant de *miracle* [v. ce mot] ; 1314, Mondeville, au sens 2 ; sens 1, v. 1380, *Aalma ;* sens 3, av. 1890, Maupassant ; sens 4, 1606, Nicot [« qui produit des effets extraordinaires », 1669, Molière]). **1.** Qui est produit d'une manière surnaturelle : *Guérison miraculeuse.* || **2.** Qui fait des miracles : *Sa parole* [celle du Christ] *aussi miraculeuse que ses actes* (France). || **3.** Où se font des miracles : *Il est devenu* [...] *gardien d'une chapelle miraculeuse* (Maupassant). || **4.** Qui est extraordinaire : *Une découverte miraculeuse.* || Qui produit des effets extraordinaires : *L'intervention miraculeuse d'un chirurgien.*

● SYN. : **1** *surnaturel ;* **4** *étonnant, fabuleux, fantastique, prodigieux, sensationnel.* — CONTR. : **1** *naturel, normal ;* **4** *banal, ordinaire, quelconque.*

mirador [miradɔr] n. m. (mot esp. désignant une espèce de belvédère, dér. de *mirar,* regarder, lat. *mirare* [v. MIRER] ; 1843, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Belvédère, ou balcon, au sommet des maisons espagnoles : *Des balcons vitrés qu'on appelle du nom exquis de miradores* (Bourget). [V. Rem.] || **2.** Poste d'observation ou de surveillance surélevé, utilisé pour la garde des dépôts, des camps de prisonniers.

● REM. Au sens 1, on peut employer le plur. esp. *miradores.*

1. mirage [miraʒ] n. m. (de *mirer ;* 1753, *Histoire de l'Académie.. des sciences* [p. 252], au sens 1 ; sens 2, av. 1834, Béranger ; sens 3, av. 1841, Chateaubriand). **1.** Phénomène d'optique particulier aux pays chauds, consistant en ce que les objets éloignés produisent une image renversée comme s'ils se reflétaient dans une nappe d'eau :

De temps à autre, il vous semble voir à l'horizon de grandes plaques d'eau avec des arbres qui se reflètent dedans. C'est le mirage (Flaubert). ‖ **2.** Illusion d'optique provoquée par jeu : *J'aimais coller mes yeux au stéréoscope qui transformait deux plates photographies en une scène à trois dimensions, ou voir tourner dans le kinétoscope une bande d'images immobiles dont la rotation engendrait le galop d'un cheval.* [...] *Jeux d'ombre, projections lumineuses : ce qui m'intéressait dans tous les mirages optiques, c'est qu'ils se composaient et se recomposaient sous mes yeux* (Beauvoir). ‖ **3.** *Fig.* Illusion séduisante et trompeuse : *Mais ce ne fut pas lui, cet amant des orages, | Qui put se réjouir à voir couler des pleurs | Ou qui suivit la gloire et ses fuyants mirages* (Banville).

• Syn. : **3** *chimère, fantasmagorie, leurre, mensonge, rêve, rêverie, songe, trompe-l'œil.*

2. mirage [miraʒ] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1931, Larousse). Action de mirer les œufs.

miraillé, e [miraje] adj. (de l'anc. franç. *mirail,* miroir [v.1265, J. de Meung], dér. de *mirer ;* 1644, Vulson, p. 7). En héraldique, se dit des papillons ou des paons qui sont figurés avec des taches ou des ocelles d'une couleur différente de celle du fond.

mirbane [mirban] n. f. (origine inconnue ; 1868, Littré). *Essence de mirbane,* en parfumerie, nom donné au nitrobenzène, dont l'odeur rappelle l'essence d'amandes amères et qui sert à aromatiser les savons.

1. mire [mir] n. f. (déverbal de *mirer ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens de « but » ; sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, 1668, *Journ. des savants,* p. 201 [au fig., 1812, Boiste] ; sens 3, 1903, Larousse ; sens 4, 1789, Brisson, I, 148 [*prendre la ligne de mire,* 1963, Larousse — *prendre la mire,* même sens, 1868, Littré] ; sens 5, 1er semestre 1806, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 306] ; sens 6, 1959, Robert [*mire,* même sens, 1868, Littré] ; sens 7-9, 1963, Larousse [aussi *mire électronique*]). **1.** *Vx.* Action de viser. ‖ **2.** Auj. *Point de mire,* endroit qu'on veut atteindre en visant avec une arme à feu. ‖ Fig. *Être le point de mire,* attirer tous les regards. ‖ **3.** *Cran de mire,* en termes militaires, échancrure pratiquée autrefois sur le canon d'une arme à feu et aujourd'hui sur la planchette de hausse pour diriger la visée. ‖ **4.** *Ligne de mire,* ligne droite déterminée par le centre du cran de mire et le sommet du guidon d'une arme à feu. ‖ *Prendre la ligne de mire,* faire passer la ligne de mire par son œil. ‖ **5.** En géodésie, construction en charpente établie sur un repère que l'on vise de loin pour prendre une direction : *Une mire surmonte une borne géodésique.* ‖ **6.** *Mire parlante,* en topographie, latte en bois graduée en centimètres et disposée verticalement aux points dont on veut repérer la position ou l'altitude. ‖ **7.** En optique, objet permettant le contrôle des instruments d'optique. ‖ **8.** En photographie, dessin permettant d'étudier les limites de netteté que peuvent atteindre un objectif ou une surface sensible. ‖ **9.** En télévision, image de contrôle constituée par des dessins géométriques et servant à vérifier la qualité de la transmission. ‖ *Mire électronique,* générateur de signaux émis sur l'écran du téléviseur afin de vérifier et de mettre au point l'appareil.

• Syn. : **2** *but, cible, objectif.*

2. mire [mir] n. m. (lat. *medicus,* médecin ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *mirie ; mire,* XIIe s.). *Vx.* Médecin, apothicaire : *Je doute que les pharmacopoles et les maîtres mires se tinssent de vous lapider* (Hugo).

3. mire [mir] n. f. (de *miré ;* 1575, Huguet). *Vx.* Chacune des défenses du sanglier.

miré [mire] adj. m. (part. passé de *mirer,* au sens de « considérer, admirer » [ce type de sanglier étant remarquable] ; 1564, J. Thierry). Se dit du sanglier dont les défenses sont recourbées en dedans et s'émoussent.

mire-jalon [mirʒalɔ̃] n. f. (de *mire* 1 et de *jalon ;* 1931, Larousse). Dans les chemins de fer, plaque carrée ou planche horizontale peinte en damier blanc et rouge, et destinée à servir de point de repère soit pour la manœuvre, soit pour le nivellement.

• Pl. *des* MIRES-JALONS.

mire-œufs [mirø] n. m. invar. (de *mire,* forme du v. *mirer,* et du plur. de *œuf ;* 1907, Larousse). Appareil servant à mirer des œufs.

mirepoix [mirpwa] adj. et n. f. invar. (du n. du duc de *Mirepoix,* maréchal de France [1699-1757] — mot sans doute utilisé d'abord dans les cuisines de ce personnage ; 1868, Littré). Composition culinaire à base de carottes, d'oignons, de céleri, de jambon, etc., que l'on ajoute aux préparations de viandes, de poissons, de crustacés pour en rehausser la saveur.

mirer [mire] v. tr. (lat. *mirare,* var. de *mirari,* s'étonner, voir avec étonnement, admirer ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Regnard [*mirer du drap,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens I, 3, v. 1175, Chr. de Troyes [« regarder comme dans un miroir », 1830, V. Hugo ; en parlant de choses, 1840, V. Hugo] ; sens I, 4, av. 1885, V. Hugo (en joaillerie, 1752, Trévoux] ; sens II, v. 1570, Carloix).

I. 1. *Vx.* Regarder avec attention : *Plus je regarde et mire ta personne* (La Fontaine). *Appelle-la donc que je la mire de près* (Bataille). ‖ **2.** *Mirer des œufs,* les examiner à contre-jour à la lumière naturelle ou artificielle pour voir s'ils sont sains. ‖ *Mirer du drap,* le regarder à contre-jour pour voir ses défauts. ‖ **3.** *Littér.* Regarder dans un miroir : *« Donnez-moi mon sac, il est sur la table de nuit. » Mathieu lui tendit le sac ; elle en tira un poudrier où elle mira son visage avec dégoût* (Sartre). ‖ Regarder comme dans un miroir : *Vous y* [dans ses yeux] *venez mirer les vôtres, tous les soirs* (Hugo). ‖ Par métaphore, en parlant de choses : *Les arbres mirent leurs branches dans l'eau limpide du lac.* ‖ **4.** Reproduire l'image d'un être, d'une chose, refléter : *Sur le bord de ce Clain qui* [...] *continue comme autrefois à mirer le va-et-vient noir des moines* (Huysmans). ‖ En joaillerie, réfléchir l'image des objets, en parlant de diamants ou de pierres fines taillées.

II. *Vx.* Viser avec une arme à feu : *Mme du Gua la mirait avec un long fusil* (Balzac).

◆ **se mirer** v. pr. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, av. 1589, J. A. de Baif). **1.** *Vx.* Se regarder dans un miroir ou dans une surface polie. ‖ **2.** *Fig.* Se complaire à se reconnaître, s'admirer : *Se mirer dans son œuvre.*

mirette [mirɛt] n. f. (de *mirer* ou de *mire* 1 ; 1903, Larousse, aux sens 1-3). **1.** Outil de maçon, servant à parfaire les joints. ‖ **2.** Outil de paveur, servant à vérifier le niveau du pavage. ‖ **3.** Outil que le sculpteur ou le modeleur utilise pour enlever les bavures de glaise.

◆ **mirettes** n. f. pl. (sens 1, 1837, Vidocq ; sens 2, 1880, Esnault). **1.** *Pop.* Yeux : *Voilà bien ces yeux, ces subtiles mirettes* (Baudelaire). *Mlle Sidonie, avec ses mirettes noires* (Huysmans). ‖ **2.** *Arg.* Prunelle, paupière : *Avoir du sommeil dans les mirettes.*

mireur, euse [mirœr, -øz] n. (de *mirer ;* début du XVIe s., au sens de « celui qui se propose un but » ; sens actuel, 1874, Larousse). Personne qui mire les œufs.

◆ **mireur** n. m. (1840, Acad.). Instrument utilisé au XIXe s. dans l'artillerie pour apprécier les distances.

mirifique [mirifik] adj. (lat. *mirificus,* prodigieux. extraordinaire, de *mirus,* étonnant, et de *facere,* faire, rendre ; fin du XVe s., Molinet, écrit *mirificque ; mirifique,* av. 1525, J. Lemaire de Belges). Se dit de ce qui est étonnant, admirable (s'emploie souvent par plaisanterie) : *Des promesses mirifiques.*

• Syn. : *fabuleux, fantastique, merveilleux, mirobolant* (fam.), *prodigieux.*

mirifiquement [mirifikmɑ̃] adv. (de *mirifique ;* début du XVIe s.). *Ironiq.* De façon mirifique : *Il a mirifiquement réussi.*

mirliflore ou **mirliflor** [mirliflɔr] n. m. (mot issu du croisement de *mirlifique* [altér. anc. de *mirifique,* 1430, Godefroy] et du lat. scientif. moderne *mille flores* [1698, Lémery], n. d'un parfum très apprécié des élégants du XVIIe s., proprem. « mille fleurs » [du lat. class. *mille,* mille, et *flores,* plur. de *flos, floris,* fleur] ; 1765, Collé, écrit *mirli-*

flor ; mirliflore, 1787, Louvet de Couvray). *Fam.* et *vx.* Jeune élégant : *Quand tu jouais au mirliflor dans une bonne seconde et que tu regardais les écuyères* (Vallès). *Depuis que ce mirliflore a mis le pied dans ma maison, tout y va de travers* (Balzac).

mirlipot [mirlipo] n. m. (origine obscure, peut-être altér. de *mirlilot,* mélilot [1611, Cotgrave], lui-même altér. de *mélilot ;* 1723, Savary des Bruslons). Infusion de sauge, servant parfois à remplacer le thé.

mirliton [mirlitɔ̃] n. m. (origine obscure, peut-être anc. refrain de chanson pop. : 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s. [*air de mirliton,* 1959, Robert — *mirliton,* même sens, 1834. Boiste ; *vers de mirliton,* 1868, Littré] : sens 3 et 5, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1903, Larousse ; sens 6, 1963, Larousse). **1.** Flûte d'enfant faite d'un roseau creusé, garni aux deux bouts d'une membrane (pelure d'oignon ou baudruche) et émettant des sons nasillards. || **2.** *De mirliton,* aussi peu musical que les sons du mirliton : *Auprès d'elle* [ma mère], *dans un berceau, une petite créature grimaçante poussait des cris de mirliton* (Pagnol). || *Air de mirliton,* air populaire analogue à ceux qui sont imprimés sur les bandes de papier qui entourent en spirale les mirlitons. || *Vers de mirliton,* mauvais vers : *Une phrase de douze syllabes ne fait pas nécessairement un alexandrin ou ne constituera qu'un alexandrin de mirliton* (Dauzat). || **3.** *Par anal.* Au XVIII^e s., coiffure à cheveux courts roulée autour de la tête. || **4.** *Arg.* Shako tronconique et sans visière, porté sous l'Ancien Régime et sous la I^re République par les hussards. || **5.** Pâtisserie roulée qui contient de la crème. || **6.** Panneau vertical étroit, à bandes inclinées, placé le long de la voie de chemin de fer pour avertir le mécanicien qu'il va rencontrer un signal peu visible.
• SYN. : **1** *flûteau.*

mirlitonesque [mirlitɔnɛsk] adj. (de *mirliton ;* 1948, Koechlin, p. 63). *Péjor.* De mirliton : *Une musique mirlitonesque.*

mirlitonner [mirlitɔne] v. intr. (de *mirliton ;* 1833, P. Borel d'Hauterive). Jouer du mirliton, et, au *fig.,* se comporter ridiculement, faire le pitre : *Ceux qui, du haut en bas de cette immense échelle des valeurs, lèchent, croassent et mirlitonnent autour des honneurs et des places..* (Fargue).

mirmillon [mirmijɔ̃] n. m. (lat. *mirmillo,* même sens ; 1732, Trévoux). Gladiateur armé du bouclier gaulois, d'une petite épée et d'un casque, qui était habituellement opposé au rétiaire.

miro [miro] adj. (de *mirer,* au sens de « regarder attentivement » ; 1928, Esnault). *Pop.* Qui a une mauvaise vue, myope.

mirobolamment [mirɔbɔlamɑ̃] adv. (de *mirobolant ;* 1846, Balzac). *Fam.* D'une manière mirobolante : *Des cinq cent mille francs constitués en dot à ma fille, deux cent ont passé* [...] *à payer les dettes de monsieur votre fils, à meubler mirobolamment sa maison* (Balzac).

mirobolant, e [mirɔbɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (mot peut-être issu, avec influence du v. *mirer,* de *Mirobolan,* n. d'un docteur dans la comédie *Crispin médecin,* de Hauteroche [1673 ou 1674], emploi plaisant, comme n. pr., de l'anc. n. m. *mirobolan,* fruit des arbres du genre badamier, des Indes, employé dans certaines préparations médicinales (XIII^e s., *Simples Médecines*], lat. *myrobalanum,* espèce de noix aromatique, gr. *murobalanos,* gland parfumé, de *muron,* parfum liquide, essence parfumée, et de *balanos,* gland ; 7 déc. 1838, M^me de Girardin). *Fam.* Magnifique, extraordinaire, si étonnant qu'on y croit à peine : *On inventa en ce temps-là tous les puffs les plus mirobolants, les plus incroyables, les plus énormes* (Baudelaire). *Elle tenait à remplir sa promesse d'une gratification mirobolante* (L. Daudet). *Il accomplit en trois ans, au Congo, une carrière mirobolante* (Duhamel).
• SYN. : *époustouflant* (fam.), *étonnant, fabuleux, fantastique, inouï, merveilleux, mirifique, sensationnel.*

miroir [mirwar] n. m. (de *mirer ;* v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *mireür* [*mireor,* v. 1130, *Eneas ; miroir,* v. 1268, É. Boileau], au sens I, 1 [*miroir à alouettes,* 1845, Bescherelle — *miroir,* même sens, 1668, La Fontaine ; *miroir à alouettes,* au fig., 1936, R. Martin du Gard ; *miroir d'appontage,* 1963, Larousse ; *miroir magique,* 1840, Acad.] ; sens I, 2, 1690, Furetière [*miroir ardent,* 1474, Gay] ; sens I, 3, 1689, M^me de Sévigné [*miroir d'eau,* 1715, A. Rommel] ; sens I, 4, fin du XII^e s., Reclus de Moi-liens [comme titre d'ouvrages didactiques..., XIII^e s., *Miroir des dames*] ; sens I, 5, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens I, 6, 1874, Larousse ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1694, Th. Corneille ; sens II, 4, 1963, Larousse ; sens II, 5, 1768, Valmont de Bomare [I, 562] ; sens II, 6, 1751, *Dict. universel d'agriculture ;* sens II, 7, 1562, Du Pinet).

I. 1. Objet constitué par une surface polie, jadis de métal, aujourd'hui de verre étamé ou argenté, qui donne une image réfléchie des personnes et des choses : *Miroir de poche. Miroir de toilette. Miroir déformant. Les anciens Romains se servaient de miroirs d'étain que l'on fabriquait à Brindes* (Buffon). *Dans la glace, derrière lui, presque effacé par la pénombre et la crasse blanche du miroir, il vit le maigre et dur profil de Ralph* (Sartre). *Dans sa main, le miroir brille, renvoie les rapides étincelles du soleil* (Le Clézio). || *Miroir à* ou *aux alouettes,* ou simplem. *miroir,* instrument monté sur un pivot et garni de petits morceaux de miroir, que l'on fait tourner et scintiller au soleil pour attirer les alouettes et les petits oiseaux : *Chasser au miroir.* || Fig. *Miroir à alouettes,* ce qui fascine, attire, mais déçoit. || *Miroir d'appontage,* sur un porte-avions, système optique permettant aux pilotes d'effectuer eux-mêmes la manœuvre d'appontage. || *Miroir magique,* miroir où les astrologues, les devins prétendaient faire apparaître l'image de personnes ou de choses invoquées. || **2.** *Spécialem.* En optique, surface polie, plane ou courbe, qui réfléchit les rayons lumineux : *Miroir plan. Miroir concave. Miroir convexe. Miroir sphérique, parabolique.* || *Miroir ardent,* miroir concave qui, par la concentration des rayons solaires en son foyer, peut enflammer des objets. || **3.** Surface unie qui réfléchit la lumière, reflète les objets : *Le miroir de la fontaine. Une aurore que tous les miroirs de la mer reflétaient en vagues traînées roses* (Loti). || *Miroir d'eau,* pièce d'eau de forme régulière, généralement carrée, dans un parc : *À l'ombre des grands cyprès, dans le labyrinthe des allées, auprès de quatre miroirs d'eau, au bruit mélancolique des fontaines..* (H. de Régnier). || **4.** *Fig.* Ce qui reproduit fidèlement la réalité, offre une image exacte des choses : *Une nation a deux miroirs où elle se contemple : son Assemblée et sa presse* (Mauriac). || *Spécialem.* Titre donné, au Moyen Âge, à des ouvrages didactiques ou ascétiques, recueils de textes divers : *Miroir des dames. Miroir de salut.* || **5.** *Class.* Modèle, type idéal : *C'est un miroir de patience* (Acad., 1694). *Nous serons les miroirs d'une vertu bien rare* (Corneille). || **6.** En héraldique, meuble de l'écu figurant un miroir.

II. 1. *Œufs au miroir,* œufs sur le plat. || **2.** Place entaillée et marquée au marteau, sur le tronc d'un arbre, indiquant que l'arbre doit être abattu ou réservé. (Syn. BLANCHIS, FLACHIS.) || **3.** Cavité produite dans le parement d'une pierre par un éclat qui a pénétré profondément. || **4.** Portion de la peau du cheval recouvrant la croupe, qui peut prendre un beau brillant au finissage. || **5.** Tache brillante sur l'aile d'un oiseau, d'un insecte, sur la queue du paon. || **6.** *Miroir-de-Vénus,* campanule dont la corolle rappelle la forme d'une roue. || **7.** *Miroir d'âne, miroir de sainte Marie* ou *de la Vierge, miroir du pèlerin,* variétés laminaires de gypse.
• SYN. : **I, 1** *glace, psyché.*

miroitant, e [mirwatɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *miroiter ;* 1824, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 13 juill. 1863, Sainte-Beuve). **1.** Qui miroite, jette de nombreux reflets : *Une rivière miroitante sous un dôme de forêt, parmi un cliquetis de cris d'oiseaux* (Chardonne) ; et par extens. : *Le grand autel est orné de lames d'argent et de soleils de cristal, dont les reflets miroitants forment*

des jeux de lumière d'un éclat singulier (Gautier). || **2.** Fig. *Style miroitant,* style brillant, orné et divers.

miroité, e [mirwate] adj. (de *miroi[r]* ; 1595, Vigenère [p. 218], écrit *mirouetté,* au sens de « ayant des taches d'une couleur différente de celle du fond [en parlant d'un paon] » ; écrit *miroüeté,* au sens 1, 1680, Richelet [*miroité,* 1732, Liger] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Se dit d'un cheval bai dont la croupe est marquée de taches d'une couleur plus brillante que le fond de la robe. || **2.** Parsemé de taches luisantes ; se dit en particulier d'une étoffe lustrée : *La femme et la robe étaient sans grâce ni fraîcheur, le velours était miroité comme le teint* (Balzac). *Quelques lés d'étoffe éraillée et miroitée* (Gautier).

miroitement [mirwatmɑ̃] n. m. (de *miroiter ;* 1622, *Dict. général*). Reflet, éclat produit par une surface, un objet qui miroite : *Ces cuivres, ces étains, ces réflecteurs de métal blanc [...], tout ce miroitement, tout ce cliquetis de lumière me donnait un moment de vertige* (Daudet). *Les vallées ouvertes montrent le miroitement continu de leurs fleuves* (Le Clézio).

• SYN. : *chatoiement, flamboiement, scintillement.*

miroiter [mirwate] v. intr. (de *miroi[r]* — v. aussi MIROITÉ : 1836, Lamartine, au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Jeter des reflets, des éclats de lumière mobiles, changeants : *La grande lagune salée miroitait comme un morceau d'argent* (Flaubert). || **2.** Fig. *Faire miroiter quelque chose à quelqu'un, aux yeux de quelqu'un,* lui faire une proposition en la présentant sous des aspects engageants, séduisants, parfois trompeurs : *Il lui a fait miroiter les profits considérables que l'affaire pourrait rapporter. Je montrais le peuple français d'autant plus sensible à la façon dont ses alliés se comportaient à son égard qu'il était précipité dans le malheur et l'humiliation, que la propagande d'Hitler faisait miroiter à ses yeux des perspectives de redressement pourvu qu'il passât dans le camp totalitaire* (De Gaulle).

• SYN. : **1** *briller, chatoyer, étinceler, flamboyer, scintiller.*

miroiterie [mirwatri] n. f. (de *miroitier ;* 1701, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1842, Mozin). **1.** Industrie (argenture, étamage), façonnage, commerce des glaces, des miroirs. || **2.** Atelier de miroitier.

miroitier, ère [mirwatje, -ɛr] n. (de *miroi[r]* ; 1564, J. Thierry, au sens 1 ; sens 2, 1955, *Dict. des métiers*). **1.** Personne qui vend des glaces, des miroirs et qui leur donne la dernière façon (coupe, préparation, encadrement, parfois étamage) : *Puisque vous allez à Venise où il y a d'habiles miroitiers..* (France). || **2.** *Miroitier-façonnier, miroitier-poseur,* ouvriers spécialisés de la miroiterie.

miroton [mirɔtɔ̃] n. m. (origine inconnue ; 1691, Guégan [adjectiv., 1959, Robert]). Tranches de bœuf bouilli accommodées avec des oignons : *Il mangeait le reste du miroton, épluchait son fromage* (Flaubert) ; et adjectiv. : *Bœuf miroton.*

mis, e [mi, miz] adj. (part. passé de *mettre ;* v. 1650, Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Habillé, vêtu (avec un adverbe ou un complément à valeur adverbiale) : *Un homme bien mis. Une femme mise décemment. Un gentilhomme | Jeune, bien fait, et des mieux mis de Rome* (La Fontaine). || **2.** *Cheval bien mis, mal mis,* cheval bien, mal dressé : *J'en ai assez de me faire casser les os pour que les chefs aient des chevaux bien mis* (Bourget).

misaine [mizɛn] n. f. (altér., sous l'influence de l'ital. *mezzana,* misaine [lat. *mediana,* fém. de *medianus,* v. ci-dessous], du moyen franç. *migenne,* misaine [1382, *Compte du clos des Galées de Rouen*], catalan *mitjana,* même sens, proprem. « [voile] moyenne », fém. substantivé de l'adj. *mitjan,* moyen, lat. *medianus,* du milieu, dér. de *medius,* central, intermédiaire ; V. 1500, Auton, écrit *mizenne ;* 1530, Palsgrave, écrit *misayne ; misaine,* 1573, Du Puys [*voile de misaine, mât de misaine,* 1636, Monet ; *vergue, hune de misaine,* 1874, Larousse]). *Misaine,* ou *voile de misaine,* basse voile du mât de l'avant d'un navire à voiles : *Deux hommes étaient attachés à la barre pour tenir la « Rose-Marie » au plus près sous sa misaine* (Vercel). || *Mât de misaine,* le premier mât vertical à l'avant d'un bateau, entre le beaupré et le grand mât. || *Vergue, hune de misaine,* basse vergue et hune dépendant de ce mât.

misanthrope [mizɑ̃trɔp] n. et adj. (gr. *misanthrôpos,* qui hait les hommes, de *miseîn,* détester, et de *anthrôpos,* être humain, homme ; 1552, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1622, Sorel). **1.** Personne qui manifeste de la haine pour tout le genre humain : *Le vrai misanthrope est un monstre : s'il pouvait exister, il ferait horreur* (Rousseau). *Et de même les misanthropes, les ennemis de l'homme sont ceux qui ne consentent pas à le connaître dans sa misère aussi bien que dans sa grandeur* (Mauriac). || **2.** Personne d'humeur chagrine, peu sociable, qui fuit ses semblables et se complaît dans la solitude : *Un vieillard misanthrope.*

• SYN. : **2** *atrabilaire, bilieux, insociable, ours* (fam.), *sauvage.* — CONTR. : **2** *aimable, chic* (fam.), *gentil, philanthrope, sociable.*

◆ adj. (av. 1553. Rabelais). Qui est propre au misanthrope : *Un caractère misanthrope.*

misanthropie [mizɑ̃trɔpi] n. f. (gr. *misanthrôpia,* haine pour les hommes, de *misanthrôpos* [v. l'art. précéd.] ; av. 1578, Pontus de Tyard, au sens 1 ; sens 2, 1651, Scarron). **1.** Aversion pour le genre humain. || **2.** Caractère sombre, difficile, disposition d'esprit qui pousse à fuir la société : *Tendance à la misanthropie. Crise de misanthropie.*

misanthropique [mizɑ̃trɔpik] adj. (de *misanthropie ;* 1771, Trévoux). Qui a le caractère de la misanthropie : *Un républicanisme misanthropique* (Baudelaire).

• SYN. : *antisocial, asocial.*

miscellanées [miselane] n. f. pl. (lat. *miscellanea,* mélanges [écrits], neutre plur. substantivé de l'adj. du lat. impér. *miscellaneus,* mêlé, mélangé, dér. du lat. class. *miscellus,* mêmes sens, de *miscere,* mêler, mélanger ; 1570, Hervet). Recueil d'articles, d'études, de morceaux sur des sujets divers de littérature ou de science. (On emploie parfois la forme lat. MISCELLANEA [1652, Ménage] ; mais l'on dit plus souvent auj. MÉLANGES.)

miscibilité [misibilite] n. f. (dér. savant de *miscible ;* 1753, *Encyclopédie,* III, 419). Propriété de ce qui est miscible : *La miscibilité de deux liquides.*

miscible [misibl] adj. (dér. savant du lat. *miscere,* mêler, mélanger ; 1757, P. J. Macquer et A. Baumé). Qui peut former avec une autre substance un mélange homogène : *L'alcool éthylique est miscible à l'eau en toutes proportions.*

mise [miz] n. f. (part. passé fém. substantivé de *mettre ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens de « dépense, emploi de l'argent qu'on a dépensé » ; sens I, 1, XIIIe s., Godefroy [*mise au monde,* XXe s. ; *mise bas,* 1868, Littré ; *mise au tombeau,* 1874. Larousse ; *mise en croix,* 1959, Robert] ; sens I, 2, XXe s. ; sens II, 1874, Larousse [*mise à prix,* XVIe s., *Coutumier général,* I, 678, puis 1721, Trévoux ; *mise en dépôt, en gage,* 1959, Robert] ; sens III, 1, 1611, Cotgrave [*sauver la mise,* 1903, Larousse ; *sauver la mise à quelqu'un,* au fig., 1867, Delvau ; *mise de fonds,* 1842, Mozin ; *mise sociale,* 1874, Larousse] ; sens III, 2, 1874, Larousse ; sens IV, 1, 1874, Larousse ; sens IV, 2-3, 1835, Acad. [« manière de présenter les personnes ou les choses sous un jour avantageux... », av. 1850, Balzac] ; sens IV, 4, 1949, Larousse ; sens IV, 5, 1845, Bescherelle [*mise en valeur,* 1923, Larousse] ; sens IV, 6, XXe s. ; sens IV, 7-8, 1840, Acad. ; sens IV, 9, XXe s. ; sens IV, 10, 1835, Acad. ; sens V, 1794, Brunot).

I. 1. Action de déplacer d'un endroit à un autre (avec un certain nombre de compléments qui constituent des locutions) : *Mise à la casse, à l'eau, au rebut, au jour. Mise en bouteille, en sac. Mise en réserve, en terre. Mise à la porte, en pension.* || *Mise en boîte,* v. BOÎTE. || *Mise au monde,* enfantement. || *Mise bas,* action de mettre bas. || *Mise au tombeau, mise en croix,* représentation picturale ou sculpturale de l'ensevelissement, de

la crucifixion du Christ. || **2.** Action de faire figurer en inscrivant ou en insérant : *Mise à l'ordre du jour d'une question importante. Mise à l'index d'un ouvrage subversif.*

II. Action d'affecter à une chose une disposition spatiale particulière : *Mise à l'endroit, à l'envers, en place.* || *Mise d'un navire à l'ancre, en panne, au sec, à la voile,* v. ces mots. || *Mise à prix,* action de mettre à prix ; montant de l'estimation avant une vente aux enchères. || *Mise en dépôt, en gage,* action de confier une somme à titre de dépôt ou de caution.

III. 1. Action de mettre de l'argent au jeu ou dans une affaire ; somme engagée : *Doubler la mise.* || *Sauver la mise,* retirer l'argent mis en enjeu pour ne pas le perdre. || Fig. et pop. *Sauver la mise à quelqu'un,* le tirer d'une situation difficile : *Je n'ai même pas eu à vous sauver la mise* (L. Descaves). || *Mise de fonds,* participation financière à une entreprise. || *Mise sociale,* apport d'un associé à une société. || **2.** *Mise en jeu,* emploi, usage : *La mise en jeu de grands moyens pour aboutir à un résultat certain.*

IV. 1. Action de faire passer dans un état ou une situation nouvelle (cf. les différentes locutions correspondant au verbe *mettre*) : *Mise en gerbe, en tas, en veilleuse, en état de marche. Mise en eau d'un barrage. Mise en miettes, en morceaux. Mise à sac, à sec.* || **2.** Action d'apporter un certain ordre : *Mise en pages. Mise en rang. Mise au net, au propre. Mise au point.* || **3.** *Mise en scène,* action de procéder à la réalisation scénique, au théâtre, au cinéma ou à la télévision, d'une œuvre de fiction ou d'un scénario : *Et je ne parle pas des costumes, des décors et de la mise en scène qui sont uniformément lamentables et qui deviendront prochainement intolérables pour les auditoires les plus patients* (Claudel) ; *par extens.,* manière de présenter les personnes ou les choses sous un jour avantageux ou trompeur : *Tous* [les jeunes élégants] *faisaient ressortir leurs avantages par une espèce de mise en scène que les jeunes gens à Paris entendent aussi bien que les femmes* (Balzac). || **4.** *Mise en ondes,* action d'adapter un texte pour en faire une émission de radio. || **5.** Action de donner l'impulsion initiale à une action ou à un mécanisme en vue de les faire fonctionner : *Mise en action, en chantier, en circulation, en marche, en service, en vigueur.* || *Mise en valeur,* exploitation. || *Mise à exécution,* v. EXÉCUTION. || **6.** Action de faire apparaître d'une certaine manière : *Mise en évidence, en lumière, en relief, en valeur, en vedette.* || **7.** Action de soumettre à un examen, à une contestation : *Mise en cause, à l'étude, en observation, en question. Mise aux voix d'une motion.* || **8.** Action d'établir certaines relations : *Mise en accord, en balance, en contact, en contradiction.* || **9.** *Mise à mort,* action de faire périr : *C'est le matador qui procède à la mise à mort du taureau dans l'arène.* || **10.** Action d'amener une personne à une situation déterminée : *Mise au régime, au fait, à contribution, au défi, à l'épreuve, en garde, au pas, à la raison.* || *Mise en demeure,* v. DEMEURE.

V. Manière d'être habillé : *Au moment où il* [Lucien] *sortit de chez M*[me] *de Bargeton, le baron Châtelet y arriva* [...] *dans la splendeur d'une mise de bal* (Balzac). *Comme elle a gardé sur la tête une résille de soie noire qui lui tient lieu de bonnet de nuit, l'ensemble de sa mise lui donne l'aspect le plus conventionnel de vieille fille de province, frileuse et démodée* (Romains). *Une mise soignée, négligée.*

• SYN. : **III, 1** *cave, enjeu.* || **V** *équipage* (fam.), *habit, tenue, toilette, vêtement.*

◆ **De mise** loc. adj. (sens 1, v. 1534, B. Des Périers [« ... qui fait bonne figure », v. 1460, G. Chastellain] ; sens 2, 1660, Corneille). **1.** *Class.* Se dit d'une monnaie qui a cours : *Les monnaies décriées ne sont plus de mise* (Furetière). || Se dit d'une personne qui fait bonne figure : *Aller en l'autre monde est très grande sottise | Tant que dans celui-ci l'on peut être de mise* (Molière). || **2.** *Auj.* Se dit de ce qui est convenable, bienséant (souvent dans une phrase négative) : *Une telle attitude n'est plus de mise.*

• REM. La plupart des locutions verbales formées à partir du v. *mettre,* suivi d'une préposition et d'un substantif, donnent naissance à un syntagme nominal de même structure, dont on trouvera généralement la signification à l'entrée du substantif complément de *mise* : *mettre à jour → mise à jour ; mettre en place → mise en place ;* etc.

miser [mize] v. tr. (de *mise ;* 1669, Widerhold, comme v. intr., au sens de « enchérir, dans une vente aux enchères » ; comme v. tr., au sens actuel, 1839, Balzac [absol., av. 1850, Balzac]). Déposer un enjeu : *Miser une grosse somme sur le huit.* || *Absol.* Déposer un certain enjeu ; jouer une somme d'argent : *Miser sur un cheval, aux courses.*

• SYN. : *caver, coucher, jouer, ponter.*

◆ v. tr. ind. (1877, Littré [*miser sur quelque chose,* début du XX[e] s. ; *miser sur les deux tableaux,* 1935, Acad.]). *Miser sur quelqu'un,* se rallier à cette personne en escomptant sa réussite : *L'incident offrait tout à coup au public américain l'occasion de manifester sa préférence entre une politique officielle qui misait encore sur Pétain et le sentiment de beaucoup qui inclinait vers de Gaulle* (De Gaulle). || *Miser sur quelque chose,* fonder ses espoirs sur cette chose : *Il a misé sur sa chance, sur la passivité de ses adversaires.* || Fig. *Miser sur les deux tableaux,* se ménager des soutiens, des avantages dans deux partis rivaux.

misérabilisme [mizerabilism] n. m. (dér. savant de *misérable ;* 1928, A. Breton, au sens de « état de ce qui est misérable » ; sens actuel, 1[er] févr. 1937, *Nouvelle Revue française,* p. 268). Tendance littéraire et artistique consistant à représenter les aspects les plus misérables de l'homme ou de la société.

misérabiliste [mizerabilist] adj. (de *misérabilisme ;* 13 déc. 1964, *le Monde*). Relatif au misérabilisme : *Une peinture misérabiliste.*

◆ adj. et n. (1970, Robert). Qui pratique le misérabilisme : *Un écrivain misérabiliste. Les œuvres des misérabilistes.*

misérable [mizerabl] adj. (lat. *miserabilis,* touchant, triste, déplorable, de *misereri,* avoir compassion, pitié de ; fin du XII[e] s., *Prise d'Orange,* au sens de « qui apporte le mal, qui blesse [en parlant d'une lance] » ; sens 1, début du XVI[e] s. [« qui est dans le dénuement », début du XV[e] s., A Chartier] ; sens 2, 1336, *Registre criminel de la justice de Saint-Martindes-Champs,* 480 ; sens 3, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1656, Molière ; sens 6, av. 1696, La Bruyère ; sens 7, 1657, Pascal). **1.** Se dit de quelqu'un dont la condition inspire la pitié, ou du sort de cette personne : *Un misérable estropié. Une population misérable, cruellement éprouvée par la guerre. La vie misérable d'un enfant abandonné. Plus cet homme-là aura vécu et moins il aura cru que le destin aux yeux crevés mène les affaires de notre misérable espèce* (Mauriac). || *Spécialem.* Qui est dans le dénuement : *La fureur inapaisable des Tuvache, restés misérables, venait de là* (Maupassant). || **2.** *Class.* Se dit de quelqu'un qui est dans le malheur : *On est d'autant plus misérable qu'on est tombé de plus haut* (Pascal). || **3.** Se dit de ce qui, par son aspect, évoque la misère, la pauvreté extrême : *Un air misérable. Des vêtements misérables. Une cabane misérable. Une jeune femme entra, vêtue avec une décence misérable* (Sartre). || **4.** Qui est peu abondant, insuffisant : *Une récolte misérable. Il travaille pour un salaire misérable.* || **5.** (placé avant le nom) Qui est de peu d'importance : *Voilà bien du bruit pour une misérable assiette cassée.* || **6.** *Littér.* Qui est pénible, douloureux : *Car puisque nous parlons dans ce temps misérable | Où les Exilés seuls ont encore soif du beau* (Banville). || **7.** *Vx* ou *littér.* Qui provoque le mépris, la réprobation ; qui est bas : *De temps en temps vous me jetez à la tête votre fidélité. Mais je regardais à vos actes, et ils étaient toujours misérables* (Montherlant).

• SYN. : **1** *infortuné, malheureux, pitoyable ; impécunieux, indigent, miséreux, nécessiteux, pauvre ;* **3** *minable* (fam.), *miteux* (fam.), *pouilleux* (fam.) ; **4.** *dérisoire, infime,*

insignifiant, jeune (fam.), *maigre, minime ;* **5** *lamentable, malheureux, méchant, pauvre, piètre ;* **6** *abominable, affreux, cruel, funeste, triste.*

◆ n. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1638, Rotrou). **1.** *Class.* et *littér.* Personne qui est accablée par une vie pénible, qui est sans ressources : *J'aime les biens parce qu'ils permettent d'en assister les misérables* (Pascal). *Pour les misérables, l'idée de la misère suffit. Leur misère n'a pas de visage* (Bernanos). *« Les Misérables », roman de Victor Hugo.* || **2.** Personne digne de mépris, de haine : *Le mari de ma mère articula en bégayant : « Vous êtes un misérable ! »* (Maupassant).

misérablement [mizerabləmɑ̃] adv. (de *misérable ;* 1370, Oresme). D'une manière propre à inspirer la pitié : *Un vieillard qui vit misérablement d'une maigre pension.*

misère [mizɛr] n. f. (lat. *miseria,* malheur, adversité, souci, peine, de *miser,* misérable, malheureux ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *miserie* [*misere,* XIII^e s.], au sens 1 [en langage mystique, v. 1460, G. Chastellain] ; sens 2, XIII^e s., Littré [*lit de misère,* 1798, Acad. ; *collier de misère,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1611, Cotgrave [*salaire de misère,* 1959, Robert ; *crier misère,* fin du XVII^e s., M^me de Sévigné] ; sens 4, 1675, Fléchier ; sens 5, av. 1719, M^me de Maintenon). **1.** *Class.* et *littér.* État digne de pitié, condition malheureuse : *Le travail, aux hommes nécessaire, | Fait leur félicité plutôt que leur misère* (Boileau). *C'est ainsi qu'en ma tête en feu, de pleurs brûlante, | Je roulais ma misère et mon affreux souci* (Banville). || *Spécialem.* En langage mystique, condition de l'homme qui le voue au néant, à la faiblesse (au sing. ou au plur.) : *La misère de l'homme se conclut de sa grandeur, et sa grandeur de sa misère* (Pascal). *Tout le corps des justes qui prie, et qui est toujours exaucé, rend le Seigneur bien plus attentif aux besoins de l'Église et aux misères de nos âmes* (Massillon). *Non seulement cette parricide sera pardonnée et aimée* [...], *mais encore préférée, à cause de sa misère sans égale, et pour l'excès d'opprobre qui l'attend encore* (Mauriac). || **2.** Ce qui provoque un état digne de pitié ; souffrance, calamité (souvent au plur.) : *Se lamenter sur la misère des temps. Les misères de la guerre.* || *Lit de misère,* lit de souffrance, et spécialem, lit sur lequel une femme est en train d'accoucher. (Vieilli.) || *Collier de misère,* travail constant et pénible (par allusion au collier des esclaves). || **3.** Pauvreté extrême, dénuement : *Si les misérables avaient le pouvoir d'associer entre elles les images de leur malheur, elles auraient tôt fait de les accabler. Mais leur misère n'est pour eux qu'une infinité de misères, un déroulement de hasards malheureux* (Bernanos). *Être, vivre dans la misère, dans une misère noire. À la suite d'un grave accident, il était tombé dans la misère.* || *Salaire de misère,* salaire extrêmement bas. || *Crier misère,* se plaindre amèrement de son sort ; en parlant des choses, témoigner d'une extrême pauvreté : *Des chaussures éculées qui crient misère.* || **4.** *Littér.* Ensemble des miséreux : *La misère invente et la propriété recueille* (Proudhon). *La plupart des hommes vivent à côté de la misère sans la voir* (J. Simon). || **5.** Chose de peu d'importance, de peu de valeur : *Se fâcher pour une misère. Un romancier qui n'écrit que des misères. Je ne sais pourquoi j'ai pensé à ces misères à ce moment-là, dans cette maison morte* (Mauriac).

● SYN. : **2** *calamité, épreuve, tribulations ;* **3** *besoin, dèche* (pop.), *gêne, impécuniosité, indigence, mouise* (pop.), *purée* (pop.) ; **4** *pauvreté ;* **5** *bagatelle, bricole* (pop.), *broutille, foutaise* (pop.), *futilité, niaiserie, rien, vétille.* — CONTR. : **2** *délices, joie, plaisir, prospérité ;* **3** *aisance, luxe, opulence, richesse.*

◆ **misères** n. f. pl. (sens 1, av. 1662, Pascal ; sens 2, 1655, Bossuet [*faire des misères à quelqu'un,* 1868, Littré]). **1.** Souffrances ou incommodités physiques : *Les petites misères de chaque jour, coliques, toux, éternuements, bâillements, névralgies, seront bientôt pour lui d'effroyables symptômes* (Alain). || **2.** Ennuis, tourments subis par quelqu'un : *Il lui sembla que dans sa baignoire il échappait à ses craintes, qu'il voguait libre, adulte.* [...] *Ses misères appartenaient à la nuit. Au matin, le sommeil les dissiperait et ce serait une apothéose* (Sabatier). || Fam. *Faire des misères à quelqu'un,* lui causer des ennuis, lui faire du mal, le harceler.

◆ **misère** adj. (XVI^e s.). Miséreux, très pauvre (vieilli) : *Cela m'ennuie de n'avoir pas un bijou, pas une pierre, rien à mettre sur moi. J'aurai l'air misère comme tout* (Maupassant).

◆ **Misère !** interj. (1856, Flaubert). Exprime l'accablement, le désespoir : *Misère ! Quelle catastrophe ! Misère de moi !*

miserere [mizerere] n. m. (mot lat. signif. « aie pitié » [2^e pers. du sing. de l'impér. prés. de *misereri,* avoir compassion, pitié de], qui constitue en particulier le début du psaume LI [*Miserere mei, Deus*.., Aie pitié de moi, Dieu...] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 1 [« chant composé sur les paroles de ce psaume », 1840, Acad.] ; sens 2, 13 juin 1662, Racine ; sens 3, 1546, Ch. Estienne [*miserere* — d'abord *miserere mei,* 1538, R. Estienne ; *colique de/du miserere,* 8 août 1687, Racine]). **1.** Titre de la traduction latine du psaume 4 de David, qui commence par ce mot. || Chant composé sur les paroles de ce psaume : *Leurs noirs miserere qui plaisent aux cœurs las* (Sully Prudhomme). [V. Rem.] || **2.** *Class.* Court laps de temps comparable au temps qu'on met à réciter un miserere : *Quand ils* [les moissonneurs] *sont hors d'haleine, ils se jettent à terre, au soleil même, dorment un miserere et se relèvent aussitôt* (Racine). || **3.** *Coliques de miserere,* et absol., *miserere,* ancien nom vulgaire de l'occlusion intestinale : *Il m'arrivait de me rouler par terre, comme si je me tordais de miserere* (L. Daudet).

● REM. Le mot latin est invariable : *Des miserere.* L'orthographe avec accent, *miséréré,* est fréquente.

miséreux, euse [mizerø, -øz] adj. (de *misère ;* 1894, Goncourt). Qui exprime la misère : *Des vêtements miséreux. Un immeuble miséreux.*

● SYN. : *minable* (fam.), *misérable, miteux* (fam.), *pouilleux, sordide.*

◆ adj. et n. (fin du XIV^e s., Chr. de Pisan, écrit *misereus,* au sens de « malheureux » ; écrit *miséreux,* au sens actuel, 1884, Goncourt). Qui est dans la misère : *Un mendiant miséreux. Des miséreux cassaient la croûte* (Van der Meersch). *Mais j'ai trop vu de miséreux ces temps derniers, pour ne point me dire sans cesse que la part de ce confort que je m'accorde leur serait luxe* (Gide).

● SYN. : *clochard, gueux* (fam.), *indigent, loqueteux, marmiteux* (vx et fam.), *mendiant, meurt-de-faim, misérable, nécessiteux, pauvre.*

miséricorde [mizerikɔrd] n. f. (lat. *misericordia,* compassion, pitié, dér. de *misericors,* sensible à la pitié, de *misereri* [v. MISERERE] et de *cor,* cœur ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 2 [*crier miséricorde,* 1675, M^me de Sévigné ; *à tout péché miséricorde,* 1680, Richelet] ; sens 1, v. 1265, Br. Latini ; sens 3, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens 4, v. 1170, Du Cange ; sens 5, 1653, Gay ; sens 6, 1680, Richelet [« supplément d'aliments... » ; « supplément de récréation... », 1721, Trévoux] ; sens 7, 1832, Jal). **1.** *Class.* Commisération pour le malheur d'autrui : *Pour vous raconter les différentes actions de miséricorde qu'elle a faites, il faudrait vous décrire ici toutes les misères humaines* (Fléchier). || *Œuvre de miséricorde,* v. ŒUVRE. || **2.** *Class.* Pitié qui entraîne le pardon, l'indulgence : *On pendait sans miséricorde tous ceux qui parlaient de traiter avec le roi* (Voltaire). || Class. *Crier miséricorde,* exprimer vivement sa douleur : *Ce serait à moi à crier miséricorde, si je n'avais du courage* (Sévigné). || Auj. *À tout péché miséricorde,* aucune faute n'est impardonnable. || **3.** Dans la langue religieuse, pitié divine qui accorde le pardon au pécheur : *Comme les deux sources de nos péchés sont l'orgueil et la paresse, Dieu nous a découvert deux qualités en lui pour les guérir, sa miséricorde et sa justice* (Pascal). *Au lieu de s'achopper à l'évidence terrible de l'enfer, pourquoi tant de créatures ne contemplent-elles pas cette autre évidence ineffable ; tant qu'elles sont dans la vie, tout pouvoir leur est donné sur la miséricorde* (Mauriac). || **4.** Dague à forte lame en usage au Moyen Âge, dont on menaçait l'ennemi pour l'obliger à se

rendre. || **5.** Saillie d'une stalle d'église permettant aux chanoines de s'asseoir en ayant l'air d'être debout : *Le choc des miséricordes des stalles se levant et s'abaissant avec bruit* (Hugo). || **6.** Supplément d'aliments ou de récréation accordé certains jours dans certains ordres religieux. || **7.** *Ancre de miséricorde,* nom de l'ancre la plus forte du navire, sur laquelle on peut compter.

◆ **Miséricorde !** interj. (1680, Richelet). Exprime la surprise, la douleur (vieilli) : *Miséricorde ! dit la marquise prise d'un accès de gaieté* (Musset). *Miséricorde ! L'incendie a tout détruit !*

miséricordieusement [mizerikɔrdjøzmɑ̃] adv. (de *miséricordieux* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *misericordiosement ; miséricordieusement,* milieu du XV^e s.). D'une façon miséricordieuse.

miséricordieux, euse [mizerikɔrdjø, -øz] adj. (lat. médiév. *misericordiosus,* miséricordieux [XI^e s.], du lat. class. *misericordia* [v. MISÉRICORDE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *misericordios* [*misericordieus,* XIII^e s. ; *miséricordieux,* 1524, Lefèvre d'Étapes], au sens 1 ; sens 2, av. 1704, Bourdaloue). **1.** *Class.* et *littér.* Qui est plein de miséricorde, qui pardonne facilement : *Il y a bien des hommes miséricordieux ; mais qui trouvera un homme fidèle ?* (Saci). || **2.** Qui exprime la miséricorde : *Comme si quelque instinct miséricordieux | D'avance lui disait l'heure où j'ai besoin d'elle* (Samain).

misgurne [mizgyrn] n. f. (origine obscure ; 1874, Larousse). Nom usuel de la loche d'étang.

miso- [mizo *ou* mizɔ], premier élément, tiré du gr. *misein,* haïr, détester, avoir de l'aversion pour, et qui entre dans la composition de quelques mots.

misogamie [mizɔgami] n. f. (de *misogame,* ennemi du mariage [1840, Acad.], de *miso-* et de *-game,* gr. *gamos,* union, mariage ; 1840, Acad.). En termes de psychopathologie, aversion à l'égard du mariage.

misogyne [mizɔʒin] adj. et n. (gr. *misogunês,* qui hait les femmes, de *miseîn* [v. MISO-] et de *gunê,* femme ; 1564, Huguet [mot rare entre le début du XVII^e s. et 1834, Boiste]). Qui éprouve de l'aversion, du mépris pour les femmes : *Un écrivain misogyne. Une loi qui s'est longtemps heurtée à l'opposition des misogynes.*

misogynie [mizɔʒini] n. f. (gr. *misogunia,* haine contre les femmes, de *misogunês* [v. l'art. précéd.] ; 1812, Boiste [en psychiatrie, 1903, Larousse]). Aversion, mépris pour les femmes : *J'ai toujours trouvé la misogynie vulgaire et sotte, et presque toutes les femmes que j'ai connues, je les ai jugées meilleures que moi* (Camus). || *Spécialem.* En psychiatrie, perversion sexuelle dans laquelle l'homme éprouve une répulsion pour les rapports sexuels normaux.

misologie [mizɔlɔʒi] n. f. (gr. *misologia,* aversion pour la parole, la science, de *misologos* [v. l'art. suiv.] ; 1874, Larousse). En philosophie, aversion pour le raisonnement : *On ne peut éprouver de plus grand malheur que celui de haïr la raison, et cette misologie a la même cause que la misanthropie* (Cousin).

misologue [mizɔlɔg] n. et adj. (gr. *misologos,* qui hait les discours, les discussions savantes ou la science, de *miseîn* [v. MISO-] et de *logos,* discours, science ; 1803, Boiste). En philosophie, ennemi du raisonnement.

mison [mizɔ̃] n. m. (mot probablem. d'origine chinoise ; 1874, Larousse). Boisson chinoise obtenue en faisant bouillir des choux salés et fermentés.

misonéisme [mizɔneism] n. m. (de *miso-* et du gr. *neos,* nouveau ; 1892, R. de Gourmont, p. 4). Aversion à l'égard de toute nouveauté, de tout changement.

misonéiste [mizɔneist] adj. et n. (de *misonéisme ;* 1903, Larousse). Ennemi de toute nouveauté.

miss [mis] n. f. (mot angl. signif. « demoiselle, mademoiselle », contraction de *mistress* [v. ce mot] ; 1713, Hamilton, aux sens 1-2 ; sens 3, 1923, Larousse ; sens 4, v. 1930). **1.** Mademoiselle, en parlant d'une Anglaise ou d'une Américaine : *Miss Helen. Miss Williams.* || **2.** *Fam.* Demoiselle, jeune fille anglaise : *S'ils nous avaient donné des leçons d'anglais, il y a une paye que je saurais causer aux miss* (Dorgelès). || **3.** Gouvernante ou institutrice anglaise employée en France. || **4.** *Miss France, Miss Monde,* etc., titres donnés aux reines de beauté.

● Pl. *des* MISS ou *des* MISSES.

missel [misɛl] n. m. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *messel,* missel [v. 1119, Ph. de Thaon], lat. ecclés. *mis-salis* [sous-entendu *liber,* livre], missel, de *missa* [v. MESSE] ; v. 1180, *Roman d'Alexandre,* écrit *missael* [*missel,* v. 1460, G. Chastellain], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Livre liturgique contenant les prières de la messe pour tous les jours de l'année, et dont le prêtre se sert à l'autel. || **2.** Livre de piété à l'usage des fidèles, qui contient, sinon toutes les messes de l'année, du moins des prières destinées à être lues pendant la messe. || **3.** Recueil de messes notées pour le plain-chant.

● SYN. : *paroissien.*

missi dominici [misidɔminisi] n. m. pl. (mots lat. signif. « envoyés du maître », des plur. de *missus* [part. passé substantivé de *mittere,* envoyer] et de *dominicus,* du maître, du seigneur [de *dominus,* maître — de maison —, chef, dér. de *domus,* maison] ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Sous les Carolingiens, inspecteurs royaux chargés de visiter les provinces et de surveiller les autorités locales. || **2.** Envoyés extraordinaires ou particuliers d'un gouvernement, d'une autorité centrale.

missile [misil] n. m. (lat. *missile,* toute arme de jet, neutre substantivé de l'adj. *missilis,* qu'on peut lancer, de *missum,* supin de *mittere,* envoyer ; XVI^e s., au sens de « arme de jet » [mot rare entre le milieu du XVII^e s. et 1840, Acad.] ; sens actuel [d'après l'angl. *missile,* même sens, lui-même empr. du franç.], 1949, Larousse). Projectile doté d'un système de propulsion autonome, et dirigé sur tout ou partie de sa trajectoire par autoguidage ou par téléguidage.

mission [misjɔ̃] n. f. (lat. *missio,* action d'envoyer [et, au Moyen Age, « frais, dépenses »], de *missum,* supin de *mittere,* envoyer ; v. 1188, Aimon de Varennes, écrit *meission* [*mission,* 1260, Godefroy], au sens de « frais, dépenses » ; début du XIV^e s., au sens de « délégation divine de Jésus-Christ » [cf. sens I, 3] ; sens I, 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [*mission aérienne,* 1949, Larousse ; *chargé de mission,* 1959, Robert] ; sens I, 2, 1874, Larousse ; sens I, 3, 1657, Pascal ; sens I, 4, 1805, Senancour [« fonction, raison d'être d'une chose », av. 1850, Balzac] ; sens II, 1, 1671, Pomey [*pays de mission,* 1959, Robert] ; sens II, 2, 1675, Fléchier [*missions bottées,* 1868, Littré] ; sens II, 3, 1690, Furetière [« ensemble des fidèles... », XX^e s.] ; sens II, 4, 1690, Furetière).

I. 1. Charge confiée à quelqu'un d'aller accomplir une tâche déterminée : *On avait envoyé un expert constater les dégâts : il s'est rapidement acquitté de sa mission. Un conseiller du président s'est rendu dans les grandes capitales étrangères avec mission de préparer une conférence des chefs d'État. Des explorateurs chargés d'une mission scientifique. Partir en mission d'inspection. Un détachement militaire parti en mission de reconnaissance. Recevoir un ordre de mission.* || *Mission aérienne,* vol au cours duquel l'équipage d'un avion effectue une opération prescrite par le commandement. || *Chargé de mission,* appellation de certains agents de la fonction publique ou de certains membres des cabinets ministériels dont l'affectation est temporaire. || **2.** Ensemble des personnes qu'on envoie accomplir une tâche : *En août, une mission de liaison dirigée par le colonel Cunningham était envoyée au Tchad* (De Gaulle). *Aucune mission archéologique n'avait pu les étudier* [les ruines de Mareb] ; *on n'en connaissait l'emplacement que par des récits* (Malraux). *Accueillir à l'aérodrome une mission diplomatique.* || **3.** Tâche importante confiée à une personne ou à un organisme : *Le vétérinaire protesta qu'il était venu simplement pour*

s'assurer que Marguerite ne s'ennuyait pas dans sa famille, et à la prière de Valtier. Il affirmait n'avoir pas d'autre mission, mais son trouble était visible (Aymé). *Un ingénieur, un service qui a pour mission d'établir un programme de production.* || **4.** But élevé reconnu à une profession ; devoir d'état : *Il se consacre entièrement à sa mission d'éducateur. La mission du journaliste est d'informer. Un écrivain qui croit à sa mission. L'historien des mœurs et des idées n'a pas une mission moins austère que l'historien des événements* (Hugo). || *Par extens.* et *littér.* Fonction, raison d'être d'une chose : *Ses jambes épuisées se dérobaient à leur mission. La peinture a pour mission de parler à l'âme le langage des dieux* (Houssaye).

II. 1. Organisation visant à l'évangélisation d'un pays, d'une contrée : *Une quête pour les missions. Le séminaire des Missions étrangères. Une mission d'Afrique centrale.* || *Pays de mission,* pays où la foi chrétienne est uniquement ou principalement répandue par des missionnaires ; pays où la pratique religieuse est faible. || **2.** Suite de prédications exceptionnelles, de débats, de cérémonies, visant à stimuler la vie religieuse dans une région : *Dans les campagnes, certaines croix érigées aux carrefours marquent le souvenir d'une mission. Mission paroissiale.* || Vx. *Missions bottées,* syn. de DRAGONNADES. || **3.** Ensemble des prêtres, des religieux chargés de l'évangélisation d'une contrée : *Les prières, le dévouement de la mission.* || *Par extens.* Ensemble des fidèles évangélisés dans une même région par des missionnaires : *Une mission fervente. Cette mission a doublé en quelques années.* || **4.** Bâtiment, locaux où les missionnaires logent et enseignent : *Les sinistrés ont été hébergés à la mission.*

• SYN. : **I, 1** *commission, mandat ;* **2** *ambassade, délégation ;* **3** *fonction, rôle, travail ;* **4** *apostolat, vocation ; but, destination, objectif, office.*

missionnaire [misjɔnɛr] n. m. (de *mission ;* 1631, saint Vincent de Paul, au sens 1 [*missionnaire diocésain,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1er nov. 1773, Voltaire). **1.** Prêtre d'une mission : *Un missionnaire catholique, protestant.* || *Missionnaire diocésain,* prêtre séculier chargé, dans un diocèse, de l'organisation et de la prédication des missions paroissiales. || **2.** Personne qui propage une doctrine : *Ces missionnaires du pyrrhonisme courent la France* (Goncourt).

• SYN. : **2** *propagateur.*

◆ adj. (sens 1, v. 1860, Baudelaire ; sens 2, 1er déc. 1874, *Revue des Deux Mondes,* p. 554). **1.** Se dit d'une personne qui appartient à une mission religieuse : *Un évêque missionnaire. Une sœur missionnaire.* || **2.** Se dit de ce qui est relatif aux missions religieuses, à la propagation de la foi : *L'œuvre missionnaire de la France. La vocation missionnaire. Avoir l'esprit missionnaire.*

missionnariat [misjɔnarja] n. m. (dér. savant de *missionnaire ;* 1874, Larousse). Fonctions de missionnaire.

missive [misiv] adj. f. (dér. savant du lat. *missus,* part. passé de *mittere,* envoyer ; 1454, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille,* p. 1022). Class. *Lettre missive,* lettre adressée à un correspondant : *M. de Meaux a recours à tout ce qu'il y a de plus odieux* [...], *le secret des lettres missives n'a plus rien d'inviolable pour lui* (Fénelon).[S'emploie encore en termes de droit pour désigner tout écrit adressé à quelqu'un.]

◆ n. f. (1580, Montaigne [sans nuance fam. ni ironique, 1465, Bartzsch]). *Fam.* ou *ironiq.* Lettre : *Il m'a adressé une missive cérémonieuse.*

• SYN. : *billet, épître, lettre, message, mot.*

mistelle [mistɛl] n. f. (mot probablem. dialect., sans doute dér. de *miste,* forme anc. de *mixte* [v. ce mot] ; 1903, Larousse). Moût de raisin frais muté à l'alcool pour en empêcher la fermentation, et qui sert à la préparation des vins de liqueur (vermouth, madère, malaga, etc.).

mister [mistər] n. m. (mot angl. signif. « monsieur », var. de *master,* maître, empr. du franç. *maistre,* forme anc. de *maître* [v. ce mot] ; 1903, Larousse). Mot anglais qui s'emploie, comme le mot français *Monsieur,* devant le nom des hommes qui n'ont pas droit aux titres de *sir* ou de *lord* (s'écrit en abrégé *Mr.*).

mistère [mistɛr] n. m. (var. graphique de *mystère* [v. ce mot] ; XVe s.). Autre forme de *mystère,* drame religieux du Moyen Âge.

mistigri [mistigri] n. m. (mot probablem. composé de l'adj. *gris* et de l'anc. adj. *miste,* doux, gai, aimable [v. 1354, *Modus*], var. de *mite,* n. de caresse de la chatte [XIIIe s., *Roman de Renart*], formé sur le radical expressif *mit- ;* 1827, Lebrun, au sens 2 [« jeu de cartes... », 1867, Delvau] ; sens 1, 1840, Acad.). **1.** Nom familier du chat. || **2.** Valet de trèfle à certains jeux de cartes. || Jeu de cartes où le valet de trèfle est une carte supérieure à toutes les autres et servant d'atout.

miston, onne [mistɔ̃, -ɔn] n. (de l'anc. adj. *miste* [v. l'art. précéd.] ; 1790, Sainéan, *Sources* [au masc. ; au fém., 1844, Esnault]). *Pop.* et *vx.* Jeune homme, jeune fille : *Je veux que ma mistonne reçoive un souvenir* (Dorgelès).

mistoufle [mistufl] n. f. (de *mis*[*ère*], avec un suffixe argotique ; 1866, Esnault, aux sens 1-2). **1.** *Pop.* Misère, indigence : *Comment sortir de cette mistoufle ?* (Daudet). || **2.** *Faire des mistoufles,* faire des misères, des méchancetés : *Ça lui ôterait peut-être l'idée de nous faire des mistoufles* (Benoit).

mistral [mistral] n. m. (mot provenç. signif. proprem. « maître [vent] », bas lat. *magistralis,* de maître, du lat. class. *magister, -tri* [v. MAÎTRE] ; v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta,* écrit *mestral ; mistral,* 1694, Ménage). Vent violent, froid, turbulent et sec, qui souffle du secteur nord sur la France méditerranéenne, entre les méridiens de Sète et de Toulon : *Le mistral est l'un des trois fléaux de la Provence* (Dumas).

mistress [mistrɛs] n. f. (mot angl. signif. « madame », fém. de *mister* [v. MISTER] ; fin du XVIIIe s., aux sens 1-2). **1.** Terme qui s'emploie devant le nom de famille des femmes anglaises qui n'ont pas droit au titre de *lady* (s'écrit en abrégé *Mrs.* et se prononce souvent [misis]) : *Mrs. Simpson.* || **2.** *Fam.* Dame de la société anglaise : *Auprès des ladies et des mistresses, beautés à leur automne* (Gautier).

• Pl. *des* MISTRESSES (plur. anglais).

mitaine [mitɛn] n. f. (de l'anc. franç. *mite,* chatte [v. MISTIGRI], la mitaine ayant été comparée à la fourrure d'un chat ; XIIe s., *Partenopeus de Blois,* au sens 1 ; sens 2 [cette peau endommagée n'étant propre qu'à faire des mitaines], 1723, Savary des Bruslons). **1.** Gant qui ne couvre pas l'extrémité des doigts. || **2.** En pelleterie, peau de castor endommagée.

mitan [mitɑ̃] n. m. (origine incertaine, peut-être de *mi-* 1 et de *tant ;* XIIe s., *Floovant,* écrit *moitan ; mitan,* XIIIe s., Du Cange, V, 425 c). *Vx* et *dialect.* Milieu : *Personne ne l'a vu tituber au mitan de la route* (Bernanos). *Dans le mitan du bois, il y a quelque chose qui n'est pas comme il faut* (Claudel).

mitard [mitar] n. m. (de l'arg. *mite,* même sens [1800, Esnault], forme apocopée de *cachemitte,* même sens (1725, Granval], mot tiré de *cachot,* par substitution de la finale fantaisiste *-mitte* au suffixe *-ot ;* 1884, Esnault). *Arg.* Cachot : *Y a le chef des gaffes qui y a collé deux jours de mitard pour avoir jacté* (Bourdet).

mite [mit] n. f. (moyen néerl. *mîte,* même sens, proprem. « racloir », du radical germ. *mit-* signif. « couper en morceaux » ; XIIIe s., Tilander (aussi « petit papillon blanchâtre... »]). Nom usuel commun à diverses espèces de petits insectes et d'arachnides : *Mite du fromage, de la farine.* || *Spécialem.* Petit papillon blanchâtre, du groupe des teignes, dont la larve ronge les étoffes de laine et les fourrures : *Un vêtement mangé des mites, mangé aux mites.*

mité, e [mite] adj. (de *mite ;* 1743, Trévoux). Troué par les mites : *On croit que je vais aller à la victoire avec un drapeau mité* (Dorgelès).

mi-temps [mitɑ̃] n. f. (de *mi-* 1 et de *temps ;* 1901, Larousse [art. *football*], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Chacune des deux parties d'égale durée qui constituent une rencontre de deux équipes dans certains jeux (football, rugby, etc.). || **2.** Temps d'arrêt entre deux parties.

◆ **À mi-temps** loc. adv. (1959, Robert). Pendant la moitié de la durée normale du travail : *Travailler, être employé à mi-temps. Engager quelqu'un à mi-temps ;* et adjectiv. : *Un travail, un emploi à mi-temps.*

● CONTR. : *à plein temps.*

miter (se) [səmite] v. pr. (de *mité ;* 1931, Larousse). Être mangé par les mites : *Les vêtements sales se mitent facilement.*

miteux, euse [mitø, -øz] adj. (de *mite ;* 1808, d'Hautel, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse [pour des vêtements, 1935, Acad.] ; sens 3, fin du XIX[e] s., Huysmans [pour des choses, 1880, A. Daudet]). **1.** *Vx.* Se dit des yeux qui laissent écouler un liquide visqueux et jaunâtre. || **2.** *Fam.* Se dit d'une personne mal vêtue, d'aspect misérable : *Et l'autre a l'air encore bien plus miteux qu'Oscar* (Gyp). *Il ne faut pas que j'aie l'air trop miteuse* (T. Bernard) ; et par extens. : *Des vêtements, un pardessus miteux.* || **3.** *Fam.* Qui est pauvre, dénué de ressources, de moyens : *Mais elle n'est pas si miteuse que vous semblez le croire* (Huysmans). *Le plus miteux des bouquinistes sait, aujourd'hui, ce qu'il a dans sa boutique* (Duhamel). || Se dit aussi des choses : *La maison est miteuse, tout à fait mal choisie.. Tout cela sent la dèche. Comment veux-tu monter une affaire dans des conditions pareilles ?* (Duhamel). *C'est même ce qui a achevé de me dégoûter du genre miteux en affaires* (Romains).

● SYN. : **2** *loqueteux, minable* (fam.), *misérable, piteux, pouilleux* (fam.) ; **3** *fauché* (fam.), *gueux, indigent, nécessiteux, pauvre, purotin* (pop.).

◆ n. (sens 1, 1893, Courteline ; sens 2, 1947, Esnault). **1.** *Fam.* Individu pitoyable, pauvre type : *Pour un miteux, il n'est jamais bien commode de débarquer nulle part, mais pour un galérien c'est encore bien pire* (Céline). || **2.** *Pop.* et *vx.* Enfant, garçon ou fille.

mithriacisme [mitrijasism] n. m. (du lat. *mithriacus* [v. l'art. suiv.] ; 1845, Bescherelle). Culte de Mithra.

● REM. On trouve aussi MITHRACISME (1903, Larousse) et MITHRAÏSME (de *Mithra,* lat. *Mithras* [v. l'art. suiv.] ; début du XX[e] s.) : *Christianisme et mithraïsme avaient âprement lutté, à cause même de leurs analogies* (Montherlant).

mithriaque [mitrijak] adj. (lat. *mithriacus,* mithriaque, de *Mithras* ou *Mithres,* n. du Soleil dans la mythologie perse, gr. *Mithras* ou *Mithrês ;* 1765, *Encyclopédie*). Relatif au culte de Mithra : *Initiation mithriaque. Mais, avant le Christ, le prêtre mithriaque se tournait vers le soleil et l'invoquait à son déclin* (Montherlant).

◆ **mithriaques** n. f. pl. (1874, Larousse). À Rome, fêtes et mystères de Mithra.

mithridate [mitridat] n. m. (emploi comme n. commun de *Mithridate,* n. d'un roi du Pont [I[er] s. av. J.-C.], qui se serait immunisé contre les poisons, lat. *Mithridates,* gr. *Mithridatês ;* 1425, O. de La Haye, écrit *metridat ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges, écrit *mithridat ; mithridate,* 1636, Corneille [*vendeur de mithridate,* 1690, Furetière]). *Class.* Électuaire composé de nombreuses drogues, auquel on attribuait des propriétés d'antidote : *Depuis, il trafiqua de chapelets de baume, | Vendit du mithridate en maître opérateur* (Corneille). || Class. *Vendeur de mithridate,* charlatan, hâbleur.

mithridatique [mitridatik] adj. (lat. *mithridaticus,* mithridatique, gr. *mithridatikos,* même sens, de *Mithridatês* [v. l'art. précéd.] ; 1868, Littré). Relatif à Mithridate VI le Grand, roi du Pont : *Guerres mithridatiques.*

mithridatisation n. f. V. MITHRIDATISME.

mithridatiser [mitridatize] v. tr. (dér. savant du n. pr. *Mithridate* [v. MITHRIDATE] ; 1931, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX[e] s.). **1.** Immuniser contre un poison par une accoutumance progressive : *Elle affirmait qu'ayant essayé de tous les poisons elle était désormais mithridatisée* (L. Daudet). || **2.** *Fig.* et *littér.* Rendre insensible, indifférent à quelque chose : *Il était comme mithridatisé contre tout ce qui lui venait du public* (Montherlant).

● REM. On a dit aussi MITHRIDATER (dér. non savant de *Mithridate ;* av. 1922, Proust) : *De vrais poisons contre lesquels nous sommes heureusement mithridatés* (Proust).

mithridatisme [mitridatism] n. m. (dér. savant du n. pr. *Mithridate* [v. MITHRIDATE] ; 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Immunité à l'égard des substances toxiques, acquise par l'ingestion de doses croissantes d'un poison donné. || **2.** *Fig.* et *littér.* Insensibilité, indifférence à quelque chose, résultant de l'habitude : *Les effets du mithridatisme qui d'ordinaire me la rendait tolérable* (Proust).

● REM. Au sens 1, on a dit aussi MITHRIDATISATION. n. f. (1907, Larousse).

mitière [mitjɛr] n. f. (mot dialect. de l'Aunis et de la Saintonge, probablem. issu du lat. médiév. *ministeria,* tout ce qui aide et concourt à l'alimentation des marais salants, emploi spécialisé du plur. du lat. class. *ministerium,* fonction [v. MINISTÈRE] ; 1868, d'après Littré, 1877). Canal qui amène l'eau de mer dans le réservoir, dit « vasière », d'un marais salant.

mitigation [mitigasjɔ̃] n. f. (lat. *mitigatio,* action de calmer, de *mitigatum,* supin de *mitigare* [v. MITIGER] ; XIV[e] s., Cordon, écrit *mitigacion ; mitigation,* v. 1560, Paré [*mitigation des peines,* 1810, Code pénal]). Action de mitiger ; atténuation. || *Mitigation des peines,* en droit, substitution d'une peine plus douce à la peine infligée par les juges, en raison de la faiblesse physique du condamné.

mitigé, e [mitiʒe] adj. (part. passé de *mitiger ;* 1596, Hulsius, écrit *mitigué* [*mitigé,* 1660, Oudin], au sens 1 [*ordres mitigés,* 1680, Richelet] ; sens 2, 1701, Furetière ; sens 3, 1893, Courteline). **1.** *Littér.* Atténué, tempéré, devenu ou rendu moins vif ou moins rigide : *Chercherez-vous, par une opinion mitigée, l'édification d'une cité où chaque homme possède un toit, du feu, des vêtements, une nourriture suffisante ?* (Chateaubriand). *Sa politesse, on l'appelle froideur ; son ironie, si mitigée qu'elle soit, méchanceté ; son économie, avarice* (Baudelaire). || *Ordres mitigés,* ordres religieux dont la règle, jugée trop dure, avait été adoucie. || **2.** *Vx.* Devenu moins rigoureux, moins strict : *Républicains mitigés* (Voltaire). || **3.** *Fam.* Mêlé, mélangé ; qui est à mi-chemin entre deux extrêmes : *Des sentiments mitigés. Des éloges mitigés de critiques. Quand M. de Guermantes eut terminé la lecture de mon article, il m'adressa des compliments, d'ailleurs mitigés* (Proust).

mitiger [mitiʒe] v. tr. (lat. *mitigare,* amollir, rendre doux, calmer, apaiser, de *mitis,* mûri doux, calme, et de *agere,* faire ; v. 1355, Bersuire, écrit *mittiger* [*mitiger,* v. 1560, Paré], au sens 1 [dans la langue jurid., XVI[e] s.] ; sens 2, av. 1850, Balzac). [Conj. **1 b.**] **1.** *Class.* et *littér.* Adoucir, rendre moins rigoureux (quelque chose), moins strict, moins absolu (quelqu'un) : *Cela a besoin d'être mitigé comme étant d'une pratique trop difficile* (Acad., 1694). *Solon mitigea le système politique de Dracon* (Diderot). *C'est un mélange de courage, d'opiniâtreté, de civilité, mais aussi de faste encore et de jactance* [...], *qui caractérise à merveille cette race des Arnauld dans ce qu'elle n'avait pas encore été mitigée ni, en quelque sorte, matée par le christianisme* (Sainte-Beuve). || *Spécialem.* S'emploie encore dans la langue juridique : *Mitiger une loi, un jugement, une peine* (Acad.). || **2.** *Fam.* Varier, rendre moins uniforme : *Elle mitige sa lecture par l'éducation de ses serins, par la conversation avec son chat* (Balzac).

● SYN. : **2** *couper, entremêler, panacher.*

◆ **se mitiger** v. pr. (1574, Cosmopolite [p. 65], écrit *se mitiguer ; se mitiger,* av. 1679, Retz). *Class.* Se relâcher, devenir moins exigeant, moins strict : *Monsieur* [...] *crut qu'il pouvait avec sûreté* [...] *se mitiger un peu* (Retz).

mitigeur [mitiʒœr] n. m. (de *mitiger ;* 1903, Larousse, au sens de « mélangeur » ;

sens actuel, 1968, Larousse). Appareil de robinetterie comportant un index mobile sur un cadran gradué en degrés, et qui permet de régler très précisément et de façon égale la température de l'eau.

mitochondrie [mitɔkɔ̃dri] n. f. (de *mito-*, élément tiré du gr. *mitos,* fil, filament, et de *-chondrie,* du gr. *khondros,* grain, cartilage ; 1907, Larousse). Corpuscule en forme de grain de 1 micron, présent en grand nombre dans le cytoplasme des cellules.

miton [mitɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *mite,* chatte [v. MISTIGRI ET MITAINE] ; XVᵉ s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Gantelet de mailles ou de plattes dont le pouce seul était libre (XVᵉ-XVIᵉ s.). || **2.** *Vx.* Manchette couvrant l'avant-bras jusqu'au poignet.

miton-mitaine [mitɔ̃mitɛn] adj. invar. (peut-être du mot précéd., ou plutôt refrain de chanson bâti sur une alternance vocalique [cf. *dondaine-dondon, tontontontaine,* etc.] ; 1640, Oudin). Class. et littér. *Onguent miton-mitaine,* remède qui ne fait ni bien ni mal, chose sans efficacité : *Tout ça, comme dit l'autre, n'a été que de l'onguent miton-mitaine* (Molière). *Quelques cicatrices qui ne s'effaceraient pas avec de l'onguent miton-mitaine* (Musset).

mitonnage [mitɔnaʒ] n. m. (de *mitonner ;* 1735, *le Cuisinier moderne*). Soupe constituée par du pain qui a bouilli longtemps dans du lait, du bouillon gras, ou de l'eau salée et du beurre. (Syn. PANADE.)

mitonné [mitɔne] n. m. (part. passé substantivé de *mitonner ;* av. 1655, Cyrano). *Class.* Plat qui a cuit longuement : *Je sentis l'odeur du plus succulent mitonné qui frappa jamais le nez du mauvais riche* (Cyrano).

mitonner [mitɔne] v. tr. (mot d'un parler de l'ouest de la France, tiré de *mitonnée,* « panade », lui-même dér. de *miton,* morceau de miel de *mie* 1 ; 1642, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1941, G. Duhamel ; sens 3, 1651, Livet [aussi « ...à des fins intéressées »] ; sens 4, 1649, Retz). **1.** Faire cuire longtemps à feu doux : *Mitonner une soupe.* || **2.** *Littér.* Préparer quelque chose (un plat, une composition) avec un soin attentif : *Pauvre père ! Il pratiquait* [la médecine] *dans un bourg de province et, faute d'apothicaire, mitonnait lui-même ses remèdes* (Duhamel). || **3.** *Class.* Choyer, dorloter quelqu'un : *Il a une femme qui a un grand soin de lui et qui le mitonne extrêmement* (Acad., 1694). || *Class.* et *spécialem.* Entourer quelqu'un de prévenances à des fins intéressées : *La comtesse a pris soin d'amasser des écus ; | Il faut la mitonner* (Th. Corneille). *Elle me mitonne pour en cas qu'elle soit veuve* (Dancourt). || **4.** *Fig.* et *fam.* Préparer, organiser peu à peu et soigneusement quelque chose en vue de son succès : *Il prépare cette riposte et la mitonne comme une cuisine empoisonnée* (Duhamel).

◆ v. intr. et **se mitonner** v. pr. (sens 1, 1640, Oudin [comme v. intr. ; comme v. pr., 1694, Acad.] ; sens 2, 1847, Balzac [comme v. intr. ; comme v. pr., av. 1848, Chateaubriand ; impers., 1695, Dancourt]). **1.** Cuire longtemps à petit feu : *Une soupe qui mitonne, se mitonne. Clignant de l'œil, il souleva le couvercle d'une casserole où mitonnaient des cailles lardées sur un lit d'oignons et de tomates* (Giono). || **2.** Se préparer peu à peu et secrètement : *Afin de pousser la besogne et aussi parce qu'il sentait mitonner sourdement certaines affaires* (Pourrat). *J'étais dans l'opposition et en disgrâce ; les ordonnances se mitonnaient clandestinement au château et reposaient encore en joie et en secret au fond des cœurs* (Chateaubriand). *Le combat contre le ministère se mitonne sourdement sur la question des fonds secrets* (Sainte-Beuve) ; et impers. : *Il se mitonne nombre de banqueroutes* (Dancourt).

mitose [mitoz] n. f. (dér. savant du gr. *mitos,* filament, fil ; 1903, Larousse). Division indirecte de la cellule vivante, caractérisée par la duplication de tous ses éléments et par leur répartition égale dans deux cellules filles. (Syn. CARYOCINÈSE.)

mitotique [mitɔtik] adj. (dér. savant de *mitose ;* 1963, Larousse [aussi *index mitotique*]). Relatif à la mitose. || *Index mitotique,* taux des cellules en mitose, dans un tissu donné, par rapport au nombre total de cellules.

mitoufle [mitufl] n. f. (altér. de *mitaine,* sous l'influence de *moufle ;* 1534, Rabelais). *Vx.* Mitaine : *Mon père eut les gants ou mitoufles | De Péléus et ses pantoufles* (Scarron).

mitoyen, enne [mitwajɛ̃, -ɛn] adj. (altér., sous l'influence de *mi-* 1, de l'anc. franç. [*blé*] *moiteen,* méteil [1257, Godefroy], *moitoien,* qui est au milieu [v. 1300, Godefroy], *moitoyen,* mitoyen [début du XIVᵉ s.], dér. de *moitié* [v. ce mot] ; 1571, *Coutumier général* [II, 885], au sens 1 [aussi pour ce qui sépare deux propriétés contiguës...] ; sens 2, XXᵉ s. ; sens 3, 1594, *Satire Ménippée*). **1.** Qui est entre deux choses, commun à l'une et à l'autre : *Espace mitoyen. Un puits mitoyen.* || *Spécialem.* Se dit de ce qui sépare deux propriétés contiguës et appartient aux deux propriétaires : *Mur mitoyen. Haie mitoyenne.* || **2.** *Fam.* Contigu à : *Dans une maison mitoyenne de la nôtre vivait le couple le plus méprisé du village* (Arland). || **3.** *Class.* et *littér.* Qui tient le milieu entre deux positions opposées, deux états extrêmes : *Car je n'ai pas besoin de parler ici des chevaliers romains, troisième ordre comme mitoyen entre les patriciens et le simple peuple* (Bossuet). *Il inclinait par rapport aux religieuses pour tous les partis mitoyens, pour tous les ménagements possibles qui eussent coupé court* (Sainte-Beuve). *M. Cabarol prit un ton mitoyen entre la débonnaireté et la raideur impérieuse* (Gobineau).

● SYN. : **2** *adjacent, attenant, jouxtant.*

mitoyenneté [mitwajɛnte] n. f. (de *mitoyen ;* 1804, Code civil, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Caractère, état de ce qui est mitoyen : *La mitoyenneté d'un mur.* || **2.** En droit, copropriété d'une clôture (mur, fossé, haie, etc.) séparant deux fonds.

mitraillade [mitrɑjad] n. f. (de *mitrailler ;* 1794, Ranft, au sens 1 [« décharge de mitrailleuse », 1959, Robert] ; sens 2, début du XXᵉ s. ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Décharge simultanée de nombreuses armes à feu : *Il m'a ramené à l'ambulance au milieu d'une mitraillade* (Labiche). || *Spécialem.* Décharge de mitrailleuse. || **2.** Mitraillage : *Magnifique occasion perdue de voir enfin autre chose que des mitraillades de Jaunes* (Tharaud). || **3.** *Fig.* Action de lancer de menus projectiles sur la foule : *Le bombardement fleuri a recommencé ; ç'a été une mitraillade de bouquets et de couronnes* (Gautier).

mitraillage [mitrɑjaʒ] n. m. (de *mitrailler ;* 1949, Larousse). Action de mitrailler : *Devant le mitraillage au sol, tous les spectateurs s'étaient réfugiés sous les portes* (Malraux).

mitraille [mitrɑj] n. f. (altér. de l'anc. franç. *mitaille,* menu métal [1295, Godefroy], dér. de *mite,* monnaie de cuivre de Flandre [1288, *Renart le Nouvel*], moyen néerl. *mite,* petite monnaie de cuivre, d'un radical germ. *mit-* signif. « couper en morceaux » ; 1375, R. de Presles, écrit *mistraille* [*mitraille,* 1667, G. Fournier], au sens I, 2 [*boîte à mitraille,* 1874, Larousse ; *obus à mitraille,* 1931, Larousse] ; sens I, 1, début du XVᵉ s., écrit *mitraille ;* sens I, 3, 1935, Acad. ; sens II, 1701, Furetière).

I. 1. Fragments de métaux ferreux ou cuivreux récupérés pour être refondus. || **2.** *Autref.* Morceaux de fer ou de fonte, mélangés aux balles de fer et aux biscaïens, qui entraient dans la composition des cartouches d'artillerie : *Charger, tirer à mitraille. Hélas ! ce que Dieu fait, les hommes le défont ! | Sur un sol qui n'attend qu'une bonne semaille | De leurs sanglantes mains ils sèment la mitraille* (Gautier). || *Boîte à mitraille,* boîte cylindrique dans laquelle on enfermait la mitraille pour éviter la dégradation de l'intérieur des bouches à feu. || *Obus à mitraille,* obus rempli de galettes de fonte se morcelant lors de l'éclatement du projectile. || **3.** Décharge nourrie d'armes à feu, et surtout d'artillerie (obus, balles, etc.) : *Fuir sous la mitraille.*

II. *Fam.* Menue monnaie de métal : *Finissez votre église, bourgeois ; prenez toute cette mitraille* (Hugo).

mitrailler [mitraje] v. tr. (de *mitraille ;* 1800, F. Pagès [p. 41], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, 1913, J. Romains ; sens 4, 1959, Robert [*mitrailler quelqu'un de questions,* milieu du XX[e] s.]). **1.** *Vx.* Tirer à mitraille sur : *Nous mitraillerions les Osmanlis en Morée, et nous les embrasserions aux Dardanelles ? Ce qui manque de sens commun dans les affaires humaines ne réussit pas* (Chateaubriand). *Les blancs fuyaient, les bleus mitraillaient la clairière* (Hugo). || **2.** Tirer à la mitrailleuse ou par rafales sur un objectif : *Mitrailler un train, une position, un détachement. Le bruit du canon dans cette banlieue de partout mitraillée, le sifflement des obus..* (Daudet). || **3.** *Fig.* Frapper quelqu'un ou quelque chose de projectiles nombreux et serrés : *Mitrailler la foule de confettis. Le retour en avion fut périlleux. Le temps devenait orageux et d'énormes grêlons mitraillaient la coque sonore* (Maurois). || **4.** *Fam.* Photographier ou filmer de façon ininterrompue : *La vedette fut mitraillée par les photographes.* || Fig. et fam. *Mitrailler quelqu'un de questions,* le soumettre à un interrogatoire qui ne lui laisse pas de répit : *Dès que les époux étaient seuls, Pauline mitraillait son mari de questions* (Maurois).

◆ v. intr. (1835, Acad.). *Vx.* Tirer à mitraille.

mitraillette [mitrajɛt] n. f. (de *mitrailleuse,* par changement de suff. ; v. 1935). Nom donné couramment au pistolet mitrailleur (v. PISTOLET) : *On vit des garçons à mine résolue circuler crânement, mitraillette à l'épaule* (Dorgelès).

mitrailleur [mitrajœr] n. m. et adj. (de *mitrailler ;* 1795, Frey, au sens 1 ; sens 2, 16 nov. 1873, *Journ. officiel,* p. 6974). **1.** Personne qui tire ou fait tirer sur la foule. || **2.** Servant d'une mitrailleuse : *Les pilotes regardaient leurs cartes, les bombardiers leurs viseurs, les mitrailleurs les petits moulinets des points de mire qui tournaient à toute vitesse hors de la carlingue* (Malraux).

◆ adj. m. (1922, Larousse [art. *fusil*]). Se dit d'armes automatiques pouvant tirer par rafales. || *Fusil mitrailleur,* v. FUSIL. || *Pistolet mitrailleur,* v. PISTOLET.

mitrailleuse [mitrajøz] n. f. (de *mitrailler ;* 26 mars 1867, *Brevet,* au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse ; sens 3-4, 1963, Larousse). **1.** Arme automatique montée sur affût, permettant d'exécuter rapidement, et avec une grande précision, un tir continu de projectiles de petit calibre (inférieur à 20 mm), et qui équipe les unités d'infanterie, les engins blindés, les avions : *Mitrailleuse lourde. Mitrailleuse légère. La mitrailleuse [...], quoique peu rustique et dévorante, a transformé toutes les possibilités et décimé les prévisions comme les êtres* (Valéry). *Les mitrailleuses jumelées se remirent à tirer. Le tireur était beaucoup trop grand et devait se plier en deux pour prendre la ligne de mire* (Merle). || **2.** Vanne mobile servant au curage des égouts. || **3.** Lance à eau de forte section, utilisée dans les sucreries pour faire descendre les betteraves dans les caniveaux. || **4.** *Mitrailleuse à boue,* tube permettant de refouler, en un jet violent, la boue dans les bassins de décantation, lors d'un forage minier.

mitral, e, aux [mitral, -o] adj. (de *mitre ;* 1673, *Journ. des savants* [p. 31], au sens 1 [*valvule mitrale ;* « qui est en forme de mitre », 1721, Trévoux] ; sens 2, 1923, Larousse [*insuffisance mitrale ; rétrécissement mitral,* 1931, Larousse ; *maladie mitrale,* 1963, Larousse]). **1.** Qui est en forme de mitre. || *Valvule mitrale,* valvule située entre l'oreillette et le ventricule gauches du cœur. || **2.** *Insuffisance mitrale,* défaut d'occlusion de la valvule mitrale, provoquant des reflux du sang vers l'oreillette lors de la contraction ventriculaire. || *Rétrécissement mitral,* lésion de la valvule mitrale, gênant le passage normal du sang de l'oreillette vers le ventricule : *Antoine [...] supposait que le colonel, avant d'être atteint par les gaz, devait être porteur d'un rétrécissement mitral latent* (Martin du Gard). || *Maladie mitrale,* association de l'insuffisance mitrale et du rétrécissement mitral, le plus souvent d'origine rhumatismale.

◆ n. (1903, Larousse). Personne atteinte d'une affection de la valvule mitrale.

mitre [mitr] n. f. (lat. *mitra,* mitre, coiffure des Orientaux, gr. *mitra,* bandeau pour la tête, turban, tiare asiatique ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 2 [*recevoir la mitre,* 1923, Larousse] ; sens I, 1, 1672, Sacy ; sens I, 3, 1828, Mozin ; sens II, 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 2, 1723, Savary des Bruslons).

I. 1. Bonnet haut et pointu des anciens Perses. || **2.** Coiffure de cérémonie que portent, en officiant, le pape, les évêques, ainsi que les abbés « mitrés », des prêtres revêtus de la prélature, les membres de quelques chapitres. || *Recevoir la mitre,* être nommé évêque. || **3.** *Mitre d'Hippocrate,* bandage particulier pour les plaies de la tête.

II. 1. Appareil de forme variable, en terre cuite ou en tôle, que l'on place au sommet d'une cheminée pour empêcher l'entrée de la pluie ou du vent. || **2.** Dans un couteau à lame fixe, petit rebord qui tient à la lame et s'applique sur l'épaisseur du manche.

mitré, e [mitre] adj. (de *mitre ;* XII[e] s., *Chevalier aux deux épées,* au sens 1 [*abbaye mitrée,* 1690, Furetière] ; sens 2, milieu du XV[e] s., Juvenal des Ursins). **1.** Qui porte, a droit de porter la mitre : *Un abbé mitré.* || *Abbaye mitrée,* celle dont l'abbé a droit à la mitre. || **2.** Qui porte une mitre : *Guerrier au front mitré, Dieu rugissant et doux* (Banville).

mitron [mitrɔ̃] n. m. (de *mitre,* d'après la forme de l'anc. bonnet des garçons boulangers ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Garçon boulanger ou pâtissier. || **2.** Appui en terre cuite, en grès ou en plâtre, sur lequel repose la mitre d'une cheminée.

mive [miv] n. f. (ar. *mîba,* sirop de coing, du persan *mai bitr.* vin de coing ; 1690, Furetière). *Mive de coing,* gelée ou sirop de coing.

mi-voix (à) [amivwa] loc. adv. (de *mi-* 1 et de *voix ;* 1852, Th. Gautier). Avec un faible son de voix, pour éviter d'être entendu : *Oh ! lorsque tu chantais et que tu combattais, | Nous venions le parler à mi-voix* (Banville).

mixage [miksaʒ] n. m. (de l'angl. *to mix,* mélanger, mêler, associer ; 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1959, Larousse). **1.** Report sur une bande sonore unique, et dans des proportions d'intensité déterminées, des divers sons (paroles, musique, bruits et effets sonores) nécessaires à un film, enregistrés sur des bandes distinctes. || **2.** Action de mélanger dans un ordre déterminé.

mixer [mikse] v. tr. (de *mix*[*age*] ; 28 déc. 1968, *Paris-Match*). Enregistrer sur une bande sonore unique les sons de diverses bandes qui doivent être entendus simultanément.

mixeur [miksœr] n. m. (angl. *mixer,* personne ou instrument qui mélange, qui mêle, de *to mix* [V. MIXAGE] ; 1949, Larousse, au sens de « récipient métallique à l'intérieur duquel tournent des palettes et où s'élabore la viscose » ; sens 1-2, 1956, d'après Robert, 1959). **1.** Appareil électrique servant à broyer ou à mélanger des denrées alimentaires. || **2.** En radiotechnique, syn. de MÉLANGEUR.

● REM. Au sens 1, on écrit aussi MIXER (1959, Robert).

mixiologie [miksjɔlɔʒi] n. f. (de *mixio-,* élément tiré de l'angl. *to mix,* mélanger, unir, et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1963, Larousse). Étude des possibilités d'union entre les individus d'espèces différentes et de la valeur reproductrice des sujets obtenus.

mixité [miksite] n. f. (altér., sous l'influence de mots comme *fixité,* d'une forme non attestée **mixtité,* dér. de *mixte ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers [pour un établissement scolaire, 1963, Larousse]). Caractère de ce qui est mixte. || *Spécialem.* Caractère d'un établissement scolaire qui reçoit à la fois filles et garçons.

mixte [mikst] adj. (lat. *mixtus,* part. passé de *miscere,* mêler, mélanger ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* avec un sens peu clair ; sens 1, début du XIV[e] s., écrit *miexte — miste,* 1343, *Dict. général,* et *mixte,*

v. 1361, Oresme — [« qui participe de deux natures... », v. 1361, Oresme ; en botanique, 1868, Littré ; *cuisinière mixte,* 1968, Larousse, art. *cuisinière ; locomotive mixte,* 1932, Larousse ; *paquebot, cargo mixte,* 1943, Gruss ; *ligne mixte,* 1721, Trévoux ; *langue, son mixte,* 1933, Marouzeau ; *action mixte,* 1690, Furetière] ; sens 2, fin du XV[e] s. [*tribunal mixte,* 1959, Robert ; *mariage mixte,* 1868, Littré, art. *mariage ; école mixte,* 1903, Larousse] ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Qui est composé de deux ou de plusieurs éléments de nature différente : *Corps mixte.* || *Par extens.* Qui participe de deux natures, tient de l'une et de l'autre, ou qui a une fonction double ou multiple : *Le peu qu'il savait du monde lui venait de ses fréquentations avec Beaumarchais* [...], *puis encore de certains salons mixtes entre la robe et la noblesse, où il fut reçu quelquefois par curiosité* (Nerval). || *Bourgeons mixtes,* bourgeons qui émettent à la fois des feuilles et des fleurs. || *Cuisinière mixte,* cuisinière qui réunit deux modes de chauffage (par ex., gaz et électricité). || *Locomotive mixte,* locomotive susceptible de remorquer indifféremment n'importe quel type de train. || Vx. *Paquebot* ou *cargo mixte,* navire de commerce qui prenait à la fois des passagers et des marchandises. || *Ligne mixte,* en mathématiques, ligne formée de segments de droites et de courbes. || *Langue mixte,* langue artificielle ou naturelle dont certains éléments sont empruntés à des langues différentes : *Les parlers créoles, les sabirs peuvent être des langues mixtes.* || *Son mixte,* en linguistique, son intermédiaire entre deux sons définis : *Les voyelles moyennes* [e, ɛ, ɔ, o] *sont aussi appelées voyelles mixtes.* || *Action mixte,* en droit, action qui a pour objet de faire valoir soit un droit réel, soit un droit personnel. || **2.** Qui comprend des personnes d'origines ou de formations différentes, ou des personnes des deux sexes : *Commission mixte. Chœur à voix mixtes. Équipe mixte.* || *Tribunal mixte,* tribunal formé de juges appartenant à des corps différents. || *Mariage mixte,* mariage entre catholique et chrétien protestant ou orthodoxe. || *École, lycée, classe mixte,* où sont admis garçons et filles. || **3.** *Spécialem.* Dans l'armée, se dit d'un détachement formé d'éléments appartenant à des unités d'armes différentes : *En même temps, nous organisions, pour aller combattre ailleurs, deux fortes brigades mixtes et un groupement blindé avec les services correspondants* (De Gaulle).

• SYN. : **1** *composé, composite, panaché.* — CONTR. : **1** *pur.*

◆ n. m. (sens 1, 1642, d'après Richelet, 1680 ; sens 2, 1944, P. Valéry ; sens 3, 1931, Larousse [en tennis ; en aviron, 1963, Larousse]). **1.** Dans l'ancienne chimie, corps composé : *Un chimiste combinant des mixtes* (Rousseau). || **2.** *Littér.* Composé, mélange complexe : *Ce mixte de savoir, de méthode et de songe, de parfaite et certaine lucidité et de rapports imaginaires est si difficile à admettre que l'on serait parfois tenté de suspecter la bonne foi de notre visionnaire* [Swedenborg] (Valéry). || **3.** En tennis, équipe de double formée d'un joueur et d'une joueuse. || En aviron, équipe formée de rameurs appartenant à deux clubs différents.

mixtiligne [mikstiliɲ] adj. (de *mixti-,* élément tiré de *mixte,* et de *ligne* : ;1732, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** En mathématiques, se dit de ce qui est formé de droites et de courbes : *Contour mixtiligne.* || **2.** En minéralogie, se dit d'un cristal qui a des faces planes et des faces courbes : *Chaux sulfatée mixtiligne.*

mixtinerve [mikstinɛrv] adj. (de *mixti-,* élément tiré de *mixte,* et de *nerv[ure]* ; 1817, S. Gérardin). Se dit d'une feuille dont les nervures naissent de la base et des côtés de la nervure médiane.

mixtion [mikstjɔ̃] n. f. (lat. *mixtio,* mélange, mixture, de *mixtum,* supin de *miscere,* mêler, mélanger ; v. 1265, J. de Meung, écrit *mixcion* [*mixtion,* v. 1361, Oresme], au sens de « mélange, en général » ; sens 1, v. 1560, Paré [aussi « mélange... ainsi obtenu »] ; sens 2, 1963, Larousse [« mordant léger avec lequel on fixe la dorure à l'huile », 1803, Boiste] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie,* VII, 887 ; sens 4, 1874, Larousse). **1.** Action de mélanger plusieurs substances, en particulier des drogues pour composer un médicament. || Mélange, médicament ainsi obtenu. || **2.** *Spécialem.* Vernis très fluide et assez siccatif, utilisé comme adhésif en dorure, argenture, bronzage, etc. || **3.** Mélange de suif et d'huile avec lequel le graveur recouvre les parties de la planche suffisamment mordues par l'eau-forte, lorsqu'il veut faire mordre plus profondément les autres parties. || **4.** Enduit qui sert à mordancer les pièces de poterie sur lesquelles on reporte des dessins imprimés sur papier. (On dit aussi MIXTION-NAGE (de *mixtionner ;* 1874, Larousse], MIXTURE.)

mixtionner [mikstjɔne] v. tr. (de *mixtion ;* v. 1265, J. de Meung, écrit *mistioner,* au sens de « mélanger, mêler » ; écrit *mixtionner,* au sens 1, 1377, Oresme ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Mélanger des substances, des drogues (peu usité) : *Homais tenait à faire son café sur la table, l'ayant d'ailleurs torréfié lui-même, porphyrisé lui-même, mixtionné lui-même* (Flaubert). || **2.** *Mixtionner une poterie,* l'enduire de mixtion avant d'y reporter un dessin imprimé sur papier.

mixture [mikstyr] n. f. (lat. *mixtura,* mélange, fusion, accouplement, de *mixtum,* supin de *miscere,* mêler, mélanger ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *misture,* au sens fig. de « mélange, assemblage » ; début du XIII[e] s., *Barlaham,* dans la loc. *faire sa mixture de,* se mêler de [quelque chose] ; sens 1, v. 1560, Paré [« mélange... destiné à être pris par gouttes », 1868, Littré] ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1903, Larousse ; sens 4, 1530, Palsgrave [« mélange comestible... dont on distingue mal la nature », 1923, Larousse] ; sens 5, 1893, *Dict. général*). **1.** Mélange de plusieurs substances chimiques ou pharmaceutiques. || *Spécialem.* et *vx.* En pharmacie, mélange liquide toxique, destiné à être pris par gouttes. || **2.** Mélange de graines à ensemencer. || **3.** Nom donné souvent aux mixtions employées par les graveurs et les céramistes. || **4.** Mélange quelconque : *Va chercher la pipe, j'ai une nouvelle mixture de Newcastle épatante* (D. Amiel). || *Spécialem.* Mélange comestible, breuvage dont on distingue mal la nature (souvent péjor.) : *Tous ces types qui restaient là à fumer de minces cigarettes, à boire des mixtures au goût d'acier, à sourire* [...], *à contempler de leurs yeux vides les débris de leur destin* (Sartre). *Une rangée de verres apparut. Deux d'entre eux étaient pleins à ras bord d'une mixture appétissante* (Vian). || **5.** Jeux d'orgue qui donnent les harmoniques des notes.

mnème [mnɛm] n. m. (gr. *mnêmê,* mémoire, souvenir ; 1938, d'après A. Lalande, 1947, aux sens 1-2). **1.** Fonction par laquelle la substance vivante conserverait la trace des excitations qu'elle a reçues. || **2.** Trace organique qui serait la base du souvenir psychologique. (Syn. ENGRAMME.)

mnémique adj. V. MNÉMONIQUE.

mnémo- [mnemo], élément tiré du gr. *mnémê,* mémoire, souvenir, et qui entre dans la composition de mots savants.

mnémonique [mnemɔnik] n. f. (gr. *mnêmonika,* l'art de se souvenir, plur. neutre substantivé de *mnêmonikos,* qui concerne la mémoire, qui a une bonne mémoire, de *mnêmôn,* qui se souvient ; 1800, *Traité complet de mnémonique,* au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** *Vx.* Art de cultiver la mémoire. || **2.** *Vx.* Moyen, procédé propre à faciliter la conservation ou le rappel des souvenirs : *Les nations civilisées ont, pour conserver les souvenirs de leur patrie, les mnémoniques des lettres et des arts ; elles ont des cités, des palais, des tours, des colonnes, des obélisques..* (Chateaubriand). *M. G.* [...] *marque avec une énergie instinctive les points culminants ou lumineux d'un objet* [...], *ou ses principales caractéristiques, quelquefois même avec une exagération utile pour la mémoire humaine ; et l'imagination du spectateur, subissant à son tour cette mnémonique si despotique, voit avec netteté l'impression produite par les choses sur l'esprit de M. G.* [Constantin Guys] (Baudelaire).

◆ adj. (gr. *mnêmonikos* [v. ci-dessus] ; 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** *Vx.* Qui est propre à aider la mémoire :

Procédés mnémoniques. || **2.** Qui appartient ou se rapporte à la mémoire : *Activité mnémonique. Fixation mnémonique. L'instinct de cette valeur mnémonique de la forme paraît très fort et très sûr chez Mallarmé, de qui les vers se retiennent si aisément* (Valéry).

• REM. Au sens 2, on dit aussi MNÉMIQUE (de *mnème ;* 1970, Robert), MNÉSIQUE (du gr. *mnêsi-*, élément tiré du v. *mnasthai,* se souvenir de ; 1938, d'après A. Lalande, 1947).

mnémotactisme [mnemɔtaktism] n. m. (de *mnémo-* et de *-tactisme,* du lat. *tactus,* action de toucher, sens du toucher, de *tactum,* supin de *tangere,* toucher ; 1968, Larousse). Réaction d'un animal qui continue de se produire alors que le stimulus qui l'a provoquée a disparu.

mnémotaxie [mnemɔtaksi] n. f. (de *mnémo-* et de *-taxie,* du gr. *taxis,* arrangement, disposition, de *tassein* ou *tattein,* ranger, arranger ; 1968, Larousse). Réaction directionnelle d'un animal dans laquelle il y a orientation par mémorisation, l'animal se plaçant dans une position adoptée antérieurement et dont la stimulation a disparu.

mnémotechnicien, enne [mnemɔtɛknisjɛ̃, -ɛn] n. (de *mnémotechnie,* d'après *technicien ;* 1868, Littré). *Vx.* Personne qui enseignait une méthode de mnémotechnie.

mnémotechnie [mnemɔtɛkni] n. f. (de *mnémo-* et de *-technie,* du gr. *tekhnê,* art ; 1823, Boiste). Art d'aider et de développer la mémoire par des procédés qui facilitent l'acquisition et le rappel des souvenirs.

mnémotechnique [mnemɔtɛknik] adj. (de *mnémotechnie ;* 1831, Balzac). Relatif à la mnémotechnie : *Procédé mnémotechnique.*

◆ n. f. (1845, Bescherelle). Syn. de MNÉMOTECHNIE.

mnésique adj. V. MNÉMONIQUE.

moabite [mɔabit] adj. (bas lat. ecclés. *Moabites,* Moabite, de *Moab,* n. d'un fils de Loth, mot d'origine hébraïque ; 1874, Larousse). Relatif au pays de Moab, région ancienne de la Palestine, et à ses habitants, les Moabites.

◆ n. m. (1963, Larousse). Langue sémitique du rameau cananéen.

mobile [mɔbil] adj. (lat. *mobilis* [forme syncopée pour *movibilis*], qui peut être mû ou déplacé, flexible, agile, changeant, de *movere,* mouvoir, remuer ; 1301, Godefroy, comme n. m., au sens de « biens meubles » ; comme adj., au sens 1, 1377, Oresme [*caractères mobiles,* 1751, *Encyclopédie ; menuiserie mobile,* 1836, Acad.] ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1829, Boiste [*gardes mobiles,* 1903, Larousse ; *gendarmerie mobile,* 1962, Larousse, art. *gendarmerie*] ; sens 4, milieu du XVIII[e] s., Buffon [« dont l'aspect change constamment », av. 1848, Chateaubriand] ; sens 5, fin du XV[e] s. ; sens 6, 1636, Monet). **1.** Dont la position n'est pas fixe, qui peut se mouvoir ou que l'on peut déplacer : *Une pièce mécanique mobile autour de son axe. La culasse mobile d'une arme à feu. Une cloison mobile. Un meuble de rangement formé d'éléments mobiles.* || *Caractères mobiles,* caractères d'imprimerie dont chaque type est fondu séparément et que l'on assemble par la composition. || *Menuiserie mobile,* celle qui comprend les portes, les croisées, etc., parties qui peuvent s'ouvrir et se fermer à volonté. || **2.** Qui n'est pas sédentaire, qui se déplace constamment : *Population mobile. Une main-d'œuvre mobile.* || **3.** Qui peut se déplacer plus ou moins rapidement (en parlant de troupes) : *Une colonne mobile. Des unités très mobiles. Le général de Larminat* [...] *était chargé de commander cet ensemble mobile, limité, hélas ! en effectifs, mais doté d'une grande puissance de feu* (De Gaulle). || *Garde nationale mobile, Garde républicaine mobile,* v. GARDE 1. || *Garde national mobile, garde républicain mobile,* v. GARDE 2. || *Gardes mobiles,* nom donné parfois aux membres de la gendarmerie mobile. || *Gendarmerie mobile,* partie de la gendarmerie organisée en escadrons motorisés ou blindés. || **4.** Qui est animé d'un mouvement incessant : *La surface mobile des eaux. Michel attendait, debout, le dos à la cheminée. Le feu lui faisait un fond rouge, mobile..* (Triolet). || *Par extens.* Dont l'aspect change constamment : *Une physionomie mobile. Des rues dont les maisons élégantes et roses baignaient* [...] *dans un ciel mobile et léger* (Proust). || **5.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne instable, qui passe rapidement et fréquemment d'un sentiment à un autre, d'une idée à une autre : *Nous sommes des créatures tellement mobiles que les sentiments que nous feignons nous finissons par les éprouver* (Constant). *Un caractère mobile, sensible et passionné* (Staël). *Un esprit mobile.* || **6.** Dont la date, la valeur n'est pas fixe, peut varier : *Les fêtes mobiles. L'échelle mobile des salaires.*

• SYN. : **2** *ambulant, errant, itinérant, nomade ;* **4** *mouvant, ondoyant ; changeant, variable ;* **5** *inconstant, instable, léger, protéiforme, versatile.* — CONTR. : **1** *fixe, immobile ;* **2** *casanier, fixe, sédentaire.*

◆ n. m. (sens I, 1, 1671, d'après Richelet, 1680 [*premier mobile,* fin du XVI[e] s.] ; sens I, 2, 1752, Trévoux [« roue dentée avec son axe », 1963, Larousse] ; sens I, 3, 1903, Larousse ; sens I, 4, 1949, Sartre, p. 307 ; sens I, 5, 1830, d'après Delvau, 1867 ; sens II, 1, 1677, Bossuet [« ressort principal de l'action, motivation », 1675, La Fontaine ; « celui qui donne le branle à quelque chose... », 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1740, Acad. [« impulsion... qui est la cause réelle d'une action », 1874, Larousse ; *mobile d'achat,* 1968, Larousse] ; sens II, 3, 1890, Zola).

I. 1. Ce qui peut être mû ; corps en mouvement : *La vitesse d'un mobile.* || Vx. *Premier mobile,* celui des cieux qui, selon les anciens astronomes, enveloppait les autres cieux et leur communiquait le mouvement. (V. aussi § II, n. 1.) || **2.** Dans une montre ou une pendule, pièce qui se meut autour d'un axe. || *Spécialem.* Roue dentée avec son axe. || **3.** Ensemble d'une composition typographique en caractères mobiles : *Tirer sur le mobile.* || **4.** Ensemble décoratif, imaginé par le sculpteur américain A. Calder, dont les éléments, en métaux ou en matériaux légers, entrent en mouvement sous l'effet de l'air ou de toute autre impulsion : *Ce « mobile » sans support, qui tremble en l'air au moindre souffle* (Cocteau). || **5.** *Vx.* Soldat appartenant à la garde mobile : *Ce matin-là, j'étais allé voir au mont Valérien notre ami le peintre B..., lieutenant aux mobiles de la Seine* (Daudet).

II. 1. Class. *Premier mobile,* ce qui donne la première impulsion à un mouvement, cause première d'une action : *Le concours de l'âme et du corps est visible dans les passions : mais il est clair que le premier mobile est tantôt dans la pensée de l'âme, tantôt dans le mouvement commencé par la disposition du corps* (Bossuet) ; ressort principal de l'action, motivation : *Je ne connais d'autre premier mobile | Dans l'univers que l'argent et que l'or* (La Fontaine) ; celui qui donne le branle à quelque chose, qui en est l'initiateur : [Le] *prince d'Orange, qui en est comme le chef* [de la Ligue] *et le premier mobile* (Racine). || **2.** Toute cause (idée, sentiment, inclination, etc.) qui détermine quelqu'un dans son action : *La gloire, ce puissant mobile de toutes les grandes âmes* (Buffon). *Le mobile de nos actions nous échappe souvent, perdu, caché dans tout ce qui s'agite en nous aux heures de crise, ainsi que disparaît dans la foule le meneur qui l'a mise en branle* (Daudet). *Je me rendait compte, à mesure qu'elle parlait, qu'il me serait à tout jamais impossible d'éclairer pour elle les mobiles secrets de ma conduite* (Gide). || *Spécialem.* Impulsion, d'ordre sensible ou affectif, parfois inconsciente, qui est la cause réelle d'une action (par opposition à *motif,* détermination réfléchie, d'ordre intellectuel et rationnel). || *Mobile d'achat,* facteur psychologique, quelquefois inconscient ou tout au moins informulé, ayant participé au déclenchement d'un achat. || **3.** En droit, objectif particulier et spécial en vue duquel un acte a été exécuté : *Un mobile inavouable.*

• SYN. : **II, 2** *cause, fondement, moteur, motivation, raison, ressort.*

mobilier, ère [mɔbilje, -ɛr] adj. (de *mobile,* pour servir de dér. à *meuble ;* début du XVI[e] s., *ZRP* [LXVII, 321, au sens 3 [*contribution mobilière,* 1874, Larousse] ;

sens 1, 1673, Kuhn ; sens 2, 1583, *ZRP* [LXVII, 31]). **1.** En droit, qui est de la nature des meubles : *Biens mobiliers. Valeurs mobilières. Tes anciens associés* [...] *se sont donc adressés, titre en mains, au président du tribunal de commerce, qui a décidé, en référé, une saisie conservatoire sur tous les objets mobiliers t'appartenant* (Troyat). || **2.** Qui se compose de biens meubles : *Succession mobilière. Il avait englouti, dans les dépenses faites pour la transformation de la maison, une bonne moitié de sa fortune mobilière* (Martin du Gard). || **3.** Qui concerne les biens meubles : *Vente mobilière. Impôt mobilier.* || *Contribution mobilière,* impôt de répartition dû par toute personne qui a à sa disposition un appartement garni de meubles.

◆ **mobilier** n. m. (sens 1, 1673, Kuhn ; sens 2, 1762, Acad. [*mobilier national,* 1888, Larousse — « entrepôt où sont conservées les pièces de ce mobilier... », 1959, Robert]). **1.** Ensemble de meubles meublants destinés à l'usage personnel et à l'aménagement d'une habitation : *Le mobilier d'un appartement, d'une chambre à coucher. Un mobilier de bureau en métal. Mobilier breton. Un mobilier Directoire. Elle se ruina pour donner à son cher poète cet élégant mobilier des élégants qu'il avait tant désiré pendant sa première promenade aux Tuileries* (Balzac). *Un lit-divan, défait, une table d'acajou avec des papiers, une autre en bois blanc, un fauteuil d'osier, deux chaises cannées, une armoire en chêne composaient tout le mobilier* (Mac Orlan). || **2.** En droit, ensemble des biens meubles faisant partie d'un patrimoine. || *Mobilier national,* ensemble des meubles meublants appartenant à l'État ; *par extens.,* entrepôt où sont conservées les pièces de ce mobilier qui ne trouvent pas place dans les musées et les palais nationaux.

● SYN. : **1** *ameublement, meubles.*

mobilisable [mɔbilizabl] adj. et n. m. (de *mobiliser ;* 1836, Acad., au sens 1 [substantiv., 1929, P. Valéry] ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Qui peut être mobilisé : *Encore mobilisable, mais pas du tout en état physique de combattre* (Lecomte). || Substantiv. *Un mobilisable,* un homme mobilisable : *Bon an, mal an, une centaine de milliers de mobilisables traversait nécessairement cette cour* (Valéry). || **2.** *Fig.* Se dit de ce à quoi on peut faire appel en cas de besoin : *Rassembler toutes les énergies mobilisables.*

mobilisateur, trice [mɔbilizatœr, -tris] adj. (dér. savant de *mobiliser ;* 1968, Larousse). *Centre mobilisateur,* organe de la mobilisation des formations militaires.

mobilisation [mɔbilizasjɔ̃] n. f. (de *mobiliser ;* 1771, Trévoux, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1903, Larousse ; sens II, 1, 1834, Landais [aussi « mise sur le pied de guerre des forces militaires... »] ; sens II, 2-3, 1959, Robert ; sens III, 1, début du XX^e s. ; sens III, 2, 1963, Larousse ; sens III, 3, 1903, Larousse).

I. 1. En droit, action de déclarer meuble, dans un contrat, ce qui ne l'est pas par nature. (On dit plutôt AMEUBLISSEMENT.) || **2.** Opération financière destinée à faciliter la circulation d'une créance à terme par sa constatation dans un titre négociable, par ex. une traite.

II. 1. Ensemble des dispositions prises sur le plan militaire, administratif, économique, etc., pour assurer, en cas de menace, la sécurité et l'intégrité du territoire d'un pays, ainsi que la vie de sa population : *Au milieu de l'immense et magnifique effort d'armement et de mobilisation qu'il décidait de s'imposer* [le peuple américain], *les combattants de la France Libre ne laissaient pas d'être populaires* (De Gaulle). || *Spécialem.* Mise sur le pied de guerre des forces militaires, par le rappel, dans les armées, de tous ceux qui sont désignés pour y servir : *Le gouvernement russe menaçait de décréter immédiatement sa mobilisation générale, pour peu que l'Allemagne se permît une mobilisation même partielle* (Martin du Gard). *Apposer les affiches de mobilisation. Fascicule de mobilisation.* || **2.** État, situation d'une personne mobilisée : *La mobilisation du chef d'entreprise a entraîné la fermeture de l'établissement.* || **3.** *Fig.* Action de rassembler les énergies, les forces morales ; état qui en résulte : *La mobilisation de toutes les bonnes volontés. Dans la bataille de la vie morale* [...], *l'âme chrétienne est en état de perpétuelle mobilisation* (Claudel).

III. 1. Ensemble de mouvements appliqués à un segment de l'organisme (membre ou rachis), afin de rétablir la souplesse et l'amplitude des articulations : *Mobilisation active, passive.* || **2.** En chirurgie, section des adhérences, normales ou pathologiques, d'un organe, en vue de le déplacer, pour intervenir ailleurs, ou de restaurer une mobilité disparue. || **3.** Transformation des réserves nutritives insolubles (graisses, glycogène, amidon, etc.) des animaux et des plantes en matières solubles et assimilables.

mobilisé, e [mɔbilize] adj. et n. (part. passé de *mobiliser ;* 1868, Littré, comme adj. ; comme n., fin du XIX^e s.). Qui a été rappelé sous les drapeaux en vertu d'une mesure de mobilisation : *Deux ou trois mille mobilisés écoutaient, maladroits dans leurs uniformes neufs parce qu'ils étaient neufs, ou dans les vieux parce qu'ils étaient sales* (Malraux).

mobiliser [mɔbilize] v. tr. (dér. savant de *mobile ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens I ; sens II, 1, 1834, Landais [absol., 1929, R. Martin du Gard] ; sens II, 2, 1959, Robert [« ... requérir l'aide, le concours d'autres personnes », 1949, Larousse ; « disposer de quelqu'un comme s'il était en service commandé », début du XX^e s.] ; sens II, 3, 1933, J. Romains ; sens III, 1, début du XX^e s. [aussi *mobiliser un membre*] ; sens III, 2, 1963, Larousse).

I. En droit, déclarer meuble, dans un contrat, ce qui ne l'est pas par nature : *Mobiliser des immeubles par contrat de mariage.* (On dit plutôt AMEUBLIR.)

II. 1. Mettre sur le pied de guerre une partie ou la totalité des forces armées d'un pays : *Mobiliser deux classes. Hannequin ne pouvait pas dormir, il pensait : Je suis mobilisé, et ça lui semblait drôle* (Sartre). || *Absol.* Décréter la mobilisation : *Un pays qui a décidé de mobiliser. Si nous ne voulions pas de la guerre, nous n'aurions pas mobilisé* (Sartre). || **2.** En parlant d'un groupement, faire appel à l'action de ses adhérents : *Un parti qui mobilise toutes ses troupes pour la campagne électorale.* || En parlant d'une personne, requérir l'aide, le concours d'autres personnes : *Mobiliser ses amis en vue d'une souscription.* || *Par exagér.* et *fam.* Disposer de quelqu'un comme s'il était en service commandé : *La mère Harreloste n'a pas hésité à mobiliser Philippe ! Charmante femme !* (Donnay). || **3.** *Fig.* Mettre en œuvre toutes les possibilités, ou rassembler ses propres forces en vue d'une action, d'un effort : *Ce n'était pas trop pour votre Du Bos que de mobiliser l'infini !* (Mauriac). *Sans doute une simple crispation nerveuse, à moins qu'il n'ait mobilisé tout ce qui lui reste de potentiel vital* [...] *pour accomplir ce geste d'ouvrir les yeux* (Guimard). *Mobiliser toutes ses facultés pour réussir dans une épreuve.*

III. 1. En médecine, habituer une personne. que son état immobilise plus ou moins, à recouvrer le libre usage de ses membres : *Mobiliser un malade.* || *Mobiliser un membre,* lui faire recouvrer le libre jeu de ses articulations. || **2.** En chirurgie, pratiquer la mobilisation d'un organe.

● SYN. : **II, 1** *appeler, embrigader, enrégimenter, rappeler, recruter.* || **III, 1** *rééduquer.* — CONTR. : **II, 1** *démobiliser.* || **III, 1** *immobiliser.*

1. mobilisme [mɔbilism] n. m. (de *mobiliste ;* 1903, Larousse). Élevage des abeilles dans des ruches à cadres mobiles.

2. mobilisme [mɔbilism] n. m. (de *mobile ;* 1909, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** En philosophie, doctrine qui considère la mobilité et le changement comme le fond des choses, ce qui rend impossible l'établissement de lois fixes. || **2.** En géologie, théorie selon laquelle les continents, initialement unis, se seraient séparés et auraient gagné leur emplacement actuel par suite de la « dérive » des grands blocs qui les constituent.

mobiliste [mɔbilist] n. (de *mobile ;* 1876, d'après Littré, 1877). Apiculteur qui emploie des ruches à cadres mobiles.

mobilité [mɔbilite] n. f. (lat. *mobilitas,* facilité à se mouvoir, rapidité, inconstance, de *mobilis* [v. MOBILE] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *mobiliteit* [*mobilité,* milieu du XIIIe s.], au sens 5 [« promptitude à passer d'un état psychologique à un autre », 1667, Bossuet] ; sens 1, milieu du XIIIe s. [pour un instrument de mesure, 1963, Larousse] ; sens 2, 1963, Larousse [*mobilité de la main-d'œuvre,* v. 1960] ; sens 3, 1959, Robert [*mobilité stratégique, tactique,* 1963, Larousse] ; sens 4, 1797, Gattel). **1.** Propriété, caractère de ce qui est susceptible de mouvement, de ce qui peut se mouvoir ou être mû : *La mobilité bactérienne. La mobilité du mercure. Des exercices propres à restaurer la mobilité d'un membre.* || *Spécialem.* Qualité d'un instrument de mesure dans lequel il suffit d'une petite variation de la grandeur à mesurer pour modifier la position du dispositif indicateur. || **2.** Caractère des personnes qui se déplacent souvent, ne demeurent pas au même endroit : *Mobilité d'une population, d'un groupe social.* || *Mobilité de la main-d'œuvre,* passage des salariés d'une région à une autre ou d'une profession à une autre. || **3.** Caractère de ce qui se déplace aisément et rapidement. || *Mobilité stratégique,* capacité d'une unité ou d'un véhicule militaires de se déplacer en utilisant tous les moyens de communication disponibles. || *Mobilité tactique,* capacité d'un véhicule militaire d'évoluer en combattant en terrain varié. || **4.** Caractère de ce qui est animé de mouvements divers et change constamment d'aspect : *La mobilité de la surface de la mer. Un peintre qui s'efforce de traduire la mobilité des ombres et des lumières. La mobilité des traits du visage, d'un regard. Une certaine mine chiffonnée dont la mobilité fait tout le charme* (Balzac). *Ce jour-là, d'ailleurs, il était arrivé avec un drôle d'air, et dans ses yeux il y avait une mobilité inhabituelle, une lueur significative..* (Duras). || **5.** *Fig.* Caractère de ce qui est fluctuant, instable : *La mobilité des choses humaines* (Jouffroy). || *Spécialem.* Promptitude à passer d'un état psychologique (idée, sentiment...) à un autre : *Mobilité de l'intelligence, du caractère, de l'humeur. Ce qui me ravissait en elles, c'étaient les grâces de leur esprit, la mobilité de leur imagination, le tour facile de leurs idées et de leur langage* (Marmontel).

• SYN. : **1** *motilité, souplesse ;* **2** *nomadisme ;* **4** *mouvance ;* **5** *fluctuation, inconstance, variabilité ; instabilité, versatilité.* — CONTR. : **1** *immobilité ;* **2** *immobilisme, sédentarité ;* **4** *fixité ;* **5** *constance, immuabilité, invariabilité, pérennité.*

moblot [mɔblo] n. m. (dér. pop. de [*garde..*] *mobile ;* 1848, Esnault). *Fam.* Nom donné aux soldats de l'ancienne garde nationale mobile, en 1848 et en 1870 : *Un sous-lieutenant de moblots* (Banville).

mocassin [mɔkasɛ̃] n. m. (algonquin *mockasin,* mocassin ; 1801, Chateaubriand, comme n. f., écrit *mocassine* (comme n. m., écrit *mocassin,* 1857, Behrens, *Engl.*], au sens 1 [les formes *mekezen* (1615), *moccassin* (1707), *mackisin* (1728) — Friederici — sont présentées comme des formes indigènes, et non comme des formes françaises] ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1er oct. 1876, *Journ. des débats,* p. 3). **1.** Chaussure des Indiens de l'Amérique du Nord, en peau non tannée, simplement mégie. || **2.** Chaussure du commerce en cuir souple, basse, sans lacets : *Le feutre fin du chapeau, le drap épais du pardessus anglais, les mocassins à double semelle* (Vercel). || **3.** Nom usuel d'un serpent américain.

• REM. Chateaubriand a écrit MOCASSINE, au fém. : *Elle* [Atala] *me broda des mocassines de peau de rat musqué avec du poil de porc-épic* (Chateaubriand).

mochard, e [mɔʃar, -ard] adj. (de *moche ;* 1898, Esnault). *Pop.* Assez moche.

moche [mɔʃ] adj. (de *amocher,* abîmer, défigurer — proprem. « arranger grossièrement » — [1867, Delvau], de *a-* [lat. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers et du n. f. *moche,* écheveau de fil non tordu, vendu par paquets de 7 à 10 livres [1723, Savary des Bruslons], var. de l'anc. franç. *moque,* motte de terre [v. 1220, Coincy], francique **mokka,* motte ; 1878, L. Rigaud, au sens 1 ; sens 2, 1901, Bruant ; sens 3, av. 1935, P. Bourget). **1.** *Pop.* Se dit d'une personne desservie physiquement, et surtout laide de visage : *Celui-là, vous devez l'avoir vu, c'est le professeur de danse, il est assez moche aussi..* (Proust). *De la voir si moche et si effrayante, on comprenait mieux sa méchanceté* (Chevallier). || **2.** *Pop.* En parlant de choses, laid, désagréable, peu attrayant : *Le casino est « moche », l'orchestre médiocre* (Lichtenberger). *M. Bernard, parlant de Jerphanion à table, avait déclaré que ses cravates étaient rudement moches, et qu'il ferait bien de raccourcir sa barbe* (Romains). *Rassurez-vous, dit l'abbé. On vous trouvera quelque chose d'encore plus moche* (Vian). || **3.** *Fam.* En parlant des personnes et des actions, inélégant, méprisable, moralement condamnable : *Faut être rien moche pour ne pas vomir le Foutriquet* [M. Thiers] (Bourget). *Vous savez, c'était plutôt moche : c'est elle qui m'a chassé* (Sartre).

mocheté [mɔʃte] n. f. (de *moche ;* 1936, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1953, Sandry et Carrère ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** *Pop.* Caractère de ce qui est moche. || **2.** *Pop.* Personne laide : *Quelle mocheté, cette femme !* || **3.** *Pop.* Chose laide, déplaisante.

moco [mɔko] n. m. (origine incertaine, peut-être abrév. de *mococo,* singe du Mozambique — mot africain — [1868, Littré], ou emploi plaisant du néo-zélandais *moko,* tête tatouée [1859, Esnault] ; v. 1854, Esnault [« *méridional* », 1901, Esnault]). *Arg.* Marin originaire de Toulon et de la Provence (par opposition aux marins bretons, ou *ponantais*) : *C'était Blanchet, le mécanicien-chef, que ses hommes appelaient « le Moco »* (Daudet). *L'équipage, outre les mécaniciens, se composait exactement de trois mocos* (Elder). || *Par extens.* et *fam.* Méridional : *Il vous faut des Parisiens, péchère ! qui vous appelleront mocos sans vous mettre en colère* (Aicard).

modal, e, aux [mɔdal, -o] adj. (de *mode* 2 ; 1546, Sainéan, *la Langue de Rabelais,* au sens 2 ; sens 1, 1647, Descartes ; sens 3, 1874, Larousse ; sens 4, 1893, *Dict. général* [*notes modales,* 1803, Boiste ; *musique modale,* 1963, Larousse]). **1.** *Vx.* En philosophie, qui est relatif aux modes de la substance : *Distinction modale.* || **2.** *Proposition modale,* en logique, proposition qui contient, outre l'énoncé d'une relation, une assertion complémentaire (mode) portant sur la possibilité ou l'impossibilité, la nécessité ou la contingence de la relation énoncée. || **3.** En linguistique, qui concerne le mode des verbes : *Formes modales. La valeur modale du subjonctif.* || *Attraction modale,* v. ATTRACTION. || **4.** En musique, qui se rapporte au mode : *Échelle modale.* || *Notes modales,* la tierce et la sixte, notes qui caractérisent le mode. || *Musique modale,* musique employant d'autres échelles que les deux modes classiques majeur et mineur (modes sans sensible).

◆ **modal, aux** adj. et n. m. (1972, *Dict. de linguistique,* comme adj. et n. m.). *Auxiliaires modaux,* ou simplem. *modaux,* auxiliaires du verbe à l'infinitif, tels que *devoir* ou *pouvoir,* qui indiquent la modalité selon laquelle le locuteur considère le procès exprimé par le verbe (possibilité, probabilité, nécessité, etc.). [V, aussi art. spécial à AUXILIAIRE.]

modalisateur [mɔdalizatœr] n. m. (dér. savant de *modaliser ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, moyen par lequel un locuteur manifeste la manière dont il envisage son propre énoncé : *L'adverbe « peut-être », l'incise « selon moi » qui permettent d'indiquer que l'énoncé n'est pas entièrement assumé par la personne qui parle sont des modalisateurs.*

modalisation [mɔdalizasjɔ̃] n. f. (de *modaliser ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, marque par laquelle le sujet traduit sa plus ou moins grande adhésion à son énoncé : *Les marques de modalisation peuvent être des verbes (« pouvoir », « devoir », « vouloir »), des adverbes (« peut-être », « sans doute », « bien sûr »), des temps*

(*conditionnel, futur*), *le jeu des niveaux de langue.*

modaliser [mɔdalize] v. tr. (dér. savant de *modal ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Faire la modalisation de.

modalité [mɔdalite] n. f. (dér. savant de *modal ;* 1546, Rabelais, au sens 1 : sens 2, av. 1722, Boulainvilliers ; sens 3, 1931, Larousse ; sens 4, 1840, Acad. [« caractère d'un morceau écrit dans une échelle modale autre que celle des majeur ou mineur classiques », 1963, Larousse] ; sens 5, 1959, Robert ; sens 6-7, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens 8, 1963, Larousse). **1.** En philosophie, propriété qu'a la substance d'avoir des modes : *Nous ne pouvons nous représenter un tout fait de changements, un tableau, un édifice de qualités multiples, que comme lieu des modalités d'une seule matière ou loi..* (Valéry). *Les modalités de l'étendue.* || **2.** *Par extens.* Forme particulière d'un acte, d'une pensée, d'une organisation : *Les philosophes du journalisme flétrissent la période précédente* [...], *même les œuvres des artistes et des philosophes, comme si elles étaient reliées indissolublement aux modalités successives de la frivolité mondaine* (Proust). *Cela revient à se demander si la catégorie de la personne est vraiment nécessaire et congénitale au verbe ou si elle en constitue seulement une modalité possible* (Benveniste). || **3.** En droit, disposition particulière d'un acte juridique, ayant pour conséquence d'en modifier les effets. || **4.** En musique, échelle modale d'un morceau ou d'un fragment (par opposition à *tonalité*). || Caractère d'un morceau écrit dans unc échelle modale autre que celle des majeur ou mineur classiques. || **5.** *Adverbe de modalité,* adverbe qui modifie lc sens d'une phrase tout entière. (Syn. ADVERBE DE PHRASE.) || **6.** En termes de grammaire générative, constituant immédiat de la phrase de base, s'ajoutant au noyau. (V. art. spécial.) || **7.** *Modalité logique,* manière d'envisager un prédicat comme vrai, contingent, probable ou possible. || **8.** En homéopathie, mode de variation des signes et symptômes présentés par un individu.

• SYN. : **2** *aspect, état, formule, manière ;* **3** *clause, convention, stipulation.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES MODALITÉS

Quand un grammairien s'attache à construire une description rendant compte de toutes les régularités formelles d'une langue, il n'évite le chaos qu'en groupant les faits sous des « répartitoires » éclairants : le masculin et le féminin sous le chef du « genre », le nominatif et l'accusatif sous le chef du « cas », etc.

Le genre et le cas concernent le nom et le pronom ; d'autres répartitoires morphologiques, comme le temps et le mode, concernent le verbe ; un certain nombre de faits ne se définissent qu'au niveau de la phrase, par exemple la négation :

Vous ne déjeunez pas tôt.

(La locution *ne.. pas* encadre le verbe, mais ne porte que sur le sens de l'adverbe *tôt.*)

Un principe de classement empiriquement recommandable est de grouper, à un niveau d'observation donné, les phénomènes qui s'excluent mutuellement. Un enfant ne procède pas autrement quand, observant que *lundi* exclut *mardi,* et que *janvier* exclut *février,* il conçoit les répartitoires de « jour » et de « mois » ; mais il ne groupera pas *lundi* avec *janvier,* parce que les deux sont compatibles : *lundi 7 janvier 1974.*

Comme la négation, l'interrogation est un fait qui concerne la phrase :

Déjeunez-vous tôt ?

(La marque d'interrogation est le déplacement du sujet après le verbe, mais c'est le sens de l'adverbe qui fait l'objet de la question.)

Elle est compatible avec la négation :

Ne déjeunez-vous pas tôt ?

Au contraire, l'interrogation est exclue par l'affirmation :

Vous (*ne*) *déjeunez* (*pas*) *tôt.*

Interrogation et affirmation appartiennent à un même répartitoire, où l'on peut ranger aussi la volonté :

(*Ne*) *déjeunez* (*pas*) *tôt,*

ainsi que l'exclamation :

Que vous déjeunez tôt !

On doit à Charles Bally (*Linguistique générale et linguistique française,* 1932) une théorie rigoureuse des modalités de la phrase, rattachée à une « théorie générale de l'énonciation ». Toute communication d'une pensée implique selon lui :

a) une « **représentation** reçue par les sens, la mémoire ou l'imagination », qu'il appelle, à l'exemple des logiciens, le *dictum ;*

exemple : « vous » + « déjeuner » + « tôt » ;

b) une « opération psychique » que le locuteur fait porter sur le dictum, la **modalité,** dont l'expression constitue le *modus.*

La pensée ne se ramène pas à la représentation pure et simple, elle implique de la part du sujet pensant une participation active, qui dans l'expression est l'âme de la phrase, car il n'y a pas de phrase sans elle.

Cette opération peut être :

— un jugement de réalité concernant le dictum ; la modalité est **affirmative ;**

— une question sur un élément ou sur la totalité du dictum ; la modalité est **interrogative ;**

— une volonté relative au dictum ; la modalité est **volitive ;**

— un sentiment ; la modalité est **exclamative.**

Cette théorie est exposée à l'article DISCOURS, et une étude particulière de l'interrogation est faite à ce mot.

Il convient de distinguer nettement le plan linguistique, d'où nous sommes partis (différentes formes non compatibles de la phrase), et le plan psychique, où Bally nous entraîne, après beaucoup de philosophes ; la distinction ressort clairement des exemples donnés p. 1345 :

(1) *Il viendra.* ***J'affirme*** *qu'il viendra.*

(2) *Viendra-t-il ?* ***Je demande*** *s'il viendra.*

(3) *Qu'il vienne.* ***J'ordonne*** *qu'il vienne.*

(4) *Lui, venir !* ***Je me réjouis*** *(* ***me désole, m'étonne*** *) qu'il vienne.*

Les phrases de gauche expriment toutes le même dictum, en même temps qu'un modus différent : il y a commutation possible au niveau de la phrase ; leur comparaison livre les marques grammaticales de la modalité.

Dans les phrases de droite, le modus est séparé du dictum : les différences de modalité sont exprimées par les verbes principaux (*affirmer, demander,* etc.), c'est-à-dire reçoivent une expression lexicale ; toutes ces phrases sont affirmatives, et se terminent par un simple point ; leurs différences intéressent le psychologue, accessoirement le grammairien (choix des subordonnants, choix du mode de la subordonnée).

HISTORIQUE DE LA NOTION

La théorie des modalités du discours remonte à Aristote et touche à la logique en même temps qu'à la psychologie et à la linguistique. Ammonius, commentateur au VIe s. du traité d'Aristote *Peri Hermêneias* (V. LINGUISTIQUE, art. spécial), distinguait cinq types de phrase :

— l'énonciative, seule porteuse de vérité ou d'erreur (*oratio enunciativa*)

— l'interrogative, l'optative, la précative et l'impérative (le tout constituant l'*oratio ordinativa*).

Dès cette époque, la philosophie du langage, le plus souvent confondue avec la logique, s'intéressait par prédilection à la phrase énonciative (affirmative ou négative), qui seule pouvait faire l'objet d'une épreuve de vérité.

C'est encore ce qu'enseignaient en 1660 le logicien Arnauld et le grammairien Lancelot (*Grammaire générale et raisonnée*),

chez qui les notions de mode et de modalité sont intimement liées :

> « Les verbes sont de ce genre de mots qui signifient la manière et la forme de nos pensées, dont la principale est l'affirmation [...]. mais les hommes ont trouvé qu'il était bon d'inventer encore d'autres inflexions, pour expliquer plus distinctement ce qui se passait dans leur esprit [...]. Outre l'affirmation, l'action de notre volonté se peut prendre pour une manière de notre pensée ; et les hommes ont eu besoin de faire entendre ce qu'ils voulaient, aussi bien que ce qu'ils pensaient. Or nous pouvons vouloir en plusieurs manières, dont on en peut considérer trois comme les principales » (chap. XVI, *Des divers modes, ou manières de verbes*).

La première manière était le souhait, d'où le mode *optatif* de certaines langues ; la deuxième était la concession, appelée par certains *modus potentialis* ou *concessivus ;* la troisième était « le mouvement que nous avons quand nous commandons, ou que nous prions », appelé *mode impératif.*

La même philosophie fut professée par Locke (*An Essay concerning human Understanding,* 1690).

On la retrouve chez James Harris (*Hermès, ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle,* traduit par François Thurot en 1796), quoique ce théoricien, selon André Joly (éditeur de son traité en 1971), emprunte à Aristote plutôt qu'aux philosophes du XVIIe s. :

> « Quant aux différentes espèces de propositions, quel est l'homme assez ignorant pour ne pas connoître, lorsqu'on lui parle dans sa langue maternelle, si l'on affirme ou si l'on interroge, si l'on commande, si l'on prie ou si l'on désire ? » (livre Ier, chap. II, *De l'analyse du discours dans ses plus petites parties*).

Il existe donc des propositions *affirmatives, interrogatives, impératives, optatives* (ou *suppliantes*) ; mais ces types se réduisent à deux, car les facultés actives de l'âme ne sont que deux, la *perception* et la *volonté :*

> « Toute proposition *affirmative* se rapporte à la *perception* [...]. D'un autre côté, *interroger, commander, prier* [...] est-ce autre chose que faire connoître autant de différents actes de la faculté de *vouloir ?* car celui qui interroge veut être informé, celui qui commande veut être obéi », etc.

Par cette dichotomie pratiquée entre les opérations qui sous-tendent les phrases, les philosophes marquaient leur souci primordial de privilégier les propositions affirmatives, seules justiciables de la logique.

Dans *la Pensée et la langue,* de Ferdinand Brunot (1922), une section est intitulée « Les modalités et le langage » (p. 507-525). Conformément aux principes de sa doctrine, l'auteur place à la base les **modalités de l'idée,** et non de la phrase :

> « On peut classer les idées exprimées comme correspondantes à une opération du jugement, du sentiment et de la volonté. Mais il y a lieu de faire d'expresses réserves sur ce qu'une pareille classification a de rigide et d'artificiel. »

Et de distinguer, « dans les choses du jugement et du sentiment [...], deux grandes catégories, celle du réel et celle de l'éventuel ».

Là-dessus se greffe l'étude du *conditionnel* — qui n'est pourtant pas une modalité, étant compatible avec l'affirmation comme avec l'interrogation jusque dans sa valeur irréelle.

Mais Brunot, qui n'oublie jamais de parler de la forme (en second lieu), voit très justement que la modalité s'exprime par des marques diverses : intonation (*Vous y allez ?*), temps (*Il aura manqué son train*), auxiliaires (*Il doit être bien ennuyé*), compléments (*Il arrivera peut-être*), ordre des mots (*Heureusement il a vécu !*), enfin modes (*Je voudrais m'en aller*).

Trois sections sont ensuite consacrées à l'étude des « modalités du jugement » (p. 526-538), des « sentiments » (p. 539-556), des « volontés » (p. 557-573).

C'est donc à Brunot que Ch. Bally empruntait en 1932 le terme de *modalité* (« de la pensée »), en rendant à son prédécesseur l'hommage de dire qu'on trouverait chez lui « tous les détails désirables » (*L.G.L.F.,* § 30). Comme Brunot, il s'embarrassait inutilement du problème posé par le conditionnel, qui affirme un fait tout en le donnant pour irréel (mais l'irréalité est posée dans une protase (v. CONDITION, art. spécial).

Serge Karcevski, en 1937, fera écho à la théorie de son collègue de Genève dans un article des *Mélanges Van Ginneken, Phrase et proposition.* Il insistera sur les rapports de la modalité avec la situation de dialogue et définira la phrase, après Svedelius, comme une « unité de communication », tout en comptant dans les types de phrase l'exclamation, qui peut exister en l'absence de tout partenaire. On retrouve implicitement dans sa théorie le dictum, constitué par la **proposition,** et le modus, impliqué par la **phrase.** Sa conception des modalités est d'ailleurs strictement formelle : « Ce qui fait une phrase, c'est l'intonation ». Mais l'importance accordée à la situation de communication rend également vraisemblable une influence de Bühler, qui trouvait par lui-même dans ce cadre une partie des modalités (v. FONCTION, art. spécial).

La linguistique moderne distributionaliste, qui récuse par principe les intuitions qualitatives révélées par la commutation, ne pouvait accorder aucun crédit au concept de modalité. Les mécanistes américains le passent sous silence ; certains manuels réputés de linguistique générale l'ignorent totalement : les mots *modalité, affirmation, interrogation, volonté, exclamation* ne figurent pas à l'index de l'*Introduction à la linguistique* de H. A. Gleason (1955) ; R. H. Robins (*Linguistique générale : une introduction,* 1964) cite le terme *modalité* pour signaler qu'il désigne les catégories grammaticales afférentes aux flexions du nom, du verbe (genre, nombre, cas, temps, personne, etc.) ; c'est l'usage qu'en fait dans ses *Éléments de linguistique générale* (1960) André Martinet, pour qui aussi le mot est manifestement disponible.

Mais les généralistes se sont vus contraints de réinventer les modalités (sans en reprendre le nom) pour rendre compte de la diversité des formes que prend une phrase à partir d'un dictum unique. En 1964, Katz et Postal (*An integrated Theory of linguistic Descriptions*) introduisirent dans le modèle transformationnel de Chomsky (v. GÉNÉRATIVE [*grammaire*], art. spécial) les modalités déclarative, interrogative et impérative, en les rapportant à l'ensemble de la phrase ; ainsi, le symbole Q dans le schéma ci-après a pour propriété de déclencher la « transformation interrogative » (Question) :

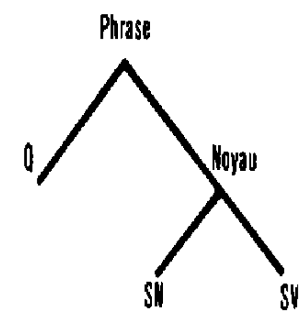

La forme affirmative elle-même cessait d'être tenue pour une étape préalable à la transformation interrogative, impérative ou autre, comme avaient pu le faire croire les premières diffusions de la grammaire transformationnelle : « It is not true that the base form is the simple declarative sentence » (Bever, Fodor et Weskel, *Psychological Review,* 1965) ; le grammairien imagine en « structure profonde » des schèmes abstraits qui reçoivent seulement en surface la forme modale dont la formule initiale portait la consigne. Problème inexistant pour les grammairiens traditionnels, qui n'étudiaient que les structures de surface.

En 1969, Eddy Roulet, dans sa *Syntaxe de la proposition nucléaire en français parlé,* figurait dans ses algorithmes le choix offert entre quatre modalités (appelées « tagmèmes globaux ») :

$$\text{PHR} \longrightarrow \text{(NEG)} \left\{ \begin{matrix} \text{D} \\ \text{I} \\ \text{O} \\ \text{E} \end{matrix} \right\} \text{NOY (CIRC) (PHR)}$$

(PHR = phrase ; NEG = négation ; D = déclaration ; I = interrogation ; O = ordre ; E = exclamation ; NOY = noyau ; CIRC = compléments circonstanciels).

En 1970, une formulation assez proche était donnée par Jean Dubois et F. Dubois-Charlier dans leurs *Éléments de linguistique française :*

$$\Sigma \longrightarrow \text{Const.} + \text{P}$$
$$\text{Const.} \longrightarrow \left\{ \begin{matrix} \text{Affirm.} \\ \text{Inter.} \\ \text{Imp.} \end{matrix} \right\} + \text{(Nég.)} + \text{(Emph.)} + \text{(Passif)}$$

Σ symbolise la phrase de base, où le noyau P est transformé en fonction d'un « constituant de phrase » (Const.) comportant obligatoirement l'expression d'une « différence sémantique fondamentale » (affirmation ou interrogation ou impératif), et facultativement celles de la négation, de l'emphase (*Oscar, je l'aime bien*) et du passif. L'exclamation est implicitement écartée.

PSYCHOLOGIE ET LOGIQUE DES MODALITÉS

Bien que les généralistes évitent le terme de *modalité,* ils en retrouvent très heureusement la notion ; mais la forme concise et discrète des algorithmes les cantonne dans des limites encore plus étroites que leurs devanciers.

Les théories des modalités ont présenté à travers les siècles deux défauts assez constants :

• 1° Elles reposent sur une **analyse sommaire et flottante des faits psychiques.**

La première raison en est que les théoriciens sont des linguistes, qui recourent à cette notion pour rendre compte des formes d'une langue, et particulièrement de son système verbal. L'existence en grec d'un mode optatif à côté de l'impératif entraîne à faire distinguer nettement, quand on parle de cette langue, l'ordre et le souhait ; il en est autrement en latin et en français. D'autre part, plusieurs modalités peuvent, dans des entourages sémantiques différents, recevoir la même forme grammaticale, ce qui pousse à les confondre : un linguiste formaliste reconnaîtra difficilement que l'infinitif puisse exprimer aussi bien l'ordre dans *Ralentir !* que l'exclamation dans *Vivre avec la mère !* Il inclinera à voir une interrogation dans *Où va-t-on !* et une affirmation dans *Tu es propre !,* alors qu'il s'agit d'emplois métaphoriques de ces deux formes pour traduire une exclamation. Enfin, il est connu que l'intonation peut suppléer toutes les marques grammaticales de modalité, ce qui rend particulièrement facile le rejet d'une modalité exclamative dont les marques orales sont relativement peu discrètes et dont la marque écrite (!) ne connaît pas de stricte réglementation.

La confusion ne fait que croître quand la réflexion transcende délibérément l'inventaire des marques grammaticales. C'est le propos de la « sémantique générative » (cf. André Meunier, *Modalités et communication, Langue française,* févr. 1974), pour laquelle la structure profonde des phrases se situe en deçà des formes propositionnelles, rejoignant des champs sémantiques que le linguiste peut connaître par l'analyse du sens des verbes modaux (*vouloir, désirer, espérer, penser, croire, supposer,* etc.), des adjectifs modaux (*possible, nécessaire, certain, démontré, établi,* etc. ; *heureux, agréable, opportun, souhaitable,* etc.), des adverbes modaux (*peut-être, sans doute, apparemment, certainement,* etc.) et même des noms modaux (*vérité, certitude, évidence,* etc. ; *bonheur, chance, bénédiction, joie,* plaisir, etc.). Au terme de cette exploration du domaine lexical propre à chaque langue, on imagine une expédition dans l'au-delà universel du monde mental (nébuleuse selon Saussure), et les alphabets réunis de tous les peuples ne suffiraient pas à noter en algorithmes les modalités qu'on y discernera.

• 2° Elles méconnaissent la **possibilité d'appliquer la logique à toutes les modalités.**

On a vu plus haut avec quel soin les philosophes, d'Aristote à James Harris, distinguaient des propositions déclaratives l'ensemble des autres types de phrase, censés échapper au ressort de la logique. Arnauld et Lancelot définissaient la phrase par l'affirmation qu'elle contient, et qu'ils ne reconnaissaient que dans les phrases déclaratives, ayant admis une fois pour toutes après Platon que le nom sujet grammatical est le sujet logique de la proposition (désignant ce dont on parle), et le verbe son prédicat (énonçant ce qu'on a à dire à propos du sujet).

Or, si cette théorie rend compte d'une forme idéale de l'expression (sorte de structure profonde de tout discours), il faut bien admettre que cette forme stylisée est très souvent appliquée à des pensées où le partage logique est à faire tout autrement ; une phrase comme :

> *La joie était dans la maison*

exprime l'idée prédicative par le sujet grammatical *la joie,* et le sujet logique par le reste, comme si l'on disait :

> *La maison était joyeuse.*

On peut alors poser que la modalité, quelle qu'elle soit, intéresse l'élément même sur lequel porte la prédication ; en d'autres termes, **toute prédication est modale,** c'est-à-dire déclarative, interrogative, volitive, exclamative.

Dans une phrase comme *Qui a pris mes cigarettes ?,* le « sujet logique » pourrait être énoncé : *X a pris mes cigarettes,* et la prédication, qui est interrogative, porte sur l'identité de X.

Dans une phrase comme *Entre !,* la prédication — volitive — porte sur l'action verbale ; dans *Marche plus vite !,* elle porte sur *plus vite* et tout particulièrement sur *plus.*

Dans beaucoup de phrases exclamatives, la prédication porte sur le degré d'une qualité ou d'une quantité : d'où l'ellipse possible du verbe, déconcertante au regard de la norme logique :

> *Avec quelle insolence il a répondu ! → Quelle insolence !*
> *Que de monde circulait dans le hall ! → Que de monde !*
> *Vous ne pouvez pas savoir ce que j'ai faim ! → Ce que j'ai faim !*

La modalité d'une phrase complexe est celle de sa proposition principale. Une phrase comme :

> *Je me demande qui a pris mes cigarettes*

est affirmative, et non pas interrogative : elle ne pourrait se terminer par un point d'interrogation. Une « modalité d'idée » y est exprimée par le « verbe modal » *demander,* et cette modalité porte sur l'identité d'un X connu seulement pour avoir pris les cigarettes du locuteur. C'est de cette manière qu'on peut appeler « interrogative indirecte » la proposition subordonnée de cette phrase affirmative ; on ne considérera donc pas les pronoms *qui, que, quoi, lequel,* etc., comme des marques spécifiques d'une modalité de la phrase : les marques grammaticales de l'interrogation sont l'inversion du sujet ou l'emploi de la locution *est-ce que* (*Qui est-ce qui a pris mes cigarettes ?*).

Une analyse logique subtile, mais rigoureuse, peut rendre compte des différences entre trois phrases de sens interrogatif comme : *A-t-on pris mes cigarettes ?, Qui a pris mes cigarettes ?, Je demande qui a pris mes cigarettes.* Il est évident que les formules de ces trois phrases en « struc-

ture profonde » devront contenir en germe les mêmes distinctions, sans parler d'un grand nombre de traits que les transformations peuvent « effacer ».

1. mode [mɔd] n. f. (lat. *modus,* n. m., mesure, étendue, modération, manière, sorte ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* au sens 2 ; sens 1, fin du XVᵉ s. ; sens 3-4, 1549, R. Estienne ; sens 5, 1938, G. Duhamel [au plur., avec le même sens, 1845, Bescherellel). **1.** Manière d'agir, de juger, de vivre, particulière à une personne (vieilli) : *Chacun vit à sa mode. Regarde-moi ou ne me regarde pas, fais à ta mode* (Bernanos). || **2.** *Par extens.* Manière de vivre, de penser propre à un pays, à une époque : *Se conformer à la mode d'une région.* || **3.** Manière passagère de sentir, de penser propre à un milieu, à une société : *Il* [Gide] *sacrifie aux modes « fin de siècle » ; il se donne l'air « d'un violoniste douloureux », aux longs cheveux, au sourire pensif* (Maurois). *C'est la mode aujourd'hui de s'intéresser à l'informatique.* || **4.** Manière de s'habiller : *La mode d'hiver. Un magazine de mode. Suivre la mode. Être vêtu à la dernière mode.* || **5.** *Par extens.* Commerce, industrie de la toilette féminine : *Cécile serait dans la nouveauté, dans la mode* (Duhamel).

• SYN. : **1** *convenance, fantaisie, guise, manière ;* **2** *coutume, habitude, mœurs, pratique, tradition, us et coutumes* (fam.), *usages ;* **3** *engouement, épidémie, folie, fureur, passion, snobisme, vogue.*

◆ adj. invar. (1934, Pourrat, p. 49). Qui est au goût du jour : *Elle, poupine, avec un manteau et un chapeau très mode* (Pourrat). *Une teinte mode.*

◆ **modes** n. f. pl. (sens 1, 1692, Brunot ; sens 2, 1868, Littré). **1.** *Vx.* Vêtements féminins : *Magasin de modes. Elle se mettait assez bien, faisait venir ses modes de Paris* (Balzac). || **2.** Art de confectionner les chapeaux pour dames ; commerce de la chapellerie pour dames : *Une boutique de modes. Une artiste en modes.*

◆ **À la mode** loc. adj. ou adv. (1549, R. Estienne [« en vogue », 1636, Monet ; *mettre une chose à la mode,* av. 1704, Bossuet ; *bœuf mode,* 1893, *Dict. général*]). Selon le goût, les mœurs du moment : *L'opinion à la mode était que « les temps avaient changé »* (Gracq). *Un roman à la mode.* || Qui est en vogue : *Un chanteur à la mode.* || *Mettre une chose à la mode,* la faire adopter par le public au goût du jour. || *Bœuf à la mode,* ou, plus couramment, *bœuf mode,* morceau de bœuf piqué de lard et cuit avec carottes et oignons.

◆ **À la mode de** loc. prép. (fin du XIVᵉ s. [en termes culinaires ; *cousin, oncle à la mode de Bretagne,* 1690, Furetière ; *neveu à la mode de Bretagne,* fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné]). En termes culinaires, selon la recette en usage à : *Des tripes à la mode de Caen.* || *Cousin, oncle à la mode de Bretagne,* cousin germain, oncle du père ou de la mère : *Il fallait assister, chez des tantes à la mode de Bretagne, à des repas de famille qui n'en finissaient pas* (Beauvoir). || *Neveu à la mode de Bretagne,* fils d'un cousin germain ou d'une cousine germaine.

◆ **De mode** loc. adj.ou adv. (1762, Acad. [*il est de mode de,* av. 1834, Béranger ; *passer de mode,* 1747, Voltaire]). Conforme au goût du jour (surtout dans des tours négatifs) : *Il y a une sensibilité, comme une gaieté de mode* (Nisard). *La samba n'est plus de mode aujourd'hui.* || *Il est de mode de,* le goût du jour veut que. || *Passer de mode,* cesser d'être en vogue : *La crinoline est passée de mode depuis longtemps.*

2. mode [mɔd] n. m. (même mot que *mode* I [v. l'art. précéd.] ; fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné, au sens 4 ; sens 1, 1647, Descartes [« toute détermination d'un sujet », 1903, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1840, Acad. ; sens 5, av. 1945, P. Valéry ; sens 6, 1611, Cotgrave [comme n. f., avec le même sens, 1569, R. Estienne] ; sens 7, 1789, G. de Mira-beau [*mode d'emploi,* 1934, J. Romains ; *mode de production des biens matériels,* 1963, Larousse] ; sens 8, 1963, Larousse). **1.** En philosophie, manière d'être variable de la substance finie (peu usité) : *Nous devons concevoir un mode de réalité supérieur à l'existence, que l'idée d'être ne saurait traduire, et qui appartiendrait à Dieu* (Lagneau). || Toute détermination d'un sujet. || **2.** Forme de syllogisme déterminée par la quantité et la qualité des propositions. || **3.** En droit, clause qui subordonne l'effet d'un acte à un événement incertain dépendant de la volonté du bénéficiaire. || **4.** En musique, manière d'être d'un ton ; façon dont il est constitué d'après la disposition des intervalles qui forment la gamme : *Mode majeur, mode mineur ;* et au fig. : *« Si c'est à cause de ce que tu as entendu avant le dîner, quand tu es rentré.. », commença Camille sur le mode aigu, dès qu'il reparut* (Colette). || **5.** Manière de traiter un sujet littéraire : *Racine savait-il lui-même où il prenait cette voix inimitable, ce dessin délicat de l'inflexion, ce mode transparent de discourir* (Valéry). *Mode d'expression réaliste.* || **6.** Catégorie grammaticale associée en général au verbe et traduisant soit le type de communication instaurée entre des locuteurs, soit l'attitude du sujet parlant devant ses propres énoncés : *Mode impersonnel. Mode du conditionnel.* (V. art. spécial.) || **7.** Forme particulière sous laquelle se présente une chose, se fait une action ; moyen, procédé : *Quant à Roberte, il s'agit d'abord de conserver un mode de vie qui lui serait interdit si nous nous séparions* (Vailland). *Voilà pourquoi ses pensées revêtaient un mode pompier d'expression, un mode de lueurs d'espoir allumées et tout le reste à l'avenant comme la poire* (Vian). *Mode de perception des taxes.* || *Mode d'emploi,* instructions particulières auxquelles il faut se conformer pour employer au mieux un produit ou pour faire fonctionner un appareil. || *Mode de production des biens matériels,* en sociologie, manière dont une société donnée produit ses moyens d'existence. || **8.** En statistique, grandeur de l'élément qui, dans une population de données, se présente avec la fréquence la plus élevée.

• SYN. : **7** *façon, forme, formule, genre, manière, méthode, moyen.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE MODE

On a vu à l'article spécial CONJUGAISON que l'ensemble des formes verbales trouve sa meilleure définition sur le plan de la morphologie : appartiennent au *verbe* toutes les formes dont l'existence est impliquée par l'énonciation d'une seule d'entre elles : *nous *tipotons* implique **tipotant, que tu aies *tipoté,* etc.

Une définition de sens ne donnerait aucun résultat : dire que le verbe exprime l'« action » serait faux pour beaucoup de verbes, et conduirait à tenir pour verbes des noms comme *départ* ou *natation.*

À l'intérieur de la conjugaison, certains principes de classement paraissent s'imposer.

Il saute aux yeux que l'indication de temps donnée est essentielle, permettant par exemple de distinguer *je venais* et *je viendrai.* Mais il apparaît vite que ce chef n'est pas pertinent si l'on veut distinguer par exemple *je venais* et *nous venions.* Un inventaire complet conduit à grouper entre elles les formes *venais, venait, venions, veniez, venaient* employées en « distribution complémentaire » (v. DISTRIBUTION, art. spécial) selon la personne du sujet.

Si l'on s'applique, par l'épreuve de commutation (v. ce mot, art. spécial), à grouper entre elles toutes les formes qui diffèrent seulement par la variation en personne, on aboutit à constituer seize groupes, qu'on appelle **temps** en supposant que des facteurs purement temporels peuvent expliquer leurs oppositions mutuelles.

Comme lesdites oppositions ressortissent plus souvent à l'*aspect* (v. ce mot, art. spécial) qu'au *temps* proprement dit (ex. : *il venait* | *il vint,* aspects tensifs sécant et non sécant du temps passé), beaucoup de linguistes préfèrent au terme trop précis de *temps* le terme de **tiroirs,** créé par Damourette et Pichon.

Mais il y a un résidu : un certain nombre de formes, comme *venir,* ne varient pas en personne (comparer : *tu dois venir, il doit venir*). On est conduit à distinguer

dans l'ensemble des formes verbales deux grands sous-ensembles :

a) des tiroirs **personnels** (= variant en personne), au nombre de seize, que nous désignerons, selon l'usage commode de Damourette et Pichon, par les formes correspondantes du verbe *savoir* à la 2e personne du pluriel : *savez, saviez, sûtes, saurez, sauriez, sachez, sachiez, sussiez,* et les tiroirs composés respectifs : *avez su, aviez su, eûtes su,* etc. ;

b) des tiroirs **impersonnels** (= ne variant pas en personne) : *savoir, sachant,* et les tiroirs composés respectifs : *avoir su, ayant su.*

L'observation des emplois amène encore à constater qu'aucune opposition de temps ni d'aspect ne peut être reconnue entre certaines formes verbales d'un sous-ensemble et de l'autre ; comparer :

> *J'espère* ***partir***
> *J'espère que je* ***partirai.***

Dans les deux cas, l'action est future. L'opposition entre le *savoir* et le *saurez* du verbe *partir* ne peut être logiquement donnée comme ressortissant au « temps », même dans le sens le plus large de ce mot. Les grammairiens, dès l'époque latine, ont recouru à un autre terme, celui de *modus,* en français **mode,** pour désigner les oppositions entre formes verbales qui ne ressortissent ni à la personne, ni au temps.

DÉFINITION POSITIVE DES MODES

L'unité du répartitoire « mode » n'existe que par la définition négative qu'on vient de lire. Dès qu'on veut grouper les tiroirs en sous-ensembles au second degré, on est obligé de recourir à des chefs multiples de définition. Les critères peuvent être de deux sortes : syntagmatiques ou paradigmatiques.

Critères syntagmatiques.

On peut étudier la distribution des formes, c'est-à-dire les régularités observables dans leur entourage grammatical (leur « statut syntagmatique »).

Le critère distributionnel corrobore la distinction établie entre les deux grands sous-ensembles :

1° Les tiroirs personnels ont toujours la même fonction syntaxique, ils sont « verbe de la proposition » :

> *Paul viendra.*
> *Je souhaite qu'il vienne.*
> *Viens vite.*
> *Paul viendrait sans doute.*

2° Les tiroirs impersonnels peuvent seuls exercer dans la proposition une fonction dépendante où ils sont remplaçables par des mots non verbaux (noms, adjectifs, adverbes) :

> *a) J'espère partir ;*
> *b) J'ai vu Paul partant ;*
> *c) J'ai vu Paul en partant.*

L'application rigoureuse de ce critère conduit à établir une nouvelle partition dans le sous-ensemble des tiroirs impersonnels, et l'on dit qu'on y distingue trois « modes » :

— l'**infinitif,** qui prend les fonctions du nom, par exemple complément d'objet du verbe dans la phrase *a* ci-dessus (comparer : *J'espère son départ*)

— le **participe,** qui prend les fonctions de l'adjectif, par exemple épithète du nom *Paul* dans la phrase *b* (comparer : *J'ai vu Paul malade*)

— le **gérondif,** qui prend les fonctions de l'adverbe, par exemple complément de temps dans la phrase *c* (comparer : *J'ai vu Paul hier*).

Exceptionnellement, l'infinitif et le participe peuvent remplir la fonction de verbes associés à un sujet propre dans les propositions infinitives ou participiales, mais il s'agit de propositions de types très particuliers, le plus souvent dépendantes, et ce n'est pas leur fonction fondamentale.

La « fonction syntaxique » dans la proposition, qui fournit un critère net pour distinguer des tiroirs personnels les tiroirs impersonnels, et pour distinguer ceux-ci les uns des autres, est-elle par excellence le critère du mode ? S'il en était ainsi, on devrait faire des seize tiroirs personnels un seul mode.

Peut-on du moins faire état d'autres régularités syntagmatiques pour grouper ensemble certains de ces seize tiroirs ? Il semble que oui dans une certaine mesure :

a) Certaines formes peuvent être employées sans pronom sujet :

> *Viens. Venons. Venez.*

(Mais non : **Vient. *Venions. *Viendrais.*)

Cette distribution définit le « mode impératif » ;

b) Certaines formes peuvent être employées avec un sujet dans une proposition indépendante sans la conjonction *que :*

> *Paul viendra. Tu es venu.*

(Mais non : **Paul vienne.*)

Cette distribution définit le « mode indicatif » ;

c) Certaines formes peuvent être employées dans une proposition subordonnée introduite par la conjonction *que,* complément d'objet du verbe *vouloir :*

> *Je veux que tu viennes.*

(Mais non : **Viennes. *Je veux que tu viens.*)

Cette distribution définit le « mode subjonctif ».

On remarquera que ces critères font classer dans l'indicatif les tiroirs *sauriez* et *auriez su,* puisqu'on peut dire : *Paul viendrait* (mais non : **Viendrais,* ni : **Je veux que tu viendrais*). Ceci infirme l'usage de la grammaire traditionnelle qui fait du *sauriez* un mode séparé. Il est montré à l'article spécial CONDITIONNEL combien cette tradition est contestable. Quelque statut distributionnel que l'on propose pour définir l'indicatif, les formes du « conditionnel » n'en sont jamais exclues.

Cependant, on jugera incohérente la désignation par le terme « mode » de deux chefs de classement syntagmatique d'un ordre différent. Quant à la valeur des critères syntagmatiques en soi, elle peut être suspectée : les traits choisis pour déterminer ces trois classes ont pour principale justification le fait qu'ils permettent de les distinguer. Une meilleure motivation devrait être appuyée par une théorie de la phrase et des fonctions sémantiques du verbe.

Critères paradigmatiques.

Le verbe étant tenu depuis Aristote pour « la classe de mots qui connote le temps », la tentation est naturelle de chercher l'essence des modes dans la manière de donner cette indication. Si, par l'épreuve de commutation, on arrive à grouper certains tiroirs exprimant ensemble un système temporel complet, on dira que ces tiroirs constituent un mode. Or il paraît bien qu'il en est ainsi.

Le système le plus riche est celui de l'indicatif : le *savez,* le *saviez,* le *sûtes,* le *saurez,* le *sauriez* et les tiroirs composés correspondants se partagent, avec certaines nuances de repérage et d'aspect, tout le domaine du temps.

Le subjonctif est pauvre : dans l'usage parlé, il n'a qu'un présent, situant l'action dans le présent ou l'avenir (*Je regrette qu'il soit absent. Je souhaite qu'il vienne*), et un passé, situant l'action dans le passé ou dans une époque antérieure à un moment futur (*Je regrette qu'il ne soit pas venu. Je crains qu'il soit parti quand nous arriverons*).

Ces deux systèmes ont des « signifiés » temporels différents, même s'ils sont

employés pour désigner les mêmes faits ; comparer :

> *Je regrette qu'il* ***soit*** *absent. Il* ***est*** *absent, je le regrette.*
> *Je regrette qu'il* ***parte.*** *Il* ***partira,*** *je le regrette.*

Le même tiroir (*sachiez*) est employé au subjonctif, alors que l'indicatif distingue les époques par le choix du *savez* ou du *saurez.*

L'impératif situe l'action dans un présent atemporel ou dans l'avenir :

> *Soyez juste en toutes circonstances.*
> *Venez à 6 heures.*
> *Soyez revenu à 6 heures.*

Le critère du système temporel a l'avantage de pouvoir être appliqué aussi bien aux tiroirs impersonnels, où l'infinitif et le participe constituent des systèmes complets plus ou moins analogues à celui du subjonctif ; le gérondif, sauf cas exceptionnels (v. GÉRONDIF, art. spécial), présente une forme unique (en *sachant*) qui suffit à tous ses emplois.

Mais une difficulté surgit avec certaines formes, comme le *sauriez,* qui paraissent appartenir selon les contextes à plusieurs systèmes temporels : quand il présente la valeur « irréelle », le *sauriez* (+ *auriez su*) a un système comparable à celui du subjonctif, alors qu'il s'intègre au système de l'indicatif quand il a la valeur de « futur du passé » ; c'est aussi le cas de l'imparfait de l'indicatif, qui peut constituer avec la valeur irréelle un système à deux formes (*si vous saviez, aviez su*) couvrant le présent, le futur et le passé (v. IMPARFAIT, art. spécial) ; c'est encore le cas du futur et du futur antérieur, qui couvrent le présent et le passé quand ils ont le sens « putatif » (v. FUTUR, art. spécial).

Ces formes représentent-elles des cas d'homonymie morphologique (v. HOMONYMES, art. spécial) ? S'il en était ainsi, il faudrait compter autant de modes que de systèmes temporels complets et certaines formes comme le *saviez,* le *saurez,* l'*aurez su* appartiendraient simultanément à plusieurs modes. Pour éviter l'encombrement des tableaux de conjugaison qui en résulterait, on a de tout temps voulu tenir pour fondamentale une des valeurs temporelles, au choix, de chaque tiroir ou groupe de tiroirs.

Il n'est ainsi resté que quatre systèmes dans l'ensemble des tiroirs personnels. Ils ont reçu des noms, lesquels ont été choisis non pas en fonction du mode de notation du temps (identique dans plusieurs de ces systèmes), mais en fonction de valeurs sémantiques apparemment propres à chaque système :

> *indicatif,* mode de l'assertion pure et simple ;
> *impératif,* mode du commandement ;
> *subjonctif,* mode de la subordination ;
> *conditionnel,* mode de l'action soumise à une condition.

Ces dénominations sont justifiées ou discutées dans les articles spéciaux de ce dictionnaire consacrés à ces modes ; il suffit d'observer ici, d'une part, qu'elles ressortissent elles-mêmes à des chefs de classement différents (modalité de la phrase, subordination), et, d'autre part, que les systèmes de formes délimités par ces critères nouveaux non temporels ne recouvrent pas sans de larges intersections les ensembles délimités par le critère du temps ; ainsi, la valeur d'irréel que veut exprimer le mot *conditionnel* se retrouve dans l'imparfait, intégré à l'indicatif ; le subjonctif plus-que-parfait n'est plus un tiroir de subordination quand il exprime, lui aussi, l'irréel (*Il eût préféré partir*) ; un ordre peut être donné à l'indicatif, au subjonctif ; etc.

Ces inconséquences sont la raison qui a conduit Gustave Guillaume à classer les formes verbales en modes sous le seul chef de la connotation temporelle. Sa doctrine, exposée dans *Temps et verbe* (1929), est évoquée dans la plupart des articles spéciaux de ce dictionnaire relatifs aux temps et aux modes (v. surtout IMPARFAIT et INDICATIF). Guillaume tient l'indicatif pour la forme achevée de l'idée verbale, l'aboutissement de l'opération mentale, appelée par lui « chronogénèse », qui conduit du concept de l'action à sa représentation intégrée au temps ; la phase initiale serait exprimée par les formes nominales du verbe, infinitif et participe ; le subjonctif exprimerait une phase intermédiaire où l'idée verbale est saisie en cours d'élaboration.

Cette théorie est la seule qui classe les formes verbales en modes sous le seul chef de la manière dont elles connotent le temps, sans chevauchements d'un mode à l'autre, sans polyvalence fondamentale d'aucune forme. Son défaut est d'impliquer un processus psychique de la conception de l'image-temps dont les étapes, intuitivement invérifiables, ne semblent reconstruites que de manière à justifier la distinction des modes. Des points trop contestables s'y relèvent, dus au parti pris d'éliminer tout autre paramètre que l'ordre chronogénétique ; c'est ainsi qu'on ne comprend pas comment l'infinitif et le participe, formes nominales du verbe de valeur temporelle partiellement différente, peuvent y être classés sous le même chef unique ; cette doctrine excluant l'homonymie morphologique (qui supposerait deux paramètres), les valeurs très diverses du *saviez* et du *sauriez* y sont réduites à un facteur commun dont la subtilité emporte difficilement la conviction.

La solution la plus recommandable au problème des modes en français pourrait être pragmatique : pour que chaque tiroir ne figure qu'une fois à l'inventaire de la conjugaison, trois modes personnels seulement seraient conservés. Le *sauriez,* appelé « futur second », serait intégré à l'indicatif, qui garderait son nom traditionnel ainsi que l'impératif et le subjonctif. En effet, ces trois termes expriment des caractères sémantiques ou grammaticaux pertinents dans l'ensemble des emplois, comme il est montré à l'étude particulière des modes qu'ils désignent. Les besoins de l'emploi ont déterminé la création et la limitation des systèmes temporels plus ou moins riches, qui restent des facteurs subordonnés : le plus important dans la parole humaine, et même dans l'emploi des verbes, ne peut être d'exprimer le temps.

Il est chimérique d'espérer une solution parfaite, inattaquable, au problème du classement des formes verbales. Une seule modification paraît unanimement souhaitée : l'intégration du « conditionnel » à l'« indicatif ».

HISTORIQUE

Au IIe s. av. J.-C., Denys de Thrace dressait une liste de cinq modes (ἐγκλίσεις), parfaitement congruente au système du verbe grec :

— l'indicatif : ὁριστική

— l'impératif : προστακτική

— l'optatif : εὐκτική

— le subjonctif : ὑποτακτική

— l'infinitif : ἀπαρέματος

Cet inventaire, propre au grec, n'a pas été retenu par Varron, qui se passe même d'un mot pour désigner le « mode ». Mais le terme *modus* est employé par Quintilien dès le Ier s. apr. J.-C., et les cinq modes du grec, dont les noms sont traduits par *indicativus, imperativus, optativus, subjunctivus* et *infinitivus,* sont appliqués au latin par Donat, Diomède (IVe s.) et Priscien (VIe s.), quoique l'optatif ne soit pas représenté dans cette langue.

Ce cadre est conservé dans la grammaire française du XIIIe s., dont il est parlé à l'article spécial CONJUGAISON), à cela près que le terme *conjunctivus,* employé par Cledonius (VIe s.), y remplace *subjunctivus.* L'optatif est imposé au français aussi improprement qu'au latin, dont la grammaire tout entière est d'ailleurs tenue pour universelle.

L'évolution phonétique avait transformé *modus* en *meuf ;* voici comment un traité de grammaire élémentaire enseignait en France au XIVe s. la distinction de cinq meufs, et même six :

> « Quantes choses eschient au verbe ? VII. Queles ? meuf, conjugation, genre, nombre, figure, temps, personne. Quanz meufs sont ? V. Quiex [= lesquels] ? l'indicatif, l'imperatif, l'optatif, le conjunctif, l'infinitif. L'indicatif demoustre, si comme *lego ;* l'imperatif commande, si comme *Petre lege ;* le optatif desirre, si comme *utinam legerem,* le conjunctif conjoint, ut *cum legam ;* li infinitif est infini en nombre et en persones, si comme *legere.* Le sisième meuf du verbe est l'impersonnel, si comme *legitur, l'en list.* »

Le participe n'est pas un mode :

> « Qu'est participe ? c'est une partie d'oreson qui prent partie du nom et partie du verbe et partie de l'un et de l'autre. »

Pour Palsgrave (1530), les modes seront six :

> « Mode : every parfyte verbe hath VI, the indicatyve, imperatyve, optatyve or potenciall, the subjunctyve, the condicionall, and the infinityve, of whiche the thre fyrst serve to make a parfyte sentence by one verbe alone, the other thre be used whan a verbe is nat the principal] verbe in a sentence, but dependeth upon some other verbe, as *je parle, parle, bien parle je, voulés vous que je parle, si je parle je me repentiray, je doybs parler.* »

Le mode optatif aura la vitalité des fantômes, protégé par la croyance des grammairiens à l'universalité des catégories grammaticales. Pourtant, Arnauld et Lancelot écriront en 1660, après avoir posé l'universalité du sentiment de désir chez l'homme :

> « Quelques langues, comme la grecque, ont inventé des inflexions particulières pour cela ; ce qui a donné lieu aux grammairiens de les appeler le *mode optatif :* et il y en a dans notre langue et dans l'espagnole et l'italienne, qui s'y peuvent rapporter, puisqu'il y a des temps qui sont triples. Mais en latin, les mêmes inflexions servent pour le subjonctif et pour l'optatif ; et c'est pourquoi on fait fort bien de retrancher ce mode des conjugaisons latines... » (*Grammaire générale et raisonnée,* p. 78).

Ils feraient encore mieux de le retrancher nettement de la conjugaison française, ce qui semble d'ailleurs impliqué par le seul tableau de conjugaison qu'ils donnent, celui du verbe *avoir,* p. 94, où les tiroirs sont échelonnés et groupés en fonction de leurs valeurs temporelles sans indication de modes. Cette disposition, vraisemblablement inspirée de Ramus, a le défaut d'assimiler des temps appartenant à des systèmes radicalement différents, par exemple :

> Présent. J'ai. OU J'aie.

Il est dit à l'article spécial CONDITIONNEL, comment s'instaurera chez Restaut (1730) un système plus cohérent, gâté par ses successeurs.

modelage [mɔdlaʒ] n. m. (de *modeler ;* 1834, Landais, au sens 1 [« résultat de cette action », 1874, Larousse] ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Action de modeler une matière pour lui donner une forme : *Le modelage des métaux en feuilles. Le modelage d'une statue en terre glaise.* || Résultat de cette action : *Un modelage bien réussi.* || **2.** Syn. de MODÈLERIE.

modèle [mɔdɛl] n. m. (ital. *modello,* modèle, lat. pop. **modellus,* altér. du lat. class. *modulus,* mesure, module, mode, dimin. de *modus* [v. MODE 1] ; 1549, R. Estienne, écrit *modelle,* au sens de « moule » ; écrit *modèle,* au sens 4, 1564, J. Thierry ; sens 1, av. 1648, Voiture [*prendre quelqu'un pour/comme modèle,* 1668, Racine ; *sur le modèle de,* 1679, Bossuet] ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, av. 1648, Voiture ; sens 5, 1676, Félibien ; sens 6, début du XXe s. ; sens 7, av. 1678, La Rochefoucauld [« type exemplaire, patron », av. 1755, Montesquieu] ; sens 8, av. 1861, Scribe ; sens 9-10, 1958, Romeuf ; sens 11, 1968, Larousse ; sens 12-13, 1874, Larousse [*modèle de fabrique* ou *modèle,* 14 juill. 1909, *Bulletin des lois*] ; sens 14, fin du XVIe s., Palissy [*modèle réduit,* début du XXe s.] ; sens 15, XXe s.). **1.** Ce qui doit être reproduit par imitation : *La science de former des hypothèses, des noms, des modèles, se libère des théories préconçues et de l'idole de la simplicité* (Valéry). *Et il ajoute* [...] *que ma vraie carrière commencera le jour où mon public me lâchera, où l'on trouvera que mes livres ressemblent par trop peu aux modèles naturalistes que le public demande* (Green). *Un modèle d'écriture.* || *Prendre quelqu'un pour, comme modèle,* imiter son comportement. || *Sur le modèle de,* à l'imitation de : *Sur le modèle de Picasso.* || **2.** *Adjectiv.* Propre à être imité, destiné à être imité : *Jenkins a voulu faire un établissement modèle ; et la chose lui a été facile, car on a travaillé dans le grand, comme quand les fonds ne manquent pas* (Daudet). *Une ferme modèle.* || **3.** Être ou chose qu'un artiste reproduit par l'image : *Il faut non seulement que l'artiste ait une intuition profonde du caractère du modèle, mais encore qu'il le généralise quelque peu, qu'il exagère volontairement quelques détails, pour augmenter la physionomie et rendre son expression plus claire* (Baudelaire). || **4.** *Spécialem.* Figure de terre ou de cire faite pour être reproduite par un sculpteur. || **5.** Personne dont la profession est de poser pour les artistes : *Parfois, de Marc-Antoine, il se disait, n'ayant au fond avec lui pas grand intérêt, hormis des chevaux, en commun, qu'il ne l'aimait que pour sa stature, comme un modèle* (Aragon). || **6.** *Par anal.* En littérature, personnage de la réalité dont s'est inspiré un écrivain : *Vidocq fut pour Balzac le modèle de Vautrin.* || **7.** Personne ou objet qui possède au plus haut degré les caractéristiques d'une espèce, d'une catégorie, d'une qualité ou d'un défaut : *Un type qui s'appelait Nicolas, marchand drapier. Jamais un mot plus haut que l'autre : un modèle* (Giono). *Ces temples mis en pièces, non par le temps, mais par les hommes, offrent un modèle de perfection éternelle* (Green). *Le parfait modèle de l'imbécile.* || *Par extens.* Type exemplaire, patron : *La famille est le premier modèle des sociétés politiques* (Rousseau). || **8.** *Adjectiv.* Parfait en son genre : *Quel couple modèle nous allons faire !* (Claudel). *Employé modèle.* || **9.** Structure logique ou mathématique permettant de rendre compte d'un ensemble de processus qui possèdent entre eux certaines relations : *Fournir un modèle mathématique à un ordinateur, à une machine cybernétique.* || **10.** Dans les sciences économiques et humaines, schéma simplifié et symbolique permettant de rendre compte économiquement d'une réalité quelconque : *Inventer un nouveau modèle de gestion libérale. Un modèle socio-culturel stimulant. Les psychodrames font intervenir un modèle original de comportement.* || **11.** En linguistique structurale, nom donné à une suite de morphèmes, lorsque les expansions de cette suite ont la même distribution qu'elle : *« Le fils de la concierge de notre immeuble » a pour modèle « le fils ».* || **12.** En termes de commerce et d'industrie, type de fabrication d'après lequel peuvent être exécutés en grand nombre des exemplaires analogues : *Le chauffe-bain était d'un modèle ancien, misérable* (Marceau). *On a mis des vis, dit l'interne. Des vis du grand modèle* (Vian). *Modèle courant. Modèle de luxe.* || **13.** Prototype d'un objet : *Présenter un nouveau modèle d'automobile.* || *Modèle de fabrique,* ou simplem. *modèle,* en termes de droit, prototype dont la propriété industrielle et commerciale est garantie par la loi. || **14.** Représentation en petit d'un objet destiné à être exécuté en grand : *Modèle de machine.* || *Modèle réduit,* reproduction en miniature de types normaux d'appareils. || **15.** Dessin ou maquette en toile destinés à l'exécution d'une pièce originale (robe, manteau, etc.) pour une collection de couture.

• SYN. : **1** *archétype, canon, exemple ;* **3** *motif, nature, sujet ;* **6** *héros, parangon,*

type ; 7 échantillon, spécimen ; **8** *accompli, exemplaire, idéal, irréprochable ;* **10** *canevas, type ;* **14** *maquette ;* **15** *patron.*

modelé [mɔdle] n. m. (part. passé substantivé de *modeler ;* 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Relief des formes en sculpture et en peinture : *L'étude du même objet, faite avec une loupe, fournira dans n'importe quel espace, si petit qu'il soit, une harmonie parfaite de tons gris, bleus, bruns, verts, orangés et blancs réchauffés par un peu de jaune ; harmonie qui, combinée avec les ombres, produit le modelé des coloristes, essentiellement différent du modelé des dessinateurs, dont les difficultés se réduisent à peu près à copier un plâtre* (Baudelaire). *Le modelé fuyant des joues* (Fromentin). || **2.** En géomorphologie, ensemble des formes de relief caractérisant un système d'érosion : *Le modelé des régions arides.*

modeler [mɔdle] v. tr. (de *modèle ;* 1583, Huguet, au sens 5 ; sens 1, 1690, Furetière [au fig., XX^e s. ; absol., 1604, Godefroy] ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, 1829, Boiste ; sens 4, av. 1778, Voltaire). [Conj. **3 b.**] **1.** Façonner un objet à partir d'une substance molle : *Modeler une poterie. Modeler une statue dans la glaise ;* et au fig. : *Ce beau corps-là, il appelait des caresses de sculpteur, il faudrait le modeler* (Sartre). || *Absol.* Faire un modèle de cire ou de glaise. || **2.** *Par extens.* Pétrir de la pâte molle pour lui donner une forme quelconque : *Modeler de la cire.* || **3.** *Par anal.* Donner une forme précise à : *Modeler des formes, créer des formes, c'est pour l'auditeur ou le compositeur le commencement de l'art musical et sa structure même* (H. Delacroix). *L'action des eaux modèle les contours du rivage.* || **4.** *Fig.* Déterminer la forme, la nature de : *Les institutions aussi modèlent les hommes* (About). *Une voix qui se formait toute dans la tête, une voix retenue et modelée par des lèvres minces* (Arland). || **5.** Régler, conformer par rapport à quelqu'un ou à quelque chose pris comme modèle : *Sa foi* [à de Gaulle] *dans ce que peut la volonté d'un seul homme pour modeler à son idée non pas son propre destin, mais celui du monde* (Mauriac). *Modeler sa conduite sur celle de son héros préféré.*

● Syn. : **4** *façonner, forger, former, pétrir.*

◆ **se modeler** v. pr. (1764, Beaumarchais). Régler ses manières de penser ou d'agir sur celles d'autrui : *Le peuple environnant les honorait et se modelait sur eux* (Nerval). *Il arrive qu'avec l'âge l'homme insensiblement se modèle sur les vieilles gens qu'il observait dans sa jeunesse et trouvait ridicules* (Valéry).

● Syn. : *se conformer, se façonner, se mouler* (fam.).

modèlerie [mɔdɛlri] n. f. (de *modèle ;* 1923, Larousse). Art de faire des modèles en bois pour le moulage des pièces de fonderie. (On dit aussi MODELAGE.)

modeleur [mɔdlœr] n. m. (de *modeler ;* v. 1590, Marnix, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle [adjectiv., 1874, Larousse]). **1.** Sculpteur qui exécute des modèles en terre ou en cire. || **2.** En technologie, ouvrier qui exécute les modèles de pièces ou de machines en vue de la réalisation des moules de fonderie. || *Adjectiv. Un menuisier modeleur.*

modéliste [mɔdelist] n. (de *modèle* [v. ce mot] ; début du XIX^e s., écrit *mo- dellliste,* au sens de « celui qui fait des modèles, en général » ; sens 1, 1903, Larousse, écrit *modelliste* [*modéliste,* 1931, Larousse ; « personne qui crée les modèles... », 1955, *Dict. des métiers*] ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Personne qui fait des modèles dans la couture : *Du premier modéliste aux petites mains des ateliers* (Hamp). || Personne qui crée les modèles et qui est responsable de la collection. || **2.** En technologie, personne qui fabrique des modèles réduits.

modem [mɔdɛm] n. m. (mot issu, par contamination, de *mo*[*dulateur*] et de son contraire *dém*[*odulateur*] ; 1968, Larousse). Dans une installation de traitement à distance de l'information, appareil placé auprès des unités d'entrée et de sortie reliées par voie téléphonique ou télégraphique à un ordinateur central, et comprenant un modulateur et un démodulateur.

modénature [mɔdenatyr] n. f. (ital. *modanatura,* même sens, de *modano,* modèle, var. de *modello* [v. MODÈLE] ; 1752, Trévoux). En architecture, proportion et galbe des moulures d'une corniche : *L'architecte d'une belle époque usait des modénatures les plus exquises et les plus calculées pour raccorder les surfaces successives de son œuvre* (Valéry).

modérabilité [mɔderabilite] n. f. (dér. savant de *modérer ;* 1931, Larousse). *Modérabilité du frein,* en termes de chemin de fer, qualité d'un frein continu dont on peut régler l'effort de serrage.

modérable [mɔderabl] adj. (de *modérer ;* 1963, Larousse). *Frein modérable,* frein permettant de régler d'une façon continue l'effort de freinage, le plus souvent dans le sens croissant, mais parfois dans le sens décroissant.

modérantisme [mɔderɑ̃tism] n. m. (de *modér*[*é*] ; 1793, Frey). *Vx.* Au temps de la Révolution française, opinion et parti des modérés.

modérantiste [mɔderɑ̃tist] adj. et n. (de *modérantisme ;* 1796, Frey, au sens 2 ; sens 1, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Relatif au modérantisme. || **2.** Partisan du modérantisme.

modérateur, trice [mɔderatœr, -tris] adj. et n. (lat. *moderator,* celui qui modère, qui règle, de *moderatum,* supin de *moderari* [v. MODÉRER] ; 1416, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1513, J. Le-maire de Belges [comme n. f., écrit *modérateresse ;* comme n. m., écrit *modérateur,* 1636, Monet ; comme adj., 1580, Montaigne] ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** *Class.* Celui qui administre, gouverne : *L'Esprit modérateur du monde* (Acad., 1694). || **2.** Se dit d'une personne ou d'une chose dont l'action, la présence, les effets tendent à réduire, à tempérer ce qu'il peut y avoir d'excessif, d'extrême ; qui agit dans le sens de la modération : *Exercer une influence modératrice. Être le modérateur de son parti. Le retour constant des mêmes soins, des mêmes gestes, servait de modérateur à sa pensée* (Daudet). || **3.** En physiologie, se dit d'un nerf ou d'une substance qui ralentit l'activité d'un organe ou d'une fonction : *Le pneumogastrique est le modérateur du cœur. Un nerf modérateur.*

● Contr. : **2** *excitant, excitateur, stimulant.*

◆ adj. (1963, Larousse). *Ticket modérateur,* fraction de la dépense faite, pour se soigner, par un bénéficiaire des assurances sociales ou par un mutualiste, et qui reste à sa charge.

◆ **modérateur** n. m. (sens 1, 1812, Mozin ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Mécanisme qui régularise le fonctionnement d'un appareil : *Un modérateur de pression.* || **2.** Substance qui permet de régler une réaction nucléaire en chaîne.

● Syn. : **1** *régulateur ;* **2** *ralentisseur.*

modération [mɔderasjɔ̃] n. f. (lat. *moderatio,* action de tempérer, mesure, gouvernement, de *moderatum,* supin de *moderari* [v. MODÉRER] ; v. 1355, Bersuire, écrit *moderacion* [*modération,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 3, v. 1355 Bersuire ; sens 4, 1771, Trévoux). **1.** Vertu d'une personne qui observe une sage mesure dans sa conduite, dans ses sentiments : *Je n'estime rien tant chez un homme que la modération dans l'exercice d'un pouvoir quel qu'il soit* (Montherlant). *Seules, la perspective d'une rupture avec nous et la nécessité de ménager les sentiments de la France pourraient imposer à Londres une certaine modération* (De Gaulle). || **2.** Caractère d'une chose, d'un acte éloignés de l'excès : *Une réponse pleine de modération.* || **3.** *Vx.* Action de modérer, de rendre moindre : *La modération des passions. Il a apporté une modération à cette permission* (Pascal). || **4.** En droit, action de rendre moins rigoureux une loi, un jugement : *Une modération de peine.*

● Syn. : **1** *discrétion, mesure, pondération, réserve, retenue ;* **2** *sagesse, sobriété, tact ;* **4** *diminution, mitigation, réduction.* — Contr. : **1** *abus, exagération, excès, intempérance, licence, violence ;* **2** *débordement, démesure, laisser-aller, outrance ;* **4** *aggravation, intensification, renforcement.*

moderato [mɔderato] adv. (mot ital. signif. proprem. « modéré », lat. *moderatus,* modéré, mesuré, part. passé adjectivé

de *moderari* [v. MODÉRER] ; 1842, Acad. [aussi avec un autre terme, comme *allegro*]). Terme de musique qui, employé seul, indique un mouvement modéré. || Employé avec un autre terme, introduit une idée de modération dans le mouvement indiqué : *Moderato cantabile.* || *Allegro moderato,* pas trop vite.

modéré, e [mɔdere] adj. (part. passé de *modérer ;* fin du XV^e s., aux sens 1 et 3 [mot sans aucun doute beaucoup plus anc., v. la date du dér. *modérément*] ; sens 2, 1791, Frey). **1.** Qui montre de la modération dans ses attitudes et ses jugements : *Un homme modéré dans ses paroles, ses pensées.* || **2.** Qui professe des opinions tenant le milieu entre les extrêmes : *Un député modéré.* || **3.** Qui n'est pas exagéré, qui est moyen en intensité ou en quantité : *Je n'aime pas faire de sermons, reprit Michel sur un ton modéré* (Troyat). *Un prix modéré. Feu modéré.* || *Habitation à loyer modéré,* v. H.L.M.

• SYN. : **1** *mesuré, pondéré, réservé, sage ;* **2** *centriste ;* **3** *calme, doux, modeste, modique, moyen, raisonnable, serein, tempéré.* — CONTR. : **1** *démesuré, excessif, forcené, outré, violent ;* **2** *extrémiste ;* **3** *abusif, âpre, astronomique, démentiel, énorme, exagéré, fort, insensé, intense, intolérable.*

◆ **modéré** n. m. (1790, Brunot [en politique ; en religion, av. 1704, Bossuet]). *Un modéré,* un partisan d'opinions politiques éloignées des extrêmes.

modérément [mɔderemɑ̃] adv. (de *modéré ;* 1370, Oresme, écrit *modereement ; modérément,* fin du XV^e s.). Avec modération ; sans excès.

• SYN. : *modestement, raisonnablement, sagement, sobrement.* — CONTR. : *démesurément, excessivement, follement, fortement, immodérément.*

modérer [mɔdere] v. tr. (lat. *moderari,* régler, diriger, conduire, imposer une limite à, de *modus* [v. MODE 1] ; 1370, Oresme, au sens 2 : sens 1, fin du XV^e s., Commynes). [Conj. **5 b.**] **1.** Diminuer la valeur, l'intensité de : *Modérer la vitesse d'une machine, l'éclat d'une lampe.* || **2.** Écarter de l'excès, réduire à une juste mesure : *Modère ton langage ou tu vas en apprendre long sur la grand-mère* (Queneau). *Modérer ses désirs. Modérer ses dépenses.*

• SYN. : **1** *adoucir, amortir, assourdir, diminuer, étouffer, freiner, ouater, ralentir, réduire, tamiser, tempérer ;* **2** *apaiser, assagir, atténuer, borner, brider, calmer, limiter, refréner, resserrer, restreindre, retenir.* — CONTR. : **1** *accélérer, accentuer, amplifier, augmenter, aviver, intensifier ;* **2** *accroître, aiguillonner, attiser, exalter, exaspérer, outrer, stimuler.*

◆ **se modérer** v. pr. (sens 1, XV^e s. ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1642, Corneille). **1.** Se tenir dans une juste mesure : *Se modérer dans ses dépenses. Modère-toi, ce n'est pas la peine de se mettre en colère pour si peu.* || **2.** Devenir tempéré : *Le vent se modère.* || **3.** *Fig.* Être contenu, atténué : *Ce zèle est trop ardent, souffrez qu'il se modère* (Corneille).

• SYN. : **1** *se limiter, se restreindre ;* **2** *s'apaiser, se calmer, diminuer, tomber.* — CONTR. : **1** *exagérer, forcer, pousser ;* **2** *augmenter, enfler.*

moderne [mɔdɛrn] adj. (bas lat. *modernus,* récent, actuel, du lat. class. *modo,* seulement, naguère, peu après ; XIV^e s., *Moamin,* comme n. m. pl., au sens de « les hommes des époques récentes [par opposition aux Anciens] » ; comme adj., au sens I, 1, v. 1460, G. Chastellain ; sens I, 2. av. 1848, Chateaubriand ; sens I, 3, v. 1460, G. Chastellain [*école moderne,* 1868, Littré] ; sens II, XVI^e s., d'après *Guillaume de Palerne,* p. XIX [*histoire moderne,* 1791, Schwan ; *architecture moderne,* 1680, Richelet ; *enseignement moderne,* 1907, Larousse]).

I. 1. Qui appartient à la période la plus récente : *La science moderne, qui bouleverse tout, n'a pu modifier le violon* (Duhamel). *La civilisation moderne. La technique moderne.* || **2.** Qui bénéficie des progrès les plus récents : *Une usine installée avec l'équipement le plus moderne.* || **3.** Représentatif du goût, des habitudes dominants à l'époque actuelle : *Tout l'appartement, sauf une pièce, était meublé dans le goût moderne* (Romains). *Une jeune fille moderne. Un meuble moderne.* || *École moderne,* en termes de beaux-arts, école des artistes vivant actuellement et de ceux qui les ont immédiatement précédés.

II. Qui appartient à une époque autre que l'Antiquité. || *Histoire moderne,* v. HISTOIRE. || *Architecture moderne,* toute architecture se distinguant de l'architecture antique. || *Enseignement moderne,* section de l'enseignement secondaire où on n'enseigne pas les langues anciennes.

• SYN. : **I, 1** *actuel, contemporain, présent ;* **2** *dernier, inédit* (fam.), *nouveau, récent, révolutionnaire ;* **3** *à la page* (fam.), *in* (fam.), *up to date* (fam.), *ultramoderne* (fam.). — CONTR. : **I, 1** *ancien, passé ;* **2** *conventionnel, habituel, traditionnel ; dépassé, désuet, vétuste ;* **3** *antique, classique, rococo, suranné, vieillot.* || **II** *ancien, antique.*

◆ n. (sens I, 1, 1756, Voltaire ; sens I, 2, 1963, Larousse ; sens I, 3, 1959, Robert ; sens II, av. 1696, La Bruyère).

I. 1. Ce qui est moderne ou dans le goût moderne : *Une chambre d'un moderne déchaîné* (Deval). || **2.** Partisan de ce qui est moderne. || **3.** *Le moderne,* le mobilier moderne.

II. Au XVII^e s., partisan des écrivains et artistes des temps modernes. || *La querelle des Anciens et des Modernes,* v. ANCIEN

modernisation [mɔdɛrnizasjɔ̃] n. f. (de *moderniser ;* juin 1876, *Revue britannique,* p. 295). Action de moderniser ; résultat de cette action : *La modernisation d'une entreprise, d'un équipement, d'un procédé technique. Une fabrication qui a atteint un très haut degré de modernisation.*

moderniser [mɔdɛrnize] v. tr. (dér. savant de *moderne ;* milieu du XVIII^e s., aux sens 1-2 [mot rare av. 1840, Acad.]). **1.** Rajeunir, rendre moderne : *Moderniser un appartement.* || **2.** Organiser d'une manière conforme aux besoins actuels : *Le bureau, plus modernisé, avec sa grande banque séparant le public des bureaux* (Frison-Roche). *Moderniser la technique, les programmes scolaires. Moderniser l'orthographe.*

• SYN. : **2** *adapter, réformer, rénover.*

◆ **se moderniser** v. pr. (av. 1850, Balzac). Se conformer aux usages modernes : *Le chevalier [...] s'était franchement modernisé : il se montrait toujours vêtu d'un habit marron à boutons dorés* (Balzac).

modernisme [mɔdɛrnism] n. m. (de *moderne ;* 1889, Huysmans, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 1931, Larousse). **1.** Goût et même manie de ce qui est moderne, actuel : *Son modernisme se borne à la reproduction des objets inanimés* (Huysmans). *Modernisme en peinture.* || **2.** Ensemble des doctrines et des tendances d'un certain nombre de théologiens de la fin du XIX^e et du début du XX^e s., qui voulaient renouveler la théologie, l'exégèse, la doctrine sociale et le gouvernement de l'Église, pour les mettre en accord avec ce qu'ils croyaient être les nécessités de l'époque : *Ce drame du modernisme, de sa condamnation par Pie X, je l'ai vécu intensément au sortir de l'adolescence* (Mauriac). || **3.** Caractère de ce qui est moderne : *Un immeuble d'un modernisme assez agressif.*

• SYN. : **3** *modernité.* — CONTR. : **1** *archaïsme, classicisme ;* **2** *traditionalisme.*

moderniste [mɔdɛrnist] adj. (de *moderne ;* 1895, A. Daudet, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Conforme aux goûts modernes : *Au fond, malgré ses airs modernistes, elle est très Fanny Lear* (H. Bataille). || **2.** Qui relève de la doctrine du modernisme, en matière de religion : *Tendances modernistes.*

• SYN. : **1** *in* (fam.), *moderne, ultramoderne* (fam.). — CONTR. : **1** *classique, rococo, suranné, vieillot ;* **2** *traditionaliste.*

◆ n. (sens 1, 15 janv. 1769, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Partisan de ce qui est moderne. || **2.** *Spécialem.* En termes de religion, partisan du modernisme.

modernité [mɔdɛrnite] n. f. (dér. savant de *moderne ;* 1823, Balzac, au sens 1 ; sens 2, v. 1860, Baudelaire). **1.** Caractère de ce

qui est moderne : *Avec la modernité de ses rues [...], la moderne Steinbach m'offusque une dernière fois* (M. Prévost). || **2.** En art et en littérature, genre moderne : *Un de ces ciels crus et gros de menaces amoncelées de drames, pareils à certains ciels, d'une modernité presque parisienne, de Mantegna ou de Véronèse* (Proust).

• SYN. : **1** *modernisme.* — CONTR. : **1** *archaïsme, classicisme, traditionalisme.*

modern style [mɔdɛrnstil] n. m. et adj. invar. (loc. angl. de même sens, de *modern,* moderne [empr. du franç. *moderne*], et de *style,* style [empr. du franç. *style*] ; 1896, *le Figaro,* comme n. m. ; comme adj., 1902, Jarry). Nom donné à une formule d'art décoratif en France, aux environs de 1900 : *Meublé à l'anglaise, en modern style* (Hermant). *Les expositions modern style du mobilier* (Proust).

modeste [mɔdɛst] adj. (lat. *modestus,* mesuré, calme, réservé, discret, sobre, de *modus* [v. MODE 1] ; milieu du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, v. 1695, Fénelon ; sens 3, 1665, La Fontaine ; sens 4, v. 1660, La Rochefoucauld ; sens 5, 1959, Robert [*les modestes,* « les petits, les pauvres », 1560, *Bible Rebul*] ; sens 6, 1611, Cotgrave [*faire le modeste,* 1868, Littré] ; sens 7, 1642, Corneille ; sens 8, 1607, Hulsius [« qui exprime la pudeur, la décence », 1669, Molière]). **1.** *Class.* Qui a de la retenue, qui est modéré : *Je ne ponnais qu'un seul moyen pour rendre votre peuple modeste dans sa dépense* (Fénelon). *Attendais-tu, Cléone, un courroux si modeste ?* (Racine). || **2.** Peu exigeant : *Des goûts et des couleurs.. mais moi je suis modeste ; je me satisfais de peu* (Giono). *Être modeste dans ses exigences.* || **3.** Sans recherche et sans éclat : *Une tenue modeste.* || **4.** De peu d'importance : *Fortune modeste. Salaire modeste. Apporter une modeste contribution à une œuvre.* || **5.** Peu fortuné : *Être issu d'un milieu modeste.* || **6.** Qui a ou affecte beaucoup de modération, de réserve dans l'opinion qu'il a de son propre mérite et dans son comportement : *Un homme modeste.* || Substantiv. *Faire le* (ou *la*) *modeste,* affecter de ne pas se mettre en avant, de déprécier son œuvre ou ses actes. || **7.** Qui témoigne d'une nature, d'un comportement réservés, effacés : *Une attitude modeste et timide. Un regard modeste.* || **8.** Dans l'ordre social et moral, qui fait preuve de retenue, de réserve : *Une jeune fille modeste.* || Qui exprime la pudeur, la décence : *Et sur les hauts balcons penchant leur front modeste | Peignaient leurs longs cheveux qui pendaient au-dehors* (Lamartine).

• SYN. : **2** *raisonnable, sage* ; **3** *discret, simple* ; **4** *dérisoire, faible, maigre, malheureux* (fam.), *médiocre, mesquin, modique, petit* ; **5** *besogneux, humble, pauvre* ; **6** *effacé, réservé* ; **7** *embarrassé, retenu, timide* ; **8** *convenable, correct, décent, digne, honnête, pudique.* — CONTR. : **2** *ambitieux, difficile, exigeant* ; **3** *fastueux, luxueux, somptueux, splendide, voyant* ; **4** *considérable, coquet* (fam.), *énorme, fabuleux, gros* (fam.), *important, prodigieux* ; **5** *aisé, cossu, fortuné, opulent, riche* ; **6** *fanfaron, fat, glorieux, infatué, poseur* (fam.), *présomp- tueux, prétentieux, vaniteux ; important (l')* ; **7** *altier, arrogant, avantageux, dédaigneux, dominateur* ; **8** *déluré* (fam.), *effronté, éhonté, hardi, impudique, inconvenant, indécent, lascif, obscène.*

◆ n. m. (1706, Richelet). Fichu dont les femmes se couvraient autrefois le haut de la gorge pour voiler leur décolleté.

◆ n. f. (milieu du XVIIe s., Quicherat). Une des trois jupes que portaient les femmes vers 1660, celle de dessus.

modestement [mɔdɛstəmɑ̃] adv. (de *modeste* ; v. 1355, Bersuire). D'une façon modeste : *Vivre modestement.*

modestie [mɔdɛsti] n. f. (lat. *modestia,* modération, mesure, discrétion, docilité, bienséance, de *modestus* [v. MODESTE] ; 1354, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1553, *Bible Gérard* [*fausse modestie,* av. 1679, Retz] ; sens 3, 1933, Marouzeau [art. *pluriel*] ; sens 4, 1553, *Bible Gérard* ; sens 5, 1573, Desportes ; sens 6, 1868, Littré). **1.** *Class.* Vertu d'une personne qui agit avec mesure, modération : *Il coûte si peu aux grands à ne donner que des paroles [...] que c'est modestie à eux de ne promettre pas encore plus largement* (La Bruyère). || **2.** Qualité d'une personne modérée dans l'appréciation d'elle-même : *Il m'est bientôt insupportable tant il est fier de sa modestie* (Renard). *Tu voudrais que je te dise qu'elle est enchantée ? demanda Daniel ironiquement. Épargne ma modestie* (Sartre). || *Fausse modestie,* attitude visant à faire prendre pour de la modestie ce qui est en fait de l'orgueil déguisé : *Je vous vaux bien, et même, sans fausse modestie, je vaux mieux que vous* (Ionesco). || **3.** *Pluriel de modestie,* en termes de grammaire, pluriel du pronom de la première personne, employé par référence à un sujet singulier, pour éviter l'emploi prétentieux de *je.* || **4.** *Vx.* Simplicité, absence de faste, de recherche : *Plus riches par leur économie et par leur modestie que de leurs revenus* (La Bruyère). || **5.** *Class.* Réserve dans la mise, les paroles, les actes ; pudeur : *Mettez dans vos discours un peu de modestie* (Molière). || **6.** Petit morceau de dentelle ou de gaze légère que l'on plaçait en haut du corsage pour voiler un décolleté trop accentué.

• SYN. : **2** *discrétion, humilité, simplicité.* — CONTR. : **2** *fatuité, infatuation, orgueil, présomption, prétention, suffisance, vanité.*

modeuse [mɔdøz] n. f. (de *mode* 1 ; 1821, Desgranges). Dentellière en point d'Alençon, qui fait certains points particuliers dans l'intérieur des fleurs ou des parties à jour.

mōdī [mɔdi] n. f. (sanskr. *mōdī,* même sens ; 1963, Larousse). Écriture utilisée pour la langue mahrātte.

modicité [mɔdisite] n. f. (bas lat. *modicitas,* faibles moyens, faibles ressources, du lat. class. *modicus* [v. MODIQUE] ; 1584, J. Duret [p. 416], au sens 1 ; sens 2, 1773, Diderot). **1.** Caractère de ce qui est peu important en valeur, en quantité : *La modicité d'une somme. La modicité d'un revenu.* || **2.** *Absol.* et *vx.* Situation médiocre.

• SYN. : **1** *faiblesse, insignifiance, médiocrité, petitesse.*

modifiable [mɔdifjabl] adj. (de *modifier* ; 1611, Cotgrave). Qui peut être modifié : *Une successive et modifiable apparence* (Gide).

• SYN. : *transformable.* — CONTR. : *immuable, inchangeable.*

modifiant, e [mɔdifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *modifier* ; v. 1830, A. Comte). Qui modifie (peu usité) : *Les influences modifiantes du milieu.*

modificateur, trice [mɔdifikatœr, -tris] adj. (de *modific[ation]* ; 1845, Bescherelle). Capable de modifier : *Un facteur modificateur.*

◆ **modificateur** n. m. (1845, Bescherelle). Ce qui peut modifier : *Les modificateurs de notre vie* (Goncourt). *Les modificateurs du système nerveux.*

• SYN. : *transformateur.*

modificatif [mɔdifikatif] n. m. (de *modific[ation]* ; 1490, Molinet, comme adj., au sens de « tendant à introduire une modification » [terme juridique] ; 1762, Acad., comme n. m., au sens général de « ce qui modifie » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). En logique, terme ou proposition qui modifie une proposition générale.

modification [mɔdifikasjɔ̃] n. f. (lat. *modificatio,* disposition mesurée, réglée, de *modificatum,* supin de *modificare* [v. MODIFIER] ; fin du XIVe s., au sens 1 ; sens 2-3, 1868, Littré ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** En philosophie, changement dans la manière d'être de la substance finie : *La modification de l'étendue.* || **2.** Changement dans la manière d'être : *Faire des modifications dans l'aménagement de son intérieur.* || **3.** Changement fait dans une chose sans en altérer la nature essentielle : *Modification d'un plan.* || **4.** En biologie, changement non héréditaire dans un individu.

• SYN. : **2** *innovation, transformation* ; **3** *adaptation, amendement, correction, rectification, refonte, remaniement, révision.*

modifier [mɔdifje] v. tr. (lat. *modificare,* régler, ordonner [suivant une mesure], de *modus* [v. MODE 1] et de *facere,* faire ; 1355, Bersuire, au sens de « transformer, en la réduisant, une peine, une taxe, une obligation, etc. » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Apporter un

changement qui n'altère pas la nature profonde d'un objet : *Notre entendement est un fonds que nos préjugés modifient* (Lamennais). *Elle* [l'Angleterre] *admettait que la proclamation de l'indépendance de la Syrie et du Liban par la France Libre ne modifiait pas cette situation de droit* (De Gaulle). *Modifier son plan.* || **2.** En termes de grammaire, préciser ou changer le sens d'un mot : *L'adverbe modifie le verbe.*

• SYN. : **1** *changer, corriger, métamorphoser, refondre, remanier, révolutionner, transformer.*

◆ **se modifier** v. pr. (1738, Voltaire). Devenir différent sur certains points sans changer complètement : *L'espace et le temps se modifient réciproquement à une allure démente* (Guimard).

• SYN. : *changer, évoluer, se transformer, varier.*

modillon [mɔdijɔ̃] n. m. (ital. *modiglione,* même sens, lat. pop. **mutulionem,* accus. de **mutulio,* même sens, dér. du lat. class. *mutulus,* corbeau [en architecture] ; 1545, Van Aelst, écrit *modiglion ; modillon,* 1549, R. Estienne). Ornement architectural des ordres ionique, corinthien et composite, saillant en forme de S à volutes inégales et placé sous le larmier d'une corniche.

modiole [mɔdjɔl] n. f. (lat. scientif. moderne *modiola,* même sens, du lat. class. *modiolus,* petit vase à boire, auge d'une roue à eau, moyeu de roue, dimin. de *modius,* boisseau ; 1803, Boiste). Coquillage comestible ressemblant à la moule.

• SYN. : *moule barbue, moule rouge.*

modique [mɔdik] adj. (lat. *modicus,* modéré, de *modus* [v. MODE I] ; v. 1461, J. Chartier). Peu considérable en quantité, en valeur : *Akim eut honte d'avouer qu'il avait faim et que ses ressources étaient modiques* (Troyat). *Des revenus modiques.*

• SYN. : *faible, infime, insignifiant, maigre, médiocre, minime, modeste, pauvre, petit.* — CONTR. : *appréciable, considérable, coquet* (fam.), *énorme, fabuleux, gros, important.*

modiquement [mɔdikmɑ̃] adv. (de *modique ;* 1680, Richelet). De façon modique : *Une personne modiquement rétribuée.*

1. modiste [mɔdist] n. (de *mode* 1 ; 1636, Monet, au sens de « personne qui aime à suivre la mode » ; sens actuel, 1777, Beaumarchais). *Vx.* Marchand ou marchande de modes : *Ces ateliers de modiste masculin* (Goncourt).

◆ n. f. (1837, Balzac). Fabricante ou marchande de chapeaux de femmes : *Elle fréquenta les couturiers et les modistes* (Rosny aîné).

2. modiste [mɔdist] n. m. (de *mode* 2 ; 1972, *Dict. de linguistique*). Nom donné, au Moyen Age, aux grammairiens qui affirmaienr l'autonomie de l'expression et de la grammaire par rapport à la logique.

modulaire [mɔdylɛr] adj. (de *module ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Qui dérive des trois ordres d'architecture usités chez les Grecs et les Romains. || **2.** En mathématiques et en métrologie, qui se rapporte à un module.

modulant, e [mɔdylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *moduler ;* 1er mai 1875, *Revue critique* [p. 285], au sens 1 ; sens 2, 1958, Gieure [p. 63]). **1.** En musique, qui produit une modulation : *Phrase modulante.* || **2.** En peinture, qui rend les variations de coloris, de lumière, etc., par des modulations.

modulateur, trice [mɔdylatœr, -tris] adj. (dér. savant de *moduler ;* 1840, Acad., au sens de « celui, celle qui pratique la modulation [en musique] » ; sens actuel, 1949, Larousse). Se dit de tout appareil employé pour produire la modulation d'un courant électrique : *Lampe modulatrice.*

◆ **modulateur** n. m. (1959, Robert). Ensemble des appareils assurant la modulation.

1. modulation [mɔdylasjɔ̃] n. f. (lat. *modulatio,* action de mesurer, de régler, cadence rythmée, mélodie, de *modulatum,* supin de *modulari* [v. MODULER] ; 1495, Vignay, au sens de « harmonie [d'un chant] » ; sens 2 [de l'ital. *modulazione,* même sens — lui-même issu du lat. *modulatio,* v. ci-dessus], 1626, Mer-senne, *Correspondance,* I, 438 [les sens 1, 3 et 4 dérivent également de l'ital., et non du lat.] ; sens 1, 1770, Buffon ; sens 3, 1784, Bernardin de Saint-Pierre ; sens 4, 1931, Larousse ; sens 5, 1959, Robert [*modulation d'impulsion,* 1963, Larousse]). **1.** Changement de ton, d'accent, d'intensité, dans l'émission d'un son, et particulièrement de la voix : *Les modulations harmonieuses du rossignol.* || **2.** Passage d'une tonalité dans une autre dans le courant d'un morceau de musique : *Des modulations en« la » mineur.* || **3.** Variation dans le style, dans la manière d'un artiste ou d'un écrivain : *Cézanne est le roi de la modulation, ou art de placer les volumes les uns derrière les autres par une série de touches différentes* (A. Lhote). || **4.** En radiotechnique, modification de l'amplitude, de la fréquence, etc., d'une oscillation électrique au moyen d'un courant porteur de signaux : *Modulation par impulsions.* || **5.** *Modulation d'amplitude,* en cybernétique, transmission d'une information consistant à différencier les signaux en faisant varier l'amplitude d'une grandeur. || *Modulation d'impulsion,* transmission d'une information consistant à traduire les signaux par création d'une grandeur pendant un temps très bref.

• SYN. : **1** *inflexion.*

2. modulation [mɔdylasjɔ̃] n. f. (de *moduler ;* 1963, Larousse). Principe de construction suivant lequel les dimensions des différents éléments entrant dans la composition d'un bâtiment possèdent une commune mesure dont elles sont multiples.

module [mɔdyl] n. m. (lat. *modulus,* mesure, module [en architecture], tuyau d'aqueduc, mode, mélodie, dimin. de *modus* [v. MODE I] ; 1547, J. Martin [p. 56], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1753, Buffon ; sens I, 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 4, 1868, Littré ; sens I, 5, 1931, Larousse ; sens I, 6-7, 1963, Larousse ; sens I, 8, 1968, Larousse ; sens II, 1, 26 janv. 1967, *l'Express ;* sens II, 2, v. 1970).

I. 1. En architecture, mesure adoptée pour régler les proportions des diverses parties d'une construction : *Les chapiteaux corinthiens d'un module plus allongé que le type consacré* (Gautier). || **2.** Unité de mesure ; diamètre comparatif : *Le module d'une médaille. Le module d'une cigarette.* || **3.** En mathématiques, nom donné à certains éléments ou à certaines quantités servant de base à une opération : *Module d'une congruence, d'une intégrale elliptique.* || **4.** En physique, coefficient caractérisant une certaine propriété mécanique. || **5.** *Module d'un engrenage,* quotient du diamètre primitif d'un engrenage par le nombre de dents. || **6.** En paléographie, dimensions d'une lettre. || **7.** En hydrologie, débit moyen annuel. || **8.** *Module de finesse,* ou *module Braines,* en termes de travaux publics, coefficient caractéristique de la finesse de mouture d'un ciment.

II. 1. En astronautique, élément d'un train spatial : *Le module lunaire a assuré le transport aller et retour des astronautes entre la cabine « Apollo », restée en orbite, et le sol lunaire.* || **2.** Pièce de mobilier juxtaposable ou combinable à d'autres éléments : *Un mur-bibliothèque constitué par dix modules assemblés.*

modulé, e [mɔdyle] adj. (part. passé de *moduler ;* av. 1778, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 11 mars 1969, *le Monde*). **1.** Qui passe mélodiquement d'un ton à l'autre : *Dans la pièce voisine, un locataire, qui apprenait le saxophone, tira de son instrument une longue plainte modulée sur trois notes* (Troyat). *Un chant modulé.* || **2.** Qui est soumis à des variations, selon les circonstances : *Une limitation de vitesse modulée sur les routes.*

• SYN. : **2** *variable.* — CONTR. : **2** *fixe.*

moduler [mɔdyle] v. tr. (du lat. *modulari,* mesurer, régulariser, soumettre à des lois musicales, chanter les vers [avec accompagnement de la lyre], tirer une mélodie d'un instrument [de *modus,* V. MODE I], avec peut-être une influence de l'ital. *modulare,* moduler [en musique], lui-même issu du lat. *modulari* [v. ci-dessus] ;

1488, *Mer des histoires,* au sens 1 [« prononcer en observant une cadence », 1787, Féraud] ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1931, Larousse ; sens 4, 22 mars 1963, *le Monde*). **1.** Exécuter avec des modulations variées : *Les jardins sans limite | Où le crapaud module un tendre cri d'azur* (Apollinaire). *Moduler un chant. Moduler un air en le sifflant.* || Prononcer en observant une cadence : *Moduler ses phrases.* || **2.** Exécuter à l'aide d'un instrument avec des inflexions variées : *Modulant tour à tour sur la lyre d'Orphée | Les soupirs de la sainte et les cris de la fée* (Nerval). *La flûte, sur l'azur enseveli, module | Des regrets de troupeaux sonores qui s'en vont* (Valéry). || **3.** En termes de radio, faire varier l'amplitude ou la fréquence du courant porteur : *Moduler la fréquence.* || **4.** Adapter aux circonstances diverses : *Moduler les primes d'assurance contre le vol. Moduler la desserte ferroviaire d'une région.*

◆ v. intr. (sens 1, 12 août 1774, Voltaire ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, fin du XIXe s., d'après Robert, 1970). **1.** Passer mélodiquement d'un ton à un autre dans la suite d'un même morceau de musique. || **2.** Exécuter des modulations en chantant ou en jouant. || **3.** En peinture, rendre les variations de coloris, de lumière, etc., par des modulations : *Je module avec mon trait plus ou moins épais* (Matisse).

modulo [mɔdylo] n. m. (de *modul[er]* ; 1968, Larousse). Opérateur mathématique donnant le reste de la division d'une variable par un nombre constant.

Modulor [mɔdylɔr] n. m. (mot issu de la contamination de *modul[e]* et de la loc. [*nombre d'*]*or* ; 1942, Le Corbusier). Ensemble de mesures permettant d'harmoniser les proportions d'un ouvrage d'architecture.

modus [mɔdys] n. m. (mot lat. signif. « manière, façon » [v. MODE 1] ; 1963, Larousse). En linguistique, attitude manifestée par le sujet parlant à l'égard de ce qu'il dit.

modus vivendi [mɔdysvivɛ̃di] n. m. invar. (loc. lat. signif. proprem. « manière de vivre », de *modus* [v. MODE 1] et de *vivendi,* génitif du gérondif de *vivere,* vivre ; 1888, Larousse). Transaction permettant aux parties en litige de se mettre d'accord : *Peut-être trouverait-on encore un modus vivendi acceptable de part et d'autre* (Zola). *Il faut être raisonnable. l faut trouver un modus vivendi, il faut tâcher de s'entendre* (Ionesco).

moelle [mwal] n. f. (lat. *medulla,* moelle [des os, des plantes], cœur, entrailles, de *medius,* qui est au milieu, central ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *meüle* [*moële,* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; *moelle,* XIVe s.], au sens de « substance molle qui est à l'intérieur d'un tuyau de plume » ; sens I, 1, v. 1180, Marie de France, écrit *meole* [*moele,* v. 1265, Br. Latini, et *moelle,* v. 1380, *Aalma ; os à moelle,* 1868, Littré, art. *os* — aussi au fig. ; *tirer la moelle d'un os,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1671, Mme de Sévigné [*jusqu'à la moelle des os,* 1694. Acad. — d'abord *jusque dans la moelle..,* 1672, Mme de Sévigné ; *jusqu'aux moelles,* 1884, Maupassant] ; sens I, 3, v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *müele* [*moelle,* v. 1265, J. de Meung ; pour un livre, 1534, Rabelais] ; sens I, 4, av. 1399, J. des Preis [*sucer quelqu'un jusqu'à la moelle,* 1694, Acad. ; *tirer à quelqu'un — jusqu'à — la moelle des os,* 1718, Acad.] ; sens II, 1, 1690, Furetière [*meoule,* même sens, v. 1155, Wace ; *moelle allongée,* 1701, Furetière] ; sens II, 2, 1218, La Curne, écrit *mouelle* [*moele, moelle,* 1314, Mondeville]).

I. 1. Substance molle qui remplit le canal médullaire et les alvéoles de la substance spongieuse des différents os. || *Os à moelle,* os long dont la cavité est remplie de moelle ; au *fig.,* chose dont on tire un grand profit : *Nous qui avons de l'expérience, nous ne lâchons pas si vite l'os à moelle : nous le grattons, le vidons, le suçons avec soin* (Duhamel). || Fig. *Tirer la moelle d'un os,* tirer d'une chose ce qu'il y a de plus profitable. || **2.** Fig. *La moelle des os,* le fond intime, le tréfonds d'un être : *Le bibliothécaire de la ville me vint saluer à propos de ma renommée, la première du monde selon lui, ce qui réjouissait la moelle de mes os* (Chateaubriand). || *Jusqu'à la moelle (des os), jusqu'aux moelles,* jusqu'au plus profond de l'être : *C'est une famille de dégénérés — tuberculeux jusqu'à la moelle, tout le monde le sait* (Mauriac). *Et il était Français sous ce regard, Français jusqu'aux moelles* (Sartre). *Un froid qui vous pénètre jusqu'à la moelle* (ou *jusqu'aux moelles*). *Un cri qui vous glace jusqu'à la moelle des os.* || **3.** *Fig.* La partie la plus substantielle. || *La moelle d'un livre,* ce qu'il y a de plus important en lui. || **4.** *Fig.* Ce qui donne de la vigueur : *N'avoir pas de moelle dans les os.* || Fam. *Sucer quelqu'un jusqu'à la moelle, lui tirer la moelle des os* (vieilli), lui enlever tout ce qu'on peut lui prendre.

II. 1. *Moelle épinière,* v. ÉPINIÈRE. || *Moelle allongée,* bulbe rachidien. || **2.** Substance molle contenue au centre de la tige et de la racine de certaines plantes : *Les roseaux tranchés tombaient à droite et à gauche avec mollesse, laissant sur le sol des pointes très blanches dans la pénombre : la moelle des tiges coupées en sifflet* (Malraux). *La moelle du sureau.*

● SYN. : **I, 3** *essence, quintessence, substance.*

moelleusement [mwaløzmɑ̃] adv. (de *moelleux* ; 1765, *Encyclopédie*). D'une façon moelleuse : *Je me trouvais tout à coup moelleusement assis sur le trône de Stamboul* (Nerval).

moelleux, euse [mwalø, -øz] adj. (bas lat. *medullosus,* rempli de moelle, du lat. class. *medulla* [v. MOELLE] ; 1478, Chauliac, au sens de « qui est de la moelle » ; sens 1, 1544, *R. Ét. Rab.,* IX, 313 ; sens 2, 1669, Molière ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1835, Th. Gautier [*moelleux de la main,* 1868, Littré]). **1.** *Vx.* Qui contient beaucoup de moelle : *Os moelleux.* || **2.** Doux au toucher et comme élastique : *Sans peine elle étendit ses membres assoupis | Sur des toisons sans tache et de moelleux tapis* (Banville). || **3.** Doux et comme velouté au goût, à l'oreille, à la vue : *Le rossignol a un timbre pur, moelleux* (Buffon). *Un chocolat à s'en faire mourir, moelleux, velouté, parfumé, grisant* (Maupassant). || **4.** Souple dans ses mouvements, gracieux, arrondi dans ses formes : *Les femmes sans âme n'ont rien de moelleux dans leurs gestes* (Balzac). || *Moelleux de la main,* se dit du cavalier dont les actions de main sont douces.

● SYN. : **2** *douillet, duveteux, élastique, mou ;* **3** *onctueux, suave, velouté ;* **4** *doux.* — CONTR. : **2** *dur, rêche, rude ;* **3** *âpre, sec ;* **4** *brusque, raide, saccadé.*

◆ **moelleux** n. m. (sens 1, 1699, Fl. Le Comte [I, 15] ; sens 2, 1840, Acad.). **1.** Caractère de ce qui est moelleux : *Le moelleux d'un tapis. Un vin qui a du moelleux.* || **2.** Aisance et souplesse dans les mouvements : *Un danseur qui a du moelleux.*

moellier [mwalje] adj. m. (de *moelle* [v. ce mot] ; v. 1170, *Fierabras,* dans la loc. *os moelier,* os médullaire ; *chou moellier,* 1869, Larousse [art. *chou*]). *Chou moellier,* chou fourrager dont la tige, renflée, contient une moelle abondante.

1. moellon [mwalɔ̃] n. m. (lat. pop. **mutulionem,* accus. de **mutulio,* corbeau [terme d'architecture], du lat. class. *mutulus,* corbeau, modillon ; fin du XIIe s., *Robert le Diable,* écrit *moillon* [*moellon,* 1508, *Comptes du château de Gaillon,* p. 101], au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** Pierre de petites dimensions employée pour la construction, et souvent noyée dans le mortier ou dans le plâtre : *Elle ne montra aucune tentation de regarder en bas, dans le petit potager cerné de moellons neufs* (Colette). || **2.** Pierre à polir, employée dans les manufactures de glace.

● SYN. : **1** *parpaing.*

2. moellon [mwalɔ̃] n. m. (altér., sous l'influence de *moelle,* du n. m. *moleau,* même sens [1812, Boiste], dér. de *mol,* forme anc. de l'adj. *mou* ; 1874, Larousse). Sous-produit huileux du chamoisage des peaux.

moellonnage [mwalɔnaʒ] n. m. (de *moellon* 1 [v. ce mot] ; v. 1400, Godefroy, écrit *mollonnaige,* au sens de « action de garnir de moellons » ; sens 1, 1752, Trévoux, écrit *moilonage* [*moellonage,* 1874, Larousse] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Construction en moellons. || **2.** Fabrication des moellons.

moellonneur [mwalɔnœr] n. m. (de *moellon* I [v. ce mot] ; 1387, Godefroy, écrit *moilonneur ; moellonneur,* 1955, *Dict. des métiers* [mot rare du XVe au XXe s.]). Ouvrier carrier chargé de préparer les moellons taillés.

moellonnier [mwalɔnje] n. m. (de *moellon* 1 ; 1723, Savary des Bruslons). Coin servant à diviser les pierres pour faire des moellons.

moere [mur] n. f. (moyen néerl. *moer,* marais, de l'anglo-saxon *mōr,* même sens [qui avait donné directement l'anc. franç. *more,* marais, v. 1138, Gaimar] ; v. 1460, G. Chastellain, écrit *moure* [*moer,* 1611, Godefroy], au sens de « tourbière » ; écrit *moere,* au sens actuel, 1874, Larousse). Sur les côtes des Flandres, lagune desséchée et mise en culture.

mœringien, enne [merɛ̃ʒjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Mœringen,* n. géogr. ; 1888, Larousse). Se dit, en archéologie, de la période située entre l'âge de bronze et l'âge de fer.

mœurs [mœrs] n. f. pl. (lat. *mores,* plur. de *mos, moris,* volonté, désir, caprice, usage, coutume, genre de vie, caractère, principe ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *murs* [*mors,* v. 1155, Wace ; *meurs,* v. 1283, Beau-manoir ; *mœurs,* XIVe s.], au sens II, 4 ; sens I, 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *murs* et *mors* [*meurs,* XIIIe s., et *mœurs,* XIVe s. ; *femme de mœurs faciles* et *mœurs spéciales,* 1959, Robert ; *bonnes mœurs,* v. 1361, Oresme ; *certificat de bonne vie et mœurs,* 1868, Littré ; *police des mœurs,* 1893, *Dict. général — les mœurs,* 1880, Zola] ; sens I, 2, 1718, Acad. [*attentat aux mœurs,* 1810, Code pénal] ; sens II, 1, av. 1559, J. Du Bellay [*science des mœurs,* 1963, Larousse] ; sens II, 2. 1863, Littré, art. *comédie* [*mœurs,* « couleur locale, en littérature », 1701, Furetière ; *scène de mœurs,* 1963, Larousse] ; sens II, 3, v. 1530, La Curne).

I. 1. Habitudes relatives à la pratique du bien et du mal : *Hélas ! son œuvre immortelle* [de Verlaine] *immortalise son ivrognerie, ses mœurs atroces* (Mauriac). *Bonnes mœurs, mauvaises mœurs. Le relâchement, la dépravation des mœurs.* ‖ *Femme de mœurs faciles,* femme à la vie dissolue. ‖ *Mœurs spéciales,* homosexualité. ‖ *Bonnes mœurs,* en termes de droit, ensemble des règles imposées par la morale. ‖ *Certificat de bonne vie et mœurs,* certificat garantissant la moralité d'une personne. ‖ *Police des mœurs,* et, ellipt., *les mœurs,* police chargée de réprimer les infractions aux lois sur la prostitution. ‖ **2.** *Absol.* Respect et pratique des vertus : *Ne pas avoir de mœurs.* ‖ *Attentat aux mœurs,* atteinte aux bonnes mœurs (attentat à la pudeur, viol, prostitution, proxénétisme, adultère, bigamie) : *Il a été condamné pour attentat aux mœurs.*

II. 1. Manière de vivre propre à un peuple, à une société, à un groupe social : *Les mœurs du Moyen Âge. Les mœurs de la bourgeoisie. Aussi est-il inutile d'observer les mœurs, puisqu'on peut les déduire des lois psychologiques* (Proust). *Médecin des mœurs* [Duhamel], *il avait observé des sujets, des patients intoxiqués par l'ivresse du confort* (Maurois). ‖ *Science des mœurs,* en sociologie, étude des croyances morales propres à chaque société. ‖ **2.** *Comédie, roman de mœurs,* œuvre littéraire dans laquelle on s'attache à peindre les mœurs d'une époque. ‖ *Scène de mœurs,* en termes de beaux-arts, représentation artistique des scènes de la vie courante. ‖ **3.** Habitudes de vie d'une espèce animale : *Les mœurs des loups, des abeilles.* ‖ **4.** Habitudes personnelles, manière de se conduire : *Mais je m'entends au gouvernement de la maison et aux convenances que doit garder dans ses mœurs un homme d'âge, père de famille* (France). ‖ *Autres temps, autres mœurs,* V. AUTRE.

• SYN. : **I, 1** *conduite, morale, moralité, principes.* ‖ **II, 1** *coutumes, habitudes, usages, us et coutumes ;* **4** *mentalité, vie.*

• REM. La prononciation [mœr] est aujourd'hui vieillie. L'*s* final se prononce.

mofette [mɔfɛt] ou **moufette** [mufɛt] n. f. (napolitain *mufeta,* var. de l'ital. *moffetta,* mofette, dér. de *muffa,* [odeur de] moisissure, du langobard *muff,* moisi ; 1741, L.A.D. de Castera, écrit *mofette* [*moufette,* 1753, *Encyclopédie,* III, 192 *a*], aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1789, Brisson, II, 26 [*mofette atmosphérique,* 1788, Tenon, p. 187]). **1.** Émanation de gaz carbonique se produisant dans les régions volcaniques. ‖ **2.** *Vx.* Gaz impropre à la respiration. ‖ *Mofette atmosphérique,* azote. ‖ **3.** Dégagement de gaz méphitique dans les travaux miniers.

moghol, e ou **mogol, e** [mɔgɔl] adj. (d'un mot mongol ; 1665, La Fontaine, écrit *le Grand Mogol — le Grand Moghol,* 1963, Larousse [var. *le Grand Mogor,* 1636, Corneille ; pour la dynastie mongole qui régna sur l'Inde du XVIe au XIXe s., 1963, Larousse]). Se dit de la dynastie mongole qui régna sur l'Inde du XVIe au XIXe s. ‖ *Le Grand Moghol,* titre donné aux empereurs de cette dynastie.

mohair [mɔɛr] n. m. (mot angl. signif. « poil de la chèvre d'Angora, étoffe de laine croisée de poil de chèvre », ar. *muhajjar,* espèce de camelot grossier ; 1868, Bonnaffé, au sens 1 [*laine mohair,* 1959, Robert] ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Poil de chèvre angora, fin, chaud et soyeux, dont on fait une laine légère et gonflante. ‖ *Laine mohair,* laine faite de ce poil. ‖ **2.** Étoffe faite avec cette laine.

mohar [mɔar] n. m. (mot hébreu de même sens ; 1874, Larousse). Prix payé par les parents du fiancé, selon la coutume orientale, aux parents de leur future belle-fille.

moi [mwa] pron. pers. de la 1re pers. du sing. (forme tonique issue du lat. *me,* accus. de *ego,* moi ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *me* [*mei,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* moi, v. 1150, *le Charroi de Nîmes*], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1273, Adenet ; sens I, 3, 1671, Boileau [*à moi ! ; à part moi,* av. 1613, M. Régnier ; *c'est à moi de,* 1640, Corneille ; *à moi de jouer,* 1959, Robert ; *de vous à moi,* 1830, V. Hugo ; *pauvre de moi !,* 1869, A. Daudet ; *pour moi,* 1672, Molière] ; sens I, 4, 1642, Corneille ; sens I, 5, 1636, Corneille ; sens I, 6, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens I, 7, milieu du XVIe s., Amyot [comme forme de renforcement du possessif, av. 1794, A. Chénier] ; sens II, 1, 1668, Racine ; sens II, 2, 1862, V. Hugo ; sens II, 3, v. 1175, Chr. de Troyes [aussi comme sujet d'une phrase comparative] ; sens II, 4, v. 1150, *Charroi de Nîmes ;* sens II, 5, 1580, Montaigne ; sens II, 6, 1541, Calvin).

I. COMME COMPLÉMENT. **1.** S'emploie comme complément prépositionnel après un verbe transitif indirect : *Il se souvient de moi. On s'attaque à moi.* ‖ **2.** S'emploie comme complément circonstanciel ou comme complément d'agent : *Le chien courut vers moi. Il y avait devant moi un homme aux larges épaules qui m'empêchait de voir. Il a été informé par moi.* ‖ **3.** *Spécialem.* S'emploie dans des locutions prépositionnelles. ‖ *À moi !,* cri pour appeler au secours. ‖ *À part moi,* dans mon for intérieur. ‖ *C'est à moi de,* c'est mon rôle de. ‖ Spécialem. *À moi de jouer,* c'est à mon tour de jouer. ‖ *De vous à moi,* en secret entre nous deux. ‖ *Pauvre de moi !,* pour mon malheur ! ‖ Fam. *Pour moi,* à mon avis : *Pour moi, il s'est absenté.* ‖ **4.** S'emploie comme complément d'adjectif construit indirectement : *Je ne suis pas mécontent de moi.* ‖ **5.** *Fam.* S'emploie comme substitut de l'adjectif possessif dans la locution *à moi,* qui m'appartient personnellement : *Je veux une maison à moi. Un ami à moi.* ‖ **6.** S'emploie comme pronom explétif pour renforcer le verbe à l'impératif et marquer l'intérêt que l'on prend à l'ordre donné : *Fichez-moi le camp ! Regarde-moi comme il est accoutré !* ‖ **7.** *Fam.* S'emploie comme forme de renforcement de *me : Moi, il ne me croit pas.* ‖ *Fam.* Comme forme de renforcement du possessif : *Moi, ce qui ranime mon courage, c'est l'approche de la fin de l'épreuve.*

II. COMME SUJET. **1.** S'emploie comme sujet d'un verbe à l'infinitif : *Moi, t'admirer ! Et moi, de rire.* ‖ **2.** S'emploie comme sujet d'une proposition participiale : *Moi parti, il ne restera plus personne.* ‖ **3.** S'emploie comme sujet d'une proposition elliptique : *« Qui a fait cela ? — Moi. »* ‖ *Spécialem.* Comme sujet dans une phrase comparative : *Dis*

comme moi, dit le type. Dis : à la victoire (Sartre). || **4.** S'emploie pour décomposer le sujet global du pluriel *nous : Tous, nous avons été pris dans ce rire, tous, c'est-à-dire Georges Burton, Lucien et moi, car Harriett souriait seulement...* (Butor). || **5.** S'emploie pour renforcer *je : Moi, je soutiens ce point de vue* ; ou dans un système présentatif : *Il n'y a que moi dans cette salle. C'est moi qui joue le rôle principal. Quant à moi, je ne suis pas de cet avis.* || **6.** S'emploie comme attribut : *Je voudrais pouvoir être moi.*

• Rem. **1.** La forme tonique *moi* et la forme atone *me* sont en distribution complémentaire. (V. distribution, art. spécial, et *me*.)

2. Par rapport à un autre pronom avec un impératif affirmatif, *moi* se place en second : *Rends-le-moi.* (V. ME. Rem. 4.) Selon les règles de la politesse, dans une énumération, *moi* ne se place pas en tête : *Mes parents et moi. Toi et moi.* Avec l'adverbe *y, moi* est postposé : *Menez-y-moi* et non *menez-moi-z-y.*

3. *Pour moi* n'est pas suivi d'un infinitif. Le tour *pour moi manger* est un dialectalisme des régions picarde et wallonne.

4. *Moi* peut être renforcé par *seul : C'est moi seul qui ai pris la décision* ; par *aussi,* « au même titre qu'un autre ou que d'autres » : *Moi aussi j'aurais voulu faire cette ascension* ; par *non plus* à la forme négative, « pas plus qu'un autre ou que d'autres » : *Moi non plus je n'avais pas pensé à cette solution.*

◆ **moi-même** pron. pers. renforcé (sens 1, 1667, Racine ; sens 2-3, 1640, Corneille [*de moi-même,* 1690, Furetière ; *par moi-même,* 1959, Robert]). **1.** *Moi* renforcé par *même* peut annoncer ou reprendre le sujet : *Ne mêlez pas l'argent aux sentiments, je paierais moi-même, s'il le fallait, pour pouvoir vivre à vos côtés* (Troyat). || **2.** S'emploie comme attribut, « la personne que je suis ordinairement » : *Je ne me sens plus moi-même.* || **3.** S'emploie avec une préposition : *Dans ces circonstances, je ne fais confiance qu'à moi-même.* || *De moi-même,* spontanément : *De moi-même, je n'aurais pas fait cela.* || *Par moi-même,* avec mes propres moyens.

◆ **moi** n. m. (sens 1, 1836, Stendhal ; sens 2, 1573, Desportes [« la personnalité de quelqu'un... dans une circonstance particulière », 1668, Molière] ; sens 3, 1573, Desportes ; sens 4, av. 1662, Pascal ; sens 5, 1637, Pascal [en psychanalyse, 1955, Lagache, p. 35]). **1.** Le mot indiquant la personne qui parle ou qui écrit : *Le moi n'est généralement pas employé par les auteurs dans leur préface.* || **2.** Ce qui constitue la personnalité d'un homme : *Il y a deux moi dans chaque homme ; le moi d'habitude et le moi de réflexion* (Condillac). || *Spécialem.* La personnalité de quelqu'un à un moment donné, dans une circonstance particulière. || **3.** L'individualité perçue par le sujet lui-même : *Elle était si bien fondue en lui qu'elle perdait la conscience de son moi* (Balzac). || **4.** La personnalité s'affirmant à l'exclusion des autres : *Le moi est haïssable. Mon amour-propre, mon intérêt, mon moi avaient disparu en présence de la personne aimée, j'étais transformé en elle* (Stendhal). || **5.** En termes de philosophie, le sujet pensant : *Le moi se pose en s'opposant : le moi et le non-moi.* || En psychanalyse, selon la seconde théorie de Freud, une des trois instances de l'appareil psychique, avec le « ça » et le « surmoi ».

• Rem. *Moi,* substantif, peut aussi être renforcé par *même : C'est un autre moi-même.*

moï [mɔj] n. m. (de *Moïs,* n. m. pl., nom d'un peuple d'Indochine [1888, Larousse] ; 1963, Larousse). Ensemble des dialectes parlés par les Moïs, peuple d'Indochine.

moie [mwa] n. f. (origine obscure, peut-être même mot que l'anc. n. f. *meie,* meule de blé, de foin, de paille [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure — *moie,* v. 1180, Godefroy], lat. *meta,* pyramide, cône ; 1868, Littré, au sens de « tas de sable » ; sens 1-2, 1903, Larousse). **1.** Portion tendre d'une pierre dure et compacte, et qui recouvre sa surface suivant le lit de la carrière. || **2.** Ensemble des fragments sableux provenant de cette portion tendre.

moignon [mwaɲɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *moing,* estropié, mutilé [v. 1180, *Girart de Roussillon*], d'un radical préroman **munnio-,* var. de **munno-,* émoussé ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *moinun* [*moignon,* v. 1155, Wace], au sens 1 ; sens 2, 1701, Liger, II, 86 ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Ce qui reste d'un membre coupé, entre la coupure et l'articulation : *Un moignon de jambe.* || **2.** *Par anal.* Partie de branche cassée : *La foudre n'avait laissé au magnifique chêne que quelques moignons.* || **3.** *Par extens.* Membre rudimentaire : *Les manchots n'ont qu'un moignon en guise d'aile.*

moilette [mwalɛt] n. f. (altér., sous l'influence de *moellon* 1, de *molette* 1 ; 1803, Boiste). Outil en bois garni de feutre, avec lequel on frotte les glaces pour les finir et les nettoyer.

moilleron [mɔjrɔ̃] n. m. (mot probablem. formé sur le v. *mouiller* ; 1874, Larousse). Enduit dont on recouvre les murs pour les préserver de l'humidité.

moindre [mwɛ̃dr] adj. (lat. *minor,* plus petit, moindre [au pr. et au fig.], compar. de *parvus,* petit ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *meindre* [*moindre,* v. 1360, Froissart], aux sens 1-2, comme cas sujet [comme cas sujet et comme cas régime, dès la fin du XIIe s. — la forme originaire du cas régime était *menur, menor,* 1080, *Chanson de Roland*] ; sens 3, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens 4-5, v. 1530, C. Marot ; sens 6, 1656, Pascal). **1.** Avec le sens d'un comparatif, « plus petit en dimension, en valeur, en intensité, etc. » : *Une largeur moindre. Une moindre valeur. Un moindre mal. Un intérêt moindre.* || **2.** *Class.* En parlant des personnes, de rang inférieur, de moins grand mérite : *Sans vous-même implorer des rois moindres que vous* (Racine). || **3.** Précédé de l'article *le* ou d'un déterminatif, avec une valeur de superlatif, « le plus petit, le moins important » (de deux ou plus de deux éléments) : *Je ne pense pas qu'il y ait le moindre rapport entre l'indétermination de l'électron et la liberté de l'homme* (J. Rostand). *Michel était embarrassé : il n'avait pas la moindre idée de qui cela pouvait bien être* (Triolet). *Cependant, le regard de la jeune femme suivait ses moindres gestes* (Troyat). *De deux maux il faut choisir le moindre.* || **4.** Très peu important : *Le moindre bruit l'effraye.* || **5.** Personne la moins considérée : *Le moindre d'entre nous.* || **6.** Précédé d'une négation, aucun : *Il n'y a pas le moindre doute.*

• Rem. **1.** *Moindre,* comparatif de *petit,* s'emploie concurremment avec *plus petit.* Mais en parlant de grandeurs mesurables, *moindre* ne se dit que des notions générales : *Une moindre distance, une moindre étendue* ; alors qu'on dira : *Mon appartement est plus petit que le vôtre* (et non *moindre*).

2. *Moindre* peut être renforcé par *bien* et *beaucoup,* mais non par *très.*

3. C'est un pléonasme que de dire : *Pas le moindre petit ruisseau* ; on dira plutôt *pas le moindre ruisseau.*

4. *Moindre que* est suivi d'un verbe à l'indicatif ou au subjonctif : *C'est le moindre service que je peux lui rendre* ou *c'est le moindre service que je puisse lui rendre.*

moindrement [mwɛ̃drəmɑ̃] adv. (de *moindre* [v. ce mot] ; fin du XIVe s., E. Deschamps, écrit *mainrrement,* au sens de « le moins possible » ; écrit *moindrement,* au sens 2, 1726, d'après Desfontaines ; sens 1, 1868, Littré). **1.** Comme comparatif, d'une manière moindre. (Peu usité.) || **2.** *Littér.* Comme superlatif, précédé de l'article défini, « un tant soit peu, si peu que ce soit » (surtout dans des phrases négatives) : *Si cet ecclésiastique semblait le moindrement libéral* (Hermant). *Je n'ai pas voulu me distinguer le moindrement de mes camarades* (Farrère).

moine [mwan] n. m. (lat. pop. **monicus,* altér. du bas lat. ecclés. *monachus,* solitaire, anachorète, gr. *monakhos,* solitaire, moine, emploi substantivé de l'adj. *monakhos,* seul, unique, qui vit seul, dér. de *monos,* seul ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *munie* [*muine,* v. 1119, Ph. de Thaon ; *moine, moinne,* début du XIIe s., H. Berger], au sens I [*vivre comme un moine,* 8 mai 1852, Flaubert] ; sens II, 1, 1840, Acad. [d'abord *moine de mer,* 1605, E. Rolland, *Faune,*

VIII, 169] ; sens II, 2, 1657, Havard ; sens II, 3, 1836, Acad. [« scarabée nasicorne », 1768, Valmont de Bomare] ; sens II, 4, début du XX^e s.).

I. Religieux qui vit isolé du monde, soit en solitaire, soit comme membre d'une communauté religieuse : *Sous leurs grandes pèlerines et leurs capuchons, les ouvriers semblaient des moines* (Giono). || *Vivre comme un moine,* mener une vie d'ascète. || *L'habit ne fait pas le moine,* v. HABIT. || *Gras comme un moine,* v. GRAS. || *Moine bourru,* v. BOURRU

II. 1. Phoque des mers chaudes. || **2.** Ustensile servant à chauffer le lit : *La femme dessert, fait son petit train-train, la couverture, le moine* (Daudet). *Votre lit est prêt, vers les six, sept heures, j'irai y fourrer un moine en cuivre* (Giono). || **3.** Nom donné, par allusion à l'habit noir et blanc de certains moines, à des coléoptères du genre téléphore, noir à thorax blanc. || **4.** En termes d'imprimerie, endroit d'une feuille imprimée resté en blanc parce que l'encre n'a pas pris.
● SYN. : **I** *anachorète, cénobite, frocard* (pop.), *monial* (littér.), *régulier.*

moineau [mwano] n. m. (de *moine,* peut-être par comparaison du plumage de l'oiseau avec l'habit des moines ; v. 1180, Marie de France, écrit *moinel* [*moineau,* 1549, R. Estienne], au sens I, 1 [*manger comme un moineau,* 23 sept. 1750, Voltaire ; *s'abattre comme une volée de moineaux,* 1963, Larousse ; *vilain moineau,* 1868, Littré ; *c'est un épouvantail à moineaux,* 1963, Larousse] ; sens I, 2, 1959, Robert ; sens I, 3, 1874, Larousse ; sens II, début du XVI^e s.).

I. 1. Sorte de passereau très commun, abondant dans les villes et dans les champs : *Nous entendions alors les moineaux qui piaillaient dans le feuillage des marronniers* (Genevoix). *Une centaine de moineaux disposés en triangle passèrent auprès de nous* (Arland). || *Manger comme un moineau,* très peu. || *S'abattre comme une volée de moineaux,* se précipiter goulûment sur. || Fig. et péjor. *Vilain moineau,* individu désagréable. || *C'est un épouvantail à moineaux,* c'est une personne très laide, ou habillée d'une manière ridicule. || Vx. *Tirer, brûler, user sa poudre aux moineaux,* v. POUDRE. || **2.** *Tête de moineau,* variété de charbon à usage domestique. || **3.** *Moineau de mer,* plie.

II. En termes militaires, tourelle basse, à embrasure et à créneaux, élevée au milieu des fossés : *Des meurtrières, des mâchicoulis, des moineaux de fer* (Hugo).
● SYN. : **I, 1** *piaf* (pop.), *pierrot.*

moinelle [mwanɛl] n. f. (de *moin*[*eau*] ; 1903, Larousse). Femelle du moineau. (Peu usité.)

moinerie [mwanri] n. f. (de *moine ;* fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *moignerie ; moinerie,* fin du XIV^e s.). Nom donné par dénigrement à l'ensemble des moines : *Cette aimable femme ameuta contre elle toute la moinerie* (France).

moinesse [mwanɛs] n. f. (fém. de *moine ;* 1276, Godefroy, écrit *moness ;* XIV^e s., Godefroy, écrit *moignesse ; moinesse,* début du XV^e s.). *Vx* et *péjor.* Religieuse : *L'abbesse de Fontevrault, quittant ses moinesses* (Proust).
● SYN. : *moniale, nonne, sœur.*

moinillon [mwanijɔ̃] n. m. (dimin. de *moine ;* 1612, Béroalde de Verville). *Fam.* Jeune moine ; moine dont on fait peu de cas : *Mais je me demande parfois si je ne suis pas au contraire un religieux à rebours, si je ne suis pas un moinillon de la révolte* (Vallès).

1. moins [mwɛ̃] adv. ● ÉTYM. Lat. *minus,* moins, compar. de *parum,* trop peu ; v. 1130, *Eneas,* écrit *meins* (*mains,* fin du XII^e s. ; *moins,* XIV^e s. [dans les références ci-dessous, les graphies anc. ont été remplacées systématiquement par la forme moderne *moins*]), au sens I, 3 (*non moins que,* 1647, Descartes) ; sens I, 1, v. 1155, Wace ; sens I, 2, 1959, Robert ; sens I, 4, v. 1196, J. Bodel (*ne parler pas* [*de*] *moins que de,* 1868, Littré) ; sens I, 5, 1738, Ch. Rollin ; sens I, 6, v. 1155, Wace (*les moins de X ans,* 1959, Robert ; *ne... pas moins de,* XX^e s.) ; sens I, 7, av. 1696, La Bruyère (*de moins ; en moins,* 1868, Littré) ; sens I, 8, 1640, Corneille ; sens I, 9, v. 1155, Wace ; sens II, 1, v. 1196, J. Bodel (*le moins.. possible,* 1879, Loti ; *le moins.. du monde,* 1530, Palsgrave [aussi dans un tour interrogatif et négatif]) ; sens II, 2, 1668, La Fontaine.

A. Comparatif d'infériorité.

● **I. 1.** Devant un adjectif ou un adverbe, suivi ou non de *que* et d'un complément, indique une infériorité en valeur ou en quantité (peut être modifié par *beaucoup, bien, nettement, un peu,* etc.) : *Même moins fatigué, je ne me sentirais nullement qualifié pour une action politique, quelle qu'elle soit* (Gide). *Une jeune femme entra. Un peu moins grande que Catherine* (Jouve). *Il m'a parlé bien moins méchamment qu'hier. Depuis ce jour, nous dormons moins profondément.* || *D'autant moins...* (*que*), v. AUTANT || **2.** *Moins que* (suivi d'un adjectif), fort peu : *Il est moins qu'intelligent. Malgré ses explications, nous sommes moins que convaincus.* || **3.** Avec une négation, indique l'égalité, voire la supériorité : *Ce propriétaire n'est pas moins riche que son voisin. Cet été n'est pas moins chaud que l'été dernier.* || *Ni plus ni moins,* v. NI || Littér. *Non moins que,* tout aussi : *Il est né violent non moins que magnanime* (Voltaire). || **4.** Accompagnant un verbe, indique une diminution, une atténuation de l'action ou de son résultat : *Il mange trois fois moins que sa femme. J'ai moins aimé le jeu de cet acteur. Je te préfère à lui, car tu bavardes moins.* || *Ne parler pas moins que de,* aller jusqu'à prétendre : *Matamore ne parlait pas moins que d'exterminer des armées entières.* || **5.** Indique une correction, une inversion de sens (plutôt qu'une comparaison) : *Aline devint moins ma maîtresse que je ne fus son confident* (Carco). *La jalousie est moins un défaut qu'une maladie de l'âme. Cet élève est moins paresseux qu'indolent.* || **6.** *Moins de* (devant un substantif ou un numéral), une quantité inférieure : *Car, si je m'étais d'abord montré fanfaron pour que mes parents apprissent que j'avais une maîtresse, je commençais à souhaiter qu'ils eussent moins de preuves* (Radiguet). *Il y a moins de réclamations depuis qu'on a changé l'horaire. Moins de spectateurs que l'an dernier ont assisté au festival. Ils étaient moins de cent (personnes).* || Ellipt. et fam. *Les moins de vingt ans, de trente ans,* etc., ceux qui n'ont pas encore vingt ans, trente ans, etc. || *Ne... pas moins de,* bel et bien : *Il n'y avait pas moins de cinquante mille spectateurs dans le stade.* || **7.** *De moins, en moins* (après un nom), en déduction, de manque : *J'ai trouvé dans votre compte vingt francs de moins. Il faut compter cette somme en moins.* || **8.** Marque, en liaison avec lui-même ou avec *plus,* une variation corrélative dans le même sens ou en sens contraire (les deux membres de phrase peuvent être juxtaposés ou coordonnés par *et*) : *Moins on pense, plus on parle* (Montesquieu). *Moins il travaille, moins il veut travailler. Moins il pense et plus il agit.* || **9.** S'emploie avec une valeur nominale pour désigner une chose, une quantité moindre : *Il espérait moins. On ne peut guère lui donner moins.*

● **II.** LOCUTIONS ADVERBIALES *On ne peut moins* [suivi d'un adjectif ou d'un adverbe] (1924, A. Gide), fort peu, presque pas : *Malgré sa mésaventure, il est on ne peut moins méfiant. Il s'est comporté on ne peut moins élégamment.* || *Plus ou moins* (1580, Montaigne), médiocrement, comme ci comme ça : *L'ascension de cette montagne est plus ou moins ardue. Ce livre est plus ou moins intéressant.* || *Moins que jamais* (1670, Racine), moins qu'en toute autre circonstance : *C'est moins que jamais le moment de le féliciter : ce serait une belle gaffe !* || *C'est moins que rien* (1538, R. Estienne [substantiv., XX^e s.]), *Fam.,* c'est fort peu de chose. || Substantiv. et fam. *Un* (ou *une*) *moins que rien,* une personne sans aucune valeur, méprisable. || *Rien (de) moins (que),* v. RIEN. || *N'en... pas moins* (1640, Corneille), tout de même, malgré cela : *La glace était ancienne, et piquée de*

taches d'humidité. Elle n'en reflétait pas moins, sur un fond sombre de portrait, une duchesse ou une infante, qui était Pilar (Peyré). *Je n'en suis pas moins décidé à partir. En dépit de grosses difficultés, la confiance en son succès n'en est pas moins restée entière.* || Vx. *Il n'en sera ni plus ni moins* (1690, Furetière), les choses ne seront point changées. || Fam. *En moins de rien* (1538, R. Estienne), très rapidement. : *Et les gamins* [...] *oscillaient un instant sur les épaules des grands et tombaient dans la boue. En moins de rien, il ne resta debout que le nouveau venu monté sur Delage* (Alain-Fournier). || Fam. *En moins de deux,* v. DEUX. || *De moins en moins* (1530, Palsgrave), en diminuant graduellement : *On se marie de moins en moins* (Michelet). *Je suis de moins en moins satisfait de ses services.* || *À moins* (1636, Monet [« pour une moindre cause », 1668, La Fontaine]), pour un moindre prix : *Vous n'aurez pas ce livre à moins ;* pour une moindre cause : *« Vous souriez ? — On sourirait à moins »* (Giraudoux). *Elle n'a pas tort de se faire du souci : on s'inquiéterait à moins !*

• **III.** LOCUTIONS PRÉPOSITIVES. *À moins de* (1549, R. Estienne), pour une somme inférieure à : *Vous n'aurez pas cette maison à moins de cinquante mille francs.* || *À moins de* (suivi d'un nom ou d'un infinitif) ou (class.) ou littér. *à moins que de* [*à moins de* + substantif, 1644, Corneille ; *à moins de* + infinitif, 1680, Richelet ; *à moins que de,* 1636, Corneille], sans, excepté si : *À moins d'un rétablissement spectaculaire, on ne voit pas comment cette entreprise pourrait s'en tirer sur le plan financier. Il doit parvenir à bon port, à moins d'un accident toujours possible. Il n'obtiendra jamais gain de cause, à moins de faire un scandale. On lui dit que la fille* [...] *est de famille honnête ; et qu'à moins que de l'épouser, on ne peut souffrir ses poursuites* (Molière). || *En moins de* (1731, Voltaire [*en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire,* 1893, Courteline]), dans un temps inférieur à : *Achever une besogne en moins d'une heure. Cette voiture passe de 0 à 100 km/h en moins de dix secondes.* || *En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire,* avec une très grande rapidité.

• **IV.** LOCUTION CONJONCTIVE. *À moins que... (ne)* [suivi du subjonctif] (XIIIe s., Tobler-Lommatzsch [sans *ne,* 1643, Corneille]), sauf si, excepté si : *Car que faire en un gîte à moins que l'on ne songe ?* (La Fontaine). *D'ailleurs j'entends encore l'orage... À moins que ce ne soit le canon de Saint-Médard* (Mauriac). *Bien, se dit-il. Les ennuis commencent. À moins que ce ne soit l'histoire de ma permission* (J. Roy). *Voilà le mauvais temps qui revient, à moins que ce soit une simple averse.*

B. Superlatif d'infériorité.

• **I. 1.** Précédé de l'article défini et suivi d'un adjectif ou d'un adverbe, indique le plus bas degré, la plus faible valeur (avec ou sans complément introduit par *de*) : *Ninon semblait la moins courroucée* (Boylesve). *Jean est le moins attentif de la classe. C'est lui qui court le moins vite* [de tous]. *De tous ceux qui étaient là, c'est cette jeune femme qui se tenait le moins correctement.* || *Le moins... possible, le moins... du monde,* renforcement de la valeur superlative : *Le pêcheur sous-marin fait le moins de gestes possible pour économiser sa provision d'air. Ce gardien est le moins aimable du monde.* || *Le moins du monde* (dans un tour interrogatif), de quelque manière que ce soit : *A-t-il le moins du monde tenté de s'enfuir ?* || *Pas le moins du monde,* en aucune façon, nullement : *Il n'est pas le moins du monde hargneux. « Te souviens-tu de cette promesse ? — Pas le moins du monde. »* || **2.** Accompagné d'un verbe, indique une atténuation maximale de l'action : *Il faut espérer le moins ce qu'on désire le plus* (Christine de Suède). *C'est le fonds qui manque le moins* (La Fontaine).

• **II.** LOCUTIONS ADVERBIALES *Au moins* (v. 1131, *Couronnement de Louis* [au fig., XIVe s. ; pour appuyer une recommandation, 1690, Furetière ; pour mettre en garde, 1669, Molière]), en prenant l'estimation la plus faible : *Il y a au moins vingt ans que je ne l'ai vu. Ils étaient au moins cent. Cette voiture roule au moins à cent cinquante à l'heure ;* au *fig.,* en tout cas, de toute façon : *Il prépare ce qu'il me répondra. Au moins pourrait-il composer son attitude d'un peu de gêne, d'humilité* (Guimard). *Vous pourriez au moins vous excuser ! Si tu n'as pas sommeil, laisse au moins dormir les autres ! ;* appuie une recommandation, exprime un souhait personnel : *Au moins, n'allez pas croire que je m'en désintéresse ! Je vous attends demain, n'oubliez pas, au moins !* ; class. *je vous en avertis, prenez-y garde* : *Au moins je vais toucher une étrange matière :* | *Ne vous scandalisez en aucune manière* (Molière). || *Du moins* (début du XVIe s. [d'abord « au minimum », v. 1360, Froissart]), quoi qu'il en soit, malgré tout, néanmoins : *Ces motifs l'innocentaient, sinon aux yeux de Jacques, du moins vis-à-vis de sa belle-famille* (Radiguet). *Moi, du moins, je n'ai pas d'idées générales sur l'organisation du bonheur* (Anouilh). *À partir du soir où j'ai été appelé, car j'ai été appelé réellement, j'ai dû répondre ou du moins chercher la réponse* (Camus). || *Pour le moins, tout au moins,* (littér.) *à tout le moins* (v. 1175, Chr. de Troyes [pour le moins, tout au moins ; à tout le moins, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure]), en se bornant au minimum (renforcement du sens de *au moins*) : *Il parla donc vingt minutes, se reprocha pour le moins sept fois d'avoir succombé au désir de l'effet, oui, de l'effet théâtral* (Duhamel). *Il était irascible et sa voix cassante me déplaisait. Tout au moins n'avait-il pas le regard inquiet de mon oncle* (Green). *Roberte, comme Octave, était à sa manière une licorne, un être fabuleux, ou, tout au moins, tel le levraut dont je vous ai parlé, semblable aux animaux sauvages qu'on n'apprivoise pas et qui meurent plutôt que de se soumettre* (Vailland). *L'hôtelier n'avait pas menti, mais la nouvelle, telle qu'il l'avait présentée, était à tout le moins exagérée : M. Grandmaison n'était pas au lit* (Simenon). *Quelque vain que cela soit, j'aimerais évaluer mon juste poids sur la terre. À tout le moins ne pas me tromper sur le choix des balances* (Guimard).

2. moins [mwɛ̃] prép. (sens 1, v. 1360, Froissart [*moins* ayant d'abord été postposé au second chiffre] ; sens 2, 1893, *Dict. général* [*c'/il était moins cinq, moins une,* 1923, Larousse] ; sens 3, 1903, Larousse [comme n. m., au sens de « quantité négative », 1691, Ozanam, p. 85] ; sens 4, XXe s.).
1. En enlevant : *Cinq moins deux font trois. Huit moins un, reste(nt) sept.* || **2.** Dans l'indication de l'heure, précède le nom de nombre correspondant aux minutes qui manquent pour que l'heure soit accomplie : *Il est neuf heures moins le quart, moins un quart* (vieilli), *moins dix minutes,* et, ellipt., *moins dix.* || Fam. *C'était moins cinq, moins une,* il s'en est fallu de très peu. || **3.** En algèbre, introduit un nombre négatif : *Moins trois plus moins cinq égale moins huit. Un millième, ou dix puissance moins trois* (10^{-3}). || **4.** Indique les degrés de température au-dessous de zéro : *Il a fait moins vingt cet hiver.*

3. moins [mwɛ̃] n. m. (sens I, 1, XIIIe s. [*c'est bien le moins,* 1747, Voltaire] ; sens I, 2, 1874, Larousse ; sens I, 3, 1664, Boileau ; sens II, 1, 1762, Acad. ; sens II, 2, 1835, Acad.).

I. 1. *Le moins,* la moindre chose : *Et, quand il revint chez nous, avec son chapeau tromblon, le moins qu'on puisse dire c'est qu'il engendrait la mélancolie* (Giono). *Qui peut le plus peut le moins.* || *C'est bien le moins,* c'est la moindre des choses, c'est le minimum qu'on puisse et qu'on doive faire : *« Nous vous sommes très reconnaissants, dit le résident. — De rien. C'est bien le moins »* (Malraux). || **2.** *Littér.* Situation inférieure : *Les hommes ne consentent pas à rentrer dans le moins* (Lacretelle). || **3.** Class. *Ne différer que du plus ou du moins,* être de nature semblable, et ne différer que par la quantité ou l'intensité : *Tous les hommes sont fous et malgré tous leurs soins* | *Ne diffèrent entre eux que du plus ou du moins* (Boileau).

II. 1. En mathématiques, signe noté —. || **2.** En termes d'imprimerie, syn. de TIRET.

• REM. **1.** *Moins* est placé devant l'adjectif ou l'adverbe : *Moins beau, moins courageusement,* mais après la forme conjuguée du verbe : *Il travaille moins.* Cependant on peut dire, lorsque le verbe est à un temps composé : *Il a moins travaillé que lui ou il a travaillé moins que lui.*

2. *À moins que,* ou *à moins de.* Si *à moins que* est suivi d'un verbe à un mode personnel, on emploie le subjonctif généralement accompagné de *ne* : *Il n'en fera rien à moins que vous ne lui parliez.* L'absence de *ne* est possible (et était courante à l'époque classique), surtout si on veut insister sur l'aspect vraisemblable de la restriction : *Il n'est pas venu au rendez-vous, à moins qu'il soit déjà reparti, lassé d'attendre. Oui, c'est cela..* Si *à moins que* est suivi de l'infinitif, on emploie *de* : *Je ne pouvais pas lui parler plus nettement à moins que de la quereller* (Acad.), ou encore, *à moins de la quereller,* tour plus courant.

3. *Des moins.* Si le nom ou le pronom est un pluriel, l'adjectif qui suit *des moins* doit être mis au pluriel : *Des personnages des moins reluisants.* Si le nom ou le pronom est au singulier, l'adjectif qui suit *des moins* se met, selon l'usage général, au pluriel : *Ce travail est des moins intéressants.* Cependant on peut rencontrer le singulier dans ce dernier cas. Si l'adjectif se rapporte à un pronom neutre, l'invariabilité est de règle après *des moins* : *Cela n'est pas des moins pénible pour lui. Des moins* peut même s'employer devant un adverbe : *Il parle des moins correctement* (Hanse).

4. *Le moins.* L'accord de l'article en nombre se fait avec le nom quand on compare des êtres différents : *Ils étaient les moins sages de la classe.* L'article reste invariable s'il y a comparaison entre les différents degrés de qualité chez un même être : *En cette circonstance, elle était le moins timide.*

5. *Moins de, moins que.* Avec un nom de nombre, on dit *moins de* : *Elle a moins de trente ans.* Avec *à demi, à moitié, aux trois quarts,* etc., on peut dire : *Une bouteille moins d'aux trois quarts vide* ou *moins qu'aux trois quarts vide.* L'usage du *ne* dit explétif se généralise après *moins que* : *Il est moins idiot qu'il n'en a l'air.*

moins-disant, e [mwɛ̃dizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *moins* et de *disant,* part. prés. de *dire* ; 26 sept. 1970, *le Monde*). Qui fait l'offre la moins avantageuse (en termes administratifs) : *Dans une adjudication, la loi oblige à choisir l'entreprise la moins-disante.*

moins-perçu [mwɛ̃pɛrsy] n. m. (de *moins* et de *perçu,* part. passé de *percevoir* ; 1838, Acad.). Ce qui est dû et n'a pas été perçu : *Réclamer un moins-perçu.*

moins-value [mwɛ̃valy] n. f. (de *moins* et de l'anc. n. f. *value,* valeur, prix [v. 1180, Godefroy], anc. part. passé fém. substantivé de *valoir* ; 1765, *Encyclopédie* [XVI, 826], au sens 1 ; sens 2, 1878, Acad.). **1.** Diminution de la valeur d'un objet. || **2.** *Spécialem.* Différence entre l'évaluation théorique des impôts et les rentrées réelles : *La moins-value des rentrées budgétaires.*

moirage [mwaraʒ] n. f. (de *moirer* ; 1763, P. J. Macquer [p. 10], au sens 3 ; sens 1, 1765, *Encyclopédie* ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Action de moirer, de donner l'apprêt de la moire à une étoffe. || **2.** *Par extens.* Action de donner l'aspect de la moire au fer-blanc, au papier. || **3.** Reflet ondulé produit par une étoffe moirée, le fer-blanc ou le zinc moirés.

moire [mwar] n. f. (angl. *mohair* [v. MOHAIR] ; 1650, Ménage, écrit *mouaire* [*moire,* 1690, Furetière, art. *mohere*], au sens 2 [« tissu qui présente des parties brillantes et des parties mates... » ; « apprêt obtenu en écrasant le grain des étoffes... », 1866, *Journ. des savants,* p. 648 ; *moire antique,* milieu du XIXe s., Baudelaire] ; sens 1, 1764, Voltaire ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1931, Larousse ; sens 5, 1843, Lamartine [au fig., fin du XIXe s.]). **1.** Étoffe brillante en poils de chèvre, fabriquée autref. en Asie Mineure. || **2.** Apprêt obtenu en écrasant le grain des étoffes avec une sorte de calandre. || *Par extens.* Tissu qui présente des parties brillantes et des parties mates par suite de cet apprêt. || *Moire antique,* étoffe moirée à grandes ondes : *Les draperies de Rubens ou du Véronèse ne vous enseigneront pas à faire de la moire antique, du satin à la reine* (Baudelaire). || **3.** *Par extens.* Le reflet donné à l'étoffe. (Syn. MOIRAGE.) || **4.** *Moire métallique,* effet donné à certains métaux, analogue à celui des étoffes. || **5.** Effet de lumière analogue à ceux que produisent les moires : *Le trottoir renvoyait une réverbération ardente, dont les grandes moires dansaient au plafond de la boutique* (Zola).

moiré, e [mware] adj. (de *moire* ; 1694, Acad. [un premier ex. en 1540, *Anciennes Poésies fr.,* II, p. 215] ; *bois moirés,* 1963, Larousse). Qui offre le reflet de la moire : *L'étang moiré d'argent, sous la ramure brune,* | *Rêve de l'ascension suave de la lune* (Samain). || *Bois moirés,* bois de placage dont les surfaces présentent des effets de moire.

◆ **moiré** n. m. (1835, Acad. [*moiré métallique,* 1868, Littré]). *Le moiré,* l'effet de la moire : *Le moiré d'une étoffe.* || *Moiré métallique,* tôle qui a subi un traitement pour recevoir l'effet de la moire.

moirer [mware] v. tr. (de *moire* ; 1765, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse [art. *moiré*] ; sens 3, 1843, Lamartine). **1.** Apprêter une étoffe en la passant à la calandre pour lui donner des effets de moire : *Moirer des rubans.* || **2.** Donner un aspect de moire à la surface de certains métaux (fer-blanc, zinc). || **3.** Donner des reflets changeants et ondés : *Les vitrines faites de petits carreaux moirent étrangement les marchandises de reflets verdâtres* (Zola).

moireur [mwarœr] n. m. (de *moirer* ; 1829, Boiste). Ouvrier qui moire du papier, des étoffes, des métaux.

moirure [mwaryr] n. f. (de *moirer* ; 1903, Larousse). Effet produit par la moire ou par une surface moirée : *Les moirures scintillantes du fleuve* (Adam). *Les médaillons bombés à l'arrondi parfait, découpés dans l'épaisseur du chêne, faisaient jouer ses fines moirures* [...] ; *on aurait dit de la moire tant il était soyeux, brillant* (Sarraute).

mois [mwa] n. m. (lat. *me*[*n*]*sis,* mois, menstrues ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *meis* [*mois,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 [absol., fin du XIVe s., E. Deschamps] ; sens 2, 1913, Proust [« cérémonie célébrée pendant le mois de mai en l'honneur de la Vierge », fin du XIXe s., A. Daudet] ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland* [*au mois,* 1690, Furetière ; *mois légal,* 1868, Littré] ; sens 4, 1640, Oudin [absol., fin du XIIe s.] ; sens 5, fin du XVIe s., Brantôme [*le mois double, le treizième mois,* 1959, Robert] ; sens 6, av. 1699, Racine ; sens 7, 1868, Littré [« temps pendant lequel un enfant reste confié à une nourrice », 1903, Larousse ; *oublier les mois de nourrice,* 1888, Villatte — *les mois de nourrice,* « les années qu'une femme oublie de compter quand on l'interroge sur son âge », 1867, Delvau]). **1.** Chacune des douze divisions entre lesquelles se partage l'année civile : *Le mois de septembre est le mois de la rentrée scolaire.* || *Absol.* Celle de ces parties qui est actuellement commencée : *Je l'attends vers le milieu du mois.* || **2.** *Le mois de Marie,* le mois de mai, consacré à la Vierge, selon la tradition catholique. || **3.** Espace de temps de trente jours qui s'écoule entre une date dans le mois et la date correspondante du ou des mois suivants : *Tous les événements que j'ai enregistrés jusqu'ici m'étaient revenus souvent en mémoire pendant ces sept mois* (Butor). *Avoir deux mois de congé. Gagner 1 000 francs par mois.* || *Au mois,* pour une durée d'un mois : [La France] *fit une consommation effarante de présidents du Conseil au mois ou à la journée* (Blondin). || *Mois légal,* période de trente jours qui sert pour le calcul des intérêts. || **4.** *Par extens.* Période de trente jours environ : *L'acharnement qui, depuis des mois, le poussait furieusement vers une action si incertaine était justifié* (Malraux). *Il y a des mois que j'y pense.* || Absol. *Être dans son premier, son deuxième mois,* être dans le premier, le deuxième mois de grossesse. || **5.** Salaire mensuel d'un employé, d'un

fonctionnaire : *Toucher son mois.* || *Le mois double, le treizième mois,* formule de rémunération qui consiste à payer un mois supplémentaire en fin d'année. || *Fin de mois,* v. FIN. || **6.** Somme due pour une période mensuelle : *Devoir deux mois de location, de prestations.* || **7.** *Mois de nourrice,*salaire mensuel d'une nourrice. || Temps pendant lequel un enfant reste confié à une nourrice. || *Oublier les mois de nourrice,* se rajeunir.

● SYN. : **5** *appointements, paie, traitement.*

moisage [mwazaʒ] n. m. (de *moiser ;* 1963, Larousse). Dispositif constitué par l'ensemble des moises d'un puits.

moise [mwaz] n. f. (lat. *me[n]sa,* table, comptoir, étal, plate-forme ; 1328, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** Assemblage de pièces de bois servant à relier entre elles plusieurs autres pièces de charpente et à les maintenir à une distance fixe les unes des autres. || **2.** Pièce horizontale fixée par ses deux extrémités au revêtement ou aux parois d'un puits de mine. || **3.** En verrerie, long crochet de fer à l'aide duquel on manipule les glaces dans un four.

moïse [mɔiz] n. m. (emploi comme n. commun du n. de *Moïse,* par analogie avec la corbeille dans laquelle celui-ci fut exposé sur le Nil ; 1889, Havard). Corbeille de vannerie capitonnée, servant de berceau aux nouveau-nés.

moiser [mwaze] v. tr. (de *moise ;* 1694, Th. Corneille). Lier au moyen de moises : *Charpente moisée.*

moisi, e [mwazi] adj. (part. passé de *moisir ;* v. 1175, Chr. de Troyes). Gâté par des moisissures : *Du pain moisi.*

◆ **moisi** n. m. (sens 1, début du XVe s., Ch. d'Orléans [*odeur de moisi,* 1959, Robert ; *goût de moisi,* 1903, Larousse ; *sentir le moisi,* 1690, Furetière — au fig., début du XVIIe s., P. Charron] ; sens 2, XXe s.). **1.** La partie moisie : *J'ai aussi des petites taches blanches sur ma langue ; c'est comme du moisi* (Cayrol). *Ôter le moisi des confitures.* || *Odeur, goût de moisi,* odeur, goût qui affectent les choses attaquées par la moisissure ou altérées par l'humidité. || *Sentir le moisi,* dégager une odeur de choses moisies ; au *fig.,* avoir perdu sa vigueur, sa valeur. || **2.** Fam. *Ça sent le moisi,* il y a du danger.

moisir [mwazir] v. intr. (lat. pop. **mŭcīre,* altér. du lat. class. *mūcēre,* être moisi, gâté ; v. 1200, *Poème moral,* au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, v. 1460, Villon). **1.** Se gâter sous l'effet de l'humidité, et, *spécialem.,* s'altérer en se couvrant de moisissure : *Par un temps de pluie prolongée, les aliments moisissent rapidement.* || **2.** *Fig.* Rester inutilisé, improductif : *M. Mathieu ne laisse point moisir l'argent entre les mains de ceux qui lui doivent* (Regnard). || **3.** *Fam.* En parlant d'une personne, attendre longtemps, perdre son temps : *J'ai l'habitude* [...] *et puis je n'y moisis pas* (Goncourt).

● SYN. : **1** *chancir, se piquer ;* **2** *languir, traîner ;* **3** *se morfondre, poireauter* (pop.), *poser* (fam.).

◆ v. tr. (1690, Furetière). Couvrir d'une mousse blanche ou verdâtre qui est l'indice de la corruption : *La pluie moisit le raisin.*

moisissure [mwazisyr] n. f. (de *moisir ;* v. 1380, *Aalma,* écrit *moisisseure* [*moisissure,* v. 1400, Du Cange], au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Altération d'une substance organique sous l'effet de petits champignons. || **2.** Partie attaquée par cette altération : *Enlever les moisissures du pain.*

● SYN. : **2** *chancissure.*

moissac [mwasak] n. m. (emploi comme n. commun de *Moissac ;* n. d'un chef-lieu de canton de Tarn-et-Garonne, renommé pour son chasselas ; 1963, Larousse). Variété de raisin de table blanc.

moissanite [mwasanit] n. f. (du n. de Henri *Moissan,* pharmacien et chimiste français [1852-1907] ; 1931, Larousse). Carbure naturel de silicium trouvé dans certaines météorites.

moissine [mwasin] n. f. (origine inconnue ; XIIIe s., Godefroy). Bout de sarment cueilli avec la grappe pour conserver celle-ci plus longtemps fraîche.

moisson [mwasɔ̃] n. f. (lat. *messionem,* accus. de *messio,* la moisson, de *messum,* supin de *metere,* faire la moisson, récolter ; v. 1130, *Eneas,* au sens 3 ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 2, fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai ;* sens 4, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens [« l'ensemble des choses recueillies », milieu du XVIe s., Ronsard]). **1.** Récolte des céréales, et particulièrement du blé : *Quand il* [Claudel] *empruntera plus tard des images aux semailles, à la moisson, aux métiers villageois, elles seront justes et précises* (Maurois). *Faire la moisson avec des moyens mécaniques.* || **2.** La période où se fait la moisson : *La moisson approche.* || **3.** Les céréales coupées et mises en gerbes en attendant le battage : *Vous n'avez plus connu les puits intarissables, | Et les moissons montant à l'assaut de la meule* (Péguy). *Rentrer la moisson. La moisson dorée.* || **4.** *Fig.* Action de recueillir des résultats en grande quantité ; l'ensemble des choses recueillies : *Faire une moisson de lauriers. Une moisson de documents. Toute aventure est digne d'être rapportée dans la mesure où elle est révélatrice ; il* [l'écrivain] *engrange en secret l'immense moisson de ce que Radek méprise* (Mauriac).

● SYN. : **2** *août* (vx), *aoûtage* (vx) ; **3** *récolte ;* **4** *masse, mine.*

moissonnage [mwasɔnaʒ] n. m. (de *moissonner ;* v. 1450, Gréban, écrit *messonnage,* au sens de « récolte » ; écrit *moissonnage,* au sens actuel, 4 févr. 1875, *Journ. officiel,* p. 939). Action de moissonner.

moissonner [mwasɔne] v. tr. (de *moisson ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens 3 [*moissonner des lauriers,* 1690, Furetière] ; sens 1, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens 2, 1668, La Fontaine [absol., XIIIe s., Littré] ; sens 4, 1672, Sacy ; sens 5, v. 1360, Froissart). **1.** Couper les céréales et les récolter : *Moissonner du blé.* || **2.** Dépouiller la terre de ses récoltes : *Derrière ces arbres il y avait encore une éteule, non seulement moissonnée, mais débarrassée des gerbiers* (Giono). *Moissonner un champ.* || *Absol.* Faire la moisson : *Pendant le mois d'août, les paysans moissonnent.* || **3.** *Fig.* Recueillir en grande quantité : *Elle allait moissonnant les roses de la vie* (Hugo). *Moissonner des informations.* || *Moissonner des lauriers,* se couvrir de gloire. || **4.** *Fig.* Obtenir comme résultat : *Qui sème l'injustice moissonne la haine.* || **5.** *Fig.* Détruire en grand nombre : *Vous n'avez plus connu que des jours moissonnés* (Péguy). *La guerre moissonne toutes les jeunes vies.*

● SYN. : **1** *faucher ;* **3** *amasser, collecter, cueillir, ramasser ;* **4** *récolter ;* **5** *décimer, faucher.*

moissonneur, euse [mwasɔnœr, -øz] n. (de *moissonner ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *messoneour ; moissonneor,* XIIIe s., Littré ; *moissonneur,* 1538, R. Estienne [au fig., av. 1885, V. Hugo]). Personne qui moissonne : *La faux des moissonneurs ;* et au fig. : *Le Temps, moissonneur pensif* (Hugo).

● SYN. : *faucheur.*

◆ **moissonneur** n. m. (1840, Acad.). Nom usuel du freux.

◆ **moissonneuse** n. f. (1868, Littré). *Autref.* Machine à moissonner.

◆ **moissonneuses** n. f. pl. (1963, Larousse). Nom usuel des fourmis du genre *messor.*

moissonneuse-batteuse [mwasɔnøzbatøz] n. f. (de *moissonneuse* et de *batteuse ;* 1931, Larousse). Machine coupant les céréales, battant le grain et déposant la paille sous forme de gerbes ou de ballots.

moissonneuse-lieuse [mwasɔnøzljøz] n. f. (de *moissonneuse* et de *lieuse ;* 1931, Larousse). Machine coupant les céréales et les déposant en gerbes.

moite [mwat] adj. (lat. pop. **mŭscĭdus,* moisi, humide, croisement des mots du lat. class. *mūcidus,* moisi, gâté [de *mūcēre,* v. MOISIR], et *musteus,* doux comme du moût, frais, nouveau [de *mustum,* moût, vin doux] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *muste* [*moiste,* v. 1206, Guiot de Provins ; *moite,* v. 1213, *Fet des Romains*], au sens 1 ; sens 2, av. 1613, M. Régnier ; sens 3, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Imprégné d'humidité : *La terre imprégnée des pluies récentes était moite, enfonçait sous les pieds avec un*

bruit d'eau (Maupassant). *L'odeur de la terre moite, des feuilles pourries, des pierres lavées par les pluies, plus forte que jamais, imprégnait ses vêtements de toile trempés* (Malraux). || **2.** Légèrement humide : *Avoir le front moite de sueur. Avoir les mains moites.* || **3.** *Fig.* et *vx.* Mou, dépourvu d'énergie. || **4.** Vx et poét. *Le moite élément,* l'élément liquide, la mer.

• SYN. : **1** *détrempé, humide, mouillé, spongieux, trempé.* — CONTR. : **1** *desséché ;* **2** *sec.*

moiteur [mwatœr] n. f. (de *moite* [v. ce mot] ; v. 1265, Br. Latini, écrit *moisteur* [*moiteur,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 ; sens 2, v. 1530, C. Marot). **1.** Légère humidité : *La moiteur de l'air par une matinée orageuse. La moiteur des mains.* || **2.** Légère sueur qui couvre une partie du corps en transpiration : *Elle portait à son front* [...] *un mouchoir comme pour essuyer une moiteur* (Gide).

moitié [mwatje] n. f. (lat. *medietatem,* accus. de *medietas,* milieu, centre, moitié, de *medius,* qui est au milieu, intermédiaire ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *meitiet* [*meitié,* v. 1155, Wace ; *moitié,* XII^e^ s., *Floovant*], au sens 1 [aussi « l'une des deux parties... à peu près égales » ; *une bonne moitié,* 1885, Zola — *une grande moitié,* même sens, 1690, Furetière ; *par la moitié,* 1660, Oudin : *par moitié,* 1506, *Coutumier général,* III, 488] ; sens 2, XV^e^ s., Littré [*être pour moitié dans quelque chose,* 1837, Balzac] ; sens 3, 1668, La Fontaine ; sens 4, 1636, Corneille ; sens 5, milieu du XVI^e^ s.). **1.** Une des deux parties rigoureusement égales d'un tout : *Deux est la moitié de quatre. L'équateur partage la terre en deux moitiés, l'hémisphère Nord et l'hémisphère Sud.* || L'une des deux parties d'un tout à peu près égales : *Acheter la moitié d'un poulet. Manger la moitié d'un pain.* || *Une bonne moitié,* un peu plus de la moitié ; au moins la moitié. || *Par la moitié,* par le milieu : *Le diamètre coupe le cercle par la moitié.* || *Par moitié,* en deux parties égales : *Partager les bénéfices par moitié.* || **2.** Partie importante d'un tout : *La moitié des arbres, de petite taille d'ailleurs, étaient recouverts de lichens* (Giono). *La moitié du temps il dort. La moitié des élèves n'apprennent pas leurs leçons.* || *Être pour moitié dans quelque chose,* en être responsable en grande partie. || **3.** *Péjor.* Personne de très petite taille : *Une moitié d'homme.* || **4.** *Vx* et *fig.* Personne tendrement chérie : *Chaque âme de sa force attire sa moitié* (Lamartine). *Moitié de mon âme, moitié de ma vie.* || **5.** *Fam.* La femme, par rapport au mari.

◆ **À moitié** loc. adv. (sens 1, XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch [*faire les choses à moitié,* XX^e^ s. ; *donner, prendre des terres à moitié,* XIII^e^ s., Godefroy] ; sens 2. 1893, *Dict. général ;* sens 3, av. 1646, Maynard [aussi au fig. ; *à moitié prix,* 1835, Acad.]). **1.** À demi, en partie : *Une bouteille à moitié vide, à moitié pleine.* || *Faire les choses à moitié,* ne pas achever ce qu'on entreprend, bâcler un travail. || *Donner, prendre des terres à moitié,* donner, prendre l'exploitation de terres selon la formule du partage des fruits ou des bénéfices par parts égales. || **2.** Presque complètement, presque entièrement : *Une personne à moitié folle.* || **3.** *À moitié chemin,* au milieu de l'espace à parcourir ; en un moment situé entre le début et la fin : *Être arrivé à moitié chemin* au *fig.,* sans terminer une action entreprise : *Il s'est arrêté à moitié chemin dans ses études.* || *À moitié prix,* pour la moitié du prix normal.

◆ **De moitié** loc. adv. (sens 1, av. 1615, Pasquier [*de la meitié,* même sens, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 2, av. 1615, Pasquier ; sens 3, 1671, Pomey ; sens 4, XX^e^ s.). **1.** Deux fois autant qu'il faut ou qu'il fallait : *Un discours trop long de moitié.* || **2.** Deux fois autant qu'à l'ordinaire : *Quand on a pour soi sa conscience, on est plus fort de moitié.* || **3.** *Être, se mettre de moitié avec quelqu'un,* être associé, s'associer avec lui en partageant par parts égales les profits et les pertes. || **4.** *Être de moitié dans une affaire,* en parlant d'une chose, entrer en ligne de compte : *L'intérêt est de moitié dans l'action qu'ils veulent entreprendre.*

◆ **Moitié..., moitié** loc. adv. (fin du XII^e^ s., *Roman de Renart*). À demi..., à demi... ; en partie d'une manière, en partie d'une autre : *Cette scène me troubla fortement. La nuit qui suivit, je songeai, moitié éveillé, moitié rêvant, aux images bibliques qu'elle avait fait apparaître* (Lacretelle). *Un champ moitié en culture, moitié en friche. Étoffe moitié soie, moitié laine.*

◆ **Moitié-moitié** loc. adv. (sens 1, milieu du XX^e^ s. ; sens 2, 1318, *ZFSL,* XXII, 100 ; sens 3, 1959, Robert). **1.** D'une égale quantité de chacun des composants : *Du vin coupé d'eau moitié-moitié.* || **2.** En deux parts égales : *Moitié-moitié pour les bénéfices.* || **3.** *Fam.* Ni bien ni mal, pas très bien : *« Êtes-vous content ? — Moitié-moitié. »*

• REM. **1.** Pour le tour : *Une bouteille plus d'à moitié pleine ou plus qu'à moitié pleine,* v. PLUS.

2. Après *la moitié de* suivi d'un substantif au plur., le verbe s'accorde au singulier ou au pluriel, selon qu'on veut insister sur l'idée de globalité ou, au contraire, sur celle de pluralité : *La moitié des élèves était absente ou étaient absents. La moitié des spectateurs protesta* ou *protestèrent.*

3. On dit : *Mettre la moitié d'eau dans son vin ou moitié d'eau. Augmenter de moitié ou de la moitié.*

moitir [mwatir] v. tr. (de *moite* [v. ce mot] ; v. 1265, Br. Latini, comme v. intr., écrit *moistir,* au sens de « devenir humide » ; écrit *moitir,* comme v. tr., au sens actuel, v. 1283, Beaumanoir). Rendre moite : *L'humidité moitit les meubles.*

moka [mɔka] n. m. (emploi comme n. commun de *Moka,* forme francisée de l'ar. *Mukhā,* n. d'un port du Yémen où était chargé le café d'Arable ; 1771, Trévoux, écrit *mocha* [*moka,* 1798, Acad. — d'abord *café moka,* 1773, *Almanach parisien,* p. 51], au sens 1 [« infusion de ce café », 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, 1931, Larousse). **1.** Café très parfumé qui vient de Moka. || Infusion de ce café : *Pendant qu'on nous servait un délicieux moka* (Daudet). || **2.** *Crème de moka,* liqueur préparée avec du moka. || **3.** Entremets ou gâteau fourré de crème au beurre parfumée notamment au moka.

mol, molle adj. V. MOU

1. molaire [mɔlɛr] adj. et n. f. (lat. *molaris,* n. m., meule, molaire, emploi substantivé de l'adj. *molaris,* de moulin, dér. de *mola,* meule [de moulin] ; 1478, Chauliac, comme adj., et v. 1560, Paré, comme n. f.). *Dent molaire,* ou, plus souvent, une *molaire,* chacune des grosses dents placées en arrière des canines et servant à broyer les aliments.

2. molaire [mɔlɛr] adj. (de *mole* 1 ; 1963, Larousse). Relatif à la molécule-gramme, ou mole : *Masse molaire.*

3. molaire [mɔlɛr] adj. (dér. savant du lat. *moles,* masse ; 1921, Meyerson, I, 307). En termes de philosophie, qui se rapporte à la masse, à l'ensemble.

• SYN. : *global, total, unitaire.* — CONTR. : *atomiste, fragmentaire, moléculaire.*

môlaire [molɛr] adj. (de *môle* 2 ; 1963, Larousse). En termes d'obstétrique, relatif à la môle hydatiforme : *Grossesse môlaire.*

molard n. m., **molarder** v. intr. V. MOLLARD, MOLLARDER.

molarité [mɔlarite] n. f. (dér. savant de *molaire* 2 ; 1963, Larousse). Nombre de moles, ou molécules-grammes, d'un corps dissous, dans 1 000 g de solvant.

molasse n. f., **molasserie** n. f., **molasson** n. m. V. MOLLASSE 1 ET 2, MOLLASSERIE, MOLLASSON.

moldave [mɔldav] adj. et n. (de *Moldavie,* n. géogr., allem. *Moldau,* n. d'une anc. principauté danubienne ; 1874, Larousse). Relatif à la Moldavie ; habitant ou originaire de cette région.

1. mole [mɔl] n. f. (de *mol*[*éculegramme*] ; 1949, Larousse). Nom donné, par abrév., à la molécule-gramme, pour éviter toute confusion avec la molécule.

2. mole [mɔl] n. f. (var. graphique de *môle* 2 ; 1903, Larousse). Maladie du champignon de couche, causée par un champignon microscopique.

1. môle [mol] n. m. (ital. *molo,* môle, gr. *môlos,* même sens, peut-être du lat. *moles,* masse, jetée, digue ; 1546, Rabelais, au

sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Ouvrage construit en maçonnerie pour protéger l'entrée d'un port ou pour diviser un bassin en darses : *Anne Desbaresdes [...] arriva au port après avoir dépassé le premier môle, le bassin des remorqueurs de sable, à partir duquel s'ouvrait la ville, vers son large quartier industriel* (Duras). *Le navire est accosté au môle 3.* || **2.** En géographie, portion de socle ancien resté en saillie : *Les montagnes profilaient sur l'azur leurs môles arrondis* (Theuriet).

2. môle [mol] n. f. (lat. *mola,* meule [de moulin], faux germe [terme de médecine] ; v. 1560, Paré). En termes d'obstétrique, dégénérescence des villosités choriales de l'œuf humain.

3. môle [mol] n. f. (var. de *meule* 1, la forme du poisson ayant été comparée à celle d'une meule à broyer ; 1560, Gesner, p. 31). Autre nom du *poisson-lune.*

moléculaire [mɔlekylɛr] adj. (de *molécule ;* 1797, Ph. M. Bertrand [p. 15], au sens 1 ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Relatif aux molécules : *Théorie moléculaire.* || **2.** *Fig.* Fragmentaire, à la manière d'une molécule : *Il y a lente agrégation de succès moléculaires* (Baudelaire). *L'aspect moléculaire du problème social.*

molécularité [mɔlekylarite] n. f. (dér. savant de *moléculaire ;* 1963, Larousse). Nombre total de molécules-grammes qui figurent dans le premier membre de l'équation représentant une réaction chimique irréversible.

molécule [mɔlekyl] n. f. (dér. savant du lat. *moles,* masse, sur le modèle de *corpuscule ;* 1678, Bernier [I, 140], au sens I ; sens 2, 1839, Boiste). **1.** En physique et chimie ancienne, très petite partie de la matière. || **2.** *Auj.* La plus petite portion d'un corps pur qui puisse exister à l'état libre sans perdre les propriétés de la substance originelle : *Décomposer un corps simple en ses éléments, c'est briser ses molécules et mettre en liberté les atomes qu'elles contiennent* (L. de Broglie).
• SYN. : **2** *corpuscule, élément.*

molécule-gramme [mɔlekylgram] n. f. (de *molécule* et de *gramme ;* 1931, Larousse). Masse, exprimée en grammes, de N = 6,023 x 10^{23} molécules (nombre d'Avogadro) d'une espèce chimique existant effectivement à l'état de molécules.
• Pl. *des* MOLÉCULES-GRAMMES.

1. molequin [mɔlkɛ̃] adj. m. (lat. *molochinus,* de couleur mauve, de *molochē,* var. de *malachē,* espèce de mauve, gr. *malakhê,* même sens ; 16 mars 1671, d'après Littré, 1868). Vx. *Vert molequin,* en termes de teinturerie, vert de mauve.

2. molequin [mɔlkɛ̃] n. m. (origine obscure, peut-être mot de même étym. que *molequin* 1 ; v. 1265, J. de Meung, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Étoffe ancienne de grand prix. || **2.** *Vx.* Voile, manteau de cette étoffe.

moleskine [mɔlɛskin] n. f. (angl. *moleskin,* sorte de drap, proprem. « peau de taupe », de *mole,* taupe, et de *skin,* peau ; 1838, Bonnaffé, écrit *mole-skin* [*molesquine,* 1857, *Revue de philologie,* 1933, p. 29 ; *moleskine,* 1874, Larousse], au sens 2 ; sens 1, 1874, Larousse). **1.** Toile de coton fin, recouverte d'un enduit flexible et d'un vernis imitant le grain du cuir : *Les banquettes aux dossiers de molesquine glacée* (Courteline). || **2.** Étoffe de coton lustré servant à doubler les vêtements d'homme.

molestation [mɔlɛstasjɔ̃] n. f. (de *molester ;* XIVe s., *Girart de Roussillon,* au sens de « vexation » ; sens actuel, 1840, Acad.). Action de molester. (Peu usité.)

molester [mɔlɛste] v. tr. (lat. impér. *molestare,* fatiguer, ennuyer, du lat. class. *molestus,* pénible, désagréable, fâcheux, dér. de *moles,* masse, poids, charge ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., *Chronique de Rains* [sens rare entre 1690, Furetière, et la fin du XIXe s.]). **1.** *Vx.* Incommoder, importuner par des exigences, des chicanes : *Si j'avais su que tu écoutais, je n'aurais pas dit devant toi ce que j'ai dit, car je n'ai nulle envie de le molester* (Sand). || **2.** *Auj.* Faire subir des violences à quelqu'un : *La foule a molesté les perturbateurs.*
• SYN. : **1** *blesser, embêter* (fam.), *persécuter, tarabuster* (fam.), *tracasser* (fam.), *vexer ;* **2** *brutaliser, malmener, maltraiter, rudoyer, violenter.*

1. molet ou **mollet** [mɔlɛ] n. m. (de *mol,* forme anc. de l'adj. *mou,* au sens de « flexible » [v. MOU] ; XIIIe s., *Poèmes français sur les biens d'un ménage,* au sens de « pincette à feu » ; sens 1, 1660, Oudin ; sens 2, 1514, Gay [écrit *mollet ; molet,* 1658, Livet]). **1.** Petite pince avec laquelle l'orfèvre tient son ouvrage. || **2.** Frange utilisée pour garnir les tentures et les meubles.

2. molet [mɔlɛ] n. m. (de *moule,* n. m. ; 1868, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1874, Larousse). **1.** Planchette employée en passementerie pour la confection des franges. || **2.** En menuiserie, syn. de MOULET.

moletage [mɔltaʒ] ou **molettage** [mɔlɛtaʒ] n. m. (de *moleter ;* 1840, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Opération qui consiste à imprimer des ornements sur des surfaces à l'aide d'une molette métallique (en céramique, en métallurgie). || **2.** Ensemble des stries faites sur une pièce cylindrique.

moleté, e [mɔlte] ou **moletté, e** [mɔlɛte] adj. (part. passé de *moleter ;* 1874, Larousse). Se dit d'une pièce de monnaie qui a des dentelures sur son épaisseur.

◆ **moleté** n. m. (1845, Bescherelle). Ornement qu'on applique sur les pâtes céramiques au moyen de molettes métalliques.

moleter [mɔlte] ou **moletter** [mɔlɛte] v. tr. (de *molette* 1 ; 1582, *Dict. général,* avec un sens peu clair ; sens 1, 1840, Acad. ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Orner en creux à l'aide d'une molette : *Moleter des poteries.* || **2.** Polir à l'aide d'un moletoir.

moletoir [mɔltwar] n. m. (de *moleter ;* 1765, *Encyclopédie,* XVII, 153). Instrument en forme de molette servant à polir les glaces.

molettage n. m. V. MOLETAGE.

1. molette [mɔlɛt] n. f. (dimin. de *meule* 1 ; milieu du XIIIe s., au sens 15 ; sens 1, fin du XVIe s., Palissy ; sens 2, 1530, Palsgrave ; sens 3, 1840, Acad. [« poulie, en général », 1458, Godefroy] ; sens 4-5, XXe s. ; sens 6 et 13-14, 1840, Acad. ; sens 7-8, 1963, Larousse ; sens 9 et 12, 1845, Bescherelle ; sens 10, 1723, Savary des Bruslons ; sens 11, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Morceau de marbre de forme conique servant à broyer les couleurs. || **2.** Partie mobile de l'éperon, en forme de roue étoilée : *La molette des éperons pique les flancs du cheval.* || **3.** Dans un puits de mine, poulie de renvoi de grand diamètre : *Plus de trente mètres de ruban d'acier qui passaient sur les molettes pour descendre à pic dans le puits* (Zola). || **4.** Roulette actionnant la mâchoire mobile de certaines clefs : *Une clef à molette.* || **5.** Roue striée des briquets. || **6.** Nom d'instruments constitués par une petite roulette adaptée à un manche pour graver, travailler les corps durs, couper le verre, etc. || **7.** En termes de forage, cône denté solidaire du corps d'un trépan. || **8.** En bourrellerie, petite pièce ronde dentée, marquant la position de l'alène au moment de sa pénétration dans le cuir. || **9.** Outil de jardinier appelé aussi TRANCHE-GAZON. || **10.** En mécanique, disque d'acier au pourtour muni de stries, qu'il imprime par compression sur la pièce à traiter. || **11.** En optique, morceau de bois sur lequel on travaille les verres et les lunettes. || **12.** Fraise spéciale servant à moulurer le bois. || **13.** Outil au chant ornementé, servant à décorer une poterie encore molle. || **14.** Dans l'industrie textile, petite roue servant à graver les cylindres employés dans la confection des toiles imprimées. || **15.** En héraldique, meuble de l'écu représentant une molette d'éperon.

2. molette [mɔlɛt] n. f. (de *mol,* forme anc. de l'adj. *mou* [v. ce mot] ; milieu du XIVe s., Machaut, écrit *molete* [*molette,* milieu du XVIIe s.], au sens I ; sens II, 1903, Larousse).

I. Tare molle située dans les régions articulaires et tendineuses de l'extrémité des membres du cheval, notamment sur le boulet.

II. *Molette de Seyssel,* ou simplem. *molette,* variété de cépage de la Savoie. (Syn. MONDEUSE.)

moletté, e adj. V. MOLETÉ.

moletter v. tr. V. MOLETER.

molière [mɔljɛr] n. f. (de *mole,* var. de *meule* 1 ; fin du XV^e s., écrit *molliere* [*molière,* 1690, Furetière], au sens 1 [« pièce servant à faire les meules », 1691, Ozanam] ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Carrière de pierre. || Pierre servant à faire les meules. || **2.** Tertre, butte peu élevés.

moliéresque [mɔljerɛsk] adj. (du n. de l'écrivain franç. Jean-Baptiste Poquelin, dit *Molière* [1622-1673] ; 1867, P. Lacroix). Relatif à Molière ou à son œuvre.

moliériste [mɔljerist] n. (du n. de *Molière* [v. l'art. précéd.] ; 11 sept. 1875, *Journ. des débats*). Personne qui étudie l'œuvre de Molière : *Que reste-t-il de Molière après les travaux des moliéristes ?* (Gsell).

molimen [mɔlimɛn] n. m. (mot lat. signif. proprem. « gros effort », de *moliri,* mettre en mouvement, réaliser, machiner, dér. de *moles,* masse ; 1868, Littré). En médecine, ensemble des troubles morbides qui précèdent les crises.

molinien, enne [mɔlinjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du jésuite espagnol Luis *Molina* [1536-1600], auteur d'écrits sur la grâce ; 1656, Pascal). Relatif aux molinistes ou à leur doctrine.

molinisme [mɔlinism] n. m. (de *moliniste ;* 1656, Pascal). Doctrine de Molina et de ses partisans sur la grâce.

moliniste [mɔlinist] adj. (du n. de *Molina* [v. MOLINIEN] ; 1868, Littré). Relatif à Molina ou à sa doctrine.

◆ n. (1656, Pascal). Partisan des opinions de Molina.

molinosisme [mɔlinozism] n. m. (du n. du théologien espagnol Miguel de *Molinos* [1628-1696], auteur d'écrits à tendance quiétiste ; 1694, Boileau). Doctrine spirituelle de Molinos.

● SYN. : *quiétisme.*

molinosiste [mɔlinozist] adj. (de *molinosisme ;* 1868, Littré). Relatif à Molinos ou à sa doctrine.

◆ n. (1868, Littré). Partisan de la doctrine de Molinos.

● REM. II faut éviter de confondre ce mot avec *moliniste,* ainsi que *molinosisme* avec *molinisme.*

mollah [mɔla] ou **mullā, mullah** [mula] n. m. (mot ar. signif. « seigneur, maître » ; 1790, Bernardin de Saint-Pierre, écrit *mollah* [*mullah,* 1959, Robert ; *mullā,* 1963, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert, écrit *mollah* et *mullah* [*mullā,* non attesté]). **1.** Dans les pays musulmans, savant docteur en droit canonique. || **2.** *Par extens.* Notable musulman.

mollard ou **molard** [mɔlar] n. m. (de *mol,* forme anc. de l'adj. *mou ;* 1865, Larchey). *Arg.* Crachat.

mollarder ou **molarder** [mɔlarde] v. intr. (de *mol*[*l*]*ard ;* 1866, Esnault). *Arg.* Cracher : *Une marchande près de SaintSulpice, qui se dressait, hurlante, quand on mollardait dans ses poires cuites* (Huysmans).

1. mollasse ou **molasse** [mɔlas] n. f. (de *mol,* forme anc. de l'adj. *mou ;* 1669, Widerhold, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Grès argileux employé en construction, et durcissant à l'air. || **2.** Grès calcaire contenant des débris de coquilles de mollusques. || **3.** Défaut rencontré dans la masse d'une pierre à bâtir et consistant en un dépôt terreux.

2. mollasse [mɔlas] adj. et n. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1552, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1559, Amyot). **1.** *Fam.* Qui est trop mou, qui manque de consistance : *Chairs mollasses.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne qui manque d'énergie physique ou morale : *Malheureusement, mon ami, vous êtes mollasse* (Guitry).

mollasserie [mɔlasri] n. f. (de *mollasse* 2 ; av. 1896, Goncourt). État de ce qui est mou : *Cette mollasserie des chairs* (Goncourt).

mollasson, onne [mɔlasɔ̃, -ɔn] adj. et n. (de *mollasse* 2 ; 1887, Zola). Qui est d'une mollesse excessive : *Vous me prenez pour un mollasson* (Pagnol).

mollé [mɔle] n. m. (esp. *molle,* même sens, du quetchua *molli,* même sens ; 1611, Cotgrave). Nom spécifique d'un térébinthe.

mollement [mɔlmɑ̃] adv. (de *mol,* forme anc. de l'adj. *mou ;* XIII^e s., *Roman de Renart,* au sens 2 ; sens 1, v. 1380, *Aalma* [« doucement, tranquillement », av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, milieu du XIV^e s.). **1.** Avec douceur, sans brusquerie : *Poser mollement sa tête sur l'oreiller. Au centre du fleuve brun, l'île flotte mollement, comme suspendue par des centaines de ressorts souples et silencieux* (Le Clézio). *Se balancer mollement.* || Doucement, tranquillement : *Une rivière qui coule mollement.* || **2.** *Fig.* Faiblement, sans vigueur : *Réagir mollement. Travailler mollement.* || **3.** *Vx.* Sans effort, sans travail : *Je veux vivre ma vie mollement* (Montaigne). || **4.** Avec un confort excessif, d'une manière efféminée : *Élever un enfant mollement.*

● SYN. : **1** *calmement, doucement, faiblement, insensiblement, légèrement, paisiblement, tranquillement ;* **2** *in- dolemment, nonchalamment, paresseusement.*

mollesse [mɔlɛs] n. f. (de *mol,* forme anc. de l'adj. *mou ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *molece* [*mollesse,* XIV^e s.], aux sens 8-9 ; sens 1, début du XIII^e s. ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, v. 1660, d'après Furetière, 1701 ; sens 5, 1764, Voltaire ; sens 6, 1767, Diderot [pour la touche ; pour l'expression, 1652, Guez de Balzac] ; sens 7, 1690, Furetière ; sens 10, 1662, Molière ; sens 11, fin du XII^e s., Reclus de Moiliens). **1.** État de ce qui est mou : *La mollesse d'un coussin. La mollesse des chairs.* || **2.** *Par anal.* État de ce qui manque de netteté, de fermeté dans la forme : *La mollesse des contours.* || **3.** Douceur énervante de la température : *La mollesse du climat.* || **4.** Souplesse et douceur dans le geste ; lenteur dans l'allure : *Dans un bruit de papier froissé, les roseaux tranchés tombaient à droite et à gauche avec mollesse* (Malraux). *Fleuve qui coule avec mollesse.* || **5.** En termes de beaux-arts et de littérature, grâce nonchalante : *La mollesse des teintes, de la phrase.* || **6.** *Péjor.* Défaut de fermeté dans la touche, dans l'expression : *La mollesse du pinceau. La mollesse du style.* || **7.** *Fig.* Manque d'énergie physique, accompagné de langueur intellectuelle : *La mollesse des habitants des pays chauds.* || **8.** *Fig.* Manque de fermeté, de caractère : *Laisser aller les choses par mollesse.* || **9.** *Fig.* Manque d'enthousiasme, de conviction : *Une civilisation, comme une religion, s'accuse si elle se plaint de la mollesse de ses fidèles* (Saint-Exupéry). || **10.** *Fig.* et *vx.* Extrême indulgence : *Nous aimerons mieux, après tout, sa dureté même que sa mollesse* (Bourdaloue). || **11.** *Class.* Manière de vivre voluptueuse : *Philippe, déjà vieux, raffine sur la propreté* [= élégance] *et sur la mollesse ; il passe aux petites délicatesses ; il s'est fait un art du boire, du manger, du repos, et de l'exercice* (La Bruyère).

● SYN. : **1** *élasticité, moelleux, souplesse ;* **2** *morbidesse ;* **4** *grâce ;* **5** *douceur ;* **7** *apathie, atonie, indolence, nonchalance, paresse, torpeur ;* **8** *abandon, démission, faiblesse, indifférence, veulerie ;* **9** *tiédeur ;* **10** *débonnaireté.* — CONTR. : **1** *dureté ;* **2** *fermeté, netteté, raideur ;* **4** *brusquerie, brutalité, impétuosité, rapidité, violence ;* **5** *éclat, nervosité ;* **6** *vigueur ;* **7** *activité, allant, dynamisme, énergie, entrain, fougue, nerf* (fam.), *pétulance, vitalité, vivacité ;* **8** *caractère, cœur, cran* (fam.), *fermeté, poigne* (fam.), *ressort ;* **9** *ardeur, conviction, enthousiasme, exaltation, foi ;* **10** *implacabilité, inexorabilité, rigidité, rigueur.*

1. mollet [mɔlɛ] n. m. (de l'anc. franç. *mol — de la jambe —,* mollet [début du XIV^e s.], emploi substantivé de *mol,* forme anc. de l'adj. *mou ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 [d'abord *mollet de la jambe,* v. 1560, Paré ; *des mollets de coq,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1514, Gay). **1.** Partie renflée de la face postérieure de la jambe : *Ainsi la Crique, jeté bas, dès le début de l'action, par une bourrade anonyme* [...], *faisait non pas tête mais pied à tous les assaillants, froissant des tibias, broyant des rotules, tordant des chevilles, écrasant des orteils, martelant des*

mollets (Pergaud). || Fam. *Des mollets de coq,* v. COQ. || **2.** Autre orthogr. de MOLET 1.

2. mollet, ette [mɔlɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *mol,* forme anc. de l'adj. *mou ;* fin du XIIe s., aux sens 1-2 ; sens 3, début du XIVe s. [*moulet,* n. m., même sens, v. 1387, G. Phébus] ; sens 4, av. 1553, Rabelais ; sens 5, 1963, Larousse [*mollet,* n. m., même sens, 1874, Larousse]). **1.** *Class.* et *littér.* Un peu mou et doux au toucher : *Elle avance le pied* [...] *sur le sable mollet, insensible et menu* (Saint-Amant). *Ses mains mollettes et pâlottes d'horloger* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui cède doucement sous le poids du corps : *Alors l'aurore violette | Laissa dans sa couche mollette | Le vieil Tithon* (Scarron). *Un paresseux allongement appuyé à de mollets accotoirs* (Goncourt). || **3.** *Œufs mollets,* œufs cuits dans leur coquille le temps suffisant pour que le blanc soit coagulé et que le jaune reste liquide. || **4.** *Pain mollet,* petit pain de luxe, dont la pâte contient généralement du lait. || **5.** *Crabe mollet,* crabe qui vient de changer de carapace.

molleteur [mɔltœr] n. m. (de [*œuf*] *mollet* [v. l'art. précéd.] ; 1874, Larousse). Syn. de COQUETIÈRE.

molletière [mɔltjɛr] n. f. (de *mollet* 1 ; 1903, Larousse). Morceau de cuir ou de drap en forme de jambière qui couvre la jambe du pied jusqu'au haut du mollet.

◆ adj. (1903, Larousse). *Bande molletière,* bande de drap qu'on enroule autour de la jambe, de la cheville jusqu'au haut du mollet : *Je les vois, la capote encore raide de boue, et leurs sacrées bandes molletières* (Bernanos). *L'abbé apparaît, un bonnet de police crânement posé sur la tonsure et des bandes molletières dépassant sous la soutane* (Prévert).

molleton [mɔltɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *molete,* molleton [milieu du XIIe s.], manteau de molleton [XIIIe s., Godefroy], dér. de *mollet* 2 ; 1664, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Tissu de laine doux et moelleux, tiré à poil d'un seul ou des deux côtés, semblable à de la flanelle épaisse. || **2.** Tissu de coton qui a l'apparence du précédent, et sert souvent à constituer une couche intermédiaire.

molletonné, e [mɔltɔne] adj. (de *molleton ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Se dit des étoffes grattées, comme le molleton, ou des vêtements doublés de molleton : *Un manteau molletonné.*

molletonner [mɔltɔne] v. tr. (de *molleton ;* 1903, Larousse [v. aussi l'art. précéd.]). Garnir de molleton ou doubler de molleton : *Molletonner un pardessus.*

● SYN. : *fourrer, ouatiner.*

molletonneux, euse [mɔltɔnø, -øz] adj. (de *molleton ;* 1845, Bescherelle). Qui est de la nature du molleton : *Sa robe molletonneuse que jaunissent les blancheurs fades de la percale* (Goncourt).

mollir [mɔlir] v. intr. (de *mol,* forme anc. de l'adj. *mou ;* v. 1460, Villon, au sens 1 ; sens 2, 1682, Boileau ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, 1669, Molière ; sens 5, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens 6, 1936, Esnault). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Devenir mou (peu usité) : *L'assiette pleine de pain molli dans l'eau où avaient cuit les pommes de terre* (Maupassant). *Un fruit qui mollit.* || **2.** *Par extens.* Perdre sa force, son énergie : *Sentir ses jambes mollir.* || **3.** Perdre de sa violence, s'apaiser : *Le vent mollit.* || **4.** *Fig.* Céder, manquer d'énergie : [Steinbock] *apercevait toutes les difficultés de l'œuvre en voulant la commencer, et le découragement* [...] *faisait mollir sa volonté* (Balzac). || **5.** Reculer, en parlant de troupes : *Les soldats commençaient à mollir.* || **6.** *Pop.* Hésiter, avoir peur : *Allez, mollis pas !*

● SYN. : **1** *s'amollir, blettir, se ramollir ;* **2** *se dérober, flageoler ;* **3** *tomber ;* **4** *chanceler, défaillir, diminuer, faiblir, fléchir ;* **5** *battre en retraite, flancher* (fam.), *lâcher pied, plier, refluer.* — CONTR. : **1** *durcir ;* **4** *s'accroître, augmenter, se raidir ;* **5** *se défendre, résister, tenir.*

◆ v. tr. (sens 1, XIIIe s., *Médicinaire liégeois ;* sens 2, 1691, Ozanam ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** *Vx* et *littér.* Rendre mou : *Il ne restait rien au marché, sinon quelques papiers que mollissait l'averse* (Sainte-Soline). || **2.** *Mollir une amarre,* la détendre. || **3.** *Mollir une ligne,* donner du mou, rendre du fil au poisson.

mollisol [mɔlisɔl] n. m. (de *molli-,* élément tiré du lat. *mollis,* mou, souple, flexible, et de *sol ;* 1963, Larousse). En géomorphologie, partie superficielle du sol, qui dégèle en été, au-dessous d'un pergélisol.

mollo ou **mollot** [mɔlo] adv. (de *moll*[*ement*], par changement de suff. ; 1933, Esnault). *Pop.* Doucement, avec précaution : *Ne le crispe pas, vas-y mollot* (Hamp).

molluscum [mɔlyskɔm] n. m. (mot lat. signif. proprem. « nœud de l'érable » ; 1836, Acad.). Tumeur fibreuse de la peau.

mollusques [mɔlysk] n. m. pl. (lat. scientif. moderne *molluscum,* n. neutre, généralement employé au plur. *mollusca,* « animaux invertébrés » [milieu du XVIIe s.], du lat. class. *mollusca,* n. f., sorte de noix dont l'écale est tendre, dér. de l'adj. *mollis,* souple, flexible ; 1763, E. Bertrand). Embranchement du règne animal, comprenant des êtres à corps mou, souvent recouverts d'une coquille calcaire, et dont certains se déplacent grâce à leur pied musclé : *Les trois principales classes de mollusques sont les gastropodes, les lamellibranches et les céphalopodes.*

◆ **mollusque** n. m. (1763, E. Bertrand). Animal appartenant à cet embranchement.

◆ n. et adj. (av. 1850, Balzac). *Fam.* Personne sans énergie.

1. molosse [mɔlɔs] n. m. (lat. *molossus,* adj., du pays des Molosses [en Épire], et, comme n. m., « chien molosse, pied de trois syllabes longues [en prosodie] », gr. *molossos,* du pays des Molosses, et [avec le n. m. *pous,* pied], [pied] de trois syllabes longues ; 1555, Ronsard, au sens 1 [*chien molosse,* 1840, Acad.] ; sens 2 [cette chauve-souris ayant le museau renflé comme celui d'un dogue], 1818, *Dict. d'histoire naturelle*). **1.** *Poét.* et *littér.* Gros chien de garde ; et par apposition : *Un chien molosse.* || **2.** Chauve-souris habitant le Brésil et les Antilles.

2. molosse [mɔlɔs] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1611, Cotgrave). En métrique ancienne, pied de vers grec ou latin composé de trois syllabes longues.

molossique [mɔlɔsik] adj. (lat. *molossicus,* gr. *molossikos,* même sens, de *molossos* [v. MOLOSSE 1] ; 1840, Acad. [un premier ex., comme n. f., écrit *molossicque,* au sens de « espèce de danse antique », av. 1553, Rabelais]). Se dit d'un vers grec ou latin uniquement composé de molosses.

moltifao [mɔltifao] n. m. (emploi comme n. commun de *Moltifao,* n. d'une commune de Corse réputée pour ses carrières de marbre ; 1874, Larousse). Marbre de Corse très bigarré, nommé aussi *marbre mosaïque.*

molto [mɔlto] adv. (mot ital. signif. « beaucoup, très », lat. *multum,* mêmes sens ; XIXe s. [aussi *allegro molto*]). En termes de musique, « très » : *Molto vivace.* || *Allegro molto,* très vif.

molure [mɔlyr] n. m. (gr. *molouros,* sorte de serpent ; 1552, Rabelais). Nom d'une sorte de python de l'Inde.

molve [mɔlv] n. f. (lat. scientif. moderne *molva,* même sens, peut-être tiré de *molue,* var. de *morue* [v. ce mot] ; 1837, *Dict. des dictionnaires*). Poisson osseux voisin du merlu.

molybdène [mɔlibdɛn] n. m. (lat. *molybdaena,* galène, gr. *molubdaina,* toute masse de plomb, de *molubdos,* plomb ; 1562, Du Pinet, écrit *molibdène* [*molybdène,* 1798, Schwan], au sens 2 ; sens 1 [le métal ayant été découvert en 1782], 1803, Boiste). **1.** Métal blanc comme l'argent, dur, cassant et peu fusible. || **2.** Nom donné par les anciens chimistes à la plombagine.

molybdénite [mɔlibdenit] n. f. (de *molybdène ;* 1818, *Dict. d'histoire naturelle*). Sulfure naturel de molybdène.

molybdico- [mɔlibdiko], **molybdo-** [mɔlibdo], premiers éléments tirés de *molybdène* [pour *molybdico- ;* 1874, Larousse] et du gr. *molybdos,* plomb, ou du franç. *molybdène* [pour *molybdo- ;* 1840, Acad.], et indiquant un rapport quelconque

du mot avec le plomb et/ou la présence du molybdène dans un composé.

molybdomancie [mɔlibdɔmɑ̃si] n. f. (de *molybdo-* et de *-mancie,* gr. *manteia,* prédiction, divination, de *manteuesthai,* prédire, dér. de *mantis,* devin ; 1840, Acad.). Méthode divinatoire pratiquée dans l'Antiquité hellénistique et fondée sur l'observation des mouvements et de la coloration du plomb en fusion.

momasser [mɔmase] v. tr. (origine incertaine, peut-être de *môme,* enfant, les bourgeons semblant être les enfants de la vigne ; 1840, Acad.). Ébourgeonner : *Momasser la vigne.*

môme [mom] n. m. (d'un radical enfantin *mom-* exprimant la petitesse ; 1821, Desgranges, au sens 1 [adjectiv., 1834, Esnault] ; sens 2, 1821, Ansiaume). **1.** *Pop.* Jeune garçon ou jeune adolescent : *Son fils aussi, qui est externe au collège Louis-le-Grand, où il achève sa philosophie à seize uns ! C'est crâne, ça ! mais aussi ce petit « môme » travaille comme un enragé !* (Balzac). || *Adjectiv.* Tout jeune : *Il est encore môme.* || **2.** *Pop.* Enfant par rapport aux parents : *Le père de Lebrac administra à son rejeton* [...] *une de ces raclées qui comptent dans la vie d'un môme* (Pergaud). ◆ n. f. (sens 1, 1845, Esnault ; sens 2, 1864, Esnault). **1.** *Pop.* Jeune fille : *Et pour moi, ça me rappelle quand j'étais môme, un parfum à être soûle, à regarder la bouche des hommes* (Carco). *Une belle môme.* || **2.** Maîtresse : *Tu vas voir si on ne la reçoit pas mal, la petite môme* (Tr. Bernard).

moment [mɔmɑ̃] n. m. (lat. *momentum* [contraction de **movimentum*], mouvement, influence, poids, importance, espace pendant lequel se produit un mouvement, instant, de *movēre,* mouvoir ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens I, 1 [*n'avoir pas un moment — à soi —,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *moment de temps,* 1680, Mme de Sévigné] ; sens I, 2, 1868, Littré [ellipt., 1667, Boileau ; *un moment,* « pendant un court espace de temps », 1560, *Bible Rebul*] ; sens I, 3, XIIe s., *Romania,* janv. 1877, p. 16 [*un bon moment,* 1934, Giono] ; sens I, 4, 1700, Regnard [*mauvais moments,* 1798, Acad.] ; sens I, 5, v. 1684, d'après Furetière, 1701 ; sens I, 6, 1959, Robert [*moments perdus,* « loisirs d'une personne ordinairement très occupée », 1671, Mme de Sévigné] ; sens I, 7, 1654, La Rochefoucauld [*moment psychologique,* « volonté capable de pousser à l'action », 1871, Ritter, *les Quatre Dictionnaires* — « instant propice pour agir... », 27 déc. 1870, Goncourt] ; sens I, 8, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens II, 1, 1762, Acad. [*moment cinétique..,* 1959, Robert ; *moment d'inertie..,* 1783, *Encycl. méthodique*] ; sens II, 2, 1931, Larousse).

I. 1. Période généralement courte : *Le moment où je parle est déjà loin de moi* (Boileau). *C'est le moment crépusculaire* (Hugo). *Je me demande, à certains moments, si l'on peut être rassuré par autre chose que par ce que l'on craint* (J. Rostand). || *N'avoir pas un moment à soi,* ne pas disposer du moindre instant de liberté. || Class. *Moment de temps,* court espace de temps : *Ne perdez pas un moment de temps pour vous redonner à vos amis* (lettre de Racine à Boileau). || **2.** *Attendez un moment,* ou, ellipt., *un moment !,* attendez quelques instants : *Un moment ! Vous êtes de toutes les dames que j'ai vues celle qui vaut le mieux* (Marivaux). *Un moment ! J'arrive.* || Adverbialem. *Un moment,* pendant un court espace de temps : *Je vais m'arrêter un moment.* || **3.** Période de temps de durée indéterminée, considérée par rapport aux faits qui la caractérisent : *De longs moments d'angoisse. J'ai chanté ma joie bien-aimée | Chanté l'amour à voix virile | Au moment d'amour de l'année* (Apollinaire). || Adverbialem. *Un (bon)moment,* pendant un certain laps de temps : *Réfléchir un bon moment avant de répondre. Pressons-nous ; voilà un moment que je vous attends.* || **4.** *Avoir de bons moments,* être sage ou affectueux par intervalles, de façon irrégulière ; avoir des périodes de lucidité, en parlant de malades mentaux ; connaître des périodes heureuses. || *Mauvais moments,* période ou circonstance pénible : *Un mauvais moment à passer ;* occasion où l'on est mal disposé : *Prendre quelqu'un dans un mauvais moment.* || **5.** *Les derniers moments,* l'espace de temps qui précède immédiatement la mort. || **6.** *À ses moments perdus,* en dehors de ses heures de travail, pendant son temps libre. || **7.** Occasion, situation favorable : *Tu mets bien longtemps, lui cria l'homme. Ce n'est pas le moment de bayer aux corneilles* (Giono). *Allons-y, c'est le moment ou le bon moment. Choisir le moment pour faire des achats.* || *Moment psychologique,* instant propice pour agir ou provoquer une réaction. || **8.** Temps présent, période dont on parle : *La grande affaire du moment. L'homme, l'écrivain du moment.*

II. 1. *Moment d'un couple,* en termes de mécanique, produit de l'une des deux forces du couple par le bras de levier de ce couple. || *Moment cinétique d'un solide mobile autour d'un axe,* produit de son moment d'inertie par rapport à cet axe, par sa vitesse angulaire. || *Moment d'inertie d'un corps,* somme des produits élémentaires de la masse de chaque élément d'un corps par le carré de sa distance à un axe fixe. || **2.** *Moment magnétique d'un aimant,* produit de la distance de ses pôles par la masse magnétique de son pôle nord.

• SYN. : **I, 1** *minute, seconde ;* **3** *date, époque, jours, saison ;* **7** *circonstances, conjoncture, heure, temps.*

III. LOCUTIONS ADVERBIALES. *À ce moment, à ce moment-là, en ce moment-là* (1687, Bossuet [*à ce moment ; à ce moment-là,* début du XXe s. ; *en ce moment-là,* 1756, Voltaire]). À l'instant précis ou à l'époque dont il est question alors : *Dans mon affolement, je collais à mes lèvres un petit crucifix de plomb que ma tante me faisait porter autour de mon cou. À ce moment, je m'endormais* (Green). || *À tout moment, à tous moments* (1667, Boileau [au sing. ; au plur., 1665, La Rochefoucauld]). Très fréquemment. || *Dans ce moment* (v. 1695, Fénelon). À cet instant-là, alors. || *Dans le moment* (milieu du XVIIIe s.). Class. À l'instant même ; dans un instant, tout de suite. || *Dans un moment* (1664, Molière). Bientôt. || *De moment à autre* (class.), *de moment en moment* (1645, Retz [*de moment à autre ; de moment en moment,* 1651, Corneille — d'abord au plur., 1553, *Bible Gérard*]). À intervalles réguliers. || *D'un moment à l'autre* (1694, Acad.). Dans un intervalle de temps très rapproché. || *Dès ce moment* (1689, Racine). À partir de la période indiquée : *Dès ce moment, il n'eut plus en tête qu'une seule idée.* || *En ce moment* (1835, Acad.). Au moment où nous sommes, actuellement. || *En un moment* (fin du XVe s., Commynes [d'abord « tout à coup », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure]). En très peu de temps. || *Par moments* (milieu du XVIIIe s., d'après Dochez). Par intervalles, quelquefois : *La pluie rapproche l'horizon et efface par moments jusqu'aux arbres les plus proches* (Cabanis). || *Pour le moment* (1755, d'après Féraud, 1787). Pour ce qui est de l'instant présent : *C'est assez pour le moment, reposez-vous.* || *Pour un moment* (sens 1-2, 1959, Robert).Pour très peu de temps : *Je n'en ai que pour un moment.* || Pour un temps relativement long : *Asseyez-vous, j'en ai tout de même pour un moment.* || *Sur le moment* (1708, d'après Féraud, 1787). À cet instant-là : *Sur le moment, il n'a pas compris.*

IV. LOCUTIONS PRÉPOSITIVES. *Au moment de* (1787, Féraud). Sur le point de : *Au moment de sauter dans le vide, il hésita.* || *(Être) au moment de* (1852, V. Hugo). Littér. (Être) sur le point de : *Le regard de ce jeune homme était bon et doux ; je fus au moment de l'embrasser* (Dumas fils).

V. LOCUTIONS CONJONCTIVES. *Au moment où* (fin du XVIIe s., d'après Bescherelle, 1845). Quand, lorsque précisément : *Mehdi s'était donc retrouvé sans travail, au moment même où ses difficultés commençaient à s'aplanir* (R. Jean). *Au moment où les coureurs pénètrent sur la piste, la foule se met à applaudir.* || *Au moment que, dans le moment que, du moment où* (1677, Racine [*au moment que ; dans le moment que,* 1664, La Rochefoucauld ;

du moment où, 1959, Robert]).Class. *et* littér. À l'instant précis où : *Au moment que j'ouvre la bouche...* (Bossuet). *Au moment qu'il allait passer, il leva vers moi des yeux incertains* (Lacretelle). || *Du moment que* (1655, Retz [« puisque », 1835, Acad.]).Class. *et* littér.Dès que, à partir du moment où : *Plus de chant : il perdit la voix | Du moment qu'il gagna ce qui cause nos peines* (La Fontaine). *Toi, dit alors Marcelle à son amie, du moment qu'un homme le fait signe, tu ne t'appartiens plus* (Carco). || *Auj.* Puisque : *Du moment que tu aspires aux bénéfices, prends les charges* (Balzac).

• REM. **1.** *À tout moment* s'écrit ordinairement au singulier. Mais on peut aussi rencontrer le pluriel.

2. *Au moment que* est archaïque ou littéraire. On dit aujourd'hui *au moment où.*

3. La locution *par moments* s'écrit le plus souvent au pluriel.

4. *Du moment où* indique le point de départ dans le temps ; *du moment que* est généralement réservé à l'expression de la causalité.

momentané, e [mɔmɑ̃tane] adj. (bas lat. *momentaneus,* passager, du lat. class. *momentum* [v. MOMENT] ; XIV^e s., *Ordonnance royale,* écrit *momentené* [*momentanée* — au masc. —, milieu du XVI^e s. ; *momentané,* 1611, Cotgrave], au sens 1 [substantiv., milieu du XX^e s.] ; sens 2, 1933, Marouzeau). **1.** Qui ne dure qu'un moment : *De sorte qu'elle accompagnait d'un sourire fin et doux ces mots prononcés par elle avec un accent anglais momentané* (Proust) ; et substantiv. : *Apprendre à se contenter du momentané, du précaire, du changeant, de l'approximatif* (J. Rostand). || **2.** En termes de linguistique, se dit d'une action envisagée à un moment de son développement ou à son point d'aboutissement.

• SYN. : **1** *éphémère, fugace, passager, provisoire, temporaire ;* **2** *perfectif.* — CONTR. : **1** *chronique, durable, éternel, immuable, permanent.*

◆ **momentanée** adj. et n. f. (1874, Larousse). Se dit parfois des consonnes occlusives.

momentanément [mɔmɑ̃tanemɑ̃] adv. (de *momentané ;* 1787, Féraud). D'une façon momentanée.

momerie [momri] n. f. (de l'anc. franç. *mommer,* faire une mascarade [1263, Godefroy], jouer aux dés avec un masque [1400, Du Cange], v. issu d'un radical expressif *momm-,* traduisant l'étonnement, la peur ; début du XV^e s., Ch. d'Orléans, au sens 1 ; sens 2, 1673, Molière [« activité bizarre, ridicule », milieu du XVI^e s.] ; sens 3-4, 1671, Pomey). **1.** *Class.* et *littér.* Mascarade, divertissement dansé : *Il s'étonnait fort de voir que l'on fît des momeries en cette saison qui était fort éloignée du carnaval* (Sorel). || **2.** *Class.* Action concertée pour tromper quelqu'un : *À regarder les choses en philosophe, je ne vois point de plus plaisante momerie ; je ne vois rien de plus ridicule qu'un homme qui veut se mêler d'en guérir un autre* (Molière). || **3.** *Class.* Affectation de sentiments que l'on n'éprouve pas : *On ne pouvait être trop en garde contre les artifices de la cour de Vienne, dont toute la conduite était un tissu de momeries* (Saint-Simon). || **4.** *Class.* et *littér.* Affectation des pratiques religieuses : *Mais n'étant pas dévot, par quelle effronterie | De la dévotion faire une momerie* (Th. Corneille). *Son attitude à l'église édifiait tout le monde, mais elle méprisait tout bas ces momeries* (Yourcenar).

momichon [mɔmiʃɔ̃] n. m. (dimin. de *môme ;* 1920, Montherlant). *Pop.* Jeune garçon : *Jugé ! un momichon qui n'avait que treize uns il y a quelques semaines !* (Montherlant).

momie [mɔmi] n. f. (lat. médiév. *mummia,* masse bitumeuse qui coule des cadavres embaumés [XII^e s.], arabo-persan *mumiyā,* masse résineuse, cadavre embaumé ; XIII^e s., *Simples Médecines,* écrit *mommie* et *momie,* au sens 2 ; sens 1 et 6, 1868, Littré ; sens 3, v. 1560, Paré, écrit *mumie* [*mommie,* 1606, Nicot, et *momie,* 1701, Furetière ; « tout cadavre desséché ou embaumé », 1690, Furetière] ; sens 4, 1735, Lesage ; sens 5, 1826, Vigny ; sens 7-8, 1963, Larousse). **1.** *Autref.* Du XIII^e au XVIII^e s., substance bitumeuse utilisée pour l'embaumement des cadavres. || **2.** *Par extens.* Composition de bitume et de poix utilisée comme drogue médicinale. || **3.** Cadavre embaumé selon les procédés des anciens Égyptiens : *La boîte reposée à terre se sépara en deux comme un moule qu'on ouvre, et la momie apparut dans tout l'éclat de sa toilette funèbre, parée coquettement, comme si elle eût voulu séduire les génies de l'empire souterrain* (Gautier). || *Par extens.* Tout cadavre desséché ou embaumé. || **4.** *Fig.* Personne maigre et sèche. || **5.** *Fam.* Personne qui reste immobile, inactive : *Mais reluquez-moi c'te mijaurée, c'te momie* (Frapié). || **6.** *Vx* et *fam.* Personne aux idées arriérées. || **7.** Fruit attaqué par le monilia et qui persiste desséché sur l'arbre. || **8.** En termes de fauconnerie, remède administré sous forme de pilules aux oiseaux blessés.

momier, ère [momje, -ɛr] n. (de *momerie* [v. ce mot], au sens [particulier à la Suisse romande] de « dissidence des conventicules piétistes » [début du XIXe s.] ; 1842, Mozin). Nom donné à des protestants dissidents de Suisse romande.

◆ adj. et n. (de *momerie,* au sens général ; 1883, A. Daudet [comme adj., appliqué au mot *vertu,* av. 1842, Stendhal]). *Littér.* Se dit de la personne qui fait des momeries (rare) : *Les cervelles infantiles des bigotes et des momiers* (Huysmans).

momification [mɔmifikasjɔ̃] n. f. (de *momifier ;* 1789, Thouret [p. 30], au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse ; sens 3, 1847, Bescherelle ; sens 4, 1893, *Dict. général*). **1.** Transformation d'un cadavre en momie. || **2.** Dessèchement des tissus dans certaines maladies : *La momification d'un orteil.* || **3.** *Par anal.* et *fam.* Extrême amaigrissement. || **4.** *Fig.* Action d'enlever toute vie, de dessécher.

momifier [mɔmifje] v. tr. (de *momi-,* élément tiré de *momie,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1789, Thouret [p. 45], au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Transformer en momie : *Momifier des corps.* || **2.** *Fig.* Rendre inerte, raide comme une momie : *On l'eût dite momifiée vers la fin de sa seconde jeunesse* (Hermant).

• SYN. : **1** *embaumer ;* **2** *racornir, ratatiner* (fam.).

◆ **se momifier** v. pr. (sens 1, 1847, Bescherelle ; sens 2, 1846, Balzac). **1.** Se dessécher. || **2.** *Fig.* Perdre toute apparence de vie : *Le père s'ennuie, se moinifie, se momifie* (Balzac).

mômignard, e [momiɲar, -ard] n. (mot issu, par contamination, de *môme* et de *mignard ;* 1829, Esnault). *Pop.* Petit enfant.

môminette [mominɛt] n. f. (dimin. de *môme ;* 1898, Esnault, au sens 2 ; sens 1, 1920, Bauche). **1.** *Pop.* Fillette, petite môme. || **2.** Absinthe servie dans un petit verre (vieilli) : *Chacun eut devant soi sa môminette* (Carco).

momon [mɔmɔ̃] n. m. (de l'anc. v. *mommer,* faire une mascarade [v. MOMERIE] ; 1587, F. de La Noue, au sens 3 [au fig. ; « accepter l'enjeu d'une partie de dés », 1868, Littré — d'abord *couvrir un momon,* 1640, Chapelain] ; sens 1, 1611, Cotgrave [*porter un momon,* 1578, Livet] ; sens 2, 1655, P. Borel). **1.** *Class.* Argent joué aux dés pendant le carnaval par des porteurs de masques : *Masques, où courez-vous ? le pourrait-on apprendre ? | Trufaldin, ouvre-leur pour jouer un momon* (Molière). || *Porter un momon,* se disait de ces porteurs de masques lorsqu'ils jetaient un défi aux dés : *Est-ce un momon que vous allez porter ; et est-il temps d'aller en masque ?* (Molière). || **2.** *Class.* Bourse contenant les dés servant à ce jeu. || **3.** Class. *Couvrir le momon,* accepter l'enjeu de cette partie de dés ; au *fig.,* tenir tête à quelqu'un.

momordique [mɔmɔrdik] n. f. (lat. scientif. moderne *momordica,* même sens, du lat. class. *momordi,* 1^re pers. du sing. de l'indic. parfait du v. *mordere,* mordre ; 1765, *Encyclopédie*). Herbe grimpante des régions tropicales d'Asie et d'Afrique, produisant un fruit comestible appelé *pomme de merveille, concombre sauvage* ou *cornichon d'âne.*

• REM. On trouve aussi le terme savant MOMORDICA, n. m. (1963, Larousse).

mon [mɔ̃], **ma** [ma], **mes** [me] adj. poss. (formes atones issues de *meum, meam, meos/meas,* accus. masc. sing., fém. sing., masc./fém. plur. de l'adj. lat. *meus,* qui est à moi, qui me concerne, dér. de *me,* accus. du pronom *ego,* moi ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *mo* [*mon,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*], aux sens 1-2 ; sens 3, XIIe s. ; sens 4, 1080, *Chanson de Roland* [devant des noms désignant les personnes à qui on s'adresse, v. 1530, C. Marot ; à l'adresse d'un religieux, 1657, Pascal ; dans l'armée, 1873, A. Daudet] ; sens 5, XIIe s., *Roncevaux*). **1.** Désigne comme possesseur celui qui parle : *Je te prête mon stylo. Je cherche à vendre ma maison. Mes chaussures me blessent.* || **2.** Désigne celui qui parle comme l'agent ou le patient d'une action, le siège d'un état, l'auteur d'une œuvre, la personne à laquelle une chose est référée : *Mon départ. Ma nomination. Ma maladie. Ma colère. Mon compte rendu. Mon numéro de téléphone.* || **3.** Désigne celui qui parle comme appartenant à un groupe, à un pays, etc. : *Mon syndicat. Mon village. Ma province.* || **4.** Indique une relation familiale ou sociale avec celui qui parle : *Mon cousin. Mes associés. Mon médecin.* || S'emploie en particulier devant des noms désignant les personnes à qui l'on s'adresse : *Mes chers concitoyens. Mes bien chers frères. Mes amis. Mon Dieu, ayez pitié de moi !* || S'emploie à l'adresse d'un religieux ou d'une religieuse : *Mon révérend Père. Ma sœur. Ma mère.* || S'emploie dans l'armée de terre et dans l'armée de l'air devant le nom du grade d'un officier à qui l'on s'adresse : *Mon capitaine. Mon général.* || **5.** Marque diverses valeurs affectives : sympathie ou affection : *Mon pauvre ami. Mon petit Laurent ;* familiarité plus ou moins ironique : *Voilà mon homme stupéfait ;* réprobation ou mépris : *Mon salaud ! ;* etc. (V. POSSESSIFS, art. spécial.)

• REM. **1.** Quand l'adjectif possessif de la 1re personne du singulier se trouve devant un nom féminin ou un adjectif commençant par une voyelle ou par un *h* muet, il a la forme *mon,* et non *ma : mon âme, mon histoire.*

2. Quand *mon* précède un nom ou un adjectif commençant par une voyelle ou par un *h* muet, il est parfois dénasalisé : [mɔnaʒ] (mon âge), mais dans l'usage le plus répandu, la nasalisation est aujourd'hui maintenue [mɔ̃naʒ].

môn [mon] n. m. (mot khmer ; 1963, Larousse). Langue du groupe mônkhmer, parlée par les populations de race talaing. (On dit aussi TALAING.)

monacal, e, aux [mɔnakal, -o] adj. (bas lat. ecclés. *monachalis,* monacal, monastique, de *monachus* [v. MOINE] ; XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert ; sens 3, 1840, Acad.). **1.** Qui se rapporte au genre de vie des moines : *Un silence monacal.* || **2.** *Fig.* Qui rappelle l'état de moine : *Il me plaisait que cette habitude quasi monacale me préservât d'un monde* (Gide). || **3.** *Écriture monacale,* en termes de diplomatie, écriture gothique moderne.

• REM. *Monacal* est moins technique que *monastique. Monacal* peut donc s'employer au sens figuré, tandis que *monastique* a toujours le sens propre : *La vie monastique* est la vie des moines ; *une vie monacale* peut être une vie semblable à celle des moines.

• SYN. : **1** *monastique ;* **2** *ascétique, claustral.*

monacanthe [mɔnakɑ̃t] adj. (gr. *monakanthos,* qui n'a qu'une épine, de *monos,* seul, unique, et de *akantha,* épine ; 1840, Acad.). En termes de zoologie, qui présente une seule épine : *Prolongement monacanthe.*

◆ n. m. (1828, Mozin). Poisson osseux, au corps épineux ou rugueux, voisin de la baliste.

monachisme [mɔnaʃism] n. m. (du bas lat. ecclés. *monachus,* moine [v. MOINE] ; 1554, Thevet, p. 124). État et vie de moine : *Au point de vue de l'histoire, de la raison et de la vérité, le monachisme est condamné* (Hugo).

monaco [mɔnako] n. m. (emploi comme n. commun du n. de la principauté de *Monaco,* où cette monnaie a d'abord été émise ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert). **1.** Ancienne monnaie de la principauté de Monaco. || **2.** *Vx* et *pop.* Monnaie quelconque : *Je tombe à Rouen et nous ferons sauter ensemble les monacos* (Flaubert).

monade [mɔnad] n. f. (bas lat. *monas, -nadis,* unité, gr. *monas, -nados,* même sens, de *monos,* seul, unique ; 1547, J. Martin, au sens de « unité » ; sens moderne, 1738, Voltaire). Terme employé par différents philosophes, et spécialement par Leibniz, pour désigner l'unité simple, indécomposable, qui est à la base de la composition de l'univers.

monadelphe [mɔnadɛlf] adj. (de *mon*[*o*]- et du gr. *adelphos,* qui est par couple, double, jumeau, analogue, et, comme n. m., « frère » ; 1787, Gouan. p. 34). Se dit des étamines concrescentes par leur filet en un seul faisceau.

monadisme [mɔnadism] n. m. (de *monade ;* 1842, Acad.). Système philosophique selon lequel l'univers est composé de monades.

monadiste [mɔnadist] adj. et n. (de *monade ;* 1771, Trévoux). Qui concerne ou qui soutient le monadisme. (Peu usité.)

monadnock [mɔnadnɔk] n. m. (emploi comme n. commun de *Monadnock,* n. d'une montagne du New Hampshire [aux États-Unis], dont le relief a paru exemplaire ; 1963, Larousse). En termes de géomorphologie, syn. de RELIEF RÉSIDUEL.

monadologie [mɔnadɔlɔʒi] n. f. (de *monado-,* élément tiré de *monade,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; av. 1788, Ch. Bonnet). Théorie philosophique des monades.

monadologique [mɔnadɔlɔʒik] adj. (de *monadologie ;* av. 1788, Ch. Bonnet). Relatif à la monadologie.

monandre [mɔnɑ̃dr] adj. (gr. *monandros,* qui n'a ou qui n'a eu qu'un mari, de *monos,* seul, unique, et de *anêr, andros,* homme [opposé à femme] ; 1787, Gouan, p. 20). Se dit des fleurs pourvues d'une seule étamine.

monanthe [mɔnɑ̃t] adj. (de *mon*[*o*]- et de *-anthe,* gr. *anthos,* fleur ; 1868, Littré). Qui n'a qu'une seule fleur ; qui a des fleurs solitaires. (On dit aussi MONANTHÈME [de *monanthe ;* 1874, Larousse].)

monarchie [mɔnarʃi] n. f. (bas lat. *monarchia,* gouvernement d'un seul, gr. *monarkhia,* commandement d'un seul, de *monarkhos* [v. MONARQUE] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, début du XIVe s. ; sens 3, 1549, R. Estienne). **1.** Exercice du pouvoir par une seule personne (par opposition à l'*oligarchie,* à l'*aristocratie* et à la *démocratie*). || **2.** Régime politique où le chef de l'État est un roi héréditaire : *Une république unitaire et une monarchie constitutionnelle sont une seule et même chose : il n'y a qu'un mot de changé et un fonctionnaire de moins* (Proudhon). *Avec Louis XIV, le roi règne et gouverne. La monarchie est autoritaire* (Bainville). *La monarchie sous sa forme théocratique est un gouvernement qui veut mettre au-dessus de la justice la grâce, en lui laissant toujours le dernier mot* (Camus). *La monarchie absolue, la monarchie constitutionnelle.* || **3.** *Par extens.* État gouverné par un roi héréditaire : *La France est une monarchie absolue, tempérée par des chansons* (Chamfort). *L'Angleterre est une monarchie.*

monarchique [mɔnarʃik] adj. (gr. *monarkhikos,* qui concerne le pouvoir d'un seul [de *monarkhos,* v. MONARQUE], ou dér. franç. de *monarchie ;* fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Qui concerne la monarchie : *Le pouvoir monarchique.* || **2.** Qui est du temps de la monarchie : *Le chevalier avait répudié le costume ridicule que conservèrent quelques hommes monarchiques* (Balzac).

• SYN. : **2** *royaliste.* — CONTR. : **2** *démocrate, républicain.*

monarchiquement [mɔnarʃikmɑ̃] adv. (de *monarchique ;* 1568, L. Le Roy). À la manière d'un monarque. (Peu usité.)

monarchisme [mɔnarʃism] n. m. (de *monarchie ;* 1738, Brunot). Doctrine des partisans de la monarchie.

monarchiste [mɔnarʃist] n. (de *monarchie ;* v. 1550, Bonivard, puis

milieu du XVIIIe s., Brunot [adjectiv., 1770, Raynal]). Partisan de la monarchie. || *Adjectiv.* Favorable à la monarchie : *Le coup d'État du 2 décembre 1851 fut une opération réactionnaire, mais dirigée contre une assemblée monarchiste pour lui enlever le bénéfice de la réaction* (Bainville). *Des opinions monarchistes.*

• SYN. : *royaliste.*

monarque [mɔnark] n. m. (gr. *monarkhês,* var. de *monarkhos,* qui commande seul, souverain, de *monos,* seul, et de *arkhein,* être le premier, être le chef ; 1370, Oresme, écrit *monarche* [*monarque,* 1530, Palsgrave], au sens 1 ; sens 2, fin du XVe s., écrit *monarche* [*monarque,* v. 1530, C. Marot]). **1.** Chef de l'État dans une monarchie. || **2.** *Fig.* Personne qui exerce une autorité absolue, à la façon d'un monarque : *Jupiter, monarque des dieux.*

• SYN. : **1** *autocrate, empereur, potentat, prince, roi, souverain.*

monastère [mɔnastɛr] n. m. (bas lat. ecclés. *monasterium,* monastère, gr. *monastêrion,* résidence solitaire, et, dans la langue ecclés., « monastère », de *monazein,* être ou vivre seul, dér. de *monos* [v. MONADE] ; début du XIVe s., Gilles li Muisis, aux sens 1-2). **1.** Établissement dans lequel vivent des moines ou des moniales. || **2.** Bâtiments habités par ces moines ou ces moniales.

• SYN. : **1** *abbaye, chartreuse, cloître, couvent, moutier* (vx), *prieuré.*

monastique [mɔnastik] adj. (bas lat. ecclés. *monasticus,* monastique, gr. *monastikos,* solitaire, monastique, de *monastês,* moine, dér. de *monazein* [v. l'art. précéd.] ; v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens 1 ; sens 2, 1918, E. Jaloux). **1.** Relatif aux moines, aux moniales, et à leur état : *Ordres monastiques. Vie monastique.* || **2.** *Par anal.* Qui est propre à la vie des moines : *Une austérité monastique.*

• REM. V. MONACAL.

monaural, e, aux [mɔnoral, -o] adj. (de *mon[o]-* et du lat. *auris,* oreille ; 1951, Piéron, au sens de « engendré par la stimulation d'une seule oreille [en psychologie] » ; sens actuel, 1963, Larousse). Se dit d'un système de transmission ou de reproduction du son dans lequel un seul canal d'amplification est alimenté.

• SYN. : *monophonique.* — CONTR. : *stéréophonique.*

monauralité [mɔnoralite] n. f. (dér. savant de *monaural ;* 1963, Larousse). En termes d'acoustique et de physiologie, ensemble des circonstances d'une excitation ou d'une sensation auditive concernant une seule oreille.

monauriculaire [mɔnorikylɛr] adj. (de *mon[o]-* et de *auriculaire ;* 1877, Littré). Relatif à une seule oreille.

monazite [mɔnazit] n. f. (allem. *Monazit,* même sens, du gr. *monazein,* être seul, d'où « être rare », [v, MONASTÈRE] ; 1874, Larousse). Phosphate naturel de cérium, de lanthane et d'autres terres rares.

monceau [mɔ̃so] n. m. (bas lat. *monticellus,* colline, var. du bas lat. *monticulus,* même sens, dimin. du lat. class. *mons, montis,* montagne ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *muncel* [*moncel,* v. 1170, *Livre des Rois ; monceau,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 ; sens 2, 1667, Boileau). **1.** Amas plus ou moins important : *Un monceau de pierres. Des petits chiens abandonnés sur un monceau de détritus jappaient* (Malraux). || **2.** *Fig.* Accumulation : *Un monceau de sottises.*

• SYN. : **1** *amoncellement, empilement, masse, pile, tas ;* **2** *fatras, ramassis.*

mondain, e [mɔ̃dɛ̃, -ɛn] adj. (bas lat. *mundanus,* du monde, de l'univers, du lat. class. *mundus,* le monde, l'univers [v. MONDE 1] ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens II ; sens I, 1, 1893, *Dict. général ;* sens I, 2, 1868, Littré [*chroniqueur mondain,* début du XXe s. ; *écrivain mondain,* 1959, Robert] ; sens I, 3-4, début du XXe s. [*la mondaine,* « la police mondaine », 1925, Esnault] ; sens III, 1840, Acad.).

I. 1. Qui concerne la vie, les habitudes, les occupations de la société restreinte des gens en vue : *Vie mondaine. Soirée mondaine. Divertissements mondains.* || **2.** Qui adopte les manières en usage dans cette société : *Ah ! qu'on lui a reproché son goût des salons ! Tout de suite, dans les milieux de lettres, il* [Proust] *fut classé snob et mondain* (Maurois). *Cette femme reçoit beaucoup, elle est très mondaine.* || *Chroniqueur, écrivain mondain,* chroniqueur, écrivain particulièrement prisé dans la haute société : *L'ancien garçon coiffeur, promu chroniqueur mondain, vivait de ses rentes* (V. Margueritte). || **3.** *Danseur mondain,* v. DANSEUR. || **4.** *Police mondaine,* ou, substantiv., *la mondaine,* police chargée spécialement de la répression des crimes et des délits contre les mœurs, des trafics de stupéfiants et de la surveillance de certains lieux publics.

II. *Class.* Qui concerne la vie séculière (par opposition à la vie monastique) : *J'ose insulter aux mortels, en leur avouant que je me suis servi de la science mondaine, que j'ai dérobé les vases de l'Égypte pour en construire un temple à mon Dieu* (Staël).

III. *Ère mondaine,* en termes de chronologie, ère ayant pour point de départ la création du monde.

◆ n. (sens 1, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1867, Delvau). **1.** *Class.* Personne attachée aux plaisirs du monde : *Nous ne voyons point de mondains contents du monde, et nous voyons des serviteurs et des servantes de Dieu contents du Dieu auquel ils se sont dévoués* (Bourdaloue). || **2.** Personne qui fréquente le monde. || **3.** Péjor. *Une demimondaine,* v. à l'ordre alphab.

• SYN. : **2** *homme du monde, snob.*

mondainement [mɔ̃dɛnmɑ̃] adv. (de *mondain ;* XIIIe s.). Conformément aux usages du monde.

mondaniser [mɔ̃danize] v. tr. (dér. savant de *mondain ;* fin du XVIe s., Brantôme). Rendre mondain, superficiel. (Peu usité.)

◆ v. intr. (av. 1525, J. Lemaire de Belges). Fréquenter les gens du monde. (Peu usité.)

mondanité [mɔ̃danite] n. f. (dér. savant de *mondain ;* fin du XIVe s., E. Des-champs, au sens 1 ; sens 2-3, v. 1460, G. Chastellain). **1.** *Class.* Attachement aux biens, aux frivolités de ce monde : *L'Évangile, le christianisme n'est en nos cœurs qu'à demi ; nous cousons à cette pourpre royale un vieux lambeau de mondanité* (Bossuet). || **2.** Caractère de ce qui est mondain : *Ses manières portaient la marque de la mondanité de son éducation.* || **3.** Vie mondaine : *Le plus clair de notre bonheur, ce n'est pas l'Institut, la mondanité* (M. Prévost).

• SYN. : **2** *snobisme.*

◆ **mondanités** n. f. pl. (sens 1, 1959, Robert ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Habitudes de vie propres aux gens du monde : *Ses goûts simples s'accommodent mal des cérémonies et des mondanités.* || **2.** Chronique de journaux consacrée à la vie mondaine : *De tels salons ne font illusion qu'aux lectrices de « Mondanités »* (Proust).

mondation [mɔ̃dasjɔ̃] n. f. (bas lat. *mundatio,* action de purifier, du lat. class. *mundatum,* supin de *mundare* [v. MONDER] ; fin du XIVe s., au sens de « action de nettoyer, purification » ; sens actuel, 1931, Larousse). En pharmacie, toute opération de triage destinée à débarrasser les drogues de produits inutiles ou nuisibles.

1. monde [mɔ̃d] n. m. (lat. *mundus,* l'univers, le ciel, la terre habitée, les hommes, le globe terrestre, et, à basse époque, dans la langue ecclés. « le siècle [par opposition à la vie religieuse] » ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *mund* [*monde,* v. 1131, *Couronnement de Louis*], au sens I, 1 [*ainsi va le monde,* 1640, Oudin ; *l'an N du monde,* 1679, Bossuet ; *vieux comme le monde,* av. 1806, Collin d'Harleville ; *depuis que le monde est monde,* 1549, R. Estienne] ; sens I, 2, 1672, Molière ; sens I, 3, XIIIe s. ; sens I, 4, av. 1662, Pascal [*le monde intérieur,* av. 1922, Proust ; *le monde extérieur,* av. 1885, V. Hugo ; « ensemble de choses ou d'êtres considéré comme formant un petit univers », 1678, La Fontaine] ; sens I, 5, av. 1662, Pascal [*se faire tout un monde de quelque chose, c'est un monde !, il y a un monde entre ceci et cela,* 1959, Robert] ; sens II, 1, v. 1155, Wace

[*courir le monde,* 1690, Furetière ; *de par le monde,* av. 1695, La Fontaine ; *le bout du monde,* 1538, R. Estienne ; *loger/habiter au bout du monde,* 1690, Furetière ; *c'est le bout du monde,* 1672, Mme de Sévigné ; *du monde,* loc. de renforcement, v. 1165, Gautier d'Arras — *au monde,* 1668, La Fontaine] ; sens II, 2, 1580, Montaigne [*le Nouveau Monde,* 1515, Du Redouer ; *l'Ancien Monde,* 1690, Furetière] ; sens II, 3, XIIIe s. [*mund,* même sens, v. 980, *Passion du Christ ; mettre un enfant au monde,* 1671, Pomey ; *venir au monde,* 1560, *Bible Rebul ; être au monde,* 1608, M. Régnier ; *n'être plus de ce monde,* 1740, Acad. — *n'être plus au monde,* même sens, 1679, Bossuet ; *la perfection n'est pas de ce monde,* 1883, Renan ; *l'autre monde,* av. 1654, Guez de Balzac ; *en ce bas monde,* 1608, M. Régnier] ; sens III, 1, v. 1265, Br. Latini ; sens III, 2, av. 1662, Pascal [*c'est le monde renversé,* 1690, Furetière — « le milieu social auquel on appartient », 1874, Larousse] ; sens III, 3, fin du XVIe s., Brantôme [*le monde ; le grand monde,* 1640, Oudin ; *faire son entrée dans le monde,* XXe s. — *entrer dans le monde,* faire ses débuts dans la société, 1671, Brunot ; *avoir du monde,* 1671, Mme de Sévigné — *savoir son monde,* 1612, M. Régnier ; *homme, femme du monde,* 1660, Retz] ; sens III, 4, 1658, Scarron [*se moquer du monde,* 1688, Bossuet ; *du monde,* 1530, Palsgrave ; *du drôle de monde,* 1959, Robert ; *le petit monde,* 1868, Littré ; *tout le monde,* v. 1131, *Couronnement de Louis ; Monsieur Tout le Monde,* 1905, Andersson, p. 104] ; sens III, 5, 1608, M. Régnier [« l'ensemble de ses amis, de sa famille », av. 1654, Guez de Balzac] ; sens IV, XIIIe s., Rutebeuf [aussi « vie séculière »]).

I. 1. L'ensemble des choses et des êtres créés, l'univers : *La création du monde. Les hypothèses sur l'origine du monde. Les lois qui régissent le monde.* || *Ainsi va le monde,* c'est ainsi que les choses se passent d'ordinaire, c'est conforme aux lois naturelles. || *L'an N du monde,* l'an N compté à partir de la date supposée de la création du monde. || *Vieux comme le monde,* très vieux, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. || *Depuis que le monde est monde,* depuis toujours. || **2.** Toute planète, étoile ou corps céleste considéré comme un ensemble, un milieu comparé à la Terre : *La Lune, monde mort. « Entretiens sur la pluralité des mondes habités »* (titre de l'ouvrage de Fontenelle). || **3.** L'ensemble de ce qui existe sur la Terre, considéré par rapport à l'homme et dans son opposition à lui : *La lutte de l'homme pour dominer le monde. Un enfant qui commence à découvrir le monde. Nous connaissons le monde par les organes des sens.* || **4.** (avec un adjectif ou un complément) Ensemble de choses, de notions d'un même ordre considérées comme formant un domaine particulier : *Le monde sensible. Le monde matériel et le monde spirituel.* || *Le monde intérieur,* la vie affective, psychique. || *Le monde extérieur,* les réalités concrètes qui nous entourent. || *Par anal.* Ensemble de choses ou d'êtres considéré comme formant un petit univers : *Ce mur* [de verdure] *est un monde vivant, hanté de frémissements, de frôlements, peuplé de nids, bourdonnant d'insectes, exultant de chants d'oiseaux* (Genevoix). *Le monde du fantastique. Le monde de la folie. Le monde du silence. Le monde des abeilles, des oiseaux.* || **5.** Ensemble complexe et important comme un abrégé de l'univers : *Paris c'est un monde. Un poète est un monde enfermé dans un homme* (Hugo). || *Se faire tout un monde de quelque chose,* attribuer une énorme importance à quelque chose. || Fam. *C'est un monde !,* c'est énorme, c'est incroyable (pour exprimer l'indignation). || *Il y a un monde entre ceci et cela,* il y a une différence énorme, il n'y a pas de commune mesure.

II. 1. Le globe terrestre, et, *spécialem.,* la surface de ce globe que nous habitons : *Un navigateur qui a fait le tour du monde. Les cinq parties du monde. Les principales puissances du monde. J'ai soif villes de France et d'Europe et du monde | Venez toutes couler dans ma gorge profonde* (Apollinaire). || *Courir le monde,* voyager beaucoup. || *De par le monde,* en tel ou tel endroit de la Terre : *Il y a de par le monde de vastes étendues désertiques. Devinez-vous, me dit mon père, d'où vient cette calomnie ? Est-il quelqu'un de par le monde à qui vous puissiez en attribuer l'honneur ?* (Sandeau). || *Le bout du monde,* les confins de la terre habitée, par allusion à la croyance ancienne qui voulait que la Terre soit plate. || Par exagér. *Habiter au bout du monde,* dans une ville lointaine, ou un quartier éloigné du centre de la ville. || Fig. *C'est le bout du monde,* c'est le maximum : *Si cela vous coûte mille francs, ce sera le bout du monde.* || *Du monde,* locution de renforcement du superlatif relatif : *C'est l'homme le plus insouciant du monde. Cette histoire est la plus banale du monde. Le meilleur homme du monde,* qui puisse exister. || *Au monde,* élément de renforcement après *tout, rien, seul, unique : Un spectacle unique au monde.* || **2.** Une partie du globe terrestre par rapport à une autre : *Le monde occidental. Christophe Colomb trouva un monde au moment où Luther en allait détruire un autre* (Hugo). || Spécialem. *Le Nouveau Monde,* l'Amérique. || *L'Ancien Monde,* les parties de la Terre connues avant la découverte de l'Amérique. || **3.** La Terre considérée comme le séjour de l'homme. || *Mettre un enfant au monde,* lui donner le jour. || *Venir au monde,* naître. || *Être au monde,* vivre, exister. || *N'être plus de ce monde,* n'être plus en vie. || *La perfection n'est pas de ce monde,* elle ne peut être trouvée ici-bas. || *L'autre monde,* l'au-delà, le séjour des âmes après la mort : *Sous l'anecdote édifiante, nous devinons l'autre monde, le temps de Dieu, de l'éternité chrétienne* (Malraux). || *En ce bas monde,* sur terre, par opposition au ciel.

III. 1. La communauté des hommes vivant sur la Terre : *L'évolution du monde est rapide. Le danger de guerre fait connaître au monde des heures d'angoisse. Le destin du monde tourne. Des crevasses apparaissent trahissant le travail intérieur, la dislocation de l'Europe* (Mauriac). || **2.** (précisé par un adjectif ou par un complément)Société humaine particulière, groupement social : *Le monde moderne. Le monde antique. Le monde socialiste, le monde capitaliste. Le monde ouvrier. Le monde des affaires. Le monde du cinéma.* || *C'est le monde renversé, le monde à l'envers,* c'est contraire à l'ordre normal qui existe dans une société. || *Spécialem.* Le milieu social auquel on appartient : *Cet homme avait eu une vie passablement dégradante, et était plus ou moins renié par son monde* (Lacretelle). *Ils ne sont pas du même monde.* || **3.** *Le monde, le grand monde,* les hautes classes de la société, les gens distingués par leur position sociale, leur fortune, leurs manières : *Le monde l'ennuyait parce qu'on n'y est bien reçu qu'à proportion des efforts que l'on y fait pour plaire* (Mérimée). *Mozart est du monde ; il écrivait, en apparence, pour la société la plus courtoise de l'Europe* (Mauriac). *Étant d'une famille de diplomates, il avait l'habitude du grand monde.* || *Faire son entrée dans le monde,* en parlant d'une jeune fille, être admise à participer à la vie mondaine des adultes. (Vieilli.) || Class. et littér.*Avoir du monde, savoir le (son) monde* connaître les usages de la haute société : *Il a du monde et il a de l'esprit, et il sort fort bien de ce qu'il entreprend* (Dancourt). *Un homme qui a du monde pouvait être à la conversation et penser à autre chose* (Hermant). *C'est une chose étrange que les petites villes : on n'y sait point du tout son monde* (Molière). || *Homme du monde, femme du monde,* personne distinguée, qui connaît les manières de la bonne société : *Un homme du monde n'aurait pas répondu aussi grossièrement. En parfaite femme du monde, elle avait un mot aimable pour chaque invité.* || **4.** Les gens, l'ensemble des personnes à qui on a affaire : *Aussi méchant que soit le monde, il fait vite confiance à ceux qui, d'un certain accent, lui parlent de « l'unique nécessaire »* (Mauriac). *Ne vous occupez pas de ce que le monde dira.* || *Se moquer du monde,* agir de manière impudente, scandaleuse : *Il a déjà une heure de retard ; vraiment, il se moque du monde.* || *Du monde,* une certaine quantité de personnes : *Il y avait du monde à ce spectacle. Beaucoup de monde, peu de monde.* || Fam. *Du drôle de monde,* des gens peu recommandables. || *Le petit*

monde, les enfants : *Taisez-vous le petit monde !* || *Tout le monde,* toutes les personnes, chacun : *Dans certains cafés, on a arrêté tout le monde, ceux qui avaient des papiers et ceux qui n'en avaient pas, et jusqu'aux musiciens et aux grooms en uniforme* (Green). *On ne peut contenter tout le monde.* || Fam. *Monsieur Tout le Monde,* n'importe qui. || **5.** (avec l'adjectif possessif)Les personnes qu'on a à son service : *Donner des instructions à tout son monde.* || L'ensemble de ses amis, de sa famille : *J'ai autour de moi tout mon monde.*

IV. Dans la langue religieuse, ensemble des activités profanes de la société civile, par opposition à la vie spirituelle : *Le détachement du monde est la première vocation et le premier vœu de l'âme chrétienne* (Fléchier). || *Spécialem.* Vie séculière, par opposition à la vie monastique ou érémitique : *Un saint homme qui s'était retiré du monde. Pendant l'espace d'une seconde, j'ai eu l'intuition de ce que peut être la vie mystique, et de ce que peut être aussi, vue de l'autre côté, la vie que nous menons dans le monde* (Green).

● SYN. : **I, 1** *cosmos, création ;* **3** *macrocosme, nature, univers ;* **5** *microcosme.* || **II, 1** *globe, machine ronde* (vx), *notre planète, terre ;* **2** *continent.* || **III, 1** *hommes, humains, humanité ;* **2** *civilisation, société ;* **3** *aristocratie, gentry, gratin* (fam.), *haute société, Tout-Paris ;* **4** *autres, commun* (péjor.), *foule, public ;* **5** *domesticité, domestiques, employés, gens, maison, personnel ; maisonnée, les miens* [*tiens, siens,* etc.], || **IV** *siècle.*

● REM. Le collectif *monde,* suivi d'un complément de nom, exige le verbe au singulier : *Un monde de mendiants se présentait à sa porte.*

2. monde [mɔ̃d] adj. (lat. *mundus,* net, propre, raffiné ; v. 1155, Wace, écrit *munde* [*monde,* v. 1165, Gautier d'Arras ; en style biblique, milieu du XIVe s.]). *Vx* et *littér.* Pur : *C'est le dos gras et monde, | Satin tiède, éclairs blancs, | Ondulements troublants* (Verlaine). || *Spécialem.* En style biblique, se disait des animaux que la loi juive permettait d'offrir en sacrifice, des viandes qu'elle permettait de consommer : *Les animaux mondes et les animaux immondes.*

mondé, e [mɔ̃de] adj. (part. passé de *monder ;* 1398, le *Ménagier de Paris*). *Orge mondé,* grains d'orge qu'on a débarrassés de leur pellicule.

monder [mɔ̃de] v. tr. (lat. *mundare,* purifier [au pr. et au fig.], de *mundus* [v. MONDE 2], v. 1155, Wace, écrit *munder* [*monder,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens de « purifier, nettoyer [au moral et au physique] » ; sens actuel, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Nettoyer en enlevant les impuretés, les saletés, et particulièrement les écorces, les pelures ou les pépins : *Monder des amandes, des raisins. Monder de l'orge.*

● SYN. : *décortiquer, émonder.*

mondial, e, aux [mɔ̃djal, -o] adj. (de *monde* 1, peut-être d'après le bas lat. ecclés. *mundialis,* du monde, terrestre, dér. du lat. class. *mundus* [v. MONDE 1] ; début du XVIe s., au sens de « du monde » [par opposition à « spirituel, divin »] ; sens actuel, 1903, Larousse). Qui est relatif au monde entier, qui s'étend sur toute la Terre : *Population mondiale. Un savant de réputation mondiale. Un record mondial. Avant de devenir mondiale, la guerre était d'abord franco-allemande* (Romains).

● SYN. : *cosmique, planétaire, terrestre, universel.*

mondialement [mɔ̃djalmɑ̃] adv. (de *mondial ;* 1959, Robert). Par le monde entier : *Un artiste mondialement célèbre.*

● SYN. : *universellement.*

mondialisation [mɔ̃djalizasjɔ̃] n. f. (de *mondialiser ;* 1953, J. Perret, p. 108). Action de rendre mondial, ou le fait de devenir mondial ; expansion qui s'étend au monde entier.

mondialiser [mɔ̃djalize] v. tr. (de *mondial ;* v. 1950). Rendre mondial quelque chose, lui donner une extension, un développement qui intéresse le monde entier.

mondialisme [mɔ̃djalism] n. m. (de *mondial ;* v. 1950). Doctrine qui vise à réaliser l'unité politique du monde, considéré comme une communauté humaine unique.

mondialiste [mɔ̃djalist] adj. (de *mondialisme ;* 1953, J. Perret, p. 156). Qui relève du mondialisme : *Conceptions mondialistes.*

◆ n. et adj. (1963, Larousse). Qui est partisan du mondialisme.

mondialité [mɔ̃djalite] n. f. (dér. savant de *mondial ;* 4 déc. 1968, *le Monde*). Caractère mondial, universel de quelque chose.

mondifier [mɔ̃difje] v. tr. (lat. *mundificare,* déterger, nettoyer [terme de médecine], purifier [au fig.], de l'adj. *mundus* [v. MONDE 2] et de *facere,* faire ; v. 1265, Br. Latini, écrit *mondefier* [*mondifier,* v. 1270, La Curne], au sens 2 ; sens 1, 1314, Mondeville, écrit *mondefier* [*mondifier,* 1549, R. Estienne]). **1.** *Vx.* En termes de chirurgie, nettoyer : *Mondifier un ulcère.* || **2.** *Vx* et *littér.* Purifier : *Il se précipite dans le purgatoire pour s'y mondifier* (Huysmans).

mondovision [mɔ̃dɔvizjɔ̃] n. f. (de *mondo-,* élément tiré de *monde* 1, et de [*télé*]*vision ;* 1963, Larousse [d'abord *mondiovision,* 16 déc. 1961, *le Monde*]). Transmission dans différentes parties du monde d'images de télévision par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs relais radioélectriques gravitant autour de la Terre.

monégasque [mɔnegask] adj. et n. (ital. *monegasco,* même sens, de *Monaco,* n. géogr., lat. *Monœcus,* gr. *Monoikos,* forteresse de *Monœcus,* en Ligurie [auj. Monaco] ; 1874, Larousse). Relatif à Monaco ou à ses habitants ; habitant ou originaire de Monaco.

◆ n. (1874, Larousse). *Spécialem.* Personne bénéficiant de la citoyenneté monégasque.

Monel [mɔnɛl] n. m. (nom déposé, emploi comme n. commun de *Monell,* n. d'un industriel américain, qui fut président de la *Canadian Copper Company ;* 1931, Larousse). Alliage de nickel (67 p. 100), de cuivre (30 p. 100) et de petites quantités de fer, de manganèse et de carbone.

monème [mɔnɛm] n. m. (de *mono-,* sur le modèle de *morphème ;* 1941 [v. ci-dessous]). En linguistique, dans la terminologie de A. Martinet, unité élémentaire de signification (mot simple, radical, affixe, désinence). [V. MORPHÈME et art. spécial ci-dessous.]

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE MONÈME

La notion de *monème* est présentée à l'article spécial FONCTION, dans le cadre de la doctrine fonctionnaliste d'André Martinet.

Le terme apparaît en 1941 dans le premier numéro des *Cahiers Ferdinand de Saussure,* sous la plume d'Henri Frei :

> « *Délimitation grammaticale : monèmes et syntagmes.* — J'entends par monème tout signe dont le signifiant est indivis, tandis qu'un syntagme est le groupement d'au moins deux monèmes en une unité supérieure. Le syntagme *poirier* est composé de deux monèmes *poir-* et *-ier.* »

L'auteur donnait le monème pour une unité plus commode que le mot, parce que « mesurable et nombrable à la manière de l'atome chimique », mais ajoutait aussitôt que le monème, comme l'atome, n'est qu'une convention, « car la délimitation de beaucoup de mots, dans la conscience des témoins, se révèle assez flottante ». Un mot comme *après-midi* est syntagme à la réflexion, mais monème dans le courant de la parole.

Le mot, employé plusieurs fois par H. Frei (notamment dans un article de *Word,* avr. 1948), est repris par Martinet dans les *Éléments de linguistique générale* (1960) pour désigner les plus petites unités de la « première articulation », c'est-à-dire les **unités significatives** du dernier niveau d'analyse :

« Il n'existe pas de terme universellement admis pour désigner ces unités. Nous emploierons ici celui de *monème* » (1, 9).

Et la définition rejoint celle de Frei :

« Les monèmes sont les plus petits segments du discours ayant un sens » (*Langue et fonction,* 1962).

Quelquefois, les monèmes coïncident avec les segments que la tradition appelle « mots » : il y a six monèmes, comme six mots, dans la phrase *J'ai mal à la tête ;* mais il se peut qu'un mot contienne plusieurs monèmes : *travaillons* est fait de *travaill-,* qui désigne un certain type d'action, et de *-ons,* qui désigne celui qui parle et une ou plusieurs autres personnes.

Le monème ainsi défini est donc la dernière unité significative rencontrée dans l'analyse segmentale du discours, c'est-à-dire dans la division de la chaîne orale signifiante en parties juxtaposées. Or il existe, pour la « première articulation » comme pour la seconde (*phonèmes*), des unités que l'on atteint par une analyse intrasegmentale, permettant seule d'isoler dans un signifiant insécable des unités **amalgamées** (v. AMALGAME, art. spécial) ; si l'on prend pour exemple le mot français *au,* prononcé [o],

— on peut dissocier dans le signifiant oral (une voyelle) plusieurs traits pertinents : postérieure (comparer *au/eux*), arrondie (*au/eh*), fermée (*pôle/Paul*), non nasale (*au/on*)

— on peut dissocier dans le signifié plusieurs éléments de sens : préposition, article (comparer : *Je parle au mari/à l'homme*), genre masculin (*Je vais au bois/à la forêt*), nombre singulier (*Il commande au cheval / aux chevaux*), sens déterminé (*Il parle au roi / à un roi*).

Le décompte des monèmes contenus dans un signifiant n'est pas une opération simple dont on puisse dire à un moment quelconque qu'elle est achevée. Dans le monème *au* de notre exemple, on peut encore identifier un monème « actuel » par l'opposition de syntagmes comme : *la cage au serin / une cage à serin.* Chaque approfondissement de la théorie linguistique recule les limites de l'analyse : le nombre des « mots » reste immuable, celui des monèmes s'accroît indéfiniment.

Ces difficultés ont été vues par A. Martinet qui, dans un article sur *le Mot* (*Problème du langage,* 1966), modifie sa définition du monème pour y intégrer les éléments composants des amalgames :

« **Il y a autant de monèmes que de choix :**

— « dans *rosarum,* il y a signe de génitif et signe de pluriel, même si l'on ne saurait localiser exactement l'un et l'autre ;

— « *au fur et à mesure,* qui paraît si aisément analysable, représente sans doute cinq mots traditionnels, mais il n'est qu'un seul et même monème parce qu'une fois qu'il a choisi d'employer *fur,* le locuteur ne peut s'abstenir de débiter tout le reste. »

La terminologie américaine résout autrement le problème de concilier le caractère segmental des signifiants phoniques avec le caractère inétendu des signifiés amalgamés. Le **morphème** y est l'unité de choix, homologue du monème européen. Le mot *au* contient deux morphèmes, « préposition *à* » et « article défini », dont les formes segmentales, ou **morphes,** sont *à* et *le,* livrés par des substitutions. Une règle commande l'amalgame de *à* et *le* en au devant une consonne ; *au,* dans *au mari,* et *à l',* dans *à l'homme,* sont des **allomorphes ;** *à la* est un allomorphe de *à le* devant un nom féminin. Les morphes servent pratiquement à désigner les morphèmes : *au* contient le morphème *à* et le morphème *le ;* en anglais, *went* contient le morphème *go* (cf. *to go*) et le morphème *ed* (cf. *granted,* du verbe *to grant*) ; cette convention facilite la formulation des algorithmes de la grammaire générative : c'est l'avantage qu'y trouvent ses usagers, reprochant au « monème » son caractère finalement trop abstrait.

La distinction établie par A. Martinet entre des monèmes *lexicaux* (ou *lexèmes*) et des monèmes *grammaticaux* (ou *morphèmes*) est exposée à l'article spécial GRAMMAIRE.

monergol [mɔnɛrgɔl] n. m. (de *mon*[*o*]- et de *ergol ;* 1963, Larousse). Agent propulsif pour moteur-fusée, composé d'un seul liquide et qui assure la propulsion par décomposition exothermique.

monétaire [mɔnetɛr] adj. (bas lat. *monetarius,* de monnaie, relatif à l'argent, du lat. class. *moneta* [v. MONNAIE] : 1596, Le Caron, p. 214 [*système monétaire,* 1802, Laveaux ; *masse monétaire,* 1958, Romeuf, art. *monnaie*]). Relatif à la monnaie et à sa fabrication : *Crise monétaire. Politique monétaire. On souhaite du fond du cœur que la grande comédie monétaire actuelle, qui sera la risée d'une postérité ressaisie, on souhaite que cette bouffonnerie sinistre n'entraîne pas la raison française dans une épreuve désastreuse* (Duhamel). || *Système monétaire,* ensemble de toutes les monnaies métalliques ayant cours dans un pays. || *Masse monétaire,* somme de toutes les formes de monnaie existant dans un pays à un moment donné.

monétisation [mɔnetizasjɔ̃] n. f. (de *monétiser ;* 1823 [d'après Bloch-Wartburg], puis 1851, Landais, au sens de « action de donner la valeur, le cours des monnaies à des effets de papier » ; sens actuel, 1860, Dochez). Action de transformer des métaux en monnaie.

monétiser [mɔnetize] v. tr. (dér. savant du lat. *moneta,* monnaie [v. MONNAIE] ; 1823 [d'après Bloch-Wartburg], puis 1829, Boiste. au sens de « donner la valeur, le cours des monnaies à des effets de papier » ; sens actuel, 1874, Larousse). Transformer en monnaie : *Monétiser de l'or.*

mongol, e [mɔ̃gɔl] adj. et n. (d'un mot mongol ; 1756, Voltaire). Relatif à la Mongolie ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ **mongol** n. m. (1874, Larousse). Groupe de langues en usage surtout en Mongolie.

mongolien, enne [mɔ̃gɔljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Mongolie,* n. géogr., dér. de *mongol* [v. l'art. précéd.] ; 1874, Larousse, au sens de « de Mongolie » ; sens actuel [sous l'influence de *mongolisme*], 1959, Robert). Se dit de sujets atteints de mongolisme.

◆ adj. (1959, Robert). Relatif au mongolisme.

mongolique [mɔ̃gɔlik] adj. (de *Mongolie* [v. l'art. précéd.] ; 1840, Acad.). Qui appartient à la Mongolie ou aux Mongols.

mongolisme [mɔ̃gɔlism] n. m. (de *mongol,* à cause du faciès [visage rond, yeux bridés] que présentent les malades ; 1866, d'après Garnier et Delamare, 1953). État congénital, constaté dès la naissance, caractérisé par une déformation du visage, avec yeux bridés, des anomalies somatiques diverses, une déficience intellectuelle profonde : *Le mongolisme est attribué à la présence d'un chromosome surnuméraire.*

moniale [mɔnjal] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *monial,* monacal, monastique [v. 1150, Godefroy], dér. de *monie,* forme anc. de *moine* [v. ce mot] ; milieu du XIV[e] s., écrit *monial* [*moniale,* début du XVI[e] s.], aux sens 1-2). **1.** Au sens canonique du mot, religieuse à vœux solennels. || **2.** Au sens large, religieuse vivant en monastère et astreinte à l'office du chœur : *Elle eut jadis la vocation d'une moniale et elle fil son noviciat à l'abbaye de Sainte-Cécile de Solesmes* (Huysmans).

moniléthrix [mɔniletriks] n. m. (du lat. *monile,* collier, et du gr. *thrix,* poil ; 1903, Larousse). Malformation congénitale des poils, qui présentent de distance en distance des rétrécissements et des renflements, et sont en outre secs et cassants.

monilia [mɔnilja] n. m. (lat. scientif. moderne *monilia,* même sens, du lat. class. *monile,* collier ; 1828, Mozin, comme n. f., écrit *monilie ; monilia,* 1923. Larousse, comme n. f. [comme n. m., 1963, Larousse]). Champignon se développant en automne sur les poires, les pommes et sur quelques

autres fruits, où il produit la maladie connue sous le nom de *moniliose.*

monilié, e [mɔnilje] adj. (de *monilie* [v. l'art. précéd.] ; 1874, Larousse). Qui est attaqué par le monilia.

moniliose [mɔniljoz] n. f. (dér. savant de *monilia ;* 1963, Larousse). Maladie des fruits causée par le monilia.

monisme [mɔnism] n. m. (allem. *Monismus,* monisme — en philosophie — [fin du XVIIIe s.], du gr. *monos,* seul, unique ; 19 juin 1875, *Revue des cours scientifiques* [p. 1205], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Système philosophique selon lequel l'être est fait d'une seule substance (par opposition au *dualisme*) : *Le monisme de Spinoza identifie Dieu à la nature.* || **2.** En droit, conception doctrinale selon laquelle l'ensemble des normes juridiques constitue un tout unique.
• CONTR. : 1 *dualisme, pluralisme.*

moniste [mɔnist] adj. (de *monisme ;* 1935, Acad.). Relatif au monisme : *Les puissantes réalités que la science moderne a résumées dans la doctrine moniste* (M. Prévost).
◆ n. et adj. (1877, Littré). Partisan du monisme.

moniteur, trice [mɔnitœr, -tris] n. (lat. *monitor,* guide, conseiller, de *monitum,* supin de *monere,* faire souvenir, avertir, exhorter ; milieu du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1823, Boiste ; sens 3, v. 1960 ; sens 4, 1936, Aragon [*moniteur de colonies de vacances,* 1959, Robert]). **1.** *Class.* Personne qui guide et donne des conseils : *Un docteur pour nous instruire de la vérité, ou plutôt un moniteur assez fidèle pour nous disposer à en être instruits* (Malebranche). || **2.** *Vx.* Élève servant de répétiteur à ses condisciples : *Le maître d'école l'avait nommé moniteur et Monsieur le Curé lui faisait servir la messe* (France). || **3.** Étudiant participant, moyennant une rétribution, aux activités d'enseignement. || **4.** Personne chargée de l'enseignement et de la pratique de certains sports, de certaines disciplines : *Un moniteur d'éducation physique, de ski. Une monitrice d'enseignement ménager.* || *Moniteur de colonie de vacances,* personne chargée de la surveillance et de l'animation de cette colonie de vacances.
◆ **moniteur** n. m. (sens 1-2, 1968, Larousse ; sens 3, 1972, Domart et Bourneuf). **1.** Programme de contrôle permettant de surveiller l'exécution, par un ordinateur, de plusieurs programmes n'ayant aucun lien entre eux, de façon que l'appareil soit utilisé le plus complètement possible. || **2.** Instrument analysant et contrôlant la qualité d'un produit. || **3.** Appareil de surveillance automatique des malades, utilisé dans le monitoring : *Moniteur cardiaque.*

monition [mɔnisjɔ̃] n. f. (lat. *monitio,* avertissement, avis, conseil, recommandation, de *monitum* [v. l'art. précéd.] ; v. 1283, Beaumanoir, au sens de « exhortation » [terme d'église] ; sens 1, 1690, Furetière [« citation devant un tribunal ecclésiastique », 1463, Bartzsch] ; sens 2-3, v. 1360, Froissart). **1.** En droit canonique, avertissement qu'un supérieur ecclésiastique donne avant d'infliger une censure. || **2.** *Littér.* Avertissement en général : *Je vis dans cette dent cassée un signe, une monition obscure que je comprendrais plus tard* (Sartre). || **3.** Publication d'un monitoire.

monitoire [mɔnitwar] n. m. (lat. *monitorius,* qui donne un avertissement, de *monitor* [v. MONITEUR] ; 1414, Premierfait, comme adj., au sens de « qui sert à avertir » ; comme n. m., au sens 1, XVIe s., Littré ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon [« avertissement qui précède l'excommunication », 1611, Cotgrave]). **1.** *Autref.* Lettre promulguée par l'autorité ecclésiastique, invitant, sous peine d'excommunication, tous ceux qui étaient au courant de certains faits criminels à les révéler : *Publier, fulminer un monitoire. Un monitoire est une espèce de proscription* [...], *voyez quel effet horrible ont produit les monitoires contre les Calas et les Sirven* (Voltaire). || **2.** *Autref.* Citation juridique faite sous peine d'excommunication : *On sait que le pape Sixte V eut l'insolence d'envoyer, en 1589, un monitoire par lequel il ordonnait au roi de se rendre à Rome en trente jours, pour se justifier de la mort du cardinal de Guise* (Voltaire).
• REM. On a dit aussi adjectivement, dans le même sens, *lettres monitoires*(milieu du XVe s.).

1. monitor [mɔnitɔr] n. m. (mot esp. de même sens, du lat. *monitor,* guide, conseiller [v. MONITEUR], ce saurien passant pour prévenir l'homme de l'approche des crocodiles ; 1840, Acad. [*moniteur,* forme francisée, 1829, Boiste]). Autre nom du *varan,* reptile saurien carnivore.

2. monitor [mɔnitɔr] n. m. (mot angloaméric. de même sens, proprem. « moniteur, surveillant », du lat. *monitor* [v. MONITEUR] ; 1864, *Dict. de la conversation*). Bâtiment de guerre cuirassé de moyen tonnage, bas sur l'eau, créé aux États-Unis pendant la guerre de Sécession, pour l'attaque et la défense des côtes : *Imaginez* [...] *un crustacé ayant la vague forme d'un torpilleur et évoquant, avec son armure, l'image d'un monitor américain dont l'hélice visible serait une longue queue* (Huysmans).

3. monitor [mɔnitɔr] n. m. (probablem. emploi métaphorique de *monitor* 2, à cause de la puissance de la lance à eau ; 1963, Larousse). Lance à eau puissante, installée sur un affût, dont le jet, alimenté sous forte pression, est utilisé, dans les mines et les travaux publics, pour l'abattage et l'entraînement des terrains tendres, la désagrégation des déblais.

monitorat [mɔnitɔra] n. m. (dér. savant de *moniteur ;* v. 1950, aux sens 1-2). **1.** Emploi, fonction de moniteur. || **2.** Instruction, stage nécessaire pour accéder à cette fonction.

monitorial, e, aux [mɔnitɔrjal, -o] adj. (dér. savant du lat. *monitorius* [v. MONITOIRE] ; milieu du XVIe s., Pasquier). Qui est en forme de monitoire : *Lettres monitoriales.*

monitoring [mɔnitɔriŋ] n. m. (dér. savant de *moniteur,* sur le modèle des nombreux mots en *-ing ;* 1972, Domart et Bourneuf). Ensemble de méthodes de surveillance, de contrôle et d'analyse immédiate à l'aide d'un moniteur.
• REM. Le ministère de la Santé préconise la forme francisée MONITORAGE.

monnaie [mɔnɛ] n. f. (lat. *moneta,* hôtel de la Monnaie, argent monnayé, monnaie, emploi substantivé de l'adj. fém. *Moneta,* surnom de Junon — attribué à celle-ci pour avoir averti les Romains d'un tremblement de terre —, dér. de *monetum,* supin de *monere,* avertir [la monnaie ayant d'abord été fabriquée dans le temple de Junon Moneta] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *monoie* [*monnoie,* XIIIe s., *Roman de Renart ; monnaie,* 1549, R. Estienne — bien que la graphie *monnaie* ne soit devenue courante qu'au XVIIIe s., nous l'avons adoptée systématiquement dans toutes les références ci-dessous], au sens 1 [« ensemble des pièces de même type », 1690, Furetière ; *battre monnaie,* 1617, Crespin ; *hôtel de la Monnaie, des Monnaies,* 1868, Littré — *la Monnaie,* même sens, v. 1250, Mousket ; *monnaie blanche,* 19 mai 1305, Littré ; *monnaie éclatée,* 1963, Larousse ; *monnaie encastrée, martelée,* 1931, Larousse ; *monnaie fourrée,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens 2, XIIIe s., *Macchabées* [*monnaie fictive,* av. 1778, Voltaire ; *monnaie fiduciaire,* 1868, Littré ; *monnaie scripturale,* 1949, Larousse ; *fausse monnaie,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; *c'est monnaie courante,* av. 1784, Diderot ; *payer en monnaie de singe,* 1552, Sainéan, *la Langue de Rabelais*] ; sens 3, v. 1360, Froissart [aussi « ...contrepartie d'une seule pièce... » ; *garder, rendre la monnaie,* 1868, Littré ; *faire de la monnaie,* XXe s. ; *rendre à quelqu'un la monnaie de sa pièce,* au fig., fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens 4, 1690, Furetière [aussi *monnaie de compte ; monnaie divisionnaire,* 1959, Robert] ; sens 5, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 6, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*monnaie d'échange,* 1955, Robert, art. *échange*]). **1.** Pièce de métal frappée par l'autorité souveraine pour servir aux échanges : *Monnaie d'or, d'argent, de cuivre. Les plus anciennes monnaies ne sont pas antérieures au VIIe s. av. J.-C.* || *Par extens.* Ensemble des pièces de même type : *Retirer une monnaie de la circulation.* || *Battre monnaie,* fabriquer de la monnaie.

|| *Hôtel de la Monnaie, des Monnaies,* ou simplem. *la Monnaie,* établissement où l'on frappe monnaies et médailles. || *Monnaie blanche,* pièces d'argent. || *Monnaie éclatée,* monnaie dont les bords ont été fendus quand on l'a frappée. || *Monnaie encastrée,* monnaie composée de deux métaux, dont l'un constitue le pourtour annulaire, l'autre la partie médiane. || *Monnaie fourrée,* monnaie dont l'extérieur seulement est d'or ou d'argent, l'intérieur, évidé, étant rempli d'un métal vil. || *Monnaie martelée,* monnaie dont le type a été effacé. || **2.** Tout instrument légal de paiement : *Monnaie métallique. Monnaie de papier. Papier-monnaie.* || *Monnaie fictive,* nom donné parfois au papier-monnaie. || *Monnaie fiduciaire,* billets de banque. || *Monnaie scripturale,* chèques bancaires, chèques postaux, ordres de virement émis par les titulaires de comptes. || *Fausse monnaie,* contrefaçon frauduleuse des pièces ou des billets ayant cours légal. || Fig. *C'est monnaie courante,* c'est une chose très fréquente, qui se pratique couramment. || Fam. *Payer en monnaie de singe,* faire des plaisanteries, des grimaces, au lieu de s'acquitter. || **3.** Pièces d'argent ou de billon, ou coupures de faible valeur qu'on porte sur soi : *Ne pas avoir de monnaie. De la menue monnaie, de la petite monnaie. Monnaie d'appoint.* || Ensemble de pièces ou de billets dont la valeur totale représente la contrepartie d'une seule pièce, d'un seul billet : *Demander la monnaie de cinquante francs.* || Différence entre la somme représentée par le billet ou la pièce donnés en paiement d'une marchandise et le prix de cette marchandise : *Rendre la monnaie. Quand il rapporta le billet, elle lui dit de garder la monnaie. Il toucha de la main sa casquette* (Mauriac). || *Faire de la monnaie,* échanger une grosse coupure contre son équivalent en coupures ou en pièces de moindre valeur : *Faire la monnaie de cent francs.* || Fig. *Rendre à quelqu'un la monnaie de sa pièce,* user à l'égard de quelqu'un de procédés analogues aux siens, se venger. || **4.** Unité monétaire d'un pays, répondant à une définition et qui sert à exprimer la valeur ou le prix des biens : *La monnaie française est le franc ; celle du Royaume-Uni est la livre sterling. Un pays à monnaie forte. La dépréciation, la dévaluation des monnaies. Spéculer sur la revalorisation d'une monnaie. Que l'on fasse monter les prix en abaissant la valeur de la monnaie, voilà bien le genre de sottise qu'une bonne cervelle de France ne saurait entendre sans rire* (Duhamel). || *Monnaie de compte,* unité monétaire qui n'est pas représentée matériellement et qui est utilisée uniquement pour les comptes : *La guinée anglaise, qui vaut 21 shillings, soit 1 livre et 1 shilling, est une monnaie de compte.* || *Monnaie divisionnaire,* division de l'unité monétaire d'un pays. || *Monnaie flottante,* V. FLOTTANT, E. || **5.** *Fam.* Argent : *Le quart d'heure de Rabelais arrivé, le comte se trouva sans monnaie* (Balzac). *Oh ! plus d'un, ce soir-là, lorsque devant les siens | Il jeta sur un coin de table sa monnaie, | Ne dut pas [...] se sentir l'âme gaie, | [...] en songeant | Que de longtemps peut-être on n'aurait plus d'argent...* (Coppée). || **6.** *Fig.* et *vx.* Chose considérée du point de vue de son mérite, de sa valeur, ou comme un moyen de s'acquitter d'une dette, d'une obligation : *La science est dans la plupart de ceux qui la cultivent une monnaie dont on fait grand cas* (Rousseau). *Il n'est qu'une monnaie pour payer la faute, c'est le repentir* (Mme Guizot). || Auj. *Monnaie d'échange,* ce qui, dans une négociation, peut servir à obtenir autre chose de la partie adverse.

• SYN. : **1** *espèces ;* **2** *argent, numéraire ;* **3** *mitraille* (fam.) ; **5** *deniers, fric* (arg.), *galette* (pop.), *pèse* (arg.), *picaillons* (pop.), *pognon* (pop.), *ronds* (pop.).

monnaie-du-pape [mɔnɛdypap] n. f. (de *monnaie, du* et *pape ;* 1845, Bescherelle). Nom usuel de la lunaire, dont les silicules, blanc argenté, ressemblent à des pièces de monnaie : *Sur chaque table, afin d'entretenir la soif, des frites, givrées de sel et minces comme des monnaies-du-pape* (Martin du Gard).

• Pl. *des* MONNAIES-DU-PAPE.

monnayable [mɔnɛjabl] adj. (de *monnayer ;* 1886, L. Bloy, au sens 3 ; sens 1, 1970, Robert ; sens 2, 1966, A. Sarrazin, p. 251). **1.** Qui peut être monnayé, transformé en monnaie : *Métaux monnayables.* || **2.** Qui peut être négocié, vendu : *Des objets difficilement monnayables.* || **3.** *Fig.* Qui peut servir de monnaie d'échange : *Une aide désintéressée, mais qui peut se révéler monnayable le moment venu.*

monnayage [mɔnɛjaʒ] n. m. (de *monnayer* [v. ce mot] ; 1296, Godefroy, écrit *monaage* et *monoiage* [*monnayage,* 1611, Cotgrave ; *faux monnayage,* 1936, Capitant]). Fabrication de la monnaie, et plus particulièrement frappe des monnaies. || *Faux monnayage,* fabrication de fausse monnaie.

monnayé, e [mɔnɛje] adj. (part. passé de *monnayer* [v. l'art. suiv.] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *muneé ;* XVe s., écrit *monnoyé ; monnayé,* 1812, Mozin). Se dit d'un métal converti en monnaie : *Or, argent monnayé.*

monnayer [mɔnɛje] v. tr. (de *monnaie* Iv. ce mot] ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au part. passé, écrit *moneé,* au sens de « frappé au coin » [en parlant d'un denier] ; à l'infin., au sens 1, v. 1268, É. Boileau, écrit *monoier* [*mon-noyer,* 1422, Godefroy, et *monnayer,* 1803, Boiste ; absol., 1874, Larousse] ; sens 2, 1886, L. Bloy ; sens 3, 1670, Molière). [Conj. **2 b.**] **1.** Convertir en monnaie un métal : *Monnayer un lingot d'or.* || *Absol.* Frapper la monnaie. || **2.** *Vx.* Convertir en argent liquide : *Monnayer des billets à ordre.* || **3.** *Fig.* Faire argent de quelque chose, en tirer un profit pécuniaire : *Monnayer ses services, ses talents, une intervention. D'autres, au service de quelque journal, monnaient leur expérience de la société en « échos » exactement documentés* (Bourget).

• SYN. : **2** *changer ;* **3** *vendre.*

monnayeur [mɔnɛjœr] n. m. (de *monnayer* [v. ce mot] ; XIVe s., Godefroy, écrit *monoieor ; monnayeur,* 1530, Pals-grave). Ouvrier qui travaille à la frappe de la monnaie. (Rare.) || *Faux-monnayeur,* v. à l'ordre alphab.

monneron [mɔnrɔ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Monneron,* n. d'une famille de négociants qui obtint en 1791 et 1792 le droit de frapper une monnaie de cuivre, dont les pièces portaient en exergue *Monneron frères..* ; 1832, Esnault). Monnaie de confiance en métal vil, fabriquée sous la Révolution : [Il] *se croyait obligé de faire l'aumône aux pauvres qu'il rencontrait, mais il ne leur donnait jamais que des monnerons ou des sous démonétisés* (Hugo).

mon(o)- [mɔn(o)], élément tiré du gr. *monos,* seul, unique, qui entre, comme préfixe, dans la formation de nombreux mots, notamment en chimie, où, placé devant le nom d'un radical, il indique que ce radical n'est substitué qu'une fois dans la molécule : *Monobromé, monocalcique.*

monoacide [mɔnɔasid] n. m. et adj. (de *mono-* et de *acide ;* début du XXe s.). Se dit d'un corps chimique possédant une seule fonction acide : *L'acide acétique est un monoacide.*

monoamide [mɔnɔamid] n. m. (de *mono-* et de *amide ;* 1963, Larousse). Composé chimique comportant une seule fonction amide.

monoarthrite [mɔnɔartrit] n. f. (de *mono-* et de *arthrite ;* 1963, Larousse). Arthrite localisée à une seule articulation.

monoarticulaire [mɔnɔartikylɛr] adj. (de *mono-* et de *articulaire ;* 1963, Larousse). Qui concerne une seule articulation : *Rhumatisme monoarticulaire.*

monoatomique [mɔnɔatɔmik] adj. (de *mono-* et de *atomique ;* 1868, Littré). Se dit d'un corps simple dont la molécule ne renferme qu'un atome.

monoaxe [mɔnɔaks] adj. (de *mono-* et de *axe ;* 1931, Larousse). En histoire naturelle, qui possède un seul axe : *Spicules monoaxes des éponges.*

1. monobase [mɔnɔbaz] adj. (de *mono-* et de *base* 1 ; 1868, Littré). Se dit d'un minéral qui n'a qu'une seule base : *Cristaux monobases.*

2. monobase [mɔnɔbɑz] n. f. (de *mono-* et de *base* 2 ; 1963, Larousse). Corps chimique qui ne possède qu'une fonction basique.

monobasique [mɔnɔbɑzik] adj. (de *mono-* et de *basique ;* 1868, Littré). Se dit d'un corps chimique qui n'a qu'une fonction basique.

monobloc [mɔnɔblɔk] adj. invar. (de *mono-* et de *bloc ;* 1907, Larousse). Qui est d'une seule pièce, fait d'un seul élément : *Fusil monobloc. Châssis monobloc. Roue monobloc.*

monobrin [mɔnɔbrɛ̃] n. m. et adj. (de *mono-* et de *brin ;* 1963, Larousse). Brin formé d'un seul filament.

monobromé, e [mɔnɔbrɔme] adj. (de *mono-* et de *brome ;* 1874, Larousse). Se dit d'un composé chimique qui contient un seul atome de brome.

monocâble [mɔnɔkɑbl] adj. (de *mono-* et de *câble ;* 1963, Larousse). A un seul câble : *Téléphérique monocâble.*

◆ n. m. (1963, Larousse). Transporteur aérien constitué par un câble sans fin actionné par un treuil, et qui est à la fois porteur et tracteur.

monocalcique [mɔnɔkalsik] adj. (de *mono-* et de *calcique ;* 1963, Larousse). Se dit d'un sel dérivant d'un polyacide dans la molécule duquel un seul atome d'hydrogène est remplacé par du calcium : *Phosphate monocalcique.*

monocamérisme [mɔnɔkamerism] n. m. (de *mono-* et du lat. *camera* [v. CHAMBRE] ; 1931, Larousse). Système parlementaire dans lequel le pouvoir législatif est détenu par une seule assemblée.

monocarpien, enne [mɔnɔkarpjɛ̃, -ɛn] ou **monocarpique** [mɔnɔkarpik] adj. (de *mono-* et du gr. *karpos,* fruit ; 1868, Littré [*monocarpien*], et 1874, Larousse [*monocarpique*]). Se dit des plantes qui ne fructifient qu'une seule fois dans leur vie et meurent peu après (plantes annuelles, rares espèces vivaces).

monocéphale [mɔnɔsefal] adj. et n. (de *mono-* et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1812, Mozin, au sens de « à fleurs disposées en têtes solitaires » [terme de botanique] ; sens actuel, 1836, Acad.). Se dit d'un monstre qui n'a qu'une seule tête pour deux corps.

monochloré, e [mɔnɔklɔre] adj. (de *mono-* et de *chloré ;* 1874, Larousse). Se dit d'un composé chimique qui contient un seul atome de chlore.

monochromateur [mɔnɔkrɔmatœr] n. m. (de *mono-* et du gr. *khrôma, -matos,* couleur ; 1963, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Dispositif optique fournissant une radiation monochromatique. || **2.** Appareil permettant de sélectionner, dans un faisceau de particules (et spécialement de neutrons), celles qui sont animées de la même vitesse.

monochromatique [mɔnɔkrɔmatik] adj. (de *mono-* et de *chromatique* 2 ; 1840, Acad., au sens de « monochrome » [terme de peinture] ; sens actuel, 1868, Littré). Se dit d'une radiation composée de vibrations de même fréquence : *Lumière monochromatique.*

monochrome [mɔnɔkrom] adj. (gr. *monokhrômos* et *monokhrômatos,* qui est d'une seule couleur, de *monos,* seul, unique, et de *khrôma, -matos,* couleur ; 1752, Trévoux, écrit *monochromate ; monochrome,* 1765, *Encyclopédie* [pour des sculptures qui n'ont que la couleur naturelle de la pierre, 1868, Littré]). Qui est d'une seule couleur : *Ces longues bandes de troupes monochromes, telles que les habillent les gouvernements modernes, supportent difficilement le pittoresque* (Baudelaire). *Jusqu'à l'horizon, elle* [la mer] *était terne et monochrome comme aurait pu la peindre un enfant* (Gide). || *Spécialem.* Se dit des sculptures qui n'ont que la couleur naturelle de la pierre.

monochromie [mɔnɔkrɔmi] n. f. (de *monochrome ;* 1870, Bürger [II, 39], au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Caractère de ce qui est monochrome. || **2.** Œuvre peinte exécutée en une seule couleur : *Presque tous ses tableaux sont des monochromies bitumeuses* (Goncourt).

monocinétique [mɔnɔsinetik] adj. (de *mono-* et de *cinétique ;* 1958, Piraux). En physique, se dit de particules qui ont toutes la même vitesse : *Électrons monocinétiques.*

monocle [mɔnɔkl] n. m. (bas lat. *monoculus,* borgne, du gr. *monos,* seul, unique, et du lat. class. *oculus,* œil ; XIIIe s., Godefroy, écrit *monougle* [*monocle,* 1596, Hulsius], au sens de « [celui] qui n'a qu'un œil » ; 1671, Chérubin, au sens de « petite lunette pour un seul œil » ; sens 1, 20 mai 1827, *Journ. des dames ;* sens 2, 1834, Landais). **1.** Verre correcteur que l'on insère dans l'arcade sourcilière : *Porter monocle. Le monocle du marquis de Forestelle était minuscule, n'avait aucune bordure et, obligeant à une crispation incessante et douloureuse de l'œil où il s'incrustait comme un cartilage superflu dont la présence est inexplicable et la matière recherchée, il donnait au visage du marquis une délicatesse mélancolique* (Proust). || **2.** Bandage recouvrant l'un des deux yeux.

monoclinal, e, aux [mɔnɔklinal, -o] adj. (de *mono-,* d'après *synclinal ;* 1888, Larousse [*relief monoclinal ;* 1963, Larousse]). En géologie, se dit d'une structure où toutes les couches appartiennent à un seul et même flanc de pli. || *Relief monoclinal,* forme topographique asymétrique, se composant d'un talus en pente raide et d'un autre flanc en pente douce.

monocline [mɔnɔklin] adj. (de *mono-* et de *-cline,* du gr. *klinê,* lit, couche ; 1799, Philibert, I, 285). Se dit des végétaux qui réunissent les deux sexes sur une même fleur.

● SYN. : *hermaphrodite.* — CONTR. : *dicline.*

monoclinique [mɔnɔklinik] adj. (de *mono-* et de *-clinique,* du gr. *klinein,* faire pencher, incliner ; 1868, Littré). Se dit des cristaux qui possèdent un axe de symétrie binaire.

● SYN. : *binaire, clinorhombique.*

monoconique [mɔnɔkonik] adj. (de *mono-* et de *conique ;* 1874, Larousse). Qui se termine par un seul cône.

monocontinu [mɔnɔkɔ̃tiny] adj. m. (de *mono-* et de *continu ;* 1963, Larousse). Se dit d'un système de traction électrique dans lequel la distribution du courant est faite en monophasé, ce courant étant redressé à bord des machines pour alimenter des moteurs à courant continu.

1. monocoque [mɔnɔkɔk] adj. (de *mono-* et de *coque ;* 1923, Larousse, comme n. m., au sens de « avion à fuselage unique » ; comme adj., au sens actuel, v. 1935). Se dit d'une construction (cellule ou fuselage d'avion, ensemble châssis-carrosserie d'une automobile) dans laquelle les différents efforts de torsion, de cisaillement et de flexion sont absorbés par le revêtement travaillant.

◆ n. f. (1963, Larousse). Construction qui répond à ces caractéristiques, souvent réalisée par soudure.

2. monocoque [mɔnɔkɔk] n. m. (de *mono-* et de [*micro*]*coque ;* 1923, Larousse). Microcoque qui se présente à l'état isolé.

1. monocorde [mɔnɔkɔrd] n. m. (bas lat. *monochordon,* monocorde [instrument de musique], gr. *monokhordon,* même sens, de *monos,* seul, unique, et de *khordê,* boyau, corde à boyau, corde d'un instrument de musique ; v. 1155, Wace, écrit *monacorde* [*monocorde,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens de « clavicorde » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Instrument à une seule corde, tendue, entre deux chevilles, sur une caisse de résonance, pour déterminer les rapports numériques des sons et accorder les autres instruments. || **2.** Cordon de commutateur terminé par une seule fiche.

2. monocorde [mɔnɔkɔrd] adj. (bas lat. *monochordos,* à une corde, tiré de *monochordon* [v. MONOCORDE 1] ; 1903, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Se dit d'un instrument de musique ne comportant qu'une corde : *Les Toucouleurs s'accompagnaient avec leur violon monocorde* (Tharaud). || **2.** *Fig.* Se dit d'un son émis sur une seule note et qui ne varie pas : *Plaintes monocordes. Un exposé monocorde. Rumelles s'exprimait sur un ton bas et monocorde* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *monotone.*

monocotylé, e [mɔnɔkɔtile] adj. (de *mono-* et de *cotylé[don]* ; 1931, Larousse). Qui n'a qu'un cotylédon.

monocotylédone [mɔnɔkɔtiledɔn] adj. et n. f. (de *mono-* et de *cotylédon ;* 1868, Littré). En botanique, se dit des végétaux dont la graine n'a qu'un cotylédon : *Le blé est une plante monocotylédone.*

◆ **monocotylédones** n. f. pl. (1787, Gouan, p. 15). Classe d'angiospermes comprenant les plantes dont les graines possèdent une plantule à un seul cotylédon, comme les graminées, les liliacées, les palmiers, les orchidacées, les broméliacées, etc.

monocotylédonie [mɔnɔkɔtiledɔni] n. f. (de *mono-* et de *cotylédon ;* 1868, Littré). État, caractère d'une plante qui n'a qu'un cotylédon.

monocratie [mɔnɔkrasi] n. f. (de *mono-*, d'après *démocratie, aristocratie,* etc. ; 1963, Larousse). Gouvernement d'un seul : *La monarchie est une forme de monocratie.*

monocratique [mɔnɔkratik] adj. (de *monocratie ;* 1965, Freund). Relatif à la monocratie.

monocrin [mɔnɔkrɛ̃] n. m. et adj. (de *mono-* et de *crin ;* 1963, Larousse). Fil composé d'une seule fibre artificielle ou d'un seul crin synthétique : *Les fils de Nylon utilisés pour la pêche à la ligne sont monocrins.*

monoculaire [mɔnɔkylɛr] adj. (dér. savant de *monocle ;* 1812, Mozin, au sens de « qui n'a qu'un œil » [terme de zoologie] ; sens actuel, 1868, Littré). Qui ne concerne qu'un seul œil : *Vision monoculaire. Champ visuel monoculaire.*

monoculture [mɔnɔkyltyr] n. f. (de *mono-* et de *culture ;* 1842, Acad.). Système d'exploitation du sol spécialisé dans une seule culture permanente, comme celle de la vigne, des arbres fruitiers, du riz : *Une région de monoculture.*

monocycle [mɔnɔsikl] n. m. (de *mono-* et de *cycle* 2 ; 1931, Larousse). Cycle à une seule roue, employé par les équilibristes dans les cirques, les musichalls.

monocyclique [mɔnɔsiklik] adj. (de *mono-* et de *cycle* 1 ; 1907, Larousse). *Espèces monocycliques,* espèces animales dont le cycle sexuel revient une seule fois par an.

monocylindrique [mɔnɔsilɛ̃drik] adj. (de *mono-* et de *cylindre ;* 1959, Robert). Qui possède un seul cylindre : *Moteur monocylindrique.*

monocyte [mɔnɔsit] n. m. (de *mono-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1949, Larousse). Leucocyte mononucléaire de grande taille (12 à 15µm), provenant du système réticulo-endothélial.

monocytose [mɔnɔsitoz] n. f. (dér. savant de *monocyte ;* 1963, Larousse). Élévation du nombre des monocytes du sang : *La monocytose s'observe au cours des maladies infectieuses, du paludisme, etc.*

monodactyle [mɔnɔdaktil] adj. (de *mono-* et de *-dactyle,* gr. *daktulos,* doigt, tout objet de la forme d'un doigt ; 1868, Littré). Qui possède un seul doigt, une seule branche.

monodérive [mɔnɔderiv] adj. (de *mono-* et de *dérive ;* 1963, Larousse). Se dit d'un aéronef dont l'empennage ne comporte qu'un seul plan fixe vertical.

monodie [mɔnɔdi] n. f. (bas lat. *monodia,* chant d'une seule personne, solo, gr. *monôdia,* action de chanter seul, sans accompagnement, chant triste, complainte, de *monos,* seul, et de *ôdê,* chant ; 1576, Chappuis [II, 10], au sens 1 [dans la tragédie grecque, 1840, Acad.] ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** Chant à une voix, sans accompagnement. || *Spécialem.* Dans la tragédie grecque, passage lyrique chanté par un personnage au cours d'un épisode. || **2.** Chant à voix seule, avec accompagnement.

monodique [mɔnɔdik] adj. (de *monodie ;* 1874, Larousse). Qui est à une seule voix : *Musique monodique.*

monœcie [monesi] n. f. (lat. scientif. moderne *monœcia,* monœcie, du gr. *monos,* seul, et *oikia,* maison, race, dér. de *oikos,* maison ; 1787, Gouan [p. 57], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** État, caractère des plantes monoïques. || **2.** Propriété de certains champignons de vivre et de former leurs divers appareils reproducteurs sur une seule espèce de plante.

● CONTR. : **1** *diœcie.*

monoénergétique [mɔnɔenɛrʒetik] adj. (de *mono-* et de *énergétique ;* 1958, Piraux). En physique nucléaire, se dit d'un ensemble de particules possédant toutes la même énergie.

monofil [mɔnɔfil] adj. et n. m. (de *mono-* et de *fil ;* 1963, Larousse). Qui est constitué d'un seul fil : *Gut monofil. Nylon monofil.*

monofilament [mɔnɔfilamɑ̃] n. m. (de *mono-* et de *filament ;* 1968, Larousse). Fil unique obtenu par coagulation d'une coulée continue de liquide (textiles artificiels), par filage avec étirage à froid (polyamides) ou par extrusion avec étirage.

monogame [mɔnɔgam] adj. (bas lat. *monogamus,* monogame, gr. *monogamos,* qui n'a qu'une femme, de *monos,* seul, unique, et de *gamos,* union, mariage ; 1495, Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1721, Trévoux [« soumis au régime de la monogamie », 1868, Littré]). **1.** *Vx.* Qui n'a été marié qu'une fois. || **2.** Qui ne peut avoir qu'un seul conjoint légitime à la fois. || *Par extens.* Qui est soumis au régime de la monogamie : *Peuplades monogames.*

monogamie [mɔnɔgami] n. f. (bas lat. *monogamia,* monogamie, gr. *monogamia,* même sens, de *monogamos* [v. l'art. précéd.] ; 1529, L. Lassere, au sens 1 ; sens 2, av. 1714, Fénelon). **1.** Système dans lequel l'homme ne peut être simultanément l'époux de plus d'une femme, et la femme l'épouse de plus d'un homme. || **2.** *Vx.* État de ceux qui n'ont été mariés qu'une fois.

● CONTR. : *bigamie, polyandrie, polygamie.*

monogamique [mɔnɔgamik] adj. (de *monogamie ;* 1823, A. Richard). Qui a rapport à la monogamie ; qui repose sur la monogamie : *Le foyer monogamique est la base de notre Occident* (Michelet).

● CONTR. : *polygamique.*

monogamiste [mɔnɔgamist] n. (de *monogamie ;* 1903, Larousse). Partisan du régime de la monogamie.

monogatari [mɔnɔgatari] n. m. (mot japonais ; 1963, Larousse). Dans la littérature japonaise, récit romancé, généralement en prose, quelquefois mêlé de vers.

monogénie [mɔnɔʒeni] n. f. (de *mono-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1842, Acad.). Production d'individus d'un seul sexe, ou d'une majorité d'individus du même sexe, chez certains animaux.

monogénique [mɔnɔʒenik] adj. (de *mono-* et de *-génique,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1868, Littré). Se dit d'une forme topographique qui a été élaborée entièrement dans les mêmes conditions, sans changement de climat ou de niveau de base, sans déformations tectoniques.

monogénisme [mɔnɔʒenism] n. m. (de *mono-* et de *-génisme,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1868, Littré). Doctrine anthropologique qui fait dériver toutes les races humaines d'un type primitif unique.

● CONTR. : *polygénisme.*

monogéniste [mɔnɔʒenist] n. et adj. (de *monogénisme ;* 1868, Littré). Partisan du monogénisme.

● CONTR. : *polygéniste.*

monogerme [mɔnɔʒɛrm] adj. (de *mono-* et de *germe ;* 1968, Larousse). Se dit des graines isolées obtenues par segmentation des glomérules, en particulier pour la culture de la betterave.

monogrammatique [mɔnɔgramatik] adj. (dér. savant de *monogramme ;* 1812, Mozin). Qui a la forme, le caractère d'un monogramme.

monogramme [mɔnɔgram] n. m. (bas lat. *monogramma,* monogramme, du gr. *monos,* seul, unique, et *gramma,* caractère d'écriture, lettre, de *graphein,* graver, écrire ; milieu du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, 1680, Richelet [*monogramme parfait,* 1868, Littré ; *monogramme imparfait,* 1874, Larousse ; « combinaison de signes

et de caractères représentant le nom du Christ », 1690, Furetière ; « initiales d'une personne », 1936, R. Martin du Gard] ; sens 3, 1610, Huguet). **1.** Chiffre composé des lettres (*monogramme parfait*) ou des principales lettres (monogramme imparfait) d'un nom, entrelacées ou disposées de façon caractéristique : *Le monogramme royal remplace souvent la signature autographe dans les actes jusqu'au* XIV[e] *s.* ‖ *Spécialem.* Combinaison de signes et de caractères représentant le nom du Christ. (V. CHRISME.) ‖ *Par extens.* Initiales d'une personne : *Avoir du papier à lettres gravé à son monogramme. Au centre trônait un bureau d'apparat, où, sur la surface inhospitalière d'une glace sans tain, s'alignait une garniture en maroquin — classeur, sous-main, tampon-buvard, chiffrés d'un monogramme* (Martin du Gard). ‖ **2.** Marque ou signature abrégée qu'un artiste appose sur ses œuvres : *Le monogramme d'Albrecht Dürer.* ‖ **3.** Sigle composé de plusieurs lettres, qui, sur certaines monnaies, figure la marque de l'atelier monétaire, celle des magistrats chargés du contrôle, etc.

monogrammiste [mɔnɔgramist] n. m. (de *monogramme ;* 1868, Littré). Artiste qui n'est connu que par le monogramme dont il signait ses œuvres.

monographie [mɔnɔgrafi] n. f. (de *mono-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1793, d'après Bloch-Wartburg [« étude particulière sur une personne... », 1874, Larousse]). Étude fouillée qui porte sur un point précis d'histoire, de géographie, de littérature, de science, etc. : *Consacrer une monographie à une cathédrale. Une monographie sur l'activité économique d'une ville.* ‖ *Spécialem.* Étude particulière sur une personne, sa vie, ses œuvres.

monographique [mɔnɔgrafik] adj. (de *monographie ;* 1840, Acad.). Qui appartient au genre de la monographie : *Description monographique.*

monogyne [mɔnɔʒin] adj. (de *monogynie ;* 1868, Littré). Se dit des fleurs qui ne renferment qu'un seul carpelle.

monogynie [mɔnɔʒini] n. f. (lat. scientif. moderne *monogynia,* monogynie [en botanique], du gr. *monos,* seul, unique, et *gunê,* femme, femelle ; 1787, Gouan [p. 21], au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** État, caractère d'une plante dont chaque fleur n'a qu'un carpelle. ‖ **2.** Caractère d'une société d'insectes où il n'y a qu'une seule femelle féconde, la reine : *La monogynie est absolue chez les abeilles.*

monohydrate [mɔnɔidrat] n. m. (de *mono-* et de *hydrate ;* 1845, Bescherelle). Hydrate contenant une seule molécule d'eau.

monohydraté, e [mɔnɔidrate] adj. (de *monohydrate ;* 1845, Bescherelle). Qui est à l'état de monohydrate : *Acide nitrique monohydraté.*

monoïdéique [mɔnɔideik] adj. (de *monoïdéisme ;* 1931, Larousse). Qui relève du monoïdéisme : *Somnambulisme monoïdéique.*

monoïdéisme [mɔnɔideism] n. m. (de *mono-* et de *idée ;* fin du XIX[e] s., Ribot, aux sens 1-2). **1.** État de la conscience qui concentre toute son activité autour d'une idée dominante : *Selon Ribot, le monoïdéisme est réalisé dans l'attention intellectuelle.* ‖ **2.** État psychologique dans lequel une idée, une image, une sensation occupe, d'une façon obsédante, tout le champ de la conscience (hypnose, somnambulisme...).

monoïdéiste [mɔnɔideist] adj. (de *monoïdéisme ;* 1963, Larousse). Qui repose, s'appuie sur le monoïdéisme : *La théorie monoïdéiste de l'attention.*

mono-iodé, e [mɔnɔjɔde] adj. (de *mono-* et de *iodé ;* 1874, Larousse). Se dit d'un composé chimique qui contient un seul atome d'iode.

monoïque [mɔnɔik] adj. (de *mono-* et du gr. *oikos,* maison, demeure ; 1799, Philibert [I, 286], au sens 1 ; sens 2, 1966, Larousse). **1.** Se dit des espèces végétales à fleurs unisexuées dont chaque pied porte à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles : *Le maïs, le noisetier sont des plantes monoïques.* ‖ **2.** Se dit des champignons parasites dont tout le cycle reproductif se déroule sur le même hôte.

monokini [mɔnɔkini] n. m. (de *mono-,* d'après [*bi*]*kini* [v. ce mot], *bi-* ayant été pris pour un préfixe à valeur numérale ; 25 juill. 1964, *le Monde*). Maillot de bain pour femme ne comportant qu'un slip et pas de soutien-gorge.

monolingue [mɔnɔlɛ̃g] adj. (de *mono-,* d'après *bilingue ;* 1963, Larousse [*dictionnaire monolingue,* 1967, Robert]). Qui ne parle, n'utilise qu'une seule langue. (S'oppose à *multilingue* ou *plurilingue.*) ‖ *Dictionnaire monolingue,* dictionnaire dont les entrées et les définitions sont rédigées dans la même langue (par opposition à *dictionnaire bilingue*).

• SYN. : *unilingue.* — CONTR. : *polyglotte.*

monolinguisme [mɔnɔlɛ̃gɥism] n. m. (de *monolingue ;* 1968, Larousse). État d'une personne qui ne parle qu'une langue ou d'un pays dans lequel une seule langue est parlée.

monolithe [mɔnɔlit] adj. (lat. *monolithus,* formé d'une seule pierre, gr. *mono-lithos,* même sens, de *monos,* seul, unique, et de *lithos,* pierre ; 1532, Godefroy, écrit *monolythe,* pour qualifier un hanap taillé dans un seul bloc d'agate ; écrit *monolithe,* au sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Se dit d'un élément d'architecture assez important (colonne, linteau, obélisque, etc.) qui est taillé dans un seul bloc de pierre : *Les colonnes égyptiennes étaient généralement monolithes.* ‖ **2.** Se dit d'un monument taillé dans le roc : *L'église monolithe de Saint-Émilion.*

◆ n. m. (sens 1, 1813, Gattel ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Monument formé d'une seule pierre : *Un monolithe de vingt pieds de haut* (Hugo) ; et littér. : *Sur l'échafaud de Louis seize, | Monolithe au sens aboli, | On a mis mon secret, qui pèse | Le poids de cinq mille ans d'oubli* [dit l'Obélisque de Paris] (Gautier). ‖ **2.** *Fig.* Se dit de ce qui forme bloc, paraît inébranlable : *Au milieu de ces raisons se dresse l'énorme monolithe de l'injustice* (Maeterlinck).

monolithique [mɔnɔlitik] adj. (de *monolithe ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, juill. 1956, *la Classe de français*). **1.** Qui est constitué d'un seul bloc de pierre : *Monument monolithique.* ‖ **2.** *Fig.* Qui présente l'aspect d'un bloc homogène et sans fissure, une cohésion absolue, une rigidité rebelle à toute évolution (souvent péjor.) : *Un parti, une doctrine monolithique. Organisation monolithique.*

monolithisme [mɔnɔlitism] n. m. (de *monolithe ;* 1864, Renan, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Système de construction qui emploie des blocs de pierre de dimensions importantes : *Ce qui distingue les monuments de l'architecture phénicienne, c'est un même caractère de forme massive et imposante* [...] ; *c'est enfin le goût du monolithisme* (Renan). ‖ **2.** *Fig.* Caractère rigide d'un parti, d'une doctrine, d'une position idéologique qui refuse toute discussion ou tout infléchissement de ses principes : *Le monolithisme d'un groupement professionnel, d'un enseignement.*

monologue [mɔnɔlɔg] n. m. (de *mono-,* d'après *dialogue ;* fin du XV[e] s., écrit *menologue* [*monologue,* 1521, Fabri], au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse ; sens 3, 1834, Boiste ; sens 4, av. 1850, Balzac ; sens 5, 1959, Robert). **1.** Dans une pièce de théâtre, discours qu'un personnage se tient à lui-même : *Le monologue de don Diègue, dans « le Cid ».* ‖ **2.** Scène, à prétention humoristique. destinée à être dite ou interprétée par un seul acteur. ‖ **3.** Discours d'une personne qui se parle tout haut à elle-même : *Les enfants, les distraits ont l'habitude du monologue.* ‖ **4.** Discours d'une personne qui parle longuement, oubliant ou négligeant la présence de ses interlocuteurs : *La baronne écoutait le curé, qui substituait le monologue au dialogue sans s'en apercevoir* (Balzac). ‖ **5.** *Monologue intérieur,* transcription à la première personne des états d'âme d'un personnage dans une œuvre littéraire.

• SYN. : **3** *soliloque.* — CONTR. : **1** *dialogue ;* **4** *causerie, débat, discussion, entretien, pourparlers.*

monologuer [mɔnɔlɔge] v. intr. (de *monologue ;* 1851, Murger). Parler seul ou comme si on était seul, se parler à soi-même : *Monologuer plutôt que converser. « Bonsoir », fit Rodolphe, qui continua son chemin tout en monologuant* (Murger). *Il continuait maintenant de monologuer pour lui-même* (Duhamel).

• SYN. : *soliloquer.* — CONTR. : *converser, dialoguer, discuter, s'entretenir avec, parlementer.*

monologueur [mɔnɔlɔgœr] n. m. (de *monologuer ;* 5 juill. 1876, *l'Opinion nationale,* p. 1). Personne qui parle seule, ou qui dit ou fait des monologues.

• REM. Proust a dit MONOLOGUISTE (av. 1922) : [Le vice] *qui pour tous les deux était dans le monde d'être monologuistes.*

monomane [mɔnɔman] ou **monomaniaque** [mɔnɔmanjak] adj. et n. (de *monomanie ;* 1829, Boiste [*monomane*], et 1834, Boiste [*monomaniaque*]). *Vx.* Qui est atteint de monomanie : *La crainte de devenir monomane se présenta à son esprit* (Gautier).

monomanie [mɔnɔmani] n. f. (de *mono-* et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; 1823, Boiste). Trouble mental dans lequel une seule idée semble absorber toutes les facultés intellectuelles (vieilli) : *Suivrai-je plus loin l'analyse de cette victorieuse monomanie ?* (Baudelaire).

monôme [monom] n. m. (mot issu, par haplologie, d'une forme non attestée **mononome,* du gr. *monos,* seul, unique, et *nomos,* part, portion ; 1691, Ozanam, au sens 1 ; sens 2, 1878, Esnault). **1.** Expression algébrique formée de termes entre lesquels il n'y a pas d'addition ou de soustraction. || **2.** *Fig.* Cortège en file indienne que les étudiants organisent en certaines circonstances, notamment à la fin des examens : *Former le monôme. Le monôme du baccalauréat. Il avait pâli de même, un jour, boulevard Saint-Michel, en voyant passer un monôme d'étudiants* (Montherlant).

• CONTR. : **1** *binôme, polynôme.*

monométallisme [mɔnɔmetalism] n. m. (de *mono-* et de *métal ;* 25 oct. 1875, *le Temps,* p. 2). Système monétaire qui n'admet qu'un seul métal comme étalon de la monnaie légale. (S'oppose à *bimétallisme.*)

monométalliste [mɔnɔmetalist] adj. et n. (de *monométallisme ;* 22 mars 1876. *Journ. officiel,* p. 1991). Qui est partisan du monométallisme.

◆ adj. (1878, Larousse [*pays monométalliste,* 1903, Larousse]). Qui a trait, se rapporte au monométallisme. || *Pays monométalliste,* pays qui a adopté le monométallisme comme système monétaire.

• CONTR. : *bimétalliste.*

monomètre [mɔnɔmɛtr] adj. (bas lat. *monometer,* qui n'a qu'un pied [terme de métrique], gr. *monometros,* qui se compose d'une seule mesure, de *monos.* seul, unique, et de *metron,* mesure [d'un vers] ; 1771, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Qui n'a qu'une seule espèce de vers : *Poème monomètre.* || **2.** *Vers monomètre,* vers grec ou latin formé d'une seule mesure de deux pieds.

◆ n. m. (1812, Mozin). Poème qui est en vers d'une seule mesure.

monomoléculaire [mɔnɔmɔlekylɛr] adj. (de *mono-* et de *moléculaire ;* début du XX^e^ s.). Qui concerne une seule molécule.

monomoteur [mɔnɔmɔtœr] adj. et n. m. (de *mono-* et de *moteur ;* 1927, *Revue de philologie française,* XLII, 128). Se dit d'un véhicule équipé d'un seul moteur : *Un avion monomoteur. Un monomoteur.*

mononucléaire [mɔnɔnykleɛr] adj. et n. m. (de *mono-* et de *nucléaire ;* 1903, Larousse). Se dit des globules blancs du sang (leucocytes) qui ne possèdent qu'un seul noyau, formés soit dans les ganglions lymphatiques (lymphocytes), soit dans le système réticulo-endothélial (monocytes) : *Leucocytes mononucléaires. Gros mononucléaires.*

mononucléose [mɔnɔnykleoz] n. f. (dér. savant de *mononuclé*[*aire*] ; 1903, Larousse [*mononucléose infectieuse,* 1963, Larousse]). Leucocytose dans laquelle l'augmentation des leucocytes mononucléaires est plus marquée que celle des polynucléaires. || *Mononucléose infectieuse,* ou *angine à monocytes,* maladie infectieuse caractérisée par une angine, une hypertrophie des ganglions, une splénomégalie.

monopédiculé, e [mɔnɔpedikyle] adj. (de *mono-* et de *pédicule ;* 1963, Larousse). Se dit des cuves de fonts baptismaux reposant sur un seul support.

monopérianthé, e [mɔnɔperjɑ̃te] adj. (de *mono-* et de *périanthe ;* 1868, Littré). Se dit des fleurs qui n'ont qu'un seul périanthe, ou enveloppe florale.

monophage [mɔnɔfaʒ] adj. (de *mono-* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1874, Larousse, comme n. m., au sens de « celui qui n'a de goût que pour un seul aliment » ; comme adj., au sens actuel, 1968, Larousse). Se dit d'un prédateur qui ne peut vivre qu'aux dépens d'une seule espèce.

monophasé, e [mɔnɔfaze] adj. (de *mono-* et de *phase ;* 1931, Larousse). Se dit des tensions électriques et des courants alternatifs simples, ainsi que des appareils produisant ou utilisant ces courants. (S'oppose à *polyphasé, e.*)

monophonie [mɔnɔfɔni] n. f. (de *mono-* et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1963, Larousse). Procédé de reproduction des sons enregistrés ou transmis par radio n'utilisant qu'un seul canal, et qui, de ce fait, est incapable de restituer la répartition spatiale des sources sonores, comme le fait la stéréophonie.

monophonique [mɔnɔfɔnik] adj. (de *monophonie ;* 1963, Larousse). Syn. de MONAURAL, E, AUX.

monophtongaison [mɔnɔftɔ̃gɛzɔ̃] n. f. (de *mono-,* d'après *diphtongaison ;* 1933, Marouzeau). Réduction d'une diphtongue à une voyelle simple : *Dans la plupart des langues romanes, la diphtongue* [au] *a abouti à* [ɔ] *par monophtongaison.*

monophtongue [mɔnɔftɔ̃g] n. f. (de *mono-,* d'après *diphtongue ;* 1933, Marouzeau). Voyelle qui ne change pas sensiblement de timbre au cours de son émission.

monophylétique [mɔnɔfiletik] adj. (dér. savant du gr. *monophulos,* d'une seule tribu, d'une race non mélangée, de *monos,* seul, unique, et de *phulê,* tribu ; 1903, Larousse). Se dit d'un groupe d'êtres vivants qui dérivent tous d'un seul archétype, d'une espèce primordiale ou fondatrice.

monophylétisme [mɔnɔfiletism] n. m. (de *monophylétique ;* 1963, Larousse). Filiation d'un groupe d'organismes à partir d'un seul archétype, ou espèce fondatrice.

monophysisme [mɔnɔfizism] n. m. (de *monophysite ;* 1752, Trévoux). Doctrine christologique du V^e^ s., qui ne reconnaît qu'une seule nature en JésusChrist : *Le monophysisme est professé par trois Églises indépendantes : l'Église arménienne, l'Église jacobite de Syrie, l'Église copte d'Égypte et d'Éthiopie.*

monophysite [mɔnɔfizit] n. et adj. (bas gr. *monophusitai,* n. m. pl., ceux qui ne reconnaissent en Jésus-Christ qu'une seule nature, du gr. class. *monos,* seul, unique, et *phusis,* nature, manière d'être ; 1694, Th. Corneille). Adepte du monophysisme.

◆ adj. (1874, Larousse). Relatif au monophysisme.

monoplace [mɔnɔplas] adj. (de *mono-* et de *place ;* 1923, Larousse). Se dit d'un véhicule qui n'a qu'une place : *Une voiture monoplace.*

◆ n. m. (1923, Larousse). Avion à une seule place.

◆ n. f. (1967, Robert). Automobile à une place, spécialement conçue pour la compétition : *Course de monoplaces.*

monoplan [mɔnɔplɑ̃] adj. et n. m. (de *mono-* et de *plan,* n. m. ; 1908, *Revue de philologie française,* XLII, 128). *Vx.* Se disait (par opposition à *biplan*) d'un avion à un seul plan de sustentation : *Atterrissage en monoplan de Latham* (Martin du Gard).

monoplégie [mɔnɔpleʒi] n. f. (de *mono-* et de *-plégie,* du gr. *plêgê,* coup ; 17 mars 1877, *le Progrès médical,* p. 212). Paralysie qui atteint un seul membre.

monopode [mɔnɔpɔd] adj. (gr. *monopous, -podos,* qui n'a qu'un pied [en parlant d'une table, etc.], de *monos,* seul, unique, et de *pous, podos,* pied ; 1840, Acad. [*lion monopode,* 1930, Réau]). Qui n'a qu'un seul pied. || *Lion monopode,* motif décoratif du mobilier Empire, formé d'une tête et d'un poitrail de lion se terminant par une patte unique.

monopolaire [mɔnɔpɔlɛr] adj. (de *monopole ;* 1771, Brunot). Qui a le caractère d'un monopole : *Nous sommes victimes d'une culture monopolaire* (Chamson).

monopole [mɔnɔpɔl] n. m. (lat. *monopolium,* privilège réservé à une seule personne de vendre ou d'acheter une certaine marchandise, gr. *monopôlion,* même sens, de *monos,* seul, unique, et de *pôlein,* négocier, vendre ; 1314, Godefroy, au sens de « cabale, conspiration » ; sens 1, 1318, Du Cange [*monopole bilatéral,* 1968, Larousse ; *monopole du pavillon,* 1958, Romeuf ; *les monopoles,* 1847, Marx] ; sens 2, av. 1830, B. Constant). **1.** Privilège exclusif, légal ou de fait, de fabriquer ou de vendre certains produits, d'exploiter certains services, d'occuper certaines charges, détenu ou acquis par un particulier, une société, un organisme d'État : *En France, la culture, la fabrication et la vente des tabacs sont un monopole d'État. Une concentration industrielle qui aboutit à créer un monopole. Mais cette fusion de toutes les compagnies en une seule était mal vue, on criait au monopole, comme s'il ne fallait pas, pour de telles exploitations, d'immenses capitaux !* (Flaubert). || *Monopole bilatéral,* ou *duopole,* situation économique idéale mettant en présence un seul acheteur et un seul vendeur, avec un seul type de marchandise à échanger. || *Monopole du pavillon,* droit de navigation réservé au pavillon national pour la pêche côtière. || Absol. *Les monopoles,* expression qui, dans le vocabulaire politique, désigne les entreprises exerçant un monopole de fait dans telle ou telle branche de l'économie, et auxquelles certains attribuent une influence sur l'évolution politique : *Le pouvoir des monopoles.* || **2.** *Fig.* Possession exclusive de quelque chose : *Pourquoi est-il si péremptoire ? Il n'a pas le monopole de la vérité. Est-il donc si nécessaire que la GrandeBretagne reste en possession du monopole des mers, que nous répandions le sang français pour conserver le sceptre de l'océan aux destructeurs de nos colonies, de nos flottes et de notre commerce ?* (Chateaubriand). *Y a-t-il rien de plus irritant, remarqua-t-il, mais en s'adressant à Jacques, que cette manie qu'ont les nationalistes de s'attribuer le monopole du patriotisme, et de chercher toujours à masquer sous des sentiments patriotiques leurs velléités belliqueuses ?* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *exclusivité, prérogative, privilège.*

monopôle [mɔnɔpol] n. m. (de *mono-* et de *pôle ;* 1968, Larousse). Particule magnétique hypothétique qui n'aurait qu'un seul pôle, nord ou sud.

monopoler [mɔnɔpɔle] v. intr. (de *monopole ;* début du XVIe s., Godefroy, écrit *monopoller,* comme v. tr., au sens de « exercer un monopole sur [des marchandises] » ; écrit *monopoler,* comme v. intr., au sens moderne, fin du XVIe s.). *Vx.* Bénéficier d'un monopole.

monopoleur, euse [mɔnɔpɔlœr, -øz] n. et adj. (de *monopoler ;* 1552, R. Estienne). Qui détient, exerce un monopole (parfois péjor.) : *Les hommes lui racontaient* [...] *les manœuvres des usuriers, des monopoleurs, des gens de loi, opprimant sans contrôle un peuple en proie aux premières nécessités de la vie* (Nerval).

monopolisateur, trice [mɔnɔpɔlizatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *monopoliser ;* 1845, Bescherelle). Qui établit ou tend à établir un monopole.

monopolisation [mɔnɔpɔlizasjɔ̃] n. f. (de *monopoliser ;* 1845, Bescherelle). Action de monopoliser : *Viser à la monopolisation des moyens d'information.*

monopoliser [mɔnɔpɔlize] v. tr. (dér. savant de *monopole* [v. ce mot] ; 1599, Huguet, comme v. intr., au sens de « conspirer » ; comme v. tr., au sens 1, 1783, Beaumarchais ; sens 2, 1784, Beaumarchais). **1.** Soumettre au régime du monopole légal, ou réduire à un monopole de fait par la suppression de la concurrence : *L'État a monopolisé la vente des tabacs. Un secteur de la production qui est pratiquement monopolisé.* || **2.** *Fig.* Accaparer quelque chose, s'en réserver l'usage, le profit exclusif : *Il y a des plaisirs qu'il n'est pas donné à la fortune de s'approprier, de monopoliser pour elle seule* (Lamartine). *Victor Hugo a pris l'ode, Canalis donne dans la poésie fugitive, Béranger monopolise la chanson, Casimir Delavigne accapare la tragédie et Lamartine la méditation* (Balzac). *Alors même qu'il commençait de monopoliser les fonctions parascientifiques, M. Larminat avait jugé qu'il n'était pas trop tard pour se choisir un personnage* (Duhamel). *Monopoliser l'attention de quelqu'un.*

● SYN. : **1** *truster ;* **2** *s'adjuger, s'approprier, s'arroger, s'emparer.* — CONTR. : **2** *partager.*

monopoliste [mɔnɔpɔlist] adj. et n. m. (de *monopole ;* fin du XVIe s., comme n. m., au sens de « accapareur » ; sens actuel, 1836, Acad. [comme n. m. ; comme adj., 1963, Larousse]). Qui instaure ou vise à instaurer un monopole dans le domaine industriel ou commercial : *Un groupe industriel monopoliste ;* et substantiv. : *Les monopolistes.*

monopolistique [mɔnɔpɔlistik] adj. (de *monopoliste ;* 1964, Dauzat-DuboisMitterand). Qui a les caractères du monopole : *Situation monopolistique. Pratiques monopolistiques. Concurrence monopolistique.*

monopotassique [mɔnɔpɔtasik] adj. (de *mono-* et de *potassique ;* 1963, Larousse). Se dit d'un composé chimique qui contient un atome de potassium : *Sulfate monopotassique.*

monopsone [mɔnɔpsɔn] n. m. (de *mono-* et du gr. *opsônein,* faire des provisions de bouche, dér. de *opsônês,* maître d'hôtel [de *opson,* aliment préparé], et de *ônéîsthai,* acheter ; 1948, Marchal). État d'un marché caractérisé par la présence d'un seul acheteur et d'une multitude de vendeurs.

monoptère [mɔnɔptɛr] adj. et n. m. (lat. *monopteros,* à une aile [terme d'architecture], gr. *monopteros,* même sens, de *monos,* seul, unique, et de *pteron,* aile ; 1676, Félibien). *Temple monoptère,* ou *monoptère* n. m., temple circulaire dont la coupole est supportée par une colonnade, sans mur.

monopyle [mɔnɔpil] adj. (de *mono-* et de *-pyle,* gr. *pulê,* porte ; 1923, Larousse). Qui n'a qu'une seule porte : *Édifice monopyle.*

monorail [mɔnɔraj] adj. (mot angl. de mêmes sens [fin du XIXe s.], de *mono-* [gr. *monos,* seul, unique] et de *rail,* rail [V. RAIL] ; 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Se dit d'une voie ferrée à un seul rail, ou d'un dispositif de chemin de fer n'utilisant qu'un seul rail de roulement. || **2.** Se dit d'un ensemble constitué par un rail ou un chemin de roulement rigide, sur lequel circulent un ou plusieurs petits chariots mus à la main ou mécaniquement et supportant un palan, une benne, un plateau, un crochet, etc. : *Palan monorail.*

◆ n. m. (sens 1-3, 1907, Larousse). **1.** Voie de chemin de fer ou chemin de roulement d'une installation de manutention constitués d'un seul rail. || **2.** Wagon ou wagonnet qui y circule. || **3.** Ensemble du dispositif, rail ou chemin de roulement et wagon ou wagonnet.

monorchide [mɔnɔrkid] adj. et n. m. (du gr. *monorkhis,* qui n'a qu'un testicule, de *monos,* seul, unique, et de *orkhis,* testicule ; 1868, Littré). Se dit d'un homme ou d'un animal qui n'a qu'un seul testicule.

◆ adj. et n. f. (1868, Littré). Se dit d'une plante qui n'a qu'un seul tubercule. ou du moins un seul tubercule bien développé. (On dit aussi MONORCHIS.)

monorchidie [mɔnɔrkidi] n. f. (de *monorchide ;* 1868, Littré). État d'un homme ou d'un animal qui n'a qu'un seul testicule.

monoréfringent, e [mɔnɔrefrɛ̃ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *mono-* et de *réfringent ;* 1874, Larousse). Qui produit une réfraction simple.

monorime [mɔnɔrim] adj. (de *mono-* et de *rime ;* 1868, Littré). Se dit de couplets dont chacun est composé sur la même rime, ou d'une pièce dont tous les vers ont même finale : *Le vicomte de Valory qui publiait des odes monorimes* (Hugo).

◆ n. m. (1690, Furetière). Poème composé de couplets monorimes.

monosaccharide [mɔnɔsakarid] n. m. (de *mono-* et de *saccharide ;* 1963, Larousse). Syn. de OSE.

monoscope [mɔnɔskɔp] n. m. (de *mono-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1963, Larousse). Générateur de signaux de télévision procurant une image fixe plus ou moins compliquée, utilisée pour la mise au point, le contrôle et le dépannage des téléviseurs.

monosémie [mɔnɔsemi] n. f. (de *mono-* et de *-sémie,* du gr. *sêma,* caractère distinctif, marque, signe ; milieu du XXe s.). Caractère d'un terme monosémique.

• (CONTR. *POLYSÉMIE.*)

monosémique [mɔnɔsemik] adj. (de *monosémie ;* milieu du XXe s.). En linguistique, se dit d'un terme qui n'a qu'un seul sens.

• (CONTR. *POLYSÉMIQUE.*)

monosépale [mɔnɔsepal] adj. (de *mono-* et de *sépale ;* 1790, N. J. de Necker). Se dit des fleurs dont le calice est d'une seule pièce. (On dit plutôt GAMOSÉPALE.)

monoski [mɔnɔski] n. m. (de *mono-* et de *ski ;* 1967, *Guide des sports*). Ski sur lequel on engage les deux pieds pour faire du ski nautique, le pied avant étant maintenu par la fixation centrale, le pied arrière par une simple bride. || Sport ainsi pratiqué : *Faire du monoski.*

• REM. On dit aussi, par abrév., MONO.

monosoc [mɔnɔsɔk] adj. et n. m. (de *mono-* et de *soc ;* 1874, Larousse). Se dit d'une charrue ou d'un instrument aratoire munis d'un seul soc.

monosodique [mɔnɔsɔdik] adj. (de *mono-* et de *sodique ;* 1963, Larousse). Se dit d'un sel dérivant d'un polyacide dans lequel un seul atome d'hydrogène est remplacé par du sodium : *Phosphate monosodique.*

monosomie [mɔnɔsɔmi] n. f. (de *mono-* et de *-somie,* du gr. *sôma,* corps ; 1874, Larousse, au sens de « conformation des monosomes [monstres à un seul corps et à deux têtes] » ; sens actuel, 1968, Larousse). Présence à l'état unique d'un chromosome ou d'un fragment de chromosome.

monosomique [mɔnɔsɔmik] adj. (de *monosomie ;* 1963, Larousse). Qui se rapporte à la monosomie.

monosperme [mɔnɔspɛrm] adj. (de *mono-* et de *-sperme,* gr. *sperma,* semence, grain ; 1798, L. C. M. Richard). Se dit des fruits et des divisions de fruits qui ne contiennent qu'une seule graine.

• REM. On dit aussi MONOSPERMIQUE (de *monosperme ;* 1868, Littré).

monosporé, e [mɔnɔspɔre] adj. (de *mono-* et de *spore ;* 1868, Littré). Qui ne contient qu'une spore ou semence : *Conceptacle monosporé.*

monostatique [mɔnɔstatik] adj. (de *mono-* et de *statique ;* 1963, Larousse). *Télémètre monostatique,* V. TÉLÉMÈTRE.

monostélie [mɔnɔsteli] n. f. (de *mono-* et de *stèle :* 1931, Larousse). Caractèrc des axes (tiges et racines) des végétaux ayant une seule stèle, ou cylindre central.

• (CONTR. *POLYSTÉLIE.*)

monostiche [mɔnɔstiʃ] n. m. (bas lat. *monostichium,* même sens, de l'adj. gr. *monostikhos,* qui se compose d'un seul vers, de *monos,* seul, unique, et de *stikhos,* ligne ; 1750, Prévost d'Exiles, écrit *monostique ; monostiche,* 1963, Larousse). Vers isolé, indépendant de tout autre, et qui se suffit à lui-même au point de vue du sens et du rythme.

• REM. On trouve aussi l'orthogr. MONOSTIQUE (v. ci-dessus).

monostyle [mɔnɔstil] adj. et n. m. (de *mono-* et de *-style,* gr. *stulos,* colonne ; 1808, Boiste, au sens de « qui n'a qu'un style, en parlant d'un ovaire » [terme de botanique] ; sens actuel, 1931, Larousse). Se dit d'une colonne à fût unique et isolé, par opposition à la *colonne fasciculée,* composée de plusieurs supports réunis en faisceau.

monosubstitué, e [mɔnɔsypstitɥe] adj. (de *mono-* et de *substitué,* part. passé de *substituer ;* 1963, Larousse). Se dit d'un dérivé chimique obtenu par substitution d'un atome ou d'un radical à un seul atome de la molécule.

monosulfure [mɔnɔsylfyr] n. m. (de *mono-* et de *sulfure ;* 1874, Larousse). Composé chimique contenant un seul atome de soufre par molécule.

monosyllabe [mɔnɔsilab *ou* mɔnɔsillab] adj. (bas lat. *monosyllabus,* monosyllabique, gr. *monosullabos,* même sens, de *monos,* seul, unique, et de *sullabê,* syllabe [v. SYLLABE] ; XVe s.). Qui se compose d'une seule syllabe : *Un terme monosyllabe.*

◆ n. m. (sens 1, 1521, Fabri ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Mot composé d'une seule syllabe : *L'homme qui, d'ordinaire, glisse un « mais », dans chacun de ses propos aimerait mieux perdre une dent que de biffer son petit monosyllabe préféré* (Duhamel). || **2.** Réponse brève dans la conversation : *Ne répondre que par monosyllabes.*

• CONTR. : **1** *polysyllabe.*

monosyllabique [mɔnɔsilabik *ou* mɔnɔsillabik] adj. (de *monosyllabe ;* fin du XVIIe s., Saint-Si-mon, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux [aussi *langues monosyllabiques*]). **1.** Qui n'a qu'une seule syllabe : *Mot monosyllabique.* || **2.** *Vers monosyllabique,* vers qui ne contient que des monosyllabes (tel ce vers de Racine : *Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur*). || *Langues monosyllabiques,* langues qui, comme le chinois, sont composées essentiellement de monosyllabes.

• CONTR. : *polysyllabique.*

monosyllabisme [mɔnɔsilabism *ou* mɔnɔsillabism] n. m. (de *monosyllabique ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Caractère des mots qui ne contiennent qu'une seule syllabe. || **2.** Caractère des langues qui n'ont que des monosyllabes pour racines.

monothéisme [mɔnɔteism] n. m. (de *mono-* et de *-théisme,* du gr. *theos,* divinité ; 1836, Landais). Religion ou système philosophique qui admet l'existence d'un Dieu unique, distinct du monde : *Le monothéisme juif.*

• CONTR. : *polythéisme.*

monothéiste [mɔnɔteist] adj. et n. (de *monothéisme ;* 1840, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Qui croit en un Dieu unique : *Peuple monothéiste.* || **2.** Qui est partisan du monothéisme.

◆ adj. (1845, Bescherelle). Qui appartient au monothéisme : *Religions, doctrines monothéistes.*

• CONTR. : *polythéiste.*

monothéistique [mɔnɔteistik] adj. (de *monothéiste ;* 1874, Larousse). Qui tient du monothéisme. (Rare.)

monothèle [mɔnɔtɛl] adj. (de *mono-* et du gr. *thêlus,* féminin ; 1874, Larousse). En botanique, qui renferme un seul ovaire : *Fleur monothèle.*

monothélisme [mɔnɔtelism] n. m. (de *monothélite ;* 1771, Trévoux). Doctrine christologique du VIIe s., n'admettant qu'une seule volonté dans le Christ, et qui fut condamnée par l'Église.

monothélite [mɔnɔtelit] n. et adj. (gr. *monothelêtai,* n. m. pl., monothélites, de *monos,* seul, unique, et de *thelêtês,* qui veut, dér. de *thelein,* vouloir ; fin du XVe s.). Qui professait le monothélisme.

◆ adj. (1868, Littré). Qui se rapporte au monothélisme.

monotherme [mɔnɔtɛrm] adj. (de *mono-* et de *-therme,* gr. *thermos,* chaud ; 1963, Larousse). Se dit d'une transformation physique au cours de laquelle un système n'échange de chaleur qu'avec une seule source, à température déterminée.

monothermie [mɔnɔtɛrmi] n. f. (de *mono-* et de *-thermie,* du gr. *thermos,* chaud ; 1931, Larousse). Égalité de la température rectale le matin et le soir.

monotone [mɔnɔtɔn] adj. (bas lat. *monotonus,* uniforme, qui se suit sans interruption, gr. *monotonos,* uniforme, d'une tension uniforme, de *monos,* seul, unique, et de *tonos,* tension, objet tendu, dér. de *teinein,* tendre ; 1732, Richelet, au sens 2 [en parlant d'une personne ; en parlant de la diction, 1740, Acad.] ; sens 1, 1740, Acad. [« qui offre une grande uniformité de son, de rythme », 1836, Lamartine] ; sens 3, av. 1784, Diderot). **1.** Qui est toujours sur le même ton : *Chant monotone.* || *Par extens.* Qui offre une grande uniformité de son, de rythme : *Bruit monotone. Le souffle souterrain* [d'une cascade], *continu, monotone* (Lamartine). *J'entendais les battements de mon cœur et le tic-tac monotone de la pendule* (Daudet). || **2.** Qui provoque la lassitude par le manque de variété dans le débit, les intonations : *Diction, déclamation monotone ;* et par extens. : *Un conférencier, un orateur monotone.* || **3.** *Fig.* Qui présente un aspect ou un développement uniforme, qui manque de diversité ou d'imprévu : *Un paysage monotone. D'une langueur la nuit s'enivre, | Et notre cœur qu'elle délivre | Du monotone effort de vivre | Se meurt d'un trépas langoureux* (Samain). *Les semaines, les mois s'écoulaient dans des occupations monotones* (Gide).

• SYN. : **1** *monocorde ;* **2** *endormant, lassant, terne, traînant ; barbant* (fam.), *insipide, rasoir* (pop.) ; **3** *ennuyeux, morne.*

monotonement [mɔnɔtɔnmɑ̃] adv. (de *monotone ;* 1845, Bescherelle, écrit *monotonément ; monotonement,* 1859, Sainte-Beuve). D'une manière monotone (au pr. et au fig.) : *Un oiseau d'annonce nouvelle | Qui criait monotonement* (Mallarmé). *Quant aux paysages — montagnes boisées, savanes immenses, rivières désertes —, ils étaient monotonement, éternellement verts...* (Baudelaire). *L'espoir de posséder dans quelques jours M*[me] *de Stermaria eût suffi pour faire se lever vingt fois par heure un rideau de brume dans mon imagination monotonement nostalgique* (Proust).

monotonie [mɔnɔtɔni] n. f. (gr. *monotonia,* uniformité de ton, de *monotonos* [v. MONOTONE] ; 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 3, 1802, Chateaubriand). **1.** Uniformité de ton : *La voix de la plupart de ces déclamateurs a une monotonie perpétuelle* (Fénelon). || **2.** Caractère de ce qui est dit, exposé de façon uniforme et ennuyeuse : *La monotonie d'un compte rendu ;* et par extens. : *La monotonie d'un conférencier.* || **3.** *Fig.* Défaut de variété qui amène la lassitude : *La monotonie des occupations quotidiennes. Un spectacle desservi par sa longueur et sa monotonie. Notre sensibilité a cet effet de rompre en nous à chaque instant cette sorte de sommeil qui s'accorderait à la monotonie profonde des fonctions de la vie* (Valéry).

• SYN. : **3** *grisaille, prosaïsme, uniformité.* — CONTR. : **3** *diversité, fantaisie, imprévu, variété.*

monotonique [mɔnɔtɔnik] adj. (de *mono-* et de *ton,* n. m. ; 1963, Larousse). En linguistique, qui n'a qu'un seul ton.

monotonisation [mɔnɔtɔnizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *monotonique ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Technique des méthodes de synthèse du langage qui consiste à soumettre à l'audition et au jugement d'un auditeur un texte dit par un synthétiseur du langage, et dont les éléments d'intonation ont été supprimés, pour juger de son intelligibilité.

monotoniser (se) [səmɔnɔtɔnize] v. pr. (de *monotone,* sur le modèle de mots comme *uniformiser, égaliser,* etc. ; 1891, J.-H. Rosny, p. 38). Devenir monotone, uniforme, perdre sa variété : *Sourd aux événements que le destin ramène, | Je sens de plus en plus se monotoniser | Les sons de la nature et de la voix humaine* (Rollinat). *Le cycle des arguments (les mêmes — différenciés seulement par des permutations, par des violences ou des douceurs relatives) continua, recommença, se monotonisa, jusqu'à ce que la salle fût complètement déserte* (J.-H. Rosny).

monotopisme [mɔnɔtɔpism] n. m. (de *mono-* et du gr. *topos,* lieu, endroit ; 1963, Larousse). Naissance d'une espèce nouvelle dans une région déterminée, dans une aire très petite qui est son berceau.

monotrace [mɔnɔtras] adj. (de *mono-* et de *trace ;* milieu du XX[e] s.). Se dit d'un train d'atterrissage dont les roues principales sont toutes situées dans l'axe du fuselage.

monotrèmes [mɔnɔtrɛm] n. m. pl. (de *mono-* et du gr. *trêma,* trou, ouverture, dér. de *titrân,* trouer, percer ; 1834, Landais). Ordre de mammifères primitifs formant à eux seuls la sous-classe des protothériens (échidné, ornithorynque), qui pondent des œufs, portent un bec sans dents, mais allaitent leurs petits et ont le corps couvert de poils ou de piquants : *Les monotrèmes vivent en Australie.*

monotriche [mɔnɔtriʃ] n. m. (de *mono-* et du gr. *thrix, trikhos,* poil ; 1931, Larousse). Bacille qui ne possède qu'un seul cil vibratile.

monotriphasé, e [mɔnɔtrifaze] adj. (de *mono*[*phasé*] et de *triphasé ;* 1963, Larousse). Se dit d'un système de traction électrique alimenté en courant monophasé, qui, à bord des machines, est transformé en courant triphasé pour actionner les moteurs.

1. monotype [mɔnɔtip] ou **monotypique** [mɔnɔtipik] adj. (de *mono-* et de *type ;* 1803, Boiste [*monotype*], et 1963, Larousse [*monotypique*]). En botanique, se dit d'un genre qui ne contient qu'une seule espèce ou des espèces en rapports évidents.

2. monotype [mɔnɔtip] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; fin du XIX[e] s.). Procédé d'impression artistique à partir d'une peinture sur cuivre, sur verre ou sur matière plastique, reportée par pression sur une feuille de papier et tirée, en principe, à un seul exemplaire.

3. monotype [mɔnɔtip] n. m. (même étym. qu'aux deux art. précéd. ; 1958, Merrien). Yacht à voile faisant partie d'une série de bateaux identiques, tous construits sur le même plan.

4. Monotype [mɔnɔtip] n. f. (nom déposé, mot anglo-améric. de même sens [fin du XIX[e] s.], de *mono-* [gr. *monos,* seul, unique], sur le modèle de *Linotype* [v. ce mot] ; 1903, Larousse). Machine à composer comprenant deux appareils distincts, un clavier-perforateur et une fondeuse, et qui fournit une composition en caractères mobiles.

monovalent, e [mɔnɔvalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *mono-* et de *-valent,* élément tiré de *valence ;* 1907, Larousse). En chimie, syn. de UNIVALENT.

monovoltin [mɔnɔvɔltɛ̃] adj. m. (de *mono-* et probablem. de l'ital. *volta,* fois [v. VOLTE] ; 1963, Larousse). Se dit des vers à soie qui n'ont, dans l'année, qu'une seule génération.

monoxyde [mɔnɔksid] n. m. (de *mon*[*o*]- et de *oxyde ;* 1963, Larousse). Oxyde qui contient un seul atome d'oxygène dans sa molécule.

monoxyle [mɔnɔksil] adj. (lat. *monoxylus,* fait d'une seule pièce de bois, gr. *monoxulos,* même sens, de *monos,* seul, unique, et de *xulon,* bois ; 1759, Richelet). Se dit d'une pirogue primitive fabriquée dans une seule pièce de bois.

monozygote [mɔnɔzigɔt] adj. (de *mono-* et de *zygote ;* 1963, Larousse). *Jumeaux monozygotes, univitellins,* ou *vrais jumeaux,* jumeaux issus d'un même œuf et présentant une quasi-identité.

mons [mɔ̃s] n. m. (réduction de *monsieur ;* 1618, *Cabinet satyrique*). *Vx.* Abréviation méprisante ou familière de MONSIEUR, usitée en particulier sous la Révolution : *Des notes réglées deux fois par exemple, une fois au fournisseur et une fois à qui ? À mons Chaffin* (Bourget).

monseigneur [mɔ̃sɛɲœr] n. m. (de *mon,* adj. poss., et de *seigneur ;* v. 1155, Wace, comme titre accompagnant le n. d'un saint ; sens I, 1, v. 1290, *Livre Roisin* [« titre donné à tout chevalier », 1874, Larousse ; absol., pour désigner le Dauphin de France, 1690, Furetière] ; sens I, 2, v. 1350, *Romania,* LXXII, 64 ; sens II, 1829, Vidocq).

I. 1. *Autref.* Titre qui était réservé aux princes, aux ducs, aux prélats, à des personnes éminentes (ministres, premiers présidents des cours souveraines, maréchaux, etc.), et que les intendants de province se faisaient donner par leurs subalternes. || Au Moyen Age, titre donné à tout chevalier. || Absol. *Monseigneur* (avec une majusc.), à partir du règne de Louis XIV, le Dauphin de France : *Un officier, un page de Monseigneur* (Furetière, 1690). || **2.** *Auj.* Titre donné aux princes des familles souveraines, aux cardinaux, aux archevêques, aux évêques, aux prélats : *Monseigneur, vos missions possèdent actuellement, en pays insoumis, un pouvoir plus grand que le gouvernement français lui-même* (Malraux).

II. Arg. *Un monseigneur* ou *une pince-monseigneur,* v. PINCE-MONSEIGNEUR.

• REM. *Monseigneur* s'écrit en abrégé M^{gr} (devant le nom du titulaire). Au pluriel, on dit *messeigneurs* lorsqu'on parle à plusieurs personnes ayant droit au titre, et *nosseigneurs* (abrév. *NN. SS.*) lorsqu'on parle d'elles : *Nosseigneurs les évêques de France.* On dit *monseigneurs,* avec l'article, familièrement ou emphatiquement : *Les simples monseigneurs | N'étaient d'un rang digne de ses faveurs* (La Fontaine).

monseigneuriser [mɔ̃sɛɲœrize] v. tr. (de *monseigneur ;* 1692, Callières, comme v. pr., au sens de « se traiter réciproquement de *Monseigneur* » ; comme v. tr., au sens actuel, 1704, Trévoux). *Fam.* et *ironiq.* Gratifier du titre de monseigneur : *Un riche prélat* [...] *se laissant monseigneuriser* (Goncourt).

monsieur [məsjø] n. m., plur. **messieurs** [mesjø] (de *mon,* adj. poss., et de *sieur,* anc. cas régime de *sire* [v. ce mot] ; début du XIII^e^ s., *Guillaume de Dole,* au sens I, 1 [*monsieur de,* suivi du nom d'un évêché, fin du XVII^e^ s., M^{me} de Sévigné — *monsieur,* titre donné aux évêques, début du XVI^e^ s. ; *monsieur de,* suivi d'un nom de ville, pour désigner le bourreau du lieu, 1867, Delvau ; *Monsieur,* titre du frère puîné du roi, 1670, Bossuet ; absol., au plur., pour les membres de... cours souveraines, 1532, Rabelais ; pour les solitaires de Port-Royal, 1666, Racine] ; sens I, 2, fin du XIII^e^ s. [devant un prénom, 1874, Larousse ; *ces messieurs,* 1674, La Fontaine] ; sens I, 3, 1532, C. Marot [pour un client, 1673, Molière ; ironiq., à un proche ou à un familier, 1678, La Fontaine] ; sens I, 4, 1588, Montaigne ; sens I, 5, 1666, Molière [avec certains termes défavorables, injurieux ou ironiques, 1775, Beaumarchais] ; sens I, 6, début du XX^e^ s. [*monsieur Veto,* 1791, d'après Robert, 1959] ; sens II, 1, milieu du XV^e^ s., *Quinze Joyes de mariage* [pour un homme de condition aisée, 1684, Hauteroche ; *faire le monsieur,* fin du XVI^e^ s., Huguet ; *un gros monsieur,* 1654, Scarron ; *un — grand — monsieur,* 1935, J. Romains] ; sens II, 2, 1752, Esnault ; sens II, 3, 1532, C. Marot [dans le langage des enfants et absol., au plur., XX^e^ s.] ; sens II, 4, 1893, Courteline [« individu », avec une épithète péjor., 1835, Acad. — par antiphrase, 1669, Molière]).

I. TITRE DE CIVILITÉ **1.** *Autref.* Titre donné à des personnes d'une certaine condition (nobles et bourgeois) : *Monsieur Jourdain. Monsieur de Pourceaugnac. Ils l'appelèrent monsieur, dans la conversation ; le bonhomme, à ce terme, se retourna, s'imaginant qu'ils parlaient à quelqu'un qui venait et qu'il ne voyait pas* (Marivaux). || *Monsieur de,* suivi du nom d'un évêché, désignait l'évêque du diocèse : *Monsieur de Meaux ;* suivi d'un nom de ville, désignait le bourreau du lieu : *Monsieur de Paris.* || Absol. *Monsieur* (avec une majusc.), titre du frère puîné du roi : *C'est Monsieur, frère unique du Roi* (Furetière, 1690). *Je loue M^{me} de Chaulnes d'avoir appris l'amitié à Monsieur ; c'est une science que les personnes de l'élévation de Monsieur n'ont pas le bonheur de connaître* (Sévigné). || Absol. *Messieurs,* titre que l'on donnait aux membres du parlement ou d'autres cours souveraines : *Cela vaut mieux, ce me semble, que d'aller se mettre à genoux à Paris devant messieurs, et de leur avouer qu'on est un impie qui vient faire entériner sa grâce* (Voltaire). || *Les messieurs de Port-Royal, les Messieurs, ces Messieurs,* etc., au XVII^e^ s., les solitaires de Port-Royal : *Le diable* [...] *mit dans la tête de quelqu'un de vos Messieurs..* (Racine). || **2.** *Auj.* Titre donné par civilité aux hommes de toute condition, quand on s'adresse à eux (oralement ou par écrit) ou quand on parle d'eux (s'emploie en apostrophe, ou suivi d'un nom propre, d'un titre, d'une qualité) : *Bonjour, bonsoir, Monsieur. Merci, Monsieur. Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs....*(pour s'adresser à un auditoire). *Cher Monsieur et ami... Monsieur et cher confrère... Monsieur Durand est rentré de voyage. Monsieur votre père me disait hier... Monsieur le Ministre. Monsieur le Président. Monsieur le Duc. Monsieur X, à Paris. Monsieur X, professeur. Monsieur le professeur X ;* et *pop.* ou *fam.,* devant un prénom : *Monsieur Émile.* || *Ces messieurs,* les gens dont on parle : *Ces messieurs viennent de partir.* || **3.** *Absol.* Titre donné au maître de maison par des membres du personnel ou de la famille (en ce cas, prend toujours une majuscule) : *Monsieur est absent. Monsieur va vous recevoir dans un instant.* || Se dit à un client, par respect, dans les relations commerciales (vendeur, garçon de café, etc.) : *Monsieur désire ? Si Monsieur veut passer à table.* || *Ironiq.* Se dit à un proche ou à un familier, auquel on s'adresse à la troisième personne : *J'attends Monsieur depuis une heure ! Évidemment, Monsieur n'en fait qu'à sa tête.* || **4.** *Fam.* Le mari, par opposition à la femme : *Monsieur sort le dimanche avec Madame.* || **5.** *Fam.* S'emploie avec une épithète pour exprimer divers sentiments : familiarité, condescendance, mépris, ironie, etc. : *Mon cher monsieur. Mon bon, mon beau, mon brave monsieur. « Mais, mon petit monsieur, prenez-le un peu moins haut. | — Ma foi, mon grand monsieur, je le prends comme il faut »* (Molière). || *Spécialem.* Titre dont on accompagne certains termes défavorables, injurieux ou ironiques : *Vous voilà confondu, monsieur le vantard ! Monsieur « J'ordonne ». Messieurs les voleurs n'ont qu'à bien se tenir !* || **6.** *Fam.* Suivi du nom d'un domaine d'activité, d'une expression qui fait image, désigne un personnage par le rôle qu'il joue, par un trait caractéristique : *Monsieur « Sécurité routière ».* || *Monsieur, Madame Veto,* surnoms de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

II. PERSONNE DU SEXE MASCULIN (généralement avec un déterminant). **1.** *Un monsieur,* autref., un noble ou un membre de la bourgeoisie, et, auj. encore, un homme de condition aisée ou un homme de la ville, par rapport aux gens modestes ou à ceux de la campagne : *Quelquefois aussi figurait un monsieur, aristocrate humble d'allures, disant des choses plébéiennes..* (Flaubert). *Ce paysan hâlé, crevassé, dont les mains noueuses étaient déformées par la pioche, paraissait encore plus noir, plus brûlé, dans son vêtement de monsieur* (Daudet). *Par cela même que je me sens redevenir paysan, je n'ai jamais aucune affaire, aucun malentendu avec les messieurs proprement dits* (Péguy). || Vx. *Faire le monsieur,* jouer à l'homme important ou influent : *Sois donc franc ! Tu te fiches de l'Internationale, tu brûles seulement d'être à notre tête, de faire le monsieur en correspondant avec le fameux conseil fédéral du Nord* (Zola). *Il y en a qui font courir le bruit que je vais épouser le grand Suirot. Crois-tu ? quelle drôle de chose d'épouser ce grand benêt qui fait le monsieur..* (Loti). || Vx. *Un gros monsieur,* un homme important, par la fortune, par la position sociale. || *Un grand monsieur,* ou simplem. *un monsieur* (vieilli), un homme d'une haute distinction, ou d'une grande valeur morale ou intellectuelle : *Cet homme qui était malade a reçu le bon Dieu comme il faut, et il est mort en monsieur, juste comme le jour venait* (Hémon). || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Homme riche qui entretient une fille : *Atala s'est souvenue de nous, elle a conseillé à « son monsieur » de s'établir auprès de notre maison* (Balzac). *Le sieur Lacroix, devenu l'ami de cœur et le monsieur* (Goncourt). || **3.** Homme d'aspect respectable, dont on ignore le nom, la qualité, quelle que soit sa condition sociale : *Un vieux monsieur. Un monsieur élégant, distingué. Des messieurs en habit*

et des dames en tenue de soirée. Quand Boubouroche et le monsieur furent attablés devant deux bocks qui ruisselaient de fraîcheur, le monsieur prit la parole (Courteline). *Il est grand, maigre, avec de longues moustaches blanches comme on en voit aux vieux messieurs du Sud* (Green). || *Spécialem.* Dans le langage des enfants, un homme quelconque : *Maman, le monsieur m'a battu. Dis bonjour au monsieur.* || *Absol.* Au pluriel, oppose les hommes aux femmes d'un point de vue pratique : *Coiffeur, salon pour messieurs* (par opposition à *coiffeur, salon pour dames*). || **4.** Homme, personnage, type (surtout devant une relative) : *Un tel, c'est le monsieur qui ne répond jamais aux lettres qu'on lui adresse. Prendre l'air du monsieur qui n'a rien vu.* || *Spécialem.* Individu (avec une épithète péjor.) : *Un vilain monsieur ;* et par antiphr. : *Un joli monsieur.*

• REM. En abrégé, on écrit M. au sing. et MM. au plur. *Monsieur* ne s'abrège que s'il est suivi du nom de la personne ou de sa qualité : *M. Dupont. MM. Dupont et Durand. La parole est à M. le Président-Directeur général.* L'abréviation ne s'emploie pas dans les suscriptions ni dans les formules de politesse de la correspondance : *Monsieur X à Monsieur le Ministre. Veuillez agréer, Monsieur le Maire...*

monsignore [mɔ̃siɲore] ou **monsignor** [mɔ̃siɲɔr] n. m. (mot ital., signif. proprem. « monseigneur » ; 1769, Voltaire). Nom donné à certains prélats ou hauts dignitaires de la cour papale : *En Italie, les jeunes gens protégés ou savants deviennent monsignor et prélat, ce qui ne veut pas dire évêque ; on porte alors des bas violets. On ne fait pas de vœux pour être monsignor, on peut quitter les bas violets et se marier* (Stendhal). *Un cardinal vous emmène comme conclaviste, vous entrez dans la rote, vous avez le pallium, vous voilà auditeur, vous voilà camérier.. vous voilà monsignor* (Hugo).

• Pl. *des* MONSIGNORI ou *des* MONSIGNORS.

monstrance [mɔ̃strɑ̃s] n. f. (lat. médiév. *monstrantia,* même sens, du lat. class. *monstrare* [v. MONTRER] ; 1537, Gay). Ostensoir au centre duquel est enchâssée une lunule de cristal contenant l'hostie : *Fabricant d'objets sacrés, ostensoirs, monstrances* (France). *Les pierres étaient fausses, comme celles qui ornent maintenant la plupart des autels et des monstrances* (Huysmans).

monstre [mɔ̃str] n. m. (lat. *monstrum,* fait prodigieux, tout ce qui sort de la nature ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « prodige, chose incroyable » ; sens I, 1, v. 1230, *Merlin* [*monstres marins,* 1690, Furetière — *monstre marin,* animal marin ressemblant à un homme ou à un animal terrestre, 1561, Du Pinet] ; sens I, 2, fin du XVIe s., Desportes [« divinité païenne », 1642, Corneille] ; sens I, 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens I, 4, v. 1280, Saint-Pathus ; sens I, 5, 1541, Calvin [*un monstre de,* 1690, Furetière ; *petit monstre !,* par exagér., 1874, Larousse] ; sens I, 6, milieu du XXe s. [aussi « personne hors du commun en quelque domaine »] ; sens II, 1, 1541, Calvin [*faire un monstre de,* 1661, Molière — *se faire..,* 1741, Marivaux] ; sens II, 2, 1671, Boileau ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1845, Bescherelle).

I. 1. Être fantastique des légendes, de la Fable : *Les monstres de la mythologie : les Centaures, la Chimère, Polyphème, etc. L'onde approche, se brise et vomit à nos yeux | Parmi des flots d'écume, un monstre furieux* (Racine). || *Monstres marins,* les grands animaux marins, cétacés ou poissons gigantesques. || **2.** *Class.* Être étrange, insolite, qui surprend, intrigue : *Apprenez enfin qu'un gentilhomme qui vit mal est un monstre dans la nature* (Molière). || *Spécialem.* et *class.* Divinité païenne : *Tous les monstres d'Égypte ont leurs temples dans Rome* (Corneille). || **3.** Être organisé dont la conformation s'écarte du type de l'espèce par des anomalies importantes : *L'étude des monstres est la tératologie.* || **4.** Personne dont la laideur, la difformité ou la taille extraordinaire suscite la crainte ou la répulsion : *Elle a épousé un monstre.* || **5.** Personne cruelle, perverse à un degré rarement atteint : *J'avoue que je ne m'étais pas formé l'idée d'un bon homme en la personne de Néron. Je l'ai toujours regardé comme un monstre* (Racine). *Je viens de voir passer Judas ; cela suffit. | C'est un calculateur de fraude et de profit ; | C'est un monstre* (Hugo). *Il* [le mal] *est déjà vaincu, à chaque instant, dans le secret des cœurs et il peut l'être jusque dans cette misérable enfant, jusque dans ce monstre* [une parricide] (Mauriac). || *Un monstre de,* une personne qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer dans tel défaut, tel vice : *Un monstre d'ingratitude, d'indifférence. Beyle oppose toujours quelque jeune homme pur et quelque homme d'esprit à ces monstres de besogne, de niaiserie, de cupidité, de sécheresse, d'hypocrisie ou d'envie, dont il a peint tant de fois les visages, les caractères et les actes* (Valéry). || Par exagér. et fam. *Petit monstre !,* se dit à un enfant à qui l'on reproche quelque chose. || **6.** *Les monstres sacrés,* les acteurs et actrices hors série (par allusion au titre d'une pièce de J. Cocteau) ; *par extens.,* personne hors du commun en quelque domaine : *Les monstres sacrés du sport.*

II. 1. *Class.* Chose anormale, contre nature, réelle ou imaginaire, qui suscite l'étonnement ou la crainte : *Cette négligence en une affaire où il s'agit d'eux-mêmes, de leur éternité* [...], *m'étonne et m'épouvante, c'est un monstre pour moi* (Pascal). *Je vous conjure que ma fille ne réponde point à cette lettre, c'est un monstre d'écriture* (Sévigné). || Vx. *Faire ou se faire un monstre de quelque chose,* en exagérer l'importance, la gravité, la difficulté : *Une mère peu éclairée se fait des monstres de tout* (Rousseau). || **2.** *Class.* et *littér.* Chose personnifiée à laquelle on prête une action ou des intentions malfaisantes : *Ce monstre composé de bouches et d'oreilles, | La renommée..* (Boileau). *Il y a deux monstres qui désolent la terre en pleine paix : l'un est la calomnie, et l'autre l'intolérance ; je les combattrai jusqu'à ma mort* (Voltaire). || **3.** Chose qui, par son caractère étonnant, ses proportions inhabituelles, s'éloigne des choses connues de même espèce : *Je traverse le jardin, je frappe à la porte de la maison, je demande la faveur d'aller voir le monstre* [un dolmen]. *Il mesure vingt mètres de long sur sept de large* (Green). || **4.** *Au plur.* Ciseaux à larges anneaux dans lesquels on peut passer les doigts d'une main : *Ils avaient ensemble de petits mystères, même de petites querelles comiques, surtout à propos d'une certaine paire de ces ciseaux courts pour les broderies qu'on appelle des « monstres »* (Loti).

◆ adj. (1842, Mozin). De proportions colossales, d'une importance extraordinaire : *Pendant le repas monstre, je fais face à la belle cour, qui m'apparaît tout entière par la haute ogive dentelée de la porte* (Loti). *Une affluence monstre. Une campagne de presse monstre.*

• SYN. : *démentiel, effréné, énorme, fantastique, gigantesque, inouï, monstrueux, pharamineux, phénoménal.*

• REM. *Monstre* n'a pas de féminin ; on dit : *Cette femme est un monstre.*

monstrueusement [mɔ̃stryøzmɑ̃] adv. (de *monstrueux ;* XIVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s.). **1.** De façon monstrueuse : *Des apparitions monstrueusement laides | Fendent l'air ténébreux* (Gautier). || **2.** *Fig.* Prodigieusement : *Les journalistes les plus monstrueusement vertueux* (Gautier).

• SYN. : **1** *abominablement, affreusement, horriblement ;* **2** *extraordinairement, incroyablement, inimaginablement, invraisemblablement.*

monstrueux, euse [mɔ̃stryø, -øz] adj. (lat. *monstruosus,* bizarre, extraordinaire, de *monstrum* [v. MONSTRE] ; v. 1330, Digulleville, au sens 1 [« qui est caractéristique du monstre », v. 1864, Baudelaire] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, début du XVIe s. ; sens 4, XIVe s., Tobler-Lommatzsch ; sens 5, av. 1662, Pascal). **1.** Qui présente la conformation d'un monstre, être fabuleux ou être difforme et contre nature : *Ce monstrueux dragon dont les fureurs la gardent* [la Toison d'or] (Corneille). *Un enfant, un*

corps monstrueux. || *Par extens.* Qui est caractéristique du monstre : *Conformation, difformité monstrueuse.* || **2.** *Class.* et *littér.* Qui est insolite, étrange, s'écarte de l'ordre naturel des choses : *Ce repos dans cette ignorance est une chose monstrueuse, et dont il faut faire sentir l'extravagance et la stupidité à ceux qui y passent leur vie* (Pascal). *Adrien déshonora son règne par des amours monstrueuses* (Bossuet). || **3.** Qui est d'une dimension, d'une force, d'une intensité, etc., extraordinaire, qui est excessif en son genre : *L'océan monstrueux | Qui brise quand il veut les rocs et les murailles* (Hugo). *C'est une erreur monstrueuse de croire que les grandes passions soient la fatalité des âmes faibles* (Sand). *Roidis par un suprême effort, | Les chênes monstrueux supportent avec rage | Les grands nuages noirs d'où va tomber l'orage* (Banville). *Dans la cour de ce temple est la plus monstrueuse de toutes les cloches de Kioto : au moins six ou huit mètres de tour* (Loti). || **4.** Qui atteint un degré extrême dans le mal, l'immoralité : *Crime, forfait monstrueux. Jamais siècle ne fut plus fécond en assassinats, en empoisonnements, en trahisons, en débauches monstrueuses* (Voltaire). || **5.** *Par exagér.* Qui choque les bienséances, le goût, la raison : *Un art monstrueux. Quelle idée monstrueuse !*

• SYN. : **1** *anormal, apocalyptique ; tératologique ;* **3** *colossal, cyclopéen, éléphantesque, énorme, formidable* (fam.), *gigantesque, pharamineux, phénoménal ;* **4** *abominable, affreux, effroyable, épouvantable, horrible, horrifiant, terrible, terrifiant ;* **5** *absurde, extravagant, incongru, insensé.*

◆ **monstrueux** n. m. (1874, Larousse). Ce qui est monstrueux, excessif, surtout dans le domaine moral ou esthétique : *Quand on fait le mal, il faut faire tout le mal ; démence de s'arrêter à un milieu dans le monstrueux* (Hugo). *Le grand mérite de Goya consiste à créer le monstrueux vraisemblable. Ses monstres sont nés viables, harmoniques* (Baudelaire).

monstruosité [mɔ̃stryozite] n. f. (dér. savant de *monstrueux ;* 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 ; sens 2, XVIe s., La Curne ; sens 3-4, 1762, Acad. [*dire des monstruosités,* 1959, Robert]). **1.** Grave anomalie congénitale dans la conformation d'un être : *Une fleur double est une monstruosité.* || **2.** Caractère de ce qui est monstrueux, contre nature, abominable : *La monstruosité d'un crime.* || **3.** Acte qui suscite la réprobation, l'indignation : *Un régime politique qui s'est rendu odieux par ses monstruosités.* || **4.** *Par exagér.* Chose qui choque les habitudes, le goût, le sens de la mesure : *Un art qui produit des monstruosités.* || *Dire des monstruosités,* dire des inconvenances ou affirmer des contre-vérités.

• SYN. : **1** *difformité, malformation :* **2** *atrocité, horreur ;* **3** *abomination ;* **4** *extravagance, folie, insanité ; infamies.*

mont [mɔ̃] n. m. (lat. *montem,* accus. de *mons, montis,* montagne, mont ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 [en géomorphologie, 1874, Larousse ; absol., au plur., 1080, *Chanson de Roland* — « ... les Alpes », 1662, Corneille ; *par monts et par vaux,* 1611, Cotgrave — d'abord par *monts et vaux,* v. 1530, C. Marot, et par *mons par vaus,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch] ; sens 2, fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre* [*monts et merveilles,* 1580, Montaigne] ; sens 3, 1584, Ronsard [*mont de Vénus,* 1640, Oudin]). **1.** En géographie, terme désignant des reliefs d'une altitude très variable, mais généralement assez importante (suivi d'un nom propre) : *Le mont Blanc. Le mont Athos. Le mont Palatin, le mont Sacré* (collines de Rome). *Les monts d'Arrée, en Bretagne. Le mont Everest s'élève à 8880 m. Le Mont-Blanc que cent monts entourent de leur chaîne, | Comme dans les bouleaux le formidable chêne* [...], | *Apparaît au milieu des Alpes qu'il encombre* (Hugo). || *Spécialem.* En géomorphologie, forme structurale d'une région plissée qui correspond à la couche dure d'un anticlinal. || Absol. et littér. *Les monts,* les montagnes en général : *La lune se balance aux bords de l'horizon ; | Ses rayons affaiblis dorment sur le gazon, | Et le voile des nuits sur les monts se déplie* (Lamartine). *Les monts sont vieux ; cent fois et cent fois séculaires, | Muets, drapés de nuit sous leurs manteaux polaires, | Leur âge monstrueux épouvante l'esprit* (Hugo) ; chaîne de montagnes, et en particulier les Alpes : *Franchir les monts. S'établir au-delà des monts. Pépin* [...] *passe les monts et réduit les Lombards* (Bossuet). || *Par monts et par vaux,* de tous côtés, à travers tout le pays : *Être toujours par monts et par vaux. Chercher quelqu'un par monts et par vaux.* || **2.** *Fig.* et vx. *Des monts d'or,* des sommes, des avantages considérables : *Le banquier me faisait espérer des monts d'or, pour peu que la fortune secondât les projets qu'il formait* (Lesage). || *Monts et merveilles,* choses étonnantes, admirables, mais qui sont du domaine de la fiction : *Promettre monts et merveilles à quelqu'un. Les meilleures, entendant leurs maris dire monts et merveilles de l'esprit de la duchesse, estimaient que celle-ci était supérieure au reste des femmes, qu'elle s'ennuyait dans leur société* (Proust). || **3.** Nom donné à de petites éminences de la paume de la main, placées à la racine des doigts. || *Mont de Vénus,* éminence de forme triangulaire qui, chez la femme, se trouve au-dessus du pubis.

• SYN. : **1** *élévation, hauteur, mamelon, monticule, pic, puy ;* **2** *monceau, montagne, tas.*

montage [mɔ̃taʒ] n. m. (de *monter ;* début du XIIIe s., écrit *montaige,* au sens de « droit levé sur le bateau qui remontait l'Yonne » ; 1604, Godefroy, écrit *montage,* au sens vague de « action de monter » ; sens I, 1, 1690, Furetière [« le fait de... se porter à un niveau plus haut..., en parlant de certains liquides », 1868, Littré] ; sens I, 2, av. 1896, Goncourt ; sens II, 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 2-3, 1963, Larousse [aussi en héliogravure et en offset, et « fixation... d'un cliché sur un bloc... »] ; sens II, 4, 1914, J. Giraud [*un montage,* 1959, Robert] ; sens II, 5, 1963, Larousse).

I. 1. Action de monter quelque chose, de le porter de bas en haut : *Le montage des matériaux de construction se fait à l'aide de grues.* || Le fait de monter, de se porter à un niveau plus haut, sous l'effet de la chaleur, en parlant de certains liquides : *Le montage du lait à l'ébullition.* || **2.** Fig. et vx. *Montage de tête,* action de s'emballer pour quelque chose : *Son montage de tête pour les élégances..* (Goncourt).

II. 1. Opération qui consiste à assembler et à ajuster les différentes pièces d'un ensemble complexe (mécanisme, appareil, objet, vêtement, etc.) : *Le montage des postes de radio, de télévision. Le montage d'une pièce d'orfèvrerie. La chaîne de montage d'une usine d'automobiles. Le montage des manches d'un tailleur.* || **2.** *Spécialem.* Action de disposer ou d'établir tout ou partie d'un engin pour la pêche : *Montage d'un hameçon, d'une mouche, d'une cuiller, d'un filet.* || **3.** En typographie, réunion de la composition et des clichés pour former une page, un tableau. || En héliogravure et en offset, groupement, sur dalle de verre ou sur feuille plastique, des éléments (textes et illustrations) qui constitueront la forme d'impression. || *Spécialem.* Fixation, par clouage, collage ou agrafage, d'un cliché sur un bloc, pour l'amener à la hauteur typographique. || **4.** Assemblage, dans l'ordre où elles seront présentées au public, des séquences réalisées au cours du tournage d'un film. || *Un montage,* un film composé d'éléments empruntés à des films différents. || **5.** *Montage d'une pièce de théâtre,* sa mise en scène.

• SYN. : **I, 1** *hissage.* || **II, 1** *ajustage, assemblage, dressage, installation.*

montagnard, e [mɔ̃taɲar, -ard] adj. et n. (de *montagne ;* 1512, J. Lemaire de Belges, écrit *montaignard* [*montagnard,* 1613, Voultier], au sens I ; sens II, 1793, Brunot).

I. Qui est de la montagne, qui y vit : *Population montagnarde. Les montagnards du Tyrol. J'ai eu de la boue et de la neige, mais vous savez que je suis un peu montagnard* (Hugo). *L'ours est une bête grave, toute montagnarde* (Taine).

II. Se disait des Conventionnels de la Montagne, qui siégeaient sur les bancs les plus élevés et les plus à gauche de l'Assemblée, ainsi que du groupe qu'ils for-

maient : *Les chefs des Montagnards furent Danton, Marat, Robespierre. Depuis la chute des Girondins, le parti montagnard, resté seul, avait commencé à se fractionner* (Thiers).

◆ adj. (1576, J. Bodin). Qui se rapporte à la montagne ; qui est propre à la montagne ou à ses habitants : *Costume, chant montagnard. Les vives senteurs de ces arbustes se mêlaient aux sauvages parfums de la nature montagnarde* (Balzac). *La rudesse montagnarde des conditions de vie entretient les vertus viriles* (Maulnier).

montagne [mɔ̃taɲ] n. f. (lat. pop. **montanea*, montagne, fém. substantivé de l'adj. du bas lat. *montaneus*, altér. du lat. class. *montanus*, relatif à la montagne, de montagne, dér. de *mons, montis* [v. MONT] ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *montaigne* [*montagne*, XIVe s., Godefroy], au sens I, 1 [*montagnes de glace*, 1765, *Encyclopédie ; c'est la montagne qui accouche d'une souris*, 1874, Larousse — d'abord *une montagne en mal d'enfant.. accoucha d'une souris*, 1668, La Fontaine (nombreuses var. entre 1668 et 1874) ; *grand comme une montagne*, av. 1922, Proust ; *se faire une montagne de*, 1874, Larousse — *montagne*, « grande difficulté à surmonter », 1689, Mme de Sévigné ; ... *capable de soulever des montagnes*, 1963, Larousse ; *faire battre des montagnes*, av. 1850, Balzac] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland* [« lieu de séjour... pour le repos... », 1929, R. Martin du Gard ; *faire de la montagne*, XXe s. ; *montagne à vaches*, 1959, Robert ; *haute montagne*, 1936, Aragon ; *école de haute montagne*, 1959, Robert ; *mal des montagnes*, 1867, Littré, art. *mal*] ; sens I, 3, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens I, 4, 1642, Corneille ; sens I, 5, av. 1841, Chateaubriand [« attraction foraine... », 1893, *Dict. général*] ; sens II, 1792, Brunot).

I. 1. Forme de relief caractérisée par son altitude relativement élevée et, généralement, par la forte dénivellation entre sommets et fonds de vallées : *Chaîne de montagnes. Massif de montagnes. Un cirque de montagnes. Le sommet, les versants de la montagne. La vallée de Sanaa* [...] *ronde, toute en pierre, corbeille aride et magnifique de cristaux blancs et grenats, au fond de ses montagnes verticales* (Malraux). || *Montagnes de glace*, amoncellement des glaces polaires. || *C'est la montagne qui accouche d'une souris*, se dit quand un projet ambitieux aboutit à l'échec ou à des résultats insignifiants. || *Grand comme une montagne*, d'une hauteur impressionnante. || *Se faire une montagne de quelque chose*, s'exagérer les difficultés d'une entreprise. || *Être, se sentir capable de soulever des montagnes*, être, se sentir capable de vaincre toutes les difficultés. || *Faire battre des montagnes*, semer partout la discorde : *Elle devait, comme dit le peuple, savoir faire battre des montagnes* (Balzac). || **2.** Région élevée et escarpée (par opposition à la plaine) : *Torrent de montagne. Route de montagne. Sur l'un de ces chemins raboteux de montagne qui grimpent vers les sommets des îles* (Maulnier). || *Spécialem.* Lieu de séjour en moyenne ou haute altitude, pour le repos, les vacances, le sport (par opposition à la *mer* et à la *campagne*) : *Passer ses vacances à la montagne.* || *Faire de la montagne*, pratiquer l'alpinisme, gravir des sommets rocheux ou enneigés. || *Montagne à vaches*, montagne où les troupeaux paissent jusqu'au sommet, donc impropre au véritable alpinisme. || *Haute montagne*, région des hauts sommets, autour et au-dessus de 3 000 m d'altitude : *Refuge de haute montagne.* || *École de haute montagne*, école où l'on enseigne les difficultés de l'alpinisme en haute montagne. || *Mal des montagnes*, malaise particulier dû à l'altitude. || **3.** *Spécialem.* Dans les Alpes, pâturage de haute altitude, appartenant à une collectivité ou à un particulier. || **4.** *Fig.* Amas, quantité relativement considérable de quelque chose : *Avoir une montagne de livres sur son bureau. Il* [le vizir] *se contenta de s'asseoir à l'ombre* [...] *et de veiller à ce que ses esclaves, ahuris par notre présence, nous apportent des montagnes de couscous et de viandes* (Loti). || **5.** *Montagnes russes*, autref., élévation naturelle ou artificielle du haut de laquelle on se laissait glisser en traîneau sur un chemin uni : *Une compagnie d'entrepreneurs se proposait d'établir un café et des montagnes russes dans le pavillon* (Chateaubriand) ; *auj.*, attraction foraine, série de montées et de descentes rapides, sur lesquelles glisse un wagonnet où sont assises des personnes.

II. *La Montagne* (avec une majuscule), les bancs les plus élevés, à la gauche de l'Assemblée, où siégeaient les Conventionnels de l'opinion la plus avancée ; groupe, parti formé par ces députés.

• SYN. : **I, 3** *alpage* ; **4** *amoncellement, entassement, fatras, fouillis, masse, monceau, pile, tas.*

montagnette [mɔ̃taɲɛt] n. f. (dimin. de *montagne* ; fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut*, écrit *montaignete* [*montaignette*, av. 1453, Monstrelet ; *montagnette*, fin du XVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Fam.* Petite montagne : *Les Alpes à Tarascon ? Non, mais les Alpines, cette chaîne de montagnettes parfumées de thym et de lavande..* (Daudet). || **2.** *Dialect.* Dans les Alpes, pâturage d'altitude moyenne, où le troupeau séjourne au printemps et en automne.

montagneux, euse [mɔ̃taɲø, -øz] adj. (de *montagne* ; v. 1265, J. de Meung, écrit *montaigneux* [*montagneux*, 1559, Vaganay], au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Où il y a des montagnes : *Région montagneuse. La terre grecque est pourtant montagneuse, rugueuse, pierreuse, souvent brûlée* (Maulnier). || **2.** Formé de montagnes : *Massif montagneux.*

• SYN. : **1** *accidenté, montueux, tourmenté.* — CONTR. : **1** *plan, plat.*

montaison [mɔ̃tɛzɔ̃] n. f. (de *monter* ; 1546, Rabelais, dans la loc. *fou de montaison*, individu à qui le sang monte à la tête et qui délire périodiquement ; v. 1570, Carloix, au sens de « époque où on monte une rivière » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1931, Larousse [« saison pendant laquelle a lieu cette migration », 1773, Duhamel du Monceau] ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Élévation rapide du niveau des liquides visqueux dans le récipient qui les contient, quand ils sont portés à l'ébullition. || **2.** Migration des saumons par laquelle ils quittent la mer pour remonter les fleuves, où a lieu le frai : *La montaison a lieu au printemps.* || Saison pendant laquelle a lieu cette migration. || **3.** Montée à graine d'une plante : *La montaison du blé.*

montalbanais, e [mɔ̃talbanɛ, -ɛz] adj. et n. (dér. savant de *Montauban* [n. du chef-lieu de Tarn-et-Garonne], d'après *Montalbanus*, n. lat. de cette ville ; 1874, Larousse). Relatif à Montauban ; habitant ou originaire de cette ville.

montanisme [mɔ̃tanism] n. m. (du n. de *Montanus*, fondateur d'une secte chrétienne ; 1840, Acad.). Doctrine enseignée par Montanus (IIe s. apr. J.-C.), fondée sur l'imminence de la parousie.

montaniste [mɔ̃tanist] n. et adj. (du n. de *Montanus* [v. l'art. précéd.] ; 1694, Th. Corneille). Adepte du montanisme.

◆ adj. (1694, Th. Corneille). Relatif à Montanus et à sa doctrine.

1. montant, e [mɔ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *monter* ; v. 1155, Wace, au sens 1 [*marée montante*, 1773, Bourdé de Villehuet ; *bateau montant*, milieu du XVIe s. ; *train montant*, 1868, Littré ; *voie montante*, 1890, Zola] ; sens 2, 1678, La Fontaine [en botanique, 1797, Bulliard ; *joint montant*, 1676, Félibien ; *robe montante*, 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1936, Aragon [*génération montante*, 1963, Larousse ; *gamme montante*, 1868, Littré] ; sens 4, 1681, Ménestrier). **1.** Qui monte, qui se meut de bas en haut : *La benne montante d'un téléphérique. Sur les routes de montagne, la priorité est aux voitures montantes.* || *Garde montante*, V. DESCENDANT, E, et GARDE 1. || *Marée montante*, mouvement qui élève le niveau des eaux de la mer et les porte vers la côte (par opposition à *marée descendante*). || Par extens. *Bateau montant*, celui qui remonte le cours d'un fleuve. || *Train montant, voie montante*, train qui se dirige de l'origine de la ligne (sur les réseaux français, Paris) vers la destination principale ;

voie dont le sens de circulation va de l'origine vers la périphérie. (V. DESCENDANT, E.) || **2.** Qui s'étend d'un point bas vers un point haut : *Chemin montant. La voiture gravissait une route montante entre des terres labourées* (Proust). || *Colonne montante,* V. COLONNE. || *Tige montante,* tige d'un végétal qui, horizontale à la base, se recourbe pour prendre une orientation verticale. || *Joint montant,* joint vertical de deux pierres juxtaposées. || *Robe montante, col montant,* robe, col qui couvre la partie supérieure du buste, la base du cou. || **3.** *Fig.* Qui croît en quantité, en degré : *Gloire montante.* || *Génération montante,* celle qui, à une époque donnée, atteint l'âge adulte et la pleine activité. || *Gamme montante,* gamme qui va du grave à l'aigu. || **4.** En héraldique, se dit des figures dont les pointes sont tournées vers le chef quand ce n'est pas leur position normale.

2. montant [mɔ̃tɑ̃] n. m. (emploi substantivé de *montant* 1 ; XII^e s., *Partenopeus de Blois,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1694, Acad. [aussi *prendre le montant,* au pr. et au fig.] ; sens II, 1, fin du XIII^e s. [*mon- tants d'une échelle,* fin du XVIII^e s., Bernardin de Saint-Pierre] ; sens II, 2, 1959, Robert ; sens II, 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 4, 1835, Raspail ; sens III, 1208, Henri de Valenciennes ; sens IV, 1, 1694, Acad. ; sens IV, 2, 1695, Regnard).

I. 1. *Vx.* Mouvement de bas en haut : *La marée a encore une heure de montant* (Dict. général). || **2.** *Spécialem.* Ascension verticale du faucon. || *Prendre le montant,* en parlant de l'oiseau, s'élever verticalement au-dessus du gibier ; *fig.* et *vx,* en parlant d'une personne, prendre l'avantage sur une autre : *Il* [Surville] *trouva un homme* [Villars] *aisé à prendre le montant et qui ne pardonnait point* (Saint-Simon).

II. 1. Pièce de bois ou de métal posée verticalement, dans un ouvrage de menuiserie ou de serrurerie, et servant de soutien ou de remplissage : *Les montants d'une porte, d'une fenêtre. Les montants d'une presse.* || *Montants d'une échelle,* les deux pièces qui en forment les côtés et dans lesquelles s'enchâssent les barreaux. || **2.** Élément de soutènement d'une galerie de mine qui prend appui sur la sole et, dressé contre un parement, supporte une extrémité du chapeau. || **3.** Chacune des deux parties de la bride qui soutiennent le mors et le filet et vont des coins de la bouche au haut de la tête du cheval. || **4.** *Arg.* et *vx.* Pantalon. (Syn. GRIMPANT.)

III. Total auquel s'élève un compte, une somme quelconque : *Le montant d'une facture, d'une note d'hôtel. Le montant de la recette de la journée, plusieurs milliers de francs, a été dérobé.*

IV. 1. *Fig.* Saveur relevée, corsée d'un mets, de certains comestibles : *Donner du montant à une sauce. Un vin qui a du montant.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Caractère piquant, agrément très vif d'une personne ou d'une chose : *Il eût fallu, pour donner du ragoût et du montant à la petite fête, quelque chose de risqué, d'audacieux, de révolté, de byronien, de satanique en un mot* (Gautier). *Lorsqu'une blonde se mêle d'être piquante, lorsqu'une joyeuse animation colore son teint transparent, elle a encore plus de bouquet, plus de montant qu'une brune* (Sue). *C'est vigoureux à respirer, et c'est plein de montant, plein de bruit, plein de vie* (Vallès).

● SYN. : **II, 1** *jambage, portant.* || **III** *chiffre, somme.* || **IV, 1** *piquant ;* **2** *allant, animation, entrain, vie.*

montante [mɔ̃tɑ̃t] n. f. (fém. substantivé de *montant* 1 ; 1800, Esnault). *Arg.* et *vx.* Culotte : *Une culotte est une montante ; n'expliquons pas ceci* (Balzac).

mont-blanc [mɔ̃blɑ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *mont Blanc,* n. du point culminant des Alpes ; début du XX^e s.). Entremets composé de purée de marrons sucrée et vanillée, couronnée de crème Chantilly : *M^me Ambrat prélevait sur les restes du mont-blanc la part de Riri* (Margueritte).

● Pl. *des* MONTS-BLANCS.

mont-de-piété [mɔ̃dəpjete] n. m. (calque de l'ital. *monte di pietà,* même sens, proprem. « crédit de piété » [le mot *monte* — proprem. « mont » — ayant signifié « somme due », puis « endroit où on prête sur gages »], les termes *monte, di* et *pietà* ayant respectivement la même étym. que les mots franç. *mont, de* et *piété* [v. ces articles] ; 1576, Bodin). Dénomination traditionnelle du crédit municipal, établissement public communal qui prête de l'argent à intérêt moyennant la mise en gage d'objets mobiliers, de valeurs mobilières, etc. : *Demander cela à Élisée, à ce grand bohème qui connaissait tous les monts-de-piété parisiens, s'en était servi depuis vingt ans comme de réserves où il mettait l'hiver ses vêtements d'été, l'été ses vêtements d'hiver ! — s'il connaissait le clou, s'il connaissait ma tante !...* (Daudet).

● Pl. *des* MONTS-DE-PIÉTÉ.

● SYN. : *clou* (pop.), *ma tante* (pop.).

mont-d'or [mɔ̃dɔr] n. m. (du n. du *mont d'Or,* sommet du Jura dans les environs duquel ce fromage est fabriqué ; 1874, Larousse, écrit *mont-dor ; mont-d'or,* 1938, Montagné et Gottschalk). Fromage voisin du munster, fabriqué dans le Doubs.

● Pl. *des* MONTS-D'OR.

monte [mɔ̃t] n. f. (déverbal de *monter ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens de « montant, valeur » ; sens 1, XII^e s., *Floovant* [« acte d'accouplement », 1874, Larousse ; « époque de l'accouplement », 1762, Acad.] ; sens 2, 1872, Pearson [aussi « fait de prendre part à une course »]). **1.** Accouplement de certains animaux domestiques (équidés, bovidés) : *La monte publique des étalons et des taureaux est réglementée.* || Acte d'accouplement : *Mener une jument à la monte.* || Époque de l'accouplement. || **2.** Action de monter à cheval ; manière de monter un cheval, de le conduire en course : *Monte longue, monte courte. Monte américaine.* || Spécialem. *Une monte,* pour un jockey, le fait de prendre part à une course : *Avoir deux montes dans la journée.*

● SYN. : **1** *saillie.*

monté, e [mɔ̃te] adj. (part. passé de *monter ;* v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, au sens de « hautain, exalté » ; sens I, 1, v. COLLET ; sens I, 2, XX^e s. ; sens I, 3, 1690, Furetière [art. *monter*] ; sens II, 1, début du XIII^e s., ToblerLommatzsch [*troupes, armes montées,* 1963, Larousse ; *officier.. monté,* 1931, Larousse ; *être bien/mal monté,* v. 1360, Froissart] ; sens II, 2, v. 1770, J.-J. Rousseau [« pourvu de quelque chose en quantité suffisante », 1671, Pomey] ; sens III, 1, 1727, Boissy ; sens III, 2, 1857, Flaubert ; sens III, 3, av. 1799, Marmontel ; sens III, 4, 1829, Boiste).

I. 1. *Collet monté,* V. COLLET. || **2.** Se dit d'un légume qui monte en graine et qui n'est plus consommable : *Une salade montée.* || **3.** *Fig.* Se dit d'une peinture, d'une couleur de ton vif, vigoureux : *Il est rare de voir des pastels d'un ton aussi monté* (Gautier).

II. 1. Pourvu d'une monture, d'un cheval (surtout en parlant des militaires) : *Estafette montée. Police montée.* || Vx. *Troupes, armes montées,* celles qui, autrefois, utilisaient le cheval pour combattre ou comme animal de transport (cavalerie, artillerie, train). || *Officier, sous-officier monté,* officier ou sous-officier appartenant aux armes montées, ou doté d'un cheval dans les autres armes. || *Être bien, mal monté,* avoir un boni un mauvais cheval. || **2.** Pourvu de tout le nécessaire : *Lucien avait à ses ordres les instruments nécessaires à ses projets : une maison montée, une maîtresse que tout Paris lui enviait, un équipage* (Balzac). || Pourvu de quelque chose en quantité suffisante (avec un complément) : *Être monté en linge de maison.*

III. 1. Serti, enchâssé dans une monture : *Brillant monté sur platine.* || **2.** *Pièce montée,* pièce de pâtisserie plus ou moins compliquée, composée de parties assemblées. || **3.** Se dit d'un instrument de musique accordé sur un certain ton : *Instrument monté sur le ton d'« ut ».* || **4.** Fig. et péjor. *Coup monté,* action (complot, machination, traquenard) préméditée, dirigée contre quelqu'un.

monte-charge [mɔ̃tʃarʒ] n. m. invar. (de *monte,* forme du v. *monter,* et de *charge ;* 1868, Littré, au sens de « endroit d'une usine où on monte le minerai et la castine pour les jeter dans le four » ; sens actuel, 1878, Larousse). Appareil servant à monter les fardeaux d'un étage à l'autre : *Nous jouissons d'une installation modèle. Voici les monte-charge et la petite fenêtre à guillotine par laquelle je peux surveiller mon personnel* (Duhamel).

monte-courroie [mɔ̃tkurwa] n. m. invar. (de *monte,* forme du v. *monter,* et de *courroie ;* 9 févr. 1877, *Journ. officiel,* p. 1026). Fourche au moyen de laquelle on passe sur les poulies, au repos ou en marche, les courroies qu'elles doivent supporter.

montée [mɔ̃te] n. f. (part. passé fém. substantivé de *monter ;* v. 1170, *Floire et Blancheflor,* au sens II, 3 [« élévation dans le registre » ; « croissance en quantité, en valeur, en intensité », XIVe s., Du Cange] ; sens I, 1, XIIIe s., Du Cange [*montée en ligne,* milieu du XXe s.] ; sens I, 2, XIIIe s. ; sens I, 3, 1937, J. Romains ; sens I, 4, 1600, O. de Serres ; sens I, 5, v. 1354, *Modus* [aussi pour le faucon] ; sens I, 6, 1903, Larousse [d'abord « petites anguilles qui remontent en troupes les rivières... », 1836, Acad.] ; sens II, 1, 1935, H. Michaux ; sens II, 2, 1868, Littré [*montée de la crème,* 1877, Littré ; *montée de lait,* 1801, Fourcroy] ; sens II, 4, 1935, Acad. ; sens III, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [« rampe douce au-devant d'un édifice », 1835, Acad.] ; sens III, 2, début du XIVe s. ; sens III, 3, 1611, Cotgrave [*montée d'un pont,* 1868, Littré — *montée d'arche,* même sens, 1845, Bescherelle]).

I. 1. Action de monter, de se porter vers un lieu plus élevé : *Pour atteindre le refuge, il faut deux heures de montée. Si vous faites la montée par le téléphérique et la descente à pied, la promenade vous prendra une demi-journée.* || Par extens. *Montée en ligne,* action de se porter vers les positions ennemies et la zone des combats : *L'homme devait être caserné dans la ville même, ou dans ses environs immédiats, en attendant sa montée en ligne ; sans cela, il n'aurait pas pu venir embrasser sa femme avant de partir* (Robbe-Grillet). || **2.** Action de gravir une pente, de parcourir ce qui va en s'élevant : *La montée d'une côte. La montée des escaliers est déconseillée aux cardiaques.* || **3.** Action de transporter un objet de bas en haut (peu usité) : *La montée des bagages et des colis pesants par l'ascenseur est interdite.* || **4.** Ascension des vers à soie dans les rameaux de bruyère où ils fileront leur cocon, des poissons vers la surface de l'eau pour happer les insectes. || **5.** Pour un oiseau, action ou manière de s'élever dans les airs : *Mais avec la même justesse infaillible de manœuvre que tout à l'heure, d'une même esquive glissée suivie d'une montée en demi-cercle, elle* [la mouette] *reprend du champ et repart sous un nouvel angle* (Maulnier). || *Spécialem.* Allure du faucon qui s'élève par degrés en poursuivant le gibier. || **6.** Migration des petites anguilles qui, au printemps, quittent la mer par troupes nombreuses pour remonter les cours d'eau.

II. 1. Le fait ou la manière de s'élever, de prendre de la hauteur, pour un objet, un appareil en mouvement : *La montée d'un ballon-sonde. Un avion d'acrobatie qui effectue une montée en chandelle.* || **2.** Le fait d'être porté à un niveau plus élevé : *La montée de la colonne de mercure dans le thermomètre. La montée de la sève dans les végétaux. Les fortes pluies ont provoqué une brusque montée des eaux du fleuve.* || *Montée de la crème,* mouvement par lequel la crème se rassemble à la surface du lait en repos. || Par extens. *Montée de lait,* afflux du lait aux seins, aux mamelles, après l'accouchement. || **3.** Croissance en quantité, en valeur, en intensité : *Le dernier indice accuse une forte montée des prix de détail. La montée de la température. Il n'achète que ceux* [des tableaux] *dont il croit la montée certaine* (Lecomte). || *Spécialem.* Élévation dans le registre : *Montée de la voix.* || **4.** *Fig.* Manifestation soudaine et violente de ce qui jusqu'alors était latent ou peu sensible : *La montée d'un danger, des périls. Tu n'as jamais pressenti cette montée d'angoisse en moi, à mesure que les campagnes d'hiver se succédaient* (Mauriac).

III. 1. Voie, chemin, en pente plus ou moins forte, qui conduit à un lieu élevé : *Gravir une montée. Une montée en épingles à cheveux mène à la haute ville. Le trajet l'enchanta : elle reconnaissait les montées, les descentes, les calvaires, les places des villages* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Rampe douce au-devant d'un édifice : *La montée du Capitole, à Rome.* || **2.** *Class.* et *dialect.* Escalier, marche d'escalier : *C'était elle qui nettoyait la vaisselle et les montées* (Perrault). *Deux servantes déjà, largement souffletées, | Avaient à coups de pied descendu les montées* (Boileau). *Prenez garde, il y a là une montée rompue* (Acad., 1694). *Les bottes de son galant faisaient craquer les montées de bois* (France). || **3.** *Montée d'une voûte,* hauteur comprise entre la clef et le plan des naissances. || *Montée d'un pont,* différence de niveau entre le sol sur le milieu de la maîtresse arche et le rez-de-chaussée de la culée.

● SYN. : **I, 1** *ascension, grimpée ;* **2** *escalade ;* **5** *essor.* || **II, 1** *envol ;* **2** *élévation ;* **3** *augmentation, crue, flambée, hausse, valorisation ;* **4** *poussée.* || **III, 1** *côte, grimpette* (fam.), *raidillon, rampe.* — CONTR. : **I, 1** et **2** *descente.* || **II, 1** *piqué ;* **2** *baisse ;* **3** *abaissement, chute, diminution, refroidissement.* || **III, 1** *descente, pente.*

monte-en-l'air [mɔ̃tɑ̃lɛr] n. m. invar. (de *monte,* forme du v. *monter, en,* prép., *l',* art. défini masc. élidé, et *air ;* 1885, d'après Larchey, 1889). *Fam.* et *vx.* Cambrioleur.

monte-fûts [mɔ̃tfy] n. m. invar. (de *monte,* forme du v. *monter,* et du plur. de *fût ;* 1963, Larousse). Dispositif comportant des berceaux de forme appropriée, destiné à la manutention des fûts entre des locaux situés à des étages différents.

monte-glace [mɔ̃tglas] n. m. invar. (de *monte,* forme du v. *monter,* et de *glace ;* 1963, Larousse). Mécanisme logé dans les portières de voiture, actionné généralement par une manivelle et servant à lever et à baisser les glaces.

monte-jus [mɔ̃tʒy] n. m. invar. (de *monte,* forme du v. *monter,* et de *jus ;* 1845, Bescherelle). Appareil servant à élever les liquides sucrés dans les raffineries, et qui utilise la pression de la vapeur ou de l'air comprimé.

monte-matériaux [mɔ̃tmaterjo] n. m. invar. (de *monte,* forme du v. *monter,* et de *matériaux ;* 1963, Larousse). Dispositif utilisé dans la construction des bâtiments, comportant une plate-forme ou une benne guidée par une charpente verticale et levée au moyen d'un treuil ou d'un palan.

monte-pente [mɔ̃tpɑ̃t] n. m. (de *monte,* forme du v. *monter,* et de *pente ;* 1949, Larousse). Syn. anc. de REMONTE-PENTE et de TÉLÉSKI.

● Pl. *des* MONTE-PENTES.

monte-plats [mɔ̃tpla] n. m. invar. (de *monte,* forme du v. *monter,* et du plur. du n. m. *plat ;* 1893, *Dict. général*). Petit monte-charge servant à amener les plats de la cuisine à l'office ou à la salle à manger.

monter [mɔ̃te] v. intr. (lat. pop. **montare,* monter, du lat. class. *mons, montis,* mont, montagne ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 1 [*monter en chaire,* 1660, Boileau ; *monter sur les planches,* 1808, d'Hautel — *monter sur le théâtre,* même sens, 1690, Furetière ; *monter sur le trône,* 1698, Boileau — d'abord *monter au trône,* 1642, Corneille ; *monter au ciel,* 1793, d'après Littré, 1868 ; *monter sur l'échafaud,* 1676, Mme de Sévigné ; *monter sur la table d'opération,* 1959, Robert — ... *sur le billard,* 1953, Robert, art. *billard ; monter sur la queue,* 1963, Larousse — ... *sur l'aile,* 1868, Littré] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*monter à cheval,* 1538, R. Estienne — *monter,* même sens, 1080, *Chanson de Roland ; monter court, long, juste,* 1963, Larousse ; *monter en croupe,* 1669, Widerhold] ; sens I, 3, v. 1250, *le Roi Flore ;* sens I, 4, 1660, d'après Richelet, 1680 [...*à l'assaut*] ; sens I, 5, 1949, Montherlant [d'abord « aller vers le sud, marcher dans la direction du soleil », v. 1213, Fet des Romains] ; sens I, 6, v. 1138, Gaimar [absol., début du XIVe s., Gilles li Muisis ; *génération qui monte,* 1897,

A. Gide] ; sens I, 7, v. LAIT [*faire monter quelqu'un,* 1867, Delvau — *monter en ire,* se mettre en colère, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence] ; sens I, 8, 1963, Larousse ; sens II, 1, v. 1265, Br. Latini ; sens II, 2, v. 1207, Villehardouin ; sens II, 3, 1690, Furetière [en parlant d'un sentiment, 1314, Mondeville ; *monter à la tête,* 1668, Molière — d'abord ... *en la tête,* XIII[e] s., *Roman de Renart*] ; sens II, 4 et 7, 1690, Furetière ; sens II, 5, 1553, *Bible Gérard ;* sens II, 6, v. 1155, Wace [*le thermomètre monte,* 1690, Furetière, art. *thermomètre*] ; sens II, 8, XII[e] s. ; sens II, 9, 1690, Furetière [aussi « être en hausse, en parlant des marchandises »] ; sens II, 10, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 11, XIII[e] s., Rutebeuf). [Conj. : v. Rem. infra.]

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Se déplacer selon un mouvement de bas en haut, se porter vers un lieu plus élevé : *Monter sur une colline, au sommet d'un col. Monter dans un arbre. Monter au troisième étage, sur la terrasse. Monter à pied, par l'escalier, avec l'ascenseur. Monter à l'échelle. Monter lentement, monter quatre à quatre* (fam.). *Ne faire que monter et descendre. Monter chez un ami. Monter à la tribune. Monter se coucher. Il est monté me dire au revoir. Nombre de Parisiens ne sont jamais montés à la tour Eiffel. L'épervier monte très haut dans les airs avant de fondre sur sa proie. Une espèce de rampe en terrasse* [...] ; *c'était peut-être le chemin par où l'on montait à la citadelle* [à Sparte] (Chateaubriand). *Vous êtes encore essoufflée : nous avons monté trop vite* (Duhamel). || *Monter en chaire,* y prendre place pour prêcher, en parlant d'un prêtre, et, *par extens.,* prononcer un sermon. || *Monter sur les planches,* se faire comédien. || *Monter sur le trône,* devenir roi. || *Monter au ciel,* en parlant des âmes des morts, gagner le séjour des bienheureux. || *Monter à, sur l'échafaud,* subir la peine capitale. || *Monter sur la table d'opération* ou (fam.) *sur le billard,* subir une opération chirurgicale. || Fam. *Monter sur ses ergots,* v. ERGOT. || *Monter sur la queue, monter sur l'aile,* en parlant d'un oiseau de vol, s'élever à la verticale, ou s'incliner sur une aile et s'élever par le mouvement de l'autre. || **2.** Se placer sur le dos d'un animal : *Monter à califourchon sur un âne. Lorsqu'un postillon grec monte à cheval, il commence une chanson, qu'il continue pendant toute la route* (Chateaubriand). || Spécialem. *Monter à cheval,* ou simplem. *monter,* faire de l'équitation. || *Monter court, monter long,* monter avec des étrivières courtes ou longues. || *Monter juste,* en parlant d'un cavalier, avoir des actions toujours précises et opportunes. || *Monter en croupe,* se placer à cheval derrière le cavalier en selle. || Fig. *Monter sur ses grands chevaux,* v. CHEVAL. || **3.** Prendre place dans ou sur un véhicule : *Monter en voiture, en avion. Monter dans une embarcation. Monter à bord. Monter à bicyclette. L'homme est d'abord monté sur la bête de somme ; | Puis sur le chariot que portent des essieux ; | Puis sur la frêle barque au mât ambitieux* (Hugo). || **4.** *Monter à l'assaut, en ligne, au front,* s'avancer vers les lignes ou vers les positions de l'ennemi pour entrer en contact avec lui. || **5.** *Fam.* Aller du sud vers le nord (surtout en parlant des Méridionaux qui se rendent dans la capitale) : *Monter à Paris pour y faire ses études.* || **6.** *Fig.* Progresser, accéder à un degré supérieur d'une hiérarchie, avancer dans l'échelle sociale : *Monter en grade. Monter au faîte des dignités, des honneurs. Un élève trop faible pour monter de classe. Moi, je possédais une espèce de génie. Si j'avais eu, à ce moment, une femme qui m'eût aimé, jusqu'où ne seraisje pas monté ?* (Mauriac). || *Absol.* Gagner en notoriété, en réputation : *Un acteur, un écrivain qui monte.* || *Les générations qui montent,* celles qui parviennent à l'âge de la pleine activité. || **7.** Fig. *Monter comme une soupe au lait,* v. LAIT. || *Faire monter quelqu'un,* provoquer sa colère. || **8.** *Spécialem.* Jouer une carte supérieure à celles qui ont été mises antérieurement dans le même pli.

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ. **1.** S'élever dans les airs, être porté à une certaine hauteur : *Chaque jour, le Soleil monte, puis redescend. Une fusée éclairante qui monte dans l'obscurité. Le mouvement de l'air chaud fait monter les poussières ;* par extens. et littér. : *Le soir triste monta sous la coupole bleue* (Hugo). || **2.** En parlant de phénomènes physiques (sons, odeurs, lumières, etc.), se propager vers le haut, de leur origine jusqu'au point où ils sont perçus : *À ce moment, des clameurs montèrent de la place publique* (France). *Une odeur de brûlé montait du sous-sol.* || **3.** *Spécialem.* Affecter la partie supérieure du corps (en parlant de réactions organiques, des émotions et de leurs effets) : *Le sang, le rouge lui monte au visage. Il ne put retenir les larmes qui lui montaient aux yeux ;* et *littér.,* en parlant d'un sentiment : *La pitié monte au cœur et les larmes aux yeux* (Verlaine). || *Monter à la tête,* enivrer, et, au *fig.,* troubler l'esprit, le jugement : *Le vin pur monte à la tête* (Molière). *Il n'est plus fréquentable : ses succès littéraires lui montent à la tête.* || *La moutarde lui monte au nez,* v. MOUTARDE. || **4.** Être en pente, s'étendre d'un point bas vers un point haut : *La route monte régulièrement jusqu'au col. Au bout du pont, le chemin montait à pic pour atteindre la chapelle* (Chateaubriand). *Sous les voûtes, les mêmes escaliers babyloniens montaient vers les temples qu'avaient abandonnés les nuages* (Malraux). || **5.** Croître en hauteur : *Une construction, un immeuble qui monte rapidement.* || *Monter en graine,* v. GRAINE et MONTÉ, E. || **6.** Atteindre un niveau plus élevé (surtout en parlant des liquides) : *La mer, la marée commence à monter. Les fortes pluies ont fait monter les eaux du fleuve. La Marne, en une nuit, a monté de plusieurs centimètres. Quand la pression atmosphérique augmente, le mercure monte dans la colonne barométrique. Elle dut se rendre à la réalité : sa concession était incultivable. Elle était annuellement envahie par la mer. Il est vrai que la mer ne montait pas à la même hauteur chaque année. Mais elle montait toujours suffisamment pour brûler tout* (Duras). || *Le thermomètre monte,* la colonne de liquide monte dans le tube gradué, la température s'élève. || **7.** *Spécialem.* Atteindre telle ou telle hauteur, ou s'étendre jusqu'à une certaine hauteur : *La tour Eiffel monte à plus de trois cents mètres. Une robe qui monte jusqu'au cou. Cette séparation ne monte pas assez haut.* || **8.** En musique, passer du grave à l'aigu : *La voix monte par tons et demi-tons. Monter jusqu'à l'« ut ».* || **9.** Croître en quantité, en valeur, en intensité (en parlant de ce qui est mesurable) : *S'abstenir de toute mesure qui pourrait faire monter les prix. Les cours des valeurs pétrolières montent depuis le début de l'année. Tout laisse prévoir que la température montera encore dans les jours prochains. Sa fièvre ne monte plus. La chaleur montait et je voyais dans la salle les assistants s'éventer avec des journaux* (Camus). || *Par extens.* Être en hausse (en parlant des marchandises) : *Si les prix industriels marquent une certaine stabilité, les denrées alimentaires montent sans cesse.* || **10.** *Fig.* Augmenter, atteindre un degré plus élevé, un état plus intense (en parlant de ce qui n'est pas mesurable) : *L'enthousiasme montait dans la salle. Une réputation qui monte. Maintenant, le coron entier était dehors. La curiosité des femmes montait, les groupes se rapprochaient, se fondaient en une foule* (Zola). *Une grande âme transforme par son contact hommes et choses, elle fait monter la moyenne humaine* (Barrès). || **11.** *Spécialem.* S'élever à un certain chiffre, au total de : *Le coût de l'opération a monté à plusieurs milliers de francs. Le pavillon que j'habite près de la barrière pouvait monter à une soixantaine de mille francs ; mais, à l'époque de la hausse des terrains, je l'achetai beaucoup plus cher* (Chateaubriand). *L'addition nous fut apportée écrite au fond d'une assiette. Elle montait assez haut* (Gautier).

● SYN. : **I, 1** *ascensionner, escalader, gravir, grimper ;* **2** *enfourcher ;* **3** *embarquer, s'engouffrer, s'installer, prendre ;* **6** *arriver* (fam.) , *s'élever, parvenir, percer, réussir.*|| **II, 2** *s'élever ;* **5** *se bâtir, se construire, s'édifier ;* **6** *hausser ;* **9** *augmenter, renchérir ;* **10** *s'accentuer, s'amplifier, croître, grandir, grossir, s'intensifier, redoubler.*

— CONTR. : **I, 1** *descendre, piquer ;* **3** *sauter de, sortir ;* **5** *descendre* (fam.) ; **6** *s'abaisser, déchoir, déroger, sombrer, tomber ; décliner.* || **II, 1** *descendre, plonger, redescendre ;* **4** *s'abaisser, s'incliner ;* **6** *baisser, refluer ;* **9** *s'effondrer ; diminuer ;* **10** *décroître, faiblir, fléchir, mollir.*

◆ v. tr. (sens I, 1, fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume* [*monter un fleuve, une rivière,* 1868, Littré] ; sens I, 2, XII^e s., *Roncevaux* [*monter.. à nu, à cru,* 1660, Oudin — ... *à poil,* 1611, Cotgrave ; *monter un navire..,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1760, Buffon [*monter sur,* même sens, 1538, R. Estienne] ; sens I, 4, av. 1563, La Boétie ; sens I, 5, 1538, R. Estienne [*monter une horloge,* 1690, Furetière — ... *une montre,* 1649, Descartes ; *monter une mayonnaise, des blancs d'œufs en neige..,* 1963, Larousse] ; sens I, 6, 1588, Montaigne [*monter une couleur,* 1690, Furetière ; pour un instrument de musique, v. 1180, *Horn*] ; sens I, 7, av. 1854, Nerval [« accroître... l'importance de... », 1694, Acad.] ; sens I, 8, 1798, Acad. [*monter la tête à quelqu'un ; monter quelqu'un..,* fin du XVII^e s., Saint-Si-mon ; *se monter la tête,* 1798, Acad. — aussi *être (mal) monté*] ; sens II, 1, milieu du XV^e s., *Quinze Joyes de mariage ;* sens II, 2, 1690, Furetière ; sens III, 1, XIII^e s., Villard de Honnecourt [*monter un filet de pêche,* 1732, Richelet ; pour un instrument à cordes, 1611, Cotgrave ; *monter une estampe,* 1835, Acad. ; *monter une page, un cliché,* 1963, Larousse ; *monter un métier,* 1690, Furetière] ; sens III, 2, 1718, Acad. ; sens III, 3, 1798, Acad. ; sens III, 4, 1817, d'après Larchey, 1878 [*monter le coup à quelqu'un, se monter le coup,* 1867, Delvau]).

I. 1. Parcourir de bas en haut, gravir ce qui est en pente : *Monter un escalier, les marches d'un escalier. Monter une côte, un raidillon. Il fallait monter un escalier de bois, pénétrer dans une salle du premier étage* (Sartre). || Par extens. *Monter la garde,* v. GARDE 1. || *Monter un fleuve, une rivière,* remonter son cours, naviguer en se dirigeant vers sa source. || **2.** Utiliser comme monture un animal : *Monter un cheval rétif. Des autruches montées de négrillons* (Toulet). || *Monter un cheval à nu, à poil* ou *à cru,* le monter sans selle et sans couverture. || Par extens. et vx. *Monter un navire, une embarcation,* y servir comme marin, et en particulier le commander : *Presque tous ceux qui montaient la chaloupe furent noyés* (Mérimée). *Le contre-amiral montait le vaisseau « le Formidable »* (Acad.). || **3.** Couvrir la femelle, chez les quadrupèdes (surtout en parlant du cheval et de la jument). || **4.** Porter, transporter quelque chose dans un endroit plus élevé : *Monter des bouteilles de la cave. Monter les bagages d'un voyageur. La concierge a-t-elle monté le courrier ?* || **5.** Mettre, placer à une plus grande hauteur (vieilli ; on dit plutôt REMONTER auj.) : *Monter la mèche d'une lampe, la taille d'un pantalon.* || Vx. *Monter une horloge,* en hausser le poids. || Par extens. et vx. *Monter une montre,* en tendre le ressort : *Il tirait sa montre, la montait* (Chateaubriand). || *Monter une mayonnaise, des blancs d'œufs en neige,* etc., battre au fouet ou à la spatule les ingrédients d'une préparation culinaire pour les rendre plus homogènes et leur donner une consistance ferme. || **6.** Accroître la valeur, la force, l'intensité de quelque chose, en hausser le niveau : *Un hôtel qui a monté ses prix.* || *Monter une couleur,* lui donner un ton plus vif (dans un tableau, dans la teinture des textiles, etc.). || *Monter un instrument de musique,* le mettre à un ton, à un diapason plus haut : *Monter un violon.* || **7.** *Fig.* Hausser à un certain niveau : *Il faudra être brillant, passionné, fou d'amour, monter ma conversation au ton de mon style* (Nerval). || *Spécialem.* et *fig.* Accroître exagérément l'importance de quelque chose (cf. *monter en épingle*) : *Le journaliste s'est adressé à moi en souriant. Il m'a dit qu'il espérait que tout irait bien pour moi. Je l'ai remercié et il a ajouté : « Vous savez, nous avons monté un peu votre affaire. L'été, c'est la saison creuse pour les journaux »* (Camus). || **8.** Fig. *Monter la tête à quelqu'un, monter quelqu'un contre un autre,* exciter une personne contre une autre, lui inspirer des sentiments hostiles : *On lui a monté la tête contre son associé. Monter la population d'un village contre son maire.* || Fig. *Se monter la tête,* s'entretenir soi-même dans une certaine disposition d'esprit, trouver des raisons de s'irriter contre quelqu'un ou, au contraire, se rassurer, nourrir ses illusions : *Aziyadé entra presque gaie, s'étant monté la tête avec je ne sais quoi ; elle ne put cependant supporter l'aspect de cette chambre dénudée, et fondit en larmes* (Loti). *Non, mais ne te monte pas la tête, Lucie* (Duhamel). || Absol. *(Être) monté,* (être) mal disposé, irrité : *Je les savais très montés, me gardant une rancune noire de mes plaisanteries sur leur ville et sur son grand homme, l'illustre, le délicieux Tartarin* (Daudet).

II. 1. *Monter un cavalier,* le pourvoir d'une monture et de son équipement. || **2.** Pourvoir des choses nécessaires : *Monter sa maison, son ménage.*

III. 1. Assembler, ajuster les différentes parties de quelque chose, pour permettre de l'utiliser : *Monter une charpente. Monter un meuble. Monter sa tente. Une usine qui monte des automobiles. Monter une ligne de pêche.* || *Monter un filet de pêche,* le garnir de ses plombs, cordes et flottes. || *Monter un violon, une guitare, une harpe,* etc., les garnir de cordes. || *Monter une estampe,* la mettre sous verre, dans un cadre. || *Monter une page,* mettre en place les différents éléments (composition et clichés) d'une page d'imprimerie. || *Monter un cliché,* le fixer sur un bloc. || *Monter un métier,* disposer la chaîne sur un métier avant de commencer le tissage. || **2.** *Spécialem.* Enchâsser dans une monture : *Monter une pierre, un diamant sur une bague.* || Fig. *Monter en épingle,* V. ÉPINGLE. || **3.** *Monter une pièce de théâtre,* la porter à la scène. || **4.** *Fig.* Organiser, mettre sur pied, combiner : *Monter une entreprise. Monter une expédition océanographique. Monter un complot. Monter un coup* (fam.). || Fam. *Monter le coup à quelqu'un,* l'abuser, l'induire en erreur par des indications fantaisistes ou mensongères. (V. aussi MONTÉ, E.) || Fam. *Monter un bateau à quelqu'un,* v. BATEAU.

• SYN. : **I, 1** *escalader, grimper ;* **3** *saillir, servir ;* **4** *remonter ;* **5** *élever, hausser, rehausser ;* **6** *augmenter, doubler, majorer, relever ; aviver ;* **7** *élever, hisser.* || **III, 1** *dresser, planter ;* **2** *enchatonner, sertir ;* **4** *échafauder, machiner, manigancer* (fam.), *mijoter* (fam.) , *mitonner* (fam.) , *ourdir, tramer.* — CONTR. : **I, 1** *débouler* (fam.) , *dégringoler* (fam.) , *descendre, dévaler ;* **4** *descendre ;* **6** *baisser, diminuer, réduire ;* **7** *abaisser, rabaisser, ravaler.* || **III, 1** *déglinguer* (pop.) , *démantibuler* (fam.) , *démonter ;* **4** *démolir, désorganiser, miner, perturber, saper.*

• REM. Aux temps composés, *monter,* v. intr., se conjugue avec l'auxiliaire *être,* sauf quand il signifie « atteindre un niveau, un degré, etc., plus élevé » ; *monter,* v. tr., se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

◆ **se monter** v. pr. (sens I, 1, v. 1196, J. Bodel ; sens I, 2, 1608, M. Régnier ; sens I, 3, 1549, R. Estienne ; sens II, 1, v. 1360, Froissart ; sens II, 2, 1798, Acad.).

I. 1. *Littér.* Se hausser à un certain niveau : *Il se montait dans la solitude à la hauteur de son rôle* (Barrès). || **2.** Se porter soi-même à un certain degré d'excitation, d'exaltation ou de colère : *Il se montait, parlait tout haut* (Daudet). *Les esprits s'échauffent, se montent, et l'on en vient aux mains.* || **3.** S'élever à la somme totale de : *En tout, les frais se montent à mille francs.*

II. 1. Se pourvoir d'une monture, d'un cheval : *Officier tenu de se monter.* || **2.** Se pourvoir, en quantité suffisante, d'une chose nécessaire : *Un jeune ménage qui se monte en linge de table. Se monter en matériel de jardin.*

• SYN. : **I, 1** *s'élever ;* **2** *éclater, s'emporter, s'énerver, s'enflammer, s'exalter, s'exciter ;* **3** *atteindre, revenir à.* || **II, 2** *s'équiper, se fournir.* — CONTR. : **I, 1** *s'abaisser, s'avilir, déchoir, dégringoler* (fam.), *tomber ;* **2** *se calmer.*

monte-sac ou **monte-sacs** [mɔ̃tsak] n. m. invar. (de *monte,* forme du v. *monter,* et du plur. de *sac ;* 1903, Larousse, au

sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Appareil employé dans les docks, les minoteries, pour hisser les sacs aux étages supérieurs. ‖ **2.** Appareil du type sauterelle ou poulain mécanique, utilisé pour charger des sacs sur un véhicule.

monteur, euse [mɔ̃tœr, -øz] n. (de *monter ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *montedur* [*monteor,* fin du XIIe s. ; *monteur,* av. 1577, Belleau], au sens de « cavalier » ; sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, 1963, Larousse [aussi « ouvrier... qui découpe les gravures de trait... »] ; sens 4, 1919, J. Giraud ; sens 5, 1830, d'après Larchey, 1889). **1.** Ouvrier, ouvrière qui assemble les pièces constitutives d'un ouvrage ou d'un objet complexe : *Monteur en chaussures. Monteur de lunettes. Monteur en chauffage central. Monteuse en lingerie, en parapluies.* ‖ **2.** Ouvrier qui effectue des assemblages en atelier en vue d'un montage ultérieur sur le chantier : *Monteur de charpente en fer.* ‖ **3.** Ouvrier typographe chargé de l'assemblage des éléments (composition et clichés) devant être inclus dans la forme d'impression. ‖ Ouvrier typographe qui découpe les gravures de trait ou de simili et qui effectue toutes les opérations relatives au montage des clichés. ‖ **4.** Technicien du cinéma chargé du montage des films. ‖ **5.** *Fig.* Personne qui monte, combine quelque chose : *Tous les monteurs de coups de la prétendue école moderniste* (Theuriet). *Monteur d'affaires.*

monteur-électricien [mɔ̃tœrelɛktrisjɛ̃] n. m. (de *monteur* et de *électricien ;* 1955, *Dict. des métiers*). Ouvrier capable d'exécuter tous montages de lignes et de branchements, toutes installations intérieures, le dépannage et la réparation simple des moteurs et appareils d'installation, les travaux sur canalisations souterraines, ainsi que certains travaux d'ajustage et de petite mécanique.

• Pl. *des* MONTEURS-ÉLECTRICIENS.

monteur-mécanicien [mɔ̃tœrmekanisjɛ̃] n. m. (de *monteur* et de *mécanicien ;* 1955, *Dict. des métiers*). Ajusteur ayant reçu une formation particulière, qui assure l'assemblage, la mise en place et le réglage d'éléments neufs, et pratique des retouches délicates.

• Pl. *des* MONTEURS-MÉCANICIENS.

montgolfière [mɔ̃gɔlfjɛr] n. f. (du n. des frères Joseph [1740-1810] et Étienne [1745-1799] de *Montgolfier,* inventeurs de l'aérostat [dont la première expérience réussie eut lieu en 1783] ; 1783, Zastrow, écrit *montgolfier* [comme n. f.] ; *montgolfière,* 1784, Zastrow). Aérostat qui s'élevait grâce à la force ascensionnelle de l'air chaud emmagasiné dans son enveloppe, et dont la chaleur était entretenue par un foyer placé à la partie inférieure du ballon.

monticole [mɔ̃tikɔl] adj. (lat. *monticola,* habitant des montagnes, de *mons, montis,* montagne, et de *colere,* cultiver, honorer, habiter ; milieu du XVIe s., écrit *monticolle,* au sens général de « qui habite les montagnes » ; écrit *monticole,* au sens actuel, 1840, Acad.). Qui vit, croît dans les montagnes : *Un animal monticole.*

monticule [mɔ̃tikyl] n. m. (bas lat. *monticulus,* monticule, dimin. du lat. class. *mons, montis,* montagne ; 1488, Le Huen, au sens 1 ; sens 2, 1934, Chardonne). **1.** Petite élévation naturelle du sol : *Sion est un monticule à peu près de la hauteur de Montmartre* (Chateaubriand). ‖ **2.** Butte formée d'un amas de matières diverses : *Un monticule de pierres, de détritus.*

• SYN. : **1** *butte, colline, éminence, hauteur, mamelon, taupinière* (fam.), *tertre ;* **2** *amoncellement, monceau, tas.*

1. montjoie [mɔ̃ʒwa] n. f. (de *mont* et de *joie* [proprem. « montagne de joie »], expression hyperbolique fréquente dans la langue religieuse ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *munjoie,* comme cri de guerre des chevaliers et comme n. de l'oriflamme de Charlemagne ; écrit *montjoie,* au sens 1, fin du XIIe s., *l'Escoufle ;* sens 2, 1868, Littré). **1.** *Vx.* Monceau de pierres pour marquer les chemins ou pour rappeler un événement important. ‖ **2.** Croix ou indication qui surmonte ce monticule : *Et je sus enfin qu'on n'y voyait ni gibet seigneurial, ni moulin fortifié, ni sauvoir, ni colombier à piliers, ni four banal, ni grange à nef, ni châtelet, ni ponts fixes ou levis, voire volants, non plus que péagers, ni aiguilles, chartes murales ou montjoies* (Proust).

• SYN. : **1** *cairn.*

2. montjoie [mɔ̃ʒwa] n. m. (emploi spécialisé de *montjoie* 1, au sens de « oriflamme » [v. l'art. précéd.] ; av. 1526, J. Marot, d'après Richelet, 1680). Titre du roi d'armes de France, nommé par l'assemblée des hérauts d'armes et reconnu par le souverain.

montmartrite [mɔ̃martrit] n. f. (de *Montmartre,* n. d'une colline de Paris ; 1840, Acad.). Variété de gypse de Montmartre.

montmartrois, e [mɔ̃martrwa, -az] adj. et n. (de *Montmartre* [v. l'art. précéd.] ; fin du XIXe s.). Relatif à Montmartre ; habitant ou originaire de Montmartre : *Peintre, chansonnier montmartrois.*

montmorency [mɔ̃mɔrɑ̃si] n. f. (emploi comme n. commun de *Montmorency,* n. du chef-lieu d'arrond. du Val-d'Oise où ces cerises étaient cultivées ; 1868, Littré). Variété de cerise acide, à courte queue, souvent conservée à l'eau-de-vie.

montoir [mɔ̃twar] n. m. (de *monter ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *monteor,* au sens de « pente » ; écrit *montoir,* au sens 1, XIVe s., Laborde, p. 396 [*côté du montoir,* 1600, O. de Serres] ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** *Vx.* Grosse pierre, billot de bois ou banc placés le long d'une habitation pour aider les cavaliers à monter à cheval : *Près de la porte, assis sur une borne qui servait autrefois de montoir aux cavaliers, Risler regarde en souriant la sortie de la fabrique* (Daudet). ‖ *Côté* (*du*) *montoir,* côté gauche du cheval. ‖ **2.** Outil servant à monter des pièces.

montrable [mɔ̃trabl] adj. (de *montrer* [v. ce mot] ; XIIe s., écrit *mustrable ;* milieu du XIIIe s., écrit *monstrable ; montrable,* av. 1778, Voltaire [substantiv., début du XXe s.]). Qui peut être montré : *Ma figure de quatre-vingts ans, qui n'est ni transportable, ni montrable* (Voltaire) ; et substantiv. : *Je montre le montrable sans me flatter que les indiscrets soient contents* (Maurras).

montrachet [mɔ̃raʃɛ] n. m. (emploi comme n. commun de *Montrachet,* n. d'un vignoble de la Côte-d'Or ; 1903, Larousse). Vin de Bourgogne blanc, produit par le vignoble de Montrachet (comm. de Chassagne-Montrachet et PulignyMontrachet, Côte-d'Or).

1. montre [mɔ̃tr] n. f. (déverbal de *montrer* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *monstre, mostre* [*montre,* XIIIe s. — graphie vraiment usuelle à partir du XVIIe s. seulement], au sens 4 [au fig. ; « échantillon de marchandise », XVe s., *Ordonnance royale*] ; sens 1, v. 1290, *Livre Roisin* [« spectacle, exhibition », av. 1553, Rabelais] ; sens 2, 1243, Godefroy [« exposition de marchandises dans une vitrine », fin du XVe s., Molinet ; *être, mettre en montre,* XXe s.] ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 5, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens 6, v. 1360, Froissart [*pour la montre,* 1580, Montaigne ; *se mettre en montre,* av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens 7, v. 1354, *Modus* [*passer à la montre,* XVIe s.] ; sens 8, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 9, 1752, Trévoux [« ce râtelier », 1903, Larousse]). **1.** *Class.* Action de montrer, de faire voir, d'exhiber : *La reine d'Espagne* [...] *n'avait commandé à son ambassadeur de faire la montre de ce paquet que pour sonder les intentions du pape* (Retz). ‖ *Spécialem.* Spectacle, exhibition : *Or ce beau spectacle était qu'il avait vu la montre des marionnettes* (Furetière, 1666). ‖ **2.** *Class.* Action d'étaler, d'exposer des marchandises pour attirer l'acheteur, susciter son intérêt : *Le brodeur et le confiseur seraient superflus, et ne feraient qu'une montre inutile, si l'on était modeste et sobre* (La Bruyère). *Un marchand n'est point chiche de faire des montres* (Furetière, 1690). ‖ *Auj.* Se dit encore pour « étalage, exposition de marchandises dans une vitrine » : *Défraîchie par la poussière de l'étalage et recuite au soleil de la montre* (Hermant). ‖ *Être, mettre en montre,* être exposé, exposer en vitrine. ‖ **3.** *Vx.* Boîte d'étalage fermée d'une vitre : *Leurs deux squelettes, bien nettoyés, vernis, chevillés d'argent, sont couchés*

sur un lit de fleurs artificielles, dans une sorte de montre en glace (Nerval). *Ces saint-jean de cire, emperruqués de soie et dont le fard est tombé malgré la montre de verre* (Gautier). || **4.** *Class.* Échantillon de marchandise : *Voilà une montre de blé, d'avoine* (Acad., 1694). || *Class.* et *fig.* Exemple qui permet de juger de quelque chose : *Voilà une petite montre de ce grand commerce de piperie que l'on exerce à la Cour* (Guez de Balzac). || **5.** *Class.* Objet servant d'enseigne, de réclame : *Semblables à ces figures de carton qui servent de montre à une fête publique, ils* [certains grands] *jettent feu et flamme, tonnent et foudroient* (La Bruyère). || **6.** *Class.* et *littér.* Action de montrer avec ostentation un avantage, d'en faire étalage ; apparence vraie ou fausse : *Si les médecins n'avaient des soutanes et des mules, et que les docteurs n'eussent des bonnets carrés* [...], *jamais ils n'auraient dupé le monde, qui ne peut résister à cette montre si authentique* (Pascal). *Il y a quelque montre de courage* (Bossuet). || *Pour la montre,* pour l'apparat, pour attirer les regards : *Le service de table était correct, sans rien pour la montre* (Hermant). *Je vivais au-dessus de mon âge comme on vit au-dessus de ses moyens : avec zèle, avec fatigue, coûteusement, pour la montre* (Sartre). || Vx ou littér. *Se mettre en montre,* chercher à se faire voir, à attirer l'attention sur soi : *Le malin, celui qui veut éblouir, qui guette de se mettre en montre plutôt que de servir* (Hamp). || **7.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Revue et recensement des troupes : *Et comme en une montre où les passe-volants | Pour se montrer soldats sont les plus insolents..* (M. Régnier). *L'armée a fait montre* (Acad., 1694). || Class. et fig. *Passer à la montre,* en parlant d'une personne ou d'une chose, être accepté, reçu parmi d'autres, en dépit d'un mérite ou d'une qualité insuffisants : *Chez les provinciaux, on prend ce qu'on rencontre | Et là, faute de mieux, un sot passe à la montre* (Corneille). || **8.** *Class.* Solde payée à des troupes : *Il tâcha de s'assurer des colonels à qui l'on devait plusieurs montres, et qui pour cette raison désiraient qu'il y eût du changement dans le ministère* (Du Buisson). || **9.** *Spécialem.* Endroit d'une salle d'armes où les fleurets sont placés à un râtelier. || Ce râtelier.

◆ **Faire montre de** loc. verbale (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Manifester, faire preuve de : *Faire montre de prudence. Dans ces circonstances pénibles, il a fait montre de réelles qualités de cœur. Je souhaiterais* [...] *que nous fassions montre d'autant de prévisions que les circonstances l'exigent.* (Mauriac, cité par Grevisse, 596, Rem. 3). || **2.** *Littér.* Montrer avec ostentation : *Faire montre de son esprit* (Acad.). *Mes sœurs marchaient devant. Elles étaient en âge de mariage et on en faisait montre en ville* (Maupassant).

• SYN. : **2** *afficher, étaler, exhiber.*

2. montre [mɔ̃tr] n. f. (même mot que *montre* 1 ; 1474, Gay, écrit *monstre* [*montre,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1579, Gay [*montre à remontage automatique,* 1963, Larousse ; *montre à répétition, à réveil,* 1694, Acad. ; *montre à sonnerie,* 1874, Larousse ; *montre marine,* 1781, Condorcet : *montre en main,* 1826, Vigny ; *dans le sens des aiguilles d'une montre,* 1869, V. Hugo ; *course contre la montre,* v. 1930 — au fig., 1959, Robert]). **1.** *Ancienn.* Cadran où sont indiquées les heures, dans une pendule, une horloge. || **2.** Petit instrument portatif servant à indiquer l'heure, constitué essentiellement d'un boîtier contenant un mouvement d'horlogerie : *Remonter sa montre. Montre qui avance, retarde. Mettre sa montre à l'heure. Montre en or, en acier. Une montre étanche. Il regarda sa montre, onze heures, encore huit heures à tuer avant le matin. Le temps ne coulait pas* (Sartre). || *Montre-bracelet,* v. BRACELET-MONTRE. || *Montre à remontage automatique,* montre dont le ressort est remonté automatiquement sous l'action d'une masse oscillante mue par les déplacements du poignet. || *Montre à répétition,* montre qui sonne l'heure, la demie et le quart, si l'on pousse un bouton. || *Montre à réveil,* montre munie d'un dispositif de sonnerie qui fonctionne à l'heure choisie. || *Montre à sonnerie,* montre qui sonne les heures. || *Montre marine,* chronomètre donnant l'heure avec la précision indispensable pour les observations astronomiques et les calculs de navigation. || *Montre en main,* se dit pour attester la précision d'une évaluation du temps. || *Dans le sens des aiguilles d'une montre,* d'un mouvement circulaire de gauche à droite : *Tourner une manette dans le sens des aiguilles d'une montre.* || *Course contre la montre,* épreuve cycliste sur route, dans laquelle les coureurs, partant à intervalles réguliers, sont chronométrés individuellement ; au *fig.,* se dit d'une entreprise ou d'une action qui doit être réalisée dans un temps très bref.

montre-bracelet [mɔ̃trəbraslɛ] n. f. (de *montre* 2 et de *bracelet ;* 1935, Acad.). Syn. de BRACELET-MONTRE.

• Pl. *des* MONTRES-BRACELETS.

montrer [mɔ̃tre] v. tr. (lat. *mo*[*n*]*strare,* indiquer, faire connaître, montrer à [faire quelque chose], prescrire, avertir, conseiller ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *mostrer* [*monstrer,* XII^e s., *Roncevaux ; montrer,* v. 1225, *Vie de saint Jean l'Évangéliste* — cette dernière graphie n'étant devenue vraiment usuelle qu'au XVII^e s.], au sens I, 1 [en parlant des choses, 1677, Racine ; « faire visiter », 1868, Littré ; *montrer le poing,* 1680, Richelet] ; sens I, 2, XIII^e s., Rutebeuf [en parlant des choses, 1738, Voltaire ; *montrer la porte à quelqu'un,* 1835, Acad. ; *montrer la voie,* 1273, Adenet] ; sens I, 3, 1690, Furetière [en parlant des choses, 1852, Th. Gautier ; *montrer le bout de l'oreille,* av. 1850, Balzac ; *montrer les griffes,* v. 1695, Fénelon] ; sens I, 4, 1666, Molière ; sens II, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [en parlant des choses, déc. 1740, Voltaire ; « faire connaître ce qui était caché », fin du XII^e s., Châtelain de Coucy] ; sens II, 2, XII^e s., *Roncevaux* [en parlant des choses, 1662, Corneille] ; sens II, 3-4, v. 980, *Passion du Christ ;* sens II, 5, v. 1155, Wace [*montrer à quelqu'un,* 1673, Molière — absol., 1666, *Roman bourgeois*] ; sens II, 6, 1555, Ronsard).

I. FAIRE VOIR **1.** Faire voir, exposer aux regards, exhiber : *Montrer ses papiers. Montrer son passeport au passage de la frontière. Montrer des articles à un client. Montrer des animaux à la foire. Montrer ses bijoux, ses toilettes. Elle se leva : « J'ai quelque chose à vous montrer. » Elle alla chercher une photo sur la cheminée* (Sartre). || En parlant des choses : *Le dépliant montrait diverses vues de la station.* || *Spécialem.* Faire visiter : *Montrer la ville à un étranger. Montrer sa propriété à un ami. Je vais le montrer l'appartement. Elle le guida de pièce en pièce* (Sabatier). || *Montrer le poing,* faire un geste de menace. || **2.** Désigner du geste, ou autrement, pour attirer le regard, l'attention : *« Où est votre téléphone ? » demanda brusquement la femme de l'antiquaire. — « Là », fit Gaugrand en montrant son bureau* (Marceau). *Le gros homme montrait le fond du bar sans rien dire* (Le Clézio). || En parlant des choses, indiquer, être le signe de : *La flèche montre le sens giratoire.* || *Montrer quelqu'un du doigt,* v. DOIGT. || *Montrer la porte à quelqu'un,* lui enjoindre de sortir. || Fig. *Montrer la voie,* être le premier à réaliser quelque chose, jouer le rôle de pionnier. || **3.** Laisser voir : *Montrer ses jambes. Montrer une taille fine.* || En parlant des choses : *Une jupe courte qui montre plus que les genoux. La fenêtre ouverte montrait un beau jardin. Le rire montre les belles dents quand on en a* (Hugo). || Fig. *Montrer le bout de l'oreille,* révéler involontairement son vrai caractère ou ses intentions cachées. || Fig. *Montrer ses* (ou *les*) *griffes,* signifier, par son attitude, qu'on n'est pas disposé à se laisser faire. || *Montrer les dents,* v. DENT. || **4.** Soumettre, communiquer à quelqu'un un document pour qu'il en prenne connaissance : *Montrer une lettre à un ami, des papiers à son avocat.*

II. FAIRE CONNAÎTRE **1.** Décrire, exposer, représenter à l'esprit, à l'imagination : *Montrer les travers de son époque, les ridicules de ses contemporains. Il a montré sans complaisance les avantages et les inconvénients du projet.* || En parlant des choses : *Un livre qui montre le désarroi de la jeunesse. La comédie doit s'abstenir de montrer ce qui est odieux* (Joubert). || *Spécialem.* Faire connaître ce qui était caché, secret, révéler : *Les débats du pro-*

cès n'ont pas montré tous les aspects de cette affaire. || **2.** Mettre en évidence, souligner, prouver : *Montrer son erreur à quelqu'un. Nous avons montré, dans le chapitre précédent, que.. Ô homme petit et vain ! montre-moi ton pouvoir, je te montrerai ta misère* (Rousseau). || En parlant des choses : *Cette réponse montre sa prudence. D'innombrables preuves montrent que le peuple et l'Empire n'acceptent pas l'horrible servitude. Des millions de Français ou de sujets français ont décidé de continuer la guerre jusqu'à la libération* (De Gaulle). || **3.** Donner, par ses actes, des marques. des preuves de : *Montrer ses connaissances, son savoir-faire. Montrer de quoi l'on est capable. Je vais lui montrer à qui il a affaire. Dans ce rôle, il a montré la mesure de son talent. Montrer du courage, de la patience, de la résignation. Montrer sa fidélité, son loyalisme à un parti, à une cause. Montrer une curiosité déplacée. de l'indiscrétion.* || **4.** Laisser voir, laisser deviner, par son altitude, ses réactions, souvent involontaires, un état d'esprit, un sentiment, etc. : *Montrer de l'embarras, des signes d'embarras. Montrer son trouble, son émotion. Montrer de l'enthousiasme pour une proposition. Montrer de l'irritation, du désappointement.* || **5.** Class. et littér. *Montrer quelque chose, montrer à* (et l'infinitif) [*à quelqu'un*], l'enseigner : *Si on abuse de la rhétorique, il ne faut pas s'en prendre à ceux qui la montrent* (Racine). *On me conduisait tous les matins avec elle* [Lucile] *chez les sœurs Couppart, deux vieilles bossues habillées de noir, qui montraient à lire aux enfants* (Chateaubriand). || Class. *Montrer à quelqu'un,* lui donner des leçons : *Votre maître de musique est allé aux champs et voilà une personne qu'il envoie à sa place pour vous montrer* (Molière) ; et absol. : *On lui fit venir* [à Javotte] *un maître à danser pour la façonner, et on choisit entre tous ceux de la ville celui qui montrait à meilleur marché* (Furetière, 1666). *Ce maître montre fort bien* (Acad., 1694). || **6.** *Auj.* Apprendre quelque chose à quelqu'un par la pratique, par l'exemple : *Montrer le fonctionnement d'un appareil. Montrez-lui à se servir de cet outil.*

● SYN. : **I, 1** *afficher, arborer, étaler, présenter ; représenter, reproduire ;* **2** *indiquer, signaler ;* **3** *découvrir, dégager, dénuder, dessiner.* || **II, 1** *dépeindre, dire, raconter, rapporter, retracer ; évoquer, peindre, relater ; démasquer, dévoiler, livrer ;* **2** *démontrer, établir ; attester, confirmer, faire foi de, témoigner de ;* **3** *faire montre de, révéler ;* **4** *accuser, manifester, marquer.* — CONTR. : **I, 1** *dérober, planquer* (pop.) ; **3** *cacher, camoufler* (fam.), *couvrir, escamoter, recouvrir.* || **II, 1** *dissimuler, taire ; farder, masquer, travestir, voiler.*

◆ **se montrer** v. pr. (sens I, v. 1155, Wace [en parlant des choses, v. 1175, Chr. de Troyes ; *n'avoir qu'à se montrer pour,* 1727, Ch. Rollin] ; sens II, 1, v. 1330, Digulleville [avec un attribut, 1538, R. Estienne ; « découvrir sa vraie nature », fin du XVe s., Commynes ; « faire preuve d'autorité », 1835, Acad.] ; sens II, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [avec un attribut, 1674, Racine]).

I. Se faire voir, s'exposer aux regards : *Se montrer en ville, en public. Se montrer en compagnie de quelqu'un. Il a tellement honte de ce qu'il a fait qu'il n'ose plus se montrer. Quand j'allai me montrer, sortant de ma chambre, j'avais l'air d'un déterré* (Rousseau). || En parlant des choses, paraître, apparaître : *Soudain, la lune s'est montrée entre les nuages.* || *N'avoir qu'à se montrer pour. .*, produire, par sa seule présence, un certain effet : *C'était un de ces personnages comiques qui n'ont qu'à se montrer pour égayer une compagnie* (Lesage).

II. 1. Se faire connaître sous un certain jour, révéler un côté de sa personnalité : *Se montrer tel qu'on est. C'est l'homme d'État qui s'est montré dans ces circonstances.* || Spécialem. *Se montrer* (et un attribut), apparaître tel ou tel aux yeux d'autrui : *Se montrer généreux, avare. Il se montre inflexible. L'avocat général s'est montré sévère pour l'accusé. Cet intermédiaire supprimé est un fait nouveau en politique. On s'en est montré choqué autour de moi* (Mauriac). || *Absol.* Découvrir sa vraie nature, ses véritables intentions : *On se repent vite de s'être « montré », comme on se promet de ne plus se « remontrer »* (Maurras). || *Absol.* et *fam.* Faire preuve d'autorité, d'énergie : *Il n'a qu'à se montrer, s'il veut obtenir un résultat !* || **2.** En parlant des choses, se manifester : *Un réel talent se montre déjà dans ses premiers essais. L'autorité de la raison est immense dès qu'elle peut se montrer sans obstacles* (Staël). || Avec un attribut, « se révéler » : *Une mesure qui se montre efficace.*

● SYN. : **I,** *se présenter, sortir ; émerger, percer, poindre, surgir.* || **II, 1** *se découvrir, se démasquer, se dévoiler, se révéler ;* **2** *s'avérer, se faire voir, paraître, se sentir, se signaler.*

montreur, euse [mɔ̃trœr, -øz] n. (de *montrer* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *mostreor ; montreur,* 1328, Godefroy [*montreur de marionnettes,* 1868, Littré]). Personne qui présente au public une attraction, un objet de curiosité, des animaux dressés, etc. : *Montreur d'ours. Le monde est une lanterne magique que le montreur a oublié d'éclairer* (Rod). || *Montreur de marionnettes,* marionnettiste.

montueux, euse [mɔ̃tɥø, -øz] adj. (lat. *montuosus,* montagneux, montueux, de *mons, montis,* montagne ; v. 1355, Bersuire, puis 1488, Le Huen [« qui présente des montées, des descentes », 1580, Montaigne]). Qui a un relief inégal, qui présente des élévations nombreuses, mais peu importantes du sol (vieilli) : *Un pays montueux. Un voile de pluie est venu cacher à mes yeux le fond montueux du tableau* (Gide). || *Par extens.* Qui présente des montées, des descentes : *Il descendit la rue montueuse qui conduisait à cette église* (Balzac). *Nanteuil est un bourg montueux* (Nerval).

monture [mɔ̃tyr] n. f. (de *monter ;* v. 1360, Froissart, au sens I [aussi « cheval de selle »] ; sens II, 1, 1718, Acad. [aussi « sertissage des pierres précieuses »] ; sens II, 2, 1680, Richelet [aussi *monture de fusil ; monture d'épée,* 1903, Larousse] ; sens II, 3, 1718, Acad. ; sens II, 4, 1868, La Blanchère [« dispositif pour armer certaines esches... », 1963, Larousse] ; sens II, 5, 1963, Larousse).

I. Bête sur laquelle on monte pour se faire porter : *La mule est, en Orient, une monture bonne et sûre* (Renan). || *Spécialem.* Cheval de selle : *Une balle l'atteignit à l'épaule ; il tomba la tête contre une pierre.*[...] *Sa monture délestée caracola dans les champs* (Yourcenar).

II. 1. Action de monter certains objets, notamment de bijouterie, d'en disposer les parties : *La monture de cet éventail, de ce bijou a été exécutée avec goût* (Acad.). || *Spécialem.* Sertissage des pierres précieuses : *La monture d'un diamant.* || **2.** Cadre, armature d'un objet, d'un outil, qui supporte et fixe ses différents éléments, ou partie qui permet de manier, de manœuvrer la partie principale : *Monture d'un miroir. Monture d'un parapluie. Monture de lunettes. Monture d'une scie, d'un rabot. Joseph était devenu magnifique. Il avait un costume neuf bleu marine* [...] *: ses lunettes, jadis cerclées de fer, brillaient maintenant dans une monture d'or* (Pagnol). || *Monture d'épée,* ensemble de la garde, de la fusée et du pommeau. || *Monture de fusil,* bois d'un fusil, comprenant le fût et la crosse. || **3.** *Spécialem.* Partie métallique d'une pièce d'orfèvrerie, enchâssant l'ornement principal (gemme, médaillon, etc.) : *Monture d'or, d'argent. La monture d'une bague.* || **4.** Partie d'une ligne de pêche située près de l'hameçon. (Syn. AVANCÉE.) || Dispositif pour armer certaines esches ou certains appâts. || **5.** Tonneau contenant environ 225 litres, utilisé en vinaigrerie.

monument [mɔnymɑ̃] n. m. (lat. *monumentum,* tout ce qui rappelle quelqu'un ou quelque chose, tombeau, document écrit, de *monēre,* faire souvenir, avertir ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 2 ; sens 1, XIIIe s., *Macchabées* [*monument funéraire,* 1835, Acad.] ; sens 3, v. 1380, *Aalma* [« document... attestant... des faits passés », 1670, Bossuet] ; sens 4, 1690, Furetière [*monument public,* 1718, Massillon ; *monument historique,* 1832, d'après Larousse, 1874] ; sens 5, 28 déc. 1739, Voltaire ; sens 6, 1896,

Delesalle ; sens 7, 1890, Renan). **1.** Ouvrage d'architecture ou de sculpture destiné à perpétuer le souvenir d'un événement mémorable ou d'une personne remarquable : *Artémise fit élever à Mausole un magnifique monument. Monument commémoratif. Je remontai pour crier encore, d'une voix cassée, que j'irais le lendemain matin saluer le monument aux morts* (Malraux). ‖ *Monument funéraire,* construction élevée sur une sépulture : *Notre tombe était la mieux tenue, mais une des plus humbles ; pas de monument, pas même une croix* (Arland). ‖ **2.** *Class.* Tombeau (surtout en poésie et dans le style élevé) : *C'est une loi, non pas un châtiment, Que la nécessité qui nous est imposée | De servir de pâture aux vers du monument* (Maynard). ‖ **3.** *Class.* Tout ce qui est propre à attester quelque chose, à en transmettre le souvenir (vestige, document, œuvre d'art, objet quelconque) : *À la réserve de quelques restes de tours que Titus laissa pour servir de monument à la postérité, il n'y demeura pas* [à Jérusalem] *pierre sur pierre* (Bossuet). ‖ *Spécialem.* et *littér.* Document, témoignage écrit constatant, attestant des faits passés (généralement au plur.) : *Il s'est fait apporter ces annales célèbres* [...] : | *On y conserve écrits le service et l'offense,* | *Monuments éternels d'amour et de vengeance* (Racine). *Bien des grands bâtiments sont péris, dont il nous reste encore quelques monuments dans les livres* (Furetière, 1690). *Les monuments diplomatiques prouvent la médiocrité relative de Talleyrand : vous ne pourriez citer un fait de quelque estime qui lui appartienne* (Chateaubriand). ‖ **4.** Édifice remarquable par sa beauté architecturale, par ses proportions imposantes ou par son ancienneté : *La librairie du musée expose aussi mon discours pour la sauvegarde des monuments de Nubie, et de grandes photos des travaux en cours* (Malraux). *Les monuments de la Rome antique. Une ville qui attire les visiteurs par ses nombreux monuments. Les monuments mégalithiques.* ‖ *Monument public,* édifice appartenant à l'État, à un département ou à une commune. ‖ *Monument historique,* édifice ou objet mobilier qui, en raison de son intérêt artistique ou historique, fait l'objet d'un classement administratif destiné à assurer sa conservation et est soumis à un régime juridique spécial. ‖ **5.** *Littér.* Œuvre considérable, dans un genre quelconque, qui mérite de passer ou d'être passée à la postérité : *Un monument de la littérature romanesque, de la critique. Son poème* [d'Homère] *fut presque le seul monument de cette grande époque* (Voltaire). ‖ **6.** *Fam.* et *plaisamm.* Personne ou objet énormes : *Il est tout petit, par contre sa femme est un vrai monument.* ‖ **7.** Fam. *Un monument de ...,* une action, une chose qui témoigne d'une qualité poussée au plus haut degré : [Un grand repas] *c'est un monument d'ingéniosité, d'ambition, de tyrannie et d'orgueil* (Duhamel). *Son article est un monument de fatuité.*

monumental, e, aux [mɔnymɑ̃tal, -o] adj. (de *monument ;* 1806, Chateaubriand, au sens 3 ; sens 1, 1813, Gattel ; sens 2, 1843, Th. Gautier ; sens 4, 1874, Larousse). **1.** Relatif aux monuments : *Un plan monumental de Paris.* ‖ **2.** Qui a les proportions, les caractères propres aux monuments, qui leur est destiné : *Peinture, sculpture monumentale. Une statue, une fontaine monumentale. Style monumental. Une cheminée monumentale, décorée d'un beau groupe de marbre, « les Saisons » de Sébastien Ruys, autour duquel de longues tiges vertes, découpées en dentelle ou d'une raideur gaufrée de bronze, se recourbaient vers la glace* (Daudet). ‖ **3.** Se dit de ce qui est remarquable par sa taille, son importance, ou par son caractère grandiose : *Peut-être l'esprit politique cessera-t-il de « penser par événements », habitude essentiellement due à l'histoire et entretenue par elle. Ce n'est point qu'il n'y aura plus d'événements et de « moments monumentaux » dans la durée ; il y en aura d'immenses !* (Valéry). *Une affiche monumentale arrêtait devant le cinéma les flâneurs du boulevard* (Martin du Gard). *« La Comédie humaine », œuvre monumentale.* ‖ **4.** *Fam.* et *péjor.* Qui dépasse les normes habituelles, étonnant, renversant : *Erreur monumentale. Une naïveté monumentale.*

• SYN. : **3** *gigantesque, grandiose, imposant, majestueux, prodigieux, titanesque ;* **4** *colossal, énorme* (fam.), *fabuleux, fantastique, inouï, pharamineux, phénoménal, pyramidal* (fam.).

monumentalité [mɔnymɑ̃talite] n. f. (dér. savant de *monumental ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis 1909, Larousse). Caractère monumental d'une œuvre d'art, qui résulte aussi bien de ses proportions que de son style. (Peu usité.)

monumenté, e [mɔnymɑ̃te] adj. (de *monument ;* 14 avr. 1876, *Gazette des tribunaux,* p. 365). En droit, qui est attesté par acte authentique. (Rare.)

moos ou **moss** [mɔs] n. m. (alsacien *moss,* même sens, var. de l'allem. *Mass,* mesure ; 1840, d'après Darmesteter, 1877 [« quantité de bière correspondante », 1931, Larousse]). Mesure de capacité pour la bière, contenant deux canettes ou deux litres : *L'on apportait des verres, et elle se mettait à jouer au nain jaune des moos de bière louche* (Huysmans). ‖ Quantité de bière correspondante.

moquable [mɔkabl] adj. (de *moquer ;* v. 1534, B. Des Périers). Digne d'être moqué : *Pour un homme de sang-froid, tout cela est un peu moquable : les Bonaparte vivaient de théâtres, de romans et de vers ; la vie de Napoléon lui-même est-elle autre chose qu'un poème ?* (Chateaubriand). *La moquerie frappait sur les sentiments moquables* (Balzac).

1. moque [mɔk] n. f. (néerl. *mok,* bloc de bois ; 1687, Jal). Bloc de bois lenticulaire, cannelé sur son pourtour pour recevoir une estrope, et percé intérieurement d'un trou par où passe un cordage.

2. moque [mɔk] n. f. (mot normanno-picard, du bas allem. *mokke,* cruche, pot ; 1803, Boiste). *Dialect.* Récipient de terre en forme de tasse, ou gobelet de fer-blanc, avec une anse, servant de pot à boire ou de mesure : *Le père Gonse* [...], *après m'avoir offert deux moques d'un cidre très dur..* (France). *Barrada alla vite chercher sa petite moque, qu'il portait pendue à sa ceinture* (Loti).

moquer [mɔke] v. tr. (mot formé sur le radical expressif *mokk-,* marquant le mépris ; début du XIII^e^ s., *Roman de Renart* [*se faire moquer de soi,* 1549, R. Estienne]). *Vx* ou *littér.* Railler, tourner en ridicule quelqu'un ou quelque chose (plus fréquent au passif qu'à l'actif) : *Il se vit bafoué,* | *Berné, sifflé, moqué, joué* (La Fontaine). *Il se sentit moqué parce qu'il était mal vêtu* (Hugo). *Nous prêtons à rire... Mais il ne me déplaît pas d'être moqué* (Gide). *Vous ne les critiquez pas, vous les moquez* (Bordeaux). *Moi dont tu as souvent moqué l'optimisme, voire le rousseauisme* (Romains). *Il m'arrive de laisser entendre à mes proches — dont certains ont quinze, vingt, trente ans de moins que moi — combien je regretterai de leur survivre : ils me moquent et je vis avec eux, mais rien n'y fait, rien n'y fera* (Sartre). ‖ *Se faire moquer* (vieilli), ou *se faire moquer de soi,* être l'objet de railleries, de plaisanteries : *Je crus que je me ferais moquer de moi, si je m'expliquais d'une manière bien claire* (Montesquieu). [v. Rem.]

• REM. *Se faire moquer de soi,* quoique pléonastique, puisque de *soi* fait double emploi avec *se,* est consacré par l'usage et admis par l'Académie.

◆ **se moquer** v. pr. (sens 1, v. 1180, Barbier [absol., 1538, R. Estienne] ; sens 2, XIII^e^ s., Rutebeuf [*se moquer du tiers comme du quart,* 1874, Larousse — d'abord *se moquer du tiers, du quart et de la moitié du monde,* 1704, Trévoux, et *se moquer du tiers et du quart,* 1845, Bescherelle ; *s'en moquer comme de l'an quarante,* 1840, Acad. ; *s'en moquer pas mal,* 1959, Robert] ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, XIII^e^ s., Rutebeuf [« ...leurrer ouvertement », 1549, R. Estienne] ; sens 5, 1538, R. Estienne). **1.** *Se moquer de quelqu'un* ou *de quelque chose,* le tourner en ridicule, en faire un objet de dérision, de plaisanterie : *On voulait se moquer de lui. Eh bien, il se moquerait des moqueurs et il déchirerait la lettre* (Duhamel). *Il est sans cesse à se moquer de moi. Oui, toujours ! Pour mes cheveux, pour mon accent. Il ne peut pas me dire un*

mot sans se moquer de moi (Montherlant). *L'un des plus jeunes enfants de l'école. Le mieux vêtu, et plus d'une fois nous nous sommes moqués de son grand col blanc et de son tablier qui se boutonnait par devant* (Arland). || *Absol.* Débiter des railleries, plaisanter : *Papa aimait se moquer, et Maman critiquer ; peu de gens trouvaient grâce devant eux* (Beauvoir). || **2.** Montrer, par son attitude, ses paroles, qu'on ne fait nul cas de quelqu'un ou de quelque chose, qu'on l'ignore ou qu'on le méprise : *Je ne connais pas Morin et je me moque bien de lui* (Maupassant). *Sur leur gauche, il y avait un petit tumulte menaçant : c'était l'opinion publique. Mathieu s'en moquait* (Sartre). *Pour Maine, voyez-vous, les gens c'est des miroirs. [...] Elle s'en moque, au fond, des gens... C'est elle-même surtout qui compte, elle seule...* (Sarraute). *Se moquer des convenances, de la morale, du qu'en-dira-t-on.* || *Se moquer du tiers comme du quart,* être indifférent, ne s'embarrasser de rien. || *S'en moquer pas mal,* n'attacher aucune importance à quelque chose, « s'en ficher ». || **3.** Class. *Se moquer de* (et l'infinitif), se garder de faire une chose que l'on estime ridicule ou déraisonnable : *Je me moquerais fort de prendre un tel époux* (Molière). || **4.** *Se moquer de quelqu'un,* le traiter avec désinvolture, impudence, mépris : *Je ne souffre pas qu'une femme se moque de moi* (France). *C'est lui qui nous défie et qui se moque de nous avec son air supérieur et tranquille* (Claudel) ; *spécialem.,* tromper, leurrer ouvertement : *Se moquer du monde. Les représentants du peuple se moquent trop souvent de lui.* || **5.** *Littér.* Ne pas agir, ne pas parler sérieusement : *Vous vous moquez, l'abbé, et nous prenez pour plus niais que nous ne sommes* (France).

• SYN. : **1** *s'amuser de, brocarder, chiner* (fam.), *se gausser de, mettre en boîte* (fam.), *se payer la tête de* (fam.), *railler, ridiculiser, rire de ;* **2** *se balancer de* (pop.), *dédaigner, se désintéresser de, se ficher de* (fam.), *se foutre de* (pop.), *ignorer ;* **4** *bafouer, se jouer de, mépriser ; berner, duper, mystifier, rouler* (fam.), *trahir ;* **5** *blaguer* (fam.), *charrier* (pop.), *plaisanter, rigoler* (fam.).

moquerie [mɔkri] n. f. (de *moquer ;* début du XIII[e] s., *Sept Sages de Rome,* au sens 3 ; sens 1, v. 1280, *Clef d'Amors ;* sens 2, fin du XIII[e] s., Joinville). **1.** Action, habitude de se moquer d'autrui, de s'amuser à ses dépens : *La moquerie est souvent indigence d'esprit* (La Bruyère). *Mais ma moquerie le piquait au vif et il mit vite un point d'honneur à s'enhardir* (Gide). || **2.** Action ou parole moqueuse : *S'exposer aux moqueries de ses élèves. Le flot de moqueries la courba comme une algue lente ; elle rougit, pâlit, pleura* (Gide). || **3.** *Vx.* Chose qu'on ne peut considérer sérieusement, dérision, duperie : *Sans la liberté de la presse, il n'y a plus rien qu'une moquerie politique* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *gouaille* (pop.), *ironie, mise en boîte* (pop.), *persiflage, raillerie ;* **2** *brocard, lazzi, plaisanterie, pointe, quolibet, sarcasme, trait.*

moquette [mɔkɛt] n. f. (origine inconnue ; 1585, Havard, écrit *mosquete,* au sens de « tapis du Levant » ; sens 1, 1615, Havard, écrit *mocquette* [*moquette,* 1625, Havard — var. *moucade,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1928, R. Martin du Gard). **1.** Étoffe à trame de fil, veloutée en laine, utilisée pour faire des tapis et des sièges. || **2.** Tapis recouvrant uniformément le parquet d'une pièce, d'un appartement : *Il y avait sous les pieds une moquette unie, foncée* (Triolet).

moquettes [mɔkɛt] n. f. pl. (de l'anc. franç. *moque,* motte de terre [v. 1220, Coincy], francique **mokka,* masse compacte, motte ; 1763, Le Verrier de La Conterie). Fumées du chevreuil.

moqueur, euse [mɔkœr, -øz] adj. et n. (de *moquer ;* XII[e] s., *Isopet I,* écrit *mocqueür ; moqueur,* XIV[e] s.). Qui aime à se moquer, qui est porté à plaisanter, à railler autrui : *Le Français quelquefois est léger et moqueur* (Voltaire). *Certes, d'Astier est moqueur. Il n'en laisse pas moins à de Gaulle sa stature* (Mauriac).

• SYN. : *blagueur* (fam.), *chineur, facétieux, farceur, gouailleur* (fam.), *persifleur, plaisantin* (fam.).

◆ adj. (sens 1, 1665, Boileau ; sens 2, 1629, Mairet). **1.** Qui marque, manifeste de la moquerie : *Air, ton, sourire, regard moqueur.* || **2.** Qui est empreint de moquerie : *Des couplets moqueurs. Réponse moqueuse.*

• SYN. : **1** *goguenard, ironique, malicieux, narquois, railleur ;* **2** *caustique, mordant, piquant, satirique.*

◆ **moqueur** n. m. (1676, Glover). Oiseau passereau d'Amérique, du genre merle, qui imite les cris et les chants d'autres oiseaux.

moqueusement [mɔkøzmɑ̃] adv. (de *moqueur ;* 1531, Vignay). De façon moqueuse.

mor [mɔr] n. m. (mot danois, de même sens ; 1963, Larousse). Humus brut, qui résulte de la décomposition très lente, dans un sol mal aéré, des matières de la couverture végétale.

mora [mɔra] n. f. (mot du lat. scientif. moderne, d'origine incertaine ; 1903, Larousse). Poisson osseux de la Méditerranée, de la famille des gadidés.

moracées [mɔrase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *morus,* mûrier ; 1963, Larousse [d'abord *morées,* 1840, Acad., et *moréacées,* 1872, Bouillet]). Famille de plantes apétales des régions chaudes, comprenant notamment le mûrier et le figuier.

morailler [mɔrɑje] v. tr. (de *morailles ;* 1674, J. de Thévenot [p. 222], au sens de « museler [un chameau] » : sens 1, 1802, Flick ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Pincer un cheval avec des morailles. || **2.** Allonger le verre à l'aide de morailles.

morailles [mɔrɑj] n. f. pl. (d'un radical expressif **murr-* désignant le museau, le groin ; 1285, J. Bretel, au sing., au sens de « pièce de fer servant à fixer la visière du casque » ; sens 1, 1606, Crespin [au sing. ; au plur., 1690, Furetière] ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Sorte de tenailles servant à serrer les naseaux des chevaux difficiles pour les maintenir pendant qu'on les ferre. || **2.** Tenailles en métal ou en bois utilisées pour allonger les cylindres de verre avant de les ouvrir.

1. moraillon [mɔrɑjɔ̃] n. m. (de l'anc. n. f. *moraille* [v. l'art. précéd.] ; XIV[e] s., Du Cange, écrit *morillon ;* 1429, Godefroy, écrit *morreillion ; moraillon,* 1690, Furetière). Pièce mobile, en métal, d'une fermeture de malle ou de coffre, solidaire du couvercle et qui vient s'encastrer dans une partie fixe, où elle est assujettie au moyen d'un cadenas ou d'un pêne.

2. moraillon [mɔrɑjɔ̃] adj. m. (de *more* 2 ; 1723, Savary des Bruslons, comme n. m., écrit *morillon,* au sens de « émeraude brute » ; écrit *moraillon,* comme adj., au sens actuel, 17 déc. 1869, *Journ. officiel,* p. 1647). *Émeraude moraillon,* émeraude brute.

moraine [mɔrɛn] n. f. (savoyard *morêna,* même sens, proprem. « renflement de terre à la lisière inférieure d'un champ en pente », mot issu du radical expressif **murr-* [v. MORAILLES] : 1779, H. B. de Saussure, I, 455 [*moraine d'avalanche,* 1963, Larousse]). Amas de débris arrachés à la montagne, transportés ou déposés par un glacier : *Moraines latérales. Moraine médiane. Moraines terminales ou frontales. Ces moraines refoulées comme de monstrueux monceaux de balayures* (Duhamel). *Le glacier coulait entre ses moraines* (Frison-Roche). || *Moraine d'avalanche,* débris abandonnés par une avalanche.

morainique [mɔrɛnik] adj. (de *moraine ;* 15 avr. 1875, *Revue des Deux Mondes.* p. 848 [*amphithéâtre morainique,* 1960, Larousse, art. *amphithéâtre*]). Relatif aux moraines : *Dépôt morainique.* || *Amphithéâtre morainique,* moraines terminales disposées en arc de cercle à l'extrémité d'une langue glaciaire.

moral, e, aux [mɔral, -o] adj. (lat. *moralis,* relatif aux mœurs, de *mores* [v. MŒURS] ; v. 1212, Anger, au sens I, 5 ; sens I, 1, v. 1265, Br. Latini [*contes moraux,* 1761, Marmontel] ; sens I, 2, fin du XIV[e] s., E. Deschamps [*sens moral,* 1694, Acad. ; *vertus morales,* v. 1361, Oresme — au sing., milieu du XIII[e] s.] ; sens I, 3, fin du XIV[e] s., E. Deschamps ; sens I, 4, 1694, Acad. ; sens I, 6, av. 1696, La Bruyère ; sens II, 1, 1762,

J.-J. Rousseau [*en choses morales,* « au sens figuré », 1690, Furetière, *passim ; sciences morales,* milieu du XVIII[e] s., Brunot ; *valeurs morales,* 1890, Renan] ; sens II, 2, v. 1361, Oresme).

I. 1. *Class.* Qui concerne les mœurs, qui a pour objet les coutumes et les habitudes de vie propres à une société : *Ces considérations m'ont toujours fait regarder ces sortes d'entreprises* [les conjurations] *comme les endroits de l'histoire les plus moraux et les plus instructifs* (Saint-Réal). *Il a fait imprimer un ouvrage moral qui est rare par le ridicule* (La Bruyère). || Par extens. *Contes moraux,* contes destinés à faire ressortir une idée morale : *Les contes moraux de Marmontel.* || **2.** *Auj.* Qui concerne les mœurs, les règles et pratiques relatives à la conduite en usage dans une société : *Conscience morale. Doctrine morale. Philosophie, théologie morale. Préceptes moraux. Obligation morale. Loi morale.* || *Sens moral,* sens intime qui permet de discerner intuitivement le bien et le mal : *Un être dépourvu de sens moral.* || *Valeurs morales,* v. § II, n. 1. || *Vertus morales,* celles qui ont pour principe les seules lumières de la raison : *La jeunesse, c'était à la fois pour Boris une qualité périssable et gratuite dont il fallait profiter cyniquement et une vertu morale dont il fallait se montrer digne* (Sartre). || **3.** Qui concerne l'étude de la morale, la réflexion philosophique sur le bien et le mal : *Théorie morale.* || **4.** Qui peut être apprécié. jugé par rapport aux notions du bien et du mal (par opposition à *amoral*) : *Réalité morale.* || **5.** Qui est conforme aux bonnes mœurs, à la morale, aux règles de conduite communément admises (par opposition à *immoral*) : *Vie morale. Conduite morale. Une histoire très morale. Des ouvrages édifiants, moraux.* || **6.** Qui agit, se conduit conformément aux règles de la morale : *Un auteur qui n'est pas très moral.*

II. 1. Qui est relatif à l'esprit, à la pensée, à l'ensemble des fonctions psychiques (par opposition à *physique, matériel, organique*) : *Faire le portrait physique et moral d'une personne. Douleur morale. Une véritable torture morale. Santé morale. Montrer une grande force morale. Ils* [les souverains luxembourgeois] *ne cessaient de supputer les conséquences matérielles et morales que la domination nazie risquait d'avoir au Luxembourg* (De Gaulle). || *Personne morale,* v. PERSONNE. || *Sciences morales,* celles qui concernent l'homme considéré sur le plan spirituel (linguistique, histoire, sociologie, psychologie, morale, etc.). || *Valeurs morales,* valeurs d'ordre spirituel et éthique. || **2.** *Spécialem.* Qui est de l'ordre du sentiment ou de l'action (par opposition à *intellectuel, logique, théorique*) : *Certitude morale. Être dans l'impossibilité morale de faire quelque chose.*

• SYN. : **I, 5** *édifiant, exemplaire, moralisateur ;* **6** *convenable, honnête, honorable, vertueux.* || **II, 1** *intellectuel, mental, psychique, spirituel.* — CONTR. : **I, 5** *antimoral, déshonnête, immoral, libertin, libre ;* **6** *inconvenant, incorrect, malhonnête.*

◆ **moral** n. m. (sens 1, 1755, J.-J. Rousseau [*au moral,* 1764, Voltaire] ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Ensemble des fonctions mentales et des phénomènes de la vie psychique (par opposition au *physique,* le corporel) : *Le physique influe sur le moral et réciproquement. Si le physique va trop bien, le moral se corrompt* (Rousseau). || *Au moral,* du point de vue moral, sur le plan spirituel : *Au moral, c'est un homme irréprochable.* || **2.** État d'esprit, disposition qui porte une personne à supporter les épreuves avec plus ou moins d'énergie, de force morale : *Avoir bon, mauvais moral, un moral d'acier. Le moral de l'armée. Remonter le moral à quelqu'un. Depuis que Paris est bombardé, le moral est gravement touché* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *mental, psychisme.*

morale [mɔral] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *moral ;* 1637, Descartes, au sens 1 [aussi « système éthique particulier » ; « traité de morale », 1680, Richelet] ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3, 1694, Boileau [*morale internationale,* 1959, Robert] ; sens 4, 1694, Boileau ; sens 5, 1668, La Fontaine [*faire la morale à quelqu'un,* 1752, Trévoux] ; sens 6, 1668, La Fontaine [aussi « ... conclusion morale que l'auteur tire de son œuvre » ; *la morale de la chose/ de l'histoire,* 1868, Littré]). **1.** Étude théorique, visant à des conséquences normatives, des fins et des principes de l'action humaine (syn. ÉTHIQUE) : *Morale générale ou fondamentale. Morale appliquée ou spéciale. La morale est la science des lois naturelles, ou des choses qui sont bonnes ou mauvaises dans la société des hommes* (Diderot). *La morale pure, c'est la paix ; la morale appliquée a pour champ la guerre* (Renouvier). *Certes, il m'est impossible de concevoir la morale indépendamment de la psychologie, ainsi que tend à le faire le calvinisme* (Gide). || *Spécialem.* Système éthique particulier (avec un déterminatif) : *Les morales du bien, les morales du devoir. Morale stoïcienne. Morale chrétienne. Morale kantienne. Morale utilitaire.* || *Par extens.* Traité de morale : *Je lisais ces jours passés la Morale d'Épictète* (d'Alembert). || **2.** Ensemble des règles de conduite admises inconditionnellement et considérées comme applicables à tous : *Négliger, mépriser, braver la morale. La morale consiste à supplanter l'être naturel* (*le vieil homme*) *par un être factice préféré* (Gide). *Cette assiduité à la classe, que je n'avais pas eue dans mon enfance, me valut la récompense promise par la morale aux bons écoliers* (Giraudoux). || **3.** Ensemble de règles de conduite applicables à un domaine particulier, en vigueur dans un groupe social ou admises à une époque donnée (avec un déterminatif) : *Morale religieuse. Morale professionnelle. Morale familiale. La morale janséniste. La morale de notre temps. Les morales orientales.* || *Morale internationale,* ensemble de règles non juridiques, mais que les sujets du droit des gens respectent en conscience dans les rapports internationaux. || **4.** *Spécialem.* Ensemble de principes, de règles dont une personne s'inspire pour diriger sa conduite : *Obéir à une morale sommaire, simpliste, rigoureuse. Une morale austère, relâchée.* || **5.** Leçon de morale, précepte particulier (vieilli) : *Excédés de vos fades leçons, de vos longues morales* (Rousseau). || *Faire la morale à quelqu'un,* lui faire des recommandations ou des reproches. || **6.** Leçon morale qui se dégage d'une œuvre littéraire, dramatique : *La morale d'une comédie.* || *Spécialem.* Dans certains genres littéraires, comme la fable ou le conte, conclusion morale que l'auteur tire de son œuvre : *La morale d'une fable de La Fontaine.* || Fam. *La morale de l'histoire,* conclusion qu'on peut tirer d'un événement, conduite qu'il invite à suivre.

• SYN. : **1** *éthique ;* **2** *bonnes mœurs, honnêteté, probité, vertu ;* **6** *enseignement, instruction ; moralité.*

moralement [mɔralmɑ̃] adv. (de *moral ;* v. 1325, *Loi au Sarrazin,* au sens de « dans un sens figuré » ; sens I, 1, v. 1380, *Aalma ;* sens I, 2, v. 1361, Oresme ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2, 1718, Acad.).

I. 1. Du point de vue de la morale : *Un acte amoral est un acte moralement neutre. Nulle action n'est moralement bonne que quand on la fait comme telle* (Rousseau). || **2.** Conformément aux règles de la morale : *Se conduire, agir moralement.*

II. 1. Du point de vue de l'esprit, de la pensée : *Moralement, c'est un homme remarquable. Mon propre effort* [...] *consiste à maintenir moralement et matériellement la résistance française aux côtés de l'Angleterre, contre nos ennemis* (De Gaulle). || **2.** Selon une appréciation fondée sur l'opinion, le sentiment : *Il est moralement impossible que... Être moralement sûr d'un fait.*

• SYN. : **I, 2** *correctement, dignement, honnêtement, honorablement, vertueusement.* || **II, 1** *intellectuellement, psychiquement, spirituellement.* — CONTR. : **I, 2** *amoralement, immoralement, incorrectement, malhonnêtement.* || **II, 1** *matériellement, physiquement.*

moralisant, e [mɔralizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *moraliser ;* 1778, Proschwitz). Qui donne, aime à donner des directives morales : *Comme la nature, il sera donc moralisant* (Flaubert).

moralisateur, trice [mɔralizatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *moraliser ;* 1851, Poitevin). Qui cherche à exercer une influence morale, à élever la moralité (avec souvent une nuance péjor.) : *Oh ! je ne suis pas un moralisateur professionnel, un organisateur d'œuvres* (Curel).

◆ adj. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** Qui est de nature ou vise à exercer une influence morale : *Un récit moralisateur. Tenir des propos moralisateurs.* || **2.** Qui est propre à celui qui moralise : *Mais précisément je voulais surtout éviter le ton moralisateur* (Gide).

● SYN. : **1** *édifiant ;* **2** *sermonneur* (fam.), *prêcheur* (fam.).

moralisation [mɔralizasjɔ̃] n. f. (de *moraliser ;* 1823, Boiste). Action de moraliser, de rendre plus moral : *Le travail est un agent de moralisation.*

moraliser [mɔralize] v. intr. (dér. savant de *moral ;* début du XIV^e s., *Ovide moralisé, poème,* au part. passé, au sens de « interprété de façon non littérale » ; v. 1354, *Modus,* à l'infin., au sens de « faire des interprétations allégoriques » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). *Vx.* Se livrer à des considérations morales (souvent péjor.) : *Moralisons ! Moralisons ! s'écrient toutes les deux avec une fièvre de missionnaires* (Baudelaire).

◆ v. tr. (sens 1-2, 1596, Hulsius ; sens 3, 1807, M^me de Staël). **1.** *Vx.* Rendre moral, inciter à agir selon des règles morales : *Éclairer le peuple, c'est le moraliser* (Hugo). || **2.** Soumettre à des règles morales : *Moraliser la littérature, la presse, la vie politique.* || **3.** *Vx.* Admonester quelqu'un, lui faire de la morale : *Elle s'était emparée d'Athanase qu'elle moralisait en lui débitant les plus étranges lieux communs de politique royaliste et de morale religieuse* (Balzac).

moraliseur, euse [mɔralizœr, -øz] n. (de *moraliser ;* 1375, R. de Presles, au sens de « celui qui interprète allégoriquement quelque chose » ; sens moderne, 1611, Cotgrave). *Vx* et *péjor.* Personne qui donne constamment des leçons de morale : *Je n'aime pas les moraliseurs* (Marmontel).

moralisme [mɔralism] n. m. (de *morale ;* 1771, Trévoux, au sens de « système de forces spirituelles [par opposition à *mécanisme*] » ; sens 1-2, 1836, Acad. ; sens 3, 1936, R. Martin du Gard). **1.** Système philosophique qui s'attache essentiellement à la morale et qui subordonne à la valeur morale toutes les autres valeurs : *Le moralisme de Fichte.* || **2.** En théologie, attitude qui donne la primauté aux devoirs moraux et aux œuvres, et néglige le dogme et le culte. || **3.** *Péjor.* Attachement formaliste et étroit à la morale : *Dieu nous préserve de voir le moralisme simpliste de ce puritain venir fausser les rouages subtils de nos vieilles affaires européennes !* (Martin du Gard). *Leur moralisme sommaire et le vieil instinct de justice légué par les aïeux...* (Bernanos).

moraliste [mɔralist] n. et adj. (de *morale ;* 1690, Furetière, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Écrivain qui décrit, analyse, critique les mœurs d'une époque et, au moins implicitement, cherche à les réformer par ses réflexions, ses jugements sur l'homme et sur la condition humaine : *Montaigne est le premier des moralistes modernes. Nos grands auteurs sont tous plus ou moins moralistes, et c'est l'évidence même que les moralistes vivent du mal..* (Valéry). || **2.** Philosophe, professeur qui traite plus particulièrement de la morale, qui propose une morale théorique : *Épictète. Marc Aurèle sont avant tout des moralistes. Les vers d'Homère, les statues de Phidias, les peintures de Raphaël ont plus élevé l'âme que tous les traités des moralistes* (Gautier). *Les décrire* [les passions] *sans connivence* [...] *est sans doute à la portée du philosophe et du moraliste, non de l'écrivain d'imagination* (Mauriac). || **3.** Personne qui aime à donner des conseils de morale, à faire de la morale (souvent péjor.) : *Ma chère moraliste, je n'admets pas du tout votre théorie* (Balzac). *Le mot « moraliste » signifiait jadis : observateur et peintre des mœurs.Il a, sans perdre un tel sens, pris petit à petit celui de moralisateur* (Duhamel).

● SYN. : **3** *moralisateur, prêcheur* (fam.), *sermonneur* (fam.).

◆ adj. (1859, Mozin). Qui se rapporte aux moralistes ou au moralisme.

moralité [mɔralite] n. f. (bas lat. *moralitas,* caractère, caractéristique, du lat. class. *moralis* [v. MORAL] ; v. 1180, Marie de France, au sens II, 2 [« sentence morale qui accompagne une fable... », XIII^e s., *Isopet de Lyon*] ; sens I, 1, 1759, Richelet ; sens I, 2, 1601, P. Charron [chez Kant..., XIX^e s.] ; sens I, 3, v. 1265, Br. Latini [aussi absol. ; *certificat de moralité,* 1868, Littré] ; sens II, 1, XIII^e s., *Isopet de Lyon ;* sens II, 3, XV^e s., La Curne).

I. 1. Caractère de ce qui est moral, de ce qui peut être apprécié par rapport aux notions du bien et du mal (par opposition à *amoralité,* en parlant des personnes, des opinions, des actions) : *Avant l'âge de raison, nous faisons le bien et le mal sans le connaître ; il n'y a point de moralité dans nos actions* (Rousseau). *La moralité d'un roman consiste dans les sentiments qu'il inspire* (Staël). *La moralité de l'art, de la science.* || **2.** Caractère d'un acte moralement boni d'un acte accompli conformément aux règles de la morale (par opposition à *immoralité*) : *Douter de la moralité du comportement de quelqu'un. Un spectacle d'une moralité discutable.* || *Spécialem.* Chez Kant, caractère d'une action accomplie avec la volonté de se conformer à la loi morale (par opposition à *légalité,* conformité extérieure, objective à la loi). || **3.** Valeur morale, caractère d'une personne qui obéit à un idéal moral : *Se renseigner sur la moralité de quelqu'un. Un fonctionnaire d'une moralité irréprochable. Des statistiques, des enquêtes qui révèlent une baisse de la moralité publique.* || *Absol.* Sens moral ; principes moraux d'une personne : *N'avoir aucune moralité. Un individu sans moralité.* || *Certificat de moralité,* attestation de bonnes mœurs.

II. 1. *Class.* et *littér.* Réflexion morale : *Les intervalles des actes n'étant marqués que par des hymnes et par des moralités du chœur, qui ont rapport à ce qui se passe..* (Racine). *Massillon montre, dans son Petit Carême, des moralités écrites avec une élégance qui ne bannit pas la simplicité* (Chateaubriand). *Moralités légendaires* (Laforgue). || **2.** Enseignement moral que suggère une œuvre ; signification qu'il faut attacher à un événement : *Il ne faut pas que la multitude sorte du théâtre sans emporter avec elle quelque moralité austère et profonde* (Hugo). *Je comprends pour la première fois la moralité de ce mystère* (Renan). *La moralité de cette mésaventure est que l'on ne se montre jamais trop prudent.* || *Spécialem.* Sentence morale qui accompagne une fable, un apologue, placée au début ou à la fin : *Au moment où je fais cette moralité, | Si Peau d'Âne m'était conté, | J'y prendrais un plaisir extrême* (La Fontaine). || **3.** Genre théâtral en vogue au XV^e s., caractérisé par ses intentions morales ou satiriques et par le côté abstrait et symbolique des personnages.

● SYN. : **I, 3** *conscience, honnêteté, mentalité, mœurs.* || **II, 2** *conclusion, exemple, instruction, leçon, morale.*

morasse [mɔras] n. f. (de *more* 2, à cause de la couleur sombre de cette épreuve ; 1867, Delvau). Dernière épreuve d'une page de journal, tirée avant le serrage définitif des formes et destinée à une révision générale.

1. moratoire [mɔratwar] adj. (lat. jurid. *moratorius,* qui retarde, dilatoire, de *moratum,* supin de *morari,* s'attarder, retarder, dér. de *mora,* délai, retard ; 1765, *Encyclopédie* [*intérêts moratoires,* 1812, Mozin]). En termes de droit, qui accorde ou formule un délai : *Sentence moratoire.* || *Intérêts moratoires,* intérêts dus à raison du retard apporté au paiement d'une créance.

2. moratoire [mɔratwar] n. m. (francisation de *moratorium* [v. ci-dessous] ; 1931, Larousse). Mesure générale, prise par les pouvoirs publics en certaines circonstances, qui suspend provisoirement l'exécution de certaines obligations conventionnelles ou légales et proroge divers délais : *Les agents de change et les gros coulissiers s'employaient auprès du gouvernement afin d'obtenir un moratoire*

qui permît de reporter [...] *en fin août la liquidation de juillet* (Martin du Gard).

• REM. On emploie aussi la forme latine *moratorium* [mɔratɔrjɔm] (mot du lat. moderne, neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *moratorius* [v. l'art. précéd.] ; 1923, Larousse).

moraton [mɔratɔ̃] n. m. (de *more* 2, à cause des couleurs sombres de ce canard ; fin du XIIIe s., écrit *mortun ;* 1373, Gace de la Buigne, écrit *moreton ; moraton* [forme dialect. de l'Aunis], 1877, Littré). Petit canàrd sauvage.

morave [mɔrav] adj. et n. (de *Moravie,* n. géographique, du tchèque *Morava,* même sens ; 1866, Littré, art. *hernute* [aussi *frères moraves*]). Relatif à la Moravie, région de Tchécoslovaquie ; habitant ou originaire de cette région. || *Frères moraves,* ou *frères bohêmes,* ou *frères tchèques,* secte et association chrétienne née au XVe s., en Bohème, parmi les hussites.

morbaque [mɔrbak] n. m. (de *morpion,* par substitution du suff. argot. *-baque* à la syllabe *-pion ;* 1866, Delvau). *Pop.* et *vx.* Morpion.

1. morbide [mɔrbid] adj. (lat. *morbidus,* malade, maladif, malsain, de *morbus,* maladie ; XVe s., *Dict. général,* au sens de « malade » [en parlant d'une brebis] ; sens 1, 1810, Capuron ; sens 2, 1858, Baudelaire ; sens 3, 1935, Acad.). **1.** Qui appartient à la maladie, qui la caractérise : *État morbide. Symptômes morbides. Comment ! nous sommes depuis deux ou trois mois sur le point d'isoler et de définir une maladie nouvelle, une véritable entité morbide..* (Duhamel). || **2.** Qui a un caractère anormal, malsain et semble procéder d'un déséquilibre psychique : *Une imagination morbide. Avoir des goûts morbides. Il faut faire volte-face, tourner le dos au Moyen Âge, à ce passé morbide* (Michelet). || **3.** Qui flatte des tendances anormales, malsaines : *L'excès de la pourriture, la littérature morbide venaient de provoquer un haut-le-cœur libérateur* (Bataille).

• SYN. : **1** *pathologique ;* **2** *démentiel, dépravé, diabolique, machiavélique ;* **3** *frelaté, immoral, pervers, pourri.*

2. morbide [mɔrbid] adj. (ital. *morbido,* délicat, souple [surtout dans la langue des arts plastiques], lat. *morbidus* [v. l'art. précéd.] ; 1690, Furetière). En peinture, se dit des chairs dont le modelé est souple, lisse, velouté.

morbidement [mɔrbidmɑ̃] adv. (de *morbide* 1 ; 1868, Littré). D'une manière morbide, malsaine : *L'art nouveau dont les deux types sont tranchés : l'un morbidement distingué et corrompu, l'autre puissant et grandiose* (Huysmans).

morbidesse [mɔrbidɛs] n. f. (ital. *morbidezza,* grâce nonchalante, de *morbido* [v. MORBIDE 2] ; 1580, Montaigne, écrit *morbidezza* [*morbidesse,* 1844, Balzac], au sens 2 ; sens 1, 1666, Boulan, écrit *morbidezza* [*morbidesse,* 1798, Acad.]). **1.** Délicatesse, mollesse dans le modelé des chairs d'une œuvre peinte ; touche moelleuse : *Tout cela est peint avec une morbidesse mélancolique et une vérité qui n'a rien de trivial* (Gautier). || **2.** *Littér.* Grâce maladive, nonchalante : *Un brevet de faiblesse attrayante qui complétait la séductive morbidesse* (Villiers de L'Isle-Adam). *Peut-être a-t-il un peu perdu pourtant cette pâleur, cette morbidesse des traits, qui, d'abord, nous le faisait croire Espagnol* (Gide).

• SYN. : **2** *langueur, nonchalance.*

• REM. On trouve aussi la forme italienne MORBIDEZZA : *Ses yeux | Noirs et brillants avaient, sous leurs longues paupières, | Tant de morbidezza, son geste et ses manières | Un abandon si gracieux !* (Gautier), et la forme à demi francisée *morbidezze* (av. 1889, Barbey d'Aurevilly) : *Son regard plein de morbidezze* (Barbey d'Aurevilly).

morbidité [mɔrbidite] n. f. (dér. savant de *morbide* 1 ; av. 1850, Balzac, au sens 1 ; sens 2-3, 1903, Larousse ; sens 4, début du XXe s.). **1.** Caractère de ce qui est morbide ; état de maladie. || **2.** Résultat des conditions qui exposent un individu ou un groupe d'individus à la maladie. || **3.** Rapport entre le chiffre de la population et le total des maladies ou des gens malades pour une maladie donnée et dans un temps donné : *Morbidité tuberculeuse.* || **4.** *Fig.* Caractère malsain : *Si « le Phalène » fait salle comble, c'est que les critiques en ont mis en valeur la morbidité, le faisandé* (Bataille).

morbier [mɔrbje] n. m. (emploi comme n. commun de *Morbier,* n. d'une commune du Jura près de laquelle ce fromage est fabriqué ; 1963, Larousse). Fromage cylindrique à pâte demi-ferme, fabriqué dans le Jura, avec du lait de vache.

morbifique [mɔrbifik] adj. (bas lat. *morbificus,* qui engendre la maladie, du lat. class. *morbus,* maladie, et *facere,* faire ; v. 1560, Paré). *Vx.* Qui cause ou détermine la maladie : *La peur est un sentiment morbifique à demi, qui presse si violemment la machine humaine que les facultés y sont soudainement portées soit au plus haut degré de leur puissance, soit au dernier de la désorganisation* (Balzac). *Cette terre rouge aux miasmes morbifiques* (Dorgelès).

morbilleux, euse [mɔrbijø, -øz] adj. (angl. *morbillous,* même sens [fin du XVIIIe s.], du lat. médiév. *morbilli* [v. l'art. suiv.] ; 1812, Mozin). Qui est relatif à la rougeole : *Éruption, fièvre morbilleuse.*

morbilliforme [mɔrbijifɔrm] adj. (du lat. médic. du Moyen Âge *morbilli,* n. m. pl., rougeole [dér. du lat. class. *morbus,* maladie], et de *forme ;* 1878, Larousse). Se dit des éruptions analogues à celles de la rougeole, mais qui ne sont pas dues à cette maladie.

morbleu ! [mɔrblø] interj. (altér. euphémique de *mordieu ;* 1666, Molière [var. *morbieu,* XVe s., La Curne]). *Vx.* Juron, en usage surtout dans la comédie classique, exprimant la colère, l'impatience, etc. : *Allons, morbleu ! Il ne faut point engendrer la mélancolie* (Molière).

◆ **Par la morbleu !** loc. interj. (1664, Molière). Exprime l'irritation, le dépit, etc. : *Fi ! Par la morbleu, c'est bien dommage !* (Marivaux).

morce ou **morse** [mɔrs] n. f. (de *mors,* au sens anc. de « morceau » [v. l'art. suiv.] ; 1694, Th. Corneille, comme n. f. pl., écrit *morces ;* écrit *morce,* au sing., 1845, Bescherelle [*morse,* 1874, Larousse]). Ligne de pavés liant le pavage d'une chaussée à celui du ruisseau. (On dit aussi AMORCE.)

morceau [mɔrso] n. m. (de *mors* [v. ce mot], au sens anc. de « morceau » [fin du XIIe s., J. Bodel] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *morsel* [*morcel,* v. 1155, Wace ; *morceau* — graphie systématiquement adoptée dans les références ci-après —, 1480, Du Cange], au sens I, 1 [*mâcher les morceaux à quelqu'un,* 1690, Furetière, art. *mascher ; s'ôter les morceaux de la bouche,* 1718, Acad. ; *emporter le morceau,* « agir avec violence », 1878, Larchey — « enlever une affaire », 1896, Delesalle ; *manger le morceau,* 1798, Brunot ; *un gros morceau — à avaler —,* XVe s., La Curne] ; sens I, 2, v. 1120, *Psautier d'Oxford* [*manger un morceau,* 1660, Molière ; *compter les morceaux à quelqu'un,* 1690, Furetière ; *pour un morceau de pain,* 1680, Richelet] ; sens I, 3, 1935, Acad. [*bons morceaux,* « plats raffinés », v. 1265, J. de Meung ; *morceau de prince,* av. 1673, Molière ; *morceau de roi,* 1678, La Fontaine] ; sens II, 1, XIIIe s. [*en mille morceaux,* 1874, Larousse ; *couper, mettre, réduire en morceaux,* au fig., XXe s. ; *les morceaux en sont bons,* 19 juill. 1741, Voltaire ; *fait de pièces et de morceaux,* 1694, Acad. ; *un morceau d'homme,* 1552, R. Estienne ; *un beau morceau — de femme —,* 1959, Robert — *un bon morceau,* même sens, 1640, Oudin] ; sens II, 2-3, 1672, Mme de Sévigné ; sens II, 4, 1666, Molière [*morceau d'éloquence,* 1874, Larousse — ... *de bravoure,* 1953, Robert, art. *bravoure ; morceaux choisis,* 1835, Acad.] ; sens II, 5, 1694, Acad. [aussi « partie quelconque d'une œuvre musicale... » ; « partition musicale », 1934, J. Romains] ; sens II, 6, 1690, Furetière [« partie d'une œuvre peinte considérée uniquement du point de vue de l'exécution », av. 1784, Diderot ; *morceau de réception,* 1767, Diderot]).

I. 1. Partie d'un mets solide qu'on enlève ou qu'on saisit en mordant : *Il choisit un fruit pas trop gros, planta ses dents en pleine chair et avala tout rond un morceau qui le fil tousser* (Sabatier). *Avaler de*

gros, de petits morceaux. || Fig. *Mâcher les morceaux à quelqu'un,* lui simplifier le travail à l'extrême. || Fig. *S'ôter les morceaux de la bouche,* s'imposer de grandes privations pour être utile à quelqu'un. || Fig. *Emporter le morceau,* agir avec violence, être mordant dans ses propos : *Pour un Guermantes, être intelligent c'était avoir la dent dure, être capable de dire des méchancetés, d'emporter le morceau* (Proust) ; enlever une affaire. || Pop. *Manger le morceau,* faire des aveux complets, parler : *Dénoncer, cela s'appelle manger le morceau* (Hugo). *C'est qu'une brouille entre lui et Albertine lui eût donné le désir, en me faisant une petite révélation, de montrer à mon amie qu'il était homme à parler et que si, après le premier avertissement tout bénin, elle ne marchait pas droit selon ce qu'il voulait, il mangerait carrément le morceau* (Proust). || Pop. *Casser le morceau à quelqu'un,* v. CASSER. || *Un gros morceau à avaler,* ou simplem. *un gros morceau,* quelque chose dont on vient à bout difficilement. || **2.** Partie séparée d'une chose comestible : *Morceau de pain. Morceau de sucre. Elle était déjà en train de vider le poisson et de le couper en morceaux* (Triolet). *Je la vis prendre dans son panier un morceau de fromage ; cela formait tout son repas, avec du pain et des noix de l'autre année* (Arland). || Fam. *Manger un morceau,* faire un petit repas, un repas rapide. || *Compter les morceaux à quelqu'un,* le nourrir avec parcimonie. || Fig. *Pour un morceau de pain,* pour une très petite somme : *Acheter une maison pour un morceau de pain.* || **3.** *Spécialem.* Partie séparée, ou pouvant être séparée, d'un animal de boucherie : *Les bons morceaux. Le bœuf a plus de bas morceaux que de morceaux de choix.* || *Aimer les bons morceaux,* rechercher les plats raffinés, la bonne chère. || Fig. *Morceau de prince, de roi,* chose considérée du point de vue des désirs qu'elle inspire, des satisfactions qu'elle peut procurer : *La vengeance est un morceau de roi.*

II. 1. Fragment isolé d'un corps solide : *Un morceau de charbon. Un morceau de papier. Acheter un morceau de savon. C'était une arme que je n'ai jamais revue ; un morceau de bois de quarante centimètres, dans lequel était planté perpendiculairement un énorme clou* (Malraux). || *En mille morceaux,* se dit de ce qui a été cassé en de multiples fragments : *Le vase s'est cassé en mille morceaux.* || Fig. *Couper, mettre, réduire en morceaux,* anéantir une chose ou une personne. || *Les morceaux en sont bons,* c'est une chose qui. même brisée ou morcelée, conserve de la valeur. || *Fait de pièces et de morceaux,* se dit d'une chose composée de parties de diverses origines. disparate, sans unité. || Fam. et péjor. *Un morceau d'homme,* un homme très petit : *Julien [...] jaloux inconsciemment de ce morceau d'homme* (Maupassant). || Fam. *Un beau morceau de femme,* et, absol. *un beau morceau,* femme bien en chair et bien faite. || **2.** Partie d'un tout formant une unité distincte, mais qui n'en est pas séparée : *Un morceau de terrain.* || **3.** *Fig.* Fragment d'une chose qui n'est divisible qu'en pensée : *Ce morceau de votre vie est si extraordinaire et si nouveau !* (Sévigné). || **4.** Fragment d'une œuvre écrite : *Un récit qui est un morceau réussi.* || *Morceau d'éloquence, morceau de bravoure,* partie d'une œuvre dont les qualités s'imposent particulièrement à l'admiration : *Son morceau de bravoure : « Un héros doit-il se marier ? » lui valait ce trophée* (Morand). || *Morceaux choisis,* recueil d'extraits de divers auteurs ou de divers écrits. || **5.** En musique, fragment complet d'une œuvre instrumentale. || *Par extens.* Partie quelconque d'une œuvre musicale, ou œuvre musicale formant un tout : *Exécuter un morceau de piano.* || Partition musicale : *Des morceaux de musique épars sur une table.* || **6.** Ensemble d'une œuvre d'art : *Un beau morceau de peinture.* || *Spécialem.* Partie d'une œuvre peinte considérée uniquement du point de vue de l'exécution. || Vx. *Morceau de réception,* tableau ou statue que les artistes devaient présenter pour être reçus à l'Académie royale de peinture ou de sculpture.

• SYN. : **I, 1** *bouchée, goulée* (fam.) ; **3** *quartier.* || **II, 1** *bloc, bout, bribe, débris, éclat, lambeau, tesson ;* **2** *coin, lopin, lotissement, parcelle, pièce ;* **3** *étape, moment, part, partie, portion.*

morcelable [mɔrsəlabl] adj. (de *morceler ;* 1896, Bergson). Que l'on peut morceler : *En supposant la matière morcelable en parties extérieures les unes aux autres..* (Bergson).

morceler [mɔrsəle] v. tr. (de *morcel,* forme anc. de *morceau* [v. ce mot] ; 1574, R. Garnier). [Conj. **3a.**] Diviser en morceaux, en plusieurs parties (se dit surtout en parlant de terrains, de propriétés) : *Un domaine morcelé en nombreux lots. Quels beaux clos ! Chez nous on ne connaît pas ça ; on morcelle trop, je l'ai toujours pensé* (Arland).

• SYN. : *démembrer, dépecer. diviser, fractionner, fragmenter, lotir, partager.*

morcellement [mɔrsɛlmɑ̃] n. m. (de *morceler ;* 1789, Brunot). Action de morceler ; résultat de cette action : *Le morcellement d'un domaine. Le morcellement des terres cultivables est un obstacle à la mécanisation de l'agriculture.*

• SYN. : *démembrement, division, fractionnement, lotissement, parcellement.*

mordache [mɔrdaʃ] n. f. (lat. *mordax, -dacis,* habitué à mordre, tranchant, piquant, satirique [et, comme n. m., à basse époque, « tenailles »], de *mordēre* [v. MORDRE] ; 1560, Godefroy, au sens de « morailles » ; sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, 1771, Trévoux ; sens 3, 1704, Trévoux). **1.** Chacun des deux morceaux de bois ou de métal mou que l'on applique sur les mâchoires d'un étau pour éviter de strier les pièces serrées. || **2.** Extrémité des grosses tenailles et de certaines pinces. || **3.** Grosse pince servant à disposer les bûches dans une cheminée.

mordacité [mɔrdasite] n. f. (lat. *mordacitas,* aptitude à mordre, à piquer, saveur piquante, virulence de langage, de *mordax, -dacis* [v. l'art. précéd.] ; 1478, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, av. 1525, J. Lemaire de Belges). **1.** *Vx.* Propriété d'une substance corrosive : *La mordacité de l'acide nitrique.* || **2.** *Fig.* Caractère de ce qui attaque, de ce qui blesse : *La mordacité d'une critique.*

mordailler [mɔrdaje] v. tr. (dimin. de *mordre ;* 1803, Boiste). Mordre légèrement. (Peu usité.)

mordançage [mɔrdɑ̃saʒ] n. m. (de *mordancer ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1931, Larousse). **1.** Opération qui consiste à appliquer un mordant sur une étoffe. || **2.** Décapage d'une surface métallique. dans une intention esthétique. || **3.** Transformation de l'image photographique en divers produits jouant à froid le rôle de mordants à l'égard des colorants basiques.

mordancer [mɔrdɑ̃se] v. tr. (de *mordant ;* v. 1830. d'après Bescherelle. 1845). [Conj. **1 a.**] Pratiquer l'opération du mordançage.

• REM. On dit parfois AMORDANCER.

mordâne [mɔrdɑn] n. m. (var. graphique de *mors d'âne,* même sens [1676, Félibien], de *mors, d[e]* et *âne ;* 1903. Larousse). Type de renfort dans un assemblage de charpente à tenons.

mordant, e [mɔrdɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *mordre ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens de « qui mord » [en parlant d'un loup], et au sens 5 ; sens 1, v. 1354, *Modus ;* sens 2, 1762. J.-J. Rousseau ; sens 3, 1767, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1667, Boileau). **1.** En termes de vénerie, se dit d'un animal qui attaque ou se défend avec les dents : *Des bêtes mordantes.* || **2.** Qui entame en usant, en corrodant : *Une lime mordante. Un acide mordant.* || **3.** Qui donne une impression de force, en parlant d'un son : *Une belle voix de basse, étoffée et mordante, qui remplissait l'oreille et sonnait au cœur* (Rousseau). || **4.** *Fig.* Qui blesse vivement par ses paroles ou ses écrits : *Un écrivain mordant.* || **5.** Se dit d'un comportement agressif, hostile : *Françoise entendit parfois de la chambre voisine de mordants sarcasmes* (Proust). *Un trait mordant. Une ironie mordante.*

• SYN. : **4** *caustique, piquant, satirique ;* **5** *acerbe, acéré, acide, âcre, aigre, incisif.*

◆ **mordant** n. m. (sens I, 1-2, 1798, Acad. ; sens I, 3. 1923. Larousse ; sens II, 1, 1676, Félibien ; sens II, 2, 1787, Féraud ; sens II, 3, 1812, Mozin ; sens II, 4-5 et 8, 1963, Larousse ; sens II, 6, fin du XII[e] s., *l'Escoufle ;* sens II, 7, 1680, Richelet ; sens II, 9, 1829, Boiste ; sens II, 10, 1903, Larousse).

I. 1. Caractère de ce qui creuse, de ce qui pénètre : *Le mordant d'une lime, d'un acide.* ‖ **2.** *Fig.* Caractère de ce qui attaque, critique avec vivacité et sans ménagement : *Son intelligence paysanne avait d'ailleurs acquis* [...] *une dose de mordant parisien* (Balzac). ‖ **3.** *Fig.* Vivacité, entrain dans l'attaque : *Le « mordant » de nos troupes qui, sans cesse, débordent la ligne de protection de notre artillerie* (Gide). *Il n'était pas sur la défensive, il attaquait et avec un mordant peu ordinaire* (Giono). *Une équipe de football pleine de mordant.*

II. 1. Tout instrument employé pour saisir, pincer ou maintenir en place un objet. ‖ **2.** Substance utilisée pour attaquer un métal ou pour fixer un colorant sur des étoffes. ‖ **3.** Mastic employé pour coller la laine sur la toile ou le papier dans les fabriques de tentures en laine hachée. ‖ **4.** Préparation servant à imprégner les bois qui seront ensuite teintés par fixation de colorants sur les fibres. ‖ **5.** Vernis visqueux entrant dans la composition des encres d'imprimerie et leur donnant de la cohésion. ‖ **6.** En termes d'archéologie, pièce de métal, souvent garnie de perles et de pierreries. opposée à la boucle, dans une ceinture. ‖ **7.** *Anc.* Applique à deux pointes servant à capitonner l'intérieur des carrosses. ‖ **8.** Mors de chape. ‖ **9.** Ornement très usité dans la musique ancienne, surtout au clavecin. ‖ **10.** Coup d'archet incisif à double départ, vertical puis horizontal.

• Syn. : **I, 2** *causticité ;* **3** *allant* (fam.), *ardeur, fougue, impétuosité, pétulance.* ‖ **II, 9** *pincé.*

mordelle [mɔrdɛl] n. f. (de *mordre,* les articles triangulaires des antennes de l'insecte ressemblant aux dents d'une scie ; 1768, Valmont de Bomare). Petit coléoptère d'allures vives, qui se tient sur les fleurs.

mordette [mɔrdɛt] n. f. (de *mordre,* peut-être à cause de la voracité de cette larve ; 1828, Mozin). Nom usuel de la larve du hanneton. (Syn. ver blanc.)

mordeur, euse [mɔrdœr, -øz] adj. (de *mordre ;* XIII[e] s., Rutebeuf, écrit *mordeor,* au sens fig. de « caustique » [en parlant d'un frère prêcheur] ; écrit *mordeur,* au sens 1, fin du XV[e] s. ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Vx.* Qui a l'habitude de mordre : *Par une éducation perverse, il avait rendu ce chien mordeur* (Bourget). ‖ **2.** Se dit du poisson disposé à mordre : *Le saumon est mordeur dans le courant.*

◆ **mordeur** n. m. (sens 1, 1963, Larousse ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Poisson qui prend l'appât. ‖ **2.** Nom usuel du bar.

mordicant, e [mɔrdikɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. médic. *mordicans, -antis,* âpre, piquant, du lat. class. *mordēre* [v. mordre] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1674, Hauteroche). **1.** *Vx.* Qui provoque un picotement par son âcreté : *Liqueur, vapeur mordicante.* ‖ **2.** Vx. *Chaleur mordicante,* sensation de picotement éprouvée au contact de la peau de certains malades qui ont de la fièvre. ‖ **3.** *Fig.* et *vx.* Qui est porté à railler, à critiquer : *Humeur mordicante.*

mordication [mɔrdikasjɔ̃] n. f. (bas lat. *mordicatio,* colique, tranchée, du lat. class. *mordēre* [v. mordre] ; 1314, Mondeville). *Vx.* En termes de médecine, picotement.

mordicus [mɔrdikys] adv. (mot lat. signif. « en mordant, avec les dents, obstinément », de *mordēre* [v. mordre] ; 1690, Regnard). *Fam.* Avec ténacité : *Soutenir mordicus son point de vue.*

mordienne interj. V. mordieu.

mordieu [mɔrdjø] interj. (abrév. de *par la mort* [de] *Dieu* [v. mort-dieu] ; 1672, M[me] de Sévigné). *Class.* Juron : *Le maréchal de Gramont était l'autre jour si transporté de la beauté d'un sermon de Bourdaloue qu'il s'écria tout haut* [...] : *« Mordieu ! il a raison »* (Sévigné).

• Rem. **1.** On a employé aussi les formes altérées mordi (av. 1885, V. Hugo), mordienne (1552, Rabelais), mordiou (1897, E. Rostand) : *Amuse-toi, mordi ! rien de mieux* (Hugo).

2. On écrivait autrefois mort-dieu, par la mort-dieu.

mordillage [mɔrdijaʒ] ou **mordillement** [mɔrdijmɑ̃] n. m. (de *mordiller ;* 1840, Acad. [*mordillage ; mordillement,* 1910, Pergaud]). Action de mordiller. (Rare.)

mordiller [mɔrdije] v. tr. (de *mordre ;* 1574, Tahureau). Mordre légèrement et à diverses reprises : *Il était serré dans sa redingote, fort pâle, et il mordillait souvent sa moustache* (Maupassant). *À travers la vitre, je regardais tomber la pluie, qui vernissait en noir les branches du figuier, et je mordillais mon porte-plume* (Pagnol).

mordillonner [mɔrdijɔne] v. tr. (de *mordiller ;* 1857, Flaubert). Mordre légèrement et souvent, comme par habitude (rare) : *Ses lèvres charnues, qu'elle avait coutume de mordillonner à ses moments de silence* (Flaubert).

mordillure [mɔrdijyr] n. f. (de *mordiller ;* fin du XVI[e] s., puis 1863, Goncourt). *Littér.* Syn. de mordillage.

mordoré, e [mɔrdɔre] adj. (de *more* 2 et de *doré,* proprem. « doré comme un More » ; août 1669, Littré, comme n. m., écrit *more doré,* au sens de « tissu teint de mordoré » ; écrit *mordoré,* comme adj., au sens actuel, 1770, Buffon). D'un brun chaud avec des reflets dorés : *Elle est vêtue d'une longue robe de moire mordorée* (Duhamel). *C'était un verre de cristal ravissant, le whisky y prenait une couleur mordorée, inhabituelle* (Sagan).

◆ **mordoré** n. m. (1770, Buffon). Couleur brun chaud avec des reflets dorés.

mordorer [mɔrdɔre] v. tr. (de *mordoré ;* 1874, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré). **1.** Donner une couleur mordorée à quelque chose : *Mordorer une étoffe.* ‖ **2.** Faire paraître d'un ton mordoré : *L'automne mordore les feuilles des arbres.*

◆ **se mordorer** v. pr. (v. 1850, Th. Gautier). Devenir mordoré.

mordorisation [mɔrdɔrizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *mordoré ;* 1968, Larousse). Altération des cristaux noirs de biotite, devenant jaune d'or par action des eaux atmosphériques.

mordorure [mɔrdɔryr] n. f. (de *mordoré ;* 1829, Boiste). Couleur mordorée : *De la paille montait une mordorure qui s'alliait à l'ambre de la peau* (Daudet). *Ne suis-je pas charmant, dit l'orvet, dans mes écailles toutes égales, brillantes, changeantes, pour la plus belle mordorure du monde ?* (Genevoix).

mordre [mɔrdr] v. tr. (lat. pop. **mordĕre,* altér. du lat. class. *mordēre,* mordre [au pr. et au fig.] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [aussi absol. ; *je ne sais quel chien l'a mordu,* 1868, Littré ; *mordre la poussière,* début du XVII[e] s., Malherbe] ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens [absol., av. 1613, M. Régnier] ; sens 4, 1314, Mondeville [*se mordre les doigts de quelque chose,* 1636, Monet] ; sens 5, 1690, Furetière [art. *mordacité*] ; sens 6, milieu du XX[e] s. ; sens 7, v. 1361, Oresme ; sens 8, 1848, G. Sand ; sens 9, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 10, 1723, Savary des Bruslons [« s'imprimer sur l'étoffe, en parlant de la teinture », 1874, Larousse]). [Conj. **46.**] **1.**, ‖ **2.** Serrer avec les dents en entamant : *Une petite personne de quinze ans, les coudes sur la table, mordait à belles dents la chair d'une pêche* (France). *Ne crains pas non plus les rats. Ils ne peuvent pas mordre tes orteils* (Ionesco). *Le chien lui a mordu le mollet.* ‖ *Absol.* Attaquer avec les dents : *Il fut épouvanté de ses yeux méchants, de sa bouche qui, même au repos, semblait ivre du besoin de mordre* (Giono). *Attention ! ce chien mord.* ‖ Fig. *Je ne sais quel chien l'a mordu,* je ne m'explique pas sa mauvaise humeur. ‖ Fig. *Mordre la poussière,* être terrassé dans un combat. ‖ **3.** *Fig.* Inquiéter, tourmenter d'une manière aiguë, violente : *Chaque homme a sa passion qui le mord au fond du cœur* (Dumas). ‖ **4.** *Fig.* Attaquer d'une manière méchante : *On*

n'approuve la satire que lorsqu'elle va mordre les autres (La Bruyère) ; et absol. : *Leurs louanges mordent, leurs caresses égratignent* (Balzac). ‖ **5.** *Par anal.* Serrer fortement en laissant une empreinte : *L'étau mord solidement une barre de fer.* ‖ *Se mordre les doigts de quelque chose,* s'en repentir vivement. ‖ **6.** Entamer en usant, en rongeant, en corrodant : *Les flots du lac, poussés par le vent, mordaient leurs rivages* (Chateaubriand). *Le chant mélancolique évoquait la lime du serrurier mordant le fer* (Duhamel). *Les acides mordent les métaux.* ‖ **7.** *Mordre une bande blanche, une ligne continue,* en parlant d'un automobiliste, empiéter sur la voie de gauche, interdite par le tracé d'une ligne continue. ‖ *Mordre la ligne,* dans les sports, dépasser ou mettre le pied sur la ligne qui ne doit pas être franchie. ‖ **8.** Blesser, piquer, en parlant de certains animaux : *Il m'est arrivé pourtant d'être mordu par un orvet* (Genevoix). *Être mordu par un rat, par des fourmis, par un perroquet.* ‖ **9.** Provoquer une sensation douloureuse et vive : *La bise mord la peau* ; et absol. : *Le froid mordait, barbelé lui aussi, hargneux et noir* (Genevoix). ‖ **10.** S'enfoncer en entamant la surface de quelque chose : *Vis qui mord bien le bois. Crampons qui mordent légèrement la surface de la glace.* ‖ **11.** *Absol.* Prendre la teinture : *Une étoffe qui mord mal.* ‖ S'imprimer sur l'étoffe, en parlant de la teinture.

● SYN. : **1** *déchiqueter, déchirer, entamer, mâchonner, mordiller ;* **3** *démolir, éreinter* (fam.), *esquinter* (fam.), *fouailler, fustiger ;* **5** *attaquer, corroder, manger, miner, ronger, saper, user ;* **9** *trouver prise.*

◆ v. tr. ind. et intr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*mordre à l'appât,* 1694, Acad. — au fig., fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; *mordre à l'hameçon.* 1694, Acad. — au fig., 1669, La Fontaine ; absol., 1694, Acad. ; *ça ne mord pas,* 1878, Larchey] ; sens 2, 1650, Scarron [absol., 24 juil. 1964, *le Monde*] ; sens 3, 1532, Rabelais ; sens 4, 1690, Furetière [*mordre sur la ligne,* début du XX^e s. — aussi au tennis] ; sens 5, 1611, Cotgrave [comme v. tr., avec le même sens, v. 1460, G. Chastellain] ; sens 6, 1690, Furetière [absol., en parlant de l'ancre, 1736, Aubin] ; sens 7, 1690, Furetière). **1.** *Mordre à, dans quelque chose,* l'entamer à coups de dents : *Ève a mordu au fruit défendu. Mordre dans un morceau de pain, dans une poire, dans une part de gâteau. Elle a mordu dans le sol plein de poussière comme une chienne folle de douleur et de panique* (Le Clézio). ‖ *Mordre à l'appât, à l'hameçon,* en parlant du poisson, happer l'appât, l'hameçon ; au *fig.,* se laisser leurrer ; *absol.,* venir à l'appât, en parlant du poisson : *Mais vient l'heure où le poisson mord et où la ligne résiste* (Saint-Exupéry). *Ça mord, aujourd'hui ?* ‖ Fig. *Ça ne mord pas,* la ruse ne réussit pas. ‖ **2.** Fig. *Mordre à quelque chose,* s'y laisser prendre : *Lucien mordit à ces flatteries* (Balzac) ; et absol. : *Le public a mordu.* ‖ **3.** Fig. *Mordre à quelque chose,* comprendre quelque chose, s'y adonner avec plaisir : *Je suis incapable de la soutenir* [l'esthétique musicale] *avec les termes acceptés, n'ayant jamais pu mordre au solfège* (Nerval). *Qui a jamais mordu à la vie comme toi et d'un appétit plus dévorant* (Mauriac). *Je mordis sans peine à l'arithmétique, car je croyais à la réalité des nombres* (Beauvoir). ‖ **4.** *Mordre sur quelque chose,* dépasser quelque chose par le bord, chevaucher dessus : *Mordant sur le petit vestibule, il y avait encore un réduit transformé* [...] *en cabinet de toilette* (Duhamel). *Les ardoises des toitures mordent les unes sur les autres. Vignette qui mord sur les lettres.* ‖ *Mordre sur la ligne,* en termes d'athlétisme, dépasser la ligne d'appel ; au tennis, poser le pied sur la ligne de fond pendant le service. ‖ **5.** Fig. *Mordre sur quelque chose,* exercer son action sur quelque chose, avoir prise dessus : *Le monde, par rage de ne pouvoir mordre sur un si beau dessein* (Sévigné). *Non, il n'est point d'archet qui morde sur mon cœur* (Baudelaire). *Arriver à mordre sur la réalité.* ‖ **6.** *Mordre sur* ou *dans quelque chose,* s'y agripper, trouver prise en s'enfonçant dedans : *Ses pointes de crampon mordent à peine sur les marches* [de glace] (Frison-Roche). *La vis ne mord pas dans le ciment ; absol.,* en parlant de l'ancre, crocher sur le fond. ‖ **7.** *Mordre sur,* attaquer par l'acide étendu d'eau (ou eau-forte) le cuivre d'une planche vernie, dans les parties que la pointe du graveur a mises à nu : *L'acide mord sur le métal.*

● SYN. : **3** *aimer, se mettre à, prendre plaisir à ;* **4** *empiéter ;* **7** *attaquer, ronger.*

mordu, e [mɔrdy] adj. (part. passé de *mordre ;* 1868, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1887, Esnault). **1.** *Pop.* Qui est passionnément amoureux. ‖ **2.** Se dit d'une couture dans laquelle un bord de l'étoffe dépasse l'autre : *Couture trop mordue.*

◆ adj. et n. (1887, Esnault). Qui a un goût très vif pour quelque chose : *Fervent, mordu, fanatique, je veux bien... Tous les pêcheurs me comprendront : quand cette passion-là nous tient, elle nous tient bien* (Genevoix). *Un mordu du jazz.*

● SYN. : *enragé* (fam.), *fanatique, fervent, fou* (fam.), *passionné.*

mordve [mɔrdv] n. m. et adj. (de *Mordves,* n. de tribus finnoises établies depuis le I^er s. dans le bassin de la Volga ; 1931, Larousse). Langue finnoise parlée des deux côtés de la Volga, au sud de son coude.

1. more [mɔr] n. f. (lat. *mora,* délai, retard, pause dans le débit oratoire ; 1933, Marouzeau). Unité prosodique inférieure à la syllabe et dont la durée équivaut à une brève : *Le latin classique était une langue à more.*

2. more [mɔr] adj. (lat. *maurus,* de Mauritanie, Africain, et, à basse époque, « brun foncé » ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *mor* [*more,* fin du XIV^e s., E. Des-champs], au sens 1 ; sens 2, 1706, Havard [d'abord *...de Maure,* août 1669, Littré] ; sens 3, 1688, Miege [d'abord *cheval tête de More,* 1573, Du Puys]). **1.** Autre forme de MAURE. ‖ **2.** *Gris de More,* gris tirant sur le noir. ‖ **3.** *Cheval cap de More* (ou *de Maure*), cheval rouan, à tête et extrémités noires.

moreau, elle [mɔro, -ɛl] adj. (de *more* 2 ; XII^e s., *Roncevaux,* écrit *morel ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *moriau ; moreau,* XV^e s.). Se dit d'un cheval d'un noir luisant : *Un cheval moreau.*

morelle [mɔrɛl] n. f. (de *more* 2 ; XIII^e s., *Simples Médecines,* au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse [*morelle melon-gène,* même sens, 1874, Larousse] ; sens 3, 1781, Valmont de Bomare). **1.** Nom usuel donné à plusieurs plantes voisines de la pomme de terre. ‖ **2.** *Morelle comestible,* aubergine. ‖ **3.** Nom usuel de la foulque. (Syn. MACROULE, JUDELLE.)

morendo [mɔrɛ̃do] adv. (mot ital. signif. proprem. « en mourant », lat. *morendo,* même sens, gérondif ablatif de *mori,* mourir ; 1874, Larousse). Terme de musique indiquant que le son doit aller en s'affaiblissant progressivement, jusqu'à s'éteindre presque complètement.

morène [mɔrɛn] n. f. (origine incertaine, peut-être de *mords,* 2^e pers. du sing. de l'impér. prés. de *mordre,* et de l'anc. n. f. *raine,* grenouille [v. 1120, *Psautier d'Oxford* — lat. *rana,* même sens], proprem. « mords, grenouille ! » ; 1874, Larousse). Nom usuel d'un petit nénuphar. (On écrit également MORRÈNE.)

moresque adj. V. MAURESQUE.

moresse [mɔrɛs] adj. et n. f. (fém. de *more ;* 1611, Cotgrave). *Anc.* forme féminine de MORE.

morfal [mɔrfal] n. (abrév. de *morfaloux,* même sens [1902, Esnault], dér. de *morfaler ;* 1935, Esnault). *Arg.* Personne qui mange avec un appétit vorace : *Quel morfal !*

morfaler [mɔrfale] v. intr. (var. de *morfailler,* même sens [1834, Esnault], lui-même var. de *morfier,* même sens [1566, Esnault], probablem. d'origine germ. ; 1951, Esnault). *Arg.* Manger avec un appétit vorace.

1. morfil [mɔrfil] n. m. (esp. *marfil,* même sens [XIII^e s.], d'un plus anc. *alma[l]fil,* ar. *'aẓm al-fīl,* même sens, de *'aẓm,* défense, *al-,* de, et *fīl,* éléphant ; 1545, *Dict. général* [var. *marfil,* 1553, Nicolay]). *Vx.* Dent d'éléphant non travaillée.

2. morfil [mɔrfil] n. m. (de *mort,* adj., et de *fil ;* 1611, Cotgrave). Légère dentelure qui subsiste au tranchant d'une lame après l'affûtage : *Enlever le morfil d'une lame de couteau.*

3. morfil [mɔrfil] n. m. (var. de *malfil,* même sens [1869, Poiré, p. 286], de *mal* 1 et de *fil ;* 1874, Larousse [« ce sac lui-même », 1963, Larousse]). Étoffe de laine qui sert à faire les sacs dans lesquels on met la pâte des graines oléagineuses, afin d'en extraire l'huile. || Ce sac lui-même.

morfilage [mɔrfilaʒ] n. m. (de *morfiler ;* 1931, Larousse). Action d'enlever le morfil des lames qui viennent d'être affûtées.

morfiler [mɔrfile] v. tr. (de *morfil* 2 ; 1874, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1903, Larousse [*émorfiler,* même sens, 1829, Boiste]). **1.** Faire disparaître le morfil d'une lame à la pierre fine. || **2.** Faire frauduleusement sur la tranche des cartes une légère encoche permettant de les reconnaître ensuite au toucher.

morfler [mɔrfle] v. tr. (var. de *morfiller,* manger [1806, Esnault], lui-même var. de *morfier* [v. MORFALER] ; 1926, Esnault, aux sens 1-2). **1.** *Arg.* Recevoir, encaisser : *Il a morflé une de ces beignes !* || **2.** *Arg.* Être frappé d'une condamnation.

morfondre [mɔrfɔ̃dr] v. intr. (de *mor-*, élément tiré d'un radical expressif **murr-* désignant le museau, le groin, et de *fondre ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1585, Du Fail). [Conj. **46.**] **1.** *Vx.* Prendre un catarrhe, attraper froid. || **2.** *Fig.* et *vx.* S'ennuyer à attendre.

◆ v. tr. (sens 1-2, v. 1560, Paré). **1.** *Vx.* Rendre un cheval catarrheux. || **2.** *Vx.* Faire prendre froid, refroidir : *Humidité qui nous morfond ;* et absol. : *Voyage morfondant dans un compartiment mal chauffé* (Gide).

◆ **se morfondre** v. pr. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Prendre froid, être transi de froid, d'humidité : *Vous vous morfondez là, Mon père. Petit Jean, ramenez votre maître, | Couchez-le dans son lit* (Racine). || **2.** Attendre longuement dans l'ennui : *Maman est allée à Montsou* [...]. *Nous nous morfondons à l'attendre* (Zola). *Il n'aurait pas voulu priver sa fille d'une minute du plaisir dont il pensait qu'elle jouissait là-haut, alors qu'elle se morfondait, fatiguée, isolée, malgré les efforts d'Angèle* (Butor). || **3.** En termes de boulangerie, fermenter insuffisamment : *La pâte se morfond.*

● SYN. : **2** *se désespérer, s'ennuyer, languir.*

morfondu, e [mɔrfɔ̃dy] adj. (part. passé de *morfondre ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine ; sens 3, 1608, M. Régnier ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Vx. *Cheval morfondu,* cheval catarrheux. || **2.** *Class.* et *littér.* Transi de froid : *L'orage | Maltraita le pigeon en dépit du feuillage. | L'air devenu serein, il part tout morfondu* (La Fontaine). *Et des chiens aboyaient aux passants morfondus* (Apollinaire). || **3.** Attristé, ennuyé (souvent par une longue attente) : *J'avais été bien surpris de son ton de douceur et de politesse bien différent de l'âpre pédantisme des cuistres morfondus auxquels mon père me livrait le plus souvent* (Stendhal). || **4.** *Pâte morfondue,* en termes de boulangerie, pâte mal fermentée.

morganatique [mɔrganatik] adj. (lat. médiév. *morganaticus,* même sens, mot issu [après une évolution sémantique mal élucidée] du bas lat. [d'origine germ.] *morganegiba,* don du matin [cf. l'allem. *Morgengabe,* douaire dont le nouveau marié faisait cadeau à sa femme — au matin qui suivait la nuit de noces] ; 1609, H. Victor, puis 1765, *Encyclopédie,* au sens I [*épouse morganatique,* 1874, Larousse] ; sens 2, 1834, Balzac). **1.** Se dit du mariage d'un souverain ou d'un prince avec une personne d'un rang inférieur, qui, de même que les enfants nés de cette union, n'acquiert pas le droit de porter le nom du mari ni ses titres nobiliaires : *Union morganatique.* || *Épouse morganatique,* femme épousée dans ces conditions, exclue du nom du mari et des droits nobiliaires. || **2.** *Par extens.* Union illégitime : *Ce couple morganatique, jolie expression allemande qui n'a pas son équivalent en français* (Balzac).

morganatiquement [mɔrganatikmɑ̃] adv. (de *morganatique ;* 1845, Beseherelle). D'une manière morganatique : *Ils se sont épousés morganatiquement.*

morge [mɔrʒ] n. f. (origine obscure, peut-être var. dialect. de *morve ;* 1963, Larousse). Substance visqueuse recouvrant certains fromages, notamment des gruyères.

morgeline [mɔrʒəlin] n. f. (de *mors* [v. ce mot], au sens anc. de « morsure », et de *geline,* proprem. « ce que mord la geline » [les poules étant friandes de cette plante] ; XVᵉ s., *Grant Herbier,* p. 356). Nom usuel d'une stellaire très connue en France, appelée aussi *mouron des oiseaux* ou *mouron blanc.*

1. morgue [mɔrg] n. f. (déverbal de *morguer ;* v. 1460, J. Du Clercq, au sens de « mine [en général] » ; sens actuel, 1538, R. Estienne). Attitude hautaine et méprisante : *De temps en temps, il relevait la tête et promenait son regard sur les blessés d'un air de morgue et d'ennui* (Merle). *Un homme plein de morgue.*

● SYN. : *arrogance, dédain, hauteur, mépris, orgueil, outrecuidance, suffisance.*

2. morgue [mɔrg] n. f. (même mot que *morgue* 1 [v. l'art. précéd.] ; début du XVIᵉ s., au sens 1 [les prisonniers étant longuement dévisagés lors de leur arrivée] ; sens 2, 1694, Ménage ; sens 3, 1959, Robert). **1.** *Class.* Partie de la prison où l'on examinait les prisonniers à leur arrivée pour les identifier et les fouiller : *Mettre un prisonnier à la morgue* (Richelet). || **2.** Lieu où on expose les cadavres dont l'identité est inconnue et ceux qui doivent subir une expertise médico-légale. || **3.** *Par extens.* Salle où sont exposés les morts d'un hôpital ou d'une clinique.

● SYN. : **2** *institut médico-légal.*

3. morgue [mɔrg] n. f. (origine incertaine, peut-être mot méridional issu du lat. *manica* [v. MANCHE, n. f.] ; 1868, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1874, Larousse). **1.** Embouchure de la chausse du filet de pêche appelé « bregin ». || **2.** Entrée de la manche de certains autres filets.

morgué [mɔrge], **morguenne** [mɔrgɛn] ou **morguienne** [mɔrgjɛn] interj. (altér. euphémiques de *mordieu ;* 1665, Molière [*morgué* et *morguienne ; morguenne,* 1893, *Dict. général*]). *Class.* Juron en usage à la campagne : *Morgué ! queu mal te fais-je ?* (Molière).

morguer [mɔrge] v. tr. (mot probablem. d'origine occitane, du lat. pop. **murricare,* railler, faire la moue, dér. du radical expressif **murr-* désignant le museau, le groin ; fin du XVᵉ s., Godefroy). *Class.* et *littér.* Traiter avec arrogance : *Vous avez Pommier qui vous donne la main et l'autre vous morgue et gagne votre argent au jeu* (Sévigné). *La cour tantôt cédant, tantôt voulant résister, mélange d'entêtement et de faiblesse, de bravacherie et de peur, se laisse morguer par Mirabeau* (Chateaubriand).

moribond, e [mɔribɔ̃, -ɔ̃d] adj. (lat. *moribundus,* mourant, mortel ; fin du XVᵉ s., au sens 1 [substantiv., av. 1784, Diderot] ; sens 2, 1731, Marivaux ; sens 3, 1857, Baudelaire). **1.** Qui est sur le point de mourir : *Un malade moribond ;* et substantiv. : *J'appartiens à cette espèce de moribond que l'extrême-onction ressuscite* (Mauriac). || **2.** *Par extens.* Qui est près de disparaître : *L'usine en feu dévore un peuple moribond* (Samain). *Une industrie moribonde.* || **3.** *Par anal.* Qui est très faible : *Un soleil moribond.*

● SYN. : **1** *agonisant, mourant.*

moricaud, e [mɔriko, -od] adj. et n. (de *more* 2 ; XVᵉ s., Brézé, écrit *Moricault,* comme n. pr. d'un chien de chasse ; comme adj., au sens actuel, 1583, Du Préau [I, 40], écrit *moricault* [*moricaud,* 1690, Furetière] ; comme n., 1556, P. Barbier, écrit *moricaud*). *Fam.* Qui a le teint basané ou très brun : *Un visage moricaud. Je vis une foule déguenillée, des moricauds agiles tressant en riant des corbeilles* (France).

● SYN. : *noiraud.*

◆ n. (1867, Delvau). *Péjor.* Homme, femme de couleur.

morigéner [mɔriʒene] v. tr. (lat. médiév. *morigenatus,* éduqué, altér. du lat. class. *morigeratus,* part. passé de *morigerari,* être complaisant pour essayer de plaire à, de la loc. *morem gerere,* complaire [à quelqu'un], de *morem,* accus. de *mos, moris,* volonté, caprice, coutume, et de

gerere, porter, se charger de [cf. aussi l'adj. — de même étym. — *morigerus,* docile, soumis] ; début du XIVe s., Gilles li Muisis, au sens 1 [*bien morigéné,* « bien élevé » ; à l'infin., 1671, Molière] ; sens 2, 1718, Acad.). [Conj. **5.**] **1.** *Class.* Instruire aux bonnes mœurs : *Vous avez là un grand garçon bien mal morigéné, Monsieur* (Regnard). || **2.** Adresser une réprimande à quelqu'un : *Parfois Mme Hortense le morigénait à voix basse mais ferme* (Duhamel). *Morigéner un enfant.*

• SYN. : **2** *admonester, attraper* (pop.), *chapitrer, fustiger, gronder, reprendre, réprimander, secouer* (fam.), *sermonner.*

1. morille [mɔrij] n. f. (de *more* 2, à cause de la couleur du champignon ; fin du XVe s., Molinet, au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Champignon des bois, comestible, à chapeau jaune-brun creusé d'alvéoles. || **2.** Excroissance charnue du bec de certains pigeons.

2. morille [mɔrij] n. f. (de *morir,* forme anc. de *mourir* [v. ce mot] ; XIIIe s., au sens de « maladie du bétail » ; sens actuel, 1963, Larousse [*morine,* même sens, XVIe s., Mantellier]). Laine prélevée sur un mouton mort de maladie.

1. morillon [mɔrijɔ̃] n. m. (de *more* 2, par analogie de couleur ; fin du XIIIe s., au sens 2 ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir [écrit *moreillon ; morillon,* av. 1493, G. Coquillart] ; sens 3, 1723. Savary des Bruslons). **1.** Sorte de raisin noir. || **2.** Canard sauvage à plumage noir et blanc. || **3.** Émeraude brute.

2. morillon [mɔrijɔ̃] n. m. (de *morille* 1 ; 1903, Larousse). Nom commun des champignons du genre mitrophore, voisins des morilles.

morin [mɔrɛ̃] n. m. (du lat. *morum,* fruit du mûrier ; 1855, Nysten). Matière colorante naturelle à laquelle le mûrier des teinturiers doit ses propriétés tinctoriales.

morio [mɔrjo] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, peut-être tiré du lat. class. *mormorion,* sorte de cristal de roche ; 1827, Acad.). Sorte de papillon du genre vanesse : *Des morios aux ailes velouteuses, des adonis ponctués de bleu céleste voltigeaient sur les tuiles du toit* (Genevoix).

1. morion [mɔrjɔ̃] n. m. (esp. *morrión,* sorte de casque, dér. de *morra,* crâne, fém. de *morro,* lippe, monticule, et n. de divers objets de forme ronde, du radical expressif **murr-* désignant le museau, le groin ; 1546, Rabelais, écrit *mourion ; morion,* 12 déc. 1553, *Ordonnance royale*). Au XVIe s., sorte de casque, d'origine espagnole, caractérisé par ses bords relevés en nacelle et par une crête surmontant la coiffe.

2. morion [mɔrjɔ̃] n. m. (mot issu, par abrév. du lat. *mormorion,* sorte de cristal de roche ; 9 janv. 1869, *Journ. officiel,* p. 1). *Anc.* nom du *quartz enfumé.*

moriset ou **morizet** [mɔrizɛ] n. m. (probablem. du nom de l'inventeur ; 1903, Larousse). Longue perche utilisée par les plafonneurs dans la construction des échafaudages pour faire les plafonds.

morkrum [mɔrkrɔm] n. m. (origine incertaine ; 1931, Larousse). Appareil automatique de transmission télégraphique, avec impression en caractères typographiques.

morlingue [mɔrlɛ̃g] ou **morningue** [mɔrnɛ̃g] n. m. (var. de *mornifle,* monnaie [v. ce mot] ; 1878, L. Rigaud [*morningue ; morlingue ;* 1883, Esnault]). *Arg.* Porte-monnaie.

mormon, e [mɔrmɔ̃, -ɔn] n. (mot anglo-améric. de même sens, de *Mormon,* n. d'un prophète mythique inventé en 1830 par l'Américain Joseph Smith, fondateur de la secte ; 1851, d'après le *FEW,* XVIII, 86 a). Membre d'une secte religieuse américaine dont la doctrine s'inspire à la fois du christianisme, de l'islamisme et du bouddhisme : *Et dans un tube de verre, un cheveu de Joseph Smith, prophète des mormons* (France).

mormonisme [mɔrmɔnism] n. m. (de *mormon ;* 1868, Littré). Doctrine des mormons.

1. morne [mɔrn] adj. (mot issu d'un v. **morner,* disparu av. les premiers textes, francique **mornôn,* être soucieux, inquiet ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, 1640, Corneille ; sens 4, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 5, 1549, R. Estienne ; sens 6, milieu du XVIe s., Amyot). **1.** Se dit d'une personne qui est d'une sombre tristesse : *Rester morne et silencieux.* || **2.** Se dit de l'expression des différentes parties du visage ou de l'intonation de la voix, reflétant cet état psychique : *Il le considérait d'un œil morne, réfléchissant* (Maupassant). *Les traits mêmes de son visage [...] sont mornes et comme durcis* (Gide). *Elle parlait d'une voix morne et rapide qui semblait exprimer une conviction inébranlable* (Sartre). || **3.** Se dit des sentiments, des idées qui provoquent de la tristesse, de l'abattement moral, ou qui s'accompagnent de cet état : *Morne désespoir. Le regret morne et froid | Du passé disparu* (Hugo). || **4.** Se dit de ce qui inspire la tristesse : *Et moi, seul avec Marthe en ce morne séjour | J'allais, je revenais du jardin à la cour* (Lamartine). *Waterloo, morne plaine* (Hugo). || **5.** Sombre et maussade : *Il fait un temps morne et détestable* (Saint-Exupéry). *Un ciel morne.* || **6.** Terne, sans éclat : *Une clarté morne venait de la fenêtre* (Troyat). *Une couleur morne, un style morne.*

• SYN. : **1** *abattu, atone, déprimé, prostré, taciturne, ténébreux* (littér.) ; **2** *éteint, monocorde, monotone, neutre, terne ;* **3** *accablant, déprimant, désespérant ;* **4** *funèbre, lugubre, sinistre, triste ;* **5** *couvert, gris, sombre ;* **6** *décoloré, fade, insipide, plat, vide.*

2. morne [mɔrn] n. f. (de *morné, émoussé* [v. MORNER] ; 1478, Douët d'Arcq, au sens de « virole de fer » ; sens actuel, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Au Moyen Âge, sorte d'anneau dont on garnissait le fer de la lance de joute (pour la rendre inoffensive).

3. morne [mɔrn] n. m. (mot du créole des Antilles, altér. de l'esp. *morro,* monticule [v. MORION 1] ; 1640, Bouton). Aux Antilles, petite montagne de forme arrondie : *Les mornes affreux de SaintDomingue* (Claudel). *Sous le morne, des nègres en pantalon rayé coupent la canne à sucre* (Pourrat).

morné [mɔrne] adj. m. (part. passé de morner ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Se dit, en héraldique, d'un aigle représenté sans bec ni griffes. || **2.** Se dit, en héraldique, d'un casque à visière close.

mornement [mɔrnəmɑ̃] adv. (de *morne* 1 ; v. 1175, Chr. de Troyes). *Littér.* D'une façon morne. (Peu usité.)

morner [mɔrne] v. intr. (de l'anc. franç. *morné,* émoussé — en parlant d'un sentiment — [XIIIe s., *Recueil des jeux partis*], émoussé — en parlant d'une lance — XVe s.], dér. de *morne* 1 ; 1611, Cotgrave). *Vx.* Garnir la pointe d'une lance d'un anneau, pour la rendre inoffensive (s'emploie surtout au part. passé) : *Si la pointe n'eût été mornée, le fer lui eût traversé le corps* (Gautier).

mornifle [mɔrnifl] n. f. (probablem. déverbal d'un terme non attesté **mornifler,* gifler le museau, de *mor-,* élément tiré du radical expressif **murr-* désignant le museau, le groin, et de l'anc. v. *nifler,* renifler [v. RENIFLER] ; 1530, Palsgrave, au sens dér. de « réunion de quatre cartes ensemble » ; sens 1, 1606, Crespin ; sens 2 [de la loc. *bailler mornifle sur les lèvres du roy,* faire de la fausse monnaie — 1611, Cotgrave —, proprem. « donner une gifle sur les lèvres du roi »], 1821, Ansiaume). **1.** *Vx* et *pop.* Coup donné sur le visage avec le revers de la main : *Pierre, là-dessus, lui flanqua une mornifle qui vous a mis Jacques au lit pour six mois* (Balzac). || **2.** *Arg.* Monnaie (d'un billet) ; argent monnayé.

morningue n. m. V. MORLINGUE.

1. morose [mɔroz] adj. (lat. *morosus,* dont l'humeur est difficile, exigeant, maussade, de *mos, moris,* désir, caprice, coutume ; 1615, *Dict. général,* au sens 1 [« qui dénote une tristesse chagrine », 1762, Acad.] ; sens 2, 1822, V. Hugo). **1.** Se dit d'une personne qui montre une humeur sombre et chagrine : *« Cherchez les effets et les causes »,* | *Nous disent les rêveurs moroses* (Banville).

|| Se dit de ce qui dénote une tristesse chagrine : *Air morose. Visage morose.* || **2.** *Littér.* Qui provoque la tristesse ou s'accompagne de cet état : *Anacréon, chargé du poids des ans moroses* (Hugo).

● SYN. : **1** *bougon, bourru, grincheux* (fam.), *grognon, maussade, renfrogné.*

2. morose [mɔroz] adj. (bas lat. ecclés. *morosus,* lent, du lat. class. *mora,* délai, retard ; 1343, Godefroy, au sens de « qui apporte du retard » ; sens actuel, 1863, Littré [art. *délectation*]). *Délectation morose,* en théologie, pensée qui s'attarde dans la tentation du péché.

morosement [mɔrozmɑ̃] adv. (de *morose* 1 ; XXe s.). D'une manière morose : *Les oiseaux* [...] *nous jettent d'un cri lointain une nouvelle à prendre avec nous, à discuter ce soir morosement avec notre jeu* (Claudel).

morosité [mɔrozite] n. f. (lat. *morositas,* humeur chagrine, de *morosus* [v. MOROSE 1] ; 1486, Godefroy). Humeur morose : *La solitude produit la fièvre et la morosité* (Gobineau). *L'heure du courrier apportait de nouveaux sujets de morosité à cet homme* (Daudet). *La morosité, ses ennuis d'argent sont bien plus précieux que les nôtres* (Sartre).

● SYN. : *abattement, accablement, amertume, mélancolie, neurasthénie, tristesse.*

morphe [mɔrf] n. m. (de *morph*[*ème*] ; 1972, *Dict. de linguistique*). En grammaire distributionnelle, réalisation du morphème qu'on peut isoler comme un segment dans l'énoncé.

morphée [mɔrfe] n. f. (ital. *morfea,* même sens, lat. médiév. *morphaea,* même sens, peut-être du gr. *amorphia,* apparence informe, aspect repoussant, dér. de *amorphos,* informe, du préf. privatif *a-* et de *morphê,* forme ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *morfoies ; morphée,* 1478, Chauliac). Affection de la peau, caractérisée par des plaques blanches.

morphéique [mɔrfeik] adj. (de *Morphée,* n. du dieu mythologique du Sommeil [v. MORPHINE] ; 1963, Larousse). En psychiatrie, se dit de certaines manifestations qui surviennent au moment de l'endormissement ou au cours du sommeil.

morphématique [mɔrfematik] adj. (dér. savant de *morphème ;* 1968, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui concerne le morphème : *Analyse morphématique.* || **2.** Qui est constitué de morphèmes : *Niveau morphématique.*

morphème [mɔrfɛm] n. m. (dér. savant du gr. *morphê,* forme ; 1921, Vendryes, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Élément de formation qui confère à un mot un aspect grammatical : *Il faut entendre* [...] *sous le nom de morphèmes les éléments linguistiques qui expriment les rapports entre les idées* (Vendryes). || **2.** En grammaire diitributionnelle, élément significatif minimal d'un énoncé, en deçà duquel on ne peut aller sans tomber au niveau des phonèmes. (V. MORPHOLOGIE, art. spécial.)

morphine [mɔrfin] n. f. (dér. savant de *Morphée,* lat. *Morpheus,* fils du Sommeil et de la Nuit, gr. *Morpheus,* même sens ; 1818, Riffault). Alcaloïde de l'opium utilisé comme analgésique et soporifique, et aussi comme stupéfiant : *Les pavots laissent aller leur morphine en larmes liquoreuses* (Balzac).

morphiné, e [mɔrfine] adj. (de *morphine ;* 1875, Henneguy, p. 23). Intoxiqué par la morphine. (Vieilli.)

morphiner (se) [səmɔrfine] v. pr. (de *morphine ;* fin du XIXe s.). Prendre de la morphine comme stupéfiant. (Vieilli.)

morphinisme [mɔrfinism] n. m. (de *morphine ;* 1877, Littré). Intoxication chronique par la morphine.

morphinomane [mɔrfinɔman] adj. et n. (de *morphino-,* élément tiré de *morphine,* et de *-mane,* du gr. *mania,* folie, dér. de *mainesthai,* être fou ; 1883, A. Daudet). Qui s'intoxique à la morphine : *Un sujet morphinomane. Depuis le temps qu'il soignait les morphinomanes, il ne lui était jamais venu le désir d'expérimenter cette drogue* (Daudet).

morphinomanie [mɔrfinɔmani] n. f. (de *morphinomane ;* 1888, Larousse [art. *morphiomanie*]). Habitude morbide d'user de la morphine : *Je tenais avant tout, par une sorte de pudeur, à ce qu'il ne soupçonnât pas ma morphinomanie* (Daudet).

morpho- [mɔrfo], premier élément, tiré du grec *morphê,* forme, et qui entre dans la composition de nombreux mots savants.

morphochorésis [mɔrfokɔrezis] n. m. (de *morpho-* et du gr. *khôreîn,* faire place, dér. de *khôra,* espace de terre, emplacement ; 1939, d'après Larousse, 1963). Étape capitale de la morphogenèse, dans laquelle se réalise l'ébauche des formes embryonnaires.

morphogène [mɔrfoʒɛn] adj. (de *morpho-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1903, Larousse). Se dit, en embryologie, des actions et des agents qui influencent la forme et la structure des organismes.

morphogenèse [mɔrfoʒənɛz] n. f. (de *morpho-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* production, cause ; 1903, Larousse). En embryologie, développement des formes et des structures des organismes.

● REM. On dit aussi MORPHOGÉNIE (de *morpho-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1868, Littré).

morphogénétique [mɔrfoʒenetik] adj. (dér. savant de *morphogenèse ;* 1941, P. Rey, p. 32). Relatif à la morphogenèse.

morphologie [mɔrfɔlɔʒi] n. f. (de *morpho-* et de *-logie,* du gr. *logos,* science, discours ; 1822, Blainville, au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, 1868, Littré [aussi « description des règles régissant la structure interne des mots »]). **1.** Étude de la forme et de la structure des êtres vivants. || **2.** Syn. de GÉOMORPHOLOGIE : *La morphologie d'un massif de montagne.* || **3.** En linguistique, étude de la forme des mots. || Description des règles régissant la structure interne des mots. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA MORPHOLOGIE

Dans la première moitié du XXe s., tous les traités de grammaire, ou presque, divisaient l'objet de leur étude en **morphologie** et **syntaxe.** Cette bipartition était ancrée dans la pratique de l'enseignement, où les fautes contre les règles de la morphologie étaient appelées *barbarismes* (ex. : *que je *faise* pour *fasse*), et les fautes de syntaxe *solécismes* (**Il faut que tu viendras tôt*). Termes remontant respectivement au latin et au grec.

Un livre comme la *Morphologie historique du latin,* d'Alfred Ernout, traitait de la déclinaison des noms, des adjectifs et des pronoms, de la conjugaison ; la *Syntaxe latine,* d'Ernout et Thomas, traitait de la valeur des cas et de l'emploi des prépositions, de la phrase simple et de la valeur des temps et des modes, de la subordination et de la coordination.

Cette bipartition était au XIXe s. l'aboutissement d'une longue évolution qu'on évoquera plus loin. Elle fut remise en question dès la fin du siècle, et plus systématiquement au XXe s., dans le cadre élargi de la linguistique générale. Au Ve Congrès international des linguistes (1939), Louis Hjelmslev proposait d'abandonner tout à fait l'ancienne distinction entre morphologie et syntaxe. Au VIe Congrès (Paris, 1948), le problème était à l'ordre du jour : « Peut-on poser une définition universellement valable des domaines respectifs de la morphologie et de la syntaxe ? ». Les vingt-neuf réponses envoyées et publiées dans les *Actes,* signées de noms tels que Bonfante, Buyssens, Cantineau, le Cercle de Prague, Diderichsen, Eringa, Frei, Grootaers, Ivanescu, Kurilowicz, Larochette, Martinet, Niedermann, Togeby, présentent un éventail des opinions les plus diverses, depuis l'approbation par A. E. Meeussen (Roselaere, Belgique) de « la division traditionnelle attribuant à la morphologie l'étude des mots et à la syntaxe l'étude des groupements de mots » jusqu'au laconique « No » de H. M. Hoenigswald (university of Texas).

DONNÉES DU PROBLÈME

Si l'on considère la langue comme l'ensemble des conventions qui permettent de représenter avec des sons le monde réel, on peut imaginer une description de cet ensemble prenant les sons les uns après les autres pour dire ce qu'ils peuvent exprimer, ou, inversement, prenant chaque élément du monde perçu pour dire quels sons peuvent l'exprimer. Or qui se lance dans un sens ou dans l'autre rencontre au départ un obstacle insurmontable :

a) Les sons, analysés en unités qu'on appelle *phonèmes,* ne sont pas significatifs par eux-mêmes : aucun élément de sens constant n'est associé par exemple au phonème [t] dans *toi, botte, mettons, château, tout,* etc. L'étude de ces éléments distinctifs mais non significatifs que sont les phonèmes constituera la phonétique. et le point de départ d'une description des signes de langue sera reporté au niveau des unités de signification constante que composent certaines suites de phonèmes, unités segmentales de la chaîne orale (dont l'articulation est éventuellement soulignée par les marques d'*intonation* suprasegmentales) ;

b) Même si l'appréhension par l'homme du monde de son expérience est fondée partout sur les mêmes propriétés physiologiques, les différences de climat et de civilisation entraînent d'inévitables différences dans le répertoire des idées à exprimer. Il est bien difficile de poser au départ une structuration tous azimuts du monde perçu. Est-il même un ordre immanent des idées ? La tentative de Ferdinand Brunot que résume son titre *la Pensée et la langue* (1922) a prouvé seulement qu'il est nécessaire, pour dépasser le chaos, de sélectionner un ensemble de signifiés en vue de la langue particulière qu'on veut décrire, ce qui revient à choisir les prémisses en fonction de la conclusion. Aussi n'est-il plus une seule doctrine linguistique qui ose fonder la description d'une langue sur un choix et une structuration *a priori* des signifiés.

C'est aujourd'hui un point bien acquis que la description doit partir des unités segmentales signifiantes (plan de la forme), dont un inventaire positif peut être dressé et dont la structure scientifiquement établie permettra de construire *a posteriori* le système des signifiés (plan du sens), même si celui-ci, comme il est probable, a déterminé la formation de celui-là.

Or ces unités ne sont pas des segments du même ordre juxtaposés dans la chaîne phrastique : les unes sont contenues dans les autres, comme les cellules dans un organe et les organes dans un corps. Le linguiste se voit obligé, dans son inventaire, de distinguer plusieurs niveaux d'analyse, dont deux sont apparus dès la plus haute Antiquité comme privilégiés : celui du **mot,** unité de langue, et celui de la **phrase,** unité de discours (v. MOT, art. spécial).

MORPHOLOGIE ET SÉMANTIQUE

C'est sur ces considérations que John Ries, dès 1894 (*Was ist Syntax ?*), fondait sa partition du domaine de la langue (abstraction faite de la phonétique) :

	UNITÉS	ENSEMBLES D'UNITÉS
Plan de la forme *(morphologie)*	mots, éléments de mot	groupes de mots, phrases
Plan du sens *(sémantique)*	sémantique des formes	sémantique des ensembles

Pour lui, *morphologie* signifiait en somme : inventaire des unités segmentales signifiantes, de leurs éléments et de leurs groupements.

En 1952, Stéphane Ullmann a repris à son compte cette partition (*Précis de sémantique française*), en ajoutant toutefois au domaine de la morphologie l'étude des phonèmes (qui ne sont pas des signes, n'ayant pas de face sémantique), et en doublant le tout d'une perspective diachronique :

SYNCHRONIE

	PHONOLOGIE	LEXICOLOGIE	SYNTAXE
Morphologie	*phonèmes*	*mots*	*constructions*
Sémantique		sens	sens

DIACHRONIE

> « La science du mot s'appelle la *lexicologie* [...]. L'aspect formel des mots est examiné par la *morphologie,* qui étudie les radicaux ainsi que la formation des termes nouveaux par dérivation, composition, contamination, etc. Les significations lexicales constituent le domaine de la *sémantique* » (p. 33).

La *syntaxe* étudie les *constructions,* qui servent à l'expression de rapports entre notions. « Les procédés formels mis en œuvre par la langue pour l'expression de rapports — intonation, ordre des mots, flexion, mots-outils, etc. — seront examinés par la *morphologie syntaxique* » (p. 35). L'étude des *fonctions* des formes grammaticales sera le problème central de la *sémantique syntaxique,* dont relèvera « la théorie des membres de la phrase et des parties du discours, des temps, modes et aspects verbaux, du genre et du nombre, des cas de la déclinaison, de la comparaison des adjectifs, etc. » (p. 36).

La partition Ries-Ullmann a aujourd'hui bien des tenants, qui n'hésitent pas à parler de *morphologie lexicale* et de *sémantique lexicale,* alors qu'Ullmann n'usait pour cette dernière que de « *sémantique* tout court ».

La bipartition traditionnelle s'accorde dans l'ensemble avec ces vues : elle rejette plus ou moins de la morphologie les considérations de sens, reportant à la syntaxe l'étude des signifiés grammaticaux des mots. Alfred Ernout, dans sa *Morphologie,* résume en 5 pages (5-9) les valeurs des cas, et décrit en 63 pages (10-72) les formes de la déclinaison ; 91 pages de sa *Syntaxe* (7-97) sont consacrées à l'étude des valeurs des cas. Beaucoup d'autres ouvrages de la même époque pèchent par la même confusion de la syntaxe avec la sémantique, sans que leur valeur pratique en soit diminuée (grâce à l'index et à la table des matières).

Cet usage se recommande d'ailleurs par sa commodité pour l'étude des langues anciennes et étrangères ; la connaissance des variations formelles du nom, de l'adjectif et du verbe est préalable à l'étude des phrases : ces mots y apparaissent obligatoirement avec leur radical et leur flexion ; c'est par là qu'on les reconnaît avant d'étudier leur arrangement (sens du grec *suntaxis*) et de les interpréter.

L'idéal, pour une morphologie ainsi conçue, serait de disposer de termes désignant les formes sans préjuger de leurs fonctions, comme le mot *tiroir* affecté par Damourette et Pichon à la désignation des « temps » du verbe. Or il n'en est rien, et l'inconséquence des héritages et des emprunts veut que chacun des termes de la morphologie évoque plus ou moins improprement une de ses fonctions aux dépens des autres (*ablatif, féminin, conditionnel, adverbe,* etc.).

LEXIQUE, MORPHOLOGIE ET SYNTAXE

La conception de Ries était sapée dès 1914 par un article d'Albert Séchehaye (*Germanisch-Romanische Monatsschrift*) que cite R.-L. Wagner au cours d'un substantiel examen de l'opposition morphologie-syntaxe professé et publié en 1953 (*Grammaire et philologie,* fasc. II, Centre de documentation universitaire) :

> « Dès qu'il y a construction, ou plutôt dès que l'on considère l'élément constructif dans un fragment de langue analysable, il y a syntaxe. »

Ainsi, le mot *revenez* est analysable en un préfixe *re-*, un radical *ven-* et une terminaison *-ez,* dont les positions respectives sont aussi caractéristiques que l'ordre du sujet, du verbe et du complément dans la phrase. « La syntaxe ainsi définie embrasse donc la dérivation, la composition et la flexion. »

Cet enseignement était repris par ses collègues de Genève Charles Bally (v. GÉNÉRATIVE [*grammaire*], art. spécial) et Henri Frei. Celui-ci répondait en trois lignes à la question du VI[e] Congrès mentionnée plus haut :

> « F. de Saussure a montré, il y a plus de trente ans, que, linguistiquement,

> la morphologie n'a pas d'objet réel et autonome ; elle ne peut constituer une discipline distincte de la syntaxe (*Cours,* 192) ».

Saussure, au premier paragraphe du chapitre VII, professe, comme les deux élèves rédacteurs de son *Cours,* que la formation des mots ressortit à la syntaxe :

> « Au point de vue de la fonction, le fait lexicologique peut se confondre avec le fait syntaxique. »

Il y soutient aussi que le fait morphologique est inséparable du fait syntaxique, puisque, par exemple, la forme *phulakos* du mot grec signifiant « gardien » ne peut être donnée pour le « génitif » de *phulax* que par l'observation de sa fonction dans la phrase : « formes et fonctions sont solidaires, et il est difficile, pour ne pas dire impossible, de les séparer ».

Cette position est rejointe par l'école américaine (v. DISTRIBUTION, art. spécial), qui fonde la définition de toutes les unités constituantes de la phrase sur leur *statut distributionnel,* c'est-à-dire sur leurs possibilités d'emploi. Ainsi morphologie et syntaxe se confondent-elles dans la morphosyntaxe, pour s'opposer au lexique proprement dit (allégé de la formation des mots) :

PHONOLOGIE	LEXIQUE	MORPHOSYNTAXE

Quant à la sémantique, le linguiste s'en désintéresse tant qu'il n'a pas résolu les problèmes de la forme.

Les arguments avancés, comme ceux des Genevois qu'on a lus plus haut, s'appuient ordinairement sur les cas les plus favorables à la thèse unitaire. Il n'est pas douteux que les « parties du discours », aussi bien que les « flexions casuelles », trouvent leur définition la plus efficace dans le cadre des fonctions propositionnelles, mais il faut reconnaître aussi que beaucoup d'oppositions paradigmatiques, en grammaire comme en lexique, peuvent se réaliser sans aucune implication syntagmatique. Ainsi, la syntaxe n'est nullement en jeu dans la différence observable entre *Rosam carpo* et *Rosas carpo* (Je cueille une rose/des roses), entre *Rosas carpo* et *Rosas carpsi* (Je cueille/J'ai cueilli des roses). L'emploi de l'article en français (oppositions : *Je cherche le livre/un livre ; le fauteuil du malade/de malade*) met en jeu les notions de détermination et d'actualisation intéressant la substance signifiée sans implication contextuelle obligatoire.

Ces faits ne peuvent raisonnablement trouver place dans la syntaxe, où les range cependant Ullmann. Les classera-t-on dans la lexicologie ? Il est montré p. 2282-85 de ce dictionnaire que la distinction entre les domaines de la grammaire et du lexique peut se justifier. Il faut donc, à moins d'ignorer délibérément tous les faits de cet ordre, les classer sous un chef auquel on cherchera un nom ou qu'on appellera au pis-aller morphologie.

Plusieurs linguistes ont proclamé l'indépendance de la morphologie et de la syntaxe. En 1931, le Danois Viggo Brøndal traitait au IIe Congrès international des linguistes (Genève) de l'*Autonomie de la syntaxe* et soutenait que la morphologie, elle aussi, « doit établir ses propres cadres, c'est-à-dire étudier les mots et leurs espèces, le système des parties du discours [...]. La nature ou le caractère fixe d'un mot donné n'entraîne pas de fonction syntaxique unique et nécessaire. Le verbe n'est pas invariablement prédicat ; sous la forme d'infinitif, il fonctionne très souvent comme sujet, objet, attribut dans la phrase ». De même l'adjectif, etc. « On peut en conclure que les parties du discours ne comportent pas. malgré ce qu'exprime ce mot démodé, de définition à base syntaxique. »

Ces raisons ne sont pas réfutées par la doctrine distributionaliste, qui fonde le statut de chaque espèce de mot sur l'ensemble de ses fonctions possibles, car si les espèces n'avaient pas une essence propre, extrasyntaxique, on ne voit pas pourquoi chacune serait apte à plusieurs fonctions. Si maître Jacques peut être à la fois cuisinier et cocher, c'est qu'il est d'abord maître Jacques.

La définition extrasyntaxique des parties du discours que Brøndal emprunte à la logique, Gustave Guillaume, lui, l'établit dans une science immanente au langage, la *psychosystématique,* ou *psychomécanique :* chaque partie du discours a son essence dans un système de conception du monde propre à la langue ; les catégories du genre, du nombre, du temps, du mode se définissent en langue indépendamment des contingences de l'emploi, qui sont des *effets de discours.* Et comme Guillaume place résolument le signifié à la base de tout système linguistique, il ne peut admettre la limitation du terme « morphologie » à l'étude des signifiants, dont il fait la *psychosémiologie.* La morphologie, comme la syntaxe, étudiera le signifié avec le signifiant. Les rapports de la première avec la seconde consisteront en permissions d'emploi, dont la somme peut constituer une définition de la partie du discours peut-être valable, mais non fondamentale.

Cette conception, comme celle de Brøndal, implique la reconnaissance du mot en tant qu'unité privilégiée ; on lit à l'article spécial MOT comment Guillaume justifiait cette conception.

Cette thèse abandonne l'acception purement « formelle » de Ries-Ullmann qui étendait et limitait à la fois la morphologie à l'étude de tous les signifiants, à l'exclusion des signifiés. Il ne faut pas la regretter au nom d'une logique qui se fonderait sur le sens général du mot « forme » (grec *morphê*), car, pour aller jusqu'au bout de cette logique, on devrait inclure dans la morphologie les signifiés eux-mêmes, qui sont des formes (structurées).

MORPHÈME

Le terme de **morphème** ne s'insère exactement dans aucune de ces conceptions si diverses de la morphologie.

Quelques grands linguistes français (Vendryes, *le Langage,* 1923 ; Martinet, *Éléments de linguistique générale,* 1960) l'emploient, comme il est dit à l'article spécial GRAMMAIRE, pour désigner les *monèmes grammaticaux,* en les opposant aux **sémantèmes** (Vendryes. Gougenheim) ou **lexèmes** (Martinet, Cantineau), qui sont les *monèmes lexicaux,* avec lesquels ils constituent l'ensemble des **monèmes,** unités significatives minimales s'opposant aux **phonèmes,** unités distinctives.

Selon cette définition, les marques syntaxiques sont des morphèmes. Georges Gougenheim (*Système grammatical de la langue française,* 1938) donnait cet inventaire des morphèmes du français :

1° l'ordre des mots ;

2° la flexion nominale ;

3° les déterminatifs (par ex. *le, mon, cet*) ;

4° les pronoms ;

5° la flexion verbale ;

6° les verbes auxiliaires ;

7° les morphèmes du degré ;

8° les morphèmes négatifs ;

9° les morphèmes interrogatifs ;

10° les prépositions ;

11° les conjonctions.

Il ajoutait en note l'intonation.

A côté de cet emploi, il en est un plus répandu dans le monde, dont Jean Cantineau déplorait l'imprécision dans un article des *Cahiers Ferdinand de Saussure* (n° 10, 1952). Bloomfield le proposait en 1926 dans un article de la revue *Language :* « A minimal form is a *morpheme,* its meaning a *sememe* » [Une forme minimale est un morphème, sa signification un sémème]. La même indistinction des éléments lexicaux et grammaticaux se retrouve chez ses successeurs américains. Elle se retrouve hors d'Amérique, dans le *Projet de terminologie phonologique* standardisée (*Travaux du Cercle linguistique de Prague,* 1931) et même sous la plume de Troubetzkoy (*T. C. L. P.,* 1934).

Cette acception du terme n'est pas corollaire de la partition d'Ullmann étudiée ci-dessus, car le terme de *morphème* a été créé en Amérique pour s'opposer à *phonème.*

Quelle que soit l'extension donnée au mot *morphème,* il convient de remarquer que, si certains morphèmes sont des segments détachables, comme la terminaison *-ons* du verbe *venons,* d'autres ne se manifestent que par des oppositions apophoniques, comme en anglais *I ran,* « je courus », s'oppose à *I run,* « je cours » ; d'autres se présentent sous plusieurs formes en distribution complémentaire, par exemple le morphème graphique de pluriel (*-s* ou *-x*) en français. On dit alors plus précisément que le « morphème pluriel » est réalisé en français par les « morphes » *-s* et *-x,* et que *ran* est pour le verbe *to run* en anglais le « morphe » du « morphème prétérit ». Le **morphe** est le segment isolable représentant le morphème ; les morphes *-s* et *-x* sont des **allomorphes.**

HISTORIQUE

Le terme de *syntaxe* remonte au grec. Plutarque l'emploie au Ier s. de notre ère, Lucien au siècle suivant, ainsi qu'Apollonios Dyscole, auteur d'un traité *Peri suntaxeôs.* Il n'a jamais cessé d'être employé.

Morphologie fut créé en allemand par Goethe dans une acception non linguistique. La tradition transmise au Moyen Âge par Priscien se présente chez les grammairiens du XVIe s. sous la forme d'une opposition entre

— la science des mots (*dictiones*), appelée *etymologia ;*

— la science des phrases (*orationes*), appelée *syntaxis.*

L'étymologie avait sous son ressort tout ce qui concerne les « étymons », donc la formation des mots, où se rangeaient les phénomènes de flexion (cf. J.-Cl. Chevalier, *la Notion de complément chez les grammairiens,* 1968, p. 252 et suiv.) et, par suite, la valeur des cas et tous les faits de construction (les fonctions propositionnelles d'aujourd'hui) que pouvaient impliquer soit la valeur des cas, soit la propriété rectrice des mots (transitivité).

Le français, au XVIe s., avait perdu depuis longtemps la déclinaison nominale, mais sur le modèle des grammaires latines on continuait à parler de cas, comme le font encore Arnauld et Lancelot au chapitre VI (seconde partie) de la *Grammaire générale* (1660), étudiant successivement le nominatif, le vocatif, le génitif, le datif, l'accusatif, l'ablatif, et disant à propos de *Le roi aime la reine, La reine aime le roi :*

> « *Le roi* est nominatif dans le premier exemple, et accusatif dans le second, et *la reine* au contraire. »

L'étude des « formes de la signification des mots » occupait chez ces auteurs vingt-trois chapitres (p. 22 à 103) et la « syntaxe, ou construction des mots ensemble », un seul (p. 103-108). Mais, en fait, la syntaxe imprégnait tout l'ouvrage. Les grammairiens, depuis Saturnius (1546), Ramus (1562) et Sanctius (1587), qu'Arnauld et Lancelot connaissaient bien, estimaient que la syntaxe « n'est pas une partie de la grammaire, mais en est la fin » (Saturnius). La quête du discours adéquat (*oratio congruens*) est fondée sur le jeu des « parties d'oraison ». La « morphosyntaxe » était dans l'air, il n'y manquait que le mot.

On lit à l'article spécial LINGUISTIQUE comment, en 1709, le P. Buffier substitua au plan traditionnel lettres, mots, syntaxe un plan où les fonctions précédaient les formes. Les noms des cas de la déclinaison cesseront de dénommer les fonctions chez Du Marsais dans l'*Encyclopédie* et de Wailly dans sa Grammaire (1754). Selon J.-Cl. Chevalier, le pas le plus important fut fait par Du Marsais quand il créa la notion de *complément,* comme l'enseigne Beauzée, son successeur à l'*Encyclopédie,* à l'article *régime* (v. COMPLÉMENT, art. spécial. La morphologie pouvait dès lors être allégée de l'étude des cas. Mais, avec les cas, la syntaxe s'appropria indûment chez Beauzée toute la sémantique des formes (genre, nombre, etc.) ; l'impropriété changeait de versant.

Le terme de *morphologie* fut emprunté à l'allemand au XIXe s. pour les besoins des comparatistes, et ne désigna que l'étude « de la forme des mots et de leurs transformations » (Littré). Un siècle plus tard, il n'a pas encore fermement conquis son domaine légitime, usurpé ou géré par la syntaxe en l'absence d'un mot prétendant, ou d'une théorie adéquate.

morphologique [mɔrfɔlɔʒik] adj. (de *morphologie ;* 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Relatif à la morphologie : *Analyse morphologique.* || **2.** *Types morphologiques,* types de formes revêtues par un individu selon le milieu auquel sa constitution l'a adapté.

morphologiquement [mɔrfɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *morphologique ;* 1863, *Presse scientifique des Deux Mondes,* I, 455). Du point de vue de la forme.

morphologue [mɔrfɔlɔg] n. (de *morphologie ;* 1968, Larousse). Spécialiste de morphologie.

morphométrie [mɔrfometri] n. f. (de *morpho*[*logie*] et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1909, Martonne, p. 393). Étude quantitative des formes du modelé terrestre.

morphophonologie [mɔrfofɔnɔlɔʒi] n. f. (de *morpho*[*logie*] et de *phonologie ;* 1968, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** En linguistique structuraliste, étude de l'emploi en morphologie des moyens phonologiques d'une langue. || **2.** En grammaire générative, description des opérations transformant en énoncés les suites terminales fournies par la dérivation.

• REM. On rencontre également la forme syncopée MORPHONOLOGIE (1968, Larousse).

morphopsychologie [mɔrfopsikɔlɔʒi] n. f. (de *morpho-* et de *psychologie ;* 1948, Corman). Science qui étudie les correspondances entre la structure du corps humain et le comportement psychologique.

morphoscopie [mɔrfoskɔpi] n. f. (gr. *morphoskopia,* examen de la forme de la figure, de *morphoskopos,* qui prédit l'avenir en examinant la forme de la figure, de *morphê,* forme, et de *skopeîn,* observer, examiner ; 1963, Larousse, au sens I ; sens II [de *morpho* (*logie*) et de *-scopie,* du gr. *skopeîn*], 1963, Larousse).

I. Méthode divinatoire fondée sur l'étude des formes humaines.

II. Étude de la forme des éléments constituant une formation géologique.

morphosyntaxe [mɔrfosɛ̃taks] n. f. (de *morpho*[*logie*] et de *syntaxe ;* 1962, B. Pottier). Étude systématique des règles de formation de l'énoncé linguistique, depuis la combinaison des morphèmes entre eux jusqu'aux structures de la phrase elle-même.

morphotropie [mɔrfotrɔpi] n. f. (de *morpho-* et de *-tropie,* du gr. *tropos,* tour, direction, manière, mode ; 1963, Larousse). Phénomène mettant en évidence certaines analogies dans un ou plusieurs des paramètres cristallins de composés chimiques différents.

morphotropique [mɔrfotrɔpik] adj. (de *morphotropie ;* 1963, Larousse). Qui concerne la morphotropie.

morpion [mɔrpjɔ̃] n. m. (de *mords,* 2e pers. du sing. de l'impér. prés. de *mordre,* et de *pion* [v. ce mot], au sens anc. de « fantassin » [les morpions infectant surtout les corps d'infanterie] ; 1532, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, 1924, Esnault). **1.** *Fam.* Nom vulgaire du pou du pubis. || **2.** *Pop.* Petit gamin, importun : *c' morpion-là, non, mais tu l'as vu !* (Barbusse). || **3.** *Arg. scol.* Jeu consistant à placer un signe sur du papier quadrillé et à obtenir le plus rapidement possible une file de cinq signes, malgré l'adversaire.

morplaner [mɔrplane] v. tr. (de l'adj. *mort* et de *plain,* contraction de *pelain ;* 1874, Larousse, écrit *morplamer ; morplaner,* 1931, Larousse). Mettre une peau pelée dans un pelain mort, afin de la disposer à recevoir le pelain neuf.

mors [mɔr] n. m. (lat. *morsus,* morsure, goût âpre, piquant, toute chose qui saisit et retient, de *morsum,* supin de *mordēre,* mordre ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1573, Du Puys ; sens II, 1, 1370, La Curne ; sens II, 2, 1694, Boileau ; sens III, 1, 1874, Larousse ; sens III, 2, 1680, Richelet ; sens III, 3, 1803, Boiste ; sens III, 4, 1765, *Encyclopédie* [« bord du carton le long du dos du volume », 1723, Savary des Bruslons ; « partie de la couverture faisant charnière... », 1820, Lesné] ; sens III, 5, v. 1130, *Eneas*).

I. 1. *Vx.* Morsure. || **2.** *Mors du diable,* nom vulgaire de la scabieuse.

II. 1. Barre métallique qui passe dans la bouche du cheval et qui est manœuvrée par la bride : *La bête suçait son mors et, de temps en temps, se raclait le gosier en secouant la tête* (Giono). *Passer le mors à un cheval.* || *Prendre le mors aux dents,* v. DENT. || **2.** Fig. *Mettre le mors à quelqu'un,* lui imposer une contrainte, l'obliger à agir dans un certain sens : *Il marche en cadence et, comme par jeu, | Son vainqueur lui met le mors de la Rime | Dans sa bouche en feu* (Banville).

III. 1. Chacune des mâchoires d'une tenaille. || **2.** Partie d'un étau ou d'un mandrin qui serre la pièce à travailler. || **3.** Extrémité de la canne d'un souffleur de verre qui plonge dans le creuset. || **4.** En reliure, partie du fond du premier et du dernier cahier, formant l'emplacement destiné aux cartons de la couverture. || Bord du carton le long du dos du volume. || Partie de la couverture faisant charnière entre le dos et le plat d'une reliure. || **5.** *Mors de chape,* agrafe composée de deux plaques cousues aux bords supérieurs d'une chape et formant diptyque.

1. morse [mɔrs] n. m. (russe *morj,* même sens, du lapon *morchcha,* même sens, peut-être d'origine onomatop. ; 1540, Boemus, écrit *mors ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *morce ; morse,* milieu du XVIIIe s., Buffon). Grand mammifère marin dont le mâle porte d'énormes canines supérieures.

2. morse [mɔrs] adj. m. (probablem. de *mors ;* 1963, Larousse). *Cône morse,* emmanchement conique permettant le centrage et l'entraînement d'un arbre, d'un foret, d'une fraise à queue, etc.

3. morse [mɔrs] n. m. (mot angloaméric., emploi comme n. commun du n. de l'inventeur, le peintre et physicien Samuel Finlay Breese *Morse* [1791-1872] ; 1856, Becquerel, au sens 3 [comme adj. ; comme n. m., 1919, Dorgelès] ; sens 1, 1959, Robert ; sens 2, 1869, d'après le *FEW,* XVIII, 86 a). **1.** Système de télégraphie qui utilise un alphabet fait de sons brefs et de sons longs, ou, en graphie, de points et de traits. || **2.** Appareil servant à transmettre et à recevoir ces signaux. || **3.** Alphabet utilisé pour ces signaux : *Ils échangeaient leurs messages en morse* (Dorgelès). *On cornait à petits coups, rageurs, impatiemment renouvelés, comme du morse* (H. Bazin) ; et adjectivem. : *Alphabet morse.*

morsure [mɔrsyr] n. f. (de *mors* [v. ce mot] ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1885, Zola ; sens 4, 1730, Ch. Rollin ; sens 5, fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre ; sens 6, fin du XIIIe s., *Roman du Châtelain de Coucy ;* sens 7, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Action de mordre : *S'exposer aux morsures des chiens.* || **2.** Action de blesser, de piquer, en parlant de certains animaux : *La morsure d'une vipère.* || **3.** Action de serrer fortement en laissant une empreinte : *La morsure d'un étau, d'une pince.* || **4.** Action d'entamer en usant, en rongeant, en corrodant : *La morsure d'une lime sur une pièce métallique, d'une plaque de cuivre par l'acide.* || **5.** *Fig.* Vive attaque provenant d'un élément naturel : *Son corps avait reçu les morsures cuisantes du froid et du chaud* (France). *La morsure de la gelée, de la flamme.* || **6.** Blessure causée par des dents : *Porter à la jambe une profonde morsure.* || **7.** Blessure analogue à ce genre de lésion : *Les glaives dentelés font d'affreuses morsures* (Gautier). *Il tend aux trous d'évent des pièges étroits, tenailles aux mâchoires acérées dont le déclic est prompt et la morsure impitoyable* (Genevoix).

● SYN. : **2** *piqûre ;* **4** *attaque ;* **5** *brûlure ;* **7** *déchirure, plaie.*

1. mort [mɔr] n. f. (lat. *mortem,* accus. de *mors, mortis,* mort [ou naturelle, ou violente, ou consécutive à un châtiment] ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens I, 1 [en termes de biologie et de médecine, v. 1283, Beaumanoir ; *mort clinique,* 1959, Robert ; *mort apparente,* 1840, Acad. ; *mort absolue,* 1874, Larousse ; *être à la mort,* 1687, Bossuet — *...à l'article de la mort,* 1549, R. Estienne, et *...à deux doigts de la mort,* 1690, Furetière, art. *doit ; échapper à la mort,* 1864, Littré, art. *échapper ; danger de mort,* début du XXe s. ; *être entre la vie et la mort,* 1690, Furetière ; *c'est.. une question de vie ou de mort,* 1959, Robert ; *c'est.. à la vie et à la mort,* 1690, Furetière, art. *vie ; c'est.. à la vie à la mort,* av. 1843, C. Delavigne — d'abord *ou à vie ou à mort,* « pour toujours », v. 1170, *Livre des Rois ; voir la mort de près,* 1931, Larousse ; *se donner la mort,* av. 1848, Chateaubriand — *se procurer la mort,* même sens, 1690, Furetière ; *souffle de la mort,* 1874, Larousse ; *c'est la mort du petit cheval,* début du XXe s.] ; sens I, 2, 1640, Corneille ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland* [*mourir de sa belle mort,* 1694, Acad.] ; sens I, 4, XIIIe s. [*pâle comme la mort,* 1874, Larousse — *plus pâle que la mort,* même sens, av. 1747, Lesage ; « squelette vêtu d'un linceul ou nu », v. 1695, Fénelon] ; sens II, 1, 1690, Furetière [*petite mort,* 1868, Littré — d'abord « syncope », v. 1560, Paré] ; sens II, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 3, 1718, Acad. [*mort au monde,* av. 1719, Mme de Main-tenon ; *ne pas vouloir la mort du pécheur,* 1715, Lesage — d'abord *Diex* (Dieu) *ne velt* (ne veut pas) *mort de peceor,* XIIIe s., *Roman de Renart*] ; sens II, 4, av. 1655, Cyrano ; sens II, 5, 1723, Savary des Bruslons [aussi « fin d'un usage »] ; sens II, 6, 1670, Bossuet ; sens II, 7, 1671, Pomey ; sens 11, 8, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*avoir la mort dans l'âme,* av. 1865, Scribe]).

I. 1. Cessation définitive de la vie chez les êtres vivants : *En cette année du centenaire de sa mort, je ne crois pas encore avoir prononcé le nom de Lacordaire* (Mauriac). *Puis, un jour, au cours d'une mission, tombé aux mains de l'ennemi, il se jetterait lui-même dans la mort pour ne pas risquer de faiblir* (De Gaulle). *Michel ne pensait pas à la mort, il pensait à la vie, c'était pis* (Triolet). *Sa chair, ses os, ses pensées ont fondu sur la plaque du désert. La mort délicieuse et horrible est venue, la soulageant peu à peu* (Le Clézio). || *Spécialem.* En termes de biologie et de médecine, arrêt des fonctions vitales : *Le médecin légiste a constaté la mort par hydrocution.* || *Mort clinique* ou *mort relative,* arrêt prolongé des fonctions vitales. || *Mort apparente,* état de ralentissement extrême des fonctions vitales, donnant l'aspect extérieur de la mort, le sujet restant susceptible de réanimation. || *Mort absolue,* état dans lequel toute restauration des fonctions vitales est exclue. || *Être à la mort, à l'article de la mort, à deux doigts de la mort,* être sur le point de mourir : *On a vu des patients, à l'article de la mort, verser des pleurs sur les êtres chers ou demander des nouvelles de la tante Eulalie* (Giono). || *Échapper à la mort,* sauver sa vie par chance. || *Danger de mort,* situation périlleuse qui peut entraîner la mort. || *Être entre la vie et la mort,* se trouver dans un état physiologique critique. || *C'est une affaire, une question de vie ou de mort,* une affaire dont l'échec entraînerait la mort de l'intéressé. || Fig. *C'est entre nous à la vie et à la mort ou à la vie à la mort,* nous sommes liés par nos sentiments mutuels jusqu'à notre mort. || *Voir la mort de près,* être bien près de la mort, échapper de peu au danger. || *Se donner la mort,* se suicider. || *Souffle de la mort,* signes qui précèdent de peu et annoncent la mort. || Fam. *C'est la mort du petit cheval,* c'en est fait, il n'y a plus rien à faire : *Ça, alors, c'est la fin de tout ! C'est la mort du petit cheval* (H. Bazin). || **2.** Peine capi-

tale : *Ainsi est-Il* [le Christ] *venu se faire condamner à mort, pour que nous puissions ne pas mourir seuls* (Malraux). *Être condamné à la peine de mort. Lire une sentence de mort.* || **3.** Manière de mourir d'une personne ; attitude devant la mort ; circonstances qui l'accompagnent : *Il n'a pas fini* [...] *de préparer notre cœur à une bonne mort pareille à la sienne, à une douce et sainte mort, à ce sommeil, à ce repos de l'amour* (Mauriac). *Une mort subite. Avoir une mort glorieuse. Une belle mort honore toute une vie.* || *Mourir de sa belle mort,* mourir de mort naturelle ; et au *fig. : Les lampes mouraient de leur belle mort dans la matinée du samedi* (Duhamel). || **4.** *Littér.* La mort personnifiée (s'écrit généralement avec une majuscule) : *La Mort a des rigueurs à nulle autre pareilles* (Malherbe). *O mort ! tu peux attendre, éloigne, éloigne-toi* (Chénier). *C'est la Mort qui console, hélas ! et qui fait vivre* (Baudelaire). || *Pâle comme la mort,* d'une pâleur extrême. || *Poét.* Squelette vêtu d'un linceul ou nu.

II. 1. Altération profonde de l'être ; diminution considérable des forces : *La maladie est une mort partielle* (Raspail). || Spécialem. et vx. *Petite mort,* sorte de frisson nerveux : *Et du papier timbré qui me donna la petite mort dans le dos* (Goncourt). || **2.** *Mort civile,* V. CIVIL. || **3.** *Mort de l'âme,* en termes de religion, privation de la vie des bienheureux, ou perte de la grâce ici-bas. || Vx. *Mort au monde,* renoncement aux plaisirs et aux joies terrestres, retraite consacrée à la prière, à la méditation. || Fig. et fam. *Ne pas vouloir la mort du pécheur,* par allusion à un verset biblique, être indulgent, prêt au pardon. || **4.** *Fig.* Immobilité, absence de vie : *Un désert qui n'est que silence et mort.* || **5.** Arrêt d'activité, en parlant des choses : *Une école situe la mort du monde antique à la mort de Marc Aurèle* (Montherlant). *La mort d'une industrie non rentable.* || Fin d'un usage : *La mort des mots. La mort de la poésie épique.* || **6.** *Par extens.* Ruine, disparition : *C'est que le temps passait et que les empires comme les hommes se précipitaient vers leur mort* (J. d'Ormesson). || **7.** *Fig.* et *par exagér.* Chose terrible : *C'est ma mort, une telle décision.* || **8.** *Littér.* Grand ennui, mal violent : *Les lettres de Balzac, par exemple, ne sont-elles pas semées de termes vulgaires que Swann eût souffert mille morts d'employer ?* (Proust). || *Avoir la mort dans l'âme,* éprouver une profonde tristesse.

● SYN. : **I, 1** *décès, disparition, fin* (poét.), *trépas* (littér.) ; **2** *dernier supplice, exécution* ; **4** *camarde* (fam.), *faucheuse* (littér.). || **II, 1** *destruction* ; **4** *néant, vide* ; **5** *disparition, extinction* ; **6** *anéantissement, chute, écroulement, effondrement.* — CONTR. : **I, 1** *existence, naissance, vie.* || **II, 1** *résurrection* ; **4** *animation, mouvement* ; **5** *activité, essor, prospérité* ; *survivance* ; **6** *avènement, éclosion, édification, élargissement, implantation.*

◆ **À mort** loc. adv. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* ; sens 2, XIII^e s., *Chronique de Rains* ; sens 3, av. 1869, Sainte-Beuve — *haïr à mort..,* même sens, XIV^e s., Cuvelier, et *en vouloir de mort..,* v. 1590, La Curne). **1.** Au point d'en mourir ou de faire mourir : *Être blessé à mort. Ils l'ont battu à mort.* || **2.** *Fig.* Extrêmement : *Excellent travailleur deux jours, il se saoulait à mort le troisième* (Gide). *Il devint riche à millions, riche à mort* (Pourrat). || **3.** Par exagér. et fig. *En vouloir à mort à quelqu'un,* le haïr jusqu'à souhaiter sa mort.

◆ **De la mort** loc. adj. (début du XX^e s.). Se dit d'activités, d'exercices très périlleux où l'on risque sa vie : *Commando de la mort. Le saut de la mort exécuté par des trapézistes.*

◆ **La mort dans l'âme** loc. adv. (1808, d'Hautel). Contre son gré et avec un vif chagrin : *Il a dû, la mort dans l'âme, se séparer de son chien.*

◆ **À mort !, Mort à !** loc. interj. (*à mort,* XIV^e s., Tobler-Lommatzsch ; *mort à,* 1841, Balzac). Imprécation par laquelle on souhaite publiquement la mort de quelqu'un : *Ah ! vous avez dit :« Mort aux vaches ! » C'est bon. Suivez-moi* (France). *Tout ce qui est un, tout ce qui est né dans sa singularité, à mort, à mort !* (Le Clézio). *À mort le tyran !*

2. mort, e [mɔr, -ɔrt] adj. (lat. pop. **mortus,* altér. du lat. class. *mortuus,* part. passé de *mori,* mourir ; fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens 1 [« ...qui ne participe plus à la nutrition... », XIII^e s., *Romania,* XXXIII, 93] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, v. 1320, Watriquet de Couvin ; sens 4, v. 1360, Froissart [*être plus mort que vif,* milieu du XVI^e s.] ; sens 5, fin du XII^e s., *Aiol* ; sens 6, 1798, Acad. [*ne pas y aller de main morte,* 1640, Oudin — au fig., 1718, Acad. ; *un geste mort,* 1863, Th. Gautier] ; sens 7, 1642, Corneille ; sens 8, v. 1460, G. Chastellain ; sens 9, v. 1360, Froissart [*de l'argent mort,* 1690, Furetière] ; sens 10, 1690, Furetière [art. *langue*] ; sens 12 [*espace mort*], 1923, Larousse ; sens 13, 1731, Voltaire ; sens 15, 1959, Robert ; sens 16, 1896, Proust [c'est mort, 1918, Esnault ; *elle est morte,* 1959, Robert]). **1.** Se dit d'un être qui a cessé de vivre : *Trouver quelqu'un mort de froid dans un bois. Un étang couvert de poissons morts.* || Se dit de ce qui ne participe plus à la nutrition du corps : *Des chairs mortes.* || **2.** *Par anal.* Se dit d'une partie du corps qui, temporairement, est insensible : *Elle* [Tota] *dormait.. Les cahots secouaient sa petite tête morte* (Mauriac). *Avoir une jambe morte.* || **3.** Se dit d'un végétal ou d'une partie de celui-ci dont les fonctions végétatives sont abolies : *Un arbre mort. Une branche morte. Des feuilles mortes.* || **4.** *Fig.* Qui est considéré comme déjà mort, parce qu'il est en danger de mort ou parce qu'il ne mène plus une vie active : *Un retraité, c'est un homme mort.* || Fig. *Être plus mort que vif,* être paralysé par la frayeur. || **5.** Fig. *Mort de fatigue, de froid, de peur,* etc., fortement affecté sur le plan physiologique par la fatigue, le froid, la peur, etc. || **6.** Éteint, comme privé de vie (en parlant d'une partie du corps) : *Des yeux morts. Une main morte.* || Fig. *Ne pas y aller de main morte,* V. ALLER 1. || *Un geste mort,* un geste alangui. || **7.** *Fig.* Se dit d'un sentiment, d'un état d'âme qui n'a plus de raison d'être : *Un amour mort. Une espérance morte.* || **8.** Sans éclat, terne : *Un style mort. Une couleur morte.* || **9.** Se dit d'une chose dépourvue de vie, d'activité : *Le flot était sans mouvement et absolument mort* (Chateaubriand). *Elle se préparait au sommeil, cette bourgade à demi-morte* (Mauriac). *Une ville morte. Un commerce mort.* || *Morte-saison,* v. à l'ordre alphab. || *Nature morte,* V. NATURE. || Spécialem. *De l'argent mort,* de l'argent qu'on garde sans le faire fructifier. || **10.** *Langue morte,* langue qui a cessé d'être parlée par une communauté. || **11.** *Bras mort d'une rivière,* V. BRAS. || *Morte-eau,* v. à l'ordre alphab. || **12.** *Angle mort,* V. ANGLE. || *Espace mort,* en termes de balistique, syn. de ANGLE MORT. || **13.** *Balle morte,* balle qui a perdu sa force d'impulsion : *L'officier auprès de moi a reçu quelque balle morte* (Mérimée). || **14.** *Poids mort, point mort, temps mort,* V. POIDS, POINT, TEMPS. || **15.** *Fam.* Qui est inutilisable : *Une batterie morte. Des pneus morts. Ce poste de radio est complètement mort.* || **16.** Qui appartient au passé : *Une année morte.* || Pop. *C'est mort,* c'est fini. || Pop. *Elle est morte,* la journée est terminée.

● SYN. : **1** *décédé, défunt, disparu, feu* (vx), *trépassé* (littér.), *tué* ; *mortifié, nécrosé* ; **2** *inanimé, inerte* ; **4** *inactif* ; **6** *apathique, languide, morne, terne* ; **7** *éteint, évanoui* ; **8** *délavé, fade, plat* ; **9** *désert, dormant, figé, stagnant, vide* ; **15** *esquinté* (fam.), *fichu,* (fam.), *foutu* (pop.), *usé.*

◆ n. (sens 1, v. 980, *Passion du Christ* [« dépouille mortelle... », 1550, *Bible Louvain* ; *tête de mort,* 1562, Du Pinet] ; sens 2, fin du XIII^e s. [*jour des morts,* 1530, Palsgrave ; *messe des morts,* 1690, Furetière ; *sonnerie « Aux Morts »,* début du XX^e s. ; *monument aux morts,* 27 juill. 1921, Alain ; *à réveiller les morts,* 1918, A. France] ; sens 3, milieu du XVI^e s., Ronsard [*descendre chez les morts,* 1677, Racine ; *dialogue des morts,* v. 1692, Fénelon] : sens 4, V. FAIRE 1 ; sens 5, 1837, Balzac ; sens 6, 1936, R. Martin du Gard ; sens 7, 1959, Robert). **1.** Personne décédée : *À Vienne, hier, mille morts. Voilà ce qu'il en coûte de vouloir éliminer les socialistes. À Paris quatorze morts et un millier de blessés* (Green). || Dépouille mortelle d'une personne décédée : *Retirer un mort des*

décombres. Exposer un mort à la morgue. || *Tête de mort,* tête humaine dépourvue de toutes ses chairs. || **2.** Personne qui a cessé de vivre et dont la mémoire est honorée dans le souvenir des hommes ou par des pratiques religieuses : *Nous avions suivi des enterrements, prié pour les morts à l'église et au cimetière* (Arland). *Le culte des morts. Garder le souvenir des morts.* || *Jour des morts,* lendemain de la Toussaint, consacré, chez les catholiques, à des prières pour les morts. || *Messe des morts,* messe célébrée pour le repos des âmes du purgatoire, selon le culte catholique. || *Sonnerie « Aux Morts »,* sonnerie et batterie destinées à honorer le souvenir de ceux qui sont morts pour la patrie. || *Monument aux morts,* monument érigé en l'honneur des victimes de la guerre. || Fam. *À réveiller les morts* ou *un mort,* se dit d'un bruit très fort ; se dit aussi d'un alcool très fort ou d'un mets très épicé : *Une sauce à réveiller un mort.* || **3.** En mythologie, les ombres qui habitent les Enfers : *Le séjour des morts.* || Fig. *Descendre chez les morts,* mourir. || *Dialogue des morts,* œuvre littéraire qui met en scène des personnages illustres séjournant aux Enfers. || **4.** *Faire le mort,* v. FAIRE 1. || **5.** *Un mort civil,* en termes de droit, celui qui est frappé de mort civile : *La situation de mort civil, où le failli reste comme une chrysalide, dure trois mois environ* (Balzac). || **6.** Fam. *Un mort en sursis,* une personne qui est vouée, par son état de santé ou par un risque quelconque, à une mort prochaine. || **7.** Fam. *Un mort vivant,* ou *un mort-vivant,* une personne qui, quoique en vie, présente l'apparence extérieure de la mort : *Mais, outre ces conclusions radicales, la mélancolie fait d'une certaine société, une assemblée de morts-vivants, un cimetière de surface, si on peut dire* (Giono).

● SYN. : **1** *défunt, disparu, trépassé ; cadavre, corps, dépouille, macchabée* (arg.). *restes ;* **2** *aïeux, ancêtres ;* **3** *esprit, lares, manes, ombres.* — CONTR. : **1** *vivant.*

◆ n. m. (sens 1, 1861, Larchey ; sens 2, XVIe s., Loisel). **1.** Au whist et au bridge, celui des quatre joueurs qui étale son jeu sur la table : *Baldi m'avait par horreur du « mort » appris le whist et à tricher* (Gide). || **2.** *Le mort saisit le vif,* maxime par laquelle, dans la langue du droit, on exprime cette règle que l'héritier est, de droit, possesseur des biens de son auteur dès le décès de celui-ci.

● REM. *Faire le mort,* en termes de jeu, est une expression figée : *C'est ma femme qui fait le mort.*

mortadelle [mɔrtadɛl] n. f. (ital. *mortadella,* mêmes sens, dimin. d'une forme non attestée **mortata,* issue du lat. *murtatum,* var. de *myrtatum,* sorte de farce faite avec beaucoup de myrte, dér. de *murtus* ou *myrtus,* myrte, gr. *murtos,* même sens ; XVe s., Guégan [I, 29], au sens 1 : sens 2 [« ragoût de poulet en usage en Italie »], 1845, Bescherelle). **1.** Gros saucisson d'Italie fabriqué avec du porc et du bœuf. || **2.** En Italie, pâté fait avec de la volaille et du lard.

mortaillable [mɔrtajabl] adj. et n. (de l'anc. franç. *mortaille,* droit que le seigneur avait de succéder à un serf décédé sans héritier légitime [XIIIe s., Godefroy], dér. du n. f. *mort* — avec influence de *taille* et de *taillable ;* 1346, Godefroy). Se disait, en droit féodal, d'un serf ou d'une serve héréditaire. (Syn. MAINMORTABLE.)

mortaisage [mɔrtɛzaʒ] n. m. (de *mortaiser ;* 1845, Bescherelle). Opération qui consiste à pratiquer une mortaise.

mortaise [mɔrtɛz] n. f. (origine inconnue ; v. 1196, J. Bodel, écrit *mortaisse* [*mortaise,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Entaille dans une pièce de bois ou de fer destinée à recevoir le tenon d'une autre pièce : *L'assemblage à tenon et mortaise, dit-il, ne veut point de colle si l'ouvrage est bien dressé* (France). || **2.** Entaille dans laquelle entre le pêne d'une serrure ou la barre d'un verrou : *Ce doit être, se dit-il, un de ces verrous à poignée qu'on abaisse sur une mortaise et qu'il faut relever pour pouvoir ouvrir* (Giono).

mortaisé, e [mɔrtɛze] adj. (part. passé de *mortaiser ;* 1963, Larousse). En héraldique, se dit d'un trait de partition ou d'une pièce dont les bords présentent des échancrures en forme de trapèze.

mortaiser [mɔrtɛze] v. tr. (de *mortaise* [v. ce mot] ; 1302, Godefroy, écrit *mortissier* [*mortoiser,* 1389, Godefroy ; *mortaiser,* milieu du XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Pratiquer une mortaise : *Mortaiser une poutre.* || **2.** Faire à la mortaiseuse une rainure dans une pièce évidée.

mortaiseur [mɔrtɛzœr] n. m. (de *mortaiser ;* 1903, Larousse, comme adj. au sens de « qui sert à mortaiser » ; comme n. m., au sens actuel, 1931, Larousse). Ouvrier qui travaille sur une mortaiseuse.

mortaiseuse [mɔrtɛzøz] n. f. (dér. de *mortaiser ;* 1868, Littré). Machine-outil servant à creuser des mortaises, et aussi à raboter verticalement,

mortalité [mɔrtalite] n. f. (lat. *mortalitas,* condition d'un être mortel, les humains, de *mortalis* [v. MORTEL] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 1 ; sens 2, v. 1207, Villehardouin ; sens 3, 1888, Larousse [*mortalité maternelle,* 1963, Larousse] ; sens 4, 1749, Buffon [*mortalité ; taux de mortalité,* 1959, Robert ; *tables de mortalité,* 1er semestre 1807, *Mémoires de l'Académie des sciences,* p. 182]). **1.** *Class.* Fait d'être sujet à la mort : *Il ne dompte pas seulement la mort, il dompte encore la mortalité* (Bossuet). || **2.** Ensemble des morts survenues dans un certain espace de temps (à propos des hommes et des animaux) : *Une épidémie pendant laquelle la mortalité a été effrayante.* || **3.** *Mortalité infantile,* proportion (pour 1 000) des enfants qui meurent dans leur première année. || *Mortalité maternelle,* proportion des femmes qui meurent en accouchant. || **4.** *Taux de mortalité,* ou simplem. *mortalité,* rapport des décès dans une collectivité, durant une période donnée, à l'effectif moyen de cette collectivité. || *Tables de mortalité,* tables utilisées par les compagnies d'assurances sur la vie et qui donnent le pourcentage de mortalité par groupe d'individus donnés.

● SYN. : **2** *létalité.*

mort-aux-rats [mɔrora *ou* mɔrtora] n. f. (de *mort,* n. f., *aux,* article défini contracté, et du plur. de *rat ;* 1594, *Satire Ménippée*). Substance empoisonnée destinée à la destruction des rats.

mort-bois [mɔrbwa] n. m. (de l'adj. *mort* et de *bois ;* fin du XIVe s.). Bois de peu de valeur qui ne peut servir pour la charpente.

● REM. S'emploie surtout au pluriel, en termes d'eaux et forêts.

mort-de-sang [mɔrdəsɑ̃] n. m. invar. (de *mort,* adj., de et *sang ;* 1874, Larousse). Tache d'un noir verdâtre qu'on trouve sur la peau des moutons morts d'un coup de sang.

mort-dieu [mɔrdjø] interj. (de *mort,* n. f., et de *dieu,* proprem. « [par la] mort de Dieu » ; v. 1175, Chr. de Troyes). *Anc.* orthogr. du juron MORDIEU.

morteau [mɔrto] n. f. (emploi comme n. commun de *Morteau,* chef-lieu de canton du Doubs où cette saucisse est fabriquée ; 1970, Robert). Saucisse fumée, dite *jésus de Morteau.*

morte-eau [mɔrto] n. f. (du fém. de l'adj. *mort,* et de *eau ;* 1484, Garcie, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** Faible marée qui se produit entre la nouvelle et la pleine lune : *La marée de morte-eau palpite à peine, plate comme un lac* (Colette). *Être en morte-eau.* || **2.** Époque de ces marées : *Partir à la morte-eau.*

● Pl. *des* MORTES-EAUX.

mortel, elle [mɔrtɛl] adj. (lat. *mortalis,* sujet à la mort, périssable, humain, de *mors, mortis,* mort ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *mortal* [*mortel,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*], au sens 1 [*la race mortelle,* av. 1830, B. Constant] ; sens 2, 1558, Ronsard ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1764, Voltaire [*quitter sa dépouille mortelle,* 1680, Richelet] ; sens 5, 8, 11, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 6, v. 1131, *Couronnement de Louis ;* sens 7, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 8, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 9. 1927, G. Duhamel). **1.** Sujet à la mort : *Tous les hommes sont mortels.* || Littér. *La race mortelle,* la race des hommes (par opposition aux dieux, *immortels*). || **2.** Qui finit par la mort : *Tout*

notre temps est pris par les besognes de notre destinée mortelle (J. Simon). || **3.** En termes de religion, périssable, en parlant du corps (par opposition à l'âme, *immortelle*) : *La chair mortelle.* || **4.** Poétiq. *Dépouille mortelle, restes mortels,* le cadavre. || *Quitter sa dépouille mortelle,* mourir. || **5.** Qui cause ou peut causer la mort : *Nul ne peut rien contre une maladie mortelle* (Mauriac). *Une blessure mortelle. Un danger mortel.* || *Péché mortel,* v. PÉCHÉ. || **6.** *Par exagér.* Qui fait souffrir cruellement : *Un froid mortel.* || **7.** *Fig.* Qui amène la fin, entraîne la ruine de : *La passion dont elle ne cessait de poursuivre l'infini était quelque chose de désordonné et de mortel au bonheur* (Balzac). || **8.** Fastidieux, qu'on a beaucoup de mal à supporter : *Durant quatre mortelles lieues, nous n'aperçûmes que des bruyères guirlandées de bois* (Chateaubriand). *Un ennui mortel. Un conférencier mortel.* || **9.** Qui évoque la mort : *Silence mortel.* || **10.** Qui souhaite ou qui pousse à souhaiter la mort : *Celle-là même qui peut faire si nobles les relations avec ton ennemi le plus mortel* (Saint-Exupéry). *Une haine mortelle.*

● SYN. : **1** *périssable ;* **4** *corps, macchabée* (arg.) ; **5** *fatal, foudroyant ;* **6** *cruel, cuisant, noir* (fam.) ; **7** *funeste, néfaste ;* **8** *assommant, endormant, ennuyeux, lassant, pénible, soporifique* (fam.) ; **9** *funèbre, lugubre, sépulcral, sinistre ;* **10** *impitoyable, implacable, irréductible.*

◆ n. (XIIe s., *Vie d'Édouard le Confesseur* [*un heureux mortel,* 1694, Acad.]). *Littér.* Être humain : *Il me semble que chaque mortel possède tout auprès du centre de sa machine* [...] *un petit appareil d'une sensibilité incroyable qui lui marque l'état de l'amour de soi* (Valéry). *Mais je vous admire, Jupiter, quand vous aimez une mortelle, de renoncer à vos privilèges divins* (Giraudoux). *Les dieux et les mortels.* || *Le commun des mortels,* v. COMMUN. || Fam. *Un heureux mortel,* un homme qui a de la chance.

mortellement [mɔrtɛlmɑ̃] adv. (de *mortel ;* v. 1155, Wace, écrit *mortelment* [*mortellement,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 4, 1694, Acad.). **1.** À mort : *Être blessé mortellement.* || **2.** De manière à faire perdre la vie de l'âme : *Pécher mortellement.* || **3.** Avec un acharnement qui va jusqu'à souhaiter la mort : *Haïr quelqu'un mortellement.* || **4.** *Fig.* et *par exagér.* Extrêmement : *Un film mortellement ennuyeux.*

morte-paye [mɔrtəpɛj] n. m. (du fém. de l'adj. *mort* et du n. f. *paye ;* 1932, Larousse). *Autref.* Soldat entretenu de façon permanente en temps de paix comme en temps de guerre.

◆ n. f. (1475, Bartzsch). *Vx.* Soldat invalide qui continue à percevoir sa solde sans faire de service actif.

● Pl. *des* MORTES-PAYES.

morte-saison [mɔrtəsɛzɔ̃] n. f. (du fém. de l'adj. *mort* et de *saison ;* fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut,* au sens de « saison où la terre ne produit plus rien » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Temps de relâche pour un commerce, une industrie, etc. : *Les dames Delobelle se trouvaient souvent gênées, surtout aux époques de morte-saison, pour l'article de Paris* (Daudet). *Le désir du chauffeur était d'éviter si possible la morte-saison* (Proust).

mort-gage [mɔrgaʒ] n. m. (de l'adj. *mort* et de *gage ;* v. 1283, Beaumanoir). En termes de droit, gage dont on laisse jouir un créancier sans imputer les fruits sur la dette.

morticole [mɔrtikɔl] n. m. (de *morti-,* élément tiré du lat. *mors, mortis,* mort [n. f.], et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer ; 1903, Larousse [il a existé aussi un n. pr. *Morticole,* « habitant de la Morticolie, pays imaginaire soumis aux médecins » — 1894, L. Daudet —, dér. de *Morticolie,* n. pr. fantaisiste formé sur les mots lat. *mors, mortis,* et *colere* — v. ci-dessus]). Appellation péjorative donnée aux médecins.

mortier [mɔrtje] n. m. (lat. *mortarium,* vase à piler, auge, creux dont la forme rappelle celle d'un vase à piler, ce qui est préparé dans ce vase, drogue, potion ; v. 1130, *Eneas,* au sens II, 1 ; sens I, 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens I, 2, 1676, Félibien ; sens I, 3, 1470, Gay ; sens I, 4-5, 1874, Larousse [« tube creux pour le lancement de bombes d'artifice... », 1963, Larousse] ; sens I, 6, XIIIe s., Gay ; sens I, 7, v. 1460, Villon ; sens I, 8, av. 1696, La Bruyère ; sens I, 9, 1903, Larousse ; sens II, 2, 1668, La Fontaine).

I. 1. Récipient à cavité hémisphérique servant à broyer des substances : *Son épouse* [...] *pilait l'ail dans un mortier de bronze* (France). || **2.** Récipient ou trou creusé en terre dans lequel on éteint la chaux. || **3.** *Anc.* Bouche à feu servant à lancer des bombes. || **4.** *Auj.* Canon à âme lisse spécialement destiné à faire du tir courbe : *Les ambulances laissaient passer devant elles des choses pressées : celles qui doivent tuer, de trapus mortiers gris* (Duhamel). *Mortier de tranchée. mortier d'infanterie.* || **5.** *Anc.* Grosse pièce en bois creusée de trous, à travers lesquels des pilons trituraient les composants de la poudre noire ; *auj.,* tube pour le lancement de bombes (d'artifice) et d'engins analogues. || **6.** *Autref.* Vase d'argent ou de cuivre rempli d'eau, où surnageait une veilleuse. || **7.** Coiffure ronde ou toque de certains magistrats : *Président à mortier.* || **8.** Le président lui-même : *Il traite les mortiers de bourgeoisie* (La Bruyère). || **9.** *Mortier électrique,* instrument servant à montrer le pouvoir calorifique d'une décharge électrique.

II. 1. Agglomérat artificiel de sable et d'un liant (chaux ou ciment) pour lier les pierres ou les briques d'une construction : *Le mortier qui relie les pierres de la cathédrale où Barrès s'exalte* (Mauriac). *L'apprenti maçon gâche le mortier. Mortier aérien, bâtard, bitumineux.* || **2.** *Fam.* Se dit de tout mélange pâteux et trop compact, particulièrement en cuisine : *Cette purée est un vrai mortier.*

mortier-pendule [mɔrtjepɑ̃dyl] n. m. (de *mortier* et de *pendule ;* 1963, Larousse). Appareil servant à déterminer la puissance des explosifs.

● Pl. *des* MORTIERS-PENDULES.

mortifère [mɔrtifɛr] adj. (lat. *mortifer,* qui cause la mort, fatal, de *mors, mortis,* mort, et de *ferre,* apporter ; 1491, Orose, I, 208). Qui cause la mort : *Si à l'heure où la lune vient de se coucher il recevait la visite d'un vampire, de ce noir oreillard qui avant de lui sucer la veine au-dessous de l'oreille gauche l'engourdit de ses grandes ailes mortifères ?* (Claudel). *Plante mortifère.*

mortifiant, e [mɔrtifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *mortifier ;* v. 1590, Marnix, au sens fig. de « qui fait mourir » [en parlant de la lettre, par opposition à l'esprit qui vivifie] ; sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Qui mortifie la chair : *Des pratiques mortifiantes.* || **2.** Qui humilie : *Lorsque je préparais à Louis-le-Grand mon bachot de philo (le seul examen où j'ai dû me présenter deux fois avant d'être reçu), je traversais parfois des heures bien mortifiantes* (Martin du Gard). *Busard avait remâché des pensées mortifiantes* (Vailland).

● SYN. : **2** *blessant, humiliant, injurieux, outrageant, vexant.*

mortification [mɔrtifikasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *mortificatio,* mort, destruction, de *mortificatum,* supin de *mortificare* [v. MORTIFIER] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens religieux de « anéantissement » ; sens 1, XIVe s. ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1630, Brunot ; sens 4, v. 1560, Paré ; sens 5, 1868, Littré). **1.** Privation, sacrifice volontaire que l'homme s'impose à lui-même par esprit de pénitence : *Les Trappistes étaient plus spécialement préposés aux œuvres de la mortification et de la pénitence* (Huysmans). || **2.** Souffrance qui survient indépendamment de la volonté, mais qui est considérée comme méritoire : *Il a pris son mal comme une mortification envoyée par Dieu.* || **3.** *Fig.* Froissement d'amour-propre, humiliation : *Subir une terrible mortification.* || **4.** En termes de médecine, mort d'un tissu ou d'un organe : *La mort fragmentaire et successive telle qu'elle s'insère dans toute la durée de notre vie, détachant à chaque moment des lambeaux de nous-mêmes sur la mortification desquels*

des cellules nouvelles multiplieront (Proust). || **5.** Commencement de décomposition des viandes ou des fruits, qui est attendue pour certaines préparations culinaires : *La mortification du gibier.*

● SYN. : **1** *ascèse, macération, pénitence ;* **2** *calvaire, crucifiement, expiation ;* **3** *affront, avanie, camouflet, offense, soufflet, vexation ;* **4** *nécrose.*

mortifier [mɔrtifje] v. tr. (bas lat. ecclés. *mortificare,* faire mourir, et, au fig., « abaisser », du lat. class. *mors, mortis,* mort, et *facere,* faire ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « faire sortir de la vie » [en parlant de Dieu] ; sens 1, XIII^e s., Rutebeuf ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1874, Larousse [« rendre la viande plus tendre », 1588, Montaigne] ; sens 4, 1690, Furetière [comme v. pr., v. 1560, Paré]). **1.** Rendre quelqu'un insensible aux tentations par la mortification des sens : *Mortifier la chair, ses passions.* || **2.** Infliger des blessures d'amour-propre : *Elle sentait que Gertrude me devenait à charge et que sa présence parmi nous me mortifiait* (Gide). *On lui faisait passer des robes modestes qui la mortifiaient* (Cocteau). || **3.** En termes de cuisine, attendre le début de la décomposition de certaines viandes ou de certains fruits : *Mortifier du gibier.* || Rendre la viande plus tendre. || **4.** Faire périr un tissu par la décomposition (employé surtout au part. passé) : *Tissus mortifiés.*

● SYN. : **1** *crucifier, macérer, mater ;* **2** *blesser, brimer, froisser, humilier, offenser, outrager, vexer ;* **4** *nécroser.*

◆ **se mortifier** v. pr. (v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). S'infliger des mortifications.

mortinaissance [mɔrtinɛsɑ̃s] n. f. (de *morti-,* élément tiré de *mort*[*-né*], et de *naissance ;* 1963, Larousse). Naissance d'un enfant mort-né.

mortinatalité [mɔrtinatalite] n. f. (de *morti-* [v. l'art. précéd.] et de *natalité ;* 1878, Larousse [*taux de mortinatalité,* 1963, Larousse]). Ensemble des mortinaissances dans un lieu et pour une période donnés : *Le professeur Brenbeau a présenté une communication substantielle sur la mortinatalité, c'est-à-dire la procréation d'enfants-morts* (Duhamel). || *Taux de mortinatalité,* rapport du nombre des mort-nés au nombre des naissances vivantes pour une durée donnée, dans une population déterminée.

mort-né, e [mɔrne] adj. et n. (de l'adj. *mort* et de *né ;* v. 1283, Beaumanoir, écrit *mornés ; mort-né,* 1408, N. de Baye, I, 221 [*faux mort-né,* 1963, Larousse]). Qui est mis au monde sans vie : *Un enfant mort-né. Un mort-né. Ah ! les petits mort-nés | Ne se dorlotent guère* (Laforgue) || *Un faux mort-né,* un enfant né vivant, mais mort avant la déclaration à l'état civil.

◆ adj. (fin du XVII^e s., Saint-Simon). *Fig.* Qui échoue dès le commencement : *Les livres qui paraissent en été sont mort-nés* (Gide). *Un projet mort-né.*

● REM. *Né* est le seul élément variable dans ce mot composé : *Une brebis mort-née. Des mort-nés.*

morts-terrains [mɔrtɛrɛ̃] n. m. pl. (des plur. de l'adj. *mort* et du n. m. *terrain ;* 1^er oct. 1875, *Revue des Deux Mondes* [p. 674], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Terrains relativement récents, recouvrant en discordance un gîte minier de formation plus ancienne. || **2.** Terrains stériles situés au-dessus de la roche à extraire d'une carrière.

mortuage [mɔrtɥaʒ] n. m. (de l'adj. *mort ;* fin du XIV^e s.). Droit que les curés prélevaient, en Bretagne, sur la succession de ceux qui mouraient sans avoir laissé de biens à l'Église.

mortuaire [mɔrtɥɛr] adj. (bas lat. *mortuarius,* qui concerne la mort [et, au Moyen Âge, au neutre substantivé *mortuarium,* « mortalité »], du lat. class. *mors, mortis,* mort [n. f.] ; v. 1213, *Fet des Romains,* comme n. m., aux sens de « mortalité, épidémie » ; comme adj., au sens actuel, XV^e s. [*chambre mortuaire,* 1874, Larousse ; *domicile mortuaire,* 1868, Littré ; *maison mortuaire,* XVI^e s., *Coutumier général ; drap mortuaire,* 1611, Cotgrave ; *dépôt mortuaire,* 1931, Larousse ; *lettre mortuaire, acte mortuaire,* 1874, Larousse ; *registre mortuaire,* 1657, A. Le Maistre ; *extrait mortuaire,* 1680, Richelet]). Relatif à la mort, aux cérémonies ou aux formalités qui concernent un décès : *Un prêtre, une religieuse, recueillis dans cette atmosphère de veillée mortuaire où se mêlent la fatigue des nuits blanches et les chuchotements de la prière et de l'ombre* (Daudet). *Maintenant c'est une nuit mortuaire où flottent des plaques de neige* (Claudel). *Le long des murs sont accrochées des couronnes mortuaires* (Jouhandeau). *Une cérémonie mortuaire.* || *Chambre mortuaire,* chambre où repose un mort. || *Domicile* ou *maison mortuaire,* maison où une personne est décédée. || *Drap mortuaire,* drap que l'on étend sur le cercueil. || *Dépôt mortuaire,* dans certains cimetières, petit édifice où l'on dépose les morts avant leur sépulture. || *Lettre mortuaire,* lettre imprimée annonçant un décès. || *Acte mortuaire,* en termes de droit administratif, acte authentique certifiant un décès. || *Registre mortuaire,* recueil des actes mortuaires d'une même localité. || *Extrait mortuaire,* copie d'un acte extrait de ce registre.

mort-vivant n. m. V. MORT.

mort-volant [mɔrvɔlɑ̃] n. m. (de *mort,* adj., et de *volant ;* 1765, *Encyclopédie,* écrit *morvolant ; mort-volant,* 1845, Bescherelle). Défaut se produisant parfois durant le dévidage des cocons de soie naturelle, et laissant un fil flottant.

● Pl. *des* MORTS-VOLANTS.

morue [mɔry] n. f. (origine douteuse, peut-être du celtique *mor,* mer, et de l'anc. franç. *luz,* brochet [v. 1175, Chr. de Troyes — bas lat. *lucius,* même sens] ; v. 1268, É. Boileau, au sens 1 [le dér. *moluel,* « petite morue », est attesté dès 1036, Fagniez ; *morue franche,* 1868, Littré ; *poignée de morues,* 1690, Furetière. art. *poignée*] ; sens 2, 1622, Sorel ; sens 3, 1849, Esnault ; sens 4, 1939, Montherlant). **1.** Gros poisson du genre *gade,* qui vit dans les mers arctiques, consommé frais sous le nom de *cabillaud* et, séché, sous celui de *merluche : Morue blanche, noire, pinnée.* || *Morue franche,* cabillaud. || *Poignée de morues,* deux morues attachées ensemble. || **2.** Fam. *Queue de morue,* pans longs et effilés de l'habit, du frac : *Elle l'imaginait en « queue de morue », comme elle disait, avec un « gibus », dans ce restaurant de luxe* (Mauriac). || *Queue-de-morue,* v. à l'ordre alphab. || **3.** *Pop.* et *péjor.* Prostituée de bas étage : *Y a pas plus morue que cette femme-là* (France). || **4.** *Par extens.* Terme injurieux à l'adresse de n'importe quelle femme : *« Vous ne savez pas où il a été ? — Avec cette morue d'Amadis, sûrement, sanglota Lardier »* (Vian).

morula [mɔryla] n. f. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens, dimin. du lat. class. *morum,* fruit du mûrier ; 1888, Larousse). En biologie, première ébauche de l'embryon, petite masse ayant l'aspect d'une mûre.

morus [mɔrys] n. m. (mot lat. signif. « mûrier » ; 1874, Larousse). Nom scientifique du mûrier.

morutier [mɔrytje] n. et adj. m. (de *morue ;* 1^er nov. 1874, *Revue des Deux Mondes,* p. 122 [var. *moruyer,* « pêcheur de morues », dès 1611, Cotgrave]). Se dit des navires et des hommes qui font la pêche à la morue : *Et à sa gauche, c'était le port avec, décolorés par les embruns, rongés de sel, les morutiers à l'ancre* (Henriot).

morvandeau, elle [mɔrvɑ̃do, -ɛl] adj. et n. (de *Morvan,* n. géogr. ; av. 1850, Balzac, écrit *morvandiau ; morvandeau,* 1874, Larousse [*morvandiot,* var. graphique de *morvandiau,* 1959, Robert]). Relatif au Morvan ; habitant ou originaire de cette région. (On dit aussi MORVANDIAU : MORVANDIOT, E.)

◆ **morvandeau** n. m. (1874, Larousse). Dialecte de langue d'oïl parlé dans le Morvan.

morve [mɔrv] n. f. (mot probablem. issu, par métathèse consonantique, de *vorme,* var. anc. de *gourme* [v. ce mot] ; v. 1378, J. Le Fèvre, en parlant d'une personne [mot sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *morveux*] ; sens 1, 1495, *ZRP,* LXVII, 32 ; sens 2, 1530, Palsgrave ; sens 3, 1931, Larousse ; sens 4, 1970, Robert).

1. Maladie infectieuse des équidés, transmissible à l'homme, caractérisée par d'abondantes sécrétions nasales. || 2. *Par extens.* Humeur visqueuse sécrétée par la muqueuse du nez : *Et là-bas, en bas, cette chose humaine, abjecte, qui sanglote par cœur, ravalant sa morve* (Aragon). *Au-dessous du nez, il y avait ce creux, cette rigole, par où devait couler la morve* (Le Clézio). || 3. *Morve rouge,* maladie de la canne à sucre. || 4. État d'un sirop arrivé à une certaine consistance.

morveux, euse [mɔrvø, -øz] adj. (de *morve ;* v. 1220, Coincy, au sens 2 ; sens 1, XIIIe s., Godefroy ; sens 3, av. 1589, J. A. de Baïf [*qui sera morveux, si se mouche,* même sens, av. 1493, G. Coquillart ; *se sentir morveux,* milieu du XXe s.]). 1. Atteint de la morve : *Un cheval morveux.* || 2. *Par extens.* Qui a la morve au nez : *Un enfant morveux.* || 3. *Qui se sent morveux qu'il se mouche* (prov.), celui qui se sent visé n'a qu'à faire son profit de la critique. || *Se sentir morveux,* prendre conscience de ses torts : *Le confrère présent, comme s'il se fût senti morveux, remonta sur ses grands chevaux* (Mauriac).

◆ n. (sens 1, XVe s., Littré ; sens 2, 1656, Oudin). 1. *Fam.* Petit garçon ou petite fille : *Voyez donc ce morveux, comme il est joli en fille* (Beaumarchais). *Les morveuses des pensionnats ont appris à vénérer cette date du passé* (M. Prévost). *Qu'est-ce que tu chantes, morveux ?* (Pergaud). || 2. *Péjor.* Personne jeune qui fait l'importante : *Ce sont de beaux morveux* (Molière).

mosaïcité [mɔzaisite] n. f. (dér. savant de *mosaïque* 3 ; 1931, Larousse). Authenticité mosaïque : *La mosaïcité du Pentateuque.*

mosaïculture [mɔzaikyltyr] n. f. (de *mosaï[que]* 1 et de *culture,* sur le modèle de *horticulture ;* 1907, Larousse). En horticulture, méthode d'ornementation des corbeilles et plates-bandes, visant à obtenir des dessins réguliers de plantes de diverses couleurs.

1. mosaïque [mɔzaik] n. f. (ital. *mosaico,* mosaïque, lat. médiév. *musaicum,* même sens [XIVe s.], altér. du bas lat. *musivum,* ouvrage de mosaïque, neutre substantivé de l'adj. *musivus,* de mosaïque, gr. *mouseîos,* des muses, dér. de *moûsa,* muse ; 1498, Havard, écrit *musaïque* [*mosaïque,* 1529, Tory], au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, 1874, Larousse [en parlant d'une œuvre littéraire, av. 1801, Rivarol] ; sens 4, 1931, Larousse ; sens 5-8, et 10-11, 1963, Larousse ; sens 9, 1868, Littré ; sens 12, 1874, Larousse). 1. Assemblage de petits cubes multicolores en marbre, pierre ou terre cuite, juxtaposés pour reproduire un dessin et liés par un ciment : *La fresque est alors la mosaïque du pauvre ; mais la mosaïque, mère du vitrail, n'est pas le moyen d'expression privilégié de l'art chrétien* (Malraux). *La mosaïque murale, la mosaïque de pavement. Un vase en mosaïque.* || 2. *Par extens.* Art d'exécuter ce type d'assemblage. || 3. *Fig.* Ensemble composé de pièces disparates : *Le vitrail, ayant perdu toute transparence, semblait une mosaïque de lames de charbon polies* (Butor). || *Spécialem.* Œuvre littéraire faite de morceaux rapportés : *Le plus gros de son interview, elle l'a fabriqué* [...] *avec une mosaïque de citations de mes écrits* (Mauriac). || 4. *Par anal.* Maladie à virus de certaines plantes : *La mosaïque du tabac, de la pomme de terre, du concombre.* || 5. En génétique, mode d'hérédité où les caractères parentaux sont répartis par plaques sur le corps de l'hybride. || 6. En horticulture, parterre où fleurs et feuillages s'associent pour former un dessin régulier. || 7. Autref. *Broderie de mosaïque,* broderie faite de pierres précieuses placées en forme de mosaïque ; *auj.,* broderie faite de petites perles de couleur posées sur canevas. || 8. Application d'un morceau de peau finement posé sur la couverture d'une reliure, d'une autre teinte que celle-ci. || 9. *Panneau en mosaïque,* ouvrage de serrurerie à jour garnissant le haut d'une porte cochère. || 10. En termes de télévision, électrode recouverte d'un certain nombre de corpuscules photo-électriques isolés les uns des autres. || 11. Plan sommaire obtenu en raccordant des photos aériennes réduites à une échelle moyenne. || 12. En termes de franc-maçonnerie, figure tracée sur un dallage en mosaïque, qui symbolise l'union entre « frères ».

● SYN. : 3 *marqueterie ; compilation, macédoine, pot-pourri.*

2. mosaïque [mɔzaik] adj. (emploi adjectivé de *mosaïque* 1 ; début du XVIe s., dans la loc. *œuvre musaïque,* mosaïque [n. f.] ; écrit *mosaïque,* au sens 1, 1577, Godefroy ; sens 2, 1963, Larousse [*hybride mosaïque,* « hybride présentant des caractères qui se développent côte à côte et indépendamment », 1907, Larousse] ; sens 3-4, 1968, Larousse). 1. *Vx.* Qui a l'aspect de la mosaïque ; fait de mosaïque : *Les cailles picoraient sur le pavé mosaïque* (Gautier). || 2. *Caractères mosaïques,* en biologie, couleurs diverses qui résultent du croisement de parents dont la robe est différente. || 3. Se dit d'un aspect pathologique particulier du col de l'utérus, présentant une sorte de carrelage d'éléments losangés. || 4. *Test mosaïque* (ou *de mosaïque*) *de Gille,* test psychologique d'intelligence non verbale, utilisant des cubes.

◆ adj. et n. f. (1968, Larousse). *Organisme, tissu mosaïque,* ou une *mosaïque,* en génétique, organisme ou tissu composé de deux ou de plusieurs populations cellulaires différant entre elles par leur stock chromosomique.

3. mosaïque [mɔzaik] adj. (lat. moderne *mosaïcus,* même sens, du lat. class. [d'origine hébraïque], *Mōsēs* ou *Mōȳsēs,* Moïse ; 1624, Daquin). Qui appartient à Moïse, au mosaïsme : *La loi mosaïque.*

mosaïqué, e [mɔzaike] adj. (de *mosaïque* 1 ; 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 [rare jusqu'au début du XXe s.] ; sens 2, av. 1896, Goncourt). 1. Qui imite une mosaïque, présente l'aspect d'une mosaïque : *Une nappe mosaïquée.* || 2. Qui est fait en mosaïque, ou orné d'une mosaïque : *Une croix de la Légion d'honneur mosaïquée dans le pavage* (Goncourt).

mosaïsme [mɔzaism] n. m. (de *mosaïque* 3 ; 1845, Bescherelle). Ensemble des doctrines et des institutions reçues de Dieu par Israël, par l'intermédiaire de Moïse : *Cet amour frénétique, en sauvant le mosaïsme, sous Antiochus Épiphane* [...], *a gardé le levain nécessaire à la production du christianisme* (Renan).

mosaïste [mɔzaist] n. et adj. (de *mosaïque* 1 ; 1812, Boiste). Artiste ou artisan qui fait des mosaïques.

mosan, e [mɔzɑ̃, -an] adj. (du lat. *Mosa,* la Meuse ; 1907, Larousse, comme « synonyme peu usité de *mosellan* » ; sens actuel, 1923, Larousse [*art mosan,* 1963, Larousse]). Relatif à la Meuse. || *Art mosan,* art qui s'est développé au Moyen Âge dans la moyenne vallée de la Meuse.

moscatel [mɔskatɛl] n. m. (mot esp. de même sens ; 1923, Larousse). Nom espagnol des raisins et des vins muscats.

moschifère [mɔskifɛr] adj. (de *moschi-,* élément tiré du bas lat. *moschus,* musc [gr. *moskhos,* odeur musquée, du persan *mouchk,* musc], et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1840, Acad.). Qui porte ou qui produit du musc : *Chevrotain moschifère.* (On dit plutôt PORTE-MUSC.)

moschus [mɔskys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens, emploi spécialisé du bas lat. *moschus* [v. l'art. précéd.] ; 1874, Larousse). Nom scientifique des mammifères du genre *chevrotain.*

moscoutaire [mɔskutɛr] n. m. et adj. (de *Moscou,* n. de la capitale de l'U.R.S.S. ; 1931, Larousse). *Péjor.* Qui prend ses mots d'ordre à Moscou : *Lorsque l'inspiration ou la règle moscoutaire l'abandonnent* (Suarès).

moscovite [mɔskɔvit] adj. et n. (de *Moscovie,* anc. n. de la région de Moscou, puis de l'État russe ; début du XVIIIe s., Fontenelle). Relatif à Moscou ; habitant ou originaire de cette ville.

mosellan, e [mɔzɛlɑ̃, -an] adj. et n. (de *Moselle,* n. géogr., lat. *Mosella,* la Moselle ; milieu du XVIIIe s.). Relatif à la Moselle ; habitant ou originaire des rives de la Moselle ou du département de la Moselle.

mosette n. f. V. MOZETTE.

mosquée [mɔske] n. f. (esp. *mezquita,* même sens, du moyen gr. *masgidion,* même sens, lui-même empr. de l'ar. *masdjid,* proprem. « endroit où on adore » ; début du XIVe s., écrit *masquite ;* 1351, Godefroy, écrit *musquette ;* 1423, Lannoy, écrit *mousquaie ; mosquée,* 1553, Belon). Temple consacré au culte des musulmans.

mosso [mɔso] adj. (mot ital. de même sens ; 1874, Larousse [aussi *più mosso*]). Se dit, en musique, d'un mouvement animé, empreint d'émotion. (S'emploie surtout dans la locution *più mosso,* plus rapide.)

mot [mo] n. m. (bas lat. *muttum,* grognement du porc, de *muttire,* var. du lat. class. *mutire,* prononcer le son *mu,* grommeler, marmonner, v. d'origine onomatop. [cf. *mutmut,* son à peine distinct, chuchotement] ; v. 980, *Passion du Christ,* dans la loc. *ne soner mot,* ne rien dire [cf. sens II, 2] ; sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland* [*manger ses mots,* 1690, Furetière — *...la moitié de ses mots,* 1874, Larousse] ; sens I, 2, v. 1155, Wace ; sens I, 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*mot simple,* 1565, H. Estienne ; *mot primitif,* 1550, Meigret ; *mot composé,* 1565, H. Estienne ; *mot hybride,* 1647, Vaugelas ; *mot dérivé,* 1690, Furetière ; *mot savant, mot populaire,* 1933, Marouzeau ; *mot outil,* 1922, Brunot, *Pensée ; mot témoin,* 1963, Larousse ; *espèces de mots,* 1874, Larousse] ; sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland* [*gros mot,* XIIIe s., Rutebeuf ; *maître mot,* 1939, R. L. Wagner, p. 253] ; sens I, 5, 1652, Guez de Balzac [*se payer de mots,* v. 1710, d'après Féraud, 1787] ; sens II, 1, 1918, A. France [*ne pas trouver ses mots ; mot à mot,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure — aussi quand il s'agit de répéter quelque chose ; *mot pour mot,* 1538, R. Estienne ; *traduire mot à mot,* 1625, Stoer — d'abord *...de mot à mot,* 1538, R. Estienne ; *(faire) le mot à mot,* 1803, Boiste] ; sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*peser ses mots,* 1874, Larousse ; *placer son mot,* av. 1885, V. Hugo — *dire son mot,* même sens, 1553, *Bible Girard ; à ces mots,* 1665, Boileau — *a cest mot,* même sens (proprem. « à ce mot »), 1080, *Chanson de Roland ; mot,* « pas un mot », 1512, Picot] ; sens II, 3, 1080, *Chanson de Roland* [*n'avoir qu'un mot à dire pour..,* 1959, Robert ; *en un mot,* 1538, R. Estienne ; *en un mot comme en cent,* 1674, La Fontaine — *...comme en mille,* 1731, Marivaux] ; sens II, 4, 1680, Richelet [*mot d'écrit,* même sens, 1660, Oudin] ; sens II, 5, 1847, Balzac [*dire deux mots à quelqu'un,* av. 1673, Molière — *...quatre mots,* 1874, Larousse] ; sens II, 6, av. 1778, Voltaire [*ne savoir mot de,* même sens, 1080, *Chanson de Roland*] ; sens II, 7, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens II, 8, 1874, Larousse [*ne pas avoir dit son dernier mot*] ; sens II, 9, 1549, R. Estienne ; sens II, 10, 1580, Montaigne [*mot d'esprit,* 1904, R. Rolland ; *bon mot,* XIIIe s., *Roman de Renart — mot,* même sens, 1611, Cotgrave ; *avoir le mot pour rire,* milieu du XVIe s.] ; sens II, 11, av. 1493, G. Coquillart [*ne pas avoir peur des mots, c'est un bien grand mot, mot clef,* début du XXe s.] ; sens II, 12, 1530, Palsgrave [*mot d'ordre,* 1825, Le Couturier (d'abord *le mot de l'ordre,* 1798, Acad.) — « consigne donnée en vue d'une action déterminée », début du XIXe s., Mme de Staël ; *mot de ralliement,* 1789, M.-J. Chénier — d'abord « mot dont on convient pour se reconnaître en cas de séparation », 1694, Acad. ; *mot de passe,* 1868, Littré ; *avoir le mot,* 1640, Oudin ; *se donner le mot,* 1671, La Fontaine] ; sens II, 13, 1690, Furetière [*fin mot,* 1808, d'Hautel — *mot,* même sens, 1694, Acad.] ; sens II, 14, 1903, Larousse [pour les deux loc.] ; sens II, 15, 1378, Havard ; sens II, 16, 1968, Larousse ; sens III, 1, 1903, Larousse ; sens III, 2, v. CARRÉ ; sens III, 3, v. CROISÉ).

I. SON OU RÉUNION DE SONS ARTICULÉS PAR LA VOIX HUMAINE OU REPRÉSENTÉS GRAPHIQUEMENT, AUXQUELS S'ATTACHE LA REPRÉSENTATION D'UN ÊTRE, D'UNE CHOSE OU D'UNE IDÉE DANS LE CADRE D'UNE LANGUE. **1.** Le mot en tant que son ou succession de sons : *Souvent, il avait regretté de traîner avec soi ce bagage de mots dont il n'usait plus ; il y avait quelque chose de grotesque à savoir le bruit ou le signe dont on se sert pour désigner l'idée de vérité ou l'idée de justice en dix ou douze langues* (Yourcenar). *Un enfant qui prononce mal les mots. Un mot de plusieurs syllabes.* || *Manger ses mots, la moitié de ses mots,* prononcer incomplètement ou indistinctement. || **2.** Le mot en tant qu'unité graphique : *L'orthographe consiste à écrire correctement les mots. Un mot illisible. Sauter un mot en recopiant un texte.* || **3.** Le mot en tant qu'unité linguistique : *Nous pouvons* [...] *classer les signes comme une seule espèce, qui coïncidera pratiquement avec le mot* (Benveniste). *C'est derrière l'écran du mot qu'apparaissent bien souvent les traits réellement fondamentaux du langage humain* (Martinet). || *Mot simple* ou *primitif,* mot dans la formation duquel il n'entre ni préfixe, ni suffixe, ni un autre mot. || *Mot composé,* mot formé de plusieurs éléments lexicaux pouvant avoir une autonomie en tant que termes lexicaux, ou mot formé à l'aide d'un préfixe. || *Mot hybride,* v. HYBRIDE. || *Mot dérivé,* v. DÉRIVÉ 2. || *Mot savant,* celui qui est formé directement sur un mot latin, grec ou étranger. || *Mot populaire,* mot qui, issu d'un mot latin ou étranger, a subi une évolution phonétique. || *Mot outil,* mot qui sert à exprimer uniquement un rapport grammatical. || *Mot témoin,* caractéristique d'une époque historique donnée, signe d'une situation économique et sociale nouvelle. || *Espèces de mots,* syn. de CATÉGORIE GRAMMATICALE. || *Famille de mots,* v. FAMILLE. || **4.** Le mot considéré du point de vue de sa signification : *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement | Et les mots pour le dire arrivent aisément* (Boileau). *Si nous connaissions le mot du passé, nous connaîtrions le mot de l'avenir* (Lacordaire). *Chaque mot, chacun des mots qui nous permettent de franchir si rapidement l'espace d'une pensée, et de suivre l'impulsion de l'idée qui se construit elle-même son expression, me semble une de ces planches légères que l'on jette sur un fossé, ou sur une crevasse de montagne, et qui supportent le passage de l'homme en vif mouvement* (Valéry). || *Gros mot,* juron, parole grossière. || *Maître mot,* un mot qui a de l'efficacité. || **5.** Le mot considéré comme dépourvu de signification ou opposé à la chose : *Bouilhet estimait peu les thèses, il avait en horreur les « mots »* (Flaubert). || *Se payer de mots,* se contenter de mots, sans aller jusqu'au fond de la réalité.

II. ÉLÉMENT D'UN ENSEMBLE, PARLÉ OU ÉCRIT, QUI EXPRIME LA PENSÉE OU LE SENTIMENT. **1.** *Ne pas trouver ses mots,* hésiter en parlant ou en écrivant. || *Mot à mot,* en exprimant les mots l'un après l'autre : *Lire mot à mot.* || *Répéter mot à mot* ou *mot pour mot,* répéter sans rien changer : *Voici mot pour mot, me dit-il quand nous fûmes assis, ma conversation avec le Prince* (Proust). || *Traduire mot à mot,* traduire d'une langue dans une autre en cherchant un équivalent exact à chaque mot pris isolément. || *Le mot à mot,* la traduction littérale. || *Faire le mot à mot d'un texte,* traduire en prenant les mots les uns après les autres pour leur trouver une équivalence : *Il faisait le mot à mot* [...] , *disait tout haut les mots grecs et français qu'il écrivait* (France). [On écrit souvent MOT-À-MOT.] || **2.** Élément de base de la conversation. || *Peser ses mots,* parler avec circonspection. || *Placer son mot,* intervenir dans une conversation. || *Ne pas souffler mot,* v. SOUFFLER. || *Sans mot dire, ne dire mot,* v. DIRE. || *À ces mots, sur ces mots,* après qu'il eut été parlé ainsi. || Vx ou littér. *Mot,* pas un mot : *Des journées de juillet, de la chute d'un empire, de l'avenir de la monarchie, mot* (Chateaubriand). || **3.** Manière brève de s'exprimer : *Je n'ai qu'un mot à vous dire.* || *N'avoir qu'un mot à dire à quelqu'un,* être écouté ou obéi de lui immédiatement. || *En un mot,* bref. || *En un mot comme en cent, comme en mille,* bref, enfin. || *Comprendre, entendre à demi-mot,* v. DEMI-MOT. || **4.** Billet, courte lettre : « *Est-ce qu'ils t'ont remerciée du ciboire ? — Ils m'ont envoyé leur carte avec un mot* » (France). *Écrire un mot à un ami.* || **5.** Fam. *Avoir des mots avec quelqu'un,* avoir une querelle : *J'ai eu des mots avec les patrons et j'ai perdu ma place* (Duhamel). || Fam. *Dire deux mots, quatre mots à quelqu'un,* le réprimander rudement, lui faire de vifs reproches. || **6.** *N'entendre pas un*

mot à quelque chose, ne rien connaître à une chose. || **7.** *Le premier mot,* les plus simples éléments : *Ignorer le premier mot d'une affaire.* || **8.** *Le dernier mot,* V. DERNIER. || *Ne pas avoir dit son dernier mot,* être capable de faire encore mieux. || **9.** *Prendre quelqu'un au mot,* saisir sans discussion l'offre que fait quelqu'un. || *Au bas mot,* V. BAS 1. || **10.** Parole expressive par sa concision et son originalité : *Un mot historique. Un mot d'enfant. Un mot d'auteur.* || *Mot d'esprit, bon mot,* ou simplem. *mot,* parole qui a quelque chose de piquant, de spirituel : *Faire des mots d'esprit. Il ne faut pas juger de la capacité d'un homme par l'excellence d'un bon mot qu'on lui entend dire* (Pascal). || *Avoir le mot pour rire,* faire des réflexions plaisantes et spirituelles. || *Le mot de la fin,* V. FIN. || **11.** Le mot considéré du point de vue de sa valeur expressive : *Trouver le mot juste.* || *Ne pas avoir peur des mots,* parler en termes clairs et même directs. || *À mots couverts,* V. COUVERT. || *Grands mots,* V. GRAND 1. || *C'est un bien grand mot,* l'emploi de ce terme paraît excessif. || *Jeu de mots,* V. JEU. || *Jouer sur les mots,* V. JOUER. || *Mot clef,* celui qui donne l'explication d'un problème, d'une énigme. || **12.** Le mot chargé d'une signification particulière. || *Mot d'ordre,* V. ORDRE. || *Mot de ralliement,* mot donné en réponse au mot d'ordre par la sentinelle. || *Mot de passe,* mot qui sert à indiquer qu'on est dans le secret d'une conjuration, d'une entreprise secrète. || Vx. *Avoir le mot,* être dans le secret, être averti de ce qu'il faudra dire ou faire. || *Se donner le mot,* V. DONNER. || **13.** *Mot d'une énigme, d'une charade,* mot que l'on donne à deviner dans une énigme ou une charade. || *Le mot de l'énigme,* V. ÉNIGME. || *Le fin mot,* ou simplem. *le mot,* secret, raison, sens caché : *Connaître le fin mot de l'histoire. Mais je crois deviner le mot de l'affaire* (Montherlant). || **14.** *Mot de passe, de semestre,* en termes de franc-maçonnerie, sortes de mots d'ordre. || **15.** Inscription d'une devise héraldique. || **16.** En termes d'informatique, le plus petit groupe de positions de mémoire, adressable dans un ensemble.

III. JEU VERBAL. **1.** Jeu consistant à deviner, d'après les réponses des partenaires, des mots choisis par eux et intercalés dans leurs réponses. || **2.** *Mots carrés,* V. CARRÉ. || **3.** *Mots croisés,* V. CROISÉ.

• SYN. : **I, 4** *terme, vocable* ; **5** *parole.* || **II, 5** *injures, invectives, sottises* (fam.) ; **10** *boutade, concetti, pointe, saillie, trait.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE MOT

Le développement des méthodes d'analyse fonctionnelles, qui caractérise la spéculation linguistique au XX^e s., a bizarrement jeté le discrédit sur la notion immémoriale de « mot ».

Certains linguistes, comme Henri Frei et A. Martinet, ont émis l'opinion que le *monème* pouvait fournir une meilleure unité de signification ; on voit à l'article spécial MONÈME comment l'analyse intrasegmentale ruine cet espoir : le monème n'est pas un atome du sens.

D'autres, comme F. Brunot et les mécanistes américains, ont remplacé les traditionnelles analyses grammaticale et logique, c'est-à-dire celle des mots et celle des propositions, par une analyse des fonctions qui intègre les deux en alignant à tous les niveaux mots et syntagmes, sous le nom d'*analyse globale* et d'analyse en *constituants immédiats* (V. DISTRIBUTION, art. spécial). La tendance a vu son couronnement dans le transformationalisme (V. GÉNÉRATIVE [*grammaire*], art. spécial), qui fait une seule grammaire des règles de formation des mots et des règles de formation des phrases.

Il est bien difficile de tirer un trait sur une conception impliquée déjà par des listes de mots sumériens datant de 2600 ans avant notre ère. C'est en mots que les Grecs divisèrent le discours, dont ils distinguèrent judicieusement les parties, et c'est les mots que les Latins nommèrent *verba,* puis *dictiones,* d'où les *dictions* des grammairiens du Moyen Âge, recensés dans les *dictionnaires.* A ceux qui suspectent la tradition en soi, tenue pour une source d'erreurs, on objectera l'expérience de Sapir, linguiste et ethnologue, qui apprit à écrire en graphie phonétique à deux jeunes Indiens ignorants de toute tradition grammaticale, lesquels « avaient quelque difficulté à séparer les mots en syllabes, mais non pas à séparer les mots : ils y parvenaient tous deux spontanément et complètement » (*le Langage,* 1921, 2^e chapitre).

Cependant, il est bien difficile aussi de souscrire à quelqu'une des définitions du mot que l'on fonde sur des caractères formels ou sémantiques. On verra plus loin que, du moins dans le domaine du français, il n'existe pas de frontière phonétique indiscutable ni de critères morphologiques décisifs, encore moins un signifié commun isolable.

Le sémanticien Bréal renonçait à définir le mot. Pour Sapir (*le Langage*), la définition devait être fonctionnelle, mais « il est plus facile de poser une question que d'y répondre ; le mieux que nous puissions faire est de dire que le mot est une parcelle très petite et très complète du sens auquel veut aboutir la phrase » ; définition « psychologiste », tout à fait inopérante. Pour Bloomfield (*le Langage,* 1933), le mot est « la plus petite forme libre » (*minimum free form*), c'est-à-dire le plus petit segment pouvant se rencontrer seul en tant qu'énoncé entier ; or il est difficile de démontrer, sans recourir à des contextes artificiels, que des segments comme *voulut,* comme *les* ou comme *par,* généralement tenus pour « mots », puissent constituer à eux seuls une phrase : le mot ne peut être défini par l'autonomie constante ou potentielle, non plus que par la dépendance. On cautionne souvent de l'autorité d'Antoine Meillet cette définition du mot relevée dans *Linguistique historique et linguistique générale* (1921) :

> « Un mot est défini par l'association d'un sens donné à un ensemble donné de sons susceptible d'un emploi grammatical donné. »

Il est trop facile d'objecter qu'une telle définition convient à n'importe quelle unité significative, du monème à la phrase. En fait, Meillet ne visait dans ce passage que la méthodologie des recherches étymologiques, et rappelait opportunément qu'une étymologie doit être justifiée à la fois par les sons, par le sens, « et, s'il y a lieu », par l'emploi grammatical ; ces trois conditions nécessaires n'étaient aucunement données pour une définition suffisante du mot.

La définition qu'on retiendra ici est fondée sur la distinction saussurienne de la parole et de la langue (V. ce mot, art. spécial). Adoptée par Gardiner (*The Definition of the Word and the Sentence,* 1922) et par Seidel (*Wort und Satz,* 1947), la conception du mot comme **unité de langue** a été soutenue en France par Gustave Guillaume dans son enseignement oral (voir, par exemple, ses leçons de 1948-1949, publiées par Roch Valin en 1971 dans *Psycho-systématique du langage, principes, méthodes et applications,* I).

Le mot est **la plus grande unité orientée vers l'universel,** c'est-à-dire en vue d'un nombre illimité d'emplois ayant un signifié commun. La phrase est au contraire « un être singulier » (Meillet), combinant les mots universels selon des règles universelles en vue d'exprimer des représentations particulières. Un mot, fût-il créé au moment de la parole, est donné en principe comme une suite phonique préexistant à cet emploi et susceptible d'être indéfiniment répétée dans des conditions semblables ; la phrase la plus banale est au contraire censée nouvelle, s'appliquant à une situation chaque fois inédite, fût-elle la prise en compte d'une vérité générale

par un locuteur et dans un contexte particuliers.

Guillaume appelait encore le mot « unité de puissance » et la phrase « unité d'effet ».

Cette conception a l'avantage de justifier tous les caractères habituellement reconnus au mot, quoique souvent défectifs et, de ce fait, inaptes à constituer à eux seuls des critères infaillibles.

CARACTÈRES PHONIQUES

Une unité de langue est une entité mémorielle, dont la structure consciente peut influer sur le débit.

Contrairement à une illusion multiséculaire, appuyée sur l'usage de séparer les mots dans l'écriture, aucune pause n'intervient entre les mots dans la chaîne orale — hors les suspensions de débit à valeur syntaxique, que marque la ponctuation. On donne souvent pour démarcatives du mot les **pauses potentielles,** que l'on peut toujours ménager avant et après dans un débit appuyé ou hésitant ; mais de semblables pauses peuvent aussi bien démembrer les mots en radicaux et affixes (*sur exposé, farouch' ment*), unités de langue inférieures au mot.

La continuité de la chaîne orale va de pair en français avec deux phénomènes qui en sont la conséquence plutôt que la cause : l'**élision** et la **liaison ;** aucune différence phonique notable n'avertit un étranger qu'il doit découper différemment les séquences suivantes :

> *Il parle* ***d'une autre*** et *Il parle* ***du nôtre ;***
> ***un insen****sible* et ***un nain sen****sible.*

Dans certaines langues, chaque mot porte un accent ; en finlandais, en tchèque, cet accent frappe la première syllabe du mot ; dans trois langues sans parenté entre elles, le polonais, le swahili et le sondéen (Java), il frappe l'avant-dernière syllabe. Dans les deux cas, l'accent est démarcatif de mot. Il l'est aussi dans les langues comme le latin, où sa place par rapport à la fin du mot est déterminée par la longueur des syllabes. Il l'est même dans les langues comme l'anglais ou le russe, où sa place est imprévisible, mais où son effacement donne encore une indication : *black bird* (« oiseau noir ») a deux accents, *blackbird* (« merle ») un seul.

Toutes les langues comportent d'ailleurs des mots organiquement atones, groupés pour l'accentuation avec le mot suivant (proclitiques) ou précédent (enclitiques) ; on compte un seul accent, mais deux mots, dans la suite russe *pód nosom,*« sous le nez », et dans la suite tchèque *dó školy,*« à l'école ».

En français, l'**accent tonique** frappe en principe la dernière syllabe sonore des mots non atones, mais l'enchaînement du discours efface une partie des accents, n'en laissant subsister qu'aux fins de groupes syntaxiques :

> *La* ***lu****ne s'était le****vée,*** *très* ***clai****re, d'une lumière* ***blan****che* (Zola).

Pourtant Pierre Delattre, étudiant les marques phoniques du mot dans un article du *Français moderne* (*Le mot est-il une entité phonétique en français ?,* janvier 1940, repris en 1966 dans *Studies in French and comparative Phonetics*), observe que la désaccentuation des mots dans le groupe est souvent incomplète, et qu'il reste une différence phonique entre :

> *On s'en dé****goû****te* et *On* ***sent*** *des****gou****ttes ;*
> *un insen****si****ble* et *un* ***nain*** *sen****si****ble.*

Différence si précaire, si peu discrète qu'elle ne peut nullement passer pour un critère suffisant du mot.

Non seulement l'accent tonique manque dans le cas des mots atones (*Je ne* ***vois****/ Gene****vois***), mais il interfère dans les mots pleins avec l'**accent d'insistance** qui frappe le début du mot ; ainsi, il est possible d'accentuer le préfixe négatif *in-* dans un *insensible,* et cette suite se confond alors tout à fait avec *un nain sensible.*

L'accent d'insistance pourrait faciliter le découpage du texte en mots s'il n'était pratiquement facultatif, sauf dans certaines provinces comme l'est et le sud-est du domaine d'oïl, divers points du Centre et du Nord, où il semble, selon P. Fouché, avoir été généralisé ; il en est souvent de même dans le débit des conférenciers et des professeurs.

Les phonéticiens modernes groupent ces marques accentuelles avec les pauses potentielles mentionnées plus haut sous le chef de la jointure (angl. *juncture*), dont ils font une branche de la prosodie (v. INTONATION, art. spécial).

P. Delattre donne encore pour phonèmes de jointure, en ce qui concerne le français, les variations de tension des consonnes selon la place qu'elles occupent dans le mot, et les degrés de voisement (c'est-à-dire de sonorisation) qui en découlent.

Dans *Noue tes lacets* et dans *N'en doutez pas,* la tension du *t* est croissante ; dans *sans doute* et même dans *Le doute est permis,* la tension du *t* est décroissante. Des mesures expérimentales exécutées par Marguerite Durand ont prouvé que le second *t,* croissant dans *petit torrent,* est décroissant dans *petite orange* (mais non dans *petite anse,* où il commence une syllabe tonique). Les consonnes décroissantes tendent au voisement.

Ces variations ne peuvent avoir pour cause que la conception mémorielle du mot comme unité de langue.

CRITÈRE D'INSÉPARABILITÉ

Entre les éléments d'un syntagme libre, on peut le plus souvent insérer un autre mot ; comparer :

> *le château le même château le grand château.*

Au contraire, le mot lui-même est le plus souvent insécable : aucune insertion possible entre *châ-* et *-teau ;* là même où l'on reconnaît deux éléments, comme dans les dérivés (ex.*farouchement*), aucune insertion n'est généralement possible.

On peut cependant insérer dans *donnons* l'élément *-er-* qui transforme le présent en futur : *donn-er-ons ;*on peut insérer dans *donnerons* l'élément *-i-* qui transforme le futur en conditionnel : *donner-i-ons ;* mais ces insertions se limitent à *-er-* et *-i-*, qui ne prennent de sens que dans cet entourage ; au contraire, un assez grand nombre d'adjectifs aptes à des emplois très variés (*grand, beau, vieux, vaste, splendide,* etc.) sont insérables entre *le* et *château.*

Il est naturel qu'une unité de langue préfabriquée, prête à l'emploi, soit caractérisée par la cohésion de ses éléments phoniques. Cependant, cette cohésion souffre mainte exception quand le mot est composé d'éléments jadis autonomes, mémoriellement associés par un lent processus de grammaticalisation ou de lexicalisation.

Il y a grammaticalisation dans le cas des périphrases morphologiques telles que la forme de passé composé, où les possibilités d'insertion sont limitées :

— on dit : *il a dormi déjà/souvent/hier/tard/vite/certainement/ là/chez nous... ;*

— on dit : *il a déjà/souvent/vite/certainement dormi ;*

— on ne dit pas : **il a hier/tard/là/chez nous dormi.*

Il y a lexicalisation dans le cas des mots composés :

> *coffre-fort, pomme de terre, chemise de nuit, filet de pêche,*

où l'insertion est parfois impossible :

> **coffre-très-fort, *pomme nouvelle de terre,*

parfois possible :

> *chemise rose de nuit, filet gris de pêche.*

En somme, toute unité de langue n'est pas constituée d'éléments inséparables. Inversement, tout syntagme libre n'est pas constitué d'éléments séparables. André

Martinet (*le Mot*, dans *Problèmes du langage*, 1966) cite la phrase *Je le porte*, ordinairement analysée en trois mots, qu'on ne peut séparer que par *ne* entre *je* et *le*, et par *lui*, *leur* ou *y* entre *le* et *porte* ; il n'est pas loin d'y voir en fait un seul mot, comme dans le basque *dakart*, segmentable en *da-*,« le » + *kar-*,« porte » + *t*,« je ». Si cette conception ne s'est cependant pas établie au cours des siècles, ne serait-ce pas parce que le verbe *porter* garde toute son autonomie dans des phrases comme *Paul porte le sac*, les fonctions sujet et objet des pronoms *je* et *le*étant susceptibles d'être assumées par un nombre illimité de substantifs ? Il en serait autrement si la langue imposait de dire : *Paul il-le-porte le sac*,comme c'est le cas en basque. Quant aux pronoms *je* et *le*, leur caractère atone et conjoint ne les empêche pas d'être rattachés chacun mentalement à un ensemble polymorphe (*je, me, moi ; il, le, lui*) constituant le mot proprement dit dont ils sont une variante.

CARACTÈRES MORPHOLOGIQUES

Il y a des mots invariables, qui représentent de parfaites constantes, et des mots variables, en genre, en nombre, en personne, en temps, etc. Par exemple, tout adjectif présente en principe une forme de masculin et de féminin, une forme de singulier et de pluriel.

Ces **variations** vont à l'encontre du caractère d'universalité qui définit le mot : variant en genre et en nombre, l'adjectif emprunte au contexte des caractères particuliers. Si l'on veut malgré tout maintenir dans la définition ce caractère universel, il faudra :

— soit réduire le mot à son radical, abstraction faite des désinences de genre et de nombre, c'est-à-dire s'acheminer vers le monème ;

— soit donner pour un seul mot l'ensemble de la flexion (par ex. : *grand, grande, grands, grandes*).

Cette seconde solution est celle des dictionnaires, qui donnent également pour un seul mot les 94 formes d'un verbe comme *dormir* ou *vouloir*. Il est juste d'observer que le système de la langue comporte en principe pour chaque adjectif ces quatre formes, pour chaque verbe ces 94, unies par une solidarité (chacune implique l'existence des autres) qui corrobore la notion d'entité mémorielle.

Si la variation est admise pour le mot, elle est exclue en principe pour les constituants des mots composés, puisqu'ils ont perdu par définition leur autonomie : c'est pourquoi on dit et on écrit *des œils-de-bœuf* (et non *yeux*), des *ciels-de-lit* (et non *cieux*) avec un *-s* purement graphique, des *arcs-en ciel* prononcé sans *-s*, *des porte-drapeaux* (et non *portent-*), des *va-nu-pieds* (et non *vont*).

Mais ce n'est pas encore là une règle absolue, puisqu'on dit : *des chevaux de bois, des chevaux-vapeur*.

La **virtualité** est en français un des traits morphologiques du nom et du verbe, qui reçoivent seulement dans la phrase les morphèmes actualisateurs (v. ACTUALISATION, art. spécial) ; ainsi *enfant* et *s'endormir* sont actualisés dans *L'enfant s'est endormie*. La forme virtuelle du nom dans le dictionnaire est, par convention, le masculin singulier, sans article ; celle du verbe, l'infinitif. Pourtant, certaines locutions n'existent que sous une forme actualisée, variant en personne : *à mon/ ton*etc. *insu*.

L'actualisation est exclue en principe pour les constituants des mots composés, puisqu'ils ont perdu leur autonomie : on ne dit pas **la boîte à mes lettres* pour *ma boîte aux lettres*. Le pronom *n'importe qui*, la locution prépositive *si ce n'est* restent en général au présent dans un contexte passé : *Il ne parlait pas à n'importe qui*.

L'article défini employé dans certaines locutions comme *regarder à la loupe* n'a pas la fonction actualisante : le nom *loupe* ne peut être représenté par un pronom relatif (on ne dit pas : **Regarde à la loupe que je te prête*, mais : *Regarde avec la loupe que..*).

CARACTÈRES SÉMANTIQUES

On a voulu souvent définir le mot comme une unité de sens. De telles définitions n'ont plus cours, le sens par lui-même étant reconnu comme indéfiniment décomposable. Il est clair que le mot *au* associe le signifié « à » au signifié « le », et que le mot *chantait* associe « chanter », « imparfait de l'indicatif » et « 3e personne du singulier ».

Rien n'empêche — bien au contraire — que cet élément de langue préfabriqué par lequel nous avons défini le mot additionne, pour l'économie de l'expression, des signifiés que tendent à réunir les conditions de la parole.

Il est du moins souhaitable que ces entités mémorielles conservent le plus longtemps possible inchangés leur signifiant et leur signifié. Des modifications du sens s'observent cependant, dont l'étude est du ressort de la sémantique (v. ce mot, art. spécial).

Une différence notable sépare le mot composé du syntagme libre : alors que les constituants du second gardent dans l'association leur sens ordinaire (ex. : *une **table** en **bois***, comparer : *Monte sur la **table**, Le **bois** est combustible*), ceux du premier perdent leur autonomie, et leur sens s'oblitère dans l'association au point qu'on parlera sans incohérence criante de *chevaux de bois en plastique*, ou d'un *coffre-fort fragile*.

Par un phénomène semblable, le verbe *avoir* au présent, suivi du participe *dormi* qui ne s'emploie pas ailleurs, prend le sens passé : *Paul a dormi*.

Les signifiants perdant corollairement leur autonomie, il n'est pas possible de leur substituer des synonymes : on ne dira pas **armoire-forte* pour *coffre-fort*, ni **boîte aux missives* pour *boîte aux lettres*.

MOT ET GRAMMAIRE TRANSFORMATIONNELLE

La théorie transformationnelle (v. GÉNÉRATIVE [*grammaire*], art. spécial) intègre les règles de formation des mots aux règles de formation des phrases ; ainsi, on explique

Nous attendons son passage

par la transformation de deux phrases nucléaires de la structure profonde :

Nous attendons quelque chose
Il passera.

La seconde phrase devient un nom. Cette théorie peut paraître infirmer l'opposition admise plus haut entre le mot unité de langue et la phrase unité de discours. Il n'en est rien : la grammaire transformationnelle ne prétend pas décrire les opérations de l'esprit dans la création d'une phrase, mais seulement les genèses profondes logiquement impliquées par toute structure de surface ; au moment de la parole, si la phrase est réellement créée, le mot préfabriqué est seulement choisi : le locuteur recourt à *passage* sans fabriquer **passement*, alors qu'il userait ailleurs de *déménagement*, non de **déménageage*.

André Martinet, pour en finir avec le terme de *mot*, a proposé d'appeler les mots simples *monèmes* et de répartir les mots complexes en *syntagmes* et *synthèmes* selon que la combinaison de leurs éléments résulte ou non d'un choix fait au moment du discours :

— *donnerions* (comme *dans le château*) serait un syntagme ;

— *passage* (comme) *pomme de terre* serait un synthème.

Mais on a vu que la liberté de choix des éléments de *donnerions* n'a pas pour corollaire la même liberté d'association qu'on observe pour *dans le château* ; un syntagme ainsi préfabriqué est encore un mot.

Une réserve importante à la définition du mot ci-dessus admise est cependant à tirer de certains cas où la formation des mots est pratiquement libre. Ainsi, il est loisible à chacun de fabriquer, au moment

de la parole, un dérivé verbal en *re-* marquant la répétition de l'action :

> *La France à jointes mains vous en prie et* **reprie** (Ronsard, *Discours des misères de ce temps*).

Aussi bien le verbe *reprier* n'est-il admis au nombre des mots du français par aucun dictionnaire, non plus que *renoyer,* employé quelques vers plus loin par Ronsard. Ne pouvant ouvrir leurs colonnes à tant de formations quasi libres, les dictionnaires se contentent de faire une place aux préfixes (comme *re-, multi-*) et aux suffixes (comme *-et, -ette*) dont l'usage est libre.

On peut en somme distinguer trois sortes de mots :

— les mots simples, unités de langue préfabriquées ;

— les mots dérivés, fléchis ou composés, unités de langue préfabriquées comme *passage* ou *déménagement ;*

— les mots de formation libre, comme *reprier* ou *fermette,* mots par imitation, créés occasionnellement dans le discours sur le modèle d'autres mots qui sont des unités de langue.

HISTORIQUE

Les Grecs appelaient les mots *onomata* ou *rhêmata,* termes qui se virent affectés plus particulièrement, dans la théorie de Platon et celle d'Aristote, le premier aux noms, le second aux verbes, les uns et les autres parties du discours (*logos*).

Varron (IVe s.) distingua, à la suite d'Aristote, *vocabula* (les noms) et *verba* (les verbes) :

> *Orationis duas partes esse dicit : vocabula et verba, ut « homo » et « equus », et « legit » et « currit ».*

L'adjectif s'ajouta au nom chez Quintilien, sous le terme commun de *nomen.* Priscien (VIe s.) use opportunément d'un terme commun, *dictio,* pour désigner toutes les parties du discours :

> *Dictio est pars minima orationis constructae.*

De là l'emploi de *diction* (ou *dision*) au Moyen Âge pour désigner l'unité intermédiaire entre la *syllabe* et l' *oraison* (la « phrase ») :

> « Les sillabes font dictions, les disions font orisons »
> (*li Romans de Dolopathos*).

Au XIIe s., les mots étaient toujours séparés dans l'écriture des manuscrits, et l'usage s'instaura de marquer par le trait d'union une coupure de mot en fin de ligne.

Le terme *mot* lui-même apparut au XIIe s. Son étymologie et l'histoire de ses premiers emplois ont fait l'objet en 1938 d'un article de G. Tilander dans *Romania.*

Une scholie latine de basse époque donne *muttum* pour synonyme de *verbum,* et les premiers emplois français (*ne dire mot, ne tinter mot, ne sonner mot*) impliquent le sens général de « son émis ». Le mot latinisant *motus* n'est qu'une création plaisante de 1662, dont le sens, conservé de nos jours, imitait un emploi ancien de *mot* dans des contextes semblables à celui que présente encore cette phrase de La Fontaine :

> *Point de réponse,* **mot**
> (*Fables,* VIII, 17).

La fortune du terme *mot* dans l'usage grammatical, et l'histoire des définitions du mot ont été étudiées dans un article de Tom Baert (*Travaux de linguistique de l'université de Gand,* n° 1, 1969).

Dès le XIVe s., *mot* remplaça *diction,* qui se maintint seulement dans l'usage latin (Nicot, en 1606, rend *mot* par *dictio* et *verbum*), et dont le *Dictionnaire de l'Académie* dira en 1694 qu'il n'est employé que « dans la dogmatique ». Il ne survivra, après le XVIIe s., que dans son dérivé *dictionnaire.*

Pour Thomas Sebillet (1548), s'inspirant d'Aristote, « les mos sont lés signes dés passions de l'esprit ». Conception psychologiste qui se perpétue au XVIIe, puis au XVIIIe s., encore qu'elle s'accompagne chez Restaut (*Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise,* 1756) de quelque prémonition d'une opposition Langue/Parole :

> « La parole exprime la pensée. Le mot représente l'idée qui sert à former la pensée. C'est pour faire usage de la parole que le mot est établi. La première est naturelle, générale, et universelle chez les hommes. Le second est arbitraire, et varie selon les divers usages des peuples. »

Si Richelet s'était singularisé en 1680 par une définition purement formelle (d'ailleurs inopérante) : « tout ce qui se prononce et s'écrit à part », Furetière, en 1690, et l'Académie, en 1694, s'étaient fait un devoir d'associer à la composition en syllabes l'expression d'un sens.

L'*Encyclopédie* n'ira guère plus loin en définissant le mot « une totalité de sons, devenue par l'usage, pour ceux qui l'entendent, le signe d'une idée totale ». C'est donc à peine si l'on peut parler de régression à propos de la définition de Littré (1868), très proche de celle de Furetière : « son monosyllabique ou polysyllabique, composé de plusieurs articulations, qui a un sens ». Et l'Académie, en 1935, n'accusait aucun progrès : « son ou groupe de sons servant à exprimer des actions, des sensations, des sentiments, des idées, ainsi que leurs rapports ».

On relève chez les écrivains des réflexions dont la science peut tirer plus de parti que de ces décevantes analyses. C'est ainsi que Marcel Proust a fait d'avance la théorie de la connotation (v. ce mot, art. spécial) :

> « Chaque mot a sur notre imagination une puissance aussi grande que sa puissance de stricte signification. »

Maupassant l'avait précédé :

> « Les mots ont une âme. La plupart des lecteurs et même des écrivains ne leur demandent qu'un sens. Il faut trouver cette âme qui apparaît au contact d'autres mots, qui éclate et éclaire certains livres d'une lumière inconnue, bien difficile à faire jaillir. »

Rabelais les précédait, avec les fameuses paroles gelées :

> « Nous y vismes des mots de gueule, des mots de sinople, des mots d'azur, des mots dorés. »

Est-il besoin de remarquer que la richesse connotative s'attache aux mots plus solidement qu'aux phrases parce qu'ils sont cette monnaie de rangue, ces pièces frappées pour des siècles que Quintilien appelait *nummos* et que désignent les langues européennes quand elles disent *forger un mot, coniare una parola, to coin a word, cuñar una palabra, een woord smeden* (Tom Baert, article cité) ?

mot-à-mot n. m. V. MOT.

motard [mɔtar] n. m. (de *moto* 2 ; 1937. Esnault). *Fam.* Motocycliste, notamment de la police ou de l'armée.

motel [mɔtɛl] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, contraction de l'angl. *mo*[*torcar*], automobile [de *motor,* moteur, empr. du franç. *moteur,* et de *car,* voiture, empr. de l'anc. franç. *car,* var. dialect. de *char*], et [*ho*]*tel,* hôtel [empr. du franç. *hôtel*] ; 14 avr. 1953, *Journ. officiel*). Hôtel réservé aux automobilistes le long des routes de grande circulation et offrant toutes les facilités pour les personnes et les véhicules.

motelle [mɔtɛl] n. f. (anc. provenç. *mostela,* même sens (début du XVe s.], lat. *mustela* ou *mustella,* belette, espèce de poisson de mer ; 1562, Du Pinet, écrit *moustelle,* au sens de « loche » ; écrit *motelle.* au sens actuel, 1775, Liger, II, 552). Poisson osseux d'Europe et du Japon.

motet [mɔtɛ] n. m. (de *mot,* au sens anc. de « parole d'une pièce chantée » [av. 1225, *Galeran*] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Anc.* Courte chanson à plusieurs voix, religieuse ou non : *En chantant de petits motets et des berge-*

rettes (Hugo). || **2.** Morceau de musique religieuse, assez court, écrit sur des paroles en latin qui ne font pas partie de l'office.

moteur, trice [mɔtœr, -tris] adj. (lat. impér. *motor,* celui qui remue, du lat. class. *motum,* supin de *movere,* mouvoir ; av. 1559, J. Du Bellay, au sens 1 [*force motrice,* 1764, Voltaire ; *roue motrice,* 1869, V. Hugo] ; sens 2, 1793, Lavoisien [*muscles moteurs ; nerfs moteurs,* 1855, Nysten ; *plaque motrice,* 1903, Larousse ; *troubles moteurs,* 1963, Larousse] ; sens 3, av. 1865, Proudhon). **1.** Se dit de ce qui donne le mouvement. || *Force motrice,* source d'énergie utilisée pour actionner les machines. || *Roue motrice,* roue qui communique le mouvement à un appareil, à un véhicule : *Une voiture tout terrain à quatre roues motrices.* || **2.** *Muscles, nerfs moteurs,* muscles, nerfs entrant en jeu dans les mouvements corporels. || *Plaque motrice,* région du muscle où se termine le nerf moteur. || *Troubles moteurs,* nom donné aux divers types de paralysie. || **3.** *Fig.* Qui donne l'impulsion initiale ; qui régit : *Jouer un rôle moteur. Être un élément moteur dans une entreprise. Dieu est le principe moteur de l'univers.*

◆ **moteur** n. m. (sens I, 1, 1744, Bon-nier, p. 101 ; sens I, 2 [« cause de mouvement »], 1377, Oresme ; sens I, 3, 1932, J. Romains [*moteur d'appoint, moteur carré,* 1963, Larousse] ; sens I, 4, 1903, Larousse [aussi *moteur oculaire externe*] ; sens II, 1, 1450, Romania, LI, 41 [*premier moteur,* 1903, Larousse] ; sens II, 2, av. 1767, Malfilâtre).

I. 1. Système matériel transformant une énergie quelconque en énergie mécanique : *Moteur aérien, hydraulique, à gaz, à air comprimé, Diesel, électrique, à explosion, à réaction, rotatif, synchrone.* || **2.** Force qui détermine ou qui transmet le mouvement. || **3.** Appareil complexe transformant en mouvement la puissance nécessaire au déplacement d'un véhicule : *Moteur d'avion, d'automobile, de bateau, de fusée.* || *Moteur d'appoint,* en aéronautique, propulseur conçu pour fonctionner dans un temps très court, en accroissant la puissance du ou des moteurs principaux. || *Moteur aérobie, anaérobie,* V. AÉROBIE. ANAÉROBIE. || *Moteur carré,* en termes de mécanique automobile, moteur dont l'alésage est sensiblement égal à la course. || **4.** *Moteur oculaire commun,* nerf commandant la plupart des muscles moteurs de l'œil. || *Moteur oculaire externe,* nerf commandant le muscle droit externe de l'œil.

II. 1. *Vx.* Ce qui est à l'origine du mouvement ; personne qui régit : *Dieu est le premier principe et le moteur universel de toutes les créatures* (Bossuet). || *Premier moteur,* dans la philosophie d'Aristote, élément immobile à la base du mouvement dans la nature. || **2.** Cause d'action, motif déterminant : *Le progrès est le moteur de la science* (Hugo).

● SYN. : **II, 1** *agent, âme, animateur, cause, instigateur, mobile, promoteur, régisseur, ressort.*

◆ **motrice** n. f. V. à l'ordre alphab.

moteur-canon [mɔtœrkanɔ̃] n. m. (de *moteur* et de *canon* 1 ; 1963, Larousse). Moteur d'aviation muni d'un canon automatique situé dans le moyeu de l'hélice.

● Pl. *des* MOTEURS-CANONS.

moteur-fusée n. m. V. FUSÉE.

motif [mɔtif] n. m. (bas lat. *motivus,* relatif au mouvement, mobile [du lat. class. *motum,* supin de *movere,* mouvoir], et, au Moyen Âge, au neutre substantivé *motivum,* « cause déterminante d'un mouvement psychique » ; 1314, Mondeville, comme adj., au sens de « qui fait mouvoir » [terme de médecine] ; comme n. m., au sens 1, 1370, Oresme [*sans motif,* fin du XVIII^e^ s., d'après Larousse, 1874 ; *pour le bon motif,* 1874, Larousse] ; sens 2, fin du XIV^e^ s. ; sens 3 (de l'allem. *Motiv,* même sens, de même étym. que le franç. *motif*], 1824, *Revue de philologie française,* XVII, 296 ; sens 4, 1923, Larousse ; sens 5 [de l'ital. *motivo,* même sens, de même étym. que le franç. *motif*], 1765, *Encyclopédie* [*motif harmonique, mélodique, rythmique,* 1963, Larousse]). **1.** Ce qui incite à agir, ou se trouve à l'origine d'une réaction quelconque : *Personne ne connaît les motifs de sa conduite. Il n'y a pas motif à s'emporter.* || *Sans motif,* sans raison : *Se fâcher sans motif.* || Fam. *Pour le bon motif,* en vue de mariage : *Si je lui parle, c'est pour le bon motif* (Theuriet). || **2.** En termes de droit, les raisons qui justifient une décision de caractère juridique : *Les motifs d'une loi. Les motifs d'un arrêt.* || **3.** Sujet d'une œuvre d'art, d'une figure, d'un groupe et plus spécialement d'un paysage. || **4.** En termes d'arts décoratifs, ornement linéaire et, en général, répété : *Le motif d'une frise.* || **5.** En termes de musique, petit élément caractéristique d'une composition, assurant l'unité de l'œuvre ou d'une partie de celle-ci. || *Motif harmonique,* motif représenté par un ou plusieurs enchaînements d'accords repris au cours du morceau. || *Motif mélodique,* succession d'intervalles revenant plus ou moins librement. || *Motif rythmique,* ensemble de valeurs rythmiques pouvant se répéter sans que soit repris son contexte mélodique et harmonique.

● SYN. : **1** *cause, intention, mobile, prétexte, raison ;* **2** *attendu, considérant ;* **3** *dessin ;* **5** *leitmotiv, thème.*

motilité [mɔtilite] n. f. (dér. savant du lat. *motum,* supin de *movere,* mouvoir ; 1827, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, 1913, Proust). **1.** Aptitude à se mouvoir : *La plupart des bêtes douées de motilité générale peuvent porter leur proie ou leurs petits* (Duhamel). || **2.** Propriété de la substance vivante douée de mouvement. || **3.** Faculté d'être ou de rendre mobile, changeant : *Elle les* [ses sensations] *douait d'une motilité qui lui rendait difficile de les garder pour elle* (Proust).

● SYN. : **1** *mobilité, mouvement.*

motion [mɔsjɔ̃] n. f. (lat. *motio,* action de mouvoir, impulsion (de *motum,* supin de *movere,* mouvoir] — pour les sens I, 1-2 et III —, et — pour le sens II — angl. *motion,* mouvement, proposition [empr. du franç. *motion*] ; v. 1220, Coincy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1877, Littré ; sens II, 1789, Proschwitz (d'abord seulement à propos de l'Angleterre, 1775, Proschwitz ; *motion d'ordre,* 1868, Littré ; *motion de censure,* 1959, Robert] ; sens III, 1697, Bossuet).

I. 1. *Vx.* Action de mouvoir, de mettre en mouvement. || **2.** Dans les manufactures de tulle, mouvement alternatif du métier à tisser.

II. Dans une assemblée, proposition rédigée par un des membres afin qu'elle soit soumise à la délibération : *L'intérêt de la capitale exige que l'on s'occupe des motions qui s'agitent dans les assemblées des sections* (Laclos). *Voter une motion.* || *Motion d'ordre,* proposition qui porte sur la forme de la délibération et non sur le fond de la question en débat. || *Motion de censure,* en termes de droit constitutionnel, motion qui met en cause la responsabilité gouvernementale.

III. En termes de théologie, grâce efficace.

● SYN. : **I, 1** *impulsion.*

motionnaire [mɔsjɔnɛr] n. (de *motion ;* 1789, Brunot). Personne qui fait une motion. (Rare.)

motionnel, elle [mɔsjɔnɛl] adj. (de *motion* [v. ce mot], au sens anc. de « mouvement » ; 1968, Larousse). En termes de physique, relatif à un mouvement.

motionner [mɔsjɔne] v. intr. (de *motion ;* 1789, Brunot). Déposer une motion. (Rare.)

motival, e, aux [mɔtival, -o] adj. (de *motif ;* 1829, Boiste). En termes de droit, relatif aux motifs d'un arrêt : *Clause motivale.*

motivant, e [mɔtivɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *motiver ;* 1955, Lagache, p. 81). Qui motive : *Une maladie motivante. Un échec motivant.*

motivation [mɔtivasjɔ̃] n. f. (de *motiver ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis 1899, *le Français moderne* [XX, 34], au sens 1 ; sens 2, 1955, Lagache, p. 38 ; sens 3, 1958, Romeuf ; sens 4, 1916, F. de Saussure). **1.** Action de motiver ; résultat de cette action : *Sans prétendre précisément rien expliquer, je voudrais n'offrir aucun fait sans une motivation suffisante* (Gide). || **2.** En psychologie, motif dans la détermination d'un acte volontaire. || **3.** En éco-

nomie politique, ensemble des facteurs qui déterminent le comportement d'un agent économique. || **4.** En linguistique, relation de nécessité mise par le locuteur entre un mot et son signifié, ou entre plusieurs mots.

motivationnel, elle [mɔtivasjɔnɛl] adj. (de *motivation ;* 1959, Meynaud). Relatif aux motivations psychologiques.

motivé, e [mɔtive] adj. (part. passé de *motiver ;* 13 juin 1766, Voltaire, au sens I [*arrêt motivé ;* « dont on donne les motifs », 1874, Larousse ; *conclusions motivées,* 1840, Acad.] ; sens 2-3, 1776, Gohin ; sens 4, 1916, F. de Saussure). **1.** Dont on donne les motifs : *Un refus motivé.* || *Un arrêt motivé,* en termes de droit, un arrêt qui comprend les divers attendus. || *Conclusions motivées,* conclusions signifiées par les avoués des parties, dans le cours d'une instance. || **2.** Justifié : [La Fontaine] *dispensateur aux bestioles qui l'entourent d'une espèce de justice toujours motivée de proverbes* (Valéry). || **3.** Qui a des motifs : *Cette personnalité m'avait dit, d'un air motivé et sérieux, que la princesse lui était antipathique* (Proust). || **4.** Qui renferme la motivation linguistique : *Les dérivés sont toujours motivés par rapport à la base.*
• SYN. : **1** *fondé, justifié, légitime.*

motiver [mɔtive] v. tr. (de *motif ;* 1723 [d'après Trévoux, 1771], au sens I [aussi pour un jugement] ; sens 2, 1790, Proschwitz). **1.** Donner des motifs à propos de quelque chose : *Afin de motiver sa visite, il conta que son charretier, l'homme à la saignée, éprouvait toujours des étourdissements* (Flaubert). || *Motiver un jugement,* exprimer les différents attendus qui expliquent la décision du tribunal. || **2.** Servir de motif à une chose, justifier : *Le dépit fut de courte durée, et si d'abord il put motiver mon attitude, il n'eut pas à la maintenir* (Gide). *Des troubles qui motivent une intervention armée.*
• SYN. : **1** *expliquer, fonder, justifier ;* **2** *causer, déterminer, entraîner, occasionner.*

1. moto [mɔto] n. m. (mot ital. signif. proprem. « mouvement », lat. *motus,* même sens, de *motum,* supin de *movere,* mouvoir ; 1840, Acad.). En termes de musique, s'emploie uniquement dans l'expression *con moto,* d'une manière animée.

2. moto [mɔto] n. f. (abrév. de *motocyclette ;* 1907, Larousse). *Fam.* Motocyclette : *Une camionnette pépère, que la moto de la gendarmerie nationale a chassée sans pouvoir la rattraper* (Bernanos).

3. moto- [mɔto], premier élément, tiré de moteur, n. m., sur le modèle de *auto-*, et servant à former des noms de machines ou d'instruments actionnés par un moteur : *Motobineuse, motoculteur, motopompe,* etc. || Préfixe tiré de *motocyclette,* n. f., par abréviation : *Motoball, motocross.*

moto-aviette [mɔtoavjɛt] n. f. (de *moto-*3 et de *aviette,* dimin. de *avion ;* 1931, Larousse). *Vx.* Petit avion mû par un moteur à explosion de faible puissance.
• Pl. *des* MOTO-AVIETTES.

motoball [mɔtobol] n. m. (de *moto* 2 et de l'angl. *ball,* boule, balle, empr. du franç. *balle ;* 1963, Larousse). Sport motocycliste pratiqué sur un terrain de football entre deux équipes de cinq conducteurs.

motobatteuse [mɔtobatøz] n. f. (de *moto-* 3 et de *batteuse ;* 1923, Larousse). Batteuse agricole dont le moteur et les organes de battage sont fixés sur le même bâti.

motobrouette [mɔtobruɛt] n. f. (de *moto-* 3 et de *brouette ;* 1963, Larousse). Petit chariot à moteur et à benne basculante, utilisé dans les chantiers pour le transport des matériaux.

motociste [mɔtosist] n. m. (de *moto-[cycle]* ; 1968, Larousse). Spécialiste de la vente et de la réparation des motocycles. (Peu usité.)

motocompresseur [mɔtokɔ̃presœr] n. m. (de *moto-* 3 et de *compresseur ;* 1931, Larousse). Ensemble formé par un compresseur d'air et le moteur qui l'entraîne.

motocross [mɔtokrɔs] n. m. (de *moto* 2 et de *cross ;* milieu du XX^e s.). Course à motocyclette sur des terrains très accidentés.

motoculteur [mɔtokyltœr] n. m. (de *motoculture ;* 1923, Larousse [art. *motoculture*]). Machine agricole légère, faisant des labours superficiels, utilisée surtout pour le jardinage ou la viticulture : *Le colon Philippe, malgré les machines agricoles, les « motoculteurs » et les engrais composés, menait une existence patriarcale* (Duhamel).

motoculture [mɔtokyltyr] n. f. (de *moto-* 3 et de *culture ;* 1920, *Omnium agricole*). Utilisation du moteur mécanique pour actionner divers instruments employés dans l'agriculture.

motocyclable [mɔtosiklabl] adj. (de *motocycle ;* 15 oct. 1955, *le Figaro*). Qui peut être utilisé par les motocyclistes.

motocycle [mɔtosik] n. m. (de *moto-* 3 et de *cycle* 2 ; 1903, Larousse). Cycle mû par un moteur : *Le groupe des motocycles comprend le cyclomoteur, le vélomoteur et la motocyclette.*

motocyclette [mɔtosiklɛt] n. f. (de *motocycle,* d'après *bicyclette ;* 1903, Larousse). Véhicule automoteur à deux roues, ayant une cylindrée d'au moins 125 cm^3.

motocyclisme [mɔtosiklism] n. m. (de *motocycliste ;* 1963, Larousse). Nom générique des activités sportives utilisant la motocyclette ou le side-car.

motocycliste [mɔtosiklist] n. (de *motocyclette,* d'après *cycliste ;* 1923, Larousse). Personne qui conduit une motocyclette : *Porter un casque de motocycliste.*

motofaucheuse [mɔtofoʃøz] n. f. (de *moto-* 3 et de *faucheuse ;* 1963, Larousse). Faucheuse automobile.

motogodille [mɔtogɔdij] n. f. (de *moto-* 3 et de *godille ;* 1907, Larousse). Petit moteur qui peut se placer à l'arrière d'une embarcation légère.

motomodèle [mɔtomɔdɛl] n. m. (de *moto-* 3 et de *modèle ;* 1963, Larousse). Modèle réduit d'avion mû par un petit moteur à explosion.

motonautique [mɔtonotik] adj. (de *motonautisme ;* sept. 1948, Larousse). Qui concerne la navigation sur de petites embarcations à moteur : *Un meeting motonautique international.*

motonautisme [mɔtonotism] n. m. (de *moto-* 3 et de *nautisme ;* sept. 1948, Larousse). Sport nautique pratiqué sur de petites embarcations à moteur.

motoneurone [mɔtonørɔn] n. m. (de *moto-* 3 et de *neurone ;* 1968, Larousse). Syn. de NEURONE MOTEUR.

motopaver [mɔtopavər] n. m. (mot angl. de même sens, de *moto[r],* moteur [empr. du franç. *moteur*], et de *paver,* paveur, dér. de *to pave,* paver [empr. du franç. *paver*] ; 1963, Larousse). En termes de travaux publics, engin automoteur permettant d'enrober le liant et de mettre en place des agrégats dont les éléments ont une grosseur comprise entre 2 et 16 mm.

motoplaneur [mɔtoplanœr] n. m. (de *moto-* 3 et de *planeur ;* 1963, Larousse). Planeur muni d'un petit moteur auxiliaire pour le décollage et les évolutions en l'absence de courants atmosphériques.

motopompe [mɔtopɔ̃p] n. f. (de *moto-* 3 et de *pompe ;* 1931, Larousse). Pompe actionnée par un moteur : *Les pompiers sont aujourd'hui munis de motopompes.*

motopropulseur [mɔtoprɔpylsœr] adj. m. (de *moto-* 3 et de *propulseur ;* 1959, Robert). Se dit de l'ensemble des organes assurant le déplacement d'un véhicule : *Groupe motopropulseur.*
◆ n. m. (1963, Larousse). Ensemble de ces organes.

motoréacteur [mɔtoreaktœr] n. m. (de *moto-* 3 et de *réacteur ;* 1931, Larousse). Moteur à réaction sans turbine, comprenant seulement un compresseur entraîné par un moteur rotatif.

motoréducteur [mɔtoredyktœr] n. m. (de *moto-* 3 et de *réducteur ;* 1968, Larousse). Réducteur de vitesse constitué par un moteur asynchrone fixé sur

un réducteur à engrenages planétaires équilibrés.

motorisation [mɔtɔrizasjɔ̃] n. f. (de *motoriser ;* 1931, Larousse). Action de motoriser ; son résultat : *La motorisation de l'agriculture, de l'armée.*

● SYN. : *mécanisation.*

motorisé, e [mɔtɔrize] adj. (part. passé de *motoriser ;* 1923, Larousse, au sens de « pourvu d'un moteur » [en parlant d'un véhicule] ; sens 1, 1931, Larousse ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 3 août 1968. *Entreprise*). **1.** Qui est doté de moyens de transport automobile : *Une colonne motorisée.* || **2.** *Fam.* Qui a une automobile à sa disposition : *Es-tu motorisé ?* || **3.** *Fam.* Défini par un déplacement en automobile : *Les mœurs chrétiennes n'apparaissent plus dans ce stupide monde motorisé* (Mauriac). *Vacances motorisées.*

motoriser [mɔtɔrize] v. tr. (dér. savant de *moteur ;* 1923, Larousse, au sens 1 [au part. passé, v. l'art. précéd.] ; sens 2, 1931, Larousse [au part. passé ; à l'infin., 1949, Larousse] ; sens 3, 1959, Robert). **1.** Pourvoir d'un moteur : *Motoriser une embarcation.* || **2.** Doter de moyens de transports automobiles : *Motoriser une division d'infanterie.* || **3.** Utiliser des instruments et véhicules à moteur dans un secteur donné : *Motoriser l'agriculture.*

● SYN. : **3** *mécaniser.*

motoriste [mɔtɔrist] n. m. (dér. savant de *moteur :* 6 sept. 1966, *le Figaro,* au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Fabricant de moteurs d'automobiles et d'avions. || **2.** Mécanicien spécialiste de la réparation et de l'entretien des engins à moteur.

motorship [mɔtɔrʃip] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « bateau à moteur », de *motor,* moteur [empr. du franç. *moteur*], et de *ship,* navire ; 1931, Larousse). Navire de commerce propulsé par des moteurs Diesel.

motoryacht [mɔtɔrjakt *ou* mɔtɔrjɔt] n. m. (mot angl. de même sens, de *motor* [v. l'art. précéd.] et de *yacht,* yacht [de même étym. que le franç. *yacht,* v. ce mot] ; 1963, Larousse). Yacht à moteur d'une certaine importance.

mototracteur [mɔtotraktœr] n. m. (de *moto-* 3 et de *tracteur ;* 1931, Larousse). Tracteur automobile intermédiaire entre le tracteur et le motoculteur.

motrice [mɔtris] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *moteur ;* 1931, Larousse). Voiture qui, dans un convoi ferroviaire, est munie d'un moteur électrique ou à explosion, et qui entraîne le convoi : *La motrice d'un autorail. Détacher la motrice.*

motricité [mɔtrisite] n. f. (de l'adj. *moteur,* d'après la forme du fém. *motrice ;* 1825, Flourens, au sens I ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Ensemble des fonctions qui permettent le mouvement et le déplacement chez l'animal : *Nous testions la motricité, l'acuité sensorielle, la réactivité verbale* (Hamp). || **2.** *Test de motricité,* en termes de psychologie différentielle, test utilisé pour mesurer toute acuité élémentaire d'un sujet, dirigée ou non vers un but.

mots-croisiste [mokrwazist] n. (de *mots croisés ;* 1931, Larousse). Amateur de mots croisés.

● SYN. : *cruciverbiste.*

mottage [mɔtaʒ] n. m. (de *motte ;* début du XIVᵉ s., écrit *motage,* au sens de « terre servant à la réparation des fossés » ; écrit *mottage,* au sens actuel, 1963, Larousse). Facilité du ciment à se mettre en petites mottes sous la simple pression, dans la main, d'une petite poignée de poudre.

1. motte [mɔt] n. f. (du préroman **mŭtt,* élévation de terrain ; v. 1155, Wace, au sens 1 [*prendre motte,* 1671, Pomey] ; sens 2, v. 1155, Wace ; sens 3, 1874, Larousse ; sens 4, v. 1213, *Fet des Romains* [« terre qu'on laisse adhérente aux racines d'une plante... », 1701, Furetière ; *motte de tourbe,* 1874, Larousse — *motte,* même sens, 1680, Richelet] ; sens 5, 30 mars 1635, Isambert ; sens 6 [de l'anc. provenç. *moutta,* même sens — début du XVIᵉ s. —, du préroman **mŭtt,* v. ci-dessus], 1845, Bescherelle ; sens 7, 1765, *Encyclopédie ;* sens 8, 1963, Larousse ; sens 9, 1874, Larousse ; sens 10, XXᵉ s. ; sens 11, v. 1390, Godefroy). **1.** *Vx.* Élévation de terrain, naturelle ou artificielle : *La motte d'un moulin à vent.* || *Prendre motte,* se poser sur une motte de terre, au lieu de se percher, en parlant d'un oiseau. || **2.** *Vx.* Butte servant d'assise au château féodal : *Elle reconnaissait le bourg de Sallertaine, planté en plein Marais, sur sa motte invisible* (H. Bazin). || **3.** Sous la féodalité, cour judiciaire ou plaid du seigneur. || **4.** Morceau de terre compacte, détaché par la charrue ou la bêche : *Le hersage fait apparaître des mottes à la surface du sol. Motte de gazon.* || Terre qu'on laisse adhérente aux racines d'une plante pour conserver leur fraîcheur : *Mais un jeune arbre déraciné garde ses racines et sa motte* (Mauriac). *Planter un arbre en motte.* || *Motte de tourbe,* ou simplem. *motte,* petite masse cylindrique utilisée comme combustible : *L'odeur des feux de mottes* (Chérau). || **5.** *Motte de beurre,* masse compacte à partir de laquelle le beurre est débité au détail. || **6.** En Provence, quantité d'olives devant former une mouture. || **7.** Masse de terre prête à être mise sur le tour du potier. || **8.** Dans un moule de fonderie, masse de sable comportant l'empreinte où sera coulé le métal. || **9.** Nom donné à la houille en gros morceaux, dans le bassin du Gard. || **10.** Au Canada, nom donné à la boule de neige. || **11.** *Triv.* Mont de Vénus : *Enfin je me suis collé comme un morpion sur les mottes de vos belles dames* (Flaubert).

● SYN. : **1** *butte, éminence, monticule, tertre.*

2. motte [mɔt] n. f. (déformation abrégée de *moitié ;* 1921, Esnault). Arg. *Faire la motte,* partager par moitié une dépense, un débours.

motter (se) [səmɔte] v. pr. (de *motte* 1 ; milieu du XVIᵉ s., Ronsard, au part. passé, au sens de « caché derrière une motte » [en parlant du gibier] ; à l'infin., au sens 1, début du XVIIᵉ s. ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Se cacher derrière les mottes, en parlant d'un animal : *La perdrix se motte.* || **2.** Ramasser de la terre aux pattes, dans les terrains argileux et gras (en parlant du gibier à poil et à plume).

● SYN. : **1** *se terrer.*

motteux [mɔtø] n. m. (de *motte* 1 ; début du XVIᵉ s., comme adj., au sens de « où il y a beaucoup de mottes de terre » ; comme n. m., au sens actuel [l'oiseau ayant coutume de se tenir sur les mottes des terres labourées], 1759, *Dict. des animaux*). Passereau caractérisé par une tache blanche à la base de la queue, et qui se pose sur les mottes.

motton [mɔtɔ̃] n. m. (de *motte* 1 ; 1868, Littré). Petite boule formée par la farine délayée dans un liquide trop abondant.

motu proprio [mɔtyprɔprijo] loc. adv. (loc. du lat. ecclés. de la Renaissance signif. proprem. « de son propre mouvement » [en parlant du pape], formée des ablatifs des mots du lat. class. *motus,* mouvement [au pr. et au fig. — de *motum,* supin de *movere,* mouvoir], et *proprius,* spécial, particulier ; av. 1559, J. Du Bellay, en parlant du pape ; au sens général actuel, 1868, Littré). *Vx.* Spontanément, de son plein gré.

◆ n. m. (sens 1-2, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Acte volontaire accompli de plein gré. || **2.** Acte législatif fait et promulgué par le pape de sa propre initiative et sans qu'il ait été sollicité.

motus [mɔtys] interj. (latinisation ironique de *mot* [v. cet art.], au sens de « pas un mot » ; 1560, *Ancien Théâtre françois,* IV, 283). Invitation faite à quelqu'un de garder le silence sur quelque chose : *Alors, si on lui demandait d'où diable pouvait venir tant d'ouvrage, il se mettait un doigt sur les lèvres et répondait gravement : « Motus ! je travaille pour l'exportation »* (Daudet). *Tu parles ! Tu lances de ces mots ! Et le plus grave, c'est que l'on pourrait t'entendre. Motus !* (Duhamel).

● SYN. : *bouche close ou cousue* (fam.), *chut, paix, silence.*

mou ou **mol, molle** [mu, mɔl] adj. (lat. *mollis,* souple, flexible, tendre, doux, touchant ; v. 1130, Godefroy, écrit *mol* [*mou,* dès le XIIIᵉ s. — mais forme peu usitée av. le XVIIᵉ s.], au sens I, 1 [*une pâte molle,* 1874, Larousse ; *une cire molle,* 1705, Regnard —

au pr., 1636, Monet ; *fromage mou,* 1538, R. Estienne] ; sens I, 2, v. 1460, Villon ; sens I, 3, v. 1155, Wace [*parties molles,* 1868, Littré ; *fond mou,* 1903, Larousse] ; sens I, 4, fin du XIV^e s., E. Deschamps [en termes de littérature et d'art, 1690, Furetière] ; sens I, 5, 1887, Zola ; sens I, 6, v. 1265, J. de Meung [*un bruit mou,* 1959, Robert ; *temps mou,* 1316, Maillart ; pour le vent, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens I, 7, 1587, F. de La Noue ; sens II, I, v. 1200, *Poème moral ;* sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens II, 3, v. 1265, Br. Latini [« indulgent, clément », v. 1220, Coincy] ; sens II, 4, fin du XIV^e s., E. Deschamps [aussi pour le visage, les traits, l'expression]).

I. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qui cède facilement à la pression en conservant plus ou moins l'empreinte du toucher : *De la cire molle. Une pâte molle. De l'argile molle.* || Fig. *Une pâte molle, une cire molle,* une personne dont on peut faire tout ce qu'on veut. || *Fromage mou,* fromage qu'on mange frais avant qu'il soit durci. || **2.** Se dit de corps qui ont une consistance plus ou moins élastique, à la fois doux et souples : *Matelas bien mou. Fauteuil mou. Molle couche de gazon.* || **3.** Qui manque de dureté, de rigidité : *Le chapeau haute forme* [...] *n'est pas de mise pour les dîners à la campagne* [...], *où il doit être remplacé par le chapeau mou, fort bien porté avec le smoking* (Proust). *Col mou. Un terrain mou.* || *Parties molles,* en anatomie, ensemble des chairs (par opposition aux os). || *Fond mou,* en termes de marine, fond de vase. || **4.** Qui manque de fermeté, de rigidité : *Une chair molle. Des traits mous. « Soyez bon : donnez-moi à boire. Un peu de cidre. » Et il désigne d'une main molle la bouteille* (Gide). || En termes de littérature et d'art, qui manque de vigueur, de fermeté : *Je ne suis pas satisfait de cette relecture : les phrases sont molles* (Gide). *Style mou. Contours mous.* || **5.** Avec une nuance méliorative, dont le manque de netteté confère de la douceur à la forme, au dessin : *Leurs voiles étaient molles encore du vent qui les avait gonflées* (Proust). *Les vêtements des saintes retombent sur leurs pieds en plis fins comme seule peut en faire une étoffe à la fois lourde et molle* (Green). *Ce n'était pas encore un désert aux longues dunes molles, comme le Nord saharien* (Malraux). || **6.** Se dit de ce qui affecte les sens en dégageant une impression de douceur : *De molles clartés. De molles inflexions de la voix.* || *Un bruit mou,* un bruit assez doux et comme assourdi. || Fig. *Temps mou,* temps qui amollit, fatigue par sa douceur ou sa chaleur humide : *Par les temps mous, quand les hommes s'assemblent au bas de l'escalier* (Escholier). || *Vent mou,* en termes de marine, vent faible. || **7.** Qui affaiblit, amollit : *Une vie molle. Une molle éducation.*

II. EN PARLANT DES ÊTRES VIVANTS. **1.** Qui manque de vitalité, d'énergie physique : *Un cheval mou. Un tempérament mou.* || **2.** *Être mou, se sentir mou, avoir les jambes molles,* se sentir sans aucune énergie, dépourvu de force physique ou morale : *Tchen ne pouvait même plus reculer, jambes et bras devenus complètement mous* (Malraux). || **3.** Qui manque de volonté, d'énergie intellectuelle ou morale, de caractère ; qui cède trop facilement : *Un directeur trop mou. Un homme mou et sans défense. Un enfant mou au travail. Des gens qu'on a connus énergiques, on les retrouve mous* (Montherlant). || Fam. *Mou comme une chiffe, comme une chique,* V. CHIFFE. || **4.** *Par extens.* Qui dénote le manque d'énergie, de caractère : *N'est-ce pas ainsi qu'une molle complaisance a perdu tant de femmes ?* (Bourdaloue). *Raynal esquissait à voix molle une conférence sur l'hégémonie bancaire* (Duhamel). || *Spécialem.* Se dit du visage, des traits, de l'expression considérés comme l'indice d'un manque de fermeté : *Un menton mou. Un regard mou.*

● SYN. : **I, 1** *malléable, mollet, plastique ;* **2** *douillet, élastique, moelleux ;* **6** *flou, indécis, vague, vaporeux ;* **7** *efféminé, languissant.* || **II, 1** *affaibli, avachi, faible, gnangnan* (fam.), *lent ;* **2** *ramolli* (fam.) ; **3** *atone, endormi, engourdi, indolent, lambin* (fam.), *lymphatique, nonchalant ; aboulique, amorphe, apathique, faible, inconsistant, inerte, mollasse* (fam.), *mollasson* (fam.), *veule.* — CONTR. : **I, 1** *dur, résistant.* || **II, 1** *fort, robuste, solide, vaillant, vigoureux ;* **3** *dynamique, ferme, résolu, énergique, opiniâtre, tenace, têtu, volontaire.*

● REM. Devant une voyelle ou un *h* muet, *mou* se transforme en *mol,* mais le pluriel masculin est toujours *mous.* Le masculin singulier *mou* ou pluriel *mous* se placent toujours après le nom : *Un fauteuil mou ; des fauteuils mous.* Le féminin est toujours *molle : Une molle complaisance. Une molle existence. Une réaction molle.*

◆ **mou** adv. (sens 1, 1936, Esnault ; sens 2, 1959, Robert). **1.** *Pop.* Sans violence : *Vas-y mou.* || **2.** *Péjor.* Avec une vigueur, une énergie insuffisantes : *Un joueur de football qui joue trop mou.*

◆ **mou** n. m. (sens I, 1, 1959, Robert ; sens I, 2, 1933, Esnault ; sens I, 3, 1640, Oudin ; sens I, 4, 1845, Bescherelle ; sens II, 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens II, 2-3, 1920, Bauche [aussi *rentrer dans le mou à quelqu'un*]).

I. 1. *Fam.* Personne qui montre peu d'énergie : *Il ne sait pas aller jusqu'au bout de ses entreprises. C'est un mou.* || **2.** Personne qui adopte les points de vue modérés : *Les durs et les mous.* || **3.** Ce qui est mou : *Ne pas aimer le mou en matière de style.* || **4.** *Donner du mou,* cesser de maintenir tendu un cordage, une courroie, une corde, donner du battant.

II. 1. Poumon des animaux de boucherie, généralement vendu pour les chats : *Elle avait trois chats à qui elle donnait chaque matin pour deux sous de mou* (France). || **2.** *Pop.* Cervelle, esprit. || *Bourrer le mou à quelqu'un,* V. BOURRER. || **3.** *Pop.* Partie charnue du corps, lard. || *Rentrer dans le mou à quelqu'un,* lui donner des coups sans ménagement.

● SYN. : **I, 1** *aboulique, chiffe* (fam.), *emplâtre* (fam.), *lavette* (fam.), *nouille* (pop.), *ramolli* (fam.), *toton* (fam.) ; **2** *modéré, tiède.*

mouchachou [mutʃatʃu] n. m. (esp. *muchacho,* même sens [*muchacha,* au fém.] ; 1830, Esnault). *Pop.* Enfant : *J'ai entendu rentrer* [...] *les mouchachous d'Alger, les négrillons de Djibouti, les toulbas du Caire* (Dorgelès).

● REM. On écrit aussi MOUCHACHO (1867, Esnault), MOUTATIOU (1901, Esnault), etc., et on trouve également les formes espagnoles : MUCHACHO (1867, Esnault), au masc., et MUCHACHA, au fém., généralement pour désigner des enfants espagnols : *Quelques douzaines de muchachos ou gamins dont les yeux pétillaient dans les guenilles* (Gautier). *Une Malagaise, la plus capricieuse muchacha qui ait jamais renvoyé au soleil son regard de feu* (Barbey d'Aurevilly).

mouchage [muʃaʒ] n. m. (de *moucher ;* 1904, Frapié). Action de moucher : *Tout en assurant le mouchage des nez et l'équilibre des bambins* (Frapié).

moucharaby [muʃarabi] ou **moucharabieh** [muʃarabje] n. m. (ar. *machrabîya,* fenêtre grillagée en saillie ; 1846, Nerval, écrit *moucharaby* [*moucharabieh,* 1903 ; Larousse], au sens 1 ; sens 2, av. 1870, Mérimée, écrit *moucharaby* [*moucharabieh,* 1903, Larousse]). **1.** Balcon qui forme avant-corps dans une fenêtre, fermé par un grillage en bois, et qui permet de voir sans être vu. || **2.** *Autref.* Dispositif analogue au mâchicoulis, établi au-dessus des portes pour en interdire l'accès.

● REM. L'orthographe de la fin du mot est très variable ; au plur., on trouve tantôt un *s* final, tantôt l'invariabilité.

mouchard, e [muʃar, -ard] n. (de *mouche* 1 ; 1567, Junius [547], aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1889, G. Macé ; sens 4, 1905, Esnault ; sens 5 et 6, 1963, Larousse ; sens 7, 1959, Robert ; sens 8, 1847, Esnault ; sens 9, 1821, Esnault ; sens 10, 1953, Esnault). **1.** *Fam.* Espion de la police, indicateur : *Il confondait un peu les assassins et les gendarmes : un mouchard valait à ses yeux un parricide* (Flaubert). || **2.** Vx. *La Moucharde,* la police : *Un témoin s'est écarté pour aller prévenir la Moucharde* (d'Esparbès). || **3.** Toute personne qui rapporte les faits et gestes de quelqu'un : *Et ces maudits s'en vont, foule*

toujours accrue | De sombres revenants, aux portes des richards. | Moi, je cours avec eux assommer les mouchards (Rimbaud). *Je me souviens d'avoir vu au couvent* [...] *des nouvelles donner tout ce qu'elles avaient de plus précieux aux mouchardes* (Gyp). *Il reboutonna sa casaque en sacrant contre les mouchards qui mettent le nez dans les affaires d'autrui* (Yourcenar). || **4.** *Fam.* Appareil de contrôle et de surveillance. || **5.** Nom donné à l'appareil de contrôle de la vitesse et de la vigilance du mécanicien, sur les locomotives, ou du chauffeur, sur les camions. || **6.** En termes d'imprimerie, repère imprimé qui permet de contrôler la marge, le registre ou la pliure. || **7.** Avion militaire d'observation. || **8.** Vx. *Mouchard à bec,* réverbère. || **9.** *Arg.* Tableau indicateur. || **10.** *Arg.* Œilleton ménagé dans la porte d'une cellule, par lequel le gardien surveille le comportement du détenu.

● SYN. : **1** *casserole* (pop.), *mouton* (fam.) ; **3** *cafard* (fam.), *cafetière* (fam.), *délateur, dénonciateur, mouche* (fam.), *rapporteur.*

mouchardage [muʃardaʒ] n. m. (de *moucharder ;* fin du XVIIIe s., Babeuf). *Fam.* Action de moucharder : *Vous travaillez en trois spécialités : votre boutique, votre journalisme et votre mouchardage* (Hamp).

● SYN. : *délation, dénonciation.*

moucharder [muʃarde] v. tr. (de *mouchard ;* fin du XVIe s., A. Richart, au sens de « espionner » ; sens actuel, av. 1850, Balzac). *Fam.* Dénoncer quelqu'un : *Les copains le mouchardent et tu finis par le faire débusquer* (Dorgelès).

● SYN. : *cafarder* (fam.), *donner* (pop.).

◆ v. intr. (1849, Esnault). *Fam.* Faire le mouchard : *C'était le galonnard qui mouchardait* (Bourget).

1. mouche [muʃ] n. f. (lat. *musca,* mouche [insecte], homme curieux, importun ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *musche* [*mouche,* XIIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, XVe s., Tilander [*mouche à miel,* v. 1350, *Glossaire de Paris — mouche,* même sens, v. 1213, *Fet des Romains ; mouche à feu,* 1868, Littré ; *comme des mouches,* « en grand nombre », début du XVIe s. — d'abord *autant que des mouches,* v. 1360, Froissart : *quelle mouche l'a piqué ?,* 1611, Cotgrave ; *faire d'une mouche un éléphant,* 1588, Huguet, art. *éléphant ; il ne ferait pas de mal à une mouche,* 1847, Balzac ; *on eût entendu les mouches voler,* 1841, Balzac ; *on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre,* 1798, Acad. — d'abord *...avec le miel qu'avec le vinaigre,* 1740, Acad., et *...avec le sucre qu'avec le vinaigre,* 1718, Acad. ; *prendre la mouche,* 1640, Oudin — *prendre mousques/mouches,* même sens, début du XIVe s., Gilles li Muisis ; *tuer les mouches au vol,* av. 1850, Balzac ; *pattes de mouche,* au fig., 1798, Acad. — *pieds de mouche,* même sens, 1618, *Ancien Théâtre françois*] ; sens II, 1, 1836, Acad. [*pêche à la mouche,* 1959, Robert ; *mouche noyée, mouche sèche,* 1963, Larousse] ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1655, d'après Littré, 1868 ; sens II, 4, 1840, Acad. ; sens II, 5, 1931, Larousse [« point coloré ...sur le fond d'une étoffe », 1759, Havard] ; sens II, 6, 1845, Bescherelle ; sens II, 7, 1874, Larousse ; sens II, 8, 1868, Littré [aussi *faire mouche* — au fig., 1896, Delesalle] ; sens II, 9, 1845, Bescherelle ; sens II, 10, 1840, Acad. ; sens II, 11, 1874, Larousse ; sens 11, 12, 1963, Larousse ; sens II, 13, 1812, Mozin ; sens II, 14, 1752, Trévoux ; sens III, 1, 1845, Bescherelle ; sens 111, 2. 1798, Acad. ; sens III, 3, fin du XIVe s. ; sens III, 4, 1903, Larousse [*mouche,* même sens, 1836, Acad.] ; sens III, 5, 1923, Larousse [art. *poids*]).

I. TOUT INSECTE VOLANT. **1.** Insecte diptère de la famille des muscidés, qui vit principalement dans les habitations : *Tous s'occupaient des diptères, alias mouches à deux ailes* (H. Bazin). || **2.** Nom donné à de nombreux insectes qui n'appartiennent pas à la famille des muscidés : *Mouche araignée. Mouche bleue de la viande. Mouche à bœufs* (œstre, taon). *Mouche des chevaux* (taon, hippobosque). || *Mouche à miel,* abeille : *J'aime dans ce silence à me laisser bercer, | Comme dans ces rayons d'été la mouche à miel* (Lamartine). || *Mouche à feu,* pyrophore : *Mouches à feu dans les herbes et les feuilles comme des étincelles* (Claudel). || *Tomber comme des mouches,* mourir en grand nombre et de manière foudroyante : *Au moment même où les hommes s 'étaient mis à pelleter ces limons, ils étaient tombés comme des mouches* (Giono). || *Être piqué de quelque mouche,* s'emporter sans motif apparent : *Ouais, quelle mouche les a piqués tous deux ?* (Molière). || *Faire d'une mouche un éléphant,* donner beaucoup d'importance à une chose insignifiante. || *Gober des mouches,* V. GOBER. || *Il ne ferait pas de mal à une mouche,* c'est l'être le plus inoffensif du monde. || *On attrait entendu une mouche voler, on entendait voler les mouches,* un silence absolu régnait. || *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre,* on attire plus facilement les gens par la douceur que par les paroles aigres. || Fam. *Prendre la mouche,* s'emporter. || Fam. *Tuer les mouches au vol,* avoir une haleine forte, fétide. || *Faire la mouche du coche,* V. COCHE. || Fig. *Pattes de mouche,* écriture trop fine et mal formée, peu lisible. (On disait autref. PIEDS DE MOUCHE).

II. PAR ANALOGIE AVEC LA FORME, LA COULEUR, LA PETITESSE DE LA MOUCHE. **1.** *Mouche artificielle,* ou simplem. *mouche,* en termes de pêche, assemblage de plumes et d'autres matériaux disposés sur un hameçon et destinés à imiter l'insecte : *C'était là, juste à l'aval du Grand Bateau,* [...] *que je faisais fouetter ma mouche au nez des ablettes suspendues* (Genevoix). || *Pêche à la mouche,* pêche dans laquelle on utilise cet insecte artificiel. || *Mouche noyée, mouche sèche,* mouche artificielle utilisée immergée, ou au contraire à la surface de l'eau. || **2.** Petite tache de couleur sombre, moucheture : *Pas une mouche de crotte sur leurs petits habits* (Legouvé). || **3.** Artifice de toilette qui consistait autrefois, pour les dames, en de petits morceaux de taffetas noir collés sur le visage pour rehausser l'éclat du teint : *Ôte cette mouche galante que tu as là* (Marivaux). *Les mouches longues et étroites s'appelaient des « assassins ».* || **4.** Petite touffe de poils sous la lèvre inférieure, à la mode sous le second Empire : *Petit de stature, mais raide et sec, avec sa moustache et sa mouche,* [...] *le vieil homme fil à Laurent un signe de tête amical* (Duhamel). || **5.** Nom donné à des points croisés formant garniture sur les vêtements. || Point coloré, plus ou moins large. semé sur le fond d'une étoffe. || **6.** *Vx.* Topique de petites dimensions qu'on appliquait aux tempes, derrière l'oreille, etc., dans les congestions, hémorragies, etc. || **7.** Au billard, petites marques circulaires indiquant où l'on doit placer les boules au début de la partie. || **8.** Point ou cercle noir placé au centre d'une cible. || *Faire mouche,* placer une balle dans ce point noir : *Hamilton est bien capable de faire mouche à tout coup* (Duhamel) ; au *fig.,* atteindre un objectif quelconque. || **9.** En termes d'escrime, petit tampon de fil poissé ou de caoutchouc qui garnit la pointe d'une arme pour la rendre inoffensive. || **10.** Crampon mis aux fers de derrière d'un cheval, pour l'obliger à relever le talon ou pour l'empêcher de glisser. || **11.** Outil servant à polir l'intérieur des canons de fusil et de pistolet. || **12.** Morceau de zinc ou de cuivre de petites dimensions interposé, dans les travaux de couverture, entre la tête du clou et la bande de plomb à fixer. || **13.** *Couteau à mouche,* couteau qu'on ne peut fermer qu'en soulevant un ressort avec les doigts. || **14.** Jeu de cartes où l'on donne cinq cartes à chaque joueur et où l'on gagne la totalité des enjeux lorsqu'on a cinq cartes de même couleur : *Cet infortuné tabellion qui jouait innocemment à la mouche avec les habitués de son cercle* (Theuriet).

III. PAR ANALOGIE AVEC LE VOL, LA MOBILITÉ DE LA MOUCHE. **1.** *Mouche volante,* apparition, dans le champ visuel, de points brillants ou de taches sombres qui se déplacent. || **2.** Petites douleurs annonciatrices de l'accouchement. || **3.** *Class.* et *littér.* Personne qui espionne ; mouchard : *Les mouches de cour sont chassées, | Les mouchards sont pendus* (La Fontaine). *Une de ces mouches que l'on lient sans cesse à mes trousses*

(Rousseau). *Jusqu'aux traitants, aux filles, aux espions et aux mouches qui s'exprimaient comme personne aujourd'hui* (Valéry). || Fam. *Une fine mouche,* v. FIN 2. || **4.** *Mouche d'escadre,* ou simplem. *mouche,* nom donné, au XIX[e] s., à un petit bâtiment chargé de transmettre les ordres de l'amiral et de servir à celui-ci d'estafette. || *Bateau-mouche,* v. à l'ordre alphab. || **5.** *Poids mouche,* boxeur dont le poids ne dépasse pas 50,802 kg, pour les professionnels ; lutteur dont le poids ne dépasse pas 52 kg.

2. mouche [muʃ] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. [cf. le sens III, 4, de *mouche* 1] ; 4 déc. 1872, *Journ. officiel,* p. 7514). Syn. anc. de BATEAU-MOUCHE.

1. moucher [muʃe] v. tr. (bas lat. *muccare,* moucher [VI[e] s.], du lat. class. *muccus,* var. de *mucus,* morve, mucus nasal ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *mochier* [*mouchier,* XII[e] s. ; *moucher,* XIV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1868, Littré [d'abord « battre, infliger une correction à », début du XVI[e] s.] ; sens 4, v. 1220, Coincy, écrit *mouchier* [*moucher,* v. 1380, *Aalma ; moucher un cordage,* 1752, Trévoux]). **1.** Débarrasser le nez des mucosités qui adhèrent à la muqueuse nasale : *Je ne savais pas lire* [...], *je pleurais quand ma bonne me mouchait* (France). *Donne ton nez que je te mouche* (Rochefort). *Moucher son nez. Moucher un enfant.* || **2.** Émettre par le nez : *Moucher du sang.* || **3.** Fig. et fam. *Moucher quelqu'un,* le remettre à sa place vertement. || **4.** *Moucher une chandelle,* ôter le bout de la mèche d'une chandelle, d'une lampe. || *Moucher un cordage,* en couper les extrémités effilochées.

◆ v. intr. (XIII[e] s., *Roman de Renart*). Chasser de son nez les matières qu'il contient : *Le tabac à priser fait moucher. Cet enfant mouche beaucoup.*

◆ **se moucher** v. pr. (sens I, v. 1220, Coincy ; sens 2, XVI[e] s. [pour un homme qui a de hautes prétentions..., 1700, Pomey] ; sens 3, v. COUDE : sens 4, v. MORVEUX). **1.** Moucher son nez. || **2.** *Ne pas se moucher du pied,* autref., faire preuve d'habileté et d'intelligence : *Eh bien, si l'on vous voit chez vous un homme brave comme César, et qui ne se mouche pas du pied* (Balzac) ; *auj.,* se dit d'un homme qui a de hautes prétentions ou qui ne se prive pas. || **3.** *Ne pas se moucher du coude,* v. COUDE. || **4.** *Qui se sent morveux, se mouche,* v. MORVEUX.

2. moucher [muʃe] v. intr. (de *mouche* 1 ; v. 1647, Saint-Amant, au sens de « circuler en tout sens » ; sens actuel, 1907, Larousse). Monter à la mouche, en parlant de la truite.

moucherolle [muʃrɔl] n. f. (de *mouche* 1 ; 1555. Belon). Genre de passereaux de l'Amérique centrale qui se nourrissent de mouches : *La moucherolle huppée porte aussi le nom vulgaire de « gobe-mouche ».*

1. moucheron [muʃrɔ̃] n. m. (de *mouche* 1 ; fin du XIII[e] s., Macé de la Charité, écrit *mouceron* [*moucheron,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1863, d'après Larchey, 1878). **1.** Nom usuel de tous les petits insectes diptères : *Une nuée de moucherons.* || **2.** *Par anal.* et *fam.* Petit garçon, gamin : *C'était un enfant de Paris malingre et pâle. qui pouvait avoir dix ans, peut-être quinze ; avec ces moucherons-là, on ne sait jamais* (Daudet).

● REM. On trouve plus rarement le féminin *moucheronne* au sens de « fillette » : *Et personne n'en voudrait de la moucheronne ?* (Rogissart).

2. moucheron [muʃrɔ̃] n. m. (de *moucher* 1 ; 1170, Maurice de Sully, écrit *moicheron ; moucheron,* 1409, Du Cange). *Vx.* Bout de mèche de chandelle qui charbonne. (On dit aussi MOUCHON [fin du XVI[e] s.].)

moucheronnage [muʃrɔnaʒ] n. m. (de *moucheronner ;* 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action de moucheronner. || **2.** Brisure faite à la surface de l'eau par le poisson qui moucheronne.

moucheronner [muʃrɔne] v. intr. (de *moucheron* 1 ; 1903, Larousse). Sauter hors de l'eau pour attraper les insectes, en parlant du poisson : *La truite moucheronne en mai.*

mouchet [muʃɛ] n. m. (de *mouche* 1 [v. ce mot], à cause de la petitesse relative de ces oiseaux ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *moschet* [*mouschet,* XIII[e] s. ; *mouchet,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Nom vulgaire de l'épervier mâle. || **2.** Petit passereau commun en France, appelé aussi *fauvette des haies, fauvette d'hiver* ou *traîne-buisson.*

mouchetage n. m. V. MOUCHETURE.

moucheté, e [muʃte] adj. (part. passé de *moucheter ;* XIV[e] s., Godefroy, écrit *moscheté* [*moucheté,* XVI[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, 1874, Larousse [au fig., XX[e] s.] ; sens 4, 1874, Larousse ; sens 5, 1931, Larousse). **1.** Tacheté, en parlant du pelage des animaux ou du plumage des oiseaux : *L'hyène mouchetée. Une petite pie fort bien mouchetée* (Musset). || **2.** Se dit d'une étoffe parsemée de petites taches rondes d'une couleur différente de celle du fond : *Un fichu de satin moucheté et rayé* (Goncourt). || **3.** *Fleuret moucheté,* fleuret dont la pointe est garnie d'une mouche. || Fig. *À fleurets mouchetés,* se dit d'un échange d'attaques qui ne visent pas à blesser. || **4.** *Balzane mouchetée,* balzane tachetée de noir ou d'alezan. || **5.** *Bois moucheté,* bois de placage dont les surfaces ont un fil agrémenté de petits nœuds très rapprochés.

● SYN. : **1** *marqueté, ocellé, piqueté, pommelé, tavelé, tigré, truité ;* **2** *bariolé, bigarré, diapré.* — CONTR. : **1** et **2** *uni.*

◆ **moucheté** n. m. (1931, Larousse). Fond de dentelle semé de petits points ou de carrés.

moucheter [muʃte] v. tr. (de *mouche* 1 ; 1483, *BEC* [6[e] série, t. I, 1864-1865, p. 349], au sens 1, au part. passé, à propos de l'hermine [à l'infin., au sens de « parsemer une étoffe de petites taches de couleurs », 1538, R. Estienne, art. *distinguere*] ; sens 2, av. 1870, A. Dumas père ; sens 3, 1701, Furetière ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5-6, 1903, Larousse). [Conj. **4 a** .] **1.** Parsemer une étoffe de petites taches de couleurs. || Spécialem. *Moucheter l'hermine,* la garnir çà et là de petites queues noires. || **2.** *Par anal.* Salir de petites taches : *Des habits que la boue a mouchetés.* || **3.** Garnir de mouches un vêtement : *Moucheter une voilette.* || **4.** *Moucheter une épée, un fleuret,* en garnir la pointe d'une mouche pour les rendre inoffensifs. || **5.** *Moucheter un croc,* en termes de marine, fermer l'ouverture du croc au moyen d'un fil de caret. || **6.** Attacher les écheveaux de soie avec des fils de couleurs diverses.

● SYN. : **1** *bigarrer, barioler, oceller, taveler ;* **2** *éclabousser, maculer, tacher.*

◆ v. intr. (1701, Furetière). Se couvrir de plusieurs petites taches de différentes couleurs, en parlant des fleurs.

mouchetis [muʃti] n. m. (de *moucheter ;* 1903, Larousse). Crépi que l'on fait au balai sur la surface extérieure d'un mur.

mouchette [muʃɛt] n. f. (de *moucher* 1 ; 1676, Félibien, au sens 1 [dans le style flamboyant, 1963, Larousse] ; sens 2, 1676, Félibien ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Partie saillante du larmier d'une corniche, qui empêche l'eau de couler en dessous. || Dans le style flamboyant, élément du réseau des fenêtres composé d'un croissant à deux redents. || **2.** Rabot qui sert à faire et à arrondir les baguettes. || **3.** Partie grossière d'un ciment employé par les lapidaires en faux.

◆ **mouchettes** n. f. pl. (sens 1, 1399, Godefroy, écrit *moichotes* [*mouchettes,* début du XVI[e] s.). **1.** ; sens 2, 1923, Larousse). || **2.** *Anc.* Ciseaux servant à moucher les chandelles. || **3.** Instrument en forme de pince, servant à saisir la cloison nasale des animaux pour les maîtriser.

moucheture [muʃtyr] n. f. (de *moucheter ;* 1539, R. Estienne, écrit *mouscheture* [*moucheture,* fin du XVI[e] s., Palissy], au sens 1 ; sens 2, 1831, Balzac ; sens 3, 1606, Nicot [« chacune de ces taches... », 1690, Furetière] ; sens 4, 1644, d'après Richelet, 1680 [« ensemble de ces marques par rapport au champ », 1903, Larousse] ; sens 5, 1771, Trévoux ; sens 6, 1903, Larousse ; sens 7, v. 1560, Paré [écrit *moucheture*]). **1.** Petite tache de couleur différente de celle du fond : *Faire des mouchetures sur une étoffe.* || **2.** Petites salissures qui marquent une surface ou un vêtement : *Naudet, très correct, sans une moucheture*

de boue, malgré le temps atroce, saluait (Zola). || **3.** Ensemble des taches naturelles du pelage de certains animaux : *La moucheture du daim.* || Chacune de ces taches ou chacun des groupes de taches : *Ces mouchetures caractéristiques qui servent à distinguer les panthères des autres espèces de félins* (Balzac). || **4.** Petite marque de l'hermine en tant que fourrure héraldique. || Ensemble de ces marques par rapport au champ. || **5.** Poussière noire qui s'attache aux grains de blé. || **6.** Maladie des grains de céréales causée par divers champignons. (On dit aussi MOUCHETAGE [1963, Larousse, art. *moucheture*].) || **7.** Scarifications faites à la surface d'un œdème.

● SYN. : **2** *éclaboussure, marque, salissure, tache ;* **3** *ocelle, rayure, zébrure.*

1. moucheur, euse [muʃœr, -øz] n. (de *moucher* 1 ; fin du XVIe s., écrit *mouscheur* [*moucheur,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** *Vx.* Personne qui, dans les théâtres, était chargée de moucher les chandelles : *Pour ressembler au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, il ne manquait vraiment à celui-ci qu'une rangée de chandelles et un moucheur* (Gautier). || **2.** *Fam.* Personne qui se mouche souvent.

2. moucheur [muʃœr] n. m. (de *mouche* 1 ; 1963, Larousse). Celui qui pratique la pêche à la mouche.

mouchoir [muʃwar] n. m. (de *moucher* 1 ; XIIIe s., Godefroy, écrit *moucheur* [*moschoir,* XIVe s., ToblerLommatzsch ; *mouchouer,* 1465, Martial d'Auvergne ; *mouchoir,* 1549, R. Estienne], au sens 1 [*mouchoir d'Adam,* 1867, Delvau ; *arriver dans un mouchoir,* 1909, Esnault ; *grand comme un mouchoir de poche,* 1959, Robert ; *jeter le mouchoir à une femme,* 1735, Lesage — au pr., 1690, Furetière] ; sens 2, 1648, Scarron [*mouchoir de col/cou — mouchouer,* même sens, XVIe s. ; *mouchoir de tête,* 1959, Robert — *mouchoir,* même sens, 1843, Lamartine] ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Carré de linge destiné essentiellement à se moucher ou à essuyer ses larmes : *Au commandement, nos mouchoirs furent agités : ils étaient absolument secs* (H. Bazin). *Mouchoir de poche.* || Pop. *Mouchoir d'Adam,* les doigts. || *Arriver dans un mouchoir,* en termes de sports, arriver en peloton serré. || *Grand comme un mouchoir de poche,* de très petites dimensions. || *Jeter le mouchoir à une femme* (par allusion à la pratique des sultans qui désignaient ainsi dans le harem la femme de leurs désirs), jeter son dévolu sur une femme. || **2.** *Par extens.* et dialect. *Mouchoir de cou, mouchoir de tête,* ou simplem. *mouchoir,* pièce d'étoffe dont les femmes se couvrent le cou, les épaules, la tête. || **3.** *Refaire un mur en mouchoir,* le refaire en conservant toute la maçonnerie en bon état, la maçonnerie nouvelle formant une ligne oblique du pied au sommet.

● SYN. : **2** *châle, fanchon, fichu. foulard, pointe.*

mouchon n. m. V. MOUCHERON 2.

mouchure [muʃyr] n. f. (de *moucher* 1 ; 1690, Furetière, au sens 2 ; sens 1, 1812, Boiste). **1.** Mucosité qu'on enlève du nez. || **2.** *Vx.* Partie de la mèche d'une chandelle ou d'un cordage qu'on enlève.

mouclade [muklad] n. f. (mot régional de l'Aunis, dér. de *moucle* [v. l'art. suiv.] ; 1970, Robert). *Dialect.* Plat de moules à la crème.

moucle [mukl] n. f. (var. du n. f. *moule,* employée surtout dans l'Orléanais et dans le Lyonnais ; 1500, Godefroy). En termes de pêche, autre nom de la *moule.* (Peu usité.)

moudre [mudr] v. tr. (lat. *molĕre,* moudre, tourner la meule, de *mola,* meule [de moulin] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *moldre* [*moudre,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens 3, 1867, Delvau ; sens 4, 1963, Larousse ; sens 5, av. 1784, Diderot). [Conj. **51.**] **1.** Réduire en poudre au moyen d'un moulin : *Trop de vieux moulins tournent à vide, bien qu'ils n'aient plus de grain à moudre* (Mauriac). *Moudre du grain, du café, du minerai.* || **2.** Par anal. *Moudre de coups,* écraser de coups. || *Être moulu* (de coups), v. MOULU. || **3.** *Moudre un air,* jouer un air en tournant la manivelle d'un instrument à musique. || **4.** Fam. *Moudre du vent,* faire un travail inutile. || **5.** *Fig.* Produire par un travail presque mécanique : *Moudre des articles* (Diderot).

● SYN. : **1** *broyer, concasser, écraser, pulvériser, triturer ;* **5** *pondre* (fam.).

moue [mu] n. f. (francique **mauwa,* moue, probablem. d'origine onomatop. ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *moe* [*moue,* v. 1265, J. de Meung], au sens 1 [aussi *faire la moe/moue*] ; sens 2, 1648, Scarron). **1.** Grimace qui consiste à rapprocher et à allonger les lèvres pour exprimer certains sentiments : *Les lèvres se serraient, puis se gonflaient doucement pour former cette fameuse moue autrichienne que naguère encore, à Versailles, avant les temps de l'angoisse, les uns trouvaient divine et les autres intolérable* (Duhamel). *Le pli des sourcils, la moue de la bouche, tous ces traits lui faisaient peur* (Lacretelle). *Une moue de dédain, de mécontentement. Faire une jolie petite moue.* || *Faire la moue,* prendre un visage exprimant le mécontentement. || **2.** *Faire la moue à,* dédaigner, repousser : *Faire la moue à une proposition.*

mouette [mwɛt] n. f. (de l'anc. franç. *mave,* mouette [v. 1119, Ph. de Thaon], anglo-saxon *maew,* même sens ; XIVe s., *Dict. général,* écrit *moette ; mouete, mouette,* 1422, A. Chartier). Oiseau palmipède aquatique, bon voilier, mais ne plongeant pas, d'une taille plus petite que le goéland : *Nous pénétrons dans des eaux immobiles qui ne reflètent plus que des mouettes et des nuées* (Mauriac). *Devant eux* [les navires] *voletaient des mouettes incertaines, semblables à des bouts de papier déchirés que soulève et éparpille un coup de vent* (Montherlant).

mouettes [mwɛt] n. f. pl. (plur. de *mouette* [v. l'art. précéd.] ; 1835, *Maison rustique du* XIXe *s.* [I, 233 *a*], écrit *moittes ;* 1840, Acad., écrit *moettes ; mouettes,* 1868, Littré). Tenailles en bois pour échardonner les champs. (On écrit aussi MOETTES.)

moufette, mouffette [mufɛt] ou **mofette** [mɔfɛt] n. f. (emploi métaphorique de *mofette* [v. ce mot], à cause de l'odeur fétide émise par l'animal ; 1753, Buffon, écrit *moufette* et *mouffette ; mofette,* 1868, Littré). Petit mammifère carnassier d'Amérique, au pelage soyeux. et remarquable par le liquide empesté qu'il peut lancer à plusieurs mètres par ses glandes anales.

mouffle [mufl] n. m. (même mot que *moufle* 1 ; 1963, Larousse). En chirurgie dentaire, coffrage, généralement en bronze d'aluminium, permettant le moulage des pièces de prothèse dans un revêtement, et l'élimination par fonte de la cire des modèles.

moufflette n. f. V. MOUFLETTE

mouflage [muflaʒ] n. m. (de *moufler* 2 ; 1911, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Action de disposer un câble ou une chaîne sur une moufle. || **2.** Ensemble de poulies mouflées.

1. moufle [mufl] n. m. (même mot que *moufle* 2 ; fin du XVIe s., au sens 1, comme n. f. [comme n. m., 1812, Mozin] ; sens 2, 1762, Acad. [comme n. m.] ; sens 3, 1868, Littré ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Élément métallique ou en terre réfractaire utilisé pour protéger les pièces qu'on traite dans un four. || **2.** En termes de chimie, récipient en terre pour chauffer les corps sans qu'ils soient en contact avec la flamme. || **3.** Four où l'on fait cuire la porcelaine. || **4.** Demi-cylindre creux en terre réfractaire, fermé à l'une de ses extrémités.

2. moufle [mufl] n. f. (bas lat. [d'origine germ.] *muffula,* mitaine [début du IXe s.] ; v. 1220, Coincy, au sens 1 ; sens 2, 1596, Hulsius ; sens 3, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Gros gant qui enveloppe toute la main et ne présente qu'un seul doigt séparé pour le pouce : *Des moufles de skieur.* || **2.** Assemblage de poulies sous une même chape, utilisé pour soulever des fardeaux : *Quant à la grue de chargement* [...], *partie à tous les diables avec sa guinderesse, ses moufles, sa poulie de fer et ses chaînes* (Hugo). || **3.** Nom donné à des barres de fer posées pour empêcher l'écartement d'un mur. (On dit aussi CHAÎNE.)

3. moufle [mufl] n. f. (var. de *mufle ;* 1536, Picot). Syn. de MUFLE.

mouflé, e [mufle] adj. (de *moufle* 2 ; 1507, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, 1743, Brunot). **1.** Garni d'une moufle (peu usité) : *Le pilote leva une main mouftée de cuir brun* (Hamp). || **2.** *Poulie mouflée,* poulie agissant avec une ou plusieurs autres réunies sous la même chape.

1. moufler [mufle] v. tr. (de *moufle* 3 ; 1676, M^me^ de Sévigné). *Vx* et *fam.* Tirer quelqu'un à la fois par le nez et par les joues de manière à lui élargir le visage.

2. moufler [mufle] v. tr. (de *moufle* 2 ; 1771, Trévoux). *Vx.* Mettre une moufle à un mur lézardé : *Moufler un mur.*

1. mouflet ou **moufflet** [muflɛ] n. m. (de *moufle* 2 ; 1903, Larousse). Bonnet fourré.

2. mouflet, ette [muflɛ, -ɛt] n. (du radical expressif *moff-, mouff-,* qui traduit les idées de « gonflé et mou », « rebondi », « joufflu » ; 1867, Delvau). *Pop.* Enfant, gamin.

mouflette [muflɛt] n. f. (de *moufle* 2 ; fin du XV^e^ s., Molinet, au sens de « petite mitaine » ; 1501, G. Cohen, au sens de « assemblage de poulies » ; sens actuel, 1903, Larousse). Monture métallique fixée par des boulons aux extrémités des brancards d'une voiture ou aux timons des chariots. (On écrit aussi MOUFFLETTE [1903, Larousse].)

mouflon [muflɔ̃] n. m. (ital. dialect. *muflone,* même sens, du bas lat. [d'origine corse ou sarde] *mufron,* même sens ; 1562, Du Pinet, écrit *muffle, muifle* — d'où le dér. *muifleron,* même sens, 1562, Du Pinet — [*mouflon,* 1764, Buffon], au sens 1 [le mot ne semble pas être attesté entre le milieu du XVII^e^ s. et le milieu du XVIII^e^ s.] ; sens 2, 1963, Larousse [« fourrure du mouflon », 1959, Robert]). **1.** Mammifère sauvage, aux fortes cornes recourbées, qui ressemble au mouton : *On trouve des mouflons en Corse et en Sardaigne.* || **2.** Peau de la chèvre de Sibérie méridionale, dont on a ôté les jarres.

mouflonne [muflɔn] n. f. (de *mouflon ;* 1931, Larousse). *Anc.* Tissu un peu feutré, épais et souple, à poils brillants, qui était employé pour la confection des vêtements de voyage.

moufter [mufte] v. intr. (var. graphique de *mouveter,* agiter [milieu du XVI^e^ s.], dér. de *mouvoir ;* 1896, Delesalle, art. *broncher*). *Arg.* Protester, grogner, réagir : *Ils ont eu droit à une engueulade maison, mais pas un n'a moufté.*

mouillabilité [mujabilite] n. f. (dér. savant de *mouillable ;* 1963, Larousse). Caractère d'une surface qui, mise en présence d'un liquide, manifeste son aptitude aux effets de mouillance.

mouillable [mujabl] adj. (de *mouiller ;* 1963, Larousse). Qui peut se laisser humecter plus ou moins par un liquide.

mouillade [mujad] n. f. (de *mouiller ;* 1765, *Encyclopédie,* XV, 789 *a*). Action d'assouplir les feuilles de tabac en augmentant leur teneur en eau.

mouilladoir n. m. V. MOUILLOIR.

mouillage [mujaʒ] n. m. (de *mouiller ;* 1654, J.-B. Du Tertre [p. 122], au sens 4 [*plan de mouillage, pêche au mouillage,* 1963, Larousse] ; sens 1, 4 juin 1780, d'après Littré, 1868 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1848, Jal [« manœuvre exécutée pour jeter l'ancre », 1868, Littré ; « action de mettre à l'eau des mines sous-marines... », 1931, Larousse] ; sens 5, 1963, Larousse). **1.** Action de mouiller : *Procéder au mouillage du linge avant le repassage.* || **2.** Action d'ajouter de l'eau à un produit de consommation : *Le mouillage du lait est puni par la loi.* || **3.** En termes de marine, action de mettre à l'eau : *Le mouillage de l'ancre.* || Manœuvre exécutée pour jeter l'ancre : *Le mouillage d'un navire.* || *Spécialem.* Action de mettre à l'eau des mines sous-marines à partir d'un navire ou à partir d'un avion. || **4.** Lieu où mouillent les navires. || *Plan de mouillage,* carte sur laquelle on place les navires dans la posture qu'ils occupent ou qu'ils devront occuper. || *Pêche au mouillage,* pêche à bord d'un bateau ancré. || **5.** *Mouillage du capital,* en termes d'économie politique, procédé de surcapitalisation.

• SYN. : **1** *humectage ;* **2** *coupage ;* **3** *ancrage, embossage.*

mouillance [mujɑ̃s] n. f. (de *mouillant ;* 1963, Larousse). Propriété des surfactifs en solution, se manifestant par la diminution de l'angle de raccordement entre le solvant et la surface.

mouillant, e [mujɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *mouiller ;* 1959, Robert). Se dit d'un agent qui confère à un liquide la propriété de mouiller un solide plus facilement : *Le pouvoir mouillant de l'huile de ricin.*

◆ **mouillant** n. m. (1959, Robert). Produit liquide qui possède la propriété de s'étendre sur la surface des corps avec lesquels il entre en contact.

mouille [muj] n. f. (déverbal de *mouiller ;* 1529, Godefroy, au sens de « tourbillon d'eau » ; sens 1, 1840, Acad. ; sens 2, 11 mai 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 455 ; sens 3-4, 1963, Larousse ; sens 5, 1868, Littré). **1.** *Vx.* Source qui ne fait que suinter dans une prairie. || **2.** En termes de marine, avarie causée à une cargaison par l'eau ou par l'humidité. || **3.** *Mouille des toisons,* accumulation d'humidité dans la toison des bêtes. || **4.** Opération consistant à mouiller la peau pour lui rendre sa souplesse. (Syn. TREMPE.) || **5.** Creux compris entre les bancs d'alluvions dans le lit d'une rivière.

mouillé, e [muje] adj. (part. passé de *mouiller ;* v. 1155, Wace, écrit *moillié* [*mouillé,* fin du XIII^e^ s., Joinville], aux sens 1 et 4 ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, 1957, Robert, art. *hiver* [*tens moillié,* « temps pluvieux », XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch] ; sens 5, 1648, Scarron ; sens 6, 1838, Acad. ; sens 7, 1690, Furetière [art. *papier*] ; sens 8, 1848, Jal ; sens 9, 1721, Trévoux). **1.** Imbibé de liquide, humide : *Les rues sont mouillées de la pluie de naguère* (Apollinaire). *On peut commencer à s'asseoir sur les bancs ; ils ne sont plus mouillés* (Cayrol). *Un linge mouillé.* || **2.** Qui a été mélangé frauduleusement d'eau : *Du vin mouillé. Du lait mouillé.* || **3.** *Un mois mouillé,* un mois pluvieux. || **4.** *Fig.* Se dit du regard ou de la voix qui trahissent l'émotion : *Elle le regardait parfois, furtivement, d'un œil noir et mouillé* (Duhamel). || **5.** Fig. *Poule mouillée,* personne qui manque de hardiesse. || **6.** *Une draperie mouillée,* dans un ouvrage de sculpture, draperie qui colle au corps comme si elle avait été trempée dans l'eau. || **7.** *Papier mouillé,* dans l'industrie textile, étoffe qui n'a aucune consistance. || **8.** En termes de marine, qui est au mouillage : *Un bateau mouillé au large.* || **9.** Se dit d'une prononciation qui abonde en sons [j] ou d'une consonne articulée en liaison étroite avec le son [j] : *C'est un gros homme encore jeune, au parler mouillé* (Prévost). *En français, l'« n » est mouillé dans « magnésie ».*

• SYN. : **1** *dégouttant, détrempé, humecté, moite, ruisselant, trempé ;* **2** *baptisé* (pop.). *coupé ;* **3** *pourri* (fam.) ; **4** *embué ;* **9** *palatalisé.*

◆ **mouillé** n. m. (1668, La Fontaine, au sens de « temps humide » ; sens actuel, 1836, Acad.). *Le mouillé,* l'odeur ou la sensation de mouillé : *Puis, après le chaud toucher de la peau, il y avait le mouillé des ongles* (Morand). *L'odeur de mouillé.*

mouille-étiquettes [mujetikɛt] n. m. invar. (de *mouille,* forme du v. *mouiller,* et du plur. de *étiquette ;* 1903, Larousse). Petit appareil servant à humecter le dos des étiquettes ou des timbres.

mouillement [mujmɑ̃] n. m. (de *mouiller ;* 1553, J. Martin, au sens 1 ; sens 2, janv. 1875, *Romania,* n° 13, p. 30 ; sens 3, 1829, Boiste [« liquide nécessaire à la cuisson », 1874, Larousse]). **1.** Action de mouiller. || **2.** Action de prononcer une consonne mouillée. || **3.** Arrosement léger d'une préparation culinaire. || Liquide nécessaire à la cuisson.

• SYN. : **1** *mouillure ;* **2** *palatalisation.*

mouiller [muje] v. tr. (lat. pop. **molliare,* mouiller, proprem. « amollir le pain en le mouillant [pour faire la soupe] », altér. du lat. class. *mollire,* rendre souple, dér. de *mollis* [v. MOU] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *moillier* [*mouiller,* fin du XIV^e^ s., E. Deschamps], au sens 1 [*mouiller sa culotte,*

XX[e] s.] ; sens 2, v. 1138, Gaimar [*avoir les yeux mouillés — de larmes —*, fin du XIV[e] s., E. Deschamps ; *mouiller les yeux de larmes*, av. 1834, Béranger] ; sens 3, 1530, Palsgrave ; sens 4, fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume ;* sens 5, 1874, Larousse ; sens 6, 1691, Guégan, I, 163 ; sens 7, 1765, *Encyclopédie* [*mouiller de la soie*, 1874, Larousse] ; sens 8, 1931, Larousse [*mouiller une ancre*, 1611, Cotgrave] ; sens 9, 1963, Larousse ; sens 10, 1690, Furetière). **1.** Imbiber, humecter d'un liquide, tremper dans un liquide : *Mouiller du linge. Se mouiller les pieds en passant une rivière à gué.* || *Mouiller sa culotte,* en parlant d'un enfant, uriner dans ses vêtements. || **2.** *Mouiller quelqu'un, quelque chose de larmes,* pleurer abondamment sur quelqu'un ou sur quelque chose. || *Avoir les yeux mouillés de larmes,* pleurer. || *Mouiller les yeux de larmes,* faire pleurer quelqu'un. || **3.** *Mouiller ses lèvres,* tremper légèrement ses lèvres sans boire, ou en buvant à peine. || **4.** Rendre humide, moite, imbiber (avec un sujet désignant un liquide) : *Deux longs ruisseaux de pleurs mouillent sa barbe blanche* (Heredia). *Voyageur que la pluie a mouillé.* || **5.** Ajouter de l'eau à un produit de consommation : *Mouiller du vin, du lait.* || **6.** Ajouter de l'eau pendant la cuisson des aliments pour composer la sauce. || **7.** En termes de textile, tremper dans de la terre délayée claire : *Mouiller du drap.* || *Mouiller de la soie,* l'humecter pour en faciliter le tissage. || **8.** Laisser tomber dans la mer, mettre à l'eau : *Mouiller une mine, une bouée.* || *Mouiller une ancre,* la laisser tomber à la mer avec une certaine longueur de chaîne pour assurer la bonne tenue du navire. || **9.** *Mouiller une ligne,* en termes de pêche, la mettre à l'eau. || **10.** Prononcer une consonne en rapprochant la langue du palais de manière à dégager un son [j].

• SYN. : **1** *arroser, asperger, bassiner, éclabousser, humidifier, imbiber ;* **4** *détremper, doucher* (fam.), *inonder, rincer* (fam.), *saucer* (fam.), *transpercer, tremper ;* 5 *couper, diluer ;* 10 *palataliser.*

◆ v. intr. (sens I, 1, 1835, Acad. ; sens I, 2, 1636, Monet ; sens I, 3, 1946, Esnault ; sens I, 4, 1920, Bauche ; sens II, 1671, Pomey).

I. 1. Rendre humide, tremper : *Le brouillard mouille comme la pluie.* || **2.** *Dialect.* Pleuvoir : *Le temps est doux : c'est tout juste s'il ne « mouille » pas* (Hémon). *Il pleut, il mouille, c'est la fête à la grenouille* (dicton). || **3.** *Arg.* Être trempé de sueur sous l'effet de la peur ; *par extens.*, avoir peur. || **4.** *Arg.* Être excitée sensuellement, en parlant d'une femme : *L'autre jour elle mouillait parce qu'elle avait vu un ancien sénateur* (Vailland).

II. Être au mouillage, en parlant d'un navire : *D'autres fois, nous guettions de notre collège l'arrivée des escadres qui venaient chaque année mouiller à un mille de la côte* (Valéry).

◆ **se mouiller** v. pr. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*se jeter à l'eau (de) crainte de se mouiller*, 1874, Larousse] ; sens 2, 1886, Esnault). **1.** S'imprégner d'eau : *Ce tissu se mouille rapidement. Se mouiller sous la pluie.* || Fig. *Se jeter à l'eau de crainte de se mouiller,* prendre, pour échapper à un inconvénient, un parti qui en présente de plus graves. || **2.** *Fam.* Se compromettre, prendre des risques : *Si on ne l'a pas vu, c'est qu'il n'a pas voulu se mouiller* (Vailland).

• SYN. : **2** *se commettre* (littér.), *risquer le paquet* (fam.), *tremper.*

mouillère [mujɛr] n. f. (de *mouiller ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Partie de pré ou de champ constamment humide. || **2.** Partie d'une mine où se produisent des infiltrations d'eau.

mouillette [mujɛt] n. f. (de *mouiller ;* 1690, Furetière). Petite languette de pain qu'on trempe dans un œuf à la coque, dans un liquide : *Puis ce fut le premier œuf à la coque et cette unique mouillette qui lui rappela ses maladies d'enfant* (Mauriac).

mouilleur [mujœr] n. m. (de *mouiller ;* 1840, Acad., au sens 4 ; sens 1, 1903, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1874, d'après Littré, 1877 ; sens 5, 1931, Larousse). **1.** Syn. de MOUILLE-ÉTIQUETTES. || **2.** Récipient ou instrument servant à humidifier le linge avant de le repasser. (On dit aussi MOUILLOIR.) || **3.** Appareil servant à mouiller les feuilles de tabac, dans les manufactures. || **4.** Appareil qui permet le mouillage des ancres. || **5.** *Mouilleur de mines,* navire spécialement équipé pour mouiller des mines.

mouilleuse [mujøz] adj. f. (de *mouiller ;* 1963, Larousse). *Boîte mouilleuse,* boîte étanche contenant de l'eau. où les pêcheurs au lancer mettent leurs fils de pêche à ramollir.

◆ n. f. (1963, Larousse [*cylindre mouilleur,* « cylindre servant à humecter les feuilles de tabac », 29 nov. 1875, *Journ. officiel,* p. 9801]). Machine servant à humidifier le papier afin de permettre son calandrage.

mouilloir [mujwar] n. m. (de *mouiller ;* 1452, Gay, au sens de « vase dont les fileuses se servent pour y mouiller le bout de leurs doigts » ; sens 1, 1963, Larousse ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [XI, 842] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie* [à l'ordre alphab.]). **1.** Syn. de MOUILLEUR (au sens 2). || **2.** Cuve où on fait tremper la pâte à papier pour la coller. || **3.** Sébile où l'on mouille les tenailles avec lesquelles on sépare les dragées blanches. (On dit aussi MOUILLADOIR [de *mouillade ;* 1812, Mozin].)

mouilloire [mujwar] adj. f. (de *mouiller ;* 1903, Larousse). *Cuve mouilloire,* cuve dans laquelle on fait tremper l'orge avant de l'envoyer au germoir. (On dit aussi CUVE À TREMPER.)

mouillure [mujyr] n. f. (de *mouiller* [v. ce mot] ; v. 1215, Pean Gatineau, écrit *moilleüre* [*mouillure,* début du XVI[e] s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1268, É. Boileau [écrit *mouilleüre ; mouillure,* XV[e] s., *Perceforest*) ; sens 3, 1803, Boiste ; sens 4, 1701, Furetière ; sens 5, 1868, Littré). **1.** Action de mouiller. || **2.** État de ce qui est mouillé, humidifié : *L'air n'y avait pas la mouillure prenante de cave* (Romains). || **3.** Trace laissée par l'humidité : *Le petit escalier tout glissant et noirci de mouillure* (Daudet). || **4.** Arrosement léger d'une plante. || **5.** Caractère propre à une consonne mouillée : *La mouillure que les linguistes nomment palatalisation avait été une véritable épidémie en bas latin* (Dauzat).

• SYN. : **1** *mouillage, mouillement ;***3** *humidité, moiteur, sueur, transpiration ;***4** *arrosage, aspersion, bassinage ;***5** *palatalisation.*

mouise [mwiz] n. f. (allem. dialect. *mues,* bouillie ; 1821, Ansiaume, au sens 1 ; sens 2, 1895, Esnault). **1.** *Arg.* et *vx.* Soupe de pauvre : *On pitancera chenument ! Et de la bonne mouise !* (Hugo). || **2.** *Pop.* Misère, état de dénuement : *Pensez, un homme pour qui on a tout fait, tout, car je lui ai même avancé de l'argent... Ah ! mon cher, je lâche le paquet... Oui, vingt mille francs pour le tirer de la mouise* (L. Daudet). *Et pourtant on ne peut pas se faire une idée de ce qu'on appelle la mouise quand on ne l'a pas connue dans Barcelone* (Mac Orlan).

moujik [muʒik] n. m. (mot russe signif. « paysan » ; 1727, Deschisaux, écrit *mousique ; moujik,* av. 1794, Chamfort). Paysan russe : *Des moujiks abrutis par mille ans de servage* (Bernanos).

moujingue [muʒɛ̃g] n. m. (de *mouchacho* [v. MOUCHACHOU], par changement de suff. ; 1915, Esnault). *Pop.* Enfant.

moukère ou **mouquère** [mukɛr] n. f. (mot du sabir d'Afrique du Nord [empr. de l'esp. *mujer,* femme, lat. *mulier,* même sens], introduit en français par les troupes d'Algérie ; 1830, Esnault [« femme » ; « maîtresse », 1861, Esnault ; « prostituée », 1878, Esnault]). *Pop.* Femme ; maîtresse ; prostituée : *Quelle est cette moukère qui nous fait de l'œil ?* (Gyp). *L' sac à main à ta moukère* (Bourdet). *Il s'entendait à sélectionner les femmes à son usage, celles qu'il nommait des moukères* (G. Chevallier).

1. moulage [mulaʒ] n. m. (de *moudre ;* 1254, Godefroy, écrit *mosrrage* [*molage,* 1369, *Ordonnance royale ; moulage,* 1410, Godefroy), au sens 1 ; sens 2, 1325, Runkewitz [écrit *molage ; moulage,* 1611, Cotgrave]). **1.** Action de moudre. || **2.** *Autref.* Droit qui était payé au seigneur pour faire moudre le grain au moulin banal.

2. moulage [mulaʒ] n. m. (de *mouler ;* 1415, Godefroy, écrit *mollage* [*moulage,* XVI[e] s.), au sens de « action de mesu-

rer le bois au moule » ; sens I, 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens I, 3, 1963, Larousse ; sens I, 4-5, 1931, Larousse [« carreau de céramique moulé », 1680, Richelet] ; sens II, 1, 1845, Bescherelle ; sens II, 2, 1874, Larousse ; sens II, 3, 1865, Taine).

I. 1. Action de mouler un objet, de le fabriquer, de le reproduire au moyen d'un moule : *Le moulage d'une pièce de fonte, d'une cloche. Le moulage d'objets en matières plastiques. Moulage par compression, par coulée. Moulage à froid.* || *Moulage à cire perdue,* v. CIRE. || **2.** *Spécialem.* En céramique, façon que le potier donne à la terre glaise en la plaçant dans des moules pour en faire des carreaux. || **3.** En fromagerie, opération qui consiste à verser le caillé dans des moules. || **4.** En métallurgie, procédé d'élaboration du moule de fonderie : *Moulage sur modèle. Moulage au trousseau. Moulage manuel, mécanique.* || **5.** Objet réalisé à l'aide d'un moule : *Un moulage obtenu dans un moule métallique ou coquille.* || *Spécialem.* Carreau de céramique moulé.

II. 1. Opération par laquelle on applique sur un objet une substance telle que du plâtre, pour en prendre une empreinte destinée à servir de moule : *Atelier de moulage. Le moulage d'une sculpture. Le moulage d'un masque mortuaire.* || **2.** Empreinte ainsi réalisée. || **3.** Reproduction, copie d'un objet, notamment d'une sculpture, obtenue à partir d'une empreinte prise sur l'original : *Des moulages de statues antiques. Aux deux encoignures du fond, deux moulages de femmes de grandeur naturelle* [...] *se dressaient en espèce de cariatides* (Goncourt).

moulant, e [mulɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *mouler ;* fin du XIXe s., Huysmans). Qui moule bien le corps : *Ces exquises Parisiennes au teint mat, aux lèvres fardées, aux hanches polissonnes, qui bougent dans de moulantes armures de satin et de soie* (Huysmans).

• SYN. : *collant.* — CONTR. : *ample, flou, large, vague.*

1. moule [mul] n. m. (lat. *modulus,* mesure, module, mode, mélodie, de *modus,* mesure, manière, façon, sorte ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *modle* [*molle,* fin du XIIe s. ; *moule,* 1559, Amyot], au sens I, 5 [« forme fixe en littérature et dans les arts », 1957, Robert, art. *forme,* t. III, p. 107 *b*] ; sens I, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *molle* [*moule,* av. 1453, Monstrelet ; *avoir été jetés dans le même moule,* 1678, Mme de Sévigné ; *fait au moule,* av. 1709, Regnard ; *le moule en est cassé,* 1764, Voltaire — ... *perdu,* 1808, d'Hautel, et ...*brisé,* av. 1836, Armand Carrel (d'abord ...*rompu,* 1718, Acad.)] ; sens I, 2, 1930, Réau ; sens I, 3, 1737, *Nouvelle Instruction pour les confitures,* p. 178 [*moule à gaufre,* 1959, Robert, art. *gaufre* — loc, sans aucun doute beaucoup plus anc. puisque le sens fig. de « visage grêlé » est déjà relevé en 1867, Delvau] ; sens I, 4, 1874, Larousse ; sens II, 1, 1893, *Dict. général ;* sens II, 2, 1709, d'après Trévoux, 1752 ; sens II, 3, 18 sept. 1664, d'après Littré, 1868 ; sens II, 4, 1874, Larousse ; sens II, 5, 1868, Littré ; sens II, 6, XIIIe s., écrit *molle* [*moule,* XVe s., Littré]).

I. 1. Objet présentant une empreinte en creux, dans laquelle on introduit une matière pulvérulente, pâteuse ou liquide, qui, en se solidifiant, prend la forme de cette empreinte : *Jeter en moule. La métallurgie utilise principalement les moules en sable de fonderie ou en terre et les moules métalliques, ou coquilles. Moule à creux perdu, moule à bon creux ou à pièces* (v. MOULER). || Fig. *Avoir été jetés dans le même moule,* se ressembler physiquement ou moralement de façon frappante. || *Fait au moule,* bien fait : *Un corps fait au moule.* || Fam. *Le moule en est cassé, perdu, brisé,* se dit d'une personne ou d'une chose exceptionnelle, unique en son genre : *Mais on ne fait plus des hommes comme moi. Le moule en est brisé* (France). || **2.** *Spécialem.* Empreinte en plâtre d'un objet en relief, en particulier d'une sculpture, qui permet d'obtenir des reproductions de cet objet. || **3.** Ustensile creux, de forme et de matière diverses, employé en cuisine, en pâtisserie et en confiserie pour la confection ou la cuisson de certaines préparations : *Moule à charlotte. Moule à glaces.* || *Moule à gaufre,* gaufrier : *Les mêmes gaufres sortent indéfiniment des mêmes moules* (Mauriac). || **4.** Cadre dont l'ouvrier mouleur se sert pour la fabrication des briques, des tuiles, etc. || **5.** *Fig.* Type, modèle : *Sa morale* [du christianisme] *offre des formes nobles à l'artiste, et des moules parfaits à l'écrivain* (Chateaubriand). *Les pensées et les sentiments modernes brisaient les anciens moules et se répandaient à pleins bords* (Gautier). || *Spécialem.* Forme fixe, en littérature et dans les arts : *Le moule de l'alexandrin.*

II. 1. Modèle plein sur lequel on applique une matière malléable pour qu'elle en prenne la forme, les contours : *Moule en cire.* || **2.** *Moule de filet,* petit cylindre dur, d'un diamètre variable, autour duquel on lie, avec la navette, les mailles d'un filet de pêche. || **3.** Forme de bois, d'os, de métal, etc., qu'on recouvre de tissu pour en faire un bouton : *Ses gilets piteux, dont quelques boutons manquaient de moule* (Balzac). || **4.** Morceau de coton cardé employé par les ouvrières fleuristes pour former la base des fleurs artificielles. || **5.** Calibre dont se sert le tailleur de pierre pour tailler le profil des moulures. || **6.** *Vx.* Mesure pour le bois de chauffage : *Le bois coûtait huit sols le moule* (Hugo).

• SYN. : **I, 1** *forme, matrice ;* **5** *archétype, canon, patron.*

2. moule [mul] n. f. (lat. *musculus,* petit rat, petite souris, moule [coquillage], dimin. de *mus, muris,* rat, souris, espèce de crustacé ; v. 1260, B. de Condé, écrit *moulle ; moule,* XIVe s. [*moule d'étang,* 1874, Larousse ; *moule de rivière,* 1959, Larousse — *moule d'eau douce,* même sens, 1690, Furetière]). Mollusque lamellibranche comestible, à coquille bivalve, vivant fixé sur les rochers battus par la mer ou dans les estuaires : *L'élevage des moules, ou mytiliculture, se pratique sur toutes les côtes françaises. Telle colonie d'imbéciles, solidement attachée à son terroir natal ainsi qu'un banc de moules au rocher...* (Bernanos). || *Moule d'étang,* anodonte. || *Moule de rivière,* mulette.

◆ n. f. et adj. (1887, d'après Larchey, 1889). *Pop.* Se dit d'une personne sans énergie, peu dégourdie, maladroite : *Je ne le croyais pas si moule* (Coppée). *Quelle moule !*

• SYN. : *chiffe* (fam.), *lavette* (fam.), *mollusque* (fam.), *nouille* (pop.).

moulé, e [mule] adj. (part. passé de *mouler ;* 1080, *Chanson de Roland,* dans l'expression *bellement mollé,* au sens I, 3 [*molé,* même sens, fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai,* et *moulé,* XVIe s. ; *bien moulé,* 1959, Robert] ; sens I, 1, v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *mollé* [*moulé,* XVIe s. ; *pain moulé,* 1903, Larousse ; *colonne moulée,* 1701, Furetière ; *poudre moulée,* 1963, Larousse ; *matières moulées,* 1868, Littré] ; sens I, 2, 1668, Molière [*écriture moulée,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens II, 1893, *Dict. général*).

I. 1. Fabriqué au moule ou reproduit au moyen d'un moulage : *Objet moulé. Pièce métallique moulée. Carreau de céramique moulé. Statue de plâtre moulé.* || *Pain moulé,* pain cuit dans un moule. || *Colonne moulée,* colonne faite avec du gravier et des cailloux de diverses couleurs. liés avec un ciment ou un mastic qui durcit aisément et acquiert le poli du marbre. || *Poudre moulée,* poudre propulsive se présentant sous forme de gros blocs, obtenus à partir d'une pâte coulée dans des moules. || *Matières moulées,* excréments consistants qui gardent la forme du rectum. || **2.** *Lettre moulée,* lettre imprimée, ou lettre tracée à la main imitant le caractère imprimé : *Et quand, par la suite, tu sauras lire toutes les lettres moulées...* (France). || Par anal. *Écriture moulée, caractères moulés,* écriture calligraphiée, dont les lettres sont nettes et bien formées : *Ferdinand alignait avec minutie des caractères soigneusement moulés* (Duhamel). || **3.** Fig. *Bien moulé,* bien fait, qui semble fait au moule.

II. *Marche moulée,* marche qui possède une moulure avec un filet au bord de son giron.

mouleau [mulo] n. m. (de *moule* 1 ; 3 déc. 1876, *Gazette des tribunaux* [p. 1171], au sens de « petit pain de cire, de la forme d'un fromage de Livarot » ; sens 1, 1953, Romanovsky et Cailleux, p. 54 [« bloc de glace fabriqué dans ce récipient », 1963, Larousse] ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Récipient dans lequel on fabrique industriellement la glace à partir de l'eau. || Bloc de glace fabriqué dans ce récipient. || **2.** Appareil employé dans les stéarineries pour le coulage des acides gras.

moule-beurre [mulbœr] n. m. invar. (de *moule,* forme du v. *mouler,* et de *beurre ;* 1874, Larousse). Cuiller de bois ou appareil quelconque avec lesquels on donne au beurre des formes et des dessins variés pour le présenter sur la table.

moulée [mule] n. f. (part. passé fém. substantivé de *mouler ;* 16 sept. 1872, *Journ. officiel* [p. 6044], au sens de « bois à brûler qu'on mesure au moule » ; sens actuel, 1963, Larousse). Groupe d'objets en matière plastique moulés en une seule opération de presse.

moule-filtre [mulfiltr] n. m. invar. (de *moule,* forme du v. *mouler,* et de *filtre ;* 1874, Larousse). Instrument destiné à confectionner régulièrement et avec rapidité les filtres en papier.

mouler [mule] v. tr. (de *moule* 1 ; 1080, *Chanson de Roland,* au part. passé [v. MOULÉ] ; à l'infin., au sens I, 1, v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *moller* [*mouller,* 1300, Gay, II, 150, et *mouler,* 1549, R. Estienne ; *mouler à creux perdu* et *...à bon fond,* 1868, Littré — *...à bon creux,* 1931, Larousse ; *machine à mouler,* 1903, Larousse — en fonderie, 1963, Larousse] ; sens I, 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 3, 1484, Godefroy, écrit *maulé* [*moulé,* 1636, Chapelain] ; sens I, 4, av. 1878, Labiche ; sens I, 5, 1580, Montaigne [*mouler dans,* 1874, Larousse] ; sens II, 1, 24 mai 1669, J.-B. Colbert ; sens II, 2, 1676, Félibien ; sens II, 3, 1767, Diderot [au passif, 1831, Balzac]).

I. 1. Obtenir, reproduire un objet en remplissant un moule creux d'une substance en pâte ou en fusion, qui conserve la forme du moule après solidification : *Mouler des objets en matière plastique. Mouler des briques, des carreaux. Mouler en cire, en plâtre. Elle envoya chercher un de ces gâteaux courts et dodus, appelés petites madeleines, qui semblent avoir été moulés dans la valve rainurée d'une coquille de Saint-Jacques* (Proust). || *Mouler à creux perdu,* mouler dans un moule que l'on brise pour en sortir l'épreuve, qui est unique. || *Mouler à bon creux, à bon fond,* mouler dans un moule composé de pièces mobiles maintenues par un contre-moule (chape), et qui peut être utilisé plusieurs fois pour obtenir plusieurs épreuves. || *Machine à mouler,* sorte de presse employée pour exécuter le moulage des briques, des tuiles, des carreaux de plâtre, etc. ; machine utilisée en fonderie pour la confection des moules en sable, permettant le serrage du sable contre le modèle, puis le démoulage lorsque l'empreinte du moule est formée. || **2.** Tailler des arbres selon une forme régulière (boule, pyramide, etc.) : *Mouler des ifs, des orangers.* || **3.** *Class.* Imprimer (surtout au part. passé) : *M'étant trouvé de fortune ès mains quelque vaudeville moulé, à mesure que je lisais, à mesure aussi le chantais-je en voix basse* (Chapelain). *Il faut bien que cela soit vrai puisque cela est moulé* (Acad., 1694). || **4.** Former avec soin les lettres de l'écriture : *Elle signa, ferma le pli bleu et moula l'adresse* (M. Prévost). || **5.** *Fig.* et *littér.* Former, façonner exactement selon un modèle : *Ce despote de l'héroïsme, qui veut mouler et moule sa famille à son image, est plus qu'intéressant ; il est touchant* (Baudelaire). || Fig. *Mouler dans,* faire entrer dans une certaine forme : *Toute nature a son génie original dans lequel elle moule les idées qu'elle prend ailleurs* (Taine).

II. 1. Prendre l'empreinte, le moulage d'un objet, en particulier d'une figure ou d'un ornement sculptés, au moyen d'une substance qui en épouse les formes et permettra de le reproduire : *Mouler une statue, un bas-relief. Mouler la main d'une personne. Parfois, des gens* [...] *venaient la réveiller la nuit, comme on réveille un médecin en province* [...] *; c'était pour l'emmener mouler la tête d'un mort célèbre. Elle se levait sans mot dire, prenait son baquet, son rouleau à plâtre* (Giraudoux). || **2.** *Mouler une pierre de taille,* tracer des panneaux de taille sur la surface de la pierre. || **3.** Épouser, souligner les formes et les contours de quelque chose (surtout en parlant de vêtements qui s'ajustent sur le corps) : *Ensuite la robe, dont le corsage avait pour seul ornement d'innombrables paillettes soit de métal, en baguettes et en grains, soit de brillants, moulait son corps avec une précision toute britannique* (Proust) ; et au passif : *Debout, elle* [Gaud] *était un peu grande ; sa taille était moulée, comme celle d'une élégante, dans un corsage ajusté ne faisant pas de plis* (Loti). *Mathieu la regarda avec effroi : moulée par son horrible tailleur vert pomme, riant de toutes ses dents pourries, avec ses cheveux dépeignés et son air de bonté malsaine, elle puait la catastrophe* (Sartre).

• SYN. : **I, 1** *couler, fondre ;* **5** *forger, modeler, pétrir.* **II, 3** *brider, dessiner, gainer, sangler, serrer.*

moulerie [mulri] n. f. (de *mouler ;* fin du XVI[e] s., Palissy, au sens de « action de mouler » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Atelier où l'on coule dans des moules des pièces de fonte.

moulet [mulɛ] n. m. (de *moule* 1 ; 1470, Godefroy, écrit *molet,* au sens de « ciment qu'on tire des auges des couteliers » ; sens actuel, 1752, Trévoux). Calibre de bois utilisé par les menuisiers pour contrôler l'épaisseur des languettes des panneaux qui entrent dans les rainures. (On dit aussi MOLET.)

mouleur [mulœr] n. m. et adj. (de *mouler ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *moleür* [*mouleur,* 1559, Amyot], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1931, Larousse). **1.** Ouvrier qui exécute le moulage d'objets divers, notamment de sculptures, pour en tirer des copies en plâtre : *Mouleur de figures.* || **2.** Ouvrier qui procède au moulage des produits céramiques (briques, tuiles, etc.), des objets en matières plastiques, en caoutchouc, etc. : *Mouleur sur presse ou sur machine.* || **3.** Ouvrier sachant fabriquer des moules de fonderie, exécuter et poser des noyaux à l'intérieur des moules. (On dit aussi MOULISTE, en ce sens.)

mouleuse [muløz] n. f. (de *mouler ;* 1931, Larousse, au sens général de « machine à mouler » ; sens 1-2, 1963, Larousse). **1.** Machine servant à confectionner les moules et les noyaux de fonderie. || **2.** Machine servant à mouler des lingots, des morceaux de sucre.

1. moulier [mulje] n. m. (de *moule* 1 ; 30 juill. 1738, *Arrêt du Conseil*). Fabricant de moules de boutons.

2. moulier, ère [mulje, -ɛr] adj. (de *moule* 2 ; 12 sept. 1876, *Journ. officiel,* p. 6918). Qui se rapporte à l'élevage des moules : *L'industrie moulière.*

◆ **moulière** n. f. (août 1681, d'après Littré, 1868). Établissement, au bord de la merl où l'on pratique l'élevage des moules.

moulière [muljɛr] n. f. (de *mol,* forme anc. de l'adj. *mou* [v, ce mot] ; v. 1310, La Curne, écrit *moliere* [*moulière,* 1874, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Terre marécageuse. || **2.** Veine tendre dans une pierre à aiguiser.

moulin [mulɛ̃] n. m. (bas lat. *molinum,* moulin [VI[e] s.], du lat. class. *mola,* meule [de moulin] ; début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *molin* [*moulin,* fin du XII[e] s.], au sens 1 [« ...entreprise industrielle de meunerie... », 1959, Robert ; *moulin à vent,* v. 1196, Ambroise ; *moulin à eau,* 1310, Runkewitz — écrit *moulin à yauwe ; moulin banal,* XVI[e] s., Loi-sel ; *on ne peut être à la fois au four et au moulin,* 1868, Littré — d'abord *...être ensemble au four..,* 1611, Cotgrave ; *renvoyer quelqu'un à son moulin,* 1874, Larousse ; *se battre contre des moulins à vent,* 1787, Féraud ; *apporter de l'eau au moulin de quelqu'un,* 1959, Robert] ; sens 2,

1381, Godefroy [pour le papier ; pour les cannes à sucre, 1690, Furetière ; pour les fils de soie, 8 août 1678, *Journ. des savants ; moulin à poudre,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 3, début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne* [*une maison où on entre comme dans un moulin,* 1840, Musset] ; sens 4, 1690, Furetière [*moulin à fromage,* 1903, Larousse ; *moulin à légumes,* milieu du XXe s.] ; sens 5, 1909, Esnault ; sens 6, 1903, Larousse ; sens 7, 1680, Mme de Sévigné [*moulin,* même sens, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; « personne très bavarde », 1787, Féraud]). **1.** Machine utilisée autrefois pour moudre, transformer en farine le grain des céréales : *Meules de moulin.* || *Par extens.* Installation, entreprise industrielle de meunerie ; minoterie. || *Moulin à vent,* moulin dont la force motrice était le vent : *Tout autour du village, les collines étaient couvertes de moulins à vent. De droite et de gauche, on ne voyait que des ailes qui viraient au mistral par-dessus les pins* (Daudet). || *Moulin à eau,* moulin actionné par un courant d'eau agissant sur une roue à aubes. || *Moulin banal,* moulin où les sujets d'une seigneurie étaient tenus de faire moudre leur blé, moyennant redevance. || Fig. *On ne peut être à la fois au four et au moulin,* on ne peut s'occuper de deux choses à la fois. || Fig. et vx. *Renvoyer quelqu'un à son moulin,* l'inviter à s'occuper de ce qui le regarde. || Fig. *Se battre, partir en guerre contre des moulins (à vent),* s'inventer des ennemis, se forger des chimères (allusion à un épisode célèbre du *Don Quichotte* de Cervantès) : *La plus déconcertante confusion règne à travers tout le livre, non certes dans les idées que l'auteur expose, mais dans le choix des moulins à vent contre lesquels il part en guerre* (Gide). || Fig. *Apporter de l'eau au moulin de quelqu'un,* fournir à quelqu'un des arguments qui viennent confirmer ce qu'il dit : *Les chutes bruyantes des pays de dictature, au cours des dernières années, et la double victoire des pays libres ont apporté au moulin de mon philosophe des torrents d'eau* (Maurois). || **2.** Installation où l'on procède à l'extraction de certains produits par écrasement et broyage, au travail de certaines substances : *Moulin à huile. C'est beau, l'artisan, l'« homo faber ». Et nulle part mieux que dans les moulins à papier, premières manufactures de la France, on ne comprend comme c'est beau* (Pourrat). || *Spécialem.* Machine constituée de cylindres cannelés en acier, où l'on introduit les cannes à sucre pour en exprimer le vesou. || Machine au moyen de laquelle on donne aux fils de soie grège la torsion voulue (moulinage). || *Moulin à foulon,* v. FOULON. || *Moulin à poudre,* atelier de trituration de la poudre noire, dont les pilons ou les meules sont mus par une roue hydraulique. || **3.** Bâtiment, de forme souvent caractéristique, où sont établies les installations d'un moulin : *On ne sentait pas même cette bonne odeur chaude de froment écrasé qui embaume dans les moulins* (Daudet). *Faire restaurer un ancien moulin pour y habiter.* || *Une maison où l'on entre comme dans un moulin,* une maison où entre qui veut : *Ayant entendu les deux jeunes gens dire qu'ils avaient donné leur démission du cercle de la rue Royale où on entrait comme dans un moulin, il voulait demander à M. de Villeparisis de l'y faire recevoir* (Proust). || *Jeter son bonnet par-dessus les moulins,* v. BONNET. || **4.** Petit appareil ménager qui sert à broyer, mû à la main ou à l'électricité : *Moulin à poivre, à sel. Moulin à café électrique.* || *Moulin à fromage,* appareil à râper le fromage de Gruyère. || *Moulin à légumes,* sorte de passoire munie d'un dispositif à manivelle, permettant de réduire en purée les légumes et les fruits cuits. || **5.** *Fam.* Moteur d'une automobile ou d'un avion : *Mon moulin renâcle, dit-il furieux. Il ne sera prêt que dans une demi-heure* (Kessel). || **6.** *Moulin* ou *cylindre à prières,* ustensile sacré des adeptes du lamaïsme, formé d'un cylindre creux mobile sur son axe et renfermant des formules de prières, que le fidèle fait tourner pour s'acquérir des mérites. || **7.** Fig. et fam. *Moulin à paroles,* ou simplem. *moulin,* la langue : *La Bury fait fort joliment tourner son moulin à paroles* (Sévigné) ; personne très bavarde.

moulinage [mulinaʒ] n. m. (de *mouliner ;* fin du XVe s., écrit *molinage,* au sens de « droit sur la mouture » ; écrit *moulinage,* au sens 2, 1675, J. Savary ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Action de mouliner, de passer au moulin. || **2.** Opération de consolidation de la soie grège, qui consiste à réunir et à tordre ensemble plusieurs fils. || **3.** Établissement où est exécutée cette opération. (On dit aussi MOULINERIE, en ce sens.)

moulin-à-vent [mulɛ̃avɑ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Moulin-à-Vent* [v. à l'art.] ; 1878, Larousse). Vin rouge très apprécié, produit par le vignoble de Moulin-à-Vent, aux confins du Beaujolais et du Mâconnais (commune de Romanèche-Thorins, Saône-et-Loire).

mouliné, e [muline] adj. (part. passé de *mouliner ;* 1685, Furetière, au sens de « vermoulu » ; sens actuel, 1694, Th. Corneille). Se dit d'une pierre de construction qui se désagrège sous l'action d'une simple manipulation.

mouliner [muline] v. tr. (de *moulin* [v, ce mot] ; fin du XVe s., Molinet, écrit *moliner* [*mouliner,* 1611, Cotgrave], comme v. intr., au sens de « tourner, en parlant des ailes d'un moulin » [v. sans doute bien plus anc., puisque le dér. *molinure,* « vermoulure », apparaît déjà v. 1283, Beaumanoir] ; comme v. tr., au sens I, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1834, Landais ; sens 4, 1868, Littré ; sens 5, 9 juill. 1667, d'après Littré, 1868). **1.** *Vx.* Moudre. || **2.** *Fam.* Passer au moulin à légumes : *Mouliner des pommes de terre.* || **3.** Ronger le bois, en parlant des vers. || **4.** Polir le marbre avec le martin ou une autre plaque de marbre, en interposant du grès mouillé entre les deux surfaces. || **5.** Faire subir le moulinage à la soie grège.

● SYN. : **2** *broyer, écraser.*

◆ v. intr. (sens 1, 1963, Larousse ; sens 2, av. 1854, Nerval). **1.** Manœuvrer le moulinet d'une canne à pêche, notamment pour récupérer le fil. || **2.** *Littér.* Tourner comme un moulin : *Devant la cheminée, le tournebroche qui mouline, le grand chaudron qui fume et les poêles qui glapissent* (Nerval).

moulinerie [mulinri] n. f. (de *mouliner ;* 18 nov. 1875, *Journ. officiel,* p. 9432). Usine où l'on mouline la soie. (On dit plutôt MOULINAGE.)

moulinet [mulinɛ] n. m. (dimin. de *moulin* [v. ce mot] ; XIIIe s., Schlessinger, écrit *molinet* [*moulinet,* v. 1360, Froissart], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1701, Furetière ; sens I, 3, 1812, Mozin ; sens I, 4, 1872, M. N. Bouillet ; sens I, 5, 1680, Richelet ; sens I, 6, 1877, Littré ; sens II, 1 [de *molinet,* « bâton ferré par les deux bouts pour faire le moulinet », XVe s., Du Cange], 1622, Sorel [en se servant seulement des bras, 1669, Widerhold] ; sens II, 2, 1840, Acad. [« figure de contredanse », 1594, *Satire Ménippée*]).

I. 1. *Vx.* Petit moulin. || **2.** *Autref.* Petite croix de bois montée sur pivot et manœuvrée comme un treuil, qui servait à serrer la corde pour étrangler le patient sur la roue. || **3.** Assemblage de morceaux de bois en croix qui sert à donner le mouvement aux presses à bras lithographiques ou de taille-douce. || **4.** Sorte de bobine. fixée au talon d'une canne à pêche et actionnée par une manivelle, sur laquelle on enroule la ligne : *Moulinet à tambour tournant, à tambour fixe.* || **5.** Tourniquet placé à l'entrée de certains chemins réservés aux piétons. || **6.** Appareil pour mesurer la vitesse des cours d'eau.

II. 1. *Faire le moulinet, des moulinets,* faire mouvoir rapidement devant soi ou au-dessus de sa tête une canne, un bâton, une épée ou un sabre, pour se défendre, éloigner un adversaire : *Il* [Patinot] *allait sans se retourner, toujours plus vite, faisant d'un air crâne, le moulinet avec sa canne* (Maupassant) ; et par extens. : *Ils font le moulinet avec leurs bras, ils ressemblent à des moulins à vent tourmentés par la tempête* (Baudelaire). || **2.** *Vx.* Figure du quadrille dans laquelle les danseuses, réunies par la main droite et donnant la main gauche à leurs cavaliers, font un tour complet ou un demi-tour (*demi-moulinet*) : *Il regarda les joueurs, écouta les conversations, et vint de temps en temps voir à la porte les corbeilles de fleurs agitées que formaient les têtes des danseuses au moulinet* (Balzac).

Moulinette [mulinɛt] n. f. (de *moulinet ;* milieu du XX[e] s.). Nom déposé d'un modèle de moulin à légumes.

1. moulineur [mulinœr] n. m. (de *mouliner ;* 21 août 1875, *Revue scientifique,* p. 185). Dans les mines, ouvrier qui retire les berlines pleines de la cage et les replace vides : *Maintenant, il entendait les moulineurs pousser les trains sur les tréteaux* (Zola). [On dit aussi DÉCAGEUR.]

2. moulineur, euse [mulinœr, -øz] ou **moulinier, ère** [mulinje, -ɛr] n. (de *mouliner ;* 1615, Montchrestien [*moulinier*], et 1723, Savary des Bruslons [*moulineur*]). Ouvrier, ouvrière qui opère le moulinage de la soie.

moulinier [mulinje] n. m. (de *moulin ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens de « ouvrier travaillant au moulin à foulon » ; sens actuel, 1963, Larousse). Personne qui exploite un moulin à huile.

mouliste [mulist] n. m. (de *moule* 1 ; 1878, Larousse [*ferblantier-mouliste,* même sens, 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 368]). Syn. de MOULEUR (au sens 3).

mouloud [mulud] n. m. (mot ar., de même sens ; 1931, Larousse). Une des principales fêtes musulmanes, célébrant la naissance du Prophète : *Cela fait trois moulouds, trois anniversaires du Prophète, que le ciel reste nu* (Dorgelès).

moult [mult] adv. (lat. *multum,* beaucoup. neutre adverbialisé de l'adj. *multus,* nombreux ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *mult* [*mout,* XII[e] s. ; *moult,* 1273, Adenet], aux sens de « beaucoup » et de « un grand nombre de »). *Vx.* Beaucoup, très (mot sorti de l'usage commun depuis le XVI[e] s., qui à l'époque classique était limité au style burlesque, et auj. ne s'emploie plus que plaisamment) : *Une soutane de satin gras qui était chose moult belle à voir* (Furetière, 1666). *C'est moult beau ! Aussi que tout le monde s'y est mis...* (Claudel). || Un grand nombre de : *Et puis, il était content de le guider pour le mieux, avec moult détails, comme il faisait avec les lecteurs de la bibliothèque* (Montherlant).

moulu, e [muly] adj. (part. passé de *moudre ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *molu* [*moulu,* XIV[e] s.), au sens de « émoulu, bien aiguisé » ; sens I, milieu du XVIII[e] s., Buffon [pour des métaux réduits en parcelles très fines, 1868, Littré ; *or moulu,* 1373, Gace de la Buigne — d'abord *or molu,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure) ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Qui a été réduit en poudre dans un moulin ou un broyeur : *J'entends Blandine remuer les casseroles, je sens l'odeur du café moulu* (Colette). || *Spécialem.* Se dit de quelques métaux réduits en parcelles très fines : *Argent moulu.* || *Or moulu,* or réduit en poudre, employé autrefois pour la dorure des métaux en amalgame avec le mercure. || **2.** *Fig.* et *fam.* Brisé de fatigue, endolori : *Oui, ces gens harcelés de chagrins de ménage, | Moulus par le travail et tourmentés par l'âge* (Baudelaire).

moulurage [mulyraʒ] n. m. (de *moulurer ;* 1931, Larousse). Opération d'usinage qui a pour objet l'exécution du profil d'une moulure, soit sur une pièce de bois, soit sur une tôle.

mouluration [mulyrasjɔ̃] n. f. (de *moulurer ;* 1923, Larousse). Ensemble des moulures d'un meuble ou d'un ouvrage d'architecture.

moulure [mulyr] n. f. (de *mouler* [v. ce mot] ; 1423, Houdoy [p. 96], écrit *mollure* [*moulure,* 1549, R. Estienne], au sens II, 1 [*moulures plates, rondes, rapportées,* 1874, Larousse ; *moulures simples, composées,* 1903, Larousse] ; sens I, 1506, *le Cry des monnoyes,* écrit *moullure* [*moulure,* milieu du XVI[e] s.] ; sens II, 2, 1931, Larousse).

I. *Vx.* Reproduction obtenue par le moulage : *Les marbres enlevés dont je retrouvais les moulures à Venise* (Chateaubriand).

II. 1. Élément de forme allongée, à profil constant, en relief ou en creux, faisant partie de l'ornementation d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, d'ébénisterie ou de serrurerie : *Les moulures d'une corniche, d'un chapiteau, d'un meuble. Vieux piano aux moulures cannelées, je t'ai fatigué de mes gammes* (Colette). || *Moulures plates,* le listel, le larmier. || *Moulures rondes,* le tore, l'ove, etc. || *Moulures simples,* la bande, le filet, le tore, le listel, le quart-de-rond, etc. || *Moulures composées,* la doucine, la scotie, le talon, etc. || *Moulures rapportées,* moulures que l'on applique après coup sur la surface d'un mur, d'une boiserie. || **2.** *Moulure électrique,* ou simplem. *moulure,* latte creusée de rainures parallèles, destinée à recevoir les fils conducteurs de canalisations électriques intérieures, et fermée avec un couvercle, ou chapeau, cloué.

mouluré, e [mulyre] adj. (part. passé de *moulurer ;* 7 févr. 1872, *Journ. officiel,* p. 927). Orné d'une moulure ou de moulures : *Une armoire, avec ses portes moulurées...* (Barrès). *On entrait au 10 par une porte basse, écrasée sous un linteau mouluré* (Martin du Gard).

moulurer [mulyre] v. tr. (de *moulure* [v. aussi l'art. précéd.] ; 1874, Larousse). Orner de moulures un ouvrage de menuiserie ou d'architecture.

◆ v. intr. (1903, Larousse). Exécuter, pousser une moulure sur une pièce de bois, une tôle, etc. : *Outil, machine à moulurer. Apprendre à moulurer.*

moulureur [mulyrœr] n. m. (de *moulurer ;* 1963, Larousse). Ouvrier de l'atelier de marbrerie qui conduit une moulureuse.

moulureuse [mulyrøz] n. f. (de *moulurer ;* 1963, Larousse). Machine à tailler le marbre, comportant une tête fixe et une tête mobile, sur laquelle on monte des meules correspondant au profil de la moulure à exécuter.

moulurier [mulyrje] n. m. (de *moulure ;* 1868, Littré). Ouvrier menuisier spécialisé dans la fabrication mécanique des moulures.

moulurière [mulyrjɛr] n. f. (de *moulure ;* 1931, Larousse). Machine sur laquelle on fabrique des moulures : profils de menuiserie, baguettes, moulures électriques, etc.

moumoute [mumut] n. f. (mot issu [après réduplication des deux phonèmes initiaux] de *moute,* chatte, var. dialect. de *mite,* même sens [XIII[e] s., *Roman de Renart*], de l'onomatop. *mit-,* qui sert à désigner le chat ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1865, Esnault). **1.** Dans le langage enfantin, chatte : *Les moumout(t)es, il va sans dire, se tenaient aussi dans ce salon, endormies ensemble en une seule boule bien chaude, sur quelque fauteuil* (Loti). || **2.** *Fam.* Cheveux postiches, perruque : *Le scalp rabattu de guingois sur le crâne forme une moumoute poisseuse, mais malgré ce postiche l'interne reconnaît, croit reconnaître...* (Guimard).

mouquère n. f. V. MOUKÈRE.

mourant, e [murɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *mourir* 1 ; v. 1380, *Aalma,* au sens 1 [*être mourant de,* 1874, Larousse] ; sens 2, 1635, Corneille ; sens 3, 1660, Oudin ; sens 4, 1636, Corneille ; sens 5, av. 1842, Stendhal [pour une couleur de teinte extrêmement pâle, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; *des tons mourants,* 1842, Acad.] ; sens 6, 1905, R. Rolland [« qui fait mourir de rire », début du XX[e] s.]). **1.** Qui est en train de mourir, qui va mourir : *Le blessé était mourant.* || Par exagér. *Être mourant de,* être très affecté par : *Quand il est arrivé, il était mourant de soif.* || **2.** Marqué, éteint par l'agonie : *Des yeux mourants.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Languissant et tendre : *Des regards mourants. Elle* [Marie] *se mettait à chanter sa romance d'une voix basse et mourante* (Zola). || **4.** *Fig.* et *littér.* Se dit de ce qui est sur son déclin, près de finir, de disparaître : *Cette fois, je ne m'éveillai pas, et le rêve continua, en s'éteignant ; le rêve se prolongea en traînée mourante* (Loti). *Lève-toi ; la nuit est mourante : | Voici l'aube et son deuil blanc* (Vielé-Griffin). *Si ce pays était mourant, cette Église ne serait pas vivante comme elle l'est* (Mauriac). || **5.** *Fig.* et *littér.* Qui va en s'affaiblissant, est à peine perceptible (en parlant de sensations visuelles, auditives) : *Il y a des cèdres dont les branches s'abaissent et dessinent, sur ces profondeurs*

de lumière mourante, de fines arabesques noires (Loti). *Des bruits, des sons mourants.* || *Spécialem.* Se dit d'une couleur dont la teinte est extrêmement pâle, délavée : *Je ne l'avais vue* [la comtesse Inouyé] *qu'au bal, dans une toilette parisienne violet mourant à longue traîne, qu'elle portait du reste avec une aisance du meilleur aloi* (Loti). || *Des tons mourants,* des tons insensiblement dégradés : *L'église pleine, les vitraux colorés par ces jolis tons mourants et roses qu'ont les cierges au grand jour* (Daudet). || **6.** *Fam.* Qui fait mourir d'impatience ou d'ennui : *Cette longue attente est mourante ! Un spectacle mourant.* || *Fam.* Qui fait mourir de rire : *Ah ! je me tortille... C'est mourant !* (La Fouchardière).

● SYN. : **1** *agonisant, expirant, moribond ; mort ;* **3** *alangui, assourdi, langoureux, languide* (littér.) ; **4** *déliquescent, fichu* (fam.), *périclitant, perdu ;* **5** *déclinant, évanescent* (littér.), *languissant ; décoloré, éteint, passé ; fondu ;* **6** *assommant, fastidieux, lassant, mortel.*

◆ n. (milieu du XIII^e^ s.). Personne qui se meurt : *Une pâleur de mourant. Le mourant regagna son lit, s'y coucha et perdit connaissance quelques heures après* (Balzac).

1. mourir [murir] v. intr. (bas lat. *morīre* [IV^e^ s.), var. du lat. class. *mori,* mourir ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *morir* [*mourir,* fin du XII^e^ s.], au sens I, 1 [impers., milieu du XVIII^e^ s., Buffon ; *mourir dans sa peau,* 1640, Oudin ; *mourir de sa belle mort,* 1694, Acad. — *mourir de sa mort,* même sens, v. 1207, Villehardouin ; *mourir pour quelqu'un, pour quelque chose,* 1636, Corneille ; *mourir tout entier,* 1640, Corneille ; *mourir à la peine,* 1640, Oudin — d'abord *...en la peine,* v. 1360, Froissart ; *mourir tout en vie,* v. 1534, B. Des Périers ; *bien mourir,* XV^e^ s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* II, 225] ; sens I, 2, av. 1714, Fénelon ; sens I, 3, 1538, R. Estienne [*je meure..,* 1632, Corneille] ; sens I, 4, 1644, Corneille [*à mourir,* 1656, Molière ; *mourir de faim,* etc., XII^e^ s., *Dolopathos ; mourir de rire,* 1671, M^me^ de Sévigné ; *mourir d'envie,* 1652, La Rochefoucauld ; *mourir d'amour,* 1655, Molière — *morir,* même sens, v. 1130, *Eneas ; faire mourir quelqu'un à petit feu,* XVII^e^ s. ; *faire mourir,* « provoquer une impatience intolérable », 1549, R. Estienne ; *à s'en faire mourir,* XX^e^ s.] ; sens I, 5, 1662, Corneille [*...de ;..que,* 1632, Corneille] ; sens I, 6, 1653, Brunot [« ... faire le sacrifice de quelque chose », 1675, Fléchier] ; sens I, 7, v. 980, *Passion du Christ* [pour un animal ; pour un végétal, 1538, R. Estienne ; « se faner, en parlant des fleurs », 1555, Ronsard] ; sens II, 1, 1580, Montaigne [« se perdre sans effet », 1556, Beaugué, I, 10] ; sens II, 2, 1671, Boileau [« perdre de sa force..., en parlant de phénomènes physiques », fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné ; *en mourant,* 1868, Littré ; *scier en mourant,* 1743, Trévoux) ; sens II, 3, milieu du XVI^e^ s., Ronsard ; sens II, 4, av. 1679, Retz). [Conj. **19 ;** prend toujours l'auxiliaire *être* aux temps composés.]

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Cesser de vivre, perdre la vie : *Être près de mourir. Son père vient de mourir. Laisser mourir quelqu'un. Mourir de vieillesse, de maladie, de mort violente. Mourir dans un accident. Mourir à la guerre. Mourir en combattant. Mourir à la fleur de l'âge. Mourir désespéré. Mourir courageusement. Tu ne feras plus ça, n'est-ce pas, de vouloir mourir ?* (Daudet). *« Vive la France ! » auront donc, cette fois encore, crié, au moment de mourir, tous ceux qui. n'importe comment, n'importe où, auront donné leur vie pour elle* (De Gaulle). *M^me^ Numance ne sut jamais qu 'elle avait été sur le point de mourir en traversant le bois de chênes, car Firmin s'était enfin décidé bêtement à l'étrangler et à fuir dans la forêt. Mais, au moment où il se rapprochait d'elle par-derrière* [...], *une lanterne qu'on démasqua* [...] *le planta raide comme un pieu dans la boue du chemin* (Giono). *C'était la doyenne du village* [...]. *Elle avait vu mourir son mari, son gendre, ses deux petits-fils ; elle survivait calme, lucide, étonnamment légère à mesure qu'elle approchait de la mort* (Arland) ; et impers. : *Chaque année, il meurt sur les routes l'équivalent de la population d'une petite ville.* || *Mourir dans sa peau,* garder jusqu'au bout le même caractère. || *Mourir de sa belle mort,* mourir de mort naturelle. || *Mourir pour quelqu'un, pour quelque chose* (un idéal, une cause, etc.), lui sacrifier sa vie : *Mourir pour son pays.* || *Mourir tout entier,* ne laisser après soi aucune œuvre digne de mémoire, aucune renommée. || *Mourir à la peine,* succomber par l'excès de travail, de fatigue ; succomber avant d'avoir achevé ce qu'on avait entrepris. || *Mourir tout en vie,* mourir en pleine santé. || *Bien mourir,* avoir une mort chrétienne. || **2.** *Littér.* Subir les altérations qui conduisent à la mort : *Chacun de nous meurt insensiblement tous les jours* (Fénelon). || **3.** S'emploie, par exagération, dans des formules exprimant un défi : *J'aime mieux mourir que de m'abaisser à cela. Plutôt mourir que de perdre la liberté ! ;* un serment appuyant une déclaration, une promesse solennelle (*que je meure si..., je veux mourir si...*) : *Que je meure à l'instant si j'ai eu l'intention de vous tromper !* || Class. *Je meure...* (sans *que*), même sens : *Je meure, en vos discours si je puis rien comprendre* (Corneille). || **4.** *Fig.* et *littér.* Être vivement affecté, tourmenté par quelque chose ou par quelqu'un : *Du coup qui vous attend vous mourrez moins que moi* (Racine). || *À mourir,* au plus haut point : *S'ennuyer à mourir. Une toux me tourmente à mourir* (Molière). || *Mourir de,* éprouver une sensation, un sentiment (désagréable ou agréable) à un très haut degré : *Mourir de faim, de froid. de peur, de plaisir. Léon me déclara qu'il mourait de faim et de soif* (Zola). || *Mourir de rire,* rire aux éclats. || *Mourir d'envie,* désirer vivement : *Tu meurs d'envie d'aller aux Touches la voir, dit Fanny à l'oreille de Calyste* (Balzac). || *Mourir d'amour,* se dit pour exprimer l'amour passionné sur un mode précieux. || *Faire mourir quelqu'un à petit feu,* lui infliger des peines, des tourments qui le minent. || Fam. *Faire mourir quelqu'un,* provoquer chez lui une impatience intolérable : *Dites vite, vous me faites mourir !* || Fam. *À s'en faire mourir,* d'une façon tout à fait immodérée : *Boire, manger de quelque chose à s'en faire mourir.* || **5.** Class. *Mourir de* (suivi de l'infinitif), *que* (suivi du subjonctif), mourir d'envie de, désirer vivement que : *Et l'on ne voit que trop quel droit j'ai de haïr | Un empereur sans foi qui meurt de me trahir* (Corneille). || **6.** *Mourir à,* dans le style mystique ou religieux, renoncer à jamais à un mode de vie, une habitude condamnable, etc. : *Mourir au vice, à Satan, au monde. L'âme souffre et meurt au péché dans la pénitence et le baptême* (Pascal) ; *littér.,* se passer complètement de quelque chose, en faire le sacrifice : *Il s'agit donc pour le Noir de mourir à la culture blanche pour renaître à l'âme noire* (Sartre). || **7.** S'emploie aussi pour les animaux et les végétaux : [Le loup] *souffre et meurt sans un cri* (Vigny). *Le premier gel a fait mourir les géraniums.* || *Spécialem.* En parlant des fleurs, se faner : *Roses qui sont près de mourir.*

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ. **1.** Cesser d'être, d'exister, disparaître : *Le sort des empires est entre les mains de Dieu ; ils meurent en leur temps comme le reste des choses humaines* (Bossuet). *Avec lui meurt le Moyen Âge... Saint Louis est le roi de ce qui meurt* (Montherlant). || *Spécialem.* Se perdre sans effet, sans profit : *Que de bonnes choses vont tous les jours mourir dans l'oreille d'un sot !* (Fontenelle). || **2.** S'affaiblir progressivement, se dégrader par une action lente, jusqu'à complète disparition : *Civilisation, langue, littérature qui meurt. « La terre qui meurt »... Mais la terre abandonnée ne meurt pas. Elle attend le retour des hommes* (Mauriac). || *Spécialem.* Perdre de sa force, cesser peu à peu de produire ses effets, d'être visible, d'être perçu (surtout en parlant de phénomènes physiques) : *Ne laissez pas mourir le feu. Les vagues* [...] *battaient la grève, venaient mourir à mes pieds* (Chateaubriand). *Et tous trois devant le clair de lune | Écoutèrent mourir les lames sur la dune* (Coppée). *La nuit les bois sont noirs et se meurt l'espoir vert | Quand meurt le jour avec un râle inattendu* (Apollinaire). *Un petit mur qui vient mourir à fleur de terre* (Nerval). *Un tapis de haute laine blanche qui s'en allait mourir sous la ronce de noyer*

(H. Bazin). || *En mourant,* en diminuant, en s'amincissant : *Un son qui va en mourant.* || *Scier en mourant,* scier une pièce de bois de telle sorte que son épaisseur aille en diminuant. || **3.** *Littér.* S'éteindre, disparaître (en parlant des sentiments, des souvenirs, etc.) : *L'ambition ne meurt qu'avec l'ambitieux* (M^lle^ de Scudéry). *Mais, soutenu du tien, mon nom ne mourra plus* (Voltaire). || **4.** *Littér.* Exprimer la langueur : *M^lle^ de Retz avait les plus beaux yeux du monde, mais ils n'étaient jamais si beaux que quand ils mouraient* (Retz).

● SYN. : **I, 1** *clamecer* (arg.), *claquer* (pop.), *décéder, disparaître, s'en aller* (fam.), *s'endormir, s'éteindre, expirer, partir, passer* (vx), *périr, rendre l'âme. succomber, trépasser ;* **2** *dépérir ;* **6** *quitter, se retirer ; abandonner, renoncer à, rompre avec ;* **7** *crever.* || **II, 1** *s'achever, s'éteindre, finir ;* **2** *s'abâtardir, décliner, dégénérer, se désagréger, péricliter ;* **3** *se dissiper, s'effacer, s'estomper, s'évanouir.*

◆ **se mourir** v. pr. (sens I, 1, fin du X^e^ s., *Vie de saint Léger ;* sens I, 2, 1868, Littré ; sens II, début du XVII^e^ s., Malherbe).

I. 1. *Littér.* Être en train de mourir : *Madame se meurt, Madame est morte !* (Bossuet). *M. Thierry m'a écrit d'Hyères une lettre touchante ; il dit qu'il se meurt et pourtant il veut une place à l'Académie des inscriptions et me demande d'écrire pour lui* (Chateaubriand). || **2.** Par exagér. *Se mourir d'envie de,* avoir le très vif désir de : *Je me mourais d'envie de voir le Roi et d'en être au moins remarqué* (Goncourt).

II. En parlant des choses, aller en s'affaiblissant, être près de s'achever, sur le point de disparaître : *À mesure que les rides de l'eau s'élargissaient et se mouraient* (Zola). *Il était plus de six heures et l'après-midi se mourait* (Duhamel).

● SYN. : **II** *s'affaiblir, décroître, diminuer, s'effacer, s'estomper, s'éteindre, expirer, finir.*

2. mourir [murir] n. m. (emploi substantivé de *mourir* 1 ; fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy). *Le mourir,* le fait de mourir : *Le naître et le mourir sont deux frères jumeaux* (France). *Tout est fait et refait, moins le mourir* (Valéry).

mourmé [murme] n. m. (du radical expressif **murr-* [v. MOURRE], ou de *mourme,* n. du cheval dans l'argot en question ; 1880, Esnault). Argot, aujourd'hui éteint, dont se servaient les tailleurs de pierre et les maçons de la commune de Samoëns (Haute-Savoie).

mouron [murɔ̃] n. m. (du moyen néerl. *muer,* mouron ; XII^e^ s., écrit *morun* [*mouron,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens I ; sens 2, 1768, Valmont de Bomare [*mouron des oiseaux ; mouron blanc,* 1793, *ZFSL,* XXXV, 319] ; sens 3, 1878, L. Rigaud [*se faire du mouron,* 1948, Esnault]). **1.** Petite plante de la famille des primulacées, commune dans les cultures et les chemins, à fleurs rouges ou bleues, toxique pour les animaux : *La jolie marmite à graines du mouron rouge* (Maeterlinck). || **2.** *Mouron des oiseaux, mouron blanc,* nom usuel de la morgeline. || **3.** *Pop.* Cheveux. || *Se faire du mouron,* se faire des cheveux (blancs), du tracas.

mourre [mur] n. f. (ital. dialect. *morra,* même sens, emploi métaphorique de *morra,* troupeau, les doigts levés évoquant un petit troupeau, du radical expressif **murr-* désignant le museau, le groin [d'où un tas, puis un troupeau] ; 1475. Gay, écrit *morre ; mourre,* 1530, Gay). Jeu qui consiste à montrer rapidement les doigts d'une main, les uns étendus, les autres pliés, à un adversaire qui, pour gagner, doit dire un nombre égal au nombre des doigts levés : *La mourre jeu du nombre illusoire des doigts* (Apollinaire). *« Mais à quoi jouent-ils, Michel ? — Au jeu de la mourre »* (F. Lefèvre).

mourredu [murdy] n. m. (mot marseillais de même sens, dér. de l'anc. provenç. *morre,* museau, groin, du radical expressif **murr-* [v. l'art. précéd.] ; 1963, Larousse). Nom du gros vers marin arénicole, en Méditerranée.

mouscaille [muskɑj] n. f. (de l'arg. *mousse,* excrément [v. 1570, Esnault], emploi métaphorique de *mousse* 1 ; XVI^e^ s., Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1901, Esnault [*être dans la mouscaille,* 1959, Robert]). **1.** *Arg.* Excrément, « merde ». || **2.** *Pop.* Misère. || *Être dans la mouscaille,* être dans la misère, le dénuement ; avoir des ennuis des difficultés sérieuses.

mousmé ou **mousmée** [musme] n. f. (japonais *musume,* jeune femme ; 1887, Loti, écrit *mousmé* et *mousmée,* au sens I ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Au Japon, jeune fille, jeune femme : *« Mousmé » est un mot qui signifie jeune fille ou très jeune femme* (Loti). || **2.** *Pop.* Femme, maîtresse : *Va voir ta mousmée, dit la Germaine* (Bory).

mousquet [muskɛ] n. m. (ital. *moschetto,* même sens, d'abord « flèche lancée par une arbalète », de *mosca,* mouche [insecte], lat. *musca,* même sens ; 1568, *R. Li. R.,* XX, 83). Arme à feu portative, employée aux XVI^e^ et XVII^e^ s. : *Pour le tir, le mousquet était appuyé sur une fourche posée en terre (jusque vers 1650) et la charge était enflammée à l'aide d'une mèche. Ai-je avec moi amené un seul mousquet, un seul homme d'armes ? Rien que ma camériste* (Claudel).

mousquetade [muskətad] n. f. (de *mousquet ;* 1568, *R. Li. R.* [XX, 83], écrit *mosquetade* [*mousquetade,* 1587, F. de La Noue], au sens 1 ; sens 2, 1731, Voltaire [« bruit produit par la décharge d'armes à feu » , 1833, Balzac]). **1.** *Class.* et *littér.* Décharge d'un ou de plusieurs mousquets : *Quand il aurait un coup d'épée dans le cœur, une balle de plomb dans la cervelle, une mousquetade à travers le corps...* (Cyrano). *Il essuya quelques mousquetades* (Acad., 1694). *On connaît ma façon d'aller aux mousquetades* (E. Rostand). || **2.** *Littér.* Décharge d'arme à feu : *Il tombe atteint de la mousquetade d'un cabaretier voisin : sa mort protégea ses recrues suisses* (Chateaubriand). || *Par extens.* Bruit produit par la décharge d'armes à feu : *Dès que vous aurez pris le contact, vous nous avertirez par une mousquetade* (Daudet).

mousquetaire [muskətɛr] n. m. (de *mousquet ;* 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1645, Pellisson ; sens 3, 1694, Boursault ; sens 4, 1963, Larousse [*col, poignets mousquetaire,* 1959, Robert]). **1.** *Autref.* Soldat d'infanterie armé d'un mousquet. || **2.** *Mousquetaire du roi,* ou simplem. *mousquetaire,* aux XVII^e^ et XVIII^e^ s., gentilhomme d'une des deux compagnies à cheval de la maison du roi, distinguées par la couleur de la robe des chevaux : *Mousquetaires gris, mousquetaires noirs.* || **3.** Au XVIII^e^ s., partie de la coiffure des femmes, appelée aussi *fripon.* || **4.** *À la mousquetaire,* se dit de gants à large crispin, de bottes à ample revers. || Par ellipse. *Col mousquetaire,* grand col de femme rabattu. || *Poignets mousquetaire,* poignets à revers d'une chemise d'homme, d'un chemisier.

◆ adj. (1874, Larousse). *Fam.* Qui a les qualités, les défauts propres aux mousquetaires : *Il n'était pas de cette espèce chevalière et mousquetaire qui prend les jeunes filles d'assaut* (Hugo).

mousqueterie [muskətri] n. f. (de *mousquet ;* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné, au sens 2 [au fig., av. 1850, Balzac] ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Maniement du mousquet. || **2.** Décharge de plusieurs mousquets ou fusils tirant en même temps ou continûment : *Un feu de mousqueterie. Pendant une heure, ce fut sur le boulevard comme une orgie de mousqueterie et d'artillerie* (Hugo) ; et au fig. : *J'ai construit mon œuvre au milieu des cris de haine, des mousqueteries littéraires* (Balzac).

1. mousqueton [muskətɔ̃] n. m. (de *mousquet ;* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1840, Acad.). **1.** *Autref.* Arme à feu de longueur moindre que le mousquet, mais de plus gros calibre : *Dans les coins des pièces, des bouquets de hallebardes, des mousquetons qui regrettent le beau temps de Gustave-Adolphe* (Green). || **2.** Arme à feu individuelle, plus légère et plus courte que le fusil, en service dans les armes montées jusqu'à la Seconde Guerre mondiale : *Des artilleurs sont arrivés et lui ont prêté l'aide de leurs mousquetons* (Genevoix).

2. mousqueton [muskətɔ̃] n. m. (abrév. de *porte-mousqueton ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Système d'accrochage formé par une lame métal-

lique recourbée, constituant une boucle à ressort. || **2.** Anneau de métal portant un ergot articulé, utilisé en alpinisme pour réaliser une liaison solide, facile à monter et à démonter, entre une corde et un piton, entre deux cordes, entre un étrier et un piton, etc.

moussage [musaʒ] n. m. (de *mousser ;* 1963, Larousse). Formation de mousses d'eau et d'hydrocarbures, qui perturbent les opérations de raffinage du pétrole.

moussaillon [musajɔ̃] n. m. (dimin. de *mousse* 3 ; 1845, Bescherelle). *Fam.* Petit mousse : *Le premier moussaillon venu peut faire cette besogne tout aussi bien que le capitaine* (Vallès). *Fils d'un pêcheur du port de Zara* [...], *il avait été recueilli un jour par les franciscains pour sa jolie voix, de moussaillon passa enfant de chœur* (Daudet).

moussaka [musaka] n. m. ou f. (mot turc, de même sens ; 1938, Montagné et Gottschalk). Plat d'origine roumaine, préparé avec des aubergines, du mouton haché, des oignons, des champignons, divers condiments, et cuit au four.

moussant, e [musɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *mousser ;* 1713, Hamilton [*pouvoir moussant,* 1963, Larousse]). Qui donne de la mousse : *Un savon moussant.* || *Pouvoir moussant,* aptitude de certaines solutions à donner naissance à des mousses.

◆ **moussant** n. m. (1963, Larousse). Réactif utilisé dans la flottation, permettant à l'eau de donner une écume stable.

◆ **moussante** n. f. (1837, Vidocq). *Pop.* et *vx.* La bière.

1. mousse [mus] n. f. (francique **mosa,* mousse [plante] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *molse* [*mosse,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *mousse,* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens], au sens 1 [*pierre qui roule n'amasse pas mousse,* 1893, *Dict. général* — d'abord ...*point de mousse,* 1688, Miege, et...*pas de mousse,* 1829, Boiste] ; sens 2, 1791, Valmont de Bomare [*mousse d'Islande,* 1855, Nysten] ; sens 3, 1931, Larousse [« moisissure qui vient sur la tête des vieilles carpes », 1694, Acad.]). **1.** Plante terrestre, sans fleurs ni racines, vivant sur le sol, les arbres, les murs, les toits, les rochers, où elle forme un tapis de courtes tiges serrées (v. MOUSSES n. f. pl.) : *De la mousse enlevée aux murs verts des tourelles* (Lamartine). *J'aimerais le retrouver, ce soldat imprudent qui se laissait aller à suivre un parfum de mousse et de bruyère en fleur* (Guimard). || *Pierre qui roule n'amasse pas mousse* (prov.), on ne s'enrichit pas à changer constamment de lieu ou de métier. || **2.** *Mousse aquatique,* végétation qui se forme sur les eaux stagnantes. || *Mousse d'Islande,* nom usuel d'un lichen. || **3.** Maladie contagieuse due à un champignon et qui se développe sur la peau des poissons vivant dans de mauvaises conditions d'hygiène.

◆ **mousses** n. f. pl. (1874, Larousse). Classe de l'embranchement des bryophytes, comprenant des espèces terrestres et quelques espèces aquatiques, toutes chlorophyliennes et pourvues de feuilles.

2. mousse [mus] n. f. (emploi métaphorique de *mousse* 1 ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1778, Menon, III, 341 [« pâté... », 1938, Montagné et Gottschalk] ; sens 4, 1963, Larousse [*mousse de platine,* 1875, Larousse, art. *platine ; mousse de Nylon,* 1959, Robert] ; sens 5, 1963, Larousse [*caoutchouc mousse, balle mousse,* 1959, Robert] ; sens 6, 1899, Esnault). **1.** Écume qui se forme à la surface de certains liquides, lorsqu'ils sont battus, brassés ou sont le siège d'une fermentation : *La mousse du lait. La mousse du champagne. Mes pensées s'échappent de ma tête comme la mousse d'une bouteille de bière* (France). || **2.** Matière plus ou moins légère, formée d'un amas de cellules gazeuses séparées par les lames minces d'une solution : *De la mousse de savon. La mousse d'une lessive. À présent, le barbier, pour mener à perfection son ouvrage, étalait à nouveau sur le visage déjà rasé une mousse onctueuse* (Gide). || **3.** Entremets ou dessert à base de blancs d'œufs fouettés, avec ou sans crème : *Mousse au chocolat. Mousse chantilly.* || Pâté, préparation de consistance mousseuse : *Mousse de foies de volailles. Mousse de poisson.* || **4.** Masse spongieuse de verre contenant une multitude de points, ou petites bulles. || *Mousse de platine,* ou *éponge de platine,* platine spongieux, obtenu par calcination du chloroplatinate d'ammonium, doué de propriétés catalytiques. || *Mousse de Nylon,* tissu de Nylon offrant une grande élasticité. || **5.** Adjectiv. (ou par apposition). *Fil mousse,* fil synthétique de superpolyamide dont les filaments présentent des ondulations particulières, ce qui lui confère un gonflant et des propriétés isolantes remarquables. || *Caoutchouc mousse,* caoutchouc à faible densité, liée à sa structure à alvéoles plus ou moins volumineux. || *Balle mousse,* balle faite de ce caoutchouc. || **6.** Pop. *Se faire de la mousse,* s'inquiéter, se faire du tracas : *Tel que j' vous connais, vous allez vous faire de la mousse* (Bourdet).

3. mousse [mus] n. m. (ital. *mozzo,* même sens, emploi substantivé de l'adj. *mozzo,* émoussé, du radical **muttiu-* — v. l'art. suiv. — [d'où aussi le n. f. *mousse,* « jeune fille », au XVe s., en Gascogne] ; v. 1515, A. de Conflans, au sens 1 [*école des mousses,* 1903, Larousse] ; sens 2, 4 nov. 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 1063 ; sens 3, 1958, Merrien). **1.** Jeune marin de moins de dix-sept ans : *Malgré les efforts du bateau de sauvetage* [...], *quatre hommes et le mousse ont péri* (Maupassant). || *École des mousses,* école de la Marine nationale qui recrute des jeunes gens (de 15 à 17 ans) pour former les futurs élèves des écoles de spécialités. || **2.** Jeune ouvrier employé dans les métiers du bâtiment pour aider un ouvrier qualifié. || **3.** Petit yacht de régate à voile, monotype, destiné aux jeunes.

4. mousse [mus] adj. (du radical préroman **muttiu-,* émoussé [peut-être à rattacher à **mutt-,* v. MOTTE 1] ; XVe s., René d'Anjou, écrit *mosse* [*mousse,* v. 1534, B. Des Périers], au sens 1 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *émousser ; chèvre mousse,* 1868, Littré] ; sens 2, 1559, Amyot). **1.** Émoussé, qui n'est pas ou n'est plus aigu ou tranchant : *Pointe mousse. Lame mousse.* || Par extens. *Chèvre mousse,* chèvre qui n'a pas de cornes. || **2.** *Class.* et *littér.* Qui est émoussé, manque d'acuité, de finesse : *La justice et la vérité sont deux pointes si subtiles que nos instruments sont trop mousses pour y toucher exactement* (Pascal). *Quoique ma pénétration, naturellement très mousse, mais aiguisée à force de s'exercer dans les ténèbres, me fasse deviner assez juste des multitudes de choses* (Rousseau). *Et il* [Barrès] *ajoute : « Il faut couvrir cette malsaine poésie que l'on ne peut ôter. Elle est peut-être la vérité, mais qui condamne notre vie. Il faut vivre en émoussant cet aiguillon. » Tu ne souhaiterais pas de l'émousser, si déjà la pointe n'en était si mousse* (Gide).

mousseau ou **moussot** [muso] adj. m. (de *mousse* 4 ; 1803, Boiste, écrit *mousseaut ; mousseau,* 1845, Bescherelle ; *moussot,* 1903, Larousse). Se dit d'un pain fait avec de la farine de gruau.

mousselinage [muslinaʒ] n. m. (de *mousseliner ;* 1874. Larousse). Opération ayant pour objet d'orner le verre de dessins imitant la broderie sur mousseline.

mousseline [muslin] n. f. (ital. *mussolino* ou *mussolina,* mousseline, de l'adj. ar. *mausilî,* de Mossoul, dér. de *Mausîl,* forme anc. de *Mossoul,* n. de la ville de Mésopotamie où ce tissu a d'abord été fabriqué ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *mosolin,* comme n. m., au sens de « drap d'or et de soie » [ex. isolé] ; écrit *mousseline,* comme n. f., au sens 1, 1656, Brunot [« tissu analogue fabriqué avec d'autres matières », 1826, d'après Littré, 1877] ; sens 2, 1853, V. Hugo). **1.** Toile de coton à fils peu serrés, fine, souple et solide : *La mousseline pleut abondamment devant les fenêtres et devant le lit ; elle s'épanche en cascades neigeuses* (Baudelaire). || *Par extens.* Tissu analogue, fabriqué avec d'autres matières : *Mousseline de laine. Mousseline de soie. Elle* [Marthe] *paraît enveloppée de linons et de mousselines, en capuchons ruchés et neigeux qui l'avantagent extrêmement* (Colette). || **2.** *Fig.* et *littér.* Chose, matière légère, vaporeuse, transparente : *Si le cri se rapprochait, toutes les oreilles se tendaient vers ce voisin inconnu* [...] ; *il devenait une*

occupation, une société, et, par envie de le voir, les yeux s'efforçaient à percer les impalpables mousselines blanches qui restaient tendues partout dans l'air [les brumes marines] (Loti). *La pluie au-dehors a repris de plus belle, il tombe sur Beau-vais une mousseline d'eau tournante, et le vent fait claquer les portes* (Aragon).

◆ adj. invar. [ou apposition] (sens 1, 1893, *Dict. général* [comme n. f., au sens de « dragée », 1737, *Nouvelle Instruction pour les confitures,* p. 258 ; *pommes — de terre — mousseline,* 1938, Montagné et Gottschalk ; *sauce mousseline,* 1907, Larousse — *mousseline,* n. f., « espèce de sauce », 1715, *Nouvelle Instruction pour les confitures,* p. 15] ; sens 2, 1868, Littré [*verre mousseline — mousseline,* n. f., 1874, Larousse]). **1.** En cuisine, se dit de préparations légères, souvent additionnées de crème fouettée, et, en pâtisserie, de gâteaux de composition délicate : *Brioche mousseline.* || *Pommes [de terre] mousseline,* purée de pommes de terre additionnée de jaunes d'œufs et de crème fouettée. || *Sauce mousseline,* sauce hollandaise additionnée de crème fouettée. || **2.** *Verre mousseline,* ou simplem. *mousseline,* verre très fin : *Du champagne glacé dans leurs verres mousseline...* (Banville). *C'eût été une fiole de mousseline, une coupe de cristal, que j'aurais été moins heureux* (Vallès).

mousseliner [musline] v. tr. (de *mousseline ;* 1874, Larousse). Orner le verre par le procédé du mousselinage.

mousselinette [muslinɛt] n. f. (dimin. de *mousseline ;* 1794, Brunot). Mousseline très fine : *À Chaillot, on fabrique des basins et des mousselinettes* (Goncourt).

mousselinier, ère [muslinje, -ɛr] n. (de *mousseline ;* 1836, Acad.). Personne qui fabrique ou vend de la mousseline.

mousser [muse] v. intr. (de *mousse* 2 ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1932, Mauriac ; sens 3, 1798, Acad. [*se faire mousser,* 1959, Robert] ; sens 4, 1888, Villatte [*mousser,* « écumer de rage », 1867, Delvau]). **1.** Produire de la mousse : *La bière, le cidre, le champagne moussent. Derrière nous, l'eau toute blanche, agitée par le passage rapide du lourd bâtiment, battue par l'hélice, moussait, semblait se tordre* (Maupassant). || **2.** Avoir l'aspect de la mousse, d'une masse légère, vaporeuse : *Ses cheveux d'un blond sombre moussaient sur sa nuque* (Mauriac). || **3.** Fig. et fam. *Faire mousser quelqu'un* ou *quelque chose,* le présenter sous un jour très favorable, vanter exagérément ses mérites : *Ne faut-il pas faire mousser les uns, échiner les autres ?* (Flaubert). *La marquise avait donc fait mousser à l'avance l'homme éminent qu'elle recevait* (Hermant). *Dieu merci, j'ai assez fait mousser votre pièce* (Murger). *Il veut faire mousser le petit service qu'il me rend* (Romains). || Fam. *Se faire mousser,* se faire valoir, soigner sa publicité. || **4.** Pop. *Faire mousser quelqu'un,* le faire monter, le mettre en rage.

mousseron [musrɔ̃] n. m. (lat. pop. **mussarionem,* accus. de **mussario,* même sens, var. du bas lat. *mussirio,* même sens [VI^e^ s.], d'origine prélatine ; XII^e^ s., *Girart de Roussillon,* écrit *moisserun ;* fin du XII^e^ s., écrit *mosseron* [sous l'influence de *mousse* 1, v. ce mot] ; v. 1380, *Aalma,* écrit *mouceron ; mousseron,* 1542, Gesner, p. 13). Nom donné à plusieurs champignons comestibles, en particulier au tricholome de la SaintGeorges (famille des agaricacées), poussant en cercle dans les prés, les clairières : *Sur les pâturages à peine bombés, le soleil semblait plus bas. Le pied fureteur, un enfant cherchait des mousserons* (Arland).

1. mousseux, euse [musø, -øz] adj. (de *mousse* 1 ; milieu du XVI^e^ s., au sens [*rose mousseuse,* 1829, Boiste] ; sens 2, 1550, Guéroult ; sens 3, 1768, Valmont de Bomare). **1.** *Vx* ou *littér.* Couvert de mousse : *Sur le tronc mousseux des ormeaux, La vigne avec grâce s'appuie* (Lamartine). || *Rose mousseuse,* ou *rose moussue,* rose dont le calice et la tige sont garnis d'une sorte de mousse : *Elle portait un magnifique chapeau de paille d'Italie, orné d'un bouquet de roses mousseuses pris chez Nattier* (Balzac). *Des roses mousseuses, avec leurs robes montantes de laine verte, attendaient l'amour* (Zola). || **2.** *Vx.* Se disait de plantes qui ressemblent à des mousses. || **3.** *Agates mousseuses,* agates qui renferment des arborisations en forme de mousse.

● REM. *Mousseux,* au sens de « couvert de mousse », est auj. remplacé par MOUSSU, E. Mais l'expression *rose mousseuse* s'est imposée de préférence à *rose moussue.*

2. mousseux, euse [musø, -øz] adj. (de *mousse* 2 ; 1671, Quatroux, puis 1718, Acad., au sens 1 [*vin mousseux,* 1801, Fourcroy, VIII, 128] ; sens 2, fin du XIX^e^ s., A. Daudet ; sens 3, 1851, Baudelaire). **1.** Qui mousse, qui produit de la mousse, de l'écume : *Cidre mousseux. Plonger des lingeries dans une eau de savon mousseuse. Dans une gorge où roule et gronde un torrent, tout mousseux d'écume...* (Daudet). *De grosses vagues mousseuses couraient les unes après les autres, et le navire roulait tant soit peu* (Vian). || *Vin mousseux,* vin rendu mousseux par fermentation naturelle : *Le plus célèbre des vins mousseux est le champagne.* || **2.** Se dit de ce qui a un aspect léger, bouffant, vaporeux (tissu, chevelure, etc.) : *Le poupon endormi dans son voile transparent et la dentelle mousseuse de ses petits bonnets aspire de tout son être mignon la sève du printemps* (Daudet). *Les cheveux de Suzanne étaient dorés, flavescents. Ils étaient mousseux et brillants* (Duhamel). *Michel s'arrêta devant les grandes devantures de Sachs* [à New York]. *Il admira la lingerie mousseuse* (Triolet). || **3.** Pétillant : *Une gaieté mousseuse.*

● SYN. : **1** *écumeux.*

◆ **mousseux** n. m. (1845, Bescherelle). Tout vin mousseux en dehors du champagne : *Paradis s'était contenté de se verser une coupe de mousseux, qu'il avait avalée d'un trait* (Queneau).

moussillon [musijɔ̃] n. m. (dimin. de *mousse* 1 ; 1877, Littré). Petite herbe qui croît au fond des parcs à huîtres, et que l'on garde pour la conservation et le développement du naissain et des mollusques adultes.

moussoir [muswar] n. m. (de *mousser ;* 1767, *Dict. des arts et métiers* [art. *limonadier*], au sens 1 ; sens 2, 1768, *Encyclopédie ;* sens 3, 1791, *Encycl. méthodique*). **1.** Petit instrument en bois ou en métal servant à faire mousser (chocolat, champagne, etc.). || *Vx.* Syn. de FOUET (instrument ménager). || **2.** Instrument employé pour la fabrication du fromage, dans les Vosges. || **3.** *Vx.* Appareil pour le savonnage du linge fin.

mousson [musɔ̃] n. f. (néerl. *monçon,* même sens, du portugais *moução* ou *monção,* même sens, empr. de l'ar. *mausim,* saison, d'où « vent de saison » ; 1598, Lodewijcksz [p. 35], écrit *mouçone ;* 1602, Van Noort [p. 52], écrit *monson ; mousson* [forme directement empr. du portugais], 1622, *Relation des deux caravelles,* p. 177). Nom donné à des vents périodiques dont la direction moyenne change ou même s'inverse aux saisons extrêmes, et qui sont propres surtout à l'Asie du Sud-Est : *En Inde, le vent dominant souffle du N.-E. en hiver* (*mousson d'hiver*) *et du S.-O. en été* (*mousson d'été*). *En bas, le Gange sous les nuages de la mousson, avec ses bûchers distraitement inextinguibles dans le brouillard* (Malraux).

moussot adj. m. V. MOUSSEAU.

moussu, e [musy] adj. (de *mousse* 1 [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *mossu ; moussu,* XIII^e^ s. [*rose moussue,* 1835, Acad.]). Couvert de mousse : *Souffrez que je m'asseye sur ce banc moussu* (France). *Elle est à moitié enfouie et toute moussue, cette chaumière des vieux Keremenen* (Loti). *Je m'appuyais au réverbère, dressé au faîte de la fontaine, et sous mes jambes la pierre moussue restait tiède* (Arland). || *Rose moussue,* v. MOUSSEUX, EUSE 1.

moustache [mustaʃ] n. f. (ital. *mostaccio,* var. de *mostacchio,* moustache, du bas gr. *mustaki,* même sens, gr. class. *mustax, -takos,* lèvre supérieure, moustache ; 1549, R. Estienne, au sens I, 1 [*barbette moustache,* même sens, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; pour une femme, 1847, Balzac ; *sur la moustache de quelqu'un,* 1662, Molière] ; sens I, 2, 1945, Sartre ; sens I, 3, 1834, Landais [*une moustache,* « un soldat », 18 déc. 1752, Voltaire] ; sens I, 4, fin du XVI^e^ s., Brantôme ; sens II, 1, 1690,

Furetière ; sens II, 2, 1840, Acad. ; sens II, 3, 9 janv. 1970, *le Monde*).

I. 1. Partie de la barbe qui croît au-dessus de la lèvre supérieure : *Porter une moustache, des moustaches. Un monsieur à moustache* (France). *Un vieux monsieur aux moustaches de mastic* (Renard). *Et en les quittant, l'homme* [...] *tirait sur sa moustache en pensant : « Voilà Haudouin qui rentre avec l'aîné de ses garçons »* (Aymé). *Il avait sous les yeux de lourdes poches toutes ridées, ses sourcils étaient minces comme sa moustache* (Triolet). || Se dit aussi du duvet qui recouvre la lèvre supérieure d'une femme lorsqu'il est particulièrement fourni : *« C'est fait », dit la dame du vestiaire. Mathieu s'aperçut qu'elle avait une moustache grise* (Sartre). || Class. et fam. *Sur la moustache de quelqu'un,* à son nez et à sa barbe, en sa présence et en le défiant : *L'on n'est point bien aise de voir sur sa moustache cajoler hardiment sa femme ou sa maîtresse* (Molière). || **2.** *Fam.* Trace laissée autour des lèvres par un liquide coloré. || **3.** Vx. *Une vieille moustache,* un soldat qui a de longues années de service : *Une vieille moustache comme moi, s'enjuponner, s'acoquiner à une femme ?* (Balzac). || **4.** *Class.* Mèche de cheveux qu'on laissait pendre, soit à gauche (hommes), soit des deux côtés (femmes) : *Ils sont bien empêchés en la fabrique des chapeaux. Les uns les veulent d'une façon, les autres veulent qu'ils dansent, en cheminant, sur la perruque, achetée au bout du Pont-Neuf, garnie de sa moustache derrière l'oreille* (Tabarin).

II. 1. Manivelle du tireur d'or, avec laquelle il tire et dévide le fil de soie et d'or. || **2.** Pince à longues branches dont se sert le doreur pour retirer les pièces du feu. || **3.** Petit aileron rétractable à haute vitesse, disposé de part et d'autre d'un avion supersonique afin d'en améliorer le décollage et l'atterrissage.

• SYN. : **I, 1** *bacchante* (pop.).

◆ **moustaches** n. f. pl. (sens I, 1690, Furetière [« barbillons des silures », 1845, Bescherelle] ; sens II, 1, 1773, Bourdé de Villehuet ; sens II, 2, 1931, Larousse).

I. Nom usuel des grandes soies tactiles que beaucoup de mammifères portent au-dessus de la bouche (syn. VIBRISSES) : *Les moustaches du chat, de la souris, du morse.* || Barbillons des silures.

II. 1. Paire de haubans qui, sur les voiliers, servent à maintenir latéralement un beaupré ou un très long boute-hors. || **2.** Lames de proue, se prolongeant en un grand V, produites par un navire en marche et dues à la résistance de l'eau.

• REM. Selon l'Académie, *moustache* est féminin singulier : *Porter la moustache. Se raser la moustache.* Cependant, on trouve chez les écrivains aussi bien le pluriel que le singulier.

moustachu, e [mustaʃy] adj. et n. (de *moustache ;* 1853, V. Hugo, au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, XXe s.). **1.** Qui a de la moustache, une forte moustache : *Ce César moustachu, gardé par cent guérites* (Hugo). *Une photographie* [...] *montre M. Dandillot alors moustachu à souhait, et vêtu en pâtre grec* (Montherlant). || **2.** Se dit d'une femme dont la lèvre supérieure est garnie d'un duvet abondant : *La baronne Huche-nard, moustachue, sans âge, donne l'impression d'un vieux monsieur décolleté, très gras* (Daudet). || **3.** Se dit aussi des animaux : *Un poisson-chat lisse et noir, dressant, de chaque côté de sa tête moustachue, deux petits glaives translucides* (Genevoix).

moustiérien, enne [mustjerjɛ̃, -ɛn] ou **moustérien, enne** [musterjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (du n. du *Moustier,* village de la Dordogne auprès duquel d'importants gisements préhistoriques ont été découverts ; 1888, Larousse [*moustérien*], et 1931, Larousse [*moustiérien*]). Se dit de la période et de l'industrie du paléolithique moyen, correspondant à la seconde moitié du dernier interglaciaire.

moustille [mustij] n. f. (de *moût,* avec un *-s-* dû à l'influence de *mousse* 2 ; 1573, *Mél. Roques,* p. 33). Qualité d'un vin pétillant.

moustiquaire [mustikɛr] n. f. (de *moustique ;* 1768, Valmont de Bomare [IV, 111], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Rideau de mousseline claire, de gaze ou de tulle dont on entoure les lits pour se protéger des moustiques : *Oui ! le moustique était là, posé tout en haut de la moustiquaire* (Gide). *Le divan transformable en lit, surmonté d'un crochet de fer pour fixer au plafond la moustiquaire* (Benoit). || **2.** Châssis garni de toile métallique légère, que l'on place aux fenêtres pour le même usage.

moustique [mustik] n. m. (forme issue, par métathèse consonantique, de *mousquite,* moustique [1611, Pyrard], esp. *mosquito,* même sens, dér. de *mosca,* mouche [insecte], lat. *musca,* même sens ; 1654, Du Tertre, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Insecte de l'ordre des diptères, à abdomen allongé et à longues pattes grêles, dont la femelle pique la peau de l'homme et des animaux pour se nourrir de leur sang : *Alors le moustique, repu sans doute, se tint coi ; du moins Amédée, vaincu par le sommeil, cessa-t-il de l'entendre* (Gide). *Un rayon de soleil coupait l'ombre obliquement, visité par un tourbillon scintillant de moustiques* (Duhamel). || **2.** *Fam.* Enfant, personne de petite taille.

moût [mu] n. m. (lat. *mustum,* vin doux, non fermenté, neutre substantivé de l'adj. du lat. archaïque *mustus,* nouveau ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *moust* [*moût,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Jus de raisin, jus de pomme ou de poire, destiné à la fabrication du vint du cidre ou du poiré, et qui n'a pas encore subi la fermentation. || **2.** Jus de certains fruits ou végétaux avec lequel on fabrique des liqueurs alcooliques. || **3.** Nom que les brasseurs donnent au jus sucré obtenu par action de l'eau bouillante sur le malt broyé.

moutard [mutar] n. m. (peut-être du franco-provenç. *mottet,* jeune homme [début du XVIIe s.], du radical préroman **mutt-,* levée de terre, tas arrondi [v. MOTTE] ; 1827, Esnault). *Fam.* Petit garçon : *Comment, j'ai eu soin de son moutard et de son mari* [...], *et elle lésinerait avec moi !* (Balzac). *Les enfants de chœur* [...] *s'interpellent à haute voix, et Dieu sait ce que c'est que la « haute voix » d'un moutard espagnol* (Montherlant).

◆ **moutards** n. m. pl. (1840, Acad.). Jeunes enfants, sans distinction de sexe : *Mais tu es complètement piqué, mon pauvre chéri, tous ces moutards le feront tourner en bourrique* (Sartre).

moutarde [mutard] n. f. (de *moût* [v. ce mot] ; milieu du XIIe s., Bartsch, écrit *moustarde* [*moutarde,* milieu du XIIIe s.), au sens 3 [*la moutarde lui monte au nez,* 1640, Oudin] ; sens 1, v. 1265, J. de Meung [écrit *moutarde*] ; sens 2, v. 1380, *Aalma* [*farine de moutarde,* 1841, Balzac]). **1.** Nom donné à diverses crucifères à fleurs jaunes, dont certaines (*moutarde noire,* ou *sénevé, moutarde blanche*) sont cultivées pour leurs graines. utilisées dans les industries alimentaires et en pharmacie. || **2.** Graine de ces plantes. || *Farine de moutarde,* graine de sénevé broyée, avec laquelle on fait des sinapismes. || **3.** Condiment préparé avec de la graine de moutarde pilée, additionnée d'aromates et délayée avec du verjus (*moutarde de Dijon*) ou avec du moût (*moutarde de Bordeaux*). || *Sauce moutarde,* sauce au beurre additionnée de moutarde, que l'on sert avec les viandes et les poissons. || Fig. et fam. *La moutarde lui monte au nez,* il commence à s'impatienter, à se mettre en colère : *M. Darbédat sentit la moutarde lui monter au nez* (Sartre).

◆ adj. invar. (sens 1, v. 1780, Quiche-rat ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** D'une couleur jaune verdâtre : *Étoffe moutarde. Un tapis à fond moutarde recouvrait la table* (Mauriac). || **2.** *Gaz moutarde,* nom donné à l'ypérite en raison de son odeur : *Parfaitement. Le gaz d'Ypres. Qu'on appelle aussi : moutarde* (Martin du Gard).

moutardelle [mutardɛl] n. f. (de *moutarde ;* 1550, Guéroult). Espèce de raifort, que l'on consomme râpé, en guise de moutarde.

moutardier [mutardje] n. m. (de *moutarde* [v. ce mot] ; 1312, Godefroy, écrit *mostardier* [*moutardier,* début du XVe s.], au sens 2 ; sens 1, 1313, Godefroy, écrit *moustardier* [*moutardier,* 1413, La Curne ; *le premier moutardier du pape,* 1752, Trévoux] ; sens 3, 1856, Fr. Michel). **1.** Personne qui fabrique, vend de la moutarde, des condi-

ments. || Fam. *Le premier moutardier du pape,* un homme qui, à tort, se donne des airs d'importance : *Je ne l'encaissais pas. Moi, les premiers moutardiers du pape, ça ne m'a jamais bottée* (Giono). *Se prendre pour, se croire le premier moutardier du pape.* (Allusion à la fonction que le pape Jean XXII aurait créée à Avignon au XIVe s. : *Sitôt entré, le premier moutardier salua d'un air galant et se dirigea vers le haut perron, où le Pape l'attendait pour lui remettre les insignes de son grade : la cuiller de buis jaune et l'habit de safran* [Daudet].*)* || **2.** Petit pot dans lequel on sert la moutarde sur la table : *Un moutardier de porcelaine.* || **3.** *Pop.* et *vx.* Derrière : *Plus près, nom de Dieu ! et en face, je n'ai pas besoin de renifler ton moutardier* (Zola).

moutier [mutje] n. m. (lat. pop. **monisterium,* altér. du bas lat. ecclés. *monasterium,* monastère [v. MONASTÈRE] ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *monstier ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *mostier ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *moustier ; moutier,* début du XVIIe s., Malherbe). Forme ancienne de MONASTÈRE, qui subsiste dans des noms de localités : *Saint-Pierre-le-Moûtier, Moustiers-Sainte-Marie ;* et est reprise parfois littérairement : *De là empiétement des moutiers, des couvents, Des hommes tonsurés et noirs sur les vivants* (Hugo). *Il semblait échappé d'un moutier du Moyen Âge* (Huysmans).

1. mouton [mutɔ̃] n. m. (lat. pop. **multonem,* accus. de **multo,* bélier, mot gaulois ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *motun* [*mouton,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens I, 1 [« mâle châtré qu'on engraisse pour la boucherie » ; « mammifère ruminant à cornes spiralées... », v. 1120, *Psautier d'Oxford ; frisé comme un mouton, suivre comme un mouton,* 1959, Robert ; *se laisser égorger comme un mouton,* 1688, Bossuet ; *revenons à nos moutons,* av. 1493, G. Coquillart ; *le mouton à cinq pattes,* 1903, Larousse ; *laisser pisser le mouton,* XXe s.] ; sens I, 2, v. 1220, Coincy ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1959, Robert ; sens I, 5, 1611, Cotgrave [*un mouton enragé,* 1893, Courteline] ; sens I, 6, milieu du XVIe s. [*mouton de Panurge,* av. 1778, Voltaire] ; sens I, 7, 1769, Esnault ; sens II, 1, fin du XVe s. ; sens II, 2, 1874, Larousse ; sens II, 3 et 5, 1963, Larousse ; sens II, 4, 1561, *Journ. du sire de Gouberville ;* sens II, 6, 1690, Furetière ; sens II, 7, XVIIe s., Jal ; sens II, 8, v. 1290, *Livre Roisin*).

I. 1. Mammifère ruminant à cornes spiralées et portant des côtes transversales chez le mâle *(bélier),* à épaisse toison, élevé pour sa chair, pour sa laine, et pour le lait des femelles *(brebis) : Troupeau de moutons. L'élevage des moutons. Mouton mérinos. Mouton des Causses.* || *Spécialem.* Mâle châtré, que l'on engraisse pour la boucherie : *Moutons de pré salé.* || *Frisé comme un mouton,* se dit d'une personne dont la chevelure bouclée évoque la toison du mouton : *On y voyait aussi le prince impérial, frisé comme un mouton* (Mauriac). || *Suivre comme un mouton,* agir en se conformant à l'attitude des autres. || *Se laisser égorger comme un mouton,* n'opposer aucune résistance. || *Revenons à nos moutons,* revenons à notre sujet après une digression (allusion à une scène de *la Farce de maître Pathelin,* où le juge s'efforce en vain de ramener le plaignant à l'objet du débat, les moutons qu'on lui a volés.) || *Le mouton à cinq pattes,* un phénomène, une personne ou une chose extrêmement rare : *Chercher le mouton à cinq pattes. Ce que veulent voir ces gens, ce n'est probablement pas moi, qu'ils ne connaissent pas encore, c'est le mouton à cinq pattes* (Duhamel). || Pop. *Laisser pisser le mouton,* ne rien faire, en espérant que les choses s'arrangeront d'elles-mêmes. || **2.** Viande du mouton proprement dit, de l'agneau de boucherie, de la brebis, du bélier, commercialisée en boucherie : *Acheter du mouton, un morceau de mouton. Un ragoût de mouton.* || **3.** Peau de mouton préparée : *Une reliure en mouton.* || **4.** Fourrure de mouton, épaisse, au cuir souple, au poil rasé plus ou moins long : *Un manteau en mouton.* || **5.** *Fig.* Personne, créature douce, inoffensive, de caractère facile : *Par lui* [l'amour], *les loups deviennent des moutons* (La Fontaine). || *Un mouton enragé,* une personne de caractère paisible et égal, qui est prise d'une violente colère. || **6.** *Fig.* et *péjor.* Personne influençable, qui se laisse mener ou duper : *C'est un vrai mouton ! Cet Almagro, par exemple, sur qui nous fondions tant d'espoirs, un vrai mouton bêlant !* (Claudel). || *Mouton de Panurge,* personne qui suit aveuglément l'exemple des autres, qui modèle sa conduite sur celle du plus grand nombre (al !usion à un épisode célèbre du *Pantagruel* de Rabelais [IV, VIII] : *Auquel cas, vraisemblablement, plus d'un mouton de Panurge aurait suivi* (Proust). || **7.** *Arg.* Compagnon de cellule donné à un détenu, et qui a pour mission de gagner sa confiance et de recueillir ses confidences pour les communiquer à la justice : *En argot de prison, le mouton est un mouchard, qui paraît être sous le poids d'une méchante affaire, et dont l'habileté proverbiale consiste à se faire prendre pour un ami* (Balzac).

II. 1. Dispositif utilisé pour enfoncer dans le sol les pieux servant d'appui aux fondations d'une construction. (Syn. SONNETTE) || **2.** Machine à forger dans laquelle la masse frappante agit par simple gravité, la remontée de la masse après chaque frappe étant effectuée par un mouvement mécanique : *Il a passé de l'étau au dressage du fer. On l'a fait forger au mouton, puis au marteau* (Daudet). || **3.** Dans les carrières de pavés, appareil qui tranche les blocs par percussion. || **4.** Dans un pressoir, élément qui transmet la pression. || **5.** *Mouton de choc,* appareil servant à comparer des explosifs du point de vue de leur sensibilité au choc. || **6.** Grosse pièce de bois dans laquelle sont engagées les anses d'une cloche. || **7.** Amure d'une voile à antenne. || **8.** Ancienne monnaie d'or, dont le type était l'Agneau pascal : *On devait payer les amendes en ancienne monnaie de cuivre, jusqu'à la valeur de deux moutons d'or à la couronne de 25 sols parisis chacun* (Chateaubriand).

◆ **moutons** n. m. pl. (sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1941, M. Boll ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Petites lames qui brisent en se couvrant d'écume blanche : *Des moutons mêlaient à son vert profond* [de la mer] *leurs cabrioles blanches* (Elder). || **2.** Petits nuages blancs floconneux : *Les formes* [de nuages] *les plus nettes sont celles des « moutons blancs », des « balles de coton », ou « nuages de beau temps » (cumulus)* [Boll]. || **3.** *Fam.* Petit amas de poussière d'aspect laineux : *Ces sortes de boulettes, roulées dans on ne sait quelle bourre, qui s'amoncellent sous les meubles et s'appellent, dans le langage du peuple, des moutons !* (Huysmans).

2. mouton, onne [mutɔ̃, -ɔn] adj. (emploi adjectivé de *mouton* 1 ; fin du XVe s., puis av. 1850, Balzac, au sens 2 ; sens 1, fin du XVIe s., puis 1840, Acad. ; sens 3, 1791, Hébert). **1.** *Vx.* Qui est de la nature du mouton : *La gent moutonne* (Littré). || **2.** Qui est propre au mouton ou qui rappelle le mouton : *Car il y règne encore aujourd'hui la moutonne douceur que les devants de cheminée attribuent à Mme de La Vallière* (Balzac). || **3.** Se dit d'une personne douce, malléable, facile à mener : *Toute moutonne qu'elle était, cela l'avait froissée* (Hugo).

moutonnage [mutɔnaʒ] n. m. (de *mouton* 1 et de *moutonner* [v. ces mots] ; 1265, Godefroy, au sens de « droit seigneurial qui se levait sur ceux qui vendaient ou achetaient du bétail ou autres marchandises sur le fief d'un seigneur » ; sens actuel, 1963, Larousse). Action d'enfoncer en terre des pieux, un tubage, etc., à l'aide du mouton.

moutonnant, e [mutɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *moutonner ;* 1874, Larousse, au sens 3 ; sens 1, fin du XIXe s. ; sens 2, début du XXe s. ; sens 4, av. 1897, A. Daudet). **1.** Qui rappelle la toison des moutons : *Cette moutonnante chevelure noire* (Theuriet). || **2.** Qui évoque l'attitude des moutons : *Que de faces levées au ciel ! Que d'autres penchées vers le sol, moutonnantes* (L. Daudet). *Moutonnante, peineuse, résignée, la harde des soldats descend la sape interminable* (Genevoix). || **3.** Qui moutonne, qui ondoie en se couvrant d'une écume blanche : *On a devant soi, plate,*

grise, fuyante et moutonnante, la mer du Nord (Fromentin). *Le sommet moutonnant des vagues* (Renan). || **4.** Qui rappelle le mouvement, l'aspect de la mer quand elle moutonne : *Ils échangeaient ces paroles en marchant, poussés par le flot moutonnant de la sortie* (Daudet).

● SYN. : **1** *bouclé, frisé ;* **3** *moutonneux ;* **4** *mouvant, ondoyant.*

moutonne [mutɔn] n. f. (fém. de *mouton* 1 ; 1690, Furetière). Du Moyen Âge au XVIIe s., coiffure de femme où les cheveux étaient ramenés sur le front en touffes épaisses et frisées.

moutonné, e [mutɔne] adj. (part. passé de *moutonner ;* 1694, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1721, Trévoux [pour l'aspect du ciel ou des nuages, 1704, Trévoux] ; sens 3, 1780, Gohin ; sens 4, 1753, Buffon). **1.** Frisé comme un mouton : *C'était un ben doux, un ben parfait monsieur, quasiment joli, moutonné comme une fille* (Balzac). *Beaucoup de chamelles allaitent de comiques petits naissants, non encore tondus, à longue laine moutonnée, tenant à la fois de l'autruche et de l'agneau* (Loti). || **2.** Se dit de la mer ou des vagues, quand elles forment des crêtes d'écume : *Le « Primauguet » se lançait contre les lames régulières et moutonnées des tropiques pendant des jours entiers, sans se lasser, avec les mêmes petits trémoussements joyeux de poisson qui s'amuse* (Loti) ; de l'aspect du ciel ou des nuages, quand ceux-ci sont blancs et floconneux : *Les menus petits nuages blancs moutonnés* (Loti). *Le jour brumeux et frissonnant de la rue, l'éclairement grisâtre et moutonné du ciel s'enfoncent profondément dans les boutiques* (Romains). || **3.** *Roche moutonnée,* roche dure, façonnée en bosses et en creux par l'érosion glaciaire. || **4.** Se dit de la tête d'un cheval qui présente un profil convexe, des yeux à l'extrémité du nez, comme celui d'une tête de mouton : *Le capitaine instructeur juché sur un alezan à tête moutonnée* (Hermant).

● SYN. : **1** *annelé, bouclé, crêpé, crépelé, frisotté ;* **2** *moutonnant, moutonneux, pommelé.*

moutonnement [mutɔnmɑ̃] n. m. (de *moutonner ;* 1868, Goncourt). Le fait de moutonner ; mouvement, aspect de ce qui moutonne (au pr. et au fig.) : *Le moutonnement des vagues. L'énorme masse de l'Atlas, verte à sa base, couronnée de neige comme d'une fourrure blanche, avec des moutonnements, un flou de flocons tombés* (Daudet). *Cette pointe là-bas dans le moutonnement | Des moissons et des bois* (Péguy). *Un hameau aux toits bas se cachait sous le moutonnement des meules* (Yourcenar).

moutonner [mutɔne] v. tr. (de *mouton* 1 ; 1502, *Comptes du château de Gaillon* [p. 48], au sens de « enfoncer des pieux avec le mouton » ; 1560, Aneau, au sens de « s'agiter comme des moutons » [en parlant de chevaux] ; sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1797, Esnault). **1.** *Vx.* Rendre frisé comme la laine du mouton : *Moutonner une perruque.* || **2.** *Arg.* et *vx.* Chercher à faire parler un codétenu pour le compte de la police.

◆ v. intr. (sens 1, 1857, Baudelaire ; sens 2, 1678, Guillet ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** Prendre l'aspect de la toison, de la laine du mouton : *Ô toison, moutonnant jusque sur l'encolure ! | Ô bouches ! Ô parfum chargé de nonchaloir !* (Baudelaire). || **2.** Former des moutons, de petites vagues blanches d'écume (en parlant de la mer), se couvrir de crêtes d'écume (en parlant des vagues) : *La mer commençait à moutonner fortement* (Nerval). *Tantôt les lames, en faisant moutonner leurs cimes, imitaient des troupeaux blancs* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Évoquer l'aspect, le mouvement de la mer quand elle ondoie et forme des vagues courtes : *Toutes les têtes moutonnèrent comme les vagues sous un coup de vent* (Hugo).

● SYN. : **1** *anneler, boucler, crêper, friser, frisotter ;* **2** *écumer.*

◆ **se moutonner** v. pr. (1877, Littré). Se couvrir de petits nuages blancs : *Le ciel se moutonne.*

moutonnerie [mutɔnri] n. f. (de *mouton* 1 ; fin du XIVe s., écrit *mouttonnerie,* au sens de « bergerie » ; écrit *moutonnerie,* au sens actuel, av. 1781, Turgot). Penchant à imiter autrui (rare) : *De là cette moutonnerie qu'on appelle si volontiers dans le monde « bon sens »* (Turgot). *Il faut ménager ce pauvre petit. Son snobisme lui fait si mal... sa moutonnerie...* (Sarraute).

moutonneux, euse [mutɔnø, -øz] adj. (de *moutonner ;* 1783, *Studia neophilologica* [XXXVI, 325], au sens de « peu sérieux, folâtre » [en parlant d'une pièce de musique] ; sens actuel, 1834, Boiste). Qui moutonne, se couvre de petites vagues blanches d'écume ou de nuages blancs : *Mer moutonneuse. Un ciel toujours gris, moutonneux, et une pluie battante* (Daudet) ; et par extens. : *Une nuit, dans le jardin blanc de neige, ils regardèrent un petit nuage moutonneux qui approchait de la lune* (Maurois).

● SYN. : *moutonnant, moutonné.*

moutonnier, ère [mutɔnje, -ɛr] adj. (de *mouton* 1 ; 1546, Rabelais, au sens 3 ; sens 1, 1552, Rabelais ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** *Vx* ou *plaisamm.* Qui est de la nature du mouton : *La moutonnière créature* (La Fontaine). || **2.** Qui évoque le mouton par l'aspect ou l'attitude : *Une belle blonde, à figure moutonnière* (Flaubert). *L'apparence bénigne produite par l'allongement du visage et les frisures moutonnières de la perruque* (Bertrand). || **3.** *Fig.* Qui suit l'exemple des autres, qui agit à la façon du plus grand nombre : *Les provinces, toujours moutonnières et esclaves de Paris, à chaque mouvement du télégraphe ou à chaque drapeau tricolore perché sur le haut d'une diligence, criaient : « Vive Philippe ! » ou « Vive la Révolution ! »* (Chateaubriand). *Se conduire selon ces lois est le fait d'une âme moutonnière* (France). *Je ne le distingue pas souvent* [le visage de l'héroïsme] *parmi cette foule moutonnière qui tripote des volants, tourne des commutateurs, règle des postes sélectifs...* (Duhamel).

● SYN. : **2** *moutonnant, moutonné ;* **3** *grégaire, influençable, malléable, passif, veule.*

◆ **moutonnier** n. m. (1303, Varin [II, 1, 26], au sens de « boucher qui vend de la viande de mouton » ; sens actuel, 1963, Larousse). Boucher en gros spécialisé dans la vente et l'abattage des moutons.

mouton-pendule [mutɔ̃pɑ̃dyl] n. m. (de *mouton* 1 et de *pendule ;* 1931, Larousse). Appareil servant à déterminer la résilience d'un métal ou d'un alliage.

mouture [mutyr] n. f. (lat. pop. **molitura,* mouture, du lat. class. *molitum,* supin de *molere,* moudre, dér. de *mola,* meule [de moulin] ; milieu du XIIIe s., au sens 3 [*tirer deux moutures d'un sac,* av. 1784, Diderot — d'abord *prendre d'un sac doubles moutures,* XVe s., Littré] ; sens 1, milieu du XIIIe s. ; sens 2, 1690, Furetière [« mélange par tiers de froment, de seigle et d'orge », 1561, *Journ. du sire de Gouberville*] ; sens 4, 1935, Acad. [*première mouture,* début du XXe s.]). **1.** Action de moudre le grain des céréales, en particulier le blé. || **2.** Produit qui résulte de cette opération : *De la mouture de gruau.* || *Spécialem.* Mélange par tiers de froment, de seigle et d'orge : *Engraisser des animaux avec de la mouture.* || **3.** *Vx.* Prix réclamé par le meunier pour son travail : *Payer au meunier sa mouture.* || Fig. *Tirer deux moutures d'un sac,* tirer double profit d'une même affaire : *Il indiquait son notaire comme un homme accommodant, et savait encore tirer une seconde mouture du sac* (Balzac). || **4.** *Fig.* et *fam.* Nouvelle présentation, légèrement différente, d'un sujet déjà traité, d'un ouvrage antérieur (souvent avec une nuance péjor.) : *La seconde mouture d'un article. À diverses reprises, à la faveur d'anniversaires, des moutures de ces articles avaient eu les honneurs de l'impression, toujours, il est vrai, dans des journaux dont Gaugrand devait être à peu près le seul, avec le directeur et l'imprimeur, à connaître l'existence* (Marceau). || *Première mouture,* première version, premier état d'une œuvre littéraire : *Déjà, il* [J. Aicard] *trimbalait dans sa valise une première mouture du « Père Lebonnard »* (L. Daudet).

● SYN. : **4** *version.*

mouvance [muvɑ̃s] n. f. (de *mouvoir* 1 ; 1495, *Coutumier général* [III, 499], au sens I, 1 [*droit de mouvance,* av. 1778, Voltaire] ; sens I, 2, 1756, Voltaire ; sens I, 3,

av. 1896, Goncourt ; sens I, 4, 15 janv. 1967, *le Monde* ; sens II, 1, 1914, Ch. Péguy ; sens II, 2, 1963, Larousse).

I. 1. *Anc.* État de dépendance d'un domaine par rapport au fief dont il relevait : *Mouvance noble, roturière.* || *Droit de mouvance,* droit d'un fief sur le domaine qui en relevait. || **2.** Fief mouvant d'un autre. || **3.** *Littér.* État de dépendance : *Que sont les dix collèges qui restaient à la mouvance de la Sorbonne en 1789 ?* (Goncourt). || **4.** *Littér.* Domaine où une personne, un groupe social exerce une influence, une action prépondérante : *Une industrie qui a dans sa mouvance de nombreuses activités secondaires.*

II. 1. Caractère de ce qui est mouvant, sujet au changement ; instabilité : *Mouvance, remous des formes* [...], *lamellicules et alvéoles* (Gide). || **2.** Changement d'état, de forme, mutation : *Sans toi, aurait-il jamais découvert, par-delà les mouvances du visible, l'âme éternelle du monde ?* (Estaunié).

mouvant, e [muvɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *mouvoir* 1 [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *movant* [*mouvant,* XVI^e^ s.], au sens de « vif, rapide » [en parlant d'un cheval] ; sens I, 1249, Bevans ; sens II, 1, 1580, Montaigne [*force mouvante,* 1690, Furetière — au fig., av. 1704, Bourdaloue] ; sens II, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*tableau mouvant,* 1729, Fontenelle] ; sens II, 3, 1551, *Journ. du sire de Gouberville* [au fig., 1637, Descartes] ; sens II, 4, 1831, V. Hugo ; sens II, 5, XIII^e^ s.).

I. Class. *Mouvant de,* qui relève de tel fief : *La terre de Montmorency, mouvante de l'abbaye de Saint-Denis, et peut-être première baronnie de ce district* (Saint-Simon).

II. 1. *Vx.* Qui meut, fait mouvoir : *C'est en vain qu'on voudrait s'imaginer que le mouvement soit une action dans la pierre plutôt que dans la feuille* [emportée par la pierre], *puisqu'il est partout de même nature, et que la pierre, qui est ici considérée comme mouvante, en effet est elle-même jetée* (Bossuet). || Vx. *Force mouvante,* celle qui détermine un mouvement ; au *fig.,* la cause de quelque chose : *Il veut que la foi soit la force mouvante qui fasse agir en nous toutes les vertus* (Bourdaloue). || **2.** Qui se meut, bouge, est en mouvement : *Une larme irisée | Tremble à tes cils, mouvant rideau, | Comme une perle de rosée* (Gautier). *Mais on sent qu'en bas une foule mouvante anime l'ombre* (Malraux). || Vx. *Tableau mouvant,* tableau où paraissaient des figures animées par un mécanisme. || **3.** Qui manque de solidité, de fermeté ; qui s'affaisse, se dérobe sous les pas : *Un terrain mouvant. Des sables mouvants ;* et au fig. : *Il ne s'agissait pas de reprendre et de réassurer notre place, mais bien aussi de reconstruire, et c'était sur des sables mouvants* (Gide). || **4.** Qui change constamment d'aspect, de forme : *L'étang d'Arta, mouvant miroir* (Hugo). || **5.** *Fig.* Qui n'est pas stable, qui évolue sans cesse : *Une pensée mouvante. Il* [H. de Régnier] *collectionnait misanthropiquement, comme La Bruyère ses « Caractères », tout ce que la mouvante nature humaine pouvait lui présenter de bizarre* (Gide). *On devrait brûler toutes les lettres de ce genre. Elles mentent toutes par anachronisme. Elles témoignent d'états d'âme ou du cœur trop mouvants pour n'être pas périmés, contredits à l'instant même où l'on trace la dernière phrase* (Guimard).

• SYN. : **II, 2** *agité, animé, mobile, ondoyant, remuant ;* **3** *croulant ;* **4** *changeant, divers, protéiforme ;* **5** *éphémère, fugace, fugitif, instable.*

◆ **mouvant** n. m. (XII^e^ s., *Naissance du chevalier au cygne,* aux sens de « mouvement, bruit, tumulte » ; sens 1, 1931, Larousse ; sens 2, 1840, Acad. ; sens 3, 1934, Bergson). **1.** En boucherie, partie de la tranche grasse du bœuf, débitée en biftecks. || **2.** Oiseau captif destiné à attirer les autres dans un piège. || **3.** *Le mouvant,* ce qui est sujet au changement, évolue sans cesse : *La Pensée et le mouvant* (ouvrage de Bergson). *Il* [Alceste] *veut avancer dans ce terrain solide, dans ce pays du Tendre qui est par essence le domaine du mouvant* (Mauriac).

mouvement [muvmɑ̃] n. m. • ÉTYM. De *mouvoir* 1 ; fin du XII^e^ s., écrit *movement ; mouvement,* XIV^e^ s. — A : sens I, 1, fin du XII^e^ s., *Dialogues de saint Grégoire* (*mouvement absolu,* 1811, Mozin ; *mouvement relatif, accéléré, uniformément accéléré,* 1868, Littré ; *mouvement oscillatoire,* 1874, Larousse ; *mouvement perpétuel,* av. 1662, Pascal ; *mouvement uniforme,* 1370, Oresme ; *mouvement vibratoire,* 1840, Lamennais ; *quantité de mouvement,* 1716, Fontenelle) ; sens I, 2, 1538, R. Estienne (art. *meatus*) ; sens I, 3, fin du XIV^e^ s., E. Deschamps ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 5, 1772, Brunot (*service du mouvement,* 1931, Larousse) ; sens 1, 6, 1959, Robert (*mouvement de fonds,* 1936, Capitant) ; sens II, 1, 1314, Mondeville (*mouvements... protoplasmiques,* 1959, Robert ; *le mouvement,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard* [écrit *movement*] ; *être toujours en mouvement,* 1787, Bernardin de Saint-Pierre ; *se donner du mouvement,* « se donner de l'exercice », av. 1850, Balzac ; *se donner du mouvement pour,* « se donner de la peine pour », 1675, Bouhours [*...des mouvements..,* av. 1699, Racine]) ; sens II, 2, 1874, Larousse (en haltérophilie, début du XX^e^ s. ; *en deux temps trois mouvements,* 1959, Robert) ; sens II, 3, 1893, *Dict. général ;* sens II, 4 et 7, 1772, Brunot ; sens II, 5, 1830, Stendhal ; sens II, 6, 1680, Richelet (« un des trois éléments essentiels de la tactique militaire... », 1963, Larousse ; *guerre de mouvement,* 1923, Larousse) ; sens III, 1, XIV^e^ s., Tobler-Lommatzsch ; sens III, 2-3, 1963, Larousse ; sens IV, 1, 1798, Acad. ; sens IV, 2, 1840, Acad. (dans les arts plastiques, 28 avr. 1639, Poussin ; « direction... de la ligne du dessin dans un tableau », 1868, Littré) ; sens IV, 3, 1669, La Fontaine (aussi en parlant du style, de la phrase ; *mouvement oratoire,* 1835, Acad. ; *mouvement d'éloquence,* 1874, Larousse [d'abord *mouvement de l'éloquence,* 1694, Acad.]) ; sens IV, 4, 1690, Furetière (*presser, ralentir le mouvement,* 1718, Acad.) ; sens IV, 5, 1903, Larousse ; sens IV, 6, 1959, Robert (*mouvement,* même sens, 1691, Ozanam). — B : sens 1, 1688, M^me^ de Sévigné ; sens 2, v. 1280, *Clef d'Amors* (*un bon mouvement,* 1690, Furetière ; *le premier mouvement..,* v. 1361, Oresme ; *...de son propre mouvement,* milieu du XV^e^ s., *Quinze Joyes de mariage*) ; sens 3, 1624, Richelieu ; sens 4, 1657, Pascal ; sens 5, début du XIX^e^ s., M^me^ de Staël ; sens 6, 1853, Michelet (*parti du mouvement,* 1842, Acad. ; *être dans le mouvement,* 1888, Larousse) ; sens 7, seconde moitié du XIII^e^ s. (au plur., 30 août 1663, La Fontaine) ; sens 8, 1934, J. Romains ; sens 9, 1868, Littré.

A. Notion de déplacement.

• **I.** EN PARLANT DES ÊTRES INANIMÉS. **1.** État d'un corps dont la position par rapport à un système de référence change constamment, ou déplacement continu dans l'espace considéré en fonction du temps : *Imprimer, transmettre un mouvement à un corps. Un mobile est un corps en mouvement. Mouvement rectiligne, curviligne, circulaire. Mouvement lent, rapide. Vitesse d'un mouvement. Le mouvement de flux et de reflux de la mer. Le mouvement, pris selon l'usage commun, n'est autre chose que l'action par laquelle un corps passe d'un lieu en un autre* (Descartes). *Elles* [les lois de la mécanique] *ont été ignorées jusqu'au commencement de l'avant-dernier siècle, époque à laquelle Galilée jeta les premiers fondements de la science du mouvement par ses belles découvertes sur la chute des corps* (Laplace). *Un vent léger, mais frais, arriva de l'ouest* [...] ; *par un mouvement brusque, tous les arbres de la plaine en frissonnèrent* (Fromentin). *Le vent d'étuve* [...] *donne au peignoir de bain saumon posé sur un cintre les mouvements onduleux du théâtre chinois* (Malraux). || *Mouvement absolu,* mouvement d'un corps par rapport à un système de repères considéré comme fixe. || *Mouvement relatif,* mouvement d'un corps considéré par rapport à un système de repères qui n'est pas nécessairement fixe. || *Mouvement accéléré,* mouvement de vitesse numérique croissante. || *Mouvement uniformément accéléré,* mouvement dont la vitesse numérique croît proportionnellement au temps. || *Mouvement oscillatoire,* mouvement d'un corps qui subit des déplacements

alternatifs de part et d'autre d'une position fixe : *Le pendule est animé d'un mouvement oscillatoire.* || *Mouvement pendulaire,* V. PENDULAIRE. || *Mouvement perpétuel,* mouvement d'un appareil qui conserverait indéfiniment l'impulsion qu'il aurait reçue une fois pour toutes : *Le mouvement perpétuel est irréalisable.* || *Mouvement uniforme,* mouvement dont la vitesse numérique est constante. || *Mouvement vibratoire,* mouvement qu'exécute un corps de part et d'autre de sa position d'équilibre. || *Quantité de mouvement,* produit de la masse d'un corps par sa vitesse. || **2.** Marche réelle ou apparente des corps célestes : *Mouvement de rotation de la Terre sur elle-même. Le mouvement de la Lune autour de la Terre. Mouvements propres des étoiles.* || *Mouvement diurne,* V. DIURNE. || **3.** Déplacement, modification qui affecte l'écorce terrestre : *Mouvements orogéniques. Mouvements tectoniques. Mouvement de surrection vertical. Les mouvements du sol.* || **4.** Déplacement régulier d'un organe mécanique, d'un appareil, d'une machine : *Le mouvement des bielles, du piston dans le cylindre. Le mouvement de va-et-vient d'un balancier. Mettre une machine en mouvement.* || **5.** Ensemble de déplacements de véhicules (bateaux, trains, avions) : *Le mouvement des navires dans un port ;* et par extens. : *Le mouvement d'un port, d'un aéroport.* || *Service du mouvement,* dans les chemins de fer, service chargé de la circulation des trains sur l'ensemble d'un réseau. || **6.** *Mouvement des marchandises,* les entrées et les sorties de marchandises. || *Mouvement de fonds,* transfert d'espèces ; *spécialem.,* opération ayant pour objet d'assurer à un comptable du Trésor les moyens de paiement dont il a besoin.

● **II.** EN PARLANT DES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Action ou manière de mouvoir son corps ou une de ses parties, de déplacer son corps par rapport aux objets environnants ou ses membres les uns par rapport aux autres : *Mouvements des bras, des jambes. Les mouvements de la marche. Décomposer les mouvements nécessaires à une opération. Un mouvement involontaire. Avoir des mouvements souples, gracieux, brusques, saccadés. Les mouvements des ailes de l'oiseau pendant le vol. Les mouvements de reptation d'un serpent. Ils attendent avant de monter, causent par petits groupes, avec des mouvements de dos, d'épaules, de grands gestes à mains ouvertes* (Daudet). *Michel restait en admiration devant le barman, cet homme-orchestre* [...] *faisant trente-six choses à la fois, avec des mouvements précis, calculés par l'habitude* (Triolet). *Sa joue effleura la joue de Juliette, elle arrondit les bras pour la prendre par le cou, d'un mouvement prompt* (Aymé). *Il fait un faux mouvement et trébuche* (Adamov). *Mme Lucienne Pérez retirait son déshabillé avec des mouvements souples de danseuse* (Troyat). *Au milieu des passants, nous avancions d'un mouvement accordé, fluide ; mouvement qui nous conduisait jusqu'au parc...* (Sollers). || Spécialem. *Mouvements cytoplasmiques* ou *protoplasmiques,* déplacements du cytoplasme à l'intérieur de la membrane des cellules animales et végétales. || *Le mouvement,* la faculté de se mouvoir, de mouvoir son corps de façon autonome : *Le mouvement est une des caractéristiques du règne animal ;* le fait d'être actif, de se remuer : *Aimer le mouvement.* || *Être toujours en mouvement,* ne jamais être en repos, être toujours occupé ou agité. || *Se donner, prendre du mouvement,* se donner de l'exercice, se dépenser en activité physique. || Class. et littér. *Se donner du mouvement, des mouvements pour,* déployer une grande activité, se donner de la peine pour : *Je ne saurais trouver de termes assez forts pour vous remercier des mouvements que vous vous donnez pour M. le doyen de Sens* (Racine). *Je ne pus obtenir la permission de me promener dans les environs* [de l'Acro-Corinthe], *malgré les mouvements que se donna pour cela mon janissaire* (Chateaubriand). || **2.** *Spécialem.* Exercice de culture physique, ou exercice exécuté en vue de la pratique de la danse, d'un sport, etc. : *Mouvements de gymnastique. Mouvements d'ensemble. Mouvements rythmiques. Au temps ! cria Brague. Tu l'as encore raté, ton mouvement* (Colette). || Chacun des trois exercices principaux exécutés par un haltérophile (développé, arraché, épaulé-jeté). || *En deux temps trois mouvements,* prestement. || **3.** Geste, attitude d'une personne qui réagit à quelque impression : *Un mouvement d'effroi, de recul. Esquisser un mouvement de fuite. Il eut un mouvement rageur pour nouer le lacet de son soulier gauche* (Sartre). || **4.** Déplacement simultané des personnes d'un groupe réagissant de la même façon, ou d'animaux sous l'effet de causes diverses : *Un mouvement de foule. Des mouvements migratoires.* || **5.** Animation due à la circulation et au va-et-vient incessant d'un grand nombre de personnes (et aussi de véhicules) en un lieu : *Le mouvement de la rue. Un quartier où il y a trop de mouvement.* || **6.** Déplacement d'unités militaires : *Un mouvement de troupes. Observer les mouvements de l'ennemi. Effectuer un mouvement de repli vers l'arrière. Faire mouvement vers le front.* || *Spécialem.* Un des trois éléments essentiels de la tactique militaire, avec le feu et le choc. || *Guerre de mouvement,* guerre qui repose sur l'emploi d'unités mécanisées se déplaçant rapidement et où il n'y a pas de front fixe (s'oppose à *guerre de position*). || **7.** Série des nominations, des mutations qui interviennent dans un personnel pour pourvoir les différents postes d'un titulaire : *Le mouvement du personnel d'une administration. Un mouvement diplomatique. Un mouvement préfectoral.*

● **III.** CE QUI PRODUIT UN MOUVEMENT MÉCANIQUE. **1.** Ensemble du mécanisme qui, dans une horloge, une pendule, une montre, fait mouvoir les aiguilles : *Je n'avais pas d'autre distraction, dans votre salon jaune, que de démonter le mouvement de la pendule* (France) ; et par extens. : *Il tenait à la main* [...] *un engin à retardement dont il venait de mettre le mécanisme en marche.* [...] *Il entendait son mouvement d'horlogerie, comme le tic-tac d'un gros réveil* (Robbe-Grillet). || **2.** Ensemble des organes moteurs et de transmission qui assurent le fonctionnement et le déplacement d'une locomotive. || **3.** Dans une crémone, ensemble des pièces mobiles permettant le déplacement des tringles.

● **IV.** FIGURATION ET EXPRESSION DU MOUVEMENT. **1.** Inégalité du relief du sol, vallonnement, se traduisant par la sinuosité des lignes du paysage : *Un mouvement de terrain. Le pays a pris un peu de mouvement, et enfin nous sommes arrivés à Montbard* (Stendhal). *Sancerre occupe le point culminant d'une chaîne de petites montagnes, dernière ondulation des mouvements de terrain du Nivernais* (Balzac). || **2.** En architecture, variété et rythme des lignes dominantes d'un édifice. || Dans les arts plastiques, qualité d'une composition qui donne l'impression de la vie, de l'animation : *Un groupe sculpté remarquable par son mouvement.* || *Spécialem.* Direction particulière de la ligne du dessin dans une œuvre peinte : *Le mouvement d'une draperie.* || **3.** En littérature, qualité d'une œuvre dont l'action se développe avec rapidité, diversité et imprévu : *Un roman d'aventures où il y a beaucoup de mouvement.* || *Mouvement de la phrase, mouvement du style,* adéquation heureuse du rythme à l'expression : *Lorsque nous ne pouvons pas peindre par le son des mots, ne pouvons-nous le faire par le mouvement du style, comme dans ces vers : « L'onde approche, se brise, et vomit à nos yeux, | Parmi les flots d'écume, un monstre furieux... ? »* (Delille). || *Mouvement oratoire, mouvement d'éloquence,* partie d'un discours où l'orateur donne un tour passionné à sa parole. || **4.** Degré de rapidité de la mesure qu'il convient d'observer dans l'exécution d'un morceau de musique, indiqué par des termes italiens (*adagio, allegro,* etc.) et précisé par un nombre correspondant à une graduation du métronome : *Quand on possède une pièce, on en saisit insensiblement le goût, et bientôt on en sent le vrai mouvement* (Rameau). || *Presser, ralentir le mouvement,* accélérer ou ralentir

la mesure. || **5.** Nom donné à chacun des morceaux qui composent certaines œuvres musicales : *Une sonate en trois mouvements. Le deuxième mouvement d'une symphonie est en général un mouvement lent, un adagio.* || **6.** *Mouvement harmonique,* progression ascendante ou descendante d'une voix par rapport à une autre voix qui évolue simultanément : *On distingue trois sortes de mouvements harmoniques : contraires, obliques, parallèles.*

• SYN. : **I, 1** *branle, cours, déplacement, impulsion, marche ;* **4** *course ;* **5** *circulation, trafic.* || **II, 1** *allure, démarche, ébats, geste, gesticulation, pas, train ; motilité ;* **3** *mimique, réflexe ;* **4** *flot, fluctuation, flux, marée, reflux ;* **5** *agitation, animation, cohue, presse, trafic ;* **6** *évolution, exercice, manœuvre.* || **III, 1** *mécanisme.* || **IV, 1** *accident, ondulation, relief ;* **3** *fougue, pétulance, vivacité, vie ;* **4** *cadence, rythme, tempo.*

B. Notion de changement ou d'évolution.

1. *Vx.* Modification d'ordre physiologique ou organique : *Un mouvement de fièvre. Avoir le sang en mouvement.* || **2.** *Class.* et *littér.* État émotionnel ou affectif, impulsion d'ordre spirituel qui pousse à agir d'une certaine façon : *Ces appétits, ou ces répugnances et aversions, sont appelés « mouvements de l'âme » ; non qu'elle change de place ou qu'elle se transporte d'un lieu à un autre ; mais c'est que, comme le corps s'approche ou s'éloigne en se mouvant, ainsi l'âme, par les appétits ou aversions, s'unit avec les objets ou s'en sépare* (Bossuet). *Qui pourra croire que les épicuriens, qui niaient la providence divine, eussent des mouvements de prier Dieu ?* (Pascal). *C'est moins une véritable éloquence que la ferme poitrine du missionnaire qui nous ébranle et qui cause en nous ces mouvements* (La Bruyère). *Vous voilà dans un mouvement épouvantable à cause de la question du monde la plus simple* (Marivaux). *Quand il faut prendre un parti, un mouvement d'honneur me pousse* (Chateaubriand). *Ils demeurèrent un long moment sans parler, tout entiers requis par le mouvement de leurs âmes* (Troyat). || *Auj.* Ce sens demeure dans un certain nombre d'expressions : *Avoir un bon mouvement. Céder à un mouvement de pitié, de compassion. Réprimer un mouvement d'humeur, d'irritation.* || *Le premier mouvement de quelqu'un,* sa réaction immédiate, spontanée : *Le vrai est que je me sens recru et soûlé d'une telle horreur depuis tant d'années que mon premier mouvement n'est plus de protester comme naguère, ni même de crier* (Mauriac). || *Agir de son propre mouvement,* agir de sa propre initiative. || **3.** *Spécialem.* et *class.* Attachement, inclination : *C'est me montrer, Madame, un tendre mouvement* (Molière). || **4.** Réaction collective d'un groupe de personnes, se traduisant dans le comportement (gestes, paroles, attitudes) : *Une déclaration qui provoque des mouvements dans l'assistance.* || **5.** Évolution des idées dans le domaine intellectuel, artistique, littéraire, etc. ; courant de pensée qui se manifeste à un moment ou à une époque donnés : *Il* [Lucien de Rubempré] *lisait au cabinet littéraire* [...] *les livres de poésie pour se mettre au courant du mouvement de l'intelligence* (Balzac). *Nous risquions de laisser s'encombrer toute noire œuvre par d'informes mouvements de pensée* (Gide). *Un mouvement d'opinion. Le mouvement humaniste, romantique, surréaliste.* || **6.** Évolution, changement dans le domaine social, l'organisation politique : *Le mouvement de l'histoire. Une étude qui porte sur le mouvement social au* XIX^e *s.* || *Parti du mouvement,* tendance politique qui, au début de la monarchie de Juillet, représentait la petite bourgeoisie et s'opposait au parti de la résistance. || Fam. *Être dans le mouvement,* être au courant de l'actualité, de ce qui se fait, suivre le progrès. || **7.** Action collective, violente ou non, qui vise à produire un changement de caractère social ou politique : *Un mouvement insurrectionnel. Un mouvement de grève. Un mouvement paysan ne dure qu'en s'accrochant aux villes* (Malraux). || Class. *Les mouvements,* les troubles sociaux, les désordres civils : *Je serais en Bretagne, où j'ai mille affaires, sans les mouvements de cette province qui la rendent peu sûre* (Sévigné). *Durant les mouvements de la Ligue* (Acad., 1694). || **8.** Groupement, parti, ensemble d'organisations qui soutiennent, animent des actions visant à un changement : *Un mouvement politique. Les mouvements de jeunesse. Les mouvements de résistance. Le caractère politique des mouvements de la zone Sud contribuait, certes, à les rendre vivants et remuants, à attirer dans leurs rangs des éléments d'influence, à donner à leur propagande un tour de passion et d'actualité qui frappait l'esprit public* (De Gaulle). || **9.** Variation, fluctuation d'ordre numérique, subie par un phénomène mesurable durant une période donnée : *Le mouvement des prix pendant les six derniers mois confirme les tendances inflationnistes. Un mouvement de hausse, de baisse sur les matières premières.*

• SYN. : **4** *effervescence, remous ;* **6** *marche, progrès ;* **7** *agitation, convulsions, émeute, insurrection, mutinerie, sédition ;* **9** *oscillation, saute.*

mouvementé, e [muvmɑ̃te] adj. (dér. de *mouvement* et/ou part. passé de *mouvementer ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1853, Landais). **1.** Se dit d'un sol, d'un terrain dont le relief est inégal, accidenté : *Région mouvementée. Un paysage mouvementé.* || **2.** Qui est marqué par des événements, des incidents nombreux et variés, des changements subits de situation : *Un règne mouvementé. Une vie mouvementée. Une arrestation mouvementée. Une séance mouvementée. Hérode lui-même, en compagnie de son Hérodiade, terminait bourgeoisement une carrière mouvementée* (Claudel). || **3.** Se dit d'une œuvre littéraire dont l'action est animée, marquée par des rebondissements imprévus : *Un vaudeville mouvementé.*

• SYN. : **1** *accidenté, tourmenté ;* **2** *agité, animé, orageux, troublé, tumultueux ;* **3** *trépidant.*

mouvementer [muvmɑ̃te] v. tr. (de *mouvement ;* 1833, Th. Gautier, au sens 3 ; sens 1-2, av. 1951, A. Gide [« troubler le calme, la régularité des rapports humain », 1924, A. Gide]). **1.** Donner de l'inégalité au relief d'un sol, d'une région : *De très étranges ma-melons mouvementent la plaine ; sortes de collines basses, régulièrement arrondies* (Gide). || **2.** Agiter, perturber : *Le vent qui mouvementait beaucoup notre traversée s'est complètement calmé vers le soir* (Gide). || *Spécialem.* Troubler le calme, la régularité des rapports humains : *Cet incident a contribué à mouvementer la discussion.* || **3.** Donner du mouvement à une œuvre artistique, de l'animation à une œuvre littéraire : *André del Sarte a sorti l'enfant de l'ankylose byzantine* [...], *a mouvementé son petit corps...* (Goncourt).

mouveron [muvrɔ̃] n. m. (du radical de *mouvoir* 1 ; 1764, Duhamel du Monceau, au sens de « spatule avec laquelle on détache le sucre des parois de la forme » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Instrument métallique avec lequel on brasse la chaux lorsqu'elle est éteinte.

mouvette [muvɛt] n. f. (du radical de *mouvoir* 1 ; 1598, J. Bodin [p. 530], écrit *movette,* au sens de « hochequeue » ; écrit *mouvette,* au sens 1, 1764, Duhamel du Monceau ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Outil de bois dont on se sert pour remuer les acides gras ou la cire fondue. || **2.** Cuiller de bois pour la cuisine (vieilli) : *Elle souleva doucement, avec le bout de sa mouvette, le couvercle de la cocotte* (Duhamel).

• REM. On dit aussi MOUVET (1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré) et également MOUVOIR, n. m. (1732, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré, art. *mouvet*).

1. mouvoir [muvwar] v. tr. (lat. *movēre,* remuer, agiter, pousser, déterminer, émouvoir, provoquer, faire naître ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *muveir* [*mouvoir,* v. 1155, Wace], au sens de « causer [un mal, une douleur] » ; sens 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan ;* sens 2, 1738, Voltaire ; sens 3, v. 1155, Wace [*être mû par,* v. 1265, J. de Meung ; *procès mus et à mouvoir,* 1690,

Furetière]). [Conj. **31.**] **1.** Mettre en mouvement, remuer : *Mouvoir ses membres. Ses jambes bougeaient vite, à présent, mues par le rythme de la musique* (Le Clézio). || **2.** Mettre en action, en fonctionnement, un mécanisme, une machine, etc. (surtout au part. passé) : *Un véhicule qui est mû par l'électricité.* || **3.** *Class.* et *fig.* Inciter, pousser quelqu'un à agir : *Nous sommes enflammés suivant les divers objets qui nous meuvent* (Vauvenargues). *Quand la grâce efficace meut le libre arbitre, il consent infailliblement* (Pascal). || Auj. *Être mû par,* être poussé, conduit par (au passif) : *Être mû par l'intérêt, la passion. Une masse ainsi mue des plus généreux ferments* (Sainte-Beuve). *Se rasseoir ? Non. Il sortit ; et, mû par cette idée fixe que, une fois dans le wagon, il ne souffrirait plus autant, il se jeta dans un fiacre et gagna la gare, comme un refuge* (Martin du Gard). || *Procès mus et à mouvoir,* en droit, procès présents et futurs.

• SYN. : **1** *agiter, balancer, bouger, branler, dodeliner, remuer, tortiller* (fam.) ; **2** *actionner.*

◆ v. tr. ind. (v. 1240, Godefroy). Vx. *Mouvoir de,* en parlant d'une terre, être dans la mouvance de, relever, dépendre de tel fief.

◆ v. intr. (1080, *Chanson de Roland,* au sens de « se mettre en marche, partir » ; sens class., v. 1112, *Voyage de saint Brendan*). *Class.* Être en mouvement, remuer : *L'ours s'acharne* [...] | *Sur un corps qui ne vit, ne meut ni ne respire* (La Fontaine). *Son pouls qui meut encor fait voir qu'il reste en vie* (Quinault).

◆ **se mouvoir** v. pr. (sens 1, v. 1155, Wace [pour une personne, v. 1112, *Voyage de saint Brendan ; faire mouvoir,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1874, Barbey d'Aurevilly). **1.** Être en mouvement, se déplacer : *Aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient* (Boileau). *De gros nuages enflammés se mouvaient insensiblement dans le ciel* (Duhamel). *Une longue colonne se mouvait dans les replis de la plaine* (Yourcenar). || *Spécialem.* En parlant d'une personne, faire des mouvements, se servir de ses membres, surtout pour se déplacer : *Un vieillard qui a de la difficulté à se mouvoir. Il lui semblait se mouvoir dans une matière encore fluide, mais qui devenait pâteuse et prenait, à chacun de ses efforts, plus de consistance* (Aymé). || Ellipt. *Faire mouvoir,* mettre en mouvement, actionner : *C'est le vent qui fait mouvoir l'éolienne.* || **2.** Fig. et littér. *Se mouvoir dans,* se complaire dans un certain genre de vie, d'actions, etc. : *Se mouvoir dans le mensonge. Ce contempteur de tous les vices* [Molière] *se meut dans une atmosphère de crime* (Mauriac).

• SYN. : **1** *avancer, cheminer, marcher, progresser ; bouger, remuer ; fonctionner, marcher ;* **2** *affectionner, aimer, se plaire, vivre.*

2. mouvoir n. m. V. MOUVETTE.

moxa [mɔksa] n. m. (mot de Batavia, de mêmes sens, probablem. empr. du japonais *moe-ku-sa,* sorte d'armoise ; 1694, Pomet, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Procédé thérapeutique extrême-oriental consistant à exciter des points précis de la peau par des sources de chaleur (poudre d'armoise en ignition, par ex.). || **2.** Application de cette source de chaleur : *Les autres* [bonzes] *exhibent des crânes où les marques blanches des moxas indiquent le nombre de vœux* (Claudel).

moye ou **moie** [mwa] n. f. (déverbal de l'anc. v. *moier,* partager par le milieu [XIII[e] s., *Mervelles de Rigomer*], fendre en deux — une pierre de taille — [1690, Furetière], bas lat. *mediare,* partager en deux, être à son milieu. s'interposer, du lat. class. *medius,* central, intermédiaire ; 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Partie tendre d'une pierre dure, qui recouvre sa surface suivant le lit de la carrière. || **2.** Fragments sableux provenant de cette partie tendre. dont on a débarrassé les pierres de carrière.

moyé, e [mwaje] adj. (dér. de *moye* et/ou part. passé de l'anc. v. *moier* [v, l'art. précéd.] ; 1694, Th. Corneille [*pierre moyée,* 1868, Littré]). Se dit d'une pierre dure qui contient des moyes, des parties tendres. || Spécialem. *Pierre moyée,* pierre dont on a fait disparaître la moye ; pierre de taille sciée en deux parties égales.

1. moyen, enne [mwajɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *medianus,* du milieu [et, à basse époque, au neutre substantivé *medianum,* « le milieu »], de *medius,* central, intermédiaire ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *meien* [*moien,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *moyen,* début du XIV[e] s.], au sens I, 1 [*cours moyen,* début du XX[e] s. ; *moyen français,* 1893, *Dict. général ; moyen terme,* en logique, 1732, Richelet (d'abord *terme moyen,* 1704, Trévoux) — « parti intermédiaire... », av. 1778, J.-J. Rousseau] : sens I, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*âge moyen,* av. 1778, J.-J. Rousseau — d'abord *moien aage,* v. 1240, Ph. de Novare ; *classe moyenne,* début du XIX[e] s., d'après Bescherelle, 1845 — d'abord dans la langue scolaire, au sens de « classe des élèves qui ne sont ni les plus jeunes, ni les plus âgés », 1580, Montaigne ; *le Français moyen,* 19 avr. 1924, *le Temps ; voix moyenne,* 1835, Acad. — *moyen,* n. m., 1893, *Dict. général ; verbe moyen,* 1655, d'après Richelet, 1732 — *verbe moyen* a d'abord signifié « verbe intransitif, en français », 1530, Palsgrave ; *voyelle moyenne,* 1963, Larousse] ; sens I, 3, 1273, Ibn Ezra [péjor., 1853, Michelet] ; sens II, 1690, Furetière [*base moyenne d'un trapèze,* 1963, Larousse ; *cours moyen d'une valeur,* 1863, Littré, art. *cours ; courant moyen,* 1963, Larousse]).

I. 1. Qui occupe une position intermédiaire, qui tient le milieu entre deux choses de même nature, ou entre deux termes dans l'espace ou dans le temps : *Une poutre qui est affaissée dans sa partie moyenne. Les régions moyennes de l'atmosphère. Le cours moyen d'un fleuve.* || *Le Moyen Âge,* v. ÂGE. || Spécialem. *Cours moyen,* dans l'enseignement primaire, cours situé entre le cours élémentaire et l'entrée en sixième. || *Moyen français,* état de langue intermédiaire entre l'ancien français et le français moderne (XIV[e]-XVI[e] s.). || *Termes moyens,* ou *moyens* n. m. pl., v. ci-après MOYEN n. m. || *Moyen terme,* celui des trois termes d'un syllogisme, qui met en rapport le petit terme avec le grand terme (par ex. *homme,* dans le syllogisme : « Tous les hommes sont mortels ; Socrate est un homme ; donc Socrate est mortel ») ; *par extens.,* parti intermédiaire que l'on prend pour concilier des points de vue ou des prétentions opposés : *Le moyen terme entre l'aventure et la passivité.* || **2.** Qui, par sa valeur numérique, son importance ou son caractère, tient le milieu entre deux extrêmes : *Un homme de taille moyenne. Une dose moyenne. Les petites et les moyennes entreprises.* || *Moyen duc,* v. DUC || *Poids moyen,* v. POIDS. || *Âge moyen,* âge qui se situe à mi-chemin entre la jeunesse et la vieillesse. || *Classe moyenne,* ou *classes moyennes,* ensemble de ceux qui, du point de vue économique, occupent dans la société une situation intermédiaire entre la classe ouvrière et les éléments les plus fortunés (cadres du secteur privé et de la fonction publique, membres des professions libérales, petits industriels et commerçants, etc.). || Par extens. *Le Français moyen,* type qui est censé représenter le Français le plus répandu : *Cette charge* [la pièce « Fils de personne »] *contre le Français moyen, jouée devant une salle de Français moyens, a grande chance de n'être pas appréciée* (Montherlant). || *Voix moyenne,* ou *moyen* n. m., voix des verbes qui existe en certaines langues, notamment en grec, participant de l'actif et du passif, et qui indique que le sujet de la phrase est à la fois agent et objet (pronominal français), que le sujet est distinct de l'agent (intransitif français), ou que le bénéficiaire de l'action est l'agent lui-même (pronominal à double complément du français). || *Verbe moyen,* verbe conjugué à la voix moyenne. || *Voyelle moyenne,* voyelle dont l'articulation comporte une aperture intermédiaire entre celle d'une voyelle ouverte et celle d'une voyelle fermée : *L'« e » muet du français peut être considéré comme une voyelle moyenne.* || **3.** Qui n'est ni bon ni mauvais : *Qualité moyenne. Une intelligence moyenne. Son sens pratique, son esprit d'initiative, son « débrouillage » étaient moyens, sa sensualité moyenne* (Montherlant). || *Péjor.*

Ordinaire, médiocre : *Des résultats scolaires moyens.*

II. Qui est calculé en faisant la moyenne, c'est-à-dire en divisant la somme de plusieurs quantités par leur nombre : *La température moyenne de l'hiver en un lieu. Prix moyen. Espérance moyenne de vie.* || *Base moyenne d'un trapèze,* moyenne arithmétique des longueurs des deux bases d'un trapèze, correspondant au segment de droite qui joint les milieux des côtés non parallèles. || *Cours moyen d'une valeur boursière,* somme de son cours le plus haut et de son cours le plus bas, divisée par deux. || *Courant moyen,* force moyenne d'un courant calculée sur vingt-quatre heures.

• SYN. : **I, 1** *médian ;* **2** *courant, modéré, ordinaire ;* **3** *acceptable, convenable, correct, honnête, normal, passable, potable* (fam.), *quelconque ; faible, insuffisant, maigre, pauvre.*

◆ **moyen** n. m. (sens 1, v. 1265, J. de Meung [en parlant de personnes, 1868, A. Daudet ; « écriture intermédiaire entre la grosse et la fine », 1835, Acad.] ; sens 2, 1798, Acad. [*termes moyens,* même sens, 1835, Acad. ; *moyen proportionnel,* 1701, Furetière]). **1.** Ce qui est moyen, de grosseur ou de taille moyenne : *Acheter du fil de fer, du gros, du moyen et du fin ;* et *par extens.*, en parlant de personnes : *Le collège était divisé en trois quartiers très distincts : les grands, les moyens, les petits ; chaque quartier avait sa cour, son dortoir, son étude* (Daudet). || *Spécialem.* et *vx.* Écriture intermédiaire entre la grosse et la fine : *Écrire en moyen.* || **2.** *Les moyens,* le deuxième et le troisième terme d'une proportion, placés entre les extrêmes : *Le produit des extrêmes est égal au produit des moyens.* (On a dit aussi TERMES MOYENS.) || *Moyen proportionnel,* chacun des termes intermédiaires entre les extrêmes d'une progression par quotient ou par différence. || **3.** *Moyen,* ou *voix moyenne,* V. MOYEN, ENNE, adj.

◆ **moyenne** n. f. V. à l'ordre alphab.

2. moyen [mwajɛ̃] n. m. (emploi substantivé et spécialisé de l'adj. *moyen* [v. l'art. précéd.] ; v. 1361, Oresme, écrit *moien* [*moyen,* XVe s., Juvenal des Ursins], au sens 1 [*qui veut la fin veut les moyens,* 1835, Acad. ; *employer les grands moyens,* 1868, Littré ; *employer les moyens du bord,* 1963, Larousse ; *trouver moyen de,* XVe s., Juvenal des Ursins ; *complément de moyen,* début du XXe s.] ; sens 2, v. 1361, Oresme [au plur., pour désigner l'ensemble des forces militaires dont dispose un pays, 1834, Ségur ; *moyens de défense* (de l'organisme), 1959, Robert ; *moyens d'expression,* 1953, Robert, art. *argot ; moyens de production,* 1963, Larousse ; *moyens de transport,* 1843, Th. Gautier — ... *de communication,* 1957, Robert, art. *industriel*] ; sens 3, 1580, Montaigne [*il y a/il n'y a pas moyen de,* 1659, Molière ; *le moyen de..,* 1636, Tristan L'Hermite ; *pas moyen de,* 1959, Robert] ; sens 4, fin du XIVe s., E. Deschamps [au plur., 1549, R. Estienne]). **1.** Ce qui sert pour parvenir à une fin : *Prendre le moyen pour la fin. Ne pas avoir le choix des moyens. Utiliser tous les moyens. Ne reculer devant aucun moyen. Le moyen de parvenir. Donner à quelqu'un les moyens de réussir. Un bon moyen. Un moyen infaillible. Des moyens douteux. Se tirer d'affaire avec des moyens de fortune. Se servir de moyens détournés. Je dis que la littérature d'une époque déterminée est aliénée [...] lorsqu'elle se considère comme un moyen et non comme une fin inconditionnée* (Sartre). || *La fin justifie les moyens,* V. FIN. || *Qui veut la fin veut les moyens* (prov.), quand on veut vraiment parvenir à un but, il ne faut pas hésiter sur le choix des moyens qu'il requiert. || *Employer les grands moyens,* mettre en œuvre, après avoir tout essayé. des moyens, des procédés énergiques, efficaces, qui doivent assurer le succès. || Fam. *Employer les moyens du bord,* utiliser ce dont on dispose immédiatement. || *Trouver moyen de* (et l'infinitif), parvenir à, réussir à (souvent ironiq.) : *Tu as trouvé moyen de te brouiller avec le recteur* (France). || *Complément de moyen,* en grammaire, complément du verbe qui indique à l'aide de quoi une action s'accomplit. (V. ci-après, art. spécial.) || **2.** Procédé, instrument, objet, etc., qui permet d'accomplir quelque chose (avec un complément sans article) : *Moyen d'action. Disposer de moyens de contrôle, de moyens de coercition. Une époque dont les puissants moyens de destruction...* (Valéry). || *Moyens de combat, d'attaque, de défense,* etc., ou, ellipt., *moyens,* ensemble des forces militaire, hommes et matériel, dont un pays, une collectivité dispose à un moment donné : *Au mois de juin, en dépit des moyens considérables accumulés en Orient par les Anglais, Rommel brisait le front de la VIIIe armée et la repoussait jusqu'aux portes d'Alexandrie* (De Gaulle). || Spécialem. *Moyens de défense,* moyens dont dispose l'organisme pour se défendre ou pour se protéger contre les conditions défavorables du milieu extérieur ou intérieur. || *Moyens d'expression,* tout ce qui permet d'exprimer ce qu'on pense, ce qu'on sent (la langue parlée, la langue écrite, la presse, la radio, les livres, les différents arts, etc.). || *Moyens de production,* objets qui sont la condition matérielle de la production et qui comprennent à la fois les objets sur lesquels porte le travail et les instruments utilisés pour ce travail. || *Moyens de transport, de communication,* modes de locomotion par lesquels on peut se déplacer dans une ville ou dans un pays. || **3.** Pouvoir, possibilité de faire quelque chose : *A-t-il le moyen de refuser ?* || *Il y a moyen, il n'y a pas moyen de* (et l'infinitif), il est possible, il n'est pas possible de : *Il y a moyen de trouver un compromis. Et il n'y a pas moyen de vous faire sentir que ce que je vous dis est vrai...* (France). || Ellipt. et littér. *Le moyen de... ?,* comment faire pour : *Mais le moyen de sauver des gens si obstinés à se perdre ?* (Bossuet). || Ellipt. et fam. *Pas* ou *plus moyen de,* il est, il devient impossible de : *Pas moyen de circuler à Paris en ce moment ! La jeune fille qui s'appelait Bea B. a disparu. [...] Elle a fondu à l'intérieur de la foule, et pas moyen de savoir ce qu'elle est devenue* (Le Clézio). || **4.** Raison de droit alléguée pour établir le bien-fondé des conclusions qu'on a posées (le plus souvent au plur.) : *Produire ses moyens. Moyens de défense, d'opposition.* || *Voies et moyens,* V. VOIE.

• SYN. : **1** *expédient, façon, instrument, joint, manière, procédé, ressource, voie ;* **3** *facilité, liberté.*

◆ **Au moyen de** loc. prép. (1466, P. Michault). Avec, à l'aide de, en faisant usage de : *Ouvrir une porte au moyen d'un passe-partout. S'éclairer au moyen d'une lampe de poche.*

◆ **Par le moyen de** loc. prép. (sens 1, XVe s., Littré ; sens 2, *Coutumier général,* IV, 548). **1.** *Vx.* Par l'entremise de quelqu'un : *C'est par le moyen d'un ami qu'il a pu entrer en relation avec le ministre.* || **2.** Par l'intermédiaire de : *Diffuser un communiqué par le moyen des ondes.*

◆ **moyens** n. m. pl. (sens 1, 1580, Montaigne [*perdre ses moyens, être en possession de tous ses moyens, connaître ses moyens,* 1959, Robert ; *par ses propres moyens,* 1949, Sartre — *de ses propres moyens,* même sens, 1587, F. de La Noue] ; sens 2, fin du XVe s., Commynes [*avoir les moyens,* av. 1910, J. Renard — d'abord *avoir des moyens,* 1640, Oudin]). **1.** Capacités, aptitudes naturelles d'une personne, d'ordre physique ou intellectuel : *Un athlète qui a de grands moyens. Un murmure de désapprobation ou le silence d'un public distrait lui ôtait ses moyens* (Balzac). *D'abord, elle avait songé à amoindrir son succès en se ménageant, en ne donnant pas toute sa voix, tous ses moyens* (Daudet). || *Perdre ses moyens,* se troubler. || *Être en possession de tous ses moyens,* être dans un état de parfait équilibre physique ou intellectuel. || *Connaître ses moyens,* savoir ce qu'on peut se demander à soi-même. || *Par ses propres moyens,* par ses seules ressources, sans l'aide de personne : *Réussir, se tirer d'affaire par ses propres moyens.* || **2.** Ressources pécuniaires, richesses : *Avoir des moyens d'existence suffisants. Il n'a pas de gros moyens. Chacun doit assister les pauvres selon ses moyens. Les mots « trop cher », « dépasser mes moyens » revenaient tout le temps dans la conversation de la duchesse* [de Guermantes] (Proust). || Fam. *Avoir les moyens,* être riche.

• SYN. : **1** *dons, facilités, ressource ;* **2** *finances, revenus.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'EXPRESSION DU MOYEN

La notion de moyen implique celle de fin ; le moyen est, en somme, la cause provoquée d'une conséquence voulue :

Je me chauffe ***au pétrole.*** *La navigation* ***à voile.***

Un seul adverbe, *comment,* questionne sur le moyen et sur la manière :

Comment pêchez-vous ?

L'emploi d'une ligne et celui d'un filet sont deux moyens différents d'attraper des poissons, et ils impliquent un comportement différent, une « manière d'agir » différente ; de même, aller *à pied* et aller *à bicyclette* sont deux moyens et deux façons de se déplacer. Mais, pour un automobiliste, rouler *au super* et rouler *à l'essence ordinaire* sont deux moyens et une seule manière de faire tourner le moteur. Pour qu'on glisse du moyen à la manière, il faut que l'indication du moyen caractérise suffisamment l'action elle-même.

La relation de moyen peut être impliquée par le sémantisme des mots : *moyen, instrument, procédé ; balayer, scier, fraiser, entraver, fusiller, javelliser, éponger ; agrafage, collage, ciselage, sondage.*

Dans presque tous les exemples précédemment donnés, le moyen se confond avec une chose utilisée pour parvenir à la fin visée : pétrole, voile, bicyclette, essence, balai, scie, fraise, entrave, fusil, eau de javel, éponge, agrafe, colle, ciseau, sonde. Dans de tels cas, on parle aussi bien d'une relation d'*instrument,* et ce mot concurrence en grammaire le terme de *moyen.* Cependant il convient mal lorsque le moyen employé est une simple action : *Ils sont entrés* ***en fracturant*** *la porte.* L'effraction est un « moyen » sans être à proprement parler un « instrument ».

Le complément de moyen, s'il n'est pas détaché, supporte le plus souvent la prédication de la phrase :

Il a été assommé ***avec cette statuette.***

NOMS ET PRONOMS COMPLÉMENTS DE MOYEN

L'expression la plus précise de la relation de moyen est donnée par les prépositions introduisant un nom ou pronom complément circonstanciel.

De : *montrer du doigt ; jouer du piano, orner la table d'un bouquet, vivre de son travail ; avoir de quoi vivre ;* de là : *le piano* ***dont*** *il joue, le travail* ***dont*** *il vit...*

À : *écrire à l'encre, peindre à l'huile, broder à la main, freiner au moteur ;* de là : *un croquis au fusain, l'éclairage au gaz,* etc.

On rattache au moyen des relations assez particulières comme celles qu'on observe dans :

Nous jouons ***aux échecs.***
Il a mangé l'omelette ***à lui tout seul.***

Ce rattachement est évidemment une approximation commode ; pousser plus loin l'analyse est possible en grammaire transformationnelle, mais sans grande utilité pratique.

Avec : *écrire avec un stylo ; entailler un arbre avec un canif ; j'achèterai un disque avec cet argent.*

Par : *prendre quelqu'un par la main, apaiser quelqu'un par des promesses, se défendre par des sarcasmes, soigner par la diète.*

En : *Il s'expliqua en quelques mots.*

Moyennant : *Vous pouvez voir aussi le trésor de l'abbaye, moyennant un supplément.*

Au moyen de : *Il persuada sa femme au moyen de cet argument.*

À l'aide de : *Il a ouvert la porte à l'aide d'un passe-partout.*

À force de : *À force de patience, il a dressé son chien.*

Grâce à : *Il s'est évadé grâce à ce subterfuge.*

Un complément de moyen sans préposition existe dans la locution toute faite *cousu main.*

La négation d'un moyen est exprimée par sans : *écrire sans encre, sans stylo, voir le trésor sans supplément.*

VERBES COMPLÉMENTS DE MOYEN

Un moyen peut être une action exprimée par un verbe, généralement au gérondif :

Ils sont entrés en découpant une vitre.

À force de est suivi de l'infinitif :

À force de mendier, il est devenu riche.

L'infinitif précédé de sans peut exprimer la négation d'un moyen :

Ils sont entrés sans découper la vitre.

Un participe présent détaché peut concurrencer le gérondif en langue écrite :

Découpant une vitre, ils pénétrèrent dans la maison.

Alors qu'il existe des subordonnées de cause, il n'existe pas de propositions subordonnées compléments de moyen. Toutes les principales régissant une subordonnée de but sont, pour le sens, des « principales de moyen » :

Il parle fort, de manière que tout le monde l'entende.

HISTORIQUE

Les plus anciens textes français expriment le moyen par la préposition *à :*

Ad une spede li roveret tolir lo chief [Il ordonna qu'on lui coupât la tête avec une épée] (*Cantilène de sainte Eulalie*).

A l'une main si ad sun piz batud (*la Chanson de Roland*).

Comme de nos jours *avec, à* exprimait l'accompagnement aussi bien que le moyen. L'adjectif *tot* (tout) précédait souvent le nom : *a lote l'ost* (avec toute l'armée) , *a totes ses armes,* et la séquence *a tot* devint dès le XIII^e^ s. une variante de la préposition, où l'adjectif *tot* avait perdu sa valeur étymologique :

Lors prist li marchis congié, et s'en ala vers Salenique a totes ses genz et ***a tote sa fame*** (Villehardouin).

La locution devenait même invariable :***atot*** *cinquante chevaliers* (Villehardouin), et le fut obligatoirement à partir du XV^e^ s. Rabelais et Montaigne usent encore couramment de *à tout* (ou *atout*) pour « avec » :

Jamais Maugis [...] *ne se porta* [comporta] *si vaillamment* ***à tout*** *son bourdon contre les Sarrasins,* [...] *comme feist le moine à l'encontre des ennemys* ***avec*** *le baston de la croix* (Gargantua).

Mais, au XVII^e^ s., *avec* a définitivement éliminé *à tout.*

La préposition *à* était anciennement concurrencée par *od* ou *o* (de *apud,* qui remplaça *cum* au VII^e^ s.) dans ses deux valeurs de moyen et d'accompagnement :

Trencherai vus la teste od m'espee d'acer (*le Pèlerinage de Charlemagne*).

Il exista *o tout* comme *a tout : od tout croiz.*

O sortit de l'usage au XV^e^ s. ; il n'était plus qu'un archaïsme chez Marot ; Ronsard, le jugeant moins lourd qu' *avecques,* ne parvint cependant pas à le rajeunir.

moyenâgeux, euse ou **moyenageux, euse** [mwajɛnaʒø, -øz] adj. (de *Moyen Age ;* 1865, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, 11 déc. 1875, Flaubert ; sens 3, 1959, Robert). **1.** *Vx.* Qui se rapporte ou appartient au Moyen age : *Époque moyenâgeuse. J'ai quitté mon grand roman pour écrire une petite bêtise moyen(n)ageuse qui n'aura pas plus de trente pages* (Flaubert). *C'est la grande salle moyenâgeuse d'un palais*

de justice, avec un plafond compliqué, à caissons peints rehaussés d'or (Romains). || **2.** Qui rappelle le Moyen Age, qui en a les caractères : *Des rues moyenâgeuses. De larges verrières remplaçaient la sombre tenture à fleurs de lis, les balustres tournés, les vitraux moyenâgeux de naguère* (Martin du Gard). || **3.** *Fam.* et *péjor.* Désuet, suranné : *Des conceptions moyenâgeuses.*

• REM. Au sens 1, *moyenâgeux* est aujourd'hui supplanté par MÉDIÉVAL ; il tend à prendre une valeur péjorative au sens 2.

moyen-courrier [mwajɛ̃kurje] n. m. et adj. (de *moyen* 1 et de *courrier ;* 1963, Larousse). Avion de transport destiné à voler sur des distances moyennes (en général inférieures à 2 000 km).

• Pl. *des* MOYEN-COURRIERS.

moyennant [mwajɛnɑ̃] prép. (part. prés. de *moyenner ;* v. 1377, Oresme [*moyennant finance,* 1872, Larousse, art. *finance*]). Au moyen de, en échange de : *Et sans s'incommoder, moyennant ce partage, | Mères et nourrissons faisaient leur tripotage* (La Fontaine). *Le serf a droit de propriété moyennant redevance* (É. Pelletan). *C'est avec une sombre fierté que nous apprenions ces actes de guerre individuellement accomplis, moyennant des risques immenses, contre l'armée de l'occupant* (De Gaulle). || *Moyennant finance,* contre de l'argent, en payant : *M. Oreille avait mis toutes ses économies dans les chevaux et les voitures. Oh, il n'en faisait pas commerce ! Il en prêtait à ses amis, moyennant finance* (Aragon).

• SYN. : *avec, contre, en échange de, grâce à, pour.*

◆ **moyennant que** loc. conj. (1219, Godefroy). *Vx.* À condition que.

moyenne [mwajɛn] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *moyen* [v. MOYEN 1] ; v. 1360, Froissart, écrit *moienne,* au sens de « milieu » ; écrit *moyenne,* au sens I, 1588, Montaigne ; sens II, 1, 1690, Furetière [*moyenne arithmétique.., géométrique..,* 1835, Acad. ; *moyenne de liste,* 1963, Larousse] ; sens II, 2, début du XX^e s. ; sens II, 3, 1941, M. Aymé ; sens II, 4, 1864, Fustel de Coulanges).

I. Ce qui, dans un domaine donné, est également distant des extrêmes et correspond au type le plus répandu : *Être d'une taille au-dessus de la moyenne. Une intelligence, des aptitudes qui ne dépassent pas la moyenne. Elle* [une grande âme] *fait monter la moyenne humaine* (Barrès). *Une moyenne de justice pourra apparaître dans le résultat d'ensemble* (Bergson).

II. 1. Nombre exprimant la valeur qu'aurait chacune des parties d'une somme si, celle-ci restant la même, toutes les parties étaient égales entre elles : *Prendre, calculer la moyenne.* || *Moyenne arithmétique de « n » nombres,* somme de ces nombres divisés par *n.* || *Moyenne géométrique de « n » nombres,* racine n^e du produit de ces nombres. || *Moyenne de liste,* nombre moyen des suffrages qui, à une élection au scrutin de liste, se sont portés sur une même liste de candidats. || **2.** *Spécialem.* Note égale à la moitié de la note maximale qui peut être attribuée à un devoir : *Avoir sa moyenne en mathématiques.* || **3.** Vitesse moyenne : *Faire du 80 de moyenne.* || **4.** *En moyenne,* en compensant les différences en sens opposés : *Une botte de foin se compose en moyenne d'une trentaine de plantes différentes. L'espérance de vie, en France, est en moyenne de soixante-neuf ans.*

moyennement [mwajɛnmɑ̃] adv. (de *moyen* 1 [v. ce mot] ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *moienement ; moyennement,* v. 1462, *Cent Nouvelles*). De façon moyenne, ni peu ni beaucoup : *Travailler, se dépenser moyennement. Je sais, je comprends : j'ai moyennement réussi jusqu'à l'heure actuelle* (Duhamel).

• SYN. : *faiblement, guère, modestement.* — CONTR. : *beaucoup, considérablement, énormément, excessivement, extrêmement.*

moyenner [mwajɛne] v. tr. (de *moyen* 2 [v. ce mot] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *moyeneir,* au sens de « atteindre le milieu de [sa vie] » ; v. 1220, Coincy, écrit *moiener,* au sens de « faire réussir par sa médiation » ; écrit *moyenner,* au sens moderne, fin du XIV^e s., E. Deschamps [*il n'y a pas moyen de moyenner,* 1868, Littré]). *Class.* et *littér.* Procurer quelque chose par son entremise ; négocier, traiter : *Le duc voulait gagner du temps, et offrait de moyenner un accommodement plutôt que d'allumer la guerre* (Du Buisson). *J'ai bien de la joie du traité que M. l'abbé de Saint-Mihiel a moyenné* (Retz). *Ce fut lui qui* [...] *moyenna ma nomination après l'objection de l'Empereur* (Stendhal). *M^{me} veuve Desroches avait moyenné de longue main ce mariage à son fils* (Balzac). || Auj. et pop. *Il n'y a pas moyen de moyenner,* il n'est pas possible de parvenir à un résultat, on ne peut rien entreprendre d'utile.

moyer [mwaje] v. tr. (bas lat. *mediare,* partager en deux, du lat. class. *medius,* central, intermédiaire ; XIII^e s., *Mervelles de Rigomer,* écrit *moier,* au sens de « partager par le milieu » ; écrit *moyer,* au sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Scier une pierre de taille en deux parties égales. || **2.** Scier une pierre suivant la moie ou le lit.

moyère [mwajɛr] n. f. (mot dialect., dér. de l'anc. franç. *meie, moie* [v. MOYETTE] ; 1869, d'après Littré, 1877). *Dialect.* Tas d'échalas, en Champagne.

moyettage [mwajɛtaʒ] n. m. (de *moyetter ;* 1874, Larousse). Action de mettre en moyettes.

moyette [mwajɛt] n. f. (dimin. de l'anc. franç. *meie,* meule — de blé, etc. — [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], *moie* [v. 1180, Godefroy], *moye* [v. 1280, Bibbesworth], lat. *mēta,* pyramide, cône, borne ; 1842, Acad.). *Dialect.* Petite meule provisoire, formée de quelques gerbes, dressée dans un champ : *Dressons en moyettes, puis meules, les gerbes lourdes* (Guillaumin).

moyetter [mwajɛte] v. tr. (de *moyette ;* 1874, Larousse). Disposer en moyettes les céréales coupées.

1. moyeu [mwajø] n. m. (lat. *modiolus,* petit vase à boire, auge d'une roue à tirer de l'eau, essieu dans un pressoir à huile, dimin. de *modius,* mesure de capacité, boisseau ; v. 1150, *Charroi de Nîmes,* écrit *moieus,* au plur. [*moyeu,* au sing., XV^e s., *Catholicon de Lille*], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Partie centrale d'une roue de véhicule, qui tourne autour de l'essieu : *Un moyeu de charrette en chêne. Un moyeu de bicyclette. Elles* [des rames de wagons] *semblaient oubliées là depuis le début de la guerre ; on eût dit du matériel hors d'usage, aux moyeux ankylosés, aux articulations dévorées de rouille* (Duhamel). || **2.** Pièce centrale d'un assemblage destiné à tourner autour d'un axe : *Moyeu d'hélice.*

2. moyeu [mwajø] n. m. (bas lat. *mediolum,* jaune de l'œuf, du lat. class. *medius,* central, intermédiaire ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *moel* [*moieul,* v. 1265, Br. Latini ; *moyeu,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 ; sens 2 [à cause de la couleur jaune de la chair de la prune], début du XVII^e s., dans la loc. *moyeu d'œuf* [*moyeu,* milieu du XVII^e s.]). **1.** *Vx.* Jaune d'œuf. || **2.** *Class.* Sorte de prune : *Je ne comprends rien à mon Berbisey ; il me mande positivement qu'il vous a envoyé des moyeux : je m'en vais lui écrire car j'aime bien les voir gober à M. de Grignan* (Sévigné).

moyeuse [mwajøz] adj. et n. f. (de *moye ;* 7 sept. 1786, *Arrêt du parlement*). Se dit d'une pierre de taille qui contient trop de moye et doit être débitée en moellons.

mozabite [mɔzabit] ou **mzabite** [mzabit] adj. et n. (de *Mzab,* n. géogr. ; 1845, Bescherelle, écrit *mozabite ; mzabite,* début du XX^e s.). Qui appartient au Mzab, groupe d'oasis du nord du Sahara algérien ; habitant de cette région.

◆ n. m. (1931, Larousse). Parler berbère en usage au Mzab.

mozarabe [mɔzarab] adj. et n. (anc. esp. *moz'arabe,* même sens, de l'ar. *musta'rib,* proprem. « arabisé » ; 1690, Furetière, écrit *musarabe ; mozarabe,* 1732, Trévoux). Se dit des chrétiens d'Espagne qui avaient conservé le droit de pratiquer leur religion sous la domination musulmane.

◆ adj. (sens 1, 1874, Larousse [*messe mozarabe,* 1764, Voltaire] ; sens 2, 1963,

Larousse). **1.** *Rite mozarabe,* liturgie chrétienne d'origine orientale, en usage en Espagne et remplacée par le rite romain au XIe s. || **2.** *Art mozarabe,* art des chrétiens d'Espagne soumis à la domination musulmane, caractérisé par l'influence de l'islām et qui s'est développé au Xe s. et au début du XIe s.

◆ n. m. (1874, Larousse). Dialecte parlé par les chrétiens sous l'occupation arabe, dans le sud de la péninsule Ibérique (VIIIe-XIIe s. environ).

mozarabique [mɔzarabik] adj. (de *mozarabe* [v. ce mot] ; 1690, Furetière, écrit *musarabique ; mozarabique,* 1756, Voltaire). Qui appartient, se rapporte aux mozarabes : *Culte mozarabique.*

mozartien, enne [mɔzarsjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du musicien et compositeur autrichien Wolfgang Amadeus *Mozart* [1756-1791] ; 1951, Hodeir, p. 81). Qui est propre à Mozart, à sa musique.

◆ adj. et n. (milieu du XXe s.). Qui aime, admire Mozart et sa musique : *Ce n'est pas blasphémer que de rapprocher de la délectation victorieuse de la grâce ce ravissement que tous les mozartiens connaissent...* (Mauriac).

mozette ou **mosette** [mɔzɛt] n. f. (ital. *mozzetta,* même sens, mot issu, par aphérèse, d'un plus anc. *almozzetta,* dimin. de *almuzza,* mot de même étym. et de même sens que le franç. *aumusse ;* 1653, Oudin, écrit *mossette ; mozette,* 1743, Trévoux ; *mosette,* av. 1848, Chateaubriand). Courte pèlerine portée par certains dignitaires ecclésiastiques (cardinaux, évêques, etc.), et qui couvre le buste jusqu'à la ceinture : *Le pape, levé à la hâte, se tenait en rochet et en mosette* (Chateaubriand).

M. P. [ɛmpi] n. m. (loc. anglo-améric. formée des initiales de *military police,* police militaire, de *military,* militaire [empr. du franç. *militaire*], et de *police,* police [empr. du franç. *police*] ; sept. 1944). *Fam.* Nom donné aux membres de la police militaire des armées britanniques et américaines.

M. T. S. [ɛmteɛs] (loc. formée des initiales de *mètre* 1, *tonne* et *seconde,* n. f. ; 1931, Larousse). *Système M. T. S.,* système d'unités ayant pour bases le *mètre* (longueur), la *tonne* (masse), la *seconde* (temps).

mu [my] n. m. (gr. *mû,* n. de la lettre *m ;* XVIe s., au sens I ; sens 2, 1963, Larousse [symbole du micron, 1903, Larousse] ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Lettre de l'alphabet grec (μ, Μ) notant la sonante correspondant au *m* français. || **2.** Symbole (μ) de *micro-,* élément qui, placé devant une unité de mesure, la divise par un million. || Symbole du micron, unité de longueur égale à un millionième de mètre. || **3.** Syn. de MUON.

mû, mue part. passé. V. MOUVOIR 1.

muable [mɥabl] adj. (de *muer ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « sujet à la mue » [en parlant d'un faucon] ; sens class., v. 1155, Wace). *Class.* et *littér.* Sujet au changement, variable, inconstant : *Nous qui [...] ne voyons rien que de muable, où avons-nous pu comprendre cette éternité ?* (Bossuet). *Il n'y a rien de certain en ce monde, tout est muable* (Acad., 1694). [Les Français] *peuple charmant, volage, muable, variable, mais toujours payant* (Courier).

muance [mɥɑ̃s] n. f. (de *muer ;* v. 1155, Wace, au sens de changement, vicissitude » ; sens 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Système imaginé par Gui d'Arezzo pour répartir l'échelle tonale des sons en trois hexacordes construits identiquement. || **2.** *Vx.* État de la voix des enfants quand elle mue à l'époque de la puberté.

muchacho n. m. V. MOUCHACHOU.

muche-pot (à) loc. adv. V. MUSSE-POT (À).

mucher v. tr. V. MUSSER.

mucigène [mysiʒɛn] n. m. (de *muci-,* élément tiré de *mucus,* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1931, Larousse). Glycoprotéide élaboré par les cellules du tissu muqueux.

mucilage [mysilaʒ] n. m. (bas lat. *mucilago, -ginis,* mucosité, du lat. class. *mucus* [v. MUCUS] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Substance visqueuse que l'on trouve dans les racines, les fleurs, les graines de certains végétaux. || **2.** Liquide visqueux formé par la solution d'une gomme dans l'eau.

mucilagineux, euse [mysilaʒinø, -øz] adj. (dér. savant du bas lat. *mucilago, -ginis* [v. l'art. précéd.] ; XIVe s., Lanfranc, écrit *muscilagineux* [*mucilagineux,* v. 1560, Paré], aux sens 1-2). **1.** Qui contient du mucilage : *Une plante mucilagineuse.* || **2.** Qui a la consistance du mucilage : *Liquide mucilagineux.*

mucinase [mysinaz] n. f. (dér. savant de *mucine ;* 1907, Larousse). Ferment du suc intestinal qui coagule la mucine.

mucine [mysin] n. f. (dér. savant de *mucus ;* 1840, Acad.). Substance transparente, hyaline, semi-fluide, appartenant au groupe des glycoprotéides, et qui est élaborée par les cellules du tissu muqueux.

mucipare [mysipar] adj. (de *muci-,* élément tiré de *mucus,* et de *-pare,* du lat. *parĕre,* enfanter, produire ; 1845, Bescherelle). Qui produit la mucine.

muco- [myko], élément tiré du lat. *mucus,* morve, mucus nasal, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

mucocèle [mykɔsɛl] n. f. (de *muco-* et de *-cèle,* gr. *kêlê,* tumeur, hernie ; 1878, Larousse). Pseudo-tumeur kystique, formée par du mucus accumulé.

mucoïdes [mykɔid] n. m. pl. (de *muco-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1931, Larousse). Substances voisines des mucines, renfermées dans les cellules des muqueuses.

muco-purulent, e [mykopyrylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *muco-* et de *purulent ;* 1878, Larousse). Se dit d'une excrétion riche en mucine et en leucocytes, ayant parfois la coloration et la consistance du pus.

muco-pus [mykopy] n. m. (de *muco-* et de *pus ;* 1855, Nysten). Mucus renfermant de nombreuses cellules analogues à celles du pus.

mucor [mykɔr] n. m. (mot lat. signif. proprem. « moisissure » ; 1775, Valmont de Bomare). Champignon siphomycète qui possède la propriété de saccharifier l'amidon et de transformer le sucre en alcool.

mucorales [mykɔral] n. f. pl. (dér. savant de *mucor ;* 1963, Larousse la remplacé *mucorées,* même sens, 1845, Bescherelle]). Ordre de champignons inférieurs, généralement saprophytes, comprenant plus de deux cents espèces, dont plusieurs appartiennent au groupe des moisissures.

mucosité [mykozite] n. f. (dér. savant du lat. *mucosus,* muqueux [v. MUQUEUX] ; XIVe s., *Moamin,* écrit *muschosité ; mucosité,* 1539, Canappe). Excrétion visqueuse, riche en mucine, produite par les membranes muqueuses : *Il toussa, avala quelque mucosité tenace* (Duhamel).

● SYN. : *glaire, mucus.*

mucre [mykr] adj. (mot régional de Normandie, de l'anc. scand. *mjûkr,* mou, tendre, souple ; XIIIe s., *Évangile de Nicodème*). *Dialect.* Humide, moisi : *Dans l'archipel normand [...], on n'est pas mouillé, on est « mucre »* (Hugo). *On prenait des nouvelles des récoltes. Le temps était bon pour les verts, mais un peu mucre pour les blés* (Maupassant).

mucron [mykrɔ̃] n. m. (lat. *mucro, -cronis,* pointe ; 1874, Larousse). Petite pointe qui termine certains organes végétaux.

mucroné, e [mykrɔne] adj. (lat. *mucronatus,* qui se termine en pointe, de *mucro, -cronis* [v. l'art. précéd.] ; 1839, Boiste). Se dit d'un organe végétal muni d'un mucron, d'une petite pointe.

mucronule [mykrɔnyl] n. m. (dimin. savant de *mucron ;* 15 août 1875, *Revue horticole,* n° 16, p. 307). Petite pointe que présentent certaines feuilles ou certaines parties de la fleur (sépales, pétales, anthères, etc.).

mucus [mykys] n. m. (mot lat. signif. « morve, mucus nasal » ; 1771, Trévoux). Humeur visqueuse sécrétée par les glandes des muqueuses, et qui joue un rôle protec-

teur contre les poussières, les microbes, les agents irritants ou corrosifs, etc.

mudéjar [mydeʒar] adj. et n. (esp. *mudejar*, même sens, de l'ar. *mudayyan*, pratiquant ; 1721, Trévoux). Se disait des musulmans demeurés en Castille après la reconquête chrétienne (XIe-XVe s.).

◆ adj. (1931, Larousse). *Art mudéjar*, art islamique que les musulmans demeurés en pays chrétien après la Reconquête adaptèrent et intégrèrent à l'art occidental : *Une vaste bâtisse d'architecture mudéjar* (Bertrand).

1. mue [my] n. f. (déverbal de *muer* ; v. 1165, Marie de France, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1636, Monet [« bois des cerfs... », 1564, J. Thierry] ; sens I, 3, 1636, Monet ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 5, fin du XIVe s. ; sens II, milieu du XVe s. [« grande cage où on met un oiseau quand il mue » — terme de fauconnerie —, v. 1175, Chr. de Troyes]).

I. 1. Renouvellement total ou partiel des téguments d'un animal (poil, plumage, peau, carapace, etc.), qui s'opère sous l'influence de la croissance, de l'âge, des conditions du milieu : *La mue des poules. Dessaisi de ses sophismes protecteurs, dépourvu comme un crustacé pendant les instants de la mue...* (Duhamel). || **2.** Dépouille de l'animal qui a mué : *Une mue de serpent.* || *Spécialem.* Bois des cerfs, des daims, des chevreuils, abandonnés par l'animal au printemps. || **3.** Époque où se produit la mue. || **4.** Changement qui intervient dans le timbre, la hauteur et la force de la voix humaine au moment de la puberté : *La mue est plus précoce chez les filles, mais plus marquée chez les garçons.* || **5.** *Fig.* et *littér.* Changement, transformation, métamorphose : *La parfaite connaissance des mues que les couleurs subissent* (Goncourt). *On avait assisté aux mues et aux reprises fort brusques des personnages les plus graves, aux vives substitutions de cocardes, à la fantasmagorie de la puissance, aux sorties et aux rentrées de la légitimité, de la liberté, des aigles, de Dieu même* (Valéry). *Entre Port-Royal et le monde, il existait des régions intermédiaires où le petit Racine fit sa mue* (Mauriac).

II. Grange cage, généralement circulaire, en osier ou en fil de fer galvanisé, où l'on enferme une poule avec ses poussins.

2. mue [my] adj. f. (fém. de l'anc. adj. *mut*, muet [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], *mu* [v. 1119, Ph. de Thaon], lat. *mutus*, muet, silencieux ; v. 1387, G. Phébus). Muette. (Ne s'emploie que dans l'expression *rage mue*, forme de rage paralytique où le chien n'aboie pas.)

mué, e [mɥe] adj. (part. passé de *muer* ; 1080, *Chanson de Roland*, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** *Oiseau mué*, oiseau qui a dépouillé son plumage. || **2.** *Voix muée*, voix transformée par la mue.

muer [mɥe] v. tr. (lat. *mutare*, changer, modifier, échanger, se changer ; v. 1050, *Vie de saint Alexis* [écrit *muder ; muer*, 1080, *Chanson de Roland*] ; *muer sa tête*, 1549, R. Estienne ; *muer en*, XIIIe s., *Chronique de Rains* [à la forme pronominale, XIIe s., Tobler-Lommatzsch]). *Vx.* Changer. || *Muer sa tête*, en parlant d'un cerf, quitter son bois. || Littér. *Muer en*, transformer en quelque chose d'autre : *Le scepticisme, nouvelle forme de croyance qui mue amour en haine, garde toute la chaleur d'une foi* (Gide) ; surtout à la forme pronominale : *Cette colonie prospéra et se mua, de prieuré qu'elle était, en 1863, en une abbaye* (Huysmans). *Ce laïc octogénaire* [J. Maritain] *devenu ermite à Toulouse* [...] *nous paraît tel que le philosophe qu'il fut toujours : mais peut-être l'homme d'oraison que nous avons connu s'est-il mué en un contemplatif, au sens absolu ?* (Mauriac). *Il était moins malheureux maintenant, car sa souffrance se muait en colère, en violence peut-être* (Montherlant).

◆ v. intr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** Subir la mue, en parlant d'un animal : *Puis la brise venait essuyer cette écume, | Comme à l'oiseau qui mue elle enlève une plume* (Lamartine). || **2.** Changer de ton, devenir plus forte, plus grave, en parlant de la voix : *Sa voix blanche* [de Galeas] *semblait muer encore : « Dites, Maman, c'est un rouge, cet instituteur ? »* (Mauriac).

muet, ette [mɥɛ, -ɛt] adj. (de l'anc. franç. *mu*, muet [v. MUE 2] ; XIIe s., *Dolopathos*, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1611, Cotgrave [aussi pour un oiseau ; *chien muet*, 1573, Du Puys, art. *bauds*] ; sens I, 3, XIIIe s., *Chronique de Rains* ; sens I, 4, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 5, 1732, Lesage [*rôle muet*, av. 1872, Th. Gautier ; *jeu muet*, 1760, Voltaire ; *scène muette*, 1735, Marivaux] ; sens II, 1, av. 1559, J. Du Bellay ; sens II, 2, 1550, *Bible Louvain* [*langage muet*, 1868, Littré] ; sens II, 3, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné [« qui ne produit plus le son qui lui est propre » , av. 1662, Pascal ; *film muet, cinéma muet, le muet*, 1929, J. Giraud] ; sens II, 4, 1792, Ducis ; sens II, 5, 1690, Furetière [*« E » muet*, 1868, Littré ; *syllabe muette*, 1959, Robert] ; sens II, 6, 1828, Mozin [*médaille muette*, 1874, Larousse] ; sens II, 7, 1690, Furetière).

I. EN PARLANT DES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Qui n'a pas l'usage de la parole : *Un homme muet. Être muet de naissance. Je voudrais être aveugle et sourde et muette* (Montherlant). || **2.** Se dit des animaux qui n'ont pas de cri : *Les poissons sont muets.* || *Par extens.* Se dit d'un oiseau qui ne chante pas : *Vois dans son nid la muette femelle | Du rossignol qui couve ses douze œufs* (Lamartine). || *Chien muet*, chien qui quête et suit la voie sans aboyer. || **3.** Se dit d'une personne qui, sous le coup d'une émotion vive, ne peut proférer aucune parole : *Être muet de peur, d'admiration. Nous en demeurâmes soudain immobiles et muets comme des convives enchantés* (France). *Je la regardais donc et je restais muet d'étonnement et même de pitié* (Duhamel). *Toi-même, tu vois, tu en restes muet de dégoût* (Mauriac). || **4.** Qui s'abstient volontairement de parler, de s'expliquer, d'exprimer ses sentiments : *Rester muet au cours d'un interrogatoire. Les Tuvache, sur leur porte, le regardaient partir, muets, sévères, regrettant peut-être leur refus* (Maupassant). || *Muet comme une carpe*, v. CARPE 1. || **5.** Se dit d'un personnage qui, dans une œuvre dramatique, est nécessaire à l'action, mais n'a rien à dire. || Par extens. *Rôle muet*, rôle sans texte à dire. || *Jeu muet*, partie du jeu d'un acteur où les sentiments sont exprimés par la mimique, l'expression, les gestes, et non par la parole : *Le jeu muet du mime.* || *Scène muette*, scène où les personnages ont un jeu muet.

II. EN PARLANT DES ÊTRES INANIMÉS. **1.** Se dit des sentiments qui ne sont pas exprimés par des paroles ou accompagnés de manifestations bruyantes : *Joie muette. Douleur muette. Un désespoir muet.* || **2.** Se dit de ce qui n'est pas exprimé en paroles, mais dont la signification n'est pas douteuse : *Une protestation muette. De muets reproches.* || *Langage muet*, manière de se faire comprendre sans user de la parole. || **3.** Qui ne produit aucun son ou ne s'accompagne d'aucun bruit : *Horloge muette. Revenant à pas muets vers la haie...* (F. Fabre). || *Spécialem.* Qui ne produit plus le son qui lui est propre : *Les orgues étaient muettes* (Balzac). *Santa Marta* [...] *| Ta tour petite a trois cloches muettes | C'est la plus chaste qui se voie sur les longs espaces* (Jouve). || *Film muet*, film qui ne comportait pas l'enregistrement de la parole et du son, le dialogue étant donné par sous-titres. || *Cinéma muet*, ou, substantiv., *le muet*, le cinéma qui produisait des films muets et qui a précédé le cinéma parlant : *En sortant du cinéma, Valentin va boire des cocktails dans des bars d'aspect modeste où pourtant se débat le destin du « muet » et l'avenir du « parlant »* (Duhamel). || **4.** *Littér.* Se dit d'un lieu où règne le silence : *Un gros poêle ronfle dans la salle de classe et l'on entend craquer son long tuyau. Entre l'église et l'école, le couloir reste muet* (Arland). *Je vois une grande bâtisse muette, guindée dans sa solennité provinciale* (Sartre). || **5.** En phonétique, se dit d'un phonème exprimé graphiquement, mais non prononcé : *« H » est dit muet dans* LES HOMMES [lezɔm], L'HISTOIRE [listwar]. || *« E » muet* [ə], voyelle dont le point d'articulation est proche de celui de eu ouvert [œ] : *Ils se permettent l'hiatus : ils élident parfois l'« e » muet devant*

une consonne (France). [V. art. spécial la *Lettre « e »*] || *Syllabe muette,* celle qui est terminée par un *e* muet. (Ex. :*gran*DE [grɑ̃d].) || **6.** *Fig.* Qui ne contient aucun signe écrit : *Carte muette.* || *Médaille muette,* médaille sans légende. || **7.** *Fig.* Qui ne contient aucun éclaircissement, aucune précision touchant une matière ou une question : *La loi est muette à ce sujet. Les documents sont muets pour qui ne sait pas les animer de cette lumineuse conscience du passé, qui certes n'est point exclue par l'érudition, mais que l'érudition ne suppose pas de toute nécessité* (Renan).

• SYN. : **I, 3** *coi, interdit, interloqué ;* **4** *silencieux, taciturne.*

◆ n. (sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 2, 1672, Racine). **1.** Personne privée de l'usage de la parole : *Les sourds et muets* ou *les sourds-muets. Le muet* [...] *était très bien de sa personne. Grand et maigre, fort comme un Turc, les yeux bleus dans un visage noir, des cheveux plus blonds que la neige...* (Giono). *Qu'on imagine un muet et le sentiment qu'il éprouverait devant un décret interdisant à tous les citoyens l'usage de la parole* (Marceau). || **2.** Vx. *Les muets,* les serviteurs des anciens sultans ottomans, qui ne devaient s'exprimer que par signes, et qui étaient chargés d'étrangler avec un lacet ceux qui avaient déplu au souverain : *Les muets bigarrés armés du noir cordon* (Hugo).

◆ **muette** n. f. (sens 1, 1837, Vidocq ; sens 2, 1832, Esnault ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Arg. et vx. *La muette,* la conscience. || **2.** *Arg. scol.* et *vx.* Manifestation par le silence, dirigée contre les autorités : *Observer une muette au réfectoire.* || **3.** Fam. *La grande muette,* expression par laquelle on a souvent désigné l'armée active, avant 1945, en raison des restrictions apportées par la loi aux libertés individuelles des militaires (droit de vote, d'association, d'expression, etc.).

◆ **À la muette** loc. adv. (1770, Buffon). *Vx.* Sans parler ; sans bruit, discrètement : *J'expédiai sa femme en deux temps et à la muette* (Hermant).

muette [mɥɛt] n. f. (anc. var. graphique de *meute* [v. ce mot] ; v. 1387, G. Phébus, au sens de « gîte des lièvres » ; sens 1, XVe s., Du Cange ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Petite maison où on logeait les chiens de meute et les équipages de chasse, et qui servait parfois de pavillon de chasse. || **2.** *Vx.* Petite maison bâtie dans un parc, soit pour y abriter les mues des cerfs, soit pour y mettre les faucons pendant la muet

• REM. Ce mot ne subsiste que dans les noms du *château de la Muette* et du *quartier de la Muette.*

muettement [mɥɛtmɑ̃] adv. (de *muet ;* 1615, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt ; sens 3, av. 1951, A . Gide). **1.** Sans parler, sans prononcer une parole : *Elle présenta Mme Ebsen, que l'avocat interrogeait muettement, du noir de ses yeux aigus et fouilleurs* (Daudet). *Ses yeux bleus* [de tante Louise], *soudain radoucis, vous prient muettement de rester encore un peu là, sur le tabouret de bois* (Duhamel). || **2.** En s'exprimant autrement que par la parole : *Ce langage des choses qui parle muettement aux organisations raffinées, aux intelligences d'élection* (Goncourt). || **3.** *Littér.* En silence, sans bruit : *Et rien n'était plus amusant et plus étrange que de glisser ainsi muettement dans les allées du grand jardin, entre deux hautes banques de neige* (Gide).

muezzin [mɥɛdzɛ̃ *ou* mɥɛdzin] n. m. (turc *müezzin,* même sens, de l'ar. *mu'adhdhin,* même sens ; 1568, Nicolay, écrit *maizin ;* début du XVIIe s., écrit *muessin ;* 1654, Du Loir, écrit *muezim ;* fin du XVIIe s., écrit *muezin ; muezzin,* 1836, Acad.). Fonctionnaire d'une mosquée chargé d'annoncer, du haut du minaret, les cinq prières quotidiennes du culte musulman : *La voix du muezzin emplissait, au-dessus de nous, la petite coupole qui surmontait le minaret ; elle semblait, prolongée sur une note unique, un retentissement de bourdon ; puis elle s'arrêtait, si subite qu'elle laissait un vide dans l'air* (Gide).

muffée [myfe] ou **muflée** [myfle] n. f. (de *mufle ;* 1881, L. Rigaud, écrit *muflée* [*muffée,* 1920, Bauche], au sens I ; sens 2, 1888, Villatte, écrit *muffée* [*muflée,* 1959, Robert ; *avoir, tenir une bonne muffée,* XXe s.]). **1.** *Pop.* et *vx.* Quantité considérable. || **2.** *Pop.* Accès d'ébriété : *Il aurait été capable de raconter la muffée qu'on avait prise à Savy-Barlette* (Dorgelès). || *Avoir, tenir une bonne muffée,* avoir beaucoup bu, être complètement ivre.

muffin [mœfin] n. m. (mot angl. de même sens [début du XVIIe s.], d'origine incertaine ; 1842, d'après le *FEW,* XVIII, 86 *b*). Petit pain cuit au moule, qu'on sert avec le thé : *Elle avait peur de manquer la fête des fleurs ou simplement l'heure du thé, avec muffins et toasts, au « Thé de la rue Royale », où elle croyait que l'assiduité était indispensable pour consacrer la réputation d'élégance d'une femme* (Proust).

mufle [myfl] n. m. (var. [peut-être due à l'influence phonétique de *museau*] du moyen franç. *moufle,* gros visage rebondi [1536, Picot — mot sans aucun doute plus anc., puisque le dér. *mouflart,* « joufflu », est attesté dès le début du XIVe s.), allem. *muffel,* museau, groin ; 1542, Des Essars, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1656, Molière ; sens II, 1803, Boiste).

I. 1. Extrémité du museau de certains mammifères, notamment des ruminants, des carnassiers, des rongeurs : *Mufle d'un chien, d'un cerf, d'un hippopotame. Le petit cheval est charmant ; son épaisse crinière, son mufle carré, son air spirituel, sa croupe avalée, ses petites jambes solides et grêles à la fois, tout le désigne comme un de ces humbles animaux qui ont de la race* (Baudelaire). *Puis on se remit en route sous les pommiers* [...], *à travers l'herbe haute, au milieu des veaux* [...] *le mufle tendu vers la noce* (Maupassant). || **2.** *Fam.* Visage laid, épais, aux traits lourds : *Elle est jolie, répliquait Cerizet, et c'est plus agréable à voir que les mufles de vos bourgeois* (Balzac). *Elle était affreuse, avec un mufle aplati, aux poils grisâtres* (Zola).

II. Bande métallique soudée sous le bout d'un ressort.

◆ n. m. et adj. (1840, Acad., comme n. m. [d'abord « badaud, naïf », 1830, Esnault] ; comme adj., 1867, Delvau). *Fam.* Se dit d'un homme mal élevé, sans délicatesse de manières ni de sentiments : *Elle attend... Quel mufle tu fais !* (Lavedan). *À quoi bon vivre dans une société de mufles ? Voilà ce que répète Mathias d'une voix funèbre* (Duhamel). *« Le temps des assassins ? » C'est faire trop d'honneur à notre époque. Au-dessous de l'assassin, il y a le mufle anonyme qui tue* (Mauriac). *Ce qu'il est mufle, tout de même !* (Croisset).

• SYN. : *butor, goujat, malotru, pignouf* (pop.), *sagouin* (fam.).

muflée n. f. V. MUFFÉE.

muflerie [myflǝri] n. f. (de *mufle ;* 1867, Delvau, aux sens 1-2). **1.** Caractère de mufle, manque de délicatesse et d'éducation : *Cette muflerie intermittente qui reparaissait chez lui dès qu'il n'était plus malheureux* (Proust). || **2.** Action, parole indélicate, grossière, blessante : *Il faut parfois beaucoup de courage pour commettre une muflerie* (Bernstein). *Il a osé lui dire qu'elle était sotte, quelle muflerie de sa part !*

• SYN. : **1** *grossièreté, impolitesse, rusticité, sans-gêne ;* **2** *goujaterie.*

muflier [myflije] n. m. (de *mufle-de-lion,* même sens [1680, Richelet] ; 1778, Lamarck). Plante herbacée dont les fleurs décoratives, de couleurs diverses, réunies en grappes, rappellent le mufle d'un animal, d'où ses autres noms : *gueule-de-loup, gueule-de-lion.*

muflière [myflijɛr] n. f. (de *mufle ;* 1845, Bescherelle). Forte toile garnie de pointes, qu'on suspend aux cornes des vaches pour les empêcher de se téter entre elles, ou à la tête des veaux pour les empêcher de téter les vaches.

mufti ou **muphti** [myfti] n. m. (ar. *muftī,* celui qui rend des décisions juridiques ; 1546, *ZRP* [LVIII, 400], écrit *mofty* [*muphti,* milieu du XVIe s. ; *mufti,* 1628, Brèves], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1931, Larousse). **1.** Interprète autorisé de la loi musulmane. || **2.** Jurisconsulte qui examine les points de droit coranique

controversés et rend des sentences. || **3.** En Algérie, fonctionnaire supérieur du culte.

muge [myʒ] n. m. (lat. *mūgil, -gilis,* muge ou mulet [poisson] ; 1396, Godefroy, écrit *mughle ; muge* [du provenç. *muge,* même sens, lat. *mūgil*], 1546, Vaganay). Poisson osseux des estuaires et des lagunes, appelé aussi *mulet,* à chair estimée, et dont les œufs fournissent une sorte de caviar, la boutargue ou poutargue.

mugir [myʒir] v. intr. (réfection [d'après le lat.] de l'anc. franç. *muire,* mugir [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], ou *muir* [v. 1220, *la Petite Philosophie*], lat. *mugire,* mugir [au pr. et au fig.], beugler, hurler ; v. 1280, Bibbesworth, au sens 1 [mot probablem. plus anc., puisque le dér. *mugissement* est attesté dès 1211, v. MUGISSEMENT ; « pousser un cri semblable à celui des bovidés », 1667, Boileau] ; sens 2, début du XVI^e s.). **1.** En parlant des bovidés, pousser le cri sourd et prolongé qui les caractérise : *Une vache qui mugit après son veau. Les bêtes sortaient en rangs pressés des étables ; elles mugissaient d'une façon saccadée, nerveuse, et dressaient leurs cornes en se bousculant* (Frison-Roche). || *Par anal.* Pousser un cri semblable à celui des bovidés : *Des bêtes fauves qui mugissent.* || **2.** *Fig.* Produire un bruit comparable à un mugissement : *Les vents mugissent. Je franchis le ravin sur cette croûte blanche, | Dont la voûte tremblait et grondait sous mes pas, | Et me cachait les eaux qui mugissaient plus bas* (Lamartine).

● SYN. : **1** *beugler. meugler ;* **2** *gronder, hurler, rugir.*

◆ v. tr. (1744, Favart). *Littér.* Émettre un bruit comparable à un mugissement : *Au bas du perron, un joueur de cor des Alpes mugissait sa plainte modulée, un monotone ranz des vaches à trois notes* (Daudet).

mugissant, e [myʒisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *mugir ;* 1493, Godefroy [art. *beser*], aux sens 1-2). **1.** Qui mugit : *Le taureau mugissant, roi fougueux des prairies, | Hume l'air qui l'enivre, et bat ses flancs pourprés* (Heredia). *Des troupeaux mugissants.* || **2.** *Fig.* Qui produit un bruit comparable au mugissement : *Les vents mugissants. Des troupeaux d'autobus mugissants près de toi | Roulent* (Apollinaire).

mugissement [myʒismɑ̃] n. m. (de *mugir* [v. ce mot] ; 1211, *le Bestiaire,* au sens 1 [a remplacé l'anc. franç. *muiement,* même sens — v. 1119, Ph. de Thaon —, dér. de *muire* ou *muir,* v. MUGIR] ; sens 2, v. 1650, d'après Richelet, 1680). **1.** Cri sourd et prolongé des bovidés : *Telles s'amoncelaient les vaches dans la plaine. | La campagne n'était qu'un seul mugissement* (Heredia). || **2.** *Fig.* Bruit, appel, plainte qui évoque ce cri : *Au loin, on entendait les sourds mugissements de la cataracte de Niagara, qui, dans le calme de la nuit, se prolongeaient de désert en désert, et expiraient à travers les forêts solitaires* (Chateaubriand). *Un sourd mugissement, qu'une plainte accompagne, | Roule dans l'air et sort des os de la montagne* (Lamartine). *Un mugissement de douleur sortait par toutes les ouvertures de la maison de Philibert. Les douze Messelon et les voisines de bonne volonté criaient que le meilleur homme de Claquebue était mort* (Aymé). *Le mugissement assourdi de la conque rituelle s'éleva, suivi d'hymnes murmurés, et d'une musique lointaine* (Malraux).

● SYN. : **1** *beuglement, meuglement ;* **2** *fracas, grondement, hurlement.*

1. muguet [mygɛ] n. m. (de l'anc. franç. *mugue,* musc [fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*], var. de *musc* [v. ce mot] ; fin du XII^e s., *Moniage Guillaume,* au sens 1 ; sens 2 [à cause du parfum de muguet qu'utilisaient les jeunes élégants), 1458, *Mystère du Vieil Testament ;* sens 3, 1769. *Journ. de médecine,* XXXI, 496). **1.** Plante herbacée et vivace, de la famille des liliacées, à fleurs blanches en clochettes et groupées en grappes, très odorantes, répandue dans les bois des régions tempérées : *Regarde donc, petite* [...], *ce brin de muguet avec ses grelots blancs en travers de ces églantines* (Daudet). *Muguet des bois. Muguet cultivé. Le muguet du premier mai.* || **2.** *Class.* et *littér.* Jeune élégant d'une coquetterie raffinée : *Il n'est pas besoin de dire qu'il y venait* [à l'église des Carmes] *aussi des muguets et des galants* (Furetière, 1666). *De jeunes muguets et de jeunes beautés, couple par couple, se dirigeaient du côté du jardin et des tonnelles* (Gautier). || **3.** Mycose causée par des levures, caractérisée par la formation sur les muqueuses, principalement sur la muqueuse buccale et le pharynx, de plaques blanches, crémeuses, qui évoquent la fleur du même nom (syn. BLANCHET, MILLET, STOMATITE CRÉMEUSE) : *Celui-là a le palais perforé, un autre de grandes plaques cuivrées sur le front, tous le muguet* (Daudet).

2. muguet, ette [mygɛ, -ɛt] adj. (emploi adjectivé de *muguet* 1 ; 1661, Molière). *Class.* Galant : *Et vous verrez ces visites muguettes | D'un œil à témoigner de n'en être point soûl ?* (Molière).

mugueter [mygte *ou* mygəte] v. tr. (de *muguet* 1 ; XV^e s., La Curne, comme v. intr., au sens de « faire le galant » ; comme v. tr., au sens 1, 1534, Rabelais ; sens 2, 1585, Godefroy). **1.** *Class.* Courtiser à la façon du muguet, jeune galant : *Vous muguetez sa fille, elle a de quoi vous plaire* (Th. Corneille). || **2.** *Class.* Convoiter, chercher à obtenir par séduction : *Il muguetait sa riche succession, et fut en effet son légataire universel* (Saint-Simon). *Il y a longtemps qu'il muguète cette terre* (Acad., 1694).

muid [mɥi] n. m. (lat. *mŏdius,* mesure de capacité, boisseau ; v. 1130, *Eneas,* écrit *mui* [*muid,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 [comme mesure agraire, v. 1283, Beaumanoir] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes [écrit *mui ; muid,* 1530, Palsgrave]). **1.** *Class.* Mesure de capacité pour les liquides, les grains, le sel, dont la valeur variait suivant les lieux et la matière (le muid de vin variait de 270 à 788 litres ; à Paris, le muid de blé était de 1 873 litres, celui d'avoine de 3 746 litres) : *On accorda de laisser passer cent muids de blé par jour pour la ville* (Retz). || *Muid de terre,* mesure agraire correspondant à l'étendue de terrain ensemencée avec un muid de grain. || **2.** Futaille de la capacité d'un muid : *Il était encore capable de manier avec aisance un muid de cidre, de porter sur ses épaules un sac de deux quintaux* (Duhamel).

mukuta [mykyta] n. m. invar. (mot sanskr. ; 1963, Larousse). Chignon que portent les ascètes de l'Inde.

mulard, e [mylar, -ard] n. et adj. (de *mulet* 1, par changement de suffixe [le mulard étant, comme le mulet, le produit d'un croisement] ; 1840, Acad.). Produit du croisement du canard de Barbarie et d'une cane de race lourde : *Le mulard est un hybride infécond.*

mulasse [mylas] n. f. (de *mule* 1 ; XIII^e s., Godefroy, écrit *mulace,* au sens de « mule » ; écrit *mulasse,* au sens actuel, 1837, *Maison rustique du* XIX^e *s.,* II, 442). Jeune mule.

mulasserie [mylasri] n. f. (de *mulassier* [v. ce mot] ; 1855, Nysten). Élevage ayant pour objet la production du mulet.

mulassier, ère [mylasje, -ɛr] adj. (de *mulasse* [v. ce mot] ; 1471, Godefroy, comme n. m., au sens de « muletier » ; comme adj., au sens 2, 1855, Nysten [*jument mulassière ; mulassière,* n. f., et « qui produit, donne des mulets », 1868, Littré] ; sens 1, 1868, Littré [*cheptel mulassier,* 1959, Robert]). **1.** Qui a rapport au mulet, à sa production : *Industrie mulassière.* || *Cheptel mulassier,* composé de mulets. || **2.** Qui produit, donne des mulets : *Pays mulassier.* || *Jument mulassière,* ou substantiv. *mulassière,* jument employée à la production du mulet.

mulâtre, mulâtresse [mylɑtr, mylɑtrɛs] n. et adj. (empr. altéré de l'esp. *mulato,* même sens, dér. de *mulo,* mulet [lat. *mūlus,* même sens], le mulâtre étant un métis, comme le mulet ; 1544, Fonteneau [p. 330], écrit *mullatre ;* 1604, Fr. Martin [p. 10], écrit *mulastre ; mulâtre, mulâtresse,* 4 déc. 1681, Satineau [p. 350]). Homme, femme né de l'union d'un Blanc avec une Noire, ou vice versa : *Il n'était que dix heures et le mulâtre du jazz chantonnait pour le plaisir d'un seul maître d'hôtel attentif* (Mauriac). *Les cheveux crépelés d'une mulâtresse. Une danseuse mulâtre.*

● SYN. : *métis, quarteron, sang-mêlé.*

● REM. La forme *mulâtre* est parfois employée comme nom féminin, au lieu

de *mulâtresse.* Comme adjectif, la seule forme des deux genres est *mulâtre.*

1. mule [myl] n. f. (lat. *mūla,* mule [fém. de *mūlus,* mulet], ou fém. de l'anc. franç. *mul,* mulet [v. MULET 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*être têtu comme une mule,* 1690, Furetière ; *avoir une tête de mule,* 1959, Robert] ; sens 2, 1946, Cocteau [*tête de mule ; mule,* même sens, 1959, Robert]). **1.** Produit femelle résultant de l'accouplement de l'âne avec la jument ou du cheval avec l'ânesse : *C'était une belle mule noire mouchetée de rouge, le pied sûr, le poil luisant, la croupe large et pleine, portant fièrement sa petite tête sèche toute harnachée de pompons, de nœuds, de grelots d'argent, de bouffettes* (Daudet). || *Être têtu comme une mule, avoir une tête de mule,* montrer beaucoup d'entêtement. || **2.** Fig. *Tête de mule,* ou simplem. *mule,* personne têtue, obstinée : *Il s'agit d'argent, as-tu compris, de beaucoup d'argent, tête de mule !* (Giono). *Il faudrait admettre que la droite française, cette mule butée, pût accepter de faire un pas* (Mauriac). *Ivich eut un faible rire : « Que tu as l'air obstiné, petite mule », dit-elle* (Sartre).

2. mule [myl] n. f. (du lat. *mulleus,* sorte de brodequin porté par les sénateurs qui avaient exercé une magistrature curule, emploi substantivé de l'adj. *mulleus,* de couleur rouge, dér. de *mullus,* rouget ; 1314, Mondeville, au sens de « engelures au talon » ; sens actuel, 1556, Leon, p. 144 [*mule du pape,* 1680, Richelet]). Chaussure à talon, mais sans quartier et laissant l'arrière du pied libre et découvert, portée surtout, auj., comme chaussure d'intérieur : *Le pied mince se relève, effronté et nu, hors de la mule, et fait luire au bout des doigts pâles le rose délicieusement artificiel des ongles* (Colette). *La porte, enfin, s'était ouverte pour livrer passage à Daniel, vêtu d'un long peignoir blanc et chaussé de mules en paille qui accusaient son air coutumier de prêtre d'une religion singulière* (Pieyre de Mandiargues). || *Mule du pape,* pantoufle blanche du pape, portant une croix brodée.

mule-jenny [mylʒɛni] n. f. (loc. angl. de même sens, de *mule,* mule [empr. du franç. *mule* 1], et de *jenny* [v. JENNY], ce métier étant issu du croisement de deux modèles de jennys, de même que la mule est issue du croisement de deux espèces animales ; 26 oct. 1803 [3 brumaire an XII], Fr. Mackenzie). Métier à filer constitué d'un chariot porte-broches mobile, utilisé au XVIII[e] s. et jusqu'au milieu du XIX[e] s., et qui est considéré comme l'ancêtre du métier à filer renvideur.

• Pl. *des* MULE-JENNYS.

1. mulet [mylɛ] n. m. (de l'anc. franç. *mul,* mulet [1080, *Chanson de Roland*], lat. *mūlus,* même sens ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*être chargé comme un mulet,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1808, d'Hautel [*une tête de mulet ; un mulet,* 1847, Balzac] ; sens 3, 1903, Larousse ; sens 4, fin du XVIII[e] s.). **1.** Produit hybride mâle de l'âne et de la jument (le produit du croisement de l'ânesse et du cheval étant appelé *bardot*). || Fam. *Être chargé comme un mulet,* être chargé très lourdement. || **2.** Fig. *Une tête de mulet,* ou simplem. *un mulet,* un caractère obstiné, une personne entêtée : *Il* [le curé] *a fait rentrer le latin dans ma tête dure : « Intelligent ce petit, mais un mulet »* (Camus). || **3.** Système de suspension des basses vergues remplaçant les drosses, et qui est aussi employé sur les mâts de charge. || **4.** Cerf qui a mis bas ses bois et qui n'a pas encore de refaits.

2. mulet [mylɛ] n. m. (de l'anc. n. m. *mul,* rouget [attesté seulement au début du XVI[e] s.], lat. *mullus,* même sens ; v. 1185, *Moniage Guillaume*). Autre nom du *muge,* poisson à la chair blanche et délicate : *En toute saison, on pouvait espérer du bar, du mulet, de la plie, de la vieille* (Vercel).

muleta [mu- *ou* mylɛta] n. f. (mot esp. de même sens, proprem. « jeune mule », puis « béquille », dimin. de *mula,* mule, lat. *mūla,* même sens [v. MULE 1] ; 1843, Th. Gautier). Morceau d'étoffe écarlate avec lequel le matador achève de fatiguer le taureau avant de lui donner l'estocade : *Le toréador s'avança seul, au milieu des bravos, car il était célèbre, couvrit son glaive de la muleta rouge* (L. Daudet). *Tous voulaient le travailler en même temps, et, à deux mètres des cornes, ils se disputaient à qui prendrait la muleta* (Montherlant).

1. muletier [myltje] n. m. (de *mulet* 1 ; v. 1325, Du Cange, dans la loc. *muletier des chiens,* officier de la maison du roi ; sens actuel, v. 1380, *Aalma*). Conducteur de mulets : *Nous avons rencontré un muletier qui t'a vu prendre le raccourci des communs* (Mauriac).

2. muletier, ère [myltje, -ɛr] adj. (même mot que *muletier* 1 ; 1577, Jamyn, au sens de « propre aux mulets » ; sens 1, 1868, d'après Littré, 1877 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Chemin muletier,* sentier escarpé, difficile, destiné en principe au passage des mulets : *Nous avons, à l'aventure, suivi longtemps un chemin muletier très abrupt* (Gide). *Puis la route tournait vers l'ouest et, soudain rétrécie à la dimension du chemin muletier qu'elle était devenue, elle était pressée d'arbres violents et vifs aux troncs soutenus de piliers d'or* (Giono). || **2.** *Compagnie muletière,* unité du train utilisant des animaux de bât, généralement des mulets.

muletières [myltjɛr] n. f. pl. (de *mulet* 2 ; 1765, *Encyclopédie*). Filet de pêche utilisé pour prendre les muges, ou mulets.

muleton, onne [myltɔ̃, -ɔn] n. (de *mulet* 1 ; 1551, Cotereau [au masc. ; au fém., 1869, d'après Littré, 1877]). Jeune mulet, jeune mule.

1. mulette [mylɛt] n. f. (var. de *moulete,* petite moule [XV[e] s.], *moulette* [fin du XVI[e] s.], dimin. de *moule,* n. f. ; 1803, Boiste). Nom usuel de la moule d'eau douce (*unio*), mollusque lamellibranche des rivières du nord et de l'est de la France, qui produit de petites perles.

2. mulette [mylɛt] n. f. (de l'anc. franç. *mule,* deuxième estomac des oiseaux [fin du XIII[e] s., Tilander], prélatin **mula,* estomac ; v. 1283, Beaumanoir). En fauconnerie, gésier des oiseaux de proie.

mulon [mylɔ̃] n. m. (de l'anc. n. m. *mule,* tas de foin [XIII[e] s., *Roman de Renart*], lat. *mutulus,* corbeau [terme d'architecture], modillon ; v. 1155, Wace, écrit *muilon* [*mullon, mulon,* XIII[e] s., *Roman de Renart*], au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** *Dialect.* Dans certaines régions de l'ouest de la France, petit tas de foin. || **2.** Dans les marais salants, tas de sel que l'on recouvre d'argile pour en assurer la conservation : *Ils écrèment cette saumure et amènent sur des plates-formes rondes pratiquées de distance en distance ce sel quand il est bon à mettre en mulons* (Balzac).

1. mulot [mylo] n. m. (du bas lat. *mulus,* taupe [VIII[e] s., *Gloses de Reichenau*], francique **mull,* même sens ; XII[e] s., Du Cange, sous la forme latinisée *mulotes* [au plur.] ; écrit *mulot,* au sing., XIII[e] s., *Dict. général*). Petit rat qui vit dans les bois et les champs.

2. mulot [mylo] n. m. (origine incertaine, peut-être de *mulon ;* 1963, Larousse). Demi-brique spéciale, moins épaisse qu'une brique normale.

muloter [mylɔte] v. intr. (de *mulot* 1 ; 1560, Du Fouilloux, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** En parlant du sanglier, creuser des trous en terre pour enlever aux mulots les graines qu'ils amassent dans des sortes de réserves. || **2.** En parlant des chiens d'arrêt, gratter la terre, par manque d'expérience, à l'endroit des trous de taupes et de mulots, ou ne pas prendre correctement l'odeur du gibier.

mulsion [mylsjɔ̃] n. f. (bas lat. *mulsio,* action de traire [VII[e] s.], du lat. class. *mulsum,* supin de *mulgēre,* traire ; 1868, Littré). Action de traire le lait d'un animal domestique.

• SYN. : *traite.*

multa paucis [myltaposis] loc. (mots lat. signif. « beaucoup [de choses] par peu [de mots] », de *multa,* nominatif plur. neutre substantivé de l'adj. *multus,* nombreux, et de *paucis,* ablatif plur. neutre substantivé de l'adj. *paucus,* peu nombreux [rare au sing.] ; 1874. Larousse). Formule servant à caractériser la concision de l'expression.

multi- [mylti], élément tiré du lat. *multus,* nombreux, et qui entre, comme préfixe, dans la formation de mots composés.

multibranche [myltibrɑ̃ʃ] adj. (de *multi-* et de *branche ;* 1963, Larousse). Qui est composé de plusieurs branches. ‖ *Hameçon multibranche,* hameçon double, triple.

multibroche [myltibrɔʃ] adj. (de *multi-* et de *broche ;* 1967, Robert). Se dit d'un tour muni de plusieurs broches parallèles.

multicâble [myltikɑbl] adj. et n. m. (de *multi-* et de *câble ;* 1963, Larousse [aussi pour un hameçon]). Se dit d'une installation minière dans laquelle l'extraction se fait au moyen de cages suspendues à plusieurs câbles parallèles (*bicâble, quadricâble*).

multicanal, aux [myltikanal, -o] adj. m. (de *multi-* et de *canal ;* 1963, Larousse). Se dit d'un récepteur de télévision pouvant recevoir les émissions de stations utilisant des fréquences situées dans des canaux différents.

multicaule [myltikol] n. m. (lat. *multicaulis,* qui a plusieurs tiges, de *multus,* nombreux, et de *caulis,* tige des plantes ; 1808, Boiste). Mûrier des îles Philippines, à plusieurs tiges, dit aussi *mûrier perrotet.*

multicellulaire [myltiselylɛr] adj. (de *multi-* et de *cellulaire ;* 1878, Larousse). Qui est formé de nombreuses cellules.

multicolore [myltikɔlɔr] adj. (lat. *multicolor,* qui a beaucoup de couleurs, de *multus,* nombreux, et de *color,* couleur ; av. 1525, J. Lemaire de Belges [rare entre 1530, Palsgrave, et 1823, Boiste]). Qui présente un grand nombre de couleurs : *Une étoffe multicolore. Mais, tout le long du repas, l'aubergiste prend soin d'éventer ses hôtes avec un énorme plumeau chasse-mouches en banderoles multicolores* (Gide).

• SYN. : *bariolé, bigarré, chamarré, polychrome, versicolore.* — CONTR. : *uni.*

◆ n. m. (1963, Larousse). *Jeu du multicolore,* jeu composé d'un plateau circulaire pivotant et comportant vingt-cinq godets, dans lequel une bille d'ivoire, lancée par le banquier, indique la couleur gagnante en venant se loger dans un des godets.

multicoloré, e [myltikɔlɔre] adj. (de *multi-* et de *coloré ;* début du XX^e s.). Qui est composé de plusieurs couleurs : *Le soleil encore invisible emplissait tout le ciel d'une blancheur de perle, diffuse et multicolorée* (Martin du Gard).

• SYN. : *chromatisé, irisé, nacré, polychrome.*

multicouche [myltikuʃ] adj. (de *multi-* et de *couche ;* 1963, Larousse). Se dit d'un revêtement d'étanchéité constitué de plusieurs feuilles étanches de même nature, collées entre elles avec un enduit, un ciment ou un produit pâteux.

multidigité, e [myltidiʒite] adj. (de *multi-* et de *digité ;* 1868, Littré). Se dit d'une feuille de végétal qui a beaucoup de divisions en forme de doigts.

multidimensionnel, elle [myltidimɑ̃sjɔnɛl] adj. (de *multi-* et de *dimensionnel ;* 1963, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Se dit d'un espace à plus de trois dimensions. ‖ **2.** *Analyse multidimensionnelle,* en linguistique, analyse de la chaîne parlée quand celle-ci est considérée comme une structure à deux dimensions : celle des séquences de phonèmes et celle des séquences de traits prosodiques (accents, tons, intonations, etc.).

multidisciplinaire [myltidisiplinɛr] adj. (de *multi-* et de *discipline ;* 1966, Cloutier, p. 74). Syn. de PLURIDISCIPLINAIRE.

multidisciplinarité [myltidisiplinarite] n. f. (dér. savant de *multidisciplinaire ;* v. 1967). Syn. de PLURIDISCIPLINARITÉ.

multiembryonné, e [myltiɑ̃brijɔne] adj. (de *multi-* et de *embryon ;* 1868, Littré). Se dit d'une graine qui renferme plusieurs embryons.

multifère [myltifɛr] adj. (lat. *multifer,* fertile, fécond, de *multus,* nombreux, et de *ferre,* porter ; 1874, Larousse). Se dit d'un végétal qui porte plusieurs fois des fruits pendant l'année.

multifide [myltifid] adj. (lat. *multifidus,* fendu en plusieurs morceaux, partagé en courants, en branches, de *multus,* nombreux, et de *findere,* fendre, diviser ; 1868, Littré). Se dit des parties d'un végétal qui sont fendues en lanières étroites à peu près jusqu'à leur moitié.

multifilaire [myltifilɛr] adj. (de *multi-* et de *fil ;* 1963, Larousse). Qui comprend plusieurs brins ou fils : *Un câble multifilaire.*

multiforme [myltifɔrm] adj. (lat. *multiformis,* qui a plusieurs formes, varié, changeant, de *multus,* nombreux, et de *forma,* forme ; v. 1460, G. Chastellain). Qui a ou prend plusieurs formes, qui peut revêtir des aspects divers : *La mort est multiforme, elle change de masque | Et d'habit plus souvent qu'une actrice fantasque* (Gautier). *Au temps où les parnassiens débutaient, l'injure n'était pas moins nombreuse ni multiforme* [qu'aux débuts du symbolisme] (Verhaeren). *Les manifestations de l'art sont multiformes : les écoles sont légion* (Gide). *Je ne sais ce que l'avenir retiendra de leurs multiformes efforts, lui qui n'est pas un juge nécessairement lucide et équitable* (Valéry).

• SYN. : *divers, multiple, protéiforme, varié.*

multiformité [myltifɔrmite] n. f. (bas lat. *multiformitas,* multiplicité des formes, du lat. class. *multiformis* [v. l'art. précéd.] ; v. 1460, G. Chastellain, puis 1826, Brillat-Savarin). Caractère de ce qui est multiforme : *La vie intérieure ne vaut que par l'inconsistance, la multiformité* (Valéry).

• SYN. : *diversité, multiplicité, variété.* — CONTR. : *monotonie, uniformité.*

multigrade [myltigrad] adj. (de *multi-* et de *grade ;* 1963, Larousse). Se dit d'une huile pour moteur que l'on peut utiliser en toute saison.

multilatéral, e, aux [myltilateral, -o] adj. (de *multi-* et de *latéral ;* 1931, Larousse, comme n. m., au sens de « système de segments situés dans un même plan et respectivement équipollents aux côtés d'un polygone fermé » ; comme adj., au sens 1, 9 mai 1948, *Tribune de Lausanne ;* sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Qui engage toutes les parties contractantes : *Un système de paiement multilatéral.* ‖ **2.** *Opposition multilatérale,* opposition phonologique dont la base de comparaison est commune non seulement aux deux termes de l'opposition considérée, mais aussi à d'autres termes du même système : *En français et en allemand, l'opposition* [d] — [b] *est multilatérale.*

multilingue [myltilɛ̃g] adj. (de *multi-* et du lat. *lingua,* langue [organe], langage, sur le modèle de *bilingue ;* av. 1674, Chapelain, au sens de « hâbleur » ; sens actuel, 1970, Robert). Syn. de PLURILINGUE.

multilinguisme [myltilɛ̃gɥism] n. m. (de *multilingue ;* 1971, P. Gilbert, p. 330). Syn. de PLURILINGUISME.

multiloculaire [myltilɔkylɛr] adj. (de *multi-* et de *loculaire ;* 1798, L. C. M. Richard). Se dit d'un ovaire de végétal qui est divisé en un grand nombre de loges.

multimètre [myltimɛtr] n. m. (de *multi-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). Appareil de mesure universel, qui permet de mesurer des intensités de courant, des différences de potentiel et des résistances électriques.

multimilliardaire [myltimiljardɛr] adj. et n. (de *multi-* et de *milliardaire ;* 1944, Queneau). Qui est plusieurs fois milliardaire, qui est extrêmement riche.

multimillionnaire [myltimiljɔnɛr] adj. et n. (de *multi-* et de *millionnaire ;* 1907, Larousse). Qui est plusieurs fois millionnaire, qui est fort riche : *Je dépense plus que des multimillionnaires pour des fillettes, mais les plaisirs ou les déceptions qu'elles me donnent me font écrire un livre qui me rapporte de l'argent* (Proust).

multimoteur [myltimɔtœr] adj. et n. m. (de *multi-* et de *moteur ;* 1927, *Revue de philologie française,* XLII, 128). Se dit d'un avion propulsé par plusieurs moteurs.

multinational, e, aux [myltinasjɔnal, -o] adj. (de *multi-* et de *national ;* 1963, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 14 janv. 1968, *le Monde*). **1.** Qui englobe, concerne plu-

sieurs nations : *Un État multinational.* || **2.** Dont l'activité s'exerce dans plusieurs pays : *Société, entreprise multinationale.*

multinationalité [myltinasjɔnalite] n. f. (de *multinational ;* 5 avr. 1971, *l'Express*). Caractère de ce qui est multinational.

multipare [myltipar] adj. (de *multi-* et de *-pare,* du lat. *parĕre,* enfanter, produire ; 1808, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Se dit d'une femelle qui met bas plusieurs petits à chaque portée (s'oppose à *unipare*) : *La laie est multipare.* || **2.** Se dit d'une femme qui a enfanté plusieurs fois. (S'oppose à *primipare.*)

multiparti, e [myltiparti] adj. (de *multi-* et de *parti,* part. passé de *partir,* au sens anc. de « partager » ; 1874, Larousse). Se dit des parties d'une plante qui sont divisées en un grand nombre de lanières étroites. (On dit aussi MULTIPARTITE [1903, Larousse].)

multiplace [myltiplas] adj. et n. m. (de *multi-* et de *place ;* 1937, Malraux). *Vx.* Se disait d'un avion à plusieurs places : *Trois multiplaces sont réparés. Celui de Magnin, qui maintenant s'appelle le « Jaurès », arrive au-dessus des Baléares nocturnes* (Malraux).

• CONTR. : *monoplace.*

multiplan [myltiplɑ̃] adj. et n. m. (de *multi-* et de *plan,* n. m. ; 1931, Larousse). *Vx.* Se disait d'un avion à plusieurs plans de sustentation.

• CONTR. : *monoplan.*

multiple [myltipl] adj. (lat. *multiplex, -plicis,* qui a beaucoup de plis, qui a beaucoup d'éléments constitutifs, à plusieurs faces, de *multus,* nombreux, et de *plicare,* plier, replier ; v. 1380, Conty, écrit *multiplice* [*multiple,* 1572, *R. Li. R.,* XX, 83], au sens 3 ; sens 1, 1760, Ch. Bonnet [substantiv., milieu du XX^e s.] ; sens 2, 1799, Ventenat [pour un ovaire ; pour une poulie, 1765, *Encyclopédie ; écho multiple,* 1755, *Encyclopédie,* V, 263 ; *sujet multiple,* 1868, Littré] ; sens 4, 1935, Alexis Carrel ; sens 5, 1857, Flaubert [« dont le nombre est important », 1863, Littré — préface du *Dict.*]). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui est composé d'éléments divers, qui n'est pas simple : *Un sentiment complexe et multiple. Le public est une respectable personne, mais il est bien multiple, il a bien des visages, et on ne le connaît pas* (Sainte-Beuve) ; et substantiv. : *Victor Hugo le multiple nichait sur tous les rayons à la fois* (Sartre). || **2.** Qui est constitué de plusieurs parties semblables ou de même nature : *Un ovaire multiple. Une poulie multiple. Il en est* [des toits] *de hauts et de bas, de simples et de multiples* (Claudel). || *Écho multiple,* écho qui répète le même son deux ou plusieurs fois de suite. || *Sujet multiple,* sujet du verbe composé de plusieurs termes. (Ex. : *La mouche et la fourmi contestaient de leur prix* [La Fontaine]). || **3.** *Spécialem.* En mathématiques, se dit d'un nombre qui contient exactement plusieurs fois un nombre donné : *Dix est un nombre multiple de deux.* || **4.** Qui se présente en plusieurs exemplaires (avec un nom au plur.) : *Les tentacules multiples des poulpes.* || **5.** Qui se présente sous des aspects nombreux et variés (avec un nom au plur.) : *De multiples activités lui sont offertes. Aspects multiples d'un phénomène. Bien diverti par ces multiples incidents, je pris congé de Grappa qui se retirait précisément pour la sieste* (Céline). || *Spécialem.* Dont le nombre est important : *En de multiples circonstances. De retour au pays, il est devenu, grâce à des protections multiples* [...], *gardien d'une chapelle* (Maupassant). *De multiples preuves établissent que l'immense majorité de la Nation française* [...] *voit dans l'autorité de la France Libre l'expression de ses vœux et de ses volontés* (De Gaulle). *La victime, atteinte de blessures multiples, a été transportée à l'hôpital* (Guimard).

• SYN. : **5** *différent, divers, innombrable, nombreux.*

◆ n. m. (sens 1, 1618, Trenchant, p. 320 [*plus petit commun multiple..,* 1874, Larousse] ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Nombre obtenu en multipliant un nombre entier quelconque : *Les multiples de sept, de neuf.* || *Plus petit commun multiple de plusieurs nombres,* le plus petit des multiples communs à ces nombres. || **2.** Tableau où aboutissent les dispositifs de concentration des lignes télégraphiques ou téléphoniques et qui permet l'établissement rapide de communications directes.

multipler [myltiple] v. tr. (de *multiple ;* 1963, Larousse). Faire aboutir une ligne téléphonique à un certain nombre d'organes de connexion placés en dérivation. (On dit aussi MULTIPLIER.)

multiplet [myltiplɛ] n. m. (de *multiple ;* 1963, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Ensemble de plusieurs raies voisines, dans un spectre d'émission ou d'absorption. || **2.** Ensemble de plusieurs lentilles, formant un système centré, utilisé surtout dans les objectifs photographiques.

multiplex [myltiplɛks] adj. et n. m. invar. (mot lat. signif. « multiple » [v. MULTIPLE] ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, 1963, Larousse). **1.** *Télégraphe multiplex,* appareil télégraphique permettant de transmettre simultanément plusieurs dépêches par une même ligne. || **2.** Émission diffusant des sons (en radio) ou des images (en télévision) provenant de plusieurs endroits distants les uns des autres, et qui est assurée par lignes téléphoniques, par câbles coaxiaux. par relais hertziens ou par des émetteurs de radiodiffusion. || **3.** Appareil de restitution photogrammétrique qui reconstitue une image plastique réduite du terrain, par projection optique, sur un écran horizontal mobile, des points homologues de deux photographies aériennes reportées sur verre.

multiplexage [myltiplɛksaʒ] n. m. (de *multiplex ;* 1968, Larousse). Transmission de plusieurs messages simultanés sur le même réseau.

multiplexeur [myltiplɛksœr] n. m. (de *multiplex ;* 1968, Larousse). Dispositif permettant de faire débiter, en parallèle sur une seule antenne, plusieurs émetteurs radioélectriques, toute réaction entre eux étant supprimée.

multipliable [myltiplijabl] adj. (de *multiplier ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « qui se multiplie » ; sens actuel, 1549, R. Estienne). Qui peut être multiplié : *Tout nombre est multipliable.*

multipliant, e [myltiplijɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *multiplier ;* v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « qui multiplie » ; sens actuel, 1829, Boiste [comme n. m. ; *figuier multipliant,* 1874, Larousse]). *Figuier multipliant,* ou *multipliant* n. m., banian.

multiplicande [myltiplikɑ̃d] n. m. (lat. *multiplicandus,* qui doit être multiplié. adj. verbal de *multiplicare* [v. MULTIPLIER] ; 1552, J. Peletier, p. 10). L'un ou l'autre des facteurs d'un produit de deux facteurs, l'autre étant appelé *multiplicateur.*

multiplicateur, trice [myltiplikatœr, -tris] adj. et n. (bas lat. *multiplicator,* qui multiplie, du lat. class. *multiplicatum,* supin de *multiplicare* [v. MULTIPLIER] ; 1903, Larousse). Qui multiplie, qui sert à multiplier : *Élément, appareil multiplicateur. L'opinion courante voit dans la machine une augmentatrice et une multiplicatrice de la puissance humaine* (Duhamel).

◆ **multiplicateur** n. m. (sens I, 1515, Platin [p. 13], puis 1680, Richelet ; sens II, 1, 1931, Larousse [« galvanomètre », 1845, Bescherelle ; *multiplicateur d'électrons,* 1959, Robert ; *multiplicateur de fréquence,* 1931, Larousse] ; sens II, 2, 1949, Larousse ; sens 11. 3, 1963, Larousse).

I. Celui des deux facteurs d'un produit qui joue le rôle d'opérateur, l'autre étant appelé *multiplicande.*

II. 1. Cadre sur lequel est enroulé un fil conducteur entouré d'un isolant. || *Multiplicateur d'électrons,* dispositif permettant, grâce à l'émission électronique secondaire, d'augmenter considérablement la sensibilité d'une cellule photoélectrique. || *Multiplicateur de fréquence,* transformateur statique que l'on utilise pour élever la fréquence fondamentale des courants produits par un générateur de haute fréquence. || **2.** *Multiplicateur de vitesse,* organe transmettant, en l'accélérant, le mouvement d'un arbre moteur à un arbre mené. || **3.** Moulinet de pêche à tambour tournant, dont le rapport du

tour de manivelle au tour de tambour n'est pas égal à l'unité.

multiplicatif, ive [myltiplikatif, -iv] adj. (bas lat. *multiplicativus,* qui sert à multiplier, du lat. class. *multiplicutum,* supin de *multiplicare* [v. MULTIPLIER] ; 1550, Roussat [p. 84], puis 1770, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Qui multiplie, qui a pour effet de multiplier : *Une cause multiplicative.* || **2.** En grammaire, se dit d'un terme ou d'un élément qui sert à indiquer la multiplication ou la répétition : *Un suffixe multiplicatif. En latin, « bis », « ter » (deux fois, trois fois) sont des adverbes multiplicatifs.*

● SYN. : **1** *multiplicateur.*

multiplication [myltiplikasjɔ̃] n. f. (lat., *multiplicatio,* accroissement, augmentation, et, en arithmétique, multiplication », de *multiplicatum,* supin de *multiplicare* [v. MULTIPLIER] ; XIII[e] s., *Algorisme,* au sens II, 1 [*table de multiplication,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens I, 1, 1370, Oresme [*multiplication des pains,* 1868, Littré] ; sens I, 2, 1370, Oresme, puis 1546, Rabelais [*multiplication asexuée,* 1959, Robert ; *multiplication végétative,* 1959, Robert — *multiplication,* même sens, 1754, Ch. Bonnet] ; sens II, 2, 1903, Larousse).

I. 1. Augmentation en nombre : *La multiplication des délits. La multiplication des accidents de la route entraîne le relèvement des tarifs de l'assurance automobile.* || *Multiplication des pains,* double miracle de Jésus-Christ, qui, d'après l'Évangile, nourrit une première fois plus de 5 000 personnes avec cinq pains et deux poissons (Marc, VI, 31-44 ; Jean, VI, 1-15) et une seconde fois plus de 4 000 personnes avec sept pains et plusieurs petits poissons (Matth., XV, 32-39 ; Marc, VIII, 1-10). || **2.** *Vx.* Reproduction des êtres vivants par voie de génération : *Depuis la multiplication du genre humain, il n'y avait pas d'exemple que Dieu eût permis le mariage de frère à sœur* (Bossuet). || Auj. *Multiplication asexuée,* ou simplem. *multiplication,* en biologie, reproduction asexuée, c'est-à-dire sans le concours de gamètes, des protozoaires et de certains invertébrés, qui s'effectue par gemmiparité ou par scissiparité. || *Multiplication végétative,* en botanique, production de nouveaux pieds à partir d'éléments de la plante mère, à l'exclusion des graines, soit naturelle (stolons du fraisier, drageons du lilas, caïeux de la tulipe, etc.), soit artificielle (bouturage, marcottage).

II. 1. Opération qui a pour but d'obtenir, à partir de deux nombres, le *multiplicande* et le *multiplicateur,* un troisième nombre, le *produit,* formé avec le multiplicande comme le multiplicateur est formé avec l'unité : *Savoir faire une multiplication. La multiplication de 12 par 7.* || *Table de multiplication,* ou *table de Pythagore,* table donnant les produits l'un par l'autre des dix premiers nombres : *Mon enfant, pour le distraire, repasse la table de multiplication* (France). || **2.** Rapport dont on augmente le régime de deux engrenages dans une transmission de mouvement, de telle sorte que la vitesse de rotation de l'arbre entraîné soit supérieure à celle de l'arbre entraînant.

● SYN. : **I, 1** *accroissement, extension, intensification, recrudescence, redoublement ;* **2** *prolifération, pullulement.*

multiplicité [myltiplisite] n. f. (bas lat. *multiplicitas,* mêmes sens, du lat. class. *multiplicatum,* supin de *multiplicare* [v. MULTIPLIER] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* aux sens 1-2). **1.** Caractère de ce qui est multiple, de ce qui n'est pas simple, mais formé d'éléments divers : *Les vieilles théories sur la multiplicité foncière de notre personne* (Bourget). || **2.** Grand nombre : *La multiplicité des étoiles. La multiplicité des lois est la maladie des États représentatifs* (Constant). *Supposez les bras condamnés au repos en raison de la multiplicité et de la variété des machines ; admettez qu'un mercenaire unique et général, la matière, remplace les mercenaires de la glèbe et de la domesticité : que ferez-vous du genre humain désoccupé ?* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *complexité, diversité, hétérogénéité ;* **2** *abondance, foison, pléthore, profusion, prolifération, pullulement.*

multiplié, e [myltiplije] adj. (part. passé de *multiplier ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge*). Qui est nombreux, qui est répété ou reproduit un grand nombre de fois : *Des démarches multipliées. La grande capitale aux bruits multipliés* (Hugo). *Cette montée, cette marée d'adoration et de désir qui vient battre votre image multipliée* [de Greta Garbo] *n'a pas une source impure* (Mauriac).

multiplier [myltiplije] v. intr. (lat. *multiplicare,* augmenter, accroître, et, en arithmétique, « multiplier », de *multiplex, -plicis* [v. MULTIPLE] ; v. 1155, Wace, au sens 2 ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** *Vx.* Augmenter en nombre : *Les expériences qui nous en donnent l'intelligence multiplient continuellement* (Pascal). || **2.** *Vx* ou *littér.* Augmenter en nombre par la reproduction : *Croissez et multipliez* (Bible). *Les hommes ne multiplient pas aussi aisément qu'on le pense...* (Voltaire). || **3.** *Fig.* S'étendre de plus en plus, envahir des domaines de plus en plus nombreux : *Et cette maladie qu'était l'amour de Swann avait tellement multiplié, il était si étroitement mêlé à toutes les habitudes de Swann...* (Proust).

● SYN. : **2** *croître, proliférer ;* **3** *s'amplifier, s'étendre, foisonner* (fam.), *grossir.*

◆ v. tr. (sens I, 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge ;* sens I, 2, 1672, Sacy ; sens II, 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens II, 2, 1963, Larousse).

I. 1. Rendre plus nombreux, accroître la quantité de : *Multiplier les erreurs. Multiplier les tentatives auprès de quelqu'un. Plus vous multipliez les lois, plus vous les rendez méprisables* (Rousseau). *Comme un écrivain qui veut atteindre la dernière précision de sa forme multiplie les brouillons, rature* (Valéry). *Notre groupe « Lorraine » multipliait, avec les bombardiers de la Royal Air Force, les attaques contre les communications adverses* (De Gaulle). || **2.** *Spécialem.* Augmenter le nombre des êtres vivants par la reproduction : *Multiplier des plantes par boutures.*

II. 1. Faire la multiplication d'un nombre par un autre : *Multiplier 2 par 3.* || **2.** Syn. de MULTIPLER.

● SYN. : **I, 1** *augmenter, centupler, décupler, étendre, intensifier, redoubler, répéter.*

◆ **se multiplier** v. pr. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch ; sens 3, 1687, Bossuet). **1.** Devenir plus nombreux ; se produire en grand nombre : *Les cas de grippe se sont multipliés au cours des dernières semaines. Les embûches peuvent se multiplier* (Vian). || **2.** Se reproduire, en parlant des êtres vivants : *Les lapins se multiplient rapidement. Si tu laisses se multiplier les cafards, me dit mon père, alors naissent les droits des cafards* (Saint-Exupéry). || **3.** *Fig.* Faire preuve d'une activité extrême, donner l'impression que l'on est partout à la fois : *L'évêque, bon, vaillant, généreux, se multiplie* (Michelet). *Un jeune homme qui se précipite en se multipliant* (Bataille).

● SYN. : **1** *s'accroître, augmenter, croître, se développer, s'étendre, grossir, redoubler ;* **2** *foisonner* (fam.), *proliférer, pulluler.*

multiplieuse [myltiplijøz] n. f. (de *multi-* et de *plier ;* 1963, Larousse). Appareil permettant de plier automatiquement et à grande vitesse des lettres ou des documents divers à un format correspondant aux enveloppes utilisées.

multipolaire [myltipɔlɛr] adj. (de *multi-* et de *polaire ;* 1868, Littré, au sens 1 [pour des appareils jumelés, 1931, Larousse] ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Se dit d'un appareil électrique qui a plus de deux pôles : *Dynamo multipolaire.* || *Spécialem.* Se dit d'appareils jumelés (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, etc.) se montant sur plusieurs conducteurs à deux potentiels différents. || **2.** Se dit d'un neurone dont le corps cellulaire est entouré de plusieurs dendrites.

multipôle [myltipol] n. m. (de *multi-* et de *pôle ;* 1968, Larousse). Ensemble de plusieurs pôles électriques ou magnétiques.

1. multiprise [myltipriz] adj. (de *multi-* et de *prise ;* 1971, P. Gilbert, p. 330). Se dit d'une pince dont le point d'articulation peut occuper plusieurs positions.

2. multiprise [myltipriz] n. f. (de *multi-* et de *prise ;* 1975, Larousse). Prise de courant électrique qui permet de relier au réseau plusieurs appareils.

multiprogrammation [myltiprɔgramasjɔ̃] n. f. (de *multi-* et de *programmation ;* 1968, Larousse). Mode d'exploitation d'un ordinateur permettant l'exécution de plusieurs programmes avec une même machine, soit en simultanéité, soit en alternance.

multipropriété [myltiprɔprijete] n. f. (de *multi-* et de *propriété ;* 6 nov. 1967, *l'Express*). Formule de copropriété applicable aux résidences secondaires, et dans laquelle chaque copropriétaire a l'usage du local pendant une tranche déterminée.

multiracial, e, aux [myltirasjal, -o] adj. (de *multi-* et de *racial ;* 17 juin 1965, *le Monde*). Se dit d'une communauté, d'un lieu où coexistent plusieurs races.

multirisque [myltirisk] adj. (de *multi-* et de *risque ;* v. 1960). Se dit d'une assurance qui couvre plusieurs risques par un même contrat : *Une police multirisque.*

multiséculaire [myltisekylɛr] adj. (de *multi-* et de *séculaire ;* 1868, Littré). Qui a duré plusieurs siècles : *Des arbres multiséculaires.*

multisoc [myltisɔk] adj. et n. (de *multi-* et de *soc ;* 1874, Larousse). Se dit des instruments de labourage qui sont pourvus de plusieurs socs. (Syn. POLYSOC.)

multistandard [myltistɑ̃dar] adj. invar. (de *multi-* et de *standard ;* 1963, Larousse). Se dit d'un récepteur de télévision conçu de manière à pouvoir reproduire des images provenant d'émetteurs utilisant des normes différentes.

multitraitement [myltitrɛtmɑ̃] n. m. (de *multi-* et de *traitement ;* 1968, Larousse). Technique d'utilisation d'un ordinateur dans laquelle plusieurs unités d'entrée et de sortie travaillent simultanément à un ou plusieurs programmes en ayant accès à des mémoires ou à des organes de calcul communs.

multitube [myltityb] adj. et n. m. (de *multi-* et de *tube ;* 1949, Larousse). Se dit d'un canon lance-fusées constitué de plusieurs tubes.

multitubulaire [myltitybylɛr] adj. (de *multi-* et de *tubulaire ;* 1931, Larousse). Se dit d'une chaudière à vapeur ou à eau chaude dont la surface de chauffe est essentiellement constituée par de nombreux tubes que parcourt l'eau, ou le mélange d'eau et de vapeur, et qui sont exposés à la chaleur du foyer ou des gaz chauds.

multitude [myltityd] n. f. (lat. *multitudo, -dinis,* grand nombre, foule de gens, la foule, le vulgaire, de *multus,* nombreux ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *multitudine* [*multitude,* v. 1155, Wace], au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, 1662, Corneille). **1.** Très grand nombre d'êtres ou de choses : *La multitude des espèces de plantes de la montagne. Une multitude de voitures encombre les rues.* || **2.** *Vx* et *littér.* Rassemblement d'un grand nombre de personnes, foule : *Tout le bonheur parfait qui fuit la multitude | A besoin du silence et de la solitude* (Lamartine). || **3.** *Péjor.* et *littér.* Par opposition à l'individu, le commun des hommes : *Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle* (Bossuet). *La multitude suit docilement les meneurs.*

• SYN. : **1** *armée, bande, cargaison, cohorte, essaim, flopée* (fam.), *flot, harde, horde, légion, meute, nuée, tas, troupeau.*

multivalve [myltivalv] adj. et n. m. (de *multi-* et de *valve ;* 1752, Trévoux). Se dit d'une coquille ou d'une enveloppe composée de nombreuses pièces, ou valves, ainsi que de l'animal qui en est pourvu : *Les crustacés cirripèdes ont une carapace multivalve.*

munichois, e [mynikwa, -az] adj. et n. (de *Munich,* n. franç. de la capitale de la Bavière, allem. *München ;* 1931, Larousse [art. *Munich*], au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Relatif à Munich ; habitant ou originaire de cette ville. || **2.** Partisan des accords de Munich, conclus en 1938.

municipal, e, aux [mynisipal, -o] adj. (lat. *municipalis,* de municipe, de ville municipale, de *municipium* [v. MUNICIPE] ; 1474 [d'après Bloch-Wartburg], puis 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1527, Dassy [*officiers municipaux,* 1690, Furetière ; *maison municipale,* 1874, Larousse] ; sens 2, 1835, Acad. [*garde municipal,* 1834, Landais — *municipal,* n. m., 1845, Bescherelle]). **1.** Qui concerne un municipe, les municipes : *Cicéron était d'origine municipale* (Littré). || **2.** Qui est relatif à l'administration d'une commune : *Un arrêté municipal. Des élections municipales. Conseiller municipal.* || *Conseil municipal,* v. CONSEIL. || Vx. *Officiers municipaux,* magistrats, fonctionnaires qui administrent une commune. || *Maison municipale,* mairie. (Vieilli.) || **3.** Qui appartient à une municipalité, qui est soumis à son administration : *Stade municipal. Douches municipales.* || *Garde municipale de Paris,* v. GARDE 1. || *Garde municipal,* ou, substantiv., *municipal* (et, par abrév. pop., *cipal*), v. GARDE 2 et CIPAL.

municipalisation [mynisipalizasjɔ̃] n. f. (de *municipaliser ;* 1936, Capitant). Rachat, par une commune, de biens privés, en particulier de terrains pour y construire des immeubles d'habitation : *Municipalisation des sols.*

municipaliser [mynisipalize] v. tr. (de *municipal ;* 1798, Acad. [« opérer la municipalisation d'un bien », 18 mars 1966, *le Monde*]). Soumettre au contrôle de la municipalité. || *Spécialem.* Opérer la municipalisation d'un bien.

municipalisme [mynisipalism] n. m. (de *municipal ;* 1859, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Vx.* Système de gouvernement fondé sur l'administration municipale. || **2.** Tendance à l'intervention des communes dans la vie économique par la création de services publics à caractère industriel ou commercial.

municipalité [mynisipalite] n. f. (dér. savant de *municipal ;* 1756, V. de Mira-beau, au sens 1 [« le maire et ses adjoints », 1936, Capitant] ; sens 2, 1793, Brunot ; sens 3, 1798, Brunot). **1.** Ensemble du maire et des conseillers municipaux : *Les élections municipales ont pour objet le renouvellement des municipalités.* || *Spécialem.* Le maire et ses adjoints. || **2.** Ville, territoire soumis à l'administration municipale : *Une municipalité rurale.* || **3.** *Vx.* Siège de l'administration municipale : *Un homme avec lequel j'ai contracté un mariage moral, et qui parle de réparer ses torts en m'épousant à la « municipalité »* (Balzac).

• SYN. : **3** *hôtel de ville, mairie.*

municipe [mynisip] n. m. (lat. *municipium,* ville municipale, de *municeps, -ci-pis,* citoyen d'une ville municipale, concitoyen, de *munia,* charges, fonctions, devoirs, et de *capere,* prendre, assumer ; 1548, Huguet). Ville soumise à Rome, mais qui continuait de se gouverner selon ses propres lois et dont les habitants jouissaient du droit de cité.

munie [myni] n. f. ou **munia** [mynja] n. m. (lat. scientif. moderne *munia,* même sens, d'origine incertaine ; 1931, Larousse [*munie* et *munia*]). Très petit passereau au plumage brun varié de blanc, au bec massif et pointu, appelé aussi *moineau du Japon, calfat, damier, capucin,* par les oiseliers.

munificence [mynifisɑ̃s] n. f. (lat. *munificentia,* générosité, de *munificus,* libéral, généreux, dér. de *munus,* fonction, service rendu, don, présent, faveur, et de *facere,* faire ; 1354, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** *Littér.* Disposition qui porte à donner avec une grande libéralité : *Tous ceux qui entrèrent dans le mouvement impérial reconstituèrent leurs fortunes et retrouvèrent leurs biens par la munificence de l'Empereur* (Balzac). *Puis Sartre, dont la munificence était légendaire, nous embarqua dans un taxi, et [...] nous abreuva de cocktails jusqu'à deux heures du matin* (Beauvoir). || **2.** Étalage de générosité : *Depuis la munificence qu'il avait déployée le soir du bal des Familles* (Romains).

• SYN. : **1** *générosité, largesse, libéralité, prodigalité ;* **2** *magnificence.*

munificent, e [mynifisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *munificence ;* 1840, Acad.). *Littér.* Qui donne avec générosité, qui est porté aux

largesses : *Soyez, comme à l'ordinaire, munificent* (Malraux).

munir [mynir] v. tr. (lat. *munire,* construire, fortifier, protéger ; début du XIV^e^ s., Gilles li Muisis, au sens de « protéger, garantir » [au fig.] ; sens 1, v. 1330, Digulleville ; sens 2. 1580, Montaigne [*munir un malade des sacrements,* 1692, Racine]). **1.** *Class.* Garnir de fortifications ; pourvoir, une place de guerre, une armée des choses nécessaires à sa défense ou à sa subsistance : *Vous pouvez cependant faire munir ces places* (Corneille). || **2.** *Munir quelqu'un* ou *quelque chose de,* le pourvoir, l'équiper de ce qui est nécessaire ou utile : *Munir un voyageur de provisions, un enfant d'argent de poche. Munir une porte d'un verrou de sûreté. Un véhicule muni de ceintures de sécurité. J'ai quitté la France muni de passeports en règle* (France). *Au-dessus de la route désolée passaient des fils électriques munis de grosses sphères argentées : une fois de plus, Gaugrand se demanda à quoi elles servaient* (Marceau). || *Munir un malade des sacrements,* lui administrer les sacrements des malades et de l'eucharistie.

• SYN. : **2** *assortir, charger, doter, garnir, lester* (fam.), *nantir.*

◆ **se munir** v. pr. (sens 1, v. 1501, Destrees ; sens 2, milieu du XVI^e^ s., Amyot). **1.** Prendre, emporter avec soi pour faire face aux besoins : *Se munir d'un cahier et de quoi écrire. Se munir d'une lettre de recommandation. Prenant les livres un à un des mains de la vieille dame, il les répartit pieusement entre les deux cabas dont il avait eu soin de se munir* (Troyat) ; et par extens. : *Se munir de patience.* || **2.** *Class.* et *littér.* Se garantir, s'assurer contre quelque chose, se mettre en état de le supporter ou de lui résister : *Ils se seront munis de tous côtés par des précautions infinies, enfin ils auront tout prévu, excepté leur mort* (Bossuet). *La mère Angélique se munissait de longue main pour cette résolution capitale* [la clôture] (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *s'armer, se pourvoir, se précautionner, se prémunir.*

munition [mynisjɔ̃] n. f. (lat. *munitio,* travail de fortification, rempart, action de frayer, de consolider la voie, de *munitum,* supin de *munire* [v. MUNIR] ; XIV^e^ s., *Dict. général,* écrit *municion* [*munition,* 1535, Olivétan], au sens de « fortification, endroit fortifié » ; sens 1, 1636, Monet [« approvisionnements nécessaires... à la défense d'une place... », 1538, R. Estienne ; *pain de munition,* 1562, Du Pinet ; *avoir des munitions — de gueule —,* 1640, Oudin] ; sens 2, av. 1553, Rabelais [*n'avoir plus de munitions,* 1931, Larousse]). **1.** *Vx.* Action de munir ; chose dont on munit. || *Au plur.* et *vx.* Approvisionnements nécessaires à la subsistance et à la défense d'une place, d'une armée : *Munitions de bouche, de guerre. Quand on n'a ni soutiens ni munitions, il y a un moment où il faut capituler* (Balzac). || *Pain de munition,* autref., pain en forme de boule, distribué pour deux jours à chaque homme de troupe. || Fam. *Avoir des munitions,* avoir des provisions pour faire un bon repas. || **2.** *Au plur.* Tous les projectiles et les éléments (cartouches, obus, charges de poudre, fusées, amorces, etc.) nécessaires à l'alimentation des armes à feu (au plur.) : *Le ravitaillement en munitions. Dépôt de munitions. Les cargos, portant, là où il faut, les matières premières, les armes, les munitions, naviguent d'ordinaire dans les convois* (De Gaulle). || Fig. et fam. *N'avoir plus de munitions,* être sans argent.

munitionnaire [mynisjɔnɛr] n. m. (de *munition ;* 1572, Huguet). Sous l'Ancien Régime, agent qui était chargé de fournir et de distribuer aux troupes les vivres et les fourrages : *L'aînée avait sa chimère, elle voyait dans l'azur un fournisseur, quelque bon gros munitionnaire* (Hugo).

munitionner [mynisjɔne] v. tr. (de *munition ;* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné). *Vx.* Pourvoir de munitions (approvisionnements) : *Munitionner une place.*

munster [mœ̃stɛr] n. m. (emploi comme n. commun de *Munster,* n. d'un chef-lieu de canton du Haut-Rhin, réputé pour son fromage ; 1903, Larousse). Fromage à pâte grasse, fabriqué avec du lait de vache, dans les vallées des deux versants des Vosges, en particulier dans celle de Munster : *Du munster au cumin.*

muntjac [mœ̃tʒak] n. m. (angl. *muntjak,* même sens [fin du XVIII^e^ s.], de *minchek,* même sens, mot d'une langue de Java ; 1874, Larousse). Petit cerf, de la taille d'un chevreuil, à pelage brun jaunâtre, répandu du nord de l'Inde jusqu'en Chine et dans les îles de la Sonde.

muon [myɔ̃] ou **mu** [my] n. m. (de *mu* et de [*électr*]*on ;* 1968, Larousse). Particule élémentaire (μ), ayant une charge électrique positive ou négative égale à celle de l'électron et dont la masse vaut 207 fois celle de l'électron.

muonique [myɔnik] adj. (de *muon ;* 1968, Larousse). Relatif au muon : *Charge muonique.*

muphti n. m. V. MUFTI.

muqueux, euse [mykø, -øz] adj. (lat. *mucosus,* muqueux, mucilagineux, de *mucus,* morve, mucus nasal ; 1520, Chauliac, au sens de « qui produit du mucus » [en parlant, par ex., d'une chair contuse] ; sens 1, 1801, Fourcroy, VII, 140 ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1810, Capuron [*plaques muqueuses,* 1855, Nysten ; *râle muqueux,* 1845, Bescherelle]). **1.** Qui est de la nature des mucosités, du mucus : *Sécrétion muqueuse.* || **2.** *Glandes muqueuses,* glandes qui sécrètent du mucus : *Glandes muqueuses de l'estomac.* || **3.** *Fièvre muqueuse,* nom donné jadis aux fièvres typhoïdes et paratyphoïdes légères. || *Plaques muqueuses,* éruption que l'on observe à la période secondaire de la syphilis. || *Râle muqueux,* bruit qui s'entend à l'auscultation, lorsque l'air, à sa sortie des poumons, traverse des amas de matière visqueuse.

◆ **muqueuse** adj. et n. f. (1810, Capuron [*membrane muqueuse ; muqueuse,* n. f., 1835, Balzac]). *Membrane muqueuse,* ou *muqueuse* n. f., membrane épithéliale qui tapisse l'une des cavités ou l'un des conduits du corps ayant un orifice à l'extérieur (voies respiratoires, génitales, urinaires, tube digestif), et dont la surface est humectée de mucus : *Muqueuse buccale, œsophagienne, intestinale. Muqueuse nasale.*

mur [myr] n. m. (lat. *murus,* mur [d'une ville, d'une maison], remblai, digue, et, au fig., « défense, protection » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 5 [*le mur de la vie privée,* 31 oct. 1823, Stendhal] ; sens 1, v. 1225, *Barlaham* [*grand mur,* 1792, *Encycl. méthodique ; gros mur,* 1640, Oudin ; *mur d'allège,* 1903, Larousse ; *mur d'appui,* 1694, Acad. ; *mur de parapet,* 1874, Larousse ; *mur de clôture,* 1690, Furetière ; *mur de dossier,* 1868, Littré ; *mur dosseret,* 1874, Larousse ; *mur de façade, mur portant,* 1959, Robert ; *mur de fondation,* 1874, Larousse ; *mur pignon,* 1963, Larousse — d'abord *mur de pignon,* 1868, Littré ; *mur de soubassement,* 1874, Larousse ; *mur de terrasse,* 1868, Littré ; *mur de soutènement,* 1721, Trévoux ; *mur de revêtement,* 1874, Larousse ; *coller quelqu'un au mur,* 1929, Larousse, art. *coller* — d'abord *mettre.. au mur,* 1903, Larousse ; *entre quatre murs,* 1758, Diderot — « en prison », 1868, Littré ; *(être) dans ses murs,* 1959, Robert ; *ne laisser que les (quatre) murs,* 1704, Regnard ; *raser les murs,* 1890, Maupassant ; *sauter le mur,* 1931, Larousse — *faire le mur,* 1903, Esnault ; *se cogner la tête contre les murs,* 1935, Acad. — d'abord *se battre la tête/ se donner de la tête contre un mur,* 1640, Oudin ; *mettre quelqu'un au pied du mur,* 1718, Acad. — d'abord *réduire.. au pied du mur,* 1694, Acad. ; *se mettre le dos au mur,* 1959, Robert ; *les murs ont des oreilles,* 1690, Furetière, art. *oreille*] ; sens 2, 1738, Ch. Rollin ; sens 3-4, 1690, Furetière. [*faire le mur,* 1940, Esnault] ; sens 6, 1959, Robert [*un mur de glace,* même sens, 1883, Renan] ; sens 7, 1959, Robert [*mur sonique — mur du son,* 1949, Larousse ; *mur thermique,* 1963, Larousse — *mur de la chaleur,* 1959, Robert]). **1.** Ouvrage de maçonnerie, d'une épaisseur variable, formé de matériaux superposés et généralement liés avec du mortier (chaux, plâtre, ciment, parfois terre), et qui sert à enclore un espace, à soutenir des terres, à constituer les côtés d'une maison et à en supporter les étages : *Mur de moellon, de brique. Mur en pisé. Mur de pierres sèches. Élever, abattre un mur. Un*

pan de mur. Le parement d'un mur. Je ne vois rien qu'un ciel hostile | Et les murs nus de ma prison (Apollinaire). *Le mur d'un jardin de chez nous peut enfermer plus de secrets que le mur de Chine* (Saint-Exupéry). *Sur les murs, de grandes cartes marines indiquent la situation, heure par heure mise au point, de tous les convois alliés, de tous les navires de guerre, de tous les avions en mission...* (De Gaulle). *Elle ouvrit un petit placard, dissimulé dans le mur, en tira une bouteille, des verres* (Troyat). *Les murs des immeubles sont hauts, ils dressent leurs faces pleines de fenêtres et de balcons* (Le Clézio). || *Grand mur,* dans un jeu de paume, mur contre lequel il n'y a pas de toit. || *Gros mur,* chacun des murs qui forment l'enceinte d'un bâtiment. || *Mur d'allège,* mur formant l'appui d'une croisée. || *Mur d'appui* ou *de parapet,* v. APPUI. || *Mur de clôture,* mur servant à clore une propriété et n'ayant généralement aucune charge à supporter. || *Mur coupe-feu,* v. COUPE-FEU || *Mur de dossier,* ou *mur dosseret,* mur qui s'élève audessus d'un toit et auquel sont adossés les tuyaux de cheminée. || *Mur de façade,* ou *mur portant,* mur qui limite une construction à l'extérieur, sur les faces principales. || *Mur de fondation,* mur qui supporte le poids entier d'une construction. || *Mur pignon,* mur qui limite une construction sur les faces latérales ou secondaires. || *Mur de refend,* v. REFEND. || *Mur-rideau,* v. à l'ordre alphab. || *Mur de soubassement,* mur qui prolonge le mur de fondation audessus du sol. || *Mur de terrasse, de soutènement* ou*de revêtement,* mur destiné à s'opposer à la poussée des terres. || *Coller quelqu'un au mur,* le fusiller. || *Mur des Fédérés,* v. FÉDÉRÉ n. m. || *Entre quatre murs,* à l'intérieur d'une pièce, en particulier en prison : *S'enfermer entre quatre murs pour travailler. Demeurer captif entre quatre murs.* || *Être dans ses murs,* avoir une maison à soi. || *Ne laisser que les quatre murs,* vider une maison, une habitation de tout ce qu'elle contient. || *Raser les murs,* longer au plus près les murs des maisons, de façon à passer inaperçu. || *Sauter le mur, faire le mur,* s'échapper d'un lieu (caserne, collège, etc.) sans y être autorisé. || Fig. *Se cogner la tête contre les murs,* avoir des réactions de désespoir, d'impuissance. || Fig. *Mettre quelqu'un au pied du mur,* l'obliger à prendre un parti, une décision sans équivoque : *Mais, mis au pied du mur, eux* [les Cambremer] *et même leur cocher eussent été incapables de nous conduire aux splendides endroits, un peu secrets, où nous conduisait M*[me] *Verdurin* (Proust). || Fig. *Se mettre le dos au mur,* s'interdire toute possibilité de fuir, de reculer, de changer de position. || Fig. *Les murs ont des oreilles,* on peut être épié, espionné sans s'en douter. || **2.** *Spécialem.* Dans l'Antiquité, muraille élevée à des fins de protection, de défense : *Mur de César. Mur d'Hadrien.* (V. aussi MURS n. m. pl.) || **3.** Ouvrage qui n'est pas en maçonnerie, ou paroi naturelle, formant enceinte, cloison, séparation, barrière : *Un mur de terre, de planches. Les murs d'une grotte. Le mur à pic d'un précipice. Du mur de glaise une odeur de champignon suintait, pleine d'enfance* (Malraux) ; et par extens. : *Un mur de brume, de brouillard, de pluie.* || **4.** *Fig.* Se dit de personnes unies pour résister, s'opposer avec cohésion à quelque chose : *Il y avait encore plein de gens* [à l'arrêt de l'autobus], *et ils formaient un mur hostile autour de la boîte à numéros* (Vian). || *Faire le mur,* en parlant des joueurs d'une équipe de football, se disposer en rang serré, devant leurs buts, pour opposer une défense sans faille à l'adversaire. || **5.** *Fig.* Se dit de ce qui constitue un obstacle au rapprochement, à la communication entre personnes : *Un mur d'incompréhension, de silence. Je me heurtais à un désespérant mur d'indifférence* (Gide). || *Le mur de la vie privée,* expression qui traduit l'idée que la vie privée d'un homme public ne doit pas être mise en cause, notamment dans la presse. || **6.** *Fig.* Se dit d'une personne insensible ou inébranlable, qu'on ne peut faire changer d'opinion, de résolution : *C'est un mur. C'est parler à un mur.* || **7.** *Mur sonique,* ou *mur du son,* ensemble des phénomènes aérodynamiques qui se produisent lorsqu'un mobile se déplace dans l'air à une vitesse voisine de celle du son : *Franchir le mur du son.* || *Mur thermique,* ou *mur de la chaleur,* ensemble des phénomènes calorifiques qui se manifestent aux très grandes vitesses et qui peuvent limiter les performances aériennes dans l'atmosphère.

• SYN. : **1** *cloison, muraille, muret, murette, paroi ;* **2** *enceinte, rempart ;* **5** *barrière, fossé.*

◆ **murs** n. m. pl. (sens 1, v. 980, *Passion du Christ* [au sing., 1080, *Chanson de Roland*] ; sens 2, 1640, Corneille). **1.** Enceinte d'une ville fortifiée : *Les trompettes n'ont jamais gagné de bataille, et n'ont fait tomber de murs que ceux de Jéricho* (Voltaire). || **2.** La ville elle-même, et, *par extens.*, tel lieu clos ou telle entreprise, telle administration (dans des expressions) : *Saint-Paul-hors-les-Murs* [basilique de Rome]. *Une personnalité de marque est dans nos murs. Attaquons dans leurs murs ces conquérants si fiers* (Racine).

• SYN. : **1** *murailles, remparts.*

mûr, e [myr] adj. (lat. *maturus,* mûr [au pr. et au fig.] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *meür* [*mûr,* XVII[e] s.], au sens 1 [*tomber comme un fruit mûr,* 1959, Robert ; *en dire de vertes et de pas mûres,* 1959, Robert — *en bailler de belles, de vertes et de meüres,* même sens, milieu du XV[e] s., *Quinze Joyes de mariage*] ; sens 2, 1665, Molière ; sens 3, v. 1220, Coincy [*un homme mûr,* v. 1165, Gautier d'Arras — écrit ... *meür ;* péjor., 1668, La Fontaine — *meüre ;* « en âge d'être mariée, en parlant d'une jeune fille », 1546, Rabelais] ; sens 4, v. 1206, Guiot de Provins [pour l'esprit, v. 1265, J. de Meung ; *un esprit mûr,* 27 oct. 1851, Sainte-Beuve] ; sens 5, 1690, Furetière [*être mûr pour,* 1646, Rotrou ; *être mûr pour le cabanon,* XX[e] s. ; *après mûre.. délibération,* 1588, Montaigne — écrit ...*meüre..*] ; sens 6, 1640, Oudin ; sens 7, 1920, Bauche). **1.** Se dit d'un fruit, d'une graine qui sont parvenus à leur plein développement et peuvent être récoltés : *Une pomme mûre. Du blé mûr. La vendange a lieu dès que le raisin est mûr. Il me semblait goûter à un fruit trop mûr, par un couteau d'acier pelé* (Gide). *C'était un des derniers soirs de septembre ; mais l'été s'attardait autour des arbres et parfois un souffle tiède nous apportait une odeur de prunes et de raisins mûrs* (Arland). || Fig. *Tomber comme un fruit mûr,* en parlant d'une situation, évoluer favorablement vers l'issue qu'on souhaite. || Fam. *En dire de vertes et de pas mûres,* dire des choses très crues. || **2.** Se dit d'un abcès bien collecté, qui est près de percer, et qu'il est temps d'ouvrir. || **3.** *Age mûr,* âge qui suit la jeunesse et correspond à un complet développement physique : *À partir de son âge mûr, il* [B. Constant] *ne s'en prend aux dogmes que parce qu'ils interdisent, croit-il, aux esprits de sa sorte l'approche du divin* (Mauriac). *J'ai entendu une porte s'ouvrir ; un ecclésiastique d'âge mûri en surplis, m'a abordé* (Butor). || *Un homme mûr,* un homme qui a atteint la quarantaine : *Ainsi l'homme mûr cherche à se consoler en médisant de la jeunesse* (Mauriac). || Péjor. *Une personne mûre, une femme mûre,* ou *un peu mûre,* une femme qui n'est plus jeune : *Il avait malheureusement comme perspective deux dames déjà mûres assises l'une à côté de l'autre* (Proust). *L'autre rougit. Il avait trouvé Mme Visconti bien belle. Il aimait les femmes un peu mûres, ce cerne profond sous les yeux...* (Aragon). || **4.** *Fig.* Se dit d'une personne qui a une grande maturité d'esprit, qui est en pleine possession de ses facultés intellectuelles : *Il faut bien reconnaître qu'il n'est peut-être pas exactement le mari que ton père et moi aurions pu souhaiter. Il n'est pas tout à fait assez mûr... Je ne parle pas de son âge... C'est une question de tempérament. Ton père était mûr à vingt-cinq ans* (Sarraute) ; et par extens. : *Il a beaucoup changé. L'esprit est plus mûr. La nécessité l'a rendu actif* (Maurois). || *Un esprit mûr,* un homme posé, réfléchi, que l'expérience a formé. || **5.** *Fig.* Se dit de ce qui est parvenu à un degré d'évolution suffisant pour être divulgué, réalisé, etc. : *D'ailleurs mes idées ne sont pas mûres et j'ai besoin de revoir mon pays* (Claudel). *Il* [Napoléon] *venait trop tôt ; les temps n'étaient pas mûrs ; ses moyens étaient loin des nôtres* (Valéry). *Un projet, une affaire qui n'est pas mûr(e).* || *Être mûr pour,* en parlant d'une personne, être au terme d'une évolution qui la rend propre à : *Être mûr pour le mariage. Je ne me sens jamais assez mûr pour une œuvre forte* (Renard). *Tu disais que quand*

on commence à sourire aux journalistes on est mûr pour l'Académie française (Beauvoir). || Fam. *Être mûr pour le cabanon,* être bon à enfermer. || *Après mûre réflexion, délibération,* après un examen minutieux et prolongé où l'on a pesé les avantages et les inconvénients. || **6.** *Fam.* Se dit d'un tissu ou d'un vêtement usé, qui est sur le point de se déchirer : *Des draps, des torchons qui sont mûrs.* || **7.** Pop. *Être mûr,* être ivre.

• SYN. : **3** *fait, moyen ;* **4** *pondéré, posé, raisonnable, rassis, réfléchi ;* **5** *médité, mûri, pensé, préparé ; apte à, bon pour, fait pour, prêt pour ;* **6** *cuit* (fam.), *élimé, usé.*

murage [myraʒ] n. m. (de *murer ;* début du XIIIe s., écrit *muraige* [*murage,* fin du XIVe s., E. Deschamps], au sens de « mur, muraille » ; sens actuel, 1829, Boiste). Action de murer ; résultat de cette action : *Le murage d'une porte, d'une fenêtre.*

mûraie [myrɛ] ou **mûreraie** [myrrɛ] n. f. (de *mûre ;* 1600, O. de Serres [*mûreraie*], et 1845, Bescherelle [*mûraie*]). Plantation de mûriers.

muraille [myrɑj] n. f. (de *mur ;* v. 1200, *Bueve de Hantone,* au sens 1 [« mur fortifié... » ; « mur épais... et d'une certaine hauteur », 1346, Varin, II, 1126 ; *couleur de muraille,* 1696, Regnard — *couleur muraille,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1842, G. Sand ; sens 3. 1773, Bourdé de Villehuet ; sens 4, 1840, Acad.). **1.** Mur épais, solide et d'une certaine hauteur : *Un abri ménagé dans l'épaisseur de la muraille. Nous lui tendions la main* [à un petit garçon] ; *faute d'escalier, il fallait s'aider des fentes de la muraille* (Arland). || *Spécialem.* Mur fortifié, élevé soit autour d'une ville ou d'un château, soit le long d'une frontière, pour en assurer la défense (souvent au plur.) : *Pour que les murailles de cette Jéricho s'écroulent, l'armée n'a même pas eu à jouer de la trompette* (Mauriac). *La Grande Muraille de Chine.* || *Couleur muraille* ou *de muraille,* teinte grisâtre qui se confond avec celle des murs. || **2.** Ce qui forme une paroi verticale élevée, naturelle ou autre : *Une muraille de rocher. Après le sable, Mermoz affronta la montagne* [...], *ces remous si durs qui, subis entre deux murailles de rocs, obligent le pilote à une sorte de lutte au couteau* (Saint-Exupéry). || **3.** Partie de la coque d'un navire qui se trouve hors de l'eau, comprise entre la flottaison et le plat-bord : *Un morceau de la muraille de l'avant tenait encore à l'arrière* (Hugo). || **4.** Partie du sabot d'un cheval qui en constitue le pourtour extérieur.

• SYN. : **1** *fortification, rempart ;* **2** *mur.*

muraillement [myrɑjmɑ̃] n. m. (de *murailler ;* 1773, Monnet [p. 137], au sens 2 [*muraillement ; double muraillement,* 1868, Littré] ; sens 1, 1842, Mozin [aussi « travail de maçonnerie... »]). **1.** Action de murailler. || Travail de maçonnerie destiné à soutenir une terrasse ou à revêtir une paroi, un remblai ; soutènement ainsi réalisé : *Entre les muraillements étroits, la colonne d'air soufflait en tempête* (Zola). || **2.** *Double muraillement,* ou simplem. *muraillement,* enveloppe extérieure d'un haut fourneau.

murailler [myrɑje] v. tr. (de *muraille ;* 1451, Godefroy, au sens de « entourer de murailles, fortifier » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Soutenir par un travail de maçonnerie : *C'est une belle galerie de roulage* [...], *d'un roc si solide qu'elle avait eu besoin seulement d'être muraillée en partie* (Zola).

mural, e, aux [myral, -o] adj. (lat. *muralis,* de mur, de rempart [employé souvent dans la loc. *muralis corona,* couronne murale — pour *corona,* v. COURONNE], de *murus* [v. MUR] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1, dans la loc. *coronne murail* [*couronne murale* et « qui se rapporte aux murs », milieu du XVIe s. ; *plantes murales,* 1803, Boiste] ; sens 2, 1845, Bescherelle [aussi « qui est fixé à un mur »]). **1.** Qui se rapporte aux murs. || *Couronne murale,* couronne crénelée, décernée comme récompense au soldat romain qui était monté le premier sur les remparts d'une ville assiégée. || *Plantes murales,* plantes qui croissent sur les murs. || **2.** Qui est appliqué, tracé sur un mur : *Une décoration murale. La fresque est la peinture murale par excellence.* || Qui est fixé à un mur : *Carte murale.*

mûre [myr] n. f. (altér. [d'après le dér. *mûrier,* v. ce mot] de l'anc. franç. *meure,* mûre [v. 1167, Gautier d'Arras], lat. pop. **mora,* même sens, plur. neutre, pris pour un fém. sing., du lat. class. *morum,* fruit du mûrier, mûre sauvage ; v. 1240, *Miracles de la Sainte Vierge,* écrit *mure* [*mûre,* 1701, Furetière], au sens 1 ; sens 2, XVe s.). **1.** Fruit du mûrier : *Sirop de mûre.* || **2.** *Mûre sauvage,* ou simplem. *mûre,* fruit de la ronce : *J'ai vu là-haut, proche de la route, des ronces toutes noires de mûres* (France).

muré, e [myre] adj. (part. passé de *murer ;* v. 1180, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1831, V. Hugo). **1.** Entouré de murs, d'une enceinte : *On sait que ce n'est que sous Henri l'Oiseleur, vers l'an 920, que la Germanie eut des villes murées et fortifiées* (Voltaire). *Ce cloître bourru n'était pourtant pas si bien muré que la vie des passions du dehors, que le drame, que le roman même n'y pénétrassent* (Hugo). *Linares est un bourg muré ; des enfants étaient montés sur les remparts, des deux côtés de la porte* (Malraux). || **2.** *Littér.* Enfermé en soi-même, secret : *Et dans les hommes mêmes, si murés, si impies qu'ils fussent, comme il était bon de chercher la trace divine* (Arland).

mureau [myro] n. m. (de *mur ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au plur., écrit *murealz,* au sens de « murailles qui protègent une ville, un château » [*murel,* au sing., milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*] ; écrit *mureau,* au sens actuel, 1757, *Encyclopédie,* IV, 10). Petit mur placé dans un foyer de forge, pour protéger la tuyère de soufflage de l'air.

mûrement [myrmɑ̃] adv. (de *mûr* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., écrit *meürement ; mûrement,* 1680, Richelet). Longuement et avec une grande attention : *Réfléchir mûrement à une question. César pesa mûrement quelles invitations devaient être faites* (Balzac).

murène [myrɛn] n. f. (lat. *muraena,* murène, gr. *muraina,* même sens, de *mûros,* mâle de la murène ; v. 1 100, *Romanische Studien* [I, 168], écrit *morayne ;* v. 1265, Br. Latini, écrit *moreine ; murène* [sous l'influence de la forme latine], 1538, R. Estienne). Poisson apode des fonds rocheux des côtes méditerranéennes, à corps allongé comme l'anguille, très vorace et causant des morsures dangereuses, dont la chair était très estimée des Romains : *Moi qui sais des lais pour les reines | Les complaintes de mes années | Des hymnes d'esclave aux murènes* (Apollinaire).

murer [myre] v. tr. (de *mur ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 3 ; sens 1, fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre ;* sens 2, v. 1216, Robert de Clari ; sens 4, av. 1923, Loti ; sens 5, 1874, Larousse [« enfermer, isoler, dérober aux regards », 1829, Boiste]). **1.** Entourer de murs, de murailles : *Murer une ville.* || **2.** Obturer, boucher par la construction d'un mur : *Murer une porte. Les fenêtres de sa maison étaient murées* (France). || **3.** Enfermer quelqu'un dans un local dont on obture les ouvertures : *Je me déterminai à murer le cadavre dans ma cave, comme les moines du Moyen Âge muraient, dit-on, leurs victimes* (Baudelaire). || **4.** Empêcher, boucher la vue à la façon d'un mur : *Je m'en allais, par des sentiers humides, bordés, suivant le vieil usage, de hauts talus en terre qui muraient tristement la vue* (Loti). *Quand le regard plongeait dans les layons, une brume cotonneuse les murait à vingt pas ; on avançait dans une clairière de la nuée qui se déplaçait avec vous* (Gracq). || **5.** *Fig.* et *littér.* Enfermer quelqu'un en lui-même, le priver de toute communication avec autrui : *L'épais rideau qui mure chaque être dans sa solitude* (Barrès).

• SYN. : **1** *fortifier ;* **2** *aveugler, condamner ;* **3** *emmurer ;* **4** *cacher, camoufler, dérober, dissimuler, masquer, occulter, voiler ;* **5** *cloîtrer, isoler, parquer, séquestrer.*

◆ **se murer** v. pr. (XIIIe s., Rutebeuf, au sens de « s'entourer de murs, se protéger » ; sens 1, 1905, R. Rolland ; sens 2, 1929, Herriot). **1.** S'enfermer chez soi ou en un lieu, supprimer les contacts et les relations avec autrui : *Se murer dans sa maison. Mieux encore, à deux pas de nous, l'homme qui s'est muré dans son cloître* [...], *celui-là émerge véritablement dans des solitudes*

thibétaines (Saint-Exupéry). || **2.** *Fig.* S'isoler, en refusant de parler, de s'expliquer, de communiquer avec les autres. : *Se murer dans son silence, dans son orgueil. Pendant quelques minutes, le père et le fils, murés l'un et l'autre dans leur secret — qui, peut-être, était le même —, échangèrent des propos insignifiants sur la maladie, sur les plus récents remèdes (Martin du Gard).*

• SYN. : **1** *se cacher, se calfeutrer* (fam.), *se cloîtrer, se confiner ;* **2** *se claustrer, se renfermer.*

mureraie n. f. V. MÛRAIE.

muret [myrɛ] n. m. (dimin. de *mur ;* XII[e] s., *Chevalier aux deux épées,* au sens 1 ; sens 2, 26 janv. 1877, *Journ. officiel,* p. 580). **1.** Petit mur de pierres sèches, séparant souvent, en certaines régions, les parcelles de terre : *Il marcha jusqu'au muret couvert de lierre* (A. de Châteaubriant). *Cette pente verte, striée parallèlement par tous ces traits crayeux que font les petits murets de pierres sèches* (Martin du Gard). || **2.** Petit mur édifié autour des viviers destinés à l'ostréiculture.

• REM. Au sens 1, on dit aussi MURETIN. n. m. (XX[e] s.), et MURETTE, n. f. (XVII[e] s., Godefroy) : *Un petit terrain, clos par des muretins de pierres sèches* (Pérochon). *Deux pigeons se promenaient sur la murette* (Pourrat). *Le sentier s'amorce entre deux murettes de pierres sèches* (Frison-Roche). On trouve chez Daudet (1884) l'orthographe MURTIN : *Et l'on pouvait s'y croire à Majorque, devant ce ciel embrasé, ces pentes de vignobles, étayées de murtins en pierre sèche, parmi les oliviers, les grenadiers, les myrtes.*

mureux, euse [myrø, -øz] adj. (de *mur ;* 5 août 1821, *Bulletin des lois*). Destiné à la construction des murs : *Pierre mureuse.*

murex [myrɛks] n. m. (lat. *murex, -ricis,* coquillage d'où on tirait la pourpre, caillou pointu ; v. 1265, Br. Latini, écrit *murique ; murex* [forme directement reprise au lat.], 1505, Platine, 92). Mollusque gastropode des bords de la Méditerranée, à coquille hérissée de pointes plus ou moins courbes et déliées, dont les Anciens tiraient la pourpre.

muriate [myrjat] n. m. (dér. savant du lat. *muria,* saumure, eau salée ; 1782, Brunot). Syn. anc. de CHLORURE

muriatique [myrjatik] adj. (lat. *muriaticus,* confit dans la saumure, de *muria* [v. l'art. précéd.] ; 1714, Astruc). *Acide muriatique,* nom anc. de l'ACIDE CHLORHYDRIQUE.

muricidés [myriside] n. m. pl. (dér. savant du lat. *murex, -ricis* [v. MUREX] ; 1903, Larousse). Famille de mollusques gastropodes comprenant les murex et genres voisins.

muriculé, e [myrikyle] adj. (du lat. *muriculus,* dimin. de *murex, -ricis,* caillou pointu [v. MUREX] ; 1868, Littré). En botanique, qui est garni de pointes mousses.

muridés [myride] n. m. pl. (du lat. *mus, muris,* rat, souris, et du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1834, Boiste, écrit *mu-rides ; muridés,* 1903, Larousse). Grande famille de mammifères rongeurs, comprenant les rats, les hamsters, les campagnols, etc.

mûrier [myrje] n. m. (de *meure,* forme anc. de *mûre,* n. f. [v. ce mot], par affaiblissement de la 1[re] voyelle en syllabe atone ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *murier ; mûrier,* 1701, Furetière [*murier blanc,* 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 142 ; *murier noir,* 1600, O. de Serres]). Genre d'arbres de la famille des moracées, comprenant deux espèces, le *mûrier blanc,* dont les feuilles servent de nourriture au ver à soie, et le *mûrier noir,* cultivé pour ses fruits : *Je vis à Tanger, dans une cour ombragée d'un mûrier, une méchante bâtisse de boue et de plâtre...* (France).

mûriforme [myrifɔrm] adj. (de *mûri-,* élément tiré de *mûre,* n. f., et de *forme ;* 1752, Trévoux). Qui est en forme de mûre : *Calcul vésical mûriforme.*

murin, e [myrɛ̃, -in] adj. (lat. *murinus,* de rat, de souris, de *mus, muris,* rat, souris ; 1874, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Qui a l'aspect, la couleur grise du rat ou de la souris. || **2.** *Typhus murin,* typhus transmis par la puce des rongeurs, ou puce cosmopolite.

◆ **murin** n. m. (1903, Larousse). Nom usuel d'une chauve-souris répandue dans toute l'Europe et en Algérie.

murinés [myrine] n. m. pl. (dér. savant du lat. *murinus* [v. l'art. précéd.] ; 1903, Larousse). Tribu de mammifères rongeurs, de la famille des muridés, comprenant les rats, les souris et les genres voisins.

mûrir [myrir] v. intr. (dér. de *mûr* [v. ce mot] ou terme issu, par changement de conjugaison, de l'anc franç. *maürer,* devenir mûr [v. 1119, Ph. de Thaon], *meürer* [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *maturare,* faire mûrir, devenir mûri de *maturus* [v. MÛR] ; v. 1350, J. Le Bel, écrit *meürir* [*murir,* v. 1360, Froissart ; *mûrir,* 1549, Thurot, 1, 516], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1538, R. Estienne [art. *suppuro*] ; sens 4, 1690, Furetière [*laisser mûrir une affaire,* 1647, Corneille] ; sens 5, 1636, Monet). **1.** Venir à maturité : *Les blés ont mûri vite cette année. Une région où le raisin ne mûrit pas.* || **2.** En parlant d'un vint perdre sa verdeur, se faire. || **3.** En parlant d'un abcès, devenir mûri être sur le point de percer. || **4.** *Fig.* Évoluer dans un sens favorable, atteindre un certain degré d'élaboration ou de développement : *Un projet qui mûrit. Il est bien curieux combien mes idées mettent de temps à mûrir* (Claudel). *Chacun sentait mûrir le drame et aurait voulu l'écarter, mais l'expérience avait appris que toute intervention en pareille circonstance ne pouvait que gâter les choses* (Aymé). || *Laisser mûrir une affaire,* attendre que les choses aient pris une tournure qui rende le succès certain. || **5.** *Fig.* En parlant des personnes, acquérir de l'expérience, de la réflexion, de la sagesse : *L'homme sage mûrit et ne vieillit point* (Hugo). *À certains égards, l'esprit de l'enfant avait même singulièrement mûri dans la solitude* (Martin du Gard).

◆ v. tr. (sens 1, 1546, Rabelais ; sens 2, av. 1553, Rabelais ; sens 3, 1652, Retz). **1.** Rendre mûr : *Le soleil mûrit les grappes de raisin.* || **2.** *Fig.* Porter à l'état de maturité, de complet développement, par la réflexion : *Mûrir une idée. Cela ne lui fera pas de mal de méditer et mûrir encore quelque temps le message dont le Roi pour moi l'a chargé* (Claudel). *Durant les trois mois qu'il vient de passer à Fort Independence, Johann August Suter a mûri son plan* (Cendrars). *Pendant le repas, Ferdinand mûrit encore son projet et il lui vint une impatience de le réaliser* (Aymé). || **3.** *Fig.* Former une personne, son esprit, lui donner du sérieux, de la profondeur : *Les épreuves l'ont mûri, ont mûri son jugement. Un adolescent mûri par une expérience précoce.*

mûrissant, e [myrisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *mûrir* [v. ce mot] ; 1669, Widerhold, écrit *meurissant* [*mûrissant,* av. 1813, Delille], au sens 1 ; sens 2, 15 janv. 1846, Sainte-Beuve). **1.** Qui est près de la maturité : *Grappes mûrissantes.* || **2.** *Fig.* Qui atteint l'âge mûr : *Cet avenir, c'était lui* [Mathieu], *lui tel qu'il était à présent, las et mûrissant* (Sartre).

mûrissement [myrismɑ̃] n. m. (de *mûrir ;* fin du XVI[e] s.). Action de mûrir ou de faire mûrir (au pr. et au fig.) : *Le mûrissement des bananes. Le mûrissement d'une œuvre dans l'esprit de l'écrivain.*

• REM. On trouve aussi MÛRISSAGE (1959, Robert).

mûrisserie [myrisri] n. f. (de *mûrir ;* 1959, Robert). Lieu où l'on achève de faire mûrir des fruits exotiques : *Une mûrisserie de bananes.*

murmurant, e [myrmyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *murmurer ;* XIII[e] s., *Statuts d'hôtels-Dieu* [p. 174], au sens de « qui se plaint, mécontent » ; sens 1, 1874, Larousse ; sens 2, 1573, Des portes ; sens 3, av. 1525, J. Lemaire de Belges). **1.** Qui murmure, qui produit un bruit de voix léger et indistinct : *Le collège de Vaugirard, si bien clos, murmurant et rempli* (Daudet). *Les murmurants couples d'amour* (Miomandre). || **2.** *Littér.* Qui produit un bruit léger et harmonieux : *Plus de cascade murmurante dans le bassin doré* (Goncourt). *Il touchait de la tête aux chênes murmurants* (Banville). || **3.** *Littér.*

Qui forme un murmure, un bruissement léger et agréable : *Au milieu d'une murmurante harmonie* [...], *elle se trouvait dans le grand champ de la plaine* (Goncourt). *J'écoutais cette murmurante émanation mystérieuse, douce comme un zéphir marin, féerique comme un clair de lune, qu'était son sommeil* (Proust).

murmure [myrmyr] n. m. (déverbal de *murmurer* ; v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1206, Guiot de Provins ; sens 5, 1642, Corneille ; sens 6, milieu du XVI[e] s., Ronsard [*murmure respiratoire,* 1868, Littré]). **1.** *Class.* Bruit sourd et confus, brouhaha, tumulte : *Vingt carrosses bientôt arrivant à la file | Y sont en moins de rien suivis de plus de mille* [...]. | *Des mulets en sonnant augmentent le murmure* (Boileau). *Quand on entre dans la salle du Palais, on entend un murmure que font tous les plaideurs* (Furetière, 1690). || **2.** Bruit léger, confus et prolongé, produit par la voix humaine : *Murmure d'élèves qui chuchotent. Et un son sortit de sa bouche, un son indistinct, un murmure plaintif* (Maupassant). *Elle appuya sa joue sur la page où son nom s'inscrivait : « Je veux..., soupira-t-elle, je veux... » Son murmure fervent était presque une prière* (Mallet-Joris). *Et elle était un bruit, elle aussi* [...], *un murmure à voix basse qui voulait dire beaucoup de choses au monde...* (Le Clézio). || **3.** *Spécialem.* Expression indistincte faite à mi-voix, par plusieurs personnes, d'un sentiment particulier : *Un murmure d'approbation, d'indignation. Sans entendre les réflexions, je percevais autour d'elle le murmure indistinct de la célébrité* (Proust). *Il y eut un murmure de protestation dans la foule* (Vian). || **4.** Plainte sourde, manifestation, individuelle ou collective, de mécontentement (souvent au plur.) : *Entendre les murmures de la foule. Obéir sans murmure. Toute la Grèce éclate en murmures confus* (Racine). *Plus de menaces, plus de murmures contre l'amende pour les pièces manquées et les nœuds du fil ; plus de sottes demandes d'augmenter la paie* (Yourcenar). || **5.** *Class.* et *fig.* Mouvement secret des sentiments, des passions contrariés : *Du sang qui se révolte est-ce quelque murmure ?* (Racine). || **6.** *Littér.* Bruit léger, continu et harmonieux : *Appuyé contre le tronc d'un ormeau, j'écoutais en silence le murmure des eaux* (Chateaubriand). *J'aimais cette odeur de rivière, ce frôlement des insectes dans les roseaux, le murmure des longues feuilles qui frissonnent, toute cette agitation mystérieuse, infinie que le silence de l'homme éveille dans la nature* (Daudet). || *Murmure respiratoire* ou *vésiculaire,* bruit léger que l'on entend en appliquant l'oreille sur la poitrine, quand les organes thoraciques sont sains.

• SYN. : **2** *babillage, chuchotement, chuchotis, gazouillis, marmonnement, marmottement, susurrement ;* **3** *rumeur ;* **4** *gémissement, grognement, jérémiade, lamentation, pleurnicherie* (fam.), *protestation ;* **6** *babil, bruissement, chuchotis, friselis, frou-frou, gazouillement.*

murmurer [myrmyre] v. intr. (lat. *murmurare,* murmurer [en parlant de personnes ou de choses], de *murmur,* bruit confus de voix, bourdonnement, grondement, mot probablem. d'origine onomatop. ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 2 ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes se parler bas à soi-même », milieu du XVI[e] s., Amyot] ; sens 3, milieu du XVI[e] s., Amyot ; sens 4, fin du XII[e] s., *l'Escoufle*). **1.** Faire entendre un bruit de voix confus et prolongé : *Des élèves qui murmurent dans le silence général ;* et par extens. : *La jeune fille* [...] *entendait toutes les voix humaines qui murmuraient, parlaient, criaient, hurlaient, beuglaient*[...]. *Toutes ces voix parlaient d'argent, de politique, d'amour, ou de n'importe quoi* (Le Clézio). || Se parler bas à soi-même : *Murmurer entre ses dents.* || **2.** Se plaindre, protester sourdement : *Accepter l'injustice sans murmurer. Les peuples qui avaient idolâtré leur roi dans ses prospérités murmuraient contre Louis XIV malheureux* (Voltaire). *Prends courage, ne murmure point contre la destinée* (Chateaubriand). || **3.** Class. *Murmurer de,* parler, s'entretenir secrètement de : *On murmure de quelque rhume extraordinaire de Quanto* [M[me] de Montespan], *comme l'année dernière* (Sévigné). || **4.** *Littér.* Faire entendre un bruissement léger et harmonieux : *Une source, un ruisseau qui murmure. Le vent pourtant murmure | Avec un son rauque | Souffle* (Jouve).

• SYN. : **1** *babiller, bourdonner, chuchoter, susurrer, marmonner, marmotter ;* **2** *bougonner* (fam.), *geindre, grogner* (fam.), *grommeler* (fam.), *gronder, maronner* (fam.), *maugréer, râler* (pop.), *ronchonner* (fam.), *rouscailler* (pop.), *rouspéter* (pop.) ; **4** *bruire, frémir, gazouiller, gémir.*

◆ v. tr. (v. 1175, Chr. de Troyes [*murmurer que,* 1650, Corneille]). Dire, prononcer à voix basse : *Murmurer une prière. Murmurer une plaisanterie à l'oreille de quelqu'un. Murmurer des menaces entre ses dents. Quelquefois nous murmurions des vers que nous inspirait le spectacle de la nature* (Chateaubriand). *En hâte, le vétérinaire dégrafa son faux col et murmura faiblement : « Toutes les « Bucoliques » à copier... entièrement... et privé de tout... » Puis la douleur et l'indignation lui rendirent de la voix. Il s'écria : « Petit malheureux !... »* (Aymé). *« Allons, murmurait-elle enfin, il faut continuer jusqu'au bout »* (Arland). || *Murmurer que,* dire secrètement, confidentiellement que : *On murmure qu'il est compromis dans le dernier scandale.*

• SYN. : *chuchoter, marmonner, marmotter, susurrer.*

mûron [myrɔ̃] n. m. (de *mûre* [v. ce mot] ; fin du XIV[e] s., écrit *meuron* [*muron, mûron,* av. 1850, Balzac], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** *Dialect.* Fruit de la ronce, mûre : *Les jolies haies couvertes de fruits rouges, de sinelles et de mûrons* (Balzac). || **2.** *Dialect.* Framboisier sauvage.

murrhin, e [myrɛ̃, -in] adj. (lat. *murr*[*h*]*inus* ou *myrrhinus,* même sens, de *murr*[*h*]*a,* matière minérale dont on faisait les vases précieux, gr. *murra,* même sens ; 1555, Du Choul). *Vases murrhins,* vases fort estimés des Anciens, et dont la matière peut avoir été la fluorine.

• REM. On écrit aussi MYRRHIN (1791, Valmont de Bomare) : *Ce vase myrrhin couleur de pourpre* (Louÿs).

mur-rideau [myrrido] n. m. (de *mur* et de *rideau ;* 1963, Larousse). Dans un bâtiment composé d'une ossature en acier ou en béton armé, mur de façade qui ne porte pas les planchers.

• Pl. *des* MURS-RIDEAUX.

murtin n. m. V. MURET.

musacées [myzase] n. f. pl. (du lat. scientif. moderne *musa,* bananier [attesté comme mot franç. en 1812, Mozin], de l'ar. *mauz,* banane ; 1817, S. Gérardin). Famille de plantes monocotylédones, dont le bananier (*musa*) est le type.

musagète [myzaʒɛt] adj. m. (lat. *musagetes,* même sens, gr. *mousagetês,* même sens, de *moûsa* [v. MUSE 1] et de *hêgeisthai,* conduire, guider ; 1552, Pontus de Tyard). « Conducteur des Muses », épithète qu'on applique à Apollon.

musaraigne [myzarɛɲ] n. f. (lat. pop. **musaranea,* forme fém. du bas lat. *musaraneus,* musaraigne, lat. class. *araneus mus,* même sens, de *araneus,* araignée [et, comme adj., « d'araignée »], et de *mus, muris,* rat, souris ; XV[e] s., Albert le Grand, écrit *merisengne ; musaraigne,* 1552, R. Estienne). Mammifère insectivore de la taille d'une souris, à museau pointu, qui rend des services à l'agriculture en détruisant un grand nombre de vers, d'insectes, etc. : *Tandis que je lisais sur le banc, un de nos chats a commencé, non loin de moi, à jouer avec une musaraigne* (Gide).

musard, e [myzar, -ard] adj. et n. (de *muser ;* 1086, Godefroy, écrit *musart* [*musard,* v. 1196, J. Bodel], au sens de « étourdi, sot » ; av. 1510, *Recueil Trepperel,* au sens de « paresseux » ; sens actuel, 1530, Palsgrave [comme n. ; comme adj., 1611, Cotgrave ; pour une chose, début du XX[e] s.]). *Fam.* Se dit d'une personne qui muse, perd son temps à des riens : *Nerveux et musard, je m'attardais aux vitrines* (Mauriac) ; et *littér.,* en parlant d'une chose : *Les feuilles battent comme de petites ailes sous le vent joyeux et musard* (Pérochon).

musarder [myzarde] v. intr. (de *musard ;* v. 1220, *la Petite Philosophie* [mot rare jusqu'au début du XIX[e] s. ; « travailler mollement... », début du XX[e] s.]). *Fam.* Passer son temps à flâner : *Nous arrêtant, musardant, causant* (Bourget). || *Spécialem.* et *fam.* Travailler mollement, en perdant son temps.

• Syn. : *badauder, flâner, flânocher* (fam.), *glander* (pop.), *muser, traînasser* (fam.) ; *lambiner, lanterner* (fam.), *traîner.*

musarderie n. f. V. MUSARDISE.

musardeur, euse [myzardœr, -øz] adj. (de *musarder ;* 1909, A. Gide). *Littér.* Qui est enclin à musarder, à s'attarder à des riens : *M. Richard s'y entendait à merveille, étant de tempérament musardeur* (Gide).

musardise [myzardiz] n. f. (de *musard ;* 1845, Bescherelle). Action, habitude de musarder : *Les Musardises* (recueil d'Ed. Rostand).

• Syn. : *flânerie.*

• Rem. On a dit anciennement MUSARDIE (v. 1175, Chr. de Troyes), puis MUSARDERIE (1546, Rabelais), encore employé au XIX[e] s. : *Voilà où la dévorante activité du commerce d'aujourd'hui a mené cette vente du livre, autrefois entourée de flânerie, de musarderie et de bouquinage bavard et familier* (Goncourt). *À sa façon d'enlever Freydet, de lui dire en l'entraînant : « Accompagnez-moi donc jusqu'à l'Institut », on sentait que le maître désapprouvait ces musarderies de la rue, voulait qu'on fût plus sérieux que cela* (Daudet).

musc [mysk] n. m. (bas lat. *muscus,* musc [parfum], du persan *muchk,* même sens ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *mugue* [*musc,* XIII[e] s., *Simples Médecines*], au sens 1 [*couleur de musc,* 1657, Havard — *musc,* même sens, début du XV[e] s.] ; sens 2, milieu du XVII[e] s. ; sens 3, XV[e] s., Laborde, p. 402 ; sens 4, 1855, Nysten). **1.** Substance odorante utilisée en parfumerie, produite par certains mammifères, en particulier par le mâle d'une espèce de chevrotain des hautes montagnes de l'Asie. || *Couleur de musc,* couleur brune : *Gants couleur de musc.* || **2.** Le chevrotain qui donne cette substance, dit aussi PORTE-MUSC. || **3.** Parfum à base de musc (animal ou synthétique) : *Ses cheveux* [de Ram] *étaient parfumés au musc ; l'odeur de son corps était forte et bonne* (Montherlant). || **4.** *Musc végétal,* huile tirée de la mauve musquée.

muscade [myskad] n. f. et adj. (anc. provenç. [*noz*] *muscada,* [noix] muscade, proprem. « [noix] musquée », de *musc,* musc, bas lat. *muscus* [v. MUSC] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [*noiz muscade* (*noix muscade,* XV[e] s.) — *muscade,* n. f., même sens, 1600, O. de Serres ; « fruit du muscadier », 1690, Furetière ; *beurre de muscade,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, milieu du XVI[e] s.). **1.** Fruit du muscadier. || *Noix muscade,* ou simplem. *muscade,* graine du fruit du muscadier, de la grosseur d'une olive, utilisée comme condiment : *Le sel, le poivre, la muscade, qui composent la rhétorique de la cuisine* (Balzac). || *Beurre de muscade,* matière grasse extraite de la noix muscade par pression à chaud. || **2.** *Rose muscade,* variété de rose rouge (ainsi nommée à cause du parfum).

◆ n. f. (1701, Furetière [*passez muscade !,* 1798, Acad.]). Petite boule de liège, de 10 mm de diamètre environ, dont se servent les escamoteurs dans leurs tours de gobelets : *Ah ! si j'en avais le loisir* [...], *je vous escamoterais mon Châtillon comme une muscade* (France). || *Passez muscade !,* expression dont se sert le prestidigitateur pour annoncer que son tour est réussi ; au *fig.,* se dit d'une chose qui passe presque inaperçue.

muscadelle [myskadɛl] n. f. (anc. provenç. *muscadela,* même sens, de *musc* [v. l'art. précéd.] ; 1546, *Hypnérotomachie*). Poire d'hiver à goût musqué.

muscadet [myskadɛ] n. m. (de *muscat ;* v. 1360, Froissart). Vin blanc sec et léger de la région nantaise : *Sa gloire ne le grisait pas plus que le muscadet nantais du père Joberie* (R. Bazin).

muscadier [myskadje] n. m. (de *muscade ;* 1610, L. Guyon [p. 567], écrit *muscatier ; muscadier,* 1665, Le Carpentier [II, 83]). Arbre ou arbrisseau des régions tropicales, dont le fruit fournit la muscade, ou noix muscade.

muscadille [myskadij] n. f. (mot probablem. d'origine méridionale, dér. de *muscade ;* 1903, Larousse). Petite muscade.

muscadin [myskadɛ̃] n. m. (ital. *moscardino,* pastille au musc, dér. de *moscado,* musc, du bas lat. *muscus,* même sens [v. MUSC] ; fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné, au sens 1 [var. *muscardin,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1790, C. Desmoulins [comme n. pr. d'un petit-maître empesé et parfumé, 1747, La Mettrie] ; sens 3, 1795, *Magasin encyclopédique,* I, 531). **1.** *Vx.* Pastille où il entre du musc. || **2.** *Vx.* Jeune élégant d'une coquetterie ridicule, appelé ainsi en raison de son goût pour le parfum au musc. || **3.** *Spécialem.* Nom donné aux jeunes élégants qui, après le 9-Thermidor, participèrent avec Fréron à la réaction antijacobine : *Les muscadins, la jeunesse dorée de Fréron, comme on dit encore* (Goncourt).

• Rem. Au sens 3, on trouve aussi un fém. MUSCADINE (1874, Larousse), appliqué aux femmes : *Les hommes qui soupent avec des muscadines ne sont pas de vrais républicains* (Goncourt).

muscadine [myskadin] n. f. (de *muscat ;* 1802, *Cours complet d'agriculture* [X, 166], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Variété de vigne du Canada. || **2.** Vin que produit cette vigne : *Un broc de muscadine* (Hugo).

muscardin [myskardɛ̃] n. m. (ital *moscardino,* même sens, de *moscado,* musc [v. MUSCADIN], ce rongeur ayant, paraît-il, une odeur musquée ; 1753, Buffon). Petit rongeur, de la grosseur d'une souris, qui vit dans les haies, surtout de noisetiers, où il construit son nid.

muscardine [myskardin] n. f. (provenç. *muscardino,* même sens, du provenç. de Marseille *muscardin,* ver à soie malade qui prend l'apparence plâtreuse d'une pastille au musc, empr. du franç. *muscardin,* var. anc. de *muscadin,* pastille. au musc [v. MUSCADIN] ; 1812, Boiste). Maladie mortelle des vers à soie, produite par un champignon, le botrytis.

muscari [myskari] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens, tiré du bas lat. *muscus,* musc [v. MUSC], la plante ayant été ainsi nommée à cause de son odeur musquée ; 1752, Trévoux). Plante bulbeuse, voisine de la jacinthe, à grappes de petites fleurs violettes.

muscarine [myskarin] n. f. (du lat. scientif. moderne [*amanita*] *muscaria,* [amanite] tue-mouches, ou fausse oronge [fém. du lat. class. *muscarius,* de mouche, dér. de *musca,* mouche], la muscarine étant extraite de ce champignon ; 1877, Littré). Alcaloïde que renferme la fausse oronge, toxique par son action sur le système neurovégétatif.

muscat [myska] adj. et n. m. (mot provenç., de mêmes sens, dér. de l'anc. provenç. *musc,* musc, bas lat. *muscus,* même sens [v. MUSC] ; 1372, Corbichon, au sens 2 [*muscat,* n. m. ; *vin muscat,* 1538, R. Estienne] ; sens 1, 1611, Cotgrave [*raisin muscat ; muscat,* n. m., même sens, 1636, Monet]). **1.** *Raisin muscat,* ou *muscat* n. m., raisin à saveur musquée : *Une grappe de muscat, Muscat blanc, noir.* || **2.** *Vin muscat,* ou *muscat* n. m., vin extrait de raisins muscats : *Muscat de Frontignan. La même étoile en feu se mire | Dans nos verres de vieux muscat* (Samain).

• Rem. Colette a employé le fém. MUSCATE : *La Treille muscate.*

◆ n. m. (1874, Larousse). Nom donné à de nombreuses variétés de cépages français et étrangers.

muschelkalk [muʃəlkalk] n. m. (mot allem. de même sens, de *Muschel,* coquillage, et de *Kalk,* chaux, calcaire ; 1845, Bescherelle). Étage moyen du trias, de faciès germanique.

1. musci- [mysi], élément tiré du lat. *musca,* mouche, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

2. musci- [mysi], **musco-** [mysko], éléments tirés du lat. *muscus,* mousse, et qui entrent, comme préfixes, dans la composition de mots savants.

muscicole [mysikɔl] adj. (de *musci-* 2 et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer,

habiter ; 1868, Littré). Se dit des animaux qui vivent ou végètent dans les mousses.

muscidés [myside] n. m. pl. (dér. savant du lat. *musca,* mouche ; 1827, Acad., écrit *muscides ; muscidés,* 1903, Larousse). Famille d'insectes diptères comprenant les mouches proprement dites.

musciforme [mysifɔrm] adj. (de *musci-* 1 et de *forme ;* 1874, Larousse). Qui a la forme d'une mouche.

muscine [mysin] n. f. (dér. savant du lat. *musca,* mouche ; 1931, Larousse). Mouche dont la larve se développe dans les matières végétales en décomposition.

muscinées [mysine] n. f. pl. (dér. savant du lat. *muscus,* mousse ; 1868, Littré). Classe de végétaux de l'embranchement des bryophytes, appelés usuellement mousses.

muscipule [mysipyl] adj. (lat. scientif. moderne *muscipulus,* même sens, du lat. class. *muscipula,* ratière, souricière, de *mus, muris,* rat, souris, et de *capere,* prendre ; 1868, Littré). Se dit de quelques plantes qui capturent les insectes, soit en les engluant, soit en repliant leurs feuilles : *La dionée muscipule.*

muscle [myskl] n. m. (lat. *musculus,* petit rat, petite souris, moule [coquillage], muscle ; 1314, Mondeville [pour les muscles apparents, considérés comme le signe de la force physique, v. 1695, Fénelon ; *muscles striés, muscles lisses,* 1903, Larousse ; *avoir du muscle,* 1874, Larousse ; *être tout en muscle,* 1959, Robert]). Organe formé de fibres irritables et contractiles groupées en faisceaux, et qui assure la fonction du mouvement chez les êtres humains et les animaux : *Les muscles seuls retenaient ce morceau de son corps* (Maupassant). *Tous nos muscles travaillent en contraction et se reposent dans la détente ; mais il y en a quelques-uns pour qui c'est le contraire* (Duhamel). || *Spécialem.* Se dit des muscles apparents, considérés comme le signe de la force physique : *Cette solide masse de muscles, de crins roux et de peau blonde logeait un de ces esprits chimériques et avisés tout ensemble* (Yourcenar). *Bras où les muscles roulent sous la peau. Bander ses muscles. Développer ses muscles.* || *Muscles striés,* muscles qui font mouvoir les organes du corps en rapport avec l'extérieur et sont placés sous le contrôle de la volonté (biceps, muscles de la face, etc.). || *Muscles lisses,* muscles qui forment les organes internes et sont commandés par le système neurovégétatif (paroi de l'estomac, de l'intestin, etc.). || Fam. *Avoir du muscle,* être fort. || *Être tout en muscle,* ne pas avoir de graisse.

1. musclé, e [myskle] adj. (de *muscle ;* 1553, Vaganay, puis 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** Qui a des muscles bien développés : *Un athlète musclé. Des jambes musclées. Jean-Paul, après ce pauvre visage, remarque le torse musclé dans le tricot marron* (Mauriac). *La fille Haudouin mesurait un mètre soixante-dix, elle avait les cheveux châtain foncé, les yeux gris, les traits du visage très accusés, les membres secs, mais musclés, le pied cambré* (Aymé). || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui montre de la vigueur, de la fermeté, de la netteté, dans son exécution (choses) ou dans ses actions (personnes) : *Il* [Gidel] *voulut bien me dire de « Sapho » que c'était une œuvre « hardie certes, mais très musclée »* (Daudet). *Un gouvernement musclé.*

2. musclé [myskle] n. m. (mot provenç., de même sens, issu de l'anc. provenç. *muscle,* même sens — 1397, Pansier — [qui avait donné le moyen franç. *muscle,* même sens, 1555, Rondelet], lat. *musculus,* moule — coquillage — [v. MUSCLE] ; 1903, Larousse). Nom provençal de la moule comestible.

muscler [myskle] v. tr. (de *muscle ;* 1771, Trévoux). Développer les muscles de : *La marche muscle les jambes. Des exercices destinés à muscler le dos.*

musco- préf. V. MUSCI- 2.

muscoïde [myskɔid] adj. (de *musco-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1874, Larousse). Se dit d'un minéral en forme de mousse.

muscophile [myskɔfil] adj. (de *musco-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1874, Larousse). Qui se plaît parmi les mousses. (Se dit surtout des insectes.)

musculaire [myskylɛr] adj. (dér. savant du lat. *musculus,* muscle [v. MUSCLE] ; 1698, Dionis, comme qualificatif de diverses artères et veines des muscles postérieurs du cou, des lombes et de la cuisse ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie* [*système musculaire,* 1868, Littré ; *sens musculaire,* 1855, Nysten]). Qui se rapporte aux muscles, à leur constitution, à leur fonctionnement : *Tissu musculaire. Fibres musculaires. Contraction musculaire. Contracture musculaire. Force musculaire.* || *Système musculaire,* ensemble des muscles du corps. || *Sens musculaire,* sensibilité qui a son siège dans les muscles, les ligaments et les tendons, et qui, en renseignant les centres nerveux sur l'intensité des contractions musculaires, la position des membres et du corps, intervient dans la régulation des mouvements.

musculation [myskylasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *musculus,* muscle [v. MUSCLE] ; 1868, Littré, au sens de « ensemble des actions musculaires » ; sens actuel, 1964, H. Cochet, p. 70). Ensemble d'exercices visant à développer la musculature.

musculature [myskylatyr] n. f. (dér. savant du lat. *musculus,* muscle [v. MUSCLE] ; 1833, Th. Gautier). Ensemble des muscles du corps humain ou d'une œuvre d'art représentant le corps humain : *Vous êtes comme Hercule, dont, malheureusement pour vous, vous ne semblez pas avoir la forte musculature* (Proust). *Cette mobilité tient à l'innervation, à la musculature* (Valéry). *Un sculpteur m'a prêté l'œuvre de Michel-Ange* [...]. | *Ce sont des corps tordus dans toutes les postures* [...], | *Des chairs comme du marbre et des musculatures* | *À pouvoir d'un seul coup rompre un câble tout neuf* (Gautier).

musculeusement [myskyløzmɑ̃] adv. (de *musculeux ;* av. 1922, Proust). *Littér.* Avec force, puissamment : *L'abside musculeusement ramassée* (Proust).

musculeux, euse [myskylø, -øz] adj. (lat. *musculosus,* formé de muscles, musculeux, de *musculus* [v. MUSCLE] ; 1314, Mondeville, écrit *muscleux* [*musculeux,* fin du XIV^e s.], au sens 1 [*membrane musculeuse,* 1690, Furetière] ; sens 2, fin du XVI^e s. ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Qui est de la nature des muscles : *Tissu musculeux.* || *Membrane musculeuse,* membrane mince, formée de fibres musculaires placées les unes à côté des autres. || **2.** Où le tissu musculaire est abondant : *Partie musculeuse du corps.* || **3.** *Littér.* Qui a des muscles puissants ou très saillants : *Il* [Montriveau] *était petit, large de buste, musculeux comme un lion* (Balzac). *Contemplons ce trésor de grâces florentines ;* | *Dans l'ondulation de ce corps musculeux,* | *L'élégance et la force abondent, sœurs divines* (Baudelaire). *Avec son encolure de percheron, ses membres vigoureux, sa poitrine musculeuse* [...], *il faisait songer à quelque bête puissante et intelligente* (Duhamel).

◆ **musculeuse** n. f. (1868, Littré). Couche de fibres musculaires : *La musculeuse de l'intestin, de l'utérus.*

musculo-cutané, e [myskylokytane] adj. et n. m. (de *musculo-,* élément tiré du lat. *musculus,* muscle [v. MUSCLE], et de *cutané ;* 1765, *Encyclopédie* [comme adj. ; comme n. m., 1836, Acad.]). Se dit de certains nerfs comportant des fibres motrices et des fibres sensitives pour la peau : *Nerf musculo-cutané du membre supérieur. Musculo-cutané externe, interne de la cuisse.*

musculo-membraneux, euse [myskylomɑ̃branø, -øz] adj. (de *musculo-* [v. l'art. précéd.] et de *membraneux ;* 1903, Larousse). Se dit des membranes où il entre des éléments musculaires.

1. muse [myz] n. f. (lat. *musa,* chacune des neuf muses, talent, génie [et, au plur. *musae,* « chant, poésie, poème, études, science »], gr. *moûsa,* mêmes sens ; XIII^e s., *BEC* [1873, p. 7], au sens 1 [*courtiser la muse/les muses,* 1835, Th. Gautier ; *amant des muses,* 1868, Littré ; *nourrisson des muses,* 1651, Scarron ; *favori des muses,* 1680, Richelet ; *invoquer les muses,* 1931, Larousse] ; sens 2, 1548, Sebillet [« genre particulier de poésie », 1827, V. Hugo] ; sens 3, 1549,

Ronsard ; sens 4, 1552, Pontus de Tyard). **1.** Chacune des neuf déesses de la mythologie, filles de Mnémosyne et de Zeus, qui présidaient aux arts libéraux : Clio (histoire), Euterpe (musique), Thalie (comédie), Melpomène (tragédie), Terpsichore (danse), Érato (élégie), Polymnie (poésie lyrique), Uranie (astronomie), Calliope (éloquence). [En ce sens, s'écrit avec une majuscule.] || *Courtiser les Muses,* s'adonner à la poésie. || Vx. *Amant, favori, nourrisson des Muses,* le poète. || *Invoquer les Muses,* appeler l'inspiration. || **2.** *Littér.* Les belles-lettres, la poésie (au sing. ou au plur.) : *Cultiver les muses. Taquiner la muse* (fam.). *Oh ! la muse se doit aux peuples sans défense* (Hugo). || *Spécialem.* Genre particulier de poésie : *La muse tragique.* || **3.** *Littér.* Le génie, l'inspiration propre à chaque poète : *Ma muse, en l'attaquant, charitable et discrète, | Sait de l'homme d'honneur distinguer le poète* (Boileau). *Fanatique de son art* [...], *il* [Sarrazine] *se levait au jour* [...] *et ne vivait qu'avec sa muse* (Balzac). *Est-ce toi dont la voix m'appelle, | Ô ma pauvre muse ! est-ce toi ?* (Musset). || **4.** *Vx.* Personne, sentiment qui est la source d'inspiration d'un poète : *Camille, où tu n'es point, moi, je n'ai pas de muse* (Chénier).

2. muse [myz] n. f. (déverbal de *muser ;* 1561, Du Fouilloux). Commencement du rut, chez les cerfs.

3. muse [myz] n. f. (mot dialect. du Rhône, var. de *mousse* 4 [v. ce mot] ; 1872, d'après Littré, 1877). Variété de chèvres sans cornes.

museau [myzo] n. m. (d'un anc. n. m. [non attesté] **mus,* museau [qui a existé en anc. provenç., au sens de « figure, visage »], bas lat. *musus,* museau [VIII^e s.], d'origine inconnue ; 1211, *le Bestiaire,* écrit *musel* [*museau,* XV^e s.]. au sens 1 [*museau de bœuf,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch ; sens 3, 1759, Godefroy, VI, 609 ; sens 4, 1694, Th. Corneille ; sens 5, 1676, Félibien). **1.** Partie antérieure, plus ou moins saillante et pointue, de la face de certains mammifères et de certains poissons : *Museau du chien, du renard, des ruminants. Museau de requin, de brochet. Une levrette blanche, au museau de gazelle, | Au poil ondé de soie, au cou de tourterelle* (Lamartine). *C'était une grande vache blonde et pacifique ; dès qu'elle m'entendait marcher, tournant la tête, elle meuglait doucement. Je tendais la main ; elle avançait le museau, flairait, passait sur mes doigts sa langue râpeuse* (Arland). || *Museau de bœuf,* sorte de pâté fait avec le mufle et les joues de cet animal. || **2.** *Fam.* Visage, figure d'une personne : *Je veux voir le museau de ton voyageur, et nous lui donnerons un passeport* (Balzac). *Rester debout contre une porte | À voir se ruer la cohorte | Des invités ; | Les vieux museaux, les frais visages...* (Gautier). *Allons, les femmes ! crie le conducteur, quand vous aurez fini de frotter vos museaux ?* (Loti). *Si tu continues à parler de cette façon, tu vas recevoir mon poing sur le museau !* (Claudel). || **3.** *Museau de tanche,* partie du col de l'utérus qui fait saillie dans la cavité vaginale. || **4.** Accotoir d'une stalle de bois, orné d'un mufle d'animal. || **5.** Devant du panneton d'une clef.

musée [myze] n. m. (lat. *museum,* endroit consacré aux Muses, aux études, bibliothèque, académie, gr. *mouseîon,* temple des Muses, lieu où résident les Muses, lieu où on s'exerce à la poésie, aux arts, école [aussi n. pr. d'une colline proche d'Athènes], de *moûsa* [v. MUSE 1] ; XIII^e s., Godefroy, au sens de « sorte d'académie ou de collège [chez les Anciens] » ; sens 1, 1868, Littré [« petite colline d'Athènes consacrée aux Muses », 1874, Larousse] ; sens 2, 1721, Trévoux ; sens 3, 1781, Brunot [« cabinet d'un homme de lettres », 1743, Trévoux] ; sens 4, 1762, Acad. [*museum,* même sens, 1746, Brunot ; *Direction des musées de France,* 1963, Larousse ; *une pièce de musée,* 1893, *Dict. général* — péjor., XX^e s.] ; sens 5, 1959, Robert [aussi *musée des horreurs ; ville-musée,* 1949, Sartre]). **1.** Dans l'Antiquité, temple des Muses. || Petite colline d'Athènes consacrée aux Muses. || **2.** Portion du palais d'Alexandrie où Ptolémée I^er avait rassemblé les savants et les philosophes les plus célèbres de l'époque et où se trouvait la bibliothèque d'Alexandrie. || **3.** *Vx.* Lieu destiné à l'étude des arts, des sciences, des lettres. || **4.** Établissement public où sont conservées des collections d'œuvres d'art, ou d'objets, de documents présentant un intérêt historique, scientifique, technique, etc. : *Un musée de peinture, de sculpture. Musée lapidaire. Musée folklorique. Musée préhistorique. Un musée du meuble, de l'imprimerie. Le musée du Louvre. Le musée de la Marine. Un conservateur de musée. Le rôle des musées dans notre relation avec les œuvres d'art est si grand que nous avons peine à penser qu'il n'en existe pas, qu'il n'en exista jamais, là où la civilisation de l'Europe moderne est ou fut inconnue.* [...] *Le XIX^e s. a vécu d'eux ; nous en vivons encore, et oublions qu'ils ont imposé une relation toute nouvelle avec l'œuvre d'art* (Malraux). || *Direction des musées de France,* réunion en un service administratif central, à Paris (Louvre), des principaux musées nationaux ou municipaux (classés ou contrôlés). || *Une pièce de musée,* un objet rare ou précieux ; *péjor.,* une chose vénérable. mais surannée. || **5.** Collection privée d'objets rares, ou lieu où sont rassemblés de nombreux objets précieux : *Il me conseille même* [...] *d'installer un petit musée, où seraient conservées toutes les reliques du régiment* (Troyat). *Sa maison est un musée.* || *Ville-musée,* ville particulièrement riche en œuvres, en monuments et en souvenirs du passé. || Fam. *Musée des horreurs,* réunion de choses très laides.

● Rem. La forme MUSÉUM, employée au XVIII^e s. et encore à l'époque révolutionnaire, est réservée auj. aux musées d'histoire naturelle.

museler [myzle] v. tr. (de *musel,* forme anc. de *museau* [v. ce mot] ; v. 1387, G. Phébus, au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo ; sens 3, fin du XVII^e s., Saint-Simon ; sens 4, av. 1848, Chateaubriand). [Conj. **3a.**] **1.** Pourvoir un animal d'une muselière : *Museler un chien méchant, un ours. Museler un veau pour l'empêcher de téter.* || **2.** Pourvoir d'un appareil qui évoque une muselière : *Dans un coin, une source, muselée aujourd'hui d'un robinet où filtre goutte à goutte une eau, la meilleure de l'île* [Sercq] (Hugo). || **3.** *Fig.* Réduire au silence, empêcher, par la contrainte, de s'exprimer : *Museler la presse. Au milieu de Paris muselé, sans vie publique et sans journaux, ces réunions de la jeunesse studieuse et généreuse, véritables écoles d'opposition ou plutôt de résistance légale, demeuraient les seuls endroits où pouvait encore se faire entendre une voix libre* (Daudet). *En Allemagne, les mesures énergiques du gouvernement ne parvenaient pas à museler les forces d'opposition : une grande manifestation contre la guerre se préparait, pour le lendemain, à Berlin* (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* Réduire à l'impuissance, maîtriser : *Je comprends, disait-il* [un écrivain qui revenait des armées], *que l'on s'efforce d'enchaîner le monstre, de museler la guerre. Et pourtant la guerre m'est apparue comme une école des plus nobles vertus* (Duhamel).

● Syn. : **3** *asservir, bâillonner, enchaîner, garrotter ;* **4** *brider, dompter, juguler, mater, terrasser.*

muselet [myzlɛ] n. m. (de *musel,* forme anc. de *museau* [v. ce mot] ; 1903, Larousse). Armature de fil métallique dont on coiffe le bouchon des bouteilles de champagne et de vin mousseux, et qui est serrée au goulot.

museletage [myzlɛtaʒ *ou* myzəlɛtaʒ] n. m. (de *museleter ;* 1911, Larousse). Action de placer un muselet sur le goulot d'une bouteille.

museleter [myzlɛte *ou* myzəlɛte] v. tr. (de *muselet ;* 1911, Larousse). Pourvoir une bouteille d'un muselet.

museletteuse [myzlɛtøz *ou* myzəlɛtøz] n. f. (de *museleter ;* 1923, Larousse). Machine à poser des muselets.

muselière [myzəljɛr] n. f. (de *musel,* forme anc. de *museau* [v. ce mot] ; XIII^e s., *Règle du Temple*). Appareil qu'on met au museau de certains animaux pour les empêcher de mordre, de paître, de téter : *Muselière de cuir, d'osier, de fil de fer.*

musellement [myzɛlmɑ̃] n. m. (de *museler ;* 1874, Larousse). Action de museler (peu usité) : *Le musellement des chiens.*

muséographie [myzeɔgrafi] n. f. (de *muséo-,* élément tiré de *musée,* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1829, Boiste). Description et histoire des musées.

muséologie [myzeɔlɔʒi] n. f. (de *muséo-* élément tiré de *musée,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1931, Larousse). Science de l'organisation des musées, de la conservation et de la présentation des œuvres d'art, des collections.

muséologique [myzeɔlɔʒik] adj. (de *muséologie ;* 1959, Robert). Qui se rapporte à la muséologie.

muséologue [myzeɔlɔg] n. m. (de *muséologie ;* 1968, Larousse). Administrateur et savant spécialisé dans l'étude et la conservation des collections publiques.

muser [myze] v. intr. (de l'anc. franç. **mus,* museau [v. MUSEAU], proprem. « rester le museau en l'air » ; v. 1155, Wace, au sens I ; sens II, v. 1354, *Modus*).

I. *Littér.* S'attarder à des bagatelles, ou demeurer inactif en s'abandonnant à ses impressions : *Arrêté pour dîner entre six et sept heures du soir, à Moskirch, je musais à la fenêtre de mon auberge : des troupeaux buvaient à une fontaine, une génisse sautait et folâtrait comme un chevreuil* (Chateaubriand). *Le détour qu'il venait de faire ne lui laissait plus le temps de muser* (Gide). *Ce n'était ni le Paris laborieux des jours ouvrables, ni le Paris qui muse, le dimanche, au soleil* (Martin du Gard). *Il s'agit de rester hors de l'étude le plus longtemps possible, de muser dans le grand collège silencieux* (Mauriac) ; et par extens. : *Le besoin de me juger moi-même avec un peu de recul me décida, l'été dernier, à prendre place sur un paquebot paresseux qui devait gagner l'Orient et muser aux escales* (Duhamel).

II. En parlant des cerfs, rechercher la voie des biches, au début de la période du rut, en allant le nez au sol pour mieux recueillir les effluves.

muserolle [myzrɔl] n. f. (ital. *museruola,* même sens, de *muso,* museau, bas lat. *musus,* même sens [v. MUSEAU) ; 1593, La Broue, I, 44). Partie accessoire de la bride d'un cheval, qui se place sur le chanfrein.

1. musette [myzɛt] n. f. (dimin. de *muse,* musette [v. 1175, Chr. de Troyes], déverbal de *muser,* au sens anc. de « jouer de la musette » [v. 1220, Coincy] ; XIIIe s., La Curne, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1760, Noverre, p. 164 ; sens 1, 3, 1893. *Dict. général* [*orchestre musette,* 1959, Robert ; *style musette,* 1963, Larousse] ; sens II, 1, 1812, Mozin [*qui n'est pas dans une musette,* 1903, Larousse ; « sac de cuir... où les écoliers mettaient leurs livres... », 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 146] ; sens II, 2, 1825, Le Couturier).

I. 1. *Vx.* Instrument de musique champêtre, comportant un réservoir d'air en forme de sac, alimenté par un soufflet, un ou deux tuyaux à trous, ou « chalumeaux », et quelques grands tuyaux, ou « bourdons » : *Quand j'avais rêvé parmi les siècles, le son d'un petit clairon ou d'une musette écossaise me réveillait* (Chateaubriand). *Dehors, les voitures roulaient, mêlées aux coups de timbre des omnibus, aux trompes des tramways, aux cadences lourdes et criardes d'une musette d'Auvergnats* (Daudet). || **2.** Danse pastorale, faite sur une note de basse persistante, très en faveur au XVIIIe s. || **3.** Adjectiv. *Bal musette,* bal populaire où l'on danse au son de l'accordéon (autref. au son de la musette). || *Orchestre musette,* orchestre de bal musette. || *Style musette,* manière de jouer de certains accordéonistes.

II. 1. Sac de toile porté en bandoulière, utilisé jadis par les soldats et dont se servent encore parfois les ouvriers : *Ils portaient en bandoulière les mêmes sacoches gonflées, les mêmes musettes neuves d'où émergeaient un pain, un goulot de bouteille* (Martin du Gard). || Fam. *Qui n'est pas dans une musette,* qui est d'une importance notable. || *Spécialem.* et *vx.* Sac de cuir, de toile cirée, etc., de forme plus ou moins carrée, où les écoliers mettaient leurs livres, leurs cahiers, etc. || **2.** Sac en toile qu'on suspend à la tête d'une bête de somme pour lui servir de mangeoire portative : *Les ânons donnaient des coups de nez dans leur musette pour faire remonter le maigre picotin* (Duhamel).

• SYN. : **II, 1** *gibecière, sacoche.*

◆ n. m. (sens 1, 1942, Queneau ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Bal musette : *Mais moi, ça me faisait du bien de parler de tout, du dab, de la mère, des musettes et des pépées* (Mac Orlan). || **2.** Genre de musique, style particuliers aux orchestres des bals musettes.

2. musette [myzɛt] n. f. (fém. de *mu-set,* musaraigne [fin du XIIe s., Marie de France], mot issu du même radical que *musaraigne ;* début du XVIe s.). Nom usuel de la musaraigne commune : *Il trouve une Clémence balbutiante, qui lui parle d'une « musette » presque morte* (Genevoix).

muséum [myzeɔm] n. m. (lat. *museum* [v. MUSÉE] ; milieu du XVIe s., écrit *musaeum,* pour désigner l'académie fondée par Ptolémée dans son palais d'Alexandrie ; écrit *muséum,* au sens 1, 1746, Brunot ; sens 2, 1778, Condorcet [absol., 1793, Brunot]). **1.** *Vx.* Musée, collection destinés à l'étude : *Muséum des arts* (dénomination du musée du Louvre à sa création, en 1793). || Encore employé parfois littérairement : *Je sens tout à coup s'envoler cette sorte d'horreur physique, d'angoisse irraisonnée qui me serrait la poitrine à l'abord de ce muséum de misères* (Loti) ; ou plaisamm. : *Une jolie collection qu'on pourrait nommer Muséum des projets ajournés* (Flaubert). || **2.** *Auj.* Musée destiné aux collections d'histoire naturelle. || Absol. *Le Muséum,* le Muséum national d'histoire naturelle, à Paris.

• Pl. *des* MUSÉUMS.

museur, euse [myzœr, -øz] n. (de *muser ;* v. 1280, Adenet, écrit *museor ;* v. 1320, *Roman de Fauvel,* écrit *museeur ; museur,* fin du XVIe s.). Personne qui aime muser, se promener en flânant : *M. de Monpavon marche à la mort. Il y va par cette longue ligne des boulevards tout en feu du côté de la Madeleine, et dont il foule encore l'asphalte élastique, en museur, le nez levé, les mains au dos* (Daudet).

musical, e, aux [myzikal, -o] adj. (de *musique ;* milieu du XIVe s., écrit *muzical* [*musical,* fin du XIVe s.], au sens 1 [*son musical,* 1874, Larousse ; *échelle musicale,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, XVIe s. ; sens 3, fin du XVIe s. [*avoir l'oreille musicale,* v. 1700, d'après Trévoux, 1771]). **1.** Qui appartient à la musique, qui est propre à ce mode d'expression : *Notation musicale. Formes musicales. Théorie musicale. Composition musicale. Le développement d'un thème musical. Une phrase musicale lui revint : quelques notes d'une sonate qu'il écoutait hier avec des amis* (Saint-Exupéry). *La musique pose un problème beaucoup plus difficile, puisque nous ignorons tout des conditions mentales de la création musicale* (Lévi-Strauss). || *Son musical,* en acoustique, son produit par un mouvement vibratoire périodique : *Mais, hors le cas déjà discuté du chant des oiseaux, les sons musicaux n'existeraient pas pour l'homme, s'il ne les avait inventés* (Lévi-Strauss). || *Échelle musicale,* ensemble de tous les sons que peuvent émettre la voix humaine ou les instruments de musique. || **2.** Qui a trait à la musique, porte sur la musique : *La critique musicale. Un critique musical. Séance, matinée musicale. Avoir une culture musicale étendue. Louise de la M... n'avait pas encore commencé l'instruction musicale de Gertrude* (Gide). || **3.** Qui a les qualités propres à la musique : *Une langue musicale. Le geste de ses mains pâles est l'indolence, | Et sa voix musicale est fille du sanglot* (Samain). || *Avoir l'oreille musicale,* distinguer avec précision les sons musicaux, être doué pour la musique.

• SYN. : **3** *harmonieux, mélodieux.*

musicalement [myzikalmɑ̃] adv. (de *musical ;* v. 1380, Conty, écrit *musicalment* [*musicalement,* v. 1570, Carloix], au sens 2 ; sens 1, 1874, Larousse). **1.** Par rapport à la musique : *Être doué musicalement.* || **2.** D'une manière musicale, harmonieuse : *Un vers qui sonne musicalement.*

musicalisme [myzikalism] n. m. (de *musical ;* 1922, d'après Larousse, 1963). Tendance artistique selon laquelle la musique peut être traduite, en peinture, par la couleur, l'arabesque, le rythme (1922).

musicalité [myzikalite] n. f. (dér. savant de *musical ;* début du XX^e s., au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Qualité de ce qui est musical : *Les symbolistes ont demandé la musicalité du vers au rythme et à l'harmonie* (Dauzat). || **2.** Aptitude d'un appareil récepteur ou reproducteur du son à restituer sans altération les sons musicaux : *La musicalité d'un électrophone.*

• Rem. Au sens 2, on emploie plutôt, auj., le terme FIDÉLITÉ.

musicastre [myzikastr] ou **musicâtre** [myzikɑtr] n. m. (de *musicien,* par substitution de suffixe ; 1857, A. Adam). *Vx* ou *littér.* Musicien sans talent : *Le musée du Louvre est, le jour de Noël, un lieu de refuge pour le chrétien qu'exaspère le sabbat des musicastres* (Huysmans). *Je vous ai dit cent fois que je me moque de la musique et de tous vos musicâtres* (Duhamel).

music-hall [myzikol] n. m. (mot angl. signif. « salle de concert, café-concert », de *music,* musique [empr. du franç. *musique*], et de *hall,* vestibule, salle ; 1862, Malot, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Établissement qui présente des spectacles de variétés composés de tours de chant et d'attractions diverses (danses, exercices d'acrobatie, numéros comiques, etc.) : *Le music-hall a remplacé l'ancien café-concert. Ils allèrent voir la revue ou la super-revue d'un music-hall* (Hermant). || **2.** Ce genre de spectacles : *L'on écoute avec un sourire en bois les boniments d'un monsieur célèbre, qui joue sa scène favorite comme un acteur de music-hall* (Duhamel).

• Pl. *des* MUSIC-HALLS.

musicien, enne [myzisjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *musique ;* XIII^e s., écrit *musecien* [*musicien,* v. 1361, Oresme], au sens 1 ; sens 2, 1810, M^me de Staël [*oreille musicienne,* milieu du XVIII^e s., Buffon] ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Qui connaît, goûte, pratique l'art de la musique : *J'ai reçu la grâce* [...] *d'être sensible à cette présence dans un homme de ce qui échappe au temps, de ce qui relève en lui d'un présent éternel, surtout si cet homme est musicien ou poète* [...], *s'il est un artiste, si toute sa vie il s'est efforcé de donner une voix, une expression, un visage à cette part éternelle de son être à laquelle peut-être il ne croit pas...* (Mauriac). || **2.** *Spécialem.* Qui a des dispositions pour la musique : *Puisque vous êtes si musiciens en France, vos jeunes filles bien élevées doivent toutes apprendre la musique ?* (Taine) ; et par extens. : *C'est donc un phénomène qui tout au plus n'existe dans la nature que pour des oreilles musiciennes* (Buffon). || **3.** Se dit d'un écrivain, d'un poète qui a le sens de l'harmonie : *Lamartine est peut-être le plus grand musicien de la poésie* (Gautier). *Jean-Jacques est un musicien des mots* (Duhamel).

◆ n. (XIII^e s., écrit *musecien ; musicien,* v. 1361, Oresme [« interprète », 1694, Regnard ; *musiciens du roi,* 1690, Furetière]). Personne qui, par profession, s'adonne à l'art musical, soit comme compositeur : *Les musiciens du Grand Siècle. Les grands musiciens allemands. Est-il prodige de transformation plus remarquable que celui qui s'accomplit chez le poète ou chez le musicien quand ils transposent leurs affections, et jusqu'à leurs tristesses et leur détresse, en ouvrages, en poèmes, en compositions musicales, en moyens de préserver et de répandre leur vie sensitive totale par le détour des artifices techniques ?* (Valéry). *Ce groupe de musiciens, Poulenc, Auric, Darius Milhaud, Honegger, Sauguet, aura connu, durant les années 1920, ce que la vie peut donner de plus délicieux...* (Mauriac) ; soit comme interprète : *Les musiciens d'un orchestre. Un musicien de jazz. Des musiciens ambulants. Mathieu fouilla la salle du regard et découvrit Lola près des musiciens* (Sartre). || *Musiciens du roi,* chanteurs et instrumentistes qui faisaient partie de la musique de l'Écurie, de la Chambre ou de la Chapelle du roi de France.

◆ **musicien** n. m. (1690, Furetière). *Class.* Interprète de la musique vocale, chanteur : *Et là, ainsi que le musicien chante et que le joueur de luth touche son luth* [...], *Cydias* [...] *débite gravement ses pensées* (La Bruyère).

1. musico [myziko] n. m. (mot néerl., de même sens, dér. de *music,* musique, empr. du franç. *musique ;* 1728, Voltaire). *Vx.* Cabaret, café où l'on jouait de la musique : *Le soir, il alla voir dans les musicos les matelots danser avec leurs maîtresses* (Gautier). *Il boit effroyablement : estaminets, tavernes de matelots, musicos* (Baudelaire).

2. musico- [myziko], élément tiré de *musique,* et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots savants.

musicographe [myzikɔgraf] n. (de *musico-* 2 et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1845, Bescherelle, au sens de « instrument à l'aide duquel on écrit la musique » ; sens actuel, 1868, Littré). Spécialiste qui se consacre à des études sur la musique et les musiciens : *Ces phrases-là, les musicographes pourraient bien trouver leur apparentement, leur généalogie, dans les œuvres d'autres grands musiciens* (Proust).

musicographie [myzikɔgrafi] n. f. (de *musicographe ;* 1907, Larousse). Activité du musicographe.

musicographique [myzikɔgrafik] adj. (de *musicographie ;* 1907, Larousse). Relatif à la musicographie : *Des travaux musicographiques.*

musicologie [myzikɔlɔʒi] n. f. (de *musico-* 2 et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1931, Larousse). Ensemble des recherches et des travaux scientifiques portant sur l'histoire de la musique, sur la création musicale et ses rapports avec les autres arts et les divers domaines de la connaissance.

musicologue [myzikɔlɔg] n. (de *musico-* 2 et de *-logue,* du gr. *logos* [v. l'art. précéd.] ; 1923, Larousse). Érudit ou technicien qui se livre à des études de musicologie.

musicothérapie [myzikɔterapi] n. f. (de *musico-* 2 et de *-thérapie,* gr. *therapeia,* soin, de *therapeuein,* servir, soigner ; 1907, Larousse). Traitement de certains névropathes par des auditions musicales. (Syn. MÉLOTHÉRAPIE.)

musique [myzik] n. f. (lat. *musica,* la musique, gr. *mousikê,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *mousikos,* qui concerne les Muses, la poésie, les arts, de *moûsa* [v. MUSE 1] ; v. 1130, *Eneas,* au sens II, 1 ; sens I, 1748, Montesquieu ; sens II, 2, 1553, *Bible Gérard* [*musique vocale,* début du XVII^e s. ; *musique instrumentale,* fin du XIV^e s. ; *musique de chambre,* 1874, Larousse ; *musique descriptive,* 1903, Larousse ; *musique imitative,* 1959, Robert ; *musique douce,* XX^e s. ; *musique d'église,* 1874, Larousse ; *musique légère,* 1959, Robert ; *musique pure,* 1963, Larousse ; *musique de scène,* 1903, Larousse ; *musique concrète,* 1959, Robert ; *musique électronique,* 1963, Larousse] ; sens II, 3, 1553, *Bible Gérard* [*mettre en musique,* 1690, Furetière] ; sens II, 4, 1636, Monet ; sens II, 5, 1669, Widerhold [*livre, cahier de musique,* 1694, Acad. ; *papier à musique,* 1893, *Dict. général* — d'abord *papier de musique,* 1690, Furetière ; *être réglé comme du papier à musique,* av. 1850, Balzac, pour une personne, et 1935, Acad., pour une chose — d'abord ... *comme un papier de musique,* 1694, Acad., pour une personne, et 1690, Furetière, pour une chose ; *jouer sans musique,* 1959, Robert ; *lire la musique,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens II, 6, 1553, *Bible Gérard* [*chef de musique,* 1963, Larousse] ; sens II, 7, 1664 ; Molière ; sens 11, 8, av. 1778, Voltaire ; sens II, 9, 1690, Furetière ; sens II, 10, 1880, Esnault).

I. Dans la Grèce ancienne, ensemble des arts auxquels présidaient les Muses : *Il semble assez prouvé que les Grecs entendirent d'abord, par ce mot musique, tous les beaux-arts* (Voltaire).

II. 1. Art de s'exprimer par l'intermédiaire des sons, en les combinant selon certaines règles ; théorie de cet art : *Histoire de la musique. Étudier, apprendre la musique. Aimer la musique. Je me demandais si la musique n'était pas l'exemple unique de ce qu'aurait pu être — s'il n'y avait pas eu l'invention du langage, la formation des mots, l'analyse*

des idées — la communication des âmes (Proust). || **2.** Genre, forme, technique de composition musicale (avec un déterminatif) : *Musique tonale, atonale, sérielle, dodécaphonique. Musique symphonique. Musique pour le piano. Musique sacrée. Musique de danse. La musique romantique. La musique moderne. La musique allemande, la musique russe. Celui qui goûtait telle musique, vient l'heure où il n'en reçoit rien* (Saint-Exupéry). || *Musique vocale,* musique écrite expressément pour les voix. || *Musique instrumentale,* musique écrite pour les instruments. || *Musique de chambre,* aux XVI[e]-XVII[e] s., musique en usage pour les voix (madrigaux et chansons à plusieurs voix) ; au XVIII[e] s., musique écrite pour un petit nombre d'instruments et destinée à être exécutée dans des réunions intimes. || *Musique descriptive* ou *imitative,* musique qui essaie de rendre, par des combinaisons de voix ou par des artifices d'instrumentation, divers phénomènes naturels. || *Musique douce,* musique qui ne s'impose pas, dont les harmonies sont faciles et le niveau établi pour ne jamais gêner une autre occupation. || *Musique d'église,* musique adaptée à des paroles liturgiques, ou destinée à être exécutée pendant les offices religieux. || *Musique légère,* musique enjouée, facile, sans prétention. || *Musique pure,* musique qui se définit en elle-même, sans référence à un argument ou à un livret. || *Musique de scène,* musique destinée à accompagner une action dramatique ou à servir d'interlude entre certaines scènes. || *Musique concrète,* technique de composition qui utilise des éléments préexistants (bruits, sons) enregistrés sur bande magnétique et susceptibles de transformations. || *Musique électronique,* musique utilisant les sons obtenus à partir de courants alternatifs, amplifiés électroniquement et envoyés dans des haut-parleurs. || **3.** Production de cet art, œuvre musicale : *Écrire, composer de la musique. Nous ne savons pas quelle est la différence entre ces esprits peu nombreux qui sécrètent la musique et ceux, innombrables, où le phénomène ne se produit pas, bien qu'ils s'y montrent généralement sensibles* (Lévi-Strauss). || *Mettre en musique,* accompagner un texte d'une composition musicale. || **4.** Réalisation pratique de cet art ; exécution, interprétation d'œuvres musicales : *Aller entendre de la musique. Instruments de musique. Société de musique. De la musique enregistrée. On faisait chez elle une fois la semaine de la musique* (Rousseau). *Tout à coup, une musique de fifres et de tambourins éclate dans la rue, devant la fenêtre* (Daudet). *La salle de musique avait été construite, deux ou trois uns plus tôt, selon les vœux de Cécile* [...]. *On y voyait trois pianos et trois clavecins disposés sur une estrade* (Duhamel). *Merveilleux ! dit-elle, au bout d'un moment. Venez, on va danser sans musique, tant pis...* (Triolet). *Un air de musique venait par bouffées de l'avenue du Maine* [...]. *C'était un ciel de fête villageoise, piqueté de cocardes, qui sentait les vacances et les bals champêtres* (Sartre). || *Boîte à musique,* V BOÎTE. || **5.** Notation écrite d'airs musicaux ; partition musicale : *Copier de la musique. Notes de musique. Éditeur de musique.* || *Livre, cahier de musique,* livre, cahier où sont notés des morceaux de musique. || *Papier à musique,* papier où sont imprimées des portées et qui sert à noter des airs musicaux. || *Être réglé comme du papier à musique,* avoir des habitudes très précises (en parlant d'une personne) : *Votre homme n'est pas aussi sage que moi, qui suis réglé comme du papier à musique* (Balzac) ; être prévu dans tous les détails (en parlant de quelque chose). || *Jouer sans musique,* jouer un morceau de mémoire. || *Lire la musique,* la déchiffrer. || **6.** Ensemble de musiciens composant une fanfare ou appartenant à une unité militaire : *La musique municipale. Musique d'un régiment. La musique de la flotte.* || *Chef de musique,* musicien qui dirige une fanfare ou une harmonie civile ou militaire. || **7.** *Littér.* Suite de sons émis de caractère agréable : *La musique des oiseaux, du vent dans les branches. Tu entends ? Ça clapote. L'eau fait une musique d'ange ; j'ai l'enfer dans la gorge et le paradis dans les oreilles* (Sartre). || **8.** Qualité d'un texte au regard de la sonorité et du rythme : *La musique de la phrase* [...], *j'y attache aujourd'hui moins de prix qu'à sa netteté, son exactitude* (Gide). *Il me semblait que le mot n'a pas besoin de la voix, qu'il trouve son seul accent juste dans la silencieuse musique de l'esprit* (Arland). || **9.** *Fig.* et *fam.* Suite de plaintes, de récriminations : *Tous les soirs, c'était la même musique. Il ne savait plus si c'était du lard ou du cochon* (Giono). || **10.** Fam. *Connaître la musique,* savoir de quoi il est question, comment on s'y prend.

• SYN. : **5** *partition ;* **6** *clique, fanfare, harmonie, nouba, orchestre ;* **7** *chanson, chant, gazouillis, ramage ;* **8** *harmonie, mélodie ;* **9** *chanson* (fam.), *histoire* (fam.), *refrain* (fam.).

musiquer [myzike] v. tr. (de *musique ;* 1583, Gauchet, au sens 1 ; sens 2, av. 1889, Barbey d'Aurevilly). **1.** *Vx* et *littér.* Mettre en musique : *Il n'y a pas six vers de suite qu'on puisse musiquer* (Diderot). || **2.** *Vx* et *littér.* Émettre d'une façon mélodieuse, agréable à l'oreille : *Rires musiqués* (Le Roy). *De ces toux retenues de dévotes qui les musiquent et qui les flûtent par respect pour les saints échos* (Barbey d'Aurevilly). ◆ v. intr. (fin du XIV[e] s.). *Vx.* Jouer de la musique : *Nous musiquâmes tout le jour au clavecin du prince* (Rousseau). *Petits musiciens du paradis, musiquez-vous ?* (Pérochon).

musiquette [myzikɛt] n. f. (dimin. de *musique ;* 15 nov. 1875, *Journ. officiel,* p. 9346). Musique facile, sans prétention artistique : *Les flûtes des bergers dans le lointain commençaient leur musiquette du temps passé pour faire rentrer les chèvres* (Loti). *Ce n'est pas de la musiquette qu'on fait ici* (Proust).

musoir [myzwar] n. m. (du radical de *museau ;* 1757, Choquet [p. 5], au sens 1 ; sens 2, 1828, Mozin). **1.** Extrémité d'une digue ou d'une jetée : *L'homme est en mer.* [...] | *Pluie ou bourrasque, il faut qu'il sorte, il faut qu'il aille.* | [...] *Il part le soir* | *Quand l'eau profonde monte aux marches du musoir* (Hugo). || **2.** Tête d'écluse.

musqué, e [myske] adj. (de *musc ;* 1530, Godefroy, au sens 2 [« dont la saveur évoque le musc », 1600, O. de Serres ; *canard musqué,* 1868, Littré] ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 3, 1690, Furetière [pour celui qui ou ce qui montre trop de recherche dans l'expression, 1736, Gresset — *fantaisies musquées,* « imagination extravagante », 1640, Oudin]). **1.** Parfumé au musc : *J'aurais voulu que vous le vissiez disant cela, outrageusement poudré à son habitude, et, à son âge, musqué comme un petit-maître* (Proust). *Des gens se promènent, nonchalants et fureteurs, parmi des femmes musquées et prêtes, aux toilettes un peu vives* (Léautaud). || **2.** Qui répand une odeur de musc ou rappelant celle du musc : *Rat musqué. Bœuf musqué* (ou *ovibos*). Dont la saveur évoque le musc : *Poire musquée. Des pâtisseries au miel, des confitures musquées* (Daudet). || *Canard musqué,* nom donné parfois au canard de Barbarie, qui dégage une fine odeur de musc. || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui est d'une élégance affectée, qui est recherché dans ses manières, son langage (vieilli) : *Seule, en grande loge, à côté d'un homme aussi peu musqué que l'était l'oncle Giraud* (Musset). *Il n'avait rien, absolument rien de commun avec les abbés musqués, fripons, libertins du siècle dernier* (F. Fabre). || *Spécialem.* et *littér.* [M. A. Houssaye] *n'est pas seulement l'interprète musqué et fardé de cette charmante époque insouciante et folle...* (Baudelaire). *On vit d'un côté les pompons et les coupoles enguirlandées, de l'autre les jolis vers de la société, les romans musqués et égrillards remplacer les lignes sévères et les écrits nobles* (Taine).

musquer [myske] v. tr. (de *musc ;* 1557, Vaganay). Parfumer au musc.

musse [mys] n. f. (déverbal de *musser ;* v. 1190, J. Bodel, écrit *muce* [*musse,* 1606, Nicot], au sens de « cachette, lieu secret », sens actuel, fin du XVI[e] s., écrit *muce* [*musse,* 1868, Littré]). Passage étroit dans une haie, pour les lièvres, les lapins et autres gibiers.

musse-pot (à) [amyspo] ou **à muche-pot** [amyʃpo] loc. adv. (de *musse, muche,* formes de *musser, mucher* [v. MUSSER], et de *pot* ; 11 juin 1709, d'après l'*Arrêt du Conseil d'État* du 20 déc. 1729, écrit *à muche pot ; à musse pot,* 1798, Acad.). *Vx* ou *dialect.* En cachette.

musser [myse] ou **mucher** [myʃe] v. tr. (gaulois **mukyare,* cacher ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *mucier* [comme v. pr., v. 1138, Gaimar] ; *musser,* v. 1240, *Miracles de la Sainte Vierge ; mucher* [forme normanno-picarde], XIII^e s., *Apollonius*). *Vx* ou *dialect.* Cacher (souvent à la forme pronom.) : *Il est resté trois jours dans un trou, censément « mussé »* (Elder). *Tous les coins où se musse la truite* (Theuriet). *Dans l'ombre se mussaient quelques logis de ferme* (A. de Châteaubriant). *Il aperçut alors trois minuscules pastilles noirâtres, qui prestement se muchèrent dans un repli du drap* (Gide). *Il avait l'air d'un cochon d'Inde qui se muche sous la paille* (Duhamel).

mussif [mysif] adj. m. (lat. médiév. [*aurum*] *musivum,* même sens, emploi spécialisé du bas lat. *musivus,* de mosaïque, gr. *mouseios,* des Muses, musical, dér. de *moûsa* [v. MUSE 1] ; févr. 1792, *Bulletin des sciences,* p. 19 [la forme phonétiquement normale — *or — musif* n'est attestée qu'en 1840, Acad.]). *Or mussif,* sulfure stannique, dont l'éclat rappelle celui de l'or et qui est utilisé pour bronzer les statuettes de plâtre.

mussipontain, e [mysipɔ̃tɛ̃, -ɛn] adj. et n. (dér. savant de *Pont-à-Mousson,* n. géogr. ; 1874, Larousse). Relatif à Pont-à-Mousson ; habitant ou originaire de cette ville.

mussitation [mysitasjɔ̃] n. f. (lat. *mussitatio,* grognement [du chien], de *mussitatum,* supin de *mussitare,* garder pour soi, se taire, marmonner, murmurer ; 1375, R. de Presles, au sens de « murmure » ; sens actuel, 1810, Capuron). Mouvement des lèvres non accompagné d'une émission de voix, que l'on observe, en particulier, dans certaines affections mentales : *Les lèvres murmurèrent dans une mussitation à peine perceptible...* (Goncourt).

mustang [mystɑ̃g] n. m. (mot angloaméric., de même sens, empr. de l'anc. esp. *mestengo,* proprem. « sans maître, vagabond » ; 13 nov. 1876, *Journ. officiel,* p. 8217). Cheval à demi sauvage des pampas de l'Amérique du Sud : *Le mustang se défend d'abord, mais quand il est dompté, il l'est bien* (Montherlant).

mustélidés [mystelide] n. m. pl. (dér. savant du lat. *mustela* ou *-tella,* belette ; 1872, M. N. Bouillet [*mustélins,* même sens, 1827, Acad.]). Famille de mammifères carnassiers comprenant la belette, l'hermine, le putois, le furet, le blaireau, la loutre, etc.

mustimètre [mystimɛtr] n. m. (de *musti-,* élément tiré du lat. *mustum,* moût [v. MOÛT), et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1903, Larousse). Densimètre permettant de mesurer la densité d'un moût et d'en déduire la richesse en sucre.

musulman, e [myzylmɑ̃, -an] adj. et n. (persan *musulmān,* même sens, de l'ar. *muslim,* croyant, fidèle ; XVI^e s., écrit *mussulman ; musulman,* 1680, Richelet). Qui professe la religion islamique : *Vous marchiez là-dessus hardiment comme des musulmans qui vont droit au paradis* (Gide). *Les peuples musulmans.*

• SYN. : *mahométan.*

◆ adj. (1660, d'après Richelet, 1680 [*art musulman,* 1931, Larousse]). Qui se rapporte à l'islām, qui lui est propre : *Religion musulmane. Calendrier musulman. L'orthodoxie musulmane est représentée par les sunnites.* ‖ *Art musulman,* art qui naquit au VII^e s., avec l'expansion de l'islām, et qui fleurit dans les divers pays de religion islamique du golfe du Bengale à l'océan Atlantique.

• SYN. : *islamique.*

mutabilité [mytabilite] n. f. (lat. *mutabilitas,* même sens, de *mutabilis* [v. MUTABLE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). *Class.* et *littér.* Caractère de ce qui est sujet au changement ; instabilité, inconstance : *Nous ne possédons aucun bien* [...] *que nous ne puissions perdre un moment après, par la mutabilité naturelle de nos désirs* (Bossuet). *La mutabilité des choses de ce monde* (Acad., 1694). *Vous savez la mutabilité de ma vie dans mon état de voyageur et soldat* (Chateaubriand).

mutable [mytabl] adj. (lat. *mutabilis,* même sens, de *mutare,* déplacer, changer, se changer ; milieu du XIV^e s., puis 1801, Mercier). *Littér.* Qui est sujet au changement : *L'ondoyante et mutable humanité.*

1. mutacisme n. m. V. MYTACISME.

2. mutacisme [mytasism] n. m. (dér. savant du lat. *mutus,* muet ; 1968, Larousse). Mutisme conscient et délibéré, que l'on observe dans diverses affections mentales.

mutage [mytaʒ] n. m. (de *muter* 1 ; 1836, Acad.). Action de muter un moût de raisin, d'en arrêter la fermentation.

mutagène [mytaʒɛn] adj. (de *muta*[*tion*] et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1968, Larousse). Se dit des agents physiques ou chimiques susceptibles de provoquer l'apparition de mutations d'ordre biologique.

mutant, e [mytɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *muter* 2, influencé sémantiquement par *mutation* ; 1931, Larousse [*gènes mutants,* 1959, Robert]). *Espèce mutante,* espèce qui est en période de mutation. ‖ *Gènes mutants,* en biologie, gènes qui ont subi une mutation.

◆ **mutant** n. m. (1959, Robert). Individu d'une lignée, animale ou végétale, qui présente un ou des caractères nouveaux par rapport à ses ascendants.

mutateur [mytatœr] n. m. (lat. *mutator,* celui qui effectue un changement, qui échange [de *mutatum,* supin de *mutare,* changer, se changer], ou dér. savant du franç. *muter* 2 ; 1963, Larousse). Redresseur de courant électrique à vapeur de mercure, muni de grilles de commande qui permettent d'obtenir un réglage continu de la tension redressée.

mutation [mytasjɔ̃] n. f. (lat. *mutatio,* altération, changement, échange, de *mutatum,* supin de *mutare,* changer, se changer ; v. 1265, J. de Meung, écrit *mutacion* [*mutation,* v. 1360, Froissart], au sens 1 [« ...bouleversement d'ordre social ou politique », v. 1460, G. Chastellain] ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1835, Acad. [« transfert d'un sportif d'un club à un autre », 1963, Larousse] ; sens 4, 1690, Furetière [*droits de mutation,* 1840, Acad.] ; sens 5, 1963, Larousse [*mutation,* même sens, 1931, Larousse ; *travail des mutations,* 1963, Larousse] ; sens 6, 1907, Larousse [aussi « le caractère nouveau ainsi acquis »] ; sens 7, 1963, Larousse [« passage d'un rythme à un autre, en musique ancienne », 1767, J.-J. Rousseau] ; sens 8, 1931, Larousse ; sens 9, 1840, Acad. ; sens 10, 1933, Marouzeau [aussi *mutation vocalique*]). **1.** Changement, transformation : *Des mutations de matière et de forme* (Buffon). *Le grand secret de la vie est la permanence des forces et la mutation continuelle de la matière* (Flourens). ‖ *Spécialem.* et *class.* Changement, bouleversement d'ordre social ou politique : *Quelque haut qu'on puisse remonter pour rechercher dans les histoires les exemples des grandes mutations, on trouve que jusqu'ici elles sont causées ou par la mollesse ou par la violence des princes* (Bossuet). *Toutes les mutations sont dangereuses dans un État* (Acad., 1694). ‖ **2.** *Auj.* Changement ou évolution de caractère profond, radical : *Les mutations des sociétés modernes. Une industrie qui a subi une grande mutation.* ‖ **3.** Changement intervenant dans l'affectation ou dans la position administrative d'un fonctionnaire, d'un militaire : *Demain matin, après en avoir parlé avec l'administrateur, il enverrait sa demande de mutation pour Paris* (Montherlant). *Une mutation prononcée d'office. Une mutation sur la demande de l'intéressé.* ‖ Transfert d'un sportif d'un club à un autre : *La mutation d'un joueur de football.* ‖ **4.** En droit, aliénation, transfert de la propriété d'une tête sur une autre : *Mutations à titre onéreux (vente, échange, bail, concession), mutations à titre gratuit (donation, succession).* ‖ *Droits de mutation,* taxe fiscale que l'État perçoit à l'occasion du transfert d'un droit de propriété ou d'usufruit, ou d'un droit de jouissance

portant sur un bien ou un ensemble de biens. || **5.** *Mutation de cote,* substitution du nom d'une personne à celui d'une autre sur le rôle foncier et la matrice cadastrale. || *Travail des mutations,* mise à jour des matrices en vue de tenir compte des changements survenus, d'une année à l'autre, dans les revenus des contribuables. || **6.** En biologie, apparition, dans une lignée animale ou végétale, d'un caractère nouveau et qui se transmet aux descendants selon les mêmes lois que les caractères préexistants : *Il est le maître incontesté de la question et le premier biologiste qui se soit efforcé d'appliquer aux organismes microscopiques les vieilles idées de Hugo de Vries sur les mutations* (Duhamel). || Le caractère nouveau ainsi acquis : *L'albinisme est une mutation itérative.* || **7.** *Vx.* Changement de nom que subissait un même son selon qu'il se rencontrait dans tel ou tel hexacorde. || **8.** Dans la fugue, transformation dans la constitution mélodique de la réponse par rapport au sujet. || **9.** *Jeux de mutation,* dans un orgue, famille de jeux qui viennent enrichir les jeux de fond de leurs premiers harmoniques. || **10.** *Mutation consonantique,* évolution particulière des occlusives de l'indo-européen en germanique commun d'abord, en haut allemand ensuite, caractérisée par un retard de l'entrée en vibration de la glotte. || *Mutation vocalique,* syn. de MÉTAPHONIE.

• SYN. : **1** *conversion, transmutation ;* **2** *métamorphose, révolution, transformation ;* **3** *déplacement.*

mutationnel, elle [mytasjɔnɛl] adj. (de *mutation ;* 1970, Robert). Qui se rapporte aux mutations d'ordre biologique.

mutationnisme [mytasjɔnism] n. m. (de *mutation ;* 1931, Larousse). Théorie de l'évolution émise par De Vries en 1901, et qui donne aux mutations le rôle essentiel dans l'apparition d'espèces nouvelles.

mutationniste [mytasjɔnist] adj. et n. (de *mutationnisme ;* 1959, Robert). Qui est partisan du mutationnisme.

◆ adj. (1959, Robert). Qui se rapporte au mutationnisme.

mutatis mutandis [mytatismytɑ̃dis] loc. lat. (expression lat. signif. « les choses qui doivent être changées [*mutandis*] ayant été changées [*mutatis*] », des ablatifs neutres plur. du part. passé et de l'adj. verbal de *mutare,* changer ; fin du XVIIIe s., d'après Larousse, 1878). En faisant les changements nécessaires : *Il en est de même, « mutatis mutandis », du rôle attribué à l'éther* (Maeterlinck).

muté [myte] n. m. (part. pissé substantivé de *muter* 1 ; 1963, Larousse). Produit qui a été soumis à l'opération du mutage.

mutélidés [mytelide] n. m. pl. (dér. savant de *mutelle,* espèce de mollusque lamellibranche [1903, Larousse], mot d'origine incertaine, peut-être tiré du gr. *mutilos,* moule [coquillage] ; 1963, Larousse [*mutélinés,* même sens, 1903, Larousse]). Famille de mollusques bivalves à coquille de forme variée, qui vivent principalement en Amérique du Sud et en Australie.

1. muter [myte] v. tr. (de [*vin*] *muet,* [vin] fait avec du moût dont on a empêché la fermentation [1761, Lacombe de Prezel] ; 1765, *Encyclopédie* [X, 910], au part. passé, dans la loc. *vin muté,* vin dont on a arrêté la fermentation : à l'in-fin., au sens actuel, 1802, *Cours complet d'agriculture,* X, 325). Soumettre un moût à l'action d'un agent qui arrête la fermentation alcoolique : *On mute les moûts en les additionnant d'alcool ou d'anhydride sulfureux.*

2. muter [myte] v. tr. (lat. *mutare,* changer, se changer ; fin du XVe s., au sens de « vendre » ; 1874 [d'après Littré, 1877], au part. passé, au sens de « qui a subi un changement de propriétaire » ; à l'infin., au sens actuel, 1923, Larousse). Changer d'affectation, de poste : *SaintJustin était intervenu pour la faire muter d'Oran à Alger* (Montherlant). *Muter d'office un fonctionnaire. Un officier muté par mesure disciplinaire.*

• SYN. : *déplacer.*

mutilant, e [mytilɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *mutiler ;* 10 nov. 1877, *le Progrès médical* [p. 841], au sens 1 [un premier ex. en 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers] ; sens 2, av. 1935, P. Bourget). **1.** Qui entraîne ou peut entraîner une mutilation : *Gangrène mutilante.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui prive d'un élément essentiel, qui amoindrit : *L'idée la plus mutilante pour l'expérience sentimentale* (Bourget).

mutilateur, trice [mytilatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *mutiler ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Qui mutile, qui est l'auteur de mutilations : *La terreur de l'invasion, l'irruption horrible de ces bandes de mutilateurs* [des troupes irrégulières] (Michelet). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui se rend coupable d'une altération, d'une dégradation : *C'est ainsi que les mutilateurs dogmatiques arrivent à leur résultat ordinaire* (Hugo).

◆ adj. (av. 1813, Delille [aussi au fig.]). Qui produit ou peut produire une mutilation : *Tu sais que Chérouvier va publier un article sur cette histoire de balles mutilatrices et qu'il pense même à faire circuler une protestation* (Duhamel) ; et au fig. : *La censure mutilatrice.*

mutilation [mytilasjɔ̃] n. f. (bas lat. *mutilatio,* mutilation, du lat. class. *mutilatum,* supin de *mutilare* [v. MUTILER] ; 1245, *Ordonnance royale,* au sens 1 [*mutilation volontaire,* 1888, Larousse — *mutilation,* même sens, 1874, Larousse] ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, 9 avr. 1773, d'Alembert ; sens 4, av. 1865, Proudhon). **1.** Action de retrancher un membre ou une partie d'un corps vivant ; résultat de cette action : *La mutilation rituelle. Les mutilations d'un grand blessé. Dans la foule, les regards se détournent. Beaucoup de ceux qui supportent ou qui recherchent la vue de blessures et de mutilations répugnent au cérémonial de la piqûre* (Guimard). || *Mutilation volontaire,* infraction commise par le militaire convaincu de s'être volontairement mutilé pour se soustraire aux obligations militaires, et réprimée par les Codes de justice militaire et maritime. || **2.** Dégradation d'une œuvre d'art : *La mutilation d'une statue, d'une peinture.* || **3.** Déformation importante d'une œuvre littéraire, d'un texte, etc. : *Votre Majesté n'a pas idée* [...] *des mutilations intolérables qu'on fait essuyer à tous ceux* [les ouvrages] *qu'on croit capables de dire des vérités* (d'Alembert). || **4.** *Fig.* Altération sensible : *L'erreur est une mutilation de la vérité.*

• SYN. : **1** *amputation, blessure ;* **3** *adultération, altération, falsification ;* **4** *déformation, maquillage* (fam.), *truquage* (fam.).

mutilé, e [mytile] n. et adj. (part. passé de *mutiler ;* XIVe s., *Songe du Verger* [*mutilé du travail,* 1959, Robert]). Se dit d'une personne atteinte d'une mutilation, du fait d'une blessure de guerre ou d'un accident : *Les mutilés de la dernière guerre. Une pension de mutilé. Un mutilé des jambes. Un officier mutilé. On venait d'y débarquer tout un groupe de mutilés qui rentraient d'Allemagne après une longue captivité* (Duhamel). || *Mutilé du travail,* victime d'un accident du travail atteinte d'une incapacité permanente partielle ou totale.

• SYN. : *amputé, estropié, handicapé physique.*

◆ adj. (sens 1, av. 1825, P.-L. Courier ; sens 2, fin du XVIIe s., Bouhours). **1.** Qui a subi des suppressions, des altérations importantes : *Les premiers traducteurs ne nous donnèrent qu'une version mutilée de ce livre incomparable* (Gide). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui est incomplet, fragmentaire, insuffisant : *Mieux vaut une connaissance mutilée qu'une connaissance nulle ou fausse* (Taine). *Vérité mutilée. C'est tout oui ou tout non, c'est le oui et le non qui s'étreignent et fusionnent déjà dans le temps, comme ils s'étreindront et fusionneront dans l'éternité* (Montherlant).

• SYN. : **1** *adultéré, corrompu, déformé, dénaturé, falsifié, faussé ;* **2** *partiel, tronqué.*

mutiler [mytile] v. tr. (lat. *mutilare,* retrancher, couper, diminuer, amoindrir, de *mutilus,* mutilé, dont on a coupé ou retranché quelque chose ; 1334, *BEC* [4e série, t. I, 1855-1856, p. 58], au sens 1 [« émasculer », 1680, Richelet] ; sens 2, milieu du XVIe s., Amyot [*mutiler un arbre,* 1694, La Fontaine] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens 4, v. 1660, Bossuet). **1.** Léser un être vivant, un organisme par

une mutilation, le retranchement d'une de ses parties (souvent au passif) : *Achille mutile son ennemi, il l'insulte après l'avoir abattu* (Chateaubriand). *Avant d'être ainsi mutilée, c'était une fort jolie femme, Irène des Pereires, attrayante, avenante, et charmeuse, et tout !* (Céline). *Il effaça un peu son épaule gauche, mutilée, et les doigts de sa main droite commencèrent à décortiquer une mandarine* (Troyat). || *Spécialem.* Émasculer. || **2.** Dégrader, endommager matériellement quelque chose, en particulier une œuvre d'art : *Mutiler une statue, un monument. Ce pilier* [...] *se recommandait aux amateurs d'antiquités limousines par une jolie niche sculptée où se voyait une Vierge, mutilée pendant la Révolution* (Balzac). *Mais l'armée iconoclaste du Grand Mogol est passée au* XVI^e^ *s., par cette route, entre les mêmes personnages, brisant à ceux-ci la tête, à ceux-là le sexe ou les mains, et tous sont mutilés* (Loti). || *Mutiler un arbre,* le dépouiller des branches nécessaires à sa croissance ou porter atteinte à sa forme. || **3.** Altérer une œuvre littéraire par des suppressions, des modifications qui la dénaturent : *Je vous demanderai qu'il ne soit pas permis aux comédiens de mutiler mes pièces* (Voltaire). || **4.** *Fig.* et *littér.* Altérer, déformer quelque chose, en le privant d'un caractère essentiel : *Nous pouvons aussi, pour notre malheur, la mutiler et la corrompre* [la vérité] (Bossuet). *J'abrège et je mutile atrocement cette déduction* [l'existence de Dieu déduite de la présence en nous de l'idée de perfection] *qu'il* [Descartes] *refait et corrige ou développe dans ses grands ouvrages successifs* (Valéry).

● SYN. : **1** *amputer, estropier ;* **2** *casser, détériorer ;* **3** *déformer, dénaturer, falsifier, maquiller* (fam.), *rogner* (fam.), *truquer* (fam.) ; **4** *tronquer.*

◆ **se mutiler** v. pr. (sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1839, V. Hugo). **1.** Porter atteinte volontairement à son intégrité corporelle : *Un enfant* [...] *mit dans l'engrenage son bras, qui fut broyé jusqu'à l'épaule. Le médecin qui l'avait amputé lui demanda* [...] *pourquoi il s'était ainsi mutilé* (France). || **2.** *Fig.* et *littér.* Être la propre cause de son amoindrissement, de sa régression : *La raison humaine ne consentira jamais à se mutiler elle-même* (Renan).

mutin, e [mytɛ̃, -in] adj. (de *meute* [v. ce mot], au sens anc. de « trouble, émeute » ; v. 1460, G. Chastellain, écrit *meutin* [*mutin,* 1478, Bartzsch], au sens 1 [pour des choses, 1651, Corneille] ; sens 2, 1797, Gattel [pour l'expression du visage, 1782, Laclos]). **1.** *Class.* Qui est enclin à la révolte, qui a un caractère rebelle, insoumis : *Le triste destin | Qui renversa l'orgueil de ce peuple mutin* (Rotrou). || Se disait aussi des choses : *Calme les flots mutins, dissipe les tempêtes* (Corneille). || **2.** *Littér.* Se dit d'une personne éveillée, de caractère espiègle et malicieux : *Pourquoi donc vouloir retenir, | Comme un enfant mutin sa mère par la robe, | Ce passé qui s'en va ?* (Gautier). || Se dit surtout d'une attitude, d'une expression du visage qui manifeste ce trait de caractère : *Un air mutin. Son petit nez rose, qu'elle diminuait encore au bout avec un regard coquet qui lui donnait la finesse privilégiée de certaines personnes un peu grasses, avait pu lui donner une mine mutine et enflammée* (Proust). *Elle* [M^me^ Gonzales] *considère le jeune homme en dessous avec complaisance ; puis, d'un geste mutin, elle croise les mains derrière le dos* [...] *et familièrement : « Vous m'avez l'air de n'avoir pas froid aux yeux »* (Mauriac).

◆ **mutin** n. m. (1478, Bartzsch). Personne qui est en révolte ouverte contre une autorité : *Allez voir la garde nationale tirer sur les mutins !...* (Balzac).

● SYN. : *émeutier, factieux, insurgé, rebelle.*

mutiné, e [mytine] adj. (part. passé de [*se*] *mutiner ;* milieu du XVI^e^ s., Amyot, au sens de « courroucé » ; sens actuel, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné). Qui est en état de rébellion ouverte contre l'autorité : *Il tenait tête à une multitude mutinée, répondait aux interrupteurs* (Duhamel).

mutinement [mytinmɑ̃] adv. (de *mutin ;* XVI^e^ s., au sens de « avec révolte » ; sens actuel, 1925, A. Gide). De façon mutine.

mutiner [mytine] v. tr. (de *mutin* [v. ce mot] ; milieu du XVI^e^ s., Amyot). *Vx.* Inciter à la révolte.

◆ **se mutiner** v. pr. (sens 1, XIV^e^ s., *Dict. général,* écrit *soi meutiner* [*se mutiner,* fin du XV^e^ s., Molinet] ; sens 2, 1580, Montaigne [v. aussi MUTINÉ]). **1.** Se révolter ouvertement contre une autorité : *Un équipage, des troupes qui se mutinent.* || **2.** *Vx.* S'irriter, s'exaspérer : *J'avais commencé à me mutiner de ce que vous ne m'aviez point fait de réponse* (Voltaire).

● SYN. : **1** *se rebeller, se soulever.*

mutinerie [mytinri] n. f. (de *mutin ;* début du XVI^e^ s., au sens I ; sens II, 1841, Balzac).

I. Action de se mutiner ; rébellion ouverte contre l'autorité : *Une mutinerie de prisonniers. Il n'y a plus à craindre ni mutineries ni violences* (France). *En peu de semaines, vous avez sans haine et sans crainte, réprimé la mutinerie, puni la faiblesse dans les chefs, les actes criminels dans la troupe* (Valéry).

II. *Vx.* Caractère de ce qui est mutin, espiègle.

● SYN. : **I** *émeute, insurrection, révolte, sédition, soulèvement.*

mutisme [mytism] n. m. (dér. savant du lat. *mutus,* muet, privé de la parole, silencieux ; 1741, Desfontaines, au sens de « état de muet » ; sens 1, 1888, Larousse ; sens 2-3, av. 1841, Chateaubriand). **1.** En psychiatrie, état d'une personne qui, en l'absence de toute lésion des centres nerveux du langage ou des organes de la phonation, ne fait pas usage de la parole, soit délibérément (mutisme du simulateur), soit en raison de troubles psychiques (mutisme des sujets émotifs, de l'hystérique, etc.). [V. MUTITÉ.] || **2.** Attitude d'une personne qui ne parle pas, qui s'impose volontairement le silence ou qui est habituellement silencieuse : *S'enfermer dans son mutisme. Observer un mutisme complet. Le mutisme des autorités au sujet de cette affaire réduit la presse aux conjectures. Ne prévoyant pas où mon mutisme me mènerait, je me contentai, comme d'usage, de répondre quelques mots vagues et brefs* (Chateaubriand). *Il se taisait, résigné à la laisser aller jusqu'au bout. Mais ce mutisme exaspérait Madame, lui paraissait plus injurieux, plus dédaigneux que tout* (Daudet). || **3.** *Littér.* Situation d'une personne ou d'un groupe de personnes qu'on prive de la liberté de s'exprimer : *L'Empire avait frappé la France de mutisme ; la liberté restaurée la toucha et lui rendit la parole* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *mutité ;* **2** *silence.*

mutité [mytite] n. f. (bas lat. *mutitas,* mutisme, du lat. class. *mutus* [v. l'art. précéd.] ; 1803, Boiste). Incapacité de parler, due à une absence de développement ou à une lésion des centres nerveux du langage ou des organes de la phonation.

● SYN. : *aphasie, mutisme.*

mutualisation [mytɥalizasjɔ̃] n. f. (de *mutual*[*isme*] ; 1949, Larousse). Action de conférer un caractère mutualiste.

mutualisme [mytɥalism] n. m. (de *mutualiste ;* 1840, Reybaud [p. 255], au sens I ; sens II, 1888, Larousse).

I. Mouvement fondé sur la mutualité.

II. Association de deux animaux d'espèces différentes, qui retirent l'un et l'autre des avantages de cette situation, mais qui pourraient vivre séparément.

mutualiste [mytɥalist] adj. et n. (dér. savant de *mutuel ;* 1824, Raymond). Qui est membre d'une société mutualiste.

◆ adj. (1907, Larousse). Qui est fondé sur la mutualité : *Le mouvement mutualiste. Les sociétés mutualistes.*

mutualité [mytɥalite] n. f. (dér. savant de *mutuel ;* 1599, Huguet, puis 1784, Gohin, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, 1931, Larousse). **1.** Caractère de ce qui est mutuel, comporte un rapport de réciprocité (rare) : *L'amour comporte une mutualité de sentiments* (Balzac). || **2.** Système de solidarité à base d'entraide mutuelle : *La mutualité agricole.* || **3.** Ensemble des associations de personnes, dites *sociétés mutualistes,* qui poursuivent un but de prévoyance et d'entraide grâce aux cotisations de leurs adhérents.

● SYN. : **1** *réciprocité.*

mutuel, elle [mytɥɛl] adj. (du lat. *mutuus,* prêté, emprunté, réciproque, dér. de *mutare,* changer, échanger ; XIV[e] s., La Curne [*assurance mutuelle,* 1829, Boiste ; *sociétés de secours mutuel,* 1866, Larousse, art. *association,* t. I, p. 801 *c*]). Se dit d'actes, de sentiments qui comportent un échange, une réciprocité entre deux ou plusieurs personnes : *Se faire des concessions mutuelles. Une estime mutuelle. L'admiration mutuelle, qui est l'atmosphère de bien des familles* [...], *régnait entre ce père et ces enfants* (Mauriac). *Nous voulons que cette guerre* [...] *ait pour conséquence une organisation du monde établissant, d'une manière durable, la solidarité et l'aide mutuelle des nations dans tous les domaines* (De Gaulle). || *Assurance mutuelle,* société d'assurance à but non lucratif. || *Pari mutuel,* v. PARI. || *Sociétés de secours mutuel,* anc. appellation des SOCIÉTÉS MUTUALISTES, dites aussi MUTUELLES. n. f.

• SYN. : *partagé, réciproque.*

◆ **mutuelle** n. f. (sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Compagnie d'assurance mutuelle. || **2.** Société mutualiste (naguère *société de secours mutuel*).

mutuellement [mytɥɛlmɑ̃] adv. (de *mutuel ;* début du XV[e] s.). De façon réciproque, l'un l'autre : *Nous passions des jours à nous consulter mutuellement, à nous communiquer ce que nous avions fait, ce que nous comptions faire* (Chateaubriand). *Chaque fois qu'ils se rencontraient* [...], *ils échangeaient un long salut onctueux pendant lequel ils s'épiaient mutuellement* (France). *Peut-être sauraient-ils se donner mutuellement confiance, s'inventer des entreprises, des succès, un bonheur* (Beauvoir).

• SYN. : *réciproquement.*

mutuellisme [mytɥɛlism] n. m. (de *mutuel ;* 1828, d'après Larousse, 1874, t. XI, p. 737 *b*). *Vx.* Ancienne appellation du mouvement mutualiste : *Nous avons vu, pendant ce dernier demi-siècle* [...], *se développer les groupements libres du mouvement mutualiste, dérivé du mutuellisme de Proudhon* (Duhamel).

mutuelliste [mytɥɛlist] n. m. (de *mutuel ;* 1828 [d'après Larousse, 1874, t. XI, p. 737 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1871, *Journ. officiel* [d'après J. Dubois, *Vocabulaire politique,* p. 349]). **1.** Membre d'une corporation des maîtres et des chefs d'atelier, fondée à Lyon en 1828. || **2.** Partisan d'un système d'association entre patrons et ouvriers.

mutulaire [mytylɛr] adj. (de *mutule ;* 1878, Larousse). Qui est relatif à la mutule, en architecture. (Rare.)

mutule [mytyl] n. f. (lat. *mutulus,* corbeau [terme d'architecture], modillon ; 1600, *Tableau des riches inventions,* au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** En architecture, ornement rectangulaire qui, dans l'entablement dorique, est placé sous le larmier de la corniche et correspond au triglyphe, dont il a la largeur. || **2.** Pièce de bois faisant saillie, en particulier extrémité d'un chevron dépassant l'alignement du mur.

my(o)- [mj(o)], élément tiré du gr. *mus, muos,* rat, souris, moule [coquillagel, muscle, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

myalgie [mjalʒi] n. f. (de *my*[*o*]- et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1868, Littré). Douleur musculaire.

myasthénie [mjasteni] n. f. (de *my*[*o*]- et de *asthénie ;* 1878, P. Garnier). Affection caractérisée par une grande fatigabilité des muscles, et due à un trouble de transmission de l'influx nerveux à la jonction du nerf et du muscle (plaque motrice).

myasthénique [mjastenik] adj. (de *myasthénie ;* 27 janv. 1951, *Comptes rendus des séances... de la Société de biologie,* p. 82). Qui se rapporte à la myasthénie.

myatonie [mjatɔni] n. f. (de *my*[*o*]- et de *atonie ;* 1931, Larousse). Absence ou diminution de la tonicité musculaire.

myatrophie [mjatrɔfi] n. f. (de *my*[*o*]- et de *atrophie :* 1931, Larousse). Syn. de AMYOTROPHIE.

myc(o)- [mik(o)], **mycét(o)-** [miset(o)], éléments tirés du gr. *mukês, mukêtos,* champignon, et qui entrent, comme préfixes, dans la composition de mots savants.

mycélien, enne [miseljɛ̃, -ɛn] adj. (de *mycél*[*ium*] ; 1878, Larousse [art. *mycélial*]). Qui appartient au mycélium des champignons : *Filament mycélien.*

mycélium [miseljɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *mycelium,* même sens, du gr. *mukês,* champignon ; 1842, Acad., écrit *mucélion ; mycélium,* 1868, Littré). Appareil végétatif des champignons, formé de filaments ramifiés : *Le mycélium du champignon de couche est appelé communément « blanc de champignon ».*

mycénien, enne [misenjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Mycènes,* n. géogr., lat. *Mycenae, -narum,* n. f. pl., Mycènes, ville d'Argolide, résidence d'Agamemnon, gr. *Mukênai,* plur. de *Mukênê,* même sens ; 1842, Acad. [*art mycénien,* 1903, Larousse ; *civilisation mycénienne,* 1963, Larousse]). Relatif à Mycènes, ville de la Grèce antique et capitale de l'Argolide ; habitant ou originaire de cette ville. || *Art mycénien, civilisation mycénienne,* art, civilisation préhelléniques, qui se développèrent dans le monde achéen au cours du II[e] millénaire av. J.-C., et dont Mycènes fut le centre le plus florissant.

◆ **mycénien** n. m. (1963, Larousse). Langue grecque archaïque, retrouvée sur les tablettes mycéniennes.

mycét(O)- préf. V. MYC(O)-.

mycétome [misetɔm] n. m. (de *mycét*[*o*]- et du suff. scientif. *-ome ;* 1931, Larousse). Tumeur inflammatoire provoquée par le développement d'un champignon parasite en un point de l'organisme.

mycétophage [misetɔfaʒ] adj. (de *mycéto-* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1808, Boiste, écrit *mycétophague ; mycétophage,* 1839, Boiste). Se dit des insectes qui se nourrissent de champignons (diptères) et qui parfois les cultivent (fourmis, termites).

mycétophile [misetɔfil] adj. (de *mycéto-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1837, *Dict. des dictionnaires*). Se dit des insectes qui vivent à l'intérieur des champignons.

myciculteur [misikyltœr] n. m. (de *myc*[*o*]-, d'après *agriculteur, apiculteur,* etc. ; 1968, Larousse). Syn. de CHAMPIGNONNISTE

myciculture [misikyltyr] n. f. (de *myc*[*o*]-, d'après *agriculture, apiculture,* etc. ; 1968, Larousse). Culture des champignons.

myco- préf. V. MYC(O)-.

mycocécidie [mikɔsesidi] n. f. (de *myco-* et du gr. *kêkis, kêkidos,* noix de galle ; 1903, Larousse). Galle des végétaux produite par un champignon parasite.

mycoderme [mikɔdɛrm] n. m. (lat. scientif. moderne *mycoderma,* même sens, de *myco-* et du gr. *derma,* peau ; 1845, Bescherelle). Levure se développant à la surface des boissons fermentées ou sucrées : *Le mycoderme acétique transforme le vin en vinaigre.*

mycologie [mikɔlɔʒi] n. f. (de *myco-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Partie de la botanique qui concerne les champignons. || **2.** Étude des maladies causées par les champignons.

mycologique [mikɔlɔʒik] adj. (de *mycologie ;* 20 oct. 1877, Journ. officiel, p. 6889). Relatif à la mycologie : *Connaissances mycologiques.*

mycologue [mikɔlɔg] n. m. (de *mycologie ;* 1842, Acad.). Botaniste spécialisé dans l'étude des champignons.

mycophage [mikɔfaʒ] adj. et n. (de *myco-* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1903, Larousse). Qui se nourrit de champignons.

mycorhize [mikɔriz] n. f. (de *myco-* et du gr. *rhiza,* racine ; 1903, Larousse). Association symbiotique d'un champignon inférieur et de la racine d'une plante (chêne, hêtre, orchidées).

mycose [mikoz] n. f. (de *myc*[*o*]- et du suff. scientif. *-ose ;* 1842, Acad.). Nom donné à toute affection provoquée par un champignon parasite : *Les mycoses atteignent la*

peau, les orteils, les ongles, le cuir chevelu, certains viscères.

mycosique [mikɔzik] adj. (de *mycose ;* 1966, Larousse). Qui se rapporte aux mycoses ou à une mycose.

mycosis [mikɔzis] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens, tiré du gr. *mukês,* champignon ; 1878, Larousse). Affection caractérisée par des excroissances, des tumeurs fongueuses de la peau.

mycothèque [mikɔtɛk] n. f. (de *myco-,* d'après *bibliothèque,* etc. ; 1931, Larousse). Local ou meuble aménagé pour conserver les champignons en culture, en vue de leur étude.

mycothérapie [mikɔterapi] n. f. (de *myco-* et de *-thérapie,* gr. *therapeia,* soin, de *therapeuein,* soigner ; 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Emploi des levures, et spécialement des levures de bière sélectionnées, dans le traitement des affections intestinales et des staphylococcies cutanées (acné, furoncles). || **2.** Emploi thérapeutique des principes antibactériens formés dans les cultures de certains champignons. (Syn. ANTIBIOTHÉRAPIE.)

mydriase [midrijaz] n. f. (lat. *mydriasis,* même sens, gr. *mudriasis,* même sens ; 1539, Canappe). Dilatation anormale et persistante de la pupille. (Contr. MYOSIS.)

mydriatique [midrijatik] adj. (dér. savant de *mydriase ;* 1868, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Qui concerne la mydriase. || **2.** Qui est affecté de mydriase. ◆ adj. et n. m. (1868, Littré [comme adj. ; comme n. m., 1903, Larousse]). Se dit d'un médicament qui produit la mydriase : *L'atropine est un mydriatique.*

mye [mi] n. f. (lat. *myax, myacis,* sorte de moule perlière, gr. *muax, muakos,* moule, de *mus,* rat, souris, moule ; 1868, Littré). Mollusque bivalve qui vit enfoui dans le sable ou la vase, relié à la surface par deux longs siphons, et dont certaines espèces sont comestibles (clovisse).

myél(o)- [mjel(o)], élément tiré du gr. muelos, moelle, et qui entre, comme préfixe, dans la formation de mots savants.

myélémie [mjelemi] n. f. (de *myél[o]-* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1931, Larousse). Syn. de MYÉLOCYTÉMIE.

myélencéphale [mjelɑ̃sefal] n. m. (de *myél[o]* et de *encéphale ;* 1868, Littré). Partie postérieure du cerveau embryonnaire, à partir de laquelle se développe le bulbe rachidien.

myéline [mjelin] n. f. (de *myél[o]-* et du suff. scientif. *-ine ;* 1868, Littré). Graisse phosphorée constitutive de la gaine des fibres du système nerveux cérébro-spinal.

myélinique [mjelinik] adj. (de *myéline ;* 1878, Larousse). Qui se rapporte à la myéline.

myélinisation [mjelinizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *myéline ;* 1903, Larousse). Formation de la gaine de myéline des nerfs.

myélite [mjelit] n. f. (de *myél[o]-* et du suff. scientif. *-ite ;* 1836, Acad.). Atteinte inflammatoire de la moelle épinière.

myélo- préf. V. MYÉL(O)-.

myéloblaste [mjelɔblast] n. m. (de *myélo-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* ce qui germe, bourgeon ; 1931, Larousse). Cellule de la moelle osseuse qui constitue la cellule souche des leucocytes granuleux (polynucléaires).

myélocèle [mjelɔsɛl] n. f. (de *myélo-* et de *-cèle,* gr. *kêlê,* tumeur, hernie ; 1888, Larousse). Hernie de la moelle épinière en dehors de la colonne vertébrale.

myélocyte [mjelɔsit] n. m. (de *myélo-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1855, Nysten). Cellule de la moelle osseuse, dérivée d'un myéloblaste, et qui est le précurseur d'un leucocyte granuleux, ou polynucléaire.

myélocytémie [mjelɔsitemi] n. f. (de *myélocyte* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1931, Larousse). Forme de leucémie caractérisée par la présence dans le sang de nombreux myélocytes. (Syn. MYÉLÉMIE.)

myélogène [mjelɔʒɛn] adj. (de *myélo-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1931, Larousse). Se dit des divers types de leucocytes qui tirent leur origine de la moelle osseuse (par opposition à *lymphogène*).

myélogramme [mjelɔgram] n. m. (de *myélo-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1953, Quillet). Résultat de l'étude quantitative et qualitative des différents éléments cellulaires de la moelle osseuse.

myélographie [mjelɔgrafi] n. f. (de *myélo-* et de *[radio]graphie ;* 1963, Larousse). Radiographie de la moelle épinière, après introduction d'un produit opaque aux rayons X dans le liquide céphalo-rachidien.

myéloïde [mjelɔid] adj. (de *myélo-* et de *-ide,* gr. eidos, forme, apparence ; 1868, Littré, au sens de « qui ressemble à la moelle des os » ; sens actuel, 1963, Larousse [aussi *lignées myéloïdes* et *leucémie myéloïde*]). Qui concerne la moelle osseuse. || *Lignées myéloïdes,* lignées des cellules qui se développent dans la moelle osseuse. || *Leucémie myéloïde,* leucémie caractérisée par la prolifération des polynucléaires et de leurs précurseurs.

myélomatose [mjelɔmatoz] n. f. (dér. savant de *myélome ;* 1931, Larousse). Affection caractérisée par la présence de myélomes multiples dans les os (maladie de Kahler).

myélome [mjelom] n. m. (de *myél[o]-* et du suff. scientif. *-ome ;* 1868, Littré). Prolifération tumorale de la moelle osseuse, constituée par des plasmocytes et s'accompagnant de troubles humoraux.

myélopathie [mjelɔpati] n. f. (de *myélo-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1931, Larousse). Nom générique des affections de la moelle épinière.

myéloplaxe [mjelɔplaks] n. m. (de *myélo-* et du gr. *plax,* toute surface large et plate, plaine, plateau, dalle ; 1868, Littré). Cellule géante à plusieurs noyaux, qu'on rencontre dans certaines tumeurs tendineuses ou osseuses, dites *tumeurs à myéloplaxes* ou *myéloplaxomes.*

myélosarcome [mjelɔsarkom] n. m. (de *myélo-* et de *sarcome ;* 1868, Littré). Sarcome formé à partir des cellules de la moelle osseuse.

myélose [mjeloz] n. f. (de *myél[o]-* et du suff. scientif. *-ose ;* 1934, *le Sang,* t. VIII, n° 8, p. 925). Altération diffuse de la moelle osseuse, causée par des infections ou par des intoxications diverses (benzol, corps radioactifs, etc.).

myélotomie [mjelɔtɔmi] n. f. (de *myélo-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1963, Larousse). Section chirurgicale de certains cordons de la moelle épinière, destinée à supprimer les voies de la sensibilité dans le cas de douleurs intolérables.

mygale [migal] n. f. (bas lat. *mygalē,* musaraigne, gr. *mugalê,* même sens, de *mûs,* rat, souris, et de *galê,* belette ; 1568, Godefroy, au sens de « musaraigne » ; sens actuel, 1809, Wailly). Grosse araignée des régions chaudes, dépourvue de trachée et respirant par deux paires de poumons, qui creuse un terrier fermé par un opercule.

mylo-hyoïdien [milɔjɔidjɛ̃] adj. et n. m. (de *mylo-,* élément tiré du gr. *mulos,* meule, dent molaire, et de *hyoïdien ;* 1868, Littré). Se dit des deux muscles étendus de la face interne du maxillaire inférieur à l'os hyoïde, et qui forment le plancher de la bouche.

mylolyse [milɔliz] n. f. (de *mylo-* [v. l'art. précéd.] et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, dissolution ; 1963, Larousse). Affection dentaire qui se traduit par une érosion du collet vestibulaire.

myo- préf. V. MY(O)-.

myoblaste [mjɔblast] n. m. (de *myo-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* ce qui germe, bourgeon ; 1903, Larousse). Cellule jeune du

mésenchyme, destinée à se transformer en fibres musculaires striées.

myocarde [mjɔkard] n. m. (de *myo-* et de *-carde,* du gr. *kardia,* cœur ; 1877, Littré). Tissu musculaire du cœur, formé de fibres striées et anastomosées, et qui constitue la partie contractile de la paroi cardiaque. || *Infarctus du myocarde,* V. INFARCTUS.

myocardie [mjɔkardi] n. f. (de *myocarde ;* 1931, Larousse). Affection chronique du muscle cardiaque.

myocardite [mjɔkardit] n. f. (de *myo-* et du gr. *kardia,* cœur ; 1855, Nysten). Inflammation du myocarde.

myocastor n. m. V. MYOPOTAME.

myoclonie [mjɔklɔni] n. f. (de *myo-* et du gr. klonos, mouvements tumultueux, agitation ; 1888, Larousse). Suite de secousses musculaires involontaires, brèves, intéressant souvent un groupe musculaire, qui appartiennent à diverses affections (chorée, épilepsie, etc.).

myodynamie [mjɔdinami] n. f. (de *myo-* et de *-dynamie,* du gr. *dunamis,* puissance ; 1878, Larousse). Force de la contraction musculaire, mesurée indépendamment de l'excitation nerveuse.

myodynie [mjɔdini] n. f. (de *myo-* et du gr. *odunê,* douleur ; 1868, Littré). Douleur musculaire que l'on observe dans les rhumatismes musculaires, certaines névralgies et surtout dans les crampes.

myofibrille [mjɔfibrij] n. f. (de *myo-* et de *fibrille ;* 1931, Larousse). Partie différenciée des cellules musculaires, caractérisée par son aspect fibrillaire.

myogène [mjɔʒɛn] adj. (de *myo-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1903, Larousse). Se dit des éléments du mésoderme d'où sont issues les fibres musculaires.

myogénie [mjɔʒeni] n. f. (de *myo-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1878, Larousse). Ensemble des processus par lesquels certains éléments du mésoderme se différencient en fibres musculaires striées ou lisses.

myoglobine [mjɔglɔbin] n. f. (altér., d'après *hémoglobine,* de *myoglobuline,* même sens [1946, Quillet], de *myo-* et de *globuline ;* 1963, Larousse). Protéine voisine de l'hémoglobine, qui se trouve dans les muscles, en particulier dans le muscle cardiaque.

myoglobinurie [mjɔglɔbinyri] n. f. (de *myoglobine* et de *-urie,* du gr. *oûron,* urine ; 1963, Larousse). Maladie du cheval, caractérisée par l'élimination de myoglobine dans l'urine.

myogramme [mjɔgram] n. m. (de *myo-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1963, Larousse). Graphique de la contraction musculaire obtenu à l'aide du myographe.

myographe [mjɔgraf] n. m. (de *myo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1827, Acad., au sens de « spécialiste de la description des muscles » ; 1868, Littré, au sens de « instrument qui sert à représenter graphiquement les contractions musculaires » ; sens actuel, 1888, Larousse). Appareil qui enregistre les contractions musculaires.

myographie [mjɔgrafi] n. f. (de *myo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire, décrire ; 1750, Prévost d'Exiles, au sens de « description des muscles » ; sens actuel [de *myographe*], 1903, Larousse). Étude des contractions musculaires faite à l'aide du myographe.

myographique [mjɔgrafik] adj. (de *myographie ;* 1868, Littré). Qui se rapporte à la myographie.

myoïde [mjɔid] adj. (de *myo-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1868, Littré). Se dit des éléments contractiles comparables à des muscles ou à des fibrilles musculaires, comme, par exemple, le pédoncule des vorticelles.

myologie [mjɔlɔʒi] n. f. (de *myo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1628, Contant). Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

myologique [mjɔlɔʒik] adj. (de *myologie ;* 1874, Larousse). Qui concerne la myologie.

myolyse [mjɔliz] n. f. (de *myo-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, dissolution ; 1931, Larousse). Réduction de la fibre musculaire en ses éléments constitutifs, que l'on observe au début des myopathies.

myome [mjom] n. m. (de *my[o]-* et du suff. scientif. *-ome ;* 1878, Larousse). Tumeur formée à partir du tissu musculaire.

myomectomie [mjɔmɛktɔmi] n. f. (de *myom[e]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer ; 1931, Larousse). Extirpation chirurgicale d'un myome.

myoœdème [mjɔedɛm] n. m. (de *myo-* et de *œdème ;* 1888, Larousse). Contraction nodulaire d'un muscle superficiel, qui se produit sous l'effet d'un choc ou d'une irritation locale.

myopathie [mjɔpati] n. f. (de *myo-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1888, Larousse). Atrophie musculaire grave, à évolution progressive.

myopathique [mjɔpatik] adj. (de *myopathie ;* 1903, Larousse). Relatif à la myopathie.

myope [mjɔp] adj. et n. (bas lat. *myops, myopis,* myope. qui a la vue basse, gr. *muôps, muôpos,* qui cligne des yeux pour mieux voir, myope, de *muein,* se fermer [en parlant des yeux] ; 1578, Papon [p. 233], au sens 1 ; sens 2, 1753, *Correspondance littéraire* [pour une chose, milieu du XIXe s., Baudelaire]). **1.** Se dit d'une personne atteinte de myopie, qui ne voit distinctement que les objets peu éloignés : *Être extrêmement myope. Des yeux de myope. Il prit le volume à deux mains et l'éleva jusqu'à ses yeux ; il devait être un peu myope* (Sartre) ; et par extens. : *Un regard myope.* || **2.** *Fig.* Qui manque de clairvoyance, de largeur de vue : *Perspicace pour les petites choses, myope pour les grandes* (Gobineau) ; et par extens. : *Littérateurs vulgaires dont l'intelligence myope s'abrite derrière le mot vague et obscur de réalisme* (Baudelaire).

myopie [mjɔpi] n. f. (de *myope ;* 1650 [d'après Robert, 1959], puis 1721, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1801, Mercier). **1.** Anomalie de la vision due à un excès de courbure du cristallin, et dans laquelle les images des objets éloignés se forment en avant de la rétine : *Elle souffrait en outre d'une grande myopie, se refusait à porter des lunettes* (Duhamel). *La myopie se corrige avec des verres divergents.* || **2.** *Fig.* Manque de perspicacité, étroitesse de vue : *La réforme de la Constitution ne guérira pas la bourgeoisie française de sa myopie et les myopes y seront toujours rois* (Mauriac).

myopique [mjɔpik] adj. (de *myope ;* 1903, Larousse). Qui concerne la myopie. (Peu usité.)

myoplastie [mjɔplasti] n. f. (de *myo-* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, modelé, de *plassein* ou *-ttein,* façonner, modeler ; 1907, Larousse, au sens de « mode opératoire dans la cure de la hernie inguinale » ; sens actuel, 1934, Quillet). Opération chirurgicale ayant pour objet la réfection d'un muscle.

myopotame [mjɔpɔtam] n. m. (lat. scientif. moderne *myopotamus,* même sens, du gr. *must muos,* rat, et de *potamos,* fleuve, rivière ; 1842, Acad.). Mammifère rongeur des marécages de l'Amérique du Sud, pouvant mesurer 1 m de long, et que l'on élève pour sa fourrure appréciée, le *ragondin.*

• REM. On l'appelle aussi MYOCASTOR (de *myo-* et de castor ; 1903, Larousse [art. *myopotame*]) et COYPOU.

myorésolutif, ive [mjɔrezɔlytif, -iv] adj. et n. m. (de *myo-* et de *résolutif ;* 1968, Larousse). Se dit d'un médicament propre à faire relâcher la contracture des muscles striés. (Syn. DÉCONTRACTURANT.)

myorraphie [mjɔrafi] n. f. (de *myo-* et de *-raphie,* du gr. *rhaphê,* couture, suture ; 1963, Larousse). Opération chirurgicale qui a pour objet de suturer un muscle.

myosclérose [mjɔskleroz] n. f. (de *myo-* et de *sclérose ;* 1878, Larousse). Induration

pathologique du muscle, due à une prolifération du tissu conjonctif qui entre dans sa constitution.

myosine [mjɔzin] n. f. (de *myo-* et du suff. scientif. -*[s]ine ;* 1878, Larousse). Protéine caractéristique de la cellule musculaire et qui joue un rôle important dans la contraction du muscle.

myosis [mjɔzis] n. m. (lat. scientif. moderne *myosis,* même sens, du gr. *muein,* se fermer, être clos [en parlant des yeux] ; 1808, Boiste, écrit *myosie ; myosis,* 1874, Larousse [art. *myosie*]). Contraction permanente de la pupille de l'œil. (Contr. MYDRIASE.)

myosite [mjɔzit] n. f. (de *myo-* et du suff. scientif. -*[s]ite ;* 1874, Larousse). Atteinte inflammatoire du tissu musculaire.

myosome [mjɔzom] n. m. (de *myo-* et de *-some,* gr. *sôma,* corps ; 1931, Larousse). Ensemble de disques dont la réunion par une substance intermédiaire forme une fibre musculaire striée.

myosotis [mjɔzɔtis] n. m. (lat. *myosotis,* même sens, gr. *muosôtis,* même sens, proprem. « oreille de souris », de *mus, muos,* rat, souris, et de *oûs, ôtos,* oreille ; 1562, Du Pinet [Guéroult, 1550, relève le mot comme gr., et non comme franç.]). Plante de la famille des borraginacées, annuelle ou vivace, à fleurs ordinairement bleues, très petites et élégantes, appelée communément *oreille-de-souris, ne-m'oubliez-pas : Les myosotis aux fleurs bleues | Me disent* [à la source] : *Ne m'oubliez pas ! | Les libellules de leurs queues | M'égratignent dans leurs ébats* (Gautier). *La prunelle, où l'abîme étoilé se devine, | Prend des lueurs de ciel et de myosotis* (Banville).

myostéome [mjɔsteom] n. m. (de *my[o]-* et de *ostéome ;* 1931, Larousse). Ostéome développé dans un muscle, parfois à la suite d'un traumatisme.

myotique [mjɔtik] adj. (dér. savant de *myosis ;* 1888, Larousse). Se dit des substances, des médicaments (opium) ayant la propriété de provoquer le myosis, ou contraction de la pupille oculaire.

myotomie [mjɔtɔmi] n. f. (de *myo-* et de -tomie, du gr. tomê, coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1724, Garengeot). Section chirurgicale d'un muscle, partielle ou totale.

myotonie [mjɔtɔni] n. f. (de *myo-* et de *-tonie,* du gr. *tonos,* tension, dér. de *teinein,* tendre ; 1931, Larousse). Trouble caractérisé par une lenteur exagérée de la décontraction musculaire.

myotonique [mjɔtɔnik] adj. (de *myotonie ;* 1931, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui a rapport au tonus musculaire. || **2.** *Réaction myotonique,* persistance de la contraction musculaire produite par le courant galvanique, après que ce dernier a été interrompu.

myotonomètre [mjɔtɔnɔmɛtr] n. m. (de *myo-,* de *tono-* [élément tiré du gr. *tonos,* tension, dér. de *teinein,* tendre] et de *-mètre* [gr. *metron,* mesure] ; 1931, Larousse). Appareil destiné à la mesure du tonus musculaire.

myria- [mirja], **myrio-** [mirjo], éléments tirés du gr. *murias, muriados,* nombre de dix mille, nombre infini, foule innombrable, entrant dans la composition de mots savants, où ils indiquent soit la multiplication par dix mille, soit, par extension, un très grand nombre.

myriade [mirjad] n. f. (bas lat. *myrias, -riadis,* myriade, gr. *murias, -riados* [v. l'art. précéd.] ; 1525, P. Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1557, P. Barbier). **1.** Dans l'Antiquité, nombre de dix mille. || **2.** Quantité innombrable d'êtres ou de choses : *Faisceaux de piliers lourds, gerbes de colonnettes, | Myriades de saints roulés en collerettes | Autour des trois porches béants.. [description de Notre-Dame]* (Gautier). *Les nuits calmes, transparentes, illuminées de myriades d'étoiles, semblaient traversées de vagues musiques lointaines et de danses de bayadères* (Daudet). *Dans l'espace surnaturel flottaient, invisibles, impalpables, des myriades de petites âmes qui attendaient de s'incarner* (Beauvoir). *Dans le cristal, le vin luisait d'un éclat phosphorescent et incertain, qu'on eût dit émané d'une myriade de points lumineux de toutes les couleurs* (Vian).

myriagone [mirjagon] n. m. (de *myria-* et de *-gone,* du gr. *gônia,* angle, coin ; 1963, Larousse). Polygone de dix mille côtés.

myriamètre [mirjamɛtr] n. m. (de *myria-* et de *mètre* 1 ; 1795, *Bulletin des lois,* IV, 17 [loi du 18 germinal an III]). Ancienne unité de mesure de longueur valant 10 000 mètres (symb. : mam).

myriapodes [mirjapɔd] n. m. pl. (lat. scientif. moderne *myriapoda,* même sens, de *myria-* et du gr. *pous, podos,* pied. patte ; 1807, Duméril, t. II, registre). Classe d'animaux articulés ou arthropodes, communément appelés mille-pattes.

myrio- préf. V. MYRIA-.

myrionyme [mirjɔnim] adj. (bas lat. *myrionyma,* même sens, gr. *muriônumos,* même sens, de *murios,* très nombreux, innombrable, et de *onoma,* nom ; 1868, Littré). Se dit des divinités mythologiques qui étaient adorées sous un grand nombre de noms.

myriophylle [mirjɔfil] n. f. (lat. *myriophyllon,* mille-feuille plante], gr. *muriophullon,* même sens, de *murios,* très nombreux, innombrable, et de *phullon,* feuille ; 1827, Acad., écrit *myriophyllum ; myriophylle,* 1868, Littré). Plante à feuilles découpées en fines lanières, commune dans les étangs et les ruisseaux calmes.

myrméco- [mirmeko], élément tiré du gr. *murmêx, murmêkos,* fourmi, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots savants.

myrmécobie [mirmekɔbi] n. m. (de *myrméco-* et de *-bie,* gr. *bios,* vie ; 1874, Larousse). Mammifère marsupial d'Australie, se nourrissant de fourmis, qu'il capture à l'aide de sa langue, longue et gluante.

myrmécocyste [mirmekɔsist] n. m. (de *myrméco-* et de *-cyste,* gr. *kustis,* poche gonflée, vessie ; 1963, Larousse). Fourmi des régions chaudes, dite *fourmi à miel,* dont certains individus jouent le rôle de réservoirs d'aliments pour la colonie.

myrmécologie [mirmekɔlɔʒi] n. f. (de *myrméco-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1931, Larousse). Étude scientifique des fourmis.

myrmécophage [mirmekɔfaʒ] adj. (de *myrméco-* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* aoriste second de *esthiein,* manger ; 1793, Lavoisien). Se dit des animaux qui se nourrissent de fourmis.

◆ n. m. (1931, Larousse [*myrmécophage,* même sens, 1768, Valmont de Bomare]). *Myrmécophage à crinière,* nom scientifique du tamanoir, ou grand fourmilier.

myrmécophile [mirmekɔfil] adj. et n. (de *myrméco-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1931, Larousse). Se dit des animaux et des végétaux qui vivent en association avec les fourmis, quel que soit le mode d'association : *Plantes, pucerons myrmécophiles.*

◆ n. m. (1874, Larousse). Petit grillon sans ailes, qui vit dans le nid de certaines fourmis.

myrmécophilie [mirmekɔfili] n. f. (de *myrmécophile ;* 1931, Larousse). Ensemble des adaptations symbiotiques ou des caractères qui ont pour effet, chez les plantes, d'attirer les fourmis.

myrmidon [mirmidɔ̃] n. m. (du lat. *Myrmidones,* n. m. pl., Myrmidons [peuple de Thessalie dont Achille était le chef], gr. *Murmidones,* même sens ; 1590, Huguet, écrit *myrmidone,* avec un sens peu clair ; écrit *myrmidon,* au sens 1, 1616, *Revue de philologie française,* XLIV, 76 ; sens 2, 1690, Boursault). **1.** *Littér.* Homme de très petite taille : *C'est bien à vous, petit ver de terre, petit myrmidon que vous êtes* (Molière). || **2.** *Littér.* Personnage insignifiant, minus : *Si cent myrmidons n'aspiraient à la gloire, vous jouiriez en paix de la vôtre* (Rousseau).

● REM. On écrit aussi MIRMIDON (1665, Molière). Huysmans a employé plaisamment le fém. MYRMIDONE : *Une aimable vieille un peu toujours dans les brindes et un peu puérile, avec sa taille de myrmidone.*

myrobalan [mirɔbalɑ̃] ou **myrobolan** [mirɔbɔlɑ̃] n. m. (lat. *myrobalanum* ou *-nus,* espèce de noix aromatique, gr. *murobalanos,* gland parfumé, de *muron,* parfum, et de *balanos,* gland ; XIII[e] s., *Simples Médecines,* écrit *mirobolan ; myrobolan,* 1530, Palsgrave ; *myrobalan,* 1549, R. Estienne). *Vx.* Nom donné aux fruits desséchés de divers arbres de l'Inde, autrefois utilisés en pharmacie pour leurs propriétés purgatives et tannifères : *Nous venons, Louis IX et moi, dit-il* [Cornelius à sa sœur] *en finissant, de nous mentir l'un à l'autre comme deux marchands de myrobolan* (Balzac).

• REM. On trouve aussi l'orthogr. MIROBALAN (1963, Larousse), MIROBOLAN.

myrobalanier [mirɔbalanje] n. m. (de *myrobalan* [v. l'art. précéd.] ; 1690, Furetière, écrit *myrabolanier ;* 1874, Larousse, écrit *myrobolanier ; myrobalanier,* 1903, Larousse). Nom donné à différentes espèces d'arbres qui fournissent des myrobalans.

myrosine [mirɔzin] n. f. (du gr. *muron,* parfum, et du suff. scientif. -[*s*]*ine ;* 1855, Nysten). Diastase des graines de moutarde, qui libère l'essence de moutarde.

myroxylon [mirɔksilɔ̃] n. m. (du gr. *muron,* parfum, et *xulon,* bois ; 1842, Acad., écrit *myroxyle ; myroxylon,* 1903, Larousse). Arbre de l'Amérique tropicale, fournissant des résines odorantes (baume du Pérou, baume de tolu), et dont on utilise aussi le bois.

myrrhe [mir] n. f. (lat. *myrrha,* myrrhe, gr. murra, même sens ; v. 980, Passion du *Christ,* écrit *mirra ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *mirre ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *myrre ; myrrhe,* 1579, H. Estienne). Gomme-résine aromatique fournie par un arbre d'Arabie, utilisée pour son parfum depuis l'Antiquité, et qui entre dans diverses préparations pharmaceutiques du fait de son action antispasmodique et stimulante : *Les odeurs, les plus brutales, les plus lourdes, musc, benjoin, myrrhe* (Maeterlinck).

myrrhé, e [mire] adj. (de *myrrhe* [v. ce mot] ; milieu du XIII[e] s. *Évangiles des domée,* écrit *mierré ; myrrhé,* 1546, Gaigny, p. 41). Parfumé avec de la myrrhe.

myrrhin, e adj. V. MURRHIN, E.

myrtacées [mirtase] n. f. pl. (du bas lat. *myrtaceus,* de myrte. dér. de *myrtus* [v. MYRTE] ; 1840, Acad. [*myrtées,* même sens — dér. de *myrte* —, 1812. Mozin]). Famille de plantes dicotylédones dialypétales des régions chaudes, comprenant le *myrte, l'eucalyptus.*

myrtaie [mirtɛ] n. f. (de *myrte ;* 1640, *Ancien Théâtre françois*). Lieu où croissent des myrtes : *Elles suivent dans la myrtaie | L'Éros et l'Antéros en larmes* (Apollinaire).

myrte [mirt] n. m. (lat. *myrtus,* myrte [arbrisseau], gr. *murtos,* myrte [arbrisseau], branche de myrte, baie de myrte ; 1256, Ald. de Sienne, écrit mirte [myrte, 1600, O. de Serres], au sens 1 ; sens 2, 1635, Corneille). **1.** Arbuste à feuilles persistantes, à fleurs blanches et odorantes, de la famille des myrtacées : *Les myrtes croissent dans les régions méditerranéennes. Un myrte double étoilé comme un firmament* (Colette). || **2.** *Poét.* Les feuilles de cet arbuste, considérées dans l'Antiquité comme le symbole de l'amour, de la gloire : *Vos beaux corps ne seraient qu'une insensible cendre | [...] Si Ronsard, sur la Seine ou sur la blonde Loire, | N'eût tressé pour vos fronts d'une immortelle main, | Aux myrtes de l'Amour le laurier de la Gloire* (Heredia).

myrtidane [mirtidan] n. m. (lat. *myrtidanum,* vin où ont macéré des baies de myrte, gr. *murtidanon,* plante semblable au myrte, de *murtos* [V. MYRTE] ; 1874, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Fruit du myrte. || **2.** Vin préparé avec ce fruit.

myrtiforme [mirtifɔrm] adj. (de *myrti-,* élément tiré de *myrte,* et de *forme ;* 1704, Trévoux, écrit *mirtiforme ; myrtiforme,* 1721, Trévoux [muscle *myrtiforme,* 1874, Larousse — *myrtiforme,* n. m., même sens, 1845, Bescherelle ; *fossette myrtiforme,* 1963, Larousse — d'abord *fosse myrtiforme,* 1874, Larousse ; *caroncules myrtiformes,* 1868, Littré]). Qui a la forme d'une feuille de myrte. || *Muscle myrtiforme,* petit muscle de la face, situé au-dessous de l'aile du nez. || *Fossette myrtiforme,* petite dépression de la face externe du maxillaire supérieur. || *Caroncules myrtiformes,* nom donné, après le premier accouchement, aux petites excroissances formées par la cicatrisation des débris de l'hymen rompu lors des premiers rapports sexuels.

myrtille [mirtij] n. f. (de *myrte ;* 1256, Ald. de Sienne, écrit *mertille* [*myrtille,* 1565, Vallambert, p. 2681, au sens 1 ; sens 2, 1931, Larousse). **1.** Nom donné à l'airelle, arbrisseau des montagnes, en certaines régions. || **2.** Baie noire de cet arbrisseau, avec laquelle on prépare des confitures, du sirop, de l'eau-de-vie.

• REM. On a écrit aussi MYRTIL (1597, Liébault) et MIRTILLE (XIV[e] s., Antidotaire Nicolas).

mystagogie [mistagɔʒi] n. f. (de *mystagogue ;* 1660, Bossuet, au sens de « action d'expliquer les mystères de la religion [en mauvaise parti] » ; sens actuel, 1812, Mozin). Dans la Grèce antique, initiation aux mystères.

mystagogique [mistagɔʒik] adj. (de *mystagogie :* 1874, Larousse). Qui concerne les pratiques initiatiques : *Il en résulte qu'il donne à mes élucubrations un caractère mystagogique et vaguement hérétique qui m'effraie un peu* (Claudel).

mystagogue [mistagɔg] n. m. (gr. *mystagogus,* mystagogue, guide, cicérone, gr. *mustagôgos,* prêtre chargé d'initier aux mystères, guide, cicérone dans les temples, de *mustês* [V. MYSTE] et de *agein,* conduire, guider ; av. 1553, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Dans la Grèce antique, prêtre qui initiait aux mystères sacrés. || **2.** Celui qui prétend initier à quelque mystère, introduire à la connaissance d'une science, d'une doctrine ésotérique (souvent péjor.) : *Il entendait poursuivre son initiation sans l'aide d'aucun mystagogue* (Hermant). *Il y a toujours eu du mystagogue mystifiant chez ce compatriote de Raspoutine* (Romains).

myste [mist] n. m. (bas lat. *mysta* ou *-tes,* celui qui est initié aux mystères, gr. *mustês,* même sens ; av. 1541, G. de Selve). Celui qui était initié aux petits mystères d'Éleusis.

1. mystère [mistɛr] n. m. (lat. *mysterium* [employé le plus souvent au plur. *mysterial*], mystères, cérémonies secrètes en l'honneur d'une divinité et accessibles seulement à des initiés, chose tenue secrète, secret, gr. *mustêrion,* chose secrète, mystérieuse, cérémonie secrète, mystère religieux ; v. 1167, Gautier d'Arras, écrit *mistere,* au sens de « manière intime de sentir, de penser » ; sens I, 1, XIII[e] s., Bartsch [écrit *mystere*] ; sens 1, 2, 1694, Acad. [*les sacrés mystères,* même sens, 1683, Fléchier] ; sens 1, 3, av. 1453, Monstrelet ; sens I, 4, av. 1673, Molière [*faire mystère de quelque chose,* début du XVI[e] s.] ; sens II, 1, fin du XII[e] s., Marie de France [écrit *mistere ; mystere,* fin du XV[e] s., Commynes] ; sens II, 2, 1561, Calvin ; sens II, 3, 1643, Rotrou [« sens caché, symbolique d'une chose », 1656, Pascal] ; sens II, 4, 1677, Racine [« fait... dont l'explication est difficile », 1668, Molière] ; sens II, 5, 1657, Pascal [*faire mystère de quelque chose,* 1680, Richelet — d'abord *faire un mystère de..,* 1658, Pascal] ; sens II, 6, 1541, Calvin [absol., 1866, Baudelaire]).

I. 1. Dans l'Antiquité, rite secret, lié au culte de certaines divinités, dont la connaissance et la pratique étaient réservées aux seuls initiés : *Les mystères d'Éleusis. Les mystères orphiques. Les religions à mystères. Plutarque dit qu'il n'y avait personne à Delphes* [...] *qui ne fût initié aux mystères* (Fontenelle). *Et le peu que nous pressentons des mystères orphiques ou éleusiniens nous laisse deviner sa dimension mystique* [de la religion grecque] (Thierry Maulnier). || **2.** *Les saints mystères,* dans la religion catholique, le sacrifice de la messe : *Monseigneur Charlot y est venu lui-même célébrer les saints mystères* (France). || **3.** *Class.* Cérémonie profane, réservée aux intimes, mais revêtant une certaine solennité : *J'ai le regret de troubler un mystère joyeux* [des fiançailles] | *Par le chagrin qu'il faut que j'apporte en ces lieux* (Molière). || **4.** *Class.* Forme, façon, difficulté que l'on apporte

à quelque chose : *Sans plus de mystère, | Concluons son hymen, et finissons l'affaire* (Regnard). *On ne parle pas comme cela de but en blanc à Angélique : il faut des mystères* (Molière). || Class. *Faire mystère de quelque chose,* en faire grand cas, le considérer, le présenter comme une chose importante (v. aussi § II, n. 5) : *Du nom de philosophe elle fait grand mystère, | Mais elle n'en est pas pour cela moins colère* (Molière).

II. 1. Selon la théologie catholique, vérité révélée par Dieu, dont la raison ne peut rendre compte et qui doit être objet de foi : *Le mystère de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption.* || **2.** Ce qui dépasse la raison humaine et à quoi elle ne trouve pas d'explication complète ou satisfaisante : *Le mystère de l'apparition de la vie dans l'univers. Les mystères du cœur humain. Le mystère de l'être. Il n'empêche que c'est un mystère incompréhensible que la théologie n'ait pas préservé les théologiens d'une abomination qui en plus était inepte...* (Mauriac). *La religion a ses mystères. Le mal lui aussi a les siens. L'un d'eux est le mystère de l'injustice* (Montherlant). *Le grand mystère n'est pas que nous soyons jetés au hasard entre la profusion de la matière et celle des astres ; c'est que, dans cette prison, nous tirions de nous-mêmes des images assez puissantes pour nier notre néant* (Malraux). || **3.** Chose obscure pour le plus grand nombre, et qui ne peut être comprise que par les initiés : *Les mystères de la politique. Les ordinateurs n'ont plus de mystère pour lui.* || *Spécialem.* Sens caché, symbolique d'une chose : *Tout est mystère dans l'Amour, | Ses flèches, son carquois, son flambeau, son enfance* (La Fontaine). || **4.** Personne ou chose qui constitue une énigme, dont les mobiles, le sens demeurent inconnus, impénétrables : *Ce garçon a toujours été un mystère pour ses parents. Son brusque retrait de la vie politique est un mystère pour tout le monde. La seule chose qui embêtait Couzon était le mystère de Michel : pourquoi est-ce que ce gars, franc comme l'or, ne parlait jamais de sa famille, de ses amis ?* (Triolet). || *Spécialem.* Fait, problème, question dont l'explication est difficile : *Dénouer un mystère. Percer un mystère policier. Trouver la clef d'un mystère.* || **5.** Soins, précautions que l'on prend pour dissimuler ses actions, sa conduite ; discrétion, silence que l'on observe pour garder le secret de quelque chose : *Aimer le mystère. S'entourer de mystère. Se voir, se rencontrer, s'écrire en grand mystère. Faire des mystères. La femme a naturellement l'instinct du mystère* (Chateaubriand). *Son ton énigmatique et sentencieux m'irritait, car je suis de naturel trop franc pour m'accommoder aisément du mystère* (Gide). *Elle ajouta d'une voix chargée de mystère : « J'ai insisté tant que j'ai pu. Rien à faire »* (Sartre). || *Faire mystère de quelque chose,* se montrer discret à son sujet (v. aussi § I, n. 4) : *Elle* [Ginevra Piombo] *ne faisait pas mystère du chagrin que la seconde Restauration causait à sa famille* (Balzac). || **6.** *Littér.* Caractère impénétrable, imposant, sacré de certaines choses : *Le mystère des nuits. Et le mystère obscur du bois silencieux* (Hugo) ; et absol. : *L'attrait du mystère. Partout l'homme subit la terreur du mystère | Et ne regarde en haut qu'avec un œil tremblant* (Baudelaire).

• SYN. : **II, 2** *énigme* ; **3** *arcanes, coulisses, dessous* [des cartes], *secret* ; **5** *cachotterie* (fam.), *dissimulation, réticence.*

2. mystère [mistɛr] n. m. (emploi spécialisé de *mystère* 1, pris au sens anc. de « service, office » [XIIIe s., *Romania*, XIX, 5171 ; av. 1453, Monstrelet). Genre dramatique du Moyen Âge (XIVe-XVe s.) qui mettait en scène des sujets religieux (la Nativité, la Résurrection, la Passion, des épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament ou de la vie des saints) : *Le Mystère de la Passion,* d'Arnoul Gréban (v. 1450). *Le Mystère du Vieil Testament* (1458).

• REM. On écrit aussi MISTÈRE (XVe s.).

mystérieusement [misterjøzmɑ̃] adv. (de *mystérieux* ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** De façon mystérieuse, par une opération inexplicable : *Réunis mystérieusement, poète, ces choses qui gémissent d'être séparées* (Claudel). || **2.** En se cachant, secrètement : *Se comporter, agir mystérieusement.*

mystérieux, euse [misterjø, -øz] adj. (de *mystère* 1 ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 4 [« qui est difficile à comprendre, à élucider », 1856, Baudelaire] ; sens 1, 1675, Bossuet ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, av. 1553, Rabelais ; sens 5, 1893, Courteline ; sens 6, av. 1662, Pascal [substantiv., 1680, Richelet] ; sens 7, 1869, A. Daudet). **1.** Qui a trait aux mystères, à un culte religieux (rare) : *Rites mystérieux. Le sacré pontife vous attend avec ce voile mystérieux que vous demandez* (Bossuet). || **2.** Qui comporte une part d'inconnu, que la raison ne peut expliquer : *Des phénomènes mystérieux. Une force mystérieuse. Ils avaient admis, pour l'avoir entendu répéter par notre maître, que je serais un jour professeur, journaliste, historien même ; il me semble que c'était à leurs yeux le signe d'une mystérieuse faiblesse...* (Arland). *La violence est mystérieuse, elle va de l'avant selon un plan que personne ne connaît* (Le Clézio). || **3.** Qui a un sens caché, qui n'est pas immédiatement intelligible : *Une prédiction mystérieuse. Un texte de sens mystérieux. Les phrases d'Amélie, qui me paraissaient alors mystérieuses, s'éclairèrent pour moi un peu ensuite* (Gide). || **4.** Qui a un côté secret, énigmatique, dont on ignore la nature exacte : *Un rendez-vous, un entretien mystérieux. Des négociations, des tractations mystérieuses. Sois maudit, au nom des Bêtes mystérieuses qu'Ézéchiel a vues* (France). || *Spécialem.* Qui est difficile à comprendre, à élucider : *Un crime mystérieux. Une mystérieuse affaire.* || **5.** Se dit d'une personne dont on ignore l'identité, dont le rôle est mal connu : *Un mystérieux individu.* || **6.** Qui a un caractère secret, qui aime à s'entourer de mystère (en parlant de la personne ou de son comportement) : *Une jeune fille mystérieuse. Être par trop mystérieux. Un air mystérieux, des manières mystérieuses. Kelly se laissait embrasser en rêvant de Michel, si beau, si mystérieux, si inaccessible...* (Triolet) ; et substantiv. : *Faire le mystérieux.* || **7.** *Littér.* Qui a un caractère étrange, qui donne l'impression du mystère, d'un au-delà inaccessible : *Ce ciel mystérieux et clair, | Transparent pour les yeux, impénétrable aux âmes* (Hugo). *Je reconnus pourtant, à deux kilomètres de là, sur la gauche, un petit lac mystérieux où jeune homme j'avais été quelquefois patiner* (Gide).

• SYN. : **2** *inconnaissable, inexplicable* ; **3** *ésotérique, hermétique, incompréhensible, inintelligible, obscur, sibyllin, ténébreux* ; **4** *étrange, inextricable* ; **5** *équivoque, louche* ; **6** *impénétrable, indéchiffrable, insaisissable* ; **7** *fascinant, irréel, magique.*

◆ **mystérieux** n. m. (1802, Chateaubriand). *Le mystérieux,* le caractère de ce qui est mystérieux : *Toute institution religieuse possède les conditions essentielles à l'harmonie : le beau et le mystérieux* (Chateaubriand).

mysticisme [mistisism] n. m. (de *mystique* ; 1804, B. Constant, au sens 1 [« dévotion à caractère mystique, sentimentalisme religieux... », 1842, Acad.] ; sens 2, 1804, B. Constant ; sens 3, 1842, Acad.). **1.** Attitude religieuse ou philosophique qui croit à la possibilité d'une connaissance parfaite de Dieu ou de l'être par la contemplation et par l'extase, qui en est le degré suprême, et où se trouve réalisée l'union intime de l'âme et de l'absolu divin : *Le mysticisme, dans sa signification la plus générale, est cette prétention de connaître Dieu sans intermédiaire et en quelque sorte face à face* (Cousin). *Le mysticisme proprement dit pourrait se définir une sorte de quintessence du spiritualisme* (Maurras). || *Spécialem.* Dévotion à caractère mystique, sentimentalisme religieux, ou, *péjor.,* foi aveugle : *Je sens que, dans peu de temps, je me rejetterai dans un mysticisme forcené* (Gide). || **2.** Manière de comprendre et de réaliser l'expérience mystique ; doctrine mystique : *Le mysticisme chrétien. Le mysticisme de saint Jean de la Croix. Le mysticisme de Plotin.* || **3.** Doctrine qui donne au sentiment et à l'intuition la primauté sur le raisonnement et l'expérience : *Mysticisme scientifique. Le mysticisme consiste à introduire le mystère dans la science* (Goblot).

mysticité [mistisite] n. f. (dér. savant de *mystique ;* 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. [au plur., 1913, Barrès] ; sens 3, milieu du XIX[e] s., Baudelaire). **1.** *Vx* ou *littér.* Mysticisme ; spiritualité, dévotion à caractère mystique : *La verve gauloise du temps de Henri IV était peu favorable à la mysticité* (Renan). *Et ce n'est pas seulement la sincérité de cet attendrissement qui émeut l'esprit ; il y a aussi pour le critique une jouissance singulière et nouvelle à voir s'épanouir ici cette mysticité ardente et délicate qui ne fleurit généralement que dans le jardin de l'Église romaine* (Baudelaire). *Première modification, d'ailleurs assez préparée par l'éducation première du sujet* [Svedenborg], *la mysticité de son père et le milieu de ses premières impressions* (Valéry). || **2.** Caractère de ce qui est mystique, incite à l'exaltation mystique : *Cet ouvrage respire une douce, une tendre mysticité* (Acad.). *Jeanne Châtelus s'imprégnait de cette mysticité ambiante, transformée en elle par l'ardeur de sa jeunesse* (Daudet). || *Au plur.* Pratiques, élans mystiques : *Il passa de ses mysticités aux préoccupations les plus plates* (Barrès). || **3.** Attitude qui fait une grande place à l'élan sentimental : *Une espèce de mysticité amoureuse* (Baudelaire).

mystifiable [mistifjabl] adj. (de *mystifier ;* av. 1850, Balzac). Qui peut être mystifié : *Le rêve où l'homme est mystifiable parce qu'il cherche à s'attraper lui-même* (Balzac).

mystificateur, trice [mistifikatœr, -tris] n. (dér. savant de *mystifier ;* 1770, *Revue de philologie française,* XXXVII, 34). Personne qui est l'auteur d'une mystification, qui se plaît à mystifier autrui : *Cet éloignement imaginaire du passé est peut-être une des raisons qui permettent de comprendre que même de grands écrivains aient trouvé une beauté géniale aux œuvres de médiocres mystificateurs comme Ossian* (Proust). *Il a tout de suite flairé l'acte d'un mystificateur ou d'un illuminé* (Duhamel).

• SYN. : *farceur, fumiste*(fam.), *imposteur, plaisantin.*

◆ adj. (1858, *Revue de philologie française,* XXXVII, 35). Qui vise à mystifier : *L'intonation mystificatrice* (Villiers de L'Isle-Adam).

mystification [mistifikasjɔ̃] n. f. (de *mystifier ;* 1768, *Studia neophilologica* [XXXVI, 325], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Action qui vise à mystifier quelqu'un, à abuser de sa naïveté : *L'instinct avec lequel on saisit, on développe une mystification et une plaisanterie, entre clercs, est merveilleux à voir* (Balzac). *D'ailleurs toujours droit, gardant, comme au temps du Directoire, le goût des mystifications* (Daudet). *S'il ne s'agissait point d'une mystification, il ne restait plus qu'à voir ce que ce pouvait bien être* (Duhamel). || **2.** Chose vaine, illusoire, qui constitue une tromperie : *Toute révolution politique est une mystification* (Proudhon).

• SYN. : **1** *blague* (fam.), *bluff* (fam.), *canular* (arg. scol.), *duperie, facétie, fourberie, imposture, plaisanterie, supercherie, tromperie ;* **2** *attrape, farce, fumisterie* (fam.).

mystifier [mistifje] v. tr. (du gr. *mustês,* celui qui était initié aux mystères (V. MYSTE], et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1760, *Revue de philologie française,* XXXVII, 37-38 [« duper une collectivité... », 1949, Sartre]). Tromper quelqu'un en profitant de sa naïveté, généralement pour se divertir à ses dépens : *Ah ! voilà, s'écria le clerc. Pour mystifier les voyageurs, je leur ai raconté un tas de gausses sur l'Égypte, la Grèce, l'Espagne* (Balzac). *Elle fit un geste gauche ; non qu'elle eût la moindre répugnance à mystifier un malade, mais elle avait quelque peine à s'y reconnaître dans tous ces « sérums » qu'Antoine inventait selon les besoins de la cause* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Duper une collectivité par des procédés habiles : *Un peuple mystifié par la propagande.*

• SYN. : *abuser, bourrer le crâne* (fam.), *duper, faire marcher* (fam.), *feinter* (fam.), *flouer* (fam.), *se jouer de, pigeonner* (fam.), *refaire* (pop.), *rouler* (fam.) ; *amuser, berner, endormir, leurrer.*

mystique [mistik] adj. (lat. *mysticus,* relatif aux mystères, gr. *mustikos,* même sens ; fin du XIV[e] s., au sens 1 [« qui a une signification cachée... », 1588, Montaigne ; *corps mystique du Christ,* milieu du XVI[e] s.] ; sens 2, 1704, Trévoux [*amour mystique,* 1865, Taine] ; sens 3, 1829, Sainte-Beuve). **1.** Qui a trait aux mystères — en particulier aux mystères chrétiens —, aux réalités inaccessibles à la raison : *Les pythagoriciens attribuent une signification mystique aux nombres et aux figures* (Acad.). *Le secret de l'Esprit de Dieu caché dans l'Écriture ; car il y a deux sens parfaits, le littéral et le mystique* (Pascal). || *Par extens.* Qui a une signification cachée, allégorique ; qui est le symbole d'une réalité invisible, non perceptible aux sens : *Et des parcelles d'or, ainsi qu'un sable fin, | Étoilent vaguement leurs prunelles mystiques* [des chats] (Baudelaire). *L'homme des sociétés inférieures vit et agit au milieu d'êtres et d'objets qui tous, outre les attributs que nous leur reconnaissons, possèdent aussi des propriétés mystiques* (Lévy-Bruhl). || *Agneau mystique,* V. AGNEAU. || *Corps mystique du Christ,* corps formé par l'union du Christ (la tête) et de l'Église triomphante, militante et souffrante (les membres). || *Testament mystique,* V. TESTAMENT. || **2.** Qui a trait au mysticisme, à l'expérience directe de Dieu, aux pratiques et aux faits psychiques qui lui sont propres : *État mystique. Expérience mystique. Élan mystique. Extase mystique. Dévotion, foi mystique. Doctrines mystiques. Denise avait pris le pli d'aller tous les matins à la messe. M. de Gaugrand y avait mis le holà. La messe le dimanche, passe* [...]. *Au-delà, pour lui, c'était la crise mystique* (Marceau). || *Amour mystique,* amour qui tourne vers Dieu la passion de l'amour terrestre. || **3.** *Fig.* Qui a le caractère profond, passionné, absolu de la foi des mystiques : *Cette adoration sombre et mystique de la nature* (Sainte-Beuve). *La retraite, ce jour-là, n'avait rien de sinistre et fit à Éline une mystique impression de bien-être, pouvant se définir en trois mots : douceur, repos, lumière* (Daudet).

• SYN. : **1** *allégorique, anagogique, symbolique ;* **2** *extatique ;* **3** *exalté, fanatique, fervent, religieux, spirituel.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1695, Boileau ; sens 2, 1852, Nerval). **1.** Qui a des dispositions au mysticisme ; qui s'adonne à la vie mystique ou fait preuve d'une dévotion mystique ; qui écrit sur l'expérience ou la spiritualité mystiques : *Cette transformation* [...] *est celle d'un homme* [Svedenborg] *de très vaste culture, d'abord définissable comme savant et philosophe du type connu des savants et philosophes de son temps, qui se change insensiblement en un mystique, vers la quarantième année* (Valéry). *Au contact du jeune philosophe mystique d'Aix* [M. Blondel], *le misérable homme de lettres du Mercure* [P. Léautaud], *en dépit de tout ce qu'il nous confie, et de ce bouillon de culture où il s'agite, nous apparaît comme une âme* (Mauriac). *Les mystiques chrétiens. Les mystiques de l'islām. Auteurs mystiques.* || **2.** Qui montre une passion extrême, voire du fanatisme, dans la défense ou l'application de ses idées, de ses idéaux : *Une doctrine politique qui a ses mystiques.*

• SYN. : **1** *illuminé, inspiré ;* **2** *enragé* (fam.), *exalté, fanatique, mordu* (fam.), *passionné, zélateur.*

◆ n. f. (sens 1, 1601, P. Charron ; sens 2, 1910, Péguy). **1.** Étude, connaissance du mysticisme religieux, de la spiritualité mystique ; ensemble des pratiques qui doivent permettre une approche et une expérience directe de Dieu : *Attaché aux saints pères et aux principes de la théologie, dont la mystique est une branche* (Bossuet). *De l'Église catholique il eût accepté* [Renan] *d'un même cœur l'ascèse et la mystique — de ce cœur qui ne cessa jamais d'être sensible à Dieu* (Mauriac). || **2.** Ensemble de thèses, de croyances qui naissent autour d'une personne, d'une idée, et auxquelles un individu ou les individus d'un groupe donnent une adhésion de caractère passionnel, voire fanatique : *La mystique du chef. La mystique révolutionnaire. Peut-être que la mystique de 89, après nous avoir longtemps fait croire, contre toutes les évidences biologiques, que les hommes sont égaux par nature et doivent l'être dans les*

lois, peut-être que cette mystique-là, sur laquelle nous avons vécu un siècle, peut-être qu'elle est parvenue au terme de son efficacité (Martin du Gard). *Le second facteur positif du communisme, c'est qu'il propose, lui aussi, une mystique* (Maurois). *Mais les mystiques fascistes, bien qu'elles aient visé peu à peu à mener le monde, n'ont jamais prétendu réellement à un empire universel* (Camus).

mystiquement [mistikmɑ̃] adj. (de *mystique* ; 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). D'une manière mystique.

mytacisme [mitasism] ou **mutacisme** [mytasism] n. m. (dér. savants du bas lat. *my*, la lettre gr. *m*, gr. *mû*, même sens ; 1803, Boiste [*mutacisme*], et 1868, Littré [*mytacisme*]). Défaut de prononciation qui consiste à substituer les lettres *m, b, p* à d'autres lettres.

mythe [mit] n. m. (bas lat. *mythos*, fable, mythe, gr. *muthos*, parole, discours, récit, légende, 1803, Wailly, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1842, Acad. ; sens 4, 1874, Larousse ; sens 5, 1908, G. Sorel ; sens 6-7, av. 1865, Proudhon). **1.** Récit des temps fabuleux, mettant en scène des héros ou des dieux, et qui, sous une forme allégorique, traduit une grande généralité, historique, physique, philosophique ou sociale : *Les mythes cosmogoniques, théogoniques. Les mythes de la Grèce. Le mythe de Prométhée. Là peut-être est l'explication du mythe de Vénus sortant des eaux* (Balzac). *Le mythe commence par être mythe, c'est-à-dire parole, verbe, mot, puis il devient chair. Le mythe s'inscrit dans le corps humain* (Maurois). *Nous partirons d'un mythe, provenant d'une société, et nous l'analyserons en faisant d'abord appel au contexte ethnographique, puis à d'autres mythes de la même société* (Lévi-Strauss). || **2.** Représentation d'un fait ou d'un personnage ayant eu une existence historique, mais dont l'imagination populaire ou la tradition a considérablement transformé le caractère réel : *Le mythe de don Juan. Le mythe napoléonien.* || **3.** Exposition d'une idée, d'un enseignement abstraits sous une forme allégorique et poétique : *Le mythe de la Caverne chez Platon.* || **4.** Représentation idéalisée d'un certain état passé de l'humanité : *Le mythe de l'âge d'or.* || **5.** *Spécialem.* Chez G. Sorel, image du futur qui exprime les sentiments profonds d'une classe sociale et sert de ressort à son action : *Le mythe de la grève générale. Les mythes sont* [...] *des projections stylisées du futur sur l'actuel, que l'on doit juger comme des moyens d'agir sur le présent* (G. Sorel). || **6.** Représentation simplifiée et plus ou moins déformée d'une réalité (fait, idée, sentiment, etc.), communément admise par les membres d'une collectivité et qui conditionne leurs jugements, leurs actions : *Sous la rigueur du regard, et sous les coups multipliés et convergents des questions et des interrogations catégoriques dont l'esprit éveillé s'arme de toutes parts, vous voyez les mythes mourir, et s'appauvrir indéfiniment la faune des choses vagues* (Valéry). *Les autres, s'appuyant sur l'histoire, et tirant un argument persuasif des échos tendancieux parus ces jours derniers dans la presse française, allemande ou russe, dénonçaient le mythe des guerres de légitime défense* (Martin du Gard). *Mais ils ne sont pas assez fous pour croire que le mythe de l'Algérie française a pris plus de réalité* (Mauriac). || **7.** *Fig.* Ce qui est purement imaginaire, dénué de toute réalité : *Sa famille riche, ses propriétés, autant de mythes !*

• SYN. : **1** *fable, légende* ; **3** *allégorie* ; **7** *bluff* (fam.), *histoire, illusion, invention, mensonge, rêve, roman.*

mythifier [mitifje] v. intr. (de *mythi-*, élément tiré de *mythe*, et de *-fier*, du lat. *facere*, faire ; 1929, P. Valéry). Élaborer, créer des mythes : *En vérité, il y a tant de mythes en nous et si familiers qu'il est presque impossible de séparer nettement de notre esprit quelque chose qui n'en soit point. On ne peut même en parler sans mythifier encore, et ne fais-je point dans cet instant le mythe du mythe pour répondre au caprice d'un mythe ?* (Valéry).

◆ v. tr. (1970, Robert). Transformer en mythe.

• CONTR. : *démythifier.*

mythique [mitik] adj. (lat. *mythicus*, relatif à la fable, fabuleux, gr. *muthikos*, qui concerne les mythes, de *mûthos* [v. MYTHE] ; 1375, R. de Presles, puis 1570, G. Hervet, dans la loc. *théologie mythique*, doctrine des dieux de l'Antiquité telle qu'elle est impliquée par la mythologie ; sens 1, 1831, Michelet ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Qui appartient ou se rapporte à la catégorie du mythe : *Récits mythiques. Les héros mythiques. La pensée mythique. Il n'existe pas de terme véritable à l'analyse mythique, pas d'unité secrète qu'on puisse saisir au bout du travail de décomposition. Les thèmes se dédoublent à l'infini* (Lévi-Strauss). *Le peuple des dieux et des héros mythiques se mêle au peuple des hommes à peine plus nombreux et respire avec lui* (Thierry Maulnier). || **2.** Qui a le caractère d'un mythe, qui est plus ou moins imaginaire, voire tout à fait irréel : *Toute l'histoire n'est faite que de pensées auxquelles nous ajoutons cette valeur essentiellement mythique qu'elles représentent ce qui fut* (Valéry). *C'était moi qui défendais devant elle l'Odile mythique créée par Philippe et transmise à moi par lui* (Maurois). *Il admirait avec feu certains grands hommes ; mais ceux-ci appartenaient à des sphères si lointaines qu'elles me paraissaient mythiques* (Beauvoir).

• SYN. : **1** *mythologique* ; **2** *chimérique, fabuleux, fantasmagorique, fantomatique, illusoire, légendaire, symbolique.* — CONTR. : **2** *exact, réel, vrai.*

mytho- [mito], élément tiré du gr. *mûthos*, fable (v. MYTHE), et qui entre, comme préfixe, dans la formation de quelques mots savants.

mythographe [mitɔgraf] n. m. (gr. *muthographos*, qui écrit des récits fabuleux, de *mûthos* [v. MYTHE] et de *graphein*, écrire ; 1840, Acad., aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Auteur qui a rédigé des ouvrages sur les mythes. || **2.** Syn. de MYTHOLOGUE : *C'est au mythe lui-même, soumis à l'épreuve de l'analyse, qu'il appartient de révéler sa nature et de se ranger dans un type ; but inaccessible au mythographe, tant qu'il se fonde sur des caractères externes et arbitrairement isolés* (Lévi-Strauss).

mythologie [mitɔlɔʒi] n. f. (bas lat. *mythologiae*, n. f. plur., *mythologie* [titre d'un ouvrage de Fulgence], du gr. *mythologia*, n. f. sing., histoire ou étude des choses fabuleuses, récit fabuleux, conte, dér. de *muthologos* [v. MYTHOLOGUE) ; fin du XIV[e] s., Chr. de Pisan, puis 1680, Richelet, au sens 2 [« ouvrage qui traite de mythologie » ; « étude scientifique des mythes... », 1868, Littré] ; sens 1, 1403, P. Barbier ; sens 3, 1959, Robert). **1.** Ensemble des mythes qui appartiennent à un peuple, à une civilisation, à une religion ; en particulier, histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux et des héros de l'Antiquité classique : *La mythologie grecque. La mythologie scandinave. Dans la Saga comme dans les vieilles mythologies germanique ou celtique, le héros porte les armes de lumière, il est un briseur de charmes* (Thierry Maulnier). || **2.** Étude scientifique des mythes, de leur origine, de leur signification : *C'est à quoi l'on s'est appliqué* [...] *dans une certaine école de mythologie comparée* (France). *Il ne faudra pas non plus s'étonner si ce livre, de son propre aveu consacré à la mythologie, ne s'interdit pas de puiser dans les contes, les légendes, les traditions pseudo-historiques* (Lévi-Strauss). || *Par extens.* Ouvrage qui traite de mythologie. || **3.** Ensemble de croyances, d'idées se rapportant à une même notion et qui s'imposent aux membres d'une collectivité : *La mythologie de la réussite.*

mythologique [mitɔlɔʒik] adj. (bas lat. *mythologicus*, employé seulement au neutre plur. substantivé *mythologica*, mythologie [titre d'un ouvrage de Fulgence), gr. *muthologikos*, habile à composer des fables, de *muthologos* [v. MYTHOLOGUE] ; 1480, *Baratre infernal*, écrit *mithologique*, au sens de « qui traite des sujets empruntés à la mythologie » [en parlant d'un poète] ; écrit *mythologique*, au sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, av. 1924, A. France ; sens 4, milieu du XIX[e] s., Baudelaire). **1.** Qui appartient à la mythologie : *Les récits, les héros mythologiques.* || **2.** Qui porte sur la mythologie : *La France n'est pas le pays des études mythologiques* (Rehan). *Dictionnaire mythologique.* || **3.** Qui a les caractères

des personnages de la mythologie : *La demoiselle en chemise qu'il changea de la sorte en une espèce de figure mythologique* (France). || **4.** *Fig.* et *littér.* Fabuleux, tout à fait extraordinaire : *C'était bien lui, l'homme aux faillites mythologiques, aux entreprises hyperboliques et fantasmagoriques* (Baudelaire).

• Syn. : **1** *mythique ;* **3** *fabuleux, légendaire.*

mythologue [mitɔlɔg] n. (gr. *muthologos,* qui compose des fables, de *mûthos* [V. MYTHE] et de *legein,* dire ; 1546, Rabelais, écrit *mythologe ; mythologue,* 1740, Acad.). Savant spécialisé dans l'étude des mythes, de la mythologie.

• Rem. On a dit aussi MYTHOLOGISTE (de *mythologie ;* début du XVII[e] s., puis 1660, Corneille).

mythomane [mitɔman] adj. et n. (de *mythomanie ;* 1905, E. Dupré). Qui a la manie de mentir, une tendance à la mythomanie : *Mathieu avait l'habitude agaçante de traiter Daniel en mythomane et il affectait de ne jamais s'enquérir des mobiles qui le poussaient à mentir* (Sartre).

• Syn. : *bluffeur* (fam.), *fabulateur, hâbleur, menteur.*

mythomaniaque [mitɔmanjak] adj. et n. (de *mythomanie ;* 1931, Larousse). Qui est atteint de mythomanie.

◆ adj. (1931, Larousse). Qui appartient à la mythomanie : *Constitution mythomaniaque.*

mythomanie [mitɔmani] n. f. (de *mytho-* et de *-manie,* gr. *mania,* folie, dér. de *mainesthai,* être fou ; 1905, E. Dupré). Tendance pathologique qui pousse au mensonge, à la fabulation, à la simulation : *La mentalité de ces anormaux oscille de la méchanceté à la mythomanie, de l'égotisme à l'exaltation fanatique* (Bourget). *On m'enferma dans une salle où se trouvaient une vingtaine de prisonniers. Chacun se méfiait de tous, mais la mythomanie de l'information régnait en maîtresse* (Malraux).

mytil(i)- [mitil(i)], **mytil(o)-** [mitilo], éléments tirés du lat. *mytilux* ou *mitulus,* moule (coquillage), gr. *mutilos,* même sens, de *mûs,* rat, souris, moule (coquillage), et qui entrent, comme préfixes, dans la composition de quelques mots.

mytilicole [mitilikɔl] adj. (de *myrili-* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1923, Larousse). Qui se rapporte à la mytiliculture : *Parc mytilicole.*

mytiliculteur [mitilikyltœr] n. m. (de *mytiliculture,* d'après *agriculteur, apiculteur,* etc. ; 1903, Larousse). Personne qui s'occupe de l'élevage des moules.

mytiliculture [mitilikyltyr] n. f. (de *mytili-,* d'après *agriculture, apiculture,* etc. ; 1888, Larousse). Élevage des moules.

mytilidés [mitilide] n. m. pl. (du lat. *mytilus,* moule [v. MYTILI-], et du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1903, Larousse). Famille de mollusques bivalves, comprenant les moules et les formes voisines.

mytilo- préf. V. MYTIL(I)-.

mytilotoxine [mitilɔtɔksin] n. f. (de *mytilo-* et de *toxine ;* 1888, Larousse). Substance toxique, présente dans le foie de certaines moules.

myx(o)- [miks(o)], élément tiré du gr. muxa, morve, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

myxobactérie [miksɔbakteri] n. f. (de *myxo-* et de *bactérie ;* 1931, Larousse). Bactérie longue, mobile, faisant partie d'un groupe capable de former des colonies très étalées, ressemblant à une gelée.

myxochondrome [miksɔkɔ̃drom] n. m. (de *myxo-* et de *-chondrome,* du gr. *khondros,* cartilage ; 1903, Larousse). Tumeur formée de tissu cartilagineux et de tissu mixoïde.

myxœdémateux, euse [miksedematø, -øz] adj. et n. (dér. savant de *myxœdème ;* 1912, Larousse). Qui est atteint de myxœdème.

◆ adj. (1912, Larousse). Qui est relatif au myxœdème.

myxœdème [miksedɛm] n. m. (de *myx[o]-* et de *œdème ;* 1888, Larousse). Affection caractérisée par un œdème et une coloration blanchâtre de la peau, par l'infiltration séreuse des téguments, des troubles intellectuels, de l'arriération psychique, et due à une insuffisance de la sécrétion thyroïdienne.

myxoïde [miksɔid] adj. (du gr. *muxa,* morve, et *eidos,* forme, apparence ; 1878, Larousse). Qui a l'aspect du mucus. (Syn. MUCOÏDE.)

myxomatose [miksɔmatoz] n. f. (dér. savant de *myxome ;* 1953, Larousse). Maladie infectieuse du lapin, provoquée par un ultravirus.

myxome [miksom] n. m. (de *myx*[*o*]-, avec le suff. scientif. *-ome ;* 1888, Larousse). Tumeur molle, formée de tissu conjonctif muqueux.

myxomycètes [miksɔmisɛt] n. m. pl. (de *myxo-* et de *-mycète,* gr. *mukês, -kêtos ;* champignon ; 1877, Littré). Classe de champignons inférieurs, constituant des amas gélatineux, mobiles, se nourrissant de végétaux en décomposition.

myxomyome [miksɔmjom] n. m. (de *myxo-* et de *myome ;* 1903, Larousse). Tumeur conjonctive dans laquelle on trouve du tissu conjonctif jeune, indifférencié, myxoïde, et du tissu conjonctif différencié, musculaire, lisse.

myxosarcome [miksɔsarkom] n. m. (de *myxo-* et de *sarcome ;* 1874, Larousse). Syn. de SARCOMYXOME.

myzodendron [mizɔdɛ̃drɔ̃] n. m. (du gr. *muzein,* sucer, et *dendron,* arbre ; 1931, Larousse). Plante vivant en parasite sur les branches des arbres, dans les forêts australes, comme le gui dans les régions tempérées.

mzabite adj. et n. V. MOZABITE.

n

n [ɛn] n. m. (lat. n, 13e lettre de l'alphabet romain ; XIIIe s., Jubinal [II, 281], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1834, Esnault). **1.** Quatorzième lettre de l'alphabet, notant une consonne nasale occlusive dentale. (Venant à la suite des voyelles, il entre dans la notation des voyelles nasales : *an, en, fin, brun, mon* ;à la suite de *g,* il entre dans la notation de *n* mouillé [ɲ] : *montagne.*) || **2.** En termes d'imprimerie, **n** signifie « lettre moyenne », la lettre **n** ayant été adoptée pour évaluer le nombre des lettres d'une composition : *Une ligne de soixante « n ».* || **3. n** sert en mathématiques à noter un nombre indéterminé, un rang ou un degré entier quelconque.

n' adv. V. NE.

na ! [na] interj. (onomatop. ; av. 1896. Goncourt). Dans le langage des enfants ou employé familièrement, marque l'insistance dans l'affirmation ou dans la négation : *Vous ne saurez plus ce que je pense, na !* (Goncourt). *« Quoi ! tu crois donc vraiment que ton dernier livre est moins bon que les autres ? — Je crois que les autres ne sont pas meilleurs que celui-ci, na ! »* (Gide).

nabab [nabab] n. m. (hindoustani *nabab* ou *navab,* grand dignitaire, de l'ar. *nawwâb,* plur. de *nâïb,* vice-roi, lieutenant ; 1614, Du Jarric [III, 56], écrit *navabo* [*nabab,* 1653, *La Boullaye*], au sens 1 ; sens 2, 1780, Proschwitz [*nabob,* même sens — 1777, Proschwitz —, était un empr. de l'angl. *nabob,* « nabab — en Inde —, homme extrêmement riche », lui-même empr. de l'hindoustani, v. ci-dessus] ; sens 3, 1839, Balzac). **1.** Titre donné, dans l'Inde, à de grands dignitaires. || **2.** Européen ayant fait fortune aux Indes. || **3.** *Ironiq.* Personnage très riche, vivant dans un luxe fastueux : *Bah ! les Parisiens n'y regardent pas de si près* [...]. *Pour eux tout riche étranger est un nabab, n'importe d'où il vienne* (Daudet). *Ce mépris de l'argent chez un nabab ivre seulement de risque et de réussite, la puissance de ce brasseur d'affaires dont l'existence éveillait l'idée d'une torche en flamme secouée par les vents, fumeuse mais éblouissante, intéressaient passionnément Daniel* (Martin du Gard).

nababie [nababi] n. f. (de *nabab ;* 1765, Targe, II, 99). Territoire relevant d'un nabab.

nabi [nabi] n. m. (mot hébreu signif. « prophète » ; 1883, Renan, au sens I ; sens 2, v. 1888, d'après Larousse, 1963). **1.** Prophète hébreu : *Chaque tribu nomade avait son nabi ou prophète* (Renan). || **2.** *Les nabis,* nom que se donnèrent, vers 1888, de jeunes peintres désireux de rénover leur art : *Les « nabis » — ainsi avaient-ils été baptisés par Sérusier, d'un mot hébreu qui veut dire « sage » ou « prophète » — étaient, nous dit Sérusier lui-même, un « groupe » avec « des idées différentes » mais un « lien commun » : le désir de s'affranchir de l'enseignement officiel* (Ch. Estienne).

nabisme [nabism] n. m. (de *nabi ;* 1959, Robert). Théorie picturale du groupe des nabis : *Quant au nabisme, tout le monde est d'accord sur le rôle de théoricien de Sérusier, beaucoup moins sur sa peinture, une des plus méconnues qui soient* (Ch. Estienne).

nabka [nabka] ou **nabquah** [nabkwa] n. m. (ar. *nabiga* ou *nibga,* même sens ; av. 1848, Chateaubriand, écrit *nabka ; nabquah,* 1874, Larousse). Espèce de jujubier d'Orient.

nable [nabl] n. m. (empr. altéré du néerl. *nagel,* flèche, boulon, cheville ; XVIIe s., Jal, au sens 1 ; sens 2, 1820, Jal). **1.** Trou ménagé dans le fond d'un canot et permettant une vidange complète quand le canot est hissé. || **2.** *Bouchon de nable,* ou simplem. *nable,* cheville servant à obturer ce trou.

nabot, e [nabo, -ɔt] n. (var. dénasalisée du moyen franç. *nimbot,* même sens [1549, R. Estienne], mot formé de *nain,* et de l'anc. franç. *bot,* crapaud [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], personne qui a le pied bot Iv. 1175, Chr. de Troyes], germ. **butt, émoussé ;* 1549, R. Estienne). Personne de petite taille, aux membres courts, et souvent contrefaite : *Devant une sorte de grand cirque carré où s'exhibent des « hercules », une pauvre nabote, au visage huileux, se lamente* (Gide).

nabuchodonosor [nabykɔdɔnɔzɔr] n. m. (emploi plaisant de *Nabuchodonosor,* n. d'un puissant roi de Babylone mentionné dans la Bible ; 1917, SachsVillatte). Bouteille de champagne d'une contenance de 20 bouteilles ordinaires, soit environ 16 litres.

nabusseau [nabyso] n. m. (mot des parlers de la Loire-Atlantique, issu — comme le franç. *navet* — du lat. *napus, navet ;* 1873, d'après Littré, 1877). Sorte de navet cultivé dans la Loire-Atlantique.

nacaire [nakɛr] n. f. (ar. *naqqâra* ou *naqqayra,* petit tambour [mot empr. à l'époque des croisades] ; fin du xXIIIe s., Joinville). Timbale de cavalerie en usage chez les Sarrasins, au Moyen Âge.

nacarat [nakara] adj. invar. (esp. *nacarado,* proprem. « nacré », de *nácar,* nacre, ar. *naqqâra* [V. NACRE] ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *nacarade ; nacarat,* 1640, Oudin). *Vx.* De couleur rouge clair avec des reflets nacrés : *Un flot de velours nacarat* (Gautier). *La mollesse de sa pose, que l'entrée de la duchesse ne lui fit même pas déranger, contrastait avec l'éclat merveilleux de sa robe Empire en une soierie nacarat devant laquelle les plus rouges fuchsias eussent pâli* (Proust).

nacelle [nasɛl] n. f. (bas lat. *navicella,* var. du lat. class. *navicula,* petit bateau, dimin. de *navis,* navire ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *nacele* [*nacelle,* milieu du XIVe s., Machaut], au sens 1 ; sens 2, av. 1880, Flaubert ; sens 3, av. 1834, Béranger [dans un dirigeable, 1928, Larousse, art. *aérostat*] ; sens 4-5, 1963, Larousse ; sens 6, 1771, Trévoux ; sens 7, 1759, *Dict. des animaux*). **1.** *Class.* et *littér.* Petit bateau à rames, sans mât ni voile : *Vous donc, esprits légers,* [...] | *Á qui Caron cent uns refuse sa nacelle* (Corneille). *C'est une chose effrayante que de voir les Indiens s'aventurer dans des nacelles d'écorce sur ce lac renommé par ses tempêtes, où fourmillaient autrefois des myriades de serpents* (Chateaubriand). || **2.** *Berceau en nacelle,* ou simplem. *nacelle,* berceau ayant la forme d'un petit bateau : *Un berceau en nacelle avec des rideaux de soie rose* (Flaubert). *De l'autre côté de la nacelle, une garde de nuit, inclinée sous son voile d'infirmière, dans une attitude d'inlassable patience professionnelle* (Martin du Gard). || **3.** Panier suspendu à un ballon et dans lequel se tiennent les aéronautes. || Toute partie d'un dirigeable suspendue à la carène et servant soit d'habitacle, soit de logement des moteurs. || **4.** Carénage contenant le groupe motopropulseur d'un avion. || **5.** Petit récipient de métal, de verre ou de porcelaine, utilisé en chimie pour chauffer un corps. || **6.** En termes de botanique. syn. de CARÈNE. || **7.** Mollusque gastropode du sud de l'Amérique méridionale.

nacha [naʃa] n. m. (mot ar. ; 1888, Larousse). Syn. de HACHISCH

nacre [nakr] n. f. (anc. ital. *naccaro,* nacre, coquille qui produit la nacre [ital. moderne *nacchera*], mot issu, après une évolution sémantique obscure, de l'ar. *naqqâra,* petit tambour ; 1347, Du Cange, écrit *nacrum* [forme latinisée ; *nacle,* XVe s., BEC, 6e série, t. I, p. 433 ; *nacre,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, 1866, V. Hugo). **1.** Substance blanchâtre, dure, à reflets irisés, qui se forme à l'intérieur de certains coquillages : *Au-dessus des maisons, le ciel avait les reflets rosés d'une nacre* (Martin du Gard). *Un couteau à manche de nacre. Un bouton de nacre.* || **2.** *Fig.* Couleur ou reflet rappelant la nacre : *Les poissons faisaient luire la nacre changeante de leurs flancs* (Zola).

nacré, e [nakre] adj. (de *nacre ;* 1667, C. de Rochefort [*nuages nacrés,* 1963, Larousse]). Qui est revêtu de nacre ou qui offre l'aspect de la nacre : *Avec ses vêtements ondoyants et nacrés,* | *Même quand elle marche on croirait qu'elle danse* (Baudelaire). || *Nuages nacrés,* nuages de haute altitude, conservant des teintes irisées longtemps après le coucher du soleil.

• SYN. : *irisé.*

◆ **nacré** n. m. (1868, Littré). Nom usuel des papillons du genre *argynne,* qui ont des taches argentées sous les ailes : *Où s'était envolé le machaon de Champigny ? Et les vanesses, les morios, les lycènes, les écailles et les nacrés ?* (Genevoix).

nacrer [nakre] v. tr. (de *nacre ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Recouvrir de nacre des perles de verre, pour imiter les perles véritables. || **2.** *Fig.* Donner à un objet l'aspect de la nacre : *La lune descendue allait s'enfoncer dans la mer qu'elle nacrait sur toute sa surface* (Maupassant).

nacreux, euse [nakrø, -øz] adj. (de *nacre ;* av. 1891, Rimbaud). *Poét.* Qui rappelle quelque peu l'aspect de la nacre (rare) : *Glaciers, soleils d'argent, flots nacreux, cieux de braise !* (Rimbaud).

nacrier, ère [nakrije, -ɛr] adj. (de *nacre ;* 1874, Larousse, comme n. m., au sens de « ouvrier qui travaille la nacre » ; comme adj., au sens actuel, 1903, Larousse). Relatif à la nacre : *Industrie nacrière.*

nacroculture [nakrokyltyr] n. f. (de *nacro-,* élément tiré de *nacre,* et de *culture ;* sept. 1874, *Revue britannique,* p. 268). Culture de la nacre.

nacrure [nakryr] n. f. (de *nacre ;* 1877, Littré). Blancheur semblable à celle de la nacre.

nactage [naktaʒ] n. m. (origine incertaine, peut-être dér. du moyen franç. *naqueter,* marquer l'endroit où la balle est tombée, servir de garçon au jeu de paume [1524, Cretin], de *naquet* [v. ce mot] ; 1874, Larousse). Opération manuelle par laquelle on débarrassait autrefois le duvet de cachemire et les laines fines des impuretés qui avaient échappé au peignage, et qui est aujourd'hui abandonnée.

nacteur [naktœr] adj. m. (de *nact[age]* ; 1963, Larousse). Se dit du peigne rectiligne qui peigne la queue de mèche, sur les peigneuses mécaniques.

nadir [nadir] n. m. (ar. *naẓīr,* opposé [au zénith] ; 1370, Oresme, écrit *nador* [*nadir,* 1690, Furetièrel, au sens 1 ; sens 2, 1370, Oresme [écrit *nador ; nadir,* milieu du XVIe s.]). **1.** Point de la sphère céleste qui se trouve sur la verticale de l'observateur et directement sous ses pieds : *Voici l'heure des feux sans nombre ; | L'heure où, vu du nadir, ce globe semble, avant | Son large cône obscur sous lui se déployant, | Une énorme comète d'ombre* (Hugo). || **2.** Direction située selon la verticale et vers le centre de la Terre.

● CONTR. : **1** *zénith.*

nadiral, e, aux [nadiral, -o] adj. (de *nadir ;* 1868, Littré [*oculaire nadiral,* 1963, Larousse]). Relatif au nadir : *Point nadiral.* || *Oculaire nadiral,* oculaire spécial de lunette permettant de mesurer l'angle d'un axe optique avec la verticale.

nævus [nevys] n. m. (lat. *naevus,* tache sur le corps, envie, verrue ; 1611, Cotgrave, écrit *neve ; nævus,* 1836, Acad. [d'abord *nævus maternus,* 1819, *Dict. des sciences médicales*]). Tache ou tumeur de la peau, souvent congénitale, mais pouvant aussi survenir au cours de la vie, et notamment chez les vieillards.

● Pl. des NÆVI.

● SYN. :*angiome, envie, fraise, grain de beauté, mélanome, tache de vin.*

● REM. S'est écrit aussi *nœvus* (fin du XIXe s., A. Daudet) : *Il a livré sa joue aux chirurgiens, l'affreux nœvus héréditaire demeurant rebelle à toute médication* (Daudet).

naffe [naf] n. f. (ar. *nafha,* vapeur, parfum ; 1505, d'après Ménage, 1750, écrit *eau naffe ; eau de naffe,* 1545, A. J. Le Maçon). *Eau de naffe,* ancien nom de l'eau distillée de fleurs d'oranger.

● REM. On écrivait également NAPHE (av. 1553, Rabelais).

nagaïka [nagajka] ou **nahaïka** [naajka] n. f. (mot russe ; 1907, Larousse [*nagaïka*], et 1932, Larousse [*nahaïka*]). Fouet de cuir employé par les Cosaques.

nage [naʒ] n. f. (déverbal de *nager ;* v. 1130, *Eneas,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1836, Acad. [*se mettre à la nage,* « ramer », XIIIe s., *la Fille du comte de Ponthieu ; donner la nage, bancs de nage,* 1838, Acad. ; *allonger la nage,* 1903, Larousse ; *chaloupe bonne de nage,* 1691, Ozanam] ; sens 1, 3, 1963, Larousse [*chef de nage,* 1874, Larousse] ; sens II, 1, 1552, R. Estienne [*à nage,* 1458, *Mystère du Vieil Testament ; à la nage,* 1609, M. Régnier ; *se jeter à la nage,* 1835, Vigny — d'abord *se jeter à nage,* 1694, Acad.] ; sens 11, 2, 1908, date de l'institution d'épreuves de nage libre, distinctes des nages de spécialité, aux jeux Olympiques de Londres ; sens II, 3, 1690, Furetière [d'abord... *à nage,* 1640, Oudin — *estre à nage,* « être inondé », 1572, Peletier du Mans, p. 140] ; sens II, 4, 1963, Larousse).

I. 1. *Vx.* Action de naviguer. || **2.** Action de ramer : *Dès six heures, d'une nage droite à travers les îles* [...], *il me conduit à son district* (Giraudoux). || *Donner la nage,* régler le mouvement des rameurs. || *Bancs de nage,* bancs où prennent place les rameurs. || *Allonger la nage,* faire effort dans l'eau le plus longtemps possible. || *Chaloupe bonne de nage,* chaloupe facile à manier. || **3.** Ensemble des rameurs d'une embarcation de course à l'aviron. || *Chef de nage,* premier rameur de l'équipe, à l'avant du bateau, et qui donne la cadence.

II. 1. Action de se soutenir et d'avancer dans l'eau : *J'avais vu* [...] *la forme ovale et parfaite du dytique, senti l'aisance prodigieuse et la force de ses deux pattes arrière, celle des palmes qu'elles appuyaient sur l'eau et qui, dans cet élément dense, le propulsaient d'un élan tel qu'il tenait plus du bond que de la nage* (Genevoix). || *À nage* (class.), *à la nage,* en nageant : *Je ne comprends point le passage du Rhin à nage* (Sévigné). *Passer un fleuve à la nage.* || *Se jeter à la nage,* se jeter dans l'eau pour nager. || **2.** Manière de nager : *Le crawl est la nage la plus rapide.* || *Nage libre,* compétition où chacun choisit le type de nage qu'il préfère : *Un 100 mètres nage libre.* || **3.** Fig. *Se mettre, être en nage,* se mettre, être en sueur : *Fumet de la blanchisserie qui sent le linge roussi, le réchaud, la fille en nage* (Duhamel). || **4.** Action de se mouvoir sous l'eau, en parlant des leurres utilisés pour la pêche : *La nage d'une cuiller.*

● SYN. : **II, 1** *natation.*

nageant, e [naʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *nager ;* fin du XVIe s., au sens de « qui a l'habitude de nager » ; 1765, *Encyclopédie,* comme terme de blason, dans la loc. *poisson nageant,* « poisson couché horizontalement » ; sens actuel, 1803, Boiste). Se dit de certaines plantes qui flottent à la surface de l'eau, ou de certains organismes vivants qui, pourvus de cils, peuvent gagner l'oosphère en se déplaçant dans un liquide.

nagée [naʒe] n. f. (de *nager ;* 1668, La Fontaine, au sens 1 ; sens 2-3, av. 1848, Chateaubriand). **1.** *Vx.* Espace parcouru par un nageur à la suite d'un ensemble de mouvements de natation : *Au bout de quelques nagées, | Tout son sel se fondit* (La Fontaine). || **2.** Petit déplacement en bateau à rames : *Je faisais des nagées en bateau sur la Tamise, ou des courses dans le parc de Richemond* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Distance très courte : *Je n'étais pas à une nagée du sein de ma mère, que déjà les tourments m'avaient assailli* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *brasse ;* **3** *foulée, pas.*

nagement [naʒmɑ̃] n. m. (de *nager* [v. ce mot] ; XIIe s., Godefroy, au sens de « navigation » ; sens moderne, 1538, R. Estienne). *Vx.* Le fait de nager : *Le vol des oiseaux, le nagement des poissons* (Voltaire).

nageoire [naʒwar] n. f. (de *nager ;* v. 1450, Gréban, écrit *nageouere,* au sens de « bassin de natation » ; écrit *nageoire,* au sens 1. 1555, Belon ; sens 2, 1824, Esnault ; sens 3, 1854, Esnault ; sens 4, 1959, Robert ; sens 5, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Membre ou appendice membraneux et nervuré, qui permet à de nombreux animaux aquatiques de se déplacer dans l'eau : *Mon poignet ferrait avant moi. Les nageoires des ablettes prises ronflaient dans leur trajectoire aérienne, transparentes, soulevées comme des ailes* (Genevoix). || **2.** *Pop.* et *vx.* Nom donné aux favoris : *Les favoris noirs, surnommés en ce temps-là nageoires, qui lui mangeaient la face* (Pourrat). || **3.** *Pop.* Bras. || **4.** Flotteur

latéral d'un hydravion. || **5.** Morceau de bois plat dont on recouvre un seau plein, pour empêcher l'eau de jaillir.

nageoter [naʒɔte] v. intr. (de *nager,* avec le suff. dimin. *-oter ;* 1868, Littré). Nager faiblement ou avec difficulté : *Le père de Rosine resta un moment à nageoter sur place* (Daudet).

nager [naʒe] v. intr. (lat. *navigare,* voyager sur merl par eau, de *navis,* navire ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *nagier* [*nager,* v. 1160, *Roman de Tristan*], au sens de « voyager par eau, naviguer » ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, v. 1280, Bibbesworth [*nager de l'arrière, nager à scier, nager bâbord, nager tribord, nager debout,* 1903, Larousse ; *nager à culer, nager au vent,* 1874, Larousse] ; sens II, 1, v. 1350, *Glossaire de Paris* [*nager comme un poisson,* 1690, Furetière ; *nager comme un chien de plomb,* 1868, Littré — *nager comme une pierre,* même sens, 1640, Oudin ; *nager comme un fer à repasser,* XX^e s.] ; sens II, 2, av. 1370, J. Le Bel [*nager contre le courant,* 1868, Littré — ... *contre le torrent,* même sens, 20 juill. 1712, J.-B. Rousseau ; *nager dans les eaux de quelqu'un,* 1874, Larousse ; *savoir nager,* 1914, Esnault ; *nager en grande eau,* fin du XVI^e s.] ; sens II, 3, 1916, Esnault ; sens II, 4, 1530, Palsgrave ; sens II, 5, 1680, Richelet ; sens II, 6, 1636, Monet [en parlant d'un poisson qu'on fait frire dans du beurre, 1690, Furetière] ; sens II, 7, 1701, Massillon ; sens II, 8, début du XVII^e s., Malherbe ; sens III, 1803, Boiste). [Conj. **1 b.**]

I. 1. *Vx.* Naviguer, faire avancer un bateau à l'aide de voiles ou de rames : *Rien qu'à le voir nager, à sa molle façon de tenir les rames* (Daudet). || **2.** Ramer, faire avancer une embarcation à l'aide d'avirons. || *Nager de l'arrière, à culer, à scier,* ramer de façon à diriger le bateau vers l'arrière. || *Nager de l'avant,* ramer de façon à diriger le bateau vers l'avant. || *Nager bâbord, tribord,* faire effort d'un bord à l'autre dans la position de lève-rames. || *Nager au vent, nager debout,* se tenir debout au vent.

II. 1. Se soutenir et se déplacer dans l'eau par des mouvements étudiés (en parlant de l'homme) ou spontanés (en parlant des animaux) : *Donc nage ! donne de la tête dans cette onde qui roule vers toi, avec toi se rompt et le roule* (Valéry). || Fam. *Nager comme un poisson,* savoir très bien nager. || Fam. *Nager comme un chien de plomb* (vieilli), *comme un fer à repasser,* aller au fond, ne pas savoir nager. || **2.** Fig. *Nager entre deux eaux,* V. ENTRE || *Nager contre le courant,* lutter contre l'opinion courante : *Ainsi que Malraux le disait fort bien l'autre jour : un artiste dans notre société nage contre le courant au lieu de se sentir porté par lui* (Gide). || *Nager dans les eaux de quelqu'un,* se mettre à la remorque de quelqu'un. || Fam. *Savoir nager,* savoir se tirer d'affaire : *Edward ne peut se défendre d'admirer une telle science de la vie ; il se dit : si je la lâche, elle* [Edith] *sait nager* (Mauriac). || Class. *Nager en grande eau,* être dans l'opulence, occuper un emploi élevé : *Quand j'ai nagé en grande eau, j'ai toujours eu le malheur de m'y noyer* (Lesage). || **3.** *Absol.* et *fam.* Être embarrassé, ne savoir que faire au milieu de difficultés. || **4.** Flotter sur un liquide : *À ce cri, les matelots s'arrêtèrent aussitôt et laissèrent nager leurs rames* (Balzac). *Le bois nage sur l'eau.* || **5.** *Fam.* Être au large dans : *Ses mains* [de Solange] *nageaient dans ses gants* (Montherlant). *Nager dans ses vêtements.* || **6.** *Par extens.* Baigner dans un fluide : *Dans un coin, un placard entrouvert laissait entrevoir des bocaux où nageaient dans de l'huile des conserves de mangeailles...* (Goncourt). *Les légumes doivent nager dans l'eau à la cuisson. Le corps de la victime nageait dans le sang.* || *Ce poisson nage dans le beurre,* se dit lorsque le beurre est en surabondance dans le plat. || **7.** *Fig.* Être plongé dans, environné de : *Mon âme* [...] | *Nage toujours en moi dans des flots de lumière* (Lamartine). || **8.** Être plongé dans un état, une situation ou un sentiment : *Mystère ! depuis huit jours nous nageons dans le mystère, déclama le Marseillais* (Daudet). *Nager dans l'opulence, dans la joie, en pleine confusion.*

III. Jeter les pieds en dehors, en parlant du cheval.

• Syn. : **II, 3** *s'embourber* (fam.), *patauger* (fam.) ; **5** *flotter.*

◆ v. tr. (sens 1, 1932, Larousse ; sens 2, XII^e s., *Partenopeus de Blois*). **1.** Pratiquer telle forme de natation : *Nager le crawl.* || **2.** Faire avancer ou remorquer à force de rames : *Nager la chaloupe à bord.*

nageur, euse [naʒœr, -øz] n. (de *nager* [v. ce mot] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *nagieres,* au sens fig. de « pilote, guide » ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit nageor [*nageur,* fin du XII^e s.], au sens de « matelot » ; sens 1, 1680. Richelet [*nageur de l'arrière, nageur de l'avant, banc des nageurs,* 1903, Larousse] ; sens 2, v. 1350, *Glossaire de Paris,* écrit *nagour* [*naieur,* 1487, Garbin ; *nageur,* 1538, R. Estienne] ; sens 3, début du XX^e s. ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** *Vx.* Celui ou celle qui rame. || *Nageur de l'arrière,* chef de nage. || *Nageur de l'avant,* brigadier. || *Banc des nageurs,* banc des rameurs. || **2.** Celui ou celle qui nage, qui sait nager : *Sieur Clubin, en outre, était un nageur renommé ; il était de cette race d'hommes rompus à la gymnastique de la vague* (Hugo). *Un bon nageur.* || **3.** *Maître nageur, ou maître-nageur,* V. MAÎTRE 1. || **4.** *Nageur de combat,* soldat aguerri et entraîné aux opérations sous-marines. (V. HOMME-GRENOUILLE.)

◆ adj. (sens 1, 1768, Valmont de Bomare ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Qui nage, qui est conformé pour la nage : *Oiseau nageur.* || **2.** *Poisson nageur,* leurre pour la pêche des carnassiers.

◆ **nageur** n. m. (15 nov. 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 430). Nom donné, dans des brasseries à fermentation basse, à des sortes d'entonnoirs emplis de glace, que l'on fait flotter dans les guilloires avant l'entonnage.

◆ **nageurs** n. m. pl. (1874, Larousse). Division des crustacés décapodes.

naguère [nagɛr] adv. (contraction de la négation élidée *n',* de a [3^e pers. du sing. de l'indic. prés. de *avoir*], et de l'adv. *guère* [v. ce mot], proprem. « il n'y a guère [de temps] » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *n'a guaire ;* 1408, Runkewitz, écrit *nagaires ;* v. 1460, G. Chastellain, écrit *nagueres ; naguère,* av. 1553, Rabelais). Depuis peu, récemment : *Ce voyageur ailé, comme il est gauche et veule ! | Lui, naguère si beau, qu'il est comique et laid !* (Baudelaire). *Naguère, ce mélange des conditions aurait heurté ses principes ; maintenant, grâce à ce garçon, elle en voyait le bon côté* (Peyrefitte). *Cette main ferme qui fut celle de la France de naguère, d'une France fière, libre et forte* (Vercors).

• Rem. **1.** L'emploi, devenu fréquent, de *naguère* au sens de « jadis » est contraire à l'étymologie.

2. On écrivait autrefois *naguères.*

◆ **Naguère que** loc. conj. (v. 1175, Chr. de Troyes). *Class.* Alors que récemment : *Naguère que j'oyais la tempête souffler* [...] | *Eussé-je osé prétendre à l'heureuse merveille | D'en être garanti* (Malherbe).

nahaika n. f. V. NAGAÏKA.

naïadacées [najadase] n. f. pl. (dér. savant de *naïade ;* 1903, Larousse la remplacé *naïadées,* même sens, 1838, Acad.]). Famille de plantes monocotylédones, aquatiques, à fleurs unisexuées.

naïade [najad] n. f. (lat. *naias, naiadis,* nymphe des fontaines et des fleuves, gr. *naias, naiados,* même sens ; 1491, Vaganay, écrit *nayade* [*naïade,* av. 1525, J. Lemaire de Belges], au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 3, fin du XVII^e s.). **1.** Divinité féminine présidant aux sources et en général aux eaux : *Il guettait, dans les lacs qu'ombrage le bouleau, | La naïade qu'on voit radieuse sous l'eau | Comme une étoile ayant la forme d'une femme* (Hugo). *Une espèce de figure mythologique, du genre humide des nymphes et des naïades* (France). || **2.** *Littér.* Baigneuse. || **3.** Désigne certaines plantes et certains animaux aquatiques.

• Syn. : **1** *nymphe.*

naïf, ïve [naif, naiv] adj. (lat. *nativus,* qui a une naissance, un commencement, inné, naturel, de *natum,* supin de *nasci,* naître [V. NAÎTRE] ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « natif, originaire [de] » ; milieu du XII^e s.,

Roman de Thèbes, au sens de « naturel, sauvage » [en parlant d'une roche, d'une montagne, etc. — cf. sens I] ; XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, au sens de « sot » ; sens 1, fin du XIIe s. [*pointe naïve,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens 4, milieu du XVIe s., Amyot [« qui exprime sa pensée sans détour », 1607, Hulsius] ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1648, Pascal). **1.** *Class.* Qui tient à la nature même de la personne ou de la chose (en poésie seulement, d'après Acad., 1694) : *Une couleur de roses, | Par le somme appliquée, avait, entre autres choses, | Rehaussé de son teint la naïve blancheur* (La Fontaine). || Auj. *Pointe naïve,* en joaillerie, chacune des pointes naturelles d'un diamant brut de forme pyramidale. || **2.** *Class.* et *fig.* Qui a la simplicité donnée par la nature : *Une belle femme est aimable dans son naturel* [...]. *Une grâce naïve éclate sur son visage, anime ses moindres actions* (La Bruyère). || **3.** *Class.* Qui représente bien la vérité, exact : *Il* [Théophraste] *les a regardées* [certaines mœurs] *comme des vices dont il a fait une peinture naïve, qui fit honte aux Athéniens et qui servit à les corriger* (La Bruyère). || **4.** *Class.* et *littér.* Qui est dénué d'artifice, qui est spontané, sans apprêt : *L'un* [des deux sonnets] *nous fait voir plus d'art, et l'autre un feu plus vif ; | L'un est le mieux peigné, l'autre est le plus naïf* (Corneille). *Un écho lointain des fêtes naïves de la jeunesse* (Nerval). || Qui exprime sa pensée sans détour : *Vous dites donc que Diderot est un bon homme ; je le crois, car il est naïf* (Voltaire). || **5.** Qui dénote une confiance ou une crédulité excessive : *Comment, après les naïves déclarations de Gertrude, j'ai pu douter encore si je l'aimais* (Gide). *Poser une question naïve. Donner une réponse naïve. Une figure naïve. Un air naïf.* || **6.** *Class.* Conforme aux lois de la nature, normal : *Ce qui est si intelligible, si facile et si naïf qu'il est étrange qu'on ait été chercher l'horreur du vide* (Pascal).

● SYN. : **5** *irraisonné, irréfléchi.* — CONTR. : **5** *espiègle, malicieux, subtil.*

◆ adj. et n. (v. 1120, *Psautier de Cambridge,* comme n. m., au sens de « indigène » ; sens 1, 1642, *Satires françaises du XVIIe s.,* 1, 257 ; sens 2, 1680, Richelet [substantiv., 1900, Bergson ; *faire le naïf,* 1932, Larousse] ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Qui est simple, ingénu et confiant, par manque d'expérience ou par nature : *Comme la biche accourt et fuit à notre voix, | Elle est apprivoisée et sauvage à la fois ; | Elle est toute innocente et n'a pas de contrainte ; | Elle donne un baiser confiant et sans crainte | À quiconque est naïf comme un petit enfant* (Hugo). *Redécouvrir, au-dessous de l'être factice, le naïf, n'était point, à ce qu'il m'apparaissait, tâche si facile* (Gide). || **2.** *Péjor.* Qui est trop confiant, crédule, au point de passer pour ridicule : *J'ai toujours passé pour très naïf dans les compagnies où j'ai vécu* (France). *Si vous forcez la note dans le sens de l'éloquence, vous risquez de faire sourire, de passer pour un naïf qui n'a jamais rien vu* (Romains). || *Faire le naïf,* faire semblant d'être niais. || **3.** Se dit de l'art ou de l'artiste dont les œuvres présentent un caractère spontané, populaire, folklorique (par opposition aux œuvres des artistes formés dans les écoles) : *Ces oasis* [Nefta et Tozeur] *demeurent à mes yeux une image presque parfaite du bonheur sur terre, car ce dont elles approchent le plus est sans doute la naïve représentation du Paradis terrestre dans les Bibles illustrées que nous avons feuilletées* (Green). *Nous avons découvert cet art* [des fous] *en même temps que celui des naïfs* [...]. *Si leur « école » n'a pas de maîtres, elle a un style* (Malraux). *Un art naïf. Une peinture naïve.*

● SYN. : **1** *candide, innocent, pur ;* **2** *benêt, bonasse, gobe-mouches* (fam.), *gobeur* (fam.), *godiche* (fam.), *gogo* (fam.), *jobard* (fam.), *niais, nigaud, poire, simplet.*

nain, naine [nɛ̃, nɛn] n. (lat. *nanus,* nain, gr. *nannos,* même sens ; v. 1160, *Roman de Tristan,* au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, févr. 1740, Voltaire [comme adj., au sens de « sot », v. 1360, Froissart] ; sens 4, 1838, Acad.). **1.** Personne de taille nettement inférieure à la moyenne : *La plus belle, Matha, sœur du prince de Cumes | Est blonde ; et, l'éventant d'un éventail de plumes, | Sa naine, par moments, lui découvre les seins* (Hugo). *Le nain du roi.* || **2.** Personnage légendaire de petite taille : *Blanche-Neige et les sept nains.* || **3.** *Fig.* et *péjor.* Personnage sans envergure : *Les nains qui barbotent aujourd'hui dans la littérature et la politique* (Chateaubriand). || **4.** *Nain jaune,* sorte de jeu de cartes utilisant un tableau divisé en cases, au centre duquel figure un nain vêtu de jaune qui tient un sept de carreau (syn. LINDOR) : *Des petits bals où l'on danse* [...] *entre deux parties de nain jaune* (Miomandre).

◆ adj. (sens 1, v. 1265, J. de Meung [pour des végétaux..., 1600, O. de Serres ; *étoile naine,* 1923, Berget, 158] ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1721, Trévoux). **1.** Qui est de petite taille. || Se dit de végétaux, d'animaux qui, arrivés à maturité ou à l'état adulte, sont d'une taille inférieure à la normale : *Palmier nain. Haricot nain.* || *Étoile naine,* étoile de faible volume et de faible luminosité. || **2.** *Signal nain,* signal de voie ferrée placé au niveau du rail. || **3.** *Œuf nain,* œuf de poule ne contenant pas de jaune.

naissain [nɛsɛ̃] n. m. (de naître ; 1868, Littré). Larves d'huîtres, de moules avant leur fixation.

● REM. Ce substantif n'a pas de pluriel.

naissance [nɛsɑ̃s] n. f. (de *naître,* d'après le lat. *nascentia,* nativité, dér. de *nasci,* naître [v. NAÎTRE] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens I, 2 [*par droit de naissance,* av. 1662, Pascal] ; sens I, 1, v. 1155, Wace [*de naissance,* 1685, Bossuet ; *devoir la naissance* à, 1874, Larousse ; *donner naissance à,* av. 1811, M.-J. Chénier — au fig., 1700, Pomey (d'abord *donner la naissance à,* av. 1678, La Rochefoucauld) ; *déclaration de naissance, acte de naissance,* 1804, Code civil ; *extrait d'acte de naissance,* XXe s. ; *extrait de naissance,* av. 1850, Balzac ; *contrôle des naissances, naissance légitime,* 1959, Robert ; *naissance illégitime, naissances différées, récupération des naissances,* 1963, Larousse] ; sens 1, 3, 1651, Corneille [*avoir de la naissance,* av. 1679, Retz ; *un homme sans naissance,* 1694, Acad.] ; sens 1, 4, 1671, Fléchier ; sens 1, 5, av. 1662, Pascal [« commencement de la vie de la gloire dans le Ciel », 1903, Larousse] ; sens II, 1, 1644, Coulon, II, 553 [*prendre naissance,* 1690, Furetière] ; sens II, 2, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire ;* sens II, 3, 1591, Desportes [*prendre naissance,* 1618, Lescarbot, 40] ; sens II, 4, 1676, Félibien [*naissance d'enduit,* 1868, Littré] ; sens II, 5, 1868, Littré).

I. 1. Venue au monde (se dit généralement d'un être humain) : *Les mariages et, ensuite, les naissances s'étaient produits à peu près simultanément dans l'une et l'autre maison* (Maupassant). || *De naissance,* depuis ou avant la venue au monde : *Je sais encore que d'instinct, de naissance, je suis porté à ne mettre aucun esprit au-dessus de Goethe* (Barrès). *Être aveugle de naissance.* || *Devoir la naissance à,* être le fils de. || *Donner naissance à,* mettre au monde ; au *fig.,* produire : *Cette petite phrase a donné naissance à mille commentaires.* || *Déclaration de naissance,* déclaration par laquelle on informe l'officier d'état civil d'une naissance. || *Acte de naissance, extrait d'acte de naissance, extrait de naissance,* copie d'un passage du registre d'état civil concernant un individu donné, et faisant la preuve légale de sa naissance : *Apportez-moi demain matin votre extrait de naissance* (Balzac). || *Contrôle des naissances,* v. CONTRÔLE. || *Naissance légitime, illégitime,* naissance survenant dans le mariage, hors du mariage. || *Naissances différées,* en termes de démographie, naissances intervenant après certaines périodes difficiles, et qui auraient eu lieu plus tôt en l'absence de circonstances défavorables. || *Récupération des naissances,* action de donner naissance à des enfants qu'on aurait eus antérieurement si l'on n'en avait été empêché par les événements. || **2.** Origine par le sang : *Ma naissance me rend aisé ce qui serait difficile au vulgaire* (France). || *Par droit de naissance,* par droit d'hérédité. || **3.** *Absol.* et *vx.* Illustre origine : *Il faut honorer les gentilshommes, mais non pas parce que la naissance est un avantage effectif* (Pascal). || *Avoir de la naissance,* avoir une origine noble : *Montauran, mademoiselle, disait le comte, a de la naissance, il est bien élevé, joli garçon* (Balzac). || *Un homme sans*

naissance, qui n'est pas de la noblesse. || **4.** *Class.* Dispositions naturelles : *Il est né avec de mauvaises qualités, c'est une malheureuse naissance* (Acad., 1694). || **5.** En termes de théologie, commencement de la vie chrétienne par le baptême. || Commencement de la vie de la gloire dans le Ciel (jour de la mort des saints).

II. 1. Endroit où commence une chose (notamment en parlant d'une partie du corps humain) : *Son nez* [de César] *cassé à la naissance et gros du bout lui donnait l'air étonné des gobe-mouches de Paris* (Balzac). *La dentelle de sa chemise légère dessinait sur sa peau dorée un réseau capricieux, tendrement gonflé par la naissance des seins* (Vian). *La naissance d'un cours d'eau.* || *Prendre naissance,* avoir son commencement. || **2.** Moment où commence quelque chose : *Je m'y suis trouvé à 6500 mètres d'altitude à la naissance d'une tempête de neige* (Saint-Exupéry). *La naissance du jour.* || **3.** *Fig.* Le fait d'apparaître : *Pour Racine, la naissance d'une tragédie est d'abord une question de sujet, puis de composition, puis de développement* (Giraudoux). *La naissance d'une œuvre, d'un mot.* || *Prendre naissance,* commencer à apparaître : *Cette haine* [de la religion] *prit naissance à la faculté de droit* (Mauriac). || **4.** Assise inférieure d'une voûte, d'un arc, d'une colonne. || *Naissance d'enduit,* plate-bande en plâtre, présentant un léger relief, au pourtour d'une croisée. || **5.** Bande en forme de raccord, faite après qu'on a pratiqué une saignée dans l'enduit qui recouvre un mur.

● SYN. : **I, 2** *extraction* (vx), *origine.*|| **II, 1** *attache, racine, source ;* **2** *aube, aurore, commencement, début, ébauche, seuil ;* **3** *apparition, départ, éclosion, genèse.* — CONTR. : **I, 1** *décès, mort, trépas.*|| **II, 1** *bout, embouchure, extrémité, pointe ;* **2** *fin, queue, terme, tombée ;* **3** *mort.*

naissant, e [nɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *naître ;* XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, comme n. m., au sens de « naissance » ; 1336, Godefroy, comme n. m., au sens de « animal nouvellement né » ; comme adj., au sens 6, 1581, Bara, 99 ; sens 1, 1690, Furetière [aussi au fig.] ; sens 2, 1638, Rotrou ; sens 3, 1855, Nysten ; sens 4, 1868, Littré ; sens 5, 1798, Acad. [*perruque naissante,* 10 avr. 1761, Voltaire ; *tête naissante,* 1690, Furetière]). **1.** Qui est en train de naître, en parlant des êtres. || *Fig.* Qui commence à se former, à paraître : *Le clair de lune naissant* (Nerval). *Le jour naissant.* || **2.** *Par extens.* Qui commence à se développer (en parlant des sentiments ou des choses) : *Pendant la nuit, il* [le docteur] *avait médité sur la conduite qu'il devait tenir avec Uranie relativement au secret surpris de cette passion naissante* (Balzac). *Une inclination naissante. Une barbe naissante.* || **3.** En termes de chimie, se dit d'un corps au moment où il se dégage d'une combinaison : *Oxygène naissant.* || *État naissant,* V. ÉTAT. || **4.** *Rouge naissant,* en termes de physique, première teinte rouge qui se montre quand on chauffe un corps ; température à laquelle se produit ce phénomène. || **5.** *Cheveux naissants,* cheveux flottant librement comme ceux des enfants, ou frisés en long, comme les perruques des magistrats de jadis. || *Perruque naissante,* perruque imitant les cheveux naissants. || *Tête naissante,* crâne récemment rasé, dont les cheveux commencent à repousser. || **6.** En termes d'héraldique, syn. de ISSANT.

naisseur [nɛsœr] n. m. (de *naître ;* 1911, Larousse). Éleveur responsable du choix des reproducteurs qui sont à l'origine d'un animal déterminé.

naître [nɛtr] v. intr. (lat. archaïque et lat. pop. *nascere,* réfection du lat. class. *nasci,* venir au monde, prendre son origine, provenir ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 1 [au part. passé ; à l'infin., écrit *naistre,* 1080, *Chanson de Roland* — *naitre,* av. 1559, J. Du Bellay, et naître, début du XVII[e] s, Malherbe ; *faire naître à tel endroit,* 1764, Voltaire ; *voir naître, avoir vu naître,* 1694, Acad. ; *son pareil est à naître,* 1835, Acad. ; *n'être pas né de la dernière pluie,* 1959, Robert] ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens 1, 3, XI[e] s. [au fig., fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy) ; sens 1, 4, 1835, Balzac ; sens II, 1, v. 1265, Br. Latini ; sens II, 2, fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy ; sens II,3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 4, v. 1210, Bartsch ; sens II, 5, v. 1240, G. de Lorris ; sens II, 6, 1690, Furetière). [Conj. 59.]

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Sortir du ventre de la mère : *Je naquis le 2 août. C'était ma date correcte, puisque je résultais du pont de la Toussaint* (Rochefort). || *Faire naître à tel endroit,* désigner comme lieu probable de naissance : *Les anciens poètes font naître Bacchus en Égypte* (Voltaire). || *Être innocent comme l'enfant* (ou *l'agneau*) *qui vient de naître,* V. ENFANT. || *Voir naître quelqu'un,* exister au moment de sa naissance : *Sans doute Molière a-t-il vu naître la petite Armande* (Mauriac). || *Je l'ai vu naître,* je l'ai connu très jeune ; j'ai vu ses débuts. || *Son pareil est à naître,* il est sans égal. || *N'être pas né d'hier,* V. HIER. || *N'être pas né de la dernière pluie,* avoir suffisamment d'expérience pour ne pas se laisser abuser aisément. || **2.** Tirer son origine : *Être né d'une illustre famille.* || *Bien né,* V. NÉ, E. || **3.** Venir au monde dans certaines conditions : *Naître aveugle.* || *Fig.* Avoir un talent ou des dispositions naturelles : *Je crois que l'on naît philosophe, comme l'on naît sculpteur ou musicien ; et que ce don de la naissance, s'il prit jusqu'ici pour prétexte et pour thème la poursuite d'une certaine vérité ou réalité, peut à présent se fier à soi-même et ne plus tant poursuivre que créer* (Valéry). *Naître poète, orateur.* || **4.** Fig. et littér. *Naître à,* s'éveiller à, découvrir : *Je n'étais plus une femme, je naissais à une vie de lumière* (Balzac).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Avoir son lieu d'origine : *Michel nous montre la Moselle qui vient de naître* (Giraudoux). *La Seine naît au plateau de Langres.* || **2.** En parlant des végétaux, commencer à pousser. || **3.** *Fig.* Commencer à paraître : *Les étoiles mouraient le jour naissait à peine* (Apollinaire). *La presse naissait et réclama de la peinture, des graffiti pour un public illettré* (Giraudoux). *« Il y a de l'abus », scie d'argot qu'on croirait née d'hier, est dans Beaumarchais* (Montherlant). || **4.** Trouver son origine ou sa cause : *Les guerres naissent toujours des guerres* (Montesquieu). || **5.** *Faire naître,* provoquer l'apparition de : *De même qu'à fixer le ciel on y fait naître ses étoiles* (Giraudoux). *Que le bombardement eût cessé avait fait naître l'espoir* (Lacretelle). || **6.** *Naître sous les pas de,* se produire en grande quantité pour.

● SYN. : **I, 1** *venir au monde, voir le jour ;* **2** *descendre, provenir, sortir ;* **4** *s'ouvrir à.*|| **II, 1** *prendre sa source, sourdre ;* **2** *croître, éclore ;* **3** *apparaître, percer, poindre, pointer, surgir ;* **4** *découler, partir, provenir, résulter, sortir, venir ;* **5** *amener, apporter, créer, engendrer, entraîner, procurer, produire, provoquer, soulever, susciter.*

naïvement [naivmɑ̃] adv. (de *naïf ;* v. 1265, B. de Condé, au sens 1 ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, 1549, R. Estienne ; sens 4, 1694, Acad.). **1.** *Littér.* Conformément à la nature : *Des enfants qui déjà naïvement leur ressemblent* [à leurs parents] (Gide). || **2.** *Class.* Avec vérité, fidèlement : *J'aime un historien* [...] *qui peint naïvement tout le détail comme Froissart* (Fénelon). || **3.** *Class.* ou *littér.* Avec simplicité, ingénuité, sans détour : *Exposer naïvement les désagréments qui accompagnent la vue du siècle* (Massillon). *Il* [Montaigne] *exprime naïvement de grandes choses* (Voltaire). *Et de son côté, il s'étonnait naïvement et souffrait de son antipathie* (France). || **4.** *Péjor.* Avec une crédulité, une confiance excessives : *Répondre naïvement.*

naïveté [naivte] n. f. (de *naïf ;* v. 1265, B. de Condé, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [« propos qui manifeste cet état d'esprit », 1690, Furetière] ; sens 3, début du XVII[e] s., Malherbe ; sens 4, 1680, Richelet [aussi « propos qui manifeste cet excès d'ingénuité »]). **1.** *Class.* Caractère naturel, grâce et simplicité dans l'expression : *Il n'a manqué à Molière que d'écrire purement : quel feu, quelle naïveté !...* (La Bruyère). || **2.** Ce qui est naturel et dénué d'artifices : *La naïveté du style fait toujours grand plaisir* (Chateaubriand). *La naïveté de ses aveux, leur franchise même*

me rassurait (Gide). || Propos qui manifestent cet état d'esprit : *Un enfant qui dit des naïvetés.* || **3.** Ingénuité de celui qui expose avec naturel ses sentiments : *Il faut une grande jeunesse, une grande naïveté pour lire ainsi à autrui ce que l'on a composé* (Duhamel). *La naïveté de l'enfance.* || **4.** *Péjor.* Excès d'ingénuité qui rend quelque peu ridicule : *Cet homme est d'une naïveté incroyable.* || Propos qui manifeste cet excès d'ingénuité : *Il nous assène des naïvetés attendrissantes !*

• SYN. : **2** *naturel, simplicité, spontanéité ;* **3** *candeur, fraîcheur, innocence, pureté ;* **4** *crédulité, niaiserie ; ânerie* (fam.), *baliverne, nigauderie, sottise.*

naja [naʒa] n. m. (hindoustani *nagha* et/ou cinghalais *noya,* même sens ; v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta,* écrit *nagha ;* 1701, J. Le Grand [p. 154], écrit *naïa ; naja* [du lat. scientif. moderne *naja* — milieu du XVII[e] s. —, empr. de l'hindoustani ou du cinghalais, v. ci-dessus), 1734, Seba, 1, 71). Serpent venimeux d'Asie et d'Afrique, connu sous le nom populaire de *serpent à lunettes.* (Syn. COBRA.)

nana [nana] n. f. (dimin. du prénom fém. *Anna ;* 1949, Esnault, au sens I ; sens 2, 1970, Robert ; sens 3, 1952, Esnault). **1.** *Arg.* Prostituée soumise à un proxénète. (Vieilli.) || **2.** *Arg.* Concubine, maîtresse. || **3.** *Arg.* Femme, fille : *Une belle nana.*

nanan [nanɑ̃] n. m. (du radical expressif *nann-,* qui appartient essentiellement au langage enfantin ; 1650, *Mazarinades,* au sens 1 ; sens 2, 1834, Balzac [*c'est du nanan,* 1867, Delvau]). **1.** Friandise, dans le langage enfantin (vieilli) : *Si vous êtes sage, vous aurez du nanan, telle est la base de cette morale* (Baudelaire). || **2.** *Fam.* Toute chose délicieuse. || Fig. et fam. *C'est du nanan,* c'est une chose agréable, amusante, recherchée : *Vous allez voir quelque chose de drôle, la chapelle au père Mathieu. Ça, c'est du nanan* (Maupassant).

• REM. On entend souvent aujourd'hui la prononciation [nɑ̃nɑ̃] et même on trouve l'orthographe NAN-NAN.

nanard ou **nanar** [nanar] n. m. (redoublement de la 2[e] syllabe de l'arg. *panard,* vieillard, mot issu, par substitution de suff., de l'arg. *panet,* loque, dér. du n. m. *pan ;* 1900, Esnault, écrit *nanard ; nanar,* 1958, Chr. Rochefort). *Arg.* Objet sans valeur, vieillerie.

nance [nɑ̃s] n. f. (var. nasalisée de *nasse ;* v. 1380, *Aalma,* écrit *nanse ; nance,* 1390, La Curne). Syn. de NASSE.

nancelle [nɑ̃sɛl] n. f. (var. nasalisée de *nasselle,* même sens [1406, Runkewitz], lui-même var. graphique de *nacelle ;* 1567, Delorme). Concavité entre les deux tores de la base d'une colonne.

nançoire [nɑ̃swar] n. f. (de nance ; 1868, La Blanchère). Nom donné à la nasse que l'on adapte au fond d'un parc tendu dans une rivière ou au bord de la mer.

nandina [nɑ̃dina] n. m. (lat. scientif. moderne *nandina,* même sens ; 1874, Larousse, écrit *nandine ; nandina,* 1963, Larousse). Nom générique d'un arbuste très cultivé au Japon et importé en France.

nandinie [nɑ̃dini] n. f. (lat. scientif. moderne *nandinia,* même sens [milieu du XIX[e] s.], formé sur un mot africain ; 1890, *Grande Encyclopédie,* art. *civette*). Mammifère carnivore de l'Afrique tropicale.

nandou [nɑ̃du] n. m. (guarani *nandu* ou *ñandu,* même sens ; 1614, Claude d'Abbeville [p. 242], écrit *yandou ; nandou* [de l'esp. d'Amérique *nandu,* lui-même empr. du guarani], 1845, Bescherelle [var. *nandu,* 1829, Boiste, et *nhandugnacu,* 1765, *Encyclopédie*]). Oiseau coureur de l'Amérique du Sud.

nanguer [nɑ̃gɛr] n. m. (mot probablem. d'origine marocaine ; 1791, Valmont de Bomare). Gazelle du Maroc, à cornes courtes courbées vers l'avant.

naniser [nanize] v. tr. (dér. savant du lat. *nanus,* nain [v. NAIN] ; 16 janv. 1875, *Revue horticole,* p. 23). Soumettre une plante à des procédés qui l'empêchent de grandir.

nanisme [nanism] n. m. (dér. savant du lat. *nanus,* nain [v. NAIN] ; 1838, Acad.). Infirmité des nains : *Quoique le due eût reçu fort bien M. de Saint-Simon (celui-là était grand et échappait au nanisme familial des Condé)...* [La Varende].

nankin [nɑ̃kɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Nankin,* n. de la ville de Chine où cette étoffe a d'abord été fabriquée ; 1759, Brunot). Étoffe lisse et serrée, en coton, ordinairement jaune chamois : *Il lui semblait étrange de voir cette belle dame en robe de nankin au milieu de cette misère* (Flaubert). *Je me permets de rappeler à ces messieurs qu'à la fête de Louis-Philippe, le 10 avril, la garde nationale mettait ses pantalons blancs et que tout bon Parisien, ce jour-là, arborait son complet de nankin* (Daudet).

◆ adj. invar. (1845, Bescherelle). De couleur jaune clair : *Une petite chambre* [...] *tendue de papier nankin à fleurettes vertes* (Hugo).

nan-nan n. m. V. NANAN.

nano- [nano], élément tiré du lat. *nanus,* nain [v. NAIN], qui, employé en préfixe dans la dénomination des unités de mesure, divise ces unités par un milliard, ou premier élément signifiant « très petit » et entrant dans la composition de divers mots savants.

nanocéphale [nanosefal] adj. et n. (de *nanocéphalie ;* 1903, Larousse). Qui a la tête extrêmement petite.

nanocéphalie [nanosefali] n. f. (de *nano-* et de *-céphalie,* du gr. *kephalê,* tête ; 1868, Littré). Extrême petitesse de la tête, qui s'accompagne d'idiotie congénitale.

nanocorme [nanokɔrm] adj. et n. (de *nanocormie ;* 1903, Larousse). Qui a le tronc extrêmement court.

nanocormie [nanokɔrmi] n. f. (de *nano-* et du gr. *kormos,* morceau, tronc [d'arbre] ; 1868, Littré). Extrême petitesse du tronc.

nanofarad [nanofarad] n. m. (de *nano-* et de *farad ;* 1932, Larousse). Unité de capacité électrique (symb. : nF) équivalant à un milliardième de farad.

nanofossile [nanofɔsil] n. m. (de *nano-* et de *fossile ;* 1968, Larousse). Minuscule corpuscule fossile, de dimensions comprises entre 1 et 30 µ, et provenant du squelette d'algues microscopiques comprises dans le plancton.

nanomèle [nanomɛl] adj. et n. (de *nanomélie ;* 1903, Larousse). Atteint de nanomélie.

nanomélie [nanomeli] n. f. (de *nano-* et de *-mélie,* du gr. *melos, membre,* articulation [de l'homme et des animaux] ; 1868, Littré). Malformation congénitale caractérisée par l'extrême petitesse d'un ou de plusieurs membres.

nanophye [nanofi] n. m. (lat. scientif. moderne *nanophyes,* même sens, de l'adj. gr. *nannophuês,* d'une taille de nain, de *nannos,* nain, et de *phuein,* pousser, faire naître, faire croître ; 1874, Larousse). Charançon du midi de la France.

nanoseconde [nanozgɔ̃d] n. f. (de *nano-* et de *seconde,* n. f. ; 17 janv. 1968, *l'Observateur*). Unité de temps (symb. : ns) équivalant à un milliardième de seconde.

nanosome [nanozom] adj. et n. (de *nanosomie ;* 1903, Larousse). Atteint de nanosomie.

nanosomie [nanozomi] n. f. (de *nano-* et de *-somie,* du gr. *sôma,* corps ; 1878, Larousse). Extrême petitesse du corps. (Syn. NANISME.)

• CONTR. : *gigantisme.*

nansouk [nɑ̃suk] n. m. (hindoustani *nansuk,* sorte d'étoffe ; 1771, Trévoux, écrit *nansouque ; nansouk,* 31 oct. 1829, *le Petit Courrier des dames,* XVII, p. 192). Tissu léger de coton, d'aspect soyeux, utilisé en lingerie.

• REM. S'écrit aussi NANZOUK (1903, Larousse).

nant [nɑ̃] n. m. (gaulois **nantu-,* vallée ; 1529, Bonivard). *Dialect.* Torrent, ruisseau dans la France de l'Est et du Sud-Est).

nantais, e [nɑ̃tɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Nantes,* n. du chef-lieu de la LoireAtlantique ; XIIIe s., Rutebeuf, comme n. m., écrit *nantois,* au sens de « denier frappé à Nantes » ; écrit *nantais,* au sens actuel, 1874, Larousse [mais sans aucun doute beaucoup plus anc. ; *canard nantais,* 1963, Larousse]). Relatif à Nantes ; habitant ou originaire de cette ville. || *Canard nantais,* type de canard élevé dans la région des Marais nantais.

◆ **nantais** n. m. (1963, Larousse). Petit gâteau aux amandes.

nanti, e [nɑ̃ti] adj. (part. passé de *nantir ;* 1662, Molière [absol., 1784, Beaumarchais[). Qui est muni de, pourvu de : *Un pavillon Directoire nanti de frontons sculptés* (Rivoyre). || *Absol.* et *fam.* Qui a de la fortune : *Leurs yeux ne montraient pas cette lueur particulière que l'on aperçoit dans le regard des gens nantis quand ils parlent argent* (Duhamel). *Ce Keller qui eut vite fait de me juger comme ce qu'il y a de plus méprisable au monde ; un grand bourgeois nanti* (Mauriac).

◆ n. (début du XXe s.). Personne à qui rien ne manque. (S'emploie surtout au plur.)

nantir [nɑ̃tir] v. tr. (de l'anc. franç. *nant,* réfection [d'après le plur. *nanz*] de l'anc. franç. *nam,* gage, caution, nantissement [XIIe s., *Lois de Guillaume*], anc. scand. *nām,* prise de possession ; v. 1283, Beaumanoir, au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey). **1.** Donner un gage en garantie d'une dette, d'un prêt. || **2.** *Par extens.* Pourvoir de quelque chose, par précaution : *Vous-même avez voulu nantir Louis-Émile de Roncenay* (La Varende).

◆ **se nantir** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, fin du XVIe s. [absol., 1798, Acad.]). **1.** Se saisir d'un gage. || **2.** Se pourvoir par précaution : *Se nantir d'argent.* || *Absol.* et *fam.* Se faire une situation bien assurée, enviable.

nantissement [nɑ̃tismɑ̃] n. m. (de *nantir ;* v. 1283, Beaumanoir, au sens 2 ; sens 1, 1804, Code civil). **1.** Contrat par lequel un débiteur remet au créancier, en vue de garantir le paiement de sa dette, un immeuble ou un meuble : *Le nantissement d'un fonds de commerce n'entraîne pas le dessaisissement du débiteur. Donner en nantissement. Prendre en nantissement.* || **2.** Ce qui est remis en nantissement : *Prêter sur nantissements.*

naos [naɔs] n. m. (gr. *naos,* habitation, temple, sanctuaire, niche où était déposée la statuette d'un dieu [en Égypte] ; av. 872, Th. Gautier, au sens 1 [var. *naon,* 1771, Trévoux) ; sens 2, 1903, Larousse ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité, partie centrale d'un temple grec : *Nous pourrons tenter* [...] *de désobstruer un naos* (Gautier). || **2.** Dans l'Égypte ancienne, édicule placé dans le sanctuaire d'un temple et destiné à recevoir la statue de la divinité. || **3.** Dans les églises grecques modernes, partie de l'édifice où se tiennent les fidèles.

nanzouk n. m. V. NANSOUK.

napalm [napalm] n. m. (de *Na,* symb. chimique du sodium [1re syllabe de *natron,* v. ce mot], et de *-palm* [1re syllabe de *palmitate*] ; 1949, Larousse). Gelée inflammable utilisée au cours de la Seconde Guerre mondiale pour le chargement de projectiles incendiaires : *Une bombe au napalm.*

napalmiser [napalmize] v. tr. (dér. savant de *napalm :* 26 août 1970, *le Monde*). Attaquer, incendier au moyen du napalm.

napée [nape] n. f. (lat. *napaea,* nymphe des bois et des vallées, de l'adj. gr. *napaia,* fém. de *napaios,* qui réside dans les vallées, dér. de *napê.* vallon boisé ; XVe s., *le Pastoralet*). Nymphe des prairies et des forêts : *Tout craignait ce sylvain à toute heure allumé : | La bacchante elle-même en tremblait : les napées | S'allaient blottir aux trous des roches escarpées* (Hugo). *Si la feuille éperdue effleure la napée* (Valéry).

napel [napɛl] n. m. (lat. scientif. médiév. *napellus,* même sens, dimin. du lat. class. *napus,* navet ; v. 1560, Paré). Variété d'aconit, plante vénéneuse.

napht(o)- [naft(o)], élément tiré du lat. *naphta,* sorte de bitume (V. NAPHTE), et servant à former des composés ayant leurs analogues en série benzénique, dans lesquels le noyau du naphtalène est substitué au benzène.

naphta [nafta] n. m. (mot lat. signif. « naphte » [V. NAPHTE] ; 1963, Larousse). En pétrochimie, produit distillant entre 100 °C et 250 °C.

naphtalène [naftalɛn] n. m. (var. de *naphtaline ;* 1903, Larousse). Carbure d'hydrogène, constituant principal de la naphtaline du commerce, qui est le naphtalène impur.

naphtalénique [naftalenik] adj. (de *naphtalène ;* 1932, Larousse). Qui a trait au naphtalène.

naphtaline [naftalin] n. f. (de *naphte :* 1821, *Annales de chimie,* 2e série, XIX, 273). Substance solide, blanche, à odeur pénétrante, tirée du goudron de houille, utilisée dans l'industrie des colorants, ainsi que pour la préservation des étoffes contre les insectes (V. NAPHTALÈNE) : *Replaçant avec soin les sachets de naphtaline dont la senteur poivrée lui brûlait les narines et lui tournait le cœur* (Martin du Gard). *L'odeur de la naphtaline s'échappait par bouffée, des tapis roulés et ficelés* (Duhamel).

naphtalite [naftalit] n. f. (de *naphtal*[*ène*] ; 1963, Larousse). Explosif comprenant, entre autres ingrédients, un dérivé nitré du naphtalène.

naphte [naft] n. m. (lat. *naphta,* sorte de bitume, gr. *naphtha,* même sens, mot probablem. d'origine égyptienne ou persane ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *napte* [*naphte,* 1557, Aneau], au sens 1 ; sens 2 et 4-5, 1874, Larousse ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Ancien nom donné au pétrole brut ou raffiné : *Le naphte, à flots huileux, par lugubres éclats | Allume l'horizon des campagnes désertes* (Leconte de Lisle). || **2.** Nom donné à certains mélanges de liquides inflammables. || **3.** Nom commercial sous lequel on désigne parfois les fractions légères de la distillation du pétrole : *Il suivait de l'œil, sur l'eau, l'ondulation de grandes taches de naphte aux reflets irisés* (Duhamel). || **4.** *Naphte minéral* ou *natif,* syn. de PÉTROLE || **5.** *Naphte de schiste,* syn. d'HUILE DE SCHISTE.

• REM. Le mot a été féminin au XVIIe s., d'après le latin.

naphtéine [naftein] n. f. (de *naphte :* 1855, Nysten). Cire fossile.

naphtol [naftɔl] n. m. (de *naphte ;* 1873, Wurtz). Nom donné à certains phénols dérivés du naphtalène.

naphtyl- [naftil], élément tiré de *naphtyle* et indiquant, dans un composé, la présence du radical naphtyle.

naphtyle [naftil] n. m. (de *napht*[*e*] et de *-yle,* gr. *hulê,* bois sur pied, bois coupé, matériaux, résidu matériel ; 1874, Larousse). Radical univalent dérivé du naphtalène par suppression d'un atome d'hydrogène.

napiforme [napifɔrm] adj. (de *napi-,* élément tiré du lat. *napus,* navet, et de *forme ;* 1766, F. Rozier et Claret de La Tourrette). Qui a la forme d'un navet.

napoléon [napɔleɔ̃] n. m. (du n. de l'empereur *Napoléon Ier*, dont l'effigie apparaissait sur ces pièces ; 1823, Boiste [d'abord *napoléon d'or,* 1812, Mozin]). Pièce d'or à l'effigie de Napoléon Ier ou de Napoléon III, valant vingt francs : *Fabrice fut touché ; il tira sa bourse et donna quelques napoléons à la vieille femme* (Stendhal). *Chacun n'a plus que le temps d'enfouir au jardin ou bien de descendre au fond du puits ses couverts d'argent, quelques napoléons, de vieilles armes de famille* (Barrès).

• REM. On rencontre, dans le langage de l'argot, la forme abrégée NAP (1886, Esnault).

napoléonien, enne [napɔleɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de l'empereur *Napoléon Ier* ; 1839, Balzac, au sens 2 ; sens et 3, 1840, Acad.). **1.** Qui concerne Napoléon Ier : *Hélas ! Que nous étions près encore de l'Université napoléonienne et de son grand maître Fontanes !* (Genevoix). *L'épopée napoléonienne.* || **2.** Qui ressemble à Napoléon : *Nous ne verrons plus* [...] *la figure napoléonienne du cher vieux Louis Maurel* (Colette). *Une*

attitude napoléonienne. || **3.** Relatif aux Napoléons : *Dynastie napoléonienne.*

◆ n. (1868, Littré). Partisan de Napoléon Ier. (Syn. BONAPARTISTE)

napoléonisme [napɔleɔnism] n. m. (du n. de l'empereur *Napoléon* 1er ; 1836, Raymond). Adhésion à la personne ou aux idées de Napoléon 1er (rare) : *Mais s'il y avait eu en 1840 en France un napoléonisme latent et couvé, y avait-il, y aura-t-il jamais un hugolisme littéraire français ?* (Thibaudet).

napolitain, e [napɔlitɛ̃, -ɛn] adj. et n. (ital. *napoletano,* napolitain, de *Napoli,* Naples, lat. *Neapolis ;* 1587, F. de La Noue). Relatif à Naples ; originaire ou habitant de cette ville : *Ce peuple napolitain a, dans sa vivacité, je ne sais quoi de doux et de flatteur* (France).

◆ adj. (sens 1, 1959, Robert ; sens 2, 1690, Furetière [art. *onguent*] ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** *Tranche napolitaine,* sorbet présenté en tranches. || **2.** *Onguent napolitain,* pommade mercurielle utilisée jadis dans le traitement de la syphilis (*mal napolitain*). || **3.** *Sixte napolitaine,* en musique, la sixte mineure de la sous-dominante.

◆ **napolitain** n. m. (sens 1-2, 1963, Larousse). **1.** Gros entremets de pâtisserie. || **2.** Dialecte parlé à Naples et dans la région. (Syn. CAMPANIEN.)

◆ **napolitaine** n. f. (sens 1, 1834, Landais [*appolitaine,* « jarretière bouffante », 1571, Gay] ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Étoffe de laine cardée employée surtout pour les vêtements de femmes. || **2.** Espèce d'orgue de Barbarie.

nappage [napaʒ] n. m. (de *nappe ;* 1839, Balzac, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** *Vx.* Ensemble du linge de table : *Quant au nappage, le linge de Saxe, le linge d'Angleterre, de Flandre et de France rivalisaient de perfection avec leurs fleurs damassées* (Balzac). || **2.** Action de napper ; résultat de cette action : *Le nappage d'un diplomate avec une crème à la vanille. Filet de sole gratiné sous un nappage de sauce au vin blanc* (Hamp).

nappe [nap] n. f. (mot issu, après dissimilation [par *-p-*] du *m-* initial, du lat. *mappa,* serviette de table ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *nape* [*nappe,* 1273, Adenet], au sens 1 [*mettre la nappe,* v. 1534, B. Des Périers ; *trouver la nappe mise,* « dîner chez les autres », 1654, Perrot d'Ablancourt — « faire un riche mariage », 1690, Furetière (d'abord « trouver de quoi subsister dans le pays, en parlant de troupes », v. 1550, Dochez) ; *servir la nappe à quelqu'un,* 16 oct. 1772, Voltaire ; *nappe d'autel,* 1508, *Comptes du château de Gaillon,* p. 491 ; *nappe de communion,* 1680, Richelet] ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1903, Larousse ; sens 4, 1680, Richelet [en termes de pêche, 1690, Furetière ; *nappe de tramail,* 1769, Duhamel du Monceau] ; sens 5, 1868, Littré ; sens 6, 1845, Bescherelle ; sens 7, 1963, Larousse ; sens 8, 1655, Salnove ; sens 9, 1819-1820, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* t. IV, p. 258). **1.** Linge qu'on étend sur une table avant de dresser le couvert : *Et je pense aux vieilles femmes de chambre qui repassent toute leur vie des nappes blanches qu'elles empilent dans des placards* (Saint-Exupéry). || Fig. et vx. *Mettre la nappe,* fournir le dîner. || Fig. *Trouver la nappe mise,* dîner chez les autres ; faire un riche mariage. || Fig. et vx. *Servir la nappe à quelqu'un,* lui préparer la réussite. || *Nappe d'autel, nappe de communion,* linge dont on recouvre l'autel, la table de communion. || **2.** *Par anal.* Vaste étendue plane, sur le sol ou sous terre : *Vers le milieu du jour, il* [Lucien] *atteignit à un endroit où la nappe d'eau, environnée de saules, formait une espèce de lac* (Balzac). *Ils s'excusent pour le pétrole, les nappes manquent sur notre sol* (Giraudoux). *Au réveil, cette nappe de brume sur la plaine m'épargne la tristesse du dernier regard* (Mauriac). *Nappe de gaz. Nappe de blé. Nappe volcanique* ou *de lave.* || *Nappe de charriage, d'épandage,* V. CHARRIAGE. ÉPANDAGE. || **3.** *Nappe de feu,* aspect que prend la lumière électrique quand elle éclaire une grande surface ou une fontaine. || **4.** En termes de chasse, pièce de filet à tissu uni ; en termes de pêche, portion de filet. || *Nappe de tramail,* filet à petites mailles à l'intérieur du tramail. || **5.** Large table de plomb employée dans la toiture et dans la construction de bâtiments. || **6.** Ensemble des fibres textiles groupées à la sortie d'une machine, pour former un ensemble continu ayant la largeur de ladite machine. || **7.** Grande toile ordinaire dans laquelle le doleur roule les peaux pour les humidifier avant le dolage. || **8.** Peau du cerf recouvrant le coffre avant la curée. || **9.** En mathématiques, portion, en général illimitée, et d'un seul tenant, d'une surface courbe.

◆ **En nappe** loc. adj. (sens 1, 1932, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Antenne en nappe,* en radiotechnique, antenne constituée par des brins parallèles, horizontaux ou obliques, et reliés entre eux à l'une de leurs extrémités. || **2.** *Ruissellement* ou *écoulement en nappe,* en hydrologie, écoulement en pellicule mince ne permettant qu'un faible développement des tourbillons.

napper [nape] v. tr. (de *nappe ;* 1895, A. Daudet, au sens 2 ; sens 1, 1920, Colette ; sens 3, 1949, Larousse). **1.** Couvrir d'une nappe ou recouvrir d'un linge : *Un tréteau nappé de serviette-éponge* (Colette). || **2.** *Fig.* Couvrir d'une couche horizontale uniforme : *La corniche toute blanche et frappée d'une brume matinale de novembre* (Daudet). *Aucun plongeon de grenouille ne remuait l'eau nappée de brouillard* (Hamp). || **3.** Couvrir un mets quelconque, après l'avoir dressé sur un plat, avec une sauce d'accompagnement : *Lorsque l'andouillon émet un son grave, retirez prestement du feu et nappez de porto de qualité* (Vian). *Napper un gâteau d'une crème.*

napperon [naprɔ̃] n. m. (dimin. de *nappe ;* 1391, Du Cange, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Petite nappe que l'on étend sur la grande pour la préserver des taches. || **2.** Petite nappe brodée servant à décorer un dessus de meuble.

napperoné, e [naprɔne] adj. (part. passé de *napperoner ;* 1965, J.-J. Gautier). Garni d'un napperon.

napperoner [naprɔne] v. tr. (de *napperon ;* 1958, Chr. Rochefort). Couvrir, orner d'un napperon.

nappette [napɛt] n. f. (de *nappe ;* v. 1200, *Règle de saint Benoît,* écrit *napete* [*nappette,* 1610, Godefroy], au sens de « petite nappe ou serviette » ; sens actuel, 1963, Larousse). Assemblage de déchets de peaux de valeur, ou de fourrures de bas prix sous forme de petites nappes.

napus [napys] n. m. (mot lat. signif. « navet » ; 1874, Larousse). Nom scientifique du navet.

naquet [nakɛ] n. m. (d'un radical expressif *nak-,* servant, entre autres choses, à exprimer le dédain ; v. 1360, Froissait, puis v. 1460, Villon, au sens de « valet » ; sens 1. 1549, R. Estienne ; sens 2, av. 1659, Costar). **1.** *Vx.* Garçon de jeu de paume : *On y voyait des piqueurs d'équipage* [...] *des naquets de jeu de paume* (Béraud). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Homme de peu d'importance.

narcisse [narsis] n. m. (lat. *narcissus,* narcisse [fleur], gr. *narkissos,* narcisse [fleur], et, comme n. pr., Narcisse, héros mythologique amoureux de son visage, qui se précipita dans la fontaine où il contemplait sa figure et fut ensuite changé en fleur ; 1363, Du Cange, écrit *narciz,* comme n. d'une sorte de couleur ; écrit *narcisse,* au sens 1. 1538, R. Estienne [*narcisse des bois,* 1868, Littré) ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1648, Voiture [var. *Narcis,* 1591, Desportes]). **1.** Plante bulbeuse, à fleurs jaunes ou blanches présentant une sorte de couronne dorée, || *Narcisse des bois,* syn. de JONQUILLE. || **2.** La fleur de cette plante. || **3.** Homme amoureux de sa propre figure : *Ah ! mademoiselle, dit Butacha, vous aimez un poète ! Ce genre d'homme est plus ou moins Narcisse !* (Balzac).

• SYN. : **1** et **2** *coquelourde, coucou, jeannette.*

narcissique [narsisik] adj. (de *narcisse ;* 1959, Robert). Qui a trait au narcissisme.

narcissisme [narsisism] n. m. (de *narcisse ;* juin 1917, P. Valéry, aux sens 1-2). **1.** Amour morbide de sa propre personne. || **2.** *Par extens.* Concentration d'un sujet sur lui-même, qui le rend incapable de

prendre intérêt à ce qui n'est pas lui : *Un cas de narcissisme littéraire* (Crémieux).

● SYN. : **2** *autolâtrie, culte du moi, égocentrisme.*

narco- [narko], élément tiré du gr. *narkê,* engourdissement, torpeur.

narco-analyse [narkoanaliz] n. f. (de *narco-* et de *analyse ;* 1949, Larousse). Exploration de l'inconscient et du subconscient d'un sujet soumis à l'action d'un hypnotique ou d'un stupéfiant.

narco-analyste [narkoanalist] n. (de *narco-* et de *analyste ;* 1970, Robert). Psychologue qui recourt à la narco-analyse.

narco-diagnostic [narkodjagnɔstik] n. m. (de *narco-* et de *diagnostic ;* 1951, G. Palmade, p. 111). Diagnostic découlant d'une narco-analyse.

narcolepsie [narkolɛpsi] n. f. (de *narco-* et du gr. *lêpsis,* action de prendre, de saisir ; 1880, *Gazette des hôpitaux,* LXXIX, 626). Tendance irrépressible au sommeil, se manifestant par accès.

narcoleptique [narkolɛptik] adj. (dér. savant de *narcolepsie ;* 1963, Larousse). Relatif à la narcolepsie.

◆ n. (1963, Larousse). Sujet atteint de narcolepsie.

narcomanie [narkomani] n. f. (de *narco-* et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; 1888, Larousse). Tendance à l'abus de médicaments narcotiques.

narcose [narkoz] n. f. (gr. *narkôsis,* action d'engourdir, engourdissement, de *narkoûn,* engourdir, dér. de *narkê,* torpeur ; 1823, *Dict. des termes de médecine,* au sens de « état de stupeur ou de torpeur » ; sens actuel, 1903, Larousse). Assoupissement produit par un narcotique.

narco-synthèse [narkosɛ̃tɛz] n. f. (de *narco-* et de *synthèse ;* 1970, Robert). Mise à jour, grâce à la narcose, des relations entre une situation pathologique donnée et ses motifs essentiels.

narcothérapie [narkoterapi] n. f. (de *narco-* et de *-thérapie,* gr. *therapeia,* soin, de *therapeuein,* soigner ; 1961, Delay, p. 67). Traitement de certaines maladies mentales par un sommeil prolongé. (Syn. CURE DE SOMMEIL.)

narcotine [narkɔtin] n. f. (de *narcot[ique]* ; 1819, *Dict. des sciences médicales*). Un des alcaloïdes de l'opium.

narcotique [narkɔtik] adj. (lat. médiév. *narcoticus,* narcotique, gr. *narkôtikos,* qui a la propriété d'engourdir, de stupéfier, de *narkoûn* [v. NARCOSE] ; fin du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1787, Féraud). **1.** Qui provoque l'assoupissement, qui engourdit. || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui ennuie, qui endort.

● SYN. : **1** *hypnotique, soporifique ;* **2** *dormitif* (fam.), *endormant, soporifique* (fam.).

◆ n. m. (1314, Mondeville [au fig., 1835, Acad.]). Substance qui produit l'engourdissement, l'assoupissement ; et au *fig. : Somme toute, si le travail était un narcotique, l'alcool et le jeu ne valaient pas mieux* (Beauvoir).

● SYN. : *somnifère, stupéfiant.*

narcotiser [narkɔtize] v. tr. (de *narcot[ique]* ; 1874, Larousse). Additionner d'un narcotique.

narcotisme [narkɔtism] n. m. (de *narcot[ique]* ; 1810, Capuron). Ensemble des troubles causés par l'emploi exagéré ou trop prolongé des narcotiques.

nard [nɑr] n. m. (lat. *nardum,* n. neutre, ou *nardus,* n. f., nard [arbrisseau et parfum], gr. *nardos,* même sens, mot d'origine orientale ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *nardus* [forme latinisée ; *nard,* 1538, R. Estienne), au sens 1 [var. *narde,* n. f., v. 1213, *Fet des Romains*] ; sens 2, 1669, Widerhold). **1.** Plante aromatique de la famille des graminées. || **2.** Parfum extrait de certaines espèces de valérianacées : *Tandis que, se courbant sur des vases pleins d'eau | Et répandant partout le nard et l'hyacinthe, | Les lévites portiers lavent la triple enceinte | Et s'arrêtent parfois pour baiser les pavés...* (Hugo). *Et je me soûlerai de nard, d'encens, de myrrhe* (Baudelaire). *Une odeur suave et pénétrante, qui ne pouvait être comparée qu'à celle de cette huile de nard d'un grand prix que Marie-Madeleine, en cette même veille de Pâques fleuries, répandit aux pieds du Sauveur* (Barrès).

narghilé n. m. V. NARGUILÉ.

nargue [narg] n. f. (déverbal de *narguer ;* 1552, Rabelais, au plur., comme interj. marquant le dédain ; av. 1628, Sully, dans la loc. *nergue de* [*nargue de,* 1659, Dorimond, et *nargue à,* 1843, V. Hugo ; « dédain moqueur ouvertement témoigné », 1827, Chateaubriand ; *faire nargue à,* 1632, Corneille — *faire la nargue à,* 1718, Ph. Leroux]). *Vx* et *littér.* Dédain moqueur ouvertement témoigné : *Cette nargue abominable se retrouve souvent dans l'histoire* (Chateaubriand). || Class. et littér. *Faire (la) nargue à quelqu'un,* le braver avec mépris : *Ulysse vient, fait nargue à l'hyménée* (Racine). *Quelle nargue ils lui faisaient* (Hugo) ; lui être très supérieur. || Class. et littér. *Nargue de* ou *à,* fi de : *Nargue de ceux qui me faisaient la guerre* (La Fontaine). *Ceci se passait en Bavière, à une lieue de l'Autriche, nargue de ma renommée* (Chateaubriand). *Barons, nargue au saint père et nargue à l'empereur* (Hugo).

narguer [narge] v. tr. (mot probablem. d'origine provenç., issu du lat. pop. **naricare,* nasiller, dér. du lat. class. *na-ris,* narine ; v. 1450, Gréban, au sens de « être fâcheux, désagréable à quelqu'un] » ; av. 1572, *Lettres d'Antoine de Bourbon,* comme v. intr., au sens de « se moquer » ; comme v. tr., au sens actuel, fin du XVIIe s., Saint-Simon). Braver avec insolence ou mépris : *Soit qu'on nargue César, soit qu'on brave Attila* (Hugo). *Elle rit à la Mort et nargue la Débauche* (Baudelaire). *Narguer la police. le danger.*

● SYN. : *défier, mépriser.*

narguilé [nargile] n. m. (persan *narguileh,* même sens, dér. de *narguîl,* cocotier, noix de coco, la capsule qui renferme l'eau du narguilé étant parfois faite ou ayant la forme d'une noix de coco ; 1823, Boiste, écrit *narguillet ; narguilé,* 1839, Lamartine). Pipe orientale à long tuyau flexible, dans laquelle la fumée passe par un flacon d'eau parfumée avant de rejoindre la bouche du fumeur : *Je ne puis plus maintenant me passer de fumer le narguilé deux fois par jour, et c'est cher* (Balzac).

● REM.On trouve aussi les orthogr. NARGUILEH (3 mars 1850, Flaubert) et NARGHILÉ (1852, Th. Gautier) : *Des infinités d'objets incongrus* [...], *des dagues, des pipes, des narghilés, des blagues à tabac* (Gautier).

narine [narin] n. f. (lat. pop. **narina,* narine, du lat. class. *naris,* même sens ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 1 ; sens 2, v. 1170, *Floire et Blancheflor ;* sens 3, 1678, La Fontaine ; sens 4, 1868, Littré). **1.** Chacune des ouvertures extérieures des fosses nasales : *Je vais jouer* [...] *à me chatouiller l'intérieur des narines avec la pointe d'une barbe parfumée* (Colette). *Humer l'air à pleines narines.* || **2.** *Par extens.* Aile du nez : *Et Tartarin de Tarascon, le bras tendu, le poing fermé, la narine frémissante, disait par trois fois...* (Daudet). || **3.** S'emploie à la place de *nez* dans le style noble ou simplement soutenu : *J'ai dit à la narine : eh mais ! tu n'es qu'un nez* (Hugo). || **4.** *Fausse narine,* chez les chevaux, repli de la peau se trouvant à l'entrée et en haut de la narine.

narquois, e [narkwa, -az] adj. (var. de *narquin,* soldat vagabond 11530, Sainéan, *Sources*], mot d'origine inconnue ; 1694, La Fontaine, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1842, Stendhal). **1.** *Class.* Qui est fourbe et rusé : *Maint vieux chat, fin, subtil et narquois* (La Fontaine). || **2.** Qui est malicieux et moqueur : *Un paysan narquois. Il faut voir une dizaine de tireurs de pousses, avec leurs binettes de chats narquois* (Malraux). || **3.** Qui exprime la raillerie, la malice : *Puis il me regardait avec un sourire indéfinissable, à la fois narquois et bovin* (Duhamel). *Quelques hommes s'étaient arrêtés pour voir passer la voiture. On ne voyait, dans leurs yeux, qu'une pitié un peu narquoise* (Vian). *Un air narquois.*

● SYN. : **2** et **3** *caustique, goguenard, ironique, persifleur, railleur, sarcastique, espiègle, madré* (fam.). *matois* (fam.).

◆ **narquois** n. m. (v. 1590, Esnault). *Anc.* Soldat en état de vagabondage, et qui mendiait.

◆ adj. et n. m. (1611, Cotgrave, comme n. m. [*le langage narquois,* 1648, Scarron]). Vx. *Le langage narquois,* et, substantiv., *le narquois,* langage conventionnel des filous, compris seulement des initiés : *Tu m'as appris à parler le narquois* (Gautier).

narquoisement [narkwazmɑ̃] adv. (de *narquois ;* 1845, Bescherelle). D'une manière narquoise : *Regarder quelqu'un narquoisement.*

● SYN. : *ironiquement, malicieusement, moqueusement.*

narquoiserie [narkwazri] n. f. (de *narquois ;* 1866, Veuillot). Caractère d'une personne malicieuse et moqueuse ; raillerie malicieuse : *Ce dernier vers du refrain, qui, dans le patois, est bien autrement saisissant de peur et de narquoiserie mêlées* (Barrès). *Une narquoiserie amusée* (Colette).

narrateur, trice [naratœr, -tris] n. (lat. *narrator,* même sens, de *narratum,* supin de *narrare* [v. NARRER] ; v. 1500, Molinet). Celui ou celle qui narre, qui conte : *L'intérêt d'un semblable récit dépend surtout de la perspicacité et de la bonne foi du narrateur* (France).

narratif, ive [naratif, -iv] adj. (bas lat. grammat. *narrativus,* narratif, du lat. class. *narratum,* supin de *narrare* (v. NARRER) ; début du XVe s., Ch. d'Orléans, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Qui est propre à la narration, au récit : *Que dire alors de l'analyse narrative, placée devant des millions de récits ?* (Barthes). *Style narratif.* || **2.** Qui donne la narration d'un fait : *Un procès-verbal narratif.*

narration [narasjɔ̃] n. f. (lat. *narratio,* action de raconter, récit, narration [en rhétorique], de *narratum,* supin de *narrare* [v. NARRER] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 1 [*présent de narration,* 1963, Larousse ; *infinitif de narration,* 1922, Brunot, *Pensée*] ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1861, Baudelaire ; sens 4, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*). **1.** Récit écrit, circonstancié et développé avec art, dans les ouvrages littéraires, historiques ou dramatiques : *Nous savons que Proust a passé plus de dix uns à écrire son roman, mais l'acte de narration de Marcel ne porte aucune marque de durée, ni de division : il est instantané* (Genette). *Les narrations de Tite-Live.* || *Présent de narration* (on disait naguère le *présent historique*), *infinitif de narration,* temps et mode adoptés pour conférer de la vivacité au récit. (V. PRÉSENT, INFINITIF, art. spéciaux.) || **2.** *Vx.* En termes de rhétorique, partie d'un discours ou d'une plaidoirie qui présente l'exposé des faits. || **3.** Exercice scolaire écrit, consistant à raconter des faits : *À cette pensée, le rouge de la honte n'envahit pas mon front, comme il eût été de règle dans toute narration scolaire* (Colette). || **4.** Récit oral pour exposer les faits : *Abrégez votre narration.*

● SYN. : **1** *rapport, relation ;* **3** *rédaction ;* **4** *exposé.*

narrativité [narativite] n. f. (dér. savant de *narratif ;* juill.-sept. 1969, *l'Homme,* p. 471). En termes de sémiotique littéraire, ensemble des traits qui appartiennent en propre au récit, à la narration.

narratologie [naratɔlɔʒi] n. f. (de *narrato-* [élément tiré du lat. *narratum,* supin de *narrare,* narrer, v. NARRER] et de *-logie* [du gr. *logos,* discours, science] ; 1972, Genette). Nom donné parfois à l'étude scientifique des structures du texte littéraire : *La critique s'effacera devant la « théorie littéraire », et plus précisément ici la théorie du récit, ou narratologie* (Genette).

narré [nare] n. m. (part. passé substantivé de *narrer ;* 1453, J.-J. ChampollionFigeac [IV, 462], au sens 1 ; sens 2, 1970, Robert). **1.** *Class.* Récit détaillé : *L'une* [des parties] *est purement historique : un narré succinct des faits* (Bayle). *Voilà un long narré sur deux femmes de peu de chose* (Saint-Simon). || **2.** *Auj.* Ce qui est narré, ce qui résulte de l'activité de narration.

narrer [nare] v. tr. (lat. *narrare,* dire, raconter, conter ; 1388, Runkewitz [absol., 1773, Diderot]). Exposer avec précision et avec art : *Cette histoire* [...] *que vous avez fort bien narrée, fit Mlle Sainte qui, voulant être aimable, lui envoya l'éloge cruel de ce mot déhonorant* (Barbey d'Aurevilly). *Justin continuait de me narrer et les événements et ses rêves* (Duhamel). || Absol. *Savoir narrer,* avoir le don du récit.

● SYN. : *conter, dire, raconter, relater, retracer.*

narse [nars] n. f. (francisation de *narsa* ou *narsi,* bourbier, mot des parlers des départements de l'Allier et de la Loire, d'origine inconnue ; 1874, Larousse). Dépression tourbeuse, dans le Massif central.

narthex [nartɛks] n. m. (gr. *narthêx,* férule [arbrisseau], objet fait de bois de férule, cassette [d'abord en bois de férule], d'où, dans la langue ecclés., « portique situé en avant de la nef » ; 1721, Trévoux). Portique élevé en avant de la nef des basiliques chrétiennes et séparé de celle-ci par des portes que l'on refermait devant les catéchumènes, qui ne devaient pas assister au canon de la messe : *À l'intérieur, dans le hall qui correspondait au narthex, ou église des catéchumènes, des églises romanes, les camarades du groom « extérieur » ne travaillaient pas beaucoup plus que lui* (Proust). *Le narthex de la basilique de Vézelay.*

narval [narval] n. m. (danois et norvégien *nahrval,* même sens ; 1625, *Davity* [881]. écrit *nahwal ;* 1646, La Peyrere [71], écrit *narhual ;* 1690, Furetière, écrit *narvval ; narval,* 1732, Pluche [I, 397]). Mammifère cétacé de l'océan Glacial arctique, dont le mâle présente une canine longuement développée, en forme d'éperon : *Le narval vulgaire, ou licorne de mer, atteint souvent une longueur de soixante pieds* (J. Verne). *Nous avons, sur ces entrefaites, rencontré un narval qui voyageait à la surface de la glace, avec sa grande pique de corne, et qui tâchait de retrouver un trou d'eau* (Duhamel).

● Pl. *des* NARVALS.

N. A. S. A. [naza] n. f. (sigle anglo-améric., formé des initiales des mots angl. *national,* national, *aeronautics,* navigation aérienne [plur. substantivé de l'adj. *aeronautic, aéronautique*], [*and,* et], *space,* espace, et *administration,* administration, proprem. « administration nationale pour la navigation aérienne et l'espace » ; 1963, Larousse). Sigle de NATIONAL ADMINISTRATION FOR SPACE AND AERONAUTICS, organisme américain de recherches spatiales et aéronautiques.

nasal, e, aux [nazal, -o] adj. (dér. savant du lat. *nasus,* nez [v. NEZ] ; 1363, Chauliac, au sens [*fosses nasales,* 1868, Littré ; *artère nasale, nerf nasal,* 1874, Larousse ; *canal nasal,* 1903, Larousse ; *indice nasal,* 1877, Littré, art. *indice ; point nasal,* 1932, Larousse] ; sens 2, 1721, Trévoux [substantiv., 1762, Acad.]). **1.** Qui concerne le nez. || *Fosses nasales,* les deux cavités situées en arrière du nez, où l'air pénètre par les narines avant de passer dans les poumons. || *Artère nasale,* branche terminale de l'artère ophtalmique. || *Canal nasal,* canal allant du sac lacrymal aux fosses nasales. || *Nerf nasal,* branche terminale du nerf ophtalmique. || *Indice nasal,* rapport établi entre la plus grande largeur et la hauteur du nez. || *Point nasal,* point situé à la racine du nez et utilisé pour déterminer l'indice nasal. || **2.** Désigne les sons caractérisés par une vibration de l'air dans les fosses nasales : *Mathieu prit la voix chaude et nasale qu'il réservait à Odette* (Sartre). *Voyelles nasales, consonnes nasales* [m, n, ɲ] ; et substantiv. : *Une nasale.*

◆ **nasal** n. m. (de *nez ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *nasel ; nasal,* v. 1155, Wace). Pièce du heaume protégeant le nez.

nasalement [nazalmɑ̃] adv. (de *nasal ;* 1798, Acad.). Avec un son nasal.

nasalisation [nazalizasjɔ̃] n. f. (de *nasaliser ;* 1868, Littré). Action de nasaliser ; résultat de cette action.

nasaliser [nazalize] v. tr. (dér. savant de *nasal ;* 1868, Littré). Transformer une voyelle orale de manière à obtenir la voyelle nasale correspondante : [ɔ] *nasalisé devient* [ɔ̃].

nasalité [nazalite] n. f. (dér. savant de nasal ; 1760, Thurot [II, 558], écrit *nazalité ; nasalité,* 1765, *Encyclopédie*). Résonance nasale à valeur phonologique, qui accompagne l'articulation d'une consonne ou d'une voyelle. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA NASALITÉ

Une consonne ou une voyelle sont dites **nasales** quand leur articulation s'accompagne d'un abaissement du voile du palais laissant passer partiellement l'air expiratoire du côté des fosses nasales ; celles-ci constituent une caisse de résonance dont l'effet interfère avec celui des résonateurs buccaux, produisant un timbre particulier de la consonne ou de la voyelle affectée.

Les consonnes et voyelles non nasales sont dites **orales.**

En français, l'opposition nasale/orale est phonologique, c'est-à-dire distinctive ; comparer *Rome/robe, honte/hotte.*

Consonnes nasales.

La plupart des langues connaissent des **consonnes nasales ;** le français en a trois :

— un *b* nasal (bilabial), écrit *m*(*m*) et phonétiquement [*m*] : *mode, dôme, pomme :*

— un *d* nasal (apico-dental), écrit *n*(*n*) et phonétiquement [n] : *nid, âne, bonne ;*

— un « *d mouillé* » nasal (dorso-palatal), appelé « *n mouillé* », écrit *gn* et phonétiquement [ɲ] : *vigne.*

Le système phonologique du français n'admet pas l'*n* palatal initial, sauf dans un mot étranger, *gnocchi,* et, en raison même de son caractère insolite, dans des mots expressifs : *gnon, gnangnan, gnognote ;*ailleurs, *gn* initial est à prononcer [gn] : *gnome.*

Quelques phonéticiens enseignent qu'entre voyelles et en fin de mot le phonème [ɲ] est en voie d'être remplacé par [nj] : *nous peignons* serait prononcé comme nous *peinions ;* c'est plutôt l'inverse qui est exact, comme l'a montré Henri Frei dans un article des *Mélanges offerts* à *Paul Imbs ;* il existe une série de positions où le système phonologique français ne tolère aucun groupe consonne + yod, mais où l'on rencontre [ɲ] ; ce sont particulièrement :

consonne + yod + [ə] : *saignement ;*
consonne + yod + zéro : *peigne.*

Le groupe [nj], quand il se rencontre dans ces positions, se réalise en [ni] : *maniement* (comme *châtiment*), *dénie* (comme *épie*).

Les langues germaniques possèdent un *g* nasal (vélaire), écrit *ng* et phonétiquement [ŋ] angl. *king,* allem. *singen,* suédois *kung.* Il existait en grec ancien, et en latin où il était écrit *n* devant *c* et *g* (*ancora, plangit*) et *g* devant *n* (*agnus*). Le français ne l'a pas conservé (v. CONSONNES. art. spécial), mais il réapparaît avec certains anglicismes (*parking, bowling*) quand ils sont prononcés par des Français sachant l'anglais (les autres prononcent [ing] ou [in]).

Les consonnes nasales du français sont sonores ; [m] seul peut s'assourdir après une consonne sourde en fin de mot, comme dans *rythme, réalisme ;* mais, dans certaines régions, l'assimilation de [s + m] se produit en sens inverse et l'on prononce [realizm].

Voyelles nasales.

Le français est, avec le polonais et le portugais, une des rares langues d'Europe à posséder des voyelles nasales, quoiqu'un certain abaissement du voile du palais produise facilement dans toutes les langues des timbres « nasalisés » des voyelles suivies d'une consonne nasale, timbres non distinctifs, qui ne peuvent être tenus pour des phonèmes ; ainsi, l'espagnol fait entendre dans *Ramón* un *o* nasalisé différent du *o* oral, mais cette différence n'est exploitée dans aucune opposition significative du type de franç. *bon/beau.*

Le français a quatre voyelles nasales :

[ɑ̃]
écrit *am* ou *em* devant *b, p, m : jambe, emporter, emmener ;*
écrit *an* ou *en* ailleurs : *banc, vent, ennui ;*
écrit *aon* dans *faon, Laon, paon, taon ;*
écrit *aen* dans *Caen ;*

[ɛ̃]
écrit *aim, ain : daim, nain ;*
écrit *eim, ein, en : Reims, teint, lien, lycéen ;*
écrit *im, in, ym, yn : simple, lin, thym, lynx ;*

[ɔ̃]
écrit *om* devant *p* et *b : pompe, bombe* (sauf : *bonbon, bonbonne, embonpoint*) ;
écrit *on* ailleurs : *ongle, leçon* (sauf : *comte*) ;

[œ̃]
écrit *um* ou *un : parfum, humble, défunt, Melun.*

Le français parisien confond [ɛ̃] (*brin, empreinte*) et [œ̃] (*brun, emprunte*) ; mais la distinction est très vivante dans d'autres régions.

Les traits phonétiques distinguant les voyelles nasales entre elles apparaissent dans le tableau ci-dessous :

	PALATALES	VÉLAIRES
non-arrondies	ɛ̃	ɑ̃
arrondies	œ̃	ɔ̃

Les voyelles nasales ne se rencontrent qu'en fin de mot (*certain*) ou devant une consonne non nasale articulée (*plaindre, emprunter, bancal, bonté*). Devant une consonne nasale articulée, on ne rencontre que des voyelles orales : *benne* [bɛn], *banal* [banal], *brune* [bryn] *bonnet* [bɔnɛ] ; exceptionnellement, *en-* reste nasal dans *ennui* (et dérivés) et comme préfixe devant *m : emmener,* etc.

Certains phonologues, comme Hjelmslev, ont voulu voir dans les sons [ɑ̃], [ɛ̃], [ɔ̃] et [œ̃] des « variantes combinatoires » (v. COMPLÉMENTARITÉ, art. spécial) des suites de phonèmes [a + n], [ɛ + n], [ɔ + n] et [y + n] en position finale ou devant une consonne non nasale. En ce cas, [ɛ̃] serait aussi la variante de [i + n] (cf. *divin/divine*) ; par quel symbole le représenterait-on si l'on abandonne la graphie [ɛ̃] ?

HISTORIQUE

L'histoire des consonnes nasales se réduit à peu de chose : l'*m* et l'*n* du latin ont traversé les siècles sans autre évolution qu'un effacement en position implosive, dont il sera parlé plus loin. La nasale palatale [ɲ] ignorée du latin classique, mais née à l'époque romane, est écrite *gn,* ou *ign,* ou *ng* à la finale dans les vieux textes (v. G. *La lettre « g »,* art. spécial). Une conservation savante de l'*n* vélaire latin est attestée au XVI[e] s. (*ibid*).

L'histoire des voyelles nasales est propre au français. La nasalisation d'une voyelle orale suppose un abaissement du voile du palais sous l'influence d'un phonème nasal voisin. Il peut s'agir d'un phonème précédent : en patois messin, *ami* est devenu [amĩ] ; en français au XIII[e] s., *ainsi* (lat. *in sic*) est devenu *ainsin.* Mais normalement l'influence est exercée par une nasale subséquente ; l'abaissement du voile est anticipé pendant l'émission de la voyelle.

Toutes les voyelles du français ont été nasalisées, mais non pas à la même époque. On explique souvent ces différences chronologiques par une cause physiologique : l'abaissement du voile aurait été plus ou moins facile selon le caractère ouvert ou fermé des voyelles. Selon P. Delattre, le « formant » (V. PHONÉTIQUE, art. spécial) nasal supplémentaire qui produit le timbre nasal (fréquence d'environ 250 Hz) caractérise d'autant mieux une voyelle qu'il est plus éloigné de son formant bas (environ 750 Hz pour [a], 550 pour [ɛ] et [ɔ], 250 pour [i] et [y]) : l'identification acoustique des voyelles nasales

serait donc plus ou moins facile selon leur caractère plus ou moins ouvert.

Les dates des nasalisations nous sont connues surtout par l'observation des assonances et des rimes dans les vieux textes. Ainsi, *a* était nasalisé au XIe s. puisque des strophes de la *Vie de saint Alexis,* composée vers 1050, font assoner uniquement des mots en *-an* (*-ant, -am*), alors que d'autres font assoner des *a* sans nasale subséquente (*cartre, barbe, message,* etc.) ; des mots en *-ent* y assonent également entre eux, preuve que l'*e* était nasalisé et non encore confondu avec [ɑ̃] ; mais aux autres places du vers, le copiste, qui écrivait au milieu du XIIe s., use indifféremment des graphies *an* et *en* (ex. : *amfant*), preuve que l'usage de son temps avait altéré [ɛ̃] en [ɑ̃].

La lettre consonne *n* ou *m* notant la nasalité d'une voyelle a été très tôt remplacée dans les manuscrits par une « barre de nasalité » que maintient l'emploi du *tilde* dans les alphabets phonétiques modernes. Cette barre, irrégulièrement usitée, était encore courante au XVIe s. et se rencontre dans des textes imprimés jusqu'à la fin du XVIIe (*Quinte-Curce* de Vaugelas, 1653 ; *Grammaire* de Chiflet, 1664). La possibilité de confusion avec les accents ainsi que les flottements de la dénasalisation expliquent l'abandon de ce signe diacritique.

Plusieurs phénomènes phonétiques sont à connaître pour comprendre l'histoire des nasalisations.

1° Une consonne nasale placée après une voyelle orale exerce sur cette voyelle **une influence fermante.** C'est pourquoi l'*a* tonique libre, qu'on suppose avoir été diphtongué en [ae] vers le VIIe s., est devenu [ai] devant une nasale, par exemple dans *manet,* devenu *maent* (encore ainsi écrit dans la *Cantilène de sainte Eulalie,* fin du IXe s.), puis *maint,* nasalisé en [mɑ̃int], avec fermeture de l'*a* par *i* au XIIe s. [mẽint] et simplification au XIIIe s. [mɛ̃nt].

2° Une voyelle nasalisée **tend à s'ouvrir :** ainsi l'*e* nasalisé de *vent* (lat. *ventum*) prononcé [ɛ̃] au XIe s., s'est aussitôt ouvert en [ɑ̃]. La cause peut être articulatoire ou acoustique : on vient de voir que le timbre nasal est d'autant plus net que la voyelle est plus ouverte.

3° La consonne nasale qui a provoqué la nasalisation s'est maintenue en ancien et en moyen français sous forme d'un **segment nasal,** que le français méridional fait encore entendre, et que le français commun du peuple et de la bourgeoisie a pu perdre dès la fin du XVe s. En 1530, Palsgrave, Anglais « gradué à Paris », enseignait qu'il fallait prononcer *mien* exactement comme *mienne,* donc : [mjɛ̃n(ə)] ; en 1550, Meigret notait pour la nasale implosive une « prononciation legere combien que difficile », mais Peletier du Mans écrivait : « Nous ne prononçons quasi point la lettre *n* après une voyele, quand ele êt acompagnée d'une tierce letre. »

4° La nasalisation s'est produite en ancien français aussi bien devant une **nasale intervocalique** que devant une nasale implosive (finale de mot ou de syllabe). On prononçait donc les mots *ami* et *Rome* avec nasalisation : [ɑ̃mi], [rɔ̃me]. Ainsi s'explique la répétition graphique des nasales dans les mots comme *bonne :* le premier *n* marquait le timbre de la voyelle [ɔ̃], le second notait la consonne *n* du mot prononcé [bɔ̃ne].

5° Une **dénasalisation** s'est produite du XVe au XVIIe s. quand la voyelle nasale était suivie d'une consonne nasale explosive (intervocalique) : *bonne* s'est alors prononcé [bɔnə] tout en conservant dans l'écriture les deux *n.* Au XVIIe s., Bélise (Femmes savantes, 1671) prononçait encore *grammaire* comme *grand-mère* — provoquant un jeu de mots de la servante Martine —, mais déjà en 1562 le grammairien Ramus prononçait et écrivait *gramère* (F. Carton, *introduction à la phonétique du français,* 1974).

Sans entrer dans le détail des nasalisations et de leurs particularités dialectales, on peut les résumer dans le tableau suivant (où les dates sont très approximatives) :

DEVANT UNE NASALE IMPLOSIVE

	grandem	*ventum*	*umbra*	*vinum*	*unum*
vers 1000	grɑ̃nt				
XIe s.		vɛ̃nt vɑ̃nt			
XIIe s.			õmbrẹ		
XIIIe s.			ɔ̃mbrẹ	vĩn	
XIVe s.					ỹn
XVIe s.	grɑ̃	vɑ̃	ɔ̃brə	vɛ̃	œ̃

(chute du segment nasal)

Devant une nasale explosive, les dates de nasalisation sont en principe les mêmes. Il est possible que, dans certaines régions, la nasalisation de *i* [i] et *u* [y] n'ait pas eu lieu en cette position ; en tout cas, leur dénasalisation se serait produite avant même que la nasalisation eût ouvert le timbre de ces voyelles, puisqu'on prononce *farine* et *lune* avec [i] et [y] (dans le peuple de Paris, où l'on prononçait au XVIIe s. *farène* et *leune,* la dénasalisation a dû être plus tardive) ; on peut aussi penser que la langue tenue a conservé plus longtemps le timbre fermé de [ĩ] et de [ỹ], comme il est fait encore aujourd'hui dans le Midi, où l'on distingue nettement *pin* et *pain.*

Georges Straka (*Remarques sur les voyelles nasales,* dans la *Revue de linguistique romane,* juill.-déc. 1955) a expliqué les faits mentionnés ci-dessus sous 3° et 5° par une raison commune d'économie : la succession d'une voyelle nasale et d'une consonne nasale était une redondance que le XVIe s. a supprimée en effaçant soit le segment consonantique lorsqu'il était faiblement articulé (position implosive, cf. 3°), soit la nasalité de la voyelle quand la consonne était plus forte (position explosive, cf. 5°).

Cette redondance maintenue pendant plusieurs siècles (du Xe au XVIe pour a) a donné à croire que les voyelles nasales ont pu être pendant tout ce temps des variantes non distinctives des voyelles orales devant consonne nasale : l'opposition de *honte* et de *hotte* au XIIIe s. aurait été seulement l'opposition d'un *n* (implosif) à son absence ; cette vue est liée à une conception des variantes combinatoires qui est discutée à l'article spécial COMPLÉMENTARITÉ) : il est étrange de penser que les voyelles nasales aient brusquement reçu une valeur distinctive à partir du jour où le segment nasal acheva de disparaître.

nasard, e [nazar, -ard] adj. (de *nez ;* 1556, Godefroy, écrit *nazard ; nasard,* 1771, Trévoux). *Vx.* Qui a le caractère du parler par le nez.

◆ **nasard** n. m. (1519, Godefroy [art. *nacaire*], au sens de « instrument à vent, voisin du cornet, au son discordant » ; sens actuel, 1685, Furetière [écrit *nazard ; nasard,* 1718, Acad.]). Jeu de mutation de l'orgue procurant des sons doux et agréables.

◆ **nasarde** n. f. (sens 1. 1532, Rabelais, écrit *nazarde* [*nasarde,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** *Vx.* Chiquenaude sur le nez : *Recevez, cependant, cette petite somme | De nasardes, soufflets, coups de pieds et de poing* (Scarron). ‖ **2.** *Fig.* Raillerie, trait mordant (vieilli) : *C'est réglé, seulement je n'avais pas mérité une pareille nasarde* (La Varende). *Recevoir, essuyer des nasardes.*

nasarder [nazarde] v. tr. (de *nasarde ;* 1537, C. Marot, au sens 1 ; sens 2, 1575, Charrière, III, 605). **1.** *Vx.* Frapper d'une chiquenaude sur le nez. ‖ **2.** *Class.* et *fig.* Railler : *Les cours étrangères sont charmées de nasarder un peu notre ministère* (Diderot). *Car l'Espagnol il nasarda* (Voltaire).

nase ou **naz** [naz] n. m. (ital. *naso,* nez, lat. *nasus,* même sens ; 1835, Raspail [écrit *nase ; naz,* av. 1872, Th. Gautier]). *Arg.* Nez : *Surine-lui le naz, ça l'esbrouffera* (Gautier).

naseau [nazo] n. m. (de *nez ;* v. 1540, C. Marot [*fendeur de naseaux,* 1594, *Satire Ménippée*]). Orifice extérieur des narines, chez les grands animaux, surtout chez le cheval : *Mais le cheval* [...] *souffla seulement sur moi, par les naseaux, un long jet de vapeur bleuâtre* (Colette). *Les naseaux du mulet claquaient* (Giono). ‖ Fig. et vx. *Fendeur de naseaux,* fanfaron.

nasière [nazjɛr] n. f. (de *nez ;* v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « partie du casque

qui protégeait le nez » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Pince que l'on passe dans les naseaux des bœufs, pour les conduire.

nasillard, e [nazijar, -ard] adj. (de *nasiller* ; 1654, Brunot, comme n. m., au sens de « personne qui parle du nez » ; comme adj., au sens actuel, 1690, Furetière [écrit *nazillard ; nasillard,* 1694, Acad.]). Qui nasille : *La vibration de la musette est rauque et nasillarde* (Sand). *La tenora fendait la nuit et la poussière | Nasillarde, comme avec des éclats de verre* (Max Jacob). *Puis, comme si une pensée comique lui chatouillait l'esprit, il fit entendre un ricanement nasillard* (Martin du Gard). *D'une voix sonore, nasillarde et traînante, il récite un sermon sans couleur* (Green). *Un ton nasillard.*

nasillement [nazijmɑ̃] n. m. (de *nasiller* ; av. 1799, Marmontel, au sens 1 ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand). **1.** Action de nasiller ; défaut de celui qui nasille. || **2.** *Fig.* Bruit qui rappelle une voix nasillarde : *Le nasillement grêle et harcelant d'un timbre* (Martin du Gard). *On entendait les conversations des familles réunies pour le repas du soir et les nasillements de deux phonographes* (Duhamel).

nasiller [nazije] v. intr. (de *nez* [sur le modèle de *naseau,* etc.], avec le suff. dimin. *-iller* ; 1575, J. A. de Baïf, écrit *naziller* [*nasiller,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Parler du nez. || **2.** Émettre des sons ressemblant à la voix de quelqu'un qui parle du nez : *Le haut-parleur nasille.*

◆ v. tr. (sens 1, 1772, Voltaire ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Prononcer d'une voix nasillarde : *Longuement, la tante nasillait prières et lectures, tandis que le père écoutait, une main sur les yeux, comme absorbé dans la contemplation divine* (Daudet). *Elle est perdue, nasilla le plus âgé en posant la main sur l'épaule d'Antoine* (Martin du Gard). || **2.** Produire des sons analogues à la voix de quelqu'un qui parle du nez : *Il est un vieil air populaire, | Par tous les violons raclés, | Par tous les orgues nasillé* (Gautier). *Il manquait à être un Don Juan par la faute d'un rire imbécile qu'il nasillait au milieu de toutes ses phrases et sans raison* (Aymé). *Les vieux phonographes des cafés maures nasillaient des airs qu'elle reconnaissait vaguement* (Camus).

nasilleur, euse [nazijœr, -øz] n. (de *nasiller* ; 1680, Richelet). Celui, celle qui parle du nez.

nasillonner [nazijɔne] v. intr. (dimin. de *nasiller* ; v. 1720, *Recueil Clairambault*). *Vx* et *péjor.* Parler en nasillant, et, *par extens.*, d'une façon mécanique et inintéressante (rare).

nasillonneur, euse [nazijɔnœr, -øz] n. (de *nasillonner* ; 19 déc. 1770, Voltaire). *Vx* et *péjor.* Celui, celle qui nasillonne (rare) : *Ce nasillonneur de Brosses veut être de l'Académie* (Voltaire).

nasique [nazik] n. m. (lat. *nasica,* celui qui a un nez mince et pointu, de *nasus,* nez ; 1789, Lacépède [II, 277], au sens 2 ; sens 1, 1791, Valmont de Bomare). **1.** Singe de Bornéo, remarquable par la longueur de son nez. || **2.** Serpent venimeux du sud de l'Asie, dont la tête est prolongée en un long museau, ou rostre.

nasitort [nazitɔr] n. m. (adaptation française [d'après *nez* et *tordre*] du lat. *nasturtium* ou *nasturcium,* cresson alénois, de *nasus,* nez, et de *torquēre,* tordre, proprem. « qui fait froncer le nez [à cause de son goût] » ; 15 févr. 1536, Rabelais, écrit *nasitord ; nasitort,* 1556, *R. La. R.*, XIX, 124 [dès le XIIIe s. en anc. provenç., sous la forme *nazitortz*]). Nom vulgaire du cresson alénois (dont le goût prononcé fait froncer le nez).

nason [nazɔ̃] n. m. (de *nez* ; 1596, Hulsius, au sens de « [celui] qui a un grand nez » ; sens actuel, 1800, Lacépède). Poisson osseux des mers chaudes de l'Ancien Monde, portant un rostre en forme de nez.

nasonnant, e [nazɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *nasonner* ; début du XXe s.). Qui nasonne : *Grondant à tout propos d'une voix nasonnante et molle* (Duhamel).

● SYN. : *nasillard.*

nasonnement [nazɔnmɑ̃] n. m. (de *nasonner* ; 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Action de nasonner ; défaut de celui qui nasonne : *Il avait trouvé, de même qu'une coiffure appropriée à son teint, une voix à sa prononciation où le nasonnement d'autrefois prenait un air de dédain d'articuler qui allait avec les ailes enflammées de son nez* (Proust). || **2.** Action d'émettre des sons analogues à la voix de quelqu'un qui nasonne : *Un papillon qui faisait entendre un nasonnement de moustique avant de mourir* (Fargue).

● SYN. : *nasillement.*

nasonner [nazɔne] v. intr. (de *nez,* sur le modèle de *chantonner, marmonner,* etc. ; 1743, Trévoux). Nasiller avec une sorte de ronronnement : *Vidame haussa les épaules et nasonna, la voix ennuyée* (Duhamel).

● SYN. : *nasiller.*

naso-pharyngien, enne [nazofarɛ̃ʒjɛ̃, -ɛn] adj. (de *naso-*, élément tiré du lat. *nasus,* nez, et de *pharyngien* ; 1874, Larousse). Qui appartient au naso-pharynx.

naso-pharynx [nazofarɛ̃ks] n. m. (de *naso-* [v. l'art. précéd.] et de *pharynx* ; 1903, Larousse). Partie du pharynx située au-dessus du voile du palais et en arrière des fosses nasales. (On dit aussi PHARYNX NASAL ou CAVUM.)

nasse [nas] n. f. (lat. *nassa,* nasse de pêcheur, mauvais pas ; v. 1193, Hélinant, au sens 1 ; sens 2, 1721, Trévoux ; sens 3, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch [*tomber dans la nasse,* 1874, Larousse — *donner dans la nasse,* même sens, 1690, Furetière, et *demeurer dans la nasse,* même sens, 1671, Molière]). **1.** Panier d'osier ou de fils de fer, disposé pour la capture des poissons qui peuvent y pénétrer, mais non en ressortir : *Ainsi qu'au crépuscule on voit, le long des mers, | Le pêcheur, vague comme un rêve, | Traînant, dernier effort d'un long jour de sueurs, | Sa nasse où les poissons font de pâles lueurs, | Aller et venir sur la grève* (Hugo). *Les pêcheurs au loin portent les nasses et regagnent leurs barques* (Gide). *Bagdad remplace par les canots automobiles les nasses de roseaux et de bitume où pêchaient ses paysans babyloniens* (Malraux). *Poser une nasse, pêcher à la nasse.* || **2.** Filet pour capturer les petits oiseaux : *Son travail serait d'aller à l'affût des grives, de tendre des nasses* (Mauriac). || **3.** *Vx* et *fig.* Situation fâcheuse dans laquelle une personne est impliquée, du fait de sa maladresse ou de la ruse d'autrui : *Je sais bien que nous sommes enveloppés des fils imperceptibles d'une nasse, qu'on appelle police* (Diderot). || Fig. *Tomber* ou (vx) *demeurer dans la nasse,* être pris au piège. : *Les fils se pourraient bien raccommoder avec les pères et toi demeurer dans la nasse* (Molière).

● SYN. : **1** *casier ;* **3** *filet, piège, souricière, traquenard.*

nasselle [nasɛl] n. f. (dimin. de *nasse* ; 1771, Duhamel du Monceau). Petite nasse de jonc. (On rencontre aussi NASSETTE [1812, Mozin — var. *nausete,* XVe s.].)

nastie [nasti] n. f. (du gr. *nastos,* épais, pressé [dér. de *nassein* ou *nattein,* presser, fouler], en raison des changements de pression osmotique que traduiraient les nasties ; 1963, Larousse). En biologie, mouvement végétal déclenché par un facteur externe, mais sans aucun rapport d'orientation avec ce facteur et indépendant de la croissance du végétal.

nasturcium [nastyrsjɔm] n. m. (lat. *nasturtium* ou *nasturcium,* cresson alénois [v. NASITORT] ; XVIe s., écrit *nasturtion ;* 1903, Larousse, écrit *nasturtium ; nasturcium,* 1963, Larousse). Nom scientifique du cresson de fontaine.

natal, e [natal] adj. (lat. *natalis,* de naissance, de *natum,* supin de *nasci,* naître [v. NAÎTRE] ; XIIIe s., Godefroy, comme n. m., au sens de « chacune des fêtes principales de l'année » ; comme adj., au sens 1, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens 2, 1660, Bossuet). **1.** Relatif à la naissance, au lieu où l'on est né : *Mme Récamier demeurée seule, pleine de regrets, chercha d'abord à Lyon, sa ville natale, un premier abri ; elle y rencontra Mme de Chevreuse, autre bannie* (Chateaubriand). *Milly ou la Terre natale* (Lamartine). *Don Diègue, mettez-vous à*

genoux et ôtez votre chapeau, et saluez la terre natale où une telle épouse après tant de voyages vous attend (Claudel). *Le pays natal.* || **2.** Fig. *Eau natale,* eau du baptême, qui fait naître à la vie chrétienne.

• REM. Le masc. plur. NATALS est rare.

natalice [natalis] n. f. (lat. *natalicia,* repas anniversaire de naissance, fém. substantivé de l'adj. *natalicius,* relatif à l'heure [ou au jour] de naissance, dér. de *natalis* [v. l'art. précéd.] ; début du XVII[e] s., au sens de « anniversaire de la naissance » [*feste natalice,* même sens, XV[e] s.] ; sens actuel, 1963, Larousse). Dans l'Église primitive, fête anniversaire d'un saint.

natalidés [natalide] n. m. pl. (du lat. scientif. moderne *natalus,* chauve-souris de l'Amérique tropicale et des Antilles, et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1932, Larousse [*natalinés,* même sens — dér. de *natalus* —, 1903, Larousse]). Famille de chauves-souris, comprenant les genres *natalus, furipterus et thyroptera.*

nataliste [natalist] adj. (de *natal ;* 8 juill. 1939, *le Temps*). Qui vise à favoriser la natalité : *Politique nataliste.*

natalité [natalite] n. f. (dér. savant de *natal ;* 1868, Littré [*taux — brut — de natalité,* 1932, Larousse ; *prime de natalité,* 30 avr. 1921, *Bulletin des lois ; natalité effective,* 1963, Larousse]). Rapport entre le nombre des naissances et la population totale dans un temps donné : *Leur constance démographique* [des Esquimaux], *avec des alternances de progrès et de recul, était assurée par une forte mortalité et par une natalité réduite* (Sauvy). || *Taux brut de natalité, nombre* qui exprime ce rapport par milliers d'habitants et par année. || *Prime de natalité,* somme accordée à l'occasion d'une naissance. || *Natalité effective,* natalité restreinte aux seuls nés vivants.

• CONTR. : *dénatalité, mortalité.*

natation [natasjõ] n. f. (lat. *natatio,* même sens, de *natatum,* supin de *natare,* nager ; 1571, H. Fierabras). Action de nager considérée comme un exercice, un sport ; technique de la nage : *Il eut des maîtres en escrime, équitation, natation* [...], *et généralement en tous les arts* (France). *Une école de natation. Un champion de natation. S'exercer, se livrer à la natation.*

natatoire [natatwar] adj. (bas lat. *natatorius,* qui sert à nager, et, au fém. [*natatoria*] ou au neutre [*natatorium*] substantivés, « endroit où on nage, piscine », du lat. class. *natatum,* supin de *natare,* nager ; XII[e] s., Herman de Valenciennes, comme n. m., au sens de « étang où on peut nager » ; 1534, Rabelais, comme n. m., au sens de « piscine » ; comme adj., au sens 1. 1581, Du Choul, 121 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1798, Lacépède, I, 149). **1.** *Vx.* Qui concerne la natation : *L'exploit natatoire de Léandre* (Gautier). || **2.** Qui est utile à la natation : *Une ceinture natatoire.* || **3.** *Vessie natatoire,* poche de gaz située dans l'abdomen de certains poissons et qui semble jouer un rôle dans la natation.

natif, ive [natif, -iv] adj. (lat. *nativus,* qui a une naissance, un commencement, inné, naturel, de *natum,* supin de *nasci,* naître Iv. NAÎTRE] ; v. 1360, Froissart, au sens 1 [*né natif de,* 1676, Bouhours] ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1762, Acad.). **1.** Originaire d'un lieu (où les parents ont domicile fixe) : *Natif de Paris.* || *Né natif,* loc. pléonastique, employée le plus souvent d'une manière plaisante. || **2.** *Vx* ou *littér.* Apporté en naissant : *Ces flots, ces vents, cette solitude qui furent mes premiers maîtres, convenaient peut-être mieux à mes dispositions natives ; peut-être dois-je à ces instituteurs sauvages quelques vertus que j'aurais ignorées* (Chateaubriand). *Au milieu de cette nature saisissante, s'agitaient ou rêvaient de petites gens, tout un petit monde avec sa vérité native et comique* (Baudelaire). *S'il ne sait se tourner contre soi-même, le « génie » à mes yeux n'est qu'une virtuosité native, mais inégale et infidèle* (Valéry). *Disposition native, mais que l'éducation familiale et l'instruction des écoles encouragent* (Gide). *Les qualités natives.* || **3.** Se dit d'un corps simple qui existe dans la nature à l'état pur, non combiné : *Or natif.*

• SYN. : **2** *congénital, infus, naturel, originel.* — CONTR. : **2** *acquis.*

◆ n. (1556, Bonivard). Personne née dans une localité déterminée (surtout au plur.) : *Baptistin était un jeune natif de Marseille* (Gide). *Les natifs de Paris.*

nation [nasjõ] n. f. (lat. *natio,* naissance, race, espèce, peuplade, tribu [et, à basse époque, dans la langue ecclés., au plur. *nationes,* « les gentils, les païens »], de *natum,* supin de *nasci,* naître [v. NAÎTRE] ; v. 1220, *Queste del Saint Graal,* au sens 1 ; sens 2, XIII[e] s., *Isopet de Lyon* [*clause de la nation la plus favorisée,* 1936, Capitant] ; sens 3, 1903, Larousse ; sens 4, 1868, Littré ; sens 5, XV[e] s., *La Curne* [dans les fables, 1668, La Fontaine]). **1.** Groupement d'hommes unis par une tradition historique, linguistique ou religieuse, qui se sentent solidaires et aspirent à maintenir ou à réaliser une communauté : *Une nation, c'est d'abord une âme. Pour faire mourir une nation ou un homme, il faut lui arracher l'âme* (Vercors). *En appeler au sentiment de la nation.* || **2.** Personne juridique formée par l'ensemble des individus régis par une même Constitution, distincte de ceux-ci et titulaire de la souveraineté : *Mais il ne faut jamais oublier que les nations, vastes êtres collectifs, sont soumises aux mêmes lois que les individus* (Baudelaire). *On ne peut plus restreindre l'étude d'un problème humain à ce qui se passe dans une certaine nation. Il faut étendre son investigation aux peuples voisins, parfois à des peuples très éloignés* (Valéry). *De là sont venus les mécomptes de la France, sa réputation en Angleterre de nation militariste, en Allemagne de nation implacable, aux États-Unis de nation aveugle* (Giraudoux). *La Société des Nations* (S. D. N.). *L'Organisation des Nations unies* (O. N. U.). || *Pupille de la nation,* V. PUPILLE. || *Clause de la nation la plus favorisée,* clause insérée dans un traité international et permettant à un État d'obtenir, sur le territoire de l'autre État, le traitement le plus favorable qui ait été ou qui viendrait à être accordé par traité aux ressortissants d'un pays tiers. || **3.** *Pavillon de nation,* signe distinctif de la nationalité, qu'on hisse à la corne d'un navire. || **4.** Dans l'ordre de Malte, grande division territoriale, appelée aussi *langue.* || **5.** *Class.* Catégorie d'individus unis par une communauté de profession, de sentiments (souvent péjor.) : *La nation dévote* (Boileau). *Une certaine nation qu'on appelle les nouvellistes* (Montesquieu). || Dans les fables, espèce animale : *La nation des belettes* (La Fontaine).

• SYN. : **1** *patrie ;* **2** *pays, peuple, puissance.*

◆ **nations** n. f. pl. (v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *les naciuns ; les nations,* XIII[e] s., *Assises de Jérusalem*). *Vx.* Dans l'Écriture sainte, peuples infidèles et idolâtres : *Saint Paul, l'Apôtre des nations.*

national, e, aux [nasjɔnal, -o] adj. (de *nation ;* 1534, *Revue historique* [I, 130], écrit *nacionnal* [*national,* 1550, Meigret], au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad. ; sens 3, 1789, Mirabeau [« qui est donné comme représentatif de la nation », 1874, Larousse — ironiq. et fam., début du XX[e] s.] ; sens 4, 1665, Retz). **1.** Relatif à une nation ; qui appartient en propre à une nation : *L'hymne national. L'histoire nationale. Le caractère national. L'industrie nationale.* || **2.** Qui intéresse ou concerne l'ensemble de la nation (et non pas seulement une région) : *Je suis bibliothécaire de l'Institut national de numismatique* (Montherlant). *L'Académie nationale de musique. La Société nationale des chemins de fer français* (S. N. C. F.). || *Route nationale,* V. ROUTE. || *Assemblée nationale,* V. ASSEMBLÉE. || *Biens nationaux,* V. BIEN 3. || *Garde nationale,* V. GARDE 1. || *Concile national,* V. CONCILE. || **3.** Qui représente ou prétend représenter la nation et ses intérêts : *Les partis nationaux.* || Qui est donné comme représentatif de la nation : *Il* [don Bosco] *devenait une figure nationale qui dépassait le Piémont et dont se parait toute la péninsule* (La Varende). *Victor Hugo, poète national.* || *Ironiq.* et *fam.* Adopté comme représentant par une communauté quelconque : *Quoi qu'en pense notre Jouvet national* (Colette). *Je ne crois pas que notre Patiau national soit un bolchevik bien convaincu* (Romains). || **4.** *Cardinal national,* cardinal qui représentait jadis telle ou telle nation, dans la curie romaine.

◆ **nationale** n. f. (1947, d'après le *FEW,* VII, 42 *a*). Route nationale.

◆ **nationaux** n. m. pl. (1787, Féraud). *Les nationaux,* les ressortissants d'une nation (par opposition aux *étrangers*) : *Les agents consulaires défendent les intérêts de leurs nationaux.*

nationalement [nasjɔnalmɑ̃] adv. (de *national ;* 1739, Brunot, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Du point de vue de la nation ; de façon nationale : *Encore ces sujets, même les plus nationalement comiques et pittoresques, sont-ils toujours par Pinelli, comme par Léopold Robert, passés au crible, au tamis implacable du goût* (Baudelaire). *Être nationalement responsable.* ‖ **2.** Par ordre de la nation (vieilli) : *En 1793, il put acquérir un château vendu nationalement* (Balzac).

nationalisation [nasjɔnalizasjɔ̃] n. f. (de *nationaliser ;* fin du XVIIIe s., Frey). Action de transférer à la nation la propriété de certains moyens de production ou de certaines exploitations appartenant à des entreprises privées, en vue de mieux servir l'intérêt public.

nationalisé, e [nasjɔnalize] adj. (part. passé de *nationaliser ;* 1877, Littré [*secteur nationalisé,* 1959, Robert]). Qui a subi la nationalisation : *Une entreprise, une banque nationalisée.* ‖ *Secteur nationalisé,* ensemble des sociétés qui ont subi la nationalisation.

nationaliser [nasjɔnalize] v. tr. (dér. savant de *national ;* 1793, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1842, Pecqueur, 675). **1.** Rendre national, adopter comme trait de caractère national : *On avait nationalisé le fascisme* (Brasillach). ‖ **2.** Opérer une nationalisation : *Nationaliser ne signifie pas étatiser, mais mettre sous le contrôle des représentants de la nation ce qui est accaparé aujourd'hui par quelques grands féodaux* (Robert Aron). *Nationaliser une entreprise privée.*

◆ **se nationaliser** v. pr. (1803, Boiste [aussi au fig.]). En parlant des étrangers, prendre peu à peu les mœurs de la nation où ils vivent ; et au fig. : *Et de même c'est en se nationalisant qu'une littérature prend place dans l'humanité et signification dans le concert* (Gide).

nationalisme [nasjɔnalism] n. m. (de *national,* peut-être d'après l'angl. *nationalism,* qualité ou état d'être national [XVIIe s.] — de *national,* national, dér. de *nation,* nation, lui-même empr. du franç. *nation ;* 1798, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1902, Barrès ; sens 3, av. 1865, Proudhon). **1.** Préférence très marquée pour tout ce qui appartient à la nation dont on fait partie. ‖ **2.** Doctrine qui se réclame essentiellement ou exclusivement des aspirations et des traditions nationales, en matière politique, ou, éventuellement, dans le domaine des arts et de la littérature : *Le nationalisme, c'est de résoudre chaque question par rapport à la France* (Barrès). ‖ **3.** Doctrine qui revendique pour une nation, généralement partagée entre plusieurs États, le droit de former un État autonome : *Le nationalisme polonais au XIXe siècle.*

nationaliste [nasjɔnalist] adj. (de *national,* peut-être d'après l'angl. *nationalist,* nationaliste — XVIIe s. — [de *nationalism,* v. l'art. précéd.] ; 1874, Larousse, au sens 2 ; sens 1, av. 1922, Proust). **1.** Qui concerne le nationalisme : *Le régime républicain a été le seul bénéficiaire de la propagande nationaliste qui a réveillé le patriotisme jacobin* (Bernanos). *Une réunion nationaliste.* ‖ **2.** Qui est partisan du nationalisme : *Il n'y a qu'en cuisine où je suis resté nationaliste* (Margueritte).

◆ n. (20 févr. 1830, *la Mode*). Partisan du nationalisme (surtout au plur.) : *Le nationaliste a la haine large et l'amour étroit* (Gide). *Les nationalistes polonais.*

nationalité [nasjɔnalite] n. f. (dér. savant de *national ;* av. 1778, J.-J. Rousseau, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac [*le principe des nationalités,* 1860, De-loche] ; sens 3, 1868, Littré [aussi *reconnaître la nationalité d'un navire*]). **1.** Caractère ou sentiment national (vieilli) : *L'espoir de voir cesser* [...] *une guerre cruelle l'emportait dans les masses sur la nationalité* (Chateaubriand). ‖ **2.** Ensemble des hommes ayant la même origine, ou, du moins, une histoire et des traditions communes : *La « Gazette de Cologne » a publié* [...] *un article qui parle de l'aveuglement des gouvernements à l'endroit de la Pologne, et dit que les nationalités ne périssent jamais* (Balzac). ‖ *Le principe des nationalités,* celui en vertu duquel les groupes d'hommes ayant des traditions communes tendent à constituer un corps politique. ‖ **3.** Qualité qui définit le rattachement d'un individu (plus rarement d'une chose) à un État : *Partis de leur pays sans espoir de retour, ils ont repris, grâce à la bienveillance et à l'inaction du gouvernement français, grâce à la surveillance de leur gouvernement d'origine, une nationalité dont ils épousent désormais les préventions et les ambitions* (Giraudoux). ‖ *Reconnaître la nationalité d'un navire,* en temps de guerre ou de blocus, obliger un navire à hisser son pavillon national.

national-socialisme [nasjɔnalsɔsjalism] n. m. (allem. *National-Sozialismus,* même sens, de *national,* national, et de *Sozialismus,* socialisme [empr. des mots franç. *national* et *socialisme*] ; 1932, Larousse). Doctrine du parti ouvrier allemand, dit national-socialiste, fondé par Hitler en 1920, et dont il fut le chef jusqu'à sa mort : *On a fait grand bruit, au début du national-socialisme, de l'incendie du Reichstag* (Robert Aron). *Le national-socialisme à cet égard n'est qu'un héritier passager, l'aboutissement rageur et spectaculaire du nihilisme* (Camus).

● SYN. : *nazisme.*

national-socialiste [nasjɔnalsɔsjalist] adj. (allem. *National-Sozialist,* même sens, de *national* [v. l'art. précéd.] et de *sozialist,* socialiste [empr. du franç. *socialiste*] ; 1932, Larousse). Qui concerne le national-socialisme.

◆ n. (1932, Larousse). Partisan de la doctrine national-socialiste.

● Pl. *des* NATIONAUX-SOCIALISTES.

● SYN. : *nazi.*

nativement [nativmɑ̃] adv. (de *natif ;* 1554, *R. Ét. Rab.,* II, 264). Par disposition naturelle (rare) : *L'un* [des jeunes gens] *possédait nativement des manières nobles, l'autre n'avait que des façons insinuantes* (Balzac).

nativisme [nativism] n. m. (de *natif ;* 1877, Littré, au sens de « qualité d'être inné » ; sens actuel, 1888, Larousse). Théorie considérant la représentation de l'étendue comme une donnée immédiate résultant de la sensation et non pas comme une acquisition due à un travail de l'esprit.

nativiste [nativist] adj. (de *nativisme ;* 1888, Larousse). Relatif au nativisme.

◆ adj. et n. (1888, Larousse). Partisan du nativisme.

nativité [nativite] n. f. (bas lat. *nativitas,* naissance, génération, du lat. class. *nativus* [V. NATIF] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford, écrit nativited,* au sens de « génération, fait de produire » ; sens 1 [écrit *nativité*], v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2 [écrit *nativité*], v. 1138, Gaimar [aussi « anniversaire où l'on célèbre l'un de ces événements »] ; sens 3, v. 1138, Gaimar [*une Nativité,* 1802, Chateaubriand ; *an X de la Nativité,* 1838, Acad.] ; sens 4, XVIe s. [*la nativité ; le thème de nativité,* 1835, Acad.]). **1.** *Vx.* Naissance : *Allons dormir dans la maison de ma nativité* (Chateaubriand). ‖ **2.** Naissance du Christ, de la Vierge ou de quelques saints : *En ce jour du huit septembre on célébrait la Nativité de la Vierge* (France). ‖ Anniversaire où l'on célèbre l'un de ces événements. ‖ **3.** Absol. *La Nativité,* la naissance du Christ. ‖ *Une Nativité,* un tableau ou une sculpture qui représente une scène de la naissance du Christ. (Avec une majuscule en ce sens.) ‖ *An X... de la Nativité,* syn. de AN DE GRÂCE, AN DU SEIGNEUR. ‖ **4.** Vx. *Le thème de nativité,* ou *la nativité,* l'horoscope tiré au jour de la naissance.

natrémie [natremi] n. f. (de *natr*[*on*] et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1963, Larousse). Taux du sodium dans le sang.

natrite [natrit] n. f. (de *natr*[*on*] ; 1963, Larousse). Syn. de NATRON.

natrium [natrijɔm] n. m. (forme latinisée de *natron ;* 1842, Acad.). Ancien nom du sodium.

natron [natrɔ̃] ou **natrum** [natrɔm] n. m. (ar. *naṭrūn,* même sens ; 1665, Colbert [*natron ; natrum,* 1765, *Encyclopédie*]). Carbonate de sodium naturel, produit par l'évaporation des eaux qui en sont chargées (par exemple en Égypte) : *Le nitre et le natron sont thèmes de l'exil* (Saint-John Perse). *Le natron était utilisé pour embaumer les morts dans l'Égypte ancienne.* (On dit aussi NATRITE.)

nattage [nataʒ] n. m. (de *natter ;* 1835, *Maison rustique du* XIX^e *s.,* I, 150). Action de natter, ou état de ce qui est natté.

natte [nat] n. f. (lat. pop. **natta,* altér. [par accommodation de *m-* à la dentale *-t-*] du bas lat. *matta,* natte de joncs, hébreu *mittāh,* couverture ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit nate [*natte,* XVI^e s.), au sens 1 ; sens 2, 1525, Jal [« tresse de cheveux », 1690, Furetière] ; sens 3, 1903, Larousse ; sens 4, 1874, Larousse [« petit gâteau de même forme », 1877, Littré] ; sens 5, 1932, Larousse ; sens 6, 1874, Larousse [*bois de natte,* même sens, 1838, Acad.] ; sens 7, 1769, Duhamel du Monceau). **1.** Tissu de paille ou de joncs, fait de brins entrelacés et servant à recouvrir le sol ou à revêtir les murs : *Le vieillard s'étendit sur une natte et, se voilant le visage, il s'endormit* (France). || **2.** Désigne tout ce qui est tressé (fils, soie, métal fin). || *Spécialem.* Tresse de cheveux : *Elle porte en natte d'épais cheveux blonds qui descendent jusqu'à sa taille* (Gide). || **3.** Ornement architectural en forme de tresse horizontale. || **4.** Petit pain au lait formé de trois brins de pâte tressés ensemble. || Petit gâteau de même forme. (Syn. TRESSE.) || **5.** *Voiles en nattes,* en termes de marine, voilure faite de bandes de végétaux secs tressés. || **6.** En termes de botanique, syn. de NATTIER. || **7.** *Natte de liège,* nom donné, en Provence, aux morceaux de liège maintenant la tête d'un filet à la surface de l'eau.

natté [nate] n. m. (part. passé substantivé de *natter ;* 1946, Quillet). Tissu présentant l'aspect d'une natte : *De beaux nattés de laine.*

natter [nate] v. tr. (de *natte* [v. ce mot] ; 1344, *Actes normands de la Chambre des comptes* [p. 302], *écrit na-ter* [*natter,* 1508, *Comptes du château de Gaillon,* p. 124], au sens 1 ; sens 2, 1606, Crespin ; sens 3, 1959, Robert). **1.** *Vx.* Revêtir d'une natte : *Vivait à Paris, en chambre nattée, une bourgeoise nommée Violante* (France). || **2.** Tresser en natte, notamment les cheveux, la crinière d'un cheval : *Aujourd'hui les Italiennes portent leurs propres cheveux que les femmes du peuple nattent avec une grâce coquette* (Chateaubriand). || **3.** Donner l'aspect de la natte (à un tissu).

1. nattier, ère [natje, -ɛr] n. (de *natte* [v. ce mot] ; 1292, Géraud, écrit *natier ; nattier,* 1669, Widerhold). Ouvrier qui tisse ou vend des fibres pour en faire des tapis.

2. nattier [natje] adj. invar. (du n. du peintre français Jean-Marc *Nattier* [1685-1766] ; début du XX^e s.). Désigne une couleur bleu foncé, intermédiaire entre le bleu roi et le bleu marine : *Quelques coins d'un bleu nattier apparaissent dans les nuées* (Barrès).

3. nattier [natje] n. m. (de *natte ;* 1803, Boiste). Arbre de la famille des sapotacées, appelé aussi *bardottier* et *bois de nattes.*

naturalibus (in) [innatyralibys] loc. adv. (loc. plaisante, reprise au lat. moderne des écoliers et des collégiens, formée des mots du lat. class. *in,* dans, en, et *naturalibus,* ablatif plur. neutre substantivé de l'adj. *naturalis,* de naissance, naturel [V. NATUREL] ; 1696, Regnard). Dans l'état de nudité : *Voudrais-tu voir mon maître in naturalibus ?* (Regnard).

naturalisation [natyralizasjɔ̃] n. f. (de *naturaliser ;* 1566, *Mémoires de l'Acad. royale de Belgique* [2^e série, 1, 372], au sens I [aussi « état qui en résulte »] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1835, Th. Gautier ; sens 4, 1893, *Dict. général* [pour une plante, 1903, Larousse]). **1.** Action de conférer à un étranger la nationalité du pays où il réside : *Pour nous résumer, c'est aux directeurs de l'office de faire de la naturalisation une naturalité* (Giraudoux). *Des lettres, un décret de naturalisation.* || État qui résulte de cette action. || **2.** Acclimatation d'une espèce animale ou végétale dans un pays où elle ne se rencontrait pas. || **3.** *Fig.* Adoption durable d'un mot, d'une habitude, etc., en provenance d'un pays étranger. || **4.** Opération par laquelle on donne à un animal mort l'apparence de la vie, tout en assurant sa conservation. || Préparation qu'on fait subir à une plante pour lui conserver sa forme et son apparence.

• SYN. : 4 *empaillage, taxidermie.*

naturalisé, e [natyralize] n. (part. passé substantivé de *naturaliser ;* 1874, Larousse). Personne qui a obtenu sa naturalisation dans un pays où elle était étrangère : *Les naturalisés jouissent des mêmes droits que les nationaux.*

naturaliser [natyralize] v. tr. (dér. savant de *naturel ;* 1471, Bartzsch, au sens 1 ; sens 2, 1600, O. de Serres ; sens 3, milieu du XVI^e s. ; sens 4, 1874, Larousse). **1.** Accorder à un étranger les droits attachés à la qualité de citoyen d'un pays. || **2.** Acclimater une espèce animale ou végétale en dehors de son pays d'origine : *En naturalisant sur notre sol des insectes, des oiseaux et des arbres étrangers* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Introduire dans un pays un mot, une habitude (se dit surtout au passif) : *Est-ce une mode étrangère apportée de dehors, qui depuis peu a été naturalisée en ce royaume ?* (Guez de Balzac). || **4.** Préparer un animal mort, afin de le conserver et de lui donner l'apparence du vivant, en implantant des yeux, etc. : *Un œil hautain et naturalisé, pareil à ceux des cerfs d'antichambre* (Morand).

• SYN. : 3 *nationaliser, vulgariser ;* 4 *empailler.*

naturalisme [natyralism] n. m. (dér. savant de *naturel ;* 1719, Lamotte, au sens de « interprétation mythologique des faits de la nature » ; sens 1, 1733, d'après Trévoux, 1752 ; sens 2, 23 févr. 1858, *Journ. des débats* [dans les beaux-arts, 1857, *Revue moderne*] ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, 1845, Bescherelle ; sens 5, 1747, Diderot). **1.** Caractère naturel, conformité à la nature : *La cour de Louis XIV représentait le formalisme ; le parterre représentait le naturalisme* (Gide). *Le naturalisme des convulsions de Saint-Médard.* || **2.** École littéraire qui s'est proposé de dépeindre la réalité sous tous ses aspects, et même dans ses laideurs physiques et morales : *L'essor du naturalisme est le grand fait littéraire qui domine la seconde moitié du* XIX^e *siècle* (Lanson). || Dans les beaux-arts, imitation attentive de la nature, || **3.** Doctrine philosophique qui considère la nature comme unique principe de toutes choses (sans qu'il y ait à envisager une intervention divine). || **4.** Théorie médicale selon laquelle la nature est la principale ou même l'unique cause curative des maladies. || **5.** Religion de la nature : *Le naturalisme de Diderot.*

• SYN. : 2 *réalisme, vérisme.*

naturaliste [natyralist] n. (dér. savant de *naturel ;* 1527, Dassy, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Personne qui étudie l'histoire naturelle ou qui s'y intéresse : *J'étais « naturaliste » avant d'être littérateur, et les aventures naturelles m'ont toujours plus instruit que celles des romans* (Gide). *Linné, Buffon furent de grands naturalistes.* || **2.** Adepte du naturalisme, en matière de philosophie, de religion ou d'art. || **3.** Personne qui prépare les animaux ou les plantes en vue de leur conservation. (Syn. EMPAILLEUR.)

◆ adj. (début du XVI^e s., au sens de « qui traite de l'histoire naturelle » [en parlant d'un écrit] ; sens actuel [en esthétique], 1675, Brunot). Qui concerne le naturalisme philosophique, religieux, esthétique : *Sa philosophie est toute naturaliste, très choquée par le spiritualisme, très attachée au mot à mot de l'explication physico-mécanique* (Valéry). *D'une grande littérature réaliste [...] on a vu sortir une littérature qui s'est dite naturaliste* (Duhamel). *Le panthéisme naturaliste des Romains. L'école naturaliste de Zola.*

• SYN. : *réaliste, vériste.* — CONTR. : *idéaliste, spiritualiste.*

naturalité [natyralite] n. f. (bas lat. *naturalitas,* caractère naturel, du lat. class. *naturalis* [v. NATUREL] ; 1290, Drouart, au sens 2 ; sens 1, fin du XVe s. ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** *Vx.* Qualité d'un étranger qui a obtenu la naturalisation : *Plus tard il aura des lettres de naturalité* (Balzac). || **2.** Caractère de ce qui est à l'état naturel. || **3.** Caractère de ce qui est produit par les seules forces de la nature.

naturante [natyrɑ̃t] adj. f. (de la loc. du lat. scolast. du XIIe s. *natura naturans,* nature naturante, du lat. class. *natura* [v. l'art. suiv.] et de l'adj. du lat. médiév. *naturans,* qui cause ses phénomènes [dér. du lat. class. *natura*] ; 1253, Robert Grosseteste). *Nature naturante,* se dit, en philosophie, de la nature considérée comme cause de ses phénomènes.

nature [natyr] n. f. (lat. *natura,* le fait de la naissance, état naturel et constitutif d'une chose, tempérament, caractère, monde sensible, être, élément, organes de la génération, de *natum,* supin de *nasci,* naître [v. NAÎTRE] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens I, 6 [*payer le tribut à la nature,* 1668, La Fontaine ; *les lois de la nature,* 1690, Furetière ; *faire crédit à la nature,* 1934, Chardonne ; *laisser agir la nature,* 1762, J.-J. Rousseau — *laisser faire la nature,* même sens, 1673, Molière] ; sens I, 1-2, *Satires françaises du XVIe siècle,* II, 89 ; sens I, 3, av. 1696, La Bruyère ; sens I, 4, 1761, J.-J. Rousseau [*disparaître dans la nature, se retrouver dans la nature,* 1959, Robert — *dans la nature,* « quelque part », 1939, Esnault] ; sens I, 5, av. 1662, Pascal ; sens 1, 7, 1552, R. Estienne ; sens 1, 8, 1535, Olivétan [*péché contre nature,* 1677, Miege ; *vice contre nature,* 1868, Littré] ; sens II, 1, v. 1193, Hélinant [*de sa nature,* av. 1696, La Bruyère ; *par sa nature,* 1874, Larousse] ; sens II, 2, v. 1130, *Eneas ;* sens II, 3, 1559, Amyot ; sens II, 4, 1922, Proust ; sens II, 5, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 6, 1559, Amyot [*petite nature,* XXe s.] ; sens II, 7, 1607, Pasquier ; sens II, 8, 1673, Molière [« appétit sexuel », XXe s.] ; sens III, 1, XIIe s., Marbode [*nature des choses,* 1748, Montesquieu ; *être dans la nature des choses,* 1826, Brillat-Savarin] ; sens III, 2, av. 1850, Balzac ; sens III, 3, 1538, R. Estienne ; sens IV, 1, 1560, *Bible Rebul* [*bœufs de nature,* 1855, Nysten] ; sens IV, 2, v. ÉTAT [*être dans l'état de nature,* 1874, Larousse — être dans *l'état de pure nature,* même sens, 1812, Mozin ; en prosodie ancienne, 1690, Furetière] ; sens IV, 3, 1640, Oudin [*dessiner/peindre sur nature,* 1665, La Fontaine — ...*d'après nature,* 1663, Molière ; *plus grand que nature,* 1668, La Fontaine ; *plus petit que nature,* 1671, Pomey ; *figures de demi-nature,* 1835, Acad.] ; sens IV, 4, 1874, Larousse [d'abord « objets inanimés, en peinture », 1752, Brunot ; *nature vivante,* 1874, Larousse] ; sens IV, 5, 1776, Valmont de Bomare ; sens IV, 6, 1772, J.-J. Rousseau [*payer en nature,* en parlant d'une femme, 1874, Larousse ; *se payer en nature,* XXe s.]).

I. 1. Ensemble des êtres et des choses qui constituent l'univers terrestre : *Et sa bonté* [de Dieu] *s'étend sur toute la nature* (Racine). *Te figures-tu donc être, par aventure, | Autre chose qu'un point dans l'aveugle nature ? | Toi, l'homme, cendre et chair, le persuades-tu | Que d'une fonction l'ombre t'a revêtu ?* (Hugo). *Les trois règnes de la nature (animal, végétal, minéral).* || **2.** Ensemble du monde physique, considéré en dehors de l'homme et comme le champ de l'activité de l'homme : *L'homme de la nature est le chef et le roi* (Boileau). *L'amour de la nature. Le sentiment de la nature. La place de l'homme dans la nature.* || **3.** La campagne, la montagne ou la mer (par opposition à la ville) : *J'ai le désir de partager, de ne pas rester seul dans ces retours vers la nature, dans ces équipées de plein air et d'y sentir, autour de moi, des compagnons* (Genevoix). *Aimer, admirer la nature. Une nature sauvage. Vivre en pleine nature.* || **4.** L'ensemble de la végétation : *Mais il me semble que, dans le Sud* [des États-Unis], *une nature barbare et menaçante arrive presque au seuil des fragiles maisons à colonnes blanches* (Green). *La nature s'éveille au printemps.* || Fam. *Disparaître dans la nature,* dissimuler sa personne en s'éloignant secrètement. || Fam. *Se retrouver dans la nature,* à la suite d'un accident de circulation, dévier de sa route et aboutir dans un fossé ou dans un champ. || **5.** Le monde qui nous entoure, considéré comme étant digne d'attention et capable de produire une impression sur l'âme humaine : *La nature étalait à nos yeux toute sa magnificence* (Rousseau). *Dans ces derniers temps nous avons entendu dire de mille manières différentes : « copiez la nature ; ne copiez que la nature. Il n'y a pas de plus grande jouissance ni de plus beau triomphe qu'une copie excellente de la nature »* (Baudelaire). *Plus un homme est près de la nature, moins le passé et l'avenir se construisent en lui* (Valéry). *Je vois dans la nature l'école de l'intelligence* (de l'adaptation) ; *je me refuse à y voir une école de vertu* (Gide). *Les sciences de la nature. Les merveilles de la nature.* || **6.** Ensemble des forces considérées comme actives, et pour ainsi dire personnifiées, qui semblent maintenir l'ordre des choses et des êtres : *La nature agit toujours avec lenteur et pour ainsi dire avec épargne* (Montesquieu). *Mais la nature est là qui t'invite et qui t'aime* (Lamartine). *Il semble que la nature ait essayé tour à tour toutes les façons d'être vivante, de se mouvoir, usé de toutes les permissions de la matière et de ses lois* (Gide). *Jamais sans doute je ne me suis trouvé dans un endroit où j'aie mieux senti que nous ne sommes rien, que la nature ne nous voit même pas* (Green). || *Payer le tribut à la nature,* mourir. || *Les lois de la nature,* les forces irrésistibles qui régissent le monde et la vie des êtres. || *Faire crédit à la nature, laisser agir la nature,* en parlant d'un médecin, compter sur la vitalité du malade plus que sur les remèdes. || **7.** Class. *Loi de nature,* la morale qui découle de l'essence même des êtres et des choses : *Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature* (La Fontaine). || **8.** Principe admis dans le cadre de l'ordre moral naturel : *Le parricide est un crime contre nature.* || *Péché, vice contre nature,* déviation de l'instinct sexuel (bestialité ou homosexualité).

II. 1. Ensemble des caractères qui définissent les êtres et l'homme, considéré d'un point de vue général : *Notre nature est dans le mouvement ; le repos entier est la mort* (Pascal). *Qui sait jusqu'à quel point l'homme pourrait perfectionner sa nature soit au moral, soit au physique ?* (Buffon). *Regardez, me dites-vous ! La guerre est dans la nature de l'homme. Il n'y a rien à espérer* (Duhamel). *La double nature de Jésus-Christ (divine et humaine).* || *De sa nature, par sa nature,* par son essence même. || **2.** Ensemble des traits qui constituent la personnalité physique ou morale d'un être humain, considéré isolément : *Il avait conscience que la nature de Jacques était riche et qu'il y avait fort à gagner à la laisser se développer à sa guise et dans son propre sens* (Martin du Gard). *La nature profonde d'un écrivain change peu et je m'y reconnais encore* (Maurois). *Suivre, contrarier sa nature. Ce n'est pas dans sa nature de se livrer à de tels actes.* || **3.** La personne elle-même qui présente tel ou tel caractère : *Le temps, les rapports fréquents, les liens de parenté n'étaient pas parvenus à diminuer l'écart de ces deux natures, à vaincre le froid intimidant qu'éprouvait le méridional devant ce grand silencieux à tête hautaine et pâle* (Daudet). || **4.** *Absol.* Personne bien caractérisée : *C'est une nature, elle a de la personnalité* (Proust). || **5.** Tempérament physique ou moral : *Cette transformation de « désirs faibles dominés » en angoisse, malgré toutes les complications du procédé, réduit notre nature physique et morale à un rôle de machine ou presque* (Green). *Être doué d'une nature robuste. Avoir une nature heureuse, sensible, chagrine.* || **6.** *Par extens.* La personne elle-même : *Les belles femmes, les natures riches, les santés calmes et florissantes, voilà son triomphe et sa joie* (Baudelaire). *Bref, c'est une femme très bien, une tout à fait belle nature* (Gide). || Fam. *Petite nature,* personne de constitution faible, aux moyens physiques limités. || **7.** *Fig.* Sentiments liés aux attaches familiales : *Laisser parler la nature. La voix de la nature.* || **8.** *Fam.* Instinct sexuel : *Que voulez-vous ! C'est la nature !* || *Fam.* Appétit sexuel : *Cette*

femme est une vraie Messaline : quelle nature !

III. 1. Ensemble des caractères. des propriétés qui définissent les objets : *La nature de cette guerre l'apparente à un génocide. La nature du feu est de brûler.* || *Nature des choses,* ensemble des règles qui gouvernent le monde : *Lucrèce a dit : Quelle est la nature des choses ? | Il a dit : Tout est sourd, faux, muet, décevant* (Hugo). || *Être dans la nature des choses,* se produire selon une nécessité inéluctable : *De tels changements sont dans la nature des choses* (France). || **2.** *De nature à,* propre à : *L'amitié dune femme comme la baronne de Nucingen est de nature à faire abjurer tout égoïsme* (Balzac). *La guerre froide n'est pas de nature à détendre la situation internationale.* || **3.** Sorte, espèce : *Non, un cri de cette nature, c'est un cri bien poussé, à poitrine pleine* (Duhamel). *La nature d'un terrain. Il s'est heurté à des difficultés de toute nature. Ces événements politiques semblent être tous deux de même nature. Leurs emplois sont de nature différente.*

IV. 1. État primitif, par opposition à l'état produit par la civilisation ou par les influences extérieures : *Je lui parlais de l'impossibilité de mener dans le monde la vie parfaite, la vie évangélique parce que le monde vit selon la nature et que l'Évangile met la nature en croix* (Green). *Cette fausseté inhérente aux rapports humains et devenue pour lui une seconde nature le troublait dans ce libre commerce entre deux hommes désintéressés* (Yourcenar). *L'homme de la nature et l'homme de la société. L'habitude est une seconde nature.* || *Bœufs de nature,* bœufs plus propres à l'engraissement qu'au travail. || *Par nature, de nature,* de façon innée, ou originellement : *Je suis disposé de nature à croire que ce qui est méprisable doit être méprisé* (Barrès). || **2.** *État de nature,* V. ÉTAT, || Fam. *Être dans l'état de nature,* être nu. || *Voyelle longue ou brève par nature,* se dit, en métrique ancienne, de la voyelle dont la durée est fixée naturellement et indépendamment de la position. || **3.** État vrai, par opposition aux transformations, aux artifices dus à l'intervention humaine : *Et maintenant il ne faut pas | Quitter la nature d'un pas* (La Fontaine). || *Dessiner* ou *peindre sur nature* (vieilli) , *d'après nature,* faire un dessin ou un tableau d'après un modèle réel, en se plaçant en face du sujet : *J'appelle « faire le rapin » ce vagabondage sac au dos, sous prétexte d'études et de paysages sur nature* (Maupassant). *Cette fois, il voulait emmener le citoyen Gamelin pour esquisser des fabriques d'après nature* (France). || *Figures plus grandes, plus petites que nature,* figures ayant des proportions plus grandes, plus petites que les proportions naturelles. || *Figures de demi-nature,* figures n'ayant que la moitié des proportions naturelles. || **4.** *Nature morte,* peinture représentant des animaux morts, des fruits ou des objets inanimés : *Une nature morte de Braque n'est pas une nature morte de petit Hollandais ; une nature morte de Cézanne pas davantage* (Malraux). || *Nature vivante,* représentation d'hommes ou d'animaux vivants. || **5.** *Diamant de nature,* diamant dont le fil est irrégulier et qui, de ce fait, ne peut être bien poli. || **6.** *En nature,* qui consiste en des produits naturels ; au moyen de ces mêmes produits : *Sa femme et lui recevaient des cadeaux en nature de tous les maraudeurs* (Balzac). *Payer en nature. Effectuer un paiement en nature. Recevoir des compensations en nature. La dîme se réglait jadis en nature.* || Par extens. et fam. *Payer en nature,* en parlant d'une femme, accorder ses faveurs en échange d'un service rendu. || Fam. *Se payer en nature,* exiger une telle forme de reconnaissance.

● SYN. : **I, 1** *cosmos, création, macrocosme, monde, univers.* || **II, 1** *condition, essence ;* **2** *complexion, inclination, personnalité, tempérament ;* **3** *caractère, individualité, personnalité ;* **5** *constitution, naturel, santé, trempe ;* **7** *sang.* || **III, 1** *attribut, propre, propriété ;* **3** *catégorie, classe, genre, manière, type.*

◆ adj. (sens 1, V. GRANDEUR : sens 2, 1868, Littré [*café nature,* 1920, Sainéan, *le Langage parisien*] ; sens 3, 1808, *Revue de philologie française,* XX, 75 ; sens 4, av. 1850, Balzac). **1.** *Grandeur nature,* V. GRANDEUR (A, II, 1). || **2.** Au naturel, sans addition, ni mélange d'aucune sorte : *Manger un yaourt nature, du bœuf nature.* || *Café nature,* café servi sans adjonction de lait ou de crème, ni d'alcool. || *Champagne nature,* V. CHAMPAGNE. || **3.** Conforme à la nature : *Une pique est plus noble et plus nature qu'un fusil* (Valéry). || **4.** *Fam.* En parlant des personnes, franc, spontané, qui parle sans détour, sans réserve : *Tu aurais rempli toutes les conditions voulues pour être un homme politique, tu aurais été presque nature* (Balzac). *Ils sont nature, ces braves gens !*

◆ adv. (1919, Dorgelès). *Arg.* Naturellement : *Ton père ne vendra jamais ? Nature* (Vercel).

● REM. Employé comme adjectif, *nature* ne se met jamais au pluriel.

naturée [natyre] adj. f. (de la loc. du lat. scolast. du XII^e s. *natura naturata,* nature naturée, du lat. class. *natura* [v. l'art. précéd.] et de l'adj. fém. du lat. médiév. *nuturata, naturée* [du lat. class. *natura*] ; 1253, Robert Grosseteste). *Nature naturée,* se dit, en philosophie, de la nature considérée à l'état passif, du point de vue de ses modes effectifs (par opposition à *nature naturante*).

naturel, elle [natyrɛl] adj. (lat. *naturalis,* de naissance, inné, conforme aux lois de la nature, qui concerne la nature. de *natura* [V. NATURE] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *natural* [*naturel,* v. 1130, *Eneas*], au sens I [*mort naturelle,* 1256, Ald. de Sienne — écrit *...naturel ; causes naturelles,* 1835, Acad. ; en termes de théologie, 1569, Montaigne] ; sens 2. 1549, R. Estienne [*sciences naturelles,* av. 1778, Voltaire] ; sens 3, V. ENFANT [*père naturel,* v. 1505, *Coutumier géné- ral,* III, 905] ; sens 4, milieu du XIII^e s. ; sens 5, XII^e s., *Dolopathos ;* sens 6, 1538. R. Estienne [*les sujets naturels d'un roi.* 1738, Ch. Rollin — *les naturels citoyens..,* même sens, 1559, Amyot ; *juges naturels,* 1688, Miege ; *il est naturel* de, 1674, Corneille] ; sens 7, 1677, Miege [*ordre naturel des mots..,* 1868. Littré ; en termes de marine, 1838, Acad. ; *suite naturelle des nombres,* 1903, Larousse ; *logarithme naturel,* 1765, *Encyclopédie,* IX, 631] ; sens 8, fin du XII^e s., *Huon de Bordeaux* [*prairie naturelle,* 1793, *Cours complet d'agriculture*] ; sens 9, 1690, Furetière ; sens 10, v. 1640, d'après Richelet, 1680 ; sens 11, XIV^e s., *Romania,* XI, 572 [aussi pour du vin] ; sens 12, 1754, *Encyclopédie,* art. *dièse* [*gamme naturelle,* 1959, Robert ; *son naturel d'un instrument à vent, cor naturel, trompette naturelle,* 1963, Larousse] ; sens 13, 1868, Littré). **1.** Qui est le fait de la nature, qui se produit selon l'ordre de la nature : *Le retour de l'art et de l'homme du XIX^e siècle à la nature naturelle* (Goncourt). *Il n'est que trop certain que la vie communautaire, les grands ensembles urbains* [...] *éveillent et entretiennent en nous la nostalgie d'abord, puis le besoin des choses naturelles, le jour, la nuit, les saisons, les arbres* (Genevoix). *La loi naturelle. Phénomènes naturels.* || *Mort naturelle,* mort qui est le fait de l'âge ou de la maladie. || *Causes naturelles,* causes dans lesquelles l'intervention divine n'a point de part, ni le mystère. || En théologie, qui appartient à la nature, par opposition à ce qui appartient à la grâce. || **2.** Qui concerne la nature. || *Histoire naturelle,* V. HISTOIRE. || *Sciences naturelles,* sciences qui traitent de la nature et de ses productions. || **3.** *Enfant naturel,* V. ENFANT. || *Père naturel,* père par le sang (par opposition à *beau-père*). || **4.** Qui tient à la nature particulière de l'espèce ou de l'individu : *Élever les hommes au-dessus de leur infirmité naturelle* (Bossuet). *J'avais agit comme je le fais toujours, autant par disposition naturelle que par principes, sans nullement chercher à calculer la dépense où mon élan risquait de m'entraîner* (Gide). *Il est naturel à l'oiseau de voler.* || *Les besoins naturels,* V. BESOIN. || *Parties naturelles,* V. PARTIE. || **5.** Qui est inné (par opposition à ce qui est acquis) : *Passez en revue, analysez tout ce qui est naturel, toutes les actions et les désirs du pur homme naturel, vous ne trouverez rien que d'affreux* (Baudelaire). *Fontanet, plus rusé qu'Ulysse, prenait partout la première place avec une grâce naturelle* (France). *Il s'efforce d'être*

simple, ce qui, pour lui, est on ne peut moins naturel (Gide). || **6.** *Fig.* Qui est conforme à la raison ou à l'usage : *Nous avions trouvé si naturel d'inviter des copains, à cause peut-être de cette invisible fête en nous* (Saint-Exupéry). *Une conduite toute naturelle.* || *Droit naturel,* V. DROIT. || *Religion naturelle,* V. RELIGION. || *Les sujets naturels d'un roi,* les gens qui sont nés dans ses États. || *Juges naturels,* ceux que la loi assigne aux accusés suivant leur qualité et l'espèce de la cause. || *Il est naturel de,* il est normal de : *Ça n'est pas naturel de mourir. Et depuis que j'allais mourir, plus rien ne me semblait naturel* (Sartre). || **7.** Qui s'offre de soi-même à l'esprit. || *Sens naturel d'un mot,* sens étymologique. || *Ordre naturel des mots, de la phrase,* construction prétendument logique de la phrase. || *Ordre naturel,* en termes de marine, ligne dans laquelle les bâtiments ou les divisions sont rangés dans leur ordre naturel de numérotage. || *Suite naturelle des nombres,* suite de nombres entiers dont chacun est obtenu en ajoutant une unité au nombre précédent. || *Logarithme naturel,* V. LOGARITHME. || **8.** Qui existe en dehors de l'intervention de l'homme : *Un port naturel. Des eaux minérales naturelles.* || *Prairie naturelle,* prairie qui ne résulte pas d'un ensemencement (par opposition à *prairie artificielle*). || *Frontières naturelles,* V. FRONTIÈRE. || *Gaz naturel,* V. GAZ. || **9.** Qui n'est pas factice : *Des cheveux naturels.* || **10.** Qui est exempt d'affectation ou de contrainte : *Rien n'empêche tant d'être naturel que l'envie de le paraître* (La Rochefoucauld). *Il s'est retourné d'un mouvement naturel* (E. Rostand). *Nous faisions de notre mieux pour demeurer naturels et causer entre nous comme à l'ordinaire* (Duhamel). *Avoir une attitude naturelle. Style naturel.* || **11.** Se dit d'un produit qui n'est aucunement altéré. || *Vin naturel, pain naturel,* vin, pain sans adjonction de produits chimiques : *Il me mena tout aussitôt à la Pomme d'or [...] où le vin est naturel et les saucisses excellentes* (France). || **12.** *Son naturel, note naturelle,* son, note de musique qu'aucune altération n'affecte. || *Gamme naturelle,* gamme fondée sur les lois acoustiques, sans modification par dièse ni bémol. || *Son naturel d'un instrument à vent,* son dans la production duquel n'intervient aucune modification du tube. || *Cor naturel, trompette naturelle,* instruments non pourvus de pistons. || **13.** *Couleurs naturelles,* couleurs primitives d'un objet, ou qui s'en rapprochent le plus possible.

● SYN. : **4** *caractéristique, constitutif, essentiel, inhérent, intrinsèque, propre ;* **5** *ancestral, héréditaire, inné, natif ;* **6** *logique, normal, ordinaire ;* **10** *irréfléchi, primesautier, simple, spontané, vrai ;* **11** *brut, crut pur.* — CONTR. : **4** *anormal, exceptionnel, extraordinaire, monstrueux ;* **5** *acquis, appris, volontaire, voulu ;* **6** *bizarre, déraisonnable, étrange, extravagant, illogique, inhabituel, singulier ;* **9** *factice, faux, postiche ;* **10** *affecté, alambiqué, apprêté, compassé, gourmé, guindé, maniéré, précieux, recherché, sophistiqué ;* **11** *altéré, dénaturé, falsifié, frelaté.*

◆ **naturel** n. m. (sens I, 1, XVe s., Basselin ; sens I, 2, 1668, Molière ; sens I, 3, v. 1640, d'après Richelet, 1680 ; sens I, 4, 1671, Mme de Sévigné ; sens I, 5, 1638, Rotrou ; sens I, 6, 1559, Amyot [en termes d'héraldique, 1581, Bara, 106 ; pour des aliments, 1829, Boiste] ; sens I, 7, 1671, Mme de Sévigné ; sens II, 1587, F. de La Noue [fam, et péjor., av. 1850, Balzac]).

I. 1. Caractère propre d'une chose ou d'une personne : *Voilà bien le monde en son naturel* (Sévigné). *Chassez le naturel, il revient au galop* (Destouches). *Son ton énigmatique et sentencieux m'irritait, car je suis de naturel trop franc pour m'accommoder aisément du mystère* (Gide). *J'ai un assez bon naturel, mais ce n'est pas une vie que de remuer des morts toute la journée* (Duhamel). *Un naturel grossier. Il est soupçonneux de son naturel.* || **2.** *Par extens.* Personne qui fait montre de ce caractère : *C'est un naturel jaloux.* || **3.** *Class.* Facilité naturelle : *Marot et Rabelais sont inexcusables d'avoir semé l'ordure dans leurs écrits : tous deux avaient assez de génie et de naturel pour pouvoir s'en passer* (La Bruyère). || **4.** *Class.* État de choses normal, par opposition à tout ce qui peut l'altérer : *Ma jambe redevient entièrement dans son naturel* [à la suite d'une maladie] (Sévigné). || **5.** *Vx.* Sentiments qui naissent normalement des liens du sang : *Des enfants ingrats et sans naturel* (Bourdaloue). || **6.** *Au naturel,* conformément à la réalité : *Au naturel nous ne valons guère mieux que des singes. Telle est à peu près la conclusion du livre de Wylie* (Green). *Peindre au naturel ;* en termes d'héraldique, se dit des figures représentées sur l'écu avec leurs couleurs naturelles : *Un lion au naturel ;* se dit d'aliments préparés ou servis sans assaisonnement, de fruits conservés sans adjonction d'un sirop : *Bœuf, thon, colin au naturel. Poires au naturel.* || **7.** *Fig.* Absence d'affectation dans les sentiments, les manières ou le style : *Claperon, inquiet, jouait son rôle au naturel* (Balzac). *La grande erreur des acteurs, aujourd'hui, jouant Racine, est de chercher à faire triompher le naturel, là où devrait triompher l'art* (Gide). *Or, le naturel — sans doute parce que, sous l'art de l'homme, il laisse sentir la nature — était la qualité que ma grand-mère préférait à toutes* (Proust). *Un écrivain ne doit pas avoir de dictionnaire. Toute recherche d'un mot [...] est une atteinte au naturel* (Léautaud).

II. Habitant d'un pays (surtout au plur.) : *Les naturels de la Nouvelle-Guinée.* || *Fam.* Originaire d'une localité (souvent péjor.) : *Nous avions invité quelques naturels du pays, pour la plupart de pauvres gens* (Duhamel).

● SYN. : **I, 1** *nature, tempérament ;* **2** *caractère ;* **7** *ingénuité, naïveté, rondeur* (fam.), *simplicité, spontanéité.* || **II** *aborigène, autochtone, indigène, natif.* — CONTR. : **I, 7** *affectation, affèterie, apprêt, artifice, cabotinage, chiqué* (fam.), *comédie* (fam.), *manières, minauderie, recherche, simagrées.*

◆ **naturels** adj. et n. m. pl. (1969, Bar-but). *Entiers naturels,* ou simplem. *naturels,* en mathématiques, nom donné aux nombres positifs, de zéro à l'infini, parce qu'ils se suivent naturellement, unité par unité.

naturellement [natyrɛlmɑ̃] adv. (de *naturel* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *naturalment* ou *naturelment* [*naturellement,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Bonivard ; sens 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 4, 1681, Mme de Sévigné [comme réponse, avec une valeur exclamative, 1874, Larousse] ; sens 5, fin du XVe s., Commynes [« sans déguisement », 11 oct. 1693, Mme de Maintenon ; *naturellement parlant,* 1798, Acad.]). **1.** Par l'effet de la nature ou du caractère propre à un être ou à une chose : *Elle était blanche, délicate, mince et fort jolie ; elle laissait pendre, comme un enfant, de beaux cheveux blonds naturellement bouclés.* (Chateaubriand). *La voix est donnée naturellement au Dabiou pour faire connaître son plaisir* (Duhamel). *Le lièvre est naturellement timide. Un sol naturellement fertile.* || **2.** *Vx.* Par l'effet direct de la naissance : *Une de ses femmes, naturellement turque* (saint Vincent de Paul). *Naturellement riche* (Sévigné). || **3.** Par le jeu des lois naturelles, sans qu'il y ait à envisager une intervention du surnaturel : *Ce phénomène s'explique naturellement.* || **4.** Bien entendu, évidemment, comme il est normal : *Je me trouvai donc tout naturellement seul avec Amélie à l'heure du thé, que nous prenons toujours dans la salle commune* (Gide). *Naturellement, quand il y a quelque bêtise prudhommesque à dire, on peut être sûr que vous ne la ratez pas* (Proust). *On l'a attaqué ; naturellement, il s'est défendu.* || S'emploie comme réponse, avec une valeur exclamative, pour exprimer qu'on n'est pas surpris, qu'on s'attendait à cela : *« Il a disparu de chez lui. — Naturellement ! »* || **5.** Sans effort ni affectation : *Venez vers moi en marchant naturellement* (Colette). *Écrire naturellement.* || Sans déguisement : *Répondez naturellement !* || *Naturellement parlant,* sans figure de style.

● SYN. : **3** *logiquement, comme cela va de soi, forcément, inévitablement ;* **5** *franchement, normalement, simplement, spontanément.*

nature mortiste [natyrmɔrtist] n. (de *nature morte* [v. NATURE] ; 1918, Larousse [a remplacé *nature mortier,* même sens,

1874, Larousse]). Peintre de nature morte. (Peu usité.)

naturisme [natyrism] n. m. (de *nature ;* 1778, Planchon, au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1959, Robert ; sens 5, 1897, d'après Larousse, 1907). **1.** *Vx.* Doctrine philosophique d'après laquelle on considère la nature comme le premier principe. || **2.** Méthode médicale consistant à faire confiance à la nature. || **3.** Tendance à suivre de près la nature pour guide en toute circonstance, notamment dans la manière de vivre, de s'alimenter, de se vêtir : *La pratique du naturisme.* || **4.** Syn. de NUDISME. || **5.** *Par extens.* Recherche de la vérité dans l'art littéraire : *Je crois le Naturisme de Bouhélier très volontaire* (Gide). *L'ennoblissement et le besoin de noble qui est chez les classiques n'est pas loin du naturisme* (Valéry).

● SYN. : **5** *naturalisme, réalisme, vérisme.*

naturiste [natyrist] adj. (de *naturisme ;* 1855, Goncourt). Qui se rapporte au naturisme : *Une revue naturiste.*

◆ n. (1845, Bescherelle). Adepte du naturisme : *Tu sais que je suis un vieux naturiste. Je n'aime pas beaucoup toutes ces pommades que les femmes d'aujourd'hui se collent sur la figure* (Sartre).

naucière ou **naucier** [noklɛr] n. m. (du lat. *nauclerus,* patron de navire, gr. *nauklêros,* celui qui possède ou dirige un navire, pilote ; 1874, Larousse [*nauclère ; naucler,* 1932, Larousse]). Rapace diurne, qu'on appelle aussi *milan-hirondelle.*

naucore [nokɔr] n. f. (du gr. *naûs,* navire, vaisseau, et *koris,* punaise ; 1800, Valmont de Bomare). Punaise d'eau, de teinte verdâtre ou jaune-brun.

naufrage [nofraʒ] n. m. (lat. *naufragium* [syncope de *navifragium*], naufrage [au pr. et au fig.], débris d'un naufrage, épaves, de *navis,* navire, et du radical de *frangere,* briser, rompre ; début du XVᵉ s., écrit *naffrage* [*nauffraige,* 1461, Godefroy ; *naufrage,* 1549, R. Estienne], au sens I [« perte d'un bateau sur un lac ou sur une rivière », 1868, Littré ; *faire naufrage,* 1668, La Fontaine — au fig., 1690, Furetière ; *droit de naufrage,* 1748, Montesquieu] ; sens 2, 1642, Corneille ; sens 3, v. 1501, Destrees [écrit *naufraige ; naufrage,* 1559, Amyot]). **1.** Perte totale ou partielle d'un bateau en mer par engloutissement ou par bris sur un écueil ou sur la côte : *Ce fantastique animal endossa la responsabilité de tous ces naufrages, dont le nombre est malheureusement considérable* (J. Verne). || *Par extens.* Perte d'un bateau sur un lac ou une rivière. || *Faire naufrage,* disparaître sous les flots (en parlant d'un bateau), ou être sur un bateau qui fait naufrage (en parlant des personnes qui sont à bord, qu'elles périssent ou non) : *Ils firent naufrage et n'échappèrent à la mort* [...] *qu'en sautant sur le dos d'une baleine* (France) ; au *fig.,* être détruit, anéanti : *Les cœurs les plus robustes ont mille chances pour une de faire naufrage* (Fromentin). || *Droit de naufrage,* droit perçu par les sauveteurs sur la valeur des objets récupérés à la suite d'un naufrage. || **2.** Fig. *Faire naufrage au port,* échouer au moment où le succès était en vue. || **3.** *Fig.* Ruine complète, matérielle ou morale : *Je ne sais ce que deviendra mon naufrage particulier au milieu de tant d'autres* (Mérimée). *La ruine de ma santé consommait le naufrage de mes ambitions universitaires* (Mauriac). *Le naufrage d'une fortune, d'une entreprise.*

● SYN. : **3** *débâcle, déconfiture* (fam.), *déroute, écroulement, perdition, perte.*

naufragé, e [nofraʒe] adj. (de *naufrage ;* 1681, d'après Savary des Bruslons, 1741 [au fig., 1874, Larousse]). Qui a subi un naufrage : *Naufragé sur les côtes de l'Espagne, des voleurs l'attaquèrent et le dépouillèrent dans les Galices* (Chateaubriand). *Un bateau naufragé.* || *Fig.* Qui se trouve dans le plus grand désarroi.

◆ n. (1803, Boiste [*naufraigié* — XIIIᵉ s., *Apollonius* — était un mot formé directement sur le lat. *naufragium.* V. NAUFRAGE]). Personne qui a fait naufrage : *Secourir des naufragés. Les naufragés de la « Méduse ».*

naufrager [nofraʒe] v. intr. (de *naufrage ;* 1530, Palsgrave, au sens de « être en danger sur mer » ; sens 1, 1608, BEC, LXVI, 418 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). [Conj. **1 b.**] **1.** Faire naufrage (rare) : *Il eut la certitude que c'était là l'écueil marqué où il naufrageait* (Zola). || **2.** *Fig.* Descendre au fond de l'eau : *Toute la pauvre rose est éparse sur l'onde ; | Ses cent feuilles, que noie et roule l'eau profonde, | Tournoyant, naufrageant, s'en vont de tous côtés | Sur mille petits flots par la brise irrités* (Hugo).

● REM. Ce vieux mot, après un certain temps d'éclipse, a été remis en honneur au XIXᵉ s.

naufrageur, euse [nofraʒœr, -øz] n. (de *naufrager ;* 1874, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1886, Bloy). **1.** *Vx.* Personne qui, de la côte, provoquait le naufrage des bateaux en les induisant en erreur par de faux signaux, afin de s'emparer de leur cargaison : *Une enseigne menteuse comme un feu de naufrageur* (Romains). || **2.** *Fig.* Personne qui provoque la ruine de quelque chose : *Les naufrageurs de la République.*

naumachie [nomaʃi] n. f. (lat. *naumachia,* représentation d'un combat naval, bassin sur lequel on donne cette représentation, gr. *naumakhia,* combat naval, dér. de *naumakhos,* propre aux combats sur merl de *naûs,* navire, et de *makhesthai,* combattre ; 1520, Michel de Tours, au sens I ; sens 2, 1704, Trévoux). **1.** Chez les Romains, spectacle de combat naval, donné dans un emplacement aménagé à cet effet. || **2.** Excavation aménagée, souvent dans l'arène d'un amphithéâtre, pouvant recevoir de l'eau et permettre ainsi l'organisation d'un tel spectacle : *L'on nous fit voir aussi les restes de l'amphithéâtre romain et de la naumachie* (Gautier).

naupathie [nopati] n. f. (du gr. *naûs,* navire, et *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1878, Larousse). Syn. de MAL DE MER.

naupathique [nopatik] adj. et n. (de *naupathie ;* 2 août 1965, *l'Express*). Qui est atteint de naupathie.

nause [noz] n. f. (gascon *nauze,* même sens, du gaulois **nauda,* terrain marécageux ; 1796, *Feuille du cultivateur,* VI, 212). Fossé large et profond servant à l'écoulement des eaux.

nauséabond, e [nozeabɔ̃, -ɔ̃d] adj. (lat. *nauseabundus,* qui éprouve le mal de mer, qui a des nausées, de *nauseare,* avoir le mal de merl avoir des nausées, être dégoûté, dér. de *nausea* [v. NAUSÉE) ; 1761. Valmont de Bomare [I, 421, au sens I ; sens 2, 1773, d'après Landais, 1834 [« qui rebute » ; « qui excite le dégoût », 1830, Stendhal]). **1.** Qui exhalé une mauvaise odeur, pouvant provoquer la nausée, ou simplement incommoder : *Comme il allait vers la station du métro, sans trop se presser, il aperçut un égout ouvert.* [...] *Patrice, un moment, regarda vers le fond où se perdait une échelle de fer et d'où montait une vapeur fade et nauséabonde* (Duhamel). *Un marécage nauséabond.* || **2.** *Fig.* Qui excite le dégoût et rebute, en parlant d'une œuvre littéraire ou d'un récit : *Mon œuvre appartient à mes juges et* [...] *ils peuvent la trouver nauséabonde sans que j'aie le droit de réclamer* (Zola). *Des détails nauséabonds.*

● SYN. : **1** *écœurant, fétide, infect, malodorant, méphitique, puant ;* **2** *dégoûtant. immonde, rebutant, repoussant, répugnant, sordide*

nausée [noze] n f. (lat. *nausea* ou *nausia,* mal de mer, envie de vomir, dégoût, gr. *nausia,* var. de *nautia,* mal de mer, envie de vomir, de *nautês,* marin. matelot ; 1495, Godefroy [III, 725], au sens général de « envie de vomir » ; sens 1, 1573, G. Paradin ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1752, Trévoux). **1.** *Vx.* Envie de vomir provoquée par le mal de merl || **2.** État pathologique précédant le vomissement : *Ce n'est pas seulement la nausée, c'est l'impossibilité presque complète d'avaler quoi que ce soit de solide, les glandes se refusant à saliver* (Gide). *Avoir la nausée, des nausées.* || **3.** *Fig.* Extrême répulsion éprouvée à l'égard du comportement moral d'un individu, ou à l'égard d'une œuvre littéraire. artistique : *Quant à modifier autrement cette pièce, à la retaper, j'aurais la nausée de le faire* (Montherlant). *Certaines lectures donnent la nausée.*

● SYN. : **2** *haut-le-cœur* (fam.), *mal de cœur* (fam.) ; **3** *dégoût, écœurement, horreur.*

nauséeux, euse [nozeø, -øz] adj. (lat. *nauseosus,* qui cause des nausées, nauséabond, de *nausea* [v. NAUSÉE] ; avril 1793, *Bulletin des sciences* [p. 44], au sens 1 [*dose nauséeuse,* 1932, Larousse] ; sens 2, 1824, Raymond). **1.** Qui est de nature à incommoder, à provoquer la nausée, en parlant de certains produits ou remèdes. || *Dose nauséeuse,* dose suffisante pour produire la nausée sans provoquer le vomissement. || **2.** *Fig.* Qui provoque le dégoût : *Le ton de ce mercanti avait quelque chose de nauséeux* (Bloy). *Alors c'était cela, l'ennui ? C'était ce vide nauséeux, ce mécontentement perpétuel des autres et de moi-même* (Duhamel).

• SYN. : **1** *écœurant ;* **2** *dégoûtant, immonde, nauséabond, répugnant, sordide.*

nautes [not] n. m. pl. (lat. *nautae,* plur. de *nauta* [contraction de *navita*], matelot. nautonnier, dér. de *navis,* navire ; 1820, *Mémoires et dissertations sur les antiquités,* II, 381). Bateliers qui assuraient les transports fluviaux dans la Gaule romaine.

nautier [notje] n. m. (de *noue,* entrailles ; 1772, Duhamel du Monceau). Couteau avec lequel les pêcheurs de morue ôtent les noues, ou entrailles, du poisson.

nautile [notil] n. m. (lat. *nautilus,* nautile [mollusque]. gr. *nautilos,* marin, matelot, nautile [mollusque], de *nautês,* marin, matelot ; 1562, Du Pinet, au sens 1 ; sens 2, 1847. Bescherelle [d'abord *nautile sous-marin,* 1811, Brunot] ; sens 3, 1664, Havard [écrit *notille ; nautile,* 1887, Havard] ; sens 4, 1932, Larousse). **1.** Mollusque céphalopode dont la forme ressemble à celle d'une gondole, à coquille spiralée et cloisonnée intérieurement, et d'un type extrêmement ancien. || **2.** *Vx.* Ceinture gonflée d'air et maintenue intérieurement par des cerceaux, qui aide à se soutenir sur l'eau. || **3.** Vase fait d'une conque marine montée en métal précieux. || **4.** Lampe en forme de conque marine : *À la lueur du nautile en cristal pendu au plafond* (Maindron).

nautique [notik] adj. (lat. *nauticus,* de matelot, naval, gr. *nautikos,* mêmes sens, de *nautês,* marin, matelot ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens de « des marins » ; sens 1. 1556, R. Le Blanc ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** Qui concerne la navigation : *La géographie nautique.* || **2.** Qui concerne les sports de l'eau : *À onze heures et demie, un coup de canon annonce que la fête nautique commence* (France). *Une compétition nautique. Le Salon nautique.* || *Ski nautique,* v. SKI.

nautisme [notism] n. m. (de *nautique ;* 1963, Larousse). Ensemble des activités sportives pratiquées sur l'eau, notamment la navigation de plaisance.

nautonier, ère [notɔnje, -ɛr] n. (de l'anc. franç. *noton,* matelot, pilote [XII[e] s., *Partenopeus de Blois*], lat. pop. **nautonem,* accus. de **nauto,* réfection du lat. class. *nauta,* matelot, nautonier [v. NAUTES] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *notuner ;* v. 1155, Wace, écrit *notonier ; nautonier* [sous l'influence graphique du lat. *nauta*], XV[e] s., Mantellier [au fig., début du XX[e] s. ; *le nautonier des Enfers,* 1874, Larousse]). *Vx* et *littér.* Personne qui conduit une barque, un navire : *Une nautonière de dix-huit ans, qui me prit à son bord* (Chateaubriand) ; et au fig. : *Toutefois, rien n'est perdu ; il est encore temps, pour l'habile nautonier, de rejeter la nef en pleine eau* (Duhamel). || *Le nautonier des Enfers,* Charon.

• SYN. : *nocher, pilote.*

nautophone [notofɔn] n. m. (de *nauto-* [élément tiré de *nautique*] et de *-phone* [gr. *phônê,* son, voix], sur le modèle de *téléphone, microphone,* etc. ; 1963, Larousse). Appareil sonore utilisé par les stations côtières et les bateaux-feux par temps de brume.

navaja [navaxa] n. f. (mot esp. de même sens, du lat. *novacula,* rasoir, couteau, poignard, dér. de *novare,* renouveler, refaire, de *novus,* nouveau ; 1843, Th. Gautier). Long couteau à lame effilée et légèrement courbe, en usage en Espagne, au Portugal et en Amérique latine : *Le vaillant Espagnol traçait des croix avec sa navaja* (Gautier). *Mais, cette fois, ce sont des armes de goujats, | Lassos plombés, couteaux catalans, navajas, | Qui frappent le héros, sur qui cette famille | De monstres se reploie et se tord et fourmille* (Hugo).

naval, e, als [naval] adj. (lat. *navalis,* de navire, de *navis,* navire ; début du XIV[e] s., *Antidotaire Nicolas,* au sens 1 ; sens 2, 1356, Bersuire [*l'École navale,* 1868, Littré — *Navale,* n. f., 1959, Robert]). **1.** Qui concerne les bateaux : *Rappelle-toi qu'il* [Virgile] *était expert en construction navale* (France). *Un chantier de constructions navales.* || **2.** Qui concerne la marine de guerre : *Brest est une grande base navale. Des combats navals.* || *L'École navale,* ou, par abrév., *Navale,* n. f., école où sont formés les officiers de la marine nationale.

• SYN. : **1** *maritime, nautique.*

• REM. Le pluriel masculin est peu employé. M[me] de Sévigné a écrit, en 1689 : *Des combats navaux.*

navalisation [navalizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *naval ;* 1963, Larousse). Adaptation d'une arme, d'un dispositif au milieu marin ou au service à la mer : *La navalisation des engins guidés.*

navarchie [navarʃi] n. f. (lat. *navarchia* ou *nauarchia,* navarchie, gr. *nauarkhia,* même sens, de *nauarkhos* [v. NAVARQUE] ; 1868, Littré). Dans l'Antiquité grecque, commandement d'un vaisseau ou d'une flotte ; dignité de navarque.

navarin [navarɛ̃] n. m. (de *navet,* par confusion volontaire et plaisante avec le n. de la ville grecque de *Navarin,* auprès de laquelle une bataille célèbre avait eu lieu en 1827 ; 1847, Esnault, au sens de « navet » ; sens actuel, 1866, Delvau). Ragoût de mouton préparé avec des navets et parfois des pommes de terre, ou avec une jardinière de légumes : *Marilhat fit le menu avec la patronne. « Alors, un peu de votre pâté de lapin avant le navarin »* (Romains).

navarque [navark] n. m. (lat. *navarchus* ou *nauarchus,* navarque, gr. *nauarkhos,* même sens, de *naûs,* vaisseau, et de *arkhein,* commander ; 1619, S. Hardy). Dans l'Antiquité grecque, commandant d'une flotte ou d'un bateau.

navarrais, e [navarɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Navarre,* n. géogr. ; 1636, Corneille, comme n. ; comme adj., 1874, Larousse). Relatif à la Navarre ; habitant ou originaire de ce pays : *Paraissez, Navarrais, Maures et Castillans.* (Corneille).

◆ **navarrais** n. m. (1963, Larousse). Dialecte parlé en Navarre.

navarrin, e [navarɛ̃, -in] adj. et n. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1868, Littré). *Race navarrine,* race de chevaux originaire de la Navarre.

1. nave [nav] n. f. (ital. *nave,* navire [fat. *navis,* même sens], empr. à l'époque des croisades ; v. 1216, Robert de Clari [mot rare depuis le début du XVII[e] s., Desportes]). *Vx* et *littér.* Vaisseau.

2. nave [nav] n. m. et adj. (apocope de *navet,* au sens arg. de « benêt » [1872, Esnault) ; 1892, Esnault). *Pop.* Nigaud, niais. (On dit aussi FLEUR DE NAVE.)

navée [nave] n. f. (de *nef,* navire ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* au sens de « cargaison d'un vaisseau » ; sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). En Normandie, chargement de poisson salé.

navet [navɛ] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *nef,* navet [v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], lat. *napus,* même sens ; début du XIII[e] s., *Chanson d'Antioche,* écrit naviet [*navet,* 1314, Monde-ville — *navez,* au plur., v. 1265, J. de Meung], au sens 1 [*navet du diable,* 1768, Valmont de Bomare] ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 3, 1920, Bauche [*des navets !,* v. 1860, d'après L. Rigaud, 1881] ; sens 4, 1896, Virmaître). **1.** Plante potagère à racine comestible, mais de saveur assez fade. || *Navet du diable,* nom usuel de la *bryone.* || **2.** Cette racine elle-même : *Un canard aux navets.* || **3.** Fig. et fam. *Avoir du sang de navet,* être anémique, ou manquer de dynamisme, de courage : *L'orchestre se traînait à la poursuite du chant, un de ces « bons » orchestres parisiens, à sang de navet* (Montherlant). || Pop. et vx. *Des navets !,* s'employait interjectivement pour refuser avec dérision. || **4.** *Fig.* et *fam.* Œuvre littéraire, filmique ou artistique sans valeur : *Le Bonnat*

de M[lle] *Goneret, sombre navet du maître* (L. Daudet).

navétane [navetan] n. m. (d'un mot ouolof [langue du Sénégal] ; 1963, Larousse). Au Sénégal, ouvrier agricole saisonnier venant du Mali ou de la Guinée, et utilisé pour la récolte de l'arachide.

navetier [navtje] n. m. (de *navette* 2 ; 1364, Prost, I, 34). Ouvrier qui fabrique des navettes.

navetière [navtjɛr] n. f. (de *navet ;* 1538, R. Estienne). Champ de navets.

1. navette [navɛt] n. f. (de *navet* ou de l'anc. franç. *nef,* navet [v. NAVET] ; 1323, *Dict. général,* écrit *navete* [*navette,* 1549, R. Estienne], au sens de « graine de la navette » ; sens actuel, 1600, O. de Serres). Plante voisine du colza, dont la graine peut fournir une huile alimentaire, les tourteaux étant destinés à l'alimentation du bétail : *Un champ de navette en fleur* (Hugo).

2. navette [navɛt] n. f. (de *nef,* navire, par comparaison de la forme de la navette avec celle d'un petit navire ; XIII[e] s., *Dict. général,* au sens [*navette volante,* v. 1770, Brunot ; *faire courir la navette,* 1868, Littré — *faire promener les navettes,* même sens, 1555, Ronsard ; *ouvrier de la grande navette, de la petite navette,* 8 avr. 1666, *Arrêt du Conseil d'État*] ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1868, Littré ; sens 4, début du XIII[e] s., Saint-Simon ; sens 5, 1959, Robert [aussi « train effectuant le va-et-vient... » ; « remorqueur... », 1963, Larousse] ; sens 6 et 9, 1963, Larousse ; sens 7, 1935, Acad. ; sens 8 et 10, XIV[e] s., Laborde, 403). **1.** Instrument de tisserand contenant le fil de la trame, et que l'on fait passer entre les fils de la chaîne pour obtenir une étoffe. || *Navette volante,* navette utilisée en tissage mécanique. || *Faire courir la navette,* tisser. || Vx. *Ouvrier de la grande navette,* celui qui travaillait à la fabrication des étoffes. || Vx. *Ouvrier de la petite navette,* rubanier. || **2.** Dans une machine à coudre, pièce contenant et dirigeant le fil de dessous. || **3.** Instrument sur lequel est enroulé le fil, dans la fabrication des filets de pêche. || **4.** Fig. *Faire la navette,* aller et venir sur un même trajet, en parlant des personnes ou des choses : *Albertine faisait la navette entre cette petite plage et Incarville* (Proust). *D'un pas léger, presque dansant, il faisait la navette de l'antichambre au cartonnier* (Martin du Gard). *Je n'aime pas les corbillards qui passent, et pourtant je me trouve bien souvent sur leur passage : il y a des rues où ils font la navette* (Cayrol). || **5.** *Par extens.* Véhicule effectuant alternativement un trajet entre deux localités dont il assure la liaison. || Train effectuant le va-et-vient sur une ligne où il est le seul en service. || Remorqueur ou petit bâtiment assurant le transport en commun des ouvriers entre les diverses parties d'un port de guerre, ou entre l'arsenal et les navires mouillés en rade. || **6.** Adjectiv. *Bombardement navette,* procédé consistant à faire exécuter à un même bombardier deux missions de bombardement, l'une à l'aller, l'autre au retour. || **7.** Aller et retour d'un texte de loi entre deux assemblées, institué officiellement en France par la Constitution de 1958, entre l'Assemblée nationale et le Sénat, et permettant en principe un accord général. || **8.** Petit récipient liturgique où l'on met l'encens destiné à être brûlé pendant les cérémonies. || **9.** En menuiserie, guillaume dont les faces du fût sont courbes (comme une navette). || **10.** Nom donné, jusqu'au XVII[e] s., à de petites pièces d'orfèvrerie destinées à l'usage profane. (V. NEF.)

• SYN. : **4** *aller et retour, va-et-vient.*

navicelle [navisɛl] n. f. (ital. *navicella,* petit bateau, vase, bas lat. *navicella,* var. du lat. class. *navicula,* petit bateau, dimin. de *navis,* navire ; 1688, Bulletin de la Société de l'histoire de *Paris* [XXI, 144], au sens de « vase qui a la forme d'un petit bateau » ; sens actuel, 1932, Larousse). Bateau italien, gréé d'un mât portant une brigantine à rideau, et d'un mâtereau pour établir la voile quadrangulaire appelée « trabac » : *Ils débarquèrent de Pise par le canal et la navicelle* (Arnoux).

navicert [navisɛrt] n. m. invar. (mot angl. de même sens, contraction de *navi*[*gation*], navigation [empr. du franç. navigation], et de *cert*[*ificate*], certificat [empr. du franç. *certificat*], proprem. « certificat de navigation » ; v. 1940, d'après le *FEW,* XVIII, 87 *a*). Permis de navigation délivré en temps de guerre par les belligérants à un bâtiment de commerce se rendant dans un port neutre.

1. naviculaire [navikylɛr] adj. (dér. savant du lat. *navicula* [v. NAVICULE] ; 1363, Chauliac [*fosse naviculaire,* 1704, Trévoux ; *fossette naviculaire,* 1963, Larousse]). Qui a la forme d'une nacelle : *Os naviculaire.* || *Fosse naviculaire,* dilatation de l'urètre masculin à l'intérieur du gland. || *Fossette naviculaire,* dépression médiane que présente la face exocrânienne de l'occipital ; dépression située à la partie postérieure de la vulve.

2. naviculaire [navikylɛr] n. m. (du bas lat. *navicularis,* relatif au métier d'armateur ou au commerce maritime, dér. du lat. class. *navicula* [v. l'art. suiv.] ; 1874, Larousse). Dans l'Antiquité, propriétaire d'un navire, armateur.

navicule [navikyl] n. f. (lat. *navicula.* petit bateau, dimin. de *navis,* navire ; fin du XV[e] s., au sens de « petite barque » ; sens actuel, 1827, *Dict. classique d'histoire naturelle*). Diatomée verte qui se développe parmi les huîtres et leur donne leur coloration.

• REM. On rencontre également le mot savant NAVICULA. n. m. (1963, Larousse).

navigabilité [navigabilite] n. f. (dér. savant de *navigable ;* 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 4 sept. 1863, *le Moniteur universel ;* sens 3, 1949, Larousse). **1.** Qualité d'un cours d'eau, d'un bras de mer où la navigation est possible : *On améliore par des travaux la navigabilité d'une rivière.* || **2.** État d'un navire qui est propre à naviguer. || **3.** *Certificat de navigabilité,* certificat délivré par une société de classification à un navire ou à un avion et constatant qu'il est en parfait état de tenir la mer ou de voler.

navigable [navigabl] adj. (de *naviguer,* d'après le lat. *navigabilis,* où on peut naviguer, dér. de *navigare* [v. NAVIGUER] ; 1448, *FEW* [VII, 64 *b*], au sens 1 [*les voies navigables d'un pays,* début du XX[e] s.] ; sens 2. 1584, G. Bouchet). **1.** Se dit d'un cours d'eau où un bateau peut flotter et manœuvrer. || *Les voies navigables d'un pays,* l'ensemble des cours d'eau où la navigation commerciale est possible. || **2.** Se dit d'un bateau qui peut naviguer.

navigant, e [navigɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *naviguer :* av. 1525, J. Lemaire de Belges, comme n. m., au sens de « navigateur, marin » ; comme adj., au sens actuel, 1812, Mozin [*personnel navigant,* 1949, Larousse). Qui navigue à bord d'un bateau ou d'un avion : *Le radio navigant passait la nouvelle à tous les postes de la ligne* (Saint-Exupéry). || *Personnel navigant,* personnel faisant partie des équipages (par opposition aux services qui demeurent à terre).

• CONTR. : *rampant* (fam.).

• REM. Ne pas confondre cet emploi comme adj. avec le participe présent proprement dit du verbe *naviguer,* lequel s'écrit *naviguant.*

navigateur [navigatœr] n. m. (dér. savant de *naviguer,* d'après le lat. *navigator,* navigateur, de *navigatum,* supin de *navigare* [v. NAVIGUER] ; début du XVI[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1557, Vaganay ; sens 3, av. 1834, Béranger ; sens 4, 1718, Acad. [pour un navire ; pour un avion, 1932, Larousse] ; sens 5, 1963, Larousse). **1.** *Vx* ou *poét.* Celui qui navigue : *Que le navigateur trouve enfin le repos* (Heredia). || **2.** Celui qui possède l'art de conduire les bateaux et qui accomplit des voyages au long cours : *Vous n'avez pas cessé d'être, vous Portugais, des navigateurs intrépides* (Hugo). *Magellan fut un hardi navigateur.* || **3.** *Vx.* Celui qui voyage en ballon. || **4.** Membre de l'équipage d'un navire ou d'un avion, chargé d'observer les appareils indicateurs et de déterminer la direction à suivre : *Le navigateur mit son serre-tête et brancha le téléphone de bord, mais le pilote lui adressa de nouveaux signes* (J. Roy). || **5.** Appareil permettant de déterminer automatiquement le point d'un navire ou d'un avion, et son écart par rapport à la route prévue.

• SYN. : **2** *marin, nautonier* (vx), *nocher* (vx), *pilote.*

◆ adj. (sens 1, 1770, Galiani ; sens 2. milieu du XVII^e s., Buffon). **1.** Qui pratique la navigation : *Un peuple navigateur.* || **2.** Se dit de certains oiseaux qui se posent sur l'eau.

navigation [navigasjɔ̃] n. f. (lat. *navigatio,* voyage sur mer, par eau, de *navigatum,* supin de *navigare* [v. NAVIGUER] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *navigacion* [*navigation,* 1538, R. Estienne], au sens 3 [*le journal de navigation,* 1672, d'après Larousse, 1874] ; sens 1-2, 1538, R. Estienne ; sens 4 [« voyage par aérostat »], 1845, Bescherelle ; sens 5, 1959, Robert). **1.** Action de naviguer, de voyager sur l'eau : *Mais après huit jours de navigation, ce navire fut assailli par une tempête* (France). *La navigation maritime, sous-marine, côtière, fluviale.* || **2.** Art de naviguer : *Une école de navigation. Un traité sur la navigation.* || **3.** Voyage sur mer : *Une navigation longue et difficile.* || *Le journal de navigation,* registre où le commandant de bord relate les incidents d'une traversée. || **4.** Par extens. *Navigation aérienne,* action, art de voyager en aérostat, en avion : *La météorologie fournit des renseignements spéciaux pour la navigation aérienne.* || **5.** *Navigation spatiale, interplanétaire,* déplacement dans l'espace accompli par les fusées et les satellites artificiels propulsés et dirigés de la Terre : *Le gros point noir pour la navigation interplanétaire, c'est l'immense quantité de combustible à emporter* (A. Ducrocq).

naviguer [navige] v. intr. (lat. *navigare,* voyager sur merl par eau, de *navis,* navire ; fin du XIV^e s., E. Deschamps, au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1931, Saint-Exupéry ; sens 5, 1679, Bossuet ; sens 6, 1874, Larousse ; sens 7, milieu du XX^e s., sens 8, début du XX^e s. ; sens 9, v. 1550, Bonivard [*naviguer à travers les écueils, savoir naviguer,* 1959, Robert]). **1.** Voyager sur mer ou sur les rivières, en parlant d'un bateau et de ses occupants : *Lapeyrouse, Cook ou le capitaine Parry ont-ils jamais eu autant d'ardeur à naviguer vers les pôles que les lycéens vers les parages défendus de l'océan des plaisirs ?* (Balzac). *Laurent a détaché du rivage le canot acheté par Joseph* [...]. *Laurent navigue, avec Laure, sur une Oise couleur de fiel où rampe l'ombre d'un nuage (Duhamel)* ; et par anal. : *Nous nous sommes assis sur un banc de bois, près d'un petit lac où naviguaient des cygnes* (Gide). || *Naviguer de conserve,* v. CONSERVE. || **2.** Se comporter à la mer, en parlant d'un bateau : *Un navire qui navigue bien.* || **3.** Diriger le bateau ou l'aéronef, en parlant des marins, du pilote ou du mode de navigation : *Pour quitter sans dommage la baie de la Désolation, il fallait naviguer entre les bouées du chenal, aller d'une bouée à l'autre* (Peisson). *C'est très joli de naviguer à la boussole, en Espagne, au-dessus des mers de nuages* (Saint-Exupéry). *Naviguer au jugé, à l'estime.* || **4.** *Par extens.* Voyager dans les airs, en parlant d'un dirigeable, d'un avion, d'une fusée : *Naviguer dans la stratosphère, dans l'espace.* || **5.** *Absol.* Pratiquer la navigation : *Ils naviguaient à leur plaisir et quand la fantaisie leur en prenait* (Renan). *Mes deux frères naviguent à la grande pêche* (Loti). *Petit-Radet naviguait sous le pavillon noir des gentilshommes de fortune* (Mac Orlan). || **6.** *Par extens.* Conduire un véhicule : *Naviguer à travers Paris.* || **7.** *Par extens.* et *fam.* Se déplacer légèrement à droite et à gauche, en parlant d'une voiture qui tient mal la route. || **8.** *Fig.* Aller et venir : *Richard se lève et recommence de naviguer par la chambre* (Duhamel). || **9.** *Fig.* Conduire ses affaires, sa vie : *Je naviguais dans une de ces passes où l'on se trouve offert aux coups du sort* (Duhamel). || *Naviguer à travers les écueils,* éviter les difficultés. || *Savoir naviguer,* s'entendre à la conduite des affaires.

• SYN. : **1** *cingler vers, faire une traversée, voguer ;* **4** *voler ;* **6** *circuler, piloter, rouler ;* **9** *nager* (fam.).

◆ v. tr. (1721, Trévoux [« parcourir en bateau », 1515, Du Redouer]). Manœuvrer : *Naviguer une embarcation.* || Parcourir en bateau : *Une mer qu'on n'a pas encore naviguée.*

• REM. Jusqu'au XVII^e s., il y eut hésitation entre les formes *naviger* (fin du XV^e s., Commynes) et *naviguer : Les gens de mer disent naviguer, mais à la cour on dit naviger* (Vaugelas). *Le vocabulaire maritime de nos pères, presque entièrement renouvelé aujourd'hui, était encore usité à Guernesey vers 1820* [...]. *On dit « naviguer », on disait « naviger »* (Hugo).

Naviplane [naviplan] n. m. (nom déposé, de *navi[re]*, sur le modèle de *aéroplane, aquaplane,* etc. ; 25 nov. 1965, *le Monde*). Aéroglisseur à coussin d'air et à jupes souples.

navire [navir] n. m. (altér. de *navirie,* même sens [1080, *Chanson de Roland*], lui-même altér. de *navilie,* flotte [1080. *Chanson de Roland*]. lat. pop. **navilium,* altér. du lat. class. *navigium,* navire, radeau, trajet par eau, dér. de *navigare* [v. NAVIGUER] ; v. 1130, *Eneas* [*navire de guerre,* 1690, Furetière ; *navire de mer* et *navire mixte* — dans ses deux sens —, 1903, Larousse ; *navire à passagers,* 1963, Larousse ; *petit navire,* « bateau du loch », 1721, Trévoux]). Terme généralement usité pour désigner toute espèce de bateau, de bâtiment destiné à la navigation maritime, surtout à partir d'un tonnage appréciable : *L'élégance des mâts et des cordages, la légèreté des matelots qui voltigent sur les vergues, les différents aspects dans lesquels se présente le navire, soit qu'il vogue penché par un autan contraire, soit qu'il fuie droit devant un aquilon favorable, font de cette machine savante une des merveilles du génie de l'homme* (Chateaubriand). *Cet énigmatique navire, à peu près mortifié, le long d'un quai désert, m'avait toujours paru suspect* (Mac Orlan). *Il est à noter que, pendant plusieurs années, cette prudente manière de se déplacer dans la baie permit aux navires que reçut Billinger d'échapper à la surveillance des navires des douanes* (Peisson). || *Navire armé,* V. ARMÉ. || *Navire baleinier, bananier, charbonnier, pétrolier,* etc., V. BALEINIER, BANANIER, CHARBONNIER. PÉTROLIER, etc. || *Navire de charge, marchand,* V. CHARGE. MARCHAND. || *Navire de guerre,* bâtiment de combat. || *Navire de mer,* navire apte à naviguer en haute merl || *Navire mixte,* bâtiment construit partiellement en bois et en fer ou en acier ; *anc.,* navire qui utilisait la voile et la vapeur. || *Navire à passagers,* bateau pouvant transporter plus de douze personnes. || *Petit navire,* autref., le bateau de loch.

• SYN. : *bateau, bâtiment, paquebot, vaisseau.*

• REM. Le genre de ce nom, longtemps incertain, s'est fixé au masculin dans le courant du XVII^e s.

navire-atelier [naviratəlje] n. m. (de *navire* et de *atelier ;* 1949, Larousse [art. *navire*]). Bateau aménagé pour effectuer les réparations mineures de la flotte de guerre.

navire-citerne [navirsitɛrn] n. m. (de *navire* et de *citerne ;* 1949, Larousse [art. *navire*]). Bateau aménagé pour le transport des liquides ; dénomination officielle des pétroliers.

navire-école [navirekɔl] n. m. (de *navire* et de *école ;* 1959, Robert [art. *navire*]). Bateau utilisé pour la formation des futurs officiers de marine.

navire-hôpital [navirɔpital] n. m. (de *navire* et de *hôpital ;* 1932, Larousse [planche navire]). Bateau aménagé pour le transport des blessés en temps de guerre.

navire-jumeau [navirʒymo] n. m. (de *navire* et de *jumeau ;* 1953, Larousse). Bateau possédant les mêmes caractéristiques de construction qu'un autre.

navire-major [navirmaʒɔr] n. m. (de *navire* et de *major ;* 1953, Larousse). Navire du plus fort tonnage d'un armement.

navire-usine [naviryzin] n. m. (de *navire* et de *usine ;* 1949, Larousse [art. *navire*]). Bateau aménagé pour le traitement immédiat de certains produits de la pêche.

navisphère [navisfɛr] n. f. (de *navi[gation]* et de *sphère,* sur le modèle de *planisphère ;* 1953, Larousse). Dispositif en forme de sphère, figurant la voûte céleste et permettant au navigateur d'identifier une étoile dont il a pris la hauteur au sextant.

navrance [navrɑ̃s] n. f. (de *navrer ;* 1885, Paul Adam, aux sens 1-2 [le mot avait été proposé en 1868 par Littré — art.

navrant —, qui regrettait qu'il n'existât pas]). **1.** Caractère navrant : *Or le mensonge d'amour [...] quel poète en aurait décrit mieux que lui la navrance* (Carco). || **2.** Affliction, tristesse.

navrant, e [navrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. présent de *navrer ;* 1787, Féraud, au sens 1 ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** Qui cause une vive affliction, remplit de tristesse, inspire une profonde pitié : *Je ne pouvais, sans une navrante amertume, me détacher de cette mer si monstrueusement séduisante* (Baudelaire). *Ces orphelins se trouvent dans une situation navrante.* || **2.** *Par exagér.* Désolant, ennuyeux : *Ces gens du monde sont d'une navrante futilité* (Gide).

● SYN. : **1** *affligeant, cruel, déchirant, désespérant, désolant, douloureux, pénible, pitoyable, poignant ;* **2** *consternant, déplorable, lamentable, triste.*

navré, e [navre] adj. (part. passé de *navrer* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *naffret* [*navré,* v. 1265, Br. Latini — comme n. m., v. 1207, Villehardouin], au sens 1 ; sens 2, 1562, *Journ. du sire de Gouberville ;* sens 3, 13 mai 1773, d'Alembert). **1.** *Vx.* Blessé. || **2.** Qui éprouve une grande affliction, une profonde tristesse : *Avoir le cœur navré devant une si cruelle situation.* || **3.** *Par exagér.* Contrarié, désolé : *C'était le président Lebrun qui, d'une voix navrée, doucement pathétique, s'adressait à Jerphanion, par-dessus la table du Conseil* (Romains). *Je suis navré de ne pouvoir me rendre à votre invitation.*

● SYN. : **2** *affligé, bouleversé, déchiré, désespéré, douloureux, serré ;* **3** *chiffonné* (fam.), *embêté* (fam.), *ennuyé.*

navrement [navrəmɑ̃] n. m. (de *navrer ;* 13 nov. 1831, *Némésis*). *Littér.* État d'affliction : *L'apaisement de son cœur, dont elle couvre le navrement* (Barbey d'Aurevilly). *Ce navrement, ce goût de mourir que lui versaient les chansons et les danses slaves* (Daudet). *Elle regardait avec navrement la ville et le quai de pierre sur lequel s'attardait encore une petite foule figée* (Duhamel).

● SYN. : *amertume, chagrin, déchirement, désespérance, désolation, douleur, peine, serrement de cœur, tristesse.*

navrer [navre] v. tr. (altér. de l'anc. franç. *nafrer,* blesser [1080, *Chanson de Roland*], anc. scand. **nafra,* percer ; fin du XIᵉ s., *Chanson de Guillaume,* au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne [« atteindre quelqu'un — en parlant de l'Amour », v. 1175, Chr. de Troyes]). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIᵉ s.) et *littér.* Blesser, faire une plaie : *Ils se navrèrent ainsi | À grands coups d'épée ou de lance* (Loret). *Cette manière de s'armer avec ses amis me paraît si cruelle que j'aime cent fois mieux me présenter nu et être navré* (Rousseau). *Mes écrits sont comparables à la lance d'Achille, dont un second contact guérissait ceux qu'elle avait d'abord navrés* (Gide). *L'ambulance reçut un officier d'aviation grièvement navré* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Causer une grande peine morale, une profonde tristesse : *De l'amour de son Dieu, navrée, | Elle prit en horreur le monde et ses plaisirs* (Corneille). *Le spectacle des misères humaines navre l'âme* (Guizot). *Pour guérir tous les maux dont leur cœur est navré* (Banville). *Et la comparaison de leur petit salon coquet, paré, de leurs chambres bien chaudes avec ce chenil, navrait Éline comme un remords* (Daudet).

● SYN. : **2** *affliger, attrister, chagriner, consterner, contrister, déchirer, désoler, endolorir, peiner.*

nazaréen, enne [nazareɛ̃, -ɛn] n. (de *Nazareth,* n. d'un village de Judée, lat. [d'origine hébraïque] *Nazareth ;* XVIIᵉ s., au sens 2 ; sens 1. av. 1778, Voltaire). **1.** Nom donné aux premiers chrétiens, d'après le nom de la ville de Nazareth, en Palestine, où Jésus-Christ passa une partie de son enfance : *Le nom de nazaréens, longtemps appliqué aux chrétiens par les juifs et qui les désigne encore dans tous les pays musulmans* (Renan). || **2.** *Le Nazaréen,* nom donné à Jésus par les Juifs. (Avec une majuscule en ce sens.)

nazi [nazi] adj. et n. (mot allem., abrév. de *Na*[*tional-So*]*zi*[*alist*] — v. NATIONAL-SOCIALISTE ; 1932, Larousse). Syn. de NATIONAL-SOCIALISTE. : *Et puis on les a arrêtés, emprisonnés, expédiés en Allemagne, où nous savions bien qu'on les ferait mourir (les nazis s'en vantaient)* [Vercors].

● REM. On trouve au fém. les deux formes NAZI et NAZIE.

nazisme [nazism] n. m. (de *nazi ;* 1932, Larousse). Syn. de NATIONAL-SOCIALISME : *Des articles très violents contre le nazisme et le fascisme* (Maurois). *Ce n'est pas que rien du nazisme me parût moins horrible : ces persécutions, cette injustice proclamée vertu, ces délations inculquées au berceau, ces mensonges, ces ruses* (Vercors).

ne [nə] adv. de négation (du lat. *non,* « non, ne... pas », employé en position proclitique ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit non ; fin du IXᵉ s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *no ; ne,* v. 980, *Fragment de Valenciennes*). V. NÉGATION, art. spécial, et NON. AUCUNEMENT, GUÈRE, GOUTTE, JAMAIS, MIE, PAS, PLUS, POINT, AUCUN, NUL, PERSONNE. RIEN.

né, e [ne] adj. (part. passé de *naître ;* v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 ; sens 2, 1834, Balzac ; sens 3, XIIIᵉ s., Tobler-Lommatzsch [*bien né* (*mal né,* 1959, Robert) — au fig., 1541, Calvin ; *né,* « de noble origine », 1671, Bossuet] ; sens 4, 1549, R. Estienne [en parlant de choses, 1675, Boileau] ; sens 5, 1667, Boileau). **1.** Venu au monde : *Né à Paris, il n'en sortit guère.* || *Aveugle-né, dernier-né, mort-né, nouveau-né, premier-né,* v. ces mots à l'ordre alphab. || *Né natif,* v. NATIF. || Fam. *N'être pas né d'hier,* v. HIER. || *N'être pas né de la dernière pluie,* v. NAÎTRE. || **2.** S'emploie pour introduire le nom de jeune fille d'une femme mariée : *Mᵐᵉ Vauquer, née de Conflans, est une vieille femme* (Balzac). || **3.** Class. *Bien né, mal né,* d'origine noble ou roturière : *Si ce berger est bien né, pourquoi ne le croirai-je pas aussi digne de moi que tout autre ?* (d'Urfé) ; au *fig.,* doué d'un bon, d'un mauvais naturel : *Mais aux âmes bien nées | La valeur n'attend pas le nombre des années* (Corneille). || Class. et littér. *Être né,* être d'origine noble : *Ce* [bien parler] *qui ne manque presque jamais à ceux qui sont nés, et qui ont été nourris dans le grand monde* (Bossuet). *Éliante qui est née et ne voit que l'extrêmement bonne compagnie* (Gautier). *Les Guermantes avaient beau faire semblant de trouver tous les hommes pareils, dans les grandes occasions où ils se trouvaient avec des gens « nés », et surtout moins bien « nés », qu'ils désiraient et pouvaient flatter, ils n'hésitaient pas à sortir les vieux souvenirs de famille* (Proust). || **4.** Class. *Né à, pour,* qui a des dispositions pour : *Les esprits nés à la tyrannie* (Malherbe). *Peuple lâche en effet et né pour l'esclavage* (Racine) ; se disait même en parlant des choses : *Mon style est né pour la satire* (Boileau). || **5.** S'emploie comme second élément d'un nom composé, séparé du premier par un trait d'union, avec le sens de « investi d'une prérogative, doué d'une qualité ou animé d'un sentiment, comme par le seul fait de la naissance » : *Sur le champ de bataille le soldat-né, au seul aspect d'un terrain, d'une troupe qui s'avance, perçoit la manœuvre naissante* (Maurois). *Président-né. Orateur-né. Ennemi-né.*

néandertalien, enne ou **néanderthalien, enne** [neɑ̃dɛrtaljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de l'allem. *Neandert*[*h*]*al,* n. d'un vallon de la Rhénanie septentrionale où fut découvert en 1856 le crâne humain fossile connu sous le nom de *crâne de Neandert*[*h*]*al ;* 1908, *Encyclopédie universelle du* XXᵉ *s.*). Qui appartient à l'espèce humaine fossile de Neandertal.

néanelertaloïde ou **néanderthaloïde** [neɑ̃dɛrtalɔid] adj. et n. (de *néandert*[*h*]*alo-,* élément tiré de *Neandert*[*h*]*al* [v. l'art. précéd.], et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1893, *Grande Encyclopédie,* art. *Europe*). Qui présente les apparences de l'espèce humaine fossile de Neandertal, sans lui appartenir nécessairement.

néanmoins [neɑ̃mwɛ̃] adv. ou conj. (de *néant* [v. ce mot], au sens de « en rien », et de moins ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *naient moins ;* milieu du XIVᵉ s., écrit *neantmains ; néanmoins.* av. 1549, Marguerite de Navarre [*ce néanmoins,* 1544. Scève — écrit *ce néanmoins*]). Malgré ce qui vient d'être dit : *Oui, j'ai reconnu que votre histoire était insuffisante, que votre*

critique n'était pas née [...], *néanmoins je suis toujours votre disciple* (Renan). *Vous avez tort, néanmoins vous êtes excusable.* || Class. *Ce néanmoins,* malgré cela : *Ce néanmoins, Madame, bon droit a besoin d'aide* (Molière).

• SYN. : *cependant, mais, nonobstant, pourtant, toutefois.*

néant [neɑ̃] n. m. (lat. pop. **ne gentem,* personne, rien, du lat. class. *nē,* ne... pas, et *gentem,* accus. de *gens,* race, peuple, habitants d'une cité ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *ne.. nient* [*ne.. neant,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens de « nullement, en rien » ; sens 1-2, v. 1265, Br. Latini [écrit *noiant ; néant,* XIVe s.] ; sens 3, av. 1662, Pascal [*tirer quelqu'un du néant,* 1670, Bossuet] ; sens 4, av. 1662, Pascal ; sens 5, début du XXe s. ; sens 6, v. 1175, Chr. de Troyes [*réduire à néant,* 1691, Bossuet — d'abord *...au néant,* 1447, Du Cange ; *po(u)r neant,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 7, 1549, R. Estienne ; sens 8, 28 févr. 1776, Voltaire [d'abord *mettre.. au néant,* 1549, R. Estienne] ; sens 9, 1549, R. Estienne [au fig., 1747, Gresset ; *état néant,* 1959, Robert]). **1.** Le contraire de l'être, notion philosophique inconcevable sous un aspect positif : *L'Être par qui le Néant vient au monde doit être son propre Néant* (Sartre). *Le néant n'a point de propriétés.* || **2.** Ce qui n'existe pas, échappe à notre connaissance : *Oh ! certes, je sais bien, moi souffrant et rêvant, | Que tout cet inconnu qui m'entoure est vivant, | Que le néant n'est pas, et que l'Ombre est une Âme ; | La cendre ne parvient qu'à me prouver la flamme* (Hugo). *La frontière du néant est imperceptible, on peut facilement l'enjamber. Et dire qu'il y a des gens qui l'imaginent comme un vide énorme, noir, un vide sans fond : mais le néant n'est ni noir, ni blanc, et pour qu'il soit sans fond, il lui en faudrait des champs et des champs d'espace* (Ionesco). || **3.** Situation qui précède ou qui suit l'existence : [L'homme], *également incapable de voir le néant d'où il est tiré, et l'infini où il est englouti* (Pascal). *Quoi ! l'homme tomberait, hagard, exténué, | Comme le moucheron qui bat la vitre blême ! | Quoi ! tout aboutirait à du néant suprême* (Hugo). *Je ne crois ni à l'enfer, ni à rien, et pas même au néant* (Duhamel). *L'espérance sans fondement n'en demeure pas moins l'espérance, et s'il n'y avait pas d'éternité, les chrétiens ne le sauraient jamais ; le néant ne confond personne* (Mauriac). *Rentrer, retomber dans le néant.* || Fig. *Tirer quelqu'un du néant,* l'aider à s'élever dans l'échelle sociale, à partir d'une situation très humble. || **4.** Le peu de valeur d'une choses ou d'une personne : *En vain l'homme orgueilleux de ce néant qu'il fonde | Croit échapper lui seul à cette loi du monde* (Lamartine). *Plus j'étais enclin à croire à mon importance, plus tu me donnais le sentiment de mon néant* (Mauriac). *Le néant des vanités humaines.* || **5.** Absence totale de : *Si au contraire vous définissez le miracle par cette condition qu'il y a un trou dans l'événement, une partie où la connaissance n'a pas les moyens d'entrer, enfin un néant d'objet, comment voulez-vous que je constate cela ?* (Alain). || **6.** Chose inexistante, rien : *Étendez un peu plus votre regard, et vous serez bientôt convaincu que tous ces maux dont vous vous plaigniez sont de purs néants* (Chateaubriand). || *Réduire à néant, annihiler,* supprimer. || Class. *Pour néant,* pour rien : *J'ai maints chapitres vus, | Qui pour néant se sont ainsi tenus* (La Fontaine). || **7.** Class. *De néant,* se dit d'un être, d'une chose sans aucune valeur : *Il paraissait un homme de néant* (Racine). *Une chose de néant* (Acad., 1694). || **8.** *Mettre une appellation à néant,* en termes de procédure judiciaire, débouter une partie de son appel. || **9.** Dans la langue administrative, s'emploie pour indiquer l'absence totale de certains éléments ou qualités : *Traits distinctifs : néant. Profession : néant ;* et au fig. : *Résultat : néant.* || *État néant,* pièce administrative par laquelle on constate l'inexistence d'une chose ou d'un état de choses éventuel.

• SYN. : **1** *non-être ;* **4** *rien, zéro* (fam.) ; **5** *déficience, manque, vide.*

néantisant, e [neɑ̃tizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *néantiser ;* 1943, Sartre, p. 121). Qui néantise : *Un processus néantisant.*

néantisation [neɑ̃tizasjɔ̃] n. f. (de *néantiser ;* 1943, Sartre, p. 45). Action de néantiser ou de se néantiser : *La néantisation ne coïncide pas avec une simple introduction du vide dans la conscience* (Sartre).

néantise [neɑ̃tiz] n. f. (de *néant ;* v. 1500, *Revue des bibliothèques, Supplément,* X, 328). *Littér.* Chose sans valeur (peu usité) : *Pour se tirer de la position la plus simple, on étale aux yeux de l'Autriche et de la France (si toutefois la France aperçoit ces néantises) un spectacle qui rendrait la légitimité déjà trop ravalée, la désolation de ses amis et l'objet de la calomnie de ses ennemis* (Chateaubriand).

néantiser [neɑ̃tize] v. tr. (de *néant ;* 1963, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 18 juin 1967, *le Monde*). **1.** En termes de philosophie, mêler de néant. || **2.** Anéantir, annihiler.

• REM. On rencontre parfois la forme NÉANTIR (v. 1155, Wace, écrit *nientir* [*néantir,* XVe s.]. au sens de « anéantir, rendre nul » ; sens actuel, 1943, Sartre) : *Le seul être qui peut être dit libre, c'est l'être qui néantit son être* (Sartre).

◆ **se néantiser** v. pr. (1943, Sartre, p. 59). Admettre en soi le néant.

néarctique [nearktik] adj. (de *né[o]-* et de *arctique ;* 1932, Larousse). Qui appartient aux régions septentrionales du Nouveau Monde : *La faune néarctique.*

• CONTR. : *paléarctique.*

néarthrose [neartroz] n. f. (de *né[o]-* et du gr. *arthron,* articulation ; 1868, Littré). En pathologie, articulation de nouvelle formation.

nebka [nɛbka] n. f. (mot ar. ; 1932, Larousse). Petite dune formée à l'abri d'une touffe de végétation.

nébride [nebrid] n. f. (lat. *nebris, -bridis,* peau de daim [portée dans les fêtes de Bacchus et de Cérès], gr. *nebris, -bridos,* même sens, de *nebros,* faon, jeune cerf ; 1837, *Dict. des dictionnaires*). Dans la mythologie grecque, peau de faon jetée sur les épaules, attribut de Dionysos ou des personnages qui faisaient partie de son cortège : *Un torse de jeune femme, sa nébride sur l'épaule* (France).

nébrite [nebrit] n. f. (lat. *nebritēs,* même sens, gr. *nebritês* [*lithos,* pierre], même sens, de *nebros,* faon, jeune cerf ; 1874, Larousse). En joaillerie, gemme tachetée comme une peau de faon.

nébulaire [nebylɛr] adj. (de *nébul[eu-se]* ; 1877, Littré). Qui se rapporte à une nébuleuse ou à un nuage interstellaire.

nébulé, e [nebyle] adj. (dér. savant du lat. *nebula,* nuage [v. NÉBULEUX] ; 1677, Ménestrier). En héraldique, se dit d'une pièce ou d'une partition dont les bords ressemblent aux ondulations des nuages.

nébules [nebyl] n. f. pl. (du lat. *nebula,* nuage [v. NÉBULEUX] ; 1903, Larousse). Ornements d'architecture en forme de festons.

nébuleuse [nebyløz] n. f. (abrév. de la loc. *étoile nébuleuse,* même sens [1642, Blaeu, 55] ; 1642, Blaeu [22], au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Masse lumineuse diffuse que l'on peut observer dans le ciel : *Je lui expliquai que la Croix du Sud était un amas de nébuleuses, disposé en forme de croix* (Balzac). *Selon Laplace, la nébuleuse initiale qui constituait le Soleil aurait diminué progressivement de volume en rayonnant son énergie* (Ducrocq). *La nébuleuse d'Andromède. Une nébuleuse galactique, extra-galactique* ou *spirale.* || **2.** En psychologie différentielle, groupe d'échantillonnage. (On dit plus souvent CLUSTER.)

• SYN. : **1** *galaxie.*

nébuleusement [nebyløzmɑ̃] adv. (de *nébuleux ;* 1736, Gersaint, au sens de « à la façon d'un nuage » ; 1874, Larousse. au sens de « d'une façon peu intelligible »). D'une manière nébuleuse, peu claire.

nébuleux, euse [nebylø, -øz] adj. (lat. *nebulosus,* où il y a des brouillards, obscur, difficile à comprendre, de *nebula,* brouillard, vapeur, brume, nuage, ténèbres, obscurité [au pr. et au fig.] ; v. 1270, Mahieu le Vilain, écrit *nebuleus* [*nébuleux,* 1488, *Mer des histoires*], au sens 1 ; sens 2, 1648, Scarron ; sens 3, 1782, Delille ; sens 4, 1745, Brunot ; sens 5 [« incertain »],

v. 1460, G. Chastellain ; sens 6, 1868, Littré). **1.** Obscurci par des nuages ou de la brume : *Ciel nébuleux.* || **2.** *Fig.* Obscurci par les soucis : *Ce jour est le dernier de mes jours nébuleux, il est gros de ma mort ou de notre bonheur* (Balzac). *Front, visage nébuleux.* || **3.** *Poét.* Vaporeux ou qu'on se représente comme tel : *Au sein de l'éther nébuleux* (Banville). || **4.** *Fig.* Qui manque de clarté, de précision ; peu intelligible : *Il y a bien des années, combien ? Je n'en sais rien ; cela remonte aux temps nébuleux de la première enfance, — je fus emmené par ma mère en visite chez une dame Panckoucke* (Baudelaire). *Le billet de Vidame lui semblait pourtant, dans sa concision nébuleuse, tout chargé de menaces et d'obscurs périls* (Duhamel). *Un écrivain, un discours nébuleux. Un projet nébuleux.* || **5.** Qui flotte dans l'indécision : *Elle paraissait tellement résolue, et il se sentait l'esprit si nébuleux, la volonté si abolie, qu'il la suivit sans autre résistance* (Martin du Gard). || **6.** *Vx.* Sombre et menaçant : *Un avenir nébuleux.*

● SYN. : **1** *brumeux, chargé, nuageux, voilé ;* **2** *sombre, ténébreux ;* **4** *confus, fumeux, imprécis, incertain, incompréhensible, obscur, sibyllin, vague ;* **5** *flottant, indécis, irrésolu, ondoyant.*

nébulisation [nebylizasjɔ̃] n. f. (de *nébulis[eur]* ; 18 janv. 1970, *la Vie du rail*). Action de projeter un liquide au moyen d'un nébuliseur.

nébuliseur [nebylizœr] n. m. (dér. savant du lat. *nebula,* nuage [V. NÉBULEUX] ; 1963, Larousse). Pulvérisateur permettant de projeter un liquide (notamment une substance médicamenteuse) sous forme de fines gouttelettes, et se rapprochant de l'aérosol sans en avoir la stabilité.

nébulium [nebyljɔm] n. m. (dér. savant de *nébul[euse]* ; 1932, Larousse). Élément hypothétique auquel on imputait le spectre de raies brillantes observées dans la plupart des nébuleuses galactiques brillantes, dites « à émission ».

nébulosité [nebylozite] n. f. (bas lat. *nebulositas,* obscurité, du lat. class. *nebulosus* [V. NÉBULEUX] ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1670, Th. Corneille). **1.** Dans l'atmosphère, nuage ayant l'apparence d'une vapeur légère : *Une tour, du faîte de laquelle sortait je ne sais quelle nébulosité noirâtre* (Hugo). || **2.** En météorologie, rapport entre la surface occupée par les nuages et la surface totale du ciel observable au-dessus d'un point donné : *Nébulosité variable. Augmentation de la nébulosité.* || **3.** *Fig.* Caractère imprécis, manque de clarté : *Nébulosité de la pensée.* || **4.** *Class.* Apparence soucieuse : *Puisque vous me voyez tâcher de mettre à l'ombre | La nébulosité de ce visage sombre* (Th. Corneille).

● SYN. : **1** *brouillard, brume, vapeur ;* **3** *imprécision, obscurité.* — CONTR. : **3** *clarté, limpidité, luminosité.*

nécessaire [nesesɛr] adj. (lat. *necessarius, inévitable, inéluctable, impérieux,* indispensable, de l'adj. neutre indéclinable *necesse,* inéluctable, obligatoire ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [*il est nécessaire de* + infin., 1674, Malebranche ; *il est nécessaire que* + subjonctif, 1495, *Coutumier général,* I, 85 ; *il est nécessaire de* + substantif, v. 1692, Fénelon] ; sens 2, 1611, Cotgrave [*un mal nécessaire,* 1675, Fléchier] ; sens 3, v. 1225, *Barlaham* [*vérité nécessaire,* 1743, d'Alembert]). **1.** Se dit d'une personne ou d'une chose dont on a absolument besoin, dont il est difficile ou même impossible de se passer : *Prince, plus que jamais vous m'êtes nécessaire* (Racine). *Je ne me crois pas être un homme nécessaire et je pense qu'il n'y a plus d'hommes nécessaires aujourd'hui : inutile au présent, je vais aller dans la solitude m'occuper du passé* (Chateaubriand). *Nous ne croyons pas nécessaire d'admettre que la rencontre des deux mobiles implique un écart entre le mouvement réel et le mouvement imaginé* (Bergson). *Consens à appeler nécessaire ce dont tu ne peux le passer* (Gide). *L'unité du changeant et du permanent est nécessaire à la constitution du changement comme tel* (Sartre). *Un savant nécessaire à la société. Savoir se rendre nécessaire. L'eau est nécessaire à la vie. Cette réforme s'avère nécessaire. Une condition nécessaire et suffisante.* || *Il est nécessaire de* (suivi de l'infinitif), *il est nécessaire que* (suivi du subjonctif), il faut absolument. || Vx. *Il est nécessaire de* (suivi d'un substantif), même sens : *Il n'était point nécessaire d'un préambule* (Rousseau). || **2.** Qui se produit inéluctablement par l'effet des lois naturelles : *La douleur est la compagne nécessaire de tout excès* (Helvétius). *La destruction est l'effet nécessaire de l'incendie.* || *C'est un mal nécessaire,* c'est une institution mauvaise en soi, mais dont la suppression serait plus mauvaise encore. || **3.** En termes de logique, qui ne peut pas ne pas être : *Le type le plus parfait de l'enchaînement nécessaire est le syllogisme* (Boutroux). *Le soleil est la cause nécessaire du jour. Un principe, une conséquence nécessaire.* || *Vérité nécessaire,* proposition dont la contradictoire est non seulement fausse, mais totalement absurde.

● SYN. : **1** *essentiel, fondamental, indispensable, primordial :* **2** fatal, *forcé, immanquable, inéluctable, inévitable, logique, obligatoire, obligé.* — CONTR. : **1** *futile, inutile, superflu, vain ;* **2** *éventuel, occasionnel :* **3** *accidentel, contingent, fortuit.*

◆ n. m. (sens 1. 1530, Palsgrave [*les necesseres,* fém. plur., même sens, fin du XIIe s.] ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1663, Molière ; sens 4, 1659, Molière ; sens 5, 1660, Corneille ; sens 6, 1741, Brunot). **1.** Ce qui est absolument indispensable, ce dont on ne peut se passer : *Ce qu'il y a dans ma paix est l'unique nécessaire* (Montherlant). *N'avoir que le strict nécessaire, sans rien de superflu. Manquer du nécessaire.* || **2.** Ce dont on ne peut se dispenser dans une circonstance donnée : *Faire le nécessaire en cas d'accident. Ne dire que le nécessaire.* || **3.** *Class.* Personnage qui se croit indispensable et cherche à s'imposer : *Ils font partout les nécessaires, | Et, partout importuns, devraient être chassés* (La Fontaine). || **4.** *Class.* Laquais (dans le langage de la préciosité) : « *Voilà un laquais* [...]. — *Apprenez, sotte, à vous énoncer moins vulgairement. Dites : voilà un nécessaire* » (Molière). || **5.** En philosophie, ce qui ne peut pas ne pas être, par opposition à ce qui est contingent. || **6.** Coffret, étui renfermant les accessoires indispensables à une certaine activité : *J'avais vu des plaids roulés, deux nécessaires de voyage* (Bourget). *Albertine, avant que nous rejoignions le petit noyau, se regardait dans un petit miroir extrait d'un nécessaire en or qu'elle emportait avec elle* (Proust). *Il maniait à tout propos un élégant petit nécessaire où se trouvaient tous les instruments qu'il faut pour bourrer, débourrer, ramoner, écurer les pipes* (Duhamel). *Un nécessaire de toilette. Un nécessaire de couture ou à couture.*

● SYN. : **6** *trousse.*

nécessairement [nesesɛrmɑ̃] adv. (de *nécessaire ;* XIIe s., Godefroy, écrit *necessariment,* au sens de « selon les besoins » ; écrit *nécessairement,* au sens 4, fin du XVe s. ; sens I, milieu du XVIe s., Amyot ; sens 2, début du XVIe s. ; sens 3, 1660, Pascal). **1.** Conformément aux lois naturelles ou à un enchaînement logique : *Au plus bas degré de l'échelle des choses données se trouve l'être ou le fait pur et simple, encore indéterminé. Peut-on dire qu'il existe nécessairement ?* (Ravaisson). *Cause et effet sont liés nécessairement.* || **2.** De manière certaine, inévitable étant donné les circonstances : *Je lui laissai* [...] *une profonde terreur dans l'âme en lui déclarant que, de quelque manière qu'elle pût s'y prendre, elle serait nécessairement ruinée* (Balzac). *Une entreprise difficile, qui implique nécessairement un certain nombre de risques.* || **3.** En termes de logique, d'une manière qui interdit le libre arbitre : *Si l'homme pèche nécessairement, il n'y a pas de morale.* || **4.** En vertu d'un besoin impérieux, d'une nécessité : *Il doit nécessairement choisir au plus tôt.*

● SYN. : **2** *à coup sûr, assurément, certainement, fatalement, forcément, immanquablement, incontestablement, indubitablement, inévitablement, sans aucun doute, sûrement.*

nécessitant, e [nesesitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *nécessiter ;* 1544, Scève, au sens de « qui nous détermine fatalement à agir » ; sens 1, v. 1690, Bossuet ; sens 2, 1670, Molière). **1.** *Grâce nécessitante,* en

théologie, se dit d'une grâce qui contraindrait l'homme à suivre son inspiration. || **2.** *Class.* Nécessiteux : *Aussi est-ce à vous seule qu'on voit avoir recours toutes les muses nécessitantes* (Molière).

nécessitarisme [nesesitarism] n. m. (dér. savant de *nécessité ;* 1951, A. La-lande). Doctrine philosophique selon laquelle tout ce qui existe est nécessaire : *Le nécessitarisme de Spinoza.*

nécessitation [nesesitasjɔ̃] n. f. (de *nécessiter ;* début du XVIII^e s., d'après Féraud, 1787). En termes de logique, action de nécessiter, de déterminer nécessairement.

1. nécessité [nesesite] n. f. (lat. *necessitas,* l'inéluctable, l'inévitable, obligation impérieuse, caractère nécessaire [au sens logique], de *necesse* [v. NÉCESSAIRE] ; v. 1120, *Psautier d'oxford,* écrit *necessited* [*necessité,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens 2 [*être en nécessité,* 1540, *Recueil des anciennes coutumes de la Belgique,* VII-3, 475] ; sens 1, v. 1212, Anger [... *de première nécessité,* 1776, Condillac] ; sens 3, av. 1662, Pascal ; sens 4, v. 1155, Wace ; sens 5-6, fin du XIV^e s., Chr. de Pisan [*avoir nécessité de,* « être dans l'obligation de », début du XIV^e s. ; *état de nécessité,* 1959, Robert ; *nécessité n'a point/pas de loi,* 1665, Molière — d'abord *nécessité n'a loy,* fin du XIV^e s., *Chronique de Boucicaut ; monnaie de nécessité,* 1963, Larousse ; *faire de nécessité vertu,* v. 1265, J. de Meung ; *nécessité est mère d'industrie,* 1740, Gresset ; *mettre quelqu'un dans la nécessité de,* av. 1662, Pascal] ; sens 7, 1771, Trévoux [aussi *nécessité de précepte*] ; sens 8, av. 1662, Pascal). **1.** Caractère de ce dont on a absolument besoin, de ce dont il est difficile ou même impossible de se passer : *La nécessité d'une rencontre, d'une réforme, d'une mesure, d'un secours.* || *Des objets, des denrées de première nécessité,* le minimum indispensable à la vie de l'homme. || **2.** *Class.* Besoin impérieux, disette : *Des armées réduites à la nécessité de toutes choses* (Malherbe). || *Être* ou *vivre en nécessité,* être dans le besoin : *C'est une chose très fâcheuse de vivre en nécessité* (Malherbe). || **3.** Chose nécessaire : *La liberté de la presse est une nécessité sociale* (Royer-Collard). || **4.** Caractère de ce qui est inéluctable : *Si l'on essaye de définir le concept d'une nécessité absolue, on est conduit à en éliminer tout rapport subordonnant l'existence d'une chose à celle d'une autre, comme à une condition* (Boutroux). *Mais ce n'est pas une nécessité que l'univers existe ni qu'il y ait de l'être en général* (Sartre). *La nécessité de la mort, de mourir. La nécessité du progrès humain.* || **5.** *Class.* Situation critique : *Le demeurant des rats tint chapitre en un coin | Sur la nécessité présente* (La Fontaine). || **6.** État de contrainte qui restreint ou même annule le libre choix : *Le chef parle toujours au nom de la nécessité : « La situation l'exige, dit-il, et ce n'est pas moi qui l'ai faite, ni qui l'ai voulue »* (Alain). || *État de nécessité,* en termes de droit, état d'une personne qui commet un acte incriminé par la loi pénale dans des circonstances telles qu'elle bénéficie de l'impunité ; en droit public, théorie selon laquelle l'État peut se soustraire aux règles de droit lorsque sa sauvegarde l'exige. || *Nécessité n'a pas de loi,* adage du droit français selon lequel celui qui viole la loi par nécessité ne commet pas d'infraction punissable. || *Monnaie de nécessité,* celle qui est frappée sous la contrainte des circonstances, dans des ateliers de fortune, pour suppléer au manque de numéraire. || *Faire de nécessité vertu,* faire de bonne grâce ce qu'on est contraint de faire, même si on y répugne naturellement. || *Nécessité est mère d'industrie,* la contrainte rend ingénieux. (Vieilli.) || *Mettre quelqu'un dans la nécessité de* (suivi d'un infinitif), le contraindre à agir ainsi. || **7.** *Nécessité de moyen,* en théologie, expression appliquée à une vertu ou à une pratique qui, par sa nature même ou en vertu du plan divin, est indispensable au salut éternel. || *Nécessité de précepte,* ensemble des actes requis pour le salut, mais seulement en vertu d'un précepte divin. || **8.** En termes de logique, caractère de ce qui ne peut pas ne pas être : *La nécessité d'un principe, d'une conséquence. Nécessité immanente, transcendante.*

● SYN. : **1** *besoin, obligation ;* **3** *impératif ;* **4** *destin, fatalité.*

◆ **De nécessité** (class.), **de toute nécessité** loc. adv. (1370, Oresme [*de nécessité ; de toute nécessité,* 1694, Acad. ; *il est de toute nécessité que,* 1959, Robert]). Nécessairement, obligatoirement : *Il faut de nécessité que tout ce que nous avons dit arrive en lui* (Boileau). *Il faut vous rendre à cette convocation de toute nécessité.* || Littér. *Il est de toute nécessité que,* il faut absolument que.

◆ **Sans nécessité** loc. adv. (av. 1747, Vauvenargues). Par caprice, gratuitement : *Ce subordonné a agi sans nécessité.*

◆ **nécessités** n. f. pl. (sens 1, XIV^e s. ; sens 2, 1538, R. Estienne [« lieux d'aisance » , 1903, Larousse] ; sens 3, début du XIV^e s.). **1.** Ensemble des choses nécessaires à la vie ; le besoin qu'on en a (vieilli) : *Nous parlons pour l'intérêt des pauvres, nous exposons leurs pressantes nécessités* (Bourdaloue). [On dit plutôt, auj., *les nécessités de la vie.*] || **2.** *Vx.* Besoins naturels : *Faire ses nécessités.* || *Par extens.* et *vx.* Lieux d'aisances. || **3.** Intérêts supérieurs d'une collectivité, d'un organisme ou d'un service public, qui imposent parfois de négliger les intérêts particuliers : *Invoquer les nécessités de l'État, de la Défense nationale. Repousser une demande de subvention en prétextant les nécessités financières. Les nécessités de la circulation obligent à limiter le droit de stationnement.*

● SYN. : **1** *besoins ;* **3** *impératifs.*

2. nécessité, e [nesesite] adj. (part. passé de *nécessiter ;* av. 1370, J. Le Bel). *Vx.* Forcé à : *Les pauvres sont nécessaires à un État ; ils en font la base ; il faut des mains nécessitées au travail* (Voltaire). *Elle y était nécessitée. Tout ce qu'elle aimait, c'était là* (Villiers de L'Isle-Adam).

nécessiter [nesesite] v. tr. (lat. médiév. *necessitare,* rendre nécessaire, du lat. class. *necessitas,* nécessité [v. NÉCESSITÉ I] ; v. 1520, La Curne, au sens 1 [au part. passé dès le XIV^e s., v. l'art. précéd.] ; sens 2, 1757, Brunot ; sens 3, 1738, Voltaire). **1.** *Class.* et *littér.* Soumettre quelqu'un à l'obligation de faire quelque chose, le contraindre à : *Dès que vous l'attaquez, vous le nécessitez à se défendre* (Acad., 1694). *Il a été tué sur le champ de bataille, ce qui a nécessité Brancas de prendre le commandement* (Goncourt). || **2.** Rendre nécessaire : *Le lion rouge découpé en tôle dont les vapeurs salines de l'Océan nécessitaient de raviver les couleurs* (Th. Gautier). *Un train de vie fastueux nécessite de grandes dépenses.* || **3.** Rendre inéluctable par implication logique : *On recherche la cause qui nécessite ce résultat.*

● SYN. : **1** *astreindre, condamner, forcer, obliger, réduire à ;* **2** *créer, déterminer, engendrer, entraîner. exiger, provoquer, requérir, susciter ;* **3** *impliquer, motiver.*

nécessiteux, euse [nesesitø, -øz] adj. (de *nécessité* 1 ; fin du XIII^e s., Aimé du Mont-Cassin, écrit *necessiteus,* au sens de « dénué [de] » ; écrit *nécessiteux,* au sens 2, 1422, A. Chartier [au fig., av. 1799, Marmontel] ; sens 1, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* Qui a besoin de quelque chose : *Vous ne me parlez point assez de vous ; j'en suis nécessiteuse* (Sévigné). || **2.** Qui manque du nécessaire, qui est dans le besoin : *Les familles nécessiteuses ;* et au fig. : *La langue écrite ne laisse pas d'être indigente et nécessiteuse* (Marmontel).

● SYN. : **2** *impécunieux, indigent, misérable, miséreux, pauvre.*

◆ n. (1553, *Bible Gérard*). Personne qui est dans le besoin : *Ne suis-je pas heureux de mes sacrifices ? sans doute ; on est toujours heureux de secourir les malheureux ; je partageais volontiers aux nécessiteux le peu que je possède ; mais je ne sais si cette disposition bienfaisante s'élève chez moi jusqu'à la vertu* (Chateaubriand). *S'animant au rappel de ses misères, elle racontait les leçons à vingt sous dans des arrière-boutiques à des nécessiteuses comme elle* (Daudet).

nec plus ultra [nɛkplyzyltra] n. m. (loc. du lat. scolaire moderne signif. proprem. « [et] pas plus outre », du lat. class. *nec,* et ne... pas [ou *non,* ne... pas], *plus,* davantage, et *ultra,* au-delà ; 1728, Marivaux [*non plus ultra,* même sens, 1651, Scarron]). Le degré supérieur de la qualité, conçu comme impossible à dépasser : *Un appartement qui avait dû jadis sembler le nec plus ultra*

du luxe (Th. Gautier). *Je voulais seulement dire qu'il y a dans toute la famille, de ce côté-là, un sens politique dont on a pu voir, chez l'admirable princesse Clémentine, le nec plus ultra, et que son fils le prince Ferdinand a gardé comme un précieux héritage* (Proust).

nécro- [nekro], élément tiré du gr. *nekros,* cadavre (emploi substantival de l'adj. *nekros,* mort), et entrant dans la composition, comme premier terme, d'un grand nombre de mots savants.

nécrobacillose [nekrobasiloz] n. f. (de *nécro-* et de *bacillose ;* 1963, Larousse). En termes d'art vétérinaire, maladie provoquée par le bacille de la nécrose.

nécrobie [nekrobi] n. f. (de *nécro-* et de *-bie,* du gr. *bios,* vie ; 1795, G. A. Olivier [IV, notice 76[bis]], au sens 1 ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand). **1.** Insecte coléoptère qui vit sur les cadavres desséchés. || **2.** *Littér.* Penseur évoquant les civilisations passées avec un esprit de dénigrement à l'égard du présent (peu usité) : *Qu'est-ce qui a frappé les nécrobies ? L'inanité des choses terrestres ? La vanité de l'homme ?* (Chateaubriand).

nécrobiose [nekrobjoz] n. f. (de *nécro-* et du gr. *bios,* vie ; 1868, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Mortification locale d'une zone d'un tissu ou d'un organe, qui reste incluse au sein de tissus vivants. || **2.** En gynécologie, dégénérescence bénigne d'un fibrome.

nécrobiotique [nekrobjɔtik] adj. (dér. savant de *nécrobiose ;* 1868, Littré). Relatif à la nécrobiose : *Transformation nécrobiotique des tissus.*

nécrogène [nekroʒɛn] adj. (de *nécro-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1838, Acad.). Qui naît sur un végétal mourant ou mort.

nécrohormone [nekroɔrmɔn] n. f. (de *nécro-* et de hormone ; 1941, P. Rey, p. 14). Substance de type hormonal, résultant de la nécrose des cellules.

nécrologe [nekrɔlɔʒ] n. m. (lat. de la Renaissance *necrologium,* nécrologe, du gr. *nekros* [v. NÉCRO-], sur le modèle du bas lat. *eulogium,* inscription tumulaire [v. ÉlOGE] ; 1646, *Dict. général,* au sens 1 [« registre dans une église. un monastère, », 1811, Chateaubriand] ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Livre où l'on inscrit les noms des morts. || *Spécialem.* Registre, dans une église, dans un monastère, où l'on consigne une série de décès : *Le nécrologe de Port-Royal.* || **2.** Ouvrage consacré à la mémoire d'hommes célèbres morts récemment. || **3.** Liste des morts dans une circonstance déterminée ou au cours d'une période définie : *Le nécrologe des braves tombés à l'ennemi* (P. Margueritte).

nécrologie [nekrɔlɔʒi] n. f. (de *nécrologe ;* 1704, Trévoux, au sens de « livre conservé dans les églises où on écrit les noms des bienfaiteurs et le temps de leur mort » ; sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, 1797, *Annales de chimie,* 1[re] série, XXIII, 112 ; sens 3, 1959, Robert). **1.** Liste des personnes notables décédées au cours d'un espace de temps donné. || **2.** Écrit consacré à la mémoire d'un personnage notable à l'occasion de son décès. || **3.** Liste ou avis de certains décès signalés dans un journal ou une revue, pour informer les lecteurs.

nécrologique [nekrɔlɔʒik] adj. (de *nécrologie ;* 1784, Journ. *de médecine,* LXI, 622). Qui concerne la nécrologie : *Ce que vous venez de dire là, notez-le, pour mon article nécrologique* (*car je suis votre aîné*), *cela fera une belle fin émouvante* (Mauriac). *La rubrique nécrologique d'un journal.*

nécrologue [nekrɔlɔg] n. m. (de *nécrologie ;* 1828, Mozin). *Vx.* Auteur de nécrologies.

nécromancie [nekromɑ̃si] n. f. (lat. impér. *necromantia,* évocation des morts, du gr. *nekromantis,* devin qui prédit l'avenir en évoquant les morts, dér. de *nekros* [v. NÉCRO-] et de *mantis,* devin, prophète ; XIV[e] s., J. de Mandeville, au sens I [le n. f. *nigromance,* même sens — v. 1119, Ph. de Thaon —, était un empr. du lat. médiév. *nigromantia,* même sens, altér. du lat. impér. *necromantia* sous l'influence de l'adj. du lat. class. *niger,* noir, souvent associé aux pratiques de sorcellerie] ; sens 2, 1701, Furetière). **1.** Art prétendu d'évoquer les morts pour les interroger et obtenir ainsi des prédictions sur l'avenir ou des révélations sur des choses ignorées. || **2.** *Par extens.* Magie en général : *Tout regard habituel est une nécromancie et chaque visage qu'on aime le miroir du passé* (Proust).

nécromancien, enne [nekromɑ̃sjɛ̃, -ɛn] n. (de *nécromancie ;* v. 1560, Paré, au sens 1 [*nigremanchien* — milieu du XIII[e] s. — et *nigromancien* — v. 1360, Froissart — étaient dér. de *nigromance,* v. l'art. précéd.] ; sens 2, 1694, Acad. [écrit *nécromantien ; nécromancien,* 1762, Acad.]). **1.** Personne qui pratique la nécromancie. || **2.** *Par extens.* Magicien.

nécromant [nekromɑ̃] n. m. (gr. *nekromantis,* nécromant [v. NÉCROMANCIE] ; 1457, René d'Anjou [p. 202], écrit *mugroment ;* 1543, *Revue du seizième siècle* [XIV, 343], écrit *négromant ; nécromant,* seconde moitié du XVI[e] s.). Syn. de NÉCROMANCIEN.

nécromantique [nekromɑ̃tik] adj. (lat. médiév. *necromanticus,* même sens, du lat. impér. *necromantia* [v. NÉCROMANCIE] ; fin du XIV[e] s., écrit *nigromatique ;* milieu du XV[e] s., écrit *nigromantique : nécromantique,* 1688, Miege). Qui est relatif aux nécromants : *Les recettes et les secrets nécromantiques, pour aimer et se faire aimer toute sa vie d'une personne* (Goncourt).

nécrophage [nekrofaʒ] adj. (gr. *nekrophagos,* qui mange des cadavres, de *nekros* [v. NÉCRO-] et de *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1802, Latreille [p. 397], comme n. m., au sens de « insecte qui vit de charognes » ; comme adj., au sens actuel, 1838, Acad.). Qui se nourrit de cadavres d'animaux.

nécrophile [nekrofil] adj. (de *nécrophilie ;* 1963, Larousse). Relatif à la nécrophilie. ◆ n. (1963, Larousse). Personne portée à la nécrophilie.

nécrophilie [nekrofili] n. f. (de *nécro-* et de *-philie,* gr. *philia,* amitié, dér. de *philos,* ami ; 1903, Larousse). Attirance sexuelle morbide pour les cadavres.

nécrophobe [nekrofɔb] adj. (de *nécrophobie ;* 1829, Boiste). Qui, a peur des cadavres.

nécrophobie [nekrofɔbi] n. f. (de *nécro-* et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1793, Lavoisien). Crainte morbide des cadavres.

nécrophobique [nekrofɔbik] adj. (de *nécrophobie ;* 1874, Larousse). Relatif à la nécrophobie.

nécrophore [nekrofɔr] n. m. (gr. *nekrophoros,* qui transporte un mort ou des morts pour la sépulture, de *nekros* [v. NÉCRO-] et de pherein, porter ; 1790, G. A. Olivier [II. n° 10, 1], écrit *nicrophore* [*nécrophore,* 1802, Walckenaer, 1, 101], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Insecte coléoptère qui transporte et enterre les cadavres de petits animaux sur lesquels il dépose ensuite ses œufs. || **2.** *Par plaisant.* Employé des pompes funèbres : *Il avait une pente vers l'embaumeur, le croque-mort, le nécrophore* (Goncourt). *Il a fallu sa femme, sa pauvre femme à genoux, pour qu'il permette aux nécrophores de faire leur métier de « raubatori »* (Daudet).

nécropole [nekropɔl] n. f. (gr. *nekropolis,* ville des morts [à Alexandrie, en Égypte], de *nekros* [v. NÉCRO-] et de *polis,* ville ; 1834, *Revue britannique* [LI, 290], écrit *nécropolis* [*nécropole,* 1838, Acad.l, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1844, Th. Gautier). **1.** Important cimetière antique : *M[me] Marmet était désignée spécialement pour l'Italie, où son mari, Marmet l'Étrusque, avait fait des fouilles dans les nécropoles* (France). || **2.** Grand cimetière, remarquable par l'ampleur et la notoriété des monuments qui s'y trouvent : *Le Père-Lachaise est la plus célèbre nécropole parisienne.* || **3.** *Fig.* Lieu qui paraît mort, où s'entassent des choses qui semblent inutiles, périmées : *Ces nécropoles de bouquins qui garnissent les parapets des quais* (Th. Gautier). *En toute autre circonstance, la gravité compacte de maître Beynaud, l'aspect du lieu, du mobilier, des clercs,*

l'atmosphère morne et poussiéreuse de cette nécropole de paperasses lui eussent paru comiques (Martin du Gard).

nécropsie [nekropsi] n. f. (de *nécr[o]-* et de *-opsie,* du gr. *opsis,* la vue ; 1830, *Dict. des termes de médecine*). Examen scientifique des cadavres : *On ne m'a pas prévenu pour la nécropsie* (Goncourt).

• REM. Littré a proposé de substituer ce mot à AUTOPSIE, qui est moins précis ; mais ce dernier reste le plus employé.

nécropsique [nekropsik] adj. (de *nécropsie ;* 1874, Larousse). Qui appartient ou se rapporte à la nécropsie.

nécrosant, e [nekrozɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *nécroser ;* 1970, Robert). Qui produit la nécrose.

nécrose [nekroz] n. f. (bas lat. médic. *necrosis,* action de faire mourir, gr. *nekrôsis,* mortification, mort, de *nekroûn,* faire mourir, mourir, mortifier, dér. de *nekros* [v. NÉCRO-] ; 1694, Ch. G. Le Clerc, *Chirurgie* [p. 143], au sens 2 ; sens I [à propos de grains], 1825, *Dict. des sciences naturelles*). **1.** Transformation d'ordre physico-chimique et chimique que subit la matière vivante, et qui aboutit à sa mort. || **2.** Mortification tissulaire et cellulaire se produisant au niveau d'un tissu, d'un organe, d'une région anatomique, tandis que le reste de l'organisme continue à vivre : *Nécrose ischémique, infectieuse.*

nécrosé, e [nekroze] adj. (part. passé de *nécroser ;* 1814, Nysten). Atteint de nécrose.

nécroser [nekroze] v. tr. (de *nécrose ;* 1780, *Histoire de la Société royale de médecine,* p. 299). Produire la nécrose : *Les vapeurs de phosphore nécrosent les os de la mâchoire.*

◆ **se nécroser** v. pr. (1868, Littré). Être atteint de nécrose : *Son apparition* [du bacille de Koch] *provoque la formation de tubercules, petites tumeurs qui se nécrosent par suite de l'absence de vaisseaux* (Barbusse).

nécrosique [nekrozik] ou **nécrotique** [nekrotik] adj. (de *nécrose ;* 1878, Larousse [*nécrosique*], et 1923, Larousse [*nécrotique*]). Relatif à la nécrose ; qui a l'aspect de la nécrose.

◆ **nécrotique** n. m. (1970, Robert). En chirurgie dentaire, médicament destiné à la nécrose pulpaire.

nectaire [nɛktɛr] n. m. (lat. scientif. moderne *nectarium,* nectaire, de l'adj. du lat. class. *nectareus,* de nectar, doux comme du nectar, dér. de *nectar* [v. l'art. suiv.] ; 1749, Dalibard [XLII], écrit *nectarium ;* nectaire, 1768, Valmont de Bomare). Glande sécrétant le nectar, et dont sont pourvues certaines fleurs.

nectar [nɛktar] n. m. (lat. *nectar,* le nectar [boisson des dieux], tout ce qui est doux et agréable [au pr. et au fig.], gr. *nektar,* mêmes sens ; av. 1525, J. Le-maire de Belges, au sens 1 ; sens 2, 1903. Larousse ; sens 3, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 4, av. 1606, Desportes ; sens 5, 1768, Valmont de Bomare). **1.** Dans la mythologie grecque, breuvage des dieux, qui rendait immortel : *D'un mortel tu voudrais faire un dieu | Tu le nourris et tu l'abreuves | Non point de lait, mais de nectar et d'ambroisie* (Gide). || **2.** Dans la Grèce antique, vin de l'île de Chio, très réputé. || **3.** Boisson exquise, le plus souvent vin délicieux : *Pour du nectar, c'est du nectar ; vous m'en direz des nouvelles* (Maupassant). || **4.** *Fig.* Ce qui charme l'âme : *Le nectar que l'on sert au maître du tonnerre, | Et dont nous enivrons tous les dieux de la terre, | C'est la louange, Iris..* (La Fontaine). || **5.** Suc sécrété par certaines fleurs, que butinent les abeilles.

nectaréen, enne [nɛktareɛ̃, -ɛn] adj. (de *nectar ;* 1838, Acad.). *Littér.* Qui produit l'effet du nectar ou qui a le caractère du nectar : *Cette trace nectaréenne d'une lèvre jeune* (Barbey d'Aurevilly). *Les joies nectaréennes de l'Olympos* (Proust).

nectarifère [nɛktarifɛr] adj. (de *nec-tari-,* élément tiré de *nectar,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1842, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1874, Larousse). **1.** Qui porte des nectaires. || **2.** Qui sécrète du nectar.

nectarine [nɛktarin] n. f. (de *nectar* [probablem. à cause du goût délicieux de cette pêche] ; 1907, Larousse). Nom donné aux pêches à peau lisse, dont le noyau n'adhère pas à la chair.

nectique [nɛktik] adj. (gr. *nêktikos,* apte ou habile à nager, de *nêkhein,* nager Iv. l'art. suiv.] ; 1868, Littré). Se dit d'une variété de silex très léger, qui flotte sur l'eau.

necto- [nɛkto], premier élément, tiré du gr. *nêktos,* qui nage [de *nêkhein,* nager — le plus souvent employé au moyen *nêkhesthai*], et entrant dans la composition de quelques mots de zoologie.

necton [nɛktɔ̃] n. m. (du gr. *nêktos,* qui nage [v. l'art. précéd.] ; 1897, *Grande Encyclopédie,* art. *mer*). Faune de la masse océanique dont les éléments nageant activement, comme les poissons et les cétacés, peuvent accomplir de grandes migrations.

nedji [nɛdʒi] n. m. (mot ar. de même sens, dér. de *An Nājef* ou *Nedjef,* n. de la ville d'Irak d'où ce cheval serait originaire ; 1874, Larousse, écrit *nedjdi ; nedji,* 1963, Larousse). Cheval arabe réputé pour sa distinction, sa finesse et sa sobriété.

néerlandais, e [neɛrlɑ̃dɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Néerlande,* Hollande, francisation de *Nederland,* n. néerl. des Pays-Bas, de *neder,* bas, et de *land,* pays ; 1845, Bescherelle). Relatif aux Pays-Bas ; habitant ou originaire de ce pays : *La langue néerlandaise. Les Néerlandais.*

◆ **néerlandais** n. m. (1874, Larousse). Langue du groupe germanique occidental, appelé aussi *hollandais* aux Pays-Bas et *flamand* en Belgique.

nef [nɛf] n. f. (lat. *navis,* navire ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2, v. 1155, Wace [*nef centrale,* 1868, Littré ; *grande nef,* 1893, *Dict. général*] ; sens 3, fin du XIXe s. ; sens 4, XIVe s., Laborde, 404 [*nef ; nef de table,* 1963, Larousse — *nef,* « grand vase à boire », v. 1100, Tobler-Lommatzsch]). **1.** *Vx* ou *poét.* Navire : *Il devait mieux remplir vos vœux et notre attente, | Faire voir sur ses nefs la victoire flottante* (Corneille). *Fier de sa nef rapide aux flancs doublés d'airain* (Heredia). *Étoile de la mer, voici la lourde nef | Où nous ramons tout nuds sous vos commandements* (Péguy). [V. également NAVE 1.] || **2.** Dans une église, espace en forme de navire inversé, délimité en haut par la voûte et aux extrémités par le portail et la croisée du transept : *L'église se partageait en trois nefs sombres et mystérieuses* (Balzac). || *La nef centrale, la grande nef,* nom donné au vaisseau central d'une église (par opposition aux bas-côtés, ou collatéraux, parfois considérés comme des nefs latérales). || **3.** *Par anal.* Tout espace rappelant, dans une construction, la forme d'une nef d'église : *C'était le même paysage, dans l'encadrement de la nef de la gare* (Theuriet). || **4.** *Nef de table,* ou simplem, *nef,* petit réceptacle en forme de navire, où l'on rangeait autrefois le couvert du roi et qui contenait les épices : *La vasque noire en forme de bateau et rappelant la nef d'une ancienne table* (Goncourt).

nefas [nefɑs] n. m. (lat. *nefas,* ce qui est contraire à la volonté divine, aux lois religieuses, aux lois de la nature, de *nĕ,* non, et de *fas,* expression de la volonté divine, loi religieuse, le juste, le licite ; av. 1885, V. Hugo). Ce qui est l'objet d'un grave interdit religieux ou moral : *Le juste et l'injuste, le fas et le nefas* (Hugo). *Un téméraire a osé exprimer ce qu'on ne croyait pas permis, le nefas* (Hermant).

néfaste [nefast] adj. (lat. *nefastus,* défendu par la loi divine, funeste, maudit, de *nĕ,* non, et de *fastus* [v. FASTE 1] ; v. 1355, Bersuire, écrit *nefauste* [*néfaste,* v. 1535, G. de Selve], au sens 1 ; sens 2, 1801, Mercier ; sens 3, 1838, Acad. ; sens 4, 1893, *Dict. général*). **1.** *Jour néfaste,* chez les Romains, jour férié où il était défendu de vaquer aux affaires publiques : *Le jour de la défaite de l'Allia fut rangé parmi les jours néfastes.* || **2.** *Par extens.* Se dit d'une époque qui a été le théâtre de quelque événement malheureux : *Dès cette aube néfaste, les bestiaux sur le foirail réveilleraient le malade* (Mauriac). *La journée néfaste de la Saint-Barthélemy. Une année néfaste.* || **3.** Qui peut avoir des conséquences fâcheuses : *Le philosophe, si les pronostics cette nuit-là s'avéraient néfastes, les rectifiait alors avec un haussement d'épaules* (Yourcenar). *À la*

sortie, mon professeur d'histoire aborde ma mère : l'influence de Zaza m'était néfaste (Beauvoir). *Une propagande néfaste.* || **4.** Se dit d'une personne capable de causer quelque dommage : *C'est une police plus ingénue qui dépiste et punit, au théâtre Albert I*er, *les agissements d'un tuteur cupide et d'un docteur néfaste* (Colette). *Cet individu est néfaste pour la société.*

• SYN. : **2** *abominable, atroce, horrible, monstrueux ;* **3** *désastreux, fatal, funeste, maléfique, malsain, nocif, pernicieux, préjudiciable ;* **4** *dangereux, nuisible, redoutable.*

nèfe [nɛf] n. f. (anc. provenç. *nefa,* même sens [début du XIIIe s.], de l'anc. scand. *nef,* bec ; 1844, Raynouard, IV, 308). Partie renflée du bec d'un oiseau de proie.

nèfle [nɛfl] n. f. (lat. pop. **nesfula,* altér. du bas lat. *nespula,* lui-même altér. [par dissimilation de *m-* sous l'action de *-p-*] du bas lat. *mespila* ou *mespula,* plur. [pris pour un fém. sing.] du n. neutre du lat. class. *mespilum,* nèfle, néflier, gr. *mespilon,* nèfle ; v. 1240, G. de Lorris, écrit *nesfle* [*nefle,* v. 1265, J. de Meung ; *nèfle,* 1680, Richelet], au sens 1 [var. *nesple,* fin du XIe s., *Gloses de Raschi*] ; sens 2, 1640, Oudin [*une nesple,* « une chose de peu de valeur », XIIe s., ToblerLommatzsch]). **1.** Fruit du néflier, à noyaux, et comestible après commencement de pourrissement : *Mais la récolte faite, les cerises passées, venait le tour des pêches, puis les raisins, et après les raisins ces belles nèfles brunes qu'on cueille presque sous la neige* (Daudet). *La nèfle qui ne se mange que pourrie* (Gide). || **2.** Fam. *Des nèfles !,* réponse ironique à une demande que l'on rejette parce qu'elle est jugée excessive : *L'épouser ? s'écria Morel, qui sentait le baron grisé ou bien qui ne songeait pas à l'homme, en somme plus scrupuleux qu'il ne croyait, avec lequel il parlait. L'épouser ? des nèfles !* (Proust).

néflier [neflije] n. m. (de *nèfle ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *neflier ; néflier,* 1669, Widerhold). Arbuste épineux à l'état sauvage, inerme cultivé, donnant des nèfles.

négateur, trice [negatœr, -tris] adj. et n. (bas lat. ecclés. *negator,* « celui qui nie, qui refuse », du lat. class. *negatum,* supin de *negare,* nier ; 1752, Trévoux, au sens de « celui qui reniait le Christ au milieu des tourments » [en parlant des premiers chrétiens] ; sens 1, 1874, Larousse ; sens 2, av. 1836, Armand Carrel [comme adj. ; comme n., 1868, Littré]). **1.** Qui a naturellement tendance à nier, qui nie : *Et cependant, tandis que les négateurs tristes | Et de l'esprit humain les mornes terroristes, | Le sceptique et l'impie et le noir mécréant, | Et l'athée au front bas, logiques, vont criant : | « Jouissez ! Dévorez ! Néron et Lacenaire | Ont raison contre l'ombre et contre le tonnerre »* (Hugo). *Tout le travail de mon esprit, ces derniers mois, était un travail négateur* (Gide). *Mais aussitôt cette satisfaction éprouvée, son caractère négateur lui avait fait prendre les gens du grand monde en une horreur qui n'excluait pas absolument la vie mondaine* (Proust). *Des négateurs systématiques* (H. Bataille). || **2.** Qui nie la valeur de (avec un complément introduit par de) : *Des antimilitaristes, des négateurs de la Patrie* (Hamp).

• SYN. : **1** *contradicteur, critique, détracteur.*

négatif, ive [negatif, -iv] adj. (bas lat. *negativus,* négatif, du lat. class. *negatum,* supin de *negare,* nier ; XIIIe s., au sens I, 1 [en général ; en grammaire, 1550, Meigret) ; sens I, 2, 1675, Mme de Sévigné ; sens I, 3, 1701, Furetière ; sens I, 4, 1688, Miege ; sens 1, 5, 6 mars 1877, le *Temps,* p. 1 ; sens I, 6, 1771, Trévoux ; sens II, 1, 1762, J.-J. Rousseau ; sens II, 2, 1690, Furetière [*examen négatif,* 1959, Robert] ; sens II, 3, 1638, Beaugrand [*nombre négatif,* 1874, Larousse] ; sens 11, 4, 1781, Lavoisier, II, 374 [*pôle négatif,* 1803, *Annales du Museum national d'histoire naturelle,* 1, 258]).

I. 1. Qui exprime la négation, le refus : *Sur vingt-six mots* [...] *j'ai trouvé dix-neuf termes négatifs pour sept termes affirmatifs* (France). *Une réponse négative. Un signe de tête. un geste négatif. Une particule, une tournure, une phrase négative.* || **2.** *Class.* et *littér.* Qui a l'habitude de refuser : *C'est quelque chose d'extraordinaire que le mérite de ce garçon-là* [le chevalier de Grignan] ; *il est aimé de tout le monde ; voilà de quoi son humeur négative et sa qualité de« petit glorieux » m'ont fait douter* (Sévigné). *Il était imbu de cet esprit négatif, routinier, conservateur, dit « esprit de gouvernement »* (Proust). || **3.** *Peines négatives,* en termes de droit, celles par lesquelles on exclut certaines personnes d'honneurs, de dignités. || **4.** *Voix négative,* droit de s'opposer à quelque chose sans pouvoir imposer autre chose. || **5.** *Conflit négatif,* situation qui se produit lorsque les différentes juridictions se déclarent toutes incompétentes au sujet d'une affaire donnée. || **6.** *Commandement négatif,* en théologie, commandement qui interdit de faire quelque chose.

II. 1. Qui n'apporte rien de concret, de constructif : *Comme invention moderne à bilan négatif, il n'y a que le sous-marin qui le batte* [l'avion] (Romains). *L'expérience syndicaliste des anarchistes était leur élément positif, l'idéologie leur élément négatif* (Malraux). *Les comités de vigilance, la résistance, c'était bien utile, mais ça restait négatif ; aujourd'hui il s'agit de construire* (Beauvoir). *Des bienfaits négatifs. Une critique négative.* || **2.** Qui se définit par l'absence ou la privation du contraire, tout en présentant une valeur minime, mais certaine : *Ces témoignages d'amour tout négatifs sont les seuls qu'elle me permette* (Gide). *Des qualités négatives. Un bonheur négatif.* || *Examen négatif,* examen clinique ou de laboratoire révélant l'absence du signe ou de l'élément pathologique recherché. || **3.** *Grandeurs* ou *quantités négatives,* grandeurs ou quantités opposées aux grandeurs ou quantités positives de même nature, et affectées du signe moins (–). || *Nombre négatif,* nombre obtenu en affectant du signe moins (–) le nombre positif de même valeur absolue. || **4.** *Électricité négative, charge négative,* nom donné conventionnellement à l'électricité qui se développe sur la résine frottée à l'aide d'une peau de chat : *L'électricité négative est formée de petits corpuscules tous identiques, de masse et de charge extraordinairement petits* (L. de Broglie). || *Pôle négatif,* syn. de CATHODE.

• SYN. : **II, 1** *improductif, inexistant, insignifiant, nul, stérile, vain.*

◆ **négatif** n. m. (1852, Laboulaye, art. *photographie*). En photographie, image sur pellicule qui présente exactement l'inverse des luminosités du sujet : *Un négatif sous-exposé.* (Syn. CLICHÉ.)

◆ adv. (milieu du XXe s.). Dans le langage militaire des transmissions, équivaut à non, dans une réponse : *« M'avez-vous bien compris ? — Négatif. Répétez ! »*

◆ **négative** n. f. (bas lat. *negativa,* négation, fém. substantivé de l'adj. *negativus* [v. ci-dessus] ; v. 1283, Beaumanoir, au sens de « fait de nier quelque chose » ; sens 1, 1963, Larousse ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1672, Molière). **1.** *Répondre par la négative,* répondre non à une question ou à une demande. || **2.** *Class.* Proposition qui nie : *Pussort faisait des mines d'improbation et de négative, qui scandalisaient les gens de bien* (Sévigné). || **3.** *Class.* Particule négative : *De « pas » mis avec « rien » tu fais la récidive, | Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative* (Molière).

• CONTR. : **1** *affirmative.*

négation [negasjɔ̃] n. f. (lat. *negatio,* négation, dénégation, particule négative, de *negatum,* supin de *negare,* nier ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *negatiun* [*négation,* v. 1265, Br. Latini], au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. [« reniement »], 1501, G. Cohen ; *être la négation de,* 1844, Balzac] ; sens 3, 1907, Bergson ; sens 4, 1959, Robert ; sens 5, 1370, Oresme [*négation simple, composée,* 1963, Larousse]). **1.** Action de nier : *Il aimait l'humanité comme représentant la raison, et haïssait la superstition comme la négation de la raison* (Renan). *L'inconscient, l'irrationnel, l'instantané, qui sont — et leurs noms le proclament — des privations ou des négations des formes volontaires et soutenues de l'action mentale, se sont substitués aux modèles attendus par l'esprit* (Valéry). *La négation de l'existence de Dieu.* || **2.** Action de ne faire aucun cas de : *Cela lui paraissait*

monstrueux cette négation du sentiment maternel chez une femme (Daudet). || *Être la négation de,* être en complète contradiction avec : *J'ai horreur du scepticisme. C'est la négation de l'action* (France). *Une conduite qui est la négation de tous les principes.* || **3.** En termes de logique, passage d'un jugement à son contraire. || **4.** *Délire de négation,* en psychiatrie, délire dans lequel le sujet refuse la réalité à la personne physique ou morale et au monde. || **5.** Mot ou expression propre à nier un fait, une action : *Adverbe de négation. Place de la négation.* || *Négation simple,* adverbe contenant la seule idée négative (*ne... pas*). || *Négation composée,* adverbe associant à l'idée de négation celle du temps, du lieu, etc. (*ne... jamais, ne... nulle part,* etc.). [V. art. spécial.]

• SYN. : **1** *antithèse, contradiction, contraire, contrepartie, contre-pied, dénégation, réfutation* ; **2** *mépris.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA NÉGATION

La prédication négative peut consister à donner pour fausse une proposition **particulière** (v., DÉTERMINATION, art. spécial) :

(1) *Paul n'a pas jeté mon livre au feu.*

Si l'on représente par *a, b, c* les constantes que sont les signifiés de *Paul, mon livre* et *le feu,* la phrase (1) peut être figurée par la formule :

Pour *a, b, c,* il y a : **non P.**

La prédication négative peut aussi donner pour fausse une proposition **généralisée,** c'est-à-dire dont un des termes est une variable. Les phrases suivantes ont pour formule :

Pour tout *x* et pour *b, c,* il y a : **non P.**

(2) ***Personne*** *n'a jeté mon livre au feu.*

(3) *Paul n'a* ***rien*** *jeté au feu.*

(4) *Paul n'a jeté mon livre* ***nulle part.***

(5) ***Aucun*** *chien n'est herbivore.*

La phrase suivante a pour formule :

Pour tout *x,* tout *y* et pour *c,* il y a : **non P.**

(6) ***Personne*** *n'a* ***rien*** *jeté au feu.*

Le caractère défini ou indéfini d'un des termes de la formule ressort de la comparaison des phrases suivantes :

(7) *Paul n'a pas brûlé* ***le livre.***

(8) *Paul n'a pas brûlé* ***de livre.***

David Gaatone, dans un article de la *Revue romane* (1971), avance l'opinion qu'il faut voir dans la préposition *de,* telle qu'elle se présente en (8), « un véritable prédéterminant, faisant, au même titre que les articles qu'il peut remplacer, partie intégrante du système nominal ». Pourtant, le rapprochement avec les constructions comme *beaucoup de livres, peu de livres, plus de livres,* amènent à voir dans l'adverbe même (*beaucoup, peu, plus,* ou *pas*) le prédéterminant du nom, la préposition *de* exerçant sa fonction ordinaire de liaison du nom à l'adverbe. L'indication de quantité suffit, l'actualisation qu'apporte un article serait aussi peu pertinente ici qu'elle l'est après *sans* dans *un voyageur sans bagages.*

DUALITÉ DU SIGNIFIANT NÉGATIF

Certaines langues, comme le latin, expriment la négation par des signifiants simples : *Nunquam venit* suffit pour dire « Il n'est jamais venu » ; de sorte que la combinaison de *nunquam* avec l'adverbe négatif *non* donne un sens positif, la première négation annulant la seconde :

Nunquam non venit, « Il est toujours venu ».
Nonnunquam venit, « Il est venu quelquefois (littéralement : non jamais) ».

En français, au contraire, le signifié négatif a normalement un signifiant double, composé de l'adverbe *ne* qui précède obligatoirement le verbe, et d'un élément pronominal (*personne, rien*), adverbial (*jamais, nulle part, plus, non plus, pas, point, guère*) ou adjectif (*aucun*) en corrélation avec *ne :*

Personne n'*est venu.*
Il ***n'****est* ***jamais*** *venu.*
Il ***n'****est* ***pas*** *venu.*

Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* § 114 et suiv.) ont cherché à rendre compte de cette dualité en identifiant pour chacun des deux « morceaux » de la négation française une fonction qu'on lui reconnaît même s'il est employé en l'absence de l'autre :

— *Ne* serait le **discordantiel,** marque d'une « discordance » dont la notion apparaîtrait sans négation proprement dite en proposition subordonnée :

Il est plus adroit que ***n'****était son père.*

— Le second élément (*pas, rien, jamais, aucun,* etc.) « s'applique aux faits que le locuteur n'envisage pas comme faisant partie de la réalité. Ces faits sont en quelque sorte *forclos,* aussi donnons-nous à ce second morceau de la négation le nom de **forclusif** ».

Des forclusifs, ces auteurs distinguent l'**uniceptif** *que* (« exceptif » serait sans doute meilleur), dont l'emploi introduit « la seule chose avec quoi le fait amplecté par *ne* ne soit point en discordance » :

Il ***n'****est venu* ***que*** *deux fois.*

Une conception très voisine, sinon identique, ressort de l'application de la doctrine de Gustave Guillaume, la psychomécanique, au problème de la négation. Marc Wilmet la résume par le tableau suivant :

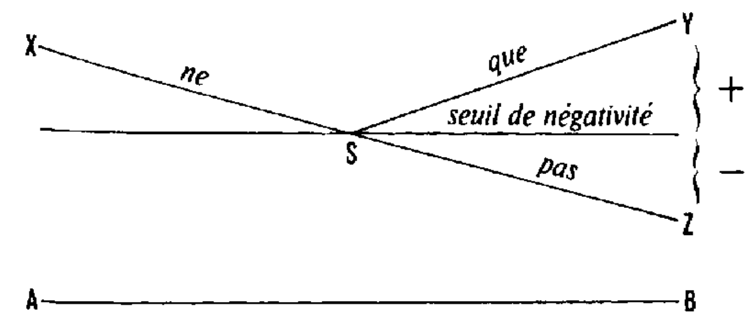

(Le vecteur AB représente le temps nécessaire au passage de la langue au discours, c'est-à-dire à la création d'un message à partir du système codal. XS représente l'engagement du côté de la négativité ; au voisinage de S, le message a des formes comme *Je n'ose. Pas, personne, jamais,* etc., en SZ achèvent le décrochage négatif. *Que* inverse l'impulsion.)

Ni l'une ni l'autre de ces théories ne dispense de cataloguer les emplois du « discordantiel », des « forclusifs » et de l'exceptif, et d'en distinguer les valeurs.

Quant aux descriptions des généralistes (par exemple Liliane Tasmowski-De Ryck, *la Négation en français et la formalisation de la grammaire,* « Logique et analyse », 1972), à supposer qu'elles parviennent un jour à engendrer toutes les constructions négatives possibles dans les différents registres de langue, elles ne feront peut-être que rejoindre, sans l'éclairer, la complexité des descriptions traditionnelles, avec leurs règles et leurs exceptions.

PORTÉE DE LA NÉGATION

La locution *ne .. pas,* qui se rapporte grammaticalement au verbe, marque une prédication négative dont la portée est très variable selon les cas. Ainsi, dans notre exemple (1), la négation peut porter, sans distinction formelle autre qu'un accent d'insistance :

— soit sur l'entier de la proposition ;

— soit sur le verbe seul (il ne l'a pas *jeté*)

— soit sur tout autre terme impliqué dans le nœud phrastique, par exemple *mon livre* (il a jeté un livre qui n'est pas *le mien*) ou *au feu* (il l'a jeté ailleurs qu'*au feu,* par exemple à la poubelle).

Cette ambiguïté n'est pas propre à la négation : elle est la même dans l'affirmation positive *(Paul a jeté mon livre au feu),* mais n'y a pas les mêmes conséquences : une proposition vraie peut être conçue globalement, une proposition fausse

appelle une discrimination de la part du vrai et de celle du faux.

Certains morphèmes, comme les préfixes « privatifs » *non, in-,* permettent, dans certains cas, de limiter rigoureusement la négation à l'adjectif ou au nom qu'ils affectent :

> *J'ai un bateau **in**submersible.*

On évitera la phrase par trop ambiguë :

> *Je **n'**ai **pas** un bateau submersible.*

Mais on dit très bien :

> *Tu **ne** chantes **pas** une chanson gaie*

au lieu de :

> **Tu chantes une chanson **non** gaie.*

Quand le verbe principal régit un verbe à l'infinitif, la locution négative peut encadrer l'un ou l'autre, selon le sens ; comparer :

> *Je ne peux pas gagner* (Il n'est pas possible que je gagne) ;
> *Je peux ne pas gagner* (Il est possible que je ne gagne pas).

Pourtant, elle encadre le verbe recteur quel que soit le sens si celui-ci est *falloir, devoir, vouloir, penser, sembler :*

> *Il ne faut pas sortir* (Il faut ne pas sortir).
> *Je ne veux pas perdre* (Je veux ne pas perdre).

Il en est de même si le verbe principal régit une proposition subordonnée :

> *Il ne faut pas que tu sortes.*
> *Je ne veux pas qu'il perde.*

Le plus souvent, l'interprétation va de soi, comme dans les exemples précédents. Dans certains cas, le mode de la proposition subordonnée renseigne sur la portée de la négation ; comparer :

> *Elle ne pense plus que son fils est malade* (Elle oublie qu'il l'est).
> *Elle ne pense plus que son fils **soit** malade* (Elle pense qu'il ne l'est plus).

Une ambiguïté souvent gênante frappe les phrases qui contiennent des quantificateurs :

> *Il **n'a pas** invité **trois** de ses amis.*

Le sens peut être :

> « Il y a trois de ses amis qu'il n'a pas invités »

ou :

> « Il n'a pas invité au total trois amis ».

Dans le premier cas, la négation porte sur le verbe, dans le deuxième cas sur le quantificateur.

Un cas particulier bien connu est présenté par l'adjectif *tout ;* une phrase comme :

> *Tous les invités ne sont pas venus*

n'est admise que si la négation porte sur *tous,* donnant le sens :

> « Les invités ne sont pas tous venus ».

Si l'on veut faire porter la négation sur le verbe seul, il faut dire :

> *Aucun invité n'est venu.*

Ainsi se justifie la série des « forclusifs » substitués aux pronoms, adverbes et adjectifs positifs comme *quelqu'un, quelque chose, toujours, quelque,* etc., générateurs d'ambiguïtés. C'est en fonction des commodités qu'ils apportent pour délimiter la portée de la négation qu'il faut expliquer ces éléments d'un système dont le latin offrait d'ailleurs l'équivalent (*quisquam, unquam, ullus*), plutôt que par recours à un concept de « forclusion » dont l'unité résidait, pour le docteur Pichon, dans les couches les plus profondes de l'inconscient.

EMPLOIS DE « NE »

La particule négative *ne* s'emploie normalement en corrélation avec un forclusif, pour constituer une négation complète. Elle ne peut se rapporter qu'à un verbe, dont seuls la séparent éventuellement un ou plusieurs pronoms régimes atones :

> *Je **ne** le vois **pas.** Il **ne** me la donne **pas.***

Les deux éléments *ne* et *pas* se rapprochent quand la négation affecte un verbe à l'infinitif :

> ***Ne pas** fumer.*
> *Parlez bas pour **ne pas** la réveiller.*

Ce rapprochement est fait quelquefois par analogie, mais incorrectement, devant une subordonnée au subjonctif :

> *Parlez bas pour **ne pas** qu'elle se réveille.*

Ne s'emploie de plusieurs manières sans forclusif :

• 1° **Au sens négatif** avec certains verbes, dans une langue assez recherchée :

> *Il ne cesse de m'écrire. Je ne peux (puis) lui répondre. Je n'ose.*

et dans certaines locutions :

> *Je ne sais que faire. N'ayez crainte ! Qu'à cela ne tienne ! À Dieu ne plaise ! C'est on ne peut mieux. N'empêche que.. N'importe ! n'importe qui, je ne sais qui...*

Après *si* marquant l'hypothèse :

> *Si je ne le trompe (pas). Si vous ne le l'aviez (pas) dit.*

On a soutenu qu'il s'agissait dans tous ces cas d'une valeur négative atténuée, et cette interprétation a quelque vraisemblance dans le cas de *je n'ose* ou de *je ne sais,* mais non avec *n'ayez crainte* ou *il ne cesse.* En fait, il s'agit toujours de locutions plus ou moins stéréotypées conservant un état de langue ancien.

On en dira autant de la locution *que ne :*

> ***Que ne** viens-tu me voir ?*
> ***Que n'**es-tu mouton !* (La Fontaine, V, 8)

et d'une quantité de constructions particulières dont une certaine élégance recherchée est le trait commun.

• 2° **Au sens dit « explétif »** en proposition subordonnée. Ce sont les emplois où la valeur négative est contestée :

> *Je crains qu'il **ne** parte.*

(Comparer : *Je crains qu'il **ne** parte **pas :*** sens contraire.)

Ces emplois se rencontrent en proposition complément d'objet après les verbes et locutions

— de crainte (112 fois *ne* sur 188 cas dans le corpus choisi par David Gaatone pour son *Étude descriptive de la négation en français contemporain,* 1971) ;

— de précaution :

> *Prenez garde qu'on **ne** vous voie ;*

— d'empêchement :

> *Il faut empêcher* (ou *éviter*) *qu'ils **ne** se rencontrent.*

Pour toutes ces phrases, *ne* peut être omis dans l'usage oral :

> *J'ai peur qu'il parte. Prends garde qu'on le voie. Empêchons qu'ils se rencontrent.*

Il l'est de préférence, dans la langue la plus tenue, si le verbe principal est lui-même à la forme négative :

> *Je ne crains pas qu'il parte. N'empêchons pas qu'ils se rencontrent.*

Damourette et Pichon expliquent cette différence par le fait que, si la principale est positive, il y a discordance entre le désir ou l'effort qu'elle exprime et le phénomène imaginé ; au contraire, il y a concordance si la principale est négative.

On soutiendrait aussi bien que le *ne* dit explétif reprend dans tous ces cas par redondance l'idée négative contenue dans le radical du verbe principal (*craindre, empêcher, éviter*) ; s'il y a discordance, c'est

discordance de support entre le signifiant *ne* et son signifié ; sa disparition en cas de principale négative s'expliquerait par l'annulation du sens radical négatif du verbe.

Bien d'autres termes ont été proposés pour désigner cet emploi : *ne* « redondant », « facultatif », « pléonastique », « modal », « parasitaire » ; un des meilleurs paraît être celui dont use J. Vendryes dans un article du *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* (1950), *Sur la négation abusive.*

Le *ne* abusif se rencontre aussi dans les subordonnées au subjonctif compléments d'objet d'un verbe de doute ou du verbe *nier* employés négativement ou interrogativement (16 fois sur 45 dans le corpus de D. Gaatone) :

Je ne doute pas qu'il ***ne*** *se soit trompé.*

Ne est ici lié au subjonctif, qui marque la prédominance de l'idée de doute ou de négation (on ne croit pas que la chose *ne soit pas*) ; il disparaît avec l'indicatif, qui marque la certitude :

Je ne doute pas qu'il s'est trompé.

Même avec le subjonctif, il est souvent omis :

Je ne doute pas que vos intentions soient bonnes (Bernanos).

Il est employé, facultativement, dans les propositions comparatives d'inégalité (248 fois sur 254 dans le corpus de D. Gaatone) :

Il est plus grand que ***n'****est son frère.*

Cet emploi, on l'a vu, est de ceux qui fondent le mieux la dénomination de *discordantiel ;* une idée de négation n'est pourtant pas à rejeter, portant sur la proposition sous-jacente « son frère est grand » ; elle expliquerait pourquoi on dit dans le peuple :

Il est plus grand que ***non pas*** *son frère.*

Ne s'emploie enfin facultativement après plusieurs conjonctions impliquant une idée négative :

— *de peur que : de peur qu'il* ***ne*** *parte ;*

— *avant que : Avant que* ***ne*** *chante le coq* (Duhamel) :

— *à moins que : à moins que vous* ***ne*** *refusiez.*

Il est prétentieux après *sans que,* mais obligatoire après *que* mis pour de *peur que, avant que, à moins que, sans que :*

Tu ne bougeras pas d'ici que tu ***n'****aies demandé pardon* (G. Sand).

C'est qu'il supplée alors le lexème de sens négatif inexprimé.

Les emplois du *ne* abusif sont en somme très variés, et l'on peut dire avec Marc Wilmet (communication au Congrès de linguistique romane, Québec, 1971) que les critères sémantiques autant que les critères formels de définition d'un *ne* « explétif » sont inefficaces.

Des faits semblables s'observent dans bien des langues. J. Vendryes l'a montré (article cité plus haut) par des exemples empruntés au sanskrit, au lituanien, au vieux slave, au baltique, aux dialectes anglais (*He is older nor I*), au breton, au grec ancien, dans des contextes du type « plus grand que », « avant que », « à moins que ». Marcel Cohen a montré que la négation abusive existe aussi en sémitique, et notamment en amharique, où la négation, qui est complexe comme en français en proposition principale, est réduite au premier élément en proposition subordonnée.

EMPLOI DES « FORCLUSIFS »

Les forclusifs s'emploient normalement en corrélation avec *ne,* pour constituer diverses locutions négatives.

N'étant pas négatifs à eux seuls, ils sont compatibles entre eux du moment que *ne* n'est exprimé qu'une fois :

Il ***n'a jamais rien*** *dit à* ***personne.***

(Dans un article du *Français moderne* d'octobre 1967, N. Chigarevskaïa relève le même phénomène en russe.)

Seuls, *pas* et *point* excluent tout autre forclusif (**Il ne m'a pas rien dit*). Par exception, la langue familière dit : *Ce n'est pas rien !* (*pas* annulant *rien*).

Certains forclusifs alternent avec un pronom indéfini positif, ce qui plaide encore contre une valeur essentiellement négative :

Jamais personne/quelqu'un ne lui avait parlé sur ce ton.
Il n'avait vu nulle part rien/quelque chose d'aussi beau.

Une autre preuve est donnée par leur emploi sans *ne* en contexte **interrogatif** ou **hypothétique :**

Avez-vous vu ***personne*** *de plus adroit ?*
Comment vous parlerais-je aujourd'hui de ***rien*** *d'autre ?* (A. Gide).
Est-il ***aucun*** *moment*
Qui vous puisse assurer d'un second seulement ? (La Fontaine).
Si ***jamais*** *vous venez, prévenez-nous.*

On les trouve aussi en ce sens après les comparatifs et superlatifs :

Il est plus poseur que ***jamais.***
C'est la plus grande sottise que ***personne*** *ait faite.*

Après trop :

J'étais trop occupé pour m'apercevoir de ***rien.***

Damourette et Pichon ont défini (§ 2243) une « atmosphère forclusive » qui peut reposer sur des conditions purement sémantiques ; ils en donnent pour exemple :

Je désespère d'y arriver ***jamais.***

Mais dans ce cas, comme dans tous les cas précédents, la grammaire générative retrouve aisément, sous la forme de surface, une négation dans la « structure profonde » (*dés-espère* est un syntagme négatif).

Les forclusifs, *pas* et *point* compris, connaissent par ailleurs des emplois sans *ne* où ils ont le sens négatif :

1° Dans l'usage normal, quand la phrase ne contient aucun verbe où l'on puisse attacher *ne :*

As-tu vu quelqu'un ? — ***Personne.***
Rien dans les mains, ***rien*** *dans les poches.*
Aucun *bruit dans la rue,* ***pas*** *une voiture.*

2° Dans l'usage familier, par économie :

Poussez ***pas !*** *J'ai* ***jamais*** *vu ça ! J'ai* ***rien*** *fait.*

L'usage est très variable sur ce point. Jacques Pohl, rendant compte de l'étude de D. Gaatone dans le *Français moderne* (avr. 1973), oppose le cas d'une vieille Wallonne patoisante évitant scrupuleusement l'omission de *ne* à celui d'un jeune critique d'art parisien l'omettant une fois sur trois.

Quelques-uns des forclusifs appellent des remarques particulières :

Ne .. pas est la négation pure du français commun ; *ne .. point* suivi d'un complément partitif est littéraire (*Il n'a point d'amis, point d'esprit*) ; sans complément, il est rural (*Je n'aime point ce temps-là*).

Les pronoms *personne* et *rien* alternent dans certaines conditions syntaxiques avec *qui que ce soit* et *quoi que ce soit :*

Personne/Qui que ce soit ne lui avait jamais parlé sur ce ton.

Âme qui vive remplace *personne* ou *qui que ce soit* dans certaines conditions sémantiques :

Je n'ai rencontré âme qui vive.

L'usage moderne peut remplacer *qui que ce soit* par *quiconque* dans un contexte négatif (interrogatif, comparatif, etc.) :

Défense absolue de parler à ***quiconque*** (A. Daudet).

Nul peut remplacer *aucun* dans la langue littéraire :

Il ne fit ***nulle*** *résistance.*

David Gaatone ajoute à la liste des forclusifs notoires quelques locutions adverbiales ou pronominales comme de *sitôt, de longtemps, le moins du monde, grand-chose,* qui n'apparaissent que dans des contextes négatifs.

La langue populaire, et surtout l'argot, ont développé à l'infini l'emploi, en guise de forclusifs, de mots désignant des objets de petite taille ou de peu de valeur : *des clous, des nèfles, un pet de lapin, des clopinettes, la peau ;* on en relève un bon nombre dans les listes de « formules de négation et de refus » dressées par K. E. M. George dans un article du *Français moderne* (juill. 1970) et classés par lui en huit sections : coquillages (*bigorneau, bernicle* ou *bernique,* d'où *nibergue,* d'où *nib*), monnaies (*dalle* [du flam. *daler*], *fifrelin, radis,* [de l'arg. *rade,* « pièce de monnaie »]), aliments (*navets, haricots, patates, dattes, prunes, queues de cerises*), organes humains (*cul, tringle,* etc.), excréments (*merde, colombins, briques* [d'un sens ancien de *brique,* employé pour *bran*]), onomatopées (*flûtes, couic, pouic*), emprunts (*que niente* [de l'ital. *niente*], *nix* [de l'allem. *nichts*], *macache* [de l'ar. *makanch*]), réponses fantaisistes ou ironiques (*à Pâques, à la Trinité, plus souvent, c'est midi, très peu, cherche, et ta sœur ?*).

EMPLOI DE L'EXCEPTIF

La locution exceptive *ne .. que* est compatible avec *pas,* qui en inverse le sens ; comparer :

> *Il **n'a que** deux amis* (Il en a deux seulement).
> *Il **n'a pas que** deux amis* (Il en a plus de deux).
> *On **ne** vit **pas que** d'amour. On vit aussi d'argent* (Romain Rolland).

La langue familière use de *que* sans *ne :*

> *Ça coûte **que** deux francs.*
> *C'est un quartier **que** d'étrangers.*

On entend, en français régional : « *J'arrive que* » (Damourette et Pichon, VI, p. 214).

EMPLOI DE « NI »

La conjonction *ni* a ce trait en commun avec les forclusifs qu'elle s'emploie normalement en corrélation avec *ne*

— soit qu'elle coordonne des mots :

> *Il **n'a** pas de femme **ni** d'amis.*
> *Il **n'a ni** femme **ni** amis.*
> ***Ni** son père **ni** sa mère **ne** sont vivants.*

— soit qu'elle coordonne des propositions :

> *Il n'a pas d'amis, **ni ne** désire en avoir.*

Elle est incompatible avec *pas* et *point :*

> **Il n'a pas de femme ni pas d'amis.*

Elle est compatible avec les autres forclusifs :

> *Il n'aime **ni** sa femme **ni personne** au monde.*

Elle s'emploie sans *ne* dans certains contextes négatifs, par exemple après *sans :*

> *Il vit sans femme ni amis.*

Elle peut alterner avec *et* ou avec *ou* dans un contexte littéraire interrogatif ou hypothétique :

> *Connaissez-vous un homme plus fort ni* (ou : *et*) *plus courageux ?*

ou après un comparatif :

> *Patience et longueur de temps*
> *Font plus que force ni* (ou : *et*) *que rage* (La Fontaine, II, 1 l).

Le sens est pourtant négatif en l'absence de *ne* dans quelques contextes sans verbe :

> *Ni fleurs, ni couronnes.*

Et la langue familière supprime *ne* avant *ni :*

> *Il a ni femme ni amis.*

L'emploi de *ni* est en déclin, et cela depuis le XVII^e^ s. selon G. Antoine (*la Coordination en français*) ; il n'occupe, dans la liste de fréquence du « français fondamental », que le 427^e^ rang.

EMPLOIS DE « NON »

À la différence de *ne,* particule atone s'appuyant obligatoirement sur un verbe, *non* est tonique et se passe de support.

• 1° Il peut représenter négativement toute une proposition :

> *Es-tu prêt ? — **Non.***
> *J'ai demandé s'il était prêt, il a répondu que **non.***

À ce titre, il est économique dans la coordination :

> *Ma femme aime le thé,* (*et*) *moi **non.***
> *Est-ce que tu viens à la plage **ou non ?***

Dans ces deux phrases, la langue familière peut remplacer *non* par *pas.* Après une proposition négative, *non plus* remplace *non :*

> *Ma femme n'aime pas le thé, moi **non plus.***

Non peut être renforcé :

> *Ah non ! Mais non ! Que non ! Certes non* (fam. : *pas*) ! *Certainement non* (fam. : *pas*) ! *Sûrement non* (fam. : *pas*) !

Il prend la fonction de morphème interrogatif (prononcé sur un ton montant), en représentant négativement toute une proposition affirmative :

> *C'est mon droit. **non ?*** (J. Anouilh).

• 2° De l'emploi précédent découle celui de *non* pour exclure de l'affirmation un terme non verbal coordonné à un autre ; il alterne alors avec *non pas :*

> *Il a un chien,* (*et*) *non* (*pas*) *une chienne.*
> *Il a non* (*pas*) *une chienne, mais un chien.*Pour la bonne symétrie du zeugme (v. ANACOLUTHE, art. spécial, on évite de dire : **Il n'a pas une chienne, mais un chien* [la négation ne convient pas au second terme].

Le remplacement de *non* par *pas* seul est possible dans la plupart des cas quand le terme exclu n'est pas le premier :

> *Il habite Paris l'hiver, **pas** l'été.*

À cet emploi de *non* se rattache la locution conjonctive de cause *non que :*

> *Elle tenait à ce bijou **non qu'**il valût cher, mais pour le souvenir qui s'y attachait.*

• 3° *Non* est la négation des termes de la phrase non verbaux ; il peut précéder :

— certains adjectifs (surtout composés, rarement simples) :

> *Il m'a prêté un concours **non négligeable.***
> *(Des légumes **pas** chers [fam.].) ;*

— certains participes épithètes :

> *Je reçois souvent des plaintes **non justifiées.***
> *(Des devoirs **pas** faits [fam.].) ;*

— certains adverbes :

> *Il habite **non loin** d'ici. **Non seulement** toi...*
> *(**Pas** loin [fam.].) ;*

— la préposition *sans :*

> ***Non sans** regret. **Non sans** regretter...*

Il sert de préfixe négatif devant un nom, auquel il est lié par un trait d'union :

> *non-agression, non-assistance, non-contradiction, non-intervention, non-sens, non-violence.*

Il subit devant les adjectifs la concurrence des préfixes *in-* (*inabordable*), *dé-* (*déplaisant*), *a-* (*amoral*), *mal-* (*maladroit*), *mé-* (*mécontent*).

Ces préfixes donnent peu de noms. Aucun n'est productif dans l'usage actuel, à part *non* et *in-* (v. A. Kalik, *la Caractérisation négative, le Français moderne,* avr. 1971). Ce dernier donne même à des participes une forme négative qui les arrache au système de la conjugaison : *inachevé, inexploité, impayé, invaincu.*

HISTORIQUE

I. NON.

La négation latine *non* apparaît inchangée dans les plus vieux textes français :

> *si io returnar* ***non*** *l'int pois*
> [si je ne puis l'en détourner]
> (*Serments de Strasbourg,* 842).

Mais en position proclitique devant le verbe de la phrase, *non* a vu son phonétisme s'altérer en *nen* ou *ne,* dont les premières attestations sont dans le *Sermon sur Jonas* (vers l'an 1000). Dès lors, *ne*(*n*) est la négation du verbe :

> *An icest secte* ***nen*** *at parfit' amor ;*
> *La vithe est fraisle, n'i ad durable honur* (*Vie de saint Alexis,* 1040),

et le partage des emplois entre *non* et *ne*(*n*) s'est fait dans des conditions clairement analysées par G. Moignet en 1965 (*Travaux de linguistique et de littérature de Strasbourg*).

Non est la négation « prédicative », tenant lieu de phrase ou de verbe comme en français moderne :

> *Et qui le volroit demander*
> *Se je sai cotent il a non,*
> *Je li respondroie que* ***non*** (Chr. de Troyes, *Perceval*).
> *Voeilet o* ***non*** [qu'il le veuille ou non], *remes i est a piet* (*Chanson de Roland,* 2168).

Non peut ainsi jouer le rôle du verbe après un sujet atone :

> *les tu a lui ? — Sire,* ***je non*** (*Perceval*).

Mais il arrive qu'à l'inverse le pronom sujet sous la forme tonique remplace le verbe ; alors la négation est *ne :*

> *Qui le conuist* [connaît] *? —* ***Ne gié.***
> *—* ***Ne gié*** (Chr. de Troyes, *Cligès*).

Ainsi est née la négation absolue *nenil,* encore employée sous la forme *nenni* au XVII^e s.

Après si conditionnel, *non* peut suppléer le verbe :

> *Et cil dit qu'il n'i entrera ja* ***se li non***
> (*la Queste del saint Graal*).

De tels contextes est née la locution *se.. non,* signifiant « rien que... » :

> *Tant que om pooit veoir a oil, ne pooit on veoir se voilles non* [que des voiles] *de nés* [navires] *et de vaissiaux* (Villehardouin).

Un autre emploi ignoré du français moderne était celui de *non* devant *estre, avoir, faire, pooir, voloir,* pour suppléer le contenu notionnel d'un verbe plus riche et/ou des termes attributs ou régimes introduits par ce verbe :

> *— Sire, par coi* [pourquoi] *m'avez traïe ?*
> ***— Ge non ai,*** *voir, la moie amie*
> [mon amie] (*Eneas*).

> *Bien sai de voir* [en vérité] *qu'il est dervez* [fou].
> *—* ***Non sui,*** *fet il, par saint Cornille*
> (Courtebarbe).

> *Dist Chantecler : Renart cousin,*
> *Vos le volez traire a enging.*
> *— Certes, ce dist Renart,* ***non voil***
> (*Roman de Renart*).

C'est ainsi que *non* suivi de faire (*non faz, non fait, non fera,* etc.) donna un pendant négatif à la locution affirmative *si fait* des réponses, qui est à l'origine de l'emploi français affirmatif de *si.*

Comme en français moderne, *non* servait à exclure de l'affirmation un terme non verbal coordonné à un autre :

> *Hastivement, e* ***nun a tart***
> [tardivement],
> *Ast vus* [voici] *currant un grant veilart* (*Voyage de saint Brendan*),

ou encore à négativer un mot lexical à la manière d'un préfixe :

> *La digne recevrat,*
> *La* ***nun digne*** *larat* [laissera] (Philippe de Thaon).

> *Ces crestiens sunt* ***nunsavant*** (*Gormont et Isembart*).
> *Car je dot* [redoute] *molt, se gel te croi,*
> *La tricherie et la* ***nonfoi*** [déloyauté]
> (*Roman de Renart*).

Non est la négation qui convient aux formes impersonnelles du verbe, infinitif et participe (d'ailleurs très rarement négativées) :

> *Cest ovre devroit mostrer example a toutes gens de* ***non*** *estre mellis* [querelleurs] *ne desmesurés*
> (*Troie,* en prose).

Cependant *ne* s'impose quand l'infinitif, exprimant la défense, est prédicatif :

> ***Ne te tamer,*** *tu avras enfant*
> [N'aie pas peur, tu auras un enfant]
> (*Livre des Rois*).

G. Moignet signale que, dans tous ces emplois, *non* peut alterner avec *nient* (aujourd'hui *néant*), et les groupes *ne mie, ne pas* (ou encore *non mie, non pas*) :

> *Et vos le devez bien fere,* ***ne mie*** *por moi solement, mes por une autre aventure qui i est* (*Queste del saint Graal*).
> *En chantant ainsi me deduis.*
> ***Ne pas*** *por chose que je truis*
> *En moi point de solaz ne joie*
> (Jubinal).

On verra dans cette alternance la preuve que *mie* et *pas* étaient d'ores et déjà conçus comme les compléments négatifs d'un *ne* qui requérait un appui accentuel.

II. CONSTITUTION DES LOCUTIONS NÉGATIVES.

Cette dualité formelle de la négation est un fait que l'on voit naître en ancien français et progresser jusqu'au XVII^e s.

La règle du latin classique, où deux négations s'annulaient, était déjà enfreinte en latin populaire :

> *Jura te* ***non*** *nociturum* ***nemini*** [Jure que tu ne feras pas de mal à personne] (Plaute).

Il n'est donc pas étonnant que les *Serments de Strasbourg,* pour deux négations simples (***non*** *tanit, returnar* ***non*** *l'int pois*) présentent deux cas de redondance :

> *et ah Ludher* ***nul*** *plaid* ***nunqua*** *prindrai* [...] *in* ***nulla*** *aiudha contra Ludhuwig* ***nun*** *li iu er* [et avec Lothaire je ne prendrai aucun accord (...) je ne lui serai d'aucune aide contre Louis].

L'usage de renforcer la négation simple par des mots désignant des choses de peu de valeur était également répandu en latin parlé :

> *quoi* ***neque*** *paratast* ***gutta*** *certi consili* [qui n'a même pas à sa disposition une goutte de dessein arrêté] (Plaute).

Les anciens textes présentent abondamment le type simple de négation :

> *Elle* ***non*** *eskoltet les mals conseilliers*
> (*Cantilène de sainte Eulalie*),

et le type où *ne* est renforcé par un complément « appliqué au verbe pour nier que le procès se réalise d'une façon quelconque, dans une mesure quelconque » (H. Yvon, *le Français moderne,* janv. 1948) ; ce complément peut être l'adverbe *giens* (de *genus*) ou *neient :*

*Ne s'en corrocet **giens** cil saintismes om (Vie de saint Alexis).*

Dans le *Pèlerinage de Charlemagne, giens* est pronom régime et reçoit lui-même un complément :

n'i at giens de hontage.

Avec la même valeur figurent 2 fois le nom *pas* (unité de mesure) et 8 fois *mie* (« miette ») :

***Pas** ne vos esmaiez.*
*Il ne vont **mie** a piet.*

La Chanson de Roland ignore *giens* et présente 4 fois *pas* et 43 fois *mie,* lequel a 8 fois un complément :

*mais **de s'espee** ne volt **mie** guerpir* [abandonner]

Dans *le Couronnement de Louis* apparaissent, à côté de 13 *pas* et de 19 *mie* (dont un complémenté), 9 emplois du nom *point,* dont on ne sait s'il est sorti d'un atelier de scribes ou de dentelières (Yvon), à moins qu'il ne remonte à l'« instant » (*punctum temporis*), ou au « point » mesurant la quantité (*à tel point, au plus haut point*) ; on constate du moins qu'il concurrence *mie* plutôt que *pas,* étant suivi 8 fois d'un complément :

al menacier n'a point de hardement (866)
senz point de demoree (1080).

L'enquête d'Yvon poursuivie à travers tout l'ancien et le moyen français (v. aussi ses articles de *Romania,* 1959, 1960) l'amène à conclure que l'ancienne langue a connu deux systèmes de négation :

a) L'un pour nier qu'une action se réalise (négation du verbe) :

ne .. mie, ne .. pas, plus tard *ne .. point ;*

b) L'autre permettant d'exclure toute portée de l'action sur la moindre partie d'une substance (négation du nom) :

ne .. mie, puis *ne .. point,* à l'exclusion de *ne .. pas.*

Vers la fin du XII^e^ s., Guernes de Pont-Sainte-Maxence peut encore construire *point* avec l'article :

*Ço que a vus apent **un seul point** ne guardez*
[Vous ne considérez en aucune mesure ce qui relève de vous].

Au XIV^e^ s., le *Livre de la Passion* contient 49 *pas* contre 26 *mie* et 14 *point.*

Au XV^e^ s., Villon emploie 40 fois *pas* et 8 fois *point* (complémenté 5 fois) ; il ignore *mie ;* Commynes l'ignore également, et présente 52 *point* contre 35 *pas ; mie* se lira pourtant 3 fois chez Marot et 2 fois chez Rabelais (archaïsmes d'écrivains lettrés ?). Il se conservera seulement en français régional (picard, champenois, lorrain).

Au XVII^e^ s., dans les deux premiers actes d'Horace, Yvon a compté 36 *pas* et 74 *point,* employés souvent sans différence comme dans ce vers du V^e^ acte :

*Quand il n'approuve **point** ce qu'il ne punit **pas** (1434).*

Pourtant il note que 14 fois *point* est suivi d'un nom complément, et une seule fois *pas* (encore est-ce le premier exemple qu'il ait relevé de ce fait) :

*Non, non, n'embrassez **pas de vertu** par contrainte* (507).

La nuance définie par Yvon paraît confirmée par le témoignage de Maupas (1607) : *pas et point,* « simple remplissage de négation, ne diffèrent guère : *point* convient mieux aux choses portant quantité : *Je n'ai point d'argent, point d'esprit, point de biens.. Pas clost* la simple négation sans inférer quantité ». Et son disciple Oudin enseigne encore en 1632 : « Beaucoup de personnes confondent *pas* et *point,* mais il y a pourtant de la différence ; car *point* se rapporte aux choses qui portent quantité, et *pas* conclud une négation simple, ou de qualité : par exemple, *je n'ai point d'argent,* et non : *je n'ai pas d'argent ; je n'ai point veu de personnes, je ne l'ai pas veu.* »

Plusieurs faits marquent un progrès dans le sentiment d'unité de la locution négative *ne .. pas* (*point*) :

• 1° Jusqu'au XVI^e^ s., *ne* exprimait normalement seul la négation ; Palsgrave, en 1530, demandait qu'on ajoute *pas, point, mie* pour renforcer la négation, surtout à l'indicatif. Un siècle plus tard, Malherbe blâmait l'omission de *pas* et *point* chez Des-portes, et Vaugelas établit dans leurs principaux traits les règles de l'usage moderne ;

• 2° Jusqu'au XVI^e^ s., *pas* (ou *point*) était compatible après *ne* avec les forclusifs *nul, rien, jamais,* etc., qui n'étaient pas d'essence différente :

*Monsieur, dit-il à son père, que voudriez-vous que je fisse ? Je n'ay **pas rien** à faire* (Bonaventure Des Périers).

Ces constructions, encore courantes au XVII^e^ s., seront pourtant condamnées par les grammairiens, comme elles le sont par Bélise :

*De **pas** mis avec **rien,** tu fais la récidive,*
Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative (*les Femmes savantes,* II, VI).

C'est la preuve que *ne.. pas* (ou *point*) était maintenant conçu comme une « négative » complète, ne tolérant dans sa suite que des termes positifs ;

• 3° Depuis le XIII^e^ s., *pas* et *point* pouvaient être employés sans *ne* en phrase interrogative comme le sont encore aujourd'hui *personne, rien* et *jamais* (v. INTERROGATION [Historique], art. spécial) ; ce tour, fréquent au XVI^e^ s., se rencontre encore au XVII^e^, mais déjà entaché d'archaïsme :

*Avais-je **pas** raison ?*
(La Fontaine, VI, X).

Selon Vaugelas, les avis étaient partagés ; lui-même jugeait l'ancien tour élégant. Mais Corneille, en 1660, corrigeait un certain nombre de ses vers pour y mettre *ne* (Brunot, *H.L.F.,* IV, p. 1039) et l'Académie française, en 1704, condamnait formellement l'ancien tour.

• 4° Le souvenir de l'origine nominale de *point* avait été conservé jusqu'au XVI^e^ s. par la construction *sans point de* + nom ; quoiqu'on la rencontre encore chez Malherbe et chez La Fontaine :

*Sans **point de faute** Hymen en fit autant.*

Vaugelas estimait cette façon de parler « abolie depuis longtemps, car on dit maintenant *sans faute* ».

• 5° Jusqu'au XVI^e^ s., la locution *ne.. pas* (ou *point*) encadrait normalement l'infinitif comme les formes personnelles du verbe ; cet usage est encore observé au XVII^e^ s. :

*Prenons garde seulement, messieurs, à **n'**aigrir **pas** nos maux* (Bossuet).

Mais l'ordre moderne, accolant les deux éléments de la locution conçue comme simple, était déjà fréquent :

*Maintenant, pour **ne point** retarder vos désirs* (Bossuet).

Pour Vaugelas, « *pas* et *point* ont beaucoup meilleure grâce étant mis avant qu'après ».

Ainsi s'achevait la grammaticalisation de deux noms à l'exclusion de tant d'autres, soit hérités du latin comme *mie,* qui ne franchit pas le XVI^e^ s., *goutte,* déjà attaché en 1200 au verbe *voir :*

*Li dux de Venise, qui vialx hom ere et **gote ne veoit..*** (Villehardouin),

soit créés dans le peuple qui disait « *ne prisier une amende,* et ainsi *areste, beloce, biset* (= pois), *bufe* (= chiquenaude), *cime, cincerele* (= petite mouche), *clo, dent, don de sel, eschalope* (= coquille d'escargot), *flocel de laine, fraise, fusée* (= bâton), *hututu, mince* (= rejeton), *more, nieule, penaz, plomee, rostie, siron, trait de croie* » (W. von Wartburg, *Évolution et structure de la langue française*).

On ne s'étendra pas ici sur l'histoire des autres forclusifs, comme *personne, rien, aucun, nul ;* elle est évoquée à l'article

spécial INDÉFINIS. *Ne.. jamais* s'employait en ancien français en parlant de l'avenir (« ne... plus jamais »), *ne.. onques* sans limite temporelle ; *onques* céda devant *jamais* à partir du XIV[e] s. *Ne.. guère, ne.. plus* sont anciens.

III. LE « NE » ABUSIF.

L'obligation de renforcer par *pas* ou *point* les *ne* négatifs amena à les distinguer des *ne* qui ne l'étaient pas, du moins selon une rigoureuse analyse logique.

L'ancien français employait facultativement le *ne* abusif dans les mêmes contextes que le français moderne, c'est-à-dire :

— après les verbes de crainte, de précaution, d'empêchement :

> *Ge criem qu'il* ***ne me*** *face ennui* (Béroul)

— dans les propositions comparatives de disparité :

> *Plus est isnels* [rapide] *que* ***nen*** *est uns falcun* (*la Chanson de Roland,* 1572)

— dans les subordonnées introduites par *ainz que,* « avant que », *sans ce que :*

> *Par les us et par les costumes*
> *Qui furent ainz que nos* ***ne*** *fumes* (Chrétien de Troyes).

Le XVI[e] s. a même étendu — momentanément — le *ne* abusif aux verbes à l'infinitif :

> *... qui desconseilla nostre roy Henry dernier... de* ***n'*** *aller ny entrer dans la ville de Milan* (Brantôme).

Lorsqu'au XVII[e] s. *ne.. pas* (ou *point*) remplaça *ne,* il apparut que le remplacement était obligatoire dans certains cas, et impossible dans d'autres :

« Si l'on dit *pour ne vous ennuyer, je ne serai pas long,* comme parlent et écrivent presque tous ceux de delà Loire, c'est très mal parler, il faut dire *pour ne vous point ennuyer.* Et si l'on dit *il fera plus qu'il ne promet pas,* ce n'est pas encore bien parler ; car il faut ôter *pas,* et dire *il fera plus qu'il ne promet* » (Vaugelas, II, 126).

Il est d'ailleurs remarquable que l'usage ait fait le départ entre vraies et fausses négations sans analyse consciente, et les propositions comparatives sont à peu près les seules où l'on tendit longtemps encore — dans le peuple et dans les provinces — à faire suivre *ne* de *pas* ou de *point.*

Les grammairiens n'hésitèrent que sur la nécessité d'employer ou non le simple *ne* dans tous les cas où l'usage ancien flottait, comme flotte encore l'usage moderne. Leurs décisions sont consignées par F. Brunot au tome IV de l'*Histoire de la langue française* (p. 1040 et suiv.). À peu de chose près, elles seront reconduites au XVIII[e] s. à grand renfort de justifications (*ibid.,* tome VI, p. 1862 et suiv.) pour aboutir à l'usage d'aujourd'hui, décrit plus haut.

IV. L'EXCEPTIF.

L'histoire de *ne.. que* a été faite par G. Moignet dans sa thèse sur *les Signes de l'exception dans l'histoire du français* (1957, 2[e] éd., 1973). Issue par ellipse de tours comparatifs comme *ne mais* [plus] *que* ou *ne.. el* [autre chose] *que :*

> *Jo ai cunté n'i ad mais que* VII *liwes* [lieues] (*la Chanson de Roland,* 2758),

elle a subi jusqu'au XII[e] s. la concurrence de *ne.. mais que, ne.. se.. non* et *ne.. fors.* Au début du XIV[e] s., *ne.. mais que* est éliminé, *ne.. se..* non en forte régression, *ne.. que* a pris la première place, alternant avec *fors que* et quelques innovations décisives : *se ce n'est, se non, hors mis, excepté, sauf.*

Au XVII[e] s., *que* s'employait sans *ne* en phrase interrogative, ou après si hypothétique, ou après *sans :*

> *Mais qui pouvait,* ***que*** *lui, soupirer de la sorte ?* (La Fontaine, *Clymène*).
> *Vous voyez des gens qui entrent sans saluer* ***que*** *légèrement* (La Bruyère).

Seule, la langue littéraire conserve ces tours.

Ne.. que était anciennement compatible avec *pas* ou *point,* comme *ne.. nul, ne.. rien, ne.. jamais* (v. plus haut) :

> *Tous les vens ne sont pas que un vent* [ne sont pas autre chose qu'un seul vent] (Mahieu le Vilain, *les Metheores d'Aristote,* XIII[e] s.).

Cet usage prendra un développement considérable au XVII[e] s. :

> *Ils* ***ne*** *répondent* ***point que*** *par monosyllabes* (Regnard).

Condamné pourtant par Vaugelas et par Ménage (« *Point* fait là un barbarisme »), il subira au XVIII[e] s. une éclipse de soixante-dix ans, pour reparaître avec un sens contraire, le sens moderne où *pas* est négatif :

> *Je suis généreux aussi, moi ; il* ***n'*** *y a* ***pas que*** *Monsieur* (Desforges, *le Sourd,* comédie de la fin du XVIII[e] s.).

Attesté au XIX[e] s. chez les meilleurs auteurs, ce tour subit les foudres d'Abel Hermant, chez qui F. Brunot l'a cependant relevé.

V. NI.

L'histoire de *ni* est faite à l'article spécial CONJONCTION. Comme les autres forclusifs, il devint incompatible avec *pas* et *point* au XVII[e] s., sinon dans l'usage :

> *Il* ***n'****entendait* ***pas*** *assez* ***ni*** *le latin* ***ni*** *les vers* (Balzac),

au moins dans la doctrine des grammairiens : « On ne met jamais ni *pas,* ni *point* devant les deux *ni* » (Vaugelas).

On pourrait conclure cet aperçu historique en remarquant qu'un phénomène a commandé la plupart des autres : l'accession des séquences *ne.. pas* et *ne.. point* à l'état de locutions négatives aux termes solidaires, reléguant le simple *ne* aux fonctions de négation abusive, stylistiquement exploitable en raison de son caractère facultatif. Une étape nouvelle est atteinte dans la langue parlée et peut gagner la langue écrite : l'élimination de *ne* dans la fonction négative (*je sais pas*) ; ce serait le terme d'une longue recherche rythmique visant la mise en valeur accentuelle du morphème négatif.

négatité [negatite] n. f. (de *négat*[*if*] ; 1963, Larousse). Qualité purement négative : *Nous avons vu que c'est seulement par la présence de l'homme que s'introduisent dans le monde ce que J.-P. Sartre appelle des « négatités » : des vides, des manques, des absences* (Beauvoir).

négative n. f. V. NÉGATIF.

négativement [negativmɑ̃] adv. (de *négatif ;* v. 1380, Conty [aussi *répondre négativement*]). D'une manière négative. || *Répondre négativement,* dire non.

négativisme [negativism] n. m. (de *négatif ;* 1869, Blanqui, au sens 1 ; sens 2, 1960, S. de Beauvoir, p. 147). **1.** Système philosophique caractérisé par le refus de toute réalité et de toute croyance. || **2.** Attitude de négation systématique : *Avant tout, le négativisme des mauvais garçons est une maladie de la fierté* (H. Bazin).

négativité [negativite] n. f. (dér. savant de *négatif ;* 1838, Acad., au sens I ; sens II, 1948, Sartre).

I. Caractère d'un corps qui porte une charge d'électricité négative.

II. Notion dialectique employée pour caractériser la liberté humaine comme pouvoir de refuser le monde réel et d'instaurer un monde idéal : *Nos ouvrages doivent se présenter au public sous un double aspect de négativité et de construction. La négativité d'abord* (Sartre).

négatogène [negatoʒɛn] adj. (de *négato*[*n*] et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1968, Larousse). Se dit des éléments qui émettent des négatons.

négaton [negatɔ̃] n. m. (de *négat*[*if*] et de [*électr*]*on ;* 1939, *Annales de chimie,* 11[e] série, XI, 546). Nom donné à l'électron ordinaire, de charge électrique négative.

négatonique [negatɔnik] adj. (de *négaton ;* 1963, Larousse). Relatif aux négatons.

négatoscope [negatoskɔp] n. m. (de *négato-*, élément tiré de *négatif,* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* examiner, observer ; 1963, Larousse). Écran lumineux en verre dépoli, servant à examiner par transparence des négatifs radiographiques.

négentropie [negɑ̃trɔpi] n. f. (de *nég[ative]*, fém. de *négatif,* et de *entropie,* proprem. « entropie négative » [l'ordre *qualificatif + substantif* étant un calque de l'anglais] ; 1967, J. Piaget, p. 787). En physique et dans la théorie de l'information, processus inverse de l'entropie, ou évolution d'un système vers moins d'ordre : *L'information est donc bien une entropie négative, ou, selon l'expression de Léon Brillouin, une « négentropie », puisqu'elle est passage d'un état plus probable à un état moins probable, puisqu'elle instaure des formes complexes, supersignes ou messages, qu'elle est l'apparition d'un ordre à partir d'un fond de « bruit » ou de désordre* (Moles et Noiray).

négligé, e [neglіʒe] adj. (part. passé de *négliger ;* 1640, Oudin, au sens 2 ; sens 1, 1669, Boileau [*style négligé,* 1671, Mme de Sévigné] ; sens 3, 1666, Molière ; sens 4-5, av. 1696, La Bruyère). **1.** Qui n'est pas l'objet du soin normal ou de l'attention légitime : *Par hasard, veulerie et libertinage, belle-mère négligée et mari humilié causent de trop près ensemble* (Mauriac). *Cet invité se sent quelque peu négligé, car la maîtresse de maison ne s'occupe pas de lui. Une éducation négligée. Une maladie négligée.* || *Style négligé,* style peu travaillé, présentant des imperfections que l'auteur ne s'est pas soucié de supprimer. || **2.** *Class.* Se dit d'une personne qui n'est pas parée, qui se présente sans apprêt : *Quand elle est négligée, elle n'en est que plus belle* (Acad., 1694). *Beauté simple, négligée, modeste* (Fénelon). || **3.** Qui se soucie médiocrement de son apparence physique : *M. Corneille était [...] toujours négligé et peu soucieux de son extérieur* (Fontenelle). *Vous êtes un peu trop négligée et je suis d'avis de vous arranger un peu la tête* (Marivaux). *Il semblait, en même temps, élégant mais négligé, pauvre et autoritaire* (Duhamel). || **4.** Peu soigné (se dit surtout de l'habillement d'une personne) : *Peu d'Arabes, peu de Juifs ; leurs costumes négligés détonneraient* (Montherlant). *Tenue, mise, toilette négligée.* || **5.** *Class.* Moins estimé qu'auparavant : *Quand les tulipes seront négligées et que les œillets auront prévalu* (La Bruyère).

• SYN. : **1** *abandonné, mis à l'écart, relâché ;* **3** *débraillé, dépoitraillé* (fam.).

◆ **négligé** n. m. (sens I, 1, 1687, Dan-court ; sens I, 2, 1762, Acad. ; sens I, 3, 1959, Robert ; sens II, 1761, Marmontel).

I. 1. État d'une personne dont la mise n'est pas soignée : *Voilà le plus élégant négligé qu'on ait jamais vu* (Dancourt). *Il n'empêche [...] que le négligé n'est pas dans la tradition révolutionnaire : nos pères de 93 aimaient fort les broderies et les panaches* (Mauriac). *Une femme en négligé.* || **2.** *Fig.* Absence de recherche, d'apprêts. || **3.** Manque de soin.

II. Vêtement léger d'intérieur.

• SYN. : **I, 1** *débraillé ;* **3** *laisser-aller.* || **II** *déshabillé.*

négligeable [negliʒabl] adj. (de *négliger ;* 1843, Landais, au sens 1 [var. *négligible,* 1834, Landais] ; sens 2, 1868, Littré [*traiter quelqu'un comme une quantité négligeable,* 1935, Acad.]). **1.** Qui n'est pas à prendre en considération, qui ne compte pas : *Le catholicisme m'avait persuadée de ne tenir aucun individu, fût-ce le plus déshérité, pour négligeable* (Beauvoir). *Détail négligeable. Opinion négligeable.* || **2.** En mathématiques, qui peut être négligé sans que soient enfreintes les limites d'une approximation satisfaisante : *Terme négligeable. Quantité négligeable.* || Par extens. et fam. *Traiter quelqu'un* (ou *quelque chose*) *en quantité négligeable, le* (ou *la*) *traiter* ou *le* (ou *la*) *considérer comme une quantité négligeable,* ne lui accorder aucune importance, ne tenir aucun compte de sa présence ou de son existence : *Quant aux morts « pour le pays », quand on ne pouvait pas les traiter tout à fait par prétérition, ou comme une quantité négligeable, on leur donnait un rapide coup de chapeau* (Romains).

• SYN. : **1** *dérisoire, infime, insignifiant, minime.*

négligement [negliʒmɑ̃] n. m. (de *négliger ;* av. 1628, Sully). *Vx.* Action de négliger : *Concluons-nous qu'un ouvrage de peinture est fait par le hasard, quand on y remarque des ombres ou même quelque négligement du pinceau ?* (Fénelon).

• REM. Ce mot est remplacé aujourd'hui par NÉGLIGENCE.

négligemment [negliʒamɑ̃] adv. (de *négligent ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *négligentement* [*négligemment,* v. 1265, J. de Meung], au sens 1 ; sens 2, v. 1695, Fénelon ; sens 3, v. 1265, Br. Latini ; sens 4, 1684, Mme de Sévigné). **1.** Sans soin : *Le prévôt qui avait naguère porté sur ses registres la mort de l'assassin de Vargaz dans une grange à foin et ne se souciait pas qu'on vînt l'accuser d'avoir négligemment instruit cette déjà lointaine affaire* (Yourcenar). *Travailler négligemment.* || **2.** *Class.* Sans apprêt : *Ses cheveux noués par derrière négligemment, mais avec grâce* (Fénelon). || **3.** Avec indifférence ou sans prêter attention : *Il est vrai, j'ai perdu ce « témoin de ma vie » qui m'engageait à ne point vivre « négligemment », comme disait Pline à Montaigne* (Gide). *Répondre négligemment.* || **4.** Avec un air d'indifférence, réelle ou affectée : *Elle ajouta négligemment : « Et vous, ne viendrez-vous pas ? »* (Rousseau).

• SYN. : **1** *mollement, nonchalamment, paresseusement ;* **3** *étourdiment, inconsidérément, légèrement.*

négligence [negliʒɑ̃s] n. f. (lat. *negligentia,* var. de *neglegentia,* indifférence, insouciance, oubli de ses devoirs, de *negligens, -entis* [v. NÉGLIGENT] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 ; sens 2, v. 1265, Br. Latini [*à la négligence,* 1660, Oudin] ; sens 3, v. 1640, d'après Richelet, 1680 ; sens 4, 1657, Tallemant ; sens 5, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 6, 1804, Code civil ; sens 7, 1963, Larousse). **1.** Insuffisance dans l'application, le soin que l'on devrait apporter à un travail : *La négligence d'un responsable. Une simple négligence. Une négligence coupable. Une négligence professionnelle.* || **2.** *Class.* Absence d'apprêt dans le vêtement, la manière de se présenter : *Je suis toute réjouie [...] que vous conserviez sous votre négligence une beauté si merveilleuse* (Sévigné). || Class. *À la négligence,* sans ornement : *Une femme coiffée à la négligence* (Acad., 1694). || **3.** Manque de travail, de recherche ; défaut qui en résulte : *Il n'y a point, dans les rares ouvrages de Mallarmé, de ces négligences qui apprivoisent tant de lecteurs et les flattent secrètement d'être familiers avec le poète* (Valéry). *Relever une négligence de style surprenante chez un bon écrivain.* || **4.** Manque d'intérêt ; indifférence réelle ou affectée : *J'entends la voix de l'insensé : que de place dilapidée, que de richesses inexploitées, que de commodités perdues par négligence !* (Saint-Exupéry). *Feuilleter un livre avec négligence.* || **5.** *Class.* Manque d'empressement à l'égard des personnes : *Ma juste impatience | Vous accusait déjà de quelque négligence* (Racine). || **6.** En termes de droit, faute non intentionnelle consistant à ne pas accomplir un acte qui aurait dû être accompli. || **7.** *Négligence-clause,* expression anglaise qualifiant la clause d'une charte-partie ou d'un connaissement exonérant l'assureur de toute responsabilité pour les fautes commises par toute personne au service du navire, notamment le capitaine.

• SYN. : **1** *inapplication, inattention, incurie, indolence, laisser-aller, mollesse, nonchalance. paresse ;* **3** *étourderie, relâchement ;* **4** *désaffection, désintérêt, distraction, inadvertance, irréflexion, mégarde.* — CONTR. : **1** *application, attention, conscience, diligence, exactitude, minutie, scrupule, soin ;* **3** *apprêt, préciosité, raffinement, recherche ;* **4** *ardeur, enthousiasme, intérêt, passion.*

négligent, e [negliʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *negligens,* var. de *neglegens, -entis,* indifférent, insouciant, part. prés. adjectivé de *negligere* [v. NÉGLIGER] ; v. 1180, *Girart de Roussillon,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIIe s. ; sens 3, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui fait montre de négligence : *Vous avez été bien négligent*

dans cette affaire. Un employé négligent. || **2.** Qui marque, qui trahit la négligence : *Un salut, un air négligent. Une amitié négligente.* || **3.** *Littér.* Ajusté avec négligence : *Chapeau à la Primerose, lié d'une fanchon négligente* (Goncourt).

● SYN. : **1** *étourdi, inattentif, indolent, insouciant, irréfléchi, nonchalant ;* **2** *absent, distrait, indifférent.*

négliger [negliʒe] v. tr. (lat. *negligere,* var. de *neglegere,* ne pas s'occuper de, ne pas se soucier de, être indifférent à, de *nec,* et ne... pas, et de *legere,* ramasser, recueillir, choisir ; fin du XIIe s. ToblerLommatzsch, au sens 1 [au part. passé fém. *neglicie ;* à l'infin. *négliger,* v. 1355, Bersuire] ; sens 2, v. 1355, Bersuire [en mathématiques, 1694, Lagny, 3061 ; sens 3, 1677, Miege ; sens 4, 1669, Bossuet ; sens 5, 1559, Amyot [en parlant d'un mari à l'égard de sa femme, 1642, Corneille]). [Conj. **1 b.**] **1.** Ne pas prendre assez de soin de quelque chose ou de quelqu'un : *Négliger ses devoirs, une maladie. Négliger un bébé, un malade. Négliger sa tenue, son style.* || **2.** Faire abstraction de, ne pas tenir compte de : *C'est pourquoi je néglige le bavard imbécile qui vient reprocher au palmier de n'être point cèdre* (Saint-Exupéry). *Négliger les avertissements, les précautions les plus élémentaires, les détails.* || En mathématiques, omettre des termes, des décimales, par exemple dans le calcul de π. || **3.** Laisser échapper, ne pas tirer profit de : *Il a négligé là une chance exceptionnelle. Négliger les occasions.* || **4.** *Négliger de* (suivi d'un infinitif), omettre de : *Dans sa fierté, il a négligé de répondre aux attaques dont il est l'objet.* || **5.** Ne pas avoir pour les personnes la considération qu'elles méritent, ne pas leur accorder l'attention qu'elles sont en droit d'attendre : *Nous sommes en froid. Elle* [Mme de Cambremer] *trouve que je la néglige* (Proust). *Négliger ses amis.* || *Un mari qui néglige sa femme,* un mari qui ne lui prodigue pas toute l'affection, tout l'amour qu'elle attend normalement de lui.

● SYN. : **1** *bâcler, se désintéresser de, relâcher, saboter ;* **2** *dédaigner, faire fi de, mépriser ;* **3** *laisser passer ;* **4** *manquer à* (littér.), *oublier ;* **5** *abandonner, délaisser, laisser tomber* (très fam.). — CONTR. : **1** *s'adonner à, s'appliquer à, choyer, se consacrer à, couver* (fam.), *soigner ;* **2** *écouter, obéir, suivre, tenir compte ;* **3** *exploiter, profiter, saisir ;* **5** *fréquenter, visiter, voir.*

◆ **se négliger** v. pr. (sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, 1679, Bossuet). **1.** Ne pas avoir soin de sa personne ou de sa santé : *Est-il permis de vous négliger autant que vous le faites ?* (Marivaux). *Il s'accusa de se négliger en vieillissant* (France). || **2.** Apporter moins de soin dans l'exercice de ses devoirs professionnels : *Cet employé se néglige.*

● SYN. : **1** *se laisser aller ;* **2** *se relâcher.*

négoce [negɔs] n. m. (lat. *negotium,* occupation, affaire, tâche, travail, affaires commerciales, de *nec,* et ne... pas, et de *otium,* repos, loisir ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire* [au plur., écrit *negosces ;* au sing., écrit *négoce,* XVe s.], au sens 1 [« activité pour la conclusion d'une affaire quelconque... », fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 2, 1617, *Coutumier général,* I, 552 ; sens 3, 1666, Bossuet). **1.** *Class.* Occupation de toute nature : *J'étais las de peler, d'éplucher les amandes et le pignon, de faire bouillir l'eau, et d'autres semblables négoces* (Chapelain). || *Spécialem.* Activité pour la conclusion d'une affaire quelconque, surtout comme intermédiaire : *As-tu quelque négoce avec le patron du logis ?* (Molière). || **2.** *Class.* et *littér.* Activité commerciale : *Le trafic d'épicerie est un bon négoce* (Furetière). *Je n'avais pas douze ans quand il* [son père] *mourut, laissant tout le poids de son négoce à ma mère* (Gide). *Le lecteur de « l'Iliade » et de « l'Odyssée » apprend aussi quelles étaient les coutumes du négoce, neuf siècles avant l'ère chrétienne. Le troc était la règle* (Duhamel). || **3.** *Vx.* Affaire douteuse, action répréhensible : *Mais je ne prends pas assez au sérieux les objets de mon petit négoce, ces villes déjà vendues dix fois, ces loyautés vérolées, ces occasions pourries* (Yourcenar).

négociabilité [negɔsjabilite] n. f. (dér. savant de *négociable ;* 1771, Trévoux). En droit commercial, qualité d'un titre de créance qui est conforme aux règles admises et peut, de ce fait, être transmis à un tiers : *La négociabilité d'un effet de commerce.*

● SYN. : *cessibilité.*

négociable [negɔsjabl] adj. (de *négocier ;* 1678, Kuhn, au sens 1 [pour un actif, av. 1945, P. Valéry] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Se dit d'un effet de commerce qui peut être négocié. || *Par extens.* Se dit d'un actif dont on peut obtenir la contre-valeur : *Une créance à valeur actuelle et négociable* (Valéry). || **2.** *Fig.* Dont on peut tirer un parti immédiat : *Le général Franco a entre les mains une valeur difficilement négociable* (Bernanos).

● SYN. : **1** *cessible, commerçable ;* **2** *monnayable.*

négociant, e [negɔsjɑ̃, -ɑ̃t] n. (ital. *negoziante,* même sens, part. prés. substantivé de *negoziare,* négocier, lat. *negotiari* [v. NÉGOCIER] ; 1599, ChampollionFigeac, I, 29). Personne qui fait le commerce en gros ou en demi-gros : *Négociant en vins.*

● SYN. : *commerçant, grossiste, marchand.*

● REM. Le féminin est beaucoup plus rare aujourd'hui qu'il y a un siècle : *L 'épouse Debarsy, négociante* [texte d'une enseigne à Namur] (Hugo).

négociantisme [negɔsjɑ̃tism] n. m. (de *négociant ;* 1793, Brunot). Attitude réprouvée de certains négociants, accusés, pendant la Révolution, de préférer leurs intérêts privés à l'intérêt public : *Les suspects de négociantisme* (Hugo).

négociateur, trice [negɔsjatœr, -tris] n. (lat. *negotiator,* banquier, marchand, commis, de *negotiatum,* supin de *negotiari* [v. NÉGOCIER] ; XIVe s., Du Cange, au sens de « régisseur, celui qui s'occupe des affaires de quelqu'un » ; sens 1-2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Personne qui s'entremet pour favoriser la conclusion d'un accord : *Négociatrice d'un mariage. Négociateur d'une vente.* || **2.** Personnage chargé de discuter auprès d'un souverain ou d'un État les termes d'un accord ou d'un traité : *Il* [Denon] *fut ferme avec politesse et gagna la sympathie des négociateurs alliés* (France). *Faut-il ajouter encore qu'être préparé pour le pire, c'est consolider la position de nos négociateurs pour qu'ils obtiennent le mieux* (Mendès-France). *Talleyrand fut un habile négociateur.*

● SYN. : **1** *agent, courtier, entremetteur ;* **2** *diplomate, émissaire, envoyé, légat, plénipotentiaire.*

négociation [negɔsjasjɔ̃] n. f. (lat. *negotiatio,* commerce en grand, entreprise commerciale, trafic, de *negotiatum,* supin de *negotiari* [v. NÉGOCIER] ; 1323, Fagniez [II, 49], au sens de « affaire » ; v. 1330, Digulleville, au sens de « occupation » ; sens 1, v. 1361, Oresme ; sens 2, milieu du XVIe s. ; sens 3, av. 1841, Chateaubriand ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1874, Larousse ; sens 6, 1963, Larousse). **1.** *Class.* Action de faire du commerce : *La négociation consiste à vendre et à acheter* (Malherbe). || **2.** Activité déployée pour aboutir à un accord concernant des affaires privées et, plus souvent, des différends internationaux ou des conventions à établir entre États (souvent au plur. en ce sens) : *On sut gré de cette victoire* [...] *au jeune ecclésiastique qui avait su, quoi qu'on en dise, avec une habileté supérieure, mener à bonne fin une négociation où il était si facile d'échouer* (Renan). *La paix durant trop pour sa bourse, Henri-Maximilien surveillait du coin de l'œil le résultat de ses négociations sur les affaires toscanes* (Yourcenar). *La négociation d'un traité. Les négociations, assez délicates, se sont prolongées tard dans la nuit.* || **3.** Échange de vues entre parties adverses (par opposition à la mise en œuvre de la force) [souvent au plur. en ce sens] : *Préférer la négociation à l'usage des armes.* || **4.** Transmission des effets de commerce : *Négociation d'une traite.* || **5.** Marché passé dans une Bourse. || **6.** En termes de droit, discussion des clauses d'un contrat éventuel.

● SYN. : **2** *pourparlers, tractation(s) ;* **3** *concertation, conversation, discussion.*

négocier [negɔsje] v. tr. (lat. *negotiari,* faire le commerce en grand, trafiquer, de *negotium* [v. NÉGOCE] ; 1559, Amyot, aux sens 1-2 ; sens 3, 1679, J. Savary [aussi

« monnayer »] ; sens 4, 1959, Robert [au fig., 2 déc. 1968, l'Express ; *négocier une côte,* « en venir à bout — en cyclisme — », 1927, Esnault]). **1.** Débattre une affaire, discuter un projet pour aboutir à un accord : *Depuis plusieurs années déjà, une paix de compromis, une paix négociée avec l'adversaire me semblait commandée par les faits* (Mendès-France). *Négocier un mariage. Négocier un armistice, un traité de paix, une livraison d'armes.* || **2.** *Absol.* Discuter sans recourir à la force, ou avec l'intention d'y renoncer le plus tôt possible : *Après une défaite décisive, il ne reste plus qu'à négocier.* || **3.** Transmettre à un tiers un effet de commerce ; monnayer : *Voici tout votre argent, madame, dit-il en présentant le papier.. En voici le titre que vous pouvez négocier, je l'acquitterai fidèlement* (Balzac). || **4.** *Négocier un virage, un tournant, une courbe,* suivre une trajectoire courbe dans les meilleurs conditions d'adhérence et de vitesse, en parlant d'un véhicule (surtout automobile) ou de la personne qui le pilote : *La MG va négocier le virage à droite. Il suffira donc au conducteur de serrer le bas-côté en cisaillant légèrement sa trajectoire* (Guimard). *Ce coureur automobile négocie les courbes avec une stupéfiante virtuosité ;* au *fig.,* manœuvrer habilement : *Négocier un difficile virage économique.*

• SYN. : **2** *composer, parlementer, traiter.*

◆ v. intr. (1370, Oresme). *Class.* Faire du commerce (surtout en gros) : *Il vit à Amsterdam où il s'est marié et négocie* (Bayle).

négondo ou **négundo** [negɔ̃do] n. m. (portug. *negundo,* même sens, du malais *niṅgūd* ou *liṅgūd* même sens ; 1602, A. Colin, écrit *négundo : négondo,* 1874, Larousse). Érable dont certaines variétés, à feuilles panachées de blanc, sont cultivées comme arbustes d'ornements : *Une chapelle encadrée de pruniers rouges et de négondos blancs* (F. de Curel).

nègre [nɛgr] n. m. (esp. *negro,* nègre, noir, lat. *niger, -gri,* noir ; 1529, Parmentier, au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux [*travailler comme un nègre,* 1868, Littré] ; sens 3, av. 1794, Chamfort ; sens 4-5, 1765, *Encyclopédie ;* sens 6, v. MARRON ; sens 7, 1757, Brunot ; sens 8, 6 juill. 1877, *le Charivari* [aussi « parler ou style incorrect »] ; sens 9, 1874, Larousse ; sens 10, 1953, *FEW,* VII, p. 135 *a ;* sens 11-12, 1963, Larousse). **1.** Nom donné en premier lieu aux populations africaines de race noire, ultérieurement étendu aux Noirs d'Australie (s'emploie auj. avec une nuance péjorative et, pour éviter celle-ci, on remplace ce mot par NOIR) : *Un nègre assez vieux s'est mis à danser grotesquement aux sons de la cornemuse, au rythme du tambour* (Gide). || **2.** Esclave noir, que l'on faisait travailler durement : *Le propriétaire de la plantation recevait des amis à dîner. Au milieu du repas, un nègre vient chuchoter quelque chose à l'oreille du maître* (Green). *La traite des nègres.* || Fig. *Travailler comme un nègre,* très durement et sans relâche, comme un esclave. || **3.** Personne qui vit dans la misère et l'assujettissement : *Ces pauvres sont les nègres de l'Europe* (Chamfort). || **4.** *Nègre blanc,* nom donné aux albinos de la race noire : *Grâce à ses nègres blancs, Rigou faisait abattre, façonner, rentrer ses fagots* (Balzac). || **5.** *Nègre pie,* nom donné aux albinos de race noire dont l'albinisme est incomplet. || **6.** *Nègre marron,* v. MARRON. || **7.** Auxiliaire qui prépare ou rédige un ouvrage littéraire publié ensuite sous la signature d'un auteur célèbre : *Colette Willy venait elle aussi, tenue en laisse par son mari quadragénaire, pour qui tout jeune auteur était un nègre possible* (Mauriac). || **8.** *Petit nègre,* français simplifié et incorrect parlé par les Noirs. || *Par extens,* Parler ou style incorrect. || **9.** *Tête-de-nègre,* v. à l'ordre alphab. || **10.** *Nègre en chemise,* entremets au chocolat enrobé de crème fouettée. || **11.** Appareil utilisé pour charger les grumes sur le chariot d'une scie à ruban. || **12.** Phase se séparant au cours de la liquidation du savon, et contenant 20 à 27 p. 100 d'acides gras ainsi que des impuretés lui donnant sa couleur foncée.

◆ adj. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1953, *FEW,* VII, p. 134 *b*). **1.** Qui appartient à la race noire : *Nous l'entendîmes ce matin, la musique nègre, mais ce n'était point pour une fête ordinaire* (Gide). *Je pousserai d'une telle raideur le grand cri nègre que les assises du monde en seront ébranlées* (Césaire). *L'art nègre.* || **2.** *Nègre blanc,* se dit d'un texte résultant d'un compromis et permettant d'éviter une prise de position claire et nette : *Présenter des motions nègre blanc.*

négrerie ou **nègrerie** [nɛgrəri] n. f. (de *nègre ;* 1681, Struys [p. 10], au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* Lieu où l'on enfermait les nègres rassemblés pour la traite. || **2.** *Vx.* Lieu où travaillaient les nègres.

nègre-soie [nɛgrəswa] adj. invar. (de *nègre* et de *soie ;* 1963, Larousse [*race nègre-soie,* même sens, 1907, Larousse]). *Poule nègre-soie,* race de poules au plumage blanc, soyeux, et à la peau noire.

négresse [negrɛs] n. f. (fém. de *nègre ;* 1637, A. de Saint-Lô [p. 94], au sens 1 ; sens 2, 1862, d'après Larchey, 1880 [*étouffer une négresse,* 1867, Delvau] ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** Femme de race noire : *Une négresse de treize ans, presque nue et d'une beauté singulière, nous ouvrit la barrière de l'enclos comme une jeune Nuit* (Chateaubriand). || **2.** *Fam.* et *vx.* Bouteille de vin rouge : *Toutes les négresses sont mortes, faisait à la fin Gautruche en égouttant une à une les bouteilles* (Goncourt). || *Étouffer une négresse,* boire une bouteille. || **3.** *Pop.* et *vx.* Puce.

◆ adj. (sens 1, 1874, Larousse ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** De race noire : *Une faune négresse.* || **2.** Qui rappelle un caractère autrefois attribué à la race noire : *Une servilité négresse et mamelouque* (Hugo).

négrier [negrije] n. et adj. m. (de *nègre ;* 18 janv. 1685 [d'après Moreau de Saint-Méry, I, 407], au sens 1 [pour le capitaine ; pour le vaisseau, 1730, Savary des Bruslons] ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** *Vx.* Se disait d'un vaisseau affecté au transport des nègres capturés pour la traite : *On apprit que le garçon, fermement d'aplomb sur sa jambe remise, s'était embauché comme charpentier sur un négrier appareillant pour la Guinée* (Yourcenar). || Se disait aussi du capitaine commandant ce bateau, ou du marchand et de ses aides qui se livraient à ce trafic : *Des négriers m'ont jeté, lié, sur un navire* (Saint-Exupéry). || **2.** *Par anal.* Se dit d'un patron qui traite ses employés avec dureté : *Qui donc parmi les financiers ou les bourgeois aisés n'était négrier, peu ou prou* (Bernanos).

◆ adj. m. (1829, Boiste). Relatif à la traite des nègres : *Nantes fut un centre négrier très actif.*

négrille [negrij] n. m. (de *nègre ;* 1677, Solleysel [p. 306], comme n. d'un cheval de manège ; sens actuel, 1879, Hamy). Indigène de petite taille de l'Afrique équatoriale : *Ces pauvres négrilles étaient allés jusqu'à l'extrême limite de leur effort* (Benoit).

négrillon, onne [negrijɔ̃, -ɔn] n. (dimin. de *nègre ;* 1714 [d'après Moreau de Saint-Méry, II, 433], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Jeune individu de race noire : *Une négrillonne de douze ans surgit* (Benoit). || **2.** *Fam.* Se dit d'une jeune personne de race blanche au teint très foncé.

négritisé, e [negritize] adj. (de *négrito* [v. ce mot] ; 1888, Larousse, écrit *nigritisé ; négritisé,* 1949, Larousse). Métissé de noir. (Peu usité.)

négrito [negrito] adj. et n. (esp. *negrito,* petit nègre, dimin. de *negro,* nègre [v. NÈGRE] ; 1838, Acad., au sens de « enfant nègre » ; sens actuel, 1877, Littré). Se dit d'une race noire, de petite taille, vivant en Malaisie.

négritude [negrityd] n. f. (lat. *nigritudo,* la couleur noire, noirceur, de *niger, -gri,* noir ; 1556, R. Le Blanc [p. 183], écrit *nigritude,* au sens de « couleur noire » ; écrit *négritude* [sous l'influence de nègre], au sens actuel, v. 1933, d'après P. Gilbert, p. 334). Ensemble des caractères psychologiques des races noires ; appartenance à ces races : *La négritude toute présente et dérobée le hante, le frôle* (Sartre). *Ma négritude n'est pas une taie d'eau morte sur l'œil mort de la terre* (Césaire).

négro [negro] n. m. (esp. *negro,* proprem. « nègre » [v. NÈGRE] ; av. 1842, Stendhal, comme sobriquet donné aux partisans des

cortès en 1820 ; sens actuel, 1888, Villatte). *Fam.* Diminutif de nègre, traduisant une nuance de dédain ou de commisération.

négro-africain, e [negroafrikɛ̃, -ɛn] adj. (de *négro-*, élément tiré de *nègre*, et de *africain ;* 1963, Larousse). Relatif aux Noirs d'Afrique : *Il découvrait en l'Antillais le descendant d'esclaves négro-africains maintenus, trois siècles durant, dans l'abêtissante condition du prolétaire* (Sartre).

négro-américain, e [negroamerikɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *négro-*, élément tiré de *nègre*, et de *américain ;* 1963, Larousse). Se dit des Noirs d'Amérique.

négro-chamitique ou **négro-khamitique** [negrokamitik] adj. et n. (de *négro-*, élément tiré de *nègre*, et de *chamitique ;* 1963, Larousse [pour les deux formes]). Se dit de peuples établis en Afrique orientale et provenant du métissage de Noirs autochtones et des immigrants chamites.

négroïde [negroid] adj. et n. (de *négro-*, élément tiré de *nègre*, et de *-ide*, gr. *eidos*, forme, apparence ; 1874, Larousse). Qui offre quelques-uns des aspects de la race noire : *Une population négroïde.*

négron [negrɔ̃] n. m. (mot empr. des parlers méridionaux, dér. du provenç. *nègre*, noir, lat. *niger, -gri*, même sens ; 1963, Larousse [cf. *négrone*, « maladie du ver à soie qui le rend tout noir », 1868, Littré]). Ver à soie malade, prenant une teinte noirâtre par suite de troubles de mue ou de nymphose.

négrophile [negrofil] adj. et n. (de *négro-*, élément tiré de *nègre*, et de *-phile*, gr. *philos*, ami ; 1803, Boiste, au sens 2 ; sens 1, 1868, Littré). **1.** *Vx.* Partisan de l'abolition de l'esclavage. || **2.** Qui prend à cœur la cause des Noirs (vieilli) : *Une association de négrophiles* (Hugo).

• REM. On a utilisé le dérivé NÉGROPHILIE (de *négrophile ;* début du XXᵉ s.) pour désigner l'attitude des négrophiles, au sens 2 : *Plusieurs de ses marottes, entre autres le pacifisme et la négrophilie* (Gsell).

negro spiritual [negrospiritɥɔl] n. m. (mot anglo-améric. [fin du XIXᵉ s.], de l'angl. *negro*, nègre [esp. *negro*, même sens, v. NÈGRE], et *spiritual*, qui concerne la religion [empr. du franç. *spirituel*] ; v. 1935). Chant religieux négro-américain, d'inspiration chrétienne, en langue anglaise.

négundo n. m. V. NÉGONDO.

négus [negys] n. m. (éthiopien *negûs*, roi ; 1556, Temporal, p. 141 [la date de 1516, donnée, sans référence, par la plupart des dictionnaires étymologiques et historiques est sans doute erronée]). Titre de l'empereur d'Éthiopie : *À tel endroit* [...] *il parlera d'Abd el-Kader ; à tel autre il comparera David au négus d'Abyssinie* (France).

neige [nɛʒ] n. f. (déverbal de *neiger*, qui a remplacé l'anc. franç. *neus*, neige [v. 980, *Passion du Christ*], *neif* [v. 1080, *Chanson de Roland*], *noif* [XIIᵉ s.], lat. *nivem*, accus. de *nix, nivis*, neige ; v. 1320, Watriquet de Couvin, écrit *naige* [*neige*, fin du XIVᵉ s., E. Deschamps], au sens 1 [*neige fondue*, fin du XVIᵉ s., Haton, II, 979 ; *saison des neiges*, 1868, Littré — neige, « année », 1776, Voltaire ; *neiges éternelles*, 1835, Acad. — au sing., avec le même sens, av. 1585, Ronsard ; *neiges perpétuelles*, 1845, Bescherelle ; *neiges permanentes*, 1963, Larousse ; *train de neige*, 1959, Robert ; *classe de neige*, 1963, Larousse] ; sens 2, v. PNEU ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, 1779, H. B. de Saussure ; sens 5, 1690, Furetière [*blanc comme neige*, même sens, 1538, R. Estienne ; *de neige*, « sans valeur, éphémère », v. 1460, G. Chastellain] ; sens 6, 1676, Mᵐᵉ de Sévigné ; sens 7, début du XVIᵉ s. [*neige d'antimoine*, 1812, Mozin ; *neige phosphorique*, 1963, Larousse ; *neige carbonique*, 1953, Robert, art. *carbonique*] ; sens 8, 1798, Acad. ; sens 9, 1921, Esnault ; sens 10, 1963, Larousse). **1.** Vapeur d'eau congelée et cristallisée dans l'atmosphère, et qui tombe en flocons blancs et légers : *Sous votre aimable tête, un cou blanc, délicat, | Se plie et de la neige effacerait l'éclat* (Chénier). *La neige couvrait la terre de sa froide draperie* (Gautier). *Je pense que la neige est un solide, qu'elle doit malgré tout en tombant faire un léger bruit, et jamais je n'ai eu l'idée de l'écouter* (Giraudoux). *Il y avait sur le seuil une couche de neige* [...]. *Comme il faisait très sombre, je m'avançai de quelques pas dans la cour pour voir si la couche était profonde. Je sentis des flocons légers qui le glissaient sur la figure et fondaient aussitôt* (Alain-Fournier). *Il faisait très froid, la neige avait déjà passé les crêtes et une bise coupante vous mordait la peau* (Bosco). *Couche, tapis de neige. Chute, tempête de neige.* || *Flocon de neige*, v. FLOCON. || *Neige fondue*, pluie mêlée de neige. || *Bonhomme de neige*, v. BONHOMME. || *Boule de neige, faire (la) boule de neige*, v. BOULE. || *Champ de neige*, v. CHAMP. || *Saison des neiges*, hiver, d'où année, chez les peuples qui comptent par hiver. || *Neiges éternelles, perpétuelles, permanentes*, en haute montagne, neige qui persiste d'un hiver à l'autre. || *Train de neige*, train spécial conduisant aux stations de sports d'hiver. || *Classe de neige*, classe d'école primaire urbaine, maîtres compris, qui séjourne pendant un certain temps dans une station de sports d'hiver afin d'initier les enfants à la pratique du ski sans interrompre leurs études. || **2.** *Pneu-neige*, v. PNEU. || **3.** En termes de beaux-arts, paysage enneigé. || **4.** *Neige rouge*, neige colorée par une plante microscopique qui prolifère parfois dans une couche de neige. || **5.** Fig. *De neige*, d'une éclatante blancheur : *Du divan où elle s'allongeait, un grand vieux en barbe de neige se dressa en le voyant entrer* (Daudet) ; au *fig.* et *class.*, sans valeur, éphémère : *Voyez le beau héros de neige* (Scarron). || **6.** Fig. *Blanc comme neige*, avec une réputation intacte, innocent : *L'accusé est sorti du prétoire blanc comme neige.* || **7.** Nom donné à certains solides pulvérulents, présentant l'aspect de la neige. || *Neige d'antimoine*, anhydride antimonieux. || *Neige phosphorique*, anhydride phosphorique. || *Neige carbonique*, anhydride carbonique solidifié par détente en un produit blanc neigeux. || **8.** *Œufs à la neige*, dessert consistant en blancs d'œufs battus servis sur une crème liquide, préparée avec les jaunes et le lait de la cuisson. || **9.** *Arg.* Stupéfiant (cocaïne, héroïne) qui se présente sous forme de poudre blanche : *De la neige, heureusement, il m'en reste* (Margueritte). || **10.** En joaillerie, altération de la transparence d'une gemme.

neigé, e [nɛʒe] adj. (part. passé de *neiger* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, dans la loc. *noif negiee*, neige fraîchement tombée [pour *noif*, « neige », v. l'art. précéd.] ; XIIIᵉ s., Tobler-Lommatzsch, écrit *negié*, au sens de « rempli de neige [en parlant de l'air] » ; écrit *neigé*, au sens moderne, 1559, *Journ. du sire de Gouberville*). *Vx.* Couvert de neige : *La croupe neigée* [du mont Blanc], *appelée le dôme* (Chateaubriand).

neiger [nɛʒe] v. impers. (lat. pop. **nivicare*, neiger, du lat. class. *nix, nivis*, neige ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *negier ; neiger*, 1538, R. Estienne [*il a neigé sur sa tête*, milieu du XVIᵉ s., Ronsard]). [Conj. **1 b.**] Tomber du ciel, en parlant de la neige : *Comme nous grimpions avec d'autres gens rencontrés en chemin, il commença de neiger fort, de manière que nous étions déjà tout blancs en arrivant en haut* (E. Le Roy). || Fam. et vx. *Il a neigé sur sa tête*, il a les cheveux blancs.

◆ v. intr. (av. 1850, Balzac). Tomber abondamment, en parlant des fleurs de certains arbres fruitiers : *Mˡˡᵉ Cormon voulait savoir si ses pommiers avaient bien neigé* (Balzac).

◆ v. tr. (av. 1841, Chateaubriand). *Littér.* Laisser descendre comme de la neige : *La lune neige sa lumière sur la couronne gothique de la tour du tombeau de Metella et sur les festons de marbre enchaînés aux cornes des bucranes* (Chateaubriand).

neigeoter [nɛʒɔte] v. impers. (dimin. de *neiger ;* 1861, Goncourt). *Fam.* Neiger faiblement.

neigeux, euse [nɛʒø, -øz] adj. (de *neige ;* 1552, R. Estienne, aux sens 1-2 [*temps neigeux*, 1690, Furetière] ; sens 3, 1577, Jamyn ; sens 4, 1752, Trévoux). **1.** Recouvert de neige : *Paris était neigeux, l'aube était noire* (Mauriac). *Cimes neigeuses.* || **2.** Abondant en neige : *Un hiver fort neigeux.* || *Temps neigeux*, situation météorologique telle que des chutes de neige sont à prévoir. || **3.** Qui a l'aspect de la neige : *Il s'écoula*

un long moment jusqu'à ce que la moustache neigeuse se fût décidée à lâcher ces mots : « Bonjour, messieurs ! » (Duhamel). || **4.** En joaillerie, se dit d'une pierre translucide mais floue.

nélombo ou **nélumbo** [nelɔ̃bo] n. m. (cinghalais *nelumbo,* sorte de plante ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *nélumbo ; nélombo,* 1840, Acad.). Plante de la famille des nymphéacées, dont une espèce est le lotus sacré des Égyptiens.

• REM. On rencontre également la forme savante NELUMBIUM (latinisation de *nélumbo ;* 1874, Larousse).

néma- [nema], **némat(o)-** [nemat], premier élément, tiré du gr. *nêma, -matos,* fil (dér. de *neîn,* filer), et entrant dans la composition de quelques mots savants.

némastome [nemastom] n. m. (de *néma-* et de *-stome,* gr. *stoma,* bouche, ouverture, l'insecte ayant été ainsi nommé à cause de sa bouche filiforme ; 1874, Larousse). Petit faucheux de forme trapue.

némathelminthes [nematɛlmɛ̃t] n. m. pl. (de *némat[o]-* et de *helminthe ;* 1888, Larousse). Embranchement comprenant des vers fusiformes non segmentés, généralement endoparasites, dont les nématodes constituent la principale classe.

nématique [nematik] adj. (du gr. *nêma, -matos,* fil [v. NÉMA-], les molécules ayant, dans l'état nématique, une forme allongée ; 1963, Larousse). *État nématique,* en termes de physique, l'un des deux états mésomorphes, plus voisin de l'état liquide que de l'état cristallisé, l'autre étant l'état smectique.

némato- préf. V. NÉMA-.

nématoblaste [nematoblast] n. m. (de *némato-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* ce qui germe, bourgeon ; 1903, Larousse). Cellule spéciale caractéristique des cœlentérés, qui contient un organe urticant, le nématocyste.

nématoblastique [nematoblastik] adj. (de *nématoblaste ;* 1932, Larousse). Se dit d'une structure microscopique des schistes cristallins.

nématocère [nematosɛr] ou **némocère** [nemosɛr] n. m. (de *némato-* ou *némo-* et de *-cère,* gr. *keras,* corne d'animal ; 1839, Boiste, écrit *nématocère ; némocère,* début du XXᵉ s.). Insecte à longues antennes filiformes.

nématocyste [nematosist] n. m. (de *némato-* et de *-cyste,* gr. *kustis,* poche gonflée, vessie ; 1888, Larousse). Organe urticant contenu dans les cellules épithéliales, dites « nématoblastes », des cœlentérés.

nématodes [nematɔd] n. m. pl. (de *némato-* et de *-[i]de,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1839, Boiste, écrit *nématoïdes ; nématodes,* 1888, Larousse). Principale classe de l'embranchement des némathelminthes, comprenant des vers munis d'un tube digestif, et dont les plus grandes espèces sont des parasites soit de l'homme, du cheval (ascaride), soit des végétaux, chez lesquels elles déterminent des galles.

néméen, enne [nemeɛ̃, -ɛn] adj. (de *Némée,* n. géogr., lat. *Nemea,* ville et forêt d'Argolide, gr. *Nemea ;* 1868, Littré [*jeux Néméens ; néméen,* « relatif à Némée », av. 1872, Th. Gautier]). Relatif à Némée, au lion de Némée : *La peau du lion néméen* (Th. Gautier). *La dépouille néméenne* (L. Bertrand). || *Jeux Néméens,* dans l'Antiquité grecque, jeux célébrés tous les deux ans dans la vallée de Némée en l'honneur de Zeus.

némocère n. m. Syn. de NÉMATOCÈRE.

némoral, e, aux [nemɔral, -o] adj. (lat. *nemoralis,* de bois, de forêt, de *ne-mus, -moris,* forêt, bois ; 1570, Liébault, p. 184 *b*). Qui pousse dans les bois : *Plantes némorales.*

némoricole [nemɔrikɔl] adj. (de *némori-,* élément tiré du lat. *nemus, -moris,* bois, forêt, et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1874, Larousse). En termes d'ornithologie, qui habite les forêts.

ne-m'oubliez-pas [nəmublijepa] n. m. (de *ne, m[e], oubliez,* 2ᵉ pers. du plur. de l'impér. prés. de *oublier,* et de l'auxil. de négation *pas* [ou d'une de ses variantes, comme *mie*] ; 1408, *Bibliothèque du* XVᵉ *s.* [XXXI, 114], écrit *ne m'oubliez mie ;* XVIᵉ s., écrit *n'oubliez pas ; ne-m'oubliez-pas,* 1845, Bescherelle). Appellation souvent donnée, dans la langue courante, au myosotis.

nemrod [nɛmrɔd] n. m. (emploi comme n. commun de *Nemrod,* lat. [d'origine hébraïque] *Nemrod,* n. d'un personnage biblique [petit-fils de Cham], qui avait la réputation d'être un grand chasseur ; av. 1861, Scribe). *Fam.* Se dit d'un homme passionné de la chasse ou d'un chasseur particulièrement habile : *M. Élie, selon les époques de sa vie, ou seulement les heures de la journée, s'était cru, se croyait tantôt un officier, tantôt un nemrod* (Montherlant).

néné [nene] n. m. (d'une var. du radical expressif *nann-* [v. l'art. suiv.] ; 1842, Esnault, écrit *nénet ; néné,* 1900, Willy). *Pop.* Sein de femme : *Demande à Anaïs de le prêter un de ses faux nénés* (Willy).

nénette [nenɛt] n. f. (d'une var. du radical expressif *nann-* [v. NANAN) ; 1955, Ikor, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXᵉ s.). **1.** Pop. *Se casser la nénette,* faire un gros effort de réflexion (pour résoudre une difficulté). (S'emploie généralement à la forme négative.) || **2.** *Pop.* Fille, femme : *Vise un peu la nénette !*

nénie [neni] n. f. (lat. *nenia* ou *naenia,* chant funèbre ; 1639, Chapelain). Lamentation funèbre : *Cette exclamation qui fut toute la nénie du défunt* (Th. Gautier).

◆ **nénies** n. f. pl. (XVIᵉ s., Huguet, écrit *naenies ; nénies,* 1721, Trévoux). Chants funèbres, dans l'Antiquité grecque et romaine.

nenni [neni] adv. (de *nen,* anc. var. atone de *non* [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], et du pron. *il,* avec une forme sous-entendue des v. *être, avoir* ou *faire,* proprem. « il n'est/n'a/ne fait pas [cela] » ; fin du XIᵉ s., *Chanson de Guillaume,* écrit *nenil ;* v. 1240, G. de Lorris, écrit *nennil ;* XVᵉ s., Godefroy, écrit *nenny ; nenni,* 1541, Calvin). *Vx* ou *dialect.* Non pas, non : *« Il se moquait ! dit Brotteaux. — Nenni, citoyen, nenni »* (France). *« Comtois, rends-toi ! — Nenni, ma foi ! »* (devise franc-comtoise).

• REM. On rencontre également d'autres formes : NANNIN (var. de *nenni ;* XIIIᵉ s., écrit *nanin ;* v. 1360, Froissart, écrit *nennin ; nannin,* 1868, Littré, art. *nenni* [comme forme uniquement dialect.]), NENNIDÀ (de *nenni* et de *da ;* 1655, Molière) : *Que le nom de café n'éveille pas en vous l'idée de glaces, dorures... Nennidà* (Daudet).

nénuphar ou **nénufar** [nenyfar] n. m. (ar. *nainūfar,* même sens ; XIIIᵉ s., *Simples Médecines,* écrit *nenufar ; nénuphar,* v. 1560, Paré). Plante aquatique remarquable par ses larges feuilles flottantes et ses belles fleurs blanches, jaunes ou rouges : *Les nénufars dans la mare déserte | Fleurissaient sur les eaux* (Banville).

néo- [neo], premier élément, tiré du gr. *neos,* nouveau, et entrant dans la composition d'un grand nombre de mots savants. (Il est impossible d'énumérer tous ces composés dont le nombre est pratiquement illimité.)

néo-araméen [neoarameɛ̃] n. m. (de *néo-* et de *araméen ;* 1963, Larousse). Nom donné à l'araméen moderne.

néo-attique [neoatik] adj. et n. (de *néo-* et de *attique ;* 1932, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Se dit des écrivains ou grammairiens de l'époque hellénistique qui imitaient ou commentaient les grands auteurs attiques de l'époque classique. || **2.** Se dit des écrivains latins qui prenaient pour modèles les grands prosateurs athéniens.

néo-babylonien, enne [neobabilɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *néo-* et de *babylonien ;* 1963, Larousse). Relatif à la dynastie babylonienne qui s'est maintenue de 612 av. J.-C. à la prise de Babylone (539 av. J.-C.).

néobaleine [neobalɛn] n. f. (de *néo-* et de *baleine ;* 1932, Larousse [d'abord sous la forme latinisée *néo-balaena,* 1903, Larousse]). Baleine relativement petite, voisine des mégaptères.

néo-calédonien, enne [neokaledɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *néo-* et de [*Nouvelle-*]

Calédonie, n. géogr. ; 1874, Larousse). Relatif à la Nouvelle-Calédonie ; habitant ou originaire de ce pays.

néo-canadien, enne [neokanadjɛ̃, -ɛn] adj. (de *néo-* et de *canadien ;* 1969, Belisle). Se dit, au Canada, d'une personne récemment installée dans ce pays.

néo-capitalisme [neokapitalism] n. m. (de *néo-* et de *capitalisme ;* 13 sept. 1965, *l'Express*). Forme moderne du capitalisme, admettant l'intervention de l'État sous diverses formes.

néo-capitaliste [neokapitalist] adj. et n. (de *néo-*, et de *capitaliste ;* 18 nov. 1965, *le Monde*). Qui a trait au néo-capitalisme ; qui pratique le néo-capitalisme.

néo-catholicisme [neokatɔlisism] n. m. (de *néo-* et de *catholicisme ;* 1833, Buchez). *Vx.* Catholicisme plus ou moins mêlé de socialisme pour s'adapter aux temps modernes : *Une partie de nos maux viennent du néo-catholicisme républicain* (Flaubert).

néo-catholique [neokatɔlik] adj. (de *néo-* et de *catholique ;* 12 mars 1866, Flaubert). *Vx.* Qui a trait au néo-catholicisme.

◆ n. (1843, Reybaud). *Vx.* Adepte du néo-catholicisme.

néo-celtique [neosɛltik] adj. (de *néo-* et de *celtique ;* 1874, Larousse). Se dit des langues appartenant au groupe des parlers celtiques demeurés en usage dans le pays de Galles, en Irlande et en Bretagne : *Les littératures néo-celtiques.*

néo-chrétien, enne [neokretjɛ̃, -ɛn] adj. (de *néo-* et de *chrétien ;* 1868, Littré). Qui appartient, qui a trait au néo-christianisme.

◆ n. (1843, Reybaud). Adepte du néochristianisme.

néo-christianisme [neokristjanism] n. m. (de *néo-* et de *christianisme ;* 1868, Littré). Sorte de philosophie chrétienne teintée de tolstoïsme et se rattachant au modernisme, condamné par Pie X.

néo-classicisme [neoklasisism] n. m. (de *néo-* et de *classicisme ;* fin du XIXe s.). Tendance artistique et littéraire du XIXe s. et du XXe s., s'inspirant de l'Antiquité classique : *En peinture, le romantisme, qui s'oppose bien moins à un classicisme large qu'à un néo-classicisme étroit, n'est pas un style : c'est une école* (Malraux).

néo-classique [neoklasik] adj. et n. (de *néo-* et de *classique ;* fin du XIXe s.). Qui appartient au néo-classicisme ; adepte du néo-classicisme.

◆ adj. (1968, Larousse). *Style néo-classique,* en chorégraphie, style créé par Serge Lifar et donnant la primauté à la danse sur la musique et le décor.

néo-colonialisme [neokɔlɔnjalism] n. m. (de *néo-* et de *colonialisme ;* 1963, Larousse). Forme nouvelle prise au XXe s. par le colonialisme, visant à la domination économique de pays ayant accédé depuis peu à l'indépendance.

néo-colonialiste [neokɔlɔnjalist] adj. et n. (de *néo-* et de *colonialiste ;* 1963, Larousse). Qui concerne ou qui soutient le néo-colonialisme : *Je voudrais vous mettre en garde contre ce qu'on peut appeler la mystification néo-colonialiste* (Sartre).

néo-comien [neokɔmjɛ̃] adj. et n. m. (de *Neocomun,* n. de Neuchâtel [en Suisse] en lat. moderne, mot formé avec les mots gr. *neos,* nouveau, et *kômê,* village [proprem. « nouveau village »], le néocomien étant très développé dans la région de Neuchâtel ; 26 juill. 1836, Thurmann). En géologie, se dit de l'étage ou du groupe d'étages le plus bas du système crétacé.

néo-confucianisme [neokɔ̃fysjanism] n. m. (de *néo-* et de *confucianisme ;* 1963, Larousse). Grand mouvement de réaction contre le bouddhisme et le taoïsme, né en Chine au début du présent millénaire.

néocorat [neokɔra] n. m. (de *néocore ;* 1765, *Encyclopédie*). Dans l'Antiquité grecque, charge, emploi, titre de néocore.

néocore [neokɔr] n. m. (bas lat. *neocorus,* préposé à la garde et à l'entretien d'un temple, gr. *neôkoros,* gardien d'un temple, de *neôs,* temple, et de *koreîn,* nettoyer en balayant, en lavant ; 1683, Spon [410], au sens de « ville qui avait fait bâtir des temples en l'honneur des empereurs » ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1721, Trévoux). **1.** Dans l'Antiquité grecque, gardien d'un temple ou prêtre chargé de l'administration d'un naos. (Peu usité.) || **2.** *Auj.* Sacristain d'une église orthodoxe moderne.

◆ adj. (1963, Larousse). *Cité néocore,* cité consacrée à une grande divinité particulière, ou lieu de culte impérial : *Éphèse était la cité néocore d'Artémis.*

néo-criticisme [neokritisism] n. m. (de *néo-* et de *criticisme ;* 1854, Renouvier). Doctrine renouvelée du criticisme de Kant, et soutenue en France par Renouvier : *Le néo-criticisme, dès son origine, a reconnu les thèses du déterminisme universel, et du libre arbitre réel comme dépassant, l'une et l'autre, la portée de la pure logique, et il a montré l'affirmation du libre arbitre réel comme engagée dans les notions morales de la personne* (Renouvier).

néocriticiste [neokritisist] adj. et n. (de *néo-* et de *criticiste ;* 1903, Larousse). Qui concerne ou soutient le néocriticisme : *Mathématiciens ou néocriticistes, ils se tenaient aussi loin que possible de la troublante réalité* (Gide).

néo-culture [neokyltyr] n. f. (de *néo-* et de *culture ;* 1963, Larousse). Nom sous lequel on groupe parfois les applications du progrès moderne à l'agriculture.

néocyte [neosit] n. m. (de *néo-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 11 févr. 1875, *Journ. officiel,* p. 1136). En histologie, cellule de nouvelle formation.

néodamode [neodamɔd] n. m. (gr. *neodamôdês,* nouvellement admis parmi le peuple, au nombre des citoyens, de *neos,* nouveau, et de *dâmos,* forme dorienne correspondant à l'attique *dêmos,* peuple ; 1874, Larousse). Dans l'Antiquité grecque, nom donné à Sparte aux hilotes qu'on affranchissait pour les astreindre au service militaire.

néo-darwinien, enne [neodarwinjɛ̃, -ɛn] adj. (de *néo-* et de *darwinien ;* 1923, Larousse). Relatif au néo-darwinisme.

néo-darwinisme [neodarwinism] n. m. (de *néo-* et de *darwinisme ;* 1903, Larousse). Théorie explicative de l'évolution biologique, qui accorde la première place à la sélection naturelle.

néo-darwiniste [neodarwinist] adj. et n. (de *néo-* et de *darwiniste ;* 1903, Larousse). Qui concerne ou soutient le néodarwinisme.

néodyme [neodim] n. m. (de *néo-* et de *-dyme,* abrév. de *didyme,* métal qu'on ne trouve dans la nature qu'associé au cérium et au lanthane [1864, Littré], gr. *didumos,* double, jumeau ; 1923, Larousse). Métal (symb. : Nd) du groupe des terres rares, se présentant sous l'aspect d'un solide blanc, de densité 7, fondant vers 900 °C.

néo-endémique [neoɑ̃demik] adj. (de *néo-* et de *endémique ;* 1963, Larousse). Se dit, en biologie, d'une espèce encore circonscrite dans une aire limitée d'une région où elle vient de faire son apparition.

néo-fascisme [neofaʃism] n. m. (de *néo-* et de *fascisme ;* 1958, Fabre-Luce). Tendance politique italienne qui a repris sous une forme nouvelle la doctrine fasciste.

néo-fasciste [neofaʃist] adj. et n. (de *néo-* et de *fasciste ;* 1963, Larousse). Qui concerne ou soutient le néo-fascisme.

• Pl. *des* NÉO-FASCISTES.

néo-formation [neofɔrmasjɔ̃] n. f. (de *néo-* et de *formation ;* 1878, Larousse). Nouvelle formation d'un organe ou d'un tissu.

néo-formé [neofɔrme] adj. (de *néo-formation,* d'après *formé ;* 1970, Robert). Se dit d'un organe ou d'un tissu provenant d'une néo-formation.

néo-français [neofrɑ̃sɛ] n. m. (de *néo-* et de *français ;* 1950, Queneau). Nom donné parfois au français contemporain : *Le « mauvais » français n'est souvent que du néo-français qui n'ose pas dire son nom* (Queneau).

néogène [neoʒɛn] adj. et n. m. (gr. *neogenês,* proprem. « né depuis peu », de *neos,* nouveau, et de *genos,* naissance, formation ; 1874, Larousse, comme n. d'un genre d'insectes hémiptères ; sens actuel, 1888, Larousse). Se dit, en géologie, du plus récent des deux grands systèmes entre lesquels on divise l'ère tertiaire.

néoglucogenèse [neoglykoʒənɛz] ou **néoglycogenèse** [neoglikoʒənɛz] n. f. (de *néo-* et de *glycogenèse* [ou de sa var. *glucogenèse*] ; 1963, Larousse [pour les deux formes]). Mécanisme biologique par lequel l'organisme peut réaliser la synthèse de glucides à partir de lipides ou de protides, quand les réserves de glucides sont insuffisantes.

néoglucose [neoglykoz] n. m. (de *néo-* et de *glucose ;* 1963, Larousse). Forme particulière, assimilable, du glucose dans le sang.

néo-gothique [neogɔtik] adj. et n. m. (de *néo-* et de *gothique ;* 1929, A. Michel, t. VIII, p. 1124). *Style néo-gothique,* ou *néogothique* n. m., style d'architecture mis à la mode à partir de 1820 et qui pastiche le gothique.

néo-grammairien [neogramɛrjɛ̃ *ou* neogrammɛrjɛ̃] n. m. (de *néo-* et de *grammairien,* pour traduire l'allem. *Junggrammatiker,* même sens, de *jung,* jeune, et de *Grammatiker,* grammairien ; 1916, F. de Saussure). Nom donni à certains linguistes allemands de la seconde moitié du XIXe s.

néographie [neografi] n. f. (de *néo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1823, Boiste). Nouveau système d'orthographe. (Peu usité.)

néographisme [neografism] n. m. (de *néo-* et de *-graphisme,* du gr. *graphein,* écrire ; 1735, Desfontaines, au sens de « manière d'orthographier contraire à l'usage » ; sens actuel, 1968, Larousse). Altération pathologique, sur le plan sémantique, du langage écrit.

néo-grec, -grecque [neogrɛk] adj. (de *néo-* et de *grec ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, av. 1924, A. France). **1.** Relatif au grec moderne. || **2.** En termes de beaux-arts, qui s'inspire du style grec classique (par exemple, le style Louis XVI) : *En vue de la lanterne néo-grecque du musée des Religions, elle trouva le sol bouleversé par des travaux souterrains* (France).

◆ **néo-grec** n. m. (1963, Larousse). Langue grecque moderne (par opposition au grec ancien).

néo-guinéen, enne [neogineɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *néo-* et de [*Nouvelle-*]*Guinée,* n. géogr. ; 1923, Larousse). Relatif à la Nouvelle-Guinée ; habitant ou originaire de ce pays.

néo-hébreu [neoebrø] n. m. (de *néo-* et de *hébreu ;* 1893, *Grande Encyclopédie,* art. *hébreu*). Nom donné à l'hébreu à partir du IIIe s. de notre ère.

néo-hébridais, e [neoebridɛ, -ɛz] adj. et n. (de *néo-* et de [*Nouvelles-*]*Hébrides,* n. géogr. ; 1903, Larousse). Relatif aux Nouvelles-Hébrides ; habitant ou originaire de cet archipel.

néo-hégélianisme [neoegeljanism] n. m. (de *néo-* et de *hégélianisme ;* 1963, Larousse). Courant philosophique issu de certains aspects de la philosophie de Hegel.

néo-hégélien, enne [neoegeljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *néo-* et de *hégélien ;* 1963, Larousse). Qui concerne ou soutient le néo-hégélianisme.

néo-hittite [neoitit] adj. (de *néo-* et de *hittite ;* 1963, Larousse). Se dit de la civilisation qui survécut à la destruction de la capitale de l'Empire hittite, Hattousa, en 1200 av. J.-C., et se développa en haute Syrie pendant cinq siècles.

néo-impressionnisme [neoɛ̃prɛsjɔnism] n. m. (de *néo-* et de *impressionnisme ;* 1907, Larousse). Syn. de POINTILLISME.

néo-impressionniste [neoɛ̃prɛsjɔnist] adj. et n. (de *néo-* et de *impressionniste ;* 1923, Larousse). Qui appartient au néoimpressionnisme.

néo-kantien, enne [neokɑ̃sjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *néo-* et de *kantien ;* 1963, Larousse). Qui appartient au néo-kantisme.

néo-kantisme [neokɑ̃tism] n. m. (de *néo-* et de *kantisme ;* fin du XIXe s.). Mouvement philosophique dérivé de la pensée de Kant. (Syn. NÉO-CRITICISME.)

néo-lamarckien, enne [neolamarkjɛ̃, -ɛn] adj. (de *néo-* et de *lamarckien ;* 1903, *Grande Encyclopédie* [art. *transformisme*], comme adj. et n.). Qui concerne les idées de Lamarck telles qu'elles sont admises aujourd'hui.

◆ adj. et n. Partisan, partisane de ces idées.

néo-lamarckisme [neolamarkism] n. m. (de *néo-* et de *lamarckisme ;* 1923, Larousse). Théorie explicative de l'évolution, directement dérivée des principes de Lamarck.

néo-latin, e [neolatɛ̃, -in] adj. (de *néo-* et de *latin ;* 1836, Raynouard, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Se dit des langues modernes dérivées du latin. || **2.** Se dit des écrivains et des poètes de l'époque moderne qui ont écrit en latin, et de leurs œuvres.

néo-libéral, e, aux [neoliberal, -o] adj. (de *néo-* et de *libéral ;* 21 déc. 1966, *le Figaro*). Qui appartient au néo-libéralisme.

◆ n. (1959, Gendarme). Adepte du néolibéralisme.

néo-libéralisme [neoliberalism] n. m. (de *néo-* et de *libéralisme ;* 1963, Larousse). Doctrine économique qui prétend rénover le libéralisme en rétablissant et en maintenant le libre jeu des forces économiques, l'initiative des individus et la recherche de l'intérêt personnel, par une action adéquate de l'État du point de vue juridique.

néolithique [neolitik] adj. et n. m. (de *néo-* et de *-lithique,* du gr. *lithos,* pierre ; 1866, Lubbock, comme adj. ; comme n. m., 1902, *Congrès international d'anthropologie,* 206). Se dit de la période de la préhistoire caractérisée par la pierre polie, la culture des céréales, et comprise entre le mésolithique et l'âge des métaux.

◆ n. (1963, Larousse). Homme ou femme ayant vécu à cette époque.

néolocal, e, aux [neolɔkal, -o] adj. (de *néo-* et de *local ;* 1968, Larousse). *Résidence néolocale,* en ethnologie, mode de résidence, temporaire ou illimité, imposé à un couple de nouveaux mariés, et les obligeant à aller demeurer dans un village qui n'est ni celui des parents de l'époux ni celui des parents de l'épouse.

néologie [neolɔʒi] n. f. (de *néologue ;* 1762, Acad.). Création de mots nouveaux. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA NÉOLOGIE

I. NÉOLOGIE ET NÉOLOGISME

Dans la linguistique moderne, le mot **néologie** est utilisé pour désigner l'ensemble des processus de formation des mots nouveaux, et **néologisme** pour dénommer le mot nouveau. Cette relation entre les deux termes se situe dans la perspective théorique selon laquelle on analyse la faculté de création de mots nouveaux comme inhérente à l'activité du langage, et le mot nouveau comme un enrichissement du lexique, qui devient ainsi plus apte à mieux désigner avec précision chaque chose, chaque concept et donc chaque nuance de la pensée. Mais l'expansion du lexique n'a pas toujours été considérée comme un bienfait pour la langue. Le néologisme a souvent été condamné au cours de l'histoire de notre langue et taxé d'élément corrupteur de l'harmonie et de l'équilibre de la langue. L. S. Mercier, lui-même auteur d'un ouvrage intitulé *Néologie ou Vocabulaire des mots nouveaux à renouveler ou pris dans des acceptions nouvelles* (Moussard, Paris, 1801) s'ingénie à opposer *néologie* et *néologisme :*

> « Néologie se prend toujours en bonne part, et néologisme en mauvaise ; il y a entre ces deux mots la même différence qu'entre religion et fanatisme, philosophie et philosophisme [...]. Je me fais gloire d'être néologue et non néologiste. »

Cette sorte d'interdit qui frappait le néologisme doit être située dans une perspective historique (cf. § IV, « Néologie et histoire de la langue »). On s'attachera d'abord à analyser la place des concepts de néologie et de néologisme dans la période contemporaine, en liaison avec les principales théories linguistiques.

I. 1. LA NÉOLOGIE SELON LES PRINCIPALES THÉORIES LINGUISTIQUES

La relation entre néologisme et néologie ne peut être dissociée d'une théorie linguistique définissant le rapport du mot et de la phrase. Quand on considérait le lexique comme une collection donnée de mots, dont les combinaisons en phrases étaient régies par les règles de la syntaxe, l'on établissait une séparation absolue entre les deux domaines du langage. Selon cette analyse, propre à la grammaire historique, le néologisme était défini seulement comme l'apparition d'une nouvelle unité venant enrichir la collection existante ; le nouveau mot était considéré dans sa seule valeur de signe linguistique, servant à désigner une réalité nouvelle (ex. : *montgolfière,* 1782). Dans la mesure où elle peut s'analyser en éléments plus simples. la formation néologique était définie comme une nouvelle combinaison obtenue par des règles spécifiques du lexique. La suffixation permettait de former une nouvelle unité en combinant un radical et un suffixe (*chant + eur → chanteur*). La préfixation produisait un nouveau mot en ajoutant devant la racine un préfixe (*dé + faire → défaire*). La composition se définissait par la combinaison de deux mots racines (*brise-vent*). La relation entre les éléments lexicaux constituant le mot créé a été analysée notamment par A. Darmesteter (*Traité de la formation des noms composés,* Paris, 1874), mais sans sortir du cadre du mot, du syntagme constitué par les radicaux formant le composé ou le préfixé. En ce qui concerne la dérivation suffixale, la création lexicale était réduite à un phénomène de jonction du radical et du suffixe respectivement pourvus d'une valeur sémantique en vertu de leur filiation étymologique (-aire < *arium,* -age < *aticum*). Si une certaine syntaxe se dégageait de l'analyse, elle demeurait limitée au cadre du mot. La néologie était alors décrite comme la somme des néologismes apparus, au point que le terme même de *néologie* n'était pas indispensable pour désigner un processus dont le domaine était couvert selon la terminologie traditionnelle par les mots *dérivation,* englobant la suffixation et la préfixation, et *composition.*

Dans le cadre de la théorie structuraliste, inaugurée par F. de Saussure en Europe, le lexique et la syntaxe ne peuvent être séparés entièrement :

> « Au point de vue de la fonction, le fait lexicologique peut se confondre avec le fait syntaxique. D'autre part, tout mot qui n'est pas une unité simple et irréductible ne se distingue pas essentiellement d'un membre de phrase, d'un fait de syntaxe ; l'agencement des sous-unités qui le composent obéit aux mêmes principes fondamentaux que la formation des groupes de mots » (*Cours,* p. 187).

Selon cette analyse, la néologie peut apparaître comme l'effet du jeu des règles de la syntaxe. Les sous-unités sont isolables sans hésitation quand il s'agit de composés nouveaux (*cache-sexe, apéririf-concert*) ; elles se discernent par la relation entre les mots différents comportant le même élément suffixal (*machin-iste, radar-iste, téléphon-iste*) ou le même élément préfixal (*in-audible, in-visible, im-perceptible*). Le néologisme se définit alors par l'intégration d'une nouvelle construction à la série existante par le mécanisme de la quatrième proportionnelle, selon l'exemple de F. de Saussure : *réaction : réactionnaire = répression : x = répressionnaire.*

La productivité lexicale se fonde dès lors sur l'analogie ; celle-ci constitue le principe de la relation paradigmatique entre les différents éléments des unités lexicales ; elle explique l'apparition d'une nouvelle combinaison, d'un néologisme. Dans cette théorie, la création lexicale se définit par l'ensemble des relations syntagmatiques et paradigmatiques qui produisent les dérivés et les composés nouveaux. Mais ces processus ne sont analysables que dans la mesure où le terme néologique peut être réduit à des éléments plus simples. Une telle définition de la néologie n'englobe pas, en particulier, les créations qui comportent seulement une mutation sémantique des mots. L'analyse structurale de la signification (Greimas, *Sémantique structurale,* Larousse, Paris, 1967) permet de dissocier les éléments simples de signification (les sèmes) des mots, mais ne rend pas compte, par ce seul fait, de la création de nouveaux sens.

La théorie linguistique subit de profonds bouleversements avec la grammaire générative. C'est la structure syntaxique qui est donnée comme la composante de base dans la production de la phrase (v. GÉNÉRATIF, *La grammaire générative,* et LEXIQUE, art. spéciaux). La création lexicale n'est pas dissociée, dans son principe, de la production de la phrase. Mais la difficulté principale rencontrée dans cette analyse est de situer la composante lexicale et son contenu sémantique par rapport à la composante syntaxique. La théorie originelle de N. Chomsky (*Structurez syntaxiques,* Mouton, 1957 ; trad., Seuil, 1969) conduit à faire des mots du lexique des données premières appartenant à la compétence du locuteur. C'est la thèse dite « lexicaliste ». Dans une phase ultérieure de sa réflexion, N. Chomsky (*Aspects de la théorie syntaxique,* MIT cambridge, U.S.A., 1965 ; trad., Seuil, Paris, 1971) admet que le principe de la transformation selon lequel la phrase de discours est générée à partir d'une structure syntaxique de base s'applique aussi à certaines créations lexicales, notamment les nominalisations (*Il applique la théorie → son application de la théorie*). Ce principe de transformation lexicale a été étendu systématiquement par J. Dubois à l'ensemble des dérivés (*Grammaire structurale* III, *la Phrase et ses transformations,* Larousse, 1969) ; il est l'élément théorique central de l'explication de la formation des nouveaux mots, quand ils comportent une combinaison syntaxique d'éléments lexicaux, dans l'Introduction à ce dictionnaire (*De la formation des unités lexicales,* p. IX à LXXXI). D'autre part, lorsque la néologie résulte de la mutation sémantique d'un même signifiant, le principe syntaxique, qui est à la base de la théorie générativiste, apparaît aussi comme capable d'expliquer la création du nouveau sens. Le nouveau contenu sémantique (ex. : le verbe *pourrir* au sens de « se dégrader ») apparaît dans la jonction entre le syntagme nominal et le syntagme verbal (*la grève pourrit*) par la mutation consistant à substituer dans le verbe le sème non matériel au sème matériel. La création sémantique est donc indissociable de la phrase génératrice dé l'emploi « figuré », avant qu'elle ne se cristallise dans le lexème « pourrir », qui pourra ensuite être réemployé avec une valeur identique.

I. 2. LE RENOUVELLEMENT DU LEXIQUE

La néologie peut se définir non plus comme le processus linguistique de création, mais comme mouvement de renouvellement du lexique. Certains travaux ont montré l'ampleur du renouvellement lexical pouvant affecter le quart du vocabulaire d'un dictionnaire comme le Petit Larousse (*le Mouvement général du vocabulaire français de 1949 à 1960, d'après un dictionnaire d'usage,* de J. Dubois, L. Guilbert, H. Mitterand et J. Pignon, in *Introduction à la lexicographie, le Dictionnaire,* de J. *et* Cl. Dubois, Larousse, 1971).

Les causes de cette mutation du lexique se situent au niveau de la fonction du lexique même. Celui-ci est la représentation de l'univers matériel et conceptuel dans la langue ; il participe nécessairement des mouvements qui s'opèrent dans la connaissance du monde et dans la vie

des sociétés. C'est pourquoi les structuralistes se sont heurtés à la fluidité lexicale quand ils ont essayé d'étendre au domaine du lexique la notion de système. A. Martinet caractérise l'opposition entre lexème et morphème par le fait que « les monèmes lexicaux sont ceux qui appartiennent à des inventaires illimités », tandis que les monèmes grammaticaux « alternent avec un nombre relativement réduit d'autres monèmes » (*Éléments de linguistique générale,* p. 117 [v. MONÈME, art. spécial]). L'impossibilité de limiter le nombre des lexèmes tient à la nature même du signe linguistique. Celui-ci étant par définition arbitraire, c'est-à-dire différent de la chose désignée et affecté par convention à la désignation de cette chose, il est possible soit d'en créer de nouveaux pour désigner des choses nouvelles (ex. : *avion,* brevet d'Ader, 1890), soit d'affecter un signe déjà utilisé pour la désignation d'une chose à la dénomination d'une autre chose (*satellite*). Ainsi, à la mouvance des référents désignés par les signes s'ajoute la mouvance spécifique des signes eux-mêmes dans leur puissance de désignation. Le système linguistique a pour fonction de permettre l'utilisation d'un code, en vertu duquel des éléments simples de base du lexique, les radicaux ou les lexèmes simples, peuvent servir à la création de signes plus complexes, ce qui définit la création lexicale morphosyntaxique ; d'autre part, les mêmes lexèmes peuvent être utilisés plusieurs fois pour des significations différentes, ce qui définit la création sémantique.

Le mouvement néologique du lexique a été constaté par tous les historiens de la langue, au moins dans la mesure où il s'agit de désigner des choses nouvelles. K. Nyrop définit excellemment cette fonction du lexique :

> « Qu'il s'agisse d'une découverte scientifique, d'un progrès industriel, d'une modification de la vie sociale, d'un nuancement de la pensée, d'une manière nouvelle de sentir ou de comprendre, d'un enrichissement du domaine moral, le néologisme est impérieusement demandé... » (*Grammaire historique de la langue française,* Copenhague, 1899-1930, 6 vol., introduction générale).

Selon cette loi, on voit apparaître avec chaque invention un mot nouveau ou plusieurs pour chaque chose nouvelle (*montgolfière, aérostat*), ou un sens nouveau (*ballon*). Si plusieurs noms peuvent exister concurremment pour une chose nouvelle, c'est que les locuteurs sont différents et peuvent avoir leur manière propre de désigner une chose, en attendant qu'un terme unique triomphe dans la communauté linguistique. Comme le dit encore K. Nyrop, « ...tout le monde crée des mots nouveaux, le savant aussi bien que l'ignorant, le travailleur comme le fainéant, le théoricien comme le praticien ». La créativité lexicale, en effet, pourrait-on dire, est la chose du monde la mieux partagée. Si le savant crée *aérostat,* définissant ainsi le principe de sustentation de cet appareil nouveau, l'homme du peuple le désigne par sa forme sphérique (*ballon*). Cette diversité dans la désignation fonde un principe fondamental de la création sémantique, la synonymie. On peut ainsi conclure qu'un double mouvement néologique est inscrit dans la nature du système linguistique. La fonction référentielle du signe aux réalités extra-linguistiques est une source incoercible de création lexicale ; la diversité des locuteurs, répartis en catégories sociales différentes (classes, régions, professions), engendre des différenciations dans la fonction référentielle selon le discours tenu par chaque locuteur ; enfin, l'invention verbale de l'individu parlant est source de création lexicale au même titre que de création de phrases. C'est dans la parole que se situe la création des mots avant qu'ils ne prennent place dans le lexique de la langue, et une fois installés dans celle-ci, ils sont exposés perpétuellement à des glissements générateurs de nouvelles significations, en vertu du lien non consubstantiel entre la forme signifiante et le contenu signifié :

« Une langue est radicalement impuissante à se défendre contre les facteurs qui déplacent d'instant en instant le rapport du signifiant et du signifié [...]. Ces deux éléments unis dans le signe gardent chacun leur vie propre dans une proportion inconnue ailleurs, et la langue s'altère, ou plutôt évolue, sous l'influence de tous les agents qui peuvent atteindre soit les sons soit les sens » (Saussure, *Cours,* p. 110).

I. 3. DÉFINITION DU NÉOLOGISME

Le néologisme doit d'abord être défini en tant qu'élément du mouvement général de la langue. Celui-ci est une évidence que Montaigne notait en ces termes :

> « Selon la variation continuelle qui a suivy le nôtre [langage] jusques à cette heure, qui peut espérer que sa forme présente soit en usage d'icy à cinquante ans ? Il escoule tous les jours de nos mains, et, depuis que je vis, s'est altéré de moitié » (*Essais,* III, 19).

Mais la néologie lexicale ne se confond pas avec le changement linguistique qui atteint la langue dans toutes ses parties constituantes : phonologie, syntaxe et lexique. Le trait qui oppose ces deux types de mutation est que la création lexicale implique un acte volontaire. L'évolution phonologique, en effet, qui conduit, par exemple, de la prononciation [wɛ] à [ɛ] dans les désinences de l'imparfait et du conditionnel, ou à la disparition progressive de l'opposition entre *brun* [brœ̃] et *brin* [brɛ̃] n'est saisissable dans la masse parlante que sous l'aspect collectif. Aucun individu ne peut être considéré comme responsable de la nouvelle valeur phonologique. On peut en dire autant du glissement syntaxique qui, par exemple, fait que des personnes de plus en plus nombreuses transgressent la règle selon laquelle on doit construire *je me rappelle cette date* et non *je me rappelle de cette date.* Aucun sujet parlant ne prend pour règle de « faire une faute », même s'il en fait effectivement de nombreuses. Par contre, l'acte de la création linguistique suppose une intention créatrice. Le locuteur utilise le code de la langue, applique les règles dans la formation de ses phrases : c'est « la créativité gouvernée par les règles » définie par N. Chomsky ; mais il peut utiliser volontairement ces règles générales du code pour former une expression originale. F. de Saussure a souligné que la langue « n'est pas une fonction du sujet parlant » dans la mesure où elle fournit le code qui échappe à sa volonté, tandis que la parole est un acte individuel de volonté et d'intelligence (*Cours,* p. 30). Il peut arriver que le locuteur, pour mieux exprimer sa pensée, ait recours, dans le cadre du code général, à un écart volontaire qui fasse mieux sentir son intention d'expression : c'est alors la seconde forme de créativité, appelée par Chomsky « la créativité qui change les règles ». Mais si le locuteur crée, il le fait en fonction de la communication avec les autres membres de la communauté ; il a besoin de leur compréhension, de leur acceptation afin que le message obtienne son effet. On observe ainsi toute une série de précautions pour présenter à l'interlocuteur le tour nouveau ou le mot nouveau : usage des guillemets pour encadrer la séquence ou le mot néologique, explicitation du contenu sous forme d'une traduction par un mot déjà connu (ex. : « *Aviation ou Navigation aérienne* » dans le titre de l'ouvrage de La Landelle, qui comportait le premier emploi de *aviation* en 1863) ou par une définition, précautions métalinguistiques sous la forme de formules « comme on dit », « pourrait-on dire ». Toutes ces marques constituent autant de clins d'œil à l'interlocuteur. Cette présentation concerne le mot ou l'unité lexicale parce que, en tant qu'acte conscient, le néologisme ne peut se situer que dans le domaine du lexique.

La définition du néologisme en tant que création lexicale restreint la néologie au cadre du mot. Cette délimitation est immédiatement perceptible quand il s'agit d'un néologisme de nature mor-

phosyntaxique, parce qu'il se traduit par une combinaison inédite d'éléments à l'intérieur d'une unité lexicale ; il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'un néologisme résultant d'un changement sémantique, qui apparaît dans l'ensemble de la phrase. La mutation du trait sémantique peut se situer aussi bien dans le syntagme nominal sujet que dans le syntagme nominal objet ou dans le verbe. Ainsi, dans la phrase : « La diplomatie française orchestre la politique du général de Gaulle avec maîtrise » (*le Monde,* 11/3/66, *in* P. Gilbert, *Dictionnaire des mots nouveaux,* Hachette-Tchou, 1971), l'effet néologique se manifeste par un déplacement dans le faisceau des traits constituant le verbe *orchestrer :* « composer une partition pour un ensemble d'instruments » (+ matériel) → « donner du retentissement » (+ abstrait). Mais ce déplacement n'apparaît que par le syntagme nominal objet « la politique », qui comporte lui aussi le trait (+ abstrait). Le verbe est le plus apte à recevoir la nouvelle charge sémantique en tant que distributeur syntaxique des traits dans le syntagme nominal sujet et dans le syntagme nominal objet ; mais le nouveau contenu apparaît à travers l'ensemble de la structure sémantique de la phrase. La néologie sémantique de cet ensemble ne se trouve concentrée dans un mot appelé *néologisme* que par un effet d'accumulation de déviations semblables par rapport au contenu premier du verbe. Et c'est en raison de la formation du sentiment collectif du nouvel usage que le lexique de la langue accueille ce nouvel emploi comme un véritable homonyme.

La délimitation de la néologie dans le cadre du mot semble plus aisée quand il s'agit d'un nom. Cependant, on rencontre ici les mêmes problèmes que pour la définition de l'unité lexicale, qui, dans bien des cas, déborde le cadre du mot graphique. Ainsi, une unité syntagmatique comme *consigne automatique* peut être qualifiée de néologisme bien que ni *consigne* ni *automatique* ne le soient. Mais en vertu de quels critères ? C'est ici l'unité référentielle du nouveau mode de garde des bagages qui fait la nouveauté. Mais, selon ce critère, on ne peut pas toujours déterminer avec rigueur la limite de la séquence syntagmatique néologique. Si une unité comme *grand ensemble* a reçu la consécration de l'usage en tant qu'unité complexe, on ne peut décider en toute certitude si *grand ensemble scolaire* et *grand ensemble de sports d'hiver* forment des unités lexicales néologiques. Il apparaît qu'on ne peut invoquer une compétence néologique qui permettrait à tous les locuteurs d'une même communauté de porter le même jugement de néologie concernant les emplois nouveaux de termes existants, ni même concernant les combinaisons morphosyntaxiques d'apparence nouvelle. Les compétences lexicales individuelles sont, en effet, d'un niveau très différencié (v. LEXIQUE, art. spécial). Pour qualifier un terme de « néologisme », il faut donc un ensemble lexical de référence qui exprime la compétence lexicale générale d'une communauté : un dictionnaire. C'est par rapport au dictionnaire, ou plutôt aux différents dictionnaires, qu'un terme apparaît comme néologisme.

Le nouveau se définit par opposition à l'ancien. La néologie lexicale semble donc devoir être située dans la diachronie de la langue, dans la mesure où elle se traduit par l'apparition d'un élément linguistique nouveau. Mais la néologie lexicale, comme on l'a vu, se différencie du changement parce qu'elle est création. Si le changement linguistique implique la disparition d'un élément ancien et la substitution d'un élément nouveau, le terme lexical nouveau n'implique pas nécessairement la disparition d'un terme ancien correspondant : *astronautique* peut parfaitement cohabiter avec *aviation,* parce qu'il y a permanence de la réalité antérieure. La création lexicale dans le domaine des idées et des sentiments, parce que le lexique ne constitue pas un ensemble limité et structuré, peut se traduire par un enrichissement constant de la somme lexicale disponible. Le renouvellement se produit, mais en s'étalant dans le temps. Il est nécessaire, pour définir le changement lexical, le néologisme, de distinguer deux phases dans le processus de néologie : *a*) l'acte de création est instantané, il se produit en vertu des règles du système grammatical ou en enfreignant ces règles : la création se situe dans un état synchronique de la langue ; *b*) l'entrée du néologisme dans l'usage exige une certaine période d'accoutumance au terme nouveau, au moins dans un certain cercle de locuteurs.

C'est pourquoi on ne peut rendre compte du phénomène néologique qu'en donnant de la synchronie une définition dynamique. Un état de langue n'est pas une structure figée ; il se traduit par l'application du système linguistique dans une communauté où se juxtaposent différents milieux et différentes générations de locuteurs. Le changement lexical se produit par la différenciation à travers les générations qui coexistent dans une même synchronie. La néologie lexicale prend donc une dimension sociolinguistique. D'une manière générale, la génération montante est plus apte à recevoir les mots nouveaux que la génération qui s'éteint. Les conditions de l'acceptabilité d'un néologisme sont différenciées à la fois selon les milieux linguistiques et selon les générations.

Le processus néologique revêt aussi un aspect diachronique dans la synchronie d'un état de langue contemporain par l'accoutumance d'un même locuteur au néologisme. L'accumulation des emplois du même néologisme dans une période donnée émousse le sentiment de néologie et le fait bientôt disparaître. Le locuteur lui-même qui produit le néologisme commence par signifier sa création à l'interlocuteur, puis, rapidement, l'intègre à son vocabulaire sans marque distinctive. Chez l'interlocuteur, on peut noter le même processus dans la réception. On peut ainsi établir une courbe décroissante du sentiment néologique chez un même individu et dans la communauté. Le *Dictionnaire des mots nouveaux* de P. Gilbert recense les néologismes sur une période d'un peu plus de dix ans. L'auteur a donc estimé que la permanence du sentiment néologique pouvait atteindre cette durée.

La relation entre diachronie et synchronie dans le domaine de la néologie peut prendre l'aspect de la résurgence lexicale (v. ARCHAÏSME, art. spécial). Le vieillissement de certains mots se traduit par leur disparition au niveau de la communauté tout entière. Leur mort est sanctionnée par les dictionnaires qui ne recensent que les mots d'usage. Les mots vieillis sont conservés dans des ouvrages historiques. Mais la répugnance à adopter des mots nouveaux conduit certains locuteurs à préférer le recours à un terme disparu de l'usage pour traduire un phénomène nouveau. Ce comportement se teinte d'un certain conservatisme linguistique dans la tradition de Vaugelas. Ce phénomène se produit surtout dans le domaine des langages spéciaux (*athérome,* désignant une lésion chronique des artères, existait chez Ambroise Paré, avait disparu pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ s. et a été repris à la fin du XIX^e^) aussi bien que dans le langage littéraire (*langagier,* attesté en moyen français au sens de « bavard », a été repris par J. Paulhan avec un sens différent, « relatif au langage », puis est devenu d'un usage courant en linguistique). Parfois, la résurgence passe par une langue étrangère. Ainsi, *nuisance,* vieux mot français, a disparu pour ressortir en français à partir de l'anglais, comme le note Littré, et il a fait fortune dans le vocabulaire de l'environnement au XX^e^ s. ; il en est de même pour *relaxation,* employé en médecine au XVII^e^ s., disparu en français, puis repris à l'anglais. De tout temps, les amateurs de nouveaux mots, voulant enrichir le lexique, ont prôné la reprise des anciens mots.

II. TYPOLOGIE DES NÉOLOGISMES

II. 1. LA TYPOLOGIE ET LA THÉORIE

Le classement des néologismes est nécessairement lié à la théorie linguistique par laquelle on rend compte du processus néologique. Le problème consiste à trouver une théorie qui puisse expliquer le plus grand nombre des formes de néologisme. La première conception, traditionnelle, consiste à considérer le néologisme isolé comme un mot dont la justification se trouve dans l'histoire et dans l'utilité de la référence qu'il contient. Elle implique que la langue dispose d'un patrimoine de formes de base, de radicaux hérités d'une langue mère, latine ou grecque, ou formés par des transformations phonétiques au cours de l'histoire de la langue. C'est la conception étymologique ; elle fournit l'explication des mots de base qui constituent le noyau permanent du lexique, des mots construits dans la mesure où le système de dérivation (par suffixation et par préfixation) et de composition est hérité lui aussi de langues de la même famille indo-européenne. Cette conception est conforme à la théorie de la grammaire comparée. Elle est peu apte à fournir l'explication des néologismes sémantiques autrement que par la notion d'un sens primitif assez puissant pour receler toutes les diversifications survenues au cours de l'histoire des mots. On la trouve sous sa forme la plus parfaite dans les divers ouvrages d'A. Darmesteter, et notamment dans le *Traité de la formation de la langue française,* qui se trouve en tête du *Dictionnaire général.* Dans cette optique, l'accent peut être mis sur la possibilité de développement du lexique à partir des formes héritées du passé et sur le renouvellement, comme l'explique Darmesteter lui-même, qui compare la vie des mots à celle d'organismes vivants (*la Vie des mots étudiée dans leur signification,* Paris, 1877). D'autres, au contraire, ont fait de la fidélité à l'héritage du passé une raison d'immobilisme du lexique et d'hostilité au néologisme. En particulier, on condamne toute intrusion d'un mot emprunté à un système linguistique différent de celui qui, historiquement, a engendré le français.

Dans la théorie structuraliste, la langue est donnée comme un système de signes dont l'explication réside dans son fonctionnement au cours d'une synchronie donnée, l'histoire de la langue relevant d'une autre linguistique, la diachronique. L'élément de base, le signe linguistique, est constitué par l'union intime d'une forme signifiante et d'un contenu signifié. Le classement des néologismes dans cette perspective peut prendre pour fondement le concept de signe et de ses parties constituantes ; on distinguera alors le néologisme en tant que forme signifiante et le néologisme en tant que signifié. Mais le système de la langue défini par un ensemble de relations paradigmatiques et de relations syntagmatiques entre les signes est plus apte à décrire son fonctionnement que la génération des termes nouveaux, notamment quand il s'agit de la création de sens nouveaux. La notion de radical, d'étymon, porteuse de toute la signification, reste présente dans la théorie à ce stade. On trouve un développement intéressant de la théorie structurale dans l'ouvrage de P. Guiraud, *Structures étymologiques du lexique français* (Larousse, 1967). L'auteur allie au concept de structure la notion de signifié de puissance, de virtualité, empruntée à la théorie de Gustave Guillaume (v. MOT, art. spécial), et il introduit l'idée d'une structure de la signification, déjà développée par A. J. Greimas (*Sémantique structurale,* Larousse, 1966). P. Guiraud présente un classement des différents modes de création lexicale. Il situe sa tentative dans un compromis entre l'étymologie, dont les explications sont d'ordre historique et sociolinguistique, et le structuralisme, qui comporte un modèle intra-linguistique :

> « Il y a donc un double déterminisme dans lequel, loin de s'exclure, les causes internes et externes se complètent, le mot étant le résultat d'un impact, d'une pression de l'histoire sur le système. Il apparaît alors que les motivations interne et externe sont l'une et l'autre nécessaires, mais qu'aucune n'est suffisante ; c'est leur convergence qui crée le nouveau mot ; c'est un accident de l'histoire qui actualise le sémantisme latent et en puissance dans le modèle » (p. 6).

Le mot nouveau, en effet, est motivé par la série des mots présentant des caractères morphologiques et sémantiques communs, en même temps que par l'étymon dont il dérive. D'où l'importance du classement de ces séries constitutives des modèles de création de néologismes, d'une structure étymologique. L'auteur distingue quatre séries : 1° onomatopéique (ex., la série onomatopéique *paper, piper, pouper* a en commun le formant onomatopéique PP et le contenu signifié « gonfler les joues » ; 2° morphologique (ex., les mots de la série *chanteur, laveur, danseur,* etc., ont en commun, d'une part, le formant verbe + *eur,* d'autre part, le contenu « acteur du procès » ; 3° sémantique, qualifiée aussi de métaphorique (ex., la série métaphorique *gueule, patte, croupion,* etc., a en commun le formant métasémique « corps animal » et le contenu signifié « corps humain ») ; 4° allogénique, ou d'emprunt (ex., la série allogénique *macaroni, spaghetti, ravioli,* etc., a en commun « formant de configuration italienne » et le référent « d'origine italienne »). Chacune de ces structures réalise l'union d'un signifiant et d'un signifié et se situe au plan du signe global. Cette typologie prétend décrire tout le système de production des mots nouveaux. On constatera que cette analyse au niveau du signe et de l'étymon ne permet pas d'englober les types de formation qui comportent une relation syntaxique entre les éléments constituants ; elle laisse de côté les formes de composition, les créations qui résultent de la mutation de la catégorie grammaticale. L'auteur ne mentionne ces dernières que sous l'aspect de la dérivation « pseudo-suffixale », selon laquelle s'opère le passage du nom au verbe par simple adjonction au nom de la marque verbale *er* ou d'une combinaison phonologique *onner, iner,* etc., mais on ne trouve pas trace des conversions qui s'opèrent entre les autres catégories grammaticales. Cette typologie ne rend donc pas compte de types de formation importants ; elle n'intègre pas, en particulier, tout ce qui relève de la syntagmatique du signe linguistique.

II. 2. POSTULATS DE CLASSEMENT

Pour tenter d'établir une typologie qui prenne en considération toutes les formes de néologie, il faut partir d'un certain nombre de postulats tirés de l'observation du fonctionnement de la langue.

1° Une langue fonctionne selon son propre code, en vertu duquel sont produits à la fois des énoncés de discours et des formations lexicales. Tout ce qui provient d'une langue autre doit être considéré comme relevant d'un autre code. L'existence de procédures de formation à vocation universelle, comme le type de composition gréco-latine, n'infirme pas ce postulat, puisque, d'abord, il n'est pas directement créateur dans toutes les langues, et que, là où il est adopté, il s'intègre à la langue selon des formes spécifiques.

2° Le néologisme est un signe linguistique comportant une face « signifiant » et une face « signifié ». Ces deux composantes sont modifiées conjointement dans la création néologique, même si la mutation semble porter principalement sur la morphologie du terme ou sur sa signification.

3° La formation néologique, le plus souvent, n'est pas une unité de signification minimale. Elle résulte de la combinaison d'éléments plus simples existant dans la langue. La création réside alors dans le mode de la relation établie entre ces éléments.

4° La création du néologisme ne peut être dissociée du discours tenu par le créateur, individu intégré à une communauté, s'ex-

primant dans un énoncé dans une situation donnée.

5° Le néologisme présente un aspect oral et un aspect écrit. Les modifications graphiques doivent donc être considérées comme relevant de la néologie.

C'est à partir de ces données que l'on tentera de classer les divers types de néologismes.

II. 3. NÉOLOGISMES PHONOLOGIQUES ET GRAPHIQUES

Le problème posé est celui de la création de la substance phonologique. Toute langue possède son système combinatoire spécifique entre consonnes et voyelles. Certaines séquences ne se rencontrent pas dans une langue alors qu'elles sont spécifiques d'une autre (ex., *ing* de l'anglo-américain, exclu en français). En principe, toute séquence phonologiquement conforme à la combinatoire de la langue devrait pouvoir être intégrée dans la langue. Mais l'acte de création est inhibé par la contrainte sociale de la signification, quoique le signe linguistique soit arbitraire, c'est-à-dire sans lien direct avec la réalité signifiée et, en principe, disponible pour toutes les significations qu'on voudrait lui attacher.

Certains, comme Aurélien Sauvageot (*Portrait du vocabulaire français,* Larousse, 1964), regrettent qu'on n'utilise pas davantage les combinaisons phonologiques non réalisées dans les bases lexicales, mais disponibles selon le système phonologique (ex. : *noq, ned, nib, nis,* etc.) en vertu de l'arbitraire du signe, et dont certaines créations publicitaires donnent l'exemple. En fait, la création est restreinte par le besoin social de la communication qui conduit à utiliser un groupement signifiant + signifié préexistant dans la langue ou dans une langue source.

Le stock des formations onomatopéiques (v. ONOMATOPÉE, art. spécial) qui transposent dans une forme linguistique arbitraire les bruits naturels ou les cris des êtres animés est relativement réduit. Il s'enrichit surtout dans le vocabulaire des bandes dessinées ou de la science fiction ou dans celui de certaines techniques (ex., *bip-bip* pour le premier spoutnik ; *glop* = battement d'un « cœur perpétuel », mécanique dans le vénusik, *in* Gilbert, *Dictionnaire des mots nouveaux*).

La création intégrale d'un mot simple, c'est-à-dire d'une substance inédite + signification inédite est extrêmement rare. L'exemple souvent cité de *gaz* n'est en réalité qu'une transposition et une adaptation phonétique de la forme grecque *khaos* avec la signification empruntée de « substance subtile ». Le seul domaine où intervient la liberté relative de création phonologique est celui de la publicité et des noms de marque (ex. *Kodak, Abao*), encore qu'intervienne souvent la contrainte de l'ordre alphabétique pour jouir de la priorité dans les catalogues.

La formation d'une nouvelle séquence phonologique intervient à partir de substances préexistantes, sous forme d'abréviation (*ma-nif* < *manifestation*) ou de transposition phonologique d'expressions condensées graphiquement (ex., ZUP = zone à urbaniser en Priorité, prononcé [zyp]), d'adaptation de mots étrangers importés (*gadget*) servant de bases à une dérivation dans la langue emprunteuse (gadget [gadʒɛt], gadgétiser [gadʒetize]).

On ne saurait négliger l'opposition entre la langue parlée et la langue écrite comme source de néologie. Il n'est pas question de traiter ici des multiples variations survenues dans l'orthographe (v. ORTHOGRAPHE, art. spécial). Elles ne sont pas en elles-mêmes porteuses de néologie dans la mesure où la variation graphique ne comporte pas de signifié nouveau. Les nouvelles règles de transcription graphique laissent intactes le signifié, de même que l'évolution de la prononciation sous l'effet de la graphie ne change pas la valeur du mot ([prɔ̃tityd] → [prɔ̃ptityd]). Nous sommes là dans le domaine d'un certain changement du code linguistique, mais non dans celui de la création lexicale. Par contre, le passage d'un code à l'autre peut permettre la naissance de formes néologiques. R. Queneau a appelé « coagulation phonétique » le procédé qui consiste à rassembler dans une séquence graphique unique des mots différents, en rappelant le fameux *Jerimadeth* de V. Hugo et en citant les créations du vocabulaire publicitaire (*Kisuzpa*), en suggérant que *filovan* aurait été aussi joli que *automobile*.

On connaît l'importance de la marque graphique du trait d'union. Son apparition, sa disparition jalonnent les étapes d'une transformation sémantique. Il permet aussi le procédé qu'on pourrait appeler, à l'exemple de Queneau, « coagulation graphique », par la réunion de tous les constituants d'une phrase ou d'un syntagme en une sorte de nom ou d'adjectif : *l'homme-au-couteau-entre-les-dents*.

La disposition graphique du texte peut être un moyen d'invention et d'expression, comme on l'a vu au temps des symbolistes et comme on le voit dans les textes publicitaires.

II. 4. NÉOLOGISMES SYNTAXIQUES

[V. aussi l'introduction de ce dictionnaire, intitulée « De la formation des unités lexicales » (t. I, p. IX).]

Il faut entendre par là toute formation qui s'opère par la combinaison d'éléments préexistants dans la langue. La combinaison peut se présenter sous un aspect lexical (base et affixe), mais aussi sous un aspect phrastique. La syntagmatique lexicale comprend les procédures d'affixation et de composition, qui reposent sur un même principe syntaxique. Sous le nom d'affixation, on désigne la procédure de la suffixation (base + suffixe : *godille* → *godilleur,* dans le domaine du ski), celle de la préfixation (préfixe + base : *préinscription*), celle de la formation parasynthétique (préfixe + base + suffixe : *conurbation* [rassemblement de plusieurs villes autonomes en une seule]). Cette désignation privilégie le critère formel de l'affixe en tant qu'élément non autonome de la langue et celui de la soudure des éléments formateurs. Mais la réalité de la procédure de création réside dans la relation syntaxique profonde entre les éléments, relation qui s'exprime par la transformation d'une phrase de base en une formation lexicale. Ainsi, le préfixe, notamment, est considéré comme la transformation d'une préposition, élément fonctionnel autonome dans la phrase. La seconde forme de la syntagmatique lexicale est la composition. Celle-ci s'opère à partir d'éléments lexicaux non autonomes ou autonomes. Le modèle dit « savant » fonctionne avec des éléments empruntés au latin ou au grec qui n'existent pas comme mots indépendants du lexique (*lactoduc, orthophonie*), ou avec des combinaisons extrêmement variées entre termes autonomes et non autonomes latins, grecs et français (*picoseconde, pictogramme*). Les éléments de ces composés sont tantôt soudés, tantôt disjoints, selon le degré de pénétration dans la langue du type de formation ou de la formation elle-même.

Le critère le plus général qui permet de rassembler sous un même modèle ces formations extrêmement diverses, en raison de la productivité du type, est que l'un des éléments au moins du composé n'est pas initialement un mot indépendant du lexique français.

Un autre modèle de composition peut être décrit comme la combinaison de deux mots autonomes à fonction grammaticale dans la phrase. Ces composés résultent de la combinaison d'un verbe et d'un substantif (*protège-nuque*), d'un substantif et d'un substantif (*pneu-neige*), d'un substantif et d'un adjectif (*jeune-loup*). Par-delà les différenciations formelles, le type de formation par composition représente une transformation par jonction des éléments d'une phrase de base, opération syntaxique qui s'accompagne d'un certain nombre de mutations sémantiques. À la néologie syntaxique, on doit rattacher un type de formation non décrit dans la présenta-

tion traditionnelle de la composition. Il s'agit de formations caractérisées par une transposition directe de la séquence syntagmatique de phrase en unité lexicale, qui s'opère essentiellement sur le plan du signifié, sans aucune marque extérieure de cette transformation. Les termes ne sont pas réunis par un trait d'union (*sécurité sociale, journée continue, rectangle blanc*). Les éléments fonctionnels de la syntaxe de la phrase y sont maintenus (*force de dissuasion*). À cette catégorie, on peut rattacher les divers types de locutions verbales (*prendre l'air*), adverbiales (*coup par coup*), prépositionnelle (*en prise directe sur, avec*). Ces formations ont reçu divers noms (synapsie, synthème, lexie ; V. LEXIQUE, art. spécial).

La siglaison est une forme particulière de la dérivation syntagmatique : une fois l'unité de signification créée selon la procédure de l'extension syntagmatique par déterminations successives, la loi de l'économie dans la communication conduit à la condensation sous une forme graphique qui consiste à représenter chaque terme de la séquence par sa première lettre (ex. ZUP., « Zone à Urbaniser en Priorité ». Ce procédé rappelle la syntaxe spécifiquement lexicale par la suppression des opérateurs syntaxiques de liaison.

II. 5. NÉOLOGISMES SÉMANTIQUES

La signification se manifeste dans le cadre du lexème à la fois par le groupement des traits, ou sèmes, dont il constitue le faisceau, par la fonction syntaxique afférente à la catégorie grammaticale qu'il comporte, et par l'usage qu'en fait le locuteur en tant qu'individu appartenant à un groupe socioculturel. Elle relève et de la rhétorique, et de la syntaxe, et de la sociolinguistique. Il convient d'appeler « néologie sémantique » tout changement de sens qui se produit dans l'une des fonctions signifiantes du lexème sans qu'intervienne concurremment un changement dans la forme signifiante de ce lexème. La première forme de néologie sémantique est celle qui opère le changement du groupement des sèmes afférents à un lexème, selon des modalités diverses. Celles-ci ont été décrites par les rhétoriciens sous les noms de synecdoque, métaphore, comparaison, métonymie (v. MÉTAPHORE, art. spécial). Ce qu'il faut retenir de ces mutations de sens, c'est qu'elles peuvent se lexématiser après qu'elles se sont manifestées à travers des insertions répétées d'un lexème dans la phrase, et se traduire ensuite par une distribution nouvelle des composants du syntagme et de la phrase. L'emploi figuré de *en catastrophe* implique une relation syntagmatique avec une unité d'une autre classe sémantique que *avion* (*humain,* par exemple, dans une phrase comme « un parent arrive en catastrophe », où *parent* comporte le trait humain). La mutation sémantique est donc d'abord d'essence syntaxique.

Le plus souvent, il suffit d'un déterminant pour opérer la mutation d'un sème et manifester la nouvelle signification (*pirate* → *pirate de l'air*). Dans ce cas, la néologie sémantique s'apparente à la catégorie de la néologie syntaxique que nous avons appelée « néologie syntagmatique ».

La seconde forme de néologie sémantique est celle qui affecte la catégorie grammaticale du lexème, et qu'on appelle parfois « néologie par conversion ». L'essence du changement nous paraît de caractère sémantique, la catégorie grammaticale n'étant que le moyen de réalisation de la mutation. Ainsi, *belle* employé comme substantif féminin (*les belles*) implique un changement sémantique qui dépasse la simple mutation de l'adjectif féminin, même appliqué à une femme, en substantif ; car *une belle* n'est pas la simple transformation du syntagme *une belle femme* par suppression du lexème « femme ».

La troisième forme de néologie sémantique est celle qu'on pourrait qualifier de « sociologique ». La majeure partie des mots, à l'exception d'un noyau du vocabulaire général, se répartissent entre des vocabulaires afférents à des activités particulières ou à des niveaux sociaux différents. Cette catégorisation sociologique du mot est partie intégrante de sa signification. Aussi, le passage d'un terme d'un vocabulaire spécialisé à un autre vocabulaire spécialisé le charge d'une signification nouvelle, qui ne provient pas seulement du référent nouveau, mais aussi du milieu professionnel des locuteurs. Il en est ainsi pour les termes techniques qui passent dans le vocabulaire général usuel, pour les mots dialectaux dont l'usage se généralise, ou pour les mots d'auteurs qui se répandent dans la masse parlante.

II. 6. NÉOLOGISMES PAR EMPRUNT

La néologie par emprunt consiste à faire passer un signe linguistique extrait d'une langue, où il fonctionnait selon les règles propres au code de cette langue, dans une autre langue où il est inséré dans un nouveau système linguistique. Il faut en faire une catégorie distincte, bien que l'adaptation du terme à son nouveau milieu linguistique se traduise par des altérations d'ordre phonétique et/ou graphique (ex., *zoom* et *zoum*), par des modifications sémantiques du terme maintenu dans sa forme originelle (ex., *planning* employé absolument en français au sens de « plan ») ou par le maintien de la signification originelle malgré l'adaptation morphologique à la langue d'accueil (ex., *to realize* → *réaliser*), C'est ce phénomène d'adaptation au nouveau code qui caractérise l'emprunt plus que la forme étrangère. Il convient de distinguer, en effet, les emprunts véritables des mots étrangers qui viennent à être employés dans l'énoncé en référence à des réalités étrangères, et qu'on peut appeler des xénismes. Ces mots ont leur valeur propre par leur forme étrangère : ils sont en quelque sorte cités comme témoins de la réalité évoquée (cf. EMPRUNT, art. spécial).

III. PRODUCTIVITÉ ET ACCEPTABILITÉ DU NÉOLOGISME

Pour caractériser le processus néologique, on ne peut se contenter de classer les divers types de formation de néologismes. Cela rend compte seulement de la phase de création spécifiquement linguistique. La néologie n'est pas uniformément diffuse dans l'ensemble de la communauté linguistique. Certaines zones de la société, certaines activités et certains locuteurs sont plus particulièrement producteurs de néologismes, et chacun ne recourt pas indifféremment aux divers types dégagés ci-dessus.

III. 1. NÉOLOGISMES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

En raison de l'orientation prise par la civilisation moderne, il convient d'abord de faire un sort particulier à la néologie scientifique et technique, aux langues de spécialité. Il suffit de se reporter au chiffre cité par P. Gilbert dans son avant-propos du *Dictionnaire des mots nouveaux* (Hachette-Tchou, 1971) pour prendre la mesure du mouvement néologique du lexique dans ce domaine :

« En France [...], l'Institut national de la propriété industrielle examine chaque année près de 45 000 [quarante-cinq mille !] « mots nouveaux » dont les inventeurs — techniciens, industriels ou commerçants — voudraient se voir garantir une exclusivité d'emploi par la loi sur les noms de marques déposées. »

Encore ce chiffre ne concerne-t-il que l'aspect technique et industriel ; combien de concepts proprement scientifiques sont-ils formés et dénommés dans la recherche scientifique fondamentale ? C'est dans le domaine scientifique et technique que le mouvement néologique est le plus incompressible et incontrôlable. Car il ne résulte pas directement d'une volonté d'innovation linguistique des locuteurs, mais il résulte de la nécessité de nommer des choses découvertes ou créées ; la novation se trouve dans le mouvement du monde et de la pensée. Les choses ne peuvent entrer dans la connaissance et dans l'usage des membres d'une société que pour autant qu'elles ont reçu un nom, par lequel elles deviennent objet de communication linguistique : 1. V. aussi l'introduction de ce dictionnaire, intitulée « De la forma-

tion des unités lexicales » (t. I, p. IX).« La découverte d'un fait scientifique, le résultat d'une expérience qui apporte du nouveau, prennent pour ainsi dire corps dans les mots ou les groupes de mots qui les formulent. La première condition de l'expression d'un fait, d'un objet ou d'une notion est la définition contenue dans le terme simple ; la seconde est la diffusion de ce terme. Aucune pensée ne vaut sans un énoncé qui l'exprime » (A. Mirambel, *Essai sur la création linguistique, Journal de psychologie,* 1969).

La création verbale, dans ce domaine, revêt des formes particulières en raison même de cette nécessité de dénomination. Le souci esthétique devient secondaire devant l'impératif de précision dans la communication. C'est pourquoi les techniciens et savants ne sont pas d'emblée sensibilisés à la forme nationale ou étrangère du terme. On observe chez eux, tant à cause du mouvement des choses et des idées qui s'échangent pardessus les frontières qu'à cause de leur absence de motivation proprement linguistique, l'acceptation du terme étranger. L'efficacité du terme peut l'emporter sur toute autre considération s'il permet de bien utiliser la technique. La prédominance du vocabulaire anglo-américain dans la technique de l'informatique, par exemple, est étroitement liée à la première formulation des concepts dans cette langue et à l'emprise économique des sociétés à capitaux américains qui fabriquent les machines, créent les langages afférents et offrent aux utilisateurs un ensemble conceptuel et technique qui fonctionne.

L'aspect terminologique des néologismes du domaine technique et scientifique se manifeste aussi par le type de formation le plus souvent adopté. On y a recours très fréquemment au dérivé syntagmatique à partir d'une base générale, telle que *machine, appareil, engin, système,* qui reçoit une détermination spécifiante (*machine à voter*) ; ou bien le terme générique emprunté à une science ou technique mère est spécifié dans la technique qui en est dérivée (*satellite* [astronomie] → *satellite artificiel* [astronautique]) ; puis il devient, à son tour, dans cette même technique dérivée un terme générique (*satellite-espion, satellite-météo, satellite-relais*). Cette forme de dérivation permet d'adapter plus étroitement la désignation à l'analyse du processus dans la réalité. La siglaison apparaît comme une conséquence de cette démarche, dès l'instant où la séquence syntagmatique prend une dimension trop grande pour être maniable facilement dans la communication.

La composition dite savante est aussi largement utilisée dans le domaine scientifique et technique. Elle répond aux mêmes impératifs que la dérivation syntagmatique avec l'avantage supplémentaire d'offrir un mode de désignation à valeur internationale. Le rêve d'internationalisation de la science par l'usage de radicaux grecs et latins, formulé au XVIIIe s., n'est peut-être pas totalement étranger à l'extension de cet usage qui permet de retrouver dans des langues de système hétérogène les mêmes radicaux ; mais, bien plus sûrement, elle résulte de la correspondance entre le modèle de composition du grec et le modèle des langues étrangères dominantes, de l'anglo-américain notamment, dans le domaine de la technique et de l'économie. Le modèle scientifique est désormais totalement intégré au système lexical français. Il suffit de parcourir les vocabulaires spécialisés et les dictionnaires de langue du XXe s. pour mesurer le nombre de créations où interviennent certains de ces éléments de composition : *-algie, -thérapie* en médecine, *-logie* dans la classification des sciences, *-mètre* en physique et en technologie, *-manie* en psychiatrie ; *aéro, télé, micro, macro, mini, maxi,* etc. Le modèle est tellement implanté dans la langue que l'antéposition de la détermination du terme base est devenue naturelle. On dit non pas *chirurgie des nerfs,* qui ne semble pas assez lexical, mais *neurochirurgie.* Le modèle se répand dans le vocabulaire courant par l'intermédiaire des moyens de communication de masse, presse, radio, télévision, publicité. Il est possible d'affirmer que la productivité néologique du domaine technique et scientifique contribue à modifier le système général de dérivation du français.

III. 2. NÉOLOGISMES LITTÉRAIRES

À la néologie dénominative du domaine technique, il faut opposer la néologie qu'on peut appeler connotative du domaine littéraire. Le locuteur n'est plus ici un être passif qui reçoit le nom avec l'objet, mais il est présent dans l'acte de parole, dans l'énonciation. La création verbale fait partie du style (v. STYLISTIQUE, art. spécial), de la manière propre de traduire sa pensée en un énoncé linguistique. L'interlocuteur est présent également dans la création verbale du locuteur puisque c'est pour mieux atteindre sa sensibilité, sa compréhension que l'auteur a recours à la formation de termes inédits capables de retenir son attention.

La création du néologisme est donc ici un acte volontaire, délibéré du locuteur. On peut se demander toutefois dans quelle mesure cette liberté créatrice peut s'exercer en dehors du système. Certes, l'écrivain, comme tout locuteur, est obligé de s'en tenir aux règles de formation inhérentes au système de dérivation lexicale, sous peine de ne pas atteindre son but, de ne pas être compris. Mais, entre l'application mécanique des règles et la licence absolue, il existe une large zone de créativité où son invention peut s'exercer. Sa créativité verbale peut même se traduire par certains écarts volontaires à l'égard des règles dans la mesure où ce parti pris tend à manifester une manière de s'exprimer originale, propre à un groupe, à une école, afin de le distinguer par un renouvellement du style, comme on a pu le voir aussi bien avec le manifeste de la Pléiade au XVIe s. qu'avec le *Manifeste du surréalisme* au XXe s.

Les formes de la néologie littéraire découlent des traits généraux de cette créativité à intention artistique et délibérément novatrice, voire même agressive. Des effets particuliers sont obtenus par tel suffixe privilégié dans le système suffixal ; il en est ainsi du suffixe *-ance* propre à l'esthétique de la période des symbolistes : *irradiance, illecebrances, souriance, mourance, fringance, exorbitance, épatance, croustillance* (chez Verlaine, *in* P. Guiraud, *Banque des mots,* n° 1), parce que, selon J. Plowert (*Petit Glossaire pour servir à l'intelligence des auteurs symbolistes et décadents,* 1888), « ance marque particulièrement une atténuation du sens primitif, qui devient moins déterminé, plus vague et se nuance d'un recul ». *Le Dictionnaire des mots sauvages,* de M. Rheims (Larousse, 1969), permet de se faire une idée du jeu verbal auquel se livrent maints auteurs, et pas seulement des marginaux. On y constate une tendresse particulière pour les formes de dérivation diminutive (*feuilloles* [Apollinaire], *se fichotter* [Montherlant]) en tant que porteuse de valeurs affectives.

On remarque également, chez certains auteurs, l'audace dans le télescopage des mots pour produire une nouvelle unité à l'aide d'éléments phonologiques tirés de plusieurs mots selon la technique de composition appelée « mot-valise » (*cordoléance* chez Ionesco, de *condoléances* et *cordial ; infiniverti,* de *infini* et *introverti,* chez H. Michaux ; *cosmopolisson,* de *cosmopolite* et *polisson,* chez Paul Morand ; *nostalgerie,* de *nostalgie* et *Algérie,* chez H. de Montherlant ; *micassure,* de *mica* et *cassure,* chez Blaise Cendrars).

L'effet néologique peut se limiter à l'utilisation systématique des possibilités du système de dérivation en créant des dérivés inédits (ex. *mimosé* sur *mimosa,* Saint-John Perse ; *miraculisé,* Remy de Gourmont), ou bien se traduire par la dislocation et la restructuration de la matière phonologique du mot comme chez A. Jarry (*cornegidouille* dans *Ubu roi*).

On atteint à la limite de la fantaisie dans la création verbale chez un poète comme H. Michaux, qui crée des mots hors de toute référence à des séquences phono-

logiques et à des contenus connus (*ça le soursouille, ça le salave, ça le prend partout,* cité par P. Guiraud in *Banque des mots,* n° 1). Le néologisme trouve ici sa justification en lui-même, dans la fantaisie et la liberté à l'égard des conventions du langage.

III. 3. L'ACCEPTABILITÉ DU NÉOLOGISME

Le néologisme est d'autant plus acceptable dans la langue qu'il est produit selon les règles du système. Il est évident, sauf circonstances exceptionnelles dues au rayonnement particulier d'un auteur, que les fantaisies verbales signalées ci-dessus ont peu de chance de pénétrer dans le lexique de la langue. D'une manière générale, les néologismes d'auteur ont leur valeur dans le cadre même de l'œuvre où ils ont été produits ; ils peuvent se diffuser si l'auteur n'a fait que réaliser une virtualité de dérivation incluse dans le système morphosyntaxique. Cependant, le processus de la diffusion du néologisme est de caractère sociolinguistique. Il est difficile de prévoir le destin d'un nouveau mot. Son acceptation et son installation dans le lexique de la langue dépendent de la reprise dans un groupe de locuteurs en fonction du prestige de l'auteur, du rayonnement conféré par l'œuvre, de son tirage, de la citation par la presse et les techniques de diffusion de l'audio-visuel. En définitive, les raisons de la réussite d'un mot demeurent assez mystérieuses. Car si l'on peut invoquer la notion de prestige quand il s'agit d'un locuteur occupant une place éminente dans la société, il en va tout autrement des créations verbales qui naissent dans le peuple et qui se diffusent avec autant de rapidité. Qui peut dire comment s'est installée telle expression dite familière : *faire une fleur à quelqu'un* (« faire une faveur »), *être au parfum* (« être au courant »). Quand il s'agit de néologismes dénominatifs, leur succès tient au succès de la chose dénommée. La popularité de la télévision, de l'automobile entraîne nécessairement après elle les termes de ces vocabulaires. Mais on sort rapidement du domaine dénominatif pour entrer dans celui de la métaphore et du vocabulaire figuré. Les verbes *démarrer* et *freiner* doivent leurs nombreux emplois figurés à la familiarité de chaque locuteur avec la technique de l'automobile.

Reste le problème de la décision d'acceptabilité. Dans le domaine du lexique de la langue, il n'existe pas de règle absolue, de norme qui permette d'accepter ou de rejeter, comme dans le domaine de la syntaxe. Aucun néologisme ne peut être frappé d'interdit en tant que faute contre le système de la langue. Il peut être critiqué, mais non condamné, sauf par les grammairiens, qui manifestent une défiance systématique à l'égard de tout terme nouveau, en vertu de critères idéologiques et non linguistiques. Le seul domaine où puisse intervenir une réglementation est celui de l'emprunt, comme on l'a vu récemment par les arrêtés parus au *Journal officiel* du 18 janvier 1973. Ceux-ci dressent deux listes, une liste de termes dont l'emploi est obligatoire dans tout texte officiel, et une liste de termes dont l'usage est recommandé dans les domaines des techniques spatiales, de l'énergie nucléaire, dans la terminologie pétrolière, dans le domaine de l'audio-visuel, des transports et des travaux publics. Ces différents arrêtés visent essentiellement à imposer l'usage d'un terme ou d'une unité lexicale française pour remplacer un terme anglo-américain installé dans le vocabulaire de ces techniques. Le dirigisme ainsi institué vise à protéger la langue nationale contre l'invasion d'emprunts étrangers dans l'intention de rendre le vocabulaire français apte à exprimer toutes les réalisations scientifiques et techniques. Mais il reste à mesurer l'efficacité de ces obligations et de ces recommandations dans la pratique journalière de la langue. Car l'usage réel s'établit au niveau de la communauté ; ses réactions dans l'usage des mots peuvent être orientées, mais non imposées. Cependant, le locuteur ne dispose pas librement du lexique de sa langue. Le choix est fait pour lui par les dictionnaires, qui constituent une sorte de norme du lexique. Et ceux-ci sont conçus et réalisés en fonction d'une certaine interprétation du lexique général de la langue, d'un certain tri fondé, consciemment ou non, sur une norme socioculturelle (v. LEXIQUE, art. spécial).

IV. NÉOLOGIE ET HISTOIRE DE LA LANGUE

La néologie est un fait linguistique ; mais elle présente aussi un aspect idéologique. Aucun sujet parlant ne peut, en effet, être indifférent à l'égard de sa langue, qui représente une partie fondamentale de son être national et social. C'est pourquoi l'attitude envers l'enrichissement de la langue a subi des variations importantes selon le cours des événements historiques, qui ont constitué en communauté nationale l'ensemble des locuteurs habitant sur le sol qui forme aujourd'hui la France.

On ne saurait ici retracer toute l'histoire de la néologie ; ce serait, en réalité. vouloir faire l'histoire de la langue. On trouvera tous les éléments de l'étude des différentes attitudes envers la néologie dans la monumentale *Histoire de la langue française des origines à nos jours,* de Ferdinand Brunot (Paris, Colin, nouvelle édition, 15 tomes en 24 volumes, 1966-1969). On se contentera d'en marquer les moments les plus importants.

IV. 1. LE MOYEN ÂGE

Dans l'ancien français, le terme moderne de néologie peut servir à désigner l'ensemble du processus lexical qui a tendu à enrichir le fonds primitif du lexique populaire pour le rendre apte à exprimer les notions abstraites, figurant dans les textes latins, sacrés ou scientifiques. Les traducteurs des textes sacrés ont calqué des mots latins : ex., *annonciation* < *annunciatio ; figure* < *figura.* Par ces emprunts au latin s'amorce le mouvement de parallélisme entre une forme d'aspect latin et une forme populaire pour une même racine (ex., *écouter/ausculter*), ce qui est une source d'enrichissement et de différenciation sémantique dans le vocabulaire.

Les contacts avec les civilisations étrangères, au travers des croisades et des relations commerciales, ont suscité des emprunts à la civilisation arabe, dont l'avance scientifique et technique était remarquable à cette époque : ex., le mot arabe *sifr* est transcrit à la fois en *chiffre* et en *zéro,* « vide » ; les mots *alchimie, algèbre.*

On commence aussi, à l'imitation du système de dérivation du latin, à créer en français des mots nouveaux sur une base introduite en français : (ex. *défigurer sur figure,* 1119, Ph. de Thaon). Ainsi, les principaux modes de création de mots nouveaux se mettent en activité.

IV. 2. LA RENAISSANCE

Mais ce qui importe, du point de vue de l'aspect idéologique de la néologie, c'est moins le mouvement d'enrichissement lui-même, qu'on peut saisir dans les dictionnaires étymologiques à travers les datations des mots, que la prise de conscience du problème de l'enrichissement de la langue et de sa signification. À cet égard, la période de la Renaissance et du mouvement humaniste marquent un épanouissement de la conscience linguistique nationale. C'est au XVIe s. que le français conquiert définitivement la position de langue nationale contre le latin.

Le développement de la pensée scientifique, son expression en latin, l'abondance des traductions des textes sacrés avaient provoqué la multiplication des latinismes aux XIVe et XVe s. Le latin était la langue de la religion, il constituait un modèle pour la littérature savante. Les latiniseurs soutenaient que les termes latins étaient souvent intraduisibles et que la science exigeait un langage défini, différent du langage populaire, que la langue populaire manquait de synonymes.

« Et aussi de plusieurs noms et verbes et mesmement de aucuns sincathagorèmes, si comme plusieurs propositions et autres, qui très souvent sont ès livres

dessus dis que l'on ne puet bien translater en françoys » (Nicolas Oresme, préface de la traduction des *Éthiques*).

Par la voie de la traduction, le français s'était trouvé envahi par une masse de latinismes. A. François (*Histoire de la langue française cultivée,* Genève, Jullien, 1959) peut ainsi dire :

« Le latin finit par créer une véritable langue savante dans la langue laïque même. La source en est dans ce que nous appellerons pour la commodité un certain nombre de jargons ou langues spéciales, plus ou moins transposés du latin et qui réagissent de plus en plus profondément sur la langue générale, au point d'opérer une véritable subversion de la langue populaire par la langue cultivée. »

Il distingue trois jargons : le jargon ecclésiastique, le jargon scolastique, le jargon juridique.

Le XVI^e s. est marqué par une réaction très vive contre l'abus des latinismes. Elle prend la forme de la satire chez Rabelais, qui prête à l'écolier limousin un langage incompréhensible parce que truffé de mots latins. La volonté de faire triompher le français contre le latin donne lieu à une croisade en faveur de la dignité de la langue nationale. L'imprimeur Geoffroy Tory, dans son ouvrage *Champfleury* (1529), propose une épuration du langage des latinismes, des italianismes, afin de faire du français la langue des arts et des sciences, mais, assez bizarrement, il s'en prend aussi aux innovateurs de mots, qu'il confond avec les latiniseurs et les italianiseurs. La langue nationale subit, en effet, comme conséquence de la découverte de la Renaissance italienne, la pression de la mode italianisante. La position du français est renforcée dans le domaine juridique par l'ordonnance royale de Villers-Cotterêts (15 août 1539), dont les articles 110 et 111 font obligation de rédiger tous les actes de justice en français. La lutte pour le français comme langue de culture se traduit par deux manifestes qui prônent, comme moyen d'affirmer la dignité du français face au latin et à l'italien, le recours aux mots nouveaux. Le premier, *Défense et illustration de la langue française,* rédigé par Joachim du Bellay (1549), exprime les idées du collectif de poètes de la Pléiade. La doctrine se trouve aussi exposée dans l'*Art poétique* de Ronsard et dans la préface de *la Franciade* (1572). Le parti pris de créer des mots nouveaux est affirmé :

« Davantage je le veux bien encourager de prendre la sage hardiesse d'inventer des vocables nouveaux, pourveu qu'ils soient moulez et façonnez sus un patron déjà receu du peuple » (*Art poétique*).

Les moyens sont la dérivation suffixale (ex., *enrichissure, rem-pareur, titanien, crespelu ; lobber* sur le vieux mot *lobbe,* « moquerie »), la composition par juxtaposition (*humble fier, mère cité*), par détermination adverbiale (*doux coulant*), par l'adjectivation de composés (*mouton porte-laine*), par la substantivation d'adjectifs (*l'humide*), d'infinitifs (*le souper*) de participes (*les bien parlants*), par dérivation déverbale (*une empesche*). Henri Estienne, dans un ouvrage-manifeste contre l'italianisme (*Précellence du langage français,* 1579), préconisa, parmi les moyens d'enrichissement, de recourir à la composition, à l'imitation des Grecs et des Latins (*forparler,* « mal parler » ; *porteflambeau, bouteguerre*), aux archaïsmes, aux dialectalismes.

IV. 3. LA PÉRIODE CLASSIQUE

La réaction antinéologique est représentée par Malherbe, qui se donna pour tâche, à l'aube du XVII^e s., d'épurer le langage des poètes du XVI^e. Malgré l'opposition de Hardy, de Régnier, de M^elle de Gournay, c'est son idéal puriste (les admirateurs de Malherbe se réclament de ce vocable) qui triomphe, parce qu'il est en conformité avec le processus historique tendant à l'instauration d'une monarchie forte imposant à l'ensemble du pays ses règles strictes ; il pourchasse les néologismes de la poésie. L'Académie française se fonde essentiellement sur l'idée de la perfection de la langue en la soumettant à des règles indiscutées.

« La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences » (art. 24 des statuts).

Vaugelas, son maître à penser, se montre d'une extrême réserve à l'égard des néologismes. Il admet que l'on puisse quelquefois faire des nouveaux mots, mais il laisse cette hardiesse aventurière à « quelques téméraires », « quelques bizarres ». « Car il n'est pas permis à qui que ce soit de faire des nouveaux mots, non pas même au souverain... » Si, par hasard, une de ces créations hasardeuses s'installait dans l'usage, il ne resterait plus au sage qu'à suivre la mode (préface des *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire,* 1647, ch. XI). Mais il précise que cette méfiance « s'entend des mots entiers, car pour les mots allongés ou dérivés, c'est autre chose : on les souffre quelquefois... ». F. Brunot note malicieusement (t. III, p. 52) que Vaugelas, qui condamne si sévèrement les téméraires néologisants, commet lui-même deux néologismes : *adverbialité* et *substantifiés.* Il est vrai aussi que Vaugelas a reconnu quelque mérite au néologisme *débrutaliser* (mais surtout parce qu'il est le fait d'une personne de qualité, *Remarques,* II, 228).

Le père jésuite Bouhours ne se montre pas d'une moindre rigueur à l'égard du néologisme (*Entretiens d'Ariste et d'Eugène,* 1671). L'usage étant souverain, un mot nouveau n'est admissible que s'il est né dans l'anonymat de la conversation et si le public l'a entériné sans s'en apercevoir en quelque sorte. Mais « une personne particulière, de quelque qualité qu'elle soit, fust-ce un Prince et un Souverain, bien loin de pouvoir ajouter des mots à la langue, ne peut pas même ajouter une lettre à l'alphabet... ». À la vérité, il n'y a qu'une occasion où l'acte de création consciente peut intervenir : « C'est lors qu'il faut exprimer une chose toute nouvelle. » Encore faut-il que le mot nouveau soit formé régulièrement « selon l'analogie de la langue ». Pour en user, il faut avertir le « Public » et employer des formules comme « si j'ose parler de la sorte, pour user de ce mot, s'il m'est permis de le servir d'un terme qui n'est pas françois ou qui n'est pas encore établi ».

Dans ce climat de méfiance à l'égard des néologismes, la créativité lexicale ne se fait jour que dans la littérature marginale des précieux (Somaize, *le Grand Dictionnaire des précieuses... ou la Clef de la langue des ruelles*), ou des burlesques, ou encore au théâtre (cf. Garapon, *la Fantaisie verbale et le comique dans le théâtre français du Moyen Âge à la fin du* XVII^e *s.,* Paris, 1957). Cependant, la revendication de la liberté de créer des mots continue de se manifester (Scipion Dupleix, *Liberté de la langue française dans sa pureté,* 1651). De bons esprits, comme Ménage, ne s'associent pas à la condamnation du néologisme, qui lui paraît justifié non seulement pour désigner une chose nouvelle mais aussi pour exprimer mieux les choses déjà nommées. À la fin du siècle, tour à tour Saint-Évremond, Bayle, La Bruyère et Fénelon (*Lettre à l'Académie, Projet d'enrichir la langue*) s'élèvent contre l'excessive rigueur qui appauvrit la langue.

Dans sa thèse *les Relations de l'Angleterre et de la France d'après le vocabulaire* (Paris, Droz, 1939). F. Mackenzie souligne que l'introduction d'un grand nombre de mots anglais en France ne date pas que du XVIII^e s. Il cite des exemples de mots devenus courants au XVIII^e s., mais qui ont été connus épisodiquement dès le XVII^e s. à travers des textes se référant à la réalité anglaise à titre de xénismes (ex. *parlementaire* [substantif], *comité, calicot, romantique*).

IV. 4. LE XVIII^E SIÈCLE

Ce siècle, qui met en cause d'une manière générale l'esprit autoritariste du siècle précédent, le fait aussi sur le plan de la

création des mots. À l'idéal de fixation de la langue se substitue celui de progrès et d'enrichissement. C'est d'ailleurs au cours de ce siècle que naissent les termes de la série qui se rattache au concept de « néologisme » : *néologue* (abbé Desfontaines, 1726 ; *néologisme, Pour et contre,* 1735 ; *néologien,* Lesage, 1740 ; *néologie,* Acad., 1762). L'exemple donné par l'Académie en 1762 définit bien la relation du mot *néologie* avec l'esprit de l'époque : « La néologie est un art, le néologisme est un abus. » La néologie exprime la liaison nécessaire du vocabulaire avec le progrès des idées. C'est pourquoi le néologisme en tant que fantaisie verbale non nécessaire continue d'être condamné. Le philosophe Condillac fonde la théorie de la néologie en établissant la relation entre la création verbale et le progrès des connaissances. À l'origine de ce progrès, il y a la dénomination exacte de chaque chose, de chaque concept. « Les progrès du génie sont en proportion avec ceux du langage. »

L'Académie française était la forteresse antinéologique depuis sa fondation. Mais, devant elle, Paradis de Moncrif met en cause la théorie de la fixité de la langue dans la perfection inégalable du siècle précédent dans un discours, *Qu'on ne peut ni ne doit fixer une langue vivante* (1742). Les changements étant inévitables, il faut seulement s'attacher à distinguer les mots « qui n'ont qu'une vogue passagère » de « ceux que la langue reçoit réellement ». Malgré son admiration pour le grand siècle, Voltaire lui-même se laisser gagner par l'esprit du temps. L'Académie, désormais, a pour secrétaire perpétuel un partisan de la néologie, Duclos, qui, sur la recommandation de Voltaire, introduit dans l'édition de 1762 « les termes d'art » (Brunot, t. II, p. 1134). Son successeur, d'Alembert, est animé du même esprit puisqu'il reconnaît qu'il y a obligation de désigner par des mots nouveaux des idées imparfaitement rendues par des périphrases et recommande de reprendre des mots vieillis, écartés malencontreusement de la langue. Enfin, Marmontel s'attaque aux fondements mêmes du conservatisme linguistique en opposant à la tyrannie de l'usage les droits de l'écrivain sur sa langue, le droit à la création. Il met en cause la pauvreté du vocabulaire de la cour, choisi comme référence par Vaugelas. A. François appelle « révolution néologique » le mouvement de revendication pour la liberté de création de mots nouveaux, qui s'affirme à partir de la notion d'analogie. Un contenu philosophique est donné à ce mot. Il s'agit d'introduire plus de rationalité dans le lexique, en créant ou en étendant systématiquement « les familles de mots ». C'est une idée dominante chez le grammairien Domergue, fondateur d'un *Journal de la langue française* et d'une « Société des amateurs de la langue française » sous la Révolution, destinée à remplacer l'Académie et fonctionnant par comités, dont l'un s'appelait « comité de néologie ». Restif de la Bretonne rêve aussi de corriger la non-analogie de la langue et fait preuve de fécondité néologique dans ses romans (*grassitude, intellectualité, préjugiste, éditer et mutualité*). Dans ce même courant, on trouve L. S. Mercier avec sa *Néologie* (1801), déjà citée, de même que Ch. Pougens, auteur des *Nouveaux Privatifs français* (1794). Selon cette ligne, le *Dictionnaire de l'Académie* de 1798, non reconnu par la compagnie à l'époque postrévolutionnaire, est fortement marqué par l'esprit néologique manifesté par des mots inédits (ex. *singer, persiflage, sociablement*), mais aussi par la reprise d'archaïsmes (ex. *adultérer, apercevance, assentiment, astucieux*). Les néologues bannissent de leur philosophie de la langue toute étroitesse « nationaliste ». Revendiquant la liberté de création pour l'écrivain, Marmontel affirme que la langue doit être cosmopolite. Il se demande ce que deviendraient l'historien ou le poète s'ils ne pouvaient user de termes analogues à ceux des langues des pays qu'ils évoquent. Tout privilège en faveur des langues anciennes disparaît. Dans la préface de sa *Néologie,* L. S. Mercier recommande l'emprunt :

« Nous avons trop redouté un commerce étroit avec les langues étrangères. Notre langue serait devenue plus harmonieuse si, à l'exemple des Anglais et des Allemands, nous eussions su nous enrichir d'une foule de mots qui étaient à notre bienséance. »

Pougens propose, en effet, des privatifs, des termes préfixés en *in-* ou *des-*, en les fondant sur des exemples anglais, allemands ou italiens.

La néologie est débordante sous la Révolution, non seulement dans la conception de la langue, mais aussi dans le mouvement réel du lexique. De cette époque foisonnante datent de nombreux mots nouveaux du domaine des institutions politiques ; tout le vocabulaire de la vie parlementaire, déjà répandu dans les œuvres philosophiques et politiques par emprunt à l'anglais, devient d'usage quotidien. L'invention de nouvelles techniques a provoqué un afflux de termes nouveaux (aérostation, machine à vapeur, chemin de fer, industries diverses naissantes). À cette époque de vie politique intense, les inventions du vocabulaire de la polémique se multiplient notamment dans *le Père Duchesne,* le journal d'Hébert.

IV. 5. LES TEMPS MODERNES

L'idéologie de la néologie étant liée à l'idéologie révolutionnaire sous la Révolution, il était inévitable qu'on assistât à la réaction linguistique, avec la réaction politique. Le dictionnaire de La-veaux (*Nouveau Dictionnaire de la langue française,* 1820) s'affirme puriste. L'auteur s'élève en particulier contre la manie de rassembler le plus grand nombre possible de néologismes et d'archaïsmes. Cependant, il est contraint de tenir compte du nouvel usage. L'édition de 1835 du *Dictionnaire de l'Académie* procède à une révision de l'édition néologisante de 1798. Cependant, le mouvement du lexique étant un fait linguistique non escamotable, un esprit accueillant se manifeste de nouveau dans le *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français,* de N. Landais (2 vol., Paris, 1834). L'auteur affirme, à l'encontre de l'esprit de l'aréopage académique, que son ouvrage « a pour mission principale de protéger toutes les inovations heureuses, de leur ouvrir un asile, de leur offrir droit de cité... » (introduction de l'édition de 1854). François Raymond dit vouloir, dans les différentes éditions de ses dictionnaires, « réhabiliter les expressions roturières, naturaliser un grand nombre de mots étrangers, vulgariser les termes scientifiques, accueillir les mots nouveaux créés par la politique et les vocables provinciaux ». Il s'agit bien d'un dictionnaire « néologique ». Sur le plan de la littérature, les différentes écoles littéraires contribuent également au mouvement du lexique. On connaît la formule de Hugo : « mettre le bonnet rouge au vieux dictionnaire ». Les symbolistes se plaisent à la recherche du terme rare.

Ce qui est le plus important du point de vue de la création lexicale, c'est l'amorce de la théorie linguistique scientifique avec la grammaire comparée. Désormais, l'idiome national n'est plus considéré dans ses rapports avec les autres langues en termes de piété filiale à l'égard de la tradition gréco-latine ou, au contraire, d'affranchissement, en termes de sympathie à base de cosmopolitisme à l'égard des langues étrangères. Des lois de transformation phonétique sont reconnues et, du même coup, une certaine permanence dans le système de dérivation, dans le fonctionnement de la langue. C'est à partir de ces observations que A. Darmesteter élabore sa description de la création des mots nouveaux en 1874 et en 1877.

Le mouvement lexical apparaît aussi lié avec le développement de la société industrielle naissante. Les différentes activités forment leur vocabulaire à partir des bases nationales si la technique est d'origine française (aérostation, aviation [v. L. Guilbert, *la Formation du vocabulaire de l'aviation,* Larousse, 1965]), à partir de bases étrangères si elle est d'importation étrangère (v. P. J. Wexler,

la Formation du vocabulaire des chemins de fer en France 1778-1842, Droz, Genève, 1950). Quand l'emprise d'un vocabulaire étranger apparaît trop accentuée, comme c'est le cas pour l'anglais au XIX[e] s., des réactions de rejet se produisent (v. EMPRUNT, art. spécial).

Le lexique français a connu une phase d'évolution marquée avec la Première Guerre mondiale (1914-1918). Les mouvements de troupes qu'elle a entraînés, les transformations économiques et industrielles qui l'ont suivie, ces mutations ont été accomplies avec des alternances de passivité et de résistance à l'égard de la pénétration des termes étrangers. Après la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), la pression des anglo-américanismes sur la langue nationale s'est faite plus forte.

Les structures politiques et économiques en pleine transformation dans le cadre de l'Europe occidentale d'aujourd'hui ont posé avec plus d'insistance encore le problème des relations de langue à langue comme épiphénomène des nouveaux rapports de force en train de s'établir, si bien que, dans ce contexte, le concept de néologie a tendance à se définir essentiellement sous l'aspect de l'adaptation ou de l'équivalence par rapport aux mots anglo-américains, particulièrement nombreux dans certains domaines scientifiques et techniques. Cette orientation se traduit notamment dans les arrêtés pris dans le cadre d'un certain nombre de ministères, pour amener à substituer des désignations en français aux termes anglo-américains jusqu'ici employés (*J. O.,* 18 janv. 1973). Mais, dans le même temps, on assiste à un regain d'intérêt, en liaison avec l'évolution de la théorie linguistique, pour le concept de la néologie sous toutes ses formes, comme l'attestent en particulier le *Dictionnaire des mots nouveaux de* P. Gilbert (Hachette-Tchou, 1971) et la revue *la Banque des mots* (Paris, P.U.F.), publiée par le Conseil international de la langue française depuis 1971.

L. GUILBERT.

néologique [neolɔʒik] adj. (de *néologisme ;* 1726, *Dict. néologique*). Qui a trait au néologisme : *Emploi néologique.*

néologiser [neolɔʒize] v. intr. (de *néologis[me]* ; 10 août 1971, *le Monde*). Créer des néologismes.

néologisme [neolɔʒism] n. m. (de *néo-* et du gr. *logos,* discours, parole ; 1735, *le Pour et le Contre* [VI, 71], au sens de « habitude et affectation d'employer des termes nouveaux » ; sens 1, 1800, Brunot ; sens 2, 1787, Féraud). **1.** Emploi de mots nouveaux : *Le néologisme n'est d'ailleurs qu'une triste ressource pour l'impuissance* (Hugo). *Pratiquer le néologisme.* || **2.** Mot de création récente ou emprunté depuis peu à une autre langue ; acception nouvelle donnée à un mot ou à une expression qui existaient déjà dans la langue : *On distingue les néologismes de forme et les néologismes de sens. Ce sont toujours d'inutiles et inoffensifs néologismes qu'il dénonce, des mots empruntés à l'étranger — et bien rarement des incorrections de syntaxe* (Gide).

néologue [neolɔg] n. (de *néo-* et du gr. *logos,* discours, parole ; 1726, *Dict. néologique,* art. *voye lactée*). *Vx.* Personne qui emploie volontiers des néologismes.

• REM. On a dit aussi NÉOLOGISTE (de *néologie ;* 1823, Boiste).

néo-malthusianisme [neomaltyzjanism] n. m. (de *néo-* et de *malthusianisme ;* 1907, Larousse, art. *malthusianisme*). Théorie démographique se pro-nonçant pour la limitation des naissances, mais rejetant les moyens moraux préconisés par Malthus au profit de tous les procédés contraceptifs connus.

néo-malthusien, enne [neomaltyzjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *néo-* et de *malthusien ;* 1963, Larousse). Qui se rapporte au néo-malthusianisme.

◆ n. (1963, Larousse). Adepte du néo-malthusianisme.

néomembrane [neomɑ̃bran] n. f. (de *néo-* et de *membrane ;* 1874, Larousse). En pathologie, désigne une membrane de nouvelle formation, à réseau vasculaire, qui présente les mêmes caractères que les membranes qu'elle recouvre ou unit.

néoménie [neomeni] ou **nouménie** [numeni] n. f. (lat. impér. *neomenia,* nouvelle lune, gr. *neomênia* ou *noumênia,* commencement d'un mois, d'une lune, premier jour d'un mois, de *neos,* nouveau, et de *mênê,* lune ; 1495, Vignay, écrit *néoménie* [*nouménie,* 1903, Larousse], au sens 2 ; sens 1, 1694, Th. Corneille [écrit *néoménie ; nouménie,* 1903, Larousse]). **1.** Nouvelle lune ; premier jour du mois lunaire. || **2.** Fête que les Anciens célébraient au renouvellement de la lune.

néomimie [neomimi] n. f. (de *néo-* et de *-mimie,* élément tiré de *mimer* et/ou de *mimique ;* 1968, Larousse). En psychopathologie, ensemble des expressions gestuelles qui ont un sens symbolique pour le malade lui-même, mais restent mystérieuses pour l'observateur.

néon [neɔ̃] n. m. (angl. *neon,* même sens, emploi spécialisé du gr. *neon,* neutre substantivé de l'adj. *neos,* nouveau ; 1898, *Bulletin de la Société chimique* [III, XIX, 934], au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Gaz rare (symb. : Ne) de l'atmosphère, incolore, de densité 0,7. || **2.** *Tube au néon,* tube rempli d'un gaz rare sous basse pression, utilisé pour l'éclairage par fluorescence : *Les becs électriques n'étaient pas encore éteints ; les enseignes au néon brillaient d'un éclat plus profond que celui de l'aube* (Malraux).

néo-natal, e [neonatal] adj. (de *néo-* et de *natal,* pour servir d'adj. à *nouveau-né ;* 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui concerne le nouveau-né. || **2.** *Mortalité néo-natale,* mortalité des quatre premières semaines.

néo-nazi, e [neonazi] adj. et n. (de *néo-* et de *nazi ;* 1968, Larousse). Se dit des partisans de mouvements d'extrême-droite, en Europe occidentale, dont le programme reprend l'essentiel des théories national-socialistes.

néo-nazisme [neonazism] n. m. (de *néo-* et de *nazisme ;* 1971, P. Gilbert, p. 335). Doctrine politique des néo-nazis.

néo-paganisme ou **néopaganisme** [neopaganism] n. m. (de *néo-* et de *paganisme ;* av. 1924, A. France). Retour à un certain esprit du paganisme dans le monde moderne.

néo-perse [neɔpɛrs] ou **néo-persan** [neopɛrsɑ̃] n. m. (de *néo-* et de *perse, persan ;* 1963, Larousse [pour les deux formes]). Nom souvent donné au persan moderne.

néophobe [neofɔb] n. (de *néo-* et de *-phobe,* du gr. *phobos,* crainte ; 1874, Larousse). Personne qui hait la nouveauté. (Peu usité.)

néophron [neofrɔ̃] n. m. (du gr. *neophrôn,* qui a les sentiments ou le caractère d'un jeune homme [de *neos,* nouveau, jeune, et de *phrên,* cœur, âme], par une évolution sémantique obscure ; 1858, Legoarant). Nom générique des vautours appelés usuellement *percnoptères.*

néophyte [neofit] n. et adj. (lat. ecclés. impér. *neophytus,* nouveau converti, gr. *neophutos,* nouvellement planté, nouveau converti, de *neos,* nouveau, et de *phuein,* faire naître, faire croître ; 1495, Vignay, écrit *néofite* [*néophyte,* 1639, Chapelain], au sens 1 ; sens 2, 1759, Richelet). **1.** *Vx.* Nouveau chrétien : *Jeanne se taisait, appuyée au bras de la néophyte* (Daudet). *De la sacristie, les néophytes passaient dans le couvent, où François et Quirin offraient leurs services* (Barrès). *Mais le malaise revient sitôt ensuite, lorsque Polyeucte déclare à Néarque son ardeur intempestive de néophyte* (Gide). || **2.** Nouvel adepte d'une doctrine, d'un art, d'une technique : *C'est beau comme du Whistler ou du Velasquez, ajouta Saint-Loup, qui, dans son zèle de néophyte, ne gardait pas toujours exactement l'échelle des grandeurs* (Proust). *L'enthousiasme des néophytes.*

◆ adj. (1860, Montalembert, II, 217) Qui est le fait d'un nouveau converti, d'un nouvel adepte : *Un fanatisme néophyte* (Montalembert).

néoplase [neoplaz] n. f. (de *néo-* et de *-plase,* gr. *plasis,* action de façonner, de modeler, de *plassein* ou *-ttein,* façonner,

modeler ; 1874, Larousse). Sulfate hydraté naturel de fer et de magnésium.

néoplasie [neoplazi] n. f. (de *néo-* et de *-plasie,* du gr. *plasis* [v. l'art. précéd.] ; 1874, Larousse). Formation d'un tissu biologique nouveau.

néoplasique [neoplazik] adj. (de *néoplasie ;* 1877, Littré). Relatif à la néoplasie.

néoplasme [neoplasm] n. m. (de *néo-* et de *-plasme,* gr. *plasma,* ouvrage façonné, modelé, de *plassein* ou *-ttein,* façonner, modeler ; 1855, Nysten). Tissu qui résulte du processus néoplasique, et, plus généralement, tumeur : *Le néoplasme doit s'être, depuis peu, propagé de bas en haut* (Martin du Gard).

néo-plasticien, enne [neoplastisjɛ̃, -ɛn] n. (de *néoplasitic[isme]* ; 1970, Robert). Artiste partisan du néo-plasticisme.

néo-plasticisme [neoplastisism] n. m. (de *néo-* et de *plastique ;* 1963, Larousse). Tendance de l'art pictural moderne, excluant du tableau tout élément évocateur du réel, qui est réduit à des figures géométriques colorées.

néoplastie [neoplasti] n. f. (de *néo-* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, modelé, de *plassein* ou *-ttein,* façonner, modeler ; 1855, Nysten). En chirurgie, restauration, par autoplastie, de tissus détruits.

néo-platonicien, enne [neoplatɔnisjɛ̃, -ɛn] adj. (de *néo-* et de *platonicien ;* 1836, Landais). Relatif au néo-platonisme : *Les premiers sectaires ne purent parvenir à fonder leur république néo-platonicienne* (Chateaubriand).

◆ adj. et n. (1836, Landais). Adepte du néo-platonisme.

néo-platonisme [neoplatɔnism] n. m. (de *néo-* et de *platonisme ;* 1836, Landais). Doctrine philosophique marquée par un spiritualisme très profond, qui se développa à Alexandrie aux IIIᵉ-VIᵉ s. apr. J.-C. et dont Plotin est le représentant le plus célèbre.

néo-positivisme [neopozitivism] n. m. (de *néo-* et de *positivisme ;* 1908. Larousse). Doctrine philosophique moderne qui s'apparente au positivisme classique, mais y ajoute l'intérêt porté à la logique et à l'analyse technique des problèmes.

néo-positiviste [neopozitivist] adj. et n. (de *néo-* et de *positiviste ;* 1908, Larousse). Qui concerne le néo-positivisme.

◆ n. (1908, Larousse). Adepte du néo-positivisme.

Néoprène [neoprɛn] n. m. (n. déposé, de *néo-* et de *-prène,* contraction de *pr[opyle]* et du suff. scientif. *-ène,* 1961, Vène, p. 17). Caoutchouc synthétique thermoplastique : *Colle au Néoprène.*

néo-provençal, e, aux [neoprɔvɑ̃sal, -o] adj. (de *néo-* et de *provençal ;* fin du XIXᵉ s., A. Daudet). Relatif à la langue et à l'œuvre des félibres : *Quelques volumes dépareillés de la bibliothèque néo-provençale* (Daudet).

néo-pythagoricien, enne [neopitagɔrisjɛ̃, -ɛn] adj. (de *néo-* et de *pythagoricien ;* 1874, Larousse). Relatif au néopythagorisme.

◆ n. (1874, Larousse). Adepte du néopythagorisme.

• REM. On rencontre chez Renan la forme adjectivale NÉO-PYTHAGORIQUE (av. 1892, Renan).

néo-pythagorisme [neopitagɔrism] n. m. (de *néo-* et de *pythagorisme ;* 1874, Larousse). Mouvement philosophique dérivé de la doctrine de Pythagore, qui se développa à Rome aux deux premiers siècles de notre ère : *Alors les prodiges de l'Inde* [...], *les pratiques italiotes du néo-pythagorisme se mêlaient, se confondaient* (France).

néo-réalisme [neorealism] n. m. (de *néo-* et de *réalisme ;* v. 1935, au sens 1 ; sens 2, v. 1945). **1.** Tendance artistique moderne s'inspirant du réalisme, et notamment de Gustave Courbet. || **2.** Mouvement littéraire et artistique qui s'est épanoui en Italie à partir de 1945.

néo-réaliste [neorealist] adj. (de *néoréalisme ;* v. 1945). Relatif au néo-réalisme : *Film néo-réaliste.*

◆ adj. et n. (v. 1945). Partisan de cette tendance.

néo-rickettsies [neorikɛtsi] n. f. pl. (de *néo-* et de *rickettsies ;* 1968, Larousse). Catégorie, nouvellement découverte, d'agents pathogènes qui se situe entre les rickettsies et les gros virus.

néo-romantique [neorɔmɑ̃tik] adj. (de *néo-* et de *romantique ;* 1963, Larousse). Relatif au néo-romantisme.

◆ adj. et n. (1963, Larousse). Partisan de cette tendance.

néo-romantisme [neorɔmɑ̃tism] n. m. (de *néo-* et de *romantisme ;* 1963, Larousse). Tendance artistique moderne s'inspirant du romantisme, et notamment de Delacroix.

néo-scolastique [neoskɔlastik] n. f. (de *néo-* et de *scolastique ;* 1963, Larousse). Syn. de NÉO-THOMISME.

◆ adj. (1963, Larousse). Relatif à la néo-scolastique.

néo-socialiste [neosɔsjalist] n. m. (de *néo-* et de *socialiste ;* v. 1933). Nom donné aux socialistes français qui se séparèrent de la S.F.I.O. en 1933 pour aboutir à l'extrême droite pronazie.

◆ adj. (v. 1933). Relatif aux néo-socialistes : *À moins qu'un César français ne nous installe dans un camp de concentration néo-socialiste pour l'éternité* (Saint-Exupéry).

néostomie [neostɔmi] n. f. (de *néo-* et de *-stomie,* du gr. *stoma,* bouche, ouverture ; 1932, Larousse). Abouchement chirurgical d'un canal naturel, soit dans l'organe où il doit aboutir, soit dans un organe voisin.

néotène [neotɛn] n. m. (de *néotén[ie]* ; 1963, Larousse). Espèce biologique résultant d'un phénomène de néoténie.

néoténie [neoteni] n. f. (de *néo-* et de *-ténie,* du gr. *teinein,* tendre, étendre ; 1903, Larousse). Retard et inachèvement du développement somatique chez une espèce biologique.

néoténine [neotenin] n. f. (de *néotène ;* 1968, Larousse). Syn. de HORMONE JUVÉNILE.

néoténique [neotenik] adj. (de *néoténie ;* 1903, Larousse). Qui concerne la néoténie.

néo-thomisme [neotɔmism] n. m. (de *néo-* et de *thomisme ;* 1903, Larousse). Doctrine philosophique moderne dérivée de la philosophie de saint Thomas d'Aquin.

néo-thomiste [neotɔmist] adj. et n. (de *néo-* et de *thomiste ;* 1963, Larousse). Qui concerne ou soutient le néo-thomisme.

néotrague [neotrag] n. m. (lat. scientif. moderne *neotragus,* même sens, du gr. *neos,* nouveau, et *tragos,* bouc ; 1874, Larousse). Nom scientifique du plus petit des ruminants, l'antilope royale.

néo-vitalisme [neovitalism] n. m. (de *néo-* et de *vitalisme ;* 1903, Larousse). Ensemble des formes nouvelles prises à notre époque par la théorie du vitalisme.

néo-zélandais, e [neozelɑ̃dɛ, -ɛz] adj. et n. (de *néo-* et de *[Nouvelle-]Zélande,* n. géogr. ; fin du XIXᵉ s., au sens de « maori » ; sens actuel, 1932, Larousse). Relatif à la Nouvelle-Zélande ; habitant ou originaire de ce pays.

népalais, e [nepalɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Népal,* n. géogr. ; 1874, Larousse, comme n. m., au sens de « langue parlée au Népal » ; comme adj. et n., au sens actuel, 1903, Larousse). Relatif au Népal ; habitant ou originaire de ce pays.

nèpe [nɛp] n. f. (lat. *nepa,* scorpion [insecte] ; 1762, É. L. Geoffroy, I, 479). Insecte des eaux stagnantes, appelé communément *scorpion d'eau.*

népenthès [nepɛ̃tɛs] n. m. (gr. *nêpenthês,* qui dissipe le chagrin ou la douleur physique, de *nê-,* préf. à valeur négative, et de *penthos,* douleur, affliction [pour le sens 1], et [pour le sens 2] lat. *nepenthes,* plante qui, mélangée au vin, chasse les soucis [lui-même empr. du gr.] ; 1552, Ronsard, écrit *népenthe* [*népenthès,* 1752, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1795, *Encycl. méthodique,* écrit *népente — népenthès,* 1812, Mozin —

[d'abord « plante dont les Anciens tiraient un breuvage magique faisant oublier les soucis », 1555, Belon, p. 369, écrit *nepenthes* — *népenthès,* 1721, Trévoux]). **1.** Liqueur magique souveraine contre la mélancolie, d'après Homère : *Un baume, un népenthès pour les douleurs quotidiennes* (Baudelaire). || **2.** Plante semi-insectivore des régions tropicales : *J'écarte les fleurs carnivores, Droséras, Népenthès, [...] qui touchent au règne animal* (Maeterlinck).

neper [nepɛr] n. m. (emploi comme n. commun du n. du mathématicien écossais John *Neper* ou *Napier* [1550-1617] ; 1903, Larousse). Unité d'expression du rapport de deux puissances P_1 et P_2, et représentée par le demi-logarithme népérien du rapport.

$$\frac{P1}{P2} : \text{nombre de népers} = \frac{1}{2} \text{Log} \frac{P1}{P2}$$

népérien, enne [neperjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de John *Neper* [v. l'art précéd.] ; 1845, Bescherelle). Qui a été inventé par le mathématicien écossais Neper (ou Napier). || *Logarithme népérien,* v. LOGARITHME.

népermètre [nepɛrmɛtr] n. m. (de *neper* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse [aussi *népermètre de maintenance*]). Appareil servant, en électro-acoustique, à la mesure des niveaux de transmission. (Syn. HYPSOMÈTRE. || *Népermètre de maintenance,* appareil émetteur ou récepteur destiné au contrôle journalier des circuits téléphoniques par la mesure de l'équivalent de transmission, sans perturber la ligne.

népète [nepɛt] ou **nepeta** [nepeta] n. f. (lat. *nepeta,* cataire [plante] ; XIII^e s., écrit *nepte ;* 1694, Th. Corneille, écrit *nepeta ; népète,* 1827, Acad.). Genre de labiacées à odeur forte, dont la principale espèce est la *cataire,* ou *herbe aux chats.*

néphélé- [nefele] ou **néphel(o)-** [nefel(o)], premier élément, tiré du grec *nephelê,* nuage, et entrant dans la composition de divers mots savants.

néphélectomètre [nefelɛktɔmɛtr] n. m. (de *néphél-,* de *ecto-* [gr. *ektos,* à l'extérieur] et de *-mètre* [gr. *metron,* mesure] ; 1932, Larousse). Appareil permettant de déterminer le degré de transparence d'une solution colloïdale.

néphélémétrie [nefelemetri] ou **néphélométrie** [nefelɔmetri] n. f. (de *néphélé-, néphélo-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1932, Larousse [pour les deux formes]). Méthode optique de micro-analyse, permettant d'évaluer la concentration d'une matière finement dispersée au sein d'un liquide.

néphélion [nefeljɔ̃] n. m. (gr. *nephelion,* petit nuage, petite tache sur l'œil, dimin. de *nephelê,* nuage ; 1765, *Encyclopédie*). Légère opacité de la cornée transparente, consécutive à une ophtalmie.

néphélomètre [nefelɔmɛtr] n. m. (de *néphélo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Photomètre permettant de mesurer la lumière diffusée par une solution trouble, et d'obtenir ainsi une mesure de la turbidité.

néphélométrie n. f. V. NÉPHÉLÉMÉTRIE.

néphr(o)- [nefr(o)], premier élément, tiré du gr. *nephros,* rein, et entrant dans la composition de nombreux mots savants.

néphralgie [nefralʒi] n. f. (de *néphr-* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1772, *Nouveau Dictionnaire universel et raisonné de la médecine*). Douleur d'origine rénale.

néphrectomie [nefrɛktɔmi] n. f. (de *néphr-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, retrancher en coupant ; 1888, Larousse). Ablation chirurgicale d'un rein.

néphrectomisé, e [nefrɛktɔmize] adj. (part. passé de *néphrectomiser ;* 1963, Larousse). Qui a subi une néphrectomie.

néphrectomiser [nefrɛktɔmize] v. tr. (de *néphrectomie ;* 1963, Larousse). Pratiquer une néphrectomie.

néphrétique [nefretik] adj. et n. (lat. médiév. *nephreticus,* var. du bas lat. médic. *nephriticus,* qui souffre des reins, de coliques néphrétiques, gr. *nephritikos,* même sens, de *nephros,* rein ; v. 1398, *Somme M^e Gautier,* écrit *nefretique,* avec un sens peu clair ; écrit *néphrétique,* au sens actuel, v. 1560, Paré). Qui intéresse le rein : *Encore imparfaitement remis de cette crise néphrétique, affaibli par ce demi-jeûne prolongé, je le sens de très petite endurance* (Gide). *Douleurs néphrétiques.* || *Colique néphrétique,* v. COLIQUE.

◆ n. m. (début du XVI^e s., écrit *nefretique ; néphrétique,* 1741, d'après Trévoux, 1752). Malade affligé de coliques néphrétiques.

◆ n. f. (sens 1, 1672, Chapelain ; sens 2, 1660, Oudin). **1.** *Class.* Colique néphrétique : *M. de Saint-Laurent est mort d'une colique de miserere et non d'un accès de néphrétique* (Racine). || **2.** *Autref.* Jade oriental, considéré comme une amulette contre les coliques néphrétiques.

néphrite [nefrit] n. f. (bas lat. *nephritis, -tidis,* colique néphrétique, gr. *nephrîtis, -tidos,* la gravelle, fém. substantivé de l'adj. *nephrîtis,* des reins, dér. de *nephros,* rein ; 1538, Canappe, écrit *néphritide ;* 1772, *Nouveau Dictionnaire universel et raisonné de médecine,* écrit *néphrétie ; néphrite,* 1802, d'après le *Dict. des sciences médicales,* 1819). Maladie inflammatoire des reins.

néphrolithe [nefrɔlit] n. m. (de *néphro-* et de *-lithe,* gr. *lithos,* pierre ; 1868, Littré). Calcul du rein. (Peu usité.)

néphrolithotomie [nefrɔlitɔtɔmi] n. f. (de *néphro-* et de *lithotomie ;* 1874, Larousse). Intervention chirurgicale consistant à ouvrir le rein pour en extraire les calculs.

néphrologie [nefrɔlɔʒi] n. f. (de *néphro-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1808, Boiste). Étude des reins, de leur physiologie et de leurs maladies.

néphrologique [nefrɔlɔʒik] adj. (de *néphrologie ;* 1837, *Dict. des dictionnaires*). Relatif à la néphrologie.

néphrologue [nefrɔlɔg] n. (de *néphrologie ;* 1874, Larousse, art. *néphrologiste* [*néphrologiste,* même sens, 1839, Boiste]). Médecin spécialiste des maladies du rein.

néphron [nefrɔ̃] n. m. (du gr. *nephros,* rein ; 1963, Larousse). Élément microscopique, constitutif du rein.

néphropathie [nefrɔpati] n. f. (de *néphro-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1923, Larousse). Nom générique de toutes les affections du rein.

néphropexie [nefrɔpɛksi] n. f. (de *néphro-* et de *-pexie,* du gr. *pêxis,* action d'emboîter, d'ajuster, dér. de *pêgnunai,* ficher, enfoncer ; 1932, Larousse). Intervention chirurgicale visant à fixer le rein en bonne place.

néphroptôse [nefrɔptoz] n. f. (de *néphro-* et de *ptôse ;* 1932, Larousse). Abaissement et mobilité anormale du rein.

néphrorragie [nefrɔraʒi] n. f. (de *néphro-* et de [*hémo*]*rragie ;* 1868, Littré). Hémorragie d'origine rénale.

néphrorraphie [nefrɔrafi] n. f. (de *néphro-* et de *-rraphie,* du gr. *rhaphê,* couture, suture ; 1888, Larousse). Syn. de NÉPHROPEXIE.

néphrosclérose [nefrɔskleroz] n. f. (de *néphro-* et de *sclérose ;* 1963, Larousse). Variété de néphrite chronique entraînant une insuffisance rénale grave.

néphrose [nefroz] n. f. (du gr. *nephros,* rein, avec le suff. scientif. *-ose ;* 1953, Larousse). *Néphrose lipoïdique,* syndrome rénal chronique, isolé par Epstein.

néphrostomie [nefrɔstɔmi] n. f. (de *néphro-* et de *-stomie,* du gr. *stoma,* bouche, ouverture ; 1932, Larousse). Intervention chirurgicale consistant à établir à travers le rein une dérivation des urines à la peau.

néphrostomiser [nefrɔstɔmize] v. tr. (de *néphrostomie ;* 1963, Larousse). Pratiquer une néphrostomie.

néphrotique [nefrɔtik] adj. (dér. savant de *néphrose ;* 1963, Larousse). Qui concerne la néphrose.

néphrotomie [nefrɔtɔmi] n. f. (de *néphro-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1753,

Mémoires de l'Académie royale de chirurgie, V, 183). Intervention chirurgicale consistant à inciser le rein, généralement pour en ôter un calcul.

néphrotoxine [nefrɔtɔksin] n. f. (de *néphro-* et de *toxine ;* 1932, Larousse). Substance contenue dans le sérum d'un animal auquel on a injecté à plusieurs reprises des cellules rénales d'un animal d'une autre espèce.

néphro-urétérectomie [nefrɔyreterɛktɔmi] n. f. (de *néphro-* et de *urétérectomie ;* 1963, Larousse). Exérèse chirurgicale du rein et de l'uretère.

népotisme [nepɔtism] n. m. (ital. *nipotismo,* népotisme, de *nipote,* neveu, lat. *nepos, -potis,* petit-fils, [petit-]neveu ; 28 avr. 1653, Guez de Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1800, Brunot). **1.** *Vx.* Faveurs accordées arbitrairement par certains papes ou certains grands dignitaires à leurs neveux : *Le népotisme et le scandale des pontifes ne sont plus possibles, comme les rois ne peuvent plus avoir de maîtresses en titre et en honneurs* (Chateaubriand). ‖ **2.** Avantages accordés par un homme en place à des membres de sa famille, à des amis ou à des relations.

neptunien, enne [nɛptynjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. pr. *Neptune,* lat. *Neptunus,* Neptune, dieu de la Mer [et, comme n. commun, « mer, eau »] ; 1824, *Annales des sciences naturelles* [I, 451], au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** *Vx.* Se dit des terrains dont la formation est due à l'action des eaux. ‖ **2.** *Littér.* Relatif à Neptune (rare) : *Et parmi les mouvements du port, tous pesants ou lents, un canot automobile mettait sa seule vitesse. Un large trident neptunien, fait d'écume, demeurait longtemps sur l'eau après qu'il eut disparu* (Montherlant).

◆ n. m. (1801, Haüy, IV, 481). Partisan du neptunisme.

neptunisme [nɛptynism] n. m. (de *neptun[ien]* ; 1831, *Journ. de géologie,* III, 191). Hypothèse qui attribuait à l'action de l'eau la formation de toutes les roches constituant la croûte du globe terrestre.

neptunium [nɛptynjɔm] n. m. (dér. savant de *Neptune,* n. d'une planète qui, comme d'autres planètes du système solaire, a servi à nommer un corps simple ; 1947, *Bulletin de la Société chimique,* tables). Élément chimique, radio-actif, de numéro atomique 93 (symb. : Np).

néréide [nereid] n. f. (lat. *nereis, -idis,* néréide, gr. *nereis, -idos,* nymphe de la mer, de *Nereus,* Nérée, fils de Poséidon et père des néréides ; 1488, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** Nymphe de la mer, fille de Né-rée, dans la mythologie grecque (surtout au plur.) : *L'orageuse gaîté des néréides nues | Se jetant de l'écume et dansant dans les flots, | Blancheurs qui font rêver au loin des matelots* (Hugo). ‖ **2.** *Poét.* Syn. de NAÏADE.

nerf [nɛr] n. m. (lat. *nervus,* tendon, ligament, corde [de lyre, d'arc, etc.], membre viril, lien, partie essentielle d'une chose ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 2 et 3 ; sens I, 1, 1314, Mondeville ; sens I, 4, XVe s., *Kritischer Jahresbericht,* IV, 264 ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1534, Rabelais ; sens I, 7, 1559, Amyot ; sens II, 1, 1680, Richelet [*faux nerf,* 1820, Lesné ; *nerf prolongé,* 1963, Larousse] ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, av. 1559, J. Du Bellay ; sens II, 4, 1783 ; Buffon ; sens II, 5, 1676, Félibien ; sens II, 6, 1874, Larousse [« mine de houille qui a des couches inutilisables », 1771, Schmidlin] ; sens II, 7, 1605, Du Pinet).

I. 1. Chacun des filaments blanchâtres qui transmettent aux organes les impulsions du cerveau (*nerfs moteurs*) et communiquent au cerveau les sensations provoquées par le monde extérieur (*nerfs sensitifs*) : *Nous en sommes toujours à nous demander ce qui circule le long de nos nerfs, courant électrique, propagation de nature chimique* (Valéry). ‖ **2.** *Vx.* Muscle ou tendon des muscles : *Quand l'âge dans mes nerfs a fait couler sa glace* (Corneille). ‖ **3.** *Fam.* Tendon, ligament : *Un bifteck coriace et plein de nerfs.* ‖ **4.** *Nerf de bœuf,* ligament cervical du bœuf ou du cheval, durci par la dessiccation : *Un homme en blouse, tenant à la main un nerf de bœuf et coiffé d'un béret basque, s'arrêtait devant les maisons* (Proust). *Battre quelqu'un à coups de nerf de bœuf.* ‖ **5.** *Fig.* Ce qui fait la force, au physique et au moral : *Avoir du nerf. Allons, remuez-vous ! Du nerf ! Un moteur qui a du nerf.* ‖ **6.** *Fig.* Ce qui est la condition d'une action efficace : *De l'or, c'est le nerf de l'intrigue* (Beaumarchais). ‖ **7.** *Fig.* Vigueur du style : *Une prose qui manque de nerf.*

II. 1. Chacune des ficelles sur lesquelles on fait passer le fil qui sert à coudre les feuilles d'un volume. ‖ *Faux nerf,* bande de peau ou de carton collée sous la couverture et imitant les nerfs véritables. ‖ *Nerf prolongé,* nerf se prolongeant sur les plats de la reliure. ‖ **2.** En termes de pêche, corde servant à fermer un épervier. ‖ **3.** Corde de divers instruments de musique (par ex. la lyre, le rebec, etc.). ‖ **4.** Chacun des filaments allongés qui déterminent la ténacité et la malléabilité d'un métal. ‖ **5.** En architecture, nervure d'une voûte. ‖ **6.** Dans les mines, banc stérile intercalé dans une couche. ‖ **7.** En vénerie, membre génital du cerf.

• SYN. : **I, 5,** *dynamisme, énergie, muscle* (fam.), *puissance, ressort, vigueur.*

◆ **nerfs** n. m. pl. (av. 1850, Balzac [*avoir ses nerfs ; avoir/mettre les nerfs en boule, en pelote, à vif, porter sur les nerfs,* début du XXe s. ; *donner sur les nerfs,* 1868, Littré ; *taper sur les nerfs,* 1924, A. Gide ; *être à bout de nerfs, passer ses nerfs sur,* début du XXe s. ; *user les nerfs,* XXe s. ; *crise de nerfs,* 1907, Larousse — d'abord « attaque de nerfs », 1835, Acad.]). S'emploie dans des expressions qui désignent un état d'irritabilité excessive. ‖ Fam. *Avoir ses nerfs,* être dans une période de forte susceptibilité, d'irritabilité anormale. ‖ Fam. *Avoir les nerfs à fleur de peau,* V. FLEUR 1. ‖ Fam. *Avoir les nerfs en boule, en pelote, à vif,* etc., se trouver dans un état de grande irritation : *Cette nuit, j'avais les nerfs à vif et j'ai à peine pu dormir quelques heures* (Gide). *Je venais de finir les oraux, j'avais les nerfs en pelote* (Martin du Gard). ‖ Fam. *Mettre les nerfs en boule, en pelote, à vif,* etc., irriter vivement : *Cette histoire de la hache m'a mis les nerfs en vrille* (Duhamel). *Vous ne le faites pas peur, vous m'agacez, voilà tout, vous le mettez, comme on dit, les nerfs en pelote* (Bernanos). ‖ *Donner, porter, taper* (fam.) *sur les nerfs,* causer de l'agacement : *Il y a une dalle de marbre qui bouge sous mon pied. Toujours la même ! Ça me porte sur les nerfs* (Duhamel). ‖ *Être à bout de nerfs,* être épuisé nerveusement : *Mais nous le devinions* [le commandant] *à bout de forces, à bout de nerfs* (Saint-Exupéry). ‖ *Passer ses nerfs sur quelqu'un, sur quelque chose,* manifester contre cette personne ou cette chose une irritation dont la cause est ailleurs. ‖ *User les nerfs,* excéder. ‖ *Attaque de nerfs,* V. ATTAQUE. ‖ *Crise de nerfs,* manifestation neurologique s'extériorisant par de l'agitation, des mouvements désordonnés, des spasmes, des propos délirants. ‖ *Guerre des nerfs,* V. GUERRE.

nerf-férure [nɛrferyr] n. f. (de *nerf* et de *féru* [v. ce mot] ; 1678, Guillet). En art vétérinaire, effort des tendons, des muscles des membres antérieurs, qui se manifeste par un gonflement, une boiterie plus ou moins forte et la rétraction.

néritique [neritik] adj. (du gr. *nêritês,* coquillage de mer ; 1932, Larousse). Se dit de dépôts d'origine marine proches des côtes, où les débris organiques tiennent une place importante.

néroli [nerɔli] n. m. (du n. d'Anne-Marie de La Trémoille, femme de Flavio Orsini, prince de *Nerola,* dame qui aurait introduit ce parfum en France ; 19 août 1672, J.-B. Colbert, au sens 1 ; sens 2, 1938, Montagné et Gottschalk). **1.** Huile extraite de la fleur d'oranger : *Essence de néroli.* ‖ **2.** Gâteau aux amandes, aux œufs et à l'écorce d'orange confite, parfumé à la fleur d'oranger.

néron [nerɔ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Néron,* lat. *Nero,* n. d'un empereur romain célèbre par ses cruautés [37-68 apr. J.-C.] ; av. 1778, Voltaire). Personnage cruel et impudent : *Comme les nérons*

règnent à la manière noire, ils doivent être peints de même (Hugo).

néronien, enne [nerɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de *Néron* [v. l'art. précéd.] ; 1764, Voltaire). Qui fait songer au caractère de Néron : *Sa cruauté se livrait à des emportements néroniens* (Gautier).

néronisme [nerɔnism] n. m. (du n. de *Néron* [v. NÉRON] ; v. 1798, Brunot). Comportement tyrannique et cruel rappelant celui de Néron.

nerprun [nɛrprœ̃] n. m. (lat. pop. **niger prunus,* même sens, proprem. « prunier noir », du lat. class. *niger, -gri,* noir, et *prunus,* n. f. [n. m. en lat. pop.]. prunier ; v. 1206, Guiot de Provins, écrit *noirbrun ;* XIII^e^ s., Schlessinger, écrit *neirprun ; nerprun,* début du XVI^e^ s.). Arbrisseau à baies noires, fournissant des matières colorantes.

Nervafil [nɛrvafil] n. m. (n. déposé, de *nerva-,* élément tiré de *nerf,* et de *fil ;* 1968, Larousse). Tissu composé d'un mélange de fils retors et polyester et de viscose, laine ou lin.

nerval, e [nɛrval] adj. (de *nerf ;* v. 1560, Paré, au sens de « bon pour les nerfs » ; *baume nerval, pommade nervale,* 1874, Larousse). *Baume nerval* ou *pommade nervale,* pommade à base de beurre de muscade et d'essences de girofle et de romarin, stimulante et antirhumatismale.

nervation [nɛrvasjɔ̃] n. f. (de *nerf ;* 1800, Bulliard). Disposition des nervures sur une feuille ou sur une aile d'insecte.

nervé, e [nɛrve] adj. (de *nerf ;* 1351, Godefroy, au sens de « orné de nervures saillantes » ; sens 1, 1817, S. Gérardin ; sens 2, 1681, Ménestrier, 177 ; sens 3, 1959, Robert). **1.** Se dit d'une feuille pourvue de nervures. || **2.** En héraldique, se dit d'une feuille dont les nervures sont d'un émail différent. || **3.** *Fig.* Sillonné de veines, rayé.

nerver [nɛrve] v. tr. (de *nerf ;* XIV^e^ s., Cuvelier, au sens de « garnir [un bouclier] de nerfs pour [le] consolider » ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Garnir de nerfs le dos d'un livre. || **2.** *Vx.* Consolider par des barres ou de grands nerfs de bœuf les panneaux d'une porte.

nerveusement [nɛrvøzmɑ̃] adv. (de *nerveux ;* 1583, *R. Ét. Rab.* [II, 264], au sens 2 ; sens 1, 1868, Littré ; sens 3, 1837, Balzac ; sens 4, av. 1951, A. Gide). **1.** D'une manière convulsive : *Elle dégagea ses mains, prit les siennes qu'elle maintint nerveusement* (Huysmans). || **2.** *Fig.* Avec vigueur : *Un style nerveusement concis.* || **3.** Relativement au système nerveux : *Il aime et mène une vie pour laquelle, nerveusement, il n'est pas assez solide* (Montherlant). *Être épuisé nerveusement.* || **4.** *Fig.* Avec impatience : *Alors tu t'en doutais, fis-je un peu nerveusement* (Gide).

● SYN. : **1** *convulsivement, fébrilement ;* **2** *vigoureusement ;* **4** *brusquement, impatiemment.*

nerveux, euse [nɛrvø, -øz] adj. (lat. *nervosus,* musculeux, qui a de la vigueur [au pr. et au fig.], de *nervus* [v. NERF] ; 1256, Ald. de Sienne, au sens 4 ; sens 1, 1678, G. Lamy, 139 ; sens 2, 1788, Buchan ; sens 3, début du XX^e^ s. ; sens 5, 1658, La Fontaine ; sens 6, 1959, Robert [« fait de tendons », 1314, Mondeville] ; sens 7, 1636, Monet | *pas nerveux,* « mou au travail », 1959, Robert] ; sens 8, 1835, Acad. ; sens 9, 1949, Larousse ; sens 10, 1580, Montaigne ; sens 11, 1783, Buffon [pour un métal ; pour un tissu, févr. 1672, d'après Littré, 1868] ; sens 12, 1749, Dalibard, XXII ; sens 13, 1932, Larousse). **1.** Qui concerne les nerfs et le système nerveux : *Diagnostiquant une lésion indéterminée mais profonde des centres nerveux, [...] il déclara que le cas était grave* (France). *Exupère pensa tout de suite que la meilleure maladie à simuler pour quelqu'un qui n'en a pas est la maladie nerveuse* (Montherlant). *Une crise nerveuse le crispe et le fait taire* (Saint-Exupéry). *L'influx nerveux.* || *Dépression nerveuse,* v. DÉPRESSION. || **2.** Qui est dominé par des nerfs irritables : *Il était de ces gens susceptibles et « nerveux », qui ne peuvent supporter d'avoir commis une maladresse qu'ils ne s'avouent pourtant pas, pour qui elle gâte toute la journée* (Proust). *C'est* [Pascal] *un néophyte de génie, un apôtre nerveux et irascible* (Duhamel). *Une personne nerveuse. Un tempérament nerveux.* || **3.** Dans le langage courant, marqué ou provoqué par une hyperexcitabilité des nerfs : *Kiki-la-Doucette : Une peur nerveuse serre mes mâchoires* (Colette). *Rire nerveux.* || **4.** *Class.* Doué de vigueur physique : *Télémaque, dont la tendre jeunesse était moins nerveuse* (Fénelon). || **5.** Qui a des muscles vigoureux et apparents ; dont les tendons font saillie sous la peau : *Si vous l'aviez connue il y a huit ans : mince et nerveuse, le teint doré d'une Andalouse* (Balzac). || **6.** Fam. *Une viande nerveuse,* une viande où les ligaments, les tendons sont prédominants. || **7.** *Fig.* Qui a de la vivacité, qui déploie une activité constante : *Je voudrais surtout obtenir de moi une façon de m'exprimer plus nerveuse, plus incisive, plus sèche* (Gide). || *Cet employé n'est pas nerveux,* il est mou au travail. || **8.** Qui a beaucoup de force en proportion de sa taille : *Une race de chevaux particulièrement nerveuse.* || **9.** En parlant d'engins mécaniques, qui répond aux moindres sollicitations : *Un moteur nerveux. Une voiture nerveuse.* || **10.** Se dit d'un style concis et ferme. || **11.** Se dit d'un métal, d'un tissu qui reprend de lui-même et aussitôt sa position primitive lorsqu'on le courbe, le froisse : *C'est nerveux, inchiffonnable* [le lin] (Hamp). || **12.** Se dit, en botanique, des feuilles ayant des nervures très saillantes. || **13.** *Bois nerveux,* bois ayant un fort coefficient de rétractabilité et inapte à tout emploi, sauf dans un milieu où l'humidité est constante.

● SYN. : **2** *émotif, énervé, excitable, hyperémotif, hystérique, irritable, névrosé ;* **3** *convulsif, fébrile ;* **5** *musclé, musculeux ;* **6** *tendineux ;* **8** *vigoureux.* — CONTR. : **2** *calme, flegmatique, impassible, imperturbable, lymphatique.*

◆ n. (av. 1922, Proust). Personne qui a les nerfs facilement irritables : *Supportez d'être appelée une nerveuse. Vous appartenez à cette famille magnifique et lamentable qui est le sel de la terre. Tout ce que nous connaissons de grand nous vient des nerveux* (Proust).

◆ **nerveux** n. m. (1963, Larousse). *Nerveux de gîte à la noix,* morceau de bœuf situé à la partie inférieure de la cuisse et destiné au pot-au-feu.

nervi [nɛrvi] n. m. (mot du provenç. de Marseille signif. « portefaix, vaurien » [début du XIX^e^ s.]. de l'anc. provenç. *nervi,* tendon [XII^e^ s.], lat. *nervium,* muscle, dér. de *nervus* [v. NERF] ; 1877, A. Daudet, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Homme sans aveu, bandit : *Jansoulet pouvait se croire dans un des affreux bouges du port de Marseille, assistant à une querelle de filles et de nervis* (Daudet). || **2.** Tueur, homme de main : *Un commando de nervis fascistes.*

nervin [nɛrvɛ̃] adj. et n. m. (de *nerf ;* v. 1710, d'après Trévoux, 1721). *Vx.* Qui agit sur les nerfs : *Baume nervin.*

◆ **nervins** n. m. pl. (1752, Trévoux). Vx. *Les nervins,* les remèdes nervins.

nervisme [nɛrvism] n. m. (de *nerf ;* 1958, Garnier et Delamare). Théorie selon laquelle le système nerveux joue un rôle prédominant dans tous les processus physiologiques.

nervosisme [nɛrvozism] n. m. (dér. savant de *nerveux ;* 1858, Nysten, au sens 1 ; sens 2, 1884, Huysmans). **1.** État pathologique caractérisé par un déséquilibre et une irritabilité excessive du système nerveux : *De même c'était obscurément les mêmes exigences de mon bonheur menacé par le nervosisme, par mon penchant maladif à la tristesse, à l'isolement, qui lui faisaient donner le premier rang aux qualités de pondération et de jugement* (Proust). || **2.** Tension nerveuse habituelle affectant un individu ou un groupe d'individus : *Ses hiératiques et sinistres allégories aiguisées par les inquiètes perspicuités d'un nervosisme tout moderne* (Huysmans). *Cet excès même de nervosisme leur devient un principe de force* (Bourget).

nervosité [nɛrvozite] n. f. (dér. savant de *nerveux* [le moyen franç. *nervosité,* force de résistance — des fibres d'un arbre — (1553, Vaganay), était un empr. du lat. *nervositas,* force — d'un fil —, dér. de *nervosus,* v. NERVEUX] ; 1838, Acad., aux sens 2-3 ; sens 1,

1920, Colette). **1.** État d'excitation nerveuse passagère : *Il est remarquable que notre nation, cette fois, oppose à l'étrange nervosité des chefs ennemis, le calme extraordinaire, la pondération, le jugement simple et décisif de notre général* (Valéry). *Donner des signes de nervosité.* || **2.** Irritabilité qui conduit à interpréter les faits dans le sens le plus défavorable et à s'en alarmer : *Elle allait habiter de son côté avec mon père, à qui peut-être elle trouvait que ma mauvaise santé, ma nervosité, rendait l'existence un peu compliquée et triste* (Proust). *La nervosité de l'opinion.* || **3.** Disposition pathologique au nervosisme.

• SYN. : **1** *agitation, excitabilité, fébrilité, hyperexcitabilité, hystérie, surexcitation ;* **2** *alarmisme, nervosisme, pessimisme, susceptibilité ;* **3** *névrose.*

nervure [nɛrvyr] n. f. (de *nerf ;* v. 1388, Froissart, écrit *nerveure,* au sens de « lien de cuir mis pour renforcement à un bouclier » ; écrit *nervure,* au sens 6, milieu du XVIe s. [« passepoil étroit... » ; « petit pli cousu tout près du bord... », 1959, Robert] ; sens 1, 1719, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* 294 [pour une feuille ; pour une aile d'insecte, 1762, É. L. Geoffroy, I, 7] ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens 3, 1694, Th. Corneille [aussi pour une voûte] ; sens 4, 1903, Larousse [« languette de métal... », 1932, Larousse] ; sens 5, 1852, Laboulaye, art. *serrurier* [*pêne à nervure,* 1903, Larousse] ; sens 7, 1949, Larousse). **1.** Filet saillant qui se ramifie sur le limbe d'une feuille ou à la surface d'une aile d'insecte : *Seules de grandes palmes blanches s'étalent, marquées de nervures et de bavures* (Saint-Exupéry). || **2.** Saillies que forment au dos d'un livre relié les cordelettes ou nerfs auxquels sont cousus les cahiers : *Le soir venu, je les posais* [des livres] *sur ma table, les tournais, les contemplais, les ouvrais, cueillant une ligne ici ou là, caressant les plats, flattant les nervures, flairant les gardes, les signets et les coiffes* (Duhamel). || **3.** Partie saillante d'une moulure en architecture : *Il plongeait dans les dictionnaires de termes techniques, et bientôt cette inspiration qui saisit les poètes après la lecture du dictionnaire de rimes lui donnait le nom de chaque courbe dans un péristyle, de chaque nervure dans un stylobate* (Giraudoux). || *Nervures d'une voûte,* arcs saillants formés par la croisée d'ogives, souvent ramifiés dans le style flamboyant. || **4.** Saillie de renforcement ménagée à la surface d'une pièce mécanique pour en augmenter la résistance. || Languette de métal reliant, sur une pièce coulée ou matricée, une partie de faible section à une partie de plus forte résistance. || **5.** En serrurerie, filet saillant réservé sur une pièce pour en augmenter la résistance. || *Pêne à nervure,* pêne de serrure dont le chanfrein a été renforcé de deux filets. || **6.** Petit pli cousu tout près du bord et formant garniture en relief sur un vêtement. || Passepoil étroit d'or, d'argent, de soie, etc., destiné à être cousu sur les coutures des habits en usage autrefois. || **7.** Élément de la structure interne d'une aile d'avion, qui donne à celle-ci son profil aérodynamique.

nervurer [nɛrvyre] v. tr. (de *nervure ;* 19 mars 1875, *Journ. officiel,* p. 2102). Décorer ou renforcer de nervures (s'emploie surtout au part. passé) : *Il éclata d'un petit rire qui se prolongea durant quelques instants, humectant les yeux bleus du vieux diplomate et faisant vibrer les ailes de son nez nervurées de fibrilles rouges* (Proust).

nescience [nɛsjɑ̃s] n. f. (de l'anc. franç. *nescient,* ignorant, inconscient [v. 1220, Coincy], lat. *nesciens, -entis,* part. prés. de *nescire,* ne pas savoir, ne pas connaître, de *nĕ,* ne... pas, et de *scire,* savoir ; 1871, Spencer, p. 113). *Littér.* Absence de connaissance, ignorance (peu usité) : *Ah ! c'est qu'elles sont dégrevées du poids affreux du doute, c'est qu'elles possèdent la nescience presque absolue du Mal* (Huysmans).

néso- [nezo], premier élément tiré du grec *nêsos,* île, et entrant dans la composition de quelques mots.

nésopithèque [nezɔpitɛk] n. m. (de *néso-* et de *-pithèque,* gr. *pithêkos,* singe ; 1903, Larousse). Lémurien fossile dont le crâne ressemble beaucoup à celui d'un vrai singe.

nésotrague [nezɔtrag] n. m. (lat. scientif. moderne *nesotragus,* même sens, du gr. *nêsos,* île, et *tragos,* bouc ; 1932, Larousse). Petite antilope d'Afrique orientale.

n'est-ce pas [nɛspɑ] loc. adv. interr. (de la nég. *ne,* de *est,* 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *être,* du pron. dém. neutre *ce,* et de l'auxil. de nég. *pas ;* XVIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1922, Brunot, Pensée). **1.** S'emploie pour appeler l'acquiescement de l'auditeur à ce qui vient d'être dit : *Vous viendrez sans faute, n'est-ce pas ? Il vaut mieux ne rien dire, n'est-ce pas ? Vous savez, n'est-ce pas, comment l'opération s'est déroulée.* || **2.** *N'est-ce pas que,* introduit une phrase interrogative avec une valeur insistante : *N'est-ce pas que, dans le fond, tu préférais la première méthode ? N'est-ce pas que, malgré tous vos efforts, vous n'avez pu aboutir à une entente durable ?*

nestor [nɛstɔr] n. m. (emploi comme n. commun de *Nestor,* lat. *Nestor,* gr. *Nestôr,* n. du roi de Pylos, un des héros du siège de Troie, renommé pour sa sagesse et son éloquence, qui vécut trois générations d'homme ; fin du XVIe s., Brantôme [mot rare entre la fin du XVIIe s., Fléchier, et 1803, Boiste]). *Vx.* Vieillard ou personnage expérimenté : *Ainsi parlaient tous les nestors du notariat* (About).

nestorianisme [nɛstɔrjanism] n. m. (dér. savant de *nestorien ;* 1827, Acad.). Hérésie des nestoriens, qui entendaient distinguer deux personnes en Jésus-Christ, comme on distingue deux natures.

nestorien, enne [nɛstɔrjɛ̃, -ɛn] adj. (bas lat. *nestorianus,* sectateur de Nestorius, dér. de *Nestorius,* n. d'un célèbre hérésiarque du Ve s. après J.-C., qui fut patriarche de Constantinople ; début du XIIIe s., Ernoul, écrit *nestorin ; nestorien,* 1868, Littré). Relatif au nestorianisme.

◆ n. (1868, Littré). Adepte de la doctrine de Nestorius.

net, nette [nɛt] adj. (lat. *nitidus,* brillant, luisant, resplendissant, de *nitēre,* reluire, briller ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 [*avoir la conscience nette,* 1690, Furetière ; *charbon net,* 1963, Larousse ; *cheval sain et net,* 1495, *Coutumier général,* III, 502 ; pour un liquide, v. 1155, Wace] ; sens 2, v. 1206, Guiot de Provins [*avoir les mains nettes,* v. 1175, Chr. de Troyes — au fig., 1559, Amyot] ; sens 3, fin du XVe s., Commynes [*faire les plats nets,* 1534, Rabelais ; *faire place nette,* 1694, Acad. — au fig., 1875, Larousse, art. *place ; faire maison nette,* 1690, Furetière ; *faire tapis net,* 1718, Acad. ; *net de,* au fig., 1225, Godefroy] ; sens 4, 1690, Furetière [*net de,* « qui n'est pas altéré par, mêlé de », v. 1265, Br. Latini] ; sens 5, 1557, *Coutumier général,* I, 1044 [*net de,* « exempt de », 1932, Larousse] ; sens 6, 1835, Acad. ; sens 7, 1645, Bosse [au fig., 1647, Vaugelas] ; sens 8, 1219, Tailliar [*c'est clair et net,* 1694, Acad.] ; sens 9, 1959, Robert [au fig., av. 1885, V. Hugo] ; sens 10, 1559, Amyot ; sens 11, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens 12, v. 1460, G. Chastellain). **1.** Sans tache, pur de toute souillure : *Les pavés de la cour étaient nets comme le dallage d'une église* (Flaubert). *Glace nette. Linge net.* || Fig. *Avoir la conscience nette,* n'avoir rien à se reprocher. || *Charbon net,* charbon débarrassé de ses impuretés. || *Cheval sain et net,* cheval qui n'a aucune tare, aucun vice rédhibitoire. || *Spécialem.* Se dit d'un liquide pur et transparent : *Un vin net.* || **2.** Propre et soigné, avec une nuance de simplicité ou de sévérité dans les lignes : *Un intérieur simple, mais net. Un tailleur sobre et net. Une copie nette.* || *Avoir les mains nettes,* avoir les mains propres ; au *fig.,* être honnête. || **3.** Débarrassé de tout ce qui encombre. || Fam. *Faire les plats nets,* manger tout ce qu'ils contiennent. || *Faire place nette,* retirer tout ce qui gêne ; renvoyer tous les gens dont on est mécontent, ou s'en aller. || Vx. *Faire maison nette,* chasser tous les domestiques. || *Faire tapis net,* gagner tout l'argent qui est sur une table de jeu. || *En avoir le cœur net,* V. CŒUR. || Fig. *Net de,* dépourvu de : *Ce n'est point par réaction qu'Hamilton est net de lyrisme, c'est par nature* (Duhamel). *Net de tout souci.* || **4.** *Class.* ou *littér.* Qui est pur de tout élément étranger : *Nous estimons pur et net ce qui, étant vrai en lui-même, n'est gâté ni corrompu par aucun*

mélange (Bossuet). || *Net de,* qui n'est pas altéré par, mêlé de (vieilli) : *Que l'action d'une femme puisse être jamais innocente et tout à fait nette de la tache originelle* (France). || **5.** Se dit d'une quantité qui n'a à subir aucune déduction : *Quel fruit tirer du sol imposé à trente-trois pour cent du revenu net ?* (France). || *Bénéfice net, poids net, prix net, indice net,* V. BÉNÉFICE, POIDS, PRIX, INDICE. || *Net de,* non susceptible de, exempt de : *Net de tout droit.* || **6.** *Patente nette,* en termes de marine, attestation légale qu'un bâtiment est sorti d'un pays exempt de maladies contagieuses. || **7.** Se dit d'une chose dont les contours, bien marqués ou bien réguliers, ne permettent aucune confusion : *Une écriture nette. Empreintes bien nettes. Cassure nette* ; et au fig. : *Ce style moderne si net, si dépouillé, n'exprime pas toujours, comme on le croit, une société jeune, réaliste, affairée* (Mauriac). || **8.** *Fig.* Qui ne laisse place à aucun doute, à aucune équivoque : *Les idées nettes sont les plus dangereuses, parce qu'alors on n'ose plus en changer* (Gide). *Explication nette. Réponse nette.* || *C'est clair et net,* cela ne présente aucune ambiguïté. || **9.** Se dit d'une image formée dans un appareil d'optique ou reproduite par la photographie, dont tous les détails sont bien détachés, exempts de flou : *Un cliché net* ; et au fig. : *Des souvenirs qui sont restés nets dans la mémoire.* || **10.** Se dit des personnes ou de leurs facultés intellectuelles qui ont une vue précise et objective des choses : *Quoi ! Cet esprit net et positif s'embrumerait aussi ?* (Colette). *Certains enfants ont une conscience très nette de l'incommunicable* (Mauriac). || **11.** Dans l'ordre moral, qui ne peut donner lieu à aucun soupçon : *Une affaire nette et propre. Une âme nette.* || **12.** Se dit d'une personne qui agit avec franchise, droiture : *Des gens qui ne sont pas nets et qu'on n'aime pas dans le pays* (Theuriet).

• SYN. : **1** *immaculé, propre, soigné* ; **2** *impeccable, sobre* ; **7** *clair, dépouillé, distinct, marqué, tranché* ; **8** *catégorique, explicite, formel* ; **10** *juste, logique, lucide, objectif, perspicace, positif, précis, réaliste* ; **11** *honnête, propre, pur* ; **12** *droit, franc, loyal.* — CONTR. : **1** *crasseux, dégoûtant, maculé, malpropre, sale, souillé, taché* ; **5** *brut* ; **7** *brouillé, imprécis, indistinct, irrégulier* ; **8** *ambigu, confus, équivoque, nébuleux, obscur* ; **9** *flou* ; *brumeux, effacé, estompé, lointain, vague* ; **11** *douteux, interlope, louche, trouble* ; **12** *faux, fourbe, perfide, sournois, suspect.*

◆ **net** n. m. (v. 1175, Chr. de Troyes, dans la loc. *a net,* complètement ; v. 1460, G. Chastellain, dans la loc. *mettre* [*une ville*] *au net,* [la] saccager ; sens 1, 1534, *Coutumier général,* III, 1191 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Au net,* sous une forme définitive et propre : *J'ignorais le besoin d'écrire et l'ennui de recopier au net* (Léautaud). || **2.** Charbon net.

◆ **net** adv. (XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, au sens de « complètement » ; sens 1-2, 1530, Palsgrave [« instantanément, sur le coup », 1668, La Fontaine] ; sens 3, 1665, La Fontaine ; sens 4, 1636, Monet [*tout net,* 1669, Molière]). **1.** D'une manière précise, sans bavures : *Le verre s'est cassé net* ; et au fig. : *Son effort casse net, refoulé par un ennui illimité* (Colette). || **2.** Subitement, tout d'un coup : *Ils se sont arrêtés net.* || Instantanément, sur le coup : *La balle l'a tué net.* || **3.** Tous frais déduits : *Payer deux mille francs net. Gagner net mille cinq cents francs par mois.* || **4.** *Fig.* Sans ambiguïté ni ménagement : *Beaucoup d'écrivains pensent secrètement ainsi ; peu ont le front de le dire aussi net* (Duhamel). *Parlons net ! Assez de circonlocutions : il faut trancher net.* || *Tout net,* sans détour : *Mon cher, je vous le dis tout net : Pas un sou !*

• SYN. : **2** *brusquement, brutalement, sur le coup* ; **4** *franchement, hautement, nettement, ouvertement, publiquement.*

• REM. Pour le terme de tennis, V. LET.

nette [nɛt] n. f. (lat. scientif. moderne *netta,* même sens, gr. *nêtta,* var. de *nêssa,* canard ; 1932, Larousse, écrit *netta* ; *nette,* 1963, Larousse). Canard dont le mâle est brun et noir avec les flancs blancs et une grosse tête rousse, et la femelle d'un brun clair. (On l'appelle aussi *braute roussâtre.*)

nettement [nɛtmɑ̃] adv. (de *net* ; v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, au sens de « purement, sans péché » ; sens 1, v. 1206, Guiot de Provins ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1538, R. Estienne ; sens 4, 1657, Pascal ; sens 5, 1580, Montaigne ; sens 6, 1941, J. Rostand). **1.** *Class.* Avec propreté et soin : *Manger nettement* (Richelet). || **2.** D'une manière distincte, précise : *Je vois votre âme aussi nettement que je vois votre cou, votre petite épaule ronde sous sa guimpe* (Mauriac). *Montagnes qui se découpent nettement sur le ciel.* || **3.** *Fig.* Sans équivoque, d'une façon claire : *Expliquer nettement. Prendre nettement conscience de ses devoirs.* || **4.** Avec décision et fermeté : *Faites-le appeler et dites-lui nettement que ce mariage vous déplaît* (Musset). || **5.** D'une façon certaine, incontestable : *L'emporter nettement sur les autres concurrents.* || **6.** *Fam.* (en relation avec un compar. ou un superl.). Avec une différence tenue pour sensible, importante : *Il n'a pas la cote, sa femme est mieux que lui, nettement* (Bernstein). *Il va nettement mieux qu'hier. Il est nettement moins fort que son concurrent.*

• SYN. : **2** *clairement, distinctement* ; **3** *catégoriquement, expressément, formellement* ; **4** *carrément* (fam.), *fermement, franchement, hautement, tout net* ; **5** *incontestablement, indéniablement, indubitablement, manifestement, sans conteste, sans contredit* ; **6** *beaucoup, bien, infiniment.*

netteté [nɛtte] n. f. (de *net* ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *netedet* [*netetey,* XIII[e] s. Godefroy ; *netteté,* v. 1534, B. Des Périers], au sens 6 ; sens 1, début du XIII[e] s. [écrit *netteté*] ; sens 2, 1645, Bosse [au fig., 1647, Vaugelas] ; sens 3, 1654, M[me] de Sévigné ; sens 4, 1645, Bosse [au fig., XX[e] s.] ; sens 5, av. 1799, Marmontel). **1.** Qualité de ce qui est propre, sans tache, soigné : *À voir la netteté de ce logement de garçon, je m'imagine un employé, un de ces êtres minutieux qui installent dans toute leur vie l'exactitude de l'heure du bureau et l'ordre des cartons étiquetés* (Daudet). *La netteté d'une glace, du linge, d'une eau. La netteté du corps, des mains.* || **2.** Précision, clarté, absence de bavures : *La netteté d'une écriture, d'une copie, d'une empreinte. Cette cassure est d'une netteté parfaite* ; et au fig. : *La netteté du style.* || **3.** *Fig.* Absence d'ambiguïté : *Je ne suis nullement étonné dans le monde où nous vivons, qu'on ait traité de « normande » une lettre qui est la clarté et la netteté même* (Montherlant). *La netteté d'une idée, d'une explication, d'une réponse.* || **4.** Absence de flou dans les contours : *La netteté d'un cliché, d'une épreuve photographique* ; et au fig. : *La netteté des souvenirs.* || **5.** Acuité intellectuelle : *Netteté de l'esprit, du jugement.* || **6.** *Vx.* Droiture morale, probité : *La netteté de cette personne est inattaquable.*

• SYN. : **1** *éclat, fraîcheur, limpidité, propreté, pureté, transparence* ; **2** *concision, dépouillement, ordre, simplicité, sobriété* ; **3** *clarté, luminosité* ; **5** *justesse, lucidité, perspicacité.*

nettoiement [nɛtwamɑ̃] n. m. (de *nettoyer* [v. ce mot] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *nattiement,* au sens de « purification » ; écrit *nettoiement,* au sens 1, 1377, Lanfranc ; sens 2, 1771, *Encyclopédie œconomique,* III, 135 [*nettoiement des terres,* 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Opération consistant à nettoyer, spécialement en parlant des rues, des ports, etc. : *Les services urbains du nettoiement.* || **2.** *Nettoiement des grains,* action de séparer les grains des matières étrangères qui s'y trouvent mêlées. || *Nettoiement des terres,* destruction des mauvaises herbes ou des plantes nuisibles. || **3.** Opération forestière ayant pour but de favoriser le développement des sujets destinés à composer un massif.

nettoyable [nɛtwajabl] adj. (de *nettoyer* ; 1546, R. Estienne). Qui peut être nettoyé.

nettoyage [nɛtwajaʒ] n. m. (de *nettoyer* [v. ce mot] ; 1344, *Actes normands de la Chambre des comptes* [p. 298], écrit *nestiage* [*nettoyage,* 1420, Godefroy], au sens 1 [*nettoyage par le vide,* 1907, Larousse ; au fig., 1873, A. Daudet] ; sens 2, 1940, d'après le *FEW,* VII, 146*a* ; sens 3, 1839, *Dict. de l'industrie manufacturière* [en agriculture ; en sylviculture, 1868, Littré]). **1.** Action

de nettoyer : *C'est en silence que j'expédie mon nettoyage superficiel de mains et de museau* (Colette). || *Nettoyage par le vide,* action de passer l'aspirateur pour ôter les saletés. || Fig. et fam. *Nettoyage par le vide,* ou simplem. *nettoyage,* élimination énergique, voire violente, de ce qui encombre : *Nettoyés, mes enfants, tout ce qu'il y a de mieux comme nettoyage* (Daudet). || **2.** *Opération de nettoyage,* en termes militaires, action de débarrasser un terrain conquis des ennemis qui s'y trouvent encore : *Ce que, dans nos guerres modernes, on appelle avec pudeur le « nettoyage » d'une position* (Duhamel). || **3.** En agriculture et en sylviculture, syn. de NETTOIEMENT.

● SYN. : **1** *débarbouillage* (fam.), *décrassage, dégraissage, lavage, savonnage ; coup de balai* (fam.), *limogeage* (fam.), *liquidation* (fam.).

nettoyant [netwajɑ̃] n. m. (part. prés. de *nettoyer ;* 1949, Larousse, comme adj., au sens de « qui facilite la destruction des mauvaises herbes [en parlant d'une culture] » ; comme n. m., au sens actuel, 1960, Cl. Simon, p. 116). Produit servant à nettoyer, à détacher.

nettoyer [nɛtwaje] v. tr. (réfection, d'après *net,* de l'anc. franç. *neier,* nettoyer, purifier [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], lat. pop. **nitidiare,* mêmes sens, du lat. class. *nitidus,* brillant [v. NET] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *netoiier* [*nettoyer,* 1350, Isambert, IV, 623], au sens 1 [en parlant des organes du corps, 1314, Mondeville] ; sens 2, XVIe s., *Coutumier général,* IV, 601 ; sens 3, XIIIe s., *Chronique de Rains* [*nettoyer les contours,* 1762, Acad. ; *nettoyer les plats,* 1842, Mozin ; *nettoyer les brocs,* 1718, Ph. Leroux ; *nettoyer le tapis,* 1694, Acad.] ; sens 4, 1877, Zola [« emporter en cambriolant », 1841, Esnault] ; sens 5, 1272, *Établissements de Saint Louis* [« débarrasser un lieu d'éléments indésirables, dangereux », 1559, Amyot] ; sens 6, 1538, R. Estienne ; sens 7, 1678, La Fontaine ; sens 8, 1844, Esnault). [Conj. **2a.**] **1.** Rendre net, propre, en débarrassant de toute souillure, de toute impureté : *Mariette savait nettoyer sans déranger le désordre* (Cocteau). *Assis à une table, ils nettoyaient des instruments après la fermeture de l'hospice* (Yourcenar). *Nettoyer ses chaussures, du linge, le sol, un tableau ancien.* || *Par anal.* et *fam.* En parlant des organes du corps, en évacuer le contenu ou les impuretés : *Nettoyer les intestins, les reins.* || **2.** *Spécialem.* Débarrasser des éléments étrangers : *Nettoyer des graines, du blé, une allée.* || **3.** *Par extens.* Rendre net, vide, en débarrassant de ce qui remplit ou gêne. || *Nettoyer les contours,* en termes de peinture, les rendre plus purs, les affiner. || Fam. *Nettoyer les plats, les assiettes,* en manger le contenu jusqu'aux moindres parcelles. || Vx. *Nettoyer les brocs,* boire abondamment. || Fam. *Nettoyer le tapis,* gagner tout l'enjeu. || **4.** *Fam.* Vider en cassant : *Si la police n'arrive pas, ils vont tout nettoyer dans la bagarre.* || Emporter tout ce qui est jugé intéressant en cambriolant : *Les voleurs ont tout nettoyé : argent, bijoux, objets de valeur.* || **5.** En termes militaires, débarrasser un terrain conquis des éléments ennemis qui y subsistent : *Nettoyer une tranchée.* || *Par extens.* Débarrasser un lieu d'éléments indésirables, dangereux : *Aux portes de Paris ? C'est incroyable. La police a dû nettoyer tout cela depuis ?* (Romains). || **6.** Fam. *Nettoyer quelqu'un,* lui faire perdre totalement une grosse somme d'argent, ou ses biens : *Vous êtes sans le sou, nettoyé par la roulette* (Daudet). *Tu t'es fait nettoyer aux cartes ?* (Courteline). || **7.** Dilapider une somme d'argent, des biens : *Il n'y a pas trois mois qu'il a hérité, et sa fortune est déjà nettoyée.* || **8.** *Pop.* Éliminer en massacrant.

● SYN. : **1** *blanchir, curer, décaper, décrasser, décrotter, dégraisser, détacher, laver, lessiver, récurer ;* **2** *cribler, monder, ratisser, sarcler, vanner ;* **3** *débarrasser, déblayer, purger, purifier ;* **6** *dépouiller, lessiver* (fam.), *plumer* (fam.) ; **7** *croquer* (fam.), *fricasser* (fam.), *fricoter* (pop.), *liquider* (fam.).

◆ **se nettoyer** v. pr. (sens 1, début du XIIIe s., Raoul de Houdenc ; sens 2, 1959, Robert [au fig., v. 1360, Froissart]). **1.** Faire sa toilette corporelle. || **2.** Se débarrasser ou être débarrassé de ce qui gêne, souille, emplit, etc. : *Sous l'action du vent, le ciel se nettoyait des nuages ;* et au fig. : *J'ai besoin de me nettoyer avec des pensées abstraites, transparentes comme de l'eau* (Sartre).

nettoyeur, euse [netwajœr, -øz] n. (de *nettoyer ;* fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 24 févr. 1876, *Journ. officiel,* p. 1371 [au fém. ; au masc., début du XXe s.] ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Celui, celle qui nettoie : *Un nettoyeur de vitres.* || **2.** Appareil qui réalise une opération de nettoyage, en particulier des grains. (V. TARARE, VAN.) || **3.** *Fig.* et *littér.* Force qui effectue une élimination : *La mort, c'est la grande nettoyeuse* (Aicard).

1. neuf [nœf, nœv *dans neuf ans* et *neuf heures*] adj. num. card. (lat. *novem,* même sens ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *nof ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *nuef ; neuf,* XIIIe s. [*les neuf sœurs,* 1667, Boileau]). Huit plus un : *Sous neuf mètres de terre* [...], *s'étendent les dalles de Dioclétien* (France). || Poét. *Les neuf sœurs,* les Muses.

◆ adj. num. ordin. (1690, Furetière). Neuvième : *Charles IX. La page neuf. Le neuf juin.*

◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 2-3, 1690, Furetière). **1.** Nombre de neuf unités : *Neuf et neuf font dix-huit.* || *Faire la preuve par neuf,* V. PREUVE. || **2.** Le chiffre, le caractère qui, dans la numération écrite, figure neuf unités (9, ou, en numération romaine, IX) : *Écrire un neuf.* || **3.** Carte à jouer marquée de neuf points : *Le neuf de cœur.*

2. neuf, neuve [nœf, nœv] adj. (lat. *novus,* nouveau, jeune, étrange, varié ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *nous* [*nuef,* XIIe s. ; *neuf,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1138, Gaimar [*une terre neuve,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1559, Amyot [*terre neuve,* « terre qui vient d'être découverte », v. 1200, *Vie de saint Jean Bouche d'or ;* « qui vient d'être acquis », 1888, J. Lemaitre] ; sens 4, av. 1673, Molière [*faire peau neuve,* av. 1850, Balzac ; *avoir l'œil neuf,* XXe s.] ; sens 5, v. 1240, G. de Lorris ; sens 6, v. 1155, Wace ; sens 7, milieu du XVIIe s. [*une fille neuve,* « une fille innocente », 1713, Hamilton — « une vierge », XXe s.] ; sens 8, fin du XVIIe s., Fontenelle ; sens 9, v. 1360, Froissart). **1.** Qui vient d'être fait ou acheté et n'a pas encore servi : *Elle mit un soin délicat, un goût attentif à se faire faire des toilettes neuves* (France). *Les engins les plus disparates, les voitures neuves et les vieux chars qui depuis cinquante ans dormaient, périmés, dans la poussière* (Saint-Exupéry). *Une maison neuve. Un costume neuf.* || Fam. *Flambant neuf, battant neuf* (vieilli). V. FLAMBANT, BATTANT. || **2.** Qui a très peu servi ou a été utilisé avec soin et a gardé l'aspect du neuf : *Des chaussures encore neuves.* || *Une terre neuve,* une terre récemment défrichée ou mise en valeur. || **3.** *Par extens.* Qui existe depuis peu : *Un peuple neuf. Des montagnes neuves.* || Qui vient d'être acquis : *Des connaissances trop neuves.* || **4.** Qui se produit, que l'on ressent pour la première fois, ou qui vient de se produire, de se manifester : *Mon cas est neuf et vaut d'être conté* (Courteline). *Cependant chacun de mes actes en tombant dans le monde crée une situation neuve* (Beauvoir). *Des sensations neuves. Une joie toute neuve. Une amitié neuve et enthousiaste.* || *Faire peau neuve,* se transformer (par allusion au serpent qui mue). || Fam. *Avoir l'œil neuf,* regarder quelque chose pour la première fois, c'est-à-dire en principe sans idée pré-conçue, ou sans accoutumance physiologique. || **5.** Que l'on exprime ou traite pour la première fois : *Un sujet neuf. Une pensée neuve.* || **6.** Moins ancien, par opposition à une chose similaire existant antérieurement : *Il est tout naturel que les forces neuves effraient les forces déclinantes* (Colette). *Le château neuf. La ville neuve. Le pont neuf.* || **7.** Qui a conservé sa fraîcheur originelle, qui n'a pas été mûri par l'expérience ni troublé par les passions : *Je vois une âme, une âme neuve, limpide, et je la vois à découvert* (Duhamel). || *Une fille neuve,* une fille innocente, candide ; *pop.,* une vierge. || **8.** Qui a retrouvé sa fraîcheur originelle, qui s'est débarrassé des préjugés, des leçons de l'expérience : *Relire l'Évangile avec un œil neuf* (Gide). *Moi qui t'ai tout donné, je serai neuve et vierge pour un nouveau mari* (Giraudoux). || **9.** Qui n'a pas d'expérience : *Il est tout neuf dans le métier. Trop neuf en affaires, il a fait faillite.*

• SYN. : 3 *frais, récent ;* 4 *nouveau ;* 5 *inédit, original ;* 7 *immaculé, innocent, intact, pur ;* 9 *débutant, inexpérimenté, jeune, novice.*

◆ **neuf** n. m. (sens 1, 1868, Littré ; sens 2, v. 1460, Villon). **1.** Ce qui est neuf : *Préférer le neuf à l'occasion. Achetez du neuf !* || **2.** Événement récent, élément nouveau dans une situation donnée : *Il y a du neuf dans cette affaire. Quoi de neuf ?*

◆ **À neuf** loc. adv. (1600, O. de Serres [de neuf, même sens, 1339, Godefroy]). De manière à rénover, à redonner l'aspect neuf : *La période que demande la remise à neuf d'un pays fatigué par la guerre* (Giraudoux). *Cet appartement a été refait à neuf.*

◆ **De neuf** loc. adv. (v. 1175, Chr. de Troyes). Avec quelque chose de neuf : *Être vêtu, meublé de neuf.*

• REM. Gide a employé à *neuf* avec le sens particulier de « à nouveau » : *J'éprouve à neuf cet engourdissement étrange de la pensée, de la volonté, et de tout l'être* (Gide).

neuf-deux [nœfdø] n. m. (de *neuf* 1 et de *deux ;* 1874, Larousse [art. *neuf*], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** En musique, mesure à trois temps, très peu usitée, composée de neuf blanches (indiquée par la fraction $\frac{9}{2}$). || **2.** Morceau dont la musique est à neuf-deux.

neuf-huit [nœfɥit] n. m. (de *neuf* 1 et de *huit ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** En musique, mesure à trois temps, qui a la noire pointée pour unité de temps (indiquée par la fraction $\frac{9}{8}$). || **2.** Morceau dont la musique est à neuf-huit.

neuf-quatre [nœfkatr] n. m. (de *neuf* 1 et de *quatre ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** En musique, mesure à trois temps, très peu usitée, composée de neuf noires (indiquée par la fraction $\frac{9}{4}$). || **2.** Morceau dont la musique est à neuf-quatre.

neuf-seize [nœfsɛz] n. m. (de *neuf* 1 et de *seize ;* 1874, Larousse [art. *neuf*], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** En musique, mesure à trois temps, très peu usitée, comportant neuf doubles croches (indiquée par la fraction $\frac{9}{16}$. || **2.** Morceau dont la musique est à neuf-seize.

neumatique [nømatik] adj. (dér. savant de *neume ;* 1868, Littré). Relatif aux neumes, qui est fondé sur les neumes : *Ces chants neumatiques, cette divine psalmodie* (Huysmans).

neume [nøm] n. m. (lat. médiév. *neuma,* modulation, altér. du bas lat. *pneuma,* souffle, gr. *pneûma,* même sens ; XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, au sens de « modulation de la voix » ; sens 1, 1606, Nicot ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Dans le plain-chant, courte mélodie finale, émise d'un souffle, sur la dernière syllabe d'un mot : *Un vieux dessin représente le pape saint Grégoire écrivant ses neumes, tandis que la colombe du Saint-Esprit lui introduit son bec dans l'oreille* (Barrès). || **2.** Signe employé pour indiquer cette mélodie dans une édition de plain-chant.

neur(o)- [nør(o)], premier élément tiré du gr. *neûron,* fibre, nerf, et entrant dans la formation de nombreux mots savants.

neural, e, aux [nøral, -o] adj. (dér. savant du gr. *neûron,* nerf, fibre ; 1888, Larousse). Qui se rapporte au système nerveux : *Arc neural. Cavité neurale.*

neurasthénie [nørasteni] n. f. (de *neur-* et de *asthénie ;* 1888, Larousse, au sens 1 [var. *névrasthénie,* 1859, Mozin] ; sens 2, 1905, R. Rolland). **1.** Affaiblissement de la force nerveuse, accompagné de troubles fonctionnels et d'un état psychique permanent à base de tristesse et d'abattement. || **2.** Tendance au pessimisme : *Tomber dans la neurasthénie. Faire de la neurasthénie.*

• SYN. : 1 *dépression mentale, hypocondrie, psychasthénie ;* 2 *cafard, mélancolie, spleen, vague à l'âme.*

neurasthénique [nørastenik] adj. (de *neurasthénie ;* 1888, Larousse, art. *neurasthénie* [var. *névrasthénique,* 1859, Mozin]). Relatif à la neurasthénie : *État neurasthénique.*

◆ n. (sens 1, 1887, *Archives de neurologie,* XIV, 408 ; sens 2, 1918, Jaloux). **1.** Personne atteinte de neurasthénie : *Le peuple des campagnes donne, comme le peuple des villes, des neurasthéniques, des anxieux, des phobiques, des persécutés* (Duhamel). || **2.** Personne d'esprit chagrin et mélancolique.

• SYN. : 1 *hypocondre* (vx), *névrosé ;* 2 *pessimiste, saturnien, ténébreux.*

neurinome [nørinom] n. m. (du gr. *neurinos,* fait de nerfs, nerveux [de *neûron,* nerf, fibre], et du suff. scientif. *-ome ;* 1963, Larousse). Tumeur des nerfs périphériques, développée à partir de la gaine de Schwann.

neuro-arthritisme [nørɔartritism] n. m. (de *neuro-* et de *arthritisme ;* 1903, Larousse). Vieux terme désignant de façon vague des affections diverses : diathèse goutteuse, rhumatismale, etc.

neuroblaste [nørɔblast] n. m. (de *neuro-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* ce qui germe, bourgeon ; 1932, Larousse). Cellule nerveuse embryonnaire présentant un noyau arrondi entouré d'une mince couche de protoplasma.

neurochirurgical, e, aux [nørɔʃiryrʒikal, -o] adj. (de *neuro-* et de *chirurgical ;* 1970, Larousse). Relatif à la neurochirurgie.

neurochirurgie [nørɔʃiryrʒi] n. f. (de *neuro-* et de *chirurgie ;* 1953, Larousse). Chirurgie des centres nerveux et du système nerveux en général.

neurochirurgien, enne [nørɔʃiryrʒjɛ̃, -ɛn] n. (de *neuro-* et de *chirurgien ;* 1953, Larousse). Personne spécialisée dans la neurochirurgie.

neurocirculatoire [nørɔsirkylatwar] adj. (de *neuro-* et de *circulatoire ;* 1941, P. Rey, p. 121). Qui a trait à la régulation nerveuse de l'ensemble des phénomènes circulatoires.

neurocrinie [nørɔkrini] n. f. (de *neuro-* et de *-crinie,* du gr. *krinein,* séparer, sécréter ; 1953, Larousse). Diffusion directe, dans les centres nerveux, des produits des glandes endocrines, essentiellement entre l'hypothalamus et l'hypophyse.

neurodermatose [nørɔdɛrmatoz] n. f. (de *neuro-* et de *dermatose ;* 1953, Larousse). Maladie de la peau, d'origine nerveuse.

neuro-épithélium [nørɔepiteljɔm] n. m. (de *neuro-* et de *épithélium ;* 1932, Larousse). Épithélium d'origine ectodermique, qui revêt la cavité de la gouttière neurale primitive.

neurofibrille [nørɔfibrij] n. f. (de *neuro-* et de *fibrille ;* 1932, Larousse). Nom donné aux fibrilles de la structure fine du corps cellulaire du neurone.

neurofibromatose [nørɔfibromatoz] n. f. (de *neuro-* et de *fibromatose ;* 1932, Larousse). Affection chronique dysgénétique et familiale, caractérisée par des pigmentations brunâtres, des tumeurs et des troubles mentaux inconstants.

neurogène [nørɔʒɛn] adj. (de *neuro-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1843, Landais, comme n. m., au sens de « matière qui entretient le tissu nerveux » ; comme adj., au sens actuel, 1932, Larousse [à propos d'un trouble de l'organisme, 1963, Larousse]). Qui a rapport à l'origine des nerfs ; qui constitue les nerfs. || S'emploie parfois pour indiquer l'origine nerveuse d'un trouble de l'organisme : *Tétanie neurogène.*

neurogenèse [nørɔʒənɛz] n. f. (de *neuro-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* cause, origine ; 1970, Robert). Origine nerveuse de certains troubles pathologiques.

neurogliome [nørɔglijom] n. m. (de *neuro-* et de *gliome ;* 1953, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Tumeur formée d'éléments nerveux. || **2.** Tumeur formée de tubes nerveux pelotonnés, siégeant au niveau d'une lésion d'un nerf.

neuroglobuline [nørɔglɔbylin] n. f. (de *neuro-* et de *globuline ;* 1963, Larousse). Globuline liée à des lipides, que l'on trouve dans le tissu nerveux.

neurokératine [nørɔkeratin] n. f. (de *neuro-* et de *kératine ;* 1963, Larousse).

Kératine spéciale au tissu nerveux, qui formerait l'enveloppe des fibres nerveuses.
• REM. On disait aussi NÉVROKÉRATINE.

neuroleptique [nørɔlɛptik] adj. et n. m. (de *neuro-* et de *-leptique,* gr. *lêptikos,* qui prend ou reçoit volontiers, de *lêptos,* qu'on peut prendre ou saisir, dér. de *lambanein,* prendre, saisir ; 1961, J. Delay, p. 66). Se dit des substances employées en thérapeutique comme sédatifs du système nerveux.

neurolinguistique [nørɔlɛ̃gɥistik] n. f. (de *neuro-* et de *linguistique ;* 1968, Larousse). Science qui traite des rapports entre les troubles du langage et les lésions des structures cérébrales qu'ils impliquent.

neurologie [nørɔlɔʒi] n. f. (de *neuro-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1691, Burnet [III, 627], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Science qui étudie le système nerveux. || **2.** Branche de la médecine qui s'occupe du fonctionnement et des maladies du système nerveux : *Je savais certes qu'il était plutôt un spécialiste des maladies nerveuses, celui à qui Charcot, avant de mourir, avait prédit qu'il régnerait sur la neurologie et la psychiatrie* (Proust).

neurologique [nørɔlɔʒik] adj. (de *neurologie ;* 1932, Larousse). Qui a trait à la neurologie.
• REM. On disait aussi NÉVROLOGIQUE.

neurologue [nørɔlɔg] n. (de *neurologie ;* 1907, Larousse [var. *névrologue,* 1838, Acad.]). Médecin spécialiste des maladies du système nerveux : *Le malade passe entre les mains du radiologue, du cytologiste, du chimiste, de l'oculiste, de l'otorhinolaryngologiste, du neurologue..* (Duhamel).
• REM. Ce mot tend à remplacer NEUROLOGISTE (1935, Acad. [var. *névrologiste,* 1878, Larousse]).

neurolyse [nørɔliz] n. f. (de *neuro-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1953, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Traitement de certaines névralgies rebelles, qui consiste à injecter de l'alcool dans un nerf pour le détruire. || **2.** Intervention qui consiste à libérer un nerf comprimé par des lésions situées sur son trajet.

neurome n. m. V. NÉVROME.

neuro-musculaire [nørɔmyskylɛr] adj. (de *neuro-* et de *musculaire ;* 1970, Robert). Qui a trait simultanément aux muscles et à leurs commandes nerveuses.

neuromyélite [nørɔmjelit] n. f. (de *neuro-* et de *myélite ;* 1932, Larousse [var. *névromyélite,* 1874, Larousse]). *Neuromyélite optique,* syndrome constitué par une myélite diffuse qui va souvent de pair avec une névrite du nerf optique se développant parallèlement.

neuronal, e, aux [nørɔnal, -o] ou **neuronique** [nørɔnik] adj. (de *neurone ;* 1932, Larousse [*neuronique*], et 1966, Vic-Dupont, p. 51 [*neuronal*]). Qui a trait au neurone.

neurone [nørɔn] n. m. (dér. savant du gr. *neûron,* nerf, fibre ; 1896, *Archives de neurologie,* II, 1, 147). Cellule constitutive du tissu nerveux, formée d'un corps cellulaire nucléé et de prolongements : *Pour la souplesse des tissus et l'agilité des neurones, il s'estimait comparable à un homme de quarante ans* (Duhamel).

neuronique adj. V. NEURONAL.

neuronolyse [nørɔnɔliz] n. f. (de *neurono-,* élément tiré de *neurone,* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1932, Larousse). Destruction de la cellule nerveuse par les neuronophages.

neuronophage [nørɔnɔfaʒ] adj. et n. m. (de *neurono-,* élément tiré de *neurone,* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1932, Larousse). Se dit d'un élément névroglique qui détruit la cellule nerveuse.

neuropathie [nørɔpati] n. f. (de *neuro-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1923, Larousse). Nom générique des affections du système nerveux.

neuropathologie [nørɔpatɔlɔʒi] n. f. (de *neuro-* et de *pathologie ;* 1880, *Archives de neurologie,* I, 1 [var. *névropathologie,* 1845, Bescherelle]). Étude des maladies du système nerveux, et plus particulièrement sur le plan de l'anatomie du système nerveux.

neuropathologique [nørɔpatɔlɔʒik] adj. (de *neuropathologie ;* 1970, Robert). Qui a trait à la neuropathologie.

neurophile [nørɔfil] adj. (de *neuro-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1963, Larousse). Se dit de certaines toxines se fixant de préférence sur le système nerveux.

neurophylactique [nørɔfilaktik] adj. (dér. savant de *neurophylaxie ;* 1958, Garnier et Delamare). Qui vise à protéger le système nerveux.

neurophylaxie [nørɔfilaksi] n. f. (de *neuro-* et de *-phylaxie,* du gr. *phulaxis,* protection, garantie, dér. de *phulassein* ou *-ttein,* garder ; 1958, Garnier et Delamare). Protection du système nerveux.

neurophysiologie [nørɔfizjɔlɔʒi] n. f. (de *neuro-* et de *physiologie ;* 1967, Robert). Physiologie du système nerveux.

neurophysiologique [nørɔfizjɔlɔʒik] adj. (de *neurophysiologie ;* 18 janv. 1968, *le Monde*). Qui a trait à la neurophysiologie.

neurophysiologiste [nørɔfizjɔlɔʒist] n. (de *neurophysiologie ;* 1951, Chauchard, p. 19). Spécialiste de la physiologie du système nerveux.

neuroplégique [nørɔpleʒik] adj. et n. m. (de *neuro-* et de *-plégique,* du gr. *plêgê,* coup ; 1963, Larousse). Se dit de toute substance capable de paralyser la transmission nerveuse à un niveau quelconque.

neuropsychiatre [nørɔpsikjatr] n. (de *neuro-* et de *psychiatre ;* 1968, Larousse). Spécialiste de neuropsychiatrie.

neuropsychiatrie [nørɔpsikjatri] n. f. (de *neuro-* et de *psychiatrie ;* 1957, H. Piéron). Spécialité médicale officiellement reconnue, et comportant une qualification à la fois en neurologie et en psychiatrie.

neuropsychiatrique [nørɔpsikjatrik] adj. (de *neuropsychiatrie ;* 11 janv. 1968, *le Monde*). Qui a trait à la neuropsychiatrie.

neuropsychique [nørɔpsiʃik] adj. (de *neuro-* et de *psychique ;* 1963, Larousse). Qui concerne le système nerveux et le psychisme.
• REM. On dit aussi NEUROPSYCHOLOGIQUE (de *neuropsychologie ;* 1963, Larousse).

neuropsychologie [nørɔpsikɔlɔʒi] n. f. (de *neuro-* et de *psychologie ;* 1957, H. Piéron). Science traitant des rapports entre les fonctions psychologiques supérieures et les structures cérébrales.

neuropsychologique adj. V. NEUROPSYCHIQUE.

neuropsychologue [nørɔpsikɔlɔg] n. (de *neuropsychologie ;* 1970, Larousse). Spécialiste de neuropsychologie.

neuroptère adj. et n. m. V. NÉVROPTÈRE.

neuroréaction [nørɔreaksjɔ̃] n. f. (de *neuro-* et de *réaction ;* 1932, Larousse). Ensemble des accidents nerveux susceptibles de se produire chez certains sujets syphilitiques au cours du traitement de leur maladie.

neurorraphie [nørɔrafi] n. f. (de *neuro-* et de *-rraphie,* du gr. *rhaphê,* couture, suture ; 1932, Larousse). Suture des deux extrémités d'un nerf coupé.

neurosécrétion [nørɔsekresjɔ̃] n. f. (de *neuro-* et de *sécrétion ;* 1968, Larousse). Activité glandulaire endocrine de cellules nerveuses.

neurosome [nørɔzom] n. m. (de *neuro-* et de *-some,* gr. *sôma,* corps ; 1932, Larousse). Nom donné à de petits grains qui s'orientent en files pour former les fibrilles des éléments nerveux.

neurotomie n. f. V. NÉVROTOMIE.

neurotonie [nørɔtɔni] n. f. (de *neuro-* et de *-tonie,* du gr. *tonos,* tension, intensité, dér. de *teinein,* tendre ; 1953, Larousse). Constitution morbide caractérisée par une excitabilité psychomotrice exagérée et se traduisant par de l'hyperémotivité, des réflexes vifs, etc.

neurotoxine [nørɔtɔksin] n. f. (de *neuro-* et de *toxine ;* 1932, Larousse). Toxine se fixant de préférence sur le tissu nerveux.

neurotrope [nørɔtrɔp] adj. (de *neuro-* et de *-trope,* du gr. *tropos,* direction, façon, mode, dér. de *trepein,* tourner, diriger ; 1923, Larousse). Se dit de certaines substances chimiques et de certains microbes ou virus ayant la propriété de se fixer par préférence sur le système nerveux.

neurotrophique [nørɔtrɔfik] adj. (de *neuro-* et de *-trophique,* du gr. *trophê,* action de nourrir, nourriture, dér. de *trephein,* nourrir ; 1958, Garnier et Delamare). Relatif à des troubles trophiques d'origine nerveuse.

neurotropisme [nørɔtrɔpism] n. m. (de *neuro-* et de *-tropisme,* du gr. *tropos* [v. NEUROTROPE] ; 1923, Larousse). Caractère de divers agents employés en chimiothérapie et de certaines toxines bactériennes qui ont une grande affinité pour le système nerveux.

neurovégétatif, ive [nørɔveʒetatif, -iv] adj. (de *neuro-* et de *végétatif ;* XX^e s. [*dystonie neurovégétative,* 1963, Larousse]). Qui concerne le système nerveux autonome, constitué par le sympathique et par le parasympathique. || *Dystonie neurovégétative,* affection caractérisée par une anomalie de fonctionnement du système nerveux autonome.

neurula [nøryla] n. f. (de *neur[o-]* et de *[gastr]ula ;* 1963, Larousse). Nom donné parfois au stade embryonnaire des vertébrés succédant à la gastrula, et pendant lequel se forme le tube neural.

neuston [nøstɔ̃] n. m. (gr. *neuston,* neutre substantivé de l'adj. *neustos,* qui nage, dér. de *neîn,* nager ; 1968, Larousse). Ensemble des organismes vivant sur ou sous la pellicule superficielle des eaux.

neustrien, enne [nøstrijɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Neustrie* [v. à l'art.] ; 1771, Trévoux [aussi « habitant... de la Neustrie »]). Relatif à la Neustrie ; habitant ou originaire de la Neustrie (un des États de la France mérovingienne, groupant les provinces du Nord et du Nord-Ouest).

• REM. On dit aussi NEUSTRASIEN, ENNE (1874, Larousse).

neutral [njutral] n. m. (mot angl. de même sens, emploi substantivé de l'adj. *neutral,* neutre, lat. *neutralis* [v. NEUTRALISER] ; 1963, Larousse). Huile neutre.

neutralisable [nøtralizabl] adj. (de *neutraliser ;* début du XX^e s.). Qui peut être neutralisé.

neutralisant, e [nøtralizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *neutraliser ;* 1812, Mozin, comme substantif ; comme adj., 1845, Bescherelle). Se dit, en chimie, d'une substance qui annihile les propriétés d'un autre corps.

◆ adj. (sens 1, 1868, Littré ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** Qui neutralise, qui est propre à neutraliser. || **2.** *Fig.* Qui atténue ou supprime l'effet des qualités naturelles.

neutralisation [nøtralizasjɔ̃] n. f. (de *neutraliser ;* 1784, Mongez [63], au sens 5 [aussi « élimination des acides gras libres d'une huile » ; *pâte de neutralisation* et *indice de neutralisation,* 1963, Larousse] ; sens 1, 1874, Larousse ; sens 2, 1803, Boiste [aussi « action de déclarer neutre une ville ou un territoire... »] ; sens 3 et 4, 1963, Larousse). **1.** Action de neutraliser ; résultat de cette action : *La neutralisation de l'adversaire est souvent la condition principale de la réussite.* || *Tir de neutralisation,* v. TIR. || **2.** En droit international, situation reconnue à certains services (personnel sanitaire) ou à certains lieux (bâtiments, terrains) que les belligérants s'engagent à respecter. || Action de déclarer neutre une ville ou un territoire ; résultat de cette action. || **3.** En linguistique, disparition, dans certaines positions de la chaîne parlée, d'une opposition phonologique ailleurs pertinente. || **4.** *Neutralisation de l'or,* injection de monnaie dans la circulation, de manière à combler le vide causé par la fuite des capitaux à l'étranger. || **5.** En chimie, action par laquelle les réactions propres aux acides et aux bases sont détruites, à la suite de combinaisons qui produisent des sels dits « neutres ». || Élimination des acides gras libres d'une huile. || *Pâte de neutralisation* ou *soapstock,* mélange d'huile neutre, de savon et d'impuretés diverses, qui résulte de la neutralisation et qui retient une certaine quantité d'huile neutre. || *Indice de neutralisation,* nombre de milligrammes de potasse nécessaires pour neutraliser 100 cm^3 d'un produit pétrolier dont on veut analyser l'acidité. (Syn. INDICE D'ACIDITÉ.)

neutraliser [nøtralize] v. tr. (dér. savant du lat. *neutralis,* neutre, de *neuter, -tri* [v. NEUTRE] ; 1564, J. Thierry, comme v. pr., écrit *se neutralizer* [*se neutraliser,* 1606, Crespin], au sens de « rester neutre » ; comme v. tr., au sens 4, 1776, *Encyclopédie* [*Supplément,* art. *alcali*] ; sens 1, 1792, Brunot [en termes militaires, 1932, Larousse] ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Affaiblir ou supprimer l'efficacité d'une action entreprise par autrui : *La vertu secrète du fascisme à leurs yeux, et même du nazisme, c'était de neutraliser les masses, de les rendre inoffensives* (Mauriac). *Neutraliser les efforts de quelqu'un.* || En termes militaires, paralyser provisoirement par un tir l'activité ennemie dans un secteur donné : *Neutraliser un avant-poste.* || **2.** Considérer un État, un territoire, une ville, un service comme non-belligérant : *La Suisse a été neutralisée par les traités de 1815.* || **3.** En linguistique, faire subir à une opposition entre deux phonèmes la neutralisation. || **4.** En chimie, faire subir à un acide ou à une base l'opération de neutralisation.

• SYN. : **1** *anéantir, annihiler, combattre, contrecarrer, enrayer, paralyser, torpiller* (fam.).

◆ **se neutraliser** v. pr. (1813, Thénard, II, 280). S'annuler par action réciproque : *Voyageons-nous de compagnie* [Arnauld et moi], *nos scrupules, au lieu de se neutraliser, se liguent* (Duhamel).

neutralisme [nøtralism] n. m. (de *neutraliste ;* 1939, *le Temps,* au sens 1 [un premier ex. en 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers] ; sens 2, 1951, d'après le *FEW,* VII [1953], p. 107 *a*). **1.** Doctrine, personnelle ou collective, consistant à refuser d'adhérer à une alliance militaire, au moins en temps de paix. || **2.** Opinion des partisans d'une politique d'abstention ou d'arbitrage dans les différends opposant les « blocs » occidental et communiste.

neutraliste [nøtralist] adj. (dér. savant du lat. *neutralis,* neutre [v. NEUTRALISER] ; 1959, Robert). Relatif au neutralisme : *Une théorie neutraliste.*

◆ adj. et n. (1916, Larousse). Qui est partisan du neutralisme ou de la neutralité : *Une attitude neutraliste. Le camp neutraliste.*

neutralité [nøtralite] n. f. (dér. savant du lat. *neutralis,* neutre [v. NEUTRALISER] ; v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, début du XVI^e s. [*neutralité armée,* 1812, Mozin ; *ligue de neutralité armée,* 1963, Larousse] ; sens 3, début du XX^e s. ; sens 4, 1935, Acad. ; sens 5, 1963, Larousse ; sens 6, 1811, *Dict. de chimie*). **1.** État d'une personne qui ne se prononce pour aucun parti : *Je ne prétends pas, certes, que la neutralité* (*j'allais dire l'indécision*) *soit signe sûr d'un grand esprit* (Gide). || **2.** État d'une puissance qui ne participe pas aux hostilités engagées entre d'autres puissances : *Demandée en 1648 par les confédérés — et implicitement admise —, la neutralité de la Suisse, en fait, fut reconnue solennellement en 1815, à Vienne* (D. Fabre). *Violer la neutralité d'un pays.* || *Neutralité armée,* neutralité protégée par une force militaire capable d'en imposer le respect. || *Ligue de neutralité armée,* confédération des puissances maritimes pour garantir sur les navires neutres les marchandises des nations ennemies. || **3.** Caractère de ce qui est neutre : *Parce que rien ne lui plaisait tant que de ne pas se singulariser, elle* [...] *s'habillait avec quelle modestie, quelle neutralité* (Supervielle). || **4.** *Neutralité scolaire,* absence d'enseignement officiel sur les plans politique et religieux, dans les écoles publiques. || **5.** *Neutralité fiscale,* notion d'après laquelle l'impôt est un instrument de répartition des charges publiques et ne modifie pas la répartition des richesses.

|| **6.** En chimie et en physique, état, qualité d'un corps ou d'un milieu neutre.

neutre [nøtr] adj. et n. (lat. *neuter, -tri,* ni l'un ni l'autre, qui n'est ni bien ni mal, neutre [en grammaire], de *nĕ,* ne... pas, et de *uter, utri,* celui/lequel des deux ; v. 1360, Froissart, au sens 2 [*les neutres,* 1835, Acad.] ; sens 1, v. 1550, Bonivard ; sens 3, v. 1420, *ZFSL,* I, 27 [comme adj. ; comme substantif, 1550, Meigret, 45]). **1.** Qui évite de prendre une position affirmée et de peser par là sur le jugement d'autrui : *Dans ce débat, j'entends rester neutre.* || **2.** Qui ne prend point parti entre des belligérants : *Sur une autre frontière, la Suisse était pays neutre et libre ; il n'avait point de chemins ; nul ne violait son territoire* (Chateaubriand). || Substantiv. *Les neutres,* les États neutres : *Respecter les droits des neutres.* || **3.** *Le genre neutre,* ou simplem. *le neutre,* en grammaire, genre qui n'est ni masculin, ni féminin : *Qu'est-ce que tu as l'intention de faire de ça ? reprit-elle* [...]. *Mon âme frissonna en entendant l'emploi de ce neutre* (Gide). *L'Allemand a trois genres : le masculin, le féminin et le neutre.* (V. art. spécial.)

• SYN. : **1** *impartial, indifférent.*

◆ adj. (sens 1, 1370, Oresme [« qui passe inaperçu... », av. 1850, Balzac] ; sens 2, 1654, La Rochefoucauld [*territoire neutre,* 1835, Acad. ; ...*terrain neutre,* 1833, Michelet (*lieu neutre,* même sens, 1662, Corneille) — au fig., 1839, Balzac] ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier ; sens 4, 1766, F. Rozier et Claret de la Tourrette ; sens 5, 1764, Ch. Bonnet ; sens 6, 1743, *Mémoires de l'Acad. royale de chirurgie,* I, 89 ; sens 7, 1821, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* V, 253 [pour un corps ; pour une ligne, 1868, Littré] ; sens 8, 1932, Larousse ; sens 9, 1963, Larousse ; sens 10, XV^e s.). **1.** Qui se trouve dans un juste milieu entre deux qualifications : *Une action neutre. Adopter une attitude neutre.* || *Par extens.* Qui passe inaperçu, dont on ne peut rien dire : *Ces plaisirs neutres nous furent d'un grand recours* (Balzac). || **2.** Qui appartient à un pays neutre. || *Territoire neutre,* territoire qui relève d'une puissance neutre. || *Se rencontrer en terrain neutre, sur un terrain neutre,* choisir un lieu hors du conflit pour parlementer, négocier ; au *fig.,* se donner rendez-vous chez un tiers, pour régler un différend, se réconcilier, etc. || **3.** Qui manque d'éclat, de relief : *En vain s'habillait-elle* [Thérèse] *de couleurs neutres, cherchait-elle une place dissimulée : dans son aspect, elle ne savait quoi attirait l'attention* (Mauriac). *Hélène ! dit soudain Jean, d'une voix neutre* (Sartre). *Un rapport rédigé dans un style volontairement neutre.* || **4.** Se dit des fleurs dont les organes sexuels sont avortés. (Syn. STÉRILE.) || **5.** En entomologie, se dit des individus asexués que l'on observe surtout chez les espèces sociales (abeilles, fourmis, termites, etc.). || **6.** *Sel neutre,* sel qui n'est ni acide ni basique. || **7.** Se dit de corps, de lignes ou de points qui ne présentent aucun phénomène électrique ou magnétique. || **8.** *Roche neutre,* roche endogène contenant 55 à 65 p. 100 de silice, intermédiaire entre les acides et les basiques. || **9.** Se dit d'un véhicule automobile qui n'est ni sous-vireur ni sur-vireur, c'est-à-dire qui, dans un virage, tend à déraper latéralement de quantités égales pour les roues avant et pour les roues arrière. || **10.** *Verbe neutre,* anc. appellation du verbe intransitif.

• SYN. : **1** *banal, insignifiant, obscur, quelconque ;* **3** *fade, incolore, insipide, morne, terne.*

• REM. Le neutre français commande, en genre, le même accord que le masculin.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE NEUTRE

Beaucoup de manuels, scolaires et autres, de grammaire française évitent de traiter du *neutre* et n'inscrivent pas ce mot à leur index. Quelques linguistes ont carrément nié l'existence d'un neutre en français, par exemple Stanley Lampach dans un article sur *la Relation des genres dans le système des pronoms de la 3^e personne en français moderne* (*Word,* avr. 1956), qui fut favorablement apprécié dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris.*

Il y avait les linguistes qui révoquaient la notion elle-même en se fondant sur l'identité formelle, par exemple, des deux emplois, masculin et neutre, du pronom *le.* Ce formalisme étroit est aujourd'hui dépassé puisqu'on inclut dans les traits formels les régularités distributionnelles et les possibilités de substitution. Il ne s'appliquait d'ailleurs pas aux oppositions de forme telles que *qui/quoi* et *celui, celle/ce.*

Il y a ceux qui, retrouvant dans leur propre inventaire du matériel linguistique français ce que leurs aînés désignaient par le terme de *neutre,* jugent illicite l'emploi de ce mot pour désigner des faits très différents de ceux qu'on classe sous le chef du neutre dans d'autres langues, comme le grec, le latin, l'allemand, l'anglais.

Ces scrupules paraissent excessifs si l'on songe qu'il existe un grand nombre de termes de grammaire largement internationaux — comme *nom, verbe, adjectif, masculin, futur,* etc. — et que pas un ne désigne dans deux langues des unités ou des catégories identiques.

En ce qui concerne plus particulièrement le terme de *neutre,* du latin *neutrum,* « ni l'un ni l'autre », on verra qu'il s'applique au français plus proprement encore qu'au latin, car si le neutre latin était indifférencié quant au genre, celui du français l'est quant au genre et quant au nombre.

On admet ordinairement que le français moderne, à la différence du grec et du latin, n'a ni noms ni adjectifs neutres. Le problème du neutre ne se discute que dans le domaine des pronoms.

Parmi ceux-ci (v. PRONOMS, art. spécial), on distingue du point de vue de la fonction deux classes :

• I. Certains pronoms **désignent directement** une substance, comme *moi, quelqu'un, quelque chose, quoi ?*

Ce sous-ensemble peut encore être divisé en deux classes :

A1. Les uns désignent des **personnes :** *moi, toi, nous, vous, on, quelqu'un, personne,* etc.

Ils sont représentés par *qui* (et non *quoi*) en proposition relative aux fonctions indirectes : *moi à qui tu parles, personne à qui m'adresser ; on* s'associe à l'interrogatif *qui* (et non *quoi*) : « *On m'a pris mes cigarettes. — Qui on ?* »

On rangera dans cette classe le pronom interrogatif *qui* et ses composés comme *qui est-ce qui ?, n'importe qui, je ne sais qui.*

B1. Les autres désignent des **choses :** *quelque chose, autre chose, rien, tout ;* tous sont des pronoms appelés « neutres ».

Ils sont représentés par *quoi* (et non *qui*) en proposition relative aux fonctions indirectes : *quelque chose à quoi je tiens, rien à quoi je tienne ; tout* s'associe à l'interrogatif *quoi* (et non *qui*) : « *On m'a tout pris. — Tout quoi ?* »

On classera là le pronom interrogatif *quoi* et ses composés *n'importe quoi, je ne sais quoi ;* on y joindra l'interrogatif *que* et son composé *qu'est-ce qui* (ou *que*).

Ces deux groupes pourraient être appelés la classe *qui* et la classe *quoi,* étant entendu que l'on prend *qui* dans les valeurs où il s'oppose à *quoi,* et non dans son emploi de pronom relatif sujet où il est indifférencié (*quelqu'un* ou *quelque chose* ***qui*** *me plaît*).

Tous les linguistes reconnaissent la pertinence en grammaire de cette opposition, qu'ils désignent par les termes *animé/inanimé.* Le neutre assume donc dans cette classe de pronoms **une fonction sémantique,** dont on ne peut dire proprement qu'elle relève du répartitoire du « genre », puisqu'il existe des noms animés masculins et féminins (*fermier, fermière*) et des noms inanimés masculins et féminins (*bureau, table*).

Les pronoms de la classe A 1 apparaissent comme indifférenciés en genre. Pour certains d'entre eux, cette invariabilité est corollaire d'un sens indéfini : *Quelqu'un est venu, Personne n'est venu, Qui est venu* (homme ou femme) ? Pour d'autres, elle dissimule un genre inhérent que l'accord

révèle : *Je suis prêt/prête.* Au contraire, les pronoms de la classe B 1, tous invariables, se comportent tous pour l'accord comme des masculins : *Rien n'est prêt, Tout est prêt, Quelque chose est tombé.*

En anglais, les classes masculin, féminin et neutre sont mises sur le même pied, n'étant marquées formellement que par les pronoms de la 3e personne du singulier *he, she, it,* désignant respectivement des hommes, des femmes et des choses, par les adjectifs possessifs *his, her, its* et par le « cas possessif » propre aux noms de personne : *my father's hat,* « le chapeau de mon père ». La distinction masculin/féminin disparaît dans l'opposition *who/what,* pendant assez exact de *qui/quoi.*

Les noms de chose de l'anglais sont représentés au pluriel par *they,* qui convient aux personnes comme aux choses : on ne peut dire que l'anglais comporte un neutre pluriel. Au contraire, en grec et en latin, le neutre se distinguait du masculin et du féminin au pluriel comme au singulier : *Quae vidisti ?* « Quelles choses as-tu vues ? ». Le système pronominal reflétait en cela le système nominal, où les noms neutres avaient un pluriel. En français, le neutre n'a qu'un singulier, comme le prouvent les faits d'accord.

Il semble que la substance désignée par un pronom de la classe *quoi* ne soit pas assez structurée pour donner prise à la représentation d'un pluriel. Ces pronoms opèrent une saisie globale que ne guide aucune structuration nominale préalable. Il n'en est pas de même des pronoms de la classe *qui,* évocateurs d'une structure familière, la personne humaine, et, de ce fait, susceptibles d'apparaître au pluriel ; c'est le cas des pronoms comme *les miens* (= mes parents), *certains* (= certaines personnes), *les mêmes, les uns, les autres, ceux-ci, ceux-là* avec ou sans antécédent.

● II. Certains pronoms **représentent** une substance désignée dans le contexte, comme les pronoms personnels *il, le, lui,* les pronoms démonstratifs *celui-ci, cela,* les pronoms relatifs *qui, que, quoi,* le pronom relatif et interrogatif *lequel,* etc.

Ce sous-ensemble peut, lui aussi, être divisé en deux classes :

A2. Les uns épousent le genre, masculin ou féminin, de leur antécédent :

> « *Vous connaissez mon fils ? — Je le connais bien.* »
> « *Vous connaissez la voiture ? — Je la connais bien.* »
> « *Vous connaissez mes enfants ? — Je les connais bien.* »

B2. Les autres sont invariables en genre et en nombre :

> « *Mon fils, es-tu prêt ? — Je le serai bientôt.* »
> « *Ma voiture est-elle prête ? — Elle le sera bientôt.* »
> « *Les enfants sont-ils prêts ? — Ils le seront bientôt.* »

La différence entre les classes A2 et B2 est-elle encore l'opposition animé/inanimé ? Non, puisqu'en A2 le même pronom peut représenter des personnes (*mon fils, mes enfants*) ou des choses (*ma voiture*).

Est-ce une différence de fonction syntaxique, le pronom étant complément d'objet en A2 et attribut en B2 ? Les exemples suivants montrent que le pronom invariable peut être aussi complément d'objet ; comparer :

> « *Savez-vous son âge ? — Je le sais.* »
> « *Savez-vous sa date de naissance ? — Je la sais.* »
> « *Savez-vous qu'elle est née en 1970 ? — Je le sais.* »

La différence est dans la nature grammaticale de l'élément représenté. En A2, c'est un nom (*fils, voiture, enfants*), c'est-à-dire une unité porteuse en soi de genre et de nombre ; ce pourrait être aussi un pronom porteur du genre de son antécédent :

> « *Vous connaissez celle-ci ? — Je la connais.* »

En B2, ce sont des unités non porteuses de genre et de nombre autonomes, comme l'adjectif, dont les variations sont imposées par le nom support (*prêt, prête, prêts*), la proposition (*qu'elle est née en 1970*). Le pronom *le* invariable convient même si l'antécédent est un nom considéré seulement dans son contenu qualitatif en fonction d'attribut :

> « *N'étiez-vous pas sa femme ? — Je le suis toujours.* »

Ces deux emplois (A2 et B2) du pronom *le* sont-ils du ressort de la polysémie ou de l'homonymie morphologique ? Une réponse tirée de l'étymologie (lat. *illum,* masc. / *illud,* neutre) est récusable, mais il est permis de rapprocher de *le* d'autres pronoms qui opposent manifestement le neutre aux formes variables.

C'est principalement le cas du démonstratif, qui apparaît dans l'emploi A2 sous les formes *celui* (*-ci/-là*), *celle* (*-ci/-là*), *ceux* (*-ci/-là*), *celles* (*-ci/-là*), et dans l'emploi B2 sous les formes *ce* ou *ceci, cela ;* comparer :

> *J'ai plusieurs signatures,* ***celle-ci*** *est la moins belle.*
> « *J'étais chez moi le 13 juin. — Cela est faux.* »

On peut tenir *celui-ci, celle-ci, ceux-ci, celles-ci* pour des flexions du pronom *celui,* mais le neutre *ceci* (comme *cela*) est un autre mot, recevant une entrée propre dans les dictionnaires ; on tiendra de même pour deux mots distincts, homonymes, les deux emplois de *le,* pronom masculin et pronom neutre.

La forme de sujet correspondant au neutre *le* n'est pas *il* (sinon dans quelques locutions archaïques dont l'Historique traitera) ; c'est le pronom *ce ;* comparer :

> *J'ai fait mon problème,* ***il*** *était facile.*
> *J'ai appris ma leçon,* ***elle*** *était longue.*
> *J'ai appris à nager,* ***c'****est facile.*

La nature neutre de *ce* est, ici encore, liée à la nature grammaticale de son antécédent, l'infinitif *nager.*

Le neutre de la classe B2 a donc une **fonction grammaticale.**

Les deux conceptions du neutre, l'une sémantique (B1), l'autre grammaticale (B2) doivent être conciliables, puisque certains pronoms, comme *ceci* (*cela, ça*), sont aptes aux deux emplois ; exemple :

> B1 : *Regardez* ***ça*** *!*

> B2 : *Conduire un pareil tank,* ***ça*** *n'est pas facile.*

On formule une définition valable pour les deux emplois si l'on dit que le neutre, en français, exprime **le découpage, dans la matière perçue (situation) ou imaginée (contexte), d'un ensemble non préalablement structuré ou dont la structure est abolie par cette opération.**

Cette définition exclut à la fois la classe *qui,* laquelle implique une structure préalable de personne, et la classe *celui-ci,* laquelle implique une structure préformée par un nom. Elle éclaire même le cas, apparemment contradictoire, où le neutre *ce* représente un nom, doté de genre et de nombre :

> *Les enfants, c'est bavard.*

En fait, *ce* reprend ici le nom *enfants* en faisant abstraction de sa structure notionnelle connue et en le refondant au creuset du neutre pour soumettre à l'analyse son contenu conceptuel. Voilà comment Victor Hugo pouvait écrire :

> *Comme c'est bon, les rois ! disent les vers de terre.*

L'invariabilité qui caractérise les pronoms neutres leur est commune avec l'adverbe. Aussi celui-ci peut-il prendre une valeur neutre et remplacer le pronom personnel dans la représentation des noms de chose aux fonctions indirectes ; comparer :

> « *Jeanne m'a promis son aide.*
> *— Ne compte pas* ***sur elle*** » (= sur *Jeanne*).

— *Ne compte pas* ***dessus*** » (= *sur son aide*).

L'allemand remplace de même par des adverbes les groupes que pourraient constituer une préposition et un pronom neutre :

> *Er steigt auf den Stuhl : er steigt* ***darauf*** (et non : *auf ihn*) [Il monte sur la chaise : il monte dessus].

Les adverbes *en* et *y* concurrencent si bien les compléments nominaux précédés de *de* et *à* qu'ils sont couramment appelés « pronoms ». Ils représentent souvent des noms de personne :

> *Paul est absent, je n'****en*** *ai pas de nouvelles* (= *je n'ai pas de nouvelles* ***de lui***) ;
> *Paul est un hâbleur, je ne m'y fie pas* (= *je ne me fie pas* ***à lui***).

Mais, « dans les cas où ne s'exerce pas une contrainte particulière, les deux séries de pronoms [à savoir *de moi, de toi, de lui, à moi, à toi, à lui,* etc., et *en, y*] tendent à se répartir suivant l'opposition Animé/Inanimé : le pronom personnel étant réservé, dès l'ancien français, pour se référer à un substantif de la classe Animé, les adverbes pronominaux à un substantif de la classe Inanimé » (J. Pinchon, *les Pronoms adverbiaux* ***en*** *et* ***y***, p. 113-114). Aucun pronom personnel ne pourrait être substitué à *en* et à *y* dans les phrases suivantes :

> *Prenez mon briquet, je ne m'****en*** *sers jamais.*
> *Il a fait ce portrait en s'y appliquant particulièrement.*

Encore moins quand l'antécédent n'est pas un nom :

> « *Il est malade. — Je m'****en*** *doutais.* »
> « *Ouvrons la lettre. — Je m'****y*** *oppose.* »

Le français littéraire exploite cette valeur neutre pour distinguer les possesseurs dans certains contextes ; comparer :

> *Il heurta la voiture noire et défonça son aile gauche.*
> *Il heurta la voiture noire et en défonça l'aile gauche.*

La première phrase est ambiguë, la seconde implique que l'aile défoncée est celle de la voiture noire.

L'ensemble *ce, le, en,* y constitue donc un système d'expression du neutre dans la représentation ; il n'y a pas lieu d'y inclure la forme de sujet *il,* qui n'est en français commun qu'un morphème de la construction unipersonnelle (*il pleut, il tombe des gouttes*).

Les formes *quoi* et *ceci* (*cela*) sont des formes morphologiquement marquées ; *le* dans l'emploi B2 a encore pour marque morphologique son invariabilité. On peut admettre l'existence, en français, d'une classe neutre caractérisée seulement par le genre masculin et le nombre singulier. Le pronom *tout* est neutre :

> *Il critique* ***tout. Tout*** *est fini.*

Au contraire, les pluriels *tous* et *toutes* sont masculin et féminin :

> ***Tous*** *l'applaudissent.*
> « *Vos filles sont là ? — Non,* ***toutes*** *sont sorties.* »

L'indéfini *même* est pronom quand il est précédé de l'article : *le même,* masculin, *la même,* féminin, *les mêmes,* masculin et féminin pluriels ; ce pronom possède un neutre, conservé seulement dans *Cela revient* ***au même*** et dans l'expression populaire : *C'est du pareil* ***au même.***

Le pronom possessif *le mien, la mienne,* etc., a aussi un neutre invariable employé quand on dit : *distinguer* ***le tien*** *et* ***le mien*** (= avoir le sens de la propriété), *mettre* ***du sien*** *dans un travail* (= y prendre une grande part). Il est pronom masculin de la classe A1 dans : *Il parle* ***des siens*** *avec égard* ; de la classe A2 dans : *Je n'ai pas de crayon, prête-moi* ***le tien.***

Ces emplois de *même* et du possessif peuvent conduire à réviser l'opinion commune selon laquelle le français n'a plus de noms neutres. Si l'on admet qu'un adjectif précédé de l'article est nominalisé dans des phrases comme

> ***Un riche*** *peut épouser* ***une pauvre,***
> *Ma cousine est* ***une sainte,***
> *On ne lit plus* ***les Anciens,***
> *Les employés ont quitté* ***leurs bleus,***

ne doit-on pas tenir pour neutres les adjectifs nominalisés dans les phrases suivantes :

> *Je préfère* ***l'ancien*** *au* ***moderne,***
> *Le bleu passe au soleil ?*

L'article peut être partitif, puisque le neutre est astructuré, donc continu :

> *Je n'achète que* ***de l'ancien,***
> *Mets* ***du bleu*** *dans le ciel.*

Le et *du,* sans équivalents féminins, deviennent ainsi marques de substantivation neutre, ce dont on peut voir des exemples dans les expressions comme *lire du Sartre, aimer le Gershwin.* L'article *un* favorise une qualification : *C'est d'un ridicule achevé ! Elle est d'un bête !*

L'article n'est pourtant pas indispensable pour que l'on puisse parler d'emploi neutre. Dans les phrases suivantes, l'emploi d'un adjectif en fonction d'objet implique une nominalisation que l'absence d'article donne pour abstraite ou indéfinie et que le singulier oriente vers le neutre :

> *On n'imagine pas plus* ***banal,***
> *Il a fait plus* ***fort*** *encore.*

Le neutre est ici défini par des conditions contextuelles sémantiques, car on interprète ailleurs un singulier semblable comme un animé :

> *Il a trouvé plus compétent que lui.*

Ces exemples (donnés par E. Gamillscheg, *Historische französische Syntax,* § 17) conduisent à examiner une construction souvent versée, de façon erronée, au dossier du neutre : l'emploi invariable de certains adjectifs après certains verbes dans les suites comme *parler bas, marcher droit, voir clair.* Quelle que soit l'origine de ces emplois, l'adjectif y caractérise le verbe par son pur contenu notionnel, donc sans l'évocation de substance par laquelle la notion de neutre se justifie, et survit ou renaît au moins dans toutes les langues indo-européennes. L'adjectif de ces constructions constitue avec le verbe un syntagme figé où il n'est plus séparément analysable.

Le même caractère syncrétique fera écarter enfin certains pronoms masculins ou féminins, parfois pluriels, que l'on donne souvent pour neutres parce qu'on ne sait dire quel nom ils suppléent, dans des locutions comme *l'emporter sur quelqu'un,* ***le*** *disputer à quelqu'un,* ***le*** *prendre de haut, se* ***la*** *couler douce, l'échapper belle, tu ne vas pas* ***me la*** *faire, il fait encore* ***des*** *siennes.* On a là autant d'unités lexicales indécomposables dans l'usage actuel ; étymologiquement, il est possible que *le* dans *le disputer* remonte à un neutre, mais *la* dans *l'échapper belle* remonte vraisemblablement à un pronom féminin représentant la *paume, des siennes* a signifié peut-être *de ses façons.* Il n'y a pas plus de complément d'objet neutre dans ces locutions que de sujet neutre dans : *Elle est bien bonne, celle-là !*

HISTORIQUE

La disparition du neutre comme genre du nom est racontée à l'article spécial GENRE : les formes du neutre singulier latin en *-um* ont donné des noms masculins, les formes du pluriel en *-a* des noms féminins.

Il est dit à l'article spécial ADJECTIF que l'ancien français a conservé une forme d'adjectif qualificatif neutre au cas sujet, caractérisée par l'absence d'-*s* et affectée à la fonction d'attribut d'un sujet neutre (pronom comme *ço* et *il,* ou groupe de mots non nominal).

L'histoire du pronom neutre *ce,* éliminant ses concurrents *cest* et *cel,* est faite à l'article spécial DÉMONSTRATIFS. On relève aussi un emploi du féminin *ceste*

continuant sans doute le pluriel neutre *eccista* dont il a le sens collectif :

*Cuidiez vos donc que por **ceste** vos faille ?*
[Pensez-vous donc que je puisse vous manquer en cette circonstance ?]
(*le Couronnement de Louis*, 2431).

L'article spécial INDÉFINIS indique l'origine des pronoms neutres hérités du latin comme *tout*, créés en français comme *rien*, *quelque chose*, disparus ou vieillis comme *el*, « autre chose », et *autre*, même sens, *chose*.

Un emploi neutre du pronom interrogatif *qui* s'observe du XVe au XVIIe s. dans la fonction sujet, étudié à l'article spécial INTERROGATION (« Mots interrogatifs », Historique).

Les pronoms *qui* et *quoi* se firent anciennement une certaine concurrence dans la représentation des choses après une préposition ; on lit encore chez Corneille :

*Un crime par **qui** Rome obtint sa liberté* (*Cinna*).

Mais *lequel* les a supplantés dès l'époque classique (v. RELATIFS, art. spécial).

Il est dit à l'Historique de l'article spécial PRONOMS PERSONNELS comment une forme de sujet neutre *el* (lat. *īllud*) fut remplacée en ancien français par la forme de masculin *il* (lat. **illī*). À propos du cas régime *lo*, *le* (lat. *illud*, phonétiquement confondu avec *illum*), on doit mentionner son emploi ancien dans des locutions verbales où il ne représente aucun nom précis :

A icest mot l'unt Franc recumenciet

[Sur cette parole, les Francs ont repris le combat] (*la Chanson de Roland*, 1677).

Fai le que courtois et que preus

[Conduis-toi comme un homme bien appris et vertueux] (Jean Bodel, *Congié*, 424).

Le féminin se présente avec le même sens dans l'expression *Quel la ferons ?*, « Que ferons-nous ? » (*la Prise d'Orange*, 1030 ; *le Roman de la Rose*, 10645) ; on l'explique par le pluriel neutre *illa*.

L'emploi adverbial des adjectifs est ancien (*bel, chier, cler, droit, fort, soëf, voir*, etc.) et peut s'expliquer par un emploi adverbial de l'adjectif neutre en bas latin, favorisé par la confusion phonétique d'adjectifs neutres comme *malum*, *directum* avec les adverbes de même radical *male*, *directe*. Plusieurs constructions du latin classique ont pu servir de modèle, comme *suave fragrare*, « avoir une odeur suave » ; comparer :

Je le començai lors a traire
Vers le bouton, qui souëf flaire
(*le Roman de la Rose*, 1731-32).

Dans d'autres cas, l'adjectif adverbial remonte à une épithète du sujet :

*Biaus fu li jors et li solaus luist **clair***
(*les Aliscans*, 413).

Ailleurs, il n'est initialement que l'attribut d'un objet général inexprimé : *boire sec*, *manger froid*.

Un emploi de *tel* féminin signifiant « de telle manière » est à expliquer sans doute par un neutre pluriel (comme *voire*, « vraiment », remonte à *vera*) :

*Sour l'escu li a **tel** don **ee***
Que il ne puet ravoir s'espee
(*Éracle*, 6836).
*Et il l'en ra une don **ee tel***
[Et il lui a donné un autre coup de telle force] (*Yvain*, 4216).

Au neutre pluriel pourraient donc remonter, directement ou par analogie, plusieurs des emplois du féminin dans des locutions aujourd'hui lexicalisées, comme *rendre la pareille*, et même certains emplois au pluriel comme dans *en apprendre de belles*, *en voir de dures*.

L'emploi neutre de l'adjectif avec article (*l'ancien*, *le bleu*) apparaît à la Renaissance, emprunté à Pétrarque par Maurice Scève, qui en fait grand usage :

*En admirant **le grave** de l'honneur,*
*Qui en **l'ouvert** de ton front seigneurie* [= règne] (*Délie*).

Du Bellay y voit une source possible de renouvellement du vocabulaire et le recommande dans la *Deffence* :

« Uses donque hardiment de l'adjectif substantivé, comme *le liquide des eaux, le vuide de l'air, le fraiz des umbres, l'epes des forestz, l'enroué des cimballes.* »

Le tour plaît aux hellénistes, qui traduisent tout naturellement τὸ καλόν par « le beau ».

De nombreux exemples relevés par Ferdinand Brunot (*Histoire de la langue française*, III, p. 202-203) montrent quelle fut la vogue, au XVIIe s., de ce tour que Molière ne manque pas de mettre dans la bouche des Précieuses :

Ah ! mon père, ce que vous dites là est du dernier bourgeois.

En effet, mon oncle, ma cousine donne dans le vrai de la chose.

Mais les exemples de la fin du siècle sont rarement des créations, si ce n'est chez Bossuet, où l'usage intensif de ce tour est un trait de style personnel.

neutrino [nøtrino] n. m. (de *neutr[on]* ; v. 1940). Particule nucléaire non chargée et de masse très petite, qui est émise en même temps que l'électron au cours de la radio-activité bêta.

neutrodyne [nøtrɔdin] adj. et n. m. (de *neutro-*, élément tiré de *neutre*, et de *-dyne*, du gr. *dunamis*, puissance ; 1932, Larousse). En radiotechnique, se dit d'un récepteur amplificateur compensé, destiné à éviter tout amorçage d'oscillations.

neutrodyner [nøtrɔdine] v. tr. (de *neutrodyne* ; 1949, Larousse). En radiotechnique, appliquer le principe du montage neutrodyne.

neutrographie [nøtrɔgrafi] n. f. (de *neutro-*, élément tiré de *neutre*, et de *-graphie*, du gr. *graphein*, écrire, inscrire ; 1953, Larousse). Photographie prise au moyen d'un faisceau de neutrons.

• REM. L'Administration préconise de remplacer ce terme par celui de NEUTRONOGRAPHIE.

neutron [nøtrɔ̃] n. m. (de *neutr[e]* et de *[électr]on* ; 1933, *Bulletin de la Société chimique*, LIV, 3, 1578). Particule dénuée de charge électrique, entrant dans la constitution des noyaux d'atomes : *La découverte des neutrons qui a, de très peu, précédé celle des électrons positifs conduirait à faire croire que les protons sont complexes et formés par l'union d'un neutron et d'un électron positif* (L. de Broglie).

neutronique [nøtrɔnik] adj. (de *neutron* ; 1963, Larousse). Relatif au neutron.

neutropénie [nøtrɔpeni] n. f. (de *neutro[phile]* et de *-pénie*, gr. *penia*, pauvreté, indigence ; 1963, Larousse). Diminution du nombre des leucocytes polynucléaires neutrophiles au-dessous du chiffre normal.

neutrophile [nøtrɔfil] adj. (de *neutro-*, élément tiré de *neutre*, et de *-phile*, gr. *philos*, ami ; 1903, Larousse, aux sens 1-2). **1.** *Granulation neutrophile*, granulation que l'on observe presque exclusivement dans certains leucocytes polynucléaires de l'homme. ‖ **2.** *Par extens.* Se dit des polynucléaires qui présentent des granulations neutrophiles.

neutrophilie [nøtrɔfili] n. f. (de *neutrophile* ; 1907, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Propriété des leucocytes à noyau polymorphe, dont les granulations spécifiques ne se colorent que par les réactifs colorants neutres ou les mélanges de réactifs colorants acides et basiques. ‖ **2.** Troubles morbides dans lesquels la formule leucocytaire indique l'augmentation du nombre des leucocytes neutrophiles.

neuvain [nœvɛ̃] n. m. (de *neuf* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *novain*, comme adj., au sens de « neuvième » ; comme n. m., au sens actuel, 1548, La Curne, écrit *neufvain* [*neuvain*, fin du XVIe s.]). Strophe ou poème de neuf vers.

neuvaine [nœvɛn] n. f. (de *neuf* 1 ; v. 1138, Gaimar, écrit *nofaine*, au sens de « groupe de neuf personnes » ; sens actuel,

v. 1364, Coyecque [I, 109], écrit *nouvenne* [*neufvaine,* milieu du XV^e s., *Évangiles des quenouilles,* et *neuvaine,* 1611, Cotgrave]). Série d'exercices religieux pratiqués pendant neuf jours consécutifs pour obtenir une grâce : *Le mois de Marie fut l'occasion de neuvaines et de spéciales oraisons* (Mauriac). *Faire une neuvaine pour la guérison d'un malade.*

neuvième [nœvjɛm] adj. num. ordin. (de *neuf* 1 [a remplacé l'anc. franç. *noefme,* neuvième — 1080, *Chanson de Roland* —, lat. pop. **novimus,* réfection de *nōnus,* neuvième — v. NONE —, d'après *septimus,* dér. de *septem,* sept] ; fin du XII^e s., *Prise d'Orange,* écrit *nueviem*e [*neuviesme,* v. 1213, *Fet des Romains ; neufieme,* fin du XIV^e s. ; *neuvvième,* 1550, Meigret, 55 ; *neuvième,* 1671, Pomey], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Qui vient après le huitième, qui occupe le rang correspondant au chiffre neuf : *La neuvième heure. Le neuvième concurrent.* || **2.** Se dit d'une fraction d'un tout divisé en neuf parties égales : *Avoir la neuvième part.*

◆ n. (1694, Acad.). Personne ou chose qui occupe le neuvième rang : *Être reçu neuvième. Cette candidate est la neuvième.*

◆ n. m. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** La neuvième partie d'un tout : *Les trois neuvièmes équivalent à un tiers.* || **2.** Le neuvième étage d'une maison : *Habiter au neuvième.* || **3.** *Vx.* Le neuvième régiment : *Être du neuvième de ligne.*

◆ n. f. (sens 1, 1893, *Dict. général* [« ensemble des élèves de cette classe », début du XX^e s.] ; sens 2, 1721, Trévoux). **1.** Dans un établissement secondaire, classe dont le programme correspond à celui de la seconde année du cours élémentaire dans l'enseignement du premier degré : *Je n'avais pas dix ans quand M. Crépinet, mon professeur de neuvième, nous lut en classe la fable de l'Homme et le Génie* (France). || *Par extens.* Ensemble des élèves de cette classe. || **2.** Intervalle compris entre deux notes de la gamme, séparées par sept notes consécutives et renfermant huit intervalles élémentaires.

neuvièmement [nœvjɛmmɑ̃] adv. (de *neuvième* [v. ce mot] ; 1479, Vaganay, écrit *neufviesmement ;* 1669, Widerhold, écrit *neufviemement ; neuvièmement,* 1700, Pomey). En neuvième lieu.

névé [neve] n. m. (du valaisan *névé* ou du savoyard *névi,* grand amas de neige qui ne fond pas facilement [peut-être par l'intermédiaire de l'angl. *neve,* attesté une quinzaine d'années avant l'apparition de *névé* en franç.], du lat. *nivem,* accus. de *nix, nivis,* neige ; 1^er mars 1867, *Revue des Deux Mondes,* p. 218). Neige tassée, ayant subi des alternatives de fusion partielle et de regel, en voie de se transformer en glace : *Et, de la pointe de leurs piolets, ils lui montraient l'énorme accumulation des glaces, les névés en mur incliné devant eux jusqu'au zénith dans une réverbération aveuglante* (Daudet). *Le soleil faisait saigner la neige des névés* (Bordeaux). *La zone des névés.*

neveu [nəvø] n. m. (lat. *nepos, -potis,* petit-fils, [petit-]neveu, et, au plur. *nepotes,* « descendants » ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *niés,* au cas sujet, et *nevout* [*neveu,* v. 1175, Chr. de Troyes], au cas régime [*neveu,* aux deux cas, v. 1207, Villehardouin], au sens 1 [*un peu, mon neveu,* 1951, Queneau] ; sens 2 et 5, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1170 *Livre des Rois ;* sens 4, 1874, Larousse). **1.** Fils du frère, de la sœur, du beau-frère ou de la belle-sœur, par rapport à l'oncle ou à la tante. || Pop. *Un peu, mon neveu !,* sert de réponse affirmative assez emphatique à une question : « *Vous avez besoin de moi ? — Un peu, mon neveu !* » || **2.** *Neveu à la mode de Bretagne,* fils d'un cousin germain ou d'une cousine germaine, par rapport à l'oncle ou à la tante à la mode de Bretagne. || **3.** *Class.* Petit-fils (généralement au plur.) : *Mon époux a des fils, il aura des neveux* (Corneille). || **4.** *Autref.* Titre donné par les empereurs du Saint Empire aux Électeurs séculiers. || **5.** Autref. *Cardinal-neveu,* cardinal appartenant à la famille du pape régnant.

◆ **neveux** n. m. pl. (fin du XV^e s., Commynes [écrit *nepveux ; neveux,* milieu du XVI^e s., Ronsard]). *Class.* et *littér.* La postérité : *Votre règne aux neveux doit servir de modèle* (Racine). *Et tel est le sort que H. G. Wells assigne à nos derniers neveux* (France).

névr(o)- [nevr(o)], élément tiré du gr. *neûron,* nerf, fibre [v. aussi NEUR(O)-], et entrant dans la composition de nombreux mots savants.

névragmie [nevragmi] n. f. (de *névr-* et de *-agmie,* du gr. *agmos,* fracture, dér. de *agnunai,* briser, rompre ; 1868, Littré). Section ou arrachement d'un nerf, utilisés expérimentalement par Waller pour étudier la dégénérescence nerveuse, à laquelle, depuis, on a donné son nom.

névralgie [nevralʒi] n. f. (de *névr-* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1801, Chaussier). Douleur vive souvent ressentie de façon inopinée, qui se propage selon le trajet d'un nerf : *Deux ou trois fois l'an, une névralgie faciale le retranchait pour quelques jours du monde* (Duhamel). *Névralgie intercostale, sciatique.*

névralgique [nevralʒik] adj. (de *névralgie ;* 1801, Chaussier, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse [aussi au fig.]). **1.** Qui offre le caractère d'une névralgie : *Douleur névralgique.* || **2.** *Point névralgique,* zone localisée où la douleur atteint son maximum ; au *fig.,* point où les atteintes à l'intérêt d'un pays ou à l'amour-propre d'une personne sont le plus sensibles : *Ces moments de faiblesse morale qui répondent toujours au même point névralgique de l'âme, comme ces dépressions physiques qui répondent toujours au même point vulnérable du corps* (Montherlant). *Le point névralgique d'une situation diplomatique.*

● SYN. : **2** *critique, sensible.*

névraxe [nevraks] n. m. (de *névr-* et de *axe ;* 1868, Littré). Ensemble du système nerveux central, comprenant l'encéphale, le tronc cérébral et la moelle épinière.

névraxite [nevraksit] n. f. (de *névraxe ;* 1963, Larousse). Inflammation du névraxe.

névrectomie [nevrɛktɔmi] n. f. (de *névr-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer ; 1923, Larousse). Exérèse d'un nerf sur une certaine étendue.

névrilème [nevrilɛm] n. m. (de *névr-* et du gr. *eilêma,* enroulement, enveloppe, dér. de *eileîn,* rouler ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine,* écrit *névrilemme ; névrilème,* 1827, Acad.). Gaine de tissu lamineux, formant l'enveloppe de chaque nerf. (On disait autrefois PÉRINERF.)

névrite [nevrit] n. f. (de *névr[o]-* ; 1824, *Dict. abrégé des sciences médicales*). Lésion inflammatoire ou dégénérative des nerfs.

névritique [nevritik] adj. (de *névrite ;* 1903, Larousse). Relatif à la névrite.

névrodermite [nevrɔdɛrmit] n. f. (de *névro-* et de *dermite ;* 1903, Larousse). Eczéma disposé en placards lichénifiés, soit disséminés, soit localisés.

névrodocite [nevrɔdɔsit] n. f. (de *névro-* et probablem. du gr. *dokhê,* récipient, réservoir, dér. de *dekhesthai,* recevoir ; 1963, Larousse). Inflammation du canal ostéofibreux, dans lequel passe un nerf, entraînant par compression des phénomènes douloureux.

névroglie [nevrɔgli] n. f. (de *névro-* et de *-glie,* du gr. *gloios,* substance gluante, glu ; 1878, Larousse). Tissu de soutien des centres nerveux.

névroglique [nevrɔglik] adj. (de *névroglie ;* 1907, Larousse [aussi pour une tumeur()]. Relatif à la névroglie. || *Tumeur névroglique,* tumeur caractérisée par sa localisation dans les centres nerveux, par sa tendance à s'organiser comme la névroglie, et par sa consistance molle ressemblant à celle de la glu. (Syn. GLIOME.)

névrokératine [nevrɔkeratin] n. f. (de *névro-* et de *kératine ;* 1888, Larousse). Syn. anc. de NEUROKÉRATINE.

névrologie [nevrɔlɔʒi] n. f. (de *névro-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1690, Régis, III, 337). Syn. vieilli de NEUROLOGIE.

névrologique [nevrɔlɔʒik] adj. (de *névrologie ;* 1828, Mozin). Syn. vieilli de NEUROLOGIQUE.

névrome [nevrom] n. m. (de *névr[o-]* ; 1868, Littré). Tumeur développée sur le trajet d'un nerf. (On dit aussi NEUROME.)

névropathe [nevrɔpat] adj. et n. (de *névropathie ;* 1877, Littré). Qui souffre d'une maladie nerveuse : *Après tout, M. de Charlus l'aimait, avait bon cœur. Mais c'était un névropathe, peut-être demain pleurerait-il de le savoir malade, et par jalousie ou colère, sur quelque idée subite qui s'était emparée de lui, avait-il désiré de lui faire du mal* (Proust).

névropathie [nevrɔpati] n. f. (de *névro-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1845, Bescherelle). Maladie affectant le système nerveux, qui se manifeste par une grande impressionnabilité et des troubles physiologiques : *Ceux qui m'assistèrent* [...] *m'expliquèrent que l'antipathie d'un sexe pour l'autre existe en dehors de la névropathie* (Colette).

névropathique [nevrɔpatik] adj. (de *névropathie ;* 1859, Mozin). Qui a rapport à la névropathie ; qui tient de la névropathie : *Les symbolistes avaient montré, à l'égard de la réalité et de la vie, une sorte d'éloignement névropathique* (Romains).

névroptères [nevrɔptɛr] n. m. pl. (de *névro-* et de *-ptère,* gr. *pteron,* plume d'aile, aile ; 1764, Valmont de Bomare [var. *neuroptère,* 1754, Klein]). Ordre d'insectes dont les ailes membraneuses présentent un réseau serré de nervures.

◆ **névroptère** n. m. (1764, Valmont de Bomare). Insecte faisant partie de cet ordre.

névrose [nevroz] n. f. (de *névr[o]-* ; 1785, Pinel, II, 493). Affection mentale caractérisée par la conscience claire et douloureusement ressentie d'un conflit psychique, par l'existence de processus de défense, par une faible altération de la personnalité et l'absence de délire ou d'affaiblissement mental : *Il avait joué avec le feu, joué avec la névrose depuis quinze ans, l'inventant de toutes pièces quand il s'agissait d'échapper à la guerre, et ensuite la nourrissant, la caressant, la pétrissant. Il avait longtemps été maître du jeu, puis le jeu s'était rendu maître de lui* (Montherlant). *Je vécus dans la terreur, ce fut une authentique névrose* (Sartre). *Névrose d'angoisse. Névrose obsessionnelle.*

névrosé, e [nevroze] adj. et n. (de *névrose ;* 1880, Larchey). Qui est sous le coup d'une névrose, d'un certain déséquilibre psychologique.

névrosisme [nevrozism] n. m. (de *névro- ;* 1878, Larousse). Syn. de NERVOSISME.

névrotique [nevrɔtik] adj. (dér. savant de *névrose ;* 1903, Larousse [l'adj. *névrotique,* « propre à combattre les affections nerveuses » — 1793, Lavoisien —, et le n. m. *névrotique,* « remède propre à combattre les maladies des nerfs » — 1829, Boiste -, étaient des dér. savants de *névro-*]). Qui a le caractère d'une névrose ; qui se rapporte à la névrose.

• REM. On dit aussi NÉVROSIQUE (de *névrose ;* 1842, Acad.).

névrotomie [nevrɔtɔmi] n. f. (de *névro-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1747, James, au sens de « dissection des nerfs » ; sens actuel, 1803, Wailly). Section d'un nerf, pratiquée sur l'homme ou sur le cheval.

• REM. On dit aussi NEUROTOMIE (1903, Larousse).

new-look [njuluk] adj. invar. et n. m. (loc. anglo-améric. signif. « nouvel aspect », de l'angl. *new,* neuf, nouveau, et *look,* air, aspect, regard, déverbal de *to look,* regarder, sembler ; 1947 [d'après P. Gilbert, p. 337], au sens 1 ; sens 2, 20 déc. 1965, *l'Express*). **1.** S'est dit d'une mode vestimentaire lancée après la Seconde Guerre mondiale et caractérisée par la longueur des robes. || **2.** *Fam.* Se dit de ce qui présente un aspect nouveau, en matière de politique, d'économie, etc.

new thing [njusiŋ] n. f. (loc. angl. de même sens, proprem. « nouvelle chose », de *new,* neuf, nouveau [v. NEW-LOOK], et de *thing,* chose ; 1971, Larousse). Nom donné à un courant littéraire moderniste, dans le domaine de la science-fiction anglo-saxonne.

newton [njutɔn] n. m. (emploi comme n. commun du n. du physicien, mathématicien et astronome anglais *Isaac Newton* [1642-1727] ; 1963, Larousse). En physique, unité de force (symb. : N) qui équivaut à une accélération de 1 m/s par seconde communiquée à une masse de 1 kg.

newtonianisme [njutɔnjanism] n. m. (dér. savant de *newtonien ;* 1729, Brunot). Système du savant anglais Newton, rendant compte du mouvement des corps célestes.

newtonien, ienne [njutɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. d'Isaac *Newton* [v. NEWTON] ; 1732, Voltaire [*champ newtonien,* 1963, Larousse]). Relatif au système de Newton : *L'attraction newtonienne.* || *Champ newtonien,* champ de forces engendré par des masses conformément à la loi newtonienne de l'attraction universelle.

◆ adj. et n. (1732, Voltaire, comme n. ; comme adj., 1868, Littré). Partisan du système de Newton.

1. nez [ne] n. m. (lat. *nasus,* nez de l'homme, sens de l'odorat, finesse du goût, moquerie, goulot d'un vase, anse ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *nes* [*nez,* 1314, Mondeville], au sens I, 1 [chez certains animaux..., v. 1265, J. de Meung ; *nez en trompette,* 1861, Larchey ; *nez fleuri,* 1868, Littré ; *nez en pied de marmite,* 1835, Acad. — d'abord *nez fait en pied de marmite,* 1609, *Satires françaises du XVII*^e^ s., I, 33 ; *racine du nez,* 1868, Littré ; *parler du nez,* 1606, Crespin ; *faire un pied de nez à quelqu'un,* 1640, Oudin ; *paraître comme le nez au milieu du visage,* 1718, Acad. — d'abord *...comme le nez au visage,* 1690, Furetière ; *gagner les doigts dans le nez,* 1953, *FEW,* VII, 31 *b ; se piquer le nez,* 1875, Larousse, art. *piquer ; avoir un verre dans le nez,* 1953, *FEW,* VII, 31 *b ; refaire son nez,* 1622, Sorel — d'abord « reprendre des forces », 1611, Cotgrave ; *ne pas voir plus loin que le bout de son nez,* 1640, Oudin, art. *loing — ne pas regarder plus loin que son nez,* même sens, 1585, *Satires françaises du XVI*e s., II, 116 ; *à vue de nez,* 1821, Desgranges ; *tirer les vers du nez à quelqu'un,* 1534, Rabelais ; *se manger le nez,* 1867, Delvau ; *pendre au nez,* XIIIe s., *Proverbes français* — d'abord *pendre devant le nez,* v. 1119, Ph. de Thaon] ; sens I, 2, 1893, *Dict. général* [*nez d'argent, nez de cuir,* début du XXe s.] ; sens I, 3, 1609, M. Régnier [*regarder quelqu'un sous le nez,* 1690, Furetière ; *remarquer quelqu'un au nez,* 1643, Corneille ; *nez à nez,* 1660, Oudin ; *baisser le nez,* 1895, Huysmans — aussi au fig. ; *donner du nez en terre,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *ne pas mettre le nez dehors,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *ne pas lever le nez de,* « être très appliqué à », 1690, Furetière ; *le nez en l'air, au vent,* 1868, Littré ; *avoir le nez sur quelque chose,* 1585, Cholières ; *donner sur le nez à quelqu'un,* 1557, Picot, III, 316 ; *au nez de quelqu'un,* 1609, M. Régnier — *au nez et à la barbe..,* 1935, Acad. ; *jeter quelque chose au nez de quelqu'un,* 1585, Cholières ; *mettre le nez dans quelque chose,* 1580, Montaigne — *... son nez..,* 1652, Scarron ; *fourrer le nez dans quelque chose,* v. 1550, Bonivard — *... son nez..,* 1690, Furetière ; *montrez le nez,* 1689, Mme de Sévigné — *... son nez,* 1671, Pomey, et *...le bout de son nez,* 1689, Mme de Sévigné (au fig., milieu du XXe s.) ; *donner un coup de nez,* XXe s. ; *passer sous le nez de quelqu'un,* 1837, Balzac — *...devant le nez..,* fin du XVIIe s., puis 1845, Bescherelle, et *...loin du nez..,* 1690, Furetière ; *mener quelqu'un par le nez,* 1559, Amyot — *...par le bout du nez,* 1808, d'Hautel ; *c'est pour son nez,* 1608, M. Régnier ; *ce n'est pas pour ton nez,* v. 1630, Livet] ; sens I, 4, 1690, Furetière [*allonger le nez,* 1868, Littré ; *faire un nez,* 1881, Vallès ; *avoir le nez long,* 1888, Villatte ; *ton nez branle,* 1838, Acad. — *... remue,* XXe s.] ; sens I, 5, 1690, Furetière [*respi- rer à plein nez,* XXe s. ; *sentir à plein nez,* activement, passivement et au fig., début du XXe s. ; *avoir quelqu'un dans le nez,* 1821, Ansiaume ; *la moutarde lui monte au nez,* 1640, Oudin] ; sens I, 6, 1572, Budé [*avoir du nez,* 1606, Nicot — au fig., 1587, Cholières ; *avoir le nez fin,* fin du XVIIe s., Saint-Simon — aussi au fig. ; *avoir le nez creux,* 1798, Acad. — aussi au fig. ; *avoir bon nez,* 1587, Cholières ; *chien de haut nez,*

1570, Liébault, p. 234 ; *avoir le nez dur,* 1690, Furetière ; *avoir le nez fin,* en parlant d'un chien, 1655, Salnove] ; sens I, 7, 1868, Littré [*porter le nez au vent,* 1690, Furetière] ; sens II, 1, 1935, Acad. [*piquer du nez,* en parlant d'un avion, 1932, Larousse] ; sens II, 2, 1573, Du Puys, art. *beaupré* [*navire qui a le nez en l'air,* 1903, Larousse ; *navire sur nez,* 1963, Larousse — d'abord *navire qui est sur son nez,* même sens, 1868, Littré, et *être trop sur le nez,* « pencher trop sur l'avant, en parlant d'un bateau », 1721, Trévoux ; *piquer du nez, tomber sur le nez,* 1903, Larousse] ; sens II, 3, 1874, Larousse [*...qui est sur le nez,* même sens, 1868, Littré] ; sens II, 4, 1868, Littré ; sens II, 5, 1611, Cotgrave ; sens II, 6, 1812, Mozin [« petite pièce de zinc... », 1877, Littré ; *nez de marche,* 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 779] ; sens II, 7, 1963, Larousse ; sens II, 8, 1963, Larousse [*nez,* même sens, 1874, Larousse] ; sens II, 9, 1903, Larousse ; sens II, 10, 1868, Larousse, art. *canne*).

I. 1. Organe de l'odorat formant saillie entre le front et la bouche, situé dans l'axe du visage et donnant à la physionomie son caractère personnel : *Le nez de Cléopâtre : s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé* (Pascal). *Le nez droit, finement ailé, semblait modelé dans une matière fine, transparente, précieuse* (Duhamel). *Il passe sa main sur sa figure en tirant sur les joues... il sent l'arête vive de son nez si mince* (Cayrol). *Quelques comédons saillaient aux alentours des ailes du nez* (Vian). *Un nez droit, courbe.* || Chez certains animaux, nom donné également à l'organe de l'odorat : *Voyez-le, ses droites oreilles pointées, ses yeux vifs luisant à la lune, et son nez qui brille presque autant, moite, grenu, doucement frémissant. C'est Renard* (Genevoix). *Le nez d'un singe.* || *Nez aquilin, bourbonien, camus,* v. AQUILIN, BOURBONIEN, CAMUS. || *Nez en trompette,* nez relevé. || *Nez fleuri, bourgeonnant,* nez boutonneux. || Fam. *Nez en pied de marmite,* se dit, par dérision, d'un gros nez. || *Racine du nez,* partie du front où commence le nez. || *Parler du nez,* parler comme si on avait le nez bouché, d'un ton nasillard : *Vous êtes enrhumé du cerveau ; donc, vous parlez du nez ; donc, vous parlez auvergnat* (About). || *Faire un pied de nez à quelqu'un,* faire un geste de moquerie, en appliquant le bout du pouce sur l'extrémité du nez, les autres doigts restant écartés. || *Paraître comme le nez au milieu du visage, de la figure,* être très visible ; au *fig.,* être tout à fait évident. || Fam. *Gagner les doigts dans le nez,* dans une compétition sportive, gagner avec la plus grande facilité. || Fig. et plaisamm. *Si on lui pressait (tordait) le nez, il en sortirait du lait,* v. LAIT. || Fam. *Se piquer le nez,* abuser de l'alcool ou des boissons alcooliques : *C'est elle qui se pique le nez et qui cherche des raisons aux ouvrières* (Frapié). || Pop. *Avoir un verre dans le nez,* avoir bu avec exagération. || Class. *Refaire son nez,* faire bonne chère : *S'il y avait dans sa cuisine quelque bon morceau que je gardais pour mes hôtes, le galant en refaisait son nez* (Sorel). || Fig. et fam. *Ne pas voir plus loin que le bout de son nez,* ne pas savoir prévoir les conséquences de ses actes, manquer de discernement : *Les Delahaie étaient des gagne-petit, des gens qui ne voyaient pas plus loin que le bout de leur nez* (Duhamel). || *À vue de nez,* sans regarder de trop près, sans examiner dans les détails, approximativement. || *Tirer les vers du nez à quelqu'un,* lui faire dire ce qu'il entendait tenir secret : *C'est un renfermé, un silencieux, mais je saurai bien lui tirer les vers du nez* (Proust). || Pop. *Se manger, se bouffer le nez,* se détester et se combattre avec acharnement. || Fam. *Pendre au nez,* risquer d'arriver. || **2.** *Faux nez,* nez en carton utilisé pour se déguiser. || *Nez d'argent, de cuir,* nez artificiel, pour dissimuler une défiguration accidentelle. || **3.** S'emploie pour désigner le visage et même l'ensemble de l'individu : *J'ai attendu devant les portes, les pieds dans le ruisseau ; dans les escaliers, le nez contre les murs* (Vallès). *Se cacher le nez dans son foulard.* || Fam. *Regarder quelqu'un sous le nez,* le dévisager de près. || Class. *Remarquer quelqu'un au nez,* le dévisager : *Comme il en voit sortir ces deux beautés masquées,* | *Sans les avoir au nez de plus près remarquées* (Corneille). || *Nez à nez,* face à face : *Trois minuscules animaux fétiches tiennent salon, nez à nez, sur ma table à écrire* (Colette). || *Baisser le nez,* baisser la tête en signe de honte ; au *fig.,* accepter des remontrances avec humilité et sans chercher à se justifier : *J'étais résolu à baisser le nez sous leurs semonces* (Mauriac). || Class. et fig. *Donner du nez en terre,* échouer : *Cette conduite l'a empêché jusqu'ici de donner du nez en terre* (Chapelain). || *Ne pas mettre le nez dehors,* ne pas sortir de chez soi. || *Ne pas lever le nez de son livre,* être très appliqué. || *Le nez en l'air, au vent,* la tête relevée. || *Avoir le nez sur quelque chose,* avoir le visage tout près. || Vx. *Donner sur le nez à quelqu'un,* le frapper au visage. || *Au nez de quelqu'un, au nez et à la barbe de quelqu'un,* ouvertement, avec une nuance d'effronterie : *Il m'a ri au nez. Le gamin a chipé une pomme à l'étalage, au nez et à la barbe du marchand.* || *Jeter quelque chose au nez de quelqu'un,* lui reprocher cette chose en face. || *Mettre, fourrer le nez, son nez dans quelque chose,* s'en occuper, le plus souvent indiscrètement : *De quoi se mêle-t-il ? Est-ce que je mets le nez dans son service ?* (Daudet). || *Montrer le nez, son nez, le bout de son nez,* apparaître ; au *fig.,* laisser transparaître ses sentiments, en parlant d'une personne qui tient à les dissimuler. || Vx. *Donner un coup de nez,* aller voir rapidement : *Allez donner un coup de nez, le portail reste ouvert, n'importe qui peut entrer* (Escholier). || *Se casser le nez à* ou *sur la porte de quelqu'un,* v. CASSER. || *Passer sous le nez, devant le nez, loin du nez de quelqu'un,* échapper à quelqu'un, en parlant d'un avantage escompté : « *Si je sais compter, nous aurons devant nous trois places vides — Trois places qui nous passeront sous le nez* » (Balzac). || *Mener quelqu'un par le bout du nez* ou (vx) *par le nez,* lui faire exécuter tout ce que l'on veut : *Cette petite Suzanne le mène par le bout du nez* (Zola). || Class. *C'est pour son nez,* ce ne sera pas pour lui : *Vraiment c'est pour son nez, il lui faut des maîtresses ;* | *Je ne suis que servante : et qu'est-il que valet ?* (Corneille). || Fam. *Ce n'est pas pour ton nez,* ce n'est pas pour toi. || **4.** Cette partie du visage en tant qu'elle reflète certains sentiments. || *Allonger le nez, faire un nez, avoir le nez long,* éprouver et manifester de la déconvenue. || Fam. *Ton nez branle, remue,* tu n'es pas sincère, tu mens. || **5.** Cette partie du visage en tant qu'elle est le siège de l'odorat. || *Respirer à plein nez,* percevoir très nettement une odeur. || *Sentir à plein nez,* sentir très fort, en parlant de l'odeur elle-même ou du lieu où elle se manifeste : *Cette pièce sent le gaz à plein nez ;* au *fig.,* révéler, déceler nettement : *Sur ces plateaux et ces pentes verglacées, le vent, le soleil, l'étoile du matin [...] sentaient la Souabe et la Franconie à plein nez* (Giraudoux). || Fig. et fam. *Avoir quelqu'un dans le nez,* ne pouvoir le supporter, le détester : *Non, grommelait Joseph, je l'ai vraiment dans le nez* [Schleiter] (Duhamel). || Fam. *La moutarde lui monte au nez,* il sent monter en lui la colère. || **6.** Finesse de l'odorat, flair : *Un trait d'odeur lui saute au nez* [du chien]. *Le gîte est là* (Genevoix). || *Avoir du nez, le nez fin, le nez creux,* percevoir aisément les odeurs ; au *fig.,* se montrer perspicace, avisé : *J'ai eu du nez de me spécialiser dans les maladies d'enfants* (Martin du Gard). || Class. *Avoir bon nez,* être bien avisé : *Voyez-vous j'ai bon nez et ne me trompe point* (Montfleury). || *Chien de haut nez,* en termes de chasse, chien qui suit la piste le nez élevé. || *Avoir le nez dur,* avoir de la peine à entrer dans la voie. || *Avoir le nez fin,* avoir un sens olfactif développé et bien chasser par tous les temps, en parlant d'un chien de chasse. || **7.** *Bout du nez,* partie de la lèvre supérieure du cheval, située sous les narines, et qui lui sert d'organe du toucher. || *Porter le nez au vent,* lever la tête très haut (en parlant du cheval).

II. 1. Partie située à l'extrême avant du fuselage d'un avion : *Alors, il faut larguer les bombes dans la mer, et la mission ne compte pas. Les mécaniciens peignent un poireau à côté des petites bombes du palmarès sur le nez de l'avion* (J. Roy). || Fam. *Piquer du nez,* en parlant d'un

avion, exécuter une descente très rapide, l'appareil étant fortement incliné vers le sol. || **2.** En termes de marine, syn. de PROUE. || *Navire qui a le nez en l'air,* bâtiment dont l'avant est trop relevé. || *Navire sur nez,* navire dont le tirant d'eau avant est supérieur au tirant d'eau arrière. || *Piquer du nez,* enfoncer l'avant dans la lame, par mauvais temps, en parlant d'un navire. (On dit aussi METTRE LE NEZ DANS LA LAME.) || *Tomber sur le nez,* s'enfoncer trop de l'avant, lors du chargement. || **3.** *Charrue qui est trop sur le nez,* charrue dont le soc s'enfonce trop en terre. || **4.** Promontoire, avancée d'une falaise, d'un escarpement : *Le nez de Jobourg.* || **5.** *Nez coupé,* nom donné au staphylier penné, ou faux pistachier, à cause de la forme de ses graines. || **6.** En termes de construction, petite éminence qu'on ménage sur les tuiles plates pour les accrocher à la latte. || Petite pièce de zinc de forme triangulaire ressemblant à un nez, soudée sur un conduit d'évacuation pour l'empêcher de glisser verticalement dans ses supports. || *Nez de marche,* rive du devant d'une marche d'escalier, en avant de la contremarche, moulurée en quart-de-rond ou en talon ; outil à fût servant à pousser la moulure correspondante. || **7.** *Suspension des moteurs électriques par le nez,* en termes de chemin de fer, système de montage souple des moteurs sur les essieux des motrices électriques. || **8.** *Nez de broche,* partie d'un tour qui reçoit les dispositifs d'entraînement et de soutien de la pièce à usiner. || **9.** *Nez de raccord,* sorte d'écrou cylindrique servant à raccorder deux tuyaux filetés et de pas contraires. || **10.** Extrémité d'une canne de verrier située du côté du verre en fusion.

2. nez [ne] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1803, Boiste [*long-nez,* même sens, 1798, Lacépède, II, 2]). Nom usuel donné à un poisson osseux du genre *chondrostome* et à un requin du genre *lamie.*

nez-de-chat [nedʃa] n. m. invar. (de *nez* 1, *de* et *chat* ; 1818, *Dict. d'histoire naturelle*). Nom vulgaire de la lépiote élevée.

ni [ni] conj. négative (mot issu de l'anc. conj. *ne,* « ni » [842, *Serments de Strasbourg* — lat. *nec,* et ne... pas], lorsque celle-ci se trouvait devant des termes commençant par *i-,* tels que l'anc. dém. *icelui* [v. ce mot] ; début du XIIIᵉ s., dans l'emploi I, 1 ; emploi I, 2, 1580, Montaigne ; emploi I, 3, v. 1360, Froissart ; emplois II, 1 et 3, 1541, Calvin ; emplois II, 2 et III, 1, XVIᵉ s. ; emploi III, 2, 1874, Barbey d'Aurevilly).

I. « NI » ET L'ADVERBE « NE » **1.** *Ni* répété est presque toujours employé avec l'adverbe *ne* accompagné éventuellement de *plus, jamais, rien, personne,* etc., mais non de *pas* ou *point : Ni l'or, ni la grandeur ne nous rendent heureux* (La Fontaine). *Le désarroi envahit Robineau. Ni le sergent, ni le général, ni les balles n'avaient plus cours* (Saint-Exupéry). *Il ne peut venir ni aujourd'hui, ni demain.* || **2.** À l'époque classique, on employait parfois avec *ni* la négation complète *ne.. pas, ne.. point,* contre l'avis de plusieurs grammairiens, dont Vaugelas : *Ni les éclairs, ni le tonnerre | N'obéissent point à vos dieux* (Racine). *Je n'ai point exigé ni serments ni promesses* (Boileau). *Il n'y a point d'inconvénient, ni l'oreille n'est point offensée* (Vaugelas). || **3.** Dans certains cas, on emploie *ni* sans *ne : a)* dans des phrases à valeur négative implicite : *Désespérant de réduire Babylone ni par force, ni par ruse* (Bossuet) ; *b)* dans des tours elliptiques où le verbe est sous-entendu : *Ayant pour maxime de me montrer* [...] *tel que je suis, ni meilleur, ni pire* (Rousseau). *Vous déciderez-vous à le faire ? Ni maintenant, ni plus tard ; c)* après sans, sans que : *Le programme des cours, qu'il lut sur l'affiche* [...] *sans compter l'hygiène, ni la matière médicale* (Flaubert) ; *d)* à l'époque classique, après un comparatif d'inégalité (nous mettons aujourd'hui *ou*) : *Patience et longueur de temps | Font plus que force ni que rage* (La Fontaine).

II. EMPLOI ET PLACE DE « NI ». **1.** *Ni* s'emploie souvent devant chacun des termes à nier : *L'homme n'est ni ange ni bête* (Pascal). *Rien n'est jamais acquis à l'homme Ni sa force | Ni sa faiblesse ni son cœur... (Aragon). Il ne pouvait plus rien pour personne, ni pour le navigateur, ni pour la femme qu'il aimait au point de ne pas concevoir la vie sans elle* (Roy). *Je ne pourrai venir ni aujourd'hui ni demain. Il n'a plus ni père ni mère.* || **2.** *Ni* ne s'exprime pas devant le premier terme à nier lorsque celui-ci est précédé de *de* partitif : *Il n'a plus de courage, ni d'espoir.* || **3.** Lorsque plusieurs propositions négatives ayant le même sujet sont réunies par *ni,* le premier terme n'est généralement pas précédé de *ni : Il ne boit ni ne mange* (Acad.). || Dans la langue classique, *ni* pouvait être exprimé même devant le premier terme : *Son grand cœur ni ne s'aigrit, ni ne s'emporte contre elle* (Bossuet).

III. ACCORD DU VERBE. **1.** Avec deux ou plusieurs sujets singuliers de la 3ᵉ personne réunis par *ni,* le verbe se met généralement au pluriel ; toutefois, on trouve le singulier si l'on conçoit séparément l'action verbale pour chaque sujet en particulier : *Ni mon grenier ni mon armoire | Ne se remplit à babiller* (La Fontaine) ; ou, à plus forte raison, si les deux sujets s'excluent l'un l'autre : *Ni l'un ni l'autre n'est le meurtrier.* || **2.** Avec deux ou plusieurs sujets représentant des personnes grammaticales différentes, on met le sujet au pluriel et à la personne qui l'emporte normalement, pour l'accord : *Ce n'est ni vous, ni moi qui avons tort.*

niable [njabl] adj. (de *nier ;* 1662, A. Arnaud et P. Nicole, p. 101). Qui peut être nié (généralement accompagné d'une négation) : *La noirceur de ce criminel n'est guère niable.*

• SYN. : *contestable, discutable, douteux, réfutable.* — CONTR. : *inattaquable, incontestable, indéniable, indiscutable, indubitable, irréfutable.*

niagara [njagara] n. m. (emploi comme n. commun de *Niagara,* n. d'un fleuve d'Amérique du Nord célèbre par ses chutes ; début du XXᵉ s.). Précipitation d'eau plus ou moins importante : *Les nuages avaient probablement des niagaras en réserve* (Farrère).

niais, e [njɛ, njɛz] adj. (lat. pop. **nidacem,* accus. de **nidax,* qui se rapporte au nid, pris au nid, dér. du lat. class. *nidus,* nid [v. NID] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *nies* [*niais,* début du XIIIᵉ s.], au sens 2 [*fille niaise,* 1868, Littré] ; sens 1, début du XIIIᵉ s., *Yder ;* sens 3, 1588, Montaigne ; sens 4, 1764, Voltaire). **1.** Se disait autrefois, en fauconnerie, d'un oiseau qui n'était pas encore sorti du nid et ne savait pas voler : *Faucon niais.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne dont l'inexpérience et la sottise se traduisent par la gaucherie des manières, et par une apparence bornée : *Vous vous moquez, l'abbé, et nous prenez pour plus niais que nous ne sommes* (France). || Spécialem. *Fille niaise,* fille restée dans l'ignorance de la vie. || **3.** Se dit de manières gauches ou sottes et de tout ce qui est l'effet de la niaiserie : *Air niais. Réponse niaise.* || **4.** Se dit des choses dénuées d'intérêt ou des œuvres sans valeur artistique : *Un style niais* (Voltaire). *Une chanson niaise.*

• SYN. : **2** *benêt, dadais, godiche* (fam.), *naïf, nigaud, simple, simplet, sot ;* **3** *bébête* (fam.), *idiot, imbécile, ingénu, innocent, obtus ;* **4** *bête, épais, inepte, inintéressant, pesant.*

◆ n. (sens 1, av. 1493, G. Coquillart [*faire le niais,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** *Un niais, une niaise,* une personne niaise : *Je restai seule dans la classe avec une grande niaise de douze ans* (Beauvoir). || *Faire le niais,* simuler la niaiserie pour mieux duper les autres : *Il a une petite place, soi-disant dans une fabrique de carton, que dirige un niais de ses amis* (Barrès). *Il se moquait bien de passer pour un niais à condition d'être renseigné* (Hériat). || **2.** Au théâtre, rôle d'un personnage comique d'une grande sottise : *Jocrisse, Jeannot sont des types de niais.*

• SYN. : **1** *ballot* (fam.), *benêt, bêta, cloche* (fam.), *cruche* (fam.), *dadais, gourde* (fam.), *noix* (fam.), *oie.*

◆ **niais** adv. (fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon). *Vx.* D'une façon niaise : *Parler niais. Rire niais.*

niaisement [njɛzmɑ̃] adv. (de *niais* [v. ce mot] ; 1596, Hulsius, écrit *niézement ; niaisement,* 1612, Béroalde de Ver-ville). D'une manière niaise : *Le sourire de Xavière*

demeurait niaisement étalé sur ses lèvres (Beauvoir).

• SYN. : *bêtement, stupidement.*

niaiser [njɛze] v. intr. (de *niais* [v. ce mot] ; 1549, R. Estienne, écrit *niezer,* au sens de « agir de façon inconsidérée » ; écrit *niaiser,* au sens class., 1580, Montaigne). *Class.* et *littér.* Perdre son temps en occupations futiles, par distraction et surtout par sottise : *Il est fâcheux de s'arrêter à des bagatelles ; mais il y a des temps de niaiser* (Pascal). *Le wagon entier niaise avec lui* [le poupon], *n'est plus qu'un vaste « miam miam »* (Montherlant).

niaiserie [njɛzri] n. f. (de *niais ;* v. 1550, Godefroy, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Caractère d'une personne ou d'une chose niaise : *La niaiserie des matrones* (France). *La niaiserie d'un propos.* || **2.** Action, propos ou occupation digne d'un niais : *Un étudiant se passionne alors pour des niaiseries qui lui paraissent grandioses* (Balzac). *La bonne foi en politique est une niaiserie* (Karr). *Par instants on surprend sur un ton un peu plus élevé quelque niaiserie débitée d'une voix très douce* (Gide). || **3.** Chose futile, babiole : *Je m'étais acheté deux ceintures,* [...] *des niaiseries* (Balzac).

• SYN. : **1** *idiotie, imbécillité, ineptie, naïveté, nigauderie, sottise ;* **2** *absurdité, ânerie* (fam.), *baliverne, bêtise, fadaise, fichaise* (fam.), *insanité, stupidité ;* **3** *bagatelle, bricole* (fam.), *broutille, misère, rien.*

niangon [njɑ̃gɔ̃] n. m. (d'un mot africain ; 1932, Larousse). Bois rose grisâtre, de l'Afrique tropicale.

niaouli [njauli] n. m. (mot de NouvelleCalédonie, de même sens ; 9 sept. 1875, *Journ. officiel,* p. 7703). Arbrisseau de la Nouvelle-Calédonie, qui fournit une essence utilisée en pharmacie et en parfumerie : *Essence de niaouli.*

niaule [njol] n. f. (var. graphique de *gnole* 2 [v. ce mot] ; fin du XIXe s.). Syn. de GNOLE 2.

nib [nib] mot invar. (abrév. de *nibergue,* rien [1800, Esnault], du fourbesque *niberta* ou *niba,* rien, non, mot d'origine obscure ; 1846, Esnault, au sens 2 [*nib de braise ; nib de nib,* 1901, Esnault] ; sens 1 [*bon à nib*], 1888, Esnault). **1.** *Arg.* Rien : *Ton frangin, c'est un bon à nib.* || **2.** Arg. *Nib de,* pas de : *À leur départ, nib d'étrennes* (Lorrain). || *Nib de braise, de pèze,* pas d'argent. || *Nib de nib,* absolument rien.

niblick [niblik] n. m. (mot angl. de même sens ; 1932, Larousse). Crosse de jeu de golf, terminée par une spatule en fer et utilisée pour ôter la balle des endroits réservés.

Nicabel [nikabɛl] n. m. (nom déposé [dont la 1re syllabe est celle du mot *nitrate*] ; 1963, Larousse). Matière plastique à mouler, à base de nitrate de cellulose.

nicaise [nikɛz] n. m. (emploi comme n. commun du prénom *Nicaise,* avec une influence sémantique de *nigaud ;* 1675, La Fontaine). *Vx.* Jeune homme simple et niais.

nicandre [nikɑ̃dr] n. f., ou **nicandra** [nikɑ̃dra] n. m. (lat. scientif. moderne *nicandra,* même sens, empr. [pour une raison mal élucidée] du n. gr. *Nikandros,* Nicandre, de *nikân,* vaincre [dér. de *nikê,* victoire], et de *anêr, andros,* homme, proprem. « qui vainc les hommes, les guerriers » ; 1874, Larousse [*nicandre*], et 1963, Larousse [*nicandra*]). Plante herbacée annuelle, à odeur vireuse, à très belles fleurs bleues, poussant dans les endroits secs, et souvent cultivée comme ornementale.

niccolo [nikɔlo] n. m. (mot ital. de même sens [milieu du XVe s.], empr. du lat. médiév. *nichilum,* même sens [fin du XIIIe s.], d'origine obscure ; 1818, *Dict. d'histoire naturelle*). Variété d'agate onyx à deux couches, dont l'une est blanche et l'autre noire.

nicdouille n. Autre forme de NIQUEDOUILLE.

nice [nis] adj. (lat. *nescius,* ignorant, dér. de *nescire,* ne pas savoir, de *nĕ,* ne... pas, et de *scire,* savoir ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [*action nice,* 1603, La Curne]). **1.** *Class.* ou *littér.* Ignorant, simple d'esprit : *Tant ne fut nice (encor que nice fût) | Madame Alix que le jeu ne lui plût* (La Fontaine). *Cette fille-enfant, tellement incurieuse, presque nice entre son harmonium, ses charités et ses pâtisseries* (Chauviré). || **2.** *Promesse nice,* en droit ancien, promesse qui n'est garantie par rien. || *Action nice,* action fondée sur une promesse nice.

1. niche [niʃ] n. f. (déverbal de *nicher ;* 1395, *Dict. général,* au sens 1 [*niche angulaire, niche de refuge,* 1963, Larousse ; *niche feinte,* 1694, Th. Corneille ; *niche rustique, niche en tour ronde,* 1868, Littré ; *niche en tabernacle,* 1874, Larousse] ; sens 2, 1718, Havard [*lit en niche,* 1701, Havard] ; sens 3, av. 1869, Lamartine ; sens 4, 1697, Havard [« cabane de dimensions très réduites », 1887, Zola] ; sens 5, 18 févr. 1760, Voltaire ; sens 6 et 8-10, 1963, Larousse ; sens 7, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Enfoncement ménagé dans l'épaisseur d'un mur, pour y loger une statue ou quelque objet décoratif : *Les saints avaient été tirés de leurs niches et remplacés par les bustes de Brutus, de Jean-Jacques et de Le Peletier* (France). || *Niche angulaire,* niche ménagée dans une encoignure. || *Niche feinte,* enfoncement peu profond, ou peint en trompe l'œil. || *Niche de refuge,* excavation ménagée dans les pieds-droits d'un tunnel, pour permettre aux agents de la voie de s'y réfugier à l'approche d'un train. || *Niche rustique,* niche ornée de refends et de bossages. || *Niche en tabernacle,* niche décorée de colonnes, avec couronnement. || *Niche en tour ronde,* niche creusée dans le parement intérieur d'un mur circulaire. || **2.** Décrochement, plus ou moins profond, ménagé dans le profil d'un mur et pouvant recevoir un meuble : *Divan occupant une large niche.* || *Lit en niche,* lit placé dans une petite alcôve protégée par des rideaux. || **3.** Abri naturel qui se trouve creusé dans une surface quelconque, masse de feuillage, paroi rocheuse, etc. : *Je voyais de ma niche, au souffle des rafales | Se dérouler au loin les lames colossales* (Lamartine). || **4.** Petite cabane où couche un chien : *Autour de moi jappent et frétillent six bestioles effrontées qu'un claquement de fouet précipite dans leurs niches de paille* (Colette). || *Par anal.* Cabane de dimensions très réduites. || **5.** *Fam.* Se dit de la demeure habituelle, où l'on se trouve à l'aise, en sûreté : *Demain il faudra que je rentre à Paris dans ma niche* (Proust). || **6.** Élément d'architecture pouvant être utilisé sur les panneaux des coffres ou des armoires. || **7.** Petit baldaquin doré servant à exposer le saint sacrement. || **8.** En géomorphologie, dépression arrondie, de forme plus ou moins hémisphérique, qui entaille un versant. || **9.** *Niche écologique,* faciès, milieu biologique défini. || **10.** Cavité creusée dans la paroi d'un organe, communiquant avec la cavité normale de cet organe et constituant l'élément anatomo-pathologique essentiel des ulcères et des cancers ulcérés.

• SYN. : **2** *alcôve ;* **3** *cavité, creux, nid, trou ;* **5** *foyer, gîte* (fam.), *home, toit.*

2. niche [niʃ] n. f. (déverbal de *nicher,* au sens anc. de « agir en niais, faire le paresseux » [attesté seulement au XVIe s.] ; début du XIIIe s., *Roman de Renart*). Petite espièglerie sans méchanceté et sans conséquence : *Victoire : « Encore une bonne niche que Madame a faite à Monsieur »* (Balzac).

• SYN. : *blague* (fam.), *canular, farce, tour.*

niché, e [niʃe] adj. (part. passé de *nicher ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** Établi dans son nid. || **2.** *Fig.* Bien installé, à l'abri comme dans un nid, dans une niche : *Il y a là une singulière petite maison nichée dans les châtaigniers, muette comme un terrier vide, et toujours fermée* (Daudet). *Un chalet niché dans la verdure.*

nichée [niʃe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *nicher ;* v. 1330, *Baudoin de Sebourg,* écrit *nicee* [*nichée,* 1675, Widerhold], au sens 2 [« troupe d'enfants » ; « les enfants d'une famille », 7 févr. 1738, Voltaire] ; sens 1, 1552, R. Estienne, écrit *nichée* [pour de petits animaux qui sont élevés dans un nid, 1636, Monet] ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Les oiseaux d'une même couvée, alors qu'ils sont encore dans le nid : *Je suis comme un vieux chêne* [...] *qui réveille des nichées d'oiseaux chanteurs en agitant ses branches* (France). || *Par anal.* Se dit de petits animaux qui sont élevés dans

un nid : *Une nichée de souris.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Les enfants d'une famille nombreuse : *Maria Assunta habitait avec son père et toute une nichée de frères et de sœurs une de ces petites maisons du Transtévère qui ont les pieds dans le Tibre* (Daudet). || *Par extens.* Toute troupe d'enfants : *Une nichée de petits Savoyards jouant à la marelle* (Daudet). || **3.** *Littér.* Rassemblement de choses de même nature (rare) : *Vingt mètres de balcons tant soit peu poreux, une terrasse* [...], *une nichée d'ascenseurs* (Colette).

nicher [niʃe] v. intr. (lat. pop. **nidicare*, nicher, du lat. class. *nidus*, nid [v. NID] ; v. 1155, Wace, écrit *nigier* et *nichier* [*nicher*, fin du XVe s., Commynes], au sens 1 [« occuper le nid et y couver », 1636, Monet] ; sens 2, v. 1650, Livet ; sens 3, 1665, La Fontaine). **1.** Faire son nid, en parlant des oiseaux : *L'alouette niche dans les blés.* || *Par extens.* Occuper le nid et y couver : *Il avait le goût des serins de Canarie, il les faisait nicher et les tenait fort proprement* (Stendhal). || **2.** *Fam.* Avoir sa résidence, trouver refuge : *Par le secours de Jean Magne, le sonneur* [...], *il nichait la nuit dans le clocher de la cathédrale* (France). *Devant la maison, le grand cèdre est devenu énorme, dans les branches duquel nous nichions et passions des heures* (Gide). || **3.** *Fig.* Être installé de préférence ou à demeure, en parlant de choses abstraites : *La vertu, comme le corbeau, niche dans les ruines* (France).

• SYN. : **1** *nidifier* ; **2** *s'abriter, demeurer, gîter* (fam.), *habiter, s'installer, loger, se réfugier* ; **3** *hanter.*

◆ v. tr. (sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2, 1959, Robert [« ranger si bien un objet... », milieu du XXe s.]). **1.** *Fam.* Installer à demeure et en lieu sûr : *Dans ma chambre allez me la* [Agnès] *nicher* (Molière). *Elle* [Solange] *poussait sa tête, à la mode chatte, et la nichait dans son aisselle* [de Costals] (Montherlant). || **2.** *Fam.* Ranger un objet dans une niche, un lieu sûr. || *Par extens.* Ranger si bien un objet qu'on ne le retrouve plus : *Où a-t-il bien pu nicher cet encrier ?*

◆ **se nicher** v. pr. (sens 1, v. 1155, Wace [« se choisir un abri... », 1680, Richelet] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1662, Livet [ironiq., av. 1778, Voltaire]). **1.** Faire son nid. || *Par anal.* Se choisir un abri pour y loger, en parlant de certains animaux : *Vous savez que les perdreaux vont par bandes, se nichent ensemble au creux des sillons pour s'enlever à la moindre alerte, éparpillés dans la volée comme une poignée de grains qu'on sème* (Daudet). || **2.** S'installer en lieu sûr et à l'abri des regards : *Je voulais le calme dans le trou où j'allais me nicher. Je suis tombé partout sur des enfants criards ou des voisins ivrognes* (Vallès). *Où a-t-il bien pu se nicher ?* || **3.** *Fig.* et *fam.* S'installer à demeure en un point précis : *La douleur s'est nichée dans l'épaule.* || *Ironiq.* Trouver refuge, en parlant de choses abstraites : *Où l'orgueil va-t-il se nicher ?*

nichet [niʃɛ] n. m. (de *nicher* ; 1752, Trévoux). Œuf en plâtre ou en pierre que l'on introduit dans un nid où l'on veut que les poules aillent pondre.

nicheur, euse [niʃœr, -øz] adj. (de *nicher* ; 1660, Oudin, comme n. m., au sens de « celui qui niche » ; comme adj., au sens actuel, 1838, Acad.). Se dit des oiseaux qui se construisent des nids.

nicheux [niʃø] n. m. (de *nicher* ; av. 1655, *Muse normande*, puis 1868, Littré). Sorte de nid dans lequel on place le nichet.

nichoir [niʃwar] n. m. (de *nicher* ; 1680, Richelet). Cage ou panier disposés pour mettre à couver les oiseaux ou les volailles.

nichon [niʃɔ̃] n. m. (de *nicher*, les seins étant nichés sous la chemise ; 1858, Larchey). *Pop.* Sein de femme : *Avoir du nichon* (Colette).

Nichrome [nikrom] n. m. (nom déposé, de *ni*[*ckel*] et de *chrome* ; 1932, Larousse). Alliage de fer, chrome et nickel.

nickel [nikɛl] n. m. (mot allem. de même sens, abrév. de *Kupfernickel*, même sens [attesté en franç. en 1753, *Encyclopédie*, III, 556], de *Kupfer*, cuivre, et de l'allem. dialect. *nickel*, lutin espiègle [des mines], proprem. « cuivre de lutin », ce nom exprimant la déception des mineurs allemands qui, ayant découvert le minerai de nickel, l'avaient d'abord pris pour du minerai de cuivre [lequel était très recherché] ; 1765, *Encyclopédie*, au sens 1 [adjectiv., 1918, Esnault] ; sens 2, 1884, Villatte). **1.** Métal d'un blanc brillant, ductile et malléable, susceptible d'un beau poli, et difficilement oxydable : *Le nickel est surtout utilisé dans les alliages.* || *Adjectiv.* et *pop.* Qui brille comme du nickel ; bien astiqué, qui est d'une propreté impeccable : *Le jeune homme hocha la tête avec conviction : « Ça doit être nickel ! » dit-il à voix haute* (Sartre). || **2.** Pièce de monnaie : *On peut entrer pour un nickel* (Hémon).

◆ **nickels** n. m. pl. (début du XXe s.). Les pièces d'un appareil qui sont en nickel ou nickelées : *Le poste d'écoute T. S. F. ressemble à un laboratoire : nickels, cuivres et manomètres* (Saint-Exupéry).

nickelage [niklaʒ] n. m. (de *nickeler* ; 1844, *Annales des mines*, IV, 2, 420). Action de nickeler ; résultat de cette action.

nickeler [nikle] v. tr. (de *nickel* ; 1852, Laboulaye, art. *dorure* [*avoir les pieds nickelés*, 1894, Esnault]). [Conj. **3 a.**] Recouvrir d'une couche de nickel une pièce métallique, au moyen d'un bain électrolytique ou chimique, afin de la préserver contre l'oxydation. || Fam. *Avoir les pieds nickelés*, refuser de marcher, d'agir ; *par extens.*, être paresseux.

nickélifère [nikelifɛr] adj. (de *nickéli-*, élément tiré de *nickel*, et de *-fère*, du lat. *ferre*, porter ; 1818, *Dict. d'histoire naturelle*). Qui contient du nickel : *Pyrite nickélifère.*

nickélique [nikelik] adj. (de *nickel* ; 1873, Wurtz [aussi pour les sels du nickel quadrivalent]). Relatif au nickel. || Se dit notamment des sels du nickel quadrivalent.

nickelure [niklyr] n. f. (de *nickeler* ; 18 nov. 1875, *Journ. officiel* [p. 9440], au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** Art et pratique du nickelage. || **2.** Pièce nickelée : *Les faïences et les nickelures du cabinet de toilette* (M. Prévost).

• REM. Ce mot tend à être remplacé aujourd'hui, au sens 1, par NICKELAGE. et, au sens 2, par NICKELS.

nicodème [nikɔdɛm] n. m. (emploi comme n. commun de *Nicodème* [gr. *Nikodêmos*, proprem. « qui vainc les peuples », de *nikân*, vaincre — dér. de *nikê*, victoire —, et de *dêmos*, peuple], n. d'un pharisien de l'Évangile, qui, de nuit, vint questionner naïvement Jésus, qui fut représenté comme un personnage obtus et borné dans le Mystère de la Passion au Moyen Âge, et qui, par la suite, devint le symbole de la simplicité d'esprit ; 1662, Brunot). *Fam.* Homme un peu simple : *Lui, grand nicodème, avait donné dans le panneau* (Genevoix).

niçois, e [niswa, -az] adj. et n. (de *Nice*, n. géogr. ; 1874, Larousse). Relatif à Nice ; habitant ou originaire de cette ville.

◆ **niçoise** n. f. (1963, Larousse). *À la niçoise*, se dit d'un mode de préparation culinaire, avec appoint de tomates et d'ail.

◆ **niçois** n. m. (1963, Larousse). Dialecte provençal parlé à Nice.

nicotiana [nikɔtjana *ou* nikɔsjana] n. m., ou **nicotiane** [nikɔtjan *ou* nikɔsjan] n. f. (lat. scientif. de la Renaissance *nicotiana* [sous-entendu *herba*, herbe], même sens, proprem. « [herbe] de Nicot », du n. de Jean *Nicot* [v. 1530-1600], diplomate et érudit français, qui, étant ambassadeur de France à Lisbonne, envoya en 1560 du tabac à la reine Catherine de Médicis ; 1570, Liébault [*nicotiane*], et 1903, Larousse [*nicotiana*]). Ancien nom d'un genre de solanacées, qui comprend notamment, parmi de nombreuses espèces, le tabac, ou « herbe à Nicot ».

nicotianine [nikɔtjanin *ou* nikɔsjanin] n. f. (de *nicotiane* ; 1836, Acad.). Substance résultant de la distillation, avec de l'eau, des feuilles fraîches de tabac. (On l'appelle également HUILE OU ESSENCE DE TABAC.)

nicotine [nikɔtin] n. f. (de *nicotiane*, par substitution de suff. ; 1818, Riffault des Hêtres [registre]). Alcaloïde du tabac, pouvant, à forte dose, provoquer une intoxication grave.

nicotiné, e [nikɔtine] adj. (de *nicotine ;* v. 1940, d'après le *FEW,* VII [1953], p. 112 *a*). Qui est additionné de nicotine.

nicotineux, euse [nikɔtinø, -øz] adj. (de *nicotine ;* 29 nov. 1875, *Journ. officiel,* p. 9801). Qui contient de la nicotine.

nicotinique [nikɔtinik] adj. (de *nicotine* [a remplacé *nicotique,* mêmes sens, 1845, Bescherelle] ; 1878, Larousse, aux sens 1-2 ; sens 3, 1963, Larousse [aussi *acide nicotinique*]). **1.** Qui se rapporte à la nicotine. || **2.** Qui est produit par la nicotine : *Amaurose nicotinique.* || **3.** *Acide nicotinique,* acide organique doué de puissantes propriétés vaso-dilatatrices, utilisées dans le traitement des spasmes de certaines artères, et qui peut remplacer l'amide dans l'alimentation. || *Amide nicotinique,* syn. de VITAMINE PP.

nicotiniser [nikɔtinize] v. tr. (de *nicotine* [a remplacé *nicotiser,* même sens, 1868, Littré] ; 1903, Larousse). Imprégner, charger de nicotine.

nicotinisme [nikɔtinism] ou **nicotisme** [nikɔtism] n. m. (de *nicotine ;* 1867, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXXVIII, 119, au sens 1 [écrit *nicotinisme ; nicotisme,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1963, Larousse [écrit *nicotinisme* et *nicotisme*]). **1.** Ensemble des troubles provoqués par l'abus du tabac. || **2.** Usage immodéré du tabac.

nictation [niktasjɔ̃] ou **nictitation** [niktitasjɔ̃] n. f. (du moyen franç. *nicter,* cligner des yeux [1558, *ZRP,* XXIX, 83], et/ou du lat. *nictatio,* clignement d'yeux, dér. de *nictare,* cligner, clignoter ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine* [*nictation*], et 1868, Littré [*nictitation*]). Clignotement des paupières.

nictitant, e [niktitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *nictit*[*ation*] ; 1874, Larousse [*paupière nictitante,* même sens, 1868, Littré]). *Membrane nictitante,* troisième paupière qui, chez certains oiseaux, est animée d'un clignotement constant pour protéger l'œil d'une lumière trop vive.

nid [ni] n. m. (lat. *nidus,* nid d'oiseau, les jeunes oiseaux dans leur nid, nichée, portée de petits cochons, ustensile en forme de nid ; v. 1155, Wace, écrit *ni* [*nid,* sous l'influence de l'étymon lat., milieu du XVᵉ s., *Évangiles des quenouilles*], au sens I, 1 [*prendre, trouver l'oiseau au nid,* 1959, Robert ; *trouver la pie au nid,* 1608, M. Régnier ; *trouver le nid vide,* 1935, Acad. ; *ne trouver que le nid,* v. 1560, La Curne ; *pondre au nid de quelqu'un,* 1704, Trévoux] ; sens I, 2, 1597, Liébault [*nid à rats,* 1680, Richelet] ; sens I, 3, 1804, Delille [au fig., 1859, V. Hugo] ; sens I, 4, v. 1530, La Curne ; sens I, 5, 1668, La Fontaine ; sens I, 6, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [écrit *ni ; nid,* v. 1590, Marnix] ; sens I, 7, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné [péjor., 1874, Larousse] ; sens II, 1, début du XXᵉ s. [« genre de tissage », 1890, *Dict. général,* art. *abeille*] ; sens II, V. NID-DE-POULE, sens II, 3, 1765, *Encyclopédie*).

I. 1. Construction que réalisent les oiseaux, en utilisant des matériaux très variés, pour y déposer leurs œufs, couver, et élever leurs petits : *La maison* [...] | *T'accueille avec son lierre et ses nids d'hirondelles* (Lamartine). *Le tissu des nids est un objet d'étonnement ; il nous semble que l'oiseau a entrelacé les racines, les roseaux et les crins à la manière d'un vannier* (Alain). *Le nid des hirondelles était juché sur la poutre maîtresse* (Genevoix). || *Nid d'aigle,* V. AIGLE. || *Nid d'hirondelle,* V. HIRONDELLE. || Fig. *Prendre, trouver l'oiseau au nid,* surprendre quelqu'un à l'endroit où il se tient habituellement. || Fig. *Trouver la pie au nid,* trouver, par chance, exactement ce que l'on cherche ; faire une découverte précieuse. || Fig. *Trouver le nid vide, ne trouver que le nid,* trouver vide le domicile de quelqu'un ou l'endroit où il devrait se trouver ; *spécialem.,* ne pas trouver un malfaiteur là où on pensait le trouver ; constater sa fuite. || Fam. *Pondre au nid de quelqu'un* (vieilli), avoir des relations sexuelles avec la femme d'un autre. || **2.** Nom donné également à l'abri que s'aménagent certains petits mammifères, certains insectes, certains poissons ou certains batraciens : *Nid de souris, d'écureuils, de guêpes, de chenilles. Un nid d'épinoches.* || Fig. *Nid à rats,* logement misérable, exigu et mal tenu. || **3.** Le contenu du nid, les jeunes qui occupent le nid. || *Fig.* Groupement constitué par les enfants d'une même famille : *Et cinq petits enfants, nid d'âmes, y sommeillent* (Hugo). || **4.** Habitation de l'homme considérée comme le cadre intime dans lequel grandit une famille : *J'ai dîné chez mes voisins d'en face, couple jeune qui bâtit son nid avec une solennité religieuse* (Colette). *Les enfants quittent le nid paternel.* || **5.** Endroit où l'on a caché, mis à l'abri quelque chose de précieux : *Notre avare, un beau jour, ne trouva que le nid.* (La Fontaine). || **6.** Endroit où se trouvent étroitement groupés des personnes ou des objets dont l'activité ou la fonction est redoutable (souvent péjor.) : *Tant mieux. C'est tout de même un nid de bandits en moins* (Romains). *Je fais barricader les rues et établir à l'entrée des nids de mitrailleuses* (Malraux). || **7.** Milieu ou circonstances favorables à l'éclosion et au développement de quelque chose : *Voilà le nid d'où s'envolent les personnages balzaciens qui vont nous servir de guides* (Mauriac). *Port-Royal-des-Champs, nid de l'opposition janséniste à la doctrine de l'Église, fut démantelé en 1710.* || *Péjor.* Point de départ d'une situation qui s'est développée d'une manière fâcheuse : *Cette affaire est un nid à procès.*

II. 1. *Nid d'abeilles,* cloisonnement multiple en forme d'alvéoles affectant la surface de certains objets : *Les nids d'abeilles du radiateur qui avaient éclaté* (Toussaint). Genre de tissage dessinant des alvéoles réguliers : *Serviette de toilette en nid(s) d'abeilles.* (V. également NID-D'ABEILLES, à l'ordre alphab.) || **2.** *Nid-de-poule,* v. à l'ordre alphab. || **3.** Dans une mine, petite accumulation isolée, surtout de minerai.

● SYN. : **I, 1** *aire ;* **3** *nichée ;* **4** *abri, demeure, foyer, gîte, home, toit ;* **5** *cachette ;* **6** *repaire.*

● REM. Quand il s'agit des oiseaux, le complément de *nid* se met au singulier : *Un nid de chardonneret.* Employé pour désigner l'abri que se ménagent d'autres animaux, *nid* veut son complément au pluriel : *Un nid de guêpes.* De même, on écrit *un nid de brigands.* En termes de technique, on écrit *nid d'abeilles ;* cependant, l'Acad. écrit *nid d'abeille.*

nid-d'abeilles [nidabɛj] n. m. (de *nid,* de *d*[*e*], et du plur. de *abeille ;* 1932, Larousse [art. *nid*], écrit *nids d'abeille ; nid-d'abeilles,* 1959, Robert). En broderie, point d'ornement exécuté au cordonnet sur un plissé de tissu, de manière à retenir les plis de place en place régulièrement, selon un dessin géométrique.

● Pl. *des* NIDS-D'ABEILLES.

nidation [nidasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *nidus,* nid [v. NID] ; 1932, Larousse). Phénomène par lequel l'œuf des mammifères et de l'homme, parvenu dans l'utérus, se niche dans une région de la muqueuse épaissie, où il se creuse une sorte de nid.

nid-de-pie [nidpi] n. m. (de *nid,* de *de,* et de *pie,* n. f. ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** *Anc.* Retranchement établi par l'assaillant au sommet d'une brèche, afin de s'y maintenir en dépit des réactions de la défense. || **2.** *Auj.* Observatoire en forme de tonneau, que les chalutiers, les bâtiments polaires et certains autres navires possèdent au mât de misaine pour y installer un guetteur.

● Pl. *des* NIDS-DE-PIE.

● REM. Au sens, 2, on dit aussi NID-DE-CORBEAU (de *nid,* de *de,* et de *corbeau ;* 1932, Larousse).

nid-de-pigeon [nidpiʒɔ̃] n. m. (de *nid,* de *de,* et de *pigeon ;* 1786, Vicq-d'Azyr, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Excavation formée par les ailes latérales de la luette du cervelet et les valvules de Tarin. || **2.** Petite corbeille faite avec des pommes paille, dans laquelle on place certains aliments frits.

● Pl. *des* NIDS-DE-PIGEON.

● REM. Au sens 1, on dit aussi NID-D'HIRONDELLE.

nid-de-poule [nidpul] n. m. (de *nid,* de *de,* et de *poule ;* 1932, Larousse). Petite cavité arrondie se formant dans une chaussée à la suite du gel et des infiltrations.

• Pl. *des* NIDS-DE-POULE.

nid-d'hirondelle [nidirɔ̃dɛl] n. m. (de *nid,* de *d[e]* et de *hirondelle ;* 1868, Littré). Syn. de NID-DE-PIGEON (au sens 1).

• Pl. *des* NIDS-D'HIRONDELLE.

nid-d'oiseau [nidwazo] n. m. (de *nid,* de *d[e],* et de *oiseau ;* 1694, Tournefort). Nom usuel commun à une orchidée du genre *neottia* et à une fougère du genre *asplenia.*

• Pl. *des* NIDS-D'OISEAU.

nidicole [nidikɔl] adj. (de *nidi-,* élément tiré de *nid,* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1874, Larousse). Se dit des oiseaux dont les petits sont élevés dans un nid, qu'ils ne quittent que lorsqu'ils savent voler.

nidification [nidifikasjɔ̃] n. f. (de *nidifier ;* 1778, Buffon [« occupation d'un nid », 1901, Maeterlinck]). Construction d'un nid. || Occupation d'un nid : *Deux nidifications* [d'abeilles] *en plein air constatées à Paris* (Maeterlinck).

nidifier [nidifje] v. intr. (lat. *nidificare,* faire son nid, nicher, de *nidus* [v. NID] et de *facere,* faire ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Construire son nid : *Les hirondelles d'Espagne avaient nidifié sous le ciel, dans un angle du patio* (Genevoix).

nidifuge [nidifyʒ] adj. (de *nidi-,* élément tiré de *nid,* et de *-fuge,* du lat. *fugere,* fuir ; 1963, Larousse). Se dit des oiseaux dont les petits quittent le nid peu de temps après leur éclosion.

nidoreux, euse [nidɔrø, -øz] adj. (lat. impér. *nidorosus,* qui dégage une odeur de chair brûlée, de *nidor,* odeur ou vapeur qui se dégage d'un objet qui cuit, qui grille ou qui brûle ; 1611, Cotgrave). Qui a un goût, une odeur d'œuf pourri.

nid-trappe [nitrap] n. m. (de *nid* et de *trappe ;* 1963, Larousse). Sorte de boîte cubique dont un côté, ouvert, est muni de volets mobiles, permettant de retenir une poule prisonnière afin de contrôler sa ponte.

• Pl. *des* NIDS-TRAPPES.

nidulant, e [nidylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *nidulans, -antis,* part. prés. de *nidulari,* construire son nid, nicher, dér. de *nidulus,* petit nid, dimin. de *nidus* [v. NID] ; 1838, Acad.). *Insecte nidulant, guêpe nidulante,* insecte, guêpe qui construit son nid.

nièce [njɛs] n. f. (bas lat. *neptia,* nièce, altér. du lat. class. *neptis,* petite-fille [et à basse époque, « nièce »] ; v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Fille du frère ou de la sœur, et, *par extens.,* du beau-frère et de la belle-sœur, par rapport à l'oncle ou à la tante. || **2.** *Nièce à la mode de Bretagne,* fille du cousin ou de la cousine germaine, par rapport à l'oncle ou à la tante à la mode de Bretagne.

niellage [njɛlaʒ] n. m. (de *nieller* 1 ; 1854, Tolhausen). Action de graver en nielle ; résultat de cette action. (On dit plutôt NIELLURE.)

1. nielle [njɛl] n. m. (déverbal de *nieller* 1 ; 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** En orfèvrerie, type de gravure consistant à tracer les traits d'une figure, dans lesquels on incruste une sorte d'émail noir ; cette incrustation elle-même. || **2.** Ornementation à base de dessins noirs sur fond clair.

2. nielle [njɛl] n. f. (bas lat. *nigella,* nigelle [plante], fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *nigellus,* noirâtre, dimin. de *niger, -gri,* noir ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *neele* [*nielle,* sous l'influence de l'étymon lat., XIIIe s., Schlessinger], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Plante à graines noires et toxiques, qui pousse souvent dans les blés : *C'était la moisson, et aucune ivraie ne doublait chaque épi, aucune nielle chaque bleuet* (Giraudoux). || **2.** *Nielle bâtarde,* autre nom de la *nigelle des champs.*

3. nielle [njɛl] n. f. (de *nielle* 1, par comparaison de la couleur noire des grains de blé niellés avec celle des graines de la plante ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Maladie du blé caractérisée par la présence, dans les épis, de petites galles noirâtres qui se forment à la place des grains. || **2.** Maladie causée au riz par un champignon. (On dit aussi BRUNISSURE DU RIZ.)

niellé, e [njɛle] adj. (part. passé de *nieller* 1 ; 1874, Larousse). Se dit, en céramique, d'un décor imitant celui des nielles sur métal.

◆ **niellé** n. m. (1932, Larousse). Ce décor lui-même.

1. nieller [njɛle] v. tr. (de l'anc. franç. *neel,* émail noir [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], du lat. *nigellus,* noirâtre, dimin. de *niger, -gri,* noir ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *neeler ; nieller,* 1611, Cotgrave [au fig., av. 1922, Proust]). Décorer de la gravure en nielles ; et au fig. : *La clarté de la grosse lampe basanait un morceau de cuir, niellait un poignard de paillettes étincelantes* (Proust).

2. nieller [njɛle] v. tr. (de *nielle* 3 ; 1538, R. Estienne [au part. passé ; à l'in-fin., 1680, Richelet]). Gâter une céréale par la nielle (surtout au part. passé) : *Du blé niellé.*

◆ **se nieller** v. pr. (v. 1560, Paré). Subir l'effet de la nielle, en parlant d'une céréale : *Les blés se sont niellés.*

nielleur [njɛlœr] n. m. (de *nieller* 1 ; 1826, Jean Duchesne, p. 41). Ouvrier qui pratique la niellure : *Les nielleurs de Florence.*

1. niellure [njɛlyr] n. f. (de *nieller* 1 [v. ce mot] ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *neelure* [*niellure,* 1812, Mozin], au sens 2 ; sens 1, 1611, Cotgrave, écrit *nelleure* [*niellure,* 1812, Mozin]). **1.** Art de graver en nielle. || **2.** Résultat de ce travail : *Les niellures du reliquaire* (Goncourt).

2. niellure [njɛlyr] n. f. (de *nieller* 2 ; 1558, G. Morel). Dégât causé aux blés par la nielle.

nième [njɛm] adj. (var. graphique de *ennième* [v. ce mot] ; 1834, Esnault). Syn. de ENNIÈME.

nier [nje] v. tr. (lat. *negare,* dire non, affirmer que... ne... pas, refuser ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *neier* [*nier,* v. 1265, Br. Latinil, au sens de « renier [Dieu] » ; sens 1, v. 1130, *Eneas* [écrit *neier ; nier,* XIIIe s.] ; sens 2, 1495, *Coutumier général,* I, 100 [*neger de,* même sens, v. 980, *Passion du Christ ; nier une dette,* 1538, R. Estienne ; *nier un dépôt,* 1718, Acad.] ; sens 3, v. 1175, Chr. de Troyes [écrit *noier ; nier,* v. 1240, Godefroy]). **1.** *Nier quelque chose* ou *nier que,* dire qu'une chose n'est pas vraie ou n'existe pas : *Sous un éclair d'en haut, qui peut nier le jour ?* (Lamartine). *Dieu était pour lui l'ordre de la nature, la raison intime des choses. Il ne souffrait pas qu'on le niât* (Renan). *Ceux qui, plutôt que d'abdiquer l'espérance, nient les lois de la vie* (Barrès). *Nier l'évidence. Nier l'existence de Dieu. Il nie absolument avoir fait cette démarche. Nieras-tu que cet argent ait été volé ? Le coupable nie qu'on l'ait pris en flagrant délit. Cet enfant ne peut nier que ses parents l'ont gâté,* ou *l'aient gâté,* ou *ne l'aient gâté.* (V. Rem.) || **2.** Ne pas se reconnaître comme l'auteur de : *Quant aux relations abominables avec Cyprien, l'accusé les niait tout plat* (Yourcenar). *Nier une faute, un crime.* || Spécialem. *Nier une dette, un dépôt,* refuser de reconnaître qu'on en est débiteur. || **3.** *Class.* Refuser quelque chose à quelqu'un : *Il demeure libre d'octroyer la demande ou de la nier* (Pascal).

• SYN. : **1** *contester, démentir, disconvenir de, s'inscrire en faux contre, réfuter ;* **2** *se défendre de, dénier, désavouer.* — CONTR. : **1** *affirmer ;* **2** *avouer.*

• REM. **1.** Quand le sujet du verbe *nier* et celui du verbe sur lequel porte la négation désignent la même personne, *nier* est suivi de l'infinitif passé construit directement : *Il nie avoir fait cela. Nous ne nions pas être restés ici.* La langue classique employait le tour indirect *nier de : Il nie d'avoir rien touché* (Sévigné).

2. Quand le sujet du verbe *nier* et celui du verbe sur lequel porte la négation sont distincts, *nier* est suivi d'une proposition subordonnée complétive introduite par *que,* et le plus souvent au subjonctif : *Je ne nie pas qu'il y ait, de par le monde, des actions nobles, généreuses et même désintéressées* (Gide). *Je n'ai pas dit* [...], *je n'ai jamais nié qu'il ait, lui aussi, de très grandes qualités* (Martin du Gard). *Nierez-vous que je sois plus doué que lui ?*

Il nie qu'on l'ait prévenu. Plus rarement, l'indicatif s'emploie pour indiquer que le fait nié est cependant réel : *Il nie qu'on l'a prévenu* (= on l'a bel et bien prévenu, mais il nie le fait). *Il ne nie pas qu'on l'a prévenu* (= on l'a bel et bien prévenu, et il le reconnaît).

3. On ne peut rencontrer le *ne* dit explétif dans la proposition subordonnée que si le verbe de celle-ci est au subjonctif : *Ils ne nient pas que cette réforme ait échoué* ou *n'ait échoué ;* mais : *Ils ne nient pas que cette réforme a échoué.*

nière [njɛr] n. (abrév. de *monière,* moi, mot formé du possessif *mon* et de *-ière,* élément tiré de *mézière,* moi-même, var. de *mézigue* [v. ce mot] ; 1837, Vidocq, écrit *niert ;* 1850, Esnault, écrit *nier ; nière,* 1874, Larousse). *Arg.* et *vx.* Individu : *Il ne le revient pas, c' nière-là* (Bourdet).

nietzschéen, enne [nitʃeɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du philosophe allemand Friedrich *Nietzsche* [1844-1900] ; fin du XIXᵉ s.). Propre à Nietzsche : *Doctrine nietzschéenne.*

◆ adj. et n. (fin du XIXᵉ s.). Partisan de la doctrine de Nietzsche : *C'était un de ces Allemands cultivés, nietzschéen* [sic], *comme Jacques en avait beaucoup approché dans les milieux politiques avancés d'Allemagne* (Martin du Gard).

nietzschéisme [nitʃeism] n. m. (du n. de Friedrich *Nietzsche* [v. l'art. précéd.] ; fin du XIXᵉ s., aux sens 1-2). **1.** Doctrine de Nietzsche : *C'est précisément parce qu'il est très difficile (sinon impossible) de réduire le nietzschéisme en système qu'on ne s'en débarrassera pas facilement* (Gide). || **2.** Adhésion à cette tendance philosophique.

nife [nife] n. m. (de *ni[ckel]* et de *fe[r]* ; début du XXᵉ s.). Noyau de la Terre, qui serait constitué de nickel et de fer.

nigaud, e [nigo, -od] n. (abrév. de *Nigodème,* forme pop. de *Nicodème,* type du personnage niais [v. NICODÈME] ; v. 1500, La Curne, au sens 1 [comme adj. ; comme n., 1564, J. Thierry] ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Personne qui fait montre d'un manque d'usage, de maladresse, par inexpérience ou sottise : *Des nigauds qui vous regardent et se mettent à rire* (Molière). *On voit quelquefois les femmes porter au ciel un nigaud* (Stendhal). || **2.** *Fam.* S'emploie pour apostropher quelqu'un, avec une nuance d'exhortation affectueuse : *Gros nigaud !*

● SYN. : **1** *ballot* (fam.), *benêt, dadais, godiche* (fam.), *gourde* (fam.), *niais, nicodème, noix* (fam.), *simplet ;* **2** *bêta.*

◆ adj. (XXᵉ s.). Se dit de ce qui manifeste cette attitude sotte, maladroite : *Prendre un air nigaud.*

◆ **nigaud** n. m. (sens 1, 1781, Buffon ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Petit cormoran à l'aspect gauche. || **2.** Jeu de cartes dans lequel chaque joueur cherche à se défaire de toutes ses cartes en les posant sur celles de ses partenaires.

nigaudement [nigodmɑ̃] adv. (de *nigaud ;* v. 1780, Mᵐᵉ d'Épinay, III, 365). *Vx.* D'une manière nigaude.

nigauder [nigode] v. intr. (de *nigaud ;* fin du XVIᵉ s.). *Class.* S'amuser à des riens ; faire le nigaud : *J'ai nigaudé en famille, c'est un plaisir que j'ai trouvé fort doux* (Diderot).

nigauderie [nigodri] n. f. (de *nigaud ;* 1548, Sebillet, au sens 2 ; sens 1, v. 1780, Galiani). **1.** Caractère d'un nigaud ou de ce qui est nigaud. || **2.** Acte d'un nigaud : *Elle se riait de ses nigauderies* (Goncourt).

● SYN. : **1** *bêtise, idiotie, imbécillité, ineptie, sottise ;* **2** *balourdise, niaiserie.*

nigauteau n. m. V. NIGOTEAU.

nigelle [niʒɛl] n. f. (bas lat. *nigella,* même sens [v. NIELLE 2] ; 1538, R. Estienne). Plante herbacée à graines noires et à feuilles divisées en lanières, parfois cultivée comme ornementale : *La nigelle de Damas, dont les noms vulgaires sont charmants : Cheveux de Vénus, Diable dans le buisson, Belle aux cheveux dénoués* (Maeterlinck).

nigérian, e [niʒerjɑ̃, -an] adj. et n. (de *Nigeria,* n. géogr. ; 1968, Larousse). Relatif au Nigeria ; habitant ou originaire de ce pays.

nigérien, enne [niʒerjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Niger,* n. géogr. ; 1963, Larousse). Relatif à la république du Niger ; habitant ou originaire de ce pays.

night-club [najtklœb] n. m. (loc. angl. de même sens, de *night,* nuit, et de *club,* club [v. CLUB 1] ; v. 1935). Club qui est ouvert le soir et la nuit.

● Pl. *des* NIGHT-CLUBS.

● SYN. : *boîte de nuit* (fam.), *cabaret, caveau.*

nigoteau ou **nigauteau** [nigoto] n. m. (dér. plaisant de *nigaud ;* 1694, Th. Corneille [*nigoteau*], et 1797, Gattel [*nigauteau*]). Quart de tuile, placé le long d'un solin ou d'une tuilée.

nigrica [nigrika] n. m. (dér. savant du lat. *niger, -gri,* noir ; 1874, Larousse). Schiste noir dont on se sert pour dessiner.

nigrine [nigrin] n. f. (dér. savant du lat. *niger, -gri,* noir ; 1868, Littré). Variété ferreuse de rutile.

nigritique [nigritik] adj. (du lat. *nigritia,* le noir, la couleur noire, dér. de *niger, -gri,* noir ; 3 juin 1876, *Journ. officiel,* p. 3822). Relatif aux Noirs (peu usité) : *Population nigritique.*

nigritisé, e [nigritize] adj. (var. anc. de *négritisé* [v. ce mot] ; 1888, Larousse). Syn. de NÉGRITISÉ.

niguedouille n. et adj. V. NIQUEDOUILLE.

nihilisme [niilism] n. m. (dér. savant du lat. *nihil,* rien, de *nĕ,* ne... pas, et de *hilum,* brin, toute petite chose, un rien ; 1801, Mercier, au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad. ; sens 3, 7 sept. 1871, *Annales de l'Assemblée nationale,* V, 435 ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Négation de toute existence, de toute croyance : *La négation de l'infini mène droit au nihilisme* (Hugo). || **2.** Doctrine qui nie toute vérité morale et sociale : *Bien qu'il dépiaute fort habilement tous les préjugés de la morale, son nihilisme n'a rien d'effrayant* (Hermant). *Le nihilisme n'est pas seulement désespoir et négation, mais surtout volonté de désespoir et de nier* (Camus). || **3.** Doctrine apparue en Russie dans la seconde moitié du XIXᵉ s. et visant à la destruction des structures sociales et des institutions existantes pour atteindre la liberté totale. || **4.** Individualisme exacerbé et violent : *Le nihilisme des parias.*

nihiliste [niilist] adj. (dér. savant du lat. *nihil* [v. l'art. précéd.] ; 1793, Brunot). Relatif au nihilisme.

◆ n. (1761, Crevier [I, 205], au sens de « hérétique qui croit que Jésus-Christ en tant qu'homme n'a pas eu de véritable existence » ; sens actuel, 1797, *Semaines critiques*). Partisan du nihilisme philosophique ou politique : *La Révolution était réellement pour les nihilistes une valeur suprême, avec laquelle ils communiaient, comme vous venez de le dire, par l'action* (Malraux). *Le nihiliste n'est pas celui qui ne croit à rien, mais celui qui ne croit pas à ce qui est* (Camus).

nilgau ou **nilgaut** [nilgo] n. m. (persan *nīlgāw,* même sens, de *nīl,* couleur indigo, et de *gāw,* vache, proprem. « vache bleue » [l'antilope ayant une robe bleutée] ; 1670, F. Bernier [II, 80], au plur., écrit *nil-gaux ;* au sing., écrit *nilgaut,* 1809, Wailly ; *nilgau,* 1874, Larousse). Antilope des plaines de l'Inde, dont le mâle seul a des cornes courtes.

nille [nij] n. f. (mot issu, par mécoupure, de *l'anille,* la syllabe *l'a-* ayant été prise pour l'art. défini fém. sing. ; début du XIVᵉ s., Godefroy, écrit *neille* [*nille,* XVIIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Sorte de manchon mobile entourant la poignée d'une manivelle, destiné à éviter le frottement direct de la main sur la poignée. || **2.** Petit piton carré métallique, servant à retenir les panneaux des vitraux d'église.

nilomètre [nilɔmɛtr] n. m. (de *nilo-,* élément tiré de *Nil,* n. géogr. [lat. *Nilus,* gr. *Neîlos,* v. l'art. suiv.], et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1697, Herbelot de Molainville, p. 672 a). Puits en communication avec le Nil, permettant de connaître le niveau de celui-ci.

● REM. On dit aussi NILOSCOPE (de *nilo-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1963, Larousse).

nilotique [nilɔtik] adj. (lat. *niloticus,* du Nil, du gr. *neilôtês,* qui habite ou se trouve sur les bords du Nil, dér. de *Neîlos,* le Nil ; 1874, Larousse). *Langues nilotiques,* grande famille de langues négro-africaines parlées dans le bassin du Nil et la région des Grands Lacs.

nimbe [nɛ̃b] n. m. (lat. *nimbus,* pluie d'orage, averse, nuage de pluie, nuage enveloppant les dieux, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « auréole de saint » ; 1692 [d'après Trévoux, 1721], au sens 1 [pour un empereur romain ; pour les saints et le Christ, 1740, Acad.] ; sens 2, 1843, Balzac). **1.** Cercle ou disque lumineux figuré derrière la tête des empereurs romains divinisés, sur les pièces de monnaie. || *Par extens.* Cercle lumineux entourant la tête des saints et du Christ dans les figurations médiévales : *L'ange sort tout vif du rêve de Jésus et apparaît dans l'étable. Après s'être incliné devant celui qui vient de naître, il peint un nimbe très pur autour de sa tête* (Supervielle). || **2.** Halo de lumière qui entoure une figure : *Volontiers il se fût mis à genoux devant ce beau visage que ses cheveux noirs magnifiquement tordus pour la nuit entouraient d'un nimbe brillant bleuté* (Daudet).
• SYN. : **1** *auréole, gloire.*

nimber [nɛ̃be] v. tr. (de *nimbe ;* 1874, Larousse, au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 14 mai 1876, *Journ. officiel,* p. 3263] ; sens 2, 1898, Huysmans). **1.** Orner d'un nimbe : *Les mosaïques de Saint-Vitale,* [...] *avec leurs anges barbares et leurs impératrices nimbées, font sentir les délices monstrueuses de l'Orient* (France). || **2.** Entourer d'un halo (au pr. et au fig.) : *Mais Gilberte elle-même, ne l'avais-je pas aimée surtout parce qu'elle m'était apparue nimbée par cette auréole d'être l'amie de Bergotte, d'aller visiter avec lui les cathédrales* (Proust). *Une femme décolletée, dont la chevelure, comme une ouate précieuse, nimbe un visage velouté* (Colette).
• SYN. : **2** *auréoler.*

nimbo-stratus [nɛ̃bostratys] n. m. invar. (de *nimbo-,* élément tiré de *nimbus,* et de *stratus ;* 1932, Larousse). Nuage bas, de couleur grise, avec des zones d'opacité variable, formant des couches épaisses et donnant des précipitations continues.

1. nimbus [nɛ̃bys] n. m. (mot lat. signif. proprem. « nuage de pluie » [v. NIMBE] ; 1868, Littré). Nuage bas et sombre, se combinant avec les stratus pour former les nimbo-stratus : *Déjà un amas de nimbus* [...] *accablait ce sommet de colline déserté* (Colette).

2. Nimbus [nɛ̃bys] n. (du n. du professeur *Nimbus,* personnage de bandes dessinées créé en 1934 ; 1963, Larousse). Fam. *Professeur Nimbus,* désignation ironique d'un type de savant ou de chercheur distrait, peu conscient des réalités qui l'entourent.

ninas [ninas] n. m. invar. (esp. *niñas,* même sens, proprem. « petites », fém. plur. de *niño,* petit, enfant ; fin du XIX[e] s.). Type de petit cigare français très répandu.

ninivite [ninivit] adj. et n. (de *Ninive,* n. géogr., bas lat. [d'origine orientale] *Niniva,* Ninive [ville d'Assyrie] ; av. 1867, Baudelaire, au sens 2 ; sens 1, 1874, Larousse). **1.** En histoire, relatif à Ninive ; habitant ou originaire de cette ville. || **2.** D'une taille comparable aux constructions de Ninive : *Les ponts gigantesques, les constructions ninivites, habitées par le vertige* (Baudelaire).

niobique [njɔbik] adj. (de *niob[ium]* ; 1868, Littré). En chimie, se dit des dérivés du niobium : *Acide niobique.*

niobium [njɔbjɔm] n. m. (mot allem. de même sens [milieu du XIX[e] s.], tiré [à cause de l'association du niobium au tantale dans certains minerais] du n. pr. lat. *Niobē* ou *-ba,* Niobé [fille de Tantale et femme d'Apollon], gr. *Niobê,* même sens ; 1868, Littré). Métal gris présentant des analogies avec le bismuth (symb. : Nb), associé au tantale dans certains minerais, d'où son nom.
• SYN. : *colombium* (premier nom donné à ce corps [1801]).

niôle n. f. V. GNOLE 2.

nippe [nip] n. f. (altér. de *guenipe* [v. ce mot], au sens anc. de « guenilles, vieux habits » ; 1696, Regnard). *Class.* Toute espèce de vêtements, de linge : [Valère] *« Je me mettrais en gage en mon besoin urgent.* — [Hector] *Sur cette nippe-là vous auriez peu d'argent »* (Regnard).

◆ **nippes** n. f. pl. (sens 1, début du XVII[e] s., Malherbe [« ensemble des objets de parure » ; « pièces de la garde-robe », 1660, Oudin] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1660, Oudin ; sens 4, 1920, Bauche). **1.** *Class.* Ensemble des objets de toilette et de parure, y compris les vêtements : *Des valets, qui viennent* [...] *voir si les marchands ont reçu les nippes qu'ils attendaient* (Corneille). || **2.** *Class.* Choses de peu de valeur, morceaux, restes : *Il tira d'un bissac quelques reliquats de la noce, dont je lui arrachai goulûment quelques bonnes nippes* (Ch. Sorel). || **3.** *Fam.* Vêtements usagés : *Mais il trouvait mes pauvres nippes affreuses ; chemises, cravates, chaussettes, rien de ce que j'avais ne lui plaisait* (Gide). || **4.** *Fam.* Vêtements quelconques : *J'ai des nippes, répondit l'électricien ; tu vas t'habiller là-derrière, dans la chambre. Tu feras un paquet de tes frusques de griveton et tu les emporteras avec toi* (Mac Orlan). *Parfois, j'apercevais M[me] Tesson dans la cour, en train de brosser des nippes ou de faire la causette* (Duhamel).

nippé, e [nipe] adj. (part. passé de *nipper ;* début du XVIII[e] s., Saint-Simon). *Fam.* Habillé (s'emploie le plus souvent avec le verbe *être* et accompagné d'une expression adverbiale) : *J'imagine ces mêmes figures sur le banc d'en face ; mal nippés, mal rasés, mal lavés, les cheveux défaits* (Gide). *Je ne suis pas marquise, mais il faudrait me payer bien cher pour me faire sortir nippée comme ça* (Proust).

nipper [nipe] v. tr. (de *nippe ;* 1718, Acad.). *Class.* Fournir de vêtements, d'objets de toilette : *Vous êtes très digne de bien nipper deux maîtresses à la fois* (Voltaire).

◆ **se nipper** v. pr. (v. 1770, J.-J. Rousseau). Se procurer le linge et les vêtements nécessaires : *Il gagne à peine assez d'argent pour se nipper convenablement.*

nipple [nipl] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « mamelon, raccord », dimin. de *nib,* bec, pointe, var. de *neb,* nez, bec, bouche ; 1963, Larousse). Bague de raccordement, lisse ou filetée.

nippon, e [nipɔ̃, -ɔn] adj. et n. (mot japonais signif. proprem. « soleil levant » ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *Niphon,* comme n. d'une des îles du Japon ; comme adj. et comme n. commun, au sens actuel, 1887, Loti). Du Japon, japonais : *M. Pierre Loti semble obstinément persuadé qu'une âme nippone, dans un petit corps jaune de mousmé, est la chose la plus insignifiante du monde* (France).

nique [nik] n. f. (du radical expressif *nik-* marquant l'indifférence et le mépris ; XIII[e] s., *Roman de Renart,* au sens de « rien du tout » ; *faire la nique,* v. 1340, J. Le Fèvre [« adopter envers quelqu'un une attitude de mépris... », fin du XIV[e] s., E. Deschamps]). *Faire la nique à quelqu'un,* lui témoigner du dédain, du mépris par un signe de tête ; *par extens.,* adopter envers quelqu'un une attitude de mépris, de bravade : [Elle] *nous cria : « Bonjour les écoliers »* [...] *en nous faisant la nique avec ses mains* (Maupassant). *Mais, je vous jure, monsieur l'Observateur, ces têtes de carême ne viendront plus ici me faire la nique très longtemps* (Gracq).

niquedouille [nikduj] n. et adj. (du n. biblique *Nicodème* [v. NICODÈME], par substitution du suff. péjor. *-ouille* à la finale *-ème ;* 1654, Cyrano, comme n. pr. d'un personnage ridicule ; comme n. commun au sens actuel, av. 1709, Regnard). *Fam.* Appellation plaisamment appliquée à un personnage niais : *La voilà enceinte de Maloret, et moi qui n'y pensais bien pas ! et ton grand niquedouille de père..* (Aymé).
• REM. On trouve aussi la forme NIGUEDOUILLE (av. 1763, Panard).

1. niquer [nike] v. intr. (de *[faire la] nique ;* 1792, *Encycl. méthodique* [*Jeux*], art. *krabs*). Au jeu de dés, faire sortir du premier coup le point qu'on a nommé.

2. niquer [nike] v. tr. (mot du sabir d'Afrique du Nord tiré de l'ar. *yinik*, il possède charnellement — une femme — [forme de 3ᵉ pers. du sing. d'indic. prés.] ; 1890, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1918, Esnault). **1.** *Arg.* et *triv.* Posséder charnellement. || **2.** *Arg.* et *triv.* Attraper : *Tu vas te faire niquer.*

niqueter [nikte] v. tr. (de l'angl. *to nick*, rencontrer juste, encocher, anglaiser [milieu du XVIIIᵉ s.] ; 1868, Littré). Syn. de ANGLAISER.

nirvâna [nirvana] n. m. (sanskr. *nirvanâ*, même sens, proprem. « extinction », de *nirvâ*, éteindre en soufflant ; 1844, Burnouf, au sens 1 ; sens 2, début du XXᵉ s.). **1.** Dans la religion bouddhiste, anéantissement suprême, où réside la sérénité parfaite : *Sans croire* [...] *que l'Europe soit près d'embrasser la doctrine du nirvâna, il faut reconnaître que le bouddhisme* [...] *exerce sur les esprits* [...] *un attrait* (France). *Temples, statues, bas-reliefs font partie de la montagne, comme une efflorescence du divin. Hindouistes, bouddhistes, jaïns, ils évoquent un invisible qu'ils imitent d'autant moins que ses représentations successives sont toutes légitimes. Le dialogue de l'immobile nirvâna avec les danses des dieux va de soi* (Malraux). || **2.** État de sérénité complète, résultant de l'absence de tout désir et de tout souci : *Le « farniente », que d'aucuns nomment nirvâna* (Farrère).

• SYN. : 2 *ataraxie, béatitude, félicité, paradis.*

nisan [nizɑ̃] n. m. (mot hébreu de même sens ; 1868, Littré). Septième mois de l'année civile chez les Hébreux et le premier de leur année sacrée : *Quand on verra le mois nisan congédier | La rose, le jasmin, l'iris et l'amandier, | Je le renverrai de mon âme* (Hugo).

nit [nit] n. m. (mot tiré du lat. *nitidus*, brillant, luisant, dér. de *nitēre*, briller ; 1953, Larousse). Unité de luminance, égale à une candela par mètre carré de surface apparente.

nitée [nite] n. f. (mot empr. des parlers champenois de la région de Rethel, dér. de *nid* ; 1668, La Fontaine [le terme n'a pas de rapport sémantique avec le moyen franç. *nittée*, « troupe, bande de malfaiteurs » — 1527, P. Barbier —, également dér. de *nid*]). *Dialect.* Syn. de NICHÉE : *Toute la nitée s'effare avec un grouillement de fourmis* (Theuriet). *Une nitée de chardonnerets* (France).

nitelle [nitɛl] n. f. ou **nitella** [nitela] n. m. (lat. scientif. moderne *nitella*, même sens, peut-être tiré du lat. class. *nitela*, ce qui rend brillant, éclat, dér. de *nitēre*, briller ; 1874, Larousse [*nitelle*], et 1903, Larousse [*nitella*]). Algue vivant dans les étangs ou les eaux courantes, et dont la tige peut atteindre plusieurs mètres de longueur.

nitescence [nitesɑ̃s] n. f. (de *nitescent* ; 1835, Balzac). *Littér.* Reflet brillant : *Ses yeux s'enduisent d'une vague nitescence* (Sainte-Beuve). *Ces femmes malades du cœur ou de l'esprit ont dans les yeux le plombé de la fièvre ou la nitescence anormale et bizarre de leur mal, dans le regard, l'intensité du surnaturalisme* (Baudelaire).

• SYN. : *clarté, éclat, lueur, luisance, rayonnement.*

nitescent, e [nitesɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *nitescens, -entis*, part. prés. de *nitescere*, devenir luisant, dér. de *nitēre*, briller ; 1845, Bescherelle). *Littér.* Brillant, qui a de l'éclat : *Aussi, quand il rencontra Sombreval et sa fille traversant le cimetière, fut-il frappé d'un éblouissement qui ne venait pas seulement de la beauté nitescente de Calixte, marchant dans l'éclat solaire d'un jour d'été* (Barbey d'Aurevilly).

• SYN. : *éclatant, rayonnant.*

nitomètre [nitɔmɛtr] n. m. (de *nito-*, élément tiré du lat. *nitēre*, briller, et de *-mètre*, gr. *metron*, mesure ; 1963, Larousse). Photomètre sans écran diffusant.

nitouche n. f. V. SAINTE NITOUCHE.

nitratation [nitratasjɔ̃] n. f. (de *nitrate* ; 1838, Acad.). En biologie et en chimie, transformation d'un acide nitreux ou de nitrites en acide nitrique ou en nitrate.

nitrate [nitrat] n. m. (de *nitre* ; 1787, Guyton de Morveau, p. 49 [*nitrate d'argent*, 1862, V. Hugo ; *nitrate de sodium*, etc., « engrais chimiques », 1888, Larousse]). Sel de l'acide nitrique ou azotique : *Le nitrate de potassium est appelé « salpêtre ». Il redemanda des potions* [...] *et prit avec zèle des pilules de nitrate d'acotinine* (France). || *Nitrate d'argent*, ou simplem. *nitrate*, employé comme caustique, antiseptique : *Crayon de nitrate.* || *Nitrate de sodium du Chili, nitrate de sodium synthétique, nitrate de calcium, nitrate de potassium, nitrate d'ammonium*, engrais chimiques destinés à fournir de l'azote aux plantes.

nitraté, e [nitrate] adj. (de *nitrate* ; 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2-3, 1932, Larousse). **1.** Transformé en nitrate. || **2.** Imprégné de nitrate : *Papier nitraté.* || **3.** À base de nitrate : *Explosif nitraté.*

nitrater [nitrate] v. tr. (de *nitrate* ; 1878, Larousse, au sens de « colorer [des peaux] en brun à l'aide de nitrate d'argent » ; sens 1, 1959, Robert ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Convertir en nitrate. || **2.** Ajouter du nitrate à : *Nitrater un explosif.* || *Spécialem.* Incorporer du nitrate à un sol pour le rendre fertile.

nitratine [nitratin] n. f. (de *nitrate* ; 1903, Larousse). En minéralogie, nitrate naturel de sodium.

nitration [nitrasjɔ̃] n. f. (de *nitr*[*ate*] ; 1903, Larousse). Opération de la chimie organique, par laquelle on introduit dans une molécule le radical NO_2.

nitre [nitr] n. m. (lat. *nitrum*, nitrate de potassium, gr. *nitron*, alcali minéral ou végétal ; 1256, Ald. de Sienne, au sens 1 [*esprit de nitre*, 1963, Larousse] ; sens 2, 1800, Delille). **1.** *Autref.* Nom usuel du salpêtre, ou nitrate de potassium. || *Esprit de nitre*, ancien nom de l'acide nitrique. || **2.** *Poét.* Poudre à canon : *Et le nitre irascible, irrité par les feux, | Ébranle au loin les airs, et la terre et les cieux* (Delille).

nitré, e [nitre] adj. (de *nitre* ; 1600, O. de Serres, au sens de « où on a mis du nitre » ; sens 1, 1903, Larousse ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Se dit d'un composé contenant le radical NO_2. || **2.** Se dit des substances soumises à la nitration.

nitrer [nitre] v. tr. (de *nitre* ; 1959, Robert). En chimie, transformer un composé organique en dérivé nitré.

nitreur [nitrœr] n. m. (de *nitrer* ; 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Ouvrier chargé de la conduite d'un appareil de nitration. || **2.** Appareil servant à la nitration : *La nitration industrielle pour les corps de la série aromatique se fait dans des nitreurs en fonte de grande capacité.*

nitreux, euse [nitrø, -øz] adj. (lat. *nitrosus*, qui contient du nitre, de *nitrum* [v. NITRE] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. [*ferment nitreux*, 1903, Larousse]). **1.** *Vx.* Qui contient du nitre : *Terres nitreuses.* || **2.** *Acide nitreux*, acide résultant de la première transformation des matières organiques. || *Ferment nitreux*, ferment que produit la transformation de l'azote ammoniacal en acide nitreux.

nitrière [nitrijɛr] n. f. (de *nitre* ; 1562, Du Pinet). Lieu d'où l'on extrait le nitre : *Les nitrières du Chili.*

• SYN. : *salpêtrière.*

nitrifiant, e [nitrifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *nitrifier* ; 1953, Larousse). Qui produit la nitrification : *Bactérie nitrifiante.*

nitrificateur, trice [nitrifikatœr, -tris] adj. (dér. savant de *nitrifier* ; 1877, Littré). Qui provoque la nitrification : *Ferments nitrificateurs.*

nitrification [nitrifikasjɔ̃] n. f. (de *nitrifier* ; 1797, Thouvenel). Transformation de l'ammoniaque et des sels ammoniacaux en nitrates.

nitrifier (se) [sənitrifje] v. pr. (de *nitri-*, élément tiré de *nitre*, et de *-fier*, du lat. *facere*, faire : 1797, Thouvenel). Se transformer en nitrate : *Ce sont les pierres calcaires qui se nitrifient le mieux.*

nitrique [nitrik] adj. (de *nitre* ; 1787, Guyton de Morveau [p. 48], au sens 2 ; sens 1, 1959, Robert ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, XXᵉ s.). **1.** Qui est à base de nitre : *Éther nitrique.* || **2.** *Acide nitrique*, acide

obtenu par l'oxydation de l'acide nitreux et qui est appelé usuellement *eau-forte : Il prit délicatement la main coupée [...] et la déposa sur une assiette de verre, puis l'arrosa d'acide nitrique. Une fumée rousse s'éleva et les vapeurs corrosives la firent tousser* (Vian). || **3.** Se dit des bactéries capables de réaliser la nitrosation : *Ferment nitrique.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Mordant comme un acide : *Une colère nitrique le chauffe* (Pourrat).

nitrite [nitrit] n. m. (de *nitre ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Sel de l'acide nitreux. || **2.** *Nitrite d'amyle,* ou simplem. *nitrite,* sel utilisé comme calmant : *Vite un mouchoir, Jeanne, et le nitrite d'amyle* (Bourget).

nitritoïde [nitritɔid] adj. (de *nitrito-,* élément tiré de *nitrite,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1932, Larousse). Se dit d'un état pathologique dont les symptômes ressemblent à ceux que produit l'inhalation d'une forte dose de nitrite d'amyle.

nitro- [nitro], premier élément de composés savants, tiré de *nitre,* et servant à indiquer la présence d'un ou plusieurs groupes NO_2 dans un composé.

nitrobacter [nitrɔbaktɛr] n. m. ou **nitrobactérie** [nitrɔbakteri] n. f. (de *nitro-* et de *bactér[ie]* ; 1903, Larousse [*nitrobactérie*], et 1963, Larousse [*nitrobacter*]). Bactérie de la nitrification, qui oxyde les nitrites en nitrates.

nitrobenzène [nitrɔbɛ̃zɛn] ou **nitrobenzine** [nitrɔbɛ̃zin] n. m. (de *nitro-* et de *benzine, benzène ;* 1838, Acad. [*nitrobenzine*], et 1903, Larousse [*nitrobenzène*]). Dérivé nitré du benzène, utilisé en parfumerie sous le nom d'essence de mirbane. et dans la fabrication des explosifs.

nitrocellulose [nitrɔselyloz] n. f. (de *nitro-* et de *cellulose ;* 1908, *Encyclopédie universelle du* XX^e *s.*). Éther nitrique de la cellulose, obtenu par l'action d'un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique sur la cellulose à l'état de coton ou de pâte à papier.

nitrocellulosique [nitrɔselylozik] adj. (de *nitrocellulose ;* 1953, Larousse). Qui est à base de nitrocellulose.

nitroglycérine [nitrɔgliserin] n. f. (de *nitro-* et de *glycérine ;* 1868, Littré). Explosif puissant obtenu par la réaction d'un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique sur de la glycérine.

nitromètre [nitrɔmɛtr] n. m. (de *nitro-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1838, Acad.). Appareil servant à déterminer le taux d'azote des nitrates et des éthers nitriques.

nitrophile [nitrɔfil] adj. (de *nitro-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1963, Larousse). En botanique, se dit d'une plante vivant sur les sols riches en azote.

nitrosation [nitrɔzasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *nitrosus,* qui contient du nitre [v. NITREUX] ; 1903, Larousse). Premier temps de la nitrification, qui consiste dans la transformation, sous l'action de certaines bactéries, des composés ammoniacaux en acide nitreux.

nitrosé, e [nitrɔze] adj. (dér. savant du lat. *nitrosus,* qui contient du nitre [v. NITREUX] ; 1903, Larousse). En chimie, se dit des composés organiques renfermant le radical NO et qui servent en général à la préparation de colorants.

nitroso- [nitrɔzo], premier élément, tiré du lat. *nitrosus,* qui contient du nitre (v. NITREUX), entrant dans la composition de termes de chimie.

nitrosyle [nitrɔzi] n. f. (de *nitros[o]-* et de *-yle,* gr. *hulê,* bois, matériau, résidu matériel ; 1874, Larousse). En chimie, nom donné au radical NO qui, à l'état libre, constitue l'oxyde azotique.

nitrotoluène [nitrɔtɔlɥɛn] n. m. (de *nitro-* et de *toluène ;* fin du XIX^e s.). Dérivé nitré du toluène.

nitruration [nitryrasjɔ̃] n. f. (de *nitrurer ;* 1932, Larousse). En métallurgie, traitement thermochimique de durcissement d'alliages ferreux par l'azote.

nitrure [nitryr] n. m. (de *nitre ;* 1836, Acad.). Combinaison de l'azote avec un autre élément, notamment un métal.

nitruré, e [nitryre] adj. (part. passé de *nitrurer ;* 1932, Larousse). En métallurgie, qui a subi la nitruration : *Acier nitruré.*

nitrurer [nitryre] v. tr. (de *nitrure ;* 1932, Larousse). Durcir une pièce en alliage ferreux par nitruration.

nival, e, aux [nival, -o] adj. (lat. *nivalis,* de neige, de *nix, nivis,* neige ; début du XX^e s. [aussi *régime nival*]). Relatif à la neige. || *Régime nival,* régime d'un cours d'eau caractérisé par des crues printanières dues à la fonte des neiges.

nivation [nivasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *nix, nivis,* neige ; 1909, Martonne). Action de la neige sur la formation du relief.

nive [niv] n. f. (mot régional des Pyrénées, issu du préroman **nava,* ruisseau ; 1874, Larousse). Dans la région pyrénéenne, désignation toponymique des rivières ou torrents : *La Nive de Béhérobie.*

nivéal, e, aux [niveal, -o] adj. (dér. savant du lat. *nix, nivis,* neige ; 1838, Acad.). Qui fleurit pendant l'hiver : *Une fleur nivéale.*

niveau [nivo] n. m. (altér. [par dissimilation du premier *l-*] de l'anc. franç. *livel,* niveau — instrument — [XIII^e s., Villard de Honnecourt], lat. pop. **libellus,* même sens, forme masc. du lat. class. *libella,* niveau, niveau d'eau, dimin. de *libra,* balance, niveau ; 1339, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille,* écrit *nyvial* [*niveau,* 1530, Palsgrave], au sens I, 2 [*niveau à équerre, niveau de pente,* 1874, Larousse ; *niveau d'eau,* 1868, Littré ; *niveau de pointage,* 1903, Larousse ; « appareil optique de visée... », 1690, Furetière] ; sens I, 1, 1690, Furetière [*surface de niveau, courbes de niveau,* 1903, Larousse ; *de niveau,* av. 1695, La Fontaine] ; sens II, 1, début du XV^e s. ; sens II, 2, 1874, Larousse [*au niveau de,* « à la hauteur de », 1690, Furetière] ; sens II, 3, 1920, G. Duhamel (aussi *au niveau de,* « en face de ») ; sens II, 4, 1963, Larousse [aussi en pétrochimie ; *bas niveaux,* 1932, Larousse ; *hauts niveaux, moyens niveaux,* 1963, Larousse] ; sens II, 5, 2 sept. 1965, *le Monde ;* sens II, 6, 1963, Larousse [aussi « une des couches où a été creusée une galerie de mine »] ; sens III, 1, 1874, Larousse [*niveau de transmission, d'audition, d'énergie,* 1963, Larousse] ; sens III, 2, 1637, Descartes [« valeur moyenne d'un ensemble dans le domaine intellectuel », 1896, Proust ; *niveau mental,* 1941, J. Rostand] ; sens III, 3, av. 1696, La Bruyère [*niveau de langue,* 1963, Larousse] ; sens III, 4, 1776, Condillac [*niveau des prix,* 1963, Larousse ; *niveau de vie,* 1932, Bergson] ; sens III, 5, début du XX^e s. [en linguistique structurale, 1968, Larousse] ; sens III, 6, av. 1778, Voltaire [« à la hauteur de », av. 1869, Lamartine ; « à la portée de », 1874, Larousse ; « en ce qui concerne une partie d'un ensemble ». 15 nov. 1967, *le Monde*]).

I. PLAN HORIZONTAL **1.** Ligne ou surface constituée par des points situés dans un même plan horizontal : *Prendre le niveau d'un terrain. Deux points qui sont situés au même niveau.* || *Surface de niveau,* en géodésie, surface qu'épouserait un fluide en équilibre sous l'action de la pesanteur agissant seule. || *Courbes de niveau,* en cartographie, lignes joignant les points situés à une même cote d'altitude. || *De niveau,* sur un même plan horizontal : *Ces deux consoles ne sont pas de niveau.* || **2.** Instrument servant à vérifier, à réaliser l'horizontalité d'un plan : *Niveau à bulle d'air.* || *Niveau à équerre,* niveau constitué par une équerre en bois dont le bras vertical porte un fil à plomb. || *Niveau d'eau,* instrument comportant deux vases communicants dont l'eau fournit une ligne de visée horizontale. || *Niveau de pente,* appareil permettant de mesurer l'inclinaison d'un plan par rapport à un plan horizontal. || *Niveau de pointage,* appareil permettant de mesurer l'inclinaison d'un canon, afin d'établir l'angle de tir. || *Niveau à lunette,* appareil optique de visée, muni d'une lunette de précision et d'un niveau à bulle, permettant de définir les directions horizontales.

II. PLAN DÉTERMINÉ PAR RAPPORT À UN AUTRE **1.** Degré d'élévation d'un plan horizontal par rapport à un autre plan horizontal : *Le niveau de la mer.*

Le niveau de la Seine a considérablement monté. Je comptai cent gouttes et rétablis le niveau avec la même quantité d'eau (H. Bazin). || **2.** Altitude par rapport à un repère : *Il lut sa hauteur « cinq cents mètres ». C'était le niveau des collines* (Saint-Exupéry). || *Au niveau de,* à la hauteur de : *Le moutard avait à peine la bouche au niveau de la planche* (Maupassant). *Elle* [Mme Dalleray] *éprouva au niveau du cœur une petite contraction pénible* (Colette). *Irène entra dans l'auberge vêtue d'une robe de soie jaune avec une ceinture au niveau des hanches* (Triolet). || **3.** Plan constitué par deux mobiles parvenus au même degré de progression : *Les véhicules à ce niveau-ci étaient flanqués de motocyclettes et de side-cars* (Aragon). || *Au niveau de,* en face de : *S'arrêter au niveau du numéro dix de la rue.* || **4.** *Niveau hydrostatique,*en hydrographie, surface supérieure de l'eau d'une nappe aquifère qui varie en fonction de son alimentation. || En pétrochimie, hauteur à laquelle remonte le brut d'un gisement dans un puits sous l'influence de sa propre pression. || *Niveau de base,* en géomorphologie, point en fonction duquel s'effectue en amont le creusement. || *Hauts niveaux, moyens niveaux, bas niveaux,* en géologie, dépôts successifs d'alluvions qui se sont étagés au flanc des vallées à des altitudes décroissantes. || **5.** Étage d'un bâtiment : *Cet immeuble comprendra soixante niveaux consacrés à l'habitation.* || **6.** Cote d'une galerie de mine. || Une des couches où a été creusée une galerie de mine.

III. DEGRÉ DE COMPARAISON **1.** Degré d'intensité : *Je sens infiniment le pouvoir, le vouloir, parce que je sens infiniment l'informe et le hasard qui les baigne, les tolère, et tend à reprendre sa fatale liberté, sa figure indifférente, son niveau d'égale chance* (Valéry). *Je pris l'enfant sur mes épaules pour exécuter des danses vertigineuses. Ce petit être seul, était à mon niveau, de plain-pied avec ma rage heureuse* (Duhamel). || *Niveau de transmission,* intensité du champ électromagnétique ou valeur de la puissance dans une radiocommunication. || *Niveau d'audition,* en acoustique, niveau de pression acoustique efficace au-dessus de son seuil d'audition : *Niveau d'intensité acoustique. Niveau de vitesse acoustique.* || *Niveau d'énergie,* en physique atomique, valeur de l'énergie interne caractérisant l'état d'un atome. || **2.** Valeur comparative dans le domaine intellectuel, artistique : *Un peintre d'un niveau inférieur à celui de son maître. Des élèves de même niveau. Des ouvrages de niveaux différents.* || Valeur moyenne d'un ensemble dans le domaine intellectuel, artistique : *Le niveau de cette classe est faible. Niveau d'une conversation. Niveau de la production artistique.* || *Niveau mental,* en psychologie, degré du développement intellectuel mesuré par des tests. || **3.** Position occupée dans la hiérarchie sociale : *Vous causez assez bien, dit Petit-jean. Vous êtes un homme bien élevé. C'est plaisir de rencontrer quelqu'un de son niveau dans un désert plein de sable* (Vian). || *Niveau de langue,* clivage qui s'opère dans l'usage de la langue en fonction de la différenciation des locuteurs en classes ou en groupes de divers types. || **4.** Degré atteint dans le développement, dans l'évolution, en économie politique : *Le niveau des salaires.* || *Niveau des prix,* coût de la vie évalué dans la variation en hausse ou en baisse. || *Niveau de vie,* « quantité de biens et de services que permet d'acheter le revenu national moyen ou le revenu moyen d'une catégorie définie de citoyens » (Fourastié). || **5.** Échelon d'un ensemble organisé, hiérarchisé : *Le niveau de la commune, du département. Le niveau européen. Transmettre une consigne à tous les niveaux d'une organisation. On essaye de faire voir et sentir ce qui se passe aux différents niveaux de l'esprit* (Romains). || En linguistique structurale, élément occupant un certain rang dans la structure hiérarchisée de la langue : *Niveau phrasique, niveau morphématique, niveau phonématique.* || **6.** *Au niveau de,* sur le même plan de valeur : *Mettre « le Paradis perdu » au niveau de « l'Iliade »* (Voltaire) ; à la hauteur de : *Ne pas être au niveau de sa tâche. Cet élève n'est pas au niveau de sa classe ;* à la portée de : *Se mettre au niveau de quelqu'un* en ce qui concerne une partie d'un ensemble : *Au niveau de la pensée, de la parole.*

● SYN. : **II, 2** *hauteur.*|| **III, 1** *plan ;* **2** *classe, force, qualité ;* **3** *condition, rang ;* **4** [niveau de vie] *pouvoir d'achat, standing.*

nivéen, enne [niveɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *niveus,* de neige, neigeux, d'un blanc de neige, dér. de *nix, nivis,* neige ; 1838, Acad.). *Littér.* Qui a la blancheur de la neige.

nivelage [nivlaʒ] n. m. (de *niveler ;* 1636, Monet, écrit *nivellage ; nivelage,* av. 1872, Th. Gautier). Action de rendre plane une surface en comblant les creux : *Le nivelage d'un terrain.*

● SYN. : *nivellement.*

nivélateur, trice [nivelatœr, -tris] adj. (de *niveler ;* 1914, *Manufacture française d'armes,* écrit *nivellateur,* comme n. m., au sens de « espèce de niveau monté sur un plateau divisé » ; écrit *nivélateur,* comme adj., au sens actuel, 1953, Larousse). Qui sert à faire des nivellements : *Alidade nivélatrice.*

nivelée [nivle] n. f. (part. passé fém. substantivé de *niveler ;* 1963, Larousse). Ensemble des opérations permettant la lecture d'une mire au niveau à lunette : *La mesure d'une dénivelée se compose de deux nivelées.*

niveler [nivle] v. tr. (de *nivel,* forme anc. de *niveau* [v. ce mot] ; 1339, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille,* au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1795, Frey). [Conj. **3 a.**] **1.** Rendre une surface plane en faisant disparaître les inégalités : *Et la couche nouvelle* [de neige] *qui se dépose peu à peu sur les traces de la journée, arrondissant les angles, comblant les dépressions, nivelant les surfaces, a vite fait d'effacer les chemins jaunâtres laissés par les passants le long des maisons* (Robbe-Grillet). || **2.** Mesurer à l'aide du niveau les différences d'altitude ou la pente d'un tracé. || **3.** *Fig.* Rendre égal : *Niveler les fortunes. Ne renions aucun de nos triomphes ; les gloires militaires surtout n'ont connu que des ennemis de la France, et n'ont eu qu'une opinion ; sur le champ de bataille l'honneur et le péril nivellent les rangs* (Chateaubriand). *Je détestais, je l'ai dit, que la condescendance des grandes personnes nivelât l'espèce enfantine* (Beauvoir).

● SYN. : **1** *aplanir, araser ;* **3** *égaliser, uniformiser.*

niveleur, euse [nivlœr, -øz] adj. et n. (de *niveler ;* 1546, Vaganay, au sens de « géomètre qui prend le niveau d'un terrain » ; sens 1, 1874, Larousse ; sens 2, av. 1850, Balzac [« ce qui nivelle les conditions sociales », fin du XIXe s., A. Daudet] ; sens 3, 1767, Fr. Mackenzie). **1.** Qui nivelle ; qui comble les vides : *La neige niveleuse.* || **2.** *Fig.* Qui établit une sorte d'égalité, supprime les différences : *Le temps a répandu son sable niveleur* (Barbey d'Aurevilly). || *Spécialem.* Ce qui nivelle les conditions sociales : *L'amour est le grand niveleur social* (Daudet). || **3.** Partisan du nivellement des conditions sociales et des fortunes (vieilli) : *Les plus implacables niveleurs n'ont jamais pensé au peuple que comme levier pour détruire* (Sue).

◆ **niveleur** n. m. (1903, Larousse). Petite herse sans dents, munie de traverses métalliques et d'un mancheron double.

◆ **niveleuse** n. f. (1949, Larousse). Dans les travaux publics, engin automoteur muni d'une lame incurvée, orientable, destinée à niveler le terrain.

nivelle [nivɛl] n. f. (de *niveau ;* 1907, Larousse). Niveau à bulle que l'on dispose sur un niveau à lunette.

nivellement [nivɛlmɑ̃] n. m. (de *niveler ;* 1538, R. Estienne, au sens 2 [*nivellement barométrique,* 1868, Littré ; *nivellement hypsométrique,* 1953, Larousse ; *nivellement géométrique,* 1963, Larousse ; *service du nivellement général de la France,* 1903, Larousse] ; sens 1, 1812, Mozin [« aplanissement du relief réalisé par l'érosion », 1812, Cuvier I, 20] ; sens 3, 1767, Brunot [*nivellement des cours,* 1903, Larousse]). **1.** Action de mettre un terrain de niveau, d'en faire un plan horizontal, égal et uni en toutes ses parties : *Le nivellement d'un terrain*

de sports. || *Spécialem.* Aplanissement du relief réalisé par l'érosion. || **2.** Travail du géomètre, qui consiste à relever les différences de niveau pour l'établissement des cartes : *Coter les repères de nivellement.* || *Nivellement barométrique,* détermination de la différence d'altitude de deux stations en fonction de la différence de pression atmosphérique. || *Nivellement hypsométrique,* mesure de la différence des niveaux par l'observation de l'écart entre les températures d'ébullition de l'eau. || *Nivellement géométrique,* mesure de la dénivelée entre deux points rapprochés de 100 à 200 m, où on situe des mires parlantes verticales, que l'on vise successivement avec un niveau à lunette. || *Service du nivellement général de la France,* service chargé d'établir, de conserver et de fournir aux usagers les altitudes des repères de nivellement. || **3.** *Fig.* Égalisation des fortunes et des conditions : *Nulle part autant que dans les rues de Moscou, n'est sensible le résultat du nivellement social* (Gide). || *Nivellement des cours,* opération qui consiste à ramener à une même échéance les cours cotés sur un marché des changes.

• SYN. : **1** *aplanissement, arasement, nivelage ;* **3** *égalisation.*

nivéo-éolien, enne [niveoeɔljɛ̃, -ɛn] adj. (de *nivéo-,* élément tiré du lat. *niveus,* de neige [v. NIVÉEN], et de *éolien ;* 1963, Larousse). Se dit des formations de sable limoneux qui résultent de la fonte des congères de neige : *Dépôts nivéo-éoliens.*

nivéole [niveɔl] n. f. (dér. savant du lat. *niveus,* de neige [v. NIVÉEN] ; 1796, *Encycl. méthodique*). Plante bulbeuse ornementale, à fleurs blanches ou roses, longtemps confondue avec le perce-neige.

nivernais, e [nivɛrnɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Nevers* et/ou de *Nivernais,* n. géogr. ; 1732, Trévoux, écrit *nivernois ; nivernais,* début du XIX[e] s.). Relatif à Nevers ou au Nivernais ; habitant ou originaire de Ne-vers ou du Nivernais.

nivet [nivɛ] n. m. (origine incertaine, peut-être même mot que *nivet,* remise donnée sous main à celui qui achète pour le compte d'un autre — dans les ports, dans les chantiers — [1765, *Encyclopédie*], dér. de *niveau ;* 1963, Larousse). Déchet d'abattoir ou de boucherie.

nivo- [nivo], élément tiré du lat. *nix, nivis,* neige, entrant dans la composition de quelques mots.

nivo-glaciaire [nivɔglasjɛr] adj. (de *nivo-* et de *glaciaire ;* 1963, Larousse). *Régime nivo-glaciaire,* régime des cours d'eau alimentés par les neiges et les glaciers.

nivomètre [nivɔmɛtr] n. m. (de *nivo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1970, Robert). Appareil qui sert à mesurer la couche de neige formée en un endroit en un temps donné.

nivométrie [nivɔmetri] n. f. (de *nivo-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1970, Robert). Mesure du régime des cours d'eau alimentés par la fonte des neiges.

nivométrique [nivɔmetrik] adj. (de *nivo-* et de *-métrique,* du gr. *metron,* mesure ; 1952, Ch. P. Péguy [p. 25], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Relatif à la mesure des couches de neige. || **2.** En climatologie, se dit du coefficient exprimant le rapport entre les précipitations solides (neige et grésil) et les précipitations totales : *Coefficient nivométrique.*

nivo-pluvial, e, aux [nivɔplyvjal, -o] adj. (de *nivo-* et de *pluvial ;* début du XX[e] s.). *Régime nivo-pluvial,* régime des cours d'eau alimentés successivement par la fonte des neiges, puis par les pluies.

nivôse [nivoz] n. m. (du lat. *nivosus,* abondant en neige, plein de neige, qui amène la neige, dér. de *nix, nivis,* neige ; 1793, Fabre d'Églantine). Quatrième mois du calendrier républicain (du 21 décembre au 19 janvier).

nivosité [nivɔzite] n. f. (de *nivo-,* sur le modèle de *pluviosité ;* 1952, Ch. P. Péguy, p. 38). Coefficient définissant, pour une région donnée, la proportion des précipitations solides par rapport aux précipitations totales.

nixe [niks] n. f. (fém. de *nix,* génie des eaux, dans la mythologie germanique [1840, Acad.], allem. *Nix,* même sens ; 1852, Nerval). Nymphe des eaux, dans la mythologie germanique et scandinave : *Plonge tes yeux dans les yeux fixes | Des Satyresses ou des Nixes* (Baudelaire).

nizeré [nizre] n. m. (arabo-persan *nisrin,* n. de la rose musquée avec laquelle on fabrique cette essence ; 1877, Littré). Essence de roses blanches.

nō [no] n. m. (mot japonais ; 1892, *Grande Encyclopédie,* art. *Japon*). Drame lyrique japonais, mêlé de danses, de dialogues en prose alternant avec des récitations lyriques, qui sont confiées au chœur : *Sa dilection particulière allait aux pièces qui ne comportent que très peu de texte obligatoire : la commedia dell'arte et, surtout, le nō japonais* (Duhamel).

nobélium [nɔbeljɔm] n. m. (du n. de Alfred *Nobel,* chimiste suédois [1833-1896] — v. à l'art. — ; 1963, Larousse). Nom donné à l'élément atomique 102, créé en 1957 grâce au cyclotron de l'Institut Nobel de Stockholm.

nobiliaire [nɔbiljɛr] adj. et n. (dér. savant du lat. *nobilis,* noble [v. NOBLE] ; 1812, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Qui appartient à la noblesse : *Hiérarchie nobiliaire. Un seigneur du Limousin, en mal de particule* [...], *lui* [à l'instituteur] *écrit pour lui demander si par chance il n'aurait pas mis la main sur son gibier : un titre nobiliaire qui justifierait ses prétentions* (Jouhandeau). || *Particule nobiliaire,* v. PARTICULE. || **2.** Qui est propre à la noblesse : *L'orgueil nobiliaire.*

◆ n. m. (1690, Furetière). Registre contenant les noms et l'histoire des familles nobles d'une province ou d'un pays : *Je vois que vous êtes au courant de toutes les délicatesses du nobiliaire* (Montherlant).

nobilité [nɔbilite] n. f. (lat. *nobilitas,* célébrité, renommée, naissance noble, de *nobilis* [v. NOBLE] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *nobilitet* [*nobilité,* XII[e] s., Godefroy], au sens de « grand mérite » ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « noblesse de naissance » ; sens moderne, 1771, Trévoux). En droit ancien, qualité d'un fonds noble.

noblaillon, onne [nɔblajɔ̃, -ɔn] n. (de *noble ;* 1874, Larousse [cf. aussi *noblaille,* « noblesse méprisable », 1823, Boiste]). *Péjor.* Personne de petite noblesse.

noble [nɔbl] adj. (lat. *nobilis,* connu, célèbre, fameux, de noble naissance, du radical de *noscere,* apprendre à connaître, reconnaître ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1495, *Coutumier général,* III, 499 [« ... propre à la noblesse », 1665, Molière] ; sens I, 3, 1509, *Coutumier général,* III, 240 ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 2, 1458, *Mystère du Vieil Testament ;* sens II, 3, v. 1155, Wace [*père noble,* 1820, C. Delavigne] ; sens II, 4, v. 1155, Wace [en équitation, 1694, Acad. ; en fauconnerie, 1838, Acad.] ; sens II, 5, 1273, Adenet ; sens II, 6, XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch [*parties nobles,* 1562, Du Pinet — *membres nobles,* même sens, 1314, Mondeville ; *gaz nobles,* 1959, Robert ; *métaux nobles,* 1764, Valmont de Bomare, III, 429] ; sens III, 1, 1690, Furetière ; sens III, 2-3, 1647, Vaugelas).

I. 1. Se dit d'une personne qui, en vertu de sa naissance ou d'une décision d'un souverain, porte certains titres et jouit de privilèges : *Voici d'abord* [...] *le sire de Trinquelage, en habit de taffetas saumon, et près de lui tous les nobles seigneurs invités* (Daudet). *Une famille noble.* || **2.** Se dit de ce qui appartient à un membre de la noblesse : *Terre noble.* || Se dit de ce qui est propre à la noblesse : *Sang noble. Nom noble.* || **3.** Se dit d'un corps ou d'un lieu où ne sont admis que des nobles : *Rien que des ordres nobles. Chevalier de l'ordre équestre des Saints-Lieux. Chevalier d'honneur et de dévotion de Saint-Boniface* (Montherlant). *La Garde noble. Le noble faubourg.*

II. 1. *Fig.* Qui est supérieur au commun en distinction, dignité ou grandeur morale : *Âme, esprit noble. Notre histoire est noble et tragique | Comme le masque d'un tyran* (Apollinaire). || **2.** Se dit de ce qui manifeste une âme élevée, de ce qui est inspiré par la dignité : *Des sentiments nobles. Une noble pauvreté. Une noble entreprise. Nous avons cru que la vir-*

tuosité des âmes basses pouvait aider au triomphe des causes nobles (Saint-Exupéry). *Devant moi, les hommes ont justifié leurs conduites par les motifs les plus nobles* (Sartre). || **3.** Qui suscite l'admiration, commande le respect : *Une allure noble. Un jeune homme, qui m'avait bousculé par mégarde, a crié : « Place au noble vieillard ».* (Mauriac). || *Père noble,* au théâtre, rôle de père ou d'homme d'un certain âge, très digne et d'une allure austère, qui s'impose par son autorité. || **4.** Se dit d'un animal dont le comportement est franc ou dont l'allure est digne : *Recherchant les bêtes ardentes, impétueuses, mais droites et loyales, « nobles », suivant son expression* (Pesquidoux). *Tandis que s'étaient déroulés ces incidents, les jeunes gens s'en étaient donné à cœur joie de travailler l'animal, qui était noble et facile, et ils l'avaient épuisé* (Montherlant). || En équitation, se dit d'un cheval qui a de la distinction dans les formes. || En fauconnerie, se dit de certains oiseaux que l'on peut dresser au haut vol. || **5.** Se dit de ce qui se distingue par sa qualité, sa rareté : *Le noble jardin de notre langage est en train de devenir un parc à brebis, un champ de foire, on le piétine dans tous les sens* (Claudel). *Le raisin a été bon, il donnera un vin noble* (Bosco). *Mais la bibliothèque* [...] *est plus noble et moins bavarde que la vie* (Malraux). || **6.** Se dit de ce qui est d'une qualité supérieure à celle d'autres choses d'un même domaine : *Les armes nobles. Les spécialités nobles de la technique.* || *Parties nobles,* les organes qui jouent un rôle essentiel dans l'organisme, le cerveau, le cœur. || *Gaz nobles,* en chimie, les gaz rares de l'atmosphère. || *Métaux nobles,* se disait des métaux, comme l'or et le platine, que l'on croyait incapables de se combiner avec l'oxygène.

III. 1. *Fig.* Dans le domaine littéraire et artistique, qui est d'une beauté pure et imposante, parfois un peu sévère : *Le château est du* XVII^e^ *s. Les lignes en sont nobles et austères. Plutôt d'un palais ou d'un couvent que d'un manoir* (Jouhandeau). || **2.** En littérature, exempt de bassesse, de vulgarité, qui est d'un ton soutenu : *Style noble. Mot noble. Elle employait toujours un langage noble pour les choses les plus simples* (Proust). *Il* [Jaurès] *aime faire des mots, comme un autre, mais dans le genre noble* (Romains). || **3.** Vx. *Genre noble,* en grammaire, celui qui l'emporte sur l'autre pour commander l'accord (en français, le masculin).

• SYN. : **I, 1** *aristocratique ;* **2** *illustre.* || **II, 1** *distingué, élevé, éminent, grand, magnanime, supérieur ;* **2** *auguste, généreux, héroïque, sublime ;* **3** *digne, respectable, vénérable ;* **4** *fier.* || **III, 1** *grandiose, imposant, majestueux ;* **2** *relevé, sublime.* — CONTR. : **I, 1** *bourgeois, roturier, serf, vilain.* || **II, 1** *abject, ignoble, infâme, sordide ;* **2** *dégradant, honteux, indigne, infamant, méprisable ;* **3** *commun, quelconque, vil.* || **III, 2** *bas, grossier, trivial, vulgaire.*

◆ n. (XIV^e^ s. [« personnage anobli récemment... », 1690, Furetière]). Personne appartenant à la classe privilégiée (sous l'Ancien Régime) ou simplement titrée (après la Révolution) : *Ces nobles de campagne étaient des paysans comme les autres, mais chefs des autres* (Renan). || *Class.* Personnage anobli récemment par lettres, et non pas noble de race : *Le Prince fait des nobles, mais le sang fait des gentilshommes* (Acad., 1694).

• SYN. : *aristocrate, grand, hidalgo, hobereau, patricien, seigneur.* — CONTR. : *bourgeois, roturier, serf, vilain.*

◆ n. m. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1360, Isambert, V, 107 [*noble à la rose,* 1475, Bartzsch]). **1.** *Le noble,* le genre noble en matière de style et de littérature : *La Fontaine succombe aussitôt à cette tentation du beau, du noble, de l'élégant* (Giraudoux). || **2.** Nom de diverses monnaies d'or anglaises ou françaises, comme *le noble à la Rose* (ou simplement *noble*), ainsi dénommées à cause de la valeur du métal dont elles sont faites : *J'ai quelques nobles d'or dans ma bourse* (Hugo).

noblement [nɔbləmɑ̃] adv. (de *noble ;* début du XII^e^ s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens de « de façon excellente » ; sens 1, milieu du XIV^e^ s. [*tenir une terre noblement,* 1301, Godefroy, IV, 264 ; *vivre noblement,* 10 nov. 1438, *Lettre de Jean de Fribourg*] ; sens 2, v. 1155, Wace ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** À la manière des nobles, des gentilshommes : *Oui, Nietzsche démolit ; il sape, mais ce n'est point en découragé, c'est en féroce ; c'est noblement, glorieusement, surhumainement, comme un conquérant neuf violente des choses vieillies* (Gide). || *Tenir noblement une terre,* en droit féodal, la tenir en fief. || Vx. *Vivre noblement,* en exerçant le seul métier des armes. || **2.** *Fig.* D'une manière digne, élevée : *Se conduire, penser noblement. Enfin vous avez une mère qui vous a montré ce que doit être une femme dans la vie* [...], *elle a rempli sa destinée noblement* (Balzac). || **3.** Dans un style soutenu, sublime : *Écrire noblement.*

• SYN. : **1** *aristocratiquement ;* **2** *dignement, grandement, héroïquement, magnanimement.* — CONTR. : **1** *bourgeoisement ;* **2** *bassement, honteusement, ignoblement, sordidement ;* **3** *trivialement, vulgairement.*

noblesse [nɔblɛs] n. f. (de *noble ;* v. 1138, Gaimar, écrit *noblesce* [*noblesse,* XIII^e^ s.], au sens de « fête pompeuse » ; sens I, 1, v. 1225, *Barlaham ;* sens I, 2, 1690, Furetière, art. *espée* [*noblesse couronnée,* 1874, Larousse ; *noblesse militaire,* 1868, Littré ; *noblesse titrée,* 1678, La Roque, préface ; *noblesse de race,* av. 1622, François de Sales — ...*de parage,* 1874, Larousse ; *haute noblesse,* 1678, La Roque, 22 ; *ancienne noblesse,* 1830, d'après le *Dict. général ; noblesse personnelle,* 1662, Bossuet ; *noblesse de robe,* 1607, Pasquier ; *lettres de noblesse,* 1723, Marivaux ; *noblesse de finance,* 1868, Littré ; *quartiers de noblesse,* 1690, Furetière ; *noblesse de cloches,* av. 1850, Balzac — ...*de la cloche,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, v. 1265, Br. Latini [*noblesse oblige,* 1807, Lévis, p. 13] ; sens I, 4, XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch [« ensemble des personnes descendant de familles anoblies... », 1874, Larousse] ; sens II, 1 et 3, v. 1155, Wace ; sens II, 2, 1874, Larousse ; sens III, XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch).

I. 1. Condition d'une personne qui est de descendance noble : *De bonne noblesse. De petite noblesse. Barons de fantaisie ou noblesse campagnarde, M. et M^me^ de Bonargaud habitaient pauvrement un petit château* (Colette). || **2.** *Noblesse d'épée,* noblesse acquise par le métier des armes. || *Noblesse couronnée,* celle des princes du sang. || *Noblesse militaire,* noblesse conférée par certains grades de l'armée. || *Noblesse titrée,* noblesse de ceux qui ont un titre de duc, de marquis, de comte. || *Noblesse de race* ou *de parage,* noblesse dont l'origine est peu connue, et qui s'est transmise par la ligne paternelle. || *Haute noblesse, noblesse d'ancienne roche,* celle dont l'origine est très ancienne. || *Ancienne noblesse,* celle dont l'origine est antérieure à la Révolution, par opposition à *la noblesse d'Empire,* créée par Napoléon I^er^. || *Noblesse personnelle, noblesse au second degré,* celle qui ne se transmettait pas aux enfants. || *Noblesse de robe,* ou *noblesse d'office,* celle qui était acquise par la possession de certaines charges ou offices. || *Lettres de noblesse,* acte par lequel un souverain accordait un titre de noblesse et les prérogatives attachées à ce titre. || *Noblesse de finance,* celle qui était acquise par l'achat de lettres de noblesse. || *Quartiers de noblesse,* degrés de descendance noble : *Il* [Racine] *a toujours choisi ses héroïnes sur leurs quartiers de noblesse ou de beauté, avant de savoir ce qu'elles allaient personnifier* (Giraudoux). || *Noblesse de cloches* ou *de la cloche,* celle que conféraient les fonctions de maire ou d'échevin : *Quelque bourgeois y a gravé les insignes de sa noblesse de cloches* (Balzac). || **3.** Droit acquis au respect, à la considération : *Noblesse d'âge.* || *Noblesse oblige,* on doit se conduire d'une manière digne de son rang (loc. prov.). || **4.** Classe sociale des nobles, qui jouissaient, avant la Révolution, de certains privilèges, soit par droit de naissance, soit par concession gracieuse du souverain : *Les États généraux comprenaient la noblesse, le clergé et le tiers état.* || *Auj.* Ensemble des personnes descendant de familles anoblies avant la Révolution, sous le premier et le second Empire, sous la Restauration ou sous la monarchie de Juillet.

II. 1. *Fig.* Distinction, élévation au-dessus du commun, dans l'ordre intellectuel ou moral : *Je sais que la douleur est la noblesse unique* (Baudelaire). *Et toute noblesse est de souffrir et de résister* (Claudel). *La noblesse de tout être pensant réside dans ce pouvoir de se vaincre par une réflexion* (Mauriac). *Ceux qui n'ont pas de noblesse dans l'âme ne savent imaginer la noblesse d'âme que rigide et contractée* (Montherlant). || **2.** Caractère d'une pensée ou d'une action dictée par l'élévation morale : *La noblesse d'une entreprise, d'une conception hardie.* || **3.** Dignité, gravité qui force l'admiration, dans le comportement ou les attitudes d'une personne : *Noblesse de maintien. Le chef de bureau retourna s'asseoir avec une grande noblesse* (Saint-Exupéry).

III. Dans le domaine littéraire et artistique, caractère de pureté sévère, de majesté : *La noblesse du style, de l'expression.*

◆ **noblesses** n. f. pl. (XV^e s., *Perceforest*). Dans les tournois et les cours plénières, livrées, insignes, décorations que l'on donnait comme marques d'honneur.

• SYN. : **I, 4** *aristocratie.* || **II, 1** *dignité, générosité, grandeur, héroïsme, magnanimité, sublimité ;* **3** *allure* (fam.), *distinction, majesté, prestance.* — CONTR. : **I, 4** *bourgeoisie, prolétariat, roture.* || **II, 1** *abjection, avilissement, bassesse, indignité, mesquinerie, vilenie ;* **2** *honte, ignominie, infamie, lâcheté, turpitude, frivolité, légèreté.* || **III** *familiarité, grossièreté, trivialité, vulgarité.*

nobliau [nɔblijo] n. m. (de *noble ;* av. 1850, Balzac). *Péjor.* Homme de petite noblesse ou dont la noblesse paraît discutable : *J'espère* [...] *que nous serons débarrassés de ces nobliaux-là* (Balzac). *Celle-ci, si glaciale avec les petits nobliaux que le voisinage de Féterne la forçait à fréquenter, si pleine de réserve, de crainte de se commettre, me tendit au contraire la main avec un sourire rayonnant* (Proust).

• SYN. : *noblaillon.*

noc [nɔk] n. m. (lat. pop. **naucum,* noue, forme masc. neutre de **nauca* ou **navica,* même sens [v. NOUE] ; XIII^e s., Godefroy, au sens de « auge en pierre pour recevoir les eaux de pluie » ; XIV^e s., Godefroy, au sens de « gouttière entre deux combles » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Petit canal placé sous une digue d'étang ou sous un chemin pour conduire les eaux d'un côté à l'autre.

noce [nɔs] n. f. (lat. pop. **noptiae,* n. f. pl., altér. du lat. class. *nuptiae,* noces, mariage, commerce charnel, de *nuptum,* supin de *nubere,* épouser quelqu'un [en parlant d'une femme] ; fin du XVI^e s., A. d'Aubigné, au sens 2 [*il n'a jamais été à pareille noce,* 1694, Ménage ; *il y va comme à la noce,* 1690, Furetière ; *ne pas être à la noce,* 1829, Boiste] ; sens 1, 1678, La Fontaine ; sens 3, 1718, Acad. ; sens 4, 1719, Esnault [*faire la noce,* 1862, Larchey — d'abord « faire bombance », 1834, Landais]). **1.** Cérémonie du mariage : *Ah ! çà, reprit du Tillet, j'ai l'honneur de le dire que je suis invité à la noce de Crevel* (Balzac). *Robe de noce.* || **2.** Ensemble des réjouissances qui accompagnent la cérémonie : *Être de noce.* || Fig. et fam. *Il n'a jamais été à pareille noce,* il ne s'est jamais trouvé dans une aussi agréable situation. || *Il y va comme à la noce !,* il se jette gaiement dans une entreprise périlleuse. || *Ne pas être à la noce,* se trouver dans une situation difficile : *Un nouvel amour.. Tu ne dois pas être à la noce.. Pauvre petit* (Colette). || **3.** L'ensemble des personnes qui assistent à une noce, le cortège : *Il faut que la noce fasse tant de bruit qu'on en parle à dix lieues à la ronde et dans dix ans* (Jouhandeau). || **4.** *Fam.* Partie de plaisir, marquée par des excès de table ou par la débauche : *La bouche amère, la tête malade comme à la suite de quelque terrible noce* (Zola). || *Faire la noce,* s'abandonner habituellement à une vie dissolue : *Il faisait la noce avec des mariniers, des braconniers* (Brieux). *Quand Michel était venu habiter chez eux, Gaston avait pensé avec une certaine appréhension que Michel allait faire la noce, il avait une tête à ça, mais aussi qu'il travaillerait le piano et le chant* (Triolet).

• SYN. : **1** *épousailles* (vx ou dialect.), *hymen* (littér.), *mariage ;* **4** *bamboche* (fam.), *bombance* (fam.), *bombe* (fam.), *bringue* (pop.), *fête, foire* (pop.), *nouba* (pop.), *orgie.*

◆ **noces** n. f. pl. (sens 1, XI^e s., Stengel ; sens 2, 1690, Furetière [*noces d'argent,* 4 juin 1867, *Moniteur universel,* p. 673 ; *noces d'or, de diamant,* 1877, Littré] ; sens 3, v. 1155, Wace [*nuit de noces,* début du XX^e s. ; *voyage de noces,* fin du XIX^e s., A. Daudet]). **1.** Célébration du mariage : *Le jour des noces. Et pour mes noces je donnerai une grande course où je tuerai, comme Charles Quint tua des taureaux pour célébrer la naissance de son fils aîné* (Montherlant). || *Convoler en justes noces,* v. CONVOLER. || **2.** Chacun des mariages contractés par une même personne : *Se marier en secondes, troisièmes noces. Elle alla vivre alors à la cour de son père, qu'elle trouva marié en secondes noces à la princesse Charlotte Mathilde d'Angleterre* (France). || *Noces d'argent, d'or, de diamant,* fête célébrée à l'occasion du vingt-cinquième, du cinquantième et soixantième anniversaire de son mariage. || **3.** Cérémonies et réjouissances nuptiales : *C'était presque un repas de noces. La fiancée n'y assistait pas, mais on avait bu en son honneur tout le temps* (Daudet). *C'était gai* [le feu] *comme un banquet de noces villageoises* (Saint-Exupéry). *Au cours des noces de Cana, Jésus a changé l'eau en vin* (selon Jean, II, 1-11). || *Nuit de noces,* première nuit passée par les nouveaux époux. || *Voyage de noces,* voyage que les nouveaux époux font immédiatement après le mariage : *Ensuite, après la messe, déjeuner à la maison et départ des enfants en chaise de poste pour leur beau voyage de noces* (Daudet).

• REM. Pour un certain nombre d'expressions, il y a hésitation entre le singulier et le pluriel : *Il y va comme à la noce* (ou *comme aux noces*). *N'avoir jamais été à pareilles noces* (ou *à pareille noce*).

nocer [nɔse] v. intr. (de *noce*[*s*] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme v. tr., écrit *nocier* [*nocer,* XIV^e s.], au sens de « épouser » ; comme v. intr., au sens actuel [de *faire la noce*], 1836, Landais). *Fam.* Faire la noce (peu usité) : *Tant qu'il y avait de l'argent, on noçait* (Sue).

noceur, euse [nɔsœr, -øz] n. (de *nocer ;* 1834, Esnault, au fém., et 1836, Vidocq, au masc.). *Fam.* Personne qui aime à faire la noce : *Quel noceur, se dit Joseph, en employant une expression populaire passée dans les ateliers* (Balzac).

• SYN. : *bambocheur* (fam.), *débauché, fêtard* (fam.), *noctambule, sauteur, viveur.*

nocher [nɔʃe] n. m. (anc. génois *nozher* [nɔtʃɛr], patron de navire, lat. *nauclerus,* même sens, gr. *nauklêros,* armateur, pilote d'un navire ; 1246, J.-J. Champollion-Figeac [II, 66], écrit *nochier* [*nocher,* 1544, Scève], au sens 1 [*le nocher des Enfers,* 1959, Robert — *le vieux nocher,* même sens, 1674, Racine] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx* et *poét.* Celui qui conduit une embarcation : *Le nocher qui partout craint un écueil sous l'onde* (Chapelain). || *Le nocher des Enfers,* Charon. || **2.** *Vx.* Patron d'un bateau dans la Méditerranée.

nochère [nɔʃɛr] n. f. (de *noc ;* XIII^e s., Villard de Honnecourt, écrit *nokere,* au sens de « gargouille » ; 1437, Godefroy [I, 248], écrit *nocquiere,* au sens de « gouttière » ; écrit *nochère,* au sens 2, 30 nov. 1873, *Avranchin ;* sens 1, 1874, Larousse). **1.** Vitrage garni de plomb, sur le toit d'un bâtiment. || **2.** Conduite formée de deux planches clouées à angle droit, et destinée à l'écoulement de l'eau des toits.

nociceptif, ive [nɔsisɛptif, -iv] adj. (de *noci-,* élément tiré de *nocif,* et de [*ré*]*ceptif ;* 1953, Larousse). Relatif aux stimulations provenant d'agents nocifs pour l'organisme au niveau de la peau ou des muqueuses : *Une excitation nociceptive.*

nocif, ive [nɔsif, -iv] adj. (lat. *nocivus,* nuisible, dangereux, de *nocēre,* nuire ; XIV^e s., Gordon, écrit *noxif ; nocif,* début du XVI^e s. [mot rare entre le milieu du XVI^e s. et le 14 juill. 1869, *Journ. officiel,* p. 972]). Qui peut nuire ou qui nuit effectivement physiquement, intellectuellement ou moralement : *Action nocive de l'alcool. Influence nocive d'une philosophie. Que m'importe dès lors à moi, que cette théorie soit « vraie » — si elle est laide, et ruineuse, et nocive pour l'œuvre d'art !* (Gide).

• SYN. : *dangereux, fatal, funeste, maléfique, mauvais, néfaste, nuisible, pernicieux, pré-*

judiciable. — CONTR. : *anodin, bénéfique, bienfaisant, bon, inoffensif, profitable, salutaire.*

nocivité [nɔsivite] n. f. (dér. savant de *nocif ;* 9 mars 1876, *Journ. officiel,* p. 1638). Caractère de ce qui est nocif, nuisible : *La nocivité d'une substance, d'une doctrine. Les socialistes lui répondaient que la nocivité passée et présente du progrès industriel tenait à son accaparement par quelques-uns* (Romains).

● SYN. : *malignité* (vx), *nocuité, nuisance.* — CONTR. : *bienfaisance, innocuité.*

noct(i)- [nɔkt], élément tiré du lat. *nox, noctis,* nuit, et entrant dans la composition de quelques noms.

noctambule [nɔktɑ̃byl] adj. et n. (de *noct-,* sur le modèle de *somnambule ;* 1701, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1720. d'après Trévoux, 1771 [adjectiv., 1736, Destouches]). **1.** *Vx.* Somnambule. || **2.** Personne qui se promène la nuit ou qui sort la nuit à la recherche de divertissements et de parties de plaisir : *À cette heure, la salle était pleine de noctambules attablés dans une buée tiède qui puait la cuisine, l'alcool, le cigare* (Martin du Gard). || *Adjectiv.* Qui se déplace la nuit : *Au milieu de la foule noctambule* (Maupassant).

● SYN. : **2** *bambocheur* (fam.), *fêtard* (fam.).

noctambuler [nɔktɑ̃byle] v. intr. (de *noctambule ;* 11 juin 1876, *Journ. officiel,* p. 4105). Faire le noctambule, sortir la nuit (rare) : *Les beaux soirs d'été invitent à noctambuler.*

noctambulisme [nɔktɑ̃bylism] n. m. (de *noct-,* sur le modèle de *somnambulisme ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1888, A. Daudet). **1.** *Vx.* État de ceux qui marchent la nuit en dormant. (On dit auj. SOMNAMBULISME.) || **2.** Comportement des personnes qui aiment sortir et se divertir la nuit : *Bien souvent depuis, quand le noctambulisme était à la mode, nous avons passé là des nuits entières entre futurs grands hommes, coudes sur la table, fumant et causant littérature* (Daudet). *Ils goûtaient le plaisir si vif du noctambulisme* (Barrès).

noctiflore [nɔktiflɔr] adj. (de *nocti-* et de *-flore,* du lat. *flos, floris,* fleur ; 1812, Mozin). Se dit d'une plante qui ouvre ses fleurs pendant la nuit et les ferme le matin.

noctiluque [nɔktilyk] adj. (lat. *noctilucus,* qui brille pendant la nuit, de *nox, noctis,* nuit, et de *lucēre,* briller ; 7 mars 1678, *Journ. des savants,* comme n. m., écrit *noctiluca,* au sens de « produit chimique lumineux » ; comme adj. et n. f., écrit *noctiluque,* 1722, d'après Trévoux, 1771). Se dit des animaux, comme la femelle du lampyre, qui luisent dans l'obscurité.

◆ n. f. (1845, Bescherelle). Protozoaire flagellé microscopique qui vit dans la mer et la rend phosphorescente la nuit.

noctuéliens [nɔktɥeljɛ̃] n. m. pl. (de *noctuelle ;* 1874, Larousse, comme adj., écrit *noctuellien,* au sens de « qui se rapporte au genre noctuelle » ; comme n. m. pl., écrit *noctuéliens,* au sens actuel, 1903, Larousse). Grande division des insectes lépidoptères ordinairement nocturnes.

noctuelle [nɔktɥɛl] n. f. (dér. savant du lat. *noctua,* chouette, hibou, proprem. « oiseau de nuit », de *nox, noctis,* nuit ; sept. 1792, *Bulletin des sciences*). Nom donné à divers papillons nocturnes, à ailes grises ou brunes, dont les chenilles sont parfois nuisibles à la végétation.

noctuidés [nɔktɥide] n. m. pl. (du lat. *noctua,* chouette [v. l'art. précéd.], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1903, Larousse). Famille d'insectes lépidoptères noctuéliens.

nocturne [nɔktyrn] adj. (lat. *nocturnus,* de nuit, de *nox, noctis,* nuit ; v. 1355. Bersuire, au sens 2 ; sens 1, XVI[e] s., *Satires françaises du* XVI[e] *s.,* II, 53 [*l'astre nocturne,* 1820, Lamartine] ; sens 3, av. 1767, Malfilâtre [en parlant de certains animaux..., 1606, Nicot — comme n. f., au sens de « chouette », 1538, La Curne]). **1.** Qui appartient à la nuit : *Le ciel presque nocturne a des lueurs d'aiguilles* (Apollinaire). || *L'astre nocturne,* la Lune. || **2.** Qui a lieu pendant la nuit : *J'étais bien las de ma rôderie nocturne, et j'avais la tristesse pesante et gelée de la fatigue* (Vallès). *Attaque, apparition nocturne. Dès le premier son des alertes nocturnes* [...], *j'ouvrais les fenêtres ; il importait de sauver les vitres* (Colette). *Pour la séparer plus encore du ciel, elle* [l'arène] *était écrasée sous un treillis de fils semblable à une grande toile d'araignée et soutenant des lampes électriques, car on y donnait des courses nocturnes* (Montherlant). || **3.** Qui sort, se promène la nuit : *Un promeneur nocturne. Un visiteur nocturne.* || *Spécialem.* Se dit de certains animaux qui se cachent le jour et sortent la nuit en quête de nourriture : *Papillons, oiseaux nocturnes. Rapaces nocturnes.*

● — CONTR. : **1, 2 et 3** *diurne.*

◆ n. m. (sens 1, XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch ; sens 2, 1868, Littré [aussi « mélodie du genre romance... » ; « morceau de piano... », 1834, Landais]). **1.** Chacune des trois parties de l'office de matines. || **2.** *Vx.* Pièce vocale ou instrumentale qui se chantait ou se jouait, pendant la nuit, dans les sérénades. || Mélodie du genre romance, à trois ou quatre voix, mais plus souvent à deux. || *Auj.* Morceau de piano de caractère mélancolique : *Les nocturnes de Chopin.*

◆ n. f. ou m. (sens 1, 1962, P. Arnoult [p. 70], comme n. f. ; sens 2, 16 oct. 1967, *l'Express,* comme n. f. [comme n. m., 16 déc. 1968, *l'Express*]). **1.** Rencontre sportive qui a lieu en soirée. || **2.** Ouverture en soirée de certains magasins, de certains services.

◆ **nocturnes** n. m. pl. (1839, Boiste). *Les nocturnes,* les oiseaux de nuit.

nocturnement [nɔktyrnəmɑ̃] adv. (de *nocturne ;* milieu du XVI[e] s.). Pendant la nuit (rare) : *Une façade nocturnement argentée* (Régnier). *Au-dessus de la ville nocturnement éclairée* (Proust).

nocuité [nɔkɥite] n. f. (dér. savant de l'adj. lat. *nocuus,* nuisible, de *nocēre,* nuire ; 1823, Boiste). Caractère de ce qui est nocif : *La nocuité de certains champignons.*

nodal, e, aux [nɔdal, -o] adj. (dér. savant du lat. *nodus,* nœud [v. NŒUD] ; 1503, Huguet, au sens de « qui forme un nœud » [en parlant d'une jointure] ; sens 1, 1820, *Annales de chimie,* 2[e] série, XIV, 130 ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1953, Larousse). **1.** Relatif aux nœuds d'une surface vibrante : *Ligne nodale.* || **2.** *Tissu nodal,* tissu musculaire spécial, situé dans l'épaisseur du muscle cardiaque, dont il assure l'excitation. || **3.** *Point nodal,* dans les chemins de fer, point où se croisent un certain nombre d'itinéraires ; en topographie, point de rencontre de plusieurs cheminements issus de points connus.

nodosité [nɔdozite] n. f. (bas lat. *nodositas,* nodosité, complication, du lat. class. *nodosus,* noueux, qui noue les articulations, compliqué, dér. de *nodus,* nœud [v. NŒUD] ; XIV[e] s., Brun de LongBorc, au sens 3 ; sens 1-2, 1868, Littré). **1.** État de ce qui présente des nœuds : *La nodosité d'une plante. Il y avait* [...] *des ormades sauvages, aux tiges filiformes, bossuées de nodosités monstrueuses* (Vian). || **2.** *Par extens.* Ce nœud lui-même. || **3.** Production pathologique, généralement arrondie et dure, qui se développe sur un organe et qui est parfois incluse sous la peau : *Les nodosités rhumatismales. Les nodosités juxta-articulaires.*

nodulaire [nɔdylɛr] adj. (de *nodule ;* 1842, Acad.). Qui ressemble à un nœud : *Forme nodulaire.*

nodule [nɔdyl] n. m. (lat. *nodulus,* petit nœud, dimin. de *nodus,* nœud [v. NŒUD] ; 1478, Chauliac, au sens 2 [rare av. le début du XX[e] s.] ; sens 1, 1868, Littré [en anatomie et *nodules.. de Morgagni,* 1878, Larousse] ; sens 3 et 5, 1963, Larousse ; sens 4, 1821, L. A. Necker, II, 12). **1.** Renflement en forme de petit nœud : *Les élytres de certains crabes sont couverts de nodules.* || En anatomie, renflement de l'extrémité antérieure du vermis inférieur du cervelet. || *Nodules d'Arantius, de Morgagni,* renflements des valvules sigmoïdes des orifices artériels du cœur. || **2.** En médecine, syn. de NODOSITÉ : *Ici elle* [Lucette] *avait un petit grain noir, et là un nodule sous l'épiderme* (Colette). *À la base inférieure de cette tumeur kystique, la membrane interne est hérissée de nodules irréguliers et durs* (Cendrars). || **3.** Point de départ des arborescences sur un dépôt électrolytique. || **4.** Concrétion contenue

dans certaines roches : *Des nodules phosphatés. Des nodules calcaires.* || **5.** Tache blanchâtre qu'on trouve dans les objets en verre.

noduleux, euse [nɔdylø, -øz] adj. (de *nodule ;* 1812, Mozin). Qui présente beaucoup de petits nœuds : *Tige noduleuse.*

noël [nɔɛl] n. m. (lat. pop. **notalis,* noël, altér. [par dissimilation du premier *-a-*] de l'adj. du lat. class. *natalis,* natal, de naissance [et, avec le n. f. *dies,* « jour », exprimé ou sous-entendu, « anniversaire » — « noël », à basse époque, dans la langue ecclés.], de *natum,* supin de *nasci,* naître [v. NAÎTRE] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 1 [*nael,* même sens — v. 1112, *Voyage de saint Brendan —,* était issu du lat. *natalis*] ; sens I, 2, 1922, G. Duhamel [*arbre de Noël,* 1845, Bescherelle ; *bûche de Noël,* 1701, Furetière — « pâtisserie... », 1953, *FEW,* VII, 38 *a ; Bonhomme Noël,* 1903, Larousse ; *Père Noël,* 1935, Acad. ; *croire au père Noël,* 1959, Robert] ; sens I, 3, v. 1283, Beaumanoir [*Noël au balcon, Pâques au tison,* 1959, Robert] ; sens II, I, début du XVIe s., Sainéan, *la Langue de Rabelais ;* sens II, 2, v. 1360, Froissart ; sens II, 3, 1903, Larousse).

I. 1. Fête chrétienne de la naissance de Jésus-Christ : *Tu n'entreras en paradis que quand tu auras célébré dans ta propre chapelle ces trois cents messes de Noël en présence de tous ceux qui ont péché par ta faute et avec toi* (Daudet). *Messe de Noël. Crèche de Noël.* || **2.** Festivités qui accompagnent la fête de Noël : *C'est vrai, le vingt-six décembre, on commence, en mangeant les bonbons de la veille, à parler sérieusement du Noël de l'année prochaine* (Duhamel). *Passer un bon Noël.* || *Arbre de Noël,* sapin ou arbuste vert qu'on orne et auquel on attache des jouets pour les enfants ; distribution de cadeaux faite vers Noël, par une entreprise ou une association, aux enfants des membres du personnel ou à ceux des adhérents. || *Bûche de Noël,* grosse bûche choisie pour alimenter le feu de la cheminée pendant toute la veillée de Noël ; gâteau roulé, fourré de crème, en forme de bûche. || *Bonhomme Noël* ou *Père Noël,* personnage imaginaire qui est censé apporter les jouets destinés aux enfants : *Il* [un petit enfant] *accourt, se pend à mes vêtements, m'interroge. J'ai sûrement rencontré le Père Noël. Que faisait-il ? Que disait-il ?* (Duhamel). || Fam. *Croire au Père Noël,* être très naïf. || **3.** Époque où on célèbre la fête de Noël : *Partir à Noël. Vacances de Noël.* || *Noël au balcon, Pâques au tison,* si le temps est doux à Noël, il fait froid à Pâques, ou lorsque l'hiver est doux, le printemps est froid.

II. 1. Cantique chanté à l'occasion de la fête de Noël : *Elle possédait aussi un répertoire admirable de chants anciens, de noëls, de complaintes et de rondes* (Duhamel). || **2.** *Vx.* Cri de réjouissance autrefois poussé par le peuple à l'occasion de la naissance d'un prince. || **3.** *Fam.* Cadeaux ou jouets offerts aux enfants à l'époque de Noël : *Recevoir son petit noël. Qu'est-ce que tu m'achèteras pour mon noël ?*

◆ n. f. (sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1872, G. Sand). **1.** La fête de Noël. || **2.** Époque de la fête : *Les fermiers ne délogeaient qu'à la Noël* (Gide).

● REM. Le nom masculin, aux sens du § I, et le nom féminin s'écrivent avec une majuscule.

noématique [nɔematik] adj. (dér. savant de *noème ;* 1943, Sartre). Qui appartient au noème : *La réalité psychique concrète sera nommée noèse, et le sens qui vient l'habiter noème. Par exemple « arbre-en-fleur-perçu » est le noème de la perception que j'ai en ce moment. Mais ce « sens noématique » qui appartient à chaque conscience réelle n'est lui-même rien de réel* (Sartre).

noème [nɔɛm] n. m. (gr. *noêma,* intelligence, pensée, dessein, de *noeîn,* penser, projeter ; 1845, Bescherelle). En phénoménologie, objet de pensée : *Autrui, c'est le noème vide qui correspond à ma visée vers autrui* (Sartre).

noèse [nɔɛz] n. f. (gr. *noêsis,* intelligence, conception, esprit, de *noeîn,* penser, projeter ; 1943, Sartre). Acte de penser : *Mais dès le moment qu'il* [Husserl] *fait du noème un irréel corrélatif de la noèse dont l'essence est un percipi, il est totalement infidèle à son principe* (Sartre).

noétique [nɔetik] adj. (dér. savant de *noèse ;* 1943, Sartre). Relatif à la noèse.

◆ n. f. (dér. savant du gr. *noêsis* [v. l'art. précéd.] ; 1923, Maritain). Étude ou théorie de la pensée ou de la connaissance : *Il serait vain de demander au « cogito » cartésien, quelque amendement qu'on y propose, le principe d'une noétique réaliste* (Maritain).

noétiquement [nɔetikmɑ̃] adv. (de *noétique ;* 1943, Sartre). Du point de vue de la noèse : *À l'existence d'un objet par la conscience, correspond noétiquement une thèse ou position d'existence* (Sartre).

nœud [nø] n. m. (lat. *nodus,* nœud, jointure, vertèbre, replis [des reptiles], lien [au fig.], difficulté, obstacle, intrigue [d'une pièce] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *nut* [*neu,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *neud* — sous l'influence de l'étymon lat. —, 1530, Palsgrave ; *nœud,* 1606, Crespin], au sens I, 1 [*nœud allemand,* 1874, Larousse ; *nœud de chirurgien,* 1721, Trévoux ; *nœud de tisserand,* 1690, Furetière ; *nœud fatal,* 1672, Racine ; *faire un nœud à son mouchoir,* début du XXe s.] ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*nœud de cravate,* 1690, Furetière ; *nœud papillon,* 1932, J. Romains ; *nœud d'épaule,* 1680, Richelet] ; sens I, 3, 1800, Delille [« amas de plusieurs serpents enlacés », 1857, Baudelaire] ; sens I, 4, v. 1119, Ph. de Thaon [« mariage », v. 1265, J. de Meung ; *saint nœud,* 1661, Molière ; *nœud indissoluble,* 1963, Larousse] ; sens II, 1, 1868, Littré [aussi *le nœud vital*] ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 4, 1834, Landais ; sens II, 5, 1959, Robert ; sens II, 6, 1824, Ségur [pour des routes ; pour des voies ferrées, 1923, Larousse] ; sens II, 7, 1963, Larousse ; sens II, 8, v. 1460, G. Chastellain [« difficulté, obstacle », 1655, Molière ; *nœud d'une pièce de théâtre..,* 1638, *Sentiments de l'Académie.. sur.. le Cid*] ; sens III, 1, fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai ;* sens III, 2, 1690, Furetière ; sens III, 3, 1552, R. Estienne [« saillies formées par les vertèbres de la queue d'un cheval, d'un chien », v. 1354, *Modus*] ; sens III, 4, 1684, *Comptes des bâtiments du roi.. Louis XIV,* II, 444 ; sens III, 5, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens IV, 1, 1721, Trévoux ; sens IV, 2, 1868, Littré [*filer son nœud,* 1862, Larchey]).

I. CE QUI NOUE (AU PR. ET AU FIG.). **1.** Enlacement serré réalisé à l'aide d'une corde, d'un fil ou de quelque objet flexible, ayant pour effet de réunir étroitement ou de constituer un arrêt : *L'homme a inventé d'abord un certain nombre de nœuds divers* (Duhamel). *Faire, défaire un nœud.* || *Nœud allemand,* nœud simple, mais où les brins de la boucle sont croisés deux fois. || *Nœud de chirurgien,* nœud dans lequel le fil passe deux fois par le même endroit. || *Nœud de tisserand,* nœud à double enlacement. || *Nœud coulant,* v. COULANT. || *Nœud fatal,* corde pour étrangler quelqu'un. || *Nœud gordien,* v. GORDIEN. || *Faire un nœud à son mouchoir,* prendre la précaution de s'obliger à penser à quelque chose, en nouant un des coins de son mouchoir. || **2.** Ornement vestimentaire fait d'une étoffe ou d'un ruban noués : *Se mettre un nœud dans les cheveux.* || *Nœud de cravate,* manière dont la cravate est nouée dans le col de la chemise, autour du cou : *Refaire son nœud de cravate.* || *Nœud papillon,* cravate nouée de manière que les deux extrémités soient déployées comme des ailes de papillon : *On voyait beaucoup de nœuds papillons et nombre de lavallières* (Romains). || *Nœud d'épaule,* ornement militaire qui remplaçait autrefois l'aiguillette d'uniforme. || **3.** *Littér.* Chacun des replis d'un serpent enroulé sur lui-même : *Si nul reptile impur, sur vos chastes guirlandes, | N'eût traîné ses nœuds flétrissants* (Hugo). || Amas de plusieurs serpents enlacés : *Quelquefois je sabre un nid ou un nœud de couleuvres* (Vallès). || **4.** *Fig.* et *class.* Lien moral entre deux personnes : *Vous me paraissez accablée de vos madames de Montélimar... Ce sont des nœuds mal assortis que ceux d'une telle société* (Sévigné). || Spécialem. *Saint nœud, nœud indissoluble,* le

mariage : *Un saint nœud dès demain nous unira tous deux* (Molière).

II. ZONE D'AGGLOMÉRATION, D'ENCHEVÊTREMENT, **1.** Nom donné à certains amas cellulaires jouant un rôle physiologique important : *Nœud de Keith et Flack.* || *Nœud vital,* partie du bulbe rachidien qui est le centre des mouvements respiratoires et où se trouvent les centres cardiorégulateurs. || **2.** En astronomie, chacun des deux points opposés où l'orbite d'un corps céleste coupe celle d'un autre corps autour duquel elle gravite : *Nœud ascendant. Nœud descendant.* || **3.** En mathématiques, point où une courbe revient sur elle-même et se coupe en formant une espèce de boucle. || **4.** En acoustique, point d'un corps vibrant où l'amplitude vibratoire est nulle. || **5.** En électricité, point d'un réseau où aboutissent au moins trois conducteurs électriques. || **6.** Zone où se croisent plusieurs routes ou voies ferrées : *Nœud routier. Nœud ferroviaire.* || **7.** Dans la construction, point de ramification des conduites de distribution. || **8.** *Fig.* Point essentiel, où réside la difficulté d'une affaire : *C'est le nœud de la question.* || *Fam.* Difficulté, obstacle : *C'est un sac de nœuds.* || *Nœud d'une pièce de théâtre, d'un roman,* moment où l'intrigue atteint son maximum de complexité, et les passions leur paroxysme.

III. CE QUI CONSTITUE UNE SAILLIE. **1.** Protubérance produite sur un tronc, sur une tige, qui est le départ d'une branche ou d'une feuille : *Tailler la vigne au troisième nœud.* || **2.** Région interne du tronc où les fibres ligneuses prennent une orientation nouvelle pour former une branche ; zone d'une planche formant une sorte de noyau très résistant : *Il y avait, dans cette porte très épaisse, ce qu'on appelle un nœud de bois* (Gide). || **3.** *Vx.* Renflements des doigts. || Saillies formées par les vertèbres de la queue d'un cheval, d'un chien. || **4.** Boursouflement produit par une soudure. || **5.** En linguistique générative, point de l'indicateur symbolique de la structure de la phrase nommée arbre d'où sont issues les lignes joignant les différents symboles.

IV. UNITÉ MARINE DE DISTANCE. **1.** *Nœud de la ligne de loch,* chacune des marques faites sur l'ancienne ligne de loch et distantes chacune de 15,432 m, chaque nœud parcouru en 30 secondes correspondant à un mille marin à l'heure : *Un homme à la barre, un autre au bossoir, et les nœuds défilaient* (Vercel). || **2.** Unité de vitesse utilisée en navigation maritime, équivalant à un mille marin par heure, soit 1 852 m/h : *Un bateau qui file 12 nœuds, c'est-à-dire 12 milles à l'heure.* || Par anal. et fam. *Filer son nœud,* s'éloigner : *Toi, mauvais sujet, file ton nœud et ne remets plus les pieds chez moi* (Theuriet).

• SYN. : **I, 1** *boucle ;* **2** *bouffette, coque, rosette ;* **3** *anneau, enlacement, enroulement, nid ;* **4** *attache, chaîne, lien.*|| **II, 8** *centre, cœur, point capital.*

1. noir, e [nwar] adj. (lat. *niger, -gri,* noir, sombre [au pr. et au fig.], funeste, perfide ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *neir* [*noir,* v. 1130, *Eneas*], au sens I, 2 ; sens I, 1, 1637, Descartes ; sens I, 3, 1932, Larousse ; sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland* [« qui est propre à cette race », 1874, Larousse ; « composé de gens de cette race », début du XX[e] s. ; pour des animaux, XIII[e] s., La Curne ; *robe noir mal teint, ... noir jais, ... noir franc,* 1868, Littré ; sens I, 5, 1874, Larousse [*couleur noire* d'une carte, 1868, Littré ; *le parti noir* et *les noirs,* fin du XVIII[e] s.] ; sens I, 6, 1273, Adenet [*viandes noires,* 1718, Acad. ; *morue noire,* 1839, Mac Culloch, II, 1548 ; *beurre noir,* 1690, Furetière ; *sols noirs,* 1963, Larousse] ; sens I, 7-8, 1690, Furetière [pour un édifice noirci par les intempéries, 1843, Th. Gautier ; *gueules noires,* début du XX[e] s.] ; sens II, 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [*nuit noire,* v. 1155, Wace ; *chambre noire,* 1835, Acad. ; comme épithète de l'Enfer, v. 1695, Fénelon ; *l'onde noire,* 1678, La Fontaine] ; sens II, 2, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [*froid noir,* fin du XVI[e] s., Haton, 1072] ; sens III, 1, XII[e] s., Marbode ; sens III, 2, début du XX[e] s. ; sens III, 3, av. 1654, Guez de Balzac ; sens III, 4-5, v. 1175, Chr. de Troyes [*maladie noire,* 1907, Larousse] ; sens III, 6, v. 1210, *Folque de Candie ;* sens III, 7, 1830, Balzac [*caisse noire,* XX[e] s. ; *liste noire,* 1839, Stendhal] ; sens III, 8, 1678, La Fontaine ; sens III, 9, 1898, Esnault).

I. QUI EST CARACTÉRISÉ PAR L'ABSENCE DE COULEUR OU PAR UNE COULEUR FONCÉE **1.** En physique, se dit des corps qui absorbent intégralement les rayons reçus sur leur surface. || **2.** Se dit des choses qui ont la couleur la plus foncée, par opposition au blanc et aux autres couleurs du spectre : *Un manteau à carreaux noirs et blancs. De l'encre noire. Et je vis au-dessus de ma tête un point noir | Et ce point noir semblait une mouche du soir | Volant à l'heure où l'ombre à prier nous invite* (Hugo). *Ses longs cheveux noirs tellement plus beaux que ne pouvaient être des cheveux blonds, étaient défaits* (Triolet). *C'étaient deux garçons de six à huit ans, avec des pantalons descendant à mi-mollet, des bas noirs, des cols marins blancs brodés et des parements aux poignets* (Simenon). || **3.** Se dit des produits qui servent à donner la couleur opposée au blanc : *Colorants noirs organiques. Pigments noirs. Laques noires.* || **4.** Se dit des personnes dont la pigmentation de la peau est très foncée et qui sont caractérisées par des traits anatomiques particuliers : *Dans le hall d'un grand hôtel de Philadelphie ou de Boston, quatre ou cinq messieurs sont en train de lire leurs journaux. Arrive un voyageur noir qui s'installe non loin d'eux..* (Green). *La race noire. Les peuples noirs. Une femme noire.* || Qui est propre à cette race : *Le problème noir.* || Composé de gens de cette race : *Le quartier noir de New York.* || Se dit d'animaux dont la robe ou le plumage de cette couleur détermine une espèce : *Il y avait là une centaine de taureaux et de vaches* [...], *la plupart noirs..* (Montherlant). *Lapin noir. Vache noire. Poule noire.* || *Robe noir mal teint,* en hippologie, robe noire tirant sur le roux. || *Robe noir jais,* robe noire à reflets brillants. || *Robe noir franc,* robe noire d'une teinte pure. || *Bête noire,* v. BÊTE. || **5.** Se dit de choses auxquelles on a donné cette couleur, avec une valeur symbolique ou une valeur distinctive : *Porter des vêtements noirs de deuil.* || *Couleur noire,* à certains jeux, couleur d'une carte, d'un jeton, d'une boule ou d'une case peints en noir. || *Le parti noir,* et, substantiv., *les noirs,* nom donné en 1789 aux députés de l'Assemblée constituante qui siégeaient plus à droite que les monarchistes, à cause de la cocarde noire qu'ils portaient : [Les] *calomnies atroces des « noirs », des ministériels et autres ennemis de la Constitution* (Choderlos de Laclos). || **6.** Qui est d'une couleur foncée : *Une cascade aux arbres mélancoliques, le repli de noires forêts sur lesquelles tout à coup s'arrête un rayon accusateur* (Claudel). || *Café noir,* v. CAFÉ. || *Pain noir,* v. PAIN. || *Viandes noires,* celles dont la chair présente une teinte foncée comme celles, en général, du gibier (par opposition aux viandes rouges [bœuf] ou blanches [veau]). || *Morue noire,* morue peu salée et séchée doucement, qui a subi un commencement de fermentation. || *Beurre noir,* beurre fondu qu'on a laissé brunir dans la poêle. || *Sols noirs,* sols qui ont la teinte de leur roche mère (marnes noires, basaltes, schistes). || **7.** *Spécialem.* Rendu bleuâtre par une meurtrissure : *Le blessé avait la jambe noire de contusions.* || **8.** Se dit d'une chose dont la couleur naturellement claire est altérée par la malpropreté : *Mains noires.* || *Façades noires,* façades salies par les intempéries. || *Gueules noires,* nom familier donné aux mineurs, dont le visage est noirci par la poussière de charbon. || *Pied-noir,* v. à l'ordre alphab.

II. QUI EST DÉPOURVU DE LUMIÈRE **1.** Qui n'est pas éclairé : *Pièce noire. La bouche noire d'un tunnel.* || *Nuit noire,* nuit très sombre, sans lune ni étoiles. || *Chambre noire,* partie d'un appareil photographique tenue à l'abri de la lumière, et à l'arrière de laquelle se forme l'image ; pièce obscure où le photographe effectue ses manipulations. || *Poét.* Épithète de l'enfer ou des Enfers : *Le noir séjour des ombres.* || *L'onde noire,* le Styx. || **2.** Rendu obscur pour quelque raison : *Ciel noir. Temps noir. Nuages noirs.*

|| *Froid noir,* froid très vif accompagné de temps sombre : *La première quinzaine de février s'écoula encore, un froid noir prolongeait le dur hiver sans pitié des misérables* (Zola).

III. EMPLOIS FIGURÉS DE SENS SYMBOLIQUE (MÉCHANCETÉ, MAL EN GÉNÉRAL, TRISTESSE, ETC). **1.** Qui constitue une menace : *Il jette à la victime un regard noir* (Saint-Exupéry). *Un noir silence. Mme Goyer-Saverne est dans une colère noire* (Jouhandeau). || **2.** Se dit d'une œuvre littéraire, et, *spécialem.,* d'un roman, qui étale à plaisir les péripéties terrifiantes et les sentiments bas : *Dans notre roman noir, le gangster héroïque a succédé au policier génial* (Malraux). || *Humour noir,* v. HUMOUR. || **3.** Annonciateur de malheur : *Avoir de noirs pressentiments. Les noires prophéties sur le sort de la patrie* (Hériat). || **4.** Se dit d'une personne qui éprouve de l'inquiétude, qui manque de gaieté : *Qu'avait-il donc à être si noir, le grand homme ! pour marcher ainsi, le menton sur la bedaine, et contraindre son front plissé à se faire Peau de chagrin* (Baudelaire). *Il est très préoccupé, très noir* (Bernstein). || **5.** Se dit de ce qui marque l'inquiétude, le pessimisme : *Il nourrissait des idées grises, des idées noires* (Gide). *À ses heures les plus noires, Georges Bernanos a-t-il vu la France comme un agglomérat de paroisses mortes ?* (Mauriac). || *Maladie noire,* en psychiatrie, nom vulgaire donné aux maladies caractérisées par un ennui profond, un dégoût de la vie. || **6.** Qui est inspiré par la perversité : *De noires intentions. La plus noire ingratitude. Racine a trouvé l'altitude parfaite de la tragédie, c'est celle des grands meurtres. Les âmes noires y volent à toute allure et à leur plafond le plus haut* (Giraudoux). || **7.** Qui comporte une part de mystère, et, par là même, qui est suspect : *Politique noire du souverain* (France). || Fam. *Marché noir,* v. MARCHÉ. || *Caisse noire,* fonds qui échappent aux règles de la comptabilité légale et dont l'utilisation est plus ou moins secrète. || *Liste noire,* liste de personnes suspectes : *Le gouvernement, bon prince, déchire, en rigolant, ses listes noires, et laisse courir les suspects* (Martin du Gard). || *Messe noire,* v. MESSE. || **8.** Condamnable parce qu'étant entaché dans sa réputation : *Selon que vous serez puissant ou misérable, | Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir* (La Fontaine). || **9.** *Pop.* Dont la lucidité est obscurcie par les vapeurs de l'alcool, ivre : *On coursait les Allemands, on en ramassait qui étaient saouls, perdus, noirs comme du cirage* (Dorgelès).

• SYN. : **I, 4** *nègre ;* **6** *noirâtre, sombre ;* **8** *barbouillé, charbonné, mâchuré, maculé, sali, souillé, taché.* || **II, 1** *obscur, ténébreux ;* **2** *assombri, couvert, gris, menaçant, orageux.* || **III, 1** *effroyable, épouvantable, farouche, féroce, furieux, insensé, méchant, terrible, violent ;* **3** *funeste, pessimiste, sinistre ;* **4** *anxieux, inquiet, préoccupé, triste ;* **5** *funèbre, lugubre, sombre ;* **6** *atroce, diabolique, mauvais, monstrueux, odieux, pervers, scélérat ;* **7** *occulte.* — CONTR. : **I, 2** *blanc, immaculé ;* **4** *blanc, jaune ;* **6** *clair, pâle ;* **8** *impeccable, net, propre.* || **II, 1** *éclairé, lumineux ;* **2** *éclatant, ensoleillé, pur, radieux.* || **III, 1** *aimable, engageant, gentil, gracieux, sympathique ;* **2** *rose ;* **4** *gai, joyeux, optimiste ;* **6** *bienfaisant, bienveillant, bon, candide, innocent, pur ;* **7** *direct, franc.*

• REM. Pour l'accord des adjectifs de couleur, v. GRIS. Rem.

◆ **noir** adv. (sens 1, 1874, Larousse ; sens 2, 1273, Adenet [*il fait noir comme dans un four,* 1667. Molière]). **1.** En couleur foncée : *Peindre très noir.* || **2.** *Il fait noir,* l'obscurité est complète. || Fam. *Il fait noir comme dans un four,* on n'y voit rien.

2. noir [nwar] n. m. (emploi substantivé de *noir* 1 ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, I ; sens I, 2, 1838, Acad. [aussi *tirer au noir ; pousser au noir,* 1788, *Encycl. méthodique ;* « partie sombre, par opposition au fond clair... », début du XXe s. ; *le noir d'une cible,* 1704, Trévoux ; *mettre dans le noir,* 1874, Larousse] ; sens I, 3, v. 1175, Chr. de Troyes [*noir au blanc,* 1963, Larousse ; *mettre quelque chose noir sur blanc,* au pr. et au fig., début du XXe s. — *mettre du noir sur du blanc,* « écrire quelque chose », 1835, Acad.] ; sens I, 4, début du XVe s., Ch. d'Orléans [« l'état ecclésiastique », 1830, Stendhal] ; sens I, 5, 1874, Larousse ; sens I, 6, 1868, Littré [« maladie causée par un champignon », 1818, *Dict. d'histoire naturelle*] ; sens I, 7, 1859, Esnault ; sens I, 8, XXe s. ; sens I, 9, 1562, Du Pinet [« fard noir ou brun », XIVe s., *Moamin ; noir d'Espagne,* 1694, Pomet ; *noir de velours,* 1690, Furetière ; *noir de terre,* 1676, Félibien, 407 ; *noir animal,* 1839, Baudrimont ; *noir minéral,* 1963, Larousse ; *noir de fumée,* 1660, Oudin ; *noir de carbone,* 1959. Robert ; *noir d'ivoire,* 1562, Du Pinet] ; sens I, 10, 1963, Larousse ; sens II, 1, fin du XIIe s., *Chevalerie Ogier ;* sens II, 2, milieu du XXe s. [*pot au noir,* 1869, Littré, art. *pot*] ; sens II, 3, 1959, Robert ; sens III, 1, fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre* [*broyer du noir,* sept. 1767, Diderot] ; sens III, 2, 1762, Acad. [*pousser au noir,* 1907, Larousse]).

I. 1. La couleur noire : *Ce qui me frappe d'abord, c'est que partout — coquelicots dans les gazons, pavots, perroquets, etc. — le rouge chante la gloire du vert ; le noir — quand il y en a —, zéro solitaire et insignifiant, intercède le secours du bleu ou du rouge* (Baudelaire). *Elle avait fait un bout de toilette, dénoué son chignon et tressé ses cheveux. Son visage, ainsi encadré de noir, avait maintenant la forme parfaite d'un fer de lance* (Giono). || **2.** Partie noire d'une image ou d'un dessin : *Les noirs d'une gravure, d'une épreuve photographique.* || *Tirer, pousser au noir,* en parlant des ombres et des demi-teintes d'un tableau, noircir par l'action du temps : *Les peintures de Poussin tirent au noir.* || *Par extens.* Partie sombre, par opposition au fond clair ou éclairé : *La haute silhouette de Madame, perchée sur l'estrade, se détache en noir sur les murs ripolinés* (Bernanos). || *Le noir d'une cible,* le centre. || *Mettre dans le noir,* faire mouche. || **3.** La couleur noire par opposition au blanc. || *Noir au blanc,* dans les arts graphiques, inversion des valeurs, ce qui était noir devenant blanc et inversement. || *Mettre quelque chose noir sur blanc,* l'écrire sur une feuille de papier ; au *fig.,* l'énoncer d'une manière formelle, incontestable. || **4.** Vêtements de deuil : *Être, se mettre en noir.* || *Vx.* L'état ecclésiastique : *Le Rouge et le Noir* (roman de Stendhal). || **5.** Marbre de couleur noire : *Noir antique. Noir belge.* || **6.** *Vx.* Meurtrissure : *Être couvert de bleus et de noirs.* || *Noir des céréales,* maladie causée par un champignon. || **7.** Vx et fam. *Petit noir,* ou simplem. *noir,* tasse de café noir : *Brocheurs et brocheuses étaient allés se repaître d'un ordinaire et petit noir dans les bibines avoisinantes* (Huysmans). *Et, pour finir, quand approchait l'heure de rentrer à la boîte, un petit noir, sucré, brûlant, qui sentait le fer-blanc et le cirage, et qu'elle avalait debout, toute seule contre le zinc d'un café-bar, rue Saint-Roch* (Martin du Gard). || **8.** Marque, trace de salissure : *Avoir du noir sur le front.* || **9.** Matière colorante utilisée pour teindre en noir. || Fard noir ou brun : *Quant au noir artificiel qui cerne l'œil et au rouge qui marque la partie supérieure de la joue, bien que l'usage en soit tiré du même principe, du besoin de surpasser la nature, le résultat est fait pour satisfaire à un besoin tout opposé* (Baudelaire). || *Noir d'Espagne,* liège brûlé dont se servent les artistes. || *Noir de velours,* ivoire calciné et pulvérisé, utilisé en peinture. || *Noir de terre,* espèce de charbon minéral utilisé dans la peinture à fresque. || *Noir animal,* charbon obtenu en calcinant des os en vase clos. || *Noir minéral,* poudre noire obtenue à partir de schistes graphitoïdes. || *Noir de fumée,* ou *noir de carbone,* pigment noir constitué par de fines particules de carbone. || *Noir d'ivoire,* pigment noir obtenu industriellement par l'action de l'acide chlorhydrique sur des os. || **10.** En métallurgie, matière à base de charbon de bois, de houille et de graphite, utilisée pour garnir la paroi des moules de fonderie.

II. 1. L'obscurité, les ténèbres : *Avoir peur dans le noir. Se promener dans le noir. Elle* [la lampe à pétrole] *éclairait mal, mais c'était mieux que rien ; la veille on nous avait laissés dans le noir* (Sartre).

|| **2.** Temps couvert, sombre : *C'est au plus noir de l'hiver et c'est au cœur même de la nuit que nous a été remis le gage de notre Espérance* (Gracq). || *Pot au noir,* en aéronautique, et en météorologie, zone de basses pressions équatoriales qui provoquent un ciel couvert de nuages sombres et obscurci par la pluie. || **3.** Manque de clarté dans les idées : *Être dans le noir.*

III. 1. *Fig.* et *fam.* Pensées tristes : *Avoir le noir. Sombrer dans le noir. Très désireux de le voir, car il m'avait paru repiquer dans le noir avant-hier* (Gide). || *Broyer du noir,* se livrer sans retenue à des pensées sombres. || **2.** *Voir les choses* (ou *tout*) *en noir,* être très pessimiste quant à l'avenir : *Dans une guerre celui qui n'aime pas son pays n'en dit pas de mal, mais le croit perdu, le plaint, voit les choses en noir* (Proust). *Je plaisantais, Bérenger, voyons. Je vous taquinais. Vous voyez tout en noir, vous allez devenir neurasthénique, attention* (Ionesco). || Fam. *Pousser au noir,* exagérer l'aspect défavorable : *Écoute, permets-moi de le dire, là tu pousses au noir, tu sais bien que ce n'est pas comme ça, tu vois tout en noir* (Sarraute).

• SYN. : **I, 8** *macule, souillure, tache.* || **II, 1** *nuit ;* **3** *chaos, confusion, incohérence.* || **III, 1** *cafard, mélancolie, neurasthénie, papillons noirs, spleen, tristesse, vague à l'âme.* — CONTR. : **I, 2** *blanc, gris.* || **II, 1** *lumière.* || **III, 2** *rose.*

3. noir, e [nwar] n. (emploi substantivé de *noir* 1 ; 1669, La Fontaine, au sens 1 ; sens 2, 1770, Raynal). **1.** Homme ou femme de race noire (s'écrit avec une majuscule en ce sens) : *Moins le Blanc est intelligent, plus le Noir lui paraît bête* (Gide). || **2.** *Spécialem.* Esclave ou domestique noir : *Aussi le décret de libération des esclaves fut-il accueilli dans le Sud avec autant de soulagement chez les Blancs que chez les Noirs* (Green).

noirâtre [nwarɑtr] adj. (de *noir* 1 ; 1395, Anglure, écrit *noirastre ; noirâtre,* 1636, Monet). Qui tire sur le noir : *Un costume noirâtre.*

noiraud, e [nwaro, -od] adj. (de *noir* 1 ; 1538, R. Estienne, écrit *noirault,* au sens de « qui tire sur le noir » ; sens actuel, fin du XVI^e s., écrit *noirault — noiraud,* 1680, Richelet [substantiv., 1680, Richelet]). Se dit d'une personne qui a le visage, les yeux ou les cheveux d'un brun accusé : *Ses prunelles noiraudes luisaient* (Villiers de L'Isle-Adam) ; et substantiv. : *Vous ne vous rendez pas compte, vous, les pauvres noirauds du Boulonnais, dans vos bicoques de torchis, de la richesse des Flandres* (Bernanos). *Une noiraude bilieuse, décharnée et vipérine* (Chevallier).

• SYN. : *basané, moricaud* (fam.).

noirceur [nwarsœr] n. f. (de *noir* 1, d'après *noircir* [a peu à peu supplanté le n. f. *noireté* — v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *nerçor* [*noirceur,* 1553, *Bible Gérard*], au sens I, 2 ; sens I, 1, 1314, Mondeville, écrit *nerceur* [*noirceur,* 1487, Garbin] ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II, 1, av. 1662, Pascal ; sens II, 2, 1651, Scarron [« acte de méchanceté... », 1680, M^{me} de Sévigné]).

I. 1. Qualité de ce qui est de couleur noire : *La noirceur de l'ébène.* || **2.** Caractère de ce qui est obscur : *La noirceur de la nuit.* || **3.** Tache noire : *Avoir des noirceurs sur la peau.*

II. 1. *Fig.* Qualité de ce qui est empreint d'inquiétude : *La noirceur des pensées.* || **2.** Qualité de ce qui est empreint de méchanceté, de bassesse, de perfidie : *La noirceur d'un crime. Pour Swann comme pour eux c'était la nouveauté de son langage qui faisait croire à la noirceur de ses intentions* (Proust). || *Par extens.* Acte de méchanceté ; acte bas et perfide : *Méditer quelque noirceur.*

• SYN. : **I, 2** *obscurité, ténèbres ;* **3** *macule, salissure, tache.* || **II, 1** *mélancolie, pessimisme, tristesse ;* **2** *atrocité, horreur, monstruosité, perversité, scélératesse ; crasse* (pop.), *méchanceté, perfidie, vilenie.* — CONTR. : **I, 1** *blancheur ;* **2** *éclat, luminosité.* || **II, 1** *gaieté ;* **2** *bonté, candeur, gentillesse, innocence, naïveté, pureté.*

noircir [nwarsir] v. tr. (lat. pop. **nigricire,* noircir, var. du lat. class. *nigrescere,* devenir noir, dér. de *niger, -gri,* noir [V. NOIR 1] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *nercir* [*noircir,* v. 1185, *Aliscans*], au sens 1 [« faire paraître noir », fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; *noircir du papier,* 1698, Boileau — aussi péjor.] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, 1651, Corneille [en parlant d'une chose, v. 1155, Wace, écrit *nercir — noircir,* XIII^e s.] ; sens 4, v. 1460, G. Chastellain). **1.** Rendre noir ; couvrir, tacher d'une matière noire : *Une cheminée que la fumée a noircie. Se noircir les sourcils. Se noircir les mains avec du cambouis. Les portes de son salon étaient noircies par les doigts des laquais* (Stendhal). || Faire paraître noir : *Je vis, couvrant les monts et noircissant les plaines, | Attiédissant les airs d'innombrables haleines, | [...] Un peuple armé surgir !* (Leconte de Lisle). || *Noircir du papier,* écrire abondamment, et, *péjor.,* écrire des choses de peu de valeur : *Nous ne pouvons nous souvenir de tout ce papier noirci, depuis cinquante ans que nous en noircissons* (Mauriac). || **2.** *Spécialem.* Traiter une pièce métallique, forgée et limée, en la frottant, à chaud, avec de la corne de bœuf ou de cerf, pour empêcher l'altération de sa surface : *Noircir le canon d'un fusil.* || **3.** *Fig.* Présenter la réalité (fait, situation, etc.) sous des couleurs plus sombres que nature, en soulignant les aspects défavorables : *Vous êtes par trop pessimiste, vous noircissez l'avenir à plaisir ! Telle est du moins l'amère persuasion de la créature chrétienne la moins portée à se noircir l'univers* (Romains). || *Fig.* et *littér.* En parlant d'une chose, assombrir, colorer de tristesse, d'inquiétude : *Voilà un des chagrins de l'absence ; c'est qu'elle noircit toutes choses* (Sévigné). || **4.** *Fig.* et *littér.* Dépeindre, décrire quelqu'un d'une façon qui le dessert, en exagérant ses défauts, ses insuffisances : *Vous le noircissez, il n'est pas si méchant. Ils épousèrent*[...] *la cause des Indiens, et défendirent ce peuple contre les calomnies dont s'efforcèrent de le noircir les conquérants* (Chateaubriand) ; et par extens. : *Noircir la réputation de quelqu'un. C'est moi dont on blâmera la violence, dont on noircira le caractère* (Staël).

• SYN. : **1** *charbonner, culotter, enfumer, mâchurer, maculer, salir ;* **3** *assombrir, endeuiller, ternir ;* **4** *bafouer, calomnier, charger, débiner* (pop.), *décrier, dénigrer, déshonorer, diffamer, vilipender ; discréditer, flétrir, ruiner.* — CONTR. : **1** *blanchir, laver, lessiver, nettoyer ;* **3** *embellir, idéaliser, poétiser ;* **4** *encenser, flatter, vanter ; disculper, innocenter, justifier.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1140, Wace ; sens 2, av. 1945, P. Valéry). **1.** Devenir noir : *L'argent noircit en s'oxydant.* || **2.** *Fig.* Paraître sous un jour plus sombre, plus inquiétant : *La vie noircit au contact de la vérité* (Valéry).

◆ **se noircir** v. pr. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1640, Corneille ; sens 3, 1918, Esnault). **1.** Devenir noir (sens passif) : *Le ciel, l'horizon se noircit.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Donner de soi-même, de ses actions, une image exagérément défavorable (sens réfléchi) : *Je ne me noircis pas pour le justifier* (Racine). *Si fier de cette humilité subite, il trouve des délices à se noircir ; notre faux publicain avance, à son insu, plus profondément encore dans l'orgueil et dans l'hypocrisie* (Mauriac). || **3.** *Pop.* S'enivrer : *On va se noircir ? On y va !* (Bernanos).

• SYN. : **1** *s'assombrir, se couvrir, s'obscurcir.* — CONTR. : **1** *s'éclaircir, se lever.*

noircissage [nwarsisaʒ] n. m. (de *noircir ;* 1963, Larousse). Opération qui consiste à passer avec une brosse, sur la tranche ou sur la fleur d'un cuir, un mélange d'eau et de noir de fumée. (On dit aussi BRUNISSAGE.)

noircissant, e [nwarsisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *noircir ;* milieu du XVI^e s., Amyot). Qui devient noir, s'assombrit, s'obscurcit : *À travers l'étendue noircissante* (Barbusse).

noircissement [nwarsismɑ̃] n. m. (de *noircir* [v. ce mot] ; v. 1350, *Glossaire de Conches,* écrit *nercissement* [*noircissement,* XVII^e s.], au sens 2 ; sens 1, fin du XVI^e s. [écrit *noircissement*]). **1.** Le fait de noircir, de devenir noir : *Le noircissement d'une solution exposée à la lumière.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Action de pousser au noir un portrait, une description : *Et ce noircissement systématique, dans votre roman, de tous les représentants d'un ordre social détestable,*

c'est parce qu'il n'est pas très honnête que je ne le crois pas très adroit (Gide).

• SYN. : **2** *déconsidération, décri, dénigrement, mésestime.*

noircisseur, euse [nwarsisœr, -øz] n. (de *noircir ;* 18 mars 1671 [d'après Littré, 1868], au sens 1 [« ouvrière... qui noircit la tranche des peaux », 1955, *Dict. des métiers*] ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Ouvrier teinturier qui achève les noirs. || Ouvrière de la ganterie qui noircit la tranche des peaux. || **2.** Fam. et péjor. *Noircisseur de papier,* écrivain abondant mais médiocre.

• SYN. : **2** *barbouilleur.*

noircissure [nwarsisyr] n. f. (de *noircir ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** Tache noirâtre produite par une altération : *Ce vieux livre présente des noircissures.* || **2.** Altération du vin qui devient noirâtre.

noire [nwar] n. f. (fém. substantivé de *noir* 1 ; 1633, Mersenne [III, 579], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** Note de musique égale au quart de la ronde. || **2.** *La noire,* la case noire (au jeu de la roulette, par exemple). || **3.** *Autref.* Boule noire indiquant, dans l'enseignement, la note *mal.*

noirement [nwarmɑ̃] adv. (de *noir* 1 ; v. 1220, Coincy, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1945, P. Valéry). **1.** *Vx* ou *littér.* De manière perfide. || **2.** *Littér.* De manière inquiétante, menaçante : *Deux yeux noirement autoritaires* (P. Hervieu). || **3.** *Littér.* Avec un air funèbre, une humeur sombre : *Le voici* [Degas], *vieillard nerveux, sombre presque toujours, parfois sinistre, et noirement distrait* (Valéry).

noireté [nwarte] n. f. (de *noir* 1 ; fin du XIIe s., *Floovant,* écrit *norté ;* v. 1196, Ambroise, écrit *nerté ; noireté,* début du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch). *Vx* et *dialect.* État de ce qui est noir ; obscurité du début de la nuit : *Et dans la nuit, se sentant las, par crainte aussi des coupe-jarrets errants, ils s'étaient arrêtés* [...]. *La noireté, la fatigue les avaient jetés au sommeil* (Genevoix).

noise [nwaz] n. f. (lat. *nausea,* mal de mer, nausée, dégoût [d'où, probablem., « situation pénible », puis « tapage », puis « querelle »], gr. *nausia,* var. de *nautia,* mal de mer, envie de vomir, dér. de *nautês,* marin ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « bruit, tapage » ; sens class., v. 1175, Chr. de Troyes [*chercher noise,* 1611, Cotgrave]). *Class.* et *littér.* Querelle, discorde : *S'il eût eu cette pensée, il lui eût été très facile de la faire réussir en apostant deux hommes qui eussent commencé la noise* (Retz). *Nous prendrons la Flandre ; et, quand nous aurons commencé la noise, nous ne l'apaiserons peut-être pas aisément* (Sévigné). *Outre les remontrances de Maman, le jardin valut à mon père bien des noises avec nous autres* (Duhamel). || *Auj.* Dans la langue courante, l'emploi est limité à la loc. *Chercher noise* ou *des noises à quelqu'un,* lui chercher querelle, souvent sans motif ou pour un motif futile : *J'ai reporté sur toi toutes mes espérances et toute ma ferveur. C'est bien ce qui me permet de te chercher noise en parfaite franchise* (Duhamel).

noiseraie [nwazrɛ] n. f. (de *noyer,* n. m., avec influence phonétique et sémantique de *noix* et *noisette ;* 1812, Mozin [« lieu planté de noyers » — « ... de noisetiers », 1845, Bescherelle]). Lieu planté de noyers ou de noisetiers.

noisetier [nwaztje] n. m. (de *noisette ;* 1530, Palsgrave, écrit *noisettier ; noisetier,* 1546, R. Estienne). Arbrisseau des bois et des haies, croissant dans les régions tempérées, et dont le fruit est la noisette : *Là, dans la région où croît le mélèze, l'arbouse et le noisetier, des ermites vivaient de baies et de laitage* (France).

• REM. On dit aussi AVELINIER, COUDRE et COUDRIER.

noisette [nwazɛt] n. f. (dimin. de *noix ;* v. 1240, G. de Lorris, écrit *noisete* [*noisette,* v. 1398, *le Ménager de Paris*], au sens 1 [*casser des noisettes,* 1868, Littré] ; sens 2, 1945, G. Duhamel [*noisette d'agneau* ou *de mouton,* 1938, Montagné et Gottschalk] ; sens 3, 1953, Larousse). **1.** Fruit du noisetier, coque ovoïde contenant une graine riche en huile, de saveur agréable et fine, utilisée notamment en pâtisserie et en chocolaterie : *Longuemare, en cassant des noisettes, dit qu'il partait pour le Mont-Dore* (France). || Fig. *Casser des noisettes,* en parlant du cerf ou du sanglier, faire claquer ses dents avec fureur, quand il est acculé. || **2.** En cuisine, quantité de matière de la grosseur d'une noisette : *Attendez, je prends une miette de saumon, une noisette de beurre et je vous écoute* (Duhamel). || *Noisette d'agneau* ou *de mouton,* petite tranche ronde, assez épaisse, prélevée dans le carré, le filet ou le gigot de l'agneau ou du mouton, que l'on sert avec diverses garnitures. || **3.** Charbon criblé dont les éléments ont une dimension comprise entre 20 et 30 mm.

◆ adj. invar. (1770, Buffon). Qui a la couleur gris roussâtre de la noisette : *Des yeux noisette. J'avais, pour l'été, un vieux complet noisette que j'aimais beaucoup* (Duhamel).

noisettine [nwazɛtin] n. f. (de *noisette ;* 1938, Montagné et Gottschalk). Petit gâteau formé de deux abaisses de pâte à sablés, fourrées d'une crème frangipane à la noisette.

noisillarde [nwazijard] n. f. (de l'anc. franç. *noicille,* noisette [XIVe s., *Antidotaire Nicolas*], *nousille* [v. 1440, Godefroy], *noisille* [1482, *Revue du seizième siècle,* IV, 254], bas lat. *nucic*[*u*]*la,* petite noix, dimin. du lat. class. *nux, nucis,* noix [v. l'art. suiv.] ; 1874, Larousse). Variété de grosses châtaignes.

• REM. On trouve aussi les formes NOUSILLARD. n. m. (1963, Larousse — forme attestée en normand dès le début du XIXe s.), et NOUSILLARDE, n. f. (1963, Larousse — forme des parlers du centre de la France, attestée régionalement dès le milieu du XIXe s.).

noix [nwɑ] n. f. (lat. *nux, nucis,* tout fruit à écale et à amande, noix, noyer, amandier ; v. 1155, Wace, écrit *noiz* [*noix,* XIIIe s.], au sens I, 1 [*noix verte,* 1868, Littré ; *noix écalée,* 1874, Larousse ; *cuisse de noix,* début du XVIe s. ; *jeu des noix,* 1690, Furetière ; *marcher sur des noix,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 2, début du XIIIe s., *Roman de Renart* [*noix d'arec,* 1868, Littré — d'abord *noix d'areca,* 1721, Trévoux ; *noix de cajou,* 1938, Montagné et Gottschalk — ... *d'acajou,* 1694, Th. Corneille ; *noix de coco,* 1610, *Histoire de la navigation de.. Linscot,* p. 148 ; *noix de cola,* 1868. Littré ; *noix vomique,* milieu du XVIe s. — d'abord *noiz vomice,* XIIIe s.] ; sens I, 3, 1959, Robert ; sens I, 4, 1920, Bauche [adjectiv., 1942, Queneau ; *vieille noix,* 1919, Dorgelès — comme appellation familière, début du XXe s.] ; sens I, 5, 1919, Dorgelès [*à la noix de coco,* 1920, Bauche ; *des noix !,* 1963, Larousse] ; sens II, 1, 1690, Furetière [*noix de veau, noix pâtissière,* 1938, Montagné et Gottschalk, art. *veau ; noix de jambon,* 1893, *Dict. général : noix de côtelette,* 1959, Robert] ; sens II, 2-3, 1963, Larousse ; sens II, 4, v. 1196, Ambroise [« roue dentée qui... retenait le chien armé... », 1690, Furetière] ; sens II, 5, 1963. Larousse [« petite poulie fixée aux broches de diverses machines textiles... », 1752, Trévoux] ; sens II, 6, 1838, Acad. ; sens II, 7, 1812, Mozin [« languette convexe demi-cylindrique... », 1868, Littré ; « outil à fût... », 1903, Larousse]).

I. 1. Fruit du noyer, à coque ligneuse entourée d'une écale verte, ou brou, et dont la graine, ou amande, est comestible : *Gauler des noix. Huile de noix. C'était un vieillard de plus de quatre-vingts ans.* [...] *Il avait un visage racorni comme une noix* (Giono). || *Noix verte,* noix dont la coque, non encore ligneuse, ne se sépare pas du brou. || *Noix écalée,* noix dont la coque ligneuse a été séparée du brou. || *Cuisse de noix,* chacun des quatre quartiers de la pulpe d'une noix. || *Jeu des noix,* dans la Rome ancienne, jeu d'enfants, où l'on se servait de noix en guise de billes. || Fam. *Marcher sur des noix,* marcher difficilement. || **2.** Nom donné aux fruits de divers arbres ou arbustes qui ont une enveloppe ligneuse. || *Noix d'arec,* fruit de l'arec ou aréquier. || *Noix de cajou* (ou *d'acajou*), anacarde, fruit de l'anacardier. || *Noix de coco,* fruit du cocotier. || *Noix de cola,* fruit du cola ou colatier. || *Noix muscade,* v. MUSCADE || *Noix vomique,* fruit du vomiquier. || Par extens. *Noix de galle,* v. GALLE 1. || **3.** En cuisine, quantité de matière de la grosseur d'une noix :

Une noix de beurre. || **4.** *Fig.* et *pop.* Personne stupide : *Ils m'prennent pour une noix* (Benjamin) ; et adjectiv. : « *Il est trop honnête pour accepter. — Il est noix, dit l'abbé. Personne ne le lui demande, d'être honnête* » (Vian). || Pop. *Vieille noix,* personne âgée, d'idées surannées et incapable : *Ça ne vous fout pas à ressaut de voir que les vieilles noix peuvent pallasser toute la journée dans le patelin ?* (Dorgelès) ; s'emploie aussi comme appellation familière : *Comment vas-tu, vieille noix ?* (Benoit). || **5.** Pop. *À la noix, à la noix de coco,* se dit d'une chose dénuée de valeur, d'une personne qui manque de sérieux : *Une installation à la noix* (Barbusse). *Je me moquais de leurs boniments à la noix de coco* (Achard). *Contrebandier à la noix* (Dorgelès). || Pop. *Des noix !,* interj. marquant une attitude dubitative ou méprisante à l'égard des propos qui ont été tenus par quelqu'un.

II. 1. En boucherie, nom donné à diverses parties charnues. || *Noix de veau,* morceau du veau formé par les muscles de la face interne de la cuisse, qui est débité en rôtis et en escalopes. || *Noix pâtissière,* morceau du veau comprenant les muscles de la partie antérieure de la cuisse, et destiné aux rôtis. || *Noix de jambon,* partie qui se trouve vers le milieu du jambon. || *Noix d'une côtelette,* sa partie centrale : *J'ai mangé toute une noix de côtelette après mon œuf* (Colette). || *Gîte à la noix,* v. GÎTE 1. || **2.** Charbon criblé dont les éléments ont de 30 à 50 mm. (Syn. TÊTE-DE-MOINEAU.) || **3.** Type d'isolateur d'antenne, en porcelaine, en verre ou en grès. (Syn. ŒUF.) || **4.** Roue avec encoche qui, dans une arbalète, retenait la corde tendue. || Roue dentée qui, dans les anciennes armes à feu à platine, retenait le chien armé et faisait office de gâchette. || **5.** Poulie utilisée avec des chaînes, et dont la gorge, au lieu d'être à section semi-circulaire et lisse, est alvéolée à la forme des maillons de la chaîne. || Petite poulie fixée aux broches de diverses machines textiles, sur laquelle prend appui la corde ou la sangle commandant la rotation des broches. || **6.** Dans un robinet, obturateur conique, percé transversalement, et permettant, par une rotation d'un quart de tour, d'intercepter le passage du fluide. (Syn. CLEF.) || **7.** En menuiserie, rainure dont le fond est arrondi en demi-cercle : *Noix du dormant d'une croisée.* || *Par extens.* Languette convexe, demi-cylindrique, qui pénètre dans cette rainure. || Outil à fût permettant de pousser cette rainure et cette languette.

noli-me-tangere [nɔlimetɑ̃ʒere] n. m. invar. (loc. lat. signif. proprem. « veuille ne pas me toucher », de *noli* [2e pers. du sing. de l'impér. prés. de *nolle,* ne pas vouloir], de *me* [accus. du pron. *ego,* moi], et de *tangere,* toucher ; v. 1300, *Mélanges Lecoy* [p. 546], au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux). **1.** Nom donné autrefois à certaines lésions de la peau qu'il ne faut ni gratter, ni irriter, ni traiter par les topiques usuels, sous peine de les voir s'aggraver, et qu'on réduit auj. par électrocoagulation. || **2.** Nom donné à la balsamine, ou impatiens, dont les capsules mûres éclatent au moindre contact, lançant au loin leurs graines.

nolis [nɔli] n. m. (anc. provenç. *noli* ou *nolit,* même sens, anc. catalan *nolit,* même sens, du lat. *naulum,* fret, frais de transport par mer, gr. *naûlon,* même sens, dér. de *naûs,* navire ; 1541, *Correspondance politique de Guillaume Pellicier* [342], écrit *nolyt ;* début du XVIIe s,. Malherbe, écrit *naulis ; nolis* [sous l'influence graphique de *noliser*], 1636, Cleirac [aussi « fret d'un bateau »]). *Vx.* Syn. de NOLISEMENT, usité surtout en Méditerranée. || *Spécialem.* Fret d'un bateau : *Le prix du loyer d'un navire ou autre bâtiment de mer est appelé fret ou nolis* (Code de commerce, art. 286).

nolisement [nɔlizmɑ̃] n. m. (de *noliser ;* août 1681, d'après Littré, 1868 [le moyen franç. *nolesement,* même sens — 1337, *Chronique normande du* XIVe *s.,* p. 212 —, était un empr. de l'anc. génois *nolezamento,* même sens, dér. de *naulizare* ou *nolizare,* v. NOLISER]). *Vx.* Affrètement d'un navire pour le transport de personnes ou de marchandises.

● REM. On a écrit aussi NOLISSEMENT (1681, Isambert, XIX, 285).

noliser [nɔlize] v. tr. (vénitien *nolizar* ou anc. génois *naulizare,* même sens, lat. pop. **naulidiare,* même sens, du lat. class. *naulum,* fret [v. NOLIS] ; 1520, Godefroy, écrit *nauliser ; noliser,* 27 févr. 1669, J.-B. Colbert [la forme *noviligier,* même sens — fin du XIVe s. —, était un empr. de l'ital. *noleggiare,* même sens, également issu du lat. pop. **naulidiare,* v. ci-dessus]). Syn. vieilli de AFFRÉTER, prendre un navire en louage : *Un bateau à vapeur, nolisé pour moi seul, me porte de Calais à Douvres* (Chateaubriand). *Le navire nolisé pour emporter tout le haut Tarascon, baptisé le « Tutu-pampan », nom populaire du tambourin tarasconnais, était un grand steamer* (Daudet).

nolition [nɔlisjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *nolle,* ne pas vouloir ; XVIe s., *Dict. général*). *Vx.* Dans la langue philosophique, acte de la volonté qui s'oppose ou refuse.

nolonté [nɔlɔ̃te] n. f. (bas lat. *noluntas.* action de ne pas vouloir, aversion, du lat. class. *nolle,* ne pas vouloir ; 1771, Delolme, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** *Vx.* Absence ou défaut de volonté. || **2.** La volonté en tant qu'elle est un pouvoir de négation ou de refus. (Terme de la scolastique, repris par quelques philosophes modernes, en particulier Renouvier.)

nom [nɔ̃] n. m. ● ÉTYM. Lat. *nomen, -minis,* dénomination, nom de famille, titre, nation, célébrité ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* dans la loc. *lo nom christiien,* « le christianisme, la religion chrétienne » ; sens I, 1, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* (en droit civil, 1690, Furetière ; *mettre/placer un nom sur un visage,* 1671, Mme de Sévigné ; ... *de nom,* « ... de réputation », fin du XIIIe s., Adam de la Halle ; *nom de famille,* 1538, R. Estienne ; *nom de baptême,* XIIIe s., Tuschen, 58, écrit *nom de bautesme* [... *de baptême,* 1680, Richelet] ; *petit nom,* 1862, V. Hugo [d'abord « nom d'amitié d'une personne avec qui on vit familièrement », 1683, Fontenelle] ; *nom patronymique,* 1611, Cotgrave [d'abord *nom patronomique,* 1550, Meigret, 31] — « nom de famille », 1835, Acad. ; *nom propre,* « nom de baptême », 1538, R. Estienne [d'abord *propre non,* v. 1155, Wace] ; *nom à rallonges,* 1959, Robert ; *nom à courants d'air,* av. 1935, P. Bourget ; *nom à charnière,* XXe s. ; *nom de guerre,* 1660, Oudin [« pseudonyme », 1740, Acad. — « sobriquet », 1694, Acad.] ; *nom en littérature,* XXe s. ; *nom de religion,* 1690, Furetière ; *droit au nom,* 1936, Capitant) ; sens I, 2, v. 1155, Wace (*du nom,* milieu du XVIe s., Ronsard) ; sens I, 3, fin du XIIIe s., Joinville ; sens I, 4, 1673, Racine ; sens I, 5, v. 1175, Chr. de Troyes (*se faire un nom,* 1687, Bossuet ; *laisser un nom,* 1674, Racine ; *je réussirai ou j'y perdrai mon nom,* 1835, Acad.) ; sens I, 6, fin du XIIIe s., Joinville (*hommes de nom,* fin du XVe s., Commynes ; *gens de nom,* 1667, Molière) ; sens I, 7, XIIe s., *Roncevaux* (*nom de Dieu !, sacré nom de Dieu !,* 1874, Larousse [*nom Deu !,* même sens, XIIIe s.] ; *nom de nom !,* 1874, Larousse ; *nom d'une pipe !,* 1848, Balzac ; *nom d'un chien !,* 1869, Larousse, art. *chien*) ; sens I, 8, 18 mars 1919, *Bulletin des lois* (*nom social,* même sens, 1673, d'après Savary des Bruslons, 1723) ; sens I, 9, fin du XIIe s., *Roman de Renart ;* sens I, 10, v. 1155, Wace ; sens I, 11, 1080, *Chanson de Roland* (*nom déposé,* XXe s.) ; sens II, I, v. 1175, Chr. de Troyes (*appeler les choses par leur nom,* 1640, Oudin [« s'exprimer d'une manière crue », 1690, Furetière, art. *appeler*] ; *une chose sans nom,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; *une chose qui n'a pas de nom,* 1662, Bossuet) ; sens II, 2, v. 1160, *Roman de Tristan* (« qualification appliquée à quelqu'un ou à quelque chose », fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; *traiter quelqu'un de tous les noms,* 1932, Céline) ; sens II, 3, début du XVIe s. ; sens II, 4, 1538, R. Estienne ; sens III, v. 1155, Wace, puis v. 1380, *Aalma* (*nom composé, nom dérivé,* début du XXe s. ; *noms de nombre,* 1550, Meigret, 56).

● **I.** MOT OU EXPRESSION DÉSIGNANT UN ÊTRE OU UNE COLLECTIVITÉ PRIS INDIVIDUELLEMENT **1.** Dénomination désignant individuellement une personne, qui comprend essentiellement le *nom patronymique* ou *nom de famille*

(v. ci-après), auquel sont joints le ou les *prénoms*, et, éventuellement, le *surnom*, les *titres nobiliaires* ; *spécialem.*, le seul nom de famille : *Indiquer, donner, faire connaître son nom. Porter un nom obscur, illustre. Décliner ses nom, prénoms et qualité. Ne pas savoir signer son nom. Mon nom est Durand. Changer de nom. Prendre un faux nom. Il s'appelait Julien Viaud, mais il a publié ses œuvres sous le nom de Pierre Loti. Qu'a-t-il donc fait, ton petit Don Juan ? tandis que l'Afrique et les deux mondes sont remplis du nom de mon père* (Claudel). *Il* [Costals] *lui avait dit* [à Solange] *de s'inscrire à l'hôtel sous son nom à lui, et elle avait tracé ce nom qui était son nom d'âme : Solange Costals* (Montherlant). *Le Monstre, c'était Robespierre.* [...] *Houdetot aurait aimé voir la sœur du Monstre.* [...] *Mais il est probable qu'elle doit se cacher, vivre sous un faux nom..* (Aragon). || En droit civil, appellation servant à désigner et à identifier une personne, et qui constitue un des attributs de la personnalité : *Le nom est incessible, imprescriptible et protégé contre les usurpations.* || *Mettre un nom sur un visage*, identifier une personne quand on la voit. || *Connaître quelqu'un de nom*, en avoir entendu parler, le connaître de réputation. || *Nom de famille*, nom porté par tous les descendants d'un même homme et qui se transmet de père en fils. || *Nom de baptême*, prénom que reçoit l'enfant à son baptême. || Fam. *Petit nom*, prénom usuel. || *Nom patronymique*, chez les Anciens, nom commun à tous les descendants d'un héros ou d'un fondateur de dynastie ; *auj.*, nom de famille. || Class. *Nom propre*, prénom, nom de baptême (par opposition au *surnom*) : *Je sais bien son surnom, mais je ne sais point son nom propre* (Acad., 1694). || Fam. *Nom à rallonges, à courants d'air, à charnière*, nom de famille noble comportant plusieurs éléments réunis par des particules : *Ces deux régiments comptent un certain nombre de gens qui ont de ces noms à courants d'air* (Bourget). || *Nom de guerre*, sobriquet pris autrefois par un soldat entrant au service ; *par extens.*, pseudonyme. || *Nom en littérature*, pseudonyme d'un écrivain. || *Nom de religion*, appellation que prend celui ou celle qui entre dans certains ordres ou instituts religieux. || *Droit au nom*, ensemble des droits que possède une personne sur les divers éléments qui composent son nom. || **2.** *Absol.* Prénom : *Donner à un enfant le nom de Jean.* || *Du nom*, se place quelquefois après l'adjectif numéral indiquant le numéro d'ordre d'un roi, d'un prince, d'un pape, etc., dans une série de titulaires homonymes : *Louis, quatorzième du nom.* || **3.** La famille, la lignée à laquelle appartient une personne : *Être allié aux grands noms de France. Être le dernier du nom.* || **4.** Personnage, personne dont les actions ont fait connaître le nom : *Les grands noms de la littérature. Son nom a été mêlé à plusieurs scandales* || **5.** *Class.* Réputation, renom : *Ce nom qu'il s'est acquis chez les peuples d'Espagne* (Corneille). *J'espérai* [...] *qu'au moins, jusqu'à vous porté par mille exploits, | Mon nom pourrait parler, au défaut de ma voix* (Racine). *Worms, Spire, Mayence, Landau, vingt autres places de nom ouvrent leurs portes* (Bossuet). || *Auj.* Cette acception est limitée à quelques expressions : *Se faire un nom dans le journalisme, au théâtre.* || *Laisser un nom*, rester connu après sa mort : *Si mes ouvrages me survivent, si je dois laisser un nom, peut-être un jour, guidé par ces « Mémoires », quelque voyageur viendra visiter les lieux que j'ai peints* (Chateaubriand). || *Je réussirai ou j'y perdrai mon nom*, formule par laquelle on affirme sa détermination de réussir à tout prix. || **6.** *Class.* Noblesse : *Polyeucte a du nom, et sort du sang des rois* (Corneille). || Class. et littér. *Hommes de nom, gens de nom*, les nobles : *Toute mon ambition est de rendre service aux gens de nom et de mérite* (Molière). *Avant tout, il convient à un homme de nom d'être un grand seigneur, noble, généreux* (Stendhal). || **7.** *Le nom de Dieu*, le terme par lequel Dieu est désigné, et, *par extens.*, son être même et sa grandeur : *Que son nom* [du Seigneur] *soit béni, que son nom soit chanté* (Racine). *Jurer par le nom de Dieu.* || Pop. *Nom de Dieu !, Sacré nom de Dieu !*, jurons marquant la colère, l'indignation, l'étonnement, ou ponctuant fortement une affirmation : *Il est superbe, nom de Dieu !* (France) ; souvent atténués par remplacement du mot *Dieu* : *Nom de nom ! Nom d'un chien ! Nom d'une pipe ! Nom d'une femme ! je n'ai que des chemises de grosse toile...* (Balzac). || **8.** *Nom commercial*, dénomination adoptée par un commerçant (personne ou société) pour l'exercice de son activité, qui constitue un élément du fonds de commerce et peut être cédé à un tiers. || **9.** Mot désignant individuellement un animal domestique (chien, chat, cheval, etc.) : *Médor, Diane, noms de chien, de chienne. Bucéphale était le nom du cheval d'Alexandre.* || **10.** Mot ou expression désignant une collectivité ou une entité nationale, un lieu, une réalité géographique ou topographique : *Noms de peuples, de pays, de villes, de localités, de cours d'eau, de montagnes. Rappelez-moi le nom de votre rue. Hongkong devient plus réelle, cesse d'être un nom, un lieu quelque part en mer, un décor de pierre ; chacun sent la vie la pénétrer* (Malraux). || **11.** Dénomination s'appliquant à un objet ou à une chose (bateau, véhicule, appareil, produit, etc.) en particulier : *Un cargo qui a reçu le nom de « Ville-de-Marseille ». Le nom d'un parfum, d'un produit de nettoyage.* || *Nom déposé*, v. MARQUE déposée.

• **II.** MOT S'APPLIQUANT À CHACUN DES INDIVIDUS (ÊTRES ANIMÉS OU INANIMÉS) D'UNE CATÉGORIE DONNÉE. **1.** Terme désignant un être (animé ou inanimé) en tant qu'il fait partie d'une espèce, et qui le distingue des êtres d'espèces différentes : *Noms de choses, noms d'animaux, noms de plantes. Nom spécifique, nom générique. Donner un nom à une espèce chimique, à un végétal. Un mal qui répand la terreur,* [...] | *La peste* (*puisqu'il faut l'appeler par son nom*), | [...] *Faisait aux animaux la guerre* (La Fontaine). *La liberté ne doit point être accusée des forfaits que l'on commet sous son nom* (Chateaubriand). *Le vrai nom du dévouement, c'est le désintéressement* (Hugo). || *Appeler les choses par leur nom*, parler un langage clair, direct ; *par extens.*, s'exprimer d'une manière crue. || *Une chose sans nom, qui n'a pas de nom*, une chose si terrible ou si indigne qu'on n'ose la qualifier : *Une épouvante sans nom la guettait, attendait le moment où tout d'un coup* [...] *elle crierait dans le noir, vaincue par l'horreur des ténèbres* (Green). *Se livrer à des excès sans nom.* || **2.** Qualité, titre d'une personne : *Si l'on doit le nom d'homme à qui n'a rien d'humain..* (Corneille). *Des extravagants qui prirent le nom de philosophes* (Bossuet). || Qualification appliquée à quelqu'un ou à quelque chose : *Être indigne du nom d'ami. Une aumône décorée du nom de bienfait. On ne parle de vous que sous les noms d'avare, de ladre* (Molière). || *Traiter quelqu'un de tous les noms*, le couvrir d'épithètes injurieuses. || **3.** Vx ou littér. *Le nom français, le nom romain, le nom chrétien*, etc., l'ensemble des personnes répondant à cette qualification. || **4.** Le mot par opposition à ce qu'il désigne, l'apparence par opposition à la réalité : *N'ose-t-il être Auguste et César que de nom ?* (Racine). *Elle se défend du nom, mais non pas de la chose* (Molière).

• **III.** CATÉGORIE GRAMMATICALE. Mot normalement accompagné d'un déterminant, susceptible des marques de genre et de nombre, qui est propre à remplir certaines fonctions grammaticales, et notamment celle de sujet, et qui désigne soit un être individualisé (*nom propre*), soit une espèce ou un représentant de cette espèce (*nom commun*). [v. art. spécial.] || *Nom concret*, v. CONCRET. || *Nom abstrait*, v. ABSTRAIT. || *Nom composé*, nom formé de plusieurs mots simples. (Ex. :*chou-fleur, arc-en-ciel.*) || *Nom dérivé*, nom formé d'un radical et d'un affixe (préfixe ou suffixe). || *Noms massifs*, v. MASSIF. || *Noms de nombre*, expression par laquelle on désigne parfois les adjectifs numéraux cardinaux, qui, à strictement parler, ne sont ni des adjectifs ni des noms, et que l'on préfère auj. classer

parmi les déterminants et appeler *quantifieurs* ou *quantificateurs.*

● SYN. : **I, 3** *lignage, maison.* || **II, 2** *appellation, dénomination, titre.* || **III** *substantif.*

◆ **Au nom de** loc. prép. (sens 1, XV^e s. [*el non de,* même sens, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* « avec le concours, l'appui de », 1690, Furetière] ; sens 2, 1667, Racine [*au nom de la loi,* 1804, Code civil] ; sens 3, début du XIII^e s., ToblerLommatzsch [*en nom de,* même sens, v. 1131, *Couronnement de Louis ; au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,* 1690, Furetière — probablem. bien plus anc.]). **1.** Au lieu et place de : *Faire une démarche, agir en justice au nom de quelqu'un. Plusieurs m'interrogent : « Pourquoi vous taisez-vous sur le Vietnam ? »* [...] *Outre que je me sens un trop infime personnage à l'échelle de ces problèmes, le vrai est que je reste solidaire, Français, de tout ce qui a été fait en notre nom à tous en Asie et en Afrique* (Mauriac). || *Spécialem.* Avec le concours, l'appui de : *Pourtant, le parti unique écarté, le retour au-dessus des partis ne pouvait avoir lieu qu'au nom de la nation* (Malraux). || **2.** En considération de : *Au nom d'une amitié si constante et si belle, | Employez le pouvoir que vous avez sur elle* (Racine). *Au nom de tous ceux qui d'un pôle à l'autre de ce monde nouveau croient en vous et vous ont pris pour chef, je prie sérieusement et solennellement Votre Altesse de ne pas partir* (Claudel). || *Au nom de la loi,* en vertu des dispositions que la loi contient : *Au nom de la loi, ouvrez !* || **3.** En invoquant : *Je vous en conjure au nom de Dieu.* || *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,* paroles que l'on prononce en faisant le signe de la croix.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE NOM

COMPORTEMENT MORPHOLOGIQUE

Le **nom** est une « partie du discours », que Platon opposait déjà au **verbe.** La distinction de ces deux classes n'a jamais été difficile dans les langues de type indo-européen ; leurs flexions sont des critères immédiats : le nom varie en *genre* et en *nombre* (et dans beaucoup de langues en *cas*) ; le verbe varie en *temps,* en *mode,* en *personne.*

Mais les mêmes langues connaissent une autre classe de mots qui varie souvent en genre et en nombre, *l'adjectif.* Les différences formelles entre le nom et l'adjectif sont étudiées à l'article spécial ADJECTIF :

— La variation en genre, qui affecte en principe tous les adjectifs, manque pour la plupart des noms ;

— L'adjectif admet souvent (mais non toujours) certains adverbes de degré (ex. : *très fort*) que refuse le nom ;

— Le nom peut être précédé de l'article (*le, la, les*) ou d'un autre « déterminant » (*mon père, ce lit,* etc.) ; beaucoup d'adjectifs le peuvent difficilement (*budgétaire, matrimonial, neigeux,..*).

Mais, comme beaucoup de noms varient en genre (*sultan, sultane*), comme beaucoup d'adjectifs n'ont pas de degré (*aveugle, égal*), et comme beaucoup peuvent être précédés d'un article (*un riche, les pauvres*), on ne peut faire état d'aucune différence morphologique discriminatoire entre ces deux classes, et c'est la raison pour laquelle les grammairiens alexandrins et leurs successeurs latins ont classé l'adjectif dans l'ensemble des ὀνόματα (plus tard *nomina*), c'est-à-dire des noms. Dion d'Alexandrie définit cette classe : *pars quae adsignificat casus,* « la partie du discours qui connote les cas », ce qui vaut pour les deux. L'adjectif, absent de la liste des 8 parties du discours de Denys de Thrace, manquera encore dans les 9 parties du discours d'Arnauld et Lancelot (1660), qui continueront à en faire une sous-classe du nom.

DÉFINITION CATÉGORIELLE

Le trait distributionnel le plus discriminatoire est sans doute la propriété qu'a toujours l'adjectif de se rapporter à un nom, alors que l'inverse est rare ; dans la séquence *un lit pauvre,* ou *un pauvre lit,* le nom *lit* est immédiatement conçu comme support de la caractérisation apportée par le mot *pauvre.* On invoque contre ce critère l'ambiguïté d'un groupe comme *un savant aveugle* (un savant qui est aveugle ? un aveugle qui est savant ?) ; mais il s'agit de deux adjectifs dont l'un ou l'autre peut être substantivé.

Platon et Aristote rangeaient l'adjectif dans la classe du verbe parce qu'il peut être prédicat (*ce temple est blanc*) et ne peut être sujet, alors que le nom est la classe destinée par essence à l'expression du sujet. Définition à la fois logique et distributionnelle. Il est piquant de constater qu'en 1950 le linguiste belge Eric Buyssens, après avoir condamné l'usage qu'on fait de la distinction entre sujet et prédicat, « bel exemple d'attitude mentalistique », propose de définir le nom et le pronom « les mots qui peuvent être sujet du prédicat » (*Grammaire et psychologie,* p. 43).

La conception aristotélicienne de l'adjectif et du nom peut être qualifiée de « catégorielle », les « catégories » étant pour Aristote les idées qui peuvent être prédicat d'une autre idée prise comme sujet. L'adjectif, comme le verbe, peut être prédicat du nom, lequel peut seul être sujet. Ce critère est celui dont usera Jespersen en 1929 pour distinguer les parties du discours (cf. J. Lyons, *Linguistique générale,* § 813) : les noms sont les catégories du premier degré, les verbes (contenant les adjectifs) celles du second degré ; les adverbes celles du troisième degré. Lyons trouve la même classification chez Hjelmslev, et l'on peut remarquer qu'en France Gustave Guillaume, de la même manière que les deux Danois, distinguait le nom et l'adjectif par leur **incidence,** c'est-à-dire par la faculté qu'ils ont de se référer à un support :

— Le nom a une incidence **interne ;** le support qu'il se destine est en lui (par exemple *homme* désignera selon les contextes un adulte mâle, un être humain, un Indien ou un Javanais, mais jamais un cheval, un bruit ni un sapin).

— Le verbe et l'adjectif ont une incidence **externe** (le verbe *court* est indifféremment applicable à *homme, cheval, bruit ;* l'adjectif *beau* à *homme, cheval, sapin*).

— L'adverbe a une incidence externe au deuxième degré (*Pierre chante* ***agréablement***) ou au troisième degré (*Pierre chante* ***très*** *agréablement*).

Ainsi exposée (cf. Marc Wilmet, *Gustave Guillaume et son école linguistique,* 1973, p. 69), cette théorie paraît fondée sur une intuition des signifiés ; mais chez Guillaume, comme chez Jespersen et Hjelmslev (auxquels il ne doit rien, selon ses déclarations faites dans son cours du 17 mars 1949, cf. *Leçons de linguistique de G. Guillaume,* 1948-1949, B, Klincksieck, p. 137), le système des signifiés n'est donné que pour une interprétation a *posteriori* du système formel observé dans la langue.

Ce système formel est encore celui qu'ont formulé plus récemment les « grammaires catégorielles » (de Lesniewski, Ajdukiewicz, Bar-Hillel, Lambek et autres), exprimant toutes les catégories à partir des deux catégories fondamentales de la *phrase* et du *nom.*

SENS DU NOM

Denys de Thrace enseignait au II^e s. avant notre ère : « Le nom est une partie du discours qui a des flexions casuelles et **qui signifie une personne ou une chose.** »

La partie sémantique de sa définition convenait bien mal à l'adjectif, qu'il classait pourtant dans les noms. Cette difficulté ne sera résolue qu'au XII^e s., quand les spéculations de *modis significandi* (v. LINGUISTIQUE, art. spécial) amèneront les grammairiens à distinguer :

— les *nomina substantiva,* désignant les choses, ou substances ;

— les *nomina adjectiva,* exprimant cet accident de la substance qu'est la qualité.

La distinction de la substance et de la qualité, fréquente chez Abélard et Pierre Hélie, était déjà chez Priscien, qui la prenait chez Aristote, chez qui le rattache-

ment au langage était un peu différent, car, pour lui, certains noms exprimaient à la fois substance et qualité, certains autres, seulement la qualité (distinction plus proche de la fonction réelle du substantif et de l'adjectif).

La distinction du Moyen Âge est ainsi perpétuée en 1530 par Palsgrave :

> « Of nownes some be substantives, of whiche I wyl fyrst entreat, and some be adjectives, of whom I wyll here after speke. »

Elle est ainsi commentée par Arnauld et Lancelot en 1660 :

> « Les objets de nos pensées sont ou les choses, comme *la terre, le soleil, l'eau, le bois,* ce qu'on appelle ordinairement *substance ;* ou la manière des choses, comme d'être *rond,* d'être *rouge,* d'être *dur,* d'être *savant,* etc., ce qu'on appelle *accident.*
> Et il y a cette différence entre les choses et les substances, et la manière des choses ou des accidents, que les substances subsistent par elles-mêmes, au lieu que les accidents ne sont que par les substances. C'est ce qui fait la principale différence entre les mots qui signifient les objets des pensées : car ceux qui signifient les substances ont été appelés *noms substantifs ;* et ceux qui signifient les accidents, en marquant le sujet auquel ces accidents conviennent, *noms adjectifs* » (*Grammaire générale,* IIe partie, chap. II).

Une objection vient naturellement à l'esprit : comment l'« objet de pensée » qu'est un « accident » tel que la « qualité » peut-il en venir à être exprimé par un substantif ? Par exemple, ce que *blanc* exprime comme une qualité devient-il substance avec *blancheur ?* Et de même ce qui est accident avec *partir* est-il substance avec *départ ?* Les grammairiens n'ont jamais ignoré cette difficulté, à laquelle répond dès le Moyen Âge la théorie des « manières de signifier ». Comme les « modistes » du XIIe s., Arnauld et Lancelot ajoutent des réserves :

> « On ne s'est pas tant arrêté à la signification qu'à la manière de signifier. Car, parce que la substance est ce qui subsiste par soi-même, on a appelé noms substantifs tous ceux qui subsistent par eux-mêmes dans le discours, sans avoir besoin d'un autre nom, encore même qu'ils signifient des accidents. Et au contraire on a appelé adjectifs ceux même qui signifient des substances, lorsque par leur manière de signifier ils doivent être joints à d'autres noms dans le discours » (*ibid.*).

C'est retrouver l'antique définition catégorielle, mais en lui donnant un fondement sémantique : l'autonomie du nom reflète l'autonomie des « choses ».

La linguistique moderne n'est guère plus avancée. Les manuels scolaires continuent à enseigner que le nom désigne « des personnes et des choses », en y ajoutant souvent les « animaux ». Définition commode si tous les noms étaient de sens concret, car aucune autre espèce de mot, hormis le pronom, n'est apte à désigner des êtres ou des objets concrets : ainsi, *terre* désigne une chose, mais non *terreux* ni *atterrir.* Or sur les 615 noms du vocabulaire sélectionné en 1956 pour constituer le « français élémentaire », 411 sont de « sens concret » (69 noms de personnes, 17 noms d'animaux, 325 noms de choses comme *aiguille, allumette, appareil, appartement, arbre*) ; même si l'on grossit le pourcentage en y joignant les noms désignant des groupes de choses (*famille, groupe*) ou des parties de chose (*arrière, bas, bord, bout, coin*), il reste un bon pourcentage (environ 30 p. 100) de « mots abstraits », dont les signifiés ne seront tenus pour « choses » ou pour « substances » que si l'on détourne ces termes de leur sens propre en leur faisant dire « signifié de nom ».

Faut-il condamner la définition sémantique du nom pour cette circularité ? Ce serait négliger le fait qu'elle est vérifiée par 70 p. 100 des noms, et qu'elle convient exclusivement aux noms et aux pronoms. Une meilleure solution consiste :

1° à chercher la définition notionnelle la plus abstraite compatible avec le comportement grammatical du nom ;

2° à tenir cette définition pour une forme logique (*modus significandi*) induite du signifié matériel le plus ordinaire du nom et appliquée pour la commodité de l'expression à des matières qui ne lui conviennent pas spécifiquement.

Une définition abstraite a été cherchée par Ch. Bally et G. Guillaume dans la **spatialité** du signifié nominal, s'opposant à la **temporalité** du signifié verbal.

Le terme de *substance,* du latin *sub stare,* « se tenir au-dessous », impliquait une conception spatiale, liée à la fonction de **support** assumée par le nom dans la phrase.

Les caractères morphologiques du nom s'accordent-ils avec cette vue ?

Le **genre** (v. ce mot, art. spécial) est significatif pour les êtres animés qui ont une existence spatiale ; son application métaphorique aux inanimés concrets et abstraits spatialise ces derniers dans la mesure où il les sexue, donc les anime, par métaphore.

Le **nombre** (v. ce mot, art. spécial) implique spatialité : les êtres et les choses discontinus sont comptables par juxtaposition dans l'espace : *un livre, deux livres, des livres ;* du compte des choses concrètes, on passe facilement au compte des représentations abstraites, dont la juxtaposition est fictive, et les successions temporelles sont assimilées par métaphore aux juxtapositions : *J'ai vu deux guerres.*

Le **démonstratif** *ce, cette, ces* implique situation dans l'espace : *ce livre*(*-ci/-là*), même s'il ne s'agit que d'« anaphore », c'est-à-dire de situation dans le contexte.

L'**article défini** *le, la, les,* issu d'un démonstratif latin (*ille*), implique spatialité dans la mesure où il implique **identité,** c'est-à-dire permanence d'un objet restant *lui-même* à travers le temps.

Cette conception spatiale s'intègre heureusement à une théorie générale qui fait du nom et du verbe les deux pôles de la référence linguistique au réel, comme espace et temps sont les pôles de toute représentation des événements du monde. Elle débouche sur la notion d'**actualisation** (v. ce mot, art. spécial), qui éclaire beaucoup le comportement du nom et de ses satellites.

On peut cependant aller plus loin dans l'abstraction, si l'on pose que le nom a pour signifié ce que la logique mathématique appelle « ensemble ». C'est remplacer la trinité « personnes, animaux, choses » par un terme unique qui, à la différence du mot *chose* usité par Arnauld et Lancelot, n'est impropre ni pour les êtres vivants ni pour les entités abstraites comme « blancheur » ou « départ ».

Un « ensemble » mathématique peut avoir un support matériel pragmatiquement déterminé : « l'ensemble des citoyens d'une nation », ou « des boutons d'un costume ». Mais il peut aussi bien être défini par convention : « l'ensemble des tables et des pieds de table du petit réfectoire » (Georges Papy, *Mathématique moderne,* 1963). Il peut être abstrait : « l'ensemble des barbarismes d'un texte » ; voire joindre l'abstrait au concret : « l'ensemble de cette salle et de ses dimensions ». Il peut être réduit à un objet : « mon poste de téléphone » ; c'est alors un *singleton.* L'ensemble lui-même peut être élément d'un ensemble plus vaste, car « tout ensemble est un objet » (Papy, *ibid.*).

La définition de l'ensemble est perpétuellement mise en question par les philosophes, qui n'avancent guère en remplaçant *ensemble* par *collection, groupe,* etc., et *élément* par *unité, objet,* etc. Les mathématiciens se font de l'en-

semble un axiome, et les linguistes n'ont qu'à les imiter si cet axiome leur offre de semblables avantages ; or il apporte effectivement de grandes facilités dans l'exposé des faits concernant l'*adjectif* (v. ce mot, art. spécial), l'*article* (v. ce mot, art. spécial), la *détermination* (v. ce mot, art. spécial), l'*épithète* (v. ce mot, art. spécial), les mots *indéfinis* (v. INDÉFINIS, art. spécial), le *neutre* (v. ce mot, art. spécial), entre autres.

La notion d'ensemble n'est ni plus ni moins congruente à la catégorie du genre grammatical que la notion d'espace, mais elle s'accorde tout particulièrement avec la catégorie du nombre puisqu'elle est à la base de la mathématique. Elle est aussi corollaire de la notion d'espace, puisque les ensembles sont conçus comme circonscrits et composés eux-mêmes d'éléments disjoints les uns des autres, extraits du temps, tous dotés d'une identité sans laquelle aucun raisonnement sur les ensembles ne serait possible. En fait, Gustave Guillaume ne définissait pas autrement l'espace que par la coexistence d'éléments concrets ou abstraits conçus hors du temps.

Une bonne raison d'identifier le signifié du nom à l'« ensemble » des mathématiciens est que les objets sur lesquels ceux-ci raisonnent sont toujours exprimés par des noms.

On peut objecter que *propriété, relation* sont aussi des noms. Cela prouve seulement qu'on peut transformer en objet n'importe quoi. Quand nous écrivons : a $\mathcal{R}$ b, nous concevons $\mathcal{R}$ comme une relation ; mais nous pouvons à notre gré, par une autre opération mentale, considérer la relation elle-même comme un ensemble, et G. Papy écrit, p. 90 de l'ouvrage cité : « On appelle relation tout *ensemble* de couples », définissant le couple : « *élément* de relation ». Cela n'empêche que les propriétés et les relations *en tant que telles* sont normalement énoncées par les mathématiciens au moyen d'adjectifs, de verbes, de prépositions, de groupements de mots à valence autre que nominale.

Cette possibilité de faire un objet avec n'importe quoi, c'est précisément un trait qui rapproche l'objet du nom. Albert Séchehaye, dans l'*Essai sur la structure logique de la phrase,* énonce (p. 102 et suiv.) trois « règles de transposition » (linguistique transformationnelle avant la lettre), dont la première est :

> « Toute idée, quelle que soit sa catégorie naturelle au point de vue de la logique, peut être ramenée à la catégorie de l'entité. »

Il le prouve par le fait que la transposition d'une idée adjective, adverbiale ou verbale en substantif est toujours virtuellement possible : *laid* donne *laideur, vite* donne *vitesse, partir* donne *départ.* La réciproque n'est pas vraie : la transposition d'un substantif en adjectif ou en verbe n'a lieu que conditionnellement.

Les linguistes empruntent aux logiciens la distinction classique de la définition en **extension** et de la définition en **compréhension.** Soit à définir l'ensemble M des cinq fils de M[me] Dupuis :

1° M = {*a, b, c, d, e*}

Les lettres *a, b, c, d, e* figurent les éléments de cet ensemble, désignés particulièrement, comme on le fait par les noms propres :

> M = *Jean, Pierre, Alain, Guy, René.*

2° M = { *x* : *p* }

> *x* se lit : « tout élément ayant la propriété suivante » ;
> *p* se lit : « fils de M[me] Dupuis ».

La première formulation révèle le signifié du **nom propre :** c'est le nom qui désigne directement un élément, sans énoncer aucune propriété.

La seconde formulation révèle le signifié du **nom commun** (autrefois nommé **appellatif**) :

— L'élément *x y* est une variable, dont l'extension est indiquée non par une énumération telle que celle des constantes *a, b, c, d, e,* mais par un nom de sens très général précédé d'un « déterminant » quantificateur : *tout élément.*

— L'élément *p y* est une constante, exprimée ici par un nom (*fils*) avec ses compléments, sans le secours d'un déterminant.

Le nom commun conjugue ordinairement les fonctions *x* et *p ;* c'est le cas de *fils* si l'on dit : *tout fils de M[me] Dupuis.* On rejoint en somme la définition d'Aristote indiquée plus haut.

L'adjectif qualificatif a la fonction *p,* sans la fonction *x.* Soit l'ensemble défini par :

> T = { *x* : *p* }
> (*p* est à lire : « triangulaire »).

On ne peut pas dire **tout triangulaire.* On peut dire *tout triangle ;* on emploie alors un mot, *triangle,* qui associe la fonction *x* à la fonction *p :* c'est un nom.

Mais il faut remarquer que le nom commun présente la fonction *x* seulement s'il est précédé d'un indicateur d'extension comme *tout* ou, au moins, l'article (*un élément, un triangle*) ; sans indicateur d'extension, il ne peut avoir que la fonction *p* (ex. : *fils de M[me] Dupuis*) ; certains deviennent alors de véritables adjectifs : *une directrice très* ***gendarme.***

Certains adjectifs acquièrent la fonction *x* quand ils sont précédés d'un déterminant du nom ; on ne dit pas **un triangulaire,* mais on dit : *un carré, un rond ;* les adjectifs *carré* et *rond* deviennent ainsi de véritables noms.

Normalement, les mots sont organiquement affectés soit à la fonction *x* + *p* comme *triangle,* soit à la fonction *p* comme *triangulaire ;* faute de quoi la distinction des noms (ou substantifs) et des adjectifs serait sans fondement.

STATUT DES NOMS PROPRES

Les noms propres **s'écrivent avec une majuscule.** Il est dit à l'article spécial MAJUSCULE quelles catégories de mots peuvent être tenues, soit dans leur emploi habituel, soit dans tels emplois particuliers, pour des noms propres.

En principe, le nom propre, ayant une extension donnée une fois pour toutes, n'a pas besoin d'indicateur d'extension. Or certaines séries se présentent effectivement sans l'article, comme les noms de personnes (*Paul, Mickey*), de villes (*Paris, Saint-Germain*), de petites îles (*Malte, Hydra*), de planètes (*Mars, Mercure*) ; d'autres le prennent régulièrement, comme les noms de pays (*la France, le Japon*), de régions (*le Quercy, la Beauce*), de rivières (*le Rhône, la Seine*). Dans une étude des *Cahiers de lexicologie* (*Recherches sur le syntagme substantif,* 1966), Claire Blanche-Benveniste et André Chervel mettent cette différence en rapport avec le caractère « ponctuel » ou « étendu » de la représentation : le nombre infini des personnes, des villes, des petites îles, des astres favorise une saisie absolue, sans intégration à un ensemble ; « au contraire, les régions diverses, quelle qu'en soit l'étendue (de l'Europe au Vaucluse), sont appréhendées comme des entités limitrophes, découpant sans laisser de reste un ensemble fini. Les noms de rivières forment aussi un système aux limites précises ».

À ne considérer que les noms d'astres, on serait tenté d'expliquer plutôt l'article comme une marque de « notoriété » : comparer *le Soleil, la Lune, la Terre* et *Mars, Mercure, Sirius.* Mais il est hasardeux d'en imaginer la motivation sans un examen méthodique et poussé des conditions historiques de son apparition. Car l'ancien français employait sans article les noms de pays, de régions et de rivières, comme les autres noms propres :

> *Vindrent a Charles, ki France ad en baillie* (*la Chanson de Roland,* 94).
> *L'oz* [l'armée] *est sor Tamise logiee* (*Cligès,* 1251).

L'article s'introduisit surtout en moyen français, et l'usage flotta jusqu'au XVII[e] s. Les poètes perpétuaient le vieil usage plus que les prosateurs : *A voir couler sur Marne les bateaux* (Ronsard), mais : *le long de la Gironde, de la Garonne, du Lot* (B. Palissy).

En 1607, Maupas donnait une liste de noms de rivières exigeant l'article : *le Tibre, le Rhin, le Pô, le Danube, le Nil,* tous masculins ; l'article féminin s'imposera plus tard : *la Tamise, la Saône, la Seine.*

La notoriété des noms concernés ne suffit pas à expliquer cette extension de l'article, d'autant que les plus notoires ne l'ont pas pris les premiers. Il faut peut-être la lier au fait que les régions, comme les fleuves, sont généralement l'objet de vues internes ou partielles ; il existe une différence pour ainsi dire aspectuelle entre *Il est en Suisse. Il est dans la Beauce* et *Il est à Malte, Il est à Paris.*

Un article de notoriété tendit à s'introduire devant les noms de personnes, mais cet emploi, sauf exceptions (noms italiens comme *le Tasse, l'Arioste, le Pétrarque* dans Vaugelas) se cantonna dans la langue populaire ou provinciale : *la Marie, l'Eugénie ;* on le rencontre chez les burlesques (*la Didon,* Scarron) et chez les comiques (*la Madame Grognac,* Regnard).

À côté de ces séries à statut plus ou moins généralisé (les flottements sont nombreux pour les noms d'îles), beaucoup de noms propres présentent des articles étymologiques, parce qu'ils remontent à des noms communs : *Lemarié, Le Moal* (en breton : « le chauve »), *Le Havre, La Châtre, Les Hôpitaux-Neufs.* Dans les noms de personnes, ces articles sont invariables : *J'ai écrit à Le Solliec ;* ils varient dans les noms géographiques : *Je vais au Havre.*

Le nom propre, on l'a vu, désigne directement un élément particulier (ou un ensemble d'éléments : *les îles Canaries*), sans évocation de propriétés : un patronyme comme *Lesourd* n'implique évidemment aucune infirmité chez celui qui le porte. De ce fait, des théoriciens comme John Stuart Mill (*A System of Logic,* 1843) ont enseigné que le nom propre n'a pas de signification. S'il en était ainsi, comme l'objecte Henri Frei dans les *Cahiers F. de Saussure* (1961), il ne serait pas un « signe » ; en fait, il associe à un signifiant le signifié le plus chargé d'information, puisqu'il désigne un objet particulier avec toutes les propriétés dont il est doté dans la réalité. Aussi ne peut-il figurer dans les dictionnaires de langue : l'analyse de son sens ne serait qu'un chapitre d'histoire ou de géographie, du ressort des encyclopédies.

Les propriétés de l'élément désigné deviennent parfois si notoires que le nom propre est usité comme signifiant de telle ou telle qualité ou fonction ; il reçoit alors le statut du nom commun : *un harpagon, un renard, un automédon.*

La variation en genre n'existe que pour quelques prénoms : *Albert/Alberte, Jean/Jeanne, Lucien/Lucienne,* etc. L'article indique le genre des noms propres qui le prennent : *la France, le Périgord ;* quant aux autres, ils hésitent entre masculin et féminin dans les conditions qui sont dites à l'article GENRE.

On lit de même à l'article NOMBRE comment certains noms propres admettent et marquent une variation en nombre.

STATUT DES NOMS COMMUNS

L'indicateur d'extension peut remplir simultanément plusieurs fonctions, étudiées aux articles correspondants de ce dictionnaire :

1° **actualisation :** *Un merle siffle ;*

2° **détermination :** *Cette maison me plaît ;*

3° **quantification :** *Deux arbres ont été abattus.*

Il manque si le nom ne remplit pas la fonction *x* de désignation d'un objet ; comparer :

— *le fauteuil du malade/un fauteuil de* ***malade*** (caractérisation et non détermination, cf. p. 596)

— *Tu es un artiste/Tu es* ***artiste*** (prédication attributive sans apport de substance, cf. p. 303)

— *une femme* ***médecin*** *; Jean de France,* ***fils*** *du roi Philippe de Valois* (complémentation appositive sans apport de substance, cf. p. 211).

C. Blanche-Benveniste et A. Chervel, dans l'étude citée plus haut, examinent plusieurs cas moins ordinaires d'absence de déterminant :

• *Départ retardé. Lettre suit.*

Style télégraphique où l'économie prime la grammaticalité.

• *Pauvreté n'est pas vice.*

Archaïsme des proverbes, qui peut très bien être imité quand la représentation momentanée du signifié nominal est égale à sa représentation permanente : *Négligence n'est pas crime.*

• *Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes.*

Construction archaïque, où l'absence de déterminant concourt à l'effet produit par l'emploi de l'infinitif (ellipse des marques d'actualisation).

• *Père est rentré. Monsieur désire ?*

Père et *Monsieur* sont ici des noms propres.

• *Jean a donné satisfaction à Paul.*

Constitution d'une « locution » où le nom perd son actualisation propre, à moins qu'il ne reçoive des précisions d'extension ou de qualité : *Jean a donné toute satisfaction, Paul a rendu à Jean un vibrant hommage.*

Un certain nombre de ces locutions ont la particularité de pouvoir être tournées au passif :

> *Satisfaction a été donnée à Paul par Jean.*
> *Hommage a été rendu à Jean par Paul.*

Dans certaines autres locutions complètement lexicalisées, le nom n'a jamais de déterminant :

> *Luc a perdu connaissance.*
> **Luc a perdu (la/sa/toute) connaissance,*

et la transformation passive est impossible :

> **Connaissance a été perdue par Luc.*

Des listes de ces locutions ont été établies par Maurice Gross (*Rapport de recherches du Laboratoire d'automatique documentaire et linguistique,* févr. 1974) et par Jacqueline Giry (*Recherches linguistiques* de Paris-Vincennes, n° 2, 1974) sans qu'une unité sémantique puisse être catégoriquement reconnue, pour une espèce comme pour l'autre.

• *Jamais surintendant ne trouva de cruelles* (Boileau).

> *A-t-on jamais vu danseur plus léger ?*

Dans ces phrases négatives ou interrogatives, l'absence d'actualisateur marque l'indétermination, et même l'irréalité certaine ou possible.

• *Garçons et filles travaillent ensemble.*

> *À l'ombre des oliviers, narcisses, anémones, tulipes croissaient en abondance* (A. Gide).

L'absence d'article est liée ici à la coordination (on ne dirait pas : **Narcisses croissaient*) ; elle implique une énumération, exhaustive ou non. L'article inexprimé est *les* ou *des.* Il s'agit d'un tour littéraire, qui remonte à une époque où l'article indéfini pluriel n'existait pas. L'omission de *les* ou *des* vise peut-être un effet d'opposition plus saisissante (1^er^ ex.) ou d'accumulation plus dense (2^e^ ex.).

SOURCES DES NOMS

I. HÉRITAGE

La majorité des noms du français sont hérités du latin. Les noms en latin étaient affectés dans leur terminaison d'une marque de **cas** (ou **désinence** *casuelle*), indiquant leur fonction dans la phrase. Le latin classique connaissait six cas, dont l'ensemble constituait la **déclinaison :** *nominatif, vocatif, accusatif, génitif, datif, ablatif.*

Chaque cas avait une marque différente au singulier et au pluriel ; comparer :

muri, génitif singulier, et *murorum,* génitif pluriel du nom signifiant « mur ».

Indépendamment de cette variation en nombre, chaque cas présentait des formes différentes en variation complémentaire selon les mots ; comparer, au génitif singulier : *rosae* (« de la rose »), *muri* (« du mur »), *civis* (« du citoyen »), *manus* (« de la main »), *glaciei* (« de la glace ») ; l'inventaire de ces variations permet de distinguer en latin classique, d'après la désinence de génitif singulier, cinq groupes de noms différant par la « déclinaison ».

Les 4^e^ et 5^e^ déclinaisons, celles de *manus* et de *glacies,* étaient très peu représentées ; en latin vulgaire, la 4^e^ fut assimilée à la 2^e^ (le génitif *manus* devint *mani*) et la 5^e^ à la 1^re^ (le nominatif *glacies* devint *glacia*).

Dans le paradigme de chaque déclinaison, tous les cas n'étaient pas distingués par la désinence. Le nominatif, cas du sujet, et le vocatif, cas du nom en apostrophe, ne différaient qu'au singulier de la 2^e^ déclinaison (*dominus/domine*) ; encore cette distinction était-elle désuète dès l'époque classique en latin parlé (Pompéi : *Amicus, vale*). Dès la même époque, l'-*m* final ne se faisait plus entendre, si bien que l'accusatif *rosam* se confondait avec le nominatif *rosa,* et l'accusatif *patrem* (3^e^ déclinaison) avec l'ablatif *patre.* Le datif et l'ablatif se confondaient au pluriel dans toutes les déclinaisons, et au singulier dans la 2^e^ (*muro*) et une partie de la 3^e^ (*civi*). D'autres homonymies résultèrent des altérations phonétiques, comme l'assimilation de *u* bref à *o* au IV^e^ s. : *muru* devint *muro,* qui fut accusatif, datif et ablatif.

Confondant perpétuellement les formes de ce système, de plus en plus incohérent, les peuples de la Romania développèrent l'emploi des prépositions, qui exprimaient les différences de fonction par des différences lexicales sans déclinaison, et que l'on rendit peu à peu indépendantes de l'emploi des cas (on lit sans différence de sens dans les inscriptions chrétiennes *sub hunc titulum et sub hoc titulo, ivit in caelis et ivit in caelos*).

Pour toutes ces raisons (rassemblées, par exemple, par Joseph Herman, *le Latin vulgaire,* 1970, après V. Väänänen, *Introduction au latin vulgaire,* 1967), les oppositions casuelles se réduisirent au minimum vers le milieu du premier millénaire et disparurent ensuite à peu près partout, sauf en Gaule où se maintint pour une partie des mots une opposition entre le nominatif et un « cas oblique » unique, ou « régime universel », continuant l'accusatif confondu avec le génitif, le datif et l'ablatif. Cette opposition se transmit à l'ancien français et à l'ancien provençal, où l'on distingue un « cas sujet » et un « cas régime ».

Nous allons décrire les formes de la déclinaison en ancien français, par des règles génératives permettant de les retrouver à partir du radical, accompagnées de commentaires génétiques expliquant leur création par le jeu des lois phonétiques ou analogiques.

Différences de terminaison.

La seule **désinence** proprement dite en ancien français est un -*s* remontant, au cas sujet (CS) singulier, à l'-*s* du nominatif singulier de type *murus* ou *civis,* et, au cas régime (CR) pluriel, à l'-*s* de l'accusatif pluriel *muros* ou *cives.*

Le **radical** était, selon les mots,

— **invariable :** CS sing. *murs,* CR sing. *mur ;*

— **variable,** opposant le CS sing. à tous les autres cas :

CS sing. : *cuens* — CR sing. : *comte*
CS pl. : *comte*
CR pl. : *comtes.*

La rencontre de la désinence -*s* avec la consonne finale du radical a produit par combinaison ou effacement phonétique des terminaisons très diverses. On les justifiera, pour les noms à radical invariable, en fonction des règles génératives ci-après, à partir du **radical tel qu'il apparaît au cas régime singulier.**

Cependant, un -*t* final est à restituer dans certains mots où il a disparu en vertu des lois phonétiques, alors qu'il existait en très ancien français, remontant soit à un *t* latin, soit à un *d* assourdi en position finale ; exemples :

lat. *virtutem > vertut > vertu ;*

lat. *pedem > *pied > piet > pié.*

(Exceptions : v. règle III.)

Ex. *gab + s > gas ; arc + s > ars ; chief + s > chiés ;*

fil (lat. *filum*) + *s > fis ; verm + s > vers ;*
drap + s > dras ; cors (lat. *corpus*) + *s > cors.*

Ex. : *soriz + s > soriz, souris ;*

fil [fiλ] (lat. *filium*) + *s > fiz, fis ;*
piet + s > piez, piés ;
vent (lat. *ventum*) + *s > venz, vens ;*
coing (lat. *cuneus*) + *s > coinz, coins ;*

• RÈGLE I :

[-b/-c/-f/-l/-m/-p/-s] [+ s] > [s]

jorn (lat. *diurnum*) + *s > jorz, jors.*

Vocalisation de *l* (mouillé ou non) devant consonne.

a + l + s > aus : *chevaus,*

ɛ + l + s > eaus, iaus : *chasteaus, chastiaus,*

e + l + s > eus : *cheveus,*

• RÈGLE II :

[-z/-[i] λ /-t/-ɲ/-st/-[r]n] [+ s] > [ts (écrit *z*) > (v. 1200) s]

o + l + s > ous : *cous* (sing. *col,* lat. *collum*) ;

a + λ + s > auz : *travauz,*

ɛ + λ + s > ieuz : *vieuz* (sing. *vieil,* lat. **vĕclum*),

e + λ + s > euz : *pareuz* (sing. *pareil,* lat. *parĭculum*),

• RÈGLE III :

[a/e/o] [+ l/λ] [+ s] > [us/uz (> us v. 1200)]

o + λ + s > ouz : *genouz* (sing. *genoil,* lat. *genŭcŭlum*).

Différences de radical.

Les différences de radical déterminent plusieurs types de déclinaisons :

Les **noms masculins** remontent à des noms latins des 2^e^ et 3^e^ déclinaisons.

Ex. : *li murs le mur li mur les murs*
(lat. *murus murum muri muros*) ;

li piez le pié li pié les piez
(lat. **pedis pedem *pedi pedes*).

Le cas sujet singulier, lorsqu'il avait une syllabe de moins que le génitif (ex. *pes*), a été probablement refait en bas latin à partir du génitif sur le modèle des mots comme *civis/civis ;* au cas sujet pluriel, la disparition de l'-*s* (lat. class. *pedes*)

• A. MOTS À RADICAL INVARIABLE

noms masculins

Sing.	CS	Rad. + s
	CR	Rad.
Pl.	CS	Rad.
	CR	Rad. + s

noms féminins

Sing.	CS	Rad. (+ s)
	CR	Rad.
Pl.	CS	Rad. + s
	CR	Rad. + s

textes : *li pe(d)res* (*Vie de saint Alexis*).

Les **noms féminins** remontent aux noms latins des 1^re^ et 3^e^ déclinaisons.

Ex. : *la dame la dame les dames les dames*
(lat. *domina dominam dominas dominas*).

La forme *dominas* au cas sujet pluriel (pour lat. class. *dominae*) est un vulgarisme provincial répandu à basse époque.

la flors la flor les flors les flors
(lat. **floris florem flores flores*).

Ici encore, le cas sujet singulier (lat. class. *flos*) a été refait à partir du génitif sur le modèle des mots comme *navis/navis* (anc. franc. *nés*). La distinction du cas sujet et du cas régime a tendu à disparaître sur le modèle des noms en *-e* (*dame*) ; aussi rencontre-t-on

— soit des cas sujets singuliers comme *flor, cité* (pour *citez,* lat. **civitatis,* lat. class. *civitas*) ;

— soit (plus rarement) des cas régimes singuliers en *-s : amors, riens, saluz.*

Les noms féminins *paire, charre* (« charretée »), *doie* (« mesure d'un doigt ») et le nom de nombre pluriel *milie, mile* (lat. *milia*) n'ont pas d'*-s* au pluriel, parce qu'ils continuent des pluriels neutres latins en *-a.*

Les **noms masculins** remontent à des noms latins de la 3^e^ déclinaison.

Ex. : *cuens comte comte comtes*
(lat. : *cốmes cómĭtem *cómĭti cómĭtes*).

Le plus souvent, l'accent ne tombant pas sur la même syllabe au cas sujet singulier et aux autres cas, la différence entre ces formes a été d'autant plus fortement sentie.

Ex. : *niés nevou nevou nevouz*
(lat. *nḗpos nepṓtem *nepṓti nepṓtes*).

Dans le cas de *prestre/provoire,* la différence d'accentuation s'est doublée d'une

• B. MOTS À RADICAL VARIABLE

noms masculins

Sing.	CS	Rad. 1
	CR	Rad. 2
Pl.	CS	Rad. 2
	CR	Rad. 2 + s

noms féminins

Sing.	CS	Rad. 1
	CR	Rad. 2
Pl.	CS	Rad. 2 + s
	CR	Rad. 2 + s

« berger », et *pasteur* (de *pastórem*) pris au sens religieux depuis le XII^e^ s., ou *sire* (de **séior* pour *sénior*) et *sieur* (de **seiórem*), qui n'est rien moins qu'honorifique.

L'accent a souvent maintenu dans les formes du radical 2 la notion d'un suffixe qui disparaît au cas sujet singulier.

Ex. : *emfes emfant emfant emfanz*
(lat. *ínfans infántem *infánti infántes*) ;

lerre larron larron larrons
(lat. *látro latrónem *latróni latrónes*).

Sur le suffixe latin *-o/-onem* (cf. aussi *fel/felon, gloz/gloton, compaing/compaignon, gars/garçon*), le gallo-roman a remodelé des noms germaniques en *-o/-ûn : baro/barûn,* d'où *ber/baron ; Hugo/Hugûn,* d'où *Hugues/Hugon* ou *Hues/Huon ;* sur *Charles* (*Carolus*) a été fait *Charlon,* doublet de *Charle ;* sur *Marsilie, Marsilion,* sur *Pierres, Perron,* etc.

Le suffixe d'agent *-or* a eu aussi une grande fortune ; comparer : *peintre/peintëor, mentere/mentëor, chantre/chantëor* (auj. *chantre, chanteur*), *trovere/trovëor* (auj. *trouvère, trouveur*).

Les **noms féminins** ont conservé au pluriel l'*-s* normal en latin classique au nominatif et à l'accusatif de la 3^e^ déclinaison (désinence *-es*).

Ils ne sont représentés que par *suer* (lat. *sóror*)/*seror* (*sorórem*), « sœur », et par des noms de personnes et des noms propres remontant à une déclinaison en *-a/-anem* créée par analogie avec *-o/-onem* à partir de mots germaniques en *-a/-ûn* comme *Berta/Bertûn* (d'où *Berte/Bertain*). On cite, sur ce modèle : *ante/antain* (tante), *none/nonain, pute/putain, Eve/Evain.*

Effondrement de la déclinaison.

Gérard Moignet a montré, dans un article des *Mélanges* offerts à M^gr^ Gardette (1966) et dans sa *Grammaire de l'ancien français* (1973), comment la valeur des cas s'est peu à peu oblitérée au cours du XII^e^ et du XIII^e^ s. Le cas régime tendit à remplacer le cas sujet dans la fonction « apostrophe », où le mot est assimilé à un mot-phrase, et dans les fonctions postverbales d'attribut, de régime d'un verbe unipersonnel ; il apparut même en fonction de sujet en coordination retardée :

E l'ostes fu levez matin
E ***son vallet...***
(*les Trois Aveugles de Compiègne*).

Pierre Guiraud (*Romania,* LXXXIII, 1962) a relevé dans *la Chanson de Roland* de nombreux exemples de cas régime employé en fonction de sujet avec une valeur indéterminée :

Jamais n'ert ***hume*** *ki encuntre lui vaille* (376).

Cet emploi est moins fréquent en dehors de l'anglo-normand — où d'ailleurs les règles des cas sont très souvent enfreintes :

Mur *ne* ***citet*** *n'i est* ***remés*** *a fraindre*
[Mur ni cité n'y est resté à briser]
(*ibid.,* 5).

Certains dialectes ont conservé la déclinaison plus longtemps que le francien, par exemple le picard : Froissart, vers 1400, employait correctement les cas. En Lorraine, la déclinaison fut respectée jusqu'au début du XVI^e^ s. Mais Villon, dans sa *Ballade en vieil langage françois,* montrait vers 1460 qu'il ignorait la valeur des cas :

L'emperieres au poing ***dorez,***
Ou de France ***le roy*** *tres nobles...*

Cet oubli des règles casuelles allait de pair avec l'effacement de l'*-s* final (v. LIAISON, art. spécial, « Historique »), marque du cas sujet au singulier. Il ne faut sans doute pas donner cet accident phonétique pour la cause de la mort du cas sujet, puisque l'*-s,* maintenu en cas de liaison devant les mots à initiale vocalique, devint la marque du pluriel (opposition le *mur/les murs*). Il y a plutôt lieu d'invoquer l'analogie des très nombreux mots féminins où l'opposition casuelle était inexistante, la désinence *-s* n'y étant que la marque du pluriel.

La langue ne perdait rien à la disparition d'un cas dont la fonction était suffisamment marquée au XIII^e^ s. à la fois par l'ordre des mots et par les déterminants tels que l'article. Michel Rousse a soutenu avec beaucoup de vraisemblance que « les noms ne se déclinaient pas en ancien français » (cours professé à Rennes en 1970). Dans les noms masculins comme dans les noms féminins, l'*-s* de flexion marquait seulement le nombre. La fonction, au contraire, était marquée aux dépens du nombre par la flexion des déterminants, surtout de l'article, dont l'usage se répandait ; ce tableau en est la preuve :

CS sing. et pl. : *li cil cist*

CR sing. et pl. : *le(s) cel(s) cest(s)*

(au cas régime, l'*e* central avait sensiblement le même timbre au singulier et au pluriel, et l'*-s* final s'effaçait au XIII^e^ s. devant consonne).

Déchargé de l'expression de la fonction, le substantif réalisait pleinement sa nature de mot autonome, n'ayant d'incidence qu'à lui-même (v. plus haut, « Définition catégorielle »).

La forme casuelle conservée fut en principe le cas régime, les masculins s'alignant ainsi sur les féminins. Quelques cas sujets ont cependant été généralisés aux dépens du cas régime : *ancêtre, chantre, cuistre, pâtre, prêtre, traître, fils, sœur, sire, nonne, Charles, Georges, Jacques, Jules,*etc.

Leur survie est souvent attribuée à la fréquence de l'emploi « en apostrophe », mais on a vu que cette fonction a été très tôt usurpée par le cas régime ; aussi G. Moignet croit-il plutôt à des causes diverses : spécialisation de sens pour *pâtre* et *prêtre,* simple graphisme pour les prénoms, impression d'activité attachée à la notion désignée.

II. COMPOSITION

La formation de noms par composition est étudiée au premier tome de ce dictionnaire, pp. LVII à LXXX.

III. EMPRUNTS

On emprunte les noms avec les choses que l'on importe ; le plus gros pourcentage d'emprunts (75 p. 100) intéresse la catégorie du nom, qui passe d'ailleurs plus facilement que toute autre d'une langue à l'autre en raison de son indépendance syntaxique. On en lira de nombreux exemples à l'article spécial EMPRUNT.

IV. CHANGEMENTS D'EMPLOI

On a dit plus haut quels échanges étaient possibles entre deux classes de mots confondues par la terminologie pendant plus d'un millénaire, le substantif et l'adjectif. morphologiquement très semblables, et fonctionnellement séparés par une simple vocation, souvent si mal assurée qu'on peut parler de mots hybrides comme *voisin, ami,* ou comme les noms de peuples : *Français/français,* etc.

Beaucoup de véritables noms remontent en fait à des adjectifs ou à des participes latins disparus, par exemple *aube* (*alba,* « blanche »), *cuivre* (*cuprium,* « de Chypre »), *foie* ([jecur] *ficatum,* « [foie d'oie] engraissée de figues »), *hiver* (*hibernum,* « hivernal »), *route* ([via] *rupta,* « [voie] frayée »).

D'autres remontent à des groupes nominaux français dont le substantif s'est effacé par ellipse : *automobile* (s.-e. *voiture*), *bâtarde* (s.-e. *écriture*), *bouclier* (s.-e. *écu,* anc. franç. *escus boclers*), *complet* (s.-e. *costume*), *cuirassé* (s.-e. *vaisseau*). *Méditerranée* (s.-e. *mer*), *Polytechnique* (s.-e. *École*), *première* (s.-e. *représentation*), *sous-marin* (s.-e. *navire*).

Dans bien des cas, il n'y a pas d'ellipse à proprement parler : l'article substantifie à lui seul l'adjectif en lui faisant désigner

— soit des personnes : *les riches, un riche, une sotte ;*

— soit des choses : *un creux, le froid, du bleu* (v. NEUTRE, art. spécial).

Des noms sont nés du verbe, particulihrement à l'époque où l'infinitif était un véritable substantif : *l'être, le pouvoir, le savoir, le vouloir, les vivres, le rire, le souvenir, le repentir, le plaisir* (doublet ancien de *plaire*), *un manoir* (verbe disparu, du lat. *manere,* « rester »), etc.

Les participes, par leur valeur adjectivale, sont très aptes à la substantivation :

— *un amant, un débutant, un mendiant, le couchant, un saillant ;* en argot : *le grimpant* (pantalon), *la tournante* (clef), etc.

— *un associé, un fiancé, la mariée, un parvenu, un cliché, un fourré, un écrit, un fait, une prise, une retraite* (part. de *retraire*), etc.

Des confusions ont pu se produire entre le participe passé et l'infinitif quand l'*r* final de celui-ci ne se prononçait pas (XIV[e]-XVII[e] s.) ; *ouï-dire* remonte à *ouïr-dire, démenti* remonte peut-être à *démentir, débouché* à *déboucher ;* on a hésité longtemps entre les graphies *dîner* (la plus ancienne) et *dîné.*

Des mots invariables ont donné des noms, tout mot pouvant être substantivé par l'article : *l'avant, l'arrière, le dessus, les oui et les non, le pour et le contre, le pourquoi, le comment, des mais, le dehors, les alentours, un à-peu-près, l'au-delà,* etc.

V. DÉRIVATION

À l'étude de la dérivation faite au tome I[er], pp. XXXIII à LVI, on peut ajouter ici quelques précisions historiques.

• Les suffixes suivants de l'ancien français sont hérités du latin :

-age (lat. *-aticu*), ajouté autrefois à des bases nominales ou verbales (*hontage, ombrage, visage, mariage*), aujourd'hui seulement à des verbes (*bavardage, boycottage*), a marqué la collection (*branchage, pelage*) avant de se spécialiser dans l'action ; il a été aussi en latin et en ancien français suffixe d'adjectif (*sauvage, volage*) ; la variante *-aige* est courante du XII[e] au XVI[e] s. : *avantaige ;*

-aie (*-eta,* neutre pl., « plantation »), d'abord sous la forme *-oie* (*charmoie, ormoie*), puis *-aie* (*boulaie, chênaie,* etc.) ; *-eraie,* né par fausse coupe de mots comme *pommeraie,* dérivé de *pommier,* a donné *pineraie* et *ronceraie ;*

-ail (*-aculum,* « instrument ») : *gouvernail, afichail* (agrafe), *alumail* (mèche), *éventail, fermail,* etc. ;

-aille (*-alia,* neutre pl.) : *épousailles* (lat. *sponsalia*), *vitaille* (lat. *victualia*), *broussailles, ferraille, semaille,* etc. ;

-aison, -oison, -ison (***-atione, -itione***) ; *-atione* a donné anciennement *oraison, oreison, oroison, orison* (dialectal) ; le suffixe *-itione* n'a évolué normalement que dans *boisson* (*bibitione*), anc. franç. *vençon* (*venditione*) et *parçon* (*partitione*) ; son évolution en *-ison* dans *garison, garnison, traïson* est savante (par la conservation de l'*i* du radical) ; ce suffixe *-ison* a donné anciennement des dérivés aux verbes en *ir : couvrison, envaïson, fournison, honison ;* par la suite, *-aison* (plus fréquent) a été étendu à tous les verbes (*cueillaison, pendaison*) avant d'être remplacé lui-même par *-ation,* forme savante du même suffixe ;

-ance, -ence (*-antia, -entia*) ; ce suffixe est tiré de noms latins dérivés d'adjectifs en *-ans* (*elegantia*) et surtout en *-ens* (*clementia, innocentia, violentia*) ; *-ance* est seul représenté dans les premiers textes français, terminant des mots dérivés de participes présents où le vocalisme *-antem* avait éliminé *-entem* en gallo-roman : *dotance, esperance, fiance,* etc. La graphie *-ence* apparaît dans les mots savants empruntés : *clémence, innocence ;*

-ant (*-ante*) ; ce suffixe de participe présent, conservé dans *enfant* et dans un bon nombre d'adjectifs comme *brillant,* a été substitué au Moyen Âge à *-an* dans *alemant, cordouant, faisant, persant ;* la graphie a été ensuite ramenée à *-an* dans les trois derniers, et remplacé par *-and* dans *allemand,* comme dans *brigand, chaland, marchand* sur le modèle de *grand, truand ;*

-as, -asse, -ace (*-aceu, -acea*) ; le masculin, conservé dans *sas, frimas, plâtras,* n'a guère été productif, mais le féminin, qui a formé des noms (*fouace, filasse, bécasse*) et des adjectifs péjoratifs (*fadasse*), est encore vivant ;

-é, masculin (*-atu*), a donné des noms de dignité ou d'emploi : *comté, duché* (*ducatu*), *évêché, regné ;* on a dit *la comté* (cf. *Franche-Comté*), *la duché* par confusion avec *comtëé, duchëé,* issus de **comititate,* **ducitate,* mais les autres mots n'ont pas suivi et ceux-ci sont rentrés dans la ligne ; seul *parenté* est passé au féminin par influence du suffixe *-té ;*

-té (*-itate*) a donné des noms abstraits tirés d'adjectifs : *bonté, verté (veritate), durté (duritate), amerté, cherté, fierté, richeté ;* après le Moyen Âge, ce suffixe a été remplacé, sauf dans *cherté* et *fierté,* par *-eté,* forme tirée des mots comme *aspreté, nobleté* où l'*-e-* intérieur est phonétique (d'où *dureté, pureté, sûreté*) ou par *-ité,* forme savante (*vérité*) ;

-ée (*-ata*), terminaison féminine de participe ajoutée à des verbes et à des noms, a donné et donne encore beaucoup de noms d'action : *arrivée, montée,* anc. franç. *achetee, amassee, bruslee, parlee, trovee,* plus récemment *fessée, peignée,* et des noms indiquant la mesure ou le contenu : *brassée, arbalestée, assiettée, matinée ;* d'autres terminaisons féminines de participes ont donné des noms (cf. plus haut, § IV) ;

-eau, anciennement *-el,* fém. *-elle* (*-ellu/-ella*), a donné des diminutifs comme *agneau, agnelle ;* apparaît sous des formes élargies *-ceau (-celle) : lionceau, parcelle, arbrisseau (arboriscellu) ; -ereau : poétereau ;*

-ement (*-amentu, -imentu*) ajouté au thème de participe présent : *logement,*

*recueillement, accomplissement, accroissement ;*devenu *-iment* pour les noms rattachés à des verbes en *-ir :* sentiment (anc. franç. *sentement*), *fourniment* (anc. franç. *fournement), blanchiment ;*

***-er** (-are) : sengler (singulare), singuler* (même étymon en dérivation savante), *escoler (scolare), bacheler, boucler,* etc. ; tous ces mots ont pris à la fin du Moyen Âge le suffixe *-ier :* sanglier, singulier, etc. ;

-ier (*-ariu*) a donné de nombreux noms d'agent (*sellier, archier, porchier, médaillier, écuyer*), de réceptacle (*bourbier, encrier, chéquier*), d'arbres (*cerisier, peschier, bananier*) ; féminins correspondants : *fermière, cafetière, pépinière ;*

-eresse (*-aricia*) : *forterece, porcherece, sécheresse ;*

-esse, -oise, -ise, -ice (*-ĭtia*) ; sous ces quatre formes différenciées par l'évolution savante ou populaire de l'*i* bref tonique ou du groupe *-ti-*, le suffixe a donné des dérivés d'adjectifs, de noms et de verbes : *richesse, simplece, richoise, justice, marchandise, convoitise, justice, avarice, malice ;*

***-et, -ette** (-ĭttu, -ĭtta) ;* ce suffixe latin diminutif de noms propres (*Bonitta, Caritta*) s'est étendu aux noms communs et aux adjectifs sous des formes variées : *-ĭttu, -attu, -ottu ;* il est devenu en français le diminutif par excellence : *Robinet, Nicolete, baronet, archet, wagonnet, alouette ; chariot, culotte ;*

***-euil** (-oliu) : cerfeuil, chèvrefeuil, orgueil, accueil ;*

***-eul** (-iolu) : aïeul, épagneul, linceul, tilleul,* anciennement *chevreul, écureul ;*

-eur, autref. *-our* (*-ore,* masc.) : *chaleur, douleur ;* devenus féminins en latin médiéval et ainsi différenciés des noms d'agent en *-or* (*auctor*) ;

-eur, autref. *-our* ou *-ëour, -ëeur* (*-ore* ou *-atore,* masc.) : *seignour, pecheour, salveour ; baigneur, bridgeur ;* le cas sujet donnait des mots en *-ere : trovere, emperere ;* l'effacement phonétique de l'*r* final a amené la confusion avec *-eux* (*-ōsu*), d'où le féminin en *-euse : baigneuse,* etc. ;

-ie, *-erie* (lat. *-ía,* accentué sur *i* comme le grec *-ía*) s'ajoute à des bases d'adjectifs et de noms : *felonie, baronie, Normandie ; -erie,* né par fausse coupe de mots comme *chevalerie, tuilerie* dérivés de *chevalier, tuilier,* est très productif dès le XII^e^ s. : *imagerie, baignerie, danserie, drôlerie, fourberie ;* des dérivés en *-erie* (*clergerie, diablerie, gloutonerie*) remplacèrent peu à peu des dérivés en *-ie* (*clergie, diablie, gloutonie*), si bien qu'au XVI^e^ s. *-ie* était un suffixe mort (en dehors des formations savantes) ;

***-ille** (-icula) : chenille, cheville, faucille ;*

-iz (*-iciu*) s'ajoute à des bases verbales : *abatis, coulis, éboulis, semis ;* quelquefois nominales : *chassis, herbis, lattis ;*

***-oir, oire** (-oriu, -oria) : dortoir (dormitoriu) ; baignoire, nageoire ;*

***-on** (-one) : larron, pigeon (pipione) ;*

***-ume** (-udine) : amertume, servitume :*

***-ure** (-ura)* ajouté au participe passé : *mesure, morsure, tenture ;* devenu *-ëure* par fausse coupe de mots comme *armëure* (*armatura*), d'où : *chaussëure, nervëure,* prononcé plus tard *chaussure, nervure* (l'accent circonflexe de piqûre rappelle *piquëure*).

• À partir du XIV^e^ s., beaucoup de mots savants ont été formés avec des suffixes latins, dont la forme est alors plus reconnaissable :

-aire (lat. *-arius* et *-aris*) ; *contraire, adversaire ;*

***-at** (-atus) : apostolat, avocat ;*

***-ateur** (-ator) : adorateur ;*

***-ation** (-atio) : abdication ;*

***-atique** (-aticus) : problématique ;*

***-atoire** (-atorius) : conservatoire ;*

***-ature** (-atura) : créature, dictature* (mots d'emprunt seulement) ;

-ence (voir plus haut *-ance*) : *exigence ;*

***-isme** (-ismus) : christianisme, favoritisme, amateurisme ;*

-ite (gr. *-itês*) : *anthracite ;* (gr. *-itis*) *bronchite ;* (lat. *-ita*) *jacobite ;*

-ité (*-itas*) : *absurdité, passivité ;*

***-ition** (-itio) : répétition ;*

***-itude** (-itudo) : certitude, décrépitude ;*

***-iture** (-itura) : investiture, nourriture ;*

***-ole** (-olus) : astériole, gaudriole, roséole ;*

-ose (gr. *-ôsis*) : *hématose, névrose ;*

-ose (lat. *-osus*) : *pluviôse, glucose ;*

***-ule** (-ulus, -ula) : ovule, veinule.*

• Deux suffixes de nom germaniques ont été introduits en gallo-roman, latinisés ou assimilés à des suffixes latins ; on y rattache les suffixes français suivants :

-ard (germ. *-hard,* « dur, fort », souvent second élément d'anthroponyme) : *Jacquard, vieillard, bagnard, billard ;*

-enc (germ. *ing*) : *brelenc* (XV^e^ s., remplacé par *brelan*), *chambrelenc* (devenu *chambellan*), *esperlenc* (devenu *éperlan*), *flamenc* (devenu *flamand*), *Loherenc* (devenu *lorrain*), *merlenc* (devenu *merlan*), *tisserenc* (devenu *tisserand*), *païsenc* (XII^e^ s., devenu *paysant, paysand, paysan*).

• Les pays méridionaux ont donné :

-ade (provenç. et esp. *-ada,* ital. *-ata,* du lat. *-ata*) ; à la suite de nombreux emprunts au provençal (*aubade, ballade*), à l'italien (*bravade, brigade*), à l'espagnol (*algarade, camarade*), le français a créé à partir du XV^e^ s. des noms exprimant l'action (*croisade, bourrade, fusillade, rigolade*), le produit (*citronnade, pommade*), la collection (*colonnade*), éventuellement péjoratifs (*gasconnade*) ;

-iche (ital. *-ice* ou *-iccio*) : *corniche* (ital. *cornice*), *pastiche* (ital. *pasticcio*), d'où peut-être *barbiche, caniche, bonniche, godiche.*

• Un procédé dont la productivité a été assez considérable dans toute l'histoire du français est la formation **postverbale** (ou **déverbale**), cas particulier de la **dérivation régressive** (ou **rétrograde**).

Elle consiste à tirer du verbe un thème pur, sans désinence, donc le plus souvent semblable à la 1^re^ personne de l'indicatif présent :

> *galoper → galop, grever → grief,*
> *oublier → oubli, espérer → espoir,*
> *troubler → trouble, avouer → aveu,*
> etc.

Certains prennent un *-e* final et sont généralement féminins :

> *visiter → visite, charger → charge.*

Nyrop (*Grammaire historique de la langue française,* tome III, § 541) compte, sur 27 dérivés postverbaux relevés dans les plus anciens textes, 23 masculins et 4 féminins. Peu à peu, le féminin gagnera du terrain, au point d'être aujourd'hui le plus courant (*casse, cavale, épate*).

Certains hésitent entre masculin et féminin, comme *doute,* féminin jusqu'au

XIV[e] s., hésitant au XV[e], et déclaré masculin par Vaugelas.

Pour un même radical, on peut avoir masculin et féminin : *train, traîne ; relief, relève.*

Ces mots expriment l'action (*achat, aveu, écoute*), le résultat (*accroc, paie*), l'instrument (*sonde, limite*). Le procédé vit encore dans les langues techniques : *taille, chasse, pêche, plonge, embauche, déblai, remblai, report ;* et dans la langue populaire : *faire sa gratte, de la casse, un casse, c'est de la triche.*

Nyrop voit le point de départ possible dans des noms latins comme *cantus,* fait sur le participe passé de *canere, saltus,* fait sur celui de *salire,* rapprochés ensuite de *cantare* et de *saltare,* faits sur les mêmes thèmes ; sur ce modèle, *dolus,* « douleur » (anc. franç. *duel*), aurait été tiré de *dolere, rogus* (anc. franç. *ruef,* « demande ») de *rogare.* Väänänen (*Introduction au latin vulgaire,* p. 95) se passe de modèles comme *cantus, saltus* pour justifier *dolus, rogus,* qu'il suppose tirés de *dolere, rogare* comme *anhelus* de *anhelare, inclinus* d'*inclinare, pugna* de *pugnare* (verbe dérivé de *pugnus*), *lucta* (panroman) de *luctari,* etc. Les déverbaux se rangent dans l'ensemble des faits de dérivation régressive, comme le raccourcissement du mot latin *bubon* (gr. *boubôn*) en *buba* (franç. *bube*), de *aucella* (de **avicella,* dimin. de *avis*) en *auca* (anc. franç. *oue,* remplacé au XVI[e] s. par *oie,* forme dialectale).

1. nomade [nɔmad] adj. et n. (lat. *nomas, -madis,* nomade [en parlant d'un peuple], gr. *nomas, -mados,* qui paît, qui pâture, qui change de pâturage, qui erre d'un pâturage à l'autre, nomade, de *nemein,* faire paître ; 1730, Ch. Rollin, au sens 1 [« qui change souvent de résidence », av. 1863, Vigny] ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, début du XX[e] s.). **1.** Se dit d'une personne ou d'un groupe humain qui mène un genre de vie ne comportant pas d'établissement fixe : *Un Bédouin nomade. Tribu nomade. Les peuples nomades. Les nomades du désert. Les nomades aux lentes caravanes voyaient changer le grain du sable et dans un décor vierge, le soir, dressaient leur tente* (Saint-Exupéry). || *Par extens* et *littér.* Qui change souvent de résidence : *Les régiments sont des couvents d'hommes, mais des couvents nomades* (Vigny). || **2.** Se dit des animaux qui changent de climat selon les saisons. || **3.** *Fam.* Se dit d'une personne qui ne demeure pas longtemps au même endroit, qui effectue des déplacements, des voyages fréquents : *Il* [Aurélien] *ne s'imaginait pas poursuivre cette vie de nomade, ni l'abandonner.* [...] *La distance qui s'était établie entre Georgette, les gosses et lui* [...]. *Il lui semblait que jamais il ne reprendrait cette existence d'avant-guerre...* (Aragon). *Il vous sera difficile de le rencontrer, car il est plutôt nomade.*

● SYN. : **1** *ambulant, errant, itinérant, mobile ;* **2** *migrateur ;* **3** *vagabond, voyageur.* — CONTR. : **1** *sédentaire ;* **3** *casanier.*

◆ n. (1542, Vaganay). En droit, personne, de nationalité française ou étrangère, sans résidence fixe et qui n'exerce pas une profession permettant de la classer parmi les forains : *Les nomades doivent être munis d'un carnet anthropométrique individuel. En Europe*[...],*la tente est la maison toujours suspecte des gens sans profession légitime*[...],*où le nomade est plus ou moins un vagabond* (Fromentin).

◆ adj. (1857, Fromentin). Qui est propre aux peuples errants, aux personnes qui se déplacent constamment : *Il* [Pierre] *avait une horreur innée de la vie nomade* (Giraudoux). *Habitudes nomades.*

2. nomade [nɔmad] n. f. (même mot que *nomade* 1 ; 1799, Boudon de Saint-Amans, 138). Abeille glabre, luisante, ordinairement rousse ou fauve varié de jaune et de rouge, dont une espèce est assez commune en France.

nomadisation [nɔmadizasjɔ̃] n. f. (de *nomadiser ;* 1924, *Annales de géographie* [XXXIII, 26], au sens de « vie en nomade » ; sens 1, 1932, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse [aussi « instruction préparant... à ce genre d'opération »]). **1.** Évolution des sédentaires vers des formes de vie nomade. || **2.** Opération militaire consistant à faire circuler de petites unités d'infanterie à l'intérieur d'une zone où des éléments adverses sont supposés présents. || Instruction préparant les recrues à ce genre d'opération.

nomadiser [nɔmadize] v. intr. (dér. savant de *nomade* 1 ; 1[er] sept. 1874, *Revue des Deux Mondes,* p. 150 [un premier ex. en 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers ; « se déplacer à la façon des nomades », 1939, Montherlant]). Mener la vie nomade. || *Par extens.* Se déplacer à la façon des nomades : *En février et en mars, Costals nomadisa et chassa dans la région de Fez* (Montherlant).

nomadisme [nɔmadism] n. m. (de *nomade ;* 30 sept. 1876, *Revue critique* [p. 215], au sens 1 [un premier ex. en 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers ; *nomadisme pastoral,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1966, Larousse ; sens 3, 1959, Robert). **1.** Genre de vie des groupes humains qui se déplacent en vue d'assurer leur subsistance : *Le nomadisme des anciennes tribus australiennes était lié à la chasse.* || *Nomadisme pastoral,* genre de vie nomade dans lequel l'élevage est l'occupation exclusive ou principale. || **2.** Mode de vie des animaux qui se déplacent pendant toute leur vie, sans revenir périodiquement aux mêmes lieux comme les migrateurs. || **3.** *Littér.* Vie, caractère d'une personne qui se déplace, voyage constamment : *Le nomadisme des Anglais* (Hamp). *Le nomadisme nous fait sentir plus fortement combien nos fantômes tiennent à nous* (Montherlant).

no man's land [nomanslɑ̃d] n. m. (loc. angl. signif. proprem. « terre d'aucun homme », de *no,* aucun, *man,* homme, et *land,* terre, terrain ; 1917, Bonnaffé [182], au sens 1 ; sens 2, 1948, Sartre). **1.** Zone inoccupée entre les positions de deux belligérants se faisant face. || **2.** Territoire inhabité, étendue où il n'y a personne : *« Tout s'effondre. — De Munich, que reste-t-il ? — Une paire de briques. — Hambourg ? C'est le no man's land »* (Sartre).

nombrable [nɔ̃brabl] adj. (de *nombrer ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *numbrable ;* v. 1350, *Glossaire de Paris,* écrit *nonbrable ; nombrable,* v. 1380, Conty). Qui peut être compté, dénombré : *Quantité nombrable.* || *Spécialem.* En linguistique, syn. de MASSIF.

nombre [nɔ̃br] n. m. (lat. *numerus,* nombre [en mathématiques], grande quantité, classe, catégorie, rang, place, nombre [en grammaire], rythme, cadence ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens I, 2 [*au nombre de,* « au total », 1910, Apollinaire ; *au nombre de,* « parmi », 1478, La Curne — *du nombre de,* 1538, R. Estienne ; *sans nombre,* XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch] ; sens I, 1, fin du XV[e] s. [« rapport entre une quantité et une autre... appelée *unité* », v. 1120, *Psautier de Cambridge ; la science des nombres,* 1690, Furetière ; *nombre naturel,* 1675, d'après Trévoux, 1721 ; *nombre entier,* 1690, Furetière ; *nombre fractionnaire,* 1725, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* 196 ; *nombre décimal,* 1868, Littré ; *nombre pair,* XIII[e] s., Godefroy ; *nombre impair,* 1484, Chuquet, écrit ... *impar* — ... *impair,* 1521, *ZRP,* LXVII, 26 ; *nombre premier,* fin du XIV[e] s. ; *nombres premiers entre eux,* av. 1650, Descartes ; *nombre algébrique, nombre arithmétique,* 1959, Robert ; *nombre rationnel,* 1691, Ozanam ; *nombre commensurable,* 1874, Larousse ; *nombre irrationnel,* 1685, Furetière ; *nombre incommensurable,* 1874, Larousse ; *nombre parfait,* XV[e] s., *Algorisme ; nombre abstrait, nombre concret,* 1721, Trévoux, art. *concret ; nombre cardinal,* 1680, Richelet ; *nombre ordinal,* 1550, Meigret, 60 ; *nombre d'or,* XIII[e] s., Littré — en architecture, 1959, Robert ; *nombre de masse,* 1953, Larousse ; *nombre atomique,* 1932, Larousse ; *loi des grands nombres,* XVIII[e] s., d'après Robert, 1959] ; sens I, 3, v. 1120, *Psautier de Cambridge* [*bon nombre,* 1678, La Fontaine ; *le grand nombre,* av. 1778, Voltaire ; *le plus grand nombre,* av. 1695, La Fontaine] ; sens I, 4, 1538, R. Estienne [*nombre de,* 1521, *Coutumier général,* IV, 1121 ; *dans le nombre,* 1680, M[me] de Sévigné ; *en nombre,* v. 1360, Froissart ; *faire nombre,* 1668, La Fontaine — « ne pas avoir un rôle actif dans un groupe », 1662, Bossuet] ; sens II, 1, XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch ; sens II, 2, 1549, J. Du Bellay).

I. 1. Concept fondamental des mathématiques, que l'on ne peut définir en soi, mais seulement par rapport à d'autres notions (notions d'unité, de multiplicité, de rapport, d'ensemble) : *L'idée de nombre implique l'intuition simple d'une multiplicité de parties ou d'unités, absolument semblables les unes aux autres* (Bergson). || *Spécialem.* Rapport entre une quantité et une autre quantité prise comme terme de comparaison et appelée « unité » : *Le nombre 10. Élever un nombre au carré. Dans l'écriture, les nombres sont représentés par des chiffres. On sait* [...] *comment la théorie des idées elle-même inclina par une sympathie secrète vers la théorie pythagoricienne des nombres* (Bergson). *Puis Ulysse lui apprit* [au Cyclope] *les faux syllogismes, l'Univers construit sur des nombres* (Giraudoux). || *La science des nombres,* l'arithmétique. || *Nombre naturel,* chacun des entiers positifs de la suite 1, 2, 3... || *Nombre entier,* nombre qui contient une ou plusieurs fois exactement l'unité. || *Nombre fractionnaire,* nombre qui contient des fractions de l'unité. || *Nombre décimal,* nombre fractionnaire dont le dénominateur est 10 ou une puissance de 10. || *Nombre pair,* nombre divisible par 2. || *Nombre impair,* nombre qui n'est pas divisible par 2. || *Nombre premier,* nombre entier qui est divisible seulement par lui-même et par l'unité. || *Nombres premiers entre eux,* nombres qui n'ont pas d'autre diviseur commun que l'unité. || *Nombre algébrique,* nombre affecté d'un signe : signe + pour les *nombres positifs,* signe – pour les *nombres négatifs.* || *Nombre arithmétique,* nombre servant à la mesure d'une grandeur indépendamment de son orientation. || *Nombre rationnel* ou *commensurable,* nombre qui a une mesure commune avec l'unité. || *Nombre irrationnel* ou *incommensurable,* nombre qui n'a pas de mesure commune avec l'unité. || *Nombre parfait,* nombre entier égal à la somme de tous ses diviseurs. || *Nombre abstrait,* nombre considéré en lui-même, abstraction faite de l'espèce d'unités qu'il représente. || *Nombre concret,* nombre qui convient à une collection d'objets que l'on veut compter. || *Nombre cardinal,* nombre naturel indiquant la quantité, c'est-à-dire combien de fois l'unité est contenue dans un ensemble (*un, deux,* etc.). || *Nombre ordinal,* nombre naturel exprimant le rang occupé par un des éléments d'une série ordonnée (*premier, deuxième,* etc.). || *Nombre complexe,* V COMPLEXE 1. || *Nombre d'or,* en chronologie, cycle lunaire de dix-neuf ans ; en architecture, nombre idéal, égal à environ 1,618, correspondant à une proportion considérée comme particulièrement esthétique, celle de deux dimensions dont la plus grande est avec la plus petite dans le même rapport que la somme des deux avec la plus grande. || *Nombre de masse,* nombre total des particules (protons et neutrons) constituant le noyau d'un atome. || *Nombre* ou *numéro atomique,* numéro d'ordre qui marque le rang d'un élément dans le tableau de la classification périodique, et qui correspond au nombre de protons du noyau de cet élément. || *Noms de nombre,* V. NOM. || *Loi des grands nombres,* dans le calcul des probabilités, loi selon laquelle la probabilité de réalisation d'un événement se rapproche de plus en plus de la probabilité déterminée par le calcul au fur et à mesure qu'augmente le nombre des épreuves. || **2.** Dans le langage courant, évaluation chiffrée de l'importance d'une collection de personnes ou de choses : *Le nombre des élèves de cette classe est de 42. Le nombre des véhicules automobiles ne cesse de croître. Ils étaient si anormaux en longueur, en force et en nombre, les cheveux de Juliette* (Colette). || *Au nombre de,* en tout, au total : *Les Grecs à la solde de Cyrus étaient au nombre d'environ 10 000.* || *Au nombre de, du nombre de,* parmi : *Mon cousin est au nombre des disparus* (Claudel). *Compter quelqu'un au nombre de ses amis. Il est du nombre de ceux qui ne cèdent jamais. On connaît maintenant les noms des admissibles au concours : votre fils est-il du nombre ?* || *Sans nombre,* impossible à dénombrer, innombrable : *Des forfaits sans nombre.* || **3.** Quantité indéterminée, importante ou non : *Cette catastrophe a fait un nombre élevé de victimes. Un petit nombre seulement de blessés a* (ouont) *survécu. Celles-là* [certaines élèves d'un lycée], *me dit-il* [un prêtre], *ont résisté à l'influence des maîtres et des camarades, aux films, à l'atmosphère de l'époque. Elles sont à toute épreuve, quelques-unes saintes sans le savoir. C'est le tout petit nombre qui nous sauve* (Mauriac). || *Bon nombre,* beaucoup : *Rien n'est plus grave que la conviction exagérée !... J'en ai connu bon nombre, moi qui vous parle, Ferdinand, de ces sortes de convaincus* (Céline). || *Le grand nombre, le plus grand nombre,* la majorité, et, *spécialem.,* la majorité des hommes, la multitude : *La condition du grand nombre ici-bas n'est point facile, ni riante, ni sûre* (Guizot). || **4.** *Le nombre,* la quantité, l'avantage numérique : *La force du nombre. L'emporter, vaincre par le nombre. Et quiconque se distinguait en quoi que ce fût était écrasé par le nombre* (Saint-Exupéry). || *Nombre de,* beaucoup de (v. Rem.) : *Nombre de notions dont se compose notre foi chrétienne relèvent* [...] *des commentaires de saint Paul* (Gide). *Un« intendant »qui gagnait trente mille francs par an de fixe avait une voiture et nombre de majordomes* [...] *sous ses ordres* (Proust). || *Dans le nombre,* sur la quantité, la totalité. || *En nombre,* en force, en masse : *Attaquer en nombre.* || *Faire nombre,* former un ensemble nombreux, important. || *N'être là que pour faire nombre,* figurer dans un groupe sans avoir un rôle actif.

II. 1. Catégorie grammaticale fondée sur une évaluation quantitative appliquée aux êtres et aux choses désignés par les mots : *Le français a deux nombres, le singulier et le pluriel ; certaines langues ont un duel, un triel.* (V. art. spécial.) || **2.** Qualité de la prose et des vers du point de vue du rythme et de l'harmonie, et qui résulte de l'ordonnance des parties (mots, membres de la phrase...), ainsi que du choix et de l'arrangement des sonorités : *Le nombre d'une période. J'ai beau faire et lutter contre ce qui peut me paraître (bien à tort, sans doute) une servitude injustifiée : le nombre domine ma phrase, la dicte presque, épouse étroitement ma pensée* (Gide). *Inversement, toute pensée qui doit se préciser et se justifier à l'extrême se désintéresse et se délivre du rythme, du nombre, des timbres, — en un mot, de toute recherche des qualités sensibles de la parole* (Valéry). *N'allez pas croire que le « nombre » intéresse uniquement la quantité, c'est-à-dire la longueur des membres de la phrase et la place des césures. Non. Il s'agit bien, comme le dit d'Alembert, d'une harmonie, d'un arrangement des mots* (Duhamel).

● SYN. : **I, 2** *chiffre, effectif, quantité, total.*

● REM. Lorsque le verbe a pour sujet une des expressions *un grand nombre de, un petit nombre de, un certain nombre de, le plus grand nombre de,* etc., suivie d'un complément au pluriel, il se met soit au singulier, soit au pluriel, selon que l'on entend souligner l'idée abstraite du collectif ou la pluralité exprimée par le complément : *Un grand nombre de soldats ne suffit pas pour gagner une bataille. Un grand nombre de gens sont mécontents.* Avec *nombre de,* l'accord du verbe se fait toujours au pluriel : *Nombre d'entre eux n'étaient pas là.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE NOMBRE

Le terme de **nombre** désigne au sens large un concept admis comme axiome par les mathématiciens. Étant donné un ensemble E de n éléments x_1, x_2, x_3, etc., le nombre de ces éléments est une propriété de E et non de *x*. Ainsi, lorsqu'on dit :

les trois enfants blonds,

l'adjectif *blonds* exprime une propriété de chaque élément « enfant », l'adjectif *trois* une propriété valable seulement pour l'ensemble.

Le concept de nombre en mathématiques ne s'applique qu'à des structures discontinues : objets comptables (c'est-à-dire

nombrables) comme des enfants ou des pommes, ce que Damourette et Pichon appellent les « substances nombrières » (v. ARTICLE. art. spécial) ; les substances « massières », comme le sable, donnent prise à la notion de **quantité,** non à celle de nombre. On ne peut compter des substances massières comme le sable, l'eau, le temps, qu'en les mesurant en unités : cent kilos de sable, cinq litres d'eau, trois heures de temps ; ce sont alors les unités nombrières que l'on compte, et non la substance massière.

En grammaire, on retrouve ce sens du terme *nombre* dans la dénomination, assez confuse, des « **noms de nombre** », qui peuvent fonctionner comme de véritables noms, comme des pronoms, ou comme des adjectifs (v. NUMÉRAL, *Les mots numéraux,* art. spécial).

Mais *nombre* est aussi le nom d'une catégorie morphologique manifestée par des variations formelles du nom (*cheval/chevaux*), du pronom (*il/ils*), de l'adjectif (*égal/égaux*) et du verbe (*viens/venez*).

Si les quatre classes de mots variables sont affectées par ces flexions, seules les deux premières ont un signifié qui se prête au dénombrement, à savoir l'objet ou l'ensemble (v. NOM, art. spécial). Le nombre de l'adjectif et du verbe n'est qu'un nombre d'accord, reflétant le nombre du signifié nominal auquel est rapporté le sens de l'adjectif ou du verbe ; comparer :

1. *Le cheval courut ;*
2. *Les chevaux coururent.*

L'action de « courir » n'est pas montrée différemment en 1 et en 2, puisque le nombre du verbe n'est pas libre. Si l'on estimait que l'action n'est pas la même selon qu'elle est faite par un ou plusieurs chevaux, il faudrait reconnaître que cette différence ne tient pas à l'expression du nombre dans le verbe, puisqu'en anglais les mêmes sens sont exprimés sans variation du verbe (sauf au temps présent) :

1. *The horse ran ;* 2. *The horses ran.*

On en dira autant de la variation de l'adjectif, commandée en français par le nom support, alors qu'en anglais l'adjectif est invariable :

> Français : *un ami loyal, des amis loyaux ;*
> Anglais : *a loyal friend, loyal friends.*

Le nombre de l'adjectif et du verbe en français a une justification purement fonctionnelle, exposée à l'article spécial ACCORD. Au contraire, le nombre du nom et du pronom a une justification sémantique, un signifié.

SENS DU NOMBRE

Le français — comme la plupart des langues indo-européennes modernes — a deux nombres grammaticaux : le singulier et le pluriel.

Le pluriel marque en principe que l'ensemble désigné par le nom ou le pronom a un nombre entier d'éléments supérieur à un : *les Muses* (9), *les Parques* (3), *les fils de Priam* (50), *les parents d'Hector* (Hécube et Priam), mais : *le père d'Hector.*

Pourtant, le singulier ne marque pas forcément l'unité. En effet :

• 1° Beaucoup de noms expriment des notions continues, échappant au dénombrement : *du sable, de l'eau, du temps.* Ils n'apparaissent qu'au singulier, sauf quelques-uns qui sont employés seulement au pluriel, comme *rillettes* ou *épinards* — pluriel sans valeur sémantique puisqu'il n'est pas l'objet d'un choix.

Comme il est dit à propos de l'article (v. ce mot, art. spécial), la différence entre le continu et le nombrable, au lieu d'être imposée par la nature des choses, peut être une différence de saisie psychique d'une même substance ; dans les deux cas, la langue oppose une « putation numérative » (*un enfant, des pommes, un poisson, des poissons*) à une « putation massive » (*du sable, de l'eau, du poisson*) ;

• 2° Le singulier d'un nom en putation numérative peut désigner un ensemble de plusieurs éléments ; c'est le **singulier général :** *Le poisson respire par ses branchies. Une étoile est un astre semblable au Soleil. Chaque élève a reçu un prix.*

L'opposition Singulier/Pluriel est en somme du type des oppositions appelées « participatives », où l'un des deux termes (ici le singulier) a un sens propre exclu par celui de l'autre, mais peut avoir aussi le sens de l'autre ; il est des deux le plus employé, celui qui se passe de marque. La statistique publiée dans l'*Élaboration du français fondamental* (Didier, 1964) relève environ trois singuliers pour un pluriel en français parlé.

On n'invoquera pas les **noms collectifs** comme exemple d'une valeur plurale du nombre singulier : ils donnent au contraire une vue singulière d'une pluralité : *une chênaie, notre famille, une colonnade ;* l'adjectif qualificatif se rapportant à un nom collectif applique son sens à l'objet que désigne ce nom au singulier, et non à chacun des éléments qui constituent cet objet : *une vaste chênaie, une famille nombreuse, une colonnade irrégulière.*

Certains pluriels ont un signifié à mi-chemin de l'unité collective ; Damourette et Pichon en donnent ces exemples : *ciseaux, tenailles, bretelles, chausses, grègues, braies, yeux, fers,*etc., et les commentent ainsi :

> « Tous ces pluriels désignent chacun un ensemble formé de deux parties symétriques, soit que ces parties soient absolument liées (*chausses*), soit qu'elles soient articulées (*ciseaux*), soit qu'elles soient séparées mais fonctionnellement solidaires (*yeux*) » (*Des mots à la pensée,* § 356).

De là certaines hésitations sur le nombre grammatical : *mon pantalon* ou *mes pantalons* selon qu'on pense l'objet par le haut ou par le bas. Damourette et Pichon notent que, probablement sous l'influence de *culotte,* que son étymologie fait penser par le haut, *pantalon* « et ses succédanés plébéiens tels que *falzar* ne connaissent que le singulier ».

Une valeur collective peut être trouvée dans toute une série de noms qui n'apparaissent qu'au pluriel (*pluralia tantum*) : *arrhes, archives, assises, complies, confins, décombres, écrouelles, environs, fiançailles, frais, frusques, funérailles, gens, hardes, matines, mœurs, oreillons, pourparlers, ténèbres, vêpres, vivres ;* mais beaucoup de ces pluriels ont une origine historique plutôt que sémantique.

À côté de ses valeurs canoniques, l'opposition Singulier/Pluriel prend dans le discours des valeurs de style, surtout lorsqu'elle est appliquée par métaphore, par exemple quand une substance massière est exprimée au pluriel : *les eaux, les sables* (suggestion d'une immense quantité d'eau ou de sable, plus ou moins discontinue). Ferdinand Brunot montre dans *la Pensée et la langue* (p. 96 et suiv.) quelle fut la vogue, au XVII^e^ s., des noms abstraits mis au **pluriel augmentatif,** avec évocation de manifestations diverses et répétées du sentiment désigné :

> *Thésée à les fureurs connaîtra les bontés* (Racine).

Blâmé dès 1650, le procédé devait retrouver faveur dans l'écriture artiste du XIX^e^ s. : *des blancheurs qui défaillent* (Goncourt).

Sur cette mode littéraire du pluriel, Thibaudet écrivait : « Le pluriel est incorporé à la rêverie, qui multiplie et vaporise tout. » Un autre type d'effet est produit quand un nom de substance nombrière est mis au singulier (général) pour désigner une pluralité d'objets, dans des contextes qui ne font pas attendre l'énoncé d'une propriété générale :

> *Ce musicien court le cachet.*
> *Cette dame fréquente beaucoup le salon de thé.*
> *Mais déjà les enfants s'échappent ; vers la plage*
> *Ils courent, mi-vêtus, chercher le coquillage* (Albert Samain).

L'effet produit est la vision d'**un** coquillage, cent fois répétée.

MARQUES DU NOMBRE

L'expression de la « quantité » en général se fait pour tous les noms au moyen d'**adverbes de quantité :** *beaucoup de sable, beaucoup d'étoiles, tant d'heures, un peu de courage.* Les mêmes adverbes servent pour les verbes : *Il travaille beaucoup, un peu, tant !*

Le « nombre » proprement dit ne s'exprime pour les noms que dans la putation numérative :

— soit d'une manière précise et lexicale par l'emploi des **adjectifs numéraux** cardinaux : *trois étoiles, deux mille enfants ;*

— soit d'une manière approximative par l'emploi de certains **adjectifs indéfinis** (v. INDÉFINI, art. spécial) : *plusieurs enfants, quelques pommes, mainte étoile ;*

— soit par l'opposition morphologique *Singulier/Pluriel.*

I. MARQUES ORALES DU PLURIEL.

En français, le pluriel seul est marqué, comme dans la plupart des langues à deux nombres. On étudiera ici les marques de pluriel du nom et de l'adjectif qualificatif. Les variations en nombre des articles, des autres adjectifs, des pronoms et des verbes sont étudiées dans les articles spéciaux consacrés à chacune de ces espèces de mots.

Il faut dire d'emblée que l'article et les autres mots accessoires du nom (adjectifs possessifs, démonstratifs et autres) sont, en français moderne, la marque de nombre la plus constante dans l'usage oral. Des groupes comme *le livre de Jean et les livres de Jean,* que la langue écrite distingue par l'absence ou la présence d'*-s* final, se différencient seulement dans la parole par le timbre de l'*e* dans *le* [lə] et *les* [le]. La même fonction est remplie par *mon/mes, ce/ces.* Toutefois, deux mots accessoires, *au(x)* et *leur(s)*, ne marquent pas le nombre devant une consonne : *au(x) bateau(x), leur(s)bateau(x).*

Beaucoup de linguistes tiennent les mots accessoires précédant le nom pour des marques antéposées constituant une **flexion préfixale.** Le terme de « flexion » est pourtant impropre, car il s'agit bel et bien de mots, commutables entre eux avec des nuances variées indépendantes du nombre, et manquant lorsque l'indication spécifique qu'ils comportent n'est pas requise (comparer : *mon bateau, ce bateau, une photographie de bateau*).

La flexion en nombre du nom est assumée par plusieurs marques terminales défectives, dont la première, qui n'apparaît que devant un mot à initiale vocalique, était ainsi formulée en 1930 par Damourette et Pichon :

> « Le système des flexions de quantitude dans la langue française de nos jours est extrêmement simple. Il est en effet tout entier dominé par une loi d'une absolue généralité, et qui ne souffre aucune exception, à savoir que tout nom pluriel se termine par un *z* instable » (§ 279).

Ces auteurs observent avec raison que l'usage conserve la liaison pour marquer le pluriel dans les mêmes positions où il la néglige au singulier :

> *enfants insupportables* [ɑ̃fɑ̃zɛ̃sypɔrtabl]
> *enfant insupportable* [ɑ̃fɑ̃ɛ̃sypɔrtabl].

Mais la loi qu'ils énonçaient en 1930 est trop absolue pour 1970. S'il est vrai qu'au singulier on prononce sans [z] un groupe comme *un corps étranger* [œ̃ kɔretrɑ̃ʒe], il n'est plus exact que le [z] reparaisse obligatoirement au pluriel. D'autre part, le [z] disparaît ordinairement après un [s] final, et l'on ne prononce guère aujourd'hui *mes fils et mes filles* avec la séquence [sz] qu'entendaient Damourette et Pichon. Et surtout, l'[s] de pluriel s'efface régulièrement dans le débit normal lorsqu'il suit un « *e* muet » : *des ros'épanouies, des fill' idiotes.* Se fondant sur une étude de Pierre Fouché (*les Diverses Sortes de français au point de vue phonétique, le Français moderne,* 1936, p. 199-216), Q. I. M. Mok, dans sa *Contribution à l'étude des catégories morphologiques du genre et du nombre dans le français parlé actuel* (1968), conclut, à l'inverse de Damourette et Pichon, que les substantifs sont indifférenciés en nombre dans le français parlé, devant voyelle comme devant consonne, à l'exception de quelques séries dont il va être parlé, mais que la distinction des nombres se maintient pour les adjectifs placés devant un nom à initiale vocalique : *leur joli enfant/leurs jolis enfants.* Il serait plus exact de dire : « le nombre est marqué par [z] quand on prononce [z] », sans établir de classes tranchées ; ce qui n'interdit pas de reconnaître au mot non marqué un nombre latent impliqué par les critères distributionnels, tels que l'article *les* dans *les pommes.* Mok estime qu'alors le nombre est un caractère du groupe, non du substantif ; à ce compte, il deviendrait un caractère de la phrase dans une séquence comme : *Leurs secrétaires sont bien stylées,* où la seule marque orale de nombre est la forme du verbe. Mais si l'on donnait le nombre pour une propriété du groupe au niveau duquel il se manifeste, il faudrait cesser d'enseigner que, dans une telle phrase, le verbe s'accorde en nombre avec le sujet, ce qui ruinerait tout l'édifice des règles syntaxiques. La syntaxe générative a abandonné ces voies sans issue pour revenir à la conception du nombre comme une propriété sémantique du nom ou du pronom dans le discours.

Le [z] de flexion se double, pour un certain nombre de mots, de modifications « apophoniques », c'est-à-dire d'oppositions paradigmatiques de phonèmes :

1° Opposition [œf]/[ø] dans *œuf/œufs, bœuf/bœufs ;* cette alternance ne se produit pas pour l'adjectif *neuf ;*

2° Opposition [al]/[o] dans les noms et adjectifs en *-al : cheval/chevaux, brutal/brutaux.*

Exceptions :

Noms : *bal, cal, carnaval, chacal, choral, festival, narval, pal, récital, régal* (ex. : *des régals quotidiens*).

Adjectifs : *bancal, fatal, final, natal, naval* (ex. : *des fauteuils bancals*).

L'usage est assez contradictoire pour *banal* (souvent *banals*) et *final* (souvent *finaux*).

3° Opposition [aj]/[o] : *travail/travaux.*

Exceptions : *attirail, bercail, caravansérail, chandail, détail, épouvantail, éventail, gouvernail, mail, poitrail, portail, rail, sérail, tramail* (ou *trémail*).

Travail fait au pluriel *travails* quand il désigne l'appareil utilisé pour ferrer et soigner les bêtes (emploi au pluriel d'ailleurs exceptionnel).

Bétail passe pour faire au pluriel *bestiaux* (pluriel de *bestial,* doublet ancien de *bestail*) ; le fait que *bétail* est un mot collectif complique l'opposition, de sorte qu'un singulier *bestiau* a été refait dans le peuple pour désigner un élément de l'ensemble appelé *bestiaux,* c'est-à-dire un gros animal, ou finalement un animal quelconque (*un drôle de bestiau*).

Quelques mots appellent des remarques particulières :

1° ***Ciel.***

Ce mot reçoit en putation numérative l'article un : « *Vlaminck a peint un ciel d'orage* » ; en putation massive l'article *du* : « *Par la lucarne, je vois du ciel bleu.* » Le premier emploi existe au pluriel : *des ciels d'orage, les ciels de Vlaminck ;* le second emploi reçoit un pluriel de forme différente, *cieux,* dont la valeur, qui ne peut être numérale, est stylistique, soulignant l'étendue (pluriel augmentatif) :

> *...la grande République*
> *Montrant du doigt les cieux !* (Hugo, *les Châtiments*).

2° ***Matériel.***

Comme *bétail,* le nom *matériel* est collectif : il désigne un assortiment d'outils. On donne pour son pluriel *matériaux* (pluriel de son doublet ancien *matérial*). En fait, ce pluriel s'est spécialisé dans la dési-

gnation de diverses substances massières propres à la construction, si bien que les architectes lui ont refait un singulier : *un nouveau matériau,* pendant que *matériel* se créait un pluriel propre : *des matériels usagés.*

3° ***Aïeul.***

On distingue au pluriel *les aïeuls* et *les aïeux,* différence originellement graphique à laquelle un signifié a été attaché au XVII^e s., le second désignant les « ancêtres », et le premier plus particulièrement les grands-parents soit seulement mâles, soit des deux sexes. On peut donc parler de bisaïeuls, mais non de **bisaïeux.*

4° ***Œil.***

Le pluriel ancien est *yeux,* qui convient quand le mot est pensé par paires. Noël et Chapsal recommandaient de dire *les œils du bouillon, du fromage,* ce qui se fait dans l'usage familier où l'on dit aussi : « *Il a des œils partout* » ; un historien peut écrire : *les œils des volutes se rapprochent* (V. Laloux, *l'Architecture grecque*) ; un typographe peut parler des œils des caractères d'imprimerie.

Il est à noter que les marques apophoniques du pluriel touchent les mots qui ne reçoivent pas une marque phonique de féminin : *œuf* n'a pas de féminin, mais *neuf* s'oppose au féminin *neuve ;* les noms en *-al* n'ont pas de féminin, les adjectifs en *-al* ont un féminin en *-ale* homophone du masculin (*brutal/brutale*) ; les noms en *-ail* n'ont pas de féminin, et il n'existe pas d'adjectifs en *-ail ; matériaux* est un nom sans féminin.

Cette remarque concorde avec l'observation de Jean Dubois (*Grammaire structurale du français,* tome I) selon laquelle les marques orales du nombre et celles du féminin se distribuent sur des segments différents de la phrase ; ex. :

> *les* (nombre) *candidates* (genre) *sont* (nombre) *heureuses* (genre)

II. MARQUES GRAPHIQUES DU PLURIEL.

Les pluriels des noms et des adjectifs s'écrivent avec *-s ;* pour une partie d'entre eux, l'*s* est remplacé par *x* après un *-u- ;* ce sont :

1° Les noms et adjectifs en *-au, -eau* (ex. *tuyaux, chevaux, bateaux, nouveaux*), sauf :

> *landau, sarrau* (plur. *landaus, sarraus*) ;

2° Les noms et adjectifs en *-eu*[*x*] (ex. *cheveux, heureux, hébreux*), sauf :

> *pneu, bleu* (plur. *pneus, bleus*) ;

3° Les noms *bijou, caillou, chou, genou, hibou, joujou, pou* (plur. *bijoux,* etc.).

Le nom de nombre *mille* s'écrit sans *-s* lorsqu'il est multiplié : *deux mille, six mille sept cents* (v. NUMÉRAL, *Les mots numéraux,* art. spécial).

III. PLURIEL DES MOTS COMPOSÉS.

Les noms composés écrits en un mot font leur pluriel avec *s* ou *x* comme les noms simples : *un gendarme/des gendarmes ; un portemanteau/des portemanteaux.*

Exceptions : *monsieur/messieurs ; madame/mesdames ; mademoiselle/mesdemoiselles ; bonhomme/bonshommes ; gentilhomme/gentilshommes.*

Ceux qu'on écrit en plusieurs mots marquent le nombre comme les syntagmes libres, dont on peut les rapprocher :

> *un chou-fleur/des choux-fleurs* (plusieurs choux font plusieurs fleurs) ;
> *une pomme de terre/des pommes de terre* (*terre,* complément de *pommes,* dénote une substance massière) ;
> *un timbre-poste/des timbres-poste* (plusieurs timbres ne font pas plusieurs postes).

Grand-mère, dont l'adjectif est invariable en genre, hésite au pluriel entre *grand-mères* (graphie du *Dictionnaire de l'Académie*) et *grands-mères* (historiquement mieux justifié, cf. ADJECTIF, art. spécial).

Seuls les éléments nominaux (substantifs ou adjectifs) peuvent recevoir en composition la marque du pluriel ; les mots invariables restent invariables :

> *une avant-garde/des avant-gardes.*

Quant aux verbes, ils sont mis au singulier :

> *un va-et-vient/des va-et-vient, un abat-jour/des abat-jour,*

sauf si le syntagme originel impose une forme marquée :

> *un laissez-passer/des laissez-passer.*

Les seules difficultés concernent le nombre du nom régi :

> *des après-midi* (*midi* est conçu en général) ;
> *des abat-jour* (*jour* est en putation massière) ;
> *des porte-cigarettes* (l'*-s* s'impose même au singulier, puisque chaque élément porte plusieurs cigarettes).

L'usage est flottant dans bien des cas :

> *des porte-drapeau(x), des fume-cigarette(s), des tire-bouchon(s),* etc.

Les adjectifs composés varient en nombre comme ils varient en genre, selon l'usage indiqué à l'article spécial GENRE : *des enfants sourds-muets, des jeunes femmes court-vêtues, les yeux grands ouverts, mi-clos, demi-clos, des moines nu-pieds et nu-tête.* Cependant *tout,* qui varie en genre dans *toute-puissante,* est invariable en nombre dans *tout-puissants.*

IV. PLURIEL DES NOMS PROPRES.

Un nom propre désigne par définition un seul élément (*Socrate, Harpagon*) ou les éléments d'un ensemble défini en extension (*les Français*).

• 1° Dans le premier cas, il est susceptible de prendre la marque du pluriel s'il devient par métaphore le symbole d'une classe de gens ou de choses définis en compréhension par une ou plusieurs propriétés hautement représentées dans l'élément type nommé (v. NOM, art. spécial, « Statut des noms propres ») : *des Harpagons, des Mécènes, des Babylones ;* toutefois, les emplois relevés dans la littérature, notamment par Maurice Grevisse (*le Bon Usage*), sont très contradictoires sur ce point :

> *Une famille de Renés-poètes et de Renés-prosateurs a pullulé* (Chateaubriand).
> *Les faux René et les faux Werther ne doivent pas faire condamner les Werther et les René sincères* (Renan).

Le problème est purement graphique, car les marques apophoniques du pluriel n'apparaissent jamais ; on dit *des Juvénal(s),* non **des Juvénaux.*

Un nom propre N peut aussi désigner par métonymie un ensemble d'éléments définis par la propriété « représentation de N » : *des Apollons, des Dianes ;* le singulier se rencontre, mais le pluriel est très justifié dans la mesure où chaque représentation est identifiée à l'individu qu'elle figure.

Il n'en est pas de même si le nom d'un individu N désigne par métonymie plusieurs œuvres de N : *des Bossuet* (livres de Bossuet), *des Simenon* (romans), *des Rembrandt* (tableaux) ; ou des productions d'un industriel : *des Cirroën, des Ford.* Pourtant, on constate encore dans ce cas beaucoup de flottements : *Ce musée a deux Picasso* ou *Picassos.*

L'arrêté du 26 février 1901 autorise l'-s dans tous les cas.

• 2° Sans aucune figure, un nom propre peut désigner soit un individu, soit plusieurs, d'un ensemble défini en extension : *un Français, des Français.*

On met traditionnellement la marque du pluriel aux noms propres qui désignent des familles royales ou princières ou des familles illustres de l'histoire : *les Capets, les Bourbons, les Guises, les Gracques, les Horaces ;* on est très près d'une définition en compréhension, chaque membre de ces familles étant censé hériter, avec le nom, un ensemble de propriétés (dans tous les sens du mot).

Au contraire, on laisse invariables les noms de familles obscures :

> *Les Dérivat et les Métidieu s'aimaient beaucoup*(Henri Bosco, *le Mas Théotime*),

ou simplement de familles non royales :

> *les Carnot, les Visconti, les Racine.*

De nombreuses hésitations s'observent bien entendu à partir d'une certaine notoriété. L'arrêté du 26 février 1901 autorise la marque du pluriel dans tous les cas : *les Corneilles* comme *les Gracques.*

L'invariabilité se recommande en logique quand on désigne non pas une famille entière, mais un nombre limité d'individus, parents ou non, portant le même nom : *les deux Corneille ; dans ma maison, il y a deux Dupont.*

Les hésitations sont les mêmes pour les noms de pays et de ville : *Il y a plusieurs Nogent en France. Il y avait deux France pendant l'Occupation. Il y a deux Allemagne depuis 1945.* Mais l'-*s* est fréquent, surtout quand la définition doit s'entendre en compréhension : *Il y a deux Marocs, celui des gens comme nous* [...]. *Puis il y a celui de l'administration* (P. Hamp).

Enfin, le pluriel est la règle quand le nom désigne par définition plusieurs pays : *les Amériques, les Guyanes, les Indes ;* quelquefois, le singulier n'existe pas : *les Antilles, les Baléares, les Cévennes ;* le nom propre n'est donné qu'à l'ensemble, comme le sont les indications de nombre.

V. PLURIEL DES NOMS ÉTRANGERS.

La marque du pluriel est ajoutée sans problème à tous les emprunts notoirement naturalisés : *des agendas, des albums, des boas, des quiproquos, des récépissés, des trémas.*

Les grammaires normatives donnent des listes de mots qu'il est préférable de laisser invariables ou de mettre à la forme de pluriel de leur langue d'origine : *addenda, amen, ave, confiteor, credo, déficit, deleatur, duplicata, errata, exeat, extra, forum, Gloria, intérim, Kyrie, miserere, pater, requiem, satisfecit, Te Deum, vademecum, veto,* etc.

Mais on lit en annexe à l'arrêté du 26 février 1901 :

« Lorsque ces mots sont tout à fait entrés dans la langue française, on tolérera que le pluriel soit formé selon la règle générale. Ex. : *des exéats comme des déficits.* »

Ce qui laisse à déterminer à partir de quelle fréquence d'emploi un mot peut être tenu pour « tout à fait entré dans la langue française ».

Le cas des noms latins neutres en *-um,* pluriel *-a,* est particulier : l'usage administratif a répandu la notion de cette alternance, et l'on entend souvent dire *des minima, des maxima,* moins souvent *un duplicatum, un erratum, un addendum ;* mais l'Académie des sciences de Paris a recommandé en 1959 d'écrire *des minimums, des maximums.*

Les noms italiens en *-o* font ordinairement leur pluriel en *-i : bravo* (= assassin)/*bravi, carbonaro/carbonari, soprano/soprani,* etc. Un singulier en *-i* a été refait sur ces pluriels pour les mots *confetti, graffiti, lazzi,* d'où une graphie erronée de leur pluriel avec *-s : des confettis, des graffitis, des lazzis.*

Quelques termes de musique en *-o* ou en *-e* sont des adverbes, où le pluriel en *-i* n'a pas de raison d'être : *des crescendo, des forte.* L'usage est de mettre un *-s* quand ces adverbes désignent des pièces musicales composées dans le mouvement qu'ils dénotent : *des allégros, de beaux andantes.*

Les noms anglais en *-man* (= homme) font au pluriel *-men : barmen, policemen ;* les mots en *-y* font *-ies : babies, dandies, ladies ; match* fait *matches,* et *sandwich, sandwiches ; miss, misses.*

Le nom allemand *lied* fait au pluriel *lieder ; leitmotiv* fait *leitmotive.*

En dehors de l'usage des mélomanes, les formes étrangères de pluriel témoignent, chez ceux qui les emploient, d'une certaine affectation de culture. Le Français moyen dit et écrit *barmans, sandwichs, ladys, lieds, leitmotifs.*

VI. ADJECTIFS INVARIABLES.

Certains adjectifs invariables en genre (v. ce mot, art. spécial) prennent ordinairement l'-*s* au masculin pluriel : *des gens chics, des gens snobs* (pluriels purement graphiques) ; l'adjectif *angora,* tiré du nom d'une ville turque, peut rester invariable : *des chats angora.*

Les adjectifs de couleur invariables en genre le sont aussi en nombre, qu'il s'agisse de noms adjectivés (*des souliers marron, des rubans orange*) ou d'adjectifs composés (*des rubans rouge foncé*).

L'adjectif *fort* est invariable dans les expressions *se faire fort de, se porter fort pour.* L'invariabilité en genre remonte, dans cette locution, à l'époque où *fort* était uniforme, comme *grand* (v. ADJECTIF, art. spécial) ; mais l'invariabilité en nombre, comme le remarquait Littré, ne repose sur rien ; elle n'est pas toujours observée.

L'adjectif épicène *possible* est invariable en nombre quand il accompagne un superlatif relatif : *Ayez le moins d'ennemis possible ; Faites les lettres le plus grandes possible ;* l'invariabilité se justifie alors par une fonction adverbiale, ce qui n'empêche que *possible* prend l'-*s* quand il est adjectif : *Recueillez tous les dons possibles.*

L'adjectif (ou le participe) est invariable dans certaines constructions où il précède le groupe nominal tout entier :

> *Ci-joint les cent francs que je vous dois* (*ci-joint* est ici un « présentatif », comme *voilà*).
> *Personne n'entrera excepté les parents et amis* (*excepté* est ici une préposition, comme *sauf*).

HISTORIQUE

Platon distinguait, sans les nommer, trois nombres grammaticaux ; cette distinction allait de soi pour les Grecs, qui disposaient d'un singulier, d'un duel (dénotant la paire) et d'un pluriel.

Chez Denys de Thrace se lit la nomenclature correspondante, certainement familière au IIe s. av. J.-C. :

> trois nombres *(arithmoi) :*
>
> — le singulier *(henikos),*
>
> — le duel *(duikos),*
>
> — le pluriel *(plêthuntikos).*

Le « collectif » est présenté comme une des catégories du nom : *onoma périplêptikon ;* exemples : *dêmos,* « le peuple » ; *okhlos,* « la foule ».

Le latin n'a pas de duel. Varron appelle le nombre *numerus* ou *multitudo ;* ce dernier mot sert aussi à désigner le pluriel par opposition au singulier, nommé *singulare :*

> *Multitudinis vocabula sunt unum infinitum, ut Musae, alterum finitum, ut duae, tres, quattuor* [« Les expressions de la pluralité sont l'une indéfinie, exemple *les Muses,* l'autre précise, exemple *deux, trois, quatre* »].

La notion grammaticale se dégage mal du concept de nombre.

L'opposition sera plus nette quand *plurale* assumera l'opposition à *singulare,* d'où la terminologie médiévale : *singuler* (*singulier* à la fin du XIIIe s.) et *plural,* ou *plurel,* devenu *pluriel* et *plurier* sur le modèle de *singulier.*

En 1530, Palsgrave dit des Français : « Nombres they have two : the synguler nombre and the plurell. » La terminologie n'a pas changé dans toute l'histoire de la grammaire française.

Damourette et Pichon (§ 339 et suiv.) considèrent comme une création du fran-

çais le répartitoire de « putation ». Le latin ne marquait aucune différence entre :

Rosam mihi dedit : « Il m'a donné **une rose** »,
Aquam mihi dedit : « Il m'a donné **de l'eau** ».

Une expression du partitif était obtenue en indo-européen par l'emploi du génitif, qui présente cette valeur en sanskrit, en grec et dans les langues slaves. Brugman (*Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes*) aligne des exemples grecs où le génitif partitif remplace différents cas :

1. *piein oinoio :* « boire du vin » (complément d'objet) ;
2. *etemon tês gês :* « ils ravagèrent une partie de la région » (complément d'objet) ;
3. *Adrêstoio d'egême thugatrôn :* « il épousa une des filles d'Adraste » (complément d'objet) ;
4. *loessamenos potamoio :* « s'étant baigné en un point du fleuve » (complément de lieu) ;
5. *piplêmi oinoio :* « j'emplis de vin » (complément de moyen) ; 6. *epipton hekaterôn :* « il en tomba des deux partis » (sujet).

Les emplois comparables qu'on cite pour le latin sont tirés d'auteurs peu classiques, par exemple : *implere aquae purae,* « emplir d'eau pure » (Caton), *conferre vel armentorum vel gregum,* « rassembler du gros et du petit bétail » (Tacite). Pourtant, le roman a développé un emploi analogue du complément partitif introduit par de : *Date nobis de oleo vestro,* « Donnez-nous de votre huile » » (v. ARTICLE, art. spécial), qui est à l'origine de nos articles indéfinis massif (*du, de la*) et numératif (*des*).

Doit-on assimiler ces tours français au partitif indo-européen, éclipsé en latin classique ? À considérer les exemples grecs cités plus haut, il ressort plusieurs différences :

1° L'article indéfini des, en français, implique la putation numérative : si l'on dit *des filles,* on peut dire *une fille.* L'article indéfini *du* (*de la*) implique la putation massive ; on dit *Il a mis de l'eau dans du vin,* mais non **Il s'est baigné dans du fleuve,* ni **Ils ravagèrent de la région,* parce que *fleuve* et *région* sont peu congruents à la putation massive.

2° L'article indéfini *des,* en français, désigne obligatoirement plusieurs éléments : c'est le pluriel de *un ;* l'exemple 3 ci-dessus montre qu'il n'en était rien en grec, où le génitif pluriel *thugatrôn* désigne une seule fille : c'est un partitif, sans plus.

3° L'expression du partitif entraîne en grec la confusion de toutes les fonctions : un génitif indifférencié vaut pour le sujet, l'objet, les compléments de lieu et de moyen. En français, les articles indéfinis *du, de la, des* sont articulés comme *le, la, les,* directement pour le sujet et l'objet (*Bois du vin*), indirectement dans d'autres cas (*avec du vin, dans de l'eau, sur des roses*).

En somme, le génitif indo-européen, tel du moins qu'il ressort des exemples grecs, n'est autre chose que le partitif aussi bien connu du français, où il s'exprime par *de* suivi d'un déterminant quelconque : *goûtez de cette tarte, goûtez de la tarte, emportez de nos abricots.* Les articles indéfinis *du, de la, des* — qui ont pris naissance par élimination de l'idée « partitive » — apportent une différence de putation (*du poisson/des poissons*) qu'on peut tenir pour une création du XIII^e s.

Une autre importante modification du latin au français moderne concerne la place des marques de pluriel.

Il est montré à l'article spécial NOM (« Historique ») que l'ancien français distinguait le pluriel par la terminaison *-s* (*dame/dames ; mur/murs*), alors que l'article et les démonstratifs marquaient surtout le « cas » : *li/le(s) ; cil/cel(s) ; cist/cest(s).* À partir du moyen français se dessine le système moderne où, les cas ayant disparu et le nombre lui-même n'étant plus marqué dans le nom (par suite de la chute de l'*-s* final), l'article a pris la relève de la distinction Singulier/Pluriel en opposant le timbre « féminin » de l'*e* dans *le* à son timbre « masculin » dans *les.*

Une évolution semblable s'est produite dans le système du verbe, l'ancien français opposant par la terminaison verbale le pluriel *il aiment* au singulier *il aime,* alors que le français moderne marque l'opposition dans le pronom sujet et non dans le verbe : *il aime* [ilɛm] */ils aiment* [izɛm].

Ainsi, l'expression du nombre serait devenue préposée, après avoir été terminale comme en latin (Jean Dubois, cf. Madeleine Csécsy, *les Marques orales du nombre, le Français dans le Monde,* juin 1968). On a dit plus haut l'impropriété qu'il y aurait à tenir ces marques préposées du nom pour une « flexion » ; il en est dit autant des marques préposées du nombre (et de la personne) du verbe à l'article spécial CONJUGAISON.

L'histoire du français a vu disparaître, entre autres marques du nombre, une opposition radicale qu'on observe dans les couples suivants :

Cas régime sing. *nef bec broc cerf corn jorn arc porc*

Cas régime pl. *nés bés bros cers cors jors ars pors*

Les formes plurielles résultent de l'amuïssement de la première consonne dans un groupe final de deux, ou de la seconde dans un groupe final de trois, selon les règles données à l'article spécial NOM (« Historique »).

Ces oppositions, nées du jeu aveugle des lois phonétiques, sont mortes :

— soit par l'effet des lois aveugles qui supprimèrent, du XI^e au XIII^e s., toute consonne finale autre que l'*-s* de flexion, d'où la prononciation moderne des singuliers tels que *broc, drap, fusil, clerc, part, gentil, porc,* etc.

— soit par réfection analogique du pluriel sur le singulier : *becs, arcs, nefs, cerfs, chefs, grecs, vifs,* etc.

Dans le premier cas, les consonnes finales, souvent disparues dans la graphie dès le XII^e s. (*lou, ni, pié, plon* pour *loup, nid, pied, plomb*), furent rétablies, surtout à partir du XVI^e s., par des humanistes tels que Robert Estienne, désireux de marquer les liens entre le mot français et son étymon latin (*pied,* cf. *pedem*) ou ses dérivés français savants (*pédestre*).

La consonne fut également rétablie devant l'*s* de la flexion, sauf dans le cas d'une consonne dentale, principalement précédée de *n : la dent/les dens ; un enfant/des enfans ; charmant/charmans.* Les dictionnaires de l'Académie observèrent cette tradition, même dans l'édition de 1740, profondément renouvelée par l'abbé d'Olivet, et c'est seulement l'édition de 1835 qui rétablit le *t* devant l'*-s* au pluriel des mots en *-ent* et *-ant,* sauf *gens* sémantiquement séparé de son singulier *gent.*

Les seuls vestiges en français moderne de l'opposition primitive d'un radical avec ou sans consonne finale sont les mots *œuf* et *bœuf ;* encore prononce-t-on quelquefois [œf] le pluriel *œufs* quand le [z] de liaison fait défaut : *quatre œufs* [katrœf], *cinq œufs* [sɛ̃kœf]. Des locuteurs de la première moitié du XX^e s. faisaient encore entendre des oppositions comme *un cerf* [œ̃sɛrf]*/des cerfs* [desɛr] ou *un os* [œ̃nɔs]/ *des os* [dezo], et *un ours* [œ̃nurs]*/des ours* [dezur], l'[s] radical de ces deux derniers noms s'effaçant devant l'[s] désinentiel (conservé dans le [z] de liaison). Ce sont aujourd'hui des archaïsmes ou des régionalismes.

Le français a tendu à éliminer les oppositions résultant de la vocalisation d'un *l* devant l'*-s* final : *pareil/pareus, bel/beaus, nouvel/nouveaus ;* il n'en reste que la série des noms en *-ail* à pluriel en *-aux,* qui est en régression (on disait autrefois : *des épouvantaux, des éventaux, des gouvernaux, des portaux*), et celle des noms et adjectifs en *-al* à pluriel en *-aux,* qui intégra au XVII^e s. une partie des mots en *-al* nouvellement empruntés à l'italien (*bocaux, madrigaux* pour *bocals, madrigals*

comme *carnavals*), et qui s'accroît d'une unité chaque fois que se crée un adjectif en *-al* (comme *racial, basal, sagittal* au XX[e] s.).

Alors qu'une tendance à l'unification s'observait dans l'ensemble du côté des marques phoniques, quelques différenciations purement graphiques se sont produites des origines à nos jours dans l'écriture de la désinence.

Les règles d'évolution des groupes finals de consonnes données à l'article spécial NOM montrent comment l'*-s* final précédé de certaines consonnes (surtout dentales) aboutit au son [ts], écrit *z*, lequel, dès la fin du XIII[e] s., se confondit avec *-s* mais conserva la graphie *z*. On lit concurremment *empedementz* et *paramenz* dans la *Cantilène de sainte Eulalie*, et *z* final marqua pendant des siècles les mots dont le singulier se terminait encore par *t* (ex. : *grant/granz*) ou s'était terminé par un *t* amuï au XI[e] s. (ex. : *bonté/bontez*, et tous les participes passés où *z* remontait à *-tos*, comme *amez, donez, diz, venuz*, etc.).

Comme l'*e* précédant *-z* final était presque toujours l'*e* masculin fermé des terminaisons remontant au latin *-ates* (*bonitates*) ou *-atos* (*amatos*), il parut commode de faire du *-z* la marque de l'*e* masculin, alors que l'*-s* terminait au pluriel les mots à *e* féminin tels que *roses* (lat. *rosas*). Dans les verbes du premier groupe, une même opposition primitive se remarquait à la 2[e] personne entre les singuliers comme *dones* (lat. *donas*) et les pluriels comme *donez* (lat. *donatis*).

On lit aux XIII[e]-XIV[e] s. les pluriels *briez, chiez, fiez* pour *briés, chiés, fiés* (sing. *brief, chief, fief*), alors que le *-z* fait place à *-s* après d'autres voyelles : *ans* pour *anz, jors* pour *jorz, tous* pour *toz ;* l'analogie morphologique fil cependant conserver *-z* dans les participes passés comme *partiz, perduz.*

Au début du XVI[e] s., les tendances restent inconscientes et contradictoires, au point que Geoffroy Tory use du *-z* final après n'importe quelle voyelle, fût-ce un *e* féminin (*banquez* pour *banques*) et l'ajoute à *l* dans *ilz.*

Deux auteurs de cette époque s'accordent à peu près :

*a)*Selon Palsgrave, *-s* convient au pluriel des substantifs et adjectifs terminés au singulier par *m, n, p* et *r ; -z* au pluriel des substantifs et adjectifs terminés au singulier par *c, d, f, g, l, q* et *t ;*

b) Selon l'auteur du *Traicte dorthographie gallicane*, *-s* convient aussi pour les mots terminés par *g.*

Cette tradition, avec ses flottements, n'a aucune justification systématique ; seule la phonétique historique, combinée avec certaines tendances analogiques, en éclaire les causes.

Une grande simplification aurait pu venir de Palsgrave lui-même s'il avait posé en règle un usage qu'il observa au III[e] livre de son *Esclarcissement de la langue francoyse* (1530) et que Robert Estienne, la même année, appliqua dans son édition du traité de Mathurin Cordier *De corrupti sermonis emendatione :* les *e* fermés y étaient marqués de l'accent aigu, qui rendait inutile le *-z* diacritique. Or l'opposition *dones/donés* qu'observe Estienne en 1530 ne se retrouve plus dans son *Dictionaire françois-latin* en 1540, où il abuse du *-z* comme tous ses devanciers. En 1557, il énonce dans sa *Grammaire* la règle qui sera observée pendant deux siècles encore :

> « A ceulx desquels l'*e* final se prononce a bouche ouverte au singulier, de tout temps on adjouste ung *z* au lieu de *s* pour faire le plurier, comme *lettré lettrez, aimé aimez.* »

La règle moderne est formulée dès 1540 par Étienne Dolet : écrire *-és* le « plurier nombre » des substantifs et adjectifs comme *bontés, aimés*, en affectant *-ez* au plurier nombre des verbes : *vous aymez.* Cet usage ne sera officialisé que dans la 4[e] édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1762).

Un autre concurrent graphique de l'*s* fut l'*x*, prononcé [S] à l'origine (*rex* pour *reis* dans la *Cantilène de sainte Eulalie*). À la fin du XII[e] s., des scribes remplacèrent par *x* la suite *us,* comme il est dit à l'article spécial ALPHABET et à l'article spécial X (*La lettre « x »*). Dans les mots *Deus, Keus, greus* et dans les mots en *-eus* provenant de *-els* comme *teus, queus, osteus,* la diphtongue *-eu-* était si fortement accentuée sur l'*e* que ces mots rimaient avec des mots en *-és* comme *remes, assez,* et non avec les mots en *-eus* où [eu] venait d'une diphtongaison de l'o fermé roman (*honteus*) ; l'*u* était si faiblement articulé qu'on pouvait même écrire ces mots *Des, Kes, gres, tes, ostes* (Chrétien de Troyes). Ainsi se serait justifiée, selon Charles Beaulieux (*Histoire de l'orthographe française,* I, p. 79), une graphie particulière de l'*-s*, qui fut son homophone *-x : Dex, Kex, grex, tex, ostex.*

L'usage aurait été étendu par les mêmes copistes aux autres cas où une voyelle faisait diphtongue avec un *l* vocalisé : *chevax (caballos), gentix (gentilis), chevox (capillos).*

Au siècle suivant, tous les mots en *-eus* (*leus,* de *lupus ; dolereus,* de *dolorosus*), phonétiquement confondus avec les mots où *-eus* remonte à *-els*, ont été écrits *-ex.* Dans les mots comme *plus,* où *us* suivait une consonne, *-us* n'a jamais été remplacé par *-x.* Dès la fin du XII[e] s., de nombreuses infractions à l'usage défini plus haut s'observent dans les manuscrits, dont les scribes n'ont probablement pas compris la raison d'être de cet *x*. Le prenant pour une variante fantaisiste de l'*s*, ils écrivent : *Grexs, texs, angoisseux.* Au XIII[e] s., l'*x* fut employé assez régulièrement après *u* second élément de diphtongue, à la place de *s* (*chevaux*) et même à la place de *z* dans les mots qui exigeaient cette lettre selon la règle III donnée à l'article spécial NOM (« Historique ») : *genoux, travaux, ieux.* La redondance graphique constituée par l'*u* suivi d'*x* fil place à une triple expression quand les scribes ou les imprimeurs écrivirent entre *u* et *x* l'*l* du singulier : *chevaulx* d'après *cheval.* Plus tard, l'*x* fut introduit à la place de *s* ou de *z* dans des mots dont l'étymon latin le comportait : *six* (et par analogie *dix*), *paix, croix, noix, voix.*

Cet usage se conserva dans les siècles suivants, et Robert Estienne le perpétua, employant *x* au pluriel après *au, eu* et *ou*, et au singulier après *ai* et *oi* pour rappeler un *x* latin. Les académiciens, dans leurs *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise* (1673) consignant les débats préparatoires aux choix faits pour le *Dictionnaire* de 1694, énumèrent les pluriels en *-aux, -eux, -oux,* et ajoutent : « Il faut non pas un *x* mais une *s* à ces pluriels : *fous, cous, mous,* et à ces mots : *tous, vous, nous..* »

Les inconséquences des choix opérés pour l'emploi de l'*-x* comme désinence du pluriel seront consacrées au XIX[e] s., quand sera créée une orthographe d'État (v. ORTHOGRAPHE, art. spécial).

nombrer [nɔ̃bre] v. tr. (lat. *numerare,* compter, de *numerus,* nombre [v. NOMBRE] ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *numbrer* [*nombrer*, v. 1130, *Eneas*], au sens I [« évaluer... », av. 1525, J. Le-maire de Belges] ; sens 2, v. 1600, A. Hardy). **1.** *Class.* et *littér.* Dénombrer, faire le compte de : *On ne saurait nombrer les étoiles du ciel ni les grains de sable de la mer..* (Acad., 1694). *Si vous allez derrière un théâtre, et si vous nombrez les poids, les roues, les cordages..* (La Bruyère). *Jamais on ne pourrait nombrer toutes les espèces de gibier qui fourmillent en Corse* (Mérimée). ‖ *Class.* Évaluer, faire le calcul de : *Par une vilenie la plus sale du monde,* [il] *nombrait la dépense qu'il avait faite à la traiter avec sa compagnie dedans sa maison* (Ch. Sorel). ‖ **2.** *Class.* Énumérer, citer en détail : *Je ne pourrais nombrer les charmes de ces lieux* (La Fontaine). *Je ne puis vous nombrer les louanges et les tendresses de Barillon* (Sévigné).

nombreusement [nɔ̃brøzmɑ̃] adv. (de *nombreux ;* 1570, G.L.F. de La Boderie [p. 104], au sens I ; sens II, fin du XVI[e] s. [rarement attesté entre 1636, Monet, et 1842, Sainte-Beuve]).

I. En nombre, en grand nombre (rare) : *L'espèce humaine* [...] *s'est* [...] *augmentée, étendue et plus nombreusement répandue* (Buffon).

II. *Littér.* D'une manière qui satisfait au rythme et à l'harmonie : *C'est judicieusement déduit et nombreusement pesé* (Sainte-Beuve).

nombreux, euse [nɔ̃brø, -øz] adj. (de *nombre* ; v. 1350, *Glossaire de Paris,* écrit *nonbreus* [*nombreux,* 1564, J. Thierry], au sens I, 1 [aussi avec des termes où le sens collectif est peu marqué] ; sens I, 2, 1723, J.-B. Rousseau ; sens II, 1564, J. Thierry).

I. 1. Qui est composé d'un grand nombre d'éléments (presque toujours avec un nom de sens collectif, surtout au singulier) : *Une foule nombreuse. Un nombreux personnel. Un public nombreux et varié. Tu aurais eu du mal à comprendre ce qu'était l'union de ces deux êtres*[...], *toi, cellule d'une puissante et nombreuse famille bourgeoise* (Mauriac). *Les troupes ennemies étaient bien plus nombreuses que les nôtres, et aidées par les Américains ; pourtant nous avons souvent été vainqueurs* (Malraux) ; et littér. : *Elle reporta sur lui la haine nombreuse qui résultait de ses ennuis* (Flaubert). || *Class.* S'employait avec des termes où le sens collectif est peu marqué : *Que tout leur camp nombreux soit devant les soldats | Comme d'enfants une troupe inutile* (Racine). || **2.** Qui est en nombre élevé (avec un nom au pluriel) : *De nombreux soldats. Des besoins nouveaux surgissent, aussi impérieux, de plus en plus nombreux* (Bergson). *Le château dominait le village. Il y avait de nombreux escaliers pour passer de terrasse en terrasse, toutes rustiques et sans apprêt* (Giono).

II. *Class.* et *littér.* Qui a du nombre, c'est-à-dire du rythme et de l'harmonie (en parlant du langage ou de l'usage qui en est fait) : *Quoique notre langue ait plus d'égard au sens qu'à la cadence, elle ne laisse pas d'être aussi nombreuse que les langues anciennes* (Bouhours). *Il* [Racine] *est égal, soutenu, toujours le même partout, soit*[...], *soit pour la versification, qui est correcte, riche dans ses rimes, élégante, nombreuse, harmonieuse* (La Bruyère). *Et puis, quel style magnifique, nombreux, riche de fortes cadences* (Duhamel).

• SYN. : **I, 1** *abondant, considérable, dense, fort, gros, important* ; **2** *innombrable, multiple.*

nombril [nɔ̃bri *ou* nɔ̃bril] n. m. (mot issu [par dissimilation du premier *-l-*] de l'anc. franç. *nomblil,* nombril [v. 1155, Wace], lui-même issu [par dissimilation du premier *-l-*] d'une forme non attestée **lonblil* [cf. *lonbril,* v. 1175, Chr. de Troyes], elle-même issue de l'agglutination de l'art. défini élidé et de l'anc. franç. *umblill* [XIIe s.], lat. pop. **umbiliculus,* nombril, dimin. du lat. class. *umbilicus,* nombril, centre, enfoncement [en botanique] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens [*décolletée jusqu'au nombril,* 1959, Robert — *entrouverte jusqu'au nombril,* même sens, 1580, Montaigne ; *se prendre pour le nombril du monde/de la terre,* 1959, Robert ; *se regarder le nombril,* av. 1872, Th. Gautier] ; sens 2, 1721, Trévoux [« partie où sont enfermés les pépins d'un fruit », 1690, Furetière] ; sens 3, 1581, Bara, 22). **1.** Cicatrice laissée, dans la zone centrale du ventre, par la chute du cordon ombilical. || Fam. *Décolletée jusqu'au nombril,* se dit d'une femme qui a un décolleté très bas. || Fam. *Se prendre pour* ou *se croire le nombril du monde,* s'accorder beaucoup trop d'importance : *Sur un point, les Français ont changé : ils ne se croient plus le nombril de la planète* (Mauriac). || Fam. *Se regarder le nombril, contempler son nombril,* etc., ne penser qu'à soi, être infatué de sa personne : *Une nation civilisée devrait avoir honte de se regarder perpétuellement le nombril comme ces fakirs de l'Inde abîmés dans la contemplation de leur moi* (Gautier). *Je crois que trop grand est aujourd'hui le nombre des gens qui passent leur temps à considérer leur nombril comme s'il était le centre du monde* (Proust). || **2.** Cavité à la partie du fruit opposée à la queue. (Syn. ŒIL.) || **3.** En héraldique, point de l'écu placé au milieu du dessous de la fasce, entre celle-ci et la pointe.

• SYN. : **1** *ombilic.*

1. nome [nom] n. m. (gr. *nomos,* mode musical, air, chant, de *nemein,* distribuer, partager ; 1767, J.-J. Rousseau). Chez les Grecs, vaste composition, poétique ou musicale, obéissant à une construction précise.

2. nome [nom] n. m. (gr. *nomos,* division de territoire, district [partic. en Égypte], région, de *nemein,* distribuer, partager ; 1730, Ch. Rollin, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** Province de l'ancienne Égypte. || **2.** Circonscription administrative de la Grèce moderne.

nôme [nom] n. m. (lat. *nomen,* nom, terme [v. NOM] ; 1868, Littré [*binôme* dès 1554, Peletier du Mans]). *Vx.* Mot désignant un terme d'une expression algébrique joint à un autre par le signe + ou le signe −, et qui est demeuré dans les composés *monôme, binôme, polynôme.*

nomenclateur, trice [nɔmɑ̃klatœr, -tris] adj. (lat. *nomenclator,* esclave chargé de nommer à son maître les citoyens que celui-ci rencontrait [surtout en période électorale, lors d'une candidature], de *nomen, -minis,* nom [v. NOM], et de *calare,* appeler ; av. 1615, Pasquier, comme n. m., au sens de « officier qui appelle ceux que le pape invite à manger et qui écoute ceux qui demandent audience » ; comme adj., au sens actuel, 1762, Valmont de Bomare). Qui a trait à la nomenclature.

◆ **nomenclateur** n. m. (sens I, 1, 1664, d'après Richelet, 1680 ; sens I, 2, 1762, Acad. [« celui qui impose des noms », 1665, La Fontaine] ; sens II, 1845, Bescherelle).

I. 1. À Rome, esclave qui accompagnait le candidat à une magistrature, afin de lui désigner discrètement les citoyens qu'il avait intérêt à saluer. || **2.** Auteur d'une nomenclature, de nomenclatures : *L'âne et le cheval sont-ils, comme le disent les nomenclateurs, de la même famille ?* (Buffon). *Parmi ce peuple bourdonnant, en tête de cette armée à lasser les nomenclateurs...* (Gautier).

II. *Vx.* Recueil de mots classés méthodiquement, en particulier des noms propres relevés dans l'œuvre d'un auteur : *Le nomenclateur cicéronien.*

nomenclature [nɔmɑ̃klatyr] n. f. (lat. *nomenclatura,* désignation par le nom, de *nomenclator* [v. l'art. précéd.] ; 1559, Vaganay, au sens 4 [« énumération des marchandises soumises au droit de douane », 1959, Robert ; *nomenclature générale des actes professionnels des médecins..,* 1963, Larousse] ; sens 1, av. 1714, Fénelon ; sens 2, 1758, Duhamel du Monceau [« méthode universelle de désignation des êtres vivants... », 1874, Larousse] ; sens 3, 1798, Acad. [« recueil de mots pour faciliter l'usage d'une langue, la compréhension d'un auteur », 1680, Richelet ; « vocabulaire d'une langue », 1959, Robert] ; sens 5, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** Ensemble des termes composant le lexique d'une discipline (science, art, technique, etc.) ou relatifs à un sujet donné, présentés selon une classification méthodique : *Nomenclature grammaticale. Nomenclature de la botanique.* || **2.** Méthode employée pour l'établissement de cette classification : *Nomenclature chimique. La nomenclature de Linné.* || *Spécialem.* Méthode universelle de désignation des êtres vivants, dans laquelle chaque animal ou chaque plante porte un double nom latinisé, correspondant au genre et à l'espèce. || **3.** Ensemble des mots choisis pour figurer dans un glossaire, un lexique, un dictionnaire. || *Par extens.* Vocabulaire d'une langue. || **4.** Catalogue détaillé, inventaire systématique des éléments d'un ensemble : *La nomenclature des monuments historiques d'une ville, d'un département. Sachant par cœur la nomenclature complète qu'il contient des dix-huit tapisseries Harvey..* (Butor). || *Spécialem.* Énumération des marchandises soumises au droit de douane. || *Nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux,* liste, établie par l'Administration, des actes professionnels que peuvent avoir à exécuter les praticiens, et destinée à faire

connaître à la Sécurité sociale la nature et la valeur des soins dispensés à l'assuré. || **5.** *Littér.* Liste, énumération : *Elle* [miss Draper] *n'interrompait une nomenclature des vertus enfantines que pour promettre au même baby une série de châtiments mérités* (Colette).

● SYN. : **1** *terminologie ;* **4** *catalogue, état, inventaire, liste, recueil, relevé, répertoire, tableau.*

nominal, e, aux [nɔminal, -o] adj. (lat. *nominalis,* qui concerne le nom, de *nomen, -minis,* nom ; 1503, Chauliac, au sens II [*phrase nominale,* 1921, Vendryes — *proposition nominale,* même sens, 1874, Larousse ; *formes nominales du verbe,* 1933, Marouzeau ; *syntagme nominal,* 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens I, 1, 1770, Buffon [*appel nominal,* 1789, Brunot] ; sens I, 2, 1770, Buffon [aussi pour une définition ; *valeur nominale,* 1770, Raynal ; *salaire nominal,* 1959, Robert]).

I. 1. Qui concerne le nom, vocable désignant une personne ou une chose : *Erreur nominale.* || *Appel nominal,* appel consistant à citer un à un les noms des personnes d'un groupe, en vue de vérifier la présence des intéressés. || **2.** Qui se rapporte au mot, non à la chose désignée, et, par extens., dont l'existence, la réalité, se réduit à une désignation verbale : *Et comme le ministre de l'Intérieur est mon chef nominal en tant qu'il a la police dans ses attributions...* (Stendhal). *Un rôle purement nominal.* || *Définition nominale,* en logique, définition qui donne à un mot un sens plus ou moins conventionnel (par opposition à *définition réelle,* celle qui porte sur l'objet défini). || *Valeur nominale,* valeur inscrite sur une monnaie, un effet de commerce ou une valeur mobilière, qui correspond à la valeur théorique d'émission et de remboursement. || *Salaire nominal,* salaire chiffré en signes monétaires, sans que le pouvoir d'achat soit garanti.

II. Qui appartient au nom, catégorie grammaticale : *Emploi nominal d'un adjectif.* || *Phrase nominale,* phrase sans verbe, impérative, interrogative ou emphatique, réduite, par exemple, au sujet et à son attribut : *Étonnante, cette réponse !* || *Formes nominales du verbe,* l'infinitif et les participes, qui, jouant le rôle de nom et d'adjectif verbal, n'ont pas de désinences exprimant la personne. || *Syntagme nominal,* syntagme constitué d'un nom (*Pierre* [*dort*]), éventuellement précédé d'un déterminant (*Le chat* [*dort*]), ou suivi d'une expansion (*Le chat de la concierge* [*dort*]).

◆ **nominal** n. m. (1972, *Dict. de linguistique*). En grammaire générative, nom ou expression issus d'une nominalisation.

◆ **nominaux** n. m. pl. (lat. médiév. *nominales,* n. m. pl., même sens [XIIIe s.], emploi substantivé de l'adj. du lat. class. *nominalis* [v. ci-dessus], les nominaux estimant que tous les concepts sont des noms, des mots, et n'ont pas de réalité ; 1500, *Anciennes Poésies fr.,* VI, 35). *Vx.* Partisans du nominalisme (dans la scolastique).

nominalement [nɔminalmɑ̃] adv. (de *nominal ;* 1800, Saladin [II, 53], au sens I, 2 ; sens I, 1, 1868, Littré ; sens II, 1959, Robert).

I. 1. Par son nom : *Figurer nominalement dans une liste.* || **2.** De façon purement nominale, et non réelle : *Régner nominalement.*

II. En tant que nom : *Un infinitif employé nominalement.*

nominalisateur [nɔminalizatœr] n. m. (dér. savant de *nominaliser ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, affixe permettant la transformation d'un verbe ou d'un adjectif en un nom : *Les suffixes* -AGE (ESSUYER → ESSUYAGE) et -ISME (SOCIAL → SOCIALISME) *sont des nominalisateurs.*

nominalisation [nɔminalizasjɔ̃] n. f. (de *nominaliser ;* 1968, Larousse). En linguistique, transformation qui convertit une phrase en un syntagme nominal et qui l'enchâsse dans une autre phrase.

nominaliser [nɔminalize] v. tr. (dér savant de *nominal ;* 1968, Larousse). Transformer une phrase en un syntagme nominal.

nominalisme [nɔminalism] n. m. (de *nominaliste ;* 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1947, A. Lalande). **1.** Doctrine philosophique selon laquelle le concept, ou idée générale, n'a d'autre réalité que le nom qui l'exprime. || **2.** *Nominalisme scientifique,* nom donné aux conceptions qui réduisent la science et les lois scientifiques à un système de règles conventionnelles et leur refusent toute valeur objective : *Au nominalisme de Poincaré* [...], *Duhem avait raison d'opposer sa propre théorie, qui faisait du concept l'unité synthétique de ces manifestations* (Sartre).

nominaliste [nɔminalist] adj. et n. (de *nominaux,* n. m. [v. NOMINAL] ; v. 1590, Marnix). Qui est partisan du nominalisme.

◆ adj. (1838, Acad.). Qui concerne le nominalisme : *La théorie nominaliste.*

1. nominatif [nɔminatif] n. m. (lat. *nominativus,* adj., qui sert à nommer, et. comme n. m., « le nominatif [cas] », de *nominatum,* supin de *nominare* [v. NOMMER] ; v. 1170, *Vie d'Édouard le Confesseur).*) Dans les langues à flexion, cas qui exprime la fonction de sujet.

2. nominatif, ive [nɔminatif, -iv] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1789, Brunot [*titre nominatif,* 1868, Littré]). Qui dénomme, qui comporte un nom ou des noms : *État nominatif du personnel. Pierre découpait le gâteau sur lequel était écrit le nom de sa femme*[...], *un beau gâteau nominatif comme une tombe* (Giraudoux). || *Titre nominatif,* titre d'une valeur boursière portant l'indication du nom du propriétaire (par opposition à *titre au porteur*).

nomination [nɔminasjɔ̃] n. f. (lat. *nominatio,* appellation, dénomination, nomination à une fonction, de *nominatum,* supin de *nominare* [v. NOMMER] ; 1305, *Dict. général,* au sens II, 1 [« acte unilatéral de l'autorité administrative... », 1837, Balzac] ; sens I, 1, début du XVIIe s., Malherbe ; sens I, 2, fin du XIVe s. ; sens II, 2, 14 nov. 1661, Racine ; sens II, 3, 1837, Balzac ; sens II, 4, fin du XIXe s., A. Daudet).

I. 1. *Vx.* Action de nommer, de désigner par un nom quelqu'un ou quelque chose ; résultat de cette action : *Ce sont noms qu'il leur a donnés* [aux Grâces] *pour son plaisir ; aussi Homère, sans s'arrêter à cette nomination..* (Malherbe). || **2.** *Vx* ou *littér.* Action d'exprimer par des mots, par le langage : *J'ai dit que je tenais les mots pour la quintessence des choses.* [...] *Pris au piège de la nomination, un lion, un capitaine du Second Empire, un Bédouin s'introduisaient dans la salle à manger ; ils y demeureraient à jamais captifs, incorporés par les signes ; je crus avoir ancré mes rêves dans le monde par les grattements d'un bec d'acier* (Sartre).

II. 1. Action de nommer quelqu'un à emploi, à une fonction, à une dignité, ou le fait d'être ainsi désigné : *La nomination d'un préfet, d'un nouveau ministre. Attendre, apprendre sa nomination. La nomination, telle qu'elle existe, est un moyen certain de perpétuer une noblesse réelle militaire, une caste séparée dans laquelle on choisirait pour les grands emplois* (Laclos). *Le lendemain de la nomination du général Fabio Conti, qui terminait la crise ministérielle...* (Stendhal). || *Spécialem.* Acte unilatéral de l'autorité administrative qui fait entrer une personne dans la fonction publique ou lui assigne un nouveau poste. || **2.** Droit de faire cette désignation : *Jadis, la nomination des évêques appartenait au peuple. Dans la guerre encore plus que dans la paix, l'homme revêtu d'un commandement doit être à la nomination des citoyens* (Proudhon). || **3.** Document par lequel est notifiée à l'intéressé sa désignation à une fonction, à un poste, etc. : *Recevoir sa nomination.* || **4.** Action de citer quelqu'un ou le fait d'être cité publiquement par son nom : *Cet élève a fait l'objet d'une nomination au concours général. Tous deux sont sûrs, chacun dans sa classe, d'avoir des nominations à la fin de l'année* (Daudet).

● SYN. : **II, 1** *affectation, choix, désignation.*

nominativement [nɔminativmɑ̃] adv. (de *nominatif* 1 et 2 ; 1547, *Papiers de Granvelle,* III, 249). En spécifiant le nom

de la ou des personnes : *Un gouvernement provisoire va être proclamé nominativement* (Lamartine).

nomique [nɔmik] n. m. (du gr. *nomikos,* conforme à la loi, à l'usage, de *nomos,* ce qui est attribué en partage, usage, coutume, dér. de *nemein,* distribuer, partager ; 1874, Larousse). Officier de l'Église orthodoxe chargé de faire observer les rubriques dans les cérémonies.

nommé, e [nɔme] adj. (part. passé de *nommer ;* XIIe s., *Lois de Guillaume,* écrit *numé,* au sens de « cités un à un » [en parlant des personnes] ; v. 1196, Ambroise, écrit *nomé* et *nommé,* au sens de « renommé » ; sens I, XIIIe s., *Isopet de Lyon* [*à point nommé,* 1580, Montaigne — d'abord « exactement à l'endroit désigné », 1559, Amyot] ; sens II, v. 1215, Pean Gatineau [pour un prélat, 1690, Furetière]).

I. Vx. *À jour nommé,* à jour convenu. ‖ *À point nommé,* au moment opportun, à propos : *Un héritage qui arrive à point nommé. Ce fut l'époque des Genlis, de ces femmes galantes ou légères qui deviennent, à point nommé, des Mentors et des Minerves* (Sainte-Beuve).

II. Désigné par voie de nomination : *Magistrat nommé.* ‖ *Évêque nommé,* en régime concordataire, ecclésiastique désigné pour un évêché par le chef du pouvoir civil, mais qui n'a pas encore reçu ses bulles du pape.

◆ n. (fin du XVe s., Commynes [*un nommé X,* 1535, Olivétan]). *Le nommé, la nommée,* en style juridique ou familier, la personne qui répond au nom de : *Le nommé X, comparaissant en qualité de témoin, a déclaré... Michel s'était fourré dans une sale histoire. Le conducteur d'auto, le nommé Sagoin, ne le lâchait plus..* (Triolet). ‖ Fam. *Un nommé Dupont,* un certain Dupont.

nommément [nɔmemɑ̃] adv. (de *nommé ;* v. 1155, Wace, écrit *nommeement* [*nommément,* XVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1170, Maurice de Sully, écrit *nomeement*[*nommément,* fin du XVe s., Commynes]). **1.** En spécifiant le nom de la personne : *Dénoncer quelqu'un nommément dans un écrit.* ‖ **2.** Précisément, explicitement : *Il n'est même pas certain d'avoir nommément mis en cause la situation des bâtiments* (Robbe-Grillet).

nommer [nɔme] v. tr. (lat. *nominare,* désigner par un nom, appeler par son nom, mentionner, proposer pour une fonction, pour une charge, de *nomen, -minis,* nom [v. NOM] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *nomner*[*nomer,* v. 1155, Wace ; *nommer,* XIIIe s.], au sens I, 1 [« tenir un enfant sur les fonts baptismaux », 1549, R. Estienne] ; sens I, 2-3, v. 1155, Wace ; sens I, 4, XIIe s., *Lois de Guillaume* [« faire connaître un lauréat en citant publiquement son nom », 1893, *Dict. général,* art. *nomination*] ; sens I, 5, v. 1196, J. Bodel ; sens I, 6, XIIe s. [« reconnaître comme », 1655, Molière] ; sens II, 1, 1538, R. Estienne [« désigner en vertu de l'autorité qu'on détient », fin du XIIIe s., Joinville] ; sens II, 2, 1636, Monet [*nommer d'office,* 1680, Richelet]).

I. 1. Pourvoir d'un nom propre un être individuel (animé ou inanimé) : *S'ils ont un garçon, ses parents le nommeront Jean. Cette chatte, comment allez-vous la nommer ? Un îlot, un sommet qui n'a jamais été nommé. Comme il me ramenait chez moi, ce soir-là, dans la voiture de Matthews and Sons, chez moi, c'est-à-dire dans cet hôtel trop justement nommé « l'Écrou »...* (Butor). ‖ *Spécialem.* et *class.* Tenir un enfant sur les fonts baptismaux : *La princesse nommait une des filles de M. le Duc avec le prince* (Sévigné). ‖ **2.** Pourvoir d'un nom spécifique un être ou une chose nouvellement identifiés ou créés : *Nommer un insecte, un minéral, une espèce chimique. On a nommé« cubisme »cette nouvelle forme d'art. Chaque fleur est nommée ici dans une langue que je ne connais pas* (Vailland). *C'est nous qui l'avons nommée douleur des yeux pour la clarté de l'exposition ; mais elle n'est pas nommée dans la conscience, car elle n'est pas connue* (Sartre). ‖ **3.** Désigner par son nom ou par son appellation propre une personne ou une chose : *Le nomenclateur nommait à son maître les citoyens qu'il devait saluer. Connaître les arbres, les plantes et savoir les nommer.* ‖ **4.** Mentionner une personne en citant son nom, oralement ou par écrit : *Il n'a même pas été nommé dans le discours du président. Visite de... Non, je ne le nommerai pas, cet homme de gauche qui a de mauvaises fréquentations puisqu'il vient me voir* (Mauriac). ‖ *Spécialem.* Faire connaître un lauréat en citant publiquement son nom : *Un élève nommé trois fois à la distribution des prix.* ‖ **5.** Faire connaître quelqu'un en révélant son nom : *L'accusé refuse toujours de nommer ses complices. Le libraire Palm a été fusillé, en Allemagne, pour n'avoir pas voulu nommer l'auteur d'une brochure qu'il avait imprimée* (Staël). ‖ **6.** Désigner quelqu'un ou quelque chose par une appellation qui le qualifie : *Aristide fut nommé le Juste. Comment peut-on nommer une pareille action ? Se rappelant les méchancetés de Germaine, elle avait applaudi à ce qu'elle nommait intérieurement un juste retour* (Green). ‖ *Spécialem.* Reconnaître comme : *Il le nomme son bienfaiteur. Vous que je dois nommer l'ange de mon bonheur* (Molière).

II. 1. Désigner quelqu'un pour occuper un emploi, une fonction, une charge : *Nommer quelqu'un chef de service. Il a été nommé préfet d'un département du Sud-Est. Être nommé à l'ambassade de France à Rome. Le Roi a parlé de vous deux fois le même jour. C'est un signe qu'il veut vous pendre ou vous nommer chancelier* (Claudel). *Le maire n'était pas aimé, ce n'était pas le maire élu, révoqué l'hiver précédent pour des raisons privées, c'était un radical de droite qui avait attendu toute sa vie l'occasion d'être maire, et qu'on avait nommé par décret* (Aragon). ‖ *Par extens.* Désigner, investir en vertu de l'autorité qu'on détient : *Nommer les magistrats, les ministres. On n'admettait pas, à Rome, qu'un prince protestant pût nommer des évêques* (Thiers). ‖ **2.** Instituer en qualité de : *Nommer quelqu'un son héritier, son légataire universel. Mela vint à Rome et se fil nommer administrateur des biens de Néron* (France). ‖ *Nommer d'office,* en droit, désigner officiellement un expert, un arbitre, un défenseur, etc., dans le cas où les parties intéressées n'en ont pas demandé.

● SYN. : **I, 1** *appeler, prénommer ;* **2** *baptiser* (fam.), *dénommer, étiqueter ;* **3** *énumérer, indiquer, mentionner ;* **4** *citer ;* **5** *dénoncer, donner* (pop.), *révéler ;* **6** *intituler, qualifier, surnommer.*‖ **II, 1** *affecter, bombarder* (fam.), *élire, instituer, introniser.*

◆ **se nommer** v. pr. (sens 1, v. 1460, Villon ; sens 2, v. 1170, *Floire et Blancheflor*). **1.** Être appelé, avoir pour nom (sens passif) : *Comment vous nommez-vous ?* ‖ **2.** Se faire connaître, décliner son nom : *Il a voulu conserver l'anonymat et ne s'est pas nommé.*

nomo- [nɔmo], élément tiré du gr. *nomos,* ce qui est attribué en partage, usage, coutume, loi (dér. de *nemein,* distribuer), et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

nomocanon [nɔmɔkanɔ̃] n. m. (de *nomo-* et de *canon ;* 1868, Littré). Recueil de canons à l'usage de l'Église orientale.

nomogramme [nɔmɔgram] n. m. (de *nomo-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1932, Larousse). Tableau ou graphique utilisé en nomographie, et constitué par un système de points ou de lignes cotés et reliés entre eux d'une façon déterminée.

nomographie [nɔmɔgrafi] n. f. (de *nomo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1932, Larousse [l'anc. n. f. *nomographie,* traité sur les lois, science des lois — 1827, Acad. —, était issu du gr. *nomographia,* action de donner des lois écrites, dér. de *nomographos,* qui rédige des lois, de *nomos,* loi [v. NOMO-], et de *graphein,* écrire]). Mode de calcul à l'aide d'abaques, de graphiques ou de lignes convenablement tracées, dont les points d'intersection avec d'autres lignes déterminent des solutions : *Le graphique est à la base des calculs rapides dont l'ensemble constitue la nomographie* (Boll).

nomographique [nɔmɔgrafik] adj. (de *nomographie* [v. l'art. précéd.] ; 1932,

Larousse [« qui se rapporte à la nomographie » — au sens anc. du terme —, 1874, Larousse]). Qui se rapporte à la nomographie : *Calcul nomographique.*

nomomécanique [nɔmɔmekanik] adj. (de *nomo-*et de *mécanique ;* 1932, Larousse). Se dit du calcul effectué par des machines et dans lequel le résultat cherché se trouve déterminé comme sur un nomogramme.

nomothète [nɔmɔtɛt] n. m. (gr. *nomothetês,* législateur, et, spécialem., « membre d'une commission chargée de réviser la législation courante », de *nomos,* loi [v. NOMO-], et de *tithenai,* poser, placer, inscrire ; 1605, Le Loyer [920], au sens de « législateur » [en parlant du Christ] ; sens actuel, 1874, Larousse [« à Athènes... », 1721, Trévoux]). Dans l'ancienne Grèce, législateur. || *Spécialem.* À Athènes, membre d'une des commissions chargées de réviser la Constitution ou la législation, au début de chaque année (Ve-IVe s. av. J.-C.).

nompareil, eille adj. et n. f. V. NONPAREIL, EILLE.

nompareillement adv. V. NONPAREILLEMENT.

1. non [nɔ̃] adv. de négation (du lat. *non,* non, ne... pas, en position accentuée ; 842, *Sermons de Strasbourg,* au sens 1 [avec un mot de renforcement, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 2, XIIe s., *Ronce-vaux* [*ne pas dire non,* 1868, Littré ; *ne dire ni oui ni non,* XIIe s., Roncevaux — écrit ...*ne o ne non ;* pour remplacer une proposition complétive après un verbe de déclaration, début du XVe s., Ch. d'Orléans] ; sens 3, 1666, Molière ; sens 4, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* [pour nier un élément de phrase opposé à un autre élément de même fonction que l'on affirme, fin du XIIe s., Conon de Béthune ; pour marquer l'alternative, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* pour introduire le deuxième membre d'une interrogation double, 1080, *Chanson de Roland ; non plus,* 1458, *Mystère du Vieil Testament ; non plus que,* 1530, Palsgrave ; *non jamais,* 1683, Mme de Sévigné ; *non seulement.. mais,* av. 1553, Rabelais ; *non pas,* fin du XIIe s., Conon de Béthune ; *non moins,* 1874, Larousse ; devant un participe ou un adjectif, XIIe s. ; *non loin, non sans,* début du XVIIe s., Malherbe ; *non que,* fin du XVIe s.] ; sens 5, début du XXe s. [aussi pour marquer l'étonnement, le doute, et, comme exclamatif, pour marquer l'étonnement, l'indignation, l'agacement]). **1.** S'emploie en réponse à une phrase avec la valeur d'une phrase négative : *« Viendrez-vous ? — Non. » « Il est installé dans son bureau habituel. — Non ! »* || Peut être répété ou renforcé pour traduire la vivacité de la réponse négative : *Mais bien sûr que non, il ne bougera pas, c'est enfantin* (Green). *Non et non ! Non pas ! Certes non. Mais non,* etc. ; et fam. : *Ah ! çà non ! Ma foi non ! Fichtre non ! Que non (pas). Que non ! Je ne laisserai pas les mioches toucher à un violon si fragile* (Champfleury). || **2.** S'emploie comme complément d'objet d'un verbe déclaratif : *Il ne sait pas dire non. Claude Barres,* [...] *refuse le monde, dit non au monde comme un religieux aurait pu le dire* (Mauriac). || *Ne pas dire non,* ne pas refuser, ne pas disconvenir d'une chose. || *Ne dire ni oui, ni non,* faire une réponse ambiguë, ne pas prendre parti. || Remplace une proposition complétive après les verbes de déclaration : *Je lui ai répondu que non. Il a menti, prétendez-vous que non ?* || **3.** S'emploie en tête d'une phrase négative pour renforcer ou annoncer la négation : *Non, l'avenir n'est à personne* (Hugo). || **4.** Dans une proposition coordonnée ou juxtaposée, généralement elliptique, *non* représente d'une façon négative la proposition précédente ou une partie de cette proposition : *Il partira demain, moi non. Si de tous les hommes les uns mouraient, les autres non* (La Bruyère). || *Non* s'emploie pour nier un élément de phrase opposé à un autre élément de même fonction que l'on affirme : *Je parle de Néarque et non de votre époux* (Corneille). *J'ai payé seize francs quatre œufs frais, non pour moi, | Mais pour mon petit Jean et ma petite Jeanne* (Hugo). || Dans un emploi analogue, *ou non* marque l'alternative : *Malveillance ou non, le mal est fait.* || *Spécialem.* S'emploie pour introduire le deuxième membre d'une interrogation double : *Venez-vous ou non ? Il se demandait s'il allait partir ou non.* || *Non plus,* pas davantage (est l'équivalent de *aussi* dans une phrase affirmative) : *Tu ne sais rien, ni moi non plus.* || Class. *Non plus que,* pas plus que : *Quel malheur si l'amour de sa femme | Ne peut non plus sur lui que le mien sur son âme* (Corneille). || Class. *Non jamais,* jamais : *Je juge de moi par vous, mon cher Monsieur, souvent j'y suis attrapée avec d'autres, mais non jamais avec vous* (Sévigné). || *Non seulement... mais (encore, même),* oppose deux termes dont le second renchérit sur le premier : *Non seulement je ne regrette pas cet incident, mais je m'en réjouis. Non seulement il ne fait rien, mais encore il proteste.* || *Non pas,* renforce la négation en marquant plus fortement l'opposition : *Chez les Germains il y avait des vassaux, non pas des serfs* (Montesquieu). || *Non moins (que),* pas moins (que), tout autant (que) : *La première expérience a été fructueuse, la seconde a permis des conclusions non moins intéressantes.* || *Non,* placé devant un participe ou un adjectif, nie l'idée exprimée par ces mots : *Les lots non réclamés à cette date seront acquis à la société. Un débiteur non solvable.* (V. aussi NON- 2.) || *Non loin,* assez près. || *Non sans,* avec (suivi d'un nom) ; tout en (suivi d'un gérondif) : *Il s'inquiétait, et non sans raison. J'ai enfin terminé ce travail, non sans peine. Il a obéi, non sans protester.* || *Non que,* suivi du subjonctif, sert à écarter une cause que l'on pourrait supposer, mais qui n'est pas exacte, pour y substituer la cause véritable : *Riquet vivait dans le moment présent, non qu'il manquât de mémoire, mais il ne se délectait point à se souvenir* (France). || **5.** *Fam. Non* interrogatif est l'équivalent de *n'est-il pas vrai ?* et marque souvent l'impatience : *Il le faut une boniche, non ?* (Vercel). *Voilà une proposition intéressante, non ?* || Dans un dialogue, *non* interrogatif marque aussi l'étonnement, le doute : *« Est-ce possible ? Il m'a fait un discours. — Non ? — Bien sûr »* (Declercq). || *Fam.* et *pop. Non* exclamatif traduit l'étonnement et équivaut à « vraiment » : *« Mercredi !—Non ! Si tôt ! »* (Géraldy). || Traduisant l'indignation, l'agacement : *Non ce taxi, quelle charrette* (Toulet).

● REM.*Non pas* devant un nom équivaut à *non* renforcé ; si *non* est joint à un adjectif ou à un adverbe et qu'il soit suivi d'une phrase apportant une explication restrictive, l'emploi de *pas* est obligatoire : *Être non pas satisfait, mais moins mécontent.*

◆ n. m. invar. (XIIIe s., *Assises de Jérusalem,* au sens de « la négative » ; sens actuel, 1690, Furetière [aussi *pour un oui, pour un non*]). Le mot *non,* exprimant un refus : *Répondre par un non catégorique. Les oui et les non au référendum. Alors du haut du wagon, je lui ai jeté un de ces « Non ! »Un« non »qui voulait dire des choses terribles* (Martin du Gard). *La conscience ne se borne pas à envisager une négatité. Elle se constitue elle-même dans sa chair* [...] *Pour cela elle doit surgir dans le monde comme un Non, et c'est bien comme un Non que l'esclave saisit d'abord le maître ou que le prisonnier qui cherche à s'évader saisit la sentinelle qui le surveille. Il y a même des hommes* [...] *dont la réalité sociale est uniquement celle du Non* (Sartre). || *Pour un oui, pour un non,* pour le moindre prétexte.

2. non- [nɔ̃], élément qui, placé devant un adjectif, un nom, un infinitif, un pronom, sert à former des mots composés, dans lesquels il exprime l'absence, le manque, le défaut, la négation : *non-belligérant, non-commercial, non-concurrentiel ; non-agression, non-compétitivité, non-littérature ; non-recevoir (fin de) ; non-moi.* (Ce préfixe étant particulièrement formateur dans la langue contemporaine, on s'est borné à inclure à l'ordre alphabétique et à traiter les termes les plus caractéristiques ou dont le sens justifiait une définition.)

non-accompli, e [nɔnakɔ̃pli] adj. et n. m. (de *non-* 2 et de *accompli ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, syn. de INACCOMPLI, E et de IMPERFECTIF, IVE.

non-activité [nɔnaktivite] n. f. (de *non-* 2 et de *activité ;* 1791, Brunot). Position administrative d'un officier, d'un fonctionnaire qui, momentanément, n'exerce pas sa fonction.

● SYN. : *congé, disponibilité.* — CONTR. : *activité.*

non-affectation [nonafɛktasjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *affectation ;* 1963, Larousse). *Règle de non-affectation des recettes,* en législation financière, règle qui pose que l'ensemble des recettes doit pourvoir d'une façon indivise à l'ensemble des dépenses.

nonagénaire [nɔnaʒenɛr] adj. et n. (lat. *nonagenarius,* de quatre-vingt-dix [et, à basse époque, « âgé de quatre-vingt-dix ans »], de *nonageni,* qui sont au nombre de quatre-vingt-dix chacun, dér. de *nonaginta,* quatre-vingt-dix [v. NONANTE] ; v. 1378, J. Le Fèvre, au sens de « qui comprend quatre-vingt-dix unités » [en parlant d'un nombre] ; sens actuel, 1690, Furetière). Se dit d'une personne âgée de quatre-vingt-dix ans : *Les visiteurs jetaient sur Lecœur un regard curieux, en songeant à la nature des relations qui s'étaient établies entre ce garçon de vingt ans et la veuve nonagénaire* (France). *Un, une nonagénaire.*

◆ adj. (1660, Oudin). Qui a quatre-vingt-dix ans : *Une institution nonagénaire.*

nonagone [nɔnagon] n. m. (du lat. *nonus,* neuvième [v. NONE], d'après *octogone ;* 1765, *Encyclopédie*). Syn. de ENNÉAGONE.

non-agression [nɔnagrɛsjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *agression ;* août 1939, date de la signature du pacte germano-soviétique de non-agression). *Pacte de non-agression,* convention conclue entre États et par laquelle ils s'engagent réciproquement à ne pas recourir à la force armée pour régler leurs différends.

non-aligné, e [nɔnaliɲe] adj. et n. (de *non-* 2 et de *aligné,* part. passé de *aligner ;* 1963, Larousse). Se dit des États qui pratiquent une politique de non-alignement : *Pays non-aligné* (ou *non aligné*). *Les non-alignés.*

non-alignement [nɔnaliɲmɑ̃] n. m. (de *non-* 2 et de *alignement ;* 1963, Larousse). Attitude d'un État qui n'accepte pas d'aligner systématiquement sa politique sur celle d'une grande puissance ou d'un bloc d'États.

non-animé, e [nonanime] adj. et n. m. (de *non-* 2 et de *animé ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Syn. de INANIMÉ. E, en linguistique.

nonante [nɔnɑ̃t] adj. num. cardin. (lat. *nonaginta,* quatre-vingt-dix ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,*écrit*nunante ; nonante,* v. 1131, *Couronnement de Louis*). *Vx* ou *dialect.* Quatre-vingt-dix : *Plus de vingt fois, Messieurs, que dis-je ? plus de nonante fois, j'ai sondé cet abîme de glace* (Daudet). *Septante-sept et huit, quatre-vingt-cinq, et six, nonante et un* (Pagnol).

● REM. L'usage de cet adjectif s'est conservé en Belgique, au Canada, en Suisse romande.

nonantième [nɔnɑ̃tjɛm] adj. num. ordin. (de *nonante ;* v. 1200, *Règle de saint Benoît,* écrit *nounantisme ;* v. 1400, Godefroy, écrit *nonantiesme ; nonantième,* 1798, Acad.). *Vx* ou *dialect.* Quatre-vingt-dixième.

non-apparié, e [nɔnaparje] adj. (de *non-* 2 et de *apparié,* part. passé de *apparier ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Se dit d'un phonème qui ne fait partie d'aucune paire corrélative. (V. PAIRE.)

non-appartenance [nɔnapartənɑ̃s] n. f. (de *non-* 2 et de *appartenance ;* 1971, P. Gilbert, p. 341). Le fait de ne pas appartenir à un groupement de personnes ou à une catégorie de choses : *La non-appartenance à un parti politique.*

non-arrondi, e [nɔnarɔ̃di] adj. et n. f. (de *non-* 2 et de *arrondi ;* 1963, Larousse). *Voyelle non-arrondie,* ou *non-arrondie* n. f., voyelle prononcée avec les commissures des lèvres écartées (ex. :[i]). [On écrit aussi, adjectiv., NON ARRONDI, E.]

non-assistance [nɔnasistɑ̃s] n. f. (de *non-* 2 et de *assistance ;* 1953, Larousse, art. *assistance*). Abstention volontaire de porter assistance à quelqu'un : *La non-assistance à personne en danger constitue un délit depuis 1945.*

non-belligérance [nɔ̃bɛliʒerɑ̃s] n. f. (de *non-* 2 et de *belligérance ;* 1939, d'après Larousse, 1953). Position juridique d'un État qui, lors d'un conflit, décide de ne pas participer aux hostilités, sans pour autant déclarer sa neutralité : *L'Italie proclama sa non-belligérance en 1939.*

non-belligérant, e [nɔ̃bɛliʒerɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *non-* 2 et de *belligérant ;* 1963, Larousse). Se dit d'un État, d'une personne qui ne participe pas à un conflit : *Pays non-belligérant* (ou *non belligérant*). *Les non-belligérants.*

nonce [nɔ̃s] n. m. (ital. *nunzio,* envoyé, ambassadeur, et, partic., « légat du pape », lat. *nuntius,* messager, courrier ; 1521, P. Barbier, écrit *nunce—nonce,* 2ᵉ quart du XVIᵉ s. — [*nonce apostolique,* 1607, Hulsius ; *nonce ordinaire,* 1874, Larousse ; *nonce extraordinaire,* fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon]). *Nonce apostolique,* ou simplem. *nonce,* prélat chargé de représenter le pape auprès d'un gouvernement étranger : *Plus loin, le nonce, figure aux teintes jaunies d'un ivoire gravé en creux, long corps ascétique serré dans une soutane violette à tout petits boutons au milieu des habits noirs chamarrés de brochettes et de plaques d'argent, écoutait les phrases onctueuses de Marc Javel* (Daudet). || *Nonce ordinaire,* nonce résidant, comme ambassadeur, à titre permanent. || *Nonce extraordinaire,* nonce chargé de fonctions temporaires.

nonchalamment [nɔ̃ʃalamɑ̃] adv. (de *nonchalant ;* début du XVᵉ s., A. Chartier pour une chose, av. 1889, Barbey d'Aurevilly]). Avec nonchalance : *Qu'il fait bon ne rien faire, | Libre de toute affaire, | Libre de tous soucis, | Et sur la mousse tendre | Nonchalamment s'étendre, | Ou demeurer assis* (Gautier). *Tantôt nous voyons se promener nonchalamment, dans les allées des jardins publics, d'élégantes familles, les femmes se traînant avec un air tranquille au bras de leurs maris, dont l'air solide et satisfait révèle une fortune faite et le contentement de soi-même* (Baudelaire) ; et littér. : *Mon père habitait une bourgade jetée nonchalamment les pieds dans l'eau, au bas d'une montagne* (Barbey d'Aurevilly).

● SYN. : *langoureusement, languissamment, lentement, mollement, négligemment, paresseusement.*

nonchalance [nɔ̃ʃalɑ̃s] n. f. (de *nonchalant ;* 1150, P. Barbier, au sens 1 [« indifférence à quelque chose », 1541, Calvin] ; sens 2, av. 1784, Diderot [aussi « indolence qui n'est pas dépourvue de grâce... »] ; sens 3, 1150, P. Barbier). **1.** Manque d'énergie, d'ardeur, de zèle qui apparaît dans le comportement habituel d'une personne, ses actions et ses réactions : *Sa nonchalance est la cause de tous ses échecs. Travailler avec nonchalance.* || *Vx.* Manque d'intérêt, indifférence à quelque chose : *Une nonchalance du salut* (Pascal). || **2.** Mollesse, manque de fermeté dans l'attitude, lenteur naturelle ou affectée des gestes, des mouvements : *Marcher, s'avancer avec nonchalance. La nonchalance de l'allure, de la démarche. Il* [le ministre] *parlait avec nonchalance, appuyé au dossier de son fauteuil, le regard perdu, tapotant du bout de son crayon le buvard placé devant lui* (Malraux). *« Je vais essayer de le voir. — C'est ça, dit Dhéry avec une nonchalance parfaite, essayez »* (Merle). || *Spécialem.* Indolence qui n'est pas dépourvue de grâce et de charme : *La nonchalance des créoles.* || **3.** *Vx.* Actes qui marquent l'insouciance, la légèreté d'esprit (au plur.) : *De telles nonchalances pour ce qui vous regarde* (Sévigné).

● SYN. : **1** *apathie, atonie, inertie, insouciance, légèreté, lenteur, mollesse, négligence, paresse, tiédeur ;* **2** *alanguissement, indolence, langueur, morbidesse.* — CONTR. : **1** *activité, application, ardeur, célérité, diligence, promptitude, rapidité, soin, zèle ;* **2** *énergie, impétuosité, pétulance, vivacité.*

nonchalant, e [nɔ̃ʃalɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de l'anc. v. *nonchaloir* [v. l'art. suiv.] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [*nonchalant de,* v. 1370, Oresme] ; sens 2, 1668, Molière). **1.** Se dit d'une personne qui agit avec nonchalance, qui manque de conviction, de zèle dans ce qu'elle fait : *Un enfant, un collaborateur nonchalant. Ne comptez pas trop sur lui, c'est un nonchalant. Ce grand garçon nonchalant et cynique de 1919 déjà cédait à une étrange irritation contre son pays* (Mauriac). *Il dit quelques phrases qui firent rougir Angélo.« S'il n'était pas si nonchalant d'esprit* [...], *je lui répondrais », se dit-il...* (Giono). || Vx. *Nonchalant de,* qui ne se préoccupe pas de, qui est indifférent à : *Et nonchalant du terme où finiront mes*

jours... (Chénier). ‖ **2.** Qui montre peu de vivacité, qui a des mouvements, des gestes lents, des attitudes abandonnées : *Une jeune femme nonchalante. La nonchalante se trouvait bien d'ailleurs et n'était pas pressée de descendre* (Sandeau).

● SYN. : **1** *apathique, assoupi, endormi, engourdi, lent, mou, négligent, tiède ;* **2** *alangui, indolent, langoureux, languissant, traînant.* — CONTR. : **1** *actif, appliqué, ardent, diligent, rapide, soigneux, zélé ;* **2** *énergique, fougueux, impétueux, pétulant, sémillant, vif.*

◆ adj. (sens 1, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1838, Th. Gautier ; sens 3, 1837, Musset). **1.** Qui dispose à la nonchalance : *Tempérament nonchalant.* ‖ **2.** Qui est empreint de nonchalance : *Démarche, allure nonchalante. Voici quelques êtres humains, des Bédouins campés dans les enclos, sous des tentes grisâtres, et nous regardant passer avec des curiosités nonchalantes* (Loti). *Elle avait changé de siège, et elle était venue s'asseoir, en face de lui, dans une pose presque nonchalante* (Martin du Gard). ‖ **3.** *Littér.* Se dit des choses animées d'un mouvement lent : *Un cours d'eau nonchalant. Glissant de l'épaule à la hanche, | La chemise aux plis nonchalants, | Comme une tourterelle blanche, | Vint s'abattre sur ses pieds blancs* (Gautier).

● SYN. : **1** *aboulique, flegmatique, indolent, mou, velléitaire ;* **2** *langoureux, languide, languissant.*

nonchaloir [nɔ̃ʃalwar] n. m. (emploi substantivé de l'anc. v. *nonchaloir,* négliger, tenir peu de compte de [XIIe s.], de *non* 1 et de *chaloir ;* v. 1155, Wace, écrit *nunchaleir ; nonchaloir,* v. 1175, Chr. de Troyes [devenu désuet au début du XVIIe s., le mot a repris vie au début du XVIIIe s., Chaulieu]). Syn. poétique ou littéraire de NONCHALANCE : *Elle aime aussi la paix, les champs, l'air frais du soir, | Un penser calme et fort, mêlé de nonchaloir* (Sainte-Beuve). *Le nonchaloir joli d'une femme un peu lasse* (H. Bataille). *Tout cela dit sans précipitation aucune, mais au contraire avec une sorte de nonchaloir* (Gide).

nonciature [nɔ̃sjatyr] n. f. (ital. *nunziatura,* nonciature, de *nunzio* [v. NONCE] ; 1623, Du Perron [413], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon [aussi « services... qui lui sont attachés »] ; sens 4, v. 1690, d'après Trévoux, 1771). **1.** Fonctions de nonce. ‖ **2.** Temps pendant lequel un nonce exerce ses fonctions. ‖ **3.** Résidence d'un nonce. ‖ Services administratifs qui lui sont attachés : *Son Éminence* [...] *venait de recevoir une lettre de la nonciature lui demandant une note confidentielle sur M. Guitrel* (France). ‖ **4.** *Autref.* Territoire appartenant au Saint-Siège et administré par un nonce apostolique : *La nonciature d'Avignon.*

non-combattant, e [nɔ̃kɔ̃batɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *non-* 2 et de *combattant ;* 1842, Acad. [pour les personnes qui ne portent pas les armes, 1932, Larousse]). Se dit du personnel militaire (services administratifs, service de santé, etc.) qui ne prend pas une part effective au combat : *Officier non-combattant. Les médecins, les infirmiers militaires sont des non-combattants.* ‖ *Par extens.* Se dit des personnes qui, dans un pays en guerre, ne portent pas les armes (femmes, enfants, vieillards, etc.).

● REM. En fonction d'adjectif, s'écrit aussi sans trait d'union : NON COMBATTANT, E.

non-comparant, e [nɔ̃kɔ̃parɑ̃, -ɑ̃t] n. (de *non-* 2 et de *comparant ;* 1834, Landais). Personne qui ne répond pas à une citation l'invitant à comparaître en justice.

non-comparution [nɔ̃kɔ̃parysjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *comparution ;* fin du XVIe s.). Défaut de comparution en justice.

non-conciliation [nɔ̃kɔ̃siljasjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *conciliation ;* 1804, Code civil). Défaut d'accord entre deux parties, constaté par un juge.

non-conducteur [nɔ̃kɔ̃dyktœr] n. m. (de *non-* 2 et de *conducteur ;* 1874, Larousse). Corps qui n'est pas conducteur de la chaleur ou de l'électricité. (Syn. ISOLANT.)

non-conformisme [nɔ̃kɔ̃fɔrmism] n. m. (de *non-conformiste ;* 1877, Littré). Attitude d'indépendance à l'égard des usages établis, des idées reçues, de la morale courante, etc.

non-conformiste [nɔ̃kɔ̃fɔrmist] adj. et n. (de *non-* 2 et de *conformiste ;* 1672, Fr. Mackenzie, au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux). **1.** En Grande-Bretagne, se dit des protestants qui n'appartiennent pas à l'Église anglicane. ‖ **2.** Se dit d'une personne qui refuse les idées reçues, les usages établis, adoptant le plus souvent des positions ou une conduite qui lui sont personnelles : *Un éducateur, un ecclésiastique non-conformiste. Le non-conformiste a le devoir de troubler en permanence la digestion et le confort du bourgeois* (Suarez).

◆ adj. (1959, Robert). Qui manifeste du non-conformisme : *Morale non-conformiste. Opinions non-conformistes.*

● SYN. : **2** *contestataire, hétérodoxe.* — CONTR. : **2** *conformiste, traditionaliste.*

● REM. En fonction d'adjectif, s'écrit aussi sans trait d'union : NON CONFORMISTE.

non-conformité [nɔ̃kɔ̃fɔrmite] n. f. (de *non-* 2 et de *conformité ;* 1704, Trévoux). Défaut de conformité : *La non-conformité d'une signature.*

non-connaissance [nɔ̃kɔnɛsɑ̃s] n. f. (de *non-* 2 et de *connaissance ;* v. 1265, Br. Latini). Le fait de ne pas connaître quelque chose : *La non-connaissance de ma mesure* (Flaubert).

non-contradiction [nɔ̃kɔ̃tradiksjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *contradiction ;* 1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Absence de contradiction : *La science restera éternellement soumise à cette loi qui n'est autre que la loi de non-contradiction* (Bergson). ‖ **2.** En métalogique, caractère d'un système hypothético-déductif dans lequel on ne peut à la fois démontrer et réfuter une proposition.

non-croyant, e [nɔ̃krwajɑ̃, -ɑ̃t] n. (de *non-* 2 et de *croyant ;* XXe s. [*nuncredanz,* même sens, v. 1120, *Psautier d'Oxford*]). Personne qui n'appartient à aucune confession religieuse (se dit surtout par opposition à *catholique* ou à *chrétien*) : *À la disposition du premier venu, croyant ou non-croyant* (Bernanos).

● SYN. : *agnostique, athée, incroyant, libre penseur, sceptique.* — CONTR. : *croyant, fidèle.*

non-cumul [nɔ̃kymyl] n. m. (de *non-* 2 et de *cumul ;* 1963, Larousse). *Règle du non-cumul des peines,* en droit pénal, règle selon laquelle, en cas de conviction de plusieurs infractions, dont aucune n'a été préalablement jugée et punie, la peine la plus forte est seule prononcée.

non-défini, e [nɔ̃defini] adj. (de *non-* 2 et de *défini ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Syn. de INDÉFINI, E, en linguistique.

non-délivrance [nɔ̃delivrɑ̃s] n. f. (de *non-* 2 et de *délivrance ;* 1903, Larousse). Rétention dans l'utérus des enveloppes fœtales, après l'accouchement ou la mise bas, et qui nécessite une délivrance artificielle.

non-dépassement [nɔ̃depasmɑ̃] n. m. (de *non-* 2 et de *dépassement ;* 1968, Larousse). Le fait de ne pas dépasser une limite : *Une garantie de non-dépassement du prix fixé à la signature d'un contrat.*

non-directif, ive [nɔ̃dirɛktif, -iv] adj. (de *non-* 2 et de *directif ;* 15 mai 1966, *le Monde,* au sens 1 ; sens 2, 17 févr. 1969, *l'Express*). **1.** *Psychothérapie non-directive,* ou *non-directivisme,* psychothérapie fondée sur une attitude de compréhension du patient, dans laquelle le praticien s'abstient de se substituer à ce dernier et cherche à favoriser ses communications spontanées. ‖ **2.** Se dit d'un entretien, d'une interview, d'une confrontation dans lesquels l'interviewer ou le responsable observe une attitude neutre et évite d'exercer la moindre pression sur la personne interrogée ou soumise à enquête.

non-directivisme [nɔ̃dirɛktivism] n. m. (de *non-* 2 et de *directivisme ;* 15 mai 1966, *le Monde*). Syn. de PSYCHOTHÉRAPIE NON-DIRECTIVE. (V. NON-DIRECTIF, IVE.)

non-directivité [nɔ̃dirɛktivite] n. f. (de *non-* 2 et de *directivité ;* 28 sept. 1969, *la Croix*). Attitude et méthode qui consistent

à éviter d'exercer la moindre pression sur l'interlocuteur : *Dans un entretien de groupe, on donne à l'enquêteur des consignes de non-directivité.* (V. NON-DIRECTIF, IVE.)

non-discrimination [nɔ̃diskriminasjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *discrimination ;* 6 juin 1964, *le Monde*). Manière d'agir qui, dans un domaine donné (politique, social, économique, etc.), vise à appliquer les mêmes normes à tous les intéressés, quelles que soient leurs différences : *La non-discrimination entre hommes et femmes en matière de salaires.*

non-disjonction [nɔ̃disʒɔ̃ksjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *disjonction ;* 1963, Larousse). État de deux chromosomes homologues qui ne se séparent pas au cours d'une méiose, entraînant une duplication qui est à l'origine de certains caractères pathologiques (mongolisme).

non-disponibilité [nɔ̃disponibilite] n. f. (de *non-* 2 et de *disponibilité ;* 1893, *Dict. général*). État d'une personne ou d'une chose qui n'est pas disponible.

non-dissémination [nɔ̃diseminasjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *dissémination ;* 6 oct. 1964, *le Monde*). Action qui vise à limiter le nombre des États disposant de l'arme nucléaire.

none [nɔn] n. f. (lat. *nona* [sous-entendu *hora,* n. f., heure], neuvième heure du jour, fém. de l'adj. *nonus,* neuvième, forme syncopée de *novenus,* dér. de *novem,* neuf ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *nona* [*nune,* v. 1119, Ph. de Thaon ; *none,* v. 1130, *Eneas*], au sens 1 [« la quatrième partie du jour, commençant après la neuvième heure », 1868, Littré] ; sens 2, v. 1119, Ph. de Thaon). **1.** La neuvième heure du jour (trois heures de l'après-midi), chez les anciens Romains. || *Par extens.* La quatrième partie du jour, commençant après la neuvième heure. || **2.** Dans la liturgie catholique, celle des huit heures canoniales qui se récite après sexte : *C'était le lundi de la semaine sainte, à none* (Bertrand).

non-écrit, e [nɔnekri, -it] adj. (de *non-* 2 et de *écrit* 1 ; 1972, *Dict. de linguistique*). Se dit des langues dépourvues de système d'écriture, qui existent à l'état purement oral et pour lesquelles on ne possède pas de textes.

non-engagé, e [nɔnɑ̃gaʒe] adj. et n. (de *non-* 2 et de *engagé ;* 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui s'abstient de s'engager politiquement, de prendre parti à l'occasion d'un événement de caractère politique. || **2.** *Spécialem.* Se dit des États qui pratiquent une politique d'indépendance à l'égard des grandes puissances ou des grands blocs : *Les pays d'Afrique non-engagés*(ou *non engagés*).*Les non-engagés.*

◆ adj. (10 janv. 1968, *le Monde*). Qui est conforme à l'attitude, à la politique de non-engagement : *Une orientation non-engagée* (ou *non engagée*).

non-engagement [nɔnɑ̃gaʒmɑ̃] n. m. (de *non-* 2 et de *engagement ;* 1963, Larousse). Attitude, position d'une personne non-engagée, d'un État non-engagé.

nones [nɔn] n. f. pl. (lat. *nonae,* même sens, fém. plur. substantivé de l'adj. *nonus,* neuvième [v. NONE] ; v. 1119, Ph. de Thaon). Dans le calendrier romain, neuvième jour du mois avant les ides, correspondant au septième jour des mois de mars, mai, juillet et octobre, et au cinquième jour des autres mois.

non-être [nɔnɛtr] n. m. (de *non-* 2 et de *être* 2 ; début du XVII^e s., au sens 1 ; sens 2, av. 1923, Loti). **1.** En philosophie, absence d'être, néant : *Que l'univers n'est qu'un défaut | Dans la pureté du non-être* (Valéry). || **2.** *Littér.* État où la conscience est abolie, où le sujet perd la conscience de soi : *La vision dont je vais parler n'a peut-être pas eu, comme durée réelle, plus de quelques secondes* [...]. *D'abord une lueur indécise, de forme allongée,— attirant l'attention de mon esprit au sortir du plein sommeil, de la nuit et du non-être* (Loti). *Jamais encore je ne me suis autant approché du non-être* (Gide).

nonette [nɔnɛt] n. f. (emploi métaphorique [avec var. graphique] de *nonnette,* jeune nonne ; 1903, Larousse [aussi *nonette voilée*]). Nom usuel du bolet granulé, champignon comestible. || *Nonette voilée,* le bolet jaune, cèpe comestible possédant un anneau membraneux.

nonetto [nɔnɛtto] n. m. (mot ital. de même sens, de *nono,* neuvième, lat. *nonus,* même sens [v. NONE] ; 1878, Larousse). Morceau de musique à neuf parties.

non-euclidien, enne [nɔnøklidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *non-* 2 et de *euclidien ;* 1932, Larousse). Qui n'est pas fondé sur le postulat d'Euclide relatif aux parallèles : *Espace non-euclidien. Géométrie non-euclidienne.* (On écrit aussi NON EUCLIDIEN. ENNE.)

non-exécution [nɔnɛgzekysjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *exécution ;* 1874, Larousse). Défaut d'exécution : *La non-exécution d'une clause d'un contrat.*

non-existence [nɔnɛgzistɑ̃s] n. f. (de *non-* 2 et de *existence ;* fin du XVIII^e s., Gohin). Le fait de ne pas exister : *L'existence ou la non-existence d'une chose ou d'une personne* (Gautier).

non-figuratif, ive [nɔ̃figyratif, -iv] adj. (de *non-* 2 et de *figuratif ;* 1970, Robert). Se dit d'une forme d'art et des œuvres qui excluent la représentation des objets du monde sensible et qui visent à exprimer les sensations, les sentiments et les idées par le jeu des lignes, des couleurs et des proportions (syn. ABSTRAIT, E) : *Peinture non-figurative.*

◆ adj. et n. (1936, d'après Robert, 1970). Qui pratique cette forme d'art : *Peintre, artiste non-figuratif. Les non-figuratifs.*

• REM. En emploi d'adjectif, s'écrit aussi sans trait d'union : NON FIGURATIF, IVE.

non-fonctionnel, elle [nɔ̃fɔ̃ksjɔnɛl] adj. (de *non-* 2 et de *fonctionnel ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, se dit d'une distinction qui n'a pas de valeur pertinente.

nonidi [nɔnidi] n. m. (de *noni-,* élément tiré du lat. *nonus,* neuvième, et de *-di,* élément tiré du lat. *dies,* jour ; 1793, Fabre d'Églantine). Neuvième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

nonillion [nɔniljɔ̃] n. m. (du lat. *nonus,* neuvième [v. NONE], d'après *trillion ;* 1520, La Roche). Un million d'octillions (10^{54}).

non-inclusion [nɔnɛ̃klyzjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *inclusion ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, caractère d'un ensemble qui ne fait pas partie, en tant que sous-ensemble, d'un autre ensemble.

non-ingérence [nɔnɛ̃ʒerɑ̃s] n. f. (de *non-* 2 et de *ingérence ;* 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Attitude d'une personne qui s'abstient de s'ingérer dans les affaires ou dans la vie privée d'autrui. || **2.** Respect de la souveraineté politique d'un État.

non-inscrit [nɔnɛ̃skri] adj. et n. m. (de *non-* 2 et de *inscrit ;* 1963, Larousse). Se dit d'un député ou d'un sénateur qui n'appartient à aucun groupe parlementaire : *M. X..., député non-inscrit*(ou *non inscrit*) *des Yvelines. Les non-inscrits.*

non-intervention [nɔnɛ̃tɛrvɑ̃sjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *intervention ;* 1834, Landais). Attitude d'un État qui s'abstient d'intervenir dans les affaires intérieures des autres États ou dans les différends entre États, quand il n'est pas directement concerné.

non-interventionniste [nɔnɛ̃tɛrvɑ̃sjɔnist] adj. et n. (de *non-intervention ;* 1838, Acad.). Partisan de la non-intervention.

◆ adj. (1838, Acad.). Qui est conforme à l'attitude de non-intervention : *Politique non-interventionniste* (ou *non interventionniste*).

non-jouissance [nɔ̃ʒwisɑ̃s] n. f. (de *non-* 2 et de *jouissance ;* 1660, Kuhn). En droit, privation de la jouissance d'une chose.

non-lieu [nɔ̃ljø] n. m. (de *non-* 2 et de *lieu* 1 ; 1836, Balzac). *Ordonnance* ou *avis de non-lieu,* ou simplem. *non-lieu,* décision de clôture par laquelle une juridiction d'instruction déclare qu'il n'y a pas lieu de continuer les poursuites contre un inculpé : *Arrange-toi pour qu'il conclue à un non-lieu* (Lacretelle). *On s'attend à ce que le juge, dans les prochains jours, rende un avis de non-lieu, une ordonnance de non-lieu.*

non-littérature [nɔ̃literatyr] n. f. (de *non-* 2 et de *littérature ;* 24 mars 1966, *le Monde*). Ensemble des textes imprimés qui ne sont pas considérés comme littéraires.

non-mesurable [nɔ̃məzyrabl] adj. (de *non-* 2 et de *mesurable ;* milieu du XXe s.). Que l'on ne peut mesurer, quantifier. (On écrit aussi NON MESURABLE.)

◆ n. m. (27 nov. 1967, *le Monde*). Ce que l'on ne peut mesurer, quantifier.

non-mitoyenneté [nɔ̃mitwajɛnte] n. f. (de *non-* 2 et de *mitoyenneté ;* 1804, Code civil). État de ce qui n'est pas mitoyen.

non-mobilité [nɔ̃mɔbilite] n. f. (de *non-* 2 et de *mobilité ;* 1971, P. Gilbert, p. 342). Absence de mobilité : *La non-mobilité de l'emploi est un facteur en voie de disparition.*

non-moi [nɔ̃mwa] n. m. (de *non-* 2 et de *moi ;* 1842, Acad. [« tout ce qui est étranger à notre personne... », av. 1867, Baudelaire]). En philosophie, tout ce qui est distinct du moi. || Tout ce qui est étranger à notre personne et parfois s'oppose à elle : *Car c'est chose curieuse combien cet homme* [Th. Gautier], *qui sait tout exprimer et qui a plus que tout autre le droit d'être blasé, a la curiosité facile et darde vivement son regard sur le non-moi* (Baudelaire). *Les héros ont tous une même caractéristique, ils nient le non-moi* (Crémieux).

non-motivé, e [nɔ̃mɔtive] adj. (de *non-* 2 et de *motivé ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, se dit de ce qui n'est pas motivé : *Un substantif simple est le plus souvent non-motivé.*

nonnain [nɔnɛ̃] n. f. (anc. cas régime de *nonne* 1 [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *nunein* [*nonain,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *nonnain,* 1316, Runkewitz], au sens 1 — d'abord seulement comme cas régime, puis, dès le XIIe s., à la fois comme cas sujet et comme cas régime — [sans nuance de moquerie — par plaisanterie, 1680, Richelet ; *ouvrage de nonnain,* 1903, Larousse — d'abord *œuvre de nonnain,* 1853, Laborde, p. 406 ; *broderie de nonnain,* XIVe s., d'après le *FEW,* VII, 188*a*] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie,* art. pigeon). **1.** *Vx* ou *littér.* Variante de nonne, comportant une nuance de moquerie : *Jadis s'était introduit un blondin | Chez des nonnains, à titre de fillette* (La Fontaine). *J'ai tantôt laissé passer une nonnain sans rien lui dire* (France). || *Ouvrageou broderie de nonnain,* ouvrage de dentelle, d'abord fabriqué dans les béguinages. || **2.** *Pigeon nonnain,* pigeon originaire d'Asie Mineure, rare et de petite taille.

non-nasal, e, aux [nɔ̃nazal, -o] adj. (de *non-* 2 et de *nasal ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, syn. de ORAL, E, AUX.

1. nonne [nɔn] n. f. (bas lat. ecclés. *nonna,* même sens [« celle qui élève un enfant », dans la langue familière de basse époque] ; 1080, *Chanson de Roland,* au cas régime, écrit *nunein* [v. NON-NAIN] ; au cas sujet, écrit *nune,* v. 1155, Wace [*none,* v. 1167, Gautier d'Arras ; *nonne,* 1273, Adenet]). Religieuse : *Le grand souci de la nonne était de préparer les corps pour la résurrection* (Giono). *Et celui qui aura une fois monté la garde pour protéger un peuple de petites nonnes agenouillées, épouvantées, dans les monastères d'Espagne, celui-là mourra pour l'Église* (Saint-Exupéry). || Fam. *Pet-de-nonne,* v. à l'ordre alphab.

● SYN. : *moniale, sœur.*

● REM. Ce terme ne s'emploie plus que par affectation d'archaïsme ou avec une nuance ironique ou péjorative.

2. nonne [nɔn] n. m. (emploi métaphorique de *nonne* 1 ; 1923, Larousse). Nom donné communément à un papillon lourd, épais, que les entomologistes appellent *Lymantria monacha.*

3. nonne [nɔn] n. m. (emploi métaphorique de *nonne* 1 ; 1963. Larousse). Nom donné par les oiseliers à de très petits passereaux brun, noir et blanc, originaires d'Afrique tropicale.

nonnette [nɔnɛt] n. f. (dimin. de *nonne* 1 ; fin du XIIIe s., J. de Condé, écrit *nonnete* [*nonnette,* fin du XIVe s., E. Deschamps], au sens 1 ; sens 2, 1803. Boiste ; sens 3, 1560, Gesner [*mésange nonnette,* même sens, 1555, Belon]). **1.** *Vx* ou *plaisamm.* Jeune religieuse : *Tout à l'entour sont debout vingt nonnettes, | En un habit que vraisemblablement | N'avaient pas fait les tailleurs du couvent* (La Fontaine). || **2.** Petit pain d'épice fabriqué à l'origine dans les couvents de religieuses (à Reims, à Dijon). || **3.** Variété de mésange à tête noire : *De paisibles et spectrales nonnettes noires* (Loti).

non-observation [nɔnɔbsɛrvasjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *observation ;* 1971, P. Gilbert, p. 342). Syn. de INOBSERVATION.

nonobstance [nɔnɔbstɑ̃s] n. f. (de *nonobstant,* d'après le lat. *obstantia,* obstacle, dér. de *obstare* [v. l'art. suiv.] ; 1407, Du Cange, au sens de « fait de ne pas empêcher quelque chose » ; sens actuel, fin du XVe s., La Curne). En droit canon, clause qui figure habituellement dans les actes de la Curie romaine et qui commence par les mots *Non obstantibus.*

nonobstant [nɔnɔbstɑ̃] prép. (de *non-* 2 et de l'anc. prép. *obstant* [attestée seulement en 1398, Godefroy], qui introduisait l'énoncé de l'obstacle s'opposant à la réalisation d'une action, lat. jurid. *obstante* [avec un groupe substantival indiquant la chose qui faisait obstacle], « [quelque chose] faisant obstacle », ablatif de *obstans, -antis,* part. prés. de *obstare,* se tenir devant, faire obstacle [au pr. et au fig.], de *ob,* devant, et de *stare,* être debout, se tenir ; XIIIe s., *Sept Sages de Rome*). *Vx* ou *par plaisant.* Malgré : *Par l'entremise de Julius, mon fils, nonobstant les difficultés de la loi, je vous ferai tenir cette part d'héritage que j'ai dit à votre mère que je vous réserverais* (Gide). *Le logis nous plaisait, nonobstant son exiguïté* (Duhamel).

● SYN. : *en dépit de.*

◆ adv. (1530, Palsgrave). *Class.* ou *littér.* Pourtant, néanmoins : *En attendant, et nonobstant, les articles de Maurras, chaque jour, sont excellents* (Gide).

◆ **Ce nonobstant** loc. adv. (v. 1360, Froissart). Dans la langue administrative, malgré cela : *Ce nonobstant, tel qu'il est et se comporte, avec sa grande roue cassée, sa plate-forme où l'herbe pousse dans les briques, déclare le sieur Daudet trouver ledit moulin à sa convenance* (Daudet).

◆ **Nonobstant que** loc. conj. (XIVe s., La Curne). *Class.* Bien que : *On voit que les têtes, un peu après être coupées, se remuent encore, et mordent la terre, nonobstant qu'elles ne soient plus animées* (Descartes)

non-paiement ou **non-payement** [nɔ̃pɛmɑ̃] n. m. (de *non-* 2 et de *paiement ;* 1743, Trévoux). Défaut de paiement : *Pardon, maître* [...] *la condamnation à l'amende entraîne, en cas de non-paiement, une prolongation de peine ?* (France).

nonpareil, eille [nɔ̃parɛj] adj. (de *non-* 2 et de *pareil ;* début du XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens de « dissemblable, inégal » ; sens class., v. 1320, Watriquet de Couvin). *Class.* et *littér.* Qui n'a pas son pareil, inégalable : *Colette entra dans des peurs nonpareilles* (La Fontaine). *La reine de mon cœur, au regard nonpareil* (Baudelaire).

● SYN. : *extraordinaire, incomparable, sans pareil, unique.*

◆ **nonpareil** n. m. (sens 1, 1845, Bescherelle Icomme n. f., avec le même sens, 1801, Chateaubriand] ; sens 2, 1667, P. Morin, p. 139). **1.** Nom donné par les oiseliers à un petit passereau bleu, vert, rouge et brun. (Syn. PAPE DE LA LOUISIANE.) || **2.** Variété d'œillet.

◆ **nonpareille** n. f. (sens 1, 1656, Molière ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Class.* et *littér.* Ruban très étroit : *Un nœud de nonpareille* (Acad., 1694). *Elle déploya ses longs cheveux, les rattacha avec des nonpareilles bleues* (Gautier). || **2.** Très petite dragée : *Les chiffres des nouveaux époux* [dessinés] *en arabesques de nonpareille* (Flaubert).

● REM. Au XVIIe s., on trouve aussi la graphie NOMPAREIL. EILLE (fin du XIVe s., E. Deschamps) : *À leur compte, mes yeux étaient de vrais soleils | Qui répandaient partout des rayons nompareils* (Corneille). *Ce fatras de rubans, chargé de nompareilles* (Montfleury). L'adjectif s'est écrit parfois en deux mots, avec ou sans trait d'union : *Oh çà, mon adorable, vous êtes donc une petite tigresse d'Hyrcanie ?*

vous êtes aujourd'hui d'une cruauté non pareille (Gautier).

non-parlementaire [nɔ̃parləmɑ̃tɛr] n. (de *non-* 2 et de *parlementaire ;* 1971, P. Gilbert, p. 343). Membre du personnel politique ne faisant pas partie d'une assemblée élue.

non-participation [nɔ̃partisipasjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *participation ;* 1971, P. Gilbert, p. 342). Absence ou refus de participation.

non-parution [nɔ̃parysjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *parution ;* 1971, P. Gilbert, p. 342). Le fait de ne pas paraître : *La non-parution des quotidiens est due à la grève.*

non-pesanteur [nɔ̃pəzɑ̃tœr] n. f. (de *non-* 2 et de *pesanteur ;* 14 nov. 1966, *le Figaro*). Syn. de APESANTEUR.

non-phrase [nɔ̃frɑz] n. f. (de *non-* 2 et de *phrase ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique générative, suite d'items lexicaux ne constituant pas une phrase, dans une langue donnée : *Le « tas de mots » est une non-phrase.*

non-polluant, e [nɔ̃pɔlɥɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *non-* 2 et de *polluant ;* 1971, P. Gilbert, p. 343). Qui ne pollue pas. (On écrit aussi NON POLLUANT, E.)

non-pollution [nɔ̃pɔlysjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *pollution ;* 1971, P. Gilbert, p. 342). Absence de pollution.

non-possession [nɔ̃pɔsɛsjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *possession ;* 1971, P. Gilbert, p. 342). Le fait de ne pas posséder.

non-présence [nɔ̃prezɑ̃s] n. f. (de *non-* 2 et de *présence ;* 1877, Littré). Le fait de ne pas se trouver à tel endroit.

non-présent [nɔ̃prezɑ̃] n. m. (de *non-* 2 et de *présent ;* 1877, Littré). En droit, celui qui n'est pas présent à l'audition de sa cause.

non-prolifération [nɔ̃prɔliferasjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *prolifération ;* 13 mai 1966, *le Monde*). Limitation de la quantité d'armements nucléaires dans l'univers : *Se prononcer pour la non-prolifération des armes nucléaires.*

non-qualificatif [nɔ̃kalifikatif] adj. et n. (de *non-* 2 et de *qualificatif ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, s'emploie parfois comme synonyme de DÉTERMINATIF.

non-recevoir (fin de) n. f. V. FIN 1.

non-reconduction [nɔ̃rəkɔ̃dyksjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *reconduction ;* 1968, Larousse). Action de ne pas reconduire un traité, un contrat.

non-recours [nɔ̃rəkur] n. m. (de *non-* 2 et de *recours ;* 1971, P. Gilbert, p. 342). Action de ne pas recourir à, de ne pas employer : *Prôner le non-recours à la force.*

non-représentation [nɔ̃rəprezɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *représentation ;* 1936, Capitant). *Non-représentation d'enfant,* délit commis par celui qui ne représente pas un mineur à la personne à laquelle un jugement provisoire ou définitif donne le droit de le réclamer, ou qui enlève ou détourne un enfant des mains de ceux à qui sa garde a été confiée légalement.

non-résidence [nɔ̃rezidɑ̃s] n. f. (de *non-* 2 et de *résidence ;* v. 1673, Retz). Le fait de ne pas résider dans le lieu de résidence normal.

non-résident, e [nɔ̃rezidɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *non-* 2 et de *résident ;* v. 1950). Se dit d'une personne qui ne réside pas en permanence dans un endroit donné, qui n'est pas domiciliée à.

• REM. En fonction d'adjectif, on écrit aussi NON RÉSIDENT, E.

non-respect [nɔ̃rɛspɛ] n. m. (de *non-* 2 et de *respect ;* av. 1850, Balzac). Le fait de ne pas respecter, de ne pas faire cas de : *Le non-respect d'un signal, d'une loi.*

non-responsabilité [nɔ̃rɛspɔ̃sabilite] n. f. (de *non-* 2 et de *responsabilité ;* 1971, P. Gilbert, p. 342). Le fait de ne pas être responsable.

non-retour [nɔ̃rətur] n. m. (de *non-* 2 et de *retour ;* 26 sept. 1965, *l'Express* [au fig. ; en parlant d'un bombardier nucléaire, nov. 1969, *Vie et Langage*]). *Atteindre le point de non-retour,* en parlant d'un bombardier nucléaire, parvenir à un point de son itinéraire tel qu'il ne dispose plus d'assez de carburant pour revenir à sa base et qu'il est, par conséquent, obligé d'accomplir sa mission jusqu'au bout ; au *fig.,* parvenir à un stade d'exécution trop avancé pour qu'il soit possible de renoncer à l'entreprise, ou même de reculer : *Malgré les obstacles, ces négociations délicates ont atteint le point de non-retour.*

non-rétroactivité [nɔ̃retrɔaktivite] n. f. (de *non-* 2 et de *rétroactivité ;* 1963, Larousse). Impossibilité de prendre des dispositions légales ou réglementaires ayant effet pour le passé.

non-réussite [nɔ̃reysit] n. f. (de *non-* 2 et de *réussite ;* fin du XVIII[e] s.). Le fait de ne pas avoir de succès : *Je te ferai savoir le succès de mon entreprise ou sa non-réussite* (Gautier).

non-révélation [nɔ̃revelasjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *révélation ;* 1963, Larousse). *Non-révélation d'un crime,* infraction commise par la personne qui ne révèle pas aux autorités le crime dont elle a eu connaissance.

non-roman [nɔ̃rɔmɑ̃] n. m. (de *non-* 2 et de *roman ;* 11 janv. 1969, *le Monde*). œuvre écrite qui ne présente pas les caractéristiques traditionnelles du genre romanesque, ou qui en prend le contre-pied plus ou moins systématiquement. (V. ANTIROMAN.)

non-salarial, e, aux [nɔ̃salarjal, -o] adj. (de *non-* 2 et de *salarial ;* 1971, P. Gilbert, p. 343). Qui ne se rapporte pas au salaire ; qui ne provient pas d'un salaire. (On écrit aussi NON SALARIAL, E, AUX.)

non-salarié, e [nɔ̃salarje] adj. et n. (de *non-* 2 et de *salarié ;* 1968, Larousse). Se dit d'une personne qui ne reçoit pas de salaire et appartient aux professions libérales, agricoles, etc.

• REM. En fonction d'adjectif, on écrit aussi NON SALARIÉ, E.

non-satisfaction [nɔ̃satisfaksjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *satisfaction ;* 1967, Robert). Le fait de ne pas satisfaire une demande, une réclamation, etc., ou refus de les satisfaire : *La non-satisfaction des revendications salariales.*

non-sens [nɔ̃sɑ̃s] n. m. (empr. de l'angl. *nonsense,* défaut de jugement, absurdité, niaiserie, balivernes [début du XVII[e] s.], de *non,* non [lat. *non,* v. NON 1], et de *sense,* sens, sensation, sentiment, intelligence [empr. du franç. *sens*] — l'anc. franç. *non-sens,* absence de bon sens [1211, *le Bestiaire*], était un composé franç. de *non-* 2 et de *sens ;* av. 1778, Voltaire, au sens 2 ; sens 1, 1787, Féraud ; sens 3, av. 1865, Proudhon). **1.** Ce qui manque de sens, est dépourvu de toute signification : *Alors que Platon contenait tout, le non-sens, la raison et le mythe, nos philosophes ne contiennent rien que le non-sens ou la raison, parce qu'ils ont fermé les yeux sur le reste* (Camus). || **2.** Phrase ou expression dépourvue de signification : *Dans le feuilleton auquel je faisais tout à l'heure allusion, M. Berlioz, qui montra cependant beaucoup moins de chaleur qu'on aurait pu en attendre de sa part, ajoutait :« Ce qui se débite alors de non-sens, d'absurdités et même de mensonges est vraiment prodigieux »* (Baudelaire). *Ces théologiens, qui, à force de faux-sens, de contresens et de non-sens, ont trouvé un sens à ses épîtres falsifiées* (France). *Dire des non-sens.* || **3.** *Par extens.* Chose absurde : *La société sans la justice est un non-sens* (Proudhon).

non-spécialisation [nɔ̃spesjalizasjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *spécialisation ;* 3 juill. 1967, *l'Express*). Fait de ne pas avoir de spécialisation.

non-spécialisé, e [nɔ̃spesjalize] adj. (de *non-* 2 et de *spécialisé ;* milieu du XX[e] s.). Qui n'est pas spécialisé : *Une recherche non-spécialisée* (ou *non spécialisée*).

non-spécialiste [nɔ̃spesjalist] adj. et n. (de *non-* 2 et de *spécialiste ;* 1963, Larousse). Qui n'a pas de spécialisation ; qui n'est pas spécialiste de.

non-spécifié, e [nɔ̃spesifje] ou **non-spécifique** [nɔ̃spesifik] adj. (de *non-* 2

et de *spécifié, spécifique* ; 1972, *Dict. de linguistique* [pour les deux formes]). *Sujet non-spécifié* ou *non-spécifique,* dans une phrase active, sujet indéfini, indéterminé, qui disparaît complètement dans la phrase passive correspondante. (Ex. : *on a ouvert la route → la route a été ouverte.*)

non-stop [nɔnstɔp] adj. invar. (loc. angl. signif. proprem. « sans arrêt, sans escale », de *non* [v. NON-SENS] et de *stop,* arrêt, déverbal de *to stop,* boucher, fermer, arrêter [anc. angl. *stoppen*] ; 23 avr. 1966, *le Monde,* au sens 2 ; sens 1, 18 janv. 1968, *le Monde* [*descente non-stop,* 1962, Clare]). **1.** Ininterrompu, d'un seul tenant (s'emploie surtout dans l'industrie du spectacle et dans les sports) : *Une émission de radio non-stop. Une épreuve sportive non-stop.* || *Descente non-stop,* descente ininterrompue, effectuée avant la compétition officielle et dans les mêmes conditions que celle-ci, afin de permettre aux skieurs de reconnaître la piste. || **2.** *Vol non-stop,* voyage aérien sans escale.

◆ n. f. (1975, Larousse). Syn. de DESCENTE NON-STOP.

non-sucre [nɔ̃sykr] n. m. (de *non-* 2 et de *sucre* ; 1963, Larousse). Impureté accompagnant le sucre dans les jus, les sirops, les mélasses.

non-syndiqué, e [nɔ̃sɛ̃dike] adj. et n. (de *non-* 2 et de *syndiqué* ; milieu du XXe s.). Se dit d'un travailleur ou d'une travailleuse qui n'adhère à aucun syndicat. (L'adjectif s'écrit aussi sans trait d'union : NON SYNDIQUÉ, E.)

non-tarifaire [nɔ̃tarifɛr] adj. (de *non-* 2 et de *tarifaire* ; 1971, P. Gilbert, p. 343). Qui n'est pas relatif à un tarif. (On écrit aussi NON TARIFAIRE.)

non-travail [nɔ̃travaj] n. m. (de *non-* 2 et de *travail* ; mai-juin 1964, *Technique, art, science*). Troisième période de la journée ou de la semaine, qui n'est consacrée ni au travail ni au loisir proprement dit.

non troppo [nɔntrɔpo] loc. adv. (loc. ital. de même sens, proprem. « pas trop », de *non,* non, ne... pas [lat. *non,* mêmes sens], et de *troppo,* trop [de même étym. que le franç. *trop,* v. ce mot] ; 1868, Littré). Mots que l'on ajoute à la suite de l'adjectif indiquant le genre d'un mouvement musical, pour indiquer que ce mouvement ne doit pas être exagéré : *Allegro non troppo.*

nonuple [nɔnypl] adj. (du lat. *nonus,* neuvième [v. NONE], d'après *sextuple, décuple,* etc. ; 1550, Meigret, puis 1798, Acad.). Qui a une valeur neuf fois aussi grande. (Peu usité.)

non-usage [nɔnyzaʒ] n. m. (de *non-* 2 et de *usage* ; 1689, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** En droit, le fait de ne pas user d'une prérogative : *Les servitudes s'éteignent par le non-usage.* || **2.** En grammaire, le fait de ne pas être employé (en parlant d'un mot, d'une tournure, etc.) : *Le non-usage du passé simple dans la langue parlée est quasi général.*

non-utilisation [nɔnytilizasjɔ̃] n. f. (de *non-* 2 et de *utilisation* ; 1968, Larousse). Action de ne pas utiliser : *La non-utilisation de l'atome à des fins militaires.*

non-valeur [nɔ̃valœr] n. f. (de *non-* 2 et de *valeur* ; XVIe s., Du Cange [art. *auca*], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, 1597, Kuhn [*fonds de non-valeur,* 1868, Littré] ; sens 4, 1907, Larousse). **1.** Manque de valeur, de produit : *Une terre en non-valeur.* || **2.** Terre, maison, installation qui ne rapporte rien ou presque rien : *La baisse des rentes, les non-valeurs des maisons* (Goncourt). || **3.** Recette prévue et qui ne s'est pas réalisée. || *Fonds de non-valeur,* centimes additionnels imposés en compensation de recettes prévues au budget et qui ne se réaliseront pas. || **4.** *Fig.* Personne d'intelligence très médiocre, incapable d'assumer une tâche : *Cet employé est une non-valeur.*

non-viabilité [nɔ̃vjabilite] n. f. (de *non-* 2 et de *viabilité* ; 1874, Larousse). État d'un enfant qui n'est pas né viable.

non-violence [nɔ̃vjɔlɑ̃s] n. f. (de *non-* 2 et de *violence,* pour traduire le sanskr. *ahimsâ,* de même sens ; 1923, R. Rolland). Principe de conduite en vertu duquel on renonce à la violence comme moyen d'action politique ou en toutes circonstances : *J'ose affirmer qu'il y a moins de distance entre la Non-Violence du Mahâtmâ et la violence des Révolutionnaires, qui sont ses francs adversaires, qu'entre cette Non-Acceptation héroïque et la servile ataraxie des éternels Acceptants* (R. Rolland). *Ces distinctions d'école entre le spirituel et le matériel, entre la violence et la non-violence prises en soi, lui paraissaient absurdes et vaines : le type du faux problème, de la question mal posée* (Martin du Gard).

non-violent, e [nɔ̃vjɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *non-violence* ; v. 1925 [aussi « inspiré par la non-violence »]). Qui a trait à la non-violence : *Théorie non-violente.* || Inspiré par la non-violence : *La haute valeur que l'Inde apportait au monde, c'était l'action non-violente, qui faisait de la libération de l'Inde la rivale des révolutions historiques* (Malraux). *Une manifestation non-violente.* (On écrit aussi NON VIOLENT, E.)

◆ n. (v. 1925). Partisan de la non-violence : *Un non-violent, une non-violente. Les non-violents.*

non-voisé [nɔ̃vwaze] adj. m. (de *non-* 2 et de *voisé* ; 1972, *Dict. de linguistique*). En phonétique et en phonologie, syn. de SOURD.

noogénèse [nɔɔʒenɛz] n. f. (de *noo-,* élément tiré du gr. *noos* [*noûs,* comme forme contractée], intelligence, esprit, et de *-génèse,* gr. *genesis,* production, origine ; 1937, Teilhard de Chardin [aussi *noégénèseetnougénèse*]). Nom donné à la théorie de la connaissance, due à Charles Spearman.

● REM. On rencontre également les formes NOÉGÉNÈSE et NOUGÉNÈSE.

noologique [nɔɔlɔʒik] adj. (de *noo-* [v. l'art. précéd.] et de *-logique,* du gr. *logos,* discours, science ; 1834, Ampère). Terme créé par Ampère pour qualifier toutes les sciences qui concernent l'esprit, par opposition aux sciences *cosmologiques,* celles qui concernent la matière.

noosphère [nɔɔsfɛr] n. f. (de *noo-* [v. NOOGÉNÈSE] et de *sphère* ; 1937, Teilhard de Chardin). Univers de la pensée.

nopage [nɔpaʒ] n. m. (de *noper* ; 1723, Savary des Bruslons). Action de noper les draps.

nopal [nɔpal] n. m. (esp. *nopal,* même sens, de l'aztèque *nopalli,* même sens ; 1587, Fumée). Arbrisseau épineux sur lequel vit la cochenille, dont on tirait le carmin : *Un nopal épineux brandissait ses feuilles acérées comme des glaives de bronze* (Gautier). *Nulle végétation, que celle des nopals—ces paradoxales raquettes vertes, couvertes de piquants venimeux* (Gide).

● Pl. *des* NOPALS.

nopalerie [nɔpalri] n. f. (de *nopal* ; 1783, Raynal, III, 296). Plantation de nopals destinés à l'élevage de la cochenille. (On dit aussi NOPALIÈRE [v. 1810, d'après Bescherelle, 1845].)

nope [nɔp] n. f. (moyen néerl. *noppe,* flocon de laine ; v. 1350, Poerck, écrit *noppe* ; *nope,* 1812, Mozin). Nœud qu'on enlève du drap au moment de sa fabrication.

noper [nɔpe] v. tr. (de *nope* [v. ce mot] ; v. 1300, Poerck, écrit *nopper* ; *noper,* 1723, Savary des Bruslons). Dans la fabrication des draps, séparer les fils qui sont doubles, rapprocher les fils dans les endroits clairs, extraire les nopes.

nopeuse [nɔpøz] n. f. (de *noper* ; 1723, Savary des Bruslons). Ouvrière chargée du nopage.

noquet [nɔkɛ] n. m. (de *noc* ; 1641, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* XII, 334). En termes de construction, ouvrage métallique à relief, destiné à raccorder la couverture en ardoises avec une pénétration contre un mur ou un tasseau.

noquette [nɔkɛt] n. f. (origine incertaine ; 1932, Larousse). Appât sec, fait de pain de chènevis et autres substances, roulé en boulette et qu'un fil croisé permet de suspendre à l'hameçon.

norbertin, e [nɔrbɛrtɛ̃, -in] n. (du n. de saint *Norbert* [v. 1080-1134], fondateur de l'ordre des Prémontrés ; 1963, Larousse). Syn. de PRÉMONTRÉ, E.

nord [nɔr] n. m. (anglo-saxon *norþ,* nord ; v. 1138, Gaimar, écrit *north* [*nort,* v. 1155, Wace ; *nord,* 1549, R. Estienne], au sens 1 [... *au nord,* « ...exposé au nord », 1857, Flaubert ; *nord magnétique et perdre le nord,* au fig., 1903, Larousse ; *l'étoile du nord,* 1688, Miege ; *le vent du nord,* début du XIII^e^ s., ToblerLommatzsch, écrit *le vent del nort — le nord,* même sens, v. 1155, Wace, écrit *le north ; le Nord,* « le vent du nord personnifié », 1668, La Fontaine] ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1155, Wace, écrit *north — nord,* 1677, Miege — [aussi « ensemble des pays froids » ; *le Grand Nord,* début du XX^e^ s. ; « la partie septentrionale de l'Europe... », 1685, Bossuet] ; sens 5, 1932, Larousse). **1.** Celui des quatre points cardinaux qui correspond à la direction marquée par l'étoile Polaire : *Se diriger vers le nord.* || *Une chambre au nord,* une chambre exposée au nord. || *Nord magnétique,* direction indiquée par l'aiguille aimantée, qui diffère plus ou moins du nord géographique. || Fam. *Perdre le nord,* ne plus savoir où l'on est ; au fig., être décontenancé, s'affoler : *Seule, ma sœur Florence me semblait ne pas avoir perdu le nord* (Mauriac). || *L'étoile du nord,* l'étoile Polaire. || *Le vent du nord,* ou simplem. *le nord,* le vent qui souffle du nord : *Une haleine de mer amenant le nord et la pluie* (Gide). || *Le Nord,* le vent du nord personnifié. || **2.** Lieu situé vers le nord par rapport à un point : *A Dharasena, au nord de Bombay, les Indiens avaient marché sur l'usine de sel gouvernementale* (Malraux). *Senlis est au nord de Paris.* || **3.** Dans une aire déterminée, zone qui occupe la latitude la plus septentrionale : *Nous avons parfois pour mission de jeter un coup d'œil, au cours d'une même matinée, sur l'Alsace, la Belgique, la Hollande, le nord de la France et la mer* (Saint-Exupéry). || **4.** Région du globe située du côté du nord. (Prend une majuscule en ce sens.) || *Le Grand Nord, le Nord,* ensemble des pays froids, rapprochés du pôle Nord. || *Vx.* La partie septentrionale de l'Europe, composée de pays froids (Suède, Pologne, Russie, Prusse, etc.) : *C'est du nord aujourd'hui que nous vient la lumière* (Voltaire). || **5.** Dans le langage de la franc-maçonnerie, côté gauche, en entrant en loge.

• SYN. : **4** *septentrion.* — CONTR. : **1, 2** et **3** *midi, sud.*

◆ adj. invar. (sens 1, v. 1155, Wace [*magnétisme nord,* 1963, Larousse] ; sens 2, début du XV^e^ s.). **1.** Qui est situé au nord ; qui se trouve face au nord : *Sur le versant nord, des ingénieurs paysagistes avaient construit une cascade* (France). *Le pôle nord. L'hémisphère Nord. La face nord d'une montagne.* || *Magnétisme nord,* l'une des deux sortes de magnétisme, celle qui caractérise le pôle nord d'un aimant. || **2.** Qui provient du nord : *Un courant nord.*

• SYN. : **1** *arctique, boréal, hyperboréen, septentrional.* — CONTR. : **1** *antarctique, austral, méridional, sud.*

nord-africain, e [nɔrafrikɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *nord* et de *africain ;* 1959, Robert). Relatif à l'Afrique du Nord, et notamment à l'Algérie ; originaire de cette région : *La main-d'œuvre nord-africaine.*

nord-américain, e [nɔramerikɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *nord* et de *américain ;* 1908, *Encyclopédie universelle du* XX^e^ *siècle*). Relatif à l'Amérique du Nord ; habitant ou originaire d'Amérique du Nord, et en particulier des États-Unis : *Le continent nord-américain.*

nord-atlantique [nɔratlɑ̃tik] adj. (de *nord* et de *atlantique ;* 14 avr. 1966, *le Monde,* aux sens 1-2). **1.** Relatif à la zone terrestre de l'Atlantique Nord. || **2.** Relatif à la politique décidée par le pacte de l'Atlantique Nord (OTAN).

nord-coréen, enne [nɔrkɔreɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *nord* et de *coréen ;* v. 1955). Relatif à la Corée du Nord ; habitant ou originaire de ce pays.

nord-est [nɔrɛst ; *chez les marins* nɔrde] n. m. (de *nord* [v. ce mot] et de *est ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *nordest* [*nord-est,* 1596, Hulsius], au sens 2 [*être sec comme le nord-est,* 1868, Littré] ; sens 1, v. 1244, *Dict. général,* écrit *northest* [*nord-est,* XVI^e^ s. ; « zone d'un pays située au nord-est... », 1874, Larousse] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Point de l'horizon situé entre le nord et l'est (abrév. N.-E.). || Zone d'un pays située au nord-est, par rapport à la région centrale du pays considéré. || **2.** Vent qui souffle de cette direction. || Fig. *Être sec comme le nord-est,* être très sec. || **3.** En termes de marine, aire du vent située à mi-distance entre le nord et l'est et correspondant à nord-45° est.

◆ adj. invar. (1798, Acad.). Qui est situé au nord-est ou qui en vient : *La banlieue nord-est. Un vent nord-est.*

nordester [nɔrdɛste] v. intr. (de *nord-est ;* 1579, Nicolay [p. 190], écrit *nortester ; nordester,* 1678, Guillet). En parlant du vent ou de l'aiguille aimantée, incliner vers le nord-est.

nord-est-quart-est [nɔrɛstkarɛst] n. m. et adj. (de *nord,* de *est* et de *quart ;* 1701, Furetière, au sens 2 ; sens 1, 1868, Littré). **1.** Aire de vent située entre nord-est et nord-nord-est. || **2.** Vent provenant de cette direction.

nord-est-quart-nord [nɔrɛstkarnɔr] n. m. et adj. (de *nord,* de *est* et de *quart ;* 1721, Trévoux, au sens 2 [d'abord *nord-est-quart-de-nord,* 1691, Ozanam] ; sens 1, 1868, Littré). **1.** Aire de vent située entre nord-est et est-nord-est. || **2.** Vent provenant de cette direction.

nord-européen, enne [nɔrœrɔpeɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *nord* et de *européen ;* 25 févr. 1969, *la Croix*). Relatif à l'Europe du Nord ; habitant ou originaire de cette région du monde.

nordique [nɔrdik] adj. et n. (de *nord ;* 1903, Larousse [« habitant ou originaire de ces régions », 1932, Larousse]). Relatif aux pays et aux peuples du nord de l'Europe, scandinaves principalement : *Forêts nordiques. Langue nordique. Tempérament nordique.* || Habitant ou originaire de ces régions : *Ce qui caractérise le Nordique, c'est, en sus de sa belle charpente, sa dépigmentation* (Montandon).

• SYN. : *arctique, boréal, hyperboréen, septentrional ; nordiste.*

nordir [nɔrdir] v. intr. (de *nord ;* 1868, Littré). En parlant du vent, tourner au nord.

nordiste [nɔrdist] n. et adj. (de *nord ;* 1874, Larousse). Lors de la guerre de Sécession, aux États-Unis, partisan des États du Nord (par opposition à *sudiste*).

nord-nord-est [nɔrnɔrɛst] n. m. et adj. (de *nord* [v. ce mot] et de *est ;* début du XIII^e^ s., écrit *northz northest* [*nord-nord-est,* 1574, Bessard, p. 13], au sens 1 ; sens 2, 1868 Littré). **1.** Aire de vent située entre nord et nord-est (abrév. N.-N.-E.). || **2.** Vent provenant de cette direction.

nord-nord-ouest [nɔrnɔrwɛst] n. m. (de *nord* et de *ouest* [v. ces mots] ; fin du XV^e^ s., Garcie, écrit *nort noroest* [*nord-nord-ouest,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Aire de vent située entre nord et nord-ouest (abrév. N.-N.-O.). || **2.** Vent provenant de cette direction.

nord-ouest [nɔrwɛst ; *chez les marins* nɔrwa *ou* nɔrwe] n. m. (de *nord* et de *ouest* [v. ces mots] ; v. 1155, Wace, écrit *northwest* [*noordwest,* début du XV^e^ s. ; *nord-ouest,* 1677, Miege], au sens 1 [« zone d'un pays située au nord-ouest... », 1874, Larousse] ; sens 2, 1580, Landric, écrit *noroest* [*nord-ouest,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Point de l'horizon situé entre le nord et l'ouest. || Zone d'un pays située au nord-ouest, par rapport à la région centrale du pays considéré. || **2.** Vent provenant de cette direction : *Un nord-ouest violent.* || **3.** En termes de marine, aire de vent également distante du nord et de l'ouest, et correspondant à nord-45° ouest.

• SYN. : **2** *noroît.*

◆ adj. invar. (1421, Lannoy, écrit *noordwest ; nord-ouest,* 1798, Acad. [aussi « qui provient du nord-ouest »]). Qui est situé au nord-ouest. || Qui provient du nord-ouest : *Une dépression nord-ouest.*

nordouester [nɔrwɛste] v. intr. (de *nord-ouest* [v. ce mot] ; 1579, Nicolay [p. 190], écrit *nortoester*[*nordouester,* 1621, Jal], au sens 2 ; sens 1, 1848, Jal). **1.** *Vx.* En parlant du vent, haler le nord-ouest. || **2.** *Vx.* En

parlant de l'aiguille aimantée, être dirigée vers le nord-ouest.

nord-ouest-quart-ouest [nɔrwɛstkarwɛst] n. m. et adj. (de *nord,* de *ouest*et de *quart ;* 1721, Trévoux, au sens 2 [d'abord *nord-ouest-quart d'ouest,* 1636, Monet] ; sens 1, 1868, Littré). **1.** Aire de vent située à égale distance du nord-ouest et du nord-nord-ouest. || **2.** Vent provenant de cette direction.

nord-quart-nord-est [nɔrkarnɔrɛst] n. m. et adj. (de *nord,* de *quart* et de *est ;* 1721, Trévoux, au sens 2 [d'abord *nord quart au nord-est,* 1706, Richelet] ; sens 1, 1868, Littré). **1.** Aire de vent également distante du nord et du nord-nord-est. || **2.** Vent provenant de cette direction.

nord-quart-nord-ouest [nɔrkarnɔrwɛst] n. m. et adj. (de *nord,* de *quart* et de *ouest ;* 1721, Trévoux, au sens 2 [d'abord *nord quart de nord-ouest,* 1685, Furetière] ; sens 1, 1868, Littré). **1.** Aire de vent également distante du nord et du nord-nord-ouest. || **2.** Vent provenant de cette direction.

nord-vietnamien, enne [nɔrvjɛtnamjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *nord* et de *vietnamien ;* v. 1955). Relatif au Viêt-nam du Nord, ou République démocratique du Viêt-nam ; habitant ou originaire de ce pays.

no restraint [noristreint] n. m. (loc. angl. de même sens, signif. proprem. « pas de contrainte », de *no,* aucun, et de *restraint,* contrainte, dér. de *to restrain,* retenir, contenir [empr. du franç. *restraindre,* forme anc. de *restreindre*] ; 1932, Larousse). Méthode de traitement des maladies mentales qui supprime toute contrainte.

norfolk [nɔrfɔlk] n. m. (emploi comme n. commun de l'angl. *Norfolk,* n. d'un comté de l'est de la Grande-Bretagne d'où ce vêtement serait originaire ; 1932, Larousse). Vêtement de garçonnet, consistant en une veste à martingale et une culotte courte.

noria [nɔrja] n. f. (esp. *noria,* même sens, de l'ar. *nā'ūira,* même sens, peut-être d'origine araméenne ; 1792, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1943, Gruss ; sens 3, 2 janv. 1968, *le Monde*). **1.** Machine hydraulique, à godets fixés le long d'une chaîne sans fin, qui s'enroule sur un tambour, et permettant de tirer l'eau d'une source ou d'un réservoir : *Il se réfugiait alors près de la noria, dont le ruissellement donnait une impression de fraîcheur* (Martin du Gard). *L'eau montait jusqu'au potager par l'effet d'une grinçante machine à godets à l'imitation des norias orientales* (Duhamel). *Le grincement de la noria que faisait tourner l'ânesse* (Mauriac). || **2.** Dans la marine militaire, monte-charge vertical électrique, à commande automatique, utilisé pour monter les projectiles des soutes à munitions aux pièces d'artillerie. || **3.** Système de transport en commun par route ou par voie ferrée, fondé sur une grande fréquence des passages.

norma [nɔrma] n. m. (mot lat. signif. proprem. « règle », [v. NORME] ; 1968, Larousse). Pas d'échelonnement logarithmique égal au nombre dont le logarithme est 0,1, c'est-à-dire 1,2589.

normable [nɔrmabl] adj. (de *norme ;* 1968, Larousse). En mathématiques, se dit d'un ensemble auquel on peut attribuer une norme.

normal, e, aux [nɔrmal, -o] adj. (lat. *normalis,* fait à/avec l'équerre, de *norma* [v. NORME] ; début du XV^e^ s., Ch. d'Orléans, pour qualifier un verbe régulier ; sens I, 1, 1820, Laveaux [« qui sert de modèle, de règle », 1803, Boiste ; *il est normal que/ de,* XX^e^ s.] ; sens I, 2, 1833, Balzac ; sens I, 3, av. 1865, Proudhon [*voie normale,* en alpinisme, milieu du XX^e^ s. ; *état normal,* 1874, Larousse ; *ne pas être dans son état normal,*1878, Acad. ; *en temps normal,* XX^e^ s.] ; sens I, 4, 1868, Littré [*école normale,* 30 oct. 1794, *Bulletin des lois*] ; sens I, 5-6, 1963, Larousse [aussi *position normale d'une aiguille,* etc.] ; sens I, 7, 1963, Larousse [aussi *température normale*] ; sens I, 8, 1888, Larousse [*solution normale,* 1953, Larousse] ; sens I, 9, 1963, Larousse [aussi *faille normale* et *flanc normal*] ; sens II, 1753, Savérien [*courbes normales,* 1963, Larousse ; *plan normal à une courbe..,plan normal à une surface..,* 1874, Larousse]).

I. 1. Conforme à la règle ; qui découle de la nature des choses : *Le prix normal d'une denrée. Cet enfant est d'une taille normale pour son âge.* || *Il est normal de* ou *que,* il est bien naturel : *Elle* [Irène] *reprit, du ton le plus neutre, qu'il n'était pourtant pas normal qu'au poste d'en bas, elle pût entendre le propos qu'il téléphonait dans cette pièce* (Mauriac). || **2.** Qui n'est affecté d'aucune malformation, d'aucune lésion, d'aucun trouble susceptible de modifier une forme ou de perturber un fonctionnement : *Vraiment il y aurait quelque joie à se sentir robuste et normal* (Gide). *Le cœur est normal. État normal d'un organe.* || **3.** Qui est conforme aux habitudes, aux prévisions ; qui ne provoque aucune surprise, compréhensible : *L'existence prit un rythme plus normal* (Cocteau). *Pourtant, en voyant tout si vite sorti de l'état de crise, tout si vite normal et quotidien, je perds un peu l'équilibre* (Montherlant). *Le fonctionnement normal d'un organisme. L'issue normale d'un processus, d'une maladie.* || *Voie normale* (pour l'ascension d'un sommet), celle qui est pratiquée couramment. || *État normal,* état habituel. || *Ne pas être dans son état normal,* ne pas se sentir bien, être sous l'empire de quelque malaise indéfinissable. || *En temps normal, dans des circonstances normales,* en dehors des périodes exceptionnelles. || **4.** Autref. *Cours normal,* établissement destiné à former les enseignants de l'école primaire, remplacé aujourd'hui par l'École normale primaire. || Auj. *École normale primaire, École normale supérieure,* v. ÉCOLE. || **5.** *Nombre normal,* nombre pris dans la série de Renard, constituée par une progression géométrique approchée de 5, 10, 20 ou 40 nombres échelonnés de 100 à 1 000. || **6.** *Voie normale,* voie ferrée dont l'écartement des rails est conforme à la norme internationale, qui est de 1,435 m. || *Position normale d'une aiguille, d'un levier, d'un signal,* etc., position donnant la voie directe pour une aiguille, un levier, etc., ou l'indication « fermé » pour un signal. (Contr. POSITION RENVERSÉE.) || **7.** *Mercure normal,* mercure à 0°C et en un lieu d'altitude 0 et de latitude 45°. || *Température normale,* celle qui est comptée dans l'échelle du thermomètre à hydrogène à volume constant, la pression de cet hydrogène étant à 0°C de 1 m de mercure normal. || **8.** En chimie, se dit des composés organiques dont les atomes de carbone sont soudés en une chaîne ouverte non ramifiée. || *Solutionou liqueur normale,* solution titrée servant aux dosages chimiques et contenant une valence-gramme active par litre. || **9.** *Érosion normale,* en géomorphologie, concept élaboré jadis par W. M. Davis, et remplacé aujourd'hui par la notion de zones morphoclimatiques. (V. ZONALITÉ.) || *Faille normale,* en géologie, faille oblique dans laquelle le plan de faille descend sous la lèvre abaissée (par opposition à *faille inverse*). || *Flanc normal,* dans un pli, flanc où les couches les plus anciennes sont en dessous.

II. En mathématiques, perpendiculaire : *Une droite normale à un plan en un point donné.* || *Courbes normales,* courbes dont les tangentes à leur point d'intersection font un angle droit. || *Plan normal en un point d'une courbe gauche,* plan perpendiculaire à la tangente en ce point. || *Plan normal à une surface en un de ses points,* plan quelconque mené par la normale à la surface en ce point.

● SYN. : **I, 1** *courant, ordinaire, régulier ; compréhensible, légitime ;* **2** *bien portant, dispos, robuste, sain, solide ;* **3** *classique, habituel, journalier, logique, naturel, prévisible, quotidien, traditionnel.* — CONTR. : **I, 1** *abusif, démesuré, énorme, étrange, excessif, extraordinaire, fou*(fam.),*insensé, ridicule, vertigineux ; absurde, illogique, impensable, inconcevable, incroyable, inouï ;* **2** *anormal, atteint, lésé, malade, pathologique, souffrant ;* **3** *bizarre, déréglé, détraqué, exceptionnel, extravagant, imprévisible, inattendu, insolite, original, perturbé, singulier.*

◆ **normale** n. f. (sens 1, 1959, Robert [*retour à la normale,* milieu du XX^e^ s.] ; sens 2, 1759, J.-J. de Lalande, II, 31 [*normale à*

une courbe.., normale à une surface.., 1874, Larousse] ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** *La normale,* la moyenne ou la règle habituelle : *Cet enfant possède une intelligence au-dessus de la normale.* || *Retour à la normale,* action de revenir à la situation habituelle. || **2.** En géométrie, droite perpendiculaire. || *Normale à une courbe en un de ses points,* perpendiculaire à la tangente en ce point. || *Normale à une surface en un de ses points,* perpendiculaire au plan tangent en ce point. || **3.** Moyenne d'un élément météorologique (température, pluviosité, etc.) établie sur une période d'au moins trente années.

normalement [nɔrmalmɑ̃] adv. (de *normal* ;1826,*Annales de chimie* [2e série, XXXI, 286], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Conformément à la normale, à ce qui est habituel : *Un être normalement constitué.* || **2.** En mathématiques, perpendiculairement.

• SYN. : **1** *correctement, habituellement, ordinairement, régulièrement.* — CONTR. : **1** *exceptionnellement, irrégulièrement.*

normalie [nɔrmali] n. f. (de *normal ;* 1888, Larousse). En mathématiques, toute surface réglée dont les génératrices sont normales à une surface déterminée.

normalien, enne [nɔrmaljɛ̃, -ɛn] n. et adj. (de *[école] normale* [v. NORMAL] ; 1868, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Élève de l'École normale supérieure : *J'écrivais à leur sujet* (les œuvres humaines) [...] *ce qui a déjà été dit et écrit par des générations de normaliens* (Mauriac). *Elle doit se représenter le normalien comme sarcastique, satanique et subversif* (Romains). *Un étudiant normalien.* || **2.** *Par extens.* Élève d'une école normale primaire : *Cependant, les études de ces normaliens ne se bornaient pas à l'anticléricalisme, et à l'histoire laïcisée* (Pagnol). *Un instituteur, ancien normalien.*

normalisation [nɔrmalizasjɔ̃] n. f. (de *normaliser ;* 1923, Larousse, au sens 1 [*Association française de normalisation,* 1959, Robert] ; sens 2, av. 1951, A. Gide ; sens 3, 1969, *le Monde* [d'après *les Mots dans le vent*]). **1.** Action de normaliser : *Les moteurs commencent à se ressembler. Les spécialistes* [...] *appellent normalisation ce mirifique résultat* (Duhamel). *La normalisation d'une production industrielle.* || *Association française de normalisation* (AFNOR), association ayant pour mission d'élaborer et de diffuser les normes techniques et technologiques qui doivent être appliquées dans tous les domaines. || **2.** Action d'établir ou de rétablir des relations normales : *L'amour m'exaltait, il est vrai, mais* [...] *il n'entraîne nullement, par le mariage, une normalisation de mes désirs* (Gide). || **3.** En politique intérieure, retour à une situation considérée comme normale, après une période d'agitation ou de troubles.

• SYN. : **1** *rationalisation, standardisation.*

normalisé, e [nɔrmalize] adj. (part. passé de *normaliser ;* 1966, J.-C. Reggiani, p. 87). *Taille normalisée,* taille homologuée par l'AFNOR (Association française de normalisation) et représentant les mesures moyennes d'un échantillonnage d'individus.

normaliser [nɔrmalize] v. tr. (de *normal ;* 1922, *Revue critique* [p. 444], au sens de « conformer à une certaine norme, en supprimant les inégalités » ; sens 1-2, 1932, Larousse ; sens 3, v. 1965). **1.** Soumettre à des normes précises une production industrielle, notamment en matière de dimensions et de qualité, de manière à unifier, à abaisser le prix de revient et à faciliter l'utilisation généralisée. || **2.** Rendre normal, ramener dans son état normal : *L'opium et ses délires ne l'avaient pas normalisée* (Bourget). *Normaliser des rapports trop tendus.* || **3.** En politique, rétablir l'ordre ou le *statu quo* après une période d'agitation ou de troubles.

• SYN. : **1** *rationaliser, stantardiser ;* **2** *équilibrer.* — CONTR. : **2** *déséquilibrer, détraquer.*

normalité [nɔrmalite] n. f. (dér. savant de *normal ;* avr. 1834, *le Pygmée* [p. 61], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Caractère de ce qui est normal. || **2.** En chimie, rapport de la concentration d'une solution titrée à celle de la solution normale du même corps dissous.

normand, e [nɔrmɑ̃, -ɑ̃d] adj. et n. (anc. scand. *norð maðr,* Normand, proprem. « homme du Nord » ; v. 1155, Wace, écrit *Normant* [*Normand,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens 3, 1640, Oudin). **1.** *Autref.* Relatif aux peuples scandinaves qui envahirent la Normandie aux IXe et Xe s. || **2.** *Auj.* Habitant ou originaire de la Normandie. || **3.** *Fig.* Qui a le caractère rusé attribué aux Normands : *Le plus normand de tous les hommes* (Fontenelle). *Discours de Normands que tout cela* (Marivaux).

• SYN. : **3** *madré* (fam.), *malin, retors, roublard, roué.* — CONTR. : **3** *innocent, naïf, simple.*

◆ adj. (sens 1, 1833, Michelet ; sens 2, 1684, Hauteroche [*faire une réponse normande— ... une réponse de Normand,* 1798, Acad. (*répondre en Normand,* même sens, 1678, La Fontaine) ; *rime normande,* 1704, Trévoux] ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Relatif à la Normandie, aux Normands : *La race bovine normande. Paysages normands. Les invasions normandes.* || **2.** Ambigu, incertain : *Je ne suis nullement étonné, dans le monde où nous vivons, qu'on ait traité de « normande »une lettre qui est la clarté et la netteté mêmes* (Montherlant). || *Faire une réponse normande* (ou *de Normand*), ne dire ni oui ni non. || *Rime normande,* rime, qui ne vaut plus aujourd'hui que pour l'œil, d'un mot en *-er* [ɛr] et d'un mot en *-er* [e], comme *Lucifer* avec *chauffer.* || **3.** *Sauce normande,* velouté de poisson, avec cuisson de champignons, œufs et crème.

◆ **normand** n. m. (av. 1841, Chateaubriand). Dialecte de langue d'oïl parlé en Normandie.

◆ **normande** n. f. (1903, Larousse). Caractère d'imprimerie dont les pleins sont exagérés et les déliés très fins.

normander [nɔrmɑ̃de] v. tr. (de *normand ;* 1838, Acad.). Nettoyer du grain battu en le passant au van ou au tarare.

normandiser [nɔrmɑ̃dize] v. intr. (de *normand ;* av. 1850, Balzac). S'exprimer dans le parler normand : *Godefroy* [...] *ne gasconnait pas, ne normandisait pas, il parlait purement et correctement* (Balzac).

normandisme [nɔrmɑ̃dism] n. m. (de *normand ;* 1838, Acad.). Façon de parler propre aux Normands.

normatif, ive [nɔrmatif, -iv] adj. (dér. savant de *norme ;* 1868, Littré). Qui a pour but essentiel de dégager des règles, des principes ; qui émet des jugements de valeur : *Je n'entrevois qu'un remède contre l'activité pernicieuse des prétendus défenseurs de la langue : apprendre aux Français qu'on peut, en la matière, avoir une autre attitude que celle, strictement normative, qui est la seule qu'on leur ait enseignée* (Martinet). *Logique, grammaire normative.*

normativisme [nɔrmativism] n. m. (de *normatif ;* 1970, Robert). Fait d'adopter systématiquement une attitude normative.

normativité [nɔrmativite] n. f. (dér. savant de *normatif ;* 1967, *la Nef,* n° 31, p. 62). État de ce qui est conforme à une norme, régulier ; caractère de ce qui tend à fonder une norme.

norme [nɔrm] n. f. (lat. *norma,* équerre, règle. loi ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, dans la loc. *metre norme a,* régler [une affaire] ; sens 1, v. 1265, Br. Latini ; sens 2, av. 1865, Proudhon ; sens 3, 1932, Larousse [*norme française homologuée, norme NF,* 1963, Larousse] ; sens 4, 1911, Damourette et Pichon ; sens 5 et 7, 1963, Larousse ; sens 6, 1932, Larousse). **1.** Règle, principe de conduite : *Tant pis si vous aviez compté échapper à la norme qui gère l'humanité* (Estaunié). *Se fonder sur une norme périmée.* || **2.** État habituel, conforme à la règle établie : *Rentrer dans la norme conjugale* (Proudhon). *Exactitude à se conformer à tous les usages de son monde, et de sa fonction, et mépris pour les fantaisistes, les hors la norme sociale* (Montherlant). || **3.** Définition du type auquel doit répondre un objet, un produit, pour que la production en soit rationnelle : *On rejette les pièces qui ne sont pas conformes aux normes.* || *Norme française homologuée,* ou

norme NF, document établi suivant les procédures et par les organismes définis par les lois et décrets sur la normalisation, de format et présentation eux-mêmes normalisés, où se trouvent condensées des prescriptions techniques de toute nature, relatives à un produit ou à une activité déterminés. || **4.** En grammaire, système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socio-culturel. || **5.** *Norme hypothétique,* ou *norme fondamentale,* norme supposée par Kelsen comme étant à la base de tout ordre juridique, dont elle constitue la source logique de validité. || **6.** En termes de beaux-arts, dessin représentant un objet et tenant compte des règles déterminant tous les éléments d'exécution. || **7.** *Norme d'un vecteur,* en mathématiques, dans un espace euclidien, somme des carrés des composantes de ce vecteur.

• SYN. : **1** *canon, loi, précepte, règlement ;* **2** *système.*

normé, e [nɔrme] adj. (de *norme ;* 1963, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Se dit, en géométrie usuelle, d'un système de coordonnées dans lequel les vecteurs unitaires des axes ont la même longueur. || **2.** Se dit, plus généralement, d'un espace vectoriel pourvu d'une norme : *Un espace normé est métrique ; la réciproque n'est pas vraie.*

normo- [nɔrmo], élément tiré du lat. *norma,* règle [V. NORME], et entrant dans la composition de quelques mots.

normoblaste [nɔrmoblast] n. m. (de *normo-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* ce qui germe, bourgeon ; 1903, Larousse). Globule rouge nucléé, que l'on trouve habituellement dans la moelle osseuse et qui passe dans le sang au cours d'anémies graves.

normoblastose [nɔrmoblastoz] n. f. (de *normoblaste ;* 1963, Larousse). Présence dans le sang, de caractère pathologique, de normoblastes.

normocyte [nɔrmosit] n. m. (de *normo-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1932, Larousse). Globule rouge normal, issu d'un normoblaste ayant expulsé son noyau.

• SYN. : *hématie.*

normocytique [nɔrmositik] adj. (de *normocyte ;* 1963, Larousse). Se dit d'une anémie dans laquelle la diminution du nombre des hématies et la baisse du taux de l'hémoglobine sont parallèles.

normographe [nɔrmograf] n. m. (de *normo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; 1963, Larousse). Plaquette de métal ou de matière plastique, dans laquelle des contours de lettres, de figures ou de symboles ont été évidés pour permettre d'en suivre le tracé à la plume ou au crayon.

nornes [nɔrn] n. f. pl. (mot d'origine germ. ; 1868, Littré). Déesses de la mythologie germanique qui réglaient l'ordre de l'univers et la vie des hommes : *Apparition mystique, ronde de sorcières ou de nornes qui me proposait ses oracles* (Proust).

norois, e ou **norrois, e** [nɔrwa, -az] adj. et n. (de l'anglo-saxon *norđ* ou *norđr,* nord ; v. 1155, Wace, écrit *noreiz* et *norreis ; norois* et *norrois,* fin du XIIe s.). Se dit de l'ancienne langue des Scandinaves : *Le vocabulaire normand renferme une proportion élevée de mots germaniques, surtout norois* (Dauzat).

noroît [nɔrwɑ] n. m. (forme dialect. des parlers de l'Ouest, altér. du franç. *nord-ouest ;* 1823, Boiste, écrit *norouê ; noroît,* 1869, V. Hugo). Vent soufflant du nord-ouest : *Elle distinguait les deux pannes, de nordée, de noroît* (Vercel).

• SYN. : *nord-ouest.*

norvégien, enne [nɔrveʒjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Norvège,* n. géogr. ; 1771, Trévoux). Relatif à la Norvège ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ adj. (sens 1-4, 1963, Larousse). **1.** *Arrière norvégien,* arrière d'un navire sans tableau, pointu, et ressemblant beaucoup à l'arrière dit « de croiseur ». || **2.** *Broderie norvégienne,* broderie faite de jours à points coupés dans les deux sens, agrémentée de points divers. || **3.** *Carte norvégienne,* carte de la pression au niveau de la mer, comportant le tracé des fronts et la localisation des principales masses d'air. || **4.** *Doctrine norvégienne,* en météorologie, théorie de la circulation générale des perturbations. || **5.** *Marmite norvégienne,* V. MARMITE.

◆ **norvégien** n. m. (sens 1, 1874, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Ensemble des langues nordiques parlées en Norvège depuis l'an 600. || **2.** Gâteau rond, à base d'amandes et d'abricots, d'œufs, de beurre, de fécule et de kirsch.

◆ **norvégienne** n. f. (1874, Larousse). Embarcation dont l'avant est relevé.

nos adj. poss. m. et f. pl. V. NOTRE.

nosémose [nozemoz] ou **nosémiase** [nozemjaz] n. f. (de *nos[o]-* et du gr. *haima,* sang ; 1963, Larousse [pour les deux formes]). Maladie contagieuse des abeilles, affectant le tube digestif.

noso- [nɔzɔ], élément tiré du gr. *nosos,* maladie, et entrant dans la composition de nombreux mots.

nosogénie [nɔzɔʒeni] n. f. (de *noso-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1819, *Dict. des sciences médicales*). Étude des causes et de l'évolution des maladies.

nosographe [nɔzɔgraf] n. (de *nosographie ;* 1810, Alibert, I, 250). Auteur d'une nosographie (peu usité).

nosographie [nɔzɔgrafi] n. f. (de *noso-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1798, Pinel, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Description des maladies. || **2.** Traité décrivant une ou plusieurs maladies.

nosographique [nɔzɔgrafik] adj. (de *nosographie ;* 1803, *Annales de chimie,* 1re série, XVI, 135). Qui se rapporte à la nosographie.

nosologie [nɔzɔlɔʒi] n. f. (de *noso-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1747, James). Partie de la médecine, consistant en une classification générale des maladies d'après des critères précis.

nosologique [nɔzɔlɔʒik] adj. (de *nosologie ;* 1742, Arbuthnot, p. XIV). Qui se rapporte à la nosologie : *Il est temps de créer une branche nouvelle de la pathologie humaine, qui pourra comporter par la suite une longue série d'entités nosologiques* (Duhamel).

nosologiste [nɔzɔlɔʒist] n. (de *nosologie ;* 1765, *Encyclopédie*). Médecin spécialiste de nosologie.

nosomanie [nɔzɔmani] n. f. (de *noso-* et de *-manie,* gr. *mania ;* folie, de *mainesthai,* être fou ; 1878, Larousse). Crainte morbide de la maladie, pouvant aller jusqu'aux conceptions délirantes.

nosophobie [nɔzɔfɔbi] n. f. (de *noso-* et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1878, Larousse). Crainte exagérée de contracter une maladie, s'observant chez des sujets qui présentent une structure anxieuse morbide.

nosseigneurs [nosɛɲœr] n. m. pl. (des plur. de *notre* et de *seigneur ;* av. 1699, Racine [pour les évêques, 1868, Littré, art. *monseigneur*]). Titre donné, sous l'Ancien Régime, aux membres des conseils royaux et, auj., aux évêques. (V. MONSEIGNEUR.)

nostalgie [nɔstalʒi] n. f. (lat. scientif. moderne *nostalgia,* même sens [1678, Harder], du gr. *nostos,* retour, et *algos,* souffrance ; 1759, Lieutaud, au sens 1 [« regret mélancolique du passé », 1847, Balzac] ; sens 2, 1857, Baudelaire ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Tristesse, état de langueur causés par l'éloignement du pays natal et le regret de ne pouvoir y retourner : *La nostalgie est le regret du pays natal : aux rives du Tibre on a aussi le mal du pays, mais il produit un effet opposé à son effet accoutumé : on est saisi de l'amour des solitudes et du dégoût de la patrie* (Chateaubriand). *La femme reprenait ses faiblesses, ses peines d'épouse délaissée, ses nostalgies d'étrangère arrachée du sol natal* (Daudet). *De temps en temps, quand elle est prise de nostalgie, elle vient passer deux ou trois mois à Paris* (Triolet). || *Par extens.* Regret mélancolique du passé : *Cela ne l'empêchait pas de parler avec nostalgie des temps héroïques de l'automobile* (Duhamel). *Il a dit non, il a renoncé très précisément à tout ce qui, chez certains de ses aînés dans le sacerdoce,*

éveille un regret, une nostalgie (Mauriac). *C'est un brave homme* [un ancien combattant], *mais il a la nostalgie de la guerre et il la voit plus près qu'elle n'est* (B. Clavel). || **2.** Vague désir accompagné de mélancolie : *La nostalgie du repos et de la paix doit elle-même être repoussée* (Camus). *Avoir la nostalgie des grands voyages.* || **3.** Tristesse, mélancolie sans cause précise : *Sans doute, chaque fois que je lui avais demandé si elle ne se déplaisait pas chez moi, elle m'avait répondu qu'elle ne savait pas où elle pourrait être plus heureuse. Mais souvent ces paroles étaient démenties par un air de nostalgie, d'énervement* (Proust). *Une nostalgie abominable s'empare de lui, peu de temps après la mort de cette femme* (Gide).

● SYN. : **1** *mal du pays ;* **2** *aspiration, rêve, soif ;* **3** *amertume, cafard, spleen, vague à l'âme.*

nostalgique [nɔstalʒik] adj. (de *nostalgie ;* 1800, Brunot, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Qui s'accompagne de nostalgie : *Un désœuvrement nostalgique* (Baudelaire). *Des chants rythmés, aux intonations basses, plus nostalgiques que joyeuses* (Robbe-Grillet). || **2.** Qui provoque la nostalgie, la tristesse : *J'avais répété, chaque jour, comme une chanson nostalgique, la phrase du prophète : Pensez-vous qu'on vous laissera les biens dont vous jouissez ?* (Duhamel). *Entendre un air nostalgique.*

● SYN. : **1** *lugubre, morne, morose, sinistre, sombre, triste ;* **2** *mélancolique.*

◆ adj. et n. (1845, Bescherelle). Qui est atteint de nostalgie : *Fédor Yourovitch était bien un vagabond slave, un déclassé nostalgique et forcené* (Simenon) *Une jouissance de nostalgiques retrouvant leur patrie* (Goncourt).

nostalgiquement [nɔstalʒikmɑ̃] adv. (de *nostalgique ;* 1866, Th. Gautier). D'une façon nostalgique : *Pour ma part, je puis vous dire que je n'ai jamais senti le vieillissement que dans cette quiétude précisément à quoi votre morale invite, mais que souvent vous atteignez d'autant moins que vous vous efforcez davantage et plus nostalgiquement d'y atteindre* (Gide).

nostomanie [nɔstomani] n. f. (de *nosto-*, élément tiré du gr. *nostos,* retour, et de *-manie,* gr. *mania,* folie, dér. de *mainesthai,* être fou ; 1793, Lavoisien). Besoin impulsif de retourner dans le pays où l'on a passé son enfance.

nostras [nɔstrɑs] adj. m. (lat. *nostras, -tratis,* qui est de notre pays, de nos compatriotes ; 1800, Bulliard [p. XXXI], écrit *nostrate* [*nostras,* 1803, Boiste], au sens de « qui est de notre pays » [terme de botanique] ; *choléra nostras,* 1874, Larousse). *Choléra nostras,* choléra atténué, n'affectant pas la forme épidémique.

not(o)- [not(o)], élément tiré du gr. *nôtos,* dos, et entrant dans la composition de quelques mots savants ou techniques.

nota [nɔta] mot invar. (mot lat., 2ᵉ pers. du sing. de l'impér. prés. de *notare,* noter [v. NOTER] ; XIVᵉ s. [*nota bene,* 1764, Voltaire]). Mot signifiant *remarquez.* || *Nota bene,* remarquez bien. (S'abrège généralement en N.B.)

◆ n. m. (XIVᵉ s., Godefroy [*nota ; nota bene,* 1868, Littré]). *Un nota, un nota bene,* une note, une remarque.

notabilité [nɔtabilite] n. f. (dér. savant de *notable ;* v. 1270, Mahieu le Vilain, au sens 1 ; sens 2, 1800, d'après Laveaux, 1802). **1.** Caractère d'une chose ou d'une personne notable : *La notabilité de ce personnage est évidente.* || **2.** Personne occupant un rang important dans un milieu déterminé : *Figurer sur les carnets mondains, parmi les notabilités de la place Saint-Marc* (H. de Régnier). *Pendant mon séjour à Damas, je reçus tout ce qui s'y trouvait de notabilités, politiques, religieuses, administratives, et il s'en trouvait beaucoup* (De Gaulle).

● SYN. : **2** *notable, personnalité, sommité.*

notable [nɔtabl] adj. (lat. *notabilis,* remarquable, qu'on peut distinguer, signalé, de *notare* [v. NOTER] ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « bien connu » et au sens 3 [*personne notable,* v. 1360, Froissart] ; sens I. av. 1872, Th. Gautier ; sens 2, v. 1355, Bersuire [*arrêt notable,* 1556, Papon]). **1.** *Vx.* Digne d'être noté : *Jour trois et quatre fois heureux, notable à la craie* (Gautier). || **2.** Digne d'être retenu : *C'est aussi un fait assez notable qu'un disciple de M. Zola, un des conteurs des soirées de Médan, ait célébré* [...] *le triomphe de l'idéalisme le plus exalté* (France). *Cette maigreur, ces ombres qui accusent les traits, sans pour cela mettre en relief la moindre particularité notable* (Robbe-Grillet). || Vx. *Arrêt notable,* arrêt d'une cour souveraine, fixant un point de jurisprudence. || **3.** *Par extens.* Relativement important ou très important : *Causer un préjudice notable.* || *Personne notable,* personne occupant une situation en vue : *Et même des personnes notables n'hésitaient pas à leur jeter à la face le terrible « Au loup ! Au loup ! » qui les mettait hors la loi* (Barrès).

● SYN. : **2** *frappant, important, remarquable ;* **3** *appréciable, considérable, éclatant, grave, incalculable, sensible, sérieux.*

◆ n. m. (sens 1, 1685, Furetière ; sens 2, 1355, Isambert, IV, 761). **1.** Sous l'Ancien Régime, chacun des membres les plus représentatifs de la noblesse, de la magistrature et du clergé : *Assemblée des notables.* || **2.** Citoyens éminents d'une ville ou de l'État : *Brusquement ils choisissent un individu, qu'ils jugent sur sa mise un notable, et lui commandent de les conduire à la mairie* (Barrès). *Dans le village là-bas, les notables sont venus au-devant des chars.. Le maire avait mis son écharpe* (Aragon).

● SYN. : **2** *notabilité, personnalité.*

notablement [nɔtabləmɑ̃] adv. (de *notable ;* 1250, *Statuts d'hôtels-Dieu,* p. 72). D'une manière sensible ou très sensible : *Il a pourtant été notablement avantagé* (Duhamel).

● SYN. : *considérablement, remarquablement, sensiblement, sérieusement.*

notaire [nɔtɛr] n. m. (lat. *notarius,* sténographe, secrétaire, de *notare* [v. NOTER] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *nota-rie* [*notaire,* fin du XIIᵉ s., *Dialogues de saint Grégoire*], au sens de « scribe » ; sens 1, 1298, Godefroy, écrit *notere* [*notaire,* XIVᵉ s., Godefroy ; *notaire en premier, notaire commis,* 1963, Larousse ; *notaire en second,* 1765, *Encyclopédie ; notaire certificateur,* 1874, Larousse ; *notaire honoraire,* 1903, Larousse ; *chambre des notaires,* 1863, Littré, art. *chambre*] ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, fin du XIIᵉ s., *Dialogues de saint Grégoire* [écrit *notaire*] ; sens 4, 1690, Furetière [« fonctionnaire impérial... », 1868, Littré] ; sens 5, 1874, Larousse). **1.** Officier public habilité à recevoir et à rédiger les actes et contrats auxquels on veut donner un caractère d'authenticité : *Cet après-midi, en sortant de chez le notaire après l'ouverture du testament, je pensais* [...] *à la pauvre chère tante* (V. Margueritte). *Sitôt mariée, ma sœur* [...] *cessa de nous voir, tandis que s'ébranlait l'appareil redoutable des notaires et des avoués* (Colette). *La femme du notaire autrefois visitait la femme du président du Tribunal, et ces dames décrivaient toujours le même cercle d'un salon à l'autre* (Jouhandeau). *Acte passé par-devant notaire.* || *Notaire en premier,* celui des notaires requis pour un même acte qui en conserve la minute. || *Notaire en second,* celui des deux notaires qui, dans la même circonstance, ne conserve pas la minute. || *Notaire certificateur,* notaire qui délivre des certificats de vie, de propriété, etc. || *Notaire commis,* notaire à qui une mission est confiée par un tribunal. || *Notaire honoraire,* notaire ayant cessé ses fonctions après vingt ans au moins d'exercice, et ayant reçu l'honorariat par un arrêté du garde des Sceaux, après enquête spéciale. || *Chambre des notaires,* chambre de discipline qui veille à l'exercice normal de la profession, concilie les conflits entre notaires et est chargée des inspections de la comptabilité au premier degré. || **2.** *Autref.* Officier qui, dans la primitive Église, recueillait les actes des martyrs. I || **3.** *Autref.* Secrétaire particulier d'un abbé, d'un évêque ou d'un comte. || **4.** Dans l'Antiquité romaine, secrétaire. || Fonctionnaire impérial qui rédigeait les actes juridiques. || **5.** *Autref.* À Byzance, secrétaire d'un prince : *Le notaire de l'empereur d'Orient.*

notairesse [nɔtɛrɛs] n. f. (de *notaire ;* av. 1850, Balzac). Femme d'un notaire : *Il* [le châtelain] *trouva la notairesse qui servait le thé* (Colette). *Le vieux curé, l'abbé Chichambre, faisait rondement un prêche rustique ; la notairesse tenait l'harmonium* (Bosco).

• REM. La forme NOTARESSE (1831, Balzac) ne se rencontre plus guère aujourd'hui : *Tout cela faisait un étrange contraste avec ce logis patriarcal où flottait encore comme une odeur de pâtisseries de Nanterre, servies par une belle notaresse à des rosières en robe d'organdi* (Daudet).

notalgie [notalʒi] n. f. (de *not*[*o*]-, élément tiré du gr. *nôtos,* dos, et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1868, Littré). Douleur de la région dorsale, distincte de la rachialgie, qui ne touche que le rachis.

notam [nɔtam] n. m. (de *note ;* 1963, Larousse). Avis que les services de la navigation aérienne éditent et diffusent pour les pilotes et les navigateurs.

notamment [nɔtamɑ̃] adv. (de *notant,* part. prés. de *noter ;* 1458, *Mystère du Vieil Testament,*écrit*notemment ; notamment,* av. 1502, O. de La Marche). En particulier, spécialement : *Ces attaques de diligences, et notamment celles qui transportent les caisses de votre gouvernement, semblent être une industrie particulière de la région* (Giono).

• SYN. : *particulièrement, principalement, singulièrement, surtout.*

notaresse n. f. V. NOTAIRESSE.

notarial, e, aux [nɔtarjal, -o] adj. (dér. savant de *notaire ;* 1669, Widerhold [*notairial,* forme moins savante, 1611, Cotgrave]). Qui a trait à la charge de notaire : *Fonctions notariales. Adjudications notariales.*

notariat [nɔtarja] n. m. (lat. médiév. *notariatus,* fonction de notaire, du lat. class. *notarius* [v. NOTAIRE] ; 1482, Godefroy, écrit *notoriat* [sous l'influence de *notorius,* V. NOTOIRE ; *notariat,* 1550, Isambert, XIII, 166], au sens 1 [« ensemble des règles concernant l'exercice de la profession de notaire », 1936, Capitant] ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Charge, fonction de notaire : *Se préparer au notariat.* || Ensemble des règles concernant l'exercice de la profession de notaire. || **2.** *Par extens.* Corps des notaires.

notaricon [nɔtarikɔ̃] n. m. (du lat. *notar*[*e*], noter [v. NOTER], et de [*lex*]*icon.* forme anc. de *lexique* [v. ce mot] ; 1874, Larousse). Procédé de la kabbale rabbinique, consistant à composer un terme avec les lettres initiales ou finales des mots composant une phrase.

notarié, e [nɔtarje] adj. (dér. savant de *notaire ;* av. 1453, Monstrelet). Passé devant notaire. || *Acte notarié,* v. ACTE.

notateur, trice [nɔtatœr, -tris] n. (dér. savant de *noter ;* 1552, R. Estienne, au sens de « celui qui prend garde à quelque chose » ; sens actuel, milieu du XVIII^e s.). Celui, celle qui note : *Ce notateur abstrait s'intéresse à la peinture (ou s'efforce, ou fait semblant de s'y intéresser)* [Valéry].

notation [nɔtasjɔ̃] n. f. (lat. *notatio,* action de marquer d'un signe, choix, désignation, remarque, observation, de *notatum,* supin de *notare* [v. NOTER] ; 1370, Oresme, écrit *notacion,* au sens de « appellation d'un objet » ; écrit *notation,* au sens I, 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens I, 3, 1868, Littré ; sens I, 4, 1835, Acad. [*notation chorégraphique,* 1953, Robert, art. *chorégraphique*] ; sens I, 5, 7, et II, 1-2, 1959, Robert ; sens I, 6, 1879, Goncourt ; sens II, 3, 1963, Larousse).

I. 1. Action ou manière de représenter par des signes conventionnels : *Désignons par x et y les tendances elles-mêmes : notre nouvelle notation présentera-t-elle une image plus fidèle de la réalité concrète ?* (Bergson). *Son rôle s'amincit devant le développement de systèmes de notations plus purs et plus adaptés chacun à un seul usage* (Valéry). || **2.** Manière particulière à chaque marchand d'indiquer sur les marchandises le prix de vente, qui reste ainsi lettre morte pour les clients. || **3.** *Notation chimique,* système de représentation méthodique des espèces chimiques par des symboles et des formules. || **4.** *Notation musicale,* système de signes conventionnels permettant de transcrire les sons, les pauses, la cadence, etc., de tout mouvement ou œuvre musicale : *Une fleur naquit de son silence comme dans la notation musicale des Hindous, un lotus dessiné indique la terminaison d'un chant* (Montherlant). || *Notation chorégraphique,* système de signes conventionnels permettant de transcrire les pas, les mouvements, les formations et les déplacements d'une œuvre chorégraphique. || **5.** *Notation phonétique,* système de transcription, au moyen de signes graphiques, des sons de la langue parlée. || **6.** *Par extens.* Ce qui est noté, dit ou écrit brièvement ; brève observation empreinte de finesse : *Ce sont peut-être des nécessités, des exigences, d'ordre tout esthétique, qui l'ont amené à ses notations psychologiques les plus audacieuses et les plus vraies* (Gide). || **7.** En peinture, touche originale.

II. 1. Action de marquer d'une note chiffrée : *Notation des devoirs d'un élève.* || **2.** Action de donner à un fonctionnaire une note chiffrée, accompagnée d'une appréciation générale ; résultat de cette action : *La notation de ce professeur devrait lui permettre d'être promu au grand choix.* || **3.** *Notation du personnel,* technique visant à noter de façon objective le personnel d'une entreprise.

• SYN. : **I, 1** *représentation ;* **5** *transcription phonétique ;* **6** *annotation, indication, observation, remarque.* || **II, 1** *appréciation.*

note [nɔt] n. f. (lat. *nota,* signe, marque, signe sténographique, note de musique, écrit, lettre, remarque, annotation ; v. 1155, Wace, au sens de « chant, air » ; sens I, 1, 1636, Monet [*prendre — bonne—note de quelque chose,*au fig., 1959, Robert ; *prendre en note..,* 1874, Larousse] ; sens I, 2, 1636, Monet [*note de service,* 1959, Robert ; *note diplomatique,* 1893, *Dict. général — note,* même sens, 1824, Ségur] ; sens I, 3, 1664, d'après Richelet, 1680 ; sens I, 4, 1959, Robert [*note marginale,* 1680, Richelet] ; sens I, 5, 1883, Loti [*mettre une note gaie, triste,* etc., 1959, Robert] ; sens I, 6, v. 1480, O. de La Marche [*note ; note d'infamie,* 1549, R. Estienne ; *note infamante,* 1680, Richelet] ; sens I, 7, av. 1872, Th. Gautier ; sens II, 1-2, XIII^e s., Rutebeuf [*à basse note,* 1640, Oudin ; *en basse note,* fin du XVII^e s., M^me de Sévigné — d'abord *en note basse,* 1594, *Satire Ménippée*] ; sens II, 3, 1884, A. Daudet ; sens II, 4, 1668, La Fontaine [*donner la note,* 1868, Littré ; *chanter toujours la même note,* 1874, Larousse — d'abord ... *toujours sur la même note,* 1835, Acad. ; *être dans la note,* 1881, L. Rigaud ; *forcer la note,* 1935, Acad.] ; sens III, 1, 1845, Bescherelle [*notes — annuelles — d'un fonctionnaire,* 1868, Littré] ; sens III, 2, 1723, Savary des Bruslons [« compte », XIII^e s., *Romania,* XII, 228]).

I. 1. Courte indication que l'on écrit pour se rappeler quelque chose : *J'ai griffonné sur un papier les idées qui me sont venues tout à coup* [...] *au sujet de Manuel. Rentré chez moi, je n'ai eu qu'à rédiger ces notes* (Green). *Prendre note d'un renseignement.* || Fig. *Prendre note, bonne note de quelque chose,* le retenir pour en tenir compte à l'avenir. || *Prendre en note un cours, une conférence,* etc., en noter l'essentiel de façon abrégée. || **2.** Brève communication écrite sur un sujet déterminé : *Faites-moi une note, hasarda l'attaché de cabinet* (Fargue). || *Note de service,* communication officielle prescrivant d'accomplir une action : *Vous allez me faire le plaisir de ne plus vous présenter devant moi. Nous correspondrons désormais par notes de service* (Montherlant). || *Note diplomatique,* communication adressée par un gouvernement à un autre. || **3.** Annotation manuscrite ou imprimée, en marge ou en bas de page, apportant un commentaire, un éclaircissement : *Avez-vous jamais vu une édition savante où il n'y avait pas de notes ?* (Péguy). || *Notes critiques,* celles qui indiquent les variantes du texte. || **4.** *Note d'auteur,* dans l'imprimerie, exposé dans lequel l'auteur attire l'attention sur certains points particuliers de son livre. || *Note marginale,* note placée dans la marge, en face de la ligne contenant

l'appel. || **5.** Marque distinctive en général : *Quelques banderoles d'université ajoutèrent une note personnelle* (Hériat). || *Mettre une note gaie ou triste*, introduire un élément de gaieté ou de tristesse dans un ensemble, dans une société, etc. || **6.** *Note d'infamie, note infamante*, ou, absol. et class., *note*, marque de déshonneur qui s'attache à une personne : *Il les faudra recevoir* [les docteurs protestants] *dans les assemblées sans aucune note* (Bossuet). || **7.** Ton qui domine dans un tableau ; valeur d'un ton relativement aux autres couleurs d'un tableau : *Une note claire, sombre.*

II. 1. Signe conventionnel qui, par sa position sur la portée, caractérise l'intonation, et, par sa forme, la durée d'un son musical : *Le radio, de ses doigts, lâchait les derniers télégrammes, comme les notes finales d'une sonate qu'il eût tapotée, joyeux, dans le ciel* (Saint-Exupéry). *Savoir lire ses notes, savoir ses notes.* || **2.** *Par extens.* Le son correspondant au signe : *Un second cri, soutenu sur la même note, comme un début de mélodie, flotta dans l'air et un troisième..* (Colette). *Les sept notes de la gamme. Une note aiguë, basse, élevée.* || *Fausse note* et *note fausse*, v. FAUX 2. || Class. *À* ou *en basse note*, sans élever la voix : *Je l'avais déjà fait en basse note à tous ceux qui voulaient louer cette noire satire* (Sévigné). || **3.** *Fam.* Touche d'un clavier correspondant à une note : *Ce clavier où ne manquait pas une note* (Daudet). || **4.** *Fig.* Façon de parler ou d'agir, manière d'être particulière : *Mais lui* [Jules Renard], *il sacrifie tout à la note juste, et qui le reste à jamais* (Mauriac). || *Donner la note*, donner l'exemple à suivre. || *Changer de note*, v. CHANGER. || *Chanter toujours la même note*, dire toujours la même chose, se répéter de façon lassante. || *Être, rester dans la note*, observer une conduite qui s'harmonise avec les circonstances, le milieu : *L'on me fit aussitôt comprendre que ce texte n'était ni dans la ligne, ni dans la note, et que ce que je m'apprêtais à dire paraîtrait fort malséant* (Gide). || *Forcer la note*, exagérer.

III. 1. Évaluation, le plus souvent chiffrée, de la valeur d'un travail, de la conduite générale : *Il était fils d'officier et me montrait en pouffant son carnet, où M. Soyer inscrivait les notes méritées par ce mauvais élève, et M. Brissaud père les réflexions que ces notes lui inspiraient* (Green). *Obtenir une bonne note dans une épreuve d'examen. Montre-moi tes notes.* || *Carnet de notes*, v. CARNET. || *Notes annuelles d'un fonctionnaire*, appréciation générale de sa compétence et de son ardeur au travail. || **2.** Détail d'un compte à solder par un débiteur, et, *par extens.*, somme due : *Sa clientèle était composée de gens riches, c'est-à-dire de gens qui n'en finissaient pas de régler leurs notes* (France). *Où est-ce que je vais trouver ces cinq cent soixante-cinq francs ? Si j'envoyais la note du dentiste à Roussel ?* (Aragon). *Présenter la note.*

• Syn. : **I, 2** *avis, communiqué, notice, topo* (fam.) ; *mémorandum* ;**3** *apostille, commentaire, glose, notule, remarque, scolie ; apparat critique* ; **5** *cachet, caractère, griffe.* || **III, 1** *appréciation* ; **2** *addition, ardoise* (fam.), *compte, douloureuse*(fam.), *facture, mémoire, relevé.*

◆ **notes** n. f. pl. (sens I, 1, av. 1799, Marmontel [*notes d'audience*, 1936, Capitant] ; sens I, 2, 1868, Littré [*notes sténographiques*, XX^e s. ; *notes tironniennes*, 1762, Acad. — *notes*, même sens, 1636, Monet] ; sens II, 1963, Larousse).

I. 1. Suite d'indications recueillies en écoutant un cours ou en préparant un travail : *Étudiant qui prend des notes. Mais il ne prend plus de notes, et il n'écrit plus d'articles pour les revues d'archéologie* (Vailland). || *Notes d'audience*, relation écrite des principales choses qui ont été dites au cours de l'audience, effectuée par le greffier qui la signe et la fait viser par le président. || **2.** Les papiers où sont consignés les renseignements en question : *Le lendemain matin, pendant que je prononce l'oraison funèbre, le vent glacé rabat mes notes sur le micro avec un bruit de ressac* (Malraux). *Consulter ses notes.* || Spécialem. *Notes sténographiques*, suite de signes permettant de reconstituer un discours. (On disait autref. NOTES TIRONNIENNES.)

II. *Notes de l'Église*, caractères permettant aux théologiens de discerner la véritable Église fondée par Jésus-Christ.

notencéphale [notɑ̃sefal] adj. et n. m. (de *not*[*o*]- et de *encéphale* ; 1868, Littré). Monstre dont le cerveau, situé hors du crâne, forme une tumeur derrière l'occiput.

noter [nɔte] v. tr. (lat. *notare*, marquer, sténographier, désigner, consigner par écrit, de *nota* [v. NOTE] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « signifier, indiquer » ; sens I, 1, 1538, R. Estienne ; sens I, 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens I, 3, v. 1160, *Roman de Tristan* [*notez que*, 1534, Rabelais] ; sens I, 4, 1874, Larousse ; sens II, 1, v. 1180, *Horn* ; sens II, 2, 1404, *Mémoires de l'Acad. de Dijon*, 4^e série, t. XII, 1913, p. 97 ; sens III, 1, 1874, Larousse [au fig., 1893, *Dict. général*] ; sens III, 2, v. 1130, *Eneas* ; sens III, 3, 1935, Acad.).

I. 1. Marquer d'un signe ce dont on veut retrouver l'indication : *Noter certains passages d'un livre.* || **2.** Écrire un renseignement pour le conserver : *Le téléphoniste plantait ses fiches dans le standard, et notait sur un livre épais les télégrammes* (Saint-Exupéry). *Noter l'heure de départ d'un train, les heures de consultation d'un médecin, l'adresse d'un ami*, etc. || **3.** *Par extens.* Faire porter son observation sur, avoir l'attention attirée par : *Il est à noter que le choléra, comme vous le savez, frappe tout le monde sans distinction* (Giono). *Monsieur le chirurgien s'est aussi pourvu d'armes à feu, fil sarcastiquement le patron, notant du coin de l'œil les crosses de métal qui faisaient bâiller les poches du médecin* (Yourcenar). *Un détail révélateur que personne cependant n'a noté. Noter un changement dans le comportement de quelqu'un.* || *Note (bien) que, notez (bien) que*, remarque (bien) que, remarquez (bien) que. || **4.** *Spécialem.* Faire remarquer dans un écrit ou dans une publication : *Les historiens ont noté l'héroïsme du chevalier d'Assas.*

II. 1. Transcrire de la musique, la chorégraphie d'un ballet, en utilisant les signes conventionnels : *Noter un air. Noter la version intégrale du« Lac des cygnes ».* || **2.** Couvrir de notes de musique : *Maintenant, rangés dans leurs stalles, les pères ouvrent les gros antiphonaires et dirigent sur les pages notées la mince lumière de leurs lanternes* (Barrès).

III. 1. Porter une appréciation, chiffrée ou non, favorable ou non, sur le travail de quelqu'un : *Noter quelqu'un avec indulgence, sévérité. Un élève, un employé bien noté, mal noté.* || *Fig.* Juger la conduite de quelqu'un : *Déjà il était mal noté de ne pas aller à la messe et plus encore que sa femme n'y allât pas* (Vailland). || **2.** *Class.* Porter un jugement défavorable sur quelqu'un : *On ne peut plus, dit saint Bernard, noter les méchants, tant le nombre en est immense* (Bossuet). || **3.** Donner une note chiffrée à un travail écrit, oral ou manuel : *Noter une copie, un exposé, une maquette.*

• Syn. : **I, 1** *cocher, souligner* ; **2** *consigner, copier, inscrire, marquer, recopier, transcrire* ; **3** *apercevoir, aviser, constater, observer, remarquer, voir* ; **4** *citer, mentionner, rapporter, relever.* || **III, 1** *apprécier, coter* (fam.), *juger.*

noteur [nɔtœr] n. m. (de *noter* ; XIII^e s., Godefroy, écrit *notur* [*noteur*, début du XVI^e s.], au sens de « celui qui enregistre quelque chose » ; sens moderne, 1868, Littré). *Vx.* Celui qui copie les rôles des différents chanteurs, musiciens participant à l'exécution d'une œuvre : *Les noteurs qui écrivent au crayon sur les marges du livret* (Goncourt).

notice [nɔtis] n. f. (lat. *notitia*, notoriété, action de connaître, notion, idée, rôle, registre, de *notum*, supin de *noscere*, apprendre à connaître, reconnaître ; 1372, *Ordonnance royale*, au sens de « connaissance qu'on a de quelque chose » ; 1680, Richelet, au sens de « livre donnant une connaissance détaillée des charges, des dignités, des lieux d'un pays » ; sens 1, v. 1780, Diderot [*notice biographique, his-*

torique, nécrologique, 1829, Boiste] ; sens 2, 30 janv. 1907, *Bulletin des lois ;* sens 3, 1936, Capitant ; sens 4, 1721, Trévoux ; sens 5, XX[e] s.). **1.** Écrit succinct destiné à faire connaître un point particulier : *Relis les notices sur leurs vies* [de tes oncles les archevêques de Parme] *dans le supplément à la généalogie* (Stendhal). *Ce guide, ce schéma des lignes de bus, cette notice illustrée de la nouvelle cathédrale* (Butor). || *Notice biographique,* écrit résumant la vie d'un personnage. || *Notice historique,* résumé donnant un aperçu de l'histoire d'un lieu célèbre, d'une œuvre d'art, etc. || *Notice nécrologique,* notice biographique rédigée à l'occasion du décès d'un personnage. || **2.** Résumé des conditions d'une émission de valeurs mobilières par une société. || **3.** *Notice hebdomadaire,* relevé des mentions portées sur le registre d'ordre du parquet, envoyé chaque semaine par le procureur de la République au procureur général près la cour d'appel. || **4.** Renseignements sommaires, donnés en préface à un ouvrage, concernant l'auteur ou les circonstances essentielles qu'il faut connaître pour comprendre une œuvre. || **5.** Livret groupant les indications relatives au montage, à l'utilisation, au fonctionnement ou à l'entretien d'un appareil, d'une machine, d'une installation déterminés : *Prière de consulter la notice avant la mise en marche de l'appareil. Égarer la notice d'entretien.*

• SYN. : **1** *abrégé, analyse, article, dépliant, guide, mémento, notule, prospectus ;* **4** *avant-propos, avertissement, avis, introduction, préambule ;* **5** *mode d'emploi.*

notier [nɔtje] n. m. (de l'anc. n. f. *noe,* entrailles et langue d'une morue [fin du XIV[e] s.], *noue* [XVI[e] s.], dér. de *noer,* nager [XII[e] s., Godefroy], lat. *natare,* même sens ; 1772, Duhamel du Monceau). Mousse ou novice chargé d'enlever les noues (foie, langue et intestins) des morues qu'on vient de pêcher.

notificatif, ive [nɔtifikatif, -iv] adj. (de *notifier ;* 1868, Littré). Qui sert à notifier : *Lettre notificative.*

notification [nɔtifikasjɔ̃] n. f. (de *notifier ;* 1314, Mondeville, au sens de « connaissance » ; sens 1-2, 1468, Bartzsch ; sens 3 et 6, 1690, Furetière ; sens 4, 1936, Capitant ; sens 5, 1963, Larousse). **1.** Action de notifier quelque chose à quelqu'un. || **2.** Pièce par laquelle on notifie : *Adresser la notification d'un jugement.* || **3.** En termes de droit, acte instrumentaire par lequel est porté à la connaissance de l'intéressé, dans les formes légales, un acte juridique fait ou à faire. || **4.** Communication faite, dans la forme administrative, à un administré, pour lui donner connaissance d'une décision ou d'un arrêté le concernant. || **5.** En droit international, acte unilatéral de publicité à l'égard d'un tiers, pour que soient juridiquement connus de lui un document, un acte ou une situation. || **6.** *Vx.* Partie du discours diplomatique exprimant que le fait juridique consigné dans l'acte est porté à la connaissance de tous ou de ceux qu'il intéresse.

• SYN. : **1** *signification ;* **2** *annonce, avis, exploit.*

notifier [nɔtifje] v. tr. (lat. *notificare,* faire connaître, de *notus,* connu [part. passé adjectivé de *noscere,* apprendre à connaître, reconnaître], et de *facere,* faire ; 1314, Mondeville, au sens de « faire connaître » ; sens 1, 1463, Bartzsch ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Porter à la connaissance de quelqu'un par une pièce officielle et dans les formes légales : *M. de Closmesnil a-t-il donné sa démission ou sa révocation lui a-t-elle été notifiée et en a-t-il accepté le motif ?* (Jouhandeau). *Quelques jours plus tard, cet officier général, qui avait beaucoup fait pour notre marine, me notifia que sa collaboration à la France Libre était terminée* (De Gaulle). *Notifier une décision de justice.* || **2.** *Par extens.* Faire connaître verbalement et sans réticence une décision définitive : *J'ai notifié mon refus.*

• SYN. : **1** *communiquer, intimer, signifier ;* **2** *annoncer, faire part de, informer de, signaler.*

notion [nosjɔ̃] n. f. (lat. *notio,* action de connaître, faculté de concevoir [une chose], idée, conception, de *noscere,* apprendre à connaître, reconnaître ; 1570, Vaganay, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Bossuet ; sens I, 3, 1765, *Encyclopédie* [« idée particulière considérée dans ses rapports avec l'idée générale », 1874, Larousse] ; sens I, 4, 1868, Littré ; sens I, 5, 1963, Larousse ; sens II, 1674, Malebranche).

I. 1. Connaissance intuitive, globale et plutôt imprécise que l'on se fait d'une chose : *La notion m'est venue furtive, inexplicable, mais ressentie, d'une âme persistante et présente* (Loti). *Le temps passait ; jamais, depuis, je n'ai si complètement perdu la notion du temps, de l'âge et de l'heure* (Gide). *Ce qu'il cherche, dit Athanagore, c'est difficile à dire. Il faudrait que vous en eussiez la notion* (Vian). || **2.** Représentation de l'esprit louchant un objet abstrait de connaissance : *Pour résumer ce qui précède, nous dirons que la notion d'intensité se présente sous un double aspect* (Bergson). *Combien la notion de l'honneur diffère suivant les pays et les âges* (Gide). *La notion de liberté, de justice.* || **3.** Chez Leibniz, idée d'un objet particulier considérée dans ce qu'il a de commun avec les objets de son espèce. || Idée particulière considérée dans ses rapports avec l'idée générale. || **4.** Chez Kant, concept donné *a priori.* || **5.** *Notion divine,* en théologie, note ou propriété par laquelle on discerne une personne des autres dans la Trinité.

II. Connaissance élémentaire (surtout au plur.) : *L'esprit pharmaco-médical court les rues. Les notions abondent. Et le premier venu vous tiendra tête* (Romains). *Tenez, depuis que mes confrères font courir le bruit que je n'ai aucune notion de l'asepsie, la clientèle a foutu le camp* (Bernanos). *Posséder quelques notions d'algèbre. S'en tenir aux notions préliminaires.*

• SYN. : **I, 1** *conscience, impression, intuition, sens, sentiment ;* **2** *concept, conception, idée.* || **II** *éléments, rudiments, teinture, vernis.*

notionnel, elle [nosjɔnɛl] adj. (de *notion ;* 1701, *Mémoires de Trévoux* [p. 28], écrit *notionel,* au sens de « qui est contenu dans un concept » ; écrit *notionnel,* au sens actuel, 1930, H. Delacroix, p. 386 [*champ notionnel,* 1963, Larousse ; *grammaire notionnelle,* 1972, *Dict. de linguistique*]). En linguistique, se dit d'une unité propre à exprimer une notion (par opposition aux unités indiquant des rapports grammaticaux). || *Champ notionnel,* syn. de CHAMP SÉMANTIQUE. || *Grammaire notionnelle,* grammaire qui part de l'hypothèse que le langage traduit des catégories de pensée universelles, extra-linguistiques, indépendantes des accidents que sont les langues.

notochorde [notokɔrd] n. f. (de *noto-* et de *corde ;* 1868, Littré, écrit *notocorde ; notochorde,* XX[e] s.). En embryologie, corde dorsale.

notodonte [notodɔ̃t] n. f. (de *not[o]-* et du gr. *odous, odontos,* dent ; 1874, Larousse). Papillon nocturne des régions tempérées.

notodontidés [notodɔ̃tide] n. m. pl. (de *notodonte,* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1874, Larousse, écrit *notodontides ; notodontidés,* 1903, Larousse). Famille de grands papillons nocturnes. (On dit aussi CÉRURIDÉS.)

notoire [nɔtwar] adj. (lat. *notorius,* qui notifie, de *notare* [v. NOTER] ; début du XIII[e] s., écrit *notore* [*notoire,* v. 1283, Beaumanoir], au sens 1 [*il est notoire que,* 1707, Vauban] ; sens 2, 1929, Thérive, I, 205). **1.** Généralement connu et indiscuté : *Il est vraiment bien désagréable de dire de pareilles choses à propos d'un homme d'une aussi notoire valeur que M. Diaz* (Baudelaire). *C'est que Cottini, directeur d'un grand journal, avait une réputation notoire de viveur* (Lacretelle). *Rapporter quelque chose comme un fait notoire.* || *Il est notoire que, c'est notoire,* c'est un fait bien connu. || **2.** Se dit d'une personne connue comme possédant telle qualité ou, surtout, tel défaut : *Le père, un alcoolique notoire, s'était jeté sur le nouveau-né pour l'étouffer de ses mains ; il avait fallu s'emparer de lui et l'interner* (Martin du Gard). *La même réponse qu'avait faite à Costals un de ses amis, incroyant notoire, un jour que Costals s'étonnait de voir à son auto une*

plaque de saint Christophe (Montherlant). *Un philanthrope notoire.*

• SYN. : **1** *avéré, évident, flagrant, incontestable, indéniable, patent, public ;* **2** *authentique, manifeste, reconnu.*

notoirement [nɔtwarmɑ̃] adv. (de *notoire ;* v. 1283, Beaumanoir). D'une manière notoire : *Des poètes notoirement athées apostrophent dans leurs vers le Seigneur, parce que cela est censé faire partie des sentiments sublimes* (Montherlant). *Des milliers de personnes âgées disposent de ressources notoirement insuffisantes.*

• SYN. : *incontestablement, indéniablement, indiscutablement, manifestement, ostensiblement.*

notomèle [notomɛl] n. m. (de *noto-* et de *-mèle,* gr. *melos,* membre ; 1868, Littré). Monstre pourvu d'un ou de deux membres accessoires sur le dos.

notonecte [notonɛkt] n. f. (de *noto-* et de *-necte,* gr. *nêktos,* qui nage, de *nêkhein,* nager ; 1808, Boiste). Insecte commun en France sur les mares, et capable de nager sur le dos.

notophore [notofɔr] adj. et n. m. (gr. *nôtophoros,* qui porte sur son dos, de *nôtos,* dos, et de *pherein,* porter ; 1868, Littré). Monstre pourvu d'une poche dorsale.

notoriété [nɔtɔrjete] n. f. (dér. savant de *notoire ;* 1411, *Ordonnance royale,* au sens 1 [*acte de notoriété,* 1690, Furetière ; *notoriété de droit, de fait,* 1787, Féraud] ; sens 2, 1856, Baudelaire ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Caractère de ce qui est connu par un grand nombre de personnes : *Il est de notoriété que vous n'avez quitté l'Espagne que pour dénaturer vos biens par des ventes ou des échanges* (Beaumarchais). *Leur mésentente est de notoriété publique.* || Spécialem. *Acte de notoriété,* constat dressé par un officier public de la notoriété d'un fait. || *Notoriété de droit,* preuves certaines fournies par un acte authentique et officiel. || *Notoriété de fait,* preuves certaines résultant de la déclaration de témoins. || **2.** État d'une personne avantageusement connue : *La notoriété attire toutes sortes d'interviews et d'enquêtes ; vous serez en butte aux indiscrétions de la presse* (Martin du Gard). *Sans doute y eussé-je gagné une notoriété plus grande et ma pensée se fût-elle imposée davantage* (Gide). *Enfin il était même incapable de se faire une notoriété* (Montherlant). *Acquérir de la notoriété.* || **3.** *Par extens.* Personnage ayant acquis de la notoriété : *Quelques grandes notoriétés bonapartistes ou même républicaines, qui intéressaient la duchesse* (Proust).

• SYN. : **2** *célébrité, gloire, nom, renom, renommée, réputation.* — CONTR. : **2** *obscurité, oubli.*

notos n. m. V. NOTUS.

notre [nɔtr], pl. **nos** [no] adj. poss. (lat. *noster, -tra, -trum,* notre ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *nostro* [*nostre,* v. 980, *Passion du Christ ; notre,* début du XIVe s. — *nos,* au plur., 1080, *Chanson de Roland*], aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1080 *Chanson de Roland* [devant un appellatif pour marquer le respect, 1868, Littré] ; sens 5, XIIe s., *Roncevaux* [avec une valeur familière et ironique, 1668, La Fontaine]). **1.** Désigne comme possesseurs les personnes indiquées par *nous : Venez voir notre nouvel appartement. Nous avons garé nos voitures dans la cour.* || **2.** Désigne les personnes indiquées par *nous* comme les agents ou les patients d'une action, les sièges d'un état, les auteurs d'une œuvre, les personnes auxquelles une chose est référée : *Notre voyage. Notre récompense. Nos joies. Nos publications. Notre adresse.* || **3.** Désigne les personnes indiquées par *nous* comme appartenant à un groupe, à un pays, etc. : *Notre société. Notre arrondissement. Notre patrie.* || **4.** Marque une relation familiale ou sociale avec les personnes indiquées par *nous : Notre père. Notre directeur. Nos fournisseurs.* || *Vx* et *dialect.* S'employait devant un appellatif pour marquer le respect : *Oui, notre maître. Sans doute, notre demoiselle.* || **5.** S'emploie avec une valeur affective pour marquer en général la sympathie : *Notre Pierre a été bien malade ;* ou la familiarité parfois nuancée d'ironie : *Notre gaillard s'est bien tiré d'affaire. Notre héros n'en menait pas large.* (V. POSSESSIFS. art. spécial.)

• REM. *Notre* peut indiquer une seule personne, quand il correspond au *nous* dit « de majesté » : *Notre conseil entendu... ;* au *nous* dit « de modestie » : *Dans notre précédente chronique... ;* ou au *nous* désignant une personne au nom de qui l'on parle : *Nous protestons, Monsieur le juge, contre cette interprétation de nos intentions.*

nôtre [notr] adj. poss. (forme tonique de *notre ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *nostre* [*nôtre,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, XIIe s., *Roncevaux*). **1.** S'emploie comme attribut du sujet ou de l'objet pour exprimer l'appartenance, la référence à *nous : Nous n'avons plus de dettes ; cette propriété est vraiment nôtre. Nous faisons nôtres vos propositions.* || **2.** Se trouve, mais rarement, au comparatif ou au superlatif : *Ce que nous avons de plus nôtre, de plus précieux, est obscur à nous-mêmes* (Valéry). || **3.** *Class.* S'est parfois employé comme épithète : *Et n'appréhendez plus l'interruption nôtre* (Molière).

◆ **le nôtre, la nôtre,** pl. **les nôtres** pron. poss. (XVe s., écrit *le nostre ; le nôtre,* 1636, Monet). Renvoie à un nom précédemment exprimé en indiquant un rapport de possession, d'intérêt, de parenté, etc., entre les êtres ou les choses désignés respectivement par ce nom et par le pronom *nous : Ces maisons sont les nôtres. Un sort comme le nôtre.*

◆ **le nôtre** n. m. (v. 1155, Wace, écrit *le nostre* [*le nôtre,* XVIIe s.], au sens de « notre bien » ; sens 1, 1690, Furetière [« nous montrer conciliants », XXe s.] ; sens 2, 1668, Racine [*contribuer du nôtre,* 1660, Bossuet ; *donner du nôtre,* 1675, Mme de Sévigné ; *il n'y va rien du nôtre,* 1665, La Fontaine]). **1.** *Y mettre du nôtre,* apporter notre contribution, participer à un effort commun : *Si nous y mettons tous du nôtre, ce projet sera vite réalisé ; spécialem.,* nous montrer conciliants : *Nous n'arriverons pas à un accord sans y mettre un peu du nôtre.* || **2.** Class. *Du nôtre,* de notre part, de nous : *Pour moi, je ne sais rien ; n'attendez rien du nôtre* (Racine). || *Contribuer, donner du nôtre,* apporter notre part personnelle, ce qui nous est propre : *Vous avez reçu la grâce au baptême* [...], *nous n'y avons rien contribué du nôtre, et Dieu s'est montré si facile qu'il a même accepté pour nous les promesses de nos parents* (Bossuet). *Il m'a conté en détail toute l'histoire de cette province* [...], *en récompense, je lui ai donné du nôtre, et cet échange a fait de grandes conversations* (Sévigné). || *Il n'y va rien du nôtre,* nous ne courons aucun risque : *Quand je ferai, disait-elle, ce tour, | Qui l'ira dire ? il n'y va rien du nôtre* (La Fontaine).

◆ **les nôtres** n. m. pl. (1080, *Chanson de Roland* [« nos amis... » ; « les personnes de notre famille », 1650, d'après Richelet, 1680]). Les personnes de notre famille : *Nous défendons nos intérêts et ceux des nôtres.* || Nos amis, les gens de notre société, nos concitoyens : *Les nôtres étaient nombreux au fond de la salle, et je sentais l'angoisse de nos Alsaciens* (Malraux). *Vous n'avez jamais été des nôtres ! Les nôtres résistaient courageusement à toutes les attaques de l'ennemi.*

notre-dame [nɔtrədam] n. f. (de *notre* [v. ce mot] et de *dame ;* v. 1155, Wace, écrit *nostre dame* [*notre-dame,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1692, Fénelon ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Désignation consacrée de la SainteVierge, qui traduit la vénération affectueuse des fidèles : *Ah ! Mille veuvages | De la si pauvre âme | Qui n 'a que l'image | De la Notre-Dame !* (Rimbaud). || **2.** *Vx.* Représentation de la Vierge : *Une Notre-Dame en marbre.* || **3.** Église consacrée à la Vierge : *Nous arrivons vers vous de l'autre Notre-Dame, | De celle qui s'élève au cœur de la cité* (Péguy).

◆ **Notre-Dame !** interj. (1874, Larousse). *Vx* et *fam.* Traduit l'étonnement : *Notre-Dame ! Que c'est beau !*

notule [nɔtyl] n. f. (bas lat. *notula,* petite note, dimin. du lat. class. *nota* [v. NOTE] ; XVe s., Du Cange, au sens 3 ; sens 1, 1495, Vignay, puis 1752, Trévoux ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Courte annotation à un texte : *Claude commençait de préparer sa Physiologie de l'amour et il se livrait à la*

manie de la notule (Bourget). *Un exposé parsemé de notules en marge.* || **2.** Courte publication : *Dans une de ses notules, M. Jean Piot écrit : L'École normale n'a pas que des amis* (Hermant). *C'était un petit libelle* [...] *qui contenait, outre des pamphlets politiques, quantité de notules sur les scandales de la saison* (Duhamel). || **3.** En droit ancien, syn. de MINUTE.

notus [nɔtys] ou **notes** [nɔtɔs] n. m. (lat. *Notus* ou *Notos,* Notus [le vent du midi], gr. *notos,* le vent du sud, de la pluie ; 1874, Larousse). Vent du midi, chez les Anciens.

nouage [nwaʒ] n. m. (de *nouer ;* 1603, La Curne, dans la loc. *nouage d'aiguillette,* impuissance du mari ; sens 1, 1959, Robert [« opération de tissage... », 1874, Larousse] ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** Action de nouer. (Rare.) || *Spécialem.* Opération de tissage consistant à relier les fils de deux chaînes successives. || **2.** État des membres, chez un enfant atteint de rachitisme.

nouaison [nwɛzɔ̃] n. f. (de *nouer ;* mars 1948, *Vie à la campagne,* p. 73). Commencement de la transformation de l'ovaire des fleurs en fruit.

nouala [nwala] n. f. (ar. *nwāla,* mêmes sens ; 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Hutte conique de roseaux, de branchages ou d'herbe sèche, servant d'abri aux populations récemment sédentarisées des plaines du Maroc. || **2.** Maison des montagnards riffains, construction de pierre ou de torchis, à toit de chaume à double pente.

nouba [nuba] n. f. (ar. *nūba,* tour de rôle, puis « musique qu'on jouait périodiquement devant les maisons des officiers et des dignitaires », d'où — en Afrique du Nord — « orchestre militaire » et « musique militaire » ; 1897, Sainéan, *le Langage parisien,* au sens 1 ; sens 2, 1920, Bauche [*faire la nouba,* 1897, Esnault ; *mener la grande nouba,* début du XX^e s.]). **1.** Musique des tirailleurs algériens (jouée d'abord à tour de rôle devant la maison des officiers). || **2.** *Pop.* Fête, noce : *Et si t'avais vu les bateaux en 17, t'étais trop môme*[...]. *C'était la nouba, la nuit tu voyais des feux jusqu'à l'Estaque* (Sartre). || *Faire la nouba, mener la grande nouba,* se donner du bon temps : *Embusqués, rescapés et spectateurs mènent tranquillement la grande nouba* (V. Margueritte).

1. noue [nu] n. f. (gaulois **nauda,* terrain marécageux ; XIII^e s., Godefroy, écrit *noe* [*noue,* XIV^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Terre grasse et marécageuse, généralement utilisée comme pâturage ; terrain périodiquement inondé, au bord des rivières : *Je souhaite de voir vulgariser les noues de l'ouest, vieux mot gaulois désignant les prés marécageux* (Dauzat). || **2.** En agriculture, intervalle entre les billons, où séjournent les eaux pluviales.

2. noue [nu] n. f. (lat. pop. **nauca,* forme syncopée de **navica,* noue, proprem. « petit navire », dimin. du lat. class. *navis,* navire ; 1223, d'Herbomez [p. 12], écrit *nohe* [*noue,* 1471, Godefroy], au sens de « gargouille par laquelle on fait tomber l'eau de pluie loin du mur » ; sens 1, 1611, Cotgrave [« charpente qui supporte les surfaces jointives », XIV^e s., *BEC,* 5^e série, t. III, p. 240, écrit *noe— noue,* XVII^e s.] ; sens 2, 1287, Bevans, écrit *noe* [*noue,* 1676, Félibien] ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Angle rentrant formé par la jonction de deux combles inclinés. || Charpente qui supporte les surfaces jointives. || **2.** Tuile creuse ou lame de zinc disposée à cet endroit pour former rigole d'écoulement. || **3.** Surface pavée de forme triangulaire et composée de deux revers au milieu desquels coule un ruisseau.

noué, e [nwe] adj. (part. passé de *nouer ;* XIV^e s., *Moamin,* au sens de « musculeux » [en parlant du cou d'un chien] ; sens 1, 1718, Acad. [substantiv., 1762, J.-J. Rousseau] ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1945, Sartre ; sens 4, 1690, Furetière [aussi pour la queue du lion] ; sens 5, 1680, Richelet). **1.** Se dit d'un sujet atteint de nouure par le rachitisme osseux ; et substantiv. : *Les cagneux, les noués* (J.-J. Rousseau). || **2.** Fig. et vx. *Esprit noué,* esprit borné. || **3.** *Fig.* Brisé par la fatigue, contracté par l'émotion : *Il attendait, pouvant à peine respirer, tout le corps noué par son attente, convulsé* (Malraux). *Soubeyrac, l'estomac noué, cherchant l'air, faisait quelques pas dans le cimetière* (Lanoux). || **4.** En héraldique, se dit des pièces renflées de nœuds arrondis. || Se dit de la queue du lion quand elle présente un ou plusieurs nœuds en houppe dans sa longueur. || **5.** *Chienne nouée,* en termes de vénerie, chienne pleine.

• SYN. : **3** *crispé.*

◆ **nouées** n. f. pl. (1752, Trévoux). En termes de vénerie, fumées du cerf, de la mi-mai à fin août.

nouement [numɑ̃] n. m. (de *nouer ;* milieu du XV^e s., écrit *neuement* [*nouement,* 1538, R. Estienne], au sens de « action de nouer » ; sens 1, 1874, Larousse ; sens 2, 1562, Du Pinet). **1.** *Vx.* Syn. de NOUAGE. || **2.** Class. *Nouement de l'aiguillette,* action de nouer l'aiguillette, de faire un maléfice qui, pensait-on, empêchait la consommation du mariage. (V. aussi AIGUILLETTE.)

nouer [nwe ; *en poésie* nue] v. tr. (lat. *nodare,* lier, fixer par un nœud, de *nodus,* nœud [v. NŒUD] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *noer*[*nouer,* XIII^e s.], au sens 1 [au fig., av. 1922, Proust] ; sens 2, milieu du XIII^e s. ; sens 3, XII^e s., Godefroy [*nouer la longe,* 1690, Furetière ; *nouer la gorge,* 1923, R. Martin du Gard] ; sens 4, 1718, Acad. ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1640, Oudin [*nouer la conversation,* 1862, V. Hugo — d'abord *nouer conversation,* 1666, *Roman bourgeois*] ; sens 7, 1640, Oudin [pour l'action, l'intrigue d'une œuvre dramatique, 1762, Acad.]). **1.** Lier par un nœud : *Angélo* [...] *arracha les lacets qui nouaient la jupe à la taille* (Giono) ; et par anal. : *Mon frère renversa la tête, noua ses mains autour de son genou* (Colette). *Nous voyons Gabie nouer, impatiente, ses deux mains sur son front dans un geste de passion ou de prière* (Jouhandeau). || **2.** Dans l'industrie textile, relier ensemble les fils d'une chaîne ou d'une trame, quand ils viennent à se rompre subitement. || **3.** Faire un nœud à quelque chose : *Elle choisit chez Lheureux la plus belle de ses écharpes : elle se la nouait à la taille par-dessous sa robe de chambre* (Flaubert). *Nouer un ruban, sa cravate, ses lacets.* || *Nouer la longe,* en termes de fauconnerie, mettre un oiseau en mue, époque durant laquelle il ne vole pas. || Class. *Nouer l'aiguillette,* v. AIGUILLETTE. || Fig. *Nouer la gorge,* contracter, serrer la gorge, en parlant d'une émotion intense : *Il* [Jean] *toussa luttant contre la montée de ce qui nouait sa gorge* (Colette). || **4.** *Par anal.* Former des nodosités : *La goutte noue les membres des malades.* || **5.** Enfermer au moyen d'un nœud : *Ayant reçu deux pièces de trente sous, ma mère les noua dans le coin de son mouchoir* (E. Le Roy). || **6.** *Fig.* Former un lien, établir une relation morale ou intellectuelle avec une autre personne : *J'avais passé sous les armes le temps où l'on noue, d'habitude, ses amitiés les plus durables* (Duhamel). *Le collège n'interrompait pas ce dialogue que l'enfant taciturne avait noué, pendant les vacances, avec sa terre natale* (Mauriac). *Nouer une alliance, une amitié. Nos intérêts se sont peu à peu noués.* || Par anal. *Nouer la conversation,* l'engager assez habilement de manière qu'elle ne soit pas rompue, qu'elle continue. || **7.** Organiser dans les détails une affaire compliquée : *Ils l'ont délégué à Paris,* [...] *dans cette ville où se nouent les affaires, les intrigues* (Giraudoux). *Lamentin et Denin ont engagé certains préparatifs, noué certaines combinaisons* (Romains). *Des intrigues se nouent qui se dénouent en dehors de lui* [Bernis] (Saint-Exupéry). *Nouer une machination, un complot.* || Spécialem. *Nouer l'action, l'intrigue* (d'une œuvre dramatique, d'un roman), faire évoluer la situation de manière à la faire parvenir à un point où, la complexité étant extrême et les sentiments à leur paroxysme, la crise doit être résolue par le dénouement.

• SYN. : **1** *attacher ; entrelacer, lier ;* **6** *contracter, lier ;***7** *combiner, machiner, manigancer*(fam.), *monter, ourdir, tisser, tramer.*

◆ v. intr. (sens 1-2, 1690, La Quintinie). **1.** En parlant des fleurs, être fécondé : *Quantité de fleurs tombent tout entières sans nouer* (Buffon). || **2.** Réaliser la nouaison : *Les fruits ont bien noué.*

• REM. On rencontre également, dans ces deux derniers sens, la voix pronominale (début du XVI^e s.) et la voix passive (1770,

Buffon) : *Les pommes commencent à se nouer.Mais bientôt juin* [...], *la pomme et la poire sont nouées, malgré la sécheresse les cerises s'enflent* (Colette).

nouet [nwɛ] n. m. (dimin. de *neu,* forme anc. de *nœud* [v. ce mot] ; v. 1200, *Poème moral,* écrit *nuet* [*nouet,* fin du XIV^e s.], au sens de « nœud » ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Linge dans lequel on enferme une substance et qu'on plonge dans un liquide où cette substance se dissout en partie. || **2.** Morceau de linge noué qui contient les ingrédients destinés à aromatiser une sauce.

nouette [nwɛt] n. f. (dimin. de *noue* 2 ; 1782, *Encycl. méthodique*). Tuile pourvue d'une arête sur son bord.

noueur, euse [nwœr, -øz] n. (de *nouer ;* v. 1560, Paré [*noueur d'aiguillettes ; noueur,*au sens général, 1838, Acad.]). Personne qui noue : *Escortés de noueurs d'aiguillettes et de sorcières* (Huysmans).

◆ **noueur** n. m. (sens 1, 1838, Acad. ; sens 2, 1920, *Omnium agricole,* p. 542). **1.** En termes de diplomatie, officier chargé de suspendre le sceau aux actes. || **2.** Dans l'agriculture, pièce de la lieuse ou de la botteleuse qui assure la confection du nœud.

noueux, euse [nwø, -øz] adj. (lat. *nodosus,* qui a beaucoup de nœuds, qui noue les articulations [en parlant de la goutte], compliqué, difficile, de *nodus,* nœud [v. NŒUD] ; XIII^e s., Godefroy, écrit *noous* [*noueux,* 1530, Palsgrave], au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré [*érythème noueux,* 1872, Larousse, art. *érythème*] ; sens 3, 1880, Zola [« qui a des jointures », 1636, Monet]). **1.** Se dit d'un bois qui a beaucoup de nœuds : *L'arbre au tronc noueux* (Hugo). *De jour, le paysage était vert et ondulé. En face, il y avait des arbres fruitiers noueux* (Triolet). || **2.** *Par extens.* Qui présente des nodosités : *Mais, dit M. Chérouvier, en passant une main noueuse entre les poils de sa barbe, Mirabeau est radieux, c'est bien ainsi que je l'entends* (Duhamel). *Ce chemin âpre, tordu, noir, grimpait rapidement et tournait parmi les rocs et les racines noueuses* (Bosco). || *Érythème noueux,* affection siégeant sur la peau, caractérisée par des nodules infiltrés, rouges, et coïncidant le plus souvent avec une primo-infection tuberculeuse. || **3.** Se dit d'une personne aux os apparents, et dont les articulations sont noueuses : *Paul Bourget paraît encore extrêmement robuste pour son âge ; comme noueux et taillé dans du châtaignier* (Gide).

nougat [nuga] n. m. (provenç. *nougat,* même sens, anc. provenç. *nogat,* marc de noix, de noga, noix, lat. pop. **nuca,* même sens, altér. du lat. class. *nux, nucis* [v. NOIX] ; 1750, Guégan [I, 285], au sens 1 ; sens 2, 1928, Esnault). **1.** Confiserie faite avec du miel ou du caramel et des amandes ou des noix grillées : *Chansons, mangeaille, beuverie, la noce d'Adrienne est une bien jolie noce. Cinq plats de viande, trois entremets, et le nougat monté où tremble une rose en plâtre* (Colette). *Du nougat de Montélimar.* || **2.** Fig. et pop. *C'est du nougat,* c'est excellent, c'est très bien, ou c'est facile.

◆ **nougats** n. m. pl. (1926, Esnault). *Pop.* Pieds : *Je me trissais dans une autre planque, ailleurs, faire respirer mes « nougats ». Je me les passais au robinet* (Céline).

nougatine [nugatin] n. f. (de *nougat ;* 1938, Montagné et Gottschalk). Petit gâteau de pâte à génoise parfumée, fourrée, par tranches, de crème pralinée, et glacé au sucre ou au fondant au chocolat.

nouilles [nuj] n. f. pl. (allem. *Nudel,* nouilles ; 1655, Bonnefons, écrit *nulles ;* 1765, *Encyclopédie,* écrit *noudles ; nouilles,* 1767, Malouin, p. 323). Pâtes alimentaires préparées avec de la semoule de blé dur et présentées sous forme de lanières minces et plates : *Des nouilles au beurre et au fromage.*

◆ **nouille** n. f. et adj. (1932, Larousse). *Fam.* Se dit d'une personne molle et peu dégourdie : *C'est une nouille* (Bernstein). *Ce que tu es nouille !*

nouillettes [nujɛt] n. f. pl. (dimin. de *nouilles ;* 1932, Larousse). Petites nouilles coupées.

noulet [nulɛ] n. m. (de *noue* 2, avec le suff. dimin. *-[e]let ;* 1676, Félibien, écrit *nolet* [*noulet,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1755, Aviler ; sens 3, 1858, Legoarant). **1.** Assemblage de noues formant un canal pour l'écoulement des eaux. || **2.** Ferme que l'on dispose le long de la pente de la noue formée par deux combles. || **3.** Assemblage de pièces de charpente placées à l'intersection de deux combles de hauteurs différentes.

nouménal, e, aux [numenal, -o] adj. (de *noumène ;* 1874, Larousse). Qui se rapporte ou qui est propre au noumène : *Moi nouménal. Lorsque je vise autrui dans mon expérience quotidienne, ce n'est nullement une réalité nouménale que je vise* (Sartre).

noumène [numɛn] n. m. (allem. *Noumenon,* même sens, mot créé par le philosophe Emmanuel Kant [1724-1804] d'après le gr. *nooumena,* ce qui est pensé, neutre plur. substantivé de *nooumenos,* part. prés. passif de *noeîn,* se mettre dans l'esprit, avoir dans l'esprit ; 1808, Boiste). Dans la philosophie de Kant, la chose en soi, c'est-à-dire la réalité intelligible ou absolue, qui ne peut être objet de connaissance (par opposition au *phénomène,* la réalité saisie par l'intuition sensible).

nounou [nunu] n. f. (réduplication enfantine de la première syllabe de *nourrice ;* 1867, Delvau). Nourrice, dans le langage enfantin : *Rien de joli au Luxembourg, aux Tuileries, par ces premiers joyeux soleils, par ces premiers frissons de verdure, comme la sortie des bébés et des nounous de une à deux heures de l'après-midi* (Daudet).

nourrain ou **nourrin** [nurɛ̃] n. m. (lat. *nutrimen,* nourriture, de *nutrire* [v. NOURRIR] ; XIV^e s., Tobler-Lommatzsch, écrit *norrain* et *norrin,* au sens de « nourriture » ; sens 1, 1310, Godefroy, écrit *norrin* [*nourrin,* v. 1460, G. Chastellain, et *nourrain,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1381, Prost [II, n° 553], écrit *norrin* [*nourrin,* 1913, Barrès, et *nourrain,* XX^e s.]). **1.** Fretin, petits poissons qu'on jette dans un étang pour le repeupler. || **2.** *Dialect.* Goret, jeune porc après le sevrage : *Les nourrins ou petits cochons à l'engrais* (Barrès). *Deux nourrains tachés de noir* (Pérochon).

nourri, e [nuri] adj. (part. passé de *nourrir ;* v. 1155, Wace, écrit *norri* [*nourri,* XIII^e s.], comme n. m., au sens de « commensal » ; XIII^e s., *Joufrois,* comme adj., au sens de « élevé » [cf. sens 1) ; sens I, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens II, 1, début du XV^e s., A. Chartier ; sens Il, 2, av. 1890, Maupassant [avec un nom abstrait, av. 1850, Balzac] ; sens II, 3, v. 1560, Paré ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens Il, 5, 1773, Bourdé de Villehuet [*vent nourri,* 1932, Larousse] ; sens Il, 6, 1771, Bougainville, Il, 141 [pour des bruits, des sons qui se succèdent sans interruption, 1893, *Dict. général*] ; sens II, 7, 1694, Acad. ; sens II, 8, 1690, Furetière).

I. Class. *Bien, mal nourri,* bien, mal élevé, éduqué : *Pour s'acquérir le bruit de fille bien nourrie...* (Corneille).

II. 1. Alimenté, pourvu d'aliments ; entretenu au point de vue de la nourriture : *Un garde-chasse nourri, logé, habillé. Logé, nourri, il recevait de temps en temps une pièce, moyennant quoi il faisait marcher toute la maison* (Triolet). || **2.** *Vx.* Qui est replet, a de l'embonpoint : *J'aime les femmes nourries. Plus elles sont en chair, plus je les préfère. Une colosse me fait perdre la raison* (Maupassant) ; et littér. : *Cette beauté fraîche et nourrie qui distingue les filles de la basse Normandie* (Balzac). || **3.** *Vx.* Qui est bien développé, abondant en matière : *Fruit nourri. Graine nourrie.* || **4.** Qui est large, gras, empâté : *Trait nourri. Dessin nourri. Couleur nourrie.* || **5.** *Temps nourri,* en termes de marine, ciel chargé. || *Vent nourri,* vent violent. || **6.** Se dit d'un tir d'armes à feu composé de décharges nombreuses et rapprochées : *Le prince de Waldeck commença un feu nourri auquel la place répondit vigoureusement* (Chateaubriand). *La fusillade, qui a cessé du côté des ponts, continue, nourrie, comme une grêle lointaine, sur l'autre rive* (Malraux). || *Par anal.* Se dit de bruits, de sons qui se succèdent sans interruption : *Plusieurs tables firent des applaudissements nourris, d'autres restant sur la réserve* (Romains). || **7.** *Fig.* Qui est abon-

dant, riche, plein de sève : *Style nourri. L'entretien, si vert et si nourri jusqu'alors, déclinait tout à coup, sans raison, en dépit de l'assentiment unanime* (Duhamel). || **8.** *Au pied nourri,* en héraldique, se dit d'une fleur de lis lorsque sa pointe inférieure est coupée.

• SYN. : **II, 6** *dense, serré ;* **7** *étoffé, plein, substantiel.*

nourrice [nuris] n. f. (bas lat. *nutricia,* celle qui donne la nourriture, fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *nutricius,* qui nourrit, qui élève, dér. de *nutrix, -tricis,* nourrice, de *nutrire* [v. NOURRIR] ; v. 1138, Gaimar, écrit nurice [*nourrice,* v. 1155, Wace], au sens I, 1 [« femme qui allaite l'enfant d'une autre », v. 1155, Wace ; *mettre en nourrice,* 1580, Montaigne — d'abord *...a nourrice,* v. 1155, Wace ; *en nourrice,* « tout enfant », 1675, Mme de Sévigné ; *battre sa nourrice,* 1764, Voltaire — au pr., av. 1696, La Bruyère ; *nourrice sèche,* 12 janv. 1876, *Journ. officiel,* p. 335 ; *mère nourrice,* 1552, R. Estienne] ; sens 1, 2, 1762, J.-J. Rousseau [« rôle de nourrice, au théâtre », 1874, Larousse] ; sens I, 3, 1558, J. Du Bellay [pour une femelle dont le lait a nourri un enfant, 1874, Larousse ; *en nourrice,* « en élevage », XXe s.] ; sens 1, 4, 1845, Bescherelle [« femelle des pucerons qui se reproduisent par parthénogenèse », 1963, Larousse] ; sens 1, 5, 1597, Liébault, p. 2 [« ce qui produit, ce qui est la source de », fin du XVe s., Commynes] ; sens Il, 1, 1941, P. Morand ; sens II, 2, 1903, Larousse ; sens 11, 3, 1868, d'après Littré, 1877 ; sens Il, 4, 1963, Larousse).

I. 1. Femme qui allaite un enfant : *Comme la véritable nourrice est la mère, le véritable précepteur est le père* (Rousseau). *Ô ma mère et ma nourrice ! | Toi dont l'âme protectrice | Me fit des jours composés | Avec un bonheur si rare* (Banville). || *Spécialem.* Femme qui allaite l'enfant d'une autre : *En ces coins abrités où elles se donnent toutes rendez-vous, les nourrices se promènent par groupes aux rubans flottants ou s'alignent sur des chaises, protégeant le bébé sous le large parasol de doublure rose ou bleue au reflet favorable* (Daudet). *Une nourrice heureusement accompagnait la fille de mon père* (Colette). *« Vous avez eu une enfance solitaire ? — Non. Ma mère n'a que seize ans de plus que moi. J'ai eu aussi mon frère de lait Giuseppe et sa mère, qui a été ma nourrice : Thérésa »* (Giono). || *Mettre en nourrice un enfant,* le confier à une femme pour qu'il soit nourri et soigné hors de la maison des parents. || *En nourrice,* tout enfant. || Fig. et vx. *Battre sa nourrice,* montrer de l'ingratitude aux personnes à qui l'on doit le plus. || *Nourrice sèche,* femme qui élève un jeune enfant sans le nourrir de son lait. || Par appos. *Mère nourrice,* femme qui nourrit un enfant. || *Mois de nourrice,* v. Mois. || *Épingle de nourrice,* v. ÉPINGLE. || **2.** Femme qui a été la nourrice de quelqu'un : *Au théâtre, les nourrices sont des confidentes.* [Électre à Oreste :] *Va vite, va vite.Ne déçois pas cette sage nourrice qui se penche sur toi du haut de l'Olympe* (Sartre). || *Par extens.* Rôle de nourrice au théâtre. || **3.** Femelle d'animal qui allaite un ou plusieurs petits : *Puis, comme un doux agneau revient à sa nourrice..* (Lamartine). || Se dit aussi de la femelle dont le lait a nourri un enfant : *Avoir eu une chèvre pour nourrice.* || *En nourrice,* en élevage : *Il avait en nourrice trente coqs de combat dans les fermes d'alentour* (Van der Meersch). || **4.** Chez les fourmis et les abeilles, ouvrière qui soigne les œufs, les larves et les nymphes. || Femelle des pucerons qui se reproduisent par parthénogenèse. || **5.** *Vx* et *littér.* Ce à quoi l'on doit sa formation, son élévation, etc. : *La Révolution, qui était la nourrice de Napoléon, ne tarda pas à lui apparaître comme une ennemie* (Chateaubriand).

II. 1. Récipient de carburant de secours, sur un véhicule. || **2.** Renforcement du diamètre d'une tuyauterie d'alimentation, d'où partent plusieurs tuyauteries divergentes. || **3.** Dans les marais salants, bassin où l'on conserve l'eau de mer concentrée avant son introduction dans les cristallisoirs. || **4.** En boucherie, morceau de la tranche grasse du bœuf, destiné au pot-au-feu.

1. nourricerie [nurisri] n. f. (de *nourrice ;* 1334, Havard, au sens 1 ; sens 2, 1877, A. Daudet). **1.** *Vx* ou *littér.* Pièce réservée aux enfants, nursery : *Elle franchit sans ralentir son allure le palier du premier étage, monta jusqu'au second, pénétra, courant toujours, dans la nourricerie, saisit à plein bras le petit garçon qui jouait sur le tapis et se mit à lui mordiller les cheveux* (Duhamel). || **2.** Établissement où l'on allaite des enfants en bas âge (rare) : *Les mères indignées montraient le poing à la nourricerie modèle, de très loin seulement, pour peu qu'elles eussent sur le bras un poupon blanc et rose à soustraire à toutes les contagions de l'endroit* (Daudet).

2. nourricerie [nurisri] n. f. (de *nourrir ;* 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Lieu où l'on élève les vers à soie. || **2.** Lieu où l'on engraisse les bestiaux.

nourricier, ère [nurisje, -ɛr] adj. et n. m. (de *nourrice* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *norrecier* [*nourricier,* 1530, Palsgrave], au sens de « celui qui élève un enfant » ; sens 1, 1567, Junius, 21 [comme n. m. ; *père nourricier,* 1680, Richelet ; *les nourriciers,* 1773, Diderot] ; sens 2, 1564, *Indice de la Bible* [« celui qui cultive la terre et produit les récoltes », 1802, Chateaubriand]). **1.** Vx. *Père nourricier,* ou *nourricier* n. m., le mari de la nourrice, par rapport au nourrisson. || Vx. *Les nourriciers,* la nourrice et son mari. || **2.** *Vx* et *littér.* Celui qui assure la subsistance et la permanence de quelque chose : *Ils* [les rois] *en seront les protecteurs et les nourriciers* [de l'Église] (Bossuet). || *Spécialem.* Celui qui cultive la terre et produit les récoltes : *La simplicité des funérailles était réservée au nourricier comme au défenseur de la patrie* (Chateaubriand).

◆ adj. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1703, Liger [*artères nourricières,* 1845, Bescherelle ; *trous nourriciers,* 1868, Littré] ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** Qui nourrit, procure la nourriture : *Les chèvres nourricières* [d'une nourricerie modèle, l'œuvre de Bethléem], *promenées dans les allées, mordillaient languissamment les premières pousses, avec des « bêêê » vers leur gardienne ennuyée aussi et suivant les visiteurs d'un œil morne* (Daudet). *Une terre rougeâtre et nourricière portait les premiers vignobles de la région* (Colette) ; et au fig. : *Car c'est par excellence la terre nourricière de notre pensée* [le Valois] (Barrès). || **2.** Qui assure, permet la nutrition d'un organisme : *Les sucs nourriciers. La sève nourricière.* || *Artères nourricières,* artères qui irriguent les os longs. || *Trous nourriciers,* orifices par lesquels passent les artères nourricières. || **3.** *Littér.* Qui assure la subsistance, procure des ressources : *Pour l'humble travail, pour le travail nourricier, il n'y a qu'oubli, injustice, indifférence et dédain* (Sue). *La plupart* [des jeunes gens] *renoncent à l'idée de faire métier de la littérature. Presque tous s'inquiètent sagement d'une profession nourricière, susceptible de les libérer, de les rendre à l'art en état de pureté, de désintéressement* (Duhamel).

nourrir [nurir] v. tr. (lat. *nutrire,* alimenter, entretenir [au pr. et au fig.] ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *norir* [*nurrir,* 1080, *Chanson de Roland ; nourrir,* fin du XIIe s.], au sens I, 1 [*nourrir à,* fin du XVe s., Commynes ; *nourrir dans,* 1636, Corneille ; *nourrir un serpent dans son sein,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1636, Corneille ; sens II, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *nodrir* [*nourrir,* fin du XIIe s. ; absol., 1842, Balzac] ; sens II, 2-3, v. 1130, *Eneas* [en parlant d'une région, et aussi des produits eux-mêmes, 1690, Furetière] ; sens Il, 4, 1585, Cholières [absol., 1868, Littré] ; sens II, 5, 1080, *Chanson de Roland* [« faire vivre », 1559, Amyot] ; sens II, 6, v. 1130, *Eneas ;* sens II, 7, 1530, Lefèvre d'Étaples [*nourrir sa couleur,* 1874, Larousse ; *nourrir son trait,* 1762, Acad. ; *nourrir la teinte,* 1903, Larousse ; *nourrir une action,* 1752, Trévoux ; *nourrir le/son style,* 1868, Littré] ; sens II, 8, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens II, 9, 1580, Montaigne).

I. 1. *Class.* Élever, instruire quelqu'un, assurer son éducation : *Les deux enfants, malgré leur cœur frivole, | L'un avec l'autre aussi s'accoutumaient, | Nourris*

ensemble et compagnons d'école (La Fontaine). *M. le Duc, que le Cardinal avait laissé entre les mains de madame sa mère, au lieu de le faire nourrir auprès du Roi* (Retz). || Class. *Nourrir à,* instruire dans l'étude de, dans l'esprit de : *J'ai été nourri aux lettres dès mon enfance* (Descartes). *Il faut avoir soin de nourrir les enfants à la vertu, à la piété* (Acad., 1694). || Class. et littér. *Nourrir dans,* former, éduquer selon certaines règles, dans le respect de certaines valeurs : *Idoménée a été nourri dans des idées de faste* (Fénelon). *Il a été nourri dans l'amour de la vertu, dans l'aversion du vice* (Acad., 1694). *Il faut avoir soin de nourrir les enfants dans les sentiments de piété et d'honneur* (Chateaubriand). || Fig. *Nourrir* (ou *réchauffer*) *un serpent dans son sein,* accorder son aide, sa protection à un ingrat, qui, un jour, se retournera contre son bienfaiteur. || **2.** *Class.* et *littér.* Porter dans son sein, produire : *Je parle du chancelier Séguier. On s'en souvient comme de l'un des plus grands magistrats que la France ait nourris depuis ses commencements* (La Bruyère). *Mais il voyait seulement, à travers ses sombres sourcils, Ithaque, qui ne nourrit point de chevaux* (Giraudoux).

II. 1. Alimenter un jeune enfant de son lait : *Jeune femme, voulez-vous travailler à vous rendre heureuse, commencez d'abord par nourrir votre enfant* (Rousseau). || *Absol.* Allaiter, en parlant de la mère : *Comme elle nourrissait, elle avait la poitrine lourde* (Giono). || **2.** Alimenter une personne ou un animal, lui faire absorber de la nourriture : *Nourrir un enfant à la cuiller. Nourrir un enfant de laitages. Nourrir un grand blessé, un vieillard. Nourrir des oiseaux dans sa main.* || **3.** Pourvoir un être vivant de la nourriture, lui fournir des aliments : *Bien nourrir son personnel. Un hôtel qui nourrit médiocrement ses pensionnaires. Il touche une mensualité et il est nourri le midi. Colin caressa une des souris en passant, elle avait de très longues moustaches noires, elle était grise et mince et lustrée à miracle. Le cuisinier les nourrissait très bien sans les laisser grossir trop* (Vian). || *Par extens.* En parlant d'un pays, d'une région, approvisionner en produits alimentaires : *La Sicile nourrissait Rome.* || En parlant des produits eux-mêmes, suffire à la nourriture de : *Des mutineries se succèdent dans les armées du Kuomin-tang, et les mutins rejoignent Mao aux monts Tsing-kang. Mais ses approvisionnements ne nourriront pas une armée* (Malraux). || **4.** Constituer un aliment pour un organisme, une substance qui sert à sa nutrition, à sa croissance : *Les végétaux, les fruits qui nourrissent l'homme. C'est le plancton qui nourrit les baleines. Les tourteaux sont des résidus de produits végétaux propres à nourrir le bétail. La sève nourrit l'arbre.* || *Absol.* Avoir des qualités nutritives : *Un aliment qui nourrit plus qu'un autre. L'alcool ne nourrit pas.* || **5.** Entretenir une personne en lui procurant des moyens de subsistance : *Avoir une famille, des enfants à nourrir. Quand il verra qu'il faut nourrir avec les nôtres | Cette petite fille et ce petit garçon, | Le bon Dieu nous fera prendre plus de poisson* (Hugo). || *Par extens.* Faire vivre : *Un métier, une profession qui ne nourrit plus son homme. Ce domaine nourrit trois familles. En France, l'industrie automobile et ses annexes nourrissent une personne sur dix.* || **6.** *Fig.* et *littér.* Donner, apporter à quelqu'un (à son esprit, à son cœur, etc.) ce qui est propre à l'enrichir du point de vue spirituel, intellectuel, affectif : *Le troupeau que je dois nourrir de la parole de vie* (Bossuet). *L'imagination de l'homme est une faculté qu'il faut nourrir comme la raison* (Chateaubriand). *Que manque-t-il au cœur nourri de ces tendresses ?* (Lamartine). *J'eus dans ma blonde enfance, hélas ! trop éphémère, | Trois maîtres : un jardin, un vieux prêtre et ma mère. | Le jardin était grand, profond, mystérieux. | [...] Le prêtre, tout nourri de Tacite et d'Homère, | Était un doux vieillard. Ma mère — était ma mère* (Hugo). *Et là, durant le cours des âges, j'ai nourri | De sagesse et d'amour tout un peuple chéri* (Leconte de Lisle). *En dépit des quinze ou vingt ans que j'ai de plus que lui* [P.-H. Simon], *nous sommes nés tous les deux au bord du même fleuve, nous avons été baptisés du même baptême, nourris des mêmes sacrements* (Mauriac). || **7.** Faire durer, croître ou se développer quelque chose en lui fournissant l'aliment nécessaire : *Un incendie nourri par les broussailles et les matières sèches. Mon âme est vide. À cause de celle qui n'est pas là, de lourdes larmes, mes larmes, pourraient nourrir la mer* (Claudel). *Nous cherchions l'auteur, moins pour le féliciter que pour le supplier de nourrir un peu son histoire* (Mauriac). *Il y a [...] si longtemps que la monotonie de l'espoir nourrissait l'ennui, si longtemps que tes sourires étaient des larmes* (Éluard). *Pour que le passé reste vivant, il faudrait le nourrir de regrets et de larmes* (Beauvoir). || *Nourrir sa couleur,* en peinture, l'empâter vigoureusement. || *Nourrir son trait,* le faire large. || *Nourrir la teinte,* dans le textile, charger un bain en teinture. || *Nourrir une action,* en termes de Bourse, faire le versement supplémentaire demandé aux actionnaires. || *Nourrir son style,* lui donner de la force, de la richesse, de la variété. || **8.** *Class.* et *littér.* Entretenir, fortifier, en soi ou chez autrui, un sentiment, une idée : *La haine qu'il avait nourrie dans son cœur contre Ulysse* (Fénelon). *Son humeur satirique est sans cesse nourrie | Par le coupable encens de votre flatterie* (Molière). *Dans mon cœur je nourris une pensée austère* (Gautier). *Je nourrissais une rancune presque haineuse contre ma mère qui mettait en doute mon bonheur* (Mauriac). || **9.** *Fig.* Former dans son esprit, méditer, préparer : *Nourrir de grands projets, de noirs desseins. Ce matin encore, je nourrissais de tous autres projets, et il faut soudain que je les bouscule* (Romains).

• SYN. : **II, 1** *allaiter ;* **2** *donner à manger, embecquer, engaver, gaver, gorger ;* **3** *alimenter, ravitailler ; soutenir, sustenter ;* **4** *engraisser ;* **5** *élever ;* **6** *éduquer, façonner, former, pétrir ;* **7** *amplifier, enfler, entretenir, étoffer, grossir ;* **9** *caresser, combiner* (fam.), *échafauder, ourdir, tramer.* — CONTR. : **II, 1** *sevrer ;* **3** *affamer, faire jeûner, priver ;* **5** *abandonner, délaisser ;* **7** *arrêter, assécher, atténuer, écourter, éteindre, juguler, stopper.*

◆ **se nourrir** v. pr. (fin du XII[e] s., au sens de « prendre des forces » ; sens I, 1679, Bossuet ; sens 2, 1658, Bossuet [*se nourrir d'illusions,* 1931, Larousse, art. *illusion*]). **1.** Prendre de la nourriture ; absorber habituellement tels aliments : *Se nourrir bien, mal, simplement. Se nourrir de légumes, de laitages, de pain et de fromage. Cette grive se nourrit aux genévriers bleus et aux baies rouges de nos aubépines* (Bosco). || **2.** *Fig.* Faire un usage habituel d'une chose où l'on trouve la satisfaction de ses aspirations intellectuelles ou spirituelles : *Se nourrir de poésie, de philosophie. Se nourrir de mauvais romans. Moi aussi je me suis nourri de l'Écriture* (Gide). || *Se nourrir d'illusions,* se leurrer, se complaire à des imaginations vaines, des espoirs chimériques.

• SYN. : **1** *s'alimenter, consommer, manger, se restaurer, se sustenter ;* **2** *s'abreuver, se repaître.*

nourrissage [nurisaʒ] n. m. (de *nourrir* [v. ce mot] ; 1482, Godefroy, écrit *norrisaige ; nourrissage,* av. 1628, Sully). Action d'élever et d'engraisser des bestiaux.

nourrissant, e [nurisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *nourrir* [v. ce mot] ; 1314, Mondeville, écrit *norrissant* [*nourrissant,* XIV[e] s., *Dict. général*], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Qui nourrit, qui est nutritif : *Alimentation nourrissante. Un plat nourrissant. Des menus bon marché, mais peu nourrissants.* || **2.** *Fig.* Qui est riche, substantiel, offre des ressources : *Il* [Haverkamp] *est capable de tirer parti, comme un arbre des sucs de la terre, de tout ce qui ruisselle ici de fort et de nourrissant* (Romains).

nourrissement [nurismɑ̃] n. m. (de *nourrir* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *norrissement — nourrissement,* fin du XII[e] s., Reclus de Moi-liens [« action d'apporter à une ruche une nourriture supplémentaire... », 1907, Larousse]). *Vx.* Action de nourrir. || *Auj.* et *spécialem.* Action d'apporter à une ruche une nourriture supplémentaire (miel, sucre), pour

empêcher la colonie de dépérir pendant la mauvaise saison, lorsqu'elle dispose de provisions insuffisantes, ou pour assurer une récolte abondante de miel.

nourrisseur [nurisœr] n. m. (de *nourrir* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *norisseor,* au sens de « celui qui prend soin de l'entretien de » ; v. 1350, *Glossaire de Paris, écrit nourrissour* [*nourrisseur,* fin du XIV^e s.], au sens de « celui qui nourrit » ; sens I, 1, 1868, Littré [« celui qui nourrit des vaches pour faire commerce de leur lait », 1803, Boiste] ; sens 1, 2, av. 1885, Vallès ; sens II, 1907, Larousse [*nourrisseur automatique,* 1923, Larousse]).

I. 1. Celui qui engraisse du bétail pour la boucherie, ou qui élève des poulains : *Des bruits et des chaleurs de paille remuée, d'étables en sommeil, venaient des grandes cours fermées des nourrisseurs* (Daudet). || **2.** *Péjor.* Restaurateur de bas étage, gargotier : *Le soir* [...], *je poussais* [...] *la porte d'un de ces nourrisseurs* [...] *qui s'intitulaient traiteurs* (Vallès).

II. Récipient contenant du miel pur ou mélangé de sucre, et qui sert au nourrissement des abeilles. || *Nourrisseur automatique,* appareil qui assure une répartition automatique des aliments (graines, racines, tourteaux) destinés aux bestiaux d'une exploitation agricole.

nourrisson [nurisɔ̃] n. m. (bas lat. *nutritionem,* accus. du n. f. *nutritio,* action de *nourrir,* dér. du lat. class. *nutritum,* supin de nutrire [v. NOURRIR] ; v. 1160, Benoît de *Sainte-Maure,* écrit *norreçon,* comme n. f., au sens de « éducation » ; fin du XII^e s., *Aiol,* écrit *nourreçon,* comme n. f., au sens de « famille, personnes qui ont été élevées ensemble » ; écrit *nourrisson* [sous l'influence de *nourrir* et de *nourrice*], comme n. m., au sens 1, 1, 1538, R. Estienne [« enfant dont le lait constitue la nourriture essentielle », 1893, *Dict. général ;* « enfant..., de la fin de la période néo-natale à la fin de la première dentition... », 1963, Larousse] ; sens 1, 2, 1588, Belon, p. 231 ; sens II, 1555, Peletier du Mans [*nourrisson des Muses ; .. du Parnasse,* 1690, Furetière]).

I. 1. *Vx.* Enfant nourri à la mamelle : *Le nourrisson vit joyeusement de la substance d'autrui* (Alain). || *Par extens.* Enfant dont le lait constitue la nourriture essentielle. || *Spécialem.* Enfant en bas âge, de la fin de la période néo-natale à la fin de la première dentition (entre le 21^e jour et 24 mois environ). || **2.** Petit d'un animal que sa mère nourrit : *Va voir, Minet-Chéri, le nourrisson de Musette !* [une chatte] (Colette).

II. Class. et fig. *Nourrissons des Muses, nourrissons du Parnasse,* les poètes (dans le style burlesque et poétique) : *Muses, dictez sa gloire* [celle de Louis XIV] *à tous vos nourrissons* (Boileau).

nourriture [nurityr] n. f. (bas lat. *nutritura,* action de nourrir, du lat. class. *nutritum,* supin de *nutrire* [v. NOURRIR] ; fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume,* écrit *nurreture* [*norreture,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *norriture,* v. 1180, *Folie Tristan ; nourriture* — sous l'influence de *nourrir* —, v. 1361, Oresme], au sens 1, 1 ; sens 1, 2, v. 1160, *Roman de Tristan* [« disciple », 1544, Scève] ; sens 1, 3, 1606, Nicot [cf. *nurture,* « bétail qu'on élève », v. 1090, H. Berger — nourriture, XV^e s., Du Cange] ; sens I, 4, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [« période d'allaitement », 1845, Bescherelle] ; sens II, 1, fin du XIV^e s., E. Deschamps, écrit *nourreture* [*nourriture,* 1530, Palsgrave ; « substances... qui servent à l'alimentation des végétaux », 1549, R. Estienne] ; sens II, 2, v. 1562, Bonivard ; sens II, 3, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens II, 4, 1963, Larousse ; sens II, 5, av. 1681, Patru).

I. 1. *Class.* Instruction, éducation, formation donnée à quelqu'un : *Il faut corriger les défauts de cet enfant par une bonne nourriture* (Acad., 1694). *M. le cardinal Mazarin* [...] *n'a pas eu d'assez bonne heure la nourriture nécessaire à un politique* (Retz). || **2.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Celui qu'on a élevé, formé : *Et quel que soit ce fils que Rome vous envoie, | Seigneur, je lui rendrais son présent avec joie ; | S'il est si bien instruit en l'art de commander, | C'est un rare trésor qu'elle devrait garder, | Et conserver chez soi sa chère nourriture, | Ou pour le consulat ou pour la dictature* (Corneille). || *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Disciple : *Le paquet de Reinesius égaré, comme je le viens d'apprendre d'un gentilhomme allemand, son ami et sa nourriture* (Chapelain). || **3.** Class. *Faire des nourritures,* élever du bétail : *Ce fermier s'est enrichi à faire des nourritures* (Furetière, 1690). || **4.** *Vx.* Action de nourrir un enfant de son lait : *Elle le porte, le cilice, depuis treize ans ; elle l'a mis après avoir achevé la nourriture du petit* (Balzac). || *Vx.* Période de l'allaitement.

II. 1. Substance destinée à l'alimentation des êtres vivants ; ensemble des denrées, des produits que l'homme, l'animal absorbe pour se nourrir, entretenir la vie de l'organisme : *Nourriture solide, liquide. Nourriture saine, abondante, variée. Nourriture frugale, insuffisante, monotone. Une nourriture trop riche. Ne prendre, n'absorber aucune nourriture. Des nourritures abominables* (Maupassant). *Si cette terre abandonnée ne nourrit plus les hommes d'aujourd'hui, ce n'est pas qu'elle n'ait plus de nourriture à leur donner ni que la frugalité paysanne soit une vertu perdue. Mais ses fruits pourrissent sur place* (Mauriac). *Il arrive sur la table des nourritures qui ont l'air trop cuites, oubliées au four, des sauces noirâtres dont on se dit qu'on n'y touchera pas* (Romains). *La nourriture du bord me sembla fort acceptable* (Céline). || *Par extens.* Substances, sucs qui servent à l'alimentation des végétaux : *Un sol aride où les plantes trouvent difficilement leur nourriture.* || **2.** Entretien d'une personne du point de vue alimentaire : *Un ménage qui dépense peu pour la nourriture. Je vous ai vu mettre la main à la poche ; il faut recommencer.* [...] *Ici le logis et la nourriture se paient comptant et d'avance* (Giono). || **3.** *Vx.* Ce qui sert à entretenir quelque chose : *Ce flambeau sans nourriture | N'a qu'une lueur obscure | Plus affreuse que la nuit* (Voltaire). *L'incendie, ne trouvant plus de nourriture, s'est éteint.* || **4.** *Spécialem.* Composition grasse qu'on applique sur le cuir pour en lubrifier les fibres et l'assouplir. || **5.** *Littér.* Ce qui enrichit l'esprit, le cœur, alimente l'activité intellectuelle : *Je voulais goûter la forte nourriture que seule peut donner la solitude* (Barrès). *Stendhal n'a jamais été pour moi une nourriture : mais j'y reviens toujours. C'est mon os de seiche ; j'y aiguise mon bec* (Gide).

● SYN. : **II, 1** *alimentation, bouffe* (pop.), *mangeaille* (très fam.), *mets, pain, pâtée, pâture, pitance, repas, victuaille, vivres ;* **3** *aliment ;* **5** *enrichissement, moelle, suc.*

nous [nu] pron. pers. de la 1^{re} pers. du plur. (lat. *nos,* nous ; fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *nos* [*nous,* fin du XII^e s.], au sens I [*chez nous,* 1662, Molière ; *entre nous,* 1690, Furetière ; *pauvres de nous !,* XX^e s. ; *ce que c'est que de nous !,* 1708, Regnard ; *nous-mêmes,* XIV^e s. ; *nous autres,* v. 1050, *Vie de saint Alexis* — écrit *nos otros*] ; sens 2, fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie* [aussi pour désigner l'espèce humaine en général] ; sens 3, 1661, Molière ; sens 4, fin du XVII^e s., M^{me} de Sévigné ; sens 5, 1868, Littré ; sens 6, XX^e s.). **1.** Désigne la personne qui parle associée à une ou plusieurs autres : *Nous sommes, toi et moi, de vieux amis. Il est venu me voir et nous avons bavardé tous les deux. J'avais invité dix personnes : nous avons passé ensemble une bonne soirée.* || *Chez nous,* dans notre demeure, dans notre pays. || *Entre nous,* sans sortir du groupe que nous formons : *Tout ceci doit rester entre nous ;* je vous le dis en confidence : *Entre nous, ce n'était là qu'un prétexte.* || Fam. *Pauvres de nous !,* malheureux que nous sommes ! || Fam. *Ce que c'est que de nous !,* combien faible et misérable est notre condition humaine ! || *Nous-mêmes* est une forme renforcée de nous : *Nous-mêmes n'en savions rien. Nous l'avons fait nous-mêmes.* || *Nous autres,* marque une opposition entre le groupe auquel appartient le locuteur et d'autres personnes, ou lorsque l'expression s'accompagne d'un terme mis en apposition : *Nous n'avons pas lieu, nous autres, de faire une révolution de cette sorte* (Duhamel). *Nous autres, habitants de Paris...* || **2.** Désigne

spécialement les contemporains de la personne qui parle, auxquels celle-ci s'associe plus ou moins : *Nous pouvons aujourd'hui franchir l'Atlantique en quelques heures ;* ou les gens appartenant à un même groupe social, à une même forme de civilisation : *Nous sommes héritiers de la culture grecque.* || Désigne l'espèce humaine en général : *Les traits qui nous distinguent des animaux.* || **3.** *Nous* dit « de majesté » s'emploie à la place de *je* quand la personne qui parle occupe un rang éminent (souverain, pape, évêque) ou exerce des fonctions officielles : *Nous accordons volontiers notre bénédiction à tous les fidèles qui... Nous, maire de la ville de Bourges, arrêtons ce qui suit...* || **4.** *Nous* dit « de modestie » est parfois employé par un auteur, un conférencier : *Nous traiterons cette question dans la deuxième partie de l'ouvrage.* || **5.** *Nous* s'emploie parfois à la place de *tu, vous,* ou *il, elle,* pour exprimer l'affection, la sympathie, l'intérêt : *Alors, nous avons bien dormi ? Ainsi, fis-je, Mademoiselle, voici que nous sommes ressaisie par la tentation du voyage* (Duhamel). || **6.** *Nous* peut désigner la personne au nom de qui parle un avocat : *Nous prétendons n'avoir commis aucun acte réprimé par la loi.*

• REM. **1.** Quand nous est sujet inversé, il est relié au verbe par un trait d'union : *Quand partons-nous ?*

2. Nous se place avant les présentatifs *voici et voilà : Nous voici.*

3. *À nous* peut accompagner un nom précédé d'un article indéfini : *Un ami à nous* (on dit aussi *un de nos amis*).

4. Lorsque *nous* est antécédent du pronom relatif *qui* sujet, le verbe de la proposition relative se met à la 1re personne du pluriel : *C'est nous qui agissons.*

5. Quand *nous* désigne une seule personne, les participes et les adjectifs qui s'y rapportent s'accordent au singulier : *Nous sommes persuadé que vous avez raison. Nous sommes certain que rien ne le décidera.*

6. Quand *nous* est coordonné à un nom ou à un autre pronom, il est d'usage de le placer en dernier : *Nos amis et nous. Eux et nous.*

◆ n. m. (1751, d'Alembert). *Le nous,* l'ensemble formé par deux ou plusieurs individus ayant des relations interpersonnelles : *Le nous est éprouvé par une conscience particulière* (Sartre).

nouure [nuyr] n. f. (de *nouer ;* 1611, Cotgrave, écrit *noueure,* au sens de « action de nouer » ; écrit *nouure,* au sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Déformation osseuse due au rachitisme et caractérisée par des épaississements semblables à des nœuds. || **2.** Commencement de la formation des fruits.

nouveau [nuvo] ou **nouvel** [nuvɛl], **nouvelle** [nuvɛl] adj. (lat. *novellus,* jeune, récent, dimin. de *novus,* nouveau, neuf ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *novel* [*nouveau,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy], au sens I, 1 [*homme nouveau,* 1686, La Bruyère ; *vin nouveau,* 1668, Molière ; de *nouvelle date,* 1874, Larousse ; *qu'y a-t-il de nouveau ?,* 1694, Acad. — *rien de nouveau,* av. 1549, Marguerite de Navarre] ; sens I, 2, fin du XIVe s., E. Deschamps [*voilà qui est nouveau !,* XXe s.] ; sens I, 3, début du XVIIe s., Malherbe [« singulier, inhabituel », fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; *il est nouveau de,* 1580, Montaigne — *... que,* 1662, Corneille] ; sens 1, 4, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens I, 5, v. 1155, Wace [avec une valeur adverbiale, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 1, 6, v. 1155, Wace ; sens II, 1, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens II, 2, XIIe s., *Roncevaux ;* sens II, 3, XIIe s. ; sens II, 4, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 5, 1678, La Fontaine ; sens II, 6, début du XXe s. [« qui. constitue une rénovation heureuse par rapport à un état de chose antérieur », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *la nouvelle vague,* 9 nov. 1958, *le Monde*]).

I. QUI EST DE CRÉATION OU D'APPARITION RÉCENTE. **1.** Qui n'existe, n'est apparu ou n'est connu que depuis peu de temps (généralement après le nom, parfois avant) : *Des légumes nouveaux. Un nouveau médicament. Les pièces nouvelles de la saison théâtrale. Accueillir avec prudence les mots nouveaux. Quand un nouvel abus s'introduit, ce n'est point innover que d'y proposer un nouveau remède* (Rousseau). *Il était normal que le jeune Français se trouvât, au sein d'habitudes civilisées* [...] *dans la situation d'un jeune aventurier sur une terre nouvelle* (Giraudoux). *Seule, la lampe avait changé : Mme Frontenac avait acquis un modèle nouveau que toute la famille admirait* (Mauriac). || Class. *Homme nouveau,* homme qui a acquis la notoriété en peu de temps, par son mérite ou à la faveur des circonstances : *Chrysippe, homme nouveau, et le premier noble de sa race, aspirait, il y a trente années, à se voir un jour deux mille livres de rente pour tout bien* (La Bruyère). || *Du vin nouveau, du cidre nouveau,* provenant de la dernière récolte. || *De nouvelle date,* de création récente. (On dit plutôt DE FRAÎCHE DATE.) || *Qu'y a-t-il de nouveau ?, quoi de nouveau ?,* quels sont les derniers événements, les faits récents ? || **2.** Qui n'était pas connu jusqu'alors, que l'on n'avait encore jamais vu : *Cela jette un jour nouveau sur la question. Dans cette ville étrangère, tout est nouveau pour moi. Je ne me souviens pas de lui : c'est donc un visage nouveau, et les visages nouveaux me font peur* (Montherlant). || Fam. *Voilà qui est nouveau !,* c'est une chose étonnante, inattendue ! || **3.** Class. (*Être*) *nouveau à quelqu'un,* lui être inconnu : *Oh, oh ! c'est là ce mal que vous me prêchez tant ? | ne m'est pas nouveau : je pense le connaître* (La Fontaine) ; lui apparaître comme singulier, inhabituel, être pour lui une cause de surprise : *J'ai vu une lettre du pape, un peu sèche, à son fils aîné ; c'est un style si nouveau à nous autres Français, que nous croyons que c'est à un autre qu'il parle* (Sévigné). *Ce m'est toujours une chose nouvelle que la férocité des hommes envers les hommes* (La Bruyère). || Class. *Il est nouveau de* (et un infinitif), *que* (avec le subjonctif), il est étonnant, rare de, que : *Il est assez nouveau qu'un homme de son âge | Ait des charmes si forts pour un jeune courage* (Corneille). || **4.** Qui possède les qualités que l'on prête à la nouveauté, à ce qui est récent : originalité, inédit, hardiesse, etc. : *Un procédé entièrement nouveau. Un ouvrage d'un style nouveau. Une conception toute nouvelle de la publicité.* || **5.** Se dit d'une personne qui se trouve depuis peu de temps dans la situation qu'elle occupe : *Les nouveaux locataires d'un immeuble. Les nouveaux riches. Présenter ses compliments au nouveau maire.* || *Spécialem.* S'emploie, avec une valeur adverbiale (« récemment »), devant un participe passé pris substantivement, mais est généralement considéré comme adjectif et s'accorde : *Des nouveaux mariés. Les nouveaux élus. Une nouvelle convertie. Il y eut un court colloque entre les nouvelles venues* (Martin du Gard). [V. aussi NOUVEAU-NÉ, E. à l'ordre alphab.] || **6.** Qui exerce depuis peu une activité et manque d'expérience : *Il fait des erreurs, mais il faut l'excuser, il est nouveau dans le métier.*

II. QUI SUCCÈDE À UNE PERSONNE OU À UNE CHOSE DE MÊME ESPÈCE. **1.** Qui remplace une chose de même espèce arrivée à son terme : *La nouvelle année. La nouvelle lune. Au nouvel an. À la lune nouvelle, le pieux colon offrait à ses lares, couronnés de myrte et de romarin, une poignée de sel et d'orge* (France). || **2.** Qui vient après une personne ou une chose de même espèce (syn. de SECOND ou de AUTRE) : *Prendre un nouveau mari. Mettre une nouvelle robe pour se rendre à une soirée. C'est au cours de sa prochaine réunion que le conseil d'administration doit choisir un nouveau président. Faire un nouveau séjour dans une ville. Tirer une nouvelle édition d'un ouvrage. Avec un nouveau et imperceptible mouvement d'épaules...* (Estaunié). *Un peu avant onze heures, il alluma un nouveau cigare, traversa le hall, envoya le chasseur lui chercher son chapeau* (Simenon). || **3.** Qui est d'apparition ou de découverte plus récente qu'une autre chose : *L'Ancien et le Nouveau Testament. Les Nouvelles Nourritures* (d'A. Gide, postérieures aux *Nourritures terrestres*). *Ici, la nouvelle ville s'est édifiée à l'ouest des anciens quartiers. Le Nouveau Monde. Les terres nouvelles de l'Antarctique.* || **4.** Qui s'ajoute ou

se substitue à d'autres personnes ou à d'autres choses : *Avoir, se faire de nouveaux amis. Chère grammaire, belle grammaire, délicieuse grammaire, fille, épouse, mère, maîtresse et gagne-pain des professeurs ! Tous les jours je te trouve des charmes nouveaux !* (Claudel). *Les machines creusaient sans arrêt et c'étaient de nouveaux couloirs, de nouvelles salles, communiquant entre elles par des avenues bordées de colonnes, et regorgeant d'objets précieux* (Vian). || **5.** Qui présente les mêmes caractères qu'un personnage ou une notion bien connus : *Un nouveau Molière. Florence, nouvelle Athènes. Une philosophie qui veut être un nouvel humanisme.* || **6.** Qui s'est transformé au point de paraître autre : *Il la contemplait. Il la trouvait nouvelle* [...] ; *le visage de Juliette avait changé* (Giraudoux). || *Spécialem.* Qui constitue une rénovation heureuse par rapport à un état de choses antérieur : *La linguistique nouvelle. Éprouver une vigueur nouvelle après une maladie. Il n'est aucun devoir, aucun plaisir, aucun sentiment qui n'emprunte de l'enthousiasme une nouvelle puissance* (Staël). *L'arrivée d'Augustin Meaulnes fut le commencement d'une vie nouvelle* (Alain-Fournier). || *L'homme nouveau,* v. HOMME. || *La nouvelle vague,* nouvelle école cinématographique qui s'est révélée vers 1958.

• SYN. : **I, 1** *jeune, moderne, neuf, récent ;* **2** *inattendu, inconnu, inhabituel ;* **4** *insolite, original, osé, personnel ;* **6** *inexpérimenté, neuf, novice.*|| **II, 2** *autre, second ;* **6** *changé, différent, métamorphosé.* — CONTR. : **I, 1** *ancien, archaïque, usité, vieux ;* **2** *banal, connu, coutumier, familier, habituel ;* **4** *dépassé, désuet, périmé, suranné, vétuste, vieillot ;* **6** *chevronné, compétent, expérimenté, formé, qualifié.*|| **II, 1** *dernier ;* **2** *même, premier ;* **3** *ancien.*

• REM. On notera que *nouveau,* selon la place qu'il occupe — avant ou après le nom —, a souvent un sens différent : *une robe nouvelle,* une robe d'une mode récente, et *une nouvelle robe,* une autre robe ; *un nouveau vin,* un vin différent de celui que l'on vient de boire, et *du vin nouveau,* du vin de la dernière récolte. En principe, *nouveau* placé après le nom est employé au sens propre et fort.

◆ n. (1919, Dorgelès [« élève nouvellement admis dans une classe, une école », 1832, Balzac]). Personne arrivée depuis peu dans une collectivité (société, bureau, atelier, etc.) : *Accueillir aimablement et mettre à l'aise les nouveaux. La nouvelle semble peu bavarde. Les dîners de Chabot sont en général plaisants* [...] *et de la meilleure qualité ; quelques vieux amis qui ne se voient plus assez pour être rassasiés les uns des autres, deux ou trois « nouveaux », jamais davantage, et choisis la main haute* (Duhamel). || *Spécialem.* Élève nouvellement admis dans une classe, une école : *Nous étions à l'étude, quand le proviseur entra, suivi d'un nouveau* (Flaubert).

• SYN. : *apprenti, bizuth* (arg. scol.), *bleu* (pop.), *débutant, néophyte.*

◆ **nouveau** n. m. (1198, Godefroy, écrit *noveau* [*nouveau,* 1561, *Journ.* du *sire de Gouberville*], au sens de « terre nouvellement défrichée » ; sens 1, v. 1658, La Fontaine ; sens 2, av. 1857, Musset ; sens 3, av. 1945, P. Valéry). **1.** Chose neuve, inédite, originale : *Il me faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde* (La Fontaine). *L'humanité ne comprend bien le nouveau que s'il prend la suite de l'ancien* (Bergson). *À travers le nouveau il est en marche pour retrouver l'éternel* (Claudel). *Je croyais connaître Pascal ; chaque jour j'y découvre du nouveau* (Gide). || **2.** Fait, événement récent ; circonstances nouvelles qui modifient une situation : *Ne manquez pas de m'avertir s'il y a du nouveau. Patience ! voici du nouveau* (Musset). || **3.** Caractère de ce qui est nouveau, récent : *Le nouveau est pour nous une qualité si éminente que son absence nous corrompt toutes les autres et que sa présence les remplace* (Valéry).

◆ **nouveau** adv. (v. 1050, *Vie de saint Alexis*). *Vx.* Nouvellement, récemment : *Du beurre nouveau battu. Des vins nouveau percés* (Littré). || *Spécialem. Nouveau* devant un participe passé substantivé, v. NOUVEAU adj., § I, n. 5.

◆ **De nouveau** loc. adv. (v. 1119, Ph. de Thaon, écrit de *novel,* au sens de « récemment » ; sens actuel, v. 1130, *Eneas,*écrit de *novel* [*de nouveau,* 1538, R. Estienne]). Derechef, une fois de plus : *Voici de nouveau que mes membres reprennent la gaine de l'étroitesse et du poids. De nouveau la tyrannie sur moi du fini et de l'accidentel* (Claudel). *Ce matin, arrès une nuit assez bonne, je me sens de nouveau pleinement dispos* (Gide). *De nouveau, je cède à la rage* (Mauriac).

◆ **À nouveau** loc. adv. (1835, Acad., comme terme de banque, au sens de « sur un nouveau compte » ; sens 1, 1852, Humbert ; sens 2, 1884, Leconte de Lisle). **1.** De façon entièrement différente, avec une attention renouvelée : *Examiner à nouveau une question. La conscience que je prenais à nouveau de mes sens m'en permettait l'inquiète reconnaissance* (Gide). || **2.** Encore une fois, de nouveau : *Mme de Fontanin sentait l'heure décisive et ne voulait pas laisser Jenny se murer à nouveau dans son silence* (Martin du Gard). *Et à nouveau tout se brouillait, devenait flou* (Triolet).

nouveau-né, e [nuvone] adj. (de *nouveau,* adv., et de *né ;* fin du XIIe s., *Huon de Bordeaux,* au sens 1 ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay). **1.** Qui vient de naître : *Un enfant nouveau-né. Une fille nouveau-née. Des enfants nouveau-nés. Des filles nouveau-nées. Les premières semaines d'une petite fille nouveau-née s'y chauffèrent au soleil de juillet* (Colette). *Souvent le renard a été trouvé sans vie à côté du nid des oiseaux nouveau-nés* (Nodier). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui est d'apparition toute récente : *Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre,* | *[...] Sur l'orgue universel des peuples prosternés,* | *Entonneront l'hosanna des siècles nouveau-nés* (Musset).

◆ **nouveau-né** n. m. (1680, Richelet). Enfant qui est né depuis peu de temps : *Plusieurs nouveau-nés tendrement chéris et soignés leur étaient morts l'un après l'autre* (Yourcenar). *Les soins à donner aux nouveau-nés.*

• REM. Selon l'Académie, *nouveau,* dans *nouveau-né, e,* que ce mot soit employé comme adjectif ou comme nom, demeure invariable. Certains auteurs ont cependant fait l'accord : *Les tendres nouveaux-nés* (Arnoux). *Cette fille qu'il nous apporta un jour à la maison, nouvelle-née* (Colette).

nouveauté [nuvote] n. f. (de *nouveau* [v aussi NOUVELLETÉ] ; début du XIVe s., au sens 1 [avec une nuance laudative, 1830, Stendhal] ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3, milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage* [« chose inhabituelle, inattendue », 1665, Molière] ; sens 4, 1558, Ronsard [*des nouveautés,* « des bouleversements politiques », av. 1678, La Rochefoucauld] ; sens 5, 1666, Molière ; sens 6, v. 1268, É. Boileau [*magasin de nouveautés,* 1835, Acad. ; *la nouveauté,* collectiv., 1868, Littré]). **1.** Caractère de ce qui est nouveau, récent : *La nouveauté d'un usage, d'un procédé. La nouveauté de l'emploi de ce mot a surpris. Cet ouvrage n'a rien perdu de sa nouveauté, car les questions qu'il aborde sont toujours actuelles. Le terrible réveil* [...] *rend au malheur toute sa nouveauté* (Malraux). || *Spécialem.* Avec une nuance laudative, caractère inédit et original de quelque chose : *Une œuvre remarquable par la nouveauté de la conception.* || **2.** *Absol.* Le nouveau, l'inédit : *Les impressions anciennes ne sont pas seules capables de nous abuser : les charmes de la nouveauté ont le même pouvoir* (Pascal). *Aimer, détester la nouveauté. Une clientèle exigeante, qui réclame sans cesse de la nouveauté.* || **3.** Chose nouvelle : *Une nouveauté hardie. On voit pourtant assez de nouveautés mauvaises* (About). *J'ai toujours entendu mon feu père me recommander de craindre les nouveautés. « Et d'abord, ajoutait-il aussitôt, il n'y a rien de nouveau, qu'est-ce qu'il peut y avoir de nouveau ? »* (Claudel). *Elle* [Françoise] *était décontenancée ; c'était la première fois que Gilbert et Xavière sortaient ensemble et, dans cette vie fiévreuse et compliquée dont elle essayait difficilement d'assurer l'équilibre, la moindre nouveauté était grosse de menaces* (Beauvoir). || *Spécialem.* Chose inhabituelle, inattendue, étrange : *Vous, parler ainsi ! C'est une nouveauté.* || **4.** *Class.* Innovation, changement, idée neuve dans le domaine religieux, politique,

social (souvent péjor.) : *L'erreur et la nouveauté se faisaient entendre dans toutes les chaires ; et la doctrine ancienne* [...] *pouvait à peine parler à l'oreille* (Bossuet). *Les nouveautés sont bonnes en physique, parce qu'elles sont fondées sur de nouvelles expériences, sur de nouvelles découvertes* (Furetière, 1690). ‖ Class. et spécialem. *Des nouveautés,* des troubles, des bouleversements politiques : *Notre nation a une pente naturelle aux nouveautés* (La Rochefoucauld). ‖ **5.** Livre qui vient de paraître en librairie ; œuvre dramatique présentée au cours de la saison : *Une « nouveauté », on ne prend pas le temps de la lire ; on la parcourt* (Gide). ‖ **6.** Article ou objet récemment lancé sur le marché dans le domaine de la toilette, de la parure (étoffes, lingerie, bijouterie, etc.), et qui correspond à la dernière mode (surtout au plur.) : *Le bas prix de tous les objets dits « nouveautés » qui se trouvaient au Petit-Matelot lui donna une vogue inouïe* (Balzac). [On dit aussi ARTICLE DE NOUVEAUTÉ. DE HAUTE NOUVEAUTÉ.] ‖ *Magasin de nouveautés,* magasin vendant des articles qui changent avec la mode, concernant surtout la toilette féminine : *Manuel Wasselin était, au début de cette période, comptable à la Cour des Flandres, magasin de nouveautés fondé par une illustre femme d'affaires* (Duhamel). ‖ Collectiv. *La nouveauté,* le commerce des nouveautés et les industries qui s'y rattachent : *Cécile serait dans la nouveauté, dans la mode ou dans quelque chose du genre* (Duhamel).

• SYN. : **1** *fraîcheur, jeunesse, primeur ; hardiesse, modernisme, originalité ;* **2** *nouveau ;* **3** *innovation, modification, réforme, révolution, transformation.* — CONTR. : **1** *ancienneté, archaïsme, vétusté ;* 2 *ancien, antiquité, banalité ;* **3** *habitude, pli, rite, routine.*

nouvellan [nuvɛlɑ̃] n. m. (ital. *novellante,* même sens, de *novellare,* répandre des nouvelles, dér. de *novella* [v. NOUVELLE 2] ; 1575, Charrière [III, 601], écrit *nouvellant ; nouvellan,* 25 nov. 1651, Retz). *Class.* Syn. de NOUVELLISTE 1 (au sens 1) : *Malgré tous vos nouvellans de Rome, les affaires de M. le Prince sont fort décousues* (Retz). [On disait aussi NOUVELLIER.]

1. nouvelle [nuvɛl] n. f. (lat. pop. **novella,* nouvelle, neutre plur. substantivé [pris pour un fém. sing. à basse époque] de l'adj. du lat. class. *novellus* [v. NOUVEAU] ; V. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *novele* [*nouvelle,* XIIIe s.], au sens 1 [*première nouvelle !,* 1920, G. Duhamel ; *faire la nouvelle,* 1673, Mme de Sévigné] ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier [*les bonnes Nouvelles,* même sens, 1535, Olivétan]). **1.** Première information que l'on donne ou que l'on reçoit au sujet d'un événement survenu récemment : *Apporter une heureuse nouvelle. Répandre de fausses nouvelles. Apprendre une mauvaise nouvelle. La nouvelle de son divorce a surpris tout le monde. Ô nuit désastreuse, ô nuit effroyable où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte !* (Bossuet). *La mauvaise nouvelle provoque non l'angoisse, mais la souffrance : c'est tout autre chose* (Saint-Exupéry). *« Vous savez la nouvelle ? l'aviation a enfin pu donner. — Oui, mille avions ! »* (Beauvoir). ‖ *Première nouvelle !,* se dit à propos d'une chose qu'on ignorait complètement, et qui cause quelque surprise. ‖ Class. *Faire la nouvelle,* retenir l'attention, occuper l'actualité en tant que nouvelle : *À la veille d'une guerre qui fait présentement la nouvelle publique* (Sévigné). [V. aussi NOUVELLES, n. f. pl., ci-après.] ‖ **2.** Spécialem. *La Bonne Nouvelle,* expression désignant la prédication de l'Évangile de Jésus-Christ et, *par extens.,* l'Évangile lui-même.

◆ **nouvelles** n. f. pl. (sens 1, début du XIIIe s., Guiot de Provins [*vous aurez de mes nouvelles,* 1694, Acad. ; *vous m'en direz des nouvelles,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *pas de nouvelles, bonnes nouvelles,* 1893, *Dict. général* — d'abord *point de nouvelles..,* 1874, Larousse ; *point de nouvelles,* « rien à faire », fin du XVIe s.] ; sens 2, 1659, Molière [*nouvelles à la main,* 1751, Voltaire — au sing., av. 1951, A. Gide]). **1.** Renseignements récents, d'ordre privé, sur la situation, l'activité, la santé d'une personne que l'on connaît : *Recevoir des nouvelles d'un soldat. Être sans nouvelles d'un ami. Faire prendre des nouvelles de sa santé. De bonnes, de mauvaises nouvelles. Ma chère enfant, il y a huit jours que je n'ai eu de vos nouvelles ; c'est un siècle pour moi* (Sévigné). *Ce sont des lettres ordinaires, telles qu'une fiancée de campagne en envoie chaque semaine à son promis, donnant des nouvelles de la ferme ou des voisins, répétant avec régularité les mêmes formules conventionnelles sur la séparation et le retour* (Robbe-Grillet). ‖ *Vous aurez, tu auras, etc., de mes nouvelles,* formule de menace à l'adresse de quelqu'un, généralement pour l'avertir qu'on lui rendra la monnaie de sa pièce : *Tu as agi par traîtrise avec moi.. Tu auras bientôt de mes nouvelles, sois tranquille* (Proust). ‖ *Vous m'en direz, tu m'en diras des nouvelles,* vous m'en ferez, tu m'en feras sûrement compliment : *Allons, tiens, je vais te faire goûter à mon eau-de-vie de prune, tu m'en diras des nouvelles* (Sarraute). ‖ *Pas de nouvelles, bonnes nouvelles,* loc. proverbiale signifiant que, si quelqu'un ne donne pas de nouvelles, c'est que les choses vont bien pour lui. ‖ Class. *Point de nouvelles,* rien à faire, ne comptez pas là-dessus : *On la voulut faire confesser* [la Voisin], *point de nouvelles* (Sévigné). ‖ **2.** Informations sur les événements de tous ordres, diffusées par la presse, la radio, la télévision, etc. : *Nouvelles diverses, nouvelles politiques. Des nouvelles alarmantes, rassurantes. Les dernières nouvelles. Jean, le maçon, revenait à onze heures pour le casse-croûte, apportait le journal, et se mettait à commenter les nouvelles, prenant à témoin les autres clients* (Triolet). ‖ Vx. *Nouvelles à la main,* feuilles d'information manuscrites, ne contenant généralement qu'une seule nouvelle, et qui étaient distribuées : *Un polisson qui fait des nouvelles à la main écrit que l'intention de la Cour est de casser l'Académie française* (Voltaire) ; et littér., au sing. : *Je consigne pourtant ici, de qualité bien supérieure, cette « nouvelle à la main » que colporte le jeune Nau..* (Gide).

2. nouvelle [nuvɛl] n. f. (ital, *novella,* information, nouvelle [genre littéraire], de même étym. que le franç. *nouvelle 1* [v. l'art. précéd.] ; v. 1462, *Cent Nouvelles*). Composition littéraire appartenant au genre du roman, mais qui s'en distingue par un texte plus court, par la simplicité du sujet et par la sobriété du style et de l'analyse psychologique : *« Contes et Nouvelles » de La Fontaine. La nouvelle, plus resserrée, plus condensée, jouit des bénéfices éternels de la contrainte : son effet est plus intense ; et comme le temps consacré à la lecture d'une nouvelle est bien moindre que celui nécessaire à la digestion d'un roman, rien ne se perd de la totalité de l'effet* (Baudelaire).

nouvellement [nuvɛlmɑ̃] adv. (de *no*[*u*]*vel,* forme anc. de *nouveau* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *novelment ;* v. 1220, Godefroy, écrit *novelement ; nouvellement,* début du XIVe s.). Depuis peu de temps : *Une route nouvellement construite. Joséphin Leclerc lui répondit obligeamment que c'étaient les fondations du colosse de Domitien nouvellement mises à jour* (France).

• SYN. : *fraîchement, récemment.* — CONTR. : *anciennement, autrefois, jadis.*

nouvelleté [nuvɛlte] n. f. (bas lat. *novellitas,* nouveauté, du *lat.* class. *novellus* [v. NOUVEAU] ; V. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *noveliteit* [*nouvelleté,* 1322, Godefroy], au sens 3 ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir, écrit *nouveleté* [*nouvelleté,* 1369, Godefroy] ; sens 2, 1552, R. Estienne). **1.** En termes de droit, entreprise de dépossession opérée contre un héritier. ‖ **2.** *Vx* ou *littér.* Caractère de ce qui est nouveau : *C'est du parfait oubli d'hier que je crée la nouvelleté de chaque heure* (Gide). ‖ **3.** *Vx.* Innovation, changement.

1. nouvellier [nuvɛlje] n. m. (de *nouvelle* 1 ; XIIIe s.). *Class.* Syn. de NOUVELLISTE 1 (au sens 1) : *Quand même M. le duc de Longueville ne m'obligerait pas à être nouvellier pour lui..* (Chapelain).

2. nouvellier [nuvɛlje] n. m. (de *nouvelle* 2 ; 1832, Nodier). Nom donné anciennement aux auteurs de nouvelles, récits proches du conte (particulièrement à ceux du XVIe s.) : *Cette langue* [l'argot] *dont il est question dans les romanciers les plus anciens, comme Cervantès, comme les nouvelliers italiens et l'Arétin* (Balzac).

1. nouvelliste [nuvɛlist] n. m. (de *nouvelle* 1 ; 1620, É. Binet, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** *Class.* Celui qui recherchait et colportait des nouvelles, ou qui jouait le rôle d'informateur, de correspondant chargé de fournir les nouvelles du jour : *C'est là, comme vous savez, le fléau des petites villes que ces grands nouvellistes qui cherchent partout où répandre les contes qu'ils ramassent* (Molière). || **2.** Vx. *Nouvelliste à la main,* rédacteur de nouvelles à la main. || **3.** *Vx.* Rédacteur de presse chargé des nouvelles.

2. nouvelliste [nuvɛlist] n. (de *nouvelle* 2 ; 1852, Baudelaire). Auteur de nouvelles (genre littéraire).

nova [nɔva] n. f. (mot du lat. scientif. moderne, fém. de l'adj. du lat. class. *novus,* nouveau [avec le n. f. *stella,* « étoile », sous-entendu] ; 1923, Larousse). Étoile qui augmente brusquement d'éclat, semblant constituer une étoile nouvelle, et ne revient que très lentement à sa luminosité initiale.
• Pl. *des* NOVAE.

novale [nɔval] n. f. et adj. (lat. *novalis* [sous-entendu *terra,* terre, terrain], jachère, de *novus,* nouveau, neuf ; 1209, Godefroy, comme n. f. [au plur. ; au sing., 1838, Acad.] ; comme adj., 1570, Liébault, p. 7). Vx ou dialect. *Novale,* ou *terre novale,* terre nouvellement défrichée : *On ne toucha pas aux terres novales de Clodius* (Bosco).

novateur, trice [nɔvatœr, -tris] n. et adj. (lat. impér. *novator,* celui qui renouvelle, du lat. class. *novatum,* supin de *novare,* renouveler, refaire, inventer, faire une révolution, dér. de *novus,* nouveau, neuf ; 1578, Despense, aux sens 1-2). **1.** Qui innove, introduit des conceptions neuves en quelque domaine : *La meilleure manière d'être novateur, c'est de l'être malgré soi et de l'être le moins possible* (France). *Quel novateur se fût mêlé de barrer le passage à la fritillaire, dite couronne impériale, à ses lourds capitules orangés, à son odeur de mauvaise compagnie* (Colette). || **2.** *Class.* et *péjor.* Qui introduit des idées neuves, des changements en matière de religion ou de philosophie : *Ils appellent indifféremment du nom odieux de novateur les hérétiques et les nouveaux philosophes* (Malebranche).
• SYN. : **1** *créateur, initiateur, innovateur, inventeur, précurseur.*

◆ adj. (1789, Bachaumont, t. XXXVI, p. 161). Qui tend à innover : *Esprit novateur. Tendances novatrices. En France, le pouvoir était souverain, illimité ; mais l'opinion était singulièrement libre et novatrice* (Villemain).

novatianisme [nɔvasjanism] n. m. (dér. savant de *novatien ;* 1878, Larousse). Doctrine de Novatien, hérésiarque et antipape du IIIe s., et de ses disciples.

novatien, enne [nɔvasjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (bas lat. *novatianus,* partisan de Novatius [Novatien], de *Novatius,* n. d'un hérésiarque du IIIe s. ; 1868, Littré). Disciple de Novatien.

◆ adj. (1963, Larousse). Qui est relatif à la doctrine de Novatien : *L'Église novatienne.*

novation [nɔvasjɔ̃] n. f. (bas lat. *novatio,* renouvellement [en général], renouvellement d'une reconnaissance de dette, du lat. class. *novatum,* supin de *novare* [v. NOVATEUR] ; 1307, Godefroy, écrit *novacion* [*novation,* 1409, *Archives de Bretagne,* V, 113], au sens 1 ; sens 2, 1970, Robert ; sens 3, av. 1922, Proust [« création de mots nouveaux », 1548, Sebillet]). **1.** En droit, extinction d'une obligation par la création d'une nouvelle obligation qui se substitue à l'ancienne, et qui réalise soit un changement de créancier ou de débiteur, soit un changement d'objet : *Il accepta la novation à son nom de la créance de M. Güthermann* (Benoit). || **2.** En biologie, apparition, dans une lignée animale ou végétale (phylum), d'un organe entièrement nouveau et fonctionnel. (Syn. ÉMERGENCE.) || **3.** *Littér.* Ce qui est nouveau, ce qui constitue un changement heureux par rapport à un état de choses ancien : *Comme un tel sommeil* [le sommeil profond du matin] *a été — en moyenne — quatre fois plus reposant, il paraît à celui qui vient de dormir avoir été quatre fois plus long, alors qu'il fut quatre fois plus court. Magnifique erreur d'une multiplication par seize, qui donne tant de beauté au réveil et introduit dans la vie une véritable novation* (Proust).
• SYN. : **3** *innovation, métamorphose, nouveauté, révolution.*

novatoire [nɔvatwar] adj. (de *novat*[*ion*] ; 13 avr. 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 357). En droit, qui est de la nature de la novation ou qui s'y rapporte : *Acte novatoire.*

novelles [nɔvɛl] n. f. pl. (bas lat. *novellae,* même sens, fém. plur. substantivé de l'adj. du lat. class. *novellus,* nouveau [v. NOUVEAU] : 1680, Richelet [*nouvelle,* « une de ces constitutions », 1585, Cholières]). Nom donné aux constitutions qui furent promulguées postérieurement à la publication du Code Justinien, ainsi qu'à celles qui s'ajoutèrent au Code Théodosien : *Novelles de Justinien. Novelles de Théodose.* (En ce sens, s'écrit généralement avec une majuscule.) || *Une novelle,* une de ces constitutions.

novembre [nɔvɑ̃br] n. m. (lat. *november,* de novembre, et, comme substantif, « novembre », de *novem,* neuf [le premier mois de l'année romaine étant mars, novembre était donc le neuvième mois] ; v. 1119, Ph. de Thaon). Onzième mois de l'année, dans le calendrier grégorien.

nover [nɔve] v. tr. (de *nov*[*ation*] ; 1868, Littré). En termes de droit, renouveler une obligation : *Nover une créance.*

novice [nɔvis] n. (lat. médiév. *novitius,* novice de couvent, du lat. class. *novicius,* nouveau, récent, et, en parlant d'esclaves, « dont la servitude est récente », dér. de *novus,* nouveau, neuf ; v. 1265, J. de Meung [*petit novice,* 1966, Larousse]). Personne qui a pris nouvellement l'habit religieux et subit un temps d'épreuve dans un couvent avant de faire profession : *Il arrive qu'en présence d'êtres très avancés en Dieu (je pense à certaines petites sœurs, à certaines novices) nous songions à ces coques diaphanes abandonnées par des chrysalides, tellement ils nous semblent, pour ainsi dire, vidés d'eux-mêmes* (Mauriac). || *Petit novice,* enfant se préparant au noviciat.

◆ n. m. (1805, Lunier). Jeune matelot, âgé de seize à dix-huit ans, que le Code du travail maritime protège par un statut spécial : *Yves était alors un enfant de seize ans. On me dit qu'il allait passer novice après deux années de mousse* (Loti).

◆ adj. et n. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [en parlant de choses, 1671, Boileau] ; sens 2, 1606, Crespin [*être novice en,* 1665, La Fontaine —... à, 1653, Vaugelas]). **1.** Qui est inexpérimenté, qui ne connaît pas le monde, la vie, et, en particulier, qui manque d'expérience dans le domaine de la galanterie et de l'amour : *Je crois que ma simplicité de novice ne fit qu'irriter sa fantaisie* (Rousseau). || *Par extens.* Se dit aussi des choses : *Je vois s'épanouir vos passions novices* (Baudelaire). *J'observais mon cœur novice comme un parvenu observe ses gestes à table* (Radiguet). || **2.** Se dit d'une personne qui s'adonne à un métier, à une activité depuis peu, et qui n'en connaît pas les difficultés : *Un journaliste novice. Un alpiniste novice. Des navigateurs novices. D'un courtisan novice excusez l'ignorance* (M.-J. Chénier). *Mikael attend, immobile, à côté du chauffeur novice* (Duhamel). *On connaît cette chance immanquable des novices aux tables de jeu* (Aragon). || *Être novice en* ou (vx) *à quelque chose,* manquer d'expérience dans une matière.
• SYN. : **2** *apprenti, bleu* (pop.), *débutant, néophyte, nouveau.*

noviciat [nɔvisja] n. m. (lat. médiév. *novitiatus,* état de novice, de *novitius* [v. l'art. précéd.] ; 1535, ZRP [LXVII, 32], au sens 1 [aussi « état de novice » ; « partie d'un couvent réservée aux novices », 1609, *Peiresc ; petit noviciat,* 1966, Larousse] ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Temps d'épreuve imposé aux postulants, dans un institut religieux, avant de les admettre à prononcer les premiers vœux : *Le postulant était d'abord éprouvé par dix ans de noviciat* (Chateaubriand). || État de novice. || Partie d'un institut religieux réservée aux novices. || *Petit noviciat,* période préparatoire au noviciat ; bâtiment où sont installés les petits novices. || **2.** Apprentissage, période pendant laquelle on s'initie à quelque activité : *Et je ne maudis pas trop ce temps misérable qui*

m'a fait supporter légèrement les épreuves de mon noviciat littéraire et les premières années de Paris (Daudet).

novillada [nɔvijada] n. f. (mot esp. de même sens, de *novillo* [v. NOVILLO] ; 1946, Leiris, p. 84). Corrida où de jeunes taureaux (novillos) ou des bêtes présentant des défauts sont combattus par des toreros non confirmés.

novillero [nɔvijero] n. m. (mot esp. de même sens, de *novillo* [v. l'art. suiv.] ; 1970, Robert). Matador qui n'a pas reçu l'alternative et qui combat de jeunes taureaux dans les noviliadas.

novillo [nɔvijo] n. m. (mot esp. de même sens, de *novo,* nouveau, lat. *novus,* nouveau, neuf ; 1954, Montherlant). Taureau n'ayant pas l'âge régulier, c'est-à-dire qui a moins de quatre ans.

novocaïne [nɔvɔkain] n. f. (mot issu, par haplologie, d'une forme non attestée **novococaïne,* de *novo-,* élément tiré du lat. *novus,* nouveau, et de *cocaïne ;* 1923, Larousse). Composé de synthèse utilisé en injection pour obtenir une anesthésie locale : *Hier, flanchage du cœur, à la suite d'une injection de novocaïne pour procéder à l'extraction assez pénible d'une racine de molaire* (Gide).

noyade [nwajad] n. f. (de *noyer* 1 ; 1794, Babeuf, au sens 1 [« l'action ou le fait de se noyer... », 1867, Zola] ; sens 2, 1866, Michelet). **1.** Action de noyer un être vivant, de le faire périr par immersion dans l'eau : *En 1793, les noyades de Nantes s'appelaient des « mariages républicains » : le despotisme populaire reproduisait l'aménité de style du despotisme royal* (Chateaubriand). || L'action ou le fait de se noyer ; mort accidentelle ou volontaire par immersion : *Sauver quelqu'un de la noyade. Un risque de noyade. Un vêtement de hasard, comme ceux qu'on jette sur les rescapés de l'incendie ou de la noyade* (Colette). || **2.** *Fig.* Le fait de perdre son crédit, sa position sociale ou financière, de sombrer moralement : *Il* [Maurepas] *crut Fleury fini, et Chauvelin possible ; il avait vaillamment aidé à la noyade de celui-ci, profité de sa chute* (Michelet). *Actuellement, cinq francs par jour représentent la limite où cesse la pauvreté proprement dite, le rivage qu'il faut atteindre si l'on veut échapper à la noyade dans la pauvreté* (Romains).

noyage [nwajaʒ] n. m. (de *noyer* 1 ; 1949, Larousse). Action de submerger sous une grande quantité d'eau : *Le noyage des soutes à munitions d'un bâtiment en feu.*

noyau [nwajo] n. m. (lat. pop. **nodellus,* noyau, proprem. « petit nœud », dimin. du lat. class. *nodus,* nœud [v. NŒUD) ; 1170, Maurice de Sully, écrit *noiel* et *noiaus* [*noyau,* 1530, Palsgrave], au sens I [*eau de noyau,* 1721, Trévoux ; *crème de noyau,* 1863, Littré, art. *crème ; rembourré de noyaux de pêche,* 1835, Acad.] ; sens II, 1, 1749, Brunot [« partie lumineuse d'une tache du Soleil », 1765, *Encyclopédie*] ; sens II, 2, 1874, Larousse ; sens II, 3, 1868, Littré ; sens II, 4, 1928, Larousse, art. *atome ;* sens II, 5, 1755, Aviler [« axe vertical d'un escalier tournant », 1549, R. Estienne ; *noyau de voûte,* av. 1841, Chateaubriand ; *noyau d'assemblage,* 1963, Larousse] ; sens II, 6, 1660, Oudin [pour une statue, 1690, Furetière] ; sens II, 7, 1888, Larousse ; sens II, 8, 1932, Larousse [*noyau amygdalien,* 1963, Larousse] ; sens II, 9, 1963, Larousse ; sens 11, 10, 1968, Larousse ; sens II, 11, av. 1781, Turgot ; sens III, 1, v. 1794, Brunot ; sens III, 2, 1874, Larousse [*noyau de résistance,* 1937, J. Romains — « petit groupe d'opposants », milieu du XX^e s.]).

I. Partie centrale, ligneuse et dure, de certains fruits charnus (cerises, pêches, prunes, etc.), formée par la paroi interne de l'ovaire, et qui contient la graine, dite *amande : Les fruits charnus à noyau sont appelés « drupes ». Au travail, camarades, et jetons à la mer pelures, os et noyaux, car nous nous repentirions amèrement, une fois en face, d'avoir souillé, quand il était notre demeure, notre désir* (Giraudoux). || *Eau, crème de noyau,* liqueur préparée à partir des amandes de fruits à noyau. || Pop. *Rembourré avec des noyaux de pêche,* se dit d'un siège, d'un lit très dur.

II. 1. Partie d'une comète qui, avec la chevelure, constitue la tête. || Partie lumineuse d'une tache du Soleil. || **2.** Partie centrale du globe terrestre. || **3.** Corps d'apparence vésiculeuse et de forme variable, que l'on observe à l'intérieur de presque toutes les cellules vivantes, composé d'une membrane entourant le suc nucléaire, dans lequel se trouvent un ou plusieurs nucléoles et les chromosomes. (Syn. NUCLÉUS.) || **4.** Partie centrale de l'atome, formée de protons et de neutrons, où est rassemblée la masse de l'atome et autour de laquelle gravitent les électrons. || **5.** En architecture, saillie quelconque sur laquelle doivent être appliquées des moulures. || Axe vertical d'un escalier tournant, sur lequel porte l'extrémité des marches. || *Noyau de voûte,* colonne centrale sur le sommet de laquelle vient s'appuyer une voûte de forme annulaire. || *Noyau d'assemblage,* sorte de poinçon en bois qui reçoit les abouts des chevrons d'un comble conique. || **6.** Pièce constituée d'une matière (sable, métal, etc.) résistant à la matière en fusion, que l'on introduit dans un moule de fonderie, lors de son montage, pour obtenir les parties creuses sur la pièce coulée. || Armature intérieure d'une statue destinée à être fondue à cire perdue. || **7.** Pièce de fer doux placée à l'intérieur d'une bobine d'induction, d'un inducteur de machine électrique. || **8.** En anatomie pathologique, syn. de NODULE. || *Noyau amygdalien,* petit amas de substance grise situé dans le lobe temporal du cerveau. || **9.** *Noyaux de condensation,* particules très fines en suspension dans l'atmosphère et qui, ayant la propriété d'activer la condensation de la vapeur d'eau, jouent un rôle essentiel dans le déclenchement des précipitations. || **10.** En grammaire générative, l'un des deux constituants de la phrase de base (l'autre étant la modalité, ou constituant de phrase, ou type de phrase), formé lui-même de deux parties, le syntagme nominal et le syntagme verbal. (V. aussi PHRASE-NOYAU et NUCLÉAIRE.) || **11.** *Fig.* Élément ou groupe d'éléments qui donne vie à un ensemble ou qui est à l'origine d'un développement : *Notre enfance nous apparaît comme une nébuleuse dont une mère est le noyau tendre et rayonnant* (Mauriac). *L'idée* [...] *avait fait partie du noyau d'erreurs que tout enfant porte et mûrit avec lenteur* (Hériat).

III. 1. Petit groupe de personnes qui a donné naissance à un groupe plus vaste : *Le noyau d'une colonie. Un noyau de peuplement. Noyau ethnique.* || **2.** Petit groupe de personnes qui exerce une activité opposée aux buts d'une collectivité : *Nous sommes un noyau d'avancés ; nous ne nous entendons pas sur tout* (Vallès). || *Noyau de résistance,* petit groupe de combattants isolé du gros d'une armée : *Les cent mille obus n'avaient pas suffi à faire place nette. Il subsistait des noyaux de résistance* (Romains) ; *par extens.,* petit groupe d'opposants : *À mesure que déclinaient la pompe et les œuvres de Vichy, se formaient, de-ci, de-là, dans la Métropole, des noyaux de résistance. Il s'agissait, naturellement, d'activités très diverses, souvent mal délimitées, mais suscitées par les mêmes intentions* (De Gaulle).

noyautage [nwajotaʒ] n. m. (de *noyauter ;* 1920, *Congrès de Tours,* p. 201). Action menée par des propagandistes dans un milieu, un groupe défini (administration, armée, parti, syndicat, etc.), en vue de le désorganiser, d'en modifier peu à peu l'orientation ou d'en prendre le contrôle en occupant les postes clés : *Le noyautage d'une administration. Depuis plusieurs jours, les organisations ouvrières annonçaient l'imminence du soulèvement fasciste, le noyautage des casernes, le transport des munitions* (Malraux).

noyauter [nwajote] v. tr. (de *noyau ;* 1920, *Congrès de Tours,* p. 201). Soumettre à une opération de noyautage : *À la guerre nationale, ils* [les communistes] *allaient donc participer* [...]. *Mais aussi, utilisant les tendances des combattants qui, les leurs compris, ne voulaient qu'un seul combat, ils tenteraient obstinément de noyauter toute la résistance afin d'en faire, si possible, l'instrument de leur ambition* (De Gaulle).

◆ v. intr. (1932, Larousse). Fabriquer un noyau de moule de fonderie, par des procédés manuels ou mécaniques.

noyauteur [nwajotœr] n. m. (de *noyauter ;* 1932, Larousse). Ouvrier chargé de l'exécution et de la pose des noyaux à l'intérieur des moules de fonderie.

noyauteuse [nwajotøz] n. f. (de *noyauter ;* 1932, Larousse). Machine servant à confectionner les noyaux de moules de fonderie.

noyé, e [nwaje] n. et adj. (part. passé de *noyer* 1 ; fin du XII^e s., J. Bodel, écrit noiié [*noyé,* 1655, Bossuet], au sens 1 [« personne... qui a subi un début d'asphyxie par immersion », 1690, Furetière] ; sens 2, 1546, R. Estienne). **1.** Personne morte par immersion dans l'eau : *Repêcher un noyé. Une noyée qui n'a pu être identifiée.* || Personne qui est en train de se noyer ou qui a subi un début d'asphyxie par immersion : *Porter secours à un noyé. Sauver, ranimer un noyé.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne perdue, ruinée, dépassée par les événements ou les difficultés : *Et le monde effrayé | Vous regarde déjà comme un homme noyé* (Boileau). *Un élève complètement noyé.*

◆ adj. (sens 1-2, 1963, Larousse ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** *Pêche à la mouche noyée,* pêche à l'aide d'une mouche artificielle immergée, ou à l'aide d'une nymphe ou d'une larve factice utilisée entre deux eaux. || **2.** *À queue noyée,* se dit d'un assemblage à queue d'aronde à mi-bois, demeurant invisible extérieurement. || **3.** Fig. *Regard, œil noyé,* perdu dans le vague : *Se laisser embrasser, câliner, pressurer la main, regarder avec l'œil noyé : pour un homme, pouah !* (Montherlant).

noyé-d'eau [nwajedo] n. m. (de *noyé, d[e]* et *eau ;* 1803, Boiste). Nébulosité dans la pâte du papier.

• Pl. *des* NOYÉS-D'EAU.

1. noyer [nwaje] v. tr. (lat. *necare,* faire périr [avec ou sans effusion de sang], et, à basse époque, « noyer », de *nex, necis,* meurtre, mise à mort, mort ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *neier* [*noiier* et *noter,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *noyer,* 1342, J. Bruyant], au sens 1 [*noyer le poisson,* 1888, Larchey — au fig., 1932, Larousse] ; sens 2, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; sens 3, 1500, *Coutumier général,* III, 1198 [*se noyer l'estomac,* 1959, Robert ; *noyer un carburateur,* XX^e s.] ; sens 4, 1934, J. Romains [*noyer les poudres,* 1838, Acad. ; *noyer dans le sang..,* v. 1225 ; *Barlaham — écrit noier.. ; noyer son souci, son chagrin,* etc. — *dans l'alcool* —, XV^e s., Basselin] ; sens 5, début du XVII^e s., Malherbe [« étendre d'une trop grande quantité de liquide », 1694, Acad. ; *noyer la chaux,* 1963, Larousse] ; sens 6, 1600, O. de Serres [*noyer un clou,* 1907, Larousse] ; sens 7, 1802, Chateaubriand [« fondre les contours... », 1680, Richelet ; *noyer les couleurs,* 1676, Félibien] ; sens 8, 1733, Voltaire [*noyer quelqu'un sous les mots, les paroles,* etc., av. 1872, Th. Gautier] ; sens 9, 1662, Bossuet). [Conj. **2a.**] **1.** Faire périr un être vivant par immersion dans un liquide : *Noyer une portée de petits chats. Il y eut des empereurs romains qui firent noyer tous ceux qui se plaignaient de mourir de faim* (Chateaubriand). || *Noyer le poisson,* fatiguer un poisson qui a mordu à l'hameçon, afin de le sortir plus aisément de l'eau : *« Voyons, toi pêcheur, quand tu as pris une belle perche, un brochet de poids, et que tu files derrière ton bateau, comment appelles-tu ça ? Noyer le poisson ? — Tout juste »* (Daudet) ; au *fig.,* entretenir la confusion pour duper ou lasser son adversaire : *Il noie le poisson par hésitation et inconsistance* (Montherlant). *L'avocat s'adresse au valet d'un ton menaçant : « Ne tentez pas de noyer le poisson »* (Sartre). || **2.** *Class.* et *fig.* Couler quelqu'un, ruiner son crédit, sa position : *Mme de Saint-Simon convint qu'un refus nous noierait en effet sans retour* (Saint-Simon). || **3.** Faire disparaître sous les eaux, recouvrir d'eau : *La rupture du barrage a noyé toute la vallée. Des prairies noyées par la crue.* || *Se noyer l'estomac,* absorber une grande quantité de liquide. || Par extens. *Noyer un carburateur,* perturber son fonctionnement par l'admission d'un excès de carburant. || **4.** Combattre, rendre inefficace au moyen de grandes quantités d'eau : *Noyer un incendie.* || *Noyer les poudres,* sur un bâtiment, inonder les soutes pour rendre les poudres inutilisables ou pour éviter une explosion. || *Noyer dans le sang une révolte,* la réprimer sauvagement, en faisant couler le sang : *Ceux qui ont voulu noyer dans le sang l'Algérie algérienne ont raison de se réjouir* (Mauriac). || *Noyer son chagrin* (*dans la boisson, dans l'alcool, le vin,* etc.), tenter d'oublier en s'enivrant. || **5.** Mouiller abondamment : *Il noya de pleurs l'une des mains de Psyché* (La Fontaine). *Je me baisse pour l'embrasser ; son visage est noyé de larmes* (Gide). || *Spécialem.* Étendre d'une trop grande quantité de liquide : *Noyer son vin. Noyer une sauce.* || *Noyer la chaux,* mettre trop d'eau en la délayant. || **6.** Enfermer au sein d'une matière compacte, d'une masse solide, par ex. d'une maçonnerie : *Une armature métallique noyée dans le béton.* || *Noyer un clou,* l'enfoncer de manière que la tête disparaisse dans le bois. || **7.** *Littér.* En parlant d'une matière ou d'un élément autre qu'un liquide, recouvrir entièrement, envelopper jusqu'à faire disparaître ou rendre indiscernable (souvent au passif) : *La brume noie la vallée. Le soleil est noyé dans la mer de nuages* (Lamartine). *Il semble que de longues bandes d'ouates rosées se déroulent lentement sur la terre, noyant cette ville chimérique dans leurs replis, dans leurs ondulations molles* (Loti). *C'est du Jardin des Plantes que je parle. Je ne le connais-sais, comme les Parisiens, que de jour. Il me parut, noyé dans l'ombre, plus grand, plus mystérieux* (Duhamel). *Le brouillard filtrait sous la porte, il allait monter lentement et noyer tout* (Sartre). || *Spécialem.* En peinture, fondre les contours d'une figure de façon qu'elle se perde dans l'ensemble. || *Noyer les couleurs,* les fondre graduellement sur les bords. || **8.** Rendre sa pensée confuse, insaisissable, par un langage prolixe et décousu : *Noyer ses arguments dans des considérations inutiles. Des idées justes noyées dans le bavardage. M. de Félibien, | Qui noie éloquemment un rien | Dans un fatras de beau langage..* (Voltaire). *Selon sa méthode, la mère Plassac brouillait les choses, les noyait de paroles* (Mauriac). || *Noyer quelqu'un sous les mots, sous un flot de paroles,* etc., l'étourdir, le fatiguer par une expression trop abondante : *Noyant ses adversaires sous ses prosopopées* (Flaubert). *Sous ce flot de questions, Prométhée, noyé, baissa la tête* (Gide). || **9.** Fig. *(Être) noyé dans,* en parlant d'une personne (de l'esprit, du cœur, etc.), être entièrement absorbé et dominé par quelque chose (sentiment violent, pensée obsédante, etc.) ou affronté à des difficultés insurmontables : *Un jeune Lydien noyé dans les plaisirs* (Fénelon). *C'est là qu'à nos esprits, dans le doute noyés, | Elle* [la sagesse divine] *soulève un coin du voile, et dit : « Voyez ! »* (Lamartine). *Il* [M. de Guermantes] *pensait même entrer en conversation, mais ma mère, noyée dans sa douleur, me dit de venir vite* (Proust). *Ils se sont peut-être crus perdus jusqu'au bout, noyés dans l'existence* (Sartre).

• SYN. : **3** *engloutir, immerger, submerger ;* **5** *arroser, baigner, inonder, tremper ;* **7** *cacher, enrober, masquer, occulter, voiler.*

◆ **se noyer** v. pr. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [« périr accidentellement par immersion... », v. 1155, Wace ; *se noyer dans une goutte d'eau,* 1698, Bossuet — *...dans un verre d'eau,* 1787, Féraud, et *...dans un crachat,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1877, Zola ; sens 3, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch ; sens 4, début du XVII^e s., Malherbe [aussi absol. ; *se noyer dans les détails,* 1903, Larousse — *se noyer dans les explications,* « les exprimer d'une manière confuse », 1770, Brunot]). **1.** Se donner la mort par immersion (sens actif) : *On m'a bien empêchée de me noyer ce matin et vous m'en empêchez ce soir, mais je profiterai pour mourir du moment que tout le monde sera distrait* (Jouhandeau). || Périr accidentellement par immersion ; être en train de mourir par immersion (sens passif) : *Cette plage est dangereuse : plusieurs baigneurs s'y noient chaque année. C'est un marchand juif avec sa mule, qu'on regarde se noyer dans le Chéliff* (Daudet). || Fig. *Se noyer dans une goutte d'eau, dans un verre d'eau,* ou (fam.) *se noyer dans un crachat,* échouer devant le moindre obstacle. || **2.** Se perdre, se fondre dans un tout, se mêler à quelque chose au point

de devenir indistinct (en parlant des personnes ou des choses) : *Se noyer dans la foule. La chair vivante du ciel blondissait encore, se noyait lentement de toutes les teintes de l'ombre* (Zola). *Fez rapproché se noie dans cette vapeur violette qui s'est élevée peu à peu comme une marée montante* (Loti). || **3.** *Fig.* et *littér.* S'adonner sans retenue à une occupation, à un plaisir, se laisser envahir, dominer par un sentiment, un état de conscience : *Ô vous, tristes plaisirs où leur âme se noie, | [...] Délicieux moments, vous ne reviendrez plus* (La Fontaine). *Comme une lèvre humide, il* [l'abîme] *m'attire et m'embrasse, | Et ma lâche raison frémit de s'y noyer* (Banville). *Les grands tableaux me découragent : je m'y noie, je m'y dissous, je ne m'y enrichis pas* (Duhamel). || **4.** *Fig.* et *littér.* Perdre pied, sombrer, se laisser submerger par la difficulté : *Condorcet se noyait, quand il tenait la plume, dans les exposés théoriques* (Sainte-Beuve) ; et absol. : *Et je me noierais si je devais régler la circulation à certains carrefours, comme l'agent* (Montherlant). || Fig. *Se noyer dans les détails,* perdre de vue l'essentiel, ne pas dominer le sujet.

• SYN. : **2** *s'enfoncer, s'évanouir, se perdre ;* **3** *se diluer, se dissoudre, se fondre ;* **4** *barboter* (fam.), *s'embourber* (fam.), *patauger* (fam.).

2. noyer [nwaje] n. m. (lat. pop. **nucarius,* même sens, du lat. class. *nux, nucis,* noix [v. Noix] ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *noier* [*noyer,* 1487, Garbin], au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière). **1.** Genre d'arbres de grande taille, de la famille des juglandacées, croissant dans les régions tempérées, qui produisent les noix et dont le bois dur est susceptible d'un beau poli : *Noyer commun* ou *noyer à gros fruits. Noyer parisien.* || **2.** Bois de cet arbre, utilisé en ébénisterie : *Buffet en noyer. Chambre en ronce de noyer. Ce hall où elle jouait enfant, ces parquets de noyer brillant..* (Saint-Exupéry). || **3.** Nom donné à divers arbres de genres différents : *Noyer du Gabon. Noyer des Indes. Le noyer noir, l'érable, le sumac fournissaient le vin à notre table* (Chateaubriand).

nozigue [nozig] pron. pers. (de *nos* et de [*mé*]*zigue* [v. ce mot] ; 1829, Vidocq). *Arg.* et *vx.* Nous.

N.-S. J.-C. (1874, Larousse). Abrév. de NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

1. nu [ny] n. m. (gr. *nû,* même sens ; XVIᵉ s.). Lettre de l'alphabet grec (ν, N), notant la sonante correspondant au *n* français.

2. nu, nue [ny] adj. (lat. *nudus,* dévêtu, vêtu légèrement, découvert, sans ressources, privé de, sans ornement, pur et simple ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens II, 1 ; sens I, 1, v. 1130, *Eneas ;* sens 1, 2, 1893, Courteline [en zoologie, 1636, Monet, art. *ouaille*] ; sens I, 3, v. 1155, Wace ; sens I, 4, 1580, Montaigne [*jeu à main(s) nue(s),* 1903, Larousse, art. *pelote ; boxe à main nue,* 1959, Robert ; *à* (*l'*)*œil nu,* 1690, Furetière] ; sens I, 5, début du XIIIᵉ s., *Galeran* [*nu de,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens II, 2, 1763, Adanson [*réceptacle nu, fleur nue, amande nue,* 1868, Littré] ; sens II, 3, 1675, Bossuet [pour le style, 1549, J. Du Bellay ; *la vérité toute nue,* 1690, Furetière] ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, 1607, Hulsius, art. *Vogelweide ;* sens II, 6, 1872, Littré, art. *titre*).

I. EN PARLANT D'UN ÊTRE ANIMÉ OU D'UNE PARTIE DE SON CORPS. **1.** Qui n'est pas vêtu : *Sentir voluptueusement qu'il est plus naturel de coucher nu qu'en chemise* (Gide). *Se baigner nu. Un enfant tout nu. Être nu comme un ver, nu comme la main. Avoir la tête nue, les pieds nus, les jambes nues.* || **2.** Qui est dépourvu de cheveux, de poils : *Un crâne nu. Un menton nu.* || *Spécialem.* En zoologie, se dit de toutes les parties d'un animal qui n'ont ni poils, ni duvets, ni revêtement écailleux : *La plupart des oiseaux ont les tarses nus. On connaît plusieurs races de chiens à peau nue.* || **3.** Qui est peu vêtu : *Des plages couvertes de vacanciers nus. Un centre d'aide sociale pour vêtir ceux qui sont nus. J'ai des souvenirs charmants d'après-midi* [...] *sous la petite avenue de peupliers, nu en caleçon, avec l'odeur des filets et du goudron* (Flaubert). || **4.** Qui n'est pas pourvu de tel ou tel accessoire : *Un cheval sans bride ni selle est un cheval nu.* || *Jeu à main(s) nue(s),* à la pelote basque, jeu qui se pratique sans chistera. || *Boxe à main nue,* boxe pratiquée sans gants. || *À l'œil nu,* sans instrument d'optique : *Une étoile invisible à l'œil nu.* || **5.** *Fig.* et *littér.* Qui est démuni, sans ressources, sans défense : *Te voilà nu, sous l'œil effrayant de Celui | Qui voit tant de milliers de mondes et d'étoiles* (Banville). || Class. et littér. *Nu de,* dépourvu de : *Mes ouvrages sont trop vulgaires, | Et trop nus de science et d'art* (Ménard). *Incertain, nu de désirs, il attendait que la bonne frappât à sa porte* (Vian).

II. EN PARLANT D'UNE CHOSE. **1.** Qui n'est pas recouvert, protégé : *Un fil électrique nu. Une épée nue.* || **2.** Se dit, en botanique, des parties d'une plante dépourvues des enveloppes qui entourent les mêmes parties dans d'autres végétaux. || *Réceptacle nu,* celui qui est dépourvu d'écailles, de paillettes. || *Fleur nue,* celle qui est dépourvue de bractées et d'involucre. || *Amande nue,* celle dont les enveloppes propres sont soudées aux parois de la loge. || **3.** Qui est sans ornements : *Les murs nus de ma prison* (Apollinaire). *Sa chambre avait le même ameublement que les autres, simple et nu* (Vian). || Fig. *Style nu,* style dépouillé, sans apprêts. || *La vérité toute nue,* la vérité pure et simple, sans fard. || **4.** Se dit d'un local peu meublé ou non meublé : *La chambre* [...] *était nue, mais les draps étaient blancs sous les moustiquaires blanches* (Beauvoir). || **5.** Qui est dépourvu de végétation, de feuilles : *On en voyait les deux lignes* [du chemin] *serpenter en tremblant à perte de vue sur ce vaste versant nu* (Giono). *La terre, de là-haut, paraissait nue et morte* (Saint-Exupéry). *Les marronniers nus des Champs-Élysées l'attirent* (Mauriac). || **6.** *Titre nu,* dans la langue juridique, charge achetée sans clientèle. || *Nue-propriété, nu-propriétaire,* v. à l'ordre alphab.

• SYN. : **I, 1** *en costume d'Adam* [ou d'Ève], *à poil* (pop.) ; **2** *chauve, glabre, imberbe ;* **3** *dénudé, dévêtu.* || **II, 3** *austère, monacal, simple, sobre ;* **5** *aride, défeuillé, pelé, stérile.* — CONTR. : **I, 1** *habillé, vêtu ;* **2** *barbu, chevelu, poilu, velu ;* **3** *couvert ;* **4** *harnaché, sellé.* || **II, 1** *garni, isolé, protégé ;* **3** *décoré, historié, orné, ornementé ;* **5** *feuillu, herbu, touffu.*

• REM. *Nu* reste invariable quand il précède le nom d'une partie du corps et se lie à ce nom par un trait d'union : *Les jeunes filles en mantille, nu-bras* (Gautier). *Le jeune homme était nu-tête, ses boucles blondes, indociles, abandonnées à la brise* (Duhamel).

◆ **nu** n. m. (1584, G. Bouchet, au sens de « parties d'un corps laissées à nu » ; sens I, 1 et II, 1676, Félibien ; sens I, 2, 1959, Robert).

I. 1. Représentation du corps humain sans vêtements : *Tous les grands peintres du XIXᵉ s. ont pratiqué le nu. J'aime la pensée comme d'autres aiment le nu, qu'ils dessineraient toute leur vie* (Valéry). || **2.** Œuvre d'art représentant le corps humain sans vêtements : *Une collection de nus. Un album de nus photographiques.*

II. *Nu de mur,* en construction, partie de mur sans aucune saillie.

• SYN. : **I, 2 nudité.**

◆ **À nu** loc. adv. (sens 1, v. 1534, B. Des Périers ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 3, av. 1613, M. Régnier [« sans ornements », av. 1869, Lamartine]). **1.** Sans vêtements : *Un matin, m'étant mis à nu, je me regardais* (Gide). || **2.** Sans protection, sans revêtement : *Un fil électrique à nu.* || **3.** *Fig.* À découvert, sans fard : *Peu de personnes montrent tout d'abord leurs défauts à nu* (Balzac). || Sans ornements : *Les lettres, c'est le style à nu ; les livres, c'est le style habillé* (Lamartine).

nuage [nɥaʒ] n. m. (1564, J. Thierry, au sens 1 [*être dans les nuages,* 1847, Michelet] ; sens 2, v. 1695, Fénelon [*nuage de lait,* 1840, Musset] ; sens 3, av. 1613, M. Régnier ; sens 4, début du XVIIᵉ s., Malherbe [*ciel sans nuage,* 1874, Larousse] ; sens 5, 1669, Bossuet [« chagrin qui se peint sur le visage », 1671, Corneille]). **1.** Amas de vapeur d'eau condensée en particules très fines et maintenue en suspension dans l'air sous forme de masses blanches, grises ou noires, de formes très variables : *C'est la règle éternelle : aux voluptés d'une heure*

| *Succèdent les longs soirs où l'innocence pleure ; | Au calme firmament, les chaos de nuages | Dont l'accouplement noir enfante les orages* (Baudelaire). *Demain, je monte avec le même pilote et à 5 000 mètres d'altitude, bien au-dessus de la mer de nuages* (Saint-Exupéry). || Fam. *Être dans les nuages,* être distrait ou chimérique. || **2.** Tout ce qui forme une masse légère, de forme indécise, en suspension dans l'air ou dans un fluide : *Nuage de fumée. Nuage de tulle. Les chevaux allaient au pas, dans un nuage de mouches* (Mauriac). || *Nuage de lait,* petite quantité de lait versée dans du café ou dans du thé. || **3.** *Fig.* et *vx.* Ce qui trouble la vue ou l'intelligence : *Le Samien me donna dans la tête et puis dans l'estomac des coups qui me firent vomir le sang et répandirent sur mes yeux un épais nuage* (Fénelon). *Faut-il qu'à vos yeux seuls un nuage odieux | Dérobe sa vertu qui brille à tous les yeux ?* (Racine). || **4.** *Fig.* Ce qui trouble la sérénité, constitue une menace : *L'avenir est chargé de nuages. Les nuages s'accumulent à l'horizon politique. Bonheur sans nuage.* || *Ciel sans nuage,* avenir qui n'inspire aucune inquiétude. || **5.** Ce qui trouble l'harmonie régnant entre des personnes : *Vous ai-je dit que le nuage s'est dissipé entre Jammes et moi — à ma très grande joie* (Gide). || *Spécialem.* Chagrin qui se peint sur le visage : *Un nuage répandu sur son front.*

• SYN. : **1** *nébulosité, nue* (littér.), *nuée* (vx ou littér.) ; **4** *orage, péril.*

nuagé, e [nɥaʒe] adj. (de *nuage ;* 1632, Chifflet [p. 71], au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** En héraldique, se dit des pièces représentées avec des ondes ou sinuosités. || **2.** *Fig.* et *littér.* Assombri, marqué par quelque peine : *Mais il la voyait si triste, si fiévreuse depuis quelques mois, son beau front discret, toujours nuagé d'un souci, quand elle arrivait aux leçons qu'elle n'écoutait plus que distraitement, l'esprit absent, le geste suspendu sur son ouvrage* (Daudet).

nuageux, euse [nɥaʒø, -øz] adj. (de *nuage ;* 1549, Maignan, dans la loc. *année noageuse,* « année où il y a beaucoup de nuages » ; écrit *nuageux,* au sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, 1742, d'après Trévoux, 1771 ; sens 4, 1767, Caraccioli, Il, 67). **1.** Couvert de nuages : *Ciel nuageux. Temps nuageux.* || **2.** Relatif aux nuages, composé de nuages : *Système nuageux. Cette masse nuageuse, qui barre l'horizon, cesse pour lui* [*l'équipage*] *d'être un décor* (Saint-Exupéry). || **3.** *Pierre nuageuse,* pierre précieuse dont la transparence n'est pas égale. || **4.** *Fig.* Qui n'est pas clair, qui manque de précision, de netteté : *Esprit, style nuageux. Une gouvernante anglaise, très adonnée à la philosophie nuageuse* (Gobineau). *Je me lève sans élan aucun, le cerveau nuageux comme après* (*je suppose*) *une fumerie d'opium* (Gide). *Toutes les explications préalables semblaient nuageuses ou folles* (Romains).

• SYN. : **1** *chargé, couvert, gris, nébuleux, sombre ;* **4** *brumeux, confus, fumeux, obscur, vague.* — CONTR. : **1** *bleu, clair, immaculé, pur, radieux, serein ;* **4** *compréhensible, intelligible, limpide, lumineux, simple.*

nuaison [nɥɛzɔ̃] n. f. (de *nue ;* 1529, Parmentier). *Vx.* Dans la langue de la marine, période pendant laquelle persiste un même vent, un même état de l'atmosphère : *On attend que le vent du nord-ouest ait amené un froid sec pour commencer la chasse du castor ; pendant les jours qui précèdent cette nuaison, on s'occupe de quelques chasses intermédiaires* (Chateaubriand).

nuance [nɥɑ̃s] n. f. (de *nuer ;* 1380, *Inventaire du mobilier de Charles V* [p. 40], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, 8 sept. 1754, Voltaire [« différence de sens entre des synonymes », 1864, Littré, art. *entendre*] ; sens 5, 1753, Buffon ; sens 6, v. 1770, Diderot [« opinion... avancée pour en corriger... une autre », 1881, A. France]). **1.** Chacun des tons, allant par degrés du plus clair au plus foncé, que peut offrir une même couleur, ou chacun des degrés intermédiaires entre deux couleurs : *Pour chaque couleur il y a une infinité de nuances. Il y avait aussi, contre le mur, des roses grimpantes* [...], *un peu vertes, de la même nuance indécise que le ciel pas encore bleu* (Colette). *Disposons alors les acceptions de notre mot le long d'une échelle, comme les nuances d'un spectre ou les notes de la gamme* (Bergson). || **2.** Chacun des degrés que l'on peut observer dans l'intensité des sons, des parfums, des saveurs : *La notation des nuances en musique est généralement indiquée par des termes italiens.* || **3.** Opposition délicate de valeurs apparaissant dans le jeu d'un artiste, dans l'art d'un écrivain, d'un compositeur, etc. : *L'interprétation toute en nuances d'un virtuose, d'un acteur. Il chante avec beaucoup de subtilité, de délicatesse, de nuances* (Gide). *Un poète plein de nuances.* || **4.** Différence légère, subtile qui existe entre deux choses de même catégorie (idées, sentiments, attitudes, comportements) : *Nuances de la pensée. Saisir les nuances. Avoir le sens des nuances. Nuances politiques. On avait égard, dans ces divisions* [des détenus en chambrées], *non seulement aux opinions prononcées, mais même aux nuances* (Nerval). *Le grand intellectuel est l'homme de la nuance, du degré, de la qualité, de la vérité en soi, de la complexité* (Malraux). *À quelques nuances près, je trouvais une grande parenté entre son attitude et la mienne* (Beauvoir). || *Spécialem.* Différence de sens entre des synonymes. || **5.** Ce qui est issu d'une chose au prix d'une légère modification ; variété, espèce particulière : *La gaminerie est une nuance de l'esprit gaulois* (Hugo). *Toutes les variétés et les nuances du caractère moral, de la lâcheté au sublime, pourront jouer* (Montherlant). || **6.** Ce qui s'ajoute sous une faible dose pour modifier ou corriger légèrement quelque chose ; trace légère : *Mettre dans ses remontrances une nuance de bonhomie. Pas de grand génie sans une nuance de folie* (Diderot). *À propos d'attaques contre les instituteurs qui avaient paru dans certains journaux de nuance chauvine, Jallez demanda des nouvelles de Clanricard* (Romains). *On peut déceler chez le démocrate le plus libéral une nuance d'antisémitisme : il est hostile au Juif dans la mesure où le Juif s'avise de se penser comme Juif* (Sartre). || *Spécialem.* Opinion légèrement différente avancée pour en corriger ou en préciser une autre : *Apporter une nuance au jugement trop hâtif de quelqu'un.*

• SYN. : **1** *gradation, teinte, ion, tonalité ;* **6** *brin, grain, once, pointe, soupçon* (fam.).

nuancer [nɥɑ̃se] v. tr. (de *nuance ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, av. 1854, Nerval ; sens 3, 1800, Delille ; sens 4, 1752, Trévoux [dans l'interprétation d'une œuvre musicale ou littéraire, 1913, Proust] ; sens 5, 1874, Larousse [« adoucir, atténuer », 1771, Trévoux]). [Conj. **1 a.**] **1.** Ménager des gradations dans les couleurs : *Le peintre a nuancé délicatement le bleu du ciel. Un rouge nuancé parfois d'orangé.* || **2.** Colorer de divers tons : *Les teintes variées des costumes nuançaient la verdure comme les couleurs vives des fleurs sur une pelouse au printemps* (Nerval). || **3.** *Fig.* Apporter de légères différences, ménager des gradations entre les choses : *Ces deux manières de faire la route nuançaient notre plaisir* (Balzac). || **4.** Exprimer les nuances les plus subtiles, les différences les plus légères : *J'ai écrit des dialogues pour nuancer plus vivement les aspects de ma pensée* (Barrès). || *Spécialem.* Rendre fidèlement les nuances les plus subtiles dans l'interprétation d'une œuvre musicale ou littéraire : *Nuancer son jeu.* || **5.** Accompagner l'essentiel d'une légère touche de quelque chose qui le modifiera, le corrigera, l'atténuera : *Nuancer son acquiescement de scepticisme.* || *Par extens.* Adoucir, atténuer : *Nuancez vos expressions.*

• SYN. : **1** *dégrader, fondre, noyer ;* **2** *barioler, bigarrer, chamarrer, diaprer* (littér.) ; **3** *diversifier, varier ;* **5** *corriger, tempérer ; mesurer, modérer.*

nuancier [nɥɑ̃sje] n. m. (de *nuance ;* 1970, Robert). Carton, petit album présentant les différents coloris d'un produit de parfumerie et permettant de choisir la teinte désirée : *Le nuancier d'une marque de vernis à ongles.*

nubien, enne [nybjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du lat. *Nuba* ou *Nubaeus,* Nubien [habitant d'une région de l'Éthiopie] ; 1765,

Encyclopédie). Relatif à la Nubie ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **nubien** n. m. (1903, Larousse). Langue parlée dans une partie de la vallée du Nil.

nubile [nybil] adj. (lat. *nubilis,* en âge d'être mariée, de *nubere,* se marier [en parlant d'une femme] ; 1509, ZRP [LXVII, 32], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1509, *ZRP,* LXVII, 32 [*âge nubile,* 1531, *Dict. général*]). **1.** Se dit d'une fille qui est en âge de se marier. || **2.** Se dit d'une personne en état de se marier, sans distinction de sexe. || **3.** Qui a achevé sa formation, pubère : *Les filles sont nubiles beaucoup plus tôt dans certaines races que dans d'autres* || *Âge nubile,* âge qui se situe après la fin de la puberté : *Les femmes gardées pures, ignorantes, oisives, bien au-delà de l'âge nubile, nos barbares enfants s'étonneront que nous ayons connu ce luxe* (Mauriac).

● SYN. : **1** *mariable ;* **3** *formé.* — CONTR. : **3** *impubère.*

nubilité [nybilite] n. f. (dér. savant de *nubile ;* 1750, Prévost d'Exiles, aux sens 1-2). **1.** Aptitude au mariage : *Âge légal de la nubilité.* || **2.** État physiologique d'une personne nubile.

nucal, e, aux [nykal, -o] adj. (de *nuque ;* 1837, *Dict. des dictionnaires,* aux sens 1-2). **1.** Qui appartient à la nuque : *Les os nucaux.* || **2.** Relatif à la nuque : *Une douleur nucale.*

nucelle [nysɛl] n. f. (lat. *nucella,* petite noix, dimin. de *nux, nucis,* tout fruit à écale et à amande, noix ; 1838, Acad.). Partie de l'ovule qui enveloppe le sac embryonnaire.

nucifère [nysifɛr] adj. (bas lat. *nucifer,* qui porte des noix, du lat. class. *nux, nucis* [v. l'art. précéd.], et *ferre,* porter ; 1874, Larousse). En botanique, qui produit des fruits analogues aux noix : *If nucifère.*

nuciforme [nysifɔrm] adj. (de *nuci-,* élément tiré du lat. *nux, nucis,* noix [v. Noix], et de *forme ;* 1868, Littré). Qui a la forme d'une noix.

nuclé(o)- [nykle(o)], élément tiré du lat. *nucleus,* noyau [v. NUCLÉUS], et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots savants.

nucléaire [nykleɛr] adj. (dér. savant du lat. *nucleus,* noyau [v. NUCLÉUS] ; 1838, Acad., au sens de « qui a rapport au noyau du fruit ou à son contenu » ; sens I, 1, 1903, Larousse [aussi *suc nucléaire*] ; sens 1, 2, 1903, Larousse ; sens II, 1, 1907, Larousse ; sens 11, 2, milieu du XX^e s. ; sens Il, 3, 10 juill. 1965, *le Monde* [*puissances nucléaires, guerre nucléaire,* 1967, Robert ; *explosion nucléaire, essais nucléaires,* v. 1960] ; sens III, 1972, *Dict. de linguistique* [aussi *phrase nucléaire*]).

I. 1. Qui appartient au noyau d'une cellule : *Membrane nucléaire.* || *Suc nucléaire,* liquide incolorable qui constitue le substrat homogène du noyau. (Syn. NUCLÉOPLASME.) || **2.** Relatif au noyau de la cellule : *La mitose est une division nucléaire.*

II. 1. Qui concerne le noyau de l'atome : *Fission nucléaire. Réactions nucléaires. La philosophie de l'intuition, la radioactivité, la physique nucléaire, la mécanique ondulatoire, la chronophotographie des couleurs, la télégraphie sans fil, l'anaphylaxie, la chronaxie — je cite pêle-mêle — tout cela est, en quelque mesure, français dans son principe* (Duhamel). || **2.** *Énergie nucléaire,* celle qui est dégagée par la fission des éléments lourds (uranium) ou par la fusion des éléments légers (hydrogène). || **3.** Relatif à l'utilisation de l'énergie atomique : *Armes nucléaires. Sous-marin à propulsion nucléaire.* || *Centrale nucléaire,* v. CENTRALE. || *Puissances nucléaires,* grandes puissances qui possèdent la bombe atomique. || *Guerre nucléaire,* guerre où seraient employées les armes nucléaires : *Un petit-bourgeois non léniniste passe de la peur de la guerre nucléaire à la peur de la Révolution* (Malraux). || *Explosion nucléaire,* explosion produite par une bombe atomique. || *Essais nucléaires,* essais destinés à l'expérimentation des bombes atomiques.

III. En linguistique générative, relatif au noyau de la phrase : *Le syntagme nominal sujet et le syntagme verbal prédicat sont des constituants nucléaires.* || *Phrase nucléaire,* en grammaire générative, phrase active, déclaration affirmative, constituée d'un syntagme nominal et d'un syntagme verbal réduits à leurs constituants élémentaires.

◆ n. m. (28 nov. 1966, *le Figaro*). L'énergie nucléaire : *La crise pétrolière met à l'ordre du jour l'utilisation du nucléaire.*

nucléarisation [nyklearizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *nucléaire ;* 26 sept. 1959, *le Monde*). Action de remplacer les sources traditionnelles d'énergie par l'énergie nucléaire.

nucléé, e [nyklee] adj. (de *nuclé[us]* ; 1855, Nysten). Qui possède un ou plusieurs noyaux : *Cellule nucléée.*

nucléine [nyklein] n. f. (de *nuclé[us]* ; 1897, *Grande Encyclopédie*). Substance albuminoïde riche en phosphate, entrant dans les nucléoprotéines.

nucléique [nykleik] adj. (de *nuclé[us]* ; 1897, *Grande Encyclopédie*). Se dit, en chimie, d'acides phosphorés formés par dédoublement des nucléoprotéides : *Acides nucléiques animaux, acides nucléiques végétaux.*

nucléole [nykleɔl] n. m. (bas lat. *nucleolus,* petit noyau, dimin. du lat. class. *nucleus,* noyau [v. NUCLÉUS] ; 1855, Nysten). Corps sphérique logé à l'intérieur des noyaux cellulaires.

nucléolé, e [nykleɔle] adj. (de *nucléole ;* 1877, Littré). En cytologie, qui possède un ou plusieurs nucléoles : *Noyau nucléolé.*

nucléon [nykleɔ̃] n. m. (de *nuclé[us]* et de *[prot]on, [neutr]on ;* 1949, Larousse). En physique nucléaire, nom donné aux deux éléments constitutifs du noyau de l'atome, les protons et les neutrons.

nucléonique [nykleɔnik] adj. (de *nucléon ;* 1949, Larousse). Qui se rapporte aux nucléons.

◆ n. f. (1949, Larousse). Partie de l'électronique qui concerne l'accélération, la détection, le comptage et la séparation des particules du noyau atomique.

nucléonium [nykleɔnjɔm] n. m. (dér. savant de *nucléon ;* 1968, Larousse). En physique nucléaire, ensemble formé d'un proton de charge électrique positive et d'un antiproton de charge négative.

nucléophile [nykleɔfil] adj. et n. m. (de *nucléo-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1968, Larousse [aussi *pouvoir nucléophile*]). *Particule nucléophile,* ou *nucléophile,* n. m., particule susceptible de se souder à un noyau atomique dont la couche électronique externe présente une lacune : *Les nucléophiles sont des ions négatifs ou des molécules neutres.* || *Pouvoir nucléophile,* aptitude plus ou moins grande d'une particule nucléophile à entrer en réaction.

nucléophilie [nykleɔfili] n. f. (de *nucléophile ;* 1968, Larousse). Syn. de POUVOIR NUCLÉOPHILE.

nucléoplasme [nykleɔplasm] n. m. (de *nucléo-* et de *-plasme,* gr. *plasma,* ouvrage façonné, modelé, de *plassein* ou *-ttein,* façonner, modeler ; 1888, Larousse, écrit *nucléoplasma ; nucléoplasme,* XX^e s.). Substance visqueuse qui constitue la plus grande partie du noyau cellulaire.

nucléoprotéide [nykleɔprɔteid] n. f. (de *nucléo-* et de *protéide ;* 1932, Larousse). Constituant du noyau des cellules, qui résulte de la combinaison de l'acide nucléique avec une protéine basique.

● REM. On dit aussi NUCLÉOPROTÉINE (de *nucléo-* et de *protéine ;* 1932, Larousse).

nucléothermique [nykleɔtɛrmik] adj. (de *nucléo-* et de *thermique ;* 1968, Larousse). Qui concerne les transformations d'énergie nucléaire en chaleur : *Propulsion nucléothermique.*

nucléus ou **nucleus** [nykleys] n. m. invar. (lat. *nucleus,* amande de la noix et de fruits à coquille, pépin, noyau, la partie la plus dure d'un corps, de *nux, nucis,* noix [v. NOIX] ; 1845, Bescherelle, au sens de « nucelle » [en botanique] ; sens 1, 1903, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1^er avr. 1867, *Revue des Deux Mondes,* p. 660 ; sens 4, 1959, Tesnière). **1.** Noyau de cellule. || **2.** *Nucleus pulposus,* en anato-

mie, partie centrale des disques intervertébraux, constituée de matière gélatineuse. || **3.** Pièce de l'outillage paléolithique, le plus souvent en silex. || **4.** Dans la linguistique de Tesnière, noyau de la phrase.

nuclide [nyklid] n. m. (dér. savant du lat. *nucl*[*eus*], noyau [v. l'art. précéd.] ; 1968, Larousse). Noyau de l'atome considéré dans sa structure.

nucode [nykɔd] n. m. (du lat. *nux, nucis,* noix [v. NOIX] ; 1868, Littré). Fruit composé de plusieurs noix distinctes, dont les attaches partent d'un même point.

nuculaine [nykylɛn] n. m. (de *nucule ;* 1800, Bulliard). Fruit charnu contenant plusieurs nucules.

nuculaire [nykylɛr] adj. (de *nucule ;* 1811, Mozin). Qui renferme une amande.

nucule [nykyl] n. f. (lat. *nucula,* petite noix, dimin. de *nux, nucis,* noix [v. NOIX] ; 1803, Boiste, au sens 3 ; sens 1-2, 1907, Larousse [« noyau des drupes polyspermes », 1817, S. Gérardin]). **1.** Petite noix. || **2.** Fruit sec à péricarpe coriace : *Le gland, la noisette sont des nucules.* || **3.** Mollusque bivalve à coquille triangulaire.

nuculeux, euse [nykylø, -øz] adj. (de *nucule ;* 1815, Mirbel). En botanique, qui renferme des nucules.

nudi- [nydi], élément tiré du lat. *nudus,* nu [v. NU 2], et qui entre dans la composition de divers mots savants.

nudibranches [nydibrɑ̃ʃ] n. m. pl. (de *nudi-* et de *branch*[*ies*] ; 1817, Cuvier, *Règne,* II, 387). Ordre de mollusques opisthobranches dont les branchies sont à nu.

nudisme [nydism] n. m. (dér. savant du lat. *nudus,* nu [v. NU 2] ; 1932, Larousse, au sens 1 [« mise en application de cette théorie », v. 1935] ; sens 2, 1955, Robert, art. *exhibitionnisme*). **1.** Doctrine qui fonde la santé physique et morale sur la vie en plein air dans un état de complète nudité. || Mise en application de cette doctrine : *Faire du nudisme.* || **2.** État de nudité plus ou moins complète : *La mode, sur certaines plages, tend au nudisme.*

• SYN. : **1** *naturisme.*

nudiste [nydist] adj. et n. (dér. savant du lat. *nudus* [v. l'art. précéd.] ; 1924 [d'après Robert, 1959], comme n. m., au sens de « peintre de nus » ; comme adj., au sens actuel, milieu du XXe s.). Relatif au nudisme : *Il a compté sans l'incroyable sérénité que le music-hall nudiste peut engendrer* (Colette).

◆ n. (1932, Larousse). Personne qui pratique le nudisme : *Une île réservée aux nudistes.*

nudité [nydite] n. f. (bas lat. *nuditas,* état de nudité, et, au fig., « défaut d'ornement », du lat. class. *nudus,* nu [v. NU 2] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *nuditeit* [*nudité,* XIVe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1320, Gilles li Muisis, écrit *nudité* [« parties nues... du corps humain qui sont ordinairement couvertes », v. 1683, Fénelon ; « les parties sexuelles », 1690, Furetière) ; sens I, 3, 1650, Corneille ; sens I, 4, v. 1460, G. Chastellain ; sens II, 1, 1778, N. J. L. Gilbert ; sens II, 2, av. 1869, Lamartine ; sens II, 3, 1663, Molière).

I. 1. État d'une personne nue : *La soie rose des rideaux s'arrondissait au fond de l'alcôve, où la nudité de Rachel, glorieusement étalée, semblait reposer, comme une figure allégorique, au creux d'une coquille transparente* (Martin du Gard). || **2.** État d'une partie du corps non couverte d'un vêtement : *La nudité de son cou, de ses bras et de ses mains me troublait* (Mauriac). || *Vx.* Parties nues ou presque nues du corps humain qui sont ordinairement couvertes : *Ayez horreur des nudités de gorge et de toutes les autres immodesties* (Fénelon). || *Spécialem.* Les parties sexuelles : *Sem couvrit la nudité de son père.* || **3.** En peinture, en sculpture, corps humain représenté nu : *Cette retraite avait été embellie de nudités de marbre et de ruines factices, symbole de la politique légère et débauchée qui allait couvrir la France de prostituées et de débris* (Chateaubriand). *Et puis il y avait aussi là-bas, dans les Elstir, des nudités de femmes dans des paysages touffus du Midi qui pouvaient faire penser Albertine à certains plaisirs...* (Proust). || **4.** *Class.* et *fig.* État d'une personne sans ressources, état de dénuement : *Le prince de Condé était le seul de sa maison dont l'entière nudité excitait le murmure* (Saint-Simon).

II. 1. État de ce qui est dépouillé d'ornements ou des accessoires habituels ; : *Nudité d'un mur. Nudité d'une plaine sans arbres. La nudité de l'hiver était encore apparente, surtout de loin et au flanc des coteaux* (Lacretelle). || **2.** Simplicité, absence de fioritures et de recherche : *En style, comme en sculpture, il n'y a de beau que la nudité* (Lamartine). *Nous devrions lui emprunter* [à Racine] *sa nudité hautaine* (Zola). || **3.** *Fig.* État de ce qui est offert ouvertement aux regards, sans dissimulation : *Vices étalés dans toute leur nudité.*

• SYN. : **I, 3** *nu.* || **II, 1** *dépouillement ;* **2** *austérité, sobriété.*

nue [ny] n. f. (lat. pop. **nuba,* altér. du lat. class. *nubes,* nuage, nuée, essaim, multitude, expression sombre du visage, obscurité [au fig.] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 1 ; sens 2, 1273, Adenet [*sous bone nue,* « sous une bonne étoile », début du XIIIe s., *Guillaume de Dole*]). **1.** *Vx* ou *littér.* Amas de vapeur d'eau en suspension dans l'atmosphère : *Le soldat, étonné, dit que dans une nue | Jusque sur le bûcher Diane est descendue* (Racine). *L'astre solitaire gravit peu à peu dans le ciel : tantôt il suivait sa course, tantôt il franchissait des groupes de nues, qui ressemblaient aux sommets d'une chaîne de montagnes couronnées de neiges* (Chateaubriand). || **2.** *Littér.* Espace céleste : *Moïse était seul sous la nue ; | Au fond resplendissait une face inconnue, | Et moi je regardai. La face, c'était Dieu* (Hugo).

• SYN. : **1** *nuage, nuée* (littér.) ; **2** *ciel, cieux, firmament.*

◆ **nues** n. f. pl. (sens 1, 1538, R. Estienne [*porter quelqu'un aux nues,* av. 1763, Marivaux ; *élever quelqu'un* ou *quelque chose aux nues, jusqu'aux nues,* 1670, Racine — *louer..,* 1680, Mme de Sévigné, et *mettre..,* 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1672, Mme de Sévigné [*monter.. ; sauter..,* 1664, Mme de Sévigné] ; sens 3, 1640, Oudin [aussi « être extrêmement surpris » ; à propos du dénouement d'une pièce de théâtre, 1660, Corneille] ; sens 4, av. 1784, Diderot [d'abord *...dans la nue,* 1669, Boileau]). **1.** *Fig.* Le plus haut degré de la considération, de la gloire : *Cette élégie dialoguée* [Bérénice] *n'alla pas aux nues et Boileau lui-même fit des réserves* (Mauriac). || *Porter quelqu'un aux nues,* le louer très fort : *De toutes parts ce ne furent qu'applaudissements et, en sortant du spectacle, les nouveaux acteurs furent portés aux nues* (Gobineau). *Il y a des jours où je me dis : mon vieux, tu n'es qu'un soldat. Pour les uns, cela ne signifie pas grand-chose. On nous débine ou on nous porte aux nues, à la condition que notre présence ne dépasse pas les limites du cadre qui nous enferme* (Mac Orlan). || Class. *Élever, louer, mettre quelqu'un* ou *quelque chose aux nues, jusqu'aux nues,* même sens : *Et le peuple, élevant vos vertus jusqu'aux nues, | Va partout de lauriers couronner vos statues* (Racine). *J'ai entendu louer jusqu'aux nues les charmes qu'on trouve dans votre amitié* (Sévigné). *S'il lui arrive le moindre malheur [au duc de Choiseul], je le mettrai aux nues ; je n'y mets pas tout le monde, il s'en faut beaucoup* (Voltaire). || **2.** Class. *Monter, sauter aux nues,* être dans un violent transport de joie, de colère : *Pour moi, je saute aux nues quand je pense à cette infamie* (Sévigné). || **3.** Class. *Tomber des nues,* arriver brusquement et inopinément : *Nous ne vous attendions point, je vous assure, et vous êtes tombé des nues pour nous en vérité* (Regnard) ; *spécialem.,* en parlant du dénouement d'une pièce de théâtre, ne pas être préparé par le déroulement de l'action ; *auj.,* être extrêmement surpris : *Jacqueline a vu le citoyen Bellec. Il paraît que le vieux serin tombait des nues* (Duhamel). || **4.** Class. et littér. *Se perdre dans les nues,* tenir un langage obscur, emphatique, sans rapport avec la réalité : *On voit combien c'est un rôle insensé que de se perdre dans les nues* (Diderot).

nué, e [nɥe] adj. (de *nue ;* v. 1200, P. Barbier, au sens 1 ; sens 2, milieu du XIVe s.). **1.** *Class.* Se dit d'une chose dont les

couleurs sont disposées selon les nuances : *Oiseau jaloux, et qui devrais te taire, | Est-ce à toi d'envier la voix du rossignol ? | Toi que l'on voit porter à l'entour de ton col | Un arc-en-ciel nué de cent sortes de soies* (La Fontaine). || **2.** Se dit du fil de métal précieux employé comme fond dans un ouvrage brodé en soie : *De l'or nué. De l'argent nué, comme les fils d'or des broderies anciennes* (La Varende).

nuée [nɥe] n. f. (de *nue ;* fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1310, La Curne, écrit *niee* [*nuée,* 1564, *Indice de la Bible* — aussi « très grand nombre »] ; sens 5, 1559, Amyot ; sens 6, 1893, A. France [« chose légère, sans consistance », au fig., 1874, Larousse]). **1.** *Vx* ou *littér.* Gros nuage épais et souvent menaçant : *Nuées d'orage. Noé rêvait. Le ciel était plein de nuées. | On entendait au loin les chants et les huées | Des hommes malheureux qu'un souffle allait courber* (Hugo). *Les ondées, les grains, les lourdes averses se succédaient maintenant sans arrêt. Le ciel tout entier se drapait de nuées noires* (Giono). || **2.** *Nuée ardente,* nuage de cendres, de vapeurs à haute température projeté par un volcan : *La nuée ardente de la montagne Pelée a détruit la ville de Saint-Pierre, à la Martinique, en 1902.* || **3.** En joaillerie, partie sombre et opaque dans une pierre précieuse. || **4.** Grand nombre de personnes, d'animaux ou de choses groupés en masse compacte et qui constituent une certaine menace : *Une nuée de moustiques. Hong Kong : l'Angleterre. Derrière l'armée de Tcheng-Tioung-Ming : l'Angleterre. Derrière la nuée de sauterelles qui entoure Tcheng-Daï : l'Angleterre* (Malraux). || Très grand nombre : *Ça* [écrire des romans] *ce sont les grands premiers rôles. Mais il y en a d'autres, une nuée d'autres : le philosophe humaniste qui se penche sur ses frères comme un frère aîné..* (Sartre). || **5.** *Fig.* Ce qui constitue une menace : *La nuée crèvera bientôt* (Acad., 1694). || **6.** Opinion utopique, obscure : *La masse du peuple conserve un vague conformisme aux nuées de 1789* (Maurras).

• SYN. : **1** *nébulosité, nue* (littér.) ; **4** *armée, essaim, horde, meute, volée ; flopée* (pop.), *kyrielle* (fam.), *légion, masse, multitude, tas* (fam.).

nuement adv. V. NÛMENT.

nue-propriété [nyprɔprijete] n. f. (du fém. de l'adj. *nu* et de *propriété* ; 1765, *Encyclopédie*). Droits que possède le propriétaire sur un bien dont une autre personne perçoit l'usufruit.

• Pl. *des* NUES-PROPRIÉTÉS.

nuer [nɥe] v. tr. (de *nué ;* 1356, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* ; sens 3, 1881, Huysmans). **1.** *Class.* et *poét.* Nuancer, disposer des couleurs selon les nuances : *Cela est parfaitement bien nué* (Acad., 1694). *Ces espaces solitaires, nués de vapeurs du soir* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Dans une broderie, assortir les nuances des fils de laine ou de soie. || **3.** Répandre comme un léger nuage de (rare) : *Elle se nuait le visage de blanc, le soir, devant sa glace* (Huysmans).

• SYN. : **3** *poudrer, saupoudrer.*

nuile [nɥil] n. f. (emploi spécialisé de l'anc. franç. *nuile,* brouillard [v. 1170, *Livre des Rois*], lat. *nebula,* brouillard, vapeur, brume ; 1694, Ménage écrit *nuille,* au sens de « maladie des céréales » ; sens actuel, 1718, Chomel [écrit *nuille ; nuile,* XXe s.]). Maladie cryptogamique des melons et des concombres.

nuire [nɥir] v. tr. ind. **[à]** (lat. pop. **nocēre,* altér. du lat. class. *nocēre,* causer du tort, faire du mal ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [var. *nuisir,* fin du XIe s., *Chanson de Guillaume ;* absol., 1580, Montaigne] ; sens 2, XIIIe s., Jubinal, II, 273 ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, av. 1662, Pascal [*ne pas nuire,* 1587, F. de La Noue — « constituer un avantage supplémentaire », 1675, Mme de Sévigné]). [Conj. **63.**] **1.** Porter un préjudice moral ou matériel à une personne : *Si la richesse est un mal, ne nuisons-nous pas aux pauvres en leur abandonnant ce que nous possédons ?* (Bergson). || *Absol.* Faire du mal, être malfaisant : *Agir avec l'intention de nuire. Pourquoi s'acharner sur un homme qui est hors d'état de nuire ?* (Césaire). || **2.** Avoir des conséquences néfastes pour quelqu'un : *Tout m'afflige et me nuit et conspire à me nuire* (Racine). *Les accusations de ce déplorable enfant dont je ne veux même pas me rappeler le nom vous avaient tout d'abord beaucoup nui* (Yourcenar). || **3.** Exercer une influence défavorable sur quelque chose : *Une déclaration qui nuit à la réputation de quelqu'un. L'alcool nuit à la santé. Je convenais avec mon petit vicaire* [...] *que des prises de positions sur ce plan-là risquent de nuire à l'influence religieuse* (Mauriac). *Vous avez les yeux tout rouges, ma chère. Cela nuit à votre beauté* (Ionesco). || **4.** Causer quelque gêne, quelque entrave à : *Les préjugés nuisent au progrès.* || Fam. *Ne pas nuire,* être de quelque utilité, contribuer à, servir à : *Nous venons de faire un empereur, et pour ma part, je n'y ai pas nui* (Courier) ; constituer un avantage supplémentaire : *C'est un garçon intelligent et, ce qui ne nuit pas, déjà au courant du métier.*

• SYN. : **1** *desservir, léser, porter atteinte à, préjudicier ; faire du mal ;* **2** *compromettre, discréditer, faire du tort ;* **3** *affaiblir, détruire, perdre, ruiner ;* **4** *contrarier, contrecarrer, entraver, freiner, gêner, paralyser, ralentir.*

◆ **se nuire** v. pr. (1690, Fléchier). Se faire du tort : *Cette personne se nuit par ses propos maladroits. Il était imprudent en paroles* [...]. *Il saisissait avec un art subtil toute occasion de se nuire* (France).

nuisance [nɥizɑ̃s] n. f. (de *nuire ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 2 ; sens 1, 1608, François de Sales ; sens 3, 1963, Larousse [« difficulté, trouble », v. 1210, *Perlesvaus*]). **1.** *Vx.* Caractère nuisible de quelque chose (rare au XVIIe s.) : *Le sucre adoucit les fruits mal mûrs et corrige la crudité et nuisance de ceux qui sont bien mûrs* (François de Sales). || **2.** *Littér.* Action de faire mal à quelqu'un : *Cette souveraine pénétration et domination de la douleur et de la joie par l'intelligence, par l'esprit, qui enlève à la douleur même sa nuisance..* (Gide). || **3.** En acoustique, action agressive qu'un bruit exerce sur l'organisme.

◆ **nuisances** n. f. pl. (janv. 1863, *Revue des Deux Mondes,* p. 384 [assez rare jusqu'au 4 oct. 1962, *le Monde*]). Ensemble des facteurs de gêne et de trouble, d'origine technique ou sociale, qui rendent la vie urbaine difficile à supporter : *Les nuisances industrielles. Les nuisances du bruit et de la pollution.*

nuisibilité [nɥizibilite] n. f. (dér. savant de *nuisible ;* fin du XVIIIe s., Restif de La Bretonne, d'après Mercier, 1801). Caractère de ce qui est nuisible : *La nuisibilité de certains oiseaux.*

• SYN. : *nocivité, nocuité.*

nuisible [nɥizibl] adj. (réfection, d'après le bas lat. *nocibilis,* nuisible [dér. du lat. class. *nocēre,* v. NUIRE], de l'anc. franç. *nuisable,* même sens [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], dér. de *nuire ;* v. 1370, Oresme). Qui nuit ou peut nuire à quelqu'un ou à quelque chose : *Un individu nuisible pour la société. L'alcool est nuisible à la santé. Aussi n'eussiez-vous pas vu dans le jardin une mauvaise herbe ni le moindre insecte nuisible* (Balzac).

• SYN. : *dangereux, désastreux, dommageable, fatal, funeste, malfaisant, malsain, mauvais, néfaste, nocif, pernicieux, préjudiciable.* — CONTR. : *bienfaisant, bon, excellent, favorable, inoffensif, profitable, sain, salutaire, utile.*

◆ **nuisibles** n. m. pl. (1949, R. Thévenin, p. 88). *Les nuisibles,* les animaux qui nuisent au gibier : *Ce corps de louveterie est un drôle de corps* [...]. *Non seulement ils s'arrangent (ou doivent s'arranger) pour détruire les « nuisibles », mais ils doivent protéger les « utiles », je parle des bêtes. Par exemple les nuisibles, ce sont les martres et les loups naturellement : les sanguinaires* (Giono).

nuisiblement [nɥizibləmɑ̃] adv. (de *nuisible ;* 1580, R. Garnier). D'une manière nuisible (rare) : *Agir nuisiblement.*

nuit [nɥi] n. f. (lat. *noctem,* accus. de *nox, noctis,* nuit, divinité de la nuit, repos de la nuit, mort, cécité, ténèbres, situation sombre, troublée ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *noit* [*nuit,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*], au sens I, 1 [*la nuit polaire,* 1913, A. Suarès — *nuit,* même sens, 1690, Furetière] ; sens I, 2, fin du XIIIe s., Joinville [*bonne nuit,* 1690,

Furetière ; *passer une nuit blanche,* 2 avr. 1774, Mme Du Deffand ; *passer la nuit,* « ne pas se coucher... », 1636, Corneille — « vivre jusqu'au lendemain », en parlant d'un malade, 1868, Littré ; *faire de la nuit le jour et du jour la nuit,* 1690, Furetière — *faire du jour la nuit,* même sens, fin du XIVe s., E. Deschamps] ; sens I, 3, 1887, Zola [*être de nuit,* 1959, Robert ; *nuit franche,* 1903, Larousse] ; sens I, 4, fin du XVIe s., Brantôme [« qui est actif pendant la nuit », 1636, Monet ; *belle de nuit,* 1680, Richelet] ; sens I, 5, 1655, Molière ; sens I, 6, 1874, Larousse ; sens II, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*il fait nuit,* 1835, Stendhal ; *il se fait nuit,* 1868, Littré ; *à la nuit close,* milieu du XVIe s., Amyot ; *l'astre des nuits,* 1868, Littré ; *la Nuit,* personnifiée, v. 1530, C. Marot] ; sens II, 2, 1587, Malherbe ; sens II, 3, 1621, Brunot [*effet de nuit,* 1868, Littré ; *bleu nuit, bleu de nuit,* 1959, Robert] ; sens II, 4, 1667, Racine ; sens III, 1, av. 1704, Bossuet [*c'est la nuit complète,* XXe s.] ; sens III, 2, début du XVIIe s., Malherbe ; sens III, 3, 1638, Rotrou ; sens III, 4, 1587, Malherbe ; sens III 5, av. 1613, M. Régnier).

I. 1. Espace de temps qui commence avec la disparition de la lumière, après le coucher du soleil, pour se terminer avec l'apparition du jour, avant le lever du soleil : *La succession du jour et de la nuit est déterminée par la rotation de la Terre. En pleine nuit. À une heure avancée de la nuit. La nuit tombait sur Viseu. Je l'ai entrevue sur sa montagne, dans ses remparts, dans ses couleurs, à croire que, pour mon dernier soir au Portugal, on me préparait la nuit portugaise* (Giraudoux). || *La nuit polaire,* long espace de temps pendant lequel le soleil ne se lève point à l'horizon, dans les régions polaires. || **2.** Espace de temps consacré au sommeil et qui se situe, pour l'essentiel, entre le coucher et le lever du soleil : *Faire une longue nuit. De la nuit où je repose solitaire | Jusqu'au lever du jour, | Combien le temps est long, | Combien les heures sont longues* (Claudel). || *Bonne nuit,* je vous souhaite de bien dormir. || *Passer une nuit blanche,* ne pas dormir pendant toute une nuit. || *Passer la nuit,* ne pas se coucher de toute la nuit ; vivre jusqu'au lendemain, en parlant d'un malade. || *Faire de la nuit le jour et du jour la nuit,* dormir le jour et vaquer à ses occupations ou à ses plaisirs la nuit ; au *fig.,* prendre le contre-pied des idées reçues. || **3.** Durée d'une occupation à laquelle est consacrée la nuit : *Nuit de garde, de veille. Nuit de débauche.* || *Être de nuit,* avoir son service pendant la nuit. || *Nuit franche,* en termes de marine, nuit pendant laquelle on n'a pas de quart à faire. || **4.** Adjectiv. *De nuit,* qui s'effectue la nuit ou qui sert pendant la nuit : *Service de nuit. Bonnet de nuit. Sonnette de nuit. Le vol de nuit durait comme une maladie : il fallait veiller* (Saint-Exupéry) ; qui est actif pendant la nuit : *Oiseaux de nuit, papillons de nuit.* || *Belle-de-nuit,* v. à l'ordre alphab. || **5.** Plaisir amoureux pris avec une femme pendant la durée d'une nuit : *« Je vous jure Bérénice... — C'est tout ce que vous savez dire... Est-ce que vous ne voyez pas, est-ce que vous ne comprenez pas qu'il y a quelque chose de changé, de brisé entre nous ?... — C'est impossible... Tout cela à cause d'un soir, d'une nuit, d'un malheur d'une nuit, de cette fille, de l'ivresse* (Aragon). || **6.** Prix que l'on paye pour une nuit à l'hôtel : *Se faire rembourser deux nuits.*

II. 1. Obscurité qui règne du soir au matin : *À la tombée de la nuit. Il était nuit noire quand j'arrivai à Saint-Jean* (France). *La nuit, dont on avait eu si peur dans les premiers temps, en devenait par comparaison assez douce. Nous finissions par l'attendre, la désirer, la nuit. On nous tirait dessus moins facilement la nuit que le jour* (Céline). || *Il fait nuit,* la nuit est venue : *Il fait nuit. La cabane est pauvre, mais bien close* (Hugo). || Fam. *Il se fait nuit,* la nuit approche, la clarté du jour baisse. || *À la nuit close,* quand il fait tout à fait nuit. || *L'astre de la nuit* ou *des nuits,* la Lune. || La nuit personnifiée (avec ou sans majuscule) : *Ô ma nuit étoilée | Toi qui verses les baumes aux gorges déchirées d'amertume* (Péguy). *Entends, ma chère, entends la douce Nuit qui marche* (Baudelaire). || **2.** Absence de perception par l'organe de la vue : *La vie de l'aveugle est une nuit perpétuelle.* || **3.** En peinture, tableau représentant une scène ou un paysage de nuit. || *Effet de nuit,* effet par lequel un peintre cherche à imiter les ténèbres. || *Bleu de nuit, bleu nuit,* bleu profond : *Et les plus anciennes* [tapisseries], *par l'opposition de leurs rouges morts et de leurs bleus de nuit, par toute leur couleur irrationnelle et convaincante, rejoignent la grande psalmodie gothique* (Malraux). || **4.** Obscurité qui règne dans un lieu quelconque : *L'ombre des tours faisait la nuit dans les campagnes* (Hugo). *Dans la nuit d'un confessionnal, il* [Jean-Paul] *jeta toutes ses faiblesses* (Mauriac).

III. 1. L'inconnaissable, l'incompréhensible : *La nuit du mystère.* || Fam. *C'est la nuit complète,* on ne sait rien, on ne comprend rien. || **2.** *La nuit des temps, des âges,* le passé le plus reculé dont on ne connaît rien : *Qu'une religion s'éteigne, le fait n'est pas nouveau. Il doit s'être accompli plus d'une fois dans la nuit des temps..* (Maeterlinck). *Le visage de ces deux écrivains* [Sade et Lautréamont] *fantastiques et révolutionnaires les plus désespérément audacieux qui furent jamais plongés dans la nuit des âges* (Éluard). || **3.** La Mort : *Nuit du tombeau, nuit infernale. Dans la nuit éternelle emportés sans retour* (Lamartine). || **4.** Le malheur, le destin tragique de l'homme : *Voyant qu'il avait seul une âme, Adam fut ivre, | Il voulut la science et déroba le fruit. | C'est pourquoi Dieu jeta les hommes dans la nuit* (Hugo). || **5.** Ténèbres spirituelles, état d'aveuglement, d'ignorance : *Dans la nuit où nous sommes tous, le savant se cogne au mur* (France). *À travers quelle nuit les hommes s'appellent l'un l'autre, comme les ramoneurs qui s'envoient leur « ché » d'un bout à l'autre du noir tunnel de la cheminée* (Montherlant).

nuital, e, aux [nɥital, -o] adj. (de *nuit ;* XVIe s. [mot rare depuis 1660, Oudin]). *Littér.* De la nuit (rare) : *Tout l'espace nuital est plein de chats hideux* (Montherlant).

nuitamment [nɥitamɑ̃] adv. (réfection, d'après les nombreux adv. en *-amment,* de l'anc. franç. *nuitantre,* même sens [XIIe s., Godefroy], bas lat. *noctanter,* de nuit, du lat. class. *nox, noctis,* nuit [v. NUIT] ; 1328, A. Thomas, *Mélangés,* p. 149). À la faveur de la nuit : *Quelques Espagnols constitutionnels, qui s'y étaient nuitamment réfugiés après la prise de Cadix, s'embarquèrent sur un bâtiment* (Balzac).

nuitard [nɥitar] n. m. (de *nuit ;* 3 oct. 1969, *le Monde*). Dans l'argot des postiers, travailleur qui trie le courrier la nuit.

nuitée [nɥite] n. f. (de *nuit ;* v. 1196, Ambroise, écrit *nuitie* [*nuitée,* v. 1360, Froissart], au sens [*nuitée dansante,* milieu du XXe s.] ; sens 2, XIIIe s., *Aubery le Bourgoing,* écrit *nuitie* [*nuitée,* 1424, *Chronique du Mont Saint-Michel,* I, 163 ; « hébergement à l'hôtel... », 1561, *Journ. du sire de Gouberville*]). **1.** *Vx* ou *dialect.* Temps que dure la nuit : *Et le poil leur en poussait d'aise d'un demi-pied au menton pendant la nuitée qui précédait ce bienheureux jour* (Gautier). || *Nuitée dansante,* bal qui dure toute la nuit. || **2.** Nuit consacrée au repos et au sommeil : *De loin* [...] *ils choisissent l'endroit de leur nuitée* (Pesquidoux). || *Spécialem.* Hébergement à l'hôtel compté par voyageur et par période de temps qui va de midi au jour suivant à midi : *Calculer le nombre de nuitées passées par les touristes à l'hôtel.*

nuiteux, euse [nɥitø, -øz] adj. (de *nuit ;* av. 1559, J. Du Bellay). *Littér.* Qui est propre à la nuit : *Il scrutait dans cette nuiteuse clarté* (Chateaubriand).

◆ **nuiteux** n. m. (1935, Esnault). Homme qui travaille de nuit : *C'est le grand branle-bas des abords* [...]. *Les équipes qui rallient à l'aube, déboulinent aux docks* [...], *les nuiteux qui débrayent* (Céline).

nul, nulle [nyl] adj. indéf. [placé avant le nom] (lat. *nullus,* aucun, sans valeur, de *nĕ,* ne... pas, et de *ullus,* quelque, quelqu'un ; 842, *Serments de Strasbourg,* au sens 1 ; sens 2, 1678, La Fontaine ; sens 3, v. DOUTE ; sens 4, 1629, Mairet). **1.** Dans une phrase où le verbe est construit avec *ne,* marque une exclusion plus forte que *aucun,* notam-

ment dans un certain nombre de locutions : *Nul homme sensé ne peut commettre un pareil crime. N'avoir nul besoin, nulle envie, nulle crainte que.* || **2.** S'emploie dans les réponses ou dans les phrases elliptiques : *Que m'avaient-ils fait ? Nulle offense* (La Fontaine). *Nul doute qu'il paiera ses dettes.* || **3.** *Sans nul doute,* v. DOUTE. || **4.** *Class.* S'employait avec un nom pluriel : *Ils n'entendent nulles remontrances* (Bourdaloue). || *Auj.* S'emploie encore au pluriel avec les noms qui n'ont pas de singulier ou ont un sens particulier au pluriel : *Nuls frais. Nulles funérailles.*

◆ **Nulle part** loc. adv. (v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). En aucun lieu : *Nulle part où des regards chargés de pensée se lèveront sur elle* [la Joconde], *elle ne saurait être une « déracinée »* (Proust).

◆ adj. qualificatif [placé après le nom, en fonction d'épithète] (sens I, 1, 1690, Furetière [... *nul et non avenu,* 1829, Boiste ; en sciences naturelles, 1868, Littré] ; sens I, 2, 1903, Larousse [aussi *nombre nul*] ; sens 1, 3, 1292, Runkewitz ; sens I, 4, 1923, Larousse ; sens Il, 1, milieu du XVI^e s. ; sens Il, 2, v. 1770, J.-J. Rousseau [pour un élève, 1904, Esnault ; *être nul dans/ en,* 1804, Senancour]).

I. 1. Qui n'existe pas : *On y voyait encore des pas, car le vent était presque nul* (Duhamel). *Fabien sourit : le ciel était calme comme un aquarium, et toutes les escales, devant eux, leur signalaient : « Ciel pur, vent nul »* (Saint-Exupéry). *Avec la concurrence des maisons allemandes et américaines, la vente de mes articles de bureau est devenue presque nulle* (Troyat). || *Tenir quelque chose pour nul et non avenu,* faire comme si quelque chose n'existait pas : *Impossible de tenir la commission de l'oncle Blaise pour nulle et non avenue* (Aragon). || En sciences naturelles, absent : *Tige nulle. Ailes nulles.* || **2.** En mathématiques, qui équivaut à zéro : *Quantité nulle. La différence est nulle. Un cercle de rayon nul.* || *Nombre nul,* syn. de ZÉRO. || **3.** En termes de droit, qui est sans valeur légale et considéré comme inexistant par suite d'un vice de forme : *Testament nul. Élection nulle.* || **4.** En termes de sports, se dit d'une partie qui n'a pu départager les adversaires par suite de l'égalité de marque : *Partie nulle. Match nul.*

II. 1. Qui est dépourvu de toute valeur : *Un raisonnement nul. Justement parce que c'est un peu à vide, Baudelaire s'y plaît ; des actes nuls et stériles, sans postérité, un mal fantôme, visé, suggéré, plus que réalisé ; rien ne fait sentir davantage la liberté et la solitude* (Sartre). || **2.** Se dit d'une personne dépourvue de toute qualité intellectuelle : *Mme Irnois était aussi complètement nulle que peut l'être une bourgeoise vieille, laide et ignorante* (Gobineau). || *Spécialem.* Se dit d'un enfant, d'un adolescent qui n'a aucune disposition pour l'étude, ou qui ne sait rien : *Un élève nul. Tu es trop nulle pour comprendre* (Cocteau). || Fam. *Être nul en* ou *dans,* être complètement ignorant ou incapable dans un certain domaine : *Être nul en latin. C'est vrai, qu'elles sont « nulles en musique », ces petites cruches* (Colette).

● SYN. : **I, 1** *inexistant, insignifiant ;* **3** *caduc, invalidé.*|| **II, 2** *bête, cancre, idiot, ignare, inepte, inintelligent, sot, stupide ; bouché* (fam.), *crasse* (arg. scol.), *nullard* (fam.).

◆ pron. indéf. (sens 1, fin du X^e s., *Vie de saint Léger ;* sens 2, av. 1872, Th. Gautier [*nul autre que,* fin du XII^e s., Châtelain de Coucy] ; sens 3, 1273, Adenet). **1.** Aucune personne (employé au singulier comme sujet avec une valeur plus forte que aucun) : *Nul n'est censé ignorer la loi. À l'impossible, nul n'est tenu. Nulle, parmi les femmes françaises, n'a possédé à ce degré l'imagination et l'esprit* (Sainte-Beuve). *Nul ne releva ces paroles, nul n'entreprit de calmer ces plaintes méprisées* (France). || **2.** S'emploie avec un comparatif : *Nul mieux que lui ne saura se tirer de cet imbroglio.* || *Nul autre que... ne,* personne d'autre que... ne. || **3.** *Class.* Pouvait s'employer comme complément : *Ne détachez vers lui nulle de vos pensées* (Molière).

◆ **nulle** n. f. (1640, Oudin, au sens de « zéro » ; sens actuel, 1690, Furetière). Lettre, syllabe, mot ou membre de phrase introduits dans un message secret pour dérouter ceux à qui il n'est pas destiné.

nullard, e [nylar, -ard] adj. et n. (de *nul ;* 1953, *FEW,* VII, 232 b). *Arg. scol.* Tout à fait nul intellectuellement : *Il est nullard en math. Une classe de nullards.*

nullement [nylmɑ̃] adv. (de *nul ;* fin du XII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1868, Littré). **1.** En aucune façon (en corrélation avec *ne* devant le verbe) : *Cet homme avait lu et ne pensait nullement comme ceux de sa classe* (Maupassant). *Il avance, les jambes toujours écartées, mais ne semblant nullement devoir tomber, jusqu'au premier rang des détenus* (Malraux). || S'emploie avec *sans* devant un verbe à l'infinitif : *Il espère, sans nullement se décourager.* || **2.** Pas du tout (devant un adjectif) : *Il est courageux mais nullement téméraire.* || **3.** Non (dans les réponses négatives) : *« Le croyez-vous ? — Nullement. »*

● SYN. : **1** *aucunement, pas du tout.*

nullipare [nyllipar] adj. et n. (de *nulli-,* élément tiré du lat. *nullus,* aucun [v. NUL], et de *-pare,* du lat. *parĕre,* enfanter ; 1878, Larousse). Se dit d'une femme qui n'a jamais accouché.

nullité [nyllite] n. f. (lat. médiév. *nullitas,* nullité, du lat. class. *nullus,* aucun, sans valeur [v. NUL] ; 1405, *Archives de Bretagne* [IV, 57], au sens 1 [*action en nullité,* 1804, Code civil] ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, 1747, Gresset [*nullité dans/en,* 1838, Balzac] ; sens 4, 1812, Mozin). **1.** Défaut qui rend un acte juridiquement nul : *Cas, cause de nullité. Monseigneur, nous nous croyons obligées en conscience d'appeler de cette violence et de protester de nullité de tout ce qu'on nous fait et qu'on nous pourra faire* (Montherlant). || *Action en nullité,* action engagée pour faire prononcer la nullité. || **2.** Absence de réalité ou de portée : *Un petit front têtu, étroit, où l'absence de rides marquait moins la jeunesse qu'une nullité complète d'idées* (Daudet). *La nullité d'une démonstration.* || **3.** Absence de toute qualité, et notamment d'intelligence, chez une personne : *M. Châteauneuf, homme de trente-six ans, à esprit lent et à belle figure, sans autre physionomie que celle de nullité de caractère* (Stendhal). *Clapart ne put jamais avancer, sa nullité se laissait trop promptement voir* (Balzac). || Spécialem. *Nullité en,* absence de compétence dans un certain domaine : *Sa nullité en mathématiques est notoire.* || **4.** Personne dépourvue de capacité, de compétence, de connaissances : *Cet employé est une nullité. Pour une fois, d'ailleurs, il donnait sa faveur à quelqu'un qui était loin d'être une nullité et qui pouvait retenir l'attention par la fertilité de son intelligence et les ressources de sa mémoire* (Proust).

● SYN. : **1** *caducité, invalidité ;* **2** *déficience, inexistence, manque, pénurie ;* **3** *bêtise, idiotie, imbécillité, ineptie, sottise, stupidité ; faiblesse, incapacité, incompétence ;* **4** *nullard* (fam.), *zéro.*

nullius [nyljys] adj. (mot lat., génitif de *nullus,* aucun [v. NUL] ; 1877, Littré [aussi *prélature nullius*]). *Prélat nullius,* prélat qui a une juridiction sur un territoire qui n'est rattaché à aucun diocèse ni à aucune abbaye. || *Prélature ou abbaye nullius,* territoire indépendant de tout diocèse, sur lequel un prélat nullius a juridiction.

nullivalent, e [nyllivalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *nulli-,* élément tiré du lat. *nullus,* aucun [V. NUL], et de *valen*[*ce*] ; 1968, Larousse). En chimie, qui a pour valence zéro : *Les gaz rares sont nullivalents.*

nullivariant, e [nyllivarjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *nulli-* [v. l'art. précéd.] et de *varian*[*ce*] ; 1968, Larousse). Se dit d'un système en équilibre physico-chimique dont la variance est nulle. (On dit aussi INVARIANT, E.)

nûment [nymɑ̃] adv. (de *nu* 2 ; XII^e s., *Dolopathos,* écrit *nuement* [*nûment,* fin du XVI^e s.]. au sens 1 ; sens 2, v. 1213, *Fet des Romains ;* sens 3, début du XIV^e s., Gilles li Muisis). **1.** *Class.* En état de nudité (rare) : *Les animaux ne pouvant ni se vêtir, ni s'abriter* [...] *demeurent nûment exposés* [...] *à l'action de l'air* (Buffon). || **2.** *Fig.* et *vx.* Sans commentaire : *Raconter nûment les*

faits. || **3.** *Vx* ou *littér.* Sans déguisement : *Je vais cependant vous instruire nuement et sans détour des plus petites particularités* (Retz). *Une espèce de pudeur l'empêchait de raconter nûment ce qu'avait été là-bas sa vie de chaque jour* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *simplement ;* **3** *carrément* (fam.), *franchement.*

• REM. On écrit aussi, parfois, NUEMENT.

numéraire [nymerɛr] adj. (du bas lat. *numerarius,* calculateur, officier comptable, dér. du lat. class. *numerus,* nombre ; 1561, Collange [p. 294], au sens de « relatif aux nombres » ; sens 1, 1778, Buffon ; sens 2, 1756, Voltaire). **1.** *Vx.* Qui sert à compter : *Placer un certain nombre de pierres numéraires sur la route éternelle du temps* (Buffon). || **2.** Se dit des espèces monnayées qui ont valeur légale.

◆ n. m. (sens 1, v. 1720, Brunot ; sens 2, 1790, Brunot [aussi *numéraire fictif*]). **1.** *Vx.* Monnaie métallique. || **2.** Toutes espèces ayant cours légal : *Régler une dette en numéraire. Comment, lui demandai-je, à défaut de numéraire, opérez-vous les transactions ?* (France). || *Numéraire fictif,* nom donné parfois au papier-monnaie.

numéral, e, aux [nymeral, -o] adj. (bas lat. *numeralis,* numéral [en grammaire], du lat. class. *numerus,* nombre ; 1474, *Mystère de l'Incarnation,* au sens 1 [*symboles numéraux,* 1959, Robert ; *lettres numérales,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1550, Meigret [*adjectif numéral cardinal,* 1874, Larousse ; *adjectif numéral ordinal,* 1690, Furetière ; *un numéral,* 1933, Marouzeau]). **1.** Qui est formé de nombres arithmétiques : *Système numéral.* || *Symboles numéraux,* symboles qui représentent des nombres : *Utiliser des lettres comme symboles numéraux.* || *Lettres numérales,* celles qui sont employées dans la numération en chiffres romains. || **2.** En grammaire, qui exprime une idée de nombre ou de rang : *Adjectifs numéraux.* || *Adjectif numéral cardinal,* celui qui exprime l'idée de nombre, du point de vue seulement de la quantité : *Deux est un adjectif numéral cardinal.* || *Adjectif numéral ordinal,* celui qui exprime l'idée de nombre du point de vue du rang : *Deuxième est un adjectif numéral ordinal.* || Substantiv. *Un numéral,* la forme grammaticale qui a la fonction de nombre. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES MOTS NUMERAUX

La classe des **mots numéraux** (les **nombrants** de Damourette et Pichon) ne peut être définie, à moins d'une extrême complication, par des critères grammaticaux. Elle n'existe que sur le plan sémantique extra-grammatical, et le grammairien se borne à inventorier les formes de ses manifestations.

Son fondement est la notion mathématique de **nombre,** propriété d'un ensemble qui n'existe pas au niveau de ses éléments (v. NOMBRE, art. spécial) : *mes trois grands enfants* (chacun d'eux est « mien » et « grand », mais aucun n'est « trois »).

On classe dans les nombrants tous les mots dont la signification se rattache à la série des nombres mathématiques, dont la liste constitue l'ensemble appelé « noms de nombre » ou **mots cardinaux.**

Cette série définit un ordre pouvant servir à caractériser la position d'un objet : *mon troisième enfant ;* une série d'adjectifs dérivés des cardinaux a pour fonction d'indiquer le rang d'un objet dans un ordre : on les appelle **ordinaux.** Ils servent accessoirement à exprimer la fraction (*un dixième*).

D'autres nombrants expriment spécifiquement la fraction (*tiers*), d'autres le multiple (*triple*).

Bien que tous ces mots expriment fondamentalement un nombre précis, on les rencontre dans certains contextes où leur précision ne vise qu'à garantir fictivement un nombre manifestement approximatif ou exagéré : *trente-six chandelles ; cent sept ans ; Je te le dis pour la millième fois.*

MOTS CARDINAUX

I. FORMES SIMPLES.

0, *zéro*	15, *quinze*
1, *un*	16, *seize*
2, *deux*	20, *vingt*
3, *trois*	30, *trente*
4, *quatre*	40, *quarante*
5, *cinq*	50, *cinquante*
6, *six*	60, *soixante*
7, *sept*	100, *cent*
8, *huit*	1 000, *mille*
9, *neuf*	1 000 000 *million*
10, *dix*	1 000 000 000 *milliard,* ou *billion*
11, *onze*	1 000 000 000 000 *trillion*
12, *douze*	1 000 000 000 000 000 *quatrillion,* ou *quadrillion*
14, *quatorze*	1 000 000 000 000 000 000 *quintillion, etc.*

• REMARQUES. 1° Les cardinaux simples sont **invariables en nombre** (exprimant une propriété de l'ensemble et non des éléments, ils n'ont pas à prendre la marque de pluriel de ceux-ci : *mes quatre enfants*).

Ils sont également **invariables en genre,** sauf *un,* féminin *une : Il n'a qu'une fille.*

2° *Six* et *dix* ont trois prononciations selon le contexte :

a) [si] et [di] devant une consonne : *six filles ;*

b) [siz] et [diz] devant une voyelle : *six enfants ;*

c) [sis] et [dis] devant une pause : *J'en ai six.*

Sept et *neuf* gardent leur consonne finale devant une consonne ; *huit* la perd :

> *sept filles* [sɛt fij], *huit filles* [ɥi fij]
> *Cinq* la conserve facultativement :
> *cinq filles* [sɛ̃ fij] ou [sɛ̃k fij].

3° En Belgique, en Suisse, et dans l'est de la France, on emploie *septante* et *nonante* pour 70 et 90 ; *huitante* se dit pour 80 en Suisse romande.

4° La série des grands nombres se continue au-dessus de *quintillion* par des nombres (*sextillion, septillion, octillion, nonillion*) exprimant des ensembles chaque fois multipliés par *mille.* Mais ils sont sans utilité pratique, et les mathématiciens eux-mêmes n'en usent pas, les remplaçant par 10^{21}, 10^{22}, etc.

5° Chaque cardinal simple exprime une fois sa valeur sans indication supplémentaire, sauf *million, milliard, trillion,* etc., qui demandent à être précédés de *un ;* comparer : *cent, mille, un million, un milliard.*

6° Il existe des noms de sens numéral indiquant la somme des éléments d'un ensemble concurremment avec les cardinaux : *couple, paire, demi-douzaine, dizaine, douzaine, vingtaine, centaine.* Ces noms, sauf les deux premiers, prennent facilement un sens approximatif.

Pour désigner un ensemble de personnes, on emprunte souvent au vocabulaire musical les mots *trio* et *quatuor : un trio de filous.*

II. FORMES COMPOSÉES.

Des mots composés complètent ce système, auquel ils empruntent leurs éléments. Là encore, le grammatical interfère avec l'extra-grammatical : le sens des cardinaux composés résulte à la fois des *règles de position* et des *règles du système décimal.*

— Position multipliante :

Dans les cardinaux composés, un élément *a* qui multiplie un élément *b* est

placé à gauche de *b* et lui est inférieur en valeur :

deux cents = 100 x 2
deux précède *cent*
2 < 100

quinze mille = 1 000 x 15
quinze précède *mille*
15 < 1 000

— **Position additionnante :**

Dans les cardinaux composés, un élément *b* qui s'additionne à un élément a est placé à droite de *a* et lui est inférieur en valeur :

cent deux = 100 + 2
deux suit *cent*
2 < 100

mille quinze = 1 000 + 15
quinze suit *mille*
15 < 1 000

Si les lois ordinaires de la syntagmatique, permettant la substitution d'un groupe à un élément simple, étaient applicables à ce type de composition, de sorte que les règles ci-dessus fussent récursives et combinables, on expliquerait *deux cent mille* comme 1000 x (100 x 2) ou (1 000 x 100) x 2 ; *cent trente-deux* par 100 + (30 + 2) ou (100 + 30) + 2 ; *trente-deux mille* par 1 000 x (30 + 2). Mais ces règles doivent être appliquées dans un certain ordre dont l'essence est étrangère à la grammaire, faute de quoi *trente-deux mille* pourrait être interprété comme (1 000 x 2) x 30 (soit 6 000 !) ; *deux cent trente* comme (100 + 30) x 2 (soit 260 !) ; *cinquante-trois mille* comme (1 000 x 3) x 50 (soit 150 000 !). Indépendamment de ces ambiguïtés, les deux règles de position sont capables d'engendrer des séquences que les mathématiques n'acceptent pas, par exemple : **trente cent quatre* pour (100 x 30) + 4 (soit 3 004).

En fait, ces règles ne sont appliquées que dans le cadre du système décimal, qui veut, par exemple, que les éléments multipliés soient exclusivement les cardinaux simples *vingt* (dans *quatre-vingts*), *cent* (ex. *deux cents*), *mille* (ex. : *quinze mille*), *milliard* et la série *billion, trillion,* etc.

— De l'interférence des deux sortes de règles résulte le système suivant :

De 1 à 100.

Trois cardinaux composés par addition se rencontrent dans la série de *un* à *vingt : dix-sept, dix-huit, dix-neuf* (*dix* se prononce [diz] dans les deux derniers).

Entre *vingt* et *trente, trente* et *quarante,* etc., la composition est de règle, l'élément *b* allant de *un* à *neuf* (ex. : *vingt-deux, quarante-sept*). La prononciation fait entendre le *t* final de *vingt* quand il est suivi d'un cardinal additionné (ex. : *vingt-deux*), comme s'entend la finale *-te* des cardinaux *trente, quarante,* etc. (ex. : *trente-deux*).

Après *soixante,* la composition se fait suivant un système vicésimal où *b* va de *un* à *dix-neuf : soixante-dix, soixante et onze, soixante-douze,* etc.

Quatre-vingts est composé par multiplication.

De 100 à 2 000.

La composition multipliante est pratiquée entre 100 et 1 000 ; l'élément *b* est *cent,* l'élément *a* varie de *deux* à *neuf* (ex. : *quatre cents*).

Entre 1 000 et 2 000, deux usages sont concurrents :

a) On multiplie cent par les cardinaux de *onze à dix-neuf : onze cents* (= 1 100), *seize cents* (= 1600) ;

b) On énonce *mille* et l'on ajoute les centaines selon le système décimal : *mille cent, mille six cents.*

Le premier usage est plus familier, en même temps que plus élégant (il gagne dans certains cas une syllabe) ; choisir le second en parlant est, selon Damourette et Pichon, « prétentieux, donc vulgaire ». Les deux se rencontrent dans la littérature.

La valeur 19 est une limite pour le multiplicateur de *cent :* on ne dit pas **vingt et un cents, *trente cents,* etc.

Au-dessus de 2 000.

Avec *mille* pour multiplicande, n'importe quel nombre inférieur à 1 000 peut être multiplicateur : *dix mille* (= 10 000), *cinq cent trente-deux mille* (= 532 000).

Le système décimal est donc appliqué régulièrement, et il en est de même pour tous les nombres supérieurs ; ex. : *un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent cinquante mille trois cent deux* (= 1 999 250 302).

• REMARQUES. 1° Dans les composés de sens additif, la conjonction *et* est employée devant *un* et *onze* jusqu'à *cent* exclu : *vingt et un, soixante et onze* (mais *cent un, mille onze*).

Et est employé devant *un* après *mille* dans des locutions anciennes : *les Mille et Une Nuits ; j'ai fait mille et une démarches.*

2° On lie par un trait d'union les cardinaux inférieurs à *cent* juxtaposés sans conjonction : *soixante-dix-huit, quatre-vingt-deux* (mais *deux mille sept cent trente et un*).

3° En composition, *mille* non multiplié peut être écrit *mil* dans les dates : *L'an de grâce mil trois cent cinquante* (Chateaubriand).

4° Les cardinaux multipliés prennent l's du pluriel, sauf *mille : quatre-vingts, deux cents, deux mille, deux millions, deux milliards,* etc.

Mille peut être le nom d'une mesure romaine, ou anglaise, ou marine ; il prend alors l's comme un nom quelconque : *la course des mille milles.*

Par exception, *vingt* et *cent* multipliés restent invariables quand ils sont suivis d'un autre cardinal : *quatre-vingt-un, deux cent mille* (mais *deux millions neuf cent mille*).

III. FONCTION GRAMMATICALES.

Les mots cardinaux posent maint problème aux grammairiens qui organisent leur exposé selon la division traditionnelle en parties du discours.

La plupart, comme Maurice Grevisse, traitent des cardinaux dans le chapitre *Adjectifs.* En effet, ils peuvent être substitués à *grands* dans *mes grands enfants,* à *quelques* dans *quelques enfants.* Ils peuvent être attributs :

On les ramena au village avec le restant des volailles qui étaient encore ***quatre cent soizanle-dix*** (M. Aymé).

La principale différence avec les autres adjectifs — à part leur invariabilité mentionnée plus haut — est la fonction actualisatrice qui permet à ces mots de remplacer l'article indéfini : *Trois enfants sont venus.*

Comme beaucoup d'adjectifs, les cardinaux peuvent représenter un nom, exprimé avant ou après :

Le major a vu les sept malades ; ***trois*** *seront hospitalisés.*
Quatre *de nos compagnons ont abandonné l'expédition.*

Cet emploi admet l'article défini si le sens est déterminé : ***Les*** *sept seront hospitalisés.*

En ce cas, l'article peut être précédé de *tous : tous les sept ; devant deux, trois et quatre, tous* peut remplacer l'article : *tous deux, tous trois, tous quatre* (mais : *tous les cinq,* etc.).

Comme plusieurs autres adjectifs, les cardinaux peuvent encore désigner des personnes, constituant un ensemble dont le nombre est notoire : *les Quarante* (= les Académiciens) ; *l'Europe des Neuf* (= des neuf États associés en marché commun).

Mais l'emploi le plus particulier est celui qu'on fait des cardinaux en mathématiques :

Deux et deux font quatre.

Les fonctions sujet et objet qu'ils y remplissent sont celles d'un nom. Ils peuvent être aussi attribut :

La moitié de seize est ***huit.***

L'absence d'article les apparente aux noms propres (comparer : *Romulus et*

Remus ont fait Rome), ainsi que leur sens parfaitement constant. Ils sont masculins : *Trois est plus **fort** que deux.*

L'emploi nominal est à peu près le seul où l'on rencontre *zéro : Zéro et trois égale trois.* On ne dit pas : **Zéro personne est venue,* ni **J'ai zéro ami,* mais zéro adjectif est courant devant un nom d'unité de mesure : *zéro franc, zéro centime ; à zéro heure.*

Million, milliard, etc., sont toujours noms quand ils ne sont suivis d'aucun cardinal inférieur ; on dit *deux millions d'habitants* et non **deux millions habitants* (comme *deux millions cinq cent mille habitants*). Le nom *millier* n'est en aucun cas adjectif.

Il est un autre emploi nominal moins abstrait, où le cardinal désigne généralement des choses : cartes à jouer (*J'ai le neuf et le dix*), autobus (*Prenez le quatre-vingt-treize*), voitures (*J'ai vendu ma quatre cent trois*), chiffres écrits (*une ligne de zéro, ou de zéros*) ; il s'agit d'emplois métonymiques ou métaphoriques, et l'objet désigné peut être aussi une personne : *son zéro de frère.*

Enfin, les cardinaux se rencontrent dans une série d'emplois où ils indiquent le rang, fonction habituelle des adjectifs ordinaux ; ils sont alors placés après le nom : *chapitre un* (ou *chapitre premier*), *page trente-deux* (ou *trente-deuxième page*), *Henri quatre* (mais *François premier*), *le deux juin* (mais *le premier juin*). Dans ces emplois, le cardinal évoque le rang par le biais du nombre atteint, qui s'exprime à la forme masculine : *la page un* (et non *une*) ; le cardinal y est moins un adjectif qu'un nom complément de nom, comme *numéro* dans *la page numéro un, Henri numéro quatre.* Il peut se substituer au nom déterminé : *Revenez le douze. Il est né en mil neuf cent soixante-dix.*

MOTS ORDINAUX

I. FORMES.

Les nombrants ordinaux sont formés sur les cardinaux avec le suffixe *-ième :*

> *trois → troisième*
> *cent trente-quatre →*
> *cent trente-quatrième.*

• REMARQUES. 1° La sourde finale de *neuf* se sonorise dans la dérivation : *neuvième.*

2° L'ordinal correspondant à *un* est :

— *premier,* s'il est simple

— *unième,* en composition (*vingt et unième*).

Deuxième peut être employé simple ou en composition. Simple, il est concurrencé par *second,* qui, comme *premier,* varie en genre : *la Seconde Guerre mondiale.* Le choix entre *deuxième* et *second* est indépendant du nombre total des éléments de l'ensemble référentiel ; *second* figure dans des locutions figées : *le second Empire ;* il est plus chargé de connotations : *un produit de seconde qualité ; une citation de seconde main ; un brillant second.*

3° Si deux ordinaux dont le second est composé sont coordonnés par *et* ou *ou,* le premier peut avoir la forme du cardinal :

> *Votre secteur comprendra les quinze, seize, dix-sept et dix-huitième arrondissements.*

4° Pour l'accord, les mots ordinaux — qui indiquent une propriété de l'objet et non de l'ensemble référentiel — se comportent comme des adjectifs ordinaires, mais leur forme (sauf pour *premier et second*) est indifférenciée en genre.

II. FONCTIONS GRAMMATICALES.

Les ordinaux sont le plus souvent employés comme adjectifs, avec les fonctions de l'adjectif qualificatif :

> *Le troisième jour.*
> *Paul est second au tournoi de Ping-Pong.*

À la différence des cardinaux, ils ne dispensent pas d'employer l'article indéfini : *une deuxième fois.*

Leur place normale est avant le nom ; pourtant, dans certains contextes, ils prennent la place du cardinal, par lequel on les remplace le plus souvent : *chapitre second* (ou *deux*).

Ils peuvent être pronoms, représentant un nom antécédent :

> *Des trois concurrents, le second a le mieux chanté.*

Ils deviennent noms, par ellipse d'un nom facile à suppléer : *Il a regagné son cinquième* (s.-e. *étage*) ; *Mon fils a fait une bonne troisième* (s.-e. *classe*).

Ils ont leur sens le plus abstrait quand ils expriment la fraction (à partir de *cinquième*) : *La largeur du champ est égale aux quatre dixièmes de sa longueur.*

Ils sont alors des noms de genre masculin ; ils ne peuvent être adjectifs que devant le nom *partie,* construction à l'origine de leur sens fractionnel : *la dixième partie de cette somme.*

AUTRES MOTS NUMÉRAUX

Quelques autres nombrants expriment la fraction ou la multiplication.

1° La fraction :

> *la moitié, le tiers, le quart.*

Ces mots sont exclusivement des noms, excluant *deuxième, troisième, quatrième.*

Il existe un adjectif de sens fractionnel, *demi :*

> *une demi-heure, une heure et demie.*

(Pour l'accord, v. GENRE, art. spécial.)

Demi et *quart* deviennent des noms désignant des divisions du *temps : C'est déjà le quart/la demie.*

2° La multiplication :

> *double, triple, quadruple, quintuple, sextuple, octuple, décuple, centuple.*

Ces mots peuvent être adjectifs ou noms :

> *une somme décuple ; le double de cette somme.*

HISTORIQUE

Tous les radicaux des mots numéraux français remontent au latin, sauf *zéro.* Mais le système latin, trop riche, a été modifié en bas latin et en français dans le sens d'une simplification malheureusement incomplète, et contrariée par l'influence du substrat gaulois.

La composition à valeur multipliante existait en latin sous la forme du français moderne pour les milliers : *decem milia, viginti milia, centum milia.* Pour les centaines, il existait des mots préfixés : *ducenti, trecenti,* etc., mais il était également possible d'employer pour cent comme pour tous les nombres inférieurs :

— soit un **adverbe multiplicatif** suivi d'un **dérivé distributif :** *decies centena* « dix fois cent » (cf. *quater septena,* « quatre fois sept »)

— soit le même **adverbe** suivi du **cardinal :** *vicies centum,* « vingt fois cent » (cf. *bis septem,* « quatorze », Virgile).

Le bas latin acheva la simplification en employant le cardinal au multiplicateur comme au multiplicande : *duo centi,* « deux cents », etc.

Une modification corollaire s'opérait dans la construction additionnante. Deux tours se rencontraient en latin classique :

— Ou bien le nombre le plus petit faisait immédiatement suite au plus grand : *viginti duo ;*

— Ou bien le nombre le plus petit précédait le plus grand, qui lui était coordonné par *et : duo et viginti.*

Cette différence disparut en latin vulgaire, où le premier ordre prévalut, avec ou sans *et ;* ainsi naquit l'opposition *duos centos* (= 200)/*centos* (*et*) *duos* (= 102) maintenue dans l'ancien français *dous cenz/cenz et dous.*

L'emploi de et fut obligatoire en français jusqu'au XVI^e s., époque où la conjonction apparaît comme facultative :

> *J'ay des portraits de ma forme de vingt et cinq et de trente cinq ans* (Montaigne, III, XIII).

La règle moderne fut formulée en 1632 par Antoine Oudin, mais l'usage flotta jusqu'au XIX^e s. (Balzac, Flaubert, Daudet).

Une autre simplification concerne les composés latins à valeur soustractive comme *duodeviginti,* « deux ôté de vingt » (= 18), *undetriginta* (= 29), etc. ; le bas latin les remplaça par des composés additionnants (v. plus loin).

Une complication très fâcheuse vint du système vicésimal, probablement gaulois, dont il sera parlé dans l'inventaire qui suit.

D'une manière générale, l'évolution phonétique présente quelques anomalies imputables à la fréquence des nombrants, et à la rapidité du débit.

I. CARDINAUX.

Zéro exprime un concept numérique qui manquait beaucoup aux Latins, puisqu'il est à la base du système décimal d'écriture des nombres. Ce système a été emprunté à l'Inde par les Arabes au IX^e s., et transmis par eux à l'Europe au XI^e s. (v. Marcel Cohen, *la Grande Invention de l'écriture,* chap. XII). Après les mathématiciens, les commerçants l'utilisèrent dès le XIII^e s. en Italie, au XIV^e s. dans toute l'Europe.

En France, le mot *cifre,* de l'arabe *sifr,* « zéro », dont il avait le sens, apparaît au XIII^e s. Il est éliminé au XV^e s., alors qu'apparaissent *chiffre* et *zéro,* deux mots empruntés à l'italien, où *cifra* et *zero,* de *cifera* et *zefiro,* remontent tous deux à l'arabe *sifr,* avec les sens différents qu'ils conservent en français moderne.

Un, une remonte très régulièrement à ***unum, unam ;*** le cas sujet était ***uns*** (de ***unus***) au Moyen Âge. Il a donné au français son article indéfini singulier, ainsi qu'un article indéfini pluriel en ancien français (v. ARTICLE, art. spécial).

Deux remonte au système latin *dŭō/dŭō(s), duae/duas.*

Duo, devenu en bas latin (III^e s.) *dŭī* (d'après *qui*), a conservé le timbre *u* de la première syllabe par l'effet fermant de l'*i* final : d'où le cas sujet *düi* en ancien français.

Une forme concurrente *doi* (employée parfois dans les mêmes textes) peut remonter à *dui* sans fermeture de l'*u* par *i,* ou à une réfection du cas sujet *düi* sur le cas régime *dous,* aboutissement de *dŭōs* par les intermédiaires **doos* et **dōs.*

L'évolution normale de la diphtongue *ou* a donné *deus* au XII^e s.

Au féminin, *duas* a été étendu au cas sujet dès le latin vulgaire, d'où l'ancien français *doues* valant pour les deux cas, conservé seulement dans l'Est, et remplacé ailleurs par le masculin *dous.*

La prononciation ancienne de l'*s* final à la pause (comme dans *six* et *dix*) s'est conservée dans la langue militaire : *une, deusse !*

Le mot latin *ambo,* doublet de *duo* signifiant « les deux ensemble », s'est conservé en ancien français au masculin sous les formes *am* (cas sujet) et *ans* (cas régime) et au féminin sous la forme commune *ambes* (lat. *ambas*) ; seul le féminin apparaît en langue d'oïl : *ambes mains* (*la Chanson de Roland,* 2931), *ambes les mains* (*le Voyage de saint Brendan*).

Mais un composé de *ambo* et *duo* est bien attesté : masculin *andui, an(s)dous ;* féminin *ambesdous* (et par influence réciproque *ansdous* et *ambesdous* aux deux genres) :

> *Fors de la teste li met les oilz ambsdous* (*la Chanson de Roland,* v. 1355).

Trois remonte régulièrement à *trēs ;* un cas sujet masculin analogique sans *s, trei,* se rencontre en ancien français.

Quatre remonte à *quattuor,* devenu régulièrement **quattor.* Une liaison en [Z] s'entend dans la langue populaire, sans doute analogique de *deux* et de *trois,* mais attestée déjà par les grammairiens du XVII^e s. et par la graphie *quatres* au Moyen Âge :

> *J' l'ai vu porter en terre*
> *Par quatre -z- officiers* (*Chanson de Malbrough,* XVIII^e s.).

Cinq remonte à *quīnque,* devenu *cinque* par dissimilation.

Six remonte régulièrement à *sĕx ;* l'*x* pour *s* rappelle l'*x* latin.

Sept remonte à *sĕptem,* devenu **sette ;* le *p* est purement graphique ; le *t* a été maintenu pour éviter la confusion entre *sept* pains et *ces* pains.

Huit remonte régulièrement à *ŏcto ;* une forme dialectale *oit* est fréquente en ancien français. L'*h* a été ajouté au XII^e s. pour distinguer graphiquement *huit* (écrit *vit*) de *vit* (verbe *voir* ou verbe *vivre*) ; depuis le XVII^e s., le mot est traité (ainsi que *un* et *onze*) comme s'il commençait par un *h* disjonctif (*le huit*), par analogie avec la majorité des noms de nombre, dont l'initiale est consonantique (v. ÉLISION, art. spécial).

Neuf remonte à *nŏvem.*

Dix remonte régulièrement à *dĕcem ;* l'*x* final est analogique de *six.*

Les nombres de ***onze*** à ***seize*** remontent régulièrement à des composés latins en *-dĕcĭm : ūndĕcĭm, duodĕcim* (bas lat. **dodece*), *trēdecim, quattuordecim, quīndecim, sēdecim ;* dans *treize* et *seize,* la graphie *ei* est du XVII^e s. : l'ancien français a normalement *treze, seze.*

L'hésitation entre *l'onze* et *le onze* s'observe dès le Moyen Âge ; Vaugelas condamne *le onze,* ses successeurs l'exigent, le dictionnaire de l'Académie admet les deux (v. plus haut *huit*).

Dix-sept/huit/neuf, en ancien français *dis et set/uit/nuef,* remontent au bas latin (attesté) *decem* (*et*) *septem/octo/novem ;* le premier était fait sur le modèle des deux seconds, qui remplaçaient avantageusement les composés soustractifs *duodeviginti, undeviginti ; septemdecim* aurait tendu à se confondre avec *sedecim.*

• **Dizaines.** Le système latin de dénomination des dizaines s'est conservé en ancien français, plus ou moins altéré phonétiquement :

> *vīgĭntī > vinti > vint,*
> *trīgĭnta > *trinta > trente,*
> *quadrāgĭnta > quarranta > quarante,*
> *quīnquagĭnta > *cinquanta > cinquante,*
> *sĕxāgĭnta > *sexanta > seissante, soixante,*
> *septuāgĭnta > *septanta > septante,*
> *octōgĭnta > *octanta* (analogique) *> oitante, uitante,*
> *nonagĭnta > nonanta > nonante.*

Dans tous ces mots, le *g* latin a disparu devant *i* dès le III^e s. ; la graphie *vingt* est purement étymologique.

Dans les deux premiers, les deux *i* en présence se sont contractés ; de là **vīnti* et **trīnta* dont l'*i* long initial s'est abrégé régulièrement en position atone dans les composés additifs **vinti* duo, **vinti tres,* etc. L'i initial de *vinti, abrégé, a conservé son timbre sous l'effet de l'*i* final, alors que celui de **trinta* s'ouvrait en *e :* de là la différence entre *vint* et *trente.*

Dans les autres composés, la chute du *g* a créé une diphtongue *aĭ* où l'accent a glissé de l'*i* à l'*a* plus ouvert (v. DIPHTONGUES, art. spécial), et l'*i,* devenu yod implosif devant *nt,* s'est *amuï.*

Septante, huitante et *nonante,* conservés en Belgique, en Suisse et régionalement en France, ont été évincés en français commun par un système de numération de vingt en vingt : *vint et dis* (= 30), *deus vins* (= 40), *trois vins* (= 60), *trois vins et dis* (= 70), *quatre vins* (= 80)..., *jusqu'à dis huit vins* (= 360).

L'origine de ce système est discutée :

— Selon Oscar Bloch, von Wartburg et Dauzat, c'est un usage celtique, donc hérité en France du gaulois ; on le retrouve en effet en ancien irlandais et en breton

— Selon Margaret Rösler (1910), Meyer-Lübke et Rohlfs (1952), c'est un usage normand, qu'on retrouve en danois (mais seulement au XIVe s.)

— Selon Günter Reichenkron (1952), il faut l'expliquer par une génération spontanée en Gaule comme en Scandinavie.

La thèse normande est contredite par l'existence du tour en ancien provençal, en Italie du Sud (surtout en sicilien). La thèse gauloise a été combattue parce que la première attestation du tour est relevée seulement au XIIe s., dans le *Couronnement de Louis* (vers 1131) :

> *quatre vinz deables* (1774),

et qu'il n'apparaît abondamment qu'au XIIIe s. Mais il n'est pas impossible qu'un système de numération conservé dans le peuple malgré l'adoption officielle du système latin ait attendu douze ou treize siècles pour affleurer dans la littérature. Son usage était d'ailleurs répandu dans toute la société vers l'an 1200 quand Villehardouin comptait VIxx *chevaliers* (c'est-à-dire 120), en 1260 quand Saint Louis fondait pour 300 aveugles l'hospice des *Quinze-Vingts*. Le système est en régression — sauf pour *quatre-vingts* — à partir du XIVe s., et le fait qu'on lise encore sous la plume de Rabelais *sept vingt faisans, unze vingt perdrys* (*Gargantua*, 37) et que Frosine, M. Jourdain ou Chicanneau emploient *six-vingts* dans des comédies du XVIIe s. ne prouve pas que ces expressions aient appartenu alors à la langue la plus châtiée.

Vingt multiplié reçut un *x* ou un *s*, marque de pluriel, qu'il conserva dans *quatre-vingts* jusqu'au XVIIe s., même suivi d'un autre nombre ; l'invariabilité se rencontre aussi : *Onze vint i poissiez choisir* (Garin *le Loherain*, XIIe s.) ; Racine écrit encore *six-vingt*, Voltaire *quatre vingts et un an, quatre vingts mille francs*, mais *quatre-vingt deux ans.*. La règle moderne date du XVIIIe s., mais est rendue facultative par l'arrêté ministériel du 26 févr. 1901.

Cent remonte à ***centum*** (primitivement « dix dizaines »). Comme ***vingt,*** il a été multiplié, et *dous cenz, treis cenz*, etc., ont remplacé les composés latins *ducentos, trecentos*, etc., avec les mêmes hésitations sur le *z* ou l'*s* final que pour *vingt.*

Mille remonte au pluriel latin *milia*, alors que *mil* représente le singulier *mille :*

> Mil colps i fiert [Il y frappe mille coups]
> (*la Chanson de Roland*, 2090).

Mais, dès les plus anciens textes, *mil* se rencontre au pluriel :

> *vint mil chevaliers* (ibid., 548).

Le pluriel *mille* (ou *milie, mile, mire*) est employé proprement dans *vint milie humes* (*ibid.*, 13), mais dès le XIIe s. il se confond avec *mil :*

> *De dis mil homes q'ai en ma compagnie,*
> *Ne remaint pas, mien escient, un mile*
> (la Chevalerie Ogier).

Au XVIe s., Du Bellay choisit encore l'un ou l'autre selon les commodités métriques :

> *Mille doux mots doucement exprimés,*
> *Mil doux baisers doucement imprimés.*

Mais, au XVIIe s., Antoine Oudin réserva *mil* au premier millésime (sauf : l'an mille). L'arrêté du 26 févr. 1901 permet d'employer mille dans tous les cas.

Un *s* a été ajouté à *mil* et à *mille*, même non multipliés, de tout temps jusqu'au XVIIe s., époque où Ménage dénonçait comme « une faute épouvantable » la prononciation de « la plupart des Dames » : *Je lui ai milles obligations.*

Ménage mentionne aussi l'usage (observé encore aujourd'hui) de dire *Cela arriva en trente-six* pour *en mil six cents trente-six ;* on disait aussi *l'an 600* pour l'an *1600.*

Million apparaît en 1270, emprunté à l'italien *milione*, « un grand mille » ; on disait avant : *mil milie, dis feis cent mile, milante mil.*

Milliard apparaît au XVIe s., créé par substitution de suffixe pour désigner « mille millions » ; mais *milliasse*, au XVe s., signifiait « mille milliards ».

Billion, trillion, quadrillion, créés au XVe sur *million* par substitution d'un préfixe au radical, ont été d'abord usités dans un sens différent de leur sens moderne. Les nombres étaient divisés par tranches de six chiffres, de sorte que le nombre écrit ci-dessous :

> 52 547 312 005 246 190 449

se lisait : *52 trillions 547 mille 312 billions 5 mille 246 millions 190 mille 449.* Tel est l'usage conservé en Angleterre, en Allemagne, au Danemark, appelé « règle gerrnanique ».

À partir du milieu du XVIIe s. s'est instauré l'usage de couper les mots par tranches de trois, de sorte que le nombre écrit plus haut s'est lu : *52 quintillions 547 quadrillions 312 trillions 5 billions 246 millions 190 mille 449.*

C'est l'usage observé en Espagne, en Italie et aux États-Unis, appelé « règle latine » (v. Ch. Volet, *Savez-vous compter ?* dans *la Nature*, n° 3164, décembre 1948).

Le terme de *milliard*, étranger à la série des mots en *-ion*, a la valeur d'un billion selon la règle latine, mais seulement d'un millième de billion selon la règle germanique.

• REMARQUE. On doit signaler à propos des cardinaux la construction rencontrée encore au XVIIe s. :

> *Des trois les deux* [= deux des trois] *sont morts* (Horace),

dont l'origine ancienne est expliquée à propos de l'indéfini *l'un*, p. 2625 de ce dictionnaire.

II. ORDINAUX.

Premier remonte à *prīmarium*, dont l'*i* initial s'est régulièrement abrégé ; le latin classique employait *primum*, conservé en ancien français avec une valeur plus qualitative que numérale :

> *Un baceler juene de barbe prime*
> (*la Prise d'Orange*) ;

sauf dans quelques locutions comme *tens prin, printens*, la forme féminine a été étendue au masculin : primesaut (*Cotgrave* donne encore *prinsautier*).

Premier s'employait en composition au Moyen Âge : *vyntisme premier* (= 21e), mais on préférait de beaucoup *unième* (XIIIe s. : *vint et unime*).

Ce mot était formé sur un avec le suffixe des ordinaux qui apparaît sous les formes *-ime, -isme, -esme, -iesme, -ieme.* La forme *-ime* peut être une graphie étymologique (cf. *primus, decimus*, etc.) ; *-isme* semble tiré de *disme*, « dixième », aboutissement phonétique normal de *dĕcĭmus ; -esme* (ex. *centesme*) remonte à *-ēsĭmus* (cf. *vicēsĭmus, tricēsĭmus, centēsĭmus*) et est conservé dans *carême*, doublet de *quadragésime* (en lat. *quadragesima dies*) ; *-ie(s)me* peut résulter d'un croisement de *-isme* et *-esme*, ou peut être une forme dialectale de la terminaison de *disme* (Sud-Ouest *diesme*), ou, enfin, peut résulter d'un abrègement (régulier) de l'*e* du suffixe *-ēsĭmus.*

Unième n'a existé qu'en composition : *vingt et unième* est l'ordinal dérivé de *vingt et un*, etc. À l'état *isolé*, premier s'est maintenu sans concurrent, alors que *deuxième* rivalisait avec *second* et que *troisième, quatrième*, etc., éliminaient *tiers, quart*, etc. C'est que *premier* était préservé par son antonyme dernier, issu de *derrain*, lui-même influencé par *premier.*

Dans ***second,*** le ***c,*** graphie étymologique (lat. *secundum*), alternait anciennement avec un *g* conforme à la prononciation, car le mot fut emprunté à une époque (XIIe s.) où le *c* ne s'amuïssait plus devant *u*, mais pouvait s'affaiblir en se sonorisant, comme dans *agut* venu d'*acutum. Secundum*, employé en latin concurrem-

ment avec *alterum,* avait disparu au profit de celui-ci, devenu *autre :*

> *La premere est des Canelius, les laiz*
> ....
> *L'altre est de Turcs et la terce de Pers*
> (*la Chanson de Roland,* 3238, 3240).

Second, repris au latin, et *deuxième,* dérivé de *deus* vers 1400 (*deusime*), supplantèrent *autre,* qui se maintint pourtant jusqu'au XVI^e^ s.

Troisième (XII^e^ s. : *troisime*) est formé comme *deusième ;* il n'a éliminé qu'au XVII^e^ s. tiers (lat. *tertium*) ; La Fontaine écrit encore :

> *Le premier passe, ainsi fait le deuxième ;*
> *Au tiers il dit : que le diable y ait part*
> (*Contes,* I, 11).

Tiers subsiste comme nom de fraction (valeur remontant au latin : *tertia pars*) et dans des locutions (*une tierce personne, le tiers monde, une assurance aux tiers*) et des emplois techniques (musique, jeu de cartes, escrime).

Quatrième a remplacé au XIV^e^ s. *quart* (lat. *quartum*), maintenu dans les mêmes conditions que *tiers.*

Cinquième a remplacé dès le XII^e^ s. (*Erec : cinquimes*) *quint* (lat. *quintum*) ; Villehardouin écrit successivement *la quinte bataille* et *al cinquisme, al cinquiesme* (*jour*). En 1550, Meigret juge *quint* hors d'usage. Il en reste des vestiges comme de *tiers* et de *quart.*

Sixième, septième, huitième, neuvième, dixième ont remplacé les formes qui apparaissent, au féminin, dans *la Chanson de Roland* (v. 324346) : *siste, sedme, oidme, noefme, disme,* venant du bas latin *sextus,* **settemus* (lat. class. *septimus*), **octemus* (lat. class. *octavus*), **novemus* (lat, class. *nonus*), **decemus* (lat. class. *decimus*).

Les nombres supérieurs sont formés sur les cardinaux avec *-ième,* mais, de *treizième* à *dix-neuvième,* le Moyen Âge disait concurremment : *dis et tierz, dis et quart, dis et quint, dis et siste, dis et sedme, dis et uidme, dis et nuefme.*

III. AUTRES MOTS NUMÉRAUX.

Les mots en **-aine** (**douzaine,** etc.) perpétuent un suffixe *-ain, -aine* (lat. *-anu, -ana*) qui donna anciennement *premerain, secondain, tierçain, quartain, quintain, sisain,* etc., conservés dans des usages non ordinaux (*fièvre quartaine, sizain,* etc.).

Les noms et adjectifs de multiplication comme **double, triple, décuple** remontent à des adjectifs latins de même sens : *duplus, triplus, decuplus,* etc., dont le neutre avait fonction de nom.

IV. RECUL DES ORDINAUX.

L'emploi des ordinaux était bien plus étendu en latin qu'en français. Leur recul a été étudié par Lucien Foulet dans un article de *Romania* (n° 77, 1956). Il traite essentiellement des emplois où l'on voit en français moderne un cardinal indiquant le rang (v. plus haut), et combat l'idée selon laquelle ces emplois résulteraient d'une influence des chiffres imprimés.

Parmi les cas passés en revue, le plus important est sans doute celui des dates millésimées (étudiées par Karin Ringenson en 1934). Le latin usait en ce cas des adjectifs ordinaux :

> *anno quarto decimo et quingentesimo post Romam conditam* [la cinq cent quatorzième année après la fondation de Rome] (Cicéron).

Cet usage se perpétuait dans les textes latins du Moyen Âge. Dans les textes français, l'ordinal était rare ; dès les premiers emplois de la datation chrétienne, le cardinal l'emporte de beaucoup ; les exemples suivants sont du XIII^e^ s. :

> *Ce fut fait en l'an de l'incarnation nostre Seigneur Jhesu Crist mil et deus cenz et soixante et dis ou [= au] mois de Avril* (charte de l'Oise).
> *Cho fut fait en l'an de l'Incarnation m.cc. et xxiij ans* (charte de Touraine).

Selon Foulet, l'esprit des clercs se montra rebelle à situer les années dans une série qui dépassait le millier ; ils concevaient plus aisément la somme d'années écoulées avant la date en question — d'où la répétition du mot *ans* dans le second exemple. Le fait que ce procédé se retrouve en espagnol, en italien, en anglais, en allemand, etc., s'explique par une naissance spontanée due aux mêmes causes (car le latin, seule langue universelle au Moyen Âge, ne le connaissait pas).

Le quantième du mois s'exprimait par l'ordinal en latin (*sub die quinto junii*), et en français au XIII^e^ s. (*au tresime jor d'octembre*) ; le décompte se faisant à partir des fêtes (nombreuses), le système cardinal s'imposa plus tardivement :

> *le douze jour de mars* (1304).
> *En ce temps, trespassa de ce siecle li gentils contes Guillaume de Haynau, sept jours ou mois de juing, l'an de grasce mil trois cens trente sept* (Froissart, XIV^e^ s.).

Mais M^me^ de Sévigné dit encore : *le quinzième janvier.*

L'italien et l'espagnol ont abouti de même au cardinal ; l'anglais et l'allemand ont le tour ordinal.

L'indication des heures se faisait en latin par l'ordinal (*post horam quartam*) ; en ancien français, il restait les noms ordinaux d'heures : *prime, tierce, none.* Quand ces ordinaux disparurent au XVI^e^ s., on les remplaça par les cardinaux, comme dans ce dialogue du *Quart Livre* de Rabelais où la question sur l'heure implique la conception d'une somme et non d'un ordre :

> « *Quantes heures sont ? — Neuf et davantaige, respondit Epistemon.*
> *— C'est, dit Pantagruel, juste heure de disner.* »

Pour les noms de souverains, l'usage ancien voulait l'ordinal précédé de l'article : *Charles li quarz ;* du XIV^e^ au XVII^e^ s., on trouve l'ordinal seul : *sous le règne de Louis quatorzième* (Boileau) ; au XVII^e^ s. apparaît l'usage moderne, recommandé par Vaugelas.

Un autre exemple du recul des ordinaux pourrait être tiré de l'abandon du tour ancien :

> *Monta ses oncles lui septime*
> [Son oncle monta, avec six autres] (*le Vair Palefroi*).
>
> *Vit Cligés chevalchier soi quart*
> [Il vit Cligès chevaucher avec trois compagnons] (*Cligès,* 3366).

Ce tour, connu du latin médiéval, se rencontrera jusqu'à la fin du XVI^e^ s.

numérateur [nymeratœr] n. m. (bas lat. *numerator,* celui qui compte, du lat. class. *numeratum,* supin de *numerare,* compter [v. NOMBRER] ; fin du XV^e^ s.). Dans une fraction, le nombre, généralement placé au-dessus de la barre horizontale, indiquant combien cette fraction contient de parties de l'unité.

◆ adj. m. (1903, Larousse). Syn. de NUMÉRATIF.

numératif, ive [nymeratif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *numeratum,* supin de *numerare,* compter [v. NOMBRER] ; 1823, Boiste). Qui sert à compter : *Mots numératifs.*

numération [nymerasjɔ̃] n. f. (lat. *numeratio,* action de compter de l'argent, de *numeratum,* supin de *numerare,* compter [v. NOMBRER] ; XV^e^ s., *Algorisme,* au sens 1 [*numération décimale,* 1798, Acad. ; *numération binaire,* 1868, Littré] ; sens 2, 1903, Larousse [aussi *numération globulaire*]). **1.** Action d'ordonner la suite des nombres à l'aide de chiffres ou de mots : *Numération parlée, numération écrite. Un vieux moine très savant lui enseigna l'Écriture sainte, la numération des Arabes* (Flaubert). || *Numération décimale,* celle où les unités des différents ordres sont dix fois plus grandes que l'unité de l'ordre immédiatement inférieur. || *Numération binaire,* système de numération qui a pour base le nombre 2 et qui fait appel aux deux seuls chiffres 0 et 1 pour traduire tous les nombres. || **2.** En biologie, action de compter les éléments d'un milieu vivant :

La numération des éléments d'une cellule se fait par comptage ou par des procédés photométriques. || *Numération globulaire,* dénombrement des globules sanguins par rapport à un volume déterminé.

numérique [nymerik] adj. (dér. savant du lat. *numerus,* nombre ; 1617, Coton [p. 82], au sens 1 [*tableaux numériques,* 1868, Littré] ; sens 2, 1858, Lafaye [*méthode numérique,* 1868, Littré] ; sens 3, 1756, *Encyclopédie,* art. *exégèse ;* sens 4, 1968, Larousse [aussi pour un calculateur]). **1.** Qui est relatif aux nombres ; qui se fait avec des nombres : *Calcul numérique. De là la possibilité de déployer dans l'espace sous forme de multiplicité numérique ce que nous avons appelé une multiplicité qualitative* (Bergson). || *Tableaux numériques,* tableaux contenant des séries de nombres relatifs à une statistique. || **2.** Qui est représenté par des nombres : *La partie numérique et la partie littérale d'un exposé.* || *Méthode numérique,* en médecine, celle qui consiste à traduire par des chiffres les résultats de l'observation. || **3.** Qui se traduit en nombres : *Différence numérique entre deux quantités. Établir les données numériques d'une comparaison.* || **4.** En informatique, se dit d'une information dont la représentation est déterminée uniquement par des chiffres et certains caractères spéciaux. || Se dit d'un calculateur capable de traiter des informations représentées par des chiffres.

• CONTR. : **2** *littéral.*

numériquement [nymerikmɑ̃] adv. (de *numérique ;* 1697, Lagny [avertissement]). Du point de vue du nombre, par le nombre : *Les sots, dira-t-on, se laissent prendre à pareille apparence, mais, comme ils sont en plus grand nombre, on est du moins assuré de la majorité — numériquement parlant* (Balzac).

numéro [nymero] n. m. (mot ital. signif. proprem. « nombre », lat. *numerus,* même sens ; 1589, *Variétés historiques* [VII, 269], au sens I, 1 [*numéro atomique,* 1928, Larousse, art. *atomique*] ; sens 1, 2, 1932, Larousse ; sens I, 3, début du XX^e s. [« nombre permettant d'identifier une personne d'un groupe », 1893, Loti] ; sens I, 4, 1589, *Variétés historiques,* VII, 269 [pour un yacht de course, 1963, Larousse — « nom du navire, signalé au moyen des pavillons du code international », 1848, Jal] ; sens I, 5, 1868, Littré [« chambre d'hôtel », 1874, Larousse — « la personne occupant la chambre », 1903, Larousse ; « publication... désignée par son nombre de série chronologique », 1798, Acad. ; *gros numéro,* 1878, Larchey ; *maison à numéro,* 1884, Huysmans] ; sens I, 6, 1611, Cotgrave [« le nombre porté sur le billet qu'on tirait au sort pour la conscription », 1868, Littré ; *tirer un bon numéro,* 1874, Larousse] ; sens I, 7, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 1, 1879, Goncourt [aussi « exhibition donnée par un artiste... »] ; sens II, 2, 1901, Esnault ; sens II, 3, av. 1850, Balzac).

I. 1. Nombre désignant un élément dans une série ordonnée numériquement : *Le stationnement est autorisé du côté des numéros pairs. À Paris, la série des numéros des rues perpendiculaires à la Seine commence du côté le plus proche du fleuve. Les numéros des pages d'un livre.* || *Numéro atomique,* syn. de NOMBRE ATOMIQUE. || **2.** En termes militaires, nombre attribué à la désignation d'une unité formant corps : *Le numéro d'un régiment, d'une base aérienne.* || **3.** Nombre permettant d'attribuer un tour dans une file d'attente : *Autour des numéros d'autobus, les mains leur semblaient* [aux frères d'Orgalesse] *se tendre pour des numéros de flirt, de passion* (Giraudoux) ; ou d'identifier une personne d'un groupe : *Les numéros des joueurs d'une équipe de football.* || **4.** Combinaison de nombres, ou de nombres et de lettres, permettant l'identification d'un objet ou d'une personne : *Numéro de Sécurité sociale. Numéro d'immatriculation d'une voiture. Numéro de téléphone.* || Ensemble de chiffres que les yachts de course doivent porter dans le haut de leur voilure. || **5.** La chose ou la personne désignée par le numéro : *Habiter au numéro 20 du boulevard Raspail. Les numéros impairs de cette rue ne reçoivent jamais le soleil.* || Chambre d'hôtel : *Montez le petit déjeuner au numéro 20.* || La personne occupant la chambre : *Le numéro 20 a demandé son petit déjeuner.* || Publication, journal ou périodique désigné par son nombre de série chronologique : *Les derniers numéros du « Mercure de France » sont d'un intérêt assez vif* (Gide). || Spécialem. et vx. *Gros numéro, maison à numéro,* maison de tolérance : *Cette domesticité était aussi bête, aussi intéressée, aussi vile et aussi repue que celle qui desservait les maisons à numéro* (Huysmans). || **6.** Nombre d'une série destiné à une distribution selon le hasard : *Le numéro gagnant de la Loterie nationale. Mettre 10 francs sur le numéro 7. « C'est un numéro que je ne donne pas à tout le monde. » Armand s'entend bien avec la femme de la Loterie ; il s'accoude au comptoir minuscule pendant qu'inlassablement elle hurle « Tentez votre chance »* (Cayrol). || *Autref.* Le nombre porté sur le billet que l'on tirait au sort pour la conscription. || *Tirer un bon numéro,* ne pas partir conscrit ; *par extens.,* avoir de la chance, || **7.** Nombre appliqué à un objet fabriqué pour désigner des caractéristiques ou des dimensions définies : *Numéro d'un verre de lunettes.*

II. 1. Partie d'un spectacle. || *Spécialem.* Exhibition donnée par un artiste, surtout dans un spectacle de music-hall ou de variétés : *Entre les différents « numéros », un rideau de scène descend* (Colette). *Un numéro sensationnel ! Sen-sa-tion-nel ! Trois hommes en moto se lancent sur une paroi verticale* (Triolet). || *Faire son numéro de charme,* affecter des attitudes propres à se concilier quelqu'un. || **2.** *Fam.* Personnage original : *Je ne donnerais pas cher de leur place au Paradis, à ces deux numéros-là* (Guillaumin). *Vous ne pouvez pas imaginer comme c'est drôle. Oh vous êtes unique. Quel numéro vous êtes... ha, ha, ha, je n'en peux plus... quand je pense... oh, vous me ferez mourir..* (Sarraute). *Dis donc, mon garçon, c'est un drôle de numéro que tu m'as envoyé. D'abord elle arrive trois quarts d'heure en retard, puis elle n'écoute pas ce que je dis* (F. Marceau). || **3.** Adjectiv. et pop. *Numéro un,* principal, à qui revient la première place : *C'est l'ennemi public numéro un. Je dois reconnaître que c'est un sujet numéro un* (Tr. Bernard).

• SYN. : **II, 1** *exhibition, show, sketch, tour ;* **2** *drôle, gaillard, lascar* (pop.), *loustic* (fam.), *zèbre* (pop.), *zigoto* (pop.), *zigue* (pop.), *zouave* (pop.).

• REM. *Numéro* s'abrège en *n*° quand il est suivi d'un chiffre.

numérotage [nymerɔtaʒ] n. m. (de *numéroter ;* 1791, Frey, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Action de numéroter, de porter un numéro ou un indice de classement sur des documents ; résultat de cette action : *Cette maison a été démolie et rebâtie depuis, et le chiffre en a probablement été changé dans ces révolutions de numérotage que subissent les rues de Paris* (Hugo). *Le numérotage d'un registre.* || **2.** Dans le textile, détermination des caractéristiques de longueur et de grosseur du fil par un numéro.

• SYN. : **1** *numérotation.*

numérotation [nymerɔtasjɔ̃] n. f. (de *numéroter ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 5 déc. 1872, *Journ. officiel,* p. 7524). **1.** Attribution d'un numéro ou d'un ordre de classement à un document. || **2.** Ordre des éléments selon une série numérique : *La numérotation des chapitres d'un livre.*

• SYN. : **1** *numérotage.*

numéroté, e [nymerɔte] adj. (part. passé de *numéroter ;* 1690, Furetière [*exemplaire numéroté,* début du XX^e s.]). Pourvu d'un numéro d'identification : *Des places de théâtre numérotées.* || *Exemplaire numéroté,* exemplaire d'un ouvrage dont l'originalité est consacrée par un numéro.

numéroter [nymerɔte] v. tr. (de *numéro ;* 1680, Isambert [XIX, 243], au sens 1 ; sens 2, 1896, Delesalle). **1.** Affecter un numéro à des objets afin de les distinguer : *Numéroter les pierres d'un édifice pour le reconnaître exactement. Numéroter les pages d'un manuscrit.* || **2.** Fig. et fam. *Numéroter ses abattis,* s'attendre à subir des dommages corporels, à recevoir des coups.

• SYN. : **1** *coter, folioter, paginer.*

numéroteur [nymerɔtœr] n. m. (de *numéroter ;* 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 1160). Appareil servant à imprimer des numéros : *Un numéroteur automatique.*

numerus clausus [nymerysklozys] n. m. (loc. lat. signif. proprem. « nombre fermé », de *numerus,* nombre, et de *clausus,* part. passé passif de *claudere,* fermer ; 1932, Larousse). Limitation du nombre de personnes admises à une fonction, à un grade en vertu d'une loi ou d'une décision d'autorité.

numide [nymid] adj. et n. (lat. *Numida,* Numide [habitant de la Numidie, région d'Afrique située à l'emplacement actuel de l'Algérie] ; 1580, Montaigne). Qui était relatif à la Numidie ; qui habitait ce pays ou en était originaire : *Les Numides, peuple berbère, furent longtemps les alliés de Carthage.*

numidique [nymidik] adj. (de *Numidie,* n. géogr., lat. *Numidia,* la Numidie, de *Numida* [v. l'art. précéd.] ; av. 1880, Flaubert). Relatif à la Numidie ; qui était ou provenait de Numidie.

◆ n. m. (1963, Larousse). *Le numidique,* nom donné à la langue des inscriptions trouvées près de Carthage.

numismate [nymismat] n. (de *numismatique,* sur le modèle de paires comme *diplomatique/diplomate ;* 1823, Boiste). Personne versée dans la connaissance des monnaies et médailles.

numismatique [nymismatik] adj. (dér. savant du lat. *numisma,* var. de *nomisma,* pièce de monnaie, monnaie, médaille, gr. *nomisma,* tout ce qui est établi par l'usage, coutume, monnaie ayant cours, de *nomizein,* avoir en usage, dér. de *nomos,* coutume ; 1579, Le Pois [p. 35], comme n. m., au sens de « numismate » ; comme adj., au sens actuel, 1740, d'après Trévoux, 1752). Qui a rapport aux médailles et aux monnaies.

◆ n. f. (1803, Wailly). Science des monnaies et des médailles : *Mais il aimait chèrement la numismatique, et ses mains élégantes avaient besoin de toucher des médailles* (France). *Société française de numismatique.*

nummulaire [nymylɛr *ou* nymmylɛr] n. f. (dér. savant du lat. *nummulus,* petit écu, dimin. de *nummus,* argent monnayé, monnaie, sou ; 1550, Guéroult, au sens 1 ; sens 2, 1768, Valmont de Bomare). **1.** Plante dont les feuilles ressemblent à une petite monnaie. (Syn. HERBE-AUX-ÉCUS.) || **2.** Coquille pétrifiée de forme lenticulaire.

◆ adj. (1865, Nysten, art. *crachat*). *Crachat nummulaire,* forme de crachat qui se rencontre surtout dans la tuberculose pulmonaire.

nummulites [nymylit *ou* nymmylit] n. f. pl. (dér. savant du lat. *nummulus* [v. l'art. précéd.] ; 1803, *Dict. d'histoire naturelle*). Foraminifères fossiles dont les coquilles, en forme de petite monnaie ou de lentilles, sont abondantes dans les calcaires et sables de l'époque tertiaire.

nummulitique [nymylitik *ou* nymmylitik] adj. (de *nummulite ;* 7 mai 1874, *Journ. officiel,* p. 3143). Qui renferme en abondance des nummulites : *Calcaire nummulitique.*

◆ n. m. (1907, Haug). Première moitié de l'ère tertiaire.

nunatak [nynatak] n. m. (mot esquimau de même sens ; 1932, Larousse). Pointement rocheux émergeant au-dessus de la calotte glaciaire.

nunation [nynasjɔ̃] n. f. (de l'ar. *nūn,* lettre de l'alphabet dont la valeur est *n ;* 1868, Littré, écrit *nunnation ; nunation,* 1933, Marouzeau). En phonétique, addition, dans les langues sémitiques, d'une nasale à une voyelle brève finale.

nuncupatif, ive [nɔ̃kypatif, -iv] adj. (bas lat. *nuncupativus,* désigné communément, prétendu, du lat. class. *nuncupatum,* supin de *nuncupare* [v. l'art. suiv.] ; 1308, Du Cange [VIII, 85], écrit *noncupatif* [*nuncupatif,* début du XVᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1721, Trévoux). **1.** En droit romain, qui est effectué par nuncupation : *Testament nuncupatif.* || **2.** En théologie, qui n'est vrai que de nom.

nuncupation [nɔ̃kypasjɔ̃] n. f. (lat. *nuncupatio,* appellation, dénomination, désignation solennelle [d'héritier], de *nuncupatum,* supin de *nuncupare,* appeler, prononcer, déclarer solennellement, désigner comme héritier, de *nomen,* nom, et de *capere,* prendre, saisir [au pr. et au fig.] ; v. 1355, Bersuire, écrit *noncoupacion ;* fin du XIVᵉ s., écrit *nuncupacion ; nuncupation,* 1569, Mathée, 232). En droit romain, désignation solennelle d'héritiers opérée de vive voix, en confirmation du testament écrit.

nuncupativement [nɔ̃kypativmɑ̃] adv. (de *nuncupatif ;* 1766, Voltaire). En théologie, nominalement.

nu-propriétaire [nyprɔprijetɛr] n. m. (de *nue-propriété,* d'après *propriétaire ;* 1845, Bescherelle). Propriétaire d'un bien sur lequel une autre personne exerce un droit d'usufruit, d'usage ou d'habitation : *Nous ne devions, nous, les enfants, nus-propriétaires, entrer en possession complète de nos titres qu'après le décès de notre mère* (Duhamel).

nuptial, e, aux [nypsjal, -o] adj. (lat. *nuptialis,* de noces, conjugal, de *nuptiae,* n. f. pl., noces, mariage [v. NOCE] ; début du XIIIᵉ s., Tobler-Lommatzsch, au sens [*robe nuptiale, habits nuptiaux,* 1690, Furetière — *vestemens nuptiaux,* même sens, XIIᵉ s., Godefroy ; *marche nuptiale,* XIXᵉ s.] ; sens 2, 1588, Montaigne [*gains nuptiaux,* début du XVIIIᵉ s.] ; sens 3, 1901, Maeterlinck, p. 24 [*robe nuptiale,* 1874, Larousse]). **1.** Relatif à la cérémonie du mariage : *Bénédiction nuptiale.* || *Robe nuptiale, habits nuptiaux,* robe, vêtements portés par les époux le jour du mariage. || *Marche nuptiale,* morceau de musique de caractère solennel, exécuté lors d'une cérémonie de mariage. || **2.** Qui concerne l'union entre les époux : *Anneau nuptial. Enfermé avec elle dans la chambre nuptiale, il lui souvint des conseils de l'ange* (France). *Il* [Jean Pelouèyre] *avait espéré que son exil du lit nuptial suffirait pour que Noemi pût s'acclimater auprès de lui* (Mauriac). || *Gains nuptiaux,* en droit ancien, avantages accordés réciproquement par les époux. || **3.** En zoologie, relatif à la reproduction de certains animaux : *Le vol nuptial des abeilles.* || *Robe nuptiale,* plumage plus orné dont se parent les oiseaux mâles dans la saison des amours.

nuptialement [nypsjalmɑ̃] adv. (de *nuptial ;* 1584, *R. Ét. Rab.,* V, 71). Suivant le rite nuptial.

nuptialité [nypsjalite] n. f. (dér. savant de *nuptial ;* 1879, *la Nature,* XIII, 58 [*taux de nuptialité,* 1959, Robert]). En démographie, situation d'une population, d'un pays relativement au mariage : *La nuptialité des femmes est très forte dans les pays musulmans.* || *Taux de nuptialité,* proportion des mariages par rapport à un groupe de 1 000 habitants d'un pays.

• REM. On trouve parfois la forme NUPTIALISATION (19 juin 1970, *la Croix*).

nuque [nyk] n. f. (lat. médiév. *nucha,* moelle épinière [XIᵉ s.], ar. *nukhā'*, même sens ; 1314, Mondeville, écrit *nuche* [*nuque,* XIVᵉ s.], au sens de « moelle épinière » ; sens actuel [sous l'influence de l'ar. *nukra,* nuque], milieu du XVIᵉ s., Amyot). Région postérieure du cou, située au-dessous de l'occiput : *Elle s'appuya au dossier du banc, et s'immobilisa, la nuque un peu renversée, les yeux ouverts sur la nuit* (Martin du Gard). *Ses cheveux étaient serrés à la nuque par un gros nœud noir et tombaient libres jusqu'à la taille* (Triolet).

nurse [nœrs] n. f. (mot angl. signif. « nourrice, bonne d'enfant », empr. du franç. *norrice,* forme anc. de *nourrice* [v. ce mot] ; 1855, Mᵐᵉ de Grandfort [p. 23], au sens 1 ; sens 2, 1896, Fr. Mackenzie). **1.** Nourrice anglaise : *La nurse de Marie était en congé à Dublin et, jusqu'à son retour, Lucile n'aimait guère se séparer de l'enfant* (Mauriac). || **2.** Bonne d'enfant, souvent chargée d'un rôle d'éducatrice.

nursery [nœrsəri] n. f. (mot angl. de même sens, dér. de *nurse* [v. l'art. précéd.] ; 1763, Fr. Mackenzie, I, 177). Chambre ou groupe de chambres réservées aux enfants dans les

maisons anglaises : *D'abord, messieurs, la pièce importante de la maison, la nursery* (Daudet).

nutant, e [nytɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *nutans, -antis,* part. prés. de *nutare* [v. l'art. suiv.] ; 1815, Mirbel). Se dit des végétaux et des parties du végétal dont le sommet est légèrement incliné vers le sol.

nutation [nytasjɔ̃] n. f. (lat. *nutatio,* balancement, oscillation, de *nutatum,* supin de *nutare,* faire signe par un mouvement de tête, osciller, chanceler, fréquentatif du v. archaïque *nuere,* faire un signe de tête ; 1749, d'Alembert, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1903, Larousse ; sens 4, 1805, Lunier [« oscillation — non pathologique — de la tête d'un cheval qui marche », 1751, Diderot]). **1.** En astronomie, petite oscillation autour de sa position moyenne que subit périodiquement l'axe de rotation de la Terre, due à l'attraction perturbatrice combinée de la Lune et du Soleil sur le renflement équatorial de la Terre. || **2.** En mécanique, petit mouvement que subit l'axe de rotation d'un corps animé d'un mouvement gyroscopique. || **3.** Mouvement hélicoïdal exécuté par l'extrémité d'un axe végétal en cours de croissance. || **4.** Oscillation continuelle de la tête, de caractère pathologique, de droite à gauche ou de haut en bas.

nutricier, ère [nytrisje, -ɛr] adj. (dér. savant du lat. *nutrix, -tricis,* nourrice ; 1838, Acad.). Syn. anc. de NOURRICIER.

nutriment [nytrimɑ̃] n. m. (lat. *nutrimentum,* nourriture, aliment, de *nutrire,* nourrir [v. NOURRIR] ; XIVe s., *BEC* [LXIII, 20], au sens de « nourriture » ; sens actuel [« aliment immédiatement assimilable »], 1868, Littré). Substance directement assimilable par l'organisme et injectée par voie intraveineuse.

nutritif, ive [nytritif, -iv] adj. (lat. médiév. *nutritivus,* nutritif, du lat. class. *nutritum,* supin de *nutrire* [v. NOURRIR] ; 1314, Mondeville, au sens 3 [aussi « qui opère la nutrition »] ; sens 1, v. 1354, *Modus* [*milieu nutritif,* 1903, Larousse] ; sens 2, v. 1354, *Modus*). **1.** Qui est propre à nourrir : *Substances nutritives. À n'en reprendre ainsi chaque matin qu'une bouchée, j'en exagère délicieusement la valeur nutritive..* (Gide). || *Milieu nutritif,* ensemble des substances qui peuvent être utiles pour la vie des organismes. || **2.** Qui contient en abondance des éléments nourrissants : *Aliment nutritif.* || **3.** Qui a rapport à la nutrition : *Faculté nutritive.* || Qui opère la nutrition : *Appareil nutritif.*

• SYN. : **1** *nourricier ;* **2** *nourrissant, substantiel.*

nutrition [nytrisjɔ̃] n. f. (bas lat. *nutritio,* action de nourrir, du lat. class. *nutritum,* supin de *nutrire,* nourrir [v. NOURRIR] ; 1370, Oresme). Ensemble des phénomènes biologiques d'assimilation des aliments et de désassimilation qui s'accomplissent dans un organisme et qui permettent la croissance et l'activité de l'être vivant : *Fonctions de nutrition. Maladies de la nutrition.*

nutritionnel, elle [nytrisjɔnɛl] adj. (de *nutrition ;* 4 févr. 1958, *le Monde*). Relatif à la nutrition : *Des troubles nutritionnels.*

nutritionniste [nytrisjɔnist] n. (de *nutrition ;* 4 févr. 1958, *le Monde*). Médecin spécialisé dans l'étude des phénomènes généraux de la nutrition.

nyct- [nikt], **nycti-** [nikti], **nycto-** [nikto], éléments tirés du gr. *nux, nuktos,* nuit, qui entrent comme premiers éléments de composition dans un certain nombre de mots savants.

nyctaginacées [niktaʒinase] n. f. pl. (var. savante de *nyctaginées,* même sens [1839, Boiste], dér. de *nyctage,* belle-de-nuit [1839, Boiste], mot formé sur le gr. *nux, nuktos,* nuit ; début du XXe s.). Famille de plantes dicotylédones apétales, comprenant la bougainvillée, le mirabilis.

nyctalgie [niktalʒi] n. f. (de *nyct-* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1963, Larousse). Douleur se manifestant seulement la nuit.

nyctalope [niktalɔp] n. (lat. *nyctalops,* qui ne voit que dans la nuit, gr. *nuktalôps,* même sens, de *nuktalos,* nocturne [dér. de *nux, nuktos,* nuit], et de *ops,* regard, vue ; 1363, Chauliac, écrit *noctilupa* [*nyctilope,* 1538, Canappe ; *nyctalope,* 1562, Du Pinet]). Personne atteinte de nyctalopie.

◆ adj. (1768, Valmont de Bomare). Qui voit dans l'obscurité : *Des oiseaux nyctalopes. Il aurait fallu être plus nyctalope que tous les chats* (Barbey d'Aurevilly). *Les yeux nyctalopes de Farou étincelèrent, mouillés* (Colette).

nyctalopie [niktalɔpi] n. f. (bas lat. *nyctalopia,* même sens, gr. *nuktalôpia,* même sens, de *nuktalôps* [v. l'art. précéd.] ; 1668, la Martinière). Faculté de voir la nuit, que l'on observe chez certains individus atteints de troubles visuels et chez certains animaux.

nyctalopique [niktalɔpik] adj. (de *nyctalopie ;* 1836, Acad.). Relatif à la nyctalopie.

nycthéméral, e, aux [niktemeral, -o] adj. (de *nyct-* et du gr. *hêmera,* jour ; mars 1908, Larousse). Relatif à la nuit et au jour : *Les variations nycthémérales de la température.*

nycthémère [niktemɛr] n. m. (gr. *nukhthêmeron,* durée d'un jour et d'une nuit [= 24 heures], neutre substantivé de l'adj. *nukhthêmeros,* qui dure un jour et une nuit, de *nux, nuktos,* nuit, et de *hêmera,* jour ; 1813, Delambre [p. 638], écrit *nychthémère,* au sens général de « espace de temps comprenant un jour et une nuit » ; en médecine, 1932, Larousse [écrit *nycthémère*]). En médecine, durée de vingt-quatre heures, comprenant un jour et une nuit, soit une période de veille et une période de sommeil complètes.

nycti- préf. V. NYCT

nyctinastie [niktinasti] n. f. (de *nycti-* et de *nastie ;* 1963, Larousse). En biologie, ensemble des mouvements de veille et de sommeil provoqués chez certaines plantes par l'alternance du jour et de la nuit.

nyctipériodique [niktiperjɔdik] adj. (de *nycti-* et de *périodique ;* 1963, Larousse). Se dit d'un végétal qui exige des nuits longues pour pouvoir fleurir : *Le tabac est nyctipériodique.*

nyctitropique [niktitrɔpik] adj. (de *nyctitropisme ;* 1888, Larousse). Relatif au nyctitropisme.

nyctitropisme [niktitrɔpism] n. m. (de *nycti-* et de *tropisme ;* 1888, Larousse). Phénomène par lequel certaines plantes, quand elles se trouvent dans l'obscurité, se tournent pour prendre une position particulière.

nycto- préf. V. NYCT

nyctophonie [niktɔfɔni] n. f. (de *nycto-* et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1968, Larousse). Trouble pathologique qui a pour conséquence l'incapacité de parler quand il fait jour.

nycturie [niktyri] n. f. (de *nyct-* et de *-urie,* du gr. *oûron,* urine ; 1932, Larousse). Élimination urinaire pendant la nuit.

Nylon [nilɔ̃] n. m. (nom déposé, mot anglo-américain [1938], peut-être formé sur la 2e syllabe de *vinyle ;* v. 1944 [aussi « fibre textile obtenue à partir de cette matière »]). Matière à mouler à base de résine polyamide. || Fibre textile obtenue à partir de cette matière : *Bas de Nylon. Étoffe en Nylon.*

nymphal, e, als [nɛ̃fal] adj. (de *nymphe ;* 1530, *Anciennes Poésies fr.* [XI, 255], au sens de « de nymphe [divinité] » ; sens actuel, 1897, *Grande Encyclopédie*). Qui concerne la nymphe des insectes : *État nymphal,* ou *stade nymphal. Enveloppe nymphale.*

nymphe [nɛ̃f] n. f. (lat. *nympha,* divinité des bois, épouse, maîtresse, jeune femme, chrysalide, gr. *numphê,* mêmes sens ; v. 1265, J. de Meung, écrit *nimphe* [*nymphe,* fin du XVe s., Molinet], au sens 1 ; sens 2, 1671, La Fontaine [« courtisane », fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 3, 1599, Hornkens ; sens 4, 1682, *Journ. des savants,* p. 248). **1.** Divinité féminine de la Grèce antique, conçue sous des dehors gracieux, présidant spécialement aux eaux, mais aussi aux bois et aux montagnes, et personnifiant la fécondité de la nature : *La moindre source, le moindre ormeau nous déléguait sa nymphe et sa dryade*

(Giraudoux). || **2.** *Littér.* Jeune fille gracieuse et bien faite : *Avoir un port, une taille de nymphe.* || *Vx.* En mauvaise part, courtisane. || **3.** Replis membraneux de la muqueuse vulvo-vaginale. (Syn. PETITES LÈVRES.) || **4.** Chez les insectes à métamorphoses complètes, état intermédiaire entre celui de larve, ou ver, et celui d'insecte parfait.

• SYN. : **1** *dryade, hamadryade, naïade, napée, néréide, nixe, océanide, oréade ;* **2** *sylphide.*

nymphéa ou **nymphaea** [nɛ̃fea] n. m. (lat. *nymphaea, nénuphar,* gr. *numphaia,* même sens ; XIIIe s., *Médicinaire liégeois,* écrit *nimpheie ; nymphea,* 1538, Canappe ; *nymphaea,* 1818, *Dict. d'histoire naturelle*). Nom savant ou poétique du nénuphar blanc, ou lis d'eau : *Çà et là, à la surface, rougissait comme une fraise une fleur de nymphéa au cœur écarlate, blanc sur les bords* (Proust).

• REM. Chateaubriand a employé ce mot au féminin : *J'observai la nymphea ; elle se préparait à cacher son lis blanc dans l'onde, à la fin du jour.*

nymphéacées [nɛ̃fease] n. f. pl. (dér. savant de *nymphéa ;* 1817, S. Gérardin). Famille de plantes dicotylédones dialypétales, dont les types principaux sont le nénuphar, le nelumbo.

nymphée [nɛ̃fe] n. m. (lat. *nymphaeum,* fontaine d'eau jaillissante, gr. *numphaion,* lieu consacré aux nymphes, de *numphê* [v. NYMPHE] ; fin du XVe s., Molinet [« grotte... souvent ornée de statues », 1835, Acad.]). Dans l'Antiquité, grotte consacrée aux nymphes. || Grotte naturelle ou artificielle située aux abords d'une source et souvent ornée de statues : *Le nymphée de la fontaine de Nîmes. Et je l'imaginais celui-là même* [l'aqueduc] *qui portait à Carthage les eaux limpides du nymphée* (Gide).

• REM. **1.** Certains auteurs ont employé le mot au féminin (1835, Acad.) : *Les verres, sur le marbre, tenaient une onde verte, qu'on eût dit puisée dans la nappe émeraude d'un billard, bassin de cette nymphée* (Valéry).

2. On connaît également la forme *nymphaeum* (1688, *Journ. des savants,* p. 284) : *Il leur fit voir le nymphaeum ou salle de bains* (Gautier).

nymphette [nɛ̃fɛt] n. f. (dimin. de *nymphe ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens de « petite nymphe » ; sens actuel, v. 1960 [« toute jeune fille... qui se complaît à aguicher les hommes », 1970, Robert]). Très jeune fille attirante par sa beauté physique. || Toute jeune fille à l'air candide qui se complaît à aguicher les hommes.

nymphomane [nɛ̃fɔman] adj. et n. f. (de *nymphomanie ;* 1819, *Dict. des sciences médicales* [pour certaines femelles de mammifères, 1877, Littré]). Se dit d'une femme atteinte de nymphomanie : *Je ne suis à aucun degré une nymphomane. Je garde constamment le contrôle de mon instinct* (Romains). || Se dit également de certaines femelles de mammifères.

nymphomanie [nɛ̃fɔmani] n. f. (lat. scientif. moderne *nymphomania,* même sens, du gr. *numphê* [v. NYMPHE) et *mania,* folie, dér. de *mainesthai,* être fou ; 1732, Trévoux). Exagération morbide de l'appétit sexuel chez la femme.

nymphose [nɛ̃foz] n. f. (de *nymphe ;* 1874, Larousse, aux sens 1-2). **1.** État de nymphe chez les insectes : *Et ce que je ne comprenais pas c'est que l'animal premier dévoré ait pu trouver encore la force de parvenir à cette nymphose trompeuse* (Gide). || Ensemble des phénomènes biologiques concernant cet état. || **2.** Période de la vie d'un insecte où il est à l'état de nymphe.

nystagmique [nistagmik] adj. (de *nystagme* [v. l'art. suivant] ; 1877, Littré). Relatif au nystagmus.

◆ n. (1er sept. 1877, *le Progrès médical,* p. 670). Personne atteinte de nystagmus.

nystagmus [nistagmys] n. m. (gr. *nustagma,* assoupissement, de nustazein, laisser tomber la tête, s'assoupir, dér. de *neuein,* faire un signe de tête ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine,* écrit *nystagmos ;* 1823, *Dict. des termes de médecine,*écrit *nystagme ; nystagmus,* 1903, Larousse). Mouvements courts et saccadés d'un œil ou des deux yeux, dus soit à une atteinte d'un organe sensoriel, soit à des conditions physiologiques particulières, soit à des lésions nerveuses du cervelet ou des voies labyrinthiques.

FIN DU TOME 4

O

o [o] n. m. (lat. *o,* 14e lettre de l'alphabet ; XIIIe s., Jubinal [II, 282], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [aussi « 11 000 », avec un tiret]). **1.** Quinzième lettre de l'alphabet français, notant les sons [o] *(écho)* ou [ɔ] *(porte)*, et pouvant aussi être associée à *m* ou *n,* pour noter le son [ɔ̃] *(ombre, honte)*, à *u* pour noter le son [u] *(courir)*, à i ou plus rarement *ê* pour noter le son [wa] *(poire, poêle)* : *Ce papier plein de bâtons et d'o* (Balzac). *Terlinck souligna de l'ongle un A qui avait été tapé pour un o* (Simenon). || **2.** Au Moyen Âge, signe numérique valant 11, ou, surmonté d'un tiret, 11 000.

ô [o] interj. (lat. *ō,* interj. servant à appeler, à invoquer, exprimant un vœu, la surprise, l'indignation, la joie, la douleur ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 2 ; sens 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis*). **1.** S'emploie devant un mot désignant un être ou une chose qu'on invoque, qu'on interpelle : *Je viens vous demander ce dont pas un ne veut, | L'honneur d'être, ô mon roi, si Dieu ne m'abandonne, | L'homme dont on dira : C'est lui qui prit Narbonne* (Hugo). *Car j'ignore où tu fuis, tu ne sais où je vais, | Ô toi que j'eusse aimée, ô toi qui le savais* (Baudelaire). || **2.** Marque l'admiration, l'étonnement, la joie, la douleur, la prière, etc. : *Éternité, ô Éternité* (Montherlant). *Ô comme, combien je l'aime !*

oaristys [ɔaristis] n. f. (gr. *oaristus,* commerce interne, relations, de *oarizein,* vivre en commerce intime, dér. de *oar,* compagne, épouse ; 1721, Trévoux, écrit *oariste* [*oaristys,* av. 1794, A. Chénier], au sens 2 ; sens 1, 1874, Larousse). **1.** Genre littéraire en honneur chez les Grecs et correspondant à l'églogue chez les Latins. || **2.** *Littér.* Entretien tendre : *Maurice ne reparut que quinze jours après l'oaristys au bord de la table à thé* (France). *Ah ! les oaristys ; les premières maîtresses !* (Verlaine). *La conversation prend aussitôt un tour extraordinairement enveloppant et pénétrant : c'est une oaristys de pensées* (Gide).

• REM. A. Daudet a employé la forme francisée OARISTE (1721, Trévoux) : *C'est dans cette antichambre du bagne que j'ai surpris un dialogue d'amoureux, une idylle faubourienne aussi passionnée que l'oariste, mais plus navrante* (Daudet).

oasien, enne [ɔazjɛ̃, -ɛn] adj. (de *oas[is]* ; 1868, Littré). Qui a rapport aux oasis : *Les problèmes oasiens.*

◆ n. (10 juin 1865, *le Moniteur universel*). Habitant d'une oasis : *Les oasiens du Sahara.*

oasis [ɔasis] n. f. (bas lat. *Oasis,* n. pr. de divers lieux fertiles dans le désert [spécialem. en Égypte], gr. *oasis,* lieu fertile dans le désert, probablem. d'origine égyptienne ; 1561, J. Millet [III, 17], comme n. pr. de deux oasis d'Égypte ; comme n. commun, au sens 1, 1766, d'Anville, p. 26 [comme n. m. ; comme n. f., 1823, Boiste] ; sens 2, 1834, Boiste ; sens 3, 1821, J. de Maistre [comme n. f.]). **1.** Dans les déserts, petite région où la présence de l'eau permet la culture : *À la limite de l'oasis où les derniers palmiers s'étiolaient, la vie ne triomphant plus du désert* (Gide). *Je vous ai tant parlé de désert qu'avant d'en parler encore, j'aimerais décrire une oasis* (Saint-Exupéry). || **2.** *Fig.* Tout lieu où l'on se repose après une agitation violente ou une longue épreuve : *Celui qui peut craindre à chaque instant de voir sortir d'un fourré un canon de fusil dirigé contre sa poitrine, regarde comme une espèce d'oasis un terrain uni où rien n'arrête la vue* (Mérimée). *Vous êtes l'oasis qu'on rencontre en chemin ! | Vous êtes, ô vallon, la retraite suprême* (Hugo). || **3.** Situation morale où l'on se trouve au calme après une période d'inquiétude ou de tourments : *Notre amour pourrait s'isoler de tout, être secret, cette oasis dans notre existence* (Bourget). *Une amitié qui serait pour moi* [...] *une oasis* (Romains).

• SYN. : **2** *abri, asile, refuge, retraite* ; **3** *havre, port.*

• REM. On trouve aussi *oasis* au masculin : *C'était une espèce d'oasis civilisé* (Chateaubriand). *C'était un dernier oasis d'été* (Butor).

obbligato [ɔbligato] adj. invar. (mot ital. de même sens, proprem. « obligé », part. passé de *obbligare,* obliger, lat. *obligare* [v. OBLIGER] ; 1963, Larousse). Se dit, en musique, d'une partie instrumentale qui, sans être absolument concertante, garde un caractère d'indépendance tel qu'on ne peut la supprimer sans changer la structure de la composition. (On dit aussi OBLIGÉ.)

obéché [ɔbeʃe] n. m. (nigérien *obéchi,* même sens ; 1963, Larousse). Bois du commerce, d'origine africaine, léger, très tendre, jaune clair, utilisé en menuiserie, placage, caisserie.

obédience [ɔbedjɑ̃s] n. f. (lat. *obœdientia,* obéissance, soumission, de *obœdiens, -entis,* obéissant, soumis, part. prés. adjectivé de *obœdire* [v. OBÉIR] ; v. 1155, Wace, au sens 1 [*ambassade d'obédience,* 1675, Widerhold ; *pays d'obédience,* 1690, Furetière ; *lettre d'obédience,* 30 mars 1867, *le Moniteur universel,* p. 383] ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 5, av. 1922, Proust [« obéissance, en général », v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence]). **1.** *Vx.* Obéissance à un supérieur ecclésiastique : *La vie religieuse consiste en trois parties essentielles : pauvreté, obédience, chasteté* (Patru). || Vx. *Ambassade d'obédience,* ambassade envoyée par un État ou un corps de fidèles pour assurer le pape de son obéissance filiale. || Vx. *Pays d'obédience,* pays où le pape, pendant huit mois de l'année, conférait de plein droit les bénéfices vacants. || Vx. *Lettre d'obédience,* lettre que, notamment sous le régime de la loi Falloux, un supérieur donnait à des religieux ou religieuses appartenant aux ordres enseignants et que le gouvernement recevait comme équivalent d'un certificat de capacité. || **2.** *Vx.* Charge particulière d'un religieux dans son couvent. || **3.** *Vx.* Autorisation écrite donnée à un religieux pour se déplacer : *Vous aurez une obédience de moi pour aller avec Madame votre sœur* (Bossuet). || **4.** Maison religieuse dépendant d'une maison mère. || **5.** Fidélité à une doctrine philosophique, politique, etc. ; soumission à une autorité : *Son obédience marxiste apparaît dans cet ouvrage. Un journal d'obédience socialiste. C'est ce que m'a expliqué le doyen de Doville* [...] *qui vit dans l'obédience de Brillat-Savarin* (Proust). *Pour les chrétiens de stricte obédience, ces règles s'expriment sous forme de commandements* (Duhamel).

• SYN. : **5** *allégeance, dépendance, obéissance, sujétion.* — CONTR. : **5** *indépendance.*

obédiencier [ɔbedjɑ̃sje] n. m. (de *obédience* ; v. 1240, *Miracles de la Sainte Vierge,* écrit *obendiencer* [*obédiencier,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1310, Espinas, *Vie urbaine de Douai* [IV, 48], écrit *obedienchier* [*obédiencier,* 1578, J. Papon, p. 86]). **1.** Ecclésiastique ou religieux soumis à l'autorité d'un supérieur spirituel. || **2.** Religieux desservant par ordre de son supérieur un bénéfice dont il n'était pas titulaire. (On a dit aussi OBÉDIENCIAIRE [1721, Trévoux].)

obédientiel, elle [ɔbedjɑ̃sjɛl] adj. (de *obédience* ; 1636, Dereyroles, au sens 2 ; sens 1, 1798, Acad.). **1.** Qui a rapport à l'obédience. || **2.** Vx. *Puissance obédientielle,* disposition qui fait que le sujet obéit à la cause : *L'imagination dure plus que la sensation ; il faut donc qu'il y ait une cause de cette durée ; mais si cette cause subsiste dans le cerveau, où, et de quelle manière, ou si elle subsiste dans la puissance obédientielle de l'âme une fois touchée de cette idée,* [...] *c'est ce qu'il serait inutile de chercher* (Bossuet).

obéir [ɔbeir] v. tr. ind. [à] (lat. *obœdire,* prêter l'oreille à, être soumis à, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *audire,* entendre, écouter ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 3, 1678, La Fontaine ; sens 4, XIVe s., Lanfranc). **1.** Se soumettre à la volonté de quelqu'un, exécuter ses ordres : *Obéir à ses parents. Vous m'obéirez, je l'exige, tout comme à votre autre docteur* (Mérimée). *La vie serait morne* [...] *s'il fallait obéir à tous les commandements de l'office, de la cave et de la salle à manger* (Maeterlinck). *Le chien obéit*

à son maître ; et absol. : *J'ai trop obéi dans ma vie pour ne pas me faire quelque idée de la véritable autorité* (Bernanos). || **2.** Se soumettre aux incitations, aux impulsions produites par quelque chose : *Le cheval obéit à l'éperon. Obéir à ses instincts, à un réflexe. Tu n'obéissais pas à un sentiment de délicatesse envers moi* (Mauriac). *Et pendant qu'obéissant à la pression du bras de M^me^ Tim je tournais tout doucement, en même temps qu'elle, pour entrer dans le salon, je me dis : « Tu peux courir »* (Giono). *Il y avait en elle quelque chose qui n'obéissait pas à tous les ordres de sa raison* (Green). *Ils se saluaient, obéissaient à des rites sacro-saints* (Simenon). || **3.** En parlant d'une machine, d'un appareil, exécuter un mouvement commandé par l'homme ou par un organe particulier : *Le navire obéit au gouvernail.* || **4.** En parlant des choses, être soumis à une action : *Les corps obéissent à la gravitation. La végétation obéit au cycle des saisons.*

• SYN. : **1** *se conformer à, écouter, observer, obtempérer, respecter ; céder, s'incliner, se plier, servir, se soumettre ;* **2** *répondre à, suivre ;* **4** *subir.* — CONTR. : **1** *commander, dicter, enjoindre, guider, imposer, intimer, ordonner, piloter, prescrire, régenter, sommer ; se cabrer, désobéir, s'insurger, regimber, se révolter ;* **2** *contrecarrer, s'opposer à, résister ;* **4** *régir.*

• REM. *Obéir* s'est parfois employé, jusqu'au XVII^e^ s., comme verbe transitif direct (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure) : *L'Infante* [...] *lui dit que la plus grande beauté d'une femme était d'obéir son mari* (Malherbe). Il subsiste de cet usage l'emploi passif du verbe (v. 1250, Mousket) : *Le directeur donnait des ordres pour qu'on ne fît pas de bruit à mon étage et veillait lui-même à ce qu'ils fussent obéis* (Proust). *Un commandant d'armée sait que* [...] *il sera obéi de ses troupes* (Maurois).

obéissance [ɔbeisɑ̃s] n. f. (de *obéir ;* 1270, *Ordonnance royale,* au sens 3 [« juridiction » ; *l'obéissance de quelqu'un, d'une règle,* etc., v. 1283, Beaumanoir] ; sens 1, début du XIV^e^ s., écrit *obbaissance* [*obéissance,* v. 1380, *Aalma ; rendre obéissance à quelqu'un,* début du XV^e^ s., Ch. d'Orléans] ; sens 2, 1385, Tobler-Lommatzsch). **1.** Action d'obéir : *L'obéissance des enfants aux parents. Un militaire puni pour refus d'obéissance.* || Class. *Rendre obéissance à quelqu'un,* se soumettre à lui : *Nous vous rendrons Seigneur, entière obéissance* (Corneille). || **2.** Disposition à obéir, habitude d'obéir : *Il ne lui demanderait que le plaisir de l'être* [son serviteur] *et la consolation de passer tous ses jours en son obéissance* (Sand). *Henri Dieudonné venait rétablir le principe d'autorité d'où sortent les deux forces sociales : le commandement et l'obéissance* (France). *Se plier à la règle en esprit d'obéissance. Faire preuve d'une obéissance aveugle.* || **3.** Class. *L'obéissance de quelqu'un, d'une règle,* etc., la soumission à cette personne, à cette règle, etc., l'autorité qu'elle exerce : *Pour votre Perpenna, que sa haute naissance | N'affranchit point encor de votre obéissance...* (Corneille). *Je n'ai pas oublié quelle reconnaissance, | Seigneur, m'a dû ranger sous votre obéissance* (Racine) ; *spécialem.* étendue de cette autorité, juridiction : *Le cardinal Mazarin sortirait dans quinze jours du royaume et de toutes les terres de l'obéissance du roi* (Retz).

• SYN. : **1** *allégeance, dépendance, soumission ;* **2** *discipline, docilité, esprit de subordination, servilité.* — CONTR. : **1** *contestation, désobéissance, insubordination, rébellion, résistance, révolte ;* **2** *indiscipline, indocilité.*

◆ **obéissances** n. f. pl. (18 juin 1649, P. Du Bosc). *Class.* Civilités, dans les formules de politesse : *Notre ami Corbinelli vous assure de ses obéissances et de sa fidèle amitié* (Sévigné).

obéissant, e [ɔbeisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *obéir ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e^ s. [« qui se laisse manipuler », 1314, Mondeville ; pour une machine, 1890, Zola — pour une barque, av. 1869, Lamartine]). **1.** Qui obéit volontiers : *Un enfant obéissant. Un chien obéissant ;* et au fig. : *La tempête est obéissante et souffle où Dieu veut* (Veuillot). || **2.** Se dit d'une matière souple et maniable (vieilli) : *Cuir obéissant.* || Se dit d'une machine qui exécute facilement et fidèlement les mouvements demandés : *La locomotive* [...] *était douce, obéissante, facile au démarrage* (Zola).

• SYN. : **1** *discipliné, docile, doux, malléable, maniable, sage, soumis, souple.* — CONTR. : **1** *contestataire, désobéissant, dur, indocile, indomptable, insubordonné, rebelle, récalcitrant, réfractaire, rétif.*

obel ou **obèle** [ɔbɛl] n. m. (bas lat. *obelus,* même sens, gr. *obelos,* broche à rôtir, obélisque, obèle ; 1689, R. Simon [I, 145], écrit *obèle ; obel,* 1935, Acad.). Marque en forme de barre, utilisée dans les anciens manuscrits pour noter les passages qui semblent douteux ou interpolés.

obélisque [ɔbelisk] n. m. (lat. *obeliscus,* obélisque, gr. *obeliskos,* petite broche à rôtir, lame d'épée, obélisque, de *obelos* [v. l'art. précéd.] ; 1552, Gruget, au sens 1 [absol., av. 1841, Chateaubriand] ; sens 2, 1756, Voltaire). **1.** Pierre levée de forme géométrique, quadrangulaire à la base et s'amincissant progressivement jusqu'au sommet, où elle forme une pointe, le pyramidion : *Les obélisques égyptiens sont ordinairement monolithes. L'obélisque de la place de Saint-Pierre de Rome a été dressé contre toutes les règles de la statique* (Hugo). *Des obélisques, des dômes, des maisons parurent, c'était Carthage* (Flaubert). || *Absol.* L'obélisque, provenant de Louxor, dressé sur la place de la Concorde, à Paris : *L'heure viendra que l'obélisque du désert retrouvera, sur la place des meurtres* [la place de la Concorde], *le silence et la solitude de Luxor* (Chateaubriand). || **2.** Monument ou objet qui a la forme d'un obélisque égyptien : *La longue et étroite ligne de récifs* [...], *le gros obélisque de granit debout au milieu de la mer* (Hugo). *Un homme était resté* [...] *et son ombre démesurée faisait au loin sur la plaine comme un obélisque qui marchait* (Flaubert).

obéré, e [ɔbere] adj. (lat. *obaeratus,* endetté, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *aes, aeris,* airain, cuivre, monnaie [de cuivre] ; 1596, d'après Bloch-Wartburg, puis 1611, Cotgrave [*obéré de dettes,* av. 1772, Duclos]). Accablé de dettes : *M^lle^ Dumoliers, parce qu'elle était pauvre, et M. le premier vicaire Maysonnave, parce qu'il soutenait des œuvres obérées, montraient plus de complaisance à écouter* (Mauriac). || *Obéré de dettes,* endetté (par pléonasme).

obérer [ɔbere] v. tr. (de *obéré ;* 1680, Richelet). [Conj. **5 a.**] Charger de dettes : *Les guerres obèrent la nation. Comme prêtre, il était de cette espèce d'hommes | Qui, si le sénat vote aux pauvres quelque argent, | Disent : « Non pas ! l'État est lui-même indigent ! » | Mais qui trouvent utile et juste qu'on obère | Le trésor pour bâtir quelque temple à Tibère* (Hugo).

◆ **s'obérer** v. pr. (1690, Furetière). S'endetter : *L'affaire s'élançait avec un capital de soixante mille francs déclarés, sur lesquels les Blafafoires s'inscrivaient à eux deux modestement pour dix mille. Lévichon fournissait généreusement les cinquante autres, n'ayant point supporté que ses deux amis s'obérassent* (Gide).

obèse [ɔbɛz] adj. et n. (lat. *obesus,* gras, replet, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *esum,* supin de *edere,* manger ; 1826, Brillat-Savarin [aussi en médecine]). Qui a un excès d'embonpoint : *Dans la caisse, un Chinois obèse, dont on ne voit que le torse nu, fait des comptes au boulier* (Malraux). || *Spécialem.* En médecine, qui est atteint d'obésité : *L'amoindrissement de la longévité, chez les obèses, est établi par les statistiques.*

• SYN. : *bedonnant* (fam.), *gras, gros, pansu* (fam.), *ventripotent* (fam.), *ventru ; mastodonte, poussah.*

obésité [ɔbezite] n. f. (lat. *obesitas,* excès d'embonpoint, de *obesus* [v. l'art. précéd.] ; 1550, d'après Bloch-Wartburg, puis 1582, Liébault, p. 184 [en médecine, 1826, Brillat-Savarin]). Excès d'embonpoint. || *Spécialem.* En médecine, développement exagéré du tissu adipeux : *C'était* [Mouleyre] *un garçon atteint d'obésité précoce et qui, au réfectoire, vidait les plats* (Mauriac). [Syn. POLYSARCIE.]

1. obi [ɔbi] n. f. (mot japonais ; 1903, Larousse). Longue ceinture des Japonais, ordinairement en soie, enroulée sur la tunique et nouée dans le dos, dont la forme et la dimension varient suivant le sexe, l'âge, le rang et la province : *Sa robe est en soie, gris perle, son obi en satin mauve* (Loti).

2. obi [ɔbi] n. m. (mot africain ; milieu du XIX^e s., Baudelaire). Sorcier noir : *Bizarre déité, brune comme les nuits, | Au parfum mélangé de musc et de havane, | Œuvre de quelque obi, le Faust de la savane* (Baudelaire).

obier [ɔbje] n. m. (var. graphique de *aubier,* le bois de l'obier étant blanc comme l'aubier ; XIII^e s., Tobler-Lommatzsch). Arbrisseau du genre viorne, très commun en Europe, dont une variété cultivée dans les jardins doit à ses fleurs blanches, groupées en inflorescences sphériques, le nom de *boule-de-neige : Elle enfonça la main dans les branches fleuries des obiers pour faire jouer leurs boules argentées* (France).

obit [ɔbit] n. m. (lat. *obitus,* arrivée, fin, mort, trépas, de *obitum,* supin de *obire,* aller vers, s'en aller, mourir, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *ire,* aller ; v. 1155, Wace, au sens de « mort, trépas » ; sens 1, 1238, Espinas, *Vie urbaine de Douai,* III, 40 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Messe anniversaire fondée et dite pour le repos de l'âme d'un défunt. || **2.** Honoraires versés aux prêtres pour la célébration d'un service funèbre : *Le casuel et ses mille impôts, dîmes, baisemains* [...], *obit, et les anniversaires, et l'acquit des fondations* (Goncourt).

obiter [ɔbite] v. intr. (de *obit ;* 1809, Chateaubriand). *Littér.* Mourir : *Dans l'extrait mortuaire de ma mère* [...], *M^me de Chateaubriand n'est plus qu'une pauvre femme qui obite au domicile de la « citoyenne » Gouyon ; un jardinier, et un journalier qui ne sait pas signer, attestent seuls la mort de ma mère* (Chateaubriand).

obituaire [ɔbitɥɛr] adj. et n. m. (lat. médiév. *obituarius,* mêmes sens, du lat. class. *obitus,* mort [v. OBIT] ; 1671, Pomey [*registre obituaire ; obituaire,* n. m., 1690, Furetière]). *Registre obituaire,* ou *obituaire* n. m., registre d'une église ou d'un monastère où l'on inscrivait les noms des morts, le jour de leur sépulture, la fondation des obits, etc. : *Presque toutes les personnes dont j'ai parlé dans ces Mémoires ont disparu ; c'est un registre obituaire que je tiens. Encore quelques années, et moi, condamné à cataloguer les morts, je ne laisserai personne pour inscrire mon nom au livre des absents* (Chateaubriand). *On pouvait espérer qu'aucun obituaire n'avait conservé leurs noms* (Huysmans).

◆ n. m. (sens I, 1674, d'après le *FEW,* VII, 264 *a ;* sens II, 1872, Villiers de L'Isle-Adam [aussi « morgue »]).

I. *Vx.* celui qui était pourvu, en cour de Rome, d'un bénéfice vacant par décès du titulaire.

II. *Vx.* Lieu où les corps des morts étaient déposés pour parer au danger d'une inhumation prématurée. || *Vx.* Parfois syn. de MORGUE.

● REM. Aux sens II, on disait aussi OBITOIRE (lat. ecclés. moderne *obitorium,* mêmes sens, du lat. class. *obitus* [v. ci-dessus] ; 1907, Larousse).

objectal, e, aux [ɔbʒɛktal, -o] adj. (dér. savant du lat. scolast. *objectum,* objet [v. OBJET] ; 1946, E. Mounier, au sens 1 ; sens 2, 1961, H. Michaux, p. 188). **1.** En psychanalyse, se dit d'une tendance ou d'une conduite qui porte le sujet vers un objet (personne ou chose) autre que lui-même : *Relation objectale. Amour objectal. Libido objectale.* (S'oppose à *narcissique.*) || **2.** *Littér.* Qui appartient, qui est propre à l'objet : *Ne plus percevoir les objets comme avant. Dans leur densité, leur lourdeur, leur fermeté (oui !), leur inamovibilité, leur résistance à être autre chose que ce qu'ils sont, chacun à part. Leur valeur objectale a diminué.Leur indépendance objectale* (Michaux).

objecter [ɔbʒɛkte] v. tr. (lat. *objectare,* mettre devant, opposer, imputer, reprocher, de *objectum,* supin de *objicere,* jeter devant [v. OBJET] ; 1288, *BSLW* [V, 393], écrit *objeter* [*objecter,* 1541, Calvin], au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne). **1.** Avancer, formuler un argument visant à prouver la fausseté d'une affirmation : *Vous n'objectez rien du tout contre mes raisons* (Descartes). *J'étais assez embarrassé dans cette réplique, car au fond je n'avais rien à objecter d'immédiat aux nouveaux ministres* (Chateaubriand). [Le notaire] *n'objecta rien sur l'atroce isolement dans lequel tout acquéreur du Quesnay se condamnait à vivre* (Barbey d'Aurevilly). *Tirant la leçon des événements, Frioulat* [...] *soutenait que rien ne fût arrivé si la bande avait gardé son chef. « Ce n'est pas ce qui t'aurait empêché d'avoir peur », objectaient les autres* (Aymé). *Objecter quelque chose à quelqu'un. Objecter que...* || **2.** Alléguer une difficulté, un empêchement, pour écarter une demande : *Objecter à quelqu'un son manque de préparation, qu'il n'a pas la formation voulue. On objecte à ce projet son coût élevé, qu'il entraînera des dépenses considérables.*

● SYN. : **1** *alléguer, arguer, invoquer, répliquer, rétorquer, riposter ;* **2** *opposer.*

1. objecteur [ɔbʒɛktœr] n. m. (de *objecter ;* 1777, Beaumarchais). *Vx.* Qui fait des objections : *M. le comte de Maurepas lui-même est l'objecteur* (Beaumarchais).

2. objecteur [ɔbʒɛktœr] n. m. (de *objecteur, de* et *conscience,* pour traduire l'angl. *conscientious objector,* même sens [fin du XIX^e s.], de *conscientious,* dirigé par les inspirations de sa conscience [de *conscience,* conscience, empr. du franç. *conscience*], et de *objector,* celui qui présente des objections [de *to object,* objecter, lat. *objectare,* v. OBJECTER] ; 1^er sept. 1933, A. Gide). *Objecteur de conscience,* celui qui, pour des raisons religieuses, philosophiques ou autres, se refuse à porter les armes et à accomplir ses obligations militaires : *Des cours martiales peu tendres pour les objecteurs de conscience..* (Bernanos). *En France, depuis 1963, les objecteurs de conscience jouissent d'un statut légal, qui prévoit pour eux un service deux fois plus long dans une formation civile ou militaire non armée.*

1. objectif, ive [ɔbʒɛktif, -iv] adj. (lat. scolast. *objectivus,* objectif [opposé à « subjectif »], de *objectum* [v. OBJET] ; 1641, Descartes, au sens I, 1 [sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *objectivement*] ; sens I, 2-3, 1803, Boiste [substantiv., 1838, Acad.] ; sens I, 4, 1858, Lafaye, art. *retenue* [*méthode objective,* 1952, Porot ; *symptômes objectifs...,* 1959, Robert] ; sens I, 5, av. 1924, A. France ; sens I, 6, 1932, Larousse ; sens II, 1933, Marouzeau [*cas objectif,* « cas qui exprime le complément direct du verbe », 1868, Littré] ; sens III, v. 1680, Cassini, p. 295).

I. DANS LA LANGUE PHILOSOPHIQUE ET DANS LA LANGUE COURANTE. **1.** *Vx.* Dans la scolastique et chez Descartes, qui existe en tant qu'objet de pensée, de représentation dans l'esprit (s'oppose à *formel*) : *Celles* [les idées] *qui me représentent des substances* [...] *contiennent en soi plus de réalité objective, c'est-à-dire participent par représentation à plus de degrés d'être ou de perfection* (Descartes). || À l'époque moderne, ce sens a été repris par Renouvier : *J'appellerai objectif ce qui s'offre comme objet, c'est-à-dire vient représentativement dans la connaissance* (cité par Lalande). || **2.** Qui existe en soi, indépendamment de toute connaissance subjective (s'oppose à *subjectif, apparent, irréel*) : *Dans la philosophie de Kant, les formes de la sensibilité, l'espace et le temps, ne sont pas des qualités objectives, mais des qualités subjectives.* || **3.** Qui est valable pour tous les êtres pensants, et non pour un individu particulier, qui peut faire l'objet d'une connaissance universelle (par opposition à *subjectif, individuel, personnel*) : *Ce que nous appelons la réalité objective, c'est en dernière analyse ce qui est commun à plusieurs êtres pensants et pourrait être commun à tous* (Poincaré). *La science, étant toute objective, n'a rien d'individuel et de personnel* (Renan) ; et substantiv. : *L'objectif, c'est ce qui est impersonnel* (Hamelin). || **4.** Qui concerne le monde extérieur, qui est fon-

dé sur l'observation et l'étude des phénomènes objectifs, sur l'expérience (par opposition à *subjectif, intérieur, conscient, mental*) : *Constatations objectives. « On dirait que cette perspective vous réjouit », dis-je. Il haussa les épaules : « Voilà bien une réflexion de femme ; elles sont incapables de rester sur un terrain objectif »* (Beauvoir). || *Méthode objective,* en psychologie, celle qui consiste en l'observation d'autrui et de son comportement (par opposition à *méthode subjective,* ou *introspection*). || *Symptômes objectifs de la maladie,* ensemble des signes cliniques qui peuvent être appréciés par le médecin ou par toute personne autre que le malade lui-même. || **5.** Qui est conforme à la réalité, qui manifeste un souci d'exactitude et d'impartialité : *Un compte rendu objectif. Faire un récit objectif des événements. Un journal peu objectif. Il n'y a pas plus de critique objective qu'il n'y a d'art objectif, et tous ceux qui se flattent de mettre autre chose qu'eux-mêmes dans leur œuvre sont dupes* (France). *Balzac a fait une œuvre énorme dont personne* [...] *ne conteste la valeur objective* (Romains). || **6.** Se dit d'une personne qui décrit, apprécie, juge les êtres et les choses avec exactitude et honnêteté, sans faire intervenir de préférences individuelles : *Un journaliste, un historien objectif. Un esprit objectif* ; et par extens. : *Avec une lucidité objective toute nouvelle, il exposait maintenant son cas sous son véritable jour* (Martin du Gard).

II. En linguistique. *Complément du nom objectif, génitif objectif,* complément du nom, génitif qui, dans la phrase active correspondante, jouerait le rôle de complément d'objet. (Ainsi, dans le syntagme *la crainte des ennemis* [lat. *timor hostium*], *ennemis* peut être complément du nom *objectif* ou *subjectif* selon que la phrase correspondante peut être soit *on craint les ennemis,* soit *les ennemis craignent.*)

III. En optique. Vx. *Verre objectif,* syn. anc. de objectif n. m. (v. ci-après) *Tous les physiciens savent aujourd'hui qu'il y a trois causes qui empêchent la lumière de se réunir dans un point lorsque ses rayons ont traversé le verre objectif d'une lunette ordinaire* (Buffon).

• Syn. : **I, 3** *impersonnel, positif ;* **4** *concret, expérimental, matériel, scientifique ;* **5** *exact, fidèle, précis, réel ;* **6** *détaché, impartial, scrupuleux.* — Contr. : **I, 1,** *formel ;* **2** *apparent, irréel, subjectif ;* **3** *individuel, personnel, subjectif ;* **4** *conscient, intérieur, mental, subjectif ;* **5** *arbitraire, partisan, tendancieux ;* **6** *chauvin, engagé, partial, prévenu.*

2. objectif [ɔbʒɛktif] n. m. (emploi substantivé de *objectif* 1 ; 1666, *Journ. des savants* [I, 246], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré [« l'appareil photographique lui-même », fin du xixe s., A. Daudet]). **1.** Système optique (miroir, lentille, association de lentilles) d'une lunette, d'un microscope, etc., qui est tourné vers l'objet qu'on observe (par opposition à l'*oculaire,* système lenticulaire contre lequel on place l'œil) : *Objectifs astronomiques. Distance focale d'un objectif.* || **2.** Partie d'un appareil photographique contenant les lentilles que doivent traverser les rayons lumineux avant de pénétrer dans la chambre noire : *L'objectif donne des objets une image réelle, qui est fixée sur un film ou une plaque sensible. Objectif rectilinéaire. Objectif grand angulaire.* || *Par extens.* L'appareil photographique lui-même : *Sourire à l'objectif. Immobiles et graves comme les aides du photographe après avoir figé le client devant l'objectif* (Daudet).

3. objectif [ɔbʒɛktif] n. m. (emploi substantivé de *objectif* 1 ; 1868, Littré, au sens 1 [*point objectif,* même sens, 1838, Acad.] ; sens 2, 1874, Larousse [« matière du roman, opposée à la forme », 1853, Flaubert]). **1.** Point, ligne ou zone de terrain contre lesquels est dirigée une opération militaire, attaque, tir ou bombardement : *Conquérir, enlever, occuper un objectif. Objectif aérien. Le bombardement des objectifs stratégiques de l'ennemi. Une artillerie incroyable, accumulée sur un point du front ; l'héritier de la couronne pour chef ; une place forte de premier ordre, déjà illustre dans l'histoire, pour objectif, — et c'est la bataille de Verdun* (Valéry). || **2.** But qu'une personne fixe à son action ou à l'action d'une autre : *Se donner, se fixer un objectif trop ambitieux. Ne pas atteindre son objectif. Vous aurez pour objectif de... On a beau limiter les objectifs politiques, les prendre aussi simples, aussi grossiers qu'on le voudra, toute politique implique toujours une idée de l'homme et de l'esprit, et une représentation du monde* (Valéry). *Le seul objectif du prolétariat doit être la défaite de tous les gouvernements impérialistes, indistinctement* (Martin du Gard). *Une émeute implique un concert, des chefs, une foule armée, un objectif* (Henriot).

• Syn. : **1** *cible ;* **2** *dessein, visées, vues.*

objection [ɔbʒɛksjɔ̃] n. f. (bas lat. *objectio,* action de mettre devant, d'opposer, de reprocher, du lat. class. *objectum,* supin de *objicere* [v. objet] ; fin du xiie s., *Dialogues de saint Grégoire,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1959, Robert). **1.** Argument par lequel on cherche à réfuter une affirmation : *Cent objections ne détruisent pas une grande pensée* (Silvestre de Sacy). *Crois ou ne crois pas à ce qu'on t'enseignera, mais ne fais jamais aucune objection* (Stendhal). *Je cherchai ; je proposai quelques objections, mais dans le seul dessein qu'il y répondît* (Valéry). || **2.** Difficulté qu'on soulève contre une proposition, un projet, une demande, pour les repousser : *M. de Villèle, ne se prêtant qu'avec répugnance à ce que je désirais, me fit d'abord mille objections* (Chateaubriand). *L'objection réelle est celle-ci : resterai-je ministre assez longtemps pour réaliser ce beau plan qui exige plusieurs années ?* (Stendhal). *« Mais que dira ton père ? » Cette objection terrible fut proposée par Mme Grandet en voyant sa fille armée d'un sucrier de vieux sèvres* (Balzac). *J'ai pu rencontrer souvent, chez ces collaborateurs, non certes des oppositions, mais bien des objections, voire des contradictions, à mes desseins et à mes actes* (De Gaulle). *Je ne vois aucune objection à ce que...* || **3.** *Objection de conscience,* v. conscience.

• Syn. : **1** *critique, réfutation, remarque, rétorsion ;* **2** *contestation, contradiction, inconvénient, obstacle, opposition, représentation.* — Contr. : **2** *acquiescement, adhésion, assentiment.*

objectivation [ɔbʒɛktivasjɔ̃] n. f. (de *objectiver ;* 1845, Bescherelle, au sens 4 ; sens 1, 1951, A. Lalande ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, début du xxe s.). **1.** En psychologie, processus par lequel la sensation, considérée comme un état purement subjectif, est objectivée dans la perception lorsqu'elle est rapportée à une réalité extérieure. || **2.** Phénomène par lequel une donnée subjective, par exemple une image, est prise pour un objet réellement perçu et présent : *Ces paysages du rêve, toujours les mêmes, du moins pour moi chez qui leur aspect étrange n'était que l'objectivation dans mon sommeil de l'effort que je faisais pendant la veille* (Proust). || **3.** Processus par lequel la connaissance tend vers l'objectivité, c'est-à-dire tend à prendre une valeur universelle. || **4.** Action d'objectiver, de manifester extérieurement, par les moyens d'expression, un état intérieur : *Est-ce que vous entrez bien dans ce que je dis : c'est Fougère, c'est la voix de Fougère, son chant, c'est-à-dire cette création permanente qu'est son chant, cette découverte, cette transmission d'une Amérique intérieure, cette objectivation du rêve dont elle est tourmentée, qui m'ont appris que je n'étais pas seul au monde* (Aragon).

• Syn. : **4** *concrétisation, matérialisation.*

objectivement [ɔbʒɛktivmɑ̃] adv. (de *objectif* 1 [v. ce mot] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2 et 5, 1959, Robert ; sens 3, 1838, Acad. ; sens 4, 1951, A. Camus). **1.** Dans la philosophie scolastique et chez Descartes, à titre d'objet de pensée, de représentation mentale (s'oppose à *formellement*) : *Cette façon d'être par laquelle une chose est objectivement ou par représentation dans l'entendement, par son idée* (Descartes). || **2.** En tant que réalité indépendante de la pensée, du sujet connaissant : *L'univers existe objectivement.* || **3.** Relativement aux objets du monde extérieur : *On peut se demander si l'excitation électrique ne comprendrait pas des composantes diverses répondant*

objectivement à des sensations de différents genres (Bergson). || **4.** D'un point de vue objectif, en s'en tenant à la réalité des faits : *« Objectivement, il n'est pas prouvé que le monde doive devenir américain ou russe. — À plus ou moins longue échéance, c'est pourtant fatal »* (Beauvoir). || **5.** Sans parti pris, abstraction faite de toute préférence personnelle : *Rendre compte objectivement des événements, de la situation politique.*

• Syn. : **2** *réellement ;* **3** *concrètement, matériellement ;* **4** *scientifiquement ;* **5** *exactement, fidèlement, impartialement, scrupuleusement.* — Contr. : **1** *formellement ;* **3** *mentalement, psychiquement ;* **4** *subjectivement ;* **5** *arbitrairement, partialement, tendancieusement.*

objectiver [ɔbʒɛktive] v. tr. (de *objectif* 1 ; 1835, Raymond, au sens 2 ; sens 1, 1874, Larousse ; sens 3, 1838, Acad.). **1.** En psychologie, rapporter à une réalité extérieure, à un être distinct du sujet, une modification de la sensibilité : *Objectiver ses sensations.* || **2.** Considérer comme objectif, comme un objet réel et actuel, ce qui est une donnée purement subjective : *Objectiver les créations de son imagination.* || **3.** Exprimer, traduire sous une forme objective un état intérieur, subjectif : *Objectiver sa pensée par l'écrit. Il était encore trop sous le coup de cet éblouissement pour coordonner ses sensations et les objectiver sur la toile* (Theuriet).

• Syn. : **3** *concrétiser, extérioriser, manifester, matérialiser.*

◆ **s'objectiver** v. pr. (sens 1, 1874, Larousse ; sens 2, 1889, Bergson, p. 154). **1.** Prendre un caractère objectif, le caractère d'une réalité indépendante du sujet : *La sensation s'objective dans la perception.* || **2.** S'exprimer sous une forme objective, communicable à tous : *Les idées, les sentiments s'objectivent dans les créations de l'art, de la littérature.*

objectivisme [ɔbʒɛktivism] n. m. (de *objectif* 1 ; 1900, *Grande Encyclopédie* [art. *réalisme*], au sens 2 ; sens 1, 1951, A. Lalande). **1.** Nom donné aux doctrines qui considèrent que, dans la perception, le sujet appréhende directement les objets, c'est-à-dire une réalité existant en dehors de lui. || **2.** Attitude d'un esprit qui se veut objectif et tient pour suspectes les données subjectives (sensibilité, expérience, imagination).

objectiviste [ɔbʒɛktivist] adj. et n. (de *objectivisme ;* 1962, Foulquié). Qui est partisan de l'objectivisme.

◆ adj. (1962, Foulquié). Qui se rapporte à l'objectivisme.

objectivité [ɔbʒɛktivite] n. f. (dér. savant de *objectif* 1 ; 1803, Boiste, aux sens 1-2 ; sens 3 et 5, 1932, Larousse ; sens 4, 1838, Acad.). **1.** Caractère de ce qui existe en tant qu'objet de pensée, représentation dans l'esprit : *Notre théorie du phénomène a remplacé la réalité de la chose par l'objectivité du phénomène* (Sartre). || **2.** Caractère de ce qui existe indépendamment de la pensée, de ce qui constitue une réalité en soi : *Je n'en considère pas moins les nombres et les figures comme possédant une objectivité aussi certaine que celle à laquelle l'esprit se heurte dans l'observation de la nature physique* (A. Lautmann). || **3.** Caractère de ce qui constitue un objet de pensée valable pour tous les esprits : *L'objectivité scientifique. Le meilleur indice de l'objectivité d'une connaissance réside, pour le savant, dans la convergence des résultats obtenus par des méthodes différentes* (Blanché). || **4.** Qualité de ce qui est conforme à la réalité, d'un jugement, d'une œuvre qui décrit ou apprécie les faits avec exactitude et impartialité : *Une critique qui manque d'objectivité. L'objectivité des conclusions d'un historien. Ce qu'on appelle aujourd'hui « l'objectivité » est aisé aux romanciers sans paysage intérieur* (Gide). *Le souci d'objectivité fausse cette vérité qui est toujours, qui doit toujours être simple* (Simenon). || **5.** Qualité d'une personne, d'un esprit qui s'efforce d'être objectif, qui, dans ses jugements, fait abstraction de ses préférences personnelles : *Haverkamp ne manquait pas toujours d'objectivité* (Romains). *J'essaierai de parler de ma folie avec l'objectivité d'un médecin qui a eu des accès de délire et s'efforce de les décrire* (Maurois). [Le président du tribunal] *était là pour diriger avec impartialité les débats d'une affaire qu'il voulait considérer avec objectivité </ seq>* (Camus).

• Syn. : **3** *impersonnalité, universalité ;* **4** *exactitude, fidélité ;* **5** *détachement, impartialité, neutralité.* — Contr. : **3** *subjectivité ;* **4** *partialité ;* **5** *chauvinisme, fanatisme, passion.*

objet [ɔbʒɛ] n. m. (lat. scolast. *objectum*, ce qui affecte les sens, proprem. « ce qui est placé devant », part. passé neutre substantivé du lat. class. *objicere*, jeter devant, placer devant, opposer, exposer, proposer, de *ob-*, préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *jacĕre*, jeter ; 1370, Oresme, au sens II, 3 ; sens I, 1, 1784, Brunot [*objet d'art*, 1847, Balzac] ; sens I, 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens I, 3, av. 1662, Pascal ; sens I, 4, 1635, Corneille [*être un objet digne de*, av. 1848, Chateaubriand] ; sens I, 5, milieu du XVIe s., Ronsard [en parlant de l'amant, 1636, Corneille ; avec un déterminatif, 1642, Corneille] ; sens I, 6, av. 1613, M. Régnier [*avoir pour objet*, début du XVIIIe s., Fontenelle ; *remplir son objet*, 1769, Voltaire ; *sans objet*, 1751, Duclos] ; sens I, 7, 1690, Furetière [*être... ; faire...*, 1697, Bossuet] ; sens II, 1-2, av. 1650, Descartes ; sens II, 4, début du XVIe s. [« ce qui frappe les autres sens », 1370, Oresme ; « ce qui se présente à l'imagination... », v. 1587, Du Vair ; *à cet objet*, 1638, Rotrou] ; sens II, 5, 1804, Code civil [« opposition, reproche contre un témoin », XVIe s.] ; sens II, 6, 1922, Brunot, *Pensée* [*objet*, même sens, 1775, Condillac ; *complément d'objet direct, d'objet indirect*, 1922, Brunot, *Pensée ; complément d'objet secondaire*, 1959, Robert ; *complément d'objet interne*, 1933, Marouzeau]).

I. Dans la langue courante et la langue littéraire. **1.** Chose, réalité matérielle ayant une unité, dont la dimension est limitée et qui est destinée à un certain usage : *Un objet en métal, en bois. Un objet dur, brillant. Objets de première nécessité. Objets personnels. Objets de toilette. Un objet précieux, de peu de valeur. Le bonheur n'est pas comme cet objet en vitrine que vous pouvez choisir, payer, emporter* (Alain). *Il s'installa dans un petit appartement de l'avenue Junot où* [...] *il avait fait transporter une partie de son mobilier et les objets auxquels il tenait le plus* (Aymé). *Elle regarda les tables, les glaces, la porte, tous ces objets trop connus qui ne pouvaient plus retenir sa pensée* (Sartre). *Les mains de Louise se posaient*[...] *sur les objets de la petite cuisine dont Henry ne se servait jamais* (Mallet-Joris). || *Objet d'art*, objet précieux par sa matière, sa facture, son caractère artistique, et généralement de petites dimensions (statuette, pièce de céramique, d'orfèvrerie, etc.). || **2.** *Fig.* Ce dont s'occupe l'esprit, matière à laquelle s'applique l'activité de la pensée : *Garder pour soi l'objet de ses réflexions. Dites-nous l'objet de vos pensées. La discipline, c'est toujours de se priver et de maintenir fortement sa pensée sur son objet* (Barrès). || **3.** *Fig.* Ce qui constitue la matière d'une science, d'un art, le sujet d'une étude, d'un ouvrage : *L'objet de la géographie, de la grammaire, de la morale. Il a refusé de révéler l'objet de ses recherches. La poésie, l'histoire et la philosophie ont toutes même objet, et un très grand objet, l'homme et la nature* (Buffon). *Quel est l'objet de la philosophie ? C'est de lier les hommes par un commerce d'idées et par l'exercice d'une bienfaisance mutuelle* (Diderot). *Mais les objets de l'arithmétique ou de la géométrie sont simples auprès de tous les autres qu'on peut se proposer d'examiner, et même les plus simples : le nombre, en l'acte de compter ; une ligne, en l'acte de tracer* (Valéry). *Comme Du Bos respire mieux et comme il se repose et comme cette âme affamée se nourrit de leur substance lorsque l'objet de son étude est un poète chez qui l'inspiration ne se sépare pas de la grâce, ou un pécheur qui sait ce qu'est le mal !* (Mauriac). *Pendant au moins mille ans, dans le monde entier, l'art de Ramsès ne fut pas moins oublié que son nom. Puis, il a reparu comme curiosité, de même que les arts dits chaldéens, et tout ce qui entourait la Bible. Puis la curiosité est devenue objet de science ou d'histoire. Enfin, ce qui avait été double, puis objet, devint statue et retrouva une vie* (Malraux). || **4.** *Fig.* Être ou chose sur lesquels se portent les

sentiments d'une personne, qui suscitent un intérêt, un comportement d'ordre affectif : *Un objet de crainte, de mépris, de pitié. Être un objet d'admiration pour tous. Puis-je d'un tel chagrin savoir quel est l'objet ?* (Corneille). *Charles se trouvait l'objet des attentions de M*[me] *de Grassins qui lui faisait des agaceries* (Balzac). *Tous les caractères de sa tendresse venaient de lui, non de l'objet où il la dispensait* (Barrès). *De si grands mots au sujet d'un passereau ? Oui, d'un passereau. Il n'est pas en amour de petit objet* (Colette). *La politique étrangère française, si défigurée, si calomniée par la presse française, j'ai été heureux de la voir défendue ces temps-ci par un maurrassien d'extrême droite, et qui ne cache pas qu'il déteste de Gaulle. Mais il se fait de la France et de son rôle dans le monde la même idée que l'objet de son exécration* (Mauriac). || *Être un objet digne de,* mériter d'inspirer tel sentiment, de susciter tel intérêt : *Un jeune homme plein de passions, assis sur la bouche d'un volcan* [...], *n'est sans doute, ô vieillards, qu'un objet digne de votre pitié ; mais* [...] *ce tableau vous offre l'image de son caractère* (Chateaubriand). || **5.** *Class.* et *littér.* Femme aimée, femme : *Mais quand d'un bel objet on est bien amoureux, | Que ne ferait-on pas pour devenir heureux ?* (Molière). *Volage adorateur de mille objets divers...* (Racine). *L'objet s'appelle M*[lle] *de la Coste ; elle a plus de trente ans, elle n'a aucun bien, nulle beauté* (Sévigné). *Mon âme, qu'aucune passion n'avait encore usée, cherchait un objet qui pût l'attacher ; mais je m'aperçus que je donnais plus que je ne recevais* (Chateaubriand). *Très souvent, le meilleur parti est d'attendre que le rival s'use auprès de l'objet aimé par ses propres sottises* (Stendhal). || *Class.* Se disait aussi parfois en parlant de l'amant : *Madame, croyez-moi, vous serez excusable | D'avoir moins de chaleur* [= d'emportement] *contre un objet aimable, | Contre un amant si cher* (Corneille). || *Auj.* Quand il désigne la personne aimée, est généralement accompagné d'un déterminatif : *Je refusai de faire participer l'objet de mon étrange amour aux délicatesses et aux plaisirs de ma pensée* (Sand, citée par Maurois). *C'était pour me montrer l'objet de sa flamme qu'il m'emmenait* (Simenon). || **6.** *Fig.* Ce qu'on désire, ce qu'on veut réaliser ; but, fin que l'on assigne à une action : *L'objet d'une démarche, d'une réunion. L'objet de cette mesure est d'améliorer les relations entre le public et l'Administration. L'objet du mariage est d'avoir des enfants* (Buffon). *J'expliquai brièvement l'objet de mon voyage* (Chateaubriand). *Le but auquel j'aspire, depuis tant d'années, le songe de mes nuits, l'objet de mes prières au Ciel, la sécurité, je l'atteins !* (Hugo). *Tout en expliquant à Juliette l'objet de sa visite, elle admirait le buffet, la table ronde, les chaises cannelées et la pendule dorée* (Aymé). || *Avoir pour objet,* viser à tel résultat. || *Remplir son objet,* atteindre le résultat projeté. || *Sans objet,* dépourvu de fondement, de raison d'être : *Une intervention, une démarche sans objet.* || **7.** *Être, faire l'objet de,* être la personne ou la chose sur laquelle se porte un sentiment, s'exerce une action ou l'activité de la pensée : *Elle se voyait, à cette seconde, transfigurée par la passion dont elle était l'objet* (Mauriac). *L'événement qui fait l'objet de notre réunion* (Claudel). *Pendant des mois, il y eut un cas Gadelle qui faisait l'objet de toutes les conversations* (Simenon). *Un agitateur qui est l'objet d'une mesure d'éloignement. Cette question a fait l'objet récemment d'une étude très documentée ; par extens.*, être soumis à : *La conjoncture monétaire actuelle fait l'objet de variations imprévisibles.*

II. DANS LA LANGUE SPÉCIALISÉE (PHILOSOPHIE, DROIT, LINGUISTIQUE...). **1.** En philosophie, ce qui est pensé, représenté dans l'esprit, par opposition à celui qui pense, à l'être connaissant, au sujet : *Le jugement trompeur d'une imagination qui compose mal son objet* (Descartes). *La pensée qui contemple est le sujet de la réflexion ; la pensée contemplée en est l'objet* (Cousin). *Cet objet psychique appréhendé à travers la douleur, c'est le mal* (Sartre). *Les autres hommes n'existent que comme des objets ; nous seuls nous saisissons dans notre intimité et notre liberté : un sujet* (Beauvoir). || **2.** Ce qui existe en soi, indépendamment de la connaissance que peut en avoir le sujet pensant : *J'ai souvent remarqué, en beaucoup d'exemples, qu'il y avait une grande différence entre l'objet et son idée* (Descartes). || **3.** Tout ce qui est perçu par l'intermédiaire des sens, et en particulier de la vue et du toucher (êtres inanimés ou animés) : *La perception des objets. La loupe donne des objets une image virtuelle agrandie. Un objet patial non identifié. Les images des objets ne se forment pas seulement ainsi au fond de l'œil, mais elles passent encore au-delà jusques au cerveau* (Descartes). *Tous les objets paraissent sombres et en confusion le matin aux premières lueurs de l'aurore ; mais ensuite ils semblent sortir comme d'un chaos, quand la lumière, qui croît insensiblement, les distingue et leur rend, pour ainsi dire, leurs figures et leurs couleurs naturelles* (Fénelon). *Il faut fixer votre attention sur les objets que voient vos yeux, cette poignée, cette étagère, et le filet avec ces bagages, cette photographie de montagnes, ce miroir, cette photographie de petits bateaux dans un port, ce cendrier avec son couvercle et ses vis, ce rideau roulé, cet interrupteur, cette sonnette d'alarme* (Butor). || **4.** *Class.* Ce qui s'offre aux regards : vue, spectacle, image, aspect des êtres et des choses : *Elle voit (quel objet pour les yeux d'une amante !) | Hippolyte étendu, sans forme et sans couleur* (Racine). *Dans le cristal d'une fontaine | Un cerf se mirant autrefois |* [...] *ne pouvait qu'avecque peine | Souffrir ses jambes de fuseaux, | Dont il voyait l'objet se perdre dans les eaux* (La Fontaine). *Ses murs* [...] *présentant de loin leur objet ennuyeux* (Boileau). || *Class.* Plus rarement, « ce qui frappe [les] autres sens [odorat, goût, ouïe] » (Furetière, 1690) : *Le son est l'objet de l'ouïe* (Acad., 1694). || *Class.* Ce qui se présente à l'imagination : vision, image mentale : « *Angélique est fort dans la pensée. | — Hélas ! c'est mon malheur : son objet trop charmant |* [...] *y règne absolument* » (Corneille). *Il* [Satan] *étonne notre âme timide par des objets de famine et de guerre* (Bossuet). || Class. *À cet objet,* à cette vue : *Jugez à cet objet ce que j'ai dû sentir* (Racine). || **5.** Ce sur quoi porte un droit, une obligation, un contrat, une demande en justice : *L'objet d'une obligation n'est autre que ce qui est dû par la personne obligée.* || *Vx.* Opposition, reproche contre un témoin. (Souvent au plur.) || **6.** *Complément d'objet,* en linguistique, syntagme nominal complément du verbe désignant l'être ou la chose sur lesquels s'exerce l'action exprimée par le verbe. || *Complément d'objet direct,* ou simplem. *objet direct,* complément d'un verbe transitif non précédé d'une préposition (ex. : *Il mange* SON DESSERT). || *Complément d'objet indirect,* ou simplem. *objet indirect,* complément d'un verbe transitif indirect introduit par l'intermédiaire de la préposition *à* ou *de* (ex. : *La sécheresse nuit* À TOUS LES VÉGÉTAUX. *L'écrivain parle* DE SON OUVRAGE) || *Complément d'objet secondaire,* nom donné par quelques grammairiens au complément d'attribution des verbes *donner, accorder, attribuer,* etc. (ex. : *Il a donné un livre* À SON FILS). || *Complément d'objet interne,* complément d'objet précisant la modalité particulière de l'action exprimée par le verbe (ex. :*Vivre sa vie*). [V. art. spécial.]

● SYN. : **I, 1** *article, ustensile ;* **2** *sujet ;* **3** *matière, propos, substance, thème ;* **6** *objectif.* || **II, 3** *chose, corps.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'OBJET

DÉFINITION FONCTIONNELLE

Le « complément d'objet » est défini à l'article spécial consacré au complément CIRCONSTANCIEL (v. ce mot). Pour reprendre l'exemple qui y est donné, dans les phrases suivantes :

1. *Le lieutenant précédait ses hommes,*
2. *Le lieutenant marchait devant ses hommes,*

la même relation est exprimée entre un terme que désigne le nom *lieutenant* et un terme que désigne le nom *hommes.*

La phrase 2 exprime cette relation par le verbe *(marchait)* et la préposition *(devant)* ; la substitution d'une autre préposition modifierait la nature sémantique de la relation *(marchait derrière, marchait à côté de)* ; le nom *hommes* est complément circonstanciel du verbe *marchait.*

La phrase 1 exprime cette relation par le verbe seul *(précédait),* et des modifications sémantiques de la relation ne peuvent être exprimées que par la substitution d'un autre verbe *(suivait, accompagnait)* ; le nom *hommes* est **complément d'objet** du verbe *précédait.*

En somme, on appelle complément d'objet **le complément désignant un être ou une chose unis sur le plan du sens à un autre signifié de la phrase par une relation dont le seul choix du verbe exprime la nature.**

Cette définition de l'objet n'est pas extragrammaticale, puisque le point de départ en est une différence purement formelle. Elle a un fondement sémantique, la relation exprimée par le verbe, et c'est sur le plan du signifié verbal que se situe essentiellement la différence entre le *complément d'objet,* qui désigne un ensemble disjoint de l'ensemble sujet, et l'*attribut,* qui désigne soit une propriété, soit un ensemble consubstantiel à l'ensemble sujet *(Le lieutenant était mon frère)* ; cette différence se traduit sur le plan formel — comme il est montré à l'article spécial ATTRIBUT (tome Ier) — par la possibilité de substituer un adjectif au nom attribut *(Le lieutenant était grand),* non à l'objet *(*Le lieutenant précédait grand).*

Une telle conception de l'objet a pour corollaire l'intuition immédiate d'une incomplétude du terme exprimant la relation ; le verbe *précédait* dans la phrase 1, comme la préposition *devant* dans la phrase 2, ou comme le terme /=/ dans une équation mathématique, appelle un terme « but » qu'il rapporte à un terme « source » : c'est en 1 et en 2 le nom ses *hommes,* que les anciennes grammaires nommaient « régime » du verbe ou de la préposition. Le verbe, dans le premier cas, est appelé *transitif.*

Le complément d'objet étant distingué en latin — comme en grec — par le « cas » accusatif, les grammaires du Moyen Âge, conçues sur le modèle du latin, ne le connaissaient que sous cette forme et l'appelaient *accusativum,* expliquant son emploi par une « vertu transitive » (*vis transitionis,* Michel de Marbais) du verbe actif. C'était l'idée de « rection », exprimée au VIe s. au moyen de verbes comme *exigere, desiderare, trahere* (*dictio exigit dictionem,* Priscien), plus tard et surtout à partir du XIIe s. par *regere* (« gouverner »), *regimen* (« régime »). L'emprunt à la philosophie du terme *objectus* marquera un pas vers une conception plus logique de la fonction, encore que la rection ne soit pas répudiée, par exemple chez Sanctius (1587) et chez son disciple Scioppius (1628), dont J.-Cl. Chevalier (*la Notion de complément chez les grammairiens,* 1968, p. 359) cite cette règle :

> *Verbum adsciscit* [= réclame] *objectum.*

Pour ces deux précurseurs de la grammaire générative, tout verbe impliquait d'ailleurs un objet, exprimé ou sous-entendu *(currere = currere cursum).*

Les théories de la rection et de la transitivité ont été reprises et améliorées au XXe s. par Albert Séchehaye *(Essai sur la structure logique de la phrase),* puis par Andreas Blinkenberg (*le Problème de la transitivité en français moderne,* 1960). On distingue aujourd'hui les cas où le verbe, de sens vraiment transitif, est privé d'objet par ellipse, et les cas où, de sens intransitif, il refuse toute addition d'objet. De même qu'une préposition, quand le contexte s'y prête, peut être employée « absolument », devenant adverbe *(Marchez devant ; C'est étudié pour ; Écrivez avec),* de même le verbe transitif est employé « absolument » quand son objet est général *(Cette machine écrit et compte)* ou quand le contexte permet de le suppléer *(Tenez bien la corde et tirez).* Mais il est toujours possible de restituer après ces verbes un objet *(écrit des factures, compte des nombres, tirez la corde),* alors qu'un verbe intransitif ne le permet pas *(*marcher quelque chose).* Un même verbe peut avoir un sens transitif appelant un objet, exprimé ou non *(Ne poussez pas vos voisins ! Ne poussez pas !),* ou un sens intransitif refusant un objet *(Mes salades poussent).*

La doctrine moderne de la *tagmémique* (variante du distributionalisme [v. DISTRIBUTION, art. spécial]) donne l'objet pour un tagmème *nucléaire,* c'est-à-dire régi par le verbe, mais *facultatif* (à la différence du sujet). On notera cependant son caractère plus ou moins facultatif selon les verbes : *manger, lire* ou *rêver* se construisent facilement sans objet ; *avoir, aimer* ou *fendre,* difficilement.

La théorie de Sanctius et Scioppius n'est pas en contradiction totale avec les faits : tout verbe intransitif peut en principe être suivi d'un complément d'objet, à condition que ce complément soit un substantif nominalisant l'idée verbale : *dormir son dernier sommeil, vivre sa vie, tourner mille tours, pleurer des larmes sincères.* Cette construction, surtout littéraire, appelée **complément d'objet interne,** et qui ne se rencontre pratiquement qu'avec un petit nombre de verbes (v. Gougenheim, *Mélanges offerts à M. Delbouille,* 1964), est motivée par le besoin de quantifier, de déterminer, de caractériser l'action verbale de la manière élégamment précise que permet la forme nominale. Sa force stylistique tient à l'insolite du pléonasme qu'elle comporte (comparer : *tourner mille tours / faire mille tours / tourner mille fois*). Elle est justifiée en logique par le fait que toute idée peut être conçue sous la forme d'un « ensemble », que donne le substantif (v. NOM, art. spécial) ; le signifié du verbe intransitif est dédoublé en Relation + Terme « but », dualité que traduit l'emploi de deux mots différant seulement par le *modus significandi ;* il y a bien relation entre l'ensemble sujet et un ensemble objet, et le verbe prend une valeur transitive, **limitée à ce seul type d'objet.**

Le critère essentiel de la distinction du complément d'objet et du complément circonstanciel est la commutabilité de la préposition. Certains verbes se construisent avec une préposition dont le choix n'est pas libre :

> 3. *Paul doute* **de** *ma compétence.*
> 4. *Paul se fie* **à** *mon diagnostic.*

On ne dirait pas : **Paul doute à ma compétence, *Paul se fie de mon diagnostic.* N'étant pas libre, le choix de la préposition n'est pas significatif, et l'on doit la tenir pour un élément indissociable du lexème verbal ; les locutions *douter de* et *se fier à* expriment une relation comme le fait un verbe simple ; le nom régime est complément d'objet.

Il existe donc des **objets indirects** répondant à la définition fonctionnelle donnée plus haut, à condition que l'on considère la préposition non commutable comme une partie du lexème verbal.

Un cas particulier est offert par les verbes comme *tenir, manquer,* qui prennent des sens très différents selon qu'ils sont construits avec ou sans préposition ; comparer :

> *Il tient à ce livre* (= il y attache du prix),
> *Il tient ce livre* (= il l'a dans la main).

ou avec telle ou telle préposition :

> *Paul manque à sa mère* (= il lui fait défaut),
> *Paul manque de courage* (= il n'en a pas).

Dans ces exemples, le passage de la construction directe à la construction indirecte ou le changement de préposition s'accompagne d'un tel changement du sens du verbe qu'on doit encore considérer la séquence Verbe + Préposition comme une unité lexicale, et penser qu'il s'agit de deux verbes quasi homonymes

tenir à et *tenir* ou *manquer à* et *manquer de.*

L'épreuve de l'incomplétude pratiquée sur les verbes transitifs directs ne peut être appliquée aux verbes comme *douter de, se fier à, tenir à, manquer de* ou *à.* En coupant le texte après le lexème verbal complet, c'est-à-dire après la préposition, on mettrait en évidence une incomplétude qui pourrait être imputée à la préposition aussi bien qu'au verbe. Si l'on pratique la coupure entre l'élément verbal *(douter, tenir, manquer,* etc.) et la préposition (*de* ou *à*), on démontre seulement par l'incomplétude ou l'indécision du sens la cohésion sémantique du lexème, et cette cohésion n'implique même pas la nature objectale du régime, car il est une série de verbes exprimant un mouvement comme *aller, se réfugier,* qui appellent un complément *(Je vais en Suisse ; Il s'est réfugié à Moulins),* dont la nature circonstancielle peut être établie par la commutabilité de la préposition :

> *Je vais en Suisse / au marché / dans la cour / sur le toit / sous l'auvent,* etc.
>
> *Il s'est réfugié à Moulins / chez moi / dans une île / sur mon toit,* etc.

Il existe des verbes **à double objet** comme *priver, accuser :*

> *Le directeur a accusé Paul de mensonge et l'a privé de sortie.*

(La préposition *de* est incommutable dans ces deux propositions.)

Une question souvent discutée est celle de la différence entre l'objet et le « complément d'attribution ». Il y est répondu à l'article spécial ATTRIBUTION (tome Ier).

Tous les exemples précédemment donnés présentent le complément d'objet sous la forme d'un nom *(hommes, compétence, diagnostic, mère, courage)* ; il est d'autres espèces de mots ou des groupes de mots qui ont la valence nominale et, de ce fait, peuvent être objet ; l'inventaire en sera fait plus loin. Il faut d'abord confronter la définition qu'on vient de lire avec les critères sémantiques et formels habituellement invoqués, qui la contredisent ou la vérifient.

CRITÈRES DE SENS

Le terme *accusativus casus,* résultant d'une mauvaise interprétation du grec *aitiatikê ptôsis* (v. LINGUISTIQUE, art. spécial), était propre à fourvoyer toute réflexion sur le sens d'une fonction que l'on peut songer à lier à l'idée de « cause », non à l'idée d'« accusation ».

Le caractère obligatoire de l'accusatif dispensait heureusement les grammairiens du Moyen Âge de s'interroger sur sa signification, mais les analystes de Port-Royal ne s'en firent pas faute, et la rattachèrent étroitement au sens du verbe :

« Les verbes qui signifient des actions qui passent hors de ce qui agit, comme *battre, rompre, guérir, aimer, haïr,* ont des sujets où ces choses sont reçues, ou des objets qu'elles regardent. Car si on bat, on bat quelqu'un ; si on aime, on aime quelqu'un, etc. Et ainsi ces verbes demandent après eux un nom qui soit le sujet ou l'objet de l'action qu'ils signifient » (*Grammaire générale et raisonnée,* 1660, p. 37).

On remarque dans ce texte l'amphibologie du terme *sujet,* qui pouvait désigner une certaine catégorie d'objet de l'action ou le « sujet » grammatical de la phrase. Les grammairiens s'en embarrasseront encore au XVIIIe s., en fondant la dualité des objets sur une opposition subtile entre « actions réelles » et « actions intentionnelles » (J.-Cl. Chevalier, ouvrage cité, p. 644).

Cette distinction a fait long feu, mais le XXe s. n'a pas rejeté la métaphore contenue dans le verbe *passer :*

« L'action peut sortir du sujet, et porter sur une chose, un être, une idée. Elle *passe* alors sur eux, comme on dit, et ces êtres, ces choses sont considérés comme les objets de l'action » (Brunot, *la Pensée et la langue,* 1922, p. 300).

Or ni le verbe *passer,* ni le verbe *porter* employé par Brunot et la très grande majorité des grammairiens du XXe s., ni les périphrases évoquant l'*aboutissement* de l'action, ne résistent à la critique du fonctionalisme : ils conviennent aussi bien à la phrase 2 de notre exemple de départ qu'à la phrase 1, et permettraient d'appeler objets les compléments écrits en gras dans les phrases suivantes :

> *J'appuie sur le* ***bouton.***
> *L'encre s'est répandue dans ma* ***poche.***
> *Nous ramerons jusqu'à la* ***côte.***
> *Tu as travaillé pour la* ***gloire.***
> *Hugo a écrit contre* ***Napoléon III.***

Si la grammaire traditionnelle refuse de voir dans ces noms des compléments d'objet, ce ne peut être que pour une inconsciente raison de forme, qui est la présence de prépositions commutables *(sur, dans, jusqu'à, pour, contre).*

Que vaut l'intuition sémantique dont elle fait état ? Dans le premier exemple proposé au début de cet article, le verbe *précéder* exprime-t-il une relation de « portée de l'action » ou — comme il paraît évident — une relation de « lieu » ? Une réponse exclut l'autre. Certains ont soutenu obstinément la première : Henri Yvon, dans *le Français moderne* d'avril 1958, s'élevait contre l'emploi du mot « objet » au sens de « complément d'objet », qu'il relevait dans toutes les grammaires en usage et jusque chez Brunot. Pour lui existaient seulement des « compléments d'objet » comme des « compléments de lieu, de temps, de cause, etc. ». Les Instructions du 20 septembre 1938 avaient été jusqu'à donner pour complément d'objet le nom *table* dans *Je frappe sur la table,* arguant — fallacieusement — qu'on peut dire au même sens *Je frappe la table.*

Le danger de cette conception en pédagogie est que les élèves, n'identifiant la relation d'« objet » à aucune relation extra-grammaticale pragmatiquement bien assise, comme le lieu, la cause, etc., n'en fassent une étiquette commode pour tout complément circonstanciel : dans les parties d'analyse, le « complément d'objet indirect » devient pour beaucoup de gamins un refuge d'où le maître est en peine de les débusquer.

On peut se demander si l'expression « complément d'objet » n'est pas au contraire à éviter dans la mesure où elle favorise cette idée d'une relation sémantique d'« objet ». Parler d'« objet » tout court comme de « sujet » est préférable, l'un et l'autre mot désignant une des fonctions primaires de la proposition, reconnaissable à des critères formels et indépendante des notions extra-grammaticales de relation entre les êtres ou les choses, qu'elle n'exclut pas. C'est le verbe qui exprime une relation

— de lieu dans *Paul fréquente la Sorbonne ;*

— de moyen dans *J'utilise ce livre ;*

— de cause dans *Je déplore mon acte ;*

— de but dans *Paul désire réussir ;*

— de conséquence dans *L'oisiveté entraîne le vice.*

Si l'on ne parle pas d'objets de lieu, de moyen, de cause, de but, de conséquence, etc., c'est que ces distinctions n'ont pas d'intérêt en grammaire, non plus que celles, par exemple, des diverses valeurs sémantiques du complément de nom (lieu : *un voyage en France ;* cause : *un décès par asphyxie,* etc.). Où s'arrêterait-on d'ailleurs si l'on voulait identifier la relation contenue dans chaque verbe introduisant un objet ? N'irait-on pas distinguer des objets de création *(Je fais un dessin, J'écris un roman, Je bâtis une maison),* de destruction *(Je brûle ce papier, Je casse mes lunettes),* de perception *(Je vois un nuage, J'entends le tonnerre),* de déplacement *(Je lève le doigt, Je pousse la brouette),* de possession *(J'ai trois voitures),* etc. Analyse pertinente en sémantique, non en grammaire, où l'on perdrait de vue l'unité fonctionnelle définie plus haut.

CRITÈRES FORMELS

Plusieurs linguistes modernes soutiennent que la notion d'objet est un

« concept extra-linguistique » sans marque formelle. Ainsi, Aurélien Sauvageot, dans plusieurs articles écrits en 1950, 1960, 1971, a récusé entre autres le critère de la position postverbale directe :

« Quand nous disons en français : *il travaille le chant* (= il s'exerce à chanter), nous avons le sentiment que le terme *le chant* est un complément d'objet alors que, dans *il travaille la nuit,* notre sentiment nous dit que *la nuit* est complément circonstanciel de temps. La distinction que nous en faisons n'a aucun support matériel » (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* tome 55, 1960).

À cette démonstration, Henri Frei a répondu (*Cahiers F. de Saussure,* 1961) qu'elle oublie les critères formels de substitution : On peut dire, de quelqu'un qui travaille le chant, qu'il *le travaille* tandis que *il travaille la nuit* ne saurait être remplacé par *il la travaille.* » On questionne dans le premier cas par *que (Que travaille-t-il ?)* et dans le second par *quand (Quand travaille-t-il ?).* Une classe linguistique peut exister « même quand elle n'est pas marquée explicitement dans toutes les positions du système ».

La question est reprise en 1970 dans les *Études de linguistique appliquée* (VI) par Mira Rothenberg, qui distingue les critères « explicites » (tels que la désinence casuelle) et les critères « sous-jacents » (possibilités de substitution et de transformation). Elle énumère et établit différents critères sous-jacents du substantif complément d'objet, en concluant à la pertinence de cette notion en linguistique.

On peut dresser l'inventaire suivant en combinant les indications de son étude avec d'autres, dues principalement à J.-Cl. Corbeil (*les Structures syntaxiques du français moderne,* 1968) et à Maurice Gross (*Langue française,* n° 1, 1961).

● 1° CONSTRUCTION DIRECTE.

L'objet est ordinairement de construction directe, mais on a vu plus haut qu'il existe des objets indirects : *Je doute* ***de Paul,*** *Je me fie* ***à Paul.***

On vient de voir aussi qu'il existe des compléments circonstanciels directs ; ils expriment des relations de temps *(la nuit),* de lieu *(J'habite rue Danton),* de mesure *(Il mesure deux mètres),* de poids *(Elle pèse cent kilos),* de prix *(Ça vaut cent francs).*

● 2° COMMUTABILITÉ DE LA PRÉPOSITION.

On a vu au début de cet article que la commutabilité de la préposition distingue les compléments circonstanciels des compléments d'objet indirects.

Dans le cas des compléments circonstanciels directs, l'épreuve devient l'addition d'une préposition ou d'une autre :

> *Il travaille la nuit / pendant la nuit / avant la nuit* / etc.

● 3° POSITION POSTVERBALE.

L'objet est ordinairement placé après la séquence Sujet + Verbe.

Mais, d'une part, cette place est aussi celle de l'attribut et n'est pas interdite aux compléments circonstanciels, qui peuvent même précéder l'objet :

> *J'ai mis dans mon sac un tube d'aspirine.*

D'autre part, la règle est d'antéposer l'objet quand il a la forme d'un pronom personnel proclitique *(me, te, nous, vous, se, le, la, les, lui, leur) :*

> *Le lieutenant les précédait,*

ou de l'adverbe *en* ou *y :*

> *Il en doute* *Il ne s'y fie pas,*

ou du pronom relatif-interrogatif *que, qui, quoi :*

> *Les hommes que le lieutenant précédait.*
> *Qui le lieutenant précédait-il ?*
> *À quoi vous fiez-vous ?*

D'autres exceptions concernent les noms eux-mêmes, déplacés pour leur mise en valeur :

> *À cet homme, je ne me fierais pas.*

Le mot postverbal peut être un sujet inversé :

> *Dans cette maison naquit Vaugelas.*

Ces faits sont étudiés dans l'article spécial consacré à l'ORDRE DES MOTS.

● 4° MARQUE CASUELLE.

Dans beaucoup de langues, comme le latin ou l'allemand, la fonction objet est marquée par le cas accusatif (lat. *puerum,* allem. *den Knaben*). En français moderne, le nom ne connaît pas d'opposition casuelle.

Le pronom personnel oppose un cas régime *me, te, se, le, lui,* etc., au cas sujet *je, tu, il,* etc. Le pronom *que* relatif-interrogatif est également marqué en cas. Ces vestiges de l'accusatif sont le plus souvent des marques redondantes pour la fonction que suffirait à exprimer la place préverbale.

● 5° TRANSFORMATION PRONOMINALE.

Le nom complément d'objet peut être transformé, on l'a vu, en pronom atone : *Il le travaille* (= *le chant*) ; il n'en est pas de même du complément circonstanciel direct.

Le remplacement par *en* ou *y* d'un complément précédé de *de* ou *à* n'est pas un critère de l'objet indirect, car *en* et *y* représentent aussi bien un complément de lieu qu'un objet :

> *J'en viens* comme *J'en doute*
> *J'y vais* comme *Je m'y fie.*

● 6° TRANSFORMATION INTERROGATIVE.

La transformation interrogative est un mode particulier de pronominalisation ou d'adverbialisation. Elle distingue bien l'objet de certaines circonstances (comparer *Que travaille-t-il ?* et *Quand travaille-t-il*). Dans les écoles, ce critère prend la forme de la question *qui ?* ou *quoi ?* posée après le groupe Sujet + Verbe :

> *Le lieutenant précédait qui ?*
> (réponse : *ses hommes*)

et non : *Il travaille quoi ?* (réponse : *la nuit*).

Mais il est inopérant dans le cas des compléments indirects, où l'interrogation se fait par *à qui ? à quoi ? de qui ? de quoi ?* etc., qu'il s'agisse d'objet ou de circonstance.

● 7° INAPTITUDE AU DÉTACHEMENT.

L'autonomie fonctionnelle du complément circonstanciel permet de le détacher du verbe par une pause et de le placer n'importe où, même avant le verbe :

> *Il travaille, la nuit.*
> *La nuit, il travaille.*

La cohésion qui caractérise le syntagme Verbe transitif + Complément d'objet interdit de détacher celui-ci et de l'antéposer :

> **Ses hommes, le lieutenant précédait.*

Ce critère s'applique inégalement aux compléments indirects, car on ne dit pas :

> **De courage, il manque,*

mais on dit bien :

> *À ce livre, il tient.*

● 8° TRANSFORMATION PASSIVE.

Certains grammairiens restreignent la notion d'objet aux compléments susceptibles de devenir sujet par la transformation passive ; comparer :

> *Le roi salue la servante.*
> *La servante est saluée par le roi.*

Cette transformation ne s'applique qu'aux objets directs, qui ne l'admettent même pas tous ; comparer :

> *Paul a une voiture.*
> **Une voiture est eue par Paul.*

Elle ne s'applique pas aux séquences comme *faire* + infinitif :

> *Alice fait tomber l'assiette.*
> **L'assiette est fait(e) tomber par Alice.*

Mais il n'est guère indiqué de définir l'objet par la fonction qu'il prend dans la

transformation passive, si l'on veut pouvoir définir la forme passive par la fonction des termes qu'elle met en jeu.

• 9° REMPLACEMENT PAR UN ADJECTIF.

Comme il a été montré, le remplacement d'un nom postverbal par un adjectif *(Il sera grand)* distingue de l'objet le nom attribut *(Il sera notre ami)* — qui lui ressemble par la position postverbale directe et par la pronominalisation à l'accusatif *(Il le sera).*

Ce critère est caduc avec l'attribut de l'objet de verbes comme *élire, couronner,* qui ne peut être qu'un nom *(élire Dupont président)* ; il reprend effet si l'on remplace ces verbes par *faire devenir.*

Dans la pratique courante, ce critère sous-jacent est rendu inutile par le critère explicite que l'on tire du sens attributif du verbe. Les enfants des écoles apprennent une courte liste convenant à la majorité des cas : *être, paraître, sembler, devenir, rester, demeurer.*

Un cas parent de l'attribut est le complément des verbes comme *sentir : Ce plat sent l'ail.*

On dit très bien : *Il le sent. Que sent-il ?*

Mais la substitution d'un adjectif est possible : *Il sent bon.*

• 10° CONSTRUCTION UNIPERSONNELLE (V. UNIPERSONNEL, art. spécial).

Le régime direct d'un verbe de nature ou de construction unipersonnelle se confond avec l'objet par la position postverbale directe :

> *Il y a vingt* ***livres*** *sur le rayon.*
> *Il manque deux* ***livres*** *sur le rayon.*

On questionne par *que : Qu'y a-t-il ? Que manque-t-il ?* Le détachement est exclu, sauf dans le relâchement de la langue orale :

> **Vingt livres, il y a.*
> **Deux livres, il manque.*

La pronominalisation personnelle est impossible *(*Il les y a)* ou douteuse (*Il les manque, il me les reste,* etc.).

Le verbe construit unipersonnellement n'étant jamais un verbe transitif, la fonction objet est exclue pour son régime. Il est « sujet réel » si la transformation personnelle est possible :

> *Deux livres manquent sur le rayon.*

Si elle ne l'est pas *(*Vingt livres y ont),* le terme « régime direct » suffit parfaitement.

Cet inventaire des marques de l'objet n'est peut-être pas exhaustif ; il est suffisant pour qu'apparaisse l'impossibilité d'asseoir l'unité de la notion d'objet sur un réseau d'indices aussi complexe. Ce réseau garantit seulement la pertinence d'une notion syntaxique qui repose essentiellement sur la signification relationnelle disjonctive du lexème verbal. L'objet lui-même n'a que le signifié des noms : il désigne un ensemble.

FORMES GRAMMATICALES DE L'OBJET

Dans les exemples donnés jusqu'ici, l'objet était un **nom** *(ses hommes, ma compétence,...)* ou un **pronom** *(le, que,...).*

Il peut être un pronom quelconque, placé comme le nom :

> *Je vois quelqu'un. Mange ça.*

Il peut être un **verbe à l'infinitif,** de construction directe :

> *Il aime travailler,*

ou de construction indirecte :

> *Il cherche à travailler.*
> *Il tient à travailler.*

La construction indirecte de l'infinitif peut correspondre à la construction indirecte d'un nom objet *(Il tient à son travail)* ou à une construction directe *(Il cherche un travail).* Ces faits sont étudiés à l'article spécial INFINITIF.

L'échange avec un nom est la principale caution de la valeur objectale d'un infinitif. La pronominalisation personnelle est souvent impossible : on dit *Il aime ça,* et non *Il l'aime,* pour *Il aime travailler.* Quand la représentation paraît possible, elle renvoie plus au nom équivalent qu'à l'infinitif objet :

> *Il le cherche (le travail).*
> *Il y tient (à ce travail).*

La pronominalisation neutre peut garantir la valeur objectale d'un infinitif après un verbe qui refuse pour objet le nom :

> *Jean peut* ***réussir.*** *Il* ***le*** *peut.* ***Que*** *peut-il ?*

(mais non : **Jean peut la réussite*).

Elle peut aussi être impossible en même temps que le remplacement par un nom :

> *Elle daigne venir.*
> *Il tremble d'échouer.*

En ce cas, la valeur objectale ne repose plus que sur les critères de position et de non-détachement, et sur la définition essentielle de l'objet.

Il existe un certain nombre de verbes à double objet dont un objet est facultativement ou obligatoirement un infinitif :

> *Il accuse l'enfant d'avoir menti* (ou *de mensonge*).
> *Il supplie son fils de / autorise son fils à partir.*

Si les deux objets sont de construction directe, on aboutit à la séquence appelée « proposition infinitive », dont il va être parlé.

L'objet peut être une **proposition subordonnée :**

• 1° CONJONCTIVE INTRODUITE PAR « QUE », « À CE QUE », « DE CE QUE » :

> *Je sais qu'il est venu.*
> *Je tiens à ce qu'il travaille.*
> *Je me plains de ce qu'il chante faux.*
> *Je tremble qu'elle échoue.*

L'échange possible avec un nom est encore un critère assez constant *(Je sais sa venue),* ainsi que la pronominalisation neutre *(Je le sais),* mais les deux peuvent manquer (pour *je tremble*) comme avec l'infinitif objet.

Le mode des conjonctives compléments d'objet est l'indicatif ou le subjonctif selon le sens du verbe principal. Les facteurs commandant le subjonctif seront étudiés à l'article spécial SUBJONCTIF.

• 2° RELATIVE SANS ANTÉCÉDENT :

> *Arrêtez quiconque passera.*
> *Épouse qui te plaît / qui tu veux.*

La fonction objet est vérifiée par la substitution d'un nom (ou du pronom antécédent restituable).

• 3° INTERROGATIVE « INDIRECTE » (V. INTERROGATION, art. spécial) :

> *Je le demande si tu es heureuse.*
> *Dis-moi où tu comptes aller.*

Un cas particulier est constitué par les constructions complexes à base d'infinitif :

> *Je ne sais* ***que faire.***
> *Je me demande* ***comment m'y prendre.***

Il en est parlé à l'article spécial INFINITIF.

La différence entre relative et interrogative est quelquefois effacée, reposant uniquement sur le sens du verbe recteur ; comparer :

> *Épouse qui t'aime. Devine qui t'aime.*

La même ambiguïté s'observe quand le mot introducteur est *où* ou *quand ;* comparer :

> *Allons où tu habites.*
> *Dis-moi où tu habites.*
> *Je me rappelle quand j'avais vingt ans.*
> *Je ne sais plus quand j'ai eu vingt ans.*

• 4° INFINITIVE :

On a appelé « propositions infinitives » plusieurs types de construction qui présentent la fonction objet :

> *Je regarde* ***les autos passer.***
> *...cette femme* ***qu'****il croyait* ***être sa mère.***

Différentes substitutions établissent la valeur objectale de ces séquences, qui sont étudiées à l'article spécial INFINITIF.

Il y est également traité de la fonction appelée « objet-agent » qui n'apparaît qu'en relation avec un infinitif dans des

conditions où l'objet direct est exclu par le système syntaxique français :

Tu laisses (ou *entends*) *chanter la Carmagnole* ***à/par ton*** *frère.*

Si la grammaire transformationnelle peut encore restituer là un complément d'objet *(Tu laisses/entends chanter* ***ton frère****),* la structure superficielle n'en présente pas la forme.

HISTORIQUE

Le cas accusatif était en latin la marque de l'objet, sauf au neutre, où les fonctions objet et sujet étaient indifférenciées.

La désinence *-m* de l'accusatif des noms s'étant effacée dans la prononciation dès l'époque latine, le « cas régime » des noms en ancien français fut un cas non marqué, qui convint à toutes les fonctions à l'exception des fonctions sujet, attribut du sujet, apposition et apostrophe, lesquelles restèrent, jusqu'au XIII[e] s., marquées d'une désinence *-s* dans les noms masculins (ex. : cas régime sing. *mur, chevalier ;* cas sujet sing. *murs, chevaliers*).

L'opposition casuelle, qui manquait dans la plupart des noms féminins, s'effaça graduellement au masculin par l'élimination du cas sujet. L'histoire de cet « effondrement de la déclinaison » est faite à l'article spécial NOM.

Tant que subsista la marque casuelle, elle rendait inutile la marque positionnelle, et l'on relève jusqu'au XIII[e] s. de nombreux exemples d'objets placés avant le verbe :

Tel hardement *ne dist mais chevaliers*
[Jamais chevalier ne tint un langage aussi hardi] (*le Couronnement de Louis,* 591).

Gart que ***son oill*** *cele part n'euvre*
[Qu'il n'ait garde d'ouvrir son œil de ce côté] (*le Roman de la Rose,* 9668).

L'ordre moderne s'imposa à mesure que la déclinaison s'effaçait (v. ORDRE. art. spécial), et l'antéposition de l'objet ne se maintint à partir du XVI[e] s. qu'à titre d'archaïsme littéraire (ou de commodité métrique) :

L'aigle et le chat-huant leurs querelles cessèrent (La Fontaine, *Fables,* V, 18).

L'histoire de l'infinitif objet, et des hésitations entre la construction directe et la construction indirecte, entre la préposition *à* et la préposition *de,* est exposée à l'article spécial INFINITIF. L'usage a beaucoup varié à travers les siècles, et l'on relève encore au XVII[e] s. bien des constructions différentes des nôtres : *ressembler son père, survivre son père, servir à Dieu, entendre à quelqu'un, oublier de quelque chose.*

L'étude historique révèle, comme il se produit souvent, les tendances d'une évolution séculaire, voire millénaire. L'indo-européen distinguait catégoriquement un type de phrase

Sujet + Verbe + Objet

d'un type

Sujet (+ Verbe) + Attribut.

Dans le second type, où le verbe pouvait manquer (sous certaines conditions qu'étudie E. Benveniste, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* 1950), la désinence de l'attribut était celle du cas sujet (nominatif). En latin, le verbe « copule » devint obligatoire, mais la différence casuelle entre l'objet (à l'accusatif) et l'attribut (au nominatif) maintint la conscience d'une différence profonde entre la valeur de relation d'un verbe transitif comme *habere* et la valeur d'inhérence d'un verbe attributif comme *esse.* La suppression, du latin au français, de toute « marque explicite » de l'opposition Objet/Attribut traduit une assimilation de l'un à l'autre, l'inhérence ayant été versée au nombre des relations — comme relation d'identité. La variation des marques en français même n'est qu'une preuve de plus du caractère second des signifiants, associés par des conventions perpétuellement modifiables aux fonctions premières, beaucoup moins caduques. Les tâtonnements de la langue française en vue d'une construction commode de l'infinitif objet sont à étudier dans le cadre de la recherche d'un équilibre de la structure phrastique affranchi des marques de cas.

objurgation [ɔbʒyrgasjɔ̃] n. f. (lat. *objurgatio,* réprimande, blâme, de *objurgatum,* supin de *objurgare* [v. l'art. suiv.] ; XIII[e] s., Godefroy, au sens 1 [« figure de rhétorique... », av. 1799, Marmontel] ; sens 2, 1886, L. Bloy). **1.** *Littér.* Réprimande, remontrance que l'on fait à quelqu'un pour l'inciter à réformer sa conduite (surtout au plur.) : *Résister, rester sourd à toutes les objurgations.* || *Spécialem.* Figure de rhétorique par laquelle un orateur adresse des reproches à l'auditoire. || **2.** *Littér.* Adjuration, prière instante : *C'était une litanie, une supplication, de plus en plus pressante, impérieuse, comme si la Mère de Dieu résistait et qu'il fallût la vaincre à force de prières et d'objurgations* (Barrès). *« Riquet, regarde-moi ! » Elle fit trois fois cette objurgation et la fit trois fois en vain* (France). *Cédant enfin aux objurgations de ma mère, je vins la retrouver à Paris* (Gide).

• SYN. : **1** *admonestation, observation, reproche, semonce ;* **2** *imploration, requête, supplication.*

objurguer [ɔbʒyrge] v. tr. (lat. *objurgare,* réprimander, blâmer, chercher à détourner de, de *ob-*, préf. marquant la cause, l'échange, et de *jurgare,* se disputer, dire [quelque chose] en gourmandant ; 1546, R. Estienne [mot très rare entre 1637, Crespin, et 1884, Huysmans]). *Littér.* Exhorter quelqu'un, par des paroles vives et pressantes, à agir ou à ne pas agir d'une certaine façon : *Il fallut pourtant, sur la prière de M. Maria qui s'affolait, objurguer Papa et le relancer* (Colette). *Mais ici je m'efface. D'abord parce qu'il y a des spécialistes de ce sujet, qui vous objurgueront avec plus de talent que moi...* (Montherlant).

◆ v. intr. (1950, Siegfried, p. 189). S'exprimer sous la forme, sur le ton de l'objurgation.

oblade [ɔblad] n. f. (lat. scientif. moderne *oblada,* même sens, d'origine incertaine ; 1868, Littré). Poisson osseux de la Méditerranée, commun sur les côtes françaises, mais d'une chair médiocre, appelé aussi *blade.*

oblat, e [ɔbla, -at] n. (lat. *oblatus,* offert [part. passé de *offerre,* présenter, offrir, fournir, de *ob-*, préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *ferre,* porter], et, dans la langue ecclés. de basse époque, au fém. substantivé *oblata,* « hostie » ; 1549, R. Estienne, au sens 2 [*oblats de l'Église,* 1868, Littré] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1815, d'après Larousse, 1874). **1.** Enfant voué dès sa naissance au service de Dieu. || **2.** Personne qui s'agrège à une communauté religieuse, tout en restant dans le monde. || *Oblats de l'Église,* titre donné aux princes normands du midi de l'Italie, qui offrirent leurs possessions à l'Église. || **3.** Nom porté par les membres de certaines congrégations religieuses d'hommes ou de femmes : *Oblats de Marie-Immaculée. Oblates de l'Assomption. Les pères oblats y conservaient une pierre votive* (Barrès).

◆ **oblat** n. m. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1607, Pasquier). **1.** Au Moyen Âge, homme qui se donnait en qualité de serf à un monastère, sacrifiant sa liberté pour le repos de son âme. || **2.** Soldat invalide que le roi plaçait dans une abbaye ou dans un prieuré, où il était nourri et entretenu.

◆ **oblate** n. f. (1721, Trévoux, au sens de « religieuse de la congrégation des Olivétains, à Rome » ; sens actuel, 1874, Larousse). Femme noble, tombée dans la misère, que le roi plaçait dans un couvent.

◆ **oblats** n. m. pl. (1952, *Dict. pratique de liturgie* [aussi au sens large]). Au sens strict, la matière de l'eucharistie (pain et vin). || Au sens large, tout ce qui est offert à l'occasion du sacrifice (pain bénit, cierge, quête, etc.).

• REM. Au premier de ces deux sens, Huysmans (1898) emploie le mot au féminin pluriel : [Les] *pyxides dans lesquelles on conserve les espèces panifuges, les oblates saintes.*

oblatif, ive [ɔblatif, -iv] adj. (bas lat. *oblativus,* qui s'offre de soi-même, du lat. class. *oblatum,* supin de *offerre* [v. OBLAT] ; 1947,

Parcheminey). Qui manifeste de l'oblativité, la disposition à se donner généreusement à autrui : *Amour oblatif. Conduite oblative.*

oblation [ɔblasjɔ̃] n. f. (bas lat. *oblatio,* action d'offrir, don, présent, sacrifice, du lat. class. *oblatum,* supin de *offerre* [v. OBLAT] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *oblatiun* [*oblation,* v. 1170, Du Cange], au sens 1 [aussi « être ou chose qui fait l'objet de cette offrande »] ; sens 2, 1868, Littré [« partie de la messe où se fait cette offrande », 1651, Pascal] ; sens 3, fin du XIV[e] s., E. Deschamps [« don volontaire fait à une église... », début du XVII[e] s.] ; sens 4, 1559, Amyot). **1.** Action par laquelle on offre quelque chose à la Divinité : *Faites à Jésus-Christ une oblation entière de votre personne* (Bourdaloue). *Les pontifes de Moloch se promenaient sur la grande dalle, en examinant la multitude : il fallait un sacrifice individuel, une oblation toute volontaire* (Flaubert). || Être ou chose qui fait l'objet de cette offrande : *Purifiez tous mes sens, afin que je vous sois présenté comme une oblation sainte et digne de vous* (Bossuet). || **2.** *Spécialem.* Acte par lequel le prêtre, pendant la messe, offre à Dieu le pain et le vin, avant de les consacrer. || Partie de la messe où se fait cette offrande, et qui débute par la prière dite « offertoire ». || **3.** Toute espèce de dons offerts à Dieu ou à ses ministres : *Un marché est comme une espèce de Pentecôte, une oblation quotidienne de tous les bons produits de la terre* (Claudel). || *Spécialem.* Au Moyen Âge, don volontaire fait à une église ou à un monastère : *Agnès, l'impératrice d'Allemagne, au onzième siècle,* [...] *fit oblation au monastère de Fructuaria* (Huysmans). || **4.** *Littér.* Don qui a le caractère d'un sacrifice, qui est particulièrement coûteux et méritoire pour la personne qui le fait : *Quelques-uns* [...] *donnèrent leur démission de conseillers d'État ; mais* [...] *rien de complet dans ces oblations ; rien d'une pleine sincérité ; on quittait douze ou quinze mille livres de rente, mais on rentrait chez soi opulent de son patrimoine* (Chateaubriand).

• SYN. : **4** *offrande, sacrifice.*

oblativité [ɔblativite] n. f. (dér. savant de *oblatif ;* 1947, Parcheminey). Générosité véritable, qui consiste à donner sans rien attendre en retour.

oblature [ɔblatyr] n. f. (de *oblat ;* 1903, Huysmans). État, situation d'oblat : *L'oblature en robe dans une abbaye n'est donc pas enviable* (Huysmans).

obligataire [ɔbligatɛr] n. (de *obligat*[*ion*], sur le modèle de *donataire ;* 23 juill. 1867, d'après Littré, 1868). Porteur, porteuse de titres financiers négociables dits *obligations.*

obligation [ɔbligasjɔ̃] n. f. (lat. *obligatio,* action de répondre de, obligation, de *obligatum,* supin de *obligare* [v. OBLIGER] ; 1235, *Dict. général,* au sens 3 ; sens 1, v. 1360, Froissart [*obligation alimentaire,* 1936, Capitant ; *obligation civile,* 1868, Littré ; *obligation naturelle,* 1541, Calvin ; *obligation scolaire,* 1963, Larousse] ; sens 2, v. 1360, Froissart [*faire honneur à ses obligations,* 1874, Larousse] ; sens 4, av. 1850, Balzac ; sens 5, 1580, Montaigne [*d'obligation,* 1691, Bossuet ; *fête d'obligation,* 1756, Voltaire] ; sens 6-7, 1603, Urfé [« assujettissement », fin du XIV[e] s., E. Deschamps] ; sens 8, 1588, Montaigne [*avoir obligation de quelque chose à quelqu'un,* v. 1639, Retz]). **1.** Lien de droit par lequel une personne est tenue envers une autre de donner, de faire ou de ne pas faire quelque chose : *Quant à l'obligation légale, elle n'a pas eu ici de résultats pratiques : comment empêcher les gamins qui meurent de faim de voler des pommes de terre au lieu d'apprendre à lire ?* (France). || *Obligation alimentaire,* obligation légale de fournir à une personne (généralement un proche parent) les ressources nécessaires à la vie. || *Obligation civile,* obligation qui donne au créancier une action en justice pour contraindre le débiteur à s'exécuter. || *Obligation naturelle,* obligation fondée sur l'équité, qui ne peut donner lieu à une action légale, mais est susceptible de reconnaissance et d'une exécution volontaire valable. || *Obligation scolaire,* nécessité imposée légalement aux parents de faire fréquenter à leurs enfants un établissement d'enseignement pendant un nombre d'années déterminé. || **2.** Objet propre de l'obligation juridique dans un cas particulier ; prestation à laquelle est tenu le débiteur envers le créancier : *Contracter une obligation. Se libérer d'une obligation. Nous mettons d'un côté cette quittance et décharge générale de toutes les obligations, dettes, avals* (Claudel). *Ainsi j'ai* [Ferrante] *été occupé toute la matinée à faire dans le projet du traité les trous par lesquels je compte m'évader de mes obligations* (Montherlant). || *Faire honneur à ses obligations,* exécuter ses engagements, payer ses dettes. || **3.** Acte authentique par lequel une personne s'engage à payer une certaine somme à une autre, selon des modalités stipulées dans l'acte. || **4.** Titre négociable, représentatif d'une fraction d'un prêt à intérêt consenti à une société ou à une collectivité publique lors de l'émission d'un emprunt. || **5.** *Obligation morale,* ou simplem. *obligation,* caractère impératif avec lequel la loi morale s'impose à la conscience : *L'obligation est l'instance par laquelle le devoir émerge dans la conscience d'un homme pour orienter et lancer son action. Elle est le moment caractéristique de l'acte moral* (Le Senne). || *D'obligation,* obligatoire. || *Fête d'obligation,* dans la langue religieuse, fête que l'on doit respecter et célébrer liturgiquement. || **6.** Conduite qui, dans un cas particulier, apparaît comme l'expression de la loi morale ou est imposée par les usages, les convenances, etc. : *Les obligations familiales, professionnelles. Les obligations d'une fonction. Faire face à toutes ses obligations. Il fallait aller à Monplaisir ; c'était une obligation à laquelle il était absolument interdit de se soustraire* (France). *Leurs propres obligations mondaines priment la mort d'un ami* (Proust). *La grande règle est le travail ; il regarde le travail comme une obligation ou un besoin* (Pesquidoux). *Il m'apparut soudain que Dieu plaçait sur ma route une sorte d'obligation et que je ne pouvais sans quelque lâcheté m'y soustraire* (Gide). *Ce n'est pas tout de mentir. On doit mentir efficacement. On doit mentir aussi élégamment. Hélas, que d'obligations imposées aux pauvres mortels !* (Montherlant). || **7.** Situation, de caractère contraignant, où une action, imposée par les circonstances, apparaît comme la seule possible (surtout avec l'expression *l'obligation de,* suivie d'un infinitif) : *Être dans l'obligation de s'absenter, de cesser toute activité, de donner sa démission. Il était devenu dur d'oreille, entendait mal ma voix ; l'obligation de crier pour me faire comprendre abrutissait mes propos* (Gide). || **8.** Dette de reconnaissance d'une personne envers une autre qui l'a obligée, qui lui a rendu service (vieilli) : *Le trop grand empressement qu'on a à s'acquitter d'une obligation est une espèce d'ingratitude* (La Rochefoucauld). *Tu m'as fait grand plaisir, Frosine ; et je t'en ai, je le l'avoue, toutes les obligations du monde* (Molière). *Les individus ne pourront pas, à leur gré, se prétendre libérés de leurs obligations envers cette société qui les protège et dont ils profitent* (Martin du Gard). || Class. *Avoir obligation de quelque chose à quelqu'un,* lui être redevable de quelque bienfait : *Un prince à qui l'on peut dire qu'il avait obligation de tout son honneur* (Retz).

• SYN. : **6** *astreinte, charge, coercition, corvée* (fam.), *devoir, impératif, loi, pensum, règle, tâche ;* **7** *contrainte, engagement, nécessité ;* **8** *gratitude, reconnaissance.* — CONTR. : **6** *dispense, exemption ;* **7** *faculté, liberté, loisir, possibilité.*

obligationnaire [ɔbligasjɔnɛr] n. (de *obligation ;* 1868, Littré). Syn. anc. de OBLIGATAIRE : *Je fixe l'action d'actionnaire à cent dix, taux de l'action d'obligationnaire, ce qui me donne le droit de la revendre à cent douze* (Giraudoux).

obligatoire [ɔbligatwar] adj. (bas lat. jurid. *obligatorius,* qui a force d'obliger, du lat. class. *obligatum,* supin de *obligare* [v. OBLIGER] ; 1330, Godefroy, dans la loc. *lettre obligatoire,* « reconnaissance de dette » ; sens 1-2, 1370, Oresme, écrit *obligatore* [*obligatoire,* 1611, Cotgrave] ; sens 3, 1935, Acad. ; sens 4, 1959, Robert). **1.** Qui a le caractère d'une obligation légale, qui est imposé par un engagement d'ordre juridique : *Quand le service est obligatoire pour tous, quand tous les citoyens sont soldats ou le furent, toutes les forces sociales se*

trouvent disposées de manière à protéger le pouvoir (France). *Instruction obligatoire. Épreuve obligatoire, facultative à un examen. Une clause obligatoire.* || **2.** Qui a le caractère de l'obligation morale : *Le caractère particulier des lois morales est d'être obligatoires et non pas nécessaires* (S. de Sacy). *Est obligatoire ce qui, matériellement, peut être fait ou n'être pas fait, mais ce qui est tel que l'agent ne peut omettre de l'accomplir sans devenir fautif* (Lalande). *L'état de joie, qu'empêchent notre doute et la dureté de nos cœurs, pour le chrétien est un état obligatoire* (Gide). || **3.** Qui est imposé par les usages, les convenances, une convention particulière : *Tenue de soirée obligatoire.* || **4.** *Fam.* Qui apparaît comme inévitable : *Il était obligatoire que les choses tournent mal.*

• SYN. : **1** *exigé, imposé, indispensable ;* **2** *de commande ;* **3** *de rigueur ;* **4** *certain, fatal, forcé, immanquable, inéluctable, inévitable, sûr.* — CONTR. : **1** *facultatif, libre, volontaire.*

obligatoirement [ɔbligatwarmɑ̃] adv. (de *obligatoire ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** D'une manière obligatoire. || **2.** *Fam.* Inévitablement.

• SYN. : **1** *indispensablement, nécessairement ;* **2** *fatalement, forcément, immanquablement, inéluctablement, infailliblement, sûrement.* — CONTR. : **1** *facultativement.*

oblige, e [ɔbliʒe] adj. (part. passé de *obliger ;* fin du XIII[e] s., Adam de la Halle, écrit *obligié,* au sens de « qui est engagé [d'amour] envers quelqu'un » [terme de la langue courtoise] ; sens I, 1, v. 1354, *Modus,* écrit *obligié* [*obligé,* 1538, R. Estienne] ; sens I, 2, av. 1778, Voltaire [en parlant d'une personne, av. 1848, Chateaubriand ; *c'était obligé,* 1959, Robert] ; sens I, 3, 1703, Brossard ; sens II, 1559, Amyot [dans des formules de politesse, v. 1670, La Rochefoucauld]).

I. 1. Qui est lié par une obligation d'ordre juridique ou moral : *On reçoit une certaine somme en demeurant obligé pour davantage* (Pascal). [Chimène] *eût pu confesser à Elvire, et à Rodrigue même, qu'elle avait une violente passion pour lui, mais elle leur devait dire en même temps qu'elle lui était moins obligée qu'à son honneur* (Sentiments de l'Académie sur le Cid »). *Un être ne se sent obligé que s'il est libre, et chaque obligation, prise à part, implique la liberté* (Bergson). || **2.** Qui est imposé par l'usage, par les circonstances, par les faits, qui obéit à une sorte de nécessité : *Une chose qui est le complément obligé d'une autre. Une conséquence obligée. La forme obligée de toute religion est le symbolisme* (Renan) ; et en parlant d'une personne : *Il était le témoin obligé de tous les duels* (Chateaubriand). || Fam. *C'était obligé,* c'était une chose inévitable. || **3.** *Spécialem.* En musique, se dit d'une partie instrumentale qui, sans être absolument concertante, garde un caractère de dépendance tel qu'on ne peut la supprimer sans changer la structure de la composition (on dit aussi OBBLIGATO) : *Ouverture pour piano et violon obligé* (Littré). *Le beau récitatif obligé où le prophète peint la désolation de Jérusalem* (Diderot).

II. *Littér.* Se dit d'une personne qui est redevable à une autre d'un bienfait, d'un service, d'une amabilité, et qui lui en témoigne de la reconnaissance : *Que je vous suis obligé de tous les soins que vous prenez de moi !* (Molière). *Je suis plus obligée à Dieu de vous avoir conservée dans cette occasion que de m'avoir fait naître* (Sévigné). *Je veux, si je guéris, n'en être obligé qu'à moi-même. Suffit* (Gide). || S'emploie principalement dans des formules de politesse : *Je vous suis fort obligé de... Je vous serais très obligé de bien vouloir... Maintenant, monsieur le Comte, que la principale affaire qui me retenait à Rome est terminée, je vous serai infiniment obligé de m'obtenir de la bienveillance de sa Majesté un congé de quelques mois* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 1** *engagé, lié, tenu.*

◆ n. (sens 1, 1468, Bartzsch [*le principal obligé,* 1459, *Coutumier général,* II, 1174] ; sens II, 1643, Rotrou).

I. Personne qui est liée par une obligation juridique. || *Le principal obligé,* le débiteur principal.

II. Personne qui a des obligations, une dette de reconnaissance envers une autre : *Je suis votre obligé(e). Vouloir se passer de tous les hommes et n'être l'obligé de personne est le signe certain d'une âme dépourvue de sensibilité* (Joubert). *J'ai pensé qu'au surplus nous pourrions convenir d'un petit prix de pension, pour le mettre plus à son aise et qu'il ne se sente pas trop mon obligé* (Gide). *A-t-on jamais vu le sauveteur, jugeant indigne son obligé, le rejeter à la mer ?* (Saint-Exupéry).

obligeamment [ɔbliʒamɑ̃] adv. (de *obligeant ;* av. 1662, Pascal, aux sens 1-2). **1.** Avec obligeance, avec le désir d'être agréable, de rendre service : *Répondre obligeamment aux questions posées. Se mettre obligeamment à la disposition de quelqu'un.* || **2.** *Class.* et *littér.* D'une manière prévenante et courtoise : *Il m'a reçu fort obligeamment, mais il ne m'a rien tenu de ce qu'il m'avait promis* (Furetière, 1690). *Remerciez M. Kératry qui a parlé si obligeamment* (Chateaubriand). *Manilov, sensiblement radouci, s'écartait obligeamment* (Daudet).

obligeance [ɔbliʒɑ̃s] n. f. (de *obligeant* [v. ce mot] ; 1250, Godefroy, écrit *obliganche* [*obligance,* 1300, Godefroy ; *obligeance,* 1456, Isambert, IX, 308], au sens de « obligation, engagement » ; sens 1, 1785, *l'Année littéraire ;* sens 2, 1868, Littré). **1.** Disposition, penchant à obliger, à rendre service : *Je n'ai eu qu'à me louer de ses attentions et de son obligeance* (Chateaubriand). *Tout le mérite de ma thèse, c'est à votre obligeance que je le devrai* (Gide). *Elles me témoignèrent cette obligeance discrète et désintéressée, cette réserve timide et courtoise qui semble avoir sa patrie dans les seules coulisses du music-hall* (Colette). || **2.** Acte par lequel une personne cherche à en obliger une autre, à lui être utile ou agréable : *Auriez-vous l'extrême obligeance de m'accompagner ce soir ? Voulez-vous prévenir M*[me] *la duchesse Dupont-Dufort que j'ai une communication capitale, vous entendez bien : capitale, à lui faire.Qu'elle veuille bien avoir l'obligeance de venir ici* (Anouilh).

• SYN. : **1** *bienveillance, complaisance, gentillesse, prévenance, serviabilité ;* **2** *amabilité, bonté.* — CONTR. : **1** *désobligeance, égoïsme, malignité, malveillance.*

obligeant, e [ɔbliʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *obliger ;* av. 1370, J. Le Bel, écrit *obligant* [*obligeant,* 1601, P. Charron], au sens 2 ; sens 1, 1636, Monet [en parlant du comportement d'une personne, 1690, Furetière]). **1.** Qui aime à obliger, à rendre service, à faire plaisir : *Il fallait de l'argent. | On en prit d'un prince obligeant, | Qui* [...] *fournit ce qu'on voulut* (La Fontaine). *L'idée que mon obligeant ami pourrait payer ses bons offices d'un commencement d'apoplexie n'avait rien qui me déplût* (Courteline). *« Et votre cravate, où est-elle ?* [...] *— Tiens, c'est vrai, c'est drôle, qu'est-ce que j'ai bien pu en faire ? — Tenez, mettez celle-ci. — Oh ! merci, vous êtes bien obligeant »* (Ionesco). || Se dit aussi des dispositions, du comportement d'une personne : *Le caractère modeste et obligeant de Raphaël* (Stendhal). *Manières obligeantes. Une proposition obligeante.* || **2.** *Class.* et *littér.* Courtois, aimable (en parlant des manières, des propos, etc.) : *Il était civil avec tout le monde, mais avec des distinctions obligeantes, selon le mérite et la qualité* (Retz). *Comment ? Vous avez peur d'offenser la coquine ? | Vous lui parlez d'un ton tout à fait obligeant ?* (Molière). *N'en dites rien que de bon et d'obligeant, et vous aurez mon estime* (Balzac). || *Auj.* Emploi limité à quelques expressions, comme *paroles, choses obligeantes,* agréables, flatteuses (avec parfois une intention ironique) : *D'Alvimar* [...] *sut dire à son compagnon des paroles obligeantes, car nul homme n'était mieux appris* (Sand). *Mon escapade n'est pas oubliée ; Folcoche y fait souvent d'obligeantes allusions* (H. Bazin).

• SYN. : **1** *aimable, bienveillant, bon, chic* (fam.), *complaisant, gentil, prévenant, secourable, serviable.* — CONTR. : **1** *déplaisant, égoïste, indifférent.*

◆ **obligeant** n. m. (av. 1848, Chateaubriand). Personne désireuse de se rendre utile ou agréable (souvent dans des emplois ironiques) : *Faire l'obligeant. Quelques-uns*

de ces fiers obligeants qui me prêchèrent l'honneur et la liberté par la poste, et qui me les prêchèrent encore bien plus haut lorsque j'arrivai à Paris, donnèrent leur démission de conseillers d'État (Chateaubriand). *Toujours l'obligeant qui grimpe sur le dos de l'obligé* (Curel).

obliger [ɔbliʒe] v. tr. (lat. *obligare,* attacher à, lier, engager, de *ob-*, préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *ligare,* lier, unir, joindre ; 1246, *Layettes du Trésor des Chartes* [II, 640], au sens de « engager, donner comme caution [une personne, ses biens, sa foi] » ; sens I, 1, 1580, Montaigne ; sens I, 2, milieu du XVIe s., Amyot [*obliger à,* 1580, Montaigne] ; sens I, 3, 1530, Palsgrave [*...à ; ...de,* 1507, *Coutumier général,* I, 105 ; au passif avec *de,* 1580, Montaigne ; absol., 1690, Furetière] ; sens I, 4, 1636, Corneille [*...à ; ...de,* 1668, Mme de Sévigné] ; sens II, 1, 1538, R. Estienne [aussi absol. ; *vous n'obligerez pas un ingrat,* 1690, Furetière ; *obliger quelqu'un de,* avec un nom, début du XVIIe s., Malherbe — avec un infin., v. 1587, Du Vair ; *vous m'obliger(i)ez de...,* 1656, Pascal] ; sens II, 2, 1538, R. Estienne). [Conj. **1 b.**]

I. 1. Lier quelqu'un par une obligation de droit (en parlant de la loi, d'un contrat, d'un acte donnant recours en justice) : *Les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire* (Code civil). *Un contrat oblige les signataires. Votre signature vous oblige.* ‖ **2.** Lier quelqu'un par une obligation morale : *Envers un ennemi qui peut nous obliger ?* (Corneille). *Le devoir nous oblige sans nous enchaîner* (Cousin). ‖ *Obliger à* (et un nom ou un infinitif), imposer à quelqu'un une action, une conduite comme un devoir : *Les riches qu'elle* [la foi] *obligeait à la pauvreté et au dépouillement* (Massillon). *L'équité nous oblige à restituer ce qui ne nous appartient pas* (Acad.). ‖ *Noblesse oblige,* V. NOBLESSE. ‖ **3.** *Obliger quelqu'un à* (et un nom ou un infinitif), *de* (et l'infinitif [vieilli à l'actif]),le contraindre à, le mettre dans la nécessité de (v. Rem.) : *Obliger quelqu'un à une action indigne. Ils obligent les traînards à rejoindre le corps* (Chateaubriand). *À la Faculté, le doyen, par haine, l'obligeait à faire son cours dans un caveau obscur et malsain* (France). *Je leur en voulais* [aux étudiants] *de manifester naïvement les misérables mobiles qui étaient aussi les miens, et dont ils m'obligeaient à prendre conscience* (Mauriac). *Un cavalier descendit, frappa rudement et obligea le général d'aller ouvrir* (Balzac). *Lorsque nous l'obligeons* [la Nature] *de nous blesser, elle nous fait le moins de mal possible* (Maeterlinck). *Elle obligea son mari de s'habiller* (Hermant) ; et au passif (avec *de*) : *Je n'aime pas cet endroit* [...]. *Heureusement ça va devenir beaucoup trop cher pour moi, je serai obligé de m'en aller* (Beauvoir). *Pourquoi cela ne peut-il pas durer toujours ainsi, pourquoi suis-je toujours obligé de la quitter ?* (Butor). ‖ *Absol.* Constituer une nécessité : *Rien à faire à cela : c'est un fait ; il oblige* (Gide). ‖ **4.** Class. *Obliger à, de* (et l'infinitif), inciter, amener quelqu'un, par la persuasion, par une pression morale, à faire quelque chose : *Artaxerxe victorieux ne put ni les obliger à poser volontairement les armes ni les y forcer* (Bossuet). *Vous savez qu'une dame de vos amies vous obligea généreusement de le brûler* [le portrait satirique de Mme de Sévigné] (Sévigné). *À quelques sentiments que son orgueil m'oblige...* (Corneille).

II. 1. Littér. *Obliger quelqu'un,*lui rendre service, lui être utile ou agréable, dans une circonstance, et avoir droit à sa reconnaissance : *J'ai tantôt été pressentir la nouvelle hôtesse, qui ne demande qu'à nous obliger* (Gide). *Chaque fois qu'il m'oblige, aussitôt il m'outrage, pour bien me montrer les droits que cela lui donne sur moi* (Montherlant). « *Monsieur Damiens, je veux vous remercier de nous avoir prêté votre filleule. — Vous obliger, Madame, est le premier et le plus agréable de mes devoirs. Vous aviez besoin d'elle : il était tout naturel qu'elle vînt à Ferbroques* » (Anouilh). ‖ *Absol.* Créer une dette de gratitude : *Il n'y a que l'intention qui oblige, et celui qui profite d'un bien que je ne veux faire qu'à moi ne me doit aucune reconnaissance* (Rousseau). ‖ *Vous n'obligerez pas un ingrat,* se dit à quelqu'un pour l'assurer qu'on lui sera reconnaissant d'un service ou d'un bienfait reçu. ‖ Class. *Obliger quelqu'un de* (avec un nom ou un infinitif), lui faire le plaisir, la faveur de : *De grâce, oblige-moi d'un peu de complaisance* (Corneille). *Obligez-moi de n'en rien dire : | Son courroux tomberait sur moi* (La Fontaine). ‖ Auj. *Vous m'obligerez, vous m'obligeriez de* (et l'infinitif), *en* (et un part. présent), formules de politesse : *Il y a céans un souper préparé. Vous m'obligerez d'y prendre part avec M. l'Abbé* (France). *Vous m'obligeriez beaucoup en reportant notre rendez-vous à la semaine prochaine.* (V. aussi OBLIGÉ, E, adj.). ‖ **2.** *Class.* Plaire, être attrayant, flatteur : *Le respect bien souvent n'oblige pas tant que l'amour* (Molière). *Tout lui plaît et déplaît, tout le choque et l'oblige* (Boileau).

• SYN. : **I, 1** *engager, lier ;* **2** *assujettir, enchaîner ; soumettre ;* **3** *astreindre, condamner, entraîner, forcer.* ‖ **II, 1** *aider, dépanner* (fam.), *servir.*

• REM. Lorsque *obliger* est employé au sens de « contraindre, forcer » (v. § I, n. 3), l'infinitif complément peut être introduit par *à* ou par *de,* l'usage n'établissant aucune distinction de sens entre les deux constructions. Toutefois, la langue actuelle tend à employer de préférence *à* à l'actif *(obliger quelqu'un à partir)* et *de* au passif *(être obligé de partir). Obliger de,* à l'actif, apparaît comme plus littéraire et coloré d'archaïsme.

◆ **s'obliger** v. pr. (sens 1-2, v. 1283, Beaumanoir [*s'obliger de,* 1651, Corneille ; *s'obliger que,* 1668, Molière] ; sens 3, 1641, Descartes). **1.** Se lier par une obligation d'ordre juridique : *S'obliger par-devant notaire* (Littré). *Le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose* (Code civil, art. 1101). *Tout contrat où il n'y a qu'une partie qui s'oblige est toujours révocable au gré de la partie qui s'est obligée* (Girardin). ‖ **2.** *Littér.* S'engager par serment, par promesse, à faire quelque chose : *Vous obligerez-vous à faire tous les frais de ces deux mariages ?* (Molière). *S'obliger à acquitter une somme dans un délai de trois mois.* ‖ Class. *S'obliger de, que,* s'engager à, à ce que : *Un fort honnête médecin veut s'obliger de me faire vivre encore trente années* (Molière). *Il s'obligera, si vous voulez, que son père mourra avant qu'il soit huit jours* (Molière). ‖ **3.** S'imposer de faire quelque chose, de suivre une règle : *Louis s'oblige à garder un petit pas de course très égal* (Romains).

oblique [ɔblik] adj. (lat. *obliquus,* qui va de côté, de biais, oblique [en grammaire], envieux, hostile ; XIIIe s., écrit *oblike* [*oblique,* v. 1355, Bersuire], au sens 1 [en parlant des rayons du soleil, av. 1863, Vigny ; *cône, prisme oblique,* 1874, Larousse ; *ordre oblique,* 1732, Richelet] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, 1832, Balzac ; sens 4, fin du XIIIe s., Godefroy [écrit *oblique ;* en parlant d'un animal, av. 1885, V. Hugo] ; sens 5, XIVe s., *Nature à l'alchimie ;* sens 6, 1953, Larousse ; sens 7, 1968, Larousse ; sens 8, 1680, Richelet [*oblique,* n. m., « cas oblique », XIVe s., Tobler-Lommatzsch]). **1.** Qui n'est ni perpendiculaire ni parallèle à une droite ou à un plan donnés : *Le massif des tours aux assises obliques* (Leconte de Lisle). *Une pluie en biais, épaisse comme un rideau, formant une espèce de mur à raies obliques* (Maupassant). *Les cavaliers ont pris le chemin oblique, en sortant du village, vers le nord-est, d'où vient la pluie* (Aragon). ‖ *Spécialem.* Se dit des rayons du soleil levant ou couchant : *Plus le soleil se cachait derrière les arbres* [...] *en se couchant, plus il lançait des rayons obliques* (Vigny). *L'heure mélancolique | Où, poussant le soleil oblique, | Les ténèbres s'établiront* (Baudelaire). ‖ *Cône, prisme oblique,* dont l'axe ou les arêtes ne sont pas perpendiculaires à la base. ‖ Vx. *Ordre oblique,* ordre de bataille où l'on présentait seulement une aile à l'ennemi. ‖ **2.** Qui ne suit pas la ligne droite, sinueux : *Dans les ravins la route oblique fuit* (Hugo). ‖ **3.** Se dit du regard d'une personne qui ne fixe pas l'interlocuteur en face, généralement considéré comme le signe d'un manque

de franchise : *Les yeux baissés de force ont souvent de ces échappées obliques* (Hugo). *Il jeta sur Anne, sur son chapeau à fleurs, sur sa toilette mauve, un regard oblique, rapide, enveloppant comme un coup de filet ; puis il s'effaça pour la laisser entrer* (Martin du Gard). *Viau détestait les lâches* [...], *et Mangre arpentait la salle à manger, s'arrêtait de temps en temps pour lui lancer un regard oblique* (Simenon). || **4.** *Fig.* et *vx.* Se dit d'une personne qui manque de droiture, qui n'agit pas franchement : *Vérone se souvient d'un vieillard qui parla | Pendant quatre jours, grave et seul, dans la Scala, | À l'empereur Othon qui fut un prince oblique* (Hugo) ; et en parlant d'un animal : *Vois. L'oblique hibou guette le rossignol. | Le loup montre sa gueule et l'homme son visage* (Hugo). || **5.** *Fig.* et *littér.* Se dit du comportement, des procédés d'une personne qui ne va pas droit au but : *Une conduite oblique. Dumouriez, voyant les grandes voies de la fortune fermées devant lui, résolut de s'y jeter par les voies obliques* (Lamartine). *Des paroles obliques* (France). *Animatrices, conseillères, intrigantes, c'est d'une manière oblique que les femmes* [au XVII[e] s.] *s'assurent le rôle le plus efficace* (Beauvoir). || **6.** *Action oblique* ou *indirecte*, en droit, action en justice par laquelle un créancier se substitue au débiteur qui néglige d'effectuer un acte conservatoire, par exemple d'interrompre une prescription ou d'accepter un héritage. || **7.** *Mariage oblique*, en ethnologie, mariage entre deux personnes appartenant à des générations différentes. || **8.** *Cas obliques*, en grammaire, cas qui n'expriment pas un rapport direct : *Le génitif, le datif et l'ablatif, en latin, sont des cas obliques.*

• SYN. : **1** *en biais, en diagonale ;* **2** *onduleux, tortueux, zigzaguant ;* **3** *en coin, en dessous, torve ;* **5** *détourné, indirect.* — CONTR. : **1** *perpendiculaire, vertical ;* **2** *droit.*

◆ n. f. (XIII[e] s., au sens de « déviation d'une ligne » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1963, Larousse [comme n. m., avec le même sens, 1874, Larousse]). **1.** En mathématiques, ligne droite qui coupe une autre droite ou un plan sous un angle qui n'est pas droit. || **2.** Mouvement exécuté dans une direction oblique par rapport à la direction de marche initiale : *Exécuter une oblique à gauche.*

◆ adj. et n. m. (v. 1560, Paré, comme adj. ; comme n. m., 1721, Trévoux). En anatomie, se dit de muscles dont l'action s'exerce suivant des directions non parallèles au plan de symétrie du corps : *Muscles grand oblique et petit oblique de l'abdomen, de la nuque. Le grand oblique, le petit oblique de l'œil.*

obliquement [ɔblikmɑ̃] adv. (de *oblique ;* 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1559, Amyot). **1.** Selon une direction ou dans une position oblique ; de biais : *Courant obliquement* (Banville). *En hochant la tête obliquement* (Gide). *Ils* [Klein et Borodine] *surveillaient obliquement Hong, debout au milieu de la pièce* (Malraux). || **2.** *Fig.* D'une manière qui n'est ni droite ni franche : *Procéder, agir obliquement.*

• SYN. : **1** *de biais, de côté, en coin, en diagonale ;* **2** *hypocritement, perfidement, sournoisement.* — CONTR. : **1** *droit, perpendiculairement ;* **2** *franchement, loyalement, ouvertement.*

obliquer [ɔblike] v. intr. (lat. *obliquare*, faire aller de biais, faire dévier, de *obliquus* [v. OBLIQUE] ; v. 1282, Gauchi, comme v. tr., au sens de « faire dévier [une ligne] » ; comme v. intr., au sens actuel [dér. du franç. *oblique*], 1825, Le Couturier). Prendre une direction un peu différente de la direction initiale ; quitter la voie principale pour aller à droite ou à gauche : *Il* [le navire] *partit en soufflant* [...], *puis il obliqua vers la droite* (Maupassant). *Notre gondole oblique de San Michele vers sa voisine Murano* (Barrès). *Tous ces passants marchaient vite, comme s'ils étaient pressés ; mais leur air absent, leur hésitation à obliquer à gauche plutôt qu'à droite indiquaient bien que la plupart d'entre eux n'allaient nulle part* (Martin du Gard). *Le taureau s'élança, mais, arrivé dessus* [sur la cape], *s'arrêta court, les pattes droites, en frémissant un peu, souffla deux fois et, se détournant sans la prendre, obliqua et repartit au galop* (Montherlant).

• SYN. : *se détourner, pivoter, tourner, virer.*

obliquité [ɔblikɥite] n. f. (lat. *obliquitas*, obliquité [au pr. et au fig.], de *obliquus* [v. OBLIQUE] ; 1370, Oresme, au sens 1 [en parlant de l'écliptique ; « qualité, position de ce qui est oblique », 1546, R. Estienne — écrit *obliqueté*, XIV[e] s. ; en mathématiques, 1694, Acad.] ; sens 2, 1541, Calvin). **1.** Qualité, position de ce qui est oblique : *Hauteur des niveaux* [...], *obliquité des calices d'airain auxquels s'adaptent les tuyaux de distribution, j'avais tout étudié* (France). *On sentait aux efforts des matelots et à l'obliquité des barques couchées à angle aigu devant la calme verticalité de l'entrepôt, qu'ils trottaient rudement sur l'eau, comme un animal fougueux et rapide* (Proust). || *Spécialem.* En mathématiques, relation de position entre deux droites ou deux plans qui ne sont ni perpendiculaires, ni parallèles. || *Obliquité de l'écliptique*, angle formé par le plan de l'écliptique avec le plan de l'équateur céleste (environ 23° 27'). || **2.** *Class.* et *littér.* Défaut de droiture, de franchise : *C'est presque toujours notre propre obliquité qui nous instruit à la défiance* (Massillon). *L'obliquité de son procédé fait connaître sa mauvaise intention* (Richelet). *Les éléments toujours en contradiction, | Les souffles déchaînés et les ailes captives, | Ouvrent sur l'inconnu de louches perspectives ! | Tant il est malaisé de crier : Vérité ! | Et tant la certitude a d'obliquité !* (Hugo).

oblitérant, e [ɔbliterɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *oblitérer ;* 1948, Druon). En médecine, qui oblitère, bouche un conduit organique.

oblitérateur, trice [ɔbliteratœr, -tris] adj. (dér. savant de *oblitérer ;* 1877, Littré). Qui oblitère : *Timbre oblitérateur.*

◆ **oblitérateur** n. m. (1903, Larousse). Instrument pour oblitérer des timbres, des reçus, des quittances, des factures, etc.

oblitération [ɔbliterasjɔ̃] n. f. (de *oblitérer ;* 1777, Linguet, au sens II ; sens I, 1, 1835, Acad. ; sens I, 2, 1863, d'après Littré, 1868 [« la marque portée sur le timbre... », 1903, Larousse] ; sens I, 3, 1860, Sainte-Beuve).

I. 1. Action d'oblitérer, d'effacer en usant ; état de ce qui est oblitéré : *L'oblitération des manuscrits.* || **2.** Action d'oblitérer les timbres. || *Par extens.* Marque portée sur le timbre pour l'oblitérer. || **3.** *Fig.* et *littér.* Effacement, affaiblissement, altération : *Une oblitération progressive de l'intelligence* (Bordeaux). *Si vous y ajoutez une oblitération manifeste du passé, une méconnaissance non moins absolue des événements contemporains, vous aurez exactement l'essence et le fil directeur de ces chapitres écrits sur ce sol américain* (Giraudoux).

II. En médecine, état d'un conduit organique oblitéré, obstrué : *Oblitération d'une artère, d'une veine.*

oblitéré, e [ɔblitere] adj. (part. passé de *oblitérer ;* 1826, Brillat-Savarin, au sens I, 3 ; sens I, 1, 1868, Littré ; sens I, 2, 1863, d'après Littré, 1868 ; sens II, 1813, *Mémoires de l'Acad. des sciences*, p. 101).

I. 1. Effacé : *Une lettre, une inscription oblitérée.* || **2.** Couvert d'une oblitération : *Des timbres oblitérés.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Affaibli, altéré : *Au fond de ma conscience oblitérée, j'éprouvais pourtant de ces louanges indues une honte désespérée* (Proust).

II. Obstrué : *Un conduit oblitéré.*

• SYN. : **I, 3** *brumeux, enténébré, obscurci.*

oblitérer [ɔblitere] v. tr. (lat. *oblit[t]erare*, effacer les lettres, faire oublier, abolir, de *ob-*, préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *littera*, caractère d'écriture, lettre ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens I, 3 [« altérer, édulcorer », av. 1892, Renan] ; sens I, 1, 1530, Palsgrave ; sens I, 2, 1868, Littré ; sens II, 1798, Acad.). [Conj. **5 b.**]

I. 1. Effacer par l'usure (peu usité) : *Le temps oblitère les inscriptions, le relief des monnaies.* || **2.** Marquer d'une empreinte un timbre pour le rendre impropre à un second usage : *Il n'y avait aucune surcharge, le timbre était normalement oblitéré* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *littér.* Affaiblir, atténuer, abolir, faire disparaître : *Il leur est facile d'oblitérer le passé* (Rousseau). *Si je suis resté avec Hervé, c'est pré-*

cisément pour l'affaiblir, pour l'énerver, pour lui oblitérer sa virulence (Péguy). *Comment cette âme amoureuse de tous les plaisirs et de toutes les paresses traversera-t-elle, sans en être oblitérée, une carrière où déjà l'attendent en embuscade* [...] *les périls féminins...* (Giraudoux). || *Spécialem.* Altérer, édulcorer : *La pensée de Jésus, oblitérée par ceux qui étaient venus après lui* (Renan).

II. En médecine, boucher, obstruer un conduit organique : *Un vaisseau sanguin oblitéré par un caillot.*

oblong [ɔblɔ̃], **oblongue** [ɔblɔ̃g] adj. (lat. *oblongus,* allongé, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *longus,* long [v. LONG] ; 1363, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad.). **1.** Qui est plus long que large : *Sa belle figure oblongue, encadrée de favoris trop noirs* (Balzac). *Les îles, de forme oblongue, semblaient sur l'eau de grands poissons noirs arrêtés* (Flaubert). *Il précédait trois petits bonshommes frisés, gantés, à chapeaux oblongs, à vestons courts* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Se dit d'un format qui a moins de hauteur que de largeur (syn. À L'ITALIENNE) : *Un album oblong, de format oblong. Je voudrais pouvoir faire imprimer sur feuillet oblong votre admirable pièce de vers* (Gide).

• SYN. : **1** *allongé.*

obnubilation [ɔbnybilasjɔ̃] n. f. (bas lat. *obnubilatio,* action de couvrir d'un nuage [au fig.], du lat. impér. *obnubilatum,* supin de *obnubilare* [v. l'art. suiv.] ; 1486, d'après le *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1, av. 1945, P. Valéry). **1.** Le fait de se couvrir de nuages, de brouillard ; état qui en résulte (rare) : *L'impression était saisissante : ces grands navires prodigieusement machinés, montés par des hommes de science, de courage, de discipline, disposant de tout ce que la technique moderne peut offrir de puissance et de précision, tout à coup réduits à l'impuissance dans l'obnubilation, condamnés à une attente assez anxieuse, à cause d'un peu de vapeur qui s'était formée sur la mer* (Valéry). || **2.** *Fig.* Action d'obscurcir en couvrant d'une sorte de nuage : *L'obnubilation du jugement humain* (L. Daudet).

obnubiler [ɔbnybile] v. tr. (lat. impér. *obnubilare,* couvrir d'un nuage [au fig.], du lat. class. *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et *nubilus,* nuageux, dér. de *nubes,* nuage, nuée ; v. 1175, Chr. de Troyes, au part. passé, écrit *obnublé,* au sens de « couvert de ténèbres » ; à l'infin., écrit *obnubiler,* au sens 1, v. 1330, Digulleville ; sens 2, 1941, Frison-Roche). **1.** Obscurcir les facultés de l'esprit, dominer d'une manière exclusive, qui fausse le jugement : *Ils n'ont vu que la coque et l'écorce ; ils se sont obnubilés devant le corps et ils ont oublié l'âme* (Huysmans). *Encore que mes facultés d'observation restassent obnubilées par l'ivresse* (Gide). || **2.** *Par extens.* Affaiblir, au point d'altérer : *Les deux jeunes femmes dont la fatigue obnubilait les réflexes* (Frison-Roche).

obole [ɔbɔl] n. f. (lat. *obolus,* monnaie grecque, poids valant la 6e partie de la drachme, gr. *obolos,* mêmes sens ; v. 1268, É. Boileau, au sens 2 ; sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 3, 1668, La Fontaine ; sens 4, milieu du XVIe s. [« très faible quantité », 1668, La Fontaine] ; sens 5, 1903, Larousse [au fig., milieu du XXe s.]). **1.** Chez les Grecs de l'Antiquité, petite pièce de monnaie valant le sixième de la drachme : *Ioessa* [une jeune Grecque] *courut, une obole à la main, vers le marchand de poissons* (France). || **2.** En France, au Moyen Âge, petite monnaie valant la moitié d'un denier ou la vingt-quatrième partie d'un sou. || **3.** *Par extens.* Très petite somme d'argent : *Nos vieilles peaux, dont un juif bien avisé n'aurait pas donné une obole* (Chateaubriand). *Puissions-nous ne pas payer jusqu'à la dernière obole les dettes de la politique américaine !* (Mauriac). || **4.** Unité de poids, dans la Grèce antique, valant 0,72 g. || *Class.* Très faible quantité (rare) : *[Au Serpent qui se met à la ronger, la Lime dit :] | Plutôt que d'emporter de moi | Seulement le quart d'une obole, | Tu le romprais toutes les dents* (La Fontaine). || **5.** Offrande de peu d'importance : *C'est la dernière obole qui lui est demandée, qu'elle ne refusera pas* (Mauriac) ; et au fig. : *Tant de dureté consterna Salomé, qui ne comprenait pas qu'on refusât au pauvre mort l'obole d'une prière* (Yourcenar).

• SYN. : **3** *centime, liard, maravédis, sou* (pop.) ; **5** *aumtne, charité.*

obombré, e [ɔbɔ̃bre] adj. (part. passé de *obombrer ;* v. 1355, Digulleville [au fig., av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam]). *Littér.* Ombragé : *Les sept montagnes obombrées de collines* (Lombard) ; et au fig. : *Des passants noirs, obombrés de parapluies difformes* (Villiers de L'Isle-Adam).

obombrer [ɔbɔ̃bre] v. tr. (lat. *obumbrare,* couvrir d'ombre [au pr. et au fig.], de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *umbrare,* donner de l'ombre à, dér. de *umbra,* ombre ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *obumbrer,* au sens de « engendrer par l'action du Saint-Esprit » ; sens 1, v. 1265, J. de Meung [écrit *obumbrer ; obombrer,* 1552, R. Estienne] ; sens 2, 1837, Balzac ; sens 3, 1503, J. Lemaire de Belges ; sens 4, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** *Vx.* Couvrir d'une ombre : *Toute cette partie du Palais de Justice est obombrée par les hautes et magnifiques constructions de la Sainte-Chapelle* (Balzac). || **2.** *Littér.* Cacher, recouvrir sous quelque chose : *Les caricatures de Goya renferment, dit-on, quelques allusions politiques ; mais il faut bien les chercher à travers le voile épais qui les obombre* (Gautier). || **3.** *Fig.* et *littér.* Voiler en obscurcissant : *Mon esprit subtilement actif, que n'obombre aucune inquiétude, sourit à la plus humble et la plus aimable pensée* (Gide). || **4.** *Class.* Éclipser l'influence de quelqu'un (rare) : *M. de Vendôme ne disputa rien à M. du Maine et il évita sagement d'en être obombré* (Saint-Simon).

obreptice [ɔbrɛptis] adj. (bas lat. jurid. *obrepticius,* même sens, du lat. class. *obreptum,* supin de *obrepere,* se glisser furtivement, surprendre, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *repere,* ramper ; fin du XIVe s.). *Vx* et *littér.* Qui s'obtient par obreption : *Malgré la répugnance que lui inspirait ce moyen obreptice* (Renan).

obrepticement [ɔbrɛptismɑ̃] adv. (de *obreptice ;* 1413, N. de Baye [II, 141], écrit *obreptissement ; obrepticement,* 1798, Acad.). D'une manière obreptice, cachée.

obreption [ɔbrɛpsjɔ̃] n. f. (lat. impér. *obreptio,* surprise, obreption, du lat. class. *obreptum,* supin de *obrepere* [v. OBREPTICE] ; 1446, Isambert, IX, 138). En termes de chancellerie, réticence d'un fait vrai qui aurait dû être exposé.

obrué, e [ɔbrye] adj. (du lat. *obrutus,* part. passé de *obruere,* recouvrir, charger, écraser, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *ruere,* se précipiter, renverser ; 1611, Cotgrave [le moyen franç. *obruer,* exterminer — une armée — (1304, Godefroy), était issu de l'infin. lat. *obruere*]). *Littér.* Écrasi (rare) : *Le vénérable La Trinité gémit, obrué sous les portefeuilles belliqueux* (France).

obscène [ɔpsɛn] adj. (lat. *obscenus,* sinistre, indécent, dégoûtant ; 1534, Milesius, au sens 2 ; sens 1, av. 1918, Apollinaire). **1.** *Littér.* De mauvais présage, sinistre (rare) : *Ceux de la secte adorent-ils un signe obscène | Belphégor le soleil le silence ou le chien* (Apollinaire). || **2.** Qui blesse ouvertement la pudeur, surtout dans le domaine de la sexualité : *Le petit, sous sa pâleur malsaine, | Chante sans la comprendre une chanson obscène* (Hugo). *Et sur ces murailles sacrées, au milieu de graffiti obscènes, s'étalait l'ignoble crayonnage de Bibi Cholion* (Barrès).

• SYN. : **2** *dégoûtant, déshonnête, gras, graveleux, impudique, indécent, licencieux, ordurier, pornographique.* — CONTR. : **2** *chaste, convenable, correct, décent, honnête, moral, prude, pudique, pur.*

obscènement [ɔpsɛnmɑ̃] adv. (de *obscène ;* 1922, P. Hamp [II, 213], écrit *obscènément ; obscènement,* 1970, Robert). D'une manière obscène.

obscénité [ɔpsenite] n. f. (lat. *obscenitas,* indécence, objet indécent, de *obscenus* [v. OBSCÈNE] ; 1512, *Vie des anciens Peres,* au sens 2 ; sens 1, 1663, Molière ; sens 3, av. 1885, V. Hugo). **1.** Caractère de ce qui est obscène : *L'amour de l'obscénité,*

qui est aussi vivace dans le cœur naturel de l'homme que l'amour de soi-même, ne laissa pas échapper une si belle occasion de se satisfaire (Baudelaire). *Ce grand déploiement d'amour et d'obscénité parmi les gamins du village, et dont il n'avait recueilli autrefois qu'un butin maigre et honteux, le remplissait d'appréhension* (Aymé). *L'obscénité de certaines gravures pornographiques.* || **2.** Parole, image, action, objet qui blesse la pudeur : *La cathédrale de Reims est une belle chose, mais c'est pourri d'obscénités, et parfaitement catholiques* (Sand). *Le gros rire des obscénités dites entre hommes épanouissait toutes les figures* (Daudet). *C'étaient des bordées d'obscénités lâchées à travers la table* (Maupassant). || **3.** *Par extens.* Ce qu'il y a de choquant dans un acte immoral ou criminel (en dehors de toute allusion sexuelle) [rare] : *Il respira son crime à pleine poitrine* [...]. *Il existe, dans ces effrayantes profondeurs morales si peu sondées, on ne sait quel étalage atroce et agréable qui est l'obscénité du crime* (Hugo).

● SYN. : **1** *grossièreté, impudicité, inconvenance, indécence ;* **2** *cochonnerie* (pop.), *gravelure, ordure, saleté ;* **3** *monstruosité.* — CONTR. : **1** *candeur, chasteté, décence, honnêteté, innocence, pruderie, pudeur.*

obscur, e [ɔpskyr] adj. (lat. *obscurus,* sombre, ténébreux, difficile à comprendre, inconnu, secret ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *oscur* [*obscur,* XIIe s., Herman de Valenciennes], au sens I, 1 [*salle obscure,* 1917, J. Giraud, p. 177 ; *chaleur obscure,* 1783, Buffon] ; sens I, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens I, 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens I, 4, 1662, Arnauld et Nicole ; sens I, 5, v. 1155, Wace ; sens I, 6, v. 1560, Paré ; sens I, 7, av. 1885, V. Hugo [« que l'on ne peut pas connaître », 1691, Racine] ; sens I, 8, début du XIIIe s., *Guillaume le Maréchal ;* sens II, 1, 1559, Amyot [aussi « ...sans renom, sans gloire » ; substantiv., début du XIXe s., Mme de Staël] ; sens II, 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy).

I. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qui est complètement ou partiellement privé de lumière : *Cette obscure clarté qui tombe des étoiles* (Corneille). *Une de ces cours obscures où le soleil ne pénètre jamais* (Balzac). *Il est nuit* [...] *et l'on sent quelque chose | Qui rayonne à travers ce crépuscule obscur* (Hugo). *Pendant ce temps-là, le vrai Roi, le Tout-Puissant, était déshabillé, humilié, battu dans un coin obscur du palais...* (Malraux). *Je me revois, la nuit, rôdant dans la maison obscure et me dirigeant du bout des doigts* (H. Bazin). *Le soleil que, pendant tant de semaines obscures, tant de semaines d'épaisse pluie, de fausse neige sale, de brouillard gelé, nous n'avions pour ainsi dire jamais vu* (Butor). || *Chambre obscure,* v. CHAMBRE. || *Salle obscure,* salle de projections cinématographiques. || Vx. *Chaleur obscure,* chaleur produite par un corps chauffé à haute température mais sans incandescence. || **2.** *Littér.* Se dit d'une couleur foncée ou terne : « *Et les violettes elles-mêmes* [...] *ne sont-elles pas ce printemps-ci plus bleues ? Non, tu le trompes, l'an dernier je les ai vues moins obscures, d'un mauve azuré* » (Colette). || **3.** *Fig.* Qui offre peu de clarté pour l'esprit ; difficile à comprendre, embrouillé, mystérieux : *La musique des cieux, le chant jadis obscur | Des sphères, dans son rythme arrive à mon oreille* (Banville). *Cette complexité où je ne trouvais alors rien d'obscur* (Barrès). *Je discerne fort mal ce qui est clair sans réflexion de ce qui est positivement obscur* (Valéry). *Une affaire obscure.* || **4.** *Class.* et *fig.* Qui ne comprend pas bien : *Les esprits des hommes sont ordinairement faibles et obscurs* (Logique de Port-Royal). || **5.** Qui est volontairement dissimulé ; secret : *D'affreux petits actes obscurs, accomplis dans la solitude et dans une sécurité profonde, nous définissent mieux que les grands crimes* (Mauriac). *Les menées obscures des comploteurs.* || **6.** *Fig.* et *littér.* Vague, indistinct : *Elle s'était accrochée, avec des gestes de jeune bête franche, à la sombre destinée d'Ernst, sans savoir elle-même pour quelle raison affectueuse et obscure* (Mac Orlan). *Pendant que le déménageur nous montrait le poing, en proférant d'obscures menaces, François, poussant des cris sauvages, fouetta les bêtes* (Pagnol). *Jusqu'en 70, les deux familles n'avaient donc que des avertissements obscurs, intermittents, sur la qualité de la haine qui les séparait* (Aymé). || **7.** *Poét.* Invisible, caché : *Le chaud sillon gaîment s'éveille, | Remué par le germe obscur* (Hugo). *Et vous encor, mineurs qui cheminez sous terre* [...] *| Jusqu'à la veine étroite où le charbon branlant | Cède sous votre effort obscur et solitaire* (Verhaeren). || Que l'on ne peut pas connaître : *Mes yeux s'ouvrent, | Et les siècles obscurs devant moi se découvrent* (Racine). || **8.** *Fig.* Qui relève de l'inconscient ou du subconscient : *Cet intérêt renaissant pour Geneviève remuait déjà en lui les profondeurs obscures, ces dangereuses et tyranniques puissances de volupté que la discipline des convictions austères refrène, mais sans les détruire* (Bourget). *Peut-être cet effroi n'est-il que la forme la plus humble, obscure, organique, presque inconsciente, de ce grand refus désespéré qu'opposent les choses* (Proust). *Je m'éveillai* [...] *si doucement que je ne repris point de contact matériel avec la vie environnante* [...], *que j'hésitais sans doute longtemps à me détacher du monde intérieur où me tenaient encore les puissances obscures* (Bosco).

II. EN PARLANT DES ÊTRES. **1.** Inconnu : *Un obscur littérateur.* || Qui est d'origine modeste ; sans renom, sans gloire : *Heureux qui, satisfait de son humble fortune, | Libre du joug superbe où je* [Agamemnon] *suis attaché, | Vit dans l'état obscur où les Dieux l'ont caché* (Racine). *Supposez M. de Talleyrand plébéien, pauvre et obscur, n'ayant avec son immoralité que son esprit incontestable de salon, l'on n'aurait certes jamais entendu parler de lui* (Chateaubriand). *Je suis d'une naissance obscure* (Musset). *Il n'y avait pas de ville, si petite et obscure qu'elle fût, qui ne mît la plus grande attention à conserver le souvenir de ce qui s'était passé en elle* (Fustel de Coulanges). *De Gaulle* [...] *apparaît déjà aussi grand que sa légende et, tout obscur qu'il est, conscient de ce qu'il va faire et de ce qu'il va être* (Mauriac). *Mener une vie obscure.* || *Substantiv.* Personne humble, de modeste condition : *Moi qui ne me sens à l'aise que parmi les obscurs : ceux de la guerre, ceux du sport, ceux du bled africain* (Montherlant). || **2.** Qui est difficile à comprendre : *Les gens d'esprit qui ont eu des succès par des tragédies en vers diront que je suis obscur : ils ont leurs bonnes raisons pour ne pas entendre* (Stendhal). *Nous n'avons jamais manqué de poètes obscurs, dans cette France réputée patrie de la clarté* (Duhamel).

● SYN. : **I, 1** *crépusculaire, noir, ombreux, opaque, sombre, ténébreux ;* **3** *abscons, fuligineux, fumeux, hermétique, incompréhensible, inintelligible, sibyllin ;* **5** *caché, clandestin, furtif, inavoué, occulte, souterrain ;* **6** *ambigu, confus, insaisissable, mystérieux ;* **8** *insondable, irraisonné, latent, primitif, profond, ténébreux.* || **II, 1** *ignoré, méconnu, oublié ; humble.* — CONTR. : **I, 1** *clair, éblouissant, ensoleillé, limpide, lumineux, radieux ;* **2** *éclatant, vif ;* **3** *accessible, clair, compréhensible, intelligible, limpide, simple ;* **5** *manifeste, notoire, patent, public ;* **6** *formel, net, précis ;* **7** *visible ;* **8** *conscient, raisonné, réfléchi.* || **II, 1** *célèbre, connu, fameux, renommé, réputé ; glorieux, illustre, prestigieux.*

◆ **obscur** n. m. (v. 1155, Wace, écrit *oscur,* au sens de « obscurité » ; écrit *obscur,* aux sens 2-3, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** En peinture, les teintes ou les taches sombres : *La peinture divise en grandes masses ses clairs et ses obscurs* (Montesquieu). *La perfection* [de Raphaël] *est alors d'obtenir une insensible dégradation du clair au moins clair et à l'obscur* (Gide). || **2.** *Vx.* Ce qui est mystérieux dans le style ou l'inspiration d'un poète : *Que le poète se ménage avec soin des passages du clair à l'obscur, du gracieux au terrible* (Marmontel). || **3.** Ce qui est difficilement intelligible : *Cette nouvelle école qui bientôt allait substituer le sentimental, l'obscur et le maniéré, au vrai, à la clarté et au naturel de Voltaire* (Chateaubriand). *Plus l'homme est ignorant, plus l'obscur le charme* (Hugo).

obscurant, e [ɔpskyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *obscur ;* 1781, Turgot). *Vx.* Qui est opposé

à la diffusion des lumières, au progrès : *L'Académie, avec son principe obscurant de ne permettre aucune correction des vices les plus saillants...* (C. Fourier).

● REM. On dit auj. OBSCURANTISTE.

obscurantisme [ɔpskyrɑ̃tism] n. m. (de *obscurant ;* 1819, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1836, Balzac). **1.** Système de ceux qui ne veulent pas voir l'instruction pénétrer dans la masse du peuple. || **2.** État d'esprit réfractaire à la raison et au progrès : *On doit chasser sans répit l'obscurantisme* (Chevallier).

● SYN. : *ignorantisme.*

obscurantiste [ɔpskyrɑ̃tist] adj. (de *obscurantisme ;* 1860, Poitevin). Relatif à l'obscurantisme.

◆ adj. et n. (1860, Poitevin). Adepte de ce système de pensée : *Je suis de ces obscurantistes qui pensent que le christianisme n'a de leçons à recevoir de personne* (Villiers de L'Isle-Adam). *Cette Capétienne obscurantiste* [Blanche de Castille], *le premier des préfets de police à poigne* (Proust).

● SYN. : *ignorantiste, obscurant* (vx). — CONTR. : *progressiste.*

obscurateur [ɔpskyratœr] n. m. (dér. savant de *obscur ;* 1878, Larousse). Enveloppe cylindrique opaque, échancrée ou percée d'un voyant, qu'on met autour d'un tube rempli d'un liquide dont on veut observer la surface.

obscurcir [ɔpskyrsir] v. tr. (réfection, d'après *noircir, éclaircir,* etc., de l'anc. franç. *oscurir,* devenir sombre [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], dér. de *oscur,* forme anc. de *obscur* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme v. intr., écrit *oscurcir* [*obscurcir,* début du XIVe s., Gilles li Muisis], au sens de « s'obscurcir » ; comme v. tr., au sens 1, v. 1380, *Aalma ;* sens 2, 1600, O. de Serres ; sens 3, v. 1220, Coincy ; sens 4, 1538, R. Estienne ; sens 5, av. 1662, Pascal ; sens 6, v. 1460, G. Chastellain). **1.** Priver de clarté, diminuer la lumière de quelque chose : *Une brume qui vient d'obscurcir les lanternes* (Apollinaire). *Les tentures noires que forme la forêt sur les deux rives et qui obscurcissent le fleuve de leurs velours ténébreux* (Cendrars). *Une vive fumée bleue de corne carbonisée se dégageait et obscurcit l'air* (Vian). *Les branches de cet arbre obscurcissent la chambre.* || **2.** Voiler, troubler l'éclat ; rendre plus foncé ou plus terne : *Si* [...] *| Tu pouvais seulement, ô reine des cruelles ! | Obscurcir la splendeur de tes froides prunelles* (Baudelaire). *Obscurcir un dessin, un tableau.* || **3.** *Class.* et *fig.* Cacher, voiler : *Le déshonneur est sûr, mon malheur m'est visible, | Et mon amour en vain voudrait me l'obscurcir* (Molière). *L'envie n'a pas obscurci dans mes écrits la justice et la vérité* (Marmontel). || **4.** *Fig.* Rendre difficile à comprendre, embrouillé : *Beaucoup de philosophes sont néanmoins parvenus* [...] *à obscurcir profondément des notions aussi irrécusables* (Comte). *Ses explications confuses ont contribué à obscurcir plutôt qu'à éclairer cette question.* || **5.** *Class.* et *littér.* Aveugler intellectuellement : *Il y a de l'évidence et de l'obscurité* [dans les miracles], *pour éclairer les uns et obscurcir les autres* (Pascal). *Le bienheureux Dominique, dont l'âme, comme un soleil, se leva sur l'Église obscurcie par la nuit du mensonge* (France). || **6.** *Class.* et *littér.* Ôter du lustre, du renom ; déprécier : *Pour les obscurcir* [les miracles de Jésus], *ils* [les Juifs] *ont dit qu'il les avait faits par les enchantements qu'il avait appris en Égypte* (Bossuet). *Mais à peine l'eut-elle porté* [le nom de Noailles] *que l'éclat de son génie obscurcit les fastes de cette famille illustre* (Mauriac).

● SYN. : **1** *enténébrer, estomper, obombrer* (vx), *occulter, ombrer, voiler ;* **2** *assombrir, foncer, noircir, ternir ;* **4** *brouiller, embrouiller, emmêler.* — CONTR. : **1** *éclairer, embraser, illuminer ;* **2** *allumer, attiser, aviver, éclaircir ;* **4** *clarifier, débrouiller, démêler, élucider.*

◆ **s'obscurcir** v. pr. (sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1672, Sacy ; sens 4, av. 1662, Pascal ; sens 5, fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre ; sens 6, 1694, Acad.). **1.** Perdre de sa clarté : *Le ciel, le temps s'obscurcit.* || **2.** Devenir plus foncé, ou plus terne : *Les grandes pennes vont toujours s'obscurcissant de plus en plus, de la base à la pointe, où elles sont presque noires* (Buffon). *Passe la gare de Bussolino avec ses lumières au milieu de la nuit qui s'obscurcit* (Butor). || **3.** Perdre la faculté de voir : *Le vétérinaire lui fit une opération* [...]. *Couché dans son panier, il tourna vers moi ses yeux aimables qui s'obscurcissaient* (France). *Le regard s'obscurcit sous les larmes.* || **4.** *Fig.* Devenir difficile à comprendre, embrouillé : *La perception du bien et du mal s'obscurcit à mesure que l'intelligence s'éclaire* (Chateaubriand). *Tout aussitôt, et contrairement à notre attente, le mystère s'obscurcit* (Duhamel). || **5.** En parlant de facultés intellectuelles, s'affaiblir : *Un instant Swann sentit que son esprit s'obscurcissait* (Proust). || **6.** *Fig.* Perdre de son éclat, de son lustre : *Une gloire qui s'obscurcit. Sa renommée s'est bien obscurcie.*

● SYN. : **1** *s'assombrir, se couvrir, se noircir ;* **2** *s'enténébrer, foncer, noircir ;* **3** *se brouiller ;* **4** *s'embrouiller, s'épaissir ;* **5** *s'obnubiler, se ramollir ;* **6** *s'éclipser, s'effacer, s'estomper, s'éteindre, s'évanouir, mourir.* — CONTR. : **1** *s'éclaircir, se lever ;* **2** *s'éclairer, s'illuminer ;* **4** *se clarifier, s'élucider.*

obscurcissement [ɔpskyrsismɑ̃] n. m. (de *obscurcir* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Dict. général,* écrit *oscurcissement* [*obscurcissement,* 1636, Monet], au sens 2 ; sens 1, 1538, R. Estienne [écrit *obscurcissement*] ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, av. 1662, Pascal [absol., av. 1704, Bossuet] ; sens 5, 1874, Larousse). **1.** Action d'obscurcir ou le fait de s'obscurcir ; état de ce qui est privé de clarté : *On croyait autrefois qu'une étoile s'allumait en même temps que naissait un enfant ; qu'elle suivait les vicissitudes de sa vie, marquant les bonheurs par son éclat, les misères par son obscurcissement* (Maupassant). *Cette accession de certaines régions à la lumière s'accompagne de l'obscurcissement d'autres jadis éclairées* (Butor). || **2.** Affaiblissement de la vision : *L'obscurcissement de la vue, des yeux.* || **3.** Manque de clarté sur le plan intellectuel : *J'ai trouvé dans les livres plus d'obscurcissement que de clarté* (Gide). || **4.** Affaiblissement, mise en sommeil : *Cet animal charnel, déchaîné dans Fauchon, répandait en lui comme un obscurcissement de la vie spirituelle* (Bourget). *La raison permet de grandes choses. L'obscurcissement de la raison en permet de grandes aussi* (Montherlant). || *Absol.* et *vx.* État où se trouvent les hommes dont l'esprit est voilé : *C'est dans les temps du grand obscurcissement et sous Achaz même qu'Isaïe a prophétisé* (Bossuet). || **5.** *Fig.* Perte d'éclat, de lustre : *L'obscurcissement progressif d'une réputation usurpée.*

● SYN. : **1** *assombrissement ; nuit, obscurité, ombre, opacité, ténèbres ;* **3** *confusion ;* **4** *déclin, délabrement, désagrégation, détérioration, engourdissement, ramollissement ;* **5** *éclipse, effacement, extinction, ruine.*

obscurément [ɔpskyremɑ̃] adv. (de *obscur* [v. ce mot] ; v. 1165, Marie de France, écrit *oscurement* [*obscurement,* v. 1213, *Fet des Romains ; obscurément,* 1479, Vaganay], au sens 4 ; sens 1, v. 1260, Tobler-Lommatzsch ; sens 2, 1770, Buffon ; sens 3, 1859, V. Hugo ; sens 5, v. 1307, G. Guiart ; sens 6, v. 1460, G. Chastellain [aussi « sans gloire »]). **1.** D'une manière obscure. (Peu usité.) || **2.** *Vx.* D'une manière foncée, en parlant de teintes : *Le dessus du dos, de la tête et des ailes est d'un brun obscurément teint de verdâtre* (Buffon). || **3.** *Poét.* D'une manière peu visible : *L'ombre était nuptiale, auguste et solennelle ; | Les anges y volaient sans doute obscurément | Car on voyait passer dans la nuit, par moment, | Quelque chose de bleu qui paraissait une aile* (Hugo). || **4.** *Fig.* De façon peu compréhensible : *Je leur écris toujours fort obscurément et dans une grande défaillance d'esprit* (Sand). || **5.** *Fig.* Sans précision, d'une façon vague : *La bourgeoisie souhaite des lumières ; elle sent obscurément que sa pensée est aliénée et elle voudrait prendre conscience d'elle-même* (Sartre). *Lui aussi ressentait, plus obscurément peut-être, la même gêne, la même humiliation, devant cet objet triomphant* (Mallet-Joris). *Sentir obscurément une certaine opposition.* || **6.** *Fig.* Sans être connu, de façon à être ignoré : *Dante aussi avait passé obscurément dans Paris* (Chateaubriand). *Le bien obscurément fait ne tente personne* (Balzac). || *Par extens.* Sans gloire : *Ainsi* [aux combats des barricades] *s'abîmèrent obscurément dans*

les rues de Paris les restes de ces soldats fameux, échappés au canon de la Moskowa, de Lutzen et de Leipsick (Chateaubriand). *Cet étendard glorieux* [...], *il s'est défait obscurément dans une poussière sans gloire* (Barrès).

● SYN. : **3** *furtivement ;* **4** *confusément, mystérieusement ;* **5** *vaguement ;* **6** *anonymement, clandestinement, incognito, secrètement ; humblement, modestement.* — CONTR. : **3** *manifestement, notoirement, visiblement ;* **4** *clairement, simplement ;* **5** *franchement, nettement, véritablement, vraiment ;* **6** *officiellement ; glorieusement.*

obscurisme [ɔpskyrism] n. m. (de *obscur ;* 1952, A. Billy, I, 268). Recherche délibérée de la difficulté intellectuelle, chez un penseur, un écrivain ou un artiste.

obscurité [ɔpskyrite] n. f. (lat. *obscuritas,* ténèbres, affaiblissement [de la vue], manque de clarté, mystère, de *obscurus* [v. OBSCUR] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *obscurtet* [*obscurité,* milieu du XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1265, Br. Latini [au plur., 1656, Corneille ; absol., 1751, d'Alembert] ; sens 3, v. 1250, Mousket ; sens 4, 1640, Corneille [« bassesse de l'origine sociale », 1670, Racine]). **1.** Absence de lumière : *Des bouleaux* [...] *se détachaient du fond de craie en se couvrant d'obscurité et formaient comme des îles d'ombres flottant sur une mer immobile de lumière* (Chateaubriand). *La campagne s'endort dans l'or des soirs d'été, | Et le mystère monte avec l'obscurité* (Samain). *À l'heure tardive où le courrier d'Orsenna ramena Marino, l'obscurité s'était déjà faite* (Gracq). *Tout d'un coup la lumière s'éteint : c'est l'obscurité complète, sauf le point rouge d'une cigarette dans le corridor* (Butor). || **2.** *Fig.* Défaut de clarté, état de ce qui est peu intelligible : *Les Allemands ne doivent leur célébrité douteuse qu'à l'obscurité de leurs écrits* (Stendhal). *Il n'y a que ceux qui ne cherchent rien qui ne rencontrent jamais l'obscurité* (Valéry). || *Par extens.* et *au plur.* Passages d'un écrit, paroles, attitudes ou actions qui sont difficiles à comprendre : *Ce vide énorme de deux années qui mettait entre nous comme un abîme de secrets, de réticences et d'obscurités* (Fromentin). *S'il est des obscurités qui tiennent à l'impuissance de celui qui parle, d'autres tiennent aux choses dont on parle* (Valéry). || *Absol.* et *vx.* État où se trouvent les hommes qui ne reçoivent pas les lumières de la raison, de la science ou de la foi : *L'obscurité se terminera par un nouveau siècle de lumières* (d'Alembert). || **3.** *Par extens.* État d'une chose sur laquelle on a peu de renseignements, manque de certitude : *Je passai ma première nuit à Paris à regretter mes bruyères et à trembler devant l'obscurité de mon avenir* (Chateaubriand). || **4.** Condition, sort de celui qui est inconnu, privé de renom : *Sorti de l'obscurité par la publication du Rinaldo, Tasse fut appelé à Ferrare* (Chateaubriand). *Les nobles et anciens nobles continuaient à prendre des noms de terre fort contestables. Leur obscurité les garantissait* (Sand). *Aussitôt mort, il* [Shakespeare] *entre dans l'obscurité, et tout le monde tripatouille ses pièces* (Montherlant). || *Class.* Bassesse de l'origine sociale : *En quelque obscurité que le sort l'eût fait naître, | Le monde, en le voyant, eût reconnu son maître* (Racine).

● SYN. : **1** *nuit, ombre, opacité, ténèbres ;* **2** *ambiguïté, confusion, ésotérisme, hermétisme, impénétrabilité, incompréhensibilité ;* **3** *incertitude, précarité ;* **4** *anonymat, incognito.* — CONTR. : **1** *clarté, jour, lumière ;* **2** *limpidité, luminosité ;* **3** *assurance, certitude, éclat ;* **4** *célébrité, gloire, notoriété, popularité, renom, réputation.*

obsécration [ɔpsekrasjɔ̃] n. f. (lat. *obsecratio,* demande instante, supplication, obsécration [en rhétorique], prière aux dieux pour les apaiser, de *obsecratum,* supin de *obsecrare,* supplier, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *sacrare,* consacrer, dér. de *sacer, sacri,* sacré ; 1737, Dumarsais). Figure de rhétorique correspondant tantôt à un souhait, tantôt à une supplication.

◆ **obsécrations** n. f. pl. (1762, Acad. [« prières par lesquelles on implore l'assistance et le pardon de Dieu... », XIIIe s., Godefroy]). Chez les Romains, prières publiques ordonnées lorsque la République était en danger. || *Littér.* et *par extens.* Prières par lesquelles on implore l'assistance et le pardon de Dieu ou des hommes : *On ne les refoule* [les incursions diaboliques] *qu'après de persistantes obsécrations* (Huysmans).

obsédant, e [ɔpsedɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *obséder ;* av. 1857, E. Sue, au sens 1 ; sens 2, 1er avr. 1875, *Revue des Deux Mondes,* p. 600). **1.** Qui frappe les sens d'une façon continuelle et presque intolérable : *L'andante dont les notes le poursuivaient de leur obsédante mélodie* (Bourget). *Le grondement obsédant des moteurs* (Troyat). || **2.** Qui tourmente l'esprit par une présence continuelle : *Alors que m'assaillent et me dominent ces obsédantes réclames de l'odieux journal* (Huysmans). *Mme Massot et sa fille ont de l'argent, mais* [...] *vivent comme de saintes pauvresses dans la crainte obsédante de manquer* (Martin du Gard). *Les mots de mont-de-piété revenaient dans nos entretiens avec une familiarité obsédante* (Duhamel). *Le souvenir obsédant du mendiant le hantait, le laissait sans défense, sans ressort* (Mallet-Joris).

● SYN. : **1** *lancinant ;* **2** *harcelant.*

obsédé, e [ɔpsede] adj. et n. (part. passé de *obséder ;* 1640, Oudin). Qui est en proie à une obsession : *Un vieillard obsédé et anxieux. C'est une obsédée, agissant par crises* (Bernstein). *Avant dix ans, il serait pris — torturé ou tué ; jusque-là il vivrait comme un obsédé résolu, dans le monde de la décision et de la mort* (Malraux).

● SYN. : *maniaque, obnubilé.*

◆ n. (début du XXe s.). *Fam.* Personne excessivement portée sur les questions sexuelles : *Il en résulte avec évidence que je ne suis pas, par vocation, un obsédé sexuel* (Romains).

obséder [ɔpsede] v. tr. (lat. *obsidēre,* occuper, investir, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *sedēre,* être assis, séjourner ; av. 1613, M. Régnier, au sens 3 ; sens 1, 1651, Corneille ; sens 2, 1663, Molière). [Conj. **5 b.**] **1.** *Class.* et *littér.* Fréquenter assidûment quelqu'un au point de l'isoler des autres (sans idée d'importunité) : *Flaminius obsède encore le Roi* (Corneille). *Vous avez trop d'amants qu'on voit vous obséder* (Molière). *Mais on a dû cependant vous obséder beaucoup, jolie comme vous l'êtes* (Sand). || **2.** *Vx* et *littér.* Importuner quelqu'un par des demandes incessantes ; accabler par une insistance continuelle : *Ils pressent à tout moment le magistrat romain de souscrire à leurs arrêts funestes ; ils obsèdent le prétoire de leurs cris de mort* (France). || **3.** *Fig.* Occuper l'esprit ou le subconscient de façon exclusive et continuelle : *Elle était souvent poursuivie d'idées fixes qui l'obsédaient* (Maupassant). *Quant au « Cimetière marin », cette intention ne fut d'abord qu'une figure rythmique vide, ou remplie de syllabes vaines, qui me vint obséder quelque temps* (Valéry). *Vous occupiez toutes ses pensées : le souci de votre bonheur l'obsédait* (Mauriac).

● SYN. : **3** *hanter, obnubiler, poursuivre, tracasser, travailler, turlupiner* (fam.). — CONTR. : **1** *abandonner, délaisser, ignorer, négliger.*

obséquent, e [ɔpsekɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *obsequens, -entis,* qui se plie aux volontés de, part. prés. adjectivé de *obsequi,* céder aux désirs de, être malléable, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *sequi,* suivre ; 1605, Le Loyer [389], au sens de « obéissant » ; sens actuel, 1932, Larousse). Se dit d'un cours d'eau qui, dans une structure monoclinale, coule dans le sens inverse du pendage.

obsèques [ɔpsɛk] n. f. pl. (bas lat. *obsequiae,* n. f. pl., obsèques, du lat. class. *obsequi* [v. l'art. précéd.] ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sing., écrit *osseque* [*obseque,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; écrit *obseques,* au plur., fin du XIVe s., E. Deschamps). Cérémonies en l'honneur d'un mort (s'emploie surtout dans le vocabulaire officiel) : *Obsèques civiles, religieuses. Obsèques nationales. Florence, par des obsèques magnifiques, expia sur les cendres de son grand peintre* [Michel-Ange] *l'abandon où elle avait laissé la poussière de Dante, son grand poète* (Chateaubriand). *Il n'ignorait pas que l'Église n'accepte les obsèques religieuses des suicidés que dans la mesure où elle admet leur... irresponsabilité* (Malraux).

● SYN. : *enterrement, funérailles.*

• REM. Dans la langue classique, on employait aussi le singulier.

obséquieusement [ɔpsekjøzmɑ̃] adv. (de *obséquieux ;* 1819, Boiste). D'une manière obséquieuse.

obséquieux, euse [ɔpsekjø, -øz] adj. (lat. *obsequiosus,* plein de complaisance, de *obsequium,* condescendance, déférence, soumission, dér. de *obsequi* [v. OBSÉQUENT] ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens de « obligeant, soumis » ; sens 1, 1788, Féraud ; sens 2, av. 1799, Marmontel). **1.** Se dit d'une personne qui pousse à l'excès les égards, les attentions, le respect : *Autant le vieux paysan est obséquieux et disposé à saluer tout ce qui est mieux habillé que lui, autant celui qui date d'après la Révolution est remarquable par l'adhérence de son couvre-chef à sa chevelure* (Sand). *Le poète sourit modestement, et, content de son effet, s'en alla suivi de son escorte obséquieuse en file le long des quais* (Daudet). || **2.** Se dit d'une chose, d'une attitude qui révèle de l'exagération dans la complaisance et le respect : *Jeansoulet allait* [...] *le sourire obséquieux aux lèvres et le dos arrondi déjà pour le « Salem alek »* (Daudet).

• SYN. : **1** *adulateur, flatteur, louangeur, plat, rampant, servile ;* **2** *complimenteur, congratulateur* (fam.).

obséquiosité [ɔpsekjozite] n. f. (dér. savant de *obséquieux ;* 1504, J. Lemaire de Belges, au sens de « obligeance, serviabilité » ; sens 1, 1823, Boiste ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Caractère d'une personne obséquieuse : *Poli jusqu'à l'obséquiosité, il se tenait toujours les reins à demi courbés, dans la position de quelqu'un qui salue ou qui invite* (Flaubert). *L'obséquiosité du personnel lui était agréable* (Martin du Gard). || **2.** Excès de politesse, de respect : *Une pointe d'obséquiosité se glissait dans son sourire pour masquer sa gêne, son désarroi, faire pardonner sa familiarité* (Sarraute).

• SYN. : **1** *flagornerie, platitude ;* **2** *servilité.*

observabilité [ɔpsɛrvabilite] n. f. (dér. savant de *observable ;* 1967, J. Piagel, p. 791). Qualité de ce qui est observable.

observable [ɔpsɛrvabl] adj. (lat. *observabilis,* qu'on peut observer [de *observare,* v. OBSERVER], ou dér. franç. de *observer ;* fin du XVe s., Godefroy, au sens de « qui doit être observé, obligatoire » ; sens actuel, fin du XVIe s.). Qui peut être observé : *Dans cette hypothèse, les mouvements propres observables nous paraîtront uniformément distribués* (H. Poincaré). *Ce qui m'importe dans un homme, ce ne sont point les « accidents », et ni sa naissance, ni ses amours, ni ses misères, ni presque rien de ce qui est observable, ne peut me servir* (Valéry).

observance [ɔpsɛrvɑ̃s] n. f. (lat. *observantia,* action de remarquer, respect [des coutumes], égards, déférence, culte, religion, de *observans, -antis,* déférent, obéissant, part. prés. adjectivé de *observare* [v. OBSERVER] ; XIIIe s., au sens 1 [*religieux d'ancienne observance,* 1868, Littré ; *observances légales,* 1701, Massillon] ; sens 2, début du XVe s., Ch. d'Orléans [*étroite observance,* 1680, Richelet] ; sens 3, 1355, Isambert, IV, 701 [*d'étroite... observance,* 1868, Littrél ; sens 4, 1379, J. de Brie). **1.** Action d'observer une règle en matière religieuse : *L'observance de la loi est le véritable bonheur de l'homme* (Massillon). *Les religions ont toujours roulé sur deux pivots : observance et croyance* (Voltaire). || *Un religieux d'ancienne observance,* appartenant à une communauté qui applique la règle telle qu'elle était observée avant certaines réformes. (On dit aussi, dans ce sens, OBSERVANTIN.) || *Observances légales,* chez les israélites, pratiques religieuses prescrites par la loi mosaïque. || **2.** *Par extens.* Communauté religieuse considérée du point de vue de la règle qu'elle suit : *Les observances régulières diffèrent des communautés ecclésiastiques* (Acad.). || *Étroite observance,* partie d'un ordre religieux qui observe la règle plus littéralement que les autres branches du même ordre. || **3.** Action de se conformer à un modèle, d'obéir à une règle non religieuse, de suivre une habitude, etc. : *Le père, en rentrant, trouvera sous la lampe à demi baissée le souper devant la cendre chaude ; et ce soir effrayant et sinistre lui apparaîtra calme comme tous les autres, dans l'ordre du logis et la stricte observance de ses manies habituelles* (Daudet). *L'observance des rythmes, des rimes, de la mélodie verbale gêne les mouvements directs de ma pensée ; et voici que je ne peux plus dire ce que je veux* (Valéry). || *D'étroite, de stricte* ou *de rigoureuse observance,* se dit d'une personne qui applique les principes de ses maîtres, en matière intellectuelle ou idéologique, avec la plus grande fidélité : *La satrapie de Poral étant occupée par un fonctionnaire qui est un tolstoïsant de rigoureuse observance* (Proust). *Un maurrassien de stricte observance.* || **4.** *Par extens.* La règle de conduite elle-même, religieuse ou non, qu'on s'impose volontairement (surtout au plur.) : *Être respectable, cela implique une foule d'observances, depuis le dimanche bien sanctifié jusqu'à la cravate bien mise* (Hugo). *Ils vécurent une vie particulière, spéciale, faite de rigoureuses observances, de dures privations* (France). *Les sœurs ont rompu les observances de leur vie de religieuse, sans pouvoir retrouver les conditions d'une vie paysanne* (Barrès). *Ici, sans doute, faut-il compter avec la religion qui pénètre mon enfance et l'investit de partout : du dehors, par la liturgie, par ses observances* (Mauriac).

• SYN. : **1** *pratique ;* **3** *observation, respect, soumission ;* **4** *conventions, rite, tradition.*

observantin [ɔpsɛrvɑ̃tɛ̃] n. m. et adj. (de *observant* [v. ci-après] ; 1544, Scève). Se dit d'un religieux (le plus souvent franciscain) fidèle à l'observance de la règle primitive : *Un jour il lut « le Bouquet sacré »* [...], *par le P. Jean Boucher, cordelier observantin* (Béraud).

• REM. On dit aussi OBSERVANT (part. prés. substantivé de *observer ;* v. 1570, Carloix).

observateur, trice [ɔpsɛrvatœr, -tris] adj. (lat. *observator,* celui qui remarque, celui qui pratique un culte, de *observatum,* supin de *observare* [v. OBSERVER] ; 1762, Acad.). Qui sait regarder avec attention ou esprit critique ; qui a l'habitude d'observer : *La Fontaine se montre observateur et reste près de la nature, sans doute beaucoup plus qu'aucun autre auteur de son temps* (Gide). *Sous ces expressions diverses, le regard* [de JeanPaul] *demeurait extraordinairement aigu, observateur* (Martin du Gard). *Cette petite fille est très observatrice. Le génie observateur de Balzac.*

• SYN. : *attentif, investigateur, scrutateur.*

◆ n. (sens I, 1, 1555, Belon ; sens I, 2, 1819, Boiste ; sens I, 3, 1932, Larousse [« espion », 1647, Rotrou] ; sens I, 4, 1690, Furetière [« individu considéré par rapport au point de l'univers qu'il occupe... », av. 1848, Chateaubriand] ; sens II, 1491, Vaganay).

I. 1. Personne qui observe avec attention, qui étudie les choses, les êtres, les événements : *Buffon vit absolument en philosophe, a dit un judicieux observateur* (Sainte-Beuve). *Le romancier est fait d'un observateur et d'un expérimentateur : l'observateur, chez lui, donne les faits tels qu'il les a observés, pose le point de départ* (Zola). *Observateur enthousiaste de la machine humaine, je l'admirais dans ses modifications les plus funestes comme dans les plus salutaires* (France). *Swann* [...] *dont l'esprit, quoique fin observateur des mœurs, portait à jamais la trace indélébile de la sécheresse de sa vie* (Proust). *Il y aura des jours où vous devrez prendre besace et bâton pour aller chercher votre vie le long des routes : il faudra, ces jours-là, vous contenter de vos gains d'observateur, de chasseur* (Duhamel). || **2.** Personne qui assiste, spectateur, témoin (par opposition à *participant*) : *Assister à un combat, à une assemblée comme simple observateur, à titre d'observateur. Cette dame n'est là que comme observatrice et ne peut prendre part au vote.* || **3.** Personne ayant pour mission d'observer le déroulement de certains événements et d'en rendre compte : *Le journal a dépêché un observateur à cette conférence internationale. L'O. N. U. a envoyé des observateurs à la frontière. L'observatrice a rendu un compte fidèle de sa mission.* || **4.** Personne qui procède aux observations astronomiques : *Bradley, le modèle des observateurs et célèbre à jamais par deux des plus belles découvertes que l'on ait faites en astronomie* (Laplace). *Le ré-*

sultat de lord Kelvin [...] *concorde sensiblement avec les évaluations que les observateurs ont pu faire avec leurs télescopes* (H. Poincaré). || Individu considéré par rapport au point de l'univers qu'il occupe et aux circonstances particulières suivant lesquelles les phénomènes se présentent à lui.

II. Personne qui accomplit ce qui lui est prescrit par une règle, religieuse ou non (vieilli) : *Je me représente l'image vénérable d'un homme* [...] *qui fut observateur de sa parole, fidèle dans ses amitiés* (Lacordaire). *À ce mot, la cloche sonna les vêpres. Et l'abbé Simier, observateur de la règle qu'il était chargé d'appliquer, se tut* (France).

◆ **observateur** n. m. (sens 1, 1916, Barbusse ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, 1845, Bescherelle [« marin exercé à observer les astres... », 1874, Larousse] ; sens 4, 1638, *Sentiments de l'Académie... sur « le Cid »*). **1.** Militaire formé à reconnaître et à signaler les objectifs de combat et les organisations adverses, à transmettre ou à exploiter les renseignements recueillis, à régler ou à contrôler des tirs, etc. : *Les observateurs d'artillerie avaient pour consigne de rester collés à l'action* (Romains). || **2.** Militaire titulaire du brevet d'observateur en avion, et chargé d'observer en vol les positions de l'ennemi : *Il ne confiait jamais un observateur aux nouveaux pilotes sans avoir contrôlé lui-même leur science et leur courage* (Kessel). || **3.** Dans la marine, officier chargé de faire les observations astronomiques. || Marin exercé à observer les astres pour les besoins de la navigation. || **4.** *Class.* Critique littéraire : *Lors même que l'observateur du Cid l'a conjurée par une lettre publique* [...] *de prononcer sur ses remarques,* [l'Académie] *ne se pouvait seulement résoudre d'en être l'arbitre* (Sentiments de l'Académie sur « le Cid »).

observation [ɔpsɛrvasjɔ̃] n. f. (lat. *observatio,* remarque, attention, respect, culte, religion, de *observatum,* supin de *observare* [v. OBSERVER] ; début du XIII[e] s., au sens de « loi qu'on observe » ; sens I, 1, 1377, Oresme, écrit *observacion* [*observation,* 1580, Montaigne ; *...esprit d'observation,* 1798, Acad. ; *être en observation,* 1835, Acad. — *rester...,* 1892, Zola, et *se tenir...,* 1874, Larousse ; en vénerie, 1932, Larousse] ; sens I, 2, début du XVIII[e] s., Fontenelle ; sens I, 3, 1814, Nysten [*quarantaine d'observation,* 1868, Littré ; *centre public d'observation,* 1963, Larousse] ; sens I, 4, milieu du XX[e] s. ; sens I, 5, 1963, Larousse ; sens I, 6, fin du XVII[e] s., Saint-Simon [*corps d'observation,* 1868, Littré] ; sens I, 7, 1868, Littré [*escadre d'observation,* 1874, Larousse ; *habitacle d'observation, observation d'un astre, observation de droite, de gauche, observations croisées,* 1963, Larousse] ; sens I, 8, 1963, Larousse ; sens I, 9, 1838, Acad. ; sens I, 10, 1959, Robert ; sens II, 1, 1677, Duillier ; sens II, 2, 1837, Balzac [*pas d'observation !,* 1874, Larousse] ; sens III, 1507, Bouthors, II, 412 [écrit *observation*]).

I. 1. Action d'observer avec attention, d'étudier les choses, les êtres, les événements : *Elle coud et superpose à son œuvre qu'elle néglige, des images, des associations de noms et de personnes, tous les résultats d'une patiente observation* (Colette). [Les hommes] *s'excitent eux-mêmes au contact de leur propre vacherie. Je l'ai observé bien des fois et je n'espère rien de bon de mes observations* (Mac Orlan). || *Don* ou *esprit d'observation,* qualité d'une personne apte à saisir les caractéristiques visibles de quelque chose. || *Être, rester, se tenir en observation,* concentrer son attention sur ce qui se passe, sans agir : *On se battait depuis deux jours dans Paris, la ligne ferrée était coupée, les Prussiens restaient en observation* (Zola). || *Être en observation,* en parlant d'un veneur ou d'un valet de limier placé à un carrefour, regarder si la bête ne sort pas de son enceinte. (On dit aussi, en ce sens, OBSERVER.) || **2.** Dans diverses sciences, action d'observer minutieusement un objet ou un processus, sans intervenir de façon active (par opposition à *expérimentation*) : *Enfin parut à ses yeux ce clocher du village de Grianta, où si souvent il avait fait des observations d'étoiles avec l'abbé Blanès* (Stendhal). *Dans une série d'expériences, on appelle souvent observation (ou lecture, s'il s'agit d'une mesure), chacune des constatations singulières* [...] *qu'on enregistre* (Lalande). || **3.** Action d'étudier la marche d'une maladie pendant un temps donné : *Leur répugnance à se prêter aux observations cliniques ne prouve point leur chasteté* (France). *Mettre un malade en observation.* || *Quarantaine d'observation,* quarantaine imposée aux navires n'ayant pas de malades à bord, mais provenant de pays contaminés. || Par extens. *Centre public d'observation,* centre d'accueil pour enfants caractériels ou délinquants, qui sont observés en vue de leur rééducation. || **4.** *Cycle d'observation,* suite d'années scolaires pendant lesquelles les élèves sont observés en vue de leur orientation future. || **5.** *Observation instantanée,* technique d'étude d'un phénomène par examen de son état à des intervalles de temps pris au hasard. (On dit aussi RATIODELAY.) || **6.** En termes militaires, action de surveiller le terrain, l'ennemi, les mouvements des troupes amies, etc. || *Corps d'observation,* détachement indépendant, chargé de diverses missions de surveillance et de protection. || **7.** *Bâtiment d'observation,* navire chargé de surveiller une force ennemie ou d'éclairer une flotte. || *Escadre d'observation,* escadre chargée de croiser devant un port ou une côte ennemis. || *Habitacle d'observation,* compas servant, en mer, à prendre des relèvements. (On l'appelle aussi COMPAS DE RELÈVEMENT.) || *Observation d'un astre,* détermination de la hauteur, de l'azimut de cet astre. || *Observation de droite, de gauche, observations croisées,* distances angulaires prises au cercle. || *Observation d'une hauteur,* action de prendre cette hauteur au moyen d'un instrument. || **8.** *Observation aérienne,* action consistant à recueillir au profit des forces terrestres, à partir d'un aéronef, des renseignements sur l'activité ennemie au sol, près de la zone des combats. || **9.** En termes de droit, exposé des faits et des circonstances qui doivent être appréciés pour parvenir au règlement et à la liquidation des droits et intérêts des parties. || **10.** *Round d'observation,* en termes de boxe, round au cours duquel les adversaires se mesurent et s'apprécient sans livrer pleinement leurs forces.

II. 1. Résultat de l'action d'observer ; remarque, réflexion : *Un vrai classique, comme j'aimerais à l'entendre définir, c'est un auteur* [...] *qui a rendu sa pensée, son observation ou son invention sous une forme* [...] *large et grande, fine et sensée* (Sainte-Beuve). *On a donné le nom d'observations aux faits constatés, et c'est dans ce sens que l'on dit : observations médicales, observations astronomiques* (Cl. Bernard). *Les observations astronomiques, les phénomènes physiques les plus habituels semblent avoir apporté à ces principes une confirmation complète* (H. Poincaré). || **2.** *Par extens.* Remarque nuancée d'un léger reproche, réprimande bénigne : *Dire à un riche : vous êtes pauvre !* [...] *M[me] la présidente était beaucoup trop orgueilleuse de la position de son mari* [...] *pour ne pas être atteinte au vif par une semblable observation* (Balzac). *Ce que le pape aimait le plus au monde, c'était sa mule* [...], *et jamais il ne se serait levé de table sans faire préparer sous ses yeux un grand bol de vin à la française* [...] *qu'il allait lui porter lui-même, malgré les observations de ses cardinaux* (Daudet). *À la première observation qu'il avait faite, Ferdinand s'était vu rabrouer par son frère* (Aymé). || Fam. *Pas d'observation !,* ne répliquez pas.

III. Action de mettre en pratique les prescriptions d'une règle, d'une loi : *Les lois dont l'observation dépend d'un même principe, la morale* (Balzac). *La rigoureuse observation du Code de la route sauverait bien des vies humaines. La stricte observation du règlement est très appréciée dans l'armée comme dans l'administration.*

• SYN. : **I, 1** *enquête, examen, investigation.* || **II, 1** *commentaire, considération, constatation, propos ;* **2** *critique, objection, représentation ; réplique.* || **III** *observance.*

◆ **observations** n. f. pl. (1636, Monet). *Class.* Remarques, commentaires critiques

sur une œuvre littéraire : *Observations sur le Cid* (Scudéry).

observatoire [ɔpsɛrvatwar] n. m. (dér. savant de *observer ;* 1667, Graindorge, au sens 1 [absol., 1888, Courteline] ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Édifice muni de toutes sortes d'instruments servant aux observations astronomiques et météorologiques : *Il existe un observatoire sur le pic du Midi.* || *Absol.* L'observatoire de Paris (souvent avec une majuscule) : *Je produisis à mon tour l'opinion de notre voisin de l'observatoire, le grand Arago* (France). || **2.** Lieu d'où l'on observe, d'où l'on surveille : *La chatte sauta à bas de la table où elle avait établi son observatoire* (Gautier). *J'aimais l'escalier de bateau* [...] *qui nous menait à la grande terrasse : un observatoire magnifique, là-haut, nous consolait de tout* (Colette). || **3.** En termes militaires, point élevé du terrain, présentant les meilleures conditions pour effectuer les observations nécessaires.

observé, e [ɔpsɛrve] adj. (part. passé de *observer ;* 1838, Acad., au sens 2 ; sens 1, fin du XIXe s., Huysmans ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Qui est conforme à ce qu'on peut constater dans la réalité : *Nous applaudissons également au roman rude et poivré et au roman sucré et tendre, si tous les deux sont observés, sont vécus* (Huysmans). || **2.** Examiné selon les méthodes des sciences expérimentales : *Il est démontré, clair comme le jour, à l'aide de cas observés, qu'on peut se promener avec une figure ronde, une langue rose, un excellent appétit, et receler dans tous les replis de son corps des trillions de bacilles* (Romains). || **3.** *Point observé,* position géographique d'un navire telle qu'elle résulte des observations et des calculs astronomiques.

observer [ɔpsɛrve] v. tr. (lat. *observare,* porter son attention sur, surveiller, respecter, honorer, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *servare,* être attentif à, conserver, préserver ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens III, 1 ; sens I, 1, 1607, Hulsius ; sens I, 2, 1690, Furetière [aussi absol.] ; sens I, 3, 1679, Bossuet ; sens II, 1, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 2, av. 1885, V. Hugo ; sens II, 3, v. 1683, Fénelon ; sens III, 2, 1580, Montaigne ; sens III, 3, 1677, Mme de Sévigné).

I. 1. Considérer avec attention, avec application : *Et tu observes au lieu d'écrire ton conte en prose | La cétoine qui dort dans le cœur de la rose* (Apollinaire). *Il observait son frère d'un œil actif, lucide* (Martin du Gard). *Pour la première fois depuis soixante ans que j'observe les remous de la politique intérieure et étrangère, je me trouve gouverné raisonnablement* (Mauriac). *Mariette cependant, assise aux pieds de Don Cesare, observait, par-dessus les genoux du vieillard, sa mère et ses deux sœurs qui chuchotaient dans l'ombre de la haute cheminée* (Vailland). *Vous avez paru surprise, Ann, mais agréablement, et j'ai cru observer sur votre visage, non pas votre sourire de vendeuse, mais une sorte de soulagement* (Butor). || **2.** Examiner pour tirer des conclusions scientifiques : *Le phénomène que chacun d'eux* [les observateurs] *observera sera soit en avance, soit en retard ;* [...] *mais, comme on l'observera avec une montre mal réglée, on ne s'en apercevra pas et les apparences ne seront pas altérées* (H. Poincaré). *Observer les astres, une réaction chimique.* || *Absol.* Faire des observations scientifiques : *Si nous observons bien, nous découvrons des phénomènes* (Condillac). *Aucune des qualités du savant ne lui* [à Buffon] *a manqué, ni le goût de l'observation et la patience à observer, ni le labeur énorme, continu, et tranquille* (Faguet). || **3.** En termes militaires, guetter, épier les positions et les mouvements de l'ennemi : *Observer à la jumelle la progression des chars. On confie à l'aviation la mission d'observer les lignes ennemies.*

II. 1. Percevoir par les sens, remarquer : *Je retrouve ici ce silence absolu que j'ai observé quelquefois dans les forêts de l'Amérique, lorsque* [...] *je n'entendais que le bruit de mes artères et le battement de mon cœur* (Chateaubriand). *N'as-tu pas observé, en te promenant dans cette ville, que, d'entre les édifices dont elle est peuplée, les uns sont « muets », les autres « parlent » ?* (Valéry). || **2.** Faire une remarque : *« C'est un hardi brouillard. — Une vraie malpropreté sur la mer », observa l'un des Malouins* (Hugo). || **3.** Auj. *Faire observer à quelqu'un,* attirer son attention sur : *Vous me permettrez de vous faire observer qu'il ne m'est pas prouvé que vous ayez le droit de me faire des remontrances chez moi* (Balzac). *« Il y a des femmes qui jettent des sorts », fit observer Socrate* (Mallet-Joris).

III. 1. Se conformer à ce qui est prescrit par la loi, par la morale ou par la religion : *De mon temps, grand, petit, riche ou gueux, vieux ou jeune, | On observait l'avent, les vigiles, le jeûne, | On priait le bon Dieu, mains jointes, fronts courbés ; | Mais on tenait la bride assez haute aux abbés* (Hugo). *Il observait les Vendredis, les Quatre-Temps, le Carême* (Bourget). *J'observe le repos du dimanche | Et je loue la paresse* (Apollinaire). || **2.** S'imposer comme règle, respecter : *J'observe une prudente réserve et je ne parle qu'à toi de ma lecture* (Gide). *Bien que les pénitents doivent observer un rigoureux silence, il parlait à voix haute, comme le duc* (Montherlant). *Mais les plus frustes restaient soucieux d'observer quelques transitions rituelles* (Aymé). *On se trompe souvent sur ces premières attitudes que dictent la politesse ou le souci d'observer son monde* (H. Bazin). *Observer une neutralité bienveillante.* || **3.** Class. *Observer de,* veiller à : *Croyez nos conseils sur la timidité de l'aîné* [...] *et observez de ne point le rabaisser* (Sévigné).

• SYN. : **I, 1** *considérer, contempler, dévisager, examiner, fixer, regarder, reluquer* (fam.), *scruter, toiser* (fam.) ; **3** *surveiller.* || **II, 1** *s'aviser de, découvrir, noter, voir ;* **2** *dire, faire* (fam.), *remarquer.* || **III, 1** *se conformer à, pratiquer, respecter, se soumettre à ;* **2** *exécuter, garder, obéir, se plier à, suivre, s'en tenir à.* — CONTR. : **III, 1** *enfreindre, profaner, transgresser, violer ;* **2** *braver, contrevenir à, désobéir, manquer à, mépriser, négliger, tourner, trahir.*

◆ **s'observer** v. pr. (sens 1, 1851, Baudelaire [« se surveiller attentivement dans ses gestes... », 1671, Pomey] ; sens 2, 1671, Boileau ; sens 3, 1830, A. Comte). **1.** Étudier sa propre nature : *Seul entre les créatures de ce monde, l'homme s'observe et se juge* (Guizot). *L'homme peut s'observer* (*ou croit le pouvoir*) *; il peut se critiquer, il peut se contraindre* (Valéry). || *Par extens.* Se surveiller attentivement dans ses gestes, ses paroles, agir avec circonspection : *Il s'oubliait quelquefois et avait besoin de s'observer pour ne pas tomber dans les genres imprudents ou indécents* (Stendhal). [Rembrandt] *s'abandonne encore plus qu'il ne s'observe. La nature est là qui le dirige* (Fromentin). || **2.** Se surveiller réciproquement : *Les deux armées s'observaient.* || **3.** Se rencontrer, exister : *Cela s'observe, des couples où le mari et la femme arrivent à se ressembler par la seule influence de la cohabitation continue* (Bourget).

• SYN. : **1** *s'analyser, s'étudier ; se contrôler, se dominer ;* **3** *se trouver, se voir.*

obsesseur [ɔpsesœr] adj. m. et n. m. (lat. *obsessor,* assiégeant, celui qui occupe un espace, de *obsessum,* supin de *obsidēre* [v. OBSÉDER] ; 1546, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1866, Verlaine). **1.** *Vx.* Qui assiège (rare) : *Ils iraient à Versailles, arracheraient le roi et la famille royale à leurs obsesseurs et viendraient les établir dans la capitale* (Chamfort). *Quand le favori est par hasard un grand homme, comme l'obsesseur Richelieu ou l'inrenvoyable Mazarin, les nations en le détestant profitent de sa gloire ou de sa puissance ; elles ne font que changer un misérable roi de droit pour un illustre roi de fait* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui est obsédant (peu usité) : *Ces vieux airs du pays, au doux rythme obsesseur* (E. Rostand).

obsession [ɔpsesjɔ̃] n. f. (lat. *obsessio,* siège, blocus, de *obsessum,* supin de *obsidēre* [v. OBSÉDER] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « siège » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1590, Crespet ; sens 3, 1799, Laharpe ; sens 4, 1903, Larousse). **1.** *Vx* et *littér.* Action d'être assidu auprès de quelqu'un au point de l'importuner : *Charles insista davan-*

tage, si bien qu'elle finit, à force d'obsessions, par se décider (Flaubert). || **2.** En théologie, action du démon qui tourmente par de continuelles tentations, sans qu'il y ait possession réelle : *Les tribunaux, dans les pays éclairés, n'admettent plus enfin les obsessions et la magie* (Voltaire). || **3.** Idée, image, sensation qui s'impose à l'esprit de manière incessante : *L'idée fixe s'empara d'elle, le clou de l'obsession entra dans son crâne* (Zola). *Ma fatigue se reconnaît à ces obsessions musicales qui, certains jours, ne me quittent pas, durant des heures* (Gide). *Il aurait fallu entrer dans le mystère de ses timidités, de ses phobies, de ses insuffisances, de ses obsessions d'anxieux* (Mauriac). *L'idée de sauver l'âme de Pierre A... était devenue une sorte d'obsession. Je le traînais presque de force à Saint-Honoré-d'Eylau pour se confesser* (Green). || **4.** État pathologique dans lequel l'esprit est sans cesse importuné par une image, par une idée ou par un sentiment qui apparaît au malade comme contraire à sa personnalité, mais que sa volonté n'arrive pas à chasser.

• SYN. : **3** *hantise, phobie.*

obsession-impulsion [ɔpsɛsjɔ̃ɛ̃pylsjɔ̃] n. f. (de *obsession* et de *impulsion ;* 1963, Larousse, art. *obsession*). Syn. de IMPULSION OBSÉDANTE.

• Pl. *des* OBSESSIONS-IMPULSIONS.

obsessionnant, e [ɔpsɛsjɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *obsession ;* fin du XIX[e] s., A. Daudet). Qui crée une obsession (rare) : *La voix des horloges, un sifflet lointain de chemin de fer, tout prend le même accent, plaintif, réitéré, obsessionnant* (Daudet).

obsessionnel, elle [ɔpsɛsjɔnɛl] adj. (de *obsession ;* 1952, Porot, aux sens 1-2). **1.** Qui a trait à l'obsession : *Le caractère obsessionnel de la sexualité a-t-il été pour le romancier enrichissant ou appauvrissant ?* (Mauriac). || **2.** Qui se manifeste par l'obsession : *Une psychose obsessionnelle.*

obsidienne [ɔpsidjɛn] n. f. (du lat. *obsidianus,* leçon fautive pour *obsianus,* pierre d'Obsius, emploi substantivé de l'adj. *obsianus,* d'Obsius, de *Obsius,* n. d'un personnage qui découvrit un minerai en Éthiopie ; 1522, *Romania* [XXXIII, 583], écrit *obsianne ;* 1600, Gay, comme adj., dans la loc. *pierre obsidiane,* « obsidienne » ; 1752, Trévoux, comme n. f., écrit *obsidiane ; obsidienne,* 1765, *Encyclopédie*). Roche éruptive ayant l'aspect d'un verre de couleur foncée : *Puis les feux des pierreries grésillaient et mouraient. Aux braises des gemmes succédaient les charbons éteints des obsidiennes* (Huysmans).

• REM. On trouve aussi la forme OBSIDIANE : *Des obsidianes et des pierres spéculaires* (Huysmans).

obsidional, e, aux [ɔpsidjɔnal, -o] adj. (lat. *obsidionalis,* de siège, et, spécialem., avec le n. f. *corona,* couronne [v. COURONNE], « couronne donnée au général qui a fait lever un siège », de *obsidio, -dionis,* siège, blocus, dér. de *obsidēre* [v. OBSÉDER] ; XV[e] s., Godefroy, au sens 1 [pour une monnaie, 1740, Acad. ; *couronne obsidionale,* 1690, Furetière] ; sens 2, fin du XIX[e] s., A. Daudet [*fièvre obsidionale,* 1935, Acad. ; *délire obsidional,* 1957, H. Piéron — aussi pour celui qui se croit assiégé]). **1.** *Vx.* Qui concerne le siège d'une ville. || Se dit d'une monnaie de nécessité, plus ou moins irrégulière, frappée au cours d'un siège. || *Couronne obsidionale,* à Rome, couronne décernée à celui qui avait fait lever le siège d'une ville. || **2.** *Fig.* Qui frappe les habitants d'une ville assiégée : *Paris à peine débloqué, tout tremblant encore de la fièvre obsidionale, j'avais écrit sur Gambetta et la défense en province un article sincère mais très injuste, que j'ai eu grand plaisir, une foix mieux informé, à retrancher de mes livres* (Daudet). *Psychose obsidionale.* || *Fièvre* ou *délire obsidional,* psychose collective frappant la population d'une ville assiégée. || Folie de celui qui se croit assiégé : *Sa maladie* [à Rousseau] *est surtout spirituelle : étrange délire obsidional* (Mauriac).

obsolescence [ɔpsɔlesɑ̃s] n. f. (du lat. *obsolescere,* sortir de l'usage, perdre de sa valeur, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *solēre,* avoir coutume, être habitué ; 1958, Romeuf, au sens 2 ; sens 1, 1963, Larousse). **1.** Évolution tendant à rendre périmé. || **2.** Dépréciation d'une immobilisation tendant à la rendre périmée du seul fait de l'évolution technique et s'ajoutant aux autres facteurs de dépréciation qu'une entreprise est obligée de compenser par la constitution d'amortissements pour maintenir son potentiel de production.

obsolescent, e [ɔpsɔlɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *obsolescence ;* 8 févr. 1966, *le Monde*). Qui tend à ne plus être employé.

obsolète [ɔpsɔlɛt] adj. (lat. *obsoletus,* négligé, usé, part. passé adjectivé de *obsolescere* [v. OBSOLESCENCE] ; 1596, Hulsius, écrit *obsolet* [*obsolète,* 1755, Prévost d'Exiles], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Qui est hors d'usage, désuet (rare) : *Quant au clergé, la vérité est qu'il est le produit de méthodes obsolètes et futiles, de méthodes mortes* (Huysmans). *Terme obsolète.* || **2.** En zoologie, presque effacé ou très peu marqué. (Se dit surtout des stries, des points dans les téguments des insectes.)

obstacle [ɔpstakl] n. m. (lat. *obstaculum,* empêchement, de *obstare,* se tenir devant, faire obstacle [au pr. et au fig.], de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; v. 1220, Coincy, au sens 4 [*faire obstacle..,* 1694, Acad.] ; sens 1, v. 1260, B. de Condé [*tourner l'obstacle,* 1885, Maupassant — aussi au fig.] ; sens 2, 1872, Pearson [*course d'obstacles,* 1903, Larousse] ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Ce qui crée une difficulté pour avancer, pour passer : *Les bateaux à vapeur remonteraient ces fleuves destinés à devenir des communications faciles, après avoir été d'invincibles obstacles* (Chateaubriand). *Vieux cheval dont le pied à chaque obstacle bute* (Baudelaire). *Alors il s'élança, entra dans le mur au pas de gymnastique et, toujours courant à travers les obstacles, pénétra dans la chambre de la belle recluse* (Aymé). || *Boire l'obstacle,* V. BOIRE. || *Tourner l'obstacle,* l'éviter en passant sur le côté ; et au fig. : *En ce qui me concerne, ai-je réduit cet obstacle, ou me suis-je contenté de le tourner ?* (Mauriac). || **2.** Nom donné à chacune des difficultés qu'ont à franchir des coureurs ou des animaux sur un parcours déterminé : *Je n'ai que des chevaux de plat. J'achète des chevaux d'obstacle* (Giraudoux). *Le coureur a franchi les deux premières haies, mais a heurté le troisième obstacle.* || *Course d'obstacles,* course dans laquelle les chevaux ont à franchir des obstacles (haies, rivières, etc.). || **3.** *Effet hydrodynamique d'obstacle,* en météorologie, perturbation créée, dans un courant horizontal, par un relief important. || **4.** *Fig.* Ce qui crée un empêchement moral ou intellectuel à : *L'obstacle général dans notre Révolution comme dans toutes les autres, fut l'égoïsme et la peur* (Michelet). *L'homme ne rencontre l'obstacle que dans le champ de sa liberté* (Sartre). || *Faire obstacle à quelque chose,* s'y opposer d'une manière quelconque : *Peut-être le grand âge fait-il obstacle à la création romanesque, non parce qu'il est un temps d'impuissance et de stérilité, mais parce que ce « lourd amas d'années » dont parle Baudelaire enfante et multiplie les spectres de nous-même, à toutes les époques de notre vie* (Mauriac). *Mais c'est ma sœur Angélique de Saint-Jean qui fait obstacle à tout* (Montherlant).

• SYN. : **1** *barrage, barricade, barrière, écueil, fossé ;* **2** *haie ;* **4** *difficulté, embarras, entrave, gêne, opposition, résistance.*

obstance [ɔpstɑ̃s] n. f. (lat. *obstantia,* obstacle, empêchement, de *obstare* [v. OBSTACLE] ; XV[e] s., au sens de « résistance, opposition » ; sens moderne, v. 1720, d'après Trévoux, 1743). *Anc.* Motif qui empêchait le pape de faire droit à une demande.

obstétrical, e, aux [ɔpstetrikal, -o] adj. (de *obstétrique ;* 1845, Bescherelle). Relatif aux accouchements, à l'obstétrique.

obstétricien, enne [ɔpstetrisjɛ̃, -ɛn] n. (de *obstétrique ;* XX[e] s.). Médecin spécialiste d'obstétrique (peu usité) : *Pinard, accoucheur illustre, ou, mieux, obstétricien, comme il aimait à se dire, avait marié deux de ses filles à des virtuoses de la spécialité* (Duhamel).

• SYN. : *accoucheur.*

obstétrique [ɔpstetrik] adj. (du lat. *obstetrix, -tricis,* accoucheuse, sage-femme [proprem. « celle qui se tient devant »], de *ob-*, préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; 1803, Sterne, 1, 98). Qui a trait à la technique des accouchements : *Un établissement obstétrique.*

◆ n. f. (1834, Boiste). Cette technique elle-même : *Vous savez que j'ai passé deux ans à Paris pour étudier l'obstétrique* (Sartre).

obstination [ɔpstinasjɔ̃] n. f. (lat. *obstinatio,* persévérance, fermeté, de *obstinatum,* supin de *obstinare* [v. OBSTINER] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). Action de persévérer dans une entreprise, dans un propos, etc., avec une volonté excessivement rigide : *Radegonde* [...] *s'agenouille aux pieds du pontife qui, vaincu par la sainte obstination de la reine* [...], *offre à Dieu cette bienheureuse victime* (France). *Que signifiait désormais l'obstination dans un amour sans objet ; c'était être entêté, ce n'était plus être fidèle* (Gide). *La jeune femme auprès de vous remue les lèvres comme si elle se répétait avec obstination quelque chose, comme si elle voulait à tout prix se convaincre* (Butor).

• SYN. : *acharnement, constance, entêtement, insistance, opiniâtreté, persévérance, ténacité.*

obstiné, e [ɔpstine] adj. et n. (lat. *obstinatus,* constant, persévérant, part. passé adjectivé de *obstinare* [v. OBSTINER] ; v. 1220, Coincy). Qui persévère dans son entreprise sans se laisser détourner par qui ou par quoi que ce soit : *Je vous dirai peut-être quelque jour | Quel lait pur, que de soins* [...] *| M'ont fait deux fois l'enfant de ma mère obstinée* (Hugo). *C'est le soir qui soulage* [...] *| Le savant obstiné dont le front s'alourdit* (Baudelaire). *Qui n'est que courageux n'a qu'une vertu ; l'obstiné dans le vrai a la grandeur* (Hugo). *Je n'ai jamais vu une obstinée pareille.*

• SYN. : *buté, entêté, opiniâtre, persévérant, résolu, tenace, têtu, volontaire.* — CONTR. : *capricieux, changeant, inconstant, irrésolu, lunatique, ondoyant, souple, velléitaire, versatile.*

◆ adj. (sens 1, v. 1180, *Girart de Roussillon* ; sens 2, 1669, Molière ; sens 3, v. BASSE). **1.** Qui comporte une certaine opiniâtreté : *Et maintenant, grâce à une convergence obstinée de chances heureuses, on en est là* (Saint-Exupéry). *Il lançait vers moi, avec un douloureux effort,* [...] *son appel ardent et obstiné* (Sarraute). || **2.** Assidu, constant : *C'est encore le moment de parcourir les bois, malgré la brume obstinée du matin* (Nerval). *Un labeur obstiné. Une toux obstinée.* || **3.** *Basse obstinée,* v. BASSE.

• REM. Dans la langue classique, on disait *obstiné à quelque chose : Pulchérie au refus obstinée* (Corneille) ; auj., on dirait *obstinée dans son refus.*

obstinément [ɔpstinemɑ̃] adv. (de *obstiné* ; v. 1355, Bersuire, écrit *ostinement* [*obstinément,* 1532, *R. Ét. Rab.,* II], au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Avec obstination : *Les fils décrépits de Henri IV, accrochés obstinément à un trône submergé dans la démocratie* (Chateaubriand). *Ses manières étaient parfaites, mais elle tenait obstinément les yeux baissés* (Kessel). *Il considérait obstinément ces deux mains de femme, précieuses et boursouflées, qui prenaient les assiettes* (Troyat). || **2.** De façon constante : *Si les cartes sont obstinément contraires, on perd peu à peu confiance en soi* (Simenon).

• SYN. : **1** *assidûment, mordicus* (fam.), *opiniâtrement, résolument.*

obstiner [ɔpstine] v. tr. (lat. *obstinare,* vouloir d'une volonté opiniâtre, être obstiné à ; 1535, Olivétan, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIᵉ s.). **1.** *Class.* Faire qu'une personne s'attache avec ténacité à quelque chose : *Dis-moi quelle espérance | Doit obstiner mon maître à la persévérance* (Corneille). || **2.** *Class.* et *littér.* Buter quelqu'un en le contredisant : *Pourquoi l'avez-vous tant obstiné* (Acad., 1694). *Voyons, jeune homme, est-ce vous qui obstinez votre père ? Ce n'est pas bien cela !* (Sand).

◆ **s'obstiner** v. pr. (sens 1, 1538, R. Estienne [aussi *s'obstiner à quelque chose ; s'obstiner de,* 1636, Monet] ; sens 2, 1559, Amyot). **1.** *S'obstiner à* (suivi d'un infinitif), persévérer dans son entreprise sans se laisser détourner par qui ou quoi que ce soit ; persister, ne pas céder : *Une dame* [...] *s'obstina pendant trente années à relever cavalièrement, sous une plume d'autruche, le bord gauche de tous ses chapeaux* (Colette). *Les petites bêtes* [les fourmis] *s'acharnent ; rassemblées autour des fardeaux, elles s'obstinent à les hisser* (Duhamel). *Ceux qui s'obstinaient encore à agir savaient que l'île d'enfer les guettait* (Beauvoir). || Class. *S'obstiner de* (suivi d'un infinitif), même sens : *Vous vous obstinez de vivre au milieu des périls* (Massillon). || Class. et littér. *S'obstiner à* (suivi d'un nom), s'en tenir avec ténacité à : *Puis, tout triste et pensif, il s'obstine au silence* (Corneille). || **2.** *Absol.* Demeurer sur ses positions : *La plèbe* [sur les barricades] *s'obstina, l'artillerie fit feu* (Chateaubriand). *Tu as tort de t'obstiner, car ton adversaire ne cédera rien.*

• SYN. : **1** *s'acharner, continuer, s'entêter, s'opiniâtrer, persévérer, persister ;* **2** *se buter, insister, poursuivre, résister, tenir.*

obstructif, ive [ɔpstryktif, -iv] adj. (de *obstruct[ion]* ; 1539, Canappe). Qui cause ou peut causer une obstruction : *Une tumeur obstructive.*

obstruction [ɔpstryksjɔ̃] n. f. (lat. *obstructio,* voile, dissimulation, action d'enfermer, de *obstructum,* supin de *obstruere* [v. OBSTRUER] ; 1538, Canappe, au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, 1888, Larousse ; sens 4, 1959, Robert). **1.** Engorgement d'un conduit organique, d'un vaisseau : *Obstruction intestinale.* || **2.** *Par extens.* Engorgement d'une nature quelconque : *L'obstruction d'une canalisation, d'une tranchée.* || **3.** *Fig.* Manœuvre qui consiste à entraver la marche normale d'une réunion, d'une discussion, en exploitant d'une façon exagérée les lenteurs de la procédure et le droit à la parole : *L'obstruction parlementaire la plus célèbre fut celle des députés irlandais à la Chambre des communes au XIXᵉ s.* || **4.** Dans les sports d'équipe, action de barrer le passage à un adversaire d'une façon déloyale.

• SYN. : **1** *embarras, obturation, occlusion.*

obstructionnisme [ɔpstryksjɔnism] n. m. (de *obstructionniste* ; 1907, Larousse). Tactique de ceux qui entravent les assemblées politiques par une obstruction systématique.

obstructionniste [ɔpstryksjɔnist] adj. et n. (de *obstruction* ; 1888, Larousse). Qui pratique l'obstructionnisme.

◆ adj. (1888, Larousse). Relatif à l'obstructionnisme : *Une attitude obstructionniste.*

obstruer [ɔpstrye] v. tr. (lat. *obstruere,* construire devant, fermer, boucher, de *ob-*, préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *struere,* assembler, arranger, bâtir ; milieu du XVIᵉ s., au sens 1 [en médecine — en général, v. 1780, Buffon ; au fig., v. 1776, J.-J. Rousseau] ; sens 2, 1788, Féraud). **1.** Boucher, embarrasser par un obstacle, afin d'empêcher la circulation des choses ou des personnes : *En un instant, le pont que les Polonais venaient de traverser fut obstrué par des chariots poussés en sens contraire* (Mérimée). *Allez, allez, leur dit Joseph, ouvrant la porte. Vous ne voyez donc pas que vous obstruez l'entrée et empêchez ces personnes d'avancer* (Supervielle). *Ici commence la route* [...] *qui conduit au col obstrué par la neige* (Romains) ; et au fig. : *C'est de cette nuit seulement que mon esprit se repose de cette méditation ralentie sinon obstruée par le rhume* (Sand). *Il s'avisa, fâcheuse idée, de repiquer une seconde jeunesse, obstruant ainsi ma carrière, alors que c'est à chacun son tour* (Gide). || **2.** *Fig.* Empêcher le libre passage de : *De loin, on voit mieux les choses, parce que les détails n'obstruent pas les regards* (Lamartine).

• SYN. : **1** *barrer, bloquer, embouteiller, encombrer, engorger, entraver, freiner, paralyser, ralentir, stopper ;* **2** *faire écran, gêner, obnubiler* (vx), *offusquer* (littér.).

◆ **s'obstruer** v. pr. (milieu du XVIIIᵉ s., Buffon [au fig., XXᵉ s.]). Se boucher ; et au fig. : *Les avenues de la conversation, soudain rétrécies, allaient-elles donc s'obstruer ?* (Duhamel).

obtempérer [ɔptɑ̃pere] v. intr. (lat. *obtemperare,* se conformer, obéir, de *ob-*, préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *temperare,* combiner, organiser, être modéré, de *tempus, -poris,*

moment, temps, circonstance ; v. 1378, J. Le Fèvre, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX[e] s.). [Conj. **5 b.**] **1.** Obéir à un ordre officiel (surtout dans le style juridique et administratif) : *Si le ministre obtempère à l'avis du roi, il est sûr de faire une chose excellente, et qui aura l'assentiment général* (Chateaubriand). *Un messager que Pacha, l'administrateur de Boda, lançait à ses trousses, venait de lui transmettre l'ordre de regagner aussitôt son village. Il ne pouvait qu'obtempérer* (Gide). *Le gendarme a verbalisé pour refus d'obtempérer.* || **2.** *Par extens.* Être contraint d'obéir à quelqu'un capable d'utiliser la force pour faire exécuter ses ordres : *« Tu ne vois pas que ton pantalon ressemble à un accordéon ! Remonte-le. » J'obtempère* (H. Bazin).

• Syn. : **1** *se conformer à, déférer à, s'exécuter, se plier, se soumettre ;* **2** *exécuter.* — Contr. : **1** *contrevenir, désobéir, enfreindre, transgresser ;* **2** *commander, décréter, ordonner, sommer.*

obtenir [ɔptənir] v. tr. (lat. *obtinēre,* tenir solidement, tenir par-devers soi, maintenir, conserver, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *tenēre,* tenir ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *optenir* [*obtenir,* v. 1355, Bersuire], au sens 1 [*obtenir quelque chose à quelqu'un,* 1669, Bossuet] ; sens 2, fin du XV[e] s., Commynes [*obtenir quelque chose de quelque chose,* av. 1951, A. Gide] ; sens 3, 1762, Acad. [au fig., 1784, Beaumarchais] ; sens 4, av. 1684, Corneille). **1.** Parvenir à se faire accorder ce qu'on désire : *Mon camarade me fit de telles instances pour obtenir de moi d'aller à son déjeuner, que je ne pouvais m'en dispenser* (Balzac). *Un matador, qui a reçu en pleine course un pareil télégramme, a obtenu la permission de se retirer* (Montherlant). *Elle sait déjà ce qu'elle va lui demander, ce qu'elle veut obtenir encore* (Mallet-Joris). || *Obtenir quelque chose à quelqu'un,* parvenir à lui faire accorder quelque chose (vieilli) : *Le crédit de la reine obtint aux catholiques ce bonheur singulier* (Bossuet). *L'idée m'est venue de téléphoner à mon ami Maleffroi pour qu'il m'obtienne un emploi de portier ou de gardien de musée* (Aymé). [On dit plutôt auj. faire obtenir.] || **2.** Réussir à atteindre : *Le courage mérite le succès, mais il ne suffit pas toujours pour l'obtenir* (Chateaubriand). *Comprendre que toute résistance finirait par échouer, qu'on obtiendrait tôt ou tard son retour* (Martin du Gard). || *Obtenir quelque chose de quelque chose,* en tirer tel effet : *Sans doute as-tu su faire bon usage de ton infortune même et tirer parti d'elle pour en obtenir un contact plus intime avec ce que tu nommes le divin* (Gide). || **3.** *Par extens.* Arriver à produire : *Ce coin de jardin les fournissait de légumes* [...]. *Du reste lui s'entendait très bien à la culture et obtenait même des artichauts* (Zola) ; et au fig. : *La tête blonde éclairée sur ce fond bleu riche obtient un effet mystérieux comme l'étoile dans l'azur profond* (Van Gogh). *L'artiste obtient des effets inattendus par un jeu subtil d'ombres et de lumières.* || **4.** Class. *Obtenir sur soi,* s'imposer quelque chose à soi-même : *Jamais je n'obtiendrais sur moi | De pardonner ce crime à tout autre qu'à toi* (Corneille).

• Syn. : **1** *acquérir, enlever, extorquer, gagner, impétrer, soutirer* (fam.) ; *avoir, procurer, trouver ;* **2** *accrocher* (fam.), *attraper* (fam.), *conquérir, décrocher* (fam.), *remporter ;* **3** *cultiver, faire* (fam.), *parvenir à, rendre.*

obtenteur, trice [ɔptɑ̃tœr, -tris] n. (de *obtent*[*ion*] ; 1868, Littré). Personne qui obtient (rare) : *Puis Vincent parla de la sélection. Il exposa la méthode ordinaire des obtenteurs pour avoir les plus beaux semis* (Gide).

obtention [ɔptɑ̃sjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *obtentum,* supin de *obtinēre,* obtenir [v. obtenir] ; 1360, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* [XXIV, 94], écrit *obtencion* [*obtention,* 1516, Isambert, XII, 98], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Action d'obtenir, de se faire accorder, attribuer quelque chose : *L'obtention d'un diplôme, d'une autorisation. Cette fameuse permission de jeu, de si difficile obtention sous MM. de Sartine et Lenoir* (Goncourt). || **2.** Action de produire, de réaliser : *L'obtention d'une nouvelle variété de roses.*

• Syn. : **1** *conquête, impétration ;* **2** *création, production, réalisation.*

obturateur, trice [ɔptyratœr, -tris] adj. (dér. savant de *obturer ;* v. 1560, Paré). Qui sert à obturer : *Muscles obturateurs.*

◆ **obturateur** n. m. (1790, *Annales de chimie,* 1[re] série, VII, 50 [dans un appareil photographique, 1868, Littré]). Tout objet servant à obturer, et en particulier en mécanique, tout objet servant à fermer un organe ou à interrompre la communication entre plusieurs organes. || *Spécialem.* Dans un appareil photographique, mécanisme interposé entre l'objectif et la surface sensible, et manœuvré pour qu'il s'efface pendant le temps désiré au moment de la prise de vue.

obturation [ɔptyrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *obturatio,* action de boucher, du lat. class. *obturatum,* supin de *obturare* [v. l'art. suiv.] ; 1507, N. de La Chesnaye [387], écrit *obturacion* [*obturation,* 1611, Cotgrave], au sens de « état de ce qui est bouché » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Action d'obturer ; résultat de cette action : *L'obturation d'une dent. L'obturation d'un conduit.*

obturer [ɔptyre] v. tr. (lat. *obturare,* boucher, fermer ; 1538, Godefroy, écrit *opturer ; obturer,* 1544, Godefroy [mot rare jusqu'au début du XIX[e] s.]). Boucher hermétiquement : *Il parla aussi du gyroscope dont il faudrait changer de place la prise d'air ; la neige l'obturait* (Saint-Exupéry).

• Syn. : *bloquer, calfater, calfeutrer, colmater, combler, condamner, luter, plomber.*

obtus, e [ɔpty, -yz] adj. (lat. *obtusus,* émoussé, stupide, hébété, part. passé adjectivé de *obtundere,* frapper contre, émousser, affaiblir, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *tundere,* frapper, battre, écraser ; 1363, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1542, Bovelles, 42 ; sens 3, v. 1560, Paré ; sens 4, 1580, Montaigne). **1.** Qui est arrondi (vieilli) : *Un poisson à tête obtuse.* || **2.** Se dit d'un angle plus grand qu'un angle droit : *Il* [Dieu] *a aussi toutes les propriétés des figures. Il est aigu et il est obtus, puisqu'il est à la fois tous les triangles possibles* (France). || **3.** *Fig.* et *vx.* Qui manque de sensibilité, en parlant des organes des sens (parfois employé encore auj. par archaïsme) : *Le lièvre a des yeux faibles et un odorat obtus* (Diderot). *L'homme moderne a les sens obtus, il supporte le bruit que vous savez, il supporte les odeurs nauséabondes, les éclairages violents et follement intenses ou contrastés* (Valéry). || **4.** *Fig.* Qui manque de finesse, en parlant de l'esprit, des êtres vivants : *Son intelligence, déjà bien obtuse, s'était encore obscurcie dans l'engourdissement d'une existence de loir* (Daudet). *Il avait révélé à cette race obtuse dix siècles de civilisation* (Dorgelès). *Expliquer le coup, longuement, à des paysans obtus et méfiants* (H. Bazin).

• Syn. : **3** *émoussé, faible, insensible ;* **4** *balourd, borné, bouché* (fam.), *débile, épais, lourd, lourdaud, pesant.*

obtusangle [ɔptyzɑ̃gl] adj. (bas lat. *obtusiangulus,* à angle obtus [du lat. class. *obtusus* — v. obtus — et *angulus,* angle], ou dér. franç. de *obtus* et de *angle ;* 1671, Pomey). *Triangle obtusangle,* triangle dont un des angles est obtus.

obtusément [ɔptyzemɑ̃] adv. (de *obtus ;* 1478, Chauliac, écrit *obtusement ; obtusément,* 1845, Bescherelle). Avec un esprit obtus (rare) : *Mais il faut croire qu'elle avait dû commettre de bien grosses fautes pour que Dieu l'eût condamnée à devenir et à rester la compagne aveugle et obtusément éprise d'un être pareil* (Daudet). *Elle demeurait obtusément convaincue que ma peine était vaine* (Gide).

obtusion [ɔptyzjɔ̃] n. f. (bas lat. *obtusio,* action de battre, état de ce qui est émoussé [au pr. et au fig.], du lat. class. *obtusum,* supin de *obtundere* [v. obtus] : 1605, Le Loyer, p. 87). État de ce qui est obtus (au pr. et au fig.) [vieilli] : *L'obtusion de votre angle facial, la dissymétrie de vos oreilles* (M. Prévost). *C'est déjà de l'obtusion intellectuelle* (Frapié).

obus [ɔby] n. m. (allem. *Haubitze,* obusier [anc. *Haubnitze*], du tchèque *haufnice,* catapulte ; 1515, *BEC* [XXXI, 1870, p. 241],

écrit *hocbus* [*obus,* 1797, Gattel], au sens 1 [la forme *obus* est attestée, au sens de « obusier », dès 1697, Surirey de Saint-Rémy, I, 237] ; sens 2-3, 1963, Larousse). **1.** Projectile de forme cylindro-ogivale, lancé par une bouche à feu : *Les torpilles, les grenades, les obus, les bombes même éclatent, tout saute, c'est un volcan qui crève* (Dorgelès). *Le tir cessa. Derrière nous, puis devant, quelques rares obus explosèrent encore* (Malraux). || **2.** *Homme, femme obus,* dans un cirque, personne qui, placée dans l'âme d'un canon, est propulsée par quelque mécanisme dans un filet ou sur un trapèze. || **3.** Clapet d'obturation de la valve d'un pneumatique.

obusier [ɔbyzje] n. m. (de *obus ;* 1762, Acad.). Canon court qui peut effectuer du tir vertical ou du tir plongeant.

obvenir [ɔbvənir] v. tr. ind. (lat. *obvenire,* venir au-devant de, se présenter à, échoir à, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *venire,* venir ; 1369, Godefroy). Dans la langue juridique, revenir, échoir à quelqu'un : *Biens obtenus par succession.*

obvers [ɔbvɛr] n. m. (du lat. *obversus,* part. passé de *obvertere,* tourner vers ou contre, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *vertere,* tourner, faire tourner ; 1808, Boiste). *Vx.* Côté d'une médaille opposé au revers.

• SYN. : *avers, face.* — CONTR. : *pile, revers.*

obversion [ɔbvɛrsjɔ̃] n. f. (bas lat. *obversio,* action de tourner vers, du lat. class. *obversum,* supin de *obvertere* [v. l'art. précéd.] ; 1963, Larousse). En logique, opération consistant à remplacer le prédicat d'une proposition par un terme contradictoire par rapport à ce prédicat.

obvie [ɔbvi] adj. (lat. *obvius,* qui se trouve sur le passage, qui va au-devant, qui est sous la main, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *via,* chemin, voie ; 1923, Larousse). En philosophie, qui se présente spontanément à l'esprit, qui semble naturellement évident : *Ce qui paraissait peut-être obvie aux contemporains de saint Thomas ne nous semble plus aujourd'hui ni clair, ni simple, ni même vrai* (Le Roy).

obvier [ɔbvje] v. tr. ind. [**à**] (lat. impér. *obviare,* aller au-devant de, prévenir, écarter, du lat. class. *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *viare,* faire route, dér. de *via,* chemin, voie ; v. 1180, P. Barbier, au sens de « résister à » ; sens actuel, 1370, Oresme). Prévenir quelque chose de fâcheux en y faisant obstacle, en prenant les précautions, les mesures nécessaires : *Elle était travaillée par un poignant désir d'inspecter la chambre de son cousin* [...] *pour obvier à un oubli, pour y tout prévoir* (Balzac).

• SYN. : *éviter, faire face, pallier, parer, prévenir, remédier.*

oc [ɔk] adv. (anc. provenç. *oc,* oui [XIIe s.], lat. *hoc,* neutre du pron.-adj. dém. *hic,* ce ...-ci, celui-ci ; fin du XIIIe s.). *Langue d'oc,* l'ensemble des langues ou dialectes parlés au sud de la Loire, à l'exception du Pays basque : *Le souffle de la Muse passant sur les femmes romaines sans les inspirer vint animer la nation de Clovis, encore au berceau : la langue d'oïl eut Marie de France, la langue d'oc la dame de Die* (Chateaubriand). [V. DIALECTES, art. spécial.]

ocarina [ɔkarina] n. m. (mot ital. de même sens, proprem. « petite gardeuse d'oies », de *oca,* oie, bas lat. *auca,* même sens ; 1888, Larousse). Instrument de musique à vent, muni d'un bec et percé de huit trous : *En faisant escale le soir dans les ports, pour jouer de l'ocarina, et faire la quête à la terrasse des auberges* (Martin du Gard).

1. occase [ɔkɑz] n. f. (abrév. de *occasion ;* 1841, Esnault). *Pop.* Occasion : *Une même destinée nous lie en cette occase* (Apollinaire). *Oh ! elle était intelligente pour saisir la bonne occase, si elle se présentait* (Romains).

2. occase [ɔkɑz] adj. (du lat. *occasus,* chute, déclin, coucher [des astres], de *occasum,* supin de *occĭdere,* tomber, se coucher [en parlant des astres], de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *cadere,* tomber ; 1713, d'après Trévoux, 1721). *Amplitude occase,* en astronomie, arc de l'horizon compris entre le point où se couche un astre et l'occident vrai, qui est l'intersection de l'horizon et de l'équateur.

occasion [ɔkazjɔ̃] n. f. (lat. *occasio,* moment favorable, temps propice, de *occasum,* supin de *occĭdere* [v. l'art. précéd.] ; v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, écrit *occasiun* [*occasion,* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*], au sens III, 2 ; sens I, 1, fin du XVe s., Commynes [*par occasion,* 1606, Crespin ; *d'occasion,* av. 1679, Retz ; *à l'occasion,* 1868, Littré] ; sens I, 2, av. 1631, Bassompierre ; sens I, 3, 1665, d'après Richelet, 1680 [*les grandes occasions ; les occasions,* av. 1678, La Rochefoucauld ; *dans les occasions,* 1676, Mme de Sévigné] ; sens II, 1, XIIIe s., *Isopet de Lyon* [*sauter sur l'occasion,* début du XXe s. ; *saisir l'occasion aux/par les cheveux,* 1874, Larousse — d'abord *prendre l'occasion aux cheveux,* 1668, Molière ; *à l'occasion,* 1868, Littré ; *à la première occasion,* 1694, La Fontaine ; *faire l'occasion,* 1645, Corneille ; *mettre quelqu'un en occasion de,* 1721, Montesquieu ; *par l'occasion de,* av. 1876, G. Sand] ; sens II, 2, 1847, Balzac [*d'occasion, acheter d'occasion,* 1835, Acad.] ; sens II, 3, 1935, Acad. ; sens III, 1, 1580, Montaigne [*à l'occasion de,* 1553, *Bible Gérard* — aussi « au sujet de » (d'abord « à cause de », 1495, StuderWaters)] ; sens III, 3, 1656, Pascal [*occasion ; occasion prochaine,* 1690, Furetière ; *l'occasion fait le larron,* 1645, Corneille] ; sens III, 4, 1674, Malebranche).

I. CE QUI SURVIENT EN GÉNÉRAL. **1.** *Class.* et *littér.* Événement, circonstance : *Il accommodait ses dogmes à l'occasion* (Bossuet). *Je suis plus obligée à Dieu de vous avoir conservée dans cette occasion que de m'avoir fait naître* (Sévigné). *Puisque tout événement du monde ne peut se découvrir à moi que comme occasion* (Sartre). || *Par occasion,* par hasard, accidentellement (vieilli) : *Aussi ne fut-ce que par occasion que les Juifs négocièrent dans la mer Rouge* (Montesquieu). || Auj. *D'occasion,* qui est produit par le hasard, suivant les circonstances : [Il] *ne voulait point d'intrigue mondaine (...)* [Il] *se contentait des liaisons d'occasion qu'un jeune homme rencontre toujours* (Maupassant). *Alors que chez Corneille ou Molière la scène est un carrefour passager qui permet et force les rencontres d'occasion, elle n'est chez Racine que le sanctuaire de la famille, ou la cage centrale* (Giraudoux). [V. aussi § II, n. 2.] || Auj. *À l'occasion,* un de ces jours : *Je passerai à l'occasion ;* le cas échéant : *Une résidence peu agréable et, à l'occasion, dangereuse* (Gobineau). || **2.** *Class.* Rencontre de guerre, combat : *Il y a eu une sotte occasion dans l'armée* [...], *où Nogaret a été dangereusement blessé* (Sévigné). || **3.** *Les grandes occasions,* ou (class.) *les occasions,* les circonstances importantes ou solennelles : *Il fil entendre l'exclamation qui lui échappait dans les grandes occasions* (Sand). *Ton médecin t'interdisait l'alcool, mais tu trichais dans les grandes occasions* (Saint-Exupéry). *Harlay était* [...] *magnifique par vanité aux occasions, ordinairement frugal par le même orgueil* (Saint-Simon). || Vx. *Dans les occasions,* quand la circonstance se présente : *La responsabilité du grammairien est, dans les occasions, alarmante* (Hermant).

II. CONJONCTURE FAVORABLE. **1.** Circonstance qui se présente à propos : *Cette posture* [de l'évêque] *fournit à l'assassin, qui s'était glissé par-derrière, l'occasion qu'il épiait depuis le commencement du jour* (Thierry). *J'avais grand besoin de calmer mes nerfs afin de pouvoir profiter le soir de toutes les occasions pour m'adresser à Ann* (Butor). || *Sauter sur l'occasion,* s'empresser de profiter d'une circonstance propice : *Comment suis-je venu regarder de si près le Vater Rhein ?* [...] *j'ai sauté sur l'occasion* (Romains). || *Saisir l'occasion par les cheveux,* profiter aussitôt de la circonstance favorable sans la laisser échapper. || *À l'occasion,* si les circonstances s'y prêtent, le cas échéant : *Il ne détestait pas les sorties mondaines et dansait à l'occasion* (Beauvoir). || *À la première occasion,* dès que possible : *Il ne vous aime pas. Il est flatté tout simplement. Il vous lâchera à la première occasion* (France).

M. Topaze aura son ruban à la première occasion. Je vous le promets (Pagnol). || Class. *Faire l'occasion,* provoquer une circonstance favorable : *Comme mon amour a peu d'accès chez elle, | Faites l'occasion quand je vous irai voir* (Corneille). || Class. *Mettre quelqu'un en occasion de,* le placer dans les circonstances qui lui permettent de : *Je demeurais quelquefois une heure dans une compagnie sans qu'on m'eût regardé et qu'on m'eût mis en occasion d'ouvrir la bouche* (Montesquieu). || Vx. *Par l'occasion de,* en profitant de la circonstance favorable offerte par : *Il m'a envoyé mon cheval par l'occasion de Monsieur qui le lui a vendu* (Sand). || **2.** Marché avantageux : *Ce bateau-là,* [...] *il l'a payé 1 500 francs : c'est une occasion !* (Pagnol). || *Acheter d'occasion,* acheter à bon marché des articles de seconde main : *J'étais allé à Rennes à bicyclette acheter d'occasion des livres nécessaires* (Guéhenno). || *D'occasion,* se dit d'une marchandise qui n'est pas neuve : *Des populations vendues à la criée, brocantées comme des meubles d'occasion* (Chateaubriand). || **3.** Marchandise achetée de seconde main : *J'ai acheté une occasion qui est encore en excellent état.*

III. CIRCONSTANCE DÉTERMINANTE. **1.** Circonstance à propos de laquelle se produit une action, un événement : *La misère* [devient] *une occasion de se prouver sa bonté en étant charitable* (Anouilh). *Je n'ai pas besoin de vous rappeler que sa mort* [...] *fut l'occasion d'un grand défilé de bien-pensants consternés* (H. Bazin). || *À l'occasion de,* lors de : *On tire des feux d'artifice à l'occasion du quatorze juillet ;* au sujet de (vieilli) : *Ce qui m'oblige surtout à m'intéresser à cette fille, c'est que j'ai un reproche à me faire à son occasion* (Mérimée). || **2.** *Class.* Motif, raison : *Dorise se feint être un jeune gentilhomme contraint, pour quelque occasion, de se retirer de la Cour* (Corneille). || **3.** *Occasion prochaine,* ou simplem. *occasion,* en théologie, circonstance extérieure qui incline à pécher : *Ils ont cru que, si l'excès n'y était pas toujours, au moins l'occasion prochaine de l'excès en était moralement inséparable* (Bourdaloue). *L'occasion que ces exemples de dérèglement donnent aux âmes faibles* (Massillon). || *L'occasion fait le larron* (prov.), les circonstances nous font faire des choses auxquelles nous ne pensions pas. || **4.** En philosophie, syn. de CAUSE OCCASIONNELLE. (V. OCCASIONNEL.)

• SYN. : **I, 1** *cas, conjoncture, occurrence, rencontre.* || **II, 1** *aubaine, chance, facilité, opportunité.*

occasionnalisme ou **occasionalisme** [ɔkazjɔnalism] n. m. (dér. savant de *occasionnel ;* 1845, Bescherelle). Doctrine philosophique de Malebranche et de quelques cartésiens, selon laquelle, Dieu étant la seule cause efficace, il n'y a, dans le monde, que des causes occasionnelles, des circonstances dont la présence détermine l'auteur de la nature à agir de telle ou telle façon, c'est-à-dire à produire les effets.

occasionnaliste ou **occasionaliste** [ɔkazjɔnalist] adj. et n. (de *occasionnalisme ;* 1859. Mozin). Partisan de l'occasionnalisme.

occasionnel, elle [ɔkazjɔnɛl] adj. (de *occasion ;* 1674, Malebranche, au sens 1 ; sens 2, 1836, Acad.[« qui n'est tel que par occasion », 1934, J. Romains]). **1.** *Cause occasionnelle,* ou *occasion,* en philosophie, circonstance qui n'est pas la cause directe d'un fait, mais qui en est l'antécédent constant, c'est-à-dire dont la présence est nécessaire pour que la cause produise son effet : *Il faut savoir arracher des beautés littéraires jusque dans le sein de la mort ; mais ces beautés n'appartiendront pas à la mort. La mort n'est ici que la cause occasionnelle* (Lautréamont). || **2.** Qui se produit par occasion, par hasard ; qui est dû à des circonstances fortuites : *Une rencontre occasionnelle. Une erreur occasionnelle.* || Qui n'est tel que par occasion (en parlant des personnes) : *Visiteur, client, fournisseur occasionnel.*

• SYN. : **2** *accidentel, contingent, fortuit ; exceptionnel, intermittent.* — CONTR. : **2** *organisé, prévu, régulier, voulu ; attitré, fidèle, habituel.*

occasionnellement [ɔkazjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *occasion ;* 1306, Du Cange, écrit *occasionaument ; occasionnellement,* 1546, *R. Et. Rab.,* V). De façon fortuite, non habituelle : *S'occuper occasionnellement de quelque chose. Autrefois ils étaient très liés, aujourd'hui ils se voient occasionnellement.*

• SYN. : *exceptionnellement.*

occasionner [ɔkazjɔne] v. tr. (de *occasion ;* 1305, Godefroy, écrit *occasioner,* au sens de « chercher querelle à [quelqu'un] » ; écrit *occasionner,* aux sens 1-2, 1596, Hulsius). **1.** *Littér.* Être l'occasion qui rend possible quelque chose : *Le dîner occasionne ces délicieux enfantillages des amants* [...], *heureux d'être enfin à eux-mêmes* (Balzac). || **2.** Être la cause de (le plus souvent d'une chose regrettable) : *Une maladie qui occasionne de gros frais. La chute a occasionné la mort. Remplir un vide occasionné par mon défaut de mémoire* (Rousseau). *Le fauteuil qui venait d'occasionner ce petit craquement sur le parquet* (Stendhal).

• SYN. : **1** *donner lieu, prêter à, procurer ;* **2** *amener, causer, créer, déterminer, engendrer, entraîner, produire, provoquer, susciter.*

occident [ɔksidɑ̃] n. m. (lat. *occidens, -entis,* l'occident, part. prés. substantivé de *occĭdere* [v. OCCASE 2] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « partie du globe qui est à l'ouest » et au sens 1 ; sens 2, v. 1119, Ph. de Thaon [*Empire d'Occident, Église d'Occident,* 1690, Furetière] ; sens 3 et 5, 1963, Larousse ; sens 4, 1959, Robert ; sens 6, 1573, Desportes). **1.** *Littér.* Un des quatre points cardinaux, situé du côté de l'horizon où le soleil se couche : *Mon gîte fait face à l'occident* (Chateaubriand). *Le soleil à l'occident s'enfonçait derrière un éperon pourpre de nuage* (Pergaud). || **2.** Partie ouest du continent européen ; ensemble des pays et des peuples qui l'occupent (v. Rem.) : *La Provence a visité, a hébergé tous les peuples* [...]. *Les saints de Provence (de vrais saints que j'honore) leur ont bâti des ponts et commencé la fraternité de l'Occident* (Michelet). || *Empire d'Occident,* partie occidentale de l'Empire romain, ayant Rome pour capitale, après le partage de l'Empire en 395 apr. J.-C. || *Église d'Occident,* l'Église latine, romaine, par opposition à l'Église grecque, orthodoxe, d'Orient : *Les Grecs ont de tout temps distingué deux Marie. Il n'en fut pas de même pour l'Église d'Occident* (France). || **3.** Civilisation, culture des peuples de l'Europe occidentale (v. Rem.) : *Préserver les valeurs de l'Occident.* || **4.** *Spécialem.* Ensemble des États membres du pacte de l'Atlantique Nord, par opposition aux États de l'est de l'Europe et à ceux d'Asie. (V. Rem.) || **5.** Dans une loge maçonnique, côté où se tiennent les surveillants. || **6.** *Class.* et *fig.* Déclin, ruine, catastrophe : *Le chevalier de Guise, de qui on a vu précipiter le bel orient dans l'occident d'un déplorable désastre* (Malherbe). *Cet empire était dans son occident* (Acad., 1694).

• SYN. : **1** *couchant, ouest, ponant* (vx). — CONTR. : **1** *est, levant, orient.*

• REM. Aux sens 2-4, s'écrit avec une majuscule.

occidental, e, aux [ɔksidɑ̃tal, -o] adj. (lat. *occidentalis,* de l'occident, du couchant, de *occidens, -entis* [v. OCCIDENT] ; 1314, Mondeville, écrit *occidentel* [*occidental,* 1530, Palsgrave], au sens 1 [*la mer occidentale,* 1826, Vigny ; *Indes occidentales,* 1568, Fumée] ; sens 2, 1690, Furetière [à propos des membres de l'O.T.A.N., 1959, Robert] ; sens 3, 1552, Ronsard ; sens 4, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Qui est situé à l'occident, à l'ouest : *La côte occidentale de l'Afrique. La partie occidentale de l'Europe. Les habitants de Saint-Savin* [...] *tiennent pour constant que la tour occidentale a été construite par Charlemagne* (Mérimée). *Sur une toile étroite il a fait réfléchir | Le ciel occidental dans le miroir des sables* (Heredia). || *La mer Occidentale,* dans la Bible, la Méditerranée : *Vers le midi, Juda, grand et stérile, étale | Ses sables où s'endort la mer Occidentale* (Vigny). || *Indes occidentales,* nom donné à l'Amérique par Christophe Colomb, qui croyait avoir atteint les Indes par la route de l'occident. || **2.** Qui appartient à l'Occident, à l'Europe de l'Ouest : *Les pays occidentaux. Chaque génération*

est de trente-trois années [...] ; *chaque génération, dans notre monde occidental, varie sa forme* (Chateaubriand). || Spécialem. *Les nations, les puissances occidentales,* celles qui sont membres de l'O. T. A. N. (par opposition aux États de l'Est européen). || **3.** Qui est propre aux pays et aux peuples de l'Europe de l'Ouest : *La civilisation, la culture occidentale.* || **4.** Se dit d'une gemme ou d'une perle de moindre valeur, l'épithète *oriental* étant appliquée aux perles de choix.

◆ adj. et n. (fin du XIVe s., E. Des-champs [*les Occidentaux,* « les peuples de l'Europe de l'Ouest », 1868, Littré — « les États membres de l'O. T. A. N. », 1959, Robert]). Qui habite l'Occident : *Les peuples occidentaux. Un Occidental.* || *Les Occidentaux,* les peuples de l'Europe de l'Ouest (par opposition à ceux de l'Est européen, de l'Orient, de l'Afrique) ;*spécialem.*, les États membres de l'O. T. A. N.

• CONTR. : *oriental.*

occidentalisation [ɔksidɑ̃talizasjɔ̃] n. f. (de *occidentaliser ;* 1963, Larousse). Transformation, évolution qui tend à rapprocher de l'organisation, du mode de vie des sociétés occidentales : *Je croyais nécessaire un long travail d'éducation et d'occidentalisation* (Romains). *Aujourd'hui, on pourrait voir dans l'industrialisation forcenée de cet immense pays agricole* [l'U. R. S. S.], *tentée en trente ans, le plus furieux effort d'occidentalisation qu'il ait connu depuis Pierre le Grand* (Malraux).

occidentaliser [ɔksidɑ̃talize] v. tr. (de *occidental ;* mars 1877, *Revue britannique* [p. 62], au sens 1 ; sens 2, 1906, Loti). **1.** Rendre occidental, faire évoluer dans le sens des sociétés occidentales, de leur organisation, de leur civilisation : *Mustapha Kemal a occidentalisé la Turquie.* || **2.** Rendre occidental, transformer pour les besoins de l'Occident, des Occidentaux : *Cette Grèce que nous avions annexée à notre génie, que nous avions occidentalisée pour notre usage* [...], *cette Grèce, nous la découvrons enfin dans sa lumière véritable* (Duhamel).

◆ **s'occidentaliser** v. pr. (milieu du XXe s.). Évoluer de manière à se rapprocher des sociétés occidentales, de leur mode de vie, de leur organisation : *Rue des Rosiers, la règle est de s'occidentaliser un peu chaque jour* (Fargue).

occidentalisme [ɔksidɑ̃talism] n. m. (de *occidental ;* 1963, Larousse). Mouvement réformateur russe qui se développa sous le règne de Nicolas Ier.

occidentaliste [ɔksidɑ̃talist] adj. et n. (de *occidentalisme ;* 1963, Larousse). Partisan de l'occidentalisme.

◆ adj. (1963, Larousse). Qui se rapporte à ce mouvement.

occidentalité [ɔksidɑ̃talite] n. f. (dér. savant de *occidental ;* av. 1951, A. Gide [un premier ex. au XVIe s., au sens de « coucher d'un astre »]). Caractère de celui ou de ce qui appartient à la civilisation, à la culture occidentale : *Aussi bien, le plus clair profit que je retire de ma lecture, c'est le sentiment plus net et précis de mon occidentalité* (Gide).

occipital, e, aux [ɔksipital, -o] adj. (lat. médiév. *occipitalis,* même sens, du lat. impér. *occiput, -pitis* [v. OCCIPUT] ; 1363, Chauliac [*artère occipitale, trou occipital,* 1874, Larousse ; *lobe occipital,* 1963, Larousse]). Qui appartient ou se rapporte à l'occiput : *Muscle occipital. Névralgie occipitale.* || *Artère occipitale,* branche de la carotide externe qui irrigue la partie postéro-inférieure du cuir chevelu. || *Lobe occipital,* lobe postérieur du cerveau, où sont localisés les centres corticaux de la vision. || *Trou occipital,* orifice ovalaire qui s'ouvre dans l'occiput et par où passe l'axe cérébro-spinal.

◆ **occipital** adj. et n. m. (1546, Ch. Estienne, p. 15 [*os occipital ; occipital,* n. m., 1765, *Encyclopédie*]). *Os occipital,* ou *occipital* n. m., os qui forme la paroi postérieure et inférieure du crâne : *Fracture de l'occipital.*

occipito- [ɔksipito], premier élément, tiré du lat. impér. *occiput, -pitis* [v. OCCIPUT], et qui entre dans la formation de quelques mots scientifiques.

occipito-atloïdien, enne [ɔksipitoatlɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *occipito-* et de *atloïde,* qui a rapport à la vertèbre atlas [1866, Larousse], de *atlas* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1868, Littré). Relatif à l'occipital et à l'atlas : *Articulation occipito-atloïdienne.*

occipito-frontal, e, aux [ɔksipitofrɔ̃tal, -o] adj. et n. m. (de *occipito-* et de *frontal ;* 1868, Littré). Se dit du muscle peaucier qui recouvre la voûte du crâne.

occipito-mentonnier, ère [ɔksipitomɑ̃tɔnje, -ɛr] adj. (de *occipito-* et de *mentonnier ;* 1845, Bescherelle). Se dit du diamètre de la tête mesuré de l'occiput au menton.

occiput [ɔksipyt] n. m. (lat. impér. *occiput, -pitis,* le derrière de la tête, du lat. class. *ob-,* préf. marquant la proximité, et *caput, -pitis,* tête ; 1372, Corbichon). Partie inférieure et postérieure de la tête, qui fait suite à la nuque : *Il débarqua chez moi, perruque de chiendent sur l'occiput, lunettes vertes sur le nez, masquant ses yeux qui voyaient très bien sans lunettes* (Chateaubriand). *Coiffé assez drôlement « à la Titus », d'un reste de cheveux sur l'occiput et sur les oreilles* (Barbey d'Aurevilly). *La contraction des membres était telle que, déjà, le corps raidi ne touchait plus le matelas qu'aux talons et à l'occiput* (Martin du Gard).

occire [ɔksir] v. tr. (lat. *occīdere,* couper, abattre en frappant, faire périr, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *caedere,* frapper, abattre, tuer ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *aucidre ;* fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *occidere ;* v. 1080, *Chanson de Roland,* écrit *ocire ; occire* [forme refaite d'après le lat. *occīdere*], v. 1165, Thomas). *Vx* ou *littér.* Tuer, faire périr (v. Rem.) : *Lorsque le fils du Balafré occit Saint-Pol, maréchal de la Ligue, on reconnut dans ce coup d'épée la fierté et le sang des Guises* (Chateaubriand). *Et, par un tout autre côté, je retrouvais dans la scène du travestissement de Penthée celui, si tragique, de Lorenzaccio consentant, pour mieux approcher celui qu'il veut occire, à revêtir pour un temps sa livrée* (Gide).

• REM. Auj., ce verbe n'est plus guère employé que par archaïsme ou par plaisanterie ; il n'est usité qu'à l'infinitif, au participe passé *occis, occise,* et aux temps composés.

occiseur [ɔksizœr] n. m. (lat. *occīsor,* meurtrier, de *occīsum,* supin de *occīdere* [v. OCCIRE] ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *occisur ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *ociseür ; occiseur,* début du XIVe s.). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Tueur, meurtrier (dans le style comique ou burlesque) : *Mettons flamberge au vent et bravoure en campagne, | Faisons l'Olibrius, l'occiseur d'innocents* (Molière).

occision [ɔksizjɔ̃] n. f. (lat. *occīsio,* meurtre, de *occīsum,* supin de *occīdere* [v. OCCIRE] : 1080, *Chanson de Roland,* écrit *ocisiun ;* v. 1155, Wace, écrit *ocision ; occision,* v. 1250, *Enfances Guillaume*). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Grand massacre, tuerie (limité au style burlesque) : *Que d'Enghien comme un lion | Du soldat flamand fasse occision* (Scarron).

occitan, e [ɔksitɑ̃, -an] adj. et n. m. (du lat. médiév. *lingua occitana,* « langue d'oc », latinisation du franç. *langue d'oc* [v. LANGUE ET OC] ; 1945, Jeanroy). Se dit des dialectes de langue d'oc, et plus particulièrement de l'ancien provençal, ou langue des troubadours.

occitanien, enne [ɔksitanjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Occitanie,* n. géogr., du lat. médiév. *lingua occitana* [v. l'art. précéd.] ; 1839, Fallot). *Littér.* Relatif à l'Occitanie (ensemble des pays de langue d'oc au Moyen Âge) ou à ses habitants ; habitant de l'Occitanie : *La littérature occitanienne. Les mœurs occitaniennes. Il se trouva que l'inconnue était une Occitanienne qui m'écrivait depuis deux ans sans que je l'eusse jamais vue : la mystérieuse anonyme se dévoila : « patuit Dea »* (Chateaubriand).

occlure [ɔklyr] v. tr. (lat. *occlūdere,* clore, fermer, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *claudere,* fermer ; milieu du XVe s., au sens de « entourer,

investir [une ville] » ; sens 1, 1858, Nysten ; sens 2, XX^e s.). [Conj. **62.**] **1.** En termes de médecine, fermer un conduit organique, un orifice : *Occlure les paupières.* || **2.** *Littér.* Fermer à la vue : *Mais si la nuit occlut notre œil, c'est afin que nous écoutions plus...* (Claudel).

occlusif, ive [ɔklyzif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *occlūsum,* supin de *occlūdere,* fermer [v. l'art. précéd.] ; 22 juill. 1876, *le Progrès médical,* p. 547). Qui produit l'occlusion : *Bandage occlusif.*

◆ adj. et n. f. (1903, Larousse [comme adj. et n. f.]). *Consonne occlusive,* ou *occlusive* n. f., consonne dont l'émission, dans sa phase caractéristique, comporte une fermeture momentanée du chenal phonatoire : [p], [t], [k], [b], [d], [g] *sont des occlusives. Les consonnes qui sont émises par la fermeture (occlusion) d'une région de la bouche, suivie d'une brusque explosion* [...], *d'où leur nom d'occlusives ou explosives...* (Dauzat).

occlusion [ɔklyzjɔ̃] n. f. (bas lat. *occlusio,* action de boucher, obstruction, du lat. class. *occlūsum,* supin de *occlūdere* [v. OCCLURE] ; 1808, Wenzel, au sens 2 ; sens 1, 1868, Littré [*occlusion intestinale,* 1835, Acad.] ; sens 3, 4 et 6, 1963, Larousse ; sens 5, 1878, Larousse). **1.** Fermeture accidentelle d'un conduit ou d'un orifice de l'organisme. || *Occlusion intestinale,* arrêt complet des matières et des gaz dans un segment de l'intestin, dû soit à des causes mécaniques (obturation ou strangulation), soit à des causes fonctionnelles (dérèglement du péristaltisme intestinal). || **2.** Opération chirurgicale qui consiste à occlure, pendant plus ou moins longtemps, les paupières d'un malade atteint de kératite. || **3.** Position que prennent les mâchoires lorsqu'on serre les dents. || **4.** Phase de l'émission de certains phonèmes comportant une fermeture momentanée des organes phonateurs. || **5.** Propriété que possèdent les métaux d'absorber les gaz et de les retenir. || **6.** *Occlusion gazeuse,* cavité remplie de gaz qui se forme dans une pièce brute de coulée.

occultateur [ɔkyltatœr] n. m. (dér. savant de *occulter ;* 1546, R. Estienne, au sens de « celui qui cache, receleur » ; sens actuel, 1963, Larousse, art. *occulteur*). Syn. de OCCULTEUR.

occultation [ɔkyltasjɔ̃] n. f. (lat. *occultatio,* action de cacher, de se cacher, de *occultatum,* supin de *occultare* [v. OCCULTER] ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 ; sens 2, début du XVI^e s. [« action de masquer une source de lumière », 1963, Larousse] ; sens 3, 1770, Buffon). **1.** Phénomène qui se produit lorsqu'un astre, passant entre la Terre et un autre astre, masque ce dernier à la vue d'un observateur terrestre : *L'occultation d'une étoile par la Lune.* || **2.** Action de soustraire un objet à la vue ; résultat de cette action : *Le rocher Ortach le cacha un moment* [le navire]. *Il entra dans l'occultation de cette roche, puis en ressortit, comme d'une éclipse* (Hugo). || *Spécialem.* Action de masquer une source de lumière : *L'occultation d'un signal de chemin de fer.* || **3.** *Vx.* Action de se cacher : *L'occultation du coucou* (Buffon).

occulte [ɔkylt] adj. (lat. *occultus,* caché, secret, dissimulé, part. passé adjectivé de *occulere,* dissimuler, celer ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 [*qualités occultes,* 1677, Miege] ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Class.* et *littér.* Qui est caché, mystérieux ; dont la cause est inconnue, inexplicable (en bonne part) : *Sire, ajoutez du ciel l'occulte providence ; | Sur deux amants il verse une même influence* (Corneille). *Les occultes dispositions de la Providence* (Bossuet). *Tout ce qui s'éteint en apparence est un travail occulte de renouvellement* (Sand). || Vx. *Qualités occultes,* propriétés cachées et inexplicables dont la scolastique supposait l'existence pour rendre compte des phénomènes : *Descartes venait de substituer aux qualités occultes des péripatéticiens les idées intelligibles de mouvement, d'impulsion et de force centrifuge* (Laplace). || **2.** *Auj.* Qui agit ou qui est fait de façon secrète, clandestine ; dont les buts ne peuvent être avoués ouvertement (généralement péjor.) : *Aujourd'hui, c'est une puissance occulte qui combat la puissance visible* (Chateaubriand). *Un nouvel incident et, lui aussi, bien inexplicable, allait* [...] *redoubler encore cette sensation d'une occulte influence en travail contre lui, pour le punir* (Bourget). *Votre intérêt est d'avoir en face de vous une droite ouverte, affichée, qui se contente de la bataille parlementaire, et non pas une droite occulte, qui s'oriente vers la conspiration et le coup de main* (Romains). *M. le Recteur aime à s'attacher par une complicité occulte ses subordonnés* (Jouhandeau). || **3.** *Sciences occultes,* sciences dont la connaissance et la pratique sont traditionnellement réservées à un petit nombre d'initiés et qui intéressent des faits échappant à l'explication rationnelle : *Les principales sciences occultes sont l'alchimie, la magie, l'astrologie, la cabale, la nécromancie, etc.*

● SYN. : **2** *caché, clandestin, furtif, latent, sourd, souterrain.* — CONTR. : **2** *manifeste, notoire, patent, public, reconnu, visible.*

◆ n. m. (av. 1869, Sainte-Beuve). Le domaine des sciences ésotériques : *Une compagne spirite l'initie* [Florence] *aux mystères de l'occulte* (Mauriac).

occultement [ɔkyltəmɑ̃] adv. (de *occulte ;* v. 1155, Wace, écrit *ocultement ; occultement,* 1371, Deslisle, *Mandements,* p. 425). De façon occulte, cachée : *Agir occultement.*

occulter [ɔkylte] v. tr. (lat. *occultare,* cacher, dissimuler, fréquentatif de *occulere* [v. OCCULTE] ; 1324, Godefroy, au sens de « soustraire aux regards » ; sens 1, 1823, Boiste [au part. passé ; à l'infin., 1860, Poitevin] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Cacher un astre à la vue (en parlant d'un autre astre) : *Une planète qui est occultée par la Lune ;* et par extens. : *Le soleil, par les échancrures de la montagne qui l'occulte, dirige sur la terre quatre jets d'un feu si dense qu'ils semblent une émission de sa substance même* (Claudel). *Les troncs et les branches occultaient les étoiles placées plus bas dans le ciel* (Yourcenar). || **2.** Munir un signal de chemin de fer du dispositif dit « occulteur ».

occulteur [ɔkyltœr] n. m. (de *occulter ;* 1963, Larousse). Dispositif destiné à canaliser dans un étroit faisceau les rayons émis par les lanternes des trains ou les signaux, pour éviter leur repérage par les avions en temps de guerre. (On dit aussi OCCULTATEUR.)

occultisme [ɔkyltism] n. m. (de *occulte ;* 1893, E. Bosc, aux sens 1-2 [un premier ex. — avec un sens peu net — en 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers]). **1.** Disposition d'esprit de ceux qui croient à l'existence de réalités cachées, suprarationnelles, qui seraient le domaine des sciences occultes. || **2.** Étude et pratique des sciences occultes : *On ne manquera pas de vous dire que le spiritisme est remplacé par l'occultisme* (France).

occultiste [ɔkyltist] adj. et n. (de *occulte ;* 1891, Huysmans). Qui s'adonne à l'occultisme : *Cette question des rapports de l'eau avec la Vierge a été très ingénieusement traitée par un occultiste catholique, M. Grillot de Givry* (Huysmans).

◆ adj. (1959, Larousse). Qui appartient ou se rapporte à l'occultisme.

occupant, e [ɔkypɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *occuper ;* 1480, aux sens 1-2, d'après le *FEW,* VII, 301 *a* [*premier occupant,* av. 1493, G. Coquillart ; *occupant de bonne foi,* 1963, Larousse] ; sens 3, v. 1945). **1.** Qui occupe un lieu, y est établi présentement : *L'idée que Dieu* [...] *a envoyé spécialement son fils souffrir et mourir afin de racheter de quelques fautes imperceptibles une petite fraction des occupants d'une planète* [...] *me fait invinciblement rigoler* (Romains). *Sans un mot, vous êtes revenus jusqu'à ce compartiment de troisième dont quelques occupants étaient descendus entre-temps, de telle sorte que vous avez pu vous asseoir à côté de Cécile* (Butor). || **2.** En droit, qui occupe un lieu, le tient en sa possession : *La partie occupante. Le tutélaire immeuble était voué à la démolition, et un honnête dédommagement serait versé* [...] *à tous ses occupants* (Colette). || *Premier occupant,* celui qui occupe un lieu et en prend possession le premier : *En matière de propriété, le droit du premier occupant est incertain et mal assis* (France). || *Occupant de bonne foi,* personne qui réside dans un logement sans engagement de location,

mais qui, du fait des circonstances et de sa bonne foi, bénéficie du droit de maintien dans les lieux. || **3.** Qui occupe militairement un pays, un territoire, une ville : *La puissance occupante. Résister à l'occupant. Dites, entre nous, l'occupant. Mais ne parlez pas de l'ennemi pour désigner des gens qui sont les maîtres chez nous* (Duhamel). *J'écrivis un premier « Port-Royal » entre 1940 et 1942. Il parut que sa mise à la scène ne serait pas acceptée par l'occupant* (Montherlant).

• SYN. : **2** *habitant, locataire, propriétaire.*

◆ adj. (sens 1, 1680, Mme de Sévigné ; sens 2, 1868, Littré [*procureur occupant,* même sens, 1690, Furetière]). **1.** *Vx.* Qui occupe, qui absorbe : *Faut-il avoir toujours cette occupante et ruineuse et continuelle bassette* (Sévigné). *Cela est trop occupant pour être effrayant* (Flaubert). *Tous deux étaient dans les occupants préparatifs* (Goncourt). || **2.** *Avoué occupant,* celui qui, dans un procès, est chargé des intérêts d'une des parties.

occupation [ɔkypasjɔ̃] n. f. (lat. *occupatio,* prise de possession, ce qui accapare l'activité, de *occupatum,* supin de *occupare* [v. OCCUPER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens II, 2 [aussi « emploi, métier... »] ; sens I, 1, milieu du XIVe s. [*occupation sur le domaine public,* 1936, Capitant ; *occupation temporaire,* 30 mars 1831, *Bulletin des lois ; occupation d'usine,* v. 1936] ; sens I, 2, début du XVIe s. [absol., v. 1945 ; *occupation de guerre, occupation pacifique, occupation mixte,* 1932, Larousse ; *occupation militaire,* 1903, Larousse] ; sens I, 3, fin du XIVe s. [*occupation de territoires sans maître,* 1932, Larousse] ; sens I, 4, 1690, Furetière [*occupation sans titre,* 1963, Larousse] ; sens II, 1, av. 1662, Pascal ; sens II, 3, XXe s. ; sens II, 4, XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame* [*donner de l'occupation à quelqu'un,* 1694, Acad.]).

I. 1. Action d'occuper un lieu, de s'y installer, d'en prendre possession, avec ou sans droit ; état qui en résulte : *L'occupation des bâtiments administratifs par les forces de l'ordre a empêché que la manifestation ne se transforme en insurrection. L'occupation a précédé la propriété* (Littré). || *Occupation sur le domaine public,* action de créer des installations particulières sur le domaine public, en vertu soit d'une concession, soit d'une permission d'occupation. || *Occupation temporaire,* privilège qui permet aux pouvoirs publics de prendre possession, moyennant indemnité et pour une durée maximale de cinq ans, d'une propriété privée, pour l'étude ou l'exécution de travaux publics. || *Occupation d'usine,* action de grévistes qui restent à demeure sur leur lieu de travail pour exercer une pression sur leur employeur : *En 1936, les occupations d'usine furent le signal d'un grand mouvement social.* || **2.** Action de se rendre maître militairement d'un lieu, d'un territoire, d'un pays ; état qui en résulte : *L'occupation d'une ville. Troupes d'occupation. Le duc de Richelieu (1818) vient de faire cesser l'occupation de la France* (Balzac). *Les officiers, voyant que l'occupation définitive de l'Égypte était chose résolue, faisaient leurs dispositions pour s'y établir le moins tristement possible* (Thiers). || Absol. *L'Occupation* (avec une majuscule), période pendant laquelle la France fut occupée par les armées allemandes (1940-1944) : *Un ouvrage en tous points remarquable et trop méconnu — ou mal connu —, parce que publié en 1942, sous l'Occupation* (Escholier). || Spécialem. *Occupation de guerre* ou *militaire,* exercice temporaire de la souveraineté sur le territoire d'un État étranger, fondé sur la possession de fait. || *Occupation pacifique,* occupation effectuée en vue de garantir l'exécution des stipulations d'un traité de paix. || *Occupation mixte,* occupation effectuée en temps de guerre, mais résultant d'un accord entre les belligérants. || **3.** En droit, mode d'acquisition de la propriété par la prise de possession d'un bien sans maître avec l'intention de se l'approprier. || *Occupation de territoires sans maître,* prise de possession, par un État, de territoires sans souverain, comportant l'occupation effective et sa notification officielle aux autres États. || **4.** Le fait d'habiter un logement. || *Occupation sans titre,* situation de la personne qui s'est installée dans un logement sans aucun droit.

II. 1. Action de s'occuper, d'employer son temps à quelque activité, et notamment au travail : *La nature nous a fait un besoin de l'occupation, et la société nous en fait toujours un devoir* (Helvétius). *La vigueur du corps s'entretient par l'occupation physique ; le labeur cessant, la force disparaît* (Chateaubriand). *Si, dans le premier moment, l'oisiveté est cruelle, au bout d'un peu de temps l'occupation est terrible* (Stendhal). || **2.** Activité à laquelle on s'occupe, on consacre son temps : *Sais-tu ce qu'il lui faudrait à la femme ? reprenait la mère Bovary. Ce seraient des occupations forcées, des ouvrages manuels* (Flaubert). *Elle prend intérêt aux occupations de son mari, qui la tient au courant de toutes ses affaires* (Gide). *Ma principale occupation était de lancer du pain aux canards. Ces stupides animaux me connaissaient bien. Dès que je montrais un croûton, leur flottille venait vers moi, à force de palmes, et je commençais ma distribution* (Pagnol). *Byron a dit justement que l'amour n'est dans la vie de l'homme qu'une occupation, tandis qu'il est la vie même de la femme* (Beauvoir). || *Spécialem.* Emploi, métier, situation, généralement rémunérés : *Il est actuellement sans occupation. Une occupation lucrative. Ce qui est lucre lui paraît peu digne d'un galant homme ; l'occupation noble est à ses yeux celle par laquelle on ne gagne rien, par exemple celle du soldat, celle du marin, celle du prêtre* (Renan). || **3.** *Littér.* Par affaiblissement de sens, rôle : *Le Poète aussi est parmi nous* [...]. *Son occupation parmi nous ; mise en clair des messages ; et la réponse en lui donnée par illumination du cœur* (Saint-John Perse). || **4.** *Vx.* Action de s'occuper, de prendre soin de quelque chose ou de quelqu'un ; préoccupation, souci : *Ces mines, cette occupation continuelle de sa parure* (Genlis). *Ce qui seul prouverait de l'attachement, c'est la continuelle occupation où elle était de moi* (Stendhal). *Ses attentions, l'occupation embarrassante qu'elle prenait d'eux* (Goncourt). || Vx et fam. *Donner de l'occupation à quelqu'un,* lui susciter de l'embarras.

• SYN. : **I, 1** *prise de possession ;* **2** *envahissement, invasion.* || **II, 1** *activité, besogne, tâche ;* **2** *affaires, business* (pop.), *profession, job* (pop.), *travail.* — CONTR. : **I, 1** *évacuation ;* **2** *libération* || **II, 1** *désœuvrement, inaction, inactivité, inoccupation, loisirs, oisiveté, vacances ;* **2** *chômage, retraite.*

occupationnel, elle [ɔkypasjɔnɛl] adj. (de *occupation ;* 1951, G. Palmade, p. 35). *Thérapeutique occupationnelle,* méthode de traitement appliquée à certains malades mentaux, qui utilise l'ergothérapie, ou thérapeutique par le travail, et les activités récréationnelles (jeux, sport, art dramatique, chant, etc.).

occupé, e [ɔkype] adj. (lat. *occupatus,* part. passé de *occupare,* occuper [v. OCCUPER] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens II, 1 [*occupé à ;* « ...absorbé par une activité... », 1538, R. Estienne ; en parlant du temps considéré par rapport à l'emploi qu'en fait la personne, 15 oct. 1750, Voltaire] ; sens I, 1, 1651, Corneille [*voie occupée,* 1963, Larousse] ; sens I, 2, 1874, Larousse [*zone occupée,* juill. 1940] ; sens II, 2, 1669, Racine [« attentif à, soucieux de », av. 1850, Balzac] ; sens II, 3, av. 1696, La Bruyère).

I. 1. Se dit d'un lieu, d'une chose étendue que quelqu'un (ou quelque chose) occupe effectivement ou dont il a pris possession : *Place libre, place occupée. Cabine occupée. Un appartement occupé.* || *Voie occupée,* tronçon d'une voie ferrée sur lequel se trouve au moins un véhicule et où un train ne peut pénétrer sans certaines précautions. || **2.** Qui est soumis à une occupation militaire : *Un pays vaincu et occupé. Dame ! À tant faire que d'être occupés, vaut mieux que ce soit par des vainqueurs...* (Sartre). || *Zone occupée,* partie nord et sud-ouest de la France qui, en application des accords d'armistice du 22 juin 1940, fut administrée par les autorités allemandes au cours de la Seconde Guerre mondiale : *Il entreprit de m'instruire des conditions de la vie en « zone occupée »* (Aymé).

II. 1. Qui est pris, absorbé par une activité, ou par des occupations nombreuses : *Un homme fort occupé. Le docteur est occupé, il ne peut vous recevoir maintenant. Ma mère étant malade, mon père si occupé au-dehors, je n'avais reçu encore aucune idée religieuse* (Michelet). *Une grande horloge à gaine dit gravement l'heure à tous ces gens occupés* (Hugo). *Les gens de Paris ont l'air toujours d'être occupés, mais, en fait, ils se promènent du matin au soir...* (Céline). || Se dit aussi du temps considéré par rapport à l'emploi qu'en fait la personne : *Avoir des journées occupées. La vie pure, tranquille et doucement occupée qu'on mène à la campagne* (Voltaire). || *Occupé à* (et un nom ou un infinitif), qui s'adonne à un travail, qui est en train de faire quelque chose : *Un cultivateur occupé au labourage d'un champ, à labourer un champ.* || **2.** Class. et littér. *Occupé de,* qui est absorbé par une pensée ou par un sentiment, qui marque un intérêt constant pour quelqu'un ou pour quelque chose : *L'on juge, en le voyant, qu'il n'est occupé que de sa personne* (La Bruyère). [Le cardinal de Retz] *est insensible à la haine et à l'amitié, quelques soins qu'il ait pris de paraître occupé de l'une ou de l'autre* (La Rochefoucauld). *Jack, tout occupé de Cécile, qu'on lui avait donnée pour voisine, témoignait d'un profond dédain pour les bouteilles* (Daudet). *Elle se plaignait de me voir alors beaucoup plus occupé de mes livres ou de mes pensées que d'elle-même* (Maurois). *Sa folie n'est pas de se persuader qu'on le persécute — ce qui est vrai —, mais de croire le monde entier occupé de Jean-Jacques* (Mauriac) ; qui est attentif à, soucieux de : *Les historiens, plus occupés des faits et des dates que des mœurs* (Balzac). || **3.** *Class.* Captivé, fortement intéressé : *L'on est plus occupé aux pièces de Corneille ; l'on est plus ébranlé et plus attendri à celles de Racine* (La Bruyère).

• SYN. : **I, 1** *habité, loué, pris, retenu ;* **2** *envahi.* || **II, 1** *affairé, bousculé, débordé, écrasé, surchargé.* — CONTR. : **I, 1** *inoccupé, libre, vacant ;* **2** *libéré.* || **II, 1** *désœuvré, disponible, inactif, oisif, retraité.*

occuper [ɔkype] v. tr. (lat. *occupare,* prendre d'avance, s'emparer le premier de, se rendre maître de, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *capere,* prendre ; 1314, Mondeville, au sens I, 4 [en parlant de choses ; en parlant d'êtres animés, 1660, Corneille] ; sens I, 1, v. 1355, Bersuire [aussi « se saisir d'un bien... » ; *occuper une usine,* v. 1936] ; sens I, 2, v. 1307, G. Guiart [« soumettre à un régime d'occupation militaire », 1679, Bossuet] ; sens I, 3, 1530, Palsgrave ; sens I, 5, 1530, Lefèvre d'Étaples ; sens I, 6, 1887, Loti [*occuper un certain temps à,* 1846, G. Sand] ; sens I, 7, 1530, Lefèvre d'Étaples [*occuper tel rang, telle place,* etc., 1686, Bossuet] ; sens II, 1, av. 1662, Pascal [aussi « procurer une activité, des distractions... » ; *occuper quelqu'un à quelque chose,* fin du XIVe s., Chr. de Pisan] ; sens II, 2, 1868, Littré ; sens II, 3, début du XIVe s. [*occuper quelqu'un à quelque chose,* av. 1848, Chateaubriand] ; sens II, 4-5, 1538, R. Estienne).

I. OCCUPER QUELQUE CHOSE. **1.** Prendre possession ou être en possession d'un lieu, d'une chose qui s'étend dans l'espace : *Occuper une terre inhabitée. L'Asie Mineure était occupée par les colonies grecques* (Montesquieu). *Je revins occuper ma place, mais avec une sorte de stupeur* (Gide). *Ernst trouva difficilement une place sous le pont Mirabeau ; les bons coins étaient déjà occupés par les habitués* (Mac Orlan). || *Spécialem.* Se saisir d'un bien, s'en rendre possesseur : *Occuper sans titre un appartement, un immeuble ;* et absol. : *On peut occuper sans devenir propriétaire* (Littré). || *Occuper une usine,* en parlant de grévistes, demeurer sur le lieu de travail pour exercer une pression sur leur employeur et l'amener à accepter leurs revendications. || **2.** Envahir un lieu et s'y installer de force ; en particulier, s'emparer d'une position, d'un territoire et s'y maintenir militairement : *Occuper des points stratégiques. Occuper un pont, la rive d'un fleuve, une éminence. Les blindés ont rapidement occupé le terrain. Il resta longtemps avec eux et ils se racontèrent pour la centième fois les fameuses journées où ils avaient occupé les bureaux du journal, où on vendait « l'Espoir » au nez des Allemands...* (Beauvoir). || *Spécialem.* Soumettre à un régime d'occupation militaire : *Occuper une province. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les Allemands occupèrent la France pendant quatre ans.* || **3.** Habiter un local, y être installé à demeure ou momentanément : *Il occupe le rez-de-chaussée de sa maison et laisse le premier étage à l'abandon. La première des deux demeures* [...] *était occupée par les Tuvache* (Maupassant). *Les braves commerçants qui ont occupé, les uns après les autres, le petit magasin du rez-de-chaussée...* (Gregh). *J'occupe seul la chambre la plus vaste* (Mauriac). || **4.** Remplir un certain espace : *La population des États-Unis n'occupe pas un dix-huitième de leur territoire* (Chateaubriand). *Les vaches forcèrent l'autobus à ralentir parce qu'elles occupaient toute la largeur de la rue* (Vildrac). *Les soldats sont entrés silencieusement et occupent toute la scène* (Césaire) ; et en parlant de choses : *Toutes ses petites affaires occupaient un placard dans la chambre à deux lits* (Flaubert). *Un lit Renaissance* [...] *occupait l'autre angle de la chambre, près de la fenêtre* (M. Prévost). *Sa bouche est si petite que son sourire n'occupe pas tout son visage* (Giraudoux). *Une boule* [la Terre] *dont l'eau occupe les trois quarts* (Morand). || **5.** Remplir tel espace de temps (en parlant de choses qui durent) : *La séance a occupé tout l'après-midi. Ces récits occupaient tout le temps du coucher de ma mère et de ma sœur : elles se mettaient au lit mourantes de peur ; je me retirais au haut de ma tourelle* (Chateaubriand). *Un système clos de mouvements automatiques qui se succèdent dans le même ordre et occupent le même temps* (Bergson). || **6.** Remplir un espace de temps par une activité, l'employer d'une certaine façon (en parlant de personnes) : *Chercher à occuper ses heures de liberté, ses loisirs. Il se détermina, pour occuper sa vie devenue oisive, à réaliser un projet qu'il avait sans cesse différé* (Huysmans). || *Occuper un certain temps à* (et un nom), le consacrer à telle activité : *J'occupai donc au travail à peu près toutes les heures du jour* (Gide). || **7.** *Fig.* Remplir, exercer une fonction, une charge, etc. : *Occuper un poste important, de hautes fonctions. Occuper la charge de notaire. Occuper un emploi modeste.* || Fig. *Occuper tel rang, telle place,* etc., avoir telle importance, dans une hiérarchie (en parlant de personnes ou de choses) : *Parmi les élèves, il y en avait un qui, à raison de ses succès et de son avancement, occupait un rang à part dans la maison* (Renan). *Il faut voir quelle place la religion occupe dans la vie d'un Romain* (Fustel de Coulanges). *Occuper une place enviable dans la société.*

II. OCCUPER QUELQU'UN. **1.** *Occuper quelqu'un,* l'employer, le faire travailler, lui procurer une tâche, rémunérée ou non : *L'important, c'est d'occuper Casimir trois ou quatre heures par jour* (Gide). *Une entreprise qui occupe deux cents personnes ;* lui procurer une activité, des distractions, ne pas lui permettre de demeurer oisif : *Chercher à occuper ses enfants les jours de congé.* || *Occuper quelqu'un à quelque chose,* l'appliquer à une tâche déterminée : *Occuper un infirme à de menus travaux.* || **2.** *Occuper quelqu'un,* en parlant d'une occupation, d'une tâche, faire l'objet de l'activité de quelqu'un, absorber telle partie de son temps : *Depuis qu'il est à la retraite, son jardin l'occupe entièrement. La préparation de son voyage l'a occupé tout l'après-midi.* (V. aussi OCCUPÉ, E, adj.) || **3.** Class. *Occuper quelqu'un de quelqu'un* ou *de quelque chose,* l'amener à porter son attention sur cette personne ou sur cette chose, à s'intéresser à elles : *Peut-être avant ce temps | Je saurai l'occuper* [le Sultan] *de soins plus importants* (Racine). *Tu occupais l'assemblée de toi-même, et moi je ne l'occupais que des affaires dont je parlais* (Fénelon). || Littér. *Occuper quelqu'un à quelque chose,* faire en sorte qu'il s'en soucie, s'en préoccupe : *Je voulais, moi, occuper les Français à la gloire, les attacher en haut, essayer de les mener à la réalité par les songes* (Chateaubriand). [V. aussi OCCUPÉ, E, adj.]

|| **4.** *Occuper quelqu'un* (ou *l'une de ses facultés*), retenir son attention, faire l'objet de sa réflexion : *Elle se tient au bord de l'eau, sa fleur l'occupe* (Hugo). *Mille choses, à la fois familières et mystérieuses, occupaient mon imagination* (France). *Je me reproche de plus en plus d'occuper à ce point ta pensée* (Gide). *Rien de réel ne lui paraît indigne d'occuper sa puissante attention* (Valéry). « *Irma vous a convoqué parce que j'ai à vous poser deux questions. — À vos ordres, Comtesse. — La première n'a aucun rapport avec ce qui m'occupe aujourd'hui. Curiosité pure...* » (Giraudoux). || **5.** Class. et littér. *Occuper quelqu'un* (ou *son esprit, son cœur, etc.*), en parlant d'une personne ou d'une chose (sentiment, idée, etc.), absorber totalement quelqu'un, régner en maître sur sa pensée, sur son cœur : *Bérénice m'occupe et m'afflige sans cesse* (Racine). *La peur de leur départ occupe fort votre âme* (Molière). *La sottise, l'erreur, le péché, la lésine | Occupent nos esprits* (Baudelaire). *Ô mon Dieu, quand donc viendra l'heure où tu m'occuperas tout entier ?* (Gide). [V. aussi OCCUPÉ, E, adj.]

● SYN. : **I, 1** *s'approprier, prendre ;* **2** *s'emparer, enlever, forcer, tenir ;* **3** *habiter, loger, résider, séjourner ;* **5** *durer ;* **6** *meubler, passer, remplir ;* **7** *avoir, détenir ; tenir.* || **II, 1** *employer ; amuser, distraire, intéresser ;* **2** *accaparer, prendre.* — CONTR. : **I, 1** *abandonner, quitter ; évacuer ;* **2** *libérer ;* **7** *se défaire, se démettre, déposer, perdre, renoncer à.* || **II, 1** *congédier, licencier, limoger* (fam.), *remercier, vider* (pop.).

◆ v. intr. (1476, Bartzsch). *Occuper pour quelqu'un,* en parlant d'un avoué, suivre en justice l'affaire confiée par un client.

◆ **s'occuper** v. pr. (sens I, 1, av. 1778, Voltaire ; sens I, 2, 1677, Racine ; sens II, 1, v. 1330, Digulleville ; sens II, 2, 1678, La Fontaine ; sens III, 1, 1680, Richelet [*s'occuper de quelqu'un,* 1760, Voltaire — « régler avec une personne la question pour laquelle elle s'adresse à vous », XX[e] s.] ; sens III, 2, fin du XVIII[e] s., Bernardin de Saint-Pierre ; sens III, 3, 1760, Voltaire ; sens III, 4, 1765, *Encyclopédie,* art. *métallurgie*).

I. EMPLOYÉ ABSOLUMENT. **1.** Ne pas demeurer inactif, meubler son temps par le travail, une distraction : *Chercher à s'occuper. Avoir besoin de s'occuper. Elle ne dormit pas de la nuit* [...] *et mangea des confitures jusqu'à l'aurore pour s'occuper* (Gobineau). *Je risque, pour m'occuper, un arrangement éphémère de la table à écrire* (Colette). || **2.** *Class.* Trouver un emploi, un objet sur lequel se porter (en parlant d'une faculté, d'un sentiment, etc.) : *Souffrez que mon courage ose enfin s'occuper* (Racine).

II. S'OCCUPER À. **1.** S'appliquer à, travailler à, employer son temps à quelque chose, à faire quelque chose (vieilli) : *Il ne sait jamais à quoi s'occuper. Il cultivait l'art de s'occuper à rien* (Balzac). *D'habitude, il s'occupe à ses dessins, à ses documents* (Bourget). *C'est à quoi ils s'occupèrent aussitôt* (R. Bazin). *Une grande femme osseuse, à tête de poule, et sur le déclin de l'âge, s'occupait à son fourneau* (Montherlant). *Il y a vingt ans que je m'occupe à faire des traductions* (Montesquieu). *Tout le jour il s'occupe à lire* (Acad.). || **2.** *Class.* S'abandonner entièrement à : *Une nuit que chacun s'occupait au sommeil...* (La Fontaine).

III. S'OCCUPER DE. **1.** *S'occuper de quelque chose,* y consacrer son temps, son activité, ses soins : *S'occuper de ses affaires. S'occuper de sport, de politique. S'occuper d'un procès. S'occuper de gérer un domaine. M[lle] Rouault s'occupa de son trousseau* (Flaubert). || *S'occuper de quelqu'un,* s'intéresser à lui, lui venir en aide, le prendre en charge : *S'occuper des jeunes, de l'enfance délinquante, des personnes âgées. Des parents qui ne s'occupent pas assez de leurs enfants. De tout temps, Louise de La M... s'est beaucoup occupée des pauvres* (Gide) ; *spécialem.,* régler avec une personne la question pour laquelle elle s'adresse à vous : *S'occuper d'un client, d'un visiteur. Je m'occupe de vous dans un instant.* || **2.** *S'occuper de quelqu'un* ou *de quelque chose,* s'inquiéter, se préoccuper d'une personne ou d'une chose auxquelles on attache de l'intérêt : *Quand vous vous porterez bien, alors nous nous occuperons de votre avenir* (Mérimée). *Je n'ai d'amour que pour les caractères d'un idéalisme absolu, martyrs, héros, utopistes, amis de l'impossible : de ceux-là seuls je m'occupe* (Renan). *J'ai beaucoup écrit sur la torture, alors qu'on ne s'en occupait guère ; et je suis passé bien près d'elle* (Malraux). *Pourquoi est-ce que je suis tout le temps en train de m'occuper des autres ? Je ferais aussi bien de m'occuper un peu de moi* (Beauvoir). || **3.** *Spécialem.* Prêter attention à : *Il* [...] *traversa la chambre à grands pas, sans précaution et sans s'occuper du bruit* (Hugo). *Continue, comme dans ta solitude, ton monologue, sans t'occuper de moi ni de mon hôte ; fais comme si nous n'étions pas là* (Gide). || **4.** En parlant d'une science, d'une discipline, d'une activité, porter sur, avoir pour objet : *L'anatomie s'occupe de la forme et de la structure des organes, la physiologie de leurs fonctions.*

● SYN. : **I, 1** *agir, bricoler* (fam.), *se dépenser, travailler.* || **II, 1** *s'activer, s'adonner, s'appliquer, s'atteler à, s'employer, faire.* || **III, 1** *se mêler de, suivre, travailler à, veiller à ; aider, assister, se charger de, choyer, se consacrer à, prendre soin de ; écouter, être à, servir ;* **2** *s'intéresser à, parler de, penser à, se soucier de ;* **4** *toucher, traiter.* — CONTR. : **I, 1** *fainéanter, paresser, se reposer.* || **III, 1** *laisser tomber* (fam.), *négliger ; abandonner, délaisser ;* **2** *se désintéresser de.*

1. occurrence [ɔkyrɑ̃s] n. f. (de *occurrent ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 [« occasion, circonstance favorable », 1696, Bayle ; *aux occurrences,* 1662, Molière ; *dans les occurrences,* 1694, Acad. ; *en l'occurrence,* 1925, A. Gide ; *suivant l'occurrence,* 1835, Balzac ; *selon l'occurrence,* 1859, V. Hugo] ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** *Class.* et *littér.* Circonstance, événement qui arrive fortuitement : *Mais en cette occurrence | J'ai besoin avec vous d'un peu de conférence* (Corneille). *Les différentes occurrences dont la réunion complète le drame peuvent se passer en des lieux très éloignés l'un de l'autre* (Stendhal). *J'applaudissais joyeusement à des propos qui m'eussent fait rougir en toute autre occurrence* (Milosz). *Votre Excellence comprendra certainement que, dans une telle occurrence, je ne me sente lié d'aucune manière par les considérations et les conclusions incluses dans son télégramme...* (De Gaulle). || *Spécialem.* et *class.* Occasion, circonstance favorable : *Il était brave, vigilant, prompt, ménageant bien ses avantages, profitait bien des occurrences, entendait toutes les ruses de la guerre* (Bayle). || Class. *Aux occurrences, dans les occurrences,* à l'occasion : *Et, bien qu'aux occurrences | Je puisse condamner certaines tolérances...* (Molière). *Je m'en souviendrai dans les occurrences* (Acad., 1694). || *Auj.* Ne s'emploie plus guère que dans les expressions *en l'occurrence,* en ce cas, en la circonstance : *Vous déplacez la question, il s'agit tout simplement d'un chat écrasé par un pachyderme : un rhinocéros en l'occurrence* (Ionesco) ; et, plus rarement, *suivant, selon l'occurrence,* selon le cas : *L'opposition dite de « conscience » consiste* [...] *à voter même, selon l'occurrence, pour le ministère* (Chateaubriand). *Chauffage au bois et chauffage à eau chaude, suivant l'occurrence* (Bourget). || **2.** En liturgie, concours de deux fêtes qui tombent le même jour : *Occurrence accidentelle, perpétuelle. Il y a dans les bréviaires une table des occurrences.*

2. occurrence [ɔkyrɑ̃s] n. f. (mot angl. signif. proprem. « incident, rencontre », empr. du franç. *occurrence* [v. l'art. précéd.] ; milieu du XX[e] s.). En linguistique, chacun des emplois d'un même élément linguistique dans le discours : *Compter les occurrences de la conjonction « et » dans un texte.*

occurrent, e [ɔkyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *occurrens, -entis,* part. prés. de *occurrere,* aller au-devant, se présenter [au pr. et au fig.], de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *currere,* courir ; 1475, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Qui advient : *Cas occurrent.* || **2.** En liturgie, se dit de fêtes qui tombent le même jour.

océan [ɔseɑ̃] n. m. (lat. *Oceanus,* Océan [dieu de la Mer], l'océan Atlantique, grand bassin, gr. *Ôkeanos,* mêmes sens ; v. 1112,

Voyage de saint Brendan, écrit *occean* [*océan,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [absol., 1606, P. Charron] ; sens 3, 1690, Furetière [pour ce qui, par sa profondeur..., son intensité, évoque l'océan, 1591, Desportes] ; sens 4, av. 1850, Balzac). **1.** Vaste étendue d'eau marine, d'un seul tenant, qui occupe une grande partie du globe terrestre : *L'océan représente les sept dixièmes de la surface de la Terre. Les vents de l'Océan en soufflant leurs menaces | Laissaient dans ses cheveux de longs baisers mouillés* (Apollinaire). ‖ **2.** Partie de cette étendue d'eau : *Océan Atlantique, océan Pacifique, océan Indien.* ‖ Absol. *L'Océan,* l'océan Atlantique : *Les plages de l'Océan. Ne dites pas, je vous prie, que ce ne soit rien du tout que d'être né dans le pays qu'entourent les Pyrénées, les Alpes, le Rhin, l'Océan* (Michelet). ‖ **3.** Fig. et littér. *Un océan de,* une vaste étendue, une immensité, une grande quantité de : *L'âme se plaît à s'enfoncer, à se perdre dans un océan d'éternelles forêts* (Chateaubriand). *Ces prétendues maisons ont pour ceinture* [...] *un océan de pavés moutonnants du côté des Tuileries* (Balzac). *Un océan de larmes ;* se dit aussi de ce qui, par sa profondeur, sa violence, son intensité, évoque l'océan : *Quel océan de sensations violentes j'ai eues en ma vie et surtout à cette époque !* (Stendhal). *Vous n'avez pas sondé tout l'océan de l'âme* (Sully Prudhomme). ‖ **4.** *Spécialem.* Agitation de la passion : *Cette passion large, cet océan qui battait tempêtueusement dans mon cœur* (Balzac).
• Syn. : 3 *déluge, flots, mer ; abîme, gouffre.*

océanaute [ɔseanot] n. (de *océan,* sur le modèle de *astronaute, cosmonaute ;* nov. 1965, *Vie et Langage*). Spécialiste de l'exploration sous-marine.

océane [ɔsean] adj. f. (de la loc. lat. *mare Oceanus,* l'Océan, de *mare,* mer, et de *Oceanus* [v. l'art. précéd.] ; v. 1265, Br. Latini [*la Porte océane,* 1932, É. Herriot]). Poét. *La mer Océane,* l'océan Atlantique : *Les jeunes filles, mi-vêtues, sont assises sous l'arbre vert* [...] ; *on sent la mer océane* (Montherlant). ‖ Par extens. *La Porte océane* (ouvrage d'É. Herriot), de l'Océan.

océanide [ɔseanid] n. f. (bas lat. *Oceanis, -nidis,* fille de l'Océan, de l'adj. fém. gr. *Ôkeanis, -nidis,* de l'Océan, dér. de *Ôkeanos* [v. océan] ; 1721, Trévoux). Nom des nymphes de la mer, filles d'Océanos et de Téthys, dans la mythologie grecque : *On eût dit que les trois mille océanides venaient pleurer sur le Titan* (Gautier).

1. océanien, enne [ɔseanjɛ̃, -ɛn] adj. (de *océan ;* 1721, Trévoux). *Littér.* Qui appartient à l'océan : *Surgie des gouffres océaniens, la maternelle silhouette lui tend les bras* (Lichtenberger). *La vision infiniment monotone, obsédante jusqu'à la folie, du désert océanien, mobile et sans issue* (Elder).

2. océanien, enne [ɔseanjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Océanie,* n. géogr. [début du XIXe s.], dér. de *océan ;* 1874, Larousse). Relatif à l'Océanie ; habitant ou originaire de l'Océanie : *On raconte qu'au commencement de ce siècle il y eut, dans ces îles charmantes, une Didon océanienne* (France).

océanique [ɔseanik] adj. (de *océan ;* 1547, Mizauld, au sens de « qui parcourt l'océan » [en parlant d'un navigateur] ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1959, Robert [*climat océanique,* 1908, Martonne] ; sens 3, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Qui appartient ou qui est propre à l'océan : *Milieu océanique. Cuvettes, bassins océaniques. Le vent océanique les étête, les secoue* [les arbres] (Chateaubriand). *L'oscillation océanique se lie à la trépidation terrestre* (Hugo). *Ainsi s'était dissipée toute la gracieuse mythologie océanique que j'avais composée les premiers jours* (Proust). ‖ **2.** Qui est proche de l'océan et subit son influence : *Régions océaniques.* ‖ *Climat océanique,* climat de la façade occidentale des continents, dans les zones tempérées, caractérisé par la douceur des températures et la faible amplitude thermique annuelle, des pluies fines et abondantes, une prédominance des vents d'ouest. ‖ **3.** *Fig.* Se dit de ce qui évoque l'océan, par son mouvement, sa puissance, son tumulte, etc. : [Une croix de Jeannette] *pantelait sous le va-et-vient d'une océanique gorge* (Huysmans). *Des groupes naissaient, mouraient, renaissaient, s'absorbaient l'un l'autre ou se divisaient à chaque instant, témoignant d'une vitalité océanique dans les profondeurs de la littérature imminente* (Valéry). *Notre jardin est borné par la forêt. L'art et la vigilance du jardinier tiennent en respect cette force océanique et parviennent à l'endiguer* (Duhamel).

océanographe [ɔseanɔgraf] n. (de *océanographie ;* 1899, *Grande Encyclopédie*). Spécialiste d'océanographie.

océanographie [ɔseanɔgrafi] n. f. (de *océano-,* élément tiré de *océan,* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; fin du XVIe s., puis 17 juin 1876, *Revue critique,* p. 408 [« description et établissement de la cartographie des océans et de leurs fonds », 1959, Robert]). Science qui a pour objet l'étude des océans et des mers, du milieu qu'ils constituent (eau de mer et relief sous-marin), des organismes animaux et végétaux qu'ils renferment. ‖ *Spécialem.* Dans un sens étroit, description et établissement de la cartographie des océans et de leurs fonds.

océanographique [ɔseanɔgrafik] adj. (de *océanographie ;* 1907, Larousse). Qui concerne l'océanographie : *Recherches océanographiques. Navire océanographique.*

océanologie [ɔseanɔlɔʒi] n. f. (de *océano-,* élément tiré de *océan,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1968, Larousse). Ensemble des sciences physiques, chimiques, biologiques et géologiques ayant pour objet l'étude de la mer.

ocellaire [ɔsɛlɛr] adj. (de *ocelle ;* 1801 [d'après le *Dict. des sciences naturelles,* 1825], comme n. f. pl., au sens de « genre de polypiers fossiles » ; 1838, Acad., comme adj., au sens de « qui porte des taches arrondies sur le corps » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Relatif aux ocelles des arthropodes : *Nerfs ocellaires.*

ocelle [ɔsɛl] n. m. (lat. *ocellus,* petit œil, joyau, dimin. de *oculus,* œil ; 1825, Latreille [p. 487], au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1922, Montherlant). **1.** Œil simple des arthropodes, notamment des insectes. ‖ **2.** Tache ronde, de deux couleurs, sur une aile d'insecte, le plumage d'un oiseau, le pelage d'un mammifère. ‖ **3.** *Littér.* Tache semblable aux ocelles des animaux : *Le soir cernait de roux les ocelles de l'eau, pareils aux taches sur le plumage des paons* (Montherlant).

ocellé, e [ɔsele] adj. (bas lat. *ocellatus,* qui a de petits yeux, du lat. class. *ocellus* [v. l'art. précéd.] ; 1804, *Bulletin des sciences* [an XII, p. 201], au sens 2 ; sens 1, 1903, Larousse ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Qui est en forme d'œil : *Tache ocellée.* ‖ **2.** Se dit d'un animal portant des taches en forme d'yeux, dites « ocelles » : *Puis voici la colombe esprit immaculé | Qu'escortent l'oiseau-lyre et le paon ocellé* (Apollinaire). *Une superbe vipère ocellée* (F. Lefèvre). ‖ **3.** *Littér.* Qui est parsemé de taches évoquant les ocelles des animaux : *L'auberge Irigoyen s'ornait, sur la place publique, de six platanes nains au tronc ocellé* (Duhamel). *De lourds nuages ocellés passaient à toute vitesse sur la lune* (Benoit). *Les miliciens tiraient, dans une atmosphère de chambre de chauffe, leur torse nu ocellé de taches de lumière comme les panthères de taches noires : les balles ennemies avaient fait une passoire de la partie supérieure du mur* (Malraux).
• Syn. : 3 *marqueté, moucheté, piqueté.*

oceller [ɔsele] v. tr. (de *ocelle ;* 1959, Robert). Parsemer d'ocelles.

ocellure [ɔsɛlyr] n. f. (de *ocelle ;* mars 1877, *Revue britannique,* p. 231). Ensemble d'ocelles.

ocelot [ɔslo] n. m. (esp. *ocelote,* même sens, de l'aztèque *ocelotl,* même sens ; 1765, Buffon [la forme *ocelotl* — 1640, Laet — était empruntée directement à l'aztèque]). Mammifère carnassier d'Amérique du Sud, sorte de chat sauvage à robe grise tachetée de points fauves cerclés de noir, dont la fourrure a une très grande valeur.

ochlocratie [ɔklɔkrasi] n. f. (gr. *okhlokratia,* même sens, de *okhlos,* foule, et de *krateîn,* dominer, régner, dér. de *kratos,* force ; 1568, L. Le Roy, puis 1696, d'après Furetière, 1701). Gouvernement de la multitude (rare) : *Ces mots qui veulent être des*

injures, gueux, canaille, ochlocratie, populace (Hugo).

ochracé, e [ɔkrase] adj. (du gr. *ôkhros* [v. l'art suiv.] ; 1812, Mozin). D'un jaune pâle. (Rare.)

ochro- [ɔkrɔ], élément tiré du gr. *ôkhros,* d'un jaune pâle, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de quelques mots.

ochronose [ɔkrɔnoz] n. f. (de *ochro-* et de *-nose,* gr. *nosos,* maladie ; 1932, Larousse). Affection rare, caractérisée par la coloration des cartilages, des tendons et de certaines régions cutanées en jaune ou en gris-brun, visible surtout aux sclérotiques, aux oreilles et aux ailes du nez.

ochrosporé, e [ɔkrɔspɔre] adj. (de *ochro-* et de *spore ;* 1903, Larousse). Se dit des champignons à spores brun-jaune.

ocratation [ɔkratasjɔ̃] n. f. (mot angl. de même sens ; 1963, Larousse). Procédé de traitement du béton qui augmente sa résistance chimique aux acides et aux huiles végétales et minérales, sa résistance à la compression et à l'usure, son imperméabilité.

ocre [ɔkr] n. f. (lat. *ochra,* sorte de terre jaune, gr. *ôkhra,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *ôkhros,* d'un jaune pâle ; 1307, *Dict. général,* au sens 1 [*ocres noires,* 1783, Buffon ; *ocres violettes,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1934, J. Romains). **1.** Variété d'argile riche en hématite (ocre rouge, ou sanguine) ou en limonite (ocre jaune, terre de Sienne), utilisée comme pigment en peinture : *Les monts aux flancs zébrés de tuf, d'ocre et de marne* (Gautier). || *Ocres noires,* ou *terres noires,* variétés d'argile riches en bioxyde de manganèse et en graphite, parfois employées comme pigments. || *Ocres violettes,* oxydes de fer artificiels, parfois commercialisés sous le nom de *brun Van Dyck.* || **2.** Couleur, peinture préparée avec ce pigment : *Un tube d'ocre.* || **3.** Couleur, teinte d'un brun plus ou moins foncé, tirant sur le jaune ou sur le rouge : *Les saules et les peupliers pointillés d'ocre pâle* (Chardonne). *De ce côté, le sol, le fleuve, les maisons ont la même couleur saumonée, ici tirant davantage sur l'ocre, là sur le rose* (Montherlant).

◆ adj. invar. (1953, *FEW,* VII, 303 *b*). Qui est de cette couleur : *Papiers ocre. Les façades, tournées vers le soleil, étaient ocre pâle ou blanc rosé* (Porché). *Alors comme aujourd'hui, Tolède était ocre* (Malraux).

ocré, e [ɔkre] adj. (de *ocre ;* fin du XVI^e s.). Qui est teint en ocre ou dont la couleur tire sur l'ocre : *Ici, l'aire qui vous reçoit après le saut en hauteur, sable ocré comme celui des arènes de Séville* (Montherlant).

◆ **ocré** n. m. (1903, Larousse). Crémage des fils de chanvre ou de lin pratiqué à l'aide de l'ocre jaune, et qui leur communique une couleur jaune pâle.

ocrer [ɔkre] v. tr. (de *ocre ;* 1959, Robert). Teindre en ocre.

ocreux, euse [ɔkrø, -øz] adj. (de *ocre ;* 1762, Valmont de Bomare [I, 73], écrit *ochreux* [*ocreux,* 1787, Chaptal], au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Qui est de la nature de l'ocre : *Comment rendre les grands mouvements monochromes de cette terre violâtre et ocreuse ?* (Barrès). || **2.** Qui a la couleur de l'ocre : *Dans les joues et autour des yeux, aussi physiquement que s'y accumulent les jaunes ocreux dans une maladie de foie* (Proust).

oct- [ɔkt], **octa-** [ɔkta], **octi-** [ɔkti], **octo-** [ɔklo], éléments tirés du lat. *octo* et du gr. *oktô,* huit, et qui entrent, comme préfixes, dans la composition de quelques mots.

octacorde [ɔktakɔrd] adj. (lat. *octachordos,* qui a huit cordes, gr. *oktakhordos,* même sens, de *oktô,* huit, et de *khordê,* corde ; 1788, J.-J. Barthélemy). Qui a huit cordes : *Lyre octacorde.*

◆ n. m. (1788, J.-J. Barthélemy). Lyre à huit cordes.

octaèdre [ɔktaɛdr] adj. (bas lat. *octaedros,* qui a huit faces, gr. *oktaedros,* même sens, de *oktô,* huit, et de *hedra,* siège, base ; 1783, Buffon). Qui a huit faces.

◆ n. m. (1377, Oresme, écrit *octocedron ;* 1562, Scève, écrit *octehedre ; octaèdre,* 1572, Amyot [*octaèdre régulier,* 1874, Larousse]). Solide à huit faces. || *Octaèdre régulier,* octaèdre dont les faces sont des triangles équilatéraux égaux.

octaédriforme [ɔktaedrifɔrm] adj. (de *octaédri-,* élément tiré de *octaèdre,* et de *forme ;* 1838, Acad.). Qui a la forme d'un octaèdre, ou une forme proche.

octaédrique [ɔktaedrik] adj. (de *octaèdre ;* 1799, *Bulletin des sciences,* 183). Qui a la forme d'un octaèdre : *Cristal octaédrique.*

octane [ɔktan] n. m. (de *oct-* et du suff. scientif. *-ane ;* 1888, Larousse [*indice d'octane,* 1953, Larousse]). Hydrocarbure saturé ($C_8 H_{18}$), existant dans l'essence de pétrole. || *Indice d'octane,* indice mesurant la valeur antidétonante d'un carburant, par comparaison avec celle d'un carburant étalon.

octant [ɔktɑ̃] n. m. (lat. *octans, -antis,* le huitième, la huitième partie, de *octo,* huit ; 1683, Le Cordier, au sens 3 ; sens 1-2, 1868, Littré [« position de la Lune par rapport au Soleil calculée en arcs de 45° », 1877, Littré]). **1.** Huitième de cercle, arc de 45°. || **2.** *Vx.* Distance de 45° entre deux astres. || *Spécialem.* Position de la Lune par rapport au Soleil calculée en arcs de 45° : *Nous sommes au deuxième octant de la lune, c'est le maximum d'humidité* (Hugo). || **3.** Instrument analogue au sextant, mais dont le bâti ne représente que 45°, qui servait à prendre des hauteurs ou des distances en mer.

octante [ɔktɑ̃t] adj. num. cardin. (réfection, d'après le lat. *octoginta,* quatre-vingts [de *octo,* huit], de l'anc. franç. *uitante,* même sens [v. HUITANTE] ; v. 1265, J. de Meung). *Vx* ou *dialect.* Huit fois dix, soit quatre-vingts : *J'ai vécu octante ans sans me douter jusqu'où allait la malignité des juges* (Yourcenar).

octantième [ɔktɑ̃tjɛm] adj. num. ordin. (de *octante ;* 1530, Palsgrave). *Vx* ou *dialect.* Quatre-vingtième.

octastyle [ɔktastil] adj. et n. m. (lat. *octastylos,* qui a huit colonnes de front, gr. *oktastulos,* même sens, de *oktô,* huit, et de *stulos,* colonne ; 1547, J. Martin). Se dit d'un temple qui présente huit colonnes sur sa façade. (On dit aussi OCTOSTYLE [1581, Cl. Guichard].)

octave [ɔktav] n. f. (lat. *octava,* la huitième heure du jour, fém. substantivé de l'adj. *octavus,* huitième, dér. de *octo,* huit ; v. 1180, Godefroy, au sens 1 [« dernier jour de cette huitaine » ; « période de huit jours... dans l'Église catholique... », 1680, Richelet] ; sens 2, 1673, Jumilhac, 2^e partie, chap. XIII [« intervalle de huit degrés de la gamme diatonique », 1534, Lefèvre d'Étaples ; « ensemble des notes contenues dans cet intervalle », 1868, Littré ; *octave augmentée, diminuée, juste,* 1893, *Dict. général*] ; sens 3, 1874, Larousse ; sens 4, 1826, Vigny). **1.** Période de huit jours pendant laquelle se continue, dans l'Église catholique, la célébration de chacune des principales fêtes de l'année : *L'octave de Pâques.* || Dernier jour de cette huitaine. || *Par extens.* et *littér.* Espace d'une semaine : *Où que je tourne la tête, | J'envisage l'immense octave de la Création* (Claudel). || **2.** En musique, huitième degré de l'échelle diatonique ; note qui est la huitième au-dessus ou en dessous d'une note donnée : *Un son et son octave.* || Intervalle de huit degrés de la gamme diatonique : *Comme une note répétée d'octave en octave, des chants de grenouilles creusaient les ténèbres jusqu'à l'invisible horizon* (Malraux). || Ensemble des notes contenues dans cet intervalle : *Parcourir toute l'octave.* || *Octave augmentée,* octave comprenant 5 tons, 2 demi-tons diatoniques et 1 demi-ton chromatique. || *Octave diminuée,* octave comprenant 4 tons et 3 demi-tons diatoniques. || *Octave juste,* octave comprenant 5 tons et 2 demi-tons diatoniques. || **3.** Intervalle de deux vibrations dont l'une a une fréquence double de l'autre. || **4.** En escrime, huitième parade, position de l'épée dans la ligne du dehors pointe basse, poignet en supination.

octavier [ɔktavje] v. intr. (de *octave ;* 1765, *Encyclopédie*). Faire entendre accidentellement l'octave haute d'un son au lieu du son lui-même : *Le hautbois est sujet à octavier.*

◆ v. tr. (fin du XVIII^e s.). Jouer à l'octave en dessus : *Octavier un passage.*

octavin [ɔktavɛ̃] n. m. (de *octave ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Nom donné parfois à la petite flûte, qui sonne à l'octave supérieure de la grande. || **2.** Jeu d'orgue.

octavo [ɔktavo] adv. (du lat. *octavus,* huitième [v. OCTAVE], d'après *primo, secundo,* etc. ; 1838, Acad.). Huitièmement. (Rare ; s'emploie quand on compte par *primo, secundo,* etc.). || *In-octavo,* n. m., v. à l'ordre alphab.

octavon, onne [ɔktavɔ̃, -ɔn] n. et adj. (de l'esp. *ochavo,* même sens — proprem. « huitième » — [lat. *octavus,* huitième, v. OCTAVE], d'après *quarteron ;* v. 1780, d'après Bescherelle, 1845). Personne issue de parents dont un est un quarteron et l'autre un Blanc.

octet [ɔktɛ] n. m. (de *oct*[*o*]- ; 1946, Quillet). Ensemble de huit électrons formant la couche extérieure complète d'un atome.

octi- préf. V. OCT-.

octidi [ɔktidi] n. m. (de *octi-* et de *-di,* lat. *dies,* jour ; 1793, Fabre d'Églantine). Huitième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

octillion [ɔktiljɔ̃] n. m. (de *oct*[*o*]-, d'après *million, billion, trillion,* etc. ; 1520, La Roche). Un million de septillions, soit 10^{48}.

octo- préf. V. OCT-.

octobre [ɔktɔbr] n. m. (lat. *october,* octobre, emploi substantivé de l'adj. *october,* d'octobre, dér. de *octo,* huit [l'année romaine commençant en mars, octobre était le huitième mois] ; v. 1213, *Fet des Romains* [*uitovre,* forme plus pop., v. 1119, Ph. de Thaon ; *journées des 5 et 6 octobre 1789,* 1874, Larousse ; *Révolution d'Octobre,* 1959, Robert]). Dixième mois de l'année dans le calendrier grégorien, évocateur de l'automne, des vendanges : *Les automnes d'octobre qui ont mille raisons d'agoniser et pas une de mourir* (Giraudoux). *Les palombes, sous le trouble azur du mois d'octobre, sont le signe qu'est fini le règne du feu* (Mauriac). || *Journées des 5 et 6 octobre 1789,* journées de la Révolution française marquées par le soulèvement du peuple de Paris, qui marcha sur Versailles et ramena à Paris Louis XVI et sa famille. || *Révolution d'Octobre,* révolution russe de 1917, qui donna le pouvoir au parti bolcheviste et aboutit à la fondation de l'U. R. S. S.

octocoralliaires [ɔktɔkɔraljɛr] n. m. pl. (de *octo-* et du lat. *corallium,* corail ; 1959, Robert [*octocoralliens,* même sens, 1903, Larousse]). Ordre de cœlentérés renfermant des polypes à huit tentacules (corail, vérétille, alcyon, gorgonie, etc.).

octoduodécimal, e, aux [ɔktɔdyɔdesimal, -o] adj. (de *octo-* et de *duodécimal ;* 1874, Larousse). Qui a vingt faces, formant deux séries, l'une de huit, l'autre de douze.

octoèque [ɔktɔɛk] n. m. (du gr. *oktô,* huit, et *êkhô,* bruit, son ; 1874, Larousse). Livre liturgique des Grecs, qui contient des prières rangées selon le ton où elles doivent être chantées.

octogel [ɔktɔʒɛl] n. m. (de *octo-* et de *gel ;* 1963, Larousse). Agent gélifiant constitué par des sels d'aluminium.

octogénaire [ɔktɔʒenɛr] adj. et n. (lat. *octogenarius,* même sens, de *octogeni,* chaque fois quatre-vingts, dér. de *octo,* huit ; 1578, Despence). Qui a quatre-vingts ans : *Où serez-vous demain, Èves octogénaires, | Sur qui pèse la griffe effroyable de Dieu ?* (Baudelaire). *En juillet 1940, dans un pays surpeuplé de vieillards, sous les ordres d'un octogénaire plus octogénaire encore que ses quatre-vingts ans, la jeunesse de France a reçu son premier ministère* (Mounier).

octogonal, e, aux [ɔktɔgɔnal, -o] adj. (de *octogone ;* 1520, La Roche [228], au sens 1 ; sens 2, av. 1935, P. Bourget ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Qui a huit angles et huit côtés : *Figure octogonale.* || **2.** Qui a la forme d'un octogone : *Il reconnut l'église de Saint-Saturnin* [...] *avec son pittoresque clocher octogonal* (Bourget). || **3.** Dont la base est un octogone : *Pyramide octogonale.*

octogone [ɔktɔgɔn] adj. (lat. *octogonos,* qui a huit angles [et, au neutre substantivé *octogonum,* « polygone qui a huit angles »], du gr. *oktô,* huit, et *gônia,* angle, coin ; 1568, Nicolay, 13). *Vx* ou *littér.* Syn. de OCTOGONAL, E, AUX : *Dans le cimetière, du côté de Venise, s'élève une chapelle octogone consacrée à saint Christophe* (Chateaubriand). *Le burg brave la nue ; on entend les gorgones | Aboyer aux huit coins de ses tours octogones* (Hugo).

◆ n. m. (sens 1, 1520, La Roche, 222 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Polygone qui a huit angles et, par conséquent, huit côtés : *Octogone régulier.* || **2.** Ouvrage de fortification présentant huit fronts bastionnés.

octonaire [ɔktɔnɛr] n. m. (lat. *octonarius,* qui renferme huit unités [et, avec le n. m. *versus,* vers, « octonaire ïambique »], de *octo,* huit ; milieu du XIV^e s., comme n. m., au sens de « le nombre 8 » ; 1541, Calvin, comme adj., au sens de « qui renferme huit unités » [en parlant d'un psaume] ; comme n. m., au sens actuel, 1874, Larousse). Vers latin de huit pieds.

octopode [ɔktɔpɔd] adj. (gr. *oktôpous, -podos,* celui qui marche sur huit pieds, scorpion, emploi substantivé de l'adj. *oktôpous,* long ou large de huit pieds, de *oktô,* huit, et de *pous, podos,* pied, patte ; 1721, Trévoux, comme n. m., au sens de « bannière divisée en huit flammes ou languettes » ; comme adj., au sens actuel, 1838, Acad.). Qui a huit pieds ou huit tentacules.

◆ **octopodes** n. m. pl. (1818, *Dict. d'histoire naturelle*). Sous-ordre de mollusques céphalopodes à huit bras, comme le *poulpe.*

octostyle adj. et n. m. V. OCTASTYLE.

octosyllabe [ɔktɔsillab] adj. et n. m. (lat. *octossyllabus,* composé de huit syllabes, de *octo,* huit, et de *syllaba,* syllabe [v. SYLLABE] ; 1611, Cotgrave). Se dit d'un vers qui a huit syllabes : *Quelque sous-chef de bureau en mal d'octosyllabes* (Le Goffic).

octosyllabique [ɔktɔsillabik] adj. (de *octosyllabe ;* 1907, Larousse). Qui a huit syllabes : *Un vers octosyllabique.*

octroi [ɔktrwa] n. m. (déverbal de *octroyer* [v. ce mot] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *otreid* [*otrei,* v. 1138, Gaimar ; *otroi,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *octroi,* début du XIII^e s.], au sens 1 ; sens 2 [abrév. de *deniers d'octroi,* même sens, 1611, Cotgrave — proprem. « deniers de concession, deniers accordés par une concession du roi »], 1836, Landais ; sens 3-4, 1868, Littré). **1.** Concession d'une grâce, d'une faveur : *De solennels remerciements aux avocats pour l'octroi de cette gracieuseté* (Comte). || **2.** Taxe que certaines municipalités étaient autorisées à percevoir sur certaines denrées à leur entrée dans la ville : *Payer l'octroi.* || **3.** Administration chargée de percevoir cette taxe : *Les employés de l'octroi.* || **4.** Bureau installé pour percevoir cette taxe : *Dépasser l'octroi.*

octroyer [ɔktrwaje] v. tr. (réfection, d'après les mots lat. *auctorare* et *auctor* [v. ci-dessous], de l'anc. franç. *otreier,* même sens [1080, *Chanson de Roland*], *otroier* [XII^e s.], lat. pop. **auctoridiare,* même sens, du lat. class. *auctorare,* louer, engager, garantir, dér. de *auctor,* garant, proprem. « celui qui augmente, qui fait avancer », de *auctum,* supin de *augūre,* augmenter ; fin du XIII^e s.). [Conj. **2 a.**] Concéder, accorder : *Après nous avoir fait octroyer la Charte, il en vit avec anxiété les développements* (Chateaubriand). *Louis le Juste octroya la grâce demandée. Il accorda un entier pardon à la pauvre fille* (France).

● Syn. : *allouer, consentir, donner, lâcher* (fam.).

◆ **s'octroyer** v. pr. (1903, Larousse). S'attribuer, prendre pour soi : *Autour de nous on se gausse. Les maires des communes voisines ont commencé par s'octroyer la plus forte part* [de pain] (Gide).

● Syn. : *s'adjuger, s'approprier, s'arroger, s'emparer, s'envoyer* (pop.).

octuor [ɔktɥɔr] n. m. (de *oct*[*o*]-, d'après *quatuor ;* 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1957, N. Dufourcq). **1.** Composition vocale ou instrumentale à huit parties. || **2.** Formation de chambre, composée de huit chanteurs ou de huit instrumentistes.

octuple [ɔktypl] adj. (lat. *octuplus,* multiplié par huit, de *octo,* huit ; 1377, Oresme). Qui égale huit fois la valeur d'une quantité donnée : *La chenille contient ses enveloppes en nombre triple et même octuple* (Michelet).

octupler [ɔktyple] v. tr. (de *octuple ;* 1798, *Bulletin des sciences,* 6). Multiplier par huit. (Rare.)

1. oculaire [ɔkylɛr] adj. (bas lat. *ocularis,* relatif aux yeux, du lat. class. *oculus,* œil ; 1478, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Qui appartient à l'œil : [Il] *sentait monter de ses reins, tout à l'heure glacés, un feu sombre dont il croyait voir le reflet au fond de ses globes oculaires douloureux, à chaque mouvement trop brusque des paupières* (Bernanos). ‖ **2.** *Cercle* (ou *anneau*) *oculaire,* dans un microscope ou une lunette astronomique, image réelle de l'objectif donnée par l'oculaire et marquant la place que doit occuper la pupille de l'œil pour apercevoir l'ensemble du champ de l'instrument. ‖ **3.** *Témoin oculaire,* celui qui a vu la chose dont il témoigne : *Il ne me fallait rien moins que le récit d'un témoin oculaire* (Chateaubriand).

2. oculaire [ɔkylɛr] n. m. (emploi substantivé du précéd. ; 1671, Chérubin). Système optique devant lequel on place l'œil et qui sert à examiner l'image fournie par l'objectif : *L'oculaire du microscope. L'odeur des essences, des alcools et des baumes parfumait toutes mes pensées et quand, après de méticuleuses pratiques, je me penchais sur l'oculaire, j'avais le sentiment de pénétrer dans mon jardin réservé* (Duhamel).

oculariste [ɔkylarist] n. (dér. savant de *oculaire ;* 1858, Nysten). Personne qui prépare ou fabrique les pièces de prothèse oculaire : *L'art des grands ocularistes est parvenu aujourd'hui à dépasser la nature* (Villiers de L'Isle-Adam).

oculé, e [ɔkyle] adj. (lat. *oculatus,* pourvu d'yeux, clairvoyant, apparent, visible, de *oculus,* œil ; milieu du XVIᵉ s., au sens de « clairvoyant, prudent » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Se dit, en zoologie, d'un animal ou d'une partie de son corps qui porte des taches en forme d'œil.

oculi- [ɔkyli], **oculo-** [ɔkylo], premiers éléments, tirés du latin *oculus,* œil, et qui entrent dans la composition de certains mots.

oculi [ɔkyli] n. m. (mot lat. [plur. de *oculus,* œil] qui est le premier terme de l'introït du troisième dimanche de carême ; 1405, *Recueil diplomatique du canton de Fribourg,* VI, 66). *Dimanche d'Oculi,* troisième dimanche de carême. (Vieilli.)

oculifère [ɔkylifɛr] adj. (de *oculi-* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1838, Acad.). Se dit, en sciences naturelles, d'une partie d'un végétal qui porte un œil : *Pédoncule oculifère.*

oculiforme [ɔkylifɔrm] adj. (de *oculi-* et de *forme ;* 1838, Acad.). Se dit, en sciences naturelles, de ce qui a la forme d'un œil.

oculiste [ɔkylist] n. (dér. savant du lat. *oculus,* œil ; 1503, Chauliac). Médecin spécialisé dans le traitement des maladies des yeux : *Le frère du docteur Chandelier, l'oculiste* (Miomandre).

● SYN. : *ophtalmologiste, ophtalmologue.*

◆ adj. (v. 1560, Paré). Qui traite les maladies des yeux : *Médecin oculiste.*

oculistique [ɔkylistik] adj. (de *oculiste ;* 13 mars 1876, *Journ. officiel,* p. 1768). Relatif à la médecine de l'œil : *Clinique oculistique.*

◆ n. f. (1858, Nysten). Partie de la médecine qui s'occupe des maladies des yeux et de leurs traitements : *Par égard pour l'œil de Marguerite, on parlera d'abord oculistique* (Gide).

● SYN. : *ophtalmologie.*

oculus [ɔkylys] n. m. (mot lat. signif. proprem. « œil » [v. ŒIL] ; depuis 1667, P. Morin [126], comme n. de diverses fleurs ; sens actuel, 1919, Enlart, I, 329). Petite ouverture de forme circulaire, ménagée dans un mur ou au sommet d'une coupole.

● SYN. : *œil-de-bœuf.*

odalisque [ɔdalisk] n. f. (turc *odalïq,* esclave attachée au service des femmes d'un sultan, de *oda,* chambre ; 1624, Deshayes de Courmenin [148], écrit *odalique* [*odalisque,* 1664, Fermanel, 79], au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, fin du XIXᵉ s., A. Daudet). **1.** *Autref.* Esclave attachée au service des femmes d'un sultan. ‖ **2.** Femme d'un harem. ‖ **3.** Courtisane : *La curiosité mondaine s'empressait autour de cette ancienne odalisque devenue catholique fervente* (Daudet). *Ces deux femmes se pressent l'une contre l'autre sur un divan bas, avec des manières d'odalisques* (Gide).

ode [ɔd] n. f. (bas lat. *oda, ode,* chant, gr. *ôdê,* chant, hymne, poésie lyrique, contraction de *aoidê,* chant, dér. de *aeidein,* chanter ; 1491, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1548, Sebillet [*ode héroïque, ode anacréontique,* 1868, Littré]). **1.** Dans l'Antiquité grecque, poème destiné à être mis en musique : *Avec Pindare aimant la sainte règle, | Aux oiseleurs pareil, | Tu fis monter les Odes au vol d'aigle | Vers le rouge soleil* (Banville). ‖ **2.** Poème lyrique divisé en strophes, destiné soit à célébrer de grands événements ou de hauts personnages, soit à exprimer des sentiments plus familiers : *L'Ode à la Colonne* (Hugo). *La lecture d'une ode de Malherbe le ravit* [La Fontaine], *il ne lit plus autre chose* (Taine). ‖ *Ode héroïque,* ode dont le sujet est noble et élevé. ‖ *Ode anacréontique,* ode dont le sujet est léger et gracieux, à la manière d'Anacréon.

odelette [ɔdlɛt] n. f. (dimin. de *ode ;* 1554, Ronsard). Petite ode d'un genre gracieux et léger : *L'odelette, c'est une phrase d'ode-épître. une manière de propos familier* (Banville).

odéon [ɔdeɔ̃] n. m. (lat. *odeum,* petit théâtre, gr. *Ôdeion,* l'Odéon, édifice d'Athènes primitivement destiné aux exercices de chant, de *ôdê* [v. ODE] ; 1547, J. Martin, écrit *odéum ; odéon,* 1755, Aviler). Dans l'Antiquité grecque, théâtre couvert destiné aux auditions musicales.

odeur [ɔdœr] n. f. (lat. *odor,* senteur, exhalaison [bonne ou mauvaise], parfum [au fig.] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *udur* [*odor,* v. 1130, *Eneas ; oudeur,* XIIIᵉs., Godefroy ; *odeur,* v. 1380, *Aalma*], aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XIIᵉ s. [écrit *odour ; odeur,* XIVᵉ s.] ; sens 4, 1633, Corneille [*être en odeur de sainteté,* v. 1650, Pellisson ; *mourir en odeur de sainteté,* v. 1670, d'après Richelet, 1680 ; *ne pas être en odeur de sainteté,* 1835, Acad.]). **1.** Émanation produite par certains corps, véhiculée par l'air et perçue par les organes olfactifs de l'homme et d'êtres animés : *C'était l'Océan, l'Océan immense, infini, et son odeur fraîche et salée, et ce grand coup d'éventail que la marée montante dégage de chaque vague dans son élan* (Daudet). *L'abbé Scholaert secoua d'abord sous le portail sa pèlerine pesante de pluie, puis il poussa la porte et, tout de suite, il respira l'odeur familière de son église, l'odeur d'encens, de cire consumée, de pierre et de cave tiède* (Duhamel). *Raboliot aspirait* [...] *une autre odeur encore, imperceptible, où se mêlaient un relent de suie froide et des fumets vivants d'étable et de porcherie* (Genevoix). ‖ **2.** Substance fortement parfumée ; parfum (vieilli ; surtout au pluriel) : *Ces sons redoublés* [...] *changèrent en une véritable attaque de nerfs l'extrême émotion de la Duchesse ; ses femmes furent obligées* [...] *de lui faire respirer des odeurs* (Stendhal). *Comme elle accourait vite me voir à Balbec quand je la faisais chercher, se retardant seulement à verser de l'odeur dans ses cheveux pour me plaire* (Proust). ‖ **3.** *Class.* Impression produite par quelqu'un ou par quelque chose, apparence suscitant un jugement : *Aussi était-ce du fond de ses sentiments que se répandait sur ses principaux écrits une certaine odeur de vertu délicieuse pour ceux qui en peuvent être frappés* (Fontenelle). *Tout son extérieur* [du président de Harlay] *était contraint, gêné, affecté ; l'odeur hypocrite, le maintien faux et cynique* (Saint-Simon). ‖ **4.** *Class. et littér.* Réputation : *Il n'y avait point de maison religieuse qui fût en meilleure odeur que Port-Royal* (Racine). *Gilliatt, non sans de sérieux motifs, vivait en odeur de sorcellerie* (Hugo). ‖ Spécialem. et vx. *Être, vivre en odeur de sainteté,* être regardé de

son vivant comme un saint : *Il passe pour constant qu'une religieuse qui est en odeur de sainteté a prédit, il y a deux ans, que la messe se dirait publiquement cette année à Utrecht* (Pellisson). || Mourir en odeur de sainteté, être considéré comme un saint au moment de sa mort. || Fam. *Ne pas être en odeur de sainteté,* être l'objet d'un jugement défavorable : *Aussi, je vous prie de croire que les révolutionnaires n'étaient pas en odeur de sainteté dans la maison Eyssette* (Daudet).

• Syn. : **1** *effluves, émanations, exhalaisons, fumet, parfum, relent, senteur.*

odieusement [ɔdjøzmɑ̃] adv. (de *odieux ;* 1541, Calvin, au sens 1 ; sens 2, 1893, A. France). **1.** D'une manière odieuse : *Ah ! à quoi bon vouloir qu'elle comprenne ? Je n'arriverai jamais qu'à lui faire mal. Plutôt céder que de la martyriser odieusement, pour rien !* (Martin du Gard). || **2.** D'une façon fort déplaisante : *Ce que vous dites sent odieusement la rôtisserie de Monsieur votre père* (France). *J'attends des amis qui sont odieusement en retard* (Colette).

• Syn. : **1** *abominablement, affreusement, atrocement, horriblement, monstrueusement ;* **2** *insupportablement, intolérablement.*

odieux, euse [ɔdjø, -øz] adj. (lat. *odiosus,* désagréable, importun, déplaisant [en parlant de personnes ou de choses], de *odium,* haine, aversion, importunité ; 1376, Godefroy, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, début du xx^e^s.). **1.** Qui provoque la haine, l'indignation : *Chaque effort vers son mari l'éloignait de lui ; impossible de rien faire ni de rien dire qui ne lui fût odieux ; empêtrée d'une maladroite tendresse, elle avançait à tâtons, mais de ses bras tendus, ne savait lui donner que des blessures* (Mauriac). *Elle prétendait n'avoir porté l'accusation d'inceste qu'en réponse à une allusion si odieuse que le sang lui avait bouilli dans les veines* (Aymé). *Un crime odieux.* || **2.** Se dit d'une personne dont le comportement est irritant, insupportable : *Ce gamin est odieux.* || **3.** Se dit de ce qui déplaît : *Heureux de terminer une carrière politique qui m'était odieuse, je rentre avec amour dans le repos* (Chateaubriand). *Des nuages d'un gris odieux* (Gautier). || **4.** Se dit de ce qu'on juge mauvais : *J'ai, des livres, un respect superstitieux, même quand ils sont médiocres, même quand ils sont odieux* (Duhamel).

• Syn. : **1** *abject, abominable, diabolique, ignoble, immonde, infâme, monstrueux, révoltant ;* **2** *antipathique, impossible* (fam.), *infernal* (fam.), *invivable, terrible* (fam.) ; **3** *abhorré, désagréable, fastidieux, insupportable, intolérable, pénible, rebutant ;* **4** *détestable, exécrable, haïssable, minable.*

◆ **odieux** n. m. (av. 1791, G. de Mirabeau). Ce qui est odieux : *Le prince, plus peureux que jamais, [...] croyait, en le renvoyant, se débarrasser de l'odieux des exécutions faites avant l'entrée du comte au ministère* (Stendhal). *Mais il a hérité de Saint-Simon le coup d'œil implacable, ce don de voir dans l'ensemble et dans le détail le ridicule et l'odieux des gens* (Mauriac).

odo- [ɔdɔ], premier élément, tiré du grec *hodos,* route, voie, et qui entre dans la composition de certains mots.

odographe [ɔdɔgraf] n. m. (de *odo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1888, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1932, Larousse). **1.** Tracé d'un chemin parcouru ou à parcourir. (Rare.) || **2.** Syn. de odomètre.

• Rem. On écrit aussi hodographe (1932, Larousse).

odographie [ɔdɔgrafi] n. f. (de *odo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1932, Larousse). Description des routes et des rues. (Rare.)

• Rem. On écrit aussi hodographie (1932, Larousse).

odographique [ɔdɔgrafik] adj. (de *odographe ;* 1932, Larousse). *Poteau odographique,* poteau placé au croisement des chemins et portant des inscriptions qui indiquent les routes à suivre.

• Rem. On écrit aussi hodographique (1932, Larousse).

odomètre [ɔdɔmɛtr] n. m. (gr. *hodometron,* instrument pour mesurer le chemin parcouru, de *hodos,* route, chemin, et de *metron,* mesure ; 1678, P. Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1842, Mozin). **1.** Instrument qui indique le nombre de pas faits par un piéton. || **2.** Instrument employé pour compter le nombre de tours que fait une roue, un arbre de transmission, dans un temps donné.

• Syn. : **1** *odographe, podomètre.*

• Rem. On écrit aussi hodomètre (1866, Littré).

odométrie [ɔdɔmetri] n. f. (de *odo-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1842, Mozin). Mesure des distances parcourues à pied, effectuée au moyen d'un odomètre.

• Syn. : *podométrie.*

• Rem. On écrit aussi hodométrie (1866, Littré).

odométrique [ɔdɔmetrik] adj. (de *odométrie ;* 1842, Mozin). Relatif à l'odométrie.

• Rem. On écrit aussi hodométrique (1866, Littré).

odonates [ɔdɔnat] n. m. pl. (dér. savant du gr. *odous, odontos,* dent [ces insectes ayant des pièces buccales broyeuses] ; 1839, Boiste). Ordre d'insectes comprenant les libellules.

odont(o)- [ɔdɔ̃t(o)], élément tiré du gr. *odous, odontos,* dent, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

odontalgie [ɔdɔ̃talʒi] n. f. (gr. *odontalgia,* mal aux dents, de *odous, odontos,* dent, et de *algos,* souffrance ; 1694, Th. Corneille [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *odontalgique*]). En pathologie, douleur d'origine dentaire.

odontalgique [ɔdɔ̃talʒik] adj. (de *odontalgie ;* 1620, Béguin). Relatif à l'odontalgie.

odontoblaste [ɔdɔ̃tɔblast] n. m. (de *odonto-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* germe, bourgeon ; 1892, *Grande Encyclopédie,* art. *dent*). Grosse cellule à noyau volumineux, que l'on trouve dans la partie périphérique de la pulpe dentaire et dont la fonction spéciale est de sécréter l'ivoire.

odontogenèse [ɔdɔ̃tɔʒənɛz] n. f. (de *odonto-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* principe, origine ; 1903, Larousse). Ensemble des processus qui, chez l'être vivant, aboutissent à la formation des dents.

odontogramme [ɔdɔ̃tɔgram] n. m. (de *odonto-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, signe, inscription, de *graphein,* écrire ; 1970, Robert). Représentation schématique des arcades dentaires inférieure et supérieure.

odontoïde [ɔdɔ̃tɔid] adj. (gr. *odontoeidês,* en forme de dent, de *odous, odontos, dent,* et de *eidos,* forme, apparence ; 1541, Canappe). *Apophyse odontoïde,* saillie verticale volumineuse que présente la deuxième vertèbre cervicale, ou axis, qui s'articule avec l'atlas et permet les mouvements de rotation de la tête sur le rachis cervical.

◆ n. f. (1968, Larousse). Courbe définissant le profil des dents d'un engrenage.

odontologie [ɔdɔ̃tɔlɔʒi] n. f. (de *odonto-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1771, Trévoux). Étude des maladies des dents et des tissus voisins, ainsi que de leur traitement.

odontologique [ɔdɔ̃tɔlɔʒik] adj. (de *odontologie ;* 1836, Acad.). Qui se rapporte à l'odontologie.

odontologiste [ɔdɔ̃tɔlɔʒist] n. (de *odontologie ;* 1829, Boiste). Praticien qui exerce l'odontologie, à savoir le chirurgien-dentiste ou le médecin stomatologiste.

odontome [ɔdɔ̃tom] n. m. (de *odont[o]-* et du suff. scientif. *-ome ;* 1868, Littré). Tumeur due à la multiplication anormale des cellules d'une des parties du follicule dentaire.

odontomètre [ɔdɔ̃tɔmɛtr] n. m. (de *odonto-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 15 oct. 1866, A. Legrand). Petite échelle graduée servant à mesurer le nombre et la distance des dentelures d'un timbre-poste.

odontorragie [ɔdɔ̃tɔraʒi] n. f. (de *odonto-* et de [*hémo*]*rragie ;* 1843, Landais). Hémorragie de l'alvéole dentaire.

odontorragique [ɔdɔ̃tɔraʒik] adj. (de *odontorragie ;* 1874, Larousse). Relatif à l'odontorragie.

odontostomatologie [ɔdɔ̃tostɔmatɔlɔʒi] n. f. (de *odonto-* et de *stomatologie ;* 1963, Larousse). Discipline groupant les chirurgiens-dentistes et les stomatologistes dans l'étude et le traitement des affections de la bouche et des dents.

odorant, e [ɔdɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *odorer ;* début du XIIe s., ToblerLommatzsch, au sens 2 ; sens 1, 1765, *Encyclopédie* [*pouvoir odorant,* 1963, Larousse]). **1.** Qui exhale, répand une odeur : *Au bord d'un gouffre séculaire | Où Lazare odorant, déchirant son suaire* (Baudelaire). || *Pouvoir odorant,* nombre maximal de volumes d'air qu'il faut ajouter à un volume de gaz de ville pour que celui-ci procure encore une sensation nette d'odeur. || **2.** Qui répand une odeur agréable : *Ce jardin* [...], *odorant comme un bouquet* (Hugo). *L'avenue était sombre, odorante et déserte* (Samain).

● Syn. : 2 *aromatique, odoriférant, parfumé.*

odorat [ɔdɔra] n. m. (lat. *odoratus,* action de flairer, odorat, exhalaison, de *odoratum,* supin de *odorare* [v. odorer] ; v. 1560, Paré). Sens par lequel s'effectue la perception des odeurs : *Le chien a l'odorat développé. Ce miraculeux odorat qui invente à son gré, dans la chambre, l'arôme de la fleur d'oranger ou des bananes meurtries* (Colette).

● Syn. : *flair* (surtout en parlant du chien), *nez* (fam.), *olfaction.*

odoratif, ive [ɔdɔratif, -iv] adj. (lat. *odorativus,* qui a de l'odeur, de *odoratum,* supin de *odorare* [v. odorer] ; XIVe s.). *Vx.* Relatif à l'odorat.

odoration [ɔdɔrasjɔ̃] n. f. (lat. *odoratio,* action de flairer, odorat, de *odoratum,* supin de *odorare* [v. odorer] ; XIVe s., Godefroy, écrit *odoracion,* au sens de « parfum, bonne odeur » ; écrit *odoration,* au sens moderne, 1546, R. Estienne). *Vx* et *littér.* Action d'exercer le sens de l'odorat.

odorer [ɔdɔre] v. intr. (lat. *odorare,* sentir, flairer, aspirer à, de *odor* [v. odeur] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *oderer,* au sens de « flairer, aspirer une odeur » ; écrit *odorer,* au sens moderne, 1690, Furetière). *Vx.* Être doué d'odorat : *Tous les animaux n'odorent pas, mais, tous respirant, l'air est nécessaire à leur existence* (Bernardin de Saint-Pierre).

◆ v. tr. (sens 1, 1314, Mondeville [écrit *odorer*] ; sens 2, XIIe s., *Dolopathos* [écrit *oderer ; odorer,* fin du XIIIe s.] ; sens 3, XIIIe s. [écrit *odorer*]). **1.** *Vx* ou *littér.* Percevoir par l'odorat : *J'odore le liquide en passant ; il ne sent que le raisin. C'est du vin* (Suarès). *Je suis voyant et entendant, je vois, je goûte, j'odore ce feu, ce fruit, cette rose* (Claudel) ; et absol. : *Les deux chiens se rencontrent, ils s'abordent, se félicitent, s'inspectent ; et, quand ils odorent à leur gré, les jeux commencent* (Barrès). || **2.** *Littér.* Répandre une odeur : *Un marécage qui odore la tinette* (Huysmans). *Ton haleine odorait le vin et la bouffarde* (Rostand). || **3.** *Littér.* Parfumer, imprégner d'une odeur : *La lune aussi fond peu à peu dans le soir qu'elle odore de menthe* (Giraudoux).

odori- [ɔdɔri], **odoro-** [ɔdɔro], premiers éléments, tirés du lat. *odor, odoris,* odeur, et qui entrent dans la composition de quelques mots savants.

odoriférant, e [ɔdɔriferɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. médiév. *odoriferens, -entis,* même sens, du lat. class. *odorifer,* parfumé, de *odor, odoris* [v. odeur], et de *ferre,* porter ; v. 1380, *Aalma*). *Littér.* Qui répand une odeur agréable : *Des aloès et des genêts odoriférants* (Chateaubriand). *Et Vintras leur envoie un linge odoriférant, qui avait servi à essuyer la coupe de son premier sacrifice* (Barrès). *Des mauvais magiciens, au milieu d'une place, sont brûlés sur un bûcher odoriférant* (Malraux).

● Syn. : *aromatique, odorant, parfumé.*

odorimètre [ɔdɔrimɛtr] n. m. (de *odori-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Appareil destiné à évaluer l'odorisation du gaz.

odorisant [ɔdɔrizɑ̃] n. m. (dér. savant du lat. *odor,* odeur [v. odeur] ; 1963, Larousse). Produit que l'on incorpore à un gaz pour lui conférer une odeur caractéristique et faciliter la détection des fuites des appareils utilisateurs.

odorisation [ɔdɔrizasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *odor,* odeur [v. odeur] ; 1963, Larousse). Opération de raffinage qui consiste à conférer une odeur spéciale à un produit en lui incorporant un odorisant.

odoriseur [ɔdɔrizœr] n. m. (dér. savant du lat. *odor,* odeur [v. odeur] ; 1963, Larousse). Appareil destiné à introduire dans le gaz de ville un odorisant, sous forme liquide ou gazeuse.

odoro- préf. V. odori-.

odoroscopie [ɔdɔrɔskɔpi] n. f. (de *odoro-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1868, Littré). Procédé par lequel on apprécie les émanations odorantes qui s'échappent des corps.

odotachymètre [ɔdɔtakimɛtr] n. m. (de *odo-* et de *tachymètre ;* 1932, Larousse). Appareil magnétique qui remplissait jadis, sur les automobiles, les fonctions simultanées de compteur kilométrique et d'indicateur de vitesse.

odynophagie [ɔdinɔfaʒi] n. f. (de *odyno-,* du gr. *odunê,* douleur, et de *-phagie,* du gr. *phagein,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1932, Larousse). Déglutition douloureuse.

odyssée [ɔdise] n. f. (emploi fig. de *Odyssée,* lat. *Odyssea,* « l'Odyssée », poème d'Homère racontant les aventures d'Ulysse, gr. *Odusseia,* même sens, de *Odusseus,* Ulysse ; 1814, d'après BlochWartburg, avec un sens non précisé ; sens 1, 1860, Montalembert, II, 422 ; sens 2, 1834, Boiste ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** *Vx.* Récit de voyages et d'aventures plus ou moins singulières : *Le poème du pèlerinage de saint Brandan, cette odyssée monacale si célèbre au Moyen Âge, ce préambule populaire à « la Divine Comédie », nous montre les moines irlandais aux prises avec tous les rêves et toutes les merveilles de l'idéal celtique* (Montalembert). || **2.** Voyage plein de péripéties, ou suite d'événements imprévus et tragiques : *Mon odyssée n'a pas été des plus tragiques* (Mérimée). *L'Odyssée d'un transport torpillé* (ouvrage de P. Chack). || **3.** *Fig.* Aventure spirituelle de caractère dramatique : *Aucune intrigue, la simple histoire d'une âme de femme, l'odyssée, à travers une série de descriptions admirables, d'une intelligence vaincue par les nerfs et partie de la libre possession de soi pour aller succomber à Rome, sous l'énervement du climat, à l'ombre des ruines, dans ce je ne sais quoi de mystique et d'endormant qui tombe des murs des églises* (Daudet). *Le rêve, ce n'est point la fiction prise pour la réalité, c'est l'odyssée d'une conscience vouée par elle-même à ne constituer qu'un monde irréel* (Sartre).

œcologie n. f. V. écologie.

œcuménicité [ekymenisite] n. f. (dér. savant de *œcuménique ;* 1752, Trévoux). Caractère de ce qui est œcuménique, universel.

œcuménique [ekymenik] adj. (lat. médiév. *œcumenicus,* universel, du bas lat. *œcumenē,* la terre habitée, gr. *oikoumenê,* même sens, fém. substantivé de *oikoumenos,* part. prés. passif de *oikeîn,* habiter, occuper, dér. de *oikos,* maison, habitation ; v. 1590, Marnix [*patriarche œcuménique ;* « qui concerne l'ensemble de la terre habitée », 1690, Furetière ; *concile œcuménique,* XVIe s. ; *évêque œcuménique,* 1694, Acad. ; *conseil œcuménique des Églises,* 1948 — v. à l'art.]). Qui concerne l'ensemble de la terre habitée ; universel. || *Concile œcuménique,* concile auquel tous les évêques catholiques sont invités et que le pape préside en personne ou par ses légats : *Il y a des conciles généraux et œcuméniques ; c'est la réunion de tous les évêques de la chrétienté, soit présents, soit convoqués* (Stendhal). || *Évêque œcuménique,* titre donné anciennement au pape. || *Patriarche œcuménique,* titre que se donnent les évêques de Constantinople. || *Conseil œcuménique des Églises,* ou *Conseil mondial des Églises,* organisme groupant les confessions protestantes et les orthodoxes, et qui a été créé (le 23 août 1948, à Amsterdam) en vue de rechercher l'unité de toutes les Églises chrétiennes et d'assurer leur coopération.

œcuménisme [ekymenism] n. m. (de *œcuménique ;* 1927, *Foi et organisation*). Mouvement qui vise à l'union des Églises chrétiennes en une seule.

œdémateux, euse [edematø, -øz] adj. (dér. savant de *œdème ;* 1549, Maignan, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Qui est de la nature de l'œdème : *Gonflement œdémateux des extrémités. Infiltration œdémateuse.* || **2.** Qui est atteint d'œdème : *Pieds œdémateux. Jambes œdémateuses.*

œdématier (s') [sedematje] v. pr. (de *œdématie,* œdème [1812, Mozin], dér. savant de *œdème ;* 1868, Littré [au part. passé dès 1837, *Dict. des dictionnaires*]). Se gonfler du fait de l'œdème, devenir *œdémateux* (rare) : *Un membre qui s'est œdématié.*

œdème [edɛm] n. m. (gr. *oidêma, -matos,* gonflement, tumeur, de *oideîn,* s'enfler, grossir, se soulever, dér. de *oidos,* gonflement, grosseur ; 1550, Guéroult). Gonflement pathologique dû à des infiltrations de liquide séreux dans les tissus de l'organisme et particulièrement dans le tissu conjonctif : *Œdème des membres inférieurs. Œdème cérébral. Œdème du poumon. Hier dans la phtisie et demain dans l'œdème, | J'ai tout accepté* (Hugo).

œdicnème [ediknɛm] n. m. (lat. scientif. de la Renaissance *œdicnemus,* même sens [milieu du XVIe s.], du gr. *oideîn,* s'enfler [v. l'art. précéd.], et de *knêmê,* jambe ; 1839, Boiste). Genre d'oiseaux échassiers, voisins des pluviers, qui vivent dans les landes et les terrains découverts d'une grande partie du globe.

Œdipe [edip] n. pr. (emploi fig. du n. pr. *Œdipe,* lat. *Œdipus,* gr. *Oidipous,* Œdipe, fils de Laïos [qu'il assassina] et de Jocaste [qu'il épousa], qui avait résolu l'énigme posée par le Sphinx, et qui se creva les yeux quand il découvrit que son mariage était incestueux ; 1721, Trévoux, au sens de « personne qui trouve facilement la solution d'énigmes ou de questions obscures » ; complexe d'Œdipe, 1929, Larousse, art. complexe). *Complexe d'Œdipe,* selon la théorie psychanalytique, attachement libidinal qui lie un enfant à son parent de sexe opposé, s'accompagnant d'une attitude de rivalité, voire d'hostilité, à l'égard de son parent de même sexe.

œdipien, enne [edipjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Œdipe* [v. l'art. précéd.] ; v. 1930). Qui se rapporte au complexe d'Œdipe.

œdipisme [edipism] n. m. (de *Œdipe* [v. ŒDIPE] ; 1932, Larousse). Mutilation volontaire qui consiste à s'arracher un œil ou les deux yeux.

œdomètre [edɔmɛtr] n. m. (de *œdo-,* gr. *oidos,* gonflement, grosseur, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Appareil servant à mesurer le tassement d'un échantillon de terrain sous une charge verticale, sans dilatation transversale.

œdométrie [edɔmetri] n. f. (de *œdo-* [v. l'art. précéd.] et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Technique qui a pour objet l'étude et la mesure du tassement des sols sous les fondations.

œdométrique [edɔmetrik] adj. (de *œdométrie ;* 1963, Larousse). Relatif à l'œdométrie.

œil [œj] n. m.(pour le plur., v. Rem. en fin d'art.). ● ÉTYM. Lat. *oculus* (*oculos* à l'accus. plur. [d'où le plur. du mot franç.]), œil (organe de la vue), prunelle des yeux (terme d'affection), tache de la peau des panthères, de la queue du paon, bourgeon d'une plante, œil [de volute] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *ol* (*oil,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; ueil,* v. 1155, Wace ; *oel,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *œil,* 1342, J. Bruyant [au plur. : *uels,* XIe s., *ieus, yeus,* XIIe s. ; *yeux,* v. 1380, *Aalma*]), au sens A, I, 1 (v. ci-dessous). A : sens I, 1, v. 980, *Passion du Christ* (chez certains animaux, XIIe s. ; *avoir bon pied, bon œil,* 1685, Furetière [d'abord « être vigilant », 1640, Oudin] ; *sain comme l'œil,* 1834, Balzac ; *frais comme* l'œil, 1868, Littré ; *entre quatre yeux,* 1690, Furetière, art. *entre* [avec un *-z-* de liaison, 1798, Acad.] ; *regarder quelqu'un dans les yeux,* 1874, Larousse [*...entre les deux yeux,* 1677, Miege — d'abord *...entre deux yeux,* 1559, Amyot ; *...dans le blanc des yeux,* 1886, Loti] ; *par-dessus les yeux,* 1667, La Fontaine ; *avoir des yeux,* en parlant des murs, 1669, Racine ; *avoir les yeux gros,* XIIe s. [écrit *...ieus...*] ; *n'avoir plus que les yeux pour pleurer,* 1875, Larousse, art. *pleurer* [*ne laisser à quelqu'un que les yeux pour pleurer,* 1834, Balzac] ; *avoir les yeux plus grands que le ventre,* 1580, Montaigne [à propos des désirs, des ambitions, 1878, Acad.] ; *s'arracher les yeux,* 1835, Acad. [*se manger les yeux,* 1640, Oudin] ; *s'en battre l'œil,* 1684, La Fontaine ; *se mettre le doigt dans l'œil,* 1868, Littré [*se fourrer...,* 1867, Delvau] ; *mon œil !,* 1862, Larchey ; *œil pour œil, dent pour dent,* 1672, Sacy [*oil por oil,* même sens, v. 1265, Br. Latini] ; *œil de verre,* 1690, Furetière [*œil artificiel,* 1868, Littré] ; *les yeux de quelqu'un,* « ses lunettes », 1598, G. Bouchet) ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland (pour les beaux yeux de quelqu'un,* « pour lui plaire », 1633, Corneille [« gratuitement », 1640, Oudin — d'abord « pour l'amour de », XVe s., La Curne] ; *bel œil,* « jolie femme », 1640, Corneille ; *avoir un œil à Paris et l'autre à Pontoise,* 1868, Littré ; *avoir un œil qui dit merde à l'autre,* 1878, L. Rigaud) ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland (avoir de bons yeux...,* 1663, Molière ; *œil/yeux d'aigle,* 1690, Furetière [*...de lynx,* v. 1265, J. de Meung — écrit *...de lins*] ; *...des yeux de chat,* v. 1560, Paré ; *...de ses yeux,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [écrit *...euz ; de ses propres yeux,* 1669, Molière] ; *ne pas en croire ses yeux,* v. 1175, Chr. de Troyes [écrit *...ieus*] ; à [*l'*]*œil nu,* 1690, Furetière ; *à yeux nus,* v. 1770, J.-J. Rousseau ; *à l'œil,* « à l'œil nu », v. 1207, Villehardouin [écrit *a l'ueil ;* « à crédit », 1840, Esnault ; « gratuitement », 1827, Esnault] ; *à vue d'œil,* « autant qu'on peut en juger par la vue », fin du XVIe s., Marnix [« d'une façon rapide et très sensible », 1607, Hulsius — d'abord « d'une manière éclatante, manifeste », av. 1525, Cretin] ; *coup d'œil,* « regard prompt... », 1666, Molière [« spectacle, panorama », fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; *jeter un coup d'œil sur quelque chose,* 1699, Massillon ; *avoir du/le coup d'œil,* v. 1730, Fontenelle ; *avoir le compas dans l'œil,* fin du XVIIe s., Saint-Simon ; *du coin de l'œil,* 1656, Oudin ; *cela me sort par les yeux,* av. 1870, Mérimée ; *ne pas avoir les yeux en face des trous,* 1925, Esnault ; *se rincer l'œil,* 1888, Villatte) ; sens I, 4, XIIe s. (*n'oser/ne pas oser lever les yeux,* fin du XIVe s., Chr. de Pisan ; *ouvrir/fermer les yeux,* XIIe s., *Roncevaux* [écrit *...les els*] ; *fermer les yeux,* « mourir », 1721, Montesquieu ; *fermer les yeux à quelqu'un,* 1667, Racine [d'abord *clore...,* 1580, Montaigne] ; *ne pas fermer l'œil,* 1685, Dancourt [*ne — pas — pouvoir fermer l'œil,* 1807, Mme de Staël] ; *tourner de l'œil,* « mourir », 1835, Vigny [« s'évanouir » , 1867, Delvau] ; *tortiller de l'œil,* 1808, d'Hautel) ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland (mettre quelque chose sous les yeux de quelqu'un,* 1701, Massillon [*...devant les yeux...,* 1538, R. Estienne] ; *sous les yeux de quelqu'un,* « en sa présence directe », 1671, Pomey [*sous l'œil...,* 1889, Maupassant — d'abord *aux yeux...,* v. 1460, G. Chastellain] ; *mettre aux yeux,* 1660, Molière ; *caresser des yeux,* 1874, Larousse [*couver...,* 1678, La Fontaine ; *manger...,* 1868, Littré, art. *manger ; dévorer...,* 1690, Furetière] ; *...le mauvais œil,* 1611, Cotgrave [*avoir l'œil,* début du XXe s.]) ; sens II, 1, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy (*parler des yeux/avec les yeux,* 1667, Molière [*l'œil parle, les yeux parlent,* 1601, P. Charron] ; *faire de l'œil à quelqu'un,* 1671, La Fontaine [*...à quelque chose,* 1868, Littré] ; *faire l'œil à quelqu'un, à quelque chose,* 1868, Littré ; *faire des yeux à quelqu'un,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *faire les gros yeux à quelqu'un,* av. 1784, Diderot ; *faire les yeux doux à quelqu'un,* 1669, Molière [*...les doux yeux,* 1611, Cotgrave] ; *faire des yeux de velours,* XXe s. ; *faire un sale œil,* début du XXe s. ; *ouvrir de grands yeux,* av. 1699, Racine ; *les yeux lui sortent de la tête,* « il est dans une fureur extrême », 1868, Littré [d'abord « ses yeux deviennent proéminents, à cause de son ivrognerie », 1690, Furetière] ; *n'avoir pas froid aux yeux,* av. 1850, Balzac ; *...au doigt et à l'œil,* 1611, Cotgrave) ; sens II, 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy (*avoir des yeux, avoir des yeux pour voir,* 1651, Corneille [*avoir de bons yeux,* 1663, Molière] ; *ne pas avoir ses yeux dans sa poche,* 1893, *Dict. général ; avoir les yeux bouchés,* 1868,

Littré ; *avoir un bandeau sur les yeux,* 1690, Furetière, art. *bandeau ; où aviez-vous les yeux ?,* 1868, Littré [*on ne sait où il avoit les yeux,* sens analogue, 1690, Furetière] ; *dessiller les yeux à quelqu'un,* milieu du XVIe s., Ronsard [*ouvrir...,* 1651, Corneille] ; *fermer les yeux sur quelque chose,* 1672, Racine [d'abord *...à quelque chose,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; *les yeux fermés,* au fig., 1868, Littré ; *être tout yeux, tout oreilles,* 1703, Baron ; *n'avoir d'yeux que pour quelqu'un,* 1631, Corneille ; *arrêter les yeux à quelqu'un,* 1668, La Fontaine ; *crever les yeux,* « être évident », 1640, Oudin [*sauter aux yeux,* 1663, Molière] ; *tirer l'œil,* 1878, Larchey ; *donner dans l'œil à quelqu'un,* 1779, d'après Féraud, 1787 [d'abord *...dans les yeux...,* 1633, Corneille] ; *taper dans l'œil à quelqu'un,* 1867, Delvau) ; sens II, 3, fin du XIVe s., E. Deschamps (*ouvrir l'œil,* 1867, Delvau [*...et le bon,* av. 1922, Proust] ; *avoir l'œil à,* XIIIe s., Littré [*...à tout,* v. 1460, G. Chastellain] ; *avoir l'œil sur quelqu'un,* fin du XVe s., Commynes ; *avoir/tenir quelqu'un à l'œil,* 1798, Acad. ; *être à l'œil,* fin du XIXe s., A. Daudet [d'abord *...en l'œil,* début du XVIe s.] ; *être sur l'œil,* 1830, Stendhal ; *ne dormir que d'un œil,* 1665, La Fontaine ; *faire la guerre à l'œil,* 1866, Littré, art. *guerre* [au fig., v. 1570, Carloix] ; *l'œil du maître,* 1668, La Fontaine) ; sens II, 4, milieu du XIVe s., Machaut (*d'un œil sec,* 1670, Racine ; *voir d'un bon œil,* 1576, Le Houx [d'abord *veeir de bon oil,* v. 1155. Wace ; *...de mauvais œil,* 1580, Montaigne] ; *aux yeux de quelqu'un,* « selon sa manière de voir », 1667, Racine ; *parler aux yeux de quelqu'un,* 1764, Voltaire ; *l'œil intérieur,* 15 mars 1833, M. de Guérin) ; sens II, 5, fin du XIVe s., E. Deschamps. B : sens I, 1, 1694, Th. Corneille (aussi *œil de pont*) ; sens I, 2, 1676, Félibien (aussi *œil d'un marteau ; œil d'une aiguille,* 1751, *Encyclopédie,* I, 208 ; *œil d'une meule,* 1690, Furetière [aussi pour une pièce mécanique] ; *œil d'une roue,* 1721, Trévoux ; *œil d'un obus,* 1868, Littré) ; sens I, 3, 1874, Larousse ; sens I, 4, 1690, Furetière (*œil de la verge d'une ancre,* 1868, Littré) ; sens I, 5, 1660, Oudin (*yeux du bouillon,* 1812, Mozin) ; sens I, 6, 1690, Furetière (*gros œil,* 1723, Savary des Bruslons ; *petit œil,* 1874, Larousse) ; sens I, 7, 1868, Littré (*œil d'une volute,* 1547, J. Martin, 37 ; *œil d'une rosace,* 1930, Réau) ; sens I, 8, v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit euil (*œil,* 1552, R. Estienne ; *yeux d'une pomme de terre,* 1812, Mozin ; *greffer à œil poussant,* 1701, Liger [*...à œil dormant,* 1653, Le Gendre, 57] ; *tailler à deux* ou *à trois yeux,* 1868, Littré) ; sens I, 9, 1949, Larousse ; sens II, 1, 1770, Buffon (« lustre des étoffes, éclat des pierres précieuses », 1611, Cotgrave ; *avoir de l'œil,* 1868, Littré [aussi « produire de l'effet »] ; sens II, 2, 1798, Acad. ; sens III, 1, XIIe s., *Partenopeus de Blois* (*oel del jor,* « pointe du jour » ; *œil du ciel,* « le soleil », 1874, Larousse [*œil de la nature,* 1678, La Fontaine ; *œil du monde,* 1694, Acad.] ; *œil de la nuit,* « la lune », av. 1848, Chateaubriand [*œil du ciel,* av. 1857, Musset]) ; sens III, 2, av. 1577, Belleau.

A. Partie anatomique.

• **I.** ORGANE DE LA VUE. **1.** Le globe oculaire et ses annexes (conjonctive, muscles, nerfs, glandes lacrymales, paupières, cils, etc.), constituant l'appareil optique de l'homme et de nombreux animaux : *L'œil humain est une sphère limitée par trois membranes : la sclérotique, formant en avant la cornée transparente ; la choroïde, se prolongeant, à la partie antérieure, par l'iris, percé de la pupille ; la rétine, sensible à la lumière. Les deux yeux. Perdre un œil. Ne voir que d'un œil. Avoir une poussière dans l'œil. Avoir les yeux irrités. Se frotter les yeux. L'œil doit être regardé comme une expansion du nerf optique, ou plutôt l'œil lui-même n'est que l'épanouissement d'un faisceau de nerfs* (Buffon). || *Spécialem.* Organe de la vue chez certains animaux : *Yeux à facettes des insectes et des crustacés.* || *Avoir bon pied, bon œil,* être vigoureux et en bonne santé, en parlant d'une personne qui n'est plus jeune. || *Sain comme l'œil,* en excellente condition physique : *Ah ! ma chère dame, un homme sain comme mon œil* [le père Goriot], *lui disait la veuve* [Mme Vauquer à Mme de l'Ambermesnil], *un homme parfaitement conservé, et qui peut donner encore bien de l'agrément à une femme* (Balzac). || *Frais comme l'œil,* d'une fraîcheur parfaite (se dit surtout du poisson). || *Entre quatre yeux,* ou, fam., *entre quat'z yeux,* en tête à tête, en particulier : *Prendre quelqu'un entre quatre yeux. Moi, tenez, toute question de truquage mise à part, vous me demanderiez entre quat'z yeux combien j'ai au total... je ne saurais pas* (Romains). || *Regarder quelqu'un dans les yeux, entre les deux yeux, dans le blanc des yeux,* le regarder bien en face. || Class. *Par-dessus les yeux,* plus qu'il n'est nécessaire, à satiété : *La belle avait de quoi mettre un Gascon aux cieux : | Des attraits par-dessus les yeux* (La Fontaine). *Enfin, ma fille, vous avez quitté Aix ; vous me paraissez en avoir par-dessus les yeux* (Sévigné). || Vx. *Avoir des yeux,* en parlant des murs, dissimuler quelqu'un qui épie en secret : *Ces murs mêmes, Seigneur, peuvent avoir des yeux, | Et jamais l'Empereur n'est absent de ces lieux* (Racine). [Auj., on dit plutôt *les murs ont des oreilles* (v. MUR).] || *Avoir les yeux gros,* avoir les yeux pleins de larmes et être prêt à pleurer, ou avoir pleuré abondamment. || *N'avoir plus que les yeux pour pleurer, ne laisser à quelqu'un que les yeux pour pleurer,* avoir tout perdu, ou priver quelqu'un de tout ce qu'il possède : *C'est une jeune orpheline dépouillée par son tuteur, qui ne lui a laissé que les yeux pour pleurer* (France). || Fig. et fam. *Avoir les yeux plus grands* ou *plus gros que le ventre,* se servir d'un mets plus qu'on ne peut en manger ; avoir des désirs, des ambitions qu'on ne saurait satisfaire ou réaliser. || Fig. et fam. *S'arracher* ou (*vx*) *se manger les yeux,* se disputer avec la dernière violence. || Fig. et pop. *S'en battre l'œil,* se moquer, ne faire aucun cas de quelque chose : *Faire transformer la condamnation de droit commun de L. en expulsion politique, ce que je m'en bats l'œil !* (Montherlant). || Fig. et pop. *Se mettre, se fourrer le doigt dans l'œil,* se tromper grossièrement. || Pop. *Mon œil !,* exclamation exprimant le refus ou le doute. || *Œil pour œil, dent pour dent,* expression de la loi du talion, selon laquelle la peine doit être égale à l'offense : *Tous, taillant et hurlant, en bandits que nous sommes, | Œil pour œil, dent pour dent, c'est bien ! hommes contre hommes !* (Hugo). || *Coûter les yeux de la tête,* v. COÛTER. || *Tenir à quelque chose comme à la prunelle de ses yeux,* v. PRUNELLE. || *Œil de verre, œil artificiel,* prothèse oculaire en verre ou en émail qu'on met à la place d'un œil énucléé. || Fam. *Les yeux de quelqu'un,* ses lunettes : *Avoir oublié ses yeux. Hélas ! je ne peux pas lire sans mes yeux.* || **2.** L'œil en tant que partie du visage et élément de la physionomie : *De grands yeux. Des yeux enfoncés. Des yeux bridés. Des yeux saillants. Des yeux en amande. Des yeux bleus, bruns, noisette. Des yeux clairs, sombres, profonds. Des yeux ternes, éteints, brillants. De beaux yeux. Des yeux expressifs. Des yeux tristes, rieurs. Avoir les yeux cernés, battus. Avoir un œil poché, un œil au beurre noir. Ces yeux bleu clair, bordés de paupières auxquelles il ne manquait pas un cil, ces yeux qui, selon l'heure et l'humeur, passaient du bleu myosotis au bleu pervenche* [...], *ils étaient connus du tout Paris comme les plus grands, les plus étranges et les plus doux que l'on pût voir* (Duhamel). || *Œil vairon,* v. VAIRON. || *Faire quelque chose pour les beaux yeux de quelqu'un,* à seule fin de lui plaire, de lui être agréable : *Que ces casaniers et jouisseurs circonspects eussent consenti à tant de guerres lointaines pour les beaux yeux d'un roi ou d'un empereur...* (Romains) ; *par extens.,* sans aucun but intéressé, gratuitement : *Si vous croyez qu'il va travailler pour vos beaux yeux !* || Class. *Bel œil,* jolie femme (en style galant) : *Sur mes pareils, Néarque, un bel œil est bien fort* (Corneille). || Fam. et vx. *Avoir un œil à Paris et l'autre à Pontoise,* ou, pop., *avoir un œil qui dit merde à l'autre,* loucher fortement. || **3.** L'œil considéré dans sa fonction, la vision : *L'œil ne regarde jamais fixement qu'un seul objet, et l'âme ne peut s'arrêter qu'à un seul bien* (Bossuet). || *Avoir de bons yeux, de mauvais yeux,* avoir une bonne,

une mauvaise vue. || *(Avoir) un œil* ou *des yeux d'aigle* ou *de lynx,* (avoir) une vue perçante : *Falcone tenait ses yeux de lynx toujours attachés sur lui* (Mérimée). *Ne vous défendez pas : j'ai vu ça de mon œil de lynx* (Montherlant). || *Avoir des yeux de chat,* voir dans l'obscurité. || *Avoir vu quelque chose de ses yeux, de ses propres yeux,* avoir constaté par soi-même la réalité d'un chose étonnante, à peine croyable : *N'ai-je pas vu* [...] *les deux chauffeurs renoncer tout à coup à découvrir une panne d'allumage et se prosterner devant le moteur pour faire un sacrifice au petit Génie des étincelles ? Mais oui, je l'ai vu, de mes yeux vu* (Dorgelès). || *Ne pas (oser) en croire ses yeux,* ne pas pouvoir croire à la réalité, tellement elle est surprenante : *Je le regarde, je lui trouve un faux air de mon neveu Christian de Chateaubriand, mais je n'osais en croire mes yeux* (Chateaubriand). || *À l'œil nu,* par la vue seule, sans l'aide d'instruments d'optique : *Notre père, excité par les étoiles, se lançait dans la cosmographie : Sirius* [...], *Proxima du Centaure, que l'on ne voit pas à l'œil nu* (H. Bazin). || Vx. *À yeux nus,* même sens : *Ma vue courte ne me permet pas de distinguer à yeux nus assez nettement les astres* (Rousseau). || Class. *À l'œil,* à l'œil nu et d'emblée : *On peut voir à l'œil qu'il y a dans le foie quantité de veines* (Descartes). *Cette circonstance* [...] *me fit voir à l'œil le fond de l'abattement du peuple* (Retz). || Par extens. et vx. *À l'œil,* à crédit (c'est-à-dire « eu égard à la bonne mine de la personne en cause ») : *Il dîne à l'œil dans ce restaurant* (Littré) ; *auj.* et *fam.,* gratuitement : *Bloch était déjà résolu à persuader aux deux artistes dont il avait parlé de venir chanter à l'œil, chez la marquise, dans l'intérêt de leur gloire* (Proust). *Il se dit qu'il était amusant de consulter le médecin de sa station, « son médecin », et même d'avoir une consultation « à l'œil »* (Romains). || *À vue d'œil,* autant qu'on en peut juger par la vue seule : *À vue d'œil, la distance est de trois cents mètres ;* très visiblement, d'une façon rapide et très sensible : *Elle* [une vache malade] *se gonfle à vue d'œil* (Renard). *Le premier jour, il maigrit d'une livre ; dans la semaine qui suivit* [...], *il se mit à fondre presque à vue d'œil* (Aymé). || *Coup d'œil,* regard prompt et de courte durée : *Ils se regardèrent les uns les autres* [...], *s'interrogeant d'un coup d'œil* (Loti). *Jeter, lancer un coup d'œil à quelqu'un ;* examen rapide : *S'apercevoir de quelque chose au premier coup d'œil. Maman, d'un coup d'œil, inspecte mon équipement* (Duhamel) ; spectacle, panorama : *Pas de coup d'œil au monde plus prestigieux que cette futaie de flèches, de clochetons, de cheminées* (Hugo). *On y mange, on s'y rencontre, on y échange longuement ses impressions... Le coup d'œil est à peu près unique* (Colette). || Fig. *Jeter un coup d'œil sur quelque chose,* en prendre connaissance rapidement : *Jeter un coup d'œil sur un catalogue.* || *Avoir du* ou *le coup d'œil* (ou *avoir le compas dans l'œil*), juger rapidement et avec justesse || *Quel coup d'œil il a, tout de même !... Il a trop raison* (Bourget). || *Du coin de l'œil,* furtivement ou discrètement : *Surveiller, observer quelqu'un du coin de l'œil. Fortunato lorgnant la montre du coin de l'œil...* (Mérimée). || Fam. *Cela me sort par les yeux,* se dit d'une chose qu'on a trop vue et qui finit par inspirer du dégoût : *Les antiquités me sortent par les yeux* (Mérimée). || Pop. *Ne pas avoir les yeux en face des trous,* ne pas être bien réveillé et ne pas voir ce qui pourtant est bien visible. || Pop. *Se rincer l'œil,* assister à une scène plaisante, mais qui ne devrait pas avoir de témoin : *Allons, venez, vous vous êtes assez rincé l'œil* (Lorrain). || **4.** L'œil considéré dans les mouvements qui lui sont propres : *Lever, baisser les yeux. Ciller les* ou *des yeux. Cligner l'œil, les yeux, de l'œil, des yeux.* || *Clin d'œil,* v. CLIN 1. || *Ne pas oser lever les yeux,* être rempli de confusion. || *Ouvrir, fermer les yeux,* lever, baisser les paupières ; s'éveiller, s'endormir. || Littér. *Fermer les yeux,* mourir : *Lorsque mon oncle eut fermé les yeux...* (Montesquieu). || *Fermer les yeux de quelqu'un* ou *à quelqu'un,* l'assister à ses derniers instants. || *Ne pas* (ou *ne pas pouvoir) fermer l'œil,* ne pas pouvoir dormir : *Après la journée qui venait de se passer, Oswald ne put fermer l'œil de la nuit* (Staël). || Fam. *Tourner (de) l'œil, mourir* (vx), s'évanouir : *C'est la chaleur ? Tu ne vas pas tourner l'œil ? A moins que ce soit un malaise...* (Mauriac). || Arg. et vx. *Tortiller de l'œil,* mourir : *Mon mangeur de succession qui a tortillé de l'œil* (Balzac). || **5.** L'œil désignant la vue, le regard : *Chercher, suivre quelqu'un des yeux dans la foule. Laisser errer ses yeux sur le paysage. Rêver les yeux dans le vague. Ne pouvoir détacher ses yeux d'un spectacle. Jeter les yeux sur le journal. Ses yeux tombèrent sur une nouvelle alarmante. Interroger quelqu'un des yeux. Elle s'y attendait, et nos yeux se rencontrèrent* (Marivaux). *L'homme* [...] *promena ses yeux tour à tour sur le vieillard et les femmes* (Hugo). *Une écriture déliée, symétrique, très nette à l'œil* (Fromentin). *Mgr le duc de Berry avait accompagné son père jusqu'à la chapelle. Il n'y entra point, l'œil retenu juste en face d'elle par une curieuse maison de briques et de pierres blanches qui était datée de 1631 sur la façade* (Aragon). || *Mettre quelque chose sous les yeux, devant les yeux de quelqu'un,* le lui faire voir, le soumettre à son examen (souvent avec l'idée de le confondre) : *Mettre sous les yeux d'un accusé la preuve de sa culpabilité.* || *Sous les yeux de quelqu'un,* ou, littér., *sous l'œil de quelqu'un,* en sa présence directe, effective : *L'ennui les dévore sous nos yeux et nous n'y pouvons rien* (Bernanos). *Te voilà nu sous l'œil effrayant de celui | Qui voit tant de milliers de mondes et d'étoiles | Naître, vivre et mourir dans l'infini sans voiles* (Banville). *C'est le samedi 12* [...] *que nous avions parlé du « Meurtre de Bleston » au restaurant chinois, face à l'ancienne cathédrale, sous l'œil de bienveillant reptile du garçon jaune un peu gras* (Butor). || Class. *Mettre aux yeux,* faire voir, montrer, faire comprendre : *Vous devriez leur mettre un bon exemple aux yeux* (Molière). *Mais votre conscience et le soin de votre âme | Vous devraient mettre aux yeux que ma femme est ma femme* (Molière). || *Caresser, couver, manger, dévorer des yeux quelqu'un* ou *quelque chose,* le regarder avec plaisir, intérêt, convoitise, avidité : *Un petit être déguenillé, noir, ébouriffé, dont les yeux creux, farouches et comme suppliants dévoraient le morceau de pain* (Baudelaire). || *Loin des yeux, loin du cœur* (prov.), v. CŒUR, § III, n. 4. || *Avoir le mauvais œil,* ou, plus rarement, *avoir l'œil,* exercer une influence maléfique, porter malheur : *Elle a toutes les superstitions : elle est persuadée que le pape Pie IX a le mauvais œil* (France). *Mokrani ne s'appelle pas Mokrani. Il portait, dans son enfance, à Kairouan, sa ville natale, un autre nom dont il s'est défait* [...], *car ce nom néfaste « avait l'œil »* (Duhamel).

● **II.** EMPLOIS MÉTAPHORIQUES. **1.** L'œil en tant qu'il manifeste les traits permanents du caractère, les émotions, les sentiments, ou sert à l'expression des désirs, des pensées : *Des yeux pleins de douceur, de bonté. Avoir des yeux malins. Regarder d'un œil narquois, d'un œil méchant. Rouler des yeux furibonds. La joie brille dans ses yeux. Lire les pensées de quelqu'un dans ses yeux. Elle avait des yeux fripons qui rencontraient quelquefois les miens* (Rousseau). *Si je pouvais, à travers ses yeux, lui lire jusqu'au fond de l'âme et y voir sa faute ou son innocence* (Bourget). *L'œil naïf et le front serein, je mentais admirablement* (Pagnol). || *Parler des yeux, avec les yeux,* exprimer par le regard ce qu'on ressent : *Il est vrai qu'elle et moi souvent nous nous sommes parlé des yeux* (Molière). *Elle se taisait pourtant, mais ses yeux seuls parlaient assez* (Genevoix). || Fam. *Faire de l'œil à quelqu'un,* lui faire un clin d'œil, soit pour l'aguicher, soit pour marquer une entente secrète : *Quelle est cette mouquère qui nous fait de l'œil ?* (Gyp). *J'aime mieux le le dire, il n'y en avait pas un, des hommes présents, qui ne m'eût fait de l'œil, du pied, et c'est parce que j'ai repoussé leurs avances qu'ils ont cherché à se venger* (Proust). || Fam. *Faire de l'œil à quelque chose,* le désirer, le convoiter : *De son côté, Fasquelle fait de l'œil à mon « Isabelle »* (Gide). || Vx et fam. *Faire l'œil à quelqu'un, à quelque*

chose, mêmes sens : *Ce coloriste vraiment paradisiaque, dont les femmes qu'il prend pour modèles sur la terre ont des coquetteries mystiques qui leur font, si on ose le dire, faire l'œil au ciel* (Goncourt). || Vx. *Faire des yeux à quelqu'un,* attirer son attention par des signes des yeux, en général pour l'avertir qu'on le désapprouve : *M*[me] *d'Épinay me faisait des yeux ; et à la fin, quand j'ai eu tout dit, j'ai compris que je désobligeais* (Diderot). || *Faire les gros yeux à quelqu'un,* lui manifester du mécontentement par une attitude sévère, le réprimander. || Fam. *Faire les yeux en coulisse,* v. COULISSE. || *Faire les yeux doux, les doux yeux à quelqu'un,* lui manifester des sentiments tendres. || *Faire des yeux de velours,* se montrer aimable, chercher à séduire : *Mathieu tressaillit, puis il se mit à rire. « Va donc, va donc, dit-il, ne fais pas les yeux de velours »* (Sartre). || Pop. *Faire un sale œil,* regarder avec hostilité : *Méfie-toi qu'on nous fait un sale œil* (Martin du Gard). || *Ouvrir de grands yeux,* montrer son étonnement. || *Les yeux lui sortent de la tête,* il est dans une fureur extrême. || *N'avoir pas froid aux yeux,* n'avoir pas peur, être hardi, courageux ; être effronté, déluré. || *Marcher, obéir au doigt et à l'œil,* au moindre geste, au moindre regard de celui qui commande : *Je connais bien ceux d'Allemagne, par exemple. Ils marcheront au doigt et à l'œil* (Romains). || **2.** L'œil, symbole de la faculté d'observation, de l'attention, de la perspicacité : *Antoine ne quittait pas son père de l'œil* (Martin du Gard). || *Avoir des yeux, de bons yeux,* ou (fam.) *avoir des yeux pour voir,* être un observateur attentif, voir et comprendre exactement ce qui se passe, ne pas se laisser tromper. || Fam. *Ne pas avoir ses yeux dans sa poche,* ne rien laisser échapper de ce dont on est le témoin. || *Avoir les yeux bouchés, avoir un bandeau sur les yeux,* ne pas voir, ne pas prendre en considération ce qui est visible à tous ; manquer de clairvoyance. || *Où aviez-vous les yeux ?,* se dit à une personne qui n'a pas remarqué une chose qui aurait dû la frapper. || *Dessiller, ouvrir les yeux à quelqu'un,* faire cesser son aveuglement, lui permettre, en lui révélant ce qu'il ignore, de voir la réalité telle qu'elle est. || *Fermer les yeux sur quelque chose,* faire comme si on ne l'avait pas vu, comme si on l'ignorait : *J'étais résolue à ne point fermer les yeux plus longtemps sur sa paresse* (Sand). || *Les yeux fermés,* sans examen, en pleine confiance : *Accepter une offre, signer un contrat les yeux fermés.* || *Être tout yeux, tout oreilles,* être attentif à tout ce qui peut être vu, entendu. || *N'avoir d'yeux que pour quelqu'un,* ne s'intéresser qu'à une personne, lui accorder une préférence exclusive : *Pierre Paul Rubens n'a d'yeux que pour ses grosses blondes nacrées* (Claudel). || Class. *Arrêter les yeux à quelqu'un,* attirer, retenir son attention : *Deux animaux m'ont arrêté les yeux* (La Fontaine). || *Crever les yeux, sauter aux yeux,* être bien visible, ou être évident. || *Tirer l'œil,* attirer l'attention, surprendre : *De même pour « invectiver », que Diderot déjà employait à l'actif, et dont l'usage est à ce point admis que « invectiver contre quelqu'un » désormais tire l'œil et risque de tendre la phrase à l'excès* (Gide). || *Donner* ou (*fam.*) *taper dans l'œil à quelqu'un,* faire une vive impression sur lui, lui plaire : *Indéniablement gironde, cette Cora* [...] *donne dans l'œil au môme Darius, fils d'Artaxerxès, qui s'emballe à fond sur elle* (Colette). || *Tape-à-l'œil,* n. m. invar., v. à l'ordre alphab. || *Jeter de la poudre aux yeux,* v. JETER, § I, n. 1. || **3.** L'œil, symbole de la vigilance, de la méfiance : *Il faut bien de la pratique pour conclure de pareils marchés : c'est des combats d'œil à œil, et quel œil que celui d'un juif ou d'un Auvergnat !* (Balzac). *Et moi, je garde l'œil sur toi, cher Isidore* (Claudel). || *Ouvrir l'œil,* ou (fam.) *ouvrir l'œil et le bon,* se montrer très vigilant, se tenir prêt à toute éventualité : *Il s'agira d'ouvrir l'œil à Maineville, et le bon...* (Proust). || *Avoir l'œil, avoir l'œil à tout,* prendre garde à ce qui se passe autour de soi, ne rien perdre de vue : *Vous remarquerez que j'ai l'œil à tout ; que je m'occupe de Reschid-Pacha et de M. de Blacas ; que je défends contre tout venant mes privilèges et mes droits d'ambassadeur à Rome...* (Chateaubriand). || *Avoir l'œil sur quelqu'un, avoir* ou *tenir quelqu'un à l'œil,* surveiller de près tous ses faits et gestes : *On a l'œil sur les traîtres* [...], *et l'Assemblée fera justice* (Chateaubriand). *Ayez l'œil sur les voisins en procès avec vous ; prenez garde aux malices* (Hugo). *En voilà un que j'aurai à l'œil, si jamais je le retrouve sur mon chemin* (Duhamel). || *Avoir l'œil au guet,* v. GUET. || Vx et fam. *Être à l'œil,* être l'objet d'une surveillance étroite : *Sans être absolument brûlé dans le quartier Saint-Marcel, ce qu'on appelle « la Petite-Russie », j'y fus à l'œil — comme on dit —, filé moi-même bien plus que je ne filais les autres [c'est un agent secret qui parle]* (Huysmans). || *Être sur l'œil,* être en état de veille, d'alerte (vieilli) : *L'Europe est sur l'œil* (Hermant). || *Ne dormir que d'un œil,* ne dormir qu'à moitié, se tenir prêt à toute éventualité. || Class. *Faire la guerre à l'œil,* observer attentivement les mouvements de l'ennemi : *M. de Turenne, très habile, et qui savait faire la guerre à l'œil* (in Littré) ; au *fig.,* prendre garde à tous les détails d'une affaire et modifier sa conduite selon les occasions : *Sur le tout il faut faire la guerre à l'œil, et voir auparavant quelle suite aura cet édit* (Retz). || *L'œil du maître,* la surveillance du maître, du principal intéressé, qui est seule efficace (allusion à La Fontaine [*Fables,* IV, XXI], devenue proverbiale). || **4.** L'œil désignant la manière de considérer les choses, la disposition d'esprit, le jugement, et, *par extens.,* l'esprit, l'âme : *Je vois d'un œil assez froid et philosophique le dépérissement de mes facultés corporelles et intellectuelles* (d'Alembert). *L'instruction religieuse de Gertrude m'a amené à relire l'Évangile avec un œil neuf* (Gide). *De quel œil lisons-nous les philosophes, et qui les consulte avec l'espoir véritable d'y trouver autre chose qu'une jouissance ou qu'un exercice de son esprit ?* (Valéry). *Je me rappelle encore cette lecture dérisoire, à fleur d'œil* (Duhamel). *Observer la situation politique d'un œil lucide. Accueillir les critiques d'un œil serein.* || *D'un œil sec,* sans s'émouvoir, sans s'affliger : *Regardant d'un œil sec cette belle tête devenue couleur de feu, mais sillonnée de larmes* (Balzac). || *Voir d'un bon œil, d'un mauvais œil,* considérer, accueillir avec satisfaction, avec déplaisir : *Dès le premier jour, le nouveau sous-chef vit de très mauvais œil que Dutilleul portât un lorgnon à chaînette et une barbiche noire* (Aymé). || *Aux yeux de quelqu'un,* selon sa manière de voir, de juger, pour lui : *Les logarithmes et les tropes n'étaient à nos yeux que des degrés pour monter à l'étoile de la Légion d'honneur* (Vigny). *Je n'ai jamais existé à ses yeux qu'à cause de vous* (Mauriac). || Littér. *Parler aux yeux de quelqu'un,* éveiller en lui un intérêt, des sentiments très vifs, le toucher : *Cette ligne en pèlerinage vers l'infini, comme elle parle à mes yeux, comme elle chante ! Que de souvenirs elle amène* (Claudel). || *L'œil intérieur,* la conscience, la lumière intérieure : *« Il faut cesser de voir le monde pour voir Dieu », me disait un jour le sage aveugle Tirésias* [...]. *Cet œil intérieur percevant ce qui jamais encore ne m'était apparu, je pris soudain conscience de ceci...* (Gide). || **5.** L'œil désignant la personne qui observe, surveille (dans quelques expressions) : *Écarter les yeux indiscrets. Les Jacobins ne sont pas la Révolution, mais l'œil de la Révolution, l'œil pour surveiller, la voix pour accuser, le bras pour frapper* (Michelet). [Le pâtre] *regardait de tous les côtés si quelque œil malveillant ou dévot ne voyait point cette femme tombée à ses pieds* (Maupassant).

B. Sens analogiques.

• **I.** PAR RÉFÉRENCE À LA FORME, À LA FONCTION. **1.** Ouverture ronde au haut de la coupole d'un dôme, souvent surmontée d'une lanterne, ou dans le faîte d'un pignon. || *Œil de pont,* ouverture circulaire ménagée dans les piles et les culées de pont pour faciliter l'écoulement des eaux lorsque leur volume augmente. || **2.** Trou, ouverture de petite dimension dans un objet, un outil, un instrument,

un appareil, etc. : *Le battant de cuivre apparaît à l'œil de l'horloge* (Claudel). || *Œil d'une aiguille,* trou par lequel passe le fil. (Syn. CHAS.) || *Œil d'un marteau,* orifice de la tête du marteau permettant de la fixer sur le manche. || *Œil d'une meule,* orifice par où passe l'axe. || *Œil d'une roue,* trou du moyeu pour le passage de l'essieu. || *Œil d'un obus,* ouverture permettant d'y introduire la charge et de visser la fusée. || *Œil d'une pièce mécanique,* trou cylindrique destiné à recevoir un axe d'articulation. (V. Rem.) || **3.** Au théâtre, trou pratiqué dans le rideau et qui permet de regarder de la scène dans la salle : *Deux petites femmes causaient devant l'œil du rideau* (Zola). || **4.** Dans la marine, trou, bague, boucle, ganse destinés à divers usages. (V. Rem.) || *Œil de la verge d'une ancre,* orifice qui reçoit l'organeau. || **5.** Vide, cavité dans la mie du pain, dans la pâte de certains fromages : *Les yeux du gruyère.* || *Yeux du bouillon,* ronds de graisse qui nagent à la surface du bouillon chaud. || **6.** Partie supérieure d'un caractère d'imprimerie, comportant, en relief, le dessin de la lettre, et qui laisse son empreinte sur le papier pendant le tirage. || *Gros œil, petit œil,* caractère dont l'œil est plus gros ou plus petit que les caractères normaux du même corps. (V. Rem.) || **7.** *Yeux d'une draperie,* en peinture, points d'où partent plusieurs plans de cassure d'une draperie. || *Œil d'une volute, d'une rosace,* centre de la volute d'un chapiteau ionique ou d'une rose de cathédrale. || **8.** Petit bourgeon poussant à l'extrémité des branches ou aux aisselles des feuilles : *Œil simple, double, triple, multiple. Quand s'entrouvent les yeux des marguerites blanches,* | *Quand le bourgeon tremblant palpite au bout des branches* (Richepin). || *Yeux d'une pomme de terre,* petites dépressions de la surface de ce tubercule où naissent les bourgeons. || *Greffer à œil poussant, à œil dormant,* greffer un arbre à la première ou à la seconde sève. || *Tailler à deux* ou *à trois yeux,* tailler une branche d'arbre fruitier en conservant deux ou trois bourgeons sur la branche. || **9.** *Œil magique,* tube cathodique qui, sur un récepteur de radio, permet d'obtenir le réglage optimal de l'appareil sur une émission.

• **II.** Par référence à l'aspect. **1.** *Vx.* Nuance, teinte légère : *Le noir de son plumage est plus brillant, et il a des reflets qui lui donnent, à certains jours, un œil verdâtre* (Buffon). || *Spécialem.* Lustre des étoffes, éclat des pierres précieuses : *Ces perles ont un bel œil* (Acad.). || Fam. *Avoir de l'œil,* avoir belle apparence, avoir de l'allure : *Pour que ça ait plus d'œil quand on entre* (Martin du Gard). *Il disait volontiers : « Donnez-moi n'importe quoi, pourvu que ce soit cuit à point et que ça ait de l'œil »* (Duhamel) ; produire de l'effet : *C'est ça qui vous a un œil quand on l'entend prononcer* (Gyp). || **2.** Vx. *Un œil de poudre,* une légère couche de poudre mise sur les cheveux : *Des cheveux aériens, volatilisés par un œil de poudre, battent la figure juvénile, enfantine presque* (Goncourt).

• **III.** Par référence à l'éclat, au prestige. **1.** *Vx.* Ce qui éclaire, permet de voir (dans des expressions). || Poét. *Œil du ciel, œil de la nature, œil du monde,* le soleil : *Ici-bas, ce grand corps n'a que trois pieds de tour ;* | *Mais si je le voyais là-haut dans son séjour,* | *Que serait-ce à mes yeux que l'œil de la nature ?* (La Fontaine). || Poét. *L'œil de la nuit, l'œil du ciel,* la lune : *Une vapeur se déroule, monte et enveloppe l'œil de la nuit d'une rétine argentée* (Chateaubriand). *Lune* [...], | *Es-tu l'œil du ciel borgne ?* (Musset). || **2.** *Vx.* Ce qui éclaire, sert de guide : *Antioche, la troisième ville du monde, qu'on appelait l'œil de l'Orient* (Bossuet). *Les instincts sont les yeux mystérieux de l'âme* (Hugo).

• Rem. Le mot *œil* a pour pluriel normal YEUX. Mais, dans certains de ses sens techniques, notamment dans le vocabulaire de la marine et de la typographie, il fait ŒILS au pluriel (*des œils de marteaux, les œils d'une voile,* etc.), ainsi que dans les noms composés (*des œils-de-bœuf, des œils-de-perdrix,* etc.).

œil-de-bœuf [œjdəbœf] n. m. (de *œil, de* et *bœuf* ; v. 1155, Wace écrit *oïl de boef,* au sens de « amulette en forme d'opale » ; sens 1, 1530, *Société de l'histoire de Normandie. Mélanges* [VII, 112], *écrit œul de beuf* [*œil de bœuf,* milieu du XVI[e] s.] ; sens 2, 1787, Havard [*l'Œil-de-Bœuf — salon de l'Œil-de-Bœuf,* 1963, Larousse ; *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf,* 1830, Touchard-Lafosse ; « antichambre du roi, ailleurs qu'à Versailles », av. 1848, Chateaubriand] ; sens 3, début du XVI[e] s.). **1.** Fenêtre ronde ou ovale, pratiquée dans la partie supérieure d'un édifice (dôme, pignon, comble, fronton) ou dans un mur : *Il était là, derrière une lucarne ronde, dans le couloir ; plus mort que vif, des Esseintes se retourna, vit par l'œil-de-bœuf des oreilles droites* (Huysmans). *L'odeur de la bouse fraîche me parvient à travers l'œil-de-bœuf de ma chambre* (H. Bazin). || **2.** *Salon de l'Œil-de-Bœuf,* ou, absol., *l'Œil-de-Bœuf,* antichambre du grand appartement du roi, à Versailles, éclairée par un œil-de-bœuf, et où les courtisans se rassemblaient avant d'être admis chez le souverain : *Puis sur le talon rouge, en quittant les batailles,* | *Parfumés et blessés* [mes aïeux] *revenaient à Versailles* | *Jaser à l'Œil-de-Bœuf avant de voir leur champ* (Vigny). *C'est Régence, c'est Louis XV, Œil-de-Bœuf : C'est très bien...* (Balzac). || *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf,* compilation d'anecdotes plus ou moins scandaleuses sur la Cour (de Louis XIII à Louis XVI), due à Touchard-Lafosse (1829-1833). || Par anal. *Œil-de-bœuf* a désigné l'antichambre du roi ailleurs qu'à Versailles : *J'étais là, dans « l'œil-de-bœuf » du château de Butschirad* [à Prague], *ou au balustre de la chambre du conseil* (Chateaubriand). || **3.** Nom donné à diverses espèces de composées, notamment à une anthémis, à un chrysanthème.

• Pl. *des* ŒILS-DE-BŒUF.

• Syn. : **1** *oculus.*

œil-de-chat [œjdəʃa] n. m. (de *œil, de* et *chat* ; 1416, Havard, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Variété de quartz pénétrée de fibres d'amiante et qui offre des reflets particuliers : *L'œil-de-chat d'un gris verdâtre, strié de veines concentriques qui paraissent remuer, se déplacer à tout moment selon les dispositions de la lumière* (Huysmans). || **2.** Variété de corindon.

• Pl. *des* ŒILS-DE-CHAT.

• Rem. On dit aussi ŒIL-DE-TIGRE (plur. *des* ŒILS-DE-TIGRE) [de *œil, de* et *tigre* ; 1903, Larousse, art. *œil-de-chat*].

œil-de-crapaud [œjdəkrapo] n. m. (de *œil, de* et *crapaud* ; 1840, Esnault). *Pop.* et *vx.* Napoléon, pièce d'or de 20 F : *Ce n'est pas une thune, mon petit, c'est un œil-de-crapaud, un napoléon, si tu préfères, que je t'aurais donné ce soir* (Miomandre).

• Pl. *des* ŒILS-DE-CRAPAUD.

œil-de-paon [œjdəpɑ̃] n. m. (de *œil, de* et *paon* ; 1759, *Dict. des animaux,* au sens de « espèce de papillon vivant de jour » ; sens actuel, 1868, Littré). Variété de marbre à veines multicolores et circulaires.

• Pl. *des* ŒILS-DE-PAON.

œil-de-perdrix [œjdəpɛrdri] n. m. (de *œil, de* et *perdrix* ; 1600, O. de Serres, au sens 7 ; sens 1, 1825, *Dict. des sciences naturelles* ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1803, Boiste ; sens 4, 1723, Savary des Bruslons ; sens 5, 1963, Larousse ; sens 6, 1858, Nysten [d'abord « lésion qui survient aux doigts des chapeliers », 1[er] févr. 1806, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* p. 106]). **1.** Espèce de silex d'un gris argentin. || **2.** Dans le bois, nœud adhérent de très petite dimension (moins de 5 mm de diamètre). || **3.** Point de broderie dont on se sert pour marquer le linge. || **4.** Tissu ouvré présentant des dessins en forme de losanges rappelant les yeux de la perdrix, utilisé surtout pour le linge de toilette. || **5.** Émail grenu de certaines porcelaines, présentant un fin réseau de petits cercles réservés sur un fond blanc ou coloré. || **6.** Petite tumeur cutanée bénigne, qui se développe dans un espace interdigital du pied. || **7.** *Vin couleur œil-de-perdrix,* ou *vin œil-de-perdrix,* vin légèrement teinté de rouge.

• Pl. *des* ŒILS-DE-PERDRIX.

œil-de-pie [œjdəpi] n. m. (de *œil, de* et *pie* ; 1688, Miege [*faire un œil-de-pie,* 1903, Larousse]). Dans la marine, ouverture pratiquée dans une voile ou dans une toile

quelconque pour y faire passer un filin. || *Faire un œil-de-pie,* garnir cette ouverture avec du fil à voile ou de la petite ligne, pour éviter la déchirure de la voile.

• Pl. *des* ŒILS-DE-PIE.

œil-de-serpent [œjdəsɛrpɑ̃] n. m. (de *œil, de* et *serpent ;* 1718, Acad.). Pierre précieuse ou pierre fine montée dans le chaton d'une bague.

• Pl. *des* ŒILS-DE-SERPENT.

œil-de-tigre n. m. V. ŒIL-DE-CHAT.

œil-du-monde [œjdymɔ̃d] n. m. (de *œil, du* [art. défini contracté] et *monde ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens de « sorte de pierre précieuse » ; sens actuel, 1868, Littré). Croûte qui recouvre les calcédoines et les opales brutes.

• Pl. *des* ŒILS-DU-MONDE.

1. œillade [œjad] n. f. (de *œil ;* av. 1493, G. Coquillart, au sens 2 [dans le style relevé, milieu du XVIe s., Amyot] ; sens 1, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Regard, coup d'œil lancé vivement : *D'une œillade* [...], *le général perça les coupables jusqu'au cœur ; et en les regardant il les punit* (Guez de Balzac). *Il lui jeta une œillade de colère, une œillade dédaigneuse...* Acad., 1694). *Valérie lança sur le commissaire une œillade qui l'eût tué si les regards pouvaient communiquer la rage qu'ils expriment* (Balzac). *Le bon garçon est ravi, confus des ovations qu'on lui fait, des œillades qu'on lui adresse* (Daudet). *Dans l'arène, Pepe Alcaraz, obsédé par le respect, entrecoupait sa préparation aux banderilles d'œillades vers la loge princière* (Montherlant). || **2.** Coup d'œil furtif, clin d'œil à l'adresse de quelqu'un, constituant un signe de connivence, une invite amoureuse : *Mme de Maufrigneuse* [...] *lança aux deux roués une de ces œillades que les Françaises ne connaissaient pas avant la paix, et qui ont été importées par les Anglaises avec les formes de leur argenterie, leurs harnais, leurs chevaux* (Balzac). *Deux œillades langoureuses qu'il jetait à Marie* (Romains). || *Class.* En ce sens, s'employait même dans le style relevé : *Ôtons-lui les moyens de plaire et de régner* [à Cléopâtre] ; | *Et ne permettons pas qu'après tant de bravades,* | *Mon sceptre soit le prix d'une de ses œillades* (Corneille).

2. œillade [œjad] n. f. (de *œil,* au sens de « petit bouton, bourgeon » ; v. 1534, B. Des Périers). Cépage rouge, cultivé dans le midi de la France.

• SYN. : *aragnan noir, boudalès cinsaut, ouillade, ouliade.*

œillader [œjade] v. tr. (de *œillade* 1 ; 1556, Ronsard). *Class.* Appeler, avertir quelqu'un par des œillades (mot blâmé par Malherbe et que Furetière juge vieilli) : *J'œillade la suivante ;* | *Comme elle est plus mon fait, elle est plus à mon gré* (Th. Corneille).

œillard [œjar] n. m. (de *œil ;* 1554, *Journ. du sire de Gouberville,* écrit œullard [*œillard,* 1777, *Encyclopédie*], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Orifice carré, percé au centre d'une meule pour recevoir une tige métallique. || **2.** Ouverture par où passe l'axe d'une roue de moulin.

œillé, e [œje] adj. (de *œil ;* 1581, Bara [147], au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Qui porte un dessin ressemblant à un œil (en parlant de plumes, d'oiseaux ou de minéraux). || **2.** *Gneiss œillé,* gneiss où de grands cristaux lenticulaires de quartz ou de feldspath sont entourés de grains ou de fibres d'autres minéraux.

1. œillère [œjɛr] n. f. (de *œil ;* fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* écrit *oilliere* [*œillere,* v. 1354, *Modus*], au sens 1 [« ouverture du chanfrein du cheval armé », 1874, Larousse] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** *Autref.* Jour de la visière des armures de tête. || Ouverture du chanfrein du cheval armé. || **2.** Chacune des deux pièces de cuir fixées à la têtière d'un cheval, pour l'empêcher de voir de côté et lui garantir les yeux des coups de fouet : *Une voiture attelée de deux chevaux qui avaient aux œillères un œillet rouge comme le cocher en avait à sa boutonnière* (Proust). *Il y a quelques années, la Société protectrice des animaux fit coller sur les murs de Paris une affiche représentant un cheval abattu, fort gêné par ses œillères* (Duhamel). || **3.** Petite coupe ovale, dont on se sert pour prendre des bains d'yeux.

◆ **œillères** n. f. pl. (1874, Larousse [au sing., av. 1841, Chateaubriand]). *Fig.* Étroitesse d'esprit, idées préconçues qui empêchent de voir toute la réalité et limitent la compréhension des choses (le plus souvent dans l'expression *avoir des œillères*) : *Avec des œillères, lui aussi, Chateaubriand, parcourut Venise* (Barrès). *Père avait des œillères, et il a traversé le monde sans en rien voir d'autre que ce qui bordait l'étroit sentier qu'il avait choisi* (Martin du Gard). *La vie n'a pas de sens, dit Mésange. Il n'y en a pas : nous nous efforçons dans le noir ; nous mettons des masques, des œillères pour nous le cacher* (Henriot). *À vingt ans, il s'était cru libéré des routines ou des préjugés qui paralysent nos actes et mettent à l'entendement des œillères* (Yourcenar). *Pour un homme sans œillères, il n'est pas de plus beau spectacle que celui de l'intelligence aux prises avec une réalité qui le dépasse* (Camus). || S'est employé parfois au singulier dans le même sens : *La fixité de cette idée a fait son empire* [à La Fayette] ; *elle lui servait d'œillère, elle l'empêchait de regarder à droite et à gauche* (Chateaubriand).

• SYN. : *parti pris, passion, préventions.*

2. œillère [œjɛr] adj. et n. f. (de *œil ;* 1530, Palsgrave [*dent œillère ; œillère,* n. f., v. 1560, Paré]). *Dents œillères,* ou *œillères,* n. f. pl., les deux canines de la mâchoire supérieure, dites encore « *dents de l'œil* », en raison des douleurs qu'elles peuvent provoquer en direction de l'orbite.

œillet [œjɛ] n. m. (dimin. de *œil ;* XIIe s., Studer et Evans, écrit *ollet* [*œillet,* XIVe s., Godefroy], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1250, Huon le Roi, écrit *œllet* [*œillet,* 1501, G. Cohen ; « bague métallique... », 1874, Larousse] ; sens I, 3, 1874, Larousse [« ganse, boucle d'une poulie ou d'un hauban », 1694, Th. Corneille] ; sens I, 4, 1731, d'après Trévoux, 1752 ; sens I, 5, 1877, Littré ; sens II, 1, fin du XVe s. [aussi « la fleur même »] ; sens II, 2, 1547, Ch. Estienne [*œillet des prés,* milieu du XVIIIe s.] ; sens II, 3, 1768, Valmont de Bomare).

I. 1. *Anc.* Petit œil. || **2.** Petit trou circulaire, souvent renforcé d'une garniture métallique, destiné au passage d'un lacet : *Les œillets d'une chaussure. Une vieille culotte de taffetas à œillets* (France). || *Par extens.* Bague métallique dont les bords sont sertis sur les lèvres d'un trou percé dans une matière fragile (cuir, carton, étoffe, etc.). || **3.** *Spécialem.* Dans la marine, ouverture circulaire par laquelle on fait passer un cordage. || Ganse, boucle d'une poulie ou d'un hauban. || **4.** Dans les marais salants, cristallisoir où le sel se dépose. || **5.** En boucherie, syn. de GRASSET et de HAMPE.

II. 1. Plante herbacée vivace de la famille des caryophyllacées, dont il existe de nombreuses espèces, cultivées pour leurs fleurs de couleurs variées (roses, pourpres, blanches ou panachées) et d'un parfum capiteux : *Œillet des fleuristes. Œillet de Chine. Œillet mignardise.* || La fleur même : *L'œillet chargé de précieuses épices, le géranium impérieux* (Maeterlinck). *Un parterre fleuri de renoncules, d'adonides, de tulipes, de jonquilles et d'œillets* (Gide). || **2.** *Œillet d'Inde,* plante à fleurs ornementales, de la famille des composées. || *Œillet des prés,* autre nom du lychnis. || **3.** *Œillet de mer,* variété d'anémone de mer : *Sur ces prairies gluantes, des laminaires en festons encadrent les œillets de mer* (Herriot).

œilletage [œjtaʒ] n. m. (de *œillet ;* milieu du XXe s.). Opération consistant à percer et à poser des œillets, dans le cuir notamment : *Aussi chaque équipe, pour une opération ou une fabrication bien déterminée, découpage du cuir, perforation, couture, œilletage, etc., est-elle investie d'une certaine indépendance* (Friedmann).

œilleteuse [œjtøz] n. f. (de *œillet ;* 1963, Larousse). Appareil ou machine servant à poser des œillets, dans les cartonnages, dans les tissus, sur les chaussures, etc.

œilleton [œjtɔ̃] n. m. (de *œillet* [qui a eu, entre autres sens, celui de « bouton d'un arbre », 1530, *Traduction de P. Crescens*] ;

1554, Darces [101], au sens II ; sens I, 1, 1777, *Encyclopédie ;* sens I, 2, 1903, Larousse).

I. 1. Extrémité du tube d'une lunette ou d'un microscope qui dépasse l'oculaire et détermine la position de l'œil. || **2.** Petit viseur circulaire qui remplace le cran de mire sur la hausse de certaines armes.

II. Rejeton ou bourgeon, muni ou non de racines, qui pousse au collet de certaines plantes et qui, séparé artificiellement, sert à les multiplier : *L'artichaut, le bananier se reproduisent au moyen d'œilletons.*

œilletonnage [œjtɔnaʒ] n. m. (de *œilletonner ;* 1874, Larousse). Système de multiplication des plantes par division de pousses.

œilletonner [œjtɔne] v. tr. (de *œilleton ;* 1652, Mollet [182], au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Débarrasser une plante de ses œilletons. || **2.** Propager une plante au moyen d'œilletons.

œillette [œjɛt] n. f. (de *olie* [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], var. anc. de *huile* [v. ce mot] ; fin du XIII[e] s., J. de Condé, écrit *oliette* [*euillette* — sous l'influence de *œil* et de *œillet* —, 1732, Liger, I, 673 ; *œillette,* 1765, *Encyclopédie,* XII, 204], au sens 1 ; sens 2, 1828, Mozin ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Variété de pavot somnifère, cultivée pour ses graines, dont on tire une huile. || **2.** Huile comestible extraite des graines de cette plante, et qui est aussi utilisée en peinture. || **3.** *Tourteau d'œillette,* résidu des graines d'œillette après extraction de l'huile, utilisé pour l'engraissement des jeunes animaux.

œillettiste [œjɛtist] n. m. (de *œillet ;* 1955, *Dict. des métiers*). Fleuriste spécialisé dans la production des œillets.

œkoumène n. m. V. ÉCOUMÈNE

œn(o)- [en(o)], élément tiré du gr. *oinos,* vin, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de plusieurs mots savants.

œnanthe [enɑ̃t] n. f. (lat. *œnanthē,* raisin de la vigne sauvage, œnanthe, gr. *oinanthê,* bourgeon de vigne, fleur de vigne, œnanthe, de *oinos,* vin, et de *anthos,* fleur ; 1562, Du Pinet). Ombellifère des prairies humides, parfois aquatique, dont les racines et les fruits sont toxiques.

œnanthique [enɑ̃tik] adj. (du bas lat. *œnanthium,* essence faite avec les raisins de la vigne sauvage, dér. du lat. class. *œnanthē* [v. l'art. précéd.] ; 1868, Littré [aussi *acide, éther œnanthique*]). Relatif au vin, et plus particulièrement à son arôme. || *Acide, éther œnanthique,* composés auxquels certains vins doivent leur bouquet.

œnilisme [enilism] ou **œnolisme** [enɔlism] n. m. (de *œn[o]-.* d'après *alcoolisme ;* 1903, Larousse [*œnilisme*], et 1963, Larousse [*œnolisme*]). Forme d'alcoolisme due à l'abus du vin.

œnistérie [enisteri] n. f. (gr. *oinistêria,* n. f. sing., même sens, de *oinistêria,* n. neutre plur. [v. l'art. suiv.] ; 1903, Larousse). Dans la Grèce antique, coupe qui servait aux libations.

œnistéries [enisteri] n. f. pl. (gr. *oinistêria,* n. neutre plur., même sens, de *oinizein,* avoir une odeur de vin, et, au moyen, « apporter du vin, puiser du vin », de *oinos,* vin ; 1874, Larousse). Dans la Grèce antique, libations de vin en l'honneur d'Héraclès, que les jeunes Athéniens faisaient le jour où ils étaient admis parmi les éphèbes.

œnographie [enɔgrafi] n. f. (de *œno-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1903, Larousse). Description des différents types de vins.

œnolé [enɔle] n. m. (de *œnol,* vin considéré comme excipient médicinal [milieu du XIX[e] s.], du gr. *oinos,* vin ; 1868, Littré). *Vx.* Vin médicamenteux.

œnolique [enɔlik] adj. (de *œnol* [v. l'art. précéd.] ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Se dit d'un médicament qui a le vin pour excipient. || **2.** *Acides œnoliques,* série de matières colorantes trouvées dans les vins rouges. (On dit aussi ŒNOLINE [1874, Larousse].)

œnolisme n. m. V. ŒNILISME.

œnologie [enɔlɔʒi] n. f. (de *œno-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1636, Brunot). Étude du vin sous tous les rapports : préparation, conservation, maladies, etc. : *Après une étude si complète sur l'œnologie jérésienne, le difficile était de regagner notre voiture* (Gautier).

œnologique [enɔlɔʒik] adj. (de *œnologie ;* 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1842, Balzac). **1.** Qui concerne l'œnologie : *Stations œnologiques.* || **2.** *Fam.* Qui provient du vin, qui est dû au vin : *Une bouteille de marasquin et une de kirsch ont, malgré du café exquis, achevé de nous plonger dans une extase œnologique* (Balzac).

œnologue [enɔlɔg] n. (de *œnologie ;* 1810, M[me] de Genlis, III, 309). Spécialiste d'œnologie.

œnométrie [enɔmetri] n. f. (de *œno-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1838, Acad.). Détermination de la richesse des vins en alcool.

œnométrique [enɔmetrik] adj. (de *œnométrie ;* 1845, Bescherelle). Qui concerne l'œnométrie.

œnophile [enɔfil] adj. et n. (de *œno-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1839, Boiste). Qui aime le vin : *Fréquenter Fontanes dans la belle édition qu'en a donnée Sainte-Beuve est aujourd'hui amusant au sens où les œnophiles parlent d'un vin amusant* (Thibaudet).

◆ adj. (av. 1880, Flaubert). *Plaisamm.* Qui est le fait des amateurs de vin : *Ce sera un voyage œnophile tout à fait Chapelle et Bachaumont* (Flaubert).

œnophore [enɔfɔr] n. m. (gr. *oinophoros,* qui porte du vin, de *oinos,* vin, et de *pherein,* porter ; 1868, Littré). Dans l'Antiquité, vase pour transporter le vin.

œnopte [enɔpt] n. m. (gr. *oinoptês,* même sens, de *oinos,* vin, et de *opsesthai,* infin. futur de *horân,* voir, regarder ; 1874, Larousse). Dans l'Antiquité, magistrat athénien qui était chargé de l'organisation et de la police des repas publics.

œnoscope [enɔskɔp] n. m. (de *œno-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1874, Larousse). Syn. de ÉBULLIOSCOPE.

œnotechnie [enɔtɛkni] n. f. (de *œno-* et de *-technie,* du gr. *tekhnê,* art, industrie ; 1923, Larousse). Technique de la fabrication et de la conservation des vins.

œnothéracées [enɔterase] n. f. pl. (dér. savant de *œnothère ;* 1874, Larousse [*œnothérées,* même sens, 1842, Acad.]). Syn. de ONAGRACÉES.

œnothère [enɔtɛr] n. m. (gr. *oinothêras,* plante dont la racine a une saveur vineuse, de *oinos,* vin ; fin du XVIII[e] s.). Autre nom de l'ONAGRE (végétal).

œrsted [œrstɛd] n. m. (emploi comme n. commun du n. du physicien danois Christian *Œrsted* [1777-1851] ; 1923, Larousse). Unité C. G. S. électromagnétique d'intensité de champ magnétique.

œrstite [œrstit] n. f. (de *œrsted ;* 1963, Larousse). Acier spécial au titane et au cobalt, à fort champ coercitif et à grande aimantation rémanente, pour aimants permanents.

œsophage [ezɔfaʒ] n. m. (gr. *oisophagos,* même sens, de *oisein,* infin. futur de *pherein,* porter, et de *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger, proprem. « qui porte ce qu'on mange » ; 1562, Du Pinet [la forme *ysofague* — 1314, Mondeville — était un empr. du moyen grec, où la diphtongue oi avait abouti à *i*]). Canal musculo-membraneux reliant le pharynx à l'estomac, qui constitue la première partie du tube digestif et dont la fonction est de conduire les aliments de la bouche dans l'estomac : *L'œsophage est animé de mouvements péristaltiques.*

œsophagectomie [ezɔfaʒɛktɔmi] n. f. (de *œsophag[e]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1963, Larousse). Ablation chirurgicale d'une partie de l'œsophage (notamment dans le cas de cancer).

œsophagien, enne [ezɔfaʒjɛ̃, -ɛn] adj. (de *œsophage ;* 1701, Furetière [*sonde œsophagienne,* 1874, Larousse]). Qui concerne l'œsophage ; qui appartient à l'œsophage : *Muqueuse œsophagienne. Rétrécissement*

œsophagien. || *Sonde œsophagienne,* sonde propre à explorer l'œsophage et l'estomac, utilisée surtout dans le lavage de ce dernier organe. || *Jabot œsophagien,* v. JABOT.

œsophagique [ezɔfaʒik] adj. (de *œsophage ;* début du XXe s.). Syn. de ŒSOPHAGIEN, ENNE : *C'était un paradis peuplé d'anges froids qui lui inondait ainsi la gorge, le pharynx, le tube œsophagique et l'estomac* (L. Daudet).

œsophagisme [ezɔfaʒism] n. m. (de *œsophage ;* 1812, Mozin). Constriction plus ou moins complète et durable de l'œsophage.

œsophagite [ezɔfaʒit] n. f. (de *œsophage ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Lésion non tumorale de l'œsophage : *Œsophagite inflammatoire. Œsophagite peptique.*

œsophagoplastie [ezɔfagɔplasti] n. f. (de *œsophago-,* élément tiré de *œsophage,* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, modelé, de *plassein* ou *-ttein,* façonner, modeler ; 1963, Larousse). Création d'un second œsophage sous la peau du thorax, à l'aide d'une portion de jéjunum ou de côlon transverse.

œsophagoscope [ezɔfagɔskɔp] n. m. (de *œsophago-,* élément tiré de *œsophage,* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1932, Larousse). Endoscope destiné à l'examen de l'œsophage.

œsophagoscopie [ezɔfagɔskɔpi] n. f. (de *œsophago-,* élément tiré de *œsophage,* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1903, Larousse). Examen endoscopique de l'œsophage.

œsophagotomie [ezɔfagɔtɔmi] n. f. (de *œsophago-,* élément tiré de *œsophage,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1765, *Encyclopédie*). Incision chirurgicale de l'œsophage.

œstr(o)- [ɛstr(o)], élément initial, tiré du gr. *oistros,* taon, aiguillon, piqûre, transport de fureur, de douleur, de désir (de *oisein,* infin. futur de *pherein,* porter), qui entre dans la composition de certains noms savants.

œstral, e, aux [ɛstral, -o] adj. (de *œstr[us]* ; 1953, Larousse [aussi *cycle œstral*]). Qui concerne l'utérus. || *Cycle œstral,* ensemble des modifications périodiques de l'utérus et du vagin qui préparent ces organes à la fécondation et à la gestation.

œstre [ɛstr] n. m. (lat. *œstrus,* taon, délire prophétique ou poétique, gr. *oistros* [v. ŒSTR(O)-] ; 1519, G. Michel de Tours). Grosse mouche dont les larves vivent en parasites dans les cavités nasales ou le crâne de certains mammifères, notamment du mouton, du cheval, du mulet.

œstrogène [ɛstrɔʒɛn] adj. (de *œstro-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1953, Larousse). Qui provoque l'œstrus chez la femelle : *Les propriétés œstrogènes de la folliculine.*

◆ n. m. (1963, Larousse). Hormone provoquant l'œstrus.

œstromane [ɛstrɔman] n. (de *œstromanie ;* 1829, Boiste). Personne affectée d'œstromanie.

œstromanie [ɛstrɔmani] n. f. (gr. *oistromania,* transport de fureur ou de passion, de *oistromanês,* rendu furieux par la piqûre d'un taon, transporté de fureur, de *oistros* [v. ŒSTRO-] et de *mainesthai,* être fou ; 1803, Boiste). Ensemble des manifestations de l'hyperexcitabilité génitale des deux sexes.

œstrone [ɛstrɔn] n. f. (de *œstr[us]* ; 1964, Dauzat-Dubois-Mitterand). Nom chimique international de la folliculine.

œstrus [ɛstrys] n. m. (mot lat. [v. ŒSTRE] ; 1953, Larousse, art. *œstral* [cf. *œstre vénérien,* « désir ardent des plaisirs de l'amour », 1810, Capuron]). Ensemble des phénomènes histologiques et fonctionnels qui précèdent, accompagnent et suivent le rut des femelles chez les mammifères.

œuf [œf] n. m. (lat. pop. **ŏvum,* altér. du lat. class. *ōvum,* œuf ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *of* [*œf,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *œuf,* XIVe s., Laborde, p. 424], au sens 1 [*étouffer dans l'œuf,* 1893, Courteline ; *écraser dans l'œuf,* 1830, V. Hugo — *œuf,* « commencement de quelque chose », au fig., 1792, Brunot ; *sortir de l'œuf,* au fig., av. 1850, Balzac] ; sens 2, v. 1119, Ph. de Thaon [*œuf au plat,* 1718, Acad. ; *œuf sur le plat,* 1798, Acad. — *œufs sur le plat,* « seins de femme à peine apparents », 1881, L. Rigaud ; *œuf de Pâques,* v. 1534, B. Des Périers — « confiserie en chocolat ou en sucre... », 1893, *Dict. général ; plein comme un œuf,* « tout à fait plein », 1640, Oudin — « repu », 1868, Littré ; *il tondrait un œuf,* 1690, Furetière — d'abord *il trouverait à tondre sur un œuf,* v. 1530, C. Marot ; *ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier,* 1874, Larousse — d'abord *..dans un panier,* 1690, Furetière, art. *panier ; marcher sur des œufs,* 1830, Balzac — au fig., 1690, Furetière, art. *marcher ; va le faire cuire un œuf, c'est comme l'œuf de Christophe Colomb,* 1959, Robert] ; sens 3, 1578, R. Le Blanc, 249 ; sens 4, 1845, Bescherelle [*œuf électrique,* 1888, Laroussse — *œuf,* même sens, 1874, Larousse ; *œuf de mer,* 1765, *Encyclopédie — œuf marin,* 1776, Valmont de Bomare] ; sens 5, v. 1960 ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 7, 1860, Esnault). **1.** Corps arrondi, protégé par une coquille, que produisent les femelles des oiseaux et qui, s'il est fécondé, peut donner naissance à un jeune : *Tout à la cime du plus grand* [orme], *brillait un nid de pie : nous voilà en admiration, nous montrant mutuellement la mère assise sur ses œufs* (Chateaubriand). *Un œuf de pigeon, de merle. Un œuf d'autruche.* || Fig. *Étouffer, écraser une chose dans l'œuf,* l'anéantir dans sa phase préliminaire, avant même qu'elle ait pu se manifester : *J'écraserais dans l'œuf ton aigle impériale* (Hugo). *Étouffer une rébellion dans l'œuf.* || Fig. *Sortir de l'œuf,* être jeune et naïf : *Voilà les prétentions des jeunes gens au sortir de leur œuf universitaire* (Balzac). || **2.** *Spécialem.* Ce corps produit par la poule, utilisé comme aliment : *Ses fermiers lui apportaient par semaine une provision suffisante de chapons, de poulets, d'œufs, de beurre et de blé* (Balzac). *Une omelette de six œufs. Des pâtes aux œufs.* || *Blanc d'œuf,* v. BLANC. || *Jaune d'œuf,* v. JAUNE. || *Œuf à la coque,* v. COQUE. || *Œuf dur,* v. DUR. || *Œuf au* ou *sur le plat,* œuf que l'on a cassé et fait cuire sur un plat : *Elle fait comme mon cuisinier Pampaloni quand il sert les œufs sur le plat : il ne les sale pas, mais il met la salière à côté* (France). || Fig. et fam. *Œufs sur le plat,* seins de femme à peine apparents. || *Œuf de Pâques,* œuf dur dont la coque est peinte et que l'on offre le jour de Pâques ; confiserie en chocolat ou en sucre ayant la forme d'un œuf et qu'on offre à Pâques plein de friandises. || *Plein comme un œuf,* tout à fait plein ; *fam.,* repu. || Fam. *Il tondrait un œuf,* il est excessivement avare. || Fam. *Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier,* ne pas engager toutes ses ressources dans une même affaire, de façon à répartir les risques. || *Marcher sur des œufs,* marcher avec beaucoup de précautions ; au *fig.,* agir, parler avec la plus grande circonspection. || *Qui vole un œuf, vole un bœuf* (prov.), v. BŒUF, || Pop. *Va te faire cuire un œuf,* va te promener, débrouille-toi (formule pour se débarrasser d'un importun). || *C'est comme l'œuf de Christophe Colomb,* c'est une chose facile à réaliser par un procédé simple et ingénieux auquel il suffisait de penser. || **3.** Produit de la ponte des femelles ovipares en général, reptiles, insectes, poissons, batraciens : *Des tortues, arrêtées dans l'ombre, mais tout près de la tache de soleil qui couvait leurs œufs* (Giraudoux). *La danse religieuse de la libellule qui va pondre ses œufs dans le ruisseau* (Duhamel). *Des femelles sardines riches en œufs* (Queffélec). *Des œufs de couleuvre, de fourmis, de grenouilles.* || **4.** Morceau de bois en forme d'œuf que l'on introduit dans un bas à repriser pour le tendre. || *Œuf électrique,* verre expérimental en forme d'œuf dans lequel on opère des décharges électriques conditionnées par le gaz ambiant. || *Œuf de mer,* ou *œuf marin,* nom donné parfois à l'oursin : *C'est en ces alvéoles que les chercheurs de fruits de mer le trouvent* (l'oursin) [...] ; *quelques-uns trempent leur pain dans cette chair molle. De là son nom, œuf de mer* (Hugo). || **5.** En ski, se dit d'une position de recherche de vitesse, genoux fléchis, buste en avant, tête baissée, qui permet de réduire au minimum la résistance de l'air. || **6.** Chez les mammifères, cellule initiale avant la formation de l'embryon : *Les vrais jumeaux sont issus du même œuf.* || **7.** *Fam.*

Garçon niais, empoté : *Crois-tu ? Quel œuf !* (Dorgelès). *V'là une heure qu'on te cherche après. T'es jamais là, œuf !* (Barbusse).

• REM. Le plur. *œufs* se prononce [ø].

œufrier [œfrije] n. m. (de *œuf,* avec un *-r-* peut-être dû à l'influence de *gaufrier ;* 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Ustensile de cuisine comprenant des alvéoles et permettant de tremper commodément dans l'eau bouillante les œufs qu'on veut faire cuire à la coque. || **2.** Plateau destiné à recevoir des coquetiers.

œuvé, e [œve] adj. (de *œuf* [v. ce mot] ; fin du VIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *ové,* au sens de « plein d'œufs, gros et gras » ; écrit *œuvé,* au sens actuel, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Se dit d'un poisson femelle qui porte des œufs : *Un brochet œuvé.*

œuvre [œvr] n. f. (lat. *opera,* activité, soin, attention, peine, de *opus, operis,* ouvrage, acte, travail ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *ovre* [*œvre,* v. 1120, *Psautier de Cambridge ; uevre,* v. 1155, Wace ; *œuvre,* XIIIe s., La Curne], au sens 6 [*être l'œuvre de quelqu'un...,* v. 1360, Froissart — écrit *estre...*] ; sens 1, v. 1140, Wace, écrit *uevre* [*œuvre,* 1273, Adenet ; *mettre la main à l'œuvre,* 1559, Amyot — d'abord *mettre main a euvre,* v. 1360, Froissart ; *...à l'œuvre,* « en train d'agir », fin du XIVe s. ; *mettre en œuvre,* « employer pour une réalisation pratique », 1409, Runkewitz — « faire agir, recourir à, appliquer », 1611, Cotgrave (d'abord *metre a uevre,* 1170, Maurice de Sully) ; *mise en œuvre,* av. 1854, Nerval ; *bois d'œuvre,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1375, Godefroy [« banc réservé aux marguilliers... », 1611, Cotgrave] ; sens 3, v. 1240, G. de Lorris [aussi *bonne œuvre* — écrit *bone ovre ;* « entreprise de but moral ou philanthropique », av. 1850, Balzac] ; sens 4, 1497, *Calendrier des bergers* [*ovre,* même sens, XIIIe s., *Roman de Renart*] ; sens 5, v. 1207, Villehardouin, écrit *euvre* [*œuvre,* XIVe s. ; *faire son œuvre,* v. 1776, J.-J. Rousseau ; *faire œuvre de,* av. 1869, Sainte-Beuve] ; sens 7, v. 1170. Wace, écrit *ovre* [*œvre,* fin du XIIIe s., Adam de la Halle, et *œuvre,* fin du XVe s., Commynes ; *œuvres complètes,* XVIIIe s. ; *œuvre d'art,* 1848, G. Sand] ; sens 8, 1690, Furetière [*uevre,* « travail artistique d'une pièce d'orfèvrerie », v. 1240, Havard ; *diamant hors d'œuvre,* 1798, Acad. — *...hors de l'œuvre,* 1874, Larousse ; *metteur en œuvre,* 1680, Richelet]). **1.** Travail, activité : *La lâcheté qui nous détourne de toute tâche difficile, de toute œuvre importante* (Proust). *Ils se mirent à arracher la vigne* [...] *et ils se turent pour ne pas se communiquer les idées que leur inspirait leur œuvre de mort* (R. Bazin). || *Mettre la main à l'œuvre,* travailler, ne pas rester inactif. || *Se mettre à l'œuvre,* commencer un travail : *Toute la colonie, solidaire du dommage subi, résolut de maçonner aussitôt une nouvelle demeure et se mit à l'œuvre sans plus tarder* (Pergaud). || *Voir quelqu'un à l'œuvre,* le voir agir, juger de la qualité de son action : *Il a mauvaise grâce à critiquer son successeur : on l'a vu à l'œuvre, lui.* || *Mettre en œuvre,* au sens class., employer pour une réalisation pratique : *L'art de mettre le bois et le fer en œuvre* (Fénelon) ; *auj.,* avec un nom abstrait ou un pronom comme complément, faire agir, recourir à, appliquer : *Mettre en œuvre les découvertes de la science. Mettre en œuvre un projet. Je vous préviens que tout à l'heure je ne vous verrai plus et que je vais mettre tout en œuvre contre vous !* (Claudel). || *Mise en œuvre,* commencement de réalisation, action de faire intervenir : *Il avance que ses romans n'ont jamais été, selon lui, que la mise en œuvre d'événements qui lui sont arrivés personnellement* (Nerval). || *Bois d'œuvre,* bois destiné à être travaillé (par opposition au *bois de chauffage*). || **2.** *Vx.* Fabrique d'une paroisse, chargée de l'administration de ses biens, des travaux d'entretien, etc. || *Class.* Banc réservé aux marguilliers, dans une église : *Un pasteur frais et en parfaite santé, en linge fin et en point de Venise, a sa place dans l'œuvre auprès les pourpres et les fourrures* (La Bruyère). || *Banc d'œuvre,* V. BANC. || **3.** Action considérée dans sa valeur morale ou religieuse : *Être jugé selon ses œuvres. Je devais essayer de sauver par ma présence les hommes attaqués pour moi : il y allait de mon honneur de répondre de mes œuvres* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Entreprise de but moral ou philanthropique : *Un pauvre prêtre viendra vous demander quarante mille francs pour une œuvre pie, un couvent ruiné dans le Levant* (Balzac). *Un homme* [...] *aurait-il accompli des œuvres de miséricorde, nous défions ce samaritain de nous attester en face qu'il est quitte de tout le reste* (Mauriac). *Une œuvre de bienfaisance. Les œuvres postscolaires de la Ligue de l'enseignement.* || *Bonne œuvre,* action charitable et pieuse. || **4.** *Œuvre de chair,* en termes de théologie, union charnelle de l'homme et de la femme : *C'est une bonne chrétienne qui n'a jamais accompli l'œuvre de chair qu'avec son mari* (France). || **5.** Tâche, action propre à quelqu'un ou à quelque chose : *Méditer les grands exemples pour les suivre et les fautes pour les éviter, voilà le patriotisme, et c'est l'œuvre de l'école de l'enseigner* (Lavisse). || *Faire son œuvre,* exercer son action destructrice, en parlant de la maladie, de la mort, du temps, etc. || *Faire œuvre de,* agir en, être un agent de : *Une femme* [Mme Récamier], *sans sortir de sa sphère, fait œuvre de civilisation au plus haut degré* (Sainte-Beuve). || **6.** Résultat d'une action : *On tirait en aveugle à travers le nuage : | Toute la mer brûlait. | Mais quand le jour revint chacun connut son œuvre : | Les trois vaisseaux flottaient démâtés et si las | Qu'ils n'avaient plus de force assez pour la manœuvre* (Vigny). *La pierre* [des tribunaux et des prisons] *prononce gravement ce qu'elle renferme ;* [...] *et cette œuvre, si conforme à la vérité, déclare fortement sa destination sévère* (Valéry). || *Être l'œuvre de quelqu'un* ou *de quelque chose,* être dû à cette personne ou à cette chose : *Ces moisissures sont l'œuvre de l'humidité. Robinson se réjouit des objets non seulement parce qu'ils lui sont utiles, mais parce qu'ils sont son œuvre* (Taine). || **7.** Production littéraire ou artistique : *L'œuvre qu'on portait en soi paraît toujours plus belle que celle qu'on a devant soi* (Daudet). *Ce peintre qui vous empêche de me voir* [...], *vit-il encore ? Est-ce qu'on peut voir de ses œuvres à Paris ?* (Proust). *L'œuvre de Marcel Proust, en 1918, était encore inconnue, même du public lettré* (Duhamel). *Le progrès de l'écrivain s'affirme dans la mesure où cette œuvre née de lui, sortie de lui, et qui ne pouvait pas n'en pas sortir, de livre en livre se décante, se purifie de l'accidentel* (Mauriac). *Si je réussissais une vie, une œuvre qui fissent honneur à l'humanité* [...], *on m'accepterait, on m'admirerait* (Beauvoir). || *Œuvres complètes,* ensemble de la production d'un écrivain ou d'un artiste : *Il fait allusion au marché que j'avais conclu relativement à la publication de mes œuvres complètes* (Chateaubriand). || *Œuvre d'art,* production où la recherche d'un effet esthétique est manifeste : *Le mérite d'une œuvre d'art ne se mesure pas tant à la puissance avec laquelle le sentiment suggéré s'empare de nous qu'à la richesse de ce sentiment lui-même* (Bergson). *Une œuvre d'art n'est supérieure que si elle est, en même temps, un symbole et l'expression exacte d'une réalisation* (Maupassant). || **8.** En joaillerie, enchâssure d'une pierre. || *Diamant hors d'œuvre, hors de l'œuvre,* diamant qui n'est pas encore monté, ou qui est sorti de sa sertissure. || *Metteur en œuvre,* celui qui monte les perles ou les pierres.

• SYN. : **1** *besogne, labeur, production, tâche ;* **3** *acte ;* **5** *affaire, devoir, mission.*

◆ **œuvres** n. f. pl. (sens 1, 1535, Olivétan [« les diverses organisations religieuses de jeunesse... », fin du XIXe s. ; *dame d'œuvres,* XXe s.] ; sens 2, milieu du XVe s. ; sens 3, 1559, Amyot ; sens 4, V. EXÉCUTEUR ; sens 5, 1643, G. Fournier [*œuvres vives ; œuvres mortes,* 1559, Amyot ; *œuvres vives,* au fig., 1959, Robert]). **1.** *Les œuvres,* l'ensemble des activités de bienfaisance, spécialement dans le cadre d'une organisation religieuse : *Elle consacre aux œuvres la plus grande partie de ses loisirs. Il y a « les œuvres » — les bonnes œuvres sont des trappes qui engloutissent tout* (Mauriac). || Les diverses organisations religieuses de jeunesse, de charité, d'enseignement, etc. : *Le budget des œuvres.* || *Dame d'œuvres,* dame qui se dévoue aux œuvres religieuses (parfois employé avec une nuance péjorative). || **2.** En termes de théologie, actions méritoires pour le salut : *Qu'est-ce que mes travaux auprès des œuvres de cette chrétienne ?*

Quand l'un et l'autre nous paraîtrons devant Dieu, c'est moi qui serai condamné (Chateaubriand). || **3.** *Des œuvres d'un tel,* se dit, spécialement en langue juridique, pour désigner le père d'un enfant conçu ou né : *Il se résigna donc à apprendre que Victor Eudeline, fils de ses œuvres, était né rue de l'Orillon* (Daudet). *Elle est, en ce moment, grosse des œuvres de son second mari* (Duhamel). [V. aussi *fils de ses œuvres* à FILS.] || **4.** *Exécuteur des hautes œuvres,* v. EXÉCUTEUR. || **5.** *Œuvres vives,* partie de la coque d'un navire au-dessous de la ligne de flottaison, par opposition aux *œuvres mortes,* accastillage d'un navire : *On ne vogue pas sa vie durant sur un beau navire sans détester les rats qui rongent ses œuvres vives* (Yourcenar). || Fig. *Œuvres vives,* la partie vitale : *Une entreprise frappée dans ses œuvres vives par la crise.*

◆ **œuvre** n. m. (sens 1, 1868, Littré [*mesure — dans œuvre,* 1528, Havard — ...*hors d'œuvre,* 1690, Furetière ; *hors d'œuvre,* « qui fait saillie hors de la maçonnerie principale », 1596, Brunot ; *hors d'œuvre,* « hors de la place ou du moment habituel », fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; *à pied d'œuvre,* 1798, Acad. — au fig., 1935, Acad.] ; sens 2, 1532, Rabelais ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [au fig., v. 1673, Retz]). **1.** *Gros œuvre,* ensemble des ouvrages assurant la stabilité, la résistance et la protection d'une construction. || *Mesure dans œuvre, mesure hors d'œuvre,* mesure prise à partir de l'angle intérieur, de l'angle extérieur d'un mur. || *Être hors d'œuvre,* faire saillie hors de la maçonnerie principale. || Fig. et vx. *Hors d'œuvre,* hors de la place ou du moment habituel : *J'écris ceci hors d'œuvre pour vous divertir* (Sévigné). *J'ai trouvé quelques documents qui ne me paraissent pas hors d'œuvre en ce moment* (Chateaubriand). || Substantiv. *Hors-d'œuvre,* v. à l'ordre alphab. || *À pied d'œuvre,* tout près du lieu d'utilisation, sur le chantier : *Amener à pied d'œuvre l'approvisionnement de secours du groupe, les 50 brancards, les 12 bouteilles d'oxygène* (Hamp). || Fig. *Être à pied d'œuvre,* être prêt à commencer un travail. || **2.** *Poét.* Ensemble des travaux exécutés en vue du même but : *Lamineurs noirs, bâtis pour un œuvre éternel* (Verhaeren). || **3.** Ensemble des productions d'un artiste, plus rarement d'un écrivain (dans ce dernier cas, on emploie plus souvent le féminin) : *Ce sont les autres cahiers d'Albeniz* [...] *et l'œuvre complet de Chopin...* (Gide). *L'œuvre gravé de Callot.* || **4.** Class. *Le grand œuvre,* en alchimie, la transmutation des métaux en or : *Quoiqu'un homme de guerre, il s'entêta de chimie, dans le dessein à la vérité de parvenir au grand œuvre* (Fontenelle). || *Fig.* et *class.* Entreprise très importante : *Nous réunirons le corps pour ce grand œuvre de la paix générale* (Retz).

● REM. À l'époque classique, ce mot s'employait parfois au masculin dans des sens où on emploie aujourd'hui le féminin : *Reçois cet holocauste, et fais de ces louanges,* | *Pour moi, pour tout le peuple, un œuvre de salut* (Corneille).

œuvrer [œvre] v. tr. (altér., sous l'influence de *œuvre* [v. ce mot], de l'anc. v. *obrer,* même sens [v. 980, *Passion du Christ*], *ovrer* [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], *ouvrer* [XIII^e s., Godefroy], bas lat. *operare,* altér. du lat. class. *operari,* travailler, dér. de *opus, operis,* travail ; 1260, Godefroy, écrit *euvrer ; œuvrer,* 1530, Palsgrave). *Littér.* Travailler : *Quels artistes que ceux qui œuvrèrent de la sorte,* [...] *qui créèrent des merveilles, tout en sachant que personne ne les verrait* (Huysmans). *Le romancier n'œuvre pas, comme le critique, à partir de ce qu'ont fait les autres* (Mauriac).

œuvrette [œvrɛt] n. f. (dimin. de *œuvre* [v. ce mot] ; XIII^e s., *Neuphilologische Mitteilungen* [IL, 139], écrit *œvrete ;* début du XVI^e s., écrit *ouvrette ; œuvrette,* 23 oct. 1876, *Journ. officiel,* p. 7650). *Péjor.* Petite œuvre : *Vous m'aviez montré une œuvrette un peu tarabiscotée où vous coupiez les cheveux en quatre* (Proust).

off [ɔf] adj. invar. (mot angl. signif. « loin, en dehors » ; janv. 1963, *Vie et Langage*). *Voix off,* se dit, au cinéma, à la télévision, de la voix d'une personne absente de l'écran. (L'Administration recommande de remplacer ce terme par l'expression HORS CHAMP.)

offensant, e [ɔfɑ̃sɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *offenser ;* 1672, Molière, au sens 1 ; sens 2, 1856, Baudelaire). **1.** Qui offense, qui porte atteinte à la dignité, à l'honneur de quelqu'un : *Une attitude, des paroles offensantes. Des soupçons offensants.* || **2.** *Vx* ou *littér.* Qui produit une impression déplaisante ; qui affecte désagréablement les sens, choque le goût : *Une couleur offensante pour la vue. L'abside* [de l'église du Val-des-Saints], *avec ses anciennes stalles qui proviennent d'une autre abbaye et son autel qui, bien que moderne, est habile, n'est pas trop offensante...* (Huysmans).

● SYN. : **1** *blessant, injurieux, insultant, outrageant.* — CONTR. : **1** *affable, aimable, cordial, flatteur, gentil, laudatif.*

◆ **offensant** n. m. (av. 1684, Corneille). *Vx.* Celui qui est l'auteur d'une offense : *Nous avons trouvé à propos que l'offensant demandât pardon à l'offensé* (Corneille). [V. Rem. à OFFENSEUR.]

offense [ɔfɑ̃s] n. f. (lat. *offensa,* action de se heurter contre, incommodité physique, défaveur, fait d'être mécontent, choqué, part. passé fém. substantivé de *offendere* [v. OFFENSIF 2] ; fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, dans la loc. *estre en offense,* être en faute ; sens I, 1295, Godefroy ; sens II, 1, v. 1220, Coincy ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1530, Palsgrave ; sens II, 4, 1810, Code pénal [« délit », v. 1460. G. Chastellain]).

I. *Vx* ou *littér.* Action de heurter ; attaque produisant un dommage physique ou corporel : *Le grain de froment le plus sain est exposé à l'offense du charançon* (Girardin). *Cécile* [...] *s'enivre de la joie d'être* [...] *une femme qui ne redoute plus de présenter au vent d'hiver deux mains délicates, ces deux mains que Cécile autrefois tenait à l'abri de toute offense, comme des objets précieux* (Duhamel).

II. 1. Acte ou parole qui porte atteinte à l'honneur ou à la dignité de quelqu'un : *Sire, le Comte est mort :* | *Don Diègue, par son fils, a vengé son offense* (Corneille). *Mirabeau était né généreux, sensible à l'amitié, facile à pardonner les offenses. Malgré son immoralité, il n'avait pu fausser sa conscience ; il n'était corrompu que pour lui* (Chateaubriand). *L'amour, depuis que le monde existe, n'a jamais passé pour offense* (Musset). *Ceux-là qui ont des blasons honorables ne souffrent pas les offenses* (Arnoux). || **2.** Action qui blesse un sentiment, une chose respectable (vieilli) : *Offense à la pudeur, à la morale.* || **3.** Le péché, considéré comme une faute qui outrage Dieu : *Notre Père* [...], *pardonne-nous nos offenses* (prière du Pater). *Tout péché contre la charité du prochain est une offense de Dieu, et toute offense de Dieu blesse la gloire de Dieu* (Bourdaloue). || **4.** En droit, dénomination traditionnelle de l'outrage commis à l'encontre d'un chef d'État : *Offense envers le président de la République, envers un chef d'État étranger.*

● SYN. : **II, 1** *affront, avanie, camouflet* (fam.), *insulte, outrage ;* **2** *attentat, outrage ;* **3** *faute.*

offensé, e [ɔfɑ̃se] adj. (part. passé de *offenser ;* XV^e s., au sens II, 1 ; sens I, 1580, Montaigne ; sens II, 2, 1674, Racine ; sens II, 3, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné).

I. *Class.* et *littér.* Blessé, meurtri, affecté physiquement : *Elle s'est trouvée si accablée de la rigueur de la règle, et sa poitrine si offensée de la mauvaise nourriture...* (Sévigné). *En se frottant d'une main les parties offensées par l'irascible marchand...* (Gobineau).

II. 1. Qui a subi une offense, une atteinte à son honneur ou à sa dignité : *Le voyant de nouveau absorbé par le jeu, M^me Frioulat se jugea offensée et dit en haussant la voix : « Je ne vais tout de même pas perdre mon après-midi à attendre votre bon plaisir »* (Aymé). *La personne offensée.* || **2.** Se dit aussi des sentiments, de l'attitude de la personne qui a reçu une offense : *Un sentiment, un air de vanité offensée. M. de Charlus n'alla pas si loin, mais il prit l'air offensé et glacial qu'ont, lorsqu'on a l'air de les croire légères, les femmes qui ne le sont pas, et encore plus celles qui le sont* (Proust). || **3.** *Class.* Irrité, fâché : *Vous*

voilà donc bien tous deux offensés contre l'air de Paris (Sévigné).

• SYN. : **II, 1** *blessé, humilié, outragé ;* **2** *offusqué, outré.*

◆ n. (1610, Urfé). Personne qui a reçu une offense : *Cet homme, à en croire l'offensée, sacrifie la réputation d'une femme aux jeux de son talent* (Chateaubriand).

offenser [ɔfɑ̃se] v. tr. (de *offense ;* v. 1450, Lannoy, au sens II, 1 [*offenser Dieu,* 1552, Jodelle] ; sens I, 1, v. 1530, C. Marot [*offenser la bouche d'un cheval,* 1868, Littré] ; sens I, 2, 1546, Rabelais ; sens I, 3, 1559, Amyot ; sens II, 2, 1640, Corneille ; sens II, 3, v. 1530, C. Marot ; sens II, 4, av. 1662, Pascal [en parlant de choses, v. 1671, Fléchier]).

I. 1. *Class.* Blesser quelqu'un, lui causer un dommage corporel : *Le coup lui a offensé le cerveau* (Acad., 1694). *La blessure de M. de Marsillac est un coup de mousquet dans l'épaule et dans la mâchoire, qui n'offense pas l'os* (Sévigné). || Auj. et spécialem. *Offenser la bouche d'un cheval,* la meurtrir par des actions de main brutales. || **2.** *Class.* et *littér.* Incommoder quelqu'un, lui causer un trouble physique, affecter désagréablement ses sens : *Habillez-vous pour n'avoir point de froid, et vous contentez d'une maison où le vent et la pluie ne vous puissent offenser* (Malherbe). *Comme la lumière offense les yeux des animaux qui ont accoutumé de ne sortir de leurs retraites que pendant la nuit* (Fénelon). *Des milliers de soleils sans offenser les yeux, | Tels qu'une poudre d'or, semaient l'azur des cieux* (Vigny). *Une haleine qui fleure le tabac et offense mes narines* (Duhamel). || **3.** *Littér.* Nuire à quelque chose, lui causer un dommage matériel : *La terre était offensée par la fumée des forges et par les ruisseaux noirs des teintureries* (France).

II. 1. Blesser, atteindre quelqu'un dans sa dignité, son honneur, son amour-propre : *Qui pardonne aisément invite à l'offenser* (Corneille). *Ces contrastes étaient touchants, et cette délicatesse bien digne d'une religion qui sait secourir sans offenser* (Chateaubriand). *Cette fierté des êtres très fiers que trop de curiosité offense* (Barbey d'Aurevilly). *Je regrettais de ne pas avoir eu le temps et l'inspiration de l'offenser, de lui faire mal et de la forcer à se souvenir de moi* (Proust). || Spécialem. *Offenser Dieu,* lui manquer, lui déplaire par le péché : *Hélas ! j'avais rompu, pour l'amour de Leila, des fiançailles solennelles, j'avais trahi mon meilleur ami. J'avais offensé Dieu* (France). *Toutes ces opinions passaient pour offenser Dieu ; en fait, on leur reprochait surtout d'ébranler l'importance de l'homme* (Yourcenar). || **2.** *Class.* et *littér.* Léser un sentiment respectable ; porter atteinte à l'opinion que l'on a d'une personne : *Avouez que vous avez cruellement offensé l'amitié qui était entre nous, et je suis désarmée* (Sévigné). *Je ne suis point de la police, et ne désire rien qui puisse offenser votre conscience* (Balzac). || *Auj.* Limité à quelques expressions : *Offenser la réputation, la mémoire, etc., de quelqu'un.* || **3.** *Class.* et *littér.* Indisposer, contrarier quelqu'un (en parlant d'une chose qui heurte ses idées, ses sentiments, ses goûts) : *L'humilité qui faisait le fonds du christianisme offensait les hommes* (Bossuet). *Je passai deux ans ainsi* [...], *lisant La Bruyère, Montaigne et J.-J. Rousseau, dont bientôt l'emphase m'offensa* (Stendhal). *Moi, tout ce blanc des murs, de l'escalier, des peintures m'offense un peu* (Colette). *Un bon raisonnement offense aussi, comme Stendhal l'avait bien vu* (Sartre). || **4.** *Class.* et *littér.* Ne pas respecter, enfreindre une règle, un principe, une science : *Je suis une sotte ; j'ai offensé la géographie : vous ne passez pas par Moulins, la Loire n'y va point* (Sévigné). *Veux-tu toute la vie offenser la grammaire ?* (Molière). *Dieu de mes pères* [...], *toute ma vie j'ai offensé vos lois* (Chateaubriand). *J'ai vu que je venais d'offenser le patriotisme d'antichambre* (Stendhal). *Offenser la pudeur, les bonnes mœurs, le bon goût.* || En parlant de choses, constituer une atteinte à : *Une telle idée offense la philosophie naturelle* (France). *Ce combat peut-il être mené sans que la justice offense la charité et devienne donc injustice ?* (Mauriac).

• SYN. : **II, 1** *choquer, faire affront, froisser, humilier, insulter, mécontenter, outrager, vexer.*

◆ **s'offenser** v. pr. (sens 1, 1559, Amyot [en parlant des sentiments, 1663, Molière] ; sens 2, 1668, Molière ; sens 3, 1761, J.-J. Rousseau). **1.** *S'offenser de quelque chose,* ressentir comme une offense, considérer comme blessant, humiliant pour soi-même un acte d'autrui : *Elle devient toute rouge sous sa farine de poudre et s'offense* (Colette). *Comment ne s'offenseraient-ils pas du portrait non retouché qu'un artiste leur impose ?* (Mauriac). *Ceux d'entre eux qui attendent un pourboire et ceux qui s'en offenseront* (H. Bazin) ; et en parlant des sentiments : *Je discerne qu'un affreux retour d'égoïsme s'offense de ce qu'elle ait trouvé son bonheur ailleurs que dans mon sacrifice* (Gide). || **2.** Class. *S'offenser de quelqu'un,* se fâcher, s'irriter contre lui : *Prenez la peine de mieux voir celui dont vous vous offensez* (Molière). [Vaugelas et l'Académie condamnent cette construction, et préconisent *s'offenser contre quelqu'un.*] || **3.** *Littér.* Se faire injure à soi-même : *Je m'offenserais moi-même si je pouvais un moment me défier de vous* (J.-J. Rousseau).

• SYN. : **1** *se choquer, se formaliser, se froisser, se hérisser, s'indigner, s'offusquer, se scandaliser, se vexer.*

offenseur [ɔfɑ̃sœr] n. m. (de *offenser ;* XVe s., au sens de « celui qui contrevient aux lois, qui pèche » ; sens actuel, 1606, Crespin). Celui qui offense ou a offensé quelqu'un : *Un jour toutefois, perdant patience, il* [*Ferdinand VII*] *entra dans le Conseil d'État, accusa ses ministres, énuméra les offenses qu'il en avait reçues et demanda l'arrestation des offenseurs* (Chateaubriand). *L'affront que l'offenseur oublie en insensé | Vit et toujours remue au cœur de l'offensé* (Hugo). *Raphaël sortit du salon, passant pour l'offenseur* (Balzac).

• SYN. : *agresseur, insulteur.* — CONTR. : *offensé, outragé, victime.*

• REM. *Offenseur* a supplanté *offensant,* n. m., dès le XVIIe s.

1. offensif, ive [ɔfɑ̃sif, -iv] adj. (de *offense ;* début du XVe s., puis 1491, Vaganay). *Vx* ou *littér.* Qui vise à offenser, ou qui est propre à offenser : *J'écrivis une lettre offensive à l'abbé Charnier, sur un ton qui n'était assurément ni du bon sens, ni de la bienséance* (Retz). *Cet esprit offensif, cette offense contre la modération et la raison, qui vaut les réputations bonnes ou mauvaises, voilà l'objet de la haine de Laclos* (Giraudoux).

2. offensif, ive [ɔfɑ̃sif, -iv] adj. (mot tiré, sur le modèle du terme antonymique *défensif,* de l'anc. v. *offendre,* heurter contre [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], attaquer [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], lat. *offendere,* se heurter contre, commettre une faute, blesser, porter atteinte à, choquer, mécontenter ; 1549, R. Estienne, au sens [*alliance offensive...,* 1903, Larousse — *ligue offensive,* même sens, 1559, Amyot ; *guerre offensive,* 1762, Acad. ; *retour offensif,* 1868, Littré — au fig., 1935, Acad.] ; sens 2, av. 1870, Mérimée). **1.** Qui attaque, sert à attaquer : *Les armes offensives.* || *Alliance offensive et défensive,* traité par lequel deux ou plusieurs États conviennent de s'assister pour attaquer comme pour se défendre. || *Guerre offensive,* entreprise militaire où l'on attaque le premier l'ennemi : *Les uns admettaient bien le principe de la grève dans le cas d'une guerre offensive...* (Martin du Gard). || *Retour offensif,* reprise de l'attaque par une troupe ennemie qu'on croyait vaincue ; au *fig.,* nouvelle attaque d'une personne avec laquelle on est en conflit, ou reprise de l'activité d'une chose menaçante : *Il s'agira d'empêcher un retour offensif du Laverdy, car il voudra reprendre du poil de la bête* (Bourget). *J'imaginais le brusque retour offensif de Maurice, averti et profitant de l'absence de Nat, le dimanche, pour venir m'assiéger* (H. Bazin). *Craindre un retour offensif d'une maladie, du froid.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne de caractère combatif, prompte à l'attaque, à la riposte : *A... est décidément un sot ; mais il n'est pas offensif, et Amélie le gouverne à son gré* (Mérimée). *Sans volonté offensive, il faisait mine de se défendre, pour la forme.*

Haudouin le sentit si bien qu'il ne voulut pas le frapper (Aymé).

● SYN. : 2 *agressif, bagarreur* (fam.), *batailleur, belliqueux, combatif, pugnace* (littér.).

offensive [ɔfɑ̃siv] n. f. (fém. substantivé de *offensif* 2, mot formé sur le modèle du n. f. *défensive ;* 1587, F. de La Noue, au sens de « attaque » ; sens 1, 1636, Monet [*prendre l'offensive,* av. 1848, Chateaubriand ; *passer à l'offensive,* 1959, Robert] ; sens 2, 1816, B. Constant [*offensive de paix, offensive diplomatique,* 1959, Robert] ; sens 3, 1931, Mac Orlan). **1.** Opération militaire de grande envergure où l'on prend l'initiative de l'attaque contre l'ennemi : *Déclencher une offensive. L'offensive générale des forces alliées en septembre et octobre 1918. Mon groupe aérien* [...] *avait encore perdu, au cours de la seule offensive allemande, les trois quarts de ses équipages* (Saint-Exupéry). || *Prendre l'offensive, passer à l'offensive,* attaquer : *Cette moitié* [ouest] *de la France* [...] *serait insuffisante comme avant-garde et ne prendrait jamais avec succès l'offensive* (Chateaubriand). || **2.** Action ou ensemble d'actions entreprises contre un adversaire et qui met en jeu des moyens importants : *L'offensive contre le gouvernement se développe. Je ne suivrai pas Montherlant dans sa grande* [...] *offensive contre les femmes* (Gide). *Historiquement, la première offensive cohérente est celle de Sade, qui rassemble en une seule et énorme machine de guerre les arguments de la pensée libertine jusqu'au curé Meslier et Voltaire* (Camus). || *Offensive diplomatique, offensive de paix,* ensemble d'initiatives diplomatiques visant à obtenir un même résultat, notamment l'arrêt des hostilités en cas de conflit. || **3.** Se dit de l'action de certaines choses, notamment des phénomènes naturels, quand elle a le caractère d'une attaque : *La dernière offensive de l'hiver, du froid, du mauvais temps,* etc. *Le mistral a différé son offensive* (Colette).

● SYN. : 1 *assaut, attaque, charge ;* 2 *bataille, campagne, croisade, guerre, lutte.*

offensivement [ɔfɑ̃sivmɑ̃] adv. (de *offensif* 2 ; 1718, Acad.). D'une manière offensive : *Ils* [les Usbecks] *étaient armés, défensivement, d'un bouclier et, offensivement, d'un sabre courbe* (Verne).

offert, e [ɔfɛr, ɛrt] adj. (part. passé de *offrir ;* av. 1918, Apollinaire, au sens 2 ; sens 1, XX^e s.). **1.** Exposé à la vue, bien dégagé : *Cet homme moins gros qu'autrefois, plus négligé, la tête basse, la nuque offerte* (Mauriac). || **2.** Qui est prête à se donner (en parlant d'une femme) : *Elle allait et venait le soir | Offerte à tous en tout mignonne* (Apollinaire).

offerte [ɔfɛrt] n. f. (part. passé fém. substantivé de *offrir ;* 1317, Godefroy, au sens de « offrande, don que l'on offre à Dieu » ; sens 1, v. 1534, B. Des Périers ; sens 2, 28 nov. 1876, *Journ. officiel,* p. 8752). **1.** *Vx.* Offertoire. || **2.** *Vx.* Offrande qui était faite au prêtre par les fidèles en procession au moment de l'offertoire.

offertoire [ɔfɛrtwar] n. m. (bas lat. *offertorium,* lieu où on sacrifie [et, dans la langue ecclés. du Moyen Âge, « offertoire »]. du lat. class. *offerre* [v. OFFRIR] ; v. 1350, *Glossaire de Paris,* au sens 2 ; sens 1, 1636, Monet ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, av. 1945, P. Valéry). **1.** Partie de la messe où le prêtre offre à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer : *Avec l'offertoire commence cette sanctification de la matière dont la consécration sera l'accomplissement* (Daniel-Rops). || **2.** Ensemble des prières qui précèdent ou accompagnent cette oblation. || **3.** Morceau de musique destiné à être exécuté entre le *Credo* et le *Sanctus* : *L'offertoire de la « Messe » de Palestrina.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Action d'offrir sa vie, d'en faire le sacrifice : *Ils semblaient, par la Voie sacrée, monter, pour un offertoire sans exemple, à l'autel le plus redoutable que jamais l'homme eût élevé. Il a consumé, Français et Allemands, 500 000 victimes en quelques mois* (Valéry).

1. office [ɔfis] n. m. (lat. *officium,* service, fonction, devoirs d'une fonction, serviabilité, services rendus, obligation morale, funérailles ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens I, 2 [*faire l'office de,* « remplir la fonction de », 1538, R. Estienne — d'abord *faire office de,* v. 1380, *Aalma ; faire l'office de,* « jouer le rôle de, remplacer », 1614, Livet — *faire office de,* 1668, La Fontaine ; *faire son office,* en parlant d'une personne, XX^e s. — en parlant d'une chose, v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; sens I, 1, av. 1550, Héroet ; sens I, 3, v. 1190, *Sermons de saint Bernard ;* sens I, 4, v. 1354, *Modus* [*en titre d'office,* av. 1613, M. Régnier — au fig., av. 1679, Retz ; *à titre d'office,* 1798, Acad.] ; sens I, 5, début du XIX^e s. ; sens I, 6, 1907, Larousse ; sens I, 7, 1863, d'après Littré, 1868 ; sens I, 8, 1740, Acad. ; sens II, 1, 1499, Bartsch [*bon office,* 1580, Montaigne — aussi au plur. ; *mauvais office,* 1631, Richelieu ; *faire office,* « être obligeant », av. 1654, Guez de Balzac] ; sens II, 2, 1731, Voltaire [d'abord « intervention en faveur de quelqu'un », 1660, Retz] ; sens III, 1, 1636, Monet [« livre de prières », 1662, Livet] ; sens III, 2, v. 1155, Wace [*petit office,* 1798, Acad.] ; sens III, 3, v. 1155, Wace ; sens III, 4, av. 1854, Nerval).

I. CE QUI EST ACCOMPLI PAR OBLIGATION. **1.** *Class.* Devoir, action à laquelle on est tenu par obligation morale : *C'est l'office d'un bon père, d'un bon mari, d'un bon ami* (Acad., 1694). *Et voici dans ma poche un écrit important | Qui vous enseignera l'office de la femme* (Molière). *Ajoutons que nous n'avons aucun traité de morale qui approche de ses « offices »* [de Cicéron] (Voltaire). || **2.** *Littér.* Fonction, tâche, rôle dont on doit s'acquitter : *Que n'entrerait-il dans le gouvernement et dans les fonctions salariées ? Ce sont de nobles places, et* [...] *l'office de député-vicomte était précisément vacant* (Hugo). *Aucun office n'était vil aux yeux des Perses lorsqu'il était imposé par le prince* (Taine). *Vous ne la* [une infirmière] *remarquerez pas tout de suite, et ce n'est pas parce qu'elle est de petite taille, c'est parce qu'elle est toujours employée aux plus humbles offices* (Duhamel). || Vx. *Faire l'office de,* remplir la fonction de : *Il faisait l'office de maître d'hôtel de Son Éminence* (Chateaubriand). || *Faire* ou *remplir l'office de, faire office de,* jouer le rôle de, tenir lieu de, remplacer : *Un chien basset, lequel, introduit dans un certain tambour de bois d'assez grandes dimensions, devait faire l'office de la combinaison de poids, de ressorts et de roues dentées* (Arago). *Le caveau avait rempli probablement, dans les vieux temps féodaux, l'horrible office d'oubliettes* (Baudelaire). [Jupiier :] *Je remplirai d'abord l'office d'Amphitryon, de mon mieux* (Giraudoux). *Un jardinier qui fait office de chauffeur. Une vieille remise faisant office d'atelier.* || Vx. *Faire* ou *remplir son office,* en parlant d'une personne, accomplir les devoirs de sa charge : *Bourreau, fais ton office ! ;* en parlant d'une chose, produire son effet normal, jouer le rôle prévu : *La tendresse paternelle fera son office* (Molière). *Un médicament qui ne remplit pas son office. Il est regrettable que le signal d'alarme n'ait pas fait son office.* || **3.** *Vx.* Nom donné à certaines charges dans la maison du roi, ainsi qu'à divers emplois : *Office de la chambre, de la garde-robe. Vous nous obligerez* [...] *de prendre mon office de cuisinier* (Molière). || **4.** *Class.* Charge publique (de justice, de finances, de police, etc.) dont le titulaire, nommé par lettres de provisions du roi, était propriétaire (employé surtout dans le langage administratif, le terme de *charge* [selon F. de Callières, 1693] étant toujours usuel dans la conversation) : *Les intendances ne sont pas des offices, ce sont de simples commissions* (Furetière, 1690). [La devineresse] *Gagne de quoi donner un rang à son mari ; | Elle achète un office* (La Fontaine). *Voilà Monsieur qui est un honnête commissaire, qui n'oubliera rien, à ce qu'il m'a dit, de la fonction de son office* (Molière). || Class. *En* ou *à titre d'office,* avec la qualité que donne un office ; au *fig.,* comme si on remplissait une charge : *La maréchale d'Humières se retira dans une maison borgne au-dehors des Carmélites du faubourg Saint-Jacques et s'y fit dévote à titre d'office* (Saint-Simon). || **5.** *Auj.* Fonction publique conférée à vie, dépendante *(office ministériel)* ou indépendante *(office public)* de l'administration de la justice, et dont le titulaire est nommé après présentation par celui auquel il a acheté la charge : *Office d'huissier, d'avoué, de notaire. Office d'agent de*

change, de commissaire-priseur. || **6.** Service public de caractère industriel, commercial, administratif, etc., doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière : *Office national industriel de l'azote. Office national interprofessionnel des céréales. Office de Radio-Télévision française.* || **7.** Bureau, agence : *Un office de publicité. Office national de tourisme. L'office du bateau à vapeur, c'est-à-dire le bureau de la Durande* (Hugo). *Un office de commerce dans la Cité de Londres* (Tharaud). || **8.** *Vx.* Art de préparer le service de la table, et plus particulièrement de dresser les hors-d'œuvre, les fruits et les desserts : *Elle entend la cuisine et l'office* (Rousseau). [V. OFFICE 2, n. f.]

II. CE QUI EST ACCOMPLI PAR OBLIGEANCE. **1.** *Class.* Service qu'une personne rend à une autre (en général d'un supérieur à un inférieur) : *Je vous avoue que je serais inconsolable de vous priver des petits offices que je vous pourrais rendre* (Sévigné) ; et en parlant de choses : *Son bois* [du cerf], *dommageable ornement, | L'arrêtant à chaque moment, | Nuit à l'office que lui rendent | Ses pieds* (La Fontaine). || Class. et littér. *Bon office,* action accomplie pour obliger quelqu'un : *Je vous devrai beaucoup pour un si bon office* (Corneille). *Je me sens plus libre en réclamant de vous un bon office au nom de l'amitié* (Balzac) ; *auj.*, en ce sens, ne s'emploie plus qu'au plur. : *Offrir ses bons offices. Accepter les bons offices de quelqu'un. L'idée que mon obligeant ami pouvait payer ses bons offices d'un commencement d'apoplexie n'avait rien qui me déplût* (Courteline). || Class. *Mauvais office,* action ou parole propre à desservir quelqu'un : *Un homme qui sait la cour* [...] *dissimule les mauvais offices, sourit à ses ennemis* (La Bruyère). || Class. *Faire office,* s'employer à rendre service, être obligeant : *Le plus qu'il pouvait, c'était de recommander ses serviteurs à son favori, et de faire office pour ceux qu'il aimait* (Guez de Balzac). || **2.** *Bons offices,* en diplomatie, démarches entreprises par un État en vue de régler à l'amiable un différend entre deux autres États.

III. DEVOIR À L'ÉGARD DE DIEU. **1.** Dans l'Église catholique, ensemble des heures canoniales, c'est-à-dire des prières constituant la journée liturgique, et qui sont contenues dans le bréviaire pour la récitation privée. (On dit plus précisément OFFICE DIVIN, CANONIAL.) || *Par extens.* et *vx.* Livre de prières : *On ne fut point obligé de faire imprimer de nouveau ni les bréviaires, ni les missels, ni aucun office* (Bossuet). || **2.** Ensemble des prières et lectures prévues pour une fête déterminée (on dit plus précisément OFFICE DU JOUR, OFFICE PROPRE) : *L'office de la Vierge, l'office des morts. Il lisait dans ce livre l'office du jour, mais du bout des lèvres, la pensée occupée ailleurs* (Bourget). || *Petit office,* office abrégé de la Vierge ou d'un saint. || **3.** Toute cérémonie du culte public, et spécialement le sacrifice de la messe : *Aller à l'office. Assister aux offices. L'office du vendredi saint. Il n'eût pas manqué aux offices ; il observait les vendredis, les quatre-temps, le carême* (Bourget). *Il se flattait de ne croire à Dieu ni diable, accusait le curé* [...] *d'être un méchant homme, mais* [...] *souffrait en secret de ne pas assister aux offices* (Aymé). || **4.** Cérémonie liturgique païenne : *Outre les fêtes particulières mensuelles et les grandes solennités* [du culte d'Isis], *il y avait deux fois par jour assemblée et offices publics pour les croyants des deux sexes* (Nerval).

• SYN. : **I, 2** *besogne, emploi, métier, mission, place, poste.* || **II, 2** *arbitrage, médiation.* || **III, 3** *culte, service.*

◆ **D'office** loc. adv. (sens 1, 1338, Godefroy, écrit *d'ofisse* [*d'office,* 1508, *Coutumier général,* IV, 536 ; *avocat commis d'office,* 1959, Robert — d'abord *avocat nommé d'office,* 1868, Littré (*nommé d'office,* « nommé par le juge, par le tribunal », 1680, Richelet) ; *avocat d'office,* 1874, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1874, Larousse [« automatiquement », XX^e s.]). **1.** ; || **2.** En termes de droit, en vertu du devoir, des obligations de sa charge : *Le juge a informé d'office* (Acad.). || *Avocat commis d'office,* ou simplem. *avocat d'office,* avocat désigné pour assister une partie admise au bénéfice de l'assistance judiciaire : *Maurice* [un avocat], *qui trouve le civil plus rentable, a été commis d'office* (H. Bazin). || **3.** *Class.* Sans en être requis, de sa propre initiative : *C'est un homme né pour les allées et venues, pour écouter des propositions et les rapporter, pour en faire d'office, pour aller plus loin que sa commission et en être désavoué* (La Bruyère). || **4.** Par voie d'autorité, sans demander l'avis de l'intéressé et souvent contre sa volonté : *Un fonctionnaire muté d'office.* || *Par extens.* Automatiquement : *Il ne buvait pas* [...] ; *s'il était obligé de fréquenter les auberges, on lui apportait d'office une tasse de café* (Simenon).

2. office [ɔfis] n. f. (même mot que *office* 1 ; v. 1320, *Hugues Capet,* au sens de « garde-manger » ; sens actuel, 1536, Havard). Local attenant à la cuisine ou à la salle à manger et dans lequel on prépare le service de la table : *Des pots de confiture dans une office de campagne* (Nerval). *La vie serait morne et les jours nus s'il fallait obéir à tous les commandements de l'office, de la cave et de la salle à manger* (Maeterlinck). *On entendait tinter la vaisselle dans l'office* (Martin du Gard).

• SYN. : *dépense.*

• REM. Dans la langue courante, ce mot tend à être employé de plus en plus souvent au masculin.

official [ɔfisjal] n. m. (bas lat. *officia-lis,* qui concerne le devoir, et, comme n. m., « serviteur [d'un magistrat], appariteur » [puis, dans la langue ecclés. du Moyen Âge, « official »], du lat. class. *officium* [v. OFFICE 1] ; v. 1180, P. Barbier). Juge ecclésiastique que l'évêque délègue pour exercer en son nom la juridiction contentieuse : *Je sens qu'une seule page de ce livre admirable affermirait mon cœur qui s'abîme à la seule idée de l'official* (France).

• Pl. *des* OFFICIAUX.

officialisation [ɔfisjalizasjɔ̃] n. f. (de *officialiser ;* 1963, Larousse). Action d'officialiser.

officialiser [ɔfisjalize] v. tr. (dér. savant de *officiel ;* 1959, Robert). Rendre officiel.

officialité [ɔfisjalite] n. f. (dér. savant de *official ;* 1285, Godefroy, écrit *officialiteit* [*officialité,* XVI^e s.], au sens I, 1 [« lieu où l'official rendait la justice », fin du XVI^e s.] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1771, Trévoux ; sens II, 1869, Gaidan, p. 39 [« cérémonie officielle, ensemble de personnalités officielles », 4 sept. 1876, *Journ. des débats,* p. 1]).

I. 1. *Vx.* Juridiction, tribunal de l'official. || *Par extens.* Lieu où l'official rendait la justice. || **2.** *Vx.* Charge, fonction de l'official. || **3.** *Auj.* Organisme de la curie diocésaine qui, sous l'autorité de l'official, connaît des causes matrimoniales et des différends où les clercs sont en cause : *L'abbé Rudin Capdepont, membre de l'officialité diocésaine* (Fabre).

II. Caractère de ce qui est officiel (rare) : *Candidature entachée d'officialité.* || *Fam.* Cérémonie officielle, ensemble de personnalités officielles : *Moi, ta maîtresse, dans toute cette officialité...* (Géraldy).

officiant, e [ɔfisjɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *officier ;* 1671, Pomey, au sens 1 [comme n. m. ; comme adj., 1690, Furetière] ; sens 2, 1762, Acad. [comme n. f. ; *sœur officiante,* 1893, *Dict. général*]). **1.** Qui célèbre un office religieux : *Prêtre officiant. Ministre officiant ;* et substantiv. : *Le doyen, en effet, était en robe d'officiant* (Hugo). *La nuit du Réveillon, chaque officiant doit dire trois messes* (Daudet). *Et derrière l'officiant étaient quatre hommes de quatre ordres de l'Église, comme dans les fresques et les vitraux* (Montherlant). || **2.** *Sœur officiante,* ou *officiante* n. f., religieuse qui est de semaine au chœur.

• SYN. : **1** *célébrant.*

officiel, elle [ɔfisjɛl] adj. (angl. *official,* public, fait ou communiqué en vertu de l'autorité, du bas lat. *officialis* [v. OFFICIAL] ; 1791, Frey, au sens 2 [probablem. un peu plus anc., v. la date du dér. *officiellement*] ; sens 1, av. 1792, Linguet [*Journal officiel...*, 1869, *Journ. officiel — l'Officiel,* 1903,

Larousse ; *bâtiments officiels,* XX^e s.] ; sens 3-5, 1874, Larousse [« qui est notoire... », 1868, Littré] ; sens 6, 1837, Balzac [péjor., 1845, Bescherelle] ; sens 7, av. 1885, V. Hugo). **1.** Qui émane, procède de l'autorité gouvernementale ou d'une autorité reconnue : *Document officiel. Communiqué officiel. Fonctions officielles. Attendre sa nomination officielle. Il* [Gobseck] *prit le papier officiel* [...] *et lut l'extrait des registres de la mairie tout entier* (Balzac). *Si étendu que soit le génie d'un homme, si grande que soit sa bonne volonté, la fonction officielle le diminue toujours un peu ; tantôt sa liberté s'en ressent, et tantôt même sa clairvoyance* (Baudelaire). *Admis aux honneurs officiels pour les services rendus* [...], *il ne lui manquait rien, semble-t-il, des richesses visibles* (Saint-Exupéry). || *Journal officiel de la République française,* ou, substantiv., *l'Officiel,* publication quotidienne dans laquelle sont insérés les lois, décrets, actes, documents administratifs émanant du gouvernement, ainsi que le compte rendu des débats des deux Assemblées. || *Bâtiments officiels,* édifices appartenant à l'État, aux collectivités publiques, où sont installés des services officiels : *Des lettres d'or, des lettres bien dégagées, celles-là qui servent sur les bâtiments officiels pour les mots « République française »* (Simenon). || **2.** Qui a la garantie, la caution, la confirmation d'une autorité (par opposition à *officieux*) : *Remettons à causer de cela demain. Demain, voyez-vous, tout sera sans doute officiel, et vous pourrez être officieuse à coup sûr* (Balzac). *Ce n'est pas encore officiel, mais ce sera certainement confirmé* (Ionesco). *Mieux renseignée que d'autres, elle n'acceptait pas sans réserves la version officielle que l'on répétait maintenant* (H. Bazin). || **3.** Qui est conforme aux prescriptions d'une autorité compétente quelconque : *Faire, présenter une demande officielle, dans les formes officielles. Une toile de dimensions officielles* (Hermant). || **4.** Qui a lieu sous la responsabilité des autorités : *Cérémonie officielle. Visite officielle d'un chef d'État.* || **5.** Qui est rendu public, authentifié conformément aux usages : *Ce Bernard Desqueyroux qu'elle devait épouser un jour, selon le vœu des deux familles, et bien que leur accord n'eût pas un caractère officiel* (Mauriac). *Ce nouveau prétendant lui plut particulièrement en lui demandant sa main à elle-même, avant toute démarche officielle des parents* (Maurois). *Pour le moment, c'est un peu comme si Maman n'était pas morte. Après l'enterrement, au contraire, ce sera une affaire classée et tout aura revêtu une allure plus officielle* (Camus). *Je pensais à Ann et à lui, James, à leurs fiançailles officielles qui auront lieu samedi prochain* (Butor). || *Par extens.* Qui est notoire, connu de tous : *Leur vice était public, officiel, patent* (Maupassant). *Être la maîtresse unique, avouée, officielle en somme, du jeune Ricciarelli, ce n'était pas, certes, une situation de tout premier plan dans la société romaine* (Romains). || **6.** Qui est généralement reçu, admis, et qui fait règle : *La médecine officielle. La grammaire officielle.* || *Péjor.* Qui a le caractère compassé, solennel, convenu des choses trop étudiées (vieilli) : *Prendre un ton officiel. Notre plaisir était précisément trop officiel : nulle interdiction n'en pimentait la saveur* (H. Bazin). || **7.** *Fig.* et *fam.* Qui est donné comme prétexte, sert de façade ou d'alibi : *Charitable sans être bonne* [...], *elle avait la bonté officielle, ce qui ne fait aucun tort à la méchanceté domestique* (Hugo). *Feignant l'affolement, je laissai échapper ma godille, afin de me trouver dans l'incapacité officielle de lui porter secours* (H. Bazin).

● SYN. : **1** *administratif, authentique, gouvernemental, public* ; **2** *authentifié, certifié, confirmé, reconnu* ; **3** *consacré, conventionnel, réglementaire, rituel, usuel* ; **4** *solennel* ; **5** *flagrant, manifeste, patent* ; **6** *traditionnel* ; **7** *extérieur, formel, présumé.* — CONTR. : **2** *officieux* ; **3** *fantaisiste* ; **4** et **5** *privé.*

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1869, Dubourg-Neuville, p. 5 [comme n. m. ; comme adj., 1874, Larousse] ; sens 2, 1924, Montherlant [comme adj. et n. m.]). **1.** Se dit d'une personne qui appartient au gouvernement, à l'Administration, qui est reconnue par une autorité, agit au nom de celle-ci : *Le représentant, l'envoyé officiel d'un gouvernement. Un personnage officiel. L'agent officiel d'une marque d'automobile* ; et substantiv. : *Lors de son inauguration* [une place du Caire], *vers 1900, les journalistes virent soudain s'enfuir les officiels en fez et en redingote, discours coupés : la momie de Ramsès* [...] *abaissait lentement son bras vers eux...* (Malraux). || **2.** *Spécialem.* Personne qui exerce une responsabilité dans l'organisation, la conduite d'une épreuve sportive, d'une manifestation.

● SYN. : **1** *accrédité, autorisé ; autorité.*

officiellement [ɔfisjɛlmɑ̃] adv. (de *officiel* [v. ce mot] ; 1789, Brunot, au sens 1 [d'abord *officialement* — d'après l'angl. *official* —, 17 oct. 1777, *Courrier de l'Europe*] ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** D'une manière officielle, publique : *Demain, à cette heure, ton sort sera officiellement fixé, ma mignonne, disait mon oncle* (Mauriac). || **2.** D'une façon ex-presse : *Un mal involontaire qu'on venait de reconnaître officiellement comme un état nerveux dont je n'étais pas responsable* (Proust).

● SYN. : **2** *expressément, formellement.*

1. officier [ɔfisje] v. intr. (lat. médiév. *officiare,* exercer sa charge, célébrer le service divin, du lat. class. et ecclés. *officium* [v. OFFICE 1] ; fin du XIII^e s., Végèce, au sens de « exercer sa fonction, sa charge » ; sens 1, v. 1534, B. Des Périers [« présider toute cérémonie ayant un caractère culturel », milieu du XX^e s.] ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Célébrer un office religieux (généralement la messe) : *On entendait* [...] *une autre voix douce* [...] *qui semblait donner les réponses à ce pontife officiant* (Daudet). *Le prêtre qui officiait se retourna, les mains levées vers les fidèles* (Martin du Gard). *Mais il sait qu'à cette heure M. le Doyen qui officie a sous les yeux la stalle vide où Simon devrait être, où il n'est pas* (Mauriac). || *Par extens.* Présider toute cérémonie ayant un caractère culturel : *La reine Sebeth sera morte ; sous son arbre, officiera une autre survivante des rites de tourments* (Malraux). || **2.** S'acquitter d'une tâche, d'une fonction, d'une mission d'une façon cérémonieuse et selon un rite quasi religieux : *Alors le baron, officiant comme un évêque, se faisait apporter sur une assiette un peu de graisse* (Maupassant). *Quand vous officiez, Messieurs* [les chirurgiens], *tout s'ordonne autour de vous comme pour une danse sacrée...* (Duhamel). || **3.** Pop. *Bien officier à table,* manger et boire copieusement.

2. officier [ɔfisje] n. m. (lat. médiév. *officiarius,* celui qui exerce une fonction, du lat. class. *officium* [v. OFFICE 1] ; v. 1320, *Hugues Capet,* au sens I, 1 [*officier public,* 1936, Capitant] ; sens I, 2, XVI^e s., *Coutumier général,* I, 680 ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1327, *Cartulaires de Hainaut,* III, 771 [« domestique », 1657, Pascal] ; sens I, 5, 1806, Code de procédure civile ; sens I, 6, 1810, Code pénal [*officier de police,* 1655, Molière] ; sens I, 7, av. 1848, Chateaubriand ; sens I, 8, 15 juin 1845, Flaubert ; sens I, 9, 1903, Larousse ; sens I, 10, 1874, Larousse ; sens I, 11, début du XIX^e s. [d'abord « médecin, chirurgien ou apothicaire », 1680, Richelet] ; sens II, 1, 1564, *Sources du droit du canton de Genève,* III, 152 [*officier d'active,* 1948, Larousse, art. *active* ; *officier de réserve,* 1888, Larousse ; *officiers subalternes, officiers généraux,* 1690, Furetière ; *officiers supérieurs,* 1874, Larousse ; *officier de guérite,* 1886, Esnault ; *officier de marine,* 1680, Richelet] ; sens II, 2, 1721, Trévoux [dans l'ordre de la Légion d'honneur, décret du 29 floréal an X (19 mai 1802) — aussi *grand officier...*] ; sens II, 3, 17 mars 1808, *Bulletin des lois*).

I. CELUI QUI DÉTIENT UN OFFICE, UNE CHARGE. **1.** En droit ancien, tout titulaire d'une charge judiciaire acquise à prix d'argent ou par hérédité. || Auj. *Officier public,* titulaire d'un office public, qui exerce une fonction à laquelle un monopole a été conféré (agent de change, commissaire-priseur). || **2.** *Class.* Titulaire d'une charge plus ou moins subalterne (par opposition à *magistrat,* titulaire d'une charge supérieure) : *Le simple officier veut être magistrat, et le magistrat veut présider* (La Bruyère). *Cette fille, appelée Thérèse Levasseur, était de bonne famille ; son père était officier de la monnaie d'Orléans, sa mère était marchande*

(Rousseau). || **3.** Autref. *Grands officiers de la Couronne,* grands dignitaires attachés au service privé du roi, dont certains passèrent au service de l'État : *On a une notion très vague de ce qui constitue les grands officiers ; on s'imagine que ce sont ceux à qui leur charge donne le titre de grand comme grand écuyer, grand échanson ; mais le connétable, les maréchaux, le chancelier sont grands officiers et n'ont point ce titre de grand, et d'autres qui l'ont ne sont point réputés grands officiers* (Voltaire). || **4.** *Class.* Dans une grande maison, domestique chargé de la table : *Le cuisinier de Monsieur le Cardinal de Retz ne le quitte pas, ni son officier* (Sévigné). || *Par extens.* et *class.* Domestique : *Il lui donna une maison richement meublée avec des officiers pour le servir* (Lesage). || **5.** Auj. *Officier ministériel,* homme de loi (notaire, avoué, huissier, etc.) investi par le ministère de la Justice pour dresser et recevoir des actes authentiques. || **6.** *Officier de police judiciaire,* titre générique par lequel on désigne les personnes qui ont pour mission de constater les infractions à la loi et d'en livrer les auteurs à la justice (juges, maires, commissaires de police, etc.). || *Officier de police,* fonctionnaire de police en civil, chargé de missions d'investigations et de renseignements. (On disait, autref., INSPECTEUR DE POLICE.) || **7.** *Officier de l'état civil,* le maire ou son délégué, responsable de la tenue des registres de l'état civil : *On rencontrait des voitures* [d'enterrement] *enveloppées d'une banne et précédées d'un « corbeau », ayant en tête un officier de l'état civil vêtu d'un habit de deuil, tenant une liste en main* (Chateaubriand). || **8.** *Officier municipal,* magistrat, fonctionnaire qui administre une commune : *Tartarin appelait ainsi par leur petit nom à peu près toutes les dames de la ville, qu'il avait connues enfant, qu'il avait mariées comme officier municipal...* (Daudet). || **9.** *Officier de port,* fonctionnaire du ministère des Travaux publics chargé, sous l'autorité des ingénieurs des Ponts et Chaussées, de la police des ports de commerce. || **10.** Membre remplissant un office dans une loge maçonnique. || **11.** Vx. *Officier de santé,* médecin autorisé à exercer la médecine sans avoir les titres de docteur : *Homais* [...] *quittait un instant la pharmacie pour aller chez l'officier de santé faire la conversation* (Flaubert).

II. DÉTENTEUR D'UN GRADE **1.** Militaire d'un grade égal ou supérieur à celui de sous-lieutenant ou d'enseigne de vaisseau, qui a reçu la mission et la responsabilité de commandement dans les forces armées de terre, de mer et de l'air : *Un officier d'état-major arrive, porteur de cet ordre du général en chef* (L. Halévy). *Un ancien légionnaire qui avait repris du service chez nous tira une balle dans la direction de l'officier* (Mac Orlan). || *Officier d'active,* officier de carrière. || *Officier de réserve,* militaire des forces de réserve ayant le grade d'officier. || *Officiers subalternes,* le capitaine, le lieutenant, le sous-lieutenant, dans les armées de terre et de l'air ; le lieutenant de vaisseau, l'enseigne de vaisseau (1re et 2e classe), dans la marine. || *Officiers supérieurs,* le colonel, le lieutenant-colonel, le commandant, dans les armées de terre et de l'air ; le capitaine de vaisseau, le capitaine de frégate, le capitaine de corvette, dans la marine. || *Officiers généraux,* le général, l'amiral. || Pop. *Officier de guérite,* nom donné par dérision aux simples soldats : *Je commencerai par vous parler de la classe populaire, c'est-à-dire des soldats vulgairement appelés officiers de guérite* (Ricard). || *Officier marinier,* v. MARINIER. || *Officier de marine, de vaisseau* ou *de pont,* officier appartenant au corps de commandement de la Marine nationale. || **2.** Grade en usage dans la plupart des ordres de chevalerie et des ordres modernes. || *Spécialem.* Dans l'ordre de la Légion d'honneur, grade intermédiaire entre celui de chevalier et celui de commandeur. || *Grand officier de la Légion d'honneur,* grade intermédiaire entre celui de commandeur et celui de grand-croix. || **3.** *Officier d'académie, de l'Instruction publique,* anc. appellation des chevaliers de l'ordre des Palmes académiques.

officière [ɔfisjɛr] n. f. (fém. du précéd. ; v. 1330, Digulleville, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** *Vx.* Religieuse qui, dans un monastère, exerçait une fonction ayant titre d'office. || **2.** Femme ayant le grade d'officier dans l'Armée du salut.

officieusement [ɔfisjøzmɑ̃] adv. (de *officieux ;* 1555, Damhoudere, au sens de « obligeamment » ; sens actuel, 1874, Larousse). D'une manière officieuse : *Il doit* [...] *inviter officieusement les rédacteurs du « Libéral » à cesser la campagne qu'ils mènent* (France).

• SYN. : *discrètement, incognito.*

officieux, euse [ɔfisjø, -øz] adj. (lat. *officiosus,* obligeant, serviable, de *officium* [v. OFFICE 1] ; 1534, Rabelais, au sens I, 2 [*mensonge officieux,* v. 1660, d'après Trévoux, 1721] ; sens I, 1, 1584, Vaganay ; sens II, 1, 1868, Littré ; sens II, 2, av. 1922, Proust).

I. 1. *Class.* Qui oblige, empressé à rendre service : *Vous dites d'un grand ou d'un homme en place qu'il est prévenant, officieux, qu'il aime à faire plaisir* (La Bruyère). || **2.** *Vx* et *littér.* Qui manifeste l'obligeance, l'empressement à rendre service : *Je fus choqué de cet officieux intérêt pour ma bonne renommée* (Chateaubriand). *Les officieuses instances de Françoise* (Proust). || Spécialem. *Mensonge officieux,* mensonge fait par nécessité, pour rendre service : *Toute femme ment ; mensonge officieux, mensonge véniel, mensonge sublime, mensonge horrible ; mais obligation de mentir* (Balzac).

II. 1. Qui n'a pas encore le caractère officiel, tout en émanant d'une source autorisée : *Une nouvelle officieuse.* || **2.** Se dit d'une personne qui remplit une fonction sans avoir une nomination de caractère officiel : *En effet, depuis que l'entrevue avait été dévoilée, M. Barrès télégraphiait plusieurs fois par heure à Paris pour se plaindre qu'il y eût un ambassadeur officieux au Quirinal* (Proust).

◆ **officieux** n. m. (sens 1, 1803, Boiste [« maître d'hôtel... », fin du XVIIIe s., d'après Larousse, 1963] ; sens 2, 1630, Chapelain). **1.** *Autref.* Nom par lequel on remplaça pendant la Révolution française les termes de *valet, laquais,* afin de sauvegarder la dignité du citoyen. || Sous le Directoire, nom donné aux maîtres d'hôtel dans les restaurants. || **2.** *Vx.* Personne qui importune à force de vouloir rendre service : *Une voiture paysanne, sa roue rompue, venait de verser ; douze officieux accourus ramassaient un enfant...* (Barrès). *Des officieux vinrent assister au pénible travail des répétitions* (Duhamel).

officinal, e, aux [ɔfisinal, -o] adj. (de *officine ;* v. 1530, *Dict. général,* dans la loc. [de sens peu clair] *membres officinaux ;* sens actuel, 1762, Acad. [*préparation officinale ;* « utilisé en pharmacie », 1805, Lunier]). Qui est utilisé en pharmacie : *Plantes officinales.* || *Préparation officinale,* médicament préparé d'avance et inscrit à la pharmacopée ou à un formulaire officiel (par opposition à *préparation magistrale,* dont la composition est fixée par le médecin pour chaque cas particulier).

officine [ɔfisin] n. f. (lat. *officina,* atelier, fabrique, confection, école ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *offecine* [*officine,* v. 1165, Marie de France], aux sens de « dépendance, corps de bâtiment, boutique » ; sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1812, Mozin [« pharmacie de détail », 1936, Capitant] ; sens 3, 1643, d'après Bloch-Wartburg). **1.** *Vx.* Local où les médecins faisaient autrefois leurs préparations : *Le docte magasin de notre Frolein, de notre Elvézir, de notre Debure, confondu avec l'officine de Thomas Diafoirus, quel outrage !* (France). || **2.** Ensemble des locaux où le pharmacien entrepose et vend des médicaments : *Non, ce n'est pas à son laboratoire que s'est arrêté l'oncle Anthime. Il a traversé rapidement cette officine...* (Gide). *Le cabinet de toilette avait l'aspect d'une officine : sur l'étagère, sur la table, des fioles, des récipients de porcelaine, des paquets de coton* (Martin du Gard). || Pharmacie de détail. || **3.** *Péjor.* Endroit où se prépare, se trame quelque chose : *Un grand film historique sur l'Irlande, de propagande allemande, épaissement vulgaire comme tout ce qui*

sort de leurs officines (Gide). *Une officine de fausses nouvelles.*

offlag ou **oflag** [ɔflag] n. m. (mot allem. de même sens, abrév. de *Offizierlager,* camp pour *officiers,* de *Offizier,* officier, et de *Lager,* gîte, camp ; fin 1940). Pendant la Seconde Guerre mondiale, camp d'internement pour les officiers prisonniers de guerre en Allemagne.

offrande [ɔfrɑ̃d] n. f. (lat. midiév. *offerenda,* offrande, fém. substantivé du lat. class. *offerendus,* qui doit être offert, adj. verbal de *offerre* [v. OFFRIR] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *offrende* [*offrande,* v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], au sens 1 ; sens 2, fin du XIIe s., *l'Escoufle ;* sens 3, fin du XIIIe s., Beau-manoir ; sens 4, 1661, Molière [*apporter en offrande son amitié,* etc., 1925, A. Gide ; *faire à quelqu'un l'offrande de son amitié,* etc., 1959, Robert]). **1.** Don à une divinité, dans l'Antiquité, ou à Dieu, dans les religions modernes : *Elle* [Phèdre] *tenta d'apaiser la déesse par un surcroît d'offrandes et d'implorations* (Gide). *Une offrande votive. Une offrande expiatoire.* || **2.** Dans la liturgie catholique, cérémonie de l'offertoire, au cours de laquelle les fidèles venaient offrir leurs dons en nature ou en argent : *Faire l'offrande. Aller à l'offrande.* || **3.** Présent fait à une personne ou à une œuvre de bienfaisance : *Il avait la prétention de solder tous ses dîners par l'offrande de ce bijou* (Balzac). *L'arrière-cuisine* [de Françoise] *regorgeait des offrandes du crémier, du fruitier, de la marchande de légumes venus* [...] *pour lui dédier les prémices de leurs champs* (Proust). *Ils se montraient l'un à l'autre* [les mendiants] *leur pourriture avec orgueil, tirant vanité des offrandes reçues...* (Saint-Exupéry). || **4.** *Fig.* Ce qu'on offre par son comportement : *Comme ce serait beau si tous les hommes à la fois avaient conscience de ce qu'ils font ensemble sous l'œil de quelqu'un qui les regarde attentivement* [...], *de l'offrande immense que constitue la seule élévation de leurs yeux vers le ciel* (Claudel). || *Apporter à quelqu'un en offrande son amitié, son dévouement, son amour,* etc., *faire à quelqu'un l'offrande de son amitié, etc.,* lui prouver son amitié, etc., d'une façon particulière et expresse, par le sacrifice de soi-même.

• SYN. : **1** *oblation ;* **3** *aumône, cadeau, don, libéralités, secours.*

offrant [ɔfrɑ̃] n. m. (part. prés. de *offrir ;* fin du XIIIe s., J. de Condé, comme adj., au sens de « libéral, généreux » ; comme n. m., au sens actuel, 1868, Littré [*le plus offrant,* 1365, Runkewitz ; *au plus offrant et dernier enchérisseur,* milieu du XVe s., Juvenal des Ursins]). Celui qui offre (rare) : *Ce qui est remarquable, c'est que plus l'offrant est pauvre et plus son sacrifice gagne en valeur significative ce qu'il perd en épaisseur et plus la forme s'en clarifie au détriment de la matière* (Claudel). || *Le plus offrant,* en termes juridiques, celui qui fait l'offre la plus avantageuse : *Lors de la vente aux enchères, le meuble fut laissé au plus offrant.* || *Au plus offrant et dernier enchérisseur,* se dit d'un mode d'adjudication qui consiste à céder une chose à qui fait en dernier l'offre la plus élevée.

offre [ɔfr] n. f. (déverbal de *offrir ;* v. 1138, Gaimar, comme n. m. [comme n. f., fin du XIIe s.], au sens I, 1 [*faire offre de* et *offre de service,* 1661, Molière] ; sens I, 2, v. 1155, Wace, comme n. m. [comme n. f., fin du XIIe s. ; « suggestion », milieu du XXe s. ; « invitation amoureuse à une femme », début du XXe s.] ; sens II, 1, 1690, Furetière [aussi *offre réelle ;* « acte par lequel le débiteur propose d'acquitter sa dette », 1868, Littré ; *appel d'offres,* 1959, Robert ; *offre de concours,* 1963, Larousse ; *offre publique d'achat,* 1970, M. de Saint-Pierre] ; sens II, 2, 1820, Malthus, I, 62 ; sens II, 3, 1690, Furetière).

I. 1. Action d'offrir quelque chose : *Chacun l'invitait et se disputait l'honneur et le plaisir de le régaler ; mais voyant que Brulette venait à la table, il accepta mon offre et s'assit à côté d'elle* (Sand). *Il ajoutait à toutes ses expressions de physionomie, l'offre d'un sourire conditionnel et provisoire* (Proust). || Vx. *Faire offre de,* offrir : *Instruit que je voulais vendre la maison et arranger mes affaires, il le fil offre de ses services* (Chateaubriand). || *Offre de service* (ou *plus souvent offres de services*), proposition de se mettre à la disposition de quelqu'un pour lui être utile ou agréable. || **2.** Ce qu'on offre : *Recevoir une offre d'emploi.* || Suggestion : *L'idée de le faire couper les cheveux par un coiffeur américain me séduisit comme une offre originale et même aventureuse* (Troyat). || *Spécialem.* Invitation amoureuse à une femme (le plus souvent au plur.) : *Recevoir des offres, repousser des offres. Elle supporta tant qu'elle le put l'offre scandaleuse et la cynique œillade* (Colette).

II. 1. En droit, acte qui consiste à proposer à une personne la conclusion d'un contrat. || Acte par lequel le débiteur propose d'acquitter sa dette. || *Offre réelle,* fait de mettre en demeure le créancier d'accepter un paiement. || *Appel d'offres,* proposition publique de conclure un marché de travaux : *Faire un appel d'offres dans un quotidien.* || *Offre de concours,* participation volontaire à un travail public. || *Offre publique d'achat* (par abrév. *O. P. A.*), procédé par lequel une personne physique ou morale fait publiquement connaître aux actionnaires d'une société qu'elle a l'intention d'acquérir leurs titres. || **2.** En économie politique, quantité de biens ou de services qui peut être vendue sur le marché à un prix donné : *La loi de l'offre et de la demande est à la base du libéralisme économique.* || **3.** Le montant offert pour un service ou une marchandise : *L'offre se situe actuellement autour de cent francs, mais le bibelot vaut beaucoup plus. D'ailleurs, si à ce moment précis se produisait une hausse sur la de Beers, ou des « offres » sur l'Extérieur,* [...] *la source de premier ordre n'en restait pas moins une source de premier ordre* (Proust).

• SYN. : **I, 1** *ouverture, proposition ;* **2** *avances.* — CONTR. : **I, 1** *refus ;* **2** *demande.*

• REM. Dans la langue classique, le mot était aussi bien masculin que féminin : *Votre offre avantageux nous fait beaucoup d'honneur* (Corneille).

offrir [ɔfrir] v. tr. • ÉTYM. Lat. pop. **offerīre* altér. du lat. class. *offerre,* porter devant, présenter, exposer, fournir, procurer, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *ferre,* porter ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume.* — A : sens I, 1-2, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume* (*offrir son bras,* 1857, Flaubert ; *offrir de,* 1588, Montaigne) ; sens I, 3, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume ;* sens I, 4, 1694, Acad. ; sens I, 5, 1690, Furetière (« faire une proposition d'achat ou de rémunération », fin du XIVe s., E. Deschamps) ; sens I, 6, v. 1240, G. de Lorris ; sens II, 1-2, v. 1155, Wace (« vouer une personne à Dieu », 1273, Adenet ; « faire le don de » [en parlant de Dieu], 1691, Racine ; *offrir le saint sacrifice,* 1657, Pascal) ; sens II, 3, 1690, Furetière (*offrir son nom à une femme,* 1854, Nerval ; *offrir ses vœux à quelqu'un,* 1959, Robert ; *offrir ses hommages à une dame,* 9 déc. 1841, Sainte-Beuve ; *offrir ses faveurs,* 1735, Lesage). — B : sens 1, début du XXe s. ; sens 2, 1669, Racine ; sens 3, 1919, A. Gide ; sens 4, v. 1283, Beaumanoir ; sens 5, 1749, Buffon. [Conj. **8.**]

A. Avec un sujet désignant une personne.

• **I. 1.** Remettre quelque chose à quelqu'un en cadeau : *L'ambassadeur d'Angleterre (ou quelque gouverneur de Zambie ?) lui avait offert une bouteille de whisky : « Sa Gracieuse Majesté offre à Votre Majesté la meilleure liqueur du monde. — Merci »* (Malraux). *Enfin, au moment de partir, le généreux expert ouvrit une vieille valise qu'il avait apportée. Il en tira une gigantesque pipe dont le fourneau sculpté dans une racine était aussi gros que ma tête, et il l'offrit à mon père « à titre de curiosité »* (Pagnol). || **2.** Mettre quelque chose à la disposition d'une personne sans qu'elle le sollicite : *Offrir de l'argent à quelqu'un. Offrir une cigarette à quelqu'un. Offrir sa place dans le métro aux personnes âgées.* || *Offrir son bras,* présenter son bras à une personne pour la conduire où elle veut aller. || *Offrir de* (suivi d'un infinitif),

proposer à quelqu'un de faire une action en sa faveur : *Les fermiers offrirent à Jeanne de faire un tour au château* (Maupassant). *Il vous offrira de vous mettre en rapport avec sa sœur* (Proust). || **3.** Faire participer quelqu'un à une réjouissance : *La municipalité offre un vin d'honneur aux conscrits. Pourquoi toujours offrir la goutte au premier venu ?* (Flaubert). *Je participe aux divertissements intimes ou solennels que l'art permet d'offrir aux hommes* (Duhamel). *Il* [Stéphane] *s'amusait encore du souvenir du pauvre Bruno, des plaisanteries de Marcel, soulagé, qui avait offert une tournée* (Mallet-Joris). || **4.** Laisser à quelqu'un l'avantage de faire quelque chose : *Offrir à quelqu'un l'occasion de publier un article. Offrir à un prisonnier la possibilité de s'évader. Offrir à quelqu'un le choix entre deux solutions.* || **5.** Proposer une chose en contrepartie pour en obtenir une autre : *Offrir une récompense pour des services rendus. Au lieu de continuer à se fâcher contre les maraudeurs, il leur offrit un marché* [...] *il leur donna un écu et resta maître de choisir* (Gobineau). || Faire une proposition d'achat ou de rémunération : *Le Louvre a offert une somme importante pour racheter ce tableau à une collection privée. Combien m'offrez-vous par mois ?* || **6.** Exposer une chose à l'effet de quelque chose : *Offrir son corps aux coups pour protéger quelqu'un. On hissa la voile de misaine qu'on offrit au vent, et on gouverna vers la plage* (Renan). *Couchée sur le dos, elle offrait au soleil la nudité de ses seins légers* (Beauvoir).

● **II. 1.** *Class.* et *absol.* Faire un sacrifice : *Le pontife offrait pour ses péchés et pour ceux du peuple* (Bossuet). || **2.** Donner à Dieu en offrande : *La vieille demoiselle, le cœur broyé par la révélation d'une perversité aussi précoce, offrit sa douleur à Dieu et entreprit courageusement de remettre son neveu dans le bon chemin* (Aymé). || Vouer une personne à Dieu : *Je l'ai mise* [la médaille] *à mon cou le jour où petit père et maman m'ont offerte à la Sainte Vierge* (Gide). || Faire le don de (en parlant de Dieu) : *Jamais plus qu'aujourd'hui, au contraire le Père Paneloux n'avait senti le secours divin et l'espérance chrétienne qui étaient offerts à tous* (Camus). || *Offrir le (saint) sacrifice,* en parlant du prêtre, dire la messe. || **3.** *Offrir sa fille* (ou *la main de sa fille*) *à quelqu'un,* proposer à quelqu'un le mariage avec sa fille. || *Offrir son nom à une femme,* lui proposer de l'épouser. || *Offrir ses vœux à quelqu'un,* prier quelqu'un d'accepter les souhaits formulés en sa faveur, à l'occasion du nouvel an. || *Offrir ses hommages à une dame,* lui marquer son respect à l'occasion d'une présentation. || *Offrir ses faveurs,* en parlant d'une femme, faire le don de son corps.

● Syn. : **I, 1** *faire cadeau ;* **3** *donner, payer* (fam.) ; **4** *proposer ;* **6** *étaler, exhiber, exposer.* || **II, 2** *immoler, sacrifier ; vouer.* — Contr. : **I, 1** *accepter, recevoir ;* **2** *demander, exiger, quémander, solliciter ;* **4** *refuser ;* **6** *cacher, dérober.*

B. Avec un sujet désignant une chose.

1. Procurer une chose : *Cette solution offre plusieurs avantages et certains inconvénients. De bons hôtels m'offrent du feu, de la lumière* (Giraudoux). *Pour un vrai braco, les nuits d'or sont nombreuses en hiver ; cela dépend du flair de l'homme, de sa souplesse à saisir, en chaque nuit, la complicité qu'elle vous offre* (Genevoix). *Il* [le pilote] *monta, en corrigeant mieux les remous grâce aux repères qu'offraient les étoiles* (Saint-Exupéry). || **2.** Présenter à la vue : *Le chemin de Bâle à Lucerne par l'Argovie offre une suite de vallées dont quelques : unes ressemblent à la vallée d'Argelès, moins le ciel espagnol des Pyrénées* (Chateaubriand). *Les aubépines* [...] *m'offraient indéfiniment le même charme avec une profusion inépuisable* (Proust). || **3.** Présenter à l'oreille : *Je fis remarquer à Gertrude les sonorités différentes des cuivres, des instruments à cordes et des bois, et que chacun d'eux à sa manière est susceptible d'offrir, avec plus ou moins d'intensité, toute l'échelle des sons* (Gide). || **4.** Présenter à l'esprit : *Offrir une ressemblance, une analogie. Les séances de l'Assemblée nationale offraient un intérêt dont les séances de nos Chambres sont loin d'approcher* (Chateaubriand). *La puérilité de ses manières et la maladresse enfantine de ses gestes offraient un contraste attendrissant avec sa bonté, qui semblait d'un âge plus mûr* (France). || **5.** Donner lieu à : *L'ascension par cette paroi offre beaucoup de difficultés. J'offrais de mon côté un grand obstacle* (Chateaubriand).

● Syn. : **1** *fournir, laisser, ménager ;* **4** *faire, former, montrer ;* **5** *présenter.*

◆ **s'offrir** v. pr. (sens 1, 1888, Villatte [*s'offrir une femme,* 1932, Céline] ; sens 2, début du xx^e^ s. : sens 3, début du xiii^e^ s., Raoul de Houdenc [..*à,* v. 1160, *Roman de Tristan ;* « se mettre à la disposition de quelqu'un », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 4, v. 1530, C. Marot ; sens 5, 1662, Corneille [« être prête à se donner », fin du xii^e^ s., Conon de Béthune] ; sens 6, 1314, Mondeville). **1.** Se procurer, s'accorder à soi-même : *S'offrir du repos, un voyage. Quand il avait gagné, il s'offrait un bon dîner* (Maupassant). *Ricotte s'offre un mobilier nouveau presque tous les jours* (Colette). *Comme un porteur de bagages, entre deux corvées, s'offre un coup de vint il s'offre un coup de fenêtre* (Romains). || Vulg. *S'offrir une femme,* accomplir l'acte sexuel avec elle : *Premier à m'offrir une fille, j'ai* [...] *de quoi dominer les autres* (H. Bazin). || **2.** *Fam.* Se permettre : *Vous avez le regard faux ; et même, vous ne vous refusez rien : vous vous offrez d'être chauve* (Duhamel). || **3.** Class. et littér. *S'offrir de* (et l'infinitif), proposer de faire quelque chose : *S'offrant de la livrer* [la peau d'un ours] *au plus tard dans deux jours, | Ils conviennent de prix, et se mettent en quête* (La Fontaine). *Proust* [...] *s'était offert de lui servir de secrétaire* (Henriot). || Auj. *S'offrir à* (et l'infinitif), se proposer pour, se montrer disposé à : *S'offrir à accompagner quelqu'un.* || *S'offrir pour* (et un nom ou un verbe), se mettre à la disposition de quelqu'un : *S'offrir pour un service, pour un emploi. S'offrir pour exécuter un travail.* || **4.** Exposer sa personne à quelque chose de pénible, de dangereux : *Se figure-t-on qu'il ira demain s'offrir aux sarcasmes de ses adversaires* (J. Rostand). || **5.** *Class.* En parlant d'une femme, déclarer son amour : *Parlons net sur ce choix d'un époux. | Êtes-vous trop pour moi ? Suis-je trop peu pour vous ? | C'est m'offrir, et ce mot peut blesser les oreilles* (Corneille) ; *auj.,* être prête à se donner : *Comme une plante qu'accable le poids du fruit qu'elle a formé, penche et semble implorer le geste qui la cueille, la femme s'offre* (Valéry). || **6.** Être visible, à la disposition de : *Ce marché de la curiosité était abondamment fourni de meubles anciens* [...]. *Ces aimables choses s'offraient à des amateurs délicats et savants* (France).

● Syn. : **1** *s'accorder, s'octroyer, se payer* (fam.) ; *s'envoyer* (vulg.) ; **6** *se montrer, se produire.*

offset [ɔfsɛt] n. m. et adj. invar. (mot angl. de même sens, proprem. « report, compensation », de *off,* hors [de], et de *to set,* poser ; 1932, Larousse [*papier offset,* 1963, Larousse]). *Procédé offset,* ou simplem. *offset,* procédé d'impression par double décalque de la forme d'impression sur un blanchet de caoutchouc, puis de celui-ci sur papier. || *Papier offset,* papier utilisé pour l'impression par le procédé offset.

◆ n. f. invar. (1963, Larousse). Machine permettant la réalisation de ce procédé : *Cette imprimerie est équipée en offset.*

offsettiste [ɔfsɛtist] n. m. (de *offset ;* 1955, *Dict. des métiers*). Technicien spécialisé dans l'offset.

offshore ou **off shore** [ɔfʃɔr] adj. invar. (loc. angl. signif. proprem. « loin du rivage, vers le large », de *off,* loin [de], hors [de], et de *shore,* rivage, plage ; 1950 [d'après Larousse, 1963], dans la loc. *programme/commandes offshore,* commandes d'équipement de l'armée des États-Unis passées aux industries du pays où les troupes étaient stationnées ; sens actuel, 1963, Larousse). Se dit, dans l'industrie du pétrole, des recherches faites en mer pour découvrir ou exploiter des gisements sous-marins : *Un permis de recherches offshore.*

◆ n. m. invar. (1963, Larousse). Installation de forage pétrolier sur plate-forme en mer.

offuscant, e [ɔfyskɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *offusquer ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « qui porte préjudice à » ; sens actuel, fin du XIXe s.). Qui offusque, qui choque : *Une attitude offuscante.*

offuscation [ɔfyskasjɔ̃] n. f. (bas lat. *offuscatio,* action d'obscurcir, de rabaisser, de *offuscatum,* supin de *offuscare* [v. OFFUSQUER] ; XIVe s., Godefroy, écrit *obfuscacion* [*ofuscacion,*XVe s. ; *offuscation,* v. 1560, Paré], au sens de « affaiblissement de la vue » ; sens actuel, 1559, Amyot [écrit *offuscation*]). En astronomie, le fait de cacher à la vue, de masquer : *Je pourrais continuer ces calculs sur l'offuscation solaire* (Huguet).

offusqué, e [ɔfyske] adj. (part. passé de *offusquer ;* v. 1398, *Somme Me Gautier,* au sens de « arrêté dans son fonctionnement régulier » ; sens actuel, 1874, Larousse). Choqué, effarouché : *L'enfant* [...] *fixa sur cet inconnu de grands yeux noirs, intelligents ; puis il sourit ; puis, intimidé par son propre sourire, il se détourna d'un air offusqué* (Martin du Gard).

◆ n. (milieu du XIXe s., Baudelaire). *Faire l'offusqué(e),* prendre un air scandalisé : *Bayadère sans nez, irrésistible gouge, | Dis donc à ces danseurs qui font les offusqués...* (Baudelaire).

offusquer [ɔfyske] v. tr. (bas lat. *offuscare,* obscurcir, flétrir, du lat. class. *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et *fuscare,* noircir, obscurcir, ternir, dér. de *fuscus,* noir, sombre ; fin du XIVe s., E. Deschamps, écrit *obfusquer,* au sens de « accabler, porter préjudice à » ; écrit *offusquer,* au sens I, 2, 1458, *Mystère du Vieil Testament ;* sens I, 1, 1535, Olivétan ; sens I, 3, 1587, F. de La Noue ; sens I, 4, début du XVIIe s. [« empêcher de comprendre quelque chose », 1637, Descartes] ; sens II, 1, av. 1922, Proust ; sens II, 2, 1766, Brunot ; sens II, 3, av. 1784, Diderot).

I. 1. *Class.* et *littér.* Cacher à la vue : *Cette tête lourde, offusquée d'une perruque vaste* (Saint-Simon). *Elle était vêtue d'une robe noire, ses cheveux blancs offusquaient son visage* (Chateaubriand). *Les vitres offusquées par un mur haut et proche* (France). *Je vois que la nue offusque tout le couchant* (Claudel). || **2.** *Vx.* Empêcher de voir en éblouissant : *Toutes les espèces de hiboux et de chouettes ne sont pas également offusquées par la lumière du jour* (Buffon). || **3.** *Fig.* et *littér.* Masquer l'éclat de quelque chose : *Ce qu'il me plaît surtout de retrouver dans les vers de Valéry, bien qu'ils l'offusquent, c'est sa tendresse* (Gide). *Quelques appareils à tapage* [...] *déversent en cet endroit une musique ahurissante et limoneuse* [...]. *La beauté des fontaines qui jaillissent en cet endroit en est, à mon sens, offusquée* (Duhamel). || **4.** *Fig.* et *littér.* Obscurcir l'esprit : *Il avait l'âme noble quand elle n'était pas offusquée par cinquante verres d'eau de vie* (Stendhal). *La France, l'Allemagne, la Pologne, ce sont toujours ces brumes d'outre-monts qui de temps en temps viennent offusquer notre clair génie espagnol* (Claudel). || *Par extens.* Empêcher de comprendre quelque chose : *Il ne faut alors rien de moins qu'un homme de génie pour apercevoir quelque vérité essentielle et fort simple qu'ont offusquée les travaux et l'application d'une quantité de têtes profondes* (Valéry).

II. 1. *Vx* et *littér.* Choquer les sens : *Toute narine un peu délicate se détournerait avec horreur pour ne pas se laisser offusquer par de tels relents* (Proust). || **2.** Scandaliser : *Et c'est particulièrement un meilleur accord entre la préfecture et l'archevêché qui offusque M. l'abbé Lantaigne* (France). || **3.** Contrarier en excitant la jalousie : *Toute supériorité offusque les envieux.*

● SYN. : **II, 2** *blesser, choquer, froisser, heurter, offenser, piquer, vexer.*

◆ **s'offusquer** v. pr. (1868, Littré). Se scandaliser : *Pourquoi le serais-je offusqué de détails qui faussement semblent futiles* (Saint-Exupéry).

oflag n. m. V. OFFLAG.

ogam ou **ogham** [ɔgam] adj. invar. (emploi comme adj. de *Og[h]am,* n. irlandais de l'inventeur mythique de cette écriture ; 1874, Larousse). Nom donné à la plus ancienne écriture celtique, connue par des inscriptions retrouvées en Irlande : *Écriture ogham. Caractère ogham.*

ogivage [ɔʒivaʒ] n. m. (de *ogive ;* 1932, Larousse). Action de donner une forme ogivale : *L'ogivage des obus.*

ogival, e, aux [ɔʒival, -o] adj. (de *ogive ;* 1823, Boiste, au sens 1 [« dont la forme... ressemble à celle d'une ogive », 1877, Littré] ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Qui a rapport à la forme de l'ogive, en architecture : *Une voûte ogivale.* || *Par extens.* Dont la forme allongée ressemble à celle d'une ogive : *Un sceau ogival.* || **2.** Relatif à l'architecture qui a mis en honneur l'ogive : *Art ogival, style ogival.*

ogive [ɔʒiv] n. f. (mot d'origine incertaine et controversée, peut-être issu du bas lat. *obviata,* « disposée en croisée », part. passé de *obviare,* aller au-devant, barrer le passage, dér. du lat. class. *obvius,* qui se trouve sur le passage, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de via, voie ; XIIIe s., Villard de Honnecourt, au sens 1 ; sens 2, 1831, V. Hugo [*ogive de Galton,* 1963, Larousse] ; sens 3, 1903, Larousse [*ogive nucléaire,* 15 déc. 1966, *le Figaro — ogive atomique,* même sens, 1963, Larousse]). **1.** Arc diagonal de renfort, bandé sous une voûte pour faciliter sa construction et augmenter sa résistance : *Les arcs* [du palais des Doges à Venise], *en se coupant, donnent naissance à des ogives au point de leur intersection, de sorte qu'il se forme un mélange charmant de deux architectures, du plein cintre romain et de l'ogive arabe ou gothique orientale* (Chateaubriand). || *Croisée d'ogives,* v. CROISÉE. || **2.** Tout ce qui, par sa forme, ressemble à une ogive : *Gilliatt voyait en face de lui sous la vague une sorte d'arche noyée ; cette arche, ogive naturelle façonnée par le flot, était éclatante* (Hugo). || *Ogive de Galton,* en statistique, forme du graphique représentatif d'une distribution de fréquence dont les grandeurs portées en ordonnées correspondent non pas aux grandeurs séparées prises au cours d'une période donnée, mais au total de toutes les grandeurs des périodes antérieures, y compris la dernière. || **3.** *Spécialem.* Partie antérieure de certains projectiles de forme conique ou ogivale : *L'ogive d'un obus, d'une fusée.* || *Ogive nucléaire,* extrémité de forme ogivale d'un projectile à charge nucléaire.

◆ adj. (1831, V. Hugo). *Vx.* Qui a la forme d'une ogive : *Les colonnes soutiennent des cintres ogives* (Chateaubriand). *Il se trouvait dans un couloir fruste avec une ébauche de voûte ogive sur sa tête* (Hugo).

◆ **En ogive** loc. adj. (1830, Stendhal). En forme d'ogive : *Par la porte basse en ogive que la négresse avait oublié de fermer* (Daudet).

ogivette [ɔʒivɛt] n. f. (dimin. de *ogive ;* 1845, Bescherelle). Petite ogive. (Peu usité.)

ogivo-cylindrique [ɔʒivosilɛ̃drik] adj. (de *ogivo-,* élément tiré de *ogive,* et de *cylindrique ;* 1874, Larousse). Qui est composé d'un cylindre et d'une surface ogivale : *Un projectile ogivo-cylindrique.*

ognette [ɔɲɛt] n. f. V. HOUGNETTE.

ognonnet n. m. V. OIGNONNET.

ogre [ɔgr] n. m. (mot issu, après métathèse de *-r-,* du lat. *Orcus,* n. d'une divinité infernale ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « païen féroce » ; sens 1, v. 1300, Tobler-Lommatzsch [*avoir un appétit d'ogre,* 1869, Flaubert ; *manger comme un ogre,* av. 1848, Chateaubriand] ; sens 2, 1823, Boiste ; sens 3, 5 mai 1740, Voltaire [« surnom de Napoléon... », av. 1848, Chateaubriand]). **1.** Géant des contes de fées, qui se nourrit de chair fraîche, particulièrement de celle des petits enfants : *Le Petit Poucet réussit à tromper l'ogre.* || *Avoir un appétit d'ogre, manger comme un ogre,* manger excessivement ou goulûment : *Mon cousin Moreau était un grand et gros homme, tout barbouillé de tabac, mangeant comme un ogre* (Chateaubriand). || **2.** Personne qui mange énormément : *« Maman ce sont des ogres. — Le fait est, dit-elle rêveusement, qu'ils n'ont guère laissé de restes »* (Mauriac). || **3.** Homme d'une cruauté implacable, ou dont l'aspect le fait passer

pour tel : *Jeanne, souriante, regardait ce bon géant qu'on disait un ogre au seul aspect de ses moustaches* (Maupassant). *Je n'accepte point de passer aux yeux des braves gens qui le servent pour un ogre ou un tortionnaire* (Duhamel). || Spécialem. *L'ogre de Corse*, ou absol. *l'Ogre*, surnom donné à Napoléon par les royalistes.

ogrerie [ɔgrəri] n. f. (de *ogre ;* 1845, Bescherelle, au sens de « caractère d'un ogre » ; sens moderne, av. 1854, Nerval). *Vx* et *littér.* Œuvre où interviennent des personnages cruels : *Nous voilà donc toujours frappant à la porte du bourreau, car on n'ouvre pas. Quel épisode pour un de ces romans qu'on faisait, il y a quelques années ! Mais le temps n'était plus de ces ogreries littéraires...* (Nerval).

ogresse [ɔgrɛs] n. f. (fém. de *ogre ;* 1697, Ch. Perrault, au sens 1 ; sens 2, 1863, Flaubert ; sens 3, début du XIX^e s.). **1.** Épouse d'un ogre, ou géante qui, selon la légende, se nourrit de chair humaine. || **2.** Femme d'une grande cruauté ou d'aspect méchant : *La nourrice parut, une énorme femme rouge, avec une bouche d'ogresse, pleine de dents larges et luisantes* (Maupassant). *L'enfant* [Hannibal], *exaspéré, le mordit à la main jusqu'au sang* [...] ; *pour le faire se tenir paisible, Salammbô voulut l'effrayer avec Lamia, une ogresse de Cyrène* (Flaubert). || **3.** Tenancière d'une maison malfamée.

oh ! [o] interj. (var. de *ô* [v. ce mot ; cf. aussi le lat. *ōh*, interj. exprimant les sentiments les plus divers] ; 1659, Molière, au sens 1 [aussi *oh ! oh ! —* var. *oho*, 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1835, V. Hugo ; sens 3, 1659, Molière ; sens 4-5, début du XX^e s. ; sens 6, 1668, La Fontaine [dans la marine, 1903, Larousse]). **1.** Marque la surprise ou l'admiration : *Oh ! C'est curieux... Je n'aurais jamais cru* (Colette). *Oh ! la bonne odeur de soupe au fromage* (Daudet). || *Oh ! oh !*, répétés, mais avec un seul accent tonique sur le deuxième *oh*, expriment une surprise heureuse, réjouissante : *« Monsieur, puisqu'on vous a découvert tout, je ne veux point chercher de détours et vous nier la chose. — Oh, oh ! aurais-je deviné sans y penser ? »* (Molière). *Oh ! oh ! la bonne surprise !* || **2.** Marque la supplication : *Oh ! mon père, grâce ! pardonnez-moi !* (Mérimée). || **3.** Sert à souligner une affirmation, une émotion, à donner plus d'énergie à la phrase : *« Joue donc, Cosette, dit l'étranger. — Oh ! je joue », répondit l'enfant* (Hugo). *« C'est un si brave enfant ! — Oh ! oui, c'est un brave enfant ! » reprenait l'autre avec enthousiasme* (Daudet). *Oh ! Jouissons encore un peu, naïvement de ces beaux actes !* (Valéry). || **4.** Marque un mouvement d'indignation, d'hostilité, de dégoût : *Oh ! Quelle horreur ! Oh, celui-là, je ne peux pas le voir !* || **5.** Sert à introduire une restriction : *Oh ! Elle n'est pas très jolie... Je veux dire qu'elle n'est pas comme ces gros chats avec du long poil* (Colette). *Et, déjà, des cheveux gris — oh ! peu nombreux mais très francs — commencent de se déclarer dans l'épaisseur de la tignasse* (Duhamel). || **6.** Marque simplement un appel, une interpellation : *Oh là ! oh ! descendez !* (La Fontaine). *Enfants ! Oh ! Revenez !* (Hugo). || *Spécialem.* Introduit les commandements dans la marine : *Oh ! du canot !*

• REM. **1.** Cette interjection est toujours suivie d'un point d'exclamation, qui est généralement répété à la fin de la phrase. **2.** Aussi bien par son origine que dans ses emplois sémantiques, *oh !* tend à se confondre avec *ô ;* il semble que *ô* soit plutôt invocatif, donc plus solennel, alors que *oh !* exprime davantage la spontanéité intime du sentiment souligné par lui : *Ô doux bruit de la pluie, | Par terre et sur les toits ! | Pour un cœur qui s'ennuie, | Oh ! le chant de la pluie !* (Verlaine).

◆ n. m. invar. (1659, Molière). Le cri exprimé par le mot oh ! : *Pousser des oh ! et des ah ! Oui, je trouve ce oh ! oh ! admirable* (Molière).

ohé [ɔe] interj. (de *ô* et de *hé* [v. ces mots ; cf. aussi le lat. *ohe*, interj. servant à appeler ou à marquer l'impatience] ; début du XIII^e s., Raoul de Houdenc, écrit *oé*, au sens de « holà !, halte ! » ; av. 1589, J. A. de Baïf, écrit *oé*, comme interj. servant à protester ; 1838, Acad., écrit *ohé*, comme cri du charretier pour arrêter les chevaux ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, fin du XIX^e s.). **1.** *Fam.* Sert à appeler quelqu'un : *Ohé ! du moulin ! Ohé ! Maître Cornille* (Daudet). || **2.** *Ohé ! ohé !*, sert à exprimer qu'on passe outre aux restrictions, qu'on s'affranchit des convenances : *Sur le moment, ça le ferait peut-être faire une grimace, et encore* [...]. *Mais tout de suite après, ohé, ohé !* (Lavedan).

◆ adj. invar. (début du XX^e s.). *Ohé ! ohé !*, excentrique, très à la mode : *Le chapeau en arrière, très ohé ! ohé !* (Donnay). *Toutes les femmes à chichis, les femmes vamp, les « grandes coquettes », les femmes ohé ! ohé* [...], *tout ce que j'englobe sous ce nom* (Montherlant).

◆ n. m. invar. (1874, Larousse). Le cri exprimé par le mot *ohé ! : Ça a été entre nous comme un « ohé » de batelier, d'une barque à l'autre* (Saint-Exupéry). *Pousser un ohé retentissant.*

ohm [om] n. m. (emploi comme n. commun du n. du physicien allemand Georg *Ohm* [1787-1854] ; 1881, *l'Électricien*). Unité principale de résistance électrique (symb. : Ω) équivalant à la résistance électrique qui existe entre deux points d'un fil conducteur lorsqu'une différence de potentiel de 1 volt, appliquée entre ces deux points, produit dans ce conducteur un courant de 1 ampère, ledit conducteur n'étant le siège d'aucune force électromotrice.

ohmique [omik] adj. (de *ohm ;* 1907, Larousse [*résistance ohmique*, 1949, Larousse]). Qui a rapport à l'ohm. || *Résistance ohmique*, résistance qui correspond au dégagement de chaleur conformément à la loi de Joule.

ohmmètre [ommɛtr] n. m. (de *ohm* et de *-mètre*, gr. *metron*, mesure ; 1888, Larousse). En électricité, instrument servant à mesurer la résistance électrique d'un conducteur.

ohm-mètre [ommɛtr] n. m. (de *ohm* et de *mètre* 1 ; 1963, Larousse). Unité de résistivité (symb. : Ω -m) dans le système M.K.S.A., représentant la résistivité d'un cylindre de 1 m de long et de 1 m² de section, d'une substance dont la résistance est de 1 ohm.

• Pl. *des* OHMS-MÈTRES.

oïdie [ɔidi] n. f. (de *oïdi*[*um*] ; 1963, Larousse). Cellule qui se détache du thalle de certains champignons parasites et joue le rôle de bouture.

oïdié, e [ɔidje] adj. (de *oïdi*[*um*] ; 1874, Larousse). Qui est atteint de l'oïdium : *Une vigne oïdiée.*

oïdium [ɔidjɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne signif. proprem. « en forme d'œuf », du gr. *ôon*, œuf, et *eidos*, forme, apparence ; 1825, *Dict. des sciences naturelles*, au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Champignon microscopique parasite de la vigne, dont il couvre les feuilles et les fruits d'un feutrage blanchâtre. || **2.** Maladie qu'il provoque.

oie [wa] n. f. (bas lat. *auca*, oiseau, oie, forme syncopée de **avica*, mêmes sens, dér. du lat. class. *avis*, oiseau ; v. 1155, Wace, écrit *oe* [*oie* — forme dialect. de l'est du Bassin parisien ou altér. de *oe* sous l'influence de *oiseau* —, milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes*], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1570, Carloix [*petite oie*, 1690, Furetière — var. *petite oue*, 1640, Oudin] ; sens I, 3 et II, 1, 1690, Furetière [aussi *mouiller en patte d'oie*] ; sens II, 2, 1932, Larousse ; sens II, 3, 1907, Larousse ; sens II, 4, 1668, Molière [*jouer à l'oie*, av. 1924, A. France] ; sens II, 5, 1874, Larousse ; sens II, 6, 1632, Corneille [« petites faveurs d'une femme... », 1665, La Fontaine ; « prélude à une action quelconque », fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens III, 1, av. 1867, Baudelaire ; sens III, 2, 1894, M. Prévost ; sens III, 3, 1903, Larousse).

I. 1. Grand oiseau palmipède, au cou assez long, de mœurs plus terrestres que le canard, mais rangé dans la même famille (anatidés), et dont l'espèce domestique est élevée pour sa chair et son foie : *Les ménagères réunissaient leurs mioches pour donner la pâtée comme les gardeurs d'oies assemblent leurs bêtes* (Maupassant). *Au fond du ciel clair, au-dessus des immobilités tapies, les oies sauvages passaient toujours, les pattes collées au ventre, soutenues par le vent* (Montherlant). || **2.** La chair de cet oiseau : *Le feu flambe ; une oie*

dorée tourne mollement à la broche (Rolland). || Vx. *Petite oie,* abattis tranchés d'une oie, qu'on sert à manger. (V. aussi § II, n. 6.) || **3.** *Plume d'oie,* grosse plume de l'aile d'une oie taillée en pointe, dont on se servait pour écrire ou pour dessiner.

II. 1. *Patte-d'oie,* v. à l'ordre alphab. || *En patte d'oie,* se dit de la disposition d'éléments qui, partant d'un point, s'en vont en éventail. || Spécialem. *Mouiller en patte d'oie,* en parlant d'un navire, mouiller sur trois ancres disposées en triangle : *Le navire ne pouvait affourcher en patte d'oie, ce qui le désarmait un peu devant certains vents* (Hugo). || **2.** *Caca d'oie,* couleur verdâtre mêlée de jaune : *Il* [...] *s'empressa de tirer de la poche d'un vaste pardessus raglan, couleur caca d'oie,* [...] *un long rouleau* (J. Romains). || *Merde d'oie,* v. MERDE. || **3.** *Pas de l'oie,* pas militaire de parade, inspiré de la démarche de l'oie : *Vous ne savez pas quel soldat est le soldat allemand, vous qui ne l'avez pas vu comme moi défiler au pas de parade, au pas de l'oie* (Proust). || **4.** *Jeu de l'oie,* jeu qui se joue avec deux dés sur un carton présentant 63 cases et où il y a, toutes les 9 cases, une case représentant une oie : *On jouait à l'oie ou au loto : le loto ne me plaisait pas* [...]. *Au contraire, le noble jeu de l'oie, renouvelé des Grecs, me ravissait* (France). || **5.** *Oie de mer,* nom parfois donné au dauphin, dont le museau allongé rappelle le bec de l'oie. || **6.** Class. *Petite oie,* ensemble des rubans, garnitures ornant un habit : *Des bas de soie, | Des gants en broderie, ou quelque petite oie* (Corneille). *Que vous semble de la petite oie ? La trouvez-vous congruante à l'habit ?* [...] *Le ruban est bien choisi* (Molière) ; dans le langage de la préciosité, petites faveurs d'une femme à celui qu'elle aime : *Menu détail, baisers donnés et pris ; | La petite oie ; enfin ce qu'on appelle | En bon français les préludes d'amour* (La Fontaine) ; *par extens.,* prélude à une action quelconque : *J'avais déjà la petite oie de ce qu'on appelle usage du monde* (Marivaux). [V. aussi § I, n. 2.]

III. 1. *Fam.* Personne sotte, niaise : *Il avait eu des réactions intérieures assez pénibles où il passait des jugements très vifs sur Marie : « Je ne l'aurais quand même pas crue si niaise ; une oie de province égarée à Paris »* (Romains). || **2.** *Oie blanche,* jeune fille naïve et innocente : *En dépit de mes lectures, je restais une oie blanche* (Beauvoir). || **3.** *Les oies du Capitole,* se dit de personnes qui, d'une façon involontaire et indirecte, interviennent efficacement dans une affaire importante (allusion aux oies consacrées à Junon sur le Capitole, à Rome, qui, par leurs cris, sauvèrent les Romains de l'attaque nocturne des Gaulois).

oigne [ɔɲ] n. m. (de *oign*[*on*] — v. ce mot ; 1926, Esnault). *Arg.* et *vx.* Le derrière, les fesses.

oignon [ɔɲɔ̃] n. m. (lat. pop. **ŭniōnem,* accus. de **ūnio,* altér. du lat. class. *ūnio,* l'unité, grosse perle, sorte d'oignon, dér. de *ūnus,* un seul ; début du XIIIe s., écrit *hunion* [*oignon,* v. 1265, J. de Meung], aux sens I, 1-2 [*soupe à l'oignon,* 1690, Furetière ; *chapelet d'oignons,* 1675, Widerhold] ; sens I, 3, 1538, R. Estienne [*oignon de loup,* 1845, Bescherelle ; *oignon musqué,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens II, 1, 1834, Esnault ; sens II, 2, 1701, Furetière ; sens II, 3, 1890, Esnault ; sens II, 4, av. 1493, G. Coquillart [« étoffe... », 1868, Littré ; « vin... », 1903, Larousse — « couleur de ce vin », 1694, Acad.] ; sens III, 1, 1959, Robert [*pleurer sans oignons,* 1868, Littré — *larmoyer sans oignon,* même sens, 1648, Scarron ; *être couvert comme un oignon,* 1959, Robert — *être vêtu comme un oignon,* même sens, 1690, Furetière] ; sens III, 2, 1959, Robert, art. *mêler* [*ce n'est pas mes, tes... oignons,* début du XXe s.] ; sens III, 3, 1654, Scarron [cf. *se mettre en rang d'oignons,* « se rendre à une réunion où l'on n'est pas invité », 1611, Cotgrave] ; sens III, 4, 1855, d'après L. Rigaud, 1881 [« rudement », 1874, Larousse]).

I. 1. Plante potagère à bulbe comestible, de la famille des liliacées : *Le vernis mordoré d'un panier d'oignons, le rouge saignant d'un tas de tomates* [...] *çà et là s'allumaient* (Zola). *Sa large figure* [du Chinois] *présente un teint qui varie de la couleur du thé clair à celle d'un bronze presque africain* [...], *en passant par toutes les nuances de l'oignon* (Claudel). *Sido n'avait point sa pareille pour feuilleter en les comptant les pelures micacées des oignons* (Colette). || **2.** Le bulbe de cette plante, utilisé dans les préparations culinaires : *Faire revenir un oignon. Omelette aux oignons.* || *Soupe à l'oignon,* soupe faite avec des oignons frits, servie avec des croûtons de pain grillé. || *Chapelet d'oignons,* oignons attachés les uns aux autres à la suite et conservés comme provisions pour la cuisine. || **3.** Bulbe souterrain de certaines plantes (lis, tulipe, etc.) cultivées pour leurs fleurs : *Dieu et la nature sont en tout cela ce qu'il n'admire point ; il ne va pas plus loin que l'oignon de sa tulipe* (La Bruyère). *À côté du pupitre où j'écrivais, végétait un glaïeul que je prétendis voir pousser ; j'avais acheté l'oignon au marché Saint-Sulpice* (Gide). || *Oignon de loup,* potiron gris. || *Oignon musqué,* muscari.

II. 1. Grosse montre bombée : *M. Folantin s'était rebiffé et, tirant son oignon : « Onze heures juste », avait-il dit, d'un ton sec* (Huysmans). *Il a pris dans sa poche un énorme oignon d'argent* (Bernanos). || **2.** Callosité plus ou moins douloureuse qui s'observe au niveau des articulations phalangiennes du pied : *Des souliers mûrs que la pression intérieure d'oignons symétriques a fait éclater* (Duhamel). || **3.** *Arg.* Anus. || **4.** *Pelure d'oignon,* chacune des pellicules interposées entre les diverses couches qui composent le bulbe des oignons ; étoffe très légère, très mince ; vin dont la couleur rappelle celle de la pelure d'oignon.

III. 1. *Se nourrir d'un oignon,* vivre chichement, être avare. || Fam. *Pleurer sans oignons,* pleurer facilement. || Fam. *Être couvert comme un oignon,* porter plusieurs vêtements superposés comme les pelures d'oignon. || **2.** Fam. *Se mêler de ses oignons,* s'occuper seulement de ses affaires. || Fam. *Ce n'est pas mes* (tes, ses, etc.) *oignons,* cela ne le (te, le, etc.) regarde pas : *Ça, je l'ignore, ce n'est pas mes oignons* (L. Daudet). || **3.** *En rang d'oignons,* se dit de personnes ou de choses rangées sur une seule ligne : *Vieux petits ifs en rang d'oignons* (Musset). || **4.** Fig. et fam. *Aux petits oignons,* se dit d'une action préparée ou exécutée avec raffinement (en bien ou en mal) : *Voilà alors que la sacrée gouine saute aux yeux de sa bourgeoise et qu'elle la grafigne, et qu'elle la déplume, oh ! mais aux petits oignons !* (Zola). || Fam. *Soigner quelqu'un aux petits oignons,* le traiter rudement.

oignonade [ɔɲɔnad] n. f. (de *oignon ;* 1552, Rabelais, écrit *ognonnade ; oignonade,* 1836, Acad.). Mets accommodé avec beaucoup d'oignons.

oignonet ou **ognonet** [ɔɲɔnɛ] n. m. (dimin. de *oignon ;* XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Petit oignon. || **2.** Oignon à repiquer.

oignonière [ɔɲɔnjɛr] n. f. (de *oignon ;* 1546, Vaganay, écrit *oignonnière ; oignonière,* 1573, Chesneau). Terrain où sont cultivés des oignons.

oïl [ɔjl] adv. (de l'anc. franç. *o,* cela [842, *Serments de Strasbourg* — lat. *hoc,* neutre du pron.-adj. dém. *hic,* celui-ci, ce...-ci], et de *il,* proprem. « il [a fait] ceci » ; 1080, *Chanson de Roland* [*langue d'oïl,* XIVe s. , Tobler-Lommatzsch — écrit ..*d'öyl*]). Forme ancienne de *oui.* || *Langue d'oïl,* langue que l'on parlait au nord d'une ligne approximative La Rochelle-Grenoble et comprenant plusieurs dialectes : *Tout roulait, se mêlait dans des flots de charabia, de langue d'oïl francisée* (Daudet). [V. DIALECTES, art. spécial.]

oille [ɔj] n. f. (esp. *olla,* même sens, du lat. *olla,* pot, marmite ; 1673, Mme de Sévigné [*pot à oille,* 1697, Havard]). *Vx.* Ragoût, potage fait avec des viandes de diverses sortes et des légumes variés : *J'avais le pot-au-feu : C'était une oille et un consommé, qui cuisaient séparément* (Sévigné). || *Pot à oille,* grand récipient, à peu près en forme de soupière, à couvercle, quelquefois muni

d'un présentoir, dans lequel on servait l'oille : *Il me faut le pot à oille et qu'il soit bien lourd* (France).

oindre [wɛ̃dr] v. tr. (lat. *ungere,* enduire, frotter de ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 2 ; sens 1, v. 1174, E. de Fougères [*oignez vilain il vous poindra, poignez vilain il vous oindra,* 1534, Rabelais]). [Conj. **81 ;** v. aussi Rem.] **1.** Frotter d'huile ou d'une substance grasse (vieilli et littér.) : *Et bien qu'elle n'ait pas souvent même une obole | Pour se frotter la chair et pour s'oindre l'épaule...* (Baudelaire). *Tant bien que mal, le voici ointe de ces graisses multicolores, et poudrée* (Colette). *Il laissait bomber ses cheveux qui ne se décidaient pas à blanchir et qu'il encourageait dans cette noble résistance en les oignant soir et matin d'un cosmétique de sa façon* (Duhamel). *Mon corps pétri de terre, | Je le rends à la terre ; Je veux, après la mort, qu'on l'embaume et qu'on l'oigne* (Arnoux). || *Oignez vilain, il vous poindra ; poignez vilain, il vous oindra* (prov.), si vous traitez bien un rustre, il vous manquera de respect, si vous le traitez rudement, il vous témoignera du respect. || **2.** Appliquer une huile consacrée sur une personne pour lui conférer un sacrement ou lui donner un caractère sacré : *Enfin le sacre nouveau, où le pape est venu oindre un homme aussi grand que le chef de la seconde race, n'a-t-il pas, en changeant les têtes, détruit l'effet de l'antique cérémonie de notre histoire ?* (Chateaubriand). *Il aura fait sur terre un premier paradis ; | Puis il trépassera, le front oint du Saint-Chrême* (Leconte de Lisle).

• REM. Ce verbe s'emploie surtout à l'infinitif et au participe passé.

oing [wɛ̃] n. m. (lat. *unctum,* onguent, part. passé neutre substantivé de *ungere* [v. OINDRE] ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *oint ; oing* — sous l'influence du lat. *ungere* —, fin du XVe s. [*vieux oing,* 1636, Monet — d'abord *vieil oing,* même sens, 1590, Godefroy, et *viez oint,* « graisse pour soigner les chevaux », v. 1398, *le Ménagier de Paris*]). *Vx.* Graisse servant à oindre : *Jeter dans un fondoir ce bloc pétrifié de pieux oing* (Huysmans). || Vx. *Vieux oing,* graisse de porc utilisée notamment pour graisser les essieux des roues.

oint [wɛ̃] n. m. (part. passé substantivé de *oindre ;* XVe s., Trénel [« prêtre ou monarque », 1683, Fléchier]). Class. et littér. *Oint du Seigneur,*celui qui a été consacré par une onction, qui détient de Dieu son autorité : *Je suis un peu scandalisé que David, l'oint du Seigneur, l'homme selon le cœur de Dieu, révolté contre Saül, autre oint du Seigneur, s'en aille avec quatre cents bandits mettre le pays à contribution* (Voltaire). *Jésus-Christ est appelé par excellence l'oint du Seigneur* (Acad., 1694). || *Spécialem.* Prêtre ou monarque : [La Dauphine] *ne souffrait pas qu'on touchât aux oints du Seigneur, les honorant lors même qu'ils semblaient se rendre méprisables* (Fléchier). *M. Thiers, qui ne se croyait pas l'oint du Seigneur et qui, de fait, n'avait pas été sacré à Reims...* (France).

oiseau [wazo] n. m. (bas lat. *aucellus,* râle [oiseau], forme syncopée de **avicellus,* dimin. du lat. class. *avis,* oiseau ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *oisel* [*oisiau,* v. 1265, Br. Latini ; *oiseau,* v. 1360, Froissart], au sens I, 1 [*oiseau de passage,* au pr., 1549, R. Estienne — au fig., 1675, Mme de Sévigné ; *oiseau de mauvais augure,* au pr., 1690, Furetière — au fig., 1761, Favart ; *l'oiseau de Jupiter, l'oiseau de Minerve, l'oiseau de Vénus,* 1668, La Fontaine ; *l'oiseau de Junon* et *petit à petit l'oiseau fait son nid,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, v. 1360, Froissart [*un drôle d'oiseau,* 1959, Robert ; *un vilain oiseau,* 1874, Larousse ; *un oiseau rare,* av. 1834, Béranger — d'abord *rare oiseau,* 1665, La Fontaine ; *l'oiseau n'y est plus,* 1874, Larousse ; *l'oiseau s'est envolé,* 1690, Furetière] ; sens II, 1, milieu du XVe s. ; sens II, 2, 1893, *Dict. général*).

I. 1. Animal ovipare, de la classe des vertébrés, au corps couvert de plumes, muni d'ailes, le plus souvent apte au vol : *L'hirondelle* [...] *est l'oiseau par excellence, l'être entre tous né pour le vol* (Michelet). *J'écouterai la brise et le cri des oiseaux | Qui volent par les champs où déjà la nuit tombe* (Moréas). *Être léger, rapide, gai comme un oiseau.* || *Appétit d'oiseau,* v. APPÉTIT. || *Cervelle d'oiseau,* v. CERVELLE. || *Être comme l'oiseau sur la branche,* v. BRANCHE. || *Oiseaux de passage,* ou *oiseaux migrateurs,* oiseaux qui changent de pays selon les saisons : *Des oiseaux de passage qui émigraient du nord au sud traversaient l'air au-dessus du village* (Fromentin). || Fig. *Oiseau de passage,* personne qui ne reste pas en place ou qui fait de courtes apparitions. || *Oiseau de mauvais augure,* ou *oiseau de malheur,* oiseau qui, selon certaines croyances antiques, annonce ou provoque un malheur : *Le Romain* [...] *ne sort jamais de chez lui sans regarder s'il ne paraît pas quelque oiseau de mauvais augure* (Fustel de Coulanges) ; au *fig.,* personne dont la présence annonce ou peut provoquer un malheur. || *L'oiseau de Jupiter,* en poésie, l'aigle : *L'oiseau de Jupiter, sans répondre un seul mot, Choque de l'aile l'escarbot* (La Fontaine). || *L'oiseau de Junon,* le paon. || *L'oiseau de Minerve,* la chouette, parfois le hibou : *L'aigle et le chat-huant leurs querelles cessèrent* [...]. | *L'un jura foi de roi, l'autre foi de hibou, | Qu'ils ne se goberaient leurs petits peu ni prou. | « Connaissez-vous les miens ? dit l'oiseau de Minerve* (La Fontaine). || *L'oiseau de Vénus,* la colombe : *Le long d'un clair ruisseau buvait une colombe* [...]. | *Dès qu'il* [le chasseur] *voit l'oiseau de Vénus, | Il le croit en son pot* (La Fontaine). || *Petit à petit l'oiseau fait son nid* (prov.), avec beaucoup de patience on peut améliorer son sort. || **2.** *Péjor.* Individu : *Qu'est-ce que tu peux bien avoir à lui dire à cet oiseau-là ?* (France). || *Un drôle d'oiseau,* un individu peu recommandable. || *Un vilain oiseau,* un personnage déplaisant. || *Un oiseau rare* (le plus souvent ironiq.), une personne pourvue de toutes les qualités : *Il décrivit d'abord l'oiseau rare, sans le nommer : Un garçon de la plus haute culture* [...]. *Normalien* (Romains). || *L'oiseau n'y est plus, l'oiseau s'est envolé,* le prisonnier s'est échappé de la prison ; *par extens.,* il n'y a plus personne : *Un beau matin, à leur réveil, les villageois trouvent la porte de leur église ouverte et l'église vide : l'oiseau* [le curé] *s'est envolé* (Sartre).

II. 1. Auge de maçon servant à porter le mortier sur les épaules. || **2.** Chevalet appliqué par les couvreurs sur un toit pour former un échafaudage.

• SYN. : **1** *volatile.*

◆ **Aux oiseaux** loc. adv. (1819, Balzac). *Fam.* Très bien (vieilli) : *Nous aurons alors un grand appartement meublé aux oiseaux* (Balzac).

◆ **À vol d'oiseau** loc. adv. (1771, Trévoux). En ligne droite, sans suivre les détours du chemin : *D'ici à la ville, il y a environ trois kilomètres à vol d'oiseau et cinq kilomètres par la route.*

oiseau-chameau [wazoʃamo] n. m. (de *oiseau* et de *chameau ;* 1868, Littré). Nom donné parfois à l'autruche.

• Pl. *des* OISEAUX-CHAMEAUX.

oiseau-chat [wazoʃa] n. m. (de *oiseau* et de *chat ;* 1874, Larousse). Passereau à plumage gris cendré de l'Amérique du Nord, et dont le cri ressemble au miaulement d'un chat.

• Pl. *des* OISEAUX-CHATS.

oiseau-lyre [wazolir] n. m. (de *oiseau* et de *lyre ;* 1903, Larousse, art. *ménure*). Nom usuel du *ménure,* appelé ainsi à cause de la forme que décrivent les plumes de sa queue.

• Pl. *des* OISEAUX-LYRES.

oiseau-moqueur [wazomɔkœr] n. m. (de *oiseau* et de *moqueur ;* av. 1848, Chateaubriand). Espèce de merle d'Amérique qui imite le chant des autres oiseaux : *Des bois de baumiers et de cèdres de la Virginie, des oiseaux-moqueurs et des cardinaux, annonçaient, par leur port et leur ombre, par leur chant et leur couleur, un autre climat* (Chateaubriand).

• REM. On dit aussi MOQUEUR, n. m.

oiseau-mouche [wazomuʃ] n. m. (de *oiseau* et de *mouche ;* 1632, Sagard, p. 297). Nom usuel du *colibri,* appelé ainsi à cause de sa petite taille : *Des oiseaux-mouches forent trop vite les fleurs des pommiers,*

touchent le bois dur, blessés, repartent (Giraudoux).

• Pl. *des* OISEAUX-MOUCHES.

oiseau-rhinocéros [wazorinɔserɔs] n. m. (de *oiseau* et de *rhinocéros ;* 1874, Larousse). Autre nom du *calao.*

• Pl. *des* OISEAUX-RHINOCÉROS.

oiseau-tempête [wazotɑ̃pɛt] n. m. (de *oiseau* et de *tempête ;* 1963, Larousse [d'abord *oiseau de tempête,* 1770, Buffon]). Autre nom du *pétrel.*

• Pl. *des* OISEAUX-TEMPÊTE.

oiseau-trompette [wazotrɔ̃pɛt] n. m. (de *oiseau* et de *trompette ;* 1868, Littré). Autre nom de l'*agami.*

• Pl. *des* OISEAUX-TROMPETTES.

oiseler [wazle] v. tr. (de *oisel,* forme anc. de *oiseau* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes). [Conj. **3a.**] En termes de fauconnerie, dresser un oiseau pour la chasse : *Oiseler un faucon.*

◆ v. intr. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Tendre des pièges pour prendre des oiseaux.

oiselet [wazlɛ] n. m. (de *oisel,* forme anc. de *oiseau* [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « petit d'un oiseau » ; sens moderne, v. 1155, Wace). *Vx* ou *littér.* Petit oiseau.

oiseleur [wazlœr] n. m. (de *oiseler* ou de *oisel* [forme anc. de *oiseau,* v. ce mot] ; v. 1145, Evrart de Kirkham, écrit *oiseleor* [*oiseleur,* XIII^e s., Littré], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Personne qui prend les petits oiseaux à l'aide de pièges ou de filets. || **2.** *Vx.* S'est dit de celui qui s'adonnait avec passion à la chasse à l'oiseau : *Henri l'Oiseleur* (empereur germanique).

◆ adj. m. (sens 1, av. 1872, Th. Gautier ; sens 2, 1801, Chateaubriand). **1.** Qui fait commerce des oiseaux : *Le Midi se déclare déjà par un gai soleil qui tiédit les dalles et fait pépier des centaines d'oiseaux exotiques dans les cages exposées à la devanture de deux marchands oiseleurs* (Gautier). || **2.** S'est dit d'animaux qui capturent les petits oiseaux : *Des serpents oiseleurs sifflent suspendus aux dômes des bois* (Chateaubriand).

• REM. Rousseau a employé le fém. OISELEUSE (27 avr. 1765) : *J'ai reçu la charmante oiseleuse avec un nouveau plaisir.*

oiselier, ière [wazəlje, -ɛr] n. (de *oisel,* forme anc. de *oiseau* [v. ce mot] ; 1558, G. Morel). Personne qui fait métier d'élever et de vendre des oiseaux : *Autour du salon, couvrant les murs, s'entassaient des cages gazouillantes comme à la devanture des oiseliers du quai* (Daudet).

◆ **oiselières** n. f. pl. (1903, Larousse). Filets usités par les pêcheurs méditerranéens, appelés aussi TIC et TIS.

oiselle [wazɛl] n. f. (fém. de *oisel,* forme anc. de *oiseau* [v. ce mot] ; 1211, *le Bestiaire,* écrit *oisele* [*oiselle,* av. 1553, Rabelais], au sens 1 [mot rare entre le milieu du XVI^e s. et v. 1854, Nerval] ; sens 2, 1881, A. France). **1.** *Poét.* Femelle d'oiseau : *La pigeonne a fait son nid dans le tilleul. Deux petits ont vu le jour et nous suivions à temps perdu le manège de l'oiselle* (Duhamel). || **2.** *Fam.* et *péjor.* Jeune fille sotte : *Je n'en crois plus rien, depuis que c'est l'avis d'une oiselle* (France). *Il y avait Mélanie, oiselle fantasque, criarde, insupportable...* (Montherlant).

oisellerie [wazɛlri] n. f. (de *oisel,* forme anc. de *oiseau* [v. ce mot] ; XIV^e s., Godefroy, aux sens 1-4). **1.** Art d'élever les oiseaux. || **2.** Élevage commercial des oiseaux de cage, de chasse et de basse-cour. || **3.** Commerce des oiseaux. || **4.** Lieu où l'on élève des oiseaux.

oiseusement [wazøzmɑ̃] adv. (de *oiseux ;* XIV^e s., Godefroy, au sens de « dans l'oisiveté » ; sens actuel, 1636, Monet). D'une manière inutile. (Peu usité.)

oiseux, euse [wazø, -øz] adj. (lat. *otiosus,* qui est sans occupation, indifférent, paisible, inutile, superflu, de *otium,* repos, inaction, loisir studieux, calme ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *oiseus* [*oiseux,* XIII^e s.], au sens 1 [au fig., 1659, Scarron] ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** *Class.* Qui ne fait rien, qui vit dans l'inaction, la paresse : *Vous vous distinguez même, dans votre esprit, de ces hommes oiseux de votre rang qui ont toujours mené une vie obscure, lâche, inutile* (Massillon). *Gens oiseux et fainéants* (Acad., 1694) ; et au fig. : *La flotte ne fut pas oiseuse | À profiter du temps serein* (Scarron). || **2.** *Class.* Se disait de ce qui porte à l'oisiveté : *Sors de ce lit oiseux qui le tient attaché, | Et renonce au repos ou bien à l'évêché* (Boileau). || **3.** Qui ne sert à rien, qui est vide de sens ou sans intérêt réel (en parlant des actions et surtout des propos) : *Occupations oiseuses. Conversation oiseuse. Vous m'accorderez qu'on a le droit de demander à un écrivain d'être autre chose qu'un bel-esprit qui nous fait oublier, dans des discussions oiseuses et byzantines sur des mérites de pure forme, que nous pouvons être envahis d'un instant à l'autre par un double flot de Barbares, ceux du dehors et ceux du dedans* (Proust). *Je le perdais jusqu'au vertige dans ces rêveries oiseuses* (Beauvoir).

• SYN. : **1** *inactif, paresseux ;* **3** *futile, inutile, stérile, vain.*

• REM. *Oiseux,* au sens 1, en parlant des personnes, a laissé la place à OISIF.

oisif, ive [wazif, -iv] adj. (réfection, d'après *oiseux* [v. ce mot], de l'anc. franç. *huisdif, oidif,* sans occupation, sans emploi, vain [XII^e s, — cf. aussi le fém. substantivé *oisdive,* « oisiveté », v. 1155, Wace], mot tiré de *oiseux* sur le modèle du couple *voiseus,* prudent, avisé [milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes*] /*veisdie,* subtilité, adresse [1080, *Chanson de Roland*], *voisdie* [XIII^e s., Godefroy], *voisdive* [v. 1220, Coincy], *voiseus* étant issu du lat. *vitiosus,* gâté, corrompu [dér. de *vitium,* défaut, tare, vice], et *voisdi*[*v*]*e* — par divers intermédiaires — du lat. *vitiatus,* part. passé de *vitiare,* gâter, corrompre [dér. de *vitium,* v. ci-dessus] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [pour une partie du corps, 1788, Féraud] ; sens 2 et 4, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens 3, 1553, *Bible Gérard ;* sens 5, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Qui ne fait rien actuellement, qui est momentanément inoccupé : *Ceux qui aiment à s'instruire ne sont jamais oisifs* (Montesquieu). *Ce qui est le moins supportable pour certains malades, c'est de rester oisifs des journées entières.* || *Littér.* Se dit aussi des parties du corps, des membres qui demeurent inactifs : *C'est moi qui souris, charitable, à tes mains oisives, vides de fleurs* (Colette). || **2.** Qui se passe dans l'inaction, qui ne comporte pas d'occupations (en parlant du temps, de l'existence ou de choses en rapport avec l'activité humaine) : *Cette Grèce* [...] *tombée de sa liberté agitée dans une tranquillité oisive* (France). *Il se détermina, pour occuper sa vie devenue oisive, à réaliser un projet qu'il avait sans cesse différé* (Huysmans). *Des heures oisives passées ensemble* (Proust). *Après la tâche quotidienne, s'offrir une soirée oisive et dispendieuse lui semblait maintenant légitime* (Martin du Gard). || **3.** *Class.* et *littér.* Se dit de ce qui est actuellement inemployé ou improductif : *Toutes les vertus civiles sont oisives dans la solitude... Laisser son argent oisif* (Acad., 1694). *Celui-ci ne songeait que ducats et pistoles. | Quand ces biens sont oisifs, je tiens qu'ils sont frivoles* (La Fontaine). *Ces heures d'exception* [...] *où la sensibilité, que le bonheur a fait taire comme une harpe oisive, veut résonner sous une main, même brutale* (Proust). || **4.** *Class.* Inutile, oiseux : *Il faudra rendre compte, au dernier jugement, de la moindre parole oisive* (Guez de Balzac, cité par Bouhours). *Quand le style est boni il n'y a pas de mot oisif* (Diderot). || **5.** *Littér.* Se dit de ce qui se meut paresseusement, agit avec lenteur, mollesse : *La barque oisive aux flots se livre* (Gautier). *Dans le ciel férié flânait longuement un nuage oisif* (Proust).

• SYN. : **1** *désœuvré, inactif, inoccupé.* — CONTR. : **1** *actif, affairé, laborieux, occupé, surchargé.*

◆ n. et adj. (1553, *Bible Gérard*). Qui est habituellement désœuvré, qui n'a pas d'occupations laborieuses, qui peut se permettre de vivre sans travailler (le plus souvent péjor.) : *Les journées sont longues et les années sont courtes pour l'homme oisif* (Diderot). *Des bourgeois, je veux dire des oisifs, qui, retirés des affaires, causent et s'amusent* (Taine). *Partout où l'ombre*

bleuissait les dalles, des oisifs jouaient aux dés (France). *Molière, lui, n'était pas comme le Misanthrope un jeune seigneur oisif...* (Mauriac). *La misère, une occasion de se prouver sa bonté en étant charitable. Le travail, comme disait l'autre tout à l'heure, un passe-temps agréable pour les oisifs* (Anouilh).

oisillon [wazijɔ̃] n. m. (de *oisel,* forme anc. de *oiseau* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *oiseilun ; oisillon,* fin du XIIe s., Gace Brulé [*cervelle d'oisillon,* fin du XIXe s., A. Daudet]). Jeune oiseau : *Un soir que je rêvais dans la chambre, déserte | Depuis sa mort, Un oisillon s'en vint de la fenêtre ouverte | Raser le bord* (Daudet). *Un ordre secret, tel celui qui fait comprendre à l'oisillon engourdi que l'heure sonne enfin de briser la coque de l'œuf et d'écarquiller les paupières* (Duhamel). || *Cervelle d'oisillon,* personne qui manque de maturité, de bon sens et commet de nombreuses sottises : *Puis, devant la contradiction intime et persistante, la sottise de cette petite cervelle d'oisillon, gonflée et vide comme un échaudé, il se taisait, résigné à la laisser aller jusqu'au bout* (Daudet).

oisivement [wasivmɑ̃] adv. (de *oisif ;* début du XVIe s.). De façon oisive, dans l'oisiveté : *Vivre oisivement.*

oisiveté [wazivte] n. f. (de *oisif ;* XIVe s., *Girart de Roussillon,* aux sens 1-2). **1.** *Class.* et *littér.* État d'une personne qui est momentanément inactive, qui a cessé ses occupations, son travail : *Une honnête oisiveté* (Acad., 1694). *J'ai reçu une lettre de M. de Pomponne du milieu de son oisiveté, dont je le trouve plus honorée que quand il était à Saint-Germain* [ministre de Louis XIV] (Sévigné). *Pour* [...] *échapper aux tourments de l'oisiveté, les prisonniers jouaient aux dames, aux cartes* (France). *Ô neige ! Tu fais de l'homme un enfant gai, appliqué à sa consciencieuse oisiveté sportive* [à propos de la pratique du ski] (Colette). *Il n'est pas facile de s'imposer une discipline d'oisiveté, mais c'est indispensable. La vie n'est pas le travail ; travailler sans cesse rend fou* (Malraux). || **2.** *Péjor.* État d'une personne habituellement désœuvrée, qui n'a pas d'occupation, qui ne travaille pas pour vivre : *L'oisiveté est la mère de tous les vices* (prov.). *La noblesse se conquiert par l'épée et se perd par le travail ; elle se conserve par l'oisiveté* (Hugo). *Une vieille dame de province, qui ne faisait qu'obéir sincèrement à d'irrésistibles manies et à une méchanceté née de l'oisiveté* (Proust). *Ses journées se passent dans une oisiveté pernicieuse* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *désœuvrement, fainéantise, farniente, paresse.* — CONTR. : **1** *activité, affairement, besogne, labeur, occupation, travail.*

oison [wazɔ̃] n. m. (lat. pop. **aucionem* [attesté, sous la forme *aucium,* dans les *Gloses de Cassel,* VIIIe s.], accus. de **aucio,* oison, dér. du bas lat. *auca,* oie [v. OIE] ; v. 1300, Godefroy, au sens 1 [sans aucun doute plus anc., le dér. *oisonet,* « petit oison », étant attesté dès le début du XIIIe s., *Roman de Renart ; oison bridé,* 1690, Furetière ; *se laisser plumer comme un oison,* av. 1951, A. Gide — cf. *plumer l'oison,* « faire une dupe », 1461, Picot, I, 120] ; sens 2, 1588, Montaigne [*oison ; oison bridé,* 1611, Cotgrave]). **1.** Très jeune oie. || *Oison bridé,* oison auquel on a mis une plume dans les narines pour l'empêcher de passer à travers les haies. (V. aussi n. 2.) || Fig. *Se laisser plumer comme un oison,* se laisser dépouiller sans réagir : *Pas moyen de l'amener à se défendre ; il s'est laissé plumer comme un oison* (Gide). || **2.** Fig. et fam. *Oison,* ou *oison bridé,* personne simple, crédule, qu'on manœuvre facilement (vieilli) : *Avant que Lise allât en cette école, Lise n'était qu'un misérable oison* (La Fontaine). *Où va-t-elle, que veut-elle faire, cet oison bridé ?* (Molière). *Tu es un véritable oison et on n'a guère pris soin de t'instruire, mon pauvre petit* (Sand).

• REM. Huysmans a employé le fém. OISONNE : *Mais, petite oisonne, poursuivit l'acteur, à quoi cela te servirait-il de le noyer ?*

O.K. ! [oke] interj. (expression angloaméric. [milieu du XIXes.], formée des initiales de *oll korrect,* graphie fantaisiste et pop. de la loc. *all correct,* « tout [est] correct », de l'angl. *all,* tout, et *correct,* correct [lat. *correctus,* v. CORRECT] ; 1932, Larousse). *Fam.* S'emploie pour exprimer l'assentiment : « d'accord ! », « entendu ! », « compris ! ».

okapi [ɔkapi] n. m. (mot d'une langue du nord-est du Congo, de même sens ; 1903, Larousse). Mammifère ruminant du Congo, voisin de la girafe, mais au cou plus court, et dont le pelage présente des rayures blanches à l'arrière et sur le haut des pattes antérieures.

okoumé [ɔkume] n. m. (mot d'une langue du Gabon, de même sens ; 1932, Larousse). Arbre de l'Afrique équatoriale, en particulier du Gabon, dont le bois léger, rose saumon, est utilisé pour la fabrication de panneaux de contre-plaqué et en menuiserie légère.

olé ! ou **ollé !** [ɔle] interj. (mot esp. ; début du XXes.). Exclamation dont les Espagnols se servent pour encourager : *Messieurs les hidalgos et les belles dames en mantilles de dentelles et pompons noirs... Ollé !* (Benoit). *Olé ! cria-t-elle. Le monstre est dompté* (Montherlant).

◆ **olé olé** adj. invar. (av. 1922, Proust). *Fam.* Leste, libre dans ses manières : *Elle est un peu olé olé !*

oléacées [ɔlease] n. f. pl. (dér. savant du lat. *olea,* olivier, olive ; 1858, Nysten). Famille de plantes dicotylédones gamopétales, comprenant des arbres et des arbustes (frêne, jasmin, lilas, olivier, troène, etc.).

• Sing. *une* OLÉACÉE.

oléagineux, euse [ɔleaʒinø, -øz] adj. (du lat. *oleagineus,* d'olivier, semblable à l'olive, qui est de la couleur de l'olive, dér. de *olea,* olivier, olive ; 1314, Monde-ville, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qui est de la nature de l'huile : *Liquide oléagineux.* || **2.** Qui contient, fournit de l'huile : *Fruits oléagineux, graines oléagineuses. Plantes oléagineuses.*

◆ **oléagineux** n. m. (sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Substance oléagineuse : *La production des oléagineux.* || **2.** Plante susceptible de fournir de l'huile : *Le colza est un oléagineux.*

oléales [ɔleal] n. f. pl. (dér. savant du lat. *olea,* olivier, olive ; 1963, Larousse). Ordre de plantes à fleurs, comprenant notamment la famille des oléacées.

oléandomycine [ɔleɑ̃domisin] n. f. (de *oléando-,* élément d'origine incertaine, et de *-mycine,* du gr. *mukês,* champignon ; 1963, Larousse). Antibiotique actif contre les bactéries, les rickettsies, certains virus.

oléandre [ɔleɑ̃dr] n. m. (lat. médiév. *oleander,* même sens, d'origine obscure ; 1314, Mondeville). Nom donné au laurier-rose.

oléandrine [ɔleɑ̃drin] n. f. (de *oléandre ;* 1878, Larousse). Substance cardiotonique, très toxique, contenue dans les extraits du laurier-rose.

oléat [ɔlea] n. m. (dér. savant du lat. *oleum,* huile ; 1963, Larousse). *Vx.* Essence, en pharmacie.

oléate [ɔleat] n. m. (dér. savant du lat. *oleum,*huile ; 1825, *Dict. des sciences naturelles*). Sel ou ester de l'acide oléique.

olécrane [ɔlekran] n. m. (gr. *ôlekranon,* même sens, mot issu, par dissimilation, d'une forme non attestée **ôlenokranon,* de *ôlenê,* coude, et de *kranion,* tête ; v. 1560, Paré). Apophyse du cubitus formant la saillie du coude.

olécranien, enne [ɔlekranjɛ̃, -ɛn] adj. (de *olécrane ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine* [*apophyse, cavité olécranienne,* 1903, Larousse ; *fosse olécranienne,* 1874, Larousse]). Qui se rapporte à l'olécrane. || *Apophyse olécranienne,* l'olécrane. || *Cavité* ou *fosse olécranienne,* cavité située à l'extrémité inférieure de l'humérus, où se loge l'olécrane.

oléé [ɔlee] ou **oléolé** [ɔleɔle] n. m. (dér. savants du lat. *oleum,* huile ; 1874, Larousse [*oléolé*], et 1932, Larousse [*oléé*]). *Vx.* Huile médicinale.

oléfiant, e [ɔlefjɑ̃, -ɑ̃t] ou **oléifiant, e** [ɔleifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *olé[i]-* et de *-fiant,* finale de part. prés. tirée de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1823, *Dict. des termes de*

médecine, pour les deux formes [*gaz oléfiant,* 1828, Mozin]). Qui produit de l'huile. || *Gaz oléfiant,* anc. nom de l'éthylène.

oléfines [ɔlefin] n. f. pl. (angl. *olefine,* même sens, de *olefiant,*oléfiant, du lat. *oleum* et *facere* [v. l'art. précéd.] ; 1932, Larousse). Hydrocarbures éthyléniques de formule générale C_nH_{2n}.

oléi- [ɔlei], **oléo-** [ɔleo], éléments tirés du lat. *olea,* olivier, olive, et/ou *oleum,* huile (d'olive), et qui entrent, comme préfixes, dans la composition de nombreux mots savants.

oléicole [ɔleikɔl] adj. (de *oléi-,* sur le modèle de *agricole, viticole,* etc. ; 1932, Larousse). Qui concerne l'oléiculture.

oléiculteur [ɔleikyltœr] n. m. (de *oléi-,* sur le modèle de *agriculteur, viticulteur,* etc. ; 1907, Larousse). Personne qui cultive l'olivier.

oléiculture [ɔleikyltyr] n. f. (de *oléi-,* sur le modèle de *agriculture, viticulture,* etc. ; 1907, Larousse). Culture de l'olivier, et, *par extens.,* culture des plantes oléagineuses.

oléifère [ɔleifɛr] adj. (de *oléi-* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1812, Mozin). Dont on extrait de l'huile : *Plantes oléifères.*

oléifiant, e adj. V. OLÉFIANT.

oléiforme [ɔleifɔrm] adj. (de *oléi-* et de *forme ;* 1907, Larousse). Qui a la consistance de l'huile. (Syn. HUILEUX.)

oléine [ɔlein] n. f. (dér. savant du lat. *oleum,* huile ; 1825, *Dict. des sciences naturelles*). Principe liquide des huiles et des graisses animales et végétales.

oléique [ɔleik] adj. (dér. savant du lat. *oleum,* huile ; 1822, *Dict. classique d'histoire naturelle).*) Acide oléique, acide organique non saturé, produit par l'hydrolyse de l'oléine.

oléo- préf. V. OLÉI-.

oléobromie [ɔleɔbrɔmi] n. f. (de *oléo-* et de *brom[ure]* ; 1963, Larousse). En photographie, procédé d'interprétation consistant à remplacer l'image positive obtenue sur un papier au gélatino-bromure par une image faite d'encre grasse.

oléocalcaire [ɔleɔkalkɛr] adj. (de *oléo-* et de *calcaire ;* 1932, Larousse). *Liniment oléocalcaire,* mélange à parties égales d'huile d'olive et d'eau de chaux, employé pour les traitements des brûlures et des prurits.

oléoduc [ɔleɔdyk] n. m. (de *oléo-,* sur le modèle de *aqueduc ;* 1953, Larousse). Conduite servant au transport à grande distance des fluides (gaz, pétrole brut, essence, etc.) et des solides pulvérisés.
• SYN. : *pipe-line.*

oléographie [ɔleɔgrafi] n. f. (de *oléo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,*écrire ; 1932, Larousse). Procédé d'impression à l'aide de couleurs additionnées d'huile.

oléolat [ɔleɔla] n. m. (dér. savant du lat. *oleum,* huile ; 1838, Acad.). Solution huileuse d'essences végétales.

oleolé n. m. V. OLÉE.

oléomètre [ɔleɔmɛtr] n. m. (de *oléo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1858, Nysten). Aréomètre servant à déterminer la densité des huiles. (On dit aussi ÉLÉOMÈTRE.)

oléorésine [ɔleɔrezin] n. f. (de *oléo-* et de *résine ;* 1868, Littré). Mélange naturel, dans le corps de certaines plantes, d'une essence et de la résine résultant de l'oxydation de cette essence, et qui, à la distillation, forme une huile et une résine soluble : *Les térébenthines sont des oléorésines.*

oléorésineux, euse [ɔleɔrezinø, -øz] adj. (de *oléo-* et de *résineux ;* 1868, Littré). Qui contient une huile et une résine : *Corps oléorésineux.*

oléostéarate [ɔleɔstearat] n. m. (de *oléo-*et de *stéarate ;* 1903, Larousse). Savon résultant de l'action d'une base sur un ester oléostéarique.

oléostéarique [ɔleɔstearik] adj. (de *oléo-* et de *stéarique ;* 1903, Larousse). Se dit d'un corps gras dont la molécule contient à la fois des résidus d'acide oléique et d'acide stéarique.

oléothorax [ɔleɔtɔraks] n. m. (de *oléo-* et de *[pneumo]thorax ;* 1953, Larousse). Traitement qui consiste à injecter dans la plèvre de l'huile de paraffine goménolée, pour compléter l'action d'un pneumothorax artificiel.

oléotypie [ɔleɔtipi] n. f. (de *oléo-* et de *-typie,* du gr. *tupos,* marque, empreinte ; 1963, Larousse). Procédé d'impression aux encres grasses sur gélatine bichromatée, qui a servi de point de départ à la phototypie.

oléracé, e [ɔlerase] adj. (dér. savant du lat. *olus, oleris,* légume ; 1868, Littré). Qui se rapporte aux légumes.

oléum [ɔleɔm] n. m. (lat. *oleum,* huile d'olive, huile en général ; 1923, Larousse). Acide sulfurique partiellement déshydraté.

olfactif, ive [ɔlfaktif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *olfactus,* action de flairer, de sentir, de *olfactum,* supin de *olfacere,* flairer, sentir ; 1503, Chauliac [aussi *nerf olfactif ; appareil olfactif,* 1831, V. Hugo ; *organe olfactif,* 1874, Larousse ; *cellules olfactives,* 1903, Larousse]). Qui se rapporte à l'odorat et à sa fonction, la perception des odeurs : *Impression olfactive. L'enivrement complexe de ces senteurs incohérentes qui font de l'atmosphère des quais une encyclopédie ou une symphonie olfactive : le charbon, le goudron, les alcools, la soupe de poisson* (Valéry). || *Appareil* ou *organe olfactif,* ensemble des éléments anatomiques et des tissus qui servent à l'olfaction. || *Cellules olfactives,* cellules sensorielles de la zone olfactive des fosses nasales. || *Nerf olfactif,* nerf constitutif de la première paire crânienne, naissant à la base du cerveau par trois racines qui forment le *bulbe* ou *lobe olfactif,* à partir duquel des filets nerveux rejoignent la *muqueuse olfactive* des fosses nasales.

olfaction [ɔlfaksjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *olfactus* [v. l'art. précéd.] ; début du XVIe s., au sens de « odeur, parfum » ; sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Fonction par laquelle l'homme et les animaux perçoivent les odeurs. || **2.** Mode d'absorption des médicaments homéopathiques, qui consiste à flairer des dilutions liquides plus ou moins souvent dans la journée.
• SYN. : **1** *odorat.*

olfactométrie [ɔlfaktɔmetri] n. f. (de *olfacto-,* élément tiré du lat. *olfactus* [v. OLFACTIF], et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1923, Larousse). Mesure du degré d'acuité de l'olfaction et de la sensibilité aux différentes odeurs.

oliban [ɔlibɑ̃] n. m. (lat. médiév. *olibanum,* même sens [début du XIe s.], mot issu de l'agglutination du gr. *ho,* art. défini masc., et *libanos,* arbre à encens, encens ; 1314, Mondeville, écrit *olibane* et *olimban ; oliban,* v. 1560, Paré). *Vx.* Autre nom de l'ENCENS : *Les prières qui montaient autour d'elle, dans les étourdissantes vapeurs des olibans* (Huysmans).

olibrius [ɔlibrijys] n. m. (emploi comme n. commun du bas lat. *Olybrius,* n. d'un des derniers empereurs d'Occident [472 apr. J.-C.], présenté dans la légende médiévale de sainte Marguerite comme un sot et un fanfaron, persécuteur des chrétiens ; 1537, B. Des Périers, écrit *olybrius* [*olibrius,*1655, Molière], au sens 1 ; sens 2, 1732, Lesage [assez rare jusqu'au début du XXe s.]). **1.** *Vx.* Fanfaron, bravache. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Personnage qui se fait remarquer par son comportement bizarre ou excentrique : *Les plus graves affaires peuvent être réduites en charpie parce qu'un seul olibrius ne s'est pas donné ce qu'il fallait de peine pour être chez vous à l'heure* (Montherlant). *Sur la place de Brihuega [...], Garcia et Magnin écoutaient un vieil olibrius en lavallière, pas rasé depuis des jours, et de toute évidence surgi d'une cave* (Malraux).

olifant [ɔlifɑ̃] n. m. (altér. de *éléphant ;* 1080, *Chanson de Roland* [« le cor du paladin Roland », 1874, Larousse]). Cor d'ivoire dont les chevaliers se servaient à la chasse ou à la guerre : *Qu'il soit le bienvenu ! Bas le pont ! bas les chaînes ! | Dit le marquis ; sonnez, la trompe et l'olifant !* (Hugo). || *Spécialem.* Le cor du paladin Roland.
• REM. On trouve parfois la graphie OLIPHANT (1877, Flaubert) : *Ils* [les vents]

soufflent dans la nuée comme dans un cuivre [...] et ils chantent dans l'infini, avec toutes les voix amalgamées des clairons, des buccins, des oliphants (Hugo).

oligarchie [ɔligarʃi] n. f. (gr. *oligarkhia,* gouvernement exercé par un petit nombre de personnes, de *oligarkhês* [v. OLIGARQUE] ; 1370, Oresme, écrit *olygarchie* [*oligarchie,* 1562, Bonivard], au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, déci 1847, L. Blanc). **1.** Régime politique dans lequel le pouvoir est détenu par un nombre restreint de personnes ou de familles, qui tendent à l'exercer dans le sens de leurs intérêts : *Les deux puissances aveugles, monarchie et oligarchie, ne s'apercevaient pas qu 'elles travaillaient pour un tiers, la démocratie* (Hugo). *L'oligarchie fut le gouvernement de Sparte, de Carthage, de Venise ;* et par extens. : *Nos sœurs extraordinaires, les abeilles, passent ainsi soudainement de la monarchie à l'oligarchie* (Duhamel). || **2.** Le groupe des personnes qui détiennent la réalité du pouvoir dans cette forme de gouvernement : *Une oligarchie de cent mille riches a tous les inconvénients de la démocratie sans en avoir les avantages* (Balzac). || **3.** *Péjor.* Groupe de personnes qui exercent une influence prépondérante ou une domination dans un secteur de l'activité d'un pays : *Les oligarchies financières. La France politique n'était plus qu'une oligarchie de « Calvières » locaux, manœuvrée d'en haut par une autre oligarchie, celle des parlementaires* (Bourget). *Il* [Thiébaud] *voulait l'avertir* [Déroulède] *que Clemenceau dénoncerait dans la réforme proposée une entreprise des oligarchies sur le suffrage universel* (Barrès).

oligarchique [ɔligarʃik] adj. (gr. *oligarkhikos,* même sens, de *oligarkhia* [v. l'art. précéd.] ; 1370, Oresme). Qui se rapporte à l'oligarchie, qui en a les caractères : *L'égoïsme de famille tuera l'égoïsme oligarchique si nécessaire à la société moderne* (Balzac). *Gouvernement, pouvoir oligarchique.*

oligarchiquement [ɔligarʃikmɑ̃] adv. (de *oligarchique ;* 1838, Acad.). De façon oligarchique. (Peu usité.)

oligarque [ɔligark] n. m. (gr. *oligarkhês,* membre d'un gouvernement oligarchique, de *oligos* [v. OLIGO-] et de *arkhein,* commander, être le chef ; v. 1562, Bonivard, écrit *olygarche* [*oligarque,* 1823, Boiste], au sens 1 ; sens 2, 1823, Boiste ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Membre d'un gouvernement oligarchique : *Hobereaux et bourgeois, vous tous, oligarques de Versailles, usurpateurs de la souveraineté nationale, il faut en prendre votre parti...* (L. Cladel). || **2.** *Vx.* Partisan de l'oligarchie. || **3.** *Littér.* Personne qui exerce une autorité incontestée dans quelque domaine : *Un grand artiste est réellement un oligarque, il représente tout un siècle, et devient presque toujours une loi* (Balzac).

oligiste [ɔliʒist] adj. et n. m. (gr. *oligistos,* très peu [en parlant du nombre ou de la quantité], superl. de *oligos* [v. OLIGO-] ; 1803, Boiste [*fer oligiste*], et 1845, Bescherelle [*oligiste,* n. m.]). *Fer oligiste,* ou *oligiste* n. m., oxyde naturel de fer, de formule Fe_2O_3, appelé aussi *hématite rouge,* colorant souvent les roches sédimentaires (grès, argiles), et qui constitue un minerai exploitable.

oligo- [ɔligo], premier élément tiré du gr. *oligos,* peu (en parlant du nombre ou de la quantité), et qui entre dans la composition de mots savants.

oligo-amnios ou **oligoamnios** [ɔligɔamnjos] n. m. (de *oligo-* et de *amnios ;* 1963, Larousse). Insuffisance de la quantité de liquide amniotique contenue dans l'œuf.

oligocène [ɔligɔsɛn] adj. et n. m. (de *oligo-* et de *-cène,* gr. *kainos,* nouveau, récent ; 1881, *Archives des sciences physiques et naturelles* [3e série, V, 509], comme adj., et 1883 [3e série, IX, 439], comme n. m.). *Période oligocène,* ou *oligocène* n. m., deuxième période de l'ère tertiaire, comprise entre l'éocène et le miocène, d'une durée de 20 millions d'années.

◆ adj. (1903, Larousse). Qui se rapporte à cette période : *Terrains oligocènes. Faune oligocène.*

oligochètes [ɔligɔkɛt] n. m. pl. (de *oligo-* et du gr. *khaitê,* longs cheveux, chevelure épaisse ; 1888, Larousse). Classe d'annélides terrestres et d'eau douce dont le type est le lombric, ou ver de terre.

oligodipsie [ɔligɔdipsi] n. f. (de *oligo-* et du gr. *dipsa,* soif ; 1963, Larousse). Diminution de la sensation de soif.

oligodontie [ɔligɔdɔ̃ti] n. f. (de *oligo-* et du gr. *odous, odontos,* dent ; 1951, P. L. Rousseau, p. 57). Défaut de développement de certaines dents.

oligo-élément [ɔligɔelemɑ̃] n. m. (de *oligo-* et de *élément ;* 1949, Larousse). Nom donné aux éléments (métalloïdes, métaux, vitamines) qui existent à l'état de trace dans les organismes vivants, mais dont la présence est néanmoins nécessaire à la croissance et à la vie des animaux et des végétaux.

• Pl. *des* OLIGO-ÉLÉMENTS.

oligohémie [ɔligɔemi] n. f. (de *oligo-* et de *-hémie,* du gr. *haima,* sang ; 1874, Larousse). Diminution de la masse du sang et, plus généralement, anémie.

oligophage [ɔligɔfaʒ] adj. (de *oligo-* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1968, Larousse). Se dit d'un prédateur ou d'un parasite qui ne peut vivre qu'aux dépens de quelques espèces.

oligophrène [ɔligɔfrɛn] adj. et n. (de *oligophrén*[*ie*] ; 1963, Larousse). Qui est atteint d'oligophrénie.

oligophrénie [ɔligɔfreni] n. f. (de *oligo-* et de *-phrénie,* du gr. *phrên, phrenos,* cœur, âme, intelligence ; 1953, Larousse). Déficit intellectuel accentué, observé dans l'arriération mentale et les démences.

oligopole [ɔligɔpɔl] n. m. (de *oligo-*et de [*mono*]*pole ;* milieu du XXe s.). En économie politique, marché dans lequel les vendeurs, en nombre très restreint, sont en présence d'acheteurs très nombreux : *Le cas le plus simple d'oligopole est le duopole* (v. ce mot).

oligopolistique [ɔligɔpɔlistik] adj. (dér. savant de *oligopole ;* 1959, Gendarme). Qui tend à prendre la forme de l'oligopole, qui en a les caractères : *Situation oligopolistique. Structure oligopolistique d'un secteur de l'économie.*

oligopote [ɔligɔpɔt] adj. et n. (gr. *oligopotês,* même sens, de *oligos*[v. OLIGO-] et de *potês,* grand buveur, dér. d'un des radicaux de *pinein,* boire ; 1932, Larousse). Se dit d'une personne qui boit peu.

oligopotent, e [ɔligɔpɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *oligo-* et de *-potent,* lat. *potens, -entis,* qui peut, puissant ; 1963, Larousse). En biologie, se dit d'éléments cellulaires différenciés, dont l'activité est très réduite. (S'oppose à *totipotent, e.*)

oligosialie [ɔligɔsjali] n. f. (de *oligo-* et du gr. *sialon,* salive, bave ; 1843, Landais). Diminution de la sécrétion salivaire.

oligosidérémie [ɔligɔsideremi] n. f. (de *oligo-,* du gr. *sidêros,* fer, et de *-émie* [du gr. *haima,* sang] ; 1932, Larousse). Diminution du taux normal de fer contenu dans le sang.

oligotrophe [ɔligɔtrɔf] adj. (de *oligo-* et de *-trophe,* gr. *trophos,* qui nourrit, de *trephein,* élever, nourrir ; 1963, Larousse). Se dit d'un milieu pauvre en substances nutritives pour les végétaux.

oligurie [ɔligyri] n. f. (de *olig*[*o*]*-* et de *-urie,* du gr. *oûron,* urine ; 1er sept. 1877, *le Progrès médical,* p. 675). Diminution de l'excrétion urinaire.

olim [ɔlim] n. m. invar. (adv. lat. signif. « autrefois, jadis » ; 1694, Ménage, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Nom donné aux anciens registres du parlement de Paris (1254-1318) : *Parlements tout noircis de décrets et d'olim* (Hugo). || **2.** *Fam.* Chose surannée, vieillerie : *Toutes ces choses sont mises le plus tôt possible au rang des olim* (Gautier).

olinder [ɔlɛ̃de] v. intr. (dér. de *olinde,* sorte de lame d'épée de qualité supérieure [1680, Richelet], de *Olinda,* n. d'une ville du Brésil qui fut autrefois un important centre industriel et commercial ; 1798, Acad.). *Vx* et *littér.* Tirer l'épée : *Envier quiconque voyage un peu commodément,*

se tenir sur la hanche prêt à olinder contre tout porteur d'une redingote neuve ou d'une chemise blanche, voilà le signe caractéristique de l'indépendance nationale... (Chateaubriand).
• SYN. : *ferrailler.*

oliphant n. m. V. OLIFANT.

olivacé, e [ɔlivase] adj. (dér. savant de *olive ;* 1838, Acad.). D'une couleur tirant sur celle de l'olive.
• SYN. : *olivâtre.*

olivade [ɔlivad] n. f. (provenç. *ooulivado,* même sens, de *oouliva,* cueillir les olives, anc. provenç. *olivar* [v. OLIVER] ; 1869, A. Daudet). *Dialect.* Récolte des olives : *La pauvre petite fut obligée de gagner sa vie et de se louer un peu partout dans les mas, pour la moisson, les magnans ou les olivades* (Daudet).

olivaie [ɔlivɛ] n. f. (anc. provenç. *oliveda,* même sens, forme fém. issue du lat. *olivētum,* n. neutre, lieu planté d'oliviers, dér. de *oliva* [v. OLIVE] ; 1636, Monet). Plantation d'oliviers.
• REM. On trouve également la forme OLIVERAIE (de *olivier ;* v. 1196, Ambroise, écrit *oliveroie ; oliveraye, oliveraie,* 1606, Crespin) : *Ce pays est un roc où rien ne pousse. Je n'y vis qu'un cyprès et qu'une oliveraie* (Bosco). [V. aussi OLIVETTE.]

olivaire [ɔlivɛr] adj. (bas lat. *olivarius,* qui concerne les olives, du lat. class. *oliva* [v. OLIVE] ; XIV[e] s., Godefroy, dans la loc. *cautere olivare* [*cautère olivaire,* v. 1560, Paré], cautère fait à l'huile d'olive ; 1611, Cotgrave, au sens de « d'olive » ; sens actuel, 1691, Régis, IV, 449 [*corps, bouton olivaire,* 1868, Littré ; *sonde à bout olivaire,* 1932, Larousse]). Qui est en forme d'olive. || *Corps olivaire,* syn. de OLIVE. en anatomie. || *Bouton olivaire,* polissoir formé d'un bouton d'agate arrondi en olive, utilisé en orfèvrerie. || *Sonde à bout olivaire,* sonde ou bougie urétrale ou œsophagienne, dont la partie terminale est en forme d'olive.

olivaison [ɔlivɛzɔ̃] n. f. (bas lat. *olivatio,* préparation de l'huile, du lat. class. *oliva* [v. OLIVE] ; 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1660, Oudin). **1.** Récolte des olives. || **2.** Période où a lieu cette récolte.

olivâtre [ɔlivɑtr] adj. (de *olive ;* 1553, Belon, écrit *olivastre — olivâtre,* 1636, Monet [à propos d'un teint, 1575, Thevet, 98]). Qui est d'une teinte verte tirant sur celle de l'olive : *Un nuage olivâtre du nord* (Hugo). *Le manteau olivâtre lavé de bleu cendré sur le croupion* [...], *c'est la grande charbonnière, reine de la tribu des mésanges* (Delamain). || *Spécialem.* Se dit d'un teint mat, plus ou moins foncé, sans coloration rose, considéré quelquefois comme un signe de fatigue ou de maladie : *Ces yeux obombrés par un cercle olivâtre* (Balzac). *Mais sur ses joues poudrées, et surtout autour des yeux, se glissait une coloration un peu olivâtre et fiévreuse* (Colette). *Il passait ses nuits* [...] *à poncer ses joues olivâtres* (Giono).
• SYN. : *olivacé ; bistré, brunâtre, cireux, livide, plombé, terreux, verdâtre, vert.*

olive [ɔliv] n. f. (lat. *oliva,* olivier, olive, branche d'olivier ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 [*jardin des Olives* et *joindre l'olive aux lauriers,* 1694, Acad.] ; sens I, 2, v. 1650, d'après Richelet, 1680 ; sens II, 1, fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire* [*olives vertes, olives noires,* 1868, Littré] ; sens II, 2, 1765, *Encyclopédie,* XVII, 822 *b* [aussi « bouton de bois... » ; en architecture, 1694, Th. Corneille ; « pompon... », 1903, Larousse ; « interrupteur... », 1959, Robert ; « plomb... », 1949, Larousse ; sorte de poignée... », 1868, Littré] ; sens II, 3, 1959, Robert [*olive bulbaire — olive,* même sens, 1878, Larousse ; *olive inférieure,* 1963, Larousse ; *olive cérébelleuse,* 1959, Robert] ; sens II, 4, 1742, A. J. Dezallier d'Argenville).

I. 1. *Class.* ou *poét.* Olivier : *Le rameau d'olive qui fil connaître que la paix était découverte* (Sévigné). *L'olive est le symbole de la paix* (Acad., 1694). *Sous un pâle rameau d'olive son front plie* (Heredia). || Class. ou littér. *Jardin des Olives* (Acad., 1694), le jardin des Oliviers, à Jérusalem : *Les générations rachetées descendues du jardin des Olives* (Chateaubriand). || Class. et fig. *Joindre l'olive aux lauriers* (Acad., 1694), devenir pacifique après avoir eu la victoire des armes. || **2.** *Vx* ou *littér.* Branche d'olivier, symbole de la paix : *Il tenait d'une main cette olive sacrée, | Présage consolant d'une paix désirée* (Voltaire).

II. 1. Fruit à noyau, comestible, produit par l'olivier, caractérisé par sa couleur verdâtre, sa forme ovoïde et sa richesse en huile : *Il s'enquit de la laine tissée en son absence, des fromages mis sur l'éclisse et des olives mûres pour le pressoir* (France). *Un pot empli de la meilleure huile d'olive mêlée de vinaigre de vin* (Colette). || *Olives vertes,* olives cueillies avant la maturité, adoucies par un court séjour dans de l'eau de chaux et conservées ensuite dans une saumure. || *Olives noires,* olives cueillies mûres, piquées, mises dans une saumure bouillante, salées et conservées dans l'huile : *Il y avait là cinq ou six mille Arabes en guenilles* [...], *trafiquant bruyamment au milieu des jarres d'olives noires* (Daudet). || **2.** Objet usuel ou ornement ayant la forme d'une olive : *Une chaînette terminée par une olive.* || *Spécialem.* Motif ornemental d'architecture ; élément décoratif de baguettes et de moulures, en forme de perle oblongue. || Bouton de bois taillé en olive et recouvert de passementerie, qui sert à fermer certains vêtements militaires (pelisses, capes, capotes de guérite, etc.). || Pompon ou support de plumet des képis et des shakos de certains uniformes (Saint-Cyr, garde républicaine de Paris). || Interrupteur en forme d'olive placé sur un conducteur électrique. || Plomb utilisé pour lester les lignes ou les filets. || Sorte de poignée en forme d'olive qui sert à manœuvrer une serrure. || **3.** *Olive bulbaire* ou *inférieure,* chacune des deux éminences blanchâtres, ovoïdes, de la face antérieure du bulbe rachidien. || *Olive cérébelleuse,* noyau de substance grise situé dans chacun des hémisphères du cervelet. (Syn. NOYAU DENTELÉ.) || **4.** Mollusque gastropode (type de la famille des *olividés*) répandu dans les mers chaudes : *Il rencontre le peuple charmant des coquillages, ceux-ci ourlés de larges volutes et ceux-là dessinés comme des mitres, les olives* (Herriot).
◆ adj. invar. et n. m. (1829, Boiste [*olive ; couleur olive,* 1798, Acad. — d'abord *couleur d'olive,* 1636, Monet]). *Vert olive,* ou *olive,* d'un vert qui tire un peu sur le jaune : *L'anguille, dans les eaux claires, devient vert olive et blanche* (Pesquidoux). *Une table de douze couverts au moins, garnie de sa toile cirée à fond olive* (Chateaubriand). *Que dirais-tu, Marinoni, si tu voyais ton maître revêtir un simple frac olive ?* (Musset). *Un olive clair.*

oliver [ɔlive] v. intr. (anc. provenç. *olivar,* même sens [1397, Pansier], de l'anc. provenç. *oliva,* olive, lat. *oliva* [v. OLIVE] ; 1874, Larousse). Cueillir les olives : *On pourra oliver juste après la Noël* (Bosco).
◆ v. tr. (1874, Larousse). Cueillir les olives de.

oliveraie n. f. V. OLIVAIE.

oliverie [ɔlivri] n. f. (de *olive ;* v. 1350, *Glossaire de Paris*). Établissement où l'on extrait l'huile des olives.

olivet [ɔlivɛ] n. m. (emploi comme n. commun de *Olivet,* n. d'un bourg voisin d'Orléans, réputé pour son fromage ; 1963, Larousse). Fromage au lait de vache fabriqué dans la région d'Orléans.

olivétain, e [ɔlivetɛ̃, -ɛn] n. (du n. de l'ordre du Mont-*Olivet* [v. ci-dessous] ; 1808, Boiste). Moine, moniale de l'ordre du Mont-Olivet, congrégation bénédictine fondée à Sienne, en Italie, au XIV[e] s.

olivète [ɔlivɛt] n. f. (altér. de *oliette,* forme anc. de *œillette*[v. ce mot] ; milieu du XVI[e] s., écrit *olivette ; olivète,* 1762, Acad.). Nom que l'on donne quelquefois à l'œillette, sorte de pavot.

olivette [ɔlivɛt] n. f. (de *olive ;* début du XIII[e] s., *Guillaume de Dole,* écrit *olivete* [*olivette,* XIV[e] s.], au sens I, 2 ; sens I, 1, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1829, *Dict. des sciences naturelles,* LVIII, 125 [en provenç., sous la

forme *olivetto,* 1772, F. Rozier] ; sens II, 3, 1723, Savary des Bruslons).

I. 1. *Vx.* Petit olivier : *Une trentaine de maisons qui remontent s'éparpiller sous les olivettes* (Theuriet). || **2.** Terrain planté d'oliviers (syn. OLIVAIE. OLIVERAIE) : *Cette ferme et cette olivette étaient à vendre* (Bourget). *Et puis il y a l'olivette, six cents pieds* (Bosco). *Les pluies de saison m'obligèrent à rester dans les aimables olivettes du bord de la ville* (Giono).

II. 1. *Vx.* Petite olive. || **2.** Nom commun à plusieurs variétés de raisin de table à gros grains oblongs, cultivées en Languedoc et en Provence : *Olivette blanche. Olivette noire.* || **3.** *Vx.* Perle fausse, qu'on fabriquait pour la traite.

◆ **olivettes** n. f. pl. (1690, Furetière). Vx. *Les olivettes,* danse folklorique provençale qui se dansait après la récolte des olives.

oliveur, euse [ɔlivœr, -øz] n. (provenç. *ooulivaire,* même sens, anc. provenç. *olivador,* même sens, de *olivar* [v. OLIVER] ; 1874, Larousse). Personne employée à la cueillette des olives : *Les olives sont mûres et partout l'on entend | Les chants des oliveuses sous les oliviers* (Apollinaire).

olivier [ɔlivje] n. m. (de *olive ;* v. 980, *Passion du Christ, écrit oliver*[*olivier,* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne*], au sens 1 [*vieux comme l'olivier,* XXe s. ; *jardin des Oliviers,* 1873, Larousse, art. *jardin ; mont des Oliviers,* 1839, Vigny] ; sens 2, 1732, Voltaire ; sens 3, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch). **1.** Arbre des pays chauds, surtout méditerranéen, de la famille des oléacées, à feuilles persistantes vert foncé en dessus, blanchâtres en dessous, dont il existe de nombreuses variétés, cultivées pour leurs fruits, les olives, et qui, dans l'Antiquité, était considéré comme un symbole de sagesse, de paix, d'abondance, de gloire : *Quelle belle route, monsieur Tartarin, large, bien entretenue, avec* [...] *ses jolies plaines d'oliviers et de vignes* (Daudet). *Le reflet des cimes neigeuses de l'Atlas se mêle au reflet des oliviers* (Tharaud). *L'olivier a une vie presque infinie et* [...] *l'on en connaît à Corfou, à Mytilène, qui passent pour avoir plus de mille ans* (Daniel-Rops). *Une colombe apporta un rameau d'olivier à Noé pour lui signifier la fin du Déluge.* || *Vieux comme l'olivier,* extrêmement vieux : *Est-ce une recette ? Non, un accommodement culinaire primitif, vieux comme l'olivier, comme la pêche au trident* (Colette). || Spécialem. *Jardin* ou *mont des Oliviers,* colline plantée d'oliviers, située à l'est de Jérusalem, et où Jésus fut arrêté après la trahison de Judas : *Il* [Jésus] *atteint un enclos au bas du mont des Oliviers ; la petite troupe, depuis que Jésus est traqué, dort souvent dans ce jardin, appelé Gethsémani parce qu'il s'y trouve un pressoir pour les olives* (Mauriac). || **2.** *Vx* ou *littér.* Rameau de cet arbre, symbole de paix : *Cet insolent guerrier | Portant entre ses mains le glaive et l'olivier* (Voltaire). || **3.** Bois de l'olivier commun, jaune veiné de brun, utilisé en ébénisterie et pour la fabrication d'objets usuels ou d'ornement : *Une table, une lampe en olivier.*

olivine [ɔlivin] n. f. (de *olive ;* 1798, Reuss). Variété de péridot de couleur vert olive, commune dans les basaltes.

ollaire [ɔlɛr] adj. (bas lat. *ollarius,* qui concerne les marmites ou les urnes, du lat. class. *olla,* pot, marmite ; 1762, Acad., au sens 1 [*pierre ollaire ; serpentine ollaire,* 1807, Brongniart, I, 487] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Pierre ollaire, serpentine ollaire,* espèce de serpentine facile à tailler, et dont on fait des pots. || **2.** Toute pierre fine facile à travailler.

olla-podrida [ɔjapɔdrida] n. f. (loc. esp. de même sens, de *olla,* n. f., pot [lat. *olla,* pot, marmite], et de *podrida,* pourrie [mot de même étym. que le franç. *pourrie,* part. passé fém. de *pourrir* — v. ce mot] ; 1590, Hariot, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Plat espagnol consistant en un ragoût de viande et de légumes cuits ensemble. || **2.** *Fig.* et *vx.* Mélange bizarre : *Les fenêtres étroites de la construction romaine ont été élargies* [...], *enfin devant la belle fenêtre romaine de la tribune on a placé une balustrade du XVe siècle soutenue par trois pommes de pin. Je renonce à vous décrire cette olla podrida. Cela m'a fait horreur* (Mérimée).

● SYN. : **2** *amalgame, cocktail, magma, méli-mélo* (fam.), *salmigondis* (fam.).

ollé ! interj. V. OLÉ !

olo- [ɔlo], autre forme de l'élément *holo-*.

olographe [ɔlɔgraf] adj. (bas lat. [*h*]*olographus,* écrit en entier de la main de l'auteur, du gr. *holographein,* écrire en toutes lettres, de *holos,* entier, et de *graphein,* écrire ; 1275, Godefroy, écrit *orograff ; olographe,* 1603, d'après Bloch-Wartburg [var. *holographe,* 1629, *Ordonnance royale,* XVI, 263]). Se dit, en termes de droit, d'un testament entièrement écrit de la main du testateur.

olographie [ɔlɔgrafi] n. f. (de *olographe ;* 1874, Larousse). En droit, acte écrit en entier de la main de son auteur.

olographier [ɔlɔgrafje] v. tr. (de *olographe* [v. ce mot] ; 1866, Littré, écrit *holographier ; olographier,* 1874, Larousse). En droit, écrire en entier de sa propre main : *Olographier son testament.*

olympe [ɔlɛ̃p] n. m. (lat. *Olympus,* gr. *Olumpos,* l'Olympe [n. d'une montagne située entre la Thessalie et la Macédoine, et habitée, croyait-on, par les dieux], et, au fig., « le ciel » ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, av. 1695, La Fontaine ; sens 3, 22 avr. 1764, Voltaire [« endroit élevé et majestueux », 1678, La Fontaine] ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Dans la mythologie gréco-latine, séjour des dieux : *Plutôt des dieux, pensa Mathieu. Des dieux qui regagnent l'Olympe après un court séjour sur la terre* (Sartre). || **2.** *Vx* et *littér.* L'ensemble des dieux de la mythologie : *L'outre était pleine : il en sort un Olympe ; | Le vin de Chypre a créé tous les dieux* (Béranger). || **3.** *Vx* et *littér.* Montagne très haute couverte de neige : *Il y a* [...] *un horizon bordé de montagnes couvertes d'une neige éternelle ; il part quelquefois de cet olympe de neige un vent terrible qui aveugle les hommes et les animaux* (Voltaire). || **4.** *Class.* et *poét.* Le ciel : *Le jour s'approche et l'Olympe blanchit ; |* [...] *Le soleil perce l'ombre obscure* (Racine).

● SYN. : **1** *ciel, éden, paradis.*

● REM. Aux sens 1, 2 et 4, ce mot s'écrit avec une majuscule.

olympiade [ɔlɛ̃pjad] n. f. (lat. *olympias, -piadis,* espace de quatre ans, gr. *olumpias, -piados,* même sens, de *olumpia,* jeux Olympiques [qui avaient lieu tous les quatre ans], neutre plur. substantivé de l'adj. *olumpios,* olympique, de *Olumpia,* n. du territoire d'Olympie [en Élide], où se célébraient les jeux Olympiques ; XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *olimpiade*[*olympiade,* milieu du XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Dans l'Antiquité, espace de quatre ans qui s'écoulait entre les jeux Olympiques et qui servit de base à la chronologie grecque. || **2.** Les jeux Olympiques : *Un athlète qui s'entraîne en vue des prochaines olympiades.*

olympien, ienne [ɔlɛ̃pjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *olympius,* olympique, olympien, gr. *olumpios,* mêmes sens [v. l'art. précéd.] ; milieu du XVIe s., Ronsard, au sens de « olympique » ; sens 1, 1762, Acad. [aussi *les dieux olympiens ; Zeus Olympien,* 1868, Littré ; *Jupiter Olympien,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1838, Acad. ; sens 3, 1923, Larousse). **1.** Relatif à l'Olympe ; qui habite l'Olympe : *Les divinités olympiennes.* || *Les dieux olympiens,* les douze principales divinités grecques. || *Zeus* ou *Jupiter Olympien* (généralement avec une majuscule), appellation de Zeus ou Jupiter || : *Spendius aurait craché sur les images de Jupiter Olympien ; cependant il redoutait de parler haut dans les ténèbres, et il ne manquait pas, tous les jours, de se chausser d'abord du pied droit* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Majestueux et serein : *L'apparition, évoquée par la rêverie, se recomposait d'elle-même :* [...] *un front baigné d'aube, un ovale de visage olympien* (Hugo). *À côté d'elle, M. de Guermantes. superbe, et olympien, était lourdement assis* (Proust). *Cécile, avec une indifférence olympienne, s'installait au piano* (Duhamel). || **3.** Se dit du front anormalement développé de quelques hérédosyphilitiques et rachitiques.

● SYN. : **2** *auguste, imposant, jupitérien, majestueux, marmoréen, noble.*

◆ n. (1874, Larousse [au sing., pour désigner un de ces dieux, av. 1695, La Fontaine]). *Les Olympiens,* les dieux de l'Olympe.

olympique [ɔlɛ̃pik] adj. (lat. *olympicus,* olympique, gr. *olumpikos,* même sens, de *Olumpia* [v. OLYMPIADE] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 2 [à l'époque moderne, 15 juin 1894, *Revue de Paris*] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1794, A. Chénier ; sens 4, 1897, Coubertin, 4 [« qui a remporté une victoire, qui s'est produit aux jeux Olympiques » et « conforme aux règlements des jeux Olympiques », début du XXe s.]). **1.** Relatif à la ville d'Olympie. ‖ **2.** *Jeux Olympiques,* dans l'Antiquité, jeux qui se célébraient tous les quatre ans près d'Olympie, dans la Grèce ancienne, et qui comportaient des cérémonies religieuses, des représentations théâtrales, des compétitions sportives : *Comme un conducteur de char triomphant aux jeux Olympiques, Spendius, éperdu d'orgueil, levait les bras* (Flaubert) ; *auj.,* grande manifestation sportive internationale, à laquelle participent exclusivement des amateurs, et qui a lieu tous les quatre ans dans un pays chaque fois différent : *Les jeux Olympiques d'hiver et d'été.* ‖ **3.** Qui concerne les jeux Olympiques de l'Antiquité : *La palme olympique. La couronne olympique. Vois-tu dans la carrière antique, | Autour des coursiers et des chars | Jaillir la poussière olympique | Qui les dérobe à nos regards ?* (Lamartine). ‖ **4.** Qui concerne les jeux Olympiques modernes : *Les règlements sont édictés par le Comité international olympique.* ‖ *Par extens.* Se dit d'un athlète qui a remporté une victoire aux jeux Olympiques, ou de ce qui s'est produit durant ces jeux : *Champion olympique. Record olympique.* ‖ Qui est conforme aux règlements des jeux Olympiques : *Stade olympique, piscine olympique.*

olympisme [ɔlɛ̃pism] n. m. (de *olympique* ; 15 juin 1894, *Revue de Paris*). Ensemble des activités relatives aux jeux Olympiques : *Le rôle de l'olympisme dans les relations internationales.*

ombelle [ɔ̃bɛl] n. f. (lat. *umbella,* ombre, parasol, dimin. de *umbra* [v. OMBRE 1] ; 1558, J. Du Bellay, écrit *umbelle ; ombelle,* 1690, Furetière). Disposition des fleurs sur une même surface plane ou sphérique à l'extrémité de tiges secondaires qui rayonnent comme celles d'un parasol : *Avec sa moelle blanche, ses ombelles de fleurs* [...], *le sureau n'a rien que de banal* (Herriot).

ombellé, e [ɔ̃bɛle *ou* ɔ̃bɛlle] adj. (de *ombelle* ; 1797, Bulliard). Disposé en ombelle : *La fleur de la carotte sauvage est ombellée. Fleur ombellée.*

ombelliféracées [ɔ̃bɛliferase *ou* ɔ̃bɛlliferase] n. f. pl. (dér. savant de *ombellifère* ; 1959, Robert). Syn. rare de OMBELLIFÈRES.

ombellifère [ɔ̃bɛlifɛr *ou* ɔ̃bɛllifɛr] adj. et n. f. (de *ombelli-,* élément tiré du lat. *umbella* [v. OMBELLE], et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1698, Tournefort, écrit *umbellifère ; ombellifère,* 1701, Furetière). *Plante ombellifère,* ou *une ombellifère,* plante qui porte des ombelles.

◆ **ombellifères** n. f. pl. (1768, Valmont de Bomare). Famille de plantes à fleurs en ombelles, telles que le persil, le fenouil, le céleri, la ciguë.

ombelliforme [ɔ̃bɛlifɔrm *ou* ɔ̃bɛllifɔrm] adj. (de *ombelli-* [v. l'art. précéd.] et de *forme* ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *umbelliforme ; ombelliforme,* 1868, Littré). Qui a la forme d'une ombelle.

ombellule [ɔ̃bɛlyl *ou* ɔ̃bɛllyl] n. f. (dimin. de *ombelle* ; 1778, Lamarck). Petite ombelle constitutive d'une ombelle dite composée : *Les ombellules du cerfeuil sauvage* (Balzac).

ombilic [ɔ̃bilik] n. m. (lat. *umbilicus,* nombril, milieu, centre ; 1503, Chauliac, au sens 1 [en anc. provenç., sous la forme *ombelic,* dès le XIVe s., Godefroy ; « point central », 1874, Larousse] ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1868, Littré ; sens 4, 1903, Larousse ; sens 5, 1842, Acad. ; sens 6, v. 1560, Paré ; sens 7, 1950, Baulig). **1.** Cicatrice laissée sur l'abdomen après la chute du cordon ombilical. ‖ *Fig.* Point central : *L'ombilic de la Terre.* ‖ **2.** Dépression à la base ou au sommet de certains fruits. ‖ **3.** Dépression nette au centre du chapeau de certains champignons. ‖ **4.** Point central et saillant d'un bouclier, d'un plat. ‖ **5.** En mathématiques, point central d'une surface courbe où toutes les sections normales ont la même courbure. ‖ **6.** Plante herbacée appelée scientifiquement *umbilicus.* ‖ **7.** En géologie, partie élargie et creusée d'une vallée glaciaire, limitée à l'aval par une contre-pente.

• SYN. : **1** *nombril.*

ombilical, e, aux [ɔ̃bilikal, -o] adj. (de *ombilic* ; 1490, Chauliac, écrit *umbilical ; ombilical,* 1541, Canappe). Relatif à l'ombilic : *Région ombilicale. Hernie ombilicale.* ‖ *Cordon ombilical,* v. CORDON.

ombiliqué, e [ɔ̃bilike] adj. (de *ombilic* ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *umbiliqué* [*ombiliqué,* 1812, Mozin], au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux [écrit *ombiliqué*]). **1.** Qui est pourvu d'un ombilic. ‖ **2.** Qui présente la forme d'un ombilic : *Il a fait une coupe arrondie et ombiliquée* (Louÿs). *Je ne peux le tenir d'emprunter un gobelet ou de téter la cruche ombiliquée* (Colette).

omble [ɔ̃bl] n. m. (altér. de *amble,* même sens [forme des parlers de la région de Neuchâtel], bas lat. *amulus,* même sens ; 1553, Belon, écrit [*h*]*umble ; omble,* 1874, Larousse). Poisson voisin du saumon, vivant surtout dans des lacs de montagnes, et appelé aussi *omble chevalier.*

ombon [ɔ̃bɔ̃] n. m. (lat. *umbo, -bonis,* bosse d'un bouclier, bouclier, plis saillants de la toge ; mars 1866, *Revue critique* [p. 154], au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Petite bosse faisant saillie au centre d'un bouclier et servant à faire dévier les traits. ‖ **2.** Dans l'Antiquité, amas de plis formé par la toge au milieu de la poitrine.

ombrage [ɔ̃braʒ] n. m. (de *ombre* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; sens I, 3, 1651, Corneille ; sens II, 1, v. 1587, Du Vair ; sens II, 2, 6 oct. 1784, *Correspondance littéraire secrète,* n° 41, p. 7 [*prendre ombrage de,* 1640, Oudin]).

I. 1. Ensemble de branches et de feuilles qui font de l'ombre : *L'endroit est triste et n'a, pour tout ombrage, que quelques mauvais arbres mal nourris en terre maigre* (Sand). *Je crois qu'il serait bon, puisque les voilà réunis, de nous asseoir sous cet ombrage propice* (Musset). *Ces ombrages nous verseront de la fraîcheur* (France). *Mon travail est traversé de temps en temps par une pensée pour elle, comme un ombrage par une descente de lumière* (Montherlant). ‖ **2.** Ombre produite par des arbres : *Donner de l'ombrage. Il traversait les ennuyeuses forêts du Maine, de méchants bois pauvres d'ombrage, les chaleurs étouffées des clairières* (Michelet). ‖ **3.** *Class.* et *fig.* Obscurcissement : *J'ai devant les yeux toujours quelque nuage | Qui m'offusque la vue et m'y jette un ombrage* (Corneille).

II. 1. *Class.* Sentiment de défiance ou d'inquiétude, dû à la jalousie : *Grâces aux immortels, l'effort de mon courage | Et la grandeur future ont mis Rome en ombrage* (Corneille). *Vivez, solennisez vos fêtes sans ombrage* (Racine). *Je sais qu'Idoménée a eu le malheur de vous donner des ombrages ; mais il est aisé de guérir toutes vos défiances* (Fénelon). ‖ **2.** *Porter ombrage,* causer de l'inquiétude et de la défiance : *Au vrai jaloux, tout porte ombrage, tout est sujet d'inquiétude* (France). *Il va être furieux, parce qu'il est horriblement jaloux et que tout en moi lui porte ombrage* (Aymé). ‖ *Prendre ombrage de,* éprouver de l'inquiétude, s'offenser de : *Mais si nous renforcions ces garnisons, les cours étrangères n'en prendraient-elles pas ombrage ?* (Chateaubriand). *Combien je regrette que notre cher abbé soit parti ! Il aurait certainement compris qu'il n'y avait pas là de quoi prendre ombrage* (Gide).

• SYN. : **I, 1** *couvert, feuillage, ramure ;* **2** *opacité, pénombre.*

ombragé, e [ɔ̃braʒe] adj. (part. passé de *ombrager* ; v. 1265, J. de Meung). Protégé par un ombrage : *Route ombragée. Une pelouse assez large, ombragée, dont une allée de sable et de gravier fait le tour* (Gide).

ombrager [ɔ̃braʒe] v. tr. (de *ombrage ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *umbrajier* [*ombrager,* XIIIe s.], au sens 1 [en termes de peinture, 1551, Havard] ; sens 2, 1665, Boileau [en parlant de cheveux, de cils..., v. 1695, Fénelon] ; sens 3, 1608, M. Régnier). [Conj. **1 b.**] **1.** Donner de l'ombre : *J'ai passé toute la matinée étendu sur l'herbe, devant la maison, sous l'énorme platane qui la couvre, l'abrite et l'ombrage tout entière* (Maupassant). *Les palmes ombragent mon sentier* (Gide). || *Par extens.* En termes de peinture, mettre de l'ombre dans un tableau. || **2.** Couvrir, surmonter (vieilli) : *Leur front est ombragé d'une large coiffe de basin ou de batiste* (Chateaubriand). *Son grand chapeau ombragé d'une plume jaune et noire* (Mérimée). || *Spécialem.* et *littér.* En parlant de cheveux, de cils, etc., couvrir à la manière d'un ombrage, assombrir : *Ses cils ne cessèrent d'ombrager les joues les plus pâles du monde* (Vigny). *Des sourcils noirs, ombrageant des yeux noirs très actifs* (Sainte-Beuve). || **3.** *Fig.* et *class.* Obscurcir, voiler le sens de : *Pour ombrager un peu toutes ces choses et pouvoir dire plus librement ce que j'en jugeais* (Descartes).

• SYN. : **1** *couvrir ; ombrer.*

◆ **s'ombrager** v. pr. (v. 1307, Guiart). Se donner de l'ombre (rare) : *Elle s'ombrageait nonchalamment d'une ombrelle de moire blanche* (Houssaye).

ombrageusement [ɔ̃braʒøzmɑ̃] adv. (de *ombrageux ;*1578, Godefroy, au sens de « d'une manière confuse » ; sens actuel, 1606, Crespin). D'une manière ombrageuse : *L'insomnie, en son début, est presque une oasis où se réfugient ceux qui ont à penser ou à souffrir ombrageusement* (Colette).

ombrageux, euse [ɔ̃braʒø, -øz] adj. (de *ombrage ;* v. 1265, J. de Meung, au sens de « où il y a peu de lumière » ; sens 1, v. 1300, *Romania,* XLI, 94 ; sens 2, av. 1589, J. A. de Baïf). **1.** Se dit d'une bête de somme ou de trait qui s'effraye facilement à la vue d'une ombre ou d'un objet inaccoutumé : *Un cheval ombrageux.* [Le pilote] *se sentait bizarrement rejeté au large, vers la droite, comme une jument ombrageuse* (Saint-Exupéry). || **2.** Se dit d'une personne, d'un caractère, d'un comportement extrêmement susceptibles : *Tu n'acceptes point de mélange, tu ne supportes point d'altération, tu es une ombrageuse divinité* (Saint-Exupéry). [Du Roy] *était blessé dans son orgueil, blessé dans sa vanité. cette vanité et cet orgueil ombrageux d'écrivain* (Maupassant). *Je suis de caractère ombrageux, aussi je n'ai pas eu beaucoup d'amis* (Duhamel).

• SYN. : **1** *craintif, peureux, vicieux ;* **2** *chatouilleux* (fam.), *défiant, jaloux, méfiant, pointilleux, soupçonneux, susceptible.*

ombrant, e [ɔ̃brɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ombrer* 1 et 2 [v. ces mots] ; v. 1180, *Horn,* au sens de « qui donne de l'ombre » [en parlant d'un jardin] ; sens actuel, 1868, Littré). En peinture, qui est propre à imiter les ombres : *Des émaux ombrants. Des couleurs ombrantes.*

1. ombre [ɔ̃br] n. f. (lat. *umbra,* ombre produite par l'interposition d'un corps, ombre en peinture, ombre d'un mort, lieu ombragé, apparence, protection ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *umbre* [*ombre,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens I, 1 [mot assez souvent masc. jusqu'au XVIe s. ; *jeter une ombre sur,* au fig., 1651, Corneille ; *faire ombre à quelqu'un,* « l'éclipser », v. 1360, Froissart — « l'inquiéter », 1690, Furetière (*porter ombre à quelqu'un,* même sens, 1640, Oudin) ; *à l'ombre,* « en prison », 1486, Esnault ; *à l'ombre de,* « sous la protection de », av. 1613, M. Régnier (*en l'umbre de,* même sens, v. 1120, *Psautier de Cambridge*) — « dans une condition modeste auprès... d'un lieu célèbre », 1672, Racine ; *dans l'ombre de quelqu'un,* 1923, Mauriac ; *sous ombre de,* v. 1280, *Clef d'Amors — ..que,* 1508, *Coutumier général,* II, 502] ; sens I, 2, 1667, Brunot [*terre d'ombre,* 1611, Cotgrave ; *ombre de Sienne,* 1963, Larousse ; *une ombre au tableau,* 1667, Boileau — *une ombre,* même sens, 1680, Mme de Sévigné] ; sens I, 3, 1689, Racine ; sens I, 4, av. 1577, Belleau [comme n. m. ; comme n. f., 1636, Corneille ; *la reine des ombres,* 1820, Lamartine] ; sens I, 5, début du XVIe s. [*dans l'ombre,* « en secret... », 1668, La Fontaine — *a l'ombre,* même sens, v. 1310, La Curne ; *laisser quelque chose dans l'ombre,* 3 déc. 1849, Sainte-Beuve] ; sens I, 6, 1690, Furetière [pour une chose — pour une personne, 1764, Voltaire ; *laisser quelqu'un dans l'ombre,*1893,*Dict. général*] ; sens I, 7, 1690, Furetière [« l'obscurité d'un passé lointain ou de l'avenir », 1835, V. Hugo] ; sens I, 8, av. 1662, Pascal [*ombre de la mort,* « approches de la mort », v. 1190, *Sermons de saint Bernard ; mettre quelqu'un à l'ombre,* « le tuer », 1745, Fougeret de Monbron] ; sens II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*ombre portée,* 1835, Acad. ; *ombre au flambeau, ombre au soleil,* 1963, Larousse ; *avoir peur de son ombre,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *suivre quelqu'un comme son ombre,* 1690, Furetière ; *lâcher la proie pour l'ombre* — d'après La Fontaine, *Fables,* VI, 17 —, 1893, *Dict. général*] ; sens II, 2, 1776, Brunot [*ombres chinoises ; théâtre d'ombres,* 1959, Robert ; *ombre chinoise,* « silhouette... », 1928, R. Martin du Gard] ; sens II, 3, v. 1165, Gautier d'Arras ; sens II, 4, v. 1530, C. Marot [*passer comme une ombre,* 1638, Stoer ; *l'ombre de,* dans un contexte négatif, 1656, Pascal — *ombre,* « faible apparence de quelque chose », 1538, R. Estienne] ; sens II, 5, 1558, Ronsard ; sens II, 6, 1636, Corneille [aussi « mort survivant dans le souvenir des vivants »] ; sens II, 7, 1675, Bossuet ; sens II, 8, 1608, Régnier [*n'être plus que l'ombre de soi-même,* 1690, Furetière]).

I. ABSENCE DE LUMIÈRE. **1.** Zone sombre due à l'interception de la lumière par un corps opaque : *Dans le mail désert, l'ombre s'abattait inerte et lourde au pied des ormes* (France). *S'asseoir à l'ombre d'un mur, d'un arbre. Une plante qui fleurit peu à l'ombre.* || Fig. et vx. *Jeter une ombre sur,* ternir, obscurcir : *Mes passions jettent une ombre sur ma foi* (Chateaubriand). || Class. et littér. *Faire ombre à quelqu'un,* l'éclipser, obscurcir son mérite : *Il faisait ombre aux autres* (Sévigné). *Sa vertu nous fait ombre* (Bossuet). *Tous les grands hommes d'un siècle au lieu de se faire ombre, se complètent et s'éclairent mutuellement !* (Duhamel) ; lui faire peur, l'inquiéter : *Des prêtres, des enfants lui feraient-ils quelque ombre ?* (Racine). || Fig. et fam. *À l'ombre,* en prison : *Il n'était pas homme à prendre au tragique un séjour à l'ombre, pendant lequel il aurait le temps de méditer de futures combinaisons* (Romains). *Mettre un truand à l'ombre.* (V. aussi I, n. 8). || Fig. *À l'ombre de,* sous la protection de : *Ceux qui dorment à l'ombre | De l'éternelle croix !* (Lamartine). *Il reconnaîtra* [au cimetière] *ceux de son parentage | Modestement couchés à l'ombre de l'église* (Péguy) ; dans une condition modeste auprès d'une personne ou d'un lieu célèbres : *Une populace en haillons* [...], *moisissure humaine qui végétait à l'ombre du palais* (Flaubert). || *Dans l'ombre de quelqu'un,* dans son entourage et sous sa protection : *Il a fait carrière dans l'ombre d'un ministre.* || Class. *Sous ombre de* ou *que,* sous prétexte de ou que : *Sous ombre d'agir pour ses folles amours | Il a su pratiquer de si rusés détours...* (Corneille). *Sous ombre que vous écrivez comme un petit Cicéron, vous croyez qu'il vous est permis de vous moquer des gens* (Sévigné). || **2.** En peinture, partie d'une œuvre laissée plus sombre pour représenter l'interception, l'atténuation de la lumière : *Souligner, distribuer les ombres. On peut peindre, dessiner sans ombres.* || *Terre d'ombre,* ou *ombre de Sienne,* couleur brune servant à ombrer. || Fig. *Une ombre au tableau,* ou simplem. *une ombre,* un inconvénient dans un ensemble ou une situation agréables : *La seule ombre au tableau était que sa fortune manquait terriblement de solidité* (Romains). *On le payait peu ; on pouvait le traiter cavalièrement* [...]. *Une seule ombre au tableau : il avait le nez fin et ne pouvait renifler sans humeur l'odeur de nos chaussettes sales* (H. Bazin). *Cette angoisse, ce sera une ombre qui fera valoir des jours célestes* (Balzac). *Il me paraît que Dieu le permet de m'abandonner à la joie ; la seule ombre de cet été, c'est l'état de mon pauvre père* (Gide). || **3.** *Fig.* Expression de tristesse, de souci sur le visage ou dans le regard de quelqu'un : *J'étais triste au milieu du bal le plus joyeux | Si j'avais, en partant, vu quelque ombre*

en ses yeux (Hugo). *Calvières vit passer dans le regard de son interlocuteur une ombre qui l'avertit d'un froissement intérieur* (Bourget). *Une ombre de tristesse passait sur le visage de Louise* (Camus). || **4.** Absence totale de lumière, obscurité, nuit : *Que de fois, seul, dans l'ombre à minuit demeuré,* | *J'ai souri de l'entendre* [le cor], *et plus souvent pleuré !* (Vigny). *Il est nuit. La cabane est pauvre, mais bien close.* | *Le logis est plein d'ombre, et l'on sent quelque chose* | *Qui rayonne à travers ce crépuscule obscur* (Hugo). *À nos pieds le vallon s'emplissait d'ombre* (Gide). || Poét. *La reine des ombres,* la lune : *Et le char vaporeux de la reine des ombres* | *Monte, et blanchit déjà les bords de l'horizon* (Lamartine). || **5.** *Fig.* Vie retirée, cachée : *La vie la plus pleine, si elle a coulé à l'ombre, n'a pas d'épitaphe* (Pelletan). *Plus de raison de se cacher, tous les traqués d'hier, aujourd'hui ressortent de l'ombre* (Gide). *Aux cœurs blessés comme l'est le mien* [...] *conviennent seulement l'ombre et le silence* (Proust). || *Dans l'ombre,* en secret, en se cachant : *Il est bien difficile d'échapper aux trames ourdies dans l'ombre* (Chateaubriand). *Il* [J.-J. Rousseau] *prépare longuement, dans l'ombre, cet engin, les Confessions, dont tous ses anciens amis sont inquiets...* (Duhamel). || *Laisser quelque chose dans l'ombre,* ne pas l'expliquer, laisser un doute : *Se livrer à lui jusqu'au fond, ne rien laisser dans l'ombre : voilà le salut ; que tout ce qui est caché apparaisse dans la lumière* (Mauriac). || **6.** Manque de célébrité : *Je m'avisai d'écrire pour le Mercure une lettre à M^me^ de Staël : cette boutade le fil tout à coup sortir de l'ombre* (Chateaubriand). || *Laisser quelqu'un dans l'ombre,* le laisser dans une situation inférieure et modeste : *Le succès fulgurant de cet acteur a complètement laissé dans l'ombre aujourd'hui ceux qui firent leurs débuts avec lui.* || **7.** *Fig.* Ce qui n'est pas clairement connu (au sing. ou au plur.) : *L'ombre, les ombres du mystère.* || *Spécialem.* L'obscurité d'un passé lointain ou de l'avenir : *Des temps futurs perçant les ombres* (Hugo). *J'avance ainsi, tirant mes souvenirs de l'ombre un à un* (Duhamel). || **8.** *Fig.* et *littér.* La mort, l'au-delà : *Ô ma fille ! j'aspire à l'ombre où tu reposes,* | *Puisque mon cœur est mort, j'ai bien assez vécu* (Hugo). *Aucun visage en larmes et laissé en arrière ne lui permit de mesurer sa fuite glissante vers l'Ombre : elle eut la mort douce de ceux qui ne sont pas aimés* (Mauriac). || Vx. *Mettre quelqu'un à l'ombre,* le tuer : *Une, deux, et le plaignant serait à l'ombre, ajouta-t-il en faisant le geste de se fendre* (Balzac).

II. FORME SOMBRE REPRODUISANT LE CORPS QUI INTERCEPTE LA LUMIÈRE. **1.** Zone sombre déterminée sur une surface formant écran par les contours d'un objet opaque éclairé, et reproduisant plus ou moins exactement la forme de cet objet : *La vive lueur du feu* [...] *faisait danser le long des murailles les ombres des buveurs dessinés en caricatures* (Gautier). *Le soleil éblouissant* [...] *allongeait en biais sur la route blanche* [...] *l'ombre interminable de l'ecclésiastique* (Maupassant). *Regarde bien l'ombre sur le sable de l'allée, que dessine le délicat squelette du tamaris* (Colette). || *Ombre portée,* celle que dessine sur d'autres corps la projection d'un corps opaque éclairé, par opposition à l'*ombre propre,* ou partie non éclairée de ce corps. || *Ombre au flambeau,* celle qui résulte d'une source lumineuse située à une distance finie. || *Ombre au soleil,* celle qui résulte d'une source lumineuse située à l'infini. || Fig. *Avoir peur de sa propre ombre,* s'effrayer de la moindre chose. || *Suivre quelqu'un comme son ombre,* le suivre toujours et partout : *Elle se leva et Max se leva comme son ombre* (Mérimée). || *Lâcher la proie pour l'ombre,* abandonner un avantage certain pour s'attacher à une espérance vaine. || **2.** *Ombres chinoises* ou *théâtre d'ombres,* spectacle dans lequel les personnages sont des silhouettes découpées, fortement éclairées en arrière, apparaissant par transparence sur un écran : *Il y a ce soir grande soirée d'ombres chinoises chez la princesse de Parme, disait le valet de pied...* (Proust). *C'est avec les silhouettes que les Japonais ont fait ce qu'ils ont de mieux, les ombres chinoises* (Giraudoux). *J'étais — je suis toujours — sensible au charme de ce petit théâtre d'ombres...* (Beauvoir). || Par anal. *Ombre chinoise,* silhouette qu'on voit par transparence derrière un écran : *Des stores* [...] *derrière lesquels on voyait parfois une silhouette passer en ombre chinoise* (Simenon). || **3.** Apparence peu distincte d'un corps, d'un objet ; silhouette : *Un homme passe en courant devant notre trou et s'abat* [...], *d'autres ombres passent, courent, avancent, se replient* (Dorgelès). *Deux ombres, deux silhouettes féminines sortirent en courant de sous les arbres* (Martin du Gard). *Il y a devant nous, dans le nuage, l'ombre basse et vague d'une automobile invisible, proche pourtant à la toucher du capot* (Colette). || **4.** Chose, personne qui n'a pas la réalité ou la valeur qu'on lui attribue : *Sans cesse altéré* | *De la soif d'un monde ignoré,* | *J'ai suivi l'ombre de mes songes* (Musset). *Mais cela c'est l'amour, et le sensible Jean-Jacques, qui a tant parlé de l'amour, ne l'a jamais connu, et n'en a connu que l'ombre* (Mauriac). *L'homme ivre d'une ombre qui passe* (Baudelaire). *Qu'est-ce donc que Lélia ? Une ombre, un rêve, une idée tout au plus* (Maurois). || *Passer comme une ombre,* passer rapidement, être de courte durée. || *L'ombre de* (dans un contexte négatif), la moindre apparence de, la plus faible quantité de : *Voyons, ne vous êtes-vous pas aperçu que Brichot est amoureux fou de M^me^ Cambremer ? Je vis par l'attitude des Cottard et de Charlie que cela ne faisait pas l'ombre d'un doute dans le petit noyau* (Proust). *Pulby était sans l'ombre d'un ressentiment en face des succès d'autrui* (Henriot). || **5.** Selon la mythologie gréco-latine, aspect que prenaient les morts aux enfers : *Vous croyez apercevoir le phare même de la mort et errer véritablement sur le rivage où jadis le nautonnier des enfers passait les ombres* (Chateaubriand). || **6.** *Littér.* L'âme d'un mort : *Roncevaux ! Roncevaux ! dans ta sombre vallée* | *L'ombre du grand Roland n'est donc pas consolée !* (Vigny). *Tous trois sont morts comme Bouilhet au début même de leur carrière littéraire, et c'est pourquoi les galeries de l'Odéon, quand je m'y promène au crépuscule, me semblent aujourd'hui peuplées d'ombres amies* (Daudet). || *Par extens.* Mort survivant dans le souvenir des vivants : *Sur cette haute terre, il est beau que soit installé le Panthéon, essai d'un culte qu'il faudrait rendre aux grandes ombres* (Barrès). || **7.** *Littér.* Évocation d'une personne ou d'une chose du passé : *Chantez, oiseaux ! ruisseaux, coulez ! croissez feuillages !* | *Ceux que vous oubliez ne vous oublieront pas.* | *Car vous êtes pour nous l'ombre de l'amour même !* (Hugo). *Ce que je vois alors dans ce jardin, c'est un petit bonhomme qui* [...] *s'en va au collège* [...], *ce petit bonhomme est une ombre : c'est l'ombre du moi que j'étais il y a vingt-cinq ans* (France). || **8.** *Littér.* Fantôme, esprit, être immatériel dont on croit sentir la présence : *C'est une étrange vision,* | *Et cependant, ange ou démon,* | *J'ai vu partout cette ombre amie* (Mus-set). *Personne pure, ombre divine,* | *Qu'ils sont doux, tes pas retenus* [les pas de l'inspiration qui vient au poète] (Valéry). *À seize ans, René et sa sœur passionnée furent de mes ombres familières* (Mauriac). || *N'être plus que l'ombre de soi-même,* être très diminué physiquement ou intellectuellement : *Hulot, devenu maigre comme un spectre, offrait à sa famille une ombre de lui-même* (Balzac). *Un écrivain qui n'est plus que l'ombre de lui-même.*

• SYN. : **I, 1** *couvert, demi-jour, pénombre ;* **2** *clair-obscur, contre-jour ;* **3** *inquiétude, malaise, préoccupation ;* **4** *opacité, ténèbres ;***5** *effacement, humilité, modestie ;***6** *obscurité, oubli ;* **7** *brume, nuit.* || **II, 4** *apparence, chimère, fantasme, idée, illusion ; semblant, simulacre.*

2. ombre [ɔ̃br] n. m. (lat. *umbra,* même sens, proprem. « poisson de couleur sombre » ; fin du XIV^e^ s., L. Delatte [p. 306], écrit *umbre ; ombre,* 1562, Du Pinet). Poisson de rivière se distinguant du saumon, de la truite et de l'omble par sa petite bouche.

ombré, e [ɔ̃bre] adj. (part. passé de *ombrer* 1 et 2 ; v. 1354, *Modus,* écrit *umbré,*

au sens de « obscur » ; écrit *ombré,* au sens 3, 1581, Bara ; sens 1, 1648, Bosse ; sens 2, 1770, Buffon). **1.** Où les ombres sont marquées : *Un dessin ombré. Les parties ombrées d'une gravure.* || **2.** *Littér.* Qui est d'une couleur sombre, marqué de zones ou de taches foncées : *Son beau flanc* [de la vache] *plus ombré qu'un flanc de léopard* (Hugo). || **3.** En héraldique, se dit des édifices et des objets à plusieurs faces dont les côtés opposés au jour sont d'un émail différent, marquant l'ombre.

ombrée [ɔ̃bre] n. f. (part. passé fém. substantivé de *ombrer ;* 1903, Larousse, au sens de « marqueterie dont les découpures sont passées au sable chauffé, afin d'obtenir des ombres » ; sens actuel, 1963, Larousse). Versant d'une vallée qui n'est pas exposé au soleil. (Syn. UBAC.)

ombrelle [ɔ̃brɛl] n. f. (ital. *ombrello,* petit parasol [XVIe s.], var. masc. du n. f. *ombrella,* même sens [XVe s.], bas lat. *umbrella,* même sens, altér. [sous l'influence de *umbra,* ombre — v. OMBRE 1] du lat. class. *umbella,* parasol [v. OMBELLE] ; 1588, Montaigne, au sens 1 [comme n. m. ; comme n. f., 1611, Cotgrave] ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, 1842, Acad. ; sens 4, 1868, Littré). **1.** Petit parasol de dame : *Elle tenait au-dessus de sa tête une délicieuse ombrelle rose...* (Balzac). *Vêtue de mousseline rose, elle faisait danser sur son épaule une ombrelle de la couleur de sa robe* (Aymé). || **2.** *Littér.* Ce qui, par sa forme, ressemble à une ombrelle : *Ce pin, comme le chevrier des Abruzzes, déploie son ombrelle parmi des ruines* (Chateaubriand). *Les pins, sur les étangs, dressent leur vaste ombrelle* (Hugo). *La pagode avec ses ombrelles étagées* (Tharaud). || **3.** Mollusque à coquille univalve, ronde et transparente sur les bords, qui vit dans les mers chaudes. || **4.** Partie arrondie, en forme de calotte ou de cloche, d'une méduse, gélatineuse ou cornée, d'où partent les tentacules urticants, et dont les contractions assurent la nage de l'animal.

ombrellino [ɔ̃brɛlino] n. m. (mot ital. de même sens, dimin. de *ombrello* [v. l'art. précéd.] ; 1963, Larousse). Petit dais en étoffe blanche, à fond plat et circulaire, muni d'une seule hampe, que l'on porte au-dessus du saint sacrement ou des dignitaires ecclésiastiques.

1. ombrer [ɔ̃bre] v. tr. (lat. *umbrare,* donner de l'ombre à, faire de l'ombre [de *umbra,* v. OMBRE 1] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *umbrer* [*ombrer,* av. 1453, Monstrelet], au sens 1 [absol., av. 1951, A. Gide] ; sens 2, av. 1890, Maupassant ; sens 3, av. 1951, A. Gide). **1.** *Littér.* Mettre dans l'ombre, marquer d'une ombre : *Mademoiselle ombrant son visage avec ses deux mains, façon qui lui est familière, comme si elle jouait à cache-cache* (Chateaubriand). *Et vous, poètes ; Dante, homme effrayant d'abîme, | Grand front tragique ombré de feuilles de laurier, | Qui t'en reviens, laissant l'obscurité crier* (Hugo). || *Absol.* Donner de l'ombre (rare) : *Pour mieux ombrer encore, un parapluie fut ouvert sur l'ensemble* [la ruche et les abeilles] (Gide). || **2.** *Littér.* Atténuer, rendre moins vive une source lumineuse, une partie éclairée : *Une lumière molle, ombrée par un abat-jour d'ancienne dentelle* (Maupassant). || **3.** *Fig.* et *littér.* Assombrir, rembrunir, marquer d'une expression sérieuse ou triste : *Ce visage enfantin encore, mais que semblait ombrer une soudaine gravité* (Gide).

2. ombrer [ɔ̃bre] v. tr. (ital. *ombrare,* ombrer [un tableau], lat. *umbrare* [v. l'art. précéd.] ; 1555, Belon au sens 2 ; sens 1, 1621, Brunot). **1.** Marquer une œuvre dessinée ou peinte de traits ou de teintes figurant les ombres : *Ombrer un dessin, un croquis, un tableau.* || **2.** *Littér.* Marquer d'une teinte plus sombre, plus foncée : *Le fard des Turques leur est* [...] *inutile*[aux Levantines] ; *cependant, comme ces dernières, la teinture ombre leurs paupières et prolonge l'arc de leurs sourcils* (Nerval). *Le sol y* [dans la Champagne pouilleuse] *était crayeux, sec, farineux, ombré de grises broussailles* (Herriot).

● SYN. : **2** *brunir, farder, foncer, maquiller, noircir.*

ombrette [ɔ̃brɛt] n. f. (dimin. de *ombre* 1 ; av. 1486, G. Alexis, écrit *umbrette* [*ombrette,* début du XVIe s.], au sens de « petite ombre » ; sens actuel [à cause du plumage sombre de l'oiseau], 1776, Valmont de Bomare). Oiseau échassier de l'Afrique tropicale, à plumage brunâtre, à pattes assez hautes et à long bec, qui vit au bord des eaux.

ombreur [ɔ̃brœr] n. m. (de *ombrer* 2 ; 1903, Larousse). Celui qui, dans la fabrication des fleurs artificielles, est chargé d'accentuer au pinceau certains détails des fleurs ou des feuilles. (Syn. FEUILLAGISTE.)

ombreux, euse [ɔ̃brø, -øz] adj. (lat. *umbrosus,* ombragé, sombre, obscur, qui donne de l'ombre, de *umbra* [v. OMBRE 1] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *ombros*[*ombreus,*XIIIe s. ;*ombreux,* XIVe s.], aux sens I, 2 et II, 1 [« qui comporte... des zones d'ombre », début du XXe s.] ; sens I, 1, 1466, P. Michault ; sens II, 2, milieu du XVIe s.).

I. 1. *Littér.* Qui donne de l'ombre : *Mais la vierge* [Iphigénie] *a quitté ce tertre* [...]. *Elle a gagné la mer, les vagues bruissantes, les pins ombreux de Tauride* (Barrès). || **2.** *Littér.* Qui est à l'ombre : *Vous feriez à l'abri des ombreuses retraites | Germer mille sonnets dans le cœur des poètes* (Baudelaire). *Assis sur le bout ombreux d'un banc aux trois quarts trempé de soleil, M. Bergeret oubliait* [...] *sa femme et ses trois filles* (France). *Notre chambre donnait sur une petite rue assez ombreuse* (Romains).

II. 1. *Littér.* Qui est dans l'ombre, plongé dans une demi-obscurité : *Dans la pièce ombreuse* [...] *où ses femmes fumaient le narghilé* (Tharaud). *Dans l'ombreuse demeure, les morts seuls se promènent* (Morand). *Cette cave ombreuse, située en contrebas d'une petite rue jaune et desséchée par le soleil, n'était fréquentée que par des hommes, de type espagnol pour la plupart* (Camus). || Qui comporte de l'ombre, des zones d'ombre : *Le vert-bleu féerique des algues portait à l'extrême la transparence ombreuse, la tromperie illimitée de la cavité* (Colette). || **2.** *Fig.* et *littér.* Assombri, marqué par la tristesse ou la déception : *Une expression de désappointement, où dans les yeux ombreux les larmes étaient déjà toutes proches, se peignait sur le visage du garçon, soudain triste* (Montherlant).

ombrien, enne [ɔ̃brijɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Ombrie,* n. géogr., lat. *Umbria,* l'Ombrie [province d'Italie, à l'est de l'Étrurie] ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui se rapporte à l'Ombrie ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région : *Les peuples ombriens.* || **2.** Caractéristique de l'Ombrie : *Des bouquets de verdure, d'une maigreur ombrienne* (Goncourt).

◆ **ombrien** n. m. (sens 1, 1877, Littré ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Dialecte italique d'Ombrie, connu par les inscriptions. || **2.** Dialecte italien parlé en Ombrie.

ombrine [ɔ̃brin] n. f. (de *ombre* 2 ; 1611, Cotgrave, écrit *umbrine ; ombrine,* 1752, Trévoux [en provenç. de Marseille, sous la forme *umbrino,* 1554, Rondelet]). Poisson osseux comestible, d'assez grande taille, jaunâtre avec des bandes brunes latérales, qui vit dans l'Atlantique, la Méditerranée et l'océan Indien.

1. ombro- [ɔ̃bro], premier élément tiré du lat. *umbra,* ombre [v. OMBRE 1], et qui entre dans la composition de quelques mots.

2. ombro- [ɔ̃bro], premier élément tiré du gr. *ombros,* pluie [d'orage], et qui entre dans la composition de mots savants.

ombromane [ɔ̃brɔman] n. (de *ombromanie ;* 1932, Larousse). Personne qui pratique l'ombromanie.

ombromanie [ɔ̃brɔmani] n. f. (de *ombro-* 1 et de *-manie,* gr. *mania,*folie, de *mainesthai,* être fou ; 1932, Larousse). Art de produire avec les mains, sur un écran et à l'aide d'une source de lumière, des ombres figurant des silhouettes.

ombrophile [ɔ̃brɔfil] adj. (de *ombro-* 2 et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1963, Larousse). Se dit des forêts des régions très pluvieuses, dans les zones équatoriale et tropicale humides.

ombrothermique [ɔ̃brɔtɛrmik] adj. (de *ombro-* 2 et de *-thermique,* du gr. *thermos,*

chaud ; 1963, Larousse). *Courbe ombrothermique,* courbe qui, pour une station donnée, rend compte à la fois des précipitations atmosphériques et des températures.

ombrotrophique [ɔ̃brɔtrɔfik] adj. (de *ombro-* 2 et de *-trophique,* du gr. *trophos,* qui nourrit, dér. de *trephein,* élever, nourrir ; 1968, Larousse). Se dit des formations végétales terrestres qui ne prélèvent aucune nourriture dans le sol et ne sont alimentées que par la pluie et les poussières atmosphériques.

ombudsman [ɔmbydsman] n. m. (mot suédois de même sens ; 1974, Larousse). En Suède, député chargé de contrôler le fonctionnement de l'administration et de la justice. (V. aussi MÉDIATEUR.)

• Pl. *des* OMBUDSMEN.

oméga [ɔmega] n. m. (gr. *ô mega,* dernière lettre de l'alphabet, chiffre égal à 800 ou à 800 000 [suivant le signe diacritique qui l'accompagne], proprem. « o grand », de *o,* o, et de *mega,* neutre de l'adj. *megas,* grand ; XIIe s., Godefroy, au sens 1 [*l'alfa et l'omega,* au fig. — écrit *l'alpha et l'oméga,* 1617, Coton ; « dernière lettre de l'alphabet grec », 1535, Olivétan] ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1932, Larousse ; sens 4, milieu du XXe s. [*oméga mélancolique,* 1968, Larousse]). **1.** Dernière lettre de l'alphabet grec (ω, Ω), notant l'*o* long ouvert (ô). || Fig. *L'alpha et l'oméga,* v. ALPHA. || **2.** Signe numérique des anciens Grecs, valant 800 avec l'accent supérieur à droite (ω') et 800 000 avec l'accent inférieur à gauche (,ω). || **3.** Symbole de l'ohm (Ω). || **4.** Marque qui présente la forme de l'oméga : *Le nez froncé, un grand oméga sur le front* (Morand). || Spécialem. *Oméga mélancolique,* ride caractéristique du faciès des déprimés mélancoliques, apparaissant audessus de la racine du nez.

omelette [ɔmlɛt] n. f. (altér. [sous l'influence des mots issus du lat. *ovum,*œuf — v. ŒUF] de l'anc. franç. *alumette,* omelette [v. 1398, *le Ménagier de Paris — amelette,* par métathèse, 1480, Godefroy], lui-même altér. de *alumelle,* même sens [v. 1398, *le Ménagier de Paris*], mot issu, par mécoupure, du groupe *la lemele,* composé de l'art. défini fém. et de *lemele,* forme anc. de *lamelle* [v. ce mot], la forme aplatie de l'omelette ayant été comparée à celle d'une lame ; 1548, Rabelais [*omelette baveuse,* 1648, Scarron ; *on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs,* 1893, *Dict. général* — d'abordon *ne saurait faire une omelette...,* 1868, Littré ; *faire une omelette,* « casser... des choses fragiles... », 1732, Lesage ; *d'omelette,* 1672, Mme de Sévigné]). Mets composé d'œufs battus, auxquels on peut joindre d'autres éléments ou des assaisonnements variés, qu'on fait cuire dans une poêle avec un corps gras : *Omelette aux fines herbes, au lard. Omelette aux confitures, au rhum. Dame Marguerite tenait la queue de sa poêle et s'apprêtait à retourner une volumineuse omelette* (Mérimée). *Quel beau feu de foyer pour sécher nos hardes, pendant que l'omelette sautait dans la flamme, l'inimitable omelette d'Alsace, craquante et dorée comme un gâteau* (Daudet). || *Omelette baveuse,* omelette à demi cuite et qui reste moelleuse. || Fam. *On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs,* quand on entreprend quelque chose, il faut prendre le risque des dommages : *« Tâchons de la faire souffrir le moins possible », répétait Hector de la Trave ; mais* [...] *disant : « On ne fait pas d'omelette sans casser les œufs »* (Mauriac). || Fam. *Faire une omelette,* casser accidentellement des œufs, et, *par extens.,* des choses fragiles, qui se trouvent réduites et amalgamées : *Il a fait une belle omelette.* || Class. *D'omelette,* couleur de l'omelette : *M. de Grignan en robe de chambre d'omelette* (Sévigné).

omental, e, aux [ɔmɑ̃tal, -o] adj. (dér. savant du lat. *omentum,* épiploon ; 1932, Larousse). Qui se rapporte à l'épiploon.

omentopexie [ɔmɑ̃tɔpɛksi] n. f. (de *omento-,* élément tiré du lat. *omentum,* épiploon, et de *-pexie,* du gr. *pêxis,* action d'ajuster, d'emboîter, dér. de *pêgnunai,* ficher, enfoncer ; 1932, Larousse). Opération chirurgicale qui a pour objet de fixer le grand épiploon à la paroi abdominale antérieure.

omettre [ɔmɛtr] v. tr. (francisation [d'après *mettre*] du lat. *omittere,* laisser aller, laisser échapper, passer sous silence, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *mittere,* envoyer, laisser aller ; 1337, Godefroy, au sens 1 [*omettre quelque chose ; omettre de,* 1624, Richelieu ; *omettre que,* 1662, Bossuet ; *omettre quelqu'un,* 1728, Voltaire] ; sens 2, fin du XVe s.). [Conj. **49.**] **1.** *Omettre quelque chose, omettre de* (et l'infinitif), oublier ou s'abstenir de mentionner quelque chose, de faire quelque chose, qu'on devrait mentionner ou faire : *Remplissez soigneusement le formulaire et n'omettez aucun des renseignements demandés. Il a omis de signer son chèque. Nous abrégeons l'explication : on comprendra que nous omettions beaucoup de détails qui rendraient la chose claire aux gens du métier et obscure aux autres* (Hugo). *Dans le Swann qu'ils s'étaient constitué, mes parents avaient omis par ignorance de faire entrer une foule de particularités* (Proust). *Les gens s'écartaient devant lui. Berry lui cria simplement, comme pour l'autoriser : « Vous avez omis de le répondre... Votre nom ? — Je suis, dit l'homme, le capitaine Simon Richard, du 2e hussards »* (Aragon). || *Omettre que* (et l'indicatif), négliger de dire, d'indiquer que : *Je ne dois pas omettre en ce lieu que le P. Bourgoing a été longtemps confesseur de monseigneur le duc d'Orléans* (Bossuet). || *Omettre quelqu'un,* ne pas le comprendre dans une énumération, ne pas parler de lui, ne pas citer son nom : *Il a été omis dans la liste des reçus à l'examen. Omettre un auteur dans une bibliographie.* || **2.** Excepter : *Jusqu'alors j'avais tout incliné, vu tous s'incliner devant moi (si j'omets Dédale ; mais il était mon aîné de beaucoup ; au surplus, même Dédale le fut soumis)* [Gide].

• SYN. : **1** *laisser de côté, laisser tomber* (fam.), *négliger, oublier, passer sous silence, sauter, taire ;* **2** *faire abstraction de.*

omicron [ɔmikrɔn] n. m. (gr. *o mikron,* quinzième lettre de l'alphabet, chiffre égal à 70 ou 700 000 [suivant le signe diacritique qui l'accompagne], proprem. « o petit », de *o,* o, et de *mikron,* neutre de l'adj. *mikros,* petit ; 1868, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Quinzième lettre de l'alphabet grec (o, O), servant à noter l'*o* bref fermé (*o*). || **2.** Signe numérique des anciens Grecs, valant 70 avec l'accent supérieur placé à droite (o') et 700 000 avec l'accent inférieur placé à gauche (,o).

omineux, euse [ɔminø, -øz] adj. (lat. *ominosus,* de mauvais augure, de *omen, ominis,* présage, auspice ; début du XVIIe s., au sens de « qui annonce l'avenir » ; sens actuel, 1663, La Curne). *Littér.* Funeste, de mauvais augure ; gros de présages (latinisme rare) : *Le séducteur, sans doute, fascinait sa proie par un mutisme omineux* (Toulet). *Comme si, distraits aussi bien des vacances banales que de l'enchaînement des tâches quotidiennes, ces jours leur eussent paru soudain démesurés, omineux, d'une plénitude presque suffocante — les seuls vraiment gagnés sur la mort* (Gracq).

omis, e [ɔmi, -iz] adj. (part. passé de *omettre ;* 1690, Furetière, écrit *obmis ; omis,* av. 1742, Massillon). Qui a été oublié : *Une lettre omise peut changer fondamentalement le sens d'un mot.*

◆ **omis** n. m. (1907, Larousse). Jeune homme qui, par oubli, n'a pas été inscrit sur les tableaux de recensement de sa classe d'appel sous les drapeaux.

omission [ɔmisjɔ̃] n. f. (bas lat. *omissio,* omission, du lat. class. *omissum,* supin de *omittere* [v. OMETTRE] ; début du XIVe s., Gilles li Muisis, au sens 1 [*faute d'omission,* av. 1778, J.-J. Rousseau ; *péché d'omission,* 1572, Amyot (..*par omission,* 1935, Acad.) ; *pécher par omission,* 1893, *Dict. général ; ...un mensonge par omission,* 1959, Robert] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1936, Capitant). **1.** Action d'omettre quelque chose, volontairement ou non : *Mots effrayants, que nous n'osions pas lui faire répéter, et dont l'omission ajoutait un mystère plus affreux aux mystères déjà si sombres de son histoire* (Sand). || Spécialem. *Faute, péché d'omission* ou *par omission,* faute qui consiste à ne pas faire ce à quoi on est obligé en conscience : *Mes pires fautes ont été d'omission : j'ai rarement fait ce qu'il ne fallait pas faire, et malheureusement j'ai plus rarement fait ce qu'il fallait* (Rousseau).

Nous faisons tous comme si nous n'avions pas conscience de tant de fautes, de péchés, peut-être de crimes, par action et par omission, tels que nous perdrions cœur si nous y arrêtions un instant notre pensée (Mauriac). || Fig. *Pécher par omission,* en parlant d'une personne, être responsable d'une omission, d'un oubli ; en parlant d'une chose, être défectueux par l'absence, le défaut de quelque chose : *Quand elle* [Albertine] *mentait, son récit péchait soit par insuffisance, omission, invraisemblance, soit par excès, au contraire, de petits faits destinés à le rendre vraisemblable* (Proust). || *Faire un mensonge par omission,* s'abstenir de dire la vérité : *En toute cette affaire, il s'était borné à dire la vérité au Bavarois, ce qui était à son avantage, car il n'y a point de pieux mensonge, même par omission* (Aymé). || **2.** Ce qui a été omis : *Une bibliographie où l'on relève de nombreuses omissions. Mais ce témoignage ne supportait aucune omission* (Camus). || **3.** *Délit d'omission,* délit dans lequel l'élément matériel réside dans un acte négatif, c'est-à-dire dans le non-accomplissement de ce qui est exigé par la loi : *Le défaut d'assistance à personne en danger est un délit d'omission.*

• SYN. : **1** *absence, défaut, manque, négligence, oubli ;* **2** *lacune, trou, vide.*

omn(i)- [ɔmn(i)], premier élément tiré du lat. *omnis,* tout, chaque, chacun, et qui entre dans la composition de nombreux mots.

omnibus [ɔmnibys] n. m. et adj. (ellipse de *voiture omnibus* [1835, Acad.], loc. où *omnibus* est le datif plur. du pron.-adj. lat. *omnis.* tout, chaque, chacun, et signifie proprem. « pour tous » ; début du XIXe s., au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, 1907, Larousse ; sens 4, av. 1885, V. Hugo ; sens 5, 1838, Wexler). **1.** *Vx.* Voiture publique, à traction animale, qui faisait le transport en commun des personnes à l'intérieur d'une ville : *Enfin, il* [le coucou] *succomba dès que les omnibus eurent démontré la possibilité de faire tenir dix-huit personnes sur une voiture traînée par deux chevaux* (Balzac). *Ils rampent flagellés par les bises iniques, | Frémissant au fracas roulant des omnibus* (Baudelaire). *Tartarin étant monté, l'omnibus fut complet* (Daudet). || **2.** *Vx.* Voiture analogue qui faisait le service des voyageurs entre une ville, un de ses quartiers, un établissement, etc., et une station de chemin de fer ou une gare maritime : *Devant la gare de Gênes stationnaient les omnibus des principaux hôtels...* (Gide). *Tandis que Jacques et Jenny attendaient le tramway, un omnibus de gare, à deux chevaux, passa devant eux* (Martin du Gard). || **3.** *Vx.* Voiture hippomobile fermée, à quatre roues et à quatre ou six places : *Des calèches de louage à la mode parisienne d'il y a dix ans, et plusieurs omnibus très élégants, venus des châteaux voisins...* (Hermant). || **4.** Vx. *Bateau omnibus,* bateau à vapeur qui faisait un service public de voyageurs sur un cours d'eau, un lac : *À deux pas d'un bateau à vapeur omnibus* (Hugo). || **5.** *Train omnibus,* ou *omnibus* n. m., train qui dessert toutes les stations d'un parcours : *Train omnibus, train direct. Prendre un omnibus. À partir de Sablé, le train, qui devenait omnibus, se remplit de coiffes blanches et de paniers* (H. Bazin).

• CONTR. : **5** *direct, express, rapide.*

◆ adj. (sens 1, 1874, Larousse ; sens 2, av. 1896, Goncourt ; sens 3, 31 mars 1867, *le Siècle* [dans une installation électrique, et *barre omnibus,* 1963, Larousse]). **1.** Qui est apte à toutes les tâches, à toutes les fonctions : *M. Charles Reibeman était là, tout disposé à* [...] *prendre d'emblée près de l'homme d'État en herbe son rôle d'éminence grise omnibus* (Romains). || **2.** Qui convient à tout le monde ou à toutes les circonstances : *Le langage omnibus des faits divers* (Goncourt). || **3.** Qui est susceptible de multiples emplois. || *Spécialem.* Se dit d'un appareil ou d'un dispositif pouvant servir à divers usages dans une installation électrique. || *Barre omnibus,* barre collectrice, constituée par des conducteurs de grande section, reliés d'une part aux générateurs, d'autre part aux récepteurs ou aux circuits de distribution.

omnicolore [ɔmnikɔlɔr] adj. (bas lat. *omnicolor,* qui est de toutes couleurs, de *omnis,* tout, et de *color,* couleur ; 1827, Acad.). *Vx.* Qui présente toutes les couleurs : *Des jupes omnicolores et riantes* (L. Cladel).

omnidirectionnel, elle [ɔmnidirɛksjɔnɛl] adj. (de *omni-* et de *direction ;* 1949, Larousse [aussi pour une antenne]). Qui a les mêmes propriétés dans toutes les directions : *Radiophare omnidirectionnel.* || *Spécialem.* Se dit d'une antenne d'émission ou de réception qui rayonne les ondes avec la même intensité dans toutes les directions, ou qui les reçoit avec la même efficacité quelle que soit la direction d'où elles émanent.

omnipotence [ɔmnipɔtɑ̃s] n. f. (bas lat. *omnipotentia,* toute-puissance, du lat. class. *omnipotens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1387, La Curne, au sens 1 ; sens 2, 1588, Montaigne [« maîtrise, suprématie dans les choses de l'esprit », av. 1848, Chateaubriand]). **1.** La toute-puissance, qui est l'un des attributs traditionnels de Dieu : *L'omnipotence divine. Et que Dieu vous accorde, en son omnipotence, | Gottlob, le juste temps de faire pénitence* (Coppée). || **2.** Pouvoir absolu, illimité : *Quand on s'est vanté de défendre la liberté de conscience contre l'omnipotence de l'Église, il est drôle de venir chanter la palinodie* (Mérimée). *La différence politique, qui touche à la plus ou moins grande omnipotence de l'État, est appréciable, mais pourrait être réduite par l'évolution économique* (Camus). || *Spécialem.* Maîtrise, suprématie dans les choses de l'esprit : *Sans doute elle* [G. Sand] *prouvera de la sorte* [par son « opulente aptitude à recueillir les idées des autres »] *son omnipotence intellectuelle, et pourtant elle plaira moins parce qu'elle sera moins originale...* (Chateaubriand).

• SYN. : **2** *absolutisme, autocratie, césarisme, despotisme, domination, suprématie, totalitarisme, tyrannie.*

omnipotent, e [ɔmnipɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *omnipotens, -entis,* tout-puissant, de *omnis,* tout, et de *potens, -entis,* puissant, influent, mot de la même famille que *posse,* pouvoir ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *omnipotente* [*omnipotent,* début du XIIe s,], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Qui est tout-puissant : *En face d'un Dieu omnipotent, se dressait maintenant un rival plein de force, le Démon* (Huysmans). *Dieu règne omnipotent, je le veux bien, dans le monde des esprits, mais nous sommes ici dans le monde des corps* (Yourcenar). || **2.** Qui dispose d'un pouvoir absolu, d'une autorité sans limite : *Un monarque, un gouverneur omnipotent.* || **3.** *Fig.* Qui a un pouvoir absolu sur l'esprit, qui s'impose de façon souveraine : *Quelle musique* [...] *valait les solennités du « Magnificat », les verves augustes du « Lauda Sion »* [...], *les omnipotentes majestés du « Te Deum » ?* (Huysmans).

• SYN. : **1** *tout-puissant ;* **2** *absolu, autocrate, impérialiste, totalitaire, tyrannique ;* **3** *dominateur, impérieux.*

omnipraticien, enne [ɔmnipratisjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *omni-* et de *praticien ;* 1963, Larousse). Se dit d'un médecin qui exerce la médecine générale et pratique les actes de spécialité qu'il estime de sa compétence.

• SYN. : *généraliste.* — CONTR. : *spécialiste.*

omniprésence [ɔmniprezɑ̃s] n. f. (lat. scolast. *omnipraesentia,* même sens, de *omnipraesens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1829, Boiste). Faculté d'être présent tout entier et partout, qui est l'un des attributs traditionnels de Dieu : *Adam, tu le sais, le ciel et toute la terre sont à Dieu, et non pas ce roc seulement ; son omniprésence remplit la terre, la mer, l'air et toutes les choses...* (Chateaubriand).

• SYN. : *ubiquité.*

omniprésent, e [ɔmniprezɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. scolast. *omnipraesens, -entis,* qui est présent en tous lieux, du lat. class. *omnis,* tout, et *praesens, -entis* [v. PRÉSENT], sur le modèle de *omnipotens, -entis* [v. OMNIPOTENT] ; 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1967, Robert). **1.** Qui est présent en tous lieux. || **2.** Qui est de tous les instants, dont la présence est constante : *Une obsession, une idée fixe omniprésente.*

omnirange [ɔmnirɑ̃ʒ] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, de *omni-,* élément

tiré du lat. *omnis,* tout, et de l'angl. *range,* rangée, tour, tournée, déverbal de *to range,* ranger, empr. du franç. *ranger ;* 1963, Larousse). Radiophare omnidirectionnel utilisé pour le radioguidage des avions dans les régions à forte densité de trafic.

omniscience [ɔmnisjɑ̃s] n. f. (lat. scolast. *omniscientia,* omniscience, du lat. class. *omnis,* tout, et *scientia,* connaissance [de *sciens, scientis,* qui sait, instruit, part. prés. adjectivé de *scire,* savoir], sur le modèle de *omnipotentia* [v. OMNIPOTENCE] ; 1734, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Science infinie de Dieu, qui est l'un de ses attributs traditionnels. || **2.** Science, connaissance de toutes choses (souvent ironiq.) : *Nous pouvons le regarder comme faillible lorsqu'il s'agit de l'avenir, bien que jusqu'ici on avait cru à son omniscience* (Chateaubriand). *On n'admire que ce que le scepticisme adopte : l'omnipotence, l'omniscience, l'omniconvenance de l'argent* (Balzac). *M. Mauriac a l'omniscience pour tout ce qui touche à son petit monde, ce qu'il dit sur ses personnages est parole d'Évangile...* (Sartre).

omniscient, e [ɔmnisjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *omniscience ;* oct. 1737, Voltaire). Qui sait tout : *Un précepteur, si dévoué soit-il, ne peut plus vous suffire. Nul n'est omniscient, alors que les programmes sont de plus en plus chargés* (H. Bazin).

• SYN. : *encyclopédique, universel.*

omnisport [ɔmnispɔr] adj. invar. (de *omni-* et de *sport ;* 29 oct. 1958, *le Monde,* au sens 2 ; sens 1, 25 juin 1966, *le Monde*). **1.** Qui se consacre à la pratique de tous les sports : *Association, club omnisport.* || **2.** Qui est propre à la pratique de tous les sports : *Terrain, stade omnisport.*

omnium [ɔmnjɔm] n. m. (mot angl. signif. « l'ensemble des valeurs qui composent les fonds publics, la masse de rentes ou de garanties que les souscripteurs à un emprunt reçoivent du gouvernement », génitif plur. du pron.-adj. *omnis,* tout, chaque, chacun ; 1776 [d'après Bloch-Wartburg], puis 4 févr. 1795, Cambon, au sens de « totalité des effets publics que l'adjudication d'un emprunt reçoit du gouvernement [en Angleterre] » ; sens 1, 16 oct. 1872, *Journ. officiel,* p. 6521 ; sens 2, 1872, Pearson ; sens 3, 1932, Larousse ; sens 4, 1920, *Omnium agricole*). **1.** Compagnie financière ou commerciale qui tend vers la centralisation de toutes les activités d'une branche d'industrie ou de commerce : *Si, par exemple, la première* [société] *s'occupe de tramways, l'autre s'occupera* [...] *de plusieurs productions et exploitations plus ou moins apparentées* [...]. *Ce sera ce qu'on appelle un omnium* (Romains). || **2.** En termes de turf, course ouverte à tous les chevaux. || **3.** Compétition cycliste sur piste comportant plusieurs sortes d'épreuves. || **4.** Titre de certaines publications traitant de toutes les questions d'une spécialité : *L'Omnium des sports.*

omnivore [ɔmnivɔr] adj. et n. (lat. *omnivorus,* qui dévore tout, de *omnis,* tout, et de *vorare,* dévorer ; 1749, Buffon). Qui se nourrit indifféremment de substances animales ou végétales (par opposition à *herbivore, carnivore,* etc.) : *L'homme est omnivore.*

◆ adj. (1932, Larousse). Qui est composé d'éléments d'origine animale et végétale : *Régime omnivore.*

omo-hyoïdien [ɔmɔjɔidjɛ̃] adj. et n. m. (de *omo-,* élément tiré du gr. *ômos,* épaule, et de *hyoïdien ;* 1868, Littré). Se dit d'un muscle qui s'étend obliquement sur le côté du cou, de l'omoplate à l'os hyoïde.

omoïde [ɔmɔid] adj. et n. m. (de *omo-* [v. l'art. précéd.] et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1874, Larousse). Se dit d'un des os du palais chez les oiseaux.

omophage [ɔmɔfaʒ] adj. et n. (gr. *ômophagos,* qui mange de la chair crue, de l'adj. *ômos,* cru et de *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1771, Trévoux, comme n., pour désigner divers peuples de l'Antiquité ; comme adj., au sens actuel, 1839, Boiste). Qui se nourrit de chair crue.

omophagie [ɔmɔfaʒi] n. f. (bas lat. *omophagia,* action de manger de la chair crue, gr. *ômophagia,* même sens, de *ômophagos* [v. l'art. précéd.] ; 1767, *Encyclopédie,* au sens 2 ; sens 1, 1802, d'après Garnier et Delamare, 1958). **1.** Habitude de manger de la chair crue. || **2.** Dans l'Antiquité, sacrifice après lequel les initiés mangeaient la chair crue de la victime.

omoplate [ɔmɔplat] n. f. (gr. *ômoplatê,* omoplate, de *ômos,* épaule, et de *platê,* surface large et plate, dér. de *platus,* large et plat ; v. 1363, Chauliac, écrit *homoplate ; omoplate,* 1534, Rabelais [« le plat de l'épaule », 1680, Richelet]). Os plat, large et triangulaire, situé à la partie postérieure et supérieure du thorax, qui constitue, avec la clavicule, la ceinture scapulaire. || *Par extens.* Le plat de l'épaule.

omphal(o)- [ɔ̃fal(o)], premier élément, tiré du gr. *omphalos,* nombril, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

omphalectomie [ɔ̃falɛktɔmi] n. f. (de *omphal*[*o*]- et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1963, Larousse). Ablation chirurgicale de l'ombilic.

omphalophlébite [ɔ̃falɔflebit] n. f. (de *omphalo-* et de *phlébite ;* 1868, Littré). Phlébite de la veine ombilicale.

omphalorragie [ɔ̃falɔraʒi] n. f. (de *omphalo-* et de [*hémo*]*rragie ;* 1868, Littré). Hémorragie ombilicale.

omphalotripsie [ɔ̃falɔtripsi] n. f. (de *omphalo-* et de *-tripsie,* du gr. *tripsis,* friction, frottement, dér. de *tribein,* frotter, triturer, broyer ; 1963, Larousse). Écrasement du cordon ombilical, destiné à en assurer l'hémostase.

omphax [ɔ̃faks] n. m. (mot gr. signif. « raisin vert, sorte de pierre » ; 1874, Larousse). Pierre précieuse transparente, d'un vert foncé mêlé de jaune.

on [ɔ̃] pron. pers. indéf. sujet (anc. cas sujet de l'anc. franç. [*h*]*ome,* homme [v. HOMME], lat. *homo,* même sens ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *om* [*on,* v. 1155, Wace], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 4, 1664, Racine ; sens I, 5, v. 1200, *Lai d'Ignaure ;* sens II, 1, 1672, Molière [employé par les femmes, 1666, Molière] ; sens II, 2, 1666, Molière).

I. EMPLOIS COURANTS. **1.** Tout être humain : *On revient d'où l'on part, on rentre d'où l'on sort.* | *On pense, on rêve, on croit, on nie, on souffre, on aime,* | *On pleure, on saigne, et tout finit au ver suprême* (Hugo). *Il faut, autant qu'on peut, obliger tout le monde. On a souvent besoin d'un plus petit que soi* (La Fontaine). || **2.** Un ensemble limité de personnes : *À Sparte, on élevait les enfants durement. On voit rarement ici une pareille tempête.* || **3.** Un groupe de personnes auquel n'appartient pas le locuteur : *On m'a assailli de questions.* || **4.** *Fam.* Nous, c'est-à-dire le groupe formé par le locuteur et une ou plusieurs autres personnes : *On avait nos rapports personnels tous les deux* (Beauvoir). *Nous, on veut bien. On vient te demander de nous aider.* || **5.** Une personne dont l'identité n'est pas précisée : *On frappe à la porte. On m'a raconté une curieuse histoire.*

II. EMPLOIS STYLISTIQUES. **1.** Équivaut à *je* de la même façon que le *nous* dit « de modestie » : *Dans cet article, on se propose de démontrer que... ;* ou sur le mode plaisant : *« Tu connais ces vers ? — Oui, on a des lettres. »* || *Spécialem.* À l'époque classique, *on* était employé par les femmes dans la langue de la galanterie, par affectation de décence : *Vous*[...] *ne méritez pas l'amour qu'on a pour vous* (Molière). || **2.** Équivaut à *tu, vous, il, elle, ils, elles,* avec une nuance d'ironie, de mépris, de reproche, de familiarité : *Alors, on veut faire le malin ? L'instruction a été bâclée. On n'a même pas eu recours aux experts en écriture* (Mauriac). *Quoi ! d'un juste courroux je suis ému contre elle.* | *C'est moi qui viens le plaindre, et c'est moi qu'on querelle* (Molière). *Eh bien ! petite, est-on toujours fâchée ?* (Maupassant). *Un bon somme : quand on se réveillera, on sera guérie* (Martin du Gard).

◆ **On ne peut plus** loc. adv. (1735, Marivaux). Extrêmement, au plus haut point (suivi d'un adjectif) : *C'est un garçon on ne peut plus intelligent.*

◆ **On ne peut mieux** loc. adv. (1735, Marivaux). Excellemment, très bien (avec un verbe) : *Cela s'est terminé on ne peut mieux.*

• REM. **1.** Devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet, on fait toujours la liaison : *On arrive* [ɔ̃nariv]. *On hésite* [ɔ̃nezit].

2. La répétition de *on* a lieu dans les mêmes conditions que celle de *il.* [V. IL, Rem. 2.]

3. La place de *on* par rapport au verbe suit les mêmes règles que celle de IL. [V. IL, Rem. 3.] En cas d'inversion, on prononce un *t* entre le verbe ou l'auxiliaire et *on : Que fait-on ?* [kəfɛtɔ̃]. *A-t-on compris ?* [atɔ̃kɔ̃pri]. *Que vend-on ici ?* [kəvɑ̃tɔ̃isi].

4. Dans la langue écrite, la forme *l'on* (v. 1050, *Vie de saint Alexis*) s'emploie parfois à la place de *on,* en particulier pour éviter un hiatus avec la fin du mot précédent : *On va où l'on veut.* On évite d'employer *l'on* devant un mot commençant par *l : Si on le désire,*plutôt que *si l'on le désire.*

5. *On* peut être repris, comme complément, par le pronom réfléchi *se, soi* dans une même proposition, et par les pronoms *nous* ou *vous* dans une proposition différente : On ne doit pas penser seulement à soi. *On n'aime pas que les gens se moquent de nous* (ou *de vous*). *Quand on se plaint de tout, il ne vous arrive rien de bon* (Chardonne).

6. L'accord du verbe ayant pour sujet *on* se fait toujours au singulier. Les adjectifs ou participes se rapportant à *on* sont accordés au masculin singulier quand *on* a une portée très générale : *On est volontiers indulgent pour soi-même. On n'est jamais si bien servi que par soi-même ;* l'accord peut se faire au féminin singulier ou pluriel, ou au masculin pluriel, en fonction des personnes plus particulièrement désignées par *on : On est posées, pincées, méfiantes* (Colette). *On a eu du mal, mais on s'est habitués* (Achard).

onagracées [ɔnagrase] n. f. pl. (dér. savant de *onagre* 2 ; 1874, Larousse, art. *onagrarié* [*onagrariées,* même sens, 1838, Acad.]). Famille de plantes dicotylédones dialypétales comprenant l'*onagre,* l'*épilobe,* le *fuchsia.* (Syn. ŒNOTHÉRACÉES.)

1. onagre [ɔnagr] n. m. (lat. *onager* ou *-grus,* âne sauvage [et, à basse époque, « machine de guerre qui lançait des pierres »], gr. *onagros,* âne sauvage, de *onos,* âne, et de *agrios,* sauvage ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *onager* [*onagre,* fin du XIIe s.], au sens I ; sens II, 1536, Godefroy, écrit *onaigre* [*onagre,* 1660, Oudin — d'abord « arbalète de tour », fin du XIVe s., Gay]).

I. Autre nom de l'HÉMIONE : *Il s'arrêtait devant ces grilles* [...] *où les onagres, les antilopes étaient parqués* (Daudet). *Tous les cris des animaux les plus bruyants, celui de l'hippopotame, du chat, de l'onagre* [...], *m'accueillaient* (Giraudoux).

II. Baliste utilisée par les Romains pour lancer divers projectiles : *Les catapultes s'appelaient également des onagres, comme les ânes sauvages qui lancent des cailloux avec leurs pieds* (Flaubert).

2. onagre [ɔnagr] n. f. (gr. *onagra,* même sens, var. de *oinagra,* dér. de *oinos,* vint la racine de cette plante ayant une saveur vineuse ; 1615, Daléchamps [I, 752], écrit *onagra ; onagre,* 1778, Lamarck). Plante de la famille des onagracées, originaire de Tasmanie et d'Amérique, cultivée pour ses fleurs ornementales. (Syn. ŒNOTHÈRE.)

onanisme [ɔnanism] n. m. (de *Onan,* n. d'un personnage de la Bible qui, obligé par son père d'épouser la femme de son frère décédé et ne voulant pas d'une postérité qui n'aurait pas été entièrement la sienne, évita d'avoir avec son épouse des rapports sexuels complets et fut, pour cette raison, puni de mort par Dieu ; 1760, S. A. Tissot). Recherche du plaisir sexuel par un individu seul : *L'idéalisation dans ce domaine peut produire l'onanisme et l'homosexualité* (Valéry).

onaniste [ɔnanist] adj. (de *onanisme ;* 1828, Mozin, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Relatif à l'onanisme : *Habitudes onanistes.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui a le caractère de l'onanisme : *Un art de pure consommation resterait en l'air* [...], *c'est à peine s'il fournirait à quelques privilégiés des évasions solitaires, des jouissances onanistes...* (Sartre).

onc, oncques ou **onques** [ɔ̃k] adv. (lat. *umquam,* un jour, quelquefois ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *omque* [*unque,* v. 980, *Passion du Christ ; onc,* v. 1130, *Eneas ; onques,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *oncques,* v. 1240, G. de Lorris], dans une phrase négative ; dans une phrase affirmative, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*). *Vx.* Jamais (considéré déjà comme vieux à l'époque classique, est encore repris parfois littérairement ou plaisamment), employé soit dans des phrases affirmatives : *M. Portalis, le plus misérable caractère qui fût oncques, fédéré pendant les Cent-Jours, rampant aux pieds de la légitimité dont il parla comme aurait rougi de parler le plus ardent royaliste, aujourd'hui prodiguant ses banales adulations à Philippe, reçut les sceaux* (Chateaubriand). *Valets aussi bas, aussi rampants que furent oncques leurs pères* (Courier) ; soit dans des phrases négatives : *Oncques ne fut plus lugubre journée* (Racine). *Son cri de guerre étant : Sus ! Oncques ne rebrousse* (Leconte de Lisle).

onc(o)- préf. V. ONCH(O)-.

1. once [ɔ̃s] n. f. (lat. *uncia,* la douzième partie d'un tout, une petite quantité ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 4 [au fig., 1690, Furetière] ; sens 1, 1690, Furetière [aussi « douzième de la livre romaine »] ; sens 2, v. 1130, *Eneas ;* sens 3, 1874, Larousse [« mesure anglaise de poids valant 28,35 g », 1920, Colette] ; sens 5, v. 1131, *Couronnement de Louis*). **1.** Chez les Romains, douzième d'une unité quelconque. || *Spécialem.* Douzième de la livre romaine, valant 27,288 g. || **2.** En France, sous l'Ancien Régime, unité de poids qui correspondait, à Paris, au seizième de la livre, soit à huit gros ou 30,594 g : *Il y a huit onces au marc* (Acad., 1694). *Et puis, au service du roi, l'on recevait vingt-quatre onces de pain blanc avec trois livres de viande par semaine et quatre sous par jour* (France). || **3.** Ancienne unité de poids d'un grand nombre de pays, d'une valeur comprise entre 24 et 33 g. || *Auj.* Nom parfois donné à l'*ounce,* mesure anglaise de poids valant 28,35 g. || **4.** Petite quantité de quelque chose : *Il ouvrit la mette où était la farine, lui en donna une mesure et ajouta quelques onces de beurre au morceau qu'il avait déjà coupé* (Balzac). *Il y a longtemps que je sais qu'une once d'inertie pèse plus qu'un boisseau de sagesse* (Yourcenar). || Fig. *Pas une once,* pas la moindre trace (en parlant d'une chose abstraite) : *Chez Laudrel, qui n'avait pas une once d'intelligence, le cœur était bon* (Duhamel). *Oh ! ne le croyez pas orgueilleux : je n'ai pas d'orgueil, pas une once* (Montherlant). || **5.** Nom donné à diverses monnaies d'or, de valeur variable, en plusieurs pays, notamment en Espagne et en Amérique latine : *Le juge ordonna qu'il serait lié à la pierre, sans boire ni manger, jusqu'à ce qu'il eût rendu les cinq cents onces, qui furent bientôt payées* (Voltaire). *« Si le passager veut que Blasquito le conduise ailleurs qu'à Portland ? — Qu'il ait des onces. Blasquito fera ce que les onces voudront »* (Hugo).

2. once [ɔ̃s] n. f. (mot issu, par mécoupure [*l-* ayant été pris pour l'art. défini élidé], d'une forme non attestée **lonce,* lat. pop. **luncea,* altér. de **lyncea,* fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *lynceus,* à la vue perçante, dér. de *lynx, lyncis,* lynx [v. LYNX] ; v. 1265, Br. Latini, au sens de « lynx » [comme n. pr., dès le début du XIIIe s., *Roman de Renart*] ; sens actuel, av. 1577, Belleau). Grand félin habitant les régions froides et montagneuses du centre et du nord de l'Asie, dont la fourrure tachetée est plus laineuse que celle de la panthère : *Dans le ravin hanté des chats-pards et des onces, | Nos héros, s'étreignant méchamment, ont roulé, | Et leur peau fleurira l'aridité des ronces* (Baudelaire). *Dans mes bras, elle se débattait comme une once ; désarmée, elle jouait des griffes et des dents* (Gide).

onch(o)- ou **onc(o)-** [ɔ̃k(o)], premier élément, tiré du lat. *uncus,* crochet, grappin, gr. *ogkos,* courbure, crochet, et qui entre dans la composition de mots savants.

onchets [ɔ̃ʃɛ] n. m. pl. (altér. de *jonchets ;* 1761, J.-J. Rousseau). Forme altérée de

JONCHETS, jeu de patience : *Emportés par l'attention que nous demandait une partie d'onchets* (Balzac).

● REM. On trouve aussi l'orthogr. HONCHETS (v. ce mot).

onchocercose ou **oncocercose** [ɔ̃koserkoz] n. f. (de *onchocerque,* genre de vers nématoïdes [1874, Larousse], de *oncho-* et de *-cerque,* gr. *kerkos,* queue ; 1932, Larousse, écrit *oncocercose ; onchocercose,* 1963, Larousse). Maladie parasitaire de l'homme et des mammifères, due à la présence de filaires dans l'organisme.

oncial, e, aux [ɔ̃sjal, -o] adj. (lat. *uncialis,* d'un douzième, d'une once, d'un pouce [de *uncia,* v. ONCE 1], adj. appliqué, à basse époque, à des lettres capitales ; 1587, Vigenère, pour qualifier une lettre ; sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1903, Larousse [d'abord ..*demi-onciale,* 1868, Littré]). **1.** Se dit d'une écriture romaine en capitales arrondies, d'assez grande dimension, utilisée dans les manuscrits du IVᵉ au VIIᵉ s., puis réservée aux titres. || **2.** *Écriture semi-onciale,* écriture aux formes rondes, dérivée de la précédente, mêlant majuscules et minuscules, puis uniquement minuscule.

◆ **onciale** n. f. (1874, Larousse). Au XVIIᵉ s., majuscule de forme ronde, et distinguée de la capitale par certains éléments.

oncirostre [ɔ̃sirɔstr] adj. et n. m. (de *onci-,* élément tiré du lat. *uncus,* recourbé, crochu, et de *-rostre,* lat. *rostrum,* bec d'oiseau, de *rosum,* supin de *rodere,* ronger ; 1839, Boiste, au sens de « échassier » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Qui a le bec crochu : *Oiseau oncirostre. Les oncirostres ne sont pas tous rapaces.*

oncle [ɔ̃kl] n. m. (lat. *avunculus,* oncle maternel, de *avus,* aïeul ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *uncle* [*oncle,* début du XIIᵉ s., *Pèlerinage de Charlemagne*], au sens 1 [« le mari de la tante », 1719, Dufresny ; *grand-oncle,* 1538, R. Estienne ; *oncle à la mode de Bretagne,* 1690, Furetière ; *oncle à héritage,* XXᵉ s. — *oncle à succession,* même sens, 1841, Balzac ; *oncle d'Amérique,* 1826, Scribe ; *Oncle Sam,* 1873, V. Sardou ; *faire l'oncle,* fin du XVIIᵉ s., Mᵐᵉ de Sévigné] ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Frère du père ou de la mère, par rapport aux enfants : *Oncle paternel, oncle maternel. Pour que la nièce réalisât l'idéal de l'oncle, il fallait qu'elle fût riche* (Hugo). *Il avait acheté lui-même quelques terrains là-bas avec l'aide de mon oncle d'Épernay, le marchand de vins de Champagne, frère de mon père* (Claudel). || *Par extens.* Le mari de la tante. || *Grand-oncle,* le frère du grand-père ou de la grand-mère. || *Oncle à la mode de Bretagne,* cousin germain du père ou de la mère. || *Oncle à héritage,* oncle riche, sans enfants, dont on espère hériter. || *Oncle d'Amérique,* parent émigré et qui a fait fortune, dont on reçoit l'héritage inattendu ; surtout, personnage de comédies ou de romans qui arrive à point nommé pour arranger les affaires d'un parent plus jeune en difficulté. || Fam. *Oncle Sam,* personnification du gouvernement, du peuple des États-Unis. || Vx. *Faire l'oncle,* gronder : *Il se met en colère, et en sort pour faire l'oncle, et dire qu'on se taise* (Sévigné). || **2.** *Fam.* Se dit quelquefois d'une parenté difficile à établir ou d'une parenté de fantaisie : *Lafcadio, à qui sa mère avait donné cinq oncles, n'avait jamais connu son père...* (Gide).

onco- préf. V. ONCH(O)-.

oncocercose n. f. V. ONCHOCERCOSE.

oncotique [ɔ̃kɔtik] adj. (dér. savant du gr. *ogkos,* grosseur d'un corps, volume, masse, enflure ; 1878, Larousse, au sens de « qui a rapport aux tumeurs » ; sens actuel, 1963, Larousse). Se dit de la pression osmotique propre des protéines en solution dans les liquides organiques.

oncques adv. V. ONC.

onction [ɔ̃ksjɔ̃] n. f. (lat. *unctio,* action d'oindre, onguent [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « onction »], de *unctum,* supin de *ungere,* oindre ; XIIᵉ s., *Jeu d'Adam,* écrit *oncion*[*onction,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], au sens I, 2 [*onction des malades,* 1874, Larousse ; *onction des mourants,* 1670, Bossuet] ; sens I, 1, 1314, Mondeville, écrit *oncion* [*onction,* 1538, R. Estienne] ; sens I, 3, 1671, Bossuet ; sens II, 1, 1713, Fénelon [« huile qui sert à oindre », début du XIVᵉ s.) ; sens II, 2, av. 1679, Retz ; sens II, 3, 1330, Digulleville [pour une attitude, av. 1922, Proust] ; sens II, 4, av. 1935, P. Bourget).

I. ACTION D'OINDRE. **1.** Action de frotter avec une substance grasse : *Onctions corporelles. Ces onctions, en rendant le cuir des lutteurs trop glissant, leur ôtaient la facilité de se colleter et de se prendre au corps avec succès* (Rollin). || **2.** Geste rituel qui, dans certains cultes et particulièrement dans la liturgie catholique, consiste à appliquer une huile sainte sur une personne ou sur une chose, pour la consacrer ou pour lui conférer certaines grâces : *L'onction du baptême. L'onction des évêques. L'onction et la bénédiction des croix d'une église lors de sa dédicace. Charles X* [...] *se souvient-il qu'il a vu Louis XVI recevoir l'onction aux mêmes lieux où il va la recevoir à son tour ?* (Chateaubriand). *Les onctions étaient finies. L'archevêque fléchit le genou, pria quelques instants* (Bourges). || *Onction des malades* ou *des mourants,* sacrement des malades, ou extrême-onction (v. ce mot). || **3.** *Fig.* Action apaisante et douce de la grâce divine : *L'onction du Saint-Esprit se fait sentir plus ou moins* (Bossuet). *L'humilité naît de l'onction de la grâce* (Fénelon). *Son âme, pénétrée d'une onction attendrissante, goûtait avec une sorte d'allégresse la grandeur familière du sacerdoce* (France).

II. QUALITÉ DE CE QUI EST ONCTUEUX. **1.** *Vx.* Qualité d'une matière onctueuse, onctuosité : *Le sang, liqueur douce, onctueuse, et propre par cette onction à retenir les esprits les plus déliés* (Fénelon). || **2.** *Vx* et *fig.* Qualité d'une action qui se fait avec aisance ; facilité dans les relations, les rapports entre personnes : *Celles-ci* [les eaux de Bourbon], *quand on n'a pas beaucoup d'humeurs, sont douces et fondantes et consolantes, et elles se distribuent dans toutes les parties avec une onction admirable* (Sévigné). *Ils se craignaient l'un l'autre* [le Régent et sa fille] *et ce départ n'avait pas mis d'onction entre eux* (Saint-Simon). || **3.** Douceur particulière dans les gestes, la parole, qui tient à une profonde dévotion, qui touche les cœurs et porte à la piété : *Elle récita une prière avec une onction qui toucha si profondément Crevel que Mᵐᵉ Hulot lui vit des larmes aux yeux* (Balzac). *Il* [l'abbé] *éleva les mains, paumes en avant, avec une onction surprenante chez un soldat qui portait débonnairement ses bandes molletières en tire-bouchons sur les chevilles* (Duhamel). *Ce prêtre, jeune encore* [...], *fait son adoration tous les soirs ; mais il manque d'onction, je ne le trouve pas ce qui s'appelle pieux* (Mauriac). || *Par extens.* Se dit aussi d'une attitude pleine de douceur, d'aménité, chez une personne quelconque : *Ses yeux de feu* [...] *faisaient le plus étonnant contraste avec son parler plein de douceur et d'onction* (Barrès). *La sainte douceur et l'onction de notre servante* (Proust). || **4.** *Péjor.* Douceur affectée, qui dissimule des dispositions ou des sentiments d'un caractère tout différent : *Jadis garçon de courses dans la boutique de la place Saint-Sulpice, il conservait cette physionomie des employés ecclésiastiques où il y a de l'onction et de la méfiance* (Bourget). *Mieux valent ceux qui nous insultent à la grille que ceux qui viennent ici pleins d'onction, et c'est pour faire des rapports* (Montherlant).

onctueusement [ɔ̃ktɥøzmɑ̃] adv. (de *onctueux ;* 1582, Agneaux, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** D'une manière onctueuse (peu usité) : *Le jaune de sa robe s'étalait si onctueusement, si grassement, qu'elle en prenait une sorte de consistance* (Proust). || **2.** *Littér.* Avec onction : *La fin de l'année donne quelque chose de plus onctueusement servile aux portiers* (Balzac).

onctueux, euse [ɔ̃ktɥø, -øz] adj. (lat. médiév. *unctuosus,* onctueux, du lat. class. *unctum,* supin de *ungere,* oindre ; 1314, Mondeville, écrit *unctueux* [*onctueux,* XIVᵉ s.], au sens 1 [« qui est recouvert d'une telle substance », 1868, Littré] ; sens 2, XIVᵉ s., Godefroy [à propos d'une saveur] ; sens 3, 1777, Voltaire [ironiq., fin du XIXᵉ s., A. Daudet]). **1.** Se dit d'une

substance propre à faire des onctions, qui est de la nature, de la consistance des corps gras : *Une pommade onctueuse. Un liquide onctueux.* || *Par extens.* Qui est recouvert d'une telle substance : *Les chênes auront leur feuillaison nouvelle, onctueuse et blonde d'un miellat autour duquel voleront et bourdonneront des essaims de mouches innombrables* (Genevoix). || **2.** *Spécialem.* Se dit d'un mets qui a l'aspect, la consistance des substances grasses et produit, au goût, une impression de moelleux, de velouté : *Un chocolat onctueux. L'odeur, c'est cet onctueux fromage, tout suant sous sa croûte...* (Colette). *Et quel civet ! Mes compliments, Madame, c'est onctueux, c'est noir, c'est magnifique* (Benoit). *Il se mit à diluer fromage et vin sur un feu vif, jusqu'à ce que cela ne formât plus qu'une crème onctueuse et parfumée* (Frison-Roche). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne (ou de son attitude) qui a de l'onction, dont les gestes, les propos sont empreints d'une douceur pénétrante, persuasive : *L'onctueux auteur du « Télémaque »* (Voltaire). *L'affection que je cherchais au milieu des froides régions du grand monde était donc là, vraie, sans faste, mais onctueuse et peut-être durable* (Balzac). *Tout en lui respirait cette gravité douce qui fait le charme onctueux et large de certains personnages de Rembrandt, le bourgmestre Six par exemple* (Proust). *Sa voix soudain, à l'instar de celle de Julius, se fit onctueuse et flexible...* (Gide). || *Ironiq.* ou *péjor.* Dont la douceur est affectée, hypocrite : *Onctueux, le geste rond, la bouche en cœur avec le président Bédarride, le bras magistralement étendu comme s'il secouait sa toge à la barre...* (Daudet). *Le jargon à la fois agressif et onctueux, ésotérique et péremptoire dont ces hérésiarques ont le secret* (Bourget).

• SYN. : **1** *gras, huileux ;* **2** *moelleux, velouté ;* **3** *doux, suave, sucré ; doucereux, mielleux, patelin* (fam.), *paterne.*

onctuosité [ɔ̃ktɥozite] n. f. (lat. médiév. *unctuositas,* onctuosité, de *unctuosus* [v. l'art. précéd.] ; 1314, Mondeville, écrit *unctuosité* [*onctuosité,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qualité de ce qui est onctueux : *L'onctuosité d'un liquide.* || **2.** *Spécialem.* Pouvoir lubrifiant ou glissant d'un corps gras ou d'une huile étendus en couche très mince, qui est fonction de la structure moléculaire et de la viscosité.

ondatra [ɔ̃datra] n. m. (huron *ondathra,* même sens ; 1632, Sagard [p. 322], écrit *ondathra ; ondatra,* 1763, Buffon). Mammifère rongeur d'Amérique du Nord, appelé aussi *rat musqué,* vivant comme le castor et dont la fourrure, recherchée, est vendue sous le nom de *castor du Canada* ou de *loutre d'Hudson.*

onde [ɔ̃d] n. f. (lat. *unda,* eau agitée, flot, vague, eau en général, ondes de l'air, agitation d'une foule ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,*au sens I, 1 [*onde de tempête,* 1963, Larousse] ; sens I, 2, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [au plur., fin du XIIIe s., Joinville ; *l'onde amère,* v. 1695, Fénelon ; *l'onde noire,* 1670, Molière — *l'enfernal onde,* même sens, v. 1130, *Eneas ; l'onde,* « la mer », par opposition à *la terre,* 1640, Corneille] ; sens I, 3, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; sens I, 4, début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne* [pour ce qui se meut... par saccades, XIVe s., Gordon ; pour ce qui a la forme des cercles concentriques, 1690, Furetière] ; sens I, 5, 1565, Godefroy [pour des cheveux..., XIVe s., Littré ; « motif d'ornement... », 1380, *Inventaire de Charles V*] ; sens II, 1, 1765, *Encyclopédie* [*ondes matérielles,* 1959, Larousse ; *ondes sonores,* 1845, Bescherelle ; *ondes électromagnétiques,* 1903, Larousse ; *ondes lumineuses,* 1821, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* t. V, p. 342 ; *longueur d'onde,* 1903, Larousse ; *onde amortie,* 1959, Robert ; *onde entretenue, onde stationnaire,* 1932, Larousse ; *onde de bouche,* 1963, Larousse ; *onde de choc,* 1959, Robert ; *onde s(é)ismique,* 1868, Littré] ; sens II, 2, 1903, Larousse [*ondes hertziennes ; ondes radioélectriques,* 1959, Robert ; *ondes courtes,* etc., *onde pilote,* 1932, Larousse ; *onde porteuse,* 1959, Robert ; *ne pas être sur la même longueur d'onde,* 1957, *FEW,* XIV, 30 *a*] ; sens II, 3, v. 1930 [*mettre en ondes, passer sur les ondes, guerre des ondes,* v. 1940] ; sens II, 4, 1948, P. Devaux, p. 121 ; sens II, 5, 1903, Larousse [*ondes péristaltiques,* 1963, Larousse] ; sens III, 1660, Bossuet [en parlant des battements du pouls, XIVe s., Gordon]).

I. 1. Modification apparente de la surface d'une eau qui, pour l'observateur, semble se déplacer dans une direction, en s'élevant et s'abaissant alternativement : *Les ondes produites par le passage d'un bateau, par la chute d'une pierre. Les ondes de la houle. L'onde approche, se brise et vomit à nos yeux | Parmi des flots d'écume un monstre furieux* (Racine). || *Onde de tempête,* vagues de tempête relevant le niveau de la mer de plusieurs mètres sous l'action de vents violents et persistants. || **2.** *Poét.* L'eau des fleuves, des rivières, des lacs, de la merl etc., employé soit au singulier : *D'autres fois, je suivais un chemin abandonné, une onde ornée de ses plantes rivulaires ; j'écoutais les bruits qui sortent des lieux infréquentés ; je prêtais l'oreille à chaque arbre* (Chateaubriand). *La nature adoucit l'homme par ses rayons, | Elle brille dans l'aigle et dans les alcyons ; | Dans l'onde où boit l'oiseau, dans l'herbe où l'agneau bêle* (Hugo). *Le cygne chasse l'onde avec ses larges palmes | Et glisse* (Sully Prudhomme). *Mon beau navire ô la mémoire | Avons-nous assez navigué | Dans une onde mauvaise à boire* (Apollinaire) ; soit au pluriel : *Qui n'a passé des heures entières, assis sur le rivage d'un fleuve, à voir s'écouler les ondes ?* (Chateaubriand). *Les pâles ondes du Tibre* (Staël). *Un vent d'été confond les fraîches ondes | De deux petits ruisseaux* (Banville). || *L'onde amère,* la mer : *Vénus Astarté, fille de l'onde amère* (Musset). || *L'onde noire,* le Styx, fleuve des Enfers : *Son cheval le met | À couvert des voleurs, mais non de l'onde noire : | Tous deux au Styx allèrent boire* (La Fontaine). || Spécialem. *L'onde,* par opposition à *la terre,* la mer : *Tout fléchit sur la terre, et tout tremble sur l'onde* (Corneille). || **3.** *Poét.* Eau ou liquide en général : *Les verres, sur le marbre, tenaient une onde verte, qu'on eût dit puisée dans la nappe émeraude d'un billard, bassin de cette nymphée* (Valéry). || **4.** *Littér.* Se dit de ce qui rappelle l'aspect ou le mouvement des ondes à la surface de l'eau, en particulier des végétaux (arbres, champs de céréales, etc.) agités par le vent : *La terre, agitant son panache de gerbes, | Chante dans l'onde d'or d'une riche moisson* (Hugo) ; de ce qui se meut, se déplace par vagues ou par saccades : *Intrépide, il* [l'aéroscaphe] *bondit sur les ondes du vent* (Hugo). *Ce redressement rapide fil refluer en une sorte d'onde fougueuse et musclée la croupe de Legrandin que je ne supposais pas si charnue* (Proust). *Un gracieux spectre de brume couché sur l'air humide* [...], *animé d'un lent mouvement d'onde* (Colette). *L'oiseau de la pluie jacasse et d'un vol en longues ondes va s'agripper à un tronc* (Pourrat) ; de ce qui forme des cercles concentriques : *De toutes parts, on semait* [...] : *tous avaient le même geste, l'envolée de la semence, que l'on devinait comme une onde de vie autour d'eux* (Zola). *Le phare était allumé* [...] *et j'étais là, perdu dans la nuit, sous ces grandes ondes lumineuses qui m'éclaboussaient à peine en passant* (Daudet). *Une pleine lune énorme et stupéfiante, suspendue dans l'espace, qui est le centre d'ondes lumineuses irisées, glauques, qui ruissellent sur les frondaisons en larges cercles concentriques et sont aussi lentes que des pulsations* (Cendrars). || **5.** Forme, ligne, dessin, reflet, etc., présentant des sinuosités, des ondulations ou des cercles concentriques : *Les ondes d'une moire. Faire tourner les ondes obscures autour des centres éclairés, les nuancer, les épaissir* [...], *telle est la condition première* [...] *de cet art très spécial* [le clair-obscur] (Fromentin). || *Spécialem.* Se dit des cheveux, des draperies : *Je tombe aux genoux de la souveraine des campagnes d'Enna ; les ondes de soie de son diadème dénoué viennent caresser mon front* (Chateaubriand). *Mais la dernière alors leva ses blanches mains, | Déroula sur son cou de neige, en tresses blondes, | De ses cheveux dorés les ruisselantes ondes* (Leconte de Lisle). *Elle ajusta le ruban de sa terrible petite coiffe qui, sur le haut de ses cheveux en larges ondes, prenait des mouvements de casque de guerre...* (Daudet). || *Au plur.*

Motif d'ornement composé de lignes ondulées comme des vagues et disposées parallèlement.

II. 1. En physique, mode de propagation des ébranlements ou des vibrations dans les milieux élastiques, ainsi que des oscillations électromagnétiques. || *Ondes matérielles,* ondes qui se propagent par vibrations de la matière, gazeuse, liquide ou solide (ex. : *ondes sonores*). || *Ondes électromagnétiques,* ondes dues à la vibration d'un champ électromagnétique et qui se propagent en dehors de tout support matériel (ex. : *ondes lumineuses*). || *Longueur d'onde,* distance entre deux points consécutifs de même phase d'un mouvement ondulatoire qui se propage en ligne droite. || *Onde amortie,* onde comprenant une suite d'oscillations dont l'amplitude décroît régulièrement. || *Onde entretenue,* onde produite par une vibration d'amplitude constante. || *Onde stationnaire,* phénomène d'interférence dû à la superposition de deux vibrations de même période et de même amplitude. || *Onde de bouche,* onde sonore produite par la déflagration de la poudre au départ du coup d'une arme à feu, et qui se propage à la vitesse du son. || *Onde de choc,* surface de discontinuité des vitesses, liée à d'autres caractéristiques physiques du milieu, due à la compression de l'air aux grandes vitesses, et qui se crée dans les régions de l'espace où la vitesse d'écoulement dépasse celle du son. || *Onde séismique,* onde provenant du choc produit par un tremblement de terre, et qui se propage à l'intérieur ou à la surface de la Terre. || **2.** *Ondes radioélectriques* ou *ondes hertziennes,* ondes électromagnétiques de même nature que les ondes lumineuses, mais dont la longueur varie de quelques millimètres à plusieurs dizaines de kilomètres, utilisées pour la transmission de messages et de sons. || *Grandes ondes* (ou *ondes longues*), *petites ondes* (ou *ondes moyennes*), *ondes courtes,* gammes dans lesquelles sont classées les ondes radioélectriques utilisées pour la radiodiffusion, et dont les longueurs se situent respectivement entre 1 000 et 2 000 m, 200 et 600 m, 10 et 100 m. || *Onde pilote,* onde radioélectrique émise pour servir de fréquence de référence. || *Onde porteuse,* onde électromagnétique de haute fréquence, employée pour la transmission des signaux par modulation. || Fig. et fam. *Ne pas être sur la même longueur d'onde,* ne pas se comprendre, parler de choses différentes. || **3.** Absol. *Les ondes,* la radiodiffusion : *Un discours retransmis sur les ondes.* || *Mettre en ondes,* adapter à l'émission radiodiffusée. || *Metteur en ondes,* v. METTEUR. || *Passer sur les ondes,* être diffusé par la radio. || *Guerre des ondes,* en temps de guerre, mesures prises par les belligérants pour troubler les émissions de l'ennemi. || **4.** *Ondes Martenot* (du nom de l'inventeur), instrument de musique mélodique dont le son est produit électriquement et peut changer de timbre au gré de l'exécutant. || **5.** *Onde musculaire,* propagation, à partir d'un point excité, de la contraction musculaire dans toute la masse du muscle. || *Ondes péristaltiques,* resserrements annulaires des organes tubulaires, qui progressent dans le sens longitudinal et provoquent le déplacement du contenu de l'organe : *Ondes péristaltiques de l'œsophage, des voies biliaires.*

III. *Fig.* Se dit de ce qui affecte la personne de façon intermittente (phénomènes physiologiques, sensoriels, affectifs), par vagues d'intensité croissante, puis décroissante (par allusion soit au sens courant, soit au sens scientifique du terme) : *De nouveau, il* [Marc] *était blême. Une nouvelle onde de colère montait de la profondeur* (Duhamel). *Tout son corps s'éveillait d'une tension intérieure ; on devinait les ondes nerveuses et calmes irradiant le long de ses muscles* (Genevoix). *Je pouvais sentir les ondes de mon sang circuler régulièrement en moi* (Camus).

● SYN. : **I, 1** *houle, lame, vague ;* **4** *flux, ondulation.*

ondé, e [ɔ̃de] adj. (lat. *undatus,* ondé, ondulé, onduleux [de *unda,* v. ONDE], ou plutôt dér. franç. de *onde ;* v. 1360, Froissart, au sens 2 [en héraldique, av. 1399, J. des Preis, écrit *ondeit — ondé,* 1636, Monet] ; sens 1, 1573, Du Puys [pour des cheveux, 1564, J. Thierry]). **1.** *Littér.* Qui est en forme d'onde, ou qui forme des ondes, des sinuosités : *[Ses cheveux] allaient se confondre par-derrière en un chignon abondant, avec un mouvement ondé vers les tempes* (Flaubert). *Il a les bords du bec supérieur non pas droits, mais ondés* (Buffon). || *Spécialem.* Se dit des cheveux disposés en lignes onduleuses : *Les cheveux noirs comme du jais, ondés naturellement ou non, s'ouvraient sur le front en deux larges bandeaux* (Dumas fils). *Mollement ondés, les cheveux de Juliette, défaits, la couvraient toute entière* (Colette). || **2.** Qui présente des dessins, des lignes colorées en forme d'ondes : *Moire ondée. Bois ondé.* || *Spécialem.* En héraldique, se dit des pièces dont les bords sont découpés en sinuosités alternativement concaves et convexes : *Croix ondée.*

● SYN. : **1** *frisé, moutonnant, ondulé.*

◆ **ondé** n. m. (1903, Larousse). Fil de soie composé de deux faisceaux, comportant l'un plusieurs brins fortement tordus, l'autre un seul brin peu tordu.

ondée [ɔ̃de] n. f. (de *onde ;* fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *undeie* [*ondée,* 1273, Adenet], au sens 1 ; sens 2, fin du XII^e s., Reclus de Moiliens [*une ondée de coups,* 1671, Molière]). **1.** Pluie qui survient brusquement et dure peu : *Les ondées d'avril. La tanière était garantie des ondées, mais ouverte au vent du nord* (Hugo). *Âcre ferment du sol qui fume après l'ondée* (Noailles). || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'un phénomène, d'une chose qui se produit de façon soudaine, inopinée, mais a un effet fugace : *Une nouvelle et violente ondée de flammes venait de se précipiter et d'envahir le second étage* (Bourget). *Je ne sais pourquoi, chaque fois qu'on le loue, cela jette sur moi une brusque ondée de tristesse* (Montherlant). || Class. et fig. *Une ondée de coups,* une volée, une « grêle » de coups : *Nous allons faire pleuvoir sur toi une ondée de coups de bâton* (Molière).

● SYN. : **1** *averse, giboulée, grain.*

ondemètre [ɔ̃dmɛtr] n. m. (de *onde* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1923, Larousse). Appareil servant à mesurer la longueur des ondes électromagnétiques.

onder [ɔ̃de] v. intr. (lat. *undare,* rouler des vagues, être agité, ondoyer [de *unda,* v. ONDE], ou plutôt dér. franç. de *onde ;* v. 1138, *Vie de saint Gilles,* au part. prés., écrit *undant ;* à l'infin., écrit *onder,* fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre*). *Vx* ou *littér.* Former des ondes, présenter des sinuosités alternativement concaves et convexes : *À l'horizon monte une nue,* | [...] *On dirait une vierge nue* | *Émergeant d'un lac au flot pur.* | [...] *On voit onder en molles poses* | *Son torse au contour incertain* (Gautier). *Qu'il pleuve, ou que la brise d'aube alerte* | *Coure dans l'herbe rase, là-haut,* | *À grands frissons de moire verte* | *Et fasse onder, à larges flots, les seigles d'or* | [...], *Le chevrier est sur son promontoire* (Vielé-Griffin). *Ses cheveux ne frisaient pas, ils ondaient* (H. de Régnier).

● SYN. : *ondoyer, onduler.*

◆ v. tr. (fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre*). Disposer en forme d'ondes, marquer de lignes, de dessins présentant des sinuosités : *Sur la rue, la maison présentait cette façade de moellons ravalée en plâtre, ondée par le temps et rayée par le crochet des maçons* (Balzac). *Un sable fin ondé à la surface plutôt par le vent que par le flot* (Hugo).

ondin, e [ɔ̃dɛ̃, -in] n. (de *onde ;* milieu du XVI^e s., Ronsard [*ondine*], et 1704, Trévoux [*ondin*]). Dans les mythologies nordiques et germaniques, génie des eaux : *Tour à tour ondine ou sylphide, cette fluide créature voltigeait dans les airs* [...] *; vous eussiez dit le fantôme de la Dame des Belles Cousines qui voulait protéger son pays contre les invasions modernes* (Balzac). *Les brouillards mêlent des formes de fées et d'ondines moins vaporeuses et moins nonchalantes* (Baudelaire). *Je ne savais pas que l'on choisit, chez les hommes. Chez nous, l'on ne choisit pas, et le premier ondin venu est pour toujours le seul ondin* (Giraudoux).

on-dit [ɔ̃di] n. m. invar. (de *on* et de *dit,* 3^e pers. du sing. de l'indic. prés. de *dire ;*

1752, Trévoux). Rumeur, chose répétée de bouche en bouche et peu contrôlable : *Non. je vous avoue que je ne vois pas... Je n'ai que peu affaire ici* [...] *et je ne me mêle guère des on-dit* (Gracq).

• SYN. : *cancan* (fam.), *commérage, potin* (fam.), *racontar* (fam.), *ragot* (fam.).

ondoiement [ɔ̃dwamɑ̃] n. m. (de *ondoyer* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *undeiement* [*ondoyement,* 1611, Cotgrave ; *ondoiement,* XVIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, XXe s. ; sens II, 1736, d'après Trévoux, 1771).

I. 1. Mouvement de ce qui ondoie : *Tu donnes au lion l'effroi de ses regards,* | *Au cheval l'ondoiement de ses longs crins épars* (Lamartine). *Quelques nuées lascives s'entre-poursuivaient dans l'azur avec des ondoiements de nymphes* (Hugo). *L'ondoiement de ses cheveux défaits par les doigts de l'homme, cet air dressé, ces narines dilatées, cette palpitation virginale* [...], *tout en elle respirait la volupté* (Montherlant). || **2.** *Fig.* Inconstance, changement fréquent d'opinion, d'orientation : *Cette part d'eux-mêmes où, en dépit de leur ondoiement et de leur diversité, se fonde l'unité de leur être* (Mauriac).

II. Baptême administré sans les cérémonies extérieures, réduit à l'effusion de l'eau avec prononciation simultanée des paroles sacramentelles.

• SYN. : **I, 1** *balancement, frémissement, frisson, moutonnement, ondulation ;* **2** *instabilité, variabilité, versatilité.*

ondoscope [ɔ̃dɔskɔp] n. m. (de *ondo-,* élément tiré de *onde,* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1963, Larousse). Tube à gaz raréfié, servant à reconnaître, par l'apparition de la lueur négative, la présence et le sens d'une différence de potentiel élevée.

ondoyant, e [ɔ̃dwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ondoyer* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *undeianz* [*ondoiant,* fin du XIIe s., *l'Escoufle ; ondoyant,* v. 1530, C. Marot], au sens 1 [pour le mouvement lui-même, 1879, Loti] ; sens 2, fin du XIIe s., *l'Escoufle ;* sens 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 4, 1580, Montaigne). **1.** Qui ondoie, qui est animé d'un mouvement semblable à celui de l'onde : *Avec ses vêtements ondoyants et nacrés,* | *Même quand elle marche on croirait qu'elle danse* (Baudelaire). *Et le vieillard, qui l'aime entre tous les bergers,* | *Pour lui laisse à longs flots de sa barbe ondoyante* | *La science couler comme une huile abondante* (Samain). *Des poissons gigantesques, avec des queues ondoyantes qui disparaissent sous les eaux* (Tharaud). *En bas, des vagues et des vagues. C'est la multitude ondoyante des premiers chrétiens* (Duhamel). || Se dit aussi de ce mouvement lui-même : *Ses mouvements* [d'Aziyadé] *sont souples, ondoyants, tranquilles, et ne s'entendent pas* (Loti). || **2.** Qui présente des sinuosités, une forme, un dessin faits de courbes évoquant les ondes : [Le ver à la trépassée] *À moi tes bras d'ivoire, à moi la gorge blanche,* | *À moi tes flancs polis avec la belle hanche* | *À l'ondoyant contour* (Gautier). *Tous les meubles, tour à tour, épousent les mêmes lignes ondoyantes* (Gillet). || **3.** Qui présente des reflets changeants, miroitants : *Jets ondoyants de lumière* (Lamartine). *Une petite mare* [...] *dont les ondoyantes couleurs, semblables aux vitraux d'une cathédrale, pétillaient sous les rayons du soleil* (Balzac). || **4.** *Fig.* Se dit d'une personne, d'un esprit qui ne se tient pas à une opinion, à une ligne de conduite, mais adopte tour à tour, avec souplesse, des positions différentes : *L'ondoyante et mutable humanité* (Goncourt). *Ce qui vous choque, vous ondoyant, c'est la droiture de notre ligne de conduite...* (Gide). *Nous pouvons choisir entre ces témoignages, n'en retenir que quelques-uns, ou les accorder tous pour recréer un homme qui fût ondoyant et divers comme chacun de nous* (Mauriac). *Vous êtes ondoyant comme une flamme, comme une de ces mauvaises flammes qu'on voit se promener sur les étangs pourris, et qui s'éteignent quand on veut les toucher* (Montherlant). *La pensée de M. Bataille est ondoyante* (Sartre).

• SYN. : **1** *moutonnant, mouvant, ondé, ondulant, ondulé ; dansant, flexible, ondulatoire, serpentin ;* **2** *flexueux, onduleux, sinueux ;* **3** *chatoyant, moiré ;* **4** *capricieux, changeant, divers, inconstant, instable, mobile, variable, versatile.*

◆ **ondoyant** n. m. (av. 1867, Baudelaire). Caractère de ce qui présente des formes ondoyantes : *Cette décoration épurée, décantée, qui retranche la luxuriance, l'ondoyant, le touffu de l'âge antérieur* [...], *ne demande sa richesse qu'à une fine corniche ornée de larmes* (Gillet).

ondoyer [ɔ̃dwaje] v. intr. (de *onde ;* v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *undeier* [*ondoier,* fin du XIIe s., *l'Escoufle ; ondoyer,* v. 1265, J. de Meung], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XXe s.). [Conj. **2 a.**] **1.** Flotter, s'élever et s'abaisser alternativement selon un mouvement qui rappelle celui des ondes : *Drapeau qui ondoie. Tous ces dômes des bois, qui frémissaient aux vents,* | *Ondoyaient comme un lac aux flots verts et mouvants* (Lamartine). *S'y promène encore la souveraine dont la robe blanche ondoyait dans les taillis* (Balzac). *Une troisième lanière* [de la pieuvre] *ondoya hors du rocher, tâta Gilliatt, et lui fouetta les côtes comme une corde* (Hugo). || **2.** En parlant d'un objet, d'une forme, d'un dessin, présenter des lignes, des courbes qui imitent les ondes : *Ce miraculeux portail où ondoient, comme des guirlandes, des cordons de rosaces, la luxuriance de ses vignes et l'ivresse de ses colonnes torses* (Gillet). *Deux ou trois rides ondoyaient sur son beau front autrefois si poli, si clair* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Manquer de constance dans ses convictions, ses attachements, se fixer tour à tour sur des objets différents, sans s'arrêter à aucun : *Le cœur de l'homme est peu changeant : il n'ondoie pas, il n'a que des tournoiements, des remous* (Mauriac).

• SYN. : **1** *voltiger ;* **2** *onduler.*

◆ v. tr. (v. 1215, Pean Gatineau). Baptiser par ondoiement : *Ondoyer un nouveau-né.*

ondulant, e [ɔ̃dylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *onduler ;* 1761, Levret [p. 159], au sens 3 [*pouls ondulant ;* « qui croît et décroît alternativement... », au fig., début du XXe s.] ; sens 1, 1767, Diderot ; sens 2, av. 1890, Maupassant). **1.** Qui ondule, est animé d'un mouvement d'ondulation : *Un certain maniérisme naturel à son corps ondulant* (Goncourt). *Il écoutait* [...] *le fin froissement des herbes ondulantes, comme un souffle qui plisse le front limpide d'un lac* (Rolland). || **2.** Qui présente des ondulations, des sinuosités : *Devant nous, la Seine se déroulait, ondulante, semée d'îles* (Maupassant). || **3.** *Fig.* Qui croît et décroît alternativement, en intensité, en valeur, en hauteur, etc. : *Henri Ghéon possédait un baryton moelleux, ondulant, admirablement maîtrisé* (Duhamel). || *Pouls ondulant,* pouls qui se fait sentir par des variations continuelles et inégales. || *Fièvre ondulante,* V. FIÈVRE.

◆ **ondulante** adj. et n. f. (1963, Larousse [comme adj. et n. f.]). *Cuiller ondulante,* ou *ondulante* n. f., engin métallique qui attire les poissons carnassiers par ses mouvements ondulatoires.

• SYN. : **1** *ondoyant, onduleux, souple ;* **2** *flexueux, sinueux, tortueux.*

ondulateur [ɔ̃dylatœr] n. m. (dér. savant de *onduler ;*1888, Larousse). Appareil télégraphique récepteur très sensible, utilisé dans l'exploitation des lignes longues, et plus spécialement des câbles sous-marins.

ondulation [ɔ̃dylasjɔ̃] n. f. (dér. savant du bas lat. *undula,* petite onde, légère ondulation, dimin. du lat. class. *unda* [v. ONDE] ; 1680, Cl. Perrault [II, 13], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1770, Raynal [« mouvement du corps de l'homme ou des animaux », 1857, Baudelaire] ; sens I, 3, av. 1799, Marmontel ; sens I, 4, 1835, Acad. [« relief du sol... », 1796, H. B. de Saussure ; *ondulation d'une chaussée, piliers à ondulations,* 1963, Larousse] ; sens I, 5, 1935, Acad. [aussi « opération... qui permet de donner cet aspect à la chevelure »] ; sens I, 6, av. 1850, Balzac ; sens II, 1868, Littré).

I. 1. Mouvement d'un liquide dont la surface se creuse et se gonfle alternativement, selon une direction donnée : *Les ondulations des vagues. Une paille qui suit les ondulations et les remous d'un courant* (Taine). *Une ondulation succédait à une autre, l'éternel flux battait sous le vent du*

large (Zola). || **2.** Mouvement qui se propage en formant des ondes, des vagues successives, ou dcs sinuosités, en particulier mouvement des végétaux remués par le vent : *Du sein des épis lourds qui murmurent entre eux.* | *Une ondulation majestueuse et lente* | *S'éveille et va mourir à l'horizon poudreux* (Leconte de Lisle). *Sur la rive, les roseaux s'inclinent et se relèvent tour à tour dans une ondulation sans fin* (Proust) ; mouvement du corps de l'homme ou des animaux : *Contemplons ce trésor de grâces florentines ;* | *Dans l'ondulation de ce corps musculeux,* | *L'élégance et la force abondent, sœurs divines* (Baudelaire). *Il sentait des ondulations de reptiles passer sous les feuilles près de lui* (Daudet). || **3.** *Fig.* Mouvement d'une phrase musicale, ou mouvement rythmique de la prose, de la poésie, d'une période, d'une phrase : *Après quelques molles ondulations, sa musique prit, de teinte en teinte, une couleur de tristesse profonde* (Balzac). *Cette puissante ondulation de collines prosodiques, se relevant et s'abaissant comme une phrase, comme un vers de Virgile, comme une période de Bossuet* (Claudel). || **4.** Forme sinueuse, ligne ou ensemble de lignes dont les courbes, alternativement concaves et convexes, font penser à des ondes : *Les ondulations des toits* (Balzac). *Une ondulation immobile remplit* | *L'horizon aux vapeurs de cuivre* (Leconte de Lisle). *J'ai connu la Meuse en hiver, avec ses grandes ondulations si mélancoliques pour qui suit les routes au trot d'un petit cabriolet* (Duhamel). || *Spécialem.* Relief du sol où se succèdent des hauteurs et des dépressions peu marquées et de profil arrondi : *Les ondulations du terrain recevaient, sans discontinuer, les cultures* (Taine). *Il suffisait de s'avancer un peu pour oublier Paris et ne plus voir que les ondulations mi-campagnardes qui s'enfuyaient vers l'est* (Romains). *La maison léguée à Pauline par Boersch se trouvait au sommet d'une ondulation de terrain* (Maurois). || *Ondulation d'une chaussée,* déformation assez régulière d'une chaussée, dont le revêtement prend la forme de vagues. || *Piliers à ondulations,* piliers des églises gothiques du XVIe s., formés de plusieurs colonnes raccordées entre elles par des parties curvilignes. || **5.** Disposition des cheveux en formc de vagues. || Opération, travail du coiffeur qui permet de donner cet aspect à la chevelure : *Des femmes vont se faire faire à bon prix en Belgique une ondulation permanente ou un dentier* (Van der Meersch). || **6.** *Fig.* et *littér.* Les hauts et les bas, les détours ou les péripéties de la vie : *Cette histoire, mais peut-être serait-elle incomplète si, après avoir donné un léger croquis de la vie parisienne, si, après en avoir suivi les capricieuses ondulation, les effets de la mort y étaient oubliés* (Balzac).

II. Vx. *Théorie des ondulations,* théorie des phénomènes lumineux et électromagnétiques fondée sur l'hypothèse de mouvements vibratoires transmis dans toutes les directions par un milieu élastique impondérable, répandu dans tout l'espace, pénétrant tous les corps, et auquel on donnait le nom d'« éther ».

• SYN. : **I, 1** *agitation, flux, onde, remous, vague ;* **2** *frémissement, frisson, houle, ondoiement ;* **4** *courbure, méandre, repli, sinuosité ; vallonement ;* **5** *frisure ; mise en plis.*

ondulatoire [ɔ̃dylatwar] adj. (de *ondulat[ion]* ; 1765, *Encyclopédie,* au sens I ; sens II, 1868, Littré [*mécanique ondulatoire,* 1925, d'après Larousse, 1949]).

I. Qui a la forme, le caractère d'une ondulation : *La pieuvre* [...] *nage, tous ses plis serrés ; qu'on se représente une manche cousue avec un poing dedans : ce poing, qui est la tête, pousse le liquide et avance d'un vague mouvement ondulatoire* (Hugo). *On remarque* [chez les Égyptiennes] *leur coquetterie jusque dans leur démarche ; lorsqu'elles sortent, elles savent donner à leur corps un mouvement ondulatoire tout particulier* (Nerval).

II. En physique, qui est relatif aux ondes, qui repose sur les ondes, phénomène vibratoire à fonction périodique : *Phénomène ondulatoire. Nature à la fois corpusculaire et ondulatoire de la lumière.* || *Mécanique ondulatoire,* théorie émise en 1924 par L. de Broglie, et selon laquelle ondes et corpuscules sont les deux aspects complémentaires de la lumière et de la matière, toute particule élémentaire (électron, proton, etc.) en mouvement étant associée à une onde périodique : *La philosophie de l'intuition, la radioactivité, la physique nucléaire, la mécanique ondulatoire, la chronophotographie des couleurs* [...], *tout cela est en quelque mesure français dans son principe* (Duhamel).

• SYN. : **I** *flexueux, ondoyant, ondulant, onduleux.*

ondulé, e [ɔ̃dyle] adj. (part. passé de *onduler ;* 1767, Grouner [232], au sens 1 [*tôle ondulée,* 1876, Larousse, art. *tôle ; route ondulée,* 1959, Robert] ; sens 2, 1835, Th. Gautier [pour une personne dont les cheveux présentent cet aspect, début du XXe s.] ; sens 3, 1953, Larousse). **1.** Qui présente des ondulations, dont la surface forme des plis arrondis plus ou moins réguliers : *Carton ondulé. Feuille ondulée d'un arbre. Des lèvres* [de coquillage] *inégales, souvent rebordées, ondulées ou striées* (Valéry). *La ceinture de Neptune* [une algue], *fixée au roc par ses crampons, balance au fil de l'eau ses lames ondulées* (Herriot). || *Tôle ondulée,* tôle qui présente des ondulations régulières et parallèles : *Les milliers de paysans nichés dans des huttes de tôle ondulée* (Malraux). || *Route ondulée,* route dont le revêtement a subi des déformations plissées plus ou moins régulières. || **2.** *Spécialem.* Se dit d'une chevelure qui, naturellement ou par le travail du coiffeur, forme des vagues, des ondes : *Cheveux ondulés. Sa poitrine est sans ombre et son front ne sait pas* | *Que sa chevelure ondulée le berce obstinément* (Eluard). || *Par extens.* Se dit d'une personne dont les cheveux présentent cet aspect : *Très élégante, très ondulée, très maquillée* (Verneuil). || **3.** En physique, se dit d'une grandeur variant avec le temps de façon périodique, tout en gardant constamment le même sens : *Courant électrique ondulé.*

• SYN. : **1** *ondé, ondoyant, onduleux ;* **2** *bouclé, calamistré, frisé, ondé.* — CONTR. : **1** et **2** *lisse, plat.*

• REM. Chateaubriand (av. 1841) a employé *ondulée,* comme n. f., au sens de « houle » : *La tête tournée, il* [le matelot] *regardait à la poupe l'ondulée qui devait nous sauver ou nous perdre.*

ondulement [ɔ̃dylmɑ̃] n. m. (de *onduler ;* 1883, A. Daudet). Mouvement de ce qui ondule : *Tout cela détaillé d'un ton mondain* [...], *avec des phrases arrondies, des ondulements d'épaules* (Daudet).

• SYN. : *ondoiement, ondulation.*

onduler [ɔ̃dyle] v. intr. (de *ondul[ation]* ; 1746, Nollet [p. 66], au sens 2 [« avoir un mouvement sinueux » ; en parlant des végétaux, 1838, Acad. ; en parlant d'une foule..., 1857, Flaubert ; en parlant du corps de l'homme ou des animaux, 1874, Larousse ; en parlant d'objets divers, 1830, Lamartine] ; sens 1, 1798, Acad. [en parlant de ce qui est sur l'eau, début du XXe s.] ; sens 3, 1874, Larousse ; sens 4, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** En parlant de l'eau, avoir un mouvement d'ondulation, former des ondes de faible profondeur : *L'eau molle ondulait : on la sentait profonde, émue de vents magnifiques* (Giono). || *Par extens.* En parlant de ce qui est sur l'eau, flotter, se balancer selon le mouvement des eaux : *Au-dessus des barques qui ondulaient d'autant plus que leur coque était plus légère et leur mât plus élevé, on entendait la vergue qui battait contre le mât* (Montherlant). || **2.** *Littér.* Avoir un mouvement semblable aux ondulations de l'eau, en parlant des végétaux (arbres, champ de céréales, etc.) : *Çà et là des herbes longues de plus d'une toise ondulaient sous l'eau avec un balancement de cheveux au vent* (Hugo). *La moisson débordant le plateau diapré* | *Roule, ondule et déferle au vent frais qui la berce* (Heredia) ; d'une foule, de personnes rassemblées : *L'armée en marche ondule au fond du chemin creux* (Hugo). *Sur une élévation* [...] *nous apparaît une chose inattendue* [...], *une foule humaine. Foule arabe, foule en burnous et toute grise, ondulant sur le fond gris du ciel* (Loti). *On avait d'abord pouffé derrière ses programmes ; les programmes s'abaissèrent, et une vaste*

rigolade, ouverte, sans pitié, fit onduler la salle (Montherlant). *La foule brusquement ondula en s'agenouillant de cet affaissement sans hâte et presque paresseux des blés sous un coup de faux* (Gracq) ; du corps de l'homme ou des animaux : *Nous écrasions de notre poids l'imperceptible cheval qui ondulait dans les brancards : c'était le frétillement d'une anguille dans le corps d'un rat de Barbarie* (Flaubert). *La chevelure ondule au gré de la caresse* (Valéry). *Un sourire [...] fit onduler lentement l'une contre l'autre, comme deux couleuvres, les lèvres de sa bouche largement fendue* (Martin du Gard). *Une jeune femme au teint sombre et à l'accent italien s'est avancée sur l'estrade et chante, ondulant des hanches dans ce qui semble être un paréo* (Mallet-Joris) ; de tissus ou d'objets divers : *Je m'avançais doucement, doucement : le plancher, en latte simple, ondulait sous mon pied* (Giono). *Les grandes tentures ondulèrent devant les fenêtres* (Camus). *On avait tiré les voilages dont les moirures ondulaient lorsque les légers courants d'air agitaient leurs plis* (Butor). || **3.** Avoir une forme sinueuse, des lignes qui évoquent les ondulations de l'eau : *Sur la droite ondulait la ligne familière des collines, qui se succédaient, dans un poudroiement de soleil, jusqu'à l'horizon bleu foncé de la mer* (Martin du Gard). *Un vaste plateau ondulait...* (Duhamel). || **4.** *Fig.* Croître et décroître alternativement, notamment en parlant d'un son : *Une fois, un cri long, mélancolique, parti de l'étang qui luisait plus bas, monta vers nous en ondulant* (Daudet).

• SYN. : **1** *ondoyer ;* **2** *frémir, frissonner, moutonner ;* **3** *serpenter.*

◆ v. tr. (1877, Littré). Rendre ondulé : *Onduler ses cheveux.*

• SYN. : *boucler, calamistrer, friser.*

onduleur [ɔ̃dylœr] n. m. (de *onduler ;* 1963, Larousse). Convertisseur statique de courant continu en courant alternatif.

onduleusement [ɔ̃dyløzmɑ̃] adv. (de *onduleux ;* av. 1850, Balzac). *Littér.* Avec des ondulations, des sinuosités : *Ils arrivèrent au bout de la longue avenue bordée de vieux sapins que le cours du torrent avait onduleusement tracée dans la forêt* (Balzac).

onduleux, euse [ɔ̃dylø, -øz] adj. (de *ondul[ation]* ; 1735, Heister, avec un sens peu net ; sens 1, 1779, Roucher ; sens 2, 1788, Féraud [pour le corps de l'homme et des animaux, 1800, Delille] ; sens 3, 1788, Féraud ; sens 4, av. 1848, Chateaubriand ; sens 5, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** *Littér.* Se dit d'une eau agitée qui forme des vagues, des ondulations : *Cypris rayonnant sur les flots onduleux* (Banville). || **2.** *Littér.* Qui est animé d'un mouvement semblable aux ondulations de l'eau : *Et lentement montait la divine fumée | Dans l'air doux du matin, onduleuse, embaumée* (Baudelaire). *Le voilier avait la forme d'un long ruban naviguant très bas, à deux cents mètres peut-être, onduleux et tout d'une pièce comme un tapis volant* (Montherlant). || Se dit spécialement du corps de l'homme et des animaux : *Son second tableau attira surtout les yeux ; c'était, si je ne le trompe, le portrait d'une femme onduleuse et plus qu'opaline...* (Baudelaire). *Un château magique où régnait une de ces bêtes onduleuses, mystérieuses, troublantes* (Maupassant). *Un élan hardi et onduleux de poisson géant* (Colette). || **3.** *Littér.* Qui présente des ondulations, des sinuosités dans sa forme, dans ses lignes : *La campagne, c'est bon l'été. | L'on se promène, | On marche à travers champs comme le pied vous mène, | Se fiant au hasard des sentiers onduleux* (Gautier). *Un grand pays plat, à peine onduleux* (Fromentin). *Sur le sol de terre brune, onduleux et battu par les sabots de quatre générations de rustres* (Maupassant). *La petite rivière onduleuse et pressée* (Noailles). || **4.** *Littér.* Qui présente des variations de sonorité faisant penser à des ondulations : *Ces détonations moins vastes, moins onduleuses, moins liées ensemble que celles de la foudre, firent naître dans notre esprit l'idée d'un combat* (Chateaubriand). *Il chante sans arrêt, une chanson onduleuse, souple...* (Duhamel). || **5.** *Fig.* et *littér.* Qui croît et décroît alternativement : *Mon désir frémissant, | Onduleux, mon désir qui monte et qui descend* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *agité, houleux, ondulant ;* **2** *flexueux, ondoyant, ondulé ; flexible, serpentin ;* **3** *sinueux, tortueux, vallonné.*

oneiromancien, enne n. V. ONIROMANCIEN, ENNE.

onéreusement [ɔnerøzmɑ̃] adv. (de *onéreux ;* 1781, Gohin, 252). De façon onéreuse (peu usité) : *Vivre onéreusement.*

onéreux, euse [ɔnerø, -øz] adj. (lat. *onerosus,* pesant, lourd, pénible, de *onus, oneris,* charge, fardeau, chose difficile ; 1370, Oresme, écrit *honereus,* au sens de « sans grâce, ennuyeux » ; écrit *onéreux,* au sens 1, début du XVIe s. ; sens 2, 1678, Racine ; sens 3, 1611, Cotgrave [au fig., av. 1696, La Bruyère]). **1.** *Class.* et *littér.* Qui pèse, qui est pénible à supporter : *Le voisinage de ces gens-là est fort onéreux* (Acad., 1694). *Cybèle alors, fertile en produits généreux, | Ne trouvait point ses fils un poids trop onéreux* (Baudelaire). || **2.** Qui occasionne des frais élevés, de grosses dépenses : *Des investigations trop onéreuses étaient commencées* (France). *Les logements meublés, c'était quand même trop onéreux* (Duhamel). || **3.** *Acte à titre onéreux,* acte juridique par lequel une possession est acquise en contrepartie d'un équivalent (vente, échange, société, etc.). || Fig. et class. *À titre onéreux,* au prix de nombreux sacrifices : *N'envions point à une sorte de gens leurs grandes richesses ; ils les ont à titre onéreux, et qui ne nous accommoderait point ; ils ont mis leur repos, leur santé, leur honneur et leur conscience pour les avoir ; cela est trop cher...* (La Bruyère).

• SYN. : **1** *accablant, écrasant, lourd, pénible, pesant ;* **2** *cher, coûteux, dispendieux, exorbitant, hors de prix, inabordable, ruineux.* — CONTR. : **2** *avantageux, bon marché, économique, intéressant, modéré, modeste, raisonnable.*

one-step [wanstɛp] n. m. (mot angloaméric. de même sens, proprem. « un pas [par temps] », de l'angl. *one,* un, et *step,* pas ; 1923, Larousse). Danse d'origine américaine, s'exécutant sur une musique à deux temps, à la mode après la guerre de 1914-1918 : *Elles portent* [les danses] *fièrement leurs noms exotiques : elles s'appellent tango, fox-trot, one-step* (H. de Régnier).

• Pl. *des* ONE-STEPS.

ongle [ɔ̃gl] n. m. (lat. *ungula,* n. f., griffe, serre, sabot, ongle, de *unguis,* ongle de la main ou du pied [de l'homme ou des animaux] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens II, 1 [jusqu'au XVIe s., le mot est le plus souvent du fém. comme son étymon lat.] ; sens I, 1, v. 1130, *Eneas* [*ongle long,* 1666, Molière ; *avoir les ongles en deuil,* 1867, Delvau ; *faire les ongles à quelqu'un, se faire les ongles,* 1874, Larousse ; *ronger ses ongles,* v. 1370, Oresme — au fig., 1580, Montaigne (*se ronger les ongles,* av. 1660, Scarron)] ; sens I, 2, 1549, R. Estienne [*rongnier bien près les ongles à quelqu'un,* même sens, XIVe s. ; *couper les ongles à quelqu'un,* 17 janv. 1765, d'Alembert ; *donner sur les ongles à quelqu'un,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *avoir du sang aux ongles,* 1606, Nicot — d'abord *...le sang...,* 1549, R. Estienne] ; sens I, 3, v. 1734, Vauvenargues [*jusqu'aux ongles ; jusqu'au bout des ongles,* 1694, Acad. ; *sur l'ongle,* début du XVIIe s.] ; sens II, 2, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens II, 3, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens II, 4, av. 1850, Balzac [*avec des ongles de lion ; avoir bec et ongles,* 1690, Furetière ; *ouvrir l'ongle,* av. 1863, Vigny]).

I. CHEZ L'HOMME. **1.** Partie cornée qui couvre le dessus de l'extrémité des doigts et des orteils : *Je ferme les mains, je cache mes ongles* (Colette). *Il revoyait le vert du tapis, et le doigt du professeur écrasé sur « les Choéphores », avec son ongle bombé comme un copeau de corne* (Martin du Gard). *Pour moi qui savais extraire de mon nez avec l'ongle de mon index, les matériaux sifflants qui gênaient la respiration, l'usage du mouchoir le semblait être une superstition parentale* (Pagnol). || Class. *Ongle long,* ongle du petit doigt de la main gauche que les petits marquis laissaient pousser en signe d'élégance : *Est-ce par l'ongle long qu'il porte au petit doigt | Qu'il s'est acquis chez vous l'estime où l'on le voit ?* (Molière). || Fam. *Avoir les ongles en deuil,* V. DEUIL. || *Faire les*

ongles à quelqu'un, faire ses ongles ou *se faire les ongles,* les couper, les limer, les nettoyer. || *Ronger ses ongles* ou *se ronger les ongles,* les déchiqueter à coups de dents par manie, par ennui ou par impatience : *Assis sur une pile de caisses, l'air d'un collégien mal soigné, morose, rongeant ses ongles, le jeune homme lui parut extrêmement romanesque* (Mallet-Joris) ; et au *fig.,* montrer de l'impatience. || **2.** Fig. *Rogner les ongles à quelqu'un,* restreindre ses possibilités d'action ou diminuer ses profits. || Vx. *Couper les ongles à quelqu'un,* lui ôter ce qui fait sa force, son talent ; attenter à sa liberté, son autorité : *C'est bien assez de le couper les ongles moi-même de bien près, sans qu'un censeur vienne encore le les couper jusqu'au sang* (d'Alembert). || *Donner sur les ongles à quelqu'un,* le châtier ou le réprimander vertement. (Vieilli.) || Vx. *Avoir du sang aux ongles,* avoir du cran, du courage : *Si nos ennemis avaient du sang aux ongles...* (Sévigné). || Fam. *Avoir les ongles crochus,* v. CROCHU. || *Rubis sur l'ongle,* v. RUBIS. || **3.** Forme des locutions adverbiales à valeur de superlatif. || *Jusqu'aux ongles* (vx), *jusqu'au bout des ongles,* tout à fait, entièrement, à la perfection : *La plupart des gens de lettres* [...] *ne veulent pas qu'on les traite comme des ouvriers, et ils sont ouvriers jusqu'aux ongles, jusqu'à la moelle des os* (Vauvenargues). *Extrêmement soignée de sa personne et, en temps ordinaire, posée, correcte, aristocrate même jusqu'au bout des ongles* (Loti). *Il* [mon fils] *est devenu magnifique, intelligent, artiste jusqu'au bout des ongles, doué pour tout* (Henriot). || *Sur l'ongle,* parfaitement (vieilli) : *Elle sait sa leçon sur l'ongle.*

II. CHEZ CERTAINS ANIMAUX. **1.** Serre des oiseaux rapaces : *L'aigle tombe sur lui comme un sinistre rêve, | S'attache au col troué par ses ongles de fer* (Leconte de Lisle). *Le rapace plane toujours en quelque coin du ciel, à l'affût : l'atteinte de son bec ou de ses ongles est mortelle* (Pesquidoux). || **2.** Griffe des mammifères carnassiers : *Il* [le renard] *porte la livrée de la terre* [...], *la bête est armée de dents longues et tranchantes, d'ongles aigus qui prennent sur le sol* (Pesquidoux). || **3.** *Vx* et *littér.* Sabot des ongulés : *L'ongle résonnant du coursier* (Hugo). *Ce n'est pas un aussi bon cheval que tu dis, Aristobule.Il a l'ongle mince* (France). || **4.** S'emploie aussi dans des locutions figurées qui s'appliquent à des personnes. || *Avec des ongles de lion,* de toutes ses forces, avec acharnement : *Est-ce moi qui ne saurais pas défendre avec des ongles de lion* [...] *mon seul bien, la vie, la fille ?* (Balzac). || *Avoir bec et ongles,* v. BEC. || *Ouvrir l'ongle,* lâcher prise : *Un soupir de mon cœur, un signe de la croix, | Pourra faire ouvrir l'ongle aux peines éternelles* (Vigny).

onglé, e [ɔ̃gle] adj. (de *ongle ;* v. 1400, Godefroy, au sens 3 ; sens 1, av. 1872, Th. Gautier ; sens 2, fin du XVᵉ s., Godefroy). **1.** Qui est pourvu d'ongles, de griffes : *Satan, comme un nageur fait un effort suprême, | Tendit son aile onglée et chauve, et, spectre blême, | Haletant, brisé, las, et de sueur fumant, | Il s'abattit au bord de l'âpre escarpement* (Hugo). *Les pattes onglées d'un rat courent distinctement entre les lames du plafond...* (Colette). || **2.** En fauconnerie, se dit de l'oiseau qui possède ses serres. || **3.** En héraldique, se dit des animaux dont les ongles sont d'un émail particulier.

• SYN. : **1** *ongulé.*

onglée [ɔ̃gle] n. f. (de *ongle ;* 1549, R. Estienne). Engourdissement douloureux du bout des doigts, provoqué par un grand froid : *Avoir l'onglée. Il faisait un froid vif qui donnait l'onglée* (France).

onglet [ɔ̃glɛ] n. m. (de *ongle ;* 1304, Godefroy, au sens de « crochet en forme d'ongle » ; 1538, R. Estienne, au sens de « petit ongle » ; sens 1, 1676, Félibien [aussi *assemblage à onglet ; boîte à onglets,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière [« partie de feuillet ou morceau de papier fort... » et « échancrure... », 1963, Larousse] ; sens 3, 1762, Acad. [en arboriculture, 1868, Littré] ; sens 4, av. 1662, Pascal ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1845, Bescherelle ; sens 7, 1903, Larousse [« partie de la fressure... », 1690, Furetière]). **1.** En menuiserie, extrémité d'une planche, ou d'une moulure taillée en biseau à 45 degrés au lieu d'être terminée à angle droit. || *Assemblage à onglet,* assemblage à angle droit de deux moulures dont l'extrémité a été taillée à 45 degrés. || *Boîte à onglets,* boîte en forme de canal, dans les parois de laquelle sont pratiquées des entailles qui guident la scie pour découper des pièces selon un angle déterminé. || **2.** Bande de toile ou de papier cousue en même temps que les feuilles d'un livre et qui permet d'y insérer un feuillet supplémentaire, une gravure ou une carte : *Monter des gravures sur onglet.* || Partie d'un feuillet ou morceau de papier fort collé sur un feuillet qui dépassent la tranche de gouttière d'un livre et qui servent à ouvrir le livre à une page ainsi repérée. || Échancrure en forme de demi-cercle pratiquée dans les feuillets d'un livre ou d'un cahier pour signaler un chapitre. || **3.** En botanique, partie inférieure et souvent rétrécie du pétale constituant sa zone d'insertion dans le réceptacle floral. || Partie du rameau d'un arbre laissée au-dessus de l'œil après la taille. || **4.** Partie du volume d'un corps géométrique, délimitée par deux plans se coupant à l'axe de révolution : *Onglet cylindrique, conique, sphérique.* || **5.** Burin de graveur taillé en triangle. (V. ONGLETTE.) || **6.** Petite entaille dans le couvercle d'une boîte ajusté à coulisse, ou dans la lame d'un couteau pliant ou d'un canif pour permettre de les ouvrir avec l'ongle. || **7.** Morceau de viande de boucherie (bœuf) constitué par les muscles piliers du diaphragme. || Partie de la fressure qui tient au foie et aux poumons.

onglette [ɔ̃glɛt] n. f. (de *ongle ;* 1572, J. A. de Baïf, au sens de « petit ongle » ; sens actuel, 1621, Brunot). Petit burin plat dont se servent les graveurs.

• REM. On dit aussi ONGLET.

onglier [ɔ̃glije] n. m. (de *ongle ;* 1874, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse [aussi « petits ciseaux... »]). **1.** Nécessaire contenant les objets qui servent à la toilette des ongles. || **2.** Pince coupante à lames cintrées. || Petits ciseaux cintrés servant à couper les ongles. (S'emploie, en ce sens, au sing. ou au plur.)

onglon [ɔ̃glɔ̃] n. m. (de *ongle ;* début du XIVᵉ s., Godefroy). Corne entourant chacun des deux doigts formant le sabot de certains ruminants et des porcins : *Les onglons d'un bœuf.*

onguent [ɔ̃gɑ̃] n. m. (lat. *unguentum,* huile parfumée, essence, de *ungere,* oindre ; XIVᵉ s., Brun de Long-Borc, écrit *onguant* [*onguent,* XVᵉ s.], au sens 2 ; sens 1, av. 1525, J. Lemaire de Belges [écrit *unguent ; onguent,* 1538, R. Estienne] ; sens 3, 1793, *Cours complet d'agriculture,* VII, 250 ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Parfum, baume : *Les momies étaient enveloppées de bandelettes chargées d'onguents. Leurs corps, tout gras d'onguents, exhalaient une odeur d'épices et de cassolettes éteintes* (Flaubert). *Elle* [Rachel] *avait conservé de ses voyages, sans doute, l'habitude des onguents orientaux, et cette chair de femme gardait la fraîcheur, la netteté impubère d'un corps d'enfant* (Martin du Gard). *Le Père Élisée ramassait sa trousse, ses pots d'onguents, pliait ses bandes et poursuivait le récit de ses malheurs* (Aragon). || **2.** Médicament à base de résines et de corps gras, destiné à être appliqué sur la peau : *Une petite fille du voisinage ayant des poux, il était allé à Saint-Pierre-Port, était revenu avec un onguent, et en avait frotté l'enfant* (Hugo). || **3.** Produit utilisé pour engluer les plaies des arbres. || **4.** Fig. et vx. *Onguent pour la brûlure,* moyen de prévenir certains accidents ou d'y remédier : *Fuyez Paris, n'allez point à la Cour, | Si vous n'avez onguent pour la brûlure* (Voltaire).

onguicule [ɔ̃gɥikyl] n. m. (lat. *unguiculus,* ongle [de la main ou du pied], dimin. de *unguis,* ongle [v. ONGLE] ; 1845, Bescherelle). En termes de zoologie, petit ongle.

onguiculé, e [ɔ̃gɥikyle] adj. (lat. scientif. moderne *unguiculatus,* mêmes sens, du lat. class. *unguiculus* [v. l'art. précéd.] ; 1756, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1799, Ventenat, III, 97). **1.** Se dit d'un mammifère dont les doigts sont terminés par des griffes ou par des ongles plats. || **2.** Se dit d'un pétale muni d'un onglet.

◆ **onguiculés** n. m. pl. (1868, Littré). Groupe formé par les mammifères qui ont des ongles ou des griffes.

ongulé, e [ɔ̃gyle] adj. (bas lat. *ungulatus,* qui a un sabot, une corne, du lat. class. *ungula* [v. ONGLE] ; 1756, Brunot). Se dit des mammifères dont les doigts sont terminés par des sabots.

◆ **ongulés** n. m. pl. (1828, Mozin). Ordre de mammifères qui ont le trait commun d'être porteurs d'un sabot qui entoure et protège la dernière phalange de leur doigt : *Les imparidigités, les porcins et les ruminants sont des ongulés.*

onguligrade [ɔ̃gyligrad] adj. (de *onguli-,* élément tiré du lat. *ungula* [v. ONGLE], et de *-grade,* du lat. *gradi,* marcher, s'avancer ; 1959, Robert [var. *ongulograde,* 1839, Boiste]). Se dit d'un animal marchant sur des sabots : *L'éléphant est onguligrade.*

onir(o)- [ɔnir(o)], premier élément, tiré du gr. *oneiros,* rêve, et qui entre dans la composition de quelques mots pour désigner ce qui a trait au rêve.

onirique [ɔnirik] adj. (de *onir[o]-* ; 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert). **1.** Relatif à l'onirisme : *« La conscience onirique » est l'état de conscience dans les rêves* (Lalande). *Griseries des ténèbres, délires oniriques* (Fargue). || **2.** *Littér.* Qui est inspiré par le rêve : *Toute littérature onirique le donne du malaise* (Mauriac).

oniriser (s') [sɔnirize] v. pr. (dér. savant de *onirique ;* 1943, Bachelard, p. 118). Prendre un caractère onirique : *L'imagination d'Edgar Poe s'onirise progressivement à peine quittée la première page* (Bachelard).

onirisme [ɔnirism] n. m. (de *onirique ;* 1923, Larousse). Activité mentale automatique qui se manifeste par des hallucinations, des illusions d'ordre visuel et des réactions affectives et motrices.

oniro-. V. ONIR(O)-.

oniro-analyse [ɔniroanaliz] n. f. (de *oniro-* et de *analyse ;* 1961, J. Delay, p. 111). Analyse de l'état psychique, consistant à interpréter les comportements oniriques préalablement provoqués.

● Pl. *des* ONIRO-ANALYSES.

onirocrite [ɔnirɔkrit] n. m. (gr. *oneirokritês,*même sens, de *oneiros,* songe, et de *kritês,* interprète ; av. 1553, Rabelais). Celui qui, dans l'Antiquité grecque, expliquait les songes.

onirocritique [ɔnirɔkritik] n. f. (fém. substantivé de l'anc. adj. *onirocritique,* « relatif à l'interprétation des songes » [1611, Cotgrave], de *onirocrite* [v. l'art. précédent] ; 1664, Molière). Dans l'Antiquité grecque, interprétation des songes.

onirogène [ɔnirɔʒɛn] adj. (de *oniro-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1961, J. Delay, p. 111). Qui provoque l'onirisme.

◆ n. m. (26 févr. 1969, *le Monde*). Substance qui provoque un état onirique.

oniroïde [ɔnirɔid] adj. (de *oniro-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1963, Larousse). Se dit, en psychiatrie, d'un état de rêverie chez un sujet qui a gardé sa lucidité et dont les rêves se greffent sur la vie réelle.

onirologie [ɔnirɔlɔʒi] n. f. (de *oniro-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1933, G. Duhamel). En psychologie, étude scientifique des rêves.

onirologue [ɔnirɔlɔg] n. (de *onirologie ;* 1933, G. Duhamel). Personne qui se livre à l'étude des rêves : *Un long rêve parfois déchirant, parfois délectable, toujours attendu comme un festin nocturne, toujours, en outre, hanté, ravagé par ce que les savants onirologues appellent l'angoisse professionnelle* (Duhamel).

oniromancie [ɔnirɔmɑ̃si] n. f. (dér. savant du gr. *oneiromantis,* qui prédit l'avenir d'après les songes, de *oneiros,* rêve, songe, et de *mantis,* prophète, devin ; 1623, J. Ferrand [p. 137], écrit *oniromance ; oniromancie,* 1827, Acad.). Art d'interpréter les rêves.

oniromancien, enne [ɔnirɔmɑ̃sjɛ̃, -ɛn] n. (de *oniromancie ;*1827, Acad.). Personne qui pratique l'oniromancie : *N'était-il donc pas absolument insane, le séculaire fatras des oniromanciens et des nécromans* (Huysmans).

◆ adj. (1874, Larousse). Relatif à l'oniromancie.

● REM. On trouve aussi parfois l'orthographe ONEIROMANCIEN, ENNE (milieu du XIXe s., Baudelaire) : *Et encore aujourd'hui, sans parler des oneiromanciens, il exis te une école philosophique qui voit dans les rêves de ce genre tantôt un reproche, tantôt un conseil* (Baudelaire).

oniscus [ɔniskys] n. m. (mot lat. signif. « cloporte », gr. *oniskos,* même sens, dimin. de *onos,* âne, cloporte ; 1874, Larousse). Nom générique d'un cloporte des lieux humides.

onlay [ɔnlɛ] n. m. (mot angl. de même sens, de *on,* sur, et de *to lay,* poser, placer ; 1951, P. L. Rousseau, p. 77). En chirurgie dentaire, incrustation d'or recouvrant partiellement la partie coronaire d'une dent.

O. N. M. [oɛnɛm], sigle d'OFFICE NATIONAL MÉTÉOROLOGIQUE, chargé, depuis 1921, de centraliser et de transmettre les observations météorologiques, et qui a pris, en 1945, le nom de MÉTÉOROLOGIE NATIONALE.

ono- [ɔno], premier élément, tiré du gr. *onos,* âne, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

onocentaure [ɔnɔsɑ̃tɔr] n. m. (bas lat. ecclés. *onocentaurus,* même sens, gr. *onokentauros,* même sens, de *onos,* âne, et de *kentauros,* centaure ; 1672, Sacy). Animal fabuleux moitié homme, moitié âne.

onoma(to)- [ɔnɔma(to)], premier élément, tiré du gr. *onoma, onomatos,* nom, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

onomancie [ɔnɔmɑ̃si] n. f. (de *ono[mato]-* et de *-mancie,* gr. *manteia,* prédiction, divination, de *manteuesthai,* prédire, dér. de *mantis,* prophète, devin ; 1562, Du Pinet). Divination d'après la signification des noms propres.

onomasiologie [ɔnɔmazjɔlɔʒi] n. f. (de *onoma[to]-,* d'après *sémasiologie ;* 1904, *Romania,* XXXIII, 289). Étude sémantique des dénominations, dont la démarche consiste à analyser la correspondance entre le concept et le signe linguistique.

onomasiologique [ɔnɔmazjɔlɔʒik] adj. (de *onomasiologie ;* 1970, Robert, aux sens 1-2). **1.** Qui se rapporte à l'onomasiologie : *Des travaux onomasiologiques.* || **2.** Qui relève de l'onomasiologie : *Une analyse onomasiologique.*

onomasticon [ɔnɔmastikɔn] n. m. (gr. *onomastikon,* vocabulaire, neutre substantivé de l'adj. *onomastikos* [v. l'art. suiv.] ; 1868, Littré). Ouvrage ancien fixant le sens et l'emploi des mots.

onomastique [ɔnɔmastik] adj. (gr. *onomastikos,* propre à donner un nom [et, au fém. substantivé *onomastikê,* l'art de dénommer], de *onomazein,* nommer, dér. de *onoma,* nom ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, comme n. m., écrit *onomastic,* au sens de « explication du sens des noms » ; comme adj., écrit *onomastique,* au sens actuel, 1838, Acad.). Qui concerne les noms propres : *Index onomastique. Elle* [Sabine] *avait rêvé sur le nom d'un cheval qui s'appelait Théocrate VI et présentait avec son cher Théorème une parenté onomastique imposant l'idée d'un présage favorable* (Aymé).

◆ n. f. (1868, Littré, au sens de « liste, catalogue de noms » ; sens actuel, 1893, *Dict. général*). Étude des noms propres de personnes et de lieux.

onomatomanie [ɔnɔmatɔmani] n. f. (de *onomato-* et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; 1888, Larousse). Obsession qui se rapporte aux mots, se manifestant par l'angoisse de l'oubli, la valeur magique accordée à certaines formes ou une impulsion à prononcer des mots grossiers.

onomatopée [ɔnɔmatɔpe] n. f. (bas lat. *onomatopœia,* onomatopée [terme de rhétorique], gr. *onomatopoiia,* création de mots [par onomatopée], fém. substantivé de l'adj. *onomatopoiios,* qui crée des mots [par onomatopée], de *onoma, -matos,* nom,

et de *poieîn,* faire, créer ; 1585, Vaganay, au sens 1 ; sens 2-3, 1767, Diderot). **1.** Mode de formation de mots qui fait d'un son vocal le représentant d'un bruit naturel ou d'un son produit par un être animé ou une chose : *L'onomatopée, considérée par certains philosophes du* XVIII*e s. comme l'origine du langage, est analysée par les linguistes modernes comme un signe arbitraire.* (V. art. spécial.) || **2.** Mot formé par harmonie imitative et désignant un animal ou une chose (ex. : *coucou, teuf-teuf*). || **3.** Son émis pour exprimer une sensation, un sentiment : *Mais notre joie réelle se manifeste en rires, en onomatopées, autrefois rituelles* (Colette).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ONOMATOPÉE

Au sens le plus général, le terme d'onomatopée ne désigne pas une « partie du discours », il indique un caractère de certains signifiants linguistiques indépendant de leur nature grammaticale : les phonèmes qui les composent sont *significatifs* en même temps que distinctifs : ils **imitent le bruit** de l'objet ou du phénomène que dénote le mot ; ainsi, *crac, craquement, craquer* évoquent le bruit d'une cassure, *hurler* imite le cri du loup ou des rapaces nocturnes.

L'onomatopée est en quelque sorte l'équivalent dans le domaine phonique de ce qu'est le pictogramme (v. ORTHOGRAPHE, art. spécial) dans le domaine graphique ; elle relie le signifiant à la « première articulation », celle dont la structure est motivée par la structure pragmatique du monde appelé réel. Un mot comme *table* ou *manger* est un signe **arbitraire,** reçu et transmis « par convention » (en grec, *thesei*) ; un mot comme *crac* ou *hurler* est un signe **motivé,** créé et compris « par nature » (en grec, *phusei*) [v. LINGUISTIQUE, art. spécial].

Le nom d'onomatopée signifie étymologiquement « création d'un mot » ; c'est à ce titre qu'elle intéressa de tout temps les philosophes. Platon y voyait une des explications du rapport des mots aux choses, dont il faisait un dogme dans le *Cratyle.* Leibniz, puis les philosophes et grammairiens du XVIII*e* s., Condillac, De Brosses, Herder, Court de Gébelin, pensèrent pouvoir approcher par l'étude des onomatopées un fonds primitif de vocabulaire qui aurait été la langue mère unique. Herder imaginait un dictionnaire universel des onomatopées (1772). Charles Nodier réalisa partiellement son vœu en 1806 par un *Dictionnaire raisonné des onomatopées françaises,*visant la recherche des « racines naturelles communes à toutes les langues » ; parmi des centaines d'étymologies ingénieuses, relevons simplement :

> « *Bœuf,* est le nom d'un animal qui *beugle ;*
> *Boa,* est celui d'un serpent énorme dont le cri ressemble au *beuglement* des taureaux ; [...]
> *Freux :* on a donné ce nom à un oiseau que les lexicographes appellent aussi *graie, graille, grolle,* ou *frayonne.* Il est évident que tous ces mots sont formés par imitation » (p. 58, p. 135).

F. de Saussure, posant l'arbitraire pour premier caractère du signe linguistique, écarte par trois arguments l'objection qu'on peut tirer des onomatopées :

1° Le rapport de sons observé entre les mots et les choses est souvent fortuit et non primitif : le mot *fouet* paraît évoquer le sifflement d'une lanière de cuir, or il dérive de *fagus,* « le hêtre » ; de même, le mot *bœuf* (pour ne rien dire de *boa !*), évocateur de meuglement par sa bilabiale initiale, remonte à l'indo-européen **gwōus* où l'élément bilabial n'est qu'appendiculaire, alors que le grec *mukasthai* et le latin *mugire* expriment adéquatement le cri des bœufs ; certains étymologistes expliquent *cahin-caha* par le bruit d'un char mal équilibré, mais il est probable que cet adverbe remonte à la prononciation ancienne de *qua hinc qua hac,* « par-ci par-là », variante de *qua huc qua hac* (*cahu caha* au XV*e* s.).

Ce premier argument est faible, car rien n'empêche de penser que le mot *fouet* invoqué par Saussure, ou le mot *bœuf* et l'adverbe *cahin-caha* ont bénéficié de l'adéquation fortuite de leur phonétisme au signifié, faute de laquelle ils auraient été éliminés par quelqu'un des synonymes que la langue met continuellement en concurrence avec chaque mot. Si *caballus* a supplanté *equus* pour donner *cheval,* ne doit-il pas sa fortune à l'évocation sonore d'un martèlement rythmé de sabots (comme *galoper,* venu du francique **wala hlaupan,* « bien sauter ») ?

2° Les onomatopées authentiques sont approximatives, et à demi conventionnelles. Aux exemples de Saussure (franç. *ouaoua* / allem. *wauwau*) on peut en ajouter cent autres, comme franç. *cocorico* / allem. *kikeriki,* franç. *couin-couin* / hongrois *hap hap.* Nyrop multiplie les exemples de telles contradictions au tome III de la *Grammaire historique de la langue française ;*Aurélien Sauvageot en ajoute dans un article de *Vie et langage* (n° 1, avr. 1952) : le hennissement du cheval est rendu en allemand par *Wiehern,* en danois par *vrinske,* en turc par *kisne-,* en mongol par *incaga-,* en portugais par *rinchar ;* en Norvège, un paysan emploie *rina,* un citadin *kvine ;* la langue mongole prête au milan le même cri qu'au cheval, etc. Ce ne sont pas les onomatopées qui font la langue, mais plutôt la langue qui fait les onomatopées ; chaque système phonologique est un filtre différent pour les bruits de la nature : le danois, qui n'a pas de voyelles nasales, ne peut rendre par [wɛ̃] le cri du canard, le français qui n'a pas d'aspirée laryngale la remplace par [k] dans *couin-couin ;* le français rend par *atchoum* l'éternuement, mais le grec moderne, qui ne connaît pas le son [ʃ] ni l'*m* final de mot, dit : *apsou.*

L'argument qu'on peut tirer, après Saussure, de ces comparaisons est à double tranchant. S'il apparaît des différences entre les expressions phoniques d'un même bruit d'une langue à l'autre, il apparaît aussi des points communs ; par exemple, pour le cri du coq, le roumain *cucurigu,* l'italien *chicchirichi,* l'espagnol *kikiriki,* le portugais *cócorocó,* le danois *kykiliky,* le suédois *kukeliku,* le finnois *kukkukiekuus*e rapprochent plus ou moins des formes françaises et allemandes citées plus haut ; si l'imitation des sons n'est pas la motivation absolue qu'on a voulu y voir, du moins ne peut-elle être absolument écartée. Pierre Guiraud le prouve dans *Structures étymologiques du lexique français* (1967), où il s'étonne qu'on ait pu faire au XX*e* s. un tel succès au « postulat saussurien de l'arbitraire du signe ».

3° Une fois introduites dans la langue, les onomatopées sont entraînées dans l'évolution phonétique que subissent les autres mots : c'est ainsi qu'on ne retrouve rien dans *pigeon* qui rappelle l'onomatopée du latin *pipio,* laquelle est née du cri d'autres oiseaux ; on ne retrouve guère mieux dans *toucher* l'onomatopée du latin **toccare* que supposent les étymologistes, et que conserve plus fidèlement *toquer.*

Cet argument, ainsi que le premier, réfute surtout la croyance au caractère primitif des onomatopées dont Nodier, on l'a vu, se faisait l'écho. Une parfaite adéquation des phonèmes aux sons naturels, quand elle se rencontre, loin de prouver le caractère primitif d'un mot, donne à penser que ce mot résulte d'une création ou d'une adaptation onomatopéique récente.

MOTIVATION ACOUSTIQUE ? ARTICULATOIRE ? ANALOGIQUE ?

Dans un article du premier numéro (1969) des *Travaux de linguistique de l'université de Gand,* Jean-Pierre Reynvoet distingue trois sortes de mots motivés :

a) l'onomatopée brute : *clac, miaou ;*

b) l'interjection primaire : *aïe, ah, pfff, euh ;*

c) l'onomatopée grammaticalisée : *claquer, miauler.*

Les catégories ***a*** et ***b*** ont un statut syntaxique à tel point semblable qu'on les confond souvent soit sous le terme d'*onomatopée,* qui a le défaut d'intégrer aussi la catégorie ***c*** (sans point commun avec ***b***), soit sous le terme d'**interjection,** qui a le défaut d'intégrer les « interjections secondaires » (selon une distinction de Wundt) telles que *allons, misère, flûte,* qui n'ont jamais été tenues pour onomatopéiques.

La différence entre ***a*** et ***b*** consiste, selon J.-P. Reynvoet, dans le fait que la seconde n'est qu'un « bruit physiologique devenu conventionnel » (p. 101). L'onomatopée évoque par la voie acoustique un bruit extérieur, l'interjection évoque par la voie articulatoire le phénomène interne générateur de bruit qui accompagne ou remplace parfois l'acte locutoire. Ainsi *crac !* est une onomatopée, imitant le son d'un solide qui se brise ; *hm !* est une interjection, imitant la fausse toux par laquelle on élude une réponse dont la franchise choquerait ; *pst* est l'interjection notant le bruit qu'on fait pour attirer discrètement l'attention d'un allocutaire. Bien entendu, la frontière entre les deux est flottante, insaisissable, c'est la frontière entre l'indice et le signal (v. SIGNE. art. spécial) : *ouf* est-il le soupir qu'on entend pousser, ou celui qu'on pousse ?

P. Guiraud place dans l'étude des « structures onomatopéiques » (ouvrage cité, p. 65 et suiv.) un inventaire des racines étymologiques telles que *T.K.* dont il représente comme suit le champ morpho-sémantique :

	|	|	|
actions	*tiquer*	*toquer (toucher)*	*taquer (tacher)*
mouvements	*tic*	*toqué*	*tac*
instruments	*tiquet*	*toque*	*taquet*
	|	|	|
actions	*triquet*	*truquer, troquer*	*traquer*
mouvements	*tric*	*truc, troc*	*trac*
instruments	*trique*	*truc*	*traquet*

Il explique ainsi la valeur expressive de *T.K. :*

« La pointe de la langue se porte en avant contre les dents, puis se retire vivement, avec une explosion, la racine de la langue venant heurter la partie postérieure du palais. C'est très exactement l'image d'un poing (ou d'un instrument) qui reprend sa position après être venu frapper l'objet. »

Selon lui, l'effet est donc onomatopéique, mais d'origine articulatoire. Ce qui le conduit à des termes de définition « plus complexes et moins naïfs que ceux dans lesquels elle [cette notion] avait été généralement conçue jusqu'ici » :

« L'onomatopée est une analogie entre la forme phonique et la forme immédiate ou métaphorique du concept signifié. »

L'image est liée non pas « directement aux phonèmes, mais à leurs composantes, à leurs traits pertinents (voix, aperture, articulation) » [ouvr. cité, p. 91].

Les exemples sur lesquels se fonde sa démonstration ne permettent malheureusement pas de juger si l'expressivité des traits phoniques s'exerce par l'oreille ou vraiment par les organes phonatoires ; on peut penser que les bruits *tic, toc* et *tac* évoquent le choc de différentes sortes d'objets.

Avant P. Guiraud, Guillaume de Humboldt avait distingué de la simple imitation phonique (onomatopée proprement dite) le symbolisme par lequel les sons produisent (selon lui par la voie auditive) une impression semblable à celle que l'objet fait sur l'esprit. Cassirer (1923) distingua à son tour le phonétisme *mimétique*et le phonétisme *analogique.*

Le problème dépasse les limites du mot quand on le pose sur le plan stylistique : l'*harmonie imitative* n'est pas à confondre avec le *symbolisme des sonorités.*

Qu'on se place au niveau du mot ou au niveau du discours, il faut garder en mémoire cette remarque de Grammont :

« Un moyen d'expression n'est jamais expressif qu'en puissance, et ne devient impressif que si l'idée le lui permet et le met en évidence » *(le Vers français).*

Henri Frei, qui le cite dans la *Grammaire des fautes* (1929, p. 236) donne cet exemple : « *Tictac* et *tinter* sont expressifs, *tactique* et *teinter,* composés des mêmes phonèmes, ne le sont pas. »

STATUT GRAMMATICAL

Si la définition de l'onomatopée doit être cherchée hors du domaine grammatical, on peut cependant faire état d'un ordre génétique intéressant la grammaire.

Des deux classes d'onomatopées distinguées par J.-P. Reynvoet (v. ci-dessus), la première (onomatopée brute) a deux caractères grammaticaux de l'interjection, l'invariabilité et l'autonomie syntaxique (marquée par la ponctuation) :

> *La grosse horloge ronflait, tic-tac, tic-tac* (A. Daudet).

De même que l'interjection est souvent construite en complément d'objet d'un verbe déclaratif *(Il cria ouf),* l'onomatopée complète souvent un verbe comme *faire :*

> *Cela fait clop quand il pose doucement le pied sur la marche* (Luc Durtain).

La substantivation est facile :

> *Les whoupp ! whoupp géants se poursuivent, à la chasse les uns des autres* (J.-R. Bloch).

Mais la transformation verbale introduit la variation morphologique :

> *L'orateur s'est fait pschuter plusieurs fois.*

Comme *miauler* dérive de *miaou,* le verbe latin *baubari,* auquel se rattache *aboyer,* dérive du cri du chien *baubau ;* la plupart des verbes exprimant les cris d'animaux sont onomatopéiques : *bêler, beugler, caqueter, coasser, couiner, croasser, glousser, hennir, japper, meugler, mugir, pépier, piailler, ronronner, roucouler.*

Du verbe dérivent ensuite des noms : *aboi, beuglement, caquetage, miaulement,* de sorte qu'il existe des doublets nominaux formés selon la filière :

ronron → *ronronner* → ***ronronnement.***

Une onomatopée est-elle adverbialisée quand elle flanque un verbe, dont elle contribue à exprimer le sens ? Dans la phrase d'Alphonse Daudet citée à l'article spécial INTERJECTION, le signifié de l'« onomatopée dictale » *frinc frinc* est adverbial puisqu'elle peint la « façon de parler » des clefs ; mais le signifiant, s'il est invariable comme l'adverbe, coupe la phrase d'une manière qui est celle des interjections, lesquelles n'assument aucune fonction propositionnelle.

Le caractère adverbial d'une locution onomatopéique est du moins garanti quand elle débute par une préposition : *répondre du tac au tac.*

STATUT PHONOLOGIQUE

S'il est vrai que les langues, dans la création des onomatopées, font passer les bruits universels de la nature par les filtres différenciateurs de leurs phonologies particulières, il est indéniable que certaines contraintes exercées par la substance impriment aux systèmes phonologiques des distorsions qui justifient aux yeux de certains l'exclusion de l'onomatopée du domaine de la langue :

• L'onomatopée peut être entièrement consonantique, et les consonnes y sont librement allongées :

> *pst bjjj pfff krrrrhh zzz.*

Ce n'est d'ailleurs le cas que d'une minorité. La plupart contiennent une voyelle, rarement finale comme dans *coucou,* encore plus rarement initiale comme dans *atchoum.*

• L'onomatopée peut contenir des phonèmes étrangers au système de la langue normale :

vibrante bilabiale : *brrr ;*

nasale vélaire [ŋ] : *bang, dong ;*

aspirées : *humpph, meuh ;*

affriquées : *tchac, djjj ;*

diphtongues ou triphtongues : *wouah, baoum, miaou ;*

combinaisons rares : *tzoiiiing, dzoaïng, chplonk, scrounch.*

• Elle marque souvent par le redoublement (ou le triplement) syllabique la répétition indéfinie d'un son :

coin-coin, glouglou, teuf-teuf, tatata.

• La répétition s'accompagne souvent d'une alternance vocalique :

flic floc, dig ding dong, pif paf pouf.

L'alternance la plus fréquente est *i/a :*

clic clac, cric crac, fric frac,
frotti frotta, patati patata...

De toute évidence, l'opposition vocalique n'imite pas une différence homologue entre les sons perçus ; si les pendules, comme l'observait Grammont, disent toujours *tic-tac* et jamais *tac-tic,* c'est que l'oreille perçoit leur mouvement uniforme dans le cadre de l'onomatopée conventionnelle, qui institue un rythme binaire impair/pair (éventuellement relié au mouvement visible du balancier).

Le choix de *i* et *a* s'expliquerait, selon Grimm et Diez, par l'influence des langues germaniques. Mais on retrouve la même alternance dans des langues romanes où la pénétration germanique a été faible : provençal *(drin-dran),* espagnol *(tris-tras),* italien *(ninna-nanna) ;* le choix s'explique plus simplement par le fait qu'en français comme dans toutes les langues les voyelles [i] et [a] offrent le plus grand contraste possible (aperture minimale et maximale).

• L'onomatopée brute, qui se rajeunit à la source immuable des sons naturels, échappe dans une large mesure aux altérations phonétiques où sont entraînés noms et verbes (comme *pigeon* et *toucher*).

Rien d'archaïque n'apparaît dans le *taratantara* des trompettes chez Ennius, dans le *tproupt* des buveurs goulus de Jean Bodel, dans le *coquericoq* d'un acteur chez Villon, dans le *be be bous bous bous* de Panurge épouvanté.

Même des mots grammaticaux ont pu être partiellement préservés de l'altération par leur valeur évocatrice : on explique ainsi que *ŭpŭpa,* nom latin de la *huppe,* ait conservé en bas latin, au lieu de le changer en [o], le timbre [u] de sa voyelle tonique.

Toutes ces particularités phonétiques accusent le caractère largement indépendant de l'onomatopée brute. Si elle n'est pas étrangère à la langue, elle est souvent absente des dictionnaires : ni son orthographe ni son sens n'ont grand besoin d'être codifiés.

onomatopéique [ɔnɔmatɔpeik] adj. (de *onomatopée ;* 1838, Acad.). Qui présente les caractères d'une onomatopée : *Une formation, une étymologie onomatopéique.*

onques adv. V. ONC.

onset [ɔnsɛt] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « attaque, assaut », de *on,* sur, et de *to set,* mettre ; 1963, Larousse). Procédé d'impression sans contact, fondé sur les phénomènes électrostatiques.

ont(o)- [ɔ̃t(o)], premier élément, tiré du gr. *on, ontos,* ce qui est, l'être, au sens philosophique (part. prés. neutre substantivé de *einai,* être), et qui entre dans la composition de mots savants.

ontal, e [ɔ̃tal] adj. (de *ont*[*o*]- ; 1947, A. Lalande). Se dit, chez certains philosophes (James Ward), de ce qui concerne l'être en soi (par opposition à *phénoménal,* se rapportant à ce qui relève de l'apparence).
• SYN. : *ontologique.*

ontif [ɔ̃tif] n. m. (de *ont*[*o*]- ; 1959, Tesnière, p. 117). Terme employé par L. Tesnière pour désigner les première et deuxième personnes du verbe qui renvoient aux personnes qui participent à l'acte de communication.

ontique [ɔ̃tik] adj. (de *onto- ;* 1943, Sartre, p. 305). En philosophie, se dit de toute connaissance qui se rapporte aux objets déterminés du monde : *Je l'interroge* [le scarabée] *non sans respect sur ses cogitations. Il répond par bribes de phrases. Il n'a pas encore choisi entre le point de vue ontique et le point de vue ontologique* (Duhamel).

ontogenèse [ɔ̃tɔʒənɛz] n. f. (de *onto-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, origine ; 1903, Larousse). En biologie, série de transformations subies par l'individu depuis la fécondation de l'œuf jusqu'à l'être adulte.
• REM. On dit aussi ONTOGÉNIE (de *onto-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 15 févr. 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 768).

ontogénique [ɔ̃tɔʒenik] adj. (de *ontogénie ;* 1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1947, A. Lalande). **1.** Se dit, en biologie, de ce qui a rapport à l'ontogenèse : *Votre protoplasma ontogénique évoluait* (M. Prévost). || **2.** Qui engendre l'être sur le plan du concept : *La pensée ontogénique* (Lalande).
• REM. On dit aussi, au sens 1, ONTOGÉNÉTIQUE (dér. savant de *ontogenèse ;* 1932, Larousse).

ontologie [ɔ̃tɔlɔʒi] n. f. (lat. scientif. moderne *ontologia,* science de l'être [milieu du XVII^e s.], du gr. *on, ontos* [v. ONTO-], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 27 févr. 1696, *Journ. des savants,* au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, v. 1830, d'après Larousse, 1932). **1.** En philosophie, science de l'être considéré dans ses propriétés les plus générales comme l'existence, la durée, le devenir : *« L'Être et le Néant », de Sartre, est un ouvrage d'ontologie. Le synthétisme est la grande loi de l'ontologie* (Flaubert). || **2.** Selon Descartes et Leibniz, étude des choses en tant que substances, par opposition aux apparences. || **3.** En médecine, nom donné au XIX^e s. par Broussais à la doctrine qui ne rattachait pas les manifestations pathologiques aux phénomènes physiologiques mais les reliait à des facteurs différents.

ontologique [ɔ̃tɔlɔʒik] adj. (de *ontologie ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 [*preuve ontologique,* 1868, Littré] ; sens 2, 1890, Renan). **1.** Relatif à l'ontologie : *Termes ontologiques.* || *Preuve ontologique,* preuve de l'existence de Dieu par la seule vertu de son essence. || **2.** Qui concerne la connaissance du monde extérieur en soi : *Le point de départ de la science est ontologique puisque c'est le monde des objets du sens commun* (Meyerson). *S'il est vrai que parler c'est agir sous le regard de l'Autre, les fameux problèmes du langage risquent fort de n'être qu'une spécification régionale du grand problème ontologique de l'existence d'Autrui* (Sartre).

ontologiquement [ɔ̃tɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *ontologique ;* 1874, Larousse). Du point de vue de l'ontologie : *Prouver l'existence de Dieu ontologiquement. Socialement manichéiste, la femme a un besoin profond d'être ontologiquement optimiste* (Beauvoir).

ontologisme [ɔ̃tɔlɔʒism] n. m. (de *ontologie ;* 1947, A. Lalande, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Raisonnement fondé sur l'ontologie. || **2.** Théorie affirmant que la connaissance directe et immédiate de Dieu est naturelle à l'homme.

ontologiste [ɔ̃tɔlɔʒist] n. (de *ontologie ;* 1829, Boiste). Partisan de l'ontologie.

O. N. U. [oeny] (1949, Larousse). Sigle de ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

onusien, enne [ɔnyzjɛ̃, -ɛn] adj. (de *O. N. U. ;* 1960 [d'après P. Gilbert, p. 350], au sens 2 ; sens 1, 15 déc. 1966, *le Monde*). **1.** Relatif à l'O. N. U. : *La procédure onusienne.* || **2.** Qui appartient ou relève de l'O. N. U. : *La force permanente onusienne.*

onych(o)- [ɔnik(o)], premier élément, tiré du gr. *onux, onukhos,* ongle, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

onychite [ɔnikit] adj. (gr. *onukhitês,* semblable à de l'onyx, de *onux, onukhos,* ongle, onyx ; 1874, Larousse). Qui contient de l'onyx : *Albâtre onychite.*

onychogène [ɔnikɔʒɛn] adj. (de *onycho-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1903, Larousse). Relatif à la formation des ongles.

onychographe [ɔnikɔgraf] n. m. (de *onycho-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; 1932, Larousse). Appareil destiné à mesurer et à enregistrer la pression des capillaires sanguins au niveau des ongles.

onychographie [ɔnikɔgrafi] n. f. (de *onycho-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1932, Larousse). Mesure de la pression des capillaires sanguins au moyen de l'onychographe.

onychogryphose [ɔnikɔgrifoz] n. f. (de *onycho-* et d'une altér. du gr. *grupos,* crochu ; 1845, Bescherelle). Déformation pathologique qui consiste en une hypertrophie, une déformation et, notamment, une incurvation de l'ongle.

onychomycose [ɔnikɔmikoz] n. f. (de *onycho-* et de *mycose ;* 1903, Larousse [var. *onychomycosis,* 1878, Larousse]). Infection de l'ongle provoquée par un champignon parasite.

onychophagie [ɔnikɔfaʒi] n. f. (de *onycho-* et de *-phagie,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1903, Larousse). Habitude vicieuse de se ronger les ongles.

onychoptôse [ɔnikɔptoz] n. f. (de *onycho-* et de *ptôse ;* 1868, Littré). Chute des ongles, consécutive à une infection grave ou à une intoxication.

onychose [ɔnikoz] n. f. (de *onych*[*o*]*-* ; 1868, Littré). Nom générique de tous les troubles affectant la croissance des ongles.

onyx [ɔniks] n. m. (lat. *onyx,* sorte d'agate, gr. *onux,* ongle, onyx [l'onyx ayant une transparence analogue à celle d'un ongle] ; XIIe s., Marbode, écrit *onix ; onyx,* 1560, *Bible Estienne*). Agate fine, translucide comme un ongle, à raies parallèles concentriques et nuancées, dont on fait des camées : *Là* [dans le palais du Sultan] *ont jadis étincelé des onyx de toutes nuances* (Tharaud).

◆ adj. (1684, Havard [*pierre onix,* « onyx », 1546, *Bible Girard*]). Qui a les qualités de l'onyx : *Je plongeai* [...] *et ne reparus à la surface qu'après avoir sorti de l'escarcelle une agate onyx et deux chrysoprases* (Gide).

◆ **D'onyx** loc. adj. (av. 1922, Proust). Qui a l'apparence de l'onyx : *À certains même elle* [la princesse de Guermantes] *ne disait rien, se contentait de leur montrer ses admirables yeux d'onyx* (Proust).

onyxis [ɔniksis] n. m. (dér. savant du gr. *onux,* ongle ; 1845, Bescherelle). Inflammation du derme unguéal.

onzain [ɔ̃zɛ̃] n. m. (de *onze ;* fin du XIIIe s., Macé de la Charité, comme adj., au sens de « onzième » ; 1473, Godefroy, comme n. m., au sens de « monnaie valant onze deniers » ; sens actuel, 1903, Larousse [un premier ex. en moyen franç.]). Strophe de onze vers.

onzaine [ɔ̃zɛn] n. f. (de *onze ;* fin du XIIe s., J. Bodel, au sens de « nombre de onze » ; sens actuel, 1853, Laborde, p. 340). Chandelier disposé pour porter onze cierges.

onze [ɔ̃z] adj. num. cardin. (lat. *undecim,* onze, de *unus,* un, et de *decem,* dix ; 1080, *Chanson de Roland*). Nombre qui suit dix dans la série des entiers.

◆ adj. num. ordin. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1878, Esnault). **1.** Onzième : *Louis onze. Par les grandes avenues, il* [le gorille] *descendit à la Seine, où il arriva vers onze heures du soir* (Aymé). || **2.** Pop. *Prendre le train onze,* aller à pied.

◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1959, Robert ; sens 4, 1868, Littré ; sens 5, 1874, Larousse [« les onze Apôtres après la trahison de Judas », XXe s.]). **1.** Nombre de onze unités : *Six et cinq font onze.* || **2.** S'emploie elliptiquement pour désigner, selon les cas, le jour, l'heure, le numéro d'une maison ou d'une chambre, un pourcentage, etc. : *Le onze du mois est un jeudi. Venez entre dix et onze. Habiter au onze. Du onze pour cent.* || **3.** Équipe de football composée de onze joueurs : *Le onze de Monaco.* || **4.** Le chiffre, le caractère qui, dans la numération écrite, figure onze unités (*11* ou, en numération romaine, *XI*) : *Le onze est mal fait sur le cadran.* || **5.** *Les Onze,* dans l'Antiquité, magistrats athéniens préposés à la justice. || *Les Onze,* les Apôtres après la trahison de Judas : *Les Onze comprennent que c'est fini de rire et d'étonner les juifs par des miracles ; sans effort, ils font les braves : « Il y a ici deux glaives » ; Jésus hausse les épaules* (Mauriac).

• REM. Autrefois, *le* s'élidait devant *onzeL'onze juin, le roi alla demeurer à Meudon* (Saint-Simon). Mais, aujourd'hui, on écrit et on prononce *le onze* [ləɔ̃z]. || On ne fait pas non plus la liaison au pluriel : *Les Onze* [leɔ̃z]. || Avec *que* ou *de,* l'élision est possible : *La messe de onze heures* ou *la messe d'onze heures. Monsieur d'Avricourt assistait en jaquette à la messe d'onze heures* (Colette). *Il n'est que onze heures* ou *il n'est qu'onze heures.* Mais il semble que l'élision se fasse de moins en moins, sauf dans des expressions figées telles que *bouillon d'onze heures* (breuvage empoisonné).

onzième [ɔ̃zjɛm] adj. num. ordin. (de *onze ;* v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *unzime* [*onzieme,* XIIe s., Godefroy], au sens 1 [*ouvrier de la onzième heure,* 1959, Robert] ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre onze : *Novembre est le onzième mois de l'année.* || *Un ouvrier de la onzième heure,* selon l'Évangile, celui qui vient tardivement à la vraie foi ; *auj.,* celui qui se rallie à une cause à la veille de son succès. || **2.** Qui est contenu onze fois dans un tout : *La onzième part du gâteau.*

◆ n. (1874, Larousse). Personne ou chose qui occupe la onzième place : *Être le* ou *la onzième.*

◆ n. m. (sens 1 et 5, 1690, Furetière ; sens 2-4, XXe s.). **1.** La onzième partie d'un tout. || **2.** *Fam.* Le onzième arrondissement de Paris : *Habiter dans le onzième.* || **3.** Le onzième étage d'un immeuble. || **4.** *Fam.* Élève de la classe de onzième (en ce cas, invar.) : *Les onzième entrent d'abord en classe.* || **5.** *Class.* Le onzième jour : *Voici une pauvre petite femme bien malade ; c'est le onzième de son mal* (Sévigné).

◆ n. f. (sens 1, av. 1918, Apollinaire ; sens 2, début du XXe s. [aussi « l'ensemble des élèves... » et « la salle... »] ; sens 3, 1868, Littré). **1.** La onzième section d'un ensemble : *Moi-même je suis le quinze de la Onzième* (Apollinaire, parlant de la section de la prison où il se trouve). || **2.** Dans l'enseignement, première année scolaire des classes primaires. (On dit auj. COURS PRÉPARATOIRE.) || L'ensemble des élèves de cette classe : *La onzième sort aujourd'hui à trois heures.* || La salle où se tient cette classe. || **3.** En musique, intervalle de onze degrés, redoublement de la quarte.

• REM. On dit *le onzième* et non *l'onzième.* On ne fait pas non plus la liaison : *Les onzièmes* [leɔ̃zjɛm]. L'élision était cependant très répandue au XVIIe s. : *On a fait contre vous dix entreprises vaines. Peut-être que l'onzième est prête d'éclater* (Corneille).

onzièmement [ɔ̃zjɛmmɑ̃] adv. (de *onzième ;* 1552, J. Peletier du Mans [77], écrit *onziesmement ; onzièmement,* XVIIIe s.). En onzième lieu.

oo- [ɔɔ], premier élément, tiré du gr. *ôon,* œuf, et qui entre dans la composition de mots savants.

oogamie [ɔɔgami] n. f. (de *oo-* et de *-gamie,* du gr. *gamos,* union, mariage ; 1963, Larousse). Mode de reproduction de certains végétaux.

oogone [ɔɔgɔn] n. f. (de *oo-* et de *-gone,* gr. *gonos,* ce qui est engendré ; 1888, Larousse). Cellule dans laquelle se forment les éléments femelles d'un grand nombre de végétaux.

oolithe ou **oolite** [ɔɔlit] n. f. (de *oo-* et de *-lithe,* gr. *lithos,* pierre ; 1959, Robert). En géologie, corps sphérique d'environ un millimètre de diamètre, fait d'enveloppes minérales concentriques : *L'oolithe blanche du bathonien. Une oolithe ferrugineuse.*

◆ n. m. (sens 1, 1762, Acad. ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Calcaire à oolithes. || **2.** Petit corps pierreux de la taille d'un œuf de poisson.

• REM. Une hésitation sur le genre du mot se manifeste encore. En géologie, le mot est féminin le plus souvent pour désigner la formation. Le masculin semble l'emporter en référence à la formation

qui résulte de l'agglomérat, sans doute par analogie avec les noms masculins en *-lithe* (aérolithe).

oolithique [ɔɔlitik] adj. (de *oolithe* ; 1818, Breislak, III, 397). Qui a la nature de l'oolithe : *Calcaire oolithique.*

◆ n. m. (1932, Larousse). Partie supérieure du jurassique, riche en calcaires oolithiques.

oologie [ɔɔlɔʒi] n. f. (de *oo-* et de *-logie* ; 1868, Littré). Étude des œufs d'oiseaux.

oologique [ɔɔlɔʒik] adj. (de *oologie* ; 1868, Littré). Relatif à l'oologie : *Un traité oologique.*

oolyse [ɔɔliz] n. f. (de *oo-* et de *-lyse*, gr. *lusis*, action de délier, dissolution ; 1932, Larousse). En biologie, dégénérescence des œufs non fécondés.

oomancie [ɔɔmɑ̃si] n. f. (de *oo-* et de *-mancie*, gr. *manteia*, prédiction, divination, de *manteuesthai*, prédire, dér. de *mantis*, prophète, devin ; 1874, Larousse). Divination au moyen des œufs.

oosphère [ɔɔsfɛr] n. f. (de *oo-* et de *-sphère* ; 1888, Larousse). En botanique, gamète femelle qui, après sa fécondation par le gamète mâle, donne naissance à l'œuf.

oospore [ɔɔspɔr] n. f. (de *oo-* et de *spore* ; 1877, Littré). En botanique, nom donné parfois à l'oosphère lorsqu'elle est pondue avant d'être fécondée.

oosporose [ɔɔspɔroz] n. f. (de *oospore*, genre de champignon [1874, Larousse], de *oo-* et de *spore* ; 1963, Larousse). Affection parasitaire provoquée par un champignon du genre *oospora.*

oothèque [ɔɔtɛk] n. f. (de *oo-* et de *-thèque*, gr. *thêkê*, boîte ; 1868, Littré, au sens de « ovaire des plantes de la famille des fougères » ; 1874, Larousse, au sens de « genre d'insectes coléoptères » ; sens actuel, 1903, Larousse). Coque qui renferme un groupe d'œufs d'insectes orthoptères.

ootomie [ɔɔtɔmi] n. f. (de *oo-* et de *-tomie*, du gr. *tomê*, coupure, ablation, dér. de *temnein*, couper ; 1932, Larousse). En biologie, sectionnement artificiel de l'œuf fécondé aux fins d'étude expérimentale.

O. P. [ope] n. m. (1967, Fohlen, p. 30). Abréviation familière de *ouvrier professionnel*, par opposition à *O. S.* (ouvrier spécialisé).

O. P. A. n. f. V. OFFRE.

opacifiant [ɔpasifjɑ̃] adj. m. (part. prés. de *opacifier* ; 1963, Larousse). *Pouvoir opacifiant*, aptitude d'un pigment ou d'une matière de charge à masquer les contrastes colorés d'un subjectile.

opacification [ɔpasifikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *opacifier* ;1950, Larousse). Transformation d'un corps transparent en corps opaque : *La cataracte est une opacification du cristallin.*

opacifier [ɔpasifje] v. tr. (de *opaci[té]* et de *-fier*, du lat. *facere*, faire ; 1868, Littré). Rendre opaque, enlever sa transparence à un corps.

◆ **s'opacifier** v. pr. (1868, Littré). Devenir opaque : *Le cristallin s'opacifie dans la maladie de la cataracte.*

opacimètre [ɔpasimɛtr] n. m. (de *opaci[té]* et de *-mètre*, gr. *metron*, mesure ; 1923, Larousse). Appareil de photométrie permettant de mesurer le degré d'opacité de certaines surfaces vues en transparence.

opacimétrie [ɔpasimetri] n. f. (de *opaci[té]* et de *-métrie*, du gr. *metron*, mesure ; 1949, Larousse). Mesure de l'opacité de certaines substances.

opacité [ɔpasite] n. f. (lat. *opacitas*, ombrage, ombre, de *opacus* [v. OPAQUE] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 3 [« couleur sombre », av. 1885, V. Hugo] ; sens 1, 1680, Richelet [en termes de construction, 1963, Larousse] ; sens 2, 1789, Brisson, II, 360 ; sens 4, 1690, Boursault ; sens 5, av. 1885, V. Hugo ; sens 6, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Propriété, naturelle ou acquise, qu'ont certains corps d'empêcher le passage de la lumière ou de certains rayons : *La lanterne magique* [...] *substituait à l'opacité des murs d'impalpables irisations* (Proust). *Vous commencez à deviner quelque chose, l'épaisseur, l'opacité de la buée diminuant les formes des monts qui se détachent sur le ciel* (Butor). *L'opacité du plomb aux rayons X.* || En termes de construction, aptitude de la couche d'un produit appliqué sur une surface à masquer les contrastes colorés du matériau : *L'opacité d'un film sur un subjectile.* || **2.** État de ce qui est opaque : *L'opacité du cristallin est la caractéristique de la cataracte. Si l'on surimpose à un verre rouge, un verre vert, on obtient un degré d'opacité presque parfait. L'épaississement de l'air devenait de l'opacité* (Romains). || **3.** Ombre épaisse ; obscurité totale : *La brume se soulevait et retombait plus dense : parfois l'opacité était complète* (Hugo). || Couleur sombre : *Cette clarté s'évadait sous la lame* [...]. *Ses rayonnements rectilignes, découpés en longues bandes droites sur l'opacité du fond* [...], *imitaient des interpositions de lames de verre* (Hugo). || **4.** *Fig.* et *littér.* État de ce qui ne peut être pénétré par l'intelligence : *Dans une langue que nous savons, nous avons substitué à l'opacité des sons la transparence des idées* (Proust). *Ces mots durs et noirs, je n'en ai connu le sens que dix ou quinze ans plus tard et, même aujourd'hui, ils gardent leur opacité : c'est l'humus de la mémoire* (Sartre). || **5.** *Fig.* et *littér.* Qualité d'une personne qui est impénétrable pour les autres : *La solitude fait des gens à talents ou des idiots* [...]. *L'antique Chaldée a eu de ces hommes-là ; à de certaines heures, l'opacité du pâtre devenait transparente et laissait voir le mage* (Hugo). || **6.** En termes de linguistique, dans la relation entre l'émetteur et le récepteur du message, qualité du message du locuteur qui traduit dans son discours une signification qui lui est propre de telle manière que le récepteur ne peut la percevoir entièrement : *L'opacité de la poésie lyrique.*

● SYN. : **3** *nuit, ténèbres* ; **4** *incompréhensibilité, inintelligibilité.*

opaïon [ɔpajɔn] n. m. (gr. *opaion*, même sens, neutre substantivé de l'adj. *opaios*, qui a un trou, une ouverture, de *opê*, ouverture ; 1874, Larousse). En termes d'architecture antique, ouverture centrale d'un toit pour laisser échapper la fumée.

opale [ɔpal] n. f. (lat. *opalus*, pierre précieuse ; v. 1120, Studer et Evans, écrit *optal* [*opale*, 1562, Du Pinet], au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 3, 1782, Delille). **1.** Substance minérale de la famille de la silice, comprenant toutes les variétés hydratées ou gélatineuses de silice, à fond laiteux ou bleuâtre et à reflets irisés de couleurs diverses : *Opale noble. Opale à flammes, à paillettes. Opale de feu.* || **2.** Pierre précieuse montée en bijou : *Porter une opale en pendentif. Une bague au chaton d'opale. Il est une émeraude plus belle que ton opale* (Saint-Exupéry). || **3.** Tout ce qui ressemble à l'opale par sa couleur ou les reflets de son éclat : *Le feu de ses prunelles pâles, | Clairs fanaux, vivantes opales, | Qui le contemplent fixement* (Baudelaire).

◆ adj. invar. (28 janv. 1875, *Journ. officiel*, p. 752). Qui a la couleur de l'opale : *Deux pierres opale. La lune se couchait. Parfois* [...] *toute la mer se bombait et devenait opale* (Giraudoux).

◆ **D'opale** loc. adj. (av. 1850, Balzac). Qui a la couleur de l'opale, qui présente des reflets comme l'opale : *La lueur d'opale d'une lampe marmorine* (Balzac). *Dans cette baie, dite d'opale, les plages d'or semblent plus douces encore* (Proust).

opalescence [ɔpalɛsɑ̃s] n. f. (de *opalescent* ; 1868, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Teinte ou reflet d'opale : *On entend des bruits de friture. Des phosphorescences, des opalescences traversent soudain certains tubes* (Romains). || **2.** *Opalescence critique*, en termes de physique, apparition d'un brouillard opalin au moment critique où un gaz se liquéfie lorsqu'on abaisse sa température.

● SYN. : **1** *fluorescence, irisation.*

opalescent, e [ɔpalɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant de *opale* ; 1866, d'après Darmesteter, 1877). Qui prend une teinte d'opale : *Une mer opalescente.*

● SYN. : *opalin.*

opalin, e [ɔpalɛ̃, -in] adj. (de *opale* ; 1783, Buffon). Qui a la teinte blanchâtre et les

reflets irisés de l'opale : *Et leurs seins nus, cambrant leurs rondeurs opalines, | Tendaient lascivement des pointes de corail* (Samain). *Une grande nappe de lumière opaline, où tombent quelques gouttes de rubis* (Bertrand).

• Syn. : *iridescent, opalescent.*

opaline [ɔpalin] n. f. (de *opale ;* 1874, Larousse, au sens de « genre d'infusoires » ; sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Nom donné à une substance vitreuse dont la matière imite l'opale et dont on fait des vases, des ornements : *Il y avait le verre d'eau en opaline sur la table* (Mauriac). *Un jour, quand l'antiquaire aura vendu suffisamment de lampes d'opaline et de commodes d'acajou, ils se retireront à Saint-Jean-le-Vieil, parmi les roses* (Mallet-Joris). || **2.** Objet en opaline : *Une collection d'opalines.*

opalisation [ɔpalizasjɔ̃] n. f. (de *opaliser ;* 1er août 1874, Mallarmé, au sens 2 ; sens 1, 1949, Larousse). **1.** Action de fabriquer du verre opalisé. || **2.** État de ce qui prend la couleur de l'opale.

opalisé, e [ɔpalize] adj. (dér. savant de *opale ;* 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1864, Goncourt). **1.** Qui est converti en opale ou qui a pris l'apparence de l'opale : *Verre opalisé. Minéral opalisé.* || **2.** Qui a pris la couleur de l'opale : *C'était un superbe atelier de sculpture, dont la façade en coin arrondissait tout un côté vitré, bordé de pilastres, une large baie lumineuse, opalisée, en ce moment, par le brouillard* (Daudet). [Ces bonbons] *évoquaient des souvenances d'eau opalisée par des vinaigres rares* (Huysmans).

opaliser (s') [sɔpalize] v. pr. (de *opalisé ;* 1877, A. Daudet, comme v. tr., au sens de « rendre opalin » ; comme v. pr., au sens actuel, 1882, Huysmans). *Littér.* Prendre la couleur de l'opale : *Une vapeur où se fondaient, en s'opalisant, des extrémités de faubourgs, des bouts de rues perdues* (Goncourt).

opaque [ɔpak] adj. (lat. *opacus,* ombragé, ombreux, obscur ; XIVe s., *Nature à l'alchimie,* au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne [« qui ne laisse pas passer certaines radiations », 1959, Robert] ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, av. 1922, Proust [aussi « ...avec lequel on ne peut communiquer » ; en linguistique, 1959, Robert, art. *mot*]). **1.** Qui ne se laisse pas traverser par la lumière : *Corps opaque. Ses vitres, d'un verre opaque, étaient le plus souvent fermées* (Proust). *L'ombre opaque d'un laurier* (Colette). *Les vitres sont opaques, de vrais miroirs de métal poli où la lumière rebondit et se perd* (Le Clézio). || *Par anal.* Qui ne laisse pas passer certaines radiations : *Corps opaque aux rayons X.* || **2.** *Par extens.* Noir, sans lumière : *Cette nuit était épaisse, matérielle* [...]. *Je ne sais, dans ces conditions, pourquoi mon attention fut attirée à gauche, car le noir y était aussi opaque que partout ailleurs* (Bosco). *Les navires perdaient la route dans l'opaque immensité des flots* (Adam). *Une averse brutale faucha les rares lumières, comme on tire un rideau, et la nuit opaque nous enveloppa* (Gracq). || **3.** *Fig.* Qui empêche de voir, qui obscurcit l'esprit : *Je me tendais tout entier pour triompher du soleil et de cette ivresse opaque qu'il le déversait* (Camus). *La littérature américaine a cent fois décrit cet ennui opaque qui écrase Hollywood* (Beauvoir). || **4.** *Fig.* Dont on ne peut pénétrer la signification : *Mon devoir eût été de ne pas m'en tenir à ces mots opaques et de tâcher de voir plus clair dans mon ravissement* (Proust). *Ce silence opaque de Louise qui lui était apparu comme un jugement l'avait-il rêvé, senti seulement, s'était-il trompé sur sa signification ?* (Mallet-Joris). || Qu'on ne peut comprendre, avec lequel on ne peut communiquer : *Un être réel, si profondément que nous sympathisions avec lui,* [...] *nous reste opaque* (Proust). *Gourmont, une âme désespérément opaque* (Gide). *C'est bien ce que font tous les hommes ! Ils vous aiment parce que vous êtes bonne, spirituelle, transparente, et, dès qu'ils en ont l'occasion, ils vous quittent pour une femme laide, terne et opaque* (Giraudoux). || Spécialem. *Message opaque,* en linguistique, message qui ne peut être interprété totalement par le récepteur.

• Syn. : **2** *épais, fuligineux, obscur, sombre, ténébreux ;* **3** *lourd, opacifiant ;* **4** *incompréhensible, inintelligible, insondable, sibyllin ; impénétrable, indéchiffrable, insaisissable, mystérieux.*

opaquement [ɔpakmɑ̃] adv. (de *opaque ;* 1927, A. Gide). De façon opaque (rare) : *La voûte des arbres énormes et largement étalés était opaquement tapissée de lianes* (Gide).

ope [ɔp] n. f. (lat. *opa,* ouverture, gr. *opê,* même sens ; 1547, J. Martin [52], au sens I [aussi « trou... pour... un boulin »] ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** En termes d'architecture, ouverture quelconque ménagée dans un mur. || *Spécialem.* Trou ménagé dans un mur pour recevoir une poutre, un boulin. || **2.** Trou d'évacuation pour la fumée.

open [ɔpɛn *ou* ɔpən] adj. (mot angl. signif. « ouvert », de *to open,* ouvrir ; 1963, Larousse, au sens 1 ; sens 2, nov. 1963, *Vie et Langage*). **1.** Se dit d'une compétition sportive réunissant professionnels et amateurs. || **2.** Se dit d'un billet d'avion non daté : *Billet open.*

openfield [ɔpɛnfild *ou* ɔpənfild] n. m. (mot angl. signif. proprem. « champ ouvert », de *open* [v. l'art. précéd.] et de *field,* champ ; 1963, Larousse). Type de paysage rural caractérisé par des propriétés qui ne sont pas closes. (S'oppose au *bocage.*)

opéra [ɔpera] n. m. (mot ital. signif. « opéra » [en musique] et aussi « chose difficile, chef-d'œuvre », proprem. « œuvre », lat. *opera* [v. œuvre] ; av. 1660, Scarron, au sens 4 [« chef-d'œuvre » ; « chose difficile, affaire importante », 1680, Richelet ; *faire opéra,* 1874, Larousse — au nain jaune, 1868, Littré (*faire un opéra,* « au piquet, faire repic et capot », 1690, Furetière)] ; sens 1, 1671, Boileau ; sens 2, av. 1696, La Bruyère [*opéra sérieux,* 1835, Acad. ; *grand opéra,*1845, Bescherelle ; *opéra bouffe,* v. 1810, d'après Bescherelle, 1845] ; sens 3, 1694, Boileau). **1.** Œuvre théâtrale entièrement chantée, composée d'une ouverture orchestrale, d'airs, de duos, de trios, de chœurs, et jouée avec accompagnement d'orchestre : *Le livret d'un opéra. « Faust » est un opéra de Gounod. Des chœurs d'opéra.* || **2.** Genre dramatique constitué par cette sorte d'ouvrages : *L'opéra m'apparaissait un chaos, un usage désordonné de parties lyriques, orchestrales, dramatiques, mimiques, plastiques, chorégraphiques* (Valéry). || *Opéra sérieux* ou *grand opéra,* celui dont l'action est tragique. || *Opéra bouffe,* sorte d'opéra dont l'action est comique, cultivé surtout au XVIIIe s. : *Il était le héros d'un opéra bouffe qu'il inventait jour après jour* (Mauriac). || **3.** Théâtre où se jouent des opéras et où sont donnés des spectacles chorégraphiques (avec une majuscule, en ce sens) : *L'Opéra de Hambourg.* || *Spécialem.* et *absol.* L'Opéra de Paris : *Une musique faite pour les salles de danse, pour les concerts, les dimanches après-midi d'hiver, pour les soirées à l'Opéra* (Sarraute). || **4.** *Class.* et *fig.* Chose difficile, affaire importante : *Ils sont en si grand nombre que ce serait un opéra que d'en vouloir dresser un mémoire* (Bayle). || Chef-d'œuvre, chose excellente : *Il* [Damis] *ne manquerait pas de vous exagérer lui-même toutes les pièces du repas qu'il vous donnerait* [...] ; *et, pour son opéra, d'une soupe à bouillon perlé soutenue d'un jeune gros dindon...* (Molière). || *Faire opéra,* en termes de jeu, gagner tout ce qu'il y a au jeu. || *Faire grand opéra,* au nain jaune, se débarrasser de toutes ses cartes sans que les adversaires aient pu en placer une.

• Rem. À l'époque classique, le mot était invariable : *Il l'empêchait le plus qu'il pouvait d'aller aux comédies et aux opéra* (Racine). *Vos deux lettres sont des choses admirables, dignes d'être apprises par cœur, et en un mot ce qu'on appelle des opéra* (Richelet).

opéra-ballet [ɔperabalɛ] n. m. (de *opéra* et de *ballet ;* 1830, Scribe). Spectacle composé de danses et de chants, chacun des actes constituant une unité dans le cadre d'une idée générale.

• Pl. *des* OPÉRAS-BALLETS.

opérable [ɔperabl] adj. (de *opérer ;* XVe s., Godefroy, au sens de « qui pousse à agir » ; sens actuel, 1845, Bescherelle [au fig., av. 1922, Proust]). Qui peut subir une intervention chirurgicale : *Leur idée à tous deux c'est que Gertrude serait opérable* (Gide).

Une tumeur opérable ; et au fig. : *Comme on dit en chirurgie, son amour* [de Swann] *n'était plus opérable* (Proust).

opéra-comique [ɔperakɔmik] n. m. (de *opéra* et de *comique ;* av. 1747, Le-sage, au sens 1 ; sens 2, 1752, Lacombe, 455 ; sens 3, 1819, Scribe ; sens 4, XXᵉ s. [aussi d'*opéra-comique*]). **1.** Drame lyrique dans lequel les airs chantés avec accompagnement orchestral alternent avec des dialogues parlés. || **2.** Genre constitué par cette sorte d'ouvrage : *Une chanteuse d'opéra-comique.* || **3.** *L'Opéra-Comique,* nom d'un théâtre lyrique subventionné de Paris (avec des majuscules, en ce sens) : *Une de ces œuvres étranges* [...] *lesquelles s'inscrivaient non sur l'affiche verte de l'Opéra-Comique, mais sur l'affiche lie-de-vin de la Comédie-Française* (Proust). || **4.** *Adjectivem* et *ironiq.* Digne de l'opéra-comique : *En attendant, elle garde ses vingt-cinq moutons, petite bergère un peu opéra-comique, un peu ridicule* (Colette). || *D'opéra-comique,* même sens : *Pierre voulut transformer la Propagande, et faire d'un bureau d'opéra-comique une arme* (Malraux).

• Pl. *des* OPÉRAS-COMIQUES.

opérande [ɔperɑ̃d] n. f. (de *opérer,* d'après *multiplicande ;* 1968, Larousse, aux sens 1-2 ; sens 3, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** En informatique, élément constitutif d'une instruction dans l'établissement d'un programme. || **2.** Quantité entrant dans une opération mathématique. || **3.** En linguistique, dans la théorie transformationnelle, phrase à partir de laquelle est opérée une transformation (par opposition à la *résultante*).

opérant, e [ɔperɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *opérer ;* 1560, Calvin, au sens 1 ; sens 2, 1788, Féraud). **1.** *Grâce opérante,* en théologie, grâce qui agit sur l'âme, qui a des effets spirituels. || **2.** *Par extens.* Qui peut produire ou qui produit un effet : *Ce dont la France a besoin, c'est de travailler elle-même, c'est d'imprimer elle-même, de contrôler elle-même les livres qui manifestent les plus opérantes et les moins imitables de ses vertus* (Duhamel).

opérateur, trice [ɔperatœr, -tris] n. (bas lat. *operator,* travailleur, ouvrier, du lat. class. *operatum,* supin de *operari,* travailler [v. OPÉRER] ; v. 1370, Oresme, au sens de « celui qui travaille de ses mains, artisan » ; sens I, 1, 1606, Crespin ; sens I, 2, 1896, J. Giraud [aussi au cinéma ; « professionnel chargé des communications par radio... », 1932, Larousse] ; sens I, 3, 1598, L. Joubert ; sens I, 4, 1611, Cotgrave ; sens II, 1, 1874, Larousse ; sens II, 2, 1968, Larousse ; sens II, 3, 1953, Larousse ; sens II, 4, 1972, *Dict. de linguistique*).

I. 1. *Vx.* Celui qui accomplit une action : *Ces opérateurs d'iniquités* [les Jésuites] (Gui Patin). || **2.** Personne qui fait fonctionner un appareil exigeant une certaine technique. || Spécialem. *Opérateur radio,* ou simplem. *opérateur,* professionnel chargé des communications par radio à bord d'un bateau ou d'un avion : *« Où sommes-nous ? », lui répétait l'opérateur* (Saint-Exupéry). || *Opérateur de cinéma,* ou simplem. *opérateur,* professionnel chargé des prises de vues cinématographiques : *Je viens de faire mes débuts au cinéma. Il y a un opérateur derrière chaque massif* (De Croisset). || **3.** Personne qui fait une opération de chirurgie (vieilli) : *La compression de la glotte ou de la luette par une tumeur de la langue ou par l'introduction de l'instrument de l'opérateur* (Proust). || **4.** *Class.* Charlatan : *Un opérateur arrivé la veille avec ses orgues, sa femme et son singe* (Maindron). *Il trafiqua de chapelets, de baume, | Vendit du mithridate en maître opérateur* (Corneille).

II. 1. Organe d'une machine-outil qui exécute le travail utile que la machine doit faire. || **2.** Organe d'un calculateur effectuant une opération arithmétique ou logique. || **3.** Symbole d'une opération mathématique à effectuer sur l'être mathématique (nombre, fonction, vecteur, etc.) qui se trouve indiqué à sa droite : *L'analyse vectorielle introduit de nombreux opérateurs, comme le gradient, le rotationnel et la divergence* (Boll). || **4.** En linguistique, élément dépourvu de valeur lexicale et qui n'intervient que dans la constitution d'une structure syntagmatique : *« De » est un opérateur.*

opératif [ɔperatif] adj. m. (dér. savant de *opérer ;* fin du XVᵉ s., au sens de « qui opère, produit un effet » ; sens actuel, 1972, *Dict. de linguistique*). *Temps opératif,* dans la linguistique guillaumienne, temps très court pendant lequel le système linguistique s'actualise dans le discours.

opération [ɔperasjɔ̃] n. f. (lat. *operatio,* travail, ouvrage, de *operatum,* supin de *operari,* travailler [v. OPÉRER] ; XIIIᵉ s., *Hystore Job,* au sens de « ouvrage, travail » ; sens I, 1, début du XIVᵉ s., Gilles li Muisis ; sens I, 2, milieu du XIXᵉ s., Baudelaire [en théologie, 1535, Olivétan ; *opération du Saint-Esprit,* 1508, Menot, 178 ; *par l'opération du Saint-Esprit,* 1874, Larousse] ; sens I, 3, v. 1370, Oresme ; sens II, 1, 26 mars 1770, Voltaire [*opération de banque,* 1959, Robert ; *opération de bourse,* 1893, *Dict. général*] ; sens II, 2, 1718, Acad. ; sens II, 3, av. 1778, Voltaire ; sens III, 1, avr. 1638, Descartes ; sens III, 2, 1613, Bassantin, 19 ; sens IV, 1, 1701, Furetière [*ligne d'opérations,* 1824, Ségur ; *salle d'opérations,* 1963, Larousse] ; sens IV, 2, 1959, Robert ; sens IV, 3-4, 13 déc. 1953, *le Monde ;* sens V, 1690, Furetière [*salle d'opération, table d'opération,* 1903, Larousse]).

I. 1. Action d'un pouvoir, d'un agent qui produit son effet : *Opération des sens. Opération chimique. L'opération de ces vapeurs n'est pas la même pour chacun de ceux qui les respirent* (Gide). || **2.** *Fig.* Intervention d'une puissance, d'une influence de caractère non matériel : *Par l'opération d'un mystère vengeur | Dans la brute assoupie un ange se réveille* (Baudelaire). *Et notre affaire Dreyfus aura été la dernière des opérations de la mystique républicaine* (Péguy). || En théologie, action de Dieu ou de la grâce sur la volonté : *Les opérations de la grâce.* || Spécialem. *Opération du Saint-Esprit,* dans la théologie chrétienne, action du Saint-Esprit sur la Vierge Marie au moment de l'Incarnation. || Fam. et ironiq. *Par l'opération du Saint-Esprit,* par un moyen mystérieux : *Tu dis que rien ne se fait par l'opération du Saint-Esprit et moi je dis que peut-être tout se fait par l'opération du Saint-Esprit précisément* (Giono). || **3.** Action concrète d'une personne, visant à un résultat précis : *Il* [Gobseck] *pesa les pierres* [...]. *Pendant cette opération, la figure de l'escompteur luttait entre la joie et la sévérité* (Balzac). *Il fit tomber un des grands arbres, avec la complicité du tâcheron Herbelot ; malgré les difficultés, l'opération fut menée à bien* (Duhamel).

II. 1. Combinaison de moyens pour obtenir un résultat de caractère financier : *L'argent n'est pas sorti de la famille* [...]. *Votre père, comme vous dites, n'est nullement étranger aux petites opérations du mien* (Claudel). *Il ne vend pas seulement du vin, mais il s'occupe d'opérations sur les terrains, de location d'immeubles, de tout ce qui peut lui rapporter* (Simenon). || *Opération de banque,* ensemble des actes juridiques accomplis dans le commerce des banques. || *Opération de Bourse,* action d'acheter ou de vendre en Bourse des valeurs mobilières ou des marchandises : *De mauvaises opérations à la Bourse* [...] *tous ces échecs réunis l'ont obligé à prendre une résolution héroïque* (Daudet). || **2.** *Fam.* Combinaison astucieuse de moyens pour obtenir un heureux résultat : *Vous avez fait là une belle opération.* (Peut aussi s'employer par antiphrase.) || **3.** Combinaison de moyens importants en vue d'un résultat : *Là-bas, la guerre est accueillie dans l'ensemble comme une opération grandiose, nécessaire pour briser un système inquiétant de nations hostiles, et pour permettre à la prospérité prodigieuse de l'empire de nouveaux développements* (Valéry).

III. 1. Démarche de l'esprit consistant à combiner des raisonnements : *Les opérations de la logique. L'Américain a remplacé les opérations intellectuelles par les opérations positives* (Chateaubriand). || **2.** En termes de mathématiques, exécution d'un calcul déterminé sur un ou plusieurs nombres : *Les quatre opérations. Vérifier le résultat d'une opération.*

IV. 1. En termes militaires, ensemble des mouvements exécutés, au cours de combats ou de manœuvres, par des forces terrestres, navales ou aériennes dans une région déterminée ou en vue d'atteindre un objectif précis : *Prendre l'initiative des opérations. Le théâtre des opérations. Il* [Napoléon] *coupait l'ennemi de ses bases d'opérations* (France). *Il en avait fait quelque chose comme un quartier général, un centre d'opérations stratégiques* (Daudet). || *Base d'opérations,* v. BASE. || *Ligne d'opérations,* direction suivie par une armée partant en campagne. || *Salle d'opérations,* salle où sont réunis tous les documents et éléments d'information qui permettent au commandement de suivre le déroulement des combats. || **2.** Intervention des forces de police : *Ce sont moins les rouages de la police qu'il désire voir en détail* [...] *que l'ambiance dans laquelle les opérations se déroulent* (Simenon). || **3.** Intervention des pouvoirs publics dans le domaine économique : *Faire une opération dite « baisse des prix ».* || **4.** *Fam.* Ensemble des mesures prises dans un domaine quelconque (particulièrement dans celui de l'aide sociale, de la bienfaisance), coordonnées vers un but à atteindre : *L'opération taudis. L'opération coup de peinture.*

V. Intervention pratiquée sur un malade par un chirurgien : *Il écrivait rapidement les vers qui lui venaient, n'importe où,* [...] *pendant une opération chirurgicale en aidant à lier une artère* (Flaubert). *Cacor conseillait l'ablation de la vésicule biliaire, mais par tous les moyens Mme Rezeau cherchait à éviter l'opération* (H. Bazin). || *Salle d'opération,* salle où sont réunis tous les appareils nécessaires à l'intervention chirurgicale. || *Table d'opération,* table articulée sur laquelle est placé le malade à opérer.

● SYN. : **I, 3** *acte, besogne, tâche, travail.* || **II, 1** *affaire, spéculation, transaction ;* **2** *entreprise.* || **IV, 1** *action, combat ;* **2** *descente ;* **3** *campagne, offensive ;* **4** *croisade.* || **V** *intervention chirurgicale.*

opérationnel, elle [ɔperasjɔnɛl] adj. (de *opération,* d'après l'angl. *operational,* opérationnel [début du XXe s.], de *opération,* opération, empr. du franç. *opération ;* 1958, Romeuf, au sens 1 [*recherche opérationnelle ;* « propre à la réalisation d'une opération... », 25 avr. 1966, *l'Express*] ; sens 2, 1967, *la Nef,* n° 31, p. 9 ; sens 3, 1963, Larousse [« ...où se déroulent des opérations... », v. 1970 ; « qui est apte à intervenir dans des opérations... », 9 déc. 1964, *le Monde*] ; sens 4, 14 oct. 1966, *le Monde*). **1.** Propre à la réalisation d'une opération, à atteindre un résultat : *Une organisation opérationnelle. Des qualités opérationnelles.* || Spécialem. *Recherche opérationnelle,* en économie, méthode d'analyse scientifique au moyen des techniques de calcul, ayant pour objet de prendre les décisions les plus efficaces pour aboutir aux meilleurs résultats. || **2.** Qui sert à effectuer les opérations logiques et mathématiques : *Un concept opérationnel. Une hypothèse opérationnelle.* (Dans ce sens, on dit aussi OPÉRATOIRE.) || **3.** Relatif aux opérations militaires : *Réserve opérationnelle.* || Se dit des lieux où se déroulent des opérations militaires : *Zone opérationnelle.* || Qui est apte à intervenir dans des opérations militaires : *Bombe atomique, sous-marin atomique opérationnel.* || **4.** Qui concerne une opération d'ordre politique ou économique : *Un urbanisme opérationnel.*

opérationnellement [ɔperasjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *opérationnel ;* 29 nov. 1968, *le Monde*). D'un point de vue opérationnel : *Opérationnellement, le missile est réussi.*

opératoire [ɔperatwar] adj. (dér. savant de *opérer ;* 1784, *Journ. de médecine* [LXI, 659], au sens 2 [*choc opératoire,* 1935, Acad.] ; sens 1, 1967, J. Piaget, p. 96). **1.** Qui sert à effectuer des opérations logiques, à former des concepts : *Il sera loisible de découvrir des schèmes opératoires abstraits, qui représenteront comme la vérité légale de la phrase* (Sartre). [En ce sens, on dit aussi OPÉRATIONNEL.] || **2.** Qui concerne les opérations chirurgicales : *Je sais que plus d'un parmi les jeunes élèves de médecine, sont affectés par le spectacle opératoire, au point de se sentir perdre connaissance et de devoir quitter la salle* (Valéry). *Le souvenir que j'ai gardé de ces séances opératoires est encore très fort et très vif* (Duhamel). || *Choc opératoire,* ensemble des réactions qui affectent l'organisme à la suite d'une opération. || *Bloc opératoire,* v. BLOC 1.

operculaire [ɔpɛrkylɛr] adj. (de *opercule ;* 1803, *Dict. d'histoire naturelle,* comme n. m., au sens de « genre de plantes de la famille des rubiacées » ; comme adj., au sens actuel, 1815, Mirbel). Qui sert d'opercule : *Valve operculaire.*

◆ n. m. (1932, Larousse). Une des pièces osseuses formant l'opercule des poissons.

opercule [ɔpɛrkyl] n. m. (lat. *operculum,* couvercle, de *operire,* couvrir ; 1736, *Catalogue raisonné de coquilles* [26], au sens 1 [pour les mollusques ; pour les oiseaux, 1770, Buffon ; pour les poissons, 1798, Lacépède, I, 1 ; pour un alvéole d'abeille ou de guêpe, 1878, M. Girard, 78] ; sens 2, 1767, BarbeuDubourg, II, 459). **1.** Nom donné, en zoologie, à divers organes ou membranes qui obturent une ouverture. || Membrane qui recouvre l'ouverture des narines, chez les oiseaux. || Pièce paire qui recouvre la cavité branchiale des poissons osseux. || Pièce cornée qui sert aux mollusques gastropodes à fermer leur coquille. || Couvercle d'un alvéole d'abeille ou de guêpe. || **2.** Couvercle de l'urne du sporogone, chez les mousses.

operculé, e [ɔpɛrkyle] adj. (de *opercule ;* 1768, Valmont de Bomare [*couvain operculé,* 1963, Larousse]). Qui est muni d'un opercule : *Coquille operculée.* || *Couvain operculé,* en apiculture, alvéoles contenant des nymphes ouvrières.

operculimétrie [ɔpɛrkylimetri] n. f. (de *operculi-,* élément tiré de *opercule,* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Mode de détermination de l'âge des poissons, fondé sur la lecture des zones de croissance concentriques dont sont marqués leurs opercules.

opéré, e [ɔpere] adj. et n. (part. passé de *opérer ;* 1738, Voltaire, comme adj. ; comme n., 1845, Bescherelle). Se dit d'un être qui a subi une opération chirurgicale : *Un jour qu'il faisait à l'amphithéâtre une grave opération, le patient, à demi opéré, tomba dans une extrême faiblesse* (France). *Il arracha la compresse qui couvrait le visage de la petite opérée et posa l'oreille sur le cœur* (Martin du Gard).

opérer [ɔpere] v. tr. (lat. *operari,* travailler, produire, exercer, pratiquer, de *opus, operis,* ouvrage, travail ; 1470, *Livre de la discipline d'amour divine,* avec un sens peu net ; sens 1, début du XVIe s. ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1690, Furetière [en parlant d'un organe, d'une maladie..., 1868, Littré]). [Conj. **5 b.**] **1.** Accomplir une action, réaliser une transformation : *Cette démarche avait opéré chez Ursule une révolution et rendit de l'espoir au médecin désespéré* (Balzac). *Le sauveteur souffle dans la gorge du jeune homme, et opère des tractions rythmiques* (Giraudoux). *C'est qu'il avait opéré un sérieux retour sur lui-même et jugé sa conduite passée à l'égard de Sabine* (Aymé). || **2.** Faire une opération de calcul, de chimie, de pharmacie : *Opérer une addition, une réaction chimique, un mélange.* || **3.** Soumettre un être à une intervention chirurgicale : *Il ne semble rien avoir de très grave, mais il n'a pas encore repris connaissance : on l'opérera dans la nuit* (Butor). *Anesthésier un malade avant de l'opérer. Opérer un malade d'une tumeur, d'un kyste.* || En parlant d'un organe, d'une maladie, traiter chirurgicalement : *Opérer un estomac, un rein. Opérer une appendicite, des varices, un cancer.* || *Opérer à chaud, à froid,* v. CHAUD, FROID.

● SYN. : **1** *amener, déclencher, effectuer, engendrer, entraîner, exécuter, faire, occasionner, pratiquer, provoquer, susciter.*

◆ v. intr. (sens 1, 1541, Calvin [« se comporter », 1662, Molière] ; sens 2, fin du XVe s. ; sens 3, 1613, Bassantin, 247). **1.** Agir : *Le sourcier opère avec des baguettes.* || *Class.* Se comporter| : *« N'est-ce rien que les soins d'élever votre enfance ? — Vous avez là-dedans bien opéré vraiment »* (Molière). || **2.** Avoir un effet : *Cette lecture miraculeuse avait opéré sur toute la maison* (Daudet). *Au-dessus d'un certain niveau,*

la grâce opère quelquefois (Romains). *Le charme a opéré : elle s'est éprise de lui.* || **3.** Se livrer à une activité, faire une opération (dans les divers sens de ce mot) : *Il n'en reste pas moins vrai que l'empereur opérait avec une petite armée* (France). *Une bande de monte-en-l'air qui opérait surtout dans la région de Saint-Mandé et de Vincennes, avait adopté comme quartier général le fond d'une des galeries* (Romains). *En algèbre, on opère avec des lettres. Ce célèbre chirurgien opère dans les circonstances les plus difficiles.*

• SYN. : **1** *procéder ;* **2** *agir ;* **3** *intervenir.*

◆ **s'opérer** v. pr. (1770, Raynal). Se produire, se faire : *Ce changement dans mes opinions religieuses s'était opéré par la lecture des livres philosophiques* (Chateaubriand). *Le bramine auquel je dois ce talisman m'a jadis expliqué qu'il s'opérait un mystérieux accord entre les destinées et les souhaits du possesseur* (Balzac). *Il s'était opéré en effet dans l'ordre des choses un changement prodigieux* (France). *Le travail sévère, en littérature, se manifeste et s'opère par des refus* (Valéry).

• SYN. : *s'accomplir, avoir lieu, se réaliser.*

opérette [ɔperɛt] n. f. (ital. *operetta,* dimin. de *opera,* opéra [v. OPÉRA] ; 1838, Acad. [*armée... d'opérette,* 1959, Robert]). Œuvre théâtrale de caractère léger, où se mêlent des parties chantées et parlées : *Ma mère faisait partie d'une troupe d'opérette : elle avait une jolie voix* (Simenon). *Monter une opérette.* || *Armée, conspirateur d'opérette,* armée, conspirateur qui ne sont guère pris au sérieux : *Ce qu'on appelle une armée d'opérette, c'est une armée de guerre civile* (Malraux).

ophi(o)- [ɔfj(o)], premier élément, tiré du gr. *ophis,* serpent, et qui entre dans la composition de divers mots savants.

ophiase [ɔfjaz] n. f. (gr. *ophiasis,* maladie qui fait tomber les cheveux [en dessinant des sinuosités], de *ophis,* serpent ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *ophiasis* [*ophiase,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Forme d'alopécie dans laquelle les cheveux ou les poils tombent par places en dessinant ainsi des sinuosités. || **2.** *Par extens.* Large déglabration du cuir chevelu, laissant une couronne.

ophicléide [ɔfikleid] n. m. (du gr. *ophis,* serpent, et *kleis, kleidos,* clé, cet instrument à clés ayant remplacé un instrument à six trous nommé *serpent ;* 1835, Acad. [d'après Littré, 1868, l'instrument aurait été utilisé pour la première fois en 1822]). Instrument de musique en cuivre, à vent, muni de clefs : *Aux pieds de l'estrade, la musique, trombones et ophicléides, reluisant au soleil ; les trois divisions entassées sur les bancs, avec les maîtres en serre-file* (Daudet). *C'était bien la mi-juillet ; à l'effroi de cette journée se trouvent mêlés, vers le soir, des envols de pistons, des gloussements d'ophicléides* (Duhamel).

ophidien, enne [ɔfidjɛ̃, -ɛn] adj. (du gr. *ophidion,* dimin. de *ophis, opheôs,* serpent ; 1804, Duméril). Relatif aux serpents, qui a la nature du serpent.

◆ **ophidiens** n. m. pl. (1800 [an VIII], *Bulletin des sciences,* p. 81 [aussi au sing.]). Ordre de reptiles comprenant tous ceux qu'on désigne sous le nom usuel de « serpents », à l'exclusion des « faux serpents », comme l'orvet. || Au sing. : *Un ophidien.*

ophidisme [ɔfidism] n. m. (de *ophid*[*ien*] ; 1932, Larousse). Intoxication par le venin des serpents.

ophio-. V. OPHI(O)-.

ophiolâtrie [ɔfjɔlɑtri] n. f. (de *ophio-* et de *-lâtrie,* gr. *latreia,* service, culte, de *latreuein,* servir, dér. de *latris,* serviteur, servante ; 1721, Trévoux). Adoration du serpent : *L'ophiolâtrie est encore observée dans l'Inde.*

ophiolite [ɔfjɔlit] n. f. (de *ophio-* et de *-lit*[*h*]*e,* gr. *lithos,* pierre ; 1868, Littré). En minéralogie, serpentine.

ophiolitique [ɔfjɔlitik] adj. (de *ophiolite ;* 1868, Littré). Qui a la nature de la serpentine,

ophiologie [ɔfjɔlɔʒi] n. f. (de *ophio-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1823, Boiste). Science qui traite des serpents.

• REM. On dit aussi OPHIOGRAPHIE (de *ophio-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1838, Acad.).

ophiomorphique [ɔfjɔmɔrfik] adj. (de *ophio-* et de *-morphique,* du gr. *morphê,* forme ; 1874, Larousse). *Lettres ophiomorphiques,* lettres capitales en forme de serpents, usitées surtout dans les écritures anglo-saxonne et wisigothique.

ophite [ɔfit] n. m. (lat. *ophites,* même sens, gr. *ophitês,* même sens, proprem. « pierre tachetée comme la peau d'un serpent », emploi substantivé de l'adj. *ophitês,* semblable à un serpent, de *ophis,* serpent ; 1495, Vignay). Marbre d'un vert foncé rayé de filets jaunes entrecroisés, ou marqué de taches blanchâtres.

ophitique [ɔfitik] adj. (de *ophite ;* 1903, Larousse). Se dit d'une texture formée de tablettes de feldspath enchevêtrées, dont les intervalles sont occupés par de grandes plages de pyroxène.

ophiures [ɔfjyr] n. f. pl. (de *ophi*[*o*]- et du gr. *oura,* queue [des animaux] ; 1808, Boiste). Une des cinq classes des échinodermes, comprenant des animaux qui ressemblent aux étoiles de merl mais s'en distinguent par un disque central nettement délimité et par des bras longs, souples et très ramifiés. (On dit aussi OPHIURIDES.)

ophrys ou **ophris** [ɔfris] n. m. (lat. *ophrys,* même sens, peut-être du gr. *ophrus,* sourcil ; 1549, Maignan, écrit *ophris ; ophrys,* 1701, Furetière). Orchidée dont les fleurs ressemblent à certains insectes (abeille, papillon, etc.) : *Un autre jour, je vous montrerai l'ophris mouche et l'ophris abeille* (Duhamel).

ophtalm(o)- [ɔftalm(o)], premier élément, tiré du gr. *ophthalmos,* œil, et qui entre dans la composition de nombreux mots savants.

ophtalmie [ɔftalmi] n. f. (bas lat. *ophthalmia,* même sens, gr. *ophthalmia,* même sens, de *ophthalmos,* œil ; 1370, Oresme, écrit *obtalmie ; ophtalmie,* 1538, Canappe [*ophtalmie des neiges,* 1932, Larousse ; *ophtalmie sympathique,* 1903, Larousse ; *ophtalmie infectieuse, contagieuse, épizootique,* 1963, Larousse]). Affection inflammatoire de l'œil : *Puis il fit venir de Marseille* [...] *des lunettes bleues pour prévenir les ophtalmies* (Daudet). *Il laissait la fenêtre ouverte ; non toute grande assurément, par crainte du rhume et de l'ophtalmie* (Gide). || *Ophtalmie des neiges,* conjonctivite intense. || *Ophtalmie sympathique,* symptômes inflammatoires apparaissant dans un œil sain à la suite d'une lésion kératinique ou traumatique survenue dans l'autre œil. || *Ophtalmie infectieuse, contagieuse, épizootique,* kératite des bovins.

ophtalmique [ɔftalmik] adj. (bas lat. *ophthalmicus,* relatif à l'ophtalmie, gr. *ophthalmikos,* qui concerne les yeux, de *ophthalmos,* œil ; 1495, Vignay, écrit *obthalmique* [*ophtalmique,* 1555, Vide, 953], au sens 1 [*artère, veine ophtalmique,* 1874, Larousse ; *ganglion, nerf ophtalmique,* 1868, Littré] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qui concerne les yeux : *Migraine ophtalmique.* || *Artère, ganglion, nerf, veine ophtalmique,* organes en relation étroite avec le globe oculaire et le nerf optique. || **2.** Qui a trait à l'ophtalmie ; qui est propre à la guérir : *Pommade ophtalmique.*

ophtalmite [ɔftalmit] n. f. (dér. savant de *ophtalm*[*o*]- ; 1840, Nysten). Espèce d'agate dans laquelle on remarque des cercles concentriques, présentant une analogie avec la prunelle de l'œil.

ophtalmoconiose [ɔftalmɔkɔnjoz] n. f. (de *ophtalmo-* et du gr. *konis,* poussière ; 1932, Larousse). Maladie des yeux produite par les poussières.

ophtalmodynamomètre [ɔftalmɔdinamɔmɛtr] n. m. (de *ophtalmo-* et de *dynamomètre ;* 1958, Garnier et Delamare). Appareils servant à mesurer la pression artérielle de l'œil.

ophtalmodynie [ɔftalmɔdini] n. f. (de *ophtalm*[*o*]- et de *-odynie,* du gr. *odunê,* douleur ; 1868, Littré). Douleur de l'œil.

ophtalmo-fantôme [ɔftalmɔfɑ̃tom] n. m. (de *ophtalmo-* et de *fantôme ;* 1903, Larousse). Appareil reproduisant les diverses parties de l'œil, et qui sert à faire les démonstrations d'ophtalmologie.

• Pl. *des* OPHTALMO-FANTÔMES.

ophtalmologie [ɔftalmɔlɔʒi] n. f. (de *ophtalmo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1753, Tarin, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Science qui étudie la structure et le fonctionnement des yeux et les maladies qui les atteignent. || **2.** Spécialité médicale correspondant à cette science : *Service d'ophtalmologie.*

ophtalmologique [ɔftalmɔlɔʒik] adj. (de *ophtalmologie ;* 1808, Wenzel). Qui concerne l'ophtalmologie : *Clinique ophtalmologique.*

ophtalmologiste [ɔftalmɔlɔʒist] ou **ophtalmologue** [ɔftalmɔlɔg] n. (de *ophtalmologie ;* 1838, Acad. [pour les deux formes]). Médecin spécialiste des maladies de l'œil.

• REM. *L'oculiste* traite plus spécialement les troubles de la vision.

ophtalmomalacie [ɔftalmɔmalasi] n. f. (de *ophtalmo-* et de *-malacie,* gr. *malakia,* mollesse, faiblesse, de *malakos,* mou ; 1932, Larousse). Atrophie de l'œil caractérisée par le ramollissement et la diminution de volume du globe oculaire.

ophtalmomètre [ɔftalmɔmɛtr] n. m. (de *ophtalmo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1747, Mairan). Appareil servant à déterminer l'astigmatisme de la face antérieure de la cornée.

ophtalmométrie [ɔftalmɔmetri] n. f. (de *ophtalmo-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1874, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Détermination de la courbure des divers méridiens de la cornée à l'aide de l'ophtalmomètre. || **2.** Détermination de l'indice de réfraction des différents milieux de l'œil.

ophtalmométrique [ɔftalmɔmetrik] adj. (de *ophtalmométrie ;* 1874, Larousse). Relatif à l'ophtalmomètre.

ophtalmoplégie [ɔftalmɔpleʒi] n. f. (de *ophtalmo-* et de *-plégie,* du gr. *plêgê,* coup ; 1878, Larousse). Paralysie des muscles moteurs de l'œil.

ophtalmoréaction [ɔftalmɔreaksjɔ̃] n. f. (de *ophtalmo-* et de *réaction ;* oct. 1907, Larousse). Réaction allergique pratiquée à des fins diagnostiques, en introduisant dans l'œil une goutte de toxine microbienne ou de tuberculine.

ophtalmoscope [ɔftalmɔskɔp] n. m. (de *ophtalmo-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1858, Nysten). Instrument qui sert à examiner le fond de l'œil. : *Il a longuement examiné les yeux de Gertrude à l'ophtalmoscope* (Gide)

ophtalmoscopie [ɔftalmɔskɔpi] n. f. (de *ophtalmo-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; début du XVII^e s., Naudé, au sens de « art de connaître le tempérament d'une personne par l'examen de ses yeux » ; sens actuel, 1840, Nysten). Examen du fond de l'œil à l'aide d'un ophtalmoscope.

ophtalmoscopique [ɔftalmɔskɔpik] adj. (de *ophtalmoscopie ;* 1845, Bescherelle). Relatif à l'ophtalmoscopie : *Méthode ophtalmoscopique.*

ophtalmostat [ɔftalmɔsta] n. m. (de *ophtalmo-* et de *-stat,* du gr. *statos,* stationnaire, dér. de *histanai,* placer, fixer, immobiliser ; 1868, Littré). Instrument qui sert à écarter les paupières et à fixer le globe oculaire de manière à permettre une opération sur celui-ci.

opiacé, e [ɔpjase] adj. (dér. savant de *opium ;* 1812, Mozin, au sens 1 [*médication opiacée,* 1932, Larousse] ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Qui contient de l'opium : *Peux-tu me composer une boisson légèrement opiacée qui m'entretienne dans une somnolence continuelle ?*(Balzac). *Il fumait des cigarettes opiacées afin que la fumée lui dérobât l'aspect de cette chambre* (Mauriac). || *Médication opiacée,* médication dans laquelle les opiacés constituent la base thérapeutique. || **2.** *Par extens.* Qui évoque l'odeur de l'opium : *La chambre où flottait la fumée opiacée et capiteuse du tabac turc, présentait le même désordre* (Daudet). *Les effluves musqués, opiacés, vanillés du lourd parfum de la jungle* (Cendrars). || **3.** *Fig.* Qui produit le même effet que l'opium : *Aux sommets lointains où règne l'atmosphère opiacée de la spéculation abstraite* (Miomandre).

◆ **opiacé** n. m. (1874, Larousse). Médicament à base d'opium.

opiacer [ɔpjase] v. tr. (de *opiacé ;* 1845, Bescherelle). [Conj. **1 a.**] Additionner d'opium : *Opiacer du tabac.*

opiat [ɔpja] n. m. (lat. médiév. *opiatum,* opiat, du lat. class. *opium* [v. OPIUM] ; 1336, La Curne, écrit *opiate,* comme n. f. [*opiat,* comme n. m., 1574, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* XXXIV, 44], au sens 1 [« électuaire quelconque », v. 1560, Paré, comme n. f., écrit *opiate* — comme n. m., écrit *opiat,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Autref.* Remède où il entrait de l'opium. || *Auj.* Électuaire quelconque : *Hélas ! monsieur le juge, il n'est élixir, baume, magistère, opiat* [...] *pour guérir chez la femme l'intempérance de la glotte* (France). || **2.** Pâte dentifrice.

opilions [ɔpiljɔ̃] n. m. pl. (du lat. *opilio,* berger, pasteur ; 1874, Larousse, écrit *opilies ; opilions,* 1963, Larousse). Ordre d'arachnides qu'on appelle vulgairement *faucheux* ou *faucheurs.*

opime [ɔpim] adj. (lat. *opimus,* fécond, riche [et, au neutre plur. substantivé *opima,* « dépouilles opimes »], de *ops,* pouvoir, moyen, force ; 1571, Gohory, au sens 2 [au fig., 1868, Littré] ; sens 1, 1835, Acad.). **1.** *Littér.* Excellent, riche, remarquable (peu usité) : *Le directeur* [...] *se replonge dans ses opimes et absconses méditations* (Villiers de L'Isle-Adam). *Il avait, discrètement, interpolé certains articles dont il ne trouvait pas l'éloquence assez chaude, ni le vocabulaire assez opime. C'était son mot favori du mois* (Duhamel). || **2.** *Dépouilles opimes,*dans l'Antiquité, armes d'un général ennemi tué et dépouillé de la propre main d'un général romain. || *Fig.* Riche profit : *Lui offrant la dépouille opime de ses résistances désavouées* (Barbey d'Aurevilly).

opinant [ɔpinɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *opiner ;* 1470, Isambert, X, 620). *Class.* Celui qui donne son opinion dans une délibération : *Il y a eu tant d'opinants dans cette assemblée* (Richelet). *J'ai été précédé par un opinant qui a laissé peu de choses à dire* (Laclos).

opiner [ɔpine] v. intr. (lat. *opinari,* avoir telle ou telle opinion, croire que ; 1470, Isambert, X, 622 [absol., 1665, Molière ; *opiner du bonnet,* etc., 1656, Pascal — aussi « ...acquiescer »]). *Class.* et *littér.* Dire son avis sur un sujet en discussion, donner son appui à une résolution, à une thèse : *Nous fûmes priés de sortir pour laisser les juges opiner avec liberté* (Saint-Simon). *Billaud-Varennes proposa de mettre le feu aux prisons et de brûler tout ce qui était dedans ; un autre Conventionnel opina pour qu'on noyât tous les détenus* (Chateaubriand). *Évariste opina constamment pour la mort, et tous les accusés, à l'exception d'un vieux jardinier, furent envoyés à l'échafaud* (France). || *Opiner du bonnet, du chef, de la tête,* être toujours de l'avis des autres, à la manière des juges qui se contentaient de lever leur bonnet pour s'associer à l'avis de la majorité ; *par extens.,* faire un signe d'assentiment, acquiescer : *M. Chasle, debout, opinait du chef* (Martin du Gard). *Ils disent en soupirant, en opinant de la tête, l'air résigné : « C'est la vie, que voulez-vous ? »* (Sarraute).

◆ v. tr. ind. (av. 1654, Guez de Balzac). Class. et littér. *Opiner à,* consentir à, approuver : *Chacun opine à la vengeance* (La Fontaine). *D'autres cardinaux opinaient à la soumission complète du pape ; ils conservèrent leurs bas rouges ; c'était une seconde représentation des cierges de la Chandeleur* (Chateaubriand).

◆ v. tr. (fin du XIV^e s., *Vie de saint Eustache*). Class. et littér. *Opiner que,* être d'avis que : *Il opina, sans s'appuyer sur rien, que M. Fouquet aurait la tête tranchée* (Sévigné). *M. de Coantré eût donné beaucoup pour qu'on opinât derrière son dos qu'il faisait l'âne pour avoir du son* (Montherlant).

opiniâtre [ɔpinjɑtr] adj. (de *opinion,* probablem. d'après *acariâtre ;* 1431, Isambert [VIII, 766], écrit *oppiniastre* [*opiniâtre,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1572, Amyot ; sens 4, v. 1660, d'après Richelet, 1680). **1.** *Class.* Qui est attaché obstinément à ses opinions (avec une nuance péjorative) : *Vous êtes opiniâtre, le dirent-ils [...], vous serez hérétique* (Pascal). || **2.** *Littér.* Entêté, indomptable (auj., n'est pas forcément péjor.) : *Organisateur opiniâtre et sans doute malin, il avait réuni les fonds nécessaires pour racheter à quelques kilomètres de SainteOdile, le prieuré historique de l'Altenburg* (Malraux). *C'est peut-être grâce à des gens comme moi, modestes et effacés, mais si opiniâtres, que ceux comme vous parviennent en fin de compte à subsister* (Sarraute). || **3.** *Class.* et *littér.* Se dit d'un sentiment, d'une attitude qui se maintiennent avec ténacité, persévérance : *Sa haine opiniâtre à croître mes malheurs* (Corneille). *Cette logique se heurtait chez Salavin à un mutisme opiniâtre qui était son système de défense favori et qui désespérait Édouard* (Duhamel). *Se battre avec un courage opiniâtre.* || **4.** *Vx* et *littér.* Se dit d'une chose qui résiste à tout, qui ne cède pas : *Ma mère [...] s'agenouilla devant l'autel avec un si pauvre visage, avec une si opiniâtre toux que dès lors chacun pressentit qu'elle était condamnée* (Mauriac).

• SYN. : **2** *acharné, obstiné, persévérant, têtu, volontaire ;* **3** *délibéré, déterminé, farouche, inébranlable, irréductible, résolu ;* **4** *chronique, incurable, inguérissable, persistant, tenace.*

◆ n. (début du XVIIe s., d'après Larousse, 1874 [aussi péjor.]). Personne opiniâtre (auj., n'est pas forcément péjor.) : *Les opiniâtres sont les sublimes : qui n'est que brave n'a qu'un accès, qui n'est que vaillant n'a qu'un tempérament, qui n'est que courageux n'a qu'une vertu ; l'obstiné dans le vrai a la grandeur* (Hugo). || S'emploie dans un sens plutôt péjoratif dans la langue classique : *Attendons-nous que les impies et les opiniâtres se taisent ?* (Bossuet).

opiniâtrement [ɔpinjɑtrəmɑ̃] adv. (de *opiniâtre ;* 1431, Isambert, VIII, 766). De façon opiniâtre : *Elle* [la personnalité de M. Thibault] *restait opiniâtrement enracinée dans ces lieux qu'elle avait, durant un demi-siècle, encombrés de son autoritaire présence* (Martin du Gard).

• SYN. : *durablement, farouchement, mordicus* (fam.), *obstinément, résolument, tenacement.*

opiniâtrer [ɔpinjɑtre] v. tr. (de *opiniâtre ;* fin du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 3, v. 1587, Du Vair). **1.** *Class.* Soutenir obstinément quelque chose : *On ne saurait opiniâtrer plus mal à propos une affaire* (Sévigné). || **2.** Class. *Opiniâtrer quelqu'un dans quelque chose,* l'engager à s'y entêter : *Cette promesse opiniâtra ce prince dans sa résolution* (Corneille). || **3.** *Class.* Soutenir mal à propos une résolution : *Il a opiniâtré de n'être point saigné* (Sévigné).

◆ **s'opiniâtrer** v. pr. (1538, R. Estienne [au fig., av. 1778, J.-J. Rousseau ; *s'opiniâtrer de,* 1636, Monet ; *s'opiniâtrer contre,* 5 juin 1698, Racine]). *Vx* et *littér.* S'entêter, s'acharner : *Les dieux m'en sont témoins : je ne le suis opiniâtré que dans la douceur* (France). || Class. *S'opiniâtrer de,* même sens : *Il s'était opiniâtré de l'achever contre l'autorité de leurs traditions* (Guez de Balzac). || *S'opiniâtrer contre,* lutter avec obstination contre : *Il faut vous opiniâtrer contre le penchant que vous avez* (Racine).

opiniâtreté [ɔpinjɑtrəte] n. f. (de *opiniâtre ;* 1528, Jean Du Bellay, *Ambassades* [p. 498], au sens 1 ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 4, v. 1660, d'après Richelet, 1680). **1.** *Class.* et *littér.* Attachement excessif à ses opinions : *L'opiniâtreté* [...] *fait l'hérétique* (Bossuet). *Ce qui a été croyance et foi au sein de la persécution, devient aisément à la longue endurcissement, rétrécissement, opiniâtreté, fanatisme, fétichisme* (Sainte-Beuve). *Personne ne nous a jamais fait voir la différence entre fermeté et opiniâtreté. On dit fermeté quand l'homme est sympathique, ou quand de se roidir lui a réussi ; opiniâtreté s'il n'est pas sympathique, ou si son raidissement l'a fait échouer* (Montherlant). || **2.** *Littér.* Volonté tenace : *Mon opiniâtreté à l'ouvrage explique cette fécondité : dans la jeunesse, j'ai souvent écrit douze et quinze heures sans quitter la table où j'étais assis, raturant et recomposant dix fois la même page* (Chateaubriand). *La mansuétude salésienne ne put rien contre l'opiniâtreté de Pascal* (Mauriac). || **3.** Permanence, continuité : *L'opiniâtreté de ses efforts a abouti à un résultat.* || **4.** *Class.* Persistance, en parlant des choses : *Triomphant* [...] *des injures de l'air et de l'opiniâtreté, pour ainsi dire, des éléments* (Racine).

• SYN. : **2** *acharnement, fermeté, obstination ;* **3** *constance, persévérance, résolution, ténacité.*

opinion [ɔpinjɔ̃] n. f. (lat. *opinio,* conjecture, croyance, idée, réputation, de *opinari* [v. OPINER] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens I, 1 ; sens I, 2, début du XXe s. ; sens I, 3, v. 1360, Froissart [*aller aux opinions,* 1549, R. Estienne] ; sens I, 4, v. 1283, Beaumanoir ; sens I, 5, 1933, J. Romains [*liberté d'opinion,* 1936, Capitant ; *...délit d'opinion,* 1959, Robert] ; sens I, 6, v. 1265, Br. Latini [*avoir une bonne opinion de quelqu'un,* 1656, Molière — *...une haute opinion...,* 1772, Diderot, et *...une mauvaise opinion...,* 1580, Montaigne ; *avoir bonne opinion de soi,* 1656, Molière ; *avoir opinion de soi,* 1739, Fontenelle] ; sens I, 7, v. 1265, Br. Latini [*c'est affaire d'opinion,* 1798, Acad.] ; sens I, 8, v. 1265, Br. Latini [*mal d'opinion,* 1644, Livet] ; sens I, 9-10, 1314, Mondeville ; sens I, 11, 1656, Pascal [*opinion relâchée,* av. 1662, Pascal] ; sens II, 1, 1563, Ronsard ; sens II, 2, 1580, Montaigne ; sens II, 3, 1762, J.-J. Rousseau [*l'opinion ouvrière,* etc., 1934, J. Romains]).

I. EXPRESSION D'UN AVIS INDIVIDUEL. **1.** Manière de penser sur une question : *Malheureusement sur presque toutes choses j'ignorais son opinion* (Proust). *L'opinion à la mode était que maintenant « les temps avaient changé »* (Gracq). *Croit-il que l'opinion de la mère déterminera celle de sa fille, très capable de se décider toute seule ?* (H. Bazin). *Il y a de nombreuses régions dans leurs pensées, notamment en ce qui concerne leurs idées religieuses, sur lesquelles je ne suis pas encore parvenue à me faire une opinion bien nette* (Butor). *Donner son opinion. Changer d'opinion. Garder son opinion pour soi.* || **2.** *Verbes d'opinion,* en grammaire, verbes déclaratifs, qui servent à exprimer la pensée du sujet : *Les verbes penser, croire, dire sont des verbes d'opinion.* || **3.** *Au plur.* Suffrages exprimés au cours d'un vote : *Les opinions sont partagées.* || Vx. *Aller aux opinions,* voter. || *Partage d'opinions,* v. PARTAGE. || **4.** *Au plur.* Ensemble d'idées professées par un individu ou un groupe social, en matière esthétique, morale, religieuse, politique, etc. ; conviction, croyance : *La diversité de nos opinions ne vient pas de ce que les uns sont plus raisonnables que les autres, mais seulement de ce que nous conduisons nos pensées par diverses voies* (Descartes). *Oh ! vous savez, monsieur l'abbé, lui répond le professeur, je respecte toutes les opinions, mais je suis un fils de Voltaire* (Barrès). *Un journal pourra veiller, avec une sollicitude indiscrète, sur l'emploi du temps de Mlle X... du Français, dont les opinions sur la mode, la politique, la cuisine et l'amour occuperont chaque semaine l'oisiveté du monde entier* (Colette). *La diversité des opinions politiques et même leur opposition absolue n'engendrent pas fatalement la haine* (Mauriac). *C'est finalement que j'ai su le pourquoi de l'affaire, et qu'il n'entre au paradis que des personnes aux opinions avancées* (Aymé). *Si un homme attribue tout ou partie des malheurs du pays* [...] *à la présence d'éléments juifs dans la communauté* [...], *on dit qu'il a des opinions antisémites* (Sartre). *Avoir des opinions réactionnaires, subversives, de droite, de gauche.* || *Avoir le courage de ses opinions,* v. COURAGE. || **5.** *Journal d'opinion,* journal qui exprime et défend les idées d'un parti politique (par opposition à *journal d'information*). || *Liberté d'opinion,* en droit, liberté de professer la pensée politique de son choix. || *Crimeou délit d'opinion,* crime ou délit qui consiste à professer une pensée politique jugée contraire à l'ordre établi : *L'écrivain russe communiste Stefan Karl, prisonnier par ordre des*

Soviets, en Sibérie, pour crime d'opinion (Henriot). || **6.** Jugement de valeur porté sur une personne ou sur une chose : *Je nomme ainsi tous ces métiers dont le principal instrument est l'opinion que l'on a de soi-même ; et dont la matière première est l'opinion que les autres ont de vous* (Valéry). *Un scandale, monsieur le maire ! un scandale ! mon opinion sur les événements du bourg est faite !* (Giraudoux). *Monter, déchoir dans l'opinion de quelqu'un.* || *Avoir une bonne, haute, mauvaise opinion de quelqu'un,* porter sur lui un jugement favorable, très favorable ou défavorable : *Faut-il s'étonner si la France d'aujourd'hui se confirme de plus en plus dans la haute opinion qu'elle a des gens de cour d'autrefois ?* (Chateaubriand). *J'ose espérer* [...] *que vous conserverez de moi cette bonne opinion quand vous le connaîtrez davantage* (Labiche). || *Avoir bonne opinion de soi,* être fort satisfait de soi-même. || Class. et absol. *Avoir opinion de soi,* même sens : *Il avait sincèrement peu d'opinion de lui-même, disposition qu'on pourrait nommer héroïque* (Fontenelle). || **7.** Manière de voir personnelle et toute subjective, facilement sujette à erreur : *Évidemment, c'est une opinion ! Ce n'est qu'une opinion, non une certitude.* || *C'est affaire d'opinion,* c'est une chose sur laquelle chacun peut penser comme il lui plaît. || **8.** Idée plus ou moins fantaisiste : *C'est mon opinion de gâter les enfants* (Musset). || Class. *Mal d'opinion,* mal imaginaire : *Un mal d'opinion ne touche que les sots* (Molière). || **9.** *Class.* Hypothèse non vérifiée : *L'opinion de la pesanteur de l'air* (Furetière). || **10.** En termes de logique, croyance probable constituant une connaissance imparfaite : *On ne peut rien fonder sur l'opinion, il faut d'abord la détruire. Elle est le premier obstacle à surmonter* (Bachelard). || **11.** *Opinion probable,* en théologie, opinion appuyée sur quelque raison ou autorité sérieuse, même lorsque l'opinion opposée peut apparaître plus fondée. || *Opinion relâchée,* opinion ressortissant à une morale trop peu sévère.

II. EXPRESSION DE L'AVIS D'UNE COLLECTIVITÉ (généralement au sing.). **1.** Ensemble des idées reçues par un milieu social : *Je suis ici l'opinion du jour, en supposant l'ogive arabe gothique ou « moyenâgée » d'origine* (Chateaubriand). *À vous entendre, hommes de morale et de politique, il faudrait sans cesse préférer vos lois à la nature, l'opinion à la conscience* (Balzac). *Ah ! On voyait bien qu'il se préparait à être avocat, celui-là, il en avait une bavette ! À vrai dire, il sentait bien que l'opinion était pour lui, il accompagnait du geste les éclats de sa voix* (Aragon). *Car au contraire de l'opinion commune l'amour ne fait point souffrir* (Saint-Exupéry). *Braver l'opinion.* || **2.** *L'opinion publique,* ou simplem. *l'opinion,* ensemble des jugements portés dans le cadre d'une société, surtout en ce qui concerne la politique : *L'Angleterre reconnaîtra l'indépendance des colonies espagnoles ; l'opinion publique et le mouvement de son commerce l'y forceront* (Chateaubriand). *Toutes les voix qui ont un retentissement dans la sphère politique, les voix des salons, celles des boutiques, des cafés, en un mot de tous les lieux où se forme ce qu'on appelle l'opinion publique, ces voix sont celles des privilégiés* (Blanqui). *En politique, l'action anonyme est la plus sûre ; l'art d'agiter l'opinion consiste à bien connaître les passions d'un temps et à les déclencher au moment précis* (Bourget). *Il promettait de toucher l'opinion par une campagne de presse : la tyrannie politique, l'exploitation économique, la terreur policière* [...], *il dirait tout* (Beauvoir). *L'Institut français d'opinion publique* (I. F. O. P.). || *Sondage d'opinion,* v. SONDAGE. || **3.** *Par extens.* L'ensemble des personnes qui détiennent cette pensée collective : *L'opinion publique flétrit à bon droit l'hypocrisie* (Barrès). || *L'opinion paysanne, ouvrière,* les paysans, les ouvriers.

● SYN. : **I, 1** *avis, conviction, idée, jugement, pensée, sentiment ;* **4** *doctrine, idéologie, position, tendance, vue ;* **6** *considération, estime ;* **7** *façon de penser, impression, point de vue.*|| **II, 1** *conviction, croyance, qu'en-dira-t-on, thèse ;* **2** *public.*

opiomane [ɔpjɔman] adj. et n. (de *opiomanie ;* 1907, Larousse). Personne qui s'adonne à l'opium : *L'opiomane est malade s'il n'a pas sa ration de pipes* (Romains).

opiomanie [ɔpjɔmani] n. f. (de *opio-,* élément tiré de *opium,* et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; fin du XIX^e^ s., A. Daudet). Intoxication systématique par l'opium : *Et je soupçonnai les auteurs qui se sont occupés de l'opiomanie d'avoir noirci exprès le tableau* (Daudet).

opiophage [ɔpjɔfaʒ] n. (de *opio-,* élément tiré de *opium,* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1868, Littré). Personne qui mange régulièrement de l'opium.

opiophagie [ɔpjɔfaʒi] n. f. (de *opiophage ;* 1932, Larousse). Habitude morbide des opiophages.

opisth(o)- [ɔpist(o)], premier élément, tiré du gr. *opisthen,* de derrière, derrière, en arrière, et qui entre dans la composition de divers mots savants.

opisthion [ɔpistjɔ̃] n. m. (du gr. *opisthios,* postérieur, dér. de *opisthen* [v. OPISTH(O)-] ; 1932, Larousse). Point médian du bord postérieur du trou occipital.

opisthocèle ou **opisthocœle** [ɔpistɔsɛl] adj. (de *opistho-* et de *-cœle/ -cèle,* gr. *koilos,* creux ; 1888, Larousse). Se dit d'une vertèbre qui présente la surface postérieure articulaire concave.

opisthodome [ɔpistɔdɔm] n. m. (lat. *opisthodomus,* le derrière d'un temple, d'une maison, gr. *opisthodomos,* même sens, de *opisthen* [v. OPISTH(O)-] et de *domos,* maison ; 1752, Trévoux). Partie postérieure d'un temple grec abritant le trésor.

opisthoglyphe ou **opistoglyphe** [ɔpistɔglif] adj. (de *opist*[*h*]*o-* et de *-glyphe,*gr. *gluphê,* ciselure, de *gluphein,* tailler, graver ; 1903, Larousse). Se dit des serpents ayant des crochets venimeux implantés au fond de la bouche, ce qui les rend inoffensifs pour l'homme.

opisthognathisme [ɔpistɔgnatism] n. m. (de *opistho-* et de *-gnathisme,* du gr. *gnathos,* mâchoire ; 1932, Larousse). Défaut de développement d'un des maxillaires, qui se trouve, en conséquence, en retrait sur l'autre.

opisthographe [ɔpistɔgraf] adj. (lat. *opisthographus,* écrit sur le revers de la page, gr. *opisthographos,* même sens, de *opisthen* [v. OPISTH(O)-] et de *graphein,* écrire ; 1546, Rabelais). Se dit d'un manuscrit écrit au recto et au verso.

opisthotonique [ɔpistɔtɔnik] adj. (de *opisthotonos :* 1874, Larousse). Relatif à l'opisthotonos.

opisthotonos [ɔpistɔtɔnɔs] n. m. (mot lat. de même sens, du gr. *opisthotonos,* tendu en arrière, de *opisthen* [v. OPISTH(O)-] et de *teinein,* tendre ; v. 1560, Paré). Forme de tétanos dans laquelle la contracture prédomine sur les muscles extenseurs et sur les muscles de la face postérieure du corps.

opium [ɔpjɔm] n. m. (mot lat. désignant le suc du pavot. gr. *opion,* de *opos,* suc ; XIII^e^ s., *Simples Médecines,* au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e^s., Saint-Simon). **1.** Latex extrait des capsules de pavot, utilisé tantôt comme sédatif, tantôt comme stupéfiant : *Une heure après qu'il eut absorbé la teinture d'opium, dans la quantité prescrite par le pharmacien, toute douleur avait disparu* (Baudelaire). *D'ordinaire, quand l'opium était frais, elle avalait le capiteux poison, savourait le délice de le sentir entrer en elle, liquéfiant, presque instantanément, tout son être* (V. Margueritte). || **2.** *Fig.* Ce qui produit des effets analogues à ceux de l'opium, en particulier l'oubli des soucis de la réalité : *Un instinct fatal incitait les catholiques de France à conformer leur conduite politique aux vieux « slogans » inventés par leurs pires adversaires : « le trône et l'autel », « le sabre et le goupillon », « la religion, opium du peuple »* (Mauriac). *Son travail professionnel est son opium* (Montherlant).

● SYN. : **2** *drogue.*

opo- [ɔpɔ], premier élément, tiré du gr. *opos,* suc, et servant à former quelques mots composés savants.

opodeldoch [ɔpɔdɛldɔk] n. m. (mot du lat. scientif. de la Renaissance, peut-

être formé sur le gr. *opos,* suc ; XVI^e s.). Médicament à base de savon aromatisé : *L'opodeldoch s'emploie en friction contre les douleurs.*

oponce [ɔpɔ̃s] ou **opuntia** [ɔpɔ̃tja] n. m. (lat. scientif. de la Renaissance *opuntia,* nopal, proprem. « plante d'Oponte », fém. substantivé du lat. class. *opuntius,* d'Oponte, dér. de *Opus, Opuntis,* Oponte [capitale des Locriens], gr. *Opoûs, Opoûntos ;* 1562, Du Pinet, écrit *opuntia,*comme n. f. [comme n. m., 1845, Bescherelle] ; *oponce,* 1903, Larousse [var. *opontia,* 1874, Larousse]). Nom générique donné à de nombreuses plantes grasses à rameaux épineux et aplatis, parmi lesquelles le nopal, la raquette et le figuier de Barbarie.

opopanax [ɔpɔpanaks] ou **opoponax** [ɔpɔpɔnaks] n. m. (lat. *opopanax,* suc de la plante nommée « panax », gr. *opopanax,* même sens, de *opos,* suc, et de *panax,* panax ; XIII^e s., *Simples Médecines,* écrit *opopanac* [*opoponax,* XV^e s. ; *opopanax,* 18 sept. 1664, d'après Littré, 1868], au sens 2 ; sens 1, 1874, Larousse). **1.** Plante méditerranéenne, herbacée, vivace, appartenant à la famille des ombellifères. || **2.** Gomme-résine extraite de cette plante et utilisée dans des baumes et des parfums : *Il se parfumait à l'opopanax, mouillait ses cheveux pour se faire la raie* (Giono).

opossum [ɔpɔsɔm] n. m. (algonquin *opossum,* même sens ; 1640, Laet, écrit *opassum* [*opossum,* début du XVIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Mammifère d'Amérique de l'ordre des marsupiaux, à pelage noir, blanc et gris, dont la fourrure est estimée. || **2.** Fourrure de cet animal : *Un manteau d'opossum.*

opothérapie [ɔpɔterapi] n. f. (de *opo-* et de *thérapie ;* 1903, Larousse). Méthode thérapeutique qui consiste à administrer à l'homme des sucs extraits de glandes ou organes d'animaux sains.

• SYN. : *organothérapie.*

opothérapique [ɔpɔterapik] adj. (de *opothérapie ;* 1903, Larousse [*extrait opothérapique,* 1972, Domart et Bourneuf]). Relatif à l'opothérapie : *Le docteur Knock a* [...] *prescrit un traitement opothérapique qui a fait merveille* (Romains). || *Extrait opothérapique,* préparation à base d'organes ou de tissus animaux, utilisée dans l'opothérapie.

oppidum [ɔpidɔm] n. m. (mot lat. de mêmes sens ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité romaine, ville fortifiée, généralement située sur une hauteur. || **2.** Partie du cirque romain située à l'endroit des barrières.

opportun, e [ɔpɔrtœ̃, -yn] adj. (lat. *opportunus,* convenable, commode, approprié, proprem. « qui conduit au port », de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *portus,* port [v. PORT] ; v. 1355, Bersuire [*en temps opportun,* 1893, *Dict. général — temps opportun,* « moment favorable », 1559, Amyot]). Qui arrive à propos, qui convient au temps, aux lieux, aux circonstances : *Chéri accueillit cette virulence comme une averse opportune* (Colette). *Je vous demande de me renseigner sur votre situation pour autant que vous jugerez opportun de le faire* (De Gaulle). *L'Adélaïde ne croyait pas qu'il fût opportun d'administrer une purgation par les jours de grand soleil* (Aymé). || *En temps opportun,* au moment favorable : *Il fallait lui commander un vrai travail dont on prendrait livraison en temps opportun* (Giono).

• SYN. : *à propos, bienvenu, bon, convenable, favorable, indiqué, judicieux, propice, recommandé, utile.* — CONTR. : *déplacé, fâcheux, inopportun, intempestif, malvenu.*

opportunément [ɔpɔrtynemɑ̃] adv. (de *opportun ;* 1422, A. Chartier). De manière opportune ; en temps opportun : *Diverses expériences faites par autrui* [...] *sont venues me relayer opportunément dans mes recherches* (Romains). *Arriver opportunément.*

• SYN. : *à point, à pic* (fam.), *à propos.* — CONTR. : *à contretemps, inopportunément, intempestivement, mal à propos.*

opportunisme [ɔpɔrtynism] n. m. (de *opportun ;* 1869, V. Dechamps, au sens 1 ; sens 2, 1928, R. Martin du Gard). **1.** Attitude politique qui consiste à s'adapter aux circonstances, en transigeant souvent avec les principes : *Le chef puissant et vénéré de l'opportunisme dans le département* (France). *Opportunisme de droite, de gauche.* || **2.** Comportement d'une personne qui agit, selon les circonstances, en fonction de son seul intérêt : *Car je n'aime pas que l'on m'accuse d'opportunisme, de complaisance, de cupidité ou de manque de fidélité. J'aime vivre confortablement, mais sans excès, et sans pour cela faire de concessions* (Ionesco). *Faire preuve d'opportunisme dans le choix de ses relations.*

opportuniste [ɔpɔrtynist] n. (de *opportunisme ;* 1877, Littré). Partisan de l'opportunisme ; personne qui agit avec opportunisme : *Évariste avait fait, en bon opportuniste, la part du feu* (Villiers de L'Isle-Adam). *L'opportuniste vous lâche quand le vent tourne. Mais l'homme à principes vous gêne extrêmement, quand c'est vous qui tournez* (Montherlant).

◆ adj. (1878, Larousse). Qui pratique l'opportunisme : *C'était la première fois qu'il* [Jacques] *s'était trouvé en contact avec un de ces révolutionnaires cyniquement opportunistes* [...], *pour qui le but final est vraiment l'unique objectif* (Martin du Gard). *Une politique opportuniste.*

opportunité [ɔpɔrtynite] n. f. (lat. *opportunitas,* condition favorable, convenance, commodité, avantage, de *opportunus* [v. OPPORTUN] ; v. 1220, Coincy, écrit *oportunité,* au sens de « facilité, commodité, aisance » ; écrit *opportunité,* au sens 2, v. 1355, Bersuire ; sens 1, v. 1660, d'après Furetière, 1701). **1.** Caractère de ce qui est opportun : *Je le demande pourquoi je prends la peine de défendre l'opportunité d'une sanction qui n'est pas et ne sera pas remise en question* (Martin du Gard). *Toutes* [...] *s'interrogeaient sur l'opportunité d'offrir des fleurs à M^me Porteur* (Aymé). *Contester l'opportunité d'une décision.* || **2.** *Par extens.* Circonstance opportune : *Profiter de l'opportunité* (Acad.).

• SYN. : **1** *à-propos, convenance, justesse ;* **2** *occasion.*

opposabilité [ɔpozabilite] n. f. (dér. savant de *opposable ;* 1865, Vogt [p. 203], au sens 1 ; sens 2, 1936, Capitant). **1.** Qualité de ce qui est opposable (peu usité) : *L'opposabilité du pouce.* || **2.** Qualité d'un moyen de défense qu'on peut faire valoir en justice contre un adversaire.

opposable [ɔpozabl] adj. (de *opposer ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré [en droit, 1959, Robert]). **1.** Qui peut s'opposer, se placer face à quelque chose : *Le singe a un pouce opposable aux autres doigts.* || **2.** Qui peut être utilisé contre un adversaire : *Un argument opposable à un raisonnement.* || En droit, se dit d'un moyen de défense que l'on peut faire valoir contre un tiers.

opposant, e [ɔpozɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *opposer ;* 1336, Fréville [II, 100], au sens 2 ; sens 1, 1812, Mozin). **1.** En termes d'anatomie, qui est vis-à-vis : *Muscle opposant.* || **2.** *La partie opposante,* en termes de droit, la partie adverse.

◆ n. (sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, 1751, Voltaire). **1.** Adversaire, rival : *Le poste où est son opposant est si considérable que je crains pour lui* (Corneille). *Bonaparte* [...] *est grand pour avoir abattu tous les rois ses opposants* (Chateaubriand). *Dans maintes contestes, l'opposant s'est retiré sans qu'il le fût besoin de marquer sa déconfiture* (Gide). *Louise Michel fut une farouche opposante pour les Versaillais.* || **2.** Membre de l'opposition politique, dans le régime parlementaire : *Ce dur opposant des ordonnances de Juillet* (Chateaubriand). *Il ne doit pas souhaiter de changement puisqu'il est de l'opposition* [...], *un bon opposant est toujours conservateur* (France). || **3.** Hostile au pouvoir établi : *Je respecte chez les opposants irréductibles leur allergie à notre monarchie non héréditaire* (Mauriac).

• SYN. : **1** *ennemi ;* **2** *adversaire, antagoniste ;* **3** *détracteur.* — CONTR. : **1** *allié, ami ;* **2** *défenseur, soutien ;* **3** *suiveur.*

◆ **opposant** n. m. (1812, Mozin). Nom donné, en anatomie, à trois petits muscles : *L'opposant du pouce, du petit doigt, du petit orteil.*

opposé, e [ɔpoze] adj. (part. passé de *opposer* ; 1549, R. Estienne, au sens I, 1 [en botanique, 1868, Littré] ; sens I, 2, 1743, d'Alembert [*nombres opposés*, 1953, Larousse ; *angles opposés au/par le sommet*,1765, *Encyclopédie ; vecteurs opposés*, 1963, Larousse] ; sens I, 3 et II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1640, Oudin).

I. 1. Qui est placé vis-à-vis, qui se trouve en face : *Raphaël aimait à contempler, sur la rive opposée, l'abbaye mélancolique de Haute-Combe* (Balzac). *Et voici qu'à l'orée opposée, tout à coup, les branches s'animèrent, s'entrouvrirent* (Genevoix). || En botanique, se dit de feuilles insérées deux par deux de part et d'autre de la tige : *Les feuilles opposées de l'ortie.* || **2.** Qui est de sens contraire : *La houle s'amusait obstinément à balancer* [...] *l'embarcation dans des montées et des descentes opposées* (Vercel). *Des voitures qui vont dans deux directions opposées.* || *Nombres opposés,* en mathématiques, nombres algébriques qui ont la même valeur absolue mais sont affectés d'un signe différent : *+ 5 et -5 sont des nombres opposés.* || *Angles opposés par le sommet,* angles dont les côtés sont en prolongement l'un de l'autre et qui sont par conséquent égaux. || *Vecteurs opposés,* vecteurs parallèles, de même longueur mais de sens contraire. || **3.** En héraldique, se dit de deux pièces semblables posées en sens contraire.

II. 1. Totalement différent, au point de pouvoir s'affronter : *Les principes opposés aux siens allaient triompher* (Chateaubriand). *Deux systèmes d'existence si diamétralement opposés* (Balzac). *Elle* [Mme Récamier] *n'avait point de repos qu'elle n'eût fait se rencontrer chez elle ses amis de bords opposés, qu'elle ne les eût conciliés sous une médiation clémente* (Sainte-Beuve). *Et vous ne croirez pas que je les juge* [ces gouvernements] *sur le mot dont on les nomme, ni même sur ce qu'ils semblent opposés* [...] *à la monarchie* (France). || **2.** Qui forme contraste : *Des couleurs opposées.*

● SYN. : **I, 2** *inverse.* || **II, 1** *adverse, antagoniste, antinomique, antithétique, contradictoire, contraire, défavorable, discordant, divergent, ennemi, incompatible, hostile ;* **2** *contrastant, criard.* — CONTR. : **I, 1** *adjacent, contigu.* || **II, 1** *analogue, comparable, correspondant, identique, proche, semblable, similaire.*

◆ **opposé** n. m. (sens 1, 18 févr. 1873, *Journ. officiel*, p. 1186 ; sens 2, 1681, Ménestrier, 155). **1.** Côté opposé : *Le nord est l'opposé du midi.* || **2.** *L'opposé,* chose ou personne d'une nature directement contraire : *Mon caractère fut entièrement l'opposé du sien* (Chateaubriand). *Rien de plus doux, de plus aimable* [...] *que les mœurs milanaises. C'est l'opposé de l'Angleterre* (Stendhal). *De ces femmes* [...] *qui sont l'opposé du type que nos sens réclament* (Proust). *La nature en nous, c'est l'opposé du rare et de l'exquis...* (Sartre). *Le bien est l'opposé du mal. Cet enfant est tout l'opposé de son frère.*

● SYN. : **2** *antipode, antithèse, contraire, contrepartie, contre-pied.*

◆ **À l'opposé** loc. adv. (sens 1, 1930, P. Morand, p. 110 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Dans le sens opposé : *Vous prenez cette direction ; moi, je pars à l'opposé.* || **2.** Au contraire : *Cet enfant est turbulent ; son frère, à l'opposé, est calme.*

◆ **À l'opposé de** loc. prép. (sens 1, 1857, Fromentin ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Dans la direction contraire à : *À l'opposé de Villeneuve, et dans un pli de la plaine, il y avait quelques arbres un peu plus nombreux qu'ailleurs* (Fromentin). *Marcher à l'opposé de la foule des badauds.* || **2.** Contrairement à : *À l'opposé de ses voisins, il reste enfermé chez lui.*

opposément [ɔpozemɑ̃] adv. (de *opposé ;* 1899, A. Gide). D'une manière opposée (peu usité) : *Ces deux esprits* [...] *ne vivent pas dans le même monde et regardent opposément* (Gide).

opposer [ɔpoze] v. tr. (francisation, d'après *poser,* du lat. *opponere,* placer devant, opposer, de *ob-*, préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *ponere*, poser ; v. 1175, Chr. de Troyes. écrit *oposer,* comme v. intr., au sens de « faire une objection, répliquer » ; comme v. tr., écrit *opposer,* au sens 6, début du XIVe s. ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1580, Montaigne [au fig., 1728, Voltaire] ; sens 3, 1580, Montaigne [aussi « mettre obstacle à... par une résistance passive »] ; sens 4, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 5, av. 1896, Goncourt). **1.** Mettre vis-à-vis (rare) : *Ça vous plaît qu'il ait cinq doigts à chaque main et qu'il puisse opposer le pouce aux autres doigts* (Sartre). *Opposer deux statues de chaque côté de l'entrée d'un jardin.* || **2.** Faire s'affronter deux personnes ou deux groupes de personnes, dans un combat, une compétition sportive, un jeu, etc. : *La rencontre opposera le champion d'Europe des mi-lourds à son challenger. La bataille de la Marne a opposé les armées de Joffre à celles de von Moltke. Le match aller a opposé deux excellentes équipes ;* et au fig. : *Œdipe* [...] *avait tenu tête au Sphinx, dressé l'Homme en face de l'énigme et osé l'opposer aux dieux* (Gide). || **3.** Placer une chose de manière à faire obstacle à une autre : *Le gouvernement commençait à craindre ; les journaux redoublaient d'audace, et on leur opposait, par habitude, un projet de censure* (Chateaubriand). *Il opposait en vain ses bras courts au flot qui lui montait jusqu'aux aisselles* (France). *Il faut jeter les montagnes à charretées dans les eaux que l'on veut enclore ; il faut opposer les rudes débris tirés des profondeurs de la terre, à la mobile profondeur de la mer* (Valéry). *La mer fouillait à chaque lame le canot insubmersible :* [...] *dans les chocs, les gaffes que les hommes de Renaud lui opposaient cassaient comme des bâtons de verre* (Vercel). || *Fig.* Mettre obstacle à quelque chose par une résistance passive : *Sa seule présence nous faisait honte de nos rires, de nos jeux, à quoi elle opposait de silencieux tricotages, des regards voilés* (H. Bazin). || **4.** *Fig.* Mettre en parallèle de manière à faire ressortir les différences : *Je pensais que Fanny Falvaut serait une bonne petite femme : j'opposais sa vie pure et solitaire à celle de cette Comtesse qui* [...] *va rouler jusqu'au fond des abîmes du vice* (Balzac). *Par crainte d'avoir à les opposer* [le Christ et saint Paul], *lui se refuse à dissocier l'un de l'autre* (Gide). *Opposer deux couleurs. Opposer les Anciens aux Modernes.* || **5.** Offrir en concurrence : *Les anciens loukousas fabriqués à Kioto sont des produits d'un art tout particulier au Japon et auxquels l'Europe ne peut rien opposer* (Goncourt). *Et que pourra opposer à de Gaulle le candidat de la gauche, réduit à renier sa propre politique parce que c'est de Gaulle qui l'a conçue et qui l'a inscrite dans les faits ?* (Mauriac). || **6.** Mettre en avant comme argument contraire, comme objection : *Aux paroles incertaines qu'il balbutierait en faveur de Louis-Philippe, on lui opposerait les volumes entiers qu'il a publiés en faveur de la famille tombée* (Chateaubriand). *Tu peux maintenant le rendre au bal dont tu le parlais, je n'ai plus d'objections à t'opposer* (Balzac). *Il découvrait des excès détestables contre lesquels il s'élevait et qu'il aurait tenté de détruire si on ne lui eût opposé de toutes parts l'intérêt de l'État et le salut commun* (France). *Il allait répétant partout que Vintras et que lui-même, depuis vingt ans, annonçaient tous ces malheurs, et personne n'avait rien à lui opposer* (Barrès). *Rivière avait raison, mais il ne pouvait rien opposer à la vérité de cette femme* (Saint-Exupéry). *Opposer sa seule honnêteté aux attaques perfides des adversaires. Opposer de bonnes raisons aux prétentions de quelqu'un.* || *Opposer une fin de non-recevoir,* V. FIN 1 (sens II, 3).

● SYN. : **3** *élever contre, jeter contre ; dresser contre, répondre par ;* **4** *confronter, dissocier, mettre en balance ;* **6** *alléguer, avancer, invoquer, mettre en avant, répondre.* — CONTR. : **2** *accorder, réconcilier ;* **4** *comparer, identifier, rapprocher.*

◆ **s'opposer** v. pr. (sens 1, 1893, *Dict. général* [« être en opposition, de deux astres », fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, v. 1330, Digulleville [au fig., XIVe s., ToblerLommatzsch] ; sens 4, 1865, Taine ; sens 5, 1498, Bartsch [« objecter », 1373, Gace de la Buigne]). **1.** Être vis-à-vis (rare) : *Buda s'oppose à Pest de l'autre côté du Danube.* || **2.** Se combattre : *Deux grands champions de boxe s'opposeront aujourd'hui. Les deux clans se sont opposés longtemps, sans aucun résultat.* || **3.** Faire obstacle, offrir de la résistance : *C'est seulement ainsi qu'il* [l'État] *pourra s'opposer aux invasions étrangères* (Gide).

Je sentais mon front se gonfler sous le soleil : toute cette chaleur s'appuyait sur moi et s'opposait à mon avance (Camus). || *Fig.* Agir contre, sur un plan moral ou intellectuel : *Tu as bien fait de t'opposer par la violence à la turpitude de la vie quotidienne* (Salacrou). *S'opposer à quelqu'un dans une discussion.* || **4.** Faire contraste, être différent : *Le vert s'oppose au rouge. Sa mansuétude d'aujourd'hui s'oppose à sa sévérité d'hier.* || **5.** Refuser son accord à, ne pas permettre : *Je ne puis m'opposer à cela et, pourtant, lâchement, j'ai demandé à réfléchir* (Gide). *Je m'oppose à ce que ce candidat soit déclaré reçu.*

● SYN. : **1** *se faire face, regarder ;* **2** *s'affronter, combattre, se heurter, lutter, se mesurer ;* **3** *contrarier, contrecarrer, se défendre, nuire, paralyser, résister ; se dresser contre, s'élever contre, faire front ;* **4** *contraster avec ;* **5** *empêcher, interdire, rejeter, repousser.*

opposite [ɔpozit] adj. (lat. *oppositus,* placé devant, opposé [et, au neutre substantivé *oppositum,* proposition contradictoire], part. passé adjectivé de *opponere,* opposer [v. OPPOSER] ; XIIIe s., *Sept Sages de Rome*). *Class.* et *littér.* Opposé : *Le souffle violent qui tire droit du nord | Les emporte à souhait vers l'opposite bord* (Chapelain). *Ainsi un même fait porte des rameaux opposites et le malheur qu'il engendre annule le bonheur qu'il avait causé* (Proust).

◆ n. m. (1314, Mondeville). *Class.* L'opposé, le contraire : *Ce qu'on appelle mépris est l'opposite de ce qu'on appelle faiblesse* (Bossuet).

◆ **À l'opposite** loc. adv. (XIVe s., Tobler-Lommatzsch [aussi « au contraire »]). *Class.* En face, vis-à-vis : *En quelque lieu qu'allât cette engeance maudite, | Le miroir se plaçait toujours à l'opposite* (La Fontaine) ; au contraire : [Les marcionites] *établirent deux dieux, dont l'un, qui n'avait pour toute qualité qu'une bonté insensible* [...] *l'autre à l'opposite, étant d'un naturel cruel et malin... (Bossuet).*

◆ **En opposite** loc. adv. (fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Class.* À l'opposé, en revanche : *Celui* [Tacite] *qui nous a montré Séjan dans tous ses vices et qui en opposite nous a laissé la vie d'Agricola* (Saint-Simon).

◆ **À l'opposite de** loc. prép. (v. 1360, Froissart). En face de : *À l'opposite de cette colonie* [...] *on voit s'ouvrir* [...] *les quartiers recueillis du vieux Alger* (Fromentin).

opposition [ɔpozisjɔ̃] n. f. (bas lat. *oppositio,* opposition, antithèse, du lat. class. *oppositum,* supin de *opponere,* opposer [v. OPPOSER] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *oposicion,* au sens de « réplique qui a le caractère d'une objection » ; écrit *oposition,* au sens I, 1, fin du XIIe s., Everat [*opposition,* XIVe s.] ; sens I, 2, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 3, 1963, Larousse ; sens II, 1-2 et 5, 1370, Oresme ; sens II, 3, 1868, Littré [« antithèse, en rhétorique » , 1559, Amyot] ; sens II, 4, 1967, Robert [*subordonnée d'opposition,* début du XXe s.] ; sens III, 1, 1508, *Coutumier général,* IV, 563 ; sens III, 2, 1474, Bartzsch ; sens III, 3 [sous l'influence de l'angl. *opposition,* même sens, lui-même empr. du franç. *opposition*], 1745, Fr. Mackenzie).

I. 1. Situation des choses placées vis-à-vis : *L'équilibre qui naît de l'opposition des masses dans un tableau. La branche creuse qu'il avait fixée verticalement dans l'argile, en opposition au grand réservoir figuré par le pot à fleurs* (Balzac). || **2.** En astronomie, situation de deux astres qui se trouvent, par rapport à la Terre, en des points du ciel diamétralement opposés : *Quand la Lune est en opposition avec le Soleil, il y a éclipse de Lune.* || **3.** En anatomie, mouvement par lequel le pouce peut faire face aux autres doigts.

II. 1. Effet qui résulte du rapprochement ou de la comparaison de choses ou d'êtres présentant des caractères opposés ; contraste : *Le soleil* [...] *mettait en relief ou décorait, des prestiges de la lumière, des oppositions de l'ombre, les fonds jaunes et grisâtres des rochers* (Balzac). *Une opposition de couleurs. L'opposition entre les hivers rigoureux et les étés torrides dans une région de climat continental. Une opposition de caractères entre deux personnes.* || **2.** État de ce qui n'est pas conforme à quelque chose, qui est en contradiction avec : *Il faut considérer* [...] *d'une part la guérison vraiment extraordinaire et, je puis le dire, en opposition avec la science, et, d'autre part, les visions* (France). || **3.** En logique, affirmation contradictoire à une autre, qui est ainsi annulée : *L'opposition est une espèce très singulière de répétition, celle de deux choses semblables qui sont propres à s'entre-détruire en vertu de leur similitude* (Tarde). || **4.** En linguistique, rapport distinctif existant entre des éléments pouvant être substitués l'un à l'autre en un même point d'un énoncé : *La différence de voisement entre /p/ et /b/, qui permet de distinguer « Il prend un pain » de « Il prend un bain » est une opposition phonologique.* || *Subordonnée d'opposition,* nom donné parfois aux subordonnées de concession. || **5.** Différence qui aboutit à un conflit, mettant aux prises deux adversaires : *Opposition d'intérêts. Entrer en opposition avec quelqu'un sur une idée.*

III. 1. Action de mettre obstacle, de s'opposer à quelque chose : *Je lui ai fait connaître mon opposition à ce projet. Une réglementation qui n'a rencontré aucune opposition dans l'opinion publique.* || **2.** En droit, acte par lequel une personne déclare mettre obstacle à un autre acte, à une procédure ou à l'exécution d'un jugement : *Faire opposition à un mariage, à un chèque, à un partage.* || **3.** Ensemble des personnes qui agissent contre le gouvernement, le ou les partis politiques dont le programme est contraire à l'action du gouvernement : *M. de Villèle devint le chef de l'opposition royaliste dans la chambre élective* (Chateaubriand). *César Birotteau, royaliste et en faveur, envié, devint le point de mire de l'opposition bourgeoise* (Balzac). *Un Renan « clérical »* [...] *voit peu à peu se dessiner sa physionomie dans la presse d'opposition* (Proust).

● SYN. : **I, 1** *rapport, symétrie.* || **II, 1** *antithèse, contraste, discordance, disparate, heurt ;* **2** *antinomie, conflit, désaccord, divergence ;* **5** *affrontement, antagonisme, contestation, lutte, réaction, rébellion, révolte, rivalité.* || **III, 1** *barrage, désapprobation, objection, obstacle, obstruction, réaction, refus, rejet, résistance, veto.* — CONTR. : **I, 1** *contiguïté ;* **2** *conjonction.* || **II, 1** *affinité, analogie, concordance, correspondance, harmonie, identité, similitude ;* **2** *accord, conformité, liaison, rapport ;* **5** *alliance, conciliation, coopération, entente.* || **III, 1** *adhésion, agrément, approbation, assentiment, concours, consentement, participation.*

oppositionnel, elle [ɔpozisjɔnɛl] adj. (de *opposition ;* 1955, Ikor). Qui appartient à l'opposition politique, qui en a le caractère : *Des tendances oppositionnelles au sein d'un parti.*

oppressant, e [ɔprɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *oppresser ;* XVe s., au sens de « tyrannique » ; sens 1, 1869, A. Daudet ; sens 2, 1893, Loti). **1.** Qui oppresse, qui gêne la respiration : *Un souffle chaud, oppressant* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Qui pèse, qui crée une sensation d'accablement : *L'instant était d'une solennité trop oppressante* (Gide). *Même quand les circonstances étaient oppressantes* (Romains).

● SYN. : **1** *accablant, étouffant, lourd, suffocant ;* **2** *angoissant, poignant.*

oppresser [ɔprɛse] v. tr. (dér. savant du lat. *oppressum,* supin de *opprimere,* opprimer [v. OPPRIMER] ; XIIe s., *Naissance du chevalier au cygne,* écrit *opresser* [*oppresser,* début du XIVe s.], au sens de « serrer de près, presser vivement » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, XIIIe s., Tailliar, 263 ; sens 3, v. 1530, C. Ma-rot). **1.** Gêner la respiration : *La malade était encore plus oppressée que les jours précédents* (Mérimée). *La sueur au front, le souffle oppressé et douloureux, il tira son mouchoir et s'épongea la figure* (Martin du Gard). *Le halètement d'un train en partance rappelait une poitrine oppressée* (Mauriac). || **2.** *Class.* Soumettre à une pression physique ou morale, à une contrainte : *Ne me préfère point le tyran qui m'oppresse* (Corneille). *M. de Luxembourg est un peu oppressé près de Maestricht par l'armée de M. de Monterey et du prince*

d'Orange (Sévigné). *Juda est rempli de force ; les royaumes qui l'ont oppressé sont humiliés* (Bossuet). || **3.** *Fig.* Accabler moralement : *Chaque jour à passer avant de le revoir pèse sur moi, m'oppresse* (Gide). *La honte l'oppressait, empêchait les larmes de monter jusqu'aux yeux* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *accabler, étouffer.*

oppresseur [ɔprɛsœr] n. m. (lat. *oppressor,* destructeur, de *oppressum,* supin de *opprimere,* opprimer [v. OPPRIMER] ; début du XIV[e] s., Gilles li Muisis). Personne qui opprime (v. Rem.) : *Lebrun* [...] *fut indépendant sous Bonaparte et il reste de lui, contre l'oppresseur de nos libertés, des vers sanglants* (Chateaubriand). *Ces pauvres gens, instruits à l'obéissance par leurs antiques oppresseurs* [...], *s'en furent* (France). *Tout révolutionnaire finit en oppresseur ou en hérétique* (Camus).

● SYN. : *despote, dictateur, tyran.*

◆ adj. m. (1756, Voltaire). Qui exerce une oppression : *Un pouvoir oppresseur. Économiquement, le capitalisme est oppresseur par le phénomène de l'accumulation* (Camus).

● SYN. : *despotique, dominateur, oppressif, tyrannique.* — CONTR. : *libéral.*

● REM. *Oppresseur* n'a pas de féminin et peut s'employer, comme nom, en parlant d'une femme*Cette reine fut l'oppresseur de son peuple.*

oppressif, ive [ɔprɛsif, -iv] adj. (de *oppresser ;* 1480, *Baratre infernal* [mot rare jusqu'à la fin du XVII[e] s.]). Qui sert à opprimer : *La Chambre des pairs jouissait de la faveur publique par sa résistance aux lois oppressives* (Chateaubriand).

● SYN. : *coercitif, contraignant, despotique, dominateur, oppresseur, tyrannique.* — CONTR. : *libéral.*

oppression [ɔprɛsjɔ̃] n. f. (lat. *oppressio,* action de presser, d'étouffer, action violente contre quelqu'un ou quelque chose, de *oppressum,* supin de *opprimere,* opprimer [v. OPPRIMER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au plur., au sens de « violences, dommages faits à quelqu'un » ; v. 1190, Marie de France, au sing., au sens de « tâche accablante » ; sens 1, début du XIII[e] s., *Antéchrist ;* sens 2, 1487, Garbin ; sens 3, 1659, Huygens, II, 514 ; sens 4, 1747, Grafigny). **1.** Action d'opprimer, d'accabler sous une autorité tyrannique : *Le résultat d'une expédition* [...] *était la conquête d'une province ou l'oppression d'un peuple* (Chateaubriand). *Toute guerre d'oppression est maudite* (Lacordaire). *Dans le peuple même* [...] *se dresseraient* [...] *assez de forces pour que l'entreprise d'oppression ne puisse impunément se recommencer* (Jaurès). *Et les idéologies sont liberté quand elles se font, oppression quand elles sont faites...* (Sartre). || **2.** État d'une personne opprimée : *Se résigner à vivre dans l'oppression.* || **3.** Gêne respiratoire d'une personne qui a la poitrine oppressée : *Toux, oppression, douleur sympathique dans l'épaule droite. Rien n'y manque : c'est une belle hépatite que j'ai là* (France). || **4.** Sensation, d'origine psychique, comparable à celle d'un poids qu'on aurait sur la poitrine : *Il l'avait conduit tout droit au cœur de ses aspirations, à ce point du monde où l'on embrassait à la fois* [tout Paris] : *un extraordinaire résumé qui gonflait son cœur d'une exquise oppression* (Vercors).

● SYN. : **1** *asservissement, assujettissement, domination ;* **2** *chaînes, esclavage, joug, servitude, tyrannie ;* **3** *suffocation.*

opprimant, e [ɔprimɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *opprimer ;* 18 nov. 1771, d'Alembert). Qui opprime (rare) : *Lois opprimantes. Le silence qui enveloppait la ville et sa banlieue avait quelque chose d'opprimant* (Daudet).

opprimé, e [ɔprime] n. (part. passé substantivé de *opprimer ;* 1535, Olivétan). Personne qui est victime d'un pouvoir arbitraire : *Oppresseurs et opprimés, bourreaux et victimes, rois et peuples, tout dort dans le même silence et la même poussière* (Chateaubriand). *L'opprimé gagne en force et en valeur du fait de l'oppression, mais il n'arrivera jamais à se débarrasser de son joug* (Sartre).

● SYN. : *esclave, exploité, tyrannisé.*

opprimer [ɔprime] v. tr. (francisation du lat. *opprimere,* presser, comprimer, faire fléchir, accabler, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *premere,* presser [au pr. et au fig.] ; v. 1330, Digulleville, au sens 1 ; sens 2, v. 1673, Retz ; sens 3, 1667, Racine ; sens 4, 1356, Bersuire [écrit *obprimer ; opprimer,* v. 1370, Oresme] ; sens 5, 1541, Calvin). **1.** *Vx* ou *littér.* Accabler sous un corps pesant : *Le fardeau dont il est opprimé* (Delille). *Quand la pierre, opprimant la poitrine peureuse, | Empêchera ton cœur de battre* (Baudelaire). || **2.** *Class.* Écraser militairement ou soumettre à une forte pression des armes : *Celles* [les troupes] *avec lesquelles il opprime M. le Prince* (Retz). || **3.** *Class.* Supprimer, tuer par surprise : *Aux yeux de tout un peuple, il faut que je l'opprime ! | Laissez-moi vers l'autel conduire ma victime* (Racine). || **4.** Écraser sous le joug d'une autorité arbitraire, soumettre à des violences : *Opprimer un peuple. J'ai été épousée par calcul, puis méprisée, méconnue, opprimée, trompée sans cesse par mon mari* (Maupassant). *Toutes ces abominables théories qui ont opprimé notre jeunesse* [...] *s'écroulent l'une sur l'autre* (Claudel). || **5.** *Class.* Accabler sous le poids des embarras, des chagrins : *Loin de la secourir, mon amitié l'opprime* (Racine).

● SYN. : **1** *écraser ;* **4** *accabler, asservir, assujettir, bâillonner, enchaîner, museler, tyranniser.* — CONTR. : **4** *délivrer, libérer.*

opprobre [ɔprɔbr] n. m. (lat. *opprobrium,* honte, déshonneur, injure, de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *probrum,* honte, infamie ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 [au plur., 1679, Bossuet] ; sens 2, 1496, Trénel ; sens 3, 1736, Voltaire). **1.** *Littér.* Réprobation éclatante et publique, qui s'attache aux auteurs de certains actes condamnables ou jugés tels : *Quiconque s'enorgueillit de ses richesses en or et en argent subira l'opprobre et la désolation avant que son avarice soit satisfaite* (Thierry). *« J'ai mené une vie inavouable, Antoine... ! » Et ce mot, chargé par lui* [Jacques] *de tout l'opprobre du monde, ce mot pesant et mou, qu'il répétait d'une voix désespérée, l'apaisait peu à peu autant qu'une confession* (Martin du Gard). *Jeter l'opprobre sur quelqu'un* (Acad.). || *Au plur.* Actes, paroles qui expriment cette réprobation, souvent ressentis comme des humiliations par l'intéressé : *Quoi donc ! les Romains ont-ils pu penser à honorer comme dieu celui que leurs magistrats avaient condamné au dernier supplice et que plusieurs de leurs auteurs ont chargé d'opprobres ?* (Bossuet). *Ce dernier des Barbares* [Mathô] *leur représentait tous les Barbares, toute l'armée ; ils se vengeaient sur lui de leurs désastres, de leurs terreurs, de leurs opprobres* (Flaubert). || **2.** Littér. *L'opprobre de,* la personne ou la chose qui est un sujet de honte, une cause de déshonneur pour quelqu'un ou pour quelque chose : *Tous les gens de lettres, à l'exception de ceux qui sont l'opprobre de la littérature, ne sont pas moins indignés que vous du traitement que j'éprouve* (d'Alembert). *Si l'être humain est l'opprobre de la terre (et surtout son empoisonneur), qu'importe !* (Montherlant). *Il est l'opprobre de sa famille.* || **3.** *Littér.* État d'avilissement, de déchéance : *Achever sa vie dans l'opprobre. Dévoré de besoin* [l'indigent], *de projets, d'insomnie, | Il vieillit dans l'opprobre et dans l'ignominie* (Chénier). *Sortirai-je de cette fondrière ? J'ai déjà traversé des époques d'opprobre, où le venait au cœur le cri de l'apôtre : « Seigneur ! sauve-nous, nous périssons ! »* (Gide).

● SYN. : **1** *anathème, blâme, condamnation, désaveu, flétrissure ; affront, avanie, camouflet*(fam.), *mortification ;* **2** *déshonneur, honte, infamie ;* **3** *abjection, ignominie, turpitude.*

opsomane [ɔpsɔman] n. (de *opsomanie ;* 1874, Larousse). Personne atteinte d'opsomanie.

opsomanie [ɔpsɔmani] n. f. (du gr. *opson,* aliment, et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; 1868, Littré). Impulsion morbide en vertu de laquelle certaines personnes ne peuvent supporter qu'un aliment particulier ou une catégorie d'aliments, parfois dépourvus de propriétés sapides. (V. aussi PICA.)

optatif, ive [ɔptatif, -iv] adj. et n. m. (bas lat. grammat. *optativus,* qui exprime un souhait [et, comme n. m., « le mode optatif »], du lat. class. *optatum,* supin de *optare* [v. l'art. suiv.] ; fin du XIVe s., comme n. m., au sens de « mot exprimant un souhait » ; comme adj., au sens actuel, début du XVe s., Ch. d'Orléans [*optatif,* n. m., 1550, Meigret, 96 — *mode optatif,* 1677, Miege ; *un optatif,* début du XXe s.]). Qui exprime un souhait : *Une formule optative.* || *Mode optatif,* ou *optatif* n. m., mode qui, dans certaines langues indo-européennes, sert à l'expression du souhait, marque la possibilité : *En grec, l'optatif correspond par quelques mots à notre conditionnel français et sert en gros à exprimer le désir* (Vendryes). || *Un optatif,* une forme verbale appartenant à ce mode : *Le Cyclope les écoutait, stupide. Les éclats grecs de ces voix traversaient de ses pavillons la forêt épaisse, que les optatifs chatouillaient* (Giraudoux). *Dans la dernière ligne, je trouve un optatif futur qui le paraît surprenant* (Pagnol).

opter [ɔpte] v. intr. (lat. *optare,* examiner avec soin, choisir, souhaiter ; 1411, N. de Baye, II, 19 [par emphase plaisante, av. 1922, Proust]). *Littér.* Faire un choix entre deux ou plusieurs choses, deux ou plusieurs solutions possibles, qui s'excluent et dont on ne peut retenir qu'une seule : *Le repos et la liberté me paraissent incompatibles : il faut opter* (Rousseau). *Elle* [Julie] *avait beaucoup vécu parmi des mensonges, avant de follement opter pour une petite vie sincère, étroite* (Colette). || Par emphase plaisante, choisir : *Pour le dessert, on m'avait donné à opter entre du riz à l'Impératrice et de la crème au chocolat* (Proust).

• SYN. : *adopter, choisir, se décider pour, élire, préférer.*

opticien, enne [ɔptisjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (de *optique* 2 ; 1642, Comenius, au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** *Vx.* Personne compétente en optique. || **2.** Personne qui fabrique ou vend des instruments d'optique, et particulièrement des verres correcteurs pour la vue : *La pluie dont nous avait menacés le capucin que l'opticien avait à sa devanture* (Proust). *Opticien lunettier. Ingénieur opticien.*

opticographe [ɔptikɔgraf] n. m. (de *optico-,* élément tiré de *optique* 2, et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire ; 1868, Littré, comme adj., au sens de « qui est tracé à l'aide d'une loupe » ; comme n. m., au sens actuel, 1874, Larousse). Instrument d'optique servant à tracer des caractères très petits.

optimal, e, aux [ɔptimal, -o] adj. (de *optimum,* d'après *maximal, minimal ;* 1963, Larousse). Qui constitue un optimum, qui correspond à l'état le plus favorable d'une chose : *L'utilisation optimale d'une machine. Le développement optimal d'une entreprise.*

• REM. V. OPTIMUM (REM.).

optimalisation [ɔptimalizasjɔ̃] n. f. (de *optimaliser ;* 30 nov. 1969, *la Vie du rail*). Syn. de OPTIMISATION.

optimaliser [ɔptimalize] v. tr. (de *optimal ;* 9 sept. 1968, *l'Express*). Syn. de OPTIMISER.

optimation [ɔptimasjɔ̃] n. f. (de *optim[um]* ; 23 janv. 1966, *le Monde*). Syn. de OPTIMISATION.

optime [ɔptime] adv. (mot lat. signif. « très bien », superl. de *bene,* bien ; 1673, Molière). *Vx.* Forme adverbiale latine signifiant « très bien », employée en signe d'approbation totale : *« Cela a-t-il bien été, mon père ? — Optime »* (Molière).

optimisation [ɔptimizasjɔ̃] n. f. (de *optimiser ;* 28 oct. 1967, *le Monde* [en informatique, 1968, Larousse]). Action d'optimiser, de placer dans les meilleures conditions d'utilisation, de rendement ; résultat de cette action : *L'optimisation des ressources énergétiques.* || *Spécialem.* En informatique, choix effectué entre les différentes possibilités offertes, de façon à obtenir le temps minimal de déroulement d'un programme.

optimiser [ɔptimize] v. tr. (dér. savant de *optim[um]* ; 15 oct. 1964, *le Monde* [en informatique, 1968, Larousse]). Mettre dans l'état optimal, placer dans les meilleures conditions d'utilisation, de fonctionnement : *Optimiser la production d'une chaîne de montage.* || *Spécialem.* En informatique, disposer des informations ou des instructions de façon à obtenir le temps minimal de déroulement d'un programme.

optimisme [ɔptimism] n. m. (dér. savant du lat. *optimus,* très bon, le meilleur, excellent, superl. de *bonus,* bon ; févr. 1737, *Mémoires de Trévoux* [207], au sens 1 [« toute opinion d'après laquelle le monde est une œuvre bonne... », 1874, Larousse] ; sens 2, 1759, Voltaire ; sens 3, 1788, Collin d'Harleville ; sens 4, 1874, Larousse). **1.** Nom donné à la doctrine de Leibniz, selon laquelle le monde, tel qu'il est, est le meilleur des mondes possibles. || *Par extens.* Toute opinion d'après laquelle le monde est une œuvre bonne, la somme des biens l'emportant sur celle des maux : *L'optimisme est une fausse espérance à l'usage des lâches et des imbéciles* (Bernanos). || **2.** Doctrine qui nie la réalité du mal et affirme que tout ce qui est est essentiellement bon (Spinoza, Pope) : *L'optimisme, ainsi compris, a été raillé et critiqué par Voltaire dans son « Candide ».* || **3.** Disposition d'esprit qui incline à prendre les choses du bon côté : *Cette atmosphère* [chez les Baudouin] *un peu morose, défiante envers la vie, ne s'apparentait guère à l'optimisme de Péguy* (Tharaud). *Bien entendu, un certain optimisme n'est pas mon fait. J'ai grandi, avec tous les hommes de mon âge, aux tambours de la première guerre...* (Camus). *Un tempérament enclin à l'optimisme.* || **4.** Confiance dans l'issue favorable d'une situation inquiétante ou embarrassante : *Les événements confirmèrent mon optimisme* [...] ; *mon père fut évacué sur l'hôpital de Coulommiers, puis affecté au ministère de la Guerre* (Beauvoir). *Attendre les résultats d'un examen avec optimisme. Ne pas partager l'optimisme de quelqu'un.*

• SYN. : **4** *espoir.* — CONTR. : **3** et **4** *pessimisme.*

optimiste [ɔptimist] adj. et n. (de *optimisme ;* 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1788, Collin d'Harleville [pour un caractère, un tempérament, XXe s.] ; sens 3, 1933, J. Romains). **1.** Qui est partisan de l'optimisme en philosophie : *Leibniz, philosophe optimiste. Un moraliste optimiste. Les optimistes.* || **2.** Qui est enclin à voir les choses sous un aspect favorable, à s'estimer satisfait des événements : *La foi dans les hommes le rend optimiste pour l'avenir du monde. Je n'ai peur que des optimistes : il n'y a rien de moins dangereux qu'un homme désespéré* (Claudel). *Un homme politique optimiste ;* et par extens. : *Un caractère, un tempérament optimiste.* || **3.** Qui se montre confiant dans une circonstance particulière : *Un candidat optimiste. Elle* [G. Sand] *était d'autant plus optimiste qu'elle se sentait soudain puissante* (Maurois).

• CONTR. : **2** et **3** *pessimiste.*

◆ adj. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** Qui se rapporte à l'optimisme philosophique : *Doctrine, morale optimiste.* || **2.** Qui marque, exprime l'optimisme, la confiance dans l'avenir : *Une déclaration, un discours optimiste. Rassurer son entourage par des paroles optimistes. Dans l'atmosphère optimiste du moment* [1890], *l'antisémitisme semblait une doctrine d'un autre âge* (Tharaud). *Pendant plusieurs mois, la passion triomphante avait imprimé sur son visage* [...] *une sorte d'assurance optimiste* (Martin du Gard). *Don Christoval, on a beau vous mettre le nez sur la réalité, vous vous entêtez dans les lieux communs optimistes : ils vous enivrent* (Montherlant).

optimum [ɔptimɔm] n. m. (mot lat. signif. « le mieux », neutre substantivé de l'adj. *optimus,* le meilleur, superl. de *bonus,* bon ; 1771, Trévoux [*optimum de population,* 1963, Larousse]). État, degré de développement d'une chose estimé le plus favorable au regard de conditions données : *Une entreprise qui n'a jamais atteint l'optimum de production. Mais, plus il s'avance dans ses recherches, et même, plus il augmente ses pouvoirs enregistreurs, plus il s'éloigne de ce qu'on pourrait nommer l'optimum de la connaissance* (Valéry). || *Optimum de population,* densité de la population d'un pays qui permettrait la meilleure utilisation des ressources naturelles.

◆ adj. (1931, P. Valéry). Qui constitue l'état le meilleur d'une chose : *Rendement, résultat optimum. Les conditions optimums* ou *optima de température et de pression.* (V. Rem.)

● REM. **1.** Les formes du féminin et du pluriel sont les mêmes que celles de *maximum* (v. la Rem. figurant à ce mot).

2. Dans l'emploi d'adjectif, il est conseillé d'utiliser plutôt la forme OPTIMAL, E, AUX.

option [ɔpsjɔ̃] n. f. (lat. *optio,* choix, libre volonté, mot de la même famille que *optare,* souhaiter [v. OPTER] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens de « sous-officier » ; sens 1, 1411, N. de Baye, II, 19 [*matières à option,* 1959, Robert] ; sens 2, début du XIVe s., Gilles li Muisis ; sens 3, 1765, *Encyclopédie* [en matière de Bourse, 1868, Littré] ; sens 4, 1932, Larousse [« ... commande conditionnelle d'un objet... », 19 juill. 1969, *Entreprise ; levée d'option,* 1936, Capitant] ; sens 5, nov. 1969, *Vie et Langage* [*une option,* 31 mars 1969, *le Monde*] ; sens 6, 1874, Larousse). **1.** Action, faculté d'opter, de choisir entre diverses possibilités (objets, solutions, etc.) : *La nécessité de l'option me fut toujours intolérable* (Gide). || *Matières à option,* matières entre lesquelles les candidats à un examen peuvent choisir. || **2.** Solution choisie dans un cas donné, en particulier prise de position d'ordre général, qui comportera des conséquences précises : *Il sentait ce qu'un tel débat supposait* [...] *d'options initiales sur la nature des choses* (Romains). *La révolte se déploie aussi dans l'histoire, qui demande non seulement des options exemplaires, mais encore des attitudes efficaces* (Camus). || **3.** En droit, faculté de choisir entre plusieurs situations juridiques (exercer un droit, exercer un autre droit, renoncer à exercer tout droit) : *Droit d'option d'un héritier.* || *Spécialem.* En matière de Bourse, droit préférentiel sur une émission de titres, en vertu duquel le bénéficiaire peut soit exécuter, soit annuler le marché. || **4.** Promesse de vente, à des conditions prévues, et qui n'oblige pas le bénéficiaire à se porter acheteur le moment venu : *Avoir, obtenir, prendre, accorder une option. Ce n'est pas que je tienne tellement à Dormant* [un domaine], *mais j'ai des options sur d'autres terrains à côté* (Claudel). || *Par extens.* Promesse d'achat, commande conditionnelle d'un objet, qui doit être confirmée dans un certain délai : *Un constructeur d'avions qui a enregistré trente commandes fermes d'un appareil et cinquante options.* || *Levée d'option,* acte par lequel le bénéficiaire d'une option déclare accepter le contrat aux conditions stipulées. || **5.** *En option,* dans la langue commerciale, se dit d'une amélioration qui, contre le paiement d'un supplément, peut être apportée à un modèle de série : *Une voiture qui peut être livrée avec un compte-tours en option.* || Par extens. et fam. *Une option,* ce qui est fourni moyennant un supplément de prix : *Un modèle prévu avec plusieurs options : toit ouvrant, lunette arrière chauffante,*etc. || **6.** En droit international, faculté laissée aux populations d'un territoire annexé de conserver leur nationalité ou d'opter pour celle du nouvel État auquel elles sont rattachées.

● SYN. : **1** *choix.*

optionnel, elle [ɔpsjɔnɛl] adj. (de *option ;* 2 oct. 1967, *l'Express,* au sens 2 ; sens 1, 22 juin 1969, *le Monde*). **1.** Qui a fait ou doit faire l'objet d'un choix : *Programme optionnel. Crédits optionnels.* || **2.** *Fam.* Qui peut être obtenu en payant un supplément : *Accessoires optionnels.*

1. optique [ɔptik] adj. (gr. *optikos,* qui concerne la vue, de *optos,* visible ; 1314, Mondeville, au sens I, 1 [*nerf obtique — nerf optique,* 1503, Chauliac ; *voies optiques, canal optique,* 1963, Larousse ; *couches optiques,* 1754, *Encyclopédie,* art. *couche*] ; sens I, 2, milieu du XVIe s. [*angle, cône, pyramide, pinceau optique,* 1868, Littré] ; sens II, milieu du XVIe s. [*axe optique,* 1868, Littré ; *centre optique,* 1953, Larousse ; *unités optiques,* 1963, Larousse]).

I. 1. Qui appartient ou se rapporte à l'organe de la vue. || *Nerf optique,* nerf reliant l'œil à l'encéphale, constitutif de la deuxième paire de nerfs crâniens. || *Chiasma optique,* v. CHIASMA. || *Voies optiques,* ensemble des fibres nerveuses par lesquelles les impressions visuelles sont acheminées de la rétine au cortex occipital. || *Canal optique,* conduit osseux qui fait communiquer le crâne et l'orbite et par où passent le nerf optique et l'artère ophtalmique. || *Couches optiques,* amas de substance grise, de forme ovoïde, situé au centre du cerveau, de part et d'autre du troisième ventricule. || **2.** Qui concerne la vision : *Verres optiques. À qui ne peut flâner sur un trottoir, se fier à des chances et à des caprices de piéton, il n'est que des vues superficielles de fuyantes cités, des édifices enrichis de séduisantes erreurs optiques* (Colette). *Des rayons, des livres, des livres, des livres, une géométrie rectiligne qui me cause une sorte de malaise optique, analogue au vertige* (Duhamel). || *Angle optique,* ou *angle de vision,* angle ayant son sommet à l'œil de l'observateur et dont les côtés passent par les extrémités de l'objet considéré. || *Cône optique, pyramide optique, pinceau optique,* ensemble des rayons menés de l'œil de l'observateur aux différents points du contour d'un objet observé.

II. Qui a trait aux phénomènes lumineux. || *Axe optique,* direction suivant laquelle on n'observe pas de double réfraction dans un cristal. || *Centre optique,* point de l'axe principal d'une lentille tel qu'à tout rayon lumineux intérieur à la lentille, passant par ce point, correspondent un rayon incident et un rayon émergent parallèles l'un à l'autre. || *Unités optiques,* unités de mesure de la lumière (intensité lumineuse, flux lumineux, éclairement, luminance, etc.).

2. optique [ɔptik] n. f. (lat. *optice,* l'optique, gr. *optikê,* l'art de voir, la science de la vision, fém. substantivé de l'adj. *optikos* [v. l'art. précéd.] ; 1605, Le Loyer [88], au sens 1 [*optique géométrique, optique physique,* 1959, Robert] ; sens 2, 1949, Larousse [aussi *optique électronique*] ; sens 3, 1721, Trévoux ; sens 4, 1959, Robert ; sens 5, 1949, Larousse ; sens 6, 1784, Havard [comme n. m., 1748, *Mémoires de l'Acad. de Dijon,* 3e série, IX, 24 ; *vues d'optique,* av. 1848, Chateaubriand] ; sens 7, 1745, Brunot [*illusion d'optique,* 1823, Boiste (d'abord ...*de l'optique,* 1761, Brunot) — au fig., 1874, Larousse ; *optique du théâtre...,* 1835, Acad.] ; sens 8, av. 1865, Proudhon). **1.** Partie de la physique qui traite des propriétés de la lumière et des phénomènes de la vision : *Lois de l'optique. Instruments d'optique. Chaque vague était un prisme : les contours des choses, sous ces ondoiements irisés, avaient le chromatisme des lentilles d'optique trop convexes* (Hugo). || *Optique géométrique,* branche de l'optique fondée sur le principe de propagation rectiligne de la lumière, ainsi que sur les lois de la réflexion et de la réfraction. || *Optique physique,* branche de l'optique qui traite des phénomènes dont l'interprétation tient à la nature corpusculaire ou ondulatoire de la lumière. || **2.** *Par extens.* Étude des phénomènes relatifs à des radiations électromagnétiques et présentant des analogies avec les phénomènes lumineux : *Optique des radiations infrarouges, ultraviolettes. Optique des ondes courtes.* || *Optique électronique,* étude des déviations des trajectoires d'électrons d'après leurs analogies avec les rayons lumineux. || **3.** Théorie, traité sur la lumière et la vision : *L'objet perpétuel de l'optique de Newton est l'anatomie de la lumière* (Fontenelle). || **4.** Fabrication, commerce des instruments d'optique : *Optique astronomique. Un magasin d'optique.* || **5.** Ensemble d'un système optique : *Appareil qui a une bonne optique.* || **6.** *Vx.* Boîte dans laquelle on regardait, à travers une lentille grossissante, des estampes redressées par un miroir incliné (XVIIIe s.) : *Une optique avec des estampes représentant les vues des capitales* (Sainte-Beuve). || Vx. *Vues d'optique,* estampes enluminées, représentant souvent des monuments d'architecture, destinées à être regardées dans cet appareil : *On rencontrait des hommes qui criaient des curiosités, ombres chinoises, vues d'optique, cabinets de physique, bêtes étranges* (Chateaubriand). || **7.** Ensemble des conditions de la vision dans un cas particulier : *Quand ces temples viennent à crouler, il ne reste que des débris isolés, entre lesquels l'œil découvre au haut et au loin les astres, les nues, les montagnes, les*

fleuves et les forêts ; alors, par un jeu de l'optique, l'horizon recule, et les galeries, suspendues en l'air, se découpent sur les fonds du ciel et de la terre (Chateaubriand). *Ces phénomènes d'optique, enfantés par la fatigue, par la tension des forces oculaires ou par les caprices du crépuscule, ne pouvaient effrayer l'inconnu* (Balzac). || *Illusion d'optique,* interprétation erronée des données de la vue, portant sur la distance, les dimensions, la forme, la couleur des objets, et qui les fait voir d'une manière différente de la réalité : *La maison visionnée leur faisait l'effet de grandir démesurément ; dans cette illusion d'optique de la peur, il y avait de la réalité : la maison grandissait en effet, parce qu'ils en approchaient* (Hugo). *Les mirages sont une illusion d'optique ;* au *fig.,* erreur d'appréciation, de point de vue : *Nous voulons essayer de ne pas faire, comme les romantiques, des fantoches plus beaux que nature, remontés toutes les quatre pages, brouillés et grandis par une illusion d'optique* (Huysmans). || *Optique du théâtre, de la scène,* conditions propres à l'art dramatique et à la présentation sur scène, qui s'imposent non seulement aux acteurs, au metteur en scène, au décorateur, mais aussi à l'auteur pour la peinture des mœurs et des caractères : *On les reconnaissait* [les comédiens] *à ce débordement de sentimentalité que leur donne l'exagération nécessaire à l'optique de la scène* (Daudet). || **8.** *Fig.* Point de vue, manière de juger : *On voit les gens avec des yeux différents, sous l'optique spéciale de la connaissance de villes d'eau* (Maupassant). *Je tâchais de trouver entre ces deux optiques également déformantes celle qui le donnerait la vision juste des choses...* (Proust). *Il devrait être possible de donner au lecteur une optique de spectateur* (Martin du Gard). *Justin exagère. Son optique, c'est curieux, est déjà celle du provincial* (Duhamel).

● SYN. : **8** *angle, conception, façon de penser, manière de voir, perspective, vision, vue.*

optiquement [ɔptikmɑ̃] adv. (de *optique*1 ; 1843, *Annales de chimie,* 3e série, VII, 242). Du point de vue de l'optique : *Les faces d'entrée et de sortie de la lumière seront optiquement travaillées, rigoureusement polies* (Boll).

opto- [ɔpto], premier élément, tiré du gr. *optos,* visible, et qui entre dans la composition de mots savants.

opto-électronique [ɔptɔelɛktrɔnik] n. f. (de *opto-* et de *électronique* ; 1968, Larousse). Partie de la physique qui étudie les relations entre l'électronique et les radiations lumineuses.

optomètre [ɔptɔmɛtr] n. m. (de *opto-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1855, Nysten). Appareil qui permet d'évaluer le degré d'astigmatisme, d'hypermétropie ou de myopie de l'œil. (V. aussi OPHTALMOMÈTRE.)

optométrie [ɔptɔmetri] n. f. (de *optomètre ;* 1874, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Mesure de l'acuité visuelle au moyen de l'optomètre. || **2.** Partie de la physique qui concerne la vision.

optométrique [ɔptɔmetrik] adj. (de *optométrie ;* 1874, Larousse). Qui concerne l'optométrie : *Procédés optométriques.*

optométriste [ɔptɔmetrist] n. m. (de *optométrie ;* 1955, *Dict. des métiers,* au sens de « [opticien] capable de déterminer la formule des verres de son client » ; sens actuel, 1963, Larousse). Terme par lequel on désigne le réfractionniste au Canada principalement et dans quelques pays de langue française.

optotype [ɔptɔtip] n. m. (de *opto-* et de *-type,* gr. *tupos,* marque, empreinte ; 1963, Larousse). Motif ou caractère de forme et de dimensions bien définies, destiné au contrôle de la qualité de la vue.

opulemment [ɔpylamɑ̃] adv. (de *opulent ;* 1513, Isambert [XI, 647], au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Avec opulence, dans l'opulence. (Rare.) || **2.** *Fig.* D'une façon qui donne l'impression d'opulence : *Huit candélabres opulemment tordus* (Goncourt).

opulence [ɔpylɑ̃s] n. f. (lat. *opulentia,* richesse, magnificence, de *opulens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1464, Godefroy, au sens 1 [« état de grande prospérité », 16 juill. 1770, Voltaire] ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** *Littér.* Grande richesse, abondance de biens matériels : *Une vertu qui rejette toute opulence, repousse tout éclat, se dérobe à tous honneurs...* (Chateaubriand). *Mon pauvre petit comte Mosca n'a pas la vingtième partie de l'opulence que mettaient à mes pieds ces deux nigauds Limercati et Nani* (Stendhal). *Mon père* [...] *connut sinon l'opulence, du moins une confortable aisance* (Beauvoir). *Vivre dans l'opulence.* || *Par extens.* État de grande prospérité : *L'opulence d'un État. J'aurais pu* [...] *envier quelque chose de cette opulence tumultueuse* [de l'Amérique] (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Caractère de ce qui est ample, abondant, marqué par la profusion : *L'opulence des formes chez les personnages de Rubens* (Acad.). *Ce vase* [de jade] *avec son décor d'une opulence un peu barbare* (Goncourt). *Elle était sensible sans doute à la beauté de la nature, à la lumière douce et profuse sur l'opulence des champs de blé...* (Gide). *Dans ces fleurs comme dans ces femmes, il y avait une opulence généreuse et je ne voyais pas que désirer les unes différât beaucoup de convoiter les autres* (Camus).

● SYN. : **1** *aisance, fortune, luxe, richesse ; essor, expansion ;* **2** *embonpoint, générosité, plénitude, rondeur.*

opulent, e [ɔpylɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *opulens, -entis* ou *opulentus,* qui a beaucoup de moyens, de ressources, somptueux, de *ops,* pouvoir, moyen ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 [substantiv., av. 1696, La Bruyère] ; sens 2, 1560, Viret, 96 ; sens 3, 1852, Th. Gautier ; sens 4, v. 1570, Carloix). **1.** *Littér.* Qui est très riche, possède de nombreux biens : *Devenue plus opulente, l'Église fonda pour nos maux des établissements dignes d'elle* (Chateaubriand). *Ils furent opulents, seigneurs de vastes terres, | Grands chasseurs* (Vigny). *Cet opulent ministre m'ayant par ses moyens déplu* [...] *ne sut point résister aux menaces* (Saint-Exupéry) ; et substantiv. : *L'opulent est bien près du fripon* (La Bruyère). || **2.** Qui témoigne de grandes richesses : *Vie opulente.* || **3.** *Fig.* Qui a des formes amples, développées : *Une grande femme opulente et belle me reçut* (Maupassant). *La reine, au centre de l'estrade, se faisait encore remarquer par son faste* [...]. *Sur ses seins opulents s'étalaient perles, émaux et pierreries* (Gide). *Un chapelet de meules, | Rondes comme des tours, opulentes et seules* (Péguy). || **4.** *Fig.* Se dit de ce qui est abondant, riche : *Les grosses perdrix rouges, dont les mâles sont si orgueilleux et qui ont une livrée si opulente* (Chérau). *Bientôt la plaine ne fut qu'une nappe d'opulents pâturages, sur laquelle des raies neigeuses indiquaient chaque pli, chaque rigole, le moindre sillon* (Martin du Gard). *L'herbe de juin cachait un piège, une herbe opulente, gorgée de pluie* (Duhamel).

● SYN. : **1** *aisé, fortuné, huppé* (fam.), *nanti* (fam.), *richissime ;* **2** *cossu* (fam.), *fastueux, luxueux, somptueux ;* **3** *corpulent, généreux, massif, plantureux ;* **4** *foisonnant, gras, luxuriant.*

opuntia n. m. V. OPONCE.

opus [ɔpys] n. m. (mot lat. signif. « œuvre, ouvrage, travail » ; av. 1924, A. France, au sens 1 [*opus spicatum ; opus incertum, isodomum, reticulatum,* 1930, Réau] ; sens II, 1928, R. Rolland [aussi *op.*]).

I. En archéologie et en architecture, accompagné d'un qualificatif latin, désigne divers modes d'agencement (appareils) des matériaux dans une maçonnerie || *Opus incertum,* assemblage de blocs irréguliers, disposés de façon à s'enchâsser sans laisser de vides. || *Opus isodomum,* composé d'assises de hauteurs égales. || *opus reticulatum,* formé d'éléments en losange analogues aux mailles d'un filet. || *opus spicatum,* formé d'éléments disposés en épi. : *Si l'on en découvrait les fondements, on trouverait l'opus spicatum et le ciment romain* (France).

II. En termes de musique, suivi d'un numéro, désigne une composition dans l'œuvre d'un compositeur. || Employé le plus souvent sous la forme abrégée OP. : *L'op. 110 de Beethoven.*

opuscule [ɔpyskyl] n. m. (lat. *opusculum,* petit ouvrage [littéraire], dimin. de *opus* [v. l'art. précéd.] ; 1488, *Mer des histoires*). Petit ouvrage de science ou de littérature : *Tel*

de ces opuscules d'un jour m'a coûté plus de peine, proportion gardée, que les plus longs ouvrages (Chateaubriand). *Je serai heureux de vous apporter moi-même mon opuscule sur la « Monographie de la statistique comparée »* (Labiche). *Il a publié il y a deux ans* [...] *un ouvrage* [...] *et cette année un opuscule moins important* (Proust).

• SYN. : *brochure, libelle.*

1. or [ɔr] n. m. (lat. *aurum,* or [métal], objet en or, monnaie d'or, richesse, éclat ou couleur de l'or ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens I, 1 [*or argental,* 1874, Larousse ; *or colloïdal,* 1959, Robert ; *or potable,* 1563, Palissy] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*or vierge, or affiné, or de coupelle,* 1690, Furetière ; *or fin,* XIIe s., *Roncevaux ; or anglais, or gris,* 1874, Larousse ; *or blanc,* 1562, Du Pinet ; *or jaune, or rouge,* 1874, Larousse ; *or vert,* 1868, Littré ; *or battu,* XIIIe s., Rutebeuf ; *or bruni,* 1690, Furetière ; *or massif,* fin du XVe s. — d'abord *or massis,* v. 1180, Bartsch ; *or moulu,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure — écrit *...molu ; or trait,* 1690, Furetière ; *or d'apothicaire,* 1868, Littré ; *or en barre,* 1690, Furetière ; *or en chaux,* 1868, Littré ; *or d'essai,* 1874, Larousse ; *or de Toulouse,* 1552, Rabelais — écrit *...de Tholose ; or de Mannheim,* 1791, Valmont de Bomare] ; sens I, 3, XIIe s., Roncevaux ; sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 5-6, fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie* [*valeur or,* 1959, Robert ; *clause or,* 1961, Larousse, art. *clause*] ; sens I, 7, 1690, Furetière [*or blanc,* 1868, Littré ; *or fulminant,* 1690, Furetière ; *or mussif,* févr. 1792, *Bulletin des sciences,* 19 ; *or de Judée,* 1868, Littré ; *or de chat,* 1765, *Encyclopédie,* X, 485 *a*] ; sens II, 1, fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie* [*la soif de l'or,* 1694, Boileau ; *rouler sur l'or,* 1798, Acad. — d'abord *se rouler...,* 1690, Furetière, art. *rouler ; être cousu d'or,* 1678, La Fontaine ; *jeter... l'or à pleines mains,* 1874, Larousse ; *une affaire d'or,* 1801, L. B. Picard ; *une mine d'or,* av. 1696, La Bruyère ; *...à prix d'or,* 1869, Littré, art. *prix ; ...au poids de l'or, valoir son pesant d'or,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; *c'est de l'or en barre,* au fig., 1690, Furetière ; *couvrir... d'or,* 1835, Acad. ; *faire un pont d'or à quelqu'un,* 1660, Retz — d'abord « faciliter la retraite à un ennemi », fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *pour tout l'or du monde,* XIIIe s., *Chronique de Rains* — écrit *pour tout l'or del mont* (*por tot l'or de cest mont,* même sens, v. 1131, *Couronnement de Louis*) ; *l'or noir,* début du XXe s.] ; sens II, 2, fin du XVIe s. [*parler d'or,* 1677, Mme de Sévigné — *dire d'or,* même sens, fin du XVIe s., Brantôme ; *franc comme l'or,* 1865, Littré, art. *franc*] ; sens III, 1, XIIIe s., Rutebeuf [« la lumière du soleil... », 1690, Furetière ; *d'or,* « doré... », milieu du XVIe s., Ronsard] ; sens III, 2, 1874, Larousse [au plur., av. 1885, V. Hugo] ; sens III, 3, 1690, Furetière).

I. CORPS SIMPLE MÉTALLIQUE. **1.** Métal d'un jaune brillant, dense, très ductile, inaltérable à l'air et à l'eau, se trouvant à l'état natif dans la nature, et qui constitue le métal précieux par excellence : *Les mines d'or du Transvaal. Les chercheurs d'or. Or en pépites, en paillettes. L'or qui toujours serpente aux veines du Mexique* (Vigny). *J'ose dire — chose extraordinaire ! — que l'or lui-même, l'or n'est plus en pleine possession de son immémoriale et mythique souveraineté ; lui, qui semblait contenir dans son atome très précieux et très pesant la confiance à l'état pur !...* (Valéry). || *Or argental,* al-, liage naturel d'or et d'argent, trouvé dans les mines de Sibérie. || *Or colloïdal,* solution d'or à l'état colloïdal, obtenue par voie électrique et utilisée en thérapeutique comme anti-infectieux. || Class. *Or potable,* élixir constitué par une solution d'or colloïdal, qui passait pour un puissant cordial : « *Il lui mit* [...] *une petite goutte de je ne sais quoi dans la bouche, et, dans le même instant, elle se leva de son lit* [...]. *— Il fallait que ce fût quelque goutte d'or potable* » (Molière). || **2.** Ce métal, le plus souvent allié à d'autres (argent, cuivre, nickel, etc.) en des proportions diverses, utilisé en bijouterie, en orfèvrerie et à de nombreux autres usages : *Or à 18 carats, c'est-à-dire au titre de 750/1000. Or en feuilles. Bijoux en or. Vaisselle d'or. Pièces d'or. Louis d'or. Or monnayé. Porter un bridge en or. J'ai la clef d'or de la boîte de Pandore...* (Giraudoux). || *Or vierge,* or qui n'a subi aucune opération métallurgique. || *Or affiné, or de coupelle,* or purgé de tout mélange par diverses opérations. || *Or fin,* or pur de tout alliage : *Là ont jadis étincelé* [...] *des colonnes couvertes d'or fin* (Tharaud). || *Or anglais,* alliage d'or, d'argent et de cuivre, de couleur blanche, utilisé en bijouterie. || *Or gris,* alliage d'or, de fer, d'argent et de cuivre. || *Or blanc,* or allié à une forte quantité d'argent. || *Or jaune,* or allié à une faible quantité d'argent, dont la teinte est jaune pâle. || *Or rouge,* alliage d'or et de cuivre. || *Or vert,* alliage d'or et d'argent, de couleur verte. || *Or battu,* or réduit en feuilles pour la dorure. || *Or bruni,* or poli à l'aide du brunissoir. || *Or massif,* or qui n'est pas plaqué sur un autre métal : *Une montre en or massif* [...], *respirant par toute sa personne la beauté de la chose coûteuse* (Montherlant). || *Or moulu,* or réduit en parcelles et qui servait à préparer l'amalgame utilisé dans la dorure sur métal : *Cette pendule était un Bacchus d'or moulu* (Barbey d'Aurevilly). || *Or trait,* or passé à la filière. || *Or d'apothicaire,* or dont on se sert pour peindre ou pour écrire. || *Or en barre,* or pur en lingot. [V. aussi § II, n. 1.] || *Or en chaux,* or que les doreurs préparent en broyant avec du miel des rognures de feuilles d'or. || *Or d'essai,* or très fin, qui a été essayé. || Vx. *Or de Toulouse,* or qui porte malheur (allusion au pillage d'un temple romain par des Barbares, qui auraient eu à s'en repentir). [V. loc. suiv.] || Vx. *Or de Mannheim,* faux or (cette ville fabriquant des bijoux d'imitation) : *Je n'aime pas le faux or : aussi n'ai-je jamais voulu l'or de Mannheim ; mais j'ai certainement de l'or de Toulouse, à en juger par les désastres de la vie ; qui plus que moi cependant a respecté le temple d'Apollon ?* (Chateaubriand). || **3.** Objet, ornement, décoration en or ou à base d'or ; couleur, préparation imitant la couleur de l'or (souvent au pluriel) : *Les lettres d'or d'un manuscrit. Une miniature à fond d'or. Un ouvrage ancien dont les ors sont altérés. Ce beau carrosse | Où tant d'or se relève en bosse* (Molière). *Vous qui pouvez chaque matin |* [...] *Voir dans l'or de votre salon | Tomber les flèches d'Apollon* (Banville). *Dans un coin se dresse un autel à ancêtres très ancien, avec sa garniture de petits vases étranges et ses ors noircis par la fumée des baguettes d'encens* (Loti). *L'Italie avec ses marbres et ses ors* (Noailles). *Est-on riche vraiment parce qu'on a des ors ?* (M. Rostand) ; et au fig. : *La science ne triomphe pas sous les ors, les émaux et les pierres précieuses, elle cherche en gémissant* (Duhamel). || **4.** Fil d'or, ou fil d'argent ou d'un autre métal doré, utilisé dans les ouvrages de passementerie, les étoffes brodées, le costume : *Drap d'or. Étoffe brodée d'or. Deux valets de pied vêtus de vert et galonnés d'or* (Hugo). *Un voile de pourpre à franges d'or* (Flaubert). || **5.** Monnaie d'or : *Un jour, par hasard, il* [Gobseck] *portait de l'or ; un double napoléon se fait jour* [...] *à travers son gousset* (Balzac). *Payer en or.* || **6.** L'or considéré du point de vue de sa valeur et de son emploi comme étalon monétaire : *Cours de l'or. Franc-or. Étalon or. Réserve, encaisse d'or* ou, par ellipse, *réserve, encaisse or de la Banque de France. Un emprunt indexé sur l'or (= le cours de l'or).* || *Valeur or,* valeur d'un objet exprimée en une unité monétaire convertible en or. || *Clause or,* clause d'un contrat selon laquelle l'obligation du débiteur est exprimée en valeur or : *La clause or est prohibée en droit français, sauf en ce qui concerne les paiements internationaux.* || **7.** Nom donné à divers corps ayant plus ou moins l'apparence de l'or. || Vx. *Or blanc,* le platine. || *Or fulminant,* dérivé d'un oxyde de l'or doué de propriétés explosives. || *Or mussif, or de Judée,* sulfure stannique dont la couleur est voisine de celle de l'or et qui est utilisé en peinture. || *Or graphique,* sylvane. || *Or de chat,* mica lamelliforme.

II. SENS SYMBOLIQUES. **1.** *Littér.* L'or désignant l'argent, la richesse, l'opulence, le luxe (surtout dans des expressions) : *Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux* (La Fontaine). *L'or gâte tout. Il n'y a rien qu'on n'achète avec l'or* [à Londres]

(Fontanes). *Le fondateur dudit journal, un banquier retiré, qui, ne sachant que faire de son or, veut le changer en esprit* (Balzac). *On se moque de l'avare qui ne veut pas changer son or pour d'autres plaisirs* (Alain). || *La soif de l'or,* la passion de s'enrichir. || *Rouler sur l'or, être cousu d'or,* être extrêmement riche. || *Jeter, distribuer l'or à pleines mains,* dépenser avec prodigalité. || *Une affaire d'or,* une entreprise très profitable. || *Une mine d'or,* une source de profits considérables. || *Acheter à prix d'or, payer au poids de l'or,* acheter, payer très cher. || *Valoir son pesant d'or,* être d'une très grande valeur. || *C'est de l'or en barre,* c'est une valeur très sûre. || *Le veau d'or,* V. VEAU. || *Couvrir quelqu'un d'or,* lui donner beaucoup d'argent. || *Faire un pont d'or à quelqu'un,* lui promettre des avantages considérables pour le déterminer à quitter un poste, à renoncer à une prétention, à prêter son concours, etc. || *Pour tout l'or du monde,* à aucun prix. || Par extens. *L'or noir,* le pétrole. || **2.** *Littér.* L'or désignant ce qui a une grande valeur, un mérite rare, des qualités exceptionnelles (surtout dans des expressions) : *Les minutes* [...] *sont des gangues qu'il ne faut pas lâcher sans en extraire l'or* (Baudelaire). *Ils mettent à vous présenter l'or de Racine le même artifice qu'à vous faire accepter la ferblanterie de Sardou* (Gide). *Rousseau a toujours menti ; et l'époque moderne repose toute sur le mensonge de Rousseau, ce mensonge essentiel : la transmutation du plomb vil en or pur, du mal en bien* (Mauriac). || *Parler d'or,* exprimer des idées tout à fait pertinentes : *Des célébrités, des hommes enfin qui parlent d'or comme Chrysostome* (Balzac). || *Franc comme l'or,* d'une franchise incontestable : *Bon comme le pain, franc comme l'or, il aimait paternellement ses Cucugnanais* (Daudet). *C'est une nature très droite, franche comme l'or* (Mauriac). [V. également ci-après D'OR, EN OR, loc. adj.]

III. SENS MÉTAPHORIQUES. **1.** Couleur jaune, évoquant la couleur et l'éclat de l'or : *Regarder le soleil illuminer l'or des sables* (Balzac). *Le cuivre du trophée et le bronze du buste | Juxtaposent l'or jaune et la patine verte* (H. de Régnier). || *Spécialem.* La lumière du soleil et ses reflets : *Le dôme de Saint-Pierre avait grandi encore dans l'or limpide et net du soleil* (Zola). *C'est l'heure du soir, l'heure d'or. Sur les troncs des palmiers en gerbes, ou sur les longues tiges penchées de ceux qui croissent isolés, l'or est répandu sans mesure, tandis qu'il y a déjà de l'obscurité crépusculaire dans les lointains, dans les dessous de ce bois funèbre et beau* (Loti). *Les collines, sous l'avion, creusaient déjà leurs sillages dans l'or du couchant* (Saint-Exupéry). || *D'or,* doré, qui a la couleur de l'or : *Jaune d'or. L'aurore aux cheveux d'or* (M. Régnier). *La paix de midi sommeille sur la prairie | En troupeaux d'or sous le soleil* (H. de Régnier). *Des mirabelles d'or qui fondent dans la bouche comme un miel parfumé* (Rolland). *Soleil couchant ; eau qui se perd dans des sables d'or* (Gide). || *Bouton-d'or,* v. à l'ordre alphab. || **2.** Teinte, nuance qui rappelle une des nombreuses couleurs que peut présenter l'or en alliage (selon sa composition ou le traitement qu'il a subi) : *Jusqu'à la neige, ce n'était que de l'or : or mat et pâle des bouleaux, or rouillé des chênes* [...], *or pur, enfin or vierge des forêts de mélèzes* (Bordeaux). *Dans un teint doré et uni, sans autre faille qu'une cicatrice au coin de l'œil droit, il avait de grands yeux vert clair (de l'or vert incrusté dans l'or rouge de la peau)* [Montherlant] ; et au plur. : *On entrevoyait un fouillis d'azurs et de nacres, et des ors de toutes les nuances de l'eau* (Hugo). *Il* [Rembrandt] *plaque les accords des jaunes et des ors* (Verhaeren). *Il se leva, gagna le couloir, et se pencha pour contempler le panorama de Paris, dont le couchant enflammait les ors* (Martin du Gard). || **3.** Un des métaux héraldiques, qui est la couleur jaune et que, dans la gravure, on représente par un pointillé.

◆ **D'or, en or** loc. adj. (1559, Amyot [un *cœur d'or,* fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre ; *une règle d'or,* 1963, Larousse — d'abord « une proportion idéale », 1690, Furetière, art. *règle ; l'âge d'or,* av. 1834, Béranger ; *l'âge d'or de,* au fig., début du XXe s. ; *siècle d'or,* début du XVIIe s., Malherbe]). S'emploient, avec la valeur de superlatifs, pour exprimer le caractère excellent, parfait, d'une personne ou d'une chose (*en or* s'appliquant plutôt aux animés, et *d'or* aux inanimés) : *Le silence est d'or. Un mari en or. Et l'enfant qui rêve fait des rêves d'or* (Hugo). *Quel public en or ! Ils nous ont rappelés quatre fois* (Colette). *Pour un vrai braco, les nuits d'or sont nombreuses en hiver : cela dépend du flair de l'homme, de sa souplesse à saisir en chaque nuit la complicité qu'elle vous offre* (Genevoix). *Il ajouta avec un air d'admiration et de reconnaissance éperdue : « Vous êtes un type en or »* (Sartre). || Spécialem. *Un cœur d'or,* une bonté remarquable, et, *par extens.,* une personne dévouée, généreuse : *Il m'aurait paru que ce père de Swann était un monstre, si mon grand-père* [...] *ne s'était écrié : « Mais comment ? c'était un cœur d'or ! »* (Proust). || *Une règle d'or,* un précepte que l'on a tout intérêt à suivre si l'on veut réussir : *Une règle d'or : faire peu de choses. Ne pas écrire trop. Ne pas lire trop...* (Montherlant). || *L'âge d'or,* époque mythologique ou idéale, que l'on situe à l'origine de l'humanité, et où l'homme vivait dans l'abondance, la simplicité et le bonheur parfait : *Vouloir revenir à l'âge d'or. Il existe des rêves tombés en poussière, le bon sauvage par exemple ; des paradis invincibles comme la justice, ou séculaires comme la liberté, l'âge d'or, et un monde de rêves passionnés dont la cendre devient poésie comme celle des dieux devient mythologie : la chevalerie, les Mille et Une Nuits...* (Malraux). || Fig. *L'âge d'or de,* la période où une chose atteint son meilleur développement, sa plus haute qualité : *L'âge d'or du cinéma muet. Il était non d'une ville, mais d'un bourg dans son âge d'or, sans usines...* (Giraudoux). || *Siècle d'or,* période de prospérité, de civilisation, d'épanouissement : *Le siècle d'or de la musique espagnole ;* s'est dit aussi au sens d'*âge d'or* (vx) : *Je transportais dans les asiles de la nature des hommes dignes de les habiter, je le formais une société charmante dont je ne le sentais pas indigne, je le faisais un siècle d'or à ma fantaisie* (Rousseau). || *Livre d'or,* V. LIVRE 1. || *Noces d'or,* V. NOCE. || *Nombre d'or,* V. NOMBRE.

◆ **or** adj. invar. (1842, Balzac). Qui a la couleur de l'or : *Il avait un chapeau rond avec une ganse noir et or* (Sand). *Une lumière que, faute de mieux, je ne puis appeler que jaune, jaune soufre pâle, citron pâle or* (Van Gogh).

2. or, ore, ores [ɔr] adv. (contraction de **a ore,* lat. *hā[c] horā,* proprem. « à cette heure », de *hāc,* ablatif fém. sing. de l'adj. dém. *hic,* ce ...-ci, et de *horā,* ablatif de *hora,* heure [V. HEURE] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *hora* [*hor, or,* fin du Xe s., *Vie de saint Léger ; ore,* v. 1050,*Vie de saint Alexis ; ores,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 ; sens 2, XIIe s. ; sens 3, 1877, Littré [*d'ores a ja,* même sens, v. 1398, *le Ménagier de Paris*]). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* Maintenant : *Ores est temps de vous donner conseil* (Deshoulières). *Le renard sort du puits, laisse son compagnon, | Et vous lui fait un beau sermon* [...] *| « Or adieu, j'en suis hors »* (La Fontaine). *Napoléon n'a nul besoin qu'on lui prête des mérites ; il fut assez doué en naissant.Ores donc que, détaché de son temps, son histoire est finie et que son épopée commence, allons le voir mourir* (Chateaubriand). || **2.** Class. *Or(es)... or(es),* tantôt... tantôt : *Or ils parlent soldat, et ores citoyen* (M. Régnier). || **3.** *D'ores et déjà,* dès maintenant : *Plus rien à faire que d'attendre, et si le pire était d'ores et déjà survenu, eh bien, il fallait s'habituer à cette pensée* (Mauriac).

◆ **Or çà, or sus** loc. interj. (v. 1175, Chr. de Troyes [*or çà ; or sus,* 1552, R. Estienne — d'abord « debout ! », v. 1207, Villehardouin]). *Vx* Exprime l'exhortation, la résolution, etc., « Eh bien, » « Allons ! » : *Or çà, sire Grégoire, | Que gagnez-vous par an ?* (La Fontaine). *Or çà, écoutez-moi* (Mérimée). *Je vois | Si quelqu'un n'est point là qui pourrait nous entendre ; | Car ce petit endroit est propre pour surprendre. | Or sus, nous voilà bien* (Molière).

3. or [ɔr] conj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1647, Vaugelas). **1.** Sert à amener un nouvel

élément dans un récit ou dans la chaîne d'un raisonnement, en opposition plus ou moins nette avec les éléments précédents : *Là était le centre du mal, dans une curiosité intellectuelle aiguë : je n'admettais pas de ne pas le comprendre ; or comprendre Odile était impossible* (Maurois). *J'étais fort épris de Phèdre* [...]. *Mais, dès qu'Ariane paraissait, je détournais les yeux et dissimulais de mon mieux, redoutant sa jalousie de sœur aînée. Or, laisser insatisfait un désir, c'est malsain* (Gide). || **2.** *Spécialem.* Sert à introduire la mineure d'un syllogisme : *Tous les hommes sont mortels, or Socrate est un homme, donc Socrate est mortel. Ces temps étaient une époque de fuites. La restauration était une réaction ; or les révolutions amènent des émigrations, et les restaurations entraînent des proscriptions* (Hugo). || **3.** *Or donc,* pour en revenir au fait, ainsi donc. || **4.** Class. *Or est-il que,* il est cependant certain que (renforcement de *or*) : *Il faut que les deux, et le nom et le pronom soient de même nature et aient une correspondance réciproque* [...]. *Or est-il que cela ne peut arriver entre deux termes dont l'un est toujours défini* [...] *et l'autre indéfini* [...] (Vaugelas).

oracle [ɔrakl] n. m. (lat. *oraculum,* parole d'un dieu, siège d'un oracle, sentence, adage, de *orare,* parler, dire ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « lieu de culte » ; sens 1, 1530, Pals-grave [au fig., 1546, Rabelais] ; sens 2, 1636, Monet [*être... écouté comme un oracle,* av. 1696, La Bruyère ; *parler comme un oracle,* av. 1673, Molière ; *ton d'oracle,* 1701, Furetière] ; sens 3, v. 1370, J. Le Fèvre ; sens 4, 1838, Acad. ; sens 5, 1546, R. Estienne ; sens 6, 1609, M. Régnier ; sens 7, av. 1696, La Bruyère). **1.** Dans l'Antiquité, réponse donnée par les dieux à ceux qui les consultaient en certains endroits sacrés : *Ces solitudes ne sont pas déchues de pouvoir. La vapeur de leurs oracles s'exhale, même s'il n'est plus de prophétesse pour la respirer* (Barrès). *Cher Œdipe, lui dis-je* [...], *je le persuade volontiers qu'une sorte de bénédiction est attachée à la personne et qu'elle se reportera, selon ce qu'ont dit les oracles, sur la terre où pour toujours tu reposeras* (Gide). || **2.** *Par extens.* La divinité elle-même : *L'oracle de Delphes.* || *Consulter un oracle, les oracles,* v. CONSULTER. || Fig. *Être consulté, écouté comme un oracle,* être consulté, écouté avec une confiance totale. || *Parler comme un oracle* (souvent ironiq.), parler avec une grande pertinence. || *Ton d'oracle,* ton décisif, sentencieux. || **3.** *Class.* Parole de Dieu annoncée par les prophètes, les apôtres : *L'Église, par laquelle le Saint-Esprit prononce ses oracles* (Bossuet). || **4.** *Oracle divin, sacré,* édit d'un empereur d'Orient. || **5.** *Fig.* Décision considérée comme infaillible parce qu'elle émane de personnes d'une grande autorité, d'un grand savoir (souvent ironiq.) : *Il lisait couramment des feuilles arbitrales et décisives, telles que « le Cri du peuple »* [...], *bafouillant volontiers, dans les caboulots, de pâteux oracles sur la Politique et la Religion* (Bloy). *Sa parole est pour moi oracle delphique* (Proust). *Il arrive à toutes les voyantes de tomber juste : c'est cela qui surnage de leurs oracles, le reste est oublié* (Mauriac). || **6.** *Fig.* Personne qui est considérée comme infaillible : *À ses conseils particuliers, il* [Royer-Collard] *mêle des paroles d'oracle, des éclairs de prophétie qui portent loin* (Sainte-Beuve). *Il y avait sur cet homme tout un nuage de choses troubles qui lui donnait une importance d'oracle aux yeux des pauvres diables* (Bloy). *Grand et admirable, le plus grand de son temps, oracle fulgurant, voilà ce qu'est Rimbaud* (Camus). || **7.** *Ironiq.* Personne dont l'autorité est incontestée dans un domaine particulier : *Un des oracles commerciaux de l'archipel normand, le banquier Jauge* (Hugo). *M. Cabarat* [...] *avait la prétention d'exceller dans le choix des ajustements féminins, et visait à la réputation d'oracle de l'élégance et du bon goût* (Gobineau).

• Syn. : **1** *divination, vaticination ;* **5** *prédiction, prophétie ;* **6** *augure, devin, prophète, vaticinateur.*

oraculaire [ɔrakylɛr] adj. (lat. *oracularius,* qui émet des oracles, de *oraculum* [v. l'art. précéd.] ; 1596, Hulsius, au sens 1 ; sens 2, 1886, Bloy). **1.** *Littér.* Qui procède d'un oracle : *Énoncé oraculaire.* || **2.** Qui parle comme un oracle, qui a un ton d'oracle. (Peu usité.)

oraculeux [ɔrakylø] adj. m. (dér. savant du lat. *oraculum,* oracle [v. ORACLE] ; 1580, M. de La Porte). Syn. rare de ORACULAIRE.

orage [ɔraʒ] n. m. (de l'anc. franç. *ore,* souffle, vent [v. 1155, Wace], lat. *aura,* souffle, brise ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « vent, souffle de vent » ; sens 1, début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne* [*pluie d'orage,* 1874, Larousse ; *orage volcanique,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1888, Larousse ; sens 3, 1926, Croisset ; sens 4, 1668, Molière ; sens 5, 28 août 1704, M^me de Maintenon [*il y a de l'orage dans l'air,* 1962, Robert] ; sens 6, v. 1193, Hélinant). **1.** Perturbation atmosphérique qui s'accompagne d'éclairs, de vent et de pluie violents et brusques : *Un des premiers plaisirs que j'ai goûtés était de lutter contre les orages, de me jouer avec les vagues qui se retiraient devant moi, ou couraient après moi sur la rive* (Chateaubriand). *C'était un véritable orage du ciel, avec vapeurs fuligineuses, brouillards de bitume, pluies bibliques, rafales sauvages et artillerie majuscule* (Duhamel). *Le ciel étant gris, il régnait là une lumière plombée comme celle qui précède les orages* (Malraux). *Instinctivement, il se mit à compter les secondes ; au bout de quinze, le tonnerre roula. L'orage était loin, mais un peu de vent commençait de frôler la toile* (B. Clavel). || *Pluie d'orage,* averse violente et courte. || *Orage volcanique,* orage qui accompagne l'éruption d'un volcan. || **2.** *Orage magnétique,* perturbation magnétique accusée par des oscillations irrégulières et subites des aiguilles aimantées. (On dit aussi TEMPÊTE MAGNÉTIQUE.) || **3.** *Fig.* Déchaînement violent : *Ils déchaînent un sabbat de crécelles et font éclater dans l'air serein des orages de tambours* (Croisset). || **4.** *Class.* et *fig.* Volée impétueuse, avalanche de : *Quels orages de coups vont fondre sur ton dos* (Molière). || **5.** Éclat de colère : *Tu t'embourbes, mon pauvre Laurent. Au lieu de laisser passer l'orage en courbant un peu le dos, tu commences à trépigner, on le sent bien, et les autres s'en réjouissent* (Duhamel). || Fam. *Il y a de l'orage dans l'air,* la nervosité ambiante laisse prévoir une querelle. || **6.** *Fig.* État de crise interne, malheur imprévu qui vient troubler le bonheur et l'équilibre d'une personne, d'un couple ou d'un peuple : *Une passion douce, l'amour moins ses désirs et ses orages* (Balzac). *Ses chairs* [de Delacroix] *frémissantes et sensitives d'où transpire l'orage intérieur* (Taine). *L'amour tourmenté, inquiet, soupçonneux, sans cesse traversé d'orages, est plus l'amour que l'amour heureux* (Léautaud). *Quand j'étais avec lui, tous mes orages s'apaisaient* (Sartre).

• Syn. : **3** *explosion, frénésie, ouragan ;* **5** *bourrasque, foudres* (littér.) ; **6** *convulsions, déchirement, heurt, perturbation, rafale, secousse, tourmente.*

orageusement [ɔraʒøzmɑ̃] adv. (de *orageux ;* 1868, Littré). De façon orageuse : *Un tumulte d'idées et de sentiments où la passion, le regret, la colère se confondaient orageusement* (Feuillet).

orageux, euse [ɔraʒø, -øz] adj. (de *orage ;* v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens 7 ; sens 1, XVI^e s., Godefroy ; sens 2, 1809, Chateaubriand ; sens 3, 1689, Racine ; sens 4, av. 1922, Proust ; sens 5-6, milieu du XIII^e s., Godefroy). **1.** Qui annonce ou accompagne l'orage : *Quelquefois, des averses orageuses les obligeaient à s'abriter dans la serre ; les grêlons faisaient retentir les vitres* (Mauriac). *Un temps orageux. Mer orageuse.* || **2.** Troublé par l'orage : *Une nuit orageuse.* || **3.** Sujet aux orages : *Les pays de montagne sont orageux.* || **4.** *Fig.* Se dit de bruits, de couleurs, etc., qui évoquent l'orage : *Je distinguai dans l'éloignement le choc, le râle orageux d'un combat très court* (Colette). *On aurait dit, s'élevant au-dessus du violet orageux des vignobles, une ruine de pourpre presque de la couleur de la vigne vierge* (Proust). || **5.** *Fig.* Troublé par la violence des événements ou des passions : *Quelles orageuses et belles vies que celles de Dante, de Tasse et de Camoëns* (Chateaubriand). *Ah ! comme une existence peut devenir orageuse entre les quatre murs d'une mansarde !* (Balzac). *Il* [Laurent] *avait assisté, parfois, au temps*

de leur adolescence orageuse, à certaines scènes muettes (Duhamel). || **6.** Se dit d'une réunion tumultueuse, agitée : *Si la discussion aux Chambres devient orageuse* (Chateaubriand). *Une séance orageuse.* || **7.** Qui est d'humeur querelleuse : *Un mince bracelet rompu, souvenir d'une jeune maîtresse orageuse* (Colette).

• SYN. : **5** *agité, fiévreux, tourmenté, troublé, tumultueux ;* **6** *houleux, mouvementé ;* **7** *coléreux, emporté, explosif, irascible, rageur, volcanique.*

oraison [ɔrɛzɔ̃] n. f. (lat. *oratio,* langage, parole, style, exposé oral, discours, prose [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « prière »], de *oratum,* supin de *orare,* parler, dire, prier ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 [*faire oraison,* v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens 4, av. 1654, Guez de Balzac [aussi fig. et ironiq.] ; sens 5, XIIe s., *Dolopathos* [*les parties de l'oraison,* 1564, *Indice de la Bible* — d'abord *les parties d'oraison,* XIVe s., ToblerLommatzsch]). **1.** Prière mentale (vieilli) : *Elle offrait au ciel sa fervente oraison* (Chateaubriand). *Nous fîmes des oraisons, nous promîmes des messes à la Vierge et à saint Janvier* (Courier). *Le dimanche, on voit l'assistance entière se rendre à la communion, mais la messe dite, tout le monde sort sans attendre ; pas d'oraison dans la vie du fidèle moyen* (Green) ; et au fig. : *Dans mon âme je m'avance, | Tout ailé de confiance : | C'est la première oraison* (Valéry). *C'est* [la cathédrale de Chartres] *la pierre sans tache et la pierre sans faute, | La plus haute oraison qu'on ait jamais portée* (Péguy). || *Oraison jaculatoire,* V. JACULATOIRE. || *Faire oraison,* prier, se recueillir : *On pourrait leur appliquer la critique qu'assena Renan un jour à un politique : Ils ne faisaient jamais oraison* (Hermant). || **2.** Courte prière liturgique lue par l'officiant à la fin des heures canoniales ou par le célébrant à la messe avant les lectures, avant la préface et après la communion : *Et maintenant voici la dernière oraison de cette messe, que mêlé déjà à la mort, je célèbre par le moyen de moi-même* (Claudel). || **3.** *Class.* Discours prononcé en public : *Homère a fait « l'Iliade », Virgile « l'Énéide », Tite-Live ses « Décades » et l'Orateur romain ses « Oraisons »* (La Bruyère). || **4.** *Oraison funèbre,* discours prononcé à l'occasion de la mort d'un personnage important : *Il nous était réservé de retrouver au fond de la mer Adriatique le tombeau de deux filles de rois dont nous avions entendu prononcer l'oraison funèbre dans un grenier à Londres* (Chateaubriand). *Les Oraisons funèbres de Bossuet sont restées célèbres par leur valeur littéraire ;* au fig. et ironiq. : *Ce discours constitue l'oraison funèbre de l'enseignement secondaire.* || **5.** *Class.* En rhétorique, suite des mots du langage parlé et écrit : *Vous voulez que toujours je l'aie* [Martine] *à mon service* [...], | *Pour rompre toute loi d'usage et de raison | Par un barbare amas de vices d'oraison, | De mots estropiés...* (Molière). *L'avantage qu'il y a souvent à avoir un mot de moins à placer dans l'oraison* (La Bruyère). || Vx. *Les parties de l'oraison,* les parties du discours. (V. DISCOURS. au sens III, 1.)

oral, e, aux [ɔral, -o] adj. (dér. savant du lat. *os, oris,* bouche ; 1610, Coton, dans la loc. *manducation orale,* action matérielle de recevoir l'hostie ; sens 1, 1829, Boiste [« qui se transmet de bouche en bouche », 1674, d'après Richelet, 1680] ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1765, *Encyclopédie* [*code oral, langue orale,* v. 1960] ; sens 4, 1957, H. Piéron). **1.** Qui se fait par la bouche, de vive voix : *Interrogation orale. Déposition orale.* || Qui se transmet de bouche en bouche : *Le maître défendait la transmission orale fondée sur les lois de l'accentuation* (France). || **2.** Qui concerne la bouche : *La cavité orale. Médicament administré par voie orale.* || **3.** Se dit d'un phonème dont l'articulation n'intéresse que la cavité buccale, à l'exclusion de la voie nasale : *Une voyelle orale.* || *Code oral, langue orale,* syn. de CODE PARLÉ, LANGUE PARLÉE. || **4.** *Stade oral,* premier stade du développement de la sexualité infantile, où la bouche et les lèvres sont les zones érogènes principales.

• SYN. : **1** *verbal ;* **2** *buccal.* — CONTR. : **1** *écrit.*

◆ **oral** n. m. (1868, Littré). Ensemble des épreuves d'un examen qui consistent en interrogations orales : *Renaud fut admissible, mais sa faiblesse en maths lui faisait redouter l'oral, et j'en avais peur aussi* (Hériat). *Passer l'oral de l'agrégation.*

oralement [ɔralmɑ̃] adv. (de *oral ;* 1907, Larousse). D'une manière orale : *Interroger oralement un élève.*

oralité [ɔralite] n. f. (dér. savant de *oral ;* milieu du XXe s., au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Caractère de ce qui est oral : *L'oralité d'un phonème.* || **2.** En psychopathologie, tendance à manger toute chose, comestible ou non, à la porter aux lèvres, à la flairer et à la lécher.

oranais, e [ɔranɛ, -ɛz] adj. (de *Oran ;* 1874, Larousse). Qui a trait à la ville ou à la région d'Oran.

◆ n. (1874, Larousse). Habitant ou originaire de la ville ou de la région d'Oran.

orang n. m. V. ORANG-OUTAN.

orange [ɔrɑ̃ʒ] n. f. (mot issu, par des intermédiaires divers, de l'ar. *nārandj*[*a*], orange [persan *nārandj,* même sens], le terme ayant perdu son premier *n-* par dissimilation et ayant acquis [à la place d'un *a-*] un *o-* initial, soit par un rapprochement avec le mot *or,* soit sous l'influence du n. de la ville d'*Orange* [par où les fruits passaient pour parvenir du Midi au Nord] ; v. 1200, Tobler-Lommatzsch, au sens 2, dans la loc. *pume orenge,* « orange » [*pomme d'orange* et *orenge,* 1314, Mondeville — *orange* fin du XIVe s. (au Moyen Âge, le mot désigne l'orange amère ; le sens de « orange douce » apparaît en 1515, chez Du Redouer, 36) ; *orange amère,* 1690, Furetière] ; sens 1, 1600, O. de Serres ; sens 3, 1868, Littré [*fausse orange ; orange,* 1874, Larousse] ; sens 4, 1868, Littré [*orange à cochons ; orange de Limousin,* 1874, Larousse — *orange,* même sens, 1829, Vidocq]). **1.** *Vx.* Oranger : *Une toilette de mariée avec des fleurs d'orange* (Hermant). || **2.** Fruit de l'oranger : *Pour bien connaître les oranges, il faut les avoir vues chez elles, aux îles Baléares, en Sardaigne, en Corse, en Algérie, dans l'air bleu doré, l'atmosphère tiède de la Méditerranée* (Daudet). *Toute odeur est fée : | Si j'épluche le soir une orange échauffée, | Je rêve de théâtre et de profonds décors* (Coppée). *Des oranges d'Espagne, du Maroc. Un jus d'orange.* || *Orange amère,* syn. de BIGARADE. || Fig. *Presser l'orange et jeter l'écorce,* V. JETER (sens I, 4). || **3.** *Fausse orange,* ou simplem. *orange,* variété de coloquinte. || **4.** Pop. et vx. *Orange à cochons, orange de Limousin,* pomme de terre.

◆ n. m. (1868, Littré). La teinte orange : *Vois comme en changeante spirale | Il* [ce serpent du ciel] *noue, il concentre, il étale | Ses tronçons d'orange et de bleu* (Lamartine).

◆ adj. invar. (XVIe s. [*mine orange,* 1903, Larousse]). De la couleur de l'orange : *Les lézards bleus à la tête orange y* [au cap Vert] *chassaient des insectes singuliers* (Loti). *Celle des pruniers, dont je m'occupai d'abord, est d'un gris rosâtre, et coupée transversalement de très fines gerçures orange vif, d'un merveilleux effet* (Gide). *Un fond de galets orange et violets* (Duras). || *Mine orange,* en peinture, pigment rouge orangé, de même composition que le minium.

orangé, e [ɔrɑ̃ʒe] adj. (de *orange ;* XVe s., Basselin, écrit *orangié ; orangé,* av. 1553, Rabelais). Qui est de la couleur formée par la combinaison du jaune et du rouge, comparable à celle de l'orange ; dont la couleur tire sur l'orange : *Je l'invitai à se représenter de même, dans la nature, les colorations rouges et orangées* (Gide). *L'aube rapide laisse dormir le pied violacé des monts, mais découpe leur front comme dans un métal orangé, dur, incandescent* (Colette). *Une laque orangée.*

• SYN. : *orange.*

◆ **orangé** n. m. (1571, M. de La Porte). Couleur orangée : *Tout le monde sait que le jaune, l'orangé, le rouge, inspirent et représentent des idées de joie, de richesse, de gloire et d'amour* (Baudelaire). *Des orangés fulgurants comme du fer rougi* (Van Gogh).

orangeade [ɔrɑ̃ʒad] n. f. (de *orange ;* 1642, Oudin, au sens de « confiture d'écorce

d'oranges » ; sens actuel, 1680, Richelet). Boisson préparée avec du jus d'orange, du sucre et de l'eau.

orangeat [ɔʀɑ̃ʒa] n. m. (de *orange ;* 1369, Prost [I, 1109], écrit *orangat* [*orangeat,* fin du XIV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux). **1.** *Vx.* Confiture sèche faite avec de l'écorce d'orange. || **2.** Dragée faite avec de l'écorce d'orange.

1. oranger [ɔʀɑ̃ʒe] n. m. (de *orange ;* 1389, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1830, Balzac [sans signification symbolique, 1552, Rabelais] ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Arbre fruitier méditerranéen du genre *citrus,* dont le fruit est comestible et dont les fleurs sont très parfumées : *Le parfum normand des pommes était aussi violent que celui des orangers fleuris sur les rivages du Midi* (Maupassant). *Le poudroiement doré des mimosas, les sages paradis primitifs que répétaient à l'infini les orangers aux têtes rondes* (Beauvoir). *De la tisane de fleurs d'oranger.* || **2.** *Fleur d'oranger,* symbole de la pureté d'une vierge : *La fleur d'oranger, tyranniquement virginale* (Maeterlinck). *La jeune épousée portait une couronne de fleurs d'oranger.* || **3.** *Eau de fleur d'oranger,* eau dont le parfum est très suave et qui s'emploie pour aromatiser certaines préparations, surtout en pâtisserie et en confiserie.

2. oranger [ɔʀɑ̃ʒe] v. tr. (de *orange ;* 1845, Bescherelle). [Conj. **1 b.**] Donner la couleur orange : *Selon que le soleil passe un jus sur leurs teints qui les olive, les orange ou les safrane* (E. Rostand). *J'aime bien ma jupe tailleur qui colle, et ma chemisette en zéphir bleu lamé qui m'orange la peau* (Colette).

orangeraie [ɔʀɑ̃ʒʀɛ] n. f. (de *oranger* 1 ; 1962, Robert). Plantation d'orangers.

orangerie [ɔʀɑ̃ʒʀi] n. f. (de *oranger* 1 ; 1603, Henri IV [VI, 63], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1858, Fromentin). **1.** Lieu fermé où l'on met à l'abri les orangers pendant l'hiver. || **2.** Partie du jardin où sont mis les orangers pendant la belle saison. || **3.** *Vx.* Plantation d'orangers en pleine terre : *Une place déserte, séparée des grandes orangeries extérieures par le mur fortifié du rempart* (Fromentin).

orangette [ɔʀɑ̃ʒɛt] n. f. (de *orange ;* 1847, Bescherelle). Orange cueillie toute petite, avant maturité, et utilisée en confiserie.

orangine [ɔʀɑ̃ʒin] n. f. (de *orange ;* 1868, Littré, au sens de « espèce de coloquinte » ; sens actuel, 1938, Montagné et Gottschalk). Génoise parfumée à l'orangeat, détaillée transversalement en trois abaisses, fourrée et glacée au fondant.

orangisme [ɔʀɑ̃ʒism] n. m. (du n. de la famille d'*Orange ;* 1868, Littré, aux sens 1-2). **1.** Opinion des partisans de Guillaume d'Orange au moment de la révolution anglaise de 1688. || **2.** En Belgique, parti attaché à la dynastie d'Orange, avant 1830.

orangiste [ɔʀɑ̃ʒist] n. et adj. (du n. de la famille d'*Orange ;* 1839, Boiste, aux sens 1-3). **1.** Partisan de Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre. || **2.** En Belgique, partisan de la dynastie d'Orange, avant 1830. || **3.** Protestant irlandais.

orang-outan ou **orang-outang** [ɔʀɑ̃utɑ̃], **orang** [ɔʀɑ̃utɑ̃] n. m. (mot du lat. scientif. moderne [début du XVII[e] s.], empr. du malais *orang-hūtan,* « homme sauvage, homme des bois », appliqué par erreur au singe par les Européens ; 1680, Montanus [118], comme mot « indien », écrit *orang-outan ;* comme mot français, 1750, Prévost d'Exiles [art. *champanelle*], écrit *aurang-outang ; orang-outang,* 1753, Buffon ; *orang,* 1803, Boiste ; *orang-outan,* 1868, Littré). Sorte de singe de grande taille, aux longs poils de couleur acajou, à la face gris bleuté, vivant en Asie : *L'ange commence à l'homme et l'homme au chimpanzé.* | *L'orang-outang, ton frère, est un homme à tâtons* (Hugo).

• REM. L'orthographe *orang-outan* est la seule conforme à l'étymologie, bien que l'Académie écrive aussi *orang-outang.*

orant, e [ɔʀɑ̃, -ɑ̃t] n. (lat. *orans, -antis,* part. prés. de *orare,* prier ; 1874, Larousse, au sens 1 [adjectiv., 1930, Réau] ; sens 2, fin du XIX[e] s., Huysmans). **1.** Dans l'art religieux primitif, personnage représenté dans l'attitude de la prière : *Et je me disais « Voilà l'Hespéride d'Olympie ; voilà la sœur d'une de ces admirables orantes de l'Acropole ; voilà ce que c'est qu'un art noble »* (Proust). *Les orantes des peintures des catacombes ;* et adjectiv. : *Une vierge orante gigantesque* (Lombard). || **2.** *Littér.* Personne en prière (peu usité) : *Les églises débordaient, étaient insuffisantes à contenir la foule des orants* (Huysmans).

orateur [ɔʀatœʀ] n. m. (lat. *orator,* orateur, porte-parole, de *oratum,* supin de *orare,* parler, dire ; v. 1180, *Vie de saint Evroult,* écrit *oratour* [*orateur,* v. 1355, Bersuire], au sens 1 [*orateur sacré,* 1797, Gattel ; *orateur de la tribune,* 1874, Larousse — *orateur,* même sens, 1834, Landais ; *orateur de la troupe,* 1868, Littré — *orateur,* même sens, 1680, Richelet] ; sens 2, fin du XIX[e] s., Taine ; sens 3, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 4, av. 1890, Maupassant ; sens 5, v. 1180, *Vie de saint Evroult* [écrit *oratour ; orateur,* v. 1380, *Aalma*]). **1.** Celui qui, par profession, est amené à composer et à prononcer des discours : *M. de Montalembert s'est levé* [...] *voilà l'orateur en personne, au verbe enflammé, à la voix pénétrante comme un glaive* (Sainte-Beuve). *J'admirai* [chez Jean Cocteau] *sa diction, ses ralentis opportuns, le ton varié d'un orateur musicien* (Colette). *Tous les orateurs illustres, ceux dont nous connaissons le nom, l'histoire et les ouvrages, ont été d'abord des écrivains* (Duhamel). *Orateur politique, orateur judiciaire.* || *Orateur sacré,* auteur de sermons et d'oraisons funèbres. || *Orateur de la tribune,* celui qui prend la parole dans les assemblées législatives. || *Orateur de la troupe,* comédien qui était autrefois chargé d'annoncer les pièces, de faire le harangueur et de composer l'affiche. || **2.** *Par extens.* et *vx.* Courtisan éloquent qui met son talent au service de la flatterie : *Quand vous voudrez revendiquer une province, disait le grand Frédéric à son neveu, faites provision de troupes ; vos orateurs prouveront surabondamment vos droits* (Taine). || **3.** *Class.* et *péjor.* Prosateur : *Sans tous ces ornements le vers tombe en langueur* | [...] *Le poète n'est plus qu'un orateur timide,* | *Qu'un froid historien d'une fable insipide* (Boileau). || **4.** Personne qui, occasionnellement, sait prendre la parole en public : *C'était l'orateur du dîner. Il avait la sienne chaque fois, son histoire, sur laquelle on comptait* (Maupassant). *Maintenant, les groupes se formaient de façon plus précise parce qu'un peu partout la parole était prise par un orateur* (Aragon). || **5.** Personne éloquente : *Je veux que vous partagiez avec moi le plaisir d'entendre Mgr Lantaigne, qui passe, vous le savez, pour le premier orateur du diocèse* (France).

• SYN. : **1** *conférencier, prédicateur, tribun.*

• REM. Il existe un fém. *oratrice* (1666, Chapelain), très peu usité. On dit plutôt : *Une femme orateur.*

1. oratoire [ɔʀatwaʀ] n. m. (bas lat. ecclés. *oratorium,* oratoire, du lat. class. *oratum,* supin de *orare,* parler, prier ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *oratur* [*oratoire,* fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire*], au sens 1 ; sens 2, 1761, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1662, Bossuet ; sens 4, 1377, La Curne). **1.** Local d'une maison réservé à la prière et au culte célébré pour un groupe déterminé de personnes ; chapelle privée : *Le roi, en présence duquel je tombais en sortant de mes visites de curieux, me menait à ses oratoires : il m'en faisait remarquer les crucifix et les tableaux* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Lieu où l'on peut s'isoler et se recueillir : *Il entra dans un cabinet que son frère appelait son oratoire, le mot de boudoir n'étant pas encore inventé* (Mérimée). || **3.** Nom donné à diverses congrégations religieuses : *Les Pères de l'Oratoire.* || **4.** Sorte de prie-Dieu pouvant prendre place dans une armoire ou un renfoncement, en usage jusqu'au XVIII[e] s.

2. oratoire [ɔʀatwaʀ] adj. (lat. *oratorius,* d'orateur, qui concerne l'orateur, de *orator* [v. ORATEUR] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 [*action oratoire,* av. 1869, Sainte-Beuve ; *précaution oratoire,* 1798, Acad.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, milieu du XX[e] s.). **1.** Qui concerne l'art de parler en public ; qui appartient à l'orateur : *Un talent oratoire. Le génie oratoire de Bossuet. L'art oratoire.* || *Action oratoire,* usage

des gestes, des attitudes accompagnant la parole, et de tous les moyens extérieurs qui aident un orateur à faire valoir ce qu'il dit : *Guizot a pour lui l'action oratoire, le jeu ; mais lu, cela perd beaucoup* (Sainte-Beuve). [V. également ACTION 1.] || *Joute oratoire,* v. JOUTE. || *Précaution oratoire,* moyen employé pour ménager la susceptibilité de l'interlocuteur ou de l'auditeur : *Je lui demandai* [à Gobseck], *non sans quelques précautions oratoires, quel sentiment l'avait poussé à me faire payer de si énormes intérêts* (Balzac). *C'est à ce déjeuner que, sans précaution oratoire, brusquement, M. Floche m'amena en présence du ménage Saint-Auriol* (Gide). || **2.** Se dit de textes écrits mais qui ont l'allure de discours : *Un développement oratoire. Un style oratoire.* || **3.** Se dit parfois d'une personne qui parle comme un orateur : *Sa tante, à Paris, l'accueillit, une quinquagénaire oratoire, drapée de noir et qui crachait beaucoup* (Audiberti).

• SYN. : **2** *déclamatoire ;* **3** *discoureur, phraseur.*

oratoirement [ɔratwarmɑ̃] adv. (de *oratoire* 2 ; 1564, J. Thierry). D'une manière oratoire. (Rare.)

oratorien [ɔratɔrjɛ̃] n. m. et adj. m. (dér. savant de *oratoire* 1 ; 1721, Trévoux). Membre de la société des prêtres de l'Oratoire : *J'étais resté pendant dix ans sous la discipline à demi conventuelle des oratoriens* (Balzac). *Les Pères oratoriens.*

◆ **oratorien, enne** adj. (1721, Trévoux). Qui a trait à la société de l'Oratoire.

oratorio [ɔratɔrjo] n. m. (mot ital. de même sens, probablem. tiré de *Oratorio,* n. de l'église de la société de l'Oratoire [bas lat. *oratorium,* v. ORATOIRE 1], les premiers oratorios ayant été exécutés dans cette église de Rome ; 1739, Ch. de Brosses). Drame lyrique sur un sujet religieux, dont les éléments sont les mêmes que ceux de la cantate ou du motet : *« L'Enfance du Christ » est un célèbre oratorio de Berlioz.*

• Pl. *des* ORATORIOS.

oratrice n. f. V. ORATEUR (Rem.).

1. orbe [ɔrb] adj. (lat. *orbus,* privé de, orphelin, aveugle ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *orbs* [au cas sujet], au sens de « aveugle » ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *orbe,* au sens de « sombre, obscur » ; sens 1, 1249, Runkewitz ; sens 2, 1701, Furetière). **1.** *Coup orbe,* en termes de chirurgie, coup qui n'entame pas la chair et laisse seulement une meurtrissure. || **2.** *Mur orbe,* mur qui n'est percé d'aucune ouverture.

2. orbe [ɔrb] n. m. (lat. *orbis,* toute espèce de cercle, toute surface circulaire ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, av. 1525, Cretin ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, av. 1885, V. Hugo ; sens 5, 1804, Delille ; sens 6, av. 1848, Chateaubriand ; sens 7, av. 1935, P. Bourget). **1.** En astronomie, espace délimité par la trajectoire d'une planète ou d'un corps céleste. || **2.** *Par extens.* La trajectoire décrite par le corps céleste : *Il supposait l'attraction, l'invariabilité des lois de la mécanique, et s'assignait pour seule tâche d'expliquer le sens de rotation des planètes et de leurs satellites, le peu d'excentricité des orbes, et la faiblesse des inclinaisons* (Valéry). || **3.** *Poétiq.* La sphère d'un corps céleste : *Et l'astre qui tombait de nuage en nuage | Suspendait sur les flots un orbe sans rayon* (Lamartine). *Elle regardait monter un orbe rouge, puis orange et plus brillant à mesure qu'il s'élevait* (Rosny). || **4.** *Poét.* La voûte du ciel : *Rêve ! On croit voir planer un morceau d'une cime ; | Le haut d'une montagne a, sous l'orbe étoilé, | Pris des ailes et s'est tout à coup envolé* (Hugo). || **5.** *Littér.* Ligne ou surface circulaire (souvent accompagné de l'idée de mouvement) : *Les orbes du serpent charmé s'élargissent et viennent tour à tour se poser sur la terre en cercles concentriques* (Chateaubriand). *La famille de Noé* [...] *voit l'arc-en-ciel signe du pardon céleste, dessiner son orbe immense sur les derniers brouillards du déluge* (Nerval). *Les cygnes languissent dans l'orbe azuré des bassins* (Barbey d'Aurevilly). *La fumée balsamique commença à se répandre en orbes balancés dans le petit vaisseau de l'église* (Giono). *Nous écoutions l'appel* [des sentinelles] *s'enfler de proche en proche et décrire sur nous des orbes d'oiseaux de mer* (Saint-Exupéry). || **6.** *Par extens.* et *littér.* Trou, ouverture : *Il* [le blessé] *n'avait plus de visage ; je n'y pus remarquer le rouage des années ni même y voir la mort au travers d'un orbe informe et sanglant* (Chateaubriand). || **7.** *Fig.* et *littér.* Zone d'influence : *L'orbe toujours agrandi de ses relations* (Bourget). *Ce dur vainqueur l'entraînait déjà dans son orbe, humilié, et désarmé* (Henriot).

• SYN. : **2** *orbite ;* **3** *globe ;* **5** *courbe, halo, onde, ondulation, repli, vague ;* **7** *sphère.*

orbevoie [ɔrbəvwa] n. f. (de *orbe* 1 et de *voie ;* 1355, Godefroy). *Vx.* En architecture, nom donné à une fausse fenêtre ou à une arcade simulée sur un mur.

orbicole [ɔrbikɔl] adj. (de *orbi-,* élément tiré de *orbe* 2, et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1858, Legoarant). Qui peut vivre sur tous les points du globe terrestre : *Une plante orbicole.*

orbiculaire [ɔrbikylɛr] adj. (lat. impér. *orbicularis,* circulaire, du lat. class. *orbiculus,* petit cercle, dimin. de *orbis,* cercle [v. ORBE 2] ; v. 1378, J. Le Fèvre, au sens 2 ; sens 1, fin du XV^e s., Molinet [*muscle orbiculaire,* 1690, Furetière, art. *muscle — orbiculaire,* n. m., 1765, *Encyclopédie*]). **1.** Qui a la forme d'un cercle : *Le Suffète avait tassé ses hommes en une masse orbiculaire, de façon à offrir partout une résistance égale* (Flaubert). || *Muscle orbiculaire,* ou *orbiculaire* n. m., muscle en forme d'anneau, servant à fermer un orifice naturel de la face. || **2.** Qui décrit une circonférence : *Un mouvement orbiculaire.*

orbière [ɔrbjɛr] n. f. (de *orbe* 1, sur le modèle de *œillère ;* 1470, Gay). Morceau de cuir rond, percé au centre, qu'on place sur chacun des yeux d'une bête de somme pour qu'elle ne puisse voir que droit devant elle. (V. ŒILLÈRE.)

orbitage [ɔrbitaʒ] n. m. (de *orbiter ;* 1965, J. Colin et Houdas, p. 118). Vol accompli en orbite par un véhicule spatial ; durée de ce vol.

orbitaire [ɔrbitɛr] adj. (de *orbite ;* v. 1560, Paré [*fosses orbitaires,* 1868, Littré ; *cavités orbitaires,* 1874, Larousse]). En anatomie, qui concerne l'orbite de l'œil : *Nerf orbitaire. Apophyse, arcade orbitaire.* || *Fosses* ou *cavités orbitaires,* orbites des yeux.

orbital, e, aux [ɔrbital, -o] adj. (de *orbite ;* 1874, A. Guillemin [361], au sens 1 [vol *orbital,* v. 1960] ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Qui concerne l'orbite d'une planète ou d'un corps lancé dans l'espace céleste : *Mouvement orbital. Vitesse orbitale. Rendez-vous orbital de deux satellites artificiels.* || *Vol orbital,* en astronautique, trajectoire décrite autour de la Terre ou d'une autre planète par un engin lancé dans l'espace. || **2.** *Moment orbital,* en physique atomique, moment de la quantité de mouvement d'un électron par rapport au noyau de l'atome qui le contient.

◆ **orbitale** n. f. (sens 1-2, 1968, Larousse). **1.** *Orbitale atomique,* en physique nucléaire, valeur de la fonction d'onde associée à un électron d'un atome. || **2.** *Orbitale moléculaire,* fonction d'onde correspondant aux électrons de liaison de deux atomes.

orbite [ɔrbit] n. f. (lat. *orbita,* ornière, marque, cours, révolution, orbite, de *orbis,* cercle [v. ORBE 2] ; 1314, Monde-ville, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1903, Larousse ; sens I, 3, 1868, Littré ; sens II, 1, 1676, *Journ. des savants,* 256 ; sens II, 2, 1962, Robert [au fig., 11 févr. 1967, *le Figaro ; mise en orbite,* 20 févr. 1966 — aussi au fig.] ; sens II, 3, 1962, Robert ; sens II, 4, 1874, Larousse).

I. 1. En anatomie, cavité osseuse dans laquelle se trouvent l'œil et ses annexes : *L'œil d'une de ces têtes* [de personnes assassinées], *sorti de son orbite descendait sur le visage obscur du mort* (Chateaubriand). *Regarde ses petits yeux tendres, étoiles noyées en des paupières perdues sous des orbites épaisses* (Renan). || **2.** Rebord supérieur de l'œil, chez les insectes. || **3.** Région qui entoure l'œil des oiseaux.

II. 1. En astronomie, toute trajectoire courbe d'un corps céleste qui a pour centre un autre corps céleste : *Cette cendre d'astres répandue dans l'éther entre les orbites de Mars et de Jupiter* (France).

L'orbite de la Terre autour du Soleil ; et au fig. : *Les catastrophes et les félicités entrent, puis sortent, comme des personnages inattendus ; elles ont leur loi, leur orbite* (Hugo). || **2.** *Par anal.* En astronautique, trajectoire décrite par un satellite artificiel autour de la Terre ou d'une autre planète : *Placer un satellite artificiel sur son orbite.* || Fig. et fam. *Mettre, placer quelqu'un ou quelque chose sur orbite,* les faire connaître pour en assurer le succès. || *Mise en orbite,* action de mettre un satellite artificiel sur son orbite ; au *fig.*, déclenchement d'un processus, d'une activité, mise en œuvre. || **3.** En physique, trajectoire présumée des électrons périphériques d'un atome, qui gravitent autour du noyau. || **4.** *Fig.* Zone d'influence autour d'une personne : *Un petit nombre d'individus entraînent l'espèce humaine dans leur orbite* (A. Vinet).

orbitèle [ɔrbitɛl] ou **orbitélaire** [ɔrbitelɛr] adj. (du lat. *orbis,* cercle [v. ORBE 2], et *tela,* toile ; 1845, Bescherelle [*orbitèle ; orbitélaire,* 1903, Larousse]). Se dit des araignées dont la toile est polygonale, faite de fils concentriques.

orbiter [ɔrbite] v. intr. (de *orbite ;* 1965, J. Colin et Houdas, p. 96 [un premier ex. à la fin du XIXe s., chez L. Bloy, comme v. tr., au sens de « graviter autour de — quelqu'un »]). En parlant d'un véhicule spatial, décrire une orbite déterminée.

orbitoïdes [ɔrbitɔid] n. f. pl. (de *orbito-*, élément tiré de *orbite,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1932, Larousse). Foraminifères perforés fossiles, aux coquilles lenticulaires.

orbitostat [ɔrbitɔsta] n. m. (de *orbito-*, élément tiré de *orbite,* et de *-stat,* gr. *statos,* stationnaire, de *histanai,* placer, fixer, immobiliser ; 1877, Littré). Appareil qui sert à déterminer la direction de l'axe de l'orbite de l'œil.

orcanette [ɔrkanɛt] n. f. (forme fém. de *orcanet,* même sens [fin du XIVe s., Taillevent], altér. de *arquenet,* même sens [v. 1398, *le Ménagier de Paris*], dér. altéré de l'anc. franç. *alcanne,* henné [1256, Ald. de Sienne], lat. médiév. *alchanna,* même sens, de l'ar. *al-hinnā',* même sens [*al-* étant la forme de l'art. défini — v. aussi HENNÉ] ; 1538, R. Estienne, écrit *orchanette ; orcanette,* 1546, Rabelais). Plante cultivée dans le Midi pour sa racine, dont l'écorce fournit une teinture rouge.

orcéine [ɔrsein] n. f. (dér. savant du radical de *orseille ;* 1868, Littré). Matière colorante d'un beau rouge, contenue dans l'orseille du commerce.

orchésie [ɔrkezi] n. f. (du gr. *orkhêsis,* danse, dér. de *orkheîsthai,* danser ; 1874, Larousse). Insecte luisant, brun ou noir, coléoptère des régions froides et tempérées.

orchésographie [ɔrkezɔgrafi] n. f. (de *orchéso-*, élément tiré du gr. *orkhêsis* [v. l'art. précéd.], et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1588, Arbeau). Art d'écrire la danse par une notation spéciale. (Peu usité.)

• REM. On a dit aussi ORCHESTOGRAPHIE, n. f. (altér. de *orchésographie,* sous l'influence du gr. *orkhêstikê* [v. ORCHESTIQUE] ; 1803, Boiste).

orcheste [ɔrkɛst] n. m. (gr. *orkhêstês,* danseur, de *orkheîsthai,* danser ; 1874, Larousse). Petit charançon sauteur.

orchestie [ɔrkɛsti] n. f. (dér. savant du gr. *orkhêstês,* danseur [v. l'art. précéd.] ; 1874, Larousse). Crustacé amphipode, vivant dans les sables ou sous des pierres au bord de la mer.

orchestique [ɔrkɛstik] adj. et n. f. (gr. *orkhêstikos,* qui concerne la danse [pour l'adj.], et [pour le n. f.] gr. *orkhêstikê,* l'art de la danse, fém. substantivé de l'adj. *orkhêstikos* [v. ci-dessus], dér. de *orkheîsthai,* danser ; 1721, Trévoux, comme n. f., et 1762, Acad., comme adj.). Dans l'Antiquité grecque, se disait de la danse, des mouvements considérés du point de vue de la valeur expressive et du théâtre : *Voici le chœur ailé des illustres danseuses !* [...] *L'air résonne et bourdonne des présages de l'orchestique !* (Valéry).

orchestral, e, aux [ɔrkɛstral, -o] adj. (de *orchestre ;* 1845, F. Wey, I, 258). Qui concerne l'orchestre : *Et dites-moi vos impressions de musique instrumentale, voire orchestrale* (Colette).

orchestrateur [ɔrkɛstratœr] n. m. (dér. savant de *orchestrer ;* 16 oct. 1967, *l'Express*). Musicien qui compose des orchestrations.

orchestration [ɔrkɛstrasjɔ̃] n. f. (de *orchestrer ;* 1836, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad. ; sens 3, 1962, Robert ; sens 4, fin du XIXe s. ; sens 5, 24 avr. 1967, *l'Express*). **1.** Art de répartir, en fonction de leur timbre, les différentes notes d'un morceau destiné à un ensemble, entre les instruments qui composent cet ensemble : *Il ne me paraît pas que la musique de Bach ait à gagner beaucoup dans ces colorations que lui donne l'orchestration, si bien appliquée qu'elle puisse être* (Gide). *Un cours d'orchestration.* || **2.** Combinaison des différentes parties d'un orchestre entre elles : *L'orchestration de Meyerbeer est riche.* || **3.** Adaptation pour l'orchestre d'un morceau de musique composé pour un seul instrument : *Une mélodie populaire interprétée avec une orchestration moderne.* || **4.** *Fig.* Harmonisation, combinaison harmonieuse : *Il* [Rembrandt] *aime à juxtaposer les bruns* [...], *les bistres* [...], *les noirs luisants, les fauves et les roux enflammés, et c'est par leur orchestration très savante qu'il arrive à des effets prodigieux* (Verhaeren). *Notre problème technique est de trouver une orchestration des consciences qui nous permette de rendre la pluridimensionnalité de l'événement* (Sartre). || **5.** *Fig.* Action d'un organisme ou d'une personne pour diriger une campagne d'opinion ou de publicité.

orchestre [ɔrkɛstr] n. m. (lat. *orchestra,* partie du théâtre affectée aux sénateurs, estrade pour musiciens, danseurs, pantomimes, gr. *orkhêstra,* partie du théâtre où le chœur faisait ses évolutions, de *orkheîsthai,* danser ; 1520, Vaganay, comme n. f., au sens de « lieu du théâtre romain, réservé aux sénateurs » ; sens 1, 1547, J. Martin [comme n. f. ; comme n. m., 1694, Acad.] ; sens 2, v. 1665, Retz [comme n. f. ; comme n. m., 1694, Acad.] ; sens 3, 1825, Raymond [« l'ensemble des spectateurs qui se trouvent à ces places », 1845, Bescherelle] ; sens 4, 1754, *l'Année littéraire,* I, 281 [« ensemble d'instrumentistes spécialisés dans l'exécution d'un genre de musique », 1847, Balzac ; *orchestre de chambre,* 1948, Marc Pincherle ; *orchestre à cordes,* 1929, R. Martin du Gard] ; sens 5, av. 1869, Lamartine ; sens 6, av. 1945, P. Valéry). **1.** Dans l'Antiquité grécoromaine, partie du théâtre située entre la scène et les spectateurs et réservée aux évolutions du chœur. || **2.** Dans le théâtre moderne, partie comprise entre la scène et le public, et réservée aux instrumentistes : *Qu'on se figure une salle de spectacle vide* [...], *le rideau levé, l'orchestre désert, les lumières éteintes* (Chateaubriand). *Mlle Mars s'avançait jusque sur la rampe, mettait la main sur ses yeux, et, quoiqu'elle sût très bien à quel endroit de l'orchestre se trouvait l'auteur, elle faisait semblant de le chercher* (Dumas). || **3.** Ensemble des places situées au rez-de-chaussée d'une salle de spectacle : *Les vieux habitués de l'orchestre, réveillés de leur torpeur, trouvent que ce Marancourt* [l'acteur] *est vraiment magnifique* (Daudet). *Un fauteuil d'orchestre.* || L'ensemble des spectateurs qui se trouvent à ces places : *Tout l'orchestre applaudissait.* || **4.** Ensemble d'instrumentistes constitué pour exécuter de la musique non écrite pour des solistes : *Ces motifs en sourdine si bien exécutés par l'orchestre du Conservatoire* (Proust). *Dans le jeu d'un grand orchestre, il y a du plaisir pour l'œil, une sorte de danse rituelle, un ballet de bras et de doigts qui mérite bien d'être vu* (Duhamel). || Ensemble d'instrumentistes spécialisés dans l'exécution d'un genre de musique : *Un orchestre de jazz. Un orchestre de bal.* || *Orchestre de chambre,* formation réduite destinée à jouer de la musique de chambre. || *Orchestre à cordes,* orchestre composé de cinq pupitres de cordes. || *Chef d'orchestre,* v. CHEF (sens II, 1). || **5.** *Littér.* Ensemble de sons plus ou moins musicaux, produits par des oiseaux, des insectes, etc. : *Chaque arbre du verger avait son chœur champêtre,* | *Son orchestre élevé sur de vieux troncs de hêtre* (Lamartine). *Il écoutait l'orchestre invisible, les rondes d'insectes* [...], *les fanfares des moustiques, les notes d'orgue des guêpes* (Rolland). || **6.** *Littér.*

Ensemble harmonieux qui charme la vue (rare) : *Douces colonnes, ô | L'orchestre de fuseaux ! | Chacune immole son | Silence à l'unisson* (Valéry).

• SYN. : **4** *fanfare, harmonie ;* **5** *chœur, concert, mélodie.*

orchestrer [ɔrkɛstre] v. tr. (de *orchestre ;* 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, milieu du XX^e s. ; sens 4, 1962, Robert). **1.** Composer un morceau de musique en combinant les parties instrumentales : *Une partition richement orchestrée.* || **2.** Adapter pour l'orchestre une composition destinée à l'origine à être jouée sur un seul instrument : *Orchestrer un air populaire.* || **3.** *Par anal.* Composer un ensemble non musical : *Ma vie, toute nourrie par la lecture — la lecture qui peut-être me détournait de vivre —, était comme orchestrée par les poètes* (Mauriac). *Il recevait les effluves avec violence, les enregistrait et les orchestrait vite à son usage* (Cocteau). || **4.** *Fig.* Diriger, combiner différents moyens destinés à attirer l'attention du public sur une personne ou sur une chose : *Orchestrer une campagne électorale, une campagne de presse.*

◆ **s'orchestrer** v. pr. (milieu du XX^e s.). *Fig.* S'organiser harmonieusement : *Mais ces mythes s'orchestrent pour chacun d'une manière différente* (Beauvoir).

orchi- [ɔrki] ou **orchido-** [ɔrkid)], premier élément, tiré du gr. *orkhis, orkheôs,* testicule, orchis [plante], et de son dimin. *orkhidion,* mêmes sens, et entrant dans la composition de divers mots.

orchialgie [ɔrkjalʒi] n. f. (de *orchi-* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1858, Nysten). Douleur des testicules.

orchidacées [ɔrkidase] n. f. (dér. savant de *orchidée ;* 1845, Bescherelle). Nom scientifique d'une famille de plantes à fleurs, angiospermes, monocotylédones. (V. ORCHIDÉE.)

orchidectomie [ɔrkidɛktɔmi] n. f. (de *orchid[o]-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1932, Larousse). Ablation d'un ou des deux testicules.

orchidée [ɔrkide] n. f. (dér. savant [avec influence du gr. *orkhidion,* v. ORCHI-] du lat. *orchis,* orchidée [v. ORCHIS] ; 1766, F. Rozier et Claret de La Tourrette, I, 53). Nom usuel donné à diverses plantes de la famille des orchidacées (par ex. l'orchis, le sabot de Vénus, le cattleya, la vanille) : *C'est parmi les orchidées que nous trouvons les manifestations les plus parfaites de l'intelligence végétale* (Maeterlinck). *Un miracle offrirait à nos bois quelque prodigieuse orchidée, mille mains aussitôt se tendraient pour l'arracher, la flétrir* (Gide). *Elle trouvait [...] des formes amusantes aux orchidées, aux cattleyas, surtout, qui étaient, avec les chrysanthèmes, ses fleurs préférées* (Proust).

orchidopexie [ɔrkidopɛksi] n. f. (de *orchido-* et de *-pexie,* du gr. *pêxis,* action d'emboîter, d'ajuster, dér. de *pêgnunai,* ficher, fixer ; 1932, Larousse). Intervention chirurgicale ayant pour but de fixer le testicule dans les bourses.

orchidothérapie [ɔrkidoterapi] n. f. (de *orchido-* et de *thérapie ;* 1903, Larousse). Thérapeutique par l'extrait testiculaire.

orchidotomie [ɔrkidotɔmi] n. f. (de *orchido-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1963, Larousse). Incision chirurgicale du testicule.

orchis [ɔrkis] n. m. (mot lat. de même sens, gr. *orkhis,* même sens, proprem. « testicule » [la plante ayant été ainsi nommée à cause de la forme bulbeuse de ses racines] ; 1546, Godefroy). Espèce d'orchidée à racines tuberculeuses : *Ce ne sont plus des coquilles abandonnées par les eaux que je cherche, ni des orchis que le maître d'école ne connaisse pas* (Alain-Fournier).

orchite [ɔrkit] n. f. (dér. savant du gr. *orkhis,* testicule [v. ORCHI-] ; 1823, *Dict. des termes de médecine* [*orchite,* « olive de forme sphérique et testiculaire » — 1562, Du Pinet —, était un empr. du lat. *orchitis,* même sens, dér. de *orchis,* v. l'art. précéd.]). Inflammation du testicule, souvent consécutive à la blennorragie.

ord, e [ɔr, ɔrd] adj. (lat. *horridus,* hérissé, âpre, qui fait frissonner, terrible, de *horrēre,* être hérissé ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan*). *Vx.* ou *littér.* D'une saleté repoussante : *L'orde fumée et ses haillons de suie | Ont traversé le vent et l'ont sali* (Verhaeren).

• REM. Le masculin de cet adjectif paraît inusité. Déjà au XVI^e s., il était beaucoup moins fréquent que le féminin.

ordalie [ɔrdali] n. f. (lat. médiév. *ordalium,* même sens, du francique *urdeili,* jugement de Dieu ; 1721, Trévoux). Au Moyen Âge, toute épreuve judiciaire destinée à justifier ou à confondre un accusé : *Ordalie de l'eau, du fer chaud.*

ordinaire [ɔrdinɛr] adj. (lat. *ordinarius,* rangé par ordre, conforme à la règle, à l'usage, normal, de *ordo, -dinis* [v. ORDRE] ; milieu du XIV^e s., au sens 1 ; sens 2 et 6, 1963, Larousse ; sens 3, 1553, *Bible Gérard ;* sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, av. 1615, Pasquier [*langage ordinaire,* av. 1945, P. Valéry] ; sens 7, 1355, Isambert, IV, 752 [à propos d'un juge — dès le milieu du XII^e s. en anc. provenç. ; pour une personne attachée au service d'un roi ou d'un personnage important, fin du XIV^e s. — substantiv., XVI^e s., La Curne] ; sens 8, 1675, Fléchier [*pas ordinaire,* début du XX^e s.] ; sens 9, 1907, Larousse). **1.** Conforme à l'ordre normal : *Cet individu est de [...] corpulence très ordinaire, ni gras ni maigre* (Romains). *Un peu de vague à l'âme est encore ce qu'il y a de meilleur dans les moments critiques, quoi qu'on dise ; la raison et la logique, c'est bon pour les temps ordinaires* (Giono). *La procédure suit son cours ordinaire.* || **2.** Dans la double réfraction, se dit du rayon réfracté qui suit les lois de Descartes. || **3.** Qui n'est pas spécial, qui ne se distingue par rien de particulier : *Par un des côtés entraient les prisonniers ordinaires ; par l'autre les prisonniers d'État se rendaient au tribunal* (Chateaubriand). *Une session ordinaire.* || **4.** Conforme à l'usage habituel, à la coutume : *Puis* [Booz] *avait fait son lit à sa place ordinaire* (Hugo). *Elle retombait dans cette rêverie qui lui était ordinaire* (Zola). *Il n'est pas ordinaire que des fillettes reconnaissent en l'une d'elles la beauté et lui rendent hommage* (Colette). *Elle était morte. C'est une chose qui arrive souvent, il n'y a rien de plus ordinaire* (Aymé). || **5.** Qui est commun à un grand nombre de personnes : *Ainsi me voilà malheureux dans mon bonheur ; chose fort ordinaire à nous autres hommes* (Voltaire). *Il court sur La Fontaine une rumeur de paresse et de rêverie, un murmure ordinaire d'absence et de distraction perpétuelle* (Valéry). || *Langage ordinaire,* langage courant : *Le langage ordinaire se prête mal à décrire les formes* (Valéry). || **6.** *Coupe ordinaire,* coupe communale assise dans la série affouagère, et dont les produits sont destinés à couvrir les besoins des habitants affouagistes. || **7.** Se dit d'une personne qui remplit régulièrement une fonction : *C'est mon fournisseur ordinaire.* || *Anc.* Qualifiait une personne attachée au service d'un roi ou d'un personnage important : *Messire Jean Racine, secrétaire du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre* (France). *Médecin ordinaire du Roi. Gentilhomme ordinaire du Dauphin ;* et substantiv. : *L'ordinaire du prince.* || **8.** Qui ne dépasse pas le niveau commun, moyen : *J'aime mieux passer à vos yeux pour une femme froide, insensible [...] que de passer aux yeux du monde pour une femme ordinaire* (Balzac). *Elle est si ordinaire qu'elle ne peut pas connaître de rivales* (Colette). *Un vin, un repas ordinaire.* || *Pas ordinaire,* qui attire l'attention, qui intrigue : *Au premier coup d'œil cette respectable dame vit aux deux jeunes gens ce qu'on est convenu d'appeler « des figures pas ordinaires »* (Miomandre). *Ça, alors, ce n'est pas ordinaire !* || **9.** De condition sociale modeste : *Ce sont des gens très ordinaires.*

• SYN. : **1** *moyen, normal, régulier ;* **4** *accoutumé, consacré, coutumier, habituel, traditionnel, usuel ;* **5** *courant, fréquent, général, naturel ;* **7** *attitré ;* **8** *banal, quelconque ;* **9** *commun, humble, simple.* — CONTR. : **1** *anormal, extraordinaire, particulier ;* **3** *spécial ;* **4** *bizarre, curieux, étrange, inaccoutumé, inhabituel, inouï, insolite ;* **5** *exceptionnel, original, rare, singulier ;* **7** *occasionnel ;* **8** *brillant, éminent, incomparable, prestigieux, remarquable, supé-*

rieur ; **9** *choisi, distingué, fortuné, huppé* (fam.), *raffiné.*

◆ n. m. (v. 1265, *Livre de jostice,* écrit *ordenaire* [*ordinaire,* v. 1283, Beaumanoir], au sens de « autorité diocésaine » ; sens I, 1, 1559, Amyot ; sens I, 2, XVIe s., Godefroy [*c'est l'ordinaire de,* 1643, Corneille] ; sens I, 3, 1718, Acad. [« missel », 1328, La Curne] ; sens II, 1, v. 1460, Villon ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens III, 1, 1766, d'après Larousse, 1874 [*commission des ordinaires,* 1963, Larousse] ; sens III, 2, 1636, Monet [« jour où parvenait ce courrier », 1671, Mme de Sévigné] ; sens III, 3, 1690, Furetière).

I. 1. Ce qui est normal, d'un niveau normal : *Un esprit au-dessus de l'ordinaire.* || **2.** Ce qu'on est ou ce qu'on fait habituellement ; le comportement habituel : *L'esprit critique domine : c'est l'ordinaire chez les gens qui sentent qu'ils valent mieux que leur fortune* (Michelet). *Les choses ne s'amélioraient qu'aux courtes époques de l'année où M. de Saint-Papoul menait une vie tout à fait différente de l'ordinaire* (Romains). || Class. *C'est l'ordinaire de* (suivi d'un infinitif), c'est la coutume de : *C'est l'ordinaire de ceux qui ont tort et qui connaissent leur faible, de chercher des fuites* (La Fontaine). *Votre ordinaire est-il de rêver en parlant ?* (Corneille). || **3.** *L'ordinaire de la messe,* ensemble des prières qui ne changent pas avec l'office du jour.

II. 1. Ensemble des mets constituant l'alimentation quotidienne d'une collectivité ; ce qu'on mange habituellement : *L'Anglais, en quelque pays qu'il soit, ne change jamais son ordinaire de « roastbeef »* (Nerval). *Ils allaient manger un ordinaire de dix sous* (Zola). *Véronique faisait elle-même cuire quelques légumes, ordinaire de leurs repas* (Gide). *J'allais au-devant des pénitences, je rognais sur l'ordinaire, enfin je voulais être un exemple* (Camus). || **2.** Portion d'avoine donnée soir et matin aux chevaux.

III. 1. Unité constituée d'hommes de troupe dont l'alimentation est organisée et gérée en commun. || *Commission des ordinaires,* organisme composé d'officiers et chargé de passer les marchés pour l'alimentation des troupes. || *Caporal d'ordinaire,* V. CAPORAL. || **2.** *Class.* Courrier partant et arrivant à date fixe : *Les nouvelles de cette année ne tiennent pas d'un ordinaire à l'autre* (Sévigné). *Faites-moi l'honneur de me répondre par le premier ordinaire* (Rousseau). || *Class.* Jour où parvenait ce courrier : *Je n'ai point reçu de vos lettres le dernier ordinaire, j'en suis toute triste* (Sévigné). || **3.** *Ordinaire du lieu,* ou simplem. *ordinaire,* prélat exerçant la juridiction ordinaire ; autorité diocésaine (généralement l'évêque).

● SYN. : **I, 1** *normale, norme ;* **2** *coutume, habitude, pratique, usage.* || **II, 1** *menu, nourriture, repas, table.*

◆ **D'ordinaire** loc. adv. (1601, *Coutumier général,* II, 415). Habituellement : *D'ordinaire, tu cours plus vite que cela* (Hugo). *Mélanie lui parlait d'ordinaire à la troisième personne* (Montherlant). *Pierre lui avait confié la tâche de lire les pièces de théâtre qu'il recevait : c'était un travail qui la divertissait d'ordinaire* (Beauvoir).

◆ **Comme d'ordinaire** loc. adv. (1962, Robert). Comme d'habitude : *Il arrivait devant sa porte et s'occupait, comme d'ordinaire, à rectifier ses traits, à les remettre en ordre* (Duhamel).

◆ **À l'ordinaire** loc. adv. (v. 1354, *Modus*). Même sens (plus rare) : *Sa tête, mieux peignée qu'à l'ordinaire, était encore raide de pommade* (Daudet).

◆ **Comme à l'ordinaire** loc. adv. (1874, Larousse). Même sens : *Ses camarades attendaient, regardant ce profil courbe qui avançait comme à l'ordinaire le long des murs* (Malraux).

◆ **Contre l'ordinaire** loc. adv. (1678, La Fontaine). *Vx.* Contrairement à l'usage.

◆ **À l'ordinaire de** loc. prép. (1607, Hulsius). Selon la coutume, l'habitude de : *Racontez, Claudine. Mon cher père fut exquis et spirituel à son ordinaire ?* (Colette). *Il monologuait, à son ordinaire, sur les thèmes qu'il appelait « les thèmes de l'évidence »* (Duhamel).

◆ **Selon,** ou **suivant l'ordinaire de** loc. prép. (1678, La Fontaine [*selon... ; suivant...,* av. 1870, Mérimée]). *Vx.* Même sens : *Il se promenait sur la terrasse où l'on était assis, ne pouvant rester en place, suivant l'ordinaire des gens inquiets* (Mérimée).

ordinairement [ɔrdinɛrmɑ̃] adv. (de *ordinaire ;* début du XIIIe s., *Purgatoire de saint Patrice,* écrit *ordeinerement,* au sens de « en ordre » ; écrit *ordinairement,* au sens actuel, 1381, Varin, III, 513 [*le plus ordinairement,* 3 mai 1700, Mme de Maintenon]). D'une manière habituelle : *Je suis ordinairement souffrant ; je ne peux pas parler longtemps* (Delacroix). *Il est très sérieux, plus sérieux qu'on n'est ordinairement à son âge* (France). [La concierge] *croyait devoir lui parler très fort, comme elle parlait ordinairement aux êtres bornés ou insignifiants* (Aymé). || *Le plus ordinairement,* la plupart du temps : *La médecine matérialiste* [...] *veut guérir le mal physique sans rechercher le mal moral, lequel pourtant est le plus ordinairement la cause première de l'autre* (Michelet).

● SYN. : *communément, couramment, d'habitude, d'ordinaire, généralement, normalement.* — CONTR. : *exceptionnellement, jamais, occasionnellement, rarement.*

1. ordinal, e, aux [ɔrdinal, -o] adj. (bas lat. grammat. *ordinalis,* ordinal, du lat. class. *ordo, -dinis* [v. ORDRE] ; v. 1370, Oresme, au sens de « ordinaire » ; sens actuel, 1550, Meigret, 60). Se dit d'un nombre qui marque l'ordre : *Un nombre ordinal. « Premier, deuxième, troisième » sont des adjectifs ordinaux.*

2. ordinal [ɔrdinal] n. m. (mot angl. de même sens, du lat. *ordo, -dinis,* ordre [v. ORDRE] ; 1868, Littré). Livre contenant les prières et formules usitées dans l'Église anglicane pour conférer les ordres.

ordinand [ɔrdinɑ̃] n. m. (lat. ecclés. du Moyen Âge *ordinandus,* même sens, emploi substantivé et spécialisé de l'adj. verbal du lat. class. *ordinare,* mettre en ordre [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « conférer les ordres à »], de *ordo, -dinis* [v. ORDRE] ; 1642, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* X, 142). Celui qui doit recevoir l'ordination.

ordinant [ɔrdinɑ̃] n. et adj. (lat. ecclés. du Moyen age *ordinans, -antis,* même sens, part. prés. substantivé et spécialisé du lat. class. *ordinare* [v. l'art. précéd.] ; 1690, Furetière). Évêque qui confère les ordres sacrés.

ordinariat [ɔrdinarja] n. m. (dér. savant de *ordinaire ;* 4 août 1874, *Journ. des débats,* p. 2). Fonction d'un prélat qui a le titre d'ordinaire d'un lieu.

1. ordinateur [ɔrdinatœr] n. m. (lat. *ordinator,* celui qui règle, qui met en ordre, de *ordinatum,* supin de *ordinare* [v. ORDINAND] ; 1491, Vaganay, au sens de « celui qui institue quelque chose » ; sens I, av. 1704, Bossuet ; sens II, 1956, d'après P. Gilbert, p. 356).

I. *Vx.* Celui qui confère un ordre dans l'Église : *Quel crime c'est* [...] *de reconnaître pour Églises celles qui ne peuvent pas rapporter la suite de leurs pasteurs aux apôtres comme à leurs ordinateurs* (Bossuet).

II. Calculateur universel composé d'un nombre variable d'unités spécialisées, commandées par un même programme enregistré, et qui permet, sans intervention humaine en cours de travail, d'effectuer des ensembles complexes d'opérations arithmétiques et logiques.

2. ordinateur, trice [ɔrdinatœr, -tris] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; av. 1784, Diderot). *Vx.* Qui dispose en ordre : *Il pensait que la cause universelle, ordinatrice et première, était bonne* (Diderot).

ordination [ɔrdinasjɔ̃] n. f. (lat. *ordinatio,* action de mettre en ordre, disposition, arrangement [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « ordination — d'un évêque »], de *ordinatum,* supin de *ordinare* [v. ORDINAND] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens I ; sens II, 1, 1671, Pomey [« règlement, ordonnance », fin du XIIIe s.] ; sens II, 2, 1968, Larousse).

I. Cérémonie religieuse par laquelle on confère les ordres sacrés, et spécialement la prêtrise : *Il est coutumier de tels propos, et ne l'entendit-on pas dire, à la dernière ordination* [...] *« Crosse d'or, évêque de bois » ?* (France).

II. 1. *Vx.* Action de mettre en ordre, d'organiser : *Chacune de ses faces* [d'une idole] *est un symbole de ses attributs relatifs à l'ordination et au gouvernement du monde* (Diderot). || **2.** *Auj.* En psychologie, opération par laquelle un sujet met dans un ordre déterminé des stimulus, des objets, des concepts, à partir de critères simples ou combinés.

ordinogramme [ɔrdinɔgram] n. m. (de *ordino-*, élément tiré de *ordin[ateur]*, et de *-gramme*, gr. *gramma*, caractère d'écriture, inscription, de *graphein*, écrire, inscrire ; 1968, Larousse). Représentation graphique de l'enchaînement des opérations d'un programme de traitement de l'information par un ordinateur.

ordo [ɔrdo] n. m. invar. (mot lat. [signif. « ordre », v. ORDRE] qui est le terme par lequel débute ce calendrier ; 1752, Trévoux). Calendrier liturgique de l'Église catholique, indiquant la date des fêtes et la manière de les célébrer : *On rit* [...] *à cause de sa manie de porter sur sa toilette les couleurs liturgiques du jour ; elle est un ordo vivant, un calendrier qui marche* (Huysmans).

ordonnance [ɔrdɔnɑ̃s] n. f. (de *ordonner* [v. ce mot] ; v. 1180, P. Barbier, écrit *ordenance* [*ordonnance,* v. 1380, *Aalma*], au sens II, 1 [*être meublé suivant l'ordonnance,* 1740, Acad.] ; sens I, 1, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens I, 2, 1621, d'après Monet, 1636 [« les masses elles-mêmes... », 1868, Littré] ; sens I, 3, 1676, Félibien [aussi « manière dont sont disposées les colonnes d'une façade » ; « application d'un ordre à la décoration d'une façade », 1868, Littré ; « disposition de pièces d'un logement », 1846, Balzac] ; sens I, 4, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens II, 2, XIIe s., *Isopet I ;* écrit *ordenance* [*ordonnance,* 1549, R. Estienne ; « ... en vertu d'une délégation expresse... et pour une durée limitée », 1949, Larousse ; au plur. et absol., av. 1848, Chateaubriand] ; sens II, 3, 1844, *Ordonnances de police ;* sens II, 4, 1510, *Coutumier général,* IV, 1161 ; sens II, 5, 1462, Bartzsch ; sens II, 6, 1660, Oudin ; sens III, 1, 1752, Trévoux ; sens III, 2, 1874, Larousse ; sens III, 3, 1812, Mozin).

I. 1. Disposition des éléments d'un ensemble selon un certain ordre : *Lorsqu'il ne resta plus qu'à déterminer l'ordonnance de l'ameublement et du décor, il passa de nouveau et longuement en revue la série des couleurs et des nuances* (Huysmans). *Il fallait à tout moment que l'ordonnance de la chevelure lui donnât l'air à la fois d'un lion et d'un philosophe* (Proust). *La phrase courte, qui coupe et mesure toutes pensées, qui permet d'imposer au discours une sévère ordonnance, la phrase courte est une conquête de l'esprit* (Duhamel). || **2.** *Spécialem.* En peinture, manière de disposer les masses d'un tableau : *La lumière* [...] *éclate violente comme l'éclair, et il faut tout le génie du maître* [Rembrandt] *pour qu'elle tienne dans l'œuvre sans en rompre l'ordonnance* (Verhaeren). || *Par extens.* Les masses elles-mêmes, disposées dans le tableau : *Improvisé fresquiste par la lubie d'un pape, il* [Michel-Ange] *couvre de prodigieuses ordonnances la plus vaste surface décorative qui soit au monde* (Daniel-Rops). || **3.** En architecture, disposition des éléments d'un édifice les uns par rapport aux autres : *Ces églises solides, trapues, ramassées, dont l'ordonnance extérieure, au lieu d'être un décor plaqué, reproduit en relief l'ordonnance intérieure* (Bourget). *Notre décadence dans l'ordonnance des bâtiments et des perspectives tient, en grande partie, à l'exagération de la manie du contrôle* (Valéry). || Application d'un ordre à la décoration d'une façade : *Ordonnance dorique.* || Manière dont sont disposées les colonnes d'une façade : *Ordonnance tétrastyle.* || *Par extens.* Disposition des pièces d'un logement : *Une pièce voisine qui, dans l'ordonnance de l'appartement, formait un salon de jeu* (Balzac). || **4.** Ordre dans lequel se succèdent les phases d'une cérémonie, les êtres ou les choses qui composent une suite, etc. : *Ces blocs de la neige céleste* (les nuages) [...] *Défilent en solennelle ordonnance* (Claudel). *L'ordonnance d'un repas, d'un congrès.*

II. 1. *Class.* Prescription émanant d'une autorité supérieure : *Mais de ce grand sénat les saintes ordonnances | Eussent peu fait pour vous, seigneur, sans vos finances* (Corneille). *Heureux ceux qui gardent les ordonnances du Seigneur* (Richelet). || Vx et fam. *Être meublé suivant l'ordonnance,* n'avoir que les meubles que la loi défend de saisir, c'est-à-dire être mal meublé : *À ce jardin était jointe une guinguette assez jolie, qu'on meuble suivant l'ordonnance* (Rousseau). || **2.** Texte législatif émanant directement de l'exécutif sans vote parlementaire : *Une ordonnance royale. Les ordonnances du gouvernement provisoire de la République française. Les cinq ordonnances furent lues. La première rappelait les ordonnances du 25 juillet, la seconde convoquait les Chambres pour le 3 août, la troisième nommait M. de Mortemart ministre des Affaires étrangères et président du Conseil* (Chateaubriand). *Je suis chevalier de la Légion d'honneur : le roi a signé hier l'ordonnance* (Balzac). *J'étudiais, dans les livres des principes, les ordonnances édictées aux empires* (Saint-Exupéry). || Loi émanant directement du pouvoir exécutif en vertu d'une délégation expresse du pouvoir législatif et pour une durée limitée. || *Spécialem.* et *absol.* Les trois ordonnances de Charles X qui provoquèrent la révolution de 1830 (avec une majuscule d'ordinaire) : *Lors des glorieuses de juillet, mon père était très légitimiste, et il a joué à la hausse sur les Ordonnances* (Goncourt). || **3.** Arrêté du préfet de police de Paris : *Une ordonnance de police.* || **4.** En procédure, décision prise par un juge unique : *Si le parquet ne rendit pas une ordonnance de non-lieu, ce fut en vertu de ce principe que la justice ne doit jamais se hâter de relâcher un prisonnier* (France). || **5.** En législation financière, ordre de paiement décerné par un administrateur pour le règlement d'un créancier de l'État : *Ordonnance de paiement.* || **6.** Prescription d'un médecin : *Tu m'as fait là plus de bien par la confiance que tous les médecins de la terre ne pourraient m'en faire par leur ordonnance* (Balzac). *« Le pharmacien est ouvert ; vous allez y courir. » Il griffonna l'ordonnance et signa* (Martin du Gard).

III. 1. *Vx.* Cavalier servant de messager à un officier supérieur. || **2.** *Anc.* Soldat attaché au service domestique d'un officier : *Un matin, le colonel cherchait sa monture, son ordonnance était parti avec, on ne savait où* (Céline). [V. Rem.] || **3.** *Officier d'ordonnance,* officier faisant fonction d'aide de camp : *Napoléon* [...] *forma sa maison : elle se composait de quatre chambellans, de trois officiers d'ordonnance et de deux fourriers du palais* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 1** *agencement, arrangement, distribution, économie* (vx), *organisation, plan, répartition, structure ;* **2** *composition ;* **4** *déroulement.*

• REM. *Ordonnance,* au sens III, 2, s'employait soit au féminin, soit au masculin.

◆ **D'ordonnance, à l'ordonnance** loc. adj. (1660, Bossuet, écrit *d'ordonnance,* au sens de « qui sert d'insigne à une fonction » ; sens actuel, 1740, Acad., écrit *d'ordonnance — à l'ordonnance,* 1893, Loti [*compagnie d'ordonnance,* 1636, Monet — *ordonnance,* même sens, fin du XVe s., Commynes]). Réglementaire (en termes militaires) : *Revolver d'ordonnance. Barbe à l'ordonnance. Un homme enveloppé dans une large cape d'ordonnance* (Hugo). *Quel souvenir ! On m'a déshabillé, passé le linge d'ordonnance, et couché dans un lit propre aux draps rugueux* (Duhamel). *Vous avez tort seulement de porter la moustache de cette façon qui n'est pas à l'ordonnance* (Claudel). || Vx. *Compagnie d'ordonnance,* compagnie de cavalerie qui ne faisait partie d'aucun régiment.

ordonnancement [ɔrdɔnɑ̃smɑ̃] n. m. (de *ordonnancer ;* 1493, *Dict. général,* au sens de « disposition testamentaire » ; sens 1, 1832, P. Barbier ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Acte par lequel un administrateur donne ordre à un comptable public de payer sur sa

caisse : *L'ordonnancement des dépenses de l'exercice budgétaire en cours.* || **2.** Dans la fabrication industrielle, ensemble des opérations de contrôle de l'avancement d'une commande jusqu'à sa livraison.

ordonnancer [ɔrdɔnɑ̃se] v. tr. (de *ordonnance ;* 1571, P. Barbier, puis 1784, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1879, A. France ; sens 3, 1801, Mercier). [Conj. **1 a.**] **1.** Donner ordre de payer le montant d'un état : *Ordonnancer un paiement.* || **2.** *Vx.* Prescrire par ordonnance : *Je n'y ordonnancerai plus la limonade au citron* (France). || **3.** Disposer dans un certain ordre (rare) : *Il a ordonnancé l'ensemble de la sorte* (Huysmans). *Ce tableau, qui l'a fait connaître, est ainsi ordonnancé* (Bloy).

• SYN. : **1** *ordonner ;* **3** *composer, distribuer, organiser, structurer.*

ordonnancier [ɔrdɔnɑ̃sje] n. m. (de *ordonnance ;* 1951, Dalloz). Registre sur lequel les pharmaciens doivent obligatoirement consigner les préparations magistrales, ainsi que les noms et adresses des personnes à qui l'on a prescrit certains médicaments qui ne sont pas en vente libre.

ordonnateur, trice [ɔrdɔnatœr, -tris] n. et adj. (dér. savant de *ordonner* [v. ce mot], qui a remplacé l'anc. dér. pop. *ordeneor,* celui qui ordonne, qui règle [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], *ordeneur* [v. 1283, Beaumanoir] ; 1504, A. Thierry [II, 503], au sens 1 [*l'ordonnateur de l'univers,* 1788, J.-J. Barthélemy — *..des mondes,* 1802, Chateaubriand ; « celui qui accompagne et dirige les convois mortuaires », 1829, Boiste — « personnage solennel et compassé », début du XX^e s. ; *ordonnateur général des bâtiments,* 1868, Littré] ; sens 2, 1690, Furetière [« celui qui règle les finances », 1587, *Dict. général ; commissaire ordonnateur,* 1846, Balzac]). **1.** Personne qui ordonne, met en ordre, dispose ou règle selon un certain ordre : *Une surprise avait été arrangée par les ordonnateurs de la fête* (Nerval). *L'ordonnateur caché de ces forces obscures* (M. Prévost). || *L'ordonnateur de l'univers, des mondes,* Dieu : *Je m'élance dans les espaces pour y trouver l'ordonnateur de tant de mondes* (Chateaubriand). || *Ordonnateur (des pompes funèbres),* celui qui accompagne et dirige les convois mortuaires : *Les trois places étaient réservées à Gise, à M. Chasles et à l'ordonnateur de la cérémonie ; mais ce dernier, cédant son privilège à Antoine, grimpa sur le siège près du cocher à bicorne* (Martin du Gard). *L'ordonnateur les soulagea un peu en distribuant des roses, et ils défilèrent pour les jeter dans la fosse, après nous* (H. Bazin) ; personnage solennel et compassé : *Clemenceau ? un personnage pittoresque, impulsif, cherchant l'effet* [...] *; il console de tous les ordonnateurs de pompes funèbres : Brisson et les autres* (Romains). || Vx. *Ordonnateur général des bâtiments,* chef des architectes du roi de France. || **2.** En législation financière, administrateur qui a qualité pour décider du paiement d'une dépense publique engagée et liquidée. || Adjectiv. et vx. *Commissaire ordonnateur,* celui qui ordonnançait les dépenses de l'armée : *Le rez-de-chaussée était occupé tout entier par M. le baron Hulot d'Ervy, commisaire ordonnateur sous la République* (Balzac).

• SYN. : **1** *administrateur, gérant, organisateur, régisseur.*

◆ adj. (av. 1784, Diderot [*lettre ordonnatrice,* 1874, Larousse]). Qui a pour fin d'ordonner, de mettre dans un ordre satisfaisant : *Cet art limpide qu'est la boxe, où l'intelligence inspiratrice et ordonnatrice affleure sous chaque geste, peut donner aux écrivains une bonne leçon* (Montherlant). || *Lettre ordonnatrice,* lettre dont les puissances croissantes ou décroissantes, dans les divers termes d'un polynôme entier, servent à indiquer l'ordre dans lequel on place ces termes.

◆ **ordonnateur** n. m. (1963, Larousse). Unité d'aiguillage de certains calculateurs électroniques, facilitant la mise en relation de l'organe de calcul et des unités d'entrée et de sortie.

ordonné, e [ɔrdɔne] adj. (part. passé de *ordonner* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, comme n. m., écrit *ordené,* au sens de « celui qui a été ordonné prêtre » ; comme adj., au sens 1, milieu du XIII^e s., écrit *ordroné* [*ordonné,* XIV^e s. ; *ordonné à,* fin du XV^e s.] ; sens 2, 1701, Massillon ; sens 3, 1963, Larousse [*ensemble... ordonné,* 1962, Robert ; *polynôme ordonné,* 1972, Larousse] ; sens 4, 1559, Amyot [*ordené,* même sens, fin du XII^e s., Reclus de Moiliens ; *une tête bien ordonnée,* 1798, Acad.]). **1.** Qui est disposé, arrangé, classé selon un ordre satisfaisant pour l'œil ou pour l'esprit : *Maison bien ordonnée. Son petit potager était savamment ordonné : elle y faisait succéder les épinards aux radis et les pois aux épinards* (Hugo). *La race de Jean Racine, spécialisée dans « le cœur humain », est la plus fidèle aux idées claires, aux discours bien ordonnés, et la plus ennemie de tout délire* (Mauriac). || Littér. *Ordonné à,* organisé, préparé en vue d'une fin, d'un résultat : *L'Europe, en quelques heures, désorganisée, aussitôt réorganisée ; transfigurée, équipée, ordonnée à la guerre, entre tout armée dans l'imprévu* (Valéry). || **2.** *Spécialem.* Qui est conforme à certaines règles établies : *Je suis un artiste d'abord, et mon art n'est pas d'un bourgeois. Ma vie, peut-être : réglée, ordonnée, acceptant ses règles* (Henriot). || **3.** *Couple ordonné,* en mathématiques, couple dont l'un des éléments vient avant l'autre, ou doit être pris ou nommé avant l'autre. || *Ensemble partiellement* ou *totalement ordonné,* ensemble dont une partie ou la totalité des couples d'éléments sont ordonnés. || *Polynôme ordonné,* polynôme dont les termes sont écrits par degrés croissants ou décroissants. || **4.** Se dit d'une personne qui a des qualités d'ordre, qui agit avec méthode et ne laisse rien au hasard : *Une femme ordonnée. Les adultes d'avant 14, qui s'étaient crus les plus ordonnés, les plus prévoyants, les plus raisonnables, étaient en train de constater à quoi leur avait servi tant de vertu* (Romains). || *Une tête bien ordonnée,* un esprit clair, méthodique, qui a des idées justes, des connaissances précises.

• SYN. : **1** *harmonieux, net, ordonnancé* (littér.), *rangé, structuré ;* **2** *méthodique, réglé, régulier, systématique ;* **4** *méticuleux, organisé, scrupuleux, soigneux.* — CONTR. : **1** *anarchique, chaotique, désorganisé, incohérent ;* **2** *bohème, déréglé, fantaisiste ;* **4** *capricieux, déraisonnable, désordonné, extravagant, farfelu.*

ordonnée [ɔrdɔne] n. f. (part. passé fém. substantivé de *ordonner ;* 1658, Pascal [*les ordonnées,* 1868, Littré]). En mathématiques, l'une des deux coordonnées cartésiennes d'un point, l'autre étant l'*abscisse.* || *Les ordonnées,* l'axe vertical des coordonnées cartésiennes.

ordonner [ɔrdɔne] v. tr. (réfection [probablem. sous l'influence de *donner*] de l'anc. franç. *ordener,* mettre en ordre [v. 1119, Ph. de Thaon — v. aussi d'autres sens, ci-dessous], lat. *ordinare,* mettre en ordre, arranger, disposer en ordre régulier [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « conférer les ordres à »], de *ordo, ordinis* [v. ORDRE] ; 1352, Bartsch, au sens II, 1 [*ordener,* même sens, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *ordonner à quelqu'un de,* 1588, Montaigne ; *ordonner que,* 1689, Racine ; absol., 1687, Bossuet] ; sens I, 1, v. 1360, Froissart [*ordener,* même sens, v. 1138, Gaimar ; « disposer les masses qui composent un tableau », 1636, Monet] ; sens I, 2-3, v. 1380, *Aalma* [*ordonner un polynôme,* 1874, Larousse — *équation ordonnée,* « ...disposée de façon que ses degrés aillent constamment en croissant ou en décroissant », 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 4, 1690, Furetière [*ordener,* même sens, XIV^e s.] ; sens II, 2, 1671, Pomey [absol., au sens de « donner des prescriptions, en parlant d'un médecin », v. 1534, B. Des Périers] ; sens II, 3, 1538, R. Estienne [« fixer, désigner un lieu, etc. », fin du XV^e s., Commynes] ; sens III, 1, XIV^e s. [*ordener,* même sens, v. 1120, *Psautier de Cambridge*] ; sens III, 2, XIV^e s. [*ordener,* même sens, v. 1138, Gaimar]).

I. METTRE EN ORDRE. **1.** Disposer dans un certain ordre, placer, arranger des éléments dans l'espace de façon à obtenir un ensemble régulier ou harmonieux : *Tout semblait ordonné par rapport au clocher surgi ici ou là entre les maisons* (Proust). *Une jeune femme vêtue de blanc* [...] *ordonnait sa coiffure devant un long panneau de glace* (Colette). *De la cuisine montait le bruit des couverts que l'on or-*

donne ; une soupe mitonnait et ronronnait (Giraudoux). *Onze personnes dont six au moins sont de vieilles connaissances, voilà qui se laisse assez facilement ordonner et, si j'ose dire, mettre en place* (Duhamel). || *Spécialem.* Disposer les masses qui composent un tableau : *C'est une telle lumière qui ordonne la composition chez Rembrandt* (Verhaeren). || **2.** *Ordonner une cérémonie, une fête,* etc., en régler, en organiser le déroulement : *Et qui présentera ma fille à son époux ? | Quelle autre ordonnera cette pompe sacrée ?* (Racine). || **3.** Classer méthodiquement, ranger dans un ordre qui soit satisfaisant pour l'esprit : *Ordonner les divisions d'un ouvrage. Avoir de la peine à ordonner ses idées. La raison a besoin de temps pour ramasser ses forces, pour ordonner ses principes, pour appuyer ses conséquences* (Bossuet). || *Ordonner un polynôme entier,* en ranger les termes selon les puissances croissantes ou décroissantes d'une lettre. || **4.** Soumettre à une règle ses actions, sa conduite, les concevoir en fonction d'une certaine finalité : *Dans la mesure enfin où j'ordonne ma vie, et où je prouve par là que j'admets qu'elle ait un sens, je me crée des barrières entre quoi je resserre ma vie* (Camus). *Mais c'est le propre d'une passion qui ramène tout à soi, d'ordonner tous nos actes en vue de se satisfaire* (Mauriac).

II. PRESCRIRE PAR UN ORDRE. **1.** *Ordonner quelque chose (à quelqu'un),* le (lui) commander : *Ordonner l'arrêt des combats. Mais il* [Socrate] *laissa ces ouvrages pour se consacrer à la recherche de la sagesse, ainsi que l'oracle le lui avait ordonné* (France). *Ce n'était point pour Cécile que vous étiez venu cette fois, elle n'était nullement l'unique raison de votre voyage comme aujourd'hui, c'étaient vos maîtres qui vous l'avaient payé et ordonné* (Butor). || *Ordonner à quelqu'un de* (et l'infinitif), lui enjoindre de faire quelque chose : *Ordonner à quelqu'un de partir, de se taire. Henri VIII ordonna, sous peine de mort, de considérer le roi comme chef de l'Église* (Staël). || *Ordonner que* (avec un verbe au subjonctif [v. Rem.]), prescrire expressément que : *Ordonnons que si aucune voulait entrer en votre congrégation, elle soit interrogée* (Chateaubriand). *J'ordonne que pour l'amour de moi vous n'aimiez que le Beau* (Baudelaire). || *Absol.* Donner des ordres : *Je suis à toi ! tu es mon maître ! ordonne !* (Flaubert). || *Monsieur, madame, mademoiselle J'ordonne,* v. J'ORDONNE. || **2.** Prescrire comme traitement, comme médicament : *Il faudrait risquer le tout pour le tout par quelque réactif violent ; mais je ne prendrai jamais sur moi de l'ordonner* (Balzac). *Les médecins n'ordonnaient point des remèdes rares et compliqués sur lesquels on gagne cinq cents pour cent* (Maupassant). *Elle* [Claudine] *n'est pas bien sûre de ce qu'il faut m'ordonner.C'est un petit médecin ignorant* (Colette). || **3.** En droit, prescrire par une ordonnance : *Ordonner une enquête, le huis clos.*

III. INSTITUER. **1.** *Class.* Établir quelqu'un dans un état : [Les gentils], *dont il est ordonné l'apôtre* (Bossuet). || **2.** *Ordonner quelqu'un,* lui conférer le sacrement de l'ordre : *Ordonner des prêtres, des diacres. Ordonner quelqu'un prêtre, diacre. On l'avait ordonné fort jeune, sans avoir égard aux règles de l'âge* (Fléchier). [Saint Bruno], *ordonné prêtre, s'élève par ses mérites, et malgré son insigne modestie, dans l'échelle des dignités ecclésiastiques (Romains).*

• SYN. : **I, 1** *agencer, ajuster, aménager, apprêter, arranger, composer, distribuer, ranger, répartir ;* **3** *combiner, coordonner, harmoniser, orchestrer, ordonnancer* (littér.) ; **4** *organiser, planifier, régler, structurer.* || **II, 1** *dicter, enjoindre, imposer, intimer l'ordre de, prescrire, sommer.* — CONTR. : **I, 1** *bouleverser, déplacer, déranger, emmêler ;* **3** *déclasser, embrouiller, mélanger ;* **4** *dérégler, désorganiser, perturber, troubler.* || **II, 1** *défendre, empêcher, interdire, prohiber.*

◆ v. tr. ind. (sens 1, 1463, Bartzsch [*ordener de,* même sens, 1370, Oresme] ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Class. *Ordonner de quelqu'un* ou *de quelque chose,* prendre des dispositions au sujet de quelqu'un ou de quelque chose : *Et, seul de tous les Grecs, ne m'est-il pas permis | D'ordonner des captifs que le sort m'a soumis ?* (Racine). *Comme ils ont peu de part aux biens dont ils ordonnent, | Dans le champ du public largement ils moissonnent* (Corneille). || **2.** *Class.* et *spécialem.* Donner l'ordre de payer une certaine somme à quelqu'un : *Je ne puis ordonner de vos gages à tous tant que vous êtes que je n'aie vu le cours des affaires* (Ch. Sorel).

• REM. *Ordonner que* se construit normalement avec le subjonctif. Mais l'emploi de l'indicatif (futur ou futur dans le passé) est possible si l'on veut marquer que l'ordre sera nécessairement exécuté, donc est considéré comme actualisé : *Le conseil ordonne que la façade de la maison commune sera sur-le-champ illuminée* (France, *in* Grevisse). *Il ordonna que les vétérans recevraient leurs récompenses en argent et non en terre* (Montesquieu).

ordre [ɔrdr] n. m. • ÉTYM. Lat. *ordinem,* accus. de *ordo, ordinis,* rang, rangée, ligne, file de soldats, classe sociale, succession, disposition régulière, arrangement ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens II, 9. — Sens I, 1, v. 1155, Wace ; sens I, 2, v. 1119, Ph. de Thaon (aussi « succession de caractère temporel » ; *ordre alphabétique,* 1690, Furetière ; *ordre chronologique,* 1832, Stendhal ; *ordre hiérarchique,* XVe s. ; *ordre du jour* [d'après l'angl. *order of the day,* même sens, de *order,* ordre — empr. du franç. ordre —, *of,* de, *the,* art. défini, et *day,* jour], 1771, Fr. Mackenzie, 118 [« motion adoptée... », 1874, Larousse] ; *mettre à l'ordre du jour,* XXe s. ; *passer à l'ordre du jour,* 1798, Acad. ; *être à l'ordre du jour,* « figurer parmi les questions de l'actualité gouvernementale », 5 sept. 1793, *Moniteur universel* [« être d'actualité », 22 oct. 1849, Sainte-Beuve] ; *l'ordre du jour,* « le sujet dont tout le monde parle », av. 1885, V. Hugo) ; sens I, 3, v. 1160, *Roman de Tristan* (pour une troupe, 1546, R. Estienne [au fig., début du XXe s.] ; *ordre de bataille,* 1690, Furetière [« document donnant l'organisation du commandement... », 1963, Larousse] ; *ordre de front,* etc., 1868, Littré [*ordre,* « disposition d'une flotte d'après les règles de la tactique navale », 1552, Jal]) ; sens I, 4, v. 1155, Wace (*mettre en ordre,* av. 1880, Flaubert ; *mettre ses affaires en ordre,* XXe s. [*donner ordre à ses affaires,* même sens, 1651, Corneille] ; *donner ordre à quelque chose,* fin du XVe s., Commynes [*mettre...,* 1538, R. Estienne] ; *mettre* [*bon*] *ordre à quelque chose,* av. 1613, M. Régnier ; *remettre quelque chose en ordre, remettre de l'ordre dans quelque chose,* XXe s.) ; sens I, 5, fin du XVe s., Commynes (*un homme d'ordre,* 1690, Furetière ; *esprit d'ordre,* XIXe s.) ; sens I, 6, 1314, Mondeville (« méthode », 1672, Molière ; *par ordre,* v. 1160, *Roman de Tristan ; d'ordre,* 1549, R. Estienne ; *relation d'ordre,* 1962, Robert ; *ordre des mots,* 1932, Larousse [*ordre de la phrase,* même sens, 1784, Rivarol]) ; sens I, 7, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence (aussi « finalité qui règne dans l'organisation... du monde » : *c'est dans l'ordre* [*des choses*], 1842, Balzac ; *l'ordre des choses,* 1580, Montaigne) ; sens I, 8, fin du XVe s., Commynes (*l'ordre social,* 1762, J.-J. Rousseau ; *l'ordre établi,* 1871, *Annales de l'Assemblée nationale,* IX, 164 ; *l'ordre public,* 1804, Code civil ; *l'ancien ordre des choses,* 1835, Acad. ; *l'ordre moral,* 1874, Larousse) ; sens I, 9, v. 1660, d'après Trévoux, 1704 (« absence de troubles dans la rue », 1690, Furetière ; *service d'ordre,* 1962, Robert [aussi « groupe de personnes qui assurent l'heureux déroulement d'une cérémonie... »]) ; sens I, 10, 1664, Molière ([*r*]*entrer dans l'ordre,* av. 1850, Balzac ; *rappel à l'ordre,* 1835, Acad. [« admonestation... », 1907, Larousse]) ; sens I, 11, 1936, Capitant, art. *distribution* (*ordre de droit,* même sens, 1507, *Coutumier général,* IV, 612) ; sens I, 12, v. 1534, B. Des Périers. — Sens II, 1, v. 1220, Coincy (« catégorie de valeurs qui ne sauraient être comparées à celles d'une autre catégorie », 1655, Pascal ; en mathématiques, 1868, Littré ; *ordre de la nature, ordre de la grâce,* 1674, Malebranche ; *..ordre d'idées,* 1835, Acad.) ; sens II, 2, v. 1220, Coincy (*de premier ordre,* av. 1654, Guez de Balzac ; *de second ordre,* 1874, Larousse ; *de... dernier ordre,* 1668, La Fontaine ; *de l'ordre de,* av. 1869, Sainte-Beuve ; *ordre de grandeur,* av. 1914, Ch. Péguy) ; sens II, 3, 1770, Buffon ; sens II, 4, v. 1155, Wace (« chacune des trois classes

qui composaient la société française sous l'Ancien Régime », v. 1355, Bersuire) ; sens II, 5, v. 1131, *Couronnement de Louis* (*tiers ordre,* 1680, Richelet) ; sens II, 6, v. 1174, E. de Fougères ; sens II, 7, v. 1360, Froissart (« institution par laquelle l'État récompense le mérite personnel des citoyens... », 1842, Balzac ; « ...insigne remis aux membres d'un ordre », v. 1360, Froissart) ; sens II, 8, av. 1615, Pasquier ; sens II, 9, 1080, *Chanson de Roland* (*les ordres ; ordres ecclésiastiques,* 1549, R. Estienne ; *sacrement de l'ordre,* 1690, Furetière ; *entrer dans les ordres,* 1830, Stendhal [*antrer en ordre,* même sens, XIII^e s., Du Cange]) ; sens II, 10, 1170, Maurice de Sully ; sens II, 11, 1936, Capitant ; sens II, 12, 1600, O. de Serres (« style d'un objet », av. 1880, Flaubert). — Sens III, 1, fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens (*avoir à ses ordres,* av. 1850, Balzac ; *avoir sous ses ordres,* XX[e] s. ; *avoir ordre de,* 1679, Bossuet ; *l'ordre de quelqu'un,* dans un sens passif, 1651, Corneille ; *être aux ordres de quelqu'un,* av. 1801, Rivarol ; *être sous les ordres de quelqu'un,* av. 1880, Flaubert ; *agir sur ordre,* 1962, Robert ; *sur l'ordre de,* av. 1857, Musset ; *par ordre de,* 1690, Furetière ; *jusqu'à nouvel ordre,* 1694, Acad.) ; sens III, 2-3, 1690, Furetière (*ordre préparatoire, ordre d'exécution,* 1963, Larousse ; *ordre de route,* 1903, Larousse ; *ordre de poursuite,* 1968, Larousse [*ordre d'informer,* 1963, Larousse]) ; sens III, 4, 11 mai 1684, Dangeau (*ordre du jour,* av. 1825, P.-L. Courier ; *ordre général...,* 1874, Larousse ; [*citation*] *à l'ordre du jour,* 1874, Larousse [*...à l'ordre,* même sens, 1835, Acad.]) ; sens III, 5, 1825, Le Couturier (*mot d'ordre* [*mot,* même sens, 2 sept. 1686, Dangeau] ; « consigne... valable pour tous les membres d'un parti... », 1829, Boiste) ; sens III, 6, 1679, J. Savary (aussi absol. ; *ordre de Bourse,* 1903, Larousse ; *ordre limité,* 1963, Larousse ; *ordre au mieux,* 1936, Capitant) ; sens III, 7, 1679, J. Savary (*mention à l'ordre de,* 1903, Larousse).

I. RELATION INTELLIGIBLE. 1. Rapport entre une pluralité d'éléments qui satisfait à une exigence de caractère intellectuel, moral ou esthétique : *Le rapport de la raison et de l'ordre est extrême ; l'ordre ne peut être remis dans les choses que par la raison, ni être entendu que par elle : il est l'ami de la raison et son propre objet* (Bossuet). *La régularité est le goût de la médiocrité, l'ordre est le goût du génie* (Hugo). *L'ordre est le plaisir de la raison ; mais le désordre est le délice de l'imagination* (Claudel). *L'ordre exige donc l'action de présence de choses absentes, et résulte de l'équilibre des instincts par les idéaux* (Valéry). || **2.** Rapport de succession qui obéit à une loi, à une règle : *Ordre sériel. Ordre des nombres entiers. L'ordre des décimales du nombre π . Ordre de valeurs croissantes, décroissantes. Ordre numérique.* || *Spécialem.* Succession de caractère temporel : *Nommer des acteurs par ordre d'entrée en scène, d'entrée en ondes. Un homme qui dort tient en cercle autour de lui le fil des heures, l'ordre des années et des mondes* (Proust). || *Ordre alphabétique,* ordre de succession conforme à la classification des lettres dans l'alphabet : *Un dictionnaire, c'est l'univers par ordre alphabétique* (France). || *Ordre chronologique,* classification des événements dans l'ordre des dates où ils se sont produits : *Classer par ordre chronologique des documents, les lettres d'une correspondance.* || *Ordre hiérarchique,* classification dans laquelle chaque terme est subordonné au suivant par un caractère normatif. || *Ordre du jour,* liste des questions qu'une assemblée délibérante doit examiner au cours d'une séance ou d'une session, classées dans l'ordre où elles doivent être discutées : *Chacun parlera à son tour ; cinq minutes pour chaque communication ; l'ordre du jour est très chargé* (Henriot) ; motion adoptée par une assemblée délibérante à l'issue d'un débat : *Voter un ordre du jour.* || *Mettre à l'ordre du jour,* inscrire une question parmi celles qui seront discutées. || *Passer à l'ordre du jour,* revenir à la discussion des questions inscrites à l'ordre du jour, après le refus d'aborder une délibération qui n'était pas prévue. || Fig. *(Être) à l'ordre du jour,* figurer parmi les questions de l'actualité gouvernementale : *La Convention décréta que la Terreur était à l'ordre du jour* (Chateaubriand) ; *par extens.,* être d'actualité. || Par extens. et vx. *L'ordre du jour,* le sujet dont tout le monde parle, la préoccupation du moment : *Tout autre événement s'était effacé devant celui-là. [...] La machine de la « Durande » rapportée des Douvres, tel était l'ordre du jour* (Hugo). *Saint-Maurice. Ainsi l'ordre du jour des Temps nouveaux est la communion avec Dieu* (Claudel). [V. aussi § III, n. 4.] || **3.** Succession, disposition, distribution dans l'espace qui est conforme à une règle : *Classer des objets par ordre de grandeur. Je commençai par lui nommer les couleurs du prisme dans l'ordre où l'arc-en-ciel nous les présente* (Gide). *De belles casseroles de cuivre suspendues par ordre de taille le long des murs* (Simenon). || *Spécialem.* Dispositif adopté par une troupe pour combattre ou pour se présenter : *Ordre serré, dispersé, mince, profond, mixte. M. de Bouillon était vaillant, et savait parfaitement tous les ordres de la guerre* (La Rochefoucauld) ; et au fig. : *Une escouade de chats sortit de la maison et trottina vers eux ; cela se fit en ordre dispersé, l'un s'étant arrêté pile au beau milieu du mouvement, pour se lécher une patte* (Montherlant). || *Ordre de bataille,* rang assigné autref. aux différents corps de l'armée pour se présenter au combat, et auj. pour figurer dans les prises d'armes et les défilés : *Ces Barbares, fidèles aux usages des anciens Germains, s'étaient formés en coin, leur ordre accoutumé de bataille* (Chateaubriand). *Prendre un nouvel ordre de bataille au milieu d'une attaque imprévue...* (Mérimée) ; *auj.,* document donnant l'organisation du commandement et la répartition des unités suivant leur dispositif stratégique ou tactique, à une date déterminée. || *Ordre de front, de file, ordre composé,* dans la marine, formations de navires à rangs serrés. || **4.** Dans la langue courante, détermination de la place des choses, manière de les disposer, de les arranger qui répond à des exigences diverses et semble la plus satisfaisante pour l'esprit : *Aimer l'ordre. Mettre de l'ordre dans une pièce. Là tout n'est qu'ordre et beauté, | Luxe, calme et volupté* (Baudelaire). *J'ai besoin de mettre un peu d'ordre dans mes comptes de maison* (Balzac). *Sur le désert règne un grand silence de maison en ordre* (Saint-Exupéry). *Demain matin, les murs ne tangueraient plus, les meubles et les bibelots seraient bien en ordre, toujours dans le même ordre, mes idées aussi, et je recommencerais à vivre au jour le jour* (Beauvoir). || *Mettre en ordre,* ranger, disposer convenablement : *Mettre ses livres en ordre. Il mit en ordre ses petites affaires* (Flaubert). || Spécialem. *Mettre ses affaires en ordre,* prendre des dispositions pour régler sa succession, et, *par extens.,* se préparer à la mort. || Class. *Donner, mettre ordre à quelque chose,* pourvoir à quelque chose, l'organiser : *Cependant que Félix donne ordre au sacrifice* (Corneille). *Je le dirai à M. Purgon afin qu'il mette ordre à cela* (Molière). || Auj. *Mettre ordre, mettre bon ordre à quelque chose,* remédier à une situation défectueuse. || *Remettre quelque chose en ordre, remettre de l'ordre dans quelque chose,* le remettre en état de bon fonctionnement : *Remettre de l'ordre dans une administration, dans un service.* || **5.** Qualité d'une personne qui aime le rangement, l'organisation, qui agit avec méthode : *Avoir de l'ordre. Manquer d'ordre. Un enfant indolent et sans ordre.* || *Un homme d'ordre,* un homme ordonné, ennemi de la négligence et du laisser-aller : *Un homme d'ordre ferme ses tiroirs en partant pour un si long voyage* (Colette). || *Esprit d'ordre,* souci de la clarté, de l'organisation (vieilli) : *Le ministre, joignant [...] à l'esprit d'ordre, de prévoyance et d'économie le ton et les manières d'un bourgeois...* (Thierry). *Aucune des qualités du savant ne lui a manqué [...], ni l'esprit d'ordre ni la clarté* [à Buffon] (Faguet). || **6.** Organisation, enchaînement des idées ou des faits qui obéit à des exigences logiques ou rationnelles : *L'ordre consiste en cela seulement que les choses qui sont proposées les premières doivent être connues sans l'aide des suivantes* (Descartes). *Parce que cet art* [de

démontrer] *consiste en deux choses principales, l'une de prouver chaque proposition en particulier, l'autre de disposer toutes les propositions dans le meilleur ordre* (Pascal). || *Spécialem.* et *class.* Méthode : *Je m'attache, pour l'ordre, au péripatétisme* (Molière). || Class. *Par ordre, d'ordre,* méthodiquement, selon l'ordre convenable : *Il faut un sens bien délicat et bien net pour les sentir* (les choses de finesse) [...], *sans pouvoir le plus souvent les démontrer par ordre comme en géométrie* (Pascal). *On connaîtra jusqu'à la Lune. Nous n'en sommes pas encore là, parce que toute la Terre n'est pas découverte, et qu'apparemment il faut que tout cela se fasse d'ordre* (Fontenelle). || *Relation d'ordre,* en mathématiques, relation à laquelle satisfont les couples d'éléments d'un ensemble ordonné. || *Ordre des mots,* en linguistique, place des mots dans la phrase, résultant des règles de la syntaxe *(ordre grammatical),* ou des exigences du style, mais aussi de la démarche de la pensée *(ordre logique)* ou de l'état d'esprit de celui qui s'exprime *(ordre psychologique).* [V. art. spécial.] || **7.** Ensemble des lois qui régissent l'univers : *L'ordre de la nature. L'ordre du monde. L'ordre immuable des choses. Elle* [la nature] *a devant elle l'ordre de Dieu, mais elle a derrière elle de quoi y satisfaire* (Claudel). || *Spécialem.* Finalité qui règne dans l'organisation, l'évolution du monde : *Un principe d'ordre qui veille, pour ainsi dire, au maintien des espèces chimiques et biologiques* (Lachelier). || *C'est dans l'ordre des choses, c'est dans l'ordre,* c'est une chose normale, conforme à ce qui doit arriver, à laquelle on ne peut rien changer : *Elle est si douce* [la mort] *quand elle est dans l'ordre des choses* (Saint-Exupéry). *L'idée m'est venue qu'elle était peut-être malade ou morte. C'était dans l'ordre des choses* (Camus). || Par extens. *L'ordre des choses,* la situation générale dans laquelle se trouve l'homme, l'ensemble des événements qui ne dépendent pas de lui : *L'ordre des choses, que je considérais jadis comme un malheur, a peut-être engendré les belles facultés dont plus tard je me suis enorgueilli* (Balzac). || **8.** Système des lois et des institutions qui régit une société au point de vue politique, économique, judiciaire, administratif, etc. : *Il est bon de savoir dans quelle espèce d'ordre politique nous constituerons l'ordre social* (Chateaubriand). *Une société s'élève de la brutalité jusqu'à l'ordre. Comme la barbarie est l'ère du « fait », il est donc nécessaire que l'ère de l'ordre soit l'empire des fictions, — car il n'y a point de puissance capable de fonder l'ordre sur la seule contrainte des corps par les corps. Il y faut des forces fictives* (Valéry). *Ce que tu défends, c'est l'ordre bourgeois. Es-tu un bourgeois ou un artiste ? L'ordre, la tradition ? Mais l'art est dans l'indépendance !* (Henriot). *Il y a un ordre bourgeois, un ordre socialiste, un ordre démocratique, un ordre fasciste ; et chacun est désordre aux yeux de son adversaire* (Beauvoir). || Spécialem. *L'ordre social,* l'organisation sociale dans ce qu'elle peut avoir de contraignant pour l'individu : *Il* [Sénécal] *venait d'être chassé de sa pension pour avoir battu un fils d'aristocrate. Sa misère augmentant, il s'en prenait à l'ordre social, maudissait les riches* (Flaubert). *Je sais que tout le long de ma vie je trouverai à mon côté l'ordre social, et que je ne pourrai jamais l'accepter sans renoncer à ce que je suis* (Malraux). || *L'ordre établi,* l'organisation politique telle qu'elle existe à une époque donnée, par opposition à d'autres modes de gouvernement possibles : *Qu'est-ce que c'est ? Qui trouble l'ordre ? Qu'est-ce que c'est que cette folle, cette illuminée qui parcourt la terre, pieds nus et en haillons, crie sur les places publiques, se frappe la poitrine, appelle à la pénitence, prêche la parole du Christ, pointe son doigt crochu sur les grands de cette terre, nargue l'ordre établi, annonce le Jugement dernier...* (Sarraute). *Il laissait percer des opinions respectueuses de l'ordre établi* (H. Bazin). || *Ordre public,* ensemble des dispositions légales destinées à assurer le bon fonctionnement des services publics d'un pays, ainsi que la sécurité et la moralité des rapports entre particuliers, et dont ceux-ci ne peuvent écarter l'application dans leurs conventions. || Vx. *L'ancien ordre des choses,* l'Ancien Régime : *Les premiers personnages* [du drame de la Révolution] *appartenaient encore à l'ancien ordre des choses ; leurs terribles remplaçants, cachés derrière eux, parlaient peu ou point* (Chateaubriand). || Spécialem. *L'ordre moral,* politique conservatrice inaugurée en 1873 et qui dura jusqu'à octobre 1877, caractérisée par une réaction contre toute idée de transformation politique ou sociale : *La politique devient de plus en plus abrutissante, généralement on est exaspéré par l'ordre moral* (Flaubert). || **9.** Stabilité sociale, résultant du respect, par les citoyens, des institutions en vigueur : *Un partisan de l'ordre. Beaucoup de conservateurs qui, par amour de l'ordre, voulaient conserver la République, vont regretter Badinguet...* (Flaubert). *Cette population de bourgeois paisibles et de commerçants poltrons devait fatalement se ranger tôt ou tard dans le parti de l'ordre* (Zola). || *Spécialem.* Absence de troubles dans la rue : *Le mantien de l'ordre. Les forces de l'ordre. Les troupes envoyées pour rétablir l'ordre furent obligées de faire feu* (Chateaubriand). || *Service d'ordre,* formation de police ou de l'armée destinée à intervenir en cas de menace de troubles civils : *La police avait reculé, le pont à moitié envahi par la poussée irrésistible ; puis, le service d'ordre renforcé, les assaillants s'étaient vus ramenés rudement sur la place* (Henriot) ; *par extens.,* groupe de personnes qui assurent l'heureux déroulement d'une cérémonie, d'une manifestation quelconque. || **10.** Situation conforme à une règle établie ; respect du règlement, de la discipline : *Au premier désordre de l'Assemblée succèdent bientôt l'ordre et le recueillement, et l'on commence bientôt une procession solennelle* (Chateaubriand). *Sous la pluie des pensums, l'ordre se rétablit dans la classe* (Flaubert). || *Entrer* (vx), *rentrer dans l'ordre,* revenir à la normale : *L'enthousiasme se calma par degrés* [...], *tout entra dans l'ordre* (Balzac). || *Rappel à l'ordre,* peine disciplinaire appliquée par le président à un membre d'une assemblée délibérante ; admonestation adressée à une personne soumise à une discipline pour lui rappeler le règlement. || **11.** *Distribution par voie d'ordre,* procédure, amiable ou judiciaire, qui permet de régler la répartition du prix d'un immeuble entre les créanciers privilégiés ou hypothécaires du vendeur. || **12.** Class. *En ordre,* se dit d'une personne convenablement vêtue, d'une mise correcte, soignée : *Elle lui fil une révérence, un peu surprise de voir un homme inconnu qui lui paraissait mieux en ordre que ceux qu'elle avait accoutumé de voir* (Scarron).

II. CLASSE OU RANG DANS UN ENSEMBLE ORGANISÉ OU HIÉRARCHISÉ. **1.** *Class.* et *littér.* Catégorie de faits ou d'idées que l'esprit distingue par des caractères propres : *Un homme libre, et qui n'a point de femme, s'il a quelque esprit, peut s'élever au-dessus de sa fortune* [...]. *Cela est moins facile à celui qui est engagé : il semble que le mariage met tout le monde dans son ordre* (La Bruyère). *Dans l'ordre divin, religion et liberté ; dans l'ordre humain, honneur et gloire* [...] : *voilà ce que j'ai désiré pour ma patrie* (Chateaubriand). *Ma plus grande force, entre dix-huit et vingt-trois ans, fut de préférer cet ordre de joies à celles de la société* (Gide). *Dans l'ordre des sciences, il* [Léonard de Vinci] *apparaît un précurseur* (Valéry). || *Spécialem.* Catégorie de valeurs qui ne sauraient être comparées à celles d'une autre catégorie (notamment chez Pascal) : *De tous les corps ensemble, on ne saurait en faire réussir une petite pensée : cela est impossible et d'un autre ordre* (Pascal). || En mathématiques, degré : *Infiniment grand ou infiniment petit d'ordre « n » ou du* n^{me} *ordre.* || *Ordre de la nature, ordre de la grâce,* en théologie, état de l'homme considéré dans sa vie naturelle ou par rapport à la grâce. || *Dans le même ordre, dans un autre ordre d'idées,* du même point de vue, d'un autre point de vue. || **2.** Catégorie d'êtres ou de choses considérés du point de vue de la valeur qu'on leur attribue : *On appelle génie cette*

intuition d'ordre supérieur (Bergson). || *De premier ordre,* de première qualité, excellent : *Mme Sand possède un talent de premier ordre ; ses descriptions ont la vérité de celles de Rousseau dans ses « Rêveries », et de Bernardin de Saint-Pierre dans ses « Études »* (Chateaubriand). *Marianne* [...] *se révélait comme un comptable de premier ordre, tenait les comptes, payait, encaissait* (Zola). *C'est un garçon de premier ordre, bourré d'informations et d'idées personnelles* (Romains). || *De second ordre,* moyen. || *De troisième, de quatrième... ordre, du dernier ordre,* inférieur, de basse classe : *Peut-être aurait-il pu, surtout au commencement, trouver un emploi médiocre dans un théâtre de troisième ordre* (Daudet). *L'aspect de souliers en peau de chèvre, dont la façon annonçait un cordonnier du dernier ordre...* (Balzac). || *De l'ordre de,* du genre de, équivalent à : *Lassay est bien, en littérature et en langage, de l'ordre et du niveau du cardinal de Fleury* (Sainte-Beuve). *Des grandeurs de l'ordre du centième de millimètre lui paraissent inaccessibles aux observations* (Poincaré). || *Ordre de grandeur,* catégorie d'importance : *Seul, en outre, il* [Reinach] *était d'un volume politique et social, d'un ordre de grandeur au moins égal à celui d'un Jaurès* (Péguy). || **3.** Division de la classification des êtres vivants intermédiaire entre la classe et la famille : *L'ordre des primates, des coléoptères, des conifères.* || **4.** Nom donné aux classes dans lesquelles sont répartis les citoyens d'une société hiérarchisée : *L'ordre équestre et l'ordre sénatorial à Rome. Il y avait trois ordres parmi les Gaulois : les druides, les chevaliers et le peuple* (Condillac). || *Spécialem.* Chacune des trois classes — clergé, noblesse et tiers état — qui composaient la société française sous l'Ancien Régime : *On parle des trois ordres comme constituant essentiellement les états dits généraux* (Chateaubriand). *Avant tout, il convient à un homme de nom d'être un grand seigneur* [...], *destiné d'avance à se trouver à la tête de son ordre* (Stendhal). || **5.** *Ordre religieux,* société de personnes dont les membres vivent en communauté, sous l'observance d'une règle, après avoir prononcé des vœux solennels : *Ordre de Saint-Benoît. Ordre des Carmélites. Ordre cistercien. François d'Assise, fondateur des ordres mendiants, fit faire, en vertu de cette institution, un pas considérable à l'Évangile et qu'on n'a point assez remarqué* (Chateaubriand). *Cet ancien prieur d'un couvent supprimé aujourd'hui pratiquait la règle du fondateur de son ordre, saint Benoît* (Bourget). || *Tiers ordre,* association pieuse, affiliée à un ordre religieux, formée de fidèles vivant dans le monde ou de réguliers menant la vie commune : *Tiers ordre régulier franciscain.* || **6.** *Ordres de chevalerie, ordres militaires,* compagnies de caractère religieux et militaire, créées au Moyen Âge, et surtout à l'époque des croisades (XIIe s.), pour soigner les pèlerins se rendant en Terre sainte (hospitaliers), ou pour combattre les infidèles : *Ordre des Templiers. Ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (devenu ultérieurement *ordre de Malte*). *Ordre Teutonique. Regardez notre manteau de l'Ordre : il est blanc et pur comme la neige au-dehors ; l'épée rouge est brodée à l'emplacement du cœur* (Montherlant). || **7.** Compagnie d'honneur instituée par un souverain ou par un État, et dans laquelle on était admis du fait de sa naissance, des services rendus, du mérite personnel, etc. : *Ordre de Saint-Michel. Ordre du Saint-Esprit. Ordre de la Toison d'or. Ordre de la Jarretière.* || *Auj.* Institution par laquelle l'État récompense le mérite personnel des citoyens, acquis dans les activités les plus diverses : *Ordre de la Légion d'honneur. Ordre de la Libération. Ordre des Arts et Lettres.* || *Par extens.* Marque distinctive, décoration, insigne remis aux membres d'un ordre : *J'ai dans une boîte de carton tous les premiers ordres de la chrétienté, y compris le Saint-Esprit et la Toison d'or* (Chateaubriand). || **8.** *Ordre professionnel,* organisme créé par la loi en vue d'assurer la réglementation, la discipline et la défense d'une profession libérale, et auquel les membres de cette dernière sont tenus d'adhérer : *Ordres des médecins. Ordres des architectes. Le bâtonnier, le conseil de l'ordre des avocats.* || **9.** *Ordres ecclésiastiques,* degrés de la hiérarchie, dans l'Église catholique, au nombre de sept : portier, lecteur, exorciste, acolyte *(ordres mineurs)* ; sous-diaconat, diaconat, sacerdoce (prêtrise et épiscopat) [*ordres majeurs*]. || *Sacrement de l'ordre,* sacrement qui confère le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques, et en particulier la prêtrise. || *Les ordres,* les différents degrés auxquels élève ce sacrement : *Le choix du conclave pourrait tomber sur un laïque, fût-il marié ou non : sa femme entrerait en religion, et lui recevrait avec la papauté tous les ordres* (Chateaubriand). || *Entrer dans les ordres,* se faire prêtre. || **10.** Chacune des neuf classes hiérarchiques dans lesquelles sont répartis les anges : *Le mouvement ineffable des Séraphins se propage aux neuf ordres des Esprits* (Claudel). || **11.** Chacune des quatre classes d'héritiers légitimes que la loi distingue d'après le degré de parenté avec le défunt. || **12.** Forme, proportions et disposition des parties saillantes d'un édifice, principalement des colonnes et de l'entablement, qui sont caractéristiques d'un style d'architecture : *L'Antiquité a connu cinq ordres : le dorique, l'ionique et le corinthien (grecs), le toscan et le composite (romains). Au palais Pesaro, l'entablement du premier étage, d'ordre dorique, est décoré de têtes de géants ; l'ordre ionique du second étage est enlié de têtes de chevaliers* [...]. *Au troisième étage, à l'ordre corinthien se montrent des têtes de statues féminines aux cheveux différemment noués* (Chateaubriand). || *Par anal.* Style d'un objet : *C'était une de ces coiffures d'ordre composite, où l'on retrouve les éléments du bonnet à poil, du chapska, du chapeau rond* (Flaubert).

III. COMMANDEMENT, INJONCTION. **1.** Acte par lequel une personne, une autorité commande à quelqu'un de faire quelque chose : *Donner un ordre, des ordres. Recevoir, exécuter un ordre. Refuser d'obéir à un ordre. Vous m'avez exprimé le désir que je vienne : pour moi, vos désirs sont des ordres* (Proust). *« Je vous défends de dire ça — Vous n'avez rien à me défendre, mon cher, je n'ai pas d'ordres à recevoir de vous »* (Queneau). || *Avoir à ses ordres,* avoir sous son autorité, à sa disposition : *L'être mystérieux qui* [...] *semble avoir à ses ordres une puissance surnaturelle...* (Balzac). || *Avoir sous ses ordres,* avoir pour subordonné : *Lorsque* [...] *vous aurez avancé dans votre carrière peut-être aussi stupide que la mienne ou pire, lorsque vous aurez sous vos ordres quantité d'employés...* (Butor). || *Avoir ordre de,* avoir reçu la mission, la consigne de. || Class. *L'ordre de quelqu'un* (dans un sens passif), celui qu'on a reçu de quelqu'un : *L'ordre de Fourbin est d'obéir à M. de Chaulnes* (Sévigné). || *(Être) aux ordres de quelqu'un,* (être) soumis à ses volontés : *Vous pouvez donc me demander tout ce que vous désirerez, je suis à vos ordres* (Balzac). *Gros bourgeois, faiseur intéressé de députés à ses ordres* (Bourget). || *Être sous les ordres de quelqu'un,* être son subordonné dans la hiérarchie : *Nommé interne à l'hôtel-Dieu de Rouen, il entra sous les ordres de mon père, dans le service de chirurgie* (Flaubert). || *Agir sur ordre,* agir en vertu d'un ordre qu'on a reçu d'un autre et non de sa propre initiative. || *Sur l'ordre de,* en se conformant à la volonté de : *Elle a quitté le couvent sur l'ordre exprès de Monseigneur* (Musset). || *Par ordre (de),* mention qui authentifie la signature d'un subordonné agissant au nom d'un supérieur (souvent abrégé en P.O.). || *Jusqu'à nouvel ordre,* jusqu'à ce qu'une nouvelle disposition intervienne, et, par affaiblissement de sens, en l'état actuel des choses : *Le monde, jusqu'à nouvel ordre, est voué sans appel à la platitude, à la médiocrité* (Renan). || **2.** Document comportant l'indication écrite d'une mission à remplir : *Je lui demandai* [au commissaire de police) *s'il était porteur d'un ordre légal* [...] ; *il m'exhiba la signification suivante...* (Chateaubriand). *Le prince de Ponte-Corvo m'envoie ici — voici mon ordre — pour mettre à la raison un certain général espagnol qui veut faire le méchant* (Mérimée). || **3.** *Spécialem.* Dans l'armée, prescription impérative,

verbale ou écrite, d'exécuter une mission, quelle qu'en soit la nature : *Ordre d'attaque.* || *Ordre préparatoire,* celui qui prescrit à une troupe de prendre les mesures nécessaires à l'exécution d'une mission ultérieure : *Ordre préparatoire de mouvement.* || *Ordre d'exécution,* celui qui déclenche l'exécution de la mission annoncée par l'ordre préparatoire. || *Ordre de route,* ordre enjoignant à un militaire ou à une unité de se rendre en un lieu déterminé. || *Ordre de poursuite,* ordre délivré par l'autorité militaire au commissaire du gouvernement près la juridiction militaire compétente, quand elle estime qu'il y a lieu d'engager des poursuites. (On disait autref. ORDRE D'INFORMER.) || **4.** *Vx.* Réunion, rassemblement au cours duquel les militaires venaient prendre les ordres de leurs chefs : *Aller à l'ordre.* || *Ordre du jour,* ensemble des instructions d'un chef militaire pour la journée, ou publication qui est faite par son ordre : *On sait l'ordre du jour de l'Empereur : mourir ou reprendre le village* (Balzac). || *Ordre général de l'armée, du corps d'armée, de la division, de la brigade, du régiment,* ordres, instructions émanant du commandant en chef ou des commandants de ces unités. || *Citation à l'ordre du jour,* ou, ellipt., *à l'ordre d'une unité,* mise à l'ordre du jour d'un militaire ou d'une unité pour sa belle conduite : *Citation à l'ordre du jour de l'armée. Citation à l'ordre du régiment.* || **5.** *Mot d'ordre,* ensemble de deux expressions secrètes qui, constituant un signal de reconnaissance, doivent être échangées entre une sentinelle *(mot de sommation)* et un isolé ou un groupe qui s'approche d'elle *(mot de passe)* [On disait jadis simplem. ORDRE] *Vous êtes deux espions [...]. Comme vous êtes sortis par les avant-postes, vous avez assurément un mot d'ordre pour rentrer : donnez-moi ce mot d'ordre et je vous fais grâce* (Maupassant) ; *par extens.,* consigne, résolution valable pour tous les membres d'un parti ou d'une association : *Sans qu'on sût d'où il partait, un nouveau mot d'ordre les lança sur une autre fosse : « À la Victoire ! À la Victoire ! »* (Zola). *Des orateurs, portés à bras d'hommes au-dessus de la mer des têtes, haranguaient, jetaient des mots d'ordre* (Henriot). || **6.** Acte qui détermine une opération commerciale : *Ordre d'achat, de vente. Ordre d'expédition.* || *Absol.* Commande : *Passer ses ordres. Prendre des ordres.* || *Ordre de Bourse,* mandat donné à un intermédiaire accrédité d'acheter ou de vendre en Bourse des valeurs mobilières ou des marchandises. || *Ordre limité,* ordre de Bourse dont l'exécution ne doit intervenir qu'au cours déterminé par le client, ou à partir de ce cours en hausse pour un ordre de vente, ou en baisse pour un ordre d'achat. || *Ordre au mieux,* ordre de Bourse qui sera exécuté suivant les possibilités du marché. || **7.** Endossement d'un billet, d'une lettre de change, d'un chèque, pour les passer au profit d'une autre personne : *Mettre un ordre, son ordre au dos d'un billet.* || *Billet à ordre,* V. BILLET. || *Mention à l'ordre de,* clause inscrite sur les effets de commerce et les chèques, afin de permettre leur cessibilité par voie d'endossement.

• SYN. : **I, 1** *équilibre, eurythmie, harmonie ;* **3** *rang ; formation ;* **4** *classement, ordonnance, organisation, place, rangement, tenue ;* **5** *méthode, minutie, soin ;* **9** *paix, tranquillité ;* **10** *calme, discipline.* || **II, 1** *domaine, genre, sorte, sphère, type ;* **2** *importance, qualité ; catégorie, niveau, plan, rang ;* **4** *caste.* || **III, 1** *consigne, directive, injonction, instruction, mise en demeure, prescription, sommation, oukase, ultimatum.* — CONTR. : **I, 1** *désordre ;* **4** *anarchie, chaos, confusion, dérangement, fouillis* (fam.), *mélimélo* (fam.), *pagaille* (fam.), *pêle-mêle, tohu-bohu* (fam.) ; **5** *fantaisie, laisser-aller, négligence ;* **9** *bouleversement, convulsion, désarroi, perturbation, trouble ;* **10** *agitation, chahut, indiscipline.* || **III, 1** *défense, interdiction, prohibition.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ORDRE DES MOTS

DONNÉES STATISTIQUES

On doit à J.-Cl. Corbeil une étude statistique des *Structures syntaxiques du français moderne* (1968), portant sur un corpus de textes tirés de journaux, de revues et de livres publiés entre 1953 et 1964 (*le Monde, Atlas-Histoire, Archeologia,* ouvrages de J. Cazeneuve, G. Gusdorf, A. Martinet) ; l'ensemble est d'une langue technique, mais s'adressant à des lecteurs non spécialisés. Comme il s'y rencontre peu de phrases interrogatives (moins de 1 p. 100), J.-Cl. Corbeil a exclu celles-ci de ses dénombrements, qui se montent ainsi à plus de 1 300 « arrangements », c'est-à-dire propositions autonomes (éventuellement phrases complexes par subordination).

Les conclusions sont présentées dans une série de tableaux dont deux sont reproduits ci-après (avec quelques modifications purement formelles). Le tableau I (pris p. 133) indique les positions possibles (-3, -2, -1, +1, +2, +3, +4), par rapport au sujet (S) et au verbe (V), des termes ayant la fonction de complément d'objet direct (COD) ou indirect (COI), d'attribut (A), de complément d'agent (CA), de complément circonstanciel (CC) :

TABLEAU I.

−3	−2	−1	S	.....	V	+1	+2	+3	+4
CC	CC	CC		CC COD COI		CC COD COI A CA	CC COD COI A	CC	CC

L'auteur fait abstraction des termes qu'il appelle « charnières » et qui, n'affectant que globalement la phrase, marquent le déroulement du discours : *mais, car, puis, quant à, par exemple, d'où, ainsi, pour cela, donc, enfin, en tout cas,* etc.

L'examen du tableau révèle d'emblée que le complément circonstanciel est le terme le plus mobile, puisqu'on le rencontre à toutes les places (mobilité connue comme un des caractères qui le distinguent du « complément d'objet »).

La place des autres termes n'est pas aussi libre que le tableau pourrait le faire croire. Les colonnes + 1 et + 2 nous montrent le complément d'objet, ainsi que l'attribut, en concurrence avec le complément circonstanciel pour la première place après le verbe (choix entre V-CO-CC et V-CC-CO) ; mais les soulignements marquent une plus forte fréquence du complément d'objet (direct ou indirect) en + 1. Le tableau souligne également une position du CO entre le sujet et le verbe : est-elle en concurrence avec la position + 1 ? Aucunement : seules les formes atones du pronom personnel et les pronoms adverbiaux *en* et *y* s'insèrent entre sujet et verbe, et cela obligatoirement ; comparer :

Je vois Paul.
Je le vois.

Dans le tableau page suivante numéroté II (pris p. 71), J.-Cl. Corbeil fait abstraction du complément circonstanciel, s'autorisant de la mobilité constatée plus haut. Les structures essentielles de la phrase y sont rangées par ordre de fréquence.

Cette étude établit statistiquement la prédominance — d'ailleurs intuitivement notoire — de trois structures :

S - V - COD *Je vois Paul*

S - V - A *Paul est grand*

S - V *Paul marche*

S - V - COI *Je parle à Paul.*

Ces conclusions sont à compléter par l'insertion du complément circonstanciel dont la place n'est pas si libre qu'il semble au premier examen, puisque l'auteur écrit que « l'arrangement S - V - CC est de beaucoup le plus fréquent, au point, si on tient compte des CC, d'occuper le rang 3 dans le classement des arrangements syntaxiques » (p. 55).

Le tableau I masque un fait important qui n'apparaît chez J.-Cl. Corbeil que dans les

TABLEAU II.

FRÉQUENCE SUR 1315	RANG DE FRÉQUENCE	ARRANGEMENTS SYNTAXIQUES
415	1	S - V - COD
244	2	S - V - A
234	3	S - V
115	4	S - V - COI
42	5	S - V - CA
30	6	*Il* - V - *de* - infinitif
26	7	*Il faut* - infinitif
23	8	*Il* - V - A - *que*
16	9-10	V - S S - V - COD - COI
14	11-13	*Il* - V - substantif S - COD - V *Il y a* - Thème - Propos
13	14	*Il* - V - *que* - proposition
12	15	*C'est* - A
10	16	S - V - COI - COD
8	17-18	*Il* - V - *de* - substantif A - V - S
7	19-20	S - COI - V - COD S - COD - V - A
6	21-22	S - V - A - COD *Il y c* - Thème
5	23-25	S - COI - V S - COD - V - COI S - V - COD - A
4	26	V - COD
3	27-28	*Il* - V - *de* - infinitif COD - S - V
2	29	COD - V - S
1	30-37	*Il* - V - *à* - infinitif V - COD - S V - S - COD COI - V - S V - COI COD - S - V - COI *Il faut* - *que* - proposition *Il faut* - substantif - *pour* - infinitif

exemples (peu nombreux sur ce point) : le complément circonstanciel placé avant le sujet est toujours en position détachée (v. DÉTACHEMENT, art. spécial) ; exemple :

> *Ainsi, dans l'immense agitation présente, les vraies questions ne sont jamais posées.*

Il l'est aussi entre le sujet et le verbe :

> *Ainsi, les Norvégiens, dans la pêche à la morue, se servent de sondes thermiques,*

à moins qu'il ne s'agisse de *en* ou *y*, pour lesquels la position préverbale est obligatoire (v. plus haut).

Après le verbe, la position détachée est également possible, mais la position liée est normale, que ce soit en V + 1, en V + 2, en V + 3 où « la probabilité des CC est nettement plus élevée que celle des autres fonctions », ou en V + 4 où J.-Cl. Corbeil n'a rencontré que des CC.

CANON DE LA PHRASE NON INTERROGATIVE

De ces données statistiques, nous pouvons extraire la formule suivante, qui donne le canon de la chaîne propositionnelle en modalité non interrogative dans des textes de langue technique :

S - V - (COD/A) - (COI) - (CC) - (CC)...

Tel est en fait l'enchaînement canonique du français, écrit ou parlé. On le justifie sur le plan du sens par le besoin de poser en tête de la phrase un terme connu, le « thème », fonction normalement assurée par le « sujet » ; la phrase énonce à propos de ce thème un jugement *(Paul est grand)* ou une action *(Paul marche)* dont l'expression constitue le « propos » ou « prédicat » (v. PRÉDICATION, art. spécial), fonction normalement assumée par le verbe et les mots qui lui font suite sans en être détachés.

Dans cette suite du verbe, l'ordre donné dans la formule n'est pas rigoureusement contraignant. Il place en tête les termes de construction directe, peut-être parce qu'ils sont, de ce fait, plus courts : c'est la « loi » rythmique bien connue des « membres croissants » ; selon J.-Cl. Corbeil, entre le COD et le COI, la préséance est au premier s'il est égal au second ou plus court :

> *Mais Forssmann ne pouvait donner aucune réponse claire à cette question décisive.*

Le COI prend le pas s'il est plus court :

> *Je déconseillerais à l'archéologue peu averti la fouille d'une enceinte proto-historique, pénible et souvent décevante, ou celle d'un « oppidum » qui requiert l'utilisation de la méthode stratigraphique.*

L'ordre normal imposerait à la mémoire un plus gros effort, donc rendrait le décodage plus laborieux.

La même règle vaut pour la préséance entre le COD et l'attribut qui s'y rapporte ; comparer ces exemples de J.-Cl. Corbeil :

> *La télévision rend les gens plus casaniers.*

> *On peut appeler libérale une occupation dans laquelle l'homme demeure maître de son activité, au lieu de lui être asservi.*

Les compléments circonstanciels eux-mêmes, principalement les compléments de lieu, de temps et de manière, peuvent

prendre le pas sur les autres termes s'ils sont plus courts :

Le gouvernement du président Illia a essuyé à Cordoba une cruelle humiliation.

On savait depuis trois siècles que (+ prop. CO).

Mais d'autres facteurs sont à considérer, par exemple la clarté, qui fera placer un CC avant un CO si celui-ci contient un verbe pouvant être pris pour le support du CC :

Il a regretté dans son âge mûr le choix qu'il avait fait,

ou si le CC peut être confondu avec un complément de nom :

J'ai vu de ma maison l'incendie.

L'euphonie peut jouer son rôle ; dans la phrase suivante, la séquence *bien-bien* est évitée par l'antériorisation du CC :

On vous rendra bientôt votre bien.

Mais le facteur le plus important est probablement la valeur prédicative que peut assumer la position en fin de phrase ; comparer :

Je reçois M. Colin | à cinq heures (= C'est à 5 h que...).

Je reçois à cinq heures | M. Colin (= C'est M. Colin que...).

(Cette valeur de la position finale a été soutenue par Francis Bar dans deux articles du *Français moderne,* en octobre 1958 et octobre 1961, et mise en doute par J. Marouzeau dans la même revue en avril 1959.)

L'ordre canonique défini par la formule ci-dessus peut subir deux sortes de dérogations, qui ne font l'objet d'aucune estimation quantitative dans l'étude de J.-Cl. Corbeil parce qu'il fait abstraction de la ponctuation et écarte de ses dénombrements certaines variations modales (les phrases interrogatives) et stylistiques :

a) Les termes restant liés, **l'ordre peut être inversé,** l'un quelconque des termes postverbaux, ou le verbe lui-même, prenant la tête de la phrase pour une raison ou une autre ;

b) Le détachement de certains termes permet la **dislocation** de la chaîne canon.

INVERSION DE LA CHAÎNE

• I. L'inversion de la chaîne est **grammaticale.**

1° C'est le cas dans l'**interrogation,** où cette inversion se réalise de deux manières (v. INTERROGATION, art. spécial).

A. INVERSION SIMPLE.

Que fait Paul ?

La prédication, qui est interrogative, porte ici sélectivement sur le complément d'objet, ce que souligne l'anticipation de ce terme ; saisi en tête, le COD entraîne à sa suite le verbe auquel il est lié, et le sujet se trouve automatiquement postposé.

Le résultat est le même si le terme anticipé est l'attribut :

Qui est cet homme ?
Que sont ces gens ?

Le point commun le plus apparent de ces deux types de phrase étant l'inversion du sujet, on tient ordinairement celle-ci pour la marque de l'interrogation en négligeant le fait capital de l'anticipation du terme prédicatif COD, A, ou autre. Cette marque disparaît cependant — et pour cause — si l'interrogation porte sur le sujet : *Qui est là ?*

La prédication interrogative peut porter sur le verbe lui-même, qui, de ce fait, est mis en valeur par l'anticipation, laquelle entraîne encore l'inversion du sujet :

Viendras-tu ?

Mais cet usage a une limite. Alors que l'inversion est claire si le sujet est un pronom dont la fonction ressort de sa forme casuelle comme *je, tu, il(s), elle(s), on, ce,* ou de l'accord du verbe comme c'est le cas pour *nous* et *vous (Partons-nous ? Partez-vous ?),* elle favorise des malentendus si le sujet est un nom que l'inversion peut rapprocher d'un nom de construction directe (COD ou A) : **Verra Paul Jean ?* Le système du français moderne évite de tels rapprochements par le moyen dont il va être question.

B. INVERSION COMPLEXE.

Paul viendra-t-il ?
Paul verra-t-il Jean ?
Jean verra-t-il Paul ?

Le sujet conserve sa place, qui le sépare des autres termes de construction directe, mais une marque symbolique d'inversion est constituée par le pronom postposé. Cette construction est appelée par Damourette et Pichon « versation rétrograde », nom d'une classe qui contient aussi l'inversion simple d'un pronom « agglutinatif » comme *je, tu, il (Viendra-t-il ?).*

La versation rétrograde est utile pour supprimer l'ambiguïté de phrases comme :

Qui verra Paul ?
(Qui peut être S ou CO).

Comparer :

Qui Paul verra-t-il ? (Qui est CO).

La même raison fait préférer la versation rétrograde dans une phrase comme :

Quel malade le docteur opérera-t-il ?

Mais elle n'est plus utile, et n'est pas grammaticale, avec le pronom *que* de fonction claire :

Que verra Paul ?
(et non : **Que Paul verra-t-il ?*).

Elle est grammaticale quand la prédication interrogative amène en tête un adverbe (compatible avec n'importe quel terme de construction directe, comme COD ou A) :

Quand Paul verra-t-il Jean ?

En l'absence d'un terme postverbal direct, les deux inversions sont licites (sauf après *pourquoi*) :

Quand Paul viendra-t-il ? Quand viendra Paul ?

2° La modalité **exclamative** entraîne aussi l'anticipation de termes non sujets, mais l'inversion s'y rencontre peu, sauf après *quel* attribut :

Dans l'Orient désert quel devint mon ennui ! (Racine).

On dit exclamativement :

Quel beau voyage nous avons fait !
Que de pays nous avons vus !

La versation rétrograde est cependant imposée quand la phrase est négative :

Quelles sottises Paul n'a-t-il pas dites !

3° En dehors de l'interrogation, un cas d'inversion grammaticale obligatoire — où l'inversion simple est seule admise — est celui des **incises** du type *dit-il, répondit-il, pensais-je* insérées dans un texte au « discours direct », ou du type unipersonnel *semble-t-il* interrompant l'énoncé d'un jugement. Les unes et les autres sont échangeables avec des propositions principales suivies de *que : il dit que, je pensais que, il semble que.* L'inversion du schème phrastique marque la différence de niveau du texte enchâssé et du texte enchâssant. Ces incises se distinguent de l'interrogation par l'absence d'un objet (comparer : *le dit-il ?*).

4° On classera encore parmi les cas d'inversion grammaticale les constructions **concessives** de la langue littéraire, comme *fussent-ils, dussé-je, quel que soit son âge, à quelque somme que se monte la dépense, si forte que soit la dépense...*

***Coûtât-il** tout le sang qu'Hélène a fait répandre,*
***Dussé-je** après dix ans voir mon palais en cendre,*
Je ne balance point, je vole à son secours. (*Andromaque*, I, IV).

Dans le morphème complexe qu'elle constitue avec l'emploi du subjonctif et éventuellement d'adjectifs ou d'adverbes indéfinis, l'inversion paraît avoir ici pour rôle particulier d'exprimer la subordination. Comme dans les cas précédents, elle marque une différence de niveau entre les propositions.

5° On pourrait annexer aux cas énumérés ceux que présentent certaines formules anciennement *lexicalisées* comme : *toujours est-il que, puissiez-vous, advienne que pourra, mieux vaut, peu importe...*

• II. L'inversion de la chaîne canonique est **stylistique** lorsqu'elle n'est pas destinée à exprimer une notion grammaticale ; en ce cas, elle est toujours facultative, généralement de style littéraire, et peut avoir de nombreuses causes, dont voici un bref inventaire partiellement inspiré des travaux d'Andreas Blinkenberg (*l'Ordre des mots en français moderne*, Copenhague ; tome I, 1928 ; II, 1933).

1° DÉROULEMENT LOGIQUE DU DISCOURS.

La position du sujet en tête de la phrase est, en principe, conforme au déroulement logique du discours : le sujet désigne généralement l'être ou l'objet, connu par le contexte ou la situation, à propos duquel la phrase est dite. Or il arrive qu'un terme autre que le sujet offre un départ encore mieux ancré dans le contexte précédent ou dans la situation donnée ; il peut être anticipé, et l'inversion s'ensuit :

***Sur ces tables** reluisaient quelques pots ruisselant de vin et de cervoise, et **autour de ces pots** se groupaient force visages bachiques, empourprés de feu et de vin* (Hugo).

***À ceci** pouvait s'ajouter un style argotique, voire grossier.*

***Telles** sont ses dernières volontés.*

***Plus remarquable** encore est la civilisation crétoise.*

***Ainsi** chantaient 40 000 barbares* (Chateaubriand).

*La maison n'était pas grande, trois pièces en bas, deux au premier. **Au second** habitaient les propriétaires* (Aragon).

2° ARTICULATION SUBORDINATIVE.

La principale marque de subordination d'une proposition relative ou interrogative est généralement l'emploi d'un pronom ou adverbe interrogatif ou relatif en tête de la chaîne propositionnelle. Si ce mot n'est pas sujet, son anticipation peut entraîner l'inversion simple, même dans l'usage oral :

Voici la maison où est né Paul.
Dis-moi ce que font tes parents.

La versation rétrograde est exclue dans tous ces cas (**Dis-moi ce que tes parents font-ils*).

Les conjonctions *comme* et *quand* (d'origine relative) et les locutions de sens voisin *lorsque, dès que*, etc., peuvent avoir le même effet dans la langue écrite :

Quand passent les cigognes (titre d'un film).
Il s'en tirera comme a fait son frère.

3° ANTICIPATION DE CERTAINS ADVERBES EN PROPOSITION INDÉPENDANTE.

L'anticipation de certains adverbes entraîne l'inversion du pronom ; comparer :

J'étais à peine entré /
Il viendra peut-être
À peine étais-je entré /
Peut-être viendra-t-il

Il ne s'agit plus ici d'inversion proprement dite ; seule est admise la versation rétrograde :

À peine (Paul) était-il entré.
Peut-être (Paul) viendra-t-il.

Ainsi se construisent :

a) Un certain nombre d'adverbes « charnières » marquant le rapport entre phrases ou propositions, comme *ainsi, de même, aussi* (= c'est pourquoi), *aussi bien, au moins, du moins, à tout le moins, en vain, vainement, tout juste, tout au plus, toujours, encore, encore moins, bien plutôt, à plus forte raison :*

Vainement celui-ci essaya-t-il de l'arrêter avec sa lance, le taureau fonça sur le fer... (A. Dumas).

Aussi le maître était-il fort surpris d'un pareil caprice (M. Aymé) ;

b) Un certain nombre d'adverbes de modalité comme *sans doute, probablement, volontiers :*

Et probablement n'en était-elle pas heureuse (Proust).

(Sur ces adverbes, v. E. Lerch, *Die Inversion in modernen Französisch, Mélanges Bally* ; Robert Garrette, *les Inversions du sujet, Annales de l'université de Toulouse-Le Mirail*, tome VIII, 1972.)

4° ORDRE CHRONOLOGIQUE.

L'ordre de succession des faits peut être substitué à l'ordre grammatical canonique :

De l'hypocrisie naît tout le mal (F. Jammes).

D'où l'anticipation fréquente des verbes comme *survenir, commencer, entrer :*

Arrive un troisième larron (La Fontaine).
Suivit une âpre discussion (Duhamel).
Entre Hernani (Hugo, indication scénique).
Apparut, longeant les maisons, une file de soldats verts (Louis Guilloux).

5° ÉCONOMIE DE L'ÉNONCÉ.

Des raisons propres à tel ou tel énoncé peuvent modifier l'ordre canonique ; par exemple :

Sont déclarés admis avec la mention passable : Abbou Paul, Gaudart René, Girondas Léon, Lesouef Mathilde, [...], *Meneux Cyprien, Pertusini Florence, Sauteraud Jacques, Weiller Claudine.*

La série des sujets est plus longue que le reste de la phrase ; d'autre part, la liste des sujets est, dans cette phrase, le véritable prédicat, le reste constituant le thème (= « Les candidats admis sont »).

Un besoin semblable de donner au sujet la place prédicative explique des inversions comme en offre cette phrase de Marcel Jouhandeau (relevée par R. Georgin, *Pour un meilleur français*) :

Les séparaient [= ils étaient séparés par] *quelques mauvais souvenirs* [...], *davantage une conception différente du bien et du mal, surtout une trop grande ressemblance de natures (la Faute plutôt que le scandale).*

6° MISE EN VALEUR D'UN TERME PRÉDICATIF.

La place prédicative est normalement celle du verbe et de ce qui le suit ; quand cette valeur est observée, on pourrait parler de prédicat intellectuel. La place initiale peut devenir celle d'un prédicat affectif, ou « pathétique » :

*Combien **mélancolique** était la promenade !* (Rodenbach).
*« Ah ! sacrilège ! **Maudite** sois-tu ! maudite ! maudite ! » (Salammbô).*

Le verbe ainsi placé est ordinairement au subjonctif exprimant le souhait :

***Périsse** mon amour ! **périsse** mon espoir* (Corneille).
***Vienne** la nuit **sonne** l'heure* (Apollinaire).

Certains écrivains mettent en valeur à cette place un indicatif :

> *M'éblouit le luxe où je trempe* (Saint-Exupéry).

7° FIGURES ET AUDACES LITTÉRAIRES.

On peut grouper certaines libertés plus ou moins artificielles par lesquelles un effet esthétique est visé.

C'est le cas des constructions croisées appelées *chiasmes :*

> *La neige fait au nord ce qu'**au sud** fait le sable* (Hugo).

> *Sa barbiche courte, largement accrochée sur les joues, était grise, et **gris aussi** les cheveux ras, épars sur un gros crâne luisant* (Duhamel).

Divers facteurs — parmi ceux qu'on a énumérés plus haut — ont produit les phrases ci-après, dont le caractère commun est une littérarité un peu prétentieuse :

> *Les retient la crainte du pire* (Gide).

> *Vidées aussi se sont les petites trattories populeuses* (André Berry).

> *Fortune elle se mit à faire en quelques mois* (Céline).

Les écrivains ne craignent même pas d'enfreindre la règle interdisant le double nom direct *(*Verra Paul Jean ?) :*

> *En cadence battaient le sol les filles d'un pied rapide* (Montherlant).

> *Au plaisir ajoute une sorte d'avant-goût héroïque l'incommodité du plaisir* (Gide).

(V. sur ce point Morten Nöjgaard, *l'Objet direct et l'ordre des mots en français moderne,* dans *le Français moderne,* janv. et avr. 1968.)

8° MORPHÈMES DITS DE « MISE EN RELIEF ».

J.-Cl. Corbeil emprunte à la thèse de Marie-Louise Muller-Hauser (*la Mise en relief d'une idée en français moderne,* Genève, 1943) la notion de « morphèmes de mise en relief », qu'il applique, suivant son exemple, à trois types de constructions peu représentés dans son corpus :

a) MORPHÈME ***c'est... qui/que*** (relevé 31 fois) :

> ***C'est** la découverte de tessons de poteries, de fragments de pierres meulières et, parfois, de monnaies **qui** permet ensuite la délimitation sûre d'un site.*

> ***Ce sont** ses idées **que** tu n'admets pas.*

Dans ces deux phrases, la séquence *c'est* ou *ce sont* introduit un attribut ; le sujet *ce* est développé par la proposition relative introduite par *qui* ou *que ;* or il se trouve que le terme auquel est conférée la valeur prédicative (inhérente à tout attribut) serait dans la première phrase le sujet, dans la seconde le complément d'objet direct si les mots *c'est... qui* et *ce sont... que* étaient supprimés (ex. : *Tu n'admets pas ses idées*).

Aussi considère-t-on ordinairement *c'est... qui/que* comme un morphème de « mise en relief » (terme trop vague) respectivement du sujet ou d'un complément ; *c'est... qui* ne modifie pas l'ordre canonique (S-V), mais *c'est... que* porte en tête un terme habituellement placé après le verbe.

b) MORPHÈME ***ce qui/que..., c'est*** (4 fois).

Ce morphème résulte d'une disposition différente des mêmes éléments ; son effet est de transformer en prédicat un terme sujet qu'il rejette après le verbe *(ce qui..., c'est)* ou un terme complément dont il ne modifie pas la place *(ce que..., c'est) :*

> Ce ***qui*** *surprend, dans cette crypte,* ***c'est*** *l'énorme monument qui en occupe la majeure partie.*

> ***Ce que*** *je garde,* ***c'est*** *votre photographie.*

c) MORPHÈME ***il y a... qui/que*** (2 fois).

Indépendamment des constructions représentées plus haut dans le tableau II *(Il y aura toujours des gens pour soutenir que l'Université ne sert à rien, Il y avait des perles un peu partout),* la locution *il y a* s'associe *à qui* ou *que* dans la construction suivante :

> ***Il y a*** *des Italiens* ***qui*** *ne parlent aucun dialecte.*
> ***Il y a*** *trois mois* ***que*** *le marché dure.*

La valeur n'est pas la même dans les deux emplois : le premier *il y a* joue le simple rôle de quantificateur (= « un certain nombre d'Italiens... ») ; le second est préposition de temps et prédicatif.

Si l'on veut malgré tout tenir les mots *il y a... qui/que* pour les éléments d'un « morphème de mise en relief », on dira que ce morphème a sur l'ordre des mots la même répercussion que *c'est... qui/que.*

Quel que soit le morphème de « mise en relief » considéré, l'ordre des mots se justifie en fonction de la chaîne canonique S - V - A/C, dont les principales violations passées jusqu'ici en revue ont consisté en des retournements n'affectant pas l'intercohésion des termes.

DISLOCATION

La langue familière ou populaire est-elle plus libre ?

Elle échappe apparemment à l'ordre canonique par la « dislocation » (v. ANACOLUTHE. art. spécial), laquelle dérive du « détachement » (v. ce mot, art. spécial). L'anticipation du complément circonstanciel à la faveur du détachement est un cas de dislocation couramment pratiqué par écrit comme oralement ; J.-Cl. Corbeil l'a inscrit dans le tableau p. 3816 numéroté I. La fonction principale de ce type de dérogation est celle qui a été dite à propos de l'inversion et illustrée d'un exemple d'Hugo qu'on pourrait transcrire ici sous la forme suivante :

> ***Sur ces tables,*** *quelques pots reluisaient, ruisselant de vin et de cervoise, et* ***autour de ces pots,*** *force visages bachiques se groupaient, empourprés de feu et de vin.*

On obtient le même effet que dans la première forme de la phrase : les compléments de lieu anticipés relancent le déroulement logique du discours, assurent le départ des phrases sur une assiette déictique solide. La seule différence est que la nouvelle ossature de la phrase observe l'ordre S - V de la formule canon établie par la statistique.

Cette particularité ressort encore mieux de l'exemple suivant, par lequel Bally appuyait sa théorie de la dislocation, comme il est dit à l'article spécial ANACOLUTHE :

> ***Du temps, moi ?*** *Est-ce que j'en ai, seulement, pour y penser, à cette affaire ?*

L'ossature de la phrase, représentée par *est-ce que j'en ai,* est conforme à l'ordre canon : le morphème interrogatif inanalysable *est-ce que y* est suivi du sujet *je ;* entre le sujet et le verbe *ai* s'intercale le complément d'objet sous la forme du pronom *en,* proclitique : cette réalisation de la formule canon a le rang 11-13 dans le tableau de fréquence de J.-Cl. Corbeil (tableau II). Mais les pronoms *je* et *en* ne sont dans cette phrase que des fantômes grammaticaux, S et CO postiches, leur contenu substantiel étant exprimé par *du temps* et par *moi,* placés en tête dans une fonction de type appositionnel qu'on peut appeler **complément d'anticipation.** Il est parlé à l'article spécial APPOSITION de ces compléments qui débraient en quelque sorte le nom de sa fonction syntaxique, soit que le schème phrastique ne soit pas encore nettement conçu au début de la parole, soit que le contenu substantiel du terme ait un poids affectif qui ne tolère pas le retard de la filière syntaxique.

Le même débrayage du vocabulaire et de la syntaxe explique, dans l'exemple de Bally, l'emploi de *y* devant *penser,* et sa reprise par le nom *cette affaire ;* à l'opposé des compléments d'anticipation, il existe des **compléments de reprise.** Ceux-ci résultent souvent de l'anticipation de l'idée

verbale, attirant le verbe en tête avec l'esquisse de ses partenaires syntaxiques :

Je l'adore, ***moi, mon futur gendre*** (P. Bourget).

Les compléments d'anticipation ne préfigurent pas la fonction du terme anticipé ; on dit plutôt :

Cette affaire, je n'y pense pas

que :

À cette affaire, je n'y pense pas.

Au contraire, les compléments de reprise portent toujours la marque de la fonction du pronom qu'ils rappellent :

Je n'y pense pas, à cette affaire.

Les uns et les autres jouent un rôle essentiel dans la performance de l'énonciation orale. Ils permettent que le discours se plie, sans rien y perdre en expressivité, à cette loi très contraignante qui veut que le schème canon de la phrase, réversible dans la langue écrite, soit à sens unique dans l'usage oral.

La langue littéraire sait recourir, bien entendu, aux riches possibilités que ces constructions recèlent. Voici deux exemples empruntés à l'ouvrage d'Andreas Blinkenberg où ils appuient une analyse minutieuse des valeurs de style ; dans le premier, de style oral familier, les termes anticipés sont à la limite du « mot-phrase », ils reprennent ce qui précède autant qu'ils annoncent la suite :

« Mon ami, pourriez-vous me dire s'il est venu un tapissier ce matin présenter une facture pour M. de Vatinelle ? — ***Un tapissier ! à sept heures du matin !*** *on ne l'aurait pas reçu ! »* (Labiche).

Dans cet autre, de la langue littéraire, la dislocation dessine clairement l'ordonnance de l'exposé :

Il lui fallait quelque adoration. La famille lui avait été tyrannique et perfide, lui était devenue lointaine. ***La*** *patrie, il lui en voulait de ses démêlés avec l'autorité militaire ou municipale.* ***La religion,*** *il l'ignorait depuis sa première communion.* ***L'amour,*** *il ne l'avait rencontré que vénal et criard. La Littérature, alors ? ou bien l'Art, avec des majuscules* (*Mercure de France,* 1er mars 1927).

GROUPE NOMINAL

Les statistiques de J.-Cl. Corbeil ne font état que du syntagme verbal, épine dorsale de la phrase.

L'ordre des mots groupés autour du nom a ses lois propres, étudiées dans les articles spéciaux consacrés à l'ARTICLE, aux mots INDÉFINIS, à l'ÉPITHÈTE, à l'APPOSITION. L'adjectif ou participe épithète, le nom ou pronom apposition peuvent être détachés, avec des valeurs diverses, étudiées au tome II, p. 1276, mais non le complément prépositionnel, qui suit obligatoirement le nom auquel il est lié : *la vallée du Rhin, les femmes des autres, un patin à roulettes.*

Il en est de même du complément prépositionnel régi par un adjectif ou un adverbe : *capable d'effort, heureusement pour lui.*

Mais la langue des vers présente des inversions, motivées par la commodité du mètre et de la rime :

À l'horizon déjà, par leurs eaux signalées,
De Luz et d'Argelès *se montraient les vallées* (Vigny).

Le rivage chéri ***de son bonheur*** *témoin* (Lamartine).

HISTORIQUE

En prose latine classique, les deux tiers des phrases étaient construites selon l'ordre S—C—V : Sujet — Complément(s) — Verbe. Les autres suivaient pour la plupart l'ordre C—S—V.

En latin tardif, le verbe ne terminait la phrase que dans un cas sur deux tout au plus (Joseph Herman, *le Latin vulgaire,* 1967, p. 89) ; une tendance à la position intérieure se dessinait, réalisée par l'ordre S—V—C ou C—V—S :

mons exurgit in medio campestri [le mont s'élève au milieu de la plaine]
in sinagoga posita est trabis [une poutre est placée dans la synagogue]
(Antonini Placentini itinerarium).

Ces deux ordres sont dominants en roman et se retrouvent en ancien français ; le premier, plus fréquent dès l'origine, éliminera le second au cours des siècles.

Si l'on fait abstraction d'un petit nombre de phrases (moins de 10 p. 100) commençant par le verbe — avec des valeurs qui seront analysées plus loin — la phrase en ancien français se présente selon le schème suivant (exemples de Béroul, *le Roman de Tristan)* : **voir tableau ci-dessus**.

NUMÉRO DU VERS	0 MOT DE LIAISON	1 UNITÉ ACCENTUELLE INITIALE	2 UNITÉ ACCENTUELLE VERBALE	3 UNITÉ(S) POSTVERBALE(S)
1359		*Longuement*	*sont* [ils demeurent]	*en cel boschage* [dans ces bois]
1364		*Aspre vie*	*meinent* [ils mènent]	*et dure*
1377		*Ogrins*	*li dit* [lui dit]	*mot bonement* [avec beaucoup de bonté]
1386		*n'* [je ne]	*en quier* [veux pas]	*mentir* [mentir sur ce point]
1415	*et*	*il*	*en but*	
1419		*il* [qu'il]	*vos donst* [vous donne]	*voire repentance* [un sincère repentir]
1421		*Cele nuit* [Cette nuit-là]	*jurent* [ils couchèrent]	*chiés l'ermite* [chez l'ermite]
1439		*Si*	*m'escoute* [qu'il m'écoute]	*un sol petitet* [rien qu'un instant]
1443	*quar*	*il*	*ert* [était]	*bauz* [plein d'entrain]

• Il est exclu que la phrase commence par un pronom régime ou un adverbe atone de la classe des mots qui s'agglutinent au

verbe en partageant son accent *(proclitiques)* [v. INTONATION, art. spécial] : *le, la, les, li, lui, me, te, nos, vos, lor, se, en, y.*

Dans les rares cas où le verbe est placé en tête de la phrase, les mots agglutinatifs sont rejetés après et portent l'accent :

> *Aresne le* [Il l'interpelle] *(ibid.,* v. 1369).
> *Conselle toi* [Prends une résolution] *(ibid.,* v. 1400).

Les premières exceptions apparaissent en phrase interrogative : *Le me creantez vos ?* (*Queste,* 92, 2).

• La place numérotée 1 est le début de la phrase ou de la proposition proprement dite. Il y figure obligatoirement un mot tonique comme le nom *(Ogrins, vie, nuit)* ou susceptible de porter l'accent comme les pronoms sujets *(il, qui)* ; on y rencontre les adverbes non clitiques *(longuement),* très souvent l'adverbe si (du latin *sic,* « ainsi »), simple relance narrative ou marque de corrélation avec le contexte antérieur. La particule *ne* peut occuper la place 1 (comparer : *Prends-le/Ne le prends pas*), quoiqu'elle soit tenue pour atone en toute autre position et subisse facilement l'enclise (*tun* pour *tu ne,* v. E [*La lettre « e »*], art. spécial, tome II).

En proposition subordonnée, la présence d'un pronom sujet à la place 1 est prépondérante dès la *Vie de saint Alexis* (1050).

• Il est difficile de tracer dans le plan sémantique une limite précise entre les adverbes de liaison (tels que *si*) et les conjonctions de coordination (comme *mais, et, ainz*). Certains de ces mots oscillent entre les deux statuts ; Lucien Foulet (*Petite Syntaxe de l'ancien français,* § 453) donne l'exemple de *car,* qui occupe la place 0 dans notre exemple du v. 1443, et la place 1 au vers 2299 : *Quar vos repentez !* [Repentez-vous !].

La conjonction *et* semble elle-même avoir pris une valeur adverbiale lui permettant d'accéder à la place 1, dès le XIIe s. et surtout du XIVe au XVIe s. :

> *Le prince et ses enfans l'ennorerent mout au commencement : et traitoit on chascun jor les paroles et les covenances dou mariage*
> (Philippe de Novarre, XIIIe s.).

Inversement *or,* primitivement adverbe :

> *Or voi ge bien, plains es de mautalent (le Charroi de Nîmes)*

est devenu conjonction à l'époque classique :

> *Or il est temps, ma sœur, de montrer qui nous sommes* (Rotrou).

• Quand le terme placé en 1 est un adverbe ou un nom autre que le sujet, le sujet, s'il est un nom, est rejeté après le verbe de manière que soit réalisé l'ordre C—V—S :

> *Au matinet s'en part Tristrans* (v. 1423).

C'est l'« inversion du sujet », provoquée par la mise en position initiale — très fréquente en ancien français — de tout autre terme de la proposition.

Mais si le sujet doit être un pronom personnel, il reste ordinairement inexprimé, comme dans les vers 1359, 1364, 1386, 1421 du tableau ci-contre. Sur 100 phrases de Béroul (vers 1351-1451), 18 ont un pronom sujet exprimé avant le verbe, une seule a le pronom sujet postposé (pour marquer l'interrogation : *Que feras-tu ?*) ; dans 36 phrases, le pronom sujet, qui devrait être inversé, est inexprimé. C'est à partir du XIIIe s. que se développera l'expression du pronom sujet après le verbe.

• La place 1 du tableau, comme la place 3, peut être occupée par plusieurs termes accentués consécutifs, par exemple un sujet et un complément circonstanciel :

> *Tristan de veneison les pest*
> [Tristan les nourrit de venaison] (v. 1358),

un complément circonstanciel, un sujet et un complément d'objet :

> *Et mot* [= très] *lor amentoit* [= rappelle] *sovent*
> *L'ermite lor delungement* [= devoir de se séparer] (v. 1397-98).

Il est rare que **deux noms de construction directe** se trouvent juxtaposés avant ou après le verbe, comme dans l'exemple précédent, ou dans celui-ci :

> *Li hermite Tristan connut*
> [L'ermite reconnut Tristan] (v. 1367).

Une telle séquence fut évitée par le français à toute époque, probablement à cause des confusions qu'elle peut entraîner ; au vers 1367, *Tristan* peut paraître d'abord en apposition à *li hermite ;* ailleurs on peut se demander quel nom est sujet, quel nom est complément, car si l'ordre S—C est le plus souvent observé comme dans les exemples précédents, l'ordre C—S reste possible :

> *Mot a buen non l'arc, qui ne faut*
> [L'arc a un nom tout à fait juste, Qui-ne-manque] (v. 1763).

Au contraire, le rapprochement du sujet et du complément d'objet est très fréquent si ces deux mots sont des pronoms marqués en cas, ou l'un des deux :

> ***Gel*** (= je le) *connois bien, si fait* ***il moi*** (v. 3463).

• Plusieurs thèses ont été proposées pour expliquer ce schème général de l'ordre des mots, où l'on voit nettement en germe la norme du français moderne.

Selon R. Thurneysen (*Zur Stellung des Verbums im Altfranzösischen, Zeitschrift für romanische Philologie,* XVI, 1892), l'ordre des mots de la phrase française était gouverné par des « règles rythmiques », dont la principale est que le *verbum finitum* doit suivre le premier terme accentué.

L'expression du pronom sujet avant le verbe (alors que la désinence personnelle restait claire, et qu'elle suffisait dans les cas où le contexte aurait entraîné l'inversion) serait née du besoin d'occuper ce temps fort de la première place.

Elise Richter (*Zur Entwicklung der romanischen Wortstellung aus der Lateinischen,* 1903) refuse l'hypothèse d'un schème grammatical conditionné par le rythme, et soutient que le terme placé en 1 n'était pas forcément accentué.

Cette première place était destinée par nature à des termes propres à rattacher la phrase au contexte précédent, tels que les adverbes *or(e), si, là,* tous les compléments circonstanciels de temps, de lieu, de comparaison, et tels que le sujet dont la fonction est en principe de désigner un élément connu du contexte ou de la situation, pour en faire le support d'un prédicat.

Lucien Foulet (*Romania,* 1935) expliqua le développement des pronoms sujets par l'effacement phonétique des désinences verbales personnelles, thèse que combattit le Suédois Torsten Franzén (*Étude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français,* Upsal, 1939), arguant de ce que le pronom continuait à manquer dans les contextes d'inversion, et de ce que l'effacement des désinences fut nettement ultérieur à l'expression du pronom sujet devant le verbe. Il voyait dans celle-ci une manifestation de la tendance analytique du français.

Dans un article de *Recherches sur l'ordre des mots dans les plus anciens textes français en prose du IXe à la fin du XIIe s.* (*Acta linguistica Ac. sc. Hungaricae,* Budapest, 1954), Joseph Herman reprend à son compte l'explication rythmique en apportant à cette dernière une modification : la règle rythmique touche le verbe même, qui ne peut être en tête, sauf s'il porte une valeur modale (impératif) ou emphatique justifiant l'accent d'insistance attaché à la place initiale.

Ces théories semblent en définitive rejeter l'influence d'une usure phonétique sur le renouvellement du système syntaxique. On ne peut cependant pas négliger ce fait que, si la confusion des désinences personnelles est survenue après le développement du pronom sujet, l'effondrement de la déclinaison était partiellement

réalisé avant l'instauration de l'ordre S—V—C, et cela dès le latin, où *dominam* se prononçait comme le nominatif *domina,* où le nominatif pluriel vulgaire *dominas* rejoignait l'accusatif, où le nominatif *murus* perdait sa consonne finale comme l'accusatif *murum.*

On sait par ailleurs que la valeur des autres cas s'oblitérait aussi, l'accusatif tendant à remplacer tous les « cas obliques ». À cette indifférenciation fonctionnelle, comment le bas latin n'aurait-il pas cherché un remède en affectant aux fonctions propositionnelles un ordre moins libre, et en séparant systématiquement par le verbe les termes directs sujet et objet ? Ainsi s'imposa l'ordre S—V—C ou (moins souvent) C—V—S, où le verbe avait de toute façon la seconde place.

La clarté du discours réclamant en tête de phrase un terme dont la substance notionnelle pût être retrouvée dans le contexte précédent, un nom ou un adverbe devait figurer à cette place, où le contenu abstrait et relationnel du verbe eût mal convenu. Le sujet devait l'emporter parce qu'il est le terme dont le schème de la proposition fait un partenaire obligatoire du verbe. Une analyse du sens des formes verbales personnelles en fit alors extraire l'idée substantielle de personne, qui reçut une expression pronominale.

De la ruine de la déclinaison latine ont pu naître ainsi le schème S—V—C dès le bas latin, et l'expression du pronom sujet en français.

• Les règles générales données jusqu'ici ne concernent pas les types de phrase où le verbe occupe la place 1, dont un inventaire et une tentative d'explication peuvent être cherchés dans l'étude de Gérard Moignet, *l'Ordre verbe-sujet dans « la Chanson de Roland » (Mélanges de philologie romane dédiés à la mémoire de Jean Boutière).* L'auteur distingue sept cas.

1° dans les indépendantes introductrices de style direct ou indirect :

> *Dist li paiens : « Mult me puis merveiller »* [Le païen dit : « J'ai bien de quoi m'étonner »] (v. 537).

L'ordre V—S se comprend par l'anticipation du complément lorsque la formule est *Ço dist Rollant,* mais les cas semblables à celui du v. 537 sont très nombreux, et dominent très nettement l'ordre S—V (18 fois *Respunt Rollant* pour une fois *Rollant respunt*). G. Moignet voit dans cette inversion une marque d'**incomplétude** de l'indépendante introductrice : la phrase inversée fait attendre un texte au regard duquel elle est décalée (comme une indication scénique). On pourrait ajouter que le sujet, dans de telles propositions, prend la fonction prédicative (« c'est le païen qui parle maintenant »).

2° dans les incises intervenant après les premiers mots d'une phrase de style direct :

> *« Sire », dist Guenes, « ço ad tut fait Rollant ! »* (v. 322).

Sans invoquer le retournement de la chaîne qu'entraîne la présence en tête de phrase d'une partie des propos qui constituent l'objet de l'action énoncée (*dire, répondre,* etc.), on peut ranger ce type de phrase sous le même chef que le type précédent en l'expliquant de la même façon.

3° dans certaines phrases d'interrogation totale :

> *Avrum nos la victorie del champ ?* [Aurons-nous la victoire sur ce champ de bataille ?] (v. 3512).

Dans cette inversion, dont l'origine est discutée à l'article spécial interrogation, G. Moignet retrouve à l'évidence la nuance d'incomplétude : toute question appelle une réponse.

4° dans des propositions non conjonctives tenant le rôle de protase d'un système hypothétique :

> *Fust i li reis, n'i oüssum damage* [Si le roi était là, nous ne subirions aucun dommage] (v. 1102).

Ce tour est à l'origine de la construction concessive dont on sait la fortune en français littéraire (v. plus haut).

Dans tous ces cas, l'antéposition du verbe marque l'incomplétude de la partie dans le système ; mais cette incomplétude peut être aussi celle de l'apodose :

> *Pesera moi, se je l'oci* (Béroul, v. 1599).

5° dans des propositions indépendantes étroitement associées à la proposition suivante :

> *Passet la noit, si apert le cler jor* [la nuit passe, le jour se lève clair] (v. 3675).
>
> *Fait li le coer, si est chaeit avant* [Le cœur lui manque, il tombe la tête en avant] (v. 2231).

L'inversion marque encore la mise en relation des faits exprimés par les indépendantes juxtaposées ; l'adverbe *si* souligne la corrélation.

6° dans les indépendantes de souhait :

> *Ait vos Deus, ki unkes ne mentit !* [Que Dieu vous aide, qui jamais ne mentit] (v. 1865).

Il s'agit de verbes au subjonctif, jouant à la 3e personne un rôle comparable à celui de l'impératif à la seconde.

G. Moignet retrouve dans ces emplois l'idée d'incomplétude, puisque le phénomène souhaité est attendu. Il s'écarte par là, implicitement, de l'explication avancée par Joseph Herman — parmi bien d'autres — selon laquelle une emphase attachée au verbe énonçant l'action voulue (impératif) ou souhaitée (subjonctif) justifierait son expression en tête de la phrase, sous l'accent d'insistance.

On peut ajouter que l'inversion, dans les phrases optatives, pare à la défectivité de l'opposition subjonctif/indicatif (comparer : ***Viennent** les beaux jours ! / Les beaux jours **viennent***).

7° dans des phrases assertives marquées d'expressivité :

G. Moignet groupe sous ce titre des emplois assez divers :

> ***Vint i Gerins,** et li proz quens Gerers*
> ***E vint i Otes,** si i vint Berengers...*
> (v. 794-795).

Ce type de phrase suggère, selon G. Moignet, une liste non close : « Il y vint Gerin et le preux comte Gerier, et il vint Oton et Bérenger... ». On peut songer aussi, comme dans le premier cas *(Dist li paiens),* à une inversion du rapport Thème/Prédicat, le premier rôle étant joué par le verbe *(vint i),* le second par les différents sujets (*Gerins, Otes,* etc.).

La même explication vaudrait pour le type suivant :

> *Iert i sis niés, li quens Rollant, ço crei* [Il y aura son neveu, le comte Roland, je crois] (v. 575).

Les types suivants sont descriptifs ou pathétiques :

> *Sunent cil graisle e derere et devant* [Les clairons sonnent, à l'arrière, à l'avant] (v. 1832).
>
> *Plurent Franceis pur pitet de Rollant* (v. 3120).

S'agit-il d'une position emphatique du verbe ? G. Moignet y retrouve une incomplétude, « un certain effet de suspens » : l'énoncé est « syntaxiquement complet, mais stylistiquement suspensif » (interruption du récit).

L'inventaire de G. Moignet écarte légitimement le cas — très fréquent — où le verbe commence une proposition coordonnée sans conjonction à une précédente :

> *Devers Espaigne en vait en un guaret,*
> *Muntet sur un tertre...* (v. 2266-67).

• Une évolution de l'ordre des mots dans le sens du canon moderne est manifestée au début du XIIIe s. par les différences qu'on peut observer entre les parties versifiées *(gravis* ou *mediocris stylus)* et les parties en prose *(humilis stylus)* de la chantefable d'*Aucassin et Nicolette.* L'étude en a été faite par Ivan et Judith

Fonágy (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* t. LXIV, 1969, p. 101 à 103) qui mettent en regard :

Vers : *Or s'asanlent pastouret* CC—V—S

Prose : *li pastorel iscirent de la ville* S—V—CC

Vers : *A demneter si se prist* CI—V

Prose : *si comenca a plorer* V—CI

Vers : *Garis fu li pelerins* A—V—S

Prose : *vos serés garis* S—V—A

Vers : *Ele avoit blonde la crigne* S—V—A—COD

Prose : *Il avoit les caviax blons* S—V—COD—A.

La liberté ancienne se maintint longtemps, même en prose. On relève encore couramment chez Commynes la séquence C—V—S :

> *Mais meilleur serviteur n'eut point le Roy.*

Rabelais, écrivain archaïsant et fantaisiste, use et abuse de l'inversion :

> *Cinq douzaines en prindrent noz gens (Gargantua).*
> *Ainsi conquesta Bacchus l'Inde (ibid.).*

Il intercale facilement l'objet ou l'attribut entre sujet et verbe — suivant peut-être en cela l'exemple du latin, qui exerça sur les humanistes du XVIe s. une influence certaine : *...qui les moines y attira ; si le vouloir de Dieu tel eust esté.*

Au XVIIe s., ces entorses à la norme ne se relèvent plus qu'en poésie :

> *Quel astre malheureux ma fortune a bâtie ?* (Malherbe).

Corneille corrige les vers où il a anticipé l'objet.

Après le verbe en phrase interrogative, la séquence de deux noms directs n'était pas encore une audace chez Molière :

> *Mais où prend mon esprit toutes ces gentillesses ?*

• Des cas de dislocation se relèvent couramment en ancien français, en prose comme en vers :

> *Et les moies* [= meules] *des blez qui estoient messonés* [= moissonnés] *par mi les camps* [= champs), *tant que chascuns en volt* [= voulut] *prendre si en prist* (Villehardouin).

• L'ancien français postposait au nom son complément, qu'il fût de construction indirecte *(une maison a un hermite, la dame du chastel)* ou directe *(Iseut au pié l'ermite plore)* — sauf, dans le second cas, avec certains mots : *a la roi cort,* « à la cour du roi » ; *la Deu merci,* « par la grâce de Dieu ».

L'appel de la rime explique seul des constructions comme :

> *Et je criem mot du chien le cri*
> [Et je crains beaucoup le cri du chien] (Béroul, 1600).

En latin vulgaire, le nom complément de nom était indirect et postposé : *filius de rege,* « le fils du roi », mais, en latin classique, le génitif précédait son support : *regis filius ;* l'influence du tour classique explique sans doute le grand développement, au XVIe s., de l'inversion du complément de nom prépositionnel :

> *Une région en laquelle n'est ouy des Coqs le chant (Pantagruel).*
> *O toy historien, qui d'ancre non menteuse*
> *Escrits de nostre temps l'histoire monstrueuse* (Ronsard).

Corneille n'admettra cette inversion qu'en poésie :

> *De ce fameux héros la valeur éclatante...*

On la rencontre cependant de nos jours lorsqu'elle favorise la liaison des idées :

> *Il a existé à Bridiers un château ; de ce château le donjon seul subsiste.*

Cet exemple permettra de terminer sur un principe général formulé avec perspicacité par Blinkenberg (*l'Ordre des mots,* vol. II, p. 26) :

> « Le rattachement est un des agents les plus importants de la préservation des « ordres libres » de la phrase. Dans d'autres cas, ce rattachement fait défaut, mais le terme en question [c'est-à-dire le terme initial de phrase] reste le thème de la phrase qu'il introduit. »

ordure [ɔrdyr] n. f. (de *ord ;* v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [« excrément », v. 1240, G. de Lorris ; *ordures ménagères,* 1932, Larousse — *ordures,* même sens, 1660, Oudin ; *boîte à ordures,* 1903, Larousse — *sac aux ordures,* même sens, 1680, Mme de Sévigné ; *jeter... aux ordures,* 1868, Littré — *jeter au coffre aux ordures,* même sens, 1690, Furetière] ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens 4, XIIIe s., Godefroy [« caractère bas... d'une action », v. 1220, Coincy] ; sens 5, 1408, Godefroy [comme injure, début du XXe s. — par extens., av. 1885, V. Hugo] ; sens 6, av. 1880, Flaubert). **1.** Immondice, chose de rebut, saleté : *Comme quelqu'un qui veut traverser une vaste place pleine de boue et d'ordures...* (Sainte-Beuve). || *Spécialem.* Excrément : *Vous dormirez, couché sur des pierres fort dures, | Au fond de l'in-pace, dans vos propres ordures* (Leconte de Lisle). *Le perroquet* [...] *s'arrachait les plumes, éparpillait ses ordures, répandait l'eau de sa baignoire* (Flaubert). || *Ordures ménagères,* ou simplem. *ordures,* déchets, détritus provenant de la vie quotidienne : *Le ramassage et la destruction des ordures ménagères. Décharge à ordures. Et de même que l'on vide les ordures, on les traînait à l'aube* [les cadavres] *aux lisières du campement* (Saint-Exupéry). || *Boîte à (aux) ordures,* poubelle : *La cuisinière vide un grand poisson d'argent et jette les entrailles* [...] *dans la boîte aux ordures* (Maeterlinck). *Quelqu'un a eu l'idée de fouiller dans la boîte à ordures* (Romains). || *Jeter, mettre aux ordures,* mettre au rebut. || **2.** *Class.* Poussière, petit débris, petite chose malpropre qui se dépose sur les meubles, les tapisseries, ou s'attache aux vêtements : *C'est un garde-meuble* (= débarras) [...], *chargé et embarrassé de bustes rares, déjà poudreux et couverts d'ordures* (La Bruyère). *Il lui est entré une ordure dans l'œil* (Acad., 1694). || **3.** *Class.* et *littér.* Souillure morale, turpitude, dépravation des mœurs (surtout dans le style religieux) : *Pécheur converti* [...] *qui, en sortant de la confession, retournes à tes premières ordures, ton audace ne sera pas impunie* (Bossuet). *Je rampe et je voudrais prendre l'essor : quitter mon ombre, mon ordure, rejeter le poids du passé !* (Gide). *Vous avez inventé d'entrer au chemin creux | Dans la honte et l'ordure et la ronce et le houx* (Péguy). || **4.** *Fig.* Acte, propos, écrit grossier, indigne, dégradant : *Il* [M. Gillenormand] *disait des grossièretés, des obscénités et des ordures avec je ne sais quoi de tranquille* (Hugo). *Vous avez vu certainement l'abominable entrefilet que Laverdy et Fayot ont fait passer dans leur journal ?* [...] *Ils vous l'ont envoyé, naturellement, avec leur ordure encadrée au crayon rouge ou bleu* (Bourget). || *Par extens.* Caractère bas, grossier, répugnant d'une action : *Les promiscuités de la caserne, l'ordure des propos de chambrée, les préoccupations bestiales de tous ces mâles pour l'accouplement me salissaient l'idée de l'amour* (Romains). || **5.** Personne dont la conduite est abjecte, méprisable : *Il a agi comme une ordure.* || S'emploie souvent sous forme d'injure à l'adresse de quelqu'un : *Va-t'en, ordure ! Et vous savez ce qu'elle bougonnait ? « Ordure, fumier, saloperie ! »* (Montherlant) ; et par extens. : *C'est la ceinture de Glubin Pardieu ! je lis dedans son ordure de nom* (Hugo). || **6.** *Par exagér.* Sans référence à la morale, se dit d'une chose de basse qualité : *Quelle conception, quel plan et quel style, nom de D... ! Il n'est pas possible d'imaginer une ordure plus infecte, et dire que ce monsieur-là passe pour un homme d'esprit* (Flaubert).

• SYN. : **1** *balayures, débris, déchets, détritus ;* **4** *cochonnerie* (pop.), *gravelure, grivoiserie, grossièreté, incongruité, saleté* (fam.) ; *obscénité, trivialité ;* **5** *fumier* (pop.).

ordurer [ɔrdyre] v. intr. (de *ordure ;* av. 1890, Maupassant). *Fam.* Faire ses ordures (rare) : *Et il ne faut pas croire*

qu'ils sont propres [...]. *Ils ordurent partout* (Maupassant).

ordurier, ère [ɔrdyrje, -ɛr] adj. et n. (de *ordure ;* 1680, Richelet, comme n. m., au sens de « boîte à ordures » ; sens actuel, 1693, *Anti-Menagiana,* p. 3 [comme n. ; comme adj., 1718, Acad.]). Qui se plaît à dire ou à écrire des choses malpropres, grossières, obscènes : *Le commandeur de G..., vieux débauché, plein de politesse et d'esprit, mais ordurier, y logeait et y attirait une folle et brillante jeunesse en officiers aux gardes et mousquetaires* (Rousseau). *Écrivain, chroniqueur ordurier.*

• SYN. : *cochon* (pop.), *obscène, trivial.*

◆ adj. (sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, fin du XIX^e s., L. Bloy ; sens 3, 1881, Huysmans). **1.** Qui contient des grossièretés, des obscénités : *Sammécaud constata qu'une fille de gros industriel possède, sans qu'on s'en explique bien l'origine, un bagage de mots orduriers à peine moins riche que celui d'une blanchisseuse* (Romains). *Nous avions tous des femmes et des enfants. Et ça n'était pas gai d'entendre ce qu'elle en disait, de quoi ils étaient faits, d'où ils venaient et où ils allaient ; et par le moyen de choses assez ordurières* (Giono). *Une publication ordurière.* || **2.** Qui porte à l'ordure, à l'obscénité : *Ce mufle de basse canaille* [...], *tordu au cabestan des concupiscences les plus ordurières* (Bloy). || **3.** *Littér.* Sale, dégoûtant (rare) : *Il déplorait le temps ordurier qu'il avait fait tout l'été* (Goncourt). *L'aspect de cette maison ne lui suggéra aucune idée sur les professions qui pouvaient s'y exercer. C'était ordurier et triste, voilà tout* (Huysmans).

• SYN. : **1** *cru, gras, graveleux, grossier, obscène, sale ;* **2** *abject, ignoble, immonde, infâme.*

ore ou **öre** [ørə] n. m. (mot scand. de même sens ; 1874, Larousse). Unité monétaire divisionnaire du Danemark *(øre),* de la Norvège ou de la Suède *(öre).*

• REM. La forme *øre* s'emploie au Danemark et en Norvège quand elle est pourvue d'une majuscule initiale.

ore adv. V. OR 2.

oréade [ɔread] n. f. (lat. *oreas, oreadis,* même sens, gr. *oreias, oreiados,* même sens, emploi substantivé de l'adj. fém. *oreias,* de montagne, dér. de *oros,* montagne ; fin du XV^e s., Godefroy, écrit *horreade ; oréade,* av. 1506, Molinet). Dans la mythologie grecque, nymphe des montagnes : *Les oréades qui prirent les bois, les ondins qui prirent les eaux, les gnomes qui prirent le dedans de la terre* (Hugo).

orée [ɔre] n. f. (de l'anc. franç. *ore,* bord [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], lat. *ora,* bord, contours, de *os, oris,* bouche ; fin du XIII^e s., Joinville, au sens de « rive, rivage » ; sens 1, v. 1310, La Curne [« bord, en général » ; « lisière — d'un bois », v. 1354, *Modus*] ; sens 2, av. 1615, Pasquier). **1.** *Littér.* Lisière, bord : *Sous les remparts déserts de la ville* [...] *à l'orée des quartiers clos* (Chateaubriand). *Un après-midi, après la classe, Claudius Saurivère me proposa d'aller poser des gluaux à l'orée d'un petit bois situé près du pont de la Gayolle* (Bosco). *Je montai la pente en courant, aussi légèrement que je pus, jusqu'à l'orée de la pinède* (Pagnol). || **2.** *Fig.* Commencement ou fin : *L'haleine des fleurs lasses, qui s'exhale à l'orée d'un beau jour* (Rolland).

oreillard, e [ɔrɛjar, -ard] adj. (de *oreille ;* 1642, Oudin). Qui a les oreilles longues et pendantes : *Un cheval oreillard.*

◆ **oreillard** n. m. (sens I, 1, 1910, Pergaud ; sens I, 2, 1753, Buffon ; sens I, 3, 1836, Vidocq ; sens II, av. 1867, Baudelaire).

I. 1. *Fam.* Lièvre : *Braves oreillards, gentils capucins aux oreilles noires et blanches, au derrière mutin, aux pattes spirituelles* (Pergaud). *Raboliot heurta du pied un oreillard rasé hors de la zone illuminée* (Genevoix). || **2.** Petite chauve-souris qui a d'énormes oreilles en cornet. || **3.** *Pop.* Âne.

II. *Vx.* Oreille de fauteuil : *Quand la septième ou la huitième heure sonnée incline votre tête fatiguée vers les braises du foyer et les oreillards du fauteuil* (Baudelaire). *Les mèches des bonnets de soie noire dépassent, inclinées, les oreillards des fauteuils* (Villiers de L'Isle-Adam).

oreille [ɔrɛj] n. f. (lat. *auricula,* oreille [de l'homme ou des animaux], oreille délicate, ouïe, dimin. de *auris,* oreille, attention, orillon d'une charrue ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *aurelia* [*oreille,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens I, 1 [*oreilles hardies,* 1868, Littré ; *aller/boiter de l'oreille,* 1868, Littré — *boiteux de l'oreille,* 1690, Furetière, art. *boiteux ; montrer... le bout de l'oreille,* av. 1850, Balzac ; *...frotter les oreilles à quelqu'un, donner sur les oreilles à quelqu'un,* 1669, Molière ; *jusqu'aux oreilles,* 1690, Furetière ; *...par-dessus les oreilles,* av. 1784, Diderot ; *tirer les oreilles à quelqu'un,* v. 1460, Villon — d'abord *tirer l'oreille...,* 1342, J. Bruyant ; *se faire tirer l'oreille,* 1611, Cotgrave ; *se faire tirer les oreilles,* 1962, Robert] ; sens I, 2, v. 1155, Wace [*...venir aux oreilles de quelqu'un,* 1668, Molière ; *avoir dans l'oreille,* av. 1914, Ch. Péguy ; *avoir les oreilles battues, rebattues de quelque chose,* 1690, Furetière ; *dire à l'oreille,* 1647, Corneille — *...en l'oreille,* même sens, v. 1155, Wace ; *entrer par une oreille et sortir par l'autre,* 1690, Furetière — d'abord *entrer par une oreille, par l'autre saillir,* début du XV^e s., Ch. d'Orléans ; *faire la sourde oreille,* XII^e s., *Dolopathos ; ne pas tomber dans l'oreille d'un sourd,* 1962, Robert] ; sens I, 3, v. 1155, Wace [*avoir l'oreille juste,* début du XVII^e s., Malherbe ; *avoir de l'oreille,* 1690, Furetière ; *avoir l'oreille délicate,* 1690, Furetière — *...chaste,* 1680, Richelet ; *écorcher les oreilles,* 1665, Boileau ; *être tout oreilles,* 1725, Boissy ; *tendre l'oreille,* fin du XII^e s., Reclus de Moiliens] ; sens I, 4, XIII^e s., *Roman de Renart* [*fermer l'oreille à,* 1644, Corneille ; *ouvrir l'oreille à,* fin du XV^e s., Juvenal des Ursins ; *prêter l'oreille à,* v. 1167, Gautier d'Arras] ; sens I, 5, v. 1536, M. Du Bellay ; sens I, 6, 1660, Bossuet ; sens II, 1 et 5, 1868, Littré ; sens II, 2-3, 7-8 et 10, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1903, Larousse ; sens II, 6, 1690, Furetière [*écrou à oreilles,* 1962, Robert] ; sens II, 9, 1963, Larousse ; sens II, 11, 1656, Pascal).

I. ORGANE DE L'OUÏE. **1.** Partie externe et visible de l'appareil auditif, située de chaque côté de la tête de l'homme et des mammifères : *Deux anneaux d'argent fin lui pendent aux oreilles* (Leconte de Lisle). *Ses oreilles, loin de se rabattre sur l'os temporal, y étaient perpendiculaires et déployaient largement des deux côtés de la tête leurs pavillons d'une grandeur extraordinaire* (France). [Le gardian] *avait entaillé une oreille selon la marque qui distingue les taureaux du grand prêtre* (Montherlant). *Des oreilles décollées, en feuilles de chou.* || *L'oreille basse,* V. BAS 1. || *Oreilles hardies,* oreilles d'un cheval qui sont penchées en avant et se rapprochent par leurs pointes. || *Aller* ou *boiter de l'oreille,* laisser remuer ses oreilles à la cadence de l'allure, en parlant d'un cheval au tempérament mou. || Fig. *Baisser l'oreille,* V. BAISSER. || *Boucle d'oreille, pendant d'oreille,* V. BOUCLE. PENDANT. || Fig. *Montrer, laisser passer, laisser percer, laisser voir le bout de l'oreille,* laisser deviner son vrai caractère, ses véritables projets. || Fig. *Caresser, frotter les oreilles à quelqu'un,* lui donner une correction. || Fig. *Couper les oreilles,* V. COUPER. || Vx. *Donner sur les oreilles à quelqu'un,* le gifler. || Fig. *Ne dormir que d'une oreille, dormir sur ses deux oreilles,* V. DORMIR. || Fig. *Dresser l'oreille,* V. DRESSER. || *Échauffer les oreilles à quelqu'un,* V. ÉCHAUFFER. || *Fendre l'oreille,* V. FENDRE. || *Se gratter l'oreille,* V. GRATTER. || *Jusqu'aux oreilles,* sur tout le visage, en couvrant tout le visage : *Cet enfant mange salement : il s'en est mis jusqu'aux oreilles. Rire, rougir jusqu'aux oreilles.* || Fig. et fam. *En avoir par-dessus les oreilles, jusque par-dessus les oreilles,* être dégoûté, écœuré de : *Cette rengaine, j'en ai par-dessus les oreilles. Il en avait jusque par-dessus les oreilles de ce casse-pieds.* || *Avoir la puce à l'oreille, mettre la puce à l'oreille à quelqu'un,* V. PUCE. || *Tirer les oreilles à quelqu'un,* le châtier en lui tirant ou en lui frottant les oreilles. || Fig. *Se faire tirer l'oreille,* être très réticent pour faire quelque chose qui a été prescrit (par allusion aux témoins réticents, qu'on amenait jadis au tribunal en les tirant par l'oreille) : [M. Paul] *payait bien et régulièrement, tandis que les autres se faisaient longtemps tirer l'oreille, à moins qu'ils ne*

disparussent insolvables (Maupassant). || *Se faire tirer les oreilles,* se faire punir, réprimander. || **2.** Partie moyenne ou interne de l'organe de l'ouïe : *Une musique lugubre et solennelle vint frapper son oreille : il distingua d'abord les chants que l'Église a consacrés aux enterrements* (Mérimée). || *Arriver, venir, parvenir aux oreilles de quelqu'un,* venir à la connaissance de quelqu'un, de manière indirecte. || *Avoir dans l'oreille,* conserver la mémoire d'une perception auditive : *J'ai encore dans l'oreille les conseils qu'il lui prodiguait avant son départ.* || *Avoir du coton dans les oreilles,* v. COTON. || *Avoir les oreilles battues* (vx), *rebattues de quelque chose,* en entendre parler sans cesse. || *De bouche à oreille,* v. BOUCHE (au sens I, 6). || *Boucher, se boucher les oreilles,* v. BOUCHER. || *Bourdonnement d'oreille,* v. BOURDONNEMENT. || Fig. *Casser les oreilles,* v. CASSER. || *Corner aux oreilles de quelqu'un, les oreilles lui cornent* ou *vont lui corner,* v. CORNER 1. || *Ne pas en croire ses oreilles,* v. CROIRE (au sens III, 3). || *Dire à l'oreille, dans le creux* ou *dans le tuyau* (vieilli) *de l'oreille,* dire tout bas, en s'approchant de l'oreille de l'interlocuteur : *Tout en me servant, le vieux me disait à l'oreille d'un air de gourmandise : « Vous êtes bien heureux, vous, de pouvoir en manger ! »* (Daudet). || *N'écouter que d'une oreille, écouter de toutes ses oreilles,* v. ÉCOUTER. || *Entendre de ses oreilles, de ses propres oreilles, ne pas l'entendre de cette oreille-là,* v. ENTENDRE. || Fig. *Entrer dans* ou *par une oreille et sortir par l'autre,* ne pas pouvoir demeurer dans l'esprit d'une personne particulièrement distraite ou étourdie, en parlant d'une phrase, d'une idée, etc. || *Faire la sourde oreille,* faire semblant de ne pas entendre ; refuser d'acquiescer à une demande. || *Glisser à l'oreille,* v. GLISSER. || *Ne pas tomber dans l'oreille d'un sourd,* être perçu par quelqu'un qui y trouve le plus grand intérêt, en parlant d'un conseil, d'un renseignement, etc. || **3.** Faculté d'entendre, ouïe : [Chopin] *se fâcha de ce que je traduisais par le mot d'harmonie imitative ; il protestait de toutes ses forces, et il avait raison, contre la puérilité de ces imitations pour l'oreille* (Sand) . *Ils [les Français] n'ont pas tous la même oreille. Quelques-uns sont capables d'écouter plusieurs motifs à la fois, d'autres non* (Mauriac). || *Avoir l'oreille dure* ou *être dur d'oreille,* v. DUR (au sens II, 3). || *Avoir l'oreille fine,* v. FIN 2 (au sens IV, 4). || *Avoir l'oreille juste,* être capable d'apprécier exactement les sons musicaux. || Absol. *Avoir de l'oreille,* même sens : *« Êtes-vous capable de me dire que le troisième violon a fait une fausse note à l'ouverture du troisième acte ? — Non. — Alors taisez-vous, vous n'avez pas d'oreille »* (Maupassant) || *Avoir l'oreille délicate* ou *chaste,* être choqué par des propos trop libres. || *Écorcher les oreilles,* être très pénible à entendre, en parlant d'une dissonance ou d'une cacophonie. || *Être tout oreilles,* s'apprêter à écouter avec une grande attention. (On dit également ÊTRE TOUT OUÏE, V. OUÏE.) || Fig. *Les murs ont des oreilles,* V. MUR. || *Tendre l'oreille,* écouter avec l'attitude d'une personne attentive, se pencher dans la direction d'où proviennent les paroles ou les bruits. || **4.** Attention prêtée à un interlocuteur. || Vx. *Fermer l'oreille à,* refuser son attention à, ne pas accéder à. || Class. *Ouvrir l'oreille à,* accueillir favorablement une proposition : *Byzance ouvre, dis-tu, l'oreille à ces menées ?* (Corneille). || *Prêter l'oreille à,* écouter avec attention : *Enfants nous prêtions l'oreille à sa fanfare* [de Napoléon] | *Comme une meute au cor !* (Hugo). *Sirène, je ne vous ai prêté l'oreille que trop !* (Claudel). || **5.** Fig. et littér. *Avoir l'oreille de,* jouir de la confiance d'une personne (généralement haut placée) : *Il* [Bussy-Rabutin] *avait besoin pour en sortir* [de la Bastille] *de gens qui eussent de très près l'oreille du roi* (Sainte-Beuve). *Si vous ne voulez pas vous défendre, d'autres pourraient le faire pour vous, Lazzari, Bontempi, qui sont bien avec vous et qui ont l'oreille du pape* (Montherlant). || **6.** Personne qui écoute : *Ce bavard a rencontré une oreille complaisante.*

II. OBJET ANALOGUE À UNE OREILLE. **1.** En agriculture, syn. de VERSOIR. || **2.** Partie saillante des pattes d'une ancre de marine. || **3.** Chacune des deux parties d'une chaussure qui se rabattent sur le cou-de-pied et dans lesquelles on passe les lacets. || **4.** Partie saillante, rembourrée et parfois mobile, située de chaque côté du dossier de certains fauteuils et où l'on peut appuyer la tête : *La personne avec qui je conversais, au visage à demi caché par les oreilles d'un grand fauteuil, était Marcel Proust* (Gide). || **5.** En architecture, entaille pratiquée au bout d'un seuil ou d'un appui de croisée, pour qu'il puisse pénétrer dans le tableau de la baie, en laissant une saillie sur le nu du mur. || **6.** En technologie, nom donné à divers types de saillie métallique. || *Écrou à oreilles,* écrou muni de petites palettes permettant de le serrer à la main. || **7.** Appendice destiné à la préhension de certains récipients : *Les oreilles d'une marmite, d'un pot, d'une jarre.* || **8.** Chacune des grosses dents situées aux deux extrémités d'un peigne. || **9.** En métallurgie, défaut d'emboutissage. (On dit également CORNE.) || **10.** Dans les jeux d'orgue, petite lame de plomb soudée aux deux côtés de la bouche des tuyaux, et qui sert à les accorder. || **11.** Vx. *Oreille d'âne,* ou simplem. *oreille,* pli fait au coin de la page d'un livre.

oreillé, e [ɔrɛje] adj. (de *oreille ;* 1493, Godefroy, au sens de « muni d'oreilles » [en parlant d'une cuvette] ; sens actuel, 1690, Furetière). En héraldique, se dit des poissons ou des coquilles dont les ouïes ou les oreillettes sont d'un émail particulier.

oreille-d'âne [ɔrɛjdɑn] n. f. (de *oreille, d[e]* et *âne ;* 1690, Furetière, au sens de « grande consoude » ; sens 1-2, 1963, Larousse ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Conduit cylindrique en tôle qu'on passe par le hublot d'un bateau et qui permet d'aérer plus facilement une cabine pendant la marche. || **2.** En technologie, outil passant dans l'anneau d'une clé bénarde ou autre, pour la fixer sur l'étau quand on lime le panneton de la clé. || **3.** Nom usuel d'une pézize, champignon comestible jaune ocre, en forme de cornet ou d'oreille. (Syn. OREILLE-DE-LIÈVRE.)

• Pl. *des* OREILLES-D'ÂNE.

oreille-de-chien [ɔrɛjdəʃjɛ̃] n. f. (de *oreille, de* et *chien ;* 1836, Stendhal). Coiffure portée sous le Directoire par les Incroyables et qui laissait tomber sur les tempes les cheveux longs, plats ou nattés.

oreille-de-cochon [ɔrɛjdəkɔʃɔ̃] n. f. (de *oreille, de* et *cochon ;* 1963, Larousse). En termes de chemin de fer, appareil servant à réenrailler les véhicules déraillés, constitué par une plaque triangulaire formant rampe, et qui guide la roue déraillée jusqu'à la table de roulement du rail.

• Pl. *des* OREILLES-DE-COCHON.

oreille-de-Judas [ɔrɛjdəʒyda] n. f. (de *oreille, de* et *Judas ;* 1868, Littré). Nom usuel d'un champignon noir, translucide, veiné, souvent consommé dans les restaurants chinois.

• Pl. *des* OREILLES-DE-JUDAS.

oreille-de-lièvre [ɔrɛjdəljɛvr] n. f. (de *oreille, de* et *lièvre ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Voile triangulaire d'embarcation. || **2.** Syn. de OREILLE-D'ÂNE (au sens 3).

• Pl. *des* OREILLES-DE-LIÈVRE.

oreille-de-mer [ɔrɛjdəmɛr] n. f. (de *oreille, de* et *mer ;* 1868, Littré). Syn. usuel de HALIOTIDE.

• Pl. *des* OREILLES-DE-MER.

oreille-de-souris [ɔrɛjdəsuri] n. f. (de *oreille, de* et *souris ;* 1690, Furetière). Nom donné au *myosotis* et à la *piloselle.*

• Pl. *des* OREILLES-DE-SOURIS.

oreille-d'homme [ɔrɛjdɔm] n. f. (de *oreille, d[e]* et *homme ;* 1868, Littré). Nom donné à l'*asaret.*

• Pl. *des* OREILLES-D'HOMME.

oreille-d'ours [ɔrɛjdurs] n. f. (de *oreille, d[e]* et *ours ;* 1690, Furetière). Primevère odorante : *Des gants de chamois bordés de peluche verte et un chapeau doublé de rose, orné d'oreilles d'ours* (Balzac).

• Pl. *des* OREILLES-D'OURS.

oreiller [ɔrɛje] n. m. (de *oreille ;* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *oreillier* [*oreiller,* v. 1180, *Girart de Roussillon*], au sens 1 [*se réconcilier sur l'oreiller,* 1962, Robert] ; sens 2, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch). **1.** Coussin de forme carrée, de plume ou de crin, qui soutient la tête quand on est couché : *Comme un poupon sur l'oreiller, il se ballotte sur son ventre rebondi* (Musset). *J'appuyais tendrement mes joues contre les belles joues de l'oreiller* (Proust). ‖ Fam. *Se réconcilier sur l'oreiller,* oublier ses querelles grâce aux relations sexuelles, en parlant d'un couple. ‖ **2.** *Fig.* Ce qui donne la tranquillité d'esprit, le fondement d'une confiance totale : *La morale, oreiller sur lequel dort le faible et le juste* (Chateaubriand). *Il s'endormit* [...] *sur un oreiller* [...] *d'agréables pensées* (About). *Ce mol oreiller du doute, il n'a pas fallu six semaines à Guillemin pour me l'arracher* (Mauriac).

oreillère [ɔrɛjɛr] n. f. (de *oreille,* par comparaison des ailes postérieures de l'insecte avec une oreille d'homme ; 1562, Du Pinet [*oreilliee,* même sens, XIIe s., *Partenopeus de Blois*]). Syn. de PERCE-OREILLE.

oreillette [ɔrɛjɛt] n. f. (dimin. de *oreille ;* v. 1170, *Fierabras,* écrit *oreillete,* au sens de « petite oreille » ; écrit *oreillette,* au sens 5, 1654, Gelée [*oreille,* même sens, 1314, Mondeville] ; sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1874, Larousse ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1874, Larousse ; sens 6-7, 1903, Larousse). **1.** Bandage appliqué sur une oreille blessée. ‖ **2.** Nom donné jadis aux pattes qui pendaient à une coiffure pour couvrir les oreilles : *Et quelle casquette !* [...] *ronde, énorme* [...], *avec des oreillettes qui se rabattaient jusqu'au menton* (Daudet). ‖ **3.** Partie latérale rembourrée du dossier de certains fauteuils : *J'achève de vivre* [...] *au fond d'un fauteuil à oreillettes* (Mauriac). ‖ **4.** Nom commun d'une variété de champignon : *Une de ces petites oreillettes blanchâtres qui dégagent une forte odeur de farine* (Châteaubriant). ‖ **5.** En anatomie, chacune des deux cavités supérieures du cœur, recevant le sang des veines et communiquant chacune avec un ventricule. ‖ **6.** Expansion du sommet des valves, chez les mollusques bivalves. ‖ **7.** En architecture, retour au coin des chambranles.

oreillon [ɔrɛjɔ̃] n. m. (de *oreille ;* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *orillon,* au sens de « coup sur l'oreille » [« oreille de charrue », v. 1280, Bibbesworth] ; écrit *oreillon,* au sens 6, 1576, Godefroy ; sens 1, 1753, Buffon ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet [« partie latérale du casque qui couvrait l'oreille », 1868, Littré] ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, 1938, Montagné et Gottschalk ; sens 5, av. 1885, V. Hugo). **1.** Partie de l'oreille qui, chez les chauves-souris, est une saillie de la conque. ‖ **2.** Nom donné aux parties de certaines coiffures qui couvrent les oreilles : *Et de la capote sort une bonne grosse casquette à oreillons* (Daudet). ‖ *Autref.* Partie latérale du casque qui couvrait l'oreille. ‖ **3.** Bonnet de tissu que l'on place sur la tête des chevaux. ‖ **4.** Abricot coupé par moitié et dénoyauté, mis en conserve. ‖ **5.** *Vx.* Partie latérale rembourrée du dossier de certains fauteuils : *On y est assis comme dans un fauteuil, avec des oreillons à droite et à gauche* (Hugo). ‖ **6.** En technologie, syn. de ORILLON.

oreillons [ɔrɛjɔ̃] n. m. pl. (de *oreille ;* 1549, Tagault, au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Maladie contagieuse due à un virus, qui se manifeste par un gonflement et une inflammation des glandes parotides sous les oreilles : *Et dire que, quand un de ses camarades de l'école communale attrapait les oreillons, je gardais M. Marius à la maison pendant un mois, pour le préserver !* (Pagnol). ‖ **2.** Nom donné par les tisseurs aux supports des rouleaux des ensouples.

oremus [ɔremys] n. m. invar. (mot lat. signif. « prions », première pers. du plur. du subj. prés. de *orare,* parler, dire, prier ; 1648, Scarron [un 1er ex. au milieu du XVIe s.]). *Fam.* Prière, oraison : *J'ai laissé à ses oremus la vieille parente à demi endormie dans un fauteuil* (Prou).

oréo- [ɔreo], premier élément, tiré du gr. *oreos,* génitif non contracte de *oros,* montagne, et entrant dans la composition de nombreux mots savants.

oréochloa [ɔreoklɔa] n. m. (de *oréo-* et du gr. *khloê,* verdure, gazon ; 1874, Larousse, écrit *oréochloé ; oréochloa,* 1932, Larousse). Plante herbacée des Pyrénées et des Alpes, poussant au milieu des carex.

oréodoxa [ɔreodɔksa] n. m. (de *oréo-* et du gr. *doxa,* bonne réputation, d'où « ornement » ; 1874, Larousse, écrit *oréodoxe ; oréodoxa,* 1963, Larousse). Genre de beaux palmiers américains.

oréopithèque [ɔreopitɛk] n. m. (de *oréo-* et de *-pithèque,* gr. *pithêkos,* singe ; 1888, Larousse). Singe fossile rangé au nombre des formes atteintes par l'hominisation : *L'oréopithèque a été découvert dans le miocène supérieur de la Toscane.*

oréotrague [ɔreotrag] n. m. (de *oréo-* et du gr. *tragos,* bouc ; 1874, Larousse). Antilope propre à l'Afrique orientale et méridionale.

ores adv. V. OR 2.

orfèvre [ɔrfɛvr] n. m. (de *or* 1 et de l'anc. franç. *fevre,* ouvrier, artisan [fin du XIIe s., Marie de France], lat. *faber, -bri,* mêmes sens ; XIIe s., *Dolopathos* [*vous êtes orfèvre, Monsieur Josse,* av. 1825, P.-L. Courier ; *être orfèvre (en la matière),* av. 1869, Sainte-Beuve]). Personne qui exécute ou vend des objets d'art en métaux précieux : *D'héraldiques couronnes peintes par des vitriers ou fabriquées par un orfèvre* (Balzac). ‖ *Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse,* se dit à quelqu'un qui donne un conseil intéressé (par allusion à une réplique dans *l'Amour médecin,* de Molière). ‖ *Être orfèvre (en la matière),* être expert en quelque chose, s'y connaître parfaitement (presque toujours ironiq.) : *L'Empire n'a pas eu son théoricien, son doctrinaire, ou il n'a eu que M. Trolong, homme de mérite et de savoir, mais de peu de tact, et trop orfèvre pour ne pas être suspect* (Sainte-Beuve).

orfévré, e [ɔrfevre] adj. (de *orfèvre ;* 1868, Goncourt). Travaillé, orné comme une pièce d'orfèvrerie (peu usité) : *Une canne à poignée argentée et orfévrée* (Montherlant).

orfèvrerie [ɔrfɛvrəri] n. f. (de *orfèvre ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *orfaverie* [*orfèvrerie,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1859, Th. Gautier ; sens 3 et 5, 1690, Furetière ; sens 4, 1859, Th. Gautier [*orfèvrerie fantaisie,* 1962, Robert]). **1.** Art de l'orfèvre : *Cet antre se compliquait d'un alhambra : c'était la rencontre de la sauvagerie et de l'orfèvrerie dans l'auguste et difforme architecture du hasard* (Hugo). ‖ **2.** Boutique où l'on vend des objets d'orfèvrerie. ‖ **3.** La corporation des orfèvres : *Les remarquables artistes de l'orfèvrerie parisienne* (Balzac). ‖ **4.** Objet créé par un orfèvre : *De gigantesques orfèvreries chargeaient trois longues tables où allaient s'asseoir les Prêtres* (Flaubert). ‖ *Orfèvrerie fantaisie,* imitation, par des procédés mécaniques, de l'orfèvrerie en métaux précieux, à partir de métaux communs. ‖ **5.** Commerce de l'orfèvre.

orfraie [ɔrfrɛ] n. f. (altér. [avec passage au fém.] de l'anc. n. m. *orfres,* même sens [1373, Gace de la Buigne], issu, par dissimilation, d'une forme non attestée **osfres,* lat. *ossifragus,* var. masc. du n. f. *ossifraga,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *ossifragus,* qui brise les os, de *os, ossis,* os, et du radical de *frangere,* briser ; fin du XVe s.). Ancien nom d'un rapace diurne, appelé aujourd'hui : *pygargue à queue blanche* | *Partout, les milans roux, les chouettes félines,* | *L'autour glouton, l'orfraie horrible dont l'œil luit* | *Avec du sang le jour, qui devient feu la nuit,* | *Tous les tristes oiseaux mangeurs de chair humaine* (Hugo). *Et dans les découpures de pierre de l'abbaye de Montmajour, des orfraies encore engourdies de sommeil battent de l'aile parmi les ruines* (Daudet). ‖ *Pousser des cris d'orfraie,* V. CRI.

• REM. Dans cette locution, il y a confusion entre l'*orfraie* et l'*effraie* (v. ce mot).

orfroi [ɔrfrwa] n. m. (probablem. du lat. pop. **aurum phrygium,* proprem. « or phrygien » [les Phrygiens ayant la réputation d'être d'excellents brodeurs d'or, cf. le lat.

class. *vestes phrygiae*, étoffes brochées d'or, de *vestes*, plur. du n. f. *vestis*, vêtement, et de *phrygiae*, fém. plur. de *phrygius*, v. ci-dessous], du lat. class. *aurum*, n. neutre, « or », et *phrygium*, neutre de l'adj. *phrygius*, phrygien, de *Phrygia*, la Phrygie [région de l'Asie Mineure], gr. *Phrugia* ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*, écrit *orfreis* [*orfrois*, v. 1160, *Roman de Tristan* ; *orfroi*, fin du XIIe s., *Aiol*], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Broderie d'or employée au Moyen Âge comme galon : *Elle lui confia qu'elle avait la passion du bibelot, qu'elle était folle de brocarts, de velours frappés, d'orfrois, de broderies et de dentelles* (France). || **2.** Parement des vêtements sacerdotaux : *L'office pontifical s'était, dès l'aube, développé dans la magnificence des chants, dans le va-et-vient solennel des mitres, dans la pompe des orfrois* (Huysmans).

organal, e, aux [ɔrganal, -o] adj. (bas lat. *organalis*, d'orgue, du lat. class. *organum* [v. ORGANE] ; 1970, Robert [la loc. *veine organal*, trachée-artère — milieu du XIIIe s. —, était issue du lat. médiév. *vena organalis*, même sens — pour *vena*, v. VEINE]). Se dit de la partie accompagnant la voix principale, dans l'organum.

organdi [ɔrgɑ̃di] n. m. (emploi comme n. commun de *O[u]rgandi*, altér. de *Ourgandj*, n. d'une ville du Turkestan qui était un important marché de soie ; 1723, Savary des Bruslons). Mousseline très légère et très claire, affermie par un apprêt spécial : *Une robe d'organdi, toute raide d'empois, comme on en voit aux dames de la cour impériale sur les tableaux de Winterhalter* (Duhamel).

organe [ɔrgan] n. m. (lat. *organum*, instrument [de musique], orgue, ressort, moyen, gr. *organon*, instrument [de travail ou de musique], organe du corps, matière sur laquelle on travaille, ouvrage, œuvre ; v. 1120, *Psautier d'Oxford*, au sens de « sorte d'instrument de musique » ; sens 1, v. 1480, *Mystère de saint Quentin* ; sens 2, 1465, Godefroy [*orguene*, même sens, v. 1190, *Sermons de saint Bernard*] ; sens 3, 1868, Littré [*organes comptables*, 1903, Larousse] ; sens 4, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 5, 1668, La Fontaine [« interprète de la pensée d'une époque », av. 1869, Sainte-Beuve] ; sens 6, 1782, Gohin ; sens 7, 13 juill. 1927, *Bulletin des lois*). **1.** Partie nettement délimitée d'un corps vivant, remplissant une fonction déterminée et nécessaire à la vie : *N'ayant jamais lassé mes organes, je jouis encore d'une santé robuste* (Balzac). *Jesús, dextrement, d'un grand coup de couperet, ouvrit de haut en bas le ventre du taureau. Et les autres, plongeant les mains, en tirèrent les organes et les entrailles aux couleurs tendres* (Montherlant). *Les organes de la digestion, de la respiration.* || *Organes génitaux*, v. GÉNITAL. || **2.** La voix : *Au bout d'une demi-heure, un bruit de voix confus, sur lequel se détachait l'organe criard de Zélie, retentissait dans la cour* (Balzac). *L'organe sonore, le débit majestueux prêtaient une apparence de force à ses moindres paroles* (Martin du Gard). || **3.** Chacun des éléments essentiels d'un appareil, d'une machine, etc. : *Le moteur de la puissante voiture cessait tout à coup de marcher librement : Clavières se pencha pour saisir le bruit des organes jouant les uns sur les autres* (Bourget). *Organes d'assemblage, de transmission, de mouvement.* || *Organes comptables*, nom donné aux trois principaux éléments de toute comptabilité commerciale : le journal, le grand-livre et la balance. || **4.** *Fig.* Ce qui sert d'instrument, de moyen d'action : *Jusqu'à ce que la Révélation* [...] *assurât l'exercice effectif et précis de la fonction religieuse, dont l'Église fut désormais l'organe* (Claudel). *Un parti qui fut l'organe de la révolte.* || **5.** Ce qui sert d'intermédiaire, d'agent de manifestation concrète : *Ma sensibilité ne s'est-elle pas concentrée pour devenir l'organe perfectionné d'une volonté plus haute que le vouloir de la passion ?* (Balzac). *Le magistrat est l'organe de la loi.* || Interprète de la pensée d'une époque : *En philosophie, il* [Diderot] *fut en quelque sorte l'aîné et l'organe du siècle* (Sainte-Beuve). || **6.** Publication qui exprime les opinions d'un groupement ou d'un parti : *Il collabore au « Mercure de France », à la « Revue blanche », enfin à des organes appréciés* (Duhamel). *Les organes de l'opposition.* || **7.** Institution chargée de faire fonctionner certains services de l'État, d'une administration ou d'une collectivité : *Les organes directeurs de l'État. Entre les organes du commandement, le téléphone, paisiblement ramifié, créait des liaisons industrielles* (Romains).

● SYN. : **4** *âme, centre, véhicule* ; **5** *instrument ; porte-parole, représentant* ; **6** *feuille* (fam.), *journal, revue.*

organeau [ɔrgano] n. m. (de *organe* ; 1382, *Compte du clos des Galées*, écrit *orgueneaul* [*organeau*, 1752, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1691, Ozanam [écrit *organeau*] ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Anneau métallique fixé sur les quais et où l'on amarre le câble d'une ancre. || **2.** Anneau placé à la partie supérieure de la verge d'une ancre. (On dit également CIGALE.) || **3.** Anse fixée sur une nasse et permettant de la tirer hors de l'eau.

organicien, enne [ɔrganisjɛ̃, -ɛn] adj. (de *organic[isme]* ; 1878, Larousse). Relatif à l'organicisme.

◆ n. (sens 1, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Adepte de l'organicisme. || **2.** Chimiste spécialisé en chimie organique.

organicisme [ɔrganisism] n. m. (dér. savant de *organique* ; 1846 [d'après A. Lalande, 1947], au sens 2 ; sens 1, 1874, Larousse ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** En philosophie, doctrine qui fait venir la vie du jeu des organes. || **2.** En médecine, doctrine qui explique toute maladie par la lésion d'un organe et accorde une place prépondérante à l'anatomie pathologique. || **3.** En sociologie, doctrine qui assimile les sociétés à des organismes vivants.

organiciste [ɔrganisist] n. ou adj. (de *organicisme* ; 1858, Nysten). Partisan de l'organicisme.

organier [ɔrganje] n. m. (de *organe* [v. ce mot], au sens anc. de « instrument de musique » ; 1382, Godefroy, au sens de « livre où est écrit tout ce qui regarde le jeu des organes » ; sens actuel, mai 1844, La Fage). Facteur d'orgues.

organigramme [ɔrganigram] n. m. (de *organi[ser]* et de *-gramme*, gr. *gramma*, caractère d'écriture, inscription, de *graphein*, écrire, inscrire ; av. 1945, d'après P. Gilbert, p. 357). Schéma des différents services d'une entreprise, d'un service ou d'une administration et des rapports qui existent entre eux.

organique [ɔrganik] adj. (lat. *organicus*, d'instrument, mécanique, de musique, gr. *organikos*, qui concerne les instruments, propre à servir d'instrument, de *organon* [v. ORGANE] ; 1314, Monde-ville, dans la loc. *vaine organique*, veine jugulaire ; v. 1378, J. Le Fèvre, au sens II, 1 [*loi organique*, 1801, Mercier ; *articles organiques*, 1874, Larousse] ; sens I, 1, v. 1560, Paré [« corporel, physique », 1677, Bossuet] ; sens I, 2, 1749, Buffon [*fonctions organiques*, 1868, Littré ; *vie organique*, v. 1780, Ch. Bonnet] ; sens I, 3, 1962, Robert [*substances organiques*, même sens, 1805, Lunier, III, 241 ; *chimie organique*, 1840, Nysten] ; sens I, 4, 15 janv. 1769, J.-J. Rousseau [*roche organique*, 1963, Larousse] ; sens II, 2, 1963, Larousse ; sens II, 3, 1903, Larousse [*géométrie organique*, 1765, *Encyclopédie*] ; sens II, 4, 1874, Larousse).

I. 1. Qui concerne les organes d'un être vivant : *Ce que j'ai été obligé d'appeler leurs remords* [de Thérèse et de Laurent] *consiste en un simple désordre organique, en une rébellion du système nerveux tendu à se rompre* (Zola). *Elle souffrait d'une maladie, non pas imaginaire, mais organique* (Proust). *Léonard de Vinci* [...] *s'attachait à la fois aux formes, aux actions, aux attitudes, à la structure interne, au fonctionnement organique de l'animal et de l'homme* (Valéry). || *Par extens.* Corporel, physique : *À l'instant où l'homme naît* [...], *l'État s'en empare* : le voilà maître *absolu de l'être spirituel comme de l'être organique* (Chateaubriand). || **2.** Qui concerne la vie des êtres organisés : *Mais pourquoi n'y aurait-il pas en nous un principe pensant, et pourquoi ce principe ne survivrait-il pas à cette association d'éléments organiques qu'on nomme la vie ?* (France). || *Fonctions organiques*,

vie organique, fonctions de nutrition (par opposition aux fonctions de relation et de reproduction) : *Une heure vécue à dix mille mètres équivaut-elle à une semaine, trois semaines, un mois de vie organique, d'exercice du cœur, des poumons, des artères ?* (Saint-Exupéry). || **3.** *Composés organiques,* en chimie, composés qui contiennent du carbone, présent dans tous les êtres vivants. || *Chimie organique,* partie de la chimie qui comprend l'étude des composés du carbone. || **4.** Qui provient d'organismes vivants : *Matières organiques. Tout ce qui reste de la matière molle, de pâte organique, farineuse et friable, et de savons ammoniacaux, est dévoré par une autre espèce de bêtes : des acariens* (Barbusse). || *Roche organique,* roche sédimentaire dans la formation de laquelle les êtres vivants ont la part la plus importante ou la plus frappante.

II. 1. Qui concerne l'organisation d'un ensemble. || *Loi organique,* en politique, loi qui tranche en matière d'organisation des pouvoirs publics, en développant les principes contenus dans une loi constituante. || Autref. *Articles organiques,* dispositions annexes réglant l'exécution du Concordat de 1801. || **2.** Qui appartient constitutivement à un corps de troupe ou à une grande unité militaire : *L'artillerie organique d'un corps d'armée.* || **3.** *Description organique des coniques,* en mathématiques, mode d'étude des coniques, dû à Newton. || *Géométrie organique,* art de décrire des courbes à l'aide d'instruments d'un mouvement continu. || **4.** Qui est inhérent à la structure même des êtres ou des ensembles organisés : *Et la culture américaine est un domaine de connaissances infiniment plus qu'un domaine de culture organique dès que l'Europe en est rejetée* (Malraux). *Établir une liaison organique.*

• SYN. : **I, 1** *physiologique, somatique ; matériel ;* **2** *physique ;* **4** *animal, végétal.* || **II, 4** *congénital, constitutionnel.*

organiquement [ɔrganikmɑ̃] adv. (de *organique ;* 1547, *R. Ét. Rab.,* II). D'une façon organique, du point de vue de la structure profonde d'un être ou d'un ensemble organisé : *De fort braves gens foncièrement honnêtes, organiquement bons* (Loti). *Ce monde que nous croyons fatalement, organiquement routinier* (Maeterlinck).

organisable [ɔrganizabl] adj. (de *organiser ;* 1845, Bescherelle). Qui peut être organisé (peu usité) : *Une matière* [...] *déjà tout organisable* (Michelet). *Une entreprise qui n'est pas organisable.*

organisant, e [ɔrganizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *organiser ;* fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre). Qui organise ; qui a la volonté ou le pouvoir d'organiser.

organisateur, trice [ɔrganizatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *organiser ;* 1793, Frey). Se dit d'une personne qui organise ou sait organiser : *Lui-même* [Lorie], *il fallait bien l'avouer, malgré ses facultés d'organisateur, ne s'entendait guère à conduire une maison* (Daudet). *Le génie organisateur dont ses chefs ont fait preuve est quelque chose de prodigieux* (Martin du Gard). *L'estrade où le bureau était massé, avec les organisateurs du congrès* (Henriot).

◆ **organisateur** n. m. (1942, Caullery, p. 60). En biologie, partie de l'embryon qui provoque la différenciation des territoires embryonnaires.

organisateur-conseil [ɔrganizatœr-kɔ̃sɛj] n. m. (de *organisateur* et de *conseil ;* 1963, Larousse). Professionnel capable de déterminer les méthodes propres à assurer la marche d'une affaire dans les meilleures conditions de rendement. (On dit aussi INGÉNIEUR EN ORGANISATION.)

• Pl. *des* ORGANISATEURS-CONSEILS.

organisation [ɔrganizasjɔ̃] n. f. (de *organiser ;* fin du XIVe s., puis 1729, Bourguet [p. 32], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1761, J.-J. Rousseau ; sens I, 3, 1874, Larousse ; sens II, 1, début du XIXe s., Mme de Staël ; sens II, 2, 1798, Acad. [*organisation judiciaire,* 1874, Larousse ; *organisation du travail,* 1869, Flaubert] ; sens II, 3, av. 1951, A. Gide ; sens II, 4, 1963, Larousse [aussi « l'entreprise elle-même »] ; sens II, 5, 1934, J. Romains [« association internationale », 28 juin 1919, d'après Capitant, 1936 — pour l'O. I. T.]).

I. 1. État d'un corps, d'un être organisé ; ce corps, cet être lui-même : *Pour mourir* [...] *il faut que mon organisation, ce mécanisme de chair et d'os animé par ma volonté et qui fait de moi un individu « homme », présente une lésion sensible* (Balzac). *L'organisation des animaux, des végétaux.* || **2.** Manière d'être morale, intellectuelle d'une personne : *Comme toutes les organisations sensibles dont la volonté ne se fonde pas dans un ordre supérieur, j'ai longtemps été à la merci des souffles de l'air* (Sainte-Beuve). *Ce calme souriant des organisations en équilibre* (Dumas fils). *Ce religieux était-il de ces organisations exceptionnelles qui possèdent des facultés divinatoires ?* (Barrès). || **3.** Structure des parties d'un corps vivant : *L'organisation des poumons, du foie.*

II. 1. Action d'organiser, de préparer : *Les bruits qui couraient, toujours très vagues, sur l'organisation de groupes de résistance dans les montagnes* (B. Clavel). *Vous vous êtes trouvé dans la nécessité dès lors d'examiner un peu plus attentivement* [...] *l'organisation de cette vie prochaine que vous imaginiez encore ce matin si minutieusement* (Butor). *Pourvoir à l'organisation d'une cérémonie, d'une réunion publique. Un ingénieur en organisation.* || **2.** Manière dont un corps quelconque, une institution, un travail, etc., sont organisés : *Voici comment ils expliquent notre organisation coloniale* (Daudet). *Organisation sociale. Refondre l'organisation de l'armée.* || *Organisation judiciaire,* ensemble des règles qui, dans un État, déterminent la hiérarchie, la composition et la compétence des organismes chargés de rendre la justice. || *Organisation du travail,* technique de l'utilisation des procédés de travail administratif, commercial ou industriel. || **3.** Ensemble structuré : *J'en reviens toujours à ceci : on parle de défaut d'organisation ; c'est défaut de conscience qu'il faut dire* (Gide). *C'est une organisation merveilleuse et redoutable que leur bonheur !* (Anouilh). || **4.** Structure d'une entreprise : *Organisation hiérarchique, horizontale.* || L'entreprise elle-même. || **5.** Ensemble des personnes qui appartiennent à un corps ou à un groupe organisé : *Pour mener le peuple, pour encadrer les organisations ouvrières, il y a sans doute quelques intelligences vives, quelques cœurs généreux* (Romains). *Les organisations syndicales et politiques. Une organisation d'anciens combattants. Le défilé d'une organisation paramilitaire.* || *Spécialem.* Association internationale : *L'Organisation des Nations unies (O.N.U.). Organisation internationale du travail (O.I.T.).*

• SYN. : **I, 1** *constitution, organisme, structure ;* **2** *caractère, complexion, esprit, nature, tempérament.* || **II, 1** *aménagement, création, élaboration, établissement, formation, institution, préparation ;* **2** *structure ;* **5** *association, groupement, ligue, parti, phalange, rassemblement.*

organisationnel, elle [ɔrganizasjɔnɛl] adj. (de *organisation ;* 14 févr. 1968, *l'Observateur*). Relatif à l'organisation.

organisé, e [ɔrganize] adj. (part. passé de *organiser ;* XIVe s., *Nature à l'alchimie,* puis 1606, Crespin, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1672, Mme de Sévigné ; sens I, 3, av. 1865, Proudhon ; sens I, 4, 1962, Robert ; sens I, 5, av. 1935, P. Bourget ; sens I, 6, av. 1951, A. Gide ; sens I, 7, 1847, Michelet [« qui fait partie d'une organisation... politique... », 1876, Taine] ; sens II, 1625, Stoer).

I. 1. Pourvu d'organes dont le fonctionnement constitue la vie : *Un être organisé. Les végétaux sont des corps organisés.* || **2.** Constitué affectivement ou intellectuellement de telle ou telle manière : *Il* [Flaubert] *n'est pas organisé pour la jouissance comme il l'est pour la douleur* (Mauriac). *Il* [Landrel] *avait le cerveau mal organisé et ne remettait même pas les gens qui auraient pu le reconnaître* (Duhamel). *Une tête bien organisée.* || **3.** Disposé selon un certain ordre, en vue de remplir une fonction déterminée : *Une avalanche de couleurs reste sans force. La couleur n'atteint sa pleine expression*

que lorsqu'elle est organisée ; lorsqu'elle correspond à l'intensité de l'émotion de l'artiste (Matisse). || **4.** *Voyage organisé,* voyage collectif dont le déroulement a été préparé à l'avance, jusque dans le détail, par une agence de voyages. || **5.** *Fig.* Solidement fixé, systématique : *La résolution réfléchie et organisée de ne plus exister que pour le devoir et pour les idées* (Bourget). || **6.** *Péjor.* Se dit d'un acte ou d'un défaut qui semble être recherché volontairement, alors qu'il paraîtrait logique et honnête de l'éviter : *L'esprit étouffe dans cette atmosphère de mensonge organisé* (Gide). *C'est le désordre organisé.* || **7.** Qui se présente sous la forme d'une ou de plusieurs organisations : *Toute la Résistance organisée se réclamait de la gauche* (Malraux). || Qui fait partie d'une organisation syndicale, politique, etc. : *Dans ce secteur de l'industrie, les ouvriers sont très peu organisés.*

II. Vx. *Orgue organisé,* orgue mis en action par les touches d'un autre instrument de musique auquel il est joint : *Le soir, au son de l'orgue organisé qui court les rues...* (Stendhal).

• SYN. : **I, 2** *bâti, constitué, construit, façonné, fait, formé ;* **3** *combiné, composé, harmonisé, ordonnancé, structuré ;* **5** *délibéré, déterminé, méthodique, résolu ;* **6** *systématique ;* **7** *discipliné, hiérarchisé.* — CONTR. : **I, 3** *anarchique, fantaisiste, inorganisé ;* **5** *fortuit, fugitif, momentané, occasionnel, précaire ;* **7** *chaotique, sauvage.*

organiser [ɔrganize] v. tr. (dér. savant de *organe ;* v. 1380, Conty, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1796, Brunot ; sens I, 3, 1801, Mercier ; sens I, 4, début du XXe s. [au fig., 1932, J. Romains] ; sens I, 5, av. 1850, Balzac ; sens I, 6, 1796, Brunot [*organiser une entreprise,* milieu du XXe s.] ; sens I, 7, milieu du XXe s. ; sens II, 1690, Furetière [comme v. intr., au sens de « jouer de l'orgue », v. 1380, *Aalma*]).

I. 1. Donner aux éléments d'un corps la structure vitale : *La nature est variée dans la formation des corps qu'elle organise* (Littré). || **2.** Arranger, disposer en vue d'obtenir un résultat déterminé : [Jeanne] *organisa avec un soin particulier une des deux pièces du premier qui prit dans sa pensée le nom d'« appartement de Poulet »* (Maupassant). *Une bande d'enfants dont elle organisait les jeux* (Gide). *Vous savez bien que nous organisons la fête à notre guise* (Alain-Fournier). *C'est à vous qu'elle pensait quand elle organisait en imagination sa vie future* (Butor). || **3.** Préparer, monter : *Organiser une manifestation, une partie de plaisir, un voyage, une révolte.* || **4.** En termes militaires, arranger de façon à permettre une installation durable : *L'infanterie occupe et organise le terrain ;* et au fig. : *Plusieurs de mes livres n'ont été qu'une façon* [...] *d'explorer des territoires qu'il s'agirait un jour d'occuper et d'organiser* (Romains). || **5.** Combiner harmonieusement : *Je crois qu'on peut juger de la vitalité et de la puissance d'un artiste lorsque, impressionné directement par le spectacle de la nature, il est capable d'organiser ses sensations* (Matisse). *Tout le langage du sculpteur tient dans le modelé, c'est-à-dire dans l'art* [...] *d'organiser ses masses d'ombre et ses masses éclairées* (Gillet). *Organiser les loisirs d'une communauté.* || **6.** Doter d'une structure permanente et efficace : *Les Napoléons fondent les empires, et les Washington les organisent* (Stendhal). *La Révolution a commencé tôt, beaucoup trop tôt. Seulement une fois qu'elle avait commencé, il fallait bien l'organiser* (Sartre). *Organiser un État, les régions, le territoire.* || *Organiser une entreprise,* lui donner une structure et des services susceptibles du meilleur rendement économique. || **7.** *Organiser les masses,* faire adhérer le plus de personnes possible aux syndicats et aux partis politiques.

II. *Vx.* Joindre un petit orgue à un instrument à touches, de façon à jouer des deux instruments avec le même clavier.

• SYN. : **I, 2** *agencer, aménager, apprêter, combiner, composer, équiper, installer, ordonner, prévoir ;* **3** *élaborer, mettre sur pied, tramer ;* **5** *composer, harmoniser, orchestrer, ordonnancer, régler ;* **6** *planifier, programmer, structurer ;* **7** *encadrer, politiser, syndiquer.* — CONTR. : **I, 2** *bouleverser, chambouler* (fam.), *déranger, embrouiller, emmêler ;* **3** *perturber, troubler ;* **5** *désorganiser.*

◆ **s'organiser** v. pr. (1694, Acad., au sens de « prendre la disposition qui rend propre à être vivant » ; sens 1, av. 1865, Proudhon ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1873, A. Daudet [absol., 1929, Cocteau] ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** Être préparé : *La bataille s'organisa d'une part dans la lumière de la neige et de l'autre dans la lueur mortuaire d'une lampe Pigeon* (Mac Orlan). *Le marché noir des tickets de vie est en train de s'organiser sur une vaste échelle* (Aymé). || **2.** Prendre une forme régulière, cohérente : *Chaque fois que le paysage se forme, se limite et tente de s'organiser un peu, il évoque en mon esprit quelque coin de France* (Gide). *Rien ne s'organisait, rien ne formait un tout homogène* (Mallet-Joris). || **3.** Prendre certaines dispositions précises en vue d'un résultat déterminé : *Il s'y* [aux bruits de la foule] *mêlait l'appel des personnes qui s'organisaient pour faire la chaîne et le cri des commandements aux pompiers et aux soldats* (Bourget). *Ils discutent, ils s'organisent, ils font des projets* (Beauvoir). || *Absol.* Agir avec méthode : *Pour ne pas perdre son temps, il faut savoir s'organiser.* || **4.** Adhérer à une organisation syndicale ou politique : *La prise de conscience aide les travailleurs à s'organiser.*

• SYN. : **1** *s'établir, s'installer, s'instaurer, naître ;* **2** *s'harmoniser, se structurer ;* **3** *s'accorder, se concerter, s'entendre.*

organisine [ɔrganizin] n. f. (dér. savant de *organis[er]* ; 1963, Larousse). Substance active hypothétique qui serait diffusée par l'« organisateur », chez l'embryon, au cours de son développement.

organisme [ɔrganism] n. m. (de *organe ;* 1729, Bourguet [p. 6], au sens 2 ; sens 1, 1802, Flick ; sens 3, 1842, Mozin ; sens 4, 1935, Acad.). **1.** Ensemble des organes qui constituent un être vivant : *Toutes les épreuves, qui avaient tanné et durci Léopold, avaient délabré l'organisme, jadis si puissant, de François* (Barrès). *Sans doute, l'organisme est admirable de souplesse. Il résiste jusqu'ici à des traitements de plus en plus inhumains, mais, enfin, soutiendra-t-il toujours cette contrainte et ces excès ?* (Valéry). *Dans une première période, il a essayé de toutes les drogues* [...]. *Mais l'organisme déjouait bientôt la manœuvre dont il avait été dupe* (Romains). *Tu as couru une épreuve qui n'est pas faite pour toi, tu t'es forcé l'organisme* (Montherlant). *Un organisme animal, humain, végétal.* || **2.** *Par extens.* Un être vivant doté ou non d'organes : *Organisme unicellulaire.* || **3.** *Fig.* Ensemble organisé (surtout dans le domaine de la vie sociale, économique et politique) : *La mer, compliquée du vent, est un composé de forces, un navire est un composé de machines* [...] ; *c'est entre ces deux organismes, l'un inépuisable, l'autre intelligent, que s'engage le combat qu'on appelle la navigation* (Hugo). *Le simple fonctionnement de cet organisme social qu'était le petit « clan » prenait automatiquement pour Swann des rendez-vous quotidiens avec Odette* (Proust). *L'organisme économique du pays a été affaibli par la fuite des capitaux.* || **4.** Chacun des différents sièges ou services dont l'ensemble constitue une organisation, sur le plan social, économique, politique, etc. (le plus souvent au plur.) *Les organismes de la Sécurité sociale. Le capitaine Verzin est chargé, chez nous, des relations avec les organismes de guet des avions ennemis* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **1** *carcasse* (fam.), *constitution, corps ;* **3** *organisation, structure ;* **4** *bureau, office, service.*

organiste [ɔrganist] n. m. (lat. médiév. *organista,* même sens, du lat. class. *organum,* instrument de musique [v. ORGANE] ; v. 1220, Coincy, écrit *orguenistre* et *orgeniste ;* début du XIVe s., écrit *organistre ; organiste,* av. 1493, G. Coquillart). Personne dont la profession consiste à jouer de l'orgue : *Tu te souviens sans doute de ma subtile distinction entre les toucheurs d'orgue et les organistes* (Balzac).

organite [ɔrganit] n. m. (de *organe ;* 1868, Littré, comme n. donné aux corps élémentaires, réguliers de forme, mais ne pouvant

s'engendrer l'un l'autre ; sens actuel, 1888, Larousse). Chacun des éléments différenciés constituant la cellule.

organo- [ɔrgano], premier élément, tiré de *organe,* et entrant dans la composition de divers mots savants.

organo-aluminique [ɔrganoalyminik] adj. et n. m. (de *organo-* et de *alumin[ium]* ; 1963, Larousse). Composé organique de l'aluminium.

organodynamie [ɔrganodinami] n. f. (de *organo-* et de *-dynamie,* du gr. *dunamis,* pouvoir, puissance ; 1845, Bescherelle). Étude de l'action des organes. (Vieilli.)

organogel [ɔrganoʒɛl] n. m. (de *organo-* et de *gel ;* 1932, Larousse). Gel obtenu par coagulation d'un organosol.

organogène [ɔrganoʒɛn] adj. (de *organo-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1868, Littré, comme épithète de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote et du carbone, parce qu'ils sont à la base de toutes les matières organiques ; sens actuel, 1927, Haug). En géologie, qui tire son origine d'animaux ou de végétaux.

organogenèse [ɔrganoʒənɛz] n. f. (de *organo-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, origine ; 1932, Larousse). Partie de l'embryologie qui étudie la formation et le développement des divers organes.

• Rem. On dit aussi organogénie, n. f. (de *organo-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1868, Littré). La forme organogénésie (même étym. que pour *organogenèse ;* 1868, Littré) n'est plus usitée.

organographie [ɔrganografi] n. f. (de *organo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1817, S. Gérardin). Description des organes d'un être doué de vie.

organographique [ɔrganografik] adj. (de *organographie ;* 1868, Littré). Relatif à l'organographie.

organographisme [ɔrganografism] n. m. (de *organo-* et de *-graphisme,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1878, Larousse). Procédé d'exploration médicale consistant à tracer sur la peau des lignes indiquant les limites de l'organe exploré, et déterminées par l'auscultation, la percussion et la palpation.

organoleptique [ɔrganolɛptik] adj. (de *organo-* et de *-leptique,* gr. *lêptikos,* qui prend, de *lêptos,* qu'on peut prendre ou saisir, dér. du radical de *lambanein,* prendre ; 1837, *Dict. des dictionnaires*). Se dit de la propriété que possèdent les corps de faire impression sur les organes des sens.

organologie [ɔrganolɔʒi] n. f. (de *organo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1834, Boiste). Branche de la biologie qui consiste dans l'étude des organes.

organométallique [ɔrganometalik] adj. et n. m. (de *organo-* et de *métallique ;* 1874, Larousse). Se dit des composés chimiques renfermant des radicaux carbonés unis à un métal.

organométalloïdique [ɔrganometalɔidik] adj. et n. m. (de *organo-* et de *métalloïde ;* 1903, Larousse). Se dit des composés chimiques renfermant un radical carboné lié à un métalloïde.

organopathie [ɔrganopati] n. f. (de *organo-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1868, Littré). Affection présentant des lésions organiques (par opposition à l'affection dite *sine materia,* où n'apparaissent que des troubles fonctionnels).

organosilicié, e [ɔrganosilisje] adj. (de *organo-* et de *silici[um]* ; 1963, Larousse). Se dit de composés analogues aux corps organiques, dans lesquels le silicium remplace tout ou partie du carbone.

organosol [ɔrganosɔl] n. m. (de *organo-* et de *sol,* « solution colloïdale » ; 1932, Larousse). Solution colloïdale ou suspension d'un colloïde dans un milieu liquide organique tel que l'éther, la glycérine, etc.

organothérapie [ɔrganoterapi] n. f. (de *organo-* et de *thérapie ;* 1903, Larousse). Syn. de opothérapie.

organotypique [ɔrganotipik] adj. (de *organo-* et de *typique ;* 1968, Sigot, p. 56). Se dit des cultures d'organes conduites de façon à maintenir la cohésion entre les cellules et les tissus.

organsin [ɔrgɑ̃sɛ̃] n. m. (de *Organzi,* altér. du n. de la ville d'*Ourgandj* [v. organdi] ; milieu du xiie s., *Roman de Thèbes,* écrit *orcassin* [*orgasin,* xve s. ; *organsin,* 1553, Godefroy], au sens de « sorte d'étoffe de soie » ; sens 1-2, 1627, H. Roy, 99). **1.** Fil de soie formé de deux fils de soie grège tordus chacun dans le même sens, puis retordus en sens contraire. || **2.** Fil de chaîne, dans ce mode de tissage.

organsinage [ɔrgɑ̃sinaʒ] n. m. (de *organsiner ;* 1829, Boiste). Action ou manière d'organsiner.

organsiner [ɔrgɑ̃sine] v. tr. (de *organsin ;* 1755, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [pour 1751], p. 121 [*moulin à organsiner,* 1782, Condorcet]). Tordre ensemble des fils de soie pour en faire de l'organsin. || *Moulin à organsiner,* moulin utilisé pour cette opération.

organsineur [ɔrgɑ̃sinœr] n. m. (de *organsiner ;* 1842, Acad.). Fabricant d'organsin.

organum [ɔrganɔm] n. m. (mot lat. signif. « orgue, registre [en termes de musique] » et, à basse époque [xe s.], « organum » [v. organe] : 1865, Coussemaker). Au Moyen Âge, forme de l'harmonie et du contrepoint, fondée sur un thème de plain-chant.

orgasme [ɔrgasm] n. m. (dér. savant du gr. *orgân,* être plein de sève, être possédé d'une passion violente, dér. de *orgê,* colère ; 1611, Cotgrave, au sens de « vif accès de colère » ; sens actuel, 1623, J. Ferrand [p. 110], puis 1721, Trévoux). Le plus haut degré d'une excitation physiologique et, particulièrement, de l'excitation sexuelle.

orgastique [ɔrgastik] adj. (dér. savant de *orgasme ;* 1873, Nysten [le dér. de sens contraire *antiorgastique,* « qui calme l'orgasme », est attesté dès 1803, Boiste]). Qui a rapport à l'orgasme.

orge [ɔrʒ] n. f. (lat. *[h]ordeum,* orge ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*sucre d'orge,* 12 janv. 1644, Poussin] ; sens 3-4, v. grain-d'orge). **1.** Plante de la famille des graminacées à épis munis de longues barbes. || **2.** Grain de cette céréale, utilisé pour l'alimentation et la brasserie : *Quatre mille chevaux avec les provisions d'orge et les harnachements* (Flaubert). *Farine d'orge.* || *Sucre d'orge,* sucre cuit avec une décoction d'orge, dont on fait de petits bâtons : *Elle remplit mes poches de tout ce qu'ils avaient, de paquets tout ficelés, de plaisirs, de babas et sucres d'orge* (Proust). || *Eau d'orge,* v. eau. || **3.** *Grain d'orge,* v. grain. || **4.** *Toile de grain d'orge,* v. grain-d'orge.

◆ n. m. (1538, R. Estienne [*orge mondé ; orge perlé,* 1765, *Encyclopédie*]). *Orge mondé,* grains d'orge passés entre deux meules et débarrassés de leur première enveloppe. || *Orge perlé,* grains d'orge qu'on a passés entre deux meules pour en ôter le son et les réduire en boules farineuses.

orgé, e [ɔrʒe] adj. (de *orge ;* 1868, Littré). Qui contient de l'eau d'orge : *Boisson orgée.*

orgeat [ɔrʒa] n. m. (de *orge ;* 1363, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1732, Richelet). **1.** Sirop préparé autref. avec une décoction d'orge, auj. avec une émulsion d'amandes. || **2.** Boisson faite avec ce sirop : *Je buvais un orgeat douceâtre* (Camus).

orgelet [ɔrʒəlɛ] n. m. (dimin. du moyen franç. *ordeole,* orgelet [1363, Chauliac], *ordeol* [1478, Chauliac], *orgeoul* [1492, Salicet], *orgeol* [1552, R. Estienne], bas lat. *hordeolus,* même sens, proprem. « grain d'orge », du lat. class. *[h]ordeum,* orge ; 1570, Daléchamps [70], écrit *orgeolet ; orgelet,* 1671, Pomey). Petit furoncle en forme de grain d'orge, se développant sur le bord libre de la paupière.

• Syn. : *compère-loriot* (vx), *grain d'orge.*

orgeolet [ɔrʒɔlɛ] n. m. (var. anc. de *orgelet* [v. l'art. précéd.] ; 1570, Daléchamps, 70). *Anc.* orthogr. de orgelet.

orgerie [ɔrʒəri] n. f. (de *orge ;* 1877, Littré [*orgiere,* même sens, fin du xiie s., Reclus de Moiliens]). En Normandie, champ d'orge.

orgiaque [ɔrʒjak] adj. (gr. *orgiakos,* qui concerne les mystères, de *orgion* [v. ORGIE] ; 1847, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert). **1.** Relatif aux orgies, aux mystères : *Quand ils voyaient passer la horde sacrée des joueurs de flûte et de cymbales* [...], *beaucoup, pris de frénésie, entraient dans la sarabande orgiaque* (Barrès). || **2.** Qui évoque l'orgie, qui tient de l'orgie, de la débauche, des excès : *C'est une chose à remarquer, les descripteurs orgiaques et les faiseurs de livres obscènes outrepassent les proportions humaines de la manière la plus invraisemblable* (Gautier). *Dès le principe, une considération m'avait frappé : c'est que dans la partie voluptueuse et orgiaque de l'ouverture de « Tannhäuser », l'artiste avait mis autant de force, développé autant d'énergie que dans la peinture de la mysticité qui caractérise l'ouverture de « Lohengrin »* (Baudelaire). [Emma] *lisait jusqu'au matin des livres extravagants où il y avait des tableaux orgiaques avec des situations sanglantes* (Flaubert). *D'ailleurs, même en repensant par à-coups, par élancements, comme on dit pour les autres douleurs physiques, à cette vie orgiaque qu'avait menée Albertine avant de me connaître, j'admirais davantage la docilité de ma captive et je cessais de lui en vouloir* (Proust).

● SYN. : **2** *dépravé, déréglé, dissolu, libidineux, licencieux, luxurieux, obscène, paillard, sensuel, voluptueux.*

◆ n. (milieu du XX^e s.). Personne qui se livre à l'orgie, qui a le goût des orgies (peu usité) : *Au nom de quelles valeurs ce grand orgiaque crache-t-il avec dégoût sur les orgies des autres ?* (Beauvoir).

orgiasme [ɔrʒjasm] n. m. (gr. *orgiasmos,* célébration de mystères, de *orgiazein,* célébrer des mystères, dér. de l'adj. fém. *orgias, orgiados,* possédée de l'esprit divin, lui-même dér. de *orgion* [v. ORGIE] ; 1838, Acad.). Dans l'Antiquité grecque, célébration des orgies, des mystères, principalement dans le culte de Dionysos.

orgiaste [ɔrʒjast] n. (gr. *orgiastês,* qui célèbre des mystères, de *orgiazein* [v. l'art. précéd.] ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Personne qui participe aux orgies. || **2.** Personne initiée aux mystères.

orgiastique [ɔrʒjastik] adj. (gr. *orgiastikos,* qui se plaît aux mystères, aux orgies, inspiré, de *orgiazein* [v. ORGIASME] ; 1838, Acad.). Qui concerne le culte de Dionysos.

orgiastiquement [ɔrʒjastikmɑ̃] adv. (de *orgiastique ;* 1924, A. Gide [*orgiquement,* même sens — de orgie —, 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers]). *Littér.* À la manière des orgies antiques (rare) : *Je voyais, par exemple, mon pauvre Tissaudier orgiastiquement écharpé par les hétaïres* (Gide).

orgie [ɔrʒi] n. f. (lat. *orgia, orgiorum,* n. neutre plur., mystères de Bacchus, cérémonies religieuses en général, gr. *orgia,* cérémonies religieuses avec mystères [de Déméter, des Cabires, de Bacchus], toute cérémonie religieuse, plur. du n. neutre *orgion,* mêmes sens ; av. 1520, Seyssel, au plur., au sens de « chant de Bacchantes [écrit par Euripide] » ; au sing., au sens 2, 1715, Voltaire ; sens 1, 1874, Larousse ; sens 3, 1856, Baudelaire ; sens 4, début du XX^e s. ; sens 5, av. 1867, Baudelaire). **1.** Débordement frénétique provoqué par certaines danses ou cérémonies mystiques : *Une petite fille* [...] *trépigne et danse elle aussi du même mouvement frénétique* [...]. *L'orgie sacrée tourne au délire : les vêtements sont arrachés, les torses ruisselants se courbent, se relèvent* (Tharaud). || **2.** Partie de débauche accompagnée de tous les excès : *Au milieu de ces meurtres, on se livrait à des orgies, comme dans les troubles de Rome, sous Othon et Vitellius* (Chateaubriand). *Le matin où, à la suite d'une orgie, il se trouva décidément volé, il acheta deux beaux chevaux* [...] *et* [...] *partit pour l'armée* (Stendhal). *Une bonne orgie a toujours deux étages : le dessus des tables et le dessous* (Nerval). || **3.** *Fig.* Abus, consommation excessive : *Il se livrait aux silencieuses orgies de la méditation* (France). *Qu'elles me semblent loin, ces orgies de lecture des vacances d'autrefois !* (Mauriac). || **4.** *Fig.* Manifestation exubérante de ses sentiments, de sa joie de vivre ; tapage joyeux : *Il suffit d'être couché parmi les menthes velues et les prêles pour* [...] *assister, au début de juin, à l'orgie bruyante des rainettes* (Duhamel). || **5.** *Fig.* Abondance excessive, profusion, prodigalité : *Et dans l'étourdissante et lumineuse orgie | Des clairons, du soleil, des cris et des tambours* (Baudelaire). *Jamais la peinture* [...] *n'a prêté à des querelles si absurdes ni à de telles orgies de pataphysique* (Romains).

◆ **orgies** n. f. pl. (1574, Du Bartas [comme n. m. pl., 1564, J. Thierry]). Dans l'Antiquité grecque, rites secrets des mystères de Déméter, des Cabires et, par la suite, de Dionysos, où les participants étaient saisis d'un délire sacré.

orgue [ɔrg] n. m. (lat. *organum,* instrument en général, instrument de musique, orgue hydraulique [et, à basse époque, « orgue à vent »], gr. *organon,* outil, instrument de musique, organe du corps, matière sur laquelle on travaille ; v. 1155, Wace, au sens I, 1 [*grand orgue, orgue de chœur,* 1963, Larousse ; *orgue expressif,* 1838, Acad. ; *cabinet d'orgue,* 1690, Furetière ; *ronfler comme un tuyau d'orgue,* début du XX^e s. — *jouer de l'orgue,* même sens, 1860, d'après Larchey, 1878] ; sens I, 2, 1685, Furetière ; sens I, 3, v. 1500, Godefroy [*orgue de Barbarie,* 1702, *Histoire... de l'Acad.... des sciences,* p. 136 — absol., av. 1834, Béranger ; *orgue électrique, orgue de cinéma,* 1949, Larousse] ; sens I, 4, 1690, Furetière, art. *point* [aussi « signe servant à noter cet arrêt »] ; sens II, 1, 1485, Gay [*orgues de Staline,* 1949, Larousse] ; sens II, 2, 1874, Larousse ; sens II, 3, 1680, Richelet ; sens II, 4, 1963, Larousse [*orgue,* même sens, 1660, Oudin] ; sens II, 5, 1752, Trévoux).

I. INSTRUMENT DE MUSIQUE. **1.** Grand instrument à vent, à multiples tuyaux, que l'on fait résonner à l'aide d'un clavier, le vent y étant introduit par une soufflerie mécanique (principalement en usage dans les églises) : *L'orgue est certes le plus grand, le plus audacieux, le plus magnifique de tous les instruments créés par le génie humain* (Balzac). *Les voûtes de l'église grossissaient encore les éclats de l'orgue et des voix qui chantaient le terrible « Dies irae »* (Mérimée). *De l'autre côté de la salle, il y avait un piano à queue et un petit orgue ancien* (Duhamel). || *Grand orgue,* l'orgue le plus important d'une église, l'autre étant *l'orgue de chœur,* de dimensions inférieures. || *Orgue expressif,* orgue construit de telle sorte qu'on peut, à volonté, graduer l'intensité des sons de l'un ou de plusieurs de ses claviers. || *Buffet d'orgue,* v. BUFFET. || *Cabinet d'orgue,* nom donné autrefois à de petits orgues portatifs. || *Facteur d'orgue,* v. FACTEUR. || Fam. *Ronfler comme un tuyau d'orgue,* ronfler très bruyamment : *Les cris des animaux les plus bruyants* [...] *m'accueillaient, mais ils partaient du sommet des arbres :* [...] *tous les cocotiers ronflaient comme des tuyaux d'orgue* (Giraudoux). || **2.** Tribune, élevée au fond de l'église, où se trouve l'orgue : *Monter à l'orgue* ou *aux orgues.* || **3.** Anc. *Orgue hydraulique,* orgue dont la soufflerie était mise en action par un système à pression d'eau : *Les sons doux et lents d'un orgue hydraulique* (Flaubert). || *Orgue de Barbarie,* petit orgue portatif ou monté sur roues, mû par une manivelle, et dont jouaient les musiciens ambulants : *La musique entonne une ancienne mazurka de Talexy, que les orgues de Barbarie jouaient l'hiver dernier sous mes fenêtres* (Daudet). *On entendait un orgue de Barbarie qui jouait, à l'angle du quai, parmi les bourrasques de novembre, le grand air de Cavalleria rusticana* (Duhamel) ; et absol. : *Les uns étaient habillés* [...] *en marchands de vieux habits, en chiffonniers, en joueurs d'orgue* (Chateaubriand). || *Orgue électrique,* orgue dont les tuyaux sont remplacés par des amplificateurs et dont les sons sont produits par des circuits électriques. || *Orgue de cinéma,* orgue électrique à modulations particulières, en usage naguère dans les salles de cinéma. || **4.** *Point d'orgue,* en termes de musique, temps d'arrêt qui suspend la mesure sur une note dont la durée peut être prolongée à volonté ; signe servant à noter cet arrêt (𝄐).

II. TOUTE CHOSE QUI, PAR SA FORME, ÉVOQUE DES TUYAUX D'ORGUE. **1.** Ancienne pièce d'artillerie composée de plusieurs canons de mousquet montés sur un affût. || *Orgues de Staline,* pendant la Seconde Guerre mondiale, engin multitube soviétique, lançant des projectiles autopropulsés. || **2.** *Orgues basaltiques,* prismes réguliers formés dans les coulées de basalte, présentant l'aspect de tuyaux d'orgue. || **3.** En termes de marine, tuyau métallique conduisant l'eau des faux ponts dans les mailles de la cale, d'où elle est épuisée. || **4.** *Orgue de mort,* en termes de fortification, sorte de herse servant à la défense d'une porte. || **5.** *Orgues de mer,* nom donné aux cœlentérés octocoralliaires du genre *tubipore.*

• REM. Le genre de *orgue* n'a été fixé qu'au XVIIIe s. « L'ancien genre féminin a été conservé au pluriel sous l'influence de l'expression clichée *les grandes orgues* » (Dauzat), seulement dans un sens emphatique pour désigner un seul instrument : *Car M. Dorval habitait Rouen, où il tenait à Saint-Ouen les grandes orgues que venait de livrer Cavaillé-Coll* (Gide). *Il s'élevait devant moi, comme des tuyaux de grandes orgues, le paquet de buildings de Wall Street* (Romains). *Il y a de certaines notes qu'on ne perçoit pas lorsqu'elles sont couvertes par les grandes orgues de la douleur* (J. Rostand). Le masculin pluriel s'emploie pour parler de plusieurs instruments distincts : *Notre cathédrale possède deux orgues très puissants.*

orgueil [ɔrgœj] n. m. (germanique occidental **urgôli,* fierté ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *orgolz,* comme cas sujet [*orgoill,* comme cas régime, 1080, *Chanson de Roland ; orgueil,* comme cas sujet et cas régime, v. 1130, *Eneas*], au sens I, 1 [« attachement excessif à une chose dont on éprouve de l'orgueil », 1640, Corneille ; *mettre son orgueil à,* 1802, Chateaubriand] ; sens I, 2, 1636, Corneille ; sens I, 3, début du XIIIe s., *Guillaume de Dole ;* sens I, 4, fin du XIIe s., *Renaut de Montauban ;* sens II, v. 1354, *Modus* [écrit *orguel ; orgueil,* 1549, R. Estienne]).

I. 1. Sentiment exagéré et même souvent injustifié qu'on a de sa valeur : *Il fit un geste admirable qui peignit à la fois la modestie et l'orgueil des savants, orgueil plein d'entêtement, modestie pleine de suffisance* (Balzac). *Pourquoi un vain orgueil m'a-t-il éloigné de ce dîner honorable ?* (Musset). *Peut-être l'immense « péché », — le péché métaphysique par excellence, que les théologiens ont nommé du beau nom d'orgueil, — a-t-il pour racine dans l'être cette irritabilité du besoin d'être unique ?* (Valéry). *C'était seulement quand elle pouvait être à d'autres que je souhaitais l'avoir à moi, sentiment où il y avait surtout de l'orgueil, l'orgueil souterrain masqué de modestie et de réserve* (Maurois). || *Vx* ou *littér.* Attachement excessif à une chose dont on éprouve de l'orgueil : *Fuyant l'orgueil du diadème* (Racine). *Tout être beau a l'orgueil naturel de sa beauté, et le monde aujourd'hui laisse suinter son orgueil de toutes parts* (Camus). *Avoir l'orgueil de sa naissance.* || *Mettre son orgueil à faire quelque chose,* en tirer une vanité excessive : *Elle mettait son orgueil à ne pas ouvrir la bouche, sauf si l'on touchait à la question religieuse* (Mauriac). || **2.** En bonne part, sentiment justifié de sa dignité : *Un orgueil de femme toujours pure, sans défaillance et sans tache, l'exaspérait* [...] *contre toutes ces lâchetés de l'homme* (Maupassant). *Il y avait très peu de laideur dans son orgueil. Tout au moins à peine ce qu'il en fallait pour qu'il soit humain* (Giono). || **3.** Sujet de légitime fierté : *Cette famille* [les Bourbons], *après avoir été l'orgueil des autres races royales, semble en être devenue la fatalité* (Chateaubriand). *Phaéton les guidait, lui, l'orgueil de l'étable, | Que les anciens bouviers disaient à Zeus semblable* (Leconte de Lisle). || **4.** *Vx* ou *poét.* Chose dont l'apparence est fastueuse ; richesse : *L'orgueil du soir* [le soleil couchant] *est sur la terre* (H. de Régnier).

II. *Anc.* Cale de bois ou de pierre qui, insérée sous un levier, lui sert de point d'appui : *Il* [Jean Valjean] *soulevait et soutenait parfois d'énormes poids sur son dos, et remplaçait dans l'occasion cet instrument qu'on appelle cric et qu'on appelait jadis orgueil* (Hugo).

• SYN. : **I, 1** *arrogance, fatuité, hauteur, infatuation, mégalomanie, morgue, présomption, prétention, suffisance, superbe ; gloriole, vanité ;* **2** *amour-propre, fierté ;* **3** *fleuron, gloire, honneur, ornement.* — CONTR. : **I, 1** *humilité, modestie, simplicité ;* **3** *abjection, déshonneur, honte, infamie.*

orgueilleusement [ɔrgœjøzmɑ̃] adv. (de *orgueilleux* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *orgoillusement,* au sens de « impétueusement » ; sens actuel, v. 1155, Wace, écrit *orguillusement* [*orguilleusement,* v. 1207, Villehardouin ; *orgueilleusement,* 1538, R. Estienne]). De façon orgueilleuse : *Des Cariens balançaient orgueilleusement les plumes de leur casque* (Flaubert).

orgueilleux, euse [ɔrgœjø, -øz] adj. et n. (de *orgueil* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *orgoillus ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *orguelleus ; orgueilleux,* v. 1360, Froissart). Qui a de l'orgueil : *Vous entendez les passereaux ? Ils chantent mes louanges. Oh ! ne me croyez pas orgueilleuse : je n'ai pas d'orgueil, pas une once* (Montherlant). *Les orgueilleux sont des sots* (Lamartine). *L'obscur amas des vieux noms inutiles, | Des orgueilleux méchants et des riches futiles* (Vigny). *Le véritable orgueilleux se suffit à lui-même* (Bourget).

• SYN. : *crâneur* (fam.), *faraud* (fam.), *fat, m'as-tu-vu* (fam.), *paon, plastronneur* (fam.), *poseur* (fam.), *vaniteux.* — CONTR. : *modeste.*

◆ adj. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). **1.** Qui exprime l'orgueil, qui est empreint d'orgueil : *Cette orgueilleuse charité de l'homme du monde qui* [...] *ne trouve dans l'infamie d'autrui qu'une raison d'exercer envers lui une bienveillance dont les témoignages chatouillent* [...] *l'amour-propre de celui qui les donne* (Balzac). *Quand la lointaine mort viendra trancher la trame | Des instants orgueilleux de sa félicité* (Leconte de Lisle). *Je lui ai conseillé d'accepter avec une joie orgueilleuse le sacrifice de sa personne au bien de la communauté* (Aymé). *Une démarche orgueilleuse.* || **2.** *Fig.* Dont l'aspect a un caractère de majesté : *Séraphine* [...] *eut un redressement de sa poitrine orgueilleuse, comme la guerrière qui reprend haleine* (Zola). *Je regardai Carmona perchée sur son rocher et hérissée de huit tours orgueilleuses...* (Beauvoir). || **3.** Qui tire son orgueil, sa fierté de : *Il est très orgueilleux de ses yeux veloutés* (Giono). *Une mère orgueilleuse de son fils.*

• SYN. : **1** *arrogant, avantageux, hautain, prétentieux, puant* (fam.) ; **2** *altier, grandiose, imposant, majestueux, superbe ;* **3** *fier, infatué, vain, vaniteux.* — CONTR. : **1** *discret, effacé, modeste, réservé, simple ;* **2** *chétif, humble, petit ;* **3** *confus, désolé, honteux, mécontent.*

orgueillite [ɔrgœjit] n. f. (dér. savant et plaisant de *orgueil ;* av. 1951, A. Gide). *Littér.* Excès d'orgueil, crise d'orgueil (rare) : *Encore une crise d'orgueillite, chez les Charles Gide, tantôt* (Gide).

orgue-melodium [ɔrgmelɔdjɔm] n. m. (de *orgue* et de *melodium,* instrument de musique à clavier [1868, Littré — d'abord *melodion,* 1811, Brunot], dér. savant de *mélodie ;* av. 1896, Goncourt). *Vx.* Nom donné à un petit orgue d'église : *L'orgue-melodium sur lequel étaient ouverts les chants de Marie* (Goncourt).

oribus [ɔribys] n. m. (origine incertaine ; 1534, Rabelais, dans la loc. *la barbe d'oribus,* espèce de jeu de colinmaillard ; 1690, Furetière, dans la loc. *poudre d'oribus,* remède sans vertu ; sens actuel, 1829, Balzac). Dans certaines provinces, chandelle de résine qu'on plaçait de part et d'autre de la cheminée : *Les oribus, les longues chandelles de résine, qu'on appelait aussi des pétrelles, à cause du bruit qu'elles faisaient en brûlant* (Genevoix).

orichalque [ɔrikalk] n. m. (lat. *orichalcum,* cuivre jaune, gr. *oreikhalkos,* laiton, proprem. « airain de montagne », de *oros,* montagne, et de *khalkos,* cuivre, airain ; 1765, *Encyclopédie,* aux sens 1-2). **1.** Métal fabuleux des Anciens : *C'est moi qui ai*

entouré d'un mur d'orichalque les quais de l'Atlantide (Flaubert). || **2.** *Par extens.* Cuivre et ses alliages, bronze et laiton.

oricou [ɔriku] n. m. (origine obscure ; 1858, Legoarant). Très grand vautour à plumage noirâtre.

oriel [ɔrjɛl] n. m. (mot angl. de même sens [fin du XIV^e s.], empr. de l'anc. franç. *orel* ou *oreil,* galerie, porche [fin du XII^e s., *Robert le Diable*], dér. de *ore,* bord [v. ORÉE] ; 1899, *Grande Encyclopédie*). Fenêtre construite en encorbellement, formant ainsi un réduit qui s'ajoute à la pièce : *Les oriels ornés et peints sont l'élément principal de l'architecture alémanique.*

orient [ɔrjɑ̃] n. m. (lat. *oriens, -entis,* le soleil [levant], l'est, pays du levant, part. prés. substantivé de *oriri,* se lever, naître ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens II, 1 [*Proche-Orient,* 1949, Larousse ; *Moyen-Orient,* début du XX^e s. ; *Extrême-Orient,* 1868, Littré] ; sens I, 1, v. 1131, *Couronnement de Louis ;* sens I, 2, v. 1112, *Voyage de saint Brendan ;* sens I, 3, av. 1848, Chateaubriand ; sens I, 4, av. 1867, Baudelaire ; sens I, 5, début du XVII^e s., Malherbe ; sens I, 6, 1742, A. J. Dezallier d'Argenville ; sens I, 7, début du XX^e s. ; sens II, 2, 1640, Corneille ; sens II, 3, 1903, Larousse ; sens II, 4, 1913, V. Larbaud ; sens III, 1778, *Zeitschrift für schweizerische Geschichte,* 1949, p. 506 [aussi *Grand-Orient...*]).

I. 1. Partie du ciel, côté de l'horizon où semble se lever le soleil : *Ses lambeaux, déchirés par l'aile de l'aurore, | Flottent livrés aux vents dans l'orient vermeil* (Lamartine). || **2.** *Vx* ou *littér.* Direction de l'orient, point cardinal de l'est : *Un bois, création des Français, s'élève aujourd'hui à l'orient du Colysée* (Chateaubriand). *Une sorte d'expression géographique abstraite comme la ligne de l'équateur, comme le pôle, comme l'orient* (Proust). || **3.** *Vx* ou *littér.* Direction de marche, orientation : *On est obligé de casser la glace pour apprendre à quel orient il faut se diriger* (Chateaubriand). *N'avais-je pas assez que de faire mon point pour trouver mon orient ?* (Duhamel). || **4.** *Fig.* Féerie de lumière : *Balzac, ce prodigieux météore qui couvrira notre pays d'un nuage de gloire comme un orient bizarre et exceptionnel* (Baudelaire). *J'ai grandi, j'ai rêvé d'orient, de lumières* (Samain). || **5.** *Class.* et *littér.* Commencement brillant, heureux : *Le chevalier de Guise, de qui on a vu précipiter le bel orient dans l'occident d'un déplorable désastre* (Malherbe). *Les roses meurtries de son adolescence de galère avaient été cruellement effeuillées par les ouragans* [...], *mais, quand même, tout un orient de jeunesse était encore déployé sur elle comme l'irradiation lumineuse de son âme que rien n'avait pu vieillir* (Bloy). || **6.** Reflet nacré des perles rappelant la couleur de l'orient au lever du soleil : *Ces rangs de perles d'un orient prestigieux qui encerclent les bras de la cruelle étoile de mer* (Herriot). || **7.** *Fig.* Couleur évoquant le reflet des perles : *Sur ses bras blancs | Qu'éplore l'orient d'une épaule meurtrie* (Valéry).

II. 1. Zone ou ensemble des pays de l'Ancien Continent situés à l'est de l'Europe (avec une majuscule, en ce sens et dans les suivants) : *C'est une grande sainte* [Ève] *aux yeux de l'Église, quoiqu'on ne l'honore guère dans cet Occident* [...], *mais on l'invoque toujours dans nos chrétientés du vieil Orient* (Bloy). *Il* [Jésus] *fut salué de façon solennelle | Par les rois d'Orient doublés de leur chameau* (Péguy). || *Question d'Orient,* v. QUESTION. || *Proche-Orient,* ensemble formé par les États riverains de la Méditerranée orientale. (V. aussi LEVANT.) || *Moyen-Orient,* ensemble des pays de l'ouest de l'Asie : *Combien d'aventures et d'indépendance et d'imprévu dans le Moyen-Orient* (Barrès). || *Extrême-Orient,* ensemble des pays de l'est de l'Asie. || **2.** Les habitants, les nations de l'Orient : *Les relations diplomatiques entre l'Orient et l'Occident.* || **3.** *Bouton d'Orient,* leishmaniose contagieuse, caractérisée par des éruptions et des ulcérations des parties découvertes du corps, maladie endémique en Afrique du Nord et dans les régions chaudes de l'Inde. || **4.** *L'Orient-Express,* train qui relie Paris aux pays des Balkans : *Prêtez-moi, ô Orient-Express, Sud-Brenner-Bahn, prêtez-moi vos miraculeux bruits sourds* (Larbaud).

III. Nom sous lequel, dans la franc-maçonnerie, sont désignées les loges de province : *L'Orient de Bordeaux.* || *Grand Orient de France,* loge centrale formée, dans la capitale, par les représentants des loges de province.

• SYN. : **I, 1** *levant ;* **2** *est ;* **6** *eau.* || **II, 2** *Est.* — CONTR. : **I, 1** *couchant, occident, ponant ;* **2** *ouest.* || **II, 2** *Ouest.*

orientable [ɔrjɑ̃tabl] adj. (de *orienter ;* 1949, Larousse [*surface orientable,* 1963, Larousse]). Que l'on peut orienter : *Lampadaire orientable. Antenne orientable.* || *Surface orientable* ou *bilatère,* en mathématiques, surface telle que, partant d'un point et y revenant après avoir décrit une courbe quelconque tracée sur cette dernière, la normale supposée orientée prenne la même direction, au départ et à l'arrivée.

• CONTR. : *fixe.*

oriental, e, aux [ɔrjɑ̃tal, -o] adj. et n. (lat. impér. *orientalis,* d'Orient, habitant des pays d'Orient, du lat. class. *oriens, -entis* [v. ORIENT] ; début du XIII^e s., Tobler-Lommatzsch). Habitant ou originaire de l'Orient : *Par la grâce de quelles conjonctures heureuses, le docteur Mardrus, à la fois oriental et roumi, arabisant d'enfance et sûr lettré français, se trouve-t-il, avec les droits uniques d'héritier légitime, naître pour nous montrer cette littérature admirable ?* (Gide). *La manière frénétique de certains danseurs orientaux* (Romains). *Des générations d'orientaux vivent dans la crasse et s'y plaisent* (Saint-Exupéry).

◆ adj. (sens I, 1, 1528, Finé, 40 ; sens I, 2, v. 1130, *Eneas ;* sens II, 1, XIII^e s. ; sens II, 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens II, 3, 1740, Acad.).

I. 1. Se dit des planètes qui, se levant avant le Soleil, sont visibles le matin du côté de l'orient. || **2.** Situé à l'orient : *La partie orientale d'un pays.*

II. 1. Qui vient d'Orient ; qui croît ou vit en Orient : *Le magicien de quelque conte oriental, qui détient la clé de toutes les merveilles* (Lacretelle). *Les énormes piliers du vieux style égyptien représentent le sycomore, le figuier oriental, le bananier* (Chateaubriand). *Des pierreries orientales. Des plantes orientales.* || **2.** Qui concerne l'Orient, qui est propre à l'Orient : *Les caprices d'un rêve ou les jeux d'une imagination orientale n'ont rien de plus fantastique* (Chateaubriand). *On dit, poursuivit-elle sans pouvoir abandonner son thème oriental, que les personnes qui ont vu ce beau ciel bleu de l'Orient ne peuvent plus vivre ailleurs* (Mérimée). *Avec les démonstrations et la verbosité orientales, ils se firent des excuses et des caresses* (Flaubert). *Les religions orientales. Les mœurs orientales.* || **3.** Digne de l'Orient : *Son teint ambré, ses yeux en amande, la cambrure de sa taille* [...] *donnaient à sa nonchalance quelque chose d'oriental* (Martin du Gard). *Un faste oriental. Un flegme oriental.*

• CONTR. : *occidental.*

◆ **oriental** n. m. (av. 1890, Maupassant). Ce qui est propre à l'Orient, caractéristique de l'Orient : *C'était une construction singulière où il y avait de tout* [...] *de la cathédrale, de la mosquée,* [...] *de l'oriental, de l'occidental* (Maupassant).

◆ **À l'orientale** loc. adv. (sens 1, av. 1854, Nerval ; sens 2, 1938, Montagné et Gottschalk). **1.** Selon les manières qui ont cours en Orient : *Chaque jour, une foule passait devant lui* [Julien] *avec des génuflexions et des baise-mains à l'orientale* (Flaubert). *Qui pourrait croire qu'elle roule des pensées si larmoyantes, cette Claudine en saut-de-lit, accroupie à l'orientale devant le marbre du foyer ?* (Colette). || **2.** Se dit de certains mets contenant des tomates, de l'ail et parfois du safran.

orientalement [ɔrjɑ̃talmɑ̃] adv. (de *oriental ;* v. 1380, *Aalma,* écrit *orientalment ; orientalement,* av. 1850, Balzac). *Littér.* D'une manière orientale (peu usité) : *Le soleil ne tiédissait plus qu'à peine les espaliers, mais le ciel était orientalement pur* (Gide).

orientalisant, e [ɔrjɑ̃talizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *orientaliser ;* 1963, Larousse). Influencé par l'Orient : *Style orientalisant.*

orientaliser [ɔrjɑ̃talize] v. tr. (de *oriental ;* 1801, Mercier, comme v. pr., au sens de « prendre les mœurs orientales » ; comme v. tr., au sens actuel, 1838, Acad.). Donner les caractères de l'Orient : *Les Arabes l'orientalisèrent* [l'architecture néo-grecque] *pour le calife Aroun et « les Mille et Une Nuits »* (Chateaubriand).

orientalisme [ɔrjɑ̃talism] n. m. (de *oriental ;* 1838, Acad., aux sens 1-2). **1.** Ensemble des connaissances qui concernent l'Orient ou les peuples orientaux. || **2.** Goût des choses de l'Orient et de leur représentation artistique.

orientaliste [ɔrjɑ̃talist] n. (de *oriental ;* 1799, *Magasin encyclopédique* [XXV, 122], au sens 1 ; sens 2, 15 avr. 1877, *Revue des Deux Mondes*). **1.** Personne qui est spécialiste des langues et des civilisations orientales. || **2.** Artiste qui peint des sujets empruntés à l'Orient ou à l'Afrique. (Vieilli.)

orientation [ɔrjɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *orienter ;* 1834, Landais, au sens de « action de porter sur une carte la direction des points cardinaux » ; sens 1-2, 1838, Acad. [*table d'orientation,* 1932, Larousse] ; sens 3, XXe s. [..*sens de l'orientation,* 1888, Larousse, art. *sens*] ; sens 4, 1903, Larousse [*orientation scolaire et professionnelle,* 1959, d'après Larousse, 1968] ; sens 5-6, 1868, Littré ; sens 7, av. 1865, Proudhon). **1.** Action de déterminer la direction du nord, au lieu où l'on se trouve. || **2.** Action de déterminer la position d'une chose ou d'une personne par rapport aux points cardinaux : *L'orientation d'un navire à la boussole.* || *Table d'orientation,* reproduction graphique d'un panorama qu'on découvre d'un point de vue, avec l'indication de la situation des différents éléments par rapport aux points cardinaux. || **3.** *Par extens.* Détermination de la route à suivre pour parvenir à un endroit : *L'orientation dans une forêt inconnue est difficile.* || *Avoir le sens de l'orientation,* être capable de retrouver son chemin, même dans un endroit qu'on ne connaît pas. || **4.** *Fig.* Choix entre plusieurs options possibles : *Le retour précipité du Kaiser, qui sera cette nuit à Kiel, semble devoir modifier l'orientation politique de ces derniers jours* (Martin du Gard). *L'orientation de la recherche médicale.* || *Orientation scolaire et professionnelle,* détermination de la meilleure voie scolaire ou professionnelle ouverte à un sujet après inventaire de ses aptitudes et de ses motivations. || **5.** Résultat de l'action d'orienter ; position d'un objet : *Des voyageurs* [...] *s'étonnaient de l'orientation d'un boulevard, de la dimension d'un arrondissement* (Romains). *D'après l'orientation de ses yeux, le soldat pense qu'elle a remarqué sa présence* (Robbe-Grillet). *L'orientation d'un immeuble.* || **6.** Disposition des vergues permettant aux voiles de recevoir le vent de la manière la plus favorable. || **7.** *Fig.* Direction, tendance suivie par une activité intellectuelle, spirituelle, politique, etc. : *Ce n'est point que mes pensées aient changé de direction, mais les événements leur ont permis de prendre une orientation plus précise* (Gide). *Ce journal a une orientation franchement marquée. L'orientation de ce courant littéraire semble assez confuse.*

• SYN. : **2** *point ;* **4** *inclination, infléchissement, tournure ;* **5** *direction, exposition, position ;* **7** *engagement, ligne, tendance.*

orienté, e [ɔrjɑ̃te] adj. (de *orient ;* 1458, *Mystère du Vieil Testament,* au sens 1 [*contour orienté, droite orientée, espace orienté, plan orienté,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Qui a une position, une direction déterminée : *Pas de meilleur marin que lui ; personne comme lui* [...] *pour maintenir avec l'écoute la voile orientée* (Hugo). *Cette immense serre, stupidement orientée au nord, de telle sorte que les lauriers-roses y crèvent régulièrement chaque hiver* (H. Bazin). *Un appartement bien orienté, mal orienté.* || *Contour orienté,* en mathématiques, contour sur lequel on a choisi un sens positif de parcours. || *Droite orientée,* droite sur laquelle on a choisi un sens positif. || *Espace orienté,* espace dans lequel on a fixé un mouvement hélicoïdal positif. || *Plan orienté,* plan sur lequel on a choisi un sens de rotation positif. || **2.** *Fig.* Qui manifeste une certaine tendance doctrinale, une orientation idéologique : *Un ouvrage très orienté à droite. Un syndicat assez orienté à gauche.*

• SYN. : **1** *dirigé, exposé, tourné ;* **2** *engagé.*

orientement [ɔrjɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *orienter ;* 1831, Balzac, au sens 2 ; sens 1, 1838, Acad. ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** En construction, action d'orienter un bâtiment : *L'orientement d'un ensemble immobilier.* || **2.** En marine, résultat de l'action d'orienter : *L'orientement des vergues, des voiles.* || **3.** Angle d'une direction visée avec le nord Lambert, compté en sens inverse des aiguilles d'une montre.

orienter [ɔrjɑ̃te] v. tr. (de *orient* [v. aussi ORIENTÉ] ; 1680, Richelet, au sens 2 ; sens 1 et 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1691, Ozanam ; sens 5, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 6, 1903, Larousse [en psychologie, 1949, Larousse]). **1.** *Vx.* Tourner vers l'Orient : *Orienter une église.* || **2.** *Orienter un plan, une carte,* les disposer de telle façon qu'il y ait coïncidence entre le nord indiqué sur le plan ou la carte et le nord géographique réel. || **3.** Tourner vers une direction quelconque : *On voyait très bien qu'on les avait orientés* [les meubles] *ici comme ils l'étaient dans la pièce d'où on les avait tirés* (Giono). *Orienter un appartement au sud-ouest.* || **4.** Brasser les vergues pour que le vent frappe bien les voiles. || **5.** Aider à reconnaître la situation des lieux ; remettre dans son chemin : *On s'aperçoit à cet endroit qu'il manque au livre de M. Flaubert, pour l'éclaircir et pour orienter les curieux, un instrument indispensable, une carte de Carthage...* (Sainte-Beuve). *Nous pouvons agir sur quelque lecteur hésitant et orienter son doute* (Mauriac). || **6.** *Fig.* Suggérer une direction d'activité, imprimer un certain cours : *Il faut que l'humanité, délivrée de ce rythme sanguinaire, puisse librement orienter son activité vers la création d'une société meilleure* (Martin du Gard). *Mes parents rompaient avec les usages et m'orientaient non vers le mariage mais vers une carrière...* (Beauvoir). || En psychologie, conseiller un enfant ou un adulte pour l'aider à choisir la voie scolaire ou professionnelle qui convient le mieux à ses goûts et à ses aptitudes.

• SYN. : **3** *diriger, disposer, exposer ;* **5** *conduire, gouverner, guider, piloter* (fam.) ; **6** *aiguiller* (fam.), *incliner, infléchir, tourner.* — CONTR. : **5** *dérouter, désorienter, égarer ;* **6** *détourner.*

◆ **s'orienter** v. pr. (sens 1, 1856, Baudelaire ; sens 2, 1688, La Bruyère [aussi au fig.] ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** Prendre une certaine direction : *Les plantes s'orientent naturellement vers la lumière.* || **2.** *Absol.* Se retrouver dans sa marche, reconnaître son chemin : *Le peu d'aptitude de ma mère à s'orienter et se reconnaître dans son chemin* (Proust). *Ils s'orientèrent avec la boussole de Grange et plongèrent dans le taillis en direction de l'ouest* (Gracq). *Être incapable de s'orienter dans la nuit.* || *Fig.* Retrouver le fil conducteur d'une théorie, d'une pensée : *Savoir s'orienter dans la multiplicité des théories plus ou moins analogues.* || **3.** *Fig.* Diriger son esprit, son activité vers : *Ne pensez-vous pas* [...] *qu'il conviendrait de faire une place dans le cabinet aux hommes qui ont suivi, dès la première heure, la politique vers laquelle nous nous orientons aujourd'hui ?* (France). *Rousseau, à la fin de sa vie, s'éloigna de plus en plus des voies chrétiennes et s'orienterait plutôt vers la sagesse bouddhique* (Mauriac).

• SYN. : **1** *se diriger, se tourner ;* **2** *se reconnaître ;* **3** *s'acheminer, choisir, se porter, se rapprocher.*

orienteur, trice ou **teuse** [ɔrjɑ̃tœr, -tris *ou* -tøz] adj. et n. (de *orienter ;* 1836, Acad.). Qui concerne l'orientation, qui fournit l'orientation : *Un appareil orienteur. Un orienteur.*

◆ **orienteur, euse** n. (1949, Larousse). Conseiller, conseillhre d'orientation scolaire et professionnelle.

◆ **orienteur** n. m. (1949, Larousse). Officier, gradé ou soldat chargé de diriger le mouvement d'une formation militaire.

orière [ɔrjɛr] n. f. (de l'anc. franç. *ore,* bord [v. ORÉE] ; v. 1175, Chr. de Troyes). Bord d'un champ entouré de haies.

orifice [ɔrifis] n. m. (lat. impér. *orificium,* ouverture, orifice, du lat. class. *os, oris,* bouche, ouverture, visage, et *facere,* faire ; v. 1370, J. Le Fèvre, au sens 1 [*orifice équivalent,* 1963, Larousse] ; sens 2, v. 1370, J. Le Fèvre ; sens 3, v. 1398, *Somme Me Gautier*). **1.** Ouverture qui permet d'accéder à une cavité : *On a creusé à l'endroit indiqué et l'on a découvert une grande dalle de pierre qui bouchait l'orifice d'un souterrain* (France). *Déboucher un orifice.* || *Orifice équivalent,* dans les mines, surface de l'ouverture circulaire d'aération dans une paroi mince, calculée pour que sa résistance au passage de l'air soit équivalente à celle de la mine considérée. || **2.** En physique, ouverture donnant écoulement à un fluide contenu dans un récipient. || **3.** En physiologie, ouverture qui sert d'entrée ou de sortie à certains organes : *La pieuvre* [...] *a un seul orifice, au centre de son rayonnement : cet hiatus unique, est-ce l'anus ? est-ce la bouche ? c'est les deux* (Hugo). *Les orifices de l'appareil digestif.*

• SYN. : **1** *bouche, entrée, trou.*

oriflamme [ɔriflam] n. f. (altér. de l'anc. franç. *orieflambe,* même sens [1080, *Chanson de Roland*], de l'adj. *orie,* doré [v. 1050, *Vie de saint Alexis* — lat. *aureus,* d'or, de *aurum,* or], et de *flambe,* forme anc. de *flamme* 1 [v. ce mot], au sens de « banderole » ; fin du XIIe s., *Aiol,* écrit *oriflame* [*oriflamme,* XIVe s., La Curne], au sens 1 ; sens 2, av. 1890, Maupassant ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** *Anc.* Bannière de l'abbaye de Saint-Denis, adoptée par les rois de France : *Il n'y a en France ni chevalerie, ni chevaliers, ni soldats à l'oriflamme, ni gentilshommes bardés de fer, prêts à marcher à la suite du drapeau blanc* (Chateaubriand). || **2.** *Auj.* Drapeau ou bannière d'apparat en forme de flamme : *Devant la porte, les femmes* [...] *dénouaient les oriflammes qui servaient de rubans à leurs drapeaux* (Maupassant). || **3.** Sur un hippodrome, drapeau amovible qui, selon qu'il est monté ou amené, indique que la course va partir ou est partie.

origan [ɔrigɑ̃] ou **origanum** [ɔriganɔm] n. m. (lat. *origanum,* même sens, gr. *origanon* ou *origanos,* même sens, de *oros,* montagne, et de *ganos,* éclat, aspect riant ; XIIIe s., *Simples Médecines,* écrit *origan* ; *origanum,* 1932, Larousse). Plante aromatique de la famille des labiacées, utilisée en parfumerie ou comme infusion tonique, excitante : *Le savant cueillit un brin d'origan et se prit à le mâchonner* (Duhamel).

origénisme [ɔriʒenism] n. m. (du n. du théologien et exégète gréco-latin *Origène* [v. 183 - v. 252], bas lat. *Origenes,* gr. *Ôrigenês ;* 1868, Littré). Doctrine et influence d'Origène ; parti qui s'est formé après sa mort.

origéniste [ɔriʒenist] adj. (de *Origène* [v. l'art. précéd.] ; 1874, Larousse). Relatif aux théories d'Origène : *Système origéniste.*

◆ n. (1874, Larousse [aussi *origénite*]). Adepte de ces théories. (On a dit aussi ORIGÉNITE.)

originaire [ɔriʒinɛr] adj. (bas lat. *originarius,* originaire, indigène, du lat. class. *origo, -ginis* [v. ORIGINE] ; 1365, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1588, Godefroy [*comptabilité originaire,* 1903, Larousse ; *demande originaire,* milieu du XVIIe s. ; *demandeur originaire,* XVIe s., *Coutumier général,* I, 913] ; sens 3, 1636, Monet). **1.** Qui tire son origine de : *Issu d'une famille équestre originaire d'Espagne* [...], *il portait le nom de son père adoptif* (France). *Une famille originaire du nord de la France.* || **2.** Qui existait à l'origine, à la source : *L'état originaire d'une langue.* || *Comptabilité originaire,* celle qui est à la base, à l'origine de l'organisation comptable. || *Demande originaire,* en droit, demande par laquelle on a introduit l'instance. || *Demandeur originaire,* partie qui a formé la demande originaire. || **3.** Que l'on tient de son origine, de naissance : *Tare originaire.*

• SYN. : **1** *issu, natif, né, sorti ;* **2** *initial, originel, premier, primitif ;* **3** *congénital, infus, inné, naturel.* — CONTR. : **3** *acquis.*

originairement [ɔriʒinɛrmɑ̃] adv. (de *originaire ;* 1532, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1606, Crespin). **1.** Conformément à l'origine : *Une famille originairement bourgeoise, anoblie par la suite.* || **2.** Primitivement, d'abord : *Mon congé était originairement de quatre mois ; mais* [...] *on l'a prolongé de deux mois et demi* (Stendhal).

• SYN. : **1** *originellement ;* **2** *initialement.*

original, e, aux [ɔriʒinal, -o] adj. (lat. impér. *originalis,* qui existe dès l'origine, primitif, du lat. class. *origo, -ginis* [v. ORIGINE] ; début du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, au sens de « de par son origine » ; sens I, 1, 1594, *Satire Ménippée* [*gravure originale,* 1962, Robert ; *version originale,* v. 1935 — d'abord « version intégrale d'un film étranger », 1925, d'après J. Giraud, p. 205] ; sens I, 2, av. 1674, Chapelain ; sens II, 1, 1330, Godefroy ; sens II, 2, av. 1615, Pasquier ; sens II, 3, 1676, Mme de Sévigné).

I. 1. Qui se rapporte à la source première ; qui existe dès l'origine : *Il essayait de découvrir sa force ou sa tare originale* (Giraudoux). *Le texte original d'un livre.* || *Édition originale,* v. ÉDITION. || *Gravure originale,* celle qui est conçue, composée, exécutée par un seul et même artiste. || *Version originale,* au cinéma ou à la télévision, présentation d'un film avec la bande sonore d'origine (par opposition à *version doublée*). || **2.** *Class.* Se disait d'une personne qui est à l'origine, à la source de quelque chose : *Nous avons été bien aises d'apprendre par vous les nouvelles de Messine ; vous nous avez paru original, à cause du voisinage* (Sévigné).

II. 1. Unique, qui ne ressemble à personne ni rien d'autre ; nouveau, inventé : *Cette demoiselle était le type d'une femme qui ne se rencontre qu'à Paris* [...]. *Aussi est-ce une créature véritablement originale : vingt fois saisie par le crayon du peintre* [...], *elle échappe à toutes les analyses* (Balzac). *Il* [Rodolphe] *s'était tant de fois entendu dire ces choses qu'elles n'avaient pour lui rien d'original* (Flaubert). *Le Vaccarès* [...] *étale une flore originale et charmante* (Daudet). || **2.** Se dit d'un individu (souvent un artiste ou un écrivain) qui a sa marque propre : *L'écrivain original n'est pas celui qui n'imite personne, mais celui que personne ne peut imiter* (Chateaubriand). *Souvent il* [Beyle] *était de mauvais ton, mais toujours spirituel et original* (Mérimée). *M. Delacroix est décidément le peintre le plus original des temps anciens et des temps modernes* (Baudelaire). *Nous disons qu'un auteur est original quand nous sommes dans l'ignorance des transformations cachées qui changèrent les autres en lui, nous voulons dire que la dépendance de ce qu'il fait à l'égard de ce qui fut fait est excessivement complexe et irrégulière* (Valéry). *L'oncle avait une personnalité forte et originale qui s'imposait* (Aymé). || **3.** Se dit d'une personne qui a des manières d'agir ou de penser singulières, bizarres, excentriques : *Il y a dans son caractère quelque chose de bizarre, d'original et d'entraînant* (Chateaubriand). *Ce que les familles et la masse bourgeoise flétrissent généralement de l'épithète d'original* (Baudelaire).

• SYN. : **I, 1** *initial, originel, premier, primitif.* || **II, 1** *exceptionnel, inédit, inusité, neuf, nouveau, pittoresque, rare, spécial ;* **2** *génial, hardi, particulier, personnel ;* **3** *bizarre, curieux, étonnant, étrange, extravagant, insolite, paradoxal, saugrenu.* — CONTR. : **II, 1** *banal, classique, commun, habituel, ordinaire, quelconque, traditionnel ;* **2** *moutonnier, plagiaire ;* **3** *naturel, normal.*

◆ n. (1672, Mme de Sévigné). Personne dont le comportement est bizarre ou fantaisiste : *« Pourquoi se tient-il à l'écart de tous ? — Comment le savoir ? soupira le gouverneur : un original ! » (Troyat). Un vieil original.*

• SYN. : *excentrique, fantaisiste, farfelu* (fam.), *maniaque, olibrius* (fam.), *phénomène.*

◆ **original** n. m. (sens I, 1, 1276, Godefroy [aussi dans la langue jurid.] ; sens I, 2, 1673, Boileau ; sens I, 3, fin du XVIe s., Palissy ; sens I, 4, milieu du XVIe s. ; sens I, 5, v. 1650, Pascal ; sens II, av. 1848, Chateaubriand).

I. 1. Rédaction primitive d'un écrit : *Les clercs de la vie commune, aux Pays-Bas,*

s'occupaient de la collation des originaux dans les bibliothèques (Chateaubriand). *J'aurais dû faire photographier les lettres et ne pas me dessaisir des originaux* (Bourget). || Écrit constatant un acte juridique et revêtu de la signature des parties. || **2.** Texte dans la langue d'origine (par opposition à la traduction). || **3.** En termes de beaux-arts, la réalisation première (par opposition aux réalisations ultérieures et aux copies) : *Tous deux* [Sandoz et Dubuche] *venaient de reconnaître l'original de cette tête au pastel que le peintre cachait avec une jalousie d'amant* (Zola). || **4.** *Par extens.* Personne réelle ou objet réel qui a servi de modèle : *Je suis charmée de pouvoir entretenir un original sans copie* (Delisle). *La ressemblance d'un portrait plus ancien avec un original qu'il ne représentait pas* (Proust). || **5.** *Class.* Modèle idéal : *Mon père est l'original de ce style* (Sévigné). *Dans tout le cours de sa vie elle a exprimé ce parfait original de la femme forte* (Bossuet).

II. Caractère de ce qui est singulier, hors du commun : *Ce mauvais ton d'atelier entre le familier, le drôle, l'original, l'affecté* (Chateaubriand). *Ce snob recherche l'original à tout prix.*

● SYN. : **I, 1** *manuscrit ; minute.*

◆ **D'original** loc. adv. (av. 1648, Voiture). *Class.* et *littér.* De source première : *Les nouvelles que je vous mande sont d'original* (Sévigné). *Saint-Sulpice sait d'original ce qu'est le christianisme* (Renan).

◆ **En original** loc. adv. (av. 1763, Marivaux [*en propre original,* même sens, 1665, La Fontaine ; « en texte original », 1680, Mme de Sévigné ; « dans sa nouveauté », av. 1869, Sainte-Beuve]). *Vx.* En réalité : *« C'est cette dame-là ? — Elle-même en original »* (Marivaux). || En texte original ; dans sa nouveauté (vieilli) : *L'inspiration fondamentale de « Notre-Dame », qui est la Cathédrale, appartient en original à Monsieur Hugo* (Sainte-Beuve).

originalement [ɔriʒinalmɑ̃] adv. (de *original,* adj. ; v. 1380, *Aalma,* écrit *originalment* [*originalement,* 1487, Garbin], au sens de « à l'origine » ; sens actuel, 1798, Acad.). De manière originale. (Peu usité.)

originalité [ɔriʒinalite] n. f. (dér. savant de *original,* adj. ; v. 1380, *Aalma,* au sens de « lignage, extraction » ; sens 1, 1699, Piles, 100 ; sens 2, av. 1892, Renan ; sens 3 et 5, début du XVIIIe s., Saint-Simon ; sens 4, 1788, Féraud ; sens 6, 1725, d'après Trévoux, 1771 ; sens 7, av. 1924, A. France).

1. Caractère de ce qui est original, de ce qui n'a pas de modèle : *La laideur de Pons s'appela donc originalité* (Balzac). *Chacune d'elles* [des émotions] *est donc un état unique en son genre, indéfinissable, et il semble qu'il faudrait revivre la vie de celui qui l'éprouve pour l'embrasser dans sa complexe originalité* (Bergson). || **2.** *Par extens.* Personne qui est unique en son genre : *Voilà au moins une originalité !* || **3.** Marque propre d'un individu, talent (s'emploie souvent à propos d'un artiste ou d'un écrivain) : *On cherche l'originalité, mais avec l'esprit, et elle n'appartient qu'à l'instinct du génie* (Mérimée). *Nous disons plutôt originalité, charme, délicatesse, force ; et puis un jour nous nous rendons compte que c'est justement tout cela le talent* (Proust). *J'ai mis la meilleure note aux élèves qui ont gardé le plus d'originalité* (Beauvoir). || **4.** Particularité : *Il présentait souvent le dos à l'assemblée* [...] *; on n'était point choqué de cette originalité* (Chateaubriand). *Le niveau des convenances a passé sur les originalités pour en effacer les saillies ;* [...] *chacun évite de déplaire, presque tous cherchent à plaire* (Taine). || **5.** Volonté systématique de se distinguer des autres : *En un mot, il* [Philippe] *traversait péniblement* [...] *la crise d'originalité des adolescents : il avait besoin d'un guide* (Sartre). || **6.** *Péjor.* Singularité, étrangeté : *Et qu'est-ce que la folie, après tout, sinon une sorte d'originalité mentale ?* (France). *Il n'y a qu'à prendre le contrepied de ce que pensent tous les braves gens, ce n'est pas plus difficile que ça ! C'est ainsi qu'on acquiert pas cher un triste renom d'originalité* (Claudel). || **7.** *Par extens.* Personne bizarre : *Encore une originalité internationale qui vient de s'éteindre. M. Martin Haviland* [...] *laisse* [...] *une collection* [...], *quelques milliers de bouteilles contenant de l'eau de tous les fleuves* (France).

● SYN. : **1** *pittoresque, singularité, unicité ;* **2** *individualité ;* **3** *caractère, génie, hardiesse ;* **4** *manie ;* **5** *excentricité, singularité ;* **6** *bizarrerie, extravagance ;* **7** *excentrique, fou, maniaque, original.* — CONTR. : **3** *banalité, impersonnalité ;* **5** *conformisme, traditionalisme.*

origine [ɔriʒin] n. f. (lat. *originem,* accus. de *origo, -ginis,* provenance, naissance, cause, principe, dér. de *oriri,* se lever, naître ; v. 1460, G. Chastellain, au sens II, 1 [*orine,* forme pop., v. 1138, Gaimar ; au plur. 1874, Larousse] ; sens I, 1, 1549, R. Estienne ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1549, R. Estienne [*être à l'origine de,* 1874, Larousse] ; sens I, 4, 1936, Capitant [*origine,* « procuration authentique », milieu du XVIe s.] ; sens II, 2, 1883, Renan ; sens II, 3, 1640, Corneille ; sens II, 4, 1677, Miege ; sens III, 1, 1673, d'après Ozanam, 1691 [« point à partir duquel se mesure un segment... », 1963, Larousse ; « point à partir duquel on repère une grandeur... », 1868, Littré] ; sens III, 2, 1690, Furetière ; sens III, 3, 1874, Larousse).

I. 1. Commencement de l'existence d'une chose, avec ou sans idée de causalité : *L'origine du monde. Sache que le principe inconnu, quel qu'il soit, | Ce qui donne toujours et jamais ne reçoit, | Ce que tu nommes Dieu, l'origine, la cause, | Ne recommence pas deux fois la même chose* (Hugo). || **2.** L'ensemble des circonstances et des causes qui sont au commencement d'un phénomène (s'emploie, en ce sens, au sing. ou au plur.) : *Comment percer les ténèbres des origines de la vie. « Puis la Matière se condensa. Elle devint un œuf ; il se rompit. Une moitié forma la terre, l'autre le firmament* [...]. *» Il lui avait conté le secret des origines pour la distraire* (Flaubert). || **3.** Ce qui provoque l'apparition d'une chose : *Déterminer l'origine d'une maladie. On apercevait dans toute l'étendue de la plaine deux ou trois suites de flocons blancs qui* [...] *étaient des trains. Il passait aussi des sifflements de locomotives, mais détachés de leur origine, et devenus comme les cris mêmes de l'immensité* (Romains). || *Être à l'origine de quelque chose,* en être la cause, en parlant d'une personne ou d'une chose : *Sabine eut connaissance de la mauvaise conduite de Théorème et comprit qu'il était engagé sur une pente fatale. Sa foi en lui et en ses destins s'en trouva ébranlée, mais elle ne l'en aima que plus tendrement et s'accusa d'être à l'origine de sa déchéance* (Aymé). *Ce diplôme fut à l'origine de sa définitive réussite* (Céline). || **4.** *Origine de propriété,* en termes de droit, énonciation, dans un acte de vente immobilière, des faits et des actes établissant la propriété du vendeur.

II. 1. Point de départ de la naissance d'un individu, d'une famille, d'une race (au sing. ou au plur.) : *Mon cher ami, si cela ne vous ennuie point, je vais vous donner sur mon origine des détails bien singuliers* (Maupassant). *Ils n'avaient aucune ancienneté d'origine, pas la plus petite trace de noblesse* (Romains). *Une vingtaine d'allusions à mes origines, à ma famille* (Simenon). || **2.** Milieu social d'où est issue une personne : *Les jurés, divers d'origine et de caractère* [...], *mais qui tous* [...] *ne formaient qu'un seul être* (France). *L'on ne devine guère l'origine de la plupart des chefs chinois, mais lui est manifestement un intellectuel* (Malraux). *À cette heure tragique, ces jeunes gens qui commencent à comprendre qu'on leur ment depuis des jours, qu'on les mène à des fins inconnues* [...] *sont naturellement portés à faire le procès de ceux qui les commandent, à s'interroger sur les pensées de leurs chefs, se rappelant leurs origines et les anciens officiers de Buonaparte à cette heure sont tous pour eux des suspects...* (Aragon). || **3.** Pays où a fait souche la famille d'où une personne est sortie : *La Bretagne n'ayant été, je crois, qu'une résidence et non une origine* (Romains). || **4.** Milieu social ou région géographique dont la langue a fourni des mots ou la racine de mots : *Mots d'origine populaire, savante, d'origine grecque, latine.*

III. 1. En astronomie et en mathématiques, point à partir duquel sont mesurées les coordonnées d'un point. || Point à partir duquel se mesure un segment rectiligne ou curviligne. || Point à partir duquel on repère une grandeur pouvant servir de coordonnée « naturelle ». || **2.** En histoire naturelle, point d'attache d'un organe : *L'origine des doigts. L'origine d'une feuille.* || **3.** Pays d'où provient une chose : *L'art de la construction des routes est d'origine romaine. Les bordures des verrières de l'église* [...] *décèlent l'origine des formes rapportées de l'Orient par les croisades* (Huysmans).

• SYN. : **I, 1** *création, formation, genèse, naissance, principe ;* **3** *cause, fondement, point de départ, source.* || **II, 1** *ascendance, famille, filiation, maison, race, sang ;* **2** *extraction, souche ;* **4** *formation.* || **III, 3** *provenance.*

◆ **D'origine** loc. adj. (1811, Mozin [*marchandise d'origine,* 1903, Larousse]). Qui provient authentiquement du pays dont il porte le nom ou de l'usine qui donne sa marque au produit : *Vins d'origine. Je suis ici l'opinion du jour, en supposant l'ogive arabe gothique ou « moyen-âgée » d'origine* (Chateaubriand). *C'est assez bon, assez solide, ça ne manque pas de corps, mais ce n'est pas « d'origine »* (Duhamel). || *Marchandises d'origine,* celles dont l'origine authentique est garantie par une pièce officielle.

◆ **À l'origine** loc. adv. (1852, Humbert [*dans l'origine,* même sens, 1694, Acad.]). Primitivement.

originel, elle [ɔriʒinɛl] adj. (lat. impér. *originalis,* qui existe dès l'origine, primitif, du lat. class. *origo, -ginis* [v. l'art. précéd.] ; XIVᵉ s., Littré, au sens I, 1 [« ...propre au temps de l'origine », fin du XVᵉ s.] ; sens I, 2, 1690, Furetière [« ...propre aux premiers hommes », 1770, Raynal ; « ...propre à l'origine charnelle de l'homme... », fin du XVᵉ s.] ; sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2, début du XXᵉ s. ; sens II, 3, 1874, Larousse).

I. 1. Qui remonte à l'origine : *Quelques-uns* [des actes humains] *sont voulus avec un peu de constance par des cœurs purs et pour des raisons qui ont bien l'air de répondre aux desseins les plus originels de l'Esprit* (Romains). *Une femme disposée à s'utiliser corps et âme* [...] *est une force de la nature comparable à l'électricité dont on asservit les caprices sans rien pénétrer de son mystère originel* (Mac Orlan). || Qui est propre au temps de l'origine : *J'aimais tant l'aube* [...] *à trois heures et demie, tout donnait dans un bleu originel, humide et confus* (Colette). || **2.** Qui concerne l'origine du monde, le Créateur du monde : *Ainsi,* [dit Dieu] *j'ai créé la liberté de l'homme à l'image et à la ressemblance, | De ma propre, de mon originelle liberté* (Péguy). || Qui est propre aux premiers hommes : *Leur enfantillage ne laissait plus aucun doute sur l'innocence originelle des hommes* (Giraudoux). || Se dit de ce qui est propre à l'origine charnelle de l'homme ou à l'origine des temps : *En chacun de nous, il y a le limon originel, ma chère Catherine. Et le limon retourne au limon, si l'âme ne le soutient et ne l'en arrache* (Mallet-Joris). || Spécialem. *Péché originel,* v. PÉCHÉ.

II. 1. Relatif à l'origine d'un homme, à sa naissance : *Les excès de sa vie de garçon* [...] *avaient singulièrement aggravé sa névrose originelle, amoindri le sang déjà usé de sa race* (Huysmans). || **2.** Relatif à l'origine des mots : *Ce qui me plaît, c'est de rêver sur les mots, de rechercher leur sens originel, d'apprendre quelque chose de leur vie historique, de leurs aventures, de leur gloire et de leurs misères* (Duhamel). || **3.** Relatif au lieu géographique d'origine : *Les tristes pluies de son pays originel* (Adam).

• SYN. : **I, 1** *initial, originaire.* || **II, 1** *congénital, inné, natif ;* **2** *original, premier, primitif ;* **3** *natal.*

originellement [ɔriʒinɛlmɑ̃] adv. (de *originel ;* 1369, Godefroy). Dès l'origine : *Selon les théologiens, l'homme est originellement pécheur.*

orignal [ɔriɲal] n. m. (altér. de *orignac,* même sens [1605, Palma Cayet], mot du franco-canadien tiré du basque *oregnac,* plur. de *orein,* cerf [un certain nombre de Basques ayant émigré au Canada au XVIᵉ s.] ; 18 sept. 1664, d'après Littré, 1868). Élan du Canada : *On fait des sacrifices de pétun, on brûle des filets de langue d'orignal* (Chateaubriand).

orillon [ɔrijɔ̃] n. m. (de *oreille ;* XVIᵉ s., aux sens 1-2). **1.** Partie d'un instrument en forme de petite oreille, servant à le saisir. || **2.** Massif de maçonnerie arrondi, qui garnit l'angle d'épaule d'un bastion.

orin [ɔrɛ̃] n. m. (moyen néerl. *ooring,* boucle d'oreille ; 1484, Garcie, au sens de « bouée qui marque les ancres mouillées dans le port » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Cordage qui relie un objet immergé à sa bouée : *Les bouées étaient normales et construites de manière à porter le poids de l'orin des ancres, tout en restant à flot* (Hugo). || **2.** *Orin de mine,* câble servant à maintenir une mine entre deux eaux.

oringuer [ɔrɛ̃ge] v. tr. (de *orin ;* XVIIᵉ s., comme v. intr., au sens de « haler sur l'orin pour s'assurer que l'ancre est bien mouillée » ; comme v. tr., au sens actuel, 1836, Acad.). Soulever au moyen de l'orin : *Oringuer une ancre.*

oriolidés [ɔrjɔlide] n. m. pl. (de l'anc. n. m. *oriol,* loriot [v. LORIOT], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1903, Larousse). Famille d'oiseaux passereaux dont le type est le genre *loriot.*

oripeau [ɔripo] n. m. (de l'anc. adj. *orie,* doré [v. 1050, *Vie de saint Alexis* — lat. *aureus,* d'or, doré, de *aurum,* or], et de *pel,* forme anc. de *peau ;* fin du XIIᵉ s., *Chevalerie Ogier,* écrit *oripel* [*oripeau,* XIVᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1671, Mᵐᵉ de Sévigné ; sens 3, av. 1660, Scarron). **1.** *Class.* Lame de laiton ou de cuivre qui présente l'apparence de l'or : *Le palais du Soleil* [...] *a ses colonnes toutes d'oripeau* (Corneille). || **2.** *Vx.* Étoffe ou ornement de faux or ou de faux argent : *Vos dames sont bien dépeintes avec leurs habits d'oripeau* (Sévigné). *Les murs du marabout tout chargés d'oripeaux* (Daudet). || **3.** *Fig.* Ornement d'apparence brillante : *L'oripeau d'un style brillant. Il* [le poète sans inspiration] *peut, tant qu'il voudra, rimer à tour de bras, | Ravauder l'oripeau qu'on appelle antithèse* (Musset).

◆ **oripeaux** n. m. pl. (sens 1, av. 1834, Béranger ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Vêtements où un reste de splendeur ou bien l'éclat de mauvais goût dissimule mal la pauvreté : *Les acteurs mêmes portaient leurs oripeaux de tragédie sur un costume outrageusement contemporain* (Gide). || **2.** *Fig.* Faux brillant : *Notre poésie, entre les oripeaux et les guenilles, attend encore le vêtement qui lui convient* (Taine). *Jean Racine, le premier chez nous, osa regarder en face les passions de l'amour ; le premier il dépouille l'amour de ses oripeaux...* (Mauriac).

orle [ɔrl] n. m. (déverbal de *orler,* forme anc. de *ourler* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *urle* [*orle,* v. 1130, *Eneas*], au sens 1 ; sens 2, 1732, Richelet ; sens 3 [de l'ital. *orlo,* même sens, déverbal de *orlare,* ourler, de même étym. que le franç. *ourler*], 1694, Th. Corneille ; sens 4, 1456, La Sale). **1.** *Vx* et *littér.* Bord : *À l'orle de la gueule à jamais refroidie* [du volcan] (Heredia). || **2.** En termes de marine, ourlet : *L'orle d'une voile.* || **3.** En termes d'architecture, filet soulignant l'ove d'un chapiteau. || **4.** En termes de blason, bordure qui suit la forme de l'écu sans en toucher les bords.

orlé, e [ɔrle] adj. (var. de *ourlé ;* 1671, Pomey). *Vx* et *littér.* Orné au bord, ourlé : *Ces lèvres minces et orlées de carmin* (Huysmans).

orléanais, e [ɔrleanɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Orléans,* n. géogr. ; 1874, Larousse [aussi « originaire ou habitant d'Orléans »] — mot probablem. beaucoup plus anc.). Relatif à Orléans ; habitant ou originaire d'Orléans.

orléanisme [ɔrleanism] n. m. (de *Orléans,* n. de la branche cadette des Bourbons ; fin du XVIIIᵉ s., Frey, p. 176). Doctrine politique professée par les partisans de l'avènement au trône de France d'un prince de la maison d'Orléans : *L'orléanisme avait fait des progrès et, dès le soir même de cette journée, il fut question parmi les députés de conférer les pouvoirs de lieutenant général à M. le duc d'Orléans* (Chateaubriand).

orléaniste [ɔrleanist] n. (de *Orléans* [v. l'art. précéd.] ; fin du XVIIIe s., Frey, p. 176). Partisan de la famille d'Orléans pour le trône de France.

◆ adj. (sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Relatif à l'orléanisme : *La doctrine orléaniste.* || **2.** Qui épouse les idées orléanistes : *Il regagnait la Lorraine au dos d'un roussin hirsute, insoucieux des policiers orléanistes* (Bernanos).

orléans [ɔrleɑ̃] n. f. (emploi comme n. commun de *Orléans,* n. de la ville où cette étoffe a d'abord été fabriquée ; 23 juill. 1860, d'après Littré, 1877). *Vx.* Étoffe légère en laine et coton, d'origine anglaise : *Gervaise, en caraco d'orléans noir* (Zola).

Orlon [ɔrlɔ̃] n. m. (n. déposé, créé artificiellement avec le suff. de *Nylon* [v. ce mot] ; 1950, Larousse). Textile en fibres artificielles.

ormaie [ɔrmɛ] ou **ormoie** [ɔrmwa] n. f. (de *orme ;* v. 1307, G. Guiart, écrit *o[u]rmoie ;* 1546, R. Estienne, écrit *ormaye ; ormaie,* 1600, O. de Serres). Endroit planté d'ormes.

orme [ɔrm] n. m. (altér., d'après le dér. *ormeau* 1 [v. ce mot], de l'anc. franç. *olme,* orme [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], lat. *ulmus,* orme, ormeau ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 [« bois de cet arbre », 1866, V. Hugo] ; sens 2, 1552, Rabelais [*juge... soubz l'orme ; avocat dessouz l'orme,* « avocat plaidant sous l'orme », v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin*] ; sens 3, 1659, Dorimond). **1.** Arbre de la famille des ulmacées et dont l'espèce la plus commune, l'*orme champêtre,* sert souvent d'arbre d'alignement sur les places et dans les parcs. || Bois de cet arbre : *Une table en orme.* || **2.** Fig. *De dessous l'orme, sous l'orme,* se disait autrefois de petits juges de village qui, n'ayant pas de tribunal, rendaient la justice sous un arbre devant le manoir seigneurial. : *Juges de dessous l'orme ; par extens.,* peut se dire d'un homme de justice quelconque : *Ce n'était point l'avocaillon souhaité, aussi peu brillant sous l'orme qu'il l'avait été sous notre toit...* (R. Bazin). || **3.** Fig. *Attendre sous l'orme,* attendre vainement la venue de quelqu'un à un rendez-vous (par allusion aux parties qui, autrefois, étaient fréquemment absentes à l'audience lorsque la justice se rendait sous l'orme).

1. ormeau [ɔrmo] n. m. (altér., par dissimilation du premier *-l-,* de *ulmel, olmel,* ormeau [v. 1180, *Horn*], dér. de *olme,* forme anc. de *orme* [v. l'art. précéd.] ; XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *ormel* [*ormeau,* 1546, R. Estienne], au sens 2 ; sens 1, 1606, Crespin). **1.** Jeune orme : *Une pépinière d'ormeaux.* || **2.** *Littér.* Orme champêtre : *Appuyé contre le tronc d'un ormeau, j'écoutais en silence le pieux murmure* (Chateaubriand). *Tous ces sentiers versaient d'heure en heure au hameau | Les groupes variés confondus sous l'ormeau* (Lamartine).

2. ormeau [ɔrmo] n. m. (mot issu, par changement de suff., de *ormier,* même sens [attesté seulement en 1868, Littré], lat. *auris maris,* proprem. « oreille de mer » [par analogie de forme], de *auris,* oreille, et de *maris,* génitif de *mare,* mer ; fin du XVIe s., Palissy). Nom usuel du coquillage appelé, du nom savant, *haliotide.*

● REM. On trouve aussi les formes ORMET (1868, Littré), ORMIER (v. ci-dessus). Hugo a employé la forme locale de Guernesey ORMER (1866) : *Trois ou quatre coquilles d'ormers.*

ormille [ɔrmij] n. f. (de *orme,* d'après *charmille ;* 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Plant de petit orme. || **2.** Variété d'orme champêtre qui a de très petites feuilles.

1. orne [ɔrn] n. m. (lat. *ornus,* frêne ; début du XVIe s.). Espèce du genre *frêne,* caractérisée par ses fleurs blanches.

2. orne [ɔrn] n. m. (lat. *ordinem,* accus. de *ordo, -dinis,* rang [v. ORDRE] ; v. 1155, Wace, dans la loc. *a orne,* l'un après l'autre, à la file ; début du XIIIe s., au sens de « rangée de ceps » ; sens 1, 1655, Brunot ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Sillon qui sépare les files de ceps de vigne. || **2.** *Faire orne,* abattre des arbres sur une certaine largeur, en allant droit devant soi.

orné, e [ɔrne] adj. (part. passé de *orner ;* 1666, Molière, au sens 2 ; sens 1, 1685, La Fontaine ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon [*style orné,* 1874, Larousse ; *lettres ornées,* 1838, Acad.]). **1.** *Orné de,* se dit d'une chose à laquelle un ornement a été ajouté : *Nous étions prêts et déjà revêtus du costume de vacances, culottes de toile écrue et chemises à manches courtes blanches, mais ornées de cravates bleues* (Pagnol). || **2.** Pourvu d'un élément quelconque : *Les yeux ornés de lunettes à verres convexes* (Daudet). *Un labyrinthe de toits* [...] *orné de cheminées éraillées* (Sand). || **3.** *Absol.* et *littér.* Élégant : *Des belles paroles, un air de bonté souveraine, un esprit plus fin, plus orné que le nôtre, voilà aussi de quoi nous éblouir* (Sand). || *Style orné,* où abondent les fleurs de rhétorique. || *Lettres ornées,* lettres dotées d'enluminures.

ornemaniste [ɔrnəmanist] n. m. (de *ornement ;* 1800, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1828, Mozin [adjectiv., 1874, Larousse]). **1.** Dessinateur, peintre ou sculpteur dont l'œuvre consiste surtout en modèles d'ornement. || **2.** Spécialiste qui fait les ornements d'architecture en plâtre ou en stuc : *Et elle avait fait exécuter par Bracquemond, l'ingénieux ornemaniste, vingt-quatre grandes plaques* (Goncourt). *Fondeurs, carrossiers, parqueteurs, ornemanistes y avaient installé leurs chantiers...* (Martin du Gard) ; et adjectiv. : *Un dessinateur ornemaniste.*

ornement [ɔrnəmɑ̃] n. m. (lat. *ornamentum,* équipement, parure, de *ornare* [v. ORNER] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 2 ; sens 1, 1804, Code civil ; sens 3, v. 1460, G. Chastellain ; sens 4, 1558, Havard [en architecture, 1650, Corneille] ; sens 5, 1767, J.-J. Rousseau ; sens 6, v. 1265, Br. Latini [« procédé d'expression consistant dans la recherche de figures », 1538, R. Estienne ; « personne ou chose qui fait honneur... », v. 1174, E. de Fougères]). **1.** *Vx.* Action d'orner : *L'ornement d'un appartement exige beaucoup de goût. Chez Rossini, l'Italien l'emporte, c'est-à-dire que l'ornement domine l'expression* (Delacroix). || **2.** Chose qui sert à orner, à donner de la beauté ou un caractère : *Alissa vint* [...] *accrocher aux branches* [de l'arbre de Noël] *les ornements, les lumières, les fruits, les friandises et les jouets* (Gide). || **3.** *Spécialem.* Chacune des pièces d'habillement que revêt le célébrant ou l'officiant pour accomplir les cérémonies liturgiques : *M. l'abbé Lantaigne posa le calice avec le corporal et attendit que le desservant l'aidât à dépouiller ses ornements sacerdotaux* (France). *La dalmatique est un ornement propre au diacre. La mitre est un ornement pontifical.* || **4.** Chacun des motifs accessoires d'une composition artistique qui pourraient être retranchés sans défigurer le sujet principal : *Peintre d'ornements. Des corps de bibliothèque, que des moulures, des ornements, des panneaux sculptés essayent de ramener au style Renaissance* (Romains). || Chacun des éléments qui participent à la décoration d'un ouvrage d'architecture et qui sont propres à chaque style, sans en être l'élément essentiel : *La feuille d'acanthe est un ornement du chapiteau corinthien. Le chapiteau historié est un ornement propre à l'art roman.* || **5.** En musique, notes brèves représentées par des signes destinés à assouplir le contour d'une mélodie. || **6.** *Fig.* Ce qui ajoute de la beauté, du raffinement à une chose non matérielle : *L'art n'est pas par sa nature un ornement de la vie* (Malraux). || Procédé d'expression consistant dans la recherche de figures : *Les ornements du style. Ce style musclé* [de Rimbaud] *ne porte que des ornements de bon aloi* (Duhamel). || *Littér.* Personne ou chose qui fait honneur à quelqu'un, à une société, etc. : *Un saint abbé dont la doctrine et la vie sont un ornement de notre siècle* (Bossuet).

● SYN. : **2** *accessoire, agrément, colifichet, falbalas, fanfreluche, fantaisie, garniture, parement ;* **4** *enjolivements, enjolivures, fioritures ;* **6** *parure ; fleuron, gloire, illustration, lumière, splendeur.*

ornemental, e, aux [ɔrnəmɑ̃tal, -o] adj. (de *ornement ;* 1838, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1868, Littré). **1.** Qui fait ornement : *Aussi Viollet-le-Duc, qui a dû restituer tous les motifs ornementaux au château de*

Pierrefonds, s'est-il attaché à les diversifier infiniment (France). *Un capricieux treillage dans les entrelacs duquel s'ouvraient des fleurs pâles, comme si un peintre les eût arrangées, les eût fait poser de la façon la plus ornementale* (Proust). || **2.** Qui sert à l'ornement : *Plantes ornementales.*

• SYN. : **1** *décoratif.*

ornementation [ɔrnəmɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *ornementer* ; 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., L. Bloy). **1.** Art ou manière de disposer des ornements : *J'ai vu, des années après, comment un poète use de l'ornementation tragique...* (Colette). || **2.** Ensemble décoratif obtenu par la disposition de divers ornements : *Au milieu de l'inimitable ornementation de leurs feuilles* [...], *les pommiers ouvraient leurs larges pétales de satin blanc* (Proust). *Des ornementations hétéroclites dont il surchargeait* [...] *les billets qu'il écrivait à ses amis ou ses maîtresses* (Bloy).

• SYN. : **1** *décoration, ornement* ; **2** *décor, parure.*

ornementé, e [ɔrnəmɑ̃te] adj. (part. passé de *ornementer* ; av. 1872, Th. Gautier). Pourvu d'ornements : *Au centre de la salle, s'élevait un poêle ornementé de fonte* (Huysmans). *Ils étaient* [les blasons] *richement, curieusement et presque convulsivement ornementés sur la nudité du mur* (Montherlant).

• SYN. : *décoré, enluminé, historié.*

ornementer [ɔrnəmɑ̃te] v. tr. (de *ornement* ; 1532, Godefroy [mot rare jusqu'au XIXe s.]). Garnir d'ornements : *Ornementer un salon.*

orner [ɔrne] v. tr. (lat. *ornare*, équiper, parer, embellir ; XIIIe s., *Isopet de Lyon*, au sens 1 [comme v. pr., en parlant du geai qui se pare des plumes du paon ; comme v. tr., début du XIVe s., Gilles li Muisis] ; sens 2, 1530, C. Marot ; sens 3, v. 1776, J.-J. Rousseau ; sens 4, milieu du XVIe s., Ronsard [en parlant du style, 1534, Rabelais]). **1.** Embellir une chose en y ajoutant des éléments décoratifs (avec un sujet désignant une personne) : *En vue d'un repas de noces, le restaurateur a orné sa salle de guirlandes. Orner une table avec des fleurs.* || **2.** Servir d'ornement à : *Un vieux cartel de cuivre incrusté d'arabesques en écaille ornait le manteau de la cheminée* (Balzac). *Un bel exemplaire, recommandable seulement par les gravures sur bois dont il est orné* (France). *La représentation des suertes de la tauromachie avait orné les chœurs et les transepts des cathédrales* (Montherlant). || **3.** Doter quelqu'un ou quelque chose de qualités imaginaires : *Je l'avais surélevée* [...], *je m'étais formé d'elle une idole, l'ornant de tout ce dont j'étais épris* (Gide). *Zelten avait tous ces défauts superbes et voyants dont on ornait chez nous les Allemands jusqu'en 1870* (Giraudoux). || **4.** *Fig.* Enrichir, donner de l'éclat à : *Dieu a fait les grands hommes, dit saint Augustin, pour orner le siècle* (Bossuet). *Oui, la reine Nyssia | Ornera le festin de ce soir* (Gide). *La lecture orne l'esprit.* || Rendre un texte plus attrayant, le rehausser par certains procédés de style : *Orner un discours de fleurs de rhétorique.*

• SYN. : **1** *agrémenter, égayer, embellir* ; **2** *décorer, garnir* ; **3** *colorer, farder, parer, rehausser, revêtir* ; **4** *élever, enrichir, illustrer, relever* ; *chamarrer, émailler, empanacher, enjoliver, enluminer.*

ornière [ɔrnjɛr] n. f. (altér. de l'anc. franç. *ordiere*, ornière [fin du XIIe s., *Geste des Loherains*], lat. pop. **orbitaria*, même sens, dér. du lat. class. *orbita*, même sens [v. ORBITE] ; début du XIIIe s., *Roman de Renart*, au sens 1 ; sens 2, 1819, Boiste [cf. *droite ordiere*, « droit chemin », au fig., fin du XIIe s., Reclus de Moiliens]). **1.** Sillon creusé par des roues de voiture dans le sol : *Pour un charretier embourbé, jurer est quelque chose, sortir de l'ornière est encore mieux* (Hugo). *Malgré les pièges, les cahots, les ornières, on a tant bien que mal continué d'avancer, cahin-caha, comme un bon tombereau* (Saint-Exupéry). *On ne voyait pas de hameau, pas une ferme, pas même un cabanon. Le chemin n'était plus que deux ornières poudreuses séparées par une crête d'herbes folles qui caressaient le ventre du mulet* (Pagnol). || **2.** *Fig.* Routine, habitude fortement ancrée : *Sortir de l'ornière, retomber dans l'ornière. Le heurt que le « Génie du christianisme » donna aux esprits fit sortir le dix-huitième siècle de l'ornière, et le jeta pour jamais hors de sa voie : on recommença, ou plutôt on commença à étudier les sources du christianisme* (Chateaubriand). *Une tradition est presque toujours une ornière* (Mauriac).

• SYN. : **2** *chemin battu.*

ornitho- [ɔrnito], premier élément, tiré du gr. *ornis, -nithos*, oiseau, et qui entre dans la composition de mots savants.

ornithogale [ɔrnitɔgal] n. m. (lat. *ornithogalē*, même sens, du gr. *ornithogalon*, même sens, proprem. « lait d'oiseau », de *ornis, -nithos*, oiseau, et de *gala*, lait ; 1553, Belon, écrit *ornitogalon* ; 1680, Richelet, écrit *ornitogale* ; *ornithogale*, 1694, Th. Corneille). Plante bulbeuse de la famille des liliacées, à fleurs en grappes blanches, jaunes ou vertes, qui ne s'ouvrent que par temps ensoleillé.

ornithoïde [ɔrnitɔid] adj. (gr. *ornithoeidês*, même sens, de *ornis, -nithos*, oiseau, et de *eidos*, forme, apparence ; 1868, Littré). Qui ressemble à un oiseau : *Reptile ornithoïde.*

ornithologie [ɔrnitɔlɔʒi] n. f. (lat. scientif. moderne *ornithologia*, ornithologie, du gr. *ornis, -nithos*, oiseau, et de *logos*, discours, science ; 1690, Furetière, au sens 2 ; sens 1, 1762, Acad.). **1.** Branche de la zoologie qui traite des oiseaux : *Il poursuivait la gloire de léguer un cabinet d'histoire naturelle à la ville de Soulanges* [...]. *« J'ai, disait-il, aux curieux, cinq cents sujets d'ornithologie, deux cents mammifères, cinq mille insectes »* (Balzac). || **2.** Ouvrage sur les oiseaux.

ornithologique [ɔrnitɔlɔʒik] adj. (de *ornithologie* ; 1771, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Relatif à l'ornithologie : *Des recherches ornithologiques.* || **2.** Relatif aux oiseaux : *Le perroquet, voyant le péril, cria soudain « As-tu déjeuné, Jacquot ? ». Cette phrase causa une indicible épouvante à la chatte* [...]. *Toutes ses idées ornithologiques étaient renversées* (Gautier).

ornithologue [ɔrnitɔlɔg] n. (gr. *ornithologos*, qui parle des oiseaux, de *ornis, -nithos*, oiseau, et de *legein*, parler ; 1765, *Encyclopédie*). Spécialiste d'ornithologie.

• REM. On dit aussi ORNITHOLOGISTE, n. (de *ornithologie* ; 1721, Trévoux, art. *nain*).

ornithomancie [ɔrnitɔmɑ̃si] n. f. (gr. *ornithomanteia*, même sens, de *ornis, -nithos*, oiseau, et de *manteia*, prédiction, divination, dér. de *manteuesthai*, deviner, conjecturer, de *mantis*, devin, prophète ; 1717, *Mémoires de l'Acad. ... des sciences*, p. 293). Divination par le vol ou le chant des oiseaux : *L'ornithomancie est séculaire ; on en trouve trace dans les livres saints* (Huysmans).

1. ornithophile [ɔrnitɔfil] n. et adj. (de *ornitho-* et de *-phile*, gr. *philos*, ami ; 1755, Ch. Bonnet). Personne qui aime les oiseaux.

2. ornithophile [ɔrnitɔfil] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1963, Larousse). Se dit des plantes pollinisées par les oiseaux.

1. ornithoptère [ɔrnitɔptɛr] n. m. (de *ornitho-* et de *-ptère*, gr. *pteron*, plume d'aile, aile ; 1963, Larousse). Papillon diurne du genre des lépidoptères, vivant dans les forêts du Sud-Est asiatique.

2. ornithoptère [ɔrnitɔptɛr] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1963, Larousse). Aéronef mû par des ailes battantes, dont la conception s'inspire du vol des oiseaux.

ornithorynque [ɔrnitɔrɛ̃k] n. m. (de *ornitho-* et du gr. *rhugkos*, groin, bec d'oiseau ; 1812, Mozin, écrit *ornithorinque* ; *ornithorynque*, 1827, Acad.). Mammifère d'Australie et de Tasmanie, à bec corné ressemblant à celui du canard, à pattes palmées et à queue plate : *Il advint que je découvris* [...] *un oiseau qui avait des poils, un bec qui avait des dents, un bel ornithorynque* (Giraudoux).

ornithose [ɔrnitoz] n. f. (dér. savant du gr. *ornis, -nithos*, oiseau ; 1963, Larousse). Maladie des oiseaux, transmissible à l'homme, due à un virus du groupe de la

psittacose : *Le pigeon est un des porteurs du germe de l'ornithose.*

ornithotrophie [ɔrnitɔtrɔfi] n. f. (gr. *ornithotrophia,* action d'élever des oiseaux, dér. de *ornithotrophos,* qui nourrit des oiseaux, de *ornis, -nithos,* oiseau, et de *trephein,* élever, nourrir ; 1803, Boiste). Art de faire éclore les œufs et d'élever les oiseaux.

oro- [ɔro], premier élément, tiré du gr. *oros,* montagne, et qui entre dans la composition de mots savants.

orobanche [ɔrɔbɑ̃ʃ] n. f. (lat. *orobanchē,* même sens, gr. *orobagkhê,* orobanche, plante parasite qui étouffe la vesce, de *orobos,* vesce, et de *agkhein,* étreindre, étrangler ; 1546, Rabelais). Herbe dépourvue de chlorophylle, parasite des légumineuses, du tabac et parfois de la vigne : *Il s'en allait avec elles* [les chèvres] *très loin, vers la Fontaine Chaude où sont les orobanches et les euphorbiacées* (Gide).

orobe [ɔrɔb] n. m. (bas lat. médic. *orobus,* pois chiche, gr. *orobos,* graine de vesce, plante qui produit cette graine ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *orbe ; orobe,* XIVe s., *Moamin*). Plante voisine de la gesse.

orogenèse [ɔrɔʒənɛz] n. f. (de *oro-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* cause, principe, origine ; 1911, Haug). En géologie, phase au cours de laquelle se sont édifiées les chaînes de montagnes.

• REM. On trouve parfois la graphie OROGÉNÈSE.

orogénie [ɔrɔʒeni] n. f. (de *oro-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1868, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Syn. de OROGENÈSE. || **2.** En géographie physique, étude des mouvements qui affectent l'écorce terrestre, et, particulièrement, étude des montagnes.

orogénique [ɔrɔʒenik] adj. (de *orogénie ;* 1868, Littré, aux sens 1-2). **1.** Qui concerne l'orogénie : *Théorie orogénique.* || **2.** Relatif à la formation des montagnes : *Mouvements orogéniques de l'ère tertiaire.*

orographie [ɔrɔgrafi] n. f. (de *oro-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Description du relief terrestre : *Traité d'orographie.* || **2.** Disposition du relief.

orographique [ɔrɔgrafik] adj. (de *orographie ;* 1836, Landais). Qui concerne l'orographie : *Carte orographique.*

oro-hydrographique [ɔrɔidrɔgrafik] adj. (de *oro-* et de *hydrographique ;* 1874, Larousse). Relatif au relief et aux eaux : *Une carte oro-hydrographique.*

orométrie [ɔrɔmetri] n. f. (de *oro-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1932, Larousse). Mesure du relief du sol.

orométrique [ɔrɔmetrik] adj. (de *orométrie ;* 1963, Larousse). Relatif à l'orométrie.

oronge [ɔrɔ̃ʒ] n. f. (d'un mot provenç. de même étym. que le franç. *orange* [v. ce mot], la couleur de l'oronge rappelant celle de l'orange ; 1776, Valmont de Bomare [*fausse oronge,* 1810, Capuron ; *oronge vineuse* et *oronge ciguë verte,* 1903, Larousse — *oronge ciguë jaunâtre,* même sens, 1874, Larousse]). Nom usuel de l'*amanite des Césars,* très appréciée pour sa saveur, reconnaissable à son chapeau jaune-orangé. || *Fausse oronge,* amanite à chapeau rouge tacheté de blanc, très vénéneuse. (Syn. AMANITE TUE-MOUCHE.) || *Oronge vineuse,* amanite à chapeau brun, comestible. || *Oronge ciguë verte,* nom donné parfois à l'amanite phalloïde, champignon mortel.

oronymie [ɔrɔnimi] n. f. (de *oro-,* d'après *toponymie ;* 1963, Larousse). Étude des noms de montagne.

orophyte [ɔrɔfit] adj. et n. f. (de *oro-* et de *-phyte,* tout ce qui pousse ou se développe, plante, de *phuein,* [faire] naître, [faire] croître ; 1963, Larousse). Se dit des plantes adaptées au milieu montagnard.

orpaillage [ɔrpajaʒ] n. m. (de *orpaill[eur]* ; 1878, Larousse). Recherche de l'or dans les alluvions aurifères.

orpailleur [ɔrpajœr] n. m. (altér. [par croisement avec le n. m. *or*] de l'anc. mot *harpailleur,* même sens [1532, Rabelais], *arpailleur* [1611, Cotgrave], dér. de *harpailler,* séparer, saisir [v. HARPAIL] ; 1762, Acad.). Personne qui cherche à extraire les paillettes d'or contenues dans les alluvions aurifères de certains cours d'eau.

• SYN. : *chercheur d'or.*

or-papier [ɔrpapje] n. m. (de *or,* n. m., et de *papier ;* 1970, *le Monde* [d'après *les Mots « dans le vent »*]). Nom donné à une monnaie possédant une valeur équivalente à celle de l'or sous forme de crédits ouverts sur le Fonds monétaire international au profit d'un pays dont la balance est déficitaire auprès d'un pays dont la balance est excédentaire.

1. orphée [ɔrfe] n. f. (emploi comme n. commun du n. pr. *Orphée* [v. ORPHÉON], à cause de la ressemblance de cette table avec une lyre ; 1903, Larousse [d'abord *table-orphée,* 1890, Havard]). Petite table à ouvrage triangulaire, à trois abattants.

2. orphée [ɔrfe] n. f. (emploi comme n. commun du n. d'*Orphée,* célèbre musicien de la mythologie [v. ORPHÉON] ; 1874, Larousse). Fauvette de grande taille des pays méditerranéens.

orphelin, e [ɔrfəlɛ̃, -in] n. et adj. (mot issu, par dissimilation du premier *n,* de l'anc. franç. *orfenin,* orphelin [v. 1120, µ*Psautier d'Oxford*], dér. de *orfene,* même sens [attesté seulement au XIIIe s., Godefroy], bas lat. ecclés. *orphanus,* orphelin, gr. *orphanos,* orphelin, sans enfants, privé de ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *orfelin* [*orphelin,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., L. Bloy ; sens 3, 1874, Larousse). **1.** Enfant qui a perdu son père ou sa mère, ou les deux : *Orphelin de père, de mère. Orphelin de père et de mère. D'un long sanglot l'aïeul, la veuve, l'orphelin | Emplissent Rome en deuil que la terreur consterne* (Heredia). *Lorsque, à quatorze ans, Arnica perdit son père, Mme Semène recueillit l'orpheline, que ses sœurs, passablement plus âgées, ne vinrent plus voir que rarement* (Gide). || **2.** Qui a perdu un membre de sa famille : *Un recouvrement inespéré permit tout juste à ces orphelins de leur propre enfant de s'installer hors de Paris* (Bloy). || **3.** *Défendre la veuve et l'orphelin,* prendre comme ligne de conduite la protection des malheureux, des opprimés.

◆ adj. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [« qui a perdu un être cher », av. 1885, V. Hugo] ; sens 2, v. 1210, *Folque de Candie*). **1.** Qui a perdu ses parents : *Un enfant orphelin.* || *Par extens.* Qui a perdu un être cher : *Hélas ! hélas ! quel deuil pour ma tête orpheline ! | Tu vas donc désormais dormir sur la colline, | Mon pauvre bien-aimé !* (Hugo). || **2.** *Fig.* Privé de protection, d'affection : *Je* [Jésus] *ne vous* [les Apôtres] *laisserai point orphelins ; je viendrai à vous* (Mauriac). *Ils se serrèrent l'un contre l'autre et se sentirent orphelins* [Boris et Ivich] (Sartre).

orphelinage [ɔrfəlinaʒ] n. m. (de *orphelin ;* 1559, Amyot). *Vx.* État de celui qui est orphelin : *Le père, le grand-père, le bisaïeul, la mère et la grand-mère avaient péri sur l'échafaud* [...]. *Christian a déjà passé la moitié de sa vie dans l'orphelinage* (Chateaubriand).

orphelinat [ɔrfəlina] n. m. (de *orphelin ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, av. 1918, Apollinaire). **1.** Établissement où l'on élève les orphelins : *Elle avait près d'elle une enfant de l'orphelinat, petite garde en pèlerine bleue, qui ne la quittait jamais* (Daudet). || **2.** Ensemble des enfants recueillis dans cet établissement : *Tout l'orphelinat est présent à la fête de charité.* || **3.** *Fig.* Endroit d'accueil où l'on trouve refuge : *Te souviens-tu du long orphelinat des gares ?* (Apollinaire).

orphéon [ɔrfeɔ̃] n. m. (de *Orphée* [lat. *Orpheus,* gr. *Orpheus,* n. du fils de la muse Calliope, célèbre joueur de lyre], sur le modèle de *odéon ;* 1767, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1837, Wilhem). **1.** *Vx.* Instrument de musique à cordes et à clavier. || **2.** Société chorale, généralement composée d'hommes : *Dès qu'il arrive, en été, après les vacances de la Chambre, dès qu'il apparaît en gare, les ovations commencent : les orphéons sont là, gonflant sous des chœurs héroïques leurs étendards brodés...* (Daudet). *Distinction honorifique*

à l'aimable et dévoué chef de l'orphéon du chemin de fer (Romains).

orphéonique [ɔrfeɔnik] adj. (de *orphéon* ; 1868, Littré). Qui concerne les orphéons : *Une société orphéonique.*

orphéoniste [ɔrfeɔnist] n. (de *orphéon* ; 1842, Acad.). Membre d'un orphéon, d'une société chorale : *Cela commença naturellement par une manifestation d'orphéonistes. Vous savez quelle rage de musique ils ont dans le Midi* (Daudet). *Quand nous prenons conscience [...] que tout Français a une âme d'orphéoniste, nous nous sentons moins inquiets sur l'avenir de notre patrie* (Montherlant).

orphie [ɔrfi] n. f. (néerl. *hoornvisch,* même sens ; 1549, *Journ. du sire de Gouberville,* écrit *horfil ; orphie,* 1554, Rondelet). Poisson à bec fin, pointu, à squelette vert émeraude, à chair peu estimée, appelé souvent *aiguille* ou *bécassine de mer.*

orphique [ɔrfik] adj. (gr. *orphikos,* d'Orphée, de *Orpheus* [v. ORPHÉON] ; 1750, *Nouvelle Bibliothèque germanique* [VII, 7], au sens de « réglé par l'amour de la vertu » [en parlant, par ex., de la vie] ; sens 1, 1862, V. Hugo ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Se dit de la poésie attribuée à Orphée, poète musicien de la légende homérique, ou d'une poésie de même inspiration : *Ces parfums que chantent les hymnes orphiques sont bien moins nombreux que les divinités qu'ils chérissent* (Proust). || **2.** Se dit des dogmes, des mystères, des principes philosophiques attribués à Orphée : *Les mystères orphiques ont bien duré douze cents ans* (L. Daudet).
◆ **orphiques** n. f. pl. (1868, Littré). Fêtes célébrées dans les confréries orphiques.

orphisme [ɔrfism] n. m. (du n. pr. *Orphée* [v. ORPHÉON] ; 1863, Renan). Doctrine secrète qui s'est développée à partir du VIe s. av. J.-C., et qui prônait l'ascèse afin de hâter la libération de l'âme par des transmigrations successives, d'où est issue une mystique à l'origine de toute une littérature philosophique : *Les tentatives grecques de réforme, l'orphisme, les mystères, ne suffirent pas pour donner aux âmes un aliment solide* (Renan). *L'idée assez enchanteresse et fort imprécise de l'orphisme, l'idée magique de supposer en toute chose vivante et même inanimée je ne sais quel principe caché de la vie, et quelle tendance vers une vie plus élevée...* (Valéry).

orpiment [ɔrpimɑ̃] n. m. (lat. *auripigmentum,* même sens, de *aurum,* or, et de *pigmentum,* couleur, pigment [v. PIGMENT] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Sulfure naturel d'arsenic, de couleur jaune d'or ou orangé, employé en peinture.

1. orpin [ɔrpɛ̃] n. m. (emploi métaphorique de *orpin* 2 ; v. 1185, *Moniage Guillaume*). Nom usuel de plantes du genre *sedum,* à feuilles charnues, vivant sur les rochers, les toits, les murs.

2. orpin [ɔrpɛ̃] n. m. (abrév. de *orpiment ;* XIIIe s.). Syn. de ORPIMENT.

orque [ɔrk] n. f. (lat. *orca,* même sens ; av. 1559, J. Du Bellay). Syn. de ÉPAULARD.

orseille [ɔrsɛj] n. f. (catalan *orcella,* même sens, mozarabique *orchella,* même sens, peut-être d'origine ar. ; v. 1440, Marquant, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Lichen qui pousse de préférence sur les rochers des côtes de la Méditerranée et qui fournit une matière pourpre violacé. || **2.** Cette matière colorante elle-même, servant à teindre la laine et la soie.

ort [ɔr] adj. invar. (var. graphique de *ord* [v. ce mot] ; 1723, Savary des Bruslons). *Vx.* Se disait du poids brut, emballage compris : *Une pesée ort.*

1. orteil [ɔrtɛj] n. m. (altér. [peut-être sous l'influence du bas lat. d'origine gauloise *ordiga,* gros orteil — VIIIe s., *Gloses de Cassel*] de l'anc. franç. *arteil,* orteil, lat. *articulus,* articulation, jointure, membre, doigt ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1559, Amyot). **1.** Chacun des cinq prolongements que présente l'extrémité antérieure du pied. || **2.** *Spécialem.* Le gros doigt de pied, appelé aussi *gros orteil : Si la marque du talon est profonde et l'impression de l'orteil large, on reconnaît les Outchipouois* (Chateaubriand).
• SYN. : **1** *doigt de pied.*

2. orteil [ɔrtɛj] n. m. (probablem. emploi spécialisé de l'anc. franç. *orteil,* jardin [XIIIe s., *Mervelles de Rigomer*], dér. de [*h*]*ort,* même sens [XIIe s., Godefroy], lat. *hortus,* même sens ; 1868, Littré). *Autref.* Espace ménagé entre le rempart et le fossé d'une place forte.

O. R. T. F. [oɛrteɛf] (juin 1964, *Journ. officiel*). Jusqu'à la fin de 1974, sigle de *Office de radio et de télévision française.*

orthiconoscope [ɔrtikɔnɔskɔp] n. m. (de *orth*[*o*]- 1 et de *iconoscope ;* 1949, Larousse). Appareil dérivé de l'iconoscope pour la prise de vues en télévision, et dans lequel l'accélération et la déviation des électrons permettant le balayage de l'écran sont obtenues de façon que les électrons frappent l'écran normalement. (On dit aussi ORTHICON.)

1. ortho- [ɔrto], élément, tiré du gr. *orthos,* droit, et qui sert à former de nombreux mots savants.

2. ortho- [ɔrto] (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1888, Larousse). Élément préfixé qui, en chimie minérale ou organique, sert à désigner des corps présentant un degré supérieur d'hydratation : *Acide orthophosphorique.*

3. ortho [ɔrto] adj. (emploi adjectivé de *ortho-* 1 ; 1963, Larousse). Qui résulte du métamorphisme d'une roche provenant des profondeurs de l'écorce terrestre : *Ce gneiss est ortho.*

orthocentre [ɔrtɔsɑ̃tr] n. m. (de *ortho-* 1 et de *centre ;* 1903, Larousse [comme n. d'un genre de plantes, 1874, Larousse]). Point de rencontre des trois hauteurs d'un triangle.

orthocentrique [ɔrtɔsɑ̃trik] adj. (de *orthocentre ;* 1903, Larousse). En mathématiques, relatif à l'orthocentre : *Le point orthocentrique.*

orthochromatique [ɔrtɔkrɔmatik] adj. (de *ortho-* 1 et de *chromatique ;* 1903, Larousse). En photographie, se dit d'un support qui peut être impressionné par toutes les couleurs, sauf par le rouge.

orthochromatisme [ɔrtɔkrɔmatism] n. m. (de *orthochromatique ;* 1899, *Grande Encyclopédie*). En photographie, qualité des supports orthochromatiques.

orthocycle [ɔrtɔsikl] adj. et n. (de *ortho-* 1 et de *cycle ;* 1932, Larousse). En mathématiques, se dit de la circonférence, lieu des sommets des angles droits circonscrits à une conique.

orthodiagramme [ɔrtɔdjagram] n. m. (de *ortho-* 1 et de *diagramme ;* 1963, Larousse). Reproduction des organes en vraie grandeur sur un écran radioscopique.

orthodiagraphie [ɔrtɔdjagrafi] n. f. (de *ortho-* 1 et de *diagraphie ;* 1932, Larousse). Téléradiographie reproduisant les organes en vraie grandeur.

orthodontie [ɔrtɔdɔ̃si] n. f. (de *ortho-* 1 et du gr. *odous, odontos,* dent ; 1878, Larousse, écrit *orthodonsie ; orthodontie,* 1949, Larousse). Méthode odontologique qui vise à ramener les dents en position d'harmonie esthétique et fonctionnelle sur les arcades dentaires.

orthodontique [ɔrtɔdɔ̃tik] adj. (de *orthodontie ;* 1970, Robert). Relatif à l'orthodontie.

orthodontiste [ɔrtɔdɔ̃tist] n. (de *orthodontie ;* 1951, P. L. Rousseau, p. 488). Spécialiste de l'orthodontie.

orthodoxe [ɔrtɔdɔks] adj. (bas lat. *orthodoxus,* orthodoxe, du gr. *orthodoxeîn,* penser juste, avoir une opinion saine, de *orthos,* droit, juste, et de *doxa,* opinion, sentiment ; 1431, Isambert [VIII, 766], au sens 1 ; sens 2, av. 1741, J.-B. Rousseau ; sens 3, 1713, Hamilton). **1.** Conforme au dogme, à la doctrine d'une religion : *Vous savez aussi bien que moi que M. le Prince, qui est le plus orthodoxe catholique du royaume, consulte assidûment les astrologues...* (Sand). || **2.** Conforme à une doctrine considérée comme la seule vraie : *L'Académie, dès qu'elle en vient à se croire un sanctuaire orthodoxe (et elle y arrive aisément), a besoin d'avoir au-dehors quelque hérésie à combattre* (Sainte-Beuve). || **3.** Qui ne s'écarte pas des opinions généralement

reçues dans une société : *Dans d'autres milieux, même très avancés, il y a un ton. L'on se surveille. On tâche de ne rien dire qui ne soit pas orthodoxe* (Romains).

• SYN. : **3** *conformiste, conventionnel, traditionnel.* — CONTR. : **1** *hérétique, hétérodoxe, schismatique ;* **3** *déviationniste, dissident.*

◆ adj. et n. (1874, Larousse). Qui appartient à l'Église chrétienne d'Orient, séparée de Rome depuis 1054 : *Elle a une dévotion spéciale à la Sainte Vierge : elle pratique la religion orthodoxe et elle lit l'avenir dans un miroir brisé...* (France). *Comment le Saint Père eût-il ignoré cet immense attentat contre l'Église orthodoxe, contre les âmes, contre le Christ ?* (Mauriac). *Un prêtre orthodoxe. Les orthodoxes du Proche-Orient.*

orthodoxie [ɔrtɔdɔksi] n. f. (de *orthodoxe ;* 1580, Vaganay, au sens 1 [« ensemble des préceptes qui constituent cette doctrine », 1883, Renan] ; sens 2, milieu du XX[e] s. ; sens 3, 1788, Féraud). **1.** Qualité de ce qui est conforme à la doctrine officielle de l'Église catholique. || *Par extens.* Ensemble de préceptes qui constituent cette doctrine : *Savignan, ce rigide défenseur de l'orthodoxie, ce catholique intégral qui poursuivait l'hérésie avec une sévérité d'inquisiteur* (Bourget). || **2.** Doctrine de l'Église orthodoxe. || **3.** Qualité de ce qui est conforme à la doctrine d'un groupement quelconque (politique, social, scientifique, artistique, etc.) : *L'art qui se soumet à une orthodoxie, fût-elle la plus saine des doctrines, est perdu. Il sombre dans le conformisme* (Gide). *Valéry a réconcilié l'hérésie mallarméenne et l'orthodoxie racinienne...* (Duhamel).

• SYN. : **3** *conformisme, école, ligne.* — CONTR. : **1** *hérésie, schisme ;* **3** *déviationnisme, dissidence, hétérodoxie.*

orthodromie [ɔrtɔdrɔmi] n. f. (du gr. *orthodromeîn,* courir en ligne droite, de *orthos,* droit, et de *dromos,* course ; 1691, Ozanam [« route... par la voie la plus directe... » ; en géodésie, 1874, Larousse]). En géodésie, ligne de plus courte distance joignant deux points de la surface de la Terre (supposée sphérique). || *Spécialem.* Route suivie par un bateau, un avion, par la voie la plus directe, c'est-à-dire en naviguant selon l'arc de grand cercle de la Terre.

orthodromique [ɔrtɔdrɔmik] adj. (de *orthodromie ;* 1765, *Encyclopédie,* comme n. f., au sens de « art de naviguer en ligne droite » ; comme adj., au sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1874, Larousse). **1.** Relatif à l'orthodromie. || **2.** Se dit de l'itinéraire suivi par un bateau ou un avion qui va d'un point à un autre en suivant l'arc de grand cercle de la Terre passant par ces deux points : *La navigation orthodromique est la plus économique.*

orthoépie [ɔrtɔepi] n. f. (gr. *orthoepeia,* langage correct, de *orthos,* droit, juste, et de *epos,* parole ; 1868, Littré). Science qui a pour objet l'étude de la prononciation correcte.

orthogenèse [ɔrtɔʒənɛz] n. f. (de *ortho-* 1 et de *-genèse,* gr. *genesis,* cause, principe, origine ; 1903, Larousse). Suite des variations qui se sont produites dans le même sens à travers plusieurs espèces ou genres sous l'influence de causes internes, dans l'évolution des êtres vivants.

orthogénie [ɔrtɔʒeni] n. f. (de *ortho-* 1 et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; juill. 1965, *Mutuelle générale de l'Éducation nationale).)* Ensemble des procédés tendant à la régulation des naissances.

orthogénisme [ɔrtɔʒenism] n. m. (de *orthogénie ;* 23 mars 1969, *le Monde*). Science de l'orthogénie.

orthognathe [ɔrtɔgnat] adj. (de *ortho-* 1 et de *-gnathe,* gr. *gnathos,* mâchoire ; 1868, Littré). En anthropologie, se dit de la face dont les maxillaires sont dans le prolongement l'un de l'autre.

orthognathisme [ɔrtɔgnatism] n. m. (de *orthognathe ;* 1877, Littré). Disposition des maxillaires telle que le profil du front au menton est rectiligne. (Contr. PROGNATHISME.)

orthogonal, e, aux [ɔrtɔgɔnal, -o] adj. (de l'anc. adj. *orthogone,* rectangle, en parlant d'un triangle [XV[e] s.], bas lat. *orthogonus,* à angle droit, de *orthos,* droit, et de *gônia,* angle ; début du XVI[e] s., dans la loc. *triangle orthogonal,* triangle rectangle ; sens 1, 1554, J. Peletier du Mans, 20 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Se dit de deux droites, de deux cercles, d'une droite et d'un plan, ou de deux plans qui se coupent à angle droit : *Droites, sphères, courbes orthogonales.* || **2.** Qui se fait à angle droit : *Projection orthogonale.*

orthogonalement [ɔrtɔgɔnalmɑ̃] adv. (de *orthogonal ;* 1528, Finé, 4). À angle droit, perpendiculairement : *Droites qui se coupent orthogonalement.*

orthogonalité [ɔrtɔgɔnalite] n. f. (dér. savant de *orthogonal ;* 1963, Larousse). Qualité de ce qui est orthogonal.

orthographe [ɔrtɔgraf] n. f. (lat. *orthographia,* orthographe [en grammaire], orthographie, élévation, profil, gr. *orthographia,* écriture correcte, coupe verticale d'un édifice, dér. de *orthographos,* qui écrit correctement, de *orthos,* droit, juste, et de *graphein,* écrire ; XIII[e] s., H. d'Andeli, écrit *ortografie* [*orthographie,* v. 1350, *Glossaire de Paris ; orthographe,* 1529, Tory], au sens 1 ; sens 2-3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** Ensemble des règles qui concernent la manière d'écrire correctement les mots : *La réforme de l'orthographe. L'absurdité de notre orthographe, qui est, en vérité, une des fabrications les plus cocasses du monde, est bien connue. Elle est un recueil impérieux ou impératif d'une quantité d'erreurs d'étymologie artificiellement fixées par des décisions inexplicables* (Valéry). [V. art. spécial.] || **2.** Écriture des mots conformément aux règles : *Je ne savais rien en calcul, j'étais nul en orthographe* (Chamson). *Faire des fautes d'orthographe.* || **3.** Manière dont un mot particulier est écrit : *L'orthographe d'un nom commun, d'un nom propre. Elle avait un nom dont la prononciation guernesiaise et l'orthographe paysanne avaient fait Gilliatt* (Hugo). || **4.** Manière dont on applique les règles relatives à l'écriture correcte des mots : *Avoir une bonne, une mauvaise orthographe.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'ORTHOGRAPHE

Il en est de l'orthographe comme de tout usage linguistique : certains la définissent objectivement comme la « manière d'écrire », le code particulier observé par tel individu ou telle collectivité à telle époque ; les autres y voient, conformément à l'étymologie, la « manière correcte d'écrire », la norme à laquelle nul ne peut manquer sans se rendre coupable d'une « faute ».

Les deux acceptions sont courantes et l'on verra plus loin que, quand on retrace l'histoire de l'orthographe, la première peut dominer jusqu'à la fin du XVIII[e] s., la seconde s'imposant depuis le XIX[e] s. Cette évolution établit d'ailleurs la pertinence, pour le linguiste pragmatiste, de la seconde comme de la première.

L'unité d'une langue appelle l'unité de l'écriture, plus réalisable que celle de la prononciation. Les mots, en tant que matériel de langue (v. MOT, art. spécial), doivent être disponibles sous une forme arrêtée, stable. De là l'unité et la stabilité imposées à l'orthographe, à l'échelle de la plus large collectivité usagère de la langue. L'expérience prouve que l'État est l'autorité la plus capable de cautionner et de faire appliquer un code : celui de l'orthographe s'appuie en principe sur le seul dictionnaire ayant l'estampille d'un organisme d'État, l'Académie ; encore celle-ci n'exerce-t-elle effectivement cette mission que depuis la monarchie de Juillet.

Le code de l'orthographe est le plus rigoureux qui soit : sauf cas exceptionnels ignorés de la majorité des usagers, une phrase quelconque de la langue française s'écrit d'une manière et d'une seule. L'enseignement en est donné du début à la fin des études du premier degré. Les infractions, si elles ne figurent pas au Code pénal, n'en sont pas moins sévèrement sanctionnées soit par l'échec aux

examens — d'où s'ensuit l'interdiction d'un certain nombre de carrières —, soit par une réputation d'ignorance — d'autant plus injuste que ceux qui la font aux autres sont toujours inconscients des fautes qu'ils commettent eux-mêmes.

PHONOGRAPHIE ET IDÉOGRAPHIE

On peut recourir à deux procédés pour écrire le langage.

I. LE PROCÉDÉ PHONOGRAPHIQUE.

Les graphes sont des *lettres* (v. ALPHABET, art. spécial). L'ensemble des lettres constitue un *alphabet* (éventuellement un *syllabaire*), dont chaque signe est censé représenter un son de la langue orale (phonème ou syllabe) ; pour quiconque sait parler une langue et veut apprendre à la lire et à l'écrire, l'alphabet est un **code substitutif,** remplaçant chaque signifiant phonique par un signifiant visuel ; la plus grande qualité en serait la bi-univocité, c'est-à-dire la correspondance rigoureuse de chaque lettre à un seul son et de chaque son à une seule lettre sans considération du sens, telle qu'elle est réalisée dans l'alphabet de l'Association phonétique internationale, usité, par exemple, dans les indications phonétiques des dictionnaires Larousse, et dont les règles principales sont données au tome premier du présent ouvrage (p. CXX). Les alphabets nationaux s'écartent plus ou moins de cet idéal pour deux raisons :

a) Toujours empruntés à une autre langue, ils sont plus ou moins bien adaptés à la langue emprunteuse. C'est ainsi que les phonèmes [ʒ] et [v] de l'ancien français ne trouvèrent aucune lettre propre à les noter dans l'alphabet du latin, qui ne les possédait pas : c'est seulement au XVIe s. que le français ajouta à l'alphabet hérité du latin les lettres J et V ; jusque-là, les lettres I et U notaient concurremment les voyelles [i] et [y] et les consonnes [ʒ] et [v]. Le phonème [ʃ], n'existant pas en latin, ne figurait pas à l'alphabet ; le français, pour le noter, dut associer le C originel des mots comportant [ʃ] comme *char (carru et carnem),* à un H muet ou marquant le souffle (comme dans *haine* et *honte*) ; ainsi est né le digraphe CH, notant le graphème défini par le signifié [ʃ] ;

b) Ils n'ont pas toujours été réadaptés au système phonologique à mesure que celui-ci évoluait. Ainsi, les lettres A et I étaient employées très pertinemment au XIe s. avec leur valeur originelle, d'ailleurs conservée de nos jours (ex. : *car, si*), pour noter la diphtongue [ai] du verbe *faire ;* cette suite de lettres a été conservée au XIIe s. quand la diphtongue est devenue [ɛi] puis [ɛ], de sorte que la suite AI fonctionne depuis cette époque comme un digraphe, concurremment avec le graphe Ê ou É et le digraphe EI, pour noter le graphème défini par la voyelle simple « *e* ouvert », même dans des cas où aucun *a* étymologique ne peut être invoqué (ex. : *Français, étais*). Il résulte de ces facteurs conjugués qu'en français le système phonographique n'est univoque ni pour le scripteur (plusieurs graphes notant le même graphème), ni pour le lecteur (un même graphe notant plusieurs graphèmes), comme il est montré à l'article spécial ALPHABET.

Les hasards de l'évolution phonétique ont souvent entraîné la convergence et l'identification totale, dans la prononciation, de mots d'origines diverses dont l'écriture maintient la diversité graphique originelle, par exemple les « homonymes » *ver* (lat. *vermem*), *vers (versus), vert (viridem), verre (vitrum), vair (varium),* tous prononcés [vɛr]. Dans de telles séries — très nombreuses en français —, les différences graphiques n'ont pas une justification phonographique ; elles sont donc attachées aux acceptions différentes de ces mots, qui sont tenus pour des mots différents, et l'on peut dire qu'une langue comme le français connaît des différences graphiques attachées **à des différences d'idée** et non plus de **son :** on rejoint ainsi les oppositions « idéographiques » dont il va être question. Il en est de même en anglais, où l'écriture seule distingue *write,* « écrire », et *right,* « droit », prononcés [rai̯t], *no,* « non », et *know,* « connaître », prononcés [nou̯], *two,* « deux », et *too,* « trop », prononcés [tu], etc. À des degrés souvent moindres, il en est de même dans toutes les langues : aucune écriture n'est **totalement** phonographique (cf. E. A. Llorach, *les Représentations graphiques du langage,* dans *le Langage,* éd. de la Pléiade).

II. LE PROCÉDÉ IDÉOGRAPHIQUE.

Ce procédé ne connaît pas les « lettres », mais seulement des figures, qu'on appelle « caractères », dans le cas typique du chinois, et dont le signifié est non pas un son, mais un sens appartenant au répertoire linguistique, par exemple « eau », « querelle ». Le nombre des caractères est déterminé en principe par le nombre des unités significatives de la langue concernée, c'est-à-dire des mots de cette langue s'il s'agit du chinois.

Le type le plus pur est réalisé par les *pictogrammes,* comme le signe 日 du chinois, désignant le « soleil » *(ri)* et remontant à la forme ⊙. Certaines écritures, comme les cunéiformes, schématisent les tracés, qui perdent toute justification figurative ; d'autres, comme les hiéroglyphes d'Égypte, restent étroitement figuratives.

Les *idéogrammes* expriment l'abstrait par le concret, et combinent souvent plusieurs éléments abstraits ou concrets ; ainsi, le caractère signifiant « clarté » (chinois *ming*) combine les pictogrammes *ri* (« soleil ») et *yuè* (« lune »). L'idéogramme « pouvoir » avec le pictogramme « eau » donne l'idéogramme « rivière » ; avec l'idéogramme « parole », il donne « interroger ».

Il existe donc une structuration sémantique des caractères, sans motivation phonétique ; c'est pourquoi les mêmes caractères chinois ont pu servir à noter des dialectes différant autant entre eux que l'italien diffère de l'espagnol, ou le hollandais de l'allemand, tout comme la formule *2 + 3 = 5* peut être lue dans les langues les plus diverses sans différence de sens.

Mais tout système idéographique tend à fonctionner comme un rébus et à inclure tôt ou tard dans son répertoire des caractères de signifié phonétique et non sémantique : tels sont les *idéo-phonogrammes* du chinois, qui associent toujours un caractère sémantique à un caractère phonétique, comme le caractère *táng,* « sucre », composé du pictogramme « riz » et du phonogramme *táng* (Alexis Rygaloff, *Grammaire élémentaire du chinois,* 1973, p. 15).

En somme, le système phonographique et le système idéographique sont deux pôles, entre lesquels se situent les usages des différentes langues.

ORTHOGRAPHE ET MORPHOLOGIE EN FRANÇAIS

On distingue traditionnellement **l'orthographe grammaticale** (marques morphologiques, règles d'accord) et **l'orthographe d'usage** (particularités graphiques attachées aux radicaux, aux préfixes et aux suffixes).

Les marques morphologiques de **genre** du nom et de l'adjectif en français oral, dont l'inventaire est fait à l'article spécial GENRE, sont assez complexes : diverses consonnes, absentes au masculin, apparaissent au féminin dans le cas le plus fréquent (*petit/petite ; gris/grise ; loup/louve ; idiot/idiote,* etc.), et leur apparition peut être accompagnée d'une modification du timbre vocalique (*léger/légère ; bon/bonne ; fou/folle,* etc.). Pour quelques mots, aucune différence formelle n'est audible : *joli/jolie ; fier/fière ; net/nette.* Cette incohérence de marques recouvre une unité de signifié, qui est l'opposition « masculin »/« féminin » : aucune différence sémantique ou fonctionnelle ne peut être associée à l'une quelconque de ces différences de marques.

La morphologie du français écrit recouvre beaucoup mieux l'unité de signifié morphologique, puisque la marque du féminin y est toujours un *e,* qui, sans être prononcé lui-même, entraîne généralement la prononciation d'une consonne finale

écrite, mais non prononcée au masculin *(petit/petite)* ; cette marque est présente même en l'absence de toute différence audible (dans *jolie, fière, nette,* etc.) ; pour un certain nombre de mots des modifications secondaires se produisent, affectant la voyelle et/ou la consonne finale du masculin *(léger/légère ; loup/louve ; vif/vive ; bon/bonne ; fou/folle),* mais l'*e* muet final au féminin n'en reste pas moins une marque visuelle claire de l'unicité du signifié. Ferdinand Brunot tenait pour une sottise de la grammaire traditionnelle la règle qui forme le féminin « en ajoutant un *e* au masculin » ; la grammaire générative révise cette opinion, prenant à son compte les consonnes muettes du masculin, éventuellement révélées par la liaison *(petit enfant),* et l'*e* muet du féminin dans une morphologie transformationnelle qui aboutit aux formes du français parlé :

> « L'orthographe française est en général tout à fait satisfaisante pour le langage contemporain. L'orthographe indique souvent dans les morphèmes ces régularités de structure qui ne sont pas nécessairement apparentes phonétiquement » (Sandford E. Schane, *l'Élision et la liaison en français, Langages,* n° 8, 1967).

La règle traditionnelle serait donc juste à un niveau structurel profond voisin du système signifié, système que masque l'usage oral.

Une observation semblable peut être faite à propos des marques du **nombre** du nom et de l'adjectif (v. NOMBRE, art. spécial). Dans l'usage oral, l'opposition « singulier »/« pluriel » a quelques marques particulières à des séries de mots *(travail/travaux ; oral/oraux ; bœuf/bœufs)* ; dans certaines conditions, un [z] de liaison se fait entendre *(de beaux enfants),* mais la liaison est le plus souvent défective, et le nombre se révèle surtout par la forme des articles *(le/les)* et des adjectifs déterminatifs *(mon/mes)* précédant le nom — alors que le nom est le siège sémantique du nombre. La langue écrite marque au contraire l'unité et la permanence de la notion de nombre par l'emploi d'un *-s,* le plus souvent muet, auquel une variante *-x* est substituée dans des conditions contextuelles parfaitement arrêtées. On peut tenir cet *-s* final pour un morphème unique exprimant la notion unique de pluriel du plan des signifiés. Là encore l'orthographe manifeste la structure profonde — et simple — de la langue.

On dit souvent que l'orthographe défigure les paradigmes de la **conjugaison** à l'indicatif présent et imparfait des verbes du 1[er] groupe ; ainsi, dans le système oral du verbe *chanter,* les trois personnes du singulier et la 3[e] du pluriel ont la même forme [ʃɑ̃t] au présent et [ʃɑ̃tɛ] à l'imparfait, alors que la graphie distingue :

je, il chante	*je, tu chantais*
tu chantes	*il chantait*
ils chantent	*ils chantaient*

On peut penser que le système signifié de la conjugaison française comporte à tous les temps personnels (sauf à l'impératif) trois personnes au singulier et trois au pluriel ; la langue écrite efface à certains temps des oppositions personnelles qui reparaissent à d'autres (*je, tu chantais,* mais *je chanterai/tu chanteras*) ou à d'autres verbes *(je, il chante,* mais *je vais/il va)* ; la langue orale en efface beaucoup plus, sans qu'on puisse dire qu'elle recouvre un signifié différent : elle est seulement plus souvent ambiguë.

Certains linguistes condamnent l'orthographe française en disant qu'elle dessine une structure morphologique médiévale, que la langue parlée a depuis longtemps dépassée. Cette critique est mal fondée ; en fait, la structure réelle de la langue parlée est plus simple que ne le feraient croire les différences ou les confusions formelles qu'on y relève : les marques du genre, par exemple, n'y sont que les variantes combinatoires d'un seul morphème, que recouvre l'*e* final dans l'orthographe ; elles s'inscrivent dans la structure formelle plus simple qui se manifeste en langue écrite et que confirme la morphosyntaxe dans les deux langues. De même, il serait inexact de dire que les structures désignées ci-dessous par A et B sont incompatibles entre elles :

A= 8 + 8 + 8 + 8

B= 3 + 5 + 2 + 4 + 2 + 1 + 6 + 1 + 4 +1 + 3

puisque la seconde peut s'écrire :

(3 + 5) + (2 + 4 + 2) + (1 + 6 + 1) + (4 + 1 + 3).

Mais on reconnaîtra que la structure A (dessinée, par exemple, par la disposition graphique d'un quatrain d'octosyllabes) est plus simple que B, et en exprime mieux le rythme.

L'orthographe française ne donne pas aux étrangers une idée fausse de la langue française ; elle sert même beaucoup mieux que l'usage oral ceux qui désirent acquérir surtout une connaissance écrite, par exemple celle de la littérature.

ORTHOGRAPHE ET LEXIQUE EN FRANÇAIS

Dans le domaine de l'orthographe d'usage, les différences graphiques sans signifié phonique ont aussi des justifications fonctionnelles, qui peuvent être :

1° la **différenciation** des homonymes ; comparer *ver, vers, vert, verre, vair ;*

2° le **rapprochement** des mots présentant un caractère commun ; ce caractère peut être un lien étymologique (ainsi le *d* de *marchand* et le *g* de *long* se retrouvent dans les dérivés *marchandage* et *longueur*) ou un trait analogique (ainsi, le graphème [e] est écrit *er* dans les noms de métier : *berger, boucher,* etc.).

Vue sous cet angle, l'orthographe française n'apparaît plus comme un chaos de contradictions immotivées — ainsi que l'enseignait F. Brunot. Un ordre s'y découvre, ou plutôt une multitude de micro-systèmes ordonnés sur lesquels la raison a prise. Cette constatation a fourni la base d'études originales au Soviétique Vladimir G. Gak (*Francuzkaya Ortografia,* 2[e] éd., Moscou, 1959 ; compte rendu détaillé par I. Vildé-Lot dans *le Français moderne,* juill. 1962) et au Tchèque Vladimir Hořejsi (*Analyse structurale de l'orthographe française, Philologica Pragensia,* 1962), puis, indépendamment, au Français René Thimonnier (*le Système graphique du français,* 1967 ; *Code orthographique et grammatical,* 1971). On trouvera chez ce dernier l'inventaire le plus complet des « séries analogiques » que révèlent les apparents caprices de l'orthographe.

Ces caprices peuvent consister soit dans l'emploi de lettres muettes, soit dans le choix entre graphes équivalents, soit dans ces deux moyens conjugués.

L'addition d'un *g* muet dans le mot *doigt* le différencie de *dois (doit),* forme du verbe *devoir,* et le rapproche de *digital ;* le *d* de *poids* le différencie de *pois* et de *poix,* et le rapproche de *pondéré, impondérable.* Dans le cas de *doigt,* le *g* est étymologique (lat. *digitum*) ; dans le cas de *poids* (lat. *pensum*), le *d* résulte d'un rapprochement de sens avec le latin *pondus,* « poids », d'où viennent *pondéré* et *impondérable.*

L'écriture des mots français se complique ainsi de nombreuses consonnes muettes dont on ne doit pas faire état dans un inventaire des graphes : par exemple, on ne dira pas que [ɑ̃] s'écrit *emps* dans *temps, ant* dans *tant, ants* dans *enfants,* puisque l'*-s* final d'*enfants* a la fonction de marquer le pluriel pour tout le mot et que les finales *-ps* et *-t* distinguent les homonymes *temps* et *tant,* la première évoquant aussi *temporel, temporiser,* la seconde *tantinet* et la liaison de *tant et plus.*

Il est arrivé quelquefois qu'une consonne muette ainsi maintenue ou ajoutée à la finale ou dans le corps d'un mot a été prononcée soit pour renforcer la masse phonique du mot *(ours, mœurs, fils),* soit pour différencier les homonymes *(le mois d'août/les mois doux),* soit par influence de l'étymon savant *(obscur, adversaire) ;* V. G. Gak estime qu'en pareil cas le français oral est bénéficiaire du français écrit.

Le doublement de certaines consonnes, sans répercussion sur la prononciation

actuelle, est une des pires sources de difficultés. R. Thimonnier relève environ 2 000 mots en *-on* dont 294 ont des dérivés, parmi lesquels un grand nombre sont formés par suffixation : 30 suffixes sont utilisés, 9 de formation savante devant lesquels l'*n* reste simple, 21 de formation populaire devant lesquels l'*n* est doublé (comparer : *traditionalisme, traditionnel ; cantonal, cantonnier ; résonance, résonner) :* la différence orthographique est encore justifiée par une différence lexicologique.

Une influence sur la prononciation est également possible : la gémination du *l* dans *collègue* ou du *m* dans *grammaire* est courante chez les personnes qui tirent orgueil de leur instruction.

Le choix des graphes notant concurremment un même graphème vocalique offre les mêmes possibilités de différenciation et de rapprochement. Ainsi, le suffixe *-eau* indiquant le petit d'un animal *(lapereau, chevreau)* est distingué du suffixe *-aud* péjoratif *(badaud, lourdaud)* ; le trigraphe *-eau* dans *chameau, oiseau*, évoque les féminins et dérivés avec *l* : *chamelle, chamelier, oiselle, oiseleur* ; le digraphe *au* dans *chaud* évoque *chaleur*.

On sait que les adjectifs en *-et* font au féminin soit *-ette*, comme *cadet*, soit *-ète*, comme *complet*. Ces derniers sont au nombre de sept *(complet, concret, désuet, discret, inquiet, replet, secret)* et on plaint les enfants d'être obligés d'en apprendre la liste ; or leur accent grave est à mettre en rapport avec l'accent aigu qui apparaît dans les dérivés *complétude, concrétion, désuétude, discrétion, inquiétude, réplétion, sécrétion*, et non dans les dérivés de *cadet, muet*, etc. Encore une série lexicalement justifiée.

Les homonymes comme *pin, pain* et *peint* se distinguent à la fois par les consonnes finales muettes et par le choix des graphes vocaliques ; en même temps, le premier est rapproché de *pinède*, le second de *panifier*, le troisième de *peintre* et de *peignait*.

En fin de compte, R. Thimonnier estime qu'on peut ranger les 35 000 mots du *Dictionnaire de l'Académie* en 4 500 séries analogiques, à l'exception de 228 mots seulement qui devraient faire l'objet d'une réforme. Il affirme (par expérience) qu'un enseignement raisonné et méthodique de l'orthographe dans les classes de la 6^e à la 3^e conduit normalement à un niveau de connaissance de l'orthographe dont approchent peu de gens cultivés, qu'il s'agisse de médecins, d'avocats, d'écrivains, de professeurs ou d'académiciens.

POSSIBILITÉS DE RÉFORME

L'orthographe française est une des plus difficiles à acquérir. Doit-on en infliger l'étude aux enfants de France jusqu'à l'âge de treize ans, alors que l'orthographe espagnole et l'orthographe allemande, les plus conformes en Europe à l'idéal phonographique, s'apprennent avec l'alphabet ? Et ne doit-on pas craindre de rebuter de larges populations « francophones » qu'attachent au français des commodités ou des habitudes commerciales plus que la connaissance et le goût de notre littérature passée ? On lira plus loin l'historique des projets de réforme qui n'ont cessé de fleurir depuis la naissance de l'imprimerie ; ici seront exposés plus en détail, du plus timide au plus révolutionnaire, les trois projets qui s'affrontent dans les commissions de réforme périodiquement constituées (et congédiées) au XX^e s.

I. « ÉMONDAGE » DE R. THIMONNIER.

Selon R. Thimonnier, le code orthographique en usage en 1967 n'appelle pas une réforme à proprement parler ; un émondage suffirait à le débarrasser de menues « contradictions internes », dont 70 p. 100 affectent des mots rares ou techniques, et dont la plupart s'imposent pour réintégrer des mots dans leurs séries analogiques, quittées par caprice ou inadvertance des lexicographes ; par exemple, il faudrait écrire :

— *allègrement* (et non *allégrement*) comme *austèrement ;*

— *amérir* d'après *mer* (et non *amerrir* comme *atterrir*, dérivé de *terre*)

— *assidument, congrument, continument, crument, dument, goulument* sans accent circonflexe comme *absolument, éperdument*, etc.

— *chausse-trappe* avec deux *p* comme *trappe ;*

— *évènement* (et non *événement*) comme *avènement ;*

— *déciller* (et non *dessiller*) d'après *cil*, comme *ciller, ciliaire, cillement ;*

— *déjeûner* avec accent circonflexe comme *jeûner ;*

— *s'époumonner* avec deux *n* comme *raisonner, claironner*, etc.

— *frisotter* (et non *frisoter*) comme tous les verbes en *-otter* diminutifs

— *gaiment* (et non *gaiement*) comme *vraiment ;*

— *levreau* (et non *levraut*) comme *lapereau, baleineau*, etc.

Les précédentes modifications heurteraient d'autant moins les habitudes que la plupart des scripteurs ignorent les difficultés qu'elles soulèvent et pratiquent d'eux-mêmes la rectification quand le mot se présente sous leur plume. Il en est autrement de huit autres proposées et justifiées par Thimonnier :

— *agréement, châtiement* (non *agrément, châtiment*) comme *gréement, dénuement, reniement ;*

— *brasselet* (non *bracelet*) comme *brasse, embrasser ;*

— *charriot* (non *chariot*) comme *charrier, charrette ;*

— *cleub* (non *club*) ;

— *cloun* (non *clown*) ;

— *limonnade, patronnage* (non *limonade, patronage*), puisqu'il s'agit de dérivés populaires.

Le nombre de 228 est, dans l'esprit de Thimonnier, une limite : l'émondage serait *exhaustif* et *définitif*, il pourrait être réalisé sans tapage par une édition du *Dictionnaire de l'Académie*, qui ferait loi « traditionnellement et juridiquement » (l'édition de 1935 corrigeait 510 mots ; celle de 1740, 5 000 mots).

Tout projet de réforme plus important est voué à l'échec, comme l'ont été toutes les propositions avancées depuis le début du siècle ; en effet, dit R. Thimonnier :

— Il faudrait plusieurs années pour modifier les habitudes des adultes français et réimprimer les manuels et livres classiques ; pendant ce temps, chacun serait désorienté par l'alternance des deux usages ;

— Il n'est pas certain que les francophones non français accepteraient les mesures prises dans l'Hexagone ; l'unité de la francophonie pourrait être compromise ;

— La réimpression des livres, imputable à l'État, serait une charge très lourde.

Aucune de ces raisons n'est déterminante : l'expérience faite dans d'autres États prouve qu'une période de bigraphisme pouvant durer jusqu'à trente ans n'est pas un obstacle infranchissable au regard de plusieurs siècles de retard ; la francophonie n'en serait que renforcée, voire étendue ; quant à la réimpression des livres, elle s'est faite à toute époque, avec des réajustements souvent importants, et la contribution éventuelle de l'État serait largement compensée par l'économie réalisée sur l'enseignement de l'orthographe.

Une réforme trop légère laisserait l'enseignement de l'orthographe en deçà du seuil où son coût est équilibré par ses avantages : l'apprentissage par les dictées — préparées ou non —, par les exercices méthodiques et par les recettes mnémotechniques occuperait encore un temps considérable aux dépens de matières plus formatrices, et les élèves bien ou mal doués s'interrogeraient sur le bénéfice pratique ou mental tiré d'un ordre qui se

révèle au niveau de 4 500 séries de mots indépendantes les unes des autres.

Un examen détaillé desdites séries est d'ailleurs l'occasion constante d'en discuter le bien-fondé ; en effet :

— Les distinctions sémantiques établies à partir des séries formelles sont souvent tout à fait superflues (quelle importance, par exemple, y a-t-il à distinguer par l'emploi d'un *n* ou de deux la formation savante ou populaire des dérivés de mots en *-on ?*) ;

— Une distinction jugée utile pour un mot manque pour tel autre auquel elle conviendrait aussi bien : si *digital* justifie le *g* de *doigt*, pourquoi *frigide* et *réfrigérer* ne justifieraient-ils pas **froigd ?* ;

— Une même série se partage souvent en plusieurs sous-ensembles relevant d'explications différentes et toutes complexes ; c'est le cas par exemple de 250 mots commençant par *ap* ou *app*, auxquels R. Thimonnier consacre 5 pages de son étude (*Système graphique du français*, p. 238-243).

La thèse selon laquelle l'emploi des consonnes muettes et le choix entre plusieurs graphes homophones sont motivés par un besoin de différenciation ou de rapprochement peut être mise en balance avec une autre thèse qui ne verrait là que des accidents historiques. On surestime la valeur fonctionnelle des incohérences d'orthographe en leur faisant différencier des homonymes que la langue parlée confond sans dommage, et dessiner des familles de mots qui n'ont le plus souvent rien à voir avec des champs sémantiques.

II. « PROGRAMME MINIMUM » DE DAUZAT ET DAMOURETTE.

Le Français moderne, créé en 1933, fut longtemps la seule revue désignée pour prendre la relève du combat pour une réforme orthographique. Albert Dauzat y annonça en janvier 1939 une campagne qui reçut en juin l'appui enthousiaste des instituteurs du Rhône, et en octobre l'éloquent soutien de Paul Valéry ; mais depuis août des campagnes d'une autre sorte occupaient le premier plan de l'actualité. Le projet, rédigé par Jacques Damourette, fut cependant publié, puis présenté en 1940 à l'Académie sous une forme modérée. En vain. Une petite brochure le soumit au public en 1943. On en reparla en 1951 quand une commission fut désignée pour « l'examen d'une révision modérée des difficultés ou des anomalies de graphie ou d'accord que présente notre langue », et le projet reparut en 1952 dans *l'Éducation nationale* et en 1953 dans *le Français moderne,* toujours repoussé. Voici les points principaux de ce « programme minimum d'assainissement », qui vise à supprimer les absurdités de l'orthographe d'usage sans porter gravement atteinte à la physionomie du français :

Lettres doubles. « Nous demandons [...] simplement l'unification pour chaque famille de mots et pour chaque série de suffixes, de préférence dans le sens de la simplification » :

— unification des verbes en *-eler, -eter* (écrire : *j'apèle, je jète*) ;

— unification des verbes en *-oter/-otter ;*

— écrire *trape* (non *trappe*) comme *chausse-trape, taner* (non *tanner*) comme *tanin, charriot* comme *charrette, millionaire* comme *millionième ;*

— supprimer les discordances fâcheuses dans les séries de mots en *-on(n)- ;*

— simplifier les *-ll-* intervocaliques contraires à l'usage latin (donc écrire : *échèle, tèle, quèle*).

L'x des pluriels. Le remplacer par *s : bijous, cheveus, veaus, chevaus ;* écrire aussi *faus* (fém. *fausse*).

Amphibologies. Les auteurs du projet voudraient lutter par un emploi cohérent du tréma contre certaines prononciations défectueuses, résultant notamment de l'ambiguïté des digraphes *gu* et *ge :* écrire *aiguïlle* (et non *aiguille* comme *anguille*), *aiguïser, argüer* (où l'*u* doit être prononcé), *gageüre* (où le digraphe *eu* n'existe pas). Ils ne voient pas de raison pour conserver *t* devant *i* dans *substantiel* et *confidentiel* alors qu'on écrit *circonstanciel,* et proposent de remplacer *x* par *z* dans *dixième, sixième* (comparer *dizain, onzième*) ; écrire *dis, sis* pour *dix, six.*

Lettres parasites. Supprimer le *p* muet de *dompter, sculpter,* l'*l* d'*aulne,* le *d* de *poids,* le *c* de *scie.*

Erreurs d'étymologie. Écrire *forsené* (« hors de *sens* ») et non *forcené ;* écrire *herce, herçage* avec le *c* étymologique (lat. *hirpicem*) comme le mot parent *harceler.*

Un programme établi par deux grammairiens de profession devrait être exempt du défaut inhérent aux réformes de l'Académie, décidées mot par mot au cours de discussions qui s'étalent sur des dizaines d'années sans jamais embrasser l'ensemble des faits que chaque innovation concerne. Or il n'en est rien : si quelques problèmes généraux sont soulevés, les solutions proposées ont un caractère partiel, qui laisse prise à d'infinies contestations : quelles lettres doubles seront simplifiées « de préférence » ? quelles lettres parasites seront supprimées ? un *c* remplacera-t-il le *t* seulement dans *substantiel* et *confidentiel,* ou également dans *différentiel, essentiel, pénitentiel, pestilentiel, providentiel ?* unifiera-t-on les finales en *-tion/-sion ?,* etc.

En somme, le projet Dauzat, même remanié par Damourette, apparaît comme une suite décousue de suggestions hâtivement conçues et rédigées pour éclairer le tapis d'un débat dont le terme devrait être un ensemble de règles applicables sans ambiguïtés à quelque 50 000 mots. D'autre part, les auteurs, en philologues qu'ils étaient, invoquaient trop volontiers comme facteur pertinent de choix le recours à l'étymologie (qui pense à l'ancien mot *sen* à propos de *forcené,* à *hirpex* ou à *harceler* à propos de *herse,* à *scala* à propos d'*échelle ?*) et voulaient perpétuer des prononciations anciennes abandonnées *(aiguïser).*

La leçon à tirer de leur échec est qu'un projet de réforme n'a de chances d'être adopté que s'il est exhaustif, cohérent, et congruent à l'usage oral ; cela suppose un long travail préparatoire que peu de savants auront cure d'assumer s'ils n'ont quelque assurance qu'il sera pris en considération. Une commission ne sera utilement réunie que pour choisir entre plusieurs projets achevés.

III. PHONOLOGISATION RADICALE.

Paul Imbs, dans un article du *Français moderne* (oct. 1971), met l'accent sur le caractère phonographique de l'orthographe française, parfaitement réalisé dans une majorité de mots : *arbre, chapeau, motif, particularité,* etc. ; il prend même pour exemple le mot *oiseau,* donné traditionnellement comme un cas typique de la non-concordance des lettres et des sons, puisque aucune de ses lettres ne subsiste dans son expression en alphabet phonétique : [wazo]. Il faut reconnaître que le digraphe *oi* représente sans ambiguïté pour un Français du XX^e^ s. le son [wa] ; l'*s* se prononce régulièrement [z] entre voyelles ; le trigraphe *eau* se prononce toujours [o] : la lecture du mot est donc sans problème. Il en est autrement de son écriture, car on peut hésiter entre *oi* et *oua* (comme dans *ouate*) ou *wa* (comme dans *water*), entre *-s-* et *-z-*, entre *-eau* et *-aut, -ot,* etc. L'univocité est grande de la lettre au son, non du son à la lettre.

Une réforme partielle est-elle possible ?

Beaucoup de réformateurs ont voulu unifier sous la forme *an* l'écriture du phonème [ɑ̃] (Guiot, Ronsard, le P. Monet, Marle). Ainsi, plus d'hésitation à propos de *désinence* ou de *consonance.* Mais Cl. Blanche-Benveniste et André Chervel montrent, dans *l'Orthographe* (p. 106), qu'une réforme apparemment aussi anodine provoque des réactions en chaîne. Comment appliquer la règle à *cent* et à *gens ?* Les graphies **cant* et **gans* seraient lues [kɑ̃] et [gɑ̃]. si l'on décide de noter [s] par *s, cent* deviendra **sant,* confondu avec *(il) *sant* (du v. *sentir*), et le chiffre romain **C** paraîtra injustifié. On débouche

immédiatement dans une refonte entière du code — celle que réalise l'alphabet international des phonéticiens.

Il faut une certaine familiarisation pour lire couramment un texte en notation phonétique, comme ces vers bien connus de Racine :

> ʒalɛ sɛɲœr, plœre œ̃mɔmɑ̃ tavɛk lɥi :
> ʒə nə l e pwɛ̃ tɑ̃kɔr ɑ̃brase d oʒurdɥi
> (*Andromaque*, 263–264).

En fait, la performance n'est pas plus remarquable que lorsqu'on apprend à lire une langue quelconque ; les adultes, habitués à l'ancienne orthographe, se plieraient très vite au nouvel usage ; les enfants l'apprendraient bien plus facilement que l'ancien.

En revanche, il serait très difficile aux nouvelles générations de déchiffrer les textes dans l'ancienne orthographe ; Victor Hugo leur deviendrait illisible comme l'est pour nous un chroniqueur du Moyen Âge, et d'un coup toute la littérature jusqu'à la date de la réforme risquerait de tomber dans l'oubli, « acte énorme de vandalisme, tragique et définitive rupture avec tout notre passé culturel », selon les termes d'E. Souriau (*Orthographe et cybernétique,* dans *le Monde,* 30 août 1952).

D'autres difficultés apparaissent à l'examen, dont certaines ont été signalées à l'article spécial ALPHABET :

— Une notation trop précise ne pourrait convenir qu'à une région limitée du territoire français ; les francophones des autres régions et des autres pays la jugeraient fausse ou trop contraignante.

— Un même mot devrait souvent s'écrire de façons différentes selon sa position. Écrirait-on *krist* dans *le Christ* et *kri* dans *Jésus-Christ ?* Écrirait-on l'*e* caduc en fonction de sa prononciation, qui varie avec le contexte, la rapidité du débit, la nature du dialogue, le niveau social du locuteur ? Maintiendrait-on l'*e* du féminin, comme l'autorise une morphologie générative ? Maintiendrait-on une marque de pluriel en dehors de la liaison (dont la pratique est si variable) ?

— Couperait-on le texte en mots, en groupes de mots ?

— Adapterait-on les mots étrangers ?

— Maintiendrait-on des distinctions purement écrites dans les noms propres (cf. *Lefèvre, Lefebvre, Le Faivre,* etc.) ?

Toutes ces questions sont posées par Cl. Blanche-Benveniste et A. Chervel, qui se déclarent — envers et contre tous — partisans d'un phonographisme intégral pour l'amour de l'usage oral. Prônant la création — s'il le faut — de nouvelles lettres de l'alphabet, et tenant « la calligraphie et l'orthoépie » pour « des corollaires indispensables de l'écriture phonologique », ces auteurs voient dans la « suppression de l'orthographe » maint avantage culturel qui leur semble justifier le gros effort d'une réforme radicale.

À leurs arguments peut s'ajouter la considération du fait qu'une écriture très étroitement phonographique devra être créée dans le cadre d'une technique en voie de réalisation : la difficulté de « mettre l'orthographe » est en effet l'obstacle le plus sérieux à la fabrication d'une machine écrivant sous la dictée sans intermédiaire humain. Cette réalisation pourrait être le premier pas conduisant à une réforme que le goût de l'ordre imposera un jour ou l'autre.

HISTORIQUE

On ne parlait au Moyen Âge d'*orthographie* (lat. *orthographia*), c'est-à-dire de « graphie correcte », qu'à propos de la langue latine ; le français s'écrivait librement avec les moyens empruntés au latin, comme il est dit à l'article spécial ALPHABET et à propos de différentes lettres (par ex. *c, La lettre « c »*, art. spécial ; I, *La lettre « i »*, art. spécial).

Nous y gagnons d'être renseignés assez précisément sur la prononciation du XIᵉ au XIIIᵉ s. par les modifications de l'écriture. Des flottements perpétuels s'observent d'ailleurs à cette époque, corollaires de la liberté, selon les scribes et selon les textes. Les jongleurs avaient-ils leurs écoles ? Rien ne permet de l'affirmer, et l'on peut penser seulement que les poètes et leurs copistes, sensibles par tendance et par métier à l'aspect phonique des mots, étaient portés plus que les clercs à serrer de près leur prononciation sans s'embarrasser de parentés latines. Tel fut le principe de Guiot, copiste des romans de Chrétien de Troyes au début du XIIIᵉ s., donné par Ch. Beaulieux, dans son *Histoire de l'orthographe française* (1927), comme le modèle auquel on devrait aujourd'hui revenir. Visant la simplification, il écrivait *fet* pour *fait ;* visant l'unification, il généralisait *an* pour le son [ɑ̃] : *anploier, ansanble, comanca, mancongе* — mais *cent, gent, sergent* (noter les contradictions dans l'emploi de *c*).

Un exemple montrera comment s'établit vers cette date un système de combinaison des lettres auquel on demandait moins d'analyser les suites phoniques que de les exprimer globalement en excluant toute ambiguïté. Un *e* fermé roman, issu d'*e* long ou d'*i* bref latin tonique en position libre, s'était diphtongué à date prélittéraire en [ei]. Au XIIᵉ s., [ei] devint [oi], puis [oe]. La graphie *ei* fut aussitôt abandonnée pour *oi,* car la diphtongue [ei] qu'elle notait était voisine de la diphtongue [ɛi] issue de [ai] dans des mots comme *fait* (lat. **fagit*), *lait (*lactem).* Mais le remplacement de *oi* par *oe* présentait au contraire l'inconvénient d'une confusion avec *oe* écrivant une diphtongue [we] issue de [ue] (*o* ouvert roman tonique libre) dans des mots comme *troeve*

(pour *trueve*), *doels* (pour *duels*), graphie anglo-normande ou de l'Ouest, de l'Orléanais, de la Champagne, ou graphie différenciant *ue* de *ve* (écrit *ue*) ou de *ne.* Aussi, le digraphe *oi* s'est-il maintenu, non ambigu, même quand la diphtongue qu'il notait est devenue [wa] *(roi)* ou [ɛ] *(il estoit).* Aujourd'hui, *oi* note [wa] sans se confondre avec *oï (égoïste, héroïne)* ou *ohi (mohican).*

L'usage moderne continuant sur ce point et sur quelques autres un système qui s'est équilibré au début du XIIIᵉ s., on dit souvent qu'il reflète contre toute logique la prononciation du temps de Philippe Auguste. C'est ignorer que chaque lettre peut avoir des valeurs contextuelles différentes de sa valeur isolée — ce qui ne veut pas dire qu'un réajustement ne fût pas bénéfique à bien des titres.

Du XIIIᵉ au XVᵉ s. s'étend une seconde période, où Ch. Beau-lieux voit la source principale des vices de l'orthographe moderne. On pourrait l'appeler l'ère des praticiens, en désignant par ce mot tous les greffiers des tribunaux, les bazochiens de Paris et de province, les fonctionnaires de l'administration royale ; responsables des actes d'une justice de plus en plus scrupuleuse donc procédurière, en même temps écrivains publics et maîtres d'école à l'occasion, les praticiens devenaient les « maîtres incontestés de l'écriture » et, par là, de l'orthographe. Or beaucoup d'entre eux, selon Beaulieux, « condamnés par leur pauvreté à noircir du parchemin toute leur vie », auraient cherché à augmenter leur salaire en multipliant les lettres redondantes ou muettes. Les consonnes proliférèrent, sous prétexte d'évoquer mieux l'étymon latin : *ier* devint *hier* (lat. *heri*) ; *batesme, baptesme (baptisma) ; oscur, obscur (obscurus) ; prestre, presbtre (presbyter) ; doi, doigt ; lou, loup ;* etc. Les consonnes furent volontiers doublées : *homme, flamme, appel.*

Cette explication, contestée par P.-F. Fournier dans un article du *Français moderne* sur « l'origine des complications de l'orthographe française » (1940), n'est plus admise : les greffiers ne manquaient pas d'autres moyens d'enfler les actes. D'autres raisons, données par Beaulieux, subsistent, avant tout l'alternance continuelle du latin et du français dans l'usage non seulement des praticiens, mais aussi de l'Église et des lettrés (la lecture s'enseignait sur des textes latins).

Cl. Blanche-Benveniste et A. Chervel vont plus loin que Fournier et proposent,

à l'honneur des praticiens, une explication ingénieuse de la multiplication des consonnes finales et des consonnes dites *quiescentes* (se reposant, muettes, sur une autre consonne, articulée). Au XIII^e s. s'achève l'effacement des consonnes implosives, finales de mot ou de syllabe, le schème de la syllabe française se rapprochant plus qu'à aucune époque antérieure ou ultérieure du type CONSONNE (+ CONSONNE) + VOYELLE (rythme « oxyton » du français) : le pourcentage des syllabes « ouvertes » (comme *ta* ou *tra*) n'a jamais été aussi grand. L'idée serait alors venue aux scribes, férus de latin, de placer en fin de syllabe des consonnes pour l'œil et non pour l'oreille, telles que le *g* de *doigt,* le *b* de *soubdain,* le *c* de *faict,* consonnes dont la fonction pouvait être de différenciation ou de rapprochement *(escripre/inscription ; sainct/sanctifier) ;* d'autres n'avaient pour rôle que d'évoquer l'étymon présumé : *appeller* (lat. *appellare) ; scavoir* (faussement rattaché à *scire*) ; *s* et *l* implosifs assumèrent cependant des fonctions phonographiques, le premier notant la durée longue ou le timbre particulier de la voyelle précédente *(paste, asne, feste, apostre),* le second marquant l'unité phonique du digraphe précédent *(veult, peult* de *vŏlet, *pŏtet,* mais *meur, deumes,* auj. *mûr, dûmes).*

Au XVI^e s., la pénétration en masse de mots latins (*adstringent, argutie, balbutier, convulsion, effectif,* etc.), et les emprunts à l'italien (*baldaquin, carcasse, charlatan, escorte, estampe, forçat,* etc.) et à l'espagnol *(algarade, bastonnade, casque, mascarade)* réintroduisirent les consonnes finales de syllabe. « On commence à prononcer *satisfaire, soustraire, dicton, sanctifier, adjectif,* etc., avec des syllabes fermées. L'usage, flottant au XVI^e, s'installe définitivement au XVII^e » (Cl. Blanche-Benveniste et A. Chervel, *l'Orthographe,* p. 67). À partir de cette époque, la syllabe finale de mot eut un traitement différent des autres, conservant les lettres muettes dans les fonctions lexicales ou morphologiques définies au cours de cet article, et les éliminant dans les syllabes initiales et intérieures ; en 1656, Irson écrivait dans la *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue françoise :* « On s'etudie presentement à retrancher toutes les lettres inutiles et superfluës au commencement et au milieu des mots, pour soulager particulièrement les esprits de ceux qui n'ont point d'étude. »

Sous le régime des praticiens, l'orthographe du français n'avait rien perdu de sa liberté première. C'est d'outre-Manche que nous vint au début du XV^e s. une *Orthographia gallica,* que l'on tient pour le premier traité d'orthographe consacré au français.

Orthographie, comme les autres mots en *-graphie (géographie, cosmographie),* désignait moins une règle qu'une science, liée à la grammaire par une large intersection. Quand Geoffroy Tory, dans son *Champ fleury* (1529), parla le premier d'*orthographe,* désignait-il « autre chose qu'une science », comme le suggèrent Cl. Blanche-Benveniste et A. Chervel ? En fait, il prônait l'amélioration de l'orthographe française par l'imitation plus stricte du latin, comme le faisait la même année l'auteur du *Tresutile et Compendieulx Traicte de lart et science dorthographie gallicane,* édité à Paris. Leur norme était latinisante. Mais tout écrivain, tout grammairien, tout imprimeur pouvait en ce siècle d'exubérance user d'une (ou d'un) orthographe propre, sans posséder d'ailleurs assez d'autorité pour imposer son usage, fût-il excellent. C'est comme des initiatives personnelles, des exemples à suivre et non comme des projets de réforme à une norme sans caution reconnue qu'il faut comprendre les essais de simplification et d'unification dont F. Brunot fait l'inventaire et donne des échantillons au tome il de son *Histoire de la langue française* (p. 93-123). Ils manifestent tout au plus la réaction d'esprits sains contre une liberté tournant au désordre et contre une surenchère de complication aboutissant à des monstres comme en cite P.-F. Fournier : *receptuant (= recevant), acestptant (= acceptant).*

Après les deux ouvrages de 1529 parurent :

— En 1530, l'édition, par Robert Estienne, du livre de Mathurin Cordier, *De corrupti sermonis emendatione ;*

— En 1531, *In linguam Gallicam Isagωge,* de Jacques Dubois (Sylvius) ;

— En 1533, *Briefve Doctrine pour deuement escripre selon la propriété du langage francoys,* signé d'un nom, Montflory, qui cache sans doute un groupe de lettrés où Tory et Marot jouèrent les premiers rôles (thèse de Nina Catach, *l'Orthographe française à l'époque de la Renaissance,* 1968, p. 59) ;

— En 1540, *De la punctuation de la langue francoise plus Des accents d'ycelle,* d'Étienne Dolet ;

— La même année, *Dictionnaire francoislatin,* de Robert Estienne ;

— En 1542, *Traité touchant le commun usage de l'escriture Francoise,* de Louis Meigret ;

— En 1548, *le Menteur,* de Lucien, traduit et publié en orthographe nouvelle par Meigret ;

— La même année, *De l'antique escripture de la langue francoyse et de sa poesie contre l'orthographe des meigretistes,* de Guillaume des Autels ;

— La même année, *Art poetique françois,* de Thomas Sebillet ;

— En 1550, *Dialogue de l'orthographe et prononciation françoese,* de Jacques Peletier du Mans ;

— La même année, *Quatre Premiers Livres des Odes,* de Ronsard, qui prône l'écriture nouvelle dans l'avertissement au lecteur ;

— En 1562, *Gramere,* de Pierre de la Ramée (Ramus).

Une partie de ces auteurs ont innové surtout dans le domaine des accents ; leur apport est étudié au premier tome de ce dictionnaire (p. 26-27).

D'autres ont lutté, comme Meigret, pour une écriture où chaque lettre note une « voix » (un phonème) et une seule ; l'édition du *Menteur* mit en pratique les nouvelles valeurs de l'alphabet (données dans la préface) : le *ç* était substitué au *t* dans *nation,* un crochet souscrit marquait le timbre « ouvert » de l'*e,* la lettre *j* était créée pour noter l'« *i* consonne » (mais il n'était pas question d'un *v*), toutes les lettres superflues étaient supprimées, comme le *g* de *ung,* le *p* de *recepvoir,* l'*l* de *aultre,* l'*s* de *beste, haste,* l'*n* de *ayment,* l'*u* après *q* (écrire *qe, qi*), l'*e* final élidé devant une voyelle, l'*s* final muet devant une consonne.

Meigret eut des adversaires, principalement Guillaume des Autels, qui soutint contre lui le principe ridicule de modifier la prononciation d'après l'orthographe, et Peletier du Mans, qui, approuvant le projet de « raporter l'Écriture à la prolacion », attaquait cependant Meigret sur tous les détails, critiquait en familier de la cour sa prononciation lyonnaise et proposait son propre système, son alphabet, dont il usera dans tous ses écrits jusqu'à sa mort grâce à ses amis imprimeurs Jean I^{er} et Jean II de Tournes.

Pourtant Meigret avait trouvé un appui chez Thomas Sebillet, qui réprouvait l'usage des lettres muettes étymologiques, et surtout chez Ronsard (ami de Peletier), qui annonça en 1550 une révolution orthographique (v. Beaulieux, *l'Orthographe de Ronsard, Mélanges offerts à Henri Chamard,* 1951). Le poète, dont l'orthographe personnelle était, selon N. Catach, plus simple que la moyenne de son temps, conseillait d'introduire l'accent aigu à toutes les places du mot, de barrer les *e* sourds, de proscrire l'*x* et le *z* finals et l'*y* en toute position (*cigne, lire* pour *cygne, lyre*), de remplacer *ph* par *f (Fedre, Orfée), ch* par *c* dans les mots comme *Bacchus, Charon,* d'écrire *an* pour *en (printans, cadanse),* de généraliser *n* devant toutes les consonnes *(conbat),* de simplifier les consonnes doubles *(acor-*

der, atendant, muête) et de supprimer les consonnes muettes étymologiques (le *c* de *dict, faict,* le *d* d'*advis, advertissement,* le *p* de *temps,* etc.), les consonnes muettes devant l'*s* du pluriel *(bans, Grés, chams)* et l'*s* de 1re personne des verbes *(i'enten, ie di, ie vai, entendon, dison).*

Ronsard appliqua cette réforme avec plus ou moins de constance dans le texte des *Odes* et dans la plupart des ouvrages qui furent édités jusqu'en 1559 par les imprimeurs Cavellat, Fezandat, Veuve Maurice de la Porte, Wechel. Dans les *Hymnes* (1555) apparut le *j,* abandonné par la suite. Les imprimeurs de Ronsard répandirent assez largement, dans d'autres œuvres que les siennes, les nouveautés adoptées par lui, mais chacun les infléchit en fonction de ses habitudes, et l'imprimeur Gabriel Buon, qui l'édita à partir de 1560, revint progressivement à l'usage ancien, Ronsard s'en désintéressant comme d'un enfantillage de jeunesse, et s'en remettant à un secrétaire routinier.

Pourtant, l'exemple avait été suivi, et continua de l'être, par les poètes : Baïf, Belleau, Jodelle, mais non Du Bellay, qui s'en est expliqué dans la préface de la 2e édition de l'*Olive :*

> « I'ay peu curieusement regardé à l'orthographe, la voyant auiourd'huy aussi diuerse qu'il y a de sortes d'escriuains. I'approuue et loue grandement les raisons de ceux qui l'ont voulu reformer ; mais voyant que telle nouueauté desplaist autant aux doctes comme aux in-doctes, i'ayme beaucoup mieux louer leur intention que la suyure, pource que ie ne fay pas imprimer mes oeuures en intention qu'ils seruent de cornets aux apothicaires. »

En 1562, Ramus, jugeant insuffisants les systèmes orthographiques de Meigret, Peletier et Ronsard, proposa dans sa *Gramere,* imprimée chez Wechel, un système nouveau comportant de nombreux signes diacritiques, ainsi que la lettre *j,* et la lettre *v* distinguée de l'*u.* Il signalait d'ailleurs que cette dernière lettre avait été déjà employée par quelques imprimeurs ; effectivement, Jean de Tournes avait donné au *v* sa valeur moderne dans l'édition de 1558 des œuvres de Marot. Ainsi, ni l'une ni l'autre des lettres qui, par la suite, seront appelées « ramistes » n'ont été créées par Ramus. Mais son éditeur Wechel, installé plus tard à Francfort, y a exporté le *j* et le *v* ; une traduction anglaise d'un *Ancien Testament* imprimé par lui les fera pénétrer en Angle-terre. L'imprimeur tourangeau Plantin, installé à Anvers en 1550, puis à Leyde, adepte de l'orthographe ronsardienne dès la première heure, fut gagné par le système de Ramus, qu'il appliqua dans une douzaine de livres. Son confrère et ami Jean Waesbergue, puis les fils de celui-ci, à Leyde et à Rotterdam, l'appliquèrent principalement dans des dictionnaires *francois-flameng,* où la précision des indications phonétiques fut très appréciée. L'exemple fut suivi par les Elzevier, dont les éditions eurent en Hollande et en France un succès notoire, que N. Catach (ouvr. cité, p. 237) n'hésite pas à attribuer en grande partie à l'emploi de *j* et de *v.* C'est d'eux que s'inspirera Corneille en 1663 pour obtenir de ses imprimeurs l'emploi des lettres ramistes devenues les « lettres hollandaises ».

La liste des réformateurs au XVIe s. serait incomplète si l'on ne mentionnait :

— Jean-Antoine de Baif, qui connut dès 1560 les projets de Ramus et appliqua son système jusqu'en 1574, date à laquelle l'échec de ses *Etrénes de poézie fransoeze an vers mezurés* le fit revenir à l'orthographe de Ronsard ;

— Honorat Rambaud, instituteur marseillais qui, las d'avoir « fessé les enfants trente-huit ans » pour leurs fautes d'orthographe, imagina un code nouveau de 52 signes sans aucun rapport avec l'alphabet latin, et le mit en pratique dans un livre publié à Lyon en 1578, *la Declaration des abus que lon commet en escrivant, et le moyen de les eviter e representer nayvement les paroles : ce que jamais homme n'a faict ;* il n'eut pas d'imitateurs ;

— Laurent Joubert, médecin du roi, auteur d'un *Dialogue sur la cacographie fransoise* (1579), qui conseillait d'écrire, en accord avec les principes de l'orthographe nouvelle : *les pretres ecrivet* et *beaus yeus dous et gracieus* plutôt que *les presbtres escripvent* et *beaulx yeulx doulx et gratieulx.*

Antonyme d'*orthographie,* le mot *cacographie,* employé dès 1554 par Meigret et précédé en 1531 de *cacographia* chez Sylvius, désignait l'orthographe traditionnelle, laquelle gardait de solides partisans parmi les savants et les lettrés. Depuis 1540, le dictionnaire français-latin de Robert Estienne, réplique de son *Dictionarium latino-gallicum* (1538) — ce qui contribue à expliquer l'abondance des lettres étymologiques — était l'ouvrage de référence capable de rallier auteurs et imprimeurs qu'effrayaient le désordre de l'usage et l'audace des innovations. Il devait jouer jusqu'au XVIIIe s. ce rôle de bible orthographique.

N. Catach nous avertit cependant de ne pas sous-estimer l'influence des réformateurs, qui ressort de ses dénombrements sur 900 livres publiés par 188 imprimeurs, de 1530 à 1600 :

> « Sur ces 900 ouvrages, nous en trouvons près de 56 p. 100 en orthographe de Ronsard ou orthographe réformée à Paris (331 sur 592) ; plus de 57 p. 100 en province (134 sur 232) ; 57 p. 100 également à l'étranger » (p. 249).

Ch. Beaulieux enseigne que deux orthographes se concurrençaient, celle des poètes, simple, rationnelle, promue marque de poésie, et la cacographie des prosateurs, pléthorique et ambiguë. En fait, sur 18 prosateurs étudiés par N. Catach, un seul, Rabelais, a refusé l'orthographe nouvelle.

Mais, à la fin du siècle, la cacographie l'emportait. Les contemporains en ont aperçu les deux causes principales : Étienne Pasquier, dans une lettre à Ramus, émettait l'opinion pertinente qu'une écriture trop étroitement phonétique ne pouvait convenir à toutes les régions de France (Brunot, *Histoire de la langue française...,* II, p. 116) ; d'Aubigné voyait plutôt dans la liberté des initiatives la raison de leur insuccès :

> « Le seul default qu'il y a, c'est d'autorité : il y faloit celle d'un Roy savant, ou au moins d'un eccellent Chancelier secondé des meilleurs des Parlements, pour faire escrire les actes publics en ceste forme, et aprés quelque temps, deffendre toute impression qui ne fust reglée à cela » (lettre citée par Brunot, *ibid.,* p. 119-120).

Cette autorité aurait pu être exercée au siècle suivant par l'Académie française, créée pour donner aux Français un dictionnaire et une grammaire. Le lundi 8 mai 1673, la Compagnie décida en effet d'adopter une orthographe unique, qu'on tâcherait de faire recevoir par le public. Mézeray fut chargé de rédiger un projet, qui fut discuté du 14 août au 12 octobre. Mais les membres conservateurs dominèrent à une forte majorité les réformistes, comme P. Corneille, et quand parurent au terme de ces réunions les *Observations de l'Académie françoise touchant l'orthographe,* on y lisait cette déclaration de principe :

> « Generalement parlant, la Compagnie prefere l'ancienne Orthographe, qui distingue les gens de Lettres d'avec les Ignorans, et est d'avis de l'observer par tout, hormis dans les mots où vn long et constant vsage en a introduit vne differente. »

Ce n'est pas que des novateurs ne se fussent manifestés dès le début du siècle, dont les noms sont rappelés par Brunot au tome IV de l'*Histoire de la langue :*

— Poisson, qui dédia à Henri IV son *Alfabet nouveau de la vrée et pure ortografe fransoise* (1609), comptant, pour faire appliquer sa réforme, sur l'appui du roi — qu'il ne réussit pas à intéresser ;

— Simon, qui, la même année, dédia aussi vainement au chancelier Brulart

son *Apremolire* (apprendre-mot-lire), projet de réforme programmée aboutissant principalement à la distinction des voyelles longues et des brèves ;

— Le P. Monet, jésuite enseignant, qui, prônant une réforme dans l'intérêt des enfants et des étrangers, s'attacha surtout au remplacement de *en* par *an (attandre)* ;

— Arnauld et Lancelot, qui souhaitèrent, sans l'espérer et sans y travailler eux-mêmes, une refonte rationnelle du système orthographique (1660) ;

— Antoine Baudeau, sieur de Somaize, historien et défenseur des précieuses, qui prétend, dans le *Grand Dictionnaire des précieuses... ou la Clef du langage des ruelles...* (1660-1661), que plusieurs de ces dames, convaincues qu'il « falloit faire une nouvelle orthographe, afin que les femmes peussent écrire aussi asseurement et aussi correctement que les hommes », s'étaient mises un jour ensemble à diminuer tous les mots en ôtant toutes les lettres superflues : suppression des consonnes muettes (*avis, repren* pour *advis, reprend ; savoir* pour *sçavoir ; téte, hôtel* pour *teste, hostel,* etc.), simplification des consonnes doubles *(soûfert, acomode* pour *souffert, accommode),* simplification des digraphes mal fondés *(résonne, tréze, âge, parétre* pour *raisonne, treize, aage, paroistre),* suppression des lettres grecques *(auteur, trésor, trionfans* pour *autheur, thresor, triomphans)* ; elles employaient *-ai-* pour *-oi-* à l'imparfait *(gâtait* pour *gastoit)* ; F. Brunot met en doute les circonstances de cette création collective, tout en admettant que Somaize a réuni là quelques revendications qui couraient dans la société mondaine de son temps (*Histoire de la langue française,* III, p. 97) ;

— Pierre Corneille, qui, en 1663, rééditant ses œuvres, plaça dans l'avis au lecteur quelques propositions novatrices : emploi des lettres hollandaises *j* et *v* ; affectation de l'*s* long (forme ancienne voisine de *f*) aux cas où *s* ne fait qu'allonger la syllabe devant consonne *(tempeste),* aux cas où il ne se prononce qu'en liaison *(les uns)* et aux cas où il se prononce [z] *(presumer)* ; notation du timbre ouvert de l'*e* par l'accent grave *(après)* ; extension de l'accent aigu à toute place du mot *(sévérité)* ;

— Louis de L'Esclache, conférencier vulgarisateur d'idées philosophiques et religieuses, qui publia en 1668 les *Véritables Régles de l'ortografe francéze, ou l'Art d'aprandre an peu de tams à écrire côrectemant* ; son projet, d'une remarquable intelligence, s'accompagnait de considérations sur les prétendus risques d'une réforme qui n'ont rien perdu aujourd'hui de leur pertinence ; il mettait judicieusement la réforme au nombre « des grandes choses dont le règne pourrait s'honorer » ; il fut soutenu en 1669 par Lartigaut dans un livret anonyme, *les Progrés de la véritable ortografe,* dont le système était quelque peu différent ; ces divergences servirent mal la cause de L'Esclache, dont la vogue s'éteignait, et dont le projet ne reçut pas l'appui royal qui l'eût peut-être imposé.

Il existait vers 1670 une tendance générale à réformer une orthographe qui souffrait beaucoup de la liberté régnant en fait, et de l'ignorance de bon ton des « honnêtes gens ». Cette liberté ressort des spécimens d'orthographes personnelles donnés par Brunot p. 150 à 167 de son IVe tome (hommes d'État, hommes et femmes de lettres). C'est par réaction que l'Académie se montra conservatrice, fidèle à la norme qu'avaient représentée, après le dictionnaire de R. Estienne, le *Thresor de la langue françoyse,* de Jean Nicot (1606), franco-latin, et les dictionnaires de César et Antoine Oudin (1607, 1645), franco-espagnols.

Les imprimeurs, dans leur besoin d'une norme, regardaient du côté du latin ; mais le succès des éditions hollandaises secouait leur routine.

Les maîtres souhaitaient généralement une simplification.

Le cas de Ménage est significatif : donnant carte blanche à ses imprimeurs, auxquels il remettait des manuscrits en écriture traditionnelle, il usait personnellement d'une orthographe phonétique où l'on relève *savoir* sans *ç* et *j'ai u* sans *e* ; jugeant « tout-à-fait ridicule » d'écrire *Dieux, cieux, animaux,* il réservait l'*x* pour écrire [ks] ou [gz] *(vexation, exercice)* ; il opposait *nous appelons* à *il appelle,* écrivait *segond* pour *second,* etc.

Nombreux étaient sans doute, parmi ses contemporains, ceux qui, comme lui, appelaient de leurs vœux une réforme, sans oser l'appliquer dans leurs écrits publics. L'un d'eux, l'avocat Berain (*Nouvelles Remarques sur la langue française,* 1675) se singularisait par la substitution de *ai* à *oi (Français, etrait, je le crais, un homme drait),* demandée, il est vrai, par les précieuses de Somaize et, dès 1643, par l'imprimeur hollandais d'Arsy.

Un homme aurait pu contenter l'aspiration générale en donnant aux imprimeurs le répertoire orthographique si souhaitable : c'est Richelet, si son *Dictionnaire françois* (1680), le premier qui ne fut pas bilingue, avait pu paraître en France avec l'aveu du roi et de la Compagnie. Les mots y sont écrits à peu près comme le demandaient les précieuses ; lui-même se réclamait de Perrot d'Ablancourt.

En regard du sien, le *Dictionnaire de l'Académie,* en 1694, représente une nette régression, d'ailleurs délibérée :

> « La Compagnie s'est attachée à l'ancienne Orthographe receuë parmi tous les gens de lettres, parce qu'elle ayde à faire connoistre l'Origine des mots. »

Les mots y étaient présentés **par familles.** Cependant, l'étymologie était observée pour le *p* de *corps* et de *temps,* non pour le *b* devant *v* dans *devoir* et *février,* parce qu'il fallait céder dans une certaine mesure à l'usage. De semblables incohérences se remarquent dans le remplacement de *des-, es-, pres-* par *dé-, é-, pré-* devant consonne *(presdire,* mais *prétendre),* dans la suppression de l'*y* final (mais *vray, roy, ennuy)* ; le *j* et le *v* étaient adoptés, mais encore mêlés au *i* et au *u,* de sorte qu'on trouvait *avril* avant *autheur.*

La seconde édition (1718) n'apporta que de très menues simplifications. L'autorité conférée à l'Académie avait abouti à la victoire de l'orthographe des savants sur l'orthographe mondaine.

La troisième édition (1740) se caractérisa au contraire par une volonté de concession dont l'inspirateur fut l'abbé d'Olivet : il fallait réduire l'écart entre le public et l'Académie et, d'autre part, se rendre compte « qu'il étoit impossible que rien de systématique partît d'une Compagnie » ; il fallait nommer un seul plénipotentiaire. Ce fut lui, et il ne tenta qu'une demi-réforme, timide après celle de Richelet, mais qui toucha pourtant plus de 5 000 mots sur les 18 000 du dictionnaire, remplaçant y non étymologique par *i (ceci, moi, gai),* remplaçant beaucoup d'*s* non prononcés par l'accent circonflexe *(maître, même, tête, toûjours),* supprimant de nombreuses consonnes inutiles *(omettre, avocat, savoir* au lieu d'*obmettre, advocat, sçavoir).*

L'Académie pensait, en relâchant les rênes, reprendre en mains et guider le public qui (mis à part les maîtres de la société et les hommes de lettres) désirait être initié à une certaine norme orthographique exigée des secrétaires et des typographes ; les jeunes filles et les dames, dont les écarts orthographiques avaient été constamment raillés au XVIIe s., étaient aussi de bonnes clientes des manuels pratiques, dont il existait un nombre infini.

La 4e édition (1762), principalement due à l'encyclopédiste Duclos, continua l'œuvre de simplification en écrivant par exemple *agrafe, appeler, jeter, détrôner* pour *agraffe, appeller, jetter, déthrôner.* Révision très incomplète parce qu'elle respectait les inconséquences de l'usage.

Pourtant, les projets de réforme systématiques ne manquèrent pas au siècle des Lumières. L'année même où l'Académie avait fait paraître son premier dictionnaire, un de ses membres, l'abbé Dan-

geau, avait publié une *Lettre sur l'ortografe* où il définissait toute une doctrine opposée à l'usage de ses confrères. Les programmes de réforme présentés au XVIII[e] s. sont innombrables. Alexis François (*Histoire de la langue française,* t. VI), renvoyant aux inventaires qu'en ont faits Didot *(Observations sur l'orthographe française)* et Goujet *(Bibliothèque française),* mentionne particulièrement : le **P. Gilles Vaudelin** (1692, 1713), qui inventa un alphabet de vingt-neuf lettres et nota avec une précieuse minutie la prononciation de son temps, espérant parvenir à vulgariser le catéchisme ; l'**abbé Girard** (1716), hostile à la « barbarie gauloise » de la tradition ; l'**abbé de Saint-Pierre** (1715, 1724, 1725, 1730), philanthrope soucieux de faciliter le rapprochement des peuples par la lecture ; le pédagogue **Rollin** (1726), qui simplifiait l'orthographe de son *Histoire romaine ;* **Duclos** (1756), qui se défiait d'un réformisme excessif ; **Beauzée,** qui, dans l'*Encyclopédie méthodique* (1784), proposa un système complet d'orthographe nouvelle, abusant des signes diacritiques, justifiant le maintien des consonnes finales et des équivalences graphiques par les raisons mêmes qu'invoquera R. Thimonnier en 1968 (*fais* rapporté à *affaisser, court* à *courtisan, haut* à *exaltation, beauté* à *bel, vœu* à *vouer,* etc.) ; **de Wailly** (1754, 1771, 1782), qui réglait l'écriture sur la seule prononciation ; l'économiste **Faiguet** (1750, 1763) ; le botaniste **Adanson** (1763), qui rêvait d'un « alfabet européen » pour un dictionnaire universel ; **Douchet** (1762) ; **Cherrier** (1766) ; **Gracchus Babeuf** (1786) ; **Restif de la Bretonne,** qui projetait en 1785 d'inventer une écriture universelle, formée à partir des chiffres arabes.

En face des prophètes, les philosophes proprement dits semblent avoir compris l'impossibilité d'une réforme immédiate profonde. Voltaire innova sur quelques détails, dont un d'importance, remplaçant *oi* par *ai* à l'exemple de plusieurs autres (v. IMPARFAIT, art. spécial), désapprouvé par d'Alembert, qui eût préféré *è.* Du Marsais et Diderot, comme Beauzée, caressèrent l'idée d'un alphabet phonétique ; Turgot en donna un modèle en trente-huit caractères, qui ne nous est pas parvenu ; deux alphabets originaux dus au président de Brosses et à Alexandre de Moy (1787) permirent une description rigoureuse des sons du langage ; mais personne n'espéra les substituer à l'alphabet latin.

La Révolution, qui modifia les poids et mesures et jusqu'au calendrier, aurait pu, dit Pierre Burney (*l'Orthographe,* 1955), abattre la Bastille du conservatisme orthographique. Des campagnes pour la réforme furent menées par le révolutionnaire Dodieu (1794), le grammairien officiel Domergue (1796) ; Daunou proposa au Comité d'instruction publique une réforme radicale en faveur des étrangers et surtout « des āfāz de la nasiõ, ci la bénirõt à jamêz » ; le grammairien Sicard proposa à l'École normale de l'an III une orthographe nouvelle, un nouvel alphabet, et *l'Ami du citoyen* annonça cette « révolution dans la langue » le 20 février 1795. Mais tous les projets furent repoussés. En 1798 parut la 5[e] édition du dictionnaire de l'Académie, avec les seules nouveautés que la Compagnie dissoute avait eu le temps d'y introduire. La révolution de la langue avait fait long feu, mais une idée nouvelle était semée, celle d'une orthographe unique cautionnée par l'État, au regard de laquelle tous les citoyens seraient égaux.

Brunot cite un arrêté de police du 22 novembre 1799 ordonnant aux citoyens de Paris de réformer sur les enseignes tout ce qui pourrait s'y rencontrer de « contraire aux lois, aux mœurs et aux règles de la langue française ». Napoléon imposa à tous les examens d'État une épreuve d'orthographe (traditionnelle), mais resta sourd aux objurgations de Domergue, qui dénonçait en 1805 « le mensonge abécédaire, qui prépare à tous les mensonges ».

Une campagne réformiste déclenchée en 1826 par Marle, appuyée par la Société grammaticale en 1827, diffusée par un *Appel aux Français,* soutenue par Fourier, Cabet, et même par le futur Louis-Philippe, échoua encore et fut oubliée avec la Révolution de 1830.

F. Brunot et Ch. Bruneau *(Précis de grammaire historique de la langue française)* enseignent qu'en 1832 le Roi-citoyen créa, sur le rapport de Guizot, un enseignement primaire public. La grammaire y serait enseignée, l'orthographe officielle serait celle de l'Académie, exigée pour l'admission aux emplois. Ces dernières clauses sont mises en doute par N. Catach dans l'étude *Orthographe et lexicographie* qu'elle a menée avec J. Golfand et Roger Denux (1971) : nulle trace n'a été retrouvée d'un texte de loi officialisant l'orthographe de l'Académie. Pourtant, le fait est que son *Dictionnaire,* à partir de sa 6[e] édition et jusqu'à une époque récente, a servi de référence aux compositeurs dans toutes les grandes maisons d'édition.

Revue avec beaucoup de soin, l'édition de 1835 se caractérise par un renouveau de scrupule étymologique, principalement en ce qui concerne les mots grecs (*phthisie, rhythme,* etc.) ; elle entérinait deux séries de faits dès longtemps passés dans l'usage : la graphie *ai* substituée à *oi,* et l'alignement des pluriels en [ɑ̃] sur les singuliers *(dents, enfants).* Cette édition de 1835 ne devait recevoir, en 1878 et 1935, que des modifications de détail, n'affectant jamais des séries complètes ; on peut dire qu'elle consacrait l'orthographe moderne. Toutefois, N. Catach révèle qu'en 1970 ce n'est plus le *Dictionnaire de l'Académie* — dont la dernière édition est épuisée depuis longtemps — qu'on trouve auprès des dactylographes, des compositeurs et des correcteurs, mais des ouvrages plus modernes et plus complets, qui ont une autorité de fait, et non légale, produits par les éditions Larousse, Quillet, Hachette, la Société du Nouveau Littré, etc. La faute en est aux lenteurs de l'Académie, dont la 9[e] édition risque de n'être prête qu'au XXI[e] s.

La tradition des campagnes réformistes ne s'est pas éteinte avec l'étatisation de l'orthographe, bien au contraire :

— 1848, Mémoire de Féline *Sur la réforme de l'alphabet à l'exemple de celle des poids et mesures,* qui reçut un début d'application en Algérie ;

— 1851, *Dictionnaire de la prononciation,* de Féline, en alphabet réformé ;

— 1867, *Observations sur l'orthographe ou orthographie française...,* d'Ambroise-Firmin Didot, projet de réforme qui échoua ;

— Même année, *Lettre sur l'orthographe,* de Sainte-Beuve ;

— Naissance vers la même époque, en Suisse, d'un mouvement très actif, au sein d'une Société dite « phonographique », puis « néographique », qui proposait l'introduction d'un assez grand nombre de signes dans l'alphabet français ;

— 1887, fondation, à la suite d'une conférence de Paul Passy, de la « Société française pour une réforme orthographique ».

Une campagne fut alors lancée et atteignit vite une envergure sans précédent. De l'histoire qui en est retracée par N. Catach dans une série d'articles du *Français moderne* (d'avril 1963 à juillet 1971), on retiendra ici les faits les plus saillants.

En 1889, une pétition rédigée par Louis Havet fut présentée à l'Académie française couverte de 7 000 signatures ; une pétition suisse l'accompagnait, une autre belge, une autre signée de 300 professeurs étrangers. Léon Clédat, directeur de la *Revue de philologie française,* milita en faveur de la réforme et imprima sa revue en orthographe simplifiée. Gaston Paris, F. Brunot s'associèrent au mouvement. Mais le corps enseignant, le grand public et les imprimeurs ne suivirent pas.

Une circulaire ministérielle de Léon Bourgeois donna cependant en 1891 l'espoir d'un changement en lançant l'idée de « tolérance ».

Un rapport sur l'orthographe, qui était un programme précis et sensé de ré-

forme, fut présenté par Octave Gréard à l'Académie en 1893 ; il ne fut jamais mis en discussion.

Un philanthrope revenu d'Amérique, J. S. Barès, mit en 1900 son temps et sa fortune au service de la « cause », distribuant à 35 000 exemplaires un journal, *le Réformiste,* et décernant chaque année des prix importants.

La même année avait commencé à siéger une commission ministérielle dont le rapport, présenté en juillet, conduisit à un arrêté du ministre Leygues (31 juill. 1900) concernant la syntaxe et l'orthographe. Cet arrêté, qui tolérait l'absence d'accord du participe passé après *avoir* dans tous les cas, fut soumis à une commission d'étude de l'Académie française et, sur le rapport de G. Hanotaux, fut modifié pour aboutir à l'arrêté du 26 février 1901, établissant un certain nombre, plus limité, de tolérances applicables aux examens.

L'insistance des réformistes insatisfaits fit nommer deux commissions nouvelles du Conseil supérieur de l'instruction publique : l'une présidée par P. Meyer en 1903, l'autre par F. Brunot en 1905. Le rapport de la première fut critiqué par un rapport d'Émile Faguet au nom de l'Académie. Le rapport de la seconde fut « proprement enterré par Aristide Briand » (N. Catach).

Jamais tant de groupements n'avaient appuyé un mouvement de réforme : Ligue de l'enseignement, Alliance française, Mission laïque française, Association de la presse pédagogique, Union des directeurs et directrices des écoles de la Seine, Association des anciens élèves de l'École normale de la Seine, congrès d'instituteurs, nationaux et internationaux, etc. De cette coalition des savants, des spécialistes, des pédagogues, des simples usagers, il restait l'arrêté de 1901, et la leçon de l'échec, que N. Catach, au terme d'une analyse serrée des causes, impute au « défaut d'autorité » qu'incriminait jadis d'Aubigné.

La même cause explique l'échec des tentatives ultérieures — non pas de celle que la guerre stoppa en 1940, mais du travail d'Hubert Pernot et Ch. Bruneau pour la commission LangevinWallon aussitôt après l'armistice, et de celui des commissions présidées par A. Beslais en 1950 et 1961.

Pendant ce temps, des réformes par paliers réussissaient au Portugal et au Brésil (1911, 1920, 1945), en Norvège (1885, 1907, 1917, 1938, 1954), en U.R.S.S. (1918, 1954).

L'anglais seul, en Europe, rivalise aujourd'hui avec le français, s'il ne le bat pas, sur le terrain de la complication, de l'incohérence et du conservatisme orthographiques.

orthographie [ɔrtɔgrafi] n. f. (lat. *orthographia,* élévation, profil [v. l'art. précéd.] ; début du XVII^e s., écrit *ortographie* [*orthographie,* 1676, Félibien], au sens 1 ; sens 2, 1678, Guillet ; sens 3, 1838, Acad.). **1.** En architecture, représentation de la face d'un édifice, les dimensions étant réduites mais non déformées par la perspective. || **2.** Profil ou coupe perpendiculaire d'une fortification. || **3.** En mathématiques, projection orthogonale.

orthographier [ɔrtɔgrafje] v. tr. (de *orthographie,* forme anc. de *orthographe* [v. ce mot] ; 1426, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Écrire les mots suivant les règles de l'orthographe : *Cet enfant ne sait pas orthographier les mots les plus usuels. « C'est un mensonge » dit Clotilde, en posant la lettre qui était* [...] *même orthographiée avec luxe* (Bloy). || **2.** Écrire un mot suivant une orthographe quelconque, correcte ou non : *Sur un papier de cuisinière, en style de cuisinière, orthographiés à la cuisinière, des renseignements obscurs...* (Colette).

• REM. Au XVII^e s., on écrivait aussi ORTHOGRAPHER (1600, M. Nicolas) : *J'ai donc fait orthographer ainsi les mots suivants* (Corneille).

1. orthographique [ɔrtɔgrafik] adj. (de *orthographe ;* 1762, Acad.). Qui appartient à l'orthographe : *Signes orthographiques.*

2. orthographique [ɔrtɔgrafik] adj. (de *orthographie ;* 1691, Ozanam [*projection orthographique,* 1753, Savérien]). Qui appartient à l'orthographie : *Dessin orthographique.* || *Projection orthographique,* autre appellation de la projection orthogonale.

orthographiquement [ɔrtɔgrafikmɑ̃] adv. (de *orthographique* 1, 1845, Bescherelle). Conformément aux règles de l'orthographe.

orthométrique [ɔrtɔmetrik] adj. (de *ortho-* 1 et de *-métrique,* du gr. *metron,* mesure ; 1888, Larousse). En géodésie, se dit de la distance entre un point de la surface terrestre et un point situé selon la normale sur la ligne définissant la forme de la Terre.

orthonormé, e [ɔrtɔnɔrme] adj. (de *ortho-* 1 et de *norme ;* 1963, Larousse). Se dit d'un système de coordonnées dont les axes sont rectangulaires et ont des vecteurs unitaires de même longueur : *Repère orthonormé.*

orthopédagogie [ɔrtɔpedagɔʒi] n. f. (de *ortho-* 1 et de *pédagogie ;* 1968, Larousse). Ensemble des méthodes par lesquelles on tente de corriger les troubles d'un enfant qui éprouve des difficultés à l'école.

orthopédie [ɔrtɔpedi] n. f. (de *ortho-* 1 et de *-pédie,* gr. *paideia,* éducation, de *paideuein,* élever [un enfant], dér. de *païs, paidos,* enfant ; 1741, Andry de Bois-Regard, au sens 1 [*orthopédie dento-faciale,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Art de corriger ou de prévenir les difformités du corps chez les enfants. || *Orthopédie dento-faciale,* spécialité tendant à assurer ou à rétablir un développement harmonieux de l'appareil dentaire et maxillaire. || **2.** Branche de la chirurgie qui traite des affections de l'appareil locomoteur. || **3.** *Spécialem.* En langage courant, par fausse étymologie, traitement des déformations des membres inférieurs, des pieds en particulier.

orthopédique [ɔrtɔpedik] adj. (de *orthopédie ;* 1771, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Qui concerne l'orthopédie : *Appareil orthopédique.* || **2.** *Spécialem.* Relatif à l'orthopédie des membres inférieurs : *Chaussures orthopédiques.*

orthopédiquement [ɔrtɔpedikmɑ̃] adv. (de *orthopédique ;* 1889, Huysmans). *Fig.* D'une manière qui rappelle une prothèse orthopédique : *Ces boulevards sur lesquels végètent des arbres orthopédiquement corsetés de fer* (Huysmans).

orthopédiste [ɔrtɔpedist] adj. et n. (de *orthopédie ;* 1771, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Qui pratique l'orthopédie : *Chirurgien orthopédiste.* || **2.** Se dit des constructeurs qui fabriquent et ajustent des appareils de prothèse orthopédique.

orthophonie [ɔrtɔfɔni] n. f. (de *ortho-* I et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1828 [d'après Larousse, 1874], au sens 2 ; sens 1, 1855, Nysten). **1.** Prononciation correcte, ou considérée comme telle, d'un phonème ou d'un groupe de phonèmes. || **2.** Ensemble des traitements destinés à corriger les troubles de la phonation.

orthophoniste [ɔrtɔfɔnist] n. (de *orthophonie ;* 18 nov. 1966, *le Monde*). Personne spécialisée dans le traitement des troubles de la phonation.

orthopnée [ɔrtɔpne] n. f. (lat. *orthopnœa,* même sens, gr. *orthopnoia,* même sens, dér. de *orthopnous,* asthmatique qui ne peut respirer que debout ou le corps droit sur son séant, de *orthos,* droit, et de *pneîn,* respirer ; 1611, J. Duval, p. 234). Difficulté qu'éprouve le malade à respirer si son buste n'est pas en position verticale.

orthoptères [ɔrtɔptɛr] n. m. pl. (de *ortho-* 1 et de *-ptère,* gr. *pteron,* plume d'aile, aile ; 1789, Brunot). Ordre d'insectes dont les ailes membraneuses ont des plis droits, comme la sauterelle, le grillon.

◆ **orthoptère** n. m. et adj. (1862, *Presse scientifique des Deux Mondes,* II, 121). Nom donné par Ponton d'Amecourt dans un brevet d'invention datant de 1862 à un appareil d'aviation comportant des ailes battantes.

orthopticien, enne [ɔrtɔptisjɛ̃, -ɛn] n. (de *orthoptique* 1, n. f., d'après *opticien ;*

17 mars 1971, *Femmes d'aujourd'hui*). Spécialiste de l'orthoptique.

1. orthoptique [ɔrtɔptik] adj. (de *orth*[*o*]-1 et de *optique*, adj. ; 1932, Larousse). *Traitement orthoptique*, traitement destiné à centrer correctement les axes oculaires.

◆ n. f. (17 mars 1971, *Femmes d'aujourd'hui*). Spécialité médicale qui consiste dans le traitement de certains défauts de la vue.

2. orthoptique [ɔrtɔptik] adj. (de *orth*[*o*]-1 et de *optique*, adj. ; 1903, Larousse). *Courbe orthoptique d'une courbe plane*, lieu des points où deux tangentes à une courbe donnée se coupent à angle droit.

orthorhombique [ɔrtɔrɔ̃bik] adj. (de *ortho-* 1 et de *rhombe ;* 1868, Littré, aux sens 1-2). **1.** *Prisme orthorhombique*, prisme droit à base de losange. || **2.** En cristallographie, se dit d'un système dont la forme type est le prisme à base de losange.

orthoscélie [ɔrtɔseli] n. f. (de *ortho-* 1 et de *-scélie*, du gr. *skelos*, jambe de l'homme et des animaux ; 1932, Larousse). En biologie, état des espèces qui ont les jambes droites.

orthoscopie [ɔrtɔskɔpi] n. f. (de *ortho-* 1 et de *-scopie*, du gr. *skopeîn*, observer, examiner ; 1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1953, Larousse). **1.** Qualité d'un appareil d'optique qui fournit d'un objet plan une image géométriquement semblable. || **2.** Observation d'une photographie de manière que l'angle de vision de l'image soit le même que celui de la vision de l'objet.

orthoscopique [ɔrtɔskɔpik] adj. (de *ortho-* 1 et de *-scopique*, du gr. *skopeîn*, observer, examiner ; 1878, Larousse). Se dit d'un objectif photographique ne produisant aucune déformation.

orthose [ɔrtoz] n. m. (dér. savant du gr. *orthos*, droit ; 1803, Boiste). Sorte de feldspath dont certaines arêtes forment des angles droits.

orthosélection [ɔrtɔselɛksjɔ̃] n. f. (de *ortho-* 1 et de *sélection ;* 1963, Larousse). En biologie, sélection agissant longtemps dans le même sens.

orthostate [ɔrtɔstat] n. m. (gr. *orthostatês*, qui se tient droit, var. de *orthostatos* [V. ORTHOSTATISME] ; 1932, Larousse). En architecture, chacun des blocs posés sur leur tranche, qui constituent la partie inférieure d'un mur, au-dessous des assises régulières.

orthostatique [ɔrtɔstatik] adj. (de *orthostatisme ;* 1907, Larousse). En termes de médecine, se dit des phénomènes qui ne se produisent que pendant la station debout : *Une albuminurie orthostatique.*

orthostatisme [ɔrtɔstatism] n. m. (dér. savant du gr. *orthostatos*, qui se tient droit, debout, de *orthos*, droit, et de *histanai*, [se] placer debout ; 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Station verticale. || **2.** En médecine, ensemble des troubles observés dans la station debout.

orthosympathique [ɔrtɔsɛ̃patik] adj. (de *ortho-* 1 et de *sympathique ;* début du XXe s.). En physiologie, se dit de l'un des deux systèmes nerveux neurovégétatifs, appelé aussi *grand sympathique.*

ortie [ɔrti] n. f. (lat. *urtica*, ortie ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan*, écrit *orttrie* [*ortie*, v. 1165, Gautier d'Arras], au sens 1 ; sens 2, 1564, J. Thierry ; sens 3, XIIIe s. [*ortie blanche*, 1530, Pals-grave ; *ortie rouge*, XIVe s., Tobler-Lommatzsch — d'abord *rouge ortie*, XIIIe s. ; *ortie bleue*, 1868, Littré]). **1.** Plante herbacée dont les feuilles portent des poils urticants : *Être piqué par des orties. Il suivit le chemin accoutumé de ses promenades, un chemin poudreux bordé de chardons et d'orties, qui suit les remparts* (France). || **2.** Fig. *Jeter le froc aux orties*, renoncer à l'état ecclésiastique : *Le couvent ne m'offrait plus aucun avantage* [...]. *Ayant jeté mon froc aux orties* [...], *je courus le monde...* (France). || **3.** Nom de plantes qui ont l'aspect de l'ortie. || *Ortie blanche*, lamier. || *Ortie rouge*, lamier pourpre. || *Ortie bleue*, la campanule.

ortié, e [ɔrtje] adj. (part. passé de *ortier ;* 1810, Capuron, au sens 2 ; sens 1, 1842, Acad.). **1.** Provoqué par des piqûres d'orties. || **2.** *Fièvre ortiée*, syn. de URTICAIRE.

ortier [ɔrtje] v. tr. (de *ortie ;* v. 1265, J. de Meung). *Vx* ou *dialect.* Piquer avec des orties.

ortive [ɔrtiv] adj. f. (lat. impér. *ortivus*, qui a rapport à la naissance, levant [en parlant du soleil], du lat. class. *ortus*, naissance, dér. de *oriri*, se lever, naître ; 1555, J. Focard). *Amplitude ortive*, en astronomie, arc de l'horizon qui mesure la distance entre le point où se lève un astre et l'orient vrai.

ortolan [ɔrtɔlɑ̃] n. m. (ital. *ortolano*, même sens, proprem. « jardinier » [l'ortolan fréquentant volontiers les jardins], lat. *hortulanus*, de jardin [et, comme n. m., « jardinier »], de *hortus*, jardin ; 1552, Rabelais, écrit *hortolan ; ortolan*, 1668, La Fontaine [*il ne mange pas tous les jours des ortolans*, 1962, Robert]). Variété de bruant vert olive et brun, vivant dans l'Europe méridionale, recherchée pour sa chair délicate : *Je savourais des ortolans accommodés selon les différentes recettes que le duc élaborait et modifiait prudemment* (Proust). || *Il ne mange pas tous les jours des ortolans*, il ne mange pas bien ou ne mange pas tous les jours.

orvale [ɔrval] n. f. (origine inconnue ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre*). Espèce de sauge odorante des lieux arides.

orvet [ɔrvɛ] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *orb*, aveugle [v. 1050, *Vie de saint Alexis* — lat. *orbus*, privé de, orphelin, aveugle], l'orvet passant pour aveugle ; v. 1354, *Modus*, écrit *orver ;* 1389, J. Le Petit, écrit *orveis*, au plur. ; *orvet*, au sing., fin du XVIe s.). Lézard d'Europe sans pattes apparentes, insectivore, dont la queue se brise facilement et qui est appelé pour cette raison *serpent de verre.*

orviétan [ɔrvjetɑ̃] n. m. (ital. *orvietano*, proprem. « originaire d'Orvieto », de *Orvieto* [le premier marchand de cette drogue en France étant un Italien natif d'Orvieto] ; 1630, J. Germain [p. 165], au sens 1 [« remède de charlatan », 1962, Robert] ; sens 2, 1829, Boiste [*vendeur d'orviétan*, même sens, 1690, Furetière] ; sens 3, av. 1778, Voltaire). **1.** Électuaire très en vogue à Paris au XVIIe s. : *L'orviétan est un remède dont beaucoup de gens se sont bien trouvés* (Molière). || *Auj.* Remède de charlatan. || **2.** *Marchand d'orviétan*, charlatan qui vend des drogues sur la place publique : *Un marchand d'orviétan passa dans le village ; mon père, qui ne croyait point aux médecins, croyait aux charlatans : il envoya chercher l'empirique, qui déclara me guérir en vingt-quatre heures* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Drogue : *Notre orviétan, c'étaient des vers provençaux, de beaux vers dans la langue de ces paysans qui comprenaient et acclamaient les strophes de « Mireille »* (Daudet).

oryct(o)- [ɔrikt(o)], premier élément, tiré du gr. *oruktos*, creusé, minéral, fossile, de *orussein* ou *-ttein*, fouiller, creuser, et entrant dans la composition de divers termes savants.

orycte [ɔrikt] n. m. (probablem. du gr. *oruktês*, enfouisseur, de *orussein* ou *-ttein*, creuser, fouiller ; 1903, Larousse). Scarabée brun ou roux dont la tête porte, chez le mâle, une corne verticale : *Je rapportai à La Roque quantité de larves d'oryctes que j'élevai dans une caisse pleine de sciure* (Gide).

oryctérope [ɔrikterɔp] n. m. (du gr. *oruktêr*, enfouisseur [var. de *oruktês*, v. l'art. précéd.], et *ôps*, vue ; fin du XVIIIe s.). Mammifère insectivore d'Afrique, aux oreilles dressées et aux dents tubulaires, qui vit pendant le jour dans de profonds terriers.

oryctognosie [ɔriktognɔzi] n. f. (de *orycto-* et de *-gnosie*, du gr. *gnôsis*, connaissance, dér. de *gignôskein*, apprendre à connaître ; 1868, Littré). Syn. vieilli de MINÉRALOGIE.

oryctographie [ɔriktografi] n. f. (de *orycto-* et de *-graphie*, du gr. *graphein*, écrire, décrire ; 1771, Trévoux). Description des fossiles. (Vieilli.)

oryctologie [ɔriktolɔʒi] n. f. (de *orycto-* et de *-logie*, du gr. *logos*, discours, science ; 1755, A. J. Dezallier d'Argenville). Syn. vieilli de PALÉONTOLOGIE.

1. oryx [ɔriks] n. m. (lat. *oryx*, gazelle, gr. *orux*, pioche, antilope d'Égypte ou de Libye à cornes aiguës ; 1530, Lefèvre d'Étaples, écrit *orix ; oryx*, XVIIIe s.). Antilope aux cornes très longues, au pelage clair, des déserts d'Afrique et d'Arabie.

2. oryx [ɔriks] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1932, Larousse). Nom donné par les marchands d'oiseaux à un tisserin rouge et noir, appelé aussi *grenadier.*

1. os [ɔs *au sing.* ; o *au plur.*] n. m. (lat. *os, ossis*, os, ossement, cour, noyau ; 1080, *Chanson de Roland*, au sens 1 [*os verts*, 1877, Littré ; *poudre, cendre d'os*, 1903, Larousse ; *feux d'os*, 1963, Larousse ; *donner un os à ronger à quelqu'un*, 1680, Mme de Sévigné ; *jusqu'à l'os*, av. 1613, M. Régnier] ; sens 2, 1949, Esnault [*tomber sur un os*, 1914, Esnault] ; sens 3, 1895, Esnault ; sens 4, 1948, Esnault ; sens 5, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 6, 1851, Esnault ; sens 7, 1606, Crespin). **1.** Élément dur et solide qui forme le squelette du corps de l'homme et de l'animal : *Ses oreilles, loin de se rabattre sur l'os temporal, y étaient perpendiculaires* (France). *J'ai appuyé ma tête sur ma main. Alors mes doigts sentent les os de mon crâne : l'orbite, la dépression de la tempe, la mâchoire* (Barbusse). *Os long, os plat. Viande avec os. Côtelette avec os. Donner un os à ronger à un chien.* || *Os à moelle, tirer la moelle d'un os*, V. MOELLE. || *Os verts*, os de boucherie dont on extrait, par la cuisson, la graisse et la gélatine. || *Poudre* ou *cendre d'os*, en chimie, poudre que l'on obtient en pulvérisant les os dépouillés de leur matière organique par calcination. || *Feux d'os*, feux allumés, pour le mardi gras, dans certaines régions de France. || Fig. *Donner un os à ronger à quelqu'un*, lui laisser quelque petit profit pour le neutraliser : *Et c'est d'abord qu'il n'en connaît plus le besoin et, plein d'une royale ignorance, abandonne à autrui cet os à ronger* (Saint-Exupéry). || *En chair et en os*, V. CHAIR. || Pop. *Jusqu'à l'os*, complètement : *Ce type est pourri jusqu'à l'os.* || **2.** Fam. *Il y a un os*, il y a une difficulté. || *Tomber sur un os*, rencontrer une difficulté. || **3.** Pop. *Valoir l'os*, présenter de l'intérêt : *Encore une histoire à le raconter, elle vaut l'os* (Vailland). || **4.** Triv. *L'avoir dans l'os*, échouer, manquer son coup. || **5.** Substance d'origine animale qui constitue les os et dont on fabrique certains objets : *Quelques paquets de vieux boutons d'os et de cuivre* (Hugo). *Un manche de couteau en os.* || **6.** *Vx* et fam. *Avoir de l'os*, avoir de l'argent : *Ne t'inquiète pas, j'ai de l'os !* (Hermant). || 7. Par anal. *Os de seiche*, coquille interne du corps des seiches, calcaire et poreuse, de forme allongée.

◆ n. m. pl. (sens I, 1, 1690, Mme de Sévigné [*amène tes os*, 1914, Esnault ; *y laisser les os*, 1835, Acad.] ; sens I, 2, v. 1170, *Livre des Rois* ; sens I, 3, XIIe s. [*n'avoir que la peau et les os — ...que les os et la peau*, 1668, La Fontaine ; *avoir la peau collée sur les os*, 1694, Acad. ; *les os lui percent la peau*, 1621, Oudin ; *on lui compterait les os*, 1662, Boursault ; *on lui voit les os*, 1887, Zola ; *faire de vieux os*, 1963, Larousse ; *ne pas faire de vieux os*, 1690, Furetière (*il ne fera jamais de vieux os*, même sens, 1640, Oudin) — au fig., 1676, Mme de Sévigné ; *jusqu'aux os*, 1640, Oudin ; *un sac d'os*, milieu du XXe s. ; *un paquet d'os*, 1958, *FEW*, XVIe s., 613 *b*] ; sens II, v. 1220, Coincy).

I. 1. L'ensemble de la personne vivante : *Près de la mort, elle voulut abriter ses vieux os* (Camus). || Pop. *Amène tes os, remballe tes os*, viens, va-t'en. || *Rompre, casser les os à quelqu'un*, V. ROMPRE, CASSER. || *Se rompre les os*, V. ROMPRE. || *Y laisser ses os*, y laisser sa vie. || **2.** La profondeur la plus intime d'un être : [Les cloches] | *Font tressaillir* [...] | *Ce qui reste de foi dans nos vieux os chrétiens* (Samain). *Tu dis que je ne suis de rien dans Coûfontaine ? Mort de ma vie ! J'en suis fait et le l'ai dans les os !* (Claudel). || **3.** *N'avoir que les os et la peau*, ou *avoir la peau collée sur les* (ou *aux*) *os*, être extrêmement maigre : *Un loup n'avait que les os et la peau*, | *Tant les chiens faisaient bonne garde* (La Fontaine). *Donnez-vous du repos :* | *Vous n'avez tantôt plus que la peau sur les os* (Racine). *Le Tranche-Montagne, lui, était maigre, hâve, noir et sec comme un pendu d'été : sa peau semblait un parchemin collé sur des os* (Gautier). [On dit également : *Les os lui percent la peau, on lui compterait les os, on lui voit les os.*] || Fam. *Faire de vieux os*, devenir vieux : *Le bonhomme est robuste, il fera de vieux os !* || Fam. *Ne pas faire de vieux os*, ne pas vivre longtemps : *Et c'est vaguement une idée chez moi que le ne ferai pas de très vieux os* (Romains) ; au *fig.*, ne pas rester longtemps : *Nous n'allons pas faire de vieux os ici* (Donnay). || *Jusqu'aux os, jusque dans ses os*, profondément, complètement : *Je me sentis glacé jusqu'aux os* (Maupassant). *Tartarin* [...] *marcha la tête haute, trempé jusqu'aux os, avec la détermination muette que donne l'imminence d'un danger* (Daudet). || *(Jusqu'à) la moelle des os*, V. MOELLE. || Fam. *Un sac d'os, un paquet d'os*, une personne très maigre.

II. *Poét.* ou *littér.* Restes du corps humain après la mort : *Enlevez à des sauvages les os de leurs pères, vous leur enlevez leur histoire, leurs lois* (Chateaubriand). *Il vouera, s'il le faut, sa terre féodale* | *Au Saint-Siège, et le noir donjon vermiculé* | *Où les os des aïeux blanchissent sous la dalle* (Leconte de Lisle).

● SYN. : **II** *cadavre, dépouille, ossements.*

2. os [ɔs] n. m. (même étym. qu'à l'art. précédent ; v. 1354, *Modus*). *Os de cerf*, en vénerie, ergots de la bête, qui ne touchent point la terre pendant la marche normale.

3. os [ɔs] n. m. (suédois *ås*, même sens ; 1963, Larousse). Rides de gravier et de sable stratifiés, avec généralement des lits qui s'abaissent de l'axe de la ride vers ses bords.

oscabrion [ɔskabrijɔ̃] n. m. (origine obscure ; 1765, *Encyclopédie*). Mollusque amphineure de forme ovale, dont la coquille dorsale est composée de plaques imbriquées.

oscar [ɔskar] n. m. (emploi comme n. commun du prénom *Oscar*, attribué par plaisanterie à la statuette qui, aux États-Unis, accompagne la récompense cinématographique ; v. 1930, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Haute récompense attribuée par l'Académie des arts et sciences du cinéma aux meilleures réalisations et aux meilleurs artistes de l'année : *Obtenir l'oscar du court métrage.* || **2.** *Par extens.* Récompense pour une œuvre dans un domaine quelconque : *L'oscar de la chanson.*

oscillant, e [ɔsilɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *osciller* ; 1746, *Nouvelle Bibliothèque germanique* [II, 118], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle [aussi *anthère oscillante*] ; sens 3, 1932, Larousse [aussi *étincelle oscillante ; décharge oscillante*, 1888, Larousse ; *grandeur oscillante*, 1963, Larousse] ; sens 4, av. 1865, Proudhon). **1.** Qui oscille : *Gilliatt* [...] *utilisant pour des enjambées oscillantes et vertigineuses la moindre pierre en saillie* (Hugo). *Une cloche oscillante.* || **2.** En botanique, syn. de VERSATILE. || *Anthère oscillante*, celle qui tient au filet par un très petit point. || **3.** *Circuit oscillant*, circuit électrique comportant une inductance et une capacité, dans lequel des oscillations libres peuvent se produire. || *Décharge oscillante*, décharge d'un condensateur dans un circuit inductif, produisant une série de décharges alternatives. || *Étincelles oscillantes*, celles qui jaillissent entre les deux hémisphères d'un éclateur disposé aux bornes d'un condensateur à décharges oscillantes. || *Grandeur oscillante*, grandeur alternativement croissante et décroissante. || **4.** *Fig.* Incertain : *Le trémulant et oscillant Mathieu Pierquin disait parfois à Patrice Périot, sans contenir ses grimaces : « Tous les intellectuels français qui ont épousé des Russes blanches sont devenus des hommes d'extrême gauche »* (Duhamel). *Un esprit oscillant.*

● SYN. : **1** *chancelant, titubant, vacillant.* — CONTR. : **1** *ferme, fixe, sûr.*

oscillateur [ɔsilatœr] n. m. (dér. savant de *osciller* ; 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Appareil qui produit des oscillations électriques, c'est-à-dire des courants alternatifs périodiques : *Et l'on supposait que des ondes électriques, engendrées par un oscillateur de type spécial* [...], *causaient la détonation* (France). *Oscillateur de Hertz.* || **2.** *Oscillateur harmonique*, en mécanique, point subissant,

de part et d'autre d'une position d'équilibre, des vibrations sinusoïdales.

oscillation [ɔsilasjɔ̃] n. f. (lat. impér. *oscillatio,* action de se balancer, de *oscillatum,* supin de *oscillare* [v. OSCILLER] ; 1605, Le Loyer [550], au sens 1 [*centre d'oscillation,* 1789, Brisson, I, 217 ; *oscillation forcée,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1888, Larousse [*oscillation de relaxation,* 1963, Larousse] ; sens 3, 1932, Larousse ; sens 4-5, 1963, Larousse ; sens 6, v. 1860, Fromentin ; sens 7, 1756, *Encyclopédie,* VI, 880 ; sens 8, v. 1770, J.-J. Rousseau). **1.** En physique, mouvement d'un corps qui se déplace alternativement dans un sens et dans l'autre, en repassant toujours par les mêmes positions : *Oscillations d'un pendule. Mouvement d'oscillation.* || *Centre d'oscillation,* point d'un pendule composé, correspondant au point pesant du pendule simple dont les oscillations auraient une même période. || *Oscillation forcée,* oscillation dont la fréquence est imposée par celle du système qui engendre le phénomène oscillatoire. || **2.** Succession des courants de charge et de décharge qui circulent dans un circuit électrique. || *Oscillation de relaxation,* oscillation non sinusoïdale engendrée par un oscillateur dont la fréquence est liée à la charge ou à la décharge d'un condensateur ou d'une inductance à travers une résistance. || **3.** *Oscillation d'une fonction continue dans un intervalle donné,* en mathématiques, différence entre les valeurs extrêmes que prend la fonction quand la variable prend successivement toutes les valeurs comprises dans l'intervalle considéré. || **4.** *Oscillation de relaxation,* en statistiques, modèle chronologique où la valeur d'un phénomène, en oscillant, voit son amplitude augmenter au cours d'une certaine période de temps sous l'influence de ses propres forces pour aboutir alors à une crise ou à une situation explosive et à un nouveau départ à zéro avec répétition de l'oscillation, et ainsi de suite. || **5.** En biologie, variation d'une grandeur caractéristique d'un tissu, d'un organe ou d'un être vivant tout entier entre deux valeurs extrêmes. || **6.** *Oscillations climatiques,* hausses et baisses consécutives des moyennes des éléments météorologiques ; et absol. : *C'est un long bien-être, inconnu de ceux qui vivent livrés aux oscillations de nos climats variables* (Fromentin). || **7.** Tout mouvement de va-et-vient de part et d'autre d'une position d'équilibre : *Ses oreilles* [d'une rosse] *pendaient piteusement de chaque côté du front et scandaient, par leur oscillation, le rythme inégal de la marche* (Gautier). *Le bateau a d'inquiétantes oscillations* (Saint-Exupéry). *Les oscillations des danseurs, d'une boussole, d'un pantin.* || **8.** *Fig.* Variation, fluctuation : *Les oscillations des affaires du jour* (Chateaubriand). *C'est précisément un trait des Juifs inauthentiques que cette oscillation perpétuelle de l'orgueil au sentiment d'infériorité* (Sartre). *Ces oscillations, ces doutes m'affolaient* (Beauvoir). *Je réussirai* [...] *à vous expliquer mon silence et les bizarreries, les oscillations de ma conduite* (Butor).

● SYN. : **1** *battement ;* **6** *variations ;* **7** *balancement, ballottement, bercement, branle, dandinement, roulis, tangage ;* **8** *flottement, hésitation, indécision, perplexité, tâtonnement, tergiversation, vacillation.*

oscillatoire [ɔsilatwar] adj. (lat. scientif. moderne *oscillatorius,* même sens, du lat. impér. *oscillatum,* supin de *oscillare* [v. OSCILLER] ; 1741, Col de Vilars). Qui est de la nature de l'oscillation : *Mouvement oscillatoire.*

oscillatrice [ɔsilatris] n. f. (fém. de *oscillateur ;* 1949, Larousse). En radiotechnique, lampe à trois électrodes ou plus, qui sert à produire des oscillations.

osciller [ɔsile] v. intr. (lat. impér. *oscillare,* se balancer, de *oscillum,* balançoire ; 1752, Trévoux, au sens 1 [« être animé d'un mouvement de va-et-vient quelconque », 1863, Flaubert] ; sens 2, 1770, Raynal). **1.** Se déplacer alternativement de part et d'autre d'une position d'équilibre, suivant un rythme régulier : *La Durande, peu à peu renflouée par la mer montante, oscillait de droite à gauche, puis de gauche à droite* (Hugo). *Il me semble sentir osciller, rouler et tanguer l'arche toute chargée de misère* [l'hôpital] (Duhamel). *Les aiguilles des indicateurs de position oscillaient de plus en plus vite* (Saint-Exupéry). *L'aiguille aimantée oscille avant de se fixer.* || Être animé d'un mouvement de va-et-vient quelconque : *Les Prophètes disaient : « Voyez-vous cette bande | De vapeur qui, semblable à la main qui commande, | Oscille et se détache en noir sur le soleil ?* (Baudelaire). *La malade restait immobile ; sa tête seule, rouge et gonflée, oscillait de droite et de gauche* (Martin du Gard). *De temps en temps, Lola oscillait d'arrière en avant, comme quelqu'un qui dort debout* (Sartre). || **2.** *Fig.* Hésiter : *Quant aux milieux dirigeants, leur choix n'est peut-être pas fait, mais ils oscillent d'une façon de plus en plus inquiétante* (Romains). *Il y a deux vérités en vous, entre lesquelles vous oscillez, sans pouvoir vous fixer jamais* (Henriot).

● SYN. : **1** *baller, ballotter, chanceler, se dandiner, tanguer, vaciller ;* **2** *balancer, flotter, tâtonner, tergiverser.*

oscillogramme [ɔsilɔgram] n. m. (de *oscillo-,* élément tiré de *osciller,* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1949, Larousse). Courbe qui représente les variations d'un courant alternatif et qui apparaît sur l'écran d'un oscillographe.

oscillographe [ɔsilɔgraf] n. m. (de *oscillo-,* élément tiré de *osciller,* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 10 mars 1876, *Journ. officiel* [p. 1679], au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse [*oscillographe cathodique,* 1932, Larousse] ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Instrument qui sert à mesurer l'action de la houle et du roulis sur un navire. || **2.** Appareil qui permet d'enregistrer la courbe représentative d'un courant électrique variable en fonction du temps. || *Oscillographe cathodique,* oscillographe utilisant les déviations d'un faisceau cathodique sous l'action d'un champ électrique ou magnétique. || **3.** Syn. de OSCILLOSCOPE.

oscillomètre [ɔsilɔmɛtr] n. m. (de *oscillo-,* élément tiré de *osciller,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Syn. de OSCILLOGRAPHE (au sens 1). || **2.** Instrument servant à mesurer les variations de la pression artérielle.

oscillométrie [ɔsilɔmetri] n. f. (de *oscillo-,* élément tiré de *osciller,* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1923, Larousse). Étude des variations de la tension artérielle au moyen de l'oscillomètre.

oscilloperturbographe [ɔsilɔpɛrtyrbɔgraf] n. m. (de *oscillo-,* élément tiré de *osciller,* de *perturbo-,* élément tiré de *perturbation,* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1963, Larousse). Appareil enregistreur de perturbations sur les réseaux de distribution d'électricité.

oscilloscope [ɔsilɔskɔp] n. m. (de *oscillo-,* élément tiré de *osciller,* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1962, Robert). En électronique, dispositif permettant de visualiser les variations d'une grandeur variable dans le temps. (On dit aussi souvent OSCILLOGRAPHE.)

osco-ombrien, enne [ɔskoɔ̃brijɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *osco-,* élément tiré de *osque,* et de *ombrien ;* 1963, Larousse). Se dit d'un groupe de dialectes italiques.

osculateur, trice [ɔskylatœr, -tris] adj. (de *osculat*[*ion*] ; 1752, Courtivron [p. 88], dans la loc. *cercle osculateur ; courbes osculatrices,* 1868, Littré [pour un plan, 1874, Larousse]). *Courbes osculatrices,* en géométrie, courbes qui, dans un plan donné, ont entre elles un contact de second ordre. || *Plan osculateur en un point d'une courbe gauche,* plan passant par la tangente et la normale principale de cette courbe en ce point.

osculation [ɔskylasjɔ̃] n. f. (lat. *osculatio,* action de baiser, de *osculatum,* supin de *osculari,* donner un baiser, dér. de *osculum,* petite bouche, baiser [v. l'art. suiv.] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens de « action de donner un baiser » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). En géométrie, mode de contact propre aux courbes ou aux surfaces osculatrices.

oscule [ɔskyl] n. m. (lat. *osculum,* petite bouche, dimin. de *os, oris,* bouche ; 1830, *Dict. des sciences naturelles,* au sens de

« suçoir qui garnit le corps des ténias » ; sens actuel, 1873, Nysten). Orifice de sortie de l'eau dans une éponge.

ose [oz] n. m. (de [*gluc*]*ose ;* 1953, Larousse). Nom générique des sucres simples ou sucres non hydrolysables.

osé, e [oze] adj. (part. passé de *oser ;* v. 1155, Wace, au sens 3 ; sens 1, 1838, A. F. Villemain ; sens 2, av. 1893, Taine). **1.** Qui est fait avec audace, risqué : *Ce sont là des hypothèses plus qu'osées* (Daniel-Rops). *Une tentative osée.* || **2.** Qui est à la limite de la bienséance : *Les livres les plus osés, qu'ils paraissent timides à celui qui recueille de jeunes confidences !* (Mauriac). *Un geste osé.* || **3.** Qui montre de l'audace : *Un personnage inconnu assez osé pour jurer la perte d'un officier aux Gardes, en face des lois et de la police* (Balzac). *Bologne, la vieille ville, la ville âpre et remueuse du Moyen Âge, la berceuse des factions, la ville à l'esprit osé, révolutionnaire, précurseur des idées nouvelles* (Goncourt).

● SYN. : **1** *audacieux, aventureux, hasardé, risqué ;* **2** *cru, épicé, leste, pimenté* (fam.), *salé* (fam.), *vert ;* **3** *effronté, hardi, impudent, téméraire.*

oseille [ozɛj] n. f. (du bas lat. *acidula*, oseille [fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *acidulus,* aigrelet, dimin. de *acidus,* aigre, acide, V. ACIDE], avec un *o-* probablem. dû à l'influence du lat. class. *oxalis,* oseille, gr. *oxalis,* même sens, de *oxus,* aigu, aigre ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *oisele* [*oseille,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 [*sel d'oseille,* 1694, Pomet] ; sens 2, 1861, Esnault ; sens 3, 1876, Esnault). **1.** Plante potagère à feuilles comestibles, au goût acide : *L'acidité d'oseille fraîche irrite et désaltère* (Colette). *Une omelette à l'oseille.* || *Sel d'oseille,* nom courant de l'oxalate acide de potassium renfermé dans l'oseille, et qui a la propriété d'enlever les taches de rouille. || **2.** Pop. *La faire à l'oseille à quelqu'un,* essayer de lui en faire accroire, le duper (vieilli) : *Voyons vieux, tu veux nous la faire à l'oseille, il ne pouvait pas être aussi haut que ton paquetage, interrompait un jeune licencié ès lettres qui cherchait, en usant de ce dialecte, de ne pas avoir l'air d'un bleu* (Proust). || **3.** *Arg.* Argent : *L' secrétaire y a envoyé une bafouille pour réclamer d' l'oseille* (Bourdet).

◆ adj. invar. (1962, Robert). *Vert oseille,* vert sombre.

oser [oze] v. tr. (bas lat. *ausare,* oser, du lat. class. *ausum,* supin de *audēre,* prendre sur soi de, oser ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *auser* [*oser,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens 1 ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes [dans une formule de défi ou de menace, 1868, Littré] ; sens 3 et 6, v. 1112, *Voyage de saint Brendan ;* sens 4, 1962, Robert ; sens 5, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné [« être entreprenant », av. 1890, Maupassant] ; sens 6, 1640, Corneille). **1.** (suivi d'un infinitif sans préposition) Avoir le courage, la hardiesse de : *Je devins mon propre despote et n'osai me permettre ni un plaisir ni une dépense* (Balzac). *J'ai fait le tour des remparts n'osant demander à personne : « Où donc est le mont Blanc ? »* (Nerval). *Elle était si belle que tu n'aurais pas osé l'aimer* (Apollinaire). *Il reprend confiance sans toutefois oser déjà se tourner vers le vide* (Frison-Roche) ; et avec ellipse de l'infinitif : *S'il eût osé, il eût prié son nouveau patron de lui consentir une avance* (Romains). *Je ne pouvais pas m'offrir ce ridicule ; c'était à lui de l'affronter. Il n'osa pas* (H. Bazin). || **2.** En mauvaise part, avoir le front de : *Eh quoi, il est quelqu'un à vos ordres qui ose désobéir ?* (Claudel). *Moi ? Vous osez prétendre que le dis des sottises ?* (Ionesco). || Absol. *Vous n'oseriez pas, il n'oserait pas,* formules qui s'emploient par manière de défi ou de menace. || **3.** Se permettre (dans des formules de politesse ou de précaution oratoire) : *J'ose espérer que Votre Altesse Sérénissime daigne me pardonner l'incongruité de mon costume* (Stendhal). *Si j'ose dire, si on ose le dire, si j'ose m'exprimer ainsi.* || **4.** *N'oser en croire ses yeux, ses oreilles,* être extrêmement surpris, étonné par le témoignage de ses sens. || **5.** *Littér.* (suivi d'un nom ou d'un pronom) Tenter hardiment quelque chose ; risquer : *L'homme avec qui elle venait d'oser un souvenir terrible* (Barbey d'Aurevilly). *Comment avait-il osé cette chose irréparable ?* (Barrès). *De hautes tours* [...] *commandent le large, à l'extrémité écumante des môles. Oser de tels travaux, c'est braver Neptune lui-même* (Valéry). || Être entreprenant : *Et vous demeurez comme ça toute une nuit en tête à tête avec une jolie femme sans rien oser, grand sot* (Maupassant). || **6.** *Absol.* Avoir de l'audace : *Saint-Just disait : « Osez ! ». Ce mot renferme toute la politique de notre Révolution ; ceux qui font des révolutions à moitié ne font que se creuser un tombeau* (Chateaubriand). *Il était prudent, et il poussait quelquefois la prudence jusqu'à oser, ce qui est une grande qualité* (Hugo).

● SYN. : **1** *s'aventurer à, se hasarder, se permettre ;* **2** *s'aviser de, se risquer à.*

oseraie [ozrɛ] n. f. (de *osier ;* 1280, Du Cange, écrit *osereie ; oseraie,* 1549, R. Estienne [*osereid,* n. m., même sens, fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*]). Endroit planté d'osiers.

oseur [ozœr] adj. et n. m. (de *oser ;* 1488, Godefroy). *Littér.* Hardi : *Un mauvais goût sourd, peu oseur qui ne saute pas aux yeux dès l'abord* (Gautier). *Il va s'agir d'être oseur et prudent !* (Montherlant).

oside [ozid] n. m. (de [*gluc*]*oside ;* 1932, Larousse). Glucide composé, formé par la réunion de plusieurs molécules d'oses ou par la réunion d'oses et de molécules non glucidiques.

osier [ozje] n. m. (réfection [par passage au masc.] de l'anc. franç. *osiere,* osier [fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*], bas lat. *auseria,* même sens [VIII[e] s.], mot issu d'un thème germ. *hals-* désignant l'osier ; fin du XI[e] s., au sens 1 [*tête d'osier,* 1703, Liger] ; sens 2, v. 1330, Digulleville ; sens 3, 1694, Acad. [aussi *..franc comme l'osier — ...franc comme un osier,* même sens av. 1493, G. Coquillart]). **1.** Variété de saule de petite taille, dont les branches sont très flexibles : *La Loire, étalée et bleue comme un lac, avec ses prairies, ses peupliers, ses îlots blonds, ses touffes d'osiers bleuâtres* (Lemaitre). || *Tête d'osier,* forme d'un arbre dont on a rabattu toutes les branches et auquel on laisse pousser seulement de minces rameaux. || **2.** La branche d'osier elle-même, servant de lien ou servant à tresser des objets de vannerie : *Une feuille de gros papier attachée par un brin d'osier lui servait de coiffure* (Balzac). *Le corbeau enfermé dans sa cage d'osier éternua comme un homme, trois fois* (Mac Orlan). *S'il pleut, tu ouvriras le parapluie qui est dans l'étui d'osier à la gauche* (Duhamel). || **3.** Fam. *Être pliant, souple comme l'osier,* avoir l'esprit très accommodant. (Vieilli.) || *Être franc comme l'osier,* être sincère, sans dissimulation. (Vieilli.)

osiéricole [ozjerikɔl] adj. (de *osiéri-,* élément tiré de *osier,* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1907, Larousse). Relatif à la culture de l'osier.

osiériculture [ozjerikyltyr] n. f. (de *osier,* d'après *agriculture, viticulture,* etc. ; 1907, Larousse). Culture de l'osier.

osiériste [ozjerist] n. m. (de *osier ;* 1907, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Arboriculteur spécialiste de la culture de l'osier. || **2.** Marchand d'osier.

osmiate [ɔsmjat] n. m. (de *osmi*[*um*] ; 1874, Larousse). Sel de l'acide osmique.

osmie [ɔsmi] n. f. (lat. scientif. moderne *osmia,* même sens, du gr. *osmê,* odeur ; 1837, *Dict. des dictionnaires*). Abeille solitaire, noire ou bronzée, à forte tête renflée, commune en Europe.

osmié, e [ɔsmje] adj. (de *osmi*[*um*] ; 1874, Larousse). Qui contient de l'osmium.

osmieux [ɔsmjø] adj. m. (de *osmi*[*um*] ; 1874, Larousse). Se dit des composés de l'osmium quadrivalent.

osmique [ɔsmik] adj. (de *osmi*[*um*] ; 1842, Acad.). *Acide osmique,* acide dérivé de l'osmium et employé en histologie.

osmiridium [ɔsmiridjɔm] n. m. (de *osm*[*ium*] et de *iridium ;* 1874, Larousse). Osmiure naturel d'iridium.

osmium [ɔsmjɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, tiré du gr. *osmê,* odeur, à cause de l'odeur forte dégagée par l'un des oxydes de ce corps ; 1804 [fructidor an XII], *Bulletin des sciences,* p. 234). Métal

(symb. : Os) lourd, de la famille du platine, se présentant sous l'aspect d'un solide bleu, très dur, rarement utilisé à l'état pur, mais employé en combinaison avec l'iridium.

osmiure [ɔsmjyr] n. m. (de *osmi[um]* ; 1824, Beudant). Combinaison de l'osmium avec un corps simple : *L'osmiure d'iridium, inaltérable et très dur, sert à la fabrication des pointes, des pivots.*

osmiuré, e [ɔsmjyre] adj. (de *osmiure ;* 1874, Larousse). Qui contient de l'osmium.

osmo- [ɔsmo], premier élément, tiré du gr. *osmê,* odeur, et qui entre dans la composition de mots savants.

osmologie [ɔsmɔlɔʒi] n. f. (de *osmo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1845, Bescherelle). Science ou traité des odeurs (peu usité) : *Discussion sur l'osmologie mystique* (Huysmans).

osmomètre [ɔsmɔmɛtr] n. m. (de *osmo-*, élément tiré du gr. *ôsmos,* action de pousser [dér. de *ôtheîn,* pousser], et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1878, Larousse). Appareil servant à mesurer la pression osmotique.

osmométrie [ɔsmɔmetri] n. f. (de *osmo-* [v. l'art. précéd.] et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1923, Larousse). Partie de la physique qui traite de la mesure des pressions osmotiques.

osmométrique [ɔsmɔmetrik] adj. (de *osmométrie ;* 1963, Larousse). Relatif à l'osmométrie.

osmondacées [ɔsmɔ̃dase] n. f. pl. (dér. savant de *osmonde ;* 1817, S. Gérardin). Famille de fougères caractérisées par une région épaissie au sommet du sporange.

osmonde [ɔsmɔ̃d] n. f. (origine obscure ; XIIe s., *Naissance du chevalier au cygne*). Belle fougère croissant dans les lieux humides : *Avril éclos ; les pervenches, les primevères, les violettes, les anémones foisonnaient en belles touffes turgescentes, au milieu d'osmondes géantes qui remuaient imperceptiblement à la brise* (Pesquidoux).

osmonocivité [ɔsmɔnɔsivite] n. f. (de *osmo-* [v. OSMOMÈTRE) et de *nocivité ;* 1903, Larousse). Ensemble des troubles pathologiques produits par l'introduction dans les veines de liquides n'ayant pas la même concentration moléculaire que le plasma sanguin.

osmophore [ɔsmɔfɔr] adj. et n. m. (de *osmo-* et de *-phore,* gr. *phoros,* qui porte, dér. de *pherein,* porter ; 1932, Larousse). En chimie organique, se dit des radicaux qui engendrent des corps odorants.

osmose [ɔsmoz] n. f. (abrév. de *[end] osmose* et de *[ex]osmose ;* 1872, M. N. Bouillet, au sens 1 [*osmose électrique,* 1888, Larousse] ; sens 2, 1936, Aragon). **1.** Phénomène de diffusion entre deux solutions de concentration différente à travers une membrane perméable ou semi-perméable, se réalisant par le passage du solvant de la solution la moins concentrée vers la plus concentrée, et inversement pour la substance en solution : *Faire apparaître la vie elle-même comme entièrement réductible aux mécanismes les plus élémentaires — l'osmose, la capillarité* (Romains). || *Osmose électrique,* phénomène de diffusion d'un liquide à travers une cloison poreuse sous l'influence d'un courant électrique. || **2.** *Fig.* Influence réciproque, interpénétration : *L'influence de Maurras dépassait de beaucoup le cercle de ses disciples immédiats et se propageait par osmose à travers le monde politique et intellectuel* (Mauriac).

osmotactisme [ɔsmɔtaktism] n. m. (de *osmo-* [v. OSMOMÈTRE] et de *-tactisme,* du lat. *tactus,* action de toucher, de *tactum,* supin de *tangere,* toucher ; 1932, Larousse, aux sens 1-2). **1.** En biologie, action qu'exercent les courants osmotiques sur les mouvements des cellules végétales et sur le déplacement de leurs organites. || **2.** Sensibilité que présentent les micro-organismes aux concentrations variables d'une solution d'un même sel.

osmotique [ɔsmɔtik] adj. (dér. savant de *osmose ;* 1858, Nysten [*pression osmotique,* 1903, Larousse]). Relatif à l'osmose. || *Pression osmotique,* pression exercée sur une membrane dite semiperméable par une solution dont le solvant peut seul traverser la membrane.

osmotoxicité [ɔsmɔtɔksisite] n. f. (de *osmo-* [v. OSMOMÈTRE] et de *toxicité ;* 1932, Larousse). Syn. de OSMONOCIVITÉ.

osmotrophe [ɔsmɔtrɔf] adj. et n. m. (de *osmo-* [v. OSMOMÈTRE] et de *-trophe,* du gr. *trophê,* action de nourrir, nourriture, dér. de *trephein,* nourrir ; 1968, Larousse). Se dit des organismes dépourvus de bouche et d'appareil digestif, et qui ne peuvent utiliser que des éléments dissous, qu'ils absorbent à travers leurs membranes.

osphrésiophilie [ɔsfrezjɔfili] n. f. (de *osphrésio-*, élément tiré du gr. *osphrêsis,* odorat [de *osphrâsthai,* flairer, sentir], et de *-philie,* gr. *philia,* amitié [de *philos,* ami] ; 1968, Larousse). Perversion consistant dans l'érotisation des perceptions de l'odorat.

osque [ɔsk] adj. (lat. *oscus,* osque, de *Osci,* n. m. pl., les Osques [anc. peuple de l'Italie, établi entre le Latium et la Campanie] ; début du XVIIIe s., comme n. de peuple ; comme adj., au sens actuel, 1874, Larousse). Relatif au peuple des Osques : *La langue osque.*

◆ n. m. (1868, Littré). Langue italique, voisine du latin, parlée par les Osques.

ossature [ɔsatyr] n. f. (dér. savant de *os* 1 ; 1801, Mercier, au sens 3 ; sens 1, 1803, Boiste [« forme de l'ensemble des os d'une partie du corps », 1874, Larousse] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Ensemble des os qui constituent la charpente du corps de l'homme ou d'un animal : *Il était grand, musclé, avec une ossature qui rappelait l'ossature paysanne de son père* (Simenon). || Forme de l'ensemble des os d'une partie du corps : *Quant à Robert[...], à le bien regarder, je me rendais compte combien l'ossature énergique de son visage triangulaire devait être la même que celle de ses ancêtres* (Proust). *Il ne discerne que peu à peu ce qui restait du visage : l'arête du nez, l'ossature du front et des mâchoires* (Mauriac). || **2.** *Par anal.* Ensemble des arêtes d'un poisson : *Comme l'anguille doit maintenir son allure sinueuse, elle est douée d'une ossature singulièrement flexible* (Pesquidoux). || **3.** *Fig.* Ensemble de la structure qui soutient un tout : *Un monument a son ossature comme un corps humain a son squelette, et c'est de cette ossature que dépendent ses formes extérieures* (Mérimée). *C'étaient des bruits enfermés, roulant longuement sur eux-mêmes, se propageant dans les poutres et les parois, dans l'ossature même de la maison* (Romains). *L'ossature d'un discours.*

• SYN. : **1** *carcasse, charpente, squelette ;* **3** *armature, structure, texture.*

osse n. m. V. OSSÈTE.

osséine [ɔsein] n. f. (dér. savant de *os* 1 ; 1865, Nysten). Matière organique azotée, qui constitue environ le tiers de la substance des os et qui se trouve également dans les cartilages et le tissu de la peau.

osselet [ɔslɛ] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *ossel,* os [début du XIIIe s.], lui-même dér. de *os* 1 ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 [dans l'oreille, 1680, Richelet] ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1847, Esnault ; sens 4, 1664, Solleysel). **1.** Petit os : *Ses mains délicates, tout en petits osselets, fragiles, en tendons, en veines sombres, arborescentes* (Colette). || *Spécialem.* Chacun des petits os reliés entre eux qui traversent l'oreille moyenne : *La chaîne des osselets.* || **2.** Chacun des petits os provenant du carpe du mouton, ou chacun des petits éléments, de diverses matières, qui en imitent la forme, qu'on lance en l'air et qu'on reçoit sur le dos de la main : *Sur les degrés de marbre* [...] *des oisifs jouaient aux dés ou aux osselets* (France). || **3.** *Pop.* Dent : *Jouer des osselets.* || **4.** En art vétérinaire, tumeurs osseuses des faces latérales du genou.

◆ **osselets** n. m. pl. (fin du XVIe s.). *Anc.* Torture qui consistait à disposer entre les doigts du patient de petits os enfilés, et à lui comprimer la main.

ossements [ɔsmɑ̃] n. m. pl. (lat. pop. **ossamentum,* ossement [mot probablem. créé dans les milieux ecclés.], du lat. class. *os,* os [v. os 1] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « squelette » ; sens 1, XIIIe s., Rutebeuf ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Os de charnier ; restes du cadavre d'un homme ou d'un

animal : *J'ai fait le tour de la tombe, jadis monceau de cadavres, aujourd'hui pyramide d'ossements* (Chateaubriand). *Puis il* [le sanglier] *rentrait dans l'antre, auprès des flots dormants, | Couché sur la chair morte et sur les ossements. | Il mangeait* (Banville). *Le moine qui me conduit éclaire d'une petite lampe les entassements de crânes et d'ossements ; certains sont d'une blancheur veloutée* (Gide). ‖ **2.** *Vx.* Os d'un être vivant (rare) : *Nous la soutenions dans nos bras, moi, le médecin et la garde : une de mes mains se trouvait appuyée sur son cœur qui touchait à ses légers ossements ; il palpitait avec rapidité* (Chateaubriand).

◆ **ossement** n. m. sing. (sens 1, début du XVIe s. ; sens 2, 1553, J. Martin, 45). **1.** *Littér.* Os ou arête d'un être mort : *La mer* [...] *désagrège la pierre tendre, dénude la pierre dure, ôte la chair, laisse l'ossement, fouille, dissèque* (Hugo). *N'importe quel ossement contemporain du déluge* (Flaubert). *C'était peut-être un ossement de poisson bizarrement usé par le frottement du sable fin* (Valéry). ‖ **2.** *Fig.* Structure qui soutient un ensemble (rare) : *Les premières* [les lois générales de l'art] *sont la charpente qui soutient la maison ; les secondes* [les lois spéciales], *l'échafaudage qui sert à la bâtir ; celles-ci enfin sont l'ossement, celles-là le vêtement du drame* (Hugo).

osseret [ɔsrɛ] n. m. (de *os* 1, d'après *couperet ;* 1752, Trévoux). Couperet de boucher pour trancher les os.

ossète [ɔsɛt] ou **osse** [os] n. m. (d'un mot iranien ; 1874, Larousse [*ossète*], et 1963, Larousse [*osse*]). Langue vivante de la famille iranienne, parlée dans le Caucase central.

osseux, euse [ɔsø, -øz] adj. (de *os* 1 ; v. 1380, Conty, écrit *oiseus* [*osseux*, 1537, Canappe], au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré [*système osseux*, 1868, Littré] ; sens 3, 1834, Musset ; sens 4, av. 1885, V. Hugo). **1.** Qui concerne les os : *Tissu osseux. Greffe osseuse.* ‖ **2.** Qui comporte des os ; qui est fait d'os : *Le cuir avait usé les protubérances osseuses des joues* (Gautier). *Une solide charpente osseuse.* ‖ *Système osseux,* ensemble des os qui constituent la charpente du corps. ‖ **3.** Dont les os sont apparents, saillants : *Et puis elle a une grande fille osseuse, qui n'est peut-être pas encore mariée* (Mérimée). *Poiret s'en vint* [...], *maigri par l'abstinence, osseux, la peau séchée par l'oubli des lavages* (Maupassant). *Mme Clovis était une grande femme osseuse aux cheveux rares* (Duhamel). ‖ **4.** *Fig.* et *poét.* Se dit d'une chose qui a des nervures ou des saillies apparentes : *Les sutures dentelées d'une boîte osseuse* (Hugo).

● SYN. : **3** *décharné, étique, maigre, ossu* (vx), *squelettique.*

ossianique [ɔsjanik] ou **ossianesque** [ɔsjanɛsk] adj. (de *Ossian*, n. d'un barde écossais du IIIe s., dont les œuvres furent traduites et adaptées [très librement] au XVIIIe s. ; 1800, Mme de Staël [*ossianique*], et av. 1872, Th. Gautier [*ossianesque*]). Se dit de ce qui évoque les poésies publiées par Macpherson en 1760 sous le nom d'*Ossian : Les figures ossianiques, toute l'ancienne mythologie amoureuse repoussée par le dandysme* (Balzac). *Après un chant de romance ossianique sur la harpe* (Sainte-Beuve). *J'imagine que tout ce qui vous plaisait en moi, c'était* [...] *ma grâce ossianesque et vaporeuse* (Gautier).

ossianiser [ɔsjanize] v. tr. (de *ossianique ;* 1819, Boiste). Rendre semblable aux poésies attribuées à Ossian (rare) : *Dans ce temps-là, on ossianisait tout, il a nommé sa fille Malvina* (Balzac).

ossianisme [ɔsjanism] n. m. (du n. pr. *Ossian* [v. OSSIANIQUE] ; 1834, Boiste, au sens de « forme poétique, grave, grandiose, de l'école d'Ossian » ; sens 1-2, 1840, Acad.). **1.** Imitation des poésies attribuées à Ossian. ‖ **2.** Admiration pour ce genre de poésies.

ossicule [ɔsikyl] n. m. (lat. *ossiculum*, petit os, dimin. de *os, ossis,* os, noyau [v. os 1] ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 2 ; sens 1, 1838, Acad.). **1.** Petit organe dur et isolé jouant, chez certains échinodermes, le rôle d'un os : *Les ossicules d'un oursin.* ‖ **2.** Petit noyau de certains fruits.

ossifère [ɔsifɛr] adj. (de *ossi-*, élément tiré de *os* 1, et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1838, Acad.). En géologie, qui contient des os : *Brèche ossifère.*

ossification [ɔsifikasjɔ̃] n. f. (de *ossifier ;* 1701, *Mémoires de l'Acad. .. des sciences,* III, 36). Processus de formation des os : *Le dernier point d'ossification a fini de se bloquer dans l'épaisseur de l'armature* (Duhamel). *L'ossification d'une articulation.*

ossifier [ɔsifje] v. tr. (de *ossi-*, élément tiré de *os* 1, et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1699 [d'après Trévoux, 1752], au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s. ; sens 3, av. 1842, Stendhal). **1.** Transformer en tissu osseux. ‖ **2.** *Fig.* Donner de la solidité : *Les courses ossifiaient ses énergies pour la conquête de l'empire* (Lombard). ‖ **3.** *Fig.* Endurcir, rendre insensible : *Car chez Le Quesnoy le tripotage continu du code n'avait pas ossifié l'homme* (Daudet). *Le village sommeillant, perclus, ossifié* (Aymé).

◆ **s'ossifier** v. pr. (sens 1, 1699, d'après Trévoux, 1752 ; sens 2, av. 1842, Stendhal). **1.** Se transformer en os : *Les fontanelles de l'enfant se sont ossifiées.* ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* S'endurcir, devenir insensible : *Il* [le gardien du cimetière] *pleurera sur quelque héros de drame* [...] *mais son cœur s'est ossifié à l'endroit des véritables morts : les morts sont des chiffres pour lui* (Balzac). *Certains pourrissent, et d'autres s'ossifient ; tous vieillissent* (Gide).

ossifluent, e [ɔsiflyɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *ossi-*, élément tiré de *os* 1, et de *-fluent,* du lat. *fluere,* s'écouler ; 1855, Nysten). Se dit d'un abcès d'origine osseuse.

ossiforme [ɔsifɔrm] adj. (de *ossi-*, élément tiré de *os* 1, et de *forme ;* 1838, Acad. [*zone ossiforme,* 1903, Larousse]). Qui ressemble à l'os. ‖ *Zone ossiforme,* couche que l'on observe dans un cartilage en voie d'ossification.

osso buco [ɔsobuko] n. m. (loc. ital. de même sens, proprem. « os à trou », de *osso,* os, et de *bucco,* trou ; 1954, *FEW,* VII, 430 *b*). Plat consistant en un jarret de veau servi avec l'os à moelle et qu'accompagne du riz à la tomate.

ossu, e [ɔsy] adj. (de *os* 1 ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*). *Vx.* Qui a de gros os : *Ce singulier personnage vêtu de noir, maigre et ossu* (Balzac).

ossuaire [ɔsɥɛr] n. m. (bas lat. *ossuarium,* urne sépulcrale, neutre substantivé de l'adj. *ossuarius,* relatif aux os, du lat. class. *os, ossis,* os ; 1775, *Dict. géographique, historique et politique de la Suisse ;* au sens 1 [« cimetière », av. 1885, V. Hugo] ; sens 2, av. 1869, Lamartine). **1.** Endroit destiné à la conservation commune d'ossements humains qui n'ont pas eu ou qui n'ont plus de sépulture individuelle : *Léopold et Clotilde sont au cimetière de Bagneux* [...]. *Les lits à perpétuité y sont rares et les hôtes, chaque cinq ans démaillotés de leurs planches, sont jetés pêle-mêle dans un ossuaire anonyme* (Bloy). *L'ossuaire de Douaumont.* ‖ *Par extens.* Cimetière : *Des urnes sépulcrales rangées dans un espèce d'ossuaire* (Hugo). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Dépôt : *Il* [Camors] *la voyait* [Mme de Tède] *déjà dépouillée de tout prestige et couchée avec un numéro au front dans l'ossuaire de ses souvenirs galants* (Feuillet). *Et dans cette devanture d'horloger enfin, cet ossuaire de pendules mortes* (Saint-Exupéry).

ost [ɔst] n. m. (lat. *hostis,* ennemi, d'où, à basse époque, « armée ennemie », puis « armée, en général » ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *host ; ost,* 1080, *Chanson de Roland*). *Littér.* Armée (vieilli) : *Un ost de pygmées* (Gautier). *La conscription fait désormais venir à l'ost un grands nombre d'hommes instruits* (Duhamel).

oste [ɔst] n. f. (origine obscure ; 1831, Willaumez). En termes de marine, bras, sur les bâtiments à antenne.

osté(o)- [ɔste(o)], premier élément, tiré du gr. *osteon,* forme non contracte de *ostoûn,* os, ossement, noyau, et entrant dans la composition de mots savants.

ostéalgie [ɔstealʒi] n. f. (de *osté(o)-* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1823, *Dict. des termes de médecine*). Douleur osseuse.

ostéide [ɔsteid] n. m. (de *osté[o]-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1845,

Bescherelle). Production osseuse accidentelle et morbide. (Vieilli.)

ostéite [ɔsteit] n. f. (dér. savant de *osté[o]*- ; 1840, Nysten). Inflammation du tissu osseux.

ostende [ɔstɑ̃d] n. f. (emploi comme n. commun de *Ostende,* n. d'un port de Belgique d'où cette espèce d'huître est originaire ; 1874, Larousse). Espèce d'huître : *Vous m'excuserez. Je voulais vous donner des huîtres* [...] *le lundi, vous savez qu'il y a un arrivage d'ostendes à Marchiennes* (Zola).

ostensible [ɔstɑ̃sibl] adj. (dér. savant du lat. *ostensum,* var. de *ostentum,* supin de *ostendere,* tendre en avant, présenter, exhiber, de *obs,* devant, et de *tendere,* tendre ; 1740, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1801, Mercier ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** *Vx.* Qui peut être montré : *Dans mes deux lettres de créance, l'une ostensible, l'autre confidentielle, Marie-Caroline m'explique sa pensée* (Chateaubriand). ‖ **2.** Qui est fait pour être remarqué : *Dès la première heure, Brigitte commença de parler avec une ostensible nostalgie de la vie américaine* (Duhamel). *Il se mit à rire d'une manière ostensible.* ‖ **3.** Qui risque d'être trop visible : *« Quelle idée d'aller se promener rue de Rivoli, quand on se sait recherché par la police ? »* [...] *Quinette trouva préférable de ne pas faire, rue Saint-Antoine, un chemin si long et si ostensible* (Romains).

● SYN. : **2** *apparent, manifeste, net, patent, perceptible, visible.* — CONTR. : **2** *caché, discret, furtif, imperceptible, inapparent, insensible, invisible, subreptice.*

ostensiblement [ɔstɑ̃sibləmɑ̃] adv. (de *ostensible ;* v. 1361, Oresme, puis 1789, *ZFSL* [XXXV, 141], aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Clairement (dans les textes juridiques) : *Je vais prendre acte de possession* [...] *pour qu'il constate ostensiblement et péremptoirement en la cour* [...] *de l'antériorité de mon droit* (Nodier). ‖ **2.** De façon à être remarqué : *Il faut me brouiller très ostensiblement avec le comte, car le ne veux pas l'entraîner dans ma perte* (Stendhal). *Le voyageur prit son air le plus navré, et tourna très ostensiblement vers son valet un regard de détresse* (Romains).

● SYN. : **2** *clairement, manifestement, nettement.* — CONTR. : **2** *discrètement, furtivement, subrepticement.*

ostensif, ive [ɔstɑ̃sif, -iv] adj. (lat. médiév. *ostensivus,* qui peut être montré, du lat. class. *ostensum* [v. OSTENSIBLE] ; XIV^e s., *Dict. général,* au sens de « qui montre, qui fait connaître quelque chose » ; sens 1, 1660, Retz ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Class. *Lettre ostensive,* lettre ouverte : *Je me fâchai, et j'écrivis une lettre ostensive à l'abbé Chartier* (Retz). ‖ **2.** Vx. *Pièces ostensives,* pièces diplomatiques qui pouvaient être montrées.

ostension [ɔstɑ̃sjɔ̃] n. f. (bas lat. *ostensio,* action de montrer, du lat. class. *ostensum* [v. OSTENSIBLE] ; V. 1265, J. de Meung, écrit *ostencion* [*ostension,* XIV^e s., Godefroy], au sens 2 ; sens 1, fin du XVII^e s., Saint-Simon [« toute exposition de caractère religieux », 1771, Trévoux]). **1.** *Vx.* Action de montrer l'hostie consacrée ou une relique à l'adoration des fidèles : *L'ostension et l'adoration de l'hostie consacrée* (Saint-Simon). *C'est la douleur du Fils de Dieu | De ne pouvoir présenter à son Père tout l'homme dans le mystère de l'Ostension* (Claudel). ‖ *Par extens.* Toute exposition de caractère religieux : *Rome avec ses grands ossuaires, ses ostensions et ses vénérations de reliques* (Goncourt). ‖ **2.** *Vx* ou *littér.* Action de montrer : *Il y a eu non seulement manifestation, mais excès dans cette manifestation, non pas ostension seulement, mais ostentation, mais défi, mais scandale* (Claudel). *Les flancs glacés de la terre ne résisteront pas* [...] *à cette bombe que le président Truman, dans une infernale ostension, élève au-dessus d'un monde qui ne croyait plus qu'en la matière* (Mauriac).

● SYN. : **2** *étalage, exhibition, exposition.*

ostensoir [ɔstɑ̃swar] n. m. (dér. savant du lat. *ostensum* [v. OSTENSIBLE] ; 1551, Godefroy, écrit *ostensoire,* comme n. m. ou f., au sens de « style de cadran solaire » ; écrit *ostensoir,* au sens actuel, 1762, Acad. [d'abord *ostensoire,* n. f., v. 1710, d'après Trévoux, 1771 ; au fig., 1857, Baudelaire]). Objet d'orfèvrerie ayant la forme d'un soleil, où est placée l'hostie consacrée afin de l'exposer à l'adoration des fidèles : *D'éclatants ostensoirs, des coffrets à reliques, | Des chandeliers d'autel, des mitres et des croix* (Leconte de Lisle). *Ton souvenir en moi luit comme un ostensoir* (Baudelaire) ; et au fig. : *Le soleil qui montait faisait un ostensoir | Et se répercutait dans un ciel éclatant* (Péguy).

ostentateur, trice [ɔstɑ̃tatœr, -tris] adj. (lat. *ostentator,* celui qui fait montre ou parade de, qui attire sur, de *ostentatum,* supin de *ostentare,* présenter avec insistance, intensif de *ostendere* [v. OSTENSIBLE] ; v. 1535, G. de Selve, au sens [non péjor.] de « qui montre quelque chose » ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1788, Féraud). **1.** *Vx* et *littér.* Qui est fait avec ostentation : *Louis XVIII répondant à ceux qui le pressaient par sa phrase ostentatrice...* (Chateaubriand). ‖ **2.** *Littér.* Qui témoigne d'un goût ostentatoire : *Il* [Joseph] *possédait alors et conduisait au besoin lui-même une automobile merveilleusement ostentatrice et mitraillante* (Duhamel).

ostentation [ɔstɑ̃tasjɔ̃] n. f. (lat. *ostentatio,* action de montrer ostensiblement, parade trompeuse, de *ostentatum,* supin de *ostentare* [v. l'art. précéd.] ; 1366, *Ordonnance royale,* écrit *ostentacion* [*ostentation,* 1530, Palsgrave], au sens de « action de montrer » ; sens actuel, 1403, *Internele Consolacion* [écrit *obstentacion ; ostentation,* milieu du XVI^e s., Ronsard]). Étalage excessif d'un avantage ou d'une qualité ; geste, attitude de quelqu'un qui cherche à se faire remarquer : *Il* [M. de Ramière] *m'a rendu sans ostentation et presque à mon insu des services importants pour mon exploitation* (Sand). *Swann, avec son ostentation, avec sa manière de crier sur les toits ses moindres relations, était un vulgaire esbroufeur* (Proust). *Racine n'était point de ces poètes qui ont horreur de la vie quotidienne. Il est père de famille et bourgeois sans ostentation ni gêne* (Mauriac). *Son chagrin n'est que pure ostentation.*

● SYN. : *affectation, bravade, embarras, esbroufe* (fam.), *étalage, jactance, mise en scène, montre, orgueil.* — CONTR. : *discrétion, humilité, modestie.*

◆ **ostentations** n. m. pl. (1651, Corneille). *Class.* Les actes qui manifestent de l'ostentation : *Bannir de tes actions | L'orgueil des ostentations* (Corneille).

ostentatoire [ɔstɑ̃tatwar] adj. (dér. savant du lat. *ostentatum,* supin de *ostentare,* présenter avec insistance [v. OSTENTATEUR] ; 1527, J. Bouchet, puis 1903, Huysmans, au sens 1 ; sens 2, av. 1935, P. Bourget). **1.** Qui est fait avec ostentation ; qui révèle de l'ostentation : *Ce port ostentatoire, cette tenue courtoise et grave, dont il s'affublait, hier, à Paris, n'est plus* (Huysmans). *Cette pitié, je la refuse aux blessures ostentatoires qui tournent le cœur des femmes, comme aux moribonds, et comme aux morts* (Saint-Exupéry). ‖ **2.** Qui agit avec ostentation : *M. Andrault est un très brave homme, mais ostentatoire, vaniteux, sans vérité profonde* (Bourget).

● CONTR. : **1** *discret, réservé ;* **2** *humble, modeste.*

ostentatoirement [ɔstɑ̃tatwarmɑ̃] adv. (de *ostentatoire ;* 17 sept. 1955, *Figaro littéraire*). D'une manière ostentatoire (peu usité) : *La composition ostentatoirement décorative qu'avait élaborée Cécile Sorel* (Dussane).

ostéo-. V. OSTÉ(O)-.

ostéo-arthrite [ɔsteɔartrit] n. f. (de *ostéo-* et de *arthrite ;* 1903, Larousse). Affection inflammatoire des articulations, se compliquant de lésions osseuses au niveau des surfaces articulaires.

ostéo-arthropathie [ɔsteɔartrɔpati] n. f. (de *ostéo-,* de *arthro-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1903, Larousse). Maladie des articulations, compliquée de déformations osseuses.

ostéoblaste [ɔsteɔblast] n. m. (de *ostéo-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* ce qui germe, bourgeon ; 1878, Larousse). Cellule jeune de l'os, restée ou revenue à l'état embryonnaire.

ostéochondrite [ɔsteɔkɔ̃drit] n. f. (de *ostéo-* et de *-chondrite,* du gr. *khondros,* cartilage ; 1932, Larousse). Inflammation de l'os à son stade cartilagineux.

ostéochondromatose [ɔsteɔkɔ̃drɔmatoz] n. f. (de *ostéo-* et de *-chondromatose,* du gr. *khondros,* cartilage ; 1963, Larousse). Affection des articulations, aboutissant à la formation de corps étrangers intra-articulaires, produits par les cartilages eux-mêmes.

ostéoclasie [ɔsteɔklazi] n. f. (de *ostéo-* et de *-clasie,* du gr. *klasis,* action de briser, de rompre, dér. de *klân,* rompre, casser ; 1888, Larousse). Opération chirurgicale consistant à briser certains os pour remédier à des déformations osseuses ou articulaires.

ostéocolle [ɔsteɔkɔl] n. f. (gr. *osteokollon,* partie gélatineuse des *os,* de *osteon* [v. OSTEO-] et de *kolla,* gomme, colle ; 1694, Th. Corneille). Syn. de GÉLATINE.

ostéocope [ɔsteɔkɔp] adj. (gr. *osteokopos,* qui brise les os [et, au neutre substantivé *osteokopon,* « courbature »], de *osteon* [v. OSTÉO-] et de *koptein,* frapper à coups répétés, couper ; 1694, Th. Corneille, comme n. m., au sens de « douleur osseuse, profonde, aiguë » ; comme adj., au sens actuel, 1772, *Nouveau Dictionnaire universel et raisonné de médecine*). Se dit de douleurs aiguës, généralement nocturnes, qui se font sentir dans les os.

ostéodynie [ɔsteɔdini] n. f. (de *osté[o]-* et de *-odynie,* du gr. *odunê,* douleur ; 1874, Larousse). Douleur des os.

ostéogène [ɔsteɔʒɛn] adj. (de *ostéo-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1868, Littré [aussi *cellule ostéogène ; couche ostéogène,* 1903, Larousse]). Qui sert à former les os. || *Cellule ostéogène,* syn. de OSTÉOBLASTE. || *Couche ostéogène,* partie interne du périoste, contenant des ostéoblastes qui servent à la formation de l'os.

ostéogenèse [ɔsteɔʒənɛz] n. f. (de *ostéo-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* cause, principe, origine ; 1903, Larousse). Branche de l'embryologie qui concerne l'origine et la formation du tissu osseux.

• REM. On dit aussi OSTÉOGÉNIE. n. f. (de *ostéo-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1736, d'après le FEW, VII, 436 *b*).

ostéogénique [ɔsteɔʒenik] adj. (de *ostéogénie ;* 1874, Larousse). Qui se rapporte à l'ostéogenèse.

ostéographie [ɔsteɔgrafi] n. f. (lat. scientif. moderne *osteographia,* ostéographie, du gr. *osteon* [v. OSTÉO-] et *graphein,* écrire, décrire ; 1753, Tarin, au sens 2 ; sens 1, 1868, Littré). **1.** *Vx.* Traité sur les os. || **2.** Description des os.

ostéoïde [ɔsteɔid] adj. (de *ostéo-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1868, Littré, au sens 1 [*travée ostéoïde,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1868, Littré [aussi comme n. m. pl. ; *tumeur ostéoïde,* 1903, Larousse ; *ostéome ostéoïde,* 1963, Larousse]). **1.** Qui ressemble à l'os : *Zone ostéoïde.* || *Travée ostéoïde,* matrice conjonctive de l'os, qui n'est pas encore calcifiée. || **2.** *Productions ostéoïdes,* ou, ellipt., *ostéoïdes,* n. m. pl., végétations osseuses qui se développent chez certains malades. || *Tumeur ostéoïde, ostéome ostéoïde,* petite lésion curable, consistant en un foyer osseux isolé, radiologiquement lacunaire.

ostéolite [ɔsteɔlit] n. f. (de *ostéo-* et de *-lit[h]e,* gr. *lithos,* pierre, substance ; 1874, Larousse). Phosphate naturel de calcium.

ostéolithe [ɔsteɔlit] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1765, *Encyclopédie*). Os pétrifié. (Rare.)

ostéologie [ɔsteɔlɔʒi] n. f. (gr. *osteologia,* même sens, de *osteon* [v. OSTSO-] et de *logos,* discours, science ; 1594, Cabrol). Partie de l'anatomie qui concerne les os.

ostéologique [ɔsteɔlɔʒik] adj. (de *ostéologie ;* 1836, Landais). Relatif à l'ostéologie : *Je trouverai à Shangaï des monuments ostéologiques d'après lesquels j'achèverai mon mémoire sur la dentition des races jaunes* (France).

ostéolyse [ɔsteɔliz] n. f. (de *ostéo-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1845, Bescherelle, aux sens 1-2). **1.** Destruction du tissu osseux. || **2.** Usure du tissu osseux par une lésion qui le comprime ou l'envahit.

ostéomalacie [ɔsteɔmalasi] n. f. (de *ostéo-* et de *-malacie,* gr. *malakia,* mollesse, de *malakos,* mou ; 1808, Boiste, écrit *ostéomalaxie ; ostéomalacie,* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Maladie caractérisée par un ramollissement des os.

ostéome [ɔsteom] n. m. (dér. savant de *osté[o]-* ; 1878, Larousse). Tumeur constituée par du tissu osseux.

ostéomusculaire [ɔsteɔmyskylɛr] adj. (de *ostéo-* et de *musculaire ;* 1970, Robert). Se dit d'éléments anatomiques constitués à la fois par des tissus osseux et des tissus musculaires.

ostéomyélite [ɔsteɔmjelit] n. f. (de *ostéo-* et de *myélite ;* 1858, Nysten). Maladie qui consiste dans l'inflammation des os, et spécialement de la moelle osseuse.

ostéonécrose [ɔsteɔnekroz] n. f. (de *ostéo-* et de *nécrose ;* 1843, Landais). Nécrose des os.

ostéopathie [ɔsteɔpati] n. f. (de *ostéo-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1903, Larousse). Nom donné aux maladies des os en général.

ostéopétrose [ɔsteɔpetroz] n. f. (de *ostéo-* et de *-pétrose,* du gr. *petros,* pierre ; 1963, Larousse). Maladie, souvent familiale, caractérisée par une pétrification des os avec accroissement de la substance compacte.

ostéophlegmon [ɔsteɔflɛgmɔ̃] n. m. (de *ostéo-* et de *phlegmon ;* 1951, P. L. Rousseau, p. 49). Suppuration de l'os se produisant au-dessous du périoste, avec inflammation des tissus voisins.

ostéophone [ɔsteɔfɔn] n. m. (de *ostéo-,* d'après *microphone, téléphone,* etc. ; 1932, Larousse). Appareil qui permet de transmettre les sons extérieurs à l'oreille interne, grâce à la conductibilité des os.

ostéophyte [ɔsteɔfit] n. m. (de *ostéo-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, de *phuein,* [faire] naître, [faire] croître ; début du XIXe s.). Prolifération anormale du tissu osseux au voisinage d'une inflammation.

ostéoplaste [ɔsteɔplast] n. m. (de *ostéo-* et de *-plaste,* gr. *plastos,* façonné, modelé, de *plassein* ou *-ttein,* façonner ; 1868, Littré). Cavité de la substance fondamentale de l'os, qui renferme la cellule osseuse dérivée de l'ostéoblaste.

ostéoplastie [ɔsteɔplasti] n. f. (de *ostéo-* et de *-plastie,* du gr. *plastos* [v. l'art. précéd.] ; 1858, Nysten). Opération chirurgicale qui consiste à restaurer un os à l'aide de fragments osseux prélevés au voisinage ou à distance.

ostéosarcome [ɔsteɔsarkom] n. m. (de *ostéo-* et de *sarcome ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Tumeur maligne des os.

ostéose [ɔsteoz] n. f. (dér. savant du gr. *osteon* [v. OSTÉO-] ; 1843, Landais, au sens de « formation, développement des os » ; sens actuel, 1963, Larousse). Maladie des os de nature dystrophique, non inflammatoire.

ostéosynthèse [ɔsteɔsɛ̃tɛz] n. f. (de *ostéo-* et de *synthèse ;* 1932, Larousse). Intervention chirurgicale ayant pour but de remettre en place les fragments osseux d'une fracture, et de les maintenir par divers procédés (fil, cercle, vis, plaque, broche métalliques), en attendant la consolidation par formation du cal.

ostéothérapie [ɔsteɔterapi] n. f. (de *ostéo-* et de *thérapie ;* 11 juin 1937, *Bulletins et mémoires de la Société de médecine de Paris*). Ensemble des traitements médicaux et chirurgicaux dont relèvent les affections des os.

ostéotomie [ɔsteɔtɔmi] n. f. (de *ostéo-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; v. 1560, Paré, au sens de « coupe d'os » ; sens actuel, 1753, Tarin). Intervention chirurgicale qui consiste en une résection partielle d'un os pour corriger une difformité du squelette.

ostiariat [ɔstjarja] n. m. (dér. savant du lat. *ostiarius,* portier, de *ostium,* entrée, porte [de maison], dér. de *os, oris,* bouche, gueule, entrée ; 1932, Larousse, art. *portier*). Dans la religion catholique, le premier des ordres mineurs, par lequel le tonsuré devient portier.

ostinato [ɔstinato] n. m. (mot ital. de même sens, part. passé substantivé de *ostinare,* verbe de même étym. que le franç. *[s']obstiner* [v. ce terme] ; 1957, N. Dufourcq). Variante de la basse obstinée où le thème, au lieu de rester à la basse, passe dans les diverses parties.

ostiole [ɔstjɔl] n. m. (lat. *ostiolum,* petite porte, dimin. de *ostium* [v. OSTIARIAT] ; 1817, S. Gérardin). Orifice microscopique par lequel se font les échanges gazeux d'une feuille avec l'atmosphère.

ostique [ɔstik] adj. et n. m. (de l'allem. *ost,* oriental ; 1963, Larousse). Se dit du germanique oriental.

ostothèque [ɔstɔtɛk] n. f. (gr. *ostothêkê,* urne pour les ossements d'un mort, de *osteon,* os [v. OSTÉO-], et de *thêkê,* boîte, caisse ; 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Châsse en terre cuite ou en pierre, souvent sculptée, dans laquelle on mettait les os déterrés d'un mort. || **2.** Châsse renfermant l'urne qui contient les cendres d'un mort.

ostracisant, e [ɔstrasizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ostraciser ;* milieu du XX[e] s.). *Fig.* et *littér.* Qui a pour effet de séparer, de mettre à l'écart : *Une terreur non dénuée de respect, mais diabolique, ostracisante* (La Varende).

ostraciser [ɔstrasize] v. tr. (gr. *ostrakizein,* même sens, de *ostrakon* [v. OSTRACON] ; 1823, Boiste). Exiler un citoyen en le frappant d'ostracisme.

ostracisme [ɔstrasism] n. m. (gr. *ostrakismos,* bannissement par l'ostracisme, de *ostrakizein* [v. l'art. précéd.] ; v. 1535, G. de Selve, au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 3, 1819, Boiste [« attitude d'une personne ou d'une collectivité... », 1877, A. Daudet] ; sens 4, 1694, Boileau). **1.** À Athènes et dans d'autres cités grecques, bannissement d'une durée de dix ans, prononcé par un jugement du peuple, à l'encontre d'un citoyen dont l'ambition ou l'influence étaient devenues suspectes : *Une des institutions les plus remarquables qui signala la réforme de Clisthène fut l'invention de l'ostracisme* (Mérimée). || **2.** Action de tenir quelqu'un à l'écart d'un groupement politique ou du pouvoir : *Il* [M. Arnault] *reste un des plus fidèles après la chute* [de Napoléon] *et il est frappé à ce titre d'un ostracisme qui l'honore* (Sainte-Beuve). || **3.** Action, mesure de caractère discriminatoire, et généralement ressentie comme injuste, qui a pour effet d'écarter une personne d'un groupe, d'une société : *Certains jeunes juifs d'ici, que le connais, semblent prendre à cœur de protester, par leurs vertus civiques, leur zèle et leur dévouement, contre l'abominable ostracisme dont ils sont l'objet* (Gide). *Mais M[lle] Martineau subissait un ostracisme qui lui était propre — pour des raisons qu'à cette époque* [...] *le faisais toutes tenir dans cette inconvenance de ne pas monter en amazone, dans le fait aussi qu'elle travaillait* (Mauriac). || *Par extens.* Attitude d'une personne ou d'une collectivité qui rejette ceux qui lui déplaisent ou ne lui conviennent pas : *Le Nabab subit toutes les manifestations de ce terrible ostracisme du monde parisien où il n'avait ni parenté ni sérieuses attaches, et dont le mépris l'isolait plus sûrement que le respect n'isole un souverain en visite* (Daudet). || **4.** *Littér.* Le fait d'écarter, de repousser systématiquement quelque chose, de refuser de le prendre en considération : *La vertu n'était point sujette à l'ostracisme* (Boileau).

• SYN. : **2** *proscription ;* **3** *exclusion, quarantaine.*

ostracon ou **ostrakon** [ɔstrakɔn] n. m. (gr. *ostrakon,* coquille, écaille, tesson [sur lequel on écrivait le nom du citoyen à bannir] ; 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Coquille ou tesson de poterie sur lesquels on écrivait le nom de celui qu'on souhaitait voir frapper d'ostracisme. || **2.** Fragment de pierre ou de poterie sur lequel figure une esquisse d'artiste ou une illustration de conte populaire ou de fable, et qui constitue un témoignage archéologique.

• Pl. *des* OSTRACA ou -KA.

ostré(i)- [ɔstre(i)], élément tiré du lat. *ostrea,* huître, gr. *ostreon,* même sens, et qui entre, comme préfixe, dans la formation de mots composés.

ostréen, enne [ɔstreɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *ostrea,* huître [v. l'art. précéd.] ; 1903, Larousse). Se dit de terrains riches en valves d'huîtres fossiles : *Argiles ostréennes.*

ostréicole [ɔstreikɔl] adj. (de *ostréi-,* d'après *agricole, apicole,* etc. ; 1874, Larousse). Qui se rapporte à l'ostréiculture : *Industrie ostréicole.*

ostréiculteur, trice [ɔstreikyltœr, -tris] n. (de *ostréi-,* d'après *agriculteur, apiculteur,* etc. ; 19 avr. 1875, *Journ. officiel,* p. 2823). Personne qui pratique l'ostréiculture : *Les ostréiculteurs du bassin d'Arcachon.*

ostréiculture [ɔstreikyltyr] n. f. (de *ostréi-,* d'après *agriculture, apiculture,* etc. ; 1868, Littré). Élevage, production des huîtres destinées à la consommation : *La France compte de nombreux centres d'ostréiculture.*

ostréidés [ɔstreide] n. m. pl. (de *ostré[i]-* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1903, Larousse). Famille de mollusques bivalves, renfermant les huîtres et les genres voisins.

ostréiforme [ɔstreifɔrm] adj. (de *ostréi-* et de *forme ;* 1838, Acad.). Qui a la forme d'une huître : *Mollusque ostréiforme.*

ostrogoth, othe ou **ostrogot, ote** [ɔstrɔgo, -ɔt] n. et adj. (bas lat. *Ostrogothus,* Ostrogoth [membre d'un peuple germain établi en Sarmatie] ; 1668, Th. Corneille, au fém., écrit *ostrogote* [au masc., écrit *ostrogot,* 1690, Furetière ; *ostrogoth,* XIX[e] s.], au sens 2 [*un drôle d'ostrogoth,* 1963, Larousse] ; sens 1, 1690, Furetière [écrit *ostrogot ; ostrogoth,* 1874, Larousse]). **1.** Se dit des membres d'une des deux fractions des Goths, peuplade de la Germanie ancienne, dont l'autre fraction forma les Wisigoths. || **2.** *Fig.* Individu peu éduqué, qui ignore les usages, les bienséances : *Je ne souffrirai pas qu'un ostrogoth menace mon maître* (Marivaux). *Qu'est-ce que c'est que cet ostrogoth-là ?* (Proust). || Fam. *Un drôle d'ostrogoth,* un personnage bizarre, hors du commun.

• SYN. : **2** *butor, énergumène, malotru, mufle* (fam.), *pignouf* (pop.).

◆ adj. (v. 1770, J.-J. Rousseau). *Vx* et *péjor.* S'est dit des œuvres littéraires : *Ces vers ostrogots me faisaient mal au cœur, et ne pouvaient entrer dans mon oreille* (Rousseau).

ostyak [ɔstjak] n. m. (mot sibérien ; v. 1713, J. B. Muller, écrit *ostiacke,* comme n. d'un membre d'une peuplade de Sibérie occidentale ; écrit *ostiak,* au sens actuel, 1874, Larousse [*ostyak,* 1963, Larousse]). Langue finno-ougrienne de la Sibérie occidentale, parlée dans la région située à l'est de l'Oural.

ot(i)- [ɔt(i)], **ot(o)-** [ɔt(o)], premiers éléments tirés du gr. *oûs, ôtos,* oreille, et qui entrent dans la composition de mots savants.

otage [ɔtaʒ] n. m. (de *[h]oste,* forme anc. de *hôte* [v. ce mot], les otages logeant d'habitude chez celui à qui ils étaient livrés ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *ostage* [*otage,* XVI[e] s.], au sens 1 [pour une personne ; pour une ville, 1835, Acad. — d'abord *ville d'otage,* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné] ; sens 2, av. 1876, G. Sand). **1.** Personne et, *par extens.,* ville, place, etc., remise à la partie adverse en garantie de l'exécution d'une promesse, d'un traité : *Prendre des otages. Je vous accorde la paix. Livrez-moi des enfants nobles en otage* (France) ; et par extens. : *Quelle façon de blouser l'ennemi, que de lui laisser en otage quelque chose qui n'est pour vous d'aucun prix* (Montherlant). || **2.** Personne dont on s'empare et qu'on utilise comme moyen de pression contre un adversaire, pour l'amener à consentir ce qu'on réclame de lui : *Qui sait, mon pauvre*

Mario, si on ne te garderait pas en otage jusqu'à ce que l'on m'eût retrouvée ? (Sand).

• SYN. : **1** *gage, garant, prisonnier, répondant.*

• REM. N'a pas de féminin. Quand il s'agit d'une femme, on dit aussi UN OTAGE.

otalgie [ɔtalʒi] n. f. (gr. *ôtalgia,* même sens, de *oûs, ôtos,* oreille, et de *algos,* souffrance ; 1701, Furetière). Douleur d'oreille.

otalgique [ɔtalʒik] adj. (bas lat. *otalgicus,* même sens, du gr. *ôtalgia* [v. l'art. précéd.] ; 1495, Vignay, puis 1803, Boiste). Qui se rapporte à l'otalgie.

otarie [ɔtari] n. f. (du gr. *ôtarion,* petite oreille, dimin. de *oûs, ôtos,* oreille [l'animal ayant été ainsi nommé à cause de la petitesse de ses oreilles] ; 1810, *Annales du Muséum d'histoire naturelle,* XV, 300). Mammifère marin (ordre des pinnipèdes) propre au Pacifique et aux mers du Sud, voisin du phoque, dont il se distingue par la présence de pavillons aux oreilles et par des membres plus longs : *Tu as l'air d'une otarie ; tu as l'air d'un cochon de lait* (Romains).

ôté [ote] prép. (part. passé de *ôter,* employé comme prép. ; début du XVIe s.). si l'on excepte, mis à part : *Ôté ces deux chapitres, l'ouvrage est excellent.*

• SYN. *abstraction faite de, à l'exception de, à part, excepté, hormis, hors, sauf.*

• REM. *Ôté,* préposition, reste invariable. Mais, dans le même emploi, à l'époque classique, il s'accordait en genre et en nombre avec le nom qui le suivait : *Ôtés ceux qui sont intéressés par les sentiments de la nature, il n'y a point de chrétien qui ne s'en doive réjouir* [de la mort de son père] (Pascal).

otelles [ɔtɛl] n. f. pl. (origine incertaine ; 1690, Furetière). En héraldique, meubles en forme d'amande, généralement au nombre de quatre, disposés en sautoir.

ôter [ote] v. tr. (lat. *obstare,* se tenir devant, faire obstacle [et, à basse époque, comme v. tr., « empêcher quelqu'un, retenir quelque chose », d'où « enlever »], de *ob-,* préf. marquant la proximité, la cause, l'échange, et de *stare,* se tenir debout ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *oster* [*ôter,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, v. 1155, Wace [*ôter son chapeau à quelqu'un,* 1669, Widerhold ; *ôter son masque,* au fig., XVIe s., Dochez] ; sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes [*oster la vie à quelqu'un,* 1538, R. Estienne — d'abord *oster la vie du cor,* 1273, Adenet ; *ôter le pain de la bouche à quelqu'un,* av. 1850, Balzac ; *s'ôter le pain de la bouche,* 1868, Littré, art. *pain ; on ne lui ôtera pas de l'idée que,* 1936, R. Martin du Gard — *oster a quelqu'un quelque chose de l'esprit,* sens analogue, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 5, 1683, Fléchier ; sens 6, 1372, Corbichon ; sens 7, 1165, Bartsch ; sens 8, v. 1119, Ph. de Thaon [aussi « soustraire... »] ; sens 9, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Enlever une chose de l'endroit où elle est : *Ôter un tableau. Ôter un meuble d'une pièce. Ôter les mains de ses poches. Ah çà, ôterez-vous votre pied ? Ôtez donc votre pied, voyons !* (Hugo). *On but largement de toutes sortes de vins, et, la nappe ôtée* [...], *on se mit à jouer* (Mérimée). || **2.** *Class.* Faire partir quelqu'un de la place qu'il occupe : *Il entre une autre fois dans une assemblée, se place où il se trouve* [...] ; *on l'ôte d'une place destinée à un ministre, il s'assied à celle du duc et pair* (La Bruyère). || **3.** Enlever à quelqu'un ce qu'il porte sur lui, ce qui le couvre, le protège : *Ôter son manteau, ses chaussures à un enfant. Ôter ses vêtements. Voulez-vous l'aider à ôter ses bottes ? Et, ayant mis la barque à flot, il ôta son chapeau et dit bien doucement : « Adieu, Madame ! »* (France). *Elle avait de longs gants, montant jusqu'au coude. Pour en ôter un, elle le prit tout en haut, par le bord* (Maupassant). || *Ôter son chapeau à quelqu'un,* le saluer (vieilli) : *Dans son pays, elle* (Mina de Vanghel) [...] *voyait des espions dans tous les gens mal vêtus qui lui ôtaient leur chapeau...* (Stendhal). || Fig. *Ôter son masque,* se montrer tel qu'on est : *Sa physionomie changea, ses traits se décomposèrent et sa figure exprima la fatigue : elle venait d'ôter un masque ; actrice, son rôle était fini* (Balzac). || **4.** Enlever, prendre quelque chose à quelqu'un, lui retirer la possession, l'usage, la jouissance d'une chose avantageuse, ou le débarrasser, le soulager d'un désagrément (auj. surtout avec un complément abstrait) : *On aurait dû lui ôter son arme. Ôter son emploi à quelqu'un. Cette nouvelle épreuve lui a ôté ses dernières forces. Ses malaises lui ôtent tout appétit. Si vous pouviez lui ôter ses idées noires... J'espère que cette leçon lui ôtera l'envie de recommencer. Il éprouvait de temps à autre une douleur atroce entre les épaules ; elle allait jusqu'à lui ôter la respiration* (Stendhal). *Voilà le plus sûr des bonheurs, et celui-là, qui pourrait nous l'ôter ?* (Balzac). *Ah ! si elles pouvaient, les malheureuses, s'ôter le cœur !* (Hugo). *Et il* [le paralytique] *les sentait même la nuit, ces bêtes chatouilleuses qui le piquaient et lui ôtaient le sommeil* (Maupassant). *Ôte-leur l'Espérance ! Ôte-leur la Foi ! Courage ! Que mettras-tu à la place !* (Sartre). *Vous voulez bien* [...] *que votre femme ait des amants, mais discrètement, n'est-ce pas ? Et pas devant vos amis. Sinon, vous coupez Luce de vos amis ? Vous lui faites ôter son travail ? Vous la mettez en quarantaine...* (Bastide). || *Ôter la vie à quelqu'un,* le faire mourir : *Il est bien rare d'ôter à un roi sa couronne sans lui ôter la vie* (Voltaire). || *Ôter à quelqu'un le pain de la bouche,* l'obliger à se priver de l'indispensable : *Je l'ai* [sa fille] *toujours eue dans mon giron, à m'ôter le pain de la bouche* (Balzac). || *S'ôter le pain de la bouche,* se priver volontairement du nécessaire au profit d'autrui. || *On ne lui ôtera pas de l'idée que,* on ne parviendra jamais à le faire changer d'avis, à le convaincre qu'il se trompe en pensant que... || **5.** *Littér.* Enlever à quelqu'un une personne qui lui est chère : *Ses enfants, que le ciel lui donna pour accomplir ses désirs, et lui ôta pour éprouver sa résignation* (Fléchier). *Plaignez-moi d'avoir perdu le cardinal de Retz* [...], *huit jours de fièvre continue m'ont ôté cet illustre ami* (Sévigné). || **6.** Faire disparaître d'une chose ce qui constitue une anomalie, un défaut, ou au contraire une qualité : *Purifier et traiter une eau pour lui ôter son mauvais goût. Un produit qui ôte la plupart des taches sur les tissus. L'air marin oxyde les métaux et leur ôte leur brillant.* || **7.** *Class.* Faire cesser, faire passer, supprimer quelque chose (employé sans complément indirect) : *Je suis effrayée de la fièvre ; je crois que le quinquina ôtera bientôt celle du roi* (Sévigné). *Les philosophes* [...] *n'ont point ôté les crimes par leurs préceptes* (La Rochefoucauld). || **8.** Enlever, retrancher une partie d'un tout, d'un ensemble : *Ôter un nom d'une liste ;* et au fig. : *Ôtez nos funestes progrès, ôtez nos erreurs et nos vices, ôtez l'ouvrage de l'homme, et tout est bien* (Rousseau). || *Spécialem.* Soustraire, déduire une valeur numérique d'un total : *Cinq et quatre font neuf ; ôtez deux, reste sept* (Boileau). *Trois ôté de huit, il reste cinq.* || **9.** Class. *Ôter quelqu'un de quelque chose,* le tirer d'une situation fâcheuse, le délivrer, le libérer d'un état incommode : *Il m'ôte des périls que j'aurais pu courir* (Corneille). *Mais finissez donc, et que nous recevions une lettre qui nous ôte de toute sorte de peine* (Sévigné).

• SYN. : **1** *décrocher, déplacer, pousser, retirer ;* **3** *se débarrasser de, dépouiller, poser, quitter ;* **4** *arracher, confisquer, couper, déposséder, extirper, prendre, priver ;* **5** *ravir ;* **6** *détruire, effacer, gommer, supprimer ;* **8** *barrer, biffer, oblitérer, radier, rayer ; défalquer, retrancher.*

◆ **s'ôter** v. pr. (v. 980, *Passion du Christ,* écrit *uster* [*oster,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *ôter,* XVIIe s.] ; *ôte-toi de là que je m'y mette,* 1823, Boiste). Se retirer d'un lieu, en parlant d'une personne : *Insolent, ôte-toi pour jamais de ma vue* (Corneille). *Ôtez-vous de là, laissez le passage libre.* || Fam. *Ôte-toi de là que je m'y mette,* formule qui résume la tactique de ceux qui progressent en évinçant les autres.

• SYN. : *s'écarter, s'en aller, partir.*

othématome [ɔtematom] n. m. (de *ot*[*i*]- et de *hématome ;* 1878, Larousse). Hématome de l'oreille.

oti- préf. V. OT(I)-.

otique [ɔtik] adj. (bas lat. médic. *oticus,* d'oreille, destiné aux oreilles, gr. *ôtikos,* même sens, de *oûs, ôtos,* oreille ; 1812, Mozin, au sens de « employé pour soigner les maux d'oreilles » [en parlant d'un médi-

cament] ; sens actuel, 1855, Nysten [aussi *ganglion otique*]). Qui appartient ou se rapporte à l'oreille : *Nerfs otiques.* || *Ganglion otique,* ganglion placé au-dessous du trou ovale du sphénoïde.

otite [ɔtit] n. f. (dér. savant du gr. *oûs, ôtos,* oreille ; 1810, Capuron [*otite externe, interne,* 1874, Larousse ; *otite moyenne,* 1903, Larousse]). Inflammation de l'oreille : *Otite aiguë. Un monde avec des cancers, des coliques néphrétiques, des névralgies faciales, des otites* (Rosny aîné). || *Otite externe,* lésion de la peau du pavillon ou du conduit auditif externe. || *Otite moyenne,* otite siégeant dans la caisse du tympan et produite par une infection du rhinopharynx transmise par la trompe d'Eustache. || *Otite interne,* ou *labyrinthite,* complication grave de l'otite moyenne, siégeant dans l'oreille interne.

otitique [ɔtitik] adj. (de *otite ;* 1932, Larousse). Qui est relatif à l'otite.

oto- préf. V. OT(O)-.

otoconie [ɔtɔkɔni] n. f. (de *oto-* et du gr. *konia,* poussière, dér. de *konis,* même sens ; 1868, Littré). Poussière de carbonate de calcium que l'on rencontre normalement dans le labyrinthe membraneux de l'oreille interne.

otocyon [ɔtɔsjɔ̃] n. m. (de *oto-* et du gr. *kuôn,* chien ; 1874, Larousse). Mammifère carnassier d'Afrique du Sud, appelé aussi *chien oreillard,* en raison de ses oreilles au pavillon très développé.

otocyste [ɔtɔsist] n. m. (de *oto-* et de *-cyste,* gr. *kustis,* poche gonflée, vessie ; 1903, Larousse). Organe sensoriel de divers invertébrés (cœlentérés, mollusques, crustacés, etc.), consistant en une cavité ouverte ou fermée, remplie d'eau ou d'une sécrétion liquide et renfermant de petits cailloux (otolithes) : *L'otocyste est à la fois un organe auditif et un organe de l'équilibration.*

otolithe [ɔtɔlit] n. m. (de *oto-* et de *-lithe,* gr. *lithos,* pierre ; 1827, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1967, Robert). **1.** Minuscule concrétion minérale existant dans l'appareil auditif (otocyste) de divers invertébrés. || **2.** Concrétion calcaire contenue dans l'organe de l'équilibration (oreille interne), chez l'homme.

otologie [ɔtɔlɔʒi] n. f. (de *oto-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1793, Lavoisien). Étude de l'oreille et de ses maladies.

otologique [ɔtɔlɔʒik] adj. (de *otologie ;* 1874, Larousse). Qui se rapporte à l'otologie.

otomycose [ɔtɔmikoz] n. f. (de *oto-* et de *mycose ;* 1903, Larousse). Maladie parasitaire du conduit auditif, provoquée par divers champignons microscopiques.

oton ou **auton** [ɔtɔ̃] n. m. (du francique **halto,* estropié ; XIIᵉ s., écrit *hauton ;* v. 1380, *Aalma,* écrit *hoton ; auton,* 1835, *Maison rustique du* XIXᵉ *s.,* I, 331 b ; *oton,* 1874, Larousse). Blé dont le battage n'a pas séparé les balles.

otopiésis [ɔtɔpjezis] n. f. (de *oto-* et du gr. *piesis,* pression, dér. de *piezein,* serrer, presser ; 1888, Larousse). Compression auriculaire résultant du vide aérien de la caisse du tympan après oblitération complète de la trompe d'Eus-tache, et qui peut entraîner la surdité.

otoplastie [ɔtɔplasti] n. f. (de *oto-* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, modelé, dér. de *plassein* ou *-ttein,* façonner ; 1855, Nysten). Restauration chirurgicale de l'oreille externe aux dépens des tissus voisins.

oto-rhino-laryngologie [ɔtɔrinolarɛ̃gɔlɔʒi] n. f. (de *oto-,* de *rhino-* [du gr. *rhis, rhinos,* nez], de *laryngo-* et de *-logie* [du gr. *logos,* discours, science] ; 1923, Larousse). Branche de la médecine qui s'occupe des maladies des oreilles, du nez et de la gorge, organes qui sont souvent solidaires du point de vue pathologique. (Souvent abrégé O. R. L.)

oto-rhino-laryngologiste [ɔtɔrinolarɛ̃gɔlɔʒist] n. (de *oto-rhinolaryngologie ;* 1923, Larousse). Médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie.

• REM. Dans la langue familière et dans le jargon médical, on utilise souvent l'abrév. OTO-RHINO (1949, FEW, V, 194 *b*).

otorragie [ɔtɔraʒi] n. f. (de *oto-* et de [*hémo*]*rragie ;* 1878, Larousse). Hémorragie de l'oreille.

otorrhée [ɔtɔre] n. f. (de *oto-* et de *-rrhée,* du gr. *rheîn,* couler ; 1803, Boiste). Écoulement de pus par le conduit auditif externe.

otorrhéique [ɔtɔreik] adj. (de *otorrhée ;* 1838, Acad.). Qui a trait à l'otorrhée.

otosclérose [ɔtɔskleroz] n. f. (de *oto-* et de *sclérose ;* 1932, Larousse). Sclérose de l'oreille moyenne, de l'oreille interne, ou des deux, aboutissant à la surdité.

otoscope [ɔtɔskɔp] n. m. (de *oto-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1855, Nysten). Instrument qui sert à l'examen du conduit auditif externe et du tympan.

otoscopie [ɔtɔskɔpi] n. f. (de *oto-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1907, Larousse). Examen de l'oreille pratiqué à l'aide d'un petit spéculum et d'un miroir frontal, ou à l'aide d'un otoscope éclairant.

ottoman, e [ɔtɔmɑ̃, -an] adj. (de l'ar. *Outhmân,* n. du fondateur de la dynastie qui régna sur l'Empire ottoman de 1259 à 1326 ; 1624, Richelieu). Relatif à l'ancien Empire turc : *L'Autriche, qui s'applaudit de l'organisation des armées ottomanes, serait la première à porter la peine de sa joie* (Chateaubriand). *Il* [Bonaparte] *envoya un parlementaire à l'amiral ottoman, sous prétexte de traiter l'échange des prisonniers* (France).

◆ **ottoman** n. m. (1907, Larousse). Étoffe de soie à grosses côtes, tramée de coton : *« Mon fou rire ? — Oui, à cause du veston d'appartement de Grault, son veston de séducteur en ottoman hanneton »* (Colette).

◆ **ottomane** n. f. (1729, Havard [le lit ayant été ainsi appelé parce qu'on peut s'y reposer à la manière des Orientaux]). Lit de repos ou lit de jour, en forme d'ovale allongé et à long dossier enveloppant : *On voyait encore un secrétaire de citronnier, des bergères et une ottomane garnies de damas gorge-de-pigeon* (Duhamel).

ou [u] conj. (lat. *aut,* ou bien ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *u* [*o,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; ou,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 4 [devant le dernier terme d'une alternative qui en comporte plus de deux, 1668, La Fontaine] ; sens 1, milieu du XVIIIᵉ s., Buffon [dans les titres d'ouvrages, 1640, Corneille] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, XIIᵉ s., *Roncevaux ;* sens 5, v. 1130, *Eneas ;* sens 6, 1672, Molière ; sens 7, v. 1228, *Roman de la Violette*). **1.** *Ou* indique l'équivalence plus ou moins exacte entre deux termes du point de vue de la signification, la distinction ne portant que sur la dénomination : *Les financiers ou gens d'affaires. Les Stéphanois ou habitants de Saint-Étienne.* || *Spécialem.* Relie un titre d'ouvrage à un titre complémentaire, généralement destiné à donner une indication au lecteur : *« Dom Juan ou le Festin de pierre »* (Molière). *« Candide ou l'Optimisme »* (Voltaire). *Émile ou De l'éducation* (Rousseau). || **2.** *Ou* indique l'approximation entre deux termes numériques : *Je reviendrai dans deux ou trois semaines.* || **3.** *Ou* indique une alternative qui ne comporte pas d'option nécessaire, avec une nuance d'indifférence : *Nous irons au cinéma ou au théâtre. J'entends un immense murmure | Pareil aux hurlements de la mer ou des loups* (Leconte de Lisle). *Je doute, monsieur, qu'une loi ou ordonnance puisse avoir l'effet que vous dites* (France). || **4.** *Ou* indique une alternative dont l'un des termes entraîne nécessairement l'exclusion de l'autre : *La personne en question est-elle un homme ou une femme ? Les places sont-elles gratuites ou payantes ? Il faut répondre par oui ou non.* || Si l'alternative comporte plus de deux termes, *ou* peut se placer seulement devant le dernier : *Quand partirons-nous ? Aujourd'hui, demain ou la semaine prochaine ?* || **5.** *Ou* peut être renforcé par *bien : Ils mangeaient accroupis autour de grands plateaux, ou bien, couchés sur le ventre, ils tiraient à eux les morceaux de viande* (Flaubert). || *Ou*

alors, v. ALORS. || **6.** *Class. Ou si* pouvait coordonner à une proposition interrogative directe une deuxième proposition de forme interrogative indirecte : *Tout genre d'écrire reçoit-il le sublime, ou s'il n'y a que les grands sujets qui en soient capables ?* (La Bruyère). || **7.** Après un impératif ou toute forme exprimant l'ordre, *ou* signifie *sinon* et indique une menace, un risque : *Sortez ou j'appelle la police.*

• REM. **1.** *Ou* est parfois exprimé devant chacun des termes coordonnés : *Ou j'ai raison, ou j'ai tort. Je viendrai ou lundi, ou mardi.*

2. Accord du verbe avec plusieurs sujets coordonnés par *ou : a)* Si deux sujets au singulier sont unis par *ou,* le verbe se met au singulier si l'un des termes exclut l'autre : *Le maire ou l'un de ses adjoints vous recevra demain ;* au pluriel si les termes ne s'excluent pas : *Il arrive que le vent ou la mer fassent le même bruit ; b)* Lorsque les sujets joints par *ou* ne sont pas de la même personne, le verbe se met au pluriel et à la personne qui a la priorité : *Toi ou ton frère, vous monterez derrière.*

3. *Soit (que)... ou (que),* v. SOIT.

où [u] adv.ou pron. (lat. *ubi,* où [avec ou sans antécédent], lorsque ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *o* [*ou,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*], au sens I, 1 [avec un infin. dans la relative, v. 1155, Wace] ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 4, XII^e s. ; sens I, 5, v. 1130, *Eneas ;* sens II, 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [aussi avec la proposition relative placée en tête] ; sens II, 2, fin du X^e s., *Vie de saint Léger* [écrit *o que*] ; sens II, 3, 1679, Bossuet ; sens II, 4 et III, 1, 1080, *Chanson de Roland* [*n'importe où,* av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens III, 2, 1690, Furetière ; sens III, 3, 1651, Corneille).

I. ADVERBE OU PRONOM RELATIF RENVOYANT À UN ANTÉCÉDENT. **1.** *Où* employé comme complément circonstanciel de lieu (au pr. et au fig.) signifie *dans lequel, sur lequel, auprès duquel,* etc. : *La maison où j'habite. Mais les éclaboussements les faisaient reculer peu à peu jusqu'au sarcophage où ils s'accotaient* (Daudet). *La paix où le baignais n'avait du reste rien de particulièrement religieux* (Gide). *Mais j'ajoute que la toponymie, où le suis d'ailleurs fort ignare, n'est pas une science exacte* (Proust). *Ce qui est humainement beau* [...], *c'est d'être vertueux dans le siècle, là où est la difficulté* (Montherlant). || On peut trouver l'infinitif dans la relative introduite par *où* pour exprimer la possibilité, le but, la virtualité : *La Maison verte avait été, jadis, la classique bastide de Provence, où venir de la ville, pendant les mois torrides, respirer l'air de la mer* (Bourget). *On a déterminé l'endroit où creuser un puits.* || *Là où,* v. LÀ. || **2.** *Où* peut être précédé de certaines prépositions : *Hamilcar prit le sentier du moulin d'où l'on entendait sortir une mélopée lugubre* (Flaubert). *Le chemin par où vous êtes passés. L'endroit jusqu'où nous irons.* || **3.** *Où* s'emploie comme complément circonstanciel de temps : *Le jour où le suis venu, vous étiez absent. Un moment arrivait où le ne pouvais plus détacher ma pensée de cette affaire* (Duhamel). || *Au moment où, jusqu'au moment où* (loc. conj.), v. en fin d'article. || **4.** *Où* employé comme complément circonstanciel de manière, de prix, etc., équivaut à *auquel, duquel, selon lequel,* etc. : *À l'allure où il va, il n'est pas près d'arriver. Du train où vont les choses. Au tarif où ce travail est facturé.* || **5.** *Class.* et *littér. Où* employé comme complément d'objet indirect d'un verbe ou d'une locution verbale, ou comme complément d'un adjectif équivaut à *auquel, à laquelle,* etc. : *Or çà, ma fille, le vais vous dire une nouvelle où peut-être ne vous attendez-vous pas* (Molière). *Des petites fautes où tout le monde est sujet* (Furetière). *Calculant les périls où vous êtes en butte* (Hugo).

II. ADVERBE RELATIF SANS ANTÉCÉDENT. **1.** À l'endroit auquel, dans lequel, etc. : *Je vais où cela me fait plaisir. Dans un cri rauque il* [le condor] *monte où n'atteint pas le vent* (Leconte de Lisle). || La proposition relative est parfois placée en tête : *Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir* (loc. prov.). *Où le suis, il n'y a pas de rang* (Montherlant). *D'où j'étais monté, le voyais toute la plaine.* || **2.** *Où que* (et le subjonctif), quel que soit le lieu où : *Où que vous alliez, vous êtes sûr de le rencontrer. Où que le tourne la tête, j'envisage l'immense octave de la Création !* (Claudel). || **3.** *D'où* s'emploie comme élément de liaison indiquant la conséquence : *D'où on peut conclure que... Il a appris la nouvelle par les journaux. D'où sa colère.* || **4.** *Class.* Quand, lorsque : *Souvent où le riche parle, c'est aux doctes à se taire* (La Bruyère). *Le choix est inutile où les maux sont extrêmes* (Corneille).

III. ADVERBE INTERROGATIF DE LIEU. **1.** En quel lieu : *Où est-il né ? Elle jetait par les airs son appel : « Les enfants ! Où sont les enfants ? » Où ? Nulle part* (Colette). *Par où est-il passé ? Jusqu'où s'est-il avancé ? On m'a demandé où tu étais allé. Je ne sais pas où trouver ce livre.* || *N'importe où,* en un lieu quelconque. || **2.** À quel point ? : *Jean Valjean se mit à songer dans les ténèbres : « Où en suis-je ? »* (Hugo). || **3.** Class. *D'où ?,* pourquoi ? : *D'où crois-tu qu'on voit ici-bas | Si peu d'âmes illuminées ?* (Corneille).

◆ **Au moment où** loc. conj. (fin du XVII^e s., d'après Bescherelle, 1845). Lorsque : *Elle inventait le passé et l'avenir au moment où elle en avait besoin* (Maurois).

◆ **Jusqu'au moment où** loc. conj. (XX^e s.). Avec l'indicatif, exprime un fait actualisé (par opposition à *jusqu'à ce que,* qui, avec le subjonctif, exprime la virtualité) : *Les garçons* [...] *se balançaient à deux, genou contre genou, jusqu'au moment où les cordes de la balançoire mollissaient, presque horizontales* (Genevoix).

• REM. **1.** *Où* adv. relatif, précédé ou non d'une préposition, ne peut représenter qu'un nom de chose ; dans la langue classique, l'antécédent de *où* pouvait représenter une personne (fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume*) : *De ces sages coquettes | Où peuvent tous venants débiter leurs fleurettes* (Corneille). *Le véritable Amphitryon | Est l'Amphitryon où l'on dîne* (Molière).

2. *D'où, dont,* v. DONT, Rem.

ouaille [waj] n. f. (altér. [par substitution de suff.] de l'anc. franç. *oeille,* brebis [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], *ooille,* fidèle [1170, Maurice de Sully], bas lat. *ovicula,* petite brebis, dimin. du lat. class. *ovis,* brebis ; v. 1280, *Clef d'Amors,* au sens 1 ; sens 2, v. 1540, C. Marot). **1.** *Vx.* Brebis : *Il* [le berger] *dit les nuits passées l'été avec ses ouailles parmi les hauts plateaux encadrés de pics* (Pesquidoux). || **2.** Les fidèles par rapport au pasteur (ordinairement au plur.) : *Jésus, s'il règne aux cieux, ne prend guère en merci | Ses ouailles qu'il livre à qui les tond et mange* (Leconte de Lisle). *Bégayant, il jeta un Amen qui ne rimait à rien et descendit, bénissant d'un geste égaré, ses ouailles* (Colette).

ouais ! [wɛ] interj. (altér. de *oui,* v. 1534, B. Des Périers, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** *Autref.* Indiquait familièrement la surprise : [M. Jourdain] : *« Je vois encore ici, Madame, quelque chose de plus beau. —* [Dorimène] : *Ouais ! Monsieur Jourdain est galant plus que je ne le pensais »* (Molière). || **2.** *Fam.* S'emploie auj. par ironie pour exprimer le doute, la perplexité, la raillerie : *Ouais ! tu ne me feras pas croire celle-là. « Nous discutons les principes du whist et le coup d'hier soir...— Ouais ! pauvre homme ! me voici bien encadré entre ces deux fines joueuses »* (Claudel).

ouate [wat] n. f. (origine obscure et très controversée [v. *FEW,* XXI, 443] ; 1493, Lespinasse [111, 389], au sens 1 [« débris de laine ou de coton cardés... » et *ouate de cellulose,* 1963, Larousse ; *ouate hydrophile,* 1932, Larousse] ; sens 2, 1802, Chateaubriand). **1.** Matière textile (laine, soie, filasse et surtout coton) cardée et étalée en nappe, qui sert soit à garnir la doublure des objets de literie ou de certains vêtements, soit à faire des pansements : *Son jupon de laine tricotée* [...] *dont la ouate s'échappe par les fentes de l'étoffe lézardée* (Balzac). *Le barbier* [...] *prit au fond d'un tiroir une pincée d'ouate jaunie* (Gide). *Un tampon d'ouate.* || *Spécialem.* Débris de laine ou de coton cardés mis en feuille, et dont la couche superficielle forme une

croûte pour en empêcher la désagrégation. || *Ouate de cellulose,* matière absorbante constituée de minces couches de cellulose superposées. || *Ouate* (ou *coton*) *hydrophile,* ouate purifiée par lavage dans de l'eau alcaline, servant aux pansements : *L'ouate hydrophile est constituée de cellulose presque pure.* || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui évoque l'aspect, la consistance, les effets, etc., de l'ouate : *Partout se formaient dans les cieux de grands bancs d'une ouate éblouissante de blancheur, si doux à l'œil qu'on croyait ressentir leur mollesse et leur élasticité* (Chateaubriand). *La Grande Arabie d'en face est encore enveloppée de ses ouates discrètes, quand nous nous mettons en route, aux heures délicieusement fraîches du matin* (Loti). *L'ouate des jours, doucement accumulée...* (M. Prévost). *Comme ils veulent tous une vieillesse protégée et douillette ! L'ouate avant le linceul* (Montherlant).

• REM. Devant *ouate,* l'élision de l'article ou de la préposition est facultative : *De la ouate* ou *de l'ouate. Un tampon d'ouate. Une aile silencieuse comme étoupée de ouate* (Michelet).

ouaté, e [wate] adj. (part. passé de *ouater ;* 1680, M^me^ de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e^ s.[aussi « ...estompé par la brume »] ; sens 3, début du XX^e^ s.). **1.** Qui est garni, doublé d'ouate : *Une robe de chambre ouatée.* || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui n'est pas nettement perçu par les sens, des impressions auditives, visuelles qui parviennent amorties, atténuées : *Marie-Jeanne écouta un instant les sons ouatés de la cloche* (Elder). || *Spécialem.* Voilé, estompé par la brume : *C'était une journée ouatée de février sans lumière, sous le ciel bas et gris* (Henriot). || **3.** *Fig.* Qui isole, protège à la façon de l'ouate ; qui procure une impression de douceur agréable : *La pluie resserrait autour de la jeune fille un monde ouaté, qui avait l'odeur du bois pourri et des fougères mortes* (Mauriac). *Il faisait chaud dans l'église et on se sentait enveloppé d'une atmosphère bénigne et ouatée* (Vian).

ouate-filasse [watfilas] n. f. (de *ouate* et de *filasse ;* 1874, Larousse [art. *ouate*]). Filasse grossièrement cardée et gommée des deux côtés, utilisée pour le rembourrage intérieur des épaules de vestons et dans les uniformes militaires.

ouater [wate] v. tr. (de *ouate ;* 1680, M^me^ de Sévigné, au sens 1, au part. passé [à l'infin., fin du XVIII^e^ s., Bernardin de Saint-Pierre ; « doubler d'un tissu qui fait office d'ouate », av. 1885, V. Hugo] ; sens 2, 1852, Th. Gautier ; sens 3, 1765, Diderot ; sens 4, av. 1923, Loti ; sens 5, fin du XIX^e^ s., A. Daudet). **1.** Garnir d'ouate : *Ouater un manteau.* || *Par extens.* Doubler d'un tissu qui fait office d'ouate : *Elle portait une large mante ouatée de soie noire à faille* (Hugo). || **2.** Garnir d'une matière semblable à l'ouate : *L'oisillon tisse et ouate son nid* (Sand). *L'hermine vierge de souillure, | [...] Ouate de sa blanche fourrure | Les épaules et les blasons* (Gautier). *Seuls quelques sourds, massés au premier rang, écoutaient en ramenant en avant, d'une main inquiète, leur oreille ouatée de poils blancs* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Rendre moins net, atténuer, assourdir, estomper : *Des cris d'enfants montaient par moments de la rue, ouatés par l'air lourd de la guerre* (Gracq). *J'ai vu les dernières ramures du jour s'effondrer, se noyer, se dissoudre au-delà des ridicules tours crénelées du bâtiment municipal, de l'autre côté de la place où s'allumaient les bus et les réverbères déjà ouatés de brume* (Butor). || **4.** *Fig.* Rendre moins pénible, entourer de douceur, de prévenance : *Nous vivons des jours gris perle, ouatés d'un éternel duvet qui nous donne la nostalgie des cailloux et des épines* (Loti). *On la remettrait d'aplomb, on ouaterait sa convalescence* (Dominique). || **5.** *Fig.* et *littér.* Voiler la réalité, dissimuler ce qu'elle peut avoir de brutal, de déplaisant : *Sous l'emphase de la parole, il y avait l'accent de sincérité, de droiture qui détonnait dans ce milieu ouaté de toutes sortes de compromissions, d'enveloppements* (Daudet).

• SYN. : **1** *molletonner, ouatiner ;* **3** *amortir, étouffer, feutrer, tamiser, voiler ;* **4** *préserver, protéger ;* **5** *envelopper, farder, maquiller* (fam.), *masquer.*

ouaterie [watri] n. f. (de *ouate ;* 1963, Larousse). Industrie de l'ouate.

ouateux, euse [watø, -øz] adj. (de *ouate ;* 1803, Boiste). Qui a l'aspect, la consistance, la douceur de l'ouate.

ouatier [watje] n. m. (de *ouate ;* 1791, Valmont de Bomare, au sens de « asclépiade » [plante] ; sens actuel, 1874, Larousse). Appareil composé de cardes et de cylindres de calandrage, qui sert à la fabrication des diverses sortes d'ouate.

ouatine [watin] n. f. (de *ouate ;* 1903, Larousse). Nappe de fibres textiles (laine, coton, fibranne...) cousue entre deux tissus légers, que l'on utilise comme doublure de vêtements.

ouatiner [watine] v. tr. (de *ouatine ;* 1903, Larousse). Doubler de *ouatine* (surtout au part. passé) : *Si le chauffage ne marchait pas convenablement, Gladys se serrerait dans une robe ouatinée* (Jouglet).

oubli [ubli] n. m. (déverbal de *oublier* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *ubli* [*obli,* v. 1130, *Eneas ; oubli,* XIII^e^ s.], au sens 1 [*le voile, les ténèbres de l'oubli,* 1962, Robert ; *ensevelir dans l'oubli, tirer de l'oubli,* 1874, Larousse ; *tomber dans l'oubli,* 8 sept. 1761, d'Alembert ; *l'oubli éternel,* av. 1848, Chateaubriand — *l'éternel oubli,* même sens, av. 1710, Fléchier ; *le fleuve Oubli, le Fleuve d'oubli,* 1874, Larousse — *le fleuve de l'Oubli,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, 1734, Montesquieu [*un oubli,* 1759, M^me^ Riccoboni] ; sens 4, 1640, Corneille [*mettre en oubli,* 1080, *Chanson de Roland — écrit metre en ubli ; traiter d'oubli,* 1651, Corneille ; *oubli de soi,* 1671, d'après Furetière, 1701 ; *oubli du monde,* 1962, Robert]). **1.** Effacement, disparition du souvenir, chez une personne ou dans une collectivité : *Cette impossibilité de durée et de longueur dans les liaisons humaines, cet oubli profond qui nous suit, cet invincible silence qui s'empare de notre tombe et s'étend de là sur notre maison, me ramènent sans cesse à la nécessité de l'isolement* (Chateaubriand). *Ô nuit,* [...] | *Toi qui verses le repos et l'oubli,* | *Toi qui verses le baume et le silence et l'ombre* (Péguy). JUPITER : *Je puis donner l'oubli comme l'opium, rendre sourd comme la valériane* (Giraudoux). *Voici la cour où l'herbe de l'oubli repousse déjà* (Mauriac). *S'il* [Paul] *soutenait cette fatigue avec son être, il n'y aurait même pas oubli de cet état, mais il y aurait un « n'être plus »* (Sartre). || Littér. *Le voile de l'oubli, les ténèbres de l'oubli,* métaphores où l'oubli est considéré comme une chose qui cache. || *Ensevelir, plonger dans l'oubli,* faire qu'une chose disparaisse de la mémoire des hommes. || *Arracher à l'oubli, tirer de l'oubli,* contribuer à faire connaître quelqu'un ou quelque chose, à en conserver la mémoire : *Nous tirions ainsi de leur oubli, de leur inconcevable éloignement, des détails ignorés de tous les géographes du monde* (Saint-Exupéry). || *Tomber dans l'oubli,* être oublié de toute la collectivité : *J'avais écrit* [...] *douze autres livres qui, le dois le dire, étaient également tombés dans l'oubli (le public est ingrat)* [Aymé]. || *L'oubli éternel,* la mort : *Je tombe à ma tombe* [...] : *si près de l'oubli éternel, vérités et songes sont également vains ; au bout de la vie tout est jour perdu* (Chateaubriand). || *Le fleuve Oubli, le Fleuve d'oubli* ou *de l'oubli,* le Léthé, fleuve des Enfers dont les eaux apportaient l'oubli aux âmes des morts. || **2.** Défaut de mémoire, difficulté ou incapacité d'actualiser un souvenir (fait ou connaissance), de le rappeler à la conscience : *L'oubli d'un visage, d'un nom, d'une date. L'oubli des circonstances d'un événement. L'âge, le surmenage se manifestent pas la fréquence des oublis.* || **3.** Le fait de manquer à quelque règle, d'omettre d'accomplir une action à laquelle on serait tenu, par ignorance, inattention, négligence, légèreté d'esprit, etc. : *L'oubli des convenances, des bienséances, de la politesse la plus élémentaire. Une mesure qui manifeste un oubli total des droits de la personne. L'oubli d'une promesse, d'une consigne. Je vois avec une amère confusion jusqu'où l'oubli du premier de mes devoirs m'a fait porter celui de tous les autres* (Rousseau). || *Un oubli,* un acte, une circonstance regrettable qui manifeste cette attitude : *Commettre*

un oubli. Réparer un oubli. Les plus grands hommes ont des absences, des oublis ; mais ils ne sont jamais ridicules, grotesques, fastueux [...], *cyniques, messéants en permanence* (Sainte-Beuve). || **4.** Action d'oublier volontairement quelque chose, de ne pas en tenir compte, de l'écarter de ses préoccupations : *Elle était facile à distraire et prompte à l'oubli des maux* (France). *L'oubli de ses infirmités, de ses malheurs. L'oubli des injures, des offenses.* || Class. *Mettre en oubli ,traiter d'oubli,* oublier délibérément : *Quoi !... | Nous mettrons notre honneur et son sang en oubli !* (Racine). *Fais que* [...] *| Mon esprit ennobli | Regarde avec mépris toutes les créatures, | Ou les traite d'oubli* (Corneille). || *Oubli de soi,* disposition à négliger ses propres intérêts pour se consacrer à ceux des autres : *Magnifique abnégation de cet homme sauvant jusqu'à des paperasses à l'instant où il se laisse mourir :* [...] *oubli sublime de soi-même* (Hugo). *Pour revivre, il faut une grâce, l'oubli de soi ou une patrie* (Camus). || *Oubli du monde,* le fait de vivre à l'écart de la société et des hommes, de cesser de s'intéresser aux événements du monde.

• SYN. : **2** *amnésie, effacement, lacune, trou ;* **3** *inobservance, inobservation, omission ; distraction, étourderie, inadvertance, négligence ;* **4** *pardon ; abnégation, désintéressement, générosité.* — CONTR. : **1** *mémoire, réminiscence, souvenance, souvenir ;* **2** *rappel ;* **3** *observance, observation, respect.*

oubliable [ublijabl] adj. (de *oublier ;* fin du XIVe s., E. Deschamps). Qui peut ou doit être oublié (peu usité) : *Ces femmes du Moyen Âge qui ont passé, infimes, aussitôt oubliables, dans cette vallée de Clochemerle* (Chevallier).

oubliance [ublijɑ̃s] n. f. (de *oublier* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *ubliance* [*obliance,* v. 1130, *Eneas ; oubliance,* v. 1220, Coincy], au sens de « oubli » ; sens moderne, fin du XIIIe s., J. de Condé). *Vx* ou *littér.* Faculté d'oubli ; tendance à oublier, insouciance : *Je pensai à Dieu, idée qui ne me venait peut-être pas assez souvent, dans ce temps de jeunesse et d'oubliance où j'étais* (Sand). *Les baisers même avaient leur vertu d'oubliance* (Barbey d'Aurevilly).

oublie [ubli] n. f. (bas lat. ecclés. *oblata,* hostie, fém. substantivé du lat. class. *oblatus,* offert, part. passé de *offerre* [v. OFFRIR] ; fin du XIe s., *Gloses* de *Raschi,* écrit *oblede* [*oublee,* v. 1170, *Floire et Blancheflor ; oublie* — peut-être sous l'influence de *oubli* —, v. 1360, Froissart], au sens 2 [*main d'oublies,* 1669, Widerhold] ; sens 1, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire* [écrit *obleie ; oublie,* XIIe s., Laborde, p. 421] ; sens 3, 1812, Mozin). **1.** *Vx.* Pain d'autel préparé pour la consécration de la messe. || **2.** *Vx.* Pâtisserie mince, roulée en forme de cylindre ou de cornet (syn. PLAISIR) : *Des vendeuses de plaisirs crièrent leurs oublies* (Chateaubriand). *Je lui offris des macarons, puis des oublies qu'elle effeuillait lentement* (Giraudoux). *On entendait dans la rue le cri du vendeur d'oublies* (Aragon). || *Main d'oublies,* sept ou huit oublies vendues ensemble. || **3.** Coquille univalve à bords enroulés.

oublié, e [ublije] adj. et n. (part. passé de *oublier ;* v. 1150, *Charroi de Nîmes,* au sens 1 ; sens 2, 1686, Bossuet). **1.** Se dit de celui, de celle qui est abandonné des autres, à qui personne ne pense : *Me faire comprendre l'ambition, à moi qui ne rêvais que de vivre oublié* (Chateaubriand). *Je vivrai de lumière, | D'extase, de prière, | Oubliant, oublié* (Hugo). *Paris était mort* [...] ; *il semblait que nous fussions les oubliés d'un immense exode* (Sartre). || **2.** Se dit des personnes disparues dont on ne parle plus, dont on a oublié le nom, la personnalité : *Étoiles, qui avez lui sur la tête légère ou pesante de tous mes ancêtres oubliés* (France). *Léopold et Clotilde ont grande pitié de ces oubliés, mais ce qui les navre de charité, c'est la foule des petites tombes* (Bloy).

◆ adj. (1587, F. de La Noue). Se dit des choses dont on a perdu le souvenir : *Un roman, un événement oublié.*

• SYN. : **1** *abandonné, délaissé, négligé ;* **2** *ignoré, inconnu, obscur.*

oublier [ublije] v. tr. (lat. pop. **oblitare,* oublier, du lat. class. *oblitum,* supin de *oblivisci,* ne plus penser à, perdre de vue ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *oblider* [*oblier,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; oublier,* v. 1228, *Roman de la Violette*], au sens 1 [« ne plus se rappeler ce qu'on a appris », 1643, Corneille] ; sens 2, 3 mai 1776, Voltaire [*se faire oublier,* 1691, Racine] ; sens 3, v. 1155, Wace [« laisser par inadvertance... », XIIIe s., ToblerLommatzsch ; *oublier l'heure,* 1798, Acad. ; *sans oublier,* av. 1850, Balzac] ; sens 4, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* [ironiq., av. 1678, La Rochefoucauld] ; sens 5, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 6, v. 1150, *Charroi de Nîmes* [« omettre de comprendre dans l'octroi d'un avantage », 1690, Furetière] ; sens 7, v. 1240, G. de Lorris ; sens 8, 1640, Corneille [*faire oublier ses erreurs,* etc., 1874, Larousse ; *ils n'ont rien appris, rien oublié,* début du XIXe s., d'après Larousse, 1866, art. *apprendre*]). **1.** Perdre le souvenir d'une chose ou d'une personne : *Oublier le nom d'une rue, d'une personne, une adresse, une date. J'ai tout oublié des événements que vous me racontez. J'ai complètement oublié le visage de cette personne. Il aime les anecdotes, les histoires drôles, mais il oublie aussitôt celles qu'on lui raconte. Oh ! ce premier coup de feu, ce coup de feu qui trouait les feuilles comme une grêle d'avril, jamais le ne l'oublierai !* (Daudet). *Tu prononças de nouveau son nom* [celui de Rodolphe] *ce soir-là, l'as-tu oublié ?* (Mauriac). *« Ah ! c'est pas possible d'oublier à ce point-là !... Mais vous ne vous rappelez donc rien, Monsieur Jacques ? — Exactement rien »* (Anouilh). *Je retrouvais dans ces pages quantité de détails que j'avais oubliés ou déformés* (Butor). || *Spécialem.* Ne plus se rappeler ce qu'on a appris, ce qu'on a su dans le passé : *Un acteur qui oublie son texte. J'ai oublié les derniers vers de ce poème. Il a oublié le peu de grammaire qu'il savait.* || **2.** En parlant d'une collectivité (une société, l'humanité...), cesser de penser à quelqu'un ou à quelque chose, d'en conserver la mémoire ou la pratique : *Un peuple qui oublie ses héros, ses grands hommes. Dans cette région, l'artisanat, le folklore, jadis vivants, sont tout à fait oubliés. Il n'y a pas grand mal à être oublié, c'est même souvent un bonheur ; le mal est d'être persécuté* (Voltaire). *Il* [Gide] *a profité de ce que les morts sont sans défense et de ce qu'ils sont livrés pour arracher à sa nuit cette fille de Dieu qui ne demandait plus que d'être oubliée* (Mauriac). *Oublier les morts, ce n'était pas encore assez. Maintenant, nous oublions les meurtres, nous oublions les meurtriers* (Beauvoir). || *Se faire oublier,* agir, se comporter de telle sorte que les autres ne pensent plus à vous, à vos actions passées. || **3.** Ne pas penser, au moment opportun, à quelque chose, à faire quelque chose : *Il a encore oublié mes cigarettes, de m'acheter des cigarettes. Ils ont tous oublié de lui souhaiter sa fête. N'oubliez pas que nous avons rendez-vous samedi. « Tu n'as pas oublié le pain brioché ? » demanda la voix de Stéphane, de sa chambre* (Mallet-Joris). *Il ne faudra pas oublier d'irriguer les rigoles qui encadrent les melons* (Colette). *Elle oubliait tout, elle se fuyait, elle s'oubliait d'une minute à l'autre, elle oubliait de manger, elle oubliait de dormir* (Sartre). || *Spécialem.* Laisser, par inadvertance, un objet en quelque lieu, ou omettre de le prendre avec soi : *Oublier ses gants dans le train. Oublier son imperméable, son parapluie. Dommage que j'aie oublié mon appareil, il y avait de belles photos à prendre.* || *Oublier l'heure,* laisser passer le moment où l'on devait faire quelque chose : *Il ne faudra pas désormais oublier l'heure du souper* (Sand). || *Sans oublier,* et *n'oublions pas,* formules pour introduire le dernier terme d'une énumération, et souligner son importance, au sens de « et bien sûr » : *Il emporta ses colifichets de dandy, sans oublier une ravissante petite écritoire donnée par la plus aimable des femmes* (Balzac). || **4.** Perdre de vue, cesser d'avoir présent à l'esprit : *Elle passait sa vie dans un rêve* [...]. *Elle inventait le passé et l'avenir, puis oubliait ce qu'elle avait inventé* (Maurois). *Tout se passe comme si un écrivain de ma race avait été créé et mis au monde pour faire passer à d'autres un secret qu'il détient. Mais il l'oublie en cours de route, la vie le prend, il mène le jeu de l'ambition et des passions qu'il décrit...* (Mauriac) ; et ironiq. : *Le plus dangereux*

ridicule des vieilles personnes qui ont été jolies, c'est d'oublier qu'elles ne le sont plus (La Rochefoucauld). || **5.** Négliger ou ignorer dans ses actions, sa conduite, une règle, des principes que l'on devrait respecter, mettre en pratique : *Oublier son devoir. Oublier les convenances, le respect que l'on se doit à soi-même. Oublier les bienfaits reçus. Oublier les conseils de prudence donnés aux automobilistes. Où irait le monde si les femmes oubliaient leurs devoirs envers les bijoux ?* (Giraudoux). || **6.** Négliger, délaisser quelqu'un, ne pas lui marquer l'intérêt qu'il mérite : *Oublier ses amis. Soyez tranquille, on ne vous oublie pas* ; et sans nuance défavorable : *Crois-tu que nous soyons jamais plus près l'un de l'autre que lorsque, chacun de nous oubliant l'autre, nous prions Dieu ?* (Gide). || *Spécialem.* Omettre de comprendre quelqu'un dans l'octroi d'un avantage : *Il a été oublié dans la dernière promotion. Rassurez-vous, il n'oubliera personne dans son testament. Il plut au sort de m'oublier | Lorsqu'il distribua les fiefs héréditaires* (Hugo). || **7.** Écarter de sa pensée ce qui est un objet de préoccupation, de tourment : *Oublier ses soucis, ses ennuis. Oublier son âge, sa fatigue. Oublier un amour malheureux. Il boit pour oublier ses chagrins. Le meilleur parti qu'on puisse prendre contre la calomnie, c'est de l'oublier* (Voltaire). *J'oublie aisément mes malheurs, mais je ne puis oublier mes fautes, et j'oublie encore moins mes bons sentiments* (Rousseau). *Parfois encore, elle* [Jeanne] *oubliait un moment qu'elle était vieille...* (Maupassant). *Si l'on pouvait oublier, un instant au moins, le dur esclavage qui rend possible ce travail, il faudrait admirer* (Camus). || **8.** Écarter de sa pensée ce qui pourrait être un objet de ressentiment, pardonner : *Oublier un différend. Oublier les querelles passées. Oublier une injure, une offense.* || *Faire oublier ses erreurs, ses fautes,* essayer de les faire excuser par une conduite exemplaire. || *Ils n'ont rien appris, rien oublié,* formule qui caractérisait l'attitude des émigrés après leur retour en 1815.

• SYN. : **1** *désapprendre* ; **2** *délaisser, se désintéresser* ; **3** *négliger, omettre* ; *laisser* ; **5** *faillir contre, manquer à, pécher contre* ; **6** *abandonner, se détacher, lâcher* (pop.), *laisser tomber* (fam.) ; **7** *effacer, noyer* ; **8** *enterrer.* — CONTR. : **1** *se rappeler, se remémorer, se ressouvenir, retenir, retrouver, se souvenir de* ; **2** *célébrer, commémorer, cultiver, fêter, honorer* ; **3** *penser à, songer à* ; **4** *garder en mémoire, revivre, revoir* ; **5** *obéir, observer, respecter, suivre* ; **6** *aider, assister, entourer, fréquenter, visiter, voir* ; **7** *remâcher, repenser, ruminer* (fam.).

• REM. **1.** À l'époque classique, l'infinitif complément de *oublier* pouvait être introduit par la prép. à (auj. *oublier de*) : *J'oubliais à vous dire que les libraires me pressent fort de donner une nouvelle édition de mes œuvres* (Boileau). *Et quand il voit les pleurs, il oublie à punir* (Corneille). Cette construction était recommandée par Vaugelas.

2. Dans les phrases affirmatives, *oublier que* peut être suivi de l'indicatif, du conditionnel ou du subjonctif : *J'ai oublié qu'il devait venir me chercher* (Acad.). *J'oublie qu'en cas d'empêchement vous m'auriez prévenu. J'avais oublié qu'il fût si peu aimable.* Le subjonctif indique alors que le fait n'est plus envisagé dans sa réalité, mais dans sa permanence. Dans les phrases négatives et interrogatives, le verbe de la subordonnée se met à l'indicatif (ou au conditionnel), mais n'admet pas le subjonctif.

◆ **s'oublier** v. pr. (sens 1, 1678, La Fontaine ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes [« cesser de s'observer... » et « flâner », 1874, Larousse] ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland* ; sens 4, 1588, Montaigne [ironiq., 1868, Littré] ; sens 5, v. 1196, J. Bodel [« perdre de vue les égards dus à autrui... », fin du XIIIe s., Adam de la Halle ; *s'oublier de,* 1554, Thevet] ; sens 6, 1887, Zola). **1.** Être oublié, sortir de la mémoire : *En amour, les crimes se pardonnent et ne s'oublient jamais* (Balzac). || **2.** *Littér.* Perdre conscience de soi-même, de son existence, de sa personnalité, en cédant à la rêverie, en s'abandonnant à la pensée d'un autre : *Vous vous êtes oublié à lire dans un pré* (Sand). *Il* [La Fontaine] *s'oubliait lui-même : il s'enfonçait si bien dans ses personnages fictifs qu'il s'intéressait à eux comme à d'anciens amis* (Taine). *Notre âme, bercée et endormie, s'oublie comme en un rêve pour penser et pour voir avec le poète* (Bergson). || *Spécialem.* Cesser de s'observer, retrouver une attitude naturelle : *Quel charme, ensuite, lorsqu'il* [Suarès] *se laissait aller, qu'il consentait à s'oublier !* (Gide). || *Par extens.* Flâner : *Les baleines, jugeant qu'elles s'étaient assez longtemps oubliées, avaient reformé leur colonne et repris leur course vers le sud* (Loti). || **3.** *Class.* Relâcher son attention, son action : *Les Francs ne s'oublièrent pas : résolus de faire de nouveaux efforts pour s'ouvrir les Gaules, ils élevèrent à la royauté Pharamond* (Bossuet). || **4.** Faire passer l'intérêt d'autrui avant le sien propre, par abnégation : *Le bon ton consiste à s'oublier pour autrui* (Balzac). *À force d'avoir pensé aux autres toute votre vie, vous vous êtes oublié vous-même* (Mérimée). || Ironiq. *Ne pas s'oublier,* être très attentif à ses intérêts. || **5.** Perdre de vue sa propre dignité, manquer aux convenances : *Il s'oubliait quelquefois et avait besoin de s'observer pour ne pas tomber dans les genres imprudents ou indécents* (Stendhal). || Perdre de vue les égards dus à autrui, manquer à ses devoirs : INÈS : *Certes, Madame, car à votre place...*— L'INFANTE : *Vous vous oubliez, doña Inès : personne ne peut se mettre à ma place* (Montherlant). || Class. *S'oublier de,* ne pas songer à, perdre de vue : *De mon propre néant jamais ne m'oublier* (Corneille). || **6.** *Par euphémisme.* Faire ses besoins naturels : *Ne prenez pas cet air de petit chien qui vient de s'oublier sur le tapis...* (Romains).

• SYN. : **4** *s'effacer* ; **5** *se relâcher.*

oubliette [ublijɛt] n. f. (de *oublier* [v. ce mot] ; v. 1360, Froissart, écrit *oubliete* [*oubliette,* 1536, Colleryel, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1838, Acad.). **1.** Cachot souterrain où l'on enfermait les prisonniers condamnés à la détention perpétuelle (v. REM.) : *Les cinq jours précédents, le les avais passés dans un cachot de l'archevêché, une espèce d'oubliette qui devait dater du Moyen Âge* (Sartre). || **2.** Fosse couverte d'une trappe à bascule ou d'une fausse trappe, où l'on précipitait ceux dont on voulait se débarrasser (v. REM.) : *Les oubliettes d'un château. Foedora aurait voulu l'abîmer dans les oubliettes de quelque Bastille* (Balzac). *Le caveau avait rempli probablement, dans les vieux temps féodaux, l'horrible office d'oubliettes* (Baudelaire) ; et littér. : *Si la Grèce, parmi ses artistes, ne compte aucun Lacédémonien, n'est-ce point parce que Sparte précipitait aux oubliettes ses enfants chétifs ?* (Gide). || **3.** Fig. *Être mis, tomber aux oubliettes,* se dit d'une chose qui a été mise volontairement de côté, dont on ne s'occupe plus parce qu'on ne souhaite pas la voir aboutir : *Ce projet est tombé aux oubliettes.*

• SYN. : **1** et **2** *cul-de-basse-fosse, in-pace.*

• REM. S'emploie le plus souvent au pluriel.

1. oublieur n. m. V. OUBLIEUX 1.

2. oublieur, euse [ublijœr, -øz] n. (de *oublier* ; 1487, Garbin). Personne qui oublie, qui a peu de mémoire (peu usité) : *Aussi ce grand artiste inconnu tenait-il à la classe aimable des oublieurs, qui donnent leur temps et leur âme à autrui comme ils laissent leurs gants sur toutes les tables et leur parapluie à toutes les portes* (Balzac).

oublieusement [ublijøzmɑ̃] adv. (de *oublieux* ; 1606, Crespin). *Littér.* À la manière de quelqu'un qui s'oublie soi-même : *Son étreinte oublieusement tendre* (Villiers de L'Isle-Adam).

1. oublieux [ublijø] n. m. (de *oublie* ; 1611, Cotgrave). *Class.* Garçon pâtissier qui, le soir, dans les rues, criait les oublies : *Mme de Beaumont arrive-t-elle toujours comme l'oublieux* [c'est-à-dire « tard »] ? (Sévigné). *La chanson de l'oublieux* (Acad., 1694).

• REM. On trouve aussi la forme OUBLIEUR (v. 1330, Digulleville), qui se prononçait [ublijø].

2. oublieux, euse [ublijø, -øz] adj. et n. (de *oublier* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *oblieus* [*oublieus,* v. 1220, Coincy ; *oublieux,* milieu du XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *oblious* [*oublieux,* milieu

du XIII^e^ s. ; avec un complément introduit par *de,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; sens 3, 1954, S. de Beauvoir). **1.** Qui oublie par défaut de mémoire : *Le mufle sourit de sa muflerie, car il est le mufle, et l'oublieux ne s'attriste pas de son manque de mémoire précisément parce qu'il a oublié* (Proust). || **2.** Qui oublie facilement, par légèreté d'esprit, indifférence, négligence, ingratitude, etc. : *Paris est la ville la plus essentiellement oublieuse* (Gautier). *Il* [Georges Jeannin] *était léger, oublieux, naïvement égoïste et sincèrement affectueux* (Rolland). || En fonction d'adjectif, peut être suivi d'un complément introduit par *de* : *Oublieux de la Révolution qui l'avait pris pour chef, Bonaparte avait fait d'un pouvoir populaire un pouvoir d'usurpation* (Proudhon). *Elles vivront, traînant de sinistres années,* | *Oublieuses du Ciel à tout jamais perdu* (Leconte de Lisle). *Il disait ces choses d'un air distrait, il ne quittait pas du regard le directeur, absorbé dans la lecture de ses dépêches, oublieux de ses invités* (Zola). || **3.** *Oublieux de soi-même,* qui fait abnégation de soi, qui oublie ses intérêts au profit d'autrui : *Il* [Robert] *n'est pas* [...] *un militant exemplaire parfaitement oublieux de lui-même ; il espère bien laisser un nom derrière lui, un nom qui signifie beaucoup, pour beaucoup de gens* (Beauvoir).

● SYN. : **2** *ingrat, insouciant, léger, négligent ; insoucieux.*

◆ adj. (milieu du XVI^e^ s., Ronsard). *Littér.* Qui procure l'oubli : *J'ai cherché dans l'amour un sommeil oublieux* (Baudelaire). *Ce que le ferais ne serait jamais que n'importe quoi* [...], *s'il ne m'était rouvé que, au moins, cette forme de vie doit finir et que je m'en reposerai, l'ayant vécue, dans un sommeil un peu plus profond, un peu plus oublieux que celui que j'attends de chaque nuit* (Gide).

1. ouche [uʃ] n. f. (gaulois [attesté en lat., dans des toponymes, dès le II^e^ s.] *olca,* terre labourable ; 1229, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1383, Du Cange). **1.** *Vx* et *dialect.* Terre fertile pouvant donner des produits variés. || **2.** *Dialect.* Terrain clos, situé à proximité de la maison, cultivé en jardin ou planté d'arbres fruitiers : *Les ouches étroites, mangées de châtaigniers* (Pérochon).

2. ouche [uʃ] n. f. (préroman **osca,* entaille ; v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *osche* [*oche,* 1216, Godefroy], au sens de « entaille faite pour marquer ou arrêter quelque chose » ; écrit *ouche,* au sens actuel, 1874, Larousse). Entaille faite sur le canon d'un fusil, pour indiquer une proéminence devant être enlevée à la meule.

oued [wɛd] n. m. (mot ar. signif. « cours d'eau » ; 1874, Larousse). Nom donné initialement aux rivières d'Afrique du Nord, puis appliqué à tous les cours d'eau intermittents des régions arides, le plus souvent desséchés, mais pouvant rouler un fort volume d'eau et de boue lors des crues : *Il y a des destinées qui finissent on ne sait où, comme des oueds dans le sable* (Romains). *L'image me revenait* [...] *d'une main aux doigts effilés qui s'avançait dans la lagune et figurait le delta instable et bourbeux d'un des rares oueds qui parviennent à la mer* (Gracq).

ouest [wɛst] n. m. (anglo-saxon *west,* ouest ; v. 1138, Gaimar, écrit *west* [*ouest,* 1379, J. de Brie], au sens 1 [aussi comme point cardinal ; *vent d'ouest,* 1690, Furetière ; *à l'ouest de,* 1874, Larousse] ; sens 2, v. 1138, Gaimar [en France, 1835, Acad.] ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Partie de l'horizon où le soleil semble se coucher. || Un des quatre points cardinaux, situé du côté où le soleil se couche : *Un bâtiment orienté à l'ouest. La France est bornée à l'ouest par l'Atlantique. Se diriger vers l'ouest. Ils regardèrent l'ouest, qui était très beau et très tourmenté à cause du soleil couchant* (Romains). *Le ciel, largement envahi par l'ouest, s'assombrissait au point de simuler le soir* (H. Bazin). || *Vent d'ouest,* vent qui souffle de l'ouest. || *À l'ouest de,* dans la direction de l'ouest par rapport à un point : *Rambouillet est à l'ouest de Paris.* || **2.** Région située à l'ouest dans un ensemble géographique (en ce sens et aux suivants, s'écrit avec une majuscule) : *L'Europe de l'Ouest.* || *Spécialem.* En France, région constituée par les départements situés à l'ouest de Paris, plus précisément la Bretagne et la Vendée : *Voyager dans l'Ouest.* || **3.** Ensemble des États ayant adhéré au pacte de l'Atlantique : *Une rencontre au sommet entre l'Est et l'Ouest.*

● SYN. : **1** *couchant, occident, ponant* (vx). — CONTR. : **1** *est, levant, orient.*

◆ adj. invar. (1534, Rabelais, écrit *vest ; ouest,* 1798, Acad.). Qui se trouve à l'ouest, du côté du couchant : *La partie ouest d'une région. La côte ouest d'un pays. C'était une salle carrée qui, occupant tout le rez-de-chaussée du pavillon ouest, était éclairée au nord, au couchant et au midi par trois fenêtres...* (France).

● SYN. : *occidental.* — CONTR. : *est, oriental.*

ouest-allemand, e [wɛstalmɑ̃, -ɑ̃d] adj. (de *ouest* et de *allemand ;* v. 1950). Qui appartient, se rapporte à la République fédérale allemande.

ouestir [wɛstir] v. intr. (de *ouest ;* 1903, Larousse). Passer, tourner à l'ouest, en parlant du vent.

ouf ! [uf] interj. (onomatop. ; 1642, Oudin, au sens 1 [*ne pas laisser à quelqu'un le temps de dire/faire ouf,* XIX^e^ s. ; *sans dire ouf,* av. 1850, Balzac] ; sens 2, av. 1797, Beaumarchais [substantiv., 1859, Baudelaire]). **1.** Exprime la douleur, la gêne, la fatigue : *Ouf ! tu m'étrangles* (Molière). *Ouf ! mon Ricky, je n'en peux plus* (Berstein). || *Ne pas laisser à quelqu'un le temps de dire ouf, de faire ouf,* ne pas lui laisser le temps de respirer, de souffler, ou de dire le moindre mot : *Faites-moi faire à cette jeune personne cinq minutes de valse sans lui donner le temps de faire ouf* (Halévy). || Fig. *Sans dire ouf,* sans manifester un sentiment de gêne ou de surprise : *Il a tué l'autre jour un homme sans dire ouf !* [...] *Rien ne le distrait !* (Balzac). || **2.** Exprime le soulagement, après une épreuve pénible ou désagréable, un effort : *Ouf ! Voilà une belle corvée terminée ! Ouf ! il est parti* ; et substantiv. : *Enfin, il m'est permis de proférer l'irrésistible ouf ! que lâche avec tant de bonheur tout simple mortel, non privé de sa rate et condamné à une course forcée, quand il peut se jeter dans l'oasis dè repos tant espérée depuis longtemps* (Baudelaire).

ougaritique [ugaritik] adj. et n. m. (de *Ougarit* ou *Ugarit,* n. d'une anc. ville de la côte phénicienne ; 1963, Larousse). Se dit de la langue sémitique ancienne du Nord-Ouest.

ougrien, enne [ugrijɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *Ougre,* n. de peuple ; 1874, Larousse). Se dit d'un groupe linguistique appartenant à la famille finno-ougrienne, et qui comprend l'ostyak, le vogoul et le hongrois.

oui [wi] adv. (de l'anc. franç. *o,* cela [842, *Serments de Strasbourg* — lat. *hoc,* neutre du pron.-adj. *hic,* ce ...-ci, celui-ci], et de *il,* proprem. « il [a dit, a fait, etc.] cela » ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *oïl* [*oï,* v. 1155, Wace ; *oui,* v. 1400, Tobler-Lommatzsch], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1672, Molière ; sens I, 3, 1962, Robert ; sens I, 4, v. 1534, B. Des Périers [aussi *oui bien ; eh bien oui,* 1840, Musset ; *oui-da,* 1636, Monet — d'abord *ouy dea,* v. 1534, B. Des Périers] ; sens I, 5, 1580, Montaigne ; sens I, 6, 1874, V. Hugo ; sens I, 7, 1670, Molière ; sens I, 8, v. 1138, Gaimar [*dire oui,* v. 1216, Robert de Clari — écrit *dire ouïl ; ne dire ni oui ni non,* 1652, Th. Corneille ; *que oui,* 1657, Pascal ; *si oui,* XX^e^ s.] ; sens II, 1, 1868, Littré ; sens II, 2, 1954, H. Bazin ; sens II, 3, av. 1870, Mérimée).

I. ADVERBE D'AFFIRMATION, S'OPPOSANT À « NON ». **1.** Exprime une réponse affirmative à une question non négative : *« Viendras-tu demain ? — Oui. »* || **2.** S'emploie parfois conjointement avec une phrase-réponse affirmative : *« As-tu envoyé la lettre ? — Oui, le l'ai envoyée. »* || **3.** *Oui et non,* exprime l'hésitation et la réticence et signifie « oui dans une certaine mesure » : *« Êtes-vous satisfait ? — Oui et non. »* || **4.** Peut être renforcé par divers éléments : *Oui bien sûr, oui certes, mais oui, oh ! que oui* (fam.), pour insister sur l'affirmation. || *Eh bien oui !* indique une décision positive après un instant de réflexion ou d'hésitation, ou bien exprime un aveu gênant, difficile. || Vx. *Oui bien,* assurément : *« C'est sans doute votre facture ? — Oui bien »* (Fabre). || Fam. *Oui-da,* exprime une surprise

avec ironie : « *J'aurai un enfant d'elle. — Peut-être. — J'en aurai trois, j'ai lu cela dans ses yeux. — Oui-da !* » (Claudel). || **5.** S'emploie pour insister, pour renchérir sur un terme : *Nos divertissements* [...] *commencèrent à nous paraître fades, bourgeois — oui, bourgeois, manquant d'imprévu et de pittoresque* (Gautier). *Depuis trois jours une folie les avait pris contre son garçon. Une folie. Une espèce de rage. Oui, ils étaient enragés. Après lui* (Péguy). || **6.** Peut se trouver après une question négative au lieu de *si*, lorsque la réponse porte sur l'idée positive que la question implique : « *Mon fils, n'avez-vous pas une déclaration à faire ? — Oui, Monsieur* » (France). || **7.** *Oui* peut exprimer une approbation ironique signifiant le contraire : *Si le lui ai prêté de l'argent, il me le rendra bien. — Oui, attendez-vous à cela* (Molière). || **8.** Après un verbe déclaratif, *oui* peut avoir la fonction d'un complément d'objet : *Je lui ai répondu oui.* || *Dire oui,* approuver et, *par extens.*, obéir : *Et Dieu lui-même jeune ensemble qu'éternel | Regardait ce que c'est qu'un monde qui dit oui* (Péguy). || *Ne dire ni oui ni non,* ne pas se prononcer, réserver sa réponse. || *Que oui* a la valeur d'une subordonnée complétive objet : *Prétendre, penser que oui. Cendrillon leur demanda si elles s'étaient encore bien diverties et si la belle dame y avait été ; elles lui dirent que oui, mais qu'elle s'était enfuie lorsque minuit avait sonné* (Perrault). || *Si oui* équivaut à une subordonnée conditionnelle : *Faites-moi savoir si vous comptez venir ; si oui, le resterai, sinon le m'absenterai.*

II. ADVERBE INTERROGATIF. **1.** Marque la surprise au sens de « est-ce bien vrai ? est-ce possible ? » : « *Il a été blessé. — Oui ?* » || **2.** S'emploie pour requérir l'assentiment d'un interlocuteur ou pour souligner un ordre exprimé sous une forme interrogative : *Le compte est juste, oui ? Vas-tu le taire, oui ?* || **3.** *Oui ou non* exprime parfois avec une nuance d'impatience un dilemme dont le terme positif est seul exprimé : *Sans plus de paroles, avez-vous, oui ou non, des motifs pour ne pas attendre les soldats ?* (Mérimée). *Elle se tournait et se retournait dans son lit en se demandant stupidement si, oui ou non, il fallait redescendre à la salle à manger* (Green).

• SYN. : *assurément, bien sûr, certes, dame, évidemment, parfaitement.*

◆ n. m. invar. (sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*pour un oui ou pour un non,* 1690, Furetière] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Le mot « oui » : *Le commandeur, obéissant à la manière des hommes du dix-huitième siècle, descendit et revint dire à sa cousine un oui qui la fit frissonner* (Balzac). *Les oui du petit garçon étaient moins des oui prononcés que des hochements de tête* (Romains). *Un mot, un simple oui, et leurs enfants seraient si heureux !* (Genevoix). || Fam. *Pour un oui ou pour un non,* sans motif bien sérieux, à propos de n'importe quoi : *Se fâcher pour un oui ou pour un non. On n'appelle pas les pompiers pour un oui ou pour un non.* || **2.** Approbation, consentement : *Je suis la négation de leurs oui plaintifs distribués à toutes les idées reçues* (H. Bazin).

• REM. On ne fait pas la liaison devant *oui* : *Il me semble que oui, mais oui* [mɛwi] ; l'élision de *e* devant *oui* n'a généralement pas lieu : *le oui.* « *Voulez-vous me faire un plaisir ?* » *Gustave répondit que oui...* (France) ; sauf parfois pour que : « *La connaissez-vous, citoyenne ?* » *Élodie fit signe qu'oui* (France).

ouiche ! [wiʃ] interj. (altér. de *oui* ; 1530, Palsgrave, écrir *houische ; ouiche,* 1696, Regnard). *Fam.* S'emploie pour exprimer la moquerie : *Tu croyais peut-être qu'il suivrait tes conseils ? Ah bien ouiche, il n'en fait qu'à sa tête !*

ouï-dire [widir] n. m. invar. (altér. [par amuïssement du *-r* de *ouïr*] de l'anc. franç. *oïr dire,* même sens [v. 1265, J. de Meung), de *oïr/ouïr* [v. ouïR] et de *dire* ; fin du XIIIe s., B. de Condé, écrit *oï dire ; ouï-dire,* XVe s.). Ce qui est propagé par la rumeur publique : *Un pays dont les sites ne lui étaient connus que par des ouï-dire contradictoires* (Balzac). *À en croire les ouï-dire, il donnait volontiers passage à son bord à des gens en fuite* (Hugo). *Les derniers témoignages de cette réunion contredisent en plein les premiers ; et les premiers ne sont que des ouï-dire* (Gide).

• SYN. : *bruit, écho, on-dit, potin* (fam.), *rumeur.*

◆ **Par ouï-dire** loc. adv. (fin du XIIIe s., B. de Condé, écrit *par oï dire ; par ouï-dire,* XVe s.). Pour l'avoir entendu dire : *Elle ne savait pas lire et ne connaissait, par ouï-dire, que ces deux sortes d'ouvrages* (France).

1. ouïe [wi] n. f. (déverbal de *ouïr* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *oïe* [*ouïe,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné], au sens 1 [*ouïe de la cognée,* 1868, Littré] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [*je suis tout ouïe,* 1962, Robert]). **1.** *Vx.* Action d'entendre : *À l'ouïe de cette nouvelle* (Rousseau). || *Ouïe de la cognée,* espace fixé par le Code forestier à 250 m autour d'une coupe de bois, correspondant en principe à la distance à laquelle on peut entendre le bruit de la cognée, et à l'intérieur duquel il est interdit de prendre du bois. || **2.** Sens par lequel sont perçus les sons : *Avoir l'ouïe fine. L'écarlate doit produire à la vue des effets produits dans l'ouïe par une fanfare* (Balzac). *Une créature chimérique ne percevant le monde que par l'ouïe* (Proust). *Son ouïe rebelle l'isolait chaque jour davantage* (Martin du Gard). || Fam. *Je suis tout ouïe,* je suis prêt à vous écouter attentivement.

• SYN. : 2 *audition, oreille.*

◆ **ouïes** n. f. pl. (sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, 1903, Larousse). **1.** En zoologie, ouvertures que les poissons ont sur le côté de la tête et qui donnent issue à l'eau amenée dans la bouche par la respiration : *De gros poissons* [...] *apparurent vers la surface ; les soldats, en riant beaucoup, leur passèrent les doigts dans les ouïes* (Flaubert). *Elles* [les carpes] *soulevaient leurs joues sur leurs ouïes sanguinolentes, d'un mouvement rythmique et doux* (Genevoix). || **2.** Ouvertures à la table supérieure d'un violon. || **3.** Ouvertures d'aération sur les côtés d'un capot d'automobile ou au tableau de bord. || **4.** Abat-son ou abat-vent d'un clocher.

• SYN. : 1 *branchies.*

2. ouïe !, ouille ! [uj] interj. (onomatop. ; XXe s.). Exprime la douleur, la surprise : *Ouïe, je me suis brûlé ! Ouille ouille ouille, mes amis, quel spectacle !*

ouïgour ou **ouïghour** [uigur] n. m. (mot turc ; 1845, Bescherelle). Langue turque d'Asie centrale.

ouillage [ujaʒ] n. m. (de *ouiller* [v. ce mot] ; 1322, Du Cange [art. *implagium*], écrit *eullage,* au sens de « vin destiné au remplissage » ; sens actuel, 1377, Godefroy, écrit *heulliage* [*œillage,* fin du XVIe s. ; *ouillage,* 8 déc. 1814, *Bulletin des lois*]). Action d'ouiller.

ouillat [uja] n. m. (dér. régional de *oille* [v. ce mot] ; 1963, Larousse). Dans le Béarn, soupe préparée dans un poêlon en terre avec graisse, oignons hachés, ail, bouquet garni et bouillon de haricots, de pois secs ou de fèves.

ouille ! interj. V. OUÏE 2.

ouiller [uje] v. tr. (de *œil,* au sens de « bonde de tonneau » [1294, Godefroy], proprem. « remplir [un tonneau] jusqu'à l'œil » ; fin du XIIIe s., écrit *aeuller* ; 1322, Du Cange, écrit *eullier ;* fin du XVIe s., écrit *œiller ; ouiller,* 1750, Ménage). Remplir un tonneau à mesure que le niveau baisse par évaporation, avec du vin du même cru, de manière à supprimer la poche d'air en contact avec le vin.

ouillère n. f. V. OULLIÈRE.

ouillette [ujɛt] n. f. (de *ouiller ;* 1561, Godefroy). Petit broc muni d'un long ajutage en bec, dont on se sert pour ouiller les fûts gerbés.

ouillière n. f. V. OULLIÈRE.

ouïr [wir] v. tr. (lat. *audīre,* entendre, écouter ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *audir* [*oïr,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; ouïr,* XVIe s., La Tour-Landry], au sens 1 [*oïr dire,* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ;

oïr parler, v. 1130, *Eneas*] ; sens 2 , 1690, Furetière). [Conj. : v. Rem.] **1.** *Vx* ou *littér.* Percevoir les sons par l'oreille ; entendre : *La messe ouïe, on ôta le cercueil du catafalque* (Chateaubriand). *Une comédie classique* [...], *à défaut de plaisir dramatique, donne le plaisir d'ouïr de beaux vers* (Stendhal). *Une espèce de chant bizarre et tel que le n'en avais jamais ouï dans le pays* (Gide). *Il* [Ulysse] *méprisait soudain les poètes qui se vantent d'ouïr les Muses et n'ont dans les oreilles que la clameur des hommes* (Giraudoux). || S'emploie surtout suivi de l'infinitif des verbes *dire, raconter, parler,* etc. : *Vous le regrettez donc, ce triste personnage. J'en ai ouï dire des choses monstrueuses...* (Balzac). *J'ai ouï dire que le chamois, lorsqu'on l'accule aux abîmes, se retourne contre le chasseur* (Daudet). *Mais n'avez-vous pas ouï parler récemment des idées de ce prestolet esclavon ou tartare, un certain Bernique ou Bornique ?* (Claudel). || **2.** *Ouïr des témoins,* en termes de droit, recevoir leur déposition.

• Syn. : **1** *écouter.*

• Rem. **1.** Ce verbe n'est plus usité aujourd'hui qu'à l'infinitif *ouïr,* au participe passé *ouï* et aux temps composés. On conjuguait autrefois : *j'ois* ou *j'oy, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyez, ils oient. J'oyais, nous oyions. J'ouïs, nous ouïmes. J'oirai* ou *j'orrai, nous oirons* ou *nous orrons. J'oirais* ou *j'orrais, nous oirions* ou *nous orrions. Oyons, oyez. Que j'oie* ou *que j'oye, que nous oyions, que vous oyiez, qu'ils oient* ou *qu'ils oyent. Que j'ouïsse, qu'il ouït. Oyant. Ouï, e.*

2. Dans la première moitié du xvii[e] s., essentiellement chez Corneille, on trouve encore l'indicatif et l'impératif présents, ainsi que l'indicatif futur : *Je vous oy parler de guerre et de concerts (le Menteur). Oyez ce que les Dieux vous font savoir par moi (Cinna). Son sang criera vengeance, et le ne l'orrai pas (le Cid).* Au xix[e] s., on trouve encore le participe présent ou gérondif : *En oyant gazouiller vos enfants* (Balzac). *Oyant cela, le bandit change de figure...* (Daudet) ; ainsi que le passé simple et le subjonctif imparfait : *À peine étais-je né, que j'ouïs parler de mourir* (Chateaubriand). *Il ne me semblait point le voir flûter, encore que le t'ouïsse bien clairement* (Sand). Mais ce sont déjà des archaïsmes.

3. *Ouï* placé devant le nom est considéré généralement comme invariable : *Ouï les témoins.*

ouistiti [wistiti] n. m. (adaptation d'un mot indigène de l'Amérique du Sud, probablem. d'origine onomatop. ; 1767, Buffon, au sens 1 ; sens 2, 1934, J. Romains). **1.** Singe de petite taille à longue queue, vivant en Amérique du Sud. || **2.** *Fam.* Individu bizarre, à qui on ne peut pas trop se fier : *Un drôle de ouistiti.*

• Rem. On ne fait pas de liaison ni d'élision à l'initiale.

oukase n. m. V. ukase.

ouléma n. m. V. ulema.

oulice [ulis] n. f. (origine obscure ; 1868, Littré). *Assemblage à oulice,* assemblage d'une pièce de bois verticale avec une pièce inclinée.

oullière [uljɛr] n. f. (de l'anc. franç. *ouiller,* creuser, lat. médiév. [d'origine obscure] *ouliare,* même sens ; 1842, Acad.). Allée séparant deux rangs parallèles de ceps de vigne, et qui est affectée à d'autres cultures.

• Rem. On écrit aussi ouillère, ouillière.

oulmière [ulmjɛr] n. f. (de l'anc. franç. *olme,* orme [fin du xi[e] s., *Gloses de Raschi*], *oulme* [1266, *Romania,* L, 53], lat. *ulmus,* orme ; xiii[e] s., *Aubery le Bourgoing,* écrit *olmiere ; oulmière,* xvi[e] s.). Lieu planté d'ormes.

oumiak [umjak] n. m. (mot esquimau ; 1903, Larousse). Embarcation de grande taille, faite de peaux de phoques cousues, utilisée par les Esquimaux.

ounce [awns] n. f. (mot angl. de même sens, empr. du franç. *once* [v. ce mot] ; 1963, Larousse). Unité anglo-saxonne de masse (symb. : oz), valant 28, 349 527 g.

oup ! interj. V. houp !

oupier [upje] n. m. (origine obscure ; 1963, Larousse). Nom usuel des individus neutres dans les colonies de termites et d'hyménoptères sociaux (abeilles, fourmis, guêpes).

oura [ura] n. m. (origine incertaine, peut-être d'un dér. du lat. *os, oris,* bouche, gueule ; 1845, Bescherelle). Chacun des conduits ménagés au fond des fours de boulanger, et destinés à ramener la fumée dans la cheminée.

ouragan [uragɑ̃] n. m. (esp. *huracán,* tornade des tropiques, de l'arouak [langue des Taïnos d'Haiti] *huracan* ou *-gan,* même sens, proprem. n. du dieu du mauvais temps ; 1532, A. Fabre, écrit *furacan* [*huracan,* v. 1553, G. Postel, p. 30 ; *houracan,* 1601, Champlain, I 42 ; *houragan* — forme empr. au « baragouin » des Petites Antilles —, 1609, Lescarbot, p. 64 ; *ouragan,* 1640, Bouton, p. 34], au sens 1 [« vent... », 1663, M. Thévenot, I, 42 ; *comme un ouragan,* 1868, Littré] ; sens 2, 1809, Delille ; sens 3, 1831, V. Hugo). **1.** Tempête violente, caractérisée par un vent soufflant à grande vitesse : *Puis enfin l'ouragan se calma comme il se trouvait en plein mer* (Maupassant). *Aveuglés par la pluie, entraînés par l'ouragan* [...], *les bœufs éperdus, courant devant eux pour échapper à la tempête, se précipitent dans le Rhône* (Daudet). || *Par extens.* Vent soufflant en rafales, accompagné ou non de précipitations : *Des arbres arrachés par l'ouragan.* || *Comme un ouragan,* impétueusement et soudainement : *Et j'espérais la fin du monde | Mais la mienne arrive en sifflant comme un ouragan* (Apollinaire). || **2.** *Fig.* Déchaînement impétueux et bruyant : *Un matin, à l'heure où la voirie | Pousse un sombre ouragan dans l'air silencieux* (Baudelaire). *Si vous aviez entendu ce que fait le piano déchaîné sous ses phalanges de fer et cet ouragan de notes...* (Claudel). *L'assistance* [...], *par le spectacle de son émotion et l'ouragan de ses clameurs, fournit une démonstration qui retentit loin au-delà de l'enceinte de l'Albert Hall* (De Gaulle). || **3.** *Fig.* et *littér.* Manifestation de sentiments violents ; réaction passionnée, impétueuse : *Au lieu d'un ouragan de passions, les convives, surpris dans un moment de faiblesse, s'abandonnèrent aux délices d'une voluptueuse extase* (Balzac). *L'ouragan des erreurs et des religions* (Hugo). *Un ouragan de mépris se déchaînait en lui* (Rolland).

• Syn. : **1** *bourrasque, tempête, tourmente ; cyclone, tornade, typhon ;* **2** *fracas, tintamarre, tumulte ;* **3** *déchaînement, déferlement, frénésie, fureur, rafale, rage, tourbillon.*

ouralien, enne [uraljɛ̃, -ɛn] adj. (de *Oural,* n. géogr. ; 1845, Bescherelle, aux sens 1-2). **1.** Relatif au fleuve Oural, à la chaîne de l'Oural et aux habitants de cette chaîne. || **2.** Se dit d'une famille linguistique comprenant notamment le finno-ougrien et le samoyède.

ouralo-altaïque [uraloaltaik] adj. (de *Oural* et de *Altaï,* n. géogr. ; 1874, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Se dit de langues parlées de la Finlande à la Mandchourie, telles que le finnois, le hongrois, le turc, le samoyède, le mongol, qu'on suppose appartenir à la même famille. || **2.** Se dit de la famille ethnographique comprenant les Bulgares, les Hongrois, les Kirghiz, etc.

ouraque [urak] n. m. (gr. *ourakhos,* uretère du fœtus, de *oûron,* urine ; v. 1560, Paré). Cordon fibreux tendu de l'ombilic au sommet de la vessie, reliquat d'une annexe embryonnaire (allantoïde).

ourdidou [urdidu] n. m. (anc. provenç. *ordidor,* proprem. « ourdissoir », de *ordir,* ourdir, mot de même étym. que le franç. *ourdir* [v. ce terme] ; 1769, Duhamel du Monceau). Hangar où l'on ourdit les cannes.

ourdir [urdir] v. tr. (lat. pop. **ordīre,* altér. du lat. class. *ordīri,* faire une trame, commencer, entamer ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *ordir* [*ourdir,* xiii[e] s.], au sens 3 [au fig. ; « tisser, filer », début du xvii[e] s., Malherbe] ; sens 1, fin du xii[e] s., *Roman d'Alexandre* sens 2, 1752, Trévoux [pour l'osier et la paille, 1680, Richelet ; pour des cannes, 1836, Acad.] ; sens 4, xii[e] s., *Partenopeus de Blois ;* sens 5, fin du xii[e] s.). **1.** Disposer sur l'ourdissoir,

avant le tissage, les fils de la chaîne d'une étoffe. || **2.** Étendre, élonger les torons ou les fils de caret qui doivent composer un cordage. || *Ourdir l'osier,* le tresser autour du moule pour en faire un ouvrage de vannerie. || *Ourdir de la paille,* entrelacer des cordons de paille pour tresser une natte. || *Ourdir des cannes,* faire, à l'aide de cannes, des claies destinées à l'installation de hauts et de bas parcs pour la pêche en mer. || **3.** *Littér.* Tisser, filer : *Les bêtes industrieuses* [les araignées] *avaient ourdi non pas des toiles éparses, mais un feutrage continu que le brouillard alourdissait* (Duhamel) ; et au fig. : *La Parque à filets d'or n'ourdira point ma vie* (La Fontaine). || **4.** *Fig.* et *littér.* Disposer les fils d'une intrigue, agencer les éléments d'un tout : *Ourdir la trame d'un roman. De même l'isolement, l'inaction où vit un neurasthénique peuvent être ourdis par lui du matin au soir sans lui paraître pour cela supportables...* (Proust). || **5.** *Class.* et *littér.* Tramer plus ou moins secrètement : *Que ne sait point ourdir une langue traîtresse | Par sa pernicieuse adresse !* (La Fontaine). *S'était-il* [Charles X] *rendu compte de la cause des conspirations vraies ou fausses ourdies contre son gouvernement ?* (Chateaubriand). *Ces deux tentatives d'assassinat étaient ourdies avec une adresse qui dénotait l'inimitié de gens supérieurs* (Balzac). *J'en reparlai encore à Beauserfeuil, il m'avoua que des machinations coupables avaient été ourdies, que le bordereau n'était peut-être pas de Dreyfus, mais que la preuve éclatante de sa culpabilité existait* (Proust). *Je n'ai pas ourdi le moindre guet-apens* (Romains).

• SYN. : **4** *agencer, combiner, tisser, tramer ;* **5** *comploter, machiner, manigancer, monter.*

◆ v. intr. (1690, Furetière). Recouvrir un mur en brique ou en moellon d'une première couche de mortier ou de plâtre.

ourdissage [urdisaʒ] n. m. (de *ourdir ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens I, 1 [aussi « façon de la chaîne ourdie »] ; sens I, 2, 1868, Littré ; sens I, 3 et II, 1963, Larousse).

I. 1. Opération préparatoire du tissage, qui consiste à former la chaîne d'une étoffe en disposant parallèlement un certain nombre de fils d'égale longueur. || Façon de la chaîne ourdie. || **2.** Action d'ourdir les fils ou les torons qui doivent constituer un cordage. || **3.** Travail par lequel on unit une pièce de vannerie avec les autres parties.

II. Action de recouvrir un mur d'une couche de mortier ou de plâtre.

ourdisseur, euse [urdisœr, -øz] n. (de *ourdir ;* 1410, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay). **1.** Ouvrier, ouvrière qui ourdit (une chaîne de métier à tisser, les fils de caret d'un cordage, les cannes des claies pour la pêche en mer) : *Puis deux fois le feu dans la même année, puis la grève des ourdisseuses* (Daudet). || **2.** *Fig.* Personne qui trame un complot : *Fouché était, par essence et par nature, le plus grand ourdisseur de trames...* (Sainte-Beuve).

ourdissoir [urdiswar] n. m. (de *ourdir ;* 1410, Godefroy [V, 619], au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** Machine sur laquelle est effectuée l'opération de l'ourdissage dans l'industrie textile : *Les ourdissoirs enroulaient la longueur de 18 pièces à 55 mètres* (Hamp). || **2.** Assemblage de montants verticaux servant à tendre, dans les corderies, les torons et les fils de caret.

ourdou [urdu] n. m. (mot indien de même sens, du turc *ordu,* proprem. « camp » ; 1845, Bescherelle). Langue nationale de la République islamique du Pākistān. (On écrit aussi URDU [1932, Larousse].)

◆ adj. invar. (1962, Robert). Qui appartient à cette langue : *Un texte ourdou.*

ourlé, e [urle] adj. (part. passé de *ourler ;* XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Qui a un ourlet sur le bord : *Un mouchoir ourlé.* || **2.** Dont le bord est très marqué et replié comme un ourlet : *Il avait les oreilles rabattues et largement ourlées* (Balzac). *Il avait une façon particulière de sourire : sa bouche, petite, aux lèvres ourlées, se relevait subitement vers la gauche, en découvrant les dents* (Martin du Gard).

◆ **ourlé** n. m. (début du XX^e s.). *Fig.* et *litt.* Partie ourlée : *Tout l'acier de la mer était dans un ourlé de l'onde* (Giraudoux).

ourler [urle] v. tr. (lat. pop. **orulare,* border, ourler, de **orare,* même sens, dér. du lat. class. *ora,* bord, extrémité ; v. 1130, *Eneas,* écrit *orler* [*ourler,* v. 1268, É. Boileau], au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Munir, garnir d'un ourlet ; coudre en forme d'ourlet : *Ourler des serviettes, le bas d'une jupe. Elle avait vu, dans la lumière d'une lampe, d'humbles mains abîmées ourler de la grosse toile* (Mauriac). || **2.** *Fig.* et *littér.* Garnir d'une bordure : *La route ourle le lac et la vague vient lécher la chaussée* (Gautier). *De pauvres clos ourlés de haies* (Verhaeren). *De ses petits yeux très noirs aux paupières ourlées de rouge par la blépharite, le doyen m'observe d'un certain air, à la fois engageant et pénétré* (H. Bazin).

ourles [url] n. m. pl. (déverbal de *ourler ;* milieu du XVIII^e s. [cf. l'anc. franç. *orle,* « cercle servant à renforcer le casque à l'endroit des oreilles », v. 1250, La Curne]). Syn. de OREILLONS

ourlet [urlɛ] n. m. (dimin. de *orle* [v. ce mot] ; début du XIII^e s., *Roman de Renart,* écrit *orlet,* au sens de « bord d'un objet » ; écrit *ourlet,* au sens 1, 1487, Garbin [*faux ourlet,* 1829, Boiste] ; sens 2, 1680, Richelet [« bord de chéneau... », 1694, Th. Corneille ; « bord replié d'une feuille de métal... », 1676, Félibien] ; sens 3, 1723, Savary des Bruslons [en architecture, 1647, Palladio, 64] ; sens 4, 1937, J. Romains ; sens 5, 1869, A. Daudet). **1.** Repli plus ou moins large, cousu ou collé au bas d'une étoffe coupée, pour empêcher qu'elle ne s'effiloche : *Ourlet plat. Ourlet invisible. Cette robe-tablier dont la doublure rose paraissait par échappées sous l'ourlet de la jupe* (Colette). || *Faux ourlet,* ourlet formé d'un morceau d'étoffe rajouté. || **2.** Pli que l'on fait sur le bord d'une plaque de métal pour la renforcer. || *Spécialem.* Bord de chéneau replié en rond. || Bord replié d'une feuille de métal destiné à être engagé dans le bord identique d'une autre feuille. || **3.** Partie épaisse que forme le tour d'un plat de verre. || En architecture, syn. de ORLE. || **4.** Bord plus ou moins marqué et replié du pavillon de l'oreille : *Il avait le haut du lobe de l'oreille très plat, avec un ourlet insignifiant et une cassure de l'ourlet formant pointe* (Romains). *Je voyais la colère monter dans ses joues, dans ses yeux. L'ourlet de ses oreilles était pourpre* (Bernanos). || **5.** *Fig.* et *littér.* Ce qui borde, ce qui est à la périphérie de quelque chose : *Les domaines du marquis, situés sur l'ourlet de la lande* (Gautier). *Peu à peu, la brume de mer montait. Bientôt, on ne voyait plus que l'ourlet blanc de l'écume autour de l'île* (Daudet).

ourleuse [urløz] n. f. (de *ourler ;* 1955, *Dict. des métiers* [la forme masc. *ourleur* est attestée dès 1599, Hornkens]). Ouvrière confectionnant des ourlets : *Ourleuse à la main, à la machine.*

ourlien, enne [urljɛ̃, -ɛn] adj. (de *ourles ;* 1903, Larousse [aussi *fièvre ourlienne*]). Qui concerne les oreillons : *Orchite ourlienne.* || *Fièvre ourlienne,* les oreillons.

ourlon [urlɔ̃] n. m. (origine obscure ; 1868, Littré). Un des noms usuels du hanneton commun.

ourque n. m. V. HOURQUE.

ours [urs] n. m. (lat. *ursus,* ours ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *urs* [*ors,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *ours,* fin du XII^e s., *Floovant*], au sens 1 [*ours blanc,* 1680, Richelet ; *ours brun,* 1868, Littré ; *ours des cocotiers, ours gris...,* 1932, Larousse ; *montreur d'ours,* 1879, Loti — *meneur d'ours,* même sens, 1688, Miege ; *vendre la peau de l'ours...,* 1668, La Fontaine — *marchander la peau de l'ours...,* même sens, fin du XV^e s., Commynes ; *le pavé de l'ours,* 1868, Littré, art. *pavé ; ...comme un ours en cage,* av. 1850, Balzac ; *la danse des ours,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1764, Buffon ; sens 3, av. 1696, La Bruyère [*ours mal léché,* 1678, La Fontaine] ; sens 4, 1713, Esnault ; sens 5, 1835 [pour une pièce de théâtre] et 1845 [pour une œuvre littéraire], Esnault ; sens 6, 1874, Larousse ; sens 7, av. 1853, Esnault). **1.** Mammifère carnivore, de la famille des ursidés, comprenant de nombreuses espèces, caractérisées par leur marche plantigrade, leur corps lourd et massif, leur pelage épais, leurs pattes armées de griffes : *Quand les chrétiens, traqués aux*

rocs des Asturies, | Vivaient avec les loups, les aigles et les ours (Leconte de Lisle). *L'ours gris des montagnes Rocheuses qui se dandine et qui se lèche avec une langue pleine de sang* (Daudet). || *Ours blanc,* ours des régions arctiques, qui mène une vie aquatique et se nourrit surtout de poissons. || *Ours brun,* ours féroce et rusé, vivant en solitaire dans les forêts montagneuses d'Europe et d'Asie, et qui se nourrit éventuellement de fruits et de miel. || *Ours des cocotiers,* ours de Malaisie, excellent grimpeur. || *Ours gris d'Amérique du Nord,* v. GRIZZLI. || *Montreur d'ours,* celui qui présente en spectacle des ours dressés. || *Vendre la peau de l'ours* [*avant qu'on ne l'ait tué*] (prov.), disposer d'une chose qu'on ne possède pas encore (allusion à La Fontaine, *Fables,* V, 20). || *Le pavé de l'ours,* acte destiné à rendre service, mais maladroit, et qui produit l'effet contraire (allusion à La Fontaine, *Fables,* VIII, 10). || *Tourner, remuer, se dandiner comme un ours en cage,* ne pas pouvoir contenir son impatience ou dominer ses préoccupations : *Claude vignon se dandinait à la manière d'un ours en cage* (Balzac). || *La danse des ours,* danse lourde. || **2.** *Ours marin,* espèce d'otarie. || **3.** *Fig.* et *fam.* Homme bourru, aux manières rudes, qui fuit le monde, la société : *On me disait que j'avais tort de ne pas aller à Guermantes, que le me donnais l'air d'un malotru, d'un vieil ours* (Proust). *La présence des autres me sera bientôt insupportable ; le finirai en ours, je crois* (Gide). || Fam. *Ours mal léché,* personnage grossier, au physique déplaisant et aux manières vulgaires : *Un ours mal léché qui a l'horreur profonde du flirt et des flirteuses* (Gyp). || **4.** *Arg.* et *vx.* Ouvrier pressier, dans l'imprimerie : *Ce Séchard était un ancien compagnon pressier que, dans leur argot typographique, les ouvriers chargés d'assembler les lettres appellent un « ours »* (Balzac). || **5.** *Fam.* Pièce de théâtre souvent refusée et qui n'a jamais été jouée, et, *par extens.,* œuvre littéraire en quête d'un éditeur (vieilli) : *J'allais le dissuader de ce que le prenais pour le plan mort-né du plus indigeste des ours* (Villiers de L'Isle-Adam). *Il avait eu assez de mal pour la faire lire à Cardhaillac, qui, sur la seule vue des « petites lignes », comme il appelait les vers, voulait envoyer le manuscrit à la Levantine et à son masseur, ainsi que cela se pratiquait pour tous les ours de théâtre* (Daudet). *Je vais publier mon ours le mois prochain* (Duhamel). || **6.** *Vx.* Canevas formé de syllabes assemblées au hasard, pour servir de thème provisoire à la mélodie trouvée par le compositeur. || **7.** *Arg. mil.* Salle de police : *À la fin de chacune de ses phrases revenaient, ainsi qu'une ritournelle obstinée, les mots de clou, de salle de police et d'ours* (Huysmans).

• SYN. : **3** *sauvage, solitaire.*

• REM. La prononciation [ur] est vieillie.

◆ adj. (1665, La Fontaine). *Fig.* Se dit d'une personne peu sociable, de relations difficiles : *Il est un peu ours. Devenir ours en vieillissant.*

ourse [urs] n. f. (lat. *ursa,* femelle de l'ours, la Grande Ourse, la Petite Ourse, fém. de *ursus* [v. l'art. précéd.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *orse* [*ourse,* fin du XII^e s., *Chevalerie Ogier*], au sens 1 ; sens 2, 1562, Du Pinet [*Grande Ourse — orse,* même sens, 1544, Scève ; *Petite Ourse,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Femelle de l'ours : *L'ourse et ses petits. Et nous reconnaissons l'ourse blessée* [...], *elle se tient debout sur ses pattes énormes, et elle nous fait face tout à coup* (Mauriac). || **2.** *Grande Ourse, Petite Ourse,* noms de deux constellations boréales voisines du pôle arctique, appelées également *Grand Chariot* et *Petit Chariot,* et qui restent toujours visibles sous la latitude de Paris : *Et dans le sable d'or des vagues nébuleuses | Sept clous articulés découpaient la Grande Ourse* (Péguy). *Il revit un livre de « leçons de choses », avec le dessin de la Grande Ourse* (Duhamel). || **3.** Dans la marine, manœuvre servant à mouvoir l'extrémité inférieure d'une antenne.

ourserie [ursəri] n. f. (de *ours ;* 1800, B. Constant, au sens 2 ; sens 1, 1842, Acad.). **1.** *Littér.* Caractère d'une personne bourrue et insociable. (Peu usité.) || **2.** *Littér.* Action de cette personne : *Je me promets bien que le le ferai repentir de tes ourseries* (Constant).

oursifier (s') [sursifje] v. pr. (de *oursi-,* élément tiré de *ours,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; av. 1880, Flaubert). *Littér.* Devenir ours, difficile à vivre, insociable : *Si je ne t'écris pas, mon bon, c'est que je n'ai absolument rien à te dire. Je m'oursifie et m'assombris de plus en plus, et ce qui se passe dans la capitale n'est pas fait pour m'égayer* (Flaubert).

oursin [ursɛ̃] n. m. (de *ours ;* 1552, Rabelais). Animal marin de l'embranchement des échinodermes, à test calcaire globuleux, couvert de piquants mobiles, et dont les glandes reproductrices sont comestibles : *Oursins piquants au goût amer | Tels que des châtaignes de mer* (Gregh).

ourson [ursɔ̃] n. m. (de *ours ;* v. 1540, C. Marot, au sens 1 ; sens 2 et 4, 1963, Larousse ; sens 3, 1859, Mozin). **1.** Jeune ours : [Gaspar des Fontaines] *pouvait dessiner de manière tout à fait ressemblante les belles maisons de son quartier* [...]. *Mais ce qu'il s'amusait à faire le plus volontiers, c'étaient les petits oursons qui défilent aux douze coups de midi devant le cadran de l'Horloge du Temps* (Pourtalès). || **2.** Peau d'ours garnie de son poil : *Un bonnet d'ourson.* || **3.** *Vx.* Bonnet à poil des anciens grenadiers. || **4.** Variété de taupé à poils longs, ayant un aspect de fourrure, utilisé en chapellerie.

• REM. **1.** On trouve aussi le fém. OURSONNE, pour le sens 1 : *Un soupçon de peluche d'oursonne qui vient de naître* (Bloy).

2. Aux sens 2 et 3, on disait aussi OURSIN (sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1825, Le Couturier).

ousseau [uso] n. m. (var. de l'anc. n. m. *osset,* sentine [1382, *Dict. général,* art. *ossec*], du néerl. *hoosgat,* même sens, proprem. « trou [*gat*] pour épuiser [*hoozen*] » ; 1874, Larousse [art. *ousset*]). Dans les corderies manuelles, batterie de carets ou grosses bobines qui permettent, par leur déroulement simultané, le commettage des cordages.

oust ! ou **ouste !** [ust] interj. (onomatop. ; 1893, Courteline). *Fam.* S'emploie pour renvoyer quelqu'un, le faire partir au plus vite : *Allez, va, oust !* (Deval). *Tu me fatigues ! Allez, ouste !* (Géraldy). *« Allez, ouste ! — Très bien, je n'ai pas coutume de m'imposer »* (Adamov).

out [awt] adv. (mot angl. signif. « hors [de], dehors » ; 1891, G. Mourey). Mot employé au tennis pour indiquer que la balle est tombée hors des limites du court.

◆ adj. (XX^e s.). Qui est hors jeu : *Une balle out.*

outarde [utard] n. f. (lat. pop. de Gaule **austarda,* même sens, altér. du lat. impér. *avis tarda,* proprem. « oiseau lent », du n. f. *avis,* oiseau, et de *tarda,* fém. de l'adj. *tardus,* lent ; XIV^e s., Tobler-Lommatzsch, écrit *ostarde ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *oustarde ; o[u]tarde,* 1600, O. de Serres [*petite outarde,* 1770, Buffon]). Oiseau échassier au corps lourd, de taille moyenne ou forte, habitant les grandes plaines des régions tempérées ou chaudes, recherché pour sa chair. || *Petite outarde,* la canepetière : *Une volée de poules de Carthage parties d'un fouillis de cactus. La poule de Carthage, ou petite outarde, ou canepetière, est un oiseau rare en France* (Fromentin).

outardeau [utardo] n. m. (de *outarde ;* 1552, Rabelais). Jeune outarde.

outeau [uto] n. m. (origine incertaine ; 1963, Larousse). Petite ouverture ménagée sur les versants opposés d'une couverture en ardoise, pour assurer une ventilation constante du comble.

outibeau ou **outibot** [utibo] n. m. (origine incertaine ; 1868, Littré, écrit *outibot ; outibeau,* 1932, Larousse). Partie qui porte le poinçon, dans la machine à frapper les têtes d'épingle.

outil [uti] n. m. (lat. pop. **usitīlium,* outil, sing. du neutre collectif **usitīlia,* altér. [d'après le lat. impér. *usitari,* se servir souvent de, fréquentatif du lat. class. *uti,* v. ci-dessous] du lat. class. *utensīlia,*

tout ce qui est nécessaire aux besoins de l'homme [meubles, ustensiles], neutre plur. substantivé de l'adj. *utensilis,* utile, nécessaire aux besoins, de *uti,* se servir de, employer, être en relation avec ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *ustil,* au sens de « objet nécessaire qu'on embarque pour un voyage » ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *hustil* [*ostil,* fin du XII^e^ s., Reclus de Moiliens, *oustil,* v. 1268, É. Boileau, et *outil,* 1538, R. Estienne ; *outil de coupe,* 1963, Larousse ; *outil à fût,* 1903, Larousse ; *outil de côté,* 1812, Mozin ; *outil crochet,* 1732, Richelet — *outil crochu,* 1874, Larousse] ; sens 2, début du XVI^e^ s. [« élément d'une activité intellectuelle... », 1559, Amyot] ; sens 3, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 4, 1808, d'Hautel). **1.** Objet, instrument conçu et fabriqué pour exécuter un travail déterminé, manuel ou mécanique : *Un outil pour le travail du bois, des métaux. Outils de menuisier, de maçon, de bijoutier, de sculpteur. Outils de jardinage. Boîte à outils. Une machine à bois comportant des outils multiples. Mais le ne puis me passer des outils avec lesquels on pioche la vigne dans ce pays-ci* (Balzac). *Nos cavernes, avec leurs silex taillés et leurs propulseurs, nous rappellent que l'homme a inventé l'outil — mais c'est l'Égypte qui nous rappelle qu'il a inventé le tombeau* (Malraux). || *Outil de coupe,* instrument servant à enlever, par copeaux, de la matière d'une pièce à façonner. || *Outil à fût,* outil de menuisier dont le fer est introduit dans un bloc de bois, ou fût. || *Outil de côté,* ciseau de tourneur, tranchant en avant et sur un des côtés. || *Outil crochet* ou *crochu,* outil de sculpteur, formé d'un ciselet en acier courbé en crochet. || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui permet d'agir sur quelque chose, d'obtenir quelque résultat : *C'est un fameux outil que la main d'un ouvrier ! Mais le cerveau d'un homme instruit est un outil bien plus merveilleux encore !* (France). *De ce corps démantelé, fripé, brûlé, elle* [la conscience] *allait renaître au réveil, et de nouveau le dominer ; le corps alors n'est plus qu'un bon outil, le corps n'est plus qu'un serviteur* (Saint-Exupéry). || *Spécialem.* Élément d'une activité intellectuelle, d'une science, qui n'est qu'un moyen : *Les outils grammaticaux. On laissera de côté les géométries à plus de trois dimensions : ce n'est qu'un outil mathématique* (Boll). *Il est curieux de voir qu'à peine son outil forgé, Descartes va l'appliquer à un objet pour lequel cet outil n'est pas fait* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui sert d'instrument, d'exécutant à une autre : *En rapportant tout à son maître et en affectant de s'effacer, il* [le cardinal de Richelieu] *ne craint pas que la postérité se méprenne, et qu'elle méconnaisse celui qui, en de si grands desseins si glorieusement exécutés, a été le principal outil* (Sainte-Beuve). || **4.** *Pop.* Personne maladroite, inefficace, ou au comportement bizarre : *Quel outil, celui-là ! Un drôle d'outil.*

• SYN. : **1** *appareil, engin ;* **2** *instrument, machine, mécanique.*

outillage [utijaʒ] n. m. (de *outiller ;* 1829, Br. Clark, au sens 1 [aussi pour un établissement industriel, une entreprise] ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, début du XX^e^ s.). **1.** Ensemble d'outils nécessaires à l'exécution d'un travail ou à la pratique d'une activité manuelle : *Un outillage de relieur, d'ébéniste. L'outillage d'un garagiste, d'un atelier de mécanique. Exposition d'outillage agricole. Il fallait tout un outillage de charpenterie et de machinerie ; Gilliatt avait une scie, une hache, un ciseau et un marteau* (Hugo). *Les astronomes américains* [...] *possèdent un outillage à côté duquel le nôtre paraît médiéval* (Maeterlinck). || *Spécialem.* Ensemble des outils, des machines nécessaires à un établissement industriel pour ses fabrications, à une entreprise pour son activité : *L'incendie a détruit les bâtiments de l'usine et l'outillage. Toutes ces usines étaient pourvues d'un outillage sans cesse modernisé et l'automatisme des machines y supplantait progressivement le travail des hommes à la chaîne* (Friedmann). || **2.** Service chargé, dans une entreprise, de la fabrication et de l'entretien des outils et des machines-outils. || **3.** *Fig.* et *fam.* Ensemble de moyens intellectuels : *Avoir un bon outillage mental, verbal. Et quand il s'agit de Dieu, Pascal abandonne presque tout de suite l'outillage rationnel* (Duhamel).

• SYN. : **1** *équipement, matériel.*

outillé, e [utije] adj. (de *outil* [v. ce mot] ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *osteillé* [*outillé,* v. 1640, Jal], au sens 2 ; sens 1, 1377, Du Cange, écrit *hostillé* [*oustillé,* XV^e^ s. ; *outillé,* XVII^e^ s.] ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** Pourvu, équipé d'outils, d'instruments de travail : *Un artisan, un atelier bien, mal outillé.* || **2.** Pourvu, doté des moyens matériels de faire quelque chose : *La maison est si gentille et si bien appropriée à tous mes besoins, le suis si bien installée et outillée pour écrire que je ne m'impatiente pas d'y rester* (Sand). *Son cabinet de travail* [était] *une pièce définitive, rangée, bien assise, outillée pour le ferme maintien d'une existence casanière* (Huysmans). || **3.** *Fig.* Doté, armé de moyens intellectuels et moraux, de moyens d'action : *On peut affirmer qu'à aucun moment de l'existence de notre globe, l'intelligence scientifique ne fut mieux outillée, plus apte à toutes les besognes* [...], *plus pénétrante qu'aujourd'hui* (Maeterlinck). *À chaque époque, un des arts autres que la littérature se trouve particulièrement outillé pour satisfaire telle tendance dominante de la sensibilité à ce moment-là* (Romains).

• SYN. : **1** *équipé ;* **2** *installé, monté.*

outiller [utije] v. tr. (de *outil* [v. aussi l'art. précéd.] ; 1798, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Pourvoir des outils nécessaires à une activité : *Outiller un ouvrier, une usine.* || **2.** Préparer les outils destinés à l'exécution d'une pièce ou d'une tâche déterminée : *Outiller la fabrication d'un piston.*

◆ **s'outiller** v. pr. (XVI^e^ s., Godefroy). Se pourvoir d'un outillage.

outillerie [utijri] n. f. (de *outil ;* 1874, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Fabrique d'outils. || **2.** Commerce des outils.

outilleur [utijœr] n. m. (de *outil ;* 1845, Bescherelle, au sens de « fabricant ou marchand d'outils » ; sens 1-2, 1932, Larousse). **1.** Professionnel capable de confectionner à la main ou sur machines, d'après dessin, et de mettre au point des calibres, des moules, des outillages, et des montages de fabrication. || **2.** S'emploie, par apposition, pour désigner un ouvrier qui est un professionnel dans sa spécialité, et non un « ouvrier spécialisé » : *Fraiseur outilleur.*

outlaw [awtlo] n. m. (mot angl. signif. « proscrit, personne mise hors la loi, bandit », de *out,* hors [de], dehors, et de *law,* loi ; 1783, *Courrier de l'Europe,* au sens 1 ; sens 2, 1^er^ juin 1875, *Revue des Deux Mondes,* 817). **1.** *Autref.* En Angleterre, aventurier, rebelle ou bandit mis hors la loi. || **2.** Personnage qui vit en marge de la société et de ses règles : *Le public comptait admirer un premier rôle de cour d'assises, un terrible bandit, vivant en outlaw, en libre sauvage, au milieu de la civilisation* (Coppée). *Je me prenais pour un révolté, un outlaw, qui foule aux pieds tout ce qui fait obstacle à son désir...* (Gide).

outrage [utraʒ] n. m. (de *outre* 2 [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *ultrage* [*oltrage,* v. 1130, *Eneas ; outrage,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens II, 1 [*le dernier outrage,* 1707, Le-sage ; *les derniers outrages,* av. 1848, Chateaubriand] ; sens I, v. 1138, Gaimar ; sens II, 2, 1810, Code pénal [aussi *outrage aux bonnes mœurs et outrage public à la pudeur*] ; sens II, 3, début du XVII^e^ s., Malherbe [aussi *les outrages du temps ;* ironiq., 1874, Larousse] ; sens II, 4, 1535, Olivétan).

I. *Class.* Excès, chose excessive ; en particulier, excès dans la violence, l'injustice : *Rangez-vous du parti des Destins et des Dieux, | Et sans les accuser d'injustice ou d'outrage, | Puisqu'ils font des heureux, adorez leur ouvrage* (Corneille).

II. 1. Offense ou injure grave, en parole ou en acte, constituant une atteinte intolérable à l'honneur ou à la dignité : *Les guerres civiles sont fondées au moins sur des outrages individuels, sur des aversions avouées et reconnues ; ce sont des duels avec des seconds, où les adversaires savent pourquoi ils ont l'épée à la main* (Chateaubriand). *Dans l'idée de ces hommes* [les Tartares], *la prison était*

un outrage pire que la mort (Mérimée). *L'atroce outrage du soufflet reçu en public* (Bourget). *L'outrage est une opération essentiellement volontaire, intentionnée* (Péguy). || *Le dernier outrage,* l'injure la plus grave qu'on puisse faire à quelqu'un : *On lui faisait* [à Charles VI] *le dernier outrage, on lui tuait son connétable, et personne ne remuait* (Michelet). || Spécialem. *Les derniers outrages,* en parlant d'une femme, le viol : *Les femmes, après avoir essuyé les derniers outrages, furent égorgées* (Chateaubriand). || **2.** En droit, délit commis par celui qui, par parole, geste, menace, écrit ou dessin, exprime son mépris à l'égard d'un dépositaire de l'autorité ou de la force publique dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions : *Outrage à magistrat.* || *Outrage aux bonnes mœurs,* délit qui consiste à porter atteinte à la moralité publique par la parole, par des écrits, des dessins, des photographies. || *Outrage public à la pudeur,* délit constitué par un acte matériel public susceptible d'offenser la pudeur de ceux qui peuvent en être les témoins. || **3.** *Fig.* et *littér.* Dommage ou tort causé aux êtres ou aux choses : *Tout ce que peuvent donner de plus glorieux la naissance et la grandeur accumulé sur une tête, qui ensuite est exposée à tous les outrages de la fortune* (Bossuet). *Là tous les champs voisins* [...] | *N'ont jamais ressenti l'outrage des hivers* (Voltaire). *Que d'autres, moins heureuses que vous* [une colombe], *entre vos compagnes ont subi les outrages du ravisseur !* (Claudel). || *Les outrages du temps,* les altérations physiques, les infirmités dues au vieillissement. || Ironiq. *Pour réparer des ans l'irréparable outrage,* se dit quand une femme use des artifices du maquillage et de la toilette pour cacher les effets de l'âge (allusion à Athalie, II, V). || **4.** *Fig.* et *littér.* Acte qui apparaît comme une atteinte manifeste à une règle, comme la violation d'un principe généralement admis : *Cette affirmation est un outrage au bon sens, à la raison. La logique se venge toujours avec usure des outrages qu'elle a reçus* (Constant).

• SYN. : **II, 1** *affront, avanie, injure, insulte, offense ;* **4** *entorse* (fam.), *manquement.*

outragé, e [utraʒe] adj. (part. passé de *outrager ;* 1548, Des Essars, au sens de « blessé » ; sens 1, 1665, Molière [pour une femme qui a subi des violences, av. 1890, Maupassant] ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui a subi un outrage : *Le mari outragé pouvait voir la physionomie de sa femme passer du défi arrogant à la terreur* (Bourget). *Bien sûr, dit Mlle Marie avec un doux sourire. Bien sûr. Pauvre mère outragée !* (Mallet-Joris). || *Spécialem.* Se dit d'une femme qui a subi des violences : *J'appris que la femme outragée était une jeune fille* (Maupassant). || **2.** Qui exprime l'outrage : *Il devina sans doute notre présence, car il se tourna vers nous d'un air outragé* (Colette).

• SYN. : **1** *bafoué, humilié, injurié, insulté ;* **2** *offensé.*

outrageant, e [utraʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *outrager ;* 1690, Furetière). Qui constitue un outrage : *Il* [Sansfin] *saisit un poignard* [...] *pour le cas, non arrivé jusqu'ici, où il se verrait victime de quelque plaisanterie outrageante sur son imperfection physique* (Stendhal). *À Turin, vers 1806, on a joué, dit-on, au théâtre de la cour, « le Tartuffe » en supprimant le rôle de Tartuffe comme outrageant pour la religion* (Mérimée). *Une actrice célèbre a intenté un procès sensationnel à un caricaturiste qui l'avait représentée sous des traits outrageants et préjudiciables à sa carrière* (Simenon).

• SYN. : *humiliant, injurieux, insultant, mortifiant, offensant.*

outrager [utraʒe] v. tr. (de *outrage ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens de « blesser [quelqu'un] physiquement » ; sens 1, fin du XVe s., Commynes [« faire violence à une femme », 1758, Buffon] ; sens 2, 1678, Mme de Sévigné). [Conj. **1 b.**] **1.** Faire injure à une personne, l'insulter : *Tu fus grand, c'est pourquoi l'on t'outrage* (Hugo). *Je supporterai toutes les humiliations, pourvu que je sache ce que l'on veut de moi et pourquoi l'on se plaît à outrager le plus infortuné des hommes* (Sand). *Vous avez injurié, outragé un agent dans l'exercice de ses fonctions. Vous l'avez traité de « v... »* (France). || *Spécialem.* Faire violence à une femme. || **2.** *Fig.* et *littér.* Porter atteinte à quelque chose de respectable : *Ah ! j'aurais dû penser que j'outrageais ta foi* (Lamartine). *Waldhaus restait ulcéré : sa dignité avait été outragée* (Rolland).

• SYN. : **1** *bafouer, faire affront, injurier, insulter, offenser ; violer ;* **2** *blesser.*

outrageusement [utraʒøzmɑ̃] adv. (de *outrageux ;* v. 1250, Mousket, au sens II ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir).

I. D'une manière excessive, immodérée : *Il est probable que les jugements sur le même fait, et surtout sur le même homme, se contrediront outrageusement* (Chateaubriand). *Moi, je porte le nom d'un homme outrageusement célèbre* (Lavedan). *Ses cheveux étaient teints outrageusement, calamistrés...* (Montherlant).

II. *Littér.* D'une manière qui outrage, offense : *Attaquer outrageusement quelqu'un. Après avoir été outrageusement calomniée, la reine Hortense est venue se percher sur un rocher* (Chateaubriand).

• SYN. : **I** *à outrance, abusivement, excessivement, immodérément, terriblement* (fam.). || **II** *injurieusement.*

outrageux, euse [utraʒø, -øz] adj. (de *outrage ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *outrajos* [*outrageus,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *outrageux,* 1538, R. Estienne], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 1, XVe s. ; sens II, 2, v. 1225, *Barlaham*).

I. 1. *Class.* Qui abuse de son pouvoir et agit avec violence, injustice : *Un tyran outrageux* (Malherbe). || **2.** *Class.* Qui est excessif, immodéré : *Quelque espoir outrageux d'être mieux reçu d'elle* (Corneille).

II. 1. *Class.* Qui se montre outrageant, qui est l'auteur d'un outrage : *Un ennemi insolent et outrageux* (Bossuet). *Un satirique peut railler, mais il ne doit pas être outrageux* (Furetière, 1690). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui a un caractère outrageant, qui constitue un outrage : *Cesse de me tenir ce discours outrageux* (Corneille). *Roger* [...] *se leva et interpella les plus bruyants en termes si outrageux que toute leur fureur se tourna aussitôt contre lui* (Mérimée). *L'idée même du rire, de la joie se faisait blessante, outrageuse, devenait comme l'odieuse exagération du péché* (Gide).

outrance [utrɑ̃s] n. f. (de *outrer ;* v. 1230, *Merlin,* au sens de « action de pousser à bout » ; sens 1, v. 1530, C. Marot ; sens 2, XVe s. [rare jusqu'au milieu du XIXe s.]). **1.** *Littér.* Caractère de ce qui est outré, exagéré : *En matière d'art, j'avoue que le ne hais pas l'outrance ; la modération ne m'a jamais semblé le signe d'une nature artistique vigoureuse* (Baudelaire). *Dans cette puissante serre chaude parisienne, les vertus et les vices, de même que les talents, se développent avec une sorte d'outrance* (Feuillet). *Édouard n'eut pas plus tôt proféré ces paroles qu'il en sentit l'inconvenance et l'outrance et l'absurdité...* (Gide). || **2.** Action ou chose outrée, qui dépasse la mesure : *Il avait, par moments, une outrance, une audace de peinture curieuse* (Huysmans). *Les hardiesses de la pièce* [...] *entraînent ses remarquables interprètes à des outrances de ton* (Colette). *Par ses outrances comme par ses reculs, il* [le surréalisme] *a donné sa dernière et somptueuse expression à une théorie pratique de la révolte irrationnelle...* (Camus).

• SYN. : **1** *démesure, exagération, excès, exubérance, intempérance ;* **2** *extravagance.*

◆ **À outrance** loc. adv. ou adj. (début du XVe s., Ch. d'Orléans [aussi *combat... à outrance ; à toute outrance,* 1559, Amyot]). Jusqu'à l'excès : *Discuter à outrance. Travailler à outrance. Pas un moyen ne s'offrait d'éviter la guerre. Donc ils devaient la poursuivre à outrance* (Flaubert). *Il y eut une grande poussée de sensualisme et de vie à outrance* (France). || *Combat, lutte, guerre à outrance,* menés jusqu'à élimination de l'un des deux adversaires. || Vx. *À toute outrance,* jusqu'à l'extrême limite, à fond : *On le poursuivait à toute outrance* (Bossuet). *Souvent le soir, lorsqu'il* [Michel-Ange] *rentrait à la maison, ses dessins*

sous le bras, on le battait à toute outrance (Stendhal).

outrancier, ère [utrɑ̃sje, -ɛr] adj. (de *outrance ;* 1870 [d'après Darmesteter, 1877, p. 107], au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Qui aime l'outrance, qui est porté à l'excès, à la démesure : *Cet hôtel que les décorateurs les plus outranciers ont décoré de façon assez moderne* (Bataille). || **2.** Qui est poussé jusqu'à l'excès, l'exagération : *Je n'ai guère de goût pour le bellicisme outrancier avec lequel cette jeunesse* [de Rouen] *fait son entrée dans l'existence* (Tharaud). *Le succès, c'était* [...] *cette suite de phrases outrancières prononcées par des visages connus* (Sagan).

• SYN. : **2** *démesuré, exagéré, excessif, outré.*

1. outre [utr] n. f. (lat. *uter, utris,* même sens ; v. 1400, La Curne [*être plein comme une outre,* 1967, Robert]). Peau de bouc cousue qui sert à contenir des liquides : *Ils avalaient à pleine gorge tous les vins grecs qui sont dans des outres* (Flaubert). *Mais l'outre en peau de bouc maintient frais le vin blanc* (Apollinaire). || Fam. *Être plein comme une outre,* avoir trop bu, ou, simplement, être gavé de nourriture.

2. outre [utr] prép. (lat. *ultrā,* au-delà [de], de l'autre côté [de], plus loin, plus que ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *ultra* [*oltre,* 1080, *Chanson de Roland ; outre,* XII^e s.], au sens de « au-delà de » ; sens actuel, v. 1155, Wace). En plus de : *Outre ces chevaux, le régisseur avait son cheval de selle* (Balzac). *Outre notre éducation, M^me Rézeau aura une grande passion : les timbres* (H. Bazin).

• SYN. : *en sus de* (vx), *indépendamment de.*

◆ adv. (1080, *Chanson de Roland* [*passer outre,* v. 1155, Wace — au fig., fin du XIV^e s. ; *passer outre à,* 1549, R. Estienne ; *plus outre,* 1534, Rabelais]). *Vx* ou *littér.* Plus loin : *Elle* [Mariette] *ne cherchait pas outre* (Cocteau). || *Passer outre,* poursuivre sa route, aller au-delà : *Arrête, noble roi, ne passe outre, tu es trahi !* (Michelet). *J'ai perdu l'un et l'autre de vue, passant outre, soucieux de ne point m'attarder* (Gide) ; au *fig.,* avancer dans son travail sans s'arrêter sur tel ou tel point : *Toute théorie n'est bonne qu'à condition de s'en servir pour passer outre* (Gide). || *Passer outre à une objection, à un obstacle, à une interdiction,* etc., ne pas en tenir compte. || *Plus outre,* plus loin (vieilli) : *Il ne faut espérer dans ce cercle nulle vérité définitive : toutes sont situées plus outre* (Maeterlinck). *On décida de déjeuner sans aller plus outre* (Duhamel).

◆ **En outre** loc. adv. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*outre plus,* v. 1501, Destrees]). En plus : *De petits arbres décorés de guirlandes et de couronnes, resplendissant en outre de bougies allumées comme des arbres de Noël* (Nerval). || Class. *Outre plus,* bien plus : *Lequel Hiérôme, après plusieurs rébellions, | Aurait atteint, frappé, moi sergent, à la joue* [...]. | *Outre plus, le susdit serait venu, de rage, | Pour lacérer ledit présent procès-verbal* (Racine).

◆ **En outre de** loc. prép. (1835, Platt). En plus de. (V. Rem.)

◆ **Outre mesure** loc. adv. (v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence). À l'excès, trop : *Je t'approuve entièrement de ne pas chercher à prolonger outre mesure ton séjour au Havre* (Gide).

◆ **D'outre en outre** loc. adv. (v. 1175, Chr. de Troyes). De part en part (vieilli) : *Dans une passe, il releva avec beaucoup d'adresse l'épée de Mergy et* [...] *il l'aurait infailliblement percé d'outre en outre sans une circonstance qui fut presque un miracle* (Mérimée).

◆ **Outre que** loc. conj. (1580, Montaigne). En plus du fait que (avec l'indicatif ou le conditionnel) : *Outre qu'il se mit à fondre presque à vue d'œil, il prit l'habitude de manger le potage avec sa fourchette* (Aymé). *Mon étourneau m'amuse autant qu'il me dérange ; outre que je ne me lasse pas de l'observer, lui n'a de cesse qu'il ne soit perché sur mon épaule...* (Gide).

• REM. *En outre de,* formé par analogie avec *en plus de,* est condamné par les puristes, mais se rencontre chez un certain nombre d'écrivains : *Une trentaine de mille francs restaient toujours à payer en outre de mes vieilles dettes* (Chateaubriand). *En outre du message direct, elles contiennent, presque toutes, quelques pages manuscrites* (Duhamel).

3. outre- [utr], élément qui est un emploi spécialisé de *outre* 2 (1080, *Chanson de Roland*), et qui entre, comme préfixe, dans la composition de divers mots pour indiquer l'au-delà d'une limite déterminée : *Outre-Atlantique, outrecuidance, outre-Manche, outre-mer, outre-monts, outre-Rhin, outre-tombe* (v. ces mots à l'ordre alphabétique).

outré, e [utre] adj. (part. passé de *outrer ;* XIII^e s., Godefroy, au sens de « vaincu dans un tournoi ou un combat » ; sens 1, v. 1250, Mousket ; sens 2, 1691, Bossuet ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, début du XX^e s. ; sens 5, 1559, Amyot). **1.** Se dit de ce qui est exagéré, excessif : *Les compliments outrés de Justinien manifestement le gênèrent ; mais il ne put se dérober à la petite ovation qui suivit* (Gide). *Son pantalon collant de couleur bleu ciel lui faisait une élégance un peu outrée* (Maurois). || **2.** Se dit d'une personne qui exagère, qui passe toute mesure : *Être outré dans ses opinions, dans son langage.* || **3.** Indigné : *Il avait dit Crispi outré de ce que le pape eût repoussé ses avances, eût refusé de négocier avec lui* (Gide). *Ses braillements, coupés de silences, pénétraient dans la chambre mortuaire avec une étonnante force. La Yande, outrée, se leva et sortit* (Vercel). || **4.** Qui témoigne de l'indignation : *Ils secouaient la tête avec colère, crispaient les poings, et se dévisageaient un instant avec des regards outrés* (Martin du Gard). || **5.** *Class.* ou *littér.* Accablé par l'excès de : *Mon cœur outré d'ennuis n'ose rien espérer* (Corneille). *Si jamais homme a eu sujet d'avoir le cœur outré de douleur, le puis dire que c'est moi* (Montherlant).

• SYN. : **1** *démesuré, effréné, forcé, immodéré ;* **2** *délirant, excessif, outrancier ;* **3** *choqué, révolté, scandalisé, suffoqué.*

outre-Atlantique [utratlɑ̃tik] adv. (de *outre-* 3 et de *Atlantique,* n. géogr. ; 1962, Robert). Au-delà de l'Atlantique par rapport à l'Europe, c'est-à-dire en Amérique : *Les idées d'outre-Atlantique. Séjourner outre-Atlantique.*

outrecuidance [utrəkɥidɑ̃s] n. f. (de *outrecuidant ;* v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens 1-2). **1.** Confiance excessive en soi-même : *L'outrecuidance ministérielle est connue ; elle a souvent annoncé des succès qu'elle n'a point obtenus* (Chateaubriand). *La démesure et l'outrecuidance de Mussolini, entraînant le peuple italien dans sa ruine, préfigure le sort de Hitler et du peuple allemand* (Gide). || **2.** Désinvolture impertinente : *Il n'y eut qu'un cri sur l'outrecuidance de mon renvoi après le service que le venais de rendre* (Chateaubriand). *Ses yeux gris* (de Jane) [...] *avertissaient Fanny qu'elle ne devait pas compter avec l'outrecuidance des paroles, mais avec l'arrière-pensée inexpliquée qui les dictait* (Colette). *Répondre avec outrecuidance.*

• SYN. : **1** *fatuité, fierté, infatuation, orgueil, présomption, prétention, vanité ;* **2** *arrogance, effronterie, impertinence, morgue, suffisance.*

◆ **outrecuidances** n. f. pl. (27 oct. 1760, Voltaire). Actions ou paroles qui marquent une désinvolture impertinente : *Ses outrecuidances peuvent lui coûter cher.*

• SYN. : *impertinences, insolences.*

outrecuidant, e [utrəkɥidɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *outrecuid[i]er,* avoir de l'outrecuidance [v. 1188, *Chanson d'Aspremont*], de *outre-* 3 et de l'anc. franç. *cuid[i]er,* penser [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], lat. *cogitare,* même sens ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « présomptueux » ; sens 1, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch ; sens 2, 3 août 1760, d'Alembert). **1.** Se dit d'une personne qui montre de l'outrecuidance : *Une directrice outrecuidante.* || **2.** Se dit d'une chose qui trahit de l'outrecuidance : *Celle-ci* [la pensée française], *trop aristocratique pour lutter de violence avec les cris outrecuidants de la racaille, continuait pour elle-même et pour son Dieu, son chant ardent et concentré* (Rolland). *Un sourire où il y avait une outrecuidante confiance en soi* (Simenon).

• SYN. : **1** *fat, infatué, orgueilleux, prétentieux, suffisant, vaniteux ;* **2** *impertinent, insolent, présomptueux.*

outrecuidé, e [utrəkɥide] adj. (part. passé de l'anc. v. *outrecuid[i]er* [v. l'art. précéd.] ; XII[e] s., *Roncevaux*). *Class.* Présomptueux, téméraire : *L'aveugle outrecuidé | Se croirait mal guidé | Par l'aveugle fortune* (Corneille).

outre-Manche [utrəmɑ̃ʃ] adv. (de *outre-* 3 et de *Manche,* n. géogr. ; av. 1848, Chateaubriand). Au-delà de la Manche par rapport à la France, c'est-à-dire en Angleterre : *Venir d'outre-Manche. Se rendre outre-Manche.*

1. outremer [utrəmɛr] n. m. (emploi substantivé de *outre-mer* 2, cette matière colorante ayant d'abord été importée des pays de l'Orient méditerranéen ; 1669, Widerhold, au sens I, 2 ; sens I, 1, 1694, Acad. ; sens I, 3 et II, av. 1850, Balzac).

I. 1. Pierre fine d'un beau bleu d'azur. || **2.** Matière colorante qu'on extrait de cette pierre : *Ce religieux pratiquait l'art de fabriquer du bleu d'outremer en broyant des pierres de lapis-lazuli calcinées* (France). || **3.** *Bleu d'outremer,* ou simplem. *outremer,* couleur de cette pierre : *C'est à peine si elle a vu dehors que Mars amollit les bourgeons, fonce l'outremer du ciel* (Colette). *Tout autour du paquebot c'est une cuve d'outremer pur* (Cendrars).

II. *Autref.* S'est dit pour désigner les originaires des Îles (rare) : *Je restais dans les cours avec les outremers, nom donné aux écoliers dont les familles se trouvaient aux Îles ou à l'étranger* (Balzac).

● SYN. : **1** *lapis-lazuli.*

◆ adj. invar. (20 août 1850, Flaubert). Qui est de la couleur de la pierre fine : *Une étoffe outremer.*

2. outre-mer [utrəmɛr] adv. (de *outre-* 3 et de *mer ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *ultremer ; outremer,* XIII[e] s., Rutebeuf [*possessions d'outre-mer,* 13 juill. 1927, *Bulletin des lois ; départements d'outre-mer,* 1946, d'après Larousse, 1963 ; *territoires d'outre-mer, troupes d'outre-mer, zone d'outre-mer,* 1963, Larousse]). Au-delà des mers, par rapport à la France : *Les planches d'une prison d'outre-mer se préparaient pour ce formidable geôlier des peuples et des rois* [Napoléon] (Chateaubriand). *Un voyage outre-mer.* || *Possessions d'outre-mer,* nom donné parfois à l'ensemble des colonies d'un pays : *Mais l'Angleterre ne va-t-elle pas, de même, et avant nous, voir lui échapper l'une après l'autre ses possessions d'outre-mer qui faisaient son prestige et sa gloire ?* (Gide). || *Départements d'outre-mer* (abrév. D. O. M.), départements français comprenant la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion. || *Territoires d'outre-mer* (abrév. T. O. M.), possessions françaises comprenant la Polynésie française, les îles Wallis et Futuna, la NouvelleCalédonie, le Territoire français des Afars et des Issas, les Nouvelles-Hébrides, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises. || *Troupes d'outre-mer,* ensemble des troupes françaises qui assurent la sécurité des possessions françaises d'outre-mer. || *Zone d'outre-mer,* nom donné à chacun des trois grands commandements des troupes de marine, installés en 1961 à Dakar, Brazzaville et Tananarive.

outre-monts [utrəmɔ̃] adv. (de *outre-* 3 et du plur. de *mont ;* 1830, Balzac). *Littér.* Au-delà des monts (vieilli) : *Les taureaux qui fécondent les mères sont tous outre-monts* (Pesquidoux). *La France, l'Allemagne, la Pologne, ce sont toujours ces brumes d'outre-monts qui de temps en temps viennent offusquer notre clair génie espagnol* (Claudel).

outrepassé [utrəpase] adj. m. (part. passé de *outrepasser ;* 1866, Larousse, art. *arc*). *Arc outrepassé,* ou *arc en fer à cheval,* en architecture, arc dont la circonférence se prolonge au-dessous du diamètre, et que l'on rencontre souvent dans l'art musulman.

outrepasser [utrəpase] v. tr. (de *outre-* 3 et de *passer ;* v. 1155, Wace, écrit *ultrepasser* [*outrepasser,* fin du XII[e] s., *Prise d'Orange*], au sens de « dépasser [une ville, un cours d'eau] » ; sens 1, XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch ; sens 2, 1553, *Bible Gérard* [absol., au sens de « transgresser une règle », 1532, Rabelais]). **1.** Dépasser une limite : *Il faut que le drame, divisé en trois actes, n'outrepasse pas un certain nombre de vers* (Stendhal). *D'où vient « l'invention » par quoi j'écarte, j'outrepasse, ce qui est proposé à ma réflexion ?* (Aragon). || **2.** *Fig.* Transgresser : *Outrepasser ses droits. Outrepasser les ordres.*

● SYN. : **1** *déborder, dépasser, empiéter sur, mordre sur, passer ;* **2** *enfreindre.*

◆ v. intr. (1810, Desgraviers). En parlant d'un chien de chasse, s'emporter au-delà des voies.

outrer [utre] v. tr. (de *outre* 2 ; v. 1155, Wace, au sens de « dépasser [quelqu'un] en marchant ou à cheval » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « vaincre au combat » ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « tuer » ; sens 1, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, XIV[e] s., *Miracles de NostreDame*). **1.** Exagérer : *Ayant eu à écrire à mon grand-père une lettre où le parle de mes maux en les détaillant, en les outrant même un peu, le suis parvenu à me persuader moi-même et à être attendri et très triste* (Stendhal). *Lousteau crut nécessaire d'outrer* [...] *son faux dédain de la vie et sa misanthropie postiche* (Balzac). *Je pèse chaque mot que j'écris, le m'en voudrais d'outrer ma pensée* (Gide). *Et elle outrait cette moue de mépris où excellent les demoiselles* (Montherlant). || **2.** Irriter vivement : *Ce manque de parole m'a outré contre lui* (Sévigné). *Il fallait que la femme d'Hubert fût outrée pour élever ainsi la voix* (Mauriac). || **3.** *Class.* Accabler, fatiguer avec excès : *Combien perd-il de pas, | S'outrant pour acquérir des biens ou de la gloire !* (La Fontaine).

● SYN. : **1** *caricaturer, charger, dramatiser, forcer, grossir, pousser ;* **2** *indigner, offenser, révolter, scandaliser.*

outre-Rhin [utrərɛ̃] adv. (de *outre-* 3 et de *Rhin,* n. géogr. ; 1847, Baudelaire). Au-delà du Rhin par rapport à la France, c'est-à-dire en Allemagne : *Les coutumes d'outre-Rhin. Passer outre-Rhin.*

outre-temps [utrətɑ̃] adv. (de *outre-* 3 et de *temps ;* av. 1951, A. Gide). *Littér.* Au-delà du temps normal ou permis (rare) : *Maman* [...] *permettait que le prolongeasse outre-temps la veillée* (Gide).

outre-tombe (d') [dutrətɔ̃b] loc. adj. (de *outre-* 3 et de *tombe ;* 1832, Chateaubriand, au sens 1 ; sens 2, 1862, E. Texier). **1.** Qui est censé avoir été fait, dit après la mort de l'auteur : *Presque tous les mémoires sont des mémoires d'outre-tombe* (France). *Des morts illustres parlent, et les paroles d'outre-tombe sont amères* (Valéry). || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qui est censée se manifester après sa mort : *Je suis réellement d'outre-tombe* (Rimbaud).

outrigger [awtrigœr] n. m. (mot angl. signif. « aiguille de carène, balancier [de pirogue], embarcation ayant des porte-en-dehors », de *out,* hors [de], dehors, et de *to rig,* garnir, équiper, gréer ; 1874, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1963, Larousse ; sens 3, 1958, Merrien). **1.** Armature métallique fixée sur le bord des bateaux de course et supportant à son extrémité le système, qu'elle éloigne largement du bord. || **2.** *Par extens.* Embarcation de course, étroite et légère, munie de telles armatures. || **3.** Système rigide reportant en dehors du bordé d'un yacht le point fixe dans lequel passe l'écoute d'un foc.

outsider [awtsajdœr] n. m. (mot angl. signif. « cheval qui n'est pas compté parmi les favoris », dér. de *outside,* dehors, de *out,* hors [de], dehors, et de *side,* côté ; 1859, *le Sport,* au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Cheval de course ou concurrent qui n'est pas pronostiqué parmi les gagnants probables, mais dont les chances de vaincre ou, au moins, de figurer en bonne place, ne sont pas nulles : *Je joue un outsider, il gagne de vingt longueurs* (Giraudoux). *Ce jeune coureur encore inconnu a joué le rôle d'outsider dans une lutte très serrée.* || **2.** *Fig.* Personne de moindre notoriété qui réunit la majorité des suffrages, dans le cas où deux ou plusieurs personnes ne peuvent suffire à départager des groupes opposés : *Pour donner l'illusion de son unité, ce parti a dû recourir à un outsider. Le jury de ce prix littéraire a finalement couronné un outsider.*

ouvert, e [uvɛr, -ɛrt] adj. (part. passé de *ouvrir ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *uvert* [*overt,* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne ; ouvert,* fin du XIIe s.], au sens I, 1 [*opération portes ouvertes,* v. 1970 ; *la porte ouverte,* au fig., XXe s. ; *c'est la porte ouverte à,* 1690, Furetière ; *tenir table ouverte,* 1606, Nicot ; *voie ouverte,* 1932, Larousse] ; sens I, 2, 1868, Littré [*syllabe ouverte,* 1903, Larousse] ; sens I, 3, milieu du XVIe s. [au fig., XXe s. ; *pays ouvert,* 1690, Furetière] ; sens I, 4, v. 1360, Froissart [au fig., fin du XIXe s.] ; sens I, 5, v. 1240, G. de Lorris ; sens I, 6, XXe s. [en termes de marine, 1868, Littré] ; sens I, 7, 1580, Montaigne [pour un cheval, 1690, Furetière ; *tête ouverte,* 1655, Salnove ; *lice ouverte,* 1963, Larousse] ; sens I, 8, v. 1360, Froissart [*circuit ouvert, circuit magnétique ouvert, ensemble ouvert,* 1963, Larousse] ; sens I, 9, 1963, Larousse [aussi *jeu ouvert*] ; sens I, 10, 1690, Furetière [au fig., av. 1922, Proust ; *maison ouverte,* 1559, Amyot ; pour un bateau, 1868, Littré ; *port ouvert,* 1723, Savary des Bruslons ; *rade ouverte,* 1868, Littré ; *ville ouverte,* av. 1678, La Rochefoucauld ; *à bureau ouvert,* 1868, Littré] ; sens I, 11, 1587, F. de La Noue [*une oreille ouverte à,* 1655, Bossuet ; *avoir l'œil/les yeux ouverts,* 1868, Littré — au fig., 1731, Voltaire] ; sens II, 1, 1928, R. Martin du Gard ; sens II, 2, XIIIe s., *Isopet de Lyon ;* sens II, 3, 1273, Adenet ; sens II, 4, fin du XIIe s. [*à force ouverte,* 1587, F. de La Noue] ; sens II, 5, 1690, Furetière ; sens II, 6, av. 1794, A. Chénier [« facilement touché... par », fin du XIIe s., Reclus de Moiliens — absol., 1273, Adenet] ; sens II, 7, 1932, Bergson ; sens II, 8, 1954, Gonseth).

I. AVEC UN NOM DE CHOSE OU D'ÊTRE ANIMÉ. **1.** Qui laisse le passage libre : *Il entra, fit un pas, et s'arrêta, laissant la porte ouverte derrière lui* (Hugo). || *Opération portes ouvertes,* manifestation consistant à inviter le public à visiter un établissement, une installation, etc., en dehors des jours ouvrables afin de prendre conscience de certains problèmes propres à cet établissement, cette installation. || Fig. *La porte ouverte,* l'accès libre ou l'accueil facile : *C'était mon chemin de l'odyssée, la porte ouverte sur un autre monde* (Chamson). || Fig. *C'est la porte ouverte à,* c'est le commencement de (surtout en mauvaise part). || *Tenir table ouverte,* recevoir journellement à sa table des invités ou même des inconnus. || *Voie ouverte,* régime d'exploitation normal d'une voie ferrée, dans lequel, en l'absence de toute circulation, les signaux sont en permanence à l'ouverture. || **2.** *Voyelle ouverte,* voyelle dont la prononciation est caractérisée par une position basse de la langue et une plus ou moins grande aperture de la bouche. || *Syllabe ouverte,* syllabe qui se termine par une voyelle : *Le mot « flétri » est composé de deux syllabes ouvertes.* || **3.** Qui ne présente pas d'obstacles naturels ou artificiels : *C'était un pays plat et ouvert où, en cas de fâcheuse rencontre, il n'était guère possible de se mettre à l'abri d'un bois ou seulement d'un bouquet d'arbres* (Sand). *Et toujours je me souvenais du vent, car jamais il ne cesse de souffler de la plaine rase et ouverte, ébranlant les sombres noyers* (Claudel) ; et au fig. : *Qu'il soit ambitieux, étourdi ou timide, c'est vers un avenir ouvert que s'élance le jeune garçon* (Beauvoir). || *Pays ouvert,* en termes militaires, pays qui ne possède pas de places fortes. || **4.** Se dit de certains organes ou cavités percés, incisés de façon naturelle ou artificielle : *Le souffle qui s'était échappé si violemment de ses flancs ouverts* (Zola). *Avoir le genou ouvert, la lèvre ouverte. Une plaie, une blessure ouverte ;* et au fig. : *Une œuvre tant qu'elle survit, c'est une blessure ouverte par où toute une race continue de saigner* (Mauriac). || *Fracture ouverte,* v. FRACTURE. || *Opération à cœur ouvert,* v. CŒUR. || **5.** Se dit d'une fleur dont les pétales se sont écartés : *La rose épanouie et toujours grande ouverte,* | *Sortant du frais bouton comme d'une urne verte* (Hugo). || **6.** Se dit d'un objet dont les éléments sont écartés, dépliés : *Un couteau, un parapluie, un tréteau ouvert.* || *À livre ouvert,* v. LIVRE 1. || *Lettre ouverte,* v. LETTRE. || En termes de marine, se dit des objets situés à une certaine distance angulaire l'un de l'autre. || **7.** Se dit de certains éléments ou organes pairs du corps d'un être animé qui peuvent être écartés d'une certaine façon : *Au bord du chemin, sur un tas de hardes, un tout petit enfant, assis les jambes ouvertes, jouait avec une pomme de terre* (Maupassant). || *Recevoir quelqu'un à bras ouverts,* v. BRAS. || *Cheval bien ouvert, mal ouvert,* en termes d'équitation, cheval dont les jambes, notamment les antérieures, sont ou ne sont pas à l'écartement voulu. || *Tête ouverte,* en vénerie, tête dont les deux côtés de la ramure s'écartent bien également à droite et à gauche. || *Lice ouverte,* lice qui n'est pas châtrée. || **8.** Qui présente une solution de continuité. || *Courbe ouverte,* en géométrie, courbe dont les extrémités ne se rejoignent pas. (Contr. COURBE FERMÉE.) || *Circuit ouvert,* circuit électrique présentant une coupure formée par un isolant qui empêche le passage du courant. || *Circuit magnétique ouvert,* circuit de fer présentant un entrefer, espace d'air que traverse le flux magnétique. || *Ensemble ouvert,* en mathématiques, ensemble de points sans frontière. || **9.** *Match ouvert,* match dont l'issue est incertaine en raison de la valeur égale des adversaires en présence. || *Jeu ouvert,* partie de rugby où le jeu offensif des lignes arrière tient la plus grande place. || **10.** Se dit d'un lieu, d'un local, d'un contenant, etc., qui est en communication avec l'extérieur, et, *par extens.,* accessible à quelqu'un : *La bibliothèque, par une faveur exceptionnelle, restait ouverte jusqu'à cinq heures* (Thierry). *Une armoire ouverte. Une bouteille ouverte. À partir de 19 heures, on ne trouve plus de magasin ouvert ;* et au fig. : *Une association ouverte aux travailleurs immigrés.* || *Maison ouverte,* maison où l'on reçoit volontiers. || *Bateau ouvert,* bateau non ponté. || *Port ouvert,* port où les navires étrangers peuvent pénétrer librement. || *Rade ouverte,* mouillage exposé au vent, à l'ennemi, à la mer du large. || *Ville ouverte,* ville qui n'est pas défendue en cas de guerre. || *À guichets ouverts,* v. GUICHET. || *À bureau ouvert,* sans autre formalité que la présentation des titres : *Banque qui paye à bureau ouvert.* || *À tombeau ouvert,* v. TOMBEAU. || **11.** Se dit de certains organes des sens qui communiquent avec le monde extérieur : *Un bon vieux à pommettes roses* [...] *dormait au fond d'un fauteuil, la bouche ouverte, tête nue* (Rimbaud). || Fig. *Une oreille ouverte à,* sensible à : *Son oreille pointue* [du renard], *animée de frémissements continuels, ouverte à toutes les vibrations aériennes* (Pesquidoux). || *Avoir* (ou *rester*) *l'œil ouvert* ou *les yeux ouverts,* ne pas dormir : *Elle a toujours les yeux ouverts* | *Et ne me laisse pas dormir* (Éluard) ; au *fig.,* être lucide : *L'intelligence courte croit tout voir, parce qu'elle reste les yeux ouverts ; l'intelligence supérieure consent à fermer les yeux, parce qu'elle aperçoit tout en dedans* (Chateaubriand). *Pendant un quart de siècle les marxistes ont vraiment conduit le monde. Mais ils avaient alors les yeux ouverts* (Camus).

II. AVEC UN NOM DÉSIGNANT UNE PERSONNE OU CE QUI EST RELATIF À SON COMPORTEMENT. **1.** *Fam.* Se dit d'un commerçant dont le magasin est accessible au public : *« Le pharmacien est ouvert. Vous allez y courir. » Il griffonna l'ordonnance et signa* (Martin du Gard). || **2.** Qui se confie, franc : *Don Ali n'intriguait personne, étant l'homme le plus ouvert du monde* (Montherlant). *Un caractère ouvert.* || **3.** Qui témoigne la confiance : *Il y a là deux ou trois intimes seulement et l'accueil est cordial, ouvert, gracieux, d'une simplicité distinguée et du meilleur aloi* (Loti). *Son cœur est loyal et ouvert* (Genevoix). || *À cœur ouvert,* v. CŒUR. || **4.** Déclaré, qui se manifeste publiquement : *Ce penchant* [pour le pouvoir] *se modifie selon les caractères :* [...] *imprudent, ouvert, déclaré dans ceux-ci, circonspect, caché, honteux et bas dans ceux-là* (Chateaubriand). *Vous venez de me faire une grande peine en vous mettant en révolte ouverte contre vos vrais amis et en refusant d'accepter la position qu'ils vous offraient* (Daudet). *Les attaques, ouvertes ou sournoises, sont on ne peut plus éprouvantes* (Gide). *Votre intérêt est*

d'avoir en face de vous une Droite ouverte, affichée, qui se contente de la bataille parlementaire, et non pas une Droite occulte qui s'oriente vers la conspiration et le coup de main (Romains). || *Guerre ouverte,* v. GUERRE. || Class. *À force ouverte,* ouvertement : *Des opiniâtres ont entrepris de combattre la raison à force ouverte* (Bossuet). || **5.** Intelligent, vif : *Un esprit très ouvert. Comme il est d'intelligence ouverte et précoce, il a son avis sur le développement de l'époque* (Romains). || **6.** *Ouvert à,* qui accueille facilement les idées nouvelles : *Ici, Thésée, je crains que ton esprit, pourtant grec, c'est-à-dire subtil et ouvert à toutes les vérités, ne puisse me suivre* (Gide). *Même un Guermantes qui avait fait des faux et trichait au jeu et était le plus délicieux de tous, ouvert à toutes les idées neuves et justes* (Proust) ; facilement touché, influencé par : *Que je me sens faible, vulnérable et ouvert de tous côtés à la surprise* (Delacroix). *Peut-être se sentait-il trop ouvert à la pitié qu'il regardait comme un sentiment inférieur* (Daudet). || **7.** *Morale ouverte,* nom donné par Bergson à la morale personnelle et libre des êtres qui, par-delà les tabous, retrouvent l'élan créateur, l'amour et la sainteté. || **8.** *Philosophie ouverte,* nom donné par F. Gonseth à sa conception de la philosophie de la recherche. (On dit également IDONÉISME.)

• SYN. : **I, 1** *béant ;* **4** *coupé, entaillé, fendu, lacéré, sectionné ;* **5** *éclos, épanoui.* || **II, 2** *communicatif, confiant, expansif, extraverti ;* **3** *cordial, direct, franc, sincère ;* **4** *évident, flagrant, manifeste, notoire, patent, public ;* **5** *aigu, éveillé, pénétrant, perçant, perspicace ;* **6** *accueillant, compréhensif, disponible, large, libéral, réceptif ; accessible, sensible, vulnérable.* — CONTR. : **I, 1** *bouché, fermé, muré, obturé ;* **4** *refermé, suturé.* || **II, 1** *fermé ;* **2** *dissimulé, faux, impénétrable, introverti, renfermé, sournois ;* **3** *équivoque, froid, glacial, réservé ;* **4** *caché, clandestin, confidentiel, furtif, latent, occulte, secret, sourd, souterrain ;* **5** *borné, buté, lent, lourd ;* **6** *étroit, exclusif, mesquin ; étranger, imperméable, inaccessible, indifférent, insensible, rebelle, réfractaire, sourd.*

ouvertement [uvɛrtəmɑ̃] adv. (de *ouvert ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens de « publiquement » ; sens actuel, 1588, Montaigne). Directement, sans détour : *Il ne lui arrive jamais de me désapprouver ouvertement* (Gide). *Rogier eut envie de se joindre à eux, mais n'osa pas rompre ouvertement avec le chef* (Aymé).

• SYN. : *carrément* (fam.), *franchement, hautement, librement, ostensiblement, publiquement.* — CONTR. : *en cachette, confidentiellement, discrètement, furtivement, secrètement, subrepticement.*

ouverture [uvɛrtyr] n. f. (lat. pop. **opertura,* ouverture, de **opertum,* supin de **operire* [v. OUVRIR — le mot a remplacé le lat. class. *apertura,* même sens, de *apertum,* supin de *aperire,* ouvrir] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *ouvre-dure,* au sens de « linteau au-dessus d'une porte » ; écrit *overture,* au sens II, 2, début du XIIe s. [*ouverture,* XIIIe s.] ; sens I, 1, XIIIe s. [au fig., début du XXe s.] ; sens I, 2, av. 1848, Chateaubriand [au fig., 1881, V. Hugo] ; sens I, 3 et 5, 1690, Furetière ; sens I, 4, XXe s. ; sens I, 6, 1963, Larousse [aussi *signal à l'ouverture*] ; sens I, 7, 1868, Littré ; sens I, 8, 1581, Bara [*faire l'ouverture,* 1962, Robert ; *ouverture du feu,* 1963, Larousse] ; sens I, 9, 1932, Larousse ; sens I, 10, 1691, Ozanam ; sens I, 11, 1690, Furetière ; sens I, 12, av. 1924, A. France [pour un compte, un emprunt, XXe s.] ; sens I, 13, 1936, Capitant ; sens I, 14, 1963, Larousse ; sens I, 15, 1690, Furetière ; sens I, 16, 1662, A. Arnauld et Nicole ; sens II, 1, 1874, Larousse ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1765, *Encyclopédie* [*ouverture relative d'une lentille,* 1963, Larousse] ; sens II, 5, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch [*ouverture d'un angle,* 1762, J.-J. Rousseau ; *ouverture d'un compas,* 1694, Acad. ; *ouverture buccale,* 1963, Larousse — *ouverture,* même sens, 1933, Marouzeau ; *ouverture des roues avant, d'un pont,* 1963, Larousse] ; sens III, 1, 1642, Corneille ; sens III, 2, 1690, Furetière ; sens III, 3, 13 sept. 1969, *le Monde*).

I. ACTION D'OUVRIR. **1.** Mise en communication de l'intérieur avec l'extérieur : *Il ne résistait pas à l'ouverture de la fenêtre, soudain resplendissante, au claquement des volets de bois plein* (Pagnol). *Procéder à l'ouverture d'un coffre. Si nous voulons être sûrs d'avoir des places, il faut arriver quelque temps avant l'ouverture du théâtre ;* et au fig. : *Chaque nouveau chapitre doit poser un nouveau problème, être une ouverture, une direction, une impulsion, une jetée en avant de l'esprit du lecteur* (Gide). *Le vieux débat entre l'Église et le monde moderne [...] a rarement été conclu avec autant de netteté en faveur d'une ouverture de l'esprit chrétien sur l'avenir* (Daniel-Rops). || **2.** Libre accès à quelque chose : *La liberté du commerce de la mer Noire, l'ouverture de cette mer à toutes les flottes de l'Europe et de l'Amérique ébranleraient la puissance de la Porte dans ses fondements* (Chateaubriand) ; et au fig. : *C'est tout de même terrible, le chômage ! Cette ouverture sur l'enfer* (Henriot). *Soixante ans à n'avoir jamais agi, soixante ans sans ouverture sur le dehors, sans relations* (Montherlant). || **3.** Action de pratiquer un passage : *L'ouverture d'une route à travers la jungle, d'un tunnel sous la montagne, d'une brèche dans le dispositif ennemi.* || *Demi d'ouverture,* v. DEMI 2. || **4.** Action d'écarter, de déplier : *L'ouverture d'une carte, d'un parapluie. L'ouverture automatique, commandée, retardée d'un parachute.* || **5.** Action de défaire, de décacheter : *L'ouverture du testament mit le comble à la colère de la mûrissante furie* (Maurois). *L'ouverture d'une lettre, d'un colis.* || **6.** *Ouverture d'un signal,* mise en position de voie libre d'un signal de chemin de fer. || *Signal à l'ouverture,* signal en position de voie libre. || **7.** *Ouverture d'un circuit électrique,* action de supprimer les liaisons conductrices qui permettent le passage du courant. || **8.** Action de commencer, d'inaugurer : *L'ouverture d'une séance, d'une session, d'un congrès,* etc. || *Ouverture de la chasse, de la pêche,* v. CHASSE, PÊCHE. || Fam. *Faire l'ouverture,* chasser ou pêcher le jour même de l'ouverture. || *Ouverture du feu,* déclenchement d'un tir d'armes à feu. || **9.** En termes de jeu, action ou possibilité de commencer la partie, en participant aux enchères. || **10.** Pièce symphonique par laquelle commence une œuvre musicale de grande dimension : *L'ouverture d'un opéra, d'un drame lyrique.* || **11.** Création, fondation, mise en service : *L'ouverture d'une agence, d'un grand magasin, d'une succursale. L'ouverture d'une nouvelle autoroute à la circulation.* || **12.** *Ouverture de crédits,* contrat par lequel un particulier ou un banquier s'engage à mettre à la disposition d'un partenaire une certaine somme : *Les sommes votées dans l'ouverture des crédits n'ont pas été dépensées d'une façon différente de celle qu'on avait prévue* (France). || *Ouverture d'un compte courant, d'un compte bancaire,* faculté de déposer ou de retirer de l'argent gardé par un organisme bancaire. || *Ouverture d'un emprunt,* action de lancer un emprunt. || **13.** En termes de législation financière, autorisation de dépenser, donnée à un ordonnateur par voie législative ou, parfois, réglementaire. || **14.** *Ouverture des droits,* fait de remplir les conditions d'attribution d'une prestation sociale. || **15.** Faculté d'exercer un recours extraordinaire, tel que le recours en cassation, en excès de pouvoir, la prise à partie ou la requête civile. || **16.** *Class.* Occasion, prétexte : *Le roi n'avait point donné d'ouverture ni de prétexte aux excès sacrilèges dont nous abhorrons la mémoire* (Bossuet).

II. LE FAIT D'ÊTRE OUVERT. **1.** État de ce qui est ouvert, accessible au public : *L'ouverture du magasin est ininterrompue de 8 heures à 17 heures.* || **2.** Endroit naturel ou artificiel qui permet le passage, l'entrée, la communication entre l'intérieur et l'extérieur : *Ce prince* [Talleyrand] *aux trois quarts pourri, une ouverture gangreneuse au côté* (Chateaubriand). *Il attacha sa corde enfin débrouillée à une ouverture pratiquée dans le parapet pour l'écoulement des eaux* (Stendhal). *Des cabanes [...] sans cheminée, sans autre ouverture qu'une porte basse* (Pesquidoux). *Boucher, dégager une ouverture. Se glisser par ou dans une ouverture.* || **3.** Dimension d'un orifice : *Comme un architecte et un*

tapissier qui gardent leur ouverture primitive aux fenêtres et aux portes (Proust). || **4.** En optique, surface utile des miroirs, des lentilles de lunette, etc., par où passent les rayons lumineux. || *Ouverture relative d'une lentille, d'un objectif,* rapport du diamètre de cette ouverture à la distance focale : *Pour photographier dans cette pénombre, il vous faut au moins une ouverture de F 1,9.* || **5.** Espacement des parties d'un objet ou d'un corps qui vont ensemble. || *Ouverture d'un angle,* grandeur d'un angle selon l'écartement des côtés. || *Ouverture d'un compas,* écartement entre les deux branches. || *Ouverture buccale,* en phonétique, écartement plus ou moins grand des mâchoires dans la prononciation des sons. || *Ouverture des roues avant,* divergence angulaire normale des roues avant dans une voiture à traction avant. || *Ouverture d'un pont,* distance horizontale qui sépare les culées d'un pont à hauteur des naissances. || **6.** Dans une mine, épaisseur d'une couche ou d'un filon.

III. FACULTÉ D'ACCUEIL, RÉCEPTIVITÉ. **1.** *Ouverture de cœur,* ou simplem. *ouverture,* disponibilité à l'égard des autres, cordialité, ou bien sincérité : *Pourquoi Jean montrait-il si peu de confiance, d'ouverture ? Il n'était pas méchant ; secret seulement, plein de pensées cachées, inquiétantes* (Henriot). || **2.** *Ouverture d'esprit,* faculté de recevoir et de comprendre des idées nouvelles : *Sa vaste curiosité et sa rare ouverture d'esprit* (Renan). *Enfin, je vous amuse, ce qui, sans vanité, suppose chez vous une certaine ouverture d'esprit* (Camus). || **3.** En politique, tendance d'un parti ou d'une personnalité à s'allier avec d'autres qui n'appartiennent pas au même courant idéologique : *Pratiquer l'ouverture à droite, à gauche.*

• SYN. : **I, 2** *accès, débouché ;* **3** *forage, percée ;* **8** *inauguration ;* **11** *instauration, lancement, mise en service.* || **II, 2** *bouche, entrée, fente, fissure, gueule, issue, jour, orifice, passage, pertuis* (vx), *trou, vide.* || **III, 1** *confiance, franchise.* — CONTR. : **I, 1** *fermeture ;* **3** *colmatage ;* **8** *clôture ;* **10** *final.* || **III, 1** *dissimulation, fausseté, fourberie, hypocrisie ;* **2** *étroitesse, mesquinerie.*

◆ **ouvertures** n. f. pl. (sens 1, v. 1460, G. Chastellain ; sens 2, fin du XV^e s., Commynes). **1.** *Class.* Aperçu, clartés : [La vivacité] *lui donnait même assez souvent des ouvertures si brillantes qu'elles paraissaient comme des éclairs* (Retz). || **2.** Commencement d'action visant à une fin déterminée, premières propositions, premières démarches : *Londres éluda les ouvertures de paix qui lui furent faites* (Chateaubriand). *Ils déclarèrent* [...] *qu'ils se refusaient d'avance à toutes les ouvertures et que l'on renverrait les parlementaires avec les mains coupées* (Flaubert). *L'occasion me parut bonne et je me présentai sans hésitation. Mes ouvertures furent reçues sans embarras* (Maupassant). *J'avais fait quelques ouvertures à maman pour savoir si elle ferait de même quand viendrait Gilberte* (Proust).

• SYN. : **2** *avances.*

• REM. Au sens 2, on rencontre le singulier à l'époque classique ou, parfois, dans la langue littéraire : *Lui avez-vous déclaré votre passion* [...] *? Sans doute, et même j'en avais fait à sa mère quelque peu d'ouverture* (Molière). *Il n'avait point accepté une ouverture venant de l'aristocratie d'Aurigny et il avait décliné les propositions d'un membre de la famille Edou* (Hugo).

ouvrable [uvrabl] adj. (de *ouvrer ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *jour uverable* [*jour ouvrable,* v. 1268, É. Boileau], au sens 2 ; sens 1, 1874, Larousse). **1.** Se dit d'une matière qu'on peut travailler. || **2.** *Jour ouvrable,* jour où l'on peut travailler (par opposition à *jour férié*) : *Nous étions réduits, les jours ouvrables, au tête-à-tête de famille, le dimanche à la société des bourgeois du village et des gentilshommes voisins* (Chateaubriand). *Au début de l'après-midi, les jours ouvrables, il attendait ses clients, ses malades* (Duhamel).

• CONTR : **2** *chômé, férié.*

ouvrage [uvraʒ] n. m. (de *œuvre* [v. ce mot — le terme a remplacé le dér. plus anc. *ovraigne,* « ouvrage », v. 1130, *Eneas*] ; fin du XII^e s., Reclus de Moi-liens, dans la loc. *ouvrage de char,* acte vénérien [proprem. « ouvrage de chair »] ; sens I, 1, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch [*avoir du cœur à l'ouvrage,* 1857, Baudelaire] ; sens I, 2, XIII^e s., *Roman de Renart* [*ouvrage de patience,* 1798, Acad. — d'abord « pierre philosophale », 1721, Trévoux] ; sens I, 3, 1932, Larousse ; sens I, 4, 1464, Bartzsch ; sens I, 5, XV^e s., *Perceforest ;* sens II, 1, 1409, Runkewitz [*du bel/de la belle ouvrage,* fin du XIX^e s.] ; sens II, 2, 1758, Diderot [« broderie », milieu du XVI^e s. ; *boîte à ouvrage,* 1835, Balzac ; *sac à ouvrage,* 1740, Acad. ; *table à ouvrage,* 1890, Havard] ; sens II, 3, 1845, Bescherelle ; sens II, 4, début du XIV^e s. [*ouvrage d'art,* 1874, Larousse ; *gros ouvrage, ouvrage de sujétion,* 1694, Th. Corneille ; *ouvrage léger,* 1812, Mozin] ; sens II, 5, 1676, Félibien ; sens III, 1-2, 1478, Baignon).

I. 1. Action de travailler, de mettre en œuvre : *Bientôt l'ouvrage des mains de Tityre ne suffit plus pour sarcler et biner la terre autour du chêne* (Gide). *Pendant plus de soixante années, cet homme extraordinaire est à l'ouvrage tous les jours de cinq heures à midi !* (Valéry). *Un couvreur matinal qui commence tôt son ouvrage et l'accomplit en silence pour ne pas réveiller la ville* (Proust). *Le ménage était vite fait, dès le matin elle avait une fille qui venait pour le gros ouvrage, et la maison n'était pas grande* (Aragon). *Avancer son ouvrage. Se mettre à l'ouvrage.* || *Avoir du cœur à l'ouvrage,* travailler avec entrain, avec ardeur. || **2.** Tâche, effort : *Je l'avais bien prévu, que pour un tel ouvrage | Cinna saurait choisir des hommes de courage* (Corneille). *Socrate un jour faisant bâtir | Chacun censurait son ouvrage* (La Fontaine). *Ce n'est pas l'ouvrage d'un moment que de faire un philosophe* (Diderot). *Se livrer à un ouvrage de longue haleine. La reconstruction de la ville est un ouvrage de vingt ans.* || *Ouvrage de patience,* tâche qui réclame un effort long et suivi. || **3.** *À l'ouvrage,* en termes de vénerie, se dit d'un animal qui est en difficulté. || **4.** Travail qui permet de gagner sa vie : *À partir de ce jour-là, jamais nous ne laissâmes le vieux meunier manquer d'ouvrage* (Daudet). *Chercher, trouver de l'ouvrage. Un ouvrage bien, mal rétribué.* || **5.** Manière dont on travaille (vieilli) : *Ô le charmant ouvrage, le travail très précieux de ses* [de la danseuse] *orteils intelligents qui attaquent, qui esquivent, qui nouent et qui dénouent* (Valéry). *Un bijou d'un ouvrage délicat. C'est de l'ouvrage d'amateur, d'artisan, de professionnel.*

II. 1. Produit du travail ; objet créé par le travail : *Washington a été le représentant des besoins, des idées, des lumières, des opinions de son époque ; de là la cohérence et la perpétuité de son ouvrage* (Chateaubriand). *Pour lui* [Rodin], *tout était un : un chapiteau, un meuble bien fait, autant que le Moïse de MichelAnge, étaient des ouvrages de sculpteurs* (Gillet). *J'en ai connu* [des amateurs] *qui ne cherchaient que des ouvrages en fer et j'en ai connu qui ne cherchaient que des ouvrages en bois* (France). *Un ouvrage bien fait, mal fait. Un ouvrage de bijouterie, d'ébénisterie, de tapisserie ;* et au fig. : *Ces ruines sont l'ouvrage du temps. Pour les croyants, le monde est l'ouvrage de Dieu.* || *Du bel ouvrage* ou (pop.) *de la belle ouvrage,* s'emploie pour exprimer l'admiration ou, plus souvent et ironiquement, la désapprobation devant le résultat d'une action quelconque : *C'est de la belle ouvrage, vanta Urbain* (M. Elder). *Ah ! dit Arochkoa, voici la mère qui passe et qui nous regarde de travers, encore !* [...] *Elle en a fait du bel ouvrage, ce jour-là, elle peut s'en vanter !* (Loti). || **2.** *Ouvrage de dame,* ou ellipt. *ouvrage,* travail que les femmes exécutent à l'aiguille, au crochet, etc. : *C'est avec la petite Fanny que la mère se plaisait le mieux ; elle l'installait à un petit ouvrage à côté d'elle et lui parlait d'Éline tout le jour* (Daudet). *Quand les demoiselles, lasses de travailler, pliaient leur ouvrage, on jouait à l'oie ou au loto* (France). *Céline se penchait sur son éternel ouvrage de couture* (Moselly). *Elle* [la petite Garcin] *tire de son réticule sordide, le dé, les ciseaux, un ouvrage de lingerie commencé et se met à coudre* (Colette). || *Boîte à ouvrage,*

sac à ouvrage, boîte, sac où l'on range le fil, la laine, les aiguilles, etc. || *Table à ouvrage,* petite table à tiroirs, qui sert à ranger le nécessaire à couture, à tricot, etc. || **3.** *Ouvrages de ville,* syn. de TRAVAUX DE VILLE || **4.** En termes d'architecture, construction, édifice : *Nous nous engageons au milieu de divers ouvrages de terre, et découvrons l'embouchure étroite et tortueuse du fleuve* (Loti). *Un ouvrage en briques. Un ouvrage de béton armé.* || *Ouvrage d'art,* travail particulier nécessité pour le franchissement d'un obstacle naturel par une voie ferrée, routière ou fluviale : *Un tunnel, un viaduc, un pont-canal sont des ouvrages d'art.* || *Gros ouvrage,* mur épais. || *Ouvrage léger,* construction telle que plafond, cloison, carrelage, etc. || *Ouvrage de sujétion,* élément de construction dont la complexité relative implique un surcroît de dépense. || **5.** Élément d'une organisation fortifiée permettant la défense d'une place ou d'une position, même après encerclement : *Les murs qui soutiennent les remblais font l'effet des ouvrages d'une forteresse* (Chateaubriand). *Au-delà de Koenigmacker, premiers ouvrages et premiers barbelés* (Montherlant). *Le factionnaire lui cria : Halte ! Puis, reconnaissant un mousquetaire, le laissa passer dans les ouvrages* (Aragon).

III. 1. Production de l'esprit, œuvre littéraire : *Des auteurs français de ma date, je suis quasi le seul qui ressemble à ses ouvrages* (Chateaubriand). *Il lisait les ouvrages des Grecs plus soigneusement encore que ceux des Latins* (France). *Le devoir de quiconque prétend parler au public des ouvrages d'autrui est de faire tout l'effort qu'il faut pour les entendre* (Valéry). *Il y aura du moins quelqu'un pour exalter les mérites de Ferdinand, pour citer ses mots, publier son goût, louer ses ouvrages* (Duhamel). *Un ouvrage couronné par l'Académie française.* || **2.** Livre, volume relié ou broché, indépendamment de ce qui y est exprimé : *J'ai examiné ce petit ouvrage que je venais d'acheter dans la Nouvelle Cathédrale* (Butor). *Une librairie spécialisée dans la vente des ouvrages reliés. Un ouvrage abondamment illustré.*

• SYN. : **I, 1** *besogne, labeur, tâche, travail ;* **2** *entreprise, œuvre ;* **5** *façon, facture.* || **II, 1** *création, œuvre, réalisation ;* **5** *bastion, défense.* || **III, 1** *œuvre ;* **2** *écrit, livre, manuel, publication, traité, volume.*

ouvragé, e [uvraʒe] adj. (de *ouvrage ;* v. 1360, Froissart). Qui a nécessité beaucoup d'ouvrage ; qui comporte beaucoup d'ornements délicats : *Quatre escaliers à jours, en spirale* [...], *enroulés dans un enchevêtrement délicat de pierre amenuisée et ouvragée* (Hugo). *Les soleils couchants, qui colorent si richement la salle à manger ou le salon, sont tamisés par de belles étoffes ou par ces hautes fenêtres ouvragées que le plomb divise en nombreux compartiments* (Baudelaire). *Un merveilleux canon d'église, aux trois compartiments séparés, ouvragés comme une dentelle* (Huysmans).

• SYN. : *ajouré, brodé, orné, ouvré, sculpté, travaillé.*

ouvrager [uvraʒe] v. tr. (de *ouvrage* [v. aussi l'art. précéd.] ; v. 1540, Yver [au fig., début du XX[e] s.]). [Conj. **1 b.**] Façonner de manière délicate, compliquée. (Peu usité.)

ouvraison [uvrɛzɔ̃] n. f. (de *ouvrer ;* 1845, Bescherelle). Action de mettre en œuvre les soies grèges.

ouvrant, e [uvrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ouvrir ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 [*toit* ouvrant, v. 1950] ; sens 2, 1887, Havard ; sens 3, 1549, *Journ. du sire de Gouberville* [au sing. ; au plur., 1690, Furetière]). **1.** Qui peut s'ouvrir : *Panneau ouvrant.* || *Toit ouvrant,* partie du pavillon d'une automobile, qui s'ouvre au-dessus des places avant. || **2.** Se dit du vantail qui ouvre le premier, dans une porte à deux vantaux. || **3.** Vx. *À porte ouvrante* ou *à portes ouvrantes,* au moment où l'on ouvrait la ou les portes d'une ville : *Tu ne peux partir, lui dit-elle, qu'à quatre heures, à porte ouvrante* (Stendhal).

ouvré, e [uvre] adj. (part. passé de *ouvrer* [v. ce mot] ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *ovré,* au sens de « orné de dessins de couleur [en parlant d'une étoffe] » ; sens 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *uvret* [*ovré,* v. 1170, Havard, et *ouvré,* 1295, Havard ; pour du linge, 1334, Havard] ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 4, 1838, E. Blaze). **1.** Travaillé, façonné : *Bois, cuivre, fer ouvré ;* et au fig. : *La France, il est vrai, par sa situation centrale dans le monde civilisé, semble être appelée à recueillir toutes les notions et toutes les poésies environnantes, et à les rendre aux autres peuples merveilleusement ouvrées et façonnées* (Baudelaire). || Se dit du linge qui a reçu des ornements de broderie (par opposition au linge uni) : *Et des amas de linge ouvré, tuyauté, plissé par ces habiles mains bretonnes qui s'affinent à gaufrer des surplis et des coiffes* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Se dit d'objets travaillés comme un ouvrage de lingerie : *Un pignon biscornu, l'angle d'un mur maussade | Cachent la flèche ouvrée et la riche façade* (Gautier). || **3.** *Par extens.* Décoré : *La grande porte de bois vermoulu tenait encore, toute ouvrée de guirlandes qu'avaient rongées les vents, dans le porche de pierres roses* (Aragon). || **4.** Se dit des chiens de chasse, en particulier des lévriers, dont le palais est marqué de grandes taches noires.

ouvreau [uvro] n. m. (de *ouvrir ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Ouverture pratiquée dans les fours de verrier pour recueillir le verre en fusion : *Ils* [les verriers] *retiraient de l'ouvreau leur canne à l'extrémité incandescente et ils soufflaient, défigurés par l'effort* (Duhamel). || **2.** Ouverture ménagée dans les parois latérales d'un four ou dans la sole, et destinée à recevoir un brûleur.

ouvre-boîtes [uvrəbwat] n. m. invar. (de *ouvre,* forme du v. *ouvrir,* et du plur. de *boîte ;* 1949, Larousse). Petit instrument coupant ou appareil électrique servant à ouvrir les boîtes de conserves.

ouvre-bouche [uvrəbuʃ] n. m. invar. (de *ouvre,* forme du v. *ouvrir,* et de *bouche ;* début du XX[e] s.). Instrument utilisé en chirurgie dentaire pour maintenir la bouche ouverte. (Vieilli.)

ouvre-gants [uvrəgɑ̃] n. m. invar. (de *ouvre,* forme du v. *ouvrir,* et du plur. de *gant ;* 1932, Larousse). Instrument servant à écarter les doigts du gant et à assouplir le cuir.

ouvre-huîtres [uvrəɥitr] n. m. invar. (de *ouvre,* forme du v. *ouvrir,* et du plur. de *huître ;* 1855, Audot, 47). Couteau spécial servant à ouvrir les huîtres.

ouvre-manchettes [uvrəmɑ̃ʃɛt] n. m. invar. (de *ouvre,* forme du v. *ouvrir,* et du plur. de *manchette ;* 1874, Larousse). Instrument qui sert à élargir l'extrémité des manches de certains scaphandres, afin que le plongeur y passe les mains. (On dit aussi EXTENSEUR.)

ouvrer [uvre] v. intr. (bas lat. *operare,* var. du lat. class. *operari,* travailler, s'occuper à, dér. de *opus, operis,* œuvre, ouvrage, travail ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *obrer* [*ovrer,* v. 1120, *Psautier d'Oxford*], au sens de « agir, opérer » ; sens moderne, v. 1155, Wace, écrit *ovrer* [*ouvrer,* 1225, Godefroy]). *Vx.* Se livrer au travail.

◆ v. tr. (sens 1, v. 1155, Wace [pour du linge, début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne ; cuve à ouvrer,* 1765, *Encyclopédie,* XI, 840] ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Façonner des matériaux : *C'est bien ouvré ! On dirait que vous n'avez jamais fait que ça !* (E. Le Roy). || *Spécialem.* Orner du linge par des travaux d'aiguille : *Elle ouvrait parfois du linge pour les hospices* (Balzac). || *Cuve à ouvrer,* en papeterie, cuve où l'on puise la pâte à papier. || **2.** *Ouvrer les bois,* les préparer en forêt pour la mise en œuvre. || **3.** Procéder à l'ouvraison des soies grèges.

1. ouvreur, euse [uvrœr, -øz] n. (de *ouvrir ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, v. 1960). **1.** Personne qui ouvre quelque chose : *Mais elle* [la marquise de Villeparisis] *a l'air d'une ouvreuse, d'une vieille concierge* (Proust). *Un ouvreur, une ouvreuse d'huîtres.* || **2.** Personne qui ouvre les enchères à un jeu de cartes : *L'ouvreur n'avait pas assez de jeu pour annoncer.* || **3.** Personne qui ouvre la piste lors d'une compétition de ski.

◆ **ouvreuse** n. f. (1837, Balzac [*ouvreuse de loges,* 1693, Regnard — d'abord au masc. *ouvreur de loges,* 1690, Furetière]). Femme chargée de placer les spectateurs au théâtre ou au cinéma : *Donner un pourboire à l'ouvreuse.* ‖ Vx. *Ouvreuse de loges,* même sens : *Sa femme obtenait une place d'ouvreuse de loges au Théâtre historique* (Goncourt).

● REM. Le nom masculin correspondant à ce sens est *placeur.*

2. ouvreur, euse [uvrœr, -øz] n. (de *ouvrer* [v. ce mot] ; XIII^e s., écrit *ovreor* [*ovreur,* v. 1370, Oresme ; *ouvreur,* 1660, Oudin], au sens de « ouvrier » ; sens actuel, 1^er sept. 1872, *Journ. officiel,* p. 4479). Ouvrier, ouvrière qui ouvre les matières textiles.

◆ **ouvreuse** n. f. (1877, Littré). Machine servant à ouvrer la laine, le coton ou la soie pour désagréger les fibres agglomérées.

ouvrier, ère [uvrije, -ɛr] n. (lat. *operarius,* manœuvre, homme de peine, de *opera* [v. ŒUVRE] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *ovrer* [*ovrier,* v. 1130, *Eneas ; ouvrier,* 1273, Adenet], au sens 1 [*ouvrier à domicile, ouvrier qualifié, ouvrier spécialisé,* 1955, *Dict. des métiers ; ouvrier d'État,* 1903, Larousse] ; sens 2, v. 1155, Wace [au fig., av. 1945, P. Valéry] ; sens 3, 1846, Baudelaire [*à l'œuvre on connaît l'ouvrier,* 1835, Acad. — *en la fin l'on cognoist l'ouvrier,* même sens, XV^e s., *Perceforest*] ; sens 4, XIII^e s., *Macchabées*). **1.** Personne qui exerce comme salariée un métier manuel dans une usine, un atelier, une mine, une entreprise agricole, etc., et qui concourt à la production matérielle : *Si j'avais été* [...] *dans les bras de saint Vincent de Paul, né d'une faiblesse, obscur et inconnu* [...], *le serais aujourd'hui quelque ouvrier sans nom* (Chateaubriand). *Il est ouvrier, je suis ouvrière ; si nous avions des enfants, ils seraient des ouvriers* (Balzac). *Ah ! tu te déclares fainéant ?* [...] *Le travail est la loi : si tu ne veux pas être ouvrier, tu seras esclave* (Hugo). *Dans les estaminets qui ouvraient encore à la chandelle, les ouvriers des tanneries et des brasseries avalaient en hâte un café de chicorée* (Aragon). ‖ *Ouvrier de la onzième heure* ou *de la dernière heure,* v. HEURE. ‖ *Ouvrier à la chaîne,* v. CHAINE. ‖ *Ouvrier à domicile,* personne qui travaille dans son petit atelier personnel pour le compte d'une entreprise industrielle et commerciale. ‖ *Ouvrier à façon,* v. FAÇON. ‖ *Ouvrier qualifié* ou *professionnel,* ouvrier qui possède un véritable métier à la suite d'un apprentissage prolongé. ‖ *Ouvrier spécialisé,* ouvrier qui, sans avoir fait de véritable apprentissage, exécute des travaux nécessitant une pratique suffisante du métier ou un minimum de formation professionnelle (abrév. O. S.). ‖ *Ouvrier d'État,* celui qui est employé comme ouvrier dans les services d'une collectivité locale ou dans une manufacture de l'État. ‖ *Prêtre-ouvrier,* v. à l'ordre alphab. ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Celui qui fait avec habileté un travail, qui façonne avec art : *N'y épargnez rien* [dans ce palais], *grande Reine ; employez-y l'or et tout l'art des plus excellents ouvriers ; que les Phidias et les Zeuxis de votre siècle déploient toute leur science sur vos plafonds et sur vos lambris !* (La Bruyère). *Je brûle donc vos lettres* [...] *en m'étonnant un peu que, vous qui êtes poète, c'est-à-dire artiste, dans le choix des mots, ouvrier en fait de langue, comme on dit aujourd'hui, vous fassiez sans vous en apercevoir de tels contresens* (Sand). *Les dessins sont de Vignon, et la gravure a été payée 1 800 livres à Abraham Bosse, célèbre ouvrier du temps* (Gautier) ; et au fig. : *Qu'ils* [les pieds de la danseuse] *sont habiles, qu'ils sont vifs, ces purs ouvriers des délices du temps perdu !* (Valéry). ‖ **3.** Personne qui ne possède qu'une certaine habileté pratique, sans véritable talent : *Ce n'est qu'un bon ouvrier.* ‖ *À l'œuvre on connaît l'ouvrier* (prov.), on juge d'un artisan par ce qu'il fait. ‖ **4.** *Class.* et *littér.* Agent, auteur : *Sortez d'auprès de moi, noirs ouvriers du crime* (Corneille). *Il y a dans toutes les villes, et particulièrement dans les ports de mer, au-dessous de la population, un résidu, des gens sans aveu* [...], *les ouvriers et les ouvrières du mal, les drôles et les drôlesses* (Hugo). *Résoudre à la longue tous les problèmes du socialisme, apporter surtout des bases solides à la justice* [...], *n'est-ce pas là être les ouvriers les plus utiles et les plus moraux du travail humain ?* (Zola). *Je me séparerai de vous, ouvriers d'iniquité* (Claudel).

● SYN. : **1** *journalier* (vx), *prolétaire, salarié, travailleur ;* **3** *artisan, faiseur.*

◆ adj. (sens 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *jurn uvrer* [*jour ouvrier,* v. 1400, Bartsch] ; sens 2, 1835, Acad. [aussi *la classe ouvrière*] ; sens 3, V. CHEVILLE ; sens 4, 1662, Bossuet). **1.** Class. *Jour ouvrier,* jour ouvrable : *Ne voyez-vous point comme je suis belle les dimanches, et comme le suis négligée les jours ouvriers ?* (Sévigné). ‖ **2.** Relatif aux ouvriers ; qui est composé, constitué d'ouvriers : *S'il lui avait bien fallu agir, ce n'était pas à la dure façon ouvrière* (Romains). *C'est le temps où, pour la première fois dans le monde, à Lyon, en France, s'est levé le drapeau ouvrier* (Aragon). *Des obus de gros calibre tombaient toujours sur les quartiers ouvriers et les quartiers du centre* (Malraux). *La législation ouvrière. Les syndicats ouvriers. Les luttes, les revendications ouvrières.* ‖ *La classe ouvrière,* selon les marxistes, l'ensemble des travailleurs producteurs de plus-value, considéré comme une force politique et idéologique opposée aux capitalistes, qui tirent profit de la valeur de leur travail : *Vous ne soutenez tout de même pas que si la classe ouvrière, dans tous les pays, s'entendait* [...], *ça ne servirait à rien pour empêcher une guerre européenne* (Romains). ‖ *Cité ouvrière,* v. CITÉ. ‖ **3.** *Cheville ouvrière,* v. CHEVILLE. ‖ **4.** *Littér.* Où l'on travaille ; qui travaille (rare) : *J'entends encore au loin dans la plaine ouvrière | Chanter derrière moi la douce chevrière* (Hugo).

● SYN. : **2** *populaire, prolétaire ;* **4** *laborieux.*

◆ **ouvrière** n. f. (1751, *Encyclopédie,* art. *abeille*). Chez certains insectes qui vivent en société, individu stérile qui assure la construction ou la défense : *Filles de la lumière, abeilles, | Envolez-vous de ce manteau* [de Napoléon] *! | Ruez-vous sur l'homme, guerrières ! | Ô généreuses ouvrières* (Hugo).

ouvriérisme [uvrijerism] n. m. (de *ouvriériste ;* 1935, J.-R. Bloch, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Système qui considère les ouvriers comme seuls qualifiés pour diriger un mouvement populaire. ‖ **2.** Affectation, de la part d'une personne qui n'est pas de la classe ouvrière, de se comporter à la manière des ouvriers.

ouvriériste [uvrijerist] adj. (de *ouvrier ;* 1968, Larousse). Relatif à l'ouvriérisme.

◆ n. (1935, J.-R. Bloch). Partisan de l'ouvriérisme.

ouvrir [uvrir] v. tr. (lat. pop. **operire,* ouvrir, altér. du lat. class. *aperire,* ouvrir, découvrir, sous l'influence de *cooperire,* couvrir entièrement, de *cum-,* préf. à valeur intensive, et de *operire,* couvrir, recouvrir [le v. *operire* ayant peu à peu été éliminé par son intensif *cooperire,* la forme *operire* pouvait être employée avec un nouveau sens — « ouvrir » —, opposé à celui de *cooperire*] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *obrir* [*ovrir,* fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume ; ouvrir,* XIII^e s.], au sens I, 1 [ellipt., v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; « ... accepter l'influence de quelqu'un », fin du XVII^e s., Saint-Simon ; *ouvrir la porte à quelque chose,* av. 1622, François de Sales — aussi en mauvaise part] ; sens I, 2, 1538, R. Estienne [au fig., v. 1155, Wace] ; sens I, 3, 1690, Furetière [au fig., av. 1854, Nerval ; *ouvrir la voie à,* début du XX^e s. — *ouvrir le chemin à,* même sens, 1580, Montaigne ; *ouvrir des perspectives,* 1852, Baudelaire] ; sens I, 4, 1694, Acad. ; sens I, 5, fin du XVI^e s., Brantôme ; sens I, 6, 1534, Rabelais [au fig., XX^e s.] ; sens I, 7, 1080, *Chanson de Roland* [*ouvrir un abcès,* 1868, Littré — au fig., XX^e s.] ; sens I, 8, 1273, Adenet [*ouvrir un livre,* 1690, Furetière] ; sens I, 9, 1080, *Chanson de Roland* [*ouvrir les ailes,* 1853, V. Hugo — aussi au fig. ; en termes de chorégraphie, 1963, Larousse ; *ouvrir les griffes,* XX^e s. ; *ouvrir les paupières,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 10, XIII^e s. [*ouvrir un robinet...,* 1690, Furetière ; *ouvrir un signal,* 1932, Larousse] ; sens I, 11, XX^e s. [*ouvrir un circuit électrique,* 1903, Larousse] ; sens I, 12, début du XX^e s. [aussi *ouvrir le gaz,* « se suicider... »] ; sens I, 13, début du XX^e s. ; sens I, 14, 1680, Richelet ; sens I, 15, 1836, Acad. ; sens I, 16, 1903, Larousse ; sens II, 1, fin du XIII^e s., Joinville [*ouvrir sa bourse*

à quelqu'un, 1690, Furetière, art. *bourse*] ; sens II, 2, 1662, Corneille [au fig., 1672, Racine] ; sens II, 3, 1868, Littré [pour une lettre, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné] ; sens II, 4, 1874, Larousse ; sens II, 5, 1273, Adenet [« ...permettre à un cardinal de parler au consistoire », 1690, Furetière, art. *bouche ; l'ouvrir,* 1880, Esnault ; *ouvrir les narines,* 1863, Flaubert ; *ouvrir les oreilles,* XV[e] s. ; *ouvrir les yeux,* 1080, *Chanson de Roland* — au fig., fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; *ouvrir de grands yeux,* av. 1696, La Bruyère ; *ouvrir l'œil,* au fig., 1867, Delvau — *..les yeux,* 1553, *Bible Gérard*] ; sens II, 6, XVI[e] s. ; sens II, 7, XIII[e] s . ; sens II, 8, v. 1280, *Clef d'Amors ;* sens III, 1, v. 1360, Froissart [en termes de jeux, 1792, *Encycl. méthodique ; ouvrir la lice,* 1868, Littré ; *ouvrir la danse,* au fig., 1868, Littré — au pr., 1798, Acad. ; *ouvrir une piste de ski,* v. 1960] ; sens III, 2, 1835, Acad. [*ouvrir la marche,* 29 avr. 1850, Sainte-Beuve] ; sens III, 3, 1538, R. Estienne ; sens III, 4, 1723, Savary des Bruslons [*ouvrir un crédit...,* 1835, Acad. ; *ouvrir un emprunt,* 1874, Larousse] ; sens III, 5, 1893, *Dict. général* [au fig., 1847, Balzac]). [Conj. **10.**]

I. 1. Déplacer ce qui empêche le libre passage, dégager devant une ouverture le dispositif qui en interdit l'accès : *Le brouillard se levait déjà quand il ouvrit la porte* (Mauriac). *Je crois, si on a exécuté mes ordres, qu'elle* [la chambre] *donne sur les arbres du jardin (il ouvrit les volets pour s'en assurer)* [Giono]. *Le vent qui s'engouffra dans la pièce témoigna qu'elle avait ouvert la fenêtre* (Aragon). *Ouvrir les rideaux.* || *Ouvrir la porte à quelqu'un,* ou, ellipt., *ouvrir à quelqu'un,* le faire ou le laisser pénétrer dans un local : *C'est la mère, vois-tu, qui frappe à notre porte ; | Ouvrons aux deux enfants* (Hugo) ; recevoir les idées, accepter l'influence de quelqu'un : *Fénelon* [...] *avait frappé longtemps à toutes les portes sans se les pouvoir faire ouvrir* (Saint-Simon). || Fig. *Ouvrir la porte à quelque chose,* lever l'obstacle qui l'empêche de se réaliser, lui donner la possibilité de se produire : *Cette nouvelle attitude ouvre la porte à des négociations. Ses concessions ouvrent la porte à un éventuel compromis ;* et en mauvaise part : *Ouvrir la porte à tous les abus, à tous les excès.* || **2.** Permettre le passage par quelque chose : *Ouvrir les issues. Ouvrir la frontière, les grands cols. Ouvrir une nouvelle route à la circulation.* || Fig. *Ouvrir quelque chose à quelqu'un,* lui en faciliter l'accès : *Il m'en coûte, au moment où vous arrivez au pouvoir, d'abandonner cette carrière diplomatique que j'ai eu le bonheur de vous ouvrir* (Chateaubriand). *Ces grands et beaux systèmes qu'on appelle des nations, dont chacun, ouvrant à l'homme un champ divers d'activité, est une éducation vivante* (Michelet). *La richesse* [...] *ouvrait seule toutes les magistratures* (Flaubert). || **3.** Pratiquer, ménager : *Grâce à ses coudes vigoureux, Hutin ouvrit un chemin à ces dames, en marchant devant elles* (Zola). *Vous regardez ces murs ? Hein... J'ai dû les creuser pour y ouvrir quelques fenêtres* (Bourget). *La trouée qu'ils avaient ouverte dans le maïs montait tout droit vers le coteau* (Giono) ; et au fig. : *Ce que la peinture avait appris par elle ouvrait un jour nouveau sur le cœur fermé de son fils* (Henriot). || *Ouvrir la voie à,* permettre d'arriver à : *La conversation fut donc d'emblée tout à l'attendrissement, qui ouvrit la voie aux souvenirs du passé, où M. Octave se déversa* (Montherlant). *Ces recherches ouvrent la voie à une solution prochaine.* || Fig. *Ouvrir des horizons,* V. HORIZON. || Fig. *Ouvrir des perspectives,* faire entrevoir ce qu'on ne soupçonnait pas auparavant. || **4.** *Ouvrir un port, une baie,* en termes de marine, en découvrir l'entrée de plus en plus à mesure qu'on s'approche ; en permettre l'entrée. || **5.** *Class.* Montrer, découvrir : *Ne me pourriez-vous point ouvrir quelque moyen ?* (Molière). || **6.** *Ouvrir l'appétit,* l'aiguiser, l'exciter : *La marche ouvre l'appétit ;* au fig., stimuler les désirs, l'ambition : *Ce premier succès lui a ouvert l'appétit.* || **7.** Faire une ouverture dans quelque chose ; entamer, inciser : *Quand enfin la pioche ouvrira cette terre* [...], *on trouvera là aussi les restes de nos légionnaires* (Fromentin). *Le chirurgien qui vous ouvre le corps, touche à vos organes inconnus, à votre cœur* (Aragon). *Un violent direct du droit ouvrit l'arcade sourcilière du boxeur.* || *Ouvrir un abcès,* pratiquer une incision pour permettre au pus de s'écouler ; au *fig.,* mettre fin à une situation de malaise, en exposant clairement les raisons et en prenant des décisions énergiques. (V. aussi ABCÈS.) || **8.** Écarter les parties d'un objet qui sont appliquées l'une sur l'autre ou sur autre chose ; déplier : *Le tabac blanc ouvre à la nuit ses tubes étroits de parfum et ses corolles en étoile* (Colette). *S'il pleut, tu ouvriras le parapluie qui est dans l'étui d'osier à ta gauche* (Duhamel). *Ouvrir des ciseaux, un couteau. Ouvrir son col, son manteau.* || *Ouvrir un livre, un journal,* l'étaler les pages écartées, de manière à en permettre la lecture : *Lisons Corneille, c'est le moment ; et j'ai ouvert « Le Cid »* (Alain). *Le lendemain matin, en ouvrant son journal* [...], *l'étudiant en médecine se remémora le discours du clochard* (Aragon). || **9.** Écarter deux organes ou deux éléments d'un être animé qui fonctionnent par paires. || *Ouvrir les ailes,* s'envoler ; et au fig. : *Tout mon bonheur ouvrait les ailes, s'échappait de moi vers les cieux* (Gide). || *Ouvrir les bras,* faire un grand geste d'étonnement ou d'accueil affectueux : *Et quand il* [l'homme] *croit | Ouvrir les bras son ombre est celle d'une croix* (Aragon). *Comme Lucette Roquenton versait quelques larmes, le lui ai ouvert mes bras* (Aymé) ; en termes de chorégraphie, faire passer les bras de la première à la seconde position. || *Ouvrir sa garde,* V. GARDE 2. || *Ouvrir les griffes,* lâcher sa proie. || *Ouvrir les paupières,* s'éveiller. || **10.** *Ouvrir un cadenas, une serrure, un verrou,* les mettre dans la position qui libère le vantail ou le panneau auquel ils sont assujettis. || *Ouvrir un robinet, une vanne, une écluse,* les manœuvrer de manière à permettre l'écoulement de l'eau dans la canalisation ou le canal sur lesquels ils sont établis. || *Ouvrir un signal,* donner à un signal de chemin de fer la position ou la couleur correspondant à l'indication de voie libre. || **11.** *Ouvrir un interrupteur,* le mettre dans la position qui empêche le passage du courant électrique. || *Ouvrir un circuit électrique,* y interrompre le passage du courant en établissant une solution de continuité. || **12.** *Ouvrir l'eau, le gaz, l'électricité,* en permettre la distribution par la manœuvre d'un dispositif tel que robinet, interrupteur, etc. || Fam. *Ouvrir le gaz,* se suicider par inhalation de gaz de ville. || **13.** Fam. *Ouvrir le poste, la radio, la télévision,* en déclencher le fonctionnement. || **14.** *Ouvrir les rangs,* en termes militaires, les espacer. || **15.** *Ouvrir une voile,* la brasser quand elle reçoit le vent obliquement. || **16.** *Ouvrir deux amers,* en termes de marine, faire route de telle façon que l'écartement entre les deux amers augmente.

II. 1. Mettre un lieu, un local, un contenant, etc., en communication avec l'extérieur, et inversement : *Les femmes apportèrent, mirent en commun tout ce qu'on avait de vivres ; on ouvrit des pièces de vin* (Michelet). *L'Italien oblige les deux ouvriers à ouvrir leurs sacs* (Butor). *Ouvrir le magasin à huit heures du matin. Ouvrir un coffre, une malle, une valise. Ouvrir une bouteille, une boîte de conserves.* || *Ouvrir sa bourse à quelqu'un,* se montrer généreux avec lui, l'aider financièrement. (Vieilli.) || **2.** Laisser pénétrer quelque part : *Ouvrir sa maison à quelqu'un, un musée aux visiteurs.* || **3.** Défaire les liens et ôter l'emballage : *Ouvrir un colis, un paquet, une caisse.* || *Ouvrir une lettre, une enveloppe,* fendre l'enveloppe pour accéder au contenu. || **4.** *Ouvrir un tiroir,* le faire sortir partiellement de son alvéole. || **5.** Se servir d'un organe des sens, le faire communiquer avec le monde extérieur. || *Ouvrir la bouche,* V. BOUCHE. || Pop. *L'ouvrir,* parler : *Malheureusement, au lieu de ne pas l'ouvrir, j'ai débiné le truc* (Dorgelès). || *Ouvrir les narines,* inspirer profondément : *Un fruit insaisissable qu'on aspire en ouvrant les narines* (Colette). || Fig. *Ouvrir les oreilles,* ou *ouvrir une oreille* (suivi d'un adjectif tel que *attentif, docile,* etc.), écouter attentivement : *Pour peu que l'assistance ouvrît une oreille docile, Fauvet conservait le*

crachoir (Duhamel). || *Ouvrir les yeux,* s'éveiller ; au *fig.,* sortir de son aveuglement : *Cette union immorale avec une Juive coûtait à ma conscience : j'ouvre les yeux enfin* (Claudel). || *Ouvrir de grands yeux,* manifester de la stupéfaction ou de l'admiration : *Maître Cornille ouvrait de grands yeux : il avait pris du blé dans le creux de sa vieille main et il disait, riant et pleurant à la fois : « C'est du blé ! Seigneur Dieu... du bon blé ! Laissez-moi que je le regarde »* (Daudet). || Fig. *Ouvrir l'œil* ou *les yeux,* être vigilant, surveiller attentivement. || **6.** Fig. *Ouvrir l'esprit, l'âme de quelqu'un* (*à* ou *sur quelque chose*), éclairer son intelligence, son affectivité (sur un sujet donné) : *Il m'a promis de m'ouvrir l'esprit là-dessus quand il sera ici* (Sévigné). *Le malheur ouvre l'âme à des lumières que la prospérité ne discerne pas* (Lacordaire). *Cependant mes conversations avec Nodier commencèrent à m'ouvrir l'esprit* (Beauvoir). || **7.** *Ouvrir les yeux de quelqu'un (à quelque chose),* lui faire comprendre ou connaître : *J'ai pensé comme vous jusqu'à ce matin, mais le chiffonnier vient de m'ouvrir les yeux* (Giraudoux). *Maurice de Guérin a ouvert nos yeux à la beauté du monde* (Mauriac). || **8.** *Ouvrir son âme, son esprit, sa pensée à quelqu'un,* se confier intimement à lui : *Sire, j'ai peur de vous ! Qu'il vous plaise de m'ouvrir votre pensée !* (Claudel). || *Ouvrir son cœur,* v. CŒUR.

III. 1. Inaugurer, commencer : *Son premier soin* [d'Albuquerque] *fut* [...] *d'ouvrir des négociations avec l'Aragonais* (Mérimée). *Il ouvre sa galerie de ridicules par le portrait du roi* (Taine). *Le vieux débat entre l'Église et le monde moderne, ouvert par la Révolution française* (Daniel-Rops). *Un discours du Premier ministre a ouvert la session parlementaire. Ouvrir une discussion, une séance, une campagne électorale. Ouvrir les hostilités, les pourparlers. Ouvrir la chasse, le jeu, la partie.* || *Ouvrir un point, un dé,* au domino, jouer un point qu'on n'avait pas encore joué ; au jacquet, laisser le passage par un point déterminé. || *Ouvrir le bal,* v. BAL. || *Ouvrez le ban,* v. BAN. || *Ouvrir le champ, la lice,* engager le combat ou le permettre. || Fam. *Ouvrir la danse,* être le premier à entreprendre quelque chose. || *Ouvrir une piste de ski,* en parlant d'un skieur, la descendre avant que la compétition commence afin de s'assurer de son bon état. || **2.** Être à la tête de : *Le nom qui ouvre la liste.* || *Ouvrir la marche,* occuper la première place dans un cortège, une procession, etc. || **3.** Établir, fonder : *Ouvrir une agence, un bureau d'affaires, un C.E.S., un magasin, un supermarché.* || **4.** *Ouvrir un compte* (*bancaire*) *à quelqu'un,* v. COMPTE. || *Ouvrir un crédit à quelqu'un,* v. CRÉDIT. || *Ouvrir un emprunt,* demander à emgrunter une somme déterminée : *On m'a offert d'ouvrir des emprunts, entre autres un de trente millions* (Chateaubriand). || **5.** *Ouvrir une parenthèse,* placer dans le cours d'une phrase le signe (, pour intercaler une remarque, un complément d'information ; au *fig.,* faire une digression.

● SYN. : **I, 1** *écarter, entrebâiller, entrouvrir, pousser, tirer ;* **3** *frayer ;* **7** *couper, entailler, entamer, fendre, fissurer ; débrider, inciser ;* **8** *déboutonner, défaire, déplier, déployer.* || **II, 1** *déboucher ;* **3** *déballer, dépaqueter ; décacheter.* || **III, 1** *amorcer, attaquer, ébaucher, engager, entamer ;* **2** *commencer ;* **3** *créer, inaugurer, lancer, promouvoir.* — CONTR. : **I, 1** *barricader, claquer ;* **2** *fermer, interdire ;* **3** *boucher, murer, obstruer ;* **7** *brider, coudre, suturer ;* **8** *plier, replier.* || **II, 1** *boucher, refermer ;* **3** *empaqueter, faire, ficeler, lier ; cacheter, coller.* || **III, 1** *clore, clôturer, finir ;* **2** *terminer ;* **3** *fermer.*

◆ v. intr. (sens 1, fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens ; sens 2, début du XX[e] s. ; sens 3, 1932, Larousse ; sens 4, 1962, Robert). **1.** En parlant d'un local, être ouvert : *Le magasin n'a pas ouvert ce matin : c'est aujourd'hui ma fête* (Aymé). || **2.** Aérer, en faisant une ouverture : *Pour rafraîchir l'atmosphère enfiévrée, il ouvrit sur l'énorme Paris* (Barrès). || **3.** En termes de jeu, commencer des enchères : *Ouvrir à trèfle.* || **4.** Au rugby, adresser le ballon aux joueurs des lignes arrière, par l'intermédiaire du demi d'ouverture ou directement.

◆ v. intr. ou **s'ouvrir** v. pr. (sens 1, v. 1150, *Charroi de Nîmes* [comme v. intr. — comme v. pr., milieu du XVII[e] s. ; « donner la vue sur », 1707, Lesage, comme v. intr. — comme v. pr., milieu du XVII[e] s.] ; sens 2, 1684, M[me] de Sévigné [comme v. intr. ; comme v. pr., av. 1772, Duclos]). **1.** *S'ouvrir* ou *ouvrir sur quelque chose,* déboucher sur quelque chose, communiquer avec quelque chose : *L'homme entra dans la cuisine, laquelle s'ouvrait de plain-pied sur la rue* (Hugo). *Un vestibule formant cage d'escalier et sur lequel ouvraient une première antichambre, un salon et les portes vitrées d'une sorte de jardin d'hiver* (Gide). *Presque pas de hautes maisons ; des constructions basses et allongées qui s'ouvrent sur des cours intérieures* (Romains) ; et au fig. : *Il ne me plaît pas de croire que la mort ouvre sur une autre vie. Elle est pour moi une porte fermée* (Camus) ; donner la vue sur : *Un grand pays plat* [...] *s'ouvrant de distance en distance, par une lointaine échappée de vue, sur la mer* (Fromentin). *Et la fenêtre s'ouvre au loin sur la campagne* (Verlaine). *Le dédale tournant des ruelles s'ouvrait sur une perspective étroite comme une tranchée* (Gracq). || **2.** Commencer, débuter : *Les obsèques du Saint-Père seront terminées dimanche 22 et le conclave ouvrira lundi soir 23* (Chateaubriand). *La seconde journée* [des assises] *ouvre elle aussi sur une « affaire de mœurs »* (Gide). *Septembre s'ouvrit par une période délicieuse* (Romains). *La séance s'ouvrit dans une grande solennité. La chasse ouvre en septembre.*

● SYN. : **1** *donner.*

◆ **s'ouvrir** v. pr. (sens I, 1, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 2, 1963, Larousse ; sens I, 3, XIV[e] s. [au fig., av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens I, 4, 1857, Fromentin ; sens I, 5, 1716, Fontenelle ; sens I, 6, début du XX[e] s. ; sens II, 1, 1580, Montaigne [absol., 1642, Corneille] ; sens II, 2, 1647, Corneille ; sens II, 3, 1642, Corneille).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Devenir ouvert : *La porte s'ouvrit, un homme entra* (Hugo). *Je me suis senti tout d'un coup dévoré de flammes, vacillant comme si le sol venait de s'ouvrir* (Butor). *Elle frappa chez Paul, sans raison, sans pensée : le seul besoin qu'une porte s'ouvrît* (Mallet-Joris). || **2.** En parlant d'un phonème vocalique, changer de timbre par suite de l'ouverture plus grande du canal buccal. || **3.** En parlant de fleurs, s'épanouir : *Le vent du soir* [...] | *Nous apportait l'odeur des fleurs qui s'ouvrent tard* (Hugo) ; au *fig.,* se dilater sous l'effet d'une profonde sensation ou émotion : *Mon cœur s'ouvrait en t'aimant* (Musset). *L'âme qui s'ouvre, et aux yeux de laquelle les obstacles matériels tombent, est toute à la joie* (Bergson). *Si tu passais, en juin, entre les prairies fauchées* [...], *tu sentirais, à leur parfum, s'ouvrir ton cœur* (Colette). || **4.** Se présenter, s'offrir à la vue : *À l'extrémité d'une rue défoncée l'espace s'ouvre :* [...] *c'est un champ de pavots* (Gide). *Le paysage ne venait pas à nous, il s'ouvrait de toutes parts* (Bernanos). || **5.** *Fig.* Se présenter à l'esprit : *Arrivé au bout de ma première carrière, s'ouvre devant moi la carrière de l'écrivain* (Chateaubriand). *La guerre était finie depuis cinq mois, l'avenir à nouveau s'ouvrait : dans la paix revenue, on avait retrouvé la vie et l'espérance* (Henriot). || **6.** Être inauguré : *Lorsque s'ouvrit la ligne d'Amérique, Mermoz, toujours à l'avant-garde, fut chargé d'étudier le tronçon de Buenos Aires à Santiago* (Saint-Exupéry).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE OU CE QUI EST RELATIF AUX PERSONNES. **1.** Fig. *S'ouvrir à quelqu'un,* lui dévoiler ses pensées, se confier à lui : *Sans s'ouvrir entièrement à elle, il la chargea d'acheter secrètement les aliments qui lui étaient nécessaires* (Balzac). || Absol. *S'ouvrir,* livrer un secret, faire une confidence, une confession : *Le besoin que les gens d'action éprouvent volontiers de s'ouvrir, de s'étaler devant les gens de pensée* (Bourget). *Dans sa confession involontaire (il se la reprochait, il s'était ouvert ; et forcément c'est se trahir...), Simon n'avait pas dit l'essentiel* (Henriot). || **2.** *S'ouvrir de quelque chose (à quelqu'un),* le (lui) confier : *Il n'y a malheureusement près de moi personne à qui je puisse m'ouvrir d'un secret si pesant, si terrible* (Duha-

mel). || **3.** *S'ouvrir à quelque chose,* devenir accessible, sensible à : *Si son enfance se fût écoulée dans l'arrière-boutique d'un quartier marchand, elle se serait peut-être ouverte alors aux envahissements lyriques de la nature* (Flaubert). *Son oreille s'est ouverte aux cancans avec complaisance.*

● SYN. : **I, 3** *éclore ; s'épanouir ;* **4** *se déployer, se dérouler, s'étaler, s'étendre.* || **II, 1** *s'abandonner, se livrer ; se déboutonner* (fam.), *s'épancher ;* **2** *communiquer, faire part de ;* **3** *accueillir.*

ouvroir [uvrwar] n. m. (de *ouvrer* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *ovreor* [*ouvrouer,* v. 1268, É. Boileau ; *ouvroir,* XV^e s., Havard], au sens de « atelier » ; sens 1, 1694, Th. Corneille ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Dans une communauté de religieuses, lieu réservé aux ouvrages de couture, broderie, etc. : *Protégée sur la colline aux chalets, en proie aux enfants bienveillants, j'ai passé deux ou trois étés de ma jeunesse dans une paix d'ouvroir* (Colette). || **2.** *Vx.* Atelier de bienfaisance ou de charité, où des jeunes filles ou des femmes travaillent à des ouvrages de couture : *Beaucoup de personnes qui s'occupent d'œuvres sociales travaillent dans des bureaux ou tricotent dans des ouvroirs* (Duhamel).

ouzbek ou **uzbek** [uzbɛk] n. m. et adj. (mot d'un parler turc d'Asie ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *Usbeck,* comme n. d'une ethnie turque d'Asie ; écrit *ouzbek* et *uzbek,* au sens actuel, 1963, Larousse). Nom donné au dialecte turc qui descend de la langue littéraire tchagatay.

ovaire [ɔvɛr] n. m. (lat. scientif. moderne *ovarium,* ovaire, du lat. class. *ovum,* œuf ; 1673, J.-B. Dents, au sens 1 ; sens 2, 1746, d'après Trévoux, 1752). **1.** Chacune des glandes génitales femelles paires, symétriques, situées sur les côtés de l'utérus, dans le ligament large, et produisant les ovules, chez les humains et chez les animaux. || **2.** Partie renflée et creuse du pistil qui contient les ovules et se transformera en fruit après la fécondation.

ovalaire [ɔvalɛr] adj. (de *ovale ;* 26 avr. 1666, *Journ. des savants* [aussi *trou ovalaire*]). En termes d'anatomie, qui est de forme ovale. || *Trou ovalaire,* ouverture située sur l'ischion.

ovalbumine [ɔvalbymin] n. f. (de *ov*[*o*]- et de *albumine ;* 1903, Larousse). Albumine du blanc d'œuf.

ovale [ɔval] adj. (dér. savant du lat. *ovum,* œuf, forme ovale ; 1370, Oresme, au sens 1 [mot rare jusqu'au début du XVI^e s.] ; sens 2, av. 1553, Rabelais [*le ballon ovale,* XX^e s.]). **1.** Se dit, en géométrie, de toute courbe fermée, convexe et allongée, et plus particulièrement d'une courbe ayant deux axes de symétrie, comme l'ellipse. || **2.** Se dit couramment de toute surface plane ou même de tout corps solide qu'a engendrés une courbe de ce genre : *J'aime à vous voir en vos cadres ovales, | Portraits jaunis des belles du vieux temps* (Gautier). *Les serviettes tenaient entre le bâillement de leurs plis un petit pain de forme ovale* (Flaubert). *Elle* [Marie-Thérèse] *avait un beau visage ovale sur lequel les traits étaient accrochés posément comme des armes sur une panoplie* (Giraudoux). || Fam. *Le ballon ovale,* le rugby.

● SYN. : **2** *oviforme, ovoïde.*

◆ n. m. (sens 1, 1562, Bullant, p. 18 [comme n. f. ; comme n. m., 1660, Oudin] ; sens 2, av. 1784, Diderot ; sens 3, milieu du XVI^e s. [comme n. f. ; comme n. m., 1690, Furetière] ; sens 4, 1903, Larousse ; sens 5, 1765, *Encyclopédie ;* sens 6, fin du XVI^e s.). **1.** Courbe plane fermée imitant l'ellipse : *Souvent le soleil se cachait derrière une nuée qui déformait son ovale* (Proust). *Il apercevait au plafond le bel ovale qu'il avait dessiné* (Romains). *Décrire un ovale.* || **2.** Forme allongée et légèrement arrondie du visage : *Plusieurs des laveuses étaient grandes* [...] *et leurs figures, d'un bel ovale, eussent pu passer pour assez belles* (Stendhal). *Un ovale de visage olympien* (Hugo). *Dans ce masque d'un ovale si pur, où la régularité des traits mettait une sorte de solennité (surtout quand la fatigue et la tristesse l'assombrissaient comme ce soir), le sourire avait bien gardé son rayonnement de jadis* (Martin du Gard). || **3.** Tout objet ayant une forme ovale : *Il lut sur la porte le mot Bureaux, gravé en noir sur un ovale en cuivre* (Balzac). *Une succession rythmique de médaillons et d'ovales* (L. Gillet). || **4.** Trame de soie faite de nombreux brins peu tordus, et qui entre dans la fabrication des lacets de soie. || **5.** Machine à tordre la soie. || **6.** Vx. *En ovale,* en forme ovale : *Pour le tour du visage, le l'ai ou carré ou en ovale ; lequel des deux, il me serait fort difficile de le dire* (La Rochefoucauld).

ovaler [ɔvale] v. tr. (de *ovale ;* 1765, *Encyclopédie*). Tordre avec l'ovale : *Ovaler de la soie.*

ovalisation [ɔvalizasjɔ̃] n. f. (de *ovaliser ;* 1923, Larousse). Défaut d'une pièce mécanique qui prend par usure une forme ovale au lieu de rester cylindrique : *L'ovalisation d'un cylindre de moteur.*

ovaliser [ɔvalize] v. tr. (de *ovale ;* 1845, Bescherelle). Rendre ovale (peu usité) : *Le soleil se couchait quand je pénétrai sous ces chênes vieux de plusieurs siècles, un soleil rouge comme braise, qui était agrandi et ovalisé par la réfraction des épaisses vapeurs chaudes du soir* (Loti).

◆ **s'ovaliser** v. pr. (1932, Larousse). En termes de mécanique, prendre une forme ovale : *Un cylindre de moteur qui s'ovalise.*

ovaliste [ɔvalist] n. m. (de *ovale ;* 1845, Bescherelle). Ouvrier qui ovale la soie. (On dit aussi MOULINIER.)

ovalocyte [ɔvalosit] n. m. (de *ovalo-,* élément tiré de *ovale,* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1963, Larousse). Globule rouge de forme ovale.

ovariectomie [ɔvarjɛktɔmi] n. f. (de *ovari-,* élément tiré du lat. scientif. moderne *ovarium* [v. OVAIRE], et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, ablation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer ; 1932, Larousse). Ablation chirurgicale de l'ovaire.

ovarien, enne [ɔvarjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant de *ovaire ;* 1838, Acad.). Relatif à l'ovaire : *Troubles ovariens.*

ovariole [ɔvarjɔl] n. f. (dér. savant de *ovaire ;* 1963, Larousse). Élément constitutif de l'ovaire, chez certaines espèces.

ovariotomie [ɔvarjɔtɔmi] n. f. (de *ovario-,* élément tiré du lat. scientif. moderne *ovarium* [v. OVAIRE], et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1858, Nysten). Intervention consistant à sectionner le parenchyme ovarien à des fins exploratoires.

ovarite [ɔvarit] n. f. (dér. savant de *ovaire ;* 1832, Raymond). Inflammation de l'ovaire.

ovate [ɔvat] n. m. (lat. pop. [d'origine gauloise] **ovates,* n. m. pl., même sens, du lat. class. *vates,* devin, prophète ; 1874, Larousse). Chez les Gaulois, membre d'une des trois classes de la hiérarchie druidique.

ovation [ɔvasjɔ̃] n. f. (lat. *ovatio,* petit triomphe, de *ovatum,* supin de *ovare,* triompher par ovation, dér. de *ovis,* brebis [primitivement, une brebis était immolée lors de l'ovation] ; 1520, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1767, Diderot). **1.** Chez les Romains, accueil moins solennel que le triomphe réservé à un général victorieux. || **2.** Manifestations bruyantes d'approbation réservées par un public ou une foule à une personne : *Felicia* [...] *la mit doucement* [la danseuse] *sur le chapitre des souvenirs, lui fil raconter une fois de plus ses grands triomphes de « Giselle », de « la Péri », et les ovations du public* (Daudet). *Théâtralement, comme des gladiateurs, les concurrents* [...] *font à pied le tour de la piste au milieu des ovations de la foule* (Morand).

● SYN. : **2** *acclamation, applaudissement, hourra, vivat.*

ovationner [ɔvasjɔne] v. tr. (de *ovation ;* 1892, *l'Indépendance belge*). Acclamer quelqu'un par des ovations : *Ovationner un champion.*

ove [ɔv] n. m. (lat. *ovum,* œuf, forme ovale ; 1622, N. Bergier [807], au sens 1 [*ove fleuronné,* 1868, Littré] ; sens 2, fin du XIX^e s., L. Bloy). **1.** Ornement en forme d'œuf, qui décore une corniche ou un chapiteau dorique : *Une frise sculptée qui, de loin, m'avait semblé faite de fleurs ou d'oves* (Butor). || *Ove fleuronné,* ove entouré de feuillage. || **2.** *Par extens.* Ligne en forme d'ove : *Un ruban de fumée, décrivant des*

cercles, des oves, des spirales, des lacets (Bloy).

ové, e [ɔve] adj. (dér. savant du lat. *ovum,* œuf, forme ovale ; 1798, Ventenat). Qui a la forme d'un œuf : *Fruit ové.*

over arm stroke [ɔvərarmstrok] n. m. (loc. angl. de même sens, proprem. « coup de bras par-dessus », de *over,* sur, au-dessus [de], *arm,* bras, et *stroke,* coup ; 1907, Larousse). Nom donné à une manière de nager. (Vieilli.) [On dit aussi NAGE INDIENNE OU NAGE À L'INDIENNE.]

overdrive [ɔvərdrajv] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, de l'angl. *over,* au-dessus [de], et *to drive,* entraîner, conduire ; 3 oct. 1969, *le Monde*). Système de transmission automatique sur une automobile.

1. ovi- [ɔvi], premier élément, tiré du lat. *ovis,* brebis, et qui entre dans la composition de nombreux termes techniques ou savants.

2. ovi- [ɔvi] ou **ovo-** [ɔvo], premiers éléments, tirés du lat. *ovum,* œuf, et qui entrent dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

ovibos [ɔvibɔs] n. m. (de *ovi-* 1 et du lat. *bos,* bœuf, vache ; 1825, *Dict. des sciences naturelles*). Mammifère des régions arctiques qui semble tenir à la fois du bœuf par la longueur de sa queue et du mouton par sa toison longue et épaisse.

• SYN. : *bœuf musqué.*

ovicapre [ɔvikapr] n. m. (de *ovi-* 1 et du lat. *caper, capri,* bouc ; 1874, Larousse). Métis stérile issu du croisement du bélier et de la chèvre, ou du bouc et de la brebis.

ovicelle [ɔvisɛl] n. f. (dimin. savant du lat. *ovum,* œuf ; 1963, Larousse). Chambre d'incubation de l'embryon des bryozoaires, jusqu'à sa métamorphose en larve libre.

ovicule [ɔvikyl] n. m. (dimin. savant de *ove ;* 1642, Oudin). Petit ove : *Les ovicules sont un des caractères du chapiteau ionique.*

ovidés n. m. pl. V. OVINÉS.

oviducte [ɔvidykt] n. m. (lat. scientif. moderne *oviductus,* même sens, du lat. class. *ovum,* œuf, et *ductus,* conduite, conduit, de *ductum,* supin de *ducere,* mener, conduire ; 1676, P. Barbier, écrit *oviductus ; oviducte,* 1771, Buffon). Conduit qui, chez les animaux femelles, donne passage aux œufs de l'ovaire jusque hors de l'animal.

oviforme [ɔvifɔrm] adj. (de *ovi-* 2 et de *forme ;* 1745, d'après Trévoux, 1771). Qui est en forme d'œuf : *Fruit oviforme.*

• SYN. : *ové, ovoïdal, ovoïde.*

ovigène [ɔviʒɛn] adj. (de *ovi-* 2 et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1878, Larousse [*couche ovigène*]). Qui produit l'œuf. || *Couche ovigène,* couche superficielle de l'ovaire.

ovilé, e [ɔvile] adj. (dér. savant du lat. *ovis,* brebis ; 1836, Acad., écrit *ovillé ; ovilé,* 1907, Larousse). Se dit des matières fécales lorsque, pour une cause pathologique, elles sont composées de globules noirs et durs comme les excréments de la brebis.

ovin, ine [ɔvɛ̃, -in] adj. (bas lat. *ovinus,* de brebis [du lat. class. *ovis,* brebis], ou, plutôt, dér. [savant] franç. du lat. *ovis ;* 1834, Baudrimont, II, 230 [substantiv., 1949, Larousse]). Qui concerne le mouton, le bélier, la brebis : *La race ovine ;* et substantiv. : *Un ovin.*

◆ **ovins** n. m. pl. (1962, Robert). Syn. de OVINÉS.

ovinés [ɔvine] n. m. pl. (dér. savant du lat. *ovis,* brebis ; 1923, Larousse). Nom de la sous-famille des bovidés qui comprend les moutons, les mouflons, les chèvres, les bouquetins.

• REM. On dit aussi OVINS OU OVIDÉS (de *ov*[*i*]- 1 et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1907, Larousse).

ovipare [ɔvipar] adj. et n. (lat. *oviparus,* même sens, de *ovum,* œuf, et de *parĕre,* enfanter, mettre bas ; 1558, Thevet, écrit *ovipere,* puis 1700, *Journ. des savants* [197], écrit *ovipare*). Se dit des animaux qui se reproduisent par oviparité : *Les oiseaux sont ovipares.*

oviparité [ɔviparite] n. f. (dér. savant de *ovipare ;* 1838, Acad.). Mode de reproduction de certains animaux dont les femelles pondent des œufs qui éclosent quelque temps après.

ovipositeur [ɔvipozitœr] n. m. (de *ovi-* 2 et de *-positeur,* lat. *positor,* fondateur [proprem. « qui place »], de *positum,* supin de *ponere,* poser ; mars 1877, *Revue britannique,* [p. 97], au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Syn. de OVISCAPTE. (Peu usité.) || **2.** Crochet de l'épigyne, chez les araignées femelles.

oviposition [ɔvipozisjɔ̃] n. f. (de *ovi-* 2 et de *-position* [de *poser*] ; 1965, Guibé, p. 65). Action de déposer les œufs dans un milieu optimal pour l'éclosion.

ovis [ɔvis] n. m. (mot lat. signif. « brebis » ; 1874, Larousse). Nom générique du mouton et du mouflon.

oviscapte [ɔviskapt] n. m. (de *ovi-* 2 et du gr. *skaptein,* creuser ; 1845, Bescherelle). Organe en forme de tube, grâce auquel certains insectes déposent leurs œufs là où ils doivent éclore.

ovisme [ɔvism] n. m. (de *oviste ;* 1838, Acad.). Théorie biologique, auj. abandonnée, qui accordait à l'œuf un rôle prédominant dans le développement de l'individu.

oviste [ɔvist] adj. (dér. savant du lat. *ovum,* œuf ; 1814, Nysten). Partisan de l'ovisme.

ovo- préf. V. OVI- 2.

ovocentre [ɔvosɑ̃tr] n. m. (de *ovo-* et de *centre ;* 1903, Larousse). Centrosome de l'ovule fécondé.

ovocyte [ɔvosit] n. m. (de *ovo-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1903, Larousse). Gamète femelle ayant acquis sa taille définitive, mais n'ayant pas encore expulsé ses deux globules polaires.

ovogenèse [ɔvoʒənɛz] n. f. (de *ovo-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* cause, principe, origine ; 1899, *Grande Encyclopédie*). Formation des gamètes femelles, ou ovules.

• REM. On dit aussi OVOGÉNIE, n. f. (de *ovo-*et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1868, Littré), et OOGENÈSE.

ovoglobuline [ɔvoglɔbylin] n. f. (de *ovo-* et de *globuline ;* 1932, Larousse). Globuline extraite du blanc de l'œuf de poule.

ovoïdal, e, aux [ɔvɔidal, -o] adj. (de *ovoïde ;* 1800, Bulliard, 183). Qui a une forme rappelant plus ou moins celle de l'œuf.

ovoïde [ɔvɔid] adj. (de *ovo-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1768, Val-mont de Bomare). Se dit d'une chose dont la forme ressemble plus ou moins à celle d'un œuf : *C'était une de ces coiffures d'ordre composite* [...], *ovoïde et renflée de baleines* (Flaubert). *Il était laid : des cheveux crépus, courts et collés sur un crâne ovoïde ; d'énormes oreilles* (Martin du Gard).

◆ n. m. (1868, Littré). Volume plus ou moins semblable à celui d'un œuf : *Il me désignait un ensemble d'ovoïdes, d'étoiles, de vases, de formes cornues ou hérissées* (Butor).

• SYN. : *ové, oviforme, ovoïdal.*

ovoir [ɔvwar] n. m. (de *ove ;* 1765, *Encyclopédie*). Ciselet servant à relever des ovales sur les métaux.

ovologie [ɔvolɔʒi] n. f. (de *ovo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1868, Littré). Science qui s'occupe de la formation, de la structure et du développement des œufs.

ovoscope [ɔvoskɔp] n. m. (de *ovo-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1932, Larousse). Syn. de MIRE-ŒUFS.

ovotestis [ɔvotɛstis] n. m. (de *ovo-* et du lat. *testis,* testicule ; 1963, Larousse). Glande génitale qui présente simultanément les caractères histologiques d'un ovaire et d'un testicule.

ovovivipare [ɔvovivipar] adj. et n. (de *ovo-* et de *vivipare ;* 1806, Duméril, p. 84). Se dit des animaux qui se reproduisent par ovoviviparité : *La vipère est ovovivipare. Les ovovivipares.*

ovoviviparité [ɔvoviviparite] n. f. (dér. savant de *ovovivipare ;* déc. 1910, Larousse). Mode de reproduction selon lequel les œufs

éclosent à l'intérieur même du corps de la femelle.

ovulaire [ɔvylɛr] adj. (de *ovule ;* 1868, Acad.). Relatif à l'ovule : *Ponte ovulaire.*

ovulation [ɔvylasjɔ̃] n. f. (de *ovule ;* 1858, Nysten). Production des ovules par l'ovaire.

ovule [ɔvyl] n. m. (dér. savant du lat. *ovum,* œuf ; 1798, Ventenat, au sens 2 ; sens 1, 1868, Littré ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Chez les humains et les animaux, gamète femelle élaboré par l'ovaire : *L'ovule est fécondé par le spermatozoïde.* (Syn. ŒUF VIERGE.) || **2.** Partie différenciée du carpelle, chez les phanérogames, qui se développe en graine après la fécondation par le pollen : *Cet albumen qui est logé dans l'ovule des plantes et dans lequel celui-ci puise sa nourriture pour se transformer en graine* (Proust). || **3.** Médicament solide, de forme ovoïde, destiné à être introduit dans la cavité vaginale : *Les ovules sont utilisés dans le traitement de la métrite.*

• REM. *Ovule* est du masculin, quoiqu'il désigne le gamète femelle.

1. ox(y)- [ɔks(y)], premier élément, tiré du gr. *oxus,* pointu, piquant, aigu, aigre, acide, et qui entre dans la composition de nombreux mots savants.

2. ox(y)- [ɔks(y)], préf. tiré de *oxy*[*gène*], et indiquant la présence de l'oxygène dans un composé chimique.

oxacide [ɔksasid] ou **oxyacide** [ɔksiasid] n. m. (de *ox*[*y*]- 2 et de *acide ;* 1845, Bescherelle [*oxacide*], et 1932, Larousse [*oxyacide*]). Acide dans la composition duquel entre de l'oxygène.

oxal- [ɔksal], premier élément, tiré du lal. *oxalis,* oseille [v. OXALIDE], et qui entre dans la composition de termes de chimie.

oxalate [ɔksalat] n. m. (dér. savant de *oxal*[*ide*] ; 1787, Guyton de Morveau, p. 195). Sel ou ester de l'acide oxalique : *L'oxalate de calcium, de sodium.*

oxalémie [ɔksalemi] n. f. (de *oxal-* et de *-*[*h*]*émie,* du gr. *haima,* sang ; 1963, Larousse). Présence d'un excès d'oxalates dans le sang, cause de la lithiase oxalique.

oxalide [ɔksalid] n. f. ou **oxalis** [ɔksalis] n. m. (lat. *oxalis, -lidis,* oseille, gr. *oxalis, -lidos,* même sens, dér. de *oxus* [v. OXY- 1] ; 1559, Mathée [*oxalide*], et 1812, Mozin [*oxalis*]). Plante riche en acide oxalique, dont une variété est appelée parfois « petite oseille » : *Elle arrosait elle-même ses plates-bandes. Elle cultivait le crépis rose et l'oxalide rose* (Hugo).

oxalique [ɔksalik] adj. (de *oxal*[*ide*] ; 1787, Guyton de Morveau, p. 151). *Acide oxalique,* biacide assez toxique, employé en teinturerie, et dans la préparation de matières colorantes.

oxalis n. m. V. OXALIDE.

oxalurie [ɔksalyri] n. f. (de *oxal-* et de *-urie,* du gr. *oûron,* urine ; 1855, Nysten). Élimination d'oxalates en excès, par l'urine.

oxazynes [ɔksazin] n. f. pl. (de *ox*[*y*]- 2, de *az*[*ote*] et du suff. scientif. *-ine/-yne ;* 1903, Larousse). Matières colorantes qui sont des dérivés aminés du noyau de la phénoxazyne.

oxazynique [ɔksazinik] adj. (de *oxazyne ;* 1932, Larousse). Relatif aux oxazynes : *Colorants oxazyniques.*

oxford [ɔksfɔrd] n. m. (emploi comme n. commun de *Oxford,* n. de la ville angl. où ce tissu a d'abord été fabriqué ; 31 oct. 1873, *Gazette des tribunaux,* p. 1057). Tissu de coton dont les fils de trame et de chaîne sont de couleur différente, et qui se présente comme rayé ou quadrillé : *Une chemise en oxford.*

oxfordien, enne [ɔksfɔrdjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Oxford,* n. géogr. ; 1874, Larousse). Relatif à Oxford ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

oxhydrique [ɔksidrik] adj. (de *ox*[*y*]- 2 et de *-hydrique,* du gr. *hudôr,* eau ; 1874, Larousse, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s. [*chalumeau oxyhydrique,* même sens, 1868, Larousse, art. *chalumeau*]). **1.** Se dit d'un mélange d'oxygène et d'hydrogène, qui brûle en dégageant une très forte chaleur : *Edison fit flamboyer les lampes qui, en mêlant leur lumière oxhydrique, produisaient l'effet d'un grand soleil* (Villiers de L'Isle-Adam). *Gaz oxhydrique.* || **2.** *Chalumeau oxhydrique,* chalumeau qui utilise le gaz oxhydrique.

oxy- préf. V. OX(Y)- 1 ET 2.

oxyacétylénique [ɔksiasetilenik] adj. (de *oxy-* 2 et de *acétylène ;* 1923, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Se dit d'un mélange gazeux qui utilise l'acétylène comme carburant et l'oxygène comme comburant. || **2.** *Chalumeau oxyacétylénique,* chalumeau qui utilise le gaz oxyacétylénique.

oxyacide n. m. V. OXACIDE.

oxycarboné, e [ɔksikarbɔne] adj. (de *oxy-* 2 et de *carboné ;* 1888, Larousse). *Hémoglobine oxycarbonée,* hémoglobine qui a fixé d'une manière stable de l'oxyde de carbone.

oxycarbonémie [ɔksikarbɔnemi] n. f. (de *oxy-* 2, de *carbone* et de *-*[*h*]*émie,* du gr. *haima,* sang ; 1945, J. Desruelles). Présence d'oxyde de carbone dans le sang.

oxycarbonisme [ɔksikarbɔnism] n. m. (de *oxy-* 2 et de *carbone ;* 1949, Larousse). Intoxication par l'oxyde de carbone.

oxycelluloses [ɔksiselyloz] n. f. pl. (de *oxy-* 2 et de *cellulose ;* 1932, Larousse). Composés organiques qui se forment dans l'action des oxydants sur la cellulose.

oxychlorure [ɔksiklɔryr] n. m. (de *oxy-* 2 et de *chlorure ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Composé de substitution, dans lequel l'oxygène remplace deux atomes de chlore du chlorure correspondant.

oxycoupage [ɔksikupaʒ] n. m. (de *oxy-* 2 et de [*dé*]*coupage ;* 1949, Larousse). Découpage des métaux au chalumeau oxhydrique ou oxyacétylénique.

oxycoupeur [ɔksikupœr] adj. m. (de *oxycoup*[*age*] ; 1955, *Dict. des métiers*). Se dit du chalumeau oxhydrique ou oxyacétylénique qui découpe les métaux.

oxycrat [ɔksikra] n. m. (lat. *oxycras, -cratis,* même sens, du gr. *oxukraton,* même sens, de *oxus,* aigre [v. OXY- 1], et de *kratos,* force ; v. 1363, Chauliac). Dans l'Antiquité, mélange d'eau et de vinaigre employé comme boisson rafraîchissante.

oxycyanure [ɔksisjanyr] n. m. (de *oxy-* 2 et de *cyanure ;* 1868, Littré). Combinaison d'un cyanure avec un oxyde.

oxydabilité [ɔksidabilite] n. f. (dér. savant de *oxydable ;* 1801, Fourcroy). Caractère de ce qui est oxydable.

oxydable [ɔksidabl] adj. (de *oxyder ;* 1789, *Annales de chimie,* 1^re série, II, 242). Qui peut s'oxyder : *Des corps périssables, oxydables, corruptibles* (Valéry). *Le fer est oxydable.*

oxydactyle [ɔksidaktil] adj. (de *oxy-* 1 et de *-dactyle,* gr. *daktulos,* doigt ; 1888, Larousse). Se dit d'un animal ou de la patte d'un animal qui a les doigts pointus : *Grenouille oxydactyle.*

oxydant, e [ɔksidɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *oxyder ;* 1806, Thouvenel, II, 264). Qui a la propriété d'oxyder.

◆ **oxydant** n. m. (1874, Larousse). Corps capable de fournir l'oxygène nécessaire à l'oxygénation.

oxydase [ɔksidaz] n. f. (de *oxyd*[*e*] et du suff. scientif. *-ase ;* fin du XIX^e s.). Ferment soluble qui active l'oxygène et le fixe à l'hydrogène ou à d'autres corps.

oxydation [ɔksidasjɔ̃] n. f. (de *oxyder ;* 1789, *Annales de chimie* [1^re série, II, 233], au sens 1 [*oxydation électrochimique, anodique,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1963, Larousse [*nombre d'oxydation,* 1968, Larousse]). **1.** Combinaison avec l'oxygène pour former un oxyde : *L'oxydation du fer produit la rouille.* || *Oxydation électrochimique,* processus anodique par lequel on retire des électrons ou on ajoute des charges positives à des atomes ou à des ions. || *Oxydation anodique,* procédé de revêtement électrolytique des métaux et alliages par formation d'une couche protectrice d'oxyde. || **2.** État de ce qui a été oxydé. || *Nombre d'oxydation,* nombre permettant d'évaluer le degré d'oxyda-

tion d'un élément dans une combinaison chimique.

oxyde [ɔksid] n. m. (dér. savant du gr. *oxus,* acide [v. OXY- 1] ; 1787, Guyton de Morveau [p. 56], au sens 1 ; sens 2, 1847, Balzac). **1.** Corps résultant de l'union de l'oxygène soit avec un élément, soit avec un radical : *Oxyde de carbone, de cuivre, de zinc.* || **2.** *Par extens.* La rouille ou, plus généralement, ce qui ressemble à la rouille : *Les oxydes de la roche mettaient sur l'escarpement, çà et là, des rougeurs imitant des plaques de sang caillé* (Hugo).

oxydé, e [ɔkside] adj. (part. passé de *oxyder ;* 1787, Guyton de Morveau, p. 58). Qui a subi l'effet de l'oxydation ; rouillé : *La boîte de fer* [...] *était très rouillée et très fermée : le ressort, complètement oxydé, n'avait plus de jeu* (Hugo). *Un couteau oxydé.*

oxyder [ɔkside] v. tr. (de *oxyde ;* 1787, au part. passé [v. l'art. précéd.] ; à l'in-fin., 1803, Boiste). Transformer en oxyde : *L'air oxyde beaucoup de métaux.*

◆ **s'oxyder** v. pr. (1803, Boiste). Passer à l'état d'oxyde : *Le minium empêche le fer de s'oxyder.*

oxydérurgie [ɔksideryrʒi] n. f. (de *oxyd*[*er*] et de [*sid*]*érurgie ;* 1968, Larousse). Ensemble des procédés sidérurgiques de conversion de la fonte en acier par l'oxygène.

oxydoréducteur, trice [ɔksido-redyktœr, -tris] adj. (de *oxydoréduct*[*ion*] ; 1962, A. Eck, p. 60). Qui se rapporte à l'oxydoréduction.

oxydoréductimétrie [ɔksido-redyktimetri] n. f. (de *oxydoréduct*[*ion*] et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Dosage d'un oxydant par un réducteur, et *vice versa.*

oxydoréduction [ɔksidoredyksjɔ̃] n. f. (de *oxydo-*, élément tiré de *oxyde,* et de *réduction ;* début du XX[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1966, Larousse). **1.** Action chimique d'un corps oxydant sur un corps réducteur, qui est à la fois une oxydation du réducteur et une réduction de l'oxydant. || **2.** Ensemble des phénomènes qui régissent, au niveau de la cellule vivante, le transport de l'oxygène entre diverses molécules organiques, le plus souvent par action enzymatique.

oxyfluorure [ɔksiflyɔryr] n. m. (de *oxy-* 2 et de *fluorure ;* 1868, Littré). Composé contenant de l'oxygène, du fluor et un autre élément.

oxygénable [ɔksiʒenabl] adj. (de *oxygéner ;* 1823, *Dict. des termes de médecine*). Qui peut être combiné avec l'oxygène.

oxygénant, e [ɔksiʒenɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *oxygéner ;* 1868, Littré). Qui produit l'oxygénation.

oxygénase [ɔksiʒenaz] n. f. (de *oxygèn*[*e*] et du suff. scientif. *-ase ;* 1963, Larousse). Enzyme qui catalyse la formation d'un peroxyde qui peut être organique.

oxygénateur [ɔksiʒenatœr] n. m. (dér. savant de *oxygéner ;* 1923, Larousse). Appareil qui accroît, notamment en chirurgie, une teneur en oxygène.

oxygénation [ɔksiʒenasjɔ̃] n. f. (de *oxygéner ;* 1789, *Annales de chimie,* 1[re] série, II, 236 [« administration médicale d'oxygène... », 1963, Larousse]). Action d'oxygéner, de s'oxygéner : *L'oxygénation du sang.* || Administration médicale d'oxygène, sous forme d'inhalations, dans le traitement de certaines maladies et au cours des interventions chirurgicales.

oxygène [ɔksiʒɛn] n. m. (du gr. *oxus,* aigre, acide [v. OX(Y)- 1], et de *-gène* [du gr. *gennân,* engendrer, produire], proprem. « qui engendre les acides » ; 1793, Brunot, au sens 1 [d'abord *gaz oxygène,* 1783, Lavoisier ; *bouteille d'oxygène,* début du XX[e] s. ; *explosif à l'oxygène liquide,* 1932, Larousse] ; sens 2, XX[e] s. [aussi « le fait de se sentir à l'aise »]). **1.** Métalloïde se présentant sous la forme d'un gaz inodore et invisible, qui constitue, en volume, un cinquième de l'air atmosphérique et en forme la partie respirable. || *Ballon d'oxygène,* V. BALLON. || *Bouteille d'oxygène,* récipient métallique allongé, contenant de l'oxygène comprimé, utilisé soit pour faire des inhalations à un malade, soit pour souder ou découper au chalumeau : *Rappelez-vous vivement les consignes d'alerte* (au grisou) [...] : *Amener à pied d'œuvre l'approvisionnement de secours du groupe, les 50 brancards, les 12 bouteilles d'oxygène, les 3 caisses de pansements* (Hamp). || *Explosif à l'oxygène liquide,* explosif constitué par des matières combustibles solides imbibées d'oxygène liquide. || **2.** Nom donné parfois à l'air pur, qui n'est pas vicié ou pollué. || *Fig.* Le fait de se sentir à l'aise : *Dans ce milieu on manque d'oxygène.*

oxygéné, e [ɔksiʒene] adj. (part. passé de *oxygéner ;* 1787, Guyton de Morveau [p. 33], au sens 1 ; sens 2-3, début du XX[e] s.). **1.** Qui contient de l'oxygène : *Les composés oxygénés de l'azote.* || *Eau oxygénée,* V. EAU. || **2.** Se dit des cheveux qui ont été décolorés à l'eau oxygénée. || **3.** *Par extens.* et *fam.* se dit d'une femme dont les cheveux sont décolorés à l'eau oxygénée : *Une assez jolie blonde oxygénée* (Hermant).

oxygéner [ɔksiʒene] v. tr. (de *oxygène ;* 1787, Guyton de Morveau [p. 33], au sens 1 ; sens 2 , 1910, Colette). [Conj. **5 b.**] **1.** Combiner avec l'oxygène : *Oxygéner de l'eau.* || **2.** Éclaircir la teinte des cheveux avec de l'eau oxygénée diluée.

◆ **s'oxygéner** v. pr. (1834, Landais, au sens de « se combiner avec l'oxygène » ; sens actuel, 1962, Robert). *Fam.* Respirer de l'air pur : *Aller s'oxygéner à la montagne.*

oxygénite [ɔksiʒenit] n. f. (dér. savant de *oxygène ;* 1932, Larousse). Mélange contenant du perchlorate de potassium, qui permet d'obtenir de l'oxygène par simple allumage de la masse.

oxygénotactisme [ɔksiʒenotaktism] n. m. (de *oxygéno-*, élément tiré de *oxygène,* et de *-tactisme,* du lat. *tactus,* action de toucher, influence, de *tactum,* supin de *tangere,* toucher ; 1932, Larousse). Action qu'exerce la richesse du milieu en oxygène sur l'orientation des parties constituantes des organismes unicellulaires.

oxygénothérapie [ɔksiʒenoterapi] n. f. (de *oxygéno-*, élément tiré de *oxygène,* et de *thérapie ;* 1917, Larousse). Traitement médical par les inhalations d'oxygène.

oxyhémoglobine [ɔksiemoglɔbin] n. f. (de *oxy-* 2 et de *hémoglobine ;* 1903, Larousse). Combinaison instable d'une molécule d'oxygène et d'une molécule d'hémoglobine au cours de la respiration, qui donne au sang qui vient des poumons sa couleur rouge vif.

oxyiodure [ɔksijɔdyr] n. m. (de *oxy-* 2 et de *iodure ;* 1874, Larousse). Composé analogue aux oxychlorures, dans lequel l'iode remplace le chlore.

oxylithe [ɔksilit] n. m. (de *oxy-* 2 et de *-lithe,* gr. *lithos,* pierre ; 1923, Larousse). Nom commercial du mélange de peroxydes de sodium et de potassium qui sert à préparer l'oxygène par action de l'eau.

oxymel [ɔksimɛl] n. m. (lat. *oxymeli,* même sens, gr. *oxumeli,* même sens, de *oxus,* aigre [v. OX(Y)-1], et de *meli,* miel ; v. 1220, Coincy, écrit *oxumel ;* v. 1265, Br. Latini, écrit *oximel ; oxymel,* 1546, R. Estienne). *Vx.* Breuvage composé d'eau, de miel et de vinaigre.

• REM. On dit aussi OXYMELLITE, n. m. (de *oxymel ;* 1932, Larousse).

oxymétrie [ɔksimetri] n. f. (de *oxy-* 1 et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1858, Nysten). *Vx.* Mesure de la quantité d'acide libre contenue dans une substance.

oxymoron [ɔksimɔrɔ̃] n. m. (gr. *oxumôron,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *oxumôros,* fin sous l'apparence de niaiserie, de *oxus,* aigu, vif [v. OX(Y)- 1], et de *môros,* émoussé, hébété ; 1765, *Encyclopédie*). Procédé rhétorique qui consiste à réunir deux mots en apparence contradictoires pour donner à l'expression d'une idée un caractère inattendu. (Ex. :*Un silence éloquent.*)

oxyosmie [ɔksiɔsmi] n. f. (de *oxy-* 1 et de *-osmie,* du gr. *osmê,* odeur ; 1963, Larousse). Sensibilité extrême, mais non morbide, de l'odorat.

oxysel [ɔksisɛl] n. m. (de *oxy-* 2 et de *sel ;* 1968, Larousse). Nom générique des sels dérivant des oxacides.

oxyséléniure [ɔksiselenjyr] n. m. (de *oxy-* 2 et de *séléniure ;* 1874, Larousse). Composé de sélénium, d'oxygène et d'un troisième élément.

oxysulfure [ɔksisylfyr] n. m. (de *oxy-* 2 et de *sulfure ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Composé de soufre, d'oxygène et d'un troisième élément.

oxyton [ɔksitɔ̃] n. m. (gr. *oxutonos,* au son aigu, oxyton, de *oxus,* aigu [v. ox(Y)- 1], et de *tonos,* accent ; 1570, Hervet, écrit *oxytone,* comme adj. ; écrit *oxyton,* comme n. m., 1868, Littré). Mot qui porte l'accent tonique sur la voyelle de la dernière syllabe.

oxytonisme [ɔksitɔnism] n. m. (de *oxyton ;* fin du XIX[e] s., d'après Larousse, 1932). Tendance à mettre l'accent tonique sur la voyelle de la dernière syllabe des mots.

Oxytonne [ɔksitɔn] n. m. (nom déposé, de *oxy-* 2 et de *tonne ;* 1968, Larousse). Nom commercial d'un appareil de liquéfaction de l'air, permettant la production d'oxygène et d'azote en quantités importantes.

1. oxyure [ɔksjyr] n. m. (du gr. *oxus,* pointu [v. ox(Y)- 1], et *oura,* queue [des animaux], proprem. « à la queue pointue » ; 1823, *Dict. des termes de médecine*). Ver parasite de l'intestin de l'homme.

2. oxyure [ɔksjyr] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1874 , Larousse). Composée annuelle utilisée pour la garniture des parterres.

oyant compte [ɔjɑ̃kɔ̃t] n. m. (de *oyant,* part. prés. de *ouïr,* et de *compte ;* 1690, Furetière). En termes de droit, personne à qui un compte est présenté (par opposition au *rendant compte*).

oyat ou **oya** [ɔja] n. m. (mot du nord de la Picardie, d'origine obscure ; début du XV[e] s., écrit *oïak ;* 1608 [d'après le *Journ. officiel* du 15 août 1876, p. 6411], écrit *hoyard ; oyat,* 14 déc. 1810, *Bulletin des lois*). Graminée traçante utilisée pour la fixation du sable des dunes.

ozène [ɔzɛn] n. m. (lat. *ozaena,* même sens, gr. *ozaina,* même sens, de *ozein,* exhaler une odeur ; 1478, Chauliac). Ulcération de la muqueuse nasale, provoquant une suppuration qui dégage une odeur fétide.

ozéneux, euse [ɔzenø, -øz] adj. (de *ozène ;* 1903, Larousse). Relatif à l'ozène.

ozocérite [ɔzɔserit] ou **ozokérite** [ɔzɔkerit] n. f. (du gr. *ozein,* exhaler une odeur, et *kêros,* cire ; 1868, Littré [pour les deux formes]). Carbure d'hydrogène naturel, que l'on classe avec les cires fossiles.

ozonateur n. m. V. OZONISEUR

ozonation n. f. V. OZONISATION.

ozone [ɔzon] n. m. (dér. savant du gr. *ozein,* exhaler une odeur ; 1855, Nysten). Gaz bleu et odorant à fort pouvoir oxydant, qui se forme dans l'air ou l'oxygène soumis à une décharge électrique, représentant une forme allotropique de l'oxygène.

ozoné, e [ɔzɔne] ou **ozonisé, e** [ɔzɔnize] adj. (part. passés de *ozoner* et de *ozoniser ;* 1858, Nysten [pour les deux formes]). Qui renferme de l'ozone ; qui a été traité par l'ozone.

ozoner v. tr. V. OZONISER.

ozoneur n. m. V. OZONISEUR.

ozonide [ɔzɔnid] n. m. (de *ozon*[*e*] et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1874, Larousse). Composé d'addition que forme l'ozone avec les corps organiques possédant une liaison éthylénique.

ozonisation [ɔzɔnizasjɔ̃] n. f. (de *ozoniser ;* 1868, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Transformation en ozone ou état de ce qui est ozonisé : *L'ozonisation de l'atmosphère.* || **2.** Stérilisation par l'ozone. (On dit aussi en ce sens OZONATION [de *ozoner ;* 1963, Larousse]).

ozonisé adj. V. OZONÉ.

ozoniser [ɔʒɔnize] v. tr. (de *ozone ;* 1858, Nysten, au sens 1 ; sens 2, 13 janv. 1876, *Journ. officiel,* p. 368). **1.** Transformer en ozone : *Ozoniser de l'oxygène.* || **2.** Faire agir l'ozone sur un corps pour le stériliser ou le transformer. (On dit aussi en ce sens OZONER [1874, Larousse, art. *ozoniser*]).

ozoniseur [ɔzɔnizœr] n. m. (de *ozoniser ;* 1874, Larousse). Appareil qui sert à préparer l'ozone à partir de l'oxygène ou de l'air. (On dit aussi OZONATEUR [dér. savant de *ozoner ;* 1923, Larousse] ou OZONEUR [de *ozoner ;* 1923, Larousse]).

ozonolyse [ɔzɔnoliz] n. f. (de *ozono-,* élément tiré de *ozone,* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, dissolution, fin ; 1963, Larousse). Coupure d'un carbure éthylénique au moyen de l'ozone.

ozonomètre [ɔzɔnomɛtr] n. m. (de *ozono-,* élément tiré de *ozone,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1868, Littré). Appareil qui permet de mesurer la proportion d'ozone contenu dans l'atmosphère.

ozonométrie [ɔʒɔnometri] n. f. (de *ozono-,* élément tiré de *ozone,* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1868, Littré, aux sens 1-2). **1.** Mesure de l'ozone avec l'ozonomètre. || **2.** Dosage de l'ozone dans l'air ou dans l'oxygène.

ozonométrique [ɔzɔnometrik] adj. (de *ozonométrie ;* 1868, Littré). Qui se rapporte à l'ozonométrie.

ozonoscope [ɔzɔnoskɔp] n. m. (de *ozono-,* élément tiré de *ozone,* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1874, Larousse). Appareil permettant de déceler la présence de l'ozone.

ozonoscopique [ɔzɔnoskɔpik] adj. (de *ozono-,* élément tiré de *ozone,* et de *-scopique,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1874, Larousse). Qui sert à déceler la présence de l'ozone : *Papier ozonoscopique.*

ozonosphère [ɔzɔnosfɛr] n. f. (de *ozone,* d'après *atmosphère, stratosphère,* etc. ; 1963, Larousse). Couche de l'atmosphère terrestre comprise entre 15 et 40 km d'altitude, et qui contient presque tout l'ozone atmosphérique.

ozonothérapie [ɔzɔnoterapi] n. f. (de *ozono-,* élément tiré de *ozone,* et de *thérapie ;* 1962, Robert). Traitement médical à base d'ozone et d'oxygène, administré sous forme de bains locaux ou généraux, en applications, en injections, etc.

ozotypie [ɔzɔtipi] n. f. (de. *ozo*[*ne*] et de *-typie,* du gr. *tupos,* marque imprimée, empreinte ; 1903, Larousse). Procédé d'impression photographique, dans lequel l'image est constituée par un pigment.

P

p [pe] n. m. (lat. *p ;* XIIIe s., Jubinal [II, 282], aux sens 1-2). **1.** Seizième lettre de l'alphabet français, la douzième des consonnes. || **2.** Consonne occlusive bilabiale sourde.

• REM. Le *p* redoublé se prononce comme un *p* simple. Le groupe graphique *ph* se prononce [f]. Sauf dans les mots d'origine étrangère (*croup, handicap, stop,* etc.) et dans quelques monosyllabes (comme *cep* ou *cap*), le *p* final est généralement amuï : *beaucou(p), dra(p), tro(p).* Dans le groupe graphique consonantique intérieur *-mpt-,* le *p* ne se prononce pas : *com(p)ter, se(p)tième.*

pacage [pakaʒ] n. m. (lat. pop. **pascuaticum,* pâturage, du lat. class. *pascuum,* même sens, dér. de *pascere,* faire paître, mener paître [cf. aussi le bas lat. carolingien *pascuaticus,* droit exigé pour le pacage — début du IXe s.] ; v. 1330, *Baudoin de Sebourg,* écrit *pascuage,* au sens de « repas » ; sens I, 1, 1580, Montaigne, écrit *pasquage* [*pascage,* 1600, O. de Serres ; *pacage,* 1611, Cotgrave] ; sens I, 2, 1812, Mozin ; sens II, XVIe s., Loisel, écrit *pascage* [*pacage,* XVIIIe s. ; *droit de pacage,* 1743, Trévoux]).

I. 1. Lieu de pâture : *Puissent de frais gazons, puissent de claires ondes | Dans un riant pacage arrêter mes brebis* (Delille). *Dans deux ans d'ici nous aurons du grain et du pacage de quoi nourrir bien des animaux* (Hémon). *Des pacages aux molles pentes, dont l'herbe épaisse est deux fois l'an fauchée...* (Gide). || **2.** Terrain en friche, souvent buissonneux et boisé, portant en ses parties libres une herbe difficile à faucher, que l'on fait généralement consommer sur place par le bétail.

II. Action de faire paître le bétail dans des friches ou en forêt : *Le pacage est interdit dans les bois en défens.* || *Droit de pacage,* droit accordé aux habitants d'une commune de faire pâturer leur bétail dans certains terrains en jachère ou en friche.

pacager [pakaʒe] v. intr. (de *pacage* [v. ce mot] ; 1596, Guénoys, écrit *pascager* [*pacager,* 1752, Trévoux], aux sens 1-2). [Conj. **1 b.**] **1.** Mener paître, faire paître le bétail : *Ceux qui paissaient par la lande où il pacageait voyaient de loin le garçon un livre au poing au milieu de ses ouailles* (Pourrat). || **2.** Brouter dans une pâture : *Thérèse sur cette épreuve reconnut l'endroit : ce talus où Jean Azévédo se dressait pareil à David (il y avait derrière une lande où pacageaient des brebis)* [Mauriac].

• SYN. : **2** *paître, pâturer, viander.*

◆ v. tr. (1845, Bescherelle). Brouter sur pied de l'herbe, de la verdure : *Pacager du blé en herbe. Le trèfle fait crever les ruminants qui le pacagent* (Pesquidoux).

pacane [pakan] n. f. (d'un mot algonquin de même sens ; 1839, Boiste). Fruit du pacanier, sorte de noix lisse, en forme d'olive, qui renferme une amande comestible.

pacanier [pakanje] n. m. (de *pacane ;* 1839, Boiste). Grand arbre, de la famille des juglandacées, qui croît dans les lieux frais et humides de l'est des États-Unis.

pacant [pakɑ̃] n. m. (mot des parlers du nord, du nord-est et de l'est du domaine gallo-roman, empr. de l'arg. allem. *Packan,* gendarme, huissier, mâtin, impér. substantivé du v. *anpaken,* empoigner ; XVIe s., Esnault, au sens de « lourdaud » ; sens moderne, 1790, J. R. Hébert). *Vx* et *pop.* Homme grossier, rustre : *T'imagines-tu que le sois un pacant et que je manque d'usage ?* (Theuriet).

pace (in-) n. m. V. IN-PACE.

pacemaker [pɛsmɛkœr] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « celui qui règle le pas, la marche » [d'abord employé en hippisme pour désigner le cheval de train], de *pace,* pas, allure [empr. du franç. *pas*], et de *maker,* celui qui fait, dér. de *to make,* faire ; v. 1960, d'après P. Gilbert, p. 359). Appareil électrique qui régularise le rythme cardiaque. (Syn. STIMULATEUR CARDIAQUE.)

pacfung [pakfɔ̃] n. m. (d'un mot dialect. chinois de même sens [d'où est également issu l'angl. *paaktong,* même sens — fin du XVIIIe s.] ; 1836, Landais, écrit *packfond ;* 1858, Legoarant, écrit *packfong* et *packfung ; pacfung,* 1923, Larousse). Alliage du type maillechort, à base de cuivre allié avec du zinc et du nickel, utilisé en orfèvrerie en raison de sa couleur, voisine de celle de l'argent.

• REM. On écrit aussi PACKFONG et PACKFUNG.

pacha [paʃa] n. m. (turc *pacha,* haut dignitaire, du persan *padischāh,* souverain [V. PADISCHAH] ; début du XVe s., *Chronique de Boucicaut,* écrit *basat* [*bacha,* 1457, La Broquière ; *pachia,* 1536, et *pacha,* 1626, d'après le *FEW,* XIX, 142 *b*], au sens 1 [les formes à *b-* initial viennent peut-être non du turc, mais de l'ar. *bâchâ,* même sens, lui-même empr. du turc *pacha*] ; sens 2, 1878, Larousse, t. XVI, p. 1131 *b* [non accolé à un n. pr., 1759, Voltaire] ; sens 3, début du XXe s. [aussi « titre honorifique accordé à des officiers britanniques... »] ; sens 4, 1865, Esnault ; sens 5, 1874, Larousse). **1.** Dans l'ancien Empire ottoman, fonctionnaire turc chargé de l'administration d'une province : *L'opinion est sans force dans les pays despotiques ; il n'y a de réel que l'amitié du pacha* (Stendhal). *Le père de la jeune fille est-il pacha de la ville ?... ou au moins khalifa ?...* (Romains). || **2.** Titre honorifique, postposé au nom propre, que portaient en Turquie, jusqu'en 1923, les titulaires de divers grades de la hiérarchie civile et militaire : *Kemal pacha. Le général Osman pacha.* || **3.** Titre honorifique, postposé au nom propre, accordé à divers dignitaires de pays musulmans autres que la Turquie : *Nahas pacha fut à plusieurs reprises le chef du gouvernement égyptien.* || Titre honorifique accordé à des officiers britanniques qui exerçaient un commandement dans un pays musulman : *Sir John Bagot Glubb, dit Glubb pacha, dirigea la Légion arabe de 1939 à 1956.* || **4.** *Arg. mil.* Désignation familière du commandant d'un navire de guerre, employée par les marins et les officiers. || **5.** *Fig.* et *fam.* Homme qui aime ses aises et qui se fait ou se laisse servir par son entourage : *Faire le pacha. Mener une vie de pacha.*

pachalik [paʃalik] n. m. (turc *pachalĭk,* ressort d'un pacha, de *pacha* [v. l'art. précéd.] ; 1811, Chateaubriand). Division administrative de l'ancien Empire ottoman, gouvernée par un pacha : *En Asie, le général Paskewitsch a envahi trois pachaliks, il commande les sources de l'Euphrate et menace la route d'Erzeroum* (Chateaubriand).

pachée [paʃe] n. f. (origine obscure ; 1868, Littré). Émeraude orientale, corindon vitreux de couleur verte.

pachon [paʃɔ̃] n. m. (emploi comme n. commun du n. du physiologiste français Michel Victor *Pachon* [1867-1938] ; 1953, Larousse). Oscillomètre servant à mesurer la tension artérielle et ses oscillations.

pachyderme [paʃidɛrm] adj. (gr. *pakhudermos,* qui a la peau épaisse, et, au fig., « lourd, stupide », de *pakhus,* épais, et de *derma,* peau ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *pachuderme,* puis 1835, Acad., écrit *pachyderme*). *Vx.* Qui a la peau épaisse et presque nue, en parlant de certains mammifères : *L'hippopotame, l'éléphant et le cochon sont pachydermes.*

◆ n. m. (sens 1, 1923, R. Martin du Gard ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Mammifère herbivore à cuir épais, et particulièrement l'éléphant : *Il faisait songer à ces pachydermes dont la puissance reste cachée tant qu'ils sont au repos ; de l'éléphant d'ailleurs, il avait les larges oreilles plates, et aussi, par éclairs, l'œil rusé* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Lourdaud, personne peu sensible aux impressions physiques et morales : *Une démarche de pachyderme. Aucun ennui ne semble l'affecter : c'est un pachyderme. Bart fit une entrée de pachyderme bon enfant* (Duhamel).

◆ **pachydermes** n. m. pl. (1795, Cuvier p. 178). Nom (auj. abandonné) donné par Cuvier à un ordre de mammifères ongulés non ruminants, à formes lourdes, à peau épaisse, strictement herbivores, comprenant les proboscidiens, les porcins et les jumentés.

pachydermie [paʃidɛrmi] n. f. (gr. *pakhudermia,* épaisseur de la peau, de *pakhudermos* [v. l'art. précéd.] ; 1878, Larousse, au sens [*pachydermie verticellée,* 1932, Larousse] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Chez l'homme, épaississement dermique dû à une infiltration de la peau. || *Pachydermie verticellée,* épaississement du cuir chevelu, qui se plisse en bourrelets saillants. || **2.** Chez le cheval, les bovins, le porc et le chien, dermatose caractérisée par un épaississement de la peau, consécutive aux eczémas chroniques, aux dermites et aux lymphangites infectieuses.

pachydermique [paʃidɛrmik] adj. (de *pachyderme ;* début du XX^e s.). *Littér.* Qui évoque la lourdeur d'un pachyderme : *Ce crâne massif, ces larges tempes plates, ces oreilles, avaient en ce moment quelque chose de pachydermique* (Martin du Gard).

pacifiant, e [pasifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pacifier ;* 1880, Huysmans). *Littér.* Qui procure un sentiment de profonde paix intérieure : *Peu à peu l'atmosphère pacifiante de la famille le calma* (Huysmans).

pacificateur, trice [pasifikatœr, -tris] n. (lat. *pacificator,* celui qui pacifie, de *pacificatum,* supin de *pacificare* [v. PACIFIER] ; fin du XV^e s., Godefroy, au sens 1 [au fém., 1767, Brunot] ; sens 2, av. 1650, Molière [en parlant d'une chose abstraite, 1859, Michelet] ; sens 3, 1868, Littré [« nom donné à certains hérétiques du V^e s. apr. J.-C. », 1721, Trévoux] ; sens 4, 1875, Larousse). **1.** Personne qui rétablit la paix dans un pays, une région en état de guerre ou en proie aux dissensions intestines : *Hoche fut surnommé le pacificateur de la Vendée.* [Catherine II] *Triomphatrice de l'Empire ottoman et pacificatrice de la Pologne* (Voltaire). || **2.** Personne qui procure la sérénité, la tranquillité intérieure aux individus, qui rétablit la concorde entre eux : *Voyons s'il n 'y a pas moyen de vous mettre d'accord ; que je sois votre pacificateur, que j'apporte l'union chez vous* (Molière). *C'était un ange de tendresse, un ange de conciliation, de concorde, et le seigneur l'envoyait partout dans l'univers comme pacificateur* (Duhamel). En parlant d'une chose abstraite : *Qui dit amour, dit la paix, la concorde et l'unité. C'est le grand pacificateur* (Michelet). *Le travail est le plus grand pacificateur des Temps modernes* (M. Chevalier). || **3.** *Vx.* Nom donné aux membres de plusieurs sectes anabaptistes qui prétendaient que leur doctrine ferait régner sur la terre une paix perpétuelle. || **4.** *Vx.* Nom donné aux membres de confréries religieuses et policières qui faisaient la guerre aux brigands à la fin du XII^e s.

● SYN. : **2** *conciliateur.* — CONTR. : **1** *agitateur, émeutier, frondeur, terroriste.*

◆ adj. (sens 1, 1788, Féraud ; sens 2, 1764, Voltaire). **1.** Qui tend et contribue à rétablir la paix, à réduire les troubles, les dissensions : *Les paroles et les actions du nouveau souverain pontife sont parfaitement d'accord avec le système pacificateur suivi par Léon XII...* (Chateaubriand). *Si l'Allemagne est tellement attachée à la paix, hasarda Jacques, pourquoi ne le prouve-t-elle pas davantage aujourd'hui, en exerçant une action franchement pacificatrice sur son alliée autrichienne ?* (Martin du Gard). || **2.** Qui vise à apaiser les cœurs, les esprits : *La victoire de l'esprit pacificateur sur l'esprit de persécution* (Voltaire).

pacification [pasifikasjɔ̃] n. f. (lat. *pacificatio,* retour à la paix, accommodement, réconciliation, de *pacificatum,* supin de *pacificare* [v. PACIFIER] ; V. 1450, Gréban, au sens 1 [*édits de pacification,* 1756, Voltaire] ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Rétablissement de la paix et de l'ordre publics : *Politique de pacification. La pacification du Maroc par Lyautey.* || Vx. *Édits de pacification,* édits royaux du XVI^e s. qui étaient destinés à mettre fin aux conflits religieux. || **2.** Action de faire cesser les dissensions domestiques, les différends entre particuliers : *La pacification d'une famille. Ici vous développerez les idées de concorde, de pacification des esprits* [...], *que j'ai déjà exprimées dans mes précédents mandements* (France).

● SYN. : **2** *apaisement, conciliation, réconciliation.* — CONTR. : **1** *agitation, rébellion ;* **2** *excitation, opposition.*

pacifié, e [pasifje] adj. (part. passé de *pacifier ;* 1254, La Curne, comme terme de droit, au sens de « convenu par traité entre deux parties » ; sens 1, fin du XV^e s. ; sens 2, 1836, Lamartine). **1.** Se dit d'un territoire qui est revenu à l'état de paix, où la paix a été rétablie : *Région, zone pacifiée. Nous savons bien que la paix du monde a besoin d'une Allemagne pacifiée* (Camus). || **2.** *Littér.* Se dit d'une personne qui a retrouvé le repos intérieur et de ce qui, chez elle, exprime le retour à la quiétude : *J'irai marcher dans l'allée verte et, si le peux retenir mon souffle, si mon cœur est pacifié, j'entendrai les bruits du monde* (Duhamel). *Ses traits pacifiés semblaient encor garder | La douce impression d'extases commencées* (Lamartine).

pacifier [pasifje] v. tr. (lat. *pacificare,* traiter de la paix, apaiser, de *pax, pacis,* paix, et de *facere,* faire ; 1250, Godefroy, comme v. intr., écrit *pacefier* [*pacifier,* v. 1290, Godefroy], au sens de « faire la paix, conclure un accord » ; comme v. tr., au sens 3, 1465, Godefroy ; sens 1, 1487, Garbin ; sens 2, 1530, Palsgrave). **1.** Ramener à l'état de paix un territoire, un peuple en proie à la guerre ou à la rébellion : *L'Europe espère, Sire, que votre Majesté* [...] *va* [...] *la pacifier* (d'Alembert). || **2.** Calmer la colère, l'irritation d'une personne ou d'un groupe de personnes : *Pacifier les esprits.* || **3.** *Class.* et *littér.* Faire cesser un trouble, un mouvement de révolte extérieur ou intérieur : *Les soins de la Cour étaient employés à pacifier les désordres de la Guyenne* (La Rochefoucauld). *Je me sers tous les jours* [des musiciens et des danseurs] *pour pacifier, avec leur harmonie et leurs danses, les troubles de l'esprit* (Molière).

● SYN. : **2** *apaiser, calmer, rasséréner.* — CONTR. : 1 *ameuter, armer, soulever ;* 2 *agiter, envenimer, exaspérer, exciter.*

pacifique [pasifik] adj. (lat. *pacificus,* qui établit la paix, de *pax, pacis,* et de *facere* [v. l'art. précéd.] ; fin du XV^e s., Commynes, au sens 1 ; sens 2, 1660, Molière ; sens 3, 1524, Lefèvre d'Étaples [poét., 1660, Boileau] ; sens 4, début du XVI^e s. [poét., 1840, V. Hugo] ; sens 5, 1765, *Encyclopédie* [substantiv., 1868, Littré — d'abord *la Mer Pacifique,* milieu du XVI^e s.] ; sens 6, 1539, *Coutumier général,* IV, 297). **1.** Qui aime la paix et tâche de la maintenir : *Une nation pacifique. Un peuple pacifique. Un souverain pacifique. Sur le plan extérieur, le gouvernement chinois poursuit une politique de paix. Il veut un monde pacifique où les peuples choisissent eux-mêmes leur système politique* (Malraux). || **2.** Qui aspire au calme, qui est dépourvu d'agressivité à l'égard d'autrui : *Leurs jeux étaient bruyants autant que les miens eussent été calmes et je me sentais pacifique autant qu'ils se montraient belliqueux* (Gide). *Tenez ! dit Bénin. Je suis un type pacifique et d'opinions pas retardataires* (Romains). || **3.** Se dit de ce qui témoigne du désir de paix, de l'absence d'agressivité : *Humeur pacifique. Des intentions pacifiques. Une politique pacifique. Les plus jeunes enfants* [...] *regardaient le plafond avec un sourire pacifique* (France) ; et poét. : *Car, sitôt que du soir les ombres pacifiques | D'un double cadenas font fermer les boutiques* (Boileau). *Que Dieu jette sur vous des regards pacifiques !* (Racine). || **4.** Qui se passe dans la paix ; où règnent le calme, l'absence d'agressivité : *La coexistence pacifique entre les pays socialistes et les pays capitalistes. Une assemblée pacifique. Le règne de Numa, long et pacifique* (Montesquieu) ; et poét. : *Il contempla longtemps les formes magnifiques, | Que la nature prend dans les champs pacifiques* (V. Hugo). || **5.** Spécialem. *L'océan Pacifique,* ou, substantiv., *le Pacifique,* l'océan situé entre l'Amérique, l'Asie et l'Australie, qui aurait été ainsi nommé par Magellan parce que celui-ci l'aurait traversé sans subir de tempête. || **6.** *Possesseur pacifique,* en termes juridiques, celui dont les droits ne sont pas contestés et qui, par conséquent, n'est pas troublé dans sa possession.

● SYN. : **1** *antimilitariste, pacifiste ;* **2** *calme, débonnaire, doux, paisible, sage ;* **3** *placide, serein, tranquille ;* **4** *paisible.* — CONTR. : **1** *belliqueux, guerrier ;* **2** *agressif, batail-*

leur, brutal, violent ; **3** *chicaneur, processif, querelleur ;* **4** *agité, troublé.*

◆ n. (1546, *Bible Girard*). Personne qui, aimant la paix, s'abstient de toute violence et n'agit que par bonté (mot du style biblique) : *Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu !* (Sacy).

pacifiquement [pasifikmɑ̃] adv. (de *pacifique ;* 1491, Vaganay). D'une manière pacifique, sans violence ni agressivité : *Il suffirait que, demain, la Russie cesse de compter sur l'armée française, pour qu'elle se trouve réduite à négocier pacifiquement ; et, du même coup, tout danger de guerre serait écarté !* (Martin du Gard).

pacifisme [pasifism] n. m. (dér. savant de *pacifique ;* 1907, Larousse [un premier ex. en 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers]). Doctrine ou attitude qui écarte systématiquement la guerre comme moyen de résoudre les conflits entre les nations : *J'ai longtemps cru que le pacifisme de l'Allemagne triompherait des résistances françaises, et que nous finirions par nous entendre* (Martin du Gard). *Mon pacifisme hésitant ne m'empêchait pas de m'enorgueillir du patriotisme de mes parents* (Beauvoir).

• CONTR. : *bellicisme.*

pacifiste [pasifist] adj. et n. (dér. savant de *pacifique ;* 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Adepte du pacifisme : *J'ai connu un cœur pur qui refusait la méfiance. Il était pacifiste, libertaire, il aimait d'un seul amour l'humanité entière et les bêtes* (Camus). || **2.** *Péjor.* Se dit d'une personne qui souhaite la paix à n'importe quel prix, même si son propre pays est engagé dans une guerre : *Vos compatriotes* [...] *me flétriraient sûrement du nom de « pacifiste », qui est chez vous, je crois, une injure* (Hermant).

• CONTR. : **1** et **2** *belliciste.*

◆ adj. (1907, Larousse). Conforme aux principes du pacifisme : *Idéal pacifiste. Congrès pacifiste. Unifier les efforts de toutes les bonnes volontés pacifistes d'où qu'elles viennent* (Martin du Gard).

1. pack [pak] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « ballot, paquet » ; 9 déc. 1912, *Écho de Paris,* p. 5). Ensemble des avants, dans une équipe de rugby.

2. pack [pak] n. m. (mot angl., abrév. de *pack-ice,* masse de glaces flottantes, de *pack* [v. l'art. précéd.] et de *ice,* glace ; 1817, *Annales de chimie,* 2e série, V, 61). Vaste étendue de glaces flottantes, soudées ou non les unes aux autres, qui forme la partie marginale de la banquise.

packfong ou **packfung** n. m. V. PACFUNG.

pacotille [pakɔtij] n. f. (esp. *pacotilla,* pacotille, dér. de *paca,* ballot, empr. du moyen franç. *pakke,* même sens [v. PAQUET] ; 1711, *Journ. du corsaire Jean Doublet* [p. 289], au sens 1 ; sens 2, 1759, Richelet [« le commerce de ces marchandises », 1959, Robert] ; sens 3, mai 1767, Voltaire ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Petit lot de marchandises que les officiers, matelots ou passagers d'un navire avaient le droit d'emporter avec eux, sans payer de fret, afin d'en faire commerce pour leur propre compte : *La pacotille est proportionnée au grade des officiers* (Acad., 1740). *Il m'apportera dans sa pacotille un corset de soie rayée, un jupon de mousseline et un collier noir* (Chateaubriand). || **2.** Assortiment de marchandises destinées à l'échange ou à la vente en pays lointains : *Retournant à la boutique paternelle, il tourmenta, obséda, taquina, tortura tant et si bien Bernard Gélin que le bonhomme fil une petite pacotille d'objets qui devaient parfaitement se vendre aux colonies* (Sue). *Le navire européen arrivait avec une cargaison de pacotille et repartait lourd de trésors véritables* (Romains). || Le commerce de ces marchandises : *Il s'est enrichi en faisant de la pacotille en Afrique.* || **3.** *Vx* et *fam.* Certaine quantité d'objets quelconques : *Vous vous plaignez de n'avoir pas assez d'habits, de meubles, de livres, vous en avez pourtant une belle pacotille* (Acad., 1835). *Ensuite, avec une petite pacotille, il est retourné en Dauphiné chez ses parents* (Voltaire). || **4.** Marchandise de qualité inférieure : *Il vendait aux Chinois la pacotille des bazars d'Europe* (Malraux).

◆ **De pacotille** loc. adj. (1835, Acad. [au fig., début du XXe s.]). De peu de valeur, de qualité médiocre : *Bijouterie de pacotille ;* et au fig. : *Ça c'est la réalité. Mais je reviens à ma poésie de pacotille...* (Saint-Exupéry).

pacotilleur [pakɔtijœr] n. m. (de *pacotille ;* 18 mai 1724, Durand-Molard [1, 222], au sens 1 ; sens 2, 1844, Balzac). **1.** *Vx.* Celui qui fait un commerce de pacotille : *L'avarice des pacotilleurs* [a] *déshonoré le commerce d'outre-mer* (Jal). || **2.** Celui qui fabrique ou vend des marchandises de qualité inférieure (peu usité) : *Quelque pacotilleur du quai* (Balzac).

pacquage [pakaʒ] n. m. (de *pacquer ;* fin du XVIe s.). Action de pacquer le poisson.

pacquer [pake] v. tr. (du moyen franç. *pakke,* ballot [v. PAQUET] ; 1341, Jal, au sens de « mettre en paquet » ; sens actuel, début du XVe s.). Trier et disposer en couches, dans un baril, le poisson salé à expédier.

pacson [paksɔ̃] n. m. (de *paquet,* par substitution du suff. arg. *-son* au suff. *-et ;* 1899, Esnault [aussi « paquet de tabac... »]). *Arg.* Paquet. || *Spécialem.* Paquet de tabac ou de cigarettes.

pacte [pakt] n. m. (lat. *pactum,* accommodement, convention, traité, part. passé neutre substantivé de *pacisci,* traiter, conclure un arrangement, stipuler, mot de la même famille que *pangere,* fixer, établir ; v. 1355, Bersuire, écrit *pact* [*pacte,* 1461, Bartzsch], au sens 1 [*pacte colonial,* 1863, Littré, art. *colonial ; pacte commissoire,* 1863, Littré, art. *commissoire ; pacte de famille,* 1765, *Encyclopédie* — « contrat de mariage », 1936, Capitant ; *pacte de famine,* av. 1865, Proudhon ; *pacte fédéral,* 1815, Hilty, 423 ; *pacte de préférence,* 1845, Bescherelle ; *pacte social,* 1761, J.-J. Rousseau] ; sens 2, 1959, Robert ; sens 3, 1672, Sacy [*pacte avec le diable,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné]). **1.** Convention expresse ou tacite et, en principe, immuable, établie entre deux ou plusieurs parties : [Le] *prétendu pacte qu'il imagine que les rois ont fait avec les prêtres pour opprimer les peuples* (d'Alembert). *Ce manquement à la parole donnée, cette dénonciation du pacte qui la* [la France] *liait à l'Angleterre, est bien la plus cruelle des défaites* (Gide). *Pacte d'alliance. Pacte de non-agression. Pacte secret. Conclure un pacte. Violer un pacte.* || *Pacte colonial,* système qui réservait le marché des colonies à la métropole. || *Pacte commissoire,* clause prévoyant la résolution de plein droit du contrat si l'une des parties manque à son obligation. || Autref. *Pacte de famille,* accord entre les membres d'une même famille, ou entre des familles différentes, pour régler l'ordre et les conditions de l'hérédité autrement qu'ils n'étaient réglés par la loi ; *auj.,* contrat de mariage. || *Pacte de famine,* accord prétendument conclu entre divers financiers du XVIIIe s. pour s'assurer le monopole des grains ; association formée par ces financiers à la suite de cet accord. || *Pacte fédéral,* charte de constitution de la Suisse en une fédération de cantons. || *Pacte de préférence,* clause par laquelle l'acquéreur s'engage, au cas où il se déferait de ce qu'il vient d'acquérir, à donner la préférence au vendeur. || *Pacte social,* convention par laquelle les hommes sont unis en société et défèrent le commandement à certains d'entre eux. || **2.** Document écrit sur lequel sont consignées les clauses de la convention : *Au matin le pacte franco-soviétique a été signé* (Malraux). || **3.** Accord fictif passé entre un homme et un être abstrait ou mythique, par lequel l'homme exprime sa résolution de demeurer fidèle à une idée, à une attitude, à un modèle : *Faire un pacte avec la vérité. Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété* (Racine). *Nous avons fait pacte avec la mort, nous avons contracté alliance avec l'enfer* (Sacy). *Pour le présent, l'écrivain recourt à un public de spécialistes ; pour le passé, il conclut un pacte mystique avec les grands morts* (Sartre). || *Pacte avec le diable, avec le démon,* en sorcellerie, convention d'après laquelle le diable se met au service d'un homme en échange de son âme : *Le Sage dit que le maréchal duc de Luxembourg avait fait un*

pacte avec le diable, afin de pouvoir marier son fils avec la fille du marquis de Louvois (Voltaire). *Le jeu, c'est le corps-à-corps avec le destin* [...], *c'est le pacte du docteur Faust avec le diable* (France).

• SYN. : **1** *accord, contrat, convention, entente, traité.*

paction [paksjɔ̃] n. f. (lat. *pactio,* convention, accord, promesse, de *pactum,* supin de *pacisci* [v. PACTE] ; 1249, Godefroy). *Class.* Action de conclure un pacte, une convention avec quelqu'un ; résultat de cette action, la convention elle-même : *Faire une paction* (Acad., 1694). *L'injure d'une paix à la fraude enchaînée, | Les dures pactions d'un royal hyménée | Tremblent sous les raisons et la facilité | Qu'aura de s'en venger un roi si redouté* (Corneille).

pactisation [paktizasjɔ̃] n. f. (de *pactiser ;* av. 1890, Maupassant). *Péjor.* Action de pactiser, de montrer trop d'indulgence envers le mal ; résultat de cette action : *Elle vit cette réprobation, et s'indigna en son âme de toutes ces pactisations* (Maupassant).

• SYN. : *complaisance.*

pactiser [paktize] v. intr. (dér. savant de *pacte ;* 1481, Du Cange, au sens 1 [var. *pastiger,* v. 1355, Bersuire] ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1835, Acad. [absol., av. 1890, Maupassant]). **1.** *Vx.* Fixer les conditions d'un pacte, d'une convention : *Il est interdit aux avoués de pactiser avec leurs clients sur le montant des sommes qui font la matière du procès* (Acad., 1835). || **2.** Établir avec une personne ou avec un être moral un accord fondé sur des concessions réciproques : *L'enfant sait toujours vous faire payer une heure d'application par huit jours de complaisance ; à chaque instant il faut pactiser avec lui* (J.-J. Rousseau). *Il ne faut jamais pactiser avec ses devoirs, avec sa conscience* (Acad., 1835). || **3.** *Péjor.* S'entendre avec quelqu'un d'une façon compromettante, irrégulière ou immorale : *Pactiser avec les hypocrites, avec les ennemis de la patrie. Il n'a point pactisé avec les puissances de ce monde...* (Gide). *Zaza pactisait avec des adversaires acharnés à me détruire, et je lui en voulus* (Beauvoir). || **4.** *Péjor.* Avoir pour quelque chose une indulgence coupable : *Pactiser avec le crime. C'est la première fois que je pactise avec la superstition et que je fais alliance avec le diable* (Sartre). || *Absol.* Adopter une attitude de tolérance excessive à l'égard du mal : *Il me va, ce prêtre-là, il ne pactise pas* (Maupassant). *Celui-là que je dis un homme, car il ne transige, ni ne pactise, ni ne compose...* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **3** *composer, négocier, transiger.*

pactole [paktɔl] n. m. (emploi comme n. commun de *Pactole,* n. d'un fleuve de Lydie qui roulait des sables d'or, lat. *Pactolus,* gr. *Paktôlos ;* 1860, Dochez [le mot est employé au sens fig. dès 1698 par Boileau, mais comme n. pr.]). Source de revenus importants, continus et intarissables (par allusion au Pactole, petite rivière de Lydie qui, dans l'Antiquité, charriait de l'or) : *Il a un bon métier, sans doute, mais ce n'est pas le pactole. C'est un pactole obscur | Où certe on doit jeter le filet à coup sûr* (Hugo).

padan, e [padɑ̃, -an] adj. (bas lat. *padanus,* du Pô, de *Padus,* le Pô ; 1952, Ch. P. Péguy, p. 49 [*plaine padane,* 1963, Larousse]). Relatif au Pô. || *Plaine padane,* plaine du Pô.

paddock [padɔk] n. m. (mot angl. signif. « enclos dans un pâturage, pré, parc pour bestiaux, haras, pesage, champ de courses » ; 1828, *Journ. des haras,* au sens 1 ; sens 2, 1880, Zola ; sens 3, 1888, Larousse ; sens 4, 1929, Esnault [*aller, se mettre au paddock,* milieu du XX^e s.]). **1.** Enclos pratiqué dans les prairies d'élevage pour recevoir les juments poulinières et leurs poulains. || **2.** Enclos attenant au box d'un cheval pur sang, dans lequel celui-ci est laissé en liberté. || **3.** Au pesage d'un champ de course, enceinte réservée où les chevaux sont promenés en main avant le début des épreuves : *Le jockey, sur lequel tant de regards sont fixés, et qui, devant le paddock, est là morne, grisâtre dans sa casaque éclatante...* (Proust). || **4.** *Pop.* Lit. || *Aller, se mettre au paddock,* aller se coucher.

paddocker (se) [səpadɔke] v. pr. (de *paddock ;* 1939, Esnault). *Pop.* Se coucher.

paddy [padi] n. m. (mot angl. de même sens, du malais *pādī,* même sens ; 1785, Fr. Mackenzie). Riz non débarrassé de ses glumes adhérentes, non décortiqué.

padelin [padlɛ̃] n. m. (mot du provenç. de Marseille signif. « creuset dans lequel on fait fondre la matière du verre », du provenç. *padel[l]o,* poêle, anc. provenç. *padela,* même sens, lat. *patella,* patelle, plat, assiette [v. POÊLE 3] ; 1690, Furetière, au sens de « pot ou grand creuset où on fait fondre la matière du verre » ; sens actuel, 1875, Larousse). Creuset de petite dimension, qui sert à faire l'essai des matières premières dans les verreries.

padine [padin] n. f. (origine obscure ; 1827, Acad.). Algue brune, dont les frondes irrégulières s'étalent en éventail.

padischah ou **padisha** [padiʃa] n. m. (mot persan signif. « monarque, souverain », de *pād,* protecteur, et de *schāh,* roi ; 1756, Voltaire, écrit *padisha* [*padischah,* 1829, V. Hugo], au sens 1 ; sens 2, 1847, Pihan ; sens 3, 1843, Balzac). **1.** Titre honorifique que portait l'empereur des Turcs : *Sous tous les autres padishas ou empereurs* [...], *vous retrouvez dans Constantinople le gouvernement d'Alger et de Tunis* (Voltaire). *Zim-Zizimi, soudan d'Égypte, commandeur | Des croyants, padischah qui dépasse en grandeur | Le césar d'Allemagne et le sultan d'Asie, | Maître que la splendeur énorme rassasie, | Songe* (Hugo). || **2.** Titre honorifique que l'empereur des Turcs donnait, en particulier dans ses lettres, au souverain de la France, aux empereurs d'Autriche et de Russie, et qu'il réservait d'abord au premier de ces trois monarques : *Depuis François I^er, auquel le grand Soliman accorda la qualification de padischah...* (Pihan). || **3.** *Vx* et *fam.* Puissant personnage : *Le redoutable padischa de la librairie* (Balzac).

• REM. On écrit aussi PADISCHA (v. ci-dessus, n. 3).

padma [padma] n. m. (mot sanskr. ; 1866, Verlaine). Nom sanskrit du lotus rose, symbole de naissance spirituelle et de pureté : *Enfin Ganga, parmi les hauts palmiers tremblants | Et les rouges padmas, marche à pas fiers et lents* (Verlaine).

padou ou **padoue** [padu] n. m. (emploi comme n. commun du n. de la ville de *Padoue* [ital. *Padova,* du lat. *Patavium*], où le ruban de bourre de soie aurait d'abord été fabriqué ; 1642, Oudin, écrit *padoue,* comme n. f. [comme n. m., 1680, Richelet ; *padou,* 1679, J. Savary], au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau [*padoue ; padou,* 1907, Larousse]). **1.** Ruban de bourre de soie. || **2.** Faveur rouge avec laquelle on ficelle les sacs de bonbons.

• REM. La graphie PADOUE est auj. vieillie.

padouage [padwaʒ] n. m. (de *padoue* [v. l'art. précéd.] ; 1963, Larousse). En pelleterie, galonnage des bords de la peau, destiné à éviter que celle-ci ne se déforme.

padouan, e [padwɑ̃, -an] adj. et n. (de *Padoue,* n. géogr. [v. PADOU] ; XVII^e s. [aussi « habitant ou originaire de Padoue »]). Relatif à Padoue ou à ses habitants ; habitant ou originaire de Padoue.

◆ **padouan** n. m., ou **padouane** n. f. (sens 1, 1695, Ch. Patin, p. 196 [*padouan ; padouane,* 1762, Acad.] ; sens 2, 1875, Larousse [*padouan* et *padouane*]). **1.** Nom donné à des imitations de pièces antiques faites au XVI^e s. par le graveur italien Giovanni dal Cavino, surnommé le Padouan. || **2.** Nom donné également à des imitations du même genre dues à d'autres artistes.

◆ **padouane** n. f. (sens 1, 1834, Landais ; sens 2, 1920, *Omnium agricole ;* sens 3, 1963, Larousse). **1.** Danse en usage à Padoue. || **2.** Race de gallinacés caractérisée par une volumineuse touffe de plumes fines et longues, qui couvre la tête. || **3.** *Vase à la padouane,* nom donné aux vases à fond gris-bleu, décorés d'arabesques, produits à Padoue au XVI^e s.

padoue n. m. V. PADOU.

paella [paelja *ou* paela] n. f. (mot esp. signif. proprem. « poêle », lat. *patella* [v. POÊLE 3] ; 1938, Montagné et Gottschalk). Mets espagnol, composé de riz et de viandes diverses, de volaille, de poissons,

de crustacés, de saucisses au piment, de tomates, d'oignons, de pois chiches, etc.

1. paf [paf] interj. (onomatop. ; 1718, Ph. Leroux [probablem. bien plus anc.]). Onomatopée évoquant le bruit d'une chute, d'un coup, d'une détonation, etc., et aussi un accident imprévu et brutal : *Paf ! le cheval crève sous moi et je retombe sur le pavé* (Augier).

◆ adj. (emploi dû au bruit que produisent les outils sur ce grès lorsqu'on le travaille ; 1866, Littré, art. *grès*). *Grès paf,* grès impropre au pavage.

2. paf [paf] adj. invar. (abrév. de *paffé,* même sens, part. passé de *se paffer* [1827, Esnault], forme syncopée de *s'empaffer,* se gaver d'aliments et de vin [1790, Esnault], altér. — avec alternance vocalique — de *s'empiffrer* [v. ce mot] ; 1821, Esnault). *Pop.* Ivre : *Au bout de trois verres, elle cria : « Je suis paf ! »* (Goncourt). *Un lundi soir, Coupeau rentra paf* (Zola).

pagaie [pagɛ] n. f. (malais des Molluques *peñgāyūh,* pagaie ; 1686, Chaumont [p. 46], écrit *pagais,* comme n. m. [*pagaye,* comme n. f., fin du XVII^e s. ; *pagaie,* 1762, Acad., comme n. m., et 1788, Féraud, comme n. f.], au sens 1 [aussi var. *pagalle,* n. f., 1723, Savary des Bruslons] ; sens 2, 1819, Boiste). **1.** Rame à une ou deux palettes, avec laquelle les indigènes de l'Océanie et les Indiens d'Amérique font avancer leurs pirogues, en la manœuvrant sans l'appuyer sur le bord de l'embarcation : *Les chiens des chasseurs, les pattes appuyées sur le bord, poussent des cris lamentables, tandis que leurs maîtres, gardant un profond silence, frappent les flots en mesure avec leurs pagaies* (Chateaubriand). ‖ **2.** Petit aviron utilisé, selon le même principe, pour la propulsion d'autres embarcations légères, telles que les périssoires, les canoës, etc. : *Pagaie simple des canoës canadiens. Pagaie double des kayaks.*

pagaie, pagaille ou **pagaye** [pagaj] n. f. (de la loc. maritime *en pagale* ou *en pagaille,* avec précipitation, en désordre [v. ci-dessous], de la prép. *en* et de *pagale, pagaille,* var. de *pagaie* [v. l'art. précéd.], les mouvements nombreux, rapides et apparemment désordonnés que l'on fait ou que l'on peut faire en ramant avec une pagaie ayant évoqué les idées de désordre et de précipitation ; v. 1850, Esnault, écrit *pagaille ; pagaïe,* 1903, Larousse ; *pagaye,* 1923, Larousse). *Fam.* Désordre, confusion : *Oui, tout le monde fichait le camp : c'était la pagaïe* (Gide). *Le commandant invoqua la « pagaille » qu'un excès de précipitation ne manquerait pas d'apporter* (Romains).

◆ **En pagaïe, en pagaille** ou **en pagaye** loc. adv. (sens 1, 1792, Romme [art. *mouiller*], écrit *en pagale* [*en pagaille,* 1848, Jal ; *en pagaïe,* 1903, Larousse ; *en pagaye,* 1923, Larousse — la loc., d'abord propre au langage des marins, n'est entrée dans le franç. commun qu'au début du XX^e s.] ; sens 2, 1890, Esnault). **1.** En désordre (souvent avec une nuance de précipitation) : *Effrayés, les enfants se sont dispersés en pagaille. Il s'est déshabillé et a laissé tous ses vêtements en pagaïe sur le plancher.* ‖ **2.** En grande quantité, en masse : *Avoir de l'argent en pagaye. Vous avez vu cette fille ? Il y en a comme cela, plein, plein, en pagaye* (Montherlant).

paganisant [paganizɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *paganiser ;* 1721, Trévoux). Membre de diverses sectes chrétiennes qui conservaient certaines cérémonies du paganisme.

paganiser [paganize] v. intr. (dér. savant du lat. *paganus,* paysan, païen [v. PAÏEN] ; milieu du XV^e s.). *Vx.* Se conduire, vivre, penser en païen : *Parce que je propose ce [...] principe que nul n'a nié [...], je suis un païen [...], je paganise dans le sanctuaire* (Bossuet).

◆ v. tr. (sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1^er nov. 1867, *Revue des Deux Mondes,* p. 112). **1.** Convertir quelqu'un au paganisme : *Paganiser un peuple.* ‖ **2.** Donner à quelque chose le caractère du paganisme : *On eût dit qu'il* [l'empereur Hadrien] *voulait ainsi* [en construisant des temples païens] *paganiser les trois monts vénérés par les trois religions issues du monothéisme d'Israël* (Réville).

◆ **se paganiser** v. pr. (av. 1951, A. Gide). Prendre les caractères qu'on prête d'ordinaire au paganisme (amour de la beauté, humanisme délicat, etc.) : *Qu'il veuille ou non l'admettre, ce n'est que dans la mesure où le catholicisme se paganise (si j'ose dire), où il consent et cède à la diversité humaine, qu'il favorise l'art et la civilisation* (Gide).

paganisme [paganism] n. m. (bas lat. ecclés. *paganismus,* paganisme, gentilité, du lat. class. et impér. *paganus,* paysan, païen [v. PAÏEN] ; 1546, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1605, Santiago, 162 ; sens 4, début du XX^e s.). **1.** Nom donné, par opposition au christianisme des premiers siècles, aux cultes polythéistes de l'Antiquité, et particulièrement au polythéisme gréco-latin : *Le paganisme a dû nécessairement envelopper les oracles dans sa ruine, lorsqu'il a été aboli par le christianisme* (Fontenelle). *Les annalistes, à la fin de l'Empire romain, nous font assister à la mort du paganisme* (Maeterlinck). ‖ **2.** Nom donné par les chrétiens de l'époque moderne à toute religion polythéiste ou fétichiste ou à l'état d'une population qui n'a pas encore été évangélisée : *Le paganisme, qui pétrit toutes ses créations de la même argile, rapetisse la divinité et grandit l'homme* (Hugo). ‖ **3.** L'ensemble des peuples non chrétiens, considérés sans référence chronologique obligatoire à la venue du Christ : *Le paganisme inventa des dieux abominables, qu'on eût puni comme des scélérats* (Rousseau). ‖ **4.** Ensemble d'attitudes morales et intellectuelles qui, s'opposant au christianisme, se rapprochent des idées, des tendances et des goûts que l'on attribue à la civilisation gréco-latine (culte de la jouissance, de la beauté, etc.) : *La déchristianisation du prolétariat ouvrier et paysan, le paganisme généralisé des meurs, l'athéisme des intellectuels* [...], *rien de tout cela ne nous échappe* (Mauriac).

pagano-chrétien, enne [paganokretjɛ̃, -ɛn] adj. (de *pagano-,* élément tiré du lat. *paganus,* paysan, païen [v. PAÏEN], et de *chrétien ;* 1967, *la Nef,* n° 31, p. 68). Qui se réfère, en même temps, à la philosophie païenne et à la religion chrétienne : *Idéal pagano-chrétien.*

pagaye n. f. V. PAGAÏE.

pagayer [pagɛje] v. intr. (de *pagaie ;* 1686, Chaumont [p. 46], écrit *pagaier ; pagayer,* 1743, Trévoux). [Conj. **2 b.**] Ramer avec une pagaie : *Là, sous les pins, parmi les roches, au fond des criques, ou dans la mer nageant et pagayant, je vivais en sauvage tout le jour* (Gide).

◆ v. tr. (fin du XVIII^e s., d'après Larousse, 1875 [art. *pagayé*]). Conduire une embarcation au moyen d'une pagaie : *Pagayer un canot. Plusieurs de ces pirogues n'étaient pagayées que par des curieux qui, n'ayant rien à nous vendre, faisaient le tour de nos vaisseaux* (La Pérouse).

pagayeur, euse [pagɛjœr, -øz] n. (de *pagayer ;* 1691, d'après le *FEW,* XX, 108 *a*). Personne qui conduit une embarcation au moyen d'une pagaie.

1. page [paʒ] n. m. (lat. pop. **páidius,* romanisation du gr. *paidion,* petit garçon, jeune serviteur, dimin. de *païs, paidos,* enfant ; v. 1220, Coincy, au sens de « valet [en général] » ; v. 1307, Guiart, au sens de « valet d'armée » ; sens 1, début du XV^e s., La Curne [*effronté comme un page,* 1640, Oudin — *hardi...,* 1874, Barbey d'Aurevilly ; ..*hors de page,* 1532, Livet (d'abord écrit ..*hors de paige,* 1456, La Sale) — au fig., fin du XVI^e s., Brantôme] ; sens 2, 1875, Larousse [pour un sanglier, 1890, Le Couteulx] ; sens 3, 1868, Littré). **1.** *Vx.* Jeune homme, ordinairement de famille noble, qui était attaché à la personne d'un grand (roi, seigneur, châtelaine, etc.), pour l'accompagner par honneur, lui rendre divers services, apprendre le métier des armes, etc. : *Les pages de la reine. Tout petit prince a des ambassadeurs ;* | *Tout marquis veut avoir des pages* (La Fontaine). ‖ *Effronté, hardi comme un page,* effronte, hardi jusqu'à l'impudence : *Plus effronté qu'un page, en vain on le retient* (Th. Corneille). *C'est un petit chat noir, effronté comme un page* (Rostand). ‖ Class. et littér. *Être hors de page,* en parlant d'un jeune homme, avoir accompli son temps de service dans les pages : *Un grand Cupidon hors de page, à qui l'artiste avait donné les traits du duc*

(Gautier) ; au *fig.*, être hors de tutelle, être affranchi de toute dépendance : *On l'a mis hors de page, il n'est plus en puissance de tuteur* (Acad., 1694). *Il faut se relever de ce honteux partage, | Et mettre hautement notre esprit hors de page* (Molière). *Le genre humain, pour son bien ou pour son mal, est hors de page ; les princes en ont eu la garde noble ; les nations arrivées à leur majorité, prétendent n'avoir plus besoin de tuteurs* (Chateaubriand). || **2.** Jeune cerf dont un vieux s'accoste pour donner le change. (On dit plutôt ÉCUYER.) || Jeune sanglier qui en accompagne un vieux. || **3.** *Vx.* Petite pince, reliée à la ceinture, qui permettait aux femmes de relever le bas de leurs jupes et d'éviter de devoir le tenir à la main (les jeunes pages d'autrefois rendaient aux dames un service analogue en portant la longue queue de leur robe).

◆ adj. invar. (1893, *Dict. général.*). *Vx.* Se dit des sous-vêtements et des articles de bonneterie de la plus petite dimension qui se fasse pour hommes : *Chaussette page. Caleçon page.*

2. page [paʒ] n. m. (abrév. de *pageot ;* 1916, Esnault, écrit *paj ; page,* 1929, Esnault). *Arg.* Syn. de PAGEOT.

3. page [paʒ] n. f. (lat. *pagina,* partie interne du papyrus découpée en feuillets, avec une seule colonne d'écriture par feuillet, feuillet, page, écrit, ouvrage ; v. 1155, Wace, au sens 1 [au fig., av. 1778, J.-J. Rousseau ; *page blanche,* av. 1869, Lamartine — aussi au fig.] ; sens 2, 1875, Larousse [*tourner la page,* au fig., début du XX^e s.] ; sens 3, 1530, Lefèvre d'Étaples [aussi « composition typographique » ; *mettre en pages,* 1765, *Encyclopédie,* VIII, 611 ; *mise en pages,* 1835, Acad. ; *metteur en pages,* 1828, Mozin ; *commencer en page* et *belle page,* 1875, Larousse ; *fausse page,* 1799, Quinquet, p. 67 ; *être à la page,* « être au courant... », 1914, Esnault — « suivre la dernière mode », 1932, Larousse] ; sens 4, 1697, Bossuet [« écrit », début du XIII^e s. ; pour une œuvre musicale, début du XX^e s. ; en peinture, 1870, Bürger, II, 482] ; sens 5, début du XIX^e s., M^me de Staël). **1.** Chacun des deux côtés d'un feuillet de papier ou d'une matière analogue, susceptible de recevoir un texte manuscrit, imprimé ou dactylographié, un dessin ou toute autre inscription : *De l'encre, du papier !, dit-il ; qu'on nous enferme ! | Voyons qui de nous deux, plus aisé dans ses vers, | Aura plus tôt rempli la page et le revers* (Boileau) ; au fig. et poét. : *Le nom de Dieu est écrit sur toutes les pages du livre de la nature* (Rousseau). *Ô nuits, déroulez en silence | Les pages du livre des cieux* (Lamartine). || *Page blanche,* celle qui ne porte aucune inscription : *Sur cette page blanche où mes vers vont éclore...* (Lamartine) ; et au fig. et littér. : *Je commence à croire que l'ami vraiment, c'est la page blanche où se réfléchit notre âme* (Gide). || **2.** *Par extens.* L'ensemble constitué par les deux côtés d'un feuillet, c'est-à-dire le feuillet entier : *Déchirer une page. Il manque une page à ce livre.* || Fig. *Tourner la page,* changer de sujet, d'occupation ; ne plus s'occuper du passé, afin de pouvoir songer librement à l'avenir : *Ne revenons plus sur ses erreurs, tournons la page. Après un échec, mieux vaut tourner la page que s'abandonner aux regrets.* || **3.** Tout ce qui est imprimé ou inscrit (texte et/ou illustrations) sur un des côtés d'un feuillet : *Il y a tant de lignes à la page. Une page à deux colonnes. Il m'a écrit une lettre de quatre pages. On donnait jadis aux écoliers des pages d'écriture à faire comme punition. Lire couramment une page de musique. J'ai là un mémoire d'une soixantaine de pages...* (France). *Qu'il soit capable d'embrasser la poésie française d'un seul regard, les premières pages de son introduction nous le prouvent* (Mauriac). || Composition, typographique ou autre, assemblée avec titres, folios, notes, illustrations, etc., et destinée à être imposée avec d'autres avant l'impression. || *Mettre en pages,* v. METTRE. || *Mise en pages,* action de mettre en pages ; résultat de cette action. || *Metteur en pages,* v. METTEUR. || *Commencer en page un chapitre, un chant,* en reporter le début en tête de la page suivante. || *Belle page,* celle dont le folio est un numéro impair : *Commencer, finir un chapitre en belle page.* || *Fausse page,* celle dont le folio est un numéro pair. || Fig. et fam. *Être à la page,* être au courant des dernières nouveautés du moment : *J'accordai que le n'étais pas du tout « à la page » et que je m'en tenais à ce que m'enseignait Bossuet* (Gide) ; suivre la dernière mode, dans tous les domaines : *Les termes d'argot qu'elle croyait devoir employer pour « être à la page »* (Bourget). || **4.** Fragment d'une œuvre littéraire ou musicale, considéré du point de vue de son style, de son écriture : *Ce n'est pas en courant de la plume qu'on fait une belle page* (Diderot). *Déjà l'autre soir, lorsqu'il me faisait entendre les disques « Nuages » de Debussy, il m'avait dit : « Vous verrez, c 'est une fort belle page. » Ce mot « page », ainsi employé, me paraît caractéristique d'une culture en frottis* (Gide). || En peinture, composition dont les qualités rappellent celles d'un fragment littéraire : *Cette petite page de peinture, comme on dit en français banal, fait songer à certaines pages des romans de George Sand* (Bürger). || **5.** *Fig.* Période de la vie d'un individu, d'un groupe, d'un peuple, considérée par rapport aux événements qui l'ont précédée ou suivie : *Sa conduite pendant la guerre a été la plus belle page de sa vie. Toutes les pages de notre histoire sont ensanglantées, ou par des massacres religieux, ou par des assassinats judiciaires* (Staël). *Cinquante siècles d'histoire ne vont pas sans quelques pages très tristes, Monsieur Garine, plus tristes sans doute que celles dont vous parlez ne le seront jamais* (Malraux).

● SYN. : **4** *extrait, morceau, passage ;* **5** *époque, jour, moment.*

pagel [paʒɛl] n. m. (anc. provenç. *pagel,* même sens, lat. pop. **pagellus,* même sens, dimin. du lat. class. *pager* ou *pagrus,* pagre [v. PAGRE] ; 1552, Rabelais, écrit *pageau ; pagel,* 1562, Du Pinet). Poisson osseux des mers chaudes et tempérées, appartenant à la famille des sparidés.

● REM. On dit aussi PAGEAU (v. ci-dessus), PAGEST (1963, Larousse), PAGEUL, n. m. (1903, Larousse), et PAGELLE, n. f. (fém. de *pagel ;* 1858, Legoarant).

pageot ou **pajot** [paʒo] n. m. (origine incertaine, peut-être var. faubourienne de *paillot,* petite paillasse [1856, Esnault], dér. de *paille* [cf. l'anc. arg. scol. *se pailloter,* se coucher — v. 1860, Esnault] ; 1895, Esnault). *Pop.* Lit : *Aller, se mettre, rester au pageot.*

pageoter (se) [səpaʒɔte] v. pr. (de *pageot ;* 1895, Esnault). *Pop.* Se coucher, se mettre au lit.

pager (se) [səpaʒe] v. pr. (de *page* 2 ; 1915, Esnault). *Arg.* Syn. de PAGEOTER (SE).

pagest, pageul n. m. V. PAGEL.

pagination [paʒinasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *pagina,* feuillet, page [v. PAGE 3] ; 1801, Mercier, au sens 2 ; sens 1, 1893, *Dict. général*). **1.** Action de paginer un livre, un registre, etc. || **2.** Série des numéros des pages d'un livre : *Pagination exacte. Erreur de pagination. Ce cahier du manuscrit a sa pagination spéciale* (V. Cousin). *Le poème, écrit-il, s'imprime, en ce moment, tel que je l'ai conçu quant à la pagination, où est tout l'effet* (Valéry).

● SYN. : **1** et **2** *foliotage.*

paginer [paʒine] v. tr. (dér. savant du lat. *pagina,* feuillet, page [v. PAGE 3] ; 1811, *Bulletin des sciences* [3], au part. passé ; à l'infin., 1829, Boiste). Numéroter les pages d'un livre, d'un registre, etc.

● SYN. : *folioter.*

1. pagne [paɲ] n. m. (esp. [répandu par la langue commerciale] *paño,* même sens, proprem. « pan [de tissu] », lat. *pannus,* morceau d'étoffe, lambeau, bande ; 1637, Saint-Lô [p. 73], écrit *paigne* [*pagne,* 1643, Jannequin, p. 98], comme n. f. ; comme n. m., 1691, d'après le *FEW,* VII, 562 *b*). Vêtement rudimentaire, porté principalement par les indigènes des pays chauds, constitué par une bande d'étoffe ou par un assemblage de feuilles, de plumes, etc., qui s'enroule autour des hanches et couvre le corps de la taille aux genoux : *Penseurs qui vont pieds nus et poitrine nue, un pagne de toile grossière autour des reins* (Loti). *Un pagne d'étoffe sombre et de cuir, ainsi qu'il me parut, lui gainait le haut des cuisses* [d'Icare] (Gide).

● REM. Jusqu'au début du XIX^e s., le genre usuel du substantif était le féminin.

2. pagne [paɲ] n. m. (mot issu, par apocope, de la loc. arg. *panier à viande,* « lit » [XIXe s., Esnault] ; 1872, Esnault). *Arg.* et *vx.* Lit : *Aller au pagne. Être au pagne.*

pagnon [paɲɔ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Pagnon,* n. d'un fabricant de drap de Sedan qui [d'après le *Dict. général*] obtint des lettres patentes du roi en juill. 1646 ; 1755, *le Français moderne,* XXII, 303). Drap noir de Sedan, très fin et satiné à l'envers.

pagnot [paɲo] n. m. (déverbal de [*se*] *pagnoter ;* 1900, Esnault). *Pop.* et *vx.* Lit.

pagnote [paɲɔt] n. m. (ital. *pagnotta,* petit pain, pain de soldat, dimin. de *pane,* pain, lat. *panis* [v. PAIN] ; 1552, Boyvin du Villars, dans la loc. *soldat de la pagnotte,* soldat mal nourri [qui n'a qu'un petit pain] et qui cherche à éviter de se battre ; comme n. m., écrit *pagnote,* au sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1656, Brébeuf). **1.** *Class.* et *fam.* Soldat poltron : *Les Français, en cette occasion, n'ont été que des pagnotes en comparaison des Grecs et des Romains* (Furetière). || **2.** *Class.* et *fam.* Homme sans courage, couard : *Tant le bourgeois étonné, | De crainte d'être échiné, | Et de mourir en pagnote, | Saute du lit dans la crotte* (Brébeuf).

◆ adj. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1678, Guillet). **1.** *Class.* et *fam.* Qui fait preuve de lâcheté, peureux : *Un gentilhomme pagnote est fort méprisable. On ne trouve point étrange qu'une femme soit pagnote, [...] qu'elle ait peur des épées, des esprits* (Furetière, 1690). || **2.** Class. et fam. *Mont pagnote,* lieu élevé d'où l'on peut suivre un combat sans courir aucun danger : *J'ai oublié de vous dire que, pendant que j'étais sur le mont pagnote à regarder l'attaque, le R. P. de la Chaise était dans la tranchée* (Racine).

pagnoter (se) [səpaɲɔte] v. pr. (de *pagne* 2 ; 1878, Esnault). *Pop.* et *vx.* Se mettre au lit, se coucher : *Alors on se décidait à se pagnoter* (Rolland).

pagnoterie [paɲɔtri] n. f. (de *pagnote ;* 1688, Miege, au sens 1 ; sens 2, 9 juill. 1768, Voltaire). **1.** *Class.* « Lâcheté, poltronnerie » (Furetière, 1690). || **2.** *Class.* Bévue, balourdise : [L'imprimeur] *s'est avisé* [...] *de mettre* [...] *« l'amour m'a détrompé », au lieu de* [...] *« la mort m'a détrompé » ; cette pagnoterie fait rire* (Voltaire).

pagode [pagɔd] n. f. (portug. *pagode,* idole, temple consacré à des idoles [début du XVIe s.], tamoul *pagôdi,* idole, du sanskr. *bhagavat,* saint, divin ; 1545, François Xavier [p. III], écrit *paxode* [*pagode,* 1553, Grouchy], au sens I, 1 [comme n. m. ; comme n. f., 1609, *Dict. général*] ; sens I, 2, 1553, Grouchy, comme n. m. [comme n. f., 1678, König ; « magot chinois... », 1673, Havard, écrit *pacode,* comme n. f. — *pagode,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1803, Boiste [comme n. f. ; *manche pagode,* 1868, Littré] ; sens I, 4, 1736, *Catalogue raisonné de coquilles ;* sens II, 1610, *Histoire de la navigation de Jean Hugues de Linscot,* p. 96).

I. 1. Nom générique des temples d'Extrême-Orient, qui, dans l'usage courant, évoque le plus souvent un édifice surmonté d'un toit ayant la forme d'une pyramide à plusieurs étages : *Sa tiare très jaune, pointue comme une pagode* (Flaubert). || **2.** *Vx.* Idole qu'on adore dans ce genre de temple : *Pourquoi détruire les idoles, les fétiches, les pagodes des pauvres humains ?* (Raynal). || Magot chinois, petite figure en porcelaine et, ordinairement, à tête mobile : *Oh ! si des femmes incommodes | Des tours de tête délivraient, | Que de maris, comme pagodes, | Incessamment la tourneraient !* (Sénecé). || **3.** *Manche pagode,* ou simplem. (vx) *pagode,* par analogie de forme, en termes de modes, manche large, tombante, qui s'évase du coude au poignet : *Les très longues manches pagodes, taillées en pointe à la façon de notre quinzième siècle* (Loti). || **4.** *Vx.* Nom donné, par analogie de forme, à une coquille du genre *turbo,* dite aussi *sabot.*

II. *Vx.* Nom de diverses monnaies d'or des Indes, qui portaient souvent la figure de Lachmi, déesse des richesses.

pagodite [pagɔdit] n. f. (de *pagode ;* 1828, Mozin). Stéatite rose ou verte, dite aussi *pierre à magots,* avec laquelle les Chinois façonnent les figurines dénommées « pagodes ».

pagodon [pagɔdɔ̃] n. m. (de *pagode ;* 1932, Larousse [*pagotin,* même sens, 1903, Larousse]). Petite pagode bouddhique ou confucianiste.

pagoscope [pagɔskɔp] n. m. (du gr. *pagos,* ce qui est fiché, objet durci, glaçon, glace, et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1907, Larousse). Sorte de psychromètre utilisé pour la prévision des gelées blanches.

pagre [pagr] n. m. (mot probablem. empr. du provenç., lat. *pager* ou *pagrus,* var. de *phager* ou *phagrus,* pagre, gr. *phagros,* même sens, proprem. « poisson vorace », de *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1554, Rondelet). Poisson osseux, de la famille des sparidés, répandu surtout dans les mers chaudes.

pagure [pagyr] n. m. (lat. *pagurus,* sorte de homard, gr. *pagouros,* sorte de crabe, proprem. « à queue résistante », de *pagos,* ce qui est fiché, objet dur, et de *oura,* queue des animaux ; 1552, J. Massé). Crustacé décapode, couramment appelé *bernard-l'ermite,* dont l'abdomen nu et mou se loge dans une coquille spiralée de mollusque.

pagus [pagys] n. m. (mot lat. signif. « bourg, village, canton, district » ; 1765, *Encyclopédie*). Dans l'Antiquité romaine, circonscription territoriale rurale.

● Pl. *des* PAGI.

paidologie ou **pédologie** [pedɔlɔʒi] n. f. (de *paido-* ou *pédo-* [v. PÉDO- 1] et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1903, Larousse [*pédologie*], et 1953, Larousse [*paidologie*]). Science qui étudie l'enfant en tant qu'être biologiquement, psychiquement et sociologiquement différent de l'adulte, et justiciable d'une science à part.

paidologique ou **pédologique** [pedɔlɔʒik] adj. (de *paidologie* [v. ce mot] ; 1903, Larousse [*pédologique*], et 1963, Larousse [*paidologique*]). Relatif à la paidologie, science qui étudie l'enfant.

paidologue ou **pédologue** [pedɔlɔg] n. (de *paidologie* [v. ce mot] ; début du XXe s. [*pédologue*] et 1963, Larousse [*paidologue*]). Spécialiste de la paidologie, science qui étudie l'enfant : *Forts des sentiments de leurs pédologues, inventeurs d'une science supérieure à la pédagogie* (Maurras).

paie n. f. V. PAYE.

paiement [pɛmɑ̃] n. m. (de *payer* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *paiement* [*payement,* v. 1360, Froissart], au sens 1 [en termes de droit, 1549, R. Estienne] ; sens 2-3, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Action de payer, de verser une somme d'argent correspondant à ce qui est dû : *Cette maison a repris ses payements. Etre poursuivi pour non-paiement de ses dettes.* || *Par extens.* En termes de droit, exécution d'une obligation, même si elle a pour objet une prestation autre qu'une somme d'argent. || **2.** Ce qu'on donne pour payer : *J'ai bien reçu votre paiement.* || **3.** *Fig.* Ce qu'on donne pour s'acquitter de quelque chose : *Voilà donc le paiement de l'hospitalité !* (Hugo).

● SYN. : **3** *loyer* (littér.), *récompense, rétribution.*

● REM. On trouve aussi, mais plus rarement auj., l'orthogr. PAYEMENT.

païen, enne [pajɛ̃, -ɛn] adj. et n. (lat. *paganus,* villageois, et, à l'époque impér., dans la langue ecclés., « païen, gentil » [peut-être parce que le paganisme s'est conservé plus longtemps dans les campagnes que dans les villes], du lat. class. *pagus,* village [v. PAGUS] ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *pagien* [*païen,* XIe s.], au sens 1 [comme adj. et n. ; les *païens,* « les gens de l'Antiquité gréco-latine », 1637, Descartes] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [comme adj. et n.] ; sens 3, 1669, Boileau [comme adj. ; comme n., fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens 4, 1740, Acad. [comme adj. et n. — aussi *jurer comme un païen*]). **1.** Adepte des cultes polythéistes de l'Antiquité, et, particulièrement, du polythéisme gréco-latin (par opposition à *chrétien*) : *Les philosophes païens. Ce fut au cours de cette séance qu'on lut* [...] *des cahiers où Zénon, quarante ans plus tôt, avait transcrit des*

citations de païens ou d'athées notoires, ou de Pères de l'Église se contredisant les uns les autres (Yourcenar). || *Au plur.* Les gens de l'Antiquité gréco-latine : *Les païens ont divinisé la vie, et les chrétiens ont divinisé la mort* (Staël). || **2.** *Par extens.* Qui n'a pas encore été évangélisé, ou qui est adepte d'une religion polythéiste ou fétichiste : *La conversion des païens.* || **3.** Dont l'attitude morale et intellectuelle s'oppose au christianisme et se rapproche des idées, des tendances et des goûts que l'on attribue à la civilisation gréco-latine [v. PAGANISME] : *Ce n'est pas que j'approuve en un sujet chrétien | Un auteur follement idolâtre et païen* (Boileau). *Il me dit [...] que j'étais une jolie païenne ; que je faisais de vous une idole dans mon cœur* (Sévigné). || **4.** Qui n'a aucune croyance religieuse : *Aujourd'hui, l'enterrement ne manque à personne, grâce à un règlement de police ; mais, nous autres païens, nous avons aussi des devoirs à remplir envers nos morts* (Mérimée). *Coupeau ne voyait guère la nécessité de baptiser la petite [...]. Moins on avait affaire aux curés, mieux ça valait. Mais maman Coupeau le traitait de païen* (Zola). || *Jurer comme un païen,* proférer de gros jurons.

• SYN. : **1** *gentil, idolâtre* ; **4** *agnostique, athée, incroyant, irréligieux, libre penseur.* — CONTR. : **1** et **2** *chrétien* ; **4** *croyant, fidèle, pratiquant.*

◆ adj. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Relatif au polythéisme gréco-latin ou à toute religion polythéiste ou fétichiste : *Les divinités païennes. Fêtes païennes. La Grèce païenne. Le monde païen acceptait le surnaturel comme allant de soi* (Daniel-Rops). *Ces bois étaient le reste des grandes futaies du temps païen* (Yourcenar). || **2.** Qui évoque le paganisme gréco-latin ou s'en inspire : *Sensualité païenne. Matérialisme païen. Ma pensée devient voluptueusement impie et païenne* (Gide). || **3.** Qui ne se réfère à aucune religion : *Mener une vie païenne. Je me souviens de ces vendredis saints radieux de mon enfance, où je luttais contre une exaltation toute païenne* (Mauriac).

païennement [pajɛnmɑ̃] adv. (de *païen* ; milieu du XVIe s., écrit *payennement,* au sens de « à la façon des païens » ; écrit *païennement,* au sens actuel, 1897, A. Daudet [le mot ne semble pas être attesté entre le début du XVIIe s. et la fin du XIXe s.]). *Littér.* D'une manière qui évoque le paganisme gréco-latin, et, en particulier, son attachement à la beauté matérielle : *C'est païennement beau, toute cette sauvage nature* (Daudet).

paierie [peri] n. f. (de *payer* ; 1932, Larousse). Bureaux et caisse d'un trésorier-payeur : *La Paierie générale de la Seine-et-Marne.*

paillage [pajaʒ] n. m. (de *pailler* 2 ; 1835, *Maison rustique du XIXe siècle* [I, 25], au sens 1 [en agriculture ; « action de pailler, en général », 1868, Littré] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Action de pailler. || *Spécialem.* En agriculture et en horticulture, action de couvrir ou d'envelopper de paille : *Paillage des arbres, d'un semis.* || **2.** Partie paillée d'un siège : *J'ai [...] deux chaises de paille, très ordinaires, au paillage un peu crevé* (Romains).

paillard, e [pajar, -ard] adj. et n. (de *paille,* proprem. « qui couche sur la paille », d'où « misérable, vaurien » ; v. 1220, Coincy, écrit *paillart* [*paillard,* v. 1460, G. Chastellain], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage,* comme adj. [comme n. f., XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; comme n. m., 1530, Palsgrave]). **1.** *Class.* Fripon, vaurien : *La malice du paillard qui outrage si clandestinement la mémoire de mon oncle* (Voltaire). || **2.** Qui recherche les plaisirs charnels et se plaît à mener une vie dissolue (sans nuance nettement péjor., mais plutôt avec une idée de gaieté libre et gauloise) : *Jupiter et Hercule ont été des dieux fort paillards* (Furetière, 1690). *Il affectait le plus grand calme à cause du service informé de l'aventure, mais on le sentait troublé, anxieux, dans l'état d'esprit du vieux paillard qui, sa fièvre tombée, n'a plus que l'angoisse des suites de sa turpitude* (Daudet).

◆ adj. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Se dit de ce qui, dans le comportement de quelqu'un, exprime ou trahit la lubricité, l'amour des plaisirs de la chair : *Des yeux paillards. Une mine paillarde. Des désirs paillards.* || **2.** Se dit de paroles, de récits à caractère égrillard et assez grossier : *Raconter des histoires paillardes.*

paillardement [pajardəmɑ̃] adv. (de *paillard* ; av. 1453, Monstrelet, au sens de « d'une façon brutale » ; sens actuel, début du XVIe s.). D'une manière paillarde, avec impudicité et grivoiserie : *Bardolotti, du reste, [...] ne le cédait en rien à l'abbé et riait, et applaudissait, et bousculait paillardement Dorino...* (Gide).

paillarder [pajarde] v. intr. (de *paillard* ; v. 1460, Villon). *Vx.* Vivre en paillard, avoir une conduite de débauché, se comporter lubriquement.

◆ **se paillarder** v. pr. (1612, Béroalde de Verville, au sens de « se donner du mal pour quelque chose » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Class.* Fainéanter, prendre plaisir à paresser : *Cet homme est toujours deux heures dans son lit à se paillarder, à prendre ses aises avant que de se résoudre à se lever* (Furetière, 1690). || **2.** *Arg. scol.* S'amuser, se réjouir bruyamment.

paillardise [pajardiz] n. f. (de *paillard* ; fin du XIVe s., E. Deschamps, puis 1530, Lefèvre d'Étaples, aux sens 1-2 ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Caractère ou conduite d'une personne paillarde : goût prononcé pour une sensualité grossière : *Ah ! nous verrons la marquise de Cambremer ? dit Cottard avec un sourire où il crut devoir mettre de la paillardise et du marivaudage, bien qu'il ignorât si Mme de Cambremer était jolie ou non* (Proust). *Comme j'ai naturellement beaucoup de pudeur, je ne puis concevoir la paillardise que dans certaines conditions de mystère respectable* (Romains). || **2.** Action témoignant d'un penchant violent et brutal pour les plaisirs de la chair : *Se glorifier de ses paillardises.* || **3.** Parole ou récit d'une grivoiserie vulgaire : *Il aime à raconter des paillardises devant les femmes.*

1. paillasse [pajas] n. f. (de *paille* ; milieu du XIIIe s., au sens 1 [*être de paillasse,* av. 1631, Bassompierre ; *se faire crever la paillasse,* 1808, d'Hautel ; *crever la paillasse à quelqu'un,* 1862, Larchey] ; sens 2, 1680, Richelet [dans la loc. *paillasse de corps de garde ; faire la paillasse,* 1934, J. Romains] ; sens 3, XVIIIe s., Havard [sur un plancher, 1845, Bescherelle ; « dallage à hauteur d'appui... », 1812, Mozin ; « partie d'un évier... », 1956, H. Bazin] ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Grand sac bourré de paille, de feuilles de maïs, etc., dont on garnit le fond d'un lit, ou qui, à lui seul, constitue une couche rudimentaire : *Il est fort égal de mourir sur un échafaud ou sur une paillasse, pourvu que ce soit à quatre-vingt-dix ans* (Voltaire). *Dans le fond de la pièce, sous le plafond en pente, deux paillasses s'allongeaient, côte à côte, à même le carrelage* (Martin du Gard). || Arg. mil. et vx. *Être de paillasse,* être de garde (par allusion à la paillasse sur laquelle couchaient les soldats) : *Un des gardes du corps du roi, [...] qui était de paillasse cette nuit-là* (Bassompierre). || Fig. et pop. *Se faire crever la paillasse,* se faire tuer d'un coup d'arme tranchante dans le ventre : *Se faire crever la paillasse dans un duel.* || Pop. *Crever la paillasse à quelqu'un,* lui ouvrir le ventre. || **2.** *Fig.* et *pop.* Prostituée de bas étage : *Où avait-elle passé [...], cette sale fille ? [...] personne ne se demandait où elle avait dormi. Pas en peine pour trouver des lits chez les autres, ces paillasses-là* (Aragon). || *Faire la paillasse,* se prostituer : *Un maquereau c'est un type qui cherche à mettre la main sur une petite poule comme toi, jolie et un peu gourde [...]. Quand il l'a bien chipée, il l'envoie faire le trottoir, tu comprends, faire la paillasse* (Romains). || **3.** Massif en maçonnerie d'une forge, d'une cheminée, etc., servant à divers usages. || Massif en matière quelconque qu'on établit sur un plancher pour empêcher les eaux qu'on répand de le pénétrer. || Dallage à hauteur d'appui sur lequel on établit les fourneaux de distillerie, ou qui sert de table dans un laboratoire. || Partie d'un évier, située à côté de la cuve, sur laquelle on peut poser et laisser égoutter la vaisselle. || **4.** En boucherie, syn. de FLANCHET.

2. paillasse [pajas] n. m. (de *paillasse* 1 [l'habit du personnage étant souvent fait

de toile à matelas] ; 1782, Gohin, au sens 1 [« ... auguste de parade... », 1851, Nerval] ; sens 2, av. 1834, Béranger [« personnage... sans consistance... », 1868, Littré]). **1.** *Vx.* Bateleur de foire chargé d'amuser le public en imitant gauchement les tours de force et d'adresse de ses camarades : *Pierrots et paillasses | Charment sur les places | Le peuple ébahi* (Béranger). *Cette classique toile à damiers bleus et blancs qui rappelle des souvenirs de grabat et qui a fait donner le nom de paillasse à tous les valets de tous les charlatans* (Hugo). || *Auj.* Clown, auguste de parade ou de piste : *Il se montre couvert de blanc | Comme un paillasse de la foire* (Banville). *La vraie baraque de saltimbanques exhibe son paillasse en veste à carreaux, ses petits astèques étriqués dans leur maillot collant et une grande fille à tête hâlée, toute vêtue d'un rose de danseuse et qui jongle avec des boucles d'or et d'argent, des bouteilles, des couteaux à lames d'étain luisant...* (Daudet). || **2.** *Fig.* et *vx.* Homme politique qui, sans crainte du ridicule, change d'opinion et de parti aussi souvent que son intérêt le pousse à en changer. || *Par extens.* et *vx.* Personnage versatile, sans consistance ni force de caractère.

paillasserie [pajasri] n. f. (de *paillasse* 2 ; av. 1885, Vallès). Caractère, attitude de bateleur, ou évoquant le ridicule et l'inconsistance d'un pitre : *Elzéar sort en gesticulant, lui l'homme posé, ennemi de toutes les démonstrations, de toutes les paillasseries* (Nau). *Ce rôle de Barnum au nez creux, qui sent que le vent est à la paillasserie de l'éloquence* (Vallès).

• SYN. : *bouffonnerie, pitrerie.*

paillasson [pajasɔ̃] n. m. (de *paillasse* 1 ; 1376, Prost [I, n° 2520], écrit *paillaceon,* au sens de « petite paillasse » ; écrit *paillasson,* au sens II, 1, 1652, Bonnefons, 124 ; sens I, 1, 1750, Havard [*mettre la clef sous le paillasson,* « refuser de continuer à s'occuper d'une affaire », 1954, *FEW,* VII, 494 *a* — « partir... », 1967, Robert] ; sens I, 2, 1932, Céline ; sens II, 2, 1963, Larousse ; sens II, 3, 1903, Larousse).

I. 1. Dans l'usage courant, épaisse natte tressée, de paille, de jonc, de roseau, de sparte, de jute, etc., qu'on met devant la porte d'entrée d'un appartement, au bas d'un escalier, etc., pour permettre aux arrivants de s'y essuyer les pieds : *Ne sonne pas en rentrant, tu réveillerais Nanette. Tu trouveras la clef sous le paillasson* (France). || Fig. et fam. *Mettre la clef sous le paillasson,* refuser de continuer à s'occuper d'une affaire ; partir, en abandonnant sa famille, ses amis. || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne qui, par faiblesse de caractère ou par servilité, accepte de subir toutes sortes d'humiliations : *Elle me traite à la fois comme une idole et comme un paillasson* (Beauvoir).

II. 1. En horticulture, natte ou claie, ordinairement en paille de seigle, employée pour protéger les espaliers et les couches contre le froid ou, parfois, pour les abriter du soleil : *Ils débouchaient sur le cours, bordé à droite d'énormes platanes et à gauche d'arbustes si fragiles qu'on les avait mis en paillasson comme des bouteilles* (Giraudoux). || **2.** En chapellerie, tresse de paille naturelle, obtenue avec les brins coupés dans la partie inférieure de la tige de blé. || **3.** En construction, natte épaisse, en paille tressée, qu'on place entre le sol et les pierres de taille en chantier, afin de leur éviter les heurts.

paillassonnage [pajasɔnaʒ] n. m. (de *paillassonner ;* 1875, Larousse). En horticulture, action ou manière de paillassonner ; résultat de cette action : *Le paillassonnage des espaliers.*

paillassonner [pajasɔne] v. tr. (de *paillasson ;* 1875, Larousse). En horticulture, couvrir de paillassons, pour protéger du froid, du soleil : *Paillassonner des semis.*

paille [paj] n. f. (lat. *palea,* paille, balle de blé, paillette ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens I, 7 [*menue paille,* 1690, Furetière — d'abord *paille menue,* 1560, *Bible Estienne*] ; sens 1, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*paille brûlée,* 1875, Larousse ; *vin de paille,* 1835, Acad. ; *lever la paille,* au fig., fin du XVI^e s., Brantôme] ; sens I, 2, XIII^e s., Rutebeuf [*coucher sur la paille,* au fig., 1690, Furetière ; *mourir sur la paille,* au fig., av. 1704, Bossuet ; *mettre quelqu'un sur la paille,* au fig., 1798, Acad.] ; sens I, 3, 1868, Littré ; sens I, 4, v. 1175, Chr. de Troyes [*tirer à la courte paille,* 1665, La Fontaine (d'abord *...à la longue paille,* v. 1360, Froissart) — *jouer à la courte paille,* même sens, 1640, Oudin ; *rompre la paille,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens I, 5, 1690, Furetière [*un, une paille,* « un chapeau de paille », 1936, Aragon] ; sens I, 6, 3 juin 1905, A Gide ; sens II, 1, fin du XII^e s., *Raoul de Cambrai* [*...la paille... et la poutre,* 1672, Sacy ; *...la paille des mots... le grain des choses,* début du XVIII^e s., d'après Robert, 1957, t. III, p. 348 *b ;* « les hommes réprouvés par Dieu », 1534, Lefèvre d'Étaples ; *une paille,* « rien », 1867, Delvau — par antiphrase, début du XX^e s. ; *avoir une paille,* « être ivre », 1907, Larousse] ; sens II, 2, 1622, Sorel [« ...prête-nom... », fin du XVI^e s. ; *croix de paille,* 1656, Oudin ; *de paille,* « dépourvu d'intérêt... », fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens III, 1, 1546, R. Estienne [*paille de fer,* 1877, Littré] ; sens III, 2, v. 1307, Guiart [dans un métal ; dans une pièce de verre, 1845, Bescherelle ; dans un diamant ou une pierre précieuse, 1680, Richelet ; au fig., av. 1841, Chateaubriand] ; sens III, 3, 1687, Des-roches [aussi *paille de bitte ; paille de garniture,* 1903, Larousse]).

I. TIGE COUPÉE OU BALLE DE CERTAINES PLANTES. **1.** Ensemble de tiges de céréales (ou, plus rarement, de graminacées) qui ont été dépouillées de leur grain : *Paille de blé, d'orge, d'avoine. Paille de riz. Tas de paille. Botte de paille. Hutte de paille. Toit de paille. Notre char mal camouflé (comme les autres), nous nous affalâmes dans la paille d'une grange. Devant ma lampe électrique un instant allumée, je vis Tradé couché empoigner la paille et la serrer comme s'il serrait la vie* (Malraux). || *Paille brûlée,* partie supérieure d'un tas de fumier, qui, lavée par les pluies et desséchée par le soleil, se compose d'une paille à peine altérée : *La paille brûlée est mise de côté pour servir de pied au nouveau tas de fumier.* || *Vin de paille,* vin blanc liquoreux, fait avec du raisin dont les grappes ont été, avant le pressurage, séchées sur des claies ou sur un lit de paille : *C'est un vin de paille, comme vous le savez peut-être, et allié, lui, au Tokay, par une abbesse qui rapporta le plant de Hongrie* (Giraudoux). || Class. et fig. *Lever, enlever la paille,* être excellent, remarquable, obtenir un grand succès (par allusion à l'ambre, qui, électrisé, a la vertu d'attirer, de soulever la paille ou d'autres corps légers) : *Celui-là* [le tour] *du* [conte du] *Berceau | Lève la paille à l'égard du Boccace* (La Fontaine). *Racine a fait une comédie qui s'appelle « Bajazet », et qui enlève la paille* (Sévigné). || Fig. *Feu de paille,* V. FEU 1. || Fig. *Hacher de la paille,* V. HACHER. || **2.** Couche rudimentaire, faite simplement d'un amas de ces tiges, et souvent considérée comme le symbole de la misère : *Le grand Condé lui-même couche sur la paille* (Voltaire). *On peut bien manger sans nappe ; | Sur la paille on peut dormir* (Béranger). [Des] *gueux extatiques qui rôdaient de ville en ville, honnis des gens de bien, et finissaient sur la paille, celle des cachots et celle des bûchers* (Yourcenar). || Fig. et fam. *Coucher, être sur la paille,* se trouver dans la misère. || Fig. et fam. *Mourir sur la paille,* tomber, à la fin de sa vie, dans une misère extrême. || Fig. et fam. *Mettre quelqu'un sur la paille,* le ruiner, le réduire à la misère : *Des spéculations malheureuses l'ont mis sur la paille. Trois douzaines de Cupidons | Qu'une actrice a mis sur la paille* (Béranger) ; et pronominalem. : *Elles se mettent sur la paille | Pour un maquereau roux et rose* (Apollinaire). || **3.** En termes de commerce, botte de paille (s'emploie au sing. collectif) : *Un cent, un millier de paille.* || **4.** Fragment, plus ou moins long, d'une tige de céréale séchée ou d'une matière analogue : *Quand la balance est parfaitement égale, une paille suffit pour la faire pencher* (Rousseau). || *Tirer à la courte paille,* tirer au sort avec des brins de paille (ou d'une autre matière), de longueur inégale, qu'une tierce personne tient partiellement cachés dans sa main : *On tira-z-à la courte paille, | Pour savoir qui, qui, qui serait mangé* (chanson populaire « Il était un

petit navire »). || Class. et fig. *Rompre la paille,* annuler un accord, un marché ; renoncer à une amitié (par allusion au rôle important joué par le fétu de paille dans les anciennes conventions juridiques, surtout à l'époque féodale) : *Bon ! la paille est rompue, et tout est à vau-l'eau* (Boursault). *En vain tu me livres bataille, | Rigoureux et cher point d'honneur, | Le gibet me fait trop de peur, | Il faut que nous rompions la paille* (Montfleury). || **5.** Brin de paille (ou d'une matière analogue) traité, tressé, filé pour être employé en vannerie, en sparterie, etc. : *Sac de paille. Natte de paille. Chapeau de paille. Une chaise de paille dont les pieds étaient montés sur des patins* (Balzac). *Bonnes filles, et* [...] *jolies sous leur bonnet de percale ou léger chapeau de paille* (Gautier). *Beaucoup de chapeaux de paille sont en feuille de palmier.* || Ellipt. *Un paille, une paille,* un chapeau de paille de femme : *Des grands chapeaux de femmes* [...], *et déjà des pailles qui font à Paris leur apparition bien avant les beaux jours, surnageaient là-dessus* [au-dessus de la foule] *comme les restes d'un festin à la dérive* (Aragon). || **6.** Tige creuse de paille, de matière plastique, etc., servant principalement à aspirer une boisson rafraîchissante. || **7.** Balle de diverses céréales, utilisée, entre autres choses, pour remplir des paillasses. || *Menue paille,* balle d'avoine qu'on donne à manger aux bestiaux avec les racines fraîches ou avec des pulpes : *Les menues pailles sont données aux vaches et aux moutons* (Bosc).

II. PAR ANALOGIE DE VALEUR (LA PAILLE AYANT BEAUCOUP MOINS D'UTILITÉ QUE LE GRAIN). **1.** Élément négligeable : *Il faut toujours proportionner les moyens à la chose et ne pas prendre un levier pour soulever une paille* (Chateaubriand). || *Voir une paille dans l'œil de son voisin, et ne pas voir une poutre dans le sien,* discerner facilement les moindres défauts chez autrui, mais non les plus graves chez soi-même : *La médisance est un orgueil secret qui nous découvre la paille dans l'œil de notre frère et nous cache la poutre qui est dans le nôtre* (Massillon). || *Prendre la paille des mots pour le grain des choses,* se laisser abuser par les apparences, se contenter d'un examen superficiel : *Point de journal* [...] *qui n'invite son lecteur, une fois la semaine, à séparer la « paille des mots » d'avec le « grain des choses »* (Paulhan). || *La paille,* dans la langue religieuse, les hommes réprouvés par Dieu (par opposition aux *justes,* comparés au bon grain) : *Les tempêtes dont l'Église a été battue ont emporté la paille et fait paraître le froment qui était couvert et enveloppé sous la paille* (Nicole). *Il y aura plus de paille que de grain, plus d'appelés que d'élus* [...]. *Trop longtemps, ce monde a composé avec le mal, trop longtemps, il s'est reposé sur la miséricorde divine* (Camus). || Fam. *Une paille,* rien du tout, ou presque rien : *Vous savez* [...] *quand on s'est mis à valser avec les milliards* [...] *quelques millions sont une paille* (Romains) ; *par antiphrase* et *fam.,* une difficulté considérable, une somme énorme, et, en général, tout ce qui paraît exagéré : *Il demande un million de son appartement : une paille !* || Vx et pop. *Avoir, tenir une paille,* être ivre. || **2.** Class. *Homme de paille,* homme dépourvu de valeur personnelle et d'importance sociale : *Afin que vous ne pensiez point que je sois un homme de paille, sachez que j'ai fait acquisition en ma patrie d'une maison qui vaut deux mille écus* (Sorel) ; *auj.,* personne qui sert de prête-nom dans une affaire, celle-ci étant souvent d'une honnêteté douteuse : *Un de ces mannequins vivants nommés dans la langue commerciale hommes de paille* (Balzac). || Vx et fam. *Croix de paille* (ce genre de croix ne pouvant en aucune façon servir à prêter serment), s'emploie sous forme interjective pour exprimer la conviction qu'une chose ne se réalisera pas ou la décision qu'on prend de rompre une convention si telle condition n'est pas remplie : *Si j'y vais jamais, croix de paille ; si cette fille épouse cet homme, croix de paille* (Acad., 1694). *Si je ne suis pas payé avant Pâques, croix de paille, rien de fait* (P. Larousse). || Class. et littér. *De paille,* se dit d'une personne ou d'une chose dépourvue d'intérêt, sans consistance : *J'écrivais en chiffres au duc d'Orléans, mais par ses courriers quand ils s'en retournaient, et, par-ci, par-là, quelques lettres de paille* (Saint-Simon). *Oui, si c'est votre bon plaisir et si Werner a du goût pour jouer les patrons de paille* (Sartre).

III. PAR ANALOGIE DE FORME. **1.** Parcelle métallique, souvent oxydée, qui se détache d'une pièce forgée à chaud. || *Paille de fer,* ensemble de copeaux métalliques détachés par les tours, réunis en paquet et servant, entre autres choses, à gratter les parquets pour les nettoyer. || **2.** Défaut interne d'une pièce de verre et, surtout, d'un produit métallique forgé ou laminé, constitué par une cavité plane et allongée, due souvent à une soufflure dont les parois ne se sont pas soudées au cours de la déformation mécanique ultérieure : *Cette lame est fine, mais il y a quelques pailles* (Littré). *Les scrupules que la discrétion éveille sont aux convictions ce qu'est la paille dans l'essieu* (Girardin). [Syn. : PAILLETTE.] || Défaut d'un diamant ou d'une pierre précieuse, consistant en une fente ou en la présence d'une tache fine et allongée. || *Fig.* Défaut caché, point faible : *Découvrir la paille d'un caractère. Il cherche avidement les défauts, les pailles de ce vivant et frémissant métal* (Mauriac). || **3.** En termes de marine, longue cheville métallique à tête. || *Paille de bitte,* tige métallique traversant la tête d'une bitte et empêchant la chaîne de décapeler lors du mouillage. || *Paille de garniture,* tige employée comme levier pour soutenir les estropes de poulies et les amarrages.

◆ n. m. ou f. (1865, Taine [comme n. f. ; comme n. m., 1868, Littré]). Couleur jaune qui rappelle celle de la paille de blé : *Soie d'un paille clair. Depuis la jonquille pâle et la paille luisante jusqu'à la feuille morte et la topaze brûlée* (Taine). *À la vue de cette mince silhouette* [de Minne], *de ces cheveux de paille argentée, le promeneur s'est arrêté...* (Colette).

◆ adj. invar. (sens 1, 1607, H. Roy ; sens 2, 1963, Larousse, art. *papier ;* sens 3, 1938, Montagné et Gottschalk). **1.** D'une couleur jaune clair, qui rappelle celle de la paille de blé : *Des gants paille. Des rubans paille. Avec ses cheveux paille, ses jambes divagantes,* [...] *il avait l'apparence et la conduite d'un être éphémère* (Giraudoux). || **2.** *Papier paille,* papier d'emballage à base de paille, autrefois utilisé pour envelopper la viande et maintenant employé principalement pour la fabrication du carton ondulé. || **3.** *Pommes paille,* pommes de terre frites très fines et allongées.

1. paillé, e [paje] adj. (de *paille ;* XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [*vin paillé,* 1555, Vide, 532] ; sens 3, 1868, Littré ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Se dit de ce qui est garni de paille tressée, en particulier d'un siège : *Assis dans le grand fauteuil paillé* [...], *il regardait la flamme claire* (Chérau). || **2.** Qui a la couleur de la paille. || Spécialem. *Vin paillé,* vin peu chargé en couleur, blanc, rosé ou gris. || **3.** Se dit d'une pièce de métal ou de verre, d'un diamant ou d'une pierre précieuse qui présente une ou plusieurs pailles, un ou plusieurs défauts dans sa masse : *Fonte paillée. Un acier paillé doit être mis au rebut.* (On dit aussi PAILLEUX, en ce sens.) || **4.** En héraldique, se dit d'un émail formé d'anneaux renfermant des fleurs de lis, ou des aigles et des lions, d'or sur un champ d'azur ou de sinople : *D'argent, à la fasce d'azur paillée d'or.*

2. paillé [paje] n. m. (de *paille ;* 1842, Mozin, aux sens 1-2). **1.** Fumier non consommé. || **2.** Litière qui n'est restée qu'un jour sous les chevaux.

paille-de-mer [pajdəmɛr] n. f. (de *paille, de* et *mer ;* 1963, Larousse [*paille marine,* même sens, 1611, Cotgrave]). Nom usuel de la *posidonie,* plante aquatique à fleurs verdâtres poussant sur les fonds marins.

• Pl. *des* PAILLES-DE-MER.

paille-en-cul [pajɑ̃ky] ou **paille-en-queue** [pajɑ̃kø] n. m. (de *paille, en,* prép., et *cul, queue ;* 1708, Leguat, I, 13 [*paille-en-queue*], et 1762, Acad. [*paille-en-cul*]). Oiseau palmipède des mers tropicales, du genre *phaéton,* de la taille d'un pigeon,

remarquable par deux pennes très étroites, qui s'allongent au-delà de sa queue.

• Pl. *des* PAILLES-EN-CUL, *des* PAILLES-EN-QUEUE.

1. pailler [paje] n. m. (lat. *palearium,* grenier à paille, et /ou bas lat. *paleare,* tas de paille, neutre substantivé de l'adj. *palearis,* de paille, dér. du lat. class. *palea,* paille [v. PAILLE] ; XIII^e s., *Roman de Renart,* écrit *paillier* [*pailler,* 1600, O. de Serres], au sens 1 [aussi « tas de paille dans une basse-cour » ; ..*sur son pailler,* au fig., 1622, Sorel — d'abord « chez lui, dans sa ferme, en parlant d'un chien », début du XVI^e s.] ; sens 2, 1868, Littré [aussi « léger hangar dont on couvre cette meule »]). **1.** Cour ou grenier de ferme où l'on entrepose de la paille : *Chapon, poularde de pailler. En mon pailler rien ne m'était resté : | Depuis deux jours la bête a tout mangé* (La Fontaine). || Tas de paille dans une basse-cour : *Hardi comme un coq sur son pailler.* || Fig. et vx. *Être sur son pailler,* être sur son propre terrain, en position d'user de tous ses droits, d'exercer toute son autorité, d'agir et de parler en maître : [Ce groupe de gens] *n'osait se défendre contre un homme qui était plus fort qu'eux étant dessus son pailler* (Sorel). *Je crois qu'il est difficile de contester un homme sur son pailler qui a tous les jours des expériences* (Sévigné). || **2.** Meule de paille en gerbes : *Les dresseurs de paillers crièrent* (Pérochon). || Hangar léger avec lequel on recouvre cette meule. (On écrit aussi PALIER, en ce sens.)

2. pailler, ère [paje, -ɛr] adj. (de *paille ;* 1762, Acad.). *Vx.* Se dit d'une volaille nourrie sur le pailler : *Poularde paillère.*

3. pailler [paje] v. tr. (de *paille ;* 1364, Godefroy, écrit *paillier* [*pailler,* XVII^e s.], au sens 1 [v. aussi PAILLÉ 1] ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Garnir de paille tressée, principalement le fond d'un siège : *Des chaises paillées par les paysans de Rennstieg* (M. Prévost). *Une chaise basse en vieux bois, paillée rouge et jaune...* (Colette). || **2.** En horticulture, couvrir ou envelopper de paille des végétaux, afin de les protéger de la gelée : *Pailler un semis, des arbres fruitiers.*

1. paillet [pajɛ] adj. et n. m. (de *paille ;* fin du XIII^e s., Cesare, au sens de « gris » [en parlant du jour] ; comme adj., au sens actuel, à propos d'un vin, 1538, R. Estienne [comme n. m., 1764, Voltaire]). *Vin paillet,* ou *paillet* n. m., vin peu chargé en couleur et tirant sur la teinte paille : *Le vin paillet se conserve mal.* [Il] *Remplit de vin à tout moment sa coupe, | Boit à longs traits du rouge et du paillet* (Voltaire).

2. paillet [pajɛ] n. m. (de *paille ;* v. 1130, Studer et Evans [255], au sens de « balle de blé » ; 1769, Duhamel du Monceau, au sens de « petit fagot de cordage qu'on fixe à l'avant des filets de pêche » ; sens 1, 1773, Bourdé de Villehuet [*paillet lardé,* 1875, Larousse] ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Natte confectionnée avec des torons de fil de caret, dont on couvre certaines parties des bateaux pour les préserver du frottement. || *Paillet lardé,* grand carré de forte toile, garni d'un côté d'une couche épaisse de filin effiloché et enduit de suif, qui peut servir à aveugler des voies d'eau peu importantes. || **2.** Lame d'acier servant de ressort pour la tige d'un verrou, et qui est placée entre la platine et cette tige. (On dit aussi PAILLETTE, en ce sens.)

pailletage [pajtaʒ] n. m. (de *pailleter ;* 1949, Larousse). Action de pailleter ; ensemble du travail exécuté avec des paillettes sur un tissu.

pailleté, e [pajte] adj. (de *paillette ;* XIV^e s., Cuvelier, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Orné, parsemé de paillettes ou d'éléments ressemblant à des paillettes : *Le Rhin* [...] *est pailleté d'or comme un fleuve d'Amérique* (Hugo). *Des chemisettes pailletées de broderies* (Fromentin). *Je regarde entrer plusieurs belles femmes en manteaux de soie légers et pailletés* (Colette). *Habit pailleté.* || **2.** En botanique, se dit du réceptacle des composées qui est muni de paillettes. || **3.** Se dit, en minéralogie, de ce qui est disposé en petits cristaux scintillants ou semé comme des paillettes dans la masse d'une roche : *Mica pailleté.*

◆ **pailleté** n. m. (1923, Larousse). Étoffe brodée de paillettes ou de perles.

pailleter [pajte] v. tr. (de *paillette ;* 1606, Nicot, au sens 1 [v. aussi PAILLETÉ] ; sens 2, av. 1850, Balzac). [Conj. **4 a.**] **1.** Orner, parsemer de paillettes : *Pailleter une robe, un costume de carnaval.* || **2.** Parsemer de points brillants, faire scintiller : *La Brillante est ainsi nommée à cause de parcelles de mica qui paillettent son lit* (Balzac). *D'innombrables lucioles paillettent l'herbe, mais s'éteignent dès qu'on veut les saisir* (Gide). *Le petit jardin | Qu'éclairait doucement le soleil du matin, | Pailletant chaque fleur d'une humide étincelle* (Verlaine).

pailleteur [pajtœr] n. m. (de *paillette ;* 1606, Nicot, dans la loc. *pailleteur d'or,* ouvrier qui prépare les paillettes d'or ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Artisan qui lave et tamise les alluvions aurifères pour en retirer les paillettes d'or. (On dit aussi PAILLOTEUR [de *paillotte,* var. de *paillette* — 1611, Cotgrave ; 1801, Haüy].)

paillette [pajɛt] n. f. (de *paille ;* v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « balle du blé » ; début du XIV^e s., au sens de « lamelle de métal, en général » ; sens 1, 1386, Douët d'Arcq, *Argenterie,* 187 ; sens 2, 1690, Furetière [au fig., 1843, Th. Gautier] ; sens 3 et 6, 1868, Littré ; sens 4, 1963, Larousse ; sens 5, 1962, Robert ; sens 7, fin du XVII^e s., Saint-Simon ; sens 8, 1798, Ventenat, I, 427 [d'abord « étamine », 1703, Liger ; dans les graminacées, 1868, Littré]). **1.** Fine lamelle de métal ou d'une autre substance brillante, habituellement percée d'un trou en son milieu, que l'on coud sur une étoffe pour la faire scintiller : *Les paillettes servent pour la broderie et la passementerie. Un habit semé de paillettes d'or et d'acier. Il y eut l'épisode du châle ; un châle égyptien, une écharpe d'étoffe légère mais qu'une abondance de paillettes d'argent alourdissait...* (Gide). || **2.** Parcelle d'or qui se trouve dans les sables de certaines rivières : *Tu remues le sable d'un fleuve qui roule des paillettes d'or, et tu reviens les mains pleines de sable, et tu laisses les paillettes* (Diderot). *Jean admire cette liqueur blanche, semée de paillettes d'or...* (France) ; et au fig. : *Il est doux d'observer l'étoile qui rayonne, | Paillette d'or cousue au dais du firmament* (Gautier). || **3.** Petite lamelle ou petit cristal scintillant : *Paillettes de mica, de quartz. C'étaient de grandes barques venant de Noirmoutiers, chargées jusqu'au bord d'un sel blanc étincelant de mille paillettes et montées par de pittoresques équipages : des hommes avec le grand tricorne des saulniers bretons, des femmes dont la coiffe étoffée, papillonnante, avait la blancheur et le scintillement du sel* (Daudet). || **4.** Taffetas léger, de petite largeur, plus ou moins brillant suivant sa qualité. || **5.** Fine lamelle d'une substance quelconque : *Paillettes de soude. Savon en paillettes.* || **6.** Syn. de PAILLET 2 (au sens 2). || **7.** Petite paille, petit défaut d'un diamant, d'une pierre précieuse : *Ce diamant fut appelé le Régent, il est exempt de toute tache, nuage et paillette* (Saint-Simon). || **8.** En botanique, chacune des bractées dont la réunion forme l'involucre des fleurs composées ; chacune des pièces qui, dans les graminacées, forment l'enveloppe des organes sexuels.

pailleur, euse [pajœr, -øz] n. (de *paille* et aussi [pour le sens 3] de *pailler* 3 ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Personne qui vend de la paille. || **2.** Personne qui transporte de la paille. || **3.** Personne dont le métier est de pailler les sièges.

pailleux, euse [pajø, -øz] adj. (de *paille ;* fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, écrit *paillous* [*pailleus,* XIII^e s., Tobler-Lommatzsch ; *pailleux,* fin du XIV^e s., E. Deschamps], au sens de « plein de paille » [en parlant du pain, de la pâte] ; sens 1, 1611, Cotgrave [*fumier pailleux,* 1868, Littré] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Se dit de ce qui est fait de paille ou qui en contient : *Litière pailleuse. Chiffons pailleux.* || *Fumier pailleux,* fumier dont la paille n'est pas suffisamment consommée. || **2.** Par extens. *Toile pailleuse,* toile d'emballage très grossière, faite avec l'étoupe la plus défectueuse, et toujours chargée de fragments de chène-

votte et de diverses sortes de corps étrangers. || **3.** Se dit d'un métal ou d'une autre matière fondue qui comporte des pailles, des défauts dans sa masse : *Acier pailleux. Verre pailleux.* (On dit aussi PAILLÉ, en ce sens.)

paillis [paji] n. m. (de *paille ;* fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre,* écrit *palis,* au sens de « paille que l'on brûle » ; XIII^e s., Rutebeuf, écrit *pailliz,* au sens de « lit de paille » ; 1545, Godefroy, au sens de « torchis » ; sens actuel, 1842, Mozin). Légère couche de paille ou de fumier pailleux dont on recouvre le sol pour maintenir au frais de jeunes plants ou des semis, ou pour éviter que certains fruits ne soient souillés par le contact de la terre.

paillole [pajɔl] n. f. (de *paille ;* fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste [mot signalé comme provenç. en 1769, Duhamel du Monceau]). **1.** *Vx.* Paillette d'or des sables de rivière. || **2.** Filet de pêche aux fils déliés et aux mailles fines.

paillon [pajɔ̃] n. m. (de *paille ;* 1534, *Poèmes français sur les biens d'un ménage,* au sens de « petite paillasse » ; sens I, 1, 1875, Larousse ; sens I, 2, 1823, Boiste ; sens I, 3, 1842, Mozin [« acte d'infidélité en amour », 1883, Esnault] ; sens II, 1, milieu du XVI^e s. ; sens II, 2, 1763, *Encyclopédie ;* sens II, 3, 1803, Boiste ; sens II, 4, 1779, M^me de Genlis [« la feuille de métal... », 1868, Littré — « grosse paillette d'or », 1560, Albenas] ; sens II, 5, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 6, 1868, Littré ; sens II, 7, 1765, *Encyclopédie* [« façon qu'on donne aux ouvrages... », 1875, Larousse] ; sens II, 8, 1834, Landais ; sens II, 9, 1823, Boiste).

I. OBJET DE PAILLE OU D'UNE MATIÈRE ANALOGUE. **1.** Enveloppe de paille ou de jonc, de forme conique, servant à emballer des bouteilles contenant des liqueurs ou des vins fins : *Du grain était entassé dans un coin de la chambre, et des« paillons » de bouteilles* (Mauriac). || **2.** En papeterie, poignée de paille placée au fond de la cuve à papier et servant de tamis ou de filtre. || **3.** Sorte de panier d'osier sans anse, rond ou allongé : *Un paillon de boulanger. Le père tresse des paillons pour mettre le pain à lever* (R. Bazin). || *Arg.* et *fig.* Acte d'infidélité en amour (parce qu'en Anjou les femmes avaient coutume de donner une corbeille de paille aux prétendants qu'elles voulaient évincer) : *Faire des paillons à son amant.*

II. OBJET DONT LA FORME ÉVOQUE CELLE D'UN BRIN DE PAILLE OU D'UNE PAILLETTE. **1.** Petit morceau de soudure à l'usage des orfèvres. || **2.** En horlogerie, chacune des lames d'acier de faible longueur, ajustées les unes au bout des autres de manière à constituer une mince chaînette, que l'on enroule sur le barillet d'une montre et la fusée. || **3.** Chacune des petites lames de scie unies par des chaînons, dont l'ensemble constitue une scie à chaînette. || **4.** Grosse paillette, découpée dans une mince feuille de métal battu (laiton, cuivre), utilisée en tapisserie, en passementerie, etc. : *Quand j'aurai un habit garni de franges d'or et de paillons, crois-tu*[...]*que Léonce m'en trouve plus jolie ?* (Genlis). *Les jeunes paysannes, en jupons courts, sont coiffées d'un petit serre-tête couvert de paillons et de verroteries* (Hugo). *Son voile de gaze moucheté de paillons* (Nerval). || La feuille de métal servant à faire ces paillettes : *L'eau étincelle au clair de lune avec le frissonnement du paillon d'argent* (Hugo). *On passe des nuits à manier de la gaze, des fleurs et du paillon, à coller des étiquettes sur des boîtes satinées, à trier, marquer, emballer...* (Daudet). || **5.** Feuille très mince de cuivre battu, colorée sur l'une de ses faces, que les joailliers emploient pour donner aux fausses gemmes un fond miroitant. || **6.** Feuille mince d'or ou d'argent, placée sur une couche d'émail translucide : *Dans l'argent, sur l'émail où le paillon s'irise, | J'ai peint et j'au sculpté..* (Heredia). || **7.** Feuille mince d'étain dont on se sert pour étamer. || Façon qu'on donne aux ouvrages avec ce genre de feuille. || **8.** *Vx.* Goutte d'étain fin que les potiers d'étain font tomber sur une platine de cuivre au moyen d'un fer à souder. || **9.** *Vx.* Alliage de bismuth plus fusible que l'étain, utilisé pour la soudure.

paillonner [pajɔne] v. tr. (de *paillon ;* 1765, *Encyclopédie*). Étamer une pièce en y faisant fondre des paillons d'étain, après l'avoir enduite de cire ou de poix-résine.

paillot [pajo] n. m. (de *paille ;* 1334, Havard, au sens I ; sens II, 1803, Boiste).

I. *Vx.* Petite paillasse, généralement en balle d'avoine, que l'on met sur la paillasse ordinaire d'un lit d'enfant pour protéger celle-ci de l'humidité.

II. En viticulture, nom donné, dans certaines régions, à un ados de terre formé entre les rangées de ceps par le premier labour.

paillote [pajɔt] n. f. (de *paille ;* 1617, Mocquet [232], au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Hutte ou cabane couverte de paille que l'on rencontre surtout dans les pays tropicaux et équatoriaux : *Les paillotes aperçues dans la perspective des rues, avec leurs silhouettes de purgatoire, se perdaient au fond de la nuit calme et presque solennelle, dans l'odeur du poisson et des graisses brûlées..* (Malraux). || **2.** Toile de paille de riz, fabriquée principalement en Inde et en Indochine.

pailloteur n. m. V. PAILLETEUR.

pain [pɛ̃] n. m. • ÉTYM. Lat. *panis,* pain (aliment), motte, boule, bloc, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « nourriture, en général » ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *pan* (*pain,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*), au sens I, 1 (*pain frais,* 1865, Littré, art. *frais* [*pain tendre,* même sens, 1636, Monet] ; *pain rassis,* v. 1560, Paré ; *pain noir,* v. 1174, E. de Fougères ; *pain de mie,* 1959, Robert, art. *mie ; pain viennois,* 1875, Larousse ; *pain anglais,* 1845, Bescherelle ; *gros pain,* XIII^e s., Tobler-Lommatzsch ; *pain de campagne,* 1962, Robert ; *pain* [*de*] *fantaisie, pain riche,* 1907, Larousse ; *pain polka,* 1881, L. Rigaud ; *pain de ménage,* 1603, O. de Serres ; *pain de cuisson,* 1690, Furetière ; *pain de munition,* 1562, Du Pinet ; *pain du roi,* 1690, Furetière [aussi « pain que l'on donnait... aux prisonniers »]) ; sens I, 2, XIII^e s. (*être au pain sec,* 1868, Littré [*du pain sec,* « du pain pour tout aliment », 1671, Pomey] ; *tremper son pain de larmes,* 1868, Littré [*...dans ses larmes,* 1875, Larousse] ; *manger son pain à la fumée du rôt,*1690, Furetière [au pr., 1546, Rabelais] ; *pour un morceau de pain,* 1680, Richelet [d'abord *pour une pièce de pain,* 1640, Oudin] ; *être bon comme du bon pain,* 1835, Acad. ; *être bon comme le pain,* 1869, A. Daudet [d'abord *...bon comme pain,* 1752, Trévoux] ; *être grossier comme le pain d'orge,* 1868, Littré, art. *orge ; couleur pain brûlé,* 1962, Robert [aussi ellipt.] ; *long comme un jour sans pain,* « ...ennuyeux », 1640, Oudin [« extrêmement grand... », début du XX^e s.] ; *promettre plus de beurre que de pain,* 1690, Furetière ; *ôter le pain à quelqu'un,* v. 1660, Bossuet [*...de la bouche à quelqu'un,* 1881, L. Rigaud] ; *s'ôter le pain de la bouche pour quelqu'un,* 1868, Littré ; *cela ne mange pas de pain,* 1690, Furetière, art. *manger ; être en pain,* XIII^e s., Godefroy) ; sens I, 3, v. 1112, *Voyage de saint Brendan*(*pain bâtard,* 1962, Robert ; *pain chapelet,* 1963, Larousse [d'abord *...chapelé,* 1875, Larousse] ; *pain mollet,* av. 1553, Rabelais ; *pain à la reine,* 1680, Richelet ; *pain soufflé,* 1875, Larousse ; *prendre, emprunter un pain sur la fournée,* fin du XVI^e s. ; *manger de plus d'un pain,* 1665, La Fontaine) ; sens I, 4, depuis le XII^e s. (*pain à chanter,* XIV^e s., Laborde, p. 426 ; *pain d'autel,* 1868, Littré ; *pain bénit,* 1580, Montaigne — écrit *pain beneict,* milieu du XVI^e s. [*pain beneoit,* « hostie consacrée », v. 1220, Bartsch] ; *rendre le pain bénit,* 1698, Racine ; *c'est pain bénit,* au fig., 1640, Oudin ; *pain de proposition,* v. 1170, *Livre des Rois*) ; sens I, 5, 1672, Sacy ; sens I, 6, XIII^e s. (*pain perdu,* 1384, Du Cange ; *pain ferré,* XIII^e s., Du Cange ; *pain de Gênes,* 1962, Robert ; *pain de fruits, de riz,* 1875, Larousse ; *pain de semoule,* 1962, Robert ; *pain de poisson, de perdreaux,* 1893, *Dict. général ; pain de champignons,* 1868, Littré) ; sens I, 7, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence (*pain quotidien,* v. 1120, *Psautier d'Oxford* [écrit *...cotidian*] ; *avoir du pain sur la planche,* 1852, Humbert) ; sens I, 8, XII^e s. (*pain du ciel,* XII^e s., Trénel [écrit *...del ciel*] ; *pain des anges,* 1690, Furetière ; *pain de vie,* XIII^e s., Trénel ; *pain de l'âme,* av. 1704, Bourdaloue) ; sens I, 9, XII^e s. (*pain de la parole* [*de Dieu*], 1751,

Voltaire ; *pain des forts,* 1686, Bossuet ; *pain de vie, pain céleste,* XIII^e s., Trénel ; *pain d'amertume,* 1701, Massillon ; *pain de douleur,* v. 1120, Trénel ; *pain de tribulation,* 1718, Massillon ; *pain de larmes,* XIII^e s., Littré) ; sens I, 10, av. 1613, M. Régnier (*pain quotidien ; avoir du pain sur la planche,* 1907, Larousse ; *je ne mange pas de ce pain-là,* 1867, Delvau) ; sens I, 11, 1888, Esnault ; sens II, 1, 1791, Valmont de Bomare (d'abord *arbre du pain,* 1768, Valmont de Bomare) ; sens II, 2, 1762, Acad. (d'abord *paens cucu,* XII^e s., *pein a cucu,* XIV^e s., *Antidotaire Nicolas,* et *pain de cocu,* 1562, Du Pinet) ; sens II, 3, 1834, Boiste ; sens II, 4, 1538, R. Estienne ; sens II, 5, 1768, Valmont de Bomare ; sens III, 1, v. 1268, É. Boileau, sens III, 2, 1371, *BEC,* LXXXIX, 321 (« objet de forme conique », av. 1549, Marguerite de Navarre ; en géomorphologie, 1963, Larousse) ; sens III, 3, 1636, Monet (*pain de trouille,* 1875, Larousse) ; sens III, 4, 1692, d'après Trévoux, 1721 (*pain de liquation,* 1765, *Encyclopédie*) ; sens III, 5, 1765, *Encyclopédie* (*pain de quatorze sous,* 1875, Larousse) ; sens III, 6, 1690, Furetière ; sens III, 7, 1765, *Encyclopédie ;* sens III, 8, 1875, Larousse ; sens III, 9, 1864, Esnault.

I. LE PAIN COMME ALIMENT. **1.** Aliment fait de farine additionnée d'eau et de sel, pétrie, fermentée et cuite au four : *Pain de froment, de seigle, d'orge, de gluten. Pain de régime. La croûté et la mie du pain. Planche à pain. Tout porte à croire que nous allons vers la famine. L'on s'y attend et que le pain même vienne à manquer* (Gide). ‖ *Pain frais,* nouvellement cuit. ‖ *Pain rassis,* qui a été cuit au moins la veille du jour où on le mange. ‖ *Pain bis,* v. BIS 1. ‖ *Pain blanc,* v. BLANC 1. ‖ *Pain noir,* fait avec un mélange de farine de blé noir, de seigle et de froment. ‖ *Pain brioché,* v. BRIOCHÉ. ‖ *Pain complet,* v. COMPLET 1. ‖ *Pain de mie,* ayant beaucoup de mie, une croûte très mince et très friable, utilisé principalement pour la confection des sandwiches. ‖ *Pain viennois,* dont la pâte contient une certaine quantité de lait. ‖ *Pain anglais,* très blanc et très levé, qu'on obtient en ajoutant à la pâte du sous-carbonate d'ammoniaque. ‖ *Gros pain,* ou *pain de campagne,* vendu au poids et coupé dans des miches de grande taille. ‖ *Pain de fantaisie,* ou *pain fantaisie,* vendu à la pièce et pour lequel le boulanger bénéficie de certaines tolérances de poids. ‖ *Pain riche,* syn. vieilli de PAIN DE FANTAISIE : *Il insista pour manger du gros pain et non du pain riche* (Huysmans). ‖ *Pain polka,* dont la croûte est striée de lignes diagonales, qui forment des losanges ou de petits carreaux. ‖ *Pain de ménage,* ou *pain de cuisson,* cuit dans un four privé, par les consommateurs eux-mêmes. (Vieilli.) ‖ Vx. *Pain de munition,* assez grossier, en forme de boule, distribué pour deux jours à chaque homme de troupe. (On disait aussi PAIN DU ROI.) ‖ Vx. *Pain du roi,* pain que l'on donnait comme nourriture aux prisonniers. ‖ **2.** Entre dans diverses locutions où ce mot est employé le plus souvent dans un sens figuré. ‖ *Être au pain sec,* en parlant d'enfants, subir une punition qui consiste à ne recevoir d'autre nourriture solide que du pain : *Jean ne était au pain sec dans le cabinet noir* (Hugo). ‖ *Manger son pain blanc le premier,* v. MANGER. ‖ Vx. *Tremper son pain de larmes* ou *dans ses larmes,* vivre dans l'affliction. ‖ *Manger son pain à la fumée du rôt,* assister, sans y prendre part, à des plaisirs auxquels d'autres se livrent. ‖ *Pour une bouchée* ou *pour un morceau de pain,* pour un prix dérisoire, très inférieur à la valeur réelle de la chose : *Le propriétaire de la pension a acheté cette maison-là pour un morceau de pain* (Romains). ‖ *Être bon comme du bon pain* ou (vx) *comme le pain,* faire preuve d'une bonté extrême et parfois excessive. ‖ *Être grossier comme le pain d'orge,* faire preuve d'une grossièreté choquante dans son attitude ou ses propos. ‖ *Couleur pain brûlé* ou, ellipt., *pain brûlé,* d'un brun très foncé : *Un tissu pain brûlé.* ‖ *Long comme un jour sans pain,* en parlant de quelque chose, excessivement long et ennuyeux : *Au bout d'une demi-heure, qui me parut longue comme un jour sans pain* (Caylus). *Le sermon a été long comme un jour sans pain ;* en parlant de quelqu'un ou d'une partie de son corps, extrêmement grand et maigre : *L'antipathique M. de Blacas avec son visage de carême long comme un jour sans pain sous la perruque d'un blond fadasse* (Aragon). ‖ Fam. *Perdre le goût du pain, faire passer le goût du pain à quelqu'un,* v. GOUT. ‖ *Promettre plus de beurre que de pain,* faire des promesses déraisonnables, qui n'ont guère de chances d'être tenues. ‖ *Ôter le pain de la bouche à quelqu'un,* ou (vx) *ôter le pain à quelqu'un,* lui ôter les moyens de subsister, de gagner sa vie : *La perte de ce procès ôte le pain à vous et à vos enfants* (Bossuet). ‖ *S'ôter le pain de la bouche pour quelqu'un,* se priver du nécessaire afin de lui fournir de quoi vivre. ‖ *Avoir son pain cuit,* v. CUIT. ‖ *Cela ne mange pas de pain,* cela n'occasionne aucune dépense ; cela conserve sa valeur. ‖ *Être en pain* (*de père et de mère*), en droit ancien, être en tutelle, être soumis à la puissance paternelle. ‖ *Rompre le pain avec quelqu'un,* v. ROMPRE. ‖ **3.** Chacune des pièces de pâte à pain cuite, généralement considérée comme un objet de commerce : *Acheter trois pains de deux livres chaque jour. Se contenter d'un demi-pain pour toute nourriture. Manger un petit pain à son goûter, avec du beurre et de la confiture.* ‖ *Pain bâtard,* pain de dimension intermédiaire entre la baguette et le pain d'un kilo. ‖ *Pain boulot,* ou *boulot* n. m., v. BOULOT 1. ‖ *Pain chapelet,* petit pain blanc, à la croûte bien cuite, dont on fait la chapelure. ‖ *Pain mollet,* ou *pain à la reine,* petit pain blanc, léger, à la pâte duquel on a ajouté du lait et du jaune d'œuf. ‖ *Pain soufflé,* petit pain rond qu'on fait cuire au four sur une feuille de papier. ‖ Fig. *S'enlever comme des petits pains,* v. ENLEVER. ‖ Fig. et vx. *Prendre* ou *emprunter un pain sur la fournée,* en parlant d'une fille, avoir un enfant avant de se marier : *Après mille façons, cette bonne hypocrite, | Un pain sur la fournée emprunta, dit l'auteur : | Pour un petit poupon, l'on sait qu'elle en fut quitte* (La Fontaine). ‖ Class. et fig. *Manger de plus d'un pain,* aimer la variété, ne pas puiser toujours à la même source : *Boccace n'est le seul qui me fournit... | Il est bien vrai que ce divin esprit | Plus que pas un me donne de pratique ; | Mais, comme il faut manger de plus d'un pain, | Je puise encore en un vieux magasin* (La Fontaine). ‖ **4.** La pâte à pain cuite, employée dans des circonstances spéciales ou pour un usage autre que la simple nourriture de l'homme. ‖ *Pain azyme,* v. AZYME. ‖ *Pain à chanter,* ou *pain d'autel,* dans la religion catholique, pain léger que le prêtre consacre pendant la messe : *Le pain à chanter est proprement le pain sans levain dont sont faites les hosties* (Boissonade). *Ma sœur Flavie est entrée hier à l'improviste dans la roberie, où nous étions, et a demandé du pain à chanter... pour boucher un trou à la semelle de son soulier !* (Montherlant). ‖ *Pain bénit,* dans la religion catholique, pain que le prêtre bénit et qu'on coupe par morceaux pour le distribuer aux fidèles durant une messe solennelle. ‖ *Rendre le pain bénit,* le donner à l'église, le présenter au moment de l'offrande : *J'oubliais de vous dire que M^lle Clairon a déjà rendu le pain bénit, voilà ce que c'est que de quitter le théâtre* (d'Alembert). ‖ Fig. *C'est pain bénit,* c'est un événement malheureux mais mérité, c'est une juste punition : *Ce serait pain bénit s'il récoltait dans cette affaire deux ou trois mois de prison* (Romains). ‖ *Pain de proposition,* chacun des douze pains que les Juifs offraient à Dieu le jour du sabbat dans le sanctuaire, au nom des douze tribus d'Israël, et que les prêtres seuls avaient le droit de toucher et de manger : *Comme il* [David] *entra dans la maison de Dieu, et mangea des pains de proposition, dont il n'était permis de manger ni à lui, ni à ceux qui étaient avec lui* (Sacy). ‖ Vx. *Pain à cacheter,* v. CACHETER. ‖ **5.** Morceau de pâte à pain avant sa cuisson : *Mettre le pain au four. Pétrissez vite trois mesures, et faites cuire des pains sous la cendre* (Sacy). ‖ **6.** Nom de divers mets dans lesquels entre du pain ou dont l'aspect rappelle celui du pain. ‖ *Pain d'épice,* v. ÉPICE. ‖ *Pain perdu, pain ferré* ou *pain doré* (v. DORÉ), entremets composé de tranches de pain rassis trempées

dans du lait sucré, aromatisé et mélangé d'œufs, frit à la poêle ou cuit au four dans un moule. || *Pain de Gênes,* gâteau à base d'œufs, de sucre, d'amandes mondées, de farine ou de fécule, de beurre, vanille en poudre, rhum ou curaçao. || *Pain de fruits, de riz, de semoule,* gelée de fruits, de riz, de semoule qu'on fait prendre avec de la gélatine et de la glace. || *Pain de poisson, de champignons, de perdreaux,* etc., préparations culinaires, façonnées en forme de gâteaux, à base de poisson, etc., avec de la mie de pain trempée dans du lait, des œufs et divers autres ingrédients. || **7.** *Par extens.* Aliments qui entretiennent la vie, tout ce qui sert à la subsistance de l'être humain : *Avoir du pain pour ses vieux jours. Je n'entasse guère | Un jour sur l'autre, il suffit qu'à la fin | J'attrape le bout de l'année ; | Chaque jour amène son pain* (La Fontaine). *On ne peut pas vivre sans pain ; | On ne peut pas non plus vivre sans la patrie* (Hugo). *Gagnant son pain à la sueur de son front, il portait plus que sa part des misères attachées à la faute d'Adam, notre père* (France). *Si quelqu'un vous retire votre pain, il supprime en même temps votre liberté. Mais si quelqu'un vous ravit votre liberté, soyez tranquille, votre pain est menacé, car il ne dépend plus de vous et de votre lutte, mais du bon plaisir d'un maître* (Camus). || *Pain quotidien,* ce qui satisfait aux besoins de chaque jour : *Demander à Dieu, au travail son pain quotidien. On avait fait le procès dans un temps de famine à un homme qui avait récité tout haut son Pater ; on le traita de séditieux, parce qu'il prononça un peu haut : Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien* (Voltaire). *Peuvent seuls mener une vie chrétienne, c'est-à-dire peuvent seuls être chrétiens, ceux qui ne sont pas assurés du pain quotidien* (Péguy). [V. aussi § I, n. 10.] || Vx. *Avoir du pain sur la planche,* avoir des ressources prêtes pour l'avenir, ne pas courir le risque de se trouver dans le dénuement. (V. aussi § I, n. 10.) || **8.** *Spécialem.* Nourriture matérielle plus ou moins étroitement reliée à des croyances religieuses. || *Pain du ciel,* manne envoyée par Jéhovah aux Hébreux souffrant de la famine dans le désert du Sinaï : *Nos pères ont mangé la manne dans le désert, selon ce qui est écrit : Il leur a donné à manger le pain du ciel* (Sacy). || Vx. *Pain des anges, pain de vie, pain de l'âme, pain céleste,* l'eucharistie : *La crainte avait dispersé les pasteurs ; personne n'osait porter aux mourants le pain de vie* (Fléchier). *Le sacrement auquel nous participons dans la communion, est le pain de l'âme et son aliment* (Bourdaloue). || **9.** *Fig.* Aliment spirituel et moral : *La justice est le pain du peuple : il en est affamé, surtout en France* (Chateaubriand). *Oh ! l'amour d'une mère ! Amour que nul n'oublie, | Pain merveilleux qu'un Dieu partage et multiplie* (Hugo). || *Pain de la parole (de Dieu),* enseignement des vérités morales et religieuses : *Le devoir de Brousson était de distribuer le pain de la parole à ses frères* (Voltaire). || *Pain des forts,* les vérités de la religion chrétienne : *Un de ces champions des vérités nouvelles | Que les anges de Dieu servaient, couvaient des ailes, | [...] nourris déjà du pain caché du fort* (Lamartine). || *Pain de vie, pain céleste,* dans l'Évangile, la doctrine de Jésus-Christ, représentée métaphoriquement par la propre personne de celui-ci : *Jésus leur répondit : Je suis le pain de vie ; celui qui vient à moi n'aura point de faim* (Sacy). || Class. *Pain d'amertume, de douleur, de tribulation, de larmes,* en termes de religion chrétienne, toute cause de tristesse pour l'âme : *La vérité n'est plus pour eux qu'un pain d'amertume* (Massillon). *Le Seigneur vous donnera du pain de douleur et de l'eau d'affliction* (Sacy). *Tandis que tant d'infortunés mangent un pain de tribulation [...], la terre ne semble produire que pour vous seuls* (Massillon). *Jusqu'à quand vous nourrirez-vous d'un pain de larmes ?* (Sacy). || **10.** *Fig.* Ce qui constitue ou règle l'activité habituelle de l'homme. || *Pain quotidien,* occupation journalière : *Je rêve à ces choses, au laboratoire, cependant que je m 'assoupis dans ces fades petites besognes qui sont mon pain quotidien* (Duhamel). [V. aussi § I, n. 7.] || Fam. *Avoir du pain sur la planche,* avoir un long et important travail à accomplir. (V. aussi § I, n. 7.) || Péjor. *Je ne mange pas de ce pain-là,* se dit pour marquer qu'on refuse avec indignation de s'associer à une entreprise, de participer à une affaire. || **11.** *Arg. mil.* Jour de consigne (par ellipse de *planche à pain,* désignation ironique des lits très durs des salles de police).

II. Nom de divers fruits, végétaux ou substances végétales pouvant servir à la nourriture de l'homme et des animaux. **1.** *Arbre à pain,* nom usuel du *jaquier,* qui porte un fruit dont le goût rappelle celui du pain : *La verte Otaïti présente à ses insulaires son arbre à pain et ses forêts de bananiers* (A. Martin). || **2.** *Pain de coucou,* nom usuel d'une plante de la famille des oxalidacées, appelée également *alléluia.* || **3.** *Pain de pavot,* pâte de cœur-de-bœuf et de poudre de graines de pavot, qu'on emploie pour alimenter les rossignols. || **4.** *Pain de pourceau,* nom usuel du *cyclamen* d'Europe. || **5.** *Pain de singe,* pulpe du fruit du baobab.

III. Masse de diverses substances solides dont la forme rappelle celle d'un pain. **1.** Masse de matière fusible à laquelle on donne au moule une forme déterminée : *Pain de bougie. Pain de beurre. Pain de cire. Elle n'avait pas envie de fondre comme un pain de savon* (Zola). || **2.** Vx. *Pain de sucre,* masse de sucre blanc en forme de cône. || *Par anal.* et *vx.* Objet de forme conique : *Être coiffé d'un pain de sucre. Angoulême est une vieille ville, bâtie au sommet d'une roche en pain de sucre* (Balzac). || *Auj.* En géomorphologie, piton granitique au sommet arrondi, caractéristique des régions de climat tropical humide : *Le Pain de Sucre, le Corcovado, tous ces points si vantés paraissent au voyageur qui pénètre la baie comme des chicots perdus aux quatre coins d'une bouche édentée* (Lévi-Strauss). || **3.** *Pain de noix,* marc de noix. || *Pain de trouille,* tourteau de marc d'olive. || **4.** *Pain d'affinage,* masse d'argent pur restant dans la coupelle après affinage du métal brut. || *Pain de liquation,* masse de cuivre qui reste dans le creuset de liquation, après l'extraction du plomb et de l'argent. || **5.** *Pain fossile,* en minéralogie, concrétion calcaire ayant l'aspect d'un pain. || *Pain de quatorze sous,* masse terreuse de strontionane sulfatée, affectant la forme d'un pain circulaire et aplati. || **6.** *Pain de lie,* en œnologie, lie sèche que les vinaigriers extraient de leurs presses, après en avoir exprimé tout le vin. || **7.** En sculpture, masse de terre glaise préparée pour être modelée. || **8.** *Pain d'émail,* en technologie, morceau d'émail ayant la forme d'un petit pain plat. || **9.** *Pop.* Coup violemment assené (par comparaison de l'enflure causée par le coup avec la forme d'un petit pain) : *Recevoir un pain sur la figure. Coller un pain à quelqu'un. Un pain que je lui fous dans l'œil pour commencer, et puis, au retour, je le mouche avec mon coude. En plein nase* (Sartre).

1. pair [pɛr] n. m. (lat. *par, paris,* égal, pareil, apparié [comme n. m. ou f., « compagnon, compagne, couple », et comme n. neutre, « paire »] ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *peer* [*per,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; pair,* XIIIe s., *Joufrois*], au sens II, 1 [*de pair à compagnon,* 1668, La Fontaine — d'abord *per à compagnon,* 1549, R. Estienne] ; sens I, 1, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume* [*sans pair,* XIIIe s., *Joufrois ; de pair,* v. 1600, Livet — aussi *aller... de pair avec quelqu'un* (*...du pair..,* fin du XVIe s.) ; *hors de pair,* 1718, Acad. ; *hors pair,* XXe s. ; *hors du pair,* v. 1530, C. Marot ; *tirer de/du pair,* 1662, Molière ; *mettre hors de pair de,* 1663, Corneille ; *se tirer du pair,* « se distinguer », 1662, Bossuet — « se tirer d'embarras », 1622, Sorel (*...hors du pair,* 1690, Furetière)] ; sens I, 2, 1835, Acad. [*pair d'une monnaie,* 1903, Larousse — *pair,* même sens, 1578, Bodin ; *pair réel,* 1868, Littré] ; sens I, 3, 1840, Balzac [*être au pair,* au fig., 1835, Acad. ; *mettre au pair,* 1875, Larousse] ; sens II, 2, XVIe s., Loisel [*jugement par les pairs,* 1932, Larousse] ; sens II, 3, 1080, *Chanson de Roland* [aussi pour les douze guerriers, compagnons de Charlemagne] ; sens II, 4, XIIIe s., Godefroy ; sens II, 5 [de l'angl. *pair,* même sens, lui-

même empr. de l'anc. franç. *per* — v. ci-dessus], 1814, d'après Larousse, 1875 [en Grande-Bretagne, 1704, Trévoux]).

I. 1. *Vx.* Ce qui est égal, semblable. (En ce sens, n'est employé que dans des locutions, dont certaines sont encore usuelles.) || Vx. *Sans pair,* sans égal : *Et cette main sans pair, si vous l'aviez vue !* (Marivaux). || *De pair,* sur le même rang, ensemble (le plus souvent avec les v. *aller, marcher, mener,* etc.) : *Oh ! je ne sache point d'aventure qui aille de pair avec la vôtre* (Marivaux). *Des peintres amateurs qui mènent de pair l'ignorance de la technique et le contentement de soi* (Lhote). *Mais attention ! le mépris de l'individu va de pair, chez la plupart des révolutionnaires, avec le culte de l'homme en général* (Mauriac). || Class. *Aller, marcher,* etc., *de pair* ou *du pair avec quelqu'un,* être sur un pied d'égalité avec lui : *La petite ridicule ! une nièce vouloir aller de pair avec sa tante !* (Dancourt). *La postérité fait marcher de pair l'excellent poète et le grand capitaine* (Racine). *De tous les forçats de la galère, il n 'y en avait pas un qui allât du pair avec moi* (Chapelain). *Il va du pair avec les grands seigneurs* (Acad., 1694). || *Hors de pair,* ou *hors pair,* sans égal, sans rival, supérieur à tous ou à tout : *Un employé hors pair. Situation hors de pair. Il fut un cœur tendre dans un corps d'acier, une âme de choix dans une enveloppe hors de pair...* (Giraudoux). || Class. *Hors du pair,* même sens : *J'aime bien mes autres enfants, comme vous aimez fort M. de Sévigné, mais assurément nos deux filles sont hors du pair* (Bussy-Rabutin). || Class. *Tirer du* ou *de pair, mettre hors de pair,* élever au-dessus des personnes ou des choses semblables, distinguer : *La reine traita Monsieur de perfide et elle ne me tira de pair que pour me faire encore plus sentir qu'elle ne me traitait pas mieux* (Retz). *Cette* [...] *connaissance | Que vous aurez* [...] *de tant de raretés | Vous mettra hors de pair de toutes les beautés* (Corneille) ; et pronominalem. : *Ô homme puissant et superbe, qui pensiez par votre grandeur vous être tiré du pair* (Bossuet). || Class. *(Se) tirer (hors) du pair,* (se) tirer d'embarras, (se) mettre hors de péril : *Les hommes se tirèrent du pair, d'autant qu'ils alléguèrent que les hauts-de-chausses étaient assez larges* (Ch. Sorel). || **2.** Égalité entre le cours en Bourse d'une valeur mobilière et sa valeur nominale : *Emprunt émis au-dessous du pair. Titre au pair.* || *Pair d'une monnaie,* évaluation de cette monnaie en une autre, eu égard à son titre légal et à son poids ; égalité de change des espèces monnayées entre deux pays. || *Pair réel,* celui qui résulte de la comparaison du titre, du poids et du cours d'une espèce avec le titre, le poids et le cours d'une espèce d'un autre pays. || **3.** *Travailler au pair, être au pair,* sans rémunération pécuniaire, mais moyennant le logement et la nourriture, en échange du travail fourni : *Étudiante au pair à l'étranger.* || Vx. *Être au pair,* être à jour dans son travail, ses occupations. || Littér. *Mettre au pair,* mettre à jour : *Achevé, hier et ce matin, de mettre au pair ma correspondance* (Gide).

II. 1. Personne de même condition sociale, de même titre, de même qualité, etc., qu'une autre (généralement au plur.) : *Il ne vous appartient point de décider ; si vous le faites, je me pourvoirai devant mes pairs* (Voltaire). *Tel est redouté de ses pairs qui, si sa blanchisseuse lui répond un peu vivement, reste coi* (Montherlant) *Les tribulations de mes petits camarades me convainquirent que j'étais leur pair* (Sartre). || Vx. *De pair à compagnon,* en se considérant comme l'égal de quelqu'un (surtout du point de vue du rang social) : *Elle* [Mme Verdurin] *reçoit* [...] *des gens de la plus haute volée, toute la noblesse de France et de Navarre, à qui vous me verriez parler de pair à compagnon* (Proust). || **2.** Au Moyen Âge, chacun des vassaux d'un même suzerain qui étaient assujettis aux mêmes devoirs et constituaient les cours féodales des grands fiefs : *Les pairs du comte de Toulouse* (Littré). || *Jugement par les pairs,* droit, pour le vassal, d'être jugé par les autres vassaux de même rang que lui. || **3.** Grand vassal de la couronne de France. || *Les douze pairs,* dans les chansons de geste françaises, guerriers égaux entre eux, qui sont les compagnons de Charlemagne et forment, en quelque sorte, sa garde d'honneur : *Roland était l'un des douze pairs.* || **4.** Seigneur d'une terre érigée en pairie et qui, de droit, était membre du parlement : *On l'ôte d'une place destinée à un ministre, il s'assied à celle du duc et pair* (La Bruyère). || **5.** Membre de l'une des Chambres des pairs instituées par les régimes qui se sont succédé, en France, de 1814 à 1848 : *C'était pour que M. Poirier fût un jour pair de France et baron* (Augier). || En Grande-Bretagne, membre de la Chambre des lords : *Les pairs et les pairesses de l'Empire britannique, les ambassadeurs, les étrangers de distinction ont rempli mes salons magnifiquement décorés* (Chateaubriand).

• SYN. : **II, 1** *égal, pareil.* — CONTR. : **II, 1** *inférieur, supérieur.*

• REM. V. aussi PAIRESSE, n. f.

2. pair, e [pɛr] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *per* [*pair,* XVIe s.], au sens de « pareil, semblable, égal » ; sens I, 1, XIIIe s., *Algorisme ;* sens I, 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens I, 3, 1845, Bescherelle ; sens I, 4, 1963, Larousse ; sens II, 1953, Larousse).

I. 1. Se dit d'un nombre qui est divisible en deux nombres entiers égaux : *Deux, huit, douze sont des nombres pairs.* || **2.** Qui est représenté par un nombre pair : *Les jours pairs. Un immeuble situé du côté des numéros pairs d'une rue.* || **3.** En anatomie, se dit des organes qui existent au nombre de deux, symétriquement, dans l'organisme : *Les poumons, les reins, les yeux, etc., sont des organes pairs. Un muscle pair.* || **4.** *Voie paire, train pair,* voie de chemin de fer, train dont le sens de circulation se dirige vers l'origine de la ligne.

II. *Fonction paire,* en mathématiques, fonction qui ne change pas de valeur lorsqu'on change le signe de la variable sans modifier sa valeur absolue.

◆ **pair** n. m. (milieu du XIIIe s. [*pair et impair,* 1792, *Encycl. méthodique — jeu de per et de non per,* même sens, 1366, Oresme ; *jouer.. à pair ou non,* 1538, R. Estienne — écrit *...per...*]). Nombre ou numéro pair : *Les pairs et les impairs.* || *Pair et impair,* jeu de dés où les mises sont déposées au choix sur le côté appelé « pair » ou sur celui appelé « impair ». || Vx. *Jouer à pair ou impair, à pair ou non,* V. IMPAIR 1.

pairage [pɛraʒ] n. m. (probablem. de *pair* ou de *paire ;* 1963, Larousse). En télévision, défaut d'entrelacement des lignes, entraînant une réduction de la finesse de l'image dans le sens vertical.

paire [pɛr] n. f. (lat. pop. **paria,* paire, emploi comme n. f. sing. du lat. class. *paria,* plur. du n. neutre *par,* paire [V. PAIR 1] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 3 [au poker, 1884, Laun] ; sens 1, 1559, Amyot [« couple d'animaux... destiné à la reproduction », 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1462, *Cent Nouvelles* [*les deux font la paire,* 1690, Furetière] ; sens 4, av. 1660, Scarron [pour des nerfs, 1314, Mondeville ; *se faire la paire,* 1884, Villatte — d'abord *faire la paire,* 1878, Esnault (*se payer une paire de pattes,* même sens, 1866, Delvau)] ; sens 5, XIVe s. ; sens 6, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Réunion de deux animaux de la même espèce employés ou vendus ensemble : *Une paire de poulets. Une paire de bœufs.* || *Spécialem.* Couple d'animaux de la même espèce, composé d'un mâle et d'une femelle, destiné à la reproduction : *Une paire de pigeons.* || **2.** Se dit de deux personnes unies par l'affection ou par quelque similitude d'état, de caractère, de sentiments, etc. : *Une paire d'amis. Une paire d'escrocs, de coquins.* || Fam. *Les deux font la paire,* se dit de deux personnes qui se ressemblent ou s'entendent parfaitement, et, en particulier, à qui l'on peut reprocher les mêmes défauts : *On pouvait dire de lui et de l'intendant que les deux faisaient la paire* (Lesage). || **3.** Réunion de deux objets semblables, allant généralement ensemble : *Une paire de chaussettes. Une paire de gants. Une paire de draps En fréquentant les antiquaires, il*[l'amateur d'art]*finit par trouver l'objet jumeau de celui qu'il possède et qui fait avec lui la paire* (Proust).

|| *Spécialem.* Au poker, réunion de deux cartes de même valeur : *Une paire au roi.* || Fam. *C'est une autre paire de manches,* v. MANCHE 2. || **4.** Se dit de deux choses identiques et symétriques, qui se présentent naturellement par deux chez le même être : *Une paire d'yeux étincelants. Une bonne paire de jambes. Une paire de cornes acérées.* || Spécialem. *Paire de nerfs,* nerfs symétriques provenant du cerveau (nerfs crâniens) et du rachis (nerfs rachidiens) : *Il y a douze paires de nerfs crâniens et vingt-neuf paires de nerfs rachidiens.* || Pop. *Se faire la paire* (sous-entendu de *jambes*), s'en aller rapidement, prendre la fuite, décamper : *Il faudrait voir à c'que vous vous fassiez la paire d'ici en moins de deux* (Barbusse). || **5.** Objet unique, mais présentant deux pièces ou deux parties symétriques et complémentaires : *Une paire de ciseaux. Une paire de lunettes.* || **6.** *Paire minimale,* en linguistique, ensemble de deux mots de sens différents, mais dont les signifiants ne diffèrent que par un phonème, tels les mots *pain* [pɛ̃] et *bain* [bɛ̃] en français.

• SYN. : **2** *couple, tandem.*

pairement [pɛrmɑ̃] adv. (de *pair* 2 [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *perment,* au sens de « pareillement, également », écrit *pairement,* au sens actuel, 1582, Mayerne [*...pairement pair ; ...pairement impair,* 1690, Furetière]). *Nombre pairement pair,* nombre divisible par quatre (la moitié étant divisible par deux). || *Nombre pairement impair,* nombre dont la moitié n'est pas divisible par deux.

pairesse [pɛrɛs] n. f. (angl. *peeress,* femme d'un pair, de *peer,* pair, empr. de l'anc. franç. *per,* pair [v. PAIR 1] ; 1698, Misson de Valbourg, au sens 2 [« épouse d'un pair de France », av. 1924, A. France] ; sens 1, 1835, Acad.). **1.** En Grande-Bretagne, femme possédant personnellement un titre de pairie. || **2.** Épouse d'un membre de la Chambre des pairs, en Grande-Bretagne. || *Anc.* Épouse d'un pair de France : *Ils allèrent chez Madame du Colombier et y trouvèrent le pair et la pairesse enragés de n'être pas dans l'intimité de la reine* (France).

pairie [pɛri] n. f. (de *pair* 1 [v. ce mot] ; 1259, C. V. Langlois [52], écrit *perie,* au sens de « sorte de tenure » ; sens 1, v. 1460, G. Chastellain, écrit *parrye* [*pairie,* fin du XVe s., Commynes ; *pairie héréditaire, personnelle,* 1868, Littré] ; sens 2, 1583, Ragueau). **1.** Titre, dignité de pair : *La pairie était devenue le triple réceptable des corruptions de la vieille Monarchie, de la République et de l'Empire* (Chateaubriand). *L'aîné devait succéder à la pairie de son aïeul* (Hugo). || *Pairie héréditaire,* titre transmissible de père en fils. || *Pairie personnelle,* titre de pair à vie, non transmissible. || **2.** Domaine ou fief auquel ce titre était attaché.

pairle [pɛrl] n. m. (origine obscure ; 1658, Le Laboureur, p. 210). Pièce honorable du blason, affectant la forme d'un Y majuscule.

pairons [pɛrɔ̃] n. m. pl. (de *père ;* v. 1265, Br. Latini). En fauconnerie, parents des oiseaux de vol capturés au nid.

paisible [pɛzibl] adj. (de *pais,* forme anc. de *paix* [v. ce mot] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 5 ; sens 1 et 4, v. 1155, Wace ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, v. 1265, J. de Meung ; sens 6, 1507, *Coutumier général,* I, 165, [*...possession paisible,* milieu du XIIIe s.]). **1.** Se dit d'une personne ou d'un animal qui aime la paix, qui ne manifeste aucune agressivité, ainsi que du caractère ou du comportement de cette personne ou de cet animal : *Une femme douce et paisible. Rechercher le voisinage des gens paisibles. Un paisible agneau. Un esprit paisible. Des propos paisibles. De paisibles distractions. Lorsqu'un écrivain, à peu près honnête homme, et paisible, s'attaque au roman d'un criminel, il n'est nullement sûr qu'il cherche à libérer à bon marché des instincts sanguinaires que sa vie laisse sans emploi* (Romains). || **2.** Se dit d'une personne (de son âme, de son cœur, de son comportement) dont la vie intérieure n'est troublée par aucun conflit, aucun sentiment violent : *Une âme paisible est peu propre à juger des passions* (Rousseau). *Il* [Racine] *apparaît à tous un autre homme que celui qu'il était. L'inquiet, le jaloux de naguère offre à ses enfants un visage serein et paisible* (Mauriac). *Un cœur paisible. Traits paisibles. Allure paisible. Air paisible.* || **3.** Se dit d'un état, du cours d'une vie que rien ne perturbe : *Une vie paisible. Un sommeil paisible. Règne paisible.* || **4.** Se dit d'un lieu où ne règne aucune agitation, qui est exempt de troubles : *Quartier paisible. J'ai donc revu de haut ma ville bien-aimée* (Rabat) [...]. *Elle est merveilleusement blanche et paisible* (Saint-Exupéry). || **5.** Se dit de ce dont l'aspect fait naître, impose une impression de paix, d'harmonie ; qui n'est ni agité, ni tourmenté : *Fleuve paisible. Les flots paisibles. Lignes douces et paisibles des collines.* || **6.** En droit, se dit de quelqu'un qui n'est pas troublé dans la possession d'un bien : *Possesseur paisible.* || *Jouissance, possession paisible,* en droit, jouissance, possession qu'aucun incident, aucune intervention ne vient troubler.

• SYN. : **1** *doux, pacifique, pacifiste ;* **2** *olympien, placide, rassuré, serein ;* **3** *pacifique, quiet ;* **4** *calme, sûr, tranquille.* — CONTR. : **1** *agressif, bagarreur* (fam.), *batailleur, belliqueux, chicaneur, combatif, impétueux, querelleur, turbulent ;* **2** *bouleversé, inquiet, ravagé, soucieux, tourmenté, troublé ;* **3** *agité, mouvementé, orageux, trépidant ;* **4** *bruyant, dangereux, redoutable ;* **5** *heurté, houleux, tempétueux, torrentueux, tumultueux, violent.*

paisiblement [pɛzibləmɑ̃] adv. (de *paisible ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford*). D'une manière paisible : *Un enfant qui dort paisiblement. Des pâturages où ruminent à genoux, paisiblement, des vaches alourdies* (Taine).

paissance [pɛsɑ̃s] n. f. (de *paître ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens de « pâture, nourriture » ; sens actuel, 1877, Littré). Action de faire paître ou pâturer sans droit explicite sur un terrain communal.

paissant, e [pɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *paître ;* 1544, Scève). Qui paît : *Mais l'homme bientôt trouva un autre moyen de manger que de se nourrir des bêtes paissantes* (Claudel).

paisseau [pɛso] n. m. (lat. pop. **paxellus,* altér. du lat. class. *paxillus,* pieu, étançon, de *pactum,* supin de *pangere,* enfoncer, ficher ; XIe s., Godefroy, écrit *paissel ; paisseau,* fin du XIVe s.). *Vx* ou *dialect.* Échalas.

• REM. On trouve l'orthographe PAISCEAU (av. 1896, Goncourt) : *Le paisceau arraché à une vigne, qui lui servait de canne* (Goncourt).

paisselage [pɛslaʒ] n. m. (de *paisseler ;* 1771, Trévoux, au sens de « fourniture d'échalas » ; sens actuel, 1828, Mozin). Action de paisseler. (Syn. ÉCHALASSAGE.)

paisseler [pɛsle] v. tr. (de *paissel,* forme anc. de *paisseau* [v. ce mot] ; 1213, Godefroy). [Conj. **3 a.**] Munir d'un paisseau : *Paisseler des ceps.*

paisselure [pɛslyr] n. f. (de *paissel,* forme anc. de *paisseau* [v. ce mot] ; 1743, Trévoux). Brins de chanvre employés pour attacher les ceps de vigne aux paisseaux.

1. paisson [pɛsɔ̃] n. f. (lat. *pastio,* action d'élever des bestiaux, pâturage, pacage, de *pastum,* supin de *pascere* [v. PAÎTRE] ; XIIIe s., Godefroy [aussi pour les porcs]). *Vx.* Tout ce que paissent les animaux. || *Spécialem.* Pâturage des porcs sous le couvert ; nourriture qu'ils y trouvent (glands et faines).

2. paisson [pɛsɔ̃] n. m. (d'un dér. du lat. *paxillus,* pieu [v. PAISSEAU] ; v. 1155, Wace, au sens de « pieu, poteau » ; sens actuel, 1680, Richelet). Outil métallique en forme de demi-cercle avec lequel le gantier travaille les peaux.

paître [pɛtr] v. tr. (lat. *pascere,* faire paître, mener paître, nourrir [au pr. et au fig.], paître, brouter ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *paistre,* au sens de « fournir les aliments nécessaires à [une personne, un animal] » ; sens 1, milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes* [écrit *paistre ; paître,* 1636, Monet] ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris ; sens 3, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire ;* sens 4, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 5, v. 1155, Wace). [Conj. **58 ;** v. REM.] **1.** *Vx.* En termes de fauconnerie, donner à man-

ger, nourrir : *Paître au faucon.* || **2.** *Class.* et *fig.* Faire profiter, rassasier (déjà vieilli au XVII[e] s.) : *Mais la dame voulait paître encore ses yeux | Du trésor qu'enfermait la bière* (La Fontaine). || **3.** *Vx* ou *littér.* Conduire au pâturage des animaux pour qu'ils s'y nourrissent : *Quand le diable devient vieux, il se fait berger. Allez paître vos blancs moutons* (Baudelaire). *Aperçu de très loin, un troupeau de chèvres que paissait sans doute un berger* (Gide). *Paître un troupeau.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Guider et nourrir spirituellement, en parlant du prêtre : *Il faut un grand amour pour paître un grand troupeau* (Fénelon). || **5.** En parlant d'un animal, manger en broutant dans une pâture : *Paître l'herbe nouvelle.*

● SYN. : **5** *pacager.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens 2, 1424, A. Chartier [pour une chose, v. 1460, Villon]). **1.** Se nourrir en broutant : *Mener paître les brebis.* || **2.** *Fig.* et fam. *Envoyer paître quelqu'un,* le congédier brutalement : *Il était moins cinq que je l'envoie paître* (Proust). || *Envoyer paître quelque chose,* y renoncer définitivement.

● SYN. : **1** *pacager, pâturer, viander.*

● REM. Ce verbe n'a ni passé simple, ni imparfait du subjonctif et ne s'emploie pas aux temps composés. Le participe passé *pu, e* ne se rencontre guère qu'en termes de fauconnerie (*faucon qui a bien pu, qui a bien mangé*).

paix [pɛ] n. f. (lat. *pax, pacis,* paix [après une guerre], tranquillité, repos [au pr. et au fig.] ; fin du X[e] s., *Vie de saint Léger,* écrit *pais* [*paix,* v. 1155, Wace], au sens 4 [« retour à l'état de calme, de concorde », v. 1175, Chr. de Troyes ; *paroles de paix,* 1535, Olivétan ; *baiser de paix,* 1690, Furetière ; *se donner le baiser de paix,* au fig., 1868, Littré ; « petite plaque de métal ouvragée... », v. 1205, *les Narbonnais*] ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*paix armée,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume* [*paix séparée, paix des braves,* 1962, Robert ; *paix fourrée,* fin du XII[e] s. — écrit *pais forree ; homme de paix,* 1762, J.-J. Rousseau] ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland* [*paix de Dieu,* 1771, Trévoux ; *paix du roi,* 1835, Acad.] ; sens 5, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [*...foutre la paix à quelqu'un,* 1872, Larousse, art. *foutre ; laisser quelque chose en paix,* v. 1175, Chr. de Troyes ; interjectiv., 1532, Rabelais] ; sens 6, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [aussi en termes religieux] ; sens 7, 1779, Roucher). **1.** État des nations qui ne sont pas en guerre : *Votre métier de chef est de nous conserver la paix* (Alain). *Dans la paix qui nous était donnée fermentaient la justice et la raison* (Beauvoir). *La course aux armements est une menace pour la paix mondiale.* || *Paix armée,* paix où chaque pays reste sur le pied de guerre pour être prêt à reprendre éventuellement la lutte : *La paix armée pèse d'ailleurs si lourdement sur les peuples, grève à ce point les budgets, impose aux individus de si sensibles gênes dans un temps de liberté morale et politique croissante...* (Valéry). *En temps de paix armée, il est illusoire d'espérer que des gouvernements, convaincus de la primauté de la force sur le droit, et déjà dressés les uns contre les autres, et lancés à fond dans la course aux armements, puissent jamais s'entendre pour renverser la vapeur et renoncer tous ensemble à leur folle tactique* (Martin du Gard). || **2.** Traité établi entre les belligérants, qui met fin à l'état de guerre et instaure l'état de paix : *Pourparlers de paix. Offres de paix. Négocier la paix. Clauses de paix inacceptables. Signer, ratifier la paix.* || *Paix séparée,* paix conclue par un des belligérants avec l'ennemi alors que ses alliés sont encore en guerre. || *Paix des braves,* paix accordée avec des conditions honorables à ceux qui ont montré un grand courage au combat. || *Paix fourrée,* nom donné à plusieurs paix trompeuses. || *Homme de paix,* homme qui aime la paix et cherche à la maintenir. || **3.** À l'intérieur d'un pays, état de concorde entre citoyens, entre groupes sociaux ; absence de luttes intestines, de troubles accompagnés de violence : *La paix règne dans cette province. Troubler la paix publique. Paix sociale.* || *Gardien de la paix,* v. GARDIEN. || *Paix de Dieu,* interdiction par l'Église de tout acte hostile contre des personnes et des biens déterminés en cas de guerre privée entre seigneurs, au Moyen Âge. || *Paix du roi,* trêve de vingt-quatre heures que les partis observaient le jour de la fête du roi, dans certaines guerres civiles. || **4.** Situation de personnes qui ne sont pas en conflit : *Rétablir la paix dans son ménage. Faire des concessions pour avoir la paix en famille. Vivre en paix avec ses voisins. Tout respire ici la joie, la concorde et la paix* (France). || *Spécialem.* Retour à l'état de calme, de concorde ; cessation des conflits, des querelles : *Faire la paix avec quelqu'un. Explications et excuses qui amènent la paix.* || *Paroles de paix,* paroles de réconciliation. || *Baiser de paix,* accolade que se donnent parfois à la messe les membres du clergé ou les fidèles. || Par extens. et fig. *Se donner le baiser de paix,* se réconcilier. || *Spécialem.* Nom donné à une petite plaque de métal ouvragée qui était baisée par le célébrant au moment de l'*Agnus Dei* et présentée ensuite à ses acolytes : *Ses pinceaux d'où s'égouttait l'émail | Sur la paix niellée* (Heredia). || **5.** Situation d'une personne dont le calme, la tranquillité ne sont en rien troublés : *Un homme sérieux qui fait son travail, je dis : qui fait son travail, cet homme-là, il arrive à avoir la paix* (Malraux). *Laissez-moi vivre en paix.* || Fam. *Ficher, fiche,* (pop.) *foutre la paix à quelqu'un,* le laisser tranquille, ne pas l'importuner ou le tourmenter : *Nom de Dieu de vieille bête ! explosa M. Lepage. Allez-vous nous fiche la paix avec vos saletés* (Aymé). || *Laisser quelque chose en paix,* ne pas y toucher. || Interjectiv. *La paix !,* et (vx) *Paix !,* taisez-vous !, tenez-vous tranquille ! || **6.** État d'une personne qui jouit du calme intérieur : *Tout respire en Esther l'innocence et la paix* (Racine). *J'au besoin d'un peu de silence autour de moi pour obtenir la paix en moi-même* (Gide). *La paix du cœur. La paix de l'âme. Avoir la conscience en paix.* || *La paix de Dieu, du Seigneur,* en termes religieux, la sérénité que Dieu procure aux chrétiens qui suivent sa loi. || *La paix éternelle,* celle que trouve l'homme après sa mort. || **7.** En parlant d'un lieu, d'un moment, absence d'agitation, de bruit ; silence et calme apaisant : *La paix du désert, des forêts. La paix du soir. L'heure a versé sa paix sur son front qui sommeille !* (Lamartine). *Nos muscles crispés par la vibration du blindage, par le martèlement sans fin des chenilles sur la route, se détendaient, s'accordaient à la paix du clair de lune* (Malraux).

● SYN. : **3** *calme, ordre ;* **4** *accord, concorde, entente ; conciliation, réconciliation ;* **5** *repos, tranquillité ;* **6** *ataraxie, quiétude, sagesse, sérénité ;* **7** *apaisement, harmonie.* — CONTR. : **1** *conflit, guerre, hostilités ;* **3** *agitation, désordre, émeute, insurrection, mouvements, rébellion, troubles ;* **4** *chicane, dispute, friction, heurt ;* **5** *tracas, tracasserie ;* **6** *angoisse, désarroi, inquiétude, tourment ;* **7** *agitation, bruit, fièvre, tohubohu, tumulte.*

pajot n. m. V. PAGEOT.

pakistanais, e [pakistanɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Pākistān,* n. géogr. ; milieu du XX[e] s.). Qui se rapporte au Pākistān ou à ses habitants ; habitant ou originaire du Pākistān.

pal [pal] n. m. (lat. *palus,* poteau ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* au sens 1 ; sens 2, v. 1360, Froissart [« supplice... », 1868, Littré] ; sens 3, 1829, Boiste [*pal injecteur,* 1888, Larousse] ; sens 4, 1676, Félibien ; sens 5, 1660, Oudin). **1.** Pieu aiguisé à un bout, ordinairement destiné à être fiché en terre. || **2.** Pieu employé comme instrument de supplice, et qu'on enfonçait dans le fondement du condamné : *Vlad, boyard de Tarvis, appelé Belzébuth, | Refuse de payer au sultan le tribut, | Prend l'ambassade turque et la fait périr toute | Sur trente pals, plantés aux deux bords d'une route* (Hugo). || *Par extens.* Supplice, en usage principalement chez les peuples orientaux, qui consistait à empaler le patient et à le laisser mourir ainsi : *Condamner quelqu'un au pal.* || **3.** Outil en fer que les vignerons utilisent à la manière d'un plantoir. || *Pal injecteur,* appareil servant à injecter dans le sol, en quantité déterminée, des substances liquides fertilisantes ou insecticides. || **4.** Planche garnie de dosses ou d'ais, qui sert à faire des batardeaux ou des digues. || **5.** En héraldique, pièce formée par deux

lignes verticales et placée au milieu de l'écu.

● Pl. *des* PALS.

pala [pala] n. f. (mot basque de même sens ; 1949, Larousse). Battoir avec lequel on frappe la balle, dans certains jeux de pelote basque.

palabre [palabr] n. f. ou m. (esp. *palabra,* parole, anc. esp. *paravla,* même sens, du lat. *parabola,* comparaison, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « parabole » [v. PARABOLE ET PAROLE] ; 1601, Feu-Ardent [278], comme n. f., au sens de « parole grandiloquente » ; 1728, Labat [II, 240], comme n. f., au sens de « discours d'un nègre » ; 1752, Trévoux, comme n. f. pl., au sens de « petits présents donnés aux roitelets africains par les commerçants européens » ; sens 1-2, 1838, Acad., comme n. f. [comme n. m. — d'après le genre des mots *discours, entretien,* etc. —, 1888, Larousse]). **1.** *Autref.* Entretien avec un chef africain, souvent accompagné d'échange de cadeaux, ou conférence de Noirs entre eux : *Vous vous entraidez, leur reprochait-il à la palabre* (Dorgelès). || **2.** Conversation, discussion oiseuse, interminable, et qui n'aboutit à rien de positif (en ce sens, le plus souvent au pluriel) : *Ne recherche donc plus les palabres autour des tasses de thé* (Hamp). *Il se sentait sans courage pour* [...] *écouter avec un sourire complaisant les palabres quotidiennes sur les projets de l'Allemagne, les calculs sur la durée de la guerre...* (Martin du Gard). *Je m'attendais à quelque palabre inouïe* (Duhamel).

● SYN. : **2** *bavardage, laïus* (arg. scol.), *papotage, tartine* (fam.).

● REM. Originellement féminin, ce mot est parfois employé au masculin aujourd'hui ; aussi l'Académie le donne-t-elle « des deux genres ».

palabrer [palabre] v. intr. (de *palabre ;* 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Tenir des palabres à la manière des Africains : *Les Mandingues recommencèrent de palabrer* (Tharaud). || **2.** Discourir, discuter longuement, et souvent sans résultat : *Si nous étions plus occupés de notre état, nous ne palabrerions pas tant* (Chérau). *Fauvet, pour fuir la maison que les ouvriers occupaient, s'en allait avec sa troupe de fidèles palabrer au parc Monceau* (Duhamel).

● SYN. : **2** *baratiner* (pop.), *laïusser* (arg. scol.), *pérorer, pontifier* (fam.), *prêcher.*

◆ v. tr. ind. [**de**] (av. 1922, Proust). *Péjor.* Parler, s'entretenir longuement de quelque chose : *« De quoi palabrent-ils là-bas dans un coin ? » demanda M. de Guermantes à Mme de Villeparisis, en montrant M. de Norpois et Bloch* (Proust).

palabreur [palabrœr] n. m. (de *palabre ;* 1611, Cotgrave). *Péjor.* Celui qui palabre, qui aime à tenir des discours interminables ; bavard : *Le palabreur recommençait de discourir, les yeux au plafond* (Duhamel).

● SYN. : *discoureur, jacassier, phraseur.*

palace [palas] n. m. (mot angl. signif. « palais, habitation somptueuse », empr. du franç. *palais* 1 ; 1905, *Écho de Paris*). Hôtel de grand luxe : *Le mot « crime », cauchemar de tous les hôteliers du monde, depuis les humbles tenanciers de meublés jusqu'aux gérants de palaces, était trop gros pour sa gorge* (Simenon).

palade [palad] n. f. (de *pale* 1 [v. ce mot] ; 1707, *Mémoires de l'Acad. ... des sciences* [132], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Coup de rame. || **2.** Distance parcourue par une embarcation à chaque coup de rame.

paladin [paladɛ̃] n. m. (ital. *paladino,* mêmes sens [XIVe s.], lat. impér. *palatinus,* officier du palais, chambellan [v. PALATIN 1] ; 1552, Ronsard, au sens 2 ; sens 1, 1578, N. de La Boderie [écrit *palladin ; paladin,* 1582, Belleforest] ; sens 3, 1606, Crespin [ironiq., 1611, Cotgrave]). **1.** Selon la tradition des chansons de geste, seigneur de la suite de Charlemagne : *Olivier et Roland, que n'êtes-vous ici !* [...] | *Paladins, vous, du moins, votre épée était bonne* (Hugo). || **2.** Au Moyen Âge, chevalier errant, en quête d'aventures et d'actions héroïques : *Son nom était Atis, son métier paladin* (La Fontaine). || **3.** *Fig.* Celui qui est toujours prêt à prendre le parti des faibles et des opprimés, à défendre les justes causes : *Ferons-nous d'Émile un redresseur de torts, un paladin ?* (Rousseau) ; et ironiq. : *On les connaît, ces paladins de la bonne littérature. Leur courage se jette furieusement sur la mauvaise, quand elle trottine en rase campagne* (Romains).

paladiner [paladine] v. intr. (de *paladin ;* début du XVIe s., Médicis [I, 522], comme v. pr., au sens de « se pavaner » ; comme v. intr., au sens actuel, 1887, Huysmans). *Fam.* Faire le paladin, l'homme chevaleresque : *Stupéfié, Jacques apprenait que l'oncle se conduisait en héros, paladinait tous les soirs* (Huysmans).

palæo- [paleo], var. de *paléo-* (v. ce mot), qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots scientifiques.

palæotherium n. m. V. PALÉOTHÉRIUM.

palafitte [palafit] n. m. (ital. *palafitta,* pilotis [début du XVIIe s.], n. f. à valeur collective, lat. pop. **pala ficta,* neutre plur. correspondant au lat. class. *pali ficti,* proprem. « poteaux façonnés », de *pali,* plur. de *palus,* poteau, et de *ficti,* part. passé masc. plur. de *fingere,* façonner ; 1865, Desor). Nom donné aux restes d'habitations préhistoriques construites sur un plancher grossier établi sur pilotis, au bord des lacs du Jura, de Suisse et de Souabe, pendant une période allant du néolithique à l'âge du bronze (1500 à 700 av. J.-C.).

1. palais [palɛ] n. m. (lat. *Palatium,* le mont Palatin, palais des Césars sur le mont Palatin, palais en général ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *paleis* [*palais,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens 1 [« demeure vaste et luxueuse... », 1558, J. Du Bellay ; ironiq., 1678, La Fontaine] ; sens 2, 1674, Mme de Sévigné [« la résidence et les gens des anciens rois francs », 1690, Furetière] ; sens 3, v. 1772, Diderot [« édifices analogues à l'étranger », av. 1872, Th. Gautier] ; sens 4, 1875, Larousse ; sens 5, v. 1460, Villon [*gens de/du palais,* 1549, R. Estienne — collectiv., *le palais,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *jours de palais,* 1549, R. Estienne ; *style de/du palais,* 1690, Furetière ; *palais marchand,* 1868, Littré]). **1.** Résidence vaste et somptueuse d'un souverain, d'un chef d'État ou d'un grand personnage : *Le palais du roi. Palais d'un ambassadeur. Palais épiscopal. Le Palais-Cardinal, devenu Palais-Royal, à Paris. Lo-Yang fut la ville aux palais de tuiles violettes, qui abritèrent le plus précieux raffinement du monde, à notre époque carolingienne* (Malraux). || *Par extens.* Demeure vaste et luxueuse, appartenant ou ayant appartenu à un riche particulier, à une grande famille (se dit notamment des édifices des villes italiennes) : *Les palais romains. Les palais qui bordent le Grand Canal, à Venise. Le palais Pitti à Florence. Ce palais, ces meubles, ces jardins, ces belles eaux vous enchantent et vous font récrier* [...] *sur une maison si délicieuse, et sur l'extrême bonheur du maître qui la possède* (La Bruyère). *Les chevaux s'arrêtèrent devant le palais Albertinelli. À la sombre façade, de rustique appareil, étaient scellés des anneaux de bronze* [...], *qui marquent, à Florence, l'habitation des plus illustres familles* (France). || *Par exagér.* ou *ironiq.* Habitation magnifique, ou jugée telle, d'un particulier : *Quel palais que ma prison, avec tout cet espace, ces portes qui fléchissent sous le doigt, cette solitude des dédales !* (Sarrazin). || **2.** *Absol.* et *vx.* La résidence du souverain, et en particulier l'ancienne résidence des rois de France, à l'emplacement de l'actuel Palais de Justice, à Paris, ainsi que l'ensemble des personnes qui y vivent : *Les dames du palais. Révolution de palais. Les coutumes et les bienséances du palais* (Bossuet). || *Spécialem.* La maison (résidence et gens) des anciens rois francs : *Officier du palais. Maire du palais.* || **3.** *Palais nationaux,* édifices monumentaux, et en particulier anciennes demeures historiques, appartenant au domaine public de l'État et affectés à un service public (sièges des assemblées parlementaires, des pouvoirs publics, des administrations, des musées, etc.) : *Le palais de l'Élysée. Le palais Bourbon et le palais du Luxembourg. Le palais des Tuileries, de Versailles, de Fontainebleau. Le palais des Papes à Avignon.* || Édifices analogues à l'étranger : *Le fronton du palais du Peuple*

[à Pékin] *repose sur de grosses colonnes égyptiennes, aux chapiteaux-lotus peints en rouge* (Malraux). || **4.** *Par extens.*, Vaste et imposant édifice construit par l'État ou par une collectivité publique, et destiné à un usage d'intérêt général : *Le palais des Expositions, à la porte de Versailles. Le palais de Chaillot. Le palais des Sports. Le Grand et le Petit Palais, à Paris, furent construits à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900.* || **5.** *Palais de justice,* ou simplem. *le palais,* édifice du domaine départemental dans lequel siègent les divers tribunaux d'une ville : *Être appelé au palais.* || *Gens de* ou *du palais,* ou collectiv., *le palais,* les juges, les avocats, etc. || *Jours de palais,* jours où siègent les tribunaux. || *Style de* ou *du palais,* langage juridique. || *Palais marchand,* ancien nom du Palais de Justice de Paris, où se trouvaient de nombreuses boutiques.
• SYN. : **1** *château.*

2. palais [palɛ] n. m. (lat. pop. de Gaule **palatium,* altér. mal expliquée du lat. class. *palatum,* palais, siège du goût ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 ; sens 2, v. 1265, Br. Latini). **1.** Paroi supérieure de la cavité buccale, séparant celle-ci des fosses nasales, et qui comprend une partie antérieure osseuse, le *palais dur* ou *voûte palatine,* et une partie postérieure fibreuse et musculaire, le *palais mou* ou *voile du palais.* || **2.** *Fig.* Sens du goût : *Avoir le palais fin.*

palampore [palɑ̃pɔr] n. m. (origine obscure ; 1868, Littré). Châle à fleurs, porté en Orient par les personnes d'un rang élevé.

palan [palɑ̃] n. m. (ital. *palanco,* même sens, forme masc. de *palanca,* palis, mot de même étym. que le franç. *palanche* [v. ce terme] ; 1573, Du Puys, écrit *palenc ;* 1636, Monet, écrit *palanc ; palan,* 1680, Richelet). Appareil de levage permettant, grâce à un système démultiplicateur, de déplacer verticalement une charge sur une course limitée et, sur les navires, d'effectuer certaines manœuvres : *Palans à bras. Palans électriques. Palans pneumatiques. Palan de charge. Palan de halage. Garant, dormant d'un palan. Sur le bâtiment, le maître d'équipage cherchait à descendre un canot dans la mer, mais il fallait établir un palan, et cela prenait un temps considérable* (Chateaubriand).

palanche ou **pallanche** [palɑ̃ʃ] n. f. (mot régional, du lat. pop. **palanca,* var. du lat. class. *palanga,* rouleau de bois pour le déplacement des vaisseaux, levier en bois, perche [forme qui avait donné l'anc. franç. *palange,* « levier », v. 1390, Godefroy], du gr. *phalagx, -laggos,* gros morceau de bois, gros bâton [v. PHALANGE 2] ; 1723, Savary des Bruslons). Pièce de bois cintrée, que l'on place sur l'épaule pour porter deux seaux suspendus aux extrémités. (Syn. CHAMBALLON.)

palançon [palɑ̃sɔ̃] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *palanc,* pieu [1323, Godefroy], forme masc. tirée de l'anc. n. f. *palange,* levier [v. l'art. précéd.] ; 1755, Aviler). Chacun des morceaux de bois qui retiennent le torchis dans une construction.

palangre [palɑ̃gr] ou **palancre** [palɑ̃kr] n. f. (provenç. *palangre,* même sens, lat. pop. **palangrum,* même sens, mot issu [par dissimilation du premier *-n-*] de **panangrum,* élargissement de **panagrum,* gr. *panagron,* sorte de grand filet, neutre substantivé de l'adj. *panagros,* qui peut saisir ou contenir toute espèce de proie [en parlant d'un filet, d'une volière, etc.], de *pâs, pantos,* tout, et de *agra,* chasse, proie ; 1765, *Encyclopédie* [*palangre*], et 1838, Acad. [*palancre*]). Corde à laquelle sont suspendues des lignes pourvues d'hameçons, et qui peut reposer sur le fond ou être soutenue par des flotteurs : *Les palangres servent surtout à la pêche des poissons de fond (congres, chiens de mer, raies...).*

palangrer [palɑ̃gre] ou **palancrer** [palɑ̃kre] v. intr. (provenç. *palangrá,* même sens, de *palangre* [v. l'art. précéd.] ; 1769, Duhamel du Monceau [*palangrer*], et 1838, Acad. [*palancrer*]). Pêcher à la palangre.

palangrier [palɑ̃grije] ou **palancrier** [palɑ̃krije] adj. et n. m. (provenç. *palangrié,* pêcheur ou bateau qui fait la pêche à la palangre, de *palangre* [v. PALANGRE] ; 1769, Duhamel du Monceau, écrit *palangrier* [*palancrier,* 1875, Larousse], au sens 2 ; sens 1, 1838, Acad., écrit *palangrier* [*palancrier,* 1875, Larousse ; *palangrier,* n. m., « pêcheur palangrier », 1769, Duhamel du Monceau]). **1.** Qui pratique la pêche à la palangre : *Pêcheur palangrier.* || **2.** Qui sert à la pêche à la palangre : *Bateau palangrier.*

palangrotte [palɑ̃grɔt] n. f. (provenç. *palangrotto,* même sens, de *palangre* [v. PALANGRE] ; 18 oct. 1868, *la Liberté*). Petite ligne à main utilisée par les pêcheurs de la Méditerranée.

palanguer v. tr. et intr. V. PALANQUER 1.

palanque [palɑ̃k] n. f. (ital. *palanca,* même sens, lat. pop. **palanca* [v. PALANCHE] ; 1694, Acad.). Mur de défense ou obstacle constitué de troncs d'arbres ou de pieux plantés verticalement en terre et jointifs : *Ce système de défense était complété par une ceinture de palanques* (Benoit).

palanquée [palɑ̃ke] n. f. (part. passé fém. substantivé de *palanquer* 1 ; 1948, Cendrars). Lot de marchandises soulevé en une fois à l'aide d'un palan, au chargement ou au déchargement d'un navire, et pour lequel commence ou finit juridiquement le transport maritime. (Syn. ÉLINGUÉE.)

1. palanquer [palɑ̃ke] v. tr. (de *palanc,* forme anc. de *palan* [v. ce mot] ; fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné). Hisser, déplacer, raidir à l'aide d'un palan.
◆ v. intr. (sens 1-2, 1868, Littré). **1.** Se servir d'un palan. || **2.** Haler, agir sur un palan.
• REM. On dit aussi PALANGUER (1771, Trévoux).

2. palanquer [palɑ̃ke] v. tr. (de *palanque ;* 1836, Acad.). *Vx.* Fortifier à l'aide d'une palanque.

1. palanquin [palɑ̃kɛ̃] n. m. (portug. de Goa *palanquim,* mêmes sens, de l'hindī *pâlakî,* mêmes sens, mot issu du sanskr. *paryañka,* litière ; 1611, Pyrard [216], au sens 1 [la forme *planchin* — 1571, *Recueil des plus fraisches lettres,* 25 — était un empr. de l'ital. *palanchino,* même sens, lui-même empr. du portug. *palanquim*] ; sens 2, 1851, Nerval). **1.** En Orient, litière portée à bras d'hommes. || **2.** Abri léger posé sur le dos des chameaux ou des éléphants.

2. palanquin [palɑ̃kɛ̃] n. m. (dimin. de *palanc,* forme anc. de *palan* [v. ce mot] ; 1639, Vidos, 503). Petit palan, simple ou double, utilisé dans la marine.

palas ou **pallas** [palas] adj. et n. (ital. *palese,* clair ; 1827, Esnault, comme n. m., au sens de « réclame, boniment, discours emphatique », et 1870, Esnault, au sens de « apparence trompeuse » ; comme adj. et n., au sens moderne, 1915, Esnault). *Arg.* et *vx.* Beau, superbe.

palastre n. m. V. PALÂTRE.

palatal, e, aux [palatal, -o] adj. (dér. savant du lat. *palatum,* palais [v. PALAIS 2] ; v. 1720 [d'après Trévoux, 1752], au sens 2 ; sens 1, 1932, Larousse [« qui a rapport au palais en tant que siège du goût », 1826, Brillat-Savarin]). **1.** En anatomie, qui a rapport au palais. || **2.** En linguistique, se dit des phonèmes dont le point d'articulation se situe dans la partie antérieure de la cavité buccale, près du palais dur : *En français, « é »* [e], *« i »* [i] *sont des voyelles palatales ; « ch »*[ʃ], *« j »* [ʒ], *des consonnes palatales.*
◆ **palatale** n. f. (1835, Acad.). Consonne ou voyelle palatale.

palatalisation [palatalizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *palatal ;* 1890, Meyer-Lübke, aux sens 1-2). **1.** Déplacement d'une articulation vers le sommet de la voûte palatine. || **2.** Modification subie par un phonème dont le point d'articulation s'est déplacé vers la région du palais dur : *La palatalisation de* [u] *latin, qui a donné* [y] *vers le* VIIᵉ *s.*

palatalisé, e [palatalize] adj. (part. passé de *palataliser ;* 1962, Robert). Se dit d'un phonème qui a subi une palatalisation : *Le « n » mouillé* [ɲ] *est une consonne palatalisée.*

palataliser [palatalize] v. tr. (dér. savant de *palatal ;* 1949, Larousse). Transformer un phonème par déplacement de son point d'articulation vers la région du palais dur. (S'emploie surtout comme pronominal.)

palatalité [palatalite] n. f. (dér. savant de *palatal ;* milieu du XX^{e} s.). Caractère des phonèmes palataux ou palatalisés. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA PALATALITÉ

On appelle **palatales** les consonnes et les voyelles dont l'articulation s'effectue au niveau du palais dur (lat. *palatum*), qui tapisse la plaque osseuse limitant vers le bas les fosses nasales ; le palais dur se continue en arrière par le voile (*velum*), ou palais mou, qui aboutit à la luette et dont le niveau d'articulation détermine les consonnes et les voyelles vélaires. Le terme de **gutturales** a été longtemps employé, très improprement dans ce sens.

INVENTAIRE EN FRANÇAIS MODERNE

I. CONSONNES PALATALES.

Georges Straka ne reconnaît la qualité de « palatales » qu'à deux consonnes du français moderne articulées au milieu du palais dur, la pointe de la langue en bas : le **yod** [j] et l'***n* mouillé** [ɲ] (voir, par ex., son *Tableau des principales articulations consonantiques,* dans *Travaux de linguistique et de littérature de l'université de Strasbourg,* n° 1, 1963, p. 78).

Des deux, l'*n* mouillé seul (écrit *gn*) est pleinement consonantique (v. NASALITÉ, art. spécial) : *bagne, agneau.*

Le yod est une constrictive dorso-palatale sonore dont l'articulation laisse ouvert le canal buccal entre le dos de la langue et le palais dur, « à tel point, dit Grammont, que le souffle n'y puisse passer sans produire un bruit de frottement ». On le classe dans les semi-consonnes et certains le tiennent pour une variante combinatoire de la voyelle [i] (v. CONSONNES, art. spécial). Il est écrit, selon les mots :

— *i : pied, million ;*

— *y : yeux, payer, grasseyer ;*

— *ï : ïambe, aïeul, Hanoï, Tolstoï ;*

— *ill : rouiller, caille ;*

— *il : rail, pareil ;*

— *ilh : Anouilh.*

Tels autres phonéticiens, comme Bertil Malmberg, tiennent cependant aussi pour palatales les consonnes occlusives [k] et [g] lorsqu'elles sont suivies des voyelles antérieures [i] (*qui, gui*), [y] (*cube, aigu*), [e] (*laqué, gué*), [ø] (*queue, gueux*) ; elles sont vélaires devant [o] (*tacot, ragot*) et [u] (*cou, goût*) ; le lieu d'articulation est intermédiaire devant [a] (*car, gare*). On le voit, ces variantes de [k] et de [g] sont en distribution complémentaire, et l'on peut dire qu'il n'existe qu'un phonème [k] et qu'un phonème [g] en français, la différence entre [k] et [g] n'étant d'ailleurs autre que l'opposition sourde/sonore. Ces deux phonèmes, palataux ou vélaires selon l'entourage, sont commodément appelés **palatovélaires** (par ex., par Holger Sten, *Manuel de phonétique française,* 1963, p. 44).

Pierre Fouché (*Phonétique historique du français,* 1952, p. 32) et Malmberg (*Phonétique française,* 1969, p. 86) donnent pour **prépalatales** les constrictives [ʃ] (*chat*) et [ʒ] (*jarre*), qui ne diffèrent entre elles que par l'opposition sourde/sonore. Straka (tableau cité) les appelle **post-alvéolaires** parce qu'elles sont articulées contre la partie postérieure des « alvéoles », ce mot désignant, dans la terminologie phonétique, le renflement des gencives situé immédiatement derrière les incisives et les canines supérieures. La différence de ces terminologies tient à la conception très restrictive des consonnes palatales adoptée par G. Straka (v. ci-contre). Le problème est éludé si l'on désigne les deux consonnes en litige par le terme de **chuintantes,** dénotant leur effet auditif.

Malmberg compte encore parmi les palatales la constrictive dorsopalatale *ué* [ɥ] des mots comme *lui, luette,* prononcée comme yod mais avec arrondissement des lèvres ; c'est la semi-consonne en variation combinatoire avec la voyelle [y] (comparer *luette* et *lunette*).

II. VOYELLES PALATALES.

La limite du palais dur et du palais mou est aussi le critère d'après lequel on distingue deux groupes de voyelles françaises (v. VOYELLES, art. spécial) :

a) les voyelles **postérieures,** vélaires, orales [ɑ], [ɔ], [o], [u], et nasales [ɑ̃] et [ɔ̃] ;

b) les voyelles **antérieures,** palatales, qui se répartissent elles-mêmes en deux séries selon le jeu des lèvres :

— les palatales **simples,** laissant les lèvres plus ou moins écartées :

[a] *de patte,* [ɛ] *de dais,* [e] *de dé,* [i] *de lit et la nasale* [ɛ̃] *de brin ;*

— les palatales **labialisées,** prononcées avec projection et arrondissement des lèvres :

[œ] *de beurre,* [ø] *de bœufs,* [y] *de but et la nasale* [œ̃] *de brun.*

Il existe dans bien des langues des consonnes et des voyelles palatales que le français, du moins le français commun, ignore. C'est le cas du ***l* mouillé,** encore vivant en Belgique, en Suisse et dans certaines provinces françaises ; c'est le cas des consonnes et voyelles du russe appelées quelquefois « molles » ou « mouillées » par suite de l'étalement de la langue dans leur articulation.

Il faut cependant se garder de voir dans ce qu'on appelle « mollesse » ou, plus généralement, « mouillure » — et qui est la *palatalité* des consonnes — un affaiblissement de l'énergie articulatoire, comme faisait l'abbé Rousselot disant : « Ces pauvres Russes ! chez eux tout est mouillé ! » G. Straka, après Rapp et Chlumsky, établit au contraire que l'articulation des consonnes palatales est plus forte, caractérisée par un effort de contraction musculaire qui élève et applique la langue contre la voûte palatine (*Naissance et disparition des consonnes palatales dans l'évolution du latin au français,* dans *Travaux de linguistique et de littérature de l'université de Strasbourg,* n° III, 1, 1965, p. 117 et suiv.).

Ce renforcement pouvant être plus ou moins important, des degrés de palatalité ont pu être distingués. Straka, qui refuse d'appeler « palatales » les consonnes [k] et [g] du français prononcées devant yod ou devant une voyelle antérieure, reconnaît l'existence dans nos patois et dans la prononciation parisienne de consonnes « palatalisées », qu'il distingue dans sa notation par un accent « comme *t'* dans *tige, tiens, tu, d'* dans *midi, Dieu, ń* dans *fanion, ḱ* dans *qui, curé, kiosque, cinquième, ǵ* dans *gui, guère, ś* dans *merci, sien, l'* dans *lien,* etc. ».

HISTORIQUE

Si les consonnes et les voyelles palatales sont l'objet d'une étude particulière dans ce dictionnaire, c'est que les phénomènes de **palatalisation** ont joué un très grand rôle dans l'évolution phonétique du latin au français.

I. PALATALISATION DES CONSONNES.

Le latin n'avait d'autre consonne palatale que le yod : *jam, major* (prononcé [majjor]) ; mais celui-ci proliféra dès la fin de la République, car :

— les *i* et les *e* en hiatus se consonnifièrent en yod :

filius > [filjus] *vinea* > [vinja] ;

— les *d* et les *g* suivis de yod s'assimilèrent à ce yod au I^{er} s. apr. J.-C. :

diurnu > [jjurnu]
adjutor > [ajjutor] (Pompéi : AIVTOR)
Georgius > [jjorjjus]
exagiu > [essajju]

Par la suite se formèrent une série de consonnes palatales :

— soit à partir d'une occlusive dentale ou palato-vélaire par **déplacement du point d'articulation,** respectivement vers l'arrière ou vers l'avant (palatalisation proprement dite, selon Straka) ;

— soit à partir du yod par un **renforcement de l'articulation** qui ferma complètement le passage de l'air dans le ca-

nal buccal (processus appelé par Straka « fausse palatalisation » parce qu'une palatale existait au départ).

Au IIe s., les occlusives des groupes *ty* et *ky,* au lieu de subir l'assimilation comme les sonores *d* et *g* correspondantes, rapprochèrent leur point d'articulation de celui du yod jusqu'à former avec lui une consonne unique :

t̮ dans le premier cas :

**fortja* (lat. class. *fortia*) > **fort̮a*
**ratjone* (lat. class. *ratione*) > **rat̮one;*

k̮, puis t̮ dans le second :

[kalkjare] (lat. class. *calceare*) > [kalk̮are] > [kalt̮are]
[fakja] (lat. class. *facies*) > [fak̮a] > [fat̮a].

Cette surprenante convergence du t̮ et du k̮ suivis de yod, qui se renouvelle en français populaire dans la prononciation *cintième* pour *cinquième,* s'explique si l'on compare les palatogrammes respectifs des consonnes yod, *t* (*d* ou *n*), t̮ (d̮ ou n̮ mouillé), k̮ (g̮ ou ŋ̮ vélaire mouillé), *k* (*g* ou *n* vélaire) figurés ci-après (cf. Straka, art. cité, p. 152 et 164) : voir schéma en bas de page.

Dans le même siècle, d'autres consonnes subirent une palatalisation devant yod :

nj > n̮ (= ɲ) : **linja* (lat. class. *linea*) > **lin̮a*
lj > l̮ : **palja* (lat. class. *palea*) > **pal̮a*
sj > s̮ : **nausja* (lat. class. *nausea*) > **naus̮a*
rj > r̮ : **arja* (lat. class. *area*) > **ar̮a.*

Par suite de ces palatalisations, le phonème yod proprement dit se retrouva, au début du IIIe s., limité aux [j] anciens et à ceux qui étaient issus des groupes *dy* et *gy.* En position forte, c'est-à-dire en début de mot ou après une consonne, il fut articulé plus fortement et, devenant occlusif, aboutit à la palatale dentale sonore d̮ (« fausse palatalisation ») :

jugu > ** d̮ugu *jjurnu* > ** d̮urnu *jjorjjus* > ** d̮ord̮us.*

Il exista dès lors deux consonnes palatales articulées au même point, t̮ et d̮, différant par le caractère sourd et sonore, et dont l'évolution allait passer par les mêmes étapes :

— Au IIIe s., **affrication :** la langue se décollant du palais avant la fin de l'émission, le t̮ se termina en [s̮] et le d̮ en [ʒ̮] ; ces mi-occlusives, écrites phonétiquement [t̮s̮] et [d̮ʒ̮], sont appelées « affriquées » :

**fort̮a* > [fɔrt̮s̮a] **d̮urnu* > [d̮ʒ̮urnu].

Les affriquées se conserveront jusqu'en ancien français :

[fɔrt̮s̮a] > anc. franç. [fɔrt̮s̮ę]
[d̮ʒ̮urnu] > anc. franç. [d̮ʒ̮orn].

Dans les manuscrits français, la graphie n'indique jamais la complexité du phonème : [t̮s̮] est écrit *c* (*force*), [d̮ʒ̮] est écrit *j* (*jorn*) ou *g* (*Georges*).

— Vers 1200, **spirantisation** totale : la partie constrictive de l'affriquée, empiétant de siècle en siècle sur la partie occlusive, finit par l'éliminer ; il reste les spirantes (= constrictives) [s̮] et [ʒ̮], ou [s] et [ʒ] entendues dans les mots français modernes *force* et *jour.*

Il est difficile de savoir à quelle époque s'est produite la **dépalatalisation :** au stade des affriquées ? au stade des spirantes pures ? L'écriture ne pouvait le marquer, et les contemporains n'en ont pas témoigné ; mais la considération de faits dialectaux modernes laisse penser que la dépalatalisation vient normalement après la désaffrication (Claude Régnier).

D'autres t̮ et d'autres d̮ prirent naissance au IIIe s. à partir des vélaires k̮ et g̮ en position forte suivies des voyelles antérieures les plus fermées *e* et *i* ; l'évolution ultérieure fut la même :

centu > [t̮s̮entu] > franç. *cent*
gente > [d̮ʒ̮ente] > franç. *gent.*

Entre deux voyelles, c'est-à-dire en position plus faible, la palatalisation ne se produisit que pour la sourde *k* suivie d'*e* ou *i* (avec sonorisation) :

placere > [plat̮ere] > anc. franç. [plaid̮z̮ir] > *plaisir.*

Le yod intervocalique se conserva (géminé : [jj]) ; le *g* devant *e* ou *i* s'affaiblit en yod au IIIe s. et tendit à s'amuïr avant l'accent :

lege > [lɛje] > [lɛjje] > anc. franç. *lei (loi)*
*****sigellu*** (lat. class. *sigillu*) > [sijellu] > anc. franç. *sëel* ***(sceau).***

Le *g* et le *k* s'affaiblirent en yod au IIIe s. dans la position implosive, la plus faible :

*****flagrat*** (lat. class. *fragrat*) > [flajrat] > *flaire*
factu > [fajtu] > *fait.*

Les consonnes labiales suivies de yod avaient seules résisté à la palatalisation qui frappa au IIe s. *g, d, k, t, n, l, s, r.* Le yod ainsi maintenu après une consonne labiale subit à son tour la « fausse palatalisation » dès la fin du IIIe s., et la labiale, devenue implosive, s'amuït (sauf *m*) ; mais l'affrication donna pour la sourde t̮ issue de *py* l'affriquée [t̮ʃ̮] moins avancée vers les dents que dans le cas des palatalisations précédentes :

sapia > [sat̮ʃ̮ę] > *sache rubeu* > [rud̮ʒ̮ę] > *rouge*
cavea > [kad̮ʒ̮ę] > *cage simiu* > [sẽnd̮ʒ̮ę] > *singe.*

Le Ve s. vit éclore de nouvelles palatales à partir des vélaires *k* et *g* suivies d'*a* (toujours antérieur en roman) ; l'affriquée sourde fut [t̮ʃ̮], sonore [d̮ʒ̮] :

carru > [k̮arro] > [t̮ʃ̮arro] > *char*
gamba > [g̮amba] > [d̮ʒ̮amba] > *jambe.*

La légende de la figure donnée plus haut fait état d'une nasale vélaire représentée en phonétique par [ṅ] ou par [ŋ] selon le système adopté ; ignorée du français moderne (sauf dans les mots d'emprunt), elle existait en latin, comme il est dit à l'article spécial CONSONNES. Cet ṅ s'est palatalisé au IIIe s. au contact d'un *n*

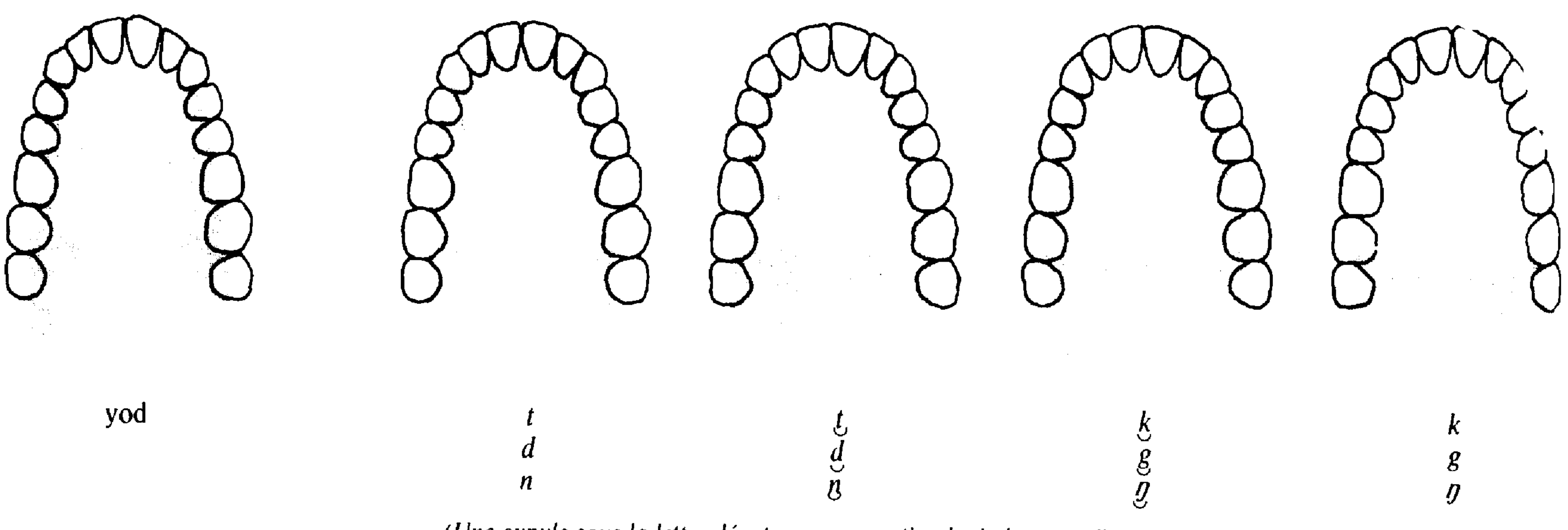

(Une cupule sous la lettre dénote par convention le timbre mouillé.)

dental imposant une occlusion à l'autre extrémité du palais :

> *agnellus,* prononcé [aŋnellus] > [aŋellus] > *agneaus.*

Un *n* mouillé est né d'une autre façon, par assimilation réciproque exercée sur un [ŋ] par un *g* palatalisé devant *e* ou *i* :

> *plangit* [plaŋgit] > [plaŋg̮et] > [plaɲg̮et] > [plaɲet] > *plaint.*

Dans ce dernier exemple apparaît un *i* (dans *plaint*) dont la naissance est liée à certaines palatalisations :

« Seuls les groupes *ny, ly* et *ky* ont abouti à une palatale pure, sans yod par-devant. Dans les autres groupes, auxquels se joignent le *k* intervocalique devant *e, i (placere > plaisir), sk* devant *e, i (nascente > naissant),* et le [ɲ] devenu final ou consonantique, le résultat de la palatalisation est précédé d'un yod » (Straka, art. cité, p. 144).

Ainsi :

> [rat̮one] > [rait̮s̮one] > [raid̮z̮one] > *raison.*

Rousselot enseignait déjà qu'au passage d'une articulation vocalique à l'articulation d'une consonne palatale la langue passe nécessairement par la position du yod. Un yod devient audible dès que la langue tarde un peu dans cette position intermédiaire, et c'est le cas avant l'effort que demande l'articulation des palatales les plus difficiles à maintenir, comme s̮, z̮, r̮ (les dernières apparues) ; exemples :

> *messione* > anc. franç. *meisson, moisson*
> *nausea* > **nauiza* > **noiza* > anc. franç. *noise*
> **ar̮a* > **ayr̮a* > anc. franç. *aire.*

Au contraire, aucun yod n'est produit devant k̮ dans [fak̮a] (lat. class. *facies*), ni devant l̮ dans *paille* (lat. *palea*), ni devant n̮ dans *montagne* (*montanea*) ; dans tous ces mots, l'*a* s'est conservé comme en position entravée.

Dans le cas des mots comme *plaint, coin (cuneu), noinz (nuntius), ainz (antius),* un yod est devenu audible parce que l'*n* mouillé, en position implosive, a perdu sa durée et sa force articulatoire (donc sa palatalité).

II. PALATALISATION DES VOYELLES.

Des phonéticiens désignent sous le terme de palatalisation :

a) le passage de [a] latin à [e] en position tonique libre (*gratu > gré) ;*

b) le passage de [u] latin a [y] en toute position *(mūru > mur ; *rūsca > ruche ; dūrare > durer).*

Le terme est impropre dans le premier cas, car de bonnes raisons font penser que l'*a* tonique libre a subi au VIe s. une division en deux segments dont le second s'est fermé ([aɛ]), puis, vers l'an 600, une réduction au second élément [ɛ], qui se fermera ensuite en [e].

Dans le cas du phonème [y], caractéristique du français, des parlers d'oc et de certains parlers rhétiques, il s'agit vraiment d'une antériorisation — donc d'une palatalisation. La date en est incertaine, et les causes en sont discutées. Fernand Carton, dans son *Introduction à la phonétique du français* (1974), résume ainsi les thèses en présence :

— Le phonème [y] appartiendrait au substrat gaulois, car il existe dans les langues celtiques modernes ; les Gaulois l'auraient substitué au [u] latin, inconnu de leur langue. Mais, d'une part, rien ne dit que les Gaulois ignoraient la voyelle [u] ; d'autre part, la même substitution s'est faite dans des dialectes germaniques où l'influence celtique est exclue (alsacien et badois [gyt] pour [gut], « bon »)

— Selon André Haudricourt et Alphonse Juilland (*Essai pour une histoire structurale du phonétisme français,* 1949), après Lüdtke, ce phénomène gallo-roman, qui a son pendant en suédois et en grec ancien, serait dû à une restructuration du système des voyelles : [u] aurait été poussé vers [y] pour réduire l'encombrante série de quatre degrés d'aperture ([ɑ], [ɔ], [o], [u]) dans la série postérieure, où il y aurait moins de place que dans la série antérieure ([a], [ɛ], [e], [i]). Knud Togeby a rejeté cette théorie en rappelant que les quatre degrés d'aperture existent dans beaucoup de langues, par exemple en italien et en provençal (*Les explications phonologiques historiques sont-elles possibles ?* dans *Romance Philology,* mai 1960) ;

— La troisième explication, à laquelle se range F. Carton à l'exemple de G. Tuaillon, est d'abord phonétique : un affaiblissement aurait avancé le point d'articulation du [u] ; le système phonologique lui-même n'en aurait été affecté que plus tard, au XIe s., lorsque l'évolution d'*o* fermé tonique entravé et celle d'*o* ouvert ou fermé initial a rendu à la langue le phonème [u] perdu au début du VIIIe s. par la palatalisation (*constat* > [kuteˌ] ; *cŏrona* > [kuroneˌ]).

palatial, e, aux [palasjal, -o] adj. (dér. savant du lat. *palatium,* palais [v. PALAIS 1] ; 1647, Vaugelas, au sens 1 ; sens 2, 1903, P. Bourget). **1.** *Vx.* Qui est relatif au palais de justice, à la pratique : *Une phrase palatiale et un style de pratique* (Vaugelas). || **2.** Qui a le caractère ou les proportions d'un palais (rare) : *C'était une grande bâtisse palatiale, pour employer le vocabulaire barbare d'aujourd'hui* (Bourget). *Dans les ténèbres de la haute chambre palatiale* (Bertrand).

1. palatin, e [palatɛ̃, -in] adj. (lat. *palatinus,* du mont Palatin, du palais des Césars [et, comme n. m., à l'époque impér., « officier du palais, chambellan »], de *Palatium* [v. PALAIS] ; 1257, *Layettes* [III, 274], au sens 2 [var. *palasin,* v. 1160, *Moniage Guillaume*] ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Se disait d'un seigneur titulaire d'une charge ou d'un office dans le palais d'un souverain : *Les quatre comtes palatins d'Angleterre.* || **2.** Se disait de certains seigneurs établis à demeure sur les terres où ils avaient été envoyés, et dont la résidence avait titre de palais : *Comtes palatins de Champagne et de Béarn, vassaux du roi de France. Comtes palatins du Rhin et de Bourgogne, vassaux directs de l'Empereur.* || **3.** Qui est rattaché au palais du souverain (surtout en parlant des rois francs) : *Académie, école palatine.*

◆ **palatin** n. m. (1273, Godefroy, au sens de « comte palatin » ; sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Dans l'ancienne Hongrie, représentant du roi en tant que chef suprême de la justice. || **2.** Dans l'ancienne Pologne, gouverneur de province.

2. palatin, e [palatɛ̃, -in] adj. et n. f. (même étym. que *palatin* 1 ; 1685, Bossuet [*princesse palatine,* av. 1778, Voltaire — *la palatine,* 1868, Littré]). Qui appartient au Palatinat : *Maison palatine.* || *Princesse palatine,* ou *la palatine,* princesse de la maison palatine. (S'est dit spécialement, avec une majuscule, d'Anne de Gonzague et de Charlotte-Elisabeth de Bavière.)

3. palatin, e [palatɛ̃, -in] adj. (même étym. que *palatin* 1 ; 1875, Larousse [aussi *jeux Palatins*]). Qui se rapporte au mont Palatin. || *Jeux Palatins,* jeux institués par Livie, en mémoire d'Auguste.

4. palatin, e [palatɛ̃, -in] adj. (dér. savant du lat. *palatum,* palais [v. PALAIS 2] ; 1611, Cotgrave [*apophyse palatine, artères palatines, voûte palatine,* 1875, Larousse ; *os palatins,* 1762, Acad.]). Qui appartient ou se rapporte au palais, plafond de la bouche. || *Apophyse palatine,* lame osseuse qui précède le maxillaire supérieur et forme la partie antérieure du palais. || *Artères palatines,* les deux artérioles, branches de l'artère faciale et de la maxillaire interne, qui irriguent le voile du palais. || *Os palatins,* nom donné à deux petits os de la face entrant dans la constitution des fosses nasales, de la bouche et de l'orbite. || *Voûte palatine,* partie antérieure, osseuse, du palais : *Le médecin examina le cadavre*[...]. *« La balle, de gros calibre, dit-il, a pénétré par la voûte palatine, elle a traversé le cerveau... »* (France).

palatinat [palatina] n. m. (de *palatin* 1 ; 1567, Granvelle [II, 290], au sens 2 [absol., 1690, Furetière] ; sens 1, 1607, Hulsius ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Dignité de comte palatin ou d'Électeur palatin. || **2.** Territoire sur lequel s'exerçait son autorité. || *Absol.*

Le Palatinat rhénan ou bavarois (avec une majusc.). || **3.** Ancien nom d'une province polonaise administrée par un palatin.

palatine [palatin] n. f. (du titre de Anne de Gonzague, princesse *Palatine* [v. ci-après] ; 1680, Richelet). *Vx.* Fourrure portée par les femmes, et qui couvrait le cou et les épaules (mise à la mode en 1676 par Anne de Gonzague, princesse Palatine, belle-sœur de Louis XIV) : *Son cou, d'une éclatante blancheur, sortait à demi d'une palatine de plumes de cygne* (Nerval).

palatite [palatit] n. f. (dér. savant du lat. *palatum,* palais [v. PALAIS 2] ; 1836, Acad.). Inflammation de la membrane du palais, épisode des stomatites.

palato- [palato], premier élément, tiré du lat. *palatum,* palais, siège du goût, et qui entre dans la composition de mots savants.

palato-glosse [palatɔglɔs] n. m. (de *palato-* et de *-glosse,* gr. *glôssa,* var. de *glôtta,* langue [organe] des hommes et des animaux ; 1963, Larousse). Petit muscle s'insérant dans le voile du palais et se terminant dans l'épaisseur de la langue.

palatogramme [palatɔgram] n. m. (de *palato-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1963, Larousse). Figuration des points de contact de la langue contre le palais pendant la prononciation de certains sons.

palatographique [palatɔgrafik] adj. (de *palato-* et de *-graphique,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1972, *Dict. de linguistique*). Méthode palatographique, méthode de phonétique expérimentale permettant, par différents procédés, de déterminer la position exacte de la langue pendant la prononciation de certains sons.

palatoplastie [palatɔplasti] n. f. (de *palato-* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, modelé, dér. de *plassein* ou *-ttein,* façonner ; 1903, Larousse). Reconstitution chirurgicale du plancher des fosses nasales, dans les cas de malformation ou de destruction.

palatorrhaphie [palatɔrafi] n. f. (de *palato-* et de *-rrhaphie,* du gr. *rhaphê,* couture, suture ; 1888, Larousse). Opération consistant à suturer la muqueuse du plancher des fosses nasales.

palâtre [palɑtr] ou **palastre** [palastr] n. m. (de *pale* 1 ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *palastre,* au sens de « pièce pour le raccommodage » ; sens 1, 1457, Longnon, *Villon,* p. 149 [écrit *palastre ; palâtre,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Boîte métallique contenant le mécanisme d'une serrure. || **2.** *Spécialem.* Plaque qui ferme cette boîte, portant parfois une décoration : *Ce ne fut que serrures à combinaisons*[...]. *Les palastres étincelaient et les pènes grinçaient* (France).

palazzo [palatzo] n. m. (mot ital. signif. « palais », lat. *palatium,* même sens [v. PALAIS 1] ; fin du XIXe s.). Palais italien : *Mlle Novalèse possédait* [...] *un château en Savoie et un palazzo confortable à Turin* (Theuriet).

• Pl. *des* PALAZZI.

palc ou **palque** [palk] n. m. (ital. *palco,* tréteau, du francique **balko,* poutre ; 1885, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Terrain libre où les acrobates ambulants donnent leurs représentations. || **2.** Les exercices qu'ils y exécutent.

• REM. On dit aussi PLACARDE.

1. pale [pal] n. f. (lat. *pala,* bêche, pelle ; v. 1330, *Baudoin de Sebourg,* au sens de « rame de bateau » ; sens 1, 1702, P. Barbier ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1932, Larousse ; sens 4, 1875, Larousse ; sens 5, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Partie plate d'un aviron, que l'on enfonce dans l'eau quand on rame. || **2.** Palette de roue, dans les bateaux à aubes. || **3.** Élément constitutif d'une hélice de bateau, d'avion, d'hélicoptère, etc., affectant la forme d'une aile vrillée : *Sous le vent des pales, l'herbe du pré se couchait* (Hamp). || **4.** Chacune des planches ou membrures terminées en pointe, que l'on enfonce en terre pour constituer des encaissements destinés à isoler, dans l'eau, la place où l'on veut bâtir. || **5.** Vanne d'un réservoir ou d'une écluse.

2. pale ou **palle** [pal] n. f. (lat. *palla,* manteau de femme, tenture ; 1690, Furetière, écrit *pale* [*palle,* 26 déc. 1693, Bossuet], au sens 2 ; sens 1, 1721, Trévoux). **1.** *Vx.* Manteau de femme. || **2.** Linge sacré, de lin ou de chanvre, ordinairement carré, renforcé par un carton, dont le prêtre couvre le calice et la patène pendant la messe : *Le prêtre remit sur le calice le purificatoire, la patène, la pale* (Zola).

pâle [pɑl] adj. (lat. *pallidus,* pâle, blême, jaunâtre, terne, de , être pâle ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pale* [*pasle,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *pâle,* 1677, Miege], au sens 1 [*lèvres pâles,* 1875, Larousse ; *les pales couleurs,* 1538, R. Estienne ; *les Visages pâles,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, 1635, Corneille ; sens 4, 1538, R. Estienne [« qui est d'une teinte peu marquée », v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 5, 1819, Boiste [« qui tend à s'effacer, à disparaître », 1875, Larousse ; *pâle voyou,* 1962, Robert] ; sens 6, 1900, Esnault). **1.** Qui est d'une blancheur mate, terne, sans éclat (en parlant de la peau, du visage, du teint) : *Figure pâle. Visage très pâle, livide. Teint pâle.* || *Lèvres pâles,* lèvres décolorées, presque blanches. || Vx. *Les pâles couleurs,* nom populaire de la chlorose : *Elle ressemblait à ces jeunes filles qui ont la maladie des pâles couleurs* (Balzac). || *Les Visages pâles,* expression par laquelle les Amérindiens désignaient les Blancs en Amérique du Nord. || **2.** Se dit d'une personne qui a un teint peu coloré, blafard : *Être pâle comme un mort, pâle d'émotion. N'y va pas, il est tout pâle* (Vigny). *Il était pâle, non pas comme un mort* [...], *mais comme la Mort elle-même* (Barbey d'Aurevilly). *Le petit prince était maintenant tout pâle de colère* (Saint-Exupéry). || **3.** Se dit d'une lumière faible, sans éclat, ou d'une source lumineuse qui émet une clarté blafarde : *Un pâle soleil. Les lueurs pâles de l'aube. Ce demi-jour pâle, où plus rien n'est réel* (Hugo). *Pâle étoile du soir* (Musset). || **4.** Se dit d'une couleur dont la tonalité est très atténuée, dépourvue de vivacité : *Un jaune pâle. Dans sa figure grise plissée, insignifiante, deux yeux d'un bleu pâle ressemblaient à des flaques d'eau* (Mauriac). || *Par extens.* Qui est d'une teinte peu marquée : *La lune, se levant dans un ciel pur, entre deux urnes cinéraires à moitié brisées, me montrait les pâles tombeaux* (Chateaubriand). *Un ciel pâle où la paix se réveillait doucement avec le soir.*. (Sartre). || **5.** *Fig.* Qui manque d'éclat, d'accent, de relief, d'originalité : *Un style pâle. Combien pâles nous apparaissent les sentiments d'un héros de tragédie dans l'instant que nous-même nous en vivons de semblables* (Montherlant). || *Spécialem.* Qui tend à s'effacer, à disparaître : *Je me consolais peut-être plus aisément de constater que celle que j'avais aimée n'était plus au bout d'un certain temps qu'un pâle souvenir* (Proust). || Fam. *Pâle voyou,* individu sans scrupule et déloyal. || **6.** *Arg. mil.* Malade, faible : *Se faire porter pâle. Être pâle des jambes. Avoir les jambes pâles.*

• SYN. : **1** et **2** *blafard, blême, cireux, exsangue, livide, pâlichon*(fam.), *pâlot, plombé ;* **3** *doux, tamisé, terne, voilé ;* **4** *décoloré, délavé, éteint, fade, fané, passé ;* **5** *gris, incolore, insipide, morne ; fragile, inconsistant.* — CONTR. : **1** et **2** *coloré, cramoisi, frais, empourpré, enluminé, rose, rosé, rouge, vermeil ;* **3** *aveuglant, éblouissant, éclatant, lumineux violent ;* **4** *foncé, sombre, vif ;* **5** *brillant, étincelant, original, pittoresque ;* **6** *bien portant, solide.*

palé, e [pale] adj. (de *pal ;* v. 1280, Adenet). En héraldique, se dit de l'écu ou d'une figure divisés verticalement en un nombre pair de parties égales d'émaux alternés.

paléacé, e [palease] adj. (dér. savant du lat. *palea,* paille ; 1800, Bulliard). En botanique, qui est muni de paillettes.

pale-ale [pɛlɛl] n. m. (loc. angl. de même sens, de *pale,* pâle [empr. du franç. *pâle*], et de *ale,* bière blonde ; 1856, *Revue des Deux Mondes*). Bière blonde anglaise ou de goût anglais : *En même temps sautent les bouchons de pale-ale ou de romanée* (Daudet).

• REM. On dit parfois simplem. ALE, par abréviation.

paléarctique [palearktik] adj. (de *palé*[*o*]- et de *arctique ;* 1888, *Grande Encyclopédie,* art. *Asie*). Qui appartient aux parties septentrionales de l'Ancien Monde

(Europe et partie nord et tempérée de l'Asie) : *Province zoologique paléarctique.*

palée [pale] n. f. (de *pal* ; 1296, Tobler-Lommatzsch). Rangée de pieux enfoncés verticalement et réunis par des entretoisements, servant à soutenir un ouvrage en terre, en maçonnerie ou en charpente.

palefrenier [palfrənje] n. m. (anc. provenç. *palafrenier,* même sens [milieu du XIVe s.], de *palafren,* palefroi [XIIIe s.], ital. *palafreno,* même sens, du lat. médiév. *palafrenus,* même sens [XIe s.], altér. du bas lat. *paraveredus* [v. l'art. suiv.] ; XIVe s., Du Cange, au sens 1 ; sens 2, 1883, Renan). **1.** Homme qui panse et soigne les chevaux. || **2.** *Fig.* et *péjor.* Homme sans éducation et sans délicatesse : *C'est un rustre, un palefrenier.*

• REM. Littré donne un emploi au fém. PALEFRENIÈRE (1767, Diderot) : *Une grosse, lourde, massive, ignoble palefrenière de Bellone* (Diderot).

palefroi [palfrwa] n. m. (bas lat. *paraveredus,* cheval de poste, proprem. « cheval de renfort », du gr. *para,* à côté, et du lat. impér. [d'origine celtique] *veredus,* cheval de poste, cheval de chasse ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *palefreid ;* v. 1155, Wace, écrit *palefrei ; palefroi,* v. 1160, *Roman de Tristan*). *Vx* ou *littér.* Au Moyen Âge, cheval de marche ou de parade (par opposition au *destrier,* cheval de combat) : *Assis nonchalamment sur un noir palefroi* (Vigny).

pâlement [pɑlmɑ̃] adv. (de *pâle* [v. ce mot] ; 1540, Godefroy, écrit *palement ; pâlement,* 1864, Goncourt). D'une manière pâle, atténuée : *Peu à peu, les deux campaniles de la Trinité-du-Mont devenaient pâlement blancs* (Goncourt). *Un dais pâlement bleu, comme le bleu des cimes* (Verhaeren).

palémon [palemɔ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Palémon,* lat. *Palaemon,* gr. *Palaimôn,* n. du fils d'Athamas et de Leucothoé, changé en dieu marin ; 1808, Boiste). Ancien genre de crevettes (actuellement *leander*), comprenant de nombreuses espèces comestibles, vendues sous des noms divers : *crevette rose, bouquet, salicoque,* etc.

paléo- [paleo], premier élément, tiré du gr. *palaios,* vieux, ancien, antique (de *palai,* depuis longtemps, autrefois, jadis), et qui entre dans la composition de nombreux mots.

paléoarchéologie [paleɔarkeɔlɔʒi] n. f. (de *paléo-* et de *archéologie ;* 1868, Littré). Archéologie des temps préhistoriques.

paléoasiatique [paleɔazjatik] adj. (de *paléo-* et de *asiatique ;* 1963, Larousse). Se dit des langues sibériennes isolées linguistiquement.

paléobotanique [paleɔbɔtanik] n. f. (de *paléo-* et de *botanique ;* 1923, Larousse). Branche de l'histoire naturelle qui étudie les végétaux conservés par les différents modes de fossilisation.

• REM. On dit aussi PALÉOPHYTOLOGIE, BOTANIQUE FOSSILE, PALÉONTOLOGIE VÉGÉTALE.

paléobotaniste [paleɔbɔtanist] n. (de *paléobotanique,* d'après *botaniste ;* 1932, Larousse). Spécialiste qui étudie les végétaux fossiles.

paléocène [paleɔsɛn] adj. et n. m. (de *paléo-* et de [*éo*]*cène ;* 1888, Larousse). Se dit de la partie inférieure du système éocène (de — 65 à — 55 millions d'années environ).

paléochrétien, enne [paleɔkretjɛ̃, -ɛn] adj. (de *paléo-* et de *chrétien ;* 1963, Larousse). Se dit de l'art des premiers chrétiens, relatif à la période allant des origines jusque vers le règne de Justinien en Orient, et jusqu'au milieu du VIe s. et aux invasions barbares en Occident.

paléoclimat [paleɔklima] n. m. (de *paléo-* et de *climat ;* 1963, Larousse). Climat ancien, révélé par la faune, la flore et les faciès d'une période géologique.

paléoclimatologie [paleɔklimatɔlɔʒi] n. f. (de *paléoclimat,* d'après *climatologie ;* 1963, Larousse). Étude des paléoclimats.

paléocrystique [paleɔkristik] adj. (de *paléo-* et du radical du gr. *krustallos,* glace, froid glacial ; mars 1877, *Revue britannique,* p. 51). Se dit de la glace polaire datant de plus d'un an.

paléocytologie [paleɔsitɔlɔʒi] n. f. (de *paléo-* et de *cytologie ;* 1963, Larousse). Discipline qui se propose d'étudier le contenu cellulaire des végétaux fossiles.

paléoécologie [paleɔekɔlɔʒi] n. f. (de *paléo-* et de *écologie ;* 1968, Larousse). Étude des rapports entre les espèces fossiles et le milieu naturel aux époques géologiques.

paléogéographie [paleɔʒeɔgrafi] n. f. (de *paléo-* et de *géographie ;* 1875, Larousse). Étude de la répartition des océans et des continents sur le globe terrestre aux époques géologiques.

paléogéographique [paleɔʒeɔgrafik] adj. (de *paléogéographie ;* 15 juill. 1872, *Revue des Deux Mondes,* p. 473). Relatif à la paléogéographie : *Carte paléogéographique.*

paléographe [paleɔgraf] n. et adj. (de *paléographie ;* 1760, Ch. de Brosses, écrit *palaiographe ; paléographe,* 1827, Acad.). Savant qui s'occupe de paléographie : *J'allais confier à plusieurs savants archéologues et paléographes*[...]*les difficultés que j'éprouvais à composer l'histoire des Pingouins* (France). || *Archiviste-paléographe,* v. ARCHIVISTE.

paléographie [paleɔgrafi] n. f. (de *paléo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 14 janv. 1708, Montfaucon, au sens de « étude de la phase la plus ancienne de la littérature d'un peuple » ; sens actuel, 1798, Acad.). Science qui étudie les écritures anciennes.

paléographique [paleɔgrafik] adj. (de *paléographie ;* 1836, Acad.). Relatif à la paléographie : *Des recherches paléographiques.*

paléolithique [paleɔlitik] adj. (de *paléo-* et de *-lithique,* du gr. *lithos,* pierre ; 1866, Lubbock). Relatif à l'époque de la pierre taillée, en préhistoire : *Époque paléolithique. Industries paléolithiques.*

◆ n. m. (1932, Larousse). L'époque paléolithique.

paléontologie [paleɔ̃tɔlɔʒi] n. f. (de *paléo-* et de *ontologie ;* 1830, *Bulletin de la Société géologique de France,* écrit *paléonthologie ; paléontologie,* 1834, Boiste). Science ayant pour objet l'étude des animaux et des végétaux ayant existé sur le globe terrestre avant la période historique et qu'on peut observer à l'état fossile : *Paléontologie animale, humaine, végétale.*

paléontologique [paleɔ̃tɔlɔʒik] adj. (de *paléontologie ;* 1836, Landais). Qui a rapport à la paléontologie : *Des fouilles paléontologiques.*

paléontologiste [paleɔ̃tɔlɔʒist] n. (de *paléontologie ;* 1838, Acad.). Savant qui s'occupe de paléontologie.

• REM. On dit aussi, parfois, PALÉONTOLOGUE (1838, Acad.).

paléopsychologie [paleɔpsikɔlɔʒi] n. f. (de *paléo-* et de *psychologie ;* 1963, Larousse). Psychologie fondée sur l'étude de « l'inconscient collectif », de ses mythes les plus anciens et de leurs traces dans l'inconscient individuel.

paléothérium ou **palæotherium** [paleɔterjɔm] n. m. (de *paléo-* [ou de sa var. *palæo-*] et du gr. *thêrion,* bête féroce ou sauvage, bête en général, dér. de *thêr,* mêmes sens ; v. 1830, d'après Boiste, 1834 [*paléothérium*], et 1932, Larousse [*palæotherium*]). Mammifère fossile à sabots.

paléotropical, e, aux [paleɔtrɔpikal, -o] adj. (de *paléo-* et de *tropical ;* 1932, Larousse). Relatif aux régions tropicales de l'Ancien Monde : *La faune paléotropicale.*

paléozoïque [paleɔzɔik] adj. (de *paléo-* et de *-zoïque,* du gr. *zôon,* tout être vivant ; 1868, Littré). En géologie, syn. de PRIMAIRE.

paléozoologie [paleɔzɔɔlɔʒi] n. f. (de *paléo-* et de *zoologie ;* 1842, Mozin). Paléontologie animale.

paléozoologique [paleɔzɔɔlɔʒik] adj. (de *paléozoologie ;* 1842, Mozin). Qui est relatif à la paléozoologie.

paléozoologiste [paleɔzɔɔlɔʒist] n. (de *paléozoologie ;* 1842, Mozin). Savant qui étudie la paléozoologie.

palerée [palre] n. f. (de *pale* 1 [v. ce mot] ; 1534, Rabelais). *Vx.* Contenu d'une pelle : *Il s'arrêta devant un cône de gravier qu'une grue nourrissait à pleines palerées* (Duhamel).

paleron [palrɔ̃] n. m. (de *pale* 1 [v. ce mot] ; XIIIe s., Godefroy, au sens de « omoplate » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Morceau de demi-gros correspondant au membre antérieur du bœuf. || **2.** Maniement du bœuf de boucherie situé à la partie supérieure du bord postérieur de l'épaule.

palestinien, enne [palɛstinjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Palestine,* lat. *Palaestina,* gr. *Palaistinê,* Palestine ; 15 sept. 1874, *Journ. officiel,* p. 6542). Relatif à la Palestine, à ses habitants ; habitant ou originaire de Palestine : *Le peuple palestinien. Les Palestiniens. Cette culture était proscrite par les docteurs palestiniens* (Renan).

palestre [palɛstr] n. f. (lat. *palaestra,* gymnase, exercices gymnastiques, exercices de rhétorique, élégance, gr. *palaistra,* gymnase, école, de *palaiein,* lutter, dér. de *palê,* lutte ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « lutte, exercice du corps » ; sens actuel, 1547, J. Martin, 83). Lieu réservé, dans l'Antiquité, aux exercices gymniques : *Quand l'huile brillante de la palestre était le seul vêtement de la nudité* (Gide).

palestrique [palɛstrik] adj. (lat. *palaestricus,* qui concerne la palestre [gr. *palaistrikos,* même sens, de *palaistra* — v. l'art. précéd.], et, au fém. substantivé *palaestrica,* la palestrique ; 1557, Fouquelin, 60). Relatif à la palestre.

◆ n. f. (1721, Trévoux). Art des exercices de la palestre.

palet [palɛ] n. m. (de *pale* 1 [v. ce mot] ; v. 1307, G. Guiart, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Petit disque plat, de pierre ou de métal, dont on joue en essayant de l'envoyer aussi près que possible d'un but fixe. || **2.** Ce jeu lui-même : *Jouer au palet. Un jeu de palets et de boules s'est installé, petitement, dans une brèche fuligineuse, entre deux bâtisses* (Duhamel).

paletot [palto] n. m. (moyen angl. *paltok,* jaquette courte ; 1370, Skeat, écrit *paltoke* [*paletot,* 1403, Godefroy], au sens de « sorte de justaucorps » ; 1690, Furetière, au sens de « casaque de paysan » ; 1819, Boiste, au sens de « habit-veste » ; sens actuel, 1868, Littré [*paletot de sapin,* 1867, Delvau ; *tomber sur le paletot à quelqu'un,* 1963, Larousse]). Vêtement droit, à poches plaquées, porté par-dessus les autres vêtements (vieilli) : *C'est un des hommes les plus lancés de Paris, ce grand jeune homme blond qui est tellement snob, il a toujours une fleur à la boutonnière, une raie dans le dos, des paletots clairs...* (Proust). *Elle portait une robe de soie noire, avec quelques dentelles, et une sorte de paletot, de soie noire aussi et curieusement brochée* (Romains). *M. Pasquier se rengorgea, dans son paletot à col de loutre* (Duhamel). *Paletot de cuir.* || Pop. et vx. *Paletot de sapin,* cercueil. || Pop. *Tomber sur le paletot à quelqu'un,* l'attaquer brusquement, le malmener : *Ils me sont tombés en traîtres sur le paletot et c'est là que j'au encaissé un marron* (Dorgelès).

● SYN. : *manteau, pardessus.*

1. palette [palɛt] n. f. (dimin. de *pale* 1 ; XIIIe s., Villard de Honnecourt, écrit *paelete* [*palete,* v. 1354, *Modus ; palette,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 [*palette de marqueur,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1769, Duhamel du Monceau ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1685, *Comptes des bâtiments du roi... Louis XIV,* II, 845 ; sens 5, 1621, É. Binet [*faire sa palette,* 1875, Larousse ; *charger sa palette,* 1868, Littré — *composer sa palette,* même sens, av. 1784, Diderot] ; sens 6, 1733, Voltaire [au fig., 19 juill. 1773, Voltaire] ; sens 7, 1963, Larousse ; sens 8, 1611, Cotgrave ; sens 9, 1841, Balzac). **1.** Nom de différents instruments allongés et aplatis ou formés d'une plaque et d'un manche, et servant à divers usages : *Une palette de potier, de verrier. Une palette de pâtissier.* || *Palette de marqueur,* disque métallique fixé au bout d'une perche et servant, dans les exercices de tir, à indiquer au tireur l'impact de chaque balle sur la cible. || **2.** Partie aplatie située à l'extrémité de la hampe d'un hameçon. || **3.** Instrument de bois plat avec lequel certains maîtres d'école frappaient autrefois les élèves dans les mains pour les punir : *Des chocs de palette sur les tables des sous-maîtresses ou de la craie sur les tableaux noirs* (Chérau). || **4.** Chacune des planchettes disposées autour d'une roue hydraulique et notamment de la roue d'un bateau à aubes. || **5.** Plaque de bois, de porcelaine ou de faïence, percée d'un trou pour y passer le pouce, et que les peintres tiennent à la main pour y déposer et y mélanger leurs couleurs : *La palette au poing, le pinceau levé, il inclinait successivement la tête à droite, puis à gauche, et considérait avec application sa toile, posée à trois mètres de lui, sur un chevalet* (Martin du Gard). || *Faire sa palette, charger sa palette,* y disposer les couleurs dans l'ordre et à la place que l'on juge convenable pour obtenir les mélanges dont on aura besoin. || **6.** La gamme des couleurs utilisées par un peintre : *La palette de ce peintre est très riche. Au siècle suivant, la palette s'élargit, mais se fonce* (Huysmans). || *Fig.* Richesse de coloris du style d'un écrivain et même de l'orchestration d'une œuvre musicale : *Certains écrivains ont, de l'adjectif, une frayeur superstitieuse : ils appauvrissent leur palette sans fortifier leur pensée* (Duhamel). *La palette orchestrale de Richard Strauss est somptueuse.* || **7.** Plateau de chargement conçu essentiellement pour permettre les manutentions par chariots élévateurs à fourche. || **8.** Morceau de boucherie constitué par l'omoplate du mouton ou du porc et la chair qui la recouvre : *Servir une palette aux choux.* || **9.** *Fam.* Chacune des deux incisives centrales de la mâchoire supérieure des humains : *Les palettes, c'est les dents du devant, les deux d'en haut* (Hugo). *Elle[...]montra une face écarlate et une large bouche où manquait une palette. Il avait fallu la corne d'un taureau pour ébrécher cette puissante denture* (France).

2. palette [palɛt] n. f. (altér. [peut-être d'après *palette* 1] de l'anc. franç. *paelete,* bassin dans lequel on met de la braise [XIIIe s., Villard de Honnecourt], petite casserole [1302, Poerck], dimin. de *paele,* forme anc. de *poêle* 3 [v. ce mot] ; v. 1460, Villon, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Petit vase destiné à recueillir le sang d'une saignée. || **2.** Quantité de sang contenue dans ce récipient : *On m'a tiré jusqu'à six palettes de sang, ce qui est rare. Mais hier soir la fièvre est tombée..* (Montherlant).

palétuvier [paletyvje] n. m. (altér. mal expliquée de *appariturier,* même sens [1614, Claude d'Abbeville], du tupi [langue du Brésil] *aparahiwa,* même sens, de *apará,* courbé, et de *iba,* arbre ; milieu du XVIIe s., écrit *paretuvier ; palétuvier,* 1722, Labat). Nom générique de divers arbres tropicaux qui croissent sur le bord des eaux saumâtres : *Des berges vaseuses où les palétuviers formaient une longue ligne* (Tharaud).

pâleur [pɑlœr] n. f. (de *pâle,* d'après le lat. *pallor,* teint pâle, teint blême ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *pallor* [*palour,* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; *paleur,* milieu du XIVe s. ; *pasleur,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *pâleur,* 1677, Miege], au sens 1 [pour une partie du corps, 1667, Racine ; *la pâleur de la mort,* 1677, Racine] ; sens 2, 1835, Balzac [sens signalé, mais déclaré inusité, par Féraud, 1788] ; sens 3, 1962, Robert). **1.** État d'une personne qui a le teint pâle : *La pâleur d'un malade. La pâleur divinise la beauté des femmes et ennoblit la jeunesse des hommes* (Sand). *Elle était fort pâle, d'une pâleur d'accouchée mais ses pommettes et ses yeux brûlaient de fièvre* (Yourcenar). || Aspect d'une partie du corps, et, spécialem., du visage ou d'une partie du visage, qui a perdu sa couleur normale, qui est devenue d'une blancheur mate et terne : *La pâleur des lèvres. Ce beau front que flétrit une pâleur mortelle* (Delille). || Littér. *La pâleur de la mort,* la couleur pâle que l'approche de la mort étend sur le visage de l'homme : *La pâleur de la mort est déjà sur son teint* (Racine). || **2.** État de ce qui est faiblement lumineux ou peu coloré : *La pâleur de la lune. La pâleur d'une tenture passée. Aux premières pâleurs de l'aube, je me levai..* (Gide). || **3.** *Fig.* et *péjor.* Manque d'éclat, d'expression, d'originalité, de conviction :

Cet écrivain exprime des idées intéressantes, mais elles sont affadies par la pâleur de son style. La pâleur des opinions politiques de telle ou telle personne.

• SYN. : **1** *lividité ;* **2** *douceur, lueur ;* **3** *fadeur, insipidité, modération, tiédeur.*

pali- [pali], **palim-** [palɛ̃] ou **palin-** [palɛ̃], premiers éléments, tirés du gr. *palin,* en sens inverse, de nouveau, et qui entrent dans la composition de quelques mots savants.

pāli, e [pali] n. m. et adj. (mot hindī ; 1826, Burnouf et Lassen, comme n. m. ; comme adj., 1868, Littré). Langue indo-européenne ancienne, utilisée encore aujourd'hui par les moines bouddhistes du sud de l'Inde ; relatif à cette langue : *Le pāli est un des plus anciens dialectes de l'Inde, contemporain du sanskrit classique, auquel il est apparenté. La littérature pālie.*

• REM. On écrit aussi PÂLI (1932, Larousse).

palicare n. m. V. PALIKARE.

pâlichon, onne [pɑliʃɔ̃, -ɔn] adj. (dimin. de *pâle ;* 1867, Delvau, comme n. m., au sens de « double blanc [au jeu de dominos] » ; comme adj., au sens actuel, 1903, Larousse). *Fam.* Un peu pâle : *Depuis qu'il a eu la grippe, il est resté pâlichon.*

• SYN. : *pâlot.*

palicinésie [palisinezi] n. f. (de *pali-* et de *-cinésie,* du gr. *kinêsis,* mouvement, dér. de *kineîn,* mouvoir ; 1932, Larousse). En pathologie, syndrome caractérisé par la répétition spontanée et involontaire du même mouvement.

palier [palje] n. m. (de *pael[l]e,* forme anc. de *poêle* 3 [v. ce mot], proprem. « [objet] en forme de poêle » ; 1287, Bevans, écrit *paelier,* au sens de « segment de sphère, souvent en cuivre ou en fer, facilitant le mouvement horizontal d'une porte, de deux parties d'une machine l'une sur l'autre » ; sens I, 1328, Godefroy, écrit *paalier* [*palier,* 1803, Boiste] ; sens II, 1, 1547, J. Martin, écrit *pael-lier* [*pallier,* 1611, Cotgrave, et *palier,* 1636, Monet ; *palier circulaire,* 1868, Littré ; *palier de repos,* 1903, Larousse] ; sens II, 2, 1903, Larousse ; sens II, 3, 1845, Bescherelle [pour une voie ferrée — pour une route, 1932, Larousse ; *vol en palier,* début du XX^e s.] ; sens II, 4, 1962, Robert ; sens II, 5, 1934, J. Romains).

I. En mécanique, organe fixe d'une machine, servant à supporter et à guider un arbre de transmission : *Paliers horizontaux, verticaux. Palier à roulement. Le corps, le chapeau et le patin d'un palier. Palier graisseur. Paliers d'un moteur d'automobile.*

II. 1. Plate-forme qui sépare deux volées d'un escalier, et qui, dans les immeubles d'habitation, se trouve de plain-pied avec les appartements de chaque étage, donnant accès à ceux-ci : *Palier de communication. Habiter sur le même palier. Être voisins de palier. Monter six étages en s'arrêtant quelques instants à chaque palier. Des gens montaient ou descendaient l'escalier. Il s'effaçait contre le mur ou la rampe. [...] À un moment il perdit pied, et poussa un cri si fort que quelqu'un, sur le palier d'en dessus, se retourna* (Montherlant). || *Palier circulaire,* celui qui se trouve dans la cage d'un escalier à vis ou en colimaçon. || *Palier de repos,* celui qui est établi entre deux étages successifs. || **2.** Espace plan ménagé dans le cours ou au sommet de toute espèce de montée, qu'elle comporte des marches ou non : *Palier en haut d'un perron. Palier dans une rampe en pente douce. L'image que j'évoquais, c'était celle d'une escalade où mon partenaire[...] m'aiderait à me hisser de palier en palier* (Beauvoir). || **3.** Portion d'une route ou d'une voie ferrée, dont le profil correspond à une ligne à peu près horizontale : *Le palier du chemin de fer est ici de dix mètres seulement au-dessus du niveau de la mer. Une automobile qui atteint deux cents kilomètres à l'heure en palier.* || *Vol en palier,* en aéronautique, vol qui s'effectue à une altitude constante : *J'ai repris, en palier, ma vitesse normale* (Saint-Exupéry). || **4.** *Spécialem.* Partie horizontale de la courbe d'un graphique. || **5.** *Fig.* Période stationnaire dans le cours d'une progression, d'une évolution, qui pourrait être figurée, sur un graphique, par une ligne quasi horizontale : *La production de cet article est parvenue à un palier. Un palier dans la hausse des prix. Leur amour avait trouvé un équilibre, atteint une sorte de palier* (Romains). *L'effort que fait Corneille pour nous hisser jusqu'à ce palier sublime tire son style, et ses vers s'en ressentent très fâcheusement* (Gide).

◆ **par paliers** loc. adv. (1923, Larousse). Par étapes successives, progressivement : *Impôt qui augmente par paliers. Procéder par paliers à l'amélioration du niveau de vie. Certains goûts se donnent d'un coup, d'autres sont comme des fusées à retardement, d'autres se livrent par paliers, certains s'amenuisent lentement jusqu'à disparaître...* (Sartre).

palière [paljɛr] adj. f. (de *palier ;* 1770, Roubo [II, 433], au sens 1 [*marche-palier,* même sens, 1752, Trévoux, comme n. m., et 1755, Aviler, comme n. f. ; *palière,* n. f., 1842, Mozin] ; sens 2, 3 mai 1877, *Journ. officiel,* p. 3231). **1.** *Marche palière,* et, substantiv., *palière,* n. f., marche qui occupe le sommet d'une volée d'escalier et qui est de plain-pied avec le palier. || **2.** *Porte palière,* porte qui s'ouvre sur un palier : *Ils* [les voisins] *laissaient presque toujours la porte palière ouverte, et par cette porte une petite fille s'échappait* (Duhamel).

palification [palifikasjɔ̃] n. f. (de l'anc. adj. *palifié,* défendu par des palissades [1611, Cotgrave], de *pali-,* élément tiré de *pal,* et de *-fié,* du lat. *facere,* faire ; 1765, *Encyclopédie*). Action de palifier ; résultat de cette action : *La palification d'un terrain mouvant.*

palifier [palifje] v. tr. (de l'anc. adj. *palifié* [v. l'art. précéd.] ; 1842, Mozin). Consolider ou fortifier un terrain en y enfonçant des pieux, des pilotis.

palikare [palikar] n. m. (gr. moderne *pallikari,* mêmes sens, proprem. « gaillard, brave », du gr. class. *pallêx, pallêkos,* jeune homme ; 1828, V. Hugo, écrit *palicare* [*pali-kare,* 1868, Littré], au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 3, 1859, Th. Gautier [écrit *palikare*]). **1.** Nom donné aux miliciens grecs en service pendant l'occupation turque, du XV^e au XIX^e s. || **2.** Nom donné aux soldats grecs (et albanais) qui combattirent contre les Turcs lors de la guerre de l'Indépendance (1821-1828). || **3.** Nom qu'on donne, encore aujourd'hui, aux Grecs qui restent fidèles aux traditions et aux costumes nationaux : *La taille du roi est sanglée comme celle du plus coquet palikare, et sa jupe s'évase avec toute l'exagération du dandysme national* (Baudelaire).

• REM. On écrit aussi PALICARE (v. ci-dessus), PALLICARE (1875, Larousse) et PALLIKARE (1875, Larousse).

palilalie [palilali] n. f. (de *pali-* et de *-lalie,* gr. *lalia,* bavardage, de *lalos,* babillard, bavard ; 1932, Larousse). Trouble de la parole caractérisé par la répétition involontaire, plusieurs fois de suite, du même mot ou de la même phrase.

palim- préf. V. PALI-.

palimphrasie [palɛ̃frazi] n. f. (de *palim-* et de *-phrasie,* du gr. *phrasis,* élocution, langage, dér. de *phrazein,* énoncer ; 1932, Larousse). Répétition continuelle et involontaire non seulement d'un même mot ou d'une même phrase, mais aussi d'une même rime ou d'un même vers.

palimpseste [palɛ̃psɛst] n. m. (lat. *palimpsestus,* parchemin qu'on a gratté pour y écrire de nouveau, du gr. *palimpsês-ton,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *palimpsêstos,* qu'on gratte pour écrire de nouveau, de *palin,* de nouveau, et de *psân,* gratter, racler ; 1542, Dolet, au sens 1 [mot rarement attesté jusqu'en 1813, Gattel ; « ...tablette dont on pouvait effacer l'écriture... », 1875, Larousse] ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, 1860, Baudelaire). **1.** Manuscrit sur parchemin dont la première écriture a été grattée, puis recouverte d'un nouveau texte : *On a trouvé le moyen de faire réapparaître le texte original des palimpsestes. Le palimpseste qui porte, superposées l'une sur l'autre, une tragédie grecque, une légende monacale et une histoire de chevalerie...* (Baudelaire). *Et je me comparais aux palimpsestes ; je goûtais la joie du savant qui, sous les écritures plus récentes, découvre sur un même papier un*

texte très ancien infiniment plus précieux (Gide). || Dans l'Antiquité, tablette dont on pouvait effacer l'écriture pour écrire de nouveau dessus. || **2.** *Fig.* et *littér.* Tout ouvrage, individuel ou collectif, dont le dernier état recouvre et cache des essais antérieurs : *Les événements effacent les événements ; inscriptions gravées sur d'autres inscriptions, ils font des pages de l'histoire des palimpsestes* (Chateaubriand). *La création est un palimpseste à travers lequel on déchiffre Dieu* (Hugo). *Toute œuvre est un palimpseste — et si l'œuvre est réussie, le texte effacé est toujours un texte magique* (Gracq). || **3.** *Fig.* et *littér.* Mécanisme psychologique par lequel de nouvelles impressions, de nouvelles idées, de nouveaux sentiments se substituent aux précédents et les oblitèrent : *L'oubli n'est autre chose qu'un palimpseste. Qu'un accident survienne, et tous les effacements revivent dans les interlignes de la mémoire étonnée* (Hugo). *Qu'est-ce que le cerveau humain, sinon un palimpseste immense et naturel* (Baudelaire).

◆ adj. (1835, Acad.). Se dit d'un manuscrit dont le texte en recouvre un autre, qui a été partiellement ou totalement effacé.

palin- préf. V. PALI-.

palindrome [palɛ̃drom] adj. et n. m. (gr. *palindromos,* qui court en sens inverse, qui revient sur ses pas, de *palin,* en sens inverse, et de *dramein,* infin. aoriste second de *trekhein,* courir ; 1765, *Encyclopédie*). Se dit d'un groupe de mots qu'on peut lire indifféremment de gauche à droite et de droite à gauche (ex. [i et j étant considérés comme équivalents] *L'âme des uns jamais n'use de mal*) : *Chaque matin on leur apportait la provende, des charades à deviner, des rébus,*[...] *un sonnet en vers holorimes ou palindromes...* (Claudel). *Une phrase palindrome. S'amuser à écrire des palindromes.*

palingénésie [palɛ̃ʒenezi] n. f. (bas lat. *palingenesia,* renaissance, gr. *paliggenesia,* renaissance, régénération, de *palin,* en sens inverse, de nouveau, et de *genesis,* cause, origine, naissance ; 1546, Rabelais, au sens 1 [littér., 1897, A. Gide] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [en termes de morale, 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1838, Acad. [« ouvrage exprimant cette théorie », 1769, Ch. Bonnet]). **1.** *Vx.* Action de renaître, retour à la vie après un état de mort réelle ou apparente : *La palingénésie du phénix est une allégorie* (Acad., 1835) ; et littér. : *Ma convalescence merveilleuse fut une palingénésie ; je renaquis avec un être neuf* (Gide). || **2.** *Vx.* Régénération par le baptême. || *Par anal.* En termes de morale, changement complet et salutaire d'un individu ou d'un groupe, qui constitue une espèce de renaissance : *La naissance d'un enfant jeta Virgile dans des rêves de palingénésie universelle* (Renan). || **3.** En philosophie et en histoire, théorie selon laquelle les mêmes genres d'événements se succéderaient sans cesse dans le même ordre. || Ouvrage exprimant cette théorie : *« La Palingénésie philosophique » de Charles Bonnet. L'« Essai de palingénésie sociale » de Ballanche.*

● SYN. : **1** *renaissance, résurrection.*

palingénésique [palɛ̃ʒenezik] adj. (de *palingénésie ;* 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Relatif à la palingénésie ; qui la constitue ou la produit : *Théorie palingénésique. Pour que l'on ait pu prendre grand plaisir à cette tentative palingénésique* (Nerval). *Moronval avait eu le premier l'idée de la Revue, qui lui devait son titre palingénésique et humanitaire* (Daudet). || **2.** *Littér.* Se dit de quelqu'un qui croit à la palingénésie : *Ils tâchent de s'accommoder*[...] *aux idées du critique et se font sociaux, progressifs, moralisants, palingénésiques, mythiques...* (Gautier).

palinodie [palinɔdi] n. f. (bas lat. *palinodia,* reprise du chant, refrain, rétractation, gr. *palinôdia,* chant sur un autre ton, rétractation, de *palin,* en sens inverse, de nouveau, et de *ôdê,* chant ; 1512, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, v. 1566, *Tragédie du sac de Cabrière* [*chanter la palinodie,* 1596, Hulsius] ; sens 3, 1843, Ch. de Bernard). **1.** Dans la littérature de l'Antiquité, pièce de vers dans laquelle l'auteur rétractait ce qu'il avait exprimé dans un ou plusieurs poèmes antérieurs : *Stésichore ayant perdu la vue en punition des vers mordants et satiriques qu'il avait faits contre Hélène, il ne la retrouva qu'après avoir rétracté ses médisances par une nouvelle pièce contraire à la première, ce qu'on appelle depuis palinodie* (Rollin). || **2.** *Par extens.* Rétractation, désaveu plus ou moins honteux de ce qu'on avait dit ou fait précédemment : *Nous trouvons honteux qu'en moins d'une année il se soit fait de si complètes palinodies* (Gautier). *Manuel Roy lissait d'un doigt agacé sa moustache. Rien ne l'irritait plus que les palinodies désuètes du vieux maître* (Martin du Gard). || Vx ou littér. *Chanter la palinodie,* se désavouer soi-même, revenir honteusement sur ce qu'on avait dit ou fait : *Il serait curieux de vous voir chanter la palinodie* (Malraux). || **3.** Changement complet dans la manière de penser et de parler, et, particulièrement, changement d'opinion politique (s'emploie plus souvent au plur.) : *Encore plus que les diplomates, les hommes politiques ne se souviennent pas du point de vue auquel ils se sont placés à un certain moment, et quelques-unes de leurs palinodies tiennent moins à un excès d'ambition qu'à un manque de mémoire* (Proust).

● SYN. : **3** *retournement, revirement, volte-face.*

palinodier [palinɔdje] v. intr. (de *palinodie ;* sept. 1873, *Revue britannique* [p. 135], comme v. tr., au sens de « tourner [une œuvre] en palinodie » ; comme v. intr., au sens actuel, av. 1951, A. Gide). *Littér.* et *péjor.* Changer complètement d'attitude, se désavouer : *Mais, dès que je vais mieux, je comprends à nouveau qu'il ne faut pas se relâcher de sa dureté envers soi-même, revenir en arrière, palinodier..* (Gide).

palinodique [palinɔdik] adj. (de *palinodie ;* 1845, Bescherelle). Qui a le caractère d'une palinodie.

palinodiste [palinɔdist] n. (de *palinodie ;* 1845, Bescherelle). Personne qui fait des palinodies, qui se rétracte, se désavoue.

pâlir [pɑlir] v. intr. (de *pâle* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *palir* [*paslir,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *pâlir,* 1677, Duillier], au sens 1 ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay [dans le domaine affectif, 1667, Boileau] ; sens 3, v. 1660, d'après Trévoux, 1721 [en parlant d'une couleur, 1835, Acad.] ; sens 4, 1823, Boiste [*son étoile pâlit,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). [Conj. : v. *finir.*] **1.** En parlant d'une personne et, spécialem., de son visage, devenir pâle sous l'effet d'une cause physique (maladie, sous-alimentation, etc.) ou morale (effroi, colère ou autre émotion violente) : *Pâlir de froid, de douleur, de terreur. Comme il reste enfermé des journées entières, son visage a pâli. Je pâlissais de rage et de terreur* (Banville). *Cette fenêtre d'un aspect si particulier, cette réflexion et cette pâleur d'un homme qui pâlissait très peu d'ordinaire, car il était sanguin*[...], *tout cela me produisait l'effet de cacher quelque chose* (Barbey d'Aurevilly). *Un long instant, il lui maintint le doigt au-dessus de la masse incandescente. Cyprien pâlit jusqu'aux lèvres, qu'il se mordit pour ne pas crier* (Yourcenar). *Quand il la retrouva plus pâle | D'attente et d'amour yeux pâlis* (Apollinaire). || **2.** *Fig.* Accomplir un effort intellectuel long, intense et continu, qui serait susceptible de provoquer la pâleur et l'épuisement de la personne qui l'accomplit : *Pâlir sur un livre, sur un problème difficile. Jeune homme, j'ai pâli sur des codes avec une très mauvaise mémoire* (Montherlant). || Montrer, par son comportement, la présence en soi d'émotions ou de sentiments analogues à ceux qui provoquent d'ordinaire la pâleur : *Pâlir de jalousie, de dépit. Faire pâlir d'envie ses meilleures amies.* [La satire], *bravant l'orgueil et l'injustice, | Va jusque sous le dais faire pâlir le vice* (Boileau). || **3.** En parlant d'une source lumineuse, s'affaiblir, devenir ou paraître moins brillante : *Le soleil pâlit en hiver. Elle resta ainsi sans bouger jusqu'au moment où les astres du ciel pâlirent, effacés par le jour qui montait* (Daudet). || En parlant d'une couleur ou d'une image, perdre son éclat primitif, sa vivacité première, sa netteté : *Il portait un costume ancien dont les couleurs semblaient pâlies* (Nerval). *Photographie qui a pâli.* || **4.** En parlant d'une chose abstraite, perdre de son intensité ou de son

prestige, le plus souvent par comparaison avec un élément du même genre, plus neuf et plus brillant : *« Le Cid » fit pâlir tout ce qui avait précédé* (Littré). *Au bout de quelques années, que dis-je ? de quelques mois, l'engouement disparaît ; le dénigrement lui succède. On voit pâlir la gloire de lord Byron ; son génie est mieux compris de nous ; il aura plus longtemps des autels en France qu'en Angleterre* (Chateaubriand). *Son souvenir n'est point pâli* (Baudelaire). *Jusqu'à ce mot merveilleux*[fiançailles] *devant lequel tous nos autres souvenirs pâlissent* (Gide). *Ô splendeur démocratique qui pâlit* (Apollinaire). *Même la star, privée d'appui masculin, voit pâlir son prestige...* (Beauvoir). || *Son étoile pâlit,* se dit d'une personne dont le crédit, l'autorité, l'influence diminuent : *Tout le monde croit que l'étoile de Quanto* [M[me] de Montespan] *pâlit ; il y a des larmes, des chagrins naturels, des gaietés affectées, des bouderies ; enfin,* [...] *tout finit* (Sévigné).

● SYN. : **1** *blêmir ;* **3** *s'atténuer, s'éteindre, se voiler ; se décolorer, s'effacer, s'estomper, se faner, passer ;* **4** *se ternir.*

◆ v. tr. (début du XIII[e] s., Audefroi le Bastard). Rendre pâle ou faire paraître pâle : *La maladie a pâli cet enfant. Le soleil pâlit les couleurs. La lune pâlit ce qu'elle éclaire. Trois femmes que ce spectacle*[une tempête]*pâlissait un peu* (Stendhal). *Le jour naissant pâlissait une à une les étoiles* (Lavergne). *Sa toilette noire pâlissant encore ses joues étroites...* (Daudet).

palis [pali] n. m. (de *pal ;* fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume,* écrit *paliz* [*palis,* fin du XII[e] s., *Raoul de Cambrai*], au sens 1 [« l'espace entouré par cette clôture », 1762, Acad.] ; sens 2, fin du XII[e] s., *Raoul de Cambrai ;* sens 3, 1868, Littré ; sens 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens 5, 1875, Larousse). **1.** Alignement de petits pieux pointus qui constitue une clôture sommaire : *Au bas, le long du sentier, régnait un rustique palis perdu dans une haie d'aubépines et de ronces* (Balzac). || L'espace entouré par cette clôture. || **2.** Chacun des pieux entrant dans la composition de ce genre de clôture : *Une ligne de palis. Ils fouillaient d'un regard curieux au travers des palis d'une porte* (Huysmans). || **3.** Pieu triangulaire appointé que l'on fiche en terre, arête en avant, pour établir les palissades d'une fortification, etc. || **4.** Filet de pêche en nappe simple, que l'on tend sur des piquets. || **5.** En zoologie, nom donné aux lames verticales calcaires qui, dans certains polypiers, prolongent les cloisons.

palissade [palisad] n. f. (de *palis ;* v. 1460, Le Fèvre de Saint-Rémy, au sens 2 ; sens 1, 1636, Monet ; sens 3, 1875, Larousse [« mur de verdure... », v. 1673, Retz ; « espalier », 1600, O. de Serres] ; sens 4, 1694, Brunot). **1.** Clôture faite de planches étroites, de perches ou de pieux, fichés en terre, reliés les uns aux autres et généralement contigus : *Je longe une palissade en lattes de châtaignier...* (Colette). *Mon champ était entouré d'une petite palissade en planches. La bête vint s'abattre contre elle à la suite de je ne sais quel écart...* (Queneau). || **2.** Obstacle d'une fortification formé de palis entrelacés de fil de fer barbelé : *Élever une palissade en avant de la contrescarpe. Tirer à l'abri d'une palissade.* || **3.** Forme donnée aux arbres bordant une avenue par la taille de leurs branches dans le sens vertical, soit du côté intérieur, soit des deux côtés. || Mur de verdure constitué par un alignement d'arbres ou d'arbustes (généralement taillés d'une façon spéciale, v. ci-dessus) : *Les petites et les grandes palissades sont parées de ces belles nuances de l'automne dont les peintres font si bien leur profit...* (Sévigné). || *Vx.* Syn. de ESPALIER. || **4.** *Vx.* Fil de fer que les femmes portaient autrefois sous leur cornette, pour la tenir relevée.

● SYN. : **1** *barrière, palis.*

palissadement [palisadmɑ̃] n. m. (de *palissader ;* 1842, Mozin). Action ou -manière de palissader ; résultat de cette action : *Le palissadement d'un fossé. Un palissadement solide.*

palissader [palisade] v. tr. (de *palissade ;* 1585, Marnix, au sens de « construire une jetée en pilotis dans [une rivière] » ; sens 1, 1718, Acad. ; sens 2, 1677, Miege ; sens 3, 1803, Boiste ; sens 4, av. 1872, Th. Gautier [« tailler en espalier », 1703, Liger]). **1.** Enclore un terrain d'une palissade : *Palissader un jardin.* || **2.** Munir d'une palissade de défense : *Palissader une contrescarpe. De petits villages palissadés qui redoutaient le tigre* (Dorgelès). || **3.** Masquer au moyen d'une palissade d'arbres ou d'arbustes : *Palissader les murs d'un jardin avec des ifs.* || **4.** En arboriculture, tailler en palissade (surtout au part. passé) : *Palissader une haie. Sur les côtés du parterre régnaient des charmilles palissadées* (Gautier). || *Vx.* Tailler en espalier : *Un abricotier palissadé comme la façade* (Goncourt).

palissadique [palisadik] adj. (de *palissade ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** En forme de palissade. || **2.** Spécialem. *Tissu palissadique,* en botanique, parenchyme situé sous l'épiderme supérieur de la feuille, et formé par des cellules allongées perpendiculairement à la surface du limbe, qui ne laissent pratiquement pas de méats entre elles.

palissage [palisaʒ] n. m. (de *palisser ;* 1690, La Quintinie [I, 505], au sens 1 [*palissage à sec, en vert,* 1868, Littré] ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** Action de palisser un arbre, un arbuste, une treille : *Le palissage des pêchers ne commence qu'en juillet. Le palissage de la vigne.* || *Palissage à sec,* celui qu'on fait après la taille d'hiver, avant l'apparition des feuilles. || *Palissage en vert,* celui qu'on fait quand les feuilles ont poussé. || **2.** Le support de la plante palissée : *Un palissage solidement établi.*

palissandre [palisɑ̃dr] n. m. (néerl. *palissander,* même sens, mot probablem. empr. d'un parler indigène de la Guyane [le palissandre étant principalement importé de la Guyane hollandaise] ; 1718, Havard [aussi var. *palixandre* de 1723 — Savary des Bruslons — à 1923 — Larousse]). Bois exotique précieux, d'une couleur violette nuancée de jaune, employé en marqueterie et en ébénisterie : *J'ai souvent décrit* [...] *cet acajou, ce palissandre, ces bibelots laissés là par des générations, comme les coquillages des marées successives...* (Mauriac).

pâlissant, e [pɑlisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pâlir ;* fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 1 ; sens 2, 1647, Rotrou [en parlant d'une couleur, av. 1813, Delille] ; sens 3, début du XX[e] s.). **1.** Se dit d'une personne, et, spécialem., de son visage, qui est pâle ou devient pâle : *Une jeune fille émue et pâlissante. Ses blonds cheveux flottaient sur ses traits pâlissants* (Hugo). || **2.** Se dit d'une source lumineuse dont l'éclat s'affaiblit : *Le jour pâlissant. Les étoiles pâlissantes.* || Se dit d'une couleur ou d'un objet colore qui se ternit, dont la vivacité s'atténue : *Mais quoi ! déjà la rose pâlissante | Perd son éclat, les parfums leur odeur* (Delille). || **3.** *Fig.* et *littér.* Se dit de ce qui est en train de passer de mode : *La vogue de l'atelier d'artiste était pâlissante devant celle du rez-de-chaussée jouissant d'une entrée particulière* (Colette).

● SYN. : **1** *blêmissant, pâli ;* **2** *déclinant, faiblissant.*

palissé, e [palise] adj. (part. passé de *palisser ;* v. 1468, O. de La Marche, au sens de « défendu par une palissade » ; sens 1, fin du XVII[e] s. ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'un arbre taillé en espalier : *Pêcher palissé.* || **2.** *Par extens.* Se dit de ce qui est tapissé d'une végétation dont la disposition évoque celle d'un espalier : *Des grottes jaunâtres qui ouvraient une bouche palissée de ronces* (Balzac). || **3.** *Spécialem.* En héraldique, se dit de toute pièce composée de pieux pointus par le haut et enclavés les uns dans les autres, en forme de palissade : *D'argent, à la fasce palissée d'azur.*

pâlissement [pɑlismɑ̃] n. m. (de *pâlir* [v. ce mot] ; 1528, Platine, écrit *palissement ; pâlissement,* 1874, A. Daudet). *Littér.* Action de pâlir (au pr. et au fig.) ; reflet ou lueur pâle (rare) : *En plein soleil, la sensation du danger donne tout à coup l'impression d'un demi-jour, d'un pâlissement de la lumière* (Daudet).

palisser [palise] v. tr. (de *palis ;* 1417, Godefroy, écrit *pallicier* [*palisser,* v. 1468, O. de La Marche], au sens de « fermer, protéger avec des pieux, des palissades » ; sens actuel, 1680, Richelet). En horticulture, éta-

ler et fixer contre un mur, un treillage ou un autre support les branches des arbustes et des arbres fruitiers en espalier, pour imposer à celles-ci une direction déterminée, ce qui permet d'accroître, d'améliorer et de régulariser la production des fruits : *Palisser des pêchers, des cerisiers. Nous y allâmes en cheminant par d'aimables sentiers, sous les vignes palissées en tonnelles comme il est de mode là-bas* (Duhamel).

palisson [palisɔ̃] n. m. (de *palis ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *paleszon* et *peliçon* [*palisson,* 1433, Godefroy], au sens de « pieu » ; sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). Instrument métallique plat et uni, en forme de demi-cercle, sur lequel le corroyeur adoucit les peaux.

palissonner [palisɔne] v. tr. (de *palisson* [v. ce mot] ; 1382, Godefroy, écrit *paleçonner* [*palissonner,* 1432, Godefroy], au sens de « mettre des barreaux dans un mur de torchis » ; sens actuel, 1842, Acad.). Adoucir les peaux sur le palisson.

palissonneur [palisɔnœr] n. m. (de *palissonner ;* 1907, Larousse). Ouvrier qui palissonne les peaux ; et adjectivem. : *Ouvrier palissonneur.*

paliure [paljyr] n. m. (lat. *paliurus,* même sens, gr. *paliouros,* même sens ; 1615, Daléchamps, I, 519). Arbrisseau épineux, de la famille des rhamnacées, qui croît en Europe méridionale et en Asie occidentale : *Les fleurs du paliure paraissent à la fin du printemps* (Valmont de Bomare).

palladeux [paladø] adj. m. (de *pallad*[*ium*] 2 ; 1875, Larousse). Se dit des composés du palladium bivalent.

palladique [paladik] adj. (de *pallad*[*ium*] 2 ; 1868, Littré). Se dit des composés du palladium quadrivalent.

1. palladium [paladjɔm] n. m. (lat. *Palladium,* statue de Pallas protectrice de Troie, gr. *Palladion,* même sens, de *Pal-las, -ados,* Pallas [surnom de la déesse Athéna] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *palladion* et *pallade* [*palladium,* 1562, Du Pinet], au sens 1 ; sens 2, 1562, Du Pinet ; sens 3, 1748, Montesquieu [un premier ex. en 1647, Vaugelas]). **1.** Dans l'Antiquité, statue en bois de Pallas, qui, tombée du ciel, disait-on, était considérée par les Troyens comme assurant la protection et le salut de leur cité : *Le palladium, quoique tombé du ciel, n'était qu'un gage sacré de la protection de Pallas ; c'était elle qu'on vénérait dans le palladium* (Voltaire). || **2.** *Par extens.* Dans l'Antiquité, objet sacré quelconque à la garde duquel était attachée la conservation d'une ville ou d'un État : *Le bouclier de Numa était le palladium de la République romaine.* || **3.** *Par anal.* et *littér.* Tout élément regardé par un groupe social comme un moyen d'assurer sa propre sûreté et de sauvegarder ses intérêts (vieilli) : *La loi civile* [...] *est le palladium de la propriété* (Montesquieu). *La charte constitutionnelle est le palladium du trône et de la patrie* (Staël). *Ce palladium de la sûreté et de la prospérité nationales* (Chateaubriand).

2. palladium [paladjɔm] n. m. (mot angl. de même sens [début du XIXe s.], dér. savant de *Pallas,* n. d'une petite planète découverte en 1802 au voisinage de Cérès, lat. *Pallas, -adis,* Pallas [n. d'une déesse], gr. *Pallas, -ados* [v. l'art. précéd.] ; 1803, *Annales de chimie,* 1re série, XLVI, 333). Métal léger, d'un gris de plomb ou d'un blanc mat, extrait de la mine de platine et employé notamment en orfèvrerie (symb. : Pd).

palladure [paladyr] n. f. (de *pal-lad*[*ium*] 2 ; 1868, Littré). Alliage, en proportion définie, du palladium avec un autre métal.

pallanesthésie [palanɛstezi] n. f. (du gr. *pallein,* agiter, secouer, et de *anesthésie ;* 1932, Larousse). En neurologie, abolition de la sensibilité tactile aux vibrations.

pallas [palas] n. f. (emploi comme n. commun, à des fins publicitaires, du n. de la déesse gréco-latine *Pallas* [v. PALLADIUM et 2] ; 1875, Larousse). Sorte de panne, dont le fil de velours est en poil de chèvre, la chaîne et la trame étant en coton.

palle n. f. V. PALE 1.

palléal, e, aux [paleal, -o] adj. (dér. savant du lat. *palla,* manteau [de femme, d'acteur], grande robe ; 1838, Acad. [*cavité palléale,* 1875, Larousse]). Relatif au manteau des mollusques. || *Cavité palléale,* cavité qui, chez les mollusques, contient les organes respiratoires.

pallesthésie [palɛstezi] n. f. (du gr. *pallein,* agiter, secouer, et de *-esthésie,* du gr. *aisthêsis,* perception, sensation, dér. de *aisthanesthai,* percevoir par les sens, s'apercevoir de ; 1932, Larousse). En physiologie, sensibilité aux vibrations, que l'on étudie en appliquant un diapason sur les apophyses osseuses.

palliateur, trice [paljatœr, -tris] n. (dér. savant de *pallier ;* 1739, Brunot). *Vx.* Personne qui pallie, qui déguise ou cherche à déguiser des éléments nocifs ou condamnables : *Le cardinal ne sera jamais qu'un mauvais et perpétuel faiseur de transactions, et qu'un palliateur des défauts du gouvernement* (d'Argenson).

◆ adj. (1829, Boiste) Se dit de ce qui tend à pallier (dans les différents sens du terme) : *Excuse palliatrice. Médiation palliatrice.*

palliatif, ive [paljatif, -iv] adj. (lat. médiév. *palliativus,* palliatif, du bas lat. *palliatum,* supin de *palliare* [v. PALLIER] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1698, Bossuet [« qui dissimule, qui donne une fausse apparence », fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). **1.** Se dit d'un traitement ou d'un remède qui vise à atténuer ou à supprimer les symptômes pénibles d'une maladie, mais qui n'agit en aucune façon sur les causes de cette maladie : *Médicament palliatif. Cure palliative.* || **2.** *Vx* et *littér.* Se dit de toute mesure dont l'effet, transitoire et superficiel, masque une situation qu'elle n'a aucune chance d'améliorer réellement : *Une faible mitigation, palliative de grandes erreurs* (Bossuet).

◆ **palliatif** n. m. (sens 1, 1740, Acad. ; sens 2, 1729, d'Olivet, 200). **1.** Remède qui procure un soulagement passager, mais qui n'agit pas sur la cause d'une maladie : *Au premier rang des palliatifs on place l'opium, dont l'effet général est de calmer plutôt que de guérir* (Raspail). || **2.** *Fig.* Moyen d'éviter provisoirement un danger ou un obstacle sans les supprimer ; mesure insuffisante, expédient : *Tant que je n'entrevoyais que de misérables palliatifs à un ruineux état de choses*[.], *je pouvais demeurer indécis, encore que tout cela me parût de plus en plus déplorable* (Gide).

palliation [paljasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *palliatio,* mêmes sens, du bas lat. *palliatum,* supin de *palliare* [v. PALLIER] ; 1314, Mondeville, écrit *pauliation* [*palliation,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, 1455, Godefroy [écrit *palliation*]). **1.** *Vx.* En médecine, action de ne guérir un mal qu'en apparence, de n'y apporter qu'un soulagement temporaire : *Les médecins se servent de palliations dans les maux dont ils ne peuvent découvrir la cause ou la détruire* (Furetière, 1690). || **2.** *Fig.* et *vx.* Action de déguiser un élément nocif ou condamnable, de lui donner un aspect, une couleur favorables : *Ne suffisait-il pas d'avoir permis aux hommes tant de choses défendues par les palliations que vous y avez apportées ?* (Pascal).

pallicare n. m. V. PALIKARE.

pallidal, e, aux [palidal, -o] adj. (dér. savant de *pallid*[*um*] ; 1961, Galli et Leluc, p. 23). Relatif au pallidum : *Système pallidal.*

pallidectomie [palidɛktɔmi] n. f. (de *pallid*[*um*] et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1963, Larousse). Intervention chirurgicale qui consiste à détruire le pallidum, afin de supprimer certains effets de la maladie de Parkinson.

pallidum [palidɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, emploi spécialisé et substantivé du neutre de l'adj. du lat. class. *pallidus,* pâle [v. PÂLE] ; 1963, Larousse). La plus interne des formations grises du noyau lenticulaire du cerveau, qui joue un rôle important dans la réalisation des mouvements automatiques.

pallier [palje] v. tr. (bas lat. *palliare,* cacher, pallier, proprem. « couvrir d'un manteau », du lat. class. *pallium,* manteau [v. PALLIUM] ; début du XIVe s., au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré). **1.** *Vx.* En médecine, soulager un mal sans le guérir, supprimer pour quelque temps ou atténuer les

manifestations extérieures d'une maladie sans chercher à en éliminer la cause. || **2.** *Vx* et *littér.* Présenter un élément nocif ou condamnable de façon à lui donner une apparence favorable, le masquer, l'atténuer ou l'excuser : *Circonstancier à confesse les défauts d'autrui, y pallier les siens* (La Bruyère). *Je n'aurais pas eu chaque matin à pallier des fautes, à combattre des erreurs* (Chateaubriand). *L'excellence des sentiments palliait les défaillances oratoires* (Gide). *Pour les vieillards dont les traits avaient changé, ils tâchaient pourtant de garder, fixée sur eux à l'état permanent, une de ces expressions fugitives qu'on prend pour une seconde de pose et avec lesquelles on essaye soit de tirer parti d'un avantage extérieur, soit de pallier un défaut...* (Proust). *Il palliait naturellement cette légère disgrâce par un goût charmant de l'élévation morale...* (Duhamel).

◆ v. tr. ou tr. ind. [**à**] (v. 1670, d'après Trévoux, 1704, comme tr. direct ; 1911, A. Gide, comme tr. indirect). Remédier, en apparence seulement, à un mal quelconque, améliorer, provisoirement et par des mesures incomplètes, une situation dont on ne vise aucunement à modifier les fondements : *Pallier la dépréciation d'une monnaie. En cas de danger, le Nonce me fournira l'argent pour plier bagage. Gardez vos quibus pour pallier vos propres maux* (Yourcenar). *J'ai écrit à Jean Schlumberger d'y pallier s'il se peut dans une note* (Gide).

• SYN. : *obvier à.*

• REM. Dans l'usage courant, le verbe est transitif indirect et s'emploie avec un complément introduit par *à.* Malgré la condamnation des puristes, cette construction est utilisée fréquemment par les écrivains les plus réputés.

pallikare n. m. V. PALIKARE.

pallium [paljɔm] n. m. (mot lat. signif. « manteau grec, tout vêtement ample de dessus, couverture, tenture » ; v. 1138, Gaimar, écrit *pallion* [*pallium,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], au sens I, 2 ; sens I, 1, 1834, Landais ; sens II, 1, 1963, Larousse ; sens II, 2, 1970, Robert).

I. 1. Dans l'Antiquité, vaste pièce d'étoffe rectangulaire en laine, drapée de différentes manières, dont les Grecs avaient l'habitude de se couvrir (les Romains portaient la toge). || **2.** Bandelette de laine blanche semée de croix noires que le pape attribue, en signe de dignité hiérarchique, à tous les archevêques et à certains évêques privilégiés, et que lui-même porte en collier, ainsi que les patriarches, les primats et les archevêques, pendant la messe pontificale et à certains jours déterminés : *Un cardinal vous emmène comme conclaviste, vous entrez dans la Rote, vous avez le pallium* (Hugo).

II. 1. En anatomie, l'écorce cérébrale des animaux supérieurs (qui recouvre le cerveau comme un manteau). || **2.** En zoologie, nom donné à une membrane qui recouvre les hémisphères cérébraux de certains poissons.

palmaire [palmɛr] adj. (dér. savant du lat. *palma,* paume de la main [v. PAUME] ; v. 1560, Paré [*arcades palmaires,* 1875, Larousse]). Qui appartient, qui a rapport à la paume de la main : *Muscles, ligaments, aponévroses palmaires. Face palmaire de la main.* || *Arcades palmaires,* nom donné à deux arcades artérielles qui unissent à la paume de la main les artères radiale et cubitale.

◆ n. m. (1802, Flick). Nom donné à plusieurs muscles de la main interne : *Grand palmaire, petit palmaire, palmaire cutané.*

palmarès [palmarɛs] n. m. (mot lat., plur. de l'adj. *palmaris,* qui mérite la palme, dér. de *palma,* palme [v. PALME 1] ; 1842, Acad., au sens 1 [« feuille ou brochure reproduisant cette liste », 1875, Larousse] ; sens 2, 1954, *FEW,* VII, 515 *b*). **1.** Liste des lauréats d'une distribution de prix ou de toute autre distribution de récompenses, des gagnants d'un concours, des vainqueurs d'une compétition : *Arthur Rimbaud non plus ne saurait être classé dans un palmarès officiel* (Mauriac). || Feuille ou brochure reproduisant cette liste. || **2.** Liste des succès remportés par un sportif ou un club sportif : *Cet athlète a ajouté encore une victoire à son palmarès.* || **3.** Syn. préconisé par l'Administration de HIT-PARADE.

palmarium [palmarjɔm] n. m. (du lat. *palma,* palmier [v. PALME 1], sur le modèle de mots savants tels que *aquarium,* etc. ; 1903, Larousse). Serre où l'on cultive et entretient, dans les pays froids et tempérés, les palmiers et certaines autres plantes exotiques : *Le palmarium du Jardin des Plantes.*

palmati- [palmati], premier élément, tiré du lat. *palmatus,* qui a la forme d'une palme (v. PALMÉ), et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

palmatifide adj. V. PALMIFIDE.

palmatilobé, e adj. V. PALMILOBÉ, E.

palmatinervé, e adj. V. PALMINERVÉ, E.

palmatipartite adj. V. PALMIPARTI, ITE.

palmatiséqué, e adj. V. PALMISÉQUÉ, E.

palmature [palmatyr] n. f. (dér. savant du lat. *palmatus,* qui a la forme d'une palme, où figurent des palmes [et, à basse époque, « qui a les cornes palmées, en parlant d'un daim »], de *palma,* paume, palme [v. l'art. suiv. et PAUME] ; 1858, Nysten, aux sens 1-2 ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** En histoire naturelle, état, disposition de ce qui est palmé. || **2.** En pathologie, réunion, congénitale ou consécutive à une brûlure, des doigts par une membrane ou un tissu cicatriciel. || **3.** En zoologie, ensemble des membranes unissant les doigts, chez certains animaux.

1. palme [palm] n. f. (lat. *palma,* paume, creux de la main, feuille de palmier [par comparaison avec la forme d'une main étendue], palmier, fruit du palmier, emblème de victoire ; début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 2 [par anal., 1873, Verlaine] ; sens 1, v. 1155, Wace [*beurre de palme, sucre de palme,* 1875, Larousse ; *huile de palme,* 1768, Val-mont de Bomare ; *vin de palme,* 1690, Furetière] ; sens 3, v. 1170, *Livre des Rois* [en architecture ; en termes de textile, 1653, Havard ; en héraldique, 1690, Furetière] ; sens 4, 1963, Larousse ; sens 5, fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire* [*palme (du martyre),* fin du XIV^e s., E. Deschamps] ; sens 6, 27 déc. 1866, d'après Larousse, 1888 [*palmes académiques — palmes,* même sens, 1893, Courteline] ; sens 7, 1963, Larousse). **1.** *Vx* ou *littér.* Palmier de toute espèce et, *spécialem.,* le palmier-dattier : *Il n'avait rien perdu de sa fierté ; elle se relevait toujours, comme la palme souple se relève d'elle-même, quelque effort qu'on fasse pour l'abaisser* (Fénelon). *Je préférais les chemins ombreux sous les palmes, les jardins de Ouardi, les villages* (Gide). || *Beurre de palme,* substance butyracée extraite de graines de différentes espèces de palmiers. || *Huile de palme,* huile extraite du noyau du fruit du palmier. || *Sucre de palme,* matière sucrée extraite du jus de certaines variétés de palmiers. || *Vin de palme,* boisson alcoolique obtenue par la fermentation d'une matière sucrée extraite de quelques types de palmiers. || **2.** Branche de palmier, particulièrement de palmier-dattier : *Il existe deux espèces principales de palmes : tantôt les folioles sont distribuées symétriquement de part et d'autre d'une tige médiane ; tantôt elles divergent en éventail* (Lévi-Strauss). *Au-dessus du monde touffu des palmes qui se déploie comme la mer, un rocher se dresse* (Loti). || *Par anal.* Branche ou feuille composée dont l'aspect rappelle celui d'une branche de palmier : *Le ciel est, par-dessus le toit, | Si bleu, si calme ! | Un arbre, par-dessus le toit, | Berce sa palme* (Verlaine). *Les fougères, au long des pentes, étaient leurs palmes horizontales que les souffles du vent n'atteignent pas* (Genevoix). || **3.** Ornement en forme de feuille composée stylisée. || En architecture, ornement en forme de feuille de palmier avec culot, taillé sur une doucine ou dans une frise : *Palmes d'un chapiteau.* || Dessin ou broderie sur étoffe, ayant quelque analogie avec une branche de palmier : *On brode des palmes sur les habits des académiciens. La nouvelle épouse [...] entièrement voilée d'un long cachemire dont les palmes tombaient à ses pieds* (Nerval). || En héraldique, ornement extérieur de l'écu, composé de deux branches de palmier placées symétriquement. || **4.** Nageoire en caoutchouc renforcé, rappelant la forme des pattes palmées des palmipèdes, que s'attachent aux pieds les sportifs pratiquant la nage sous-marine, afin d'augmenter leur vitesse

de propulsion : *Le masque et les palmes font partie de la tenue du plongeur sous-marin.* || **5.** *Fig.* Symbole de la victoire, de la supériorité : *Remporter la palme dans un concours, dans une discussion. À vous la palme, vous l'emportez ! La palme est à celui qui a été puissant en paroles et en œuvres, qui a senti le bien et au prix de son sang l'a fait triompher* (Renan). *Si l'on compare entre eux les humbles et sublimes acteurs de la charité et du dévouement qui revivent dans ce livre, on ne sait à qui donner la palme...* (France). || *La palme du martyre,* ou simplem. *la palme,* la gloire éternelle qui, selon les chrétiens, est réservée par Dieu à ceux qui sont morts pour la foi : *Conquérir la palme du martyre. Mais dans ce temple enfin la mort est assurée.* | *— Mais dans le ciel déjà la palme est préparée* (Corneille). || **6.** *Les palmes académiques,* ou simplem. *les palmes* distinction honorifique conférée aux personnes qui ont rendu des services à l'enseignement et aux beaux-arts (et dont l'insigne complet comporte à son extrémité deux feuilles entrelacées de palmier) : *Figure-toi que M. l'Inspecteur d'Académie a déclaré à M. Muche* [...] *qu'il me décernait les palmes académiques moralement* (Pagnol). || **7.** Insigne de bronze en forme de branche de laurier, ajouté au ruban de la croix de guerre ou de la croix de la valeur militaire, et qui marque l'octroi d'une citation à l'ordre de l'armée.

2. palme [palm] n. m. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *paume* ou *palme,* même sens [1080, *Chanson de Roland*], lat. *palmus,* paume de la main, mesure de longueur valant quatre pouces, var. masc. de *palma,* paume [v. l'art. précéd.] ; 1553, *Bible Gérard*). Ancienne mesure de longueur, égale approximativement à une largeur de main : *La largeur de ce fleuve de feu était de cinquante ou soixante pas, sa profondeur de vingt-cinq ou trente palmes* (Buffon).

palmé, e [palme] adj. (lat. *palmatus,* qui a la forme d'une palme, où figurent des palmes — et, à basse époque, « qui a les cornes palmées, en parlant d'un daim » — [du lat. class. *palma,* paume, palme, v. PALME 1 et PAUME], et, pour le sens 3, du franç. *palme* 1 ; début du XVIe s., au sens de « orné de palmes, comme signe de la gloire » ; sens 1, 1754, Klein [pour une antilope ; à propos d'une patte ou d'un pied, 1783, Buffon ; *les avoir palmé(e)s,* 1915, Esnault] ; sens 2, 1758, Duhamel du Monceau ; sens 3, av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam). **1.** En zoologie, se dit d'une patte ou d'un pied dont les doigts sont réunis par une membrane : *On donne le nom de « palmipèdes » aux oiseaux à pieds palmés. Les pattes de derrière du castor, palmées comme celles du cygne, lui servent à nager* (Chateaubriand). *Un cygne qui s'était évadé de sa cage,* | *Et, de ses pieds palmés frottant le pavé sec...* (Baudelaire). || *Antilope palmée,* antilope dont les cornes ont une empaumure aplatie. || Fig. et pop. *Les avoir palmé(e)s* (sous-entendu : *les pieds* ou *les pattes*), être las, ne plus avoir ou ne pas avoir envie de travailler : *Je les ai palmés, je me fais vieux* (Croisset). || **2.** En botanique, se dit d'un organe dont les éléments sont divergents et affectent la forme d'une main ouverte aux doigts écartés : *Feuille, bractée, corolle palmée. Nervation palmée.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Qui a été décoré des palmes académiques : *Un licencié ès lettres, s'il vous plaît, et palmé comme tel* (Villiers de L'Isle-Adam).

1. palmer [palmɛr] n. m. (emploi comme n. commun du n. de l'inventeur de l'appareil, Jean-Louis *Palmer ;* 1877, Littré). Instrument de mesure de précision servant à évaluer les épaisseurs ou les diamètres extérieurs, composé principalement d'une vis micrométrique et de deux touches, l'une fixe, l'autre mobile, entre lesquelles on place l'élément à mesurer.

2. palmer [palme] v. tr. (dér. savant du lat. *palma,* paume [v. PAUME] ; 1611, Cotgrave, au sens de « polir avec la paume » ; sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). Aplatir la tête d'une aiguille avant d'y percer le chas.

3. palmer [palme] v. intr. (de *palme* 1 ; 1970, Robert). Nager au moyen de palmes : *Les plongeurs sous-marins avancent en palmant, sans se servir de leurs bras.*

palmeraie [palmərɛ] n. f. (de *palmier ;* 1607, Trigaut [mot rare av. 1893 — Dict. général —, qui a supplanté *palmerier,* n. m., même sens — 1836, Acad.]). Lieu planté de palmiers : *Il vit une grande maison, hors de la palmeraie, au bord de la steppe* (Duhamel).

palmette [palmɛt] n. f. (dimin. de *palme* 1 ; 1694, Th. Corneille, au sens 4 ; sens 1, 1825, *Dict. des sciences naturelles ;* sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, 1842, Mozin ; sens 5, 1963, Larousse ; sens 6, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Palmier de petite taille, dépassant rarement 1,50 m de haut. || **2.** *Vx* et *littér.* Branche ou feuille composée dont l'aspect rappelle, en plus petit, celui d'une branche de palmier : *Une palmette de fougère que je cueille me ravit* (Chateaubriand). || **3.** En horticulture, disposition particulière donnée aux arbres fruitiers en espalier ou en contre-espalier, qui consiste principalement en ce que les branches latérales sont étalées horizontalement et symétriquement de chaque côté de la tige : *Un arbre en palmette.* || **4.** Motif d'architecture stylisé qu'on taille sur des moulures, formé d'un ensemble de petites palmes ordonnées symétriquement, le plus souvent autour d'une tigette : *Passe encore de restaurer les palmettes et les cordons* (Colette). || **5.** En technologie, petit ornement estampé ou forgé dans la masse, terminant un enroulement, un barreau, etc. || **6.** En termes de peinture ou de modes, ornement en forme de palme : *Broder des palmettes. Un grand nombre d'habits d'uniforme portent des palmettes au collet.*

palmi- [palmi], premier élément, tiré du lat. *palma,* palme (v. PALME 1), et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

palmier [palmje] n. m. (de *palme* 1 ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 ; sens 2, 1938, Montagné et Gottschalk). **1.** Nom générique d'arbres des pays chauds, appartenant à la classe des monocotylédones, composés d'un tronc simple couronné par un faisceau de feuilles très grandes, pétiolées, persistantes, pennées ou palmées, et dont les fruits sont soit des baies, soit des drupes charnues ou fibreuses, à endocarpe osseux et très dur : *Des bois de palmiers dont les plumets noirs, remués par un peu de brise, se froissent doucement au bout des tiges penchées en tous sens et frêles comme de longs roseaux* (Loti). || **2.** Petit gâteau feuilleté, plat, en forme de palme, qui est une spécialité de la pâtisserie parisienne.

palmier-dattier [palmjedatje] n. m. (de *palmier* et de *dattier ;* 1765, *Encyclopédie* [*palmier,* même sens, 1487, Garbin]). Syn. de DATTIER.

palmifide [palmifid] adj. (de *palmi-* et de *-fide,* du radical du v. lat. *findere,* séparer, diviser ; 1875, Larousse). En botanique, se dit d'un organe foliacé, à nervures palmées et à bords découpés en lanières aiguës, séparées par des échancrures qui s'étendent jusque vers le milieu du limbe : *Le ricin a des feuilles palmifides.*

• REM. On dit aussi PALMATIFIDE (de *palmati-* et de *-fide ;* 1963, Larousse).

palmiforme [palmifɔrm] adj. (de *palmi-* et de *forme ;* 1868, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** En botanique, se dit d'une corolle palmée en apparence. || **2.** *Colonne palmiforme,* dans l'art égyptien, colonne dont le chapiteau est en forme de feuilles de palmier ou de doigts assemblés.

palmilobé, e [palmilɔbe] adj. (de *palmi-* et de *lobe ;* 1845, Bescherelle). En botanique, se dit d'un organe foliacé, à nervures palmées, à bords découpés en lobes arrondis, séparés par des échancrures peu profondes : *L'érable a des feuilles palmilobées.*

• REM. On dit aussi PALMATILOBÉ, E (de *palmati-* et de *lobe ;* 1963, Larousse).

palminervé, e [palminɛrve] adj. (de *palmi-* et de *nerv*[*ure*] ; 1875, Larousse [*palminerve,* même sens, 1868, Littré]). En botanique, se dit d'une feuille à nervures palmées.

• REM. On dit aussi PALMATINERVÉ, E (de *palmati-* et de *nerv*[*ure*] ; 1963, Larousse).

palmiparti, e [palmiparti] ou **palmipartite** [palmipartit] adj. (de *palmi-* et du lat. *partitus,* part. passé de *partire,* partager, diviser, dér. de *pars, partis,* partie,

portion ; 1845, Bescherelle, pour les deux formes). En botanique, se dit d'un organe foliacé, à nervures palmées et à découpures aiguës, séparées par des échancrures qui pénètrent jusqu'à proximité de la base du limbe : *L'aconit a des feuilles palmipartites.*

• REM. On dit aussi PALMATIPARTITE (de *palmati-* et du lat. *partitus* [v. ci-dessus] ; 1963, Larousse).

palmipèdes [palmipɛd] n. m. pl. (lat. *palmipes, -pedis,* qui a le pied palmé, de *palma,* palme [v. PALME 1], et de *pes, pedis,* pied, patte ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 [comme mot du lat. scientif. moderne, 1555, Belon] ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Dans les anciennes classifications, ordre d'oiseaux comprenant ceux qui ont les doigts réunis par une membrane : *Les canards, les mouettes sont des palmipèdes. Cela embarrassera peut-être les ornithologues anxieux de décrire et classer les palmipèdes* (France). || **2.** *Vx.* Groupe de mammifères rongeurs, caractérisé par des pieds palmés, et comprenant principalement le genre *castor.*

◆ adj. et n. m. (1760, Brunot). Qui a les pieds palmés : *Le pélican est un oiseau palmipède. Un mammifère palmipède.*

palmiséqué, e [palmiseke] adj. (de *palmi-* et de *-séqué,* du lat. *secare,* couper, diviser, découper ; 1875, Larousse). En botanique, se dit d'un organe foliacé, à nervures palmées, et découpé en segments séparés par des échancrures qui s'étendent jusqu'à la base du limbe : *La quintefeuille a des feuilles palmiséquées.*

• REM. On dit aussi PALMATISÉQUÉ, E (de *palmati-* et de *-séqué* [v. ci-dessus] ; 1963, Larousse).

palmiste [palmist] n. m. (mot des colons antillais et guyanais, adapté de l'esp. ou du portug. *palmito,* cocotier à bourgeon terminal comestible [début du XVI^e^ s.], dimin. de *palma,* palme, palmier, lat. *palma,* mêmes sens [v. PALME 1] ; 1601, Champlain [I, 28-29], au sens 1 [var. *palmite,* 1601, Lodewijcksz, 2] ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1903, Larousse ; sens 4, 1963, Larousse ; sens 5, 1753, Buffon ; sens 6, 1775, Buffon). **1.** Nom usuel d'un palmier du genre arec, dont le bourgeon terminal est comestible : *S'arrêtant à considérer le port élégant d'un palmiste* (Gautier). || **2.** Nom usuel donné au palmier à huile d'Afrique tropicale et d'Indo-Malaisie, scientifiquement appelé *elaeis.* || **3.** Syn. de CHOU-PALMISTE. (V. ci-après.) || **4.** Amande du fruit du palmier. || **5.** Syn. de RAT PALMISTE. (V. ci-après.) || **6.** Nom d'un passereau du genre grive, qui vit principalement dans les Antilles : *L'habitude qu'a cet oiseau de se tenir et de nicher sur les palmiers, où sans doute il trouve la nourriture qui lui convient, lui a fait donner le nom de palmiste* (Buffon).

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1654, Du Tertre, p. 235 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [*ver du palmiste,* même sens, v. 1730, d'après Valmont de Bomare, 1776] ; sens 3, 1753, Buffon). **1.** *Chou palmiste, chou-palmiste,* ou *palmiste* n. m., bourgeon terminal comestible de certains palmiers ou cocotiers, formé des feuilles tendres de la jeune pousse. || **2.** *Ver palmiste,* larve des grands charançons, ou calandres, qui vivent dans les palmiers des régions tropicales. || **3.** *Rat palmiste,* ou *palmiste* n. m., espèce de petit écureuil des régions tropicales qui se tient ordinairement dans les palmiers : *Le palmiste est de la grosseur d'un rat ou d'un petit écureuil ; il passe sa vie sur les palmiers, et c'est de là qu'il a tiré son nom ; les uns l'appellent « rat palmiste », et les autres l'« écureuil des palmiers »* (Buffon).

palmitate [palmitat] n. m. (de *palmit[ine]* ; 1875, Larousse). Sel ou ester de l'acide palmitique.

palmite [palmit] n. m. (mot du franç. des Antilles, empr. de l'esp. *palmito,* même sens, dimin. de *palma,* palme, palmier, lat. *palma,* mêmes sens [v. PALME 1] ; 1599, Vigenère). Moelle de palmier, substance blanche, d'une saveur sucrée, offrant la consistance du lait caillé.

palmitine [palmitin] n. f. (de *palmite* ; 1865, Nysten). Ester palmitique de la glycérine, substance grasse qui est l'un des composants de l'huile de palme.

palmitique [palmitik] adj. (de *palmit[ine]* ; 1868, Littré). Se dit d'un acide gras, qu'on obtient principalement par la transformation de l'huile de palme, et des composés qui en dérivent : *Bougie faite d'acide palmitique et de paraffine.*

palmure [palmyr] n. f. (de *palme* 1 ; 1845, Bescherelle). Membrane qui relie les doigts des animaux palmipèdes.

palois, e [palwa, -az] adj. et n. (dér. savant de *Palus,* n. lat. de la ville de Pau ; 1888, Larousse). Relatif à Pau ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

palombe [palɔ̃b] n. f. (anc. gascon *paloma* ou *palomba,* même sens, lat. impér. *palumba,* même sens, var. fém. du n. m. du lat. class. *palumbus,* pigeon ramier ; v. 1534, B. Des Périers, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** Nom donné en Provence, en Languedoc et en Gascogne au pigeon ramier : *Ils ont dit hier soir qu'ils iraient mettre la cabane en état pour la chasse à la palombe* (Mauriac). || **2.** Élingue dont se servaient autrefois les cordiers pour le commettage du filin.

palombière [palɔ̃bjɛr] n. f. (de *palombe ;* 1788 [d'après le *Dict. des sciences naturelles,* 1825], écrit *palomière* [*palombière,* 1927, Mauriac], au sens 1 ; sens 2, 1794, *Encycl. méthodique* [écrit *palomière ; palombière,* début du XX^e^ s.]). **1.** Appareil composé de deux nappes de filets se refermant l'une sur l'autre par l'action de ficelles, et qu'on emploie pour la chasse aux ramiers et aux bisets. || **2.** Endroit aménagé pour chasser les palombes à l'affût : *D'autres émotions que celles qu'on éprouve dans une palombière quand vient s'abattre le vol des beaux oiseaux violacés* (Benoit).

• REM. On trouve aussi, mais de moins en moins souvent, la forme PALOMIÈRE.

palombin [palɔ̃bɛ̃] n. m. (ital. *palombino,* même sens, dér. [par analogie de couleur] de *palombo,* palombe, lat. *palumbus,* pigeon ramier ; 1818, *Dict. d'histoire naturelle,* écrit *palombino ; palombin,* 1823, Boiste). Marbre blanc compact, à grain très fin, qui a servi à la construction d'anciens monuments.

palomière n. f. V. PALOMBIÈRE.

palonnier [palɔnje] n. m. (mot issu, par substitution de suff., de l'anc. n. m. *palonnel,* même sens [1383, Du Cange], *palonneau* [1611, Cotgrave], dér. de *pal ;* 1694, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse [en aéronautique, 1942, Saint-Exupéry]). **1.** Pièce transversale de bois ou de métal à laquelle, en l'absence de brancards, on attache par des crochets les traits des chevaux d'une voiture, d'une charrue ou de tout autre appareil à traction animale : *Il va falloir que je vive et continue* [...]. *Comme le cheval qu'au soir on détache du palonnier en lui frappant sur la croupe !* (Claudel). || **2.** Dispositif mécanique permettant de répartir de façon uniforme l'effort exercé sur un levier de commande ou sur une pédale. || En aéronautique, barre horizontale, manœuvrée au pied par le pilote, qui sert à braquer le gouvernail de direction d'un avion et, ainsi, à faire virer l'appareil : *Un coup de palonnier : le paysage entier dérive* (Saint-Exupéry).

• REM. Au sens 1, on trouve parfois la forme PALONNEAU, mais elle est vieillie.

1. palot [palo] n. m. (de *pale* [1350, Godefroy], var. anc. de *pelle ;* 1415, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1771, Duhamel du Monceau). **1.** *Vx.* Sorte de pelle ou de bêche, employée principalement par les tourbiers. || **2.** *Spécialem.* Espèce de bêche étroite avec laquelle on retire du sable ou de la vase les vers, les mollusques, les poissons qui y sont enfouis.

2. palot [palo] n. m. (de *pal ;* 1628, Chereau, au sens II [la stupidité du palot ayant été comparée à celle qu'on prête d'ordinaire à un pieu, à un piquet] ; sens I, 1771, Duhamel du Monceau).

I. Piquet sur lequel les pêcheurs tendent, au bord de la mer, les lignes garnies d'hameçons.

II. *Class.* et *fig.* Personnage rustre et grossier : *Cet homme marche en gros palot. Il est venu crotté comme un palot, et a tout sali ma chambre* (Furetière, 1690).

pâlot, otte [palo, -ɔt] adj. (de *pâle ;* 1774, Mercier [un premier ex. au XVI^e^ s., sous la

forme *palaud*]). Un peu pâle : *Ses mains mollettes et pâlottes d'horloger* (Barbey d'Aurevilly). *Et nous en profiterons pour faire prendre l'air à l'enfant, il est un peu pâlot ces jours-ci* (Supervielle).
• Syn. : *pâlichon* (fam.). — Contr. : *frais, rose, rosé, vermeil.*

palotage [palɔtaʒ] n. m. (de *paloter ;* 1838, Acad.). Action de paloter.

paloter [palɔte] v. tr. (de *palot* 1 ; fin du XVe s., Molinet). Remuer le sable ou la terre avec le palot.

palotin [palɔtɛ̃] n. m. (probablem. mot dialect. dér. de *palot* 2 ; 1888, Jarry, pour désigner les conspirateurs alliés à Ubu, qui devinrent ses courtisans ; sens actuel, début du XXe s. [aussi comme adj.]). *Littér.* Personnage falot, insignifiant et vaniteux (rare) : *Une dizaine de palotins qui vont faire l'impossible pour me ronger un peu de lard* (Duhamel). || *Adjectiv.* Qui caractérise un personnage de ce type : *Traduire en papa et maman les noms de lieu, il fallait pour ça, à son sens, avoir vraiment le genre palotin* (Aragon).

palourde [palurd] n. f. (lat. pop. **pelorida,* palourde, emploi comme nominatif de l'accus. [de forme gr.] du lat. class. *peloris, -ridis,* même sens, gr. *pelôris, -ridos,* huître d'une grosseur énorme, de *pelôr,* prodige, monstre ; XIIIe s., écrit *palorde ; palourde,* 1552, Rabelais). Nom usuel de plusieurs mollusques lamellibranches comestibles, à coquille bivalve striée ou cannelée.

palpabilité [palpabilite] n. f. (dér. savant de *palpable ;* 1769, Ch. Bonnet). Caractère de ce qui est palpable (au pr. et au fig.) : *La palpabilité d'un corps. L'évidence, la palpabilité d'un fait.*

palpable [palpabl] adj. (bas lat. *palpabilis,* palpable, tangible, du lat. class. *palpare,* palper [v. palper 1] ; fin du XIVe s., Chr. de Pisan, au sens 1 ; sens 2, début du XVIe s. ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Que l'on peut palper, qui produit une impression sur le sens du toucher : *L'être incompréhensible* [...] *qui donne le mouvement au monde* [...] *n'est ni visible à nos yeux, ni palpable à nos mains, il échappe à nos sens* (Rousseau). *Contre la pensée de Descartes, Gassendi rétablit un univers sensible, palpable et agréable* (Giraudoux). || **2.** *Fig.* Se dit d'un élément non matériel dont l'existence s'impose avec tant de force qu'il donne l'impression de pouvoir être touché : *Ombre si épaisse qu'elle en devient palpable. Son nouveau métier lui assure des avantages palpables. La beauté pour moi,* [...] *c'est le bonheur palpable, c'est le ciel descendu sur la terre* (Gautier). || **3.** *Fig.* Dans le domaine intellectuel, se dit de ce qui est parfaitement clair et évident, de ce dont la vérité peut aisément être contrôlée : *Preuves solides et palpables* (Pascal). *Je nomme faits palpables ceux dont le simple bon sens peut juger, ou à l'égard desquels il peut s'assurer facilement qu'il n'y a point de méprise* (Ch. Bonnet).
• Syn. : **1** *matériel, sensible, tangible ;* **2** *concret, positif, réel ;* **3** *évident, manifeste, patent.* — Contr. : **1** *fantomatique, hallucinatoire, immatériel, impalpable, inexistant ;* **2** *chimérique, illusoire, imaginaire, irréel, mythique, utopique ;* **3** *contestable, douteux, faux, fictif, hypothétique, incertain, problématique.*

palpablement [palpabləmɑ̃] adv. (de *palpable ;* 1584, Thevet). D'une manière absolument évidente (rare) : *Des faits palpablement faux. Rien toutefois n'était plus palpablement insensé que le projet de Villars* (Saint-Simon).

palpation [palpasjɔ̃] n. f. (lat. *palpatio,* attouchement [de *palpatum,* supin de *palpare,* v. palper 1], ou, plutôt, dér. franç. de *palper* 1 ; 1845, Bescherelle, au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** Action de palper, application de la main sur une surface dont on veut apprécier l'état à quelque point de vue particulier. || **2.** *Spécialem.* En médecine, examen des parties normales ou morbides placées sous la peau ou dans les cavités naturelles à paroi souple, par l'application méthodique, sur leur surface externe, de la main entière ou de la pulpe des doigts : *Il est possible de tirer de la palpation d'excellents renseignements sur l'état des organes cachés à la vue.*
• Syn. : **2** *toucher.*
• Rem. Au sens 2, on dit aussi *palper,* n. m. (emploi substantivé de *palper* 1 ; 1868, Littré) : *Le palper abdominal permet de reconnaître la position du fœtus.*

palpe [palp] n. f. (déverbal de *palper* 1 ; 1802, Latreille, *Crustacés* [I, 76], au sens 1 ; sens 2, 1819, Gattel). **1.** Appendice sensoriel accompagnant diverses parties de la bouche chez les mollusques bivalves, les arthropodes et les annélides : *Palpes d'un hanneton. Palpes maxillaires. Palpes labiales.* || **2.** *Vx.* Nom parfois donné à chacun des barbillons d'un poisson.
• Rem. Les naturalistes emploient souvent le nom au masculin.

palpébral, e, aux [palpebral, -o] adj. (bas lat. *palpebralis,* des paupières, du lat. class. *palpebra,* paupière ; 1748, James, art. *œil* [*région palpébrale,* 1875, Larousse]). Relatif aux paupières : *Muscles, ligaments palpébraux. Artères, veines palpébrales.* || *Région palpébrale,* région qui comprend toute la paupière supérieure, y compris le muscle sourcilier.

1. palper [palpe] v. tr. (lat. *palpare,* tâter, toucher, caresser, flatter ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 [le mot ne semble pas être attesté au XVIIe s.] ; sens 2, v. 1765, d'après Féraud, 1788 [absol., 1765, Brunot]). **1.** Toucher doucement et à plusieurs reprises, avec la main, les doigts pour connaître, explorer ou examiner : *Palper un tissu pour en apprécier les qualités. Il répondit d'un vague signe de tête, occupé qu'il était à palper délicatement les ganglions de l'aine et ceux de l'aisselle* (Yourcenar). || **2.** *Fig.* et *fam.* Recevoir, toucher une somme d'argent : *Vous allez palper tout de suite quarante billets de cinquante francs* (Benoit). *Ces dollars-là, c'est lui qui les a palpés* (Duhamel) ; et absol. : *J'ai fait tout le travail, mais c'est lui qui a palpé.*
• Syn. : **1** *manier, manipuler, tâter ;* **2** *empocher* (pop.), *encaisser, percevoir, ramasser* (fam.).

2. palper n. m. V. palpation.

palpeur, euse [palpœr, -øz] adj. (de *palper ;* 1827, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** *Vx.* Se disait d'un animal aux palpes très longues : *Insecte palpeur.* || **2.** *Auj.* Se dit de ce qui fait office de palpe : *Filament palpeur. Organe palpeur.*
• Rem. Au sens 1, on a dit aussi palpiste (de *palpe ;* 1803, Boiste).

◆ **palpeur** n. m. (1923, Larousse). Pièce d'un appareil de mesure servant à apprécier les épaisseurs, à prendre la mesure d'un calibre.

◆ **palpeurs** n. m. pl. (1811, Mozin). Nom donné autrefois à une tribu d'insectes coléoptères caractérisée surtout par la longueur des palpes maxillaires.

palpi- [palpi], premier élément, tiré de *palpe,* et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

palpicorne [palpikɔrn] adj. (de *palpi-* et de *corne ;* 1838, Acad.). Se dit d'un animal qui a de longues palpes en forme d'antennes : *Insecte palpicorne.*

◆ **palpicornes** n. m. pl. (1825, *Dict. des sciences naturelles*). Nom donné autrefois à une famille d'insectes coléoptères comprenant des genres chez lesquels les antennes et les palpes semblent pouvoir servir alternativement aux mêmes usages.

palpigère [palpiʒɛr] adj. (de *palpi-* et de *-gère,* du lat. *gerere,* porter ; 1834, Boiste). Se dit d'un organe qui, chez un insecte, porte des palpes : *Bouche, lèvre palpigère.*

palpitant, e [palpitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *palpiter ;* 1519, G. Michel de Tours, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [au fig., début du XXe s.] ; sens 3, av. 1801, Rivarol [« qui suscite un vif intérêt... », 1868, Littré]). **1.** Qui est agité de frémissements, de contractions, en parlant du corps ou d'une partie du corps d'un être vivant ou d'un être qui vient juste d'être tué : *Des paupières palpitantes. Toute chair palpitante et fraîche* (Giraudoux). *Le bourreau manie des troncs palpitants sans en être ému* (Chateaubriand). || **2.** Se dit d'une personne qui respire avec des mouvements saccadés et précipités, sous l'effet d'une vive émotion : *Être palpitant de crainte,*

de joie, d'espoir. Je l'arrache enfin de cet horrible lieu, toute palpitante de frayeur et de reconnaissance (X. de Maistre). *Toute palpitante, douce et tiède comme un jeune oiselet effrayé...* (Sarraute). || *Fig.* et *littér.* Se dit de ce qui traduit la présence de mouvements affectifs intenses : *Un poème palpitant de passion.* || **3.** *Fig.* Se dit de ce qui émeut et attache profondément : *Une tragédie, une scène palpitante. Si Mirabeau a eu quelque succès, c'est qu'il a toujours écrit sur des matières palpitantes de l'intérêt du moment* (Rivarol). *J'ai honte à noter ici sèchement l'emploi de ces heures si palpitantes et gorgées de vie...* (Gide). || *Par exagér.* et *fam.* Qui suscite un vif intérêt, qui retient l'attention : *Cet auteur écrit des romans policiers palpitants.*

• SYN. : **1** *pantelant ;* **2** *frémissant, haletant, tremblant, vibrant ;* **3** *attachant, bouleversant, émouvant, fascinant, poignant, prenant ; captivant, intéressant, passionnant, saisissant.*

◆ **palpitant** n. m. (1725, Granval). *Arg.* Le cœur.

palpitation [palpitasjɔ̃] n. f. (lat. *palpitatio,* palpitation, battement de cœur, de *palpitatum,* supin de *palpitare* [v. PALPITER] ; 1538, Canappe, au sens de « battement violent et déréglé du cœur » ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1857, Fromentin ; sens 3, fin du XVIIe s., Bossuet). **1.** Mouvement saccadé, précipité, inégal d'une partie du corps : *Il a une palpitation à l'artère du cou, à la paupière* (Acad., 1835). || **2.** *Par anal.* et *littér.* Mouvement vif d'une chose qui semble obéir à un certain rythme : *La palpitation des flots. La palpitation sauvage du printemps* (Hugo). *Dans cette espèce de colombier tout entouré d'une palpitation d'ailes, d'où partent sans fin mes mouettes, mes colombes, à la picorée vers toutes les mers du Monde !* (Claudel). || **3.** *Fig.* Mouvement affectif intense et répété, élan de l'esprit ou de l'âme : *Toutes les palpitations, tous les battements de ce cœur, c'est la charité qui les produit* (Bossuet). *Les villes que l'Europe nous offre sont trop pleines des rumeurs du passé. Une oreille exercée peut y percevoir des bruits d'ailes, une palpitation d'âmes* (Camus).

• SYN. : **3** *frémissement, tressaillement, vibration.*

◆ **palpitations** n. f. pl. (1694, Acad. [au sing. dès 1538 — v. ci-dessus]). Battements de cœur violents, plus fréquents qu'à l'état normal et généralement inégaux, causés par un mal ou une émotion quelconque : *Souffrir de palpitations. Il fut attendu par moi, chaque jour, avec des palpitations de cœur auxquelles succédait un état d'abattement quand je n'y avais trouvé que des lettres de personnes qui n 'étaient pas Gilberte* (Proust).

palpitement [palpitmɑ̃] n. m. (de *palpiter ;* 1621, Courval-Sonnet, puis 1885, A. Daudet). *Littér.* Mouvement précipité et désordonné d'une partie du corps (rare) : *La jeune fille l'écoutait, penchée, avec un petit palpitement de narines très attentif* (Daudet).

palpiter [palpite] v. intr. (lat. *palpitare,* s'agiter, être agité, palpiter [en parlant du cœur], être ému, fréquentatif de *palpare,* toucher, tâter [v. PALPER 1] ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 [*palpier,* forme plus pop., fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire ;* au fig., fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; sens 2, milieu du XVIe s. [en parlant de parties du corps autres que le cœur, 1694, Acad. ; « battre d'une façon... régulière et normale... », milieu du XVIIIe s., Buffon — au fig., 1862, Fromentin] ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1831, V. Hugo). **1.** En parlant d'un être animé ou d'une partie de son corps, être agité de frémissements, de mouvements précipités et désordonnés qui montrent l'existence de la vie ou d'un reste de vie : *Le pigeon, les ailes cassées, palpitait, suspendu dans les branches d'un troène* (Flaubert). *Les entrailles des victimes qui palpitaient encore* (Fénelon). || *Fig.* et *vx.* Montrer la persistance en soi d'un reste d'énergie : *Sorti des cachots des Moscovites, Piper ne fit que palpiter et ne figura plus en Europe* (Saint-Simon). || **2.** En parlant du cœur, battre d'une manière irrégulière et plus rapide que la normale : *Le cœur palpite dans l'anévrisme et dans la plupart des autres affections auxquelles il est sujet. Il a couru beaucoup trop vite, son cœur palpite.* || En parlant de parties du corps autres que le cœur, être le siège de tremblements convulsifs, parfois pathologiques : *Avoir une paupière, un muscle qui palpite. Un frémissement indécis faisait palpiter le coin de ses lèvres, tandis qu'au fond de ses yeux clairs s'avivait une petite lueur, que Jacques savait saisir au passage* (Martin du Gard). || Battre d'une façon plus ou moins rapide, mais régulière et normale, qui montre l'existence de la vie : *On voit souvent palpiter, dans quelques enfants nouveau-nés, le sommet de la tête, à l'endroit de la fontanelle* (Buffon) ; et au fig. : *Le marbre et le bronze n'auront de valeur esthétique, aux yeux des générations nouvelles, que si l'art moderne y palpite* (Ch. Lévêque). || **3.** Éprouver des mouvements de cœur précipités, sous l'effet d'une émotion profonde ou de tout autre mouvement affectif vif et intense : *Je palpitais de la même angoisse que, bien loin dans le passé, j'avais éprouvée autrefois, un jour que petit enfant, dans une foule, je l'avais perdue...* (Proust). *Vous allez vous remettre à palpiter pour votre carrière, pour votre avancement, avec un cœur aussi frais que lorsque vous attendiez votre deuxième galon* (Romains). || **4.** *Fig.* En parlant de choses, être animé d'un mouvement alternatif régulier ou, simplement, d'un mouvement léger, d'un frémissement : *Une sombre masure apparaît, décrépite ; | Ni lumière, ni feu ; la porte au vent palpite ; | Sur les murs vermoulus branle un toit hasardeux* (Hugo). *Deux bougies brûlaient dont les flammes palpitaient dans le jour d'or* (Goncourt). *Les larges feuilles palpitant mollement de temps à autre dans l'air calme* (Simon).

• SYN. : **1** *panteler ;* **3** *frémir, trembler, tressaillir, vibrer ;* **4** *osciller, vaciller.*

palplanche [palplɑ̃ʃ] n. f. (de *pal* et de *planche ;* 1729, Bélidor [58], au sens 1 [« poutrelle métallique... », 1962, Robert] ; sens 2, 1868, Littré). **1.** *Vx.* Madrier équarri, taillé en pointe, que l'on enfonçait entre les pilotis pour former un encaissement dans l'eau. || *Auj.* Poutrelle métallique pouvant être agrafée à une autre par simple emboîtement et servant au même usage. || **2.** Dosse, planche irrégulière fournie par l'équarrissage des bois et utilisée, entre autres choses, pour le boisage des galeries et puits de mine.

palsambleu [palsɑ̃blø] interj. (altér. euphémique du juron *par le sang* [*de*] *Dieu ;* 1694, Regnard). *Pop.* et *vx.* Juron, quelque peu ridicule, qui était surtout utilisé dans la comédie classique : *Hé ! palsambleu, si je le savais, je ne le demanderais pas* (Regnard). *Palsambleu ! Ventrebleu ! Je vous avalerais* (Musset).

• REM. **1.** La variante *par la sambleu* (1666, Molière) appartenait à un registre plus élevé : *Par la sambleu ! messieurs, je ne croyais pas être | Si plaisant que je suis* (Molière).

2. Les variantes *palsangué* et *palsanguienne* (1665, Molière [pour les deux formes]) n'apparaissaient généralement que dans la bouche de paysans ou de lourdauds : *Palsangué ! morguienne ! ça n'est pas bien de battre les gens* (Molière). *Palsanguienne, il aura beau courir, il ne fera pendre personne* (Dancourt).

paltoquet [paltɔkɛ] n. m. (de *paltoke,* forme anc. de *paletot* [v. ce mot], terme qui a eu le sens de « casaque de paysan » [1690, Furetière], d'où la signification péjor. de *paltoquet ;* 1704, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1735, Marivaux). **1.** *Vx.* Individu grossier et mal élevé : *C'est bien à toi, paltoquet, me disait-elle, à t'arrêter à ce chimérique honneur* (Marivaux). || **2.** *Fam.* et *péjor.* Individu sans conscience, sans distinction malgré ses prétentions : *Il n'aurait pour rien au monde consenti à donner de l'oncle ou de la tante à cette gent détestée, à ces grippe-sous, à ces paltoquets* (Duhamel).

• SYN. : **2** *foutriquet* (fam.), *jean-foutre* (pop.), *pignouf* (pop.).

paluche [palyʃ] n. f. (mot issu, par substitution du suff. arg. *-uche* au suff. *-ette,* de *palette,* qui a eu en arg. le sens métaphorique de « main » [1836, Vidocq] ; 1940, Esnault). *Arg.* Main.

palud [paly] ou **palude** [palyd] n. m. (lat. *palus, -ludis,* marais, étang ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *palud* [aussi

palu, v. 1130, *Eneas*] ; *palude,* 1895, A. Gide). Marais.

• REM. On écrit et on dit aussi PALUS [paly] n. m.

paludarium [palydarjɔm] n. m. (dér. savant du lat. *palus, -ludis,* marais, étang ; 1963, Larousse). Récipient ou local aménagé pour l'élevage de batraciens (grenouilles, tritons).

paludéen, enne [palydeẽ, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *palus, -ludis,* marais, étang ; 1853, Laboulaye [art. *agriculture*], aux sens 1-2 [aussi *fièvre paludéenne*]). **1.** Qui appartient aux marais ; qui leur est propre : *Plantes paludéennes. Son œil* [...] *se tourne vers la terre paludéenne* (Montherlant). *Il tentait d'apercevoir les tours d'Angkor-Vat sur le profil des arbres tordus par les vents du lac : en vain ; les feuilles, rouges du crépuscule, se refermaient sur la vie paludéenne* (Malraux). || **2.** Qui vient des marais : *Miasmes paludéens.* || *Fièvre paludéenne,* ancien nom du paludisme, que l'on croyait dû aux miasmes des marais.

• SYN. : *palustre.*

◆ **paludéen, enne** n. (1932, Céline). Personne atteinte de paludisme.

paluderie [palydri] n. f. (de *paludier ;* 1963, Larousse). Portion de marais salant exploitée par un paludier.

paludier [palydje] n. m. (de *palud ;* 1731, Th. Corneille). Ouvrier qui travaille dans les marais salants : *Les paludiers sont vêtus de l'ancien costume guérardais, la longue blouse blanche descendant jusqu'à mi-jambe, les braies blanches aussi, serrées de jarretières au-dessus du genou et le tricorne noir orné de chenilles de couleur et de boucles d'acier* (Daudet).

paludine [palydin] n. f. (dér. savant du lat. *palus, -ludis,* marais, étang ; 1842, Acad.). Mollusque gastropode dont les branchies sont à l'avant du corps, et qui vit dans les étangs et les marais.

paludisme [palydism] n. m. (dér. savant du lat. *palus, -ludis,* marais, étang ; 1888, Larousse). Maladie fébrile contagieuse, transmise par un moustique des régions chaudes et marécageuses : *Un dernier village grelottant de paludisme, perdu dans l'universelle désagrégation des choses sous le soleil invisible* (Malraux).

paludothérapie [palydɔterapi] n. f. (de *paludo-,* élément tiré de *paludisme,* et de *thérapie ;* 1913, Legrain). Méthode thérapeutique qui consiste à inoculer l'agent pathogène du paludisme.

palun [palœ̃] n. m. (anc. provenç. *palun,* même sens, du lat. *palus, -ludis,* marais, étang ; fin du XIX^e s., A. Daudet). *Dialect.* Marais, marécage : *Fricoté par Naïs, en daube, ça ne sent pas trop le palun* (Daudet).

palus [paly] n. m. (var. de l'anc. franç. *palu,* marais [v. PALUD] ; 1690, Furetière, au sens 2 ; sens 1 [mot repris aux parlers régionaux du Bordelais], 1802, *Cours complet d'agriculture,* X, 113). **1.** Dans le Sud-Ouest, terrain fertile des fonds de vallée : *Anne, après tout, n'est pas si riche : rien à attendre du côté de son père que des vignes dans le palus, près de Langon* (Mauriac). || **2.** Autre forme de *palud : Comme ces fruits encore | Que Tantalus | Dans les sombres palus | Crache et dévore* (Toulet).

palustre [palystr] adj. (lat. *paluster* ou *-tris,* marécageux, qui vient ou vit dans les marais, de *palus, -ludis,* marais, étang ; 1505, Platine [87], au sens 1 [dès le XIV^e s. en anc. provenç.] ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Relatif aux marais : *Déjà les bassons des grenouilles donnent le la de la clameur palustre* (Suarès). || **2.** Qui vit ou qui pousse dans les marais : *Coquillages, plantes palustres.* || **3.** Relatif au paludisme : *Des accès de fièvre palustre* (Duhamel).

• SYN. : **2** et **3** *paludéen.*

pâmant, e [pɑmɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pâmer ;* 1934, G. Chevallier). Se dit de ce qui fait se pâmer.

pâmé, e [pɑme] adj. (part. passé de *pâmer* [v. ce mot] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *pasmé* [*pâmé,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1681, Ménestrier ; sens 3, 1868, Littré [*faire la carpe pâmée,* 1740, Acad.]). **1.** *Vx.* Qui a perdu connaissance : *L'empereur tremble et tressaille ; d'abord, | Il ne la croit que pâmée* (Banville). *Deux pleureuses, étendues presque à l'étouffer sur le corps pâmé de la mourante* (Fromentin). || **2.** En héraldique, se dit du dauphin quand il est tout entier d'un seul émail. || **3.** Se dit d'un poisson d'eau douce qui gagne la surface par les fortes chaleurs, pour trouver plus d'oxygène, et qui semble mort : *Carpe pâmée.* || *Faire la carpe pâmée,* faire semblant de défaillir.

pâmer [pɑme] v. intr. ou **se pâmer** [səpɑme] v. pr. (lat. pop. **pasmare,* s'évanouir, du bas lat. médic. *pasmus,* spasme [V^e s.], altér. [sous l'influence du gr. *palmos,* agitation, palpitation] du lat. class. *spasmus,* spasme, gr. *spasmos,* convulsion, dér. de *spân,* tirer, arracher, causer des attaques nerveuses ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pasmer* [*pamer,* v. 1188, Aimon de Varennes ; *pâmer,* 1636, Monet], comme v. intr. et pr., au sens 1 [v. aussi l'art. précéd.] ; sens 2, fin du XII^e s., *Aiol* [comme v. intr. ; comme v. pr., v. 1629, Corneille] ; sens 3, fin du XII^e s., *Huon de Bordeaux* [comme v. intr. et pr.]). **1.** *Class.* Tomber en défaillance, s'évanouir : *Mais voyez qu'elle pâme* (Corneille). *Plusieurs gens se pâment* [...] *quand on les saigne* (Furetière). || **2.** Être sur le point de défaillir sous l'effet d'une réaction physique ou d'une sensation très vive : *Pâmer ou se pâmer de rire. Se pâmer de plaisir. Pressant le monde entier sur son cœur qui se pâme* (Musset). *De beaux et solides gaillards* [...] *dans les bras desquels elle pâmait* (L. Daudet). || **3.** *Fig.* Être transporté d'un sentiment très vif : *Pâmer d'admiration, de joie. Elle pâme devant les gens qui ont beaucoup d'argent* (Bernstein). *L'on s'étonnera bientôt qu'il y ait eu un public pour donner assentiment et même se pâmer à ce ballet de sophismes, à cette danse sur les pointes de paradoxes exaspérants* (Gide). *Vous n'avez qu'à poser les mains sur le clavier et votre public se pâme, il roucoule, il soupire* (Duhamel).

• SYN. : **2** *chavirer ;* **3** *délirer, s'exalter, s'extasier, se griser.*

• REM. Aujourd'hui, la forme intransitive *pâmer* est littéraire. La forme pronominale *se pâmer* est la forme courante. Elle l'était déjà au XVII^e s.

pâmoison [pɑmwazɔ̃] n. f. (de *pâmer* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pasmeisun* [*pasmeison,* v. 1130, *Eneas ; pasmoison,* XII^e s., *Dolopathos ; pâmoison,* XIII^e s., *Chronique de Rains ; pâmoison,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1636, Corneille ; sens 3, 1848, G. Sand). **1.** Le fait de s'évanouir : *Tomber en pâmoison.* || **2.** *Class.* État d'une personne sous le coup d'un sentiment violent : *D'un amour parfait, | Dans cette pâmoison, Sire, admirez l'effet* (Corneille). || **3.** *Fig.* et *plaisamm.* Toute manifestation qui donne l'impression qu'une personne affecte un trouble proche de l'évanouissement : *Pas d'intonations précieuses, de menues pâmoisons de la voix* (Romains).

• SYN. : **1** *défaillance, évanouissement, faiblesse, malaise, syncope.*

pampa [pɑ̃pa] n. f. (mot hispano-améric. de même sens, du quetchua [langue du Pérou] et de l'aymara [langue de la Bolivie] *pampa,* même sens ; 1716, Frézier, 76 [mot rare jusqu'au début du XIX^e s.]). Grande plaine herbeuse de l'Amérique du Sud.

pampero [pɑ̃pero] n. m. (mot hispano-améric. de même sens, de *pampa* [v. PAMPA] ; 1771, Bougainville, I, 52). Vent violent et froid qui souffle sur les pampas : *Le puissant vent du sud-ouest, nommé pampero au Chili* (Hugo).

pamphile [pɑ̃fil] n. m. (emploi comme n. commun du n. pr. *Pamphile,* lat. *Pamphilus,* gr. *Pamphilos,* n. de divers personnages, proprem. « cher à tous », de *pâs,* tout, et de *philos,* ami ; av. 1696, La Bruyère, au sens de « homme d'un caractère bas et servile » ; sens actuel, 1792, *Encycl. méthodique* [aussi « le jeu lui-même »]). Nom du valet de trèfle à un jeu de cartes où il est l'atout principal. || *Par extens.* Le jeu lui-même. (On dit aussi MISTIGRI.)

pamphlet [pɑ̃flɛ] n. m. (angl. *pamphlet,* brochure, pamphlet [fin du XIV^e s.], lat. médiév. d'Angleterre *panfletus,* même sens

[milieu du XIV[e] s.], de l'anc. franç. *pamphilet,* n. pop. d'une comédie satirique en vers latins du XII[e] s. intitulée *Pamphilus,* qui connut un très grand succès [surtout à cause d'un personnage, remarquablement campé, de vieille entremetteuse] ; 1653, La Boullaye, au sens 1 [comme mot angl. ; comme mot franç., fin du XVII[e] s.] ; sens 2, 1778, Diderot ; sens 3, av. 1825, P.-L. Courier). **1.** *Vx.* Écrit de quelques pages : *Je lui demandai ce que c'était qu'un pamphlet et le sens de ce mot, qui, sans m'être nouveau, avait besoin pour moi de quelque explication : « C'est, répondit-il, un écrit de peu de pages, d'une feuille ou deux seulement »* (P.-L. Courier). || **2.** Petit écrit de ton et de forme violents et agressifs, dirigé contre un individu ou un groupe, dans le domaine politique, philosophique, religieux ou artistique : *M. Ampharx* [...] *me prête la « Farce de la Sorbonne » de René Benjamin ; pamphlet saumâtre, sans esprit, sans grâce* (Gide). *Je doute que « Napoléon », assez mauvais pamphlet, soit plus vrai que sa « Jeanne d'Arc », admirable panégyrique* (Malraux). || **3.** Ouvrage quelconque animé d'un esprit polémique et d'un ton agressif : *« Les Provinciales » de Pascal sont un pamphlet contre les jésuites.*

• SYN. : **2** *diatribe, factum, libelle, mazarinade, placard.*

pamphlétaire [pɑ̃fletɛr] n. (de *pamphlet ;* 1790, Condorcet [d'abord *pamphletier,* 1735, Voltaire]). Personne qui écrit des pamphlets : *Le pamphlétaire associe volontairement à sa gloire la canaille qu'il a flétrie* (Proust).

• SYN. : *libelliste, polémiste.*

◆ adj. (1963, Larousse). Qui a les caractères du pamphlet : *Verve pamphlétaire. Littérature pamphlétaire.*

pampille [pɑ̃pij] n. f. (mot formé sur le radical expressif *pamp-* qui, dans de nombreuses langues, sert à évoquer quelque chose d'oscillant ; av. 1872, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** Petit motif de passementerie dont l'élément caractéristique est un macaron terminé par des pendeloques. || **2.** Petit motif de bijouterie de forme analogue.

pampiniforme [pɑ̃piniform] adj. (de *pampini-,* élément tiré du lat. *pampinus,* pampre [v. PAMPRE], et de *forme ;* 1743, Demours, V, 317). Se dit du plexus formé par les branches d'origine des veines ovariennes ou spermatiques.

pamplemousse [pɑ̃pləmus] n. m. ou f. (néerl. *pompelmoes,* fruit du pamplemoussier, de l'adj. *pompel,* gros, et du n. *limoes,* transcription du malais *limous,* citron ; 1665, Le Carpentier [II, 88], écrit *pompelmoes* [*pamplemouse,* 1687, Choisy ; *pamplemousse,* début du XVIII[e] s.], au sens 1 [comme n. du fruit ; comme n. de l'arbre, 1787, Bernardin de Saint-Pierre] ; sens 2, 1962, Robert [aussi comme n. du fruit]). **1.** *Vx.* Arbre fruitier exotique (*citrus*) des îles de l'océan Indien, notamment de l'île Maurice et de la Réunion, dont le fruit a un goût légèrement acide : *Leurs mères étant allées à la première messe de l'église des Pamplemousses* (B. de Saint-Pierre). || Le fruit de cet arbre, qui se consomme seulement confit ou en confiture. || **2.** Nom donné à une espèce horticole, *Citrus paradisi,* cultivée dans les pays chauds et qui fournit un fruit jaune et de goût acide. || Ce fruit lui-même.

• SYN. : **2** *grape-fruit, pomélo.*

• REM. Ce mot est féminin pour l'Acad. et certains auteurs : *La pamplemousse sans sucre* (Colette). *J'enfonce la dent et les doigts dans l'écorce épaisse d'une pamplemousse dérobée aux offrandes* (Claudel), mais l'usage et les botanistes le tiennent pour masculin.

pamplemoussier [pɑ̃pləmusje] n. m. (de *pamplemousse ;* 1899, *Grande Encyclopédie*). Nom actuel de l'arbre qui fournit les pamplemousses.

pampre [pɑ̃pr] n. m. (lat. *pampinus,* bourgeon de la vigne, jeune pousse, branche de vigne avec ses feuilles, feuillage de la vigne ; 1270, Godefroy, écrit *pampe,* au sens de « pétale [de rose] » ; sens 1, 1534, Rabelais, écrit *pample* [*pampre,* milieu du XVI[e] s.] ; sens 2, av. 1741, J.-B. Rousseau ; sens 3, 1694, Th. Corneille). **1.** Branche de vigne avec ses feuilles : *J'écartais de la main les pampres de la treille* (Lamartine). *Les pampres, emprisonnés dans la muraille jusqu'au premier étage, se répandent sur le balcon* (Gide). || **2.** *Poét.* Le raisin, la vigne. || **3.** Motif décoratif représentant des rameaux de vigne avec des feuilles et leurs fruits, et ornant des colonnes torses ou des statues : *Je voyais un grand Classique en marbre blanc, ceint de lauriers et de pampres, couronné d'or, sourire au bord de la mer...* (Bastide).

pampré, e [pɑ̃pre] adj. (de *pampre ;* 1564, J. Thierry, au sens de « plein ou couvert de vigne » [en parlant, par ex., d'une tonnelle] ; sens actuel, 1690, Furetière). En héraldique, se dit d'un cep de vigne ou d'une grappe de raisin, quand les feuilles et les sarments sont d'un émail particulier.

pamprée [pɑ̃pre] n. f. (de *pampre ;* av. 1841, Chateaubriand). Ensemble des pampres d'un vignoble (rare) : *Il* [le tsar] *ne la* [la France] *vit ni assise au bord de la Méditerranée, ni couchée parmi ses pamprées entre les Pyrénées et la Loire* (Chateaubriand).

1. pan [pɑ̃] n. m. (lat. *pannus,* morceau d'étoffe, pièce, lambeau, bande ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*en pans — de chemise —,* fin du XIX[e] s. ; « partie d'une étoffe tendue... », XII[e] s., Du Cange] ; sens 2, v. 1155, Wace [aussi « partie plus ou moins grande de cette face » ; *pan de bois,* 1539, *Coutumier général,* IV, 326 ; *pan de fer,* 1903, Larousse — ..*de béton,* 1963, Larousse] ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 4, 1572, Amyot [*pan coupé,* 1676, Félibien — aussi « surface plane qui remplace l'angle abattu de deux murs qui se coupent »] ; sens 5, 14 sept. 1874, *Journ. officiel,* p. 8284 ; sens 6, av. 1885, V. Hugo). **1.** Partie tombante d'un vêtement, généralement flottant : *Son habit de drap marron était à grands pans et à longues basques* (Balzac). *Frère Ange, inquiet, couvrit la soupière d'un pan de sa robe* (France). *Bernard Rottmann, alerté un des premiers, se jeta hors de son lit de malade, s'élança dans la rue, ses pans de chemise battant grotesquement ses jambes maigres* (Yourcenar). || *En pans de chemise,* ou simplem. *en pans,* en chemise, les pans flottant librement : *Il se mit à chanter à tue-tête, en pans volants, au saut du lit* (Richepin). || Partie d'une étoffe tendue qu'on peut rabattre ou soulever : *On n'apercevait qu'un peu de sa figure, sa main qui tirait un pan de rideau* (Giono). *De temps en temps il ramenait un pan de la couverture sur ses épaules* (J. Gracq). || **2.** En termes de construction, face d'un bâtiment (par opposition à l'ensemble) : *Une grande fabrique dans un pan de laquelle il s'était taillé une habitation commode, tout ombragée de platanes et séparée des ateliers par un vaste jardin* (Daudet). || Partie plus ou moins grande de cette face : *Si je cherchais la maison de mon père, | Mes yeux ne verraient plus qu'un pan de mur noirci* (Lamartine). || Autref. *Pan de bois,* ossature d'un mur extérieur ou intérieur d'un bâtiment, réalisée en parties de bois ou de fer, et dont les intervalles sont comblés par des matériaux de remplissage. || Auj. *Pan de fer, pan de béton,* la même structure dont le matériau est de fer ou de béton. || **3.** Toute surface offrant une ressemblance plus ou moins lointaine avec la face d'une construction et constituant une partie continue d'un ensemble : *Aux pans de la montagne, les mélèzes végètent sur les arêtes vives du roc ; amarrés par leurs racines, ils résistent au choc des tempêtes* (Chateaubriand). *Derrière nous, le pan de roc ardent où les souffles du nord s'arrêtent* (Gide). *Ces éclatements qui, sur l'écran, abattent un pan de montagne, creusent la place d'un étang, disloquent un barrage* (Colette). || **4.** Face d'un objet, d'un corps polyédrique : *Les pans d'un écrou. Cette tour octogone, | Qui fait à ses huit pans hurler une gorgone* (Hugo). || *Pan coupé,* partie d'une figure dont les angles sont coupés ; surface plane qui remplace l'angle abattu de deux murs qui se coupent. || **5.** En termes de boucherie, partie du bœuf ou du veau comprenant les morceaux les plus appréciés. || **6.** *Fig.* Partie imposante d'un ensemble : *À la lumière des nouvelles découvertes, tout un pan de cette vieille théorie s'est écroulé. Frappant des pieds, des mains et du front l'infini, | Ainsi qu'un moucheron*

heurte une vitre sombre, | À l'immensité morne arrachant des pans d'ombre, | Seul, sans trouver d'issue et sans voir de clarté, | Je tâte dans la nuit ce mur, l'éternité (Hugo). *La colonne de flammes illumine tout un pan de la nuit* (Maeterlinck).

• SYN. : **1** *basque ;* **2** *partie ;* **3** *paroi, pente, versant ;* **4** *côté.*

2. pan [pɑ̃] n. m. (aphérèse de l'anc. franç. *espan,* empan [XIIe s., Godefroy], forme masc. tirée de l'anc. n. f. *espane,* même sens [XIIe s., Godefroy], francique **spanna,* même sens ; XVe s., *Perceforest*). Ancienne mesure de longueur qui était en usage dans le Midi : *J'ai là, sur le côté droit, un souvenir de Musulman, une estafilade d'un pan de large* (Daudet).

3. pan ! [pɑ̃] interj. (onomatop. ; av. 1834, Béranger, au sens 1 ; sens 2, av. 1861, Scribe). **1.** Exprime un bruit sec et subit : *Pan ! un coup de feu. « Pan pan. — Qui est là ? »* || **2.** Traduit la soudaineté d'une action, d'une sensation, d'une idée, etc. : *Au beau milieu du Thibet,* [...] *tout à coup, pan !* [...] *une envie bleue de rentrer en France* (Gyp).

• SYN. : **1** *clac, vlan.*

4. pan- [pɑ̃], **pant-** [pɑ̃t] ou **panto-** [pɑ̃to], premier élément de composition, tiré du gr. *pâs, pantos,* tout.

panacée [panase] n. f. (lat. *panacea,* plante légendaire qui guérit tout, gr. *panakeia,* remède contre tous les maux, de l'adj. *panakês,* qui guérit tous les maux, de *pâs, pantos,* tout, et de *akos,* remède ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « panais » [plante] ; sens 1, 1560, Ronsard [aussi « remède universel contre tous les maux physiques ou moraux »] ; sens 2, 1823, Boiste). **1.** *Vx.* Remède unique capable de guérir indifféremment toutes les maladies. || Dans le langage courant, remède universel contre tous les maux physiques ou moraux : *Était-ce donc la panacée, le « pharmakon nepentes » pour toutes les douleurs humaines ?* (Baudelaire). || **2.** *Fig.* Solution quasi miraculeuse apportée à n'importe quelle situation difficile : *D'où l'importance sociale de l'œuvre proustienne : nul ne saurait la nier aujourd'hui, si la connaissance de l'homme et de sa condition réelle n'était le dernier souci des réformateurs et révolutionnaires de tout acabit qui nous proposent leurs panacées* (Mauriac).

• REM. *Panacée universelle* est un pléonasme, la panacée étant, par définition, toujours universelle. On trouve cependant l'expression chez un certain nombre d'écrivains : *Et quelle consternation de penser qu'un jour prochain on serait peut-être privé de cet œil sauveur, guérisseur, de cette panacée universelle* (Daudet).

panachage [panaʃaʒ] n. m. (de *panacher ;* 1912, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1962, Robert ; sens 3, 1938, Bernanos). **1.** Action de mélanger ; résultat de cette action : *Le cocktail n'est qu'un panachage de boissons alcoolisées diverses.* || **2.** Mode de vote consistant à inscrire ou à retenir sur un bulletin de vote les noms de plusieurs candidats appartenant à des listes différentes : *Le scrutin par listes avec panachage.* || **3.** Mélange de tendances, de partis sur une liste électorale ou au sein d'un groupement : *Il y a chez les rouges d'Espagne un assez joli panachage* (Bernanos).

• SYN. : **1** *mélange.*

panachard [panaʃar] adj. et n. m. (de *panache ;* 1898, A. Daudet). Qui aime le panache, la gloire : *Le Français est volontiers panachard.*

• SYN. : *cocardier.*

panache [panaʃ] n. m. (ital. *pennacchio,* panache, bas lat. *pinnaculum,* faîte, du lat. class. *pinna,* plume, aile ; XVe s., Basselin, au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 1, 3, 1888, Larousse [aussi pour tout ce qui offre un aspect brillant, un air de bravoure, et *avoir son panache* — d'abord *avoir le panache,* 1880, Larchey ; *faire panache,* 1867, Esnault — en parlant d'une voiture, 1932, Larousse] ; sens I, 4, 1636, Monet ; sens I, 5, 1762, Acad. ; sens I, 6, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens I, 7, 1735, *le Cuisinier moderne,* III, 57 ; sens II, 1, 1667, P. Morin, 265 ; sens II, 2, 1875, Larousse).

I. 1. Bouquet de plumes liées en faisceau par la base et s'épanouissant librement vers le haut, que l'on place en guise d'ornement au-dessus de la tête d'une personne, d'un animal ou au sommet d'un véhicule : *Ralliez-vous à mon panache blanc* (Henri IV). *On détacha son casque au panache mouvant | Qui tout à l'heure encore frissonnait sous le vent* (Banville). *Le panache d'un cheval de cirque.* || **2.** Toute chose ayant la forme d'un panache : *Le panache d'un jet d'eau. Le panache des feuilles de palmier. Mes vieux monts pour dorure ont le soleil levant ; | Et chacun d'eux, brumeux, branle un panache au vent | D'où sort le roulement sinistre des tonnerres* (Hugo). *D'éblouissants feux d'artifice allaient mêler aux étoiles leurs panaches de feu* (Maupassant). *Et quand j'apercevais de l'hôtel la fumée du train de trois heures qui, dans l'anfractuosité des falaises de Parville, laissait son panache stable, qui restait longtemps accroché au flanc des pentes vertes, je n'avais aucune hésitation sur le visiteur qui allait venir goûter avec moi...* (Proust). *Le chat, assis, range autour de ses pattes de devant un panache de queue qui traînait* (Colette). || **3.** Ce qui dénote, chez une personne, la bravoure, l'élégance et l'allure : *Dans cette affaire, il a fait preuve d'un certain panache. Il* [mon père] *appréciait les gestes élégants, les jolis sentiments* [...], *le panache... l'ironie* (Beauvoir). || Tout ce qui offre un aspect brillant, un air de bravoure : *Ce discours a du panache.* || Pop. *Avoir son panache,* montrer de l'ardeur, de l'excitation sous l'effet de l'ivresse. || *Faire panache,* en parlant d'un cavalier, passer par-dessus la tête du cheval ; *vx,* en parlant d'un cycliste, passer par-dessus le guidon de sa machine ; *vx,* en parlant d'une voiture, se retourner complètement. || **4.** En architecture, ornement figurant des plumes d'autruche, qui remplaçait quelquefois le feuillage dans le chapiteau d'ordre composite. || **5.** Partie de la lampe d'église en forme de dôme surmontant la flamme. || **6.** *Panache d'eau,* plante herbacée vivant dans les lieux humides et dont le fruit, entouré de longs poils blancs, forme un panache soyeux : *Lorsqu'il venait doucement poser sur la commode un de ces grands bouquets de roseaux, d'iris, de panaches d'eau, comme lui seul savait les faire, il se préparait avant d'entrer dans cette chambre en deuil, essayait de penser à des choses tristes* (Daudet). || **7.** Oreille de cochon panée.

II. 1. En horticulture, bande ou tache d'une couleur différente qui se trouve sur les feuilles dites « panachées ». || **2.** En construction, chacune des assises d'un mur en pisé.

• SYN. : **I, 1** *aigrette, casoar, plumet ;* **2** *bouquet, fusée, gerbe, houppe, touffe ;* **3** *allure, brio, classe* (fam.), *éclat.*

panaché, e [panaʃe] adj. (de *panache ;* fin du XIVe s., écrit *pannaché,* au sens de « coiffé [d'un chapeau] » ; sens I, 1, 1596, Hulsius [écrit *pennaché ; panaché,* XVIIe s.] ; sens I, 2, début du XXe s. ; sens II, 1, 1667, P. Morin, 265 ; sens II, 2, 1810, Capuron ; sens II, 3, 1835, Acad. [*haricots panachés,* 1903, Larousse ; *salade panachée,* 1868, Littré ; *un demi panaché, un panaché,* début du XXe s.] ; sens II, 4, 1875, Larousse [pour un bulletin de vote, XXe s.]).

I. 1. En héraldique, orné d'un panache : *Un casque panaché.* (S'emploie rarement en dehors de cette science.) || **2.** Surmonté d'un panache : *Les remorqueurs, panachés de fumée, ont un reflet en longueur dans l'eau...* (Giraudoux).

II. 1. En horticulture, qui présente des couleurs différentes : *Œillet panaché, tulipe panachée.* || **2.** Composé d'éléments qui ne sont pas homogènes : *Un style panaché. Un salon cossu, panaché de modern style et d'un Louis XV jaune et rouge* (Farrère). *À pied d'œuvre dès le premier jour patientaient d'illustres maîtres qui tous avaient atteint le plus haut grade auquel pouvait prétendre un réserviste, qui portaient donc cinq galons panachés et se trouvaient, en conséquence, appelés médecins principaux de seconde classe* (Duhamel). || **3.** Se dit d'une crème glacée comportant un mélange de diverses couleurs ou de divers parfums : *L'obélisque bicolore des glaces panachées* (Bau-

delaire). || *Haricots panachés,* mélange de haricots blancs et de haricots verts cuits ensemble. || *Salade panachée,* plat de salade composé de feuilles provenant de diverses espèces. || *Un demi panaché* ou, substantiv., *un panaché,* un demi de bière coupé de limonade. || **4.** Se dit d'une liste électorale présentant un ensemble de candidats appartenant à des partis différents : *Une liste panachée.* || Se dit d'un bulletin de vote dont la liste des candidats a été modifiée par l'électeur selon les règles du panachage.

1. panacher [panaʃe] v. tr. (de *panache* [v. aussi l'art. précéd.] ; 1667, P. Morin [142], au sens II, 1 ; sens I, 1868, Littré ; sens II, 2, 1867, Delvau ; sens II, 3, 1923, Larousse).

I. Surmonter, orner d'un panache : *Panacher un casque.*

II. 1. Orner de diverses couleurs : *Panacher un tableau, une robe.* || **2.** Composer d'éléments variés, différents : *Panacher une garniture de légumes. On divise l'office en deux, on le panache, tel qu'une glace, à partir du capitule* (Huysmans). || **3.** *Absol.* Pratiquer le panachage électoral : *Dans ce scrutin, on a peu panaché.*

◆ v. intr. et **se panacher** v. pr. (1690, Furetière, comme v. intr. [comme v. pr., 1667, d'après Richelet, 1680]). Devenir panaché, prendre diverses couleurs : *Fleur qui commence à panacher.*

2. panacher [panaʃe] n. m. (de *panache ;* 1659, Lespinasse, III, 300). *Vx.* Artisan qui fabriquait des panaches.

panachure [panaʃyr] n. f. (de *panaché ;* 1758, Duhamel du Monceau [II, 172], au sens 1 [pour les taches ou bandes de couleur ; pour le phénomène produisant ces taches, 1835, Acad.] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** En botanique, phénomène par lequel les fleurs ou les feuilles ont plusieurs couleurs. || Les taches ou bandes de couleur ainsi produites : *Des champs de tulipes aux vives panachures de faïences peintes* (Zola). || **2.** Formation de zones blanches sur le fond coloré de la robe des mammifères.

panade [panad] n. f. (provenç. *panado,* soupe de pain, de *pan,* pain, lat. *panis,* même sens ; 1548, P. Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1878, Esnault ; sens 3, 1821, Desgranges [aussi adjectiv.]). **1.** Soupe faite d'eau, de pain et de beurre, longuement mitonnée. || **2.** Fig. et pop. *Être dans la panade,* être dans une extrême gêne financière. || **3.** *Vx* et *pop.* Personne molle, sans énergie. || *Adjectiv.* Mou : *André commençait à la juger un peu panade, malgré ses ardeurs brutales* (Huysmans).

panader (se) [səpanade] v. pr. (du moyen franç. *penade,* saut d'un cheval, ruade [XV^e s.], de l'anc. provenç. *penar,* regimber [en parlant d'un animal], lat. pop. **pedinare,* ruer, du lat. class. *pes, pedis,* pied, patte ; XV^e s., Godefroy, comme v. intr., écrit *pennader,* au sens de « sauter, ruer » ; écrit *panader,* au sens class., milieu du XVI^e s., Ronsard [comme v. intr. ; comme v. pr., 1622, Sorel]). *Class.* Marcher d'une allure fière et majestueuse, comme un paon qui fait la roue : *Un paon muait ; un geai prit son plumage ; | Puis après se l'accommoda ; | Puis parmi d'autres paons tout fier se panada* (La Fontaine).

panafricain, e [panafrikɛ̃, -ɛn] adj. (de *pan-* 4 et de *africain ;* 4 nov. 1966, *le Monde*). Qui réunit ou vise à réunir tous les peuples d'Afrique ; qui intéresse tous les peuples d'Afrique : *Conférence panafricaine. Mouvement panafricain.*

panafricanisme [panafrikanism] n. m. (dér. savant de *panafricain :* 1963, Larousse). Doctrine qui tend à réaliser l'unité des peuples africains.

panage [panaʒ] n. m. (lat. médiév. *pastinaticum* ou *pastinagium,* même sens [1196, Godefroy], du lat. class. *pastio,* action d'élever des bestiaux, pâturage, pacage, dér. de *pastum,* supin de *pascere,* faire paître, mener paître ; 1272, Godefroy, écrit *pasnaage ; panage,* début du XIV^e s.). Action de faire pâturer des porcs en forêt pour qu'ils s'y nourrissent des fruits des arbres : *Le panage est réglementé par le Code forestier. Droit de panage.*

panagia [panagja] n. f. (gr. ecclés. *panagia,* mêmes sens, fém. substantivé de l'adj. du gr. class. *panagios,* tout à fait saint, de *pân,* neutre de *pâs,* tout, et de *agios,* saint ; 1868, Littré, écrit *panagie* [*panagia,* av. 1885, V. Hugo], au sens 1 [« fête de la Vierge », 1875, Larousse, écrit *panagie — panagia,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1875, Larousse [écrit *panagie ; panagia,* 1963, Larousse]). **1.** Chez les orthodoxes, nom de la Vierge ; fête de la Vierge : *Nous avons la madone et la panagia, | L'idole, comme vous, vous avez la bataille* (Hugo). || **2.** Boîte reliquaire qui renferme l'image de la Vierge.

1. panais [panɛ] n. m. (forme masc. tirée du n. f. de l'anc. franç. *pasnaie,* même sens [fin du XII^e s.], lat. *pastinaca,* panais ; 1549, R. Estienne, écrit *panaiz ; panais,* 1562, Du Pinet). Plante potagère bisannuelle dont la racine charnue est utilisée comme légume dans le pot-au-feu ou pour la nourriture du bétail.

2. panais [panɛ] n. m. (de *pan* 1 ; av. 1896, Goncourt [*en panais,* av. 1902, Zola]). *Pop.* Pan de chemise : *Un panais de chemise sortait de sa petite culotte* (Goncourt). || *En panais,* en chemise, les pans flottant librement : *Sa mère lui demandait si elle n 'avait pas bientôt fini de se promener en panais* (Zola).

● Rem. On trouve aussi la graphie PANET (début du XX^e s.) : *Là-dessus, Léon de s'enfermer à double tour avec sa mère, dans la chambre de celle-ci, et de se tenir coi, panet au vent* (Montherlant).

panama [panama] n. m. (emploi comme n. commun du n. de *Panamá,* ville de l'Amérique centrale d'où venait primitivement le jonc utilisé pour faire cette sorte de chapeau ; 1858, Esnault, aux sens 1-2). **1.** Chapeau de paille très fine, à bords souples tressé avec la feuille d'un arbuste de l'Amérique centrale. || **2.** Chapeau de paille souple de même forme : *Beaucoup de gens achevaient de salir leur chapeau de paille, canotier ou panama* (Romains).

● Pl. *des* PANAMAS.

panaméen, enne [panameɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Panamá,* n. géogr. [v. l'art. précéd.] ; XX^e s.). Relatif à Panamá ou à ses habitants ; habitant ou originaire de Panamá.

● Rem. On dit aussi PANAMIEN (1932, Larousse).

panaméricain, e [panamerikɛ̃, -ɛn] adj. (de *pan-* 4 et de *américain ;* 14 avr. 1906, *À travers le monde,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Qui intéresse conjointement les peuples des deux Amériques, du Nord et du Sud : *Conférence panaméricaine.* || **2.** Qui s'étend d'un bout à l'autre du continent américain : *Route panaméricaine.*

panaméricanisme [panamerikanism] n. m. (dér. savant de *panaméricain ;* 1903, Larousse). Doctrine politique qui tend à développer les relations entre les pays d'Amérique et à considérer que les deux Amériques doivent faire preuve de solidarité contre toute ingérence extra-américaine dans leurs affaires.

panaméricaniste [panamerikanist] adj. (de *panaméricanisme ;* 1903, Larousse). Relatif au panaméricanisme.

◆ adj. et n. (1903, Larousse). Partisan de cette doctrine.

panamiste [panamist] adj. et n. (de *Panamá,* n. géogr. ; av. 1922, Proust [aussi « qui concerne le scandale de Panamá »]). *Vx* et *fam.* Compromis dans le scandale du canal de Panamá. || Qui concerne le scandale de Panamá : *Cette réunion, bien que limitée cette fois au salon de M^me Verdurin, ressemblait à beaucoup d'autres, dont le gros public ignore les ingrédients qui y entrent, et que les journalistes philosophes, s'ils sont un peu informés, appellent parisiennes, ou panamistes...* (Proust).

panarabe [panarab] adj. (de *pan-* 4 et de *arabe ;* v. 1950, au sens 2 ; sens 1, 27 avr. 1966, *le Monde*). **1.** Qui a trait à l'ensemble des Arabes : *La solidarité panarabe.* || **2.** Relatif à la doctrine du panarabisme : *Une politique panarabe.*

panarabisme [panarabism] n. m. (de *pan-* 4 et de *arabe ;* 1932, Larousse). Doctrine qui tend à unifier la politique de tous les pays de langue ou de civilisation arabes.

1. panard, e [panar, -ard] adj. et n. (de *pan* 1, au sens de « côté », proprem. « qui a les sabots de côté » ; 1750, Bourgelat, I, 144). Se dit d'un cheval, d'une jument dont les pieds sont tournés vers l'extérieur : *Une jument panarde du devant. Un panard.*
• CONTR. : *cagneux.*

2. panard [panar] n. m. (origine incertaine, peut-être même mot que *panard* 1, ou dér. pop. de *panne,* au sens de « côté aminci du fer du marteau » ; 1898, Esnault, au sens de « soulier » ; sens actuel, 1910, Esnault). *Arg.* Pied : *Un peu plus, tu verrais mes panards* (Barbusse).

panaris [panari] n. m. (lat. *panaricium,* panaris, altér. de *paronychium,* envie, du gr. *parônukhia,* abcès à la racine de l'ongle, de *para,* près [de], à côté [de], et de *onux, onukhos,* ongle ; v. 1363, Chauliac, écrit *panarice* [*panaris,* 1503, Chauliac], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Inflammation phlegmoneuse près de l'ongle d'un doigt de la main ou du pied. || **2.** Affection inflammatoire des doigts.

panasiatisme [panazjatism] n. m. (de *pan-* 4 et de *asiatique ;* 1932, Larousse). Doctrine politique qui vise à réunir tous les peuples asiatiques dans un même organisme pour les défendre contre l'ingérence européenne.

panasserie [panasri] n. f. (de *pain ;* 11 mai 1874, *Journ. officiel* [p. 3210], au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** À Paris, fabrication de pain de fantaisie. || **2.** L'ensemble des pains fabriqués.

panatela ou **panatella** [panatela] n. m. (esp. *panatela,* même sens, proprem. « panade, sorte de biscuit allongé », de *pan,* pain, lat. *panis,* même sens ; 1843, Reybaud). Cigare de La Havane, mince et allongé.

panathénées [panatene] n. f. pl. (gr. *Panathênaia,* même sens, de *pân,* neutre de *pâs,* tout, et de *Athênaios,* Athénien, dér. de *Athênai,* Athènes ; 1765, *Encyclopédie*). Fêtes célébrées dans l'Antiquité par tous les peuples grecs, à Athènes, en l'honneur de la déesse Athéna.

panathénien, enne [panatenjɛ̃, -ɛn] adj. (de *panathén*[*ées*] ; 1773, Condillac). Relatif aux panathénées : *Jeux panathéniens.*

panax [panaks] n. m. (lat. *panax,* panacée, panais, gr. *panax,* panax ; v. 1560, Paré). Arbrisseau de la famille des araliagées, dont la racine, appelée *ginseng* en Chine, sert de panacée.

panca n. m. V. PANKA.

pancalisme [pɑ̃kalism] n. m. (de *pan-* 4 et du gr. *kalos,* beau ; 1915, d'après A. Lalande, 1947). Doctrine qui admet le beau comme valeur suprême.

pancapitalisme [pɑ̃kapitalism] n. m. (de *pan-* 4 et de *capitalisme ;* 1968, Larousse). Doctrine qui tend à transformer progressivement les salariés des entreprises en propriétaires, par l'attribution de parts et d'actions.

pancardite [pɑ̃kardit] n. f. (de *pan-* 4 et de *cardite ;* 1963, Larousse). Inflammation simultanée des trois tuniques du cœur.

pancartage [pɑ̃kartaʒ] n. m. (de *pancarte ;* 7 déc. 1966, *le Monde*). Affichage des informations dans un lieu public.

pancarte [pɑ̃kart] n. f. (lat. médiév. *pancharta,* proprem. « charte complète », du gr. *pân,* neutre de *pâs,* tout, et du lat. class. *charta,* feuille de papyrus, écrit, livre, gr. *khartês,* mêmes sens ; début du XVe s., Ch. d'Orléans, au sens de « carte marine » ; sens I, 1, 1623, Kuhn ; sens I, 2, 1936, Montherlant ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, av. 1696, La Bruyère ; sens II, 3-4, 1845, Bescherelle ; sens II, 5, av. 1650, Descartes).

I. 1. Placard de bois ou de carton, fixé sur un support et sur lequel on a inscrit un avis destiné au public : *On le retrouva à deux lieues de la ferme, ficelé des pieds à la tête* [...] *avec trois lièvres trépassés autour du cou et une pancarte sur la poitrine* (Maupassant). *Un des petits logis a une pancarte clouée d'un côté de sa porte : « Maison honnête »* (Montherlant). || **2.** *Spécialem.* Surface de carton, de bois, portant des slogans et brandie au bout d'un bâton dans un défilé ou une manifestation : *Les porteurs de banderoles et de pancartes.*

II. 1. *Vx.* Papier, affiche qui donnait le tarif de certains droits. || **2.** *Class.* Billet pour informer d'un événement, et, *spécialem.,* billet d'enterrement : *Comment pourra-t-il* [un nouvel anobli] *soutenir ces odieuses pancartes qui déchiffrent les conditions et qui souvent font rougir la veuve et les héritiers ?* (La Bruyère). || **3.** *Vx.* Registre sur lequel les portiers consignaient les noms des personnes venues pour visiter leurs maîtres. || **4.** *Vx.* Chemise, feuille de papier ou de carton pliée en deux pour ranger des papiers. || **5.** *Class.* Papier quelconque et, notamment, ouvrage littéraire sans valeur : *J'ai eu la patience de lire les méchants ouvrages de cet auteur, et puis je lui au rendu toutes ses pancartes* (Furetière).
• SYN. : **I, 1** *écriteau, enseigne, panneau.*

panchromatique [pɑ̃krɔmatik] adj. (de *pan-* 4 et de *-chromatique,* du gr. *khrôma, -matos,* couleur ; 1903, Larousse). Se dit des pellicules photographiques enduites d'une émulsion sensible à toutes les couleurs du spectre. (Abrév. fam. PANCHRO.)

panchronique [pɑ̃krɔnik] adj. (de *pan-* 4 et de *-chronique,* du gr. *khronos,* temps ; 1963, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Se dit, en linguistique, des faits de structure permanents indépendants des modifications par le temps. || **2.** Se dit, en biologie, des genres qui persistent longtemps sans varier beaucoup.

panclastite [pɑ̃klastit] n. f. (de *pan-* 4 et du gr. *klastos,* brisé, dér. de *klân,* rompre, casser ; av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam). Explosif liquide constitué par un mélange de peroxyde d'azote et d'un liquide combustible (sulfure de carbone, nitrobenzène, etc.) : *Une cartouche de nitroglycérine, un peu forte, ou de panclastite, suffira pour la réduire en poussière* (Villiers de L'Isle-Adam).

pancosmisme [pɑ̃kɔsmism] n. m. (angl. *pancosmism,* même sens [milieu du XIXe s.], du gr. *pân,* neutre de *pâs,* tout, et *kosmos,* [bon] ordre, ordre de l'univers, le monde, l'univers ; 1962, Robert). Doctrine philosophique selon laquelle seul le monde existe.

pancrace [pɑ̃kras] n. m. (lat. *pancratium,* pancrace, gr. *pagkration,* même sens, de *pân,* neutre de *pâs,* tout, et de *kratos,* force, vigueur ; 1583, Vigenère, puis 1738 [d'après Trévoux, 1752], au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Dans l'Antiquité grecque, exercice de lutte combinant la lutte proprement dite et le pugilat. || **2.** *Auj.* et *fam.* N'importe quelle forme de combat pugilistique : *Régler un différend au pancrace.*

pancratiaste [pɑ̃kratjast] n. m. (lat. *pancratiastēs,* même sens, gr. *pagkratiastês,* même sens, de *pagkratiazein,* s'exercer à la lutte, au pancrace, dér. de *pagkration* [V. PANCRACE] ; 1579, L. Joubert). Athlète grec qui pratiquait le pancrace.

pancratique [pɑ̃kratik] adj. (de *pan-* 4 et de *-cratique,* du gr. *kratos,* force, vigueur ; 1963, Larousse). *Système pancratique,* en optique, système à grossissement variable par déplacement d'une lentille ou d'un groupe de lentilles à l'intérieur d'un instrument.

pancréas [pɑ̃kreas] n. m. (gr. *pagkreas, -atos,* même sens, de *pân,* neutre de *pâs,* tout, et de *kreas,* chair [l'organe ayant été ainsi nommé parce qu'il ressemble à un morceau de chair] ; v. 1560, Paré). Glande abdominale située, chez l'homme, à l'arrière de l'estomac, et dont la fonction est de déverser dans le duodénum un suc digestif et de produire l'insuline nécessaire au métabolisme des glucides.

pancréatectomie [pɑ̃kreatɛktɔmi] n. f. (de *pancréat*[*ique*] et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer ; 1932, Larousse). Ablation chirurgicale, totale ou partielle, du pancréas.

pancréatique [pɑ̃kreatik] adj. (dér. savant de *pancréas ;* 1671, Chapelain, aux sens 1-2). **1.** Relatif au pancréas : *Artères pancréatiques.* || **2.** Qui est produit par le pancréas : *Suc pancréatique.*

pancréatite [pɑ̃kreatit] n. f. (de *pancréat* [*ique*] ; 1810, Capuron). Inflammation du pancréas.

panda [pɑ̃da] n. m. (mot népalais de même sens ; 1824,. Cuvier). Mammifère carnivore voisin de l'ours, qui vit dans les forêts de l'Himālayā, du Népal, de l'Assam, et dans le sud de la Chine.

pandactyle [pɑ̃daktil] adj. (de *pan-* 4 et de *-dactyle,* gr. *daktulos,* doigt ; 1878, Larousse). Se dit des mammifères à sabots dont les pieds ont cinq doigts distincts.

pandanus [pɑ̃danys] n. m. (lat. scientif. moderne *pandanus,* même sens, du malais *pandang,* même sens ; 1827, Acad., écrit *pandan ; pandanus,* 1875, Larousse). Arbre textile et ornemental des régions chaudes : *Un pandanus de Java épanouissait sa gerbe de feuilles* (Zola).

pandectes [pɑ̃dɛkt] n. f. pl. (bas lat. jurid. *pandectae,* n. f. pl., compilation des traités des principaux jurisconsultes romains, gr. *pandektai,* même sens, plur. substantivé de l'adj. *pandektês,* qui comprend tout, de *pân,* neutre de *pâs,* tout, et de *dekhesthai,* recevoir ; 1549, R. Estienne, au sens de « livre contenant toutes choses » ; sens actuel, 1573, Du Puys). Recueil de toutes les décisions des anciens jurisconsultes romains.

pandémie [pɑ̃demi] n. f. (de *pan-* 4, d'après *épidémie ;* 1771, Trévoux). Maladie épidémique s'attaquant à tous les habitants d'une contrée : *La peste est une des pandémies les plus fréquentes.*

pandémique [pɑ̃demik] adj. (de *pandémie ;* milieu du XVIIIe s.). Qui a le caractère d'une pandémie.

pandémoniaque [pɑ̃demɔnjak] adj. (de *pandémonium,* d'après *démoniaque ;* milieu du XIXe s., Baudelaire). Qui a les caractères de l'enfer, digne de l'enfer : *Je voudrais surtout attirer l'attention du lecteur sur cette faculté souffrante, souterraine et révoltée, qui traverse toute l'œuvre, ce filon ténébreux qui illumine — ce que les Anglais appellent le subcurrent — et qui sert de guide à travers ce capharnaüm pandémoniaque de la solitude* (Baudelaire).

• Syn. : *démoniaque, diabolique, infernal.*

pandémonium [pɑ̃demɔnjɔm] n. m. (angl. *pandemonium,* grande salle imaginaire où se réunissent les démons ou mauvais esprits, du gr. *pân,* neutre de *pâs,* tout, et *daimôn,* divinité, démon ; 1714, *le Spectateur,* au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Lieu de séjour du diable et des esprits infernaux ; capitale imaginaire de l'Enfer : *Contempler en ce moment les salons, c'était avoir une vue anticipée du Pandémonium de Milton* (Balzac). ‖ **2.** *Fig.* Lieu où règnent l'agitation et le désordre propres aux possédés du démon : *Quel pandémonium, quelle cohue énorme et inextricable doit être un théâtre véritable* (Gautier). *Il* [Danton] *a fondé dans son quartier une petite république indépendante* [...], *pandémonium de tous les cerveaux incendiés* (Taine). *En attendant, dis-je à Julien, cette maison est tout autre chose, plus qu'une maison de fous, puisque la folie des aliénés qui y habitent est mise en scène, reconstituée, visible, c'est un vrai pandémonium* (Proust).

pandiculation [pɑ̃dikylasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *pandiculatum,* supin de *pandiculari,* s'étendre en bâillant, s'allonger, dér. de *pandere,* étendre, tendre, déployer ; v. 1560, Paré). Action de s'étirer en tendant les bras vers le haut, en rejetant le tronc en arrière et en bâillant.

pandit [pɑ̃dit] n. m. (sanskr. *pandita,* savant ; v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta,* écrit *pandita* [*pandite,* 1614, Du Jarric, III, 58 ; *pandit,* 1819, Boiste], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Titre honorifique donné dans l'Inde aux savants brahmaniques : *Comme le Pandit indien, je récite les prières des morts, jusqu'à ce que les fleurs de mon chapelet soient fanées* (Chateaubriand). ‖ **2.** Titre des brahmanes, au Cachemire.

1. pandore [pɑ̃dɔr] ou **pandoura** [pɑ̃dura] n. f. (lat. *pandura,* luth à trois cordes, gr. *pandoûra,* même sens ; 1519, Havard [*pandore*], et 1963, Larousse [*pandoura*]). Instrument de musique de la famille des luths à trois cordes et à long manche, utilisé par les Grecs anciens. (Syn. tricorde.)

2. pandore [pɑ̃dɔr] n. m. (emploi comme n. commun de *Pandore,* n. d'un personnage de la chanson de G. Nadaud : *Pandore ou les Deux Gendarmes* [1857] ; 1923, Larousse). *Fam.* Gendarme.

pandour [pɑ̃dur] n. m. (du hongrois *Pandur,* n. d'un village situé au sud de Kalocza, où furent levées [au XVIIe s.] les premières troupes irrégulières de Hongrie ; 1746, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 11 janv. 1776, Voltaire). **1.** *Vx.* Soldat irrégulier hongrois : *Et rien n'était plus touchant que de voir tous les matins à neuf heures, dans une clairière du parc élargie en arête, l'ancien pandour, en habit bleu, la cravache au poing, faire ses fonctions d'écuyer* (Daudet). ‖ **2.** *Fig.* Soldat ou homme rude, brutal, pillard (vieilli) : *Ces lois atroces, faites pour des pandours* (France).

• Rem. On a écrit aussi pandoure (1762, Acad.).

pandynamomètre [pɑ̃dinamɔmɛtr] n. m. (de *pan-* 4 et de *dynamomètre ;* 1868, Littré). Appareil au moyen duquel on évalue le travail mécanique d'un moteur.

1. pané, e [pane] adj. (part. passé de *paner ;* v. 1540, Yver, au sens 2 ; sens 1, 1868, Littré). **1.** Qui a été dans la panure avant la cuisson : *Pieds panés.* ‖ **2.** Où l'on fait bouillir du pain : *Eau panée.*

2. pané, e adj. V. panné, e.

panégyrie [paneʒiri] n. f. (gr. *panêguris,* assemblée de tout un peuple pour une fête, de *pân,* neutre de *pâs,* tout, et de *agora,* assemblée ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *panégyris ;* 1829, Boiste, écrit *panégyri ; panégyrie,* 1838, Acad.). Assemblée de tout le peuple d'une cité, d'un pays autour d'un sanctuaire commun : *Les panathénées à Athènes étaient des panégyries.*

panégyrique [paneʒirik] n. m. (lat. *panegyricus,* mêmes sens, gr. *panêgurikos,* éloge public, masc. substantivé de l'adj. *panêgurikos,* de fête, dér. de *panêguris* [v. l'art. précéd.] ; 1512, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1907, Larousse [« discours médisant », 1690, Furetière]). **1.** Discours public à l'éloge d'une personne, d'une cité, dans l'Antiquité : *Le panégyrique de Trajan, de Pline le Jeune.* ‖ **2.** *Fig.* Éloge, en général : *Faire le panégyrique de quelqu'un. Il n'y a point de plus beau panégyrique des grands hommes que leurs actions* (Perrot d'Ablancourt). ‖ **3.** *Péjor.* Éloge excessif, outré.

• Syn. : **1** et **2** *apologie ;* **3** *dithyrambe.*

panégyriste [paneʒirist] n. m. (bas lat. *panegyrista,* panégyriste, gr. *panêguristês,* celui qui se rend à une fête solennelle, de *panêgurizein,* célébrer une fête nationale, prononcer un éloge public, dér. de *panêguris* [v. panégyrie] ; av. 1615, Pasquier, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1701, Furetière). **1.** Celui qui prononce un panégyrique : *Les panégyristes vantaient sa piété, son savoir, la chasteté qui lui avait fait préférer aux secondes noces les mélancoliques austérités du veuvage* (Yourcenar). ‖ **2.** Personne qui fait l'éloge de quelqu'un ou de quelque chose : *Se faire le panégyriste des humbles.* ‖ **3.** *Péjor.* Personne qui loue, prône avec excès : *Ils veulent avoir les panégyristes de leur générosité* (Massillon). *Tout passionné qu'il est, ce témoin* [Saint-Simon], *entre les détracteurs et les panégyristes, donne à la fois tort et raison à Michelet et à Bainville* (Mauriac).

• Syn. : **1** *apologiste ;* **2** *laudateur, louangeur ;* **3** *caudataire, dithyrambiste, flagorneur, prôneur, thuriféraire.* — Contr. : **2** *censeur, critique.*

• Rem. L'emploi au féminin est très rare.

panel [panɛl] n. m. (mot angl. de mêmes sens, proprem. « panneau, compartiment, liste du jury », empr. du franç. *panel,* forme anc. de *panneau* [v. ce mot] ; 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Dans la technique des sondages d'opinion, groupe de personnes formant un échantillon et destiné à être interrogé pour estimer l'évolution de l'opinion. ‖ **2.** Groupe de spécialistes qui anime une discussion devant un auditoire afin de dégager une conclusion de synthèse.

panenthéisme [panɑ̃teism] n. m. (de *pan-* 4, du gr. *en,* dans, et de *-théisme,* du gr.

theos, dieu ; 15 nov. 1873, *Revue des Deux Mondes,* p. 374). Doctrine selon laquelle Dieu est omniprésent dans le monde sans se confondre avec lui, comme dans le panthéisme.

paner [pane] v. tr. (de *pain ;* v. 1540, Yver, au part. passé, dans la loc. *eau panée* [v. PANÉ 1] ; 1660, Oudin, à l'infin., au sens de « faire bouillir du pain dans » ; sens actuel, 1752, Trévoux). Enduire de chapelure de la viande, du poisson, avant de les faire frire ou sauter : *Paner des escalopes. Paner des filets de sole.*

panerée [panre] n. f. (de *panier ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, 1671, Mme de Sévigné). **1.** Contenu d'un panier plein : *De pleines panerées de prunes violettes* (Theuriet). *De temps à autres, ils recevaient des panerées de friandises, des écroulements de brioche* (Daudet). *Veut-on que nos villages s'alarment | Pour une panerée de poissons ?* (Romains). || **2.** *Fig.* Quantité importante : *Dire qu'il y a tous les jours, dans les départements, une locomotive qui chauffe pour nous apporter des panerées d'imbéciles affamés de littérature et de bruit imprimé !* (Daudet).

• REM. On trouve aussi l'orthogr. PANNERÉE (1844, Balzac) : *Je vois toute la berge de ce canal dérobé à ma vue garnie de poulies qui retirent des cubes de glace, des pannerées de cochons, de pesants bouquets de bananes...* (Claudel).

panet n. m. V. PANAIS 2.

paneterie [pantri] n. f. (de *panetier ;* fin du XIIIe s., Joinville, au sens 2 ; sens 1, fin du XIVe s., E. Deschamps [« le personnel de cet office, l'office de panetier », 1690, Furetièrel). **1.** Un des offices de la table royale, qui était chargé de la fabrication du pain. || *Par extens.* Le personnel de cet office ; l'office de panetier. || **2.** Réserve où l'on tient et distribue le pain dans une communauté, un grand établissement, une manutention.

panetier [pantje] n. m. (de *pain ;* v. 1150, Godefroy, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Officier préposé à la paneterie royale : *Les trois vieux conseillers se partagèrent entre eux les trois premiers offices de la cour, chambellan, sénéchal, panetier...* (France). || **2.** *Vx.* Employé ou matelot préposé à la paneterie d'une communauté ou d'un bateau.

panetière [pantjɛr] n. f. (de *pain ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, 1546, R. Estienne [« coffre... utilisé pour le même usage », 1890, Havard]). **1.** Petit sac, gibecière de voyage où l'on porte le pain et les provisions de route : *Ils riaient en faisant tournoyer comme une fronde leur panetière* (Pérochon). || **2.** Armoire à claire-voie où l'on conservait le pain, dans certaines régions. || *Auj.* Coffre ou sac utilisé pour le même usage.

• SYN. : **2** *panière.*

paneton [pantɔ̃] n. m. (de *pan[ier]* ; 1812, Mozin). Corbeille d'osier tapissée intérieurement de toile pour mettre en forme la pâte du pain avant cuisson.

• SYN. : *hanneton.*

• REM. On trouve aussi l'orthogr. PANNETON (1875, Larousse).

pangène [pɑ̃ʒɛn] n. m. (de *pan-* 4 et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1932, Larousse). Selon la théorie de H. de Vries, unité héréditaire qui détermine les caractères héréditaires.

pangenèse [pɑ̃ʒənɛz] n. f. (de *pan-* 4 et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1878, Larousse). Théorie de Darwin selon laquelle la génération et l'hérédité reposent sur la production, par chaque partie élémentaire et indépendante de l'organisme, d'un germe.

pangermanique [pɑ̃ʒɛrmanik] adj. (de *pangermanisme ;* 1903, Larousse). Relatif au pangermanisme : *La politique hitlérienne était animée de visées pangermaniques.*

pangermanisme [pɑ̃ʒɛrmanism] n. m. (de *pan-* 4 et de *germanisme ;* 1845, Bescherelle). Théorie politique visant à grouper en un État unique tous les peuples d'origine germanique : *On peut ressusciter les mystiques de pangermanisme, ou d'Empire romain* (Saint-Exupéry).

pangermaniste [pɑ̃ʒɛrmanist] adj. (de *pangermanisme ;* 1923, Larousse). Relatif au pangermanisme : *Les alliés* [...] *se doivent à eux-mêmes de poursuivre la guerre libératrice jusqu'à l'étouffement complet des aspirations pangermanistes qui ont troublé l'Europe pendant quarante ans* (France).

◆ adj. et n. (1923, Larousse). Partisan de cette doctrine : *Il subsiste des pangermanistes en Allemagne.*

pangolin [pɑ̃gɔlɛ̃] n. m. (malais *panggoling,* même sens, proprem. « animal qui s'enroule » ; 1761, Buffon). Mammifère édenté, couvert d'écailles, apparenté au fourmilier, qu'on trouve en Asie et en Afrique du Sud.

panhellénien, enne [panɛllenjɛ̃, -ɛn] adj. (du gr. *panellênios* [v. l'art. suiv.] ; 1875, Larousse). Relatif à toute la Grèce antique : *Ligue panhellénienne.*

panhellénies [panɛlleni] n. f. pl. (gr. *Panellênia,* même sens, neutre plur. substantivé de l'adj. *panellênios,* protecteur de tous les Grecs [en parlant de Zeus], de *pân,* neutre de *pâs,* tout, et de *Hellên,* Hellène, Grec ; 1875, Larousse). Dans l'Antiquité grecque, fêtes en l'honneur de Zeus Panhellénien.

panhellénique [panɛllenik] adj. (de *pan-* 4 et de *hellénique ;* 1868, Littré [*jeux panhelléniques,* 1963, Larousse]). Relatif à tous les Grecs : *Intérêts panhelléniques.* || *Jeux panhelléniques,* ceux qui rassemblaient tous les Grecs (jeux Olympiques, Pythiques, Isthmiques et Néméens).

panhellénisme [panɛllenism] n. m. (de *panhellénique ;* 1868, Littré). Théorie politique moderne qui tend à grouper en une seule nation tous les Grecs, continentaux ou insulaires.

panicaut [paniko] n. m. (provenç. *panicau,* même sens, lat. médiév. *panis caldus,* proprem. « pain chaud » — les piqûres de la plante étant cuisantes [du lat. class. *panis,* pain, et *caldus,* forme syncopée de *calidus,* chaud, dér. de *calère,* être chaud], altér. de *panis cardus,* proprem. « pain chardon » [du lat. class. *panis,* pain, et *cardus,* chardon] ; fin du XIVe s., *Livre des secrez de nature*). Plante herbacée vivace de la famille des ombellifères, à feuilles épineuses bleuâtres, d'aspect analogue au chardon, poussant dans les terres incultes et les sables littoraux. (On l'appelle aussi CHARDON BLEU.)

panicule [panikyl] n. f. (lat. *panicula,* même sens, de *panus,* épi à panicules ; 1550, Guéroult). En botanique, grappe composée de forme conique, comme la fleur du troène.

paniculé, e [panikyle] adj. (de *panicule ;* 1778, Lamarck [« qui a des fleurs disposées en panicules » ; « qui est en forme de panicule », 1875, Larousse]). Qui est en forme de panicule : *Fleurs paniculées.* || Qui a des fleurs disposées en panicules : *Plantes paniculées.*

panier [panje] n. m. (lat. *panarium,* corbeille à pain, de *panis,* pain ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens I, 1 [*adieu paniers, vendanges sont faites,* 1532, Rabelais] ; sens I, 2, 1690, Furetière [*panier à bouteilles,* 1765, *Encyclopédie ; panier à salade,* 1868, Littré — « voiture cellulaire... », 1827, Esnault (*panier,* même sens, 1814, Esnault)] ; sens I, 3, fin du XIIe s. [pour les enjeux, 1838, Acad. ; pour les papiers, 1868, Littré ; *mettre au panier,* 1875, Larousse ; pour le linge, 1810, Mme de Genlis ; *panier à ouvrage,* 1747, Havard] ; sens I, 4, 1651, Scarron ; sens I, 5, 1872, Pearson ; sens I, 6, 1727, Sainéan, *Sources indigènes,* II, 164 ; sens I, 7, 1838, Acad. ; sens I, 8, début du XXe s. [aussi « le but marqué »] ; sens I, 9, 1690, Furetière [« petite voiture très légère... », 1880, A. Daudet] ; sens I, 10, 1720, Brunot ; sens I, 11, 1690, Furetière ; sens II, 1, début du XVe s., Ch. d'Orléans ; sens II, 2, 1963, Larousse [aussi *indemnité de panier*] ; sens II, 3, 1963, Larousse ; sens III, 1, 1690, Furetière [« personne qui n'a aucune mémoire », 1690, Furetière] ; sens III, 2, 1962, Robert ; sens III, 3, 1690, Furetière [aussi *le fond du panier*] ; sens III, 4, 1680, Richelet [d'abord *sot comme un panier percé,* 1640, Oudin] ; sens III, 5, XXe s. ; sens III, 6, 1798, Acad. [dans le maniement des deniers d'autrui, XXe s. — *anse du panier,* « achat de denrées pour un ménage, qui profite à la domestique », début du XVIIe s.]).

I. 1. Ustensile muni d'une anse ou de poignées, fait le plus souvent en osier, en jonc tressé serré, qui sert à transporter des denrées, des marchandises, des animaux : *Panier à pain. Panier à provisions. Panier à chats, à chiens. Des femmes* [...] *qui pussent prendre quelquefois* [...] *le panier des vendangeurs* (Rousseau). *Les grands paniers des fermières venues de loin pour la messe étaient posés à côté d'elles* (Maupassant). *M*^me^ *Brigante rentra un panier sous le bras* (Vailland). || *Adieu panier(s), (les) vendanges sont faites,* il n'y a plus rien à espérer ou à attendre. || **2.** Objet en métal ou en matière plastique servant aux mêmes usages. || *Panier à bouteilles,* panier comportant des logements qui isolent chacune des bouteilles pendant leur transport. || *Panier à salade,* panier à jour permettant de secouer et d'égoutter la salade après lavage ; *fam. et par extens.,* voiture cellulaire, car de police : *Deux voitures menées en poste et appelées par le peuple, dans sa langue énergique, des « paniers à salade », sortirent de la Force pour se diriger sur la Conciergerie* (Balzac). *Et au moment de ses ennuis, rien ne peut le consoler que la jeune laitière d'en face l'ait entendu appeler « chéquard » par la foule qui montrait le poing tandis qu'il entrait dans le « panier à salade »...* (Proust). || **3.** Réceptacle où l'on dépose des objets. || Corbeille dans laquelle on met les enjeux. || Corbeille ou autre récipient où l'on jette les papiers que l'on ne veut pas conserver : *Mettre de vieilles enveloppes au panier.* || Par extens. *Mettre, jeter au panier,* se débarrasser d'une chose inintéressante, négligeable ou méprisable : *C'est sans intérêt, c'est bon à mettre au panier. M. Worms-Clavelin haussait les épaules et jetait le journal au panier* (France). || *Panier à linge,* grande corbeille destinée à recevoir le linge en cours de blanchissage. || *Panier à ouvrage,* corbeille où les femmes mettent leurs travaux de couture ou de tricot en cours d'exécution et leurs accessoires. || **4.** Ruche d'abeille en paille ou en osier. || **5.** Muselière en osier que l'on fixe en avant de la bouche du cheval par une lanière. || **6.** Nasse demi-sphérique à ouverture supérieure, utilisée pour la pêche des homards et des langoustes. (Syn. CASIER.) || **7.** Sorte de piège pour les oiseaux. (Syn. TRÉBUCHET.) || **8.** Au basket-ball, cercle de métal horizontal, suspendu à la hauteur réglementaire, et auquel est fixé un panier de corde sans fond que le ballon doit traverser pour que le but soit marqué. || *Par extens.* Ce but lui-même : *Marquer un panier.* || **9.** *Vx.* Caisse d'osier adaptée à la diligence et où l'on plaçait les paquets (et, le cas échéant, les voyageurs trop pauvres pour s'offrir une autre place) : *J'apprends* [...] *que ce petit est au panier de la diligence* [...], *envoyez-le-nous de panier en panier* (Voltaire). || *Par extens.* Petite voiture très légère, à caisse d'osier : *En bas, l'attendaient le panier attelé* [...] *et toute une jeune escorte* (Daudet). *Elle ne veut plus se contenter de son poney et de son petit panier* (H. Bazin). || **10.** Partie du costume féminin ancien qui, à partir de la taille, élargissait le haut de la jupe de chaque côté par une sorte de bourrelet gonflant soutenu par une armature : *Une robe à paniers. Sa taille, qui portait si noblement les paniers, ne laissa pas non plus de faire une vive impression sur mon cœur* (France). *Sous la jupe aux paniers Louis XV* (Proust). || **11.** Motif décoratif figurant une corbeille haute et étroite garnie de fleurs et de fruits.

II. 1. Contenu d'un panier : *Porter un panier de cerises à un ami.* || **2.** Ensemble des vivres emportés par un travailleur qui est obligé de prendre son repas hors de son domicile. || *Indemnité de panier,* indemnité versée par les employeurs pour cette dépense. || **3.** Fam. *Le panier de la ménagère,* le budget destiné à l'achat des denrées alimentaires.

III. 1. *Panier percé,* personne dépensière, entre les mains de qui l'argent ne reste pas plus longtemps qu'un objet dans un panier percé : *Ainsi que William Pitt, et c'est mon excuse, je suis un panier percé ; mais je ne fais pas moi-même le trou au panier* (Chateaubriand). *Une espèce de panier percé, de vieux fêtard* (Mirbeau) ; *vx* et *fam.,* personne qui n'a aucune mémoire. || **2.** Fam. *Panier de crabes,* groupe de personnes qui se disputent férocement les places ou les avantages : *C'est un beau panier de crabes, les intellectuels du parti !* (Beauvoir). || **3.** Fam. *Le dessus du panier,* ce qu'il y a de meilleur dans une société, ou de plus distingué (souvent ironiq.) : *La soirée réunissait le dessus du panier de la société. Et comme les bonheurs vont par troupe, voici que* [...] *m'apparurent quelques échantillons du Tout-Paris, peu nombreux, mais quels ! le dessus du panier* (Colette). || *Le fond du panier,* rebut : *Il y a du bon en ce chrétien, nous dit M. le Curé* [...], *mais il ne laisse point de m'inquiéter, car tout dépend de la fin, et l'on ne sait ce qui restera au fond du panier* (France). || **4.** Vx. *Bête, sot comme un panier,* d'une bêtise épaisse. || **5.** *Mettre tout le monde dans le même panier,* estimer aussi peu les uns que les autres : *Je vous garantis que je ne suis pas comme vous, je ne mets pas tout le monde dans le même panier* (Sarraute). || *Mettre ses œufs dans le même panier,* v. ŒUF. || **6.** *Faire danser l'anse du panier,* compter à son employeur les denrées plus cher qu'il ne les a réellement payées, en parlant d'un domestique*par extens.,* faire preuve d'indélicatesse dans le maniement des deniers d'autrui, et spécialement des fonds d'une communauté.

• SYN. : **I, 1** *banne, bannette, corbeille, panière.* || **II, 1** *panerée.*

1. panière [panjɛr] n. f. (de *panier ;* XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch). Nom donné, dans le Midi, à de grandes corbeilles à deux anses : *Dans les panières, le beurre à peine né jutait sous des feuilles de chou...* (Giraudoux). *Des piles de draps et de chemises grimpent jusqu'au plafond ; du linge s'entasse dans les panières, panières géantes où je pourrais facilement me faire un lit* (Sarrazin).

2. panière [panjɛr] n. f. (de *pain ;* 1780, Havard). En Provence, huche à claire-voie dans laquelle on met le pain : *Dans cette pénombre on distinguait le pétrin de bois noir, en forme de sarcophage, sculpté d'épis et de fleurs, et surmonté de sa panière à claire-voie, à clochetons mauresques où le pain se tient au frais dans toutes les fermes provençales* (Daudet).

• SYN. : *panetière.*

panifiable [panifjabl] adj. (de *panifier ;* 1823, Boiste). Propre à entrer dans la composition du pain : *Farine panifiable.*

panification [panifikasjɔ̃] n. f. (de *panifier ;* 1782, Mercier). Ensemble des opérations par lesquelles on transforme la farine en pain.

panifier [panifje] v. tr. (de *pani-,* élément tiré du lat. *panis,* pain, et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1600, O. de Serres, comme v. intr., au sens de « faire du pain » ; comme v. tr., au sens actuel, 1838, Acad.). Transformer en pain.

paniquard [panikar] adj. et n. m. (de *panique ;* 1962, Robert). *Fam.* Qui est envahi par une peur panique.

panique [panik] adj. (gr. *panikos,* de Pan [employé surtout avec des mots signif. « terreur », les bruits mystérieux entendus dans les montagnes et les vallées étant attribués au dieu Pan, qui avait aussi la réputation de troubler les esprits], de *Pân,* Pan ; XV^e^ s., Littré, au sens 2 ; sens 1, av. 1885, V. Hugo ; sens 3, 1680, M^me^ de Sévigné). **1.** *Littér.* Propre au dieu Pan et aux forces invisibles, mystérieuses et impératives qui se dégagent de la nature : *Le grand hymne panique est fort dévergondé* (Hugo). *Une sorte de respect panique de la vie humaine* (Maeterlinck). *Soudain quelque chose d'énorme, de religieux, de panique, envahit mon cœur...* (Gide). || **2.** *Terreur panique,* sentiment de peur soudain et violent qui s'empare d'un groupe de personnes, d'une foule : *Tout fut perdu par un mouvement de terreur panique* (Napoléon I^er^). *Et la pantomime éternelle de la terreur panique a si peu changé, que ce vieux monsieur à qui il arrivait une aventure désagréable dans un salon parisien, répétait à son insu les quelques attitudes schématiques dans lesquelles la sculpture grecque des premiers âges stylisait l'épouvante des nymphes poursuivies par*

le dieu Pan (Proust). || **3.** Class. *Devenir panique,* s'est dit d'une terreur qui a perdu son caractère alarmant parce qu'elle est sans objet : *Nous avons eu de grandes terreurs ; Dieu merci, elles sont devenues paniques et il* [Ch. de Sévigné] *en sera quitte pour de petits anodins* (Sévigné).

◆ n. f. (1787, Louvet de Couvray). Terreur subite, de caractère irraisonné : *En Orient, on peut connaître la panique, on ignore la peur* (Maupassant). *Durant l'avant-dernière alerte, Victor était en train de bouffer des « ftaïrs » dans la ville arabe ; il a profité du désordre de la panique pour s'esquiver sans payer* (Gide). *Comme chaque fois qu 'elle avait quitté la chamhre, elle était prise de panique à l'idée qu'il lui fallait y rentrer* (Sartre).

• SYN. : *affolement, effroi, épouvante.*

paniqué, e [panike] adj. (de *panique ;* 1953, Kenny). *Fam.* Frappé de panique : *Les candidats au début de l'épreuve semblaient paniqués.*

paniquer [panike] v. tr. (de *panique* [v. aussi l'art. précéd.] ; 1968, Larousse). Répandre la panique : *La menace nucléaire est de nature à paniquer toute la population du globe.*

◆ v. intr. (1966, A. Sarrazin, p. 76). Se laisser envahir par la panique : *Ce garçon manque de sang-froid ; il panique facilement.*

panislamique [panislamik] adj. (de *panislamisme ;* 1963, Larousse). Relatif au panislamisme : *Mouvement panislamique.*

panislamisme [panislamism] n. m. (de *pan-* 4 et de *islamisme ;* 1907, Larousse). Politique qui vise à grouper en un État ou une seule fédération d'États tous les peuples de religion musulmane.

panka [pɑ̃ka] n. m. (angl. *pankah* ou *punkah,* même sens, de l'hindī *pankhā,* même sens ; 1841, Jacquemont, écrit *punka ; panka,* 28 août 1875, *Journ. officiel,* p. 7004). Écran de toile suspendu au plafond, en usage dans les pays chauds et notamment dans l'Inde, que l'on manœuvre au moyen de cordes pour brasser et rafraîchir l'air : *Au restaurant annamite, sous les pankas aux grandes ailes, Rohert composa le menu* (Rosny aîné). *Il y a des affiches sur les toits de tôle ondulée, sur les glaces des marchands de vin* [...], *collées aux pankas chez les barbiers, tendues sur des bambous chez les marchands de lanternes...* (Malraux).

• REM. On trouve diverses variantes graphiques : PANKHA (1902, Tharaud), PANCA (1888, Larousse), PUNKA (v. ci-dessus), etc.

panlogisme [pɑ̃lɔʒism] n. m. (de *pan-* 4 et de *log*[*ique*] ; 1901, Couturat, au sens 2 ; sens 1, 1902, *Bulletin de la Société française de philosophie,* p. 191). **1.** Terme qui a servi à caractériser le système de Hegel, selon lequel le réel est entièrement intelligible et peut être déduit des lois de la pensée : *Ce qu'on a appelé le panlogisme de Hegel est une justification de l'état de fait* (Camus). || **2.** Doctrine selon laquelle toutes les relations se ramènent à des relations de logique pure.

panmastite [pɑ̃mastit] n. f. (de *pan-* 4 et de *mastite ;* 1932, Larousse). Phlegmon diffus envahissant la totalité du sein.

panmictique [pɑ̃miktik] adj. (dér. savant de *panmixie ;* 1963, Larousse). Qui concerne la panmixie.

panmixie [pɑ̃miksi] n. f. (de *pan-* 4 et de *-mixie,* du gr. *mixis,* mélange, dér. de *mignunai,* mêler, mélanger ; 1903, Larousse). En biologie, absence de sélection naturelle.

panmyélophtisie [pɑ̃mjelɔftizi] n. f. (de *pan-* 4, de *myélo-* et de *phtisie ;* 1963, Larousse). Maladie caractérisée par la disparition de tous les éléments de la moelle rouge des os, entraînant une anémie grave.

pannaire [panɛr] n. f. (de *pan* 1 ; 1765, *Encyclopédie*). Basane écrue dont on recouvre, sur le métier, pour la garantir, la partie d'une pièce de soie déjà tissée. (On écrit aussi PANÈRE.)

1. panne [pan] n. f. (var. de *penne,* plume [ces objets étant doux au toucher comme la plume] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pene* [*pane,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens de « cuir qui couvre le bouclier » ; v. 1130, Eneas, écrit *penne* [*panne,* v. 1190, Godefroy], au sens de « fourrure souvent employée comme doublure » ; sens 1, v. 1280, Bibbesworth, écrit *pane* [*panne,* début du XIV^e s.] ; sens 2, 1666, Colletet ; sens 3, 1926, Colette ; sens 4, 1671, Pomey). **1.** Étoffe de laine, de soie, de coton, travaillée comme le velours, mais à poils plus longs et moins serrés. || **2.** Tissu de soie à poils ras, couchés et très brillants, utilisé pour l'habillement : *Le fier abbé met la main dans le gousset d'une vieille culotte de panne, prend un écu de six francs moisi, enveloppé dans un papier crasseux, me le jette au nez et continue à pied son voyage...* (Chateaubriand). || **3.** Tissu mélangé et soyeux utilisé en ameublement : *On avait poussé les tables contre les banquettes de panne grise...* (Martin du Gard). || **4.** En héraldique, syn. de FOURRURE.

2. panne [pan] n. f. (emploi fig. de *panne* 1 [v. ce mot] ; v. 1268, É. Boileau, écrit *penne ; panne,* 1611, Cotgrave [« graisse qui entoure les rognons... », XX^e s.]). Graisse située sous la peau du porc et, *par extens.,* graisse qui entoure les rognons de cet animal : *Le son affreux de la peau qu'on arrache à la chair fraîche, la rondeur des rognons, fruits bruns dans leur capitonnage de « panne » rosée, m'émeuvent d'une répugnance compliquée* (Colette).

3. panne [pan] n. f. (var. de *penne,* plume [l'extrémité de la vergue ressemblant à une plume] ; 1515, Jal, écrit *pene,* au sens de « celle des deux pièces d'une vergue latine qui est la plus longue et qui, étant grosse à l'endroit où elle se lie au car, s'amincit vers l'extrémité » ; 1573, Du Puys, dans la loc. *bouter vent en penne,* « porter [un bateau] sous le vent » ; écrit *panne,* au sens 1, 1611, Cotgrave [*panne sèche,* 1868, Littré] ; sens 2, 1903, Larousse [aussi « arrêt d'un véhicule... » ; *panne d'essence,* début du XX^e s. ; *panne sèche,* 1958, *FEW,* VIII, 530 *a*] ; sens 3, 1932, Larousse [en parlant d'un corps de troupes qui est dans l'impossibilité d'agir, 1759, Richelet ; *être en panne de quelque chose,* 1962, Robert ; en parlant d'une entreprise qui est momentanément suspendue, av. 1951, A. Gide]). **1.** *En panne,* les voiles étant disposées de telle sorte que le bateau s'immobilise ou dérive faiblement : *On avait mis en panne* (Vigny). *Son œuvre* [à Rivière] *était semblable à un voilier en panne, sans vent, sur la mer* (Saint-Exupéry). || Par extens. *Panne sèche,* panne prise à sec de toile, en manœuvrant avec le gouvernail. || **2.** Arrêt accidentel, et généralement subit, du fonctionnement d'un moteur, d'un appareil, d'une installation, etc. : *Une panne de moteur. Une panne de courant. Machine qui tombe en panne. La panne d'électricité nous prive de toutes nouvelles de la radio, vraies ou fausses* (Gide). || *Par extens.* Arrêt d'un véhicule dû à une cause mécanique et immobilisation de ceux qu'il transporte : *Une panne de voiture. Tomber, rester, être en panne. Secourir un automobiliste en panne. À ce moment entra M. de Grouchy, dont le train, à cause d'un déraillement, avait eu une panne d'une heure* (Proust). || *Panne d'essence,* ou (fam.) *panne sèche,* arrêt d'un moteur, d'un véhicule, dû à l'épuisement de la réserve de carburant. || **3.** Fig. et fam. *Être en panne,* être arrêté dans son travail, dans une activité quelconque, généralement par une cause fortuite. || Fam. *Être en panne de quelque chose,* en manquer : *La construction est arrêtée : l'entrepreneur est en panne de ciment.* || Par extens. et fam. *En panne,* se dit d'une tâche, d'une entreprise qui est momentanément suspendue : *J'étais parvenu à faire de nouveau démarrer le livre* [« l'École des femmes »], *en panne depuis plus de six mois...* (Gide).

4. panne [pan] n. f. (var. de *penne,* plume [la panne ayant été ainsi nommée par analogie de forme] ; 1676, Félibien [p. 649], au sens 1 ; sens 2, 1941, Frison-Roche). **1.** Partie d'un marteau opposée au côté plat (ou table). || **2.** Partie plate et tranchante d'un piolet : *Il travaille* [avec le piolet] *à petits coups de panne* (Frison-Roche).

5. panne [pan] n. f. (var. de *penne,* plume [la panne ayant été ainsi nommée par analogie de forme] ; av. 1885, V. Hugo). Grande bande de nuages au-dessus de l'horizon : *Le ciel* [...] *est blafard, une grande panne obscure l'obstrue* (Hugo).

6. panne [pan] n. f. (lat. pop. **patena,* panne, du gr. *pathnê,* var. de *phatnê,* crèche, mangeoire, lambris d'un plafond ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 [*panne faîtière,* 1903, Larousse ; *panne de brisis,* 1868, Littré ; *panne intermédiaire, cours de pannes,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1858, Legoarant ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, 1958, Merrien). **1.** Pièce de bois ou de métal posée horizontalement sur les arbalétriers d'un comble, et qui supporte les chevrons. ‖ *Panne faîtière,* nom donné parfois à la pièce de bois qui forme le faîtage d'un comble. ‖ *Panne de brisis,* panne placée à la brisure d'un toit, où elle soutient le pied des chevrons. ‖ *Panne intermédiaire,* pièce de bois ou de métal placée à mi-distance de la sablière et de la panne faîtière, et qui soutient les chevrons vers leur milieu. ‖ *Cours de pannes,* ensemble des pannes qui, dans un comble, sont placées à la même hauteur. ‖ **2.** Tuile faîtière double, rappelant la forme d'un S couché. ‖ **3.** Barrière flottante, formée de morceaux de bois réunis par des chaînes et permettant de fermer l'entrée d'un port. ‖ **4.** Appontement léger, servant, dans un port, de ligne de mouillage ou d'amarrage pour les bateaux de petit tonnage.

7. panne [pan] n. f. (origine incertaine : 1963, Larousse). *Dialect.* En Flandre, dépression humide dans les dunes.

8. panne ou **pane** [pan] n. f. (même mot que *panne* 3 ; 1810, Esnault). *Pop.* et *vx.* Misère, manque de ressources, état de dénuement : *Être dans la panne. J'échangerais ma panne et mon guignon | Contre l'aisance fantastique* (Banville). *C'est toute ma jeunesse, une jeunesse d'humiliation et de panne qui est là, disait-il* [André] (Huysmans).

9. panne [pan] n. f. (même mot que *panne* 3, ou terme issu, par apocope, de *panade* [v. cet art.] ; 1843, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1879, A. Daudet). **1.** Dans l'argot de théâtre, rôle ingrat et médiocre, parce qu'il comporte peu de répliques ou ne permet pas à l'interprète de briller : *Ces deux premiers rôles sont des pannes* (Hermant). ‖ **2.** *Fam.* Mauvais tableau : *L'amateur naïf auquel on peut dire en lui vendant une panne : « Et vous savez, ne vous laissez jamais enlever ça ! »* (Daudet). *L'auteur de cette série de vingt-deux pannes qu'est la vie de saint Bruno* (Huysmans).

panné, e ou **pané, e** [pane] adj. (de *panne* 8 ; 1835, Esnault). *Pop.* Qui est dans la gêne, dans la misère : *Il devait cependant être moins panné qu'il le prétendait* (Huysmans). *Je suis trop panné pour m'offrir une pareille garçonnière* (M. Prévost). *Il n'y a pas besoin d'être pané pour accepter un travail qui rapporte cinq louis par jour* (Sartre).

panneau [pano] n. m. (lat. pop. **pannellus,* petit pan, dimin. du lat. class. *pannus,* pan [v. PAN 1] ; v. 1155, Wace, écrit *panel* [*paniau,* fin du XIIIe s., Joinville ; *panneau,* v. 1360, Froissart], au sens I, 2 [« pièce de cuir matelassée... », 1611, Cotgrave] ; sens I, 1, v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *peniau* [*panniau,* 1530, Palsgrave, et *panneau,* XVIIe s. ; « bande de tissu destinée à donner de l'ampleur à un vêtement... », 1963, Larousse] ; sens I, 3, fin du XIIIe s., écrit *penel* [*panel,* v. 1354, *Modus ; panneau,* fin du XIVe s., E. Deschamps] ; sens I, 4, 1643, Corneille ; sens II, 1, XIIIe s., Villard de Honnecourt, écrit *penel* [*paniau,* XVe s., et *panneau,* 1549, R. Estienne ; *panneau d'appui,* 1903, Larousse ; *panneau de hauteur,* 1868, Littré ; *panneau à glace,* 1875, Larousse] ; sens II, 2, 1694, Th. Corneille ; sens II, 3, 1868, Littré ; sens II, 4, 1553, J. Martin, 55 [*panneau flexible,* 1868, Littré — *panneau,* même sens, 1611, Cotgrave] ; sens II, 5, v. 1692, Fénelon [« châssis vitré dont on couvre les plantes... », 1845, Bescherelle] ; sens II, 6, 1694, Th. Corneille ; sens II, 7, 1962, Robert [*panneau latté, panneau de particules,* etc., 1963, Larousse] ; sens II, 8, 1932, Larousse [dans un carrosse, 1680, Richelet] ; sens II, 9, 1541, Jal [« ouverture rectangulaire pratiquée dans le pont d'un navire... », 1868, Littré ; dans un sous-marin, 1949, Larousse] ; sens II, 10, 1923, Larousse ; sens II, 11, 1935, Acad. ; sens II, 12, 1834, Boiste ; sens II, 13, 1963, Larousse).

I. 1. *Vx.* Pan d'étoffe. ‖ *Auj.* Bande de tissu destinée à donner de l'ampleur à un vêtement ou à l'orner : *Panneau de dos. Panneau de jupe.* ‖ **2.** Chacune des pièces en toile rembourrée qui prennent place sous les quartiers des selles et des sellettes. ‖ **3.** Pièce de cuir matelassée, sans arçon, supportant la sangle dans certains attelages : *On mit des hottes sur une de nos juments et un panneau de veau avec son poil* (Barbey d'Aurevilly). ‖ **4.** Pièce de toile ou filet, de longueur variable, que l'on tend pour capturer le gibier : *L'année dernière, un peu avant l'ouverture, les gens de Boulogne sont venus avec les panneaux. On a raflé tant de perdreaux que la camionnette a dû faire deux voyages* (Bernanos). ‖ **5.** *Fig.* Piège, surtout dans la loc. *donner, tomber dans le panneau,* se laisser duper : *Et je ne sais pas lire, et c'est mon grand souci | De voir tant de papier par des cuistres noirci | Pour prendre en leurs panneaux les esprits trop faciles* (Hugo). *Il est de ces panneaux où les gens fins ne donnent jamais* (Sainte-Beuve). *Pauvre mère qui fait jouer ses grosses ficelles et qui s'imagine que nous donnons dans ses panneaux !* (Mauriac). *Je plaisantais, mais elle est tombée dans le panneau.*

II. 1. Dans un ouvrage de menuiserie ou dans une construction, partie formée de planches minces assemblées ou d'autres matériaux (enduit, stuc, etc.), enfermée dans un bâti ou limitée par un encadrement de moulures : *Un panneau de porte. Panneaux de lambris. Meubles à panneaux (armoires, commodes, etc.) Le bruit sec des panneaux vitrés* [des portières] *qu'on fermait* (Fromentin). *Le long des murs, au milieu des panneaux, étaient suspendues des plaques d'émail* (France). *Il s'est arrêté devant une porte ; il a donné un coup de poing sur le panneau* (Duhamel). ‖ *Panneau d'appui,* panneau carré qui occupe la partie inférieure d'une porte. ‖ *Panneau de hauteur,* panneau qui, dans une porte pleine, est plus haut que large et occupe la partie supérieure de la porte. ‖ *Panneau à glace,* panneau fait d'une feuille de verre ou d'une glace étamée et qui, dans une porte, remplace le panneau de hauteur. ‖ **2.** Hourdis en plâtre, en mortier, etc., qui remplit les intervalles libres entre les pièces de bois constituant le pan. ‖ **3.** Chacune des plaques de marbre posées dans l'encadrement d'un foyer. ‖ **4.** Chacune des faces d'une pierre taillée. ‖ *Panneau flexible,* ou simplem. *panneau,* patron de carton ou de métal découpé servant à tracer le profil d'une pierre. ‖ **5.** Carré d'une verrière renfermant un sujet entier. ‖ Châssis vitré dont on couvre les plantes cultivées sur couche. ‖ **6.** Totalité des ornements en fer ou en fonte moulée qu'encadrent les montants d'un balcon. ‖ **7.** Élément préfabriqué de grandes dimensions, de faible épaisseur, de faible densité et de faible conductibilité thermique ou acoustique, utilisé dans la construction comme élément de remplissage ou de revêtement : *Panneaux d'amiante-ciment, de liège, de contre-plaqué, de fibres de bois agglomérées.* ‖ *Panneau latté,* contre-plaqué dont l'ame est formée de lattes. ‖ *Panneau de particules, de copeaux de bois* ou *de fibres,* panneau de matières lignocellulosiques reconstitué à partir de particules, de copeaux ou de fibres de bois. ‖ **8.** Surface extérieure de la carrosserie d'une automobile, à l'exclusion de l'auvent, des montants et du pavillon : *Panneau de portière.* ‖ **9.** Couverture en planches ou en tôle qui sert à fermer une écoutille. ‖ *Par extens.* Ouverture rectangulaire, pratiquée dans le pont d'un navire pour le chargement et le déchargement des marchandises ou pour accéder au pont inférieur. ‖ Dans la marine militaire, ouverture circulaire par laquelle on pénètre dans un sous-marin. ‖ **10.** Écran servant à communiquer, suivant un code convenu, soit entre deux unités militaires, soit entre troupes à terre et observateur aérien. ‖ **11.** Plaque de bois, de métal, etc., destinée à porter des indications, des inscriptions : *Panneau d'affichage. Panneau indicateur. Panneau de signalisation. Un panneau-réclame.* ‖ **12.** Planche de chêne, de tilleul ou de sapin préparée pour l'exécution d'une peinture : *La peinture sur panneau ou peinture sur bois préparé a précédé la*

peinture sur toile, qui n'apparaît qu'au xvi^e *s.* (Réau). || **13.** *Panneau luminescent,* dispositif plan éclairant, qui utilise le phénomène d'électroluminescence.

● Syn. : **II, 11,** *écriteau, pancarte.*

panneautage [panotaʒ] n. m. (de *panneauter ;* 1875, Larousse). Chasse à l'aide de panneaux.

panneauter [panote] v. intr. (de *panneau ;* 1798, Acad.). Tendre des panneaux, des filets pour y prendre le gibier : *Je vous au parlé de Volat, de ses filets à panneauter* (Genevoix).

◆ v. tr. (sens I, 1875, Larousse ; sens II, 1845, Bescherelle).

I. Prendre, chasser à l'aide de panneaux : *Panneauter des lapins. Pas de gardes dans la forêt ; il coupait tout à son aise le bois, cette richesse tant convoitée du paysan, il panneautait chevreuil et faisans, en compagnie de quelques braconniers...* (Daudet).

II. Couvrir de panneaux, de châssis vitrés : *Panneauter une couche.*

panneauteur [panotœr] n. m. (de *panneauter ;* 8 sept. 1867, *Moniteur universel,* p. 1188). Celui qui chasse à l'aide de panneaux.

panneauteuse [panotøz] n. f. (de *panneauter ;* 1963, Larousse). Machine à bois servant à la confection des panneaux lattés.

pannequet [pankɛ] n. m. (altér. de l'angl. *pancake,* même sens, proprem. « gâteau à la poêle », de *pan,* poêlon, et de *cake,* gâteau ; 1808, *Almanach des gourmands*). Crêpe masquée sur toute sa surface d'une composition sucrée ou salée, roulée en paupiette ou pliée en quatre, que l'on sert comme entremets ou comme hors-d'œuvre : *Pannequets aux crevettes. Pannequets aux abricots.*

1. panner [pane] v. tr. (de *panne* 4 ; 1765, *Encyclopédie*). Travailler, creuser avec la panne du marteau : *Panner du cuivre.*

2. panner [pane] v. tr. (de *panne* 8 ; 1930, Esnault). *Pop.* Manquer l'exécution d'un ouvrage : *Panner une soudure.*

pannerée n. f. V. panerée.

panneresse [panrɛs] n. f. (de *panneau ;* 1845, Bescherelle [*brique panneresse,* même sens, 1776, *Encyclopédie*]). Pierre ou brique disposée de telle sorte que sa face la plus longue soit en parement.

panneton [pantɔ̃] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *penon,* petit étendard [v. panonceau] ; 1581, Bara, écrit *penneton* [*paneton,* 1680, Richelet ; *panneton,* 1743, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Partie d'une clef à tige, présentant des formes variées, qui entre dans la serrure et fait mouvoir les pièces assurant le déplacement du pène. || **2.** Partie saillante d'une espagnolette qui s'engage dans le crochet.

pannetonnage [pantɔnaʒ *ou* panətɔnaʒ] n. m. (de *panneton ;* 1963, Larousse). Opération qui consiste à attacher par-dessous les tuiles d'une couverture exposée à des vents violents.

pannicule [panikyl] n. m. (lat. *panniculus,* lambeau d'étoffe, chiffon, dimin. de *pannus,* pan [v. pan 1] ; v. 1398, *Somme M^e Gautier,* au sens de « couche de tissu musculeux ou cellulaire qui recouvre les muscles du corps » ; sens 1, 1838, Acad. ; sens 2, 1753, Buffon [*pannicule adipeux ; ..graisseux,* 1875, Larousse]). **1.** Excroissance membraneuse qui se forme sur la cornée. || **2.** *Pannicule adipeux* ou *graisseux,* couche de tissu cellulaire placée sous la peau et où s'accumule la graisse.

pannoir [panwar] n. m. (de *panner* 1 ; 1777, *Encyclopédie*). Marteau servant à former la tête des épingles.

pannomie [pɑ̃nɔmi] n. f. (de *pan-* 4 et de *-nomie,* du gr. *nomos,* coutume, loi ; 1875, Larousse). Recueil des lois de toutes les nations.

pannonien, enne [panɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Pannonie,* n. géogr., lat. *Pannonia,* gr. *Pannonia,* n. d'une région qui correspond à peu près à la Hongrie d'auj. ; 1875, Larousse [*Bassin pannonien,* 1963, Larousse]). Qui se rapporte à la Pannonie, région ancienne de l'Europe du Sud-Est. || Auj. *Bassin pannonien,* ensemble des plaines comprises entre les Alpes orientales et les Carpates.

pannus [panys] n. m. (mot lat. signif. proprem. « morceau d'étoffe » [v. pan 1] ; 1721, Trévoux). Réseau vasculaire pathologique qui se développe dans la couche superficielle de la cornée.

panonceau [panɔ̃so] n. m. (de l'anc. franç. *penun,* petit étendard fixé à la lance d'un chevalier [v. 1138, Gaimar], *penon* [v. 1175, Chr. de Troyes], de *penne,* plume [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *panoncel,* au sens de « banderole que le chevalier attachait à sa lance » ; écrit *panonceau,* au sens 1, av. 1526, J. Marot ; sens 2, 1857, Flaubert [« écusson que placent à leur porte certains officiers ministériels... », 1868, Littré ; « ...enseigne qui signale certains établissements », 1875, Larousse] ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* Écusson armorié qui, placé sur un poteau, marquait la juridiction d'un seigneur. || **2.** Double écusson à l'effigie de la République que les notaires sont tenus de placer à l'entrée de l'immeuble où se trouve leur étude : *De la maison voisine, à panonceaux dorés, une tête sortit* [...]. *Et le notaire de Villeneuve-sur-Claire donna son avis* (France). || Écusson que placent à leur porte certains officiers ministériels (huissiers, avoués, etc.). || *Par extens.* Écusson, enseigne qui signale certains établissements (hôtels, etc.). || **3.** En héraldique, nom donné parfois à la petite bannière que porte l'agneau pascal.

panophtalmie [panɔftalmi] n. f. (de *pan-* 4 et de *ophtalmie ;* 1932, Larousse). Phlegmon de l'œil consécutif à une première infection siégeant dans une autre partie du corps, et qui aboutit souvent à la cécité. (Syn. ophtalmie purulente.)

panoplie [panɔpli] n. f. (gr. *panoplia,* armure complète d'un hoplite, de *panoplos,* armé de toutes pièces, de *pân* [neutre de *pâs,* tout] et de *hoplon,* arme ; 1551, Aneau, au sens 1 [mot rare jusqu'à la fin du xviii^e s.] ; sens 2, 1848, Sainte-Beuve ; sens 3, 1932, Larousse ; sens 4, 1838, Acad. [« ensemble d'instruments... nécessaires à une activité », 18 déc. 1966, *le Monde*] ; sens 5, 1962, Robert). **1.** *Vx.* Armure complète d'un chevalier au Moyen Âge, ensemble des armes offensives et défensives qui constituaient son équipement. || **2.** Ensemble d'armes anciennes ou de collection, qu'on dispose, pour les faire valoir, sur un mur, une tenture ou un écu de grande dimension. || **3.** Ensemble de jouets imitant un équipement militaire ou celui d'une profession particulière, et présenté sur une feuille de carton fort : *Une panoplie de parachutiste, d'infirmière, de menuisier.* || **4.** *Fam.* et *ironiq.* Armement excessif ou ridicule porté par une personne, militaire ou autre : *Jessica* [à Georges] : *J'aimerais (désignant mitraillettes et revolvers) que vous vous débarrassiez de votre panoplie. Posez ça dans un coin* (Sartre). || *Par extens.* et *fam.* Ensemble d'instruments, d'accessoires nécessaires à une activité : *La panoplie du plongeur sous-marin, du parfait bricoleur.* || **5.** *Fig.* et *fam.* Collection, assortiment de moyens de même nature dont dispose une personne : *Un journaliste qui puise largement dans la panoplie des lieux communs de sa spécialité. La panoplie des moyens de lutte contre l'inflation.*

● Syn. : **5** *arsenal.*

panoptique [panɔptik] adj. et n. m. (de *pan-* 4 et de *optique ;* 1836, Landais). Se dit d'un bâtiment construit de manière qu'on puisse, d'un point de l'édifice, en embrasser tout l'intérieur, sans être vu soi-même (maison de détention, de correction, etc.).

panorama [panɔrama] n. m. (mot angl. signif. « tableau cylindrique du centre duquel on peut voir la totalité de l'objet représenté » [fin du xviii^e s.], du gr. *pân,* neutre de *pâs,* tout, et de *horama,* ce qu'on voit, spectacle, dér. de *horân,* voir ; 1799 [14 germinal an VIII], *Bulletin des lois,* au sens 1 [« le bâtiment... où ce dispositif est installé », 1875, Larousse] ; sens 2, 1843, Th. Gautier ; sens 3, 1800, Lemare). **1.** Dispositif peint utilisant les ressources du trompe-l'œil, établi sur le mur intérieur d'un édifice circulaire, et qui donne au spectateur placé au centre l'illusion d'être environné d'objets réels :

Panoramas de villes, de batailles. || *Par extens.* Le bâtiment, la salle où ce dispositif est installé. || **2.** Paysage de vaste étendue qu'on découvre d'un point élevé : *Du haut de la montagne, | Près de Guadarrama, | On découvre l'Espagne | Comme un panorama* (Gautier). *De la jusque vers eux s'étalait un panorama admirable, une montée de champs de neige dorés, orangés par le soleil, ou d'un bleu profond et froid, un amoncellement de glaces bizarrement structurées en tours, en flèches, en aiguilles, arêtes, bosses gigantesques, à croire que dormait dessous le mastodonte ou le mégathérium disparus* (Daudet). || **3.** *Fig.* Étude qui prétend donner une vue générale, mais exacte, d'une question, d'une époque, d'une forme d'art, etc. : *Panorama de la poésie française. Ce n'est pas son genre* [de Robert], *les fresques historiques, les grands panoramas sociaux...* (Beauvoir).

• SYN. : **2** *échappée, point de vue, site, vue.*

panoramique [panɔramik] adj. (de *panorama ;* 1815, Delbare, au sens 1 [*croquis panoramique,* 1962, Robert] ; sens 2, 1962, Robert [aussi pour un véhicule] ; sens 3, 1958, J. Giraud [pour une photographie, 1956, J. Roubier] ; sens 4, 1962, Robert). **1.** Qui a les caractères, les proportions d'un panorama : *Vue panoramique.* || *Croquis panoramique* ou *perspectif,* représentation schématique du terrain faisant ressortir les détails topographiques ayant un intérêt militaire. || **2.** Se dit d'un espace clos ou non, situé à la partie supérieure d'un bâtiment élevé et d'où la vue est entièrement dégagée : *Restaurant panoramique.* || *Spécialem.* Se dit d'un véhicule pourvu de baies permettant aux occupants d'avoir une vue étendue du paysage : *Car panoramique. Voiture de voyageurs panoramique.* || **3.** Se dit d'un appareil ou d'un procédé permettant de photographier un panorama très large : *Rotule dite « tête panoramique ». Prises de vues panoramiques.* || *Photographie panoramique,* procédé qui consiste à prendre des clichés partiels, successifs et repérés d'un panorama et à les assembler ensuite en une vue unique. || **4.** Fig. *Vue panoramique,* vue d'ensemble, exposé synthétique d'une question, d'un sujet : *Un recueil de textes choisis qui donne une vue panoramique de la littérature romantique. Homère excelle à décrire les combats singuliers. Pas plus que Virgile et Ronsard il n'a la vue panoramique. Dès qu'il veut brosser un tableau d'ensemble, il hésite, il manque d'ampleur...* (Duhamel).

• REM. On a écrit aussi, jadis, PANORAMATIQUE (1834, Boiste).

◆ n. m. (1906, Bonnaffé). Technique de prise de vues cinématographique, consistant dans le pivotement horizontal ou vertical de la caméra autour d'un axe, sans déplacement de celle-ci : *Le panoramique permet de suivre plus facilement un mouvement sans déplacer la caméra.*

panoramiquer [panɔramike] v. intr. (de *panoramique ;* 1912, J. Giraud, p. 152). Utiliser la caméra selon la technique cinématographique du panoramique.

panorpe [panɔrp] n. f. (de *pan-* 4 et du gr. *horpêx,* rejeton, rameau, aiguillon, lance ; 1839, Boiste). Insecte névroptère des bois et des prairies, à ailes membraneuses tachetées de brun, appelé aussi *mouche-scorpion* à cause des pinces renflées qui terminent l'abdomen des mâles.

panorthodoxe [panɔrtɔdɔks] adj. (de *pan-* 4 et de *orthodoxe ;* 1963, Larousse). Se dit d'un mouvement qui vise au rassemblement des Églises orthodoxes.

panoufle [panufl] n. f. (de *pan* 1 ; v. 1265, J. de Meung, écrit *panufle,* au sens de « haillon » ; écrit *panoufle,* au sens actuel, 1821, Desgranges). Morceau de peau de mouton garnie de sa laine, dont on orne le dessus des sabots.

1. panouille [panuj] n. f. (mot régional issu du bas lat. *panucula* [VIIIe s.], var. du lat. class. *panicula,* panicule [terme de botanique], dér. de *panus,* épi à panicules ; 1868, Littré). *Dialect.* Nom donné à l'épi de maïs (souvent privé de grain) en quelques régions de France : *Il n'avait qu'une paillasse bourrée de panouille* (Le Roy).

• REM. On trouve aussi les formes masculines PANOUIL (de *panouille ;* 1796, *Feuille du cultivateur,* VI, 274) et PANOUILLON (de *panouil ;* 1932, Larousse).

2. panouille [panuj] n. f. (mot issu, par substitution de suff., de *panais,* au sens fig. de « sot » ; 1899, Esnault). *Pop.* Personne maladroite, peu dégourdie, peu maligne.

• REM. On dit aussi PANOUILLARD, n. m. (de *panouille ;* 1897, Esnault).

panpsychisme [pɑ̃psiʃism] n. m. (de *pan-* 4 et de *psychisme ;* sept. 1904, C. A. Strong). Doctrine selon laquelle tout ce qui existe possède une nature spirituelle.

• REM. On trouve aussi l'orthogr. PAMPSYCHISME.

panpsychiste [pɑ̃psiʃist] n. et adj. (de *panpsychisme ;* 1915, A. Gide). Adepte, partisan du panpsychisme : *Bourget m'a dit encore : « Moi je suis panpsychiste ! Je ne crois plus à la matière »* (Gide).

◆ adj. (1970, Robert). Qui se rapporte au panpsychisme : *Thèses panpsychistes.*

pansage [pɑ̃saʒ] n. m. (de *panser ;* 1798, Acad.). Action de panser un cheval ou une bête de somme.

panse [pɑ̃s] n. f. (lat. *panticem,* accus. de *pantex, -ticis,* intestins, abdomen [mot employé le plus souvent au plur.] ; v. 1155, Wace, écrit *pance* [*panse,* v. 1360, Froissart], au sens I, 2 [*se remplir la panse,* 1962, Robert — d'abord *emplir sa pance,* v. 1265, J. de Meung ; *se faire crever la panse,* 1798, Acad. ; ...*à s'en faire crever la panse,* 1932, Larousse] ; sens I, 1, 1680, Richelet [« estomac du cheval », 1562, Du Pinet] ; sens II, 1, 1379, *Inventaire du mobilier de Charles V,* 350 [« partie... d'un balustre... », 1751, *Encyclopédie,* II, 50 *a*] ; sens II, 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 3, 1680, Richelet ; sens II, 4, 1878, Larousse ; sens II, 5, 1868, Littré).

I. 1. La première et la plus volumineuse des quatre poches de l'estomac des ruminants, où les végétaux absorbés s'entassent avant la mastication. || **2.** *Fam.* Ventre d'une personne : *Dans le fond de la salle, sa houppelande sur les épaules* [...], *il* [Léon] *voyait ces grossiers au comptoir, avec leurs cris, leur effrayante santé, leurs panses à planter le couteau dedans...* (Montherlant). || Fam. *Se remplir la panse,* se nourrir abondamment. || Pop. *Se faire crever la panse,* se faire éventrer d'un coup d'arme blanche. || Pop. *Manger, goinfrer à s'en faire crever la panse,* manger avec excès.

II. 1. Partie renflée d'un objet rond ou cylindrique, en particulier d'un récipient : *Panse d'une cruche, d'une cornue. | Tout cela ne vaut pas, ô bouteille profonde, | Les baumes pénétrants que ta panse féconde | Garde au cœur altéré du poète pieux* (Baudelaire). || *Spécialem.* Partie inférieure et renflée d'un balustre de pierre ou de bois. || **2.** Partie d'une cloche où frappe le battant. || **3.** Partie arrondie de certaines lettres, au-dessus ou au-dessous de laquelle s'étend la haste ou la queue : *La panse d'un « b », d'un « q ».* || **4.** Ancien navire de commerce aux formes lourdes et ventrues. || **5.** Nom donné à plusieurs cépages blancs, produisant surtout des raisins de table, à grosses grappes, à grains volumineux et généralement allongés : *L'admirable raisin d'Anatolie, plus gros que les panses provençales* (Farrère).

pansement [pɑ̃smɑ̃] n. m. (de *panser* [v. ce mot] ; début du XVIe s., écrit *pensement* [*pansement,* XVIIe s.], au sens II, 1 ; sens I, 1690, Furetière [*pansement de la main et pansement* — écrit *pancement..*] ; sens II, 2, 1773, Diderot ; sens II, 3, 1888, Larousse [*pansement sec, humide,* 1932, Larousse ; *pansement gastrique,* 1962, Robert ; *pansement individuel,* 1963, Larousse]).

I. Vx. *Pansement de la main,* ou simplem. *pansement,* syn. de PANSAGE.

II. 1. *Vx.* Action de soigner un malade ou un blessé : *Ils allèrent tous les deux, pendant six mois, faire le pansement des blessés à l'hôpital de la Charité* (Mairan). *Le jour qu'un éclat de verre la blessa* [une chienne], *elle tendit elle-même sa patte, détourna la tête pendant le pansement...* (Colette). || **2.** Application sur une plaie de compresses stériles et de substances propres à amener sa guérison (antisep-

tiques, cicatrisants), tout en la protégeant contre les infections et les traumatismes : *Il fit un pansement complet et ordonna le repos* (Maupassant). || **3.** Ensemble de ce qui est appliqué sur une plaie pour la soigner (médicament, compresse, coton, bande, appareil, etc.) : *Un pansement qui adhère à la blessure. Évitez de bouger, sinon votre pansement va glisser. Pansement oculaire.* || *Pansement sec,* sur lequel on ne met aucun médicament. || *Pansement humide,* dont la gaze, trempée dans une solution antiseptique, est recouverte d'un taffetas gommé. || *Pansement gastrique,* poudre ou mélange de poudres qui, absorbées par voie buccale, adhèrent à la muqueuse gastrique malade et la protègent contre les actions irritantes (sucs digestifs, aliments) : *Les sels de bismuth sont la base de la plupart des pansements gastriques.* || Par extens. *Pansement individuel,* nécessaire à pansement dont est muni tout soldat en campagne.

panser [pɑ̃se] v. tr. (spécialisation [avec, le cas échéant, une var. graphique] du v. *penser* [dans la construction *penser de,* « se préoccuper de », v. 1138, *Vie de saint Gilles*] ; v. 1354, *Modus,* au sens I [*penser de,* même sens, v. 1280, Adenet ; *panser de la main,* 1690, Furetière — écrit *pancer...*] ; sens II, 1, 1546, R. Estienne ; sens II, 2, v. 1460, G. Chastellain [*penser de,* même sens, 1314, Mondeville ; *panser quelqu'un,* 1636, Monet ; *panser à sec,* 1875, Larousse] ; sens II, 3, av. 1613, M. Régnier).

I. Nettoyer, étriller, brosser un animal domestique, et en particulier un cheval : *Le quartier* [...] *était plein du mouvement des hommes de corvée, qui balayaient le pavé ou pansaient les chevaux* (France). [On disait autref. PANSER DE LA MAIN.]

II. 1. *Class.* Soigner un malade, le traiter par des remèdes : « *Et vous boitez tout bas.— Je veux aller juger. | — Comment, mon père ? Allons, permettez qu'on vous panse* » (Racine). *Ce malade est bien soigné, bien pansé et bien assisté par sa garde* (Furetière, 1690). || **2.** Soigner une partie du corps, une plaie, une blessure en y appliquant les topiques et les appareils propres à assurer sa guérison : *Conduisez le petit jeune homme à l'auberge et pansez son bras ; prenez une de mes chemises* (Stendhal). *Cette chambre où ma mère, avec sa douce main, | Pansait leurs pieds meurtris* (Lamartine). || *Panser quelqu'un,* traiter par un pansement les blessures ou les plaies dont il est atteint : *Il laissa tomber ses instruments dans le plateau qu'un aide lui tendait et resta un moment immobile à regarder l'homme qu'on était en train de panser* (Camus). || *Panser à sec,* panser avec des topiques solides ou des compresses non humectées. || **3.** *Fig.* et *littér.* Adoucir, atténuer une blessure morale : *Je n'en étais plus à croire qu'une existence s'établit sous une tonnelle, qu'une pergola panse la plupart des maux* (Colette). *Seigneur, je sais que toute aspiration est belle* [...], *celle de l'amour par l'esprit qui châtie la chair et grandit l'homme, et celle de la pitié qui panse la chair* (Saint-Exupéry).

panseur, euse [pɑ̃sœr, -øz] n. et adj. (de *panser ;* XVᵉ s., au sens de « celui qui panse les animaux » ; sens actuel, 1932, Larousse). Se dit d'une personne chargée de faire des pansements, et principalement des infirmiers et des infirmières attachés aux salles d'opération et qui préparent le matériel de chirurgie.

pansière [pɑ̃sjɛr] n. f. (de *panse ;* fin du XIIIᵉ s., Aimé du Mont-Cassin [*pancier,* n. m., même sens, XIIᵉ s., *Dolopathos*]). Partie inférieure du plastron de la cuirasse, qui couvrait le ventre, dans les armures des XIVᵉ-XVIᵉ s.

pansinusite [pɑ̃sinyzit] n. f. (de *pan-* 4 et de *sinusite ;* 1952, *Nouveau Larousse médical,* art. *nez*). Inflammation des sinus osseux de la face.

panslave [pɑ̃slav] adj. (de *pan-* 4 et de *slave ;* 15 déc. 1874, *Revue des Deux Mondes,* p. 786). Qui concerne l'ensemble des peuples slaves.

panslavisme [pɑ̃slavism] n. m. (de *pan-* 4 et de *slave ;* 1845, Bescherelle). Théorie politique et mouvement visant au regroupement, sous l'égide de la Russie, de tous les peuples d'origine slave : *Les germanophiles rejetaient la faute sur les Russes, et expliquaient l'attitude des Allemands par ce fait que l'Allemagne avait soudainement appris les inquiétants desseins du panslavisme, et l'importance des préparatifs militaires déjà commencés en Russie* (Martin du Gard).

panslaviste [pɑ̃slavist] n. et adj. (de *panslavisme ;* 1875, Larousse). Partisan, adepte du panslavisme.

◆ adj. (1875, Larousse). Qui a rapport au panslavisme : *Théories panslavistes.*

panspermie [pɑ̃spɛrmi] n. f. (gr. *panspermia,* mélange de toutes sortes de semences, de *panspermos,* composé de semences de toutes sortes, de *pân,* neutre de *pâs,* tout, et de *sperma,* semence ; milieu du XVIIIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Théorie selon laquelle les germes des corps organisés sont présents dans l'univers entier. || **2.** Théorie selon laquelle la vie aurait été introduite sur la Terre par les germes parvenus d'autres planètes.

• REM. On dit aussi PANSPERMISME n. m. (de *panspermie ;* 1903, Larousse).

panspermique [pɑ̃spɛrmik] adj. (de *panspermie ;* 1836, Acad.). Qui se rapporte à la panspermie.

panspermiste [pɑ̃spɛrmist] n. et adj. (de *panspermie ;* 1875, Larousse). Adepte, partisan de la panspermie.

◆ adj. (10 févr. 1872, *Journ. officiel,* p. 986). Qui se réclame de la panspermie : *Théories panspermistes.*

pansu, e [pɑ̃sy] adj. et n. (de *panse* [v. ce mot] ; v. 1330, Digulleville, écrit *pançu ; pansu,* v. 1360, Froissart). *Fam.* Se dit d'une personne qui a un gros ventre : *Une femme pansue. Un gros pansu.*

◆ adj. (1596, Hulsius). Se dit d'un objet présentant un fort renflement : *Une bouteille pansue. C'était un vieux voilier pansu, l'étrave en l'air, des lambeaux de toile empêtrés dans ses mâts rompus* (Duhamel).

• SYN. : *bedonnant, ventripotent, ventru.*

pantagruélique [pɑ̃tagryelik] adj. (de *Pantagruel,* n. d'un héros de Rabelais, doué d'un appétit extraordinaire ; 1552, Rabelais, puis, 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1851, Poitevin). **1.** Qui est à la mesure de Pantagruel, qui est digne de Pantagruel : *Un appétit pantagruélique.* || **2.** D'une abondance étonnante : *Festin pantagruélique.*

pantagruéliquement [pɑ̃tagryelikmɑ̃] adv. (de *pantagruélique ;* 13 sept. 1838, Flaubert). *Littér.* De façon pantagruélique : *J'y ai pantagruéliquement mangé* (Flaubert).

pantagruéliser [pɑ̃tagryelize] v. intr. (dér. savant de *Pantagruel* [v. PANTAGRUÉLIQUE] ; 1787, Ph. Leroux). *Fam.* Vivre, se comporter, et surtout manger et boire à la manière de Pantagruel : *Nous passerions de bons moments à pantagruéliser* (Flaubert).

pantagruélisme [pɑ̃tagryelism] n. m. (de *Pantagruel* [v. PANTAGRUÉLIQUE] ; 1552, Rabelais, puis 1834, Boiste). Épicurisme truculent qui est la règle de vie de Pantagruel.

pantagruéliste [pɑ̃tagryelist] n. (de *pantagruélisme ;* 1834, Boiste). Partisan du pantagruélisme.

pantalon [pɑ̃talɔ̃] n. m. (ital. *Pantalone* ou *Pantaleone,* n. d'un personnage de la comédie qui était habillé d'un vêtement tout d'une pièce et qui représentait le Vénitien, du n. de saint *Pantaleone* [qui était, depuis le Xᵉ s., le saint principal de Venise], lat. *Pantaleon,* n. d'homme, gr. *Pantaleôn ;* 1550, *Chronique bordeloise,* comme n. du personnage de la comédie ital. ; 1650, Ménage, au sens de « haut-de-chausses qui est tout d'une pièce avec les bas » ; sens I, 1651, Retz ; sens II, 1, 1802, Brunot [au plur., 1835, Platt] ; sens II, 2, 1857, Flaubert [« culotte, slip de femme », 1903, Larousse] ; sens III, 1, 1867, Delvau ; sens III, 2, 1963, Larousse ; sens III, 3, 1838, Acad.).

I. *Class.* et *fam.* Personne apte à jouer hypocritement plusieurs rôles pour parvenir à ses fins : *Broussel me coula ces paroles dans l'oreille : « Ce n'est là* [Mazarin] *qu'un pantalon »* (Retz).

II. 1. Culotte longue, descendant de la ceinture aux pieds et enveloppant

séparément chaque jambe : *Pantalon d'homme, de femme. Mettre, enfiler son pantalon. Pantalon de flanelle, de toile. Pantalon large, étroit. Pantalon à pont des marins. Les jambes, le pli d'un pantalon. Joseph devait recevoir un complet de jeune homme, avec, pour la première fois, un pantalon long* (Duhamel). *Son pantalon était de la flanelle la plus souple et le veston de l'alpaga de soie le plus subtil* (Jouhandeau). || Le plur. *des pantalons,* désignant un seul vêtement, est vieilli : *Son beau-père portait encore, selon la mode de l'Empire, sa montre dans le gousset de ses pantalons* (Balzac). *Il portait une vareuse flottante et de larges pantalons courts* (Gide). || *Pantalon corsaire,* v. CORSAIRE. || *Pantalon fuseau,* v. FUSEAU. || **2.** *Vx.* Sous-vêtement de femme, plus long que la culotte (souvent au plur.) : *Elle croisait volontiers les jambes, de manière à découvrir un pied menu chaussé d'étoffe de la même couleur que la robe et que rejoignait presque la dentelle du pantalon* (Gide). *Sa tante Zoé n'a jamais eu le temps de remettre ses pantalons* (Pagnol). || *Par extens.* Culotte, slip de femme : *Elle* [Ivich] *prit son pantalon et ses bas et les enfila rapidement, on doit attendre le malheur debout et vêtue. Quand elle eut passé sa jupe et son corsage, elle se sentit un peu protégée* (Sartre).

III. 1. Partie d'un décor de théâtre destinée à donner une perspective dans l'ouverture d'une fenêtre ou d'une porte, sous forme de toile peinte. || **2.** *Pantalon de roue,* carénage profilé entourant la roue et la jambe du train d'atterrissage d'un avion, lorsque l'atterrisseur n'est pas escamotable. || **3.** Une des figures du quadrille français.

pantalonnade [pɑ̃talɔnad] n. f. (de *pantalon* [v. ce mot] ; fin du XVI[e] s., au sens de « danse burlesque » ; sens 1, 1649, Retz [« farce burlesque et grossière », 1875, Larousse] ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, v. 1692, Fénelon [« démonstration hypocrite... », 28 août 1751, Voltaire]). **1.** Scène bouffonne jouée par Pantalon, ou pitrerie dont il est coutumier. || *Par extens.* Farce burlesque et grossière. || **2.** *Fig.* Farce pitoyable, bouffonnerie : *La vie n'est qu'une sérieuse pantalonnade* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Subterfuge grotesque et méprisable : *Il s'en est tiré par une pantalonnade.* || Démonstration hypocrite de quelque sentiment : *Sa douleur n'est que pantalonnade. Il y a un malheur à ce « Mahomet », c'est qu'il finit par une pantalonnade* (Voltaire).

• SYN. : **2** *duperie, mystification, pasquinade, pitrerie ;* **3** *dérobade, faux-fuyant, pirouette ; comédie, grimace, momerie, parade, simagrées.*

pantalonné, e [pɑ̃talɔne] adj. (de *pantalon ;* 1838, Acad., au sens de « cerclé dans toute sa longueur » [en parlant d'un tonneau] ; sens actuel, 7 mai 1876, *Journ. officiel,* p. 3136). *Fam.* Vêtu d'un pantalon : *Des jambes de pompiers pantalonnés de blanc...* (Goncourt).

pantalonnier, ère [pɑ̃talɔnje, -ɛr] n. et adj. (de *pantalon ;* 1878, Larousse). Ouvrier, ouvrière de la confection qui exécute des pantalons.

pantanne [pɑ̃tan] n. f. (mot du Languedoc, var. régionale de *pantenne ;* 1769, Duhamel du Monceau). Enceinte de filets dans une pêcherie en mer.

pante [pɑ̃t] ou **pantre** [pɑ̃tr] n. m. (probablem. abrév. de *pantin ;* 1821, Ansiaume, écrit *pantre* [*pante,* 1833, Esnault], au sens 1 ; sens 2, 1828, Vidocq ; sens 3, 1829, Vidocq). **1.** *Arg.* et *vx.* Paysan, rustre : *Oui, vous êtes des porchers ! des pantes !* (Guillaumin). || **2.** *Arg.* et *vx.* Homme bon à « faire », facile à duper ou à exploiter. || **3.** *Pop.* Homme, individu quelconque : *Qu'avait-on besoin de ce grand pantre dans le pays ?* (Chérau).

• REM. La forme PANTRE est désuète dès la fin du XIX[e] s.

pantelant, e [pɑ̃tlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *panteler ;* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1656, Th. Corneille [« qui marque, trahit l'émotion... », av. 1841, Chateaubriand] ; sens 3, 1762, J.-J. Rousseau). **1.** Qui halète, respire avec difficulté : *Alors il a saisi dans sa gueule brûlante | Du chien le plus hardi la gorge pantelante* (Vigny). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui est en proie à la plus vive émotion : *Être pantelant de terreur. Les dents serrées, il* [Pierre] *attendait la fin de ce supplice. Cette femme pantelante était sa mère. Il priait. Elle avait l'air d'une vieille bête blessée, couchée sur le flanc et qui souffre* (Mauriac). || *Par extens.* Qui marque, trahit l'émotion, le trouble : *Il répand indistinctement sur tout l'aimable de cette terre une sympathie pantelante* (Gide). || **3.** Se dit de la chair des animaux qu'on vient de tuer et qui palpite : *Comment peut-il supporter l'aspect des chairs pantelantes ?* (Rousseau).

• SYN. : **1** *haletant, suffocant ;* **2** *affolé, bouleversé, ébranlé, remué, retourné, révolutionné, secoué ;* **3** *palpitant.*

panteler [pɑ̃tle] v. intr. (mot issu, par changement de suff., de l'anc. v. *pantoiser* [v. PANTOIS] ; v. 1540, Yver, au sens 3 ; sens 1-2, 1561, Vaganay). [Conj. **3 a.**] **1.** *Vx* ou *littér.* Suffoquer, avoir une respiration difficile, précipitée : *Un gros chien de montagne qui pantelait et marchait la queue basse* (Cladel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Être près de défaillir d'émotion : *Dites vite, je pantèle, et je suis sûre qu'Annie n'a plus un fil de sec* (Colette). || **3.** Frémir, palpiter convulsivement.

• SYN. : **1** *haleter ;* **2** *se pâmer ;* **3** *frissonner, trembler.*

pantellement [pɑ̃tɛlmɑ̃] n. m. (de *panteler ;* 1571, Belleforest, 267). *Fig.* et *littér.* État d'une personne qui défaille presque d'émotion : *Ici* [dans l'assemblée], *ce n'est qu'assaut, frénésie, râle, pantellement* (Duhamel).

pantenne ou **pantène** [pɑ̃tɛn] n. f. (mot issu de *pantière,* par changement de la finale ; 1571, Belleforest [331], écrit *pantène* [*pantenne,* 1770, Buffon], au sens 1 ; sens 2, 1687, Desroches [pour les deux formes ; *vergues en pantenne,* 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1769, Duhamel du Monceau, écrit *pantène* [*pantenne,* 1868, Littré — dès le XIV[e] s. en anc. provenç., sous la forme *pantena*]). **1.** Syn. de PANTIÈRE. || **2.** *En pantenne,* dans la marine, se dit du gréement d'un voilier quand il est en désordre : *Être en désordre, à bord, c'était être en pantenne* (Hugo). || *Vergues en pantenne,* vergues disposées obliquement, soit en raison d'avarie, soit en signe de deuil. || **3.** Sorte de nasse servant à retenir les anguilles à l'extrémité des bordigues. (Syn. PANTERNE [1963, Larousse].)

panthée [pɑ̃te] adj. (gr. *pantheios,* commun à tous les dieux, de *pân,* neutre de *pâs,* tout, et de *theios,* qui concerne les dieux, dér. de *theos,* dieu, divinité ; 1686, Baudelot [I, 219], au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** Se dit d'une figure antique qui réunit les attributions ou les attributs de plusieurs divinités. || **2.** Épithète accolée au nom d'une divinité pour marquer son caractère suprême : *Jupiter panthée.*

panthéisme [pɑ̃teism] n. m. (lat. scientif. moderne *pantheismus,* panthéisme [début du XVIII[e] s.], du gr. *pantheios* [v. PANTHÉE] ; 1709, *Journ. des savants* [p. 683-686], au sens 1 [« système... selon lequel Dieu est la substance unique dont les divers êtres sont les modes », 1829, Boiste] ; sens 2, 1810, M[me] de Staël). **1.** Doctrine religieuse ou philosophique qui conçoit Dieu comme un être impersonnel et qui n'est pas distinct du monde : *Le panthéisme stoïcien. Le panthéisme de Plotin. Panthéisme matérialiste ou naturaliste. Panthéisme idéaliste. Le panthéisme est proprement la divinisation du tout, le grand tout donné comme Dieu* (Cousin). *Le dualisme sépare Dieu de l'univers, le panthéisme les confond* (Saisset). || *Spécialem.* Système philosophique selon lequel Dieu est la substance unique dont les divers êtres (âmes et corps) sont les modes : *Le panthéisme de Spinoza.* || **2.** Dans le langage courant, attitude d'esprit, surtout littéraire, qui voue une sorte de culte à la nature, considérée comme une unité vivante : *Le panthéisme, c'est-à-dire la nature divinisée, à force d'inspirer la religion pour tout, la disperse sur l'univers, et ne la concentre point en nous-mêmes* (Staël). *Le romantisme est le panthéisme des époques civilisées. Chaque divinité est remise par lui à chaque citoyen, qui en devient à la fois le prêtre et le démiurge* (Giraudoux).

panthéiste [pɑ̃teist] adj. et n. (lat. scientif. moderne *pantheista,* même sens [début du XVIII[e] s.], du gr. *pantheios* [v. PANTHÉE] ; 1712, É. Benoist, p. 252). Qui est partisan du panthéisme : *Philosophe panthéiste. Les panthéistes. L'objectivité qui est le propre des poètes panthéistes...* (Baudelaire).

◆ adj. (1829, Boiste). Qui se rapporte, qui appartient au panthéisme : *Tendances panthéistes. Philosophie panthéiste.*

panthéistique [pɑ̃teistik] adj. (de *panthéiste ;* 1832, Matoré, p. 263). Qui a les caractères du panthéisme : *Cette description sera aussi belle que celle par où commence ce conte panthéistique et palingénésique* (Gautier). *Quelques nobles et grands vers prouvent que, si M. de Senneville avait voulu développer le côté panthéistique et naturaliste de la question, il eût obtenu de beaux effets, où son talent aurait brillé d'un éclat plus facile* (Baudelaire).

panthéon [pɑ̃teɔ̃] n. m. (lat. *Pantheum* ou *Pantheon,* le Panthéon [temple de Rome consacré à Jupiter], gr. *Pantheion,* temple consacré à tous les dieux, neutre substantivé de l'adj. *pantheios* [v. PANTHÉE] ; 1491, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1802, Chateaubriand ; sens 3, 1791, d'après Larousse, 1875 ; sens 4, 1794, d'après Michelet, 1853). **1.** Temple que les Grecs, les Romains consacraient à tous leurs dieux : *Le Panthéon d'Agrippa à Rome.* ‖ **2.** Ensemble des dieux et des personnages mythologiques d'une religion, d'une nation, d'un peuple : *Le panthéon égyptien, le panthéon védique. Wagner a introduit dans « la Tétralogie » les dieux du panthéon germanique.* ‖ **3.** Édifice consacré à toutes les gloires d'un pays et où sont déposés les restes de ses grands hommes : *Panthéons, on grava son nom sur vos pilastres* (Hugo). ‖ **4.** *Littér.* Ensemble de personnages illustres considérés comme formant un grand corps : *Le panthéon de l'humanité. Un panthéon* [celui des Pays-Bas] *aussi riche* [...] *suppose un équilibre exceptionnellement heureux entre les forces spirituelles et les forces matérielles d'un peuple* (Duhamel).

panthère [pɑ̃tɛr] n. f. (lat. *panthera,* panthère, du gr. *panthêr,* guépard, de *pân* [neutre de *pâs,* tout] et de *thêr,* bête sauvage ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *pantere* [*panthere,* v. 1265, Br. Latini], au sens 1 [*faire sa panthère,* 1876, A. Daudet] ; sens 2, XX[e] s. ; sens 3, av. 1850, Balzac [*ma panthère,* 1962, Robert]). **1.** Mammifère carnassier de la famille des félidés, à robe tachetée (sauf chez la *panthère noire* de l'Insulinde), dont il existe de nombreuses espèces mal délimitées, vivant en Asie, en Afrique *(léopard),* en Amérique *(jaguar).* ‖ Pop. et vx. *Faire sa panthère,* aller d'un cabaret à un autre, paresser : *Il passait tout son temps à rôder dans le faubourg d'un cabaret à l'autre, à faire sa panthère, comme disent les ouvriers parisiens, par allusion, sans doute, à ce mouvement de va-et-vient qu'ils voient aux fauves encagés* (Daudet). ‖ **2.** Fourrure de cet animal : *Un manteau de panthère.* ‖ **3.** *Fig.* et *fam.* Femme passionnée, jalouse, violente. ‖ Pop. *Ma panthère,* ma femme.

◆ adj. invar. (1963, Larousse). *Amanite panthère,* amanite à chapeau brun tacheté de blanc, dangereuse, mais non mortelle.

pantière [pɑ̃tjɛr] n. f. (lat. *panther,* sorte de filet pour la chasse, du gr. *panthêra,* large filet, de *pân* [neutre de *pâs,* tout] et de *thêra,* chasse, dér. de *thêr,* bête sauvage ; fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre,* au sens 1 [*pantaine,* 1805, *Cours complet d'agriculture,* XI, 223] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, 1769, Duhamel du Monceau). **1.** Grand filet de 10 m de haut environ, que l'on tend verticalement pour prendre les oiseaux, notamment les palombes, dans les Pyrénées. (On dit aussi PANTENNE, PANTÈNE OU PANTAINE.) ‖ **2.** *Vx.* Sac à mailles pour mettre le gibier. ‖ **3.** *Grande pantière* (ou *pentière*), nom d'un filet de pêche, dans les environs de Brest et de Cherbourg.

pantin [pɑ̃tɛ̃] n. m. (forme masc. tirée de *pantine ;* 1747, *Journ. de Barbier,* au sens 1 ; sens 2, 1793, Brunot ; sens 3, 1829, Boiste). **1.** Figurine burlesque de carton ou de bois, dont on fait mouvoir les membres à l'aide d'une ficelle : *L'instant d'après, elle s'abattit sur le lit comme un pantin disloqué. Maillat n'avait pas bougé. Il regardait les frêles épaules secouées par les sanglots* (Merle). ‖ **2.** Personne qui gesticule de façon grotesque ou dont la démarche a quelque chose de saccadé, de mécanique : *Ils* [les Prussiens] *défilaient interminablement, tous pareils, avec ce mouvement de pantins qui leur est particulier* (Maupassant). ‖ **3.** *Fig.* Personne sans caractère, dont les opinions, la conduite changent selon les circonstances, ou qui est entièrement soumise aux volontés d'une autre : *Les hommes sont, la plupart, des pantins qui ne savent même pas ce qu'ils veulent* (Duhamel). *Un pantin politique.*

• SYN. : **1** *marionnette ;* **2** *automate ;* **3** *caméléon, fantoche, girouette, guignol.*

• REM. Le fém. PANTINE (1901, Huysmans) a parfois été employé : *Ces fantoches et ces pantines sont superficiels et factices, sans une dépense d'idée* (Huysmans).

pantine [pɑ̃tin] n. f. (de *pan* 1 ; 1570, *Sources du droit du canton de Genève,* III, 294). Réunion d'un certain nombre d'écheveaux de soie, dont le poids total varie de 40 à 60 g.

pantiner [pɑ̃tine] v. tr. (de *pantine ;* 1765, *Encyclopédie*). Mettre en pantines des écheveaux de soie.

pantinure [pɑ̃tinyr] n. f. (de *pantiner ;* 1875, Larousse). Petit lien avec lequel on attache les pantines.

panto-. V. PAN- 4.

pantocrator [pɑ̃tɔkratɔr] adj. et n. m. (gr. *pantokratôr,* tout-puissant, de *pâs, pantos,* tout, et de *krateîn,* être fort, puissant, dominer ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Épithète attribuée à Zeus. ‖ **2.** Se dit du Christ représenté en buste, dans l'attitude et avec les attributs de la souveraineté, aux absides et aux coupoles des églises byzantines.

pantographe [pɑ̃tɔgraf] n. m. (de *panto-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1743, *Histoire... de l'Acad. des sciences* [p. 171], au sens 1 [*pantographe des sculpteurs,* 1868, Littré] ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Instrument composé d'un parallélogramme articulé, et qui permet de reproduire mécaniquement, à l'échelle voulue, un dessin ou une gravure. ‖ *Pantographe de sculpteur,* appareil servant à mettre au point les statues et les bustes. ‖ **2.** Dispositif de captage du courant installé sur le toit des locomotives électriques, constitué par un système de cadres articulés qui maintient une semelle en frottement avec le fil de contact de la caténaire.

pantographique [pɑ̃tɔgrafik] adj. (de *pantographe ;* 1868, Littré). Qui se rapporte au pantographe : *Dessin pantographique.*

pantograveur [pɑ̃tɔgravœr] n. m. (de *panto-* et de *graveur ;* 1963, Larousse). Machine à graver à pantographe, dont l'outil de coupe exécute, sous le contrôle d'un palpeur, toutes sortes de gravures, creuse le relief des moules et des matrices, et profile des surfaces planes ou courbes.

pantogreffe [pɑ̃tɔgrɛf] n. f. (de *panto-* et de *greffe ;* 1963, Larousse). Machine à greffer.

pantoire [pɑ̃twar] n. f. (de *pendre* ou de *pente ;* 1388, Godefroy, icrit *pentoire,* au sens de « penture » ; écrit *pantoire,* au sens actuel, 1771, Trévoux). Cordage capelé sur un mât ou sur une vergue et muni à l'autre extrémité d'une boucle pour accrocher un palan : *Des naufragés cramponnés aux pantoires* (Dorgelès).

pantois, e [pɑ̃twa, -az] adj. (déverbal de l'anc. franç. *penteisier,* frémir, palpiter [v. 1130, *Eneas*], *pantois*[*i*]*er,* haleter [v. 1175, Chr. de Troyes], trembler, panteler [XIII[e] s., *Roman de Renart*], lat. pop. **pantasiare,* rêver, avoir des visions, d'où « être suffoqué d'émotion », gr. *phantasioûn,* faire naître une imagination, une idée, de *phantasia,* apparition, imagination [v. FANTAISIE] ; 1373, Gace de la Buigne, comme n. m., écrit *pantheis,* au sens de « asthme des oiseaux de fauconnerie » ; comme adj., au sens 2, 1534, Rabelais, écrit *pantays* [*pantois,* 1771,

Trévoux] ; sens 1, 1546, Rabelais [écrit *pantois*] ; sens 3, 1648, Scarron). **1.** *Vx.* Haletant, hors d'haleine : *Nise les autres devança, | Et derrière lui les laissa, | Les poitrines toutes pantoises* (Scarron). || **2.** *Spécialem.* En fauconnerie, se dit des oiseaux de proie atteints d'asthme ou d'une inflammation affectant la gorge, les reins. || **3.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne suffoquée par la surprise et qui demeure interdite, incapable de prononcer une parole : *Cet argument l'a laissé pantois. Les questions qu'il me posait venaient m'atteindre et m'étonner au sein des nuées olympiennes d'où je retombais pantois* (Duhamel). *Allons, avouez que vous resteriez pantois si un char descendait du ciel pour m'emporter, ou si la neige soudain prenait feu. Vous n'y croyez pas ? Moi non plus* (Camus).

● SYN. : **3** *abasourdi, coi, ébahi, estomaqué, interloqué, médusé* (fam.), *pétrifié, sidéré* (fam.), *soufflé* (fam.).

pantomètre [pɑ̃tɔmɛtr] n. m. (de *panto-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1675, Bullet). Appareil d'arpentage servant à la mesure des angles et au tracé des perpendiculaires sur le terrain.

pantométrique [pɑ̃tɔmetrik] adj. (de *pantomètre ;* 1875, Larousse). Qui se rapporte au pantomètre.

1. pantomime [pɑ̃tɔmim] n. m. (lat. *pantomimus,* pièce mimique, joueur de pantomimes, gr. *pantomimos,* comédien qui joue au moyen de gestes, de *pâs, pantos,* tout, et de *mimeîsthai,* imiter, mimer ; v. 1501, *Jardin de Plaisance,* comme adj., au sens de « qui manifeste les passions par les gestes » ; comme n. m., au sens 1, 1570, Hervet ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** *Vx.* Mime, acteur qui s'exprime uniquement par les gestes et les attitudes, sans faire usage de la parole : *Un fameux pantomime italien connu sous le nom de Scaramouche* (Voltaire). || **2.** *Vx.* Celui qui mime les autres, qui a des talents d'imitateur : *Le duc du Maine était, quand il voulait, excellent pantomime* (Saint-Simon).

2. pantomime [pɑ̃tɔmim] n. f. (de *pantomime* 1 ; 1750, J.-J. Rousseau, au sens de « attitude affectée, manège ridicule » ; sens 1, 1752, Lacombe ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, v. 1772, Diderot ; sens 4, av. 1850, Balzac). **1.** *Vx.* Au théâtre, art d'exprimer les pensées et les sentiments par les gestes, les attitudes, les jeux de physionomie, sans faire usage de la parole : *La pantomime est l'épuration de la comédie ; c'en est la quintessence ; c'est l'élément comique pur, dégagé et concentré* (Baudelaire). || **2.** Représentation scénique où les acteurs sont muets et miment l'action par les gestes et les attitudes : *Quelques jours après, la Fanfarlo jouait le rôle de Colombine dans une vaste pantomime faite pour elle par des gens d'esprit* (Baudelaire). || **3.** Attitude, mimique expressive qui accompagne, souligne ou remplace le discours, le langage oral (vieilli) : *Gavroche, tout en chantant, prodiguait la pantomime. Le geste est le point d'appui du refrain* (Hugo). *Elle* [Aziyadé] *est si forte en pantomime du regard qu'elle pourrait parler beaucoup plus rarement encore ou même s'en dispenser tout à fait* (Loti). *Méditer, chez lui* [Jean Péloueyre], *n'allait pas sans contractions du front, gestes, rires, vers déclamés — toute une pantomime dont le bourg se gaussait* (Mauriac). || **4.** Scène muette, suite de gestes auxquels on cherche une signification : *La baronne prit le journal, regarda les théâtres, et posa la feuille, où elle avait vu « Robert-le-Diable » à la rubrique de l'Opéra.* [...] *Cette pantomime n'échappa point au baron, qui regarda fixement sa femme* (Balzac).

◆ adj. (1749, Carlencas). Qui a les caractères de la pantomime : *Danse, ballet, divertissement pantomimes.*

● SYN. : **2** *mime, mimodrame ;* **3** *mimique.*

pantomimer [pɑ̃tɔmime] v. tr. (de *pantomime* 2 ; av. 1784, Diderot). *Vx.* Mimer, suggérer par le geste et l'attitude : *Alors Garrick se mit à pantomimer le désespoir du père* (Diderot).

pantomimique [pɑ̃tɔmimik] adj. (lat. *pantomimicus,* qui concerne la pantomime [de *pantomimus,* v. PANTOMIME 1], ou, plutôt, dér. franç. de *pantomime* 2 ; fin du XVIIIe s.). *Vx.* Qui appartient, qui est propre à la pantomime, à la mimique : *Je parle d'abord des signes pantomimiques, parce que ce sont les premiers de tous, les seuls communs à la race humaine* (Cabanis).

pantophobie [pɑ̃tɔfɔbi] n. f. (de *panto-* et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1808, Boiste). Phobie diffuse, dans laquelle l'angoisse, au lieu de se fixer sur un objet déterminé, se déplace d'un objet à l'autre au hasard des situations.

pantoptôse [pɑ̃tɔptoz] n. f. (de *panto-* et de *ptôse ;* 1932, Larousse). Ptôse généralisée de tous les viscères.

pantothénique [pɑ̃tɔtenik] adj. (du gr. *pantothen,* de toutes parts, dér. de *pâs, pantos,* tout ; 1941, S. Gallot, p. 80). *Acide pantothénique,* une des vitamines du groupe B, la vitamine B5, présente dans un grand nombre de substances d'origine végétale (levure de bière, champignons...) ou animale (œufs de poisson, gelée royale...).

pantouflard, e [pɑ̃tuflar, -ard] adj. et n. (de *pantoufle ;* 1883, Gréville). *Fam.* Qui aime son intérieur, une vie confortable, exempte de risque et d'imprévu, mais aussi d'ambition et d'idéal : *Terroriser le bourgeois pantouflard, en massacrant les consommateurs d'une terrasse. Je vous dis que c'est à pleurer* (Romains).

◆ adj. (début du XXe s.). Qui est de caractère banal, mesquin, qui manque d'ampleur, d'élévation : *Les villes de l'ancienne banlieue, que nous trouvions si pantouflardes, si ridicules* (Romains).

◆ **pantouflard** n. m. (v. 1880, Esnault). *Arg. scol.* Polytechnicien qui, à sa sortie de l'École, renonce aux carrières de l'État.

pantoufle [pɑ̃tufl] n. f. (origine obscure ; 1465, Gay, au sens 1 [*en pantoufles,* 1690, Furetière ; *raisonner comme une pantoufle,* 1798, Acad. ; *raisonner pantoufle,* 1673, Mme de Sévigné] ; sens 2, 1862, Baudelaire ; sens 3, 1521, P. Fabri ; sens 4, v. 1880, Esnault). **1.** Chaussure d'intérieur en tissu ou en cuir souple, sans tige, à semelle légère et ne comportant pas de talon (ou un talon très bas) : *Mettre ses pantoufles. Sortir en pantoufles. Je suis un vieux célibataire, dit-il, et là-haut je gênerais la mairesse. Ici, je peux fumer ma pipe et rester en pantoufles* (Giono). *En partant, je dépassai une pauvre femme en caraco et en pantoufles qui brandissait un balai, et je crus rencontrer ce qui, au temps de Fleurus, s'était appelé la République* (Malraux). || Fig. *En pantoufles,* en toute tranquillité, sans contrainte ou sans effort excessif. (Vieilli.) || Fam. *Raisonner comme une pantoufle,* sottement, en dépit du bon sens. || Class. *Raisonner pantoufle,* parler à bâtons rompus, dire des riens : *Je vis hier Mme de Souliers, avec qui j'au raisonné pantoufle assez longtemps* (Sévigné). || **2.** *Au plur.* Symbole du confort petit-bourgeois, d'une vie terre à terre et exempte de risque : *La justice sociale se fonde sur l'espoir, sur l'exaltation d'un pays, non sur les pantoufles* (Malraux). || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne niaise, sotte ou maladroite : *Quelle pantoufle ! Eh bien ! mon cher, les éditeurs parisiens, qui sont plus ou moins des pantoufles, n'en veulent pas, de mon Poutillard* (Duhamel). || **4.** *Arg. scol.* Ensemble des élèves qui, à la sortie de Polytechnique, renoncent aux carrières de l'État.

● SYN. : **1** *babouche, chausson, mule, savate.*

pantoufler [pɑ̃tufle] v. intr. (de *pantoufle ;* 1676, Mme de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, v. 1880, Esnault). **1.** *Class.* Causer à bâtons rompus, dans l'intimité : *Voilà Corbinelli trop aise ; nous allons bien pantoufler* (Sévigné). || **2.** *Arg. scol.* À la sortie de Polytechnique, renoncer aux carrières de l'État pour entrer dans le secteur privé.

pantouflerie [pɑ̃tufləri] n. f. (de *pantoufle ;* 1680, Mme de Sévigné, au sens de « conversation familière » ; sens actuel, 1836, Acad.). Fabrication, commerce des pantoufles.

pantouflier, ère [pɑ̃tuflije, -ɛr] n. (de *pantoufle ;* XVIe s.). Personne qui fabrique ou vend des pantoufles.

pantoum [pɑ̃tum] ou **pantoun** [pɑ̃tun] n. m. (mot malais de même sens ; 1829, V. Hugo, écrit *pantoum ; pantoun,* av. 1854, Nerval). Poème à forme fixe, emprunté par les romantiques à la poésie malaise,

composé d'une suite de quatrains à rimes croisées : *La belle Cambana, assise à terre, chantait, en s'accompagnant sur une guzla à trois cordes, le pantoum de la colombe de Patani et du vautour de Bendam* (Gautier).

pantre n. m. V. PANTE.

panty [pɑ̃ti] n. m. (de l'angl. *panties*, culottes ; 11 déc. 1967, *l'Express*). Gaine-culotte à jambes.

• Pl. *des* PANTIES.

panure [panyr] n. f. (de *paner ;* 1875, Larousse). Mie de pain pulvérisée ou pain séché et râpé servant à paner les viandes et les poissons avant de les frire ou de les cuire au beurre.

• SYN. : *chapelure.*

panurge [panyrʒ] n. m. (gr. *panoûrgos*, apte à tout faire, industrieux, de *pân*, neutre de *pâs*, tout, et de *ergon*, action, œuvre, travail [*panurge*, « homme qui se mêle de tout faire, fécond en expédients » — 1549, R. Estienne —, était un emploi comme n. commun de *Panurge*, n. d'un héros de Rabelais, lui-même formé sur le gr. *panoûrgos*] ; 1818, *Dict. d'histoire naturelle*, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Petite abeille fouisseuse de l'ordre des hyménoptères, qui vit par colonies et niche dans le sol. || **2.** Partie du harnachement d'un cheval de trait, reliant la têtière aux fausses rênes.

panzer [pɑ̃dzɛr] n. m. (allem. *Panzer*, cuirasse [et comme préf., sous la forme *panzer-*, « cuirassé »] ; v. 1940). Véhicule blindé, dans l'armée allemande.

paolo [paɔlo] n. m. (ital. *paolo*, même sens, emploi comme n. commun de *Paolo*, n. de plusieurs papes, lat. *Paulus*, surnom romain ; 1768, Duclos, écrit *paole ; paolo*, 1875, Larousse). Monnaie d'argent des États de l'Église, en usage à partir du pape Paul III (1534-1549) : *Pour prendre une merenda* [= collation] *qui se composait d'un pigeon, de macaroni, de pain, de salade* [...], *mon père payait un paolo... Cinquante-six centimes d'à présent* (Bourget).

• REM. On trouve aussi la forme française PAUL (francisation de l'ital. *paolo*, d'après le prénom *Paul ;* 1611, Cotgrave, écrit *paulle ; paul*, 1932, Larousse).

paon [pɑ̃] n. m. (lat. *pavonem*, accus. de *pavo, pavonis*, paon ; début du XIIe s., Godefroy, écrit *poün* [*paon*, v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 [*des cris de paon*, 1857, Flaubert ; *vaniteux comme un paon*, 1962, Robert ; *glorieux comme un paon*, 1688, Miege ; *faire le paon*, 1606, Crespin — *se rengorger...*, 1962, Robert ; *se parer des plumes du paon*, 1668, La Fontaine, puis 1798, Acad. ; *bleu (de) paon*, début du XXe s.] ; sens 2, 1869, Littré [art. *pigeon*] ; sens 3, 1734, Réaumur ; sens 4, 1611, Cotgrave). **1.** Grand oiseau gallinacé originaire de l'Asie méridionale, au plumage éclatant, surtout chez le mâle, dont les plumes de la queue, tachetées d'ocelles, peuvent se dresser et s'étaler en éventail : *Un paon qui fait la roue. Du haut de leur perchoir, les gros paons vert et or, à la crête de tulle, ont reconnu les arrivants et les accueillent par un formidable coup de trompette* (Daudet). || *Des cris de paon*, des cris aigus et désagréables. || *Vaniteux, glorieux comme un paon*, se dit d'une personne particulièrement infatuée d'elle-même. || *Faire le paon, se rengorger comme un paon*, se gonfler d'orgueil, montrer un ridicule contentement de soi. || *Se parer des plumes du paon*, tirer avantage, se prévaloir de ce qu'ont fait, inventé ou imaginé les autres. (Allusion à une fable de La Fontaine, *le Geai qui se pare des plumes du Paon* [IV, 9].) || *Bleu de paon, bleu paon, couleur de queue de paon*, bleu tirant sur le vert : *La mer, d'un bleu paon, chatoie, ocellée d'or* (Margueritte). *Au-delà des eaux devenues couleur de queue de paon, ce chaos de granit, qui est l'Arabie, n'a pas encore achevé sa fantasmagorie des soirs* (Loti). || **2.** *Pigeon paon*, type de pigeon d'agrément qui possède la faculté de relever et d'étaler sa queue comme les paons. || **3.** Nom commun à divers papillons dont les ailes portent des taches rondes ocellées, comme celles des plumes caudales du paon : *Paon de jour. Paon de nuit. Le paon de jour sur le zéphyr | Sème des pierres précieuses ; | Jais, corail, topaze et saphir* (Rollinat). || **4.** Nom usuel de divers poissons dont les flancs portent des taches rondes et cernées.

paonne [pan] n. f. (de *paon* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre*, écrit *panne ; paonne*, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Femelle du paon : *Et l'angoisse rauque des paonnes et des jars* (Apollinaire).

paonneau [pano] n. m. (de *paon ;* début du XIIIe s., *Guillaume de Dole*, écrit *paonel ; paonneau*, fin du XIVe s., Taillevent, p. 254). Jeune paon.

paonner [pane] v. intr. (de *paon ;* milieu du XVIe s., comme v. pr. [comme v. intr., 1875, Larousse], au sens 2 ; sens 1, 1907, Larousse). **1.** Faire la roue, en parlant du paon. (Rare.) || **2.** *Fig.* Se pavaner, prendre une attitude, une contenance fière et superbe : *Il reste grand seigneur, mais n'ébauche pas un geste ; il regarde curieusement cette jolie créature qui paonne et qui s'offre* (Lorrain). *Tout épanoui de paonner au milieu de nous* (Colette).

• SYN. : **2** *faire la roue, se gonfler* (fam.), *plastronner* (fam.), *se rengorger.*

paonnier [panje] n. m. (de *paon ;* 1292, *Taille de Paris*, au sens de « chapelier qui compose des chapeaux de plumes de paon » ; sens actuel, 1803, Boiste). Celui qui est chargé de soigner les paons.

paour [paur] adj. et n. m. (allem. *Bauer*, paysan ; 1792, *la Carmagnole*). *Vx.* S'est dit d'un homme grossier et balourd : *Des plaisirs exquis, raffinés, inconnus à tous les paours de Guérande* (Richepin).

papa [papa] n. m. (terme enfantin fondé sur un redoublement expressif [dont on retrouve de nombreux équivalents dans des langues anc. et modernes] ; 1256, Ald. de Sienne, au sens 1 [avec un déterminant, 1673, Molière ; *un papa gâteau*, av. 1896, Goncourt] ; sens 2, 1762, Collé ; sens 3, 1951, Esnault ; sens 4, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Terme par lequel les enfants appellent ou désignent affectueusement leur père, et qu'emploient également les adultes, parlant soit de ou à leur propre père, soit de son père à un enfant : *Papa, Papa, il m'a battu ! Je ne sais pas si Papa voudra. Que dira Papa quand il recevra ton livret ?* || Peut être accompagné d'un article, d'un possessif, etc. : *Un papa indulgent, compréhensif. Il va falloir prévenir ton papa. Entre deux vieux papas, amis comme..., comme nous l'étions, comment voulez-vous que nous n'ayons pas pensé à marier nos enfants ?* (Balzac). *Plaisir orgueilleux de passer à côté du gros chien en serrant la main de son papa* (Duhamel). || Fam. *Un papa gâteau*, un homme qui aime gâter ses enfants ou ses petits-enfants, ou les enfants en général : *Les petites, dont il était le précepteur et le papa gâteau* (Goncourt). *En abordant ce sujet palpitant, Didier se donnait des airs de papa gâteau qui fait une bonne et fine surprise* (Duhamel). || *Bon-papa, grand-papa*, v. ces mots à l'ordre alphab. || **2.** Homme d'un certain âge, avec une nuance d'affection et de sympathie : *Un bon vieux papa. « Eh bien, papa ? » demanda-t-elle dans ce langage incestueux qui était sa seule tendresse* (Giraudoux). || **3.** *Pop.* Sert à interpeller un homme qui n'est pas nécessairement âgé : *Alors, Papa, on s'impatiente ?* || **4.** *Adjectiv.* Qui a la bonhomie d'un père de famille : *À son âge, avec son air papa, il ne pouvait songer à se faire aimer de cette enfant* (Daudet).

◆ **À la papa** loc. adv. et adj. (sens 1-2, 1808, d'Hautel [adjectiv., début du XXe s.]). **1.** *Fam.* Tranquillement, sans se presser, sans gros effort : *Conduire, travailler à la papa. Quand vous aurez fini de vous balader à la papa* (Moselly) ; et adjectiv. : *Une occupation à la papa.* || **2.** *Fam.* En toute simplicité, sans complication, sans exigence ou sans subtilité inutile : *Une femme simple, qui aime son mari simplement, à la papa* (Renard). *Cela fut fait à la papa, c'était le patron qui servait le garçon...* (Montherlant) ; et adjectiv. : *Une réception à la papa. Il voyait une débauche d'artistes à la papa, dans une chambre chaude, avec un tapis sous les pieds* (Huysmans). *Une petite enquête à la papa et d'accord avec l'enquêté* (L. Daudet).

◆ **De papa** loc. adj. (2 mai 1959, *le Monde*). *Fam.* Se dit d'une conception périmée, qui appartient à un ordre de choses ancien et dépassé (emploi tiré d'une expression du général de Gaulle *l'Algérie de papa*) :

L'aviation, l'agriculture de papa. Les voyages, les vacances de papa. La conception de la production industrielle s'est entièrement renouvelée ; nous ne reverrons plus l'usine de papa.

papable [papabl] adj. (lat. ecclés. médiév. *papabilis,* même sens, de *papa* [v. PAPE 1] ; v. 1590, Marnix). Se dit d'un ecclésiastique qui a les qualités requises pour être pape, qui est susceptible d'être élu pape : *C'était un des plus capables et des plus papables* [du Sacré Collège] (Saint-Simon).

papadie [papadi] n. f. (fém. de *papas ;* 1875, Larousse). Femme d'un papas.

papaïne [papain] n. f. (de *papaye ;* 1888, Larousse). Enzyme protéolytique extrait du latex du papayer : *La papaïne est un adjuvant de la digestion.*

papal, e, aux [papal, -o] adj. (lat. ecclés. médiév. *papalis,* du pape, de *papa* [v. PAPE 1] ; 1315, Isambert [III, 113], au sens 1 [*terres papales,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Qui se rapporte au pape, qui lui appartient : [Sur un tableau de Valdés Leal] *La main de l'inconnu*[...] | *Apparaît soutenant des balances égales :* | *Un des plateaux chargé de tiares papales,* | *De couronnes de rois, de sceptres, d'écussons ;* | *L'autre, de vils rebuts, d'ordure et de tessons* (Gautier). *Le public s'arrêterait certainement pour admirer comment le sculpteur* [...] *était arrivé à donner une majesté presque papale à la blancheur et à la rigidité de la pierre* (Proust). *L'institution papale. Autorité papale.* || Vx. *Terres papales,* terres qui formaient le royaume temporel du pape. || **2.** Qui émane du pape : *Bulle papale. Décrets papaux.*
• SYN. : **1** et **2** *pontifical.*

papalin, e [papalɛ̃, -in] adj. (ital. *papalino,* même sens, de *papa,* pape, lat. *papa* [v. PAPE 1] ; av. 1672, G. Patin). *Vx* et *péjor.* Qui est sous la dépendance du pape ; qui est du parti du pape : *Journaux papalins. Une garde de cent hommes des troupes autrichiennes et papalines occupait l'auberge* (Chateaubriand). *Cette politique à la fois papaline et libre-penseuse de l'Empereur* (Goncourt). *Puisque Rome consent, pourquoi les ordres se montrent-ils plus papalins que le pape ?* (Huysmans).
◆ **papalin** n. m. (sens 1, 1625, Bassompierre, *Ambassade,* II, 119 ; sens 2, 1688, Bossuet ; sens 3, av. 1723, Fleury). **1.** *Vx.* Soldat du pape. || **2.** *Vx.* Partisan du pape : *Et les roulements d'yeux du jeune et ardent papalin en arrêt devant la drôlesse : « Cristo ! qu'elle est bella !... »* (Daudet). || **3.** Ancienne monnaie des États de l'Église.

papas [papas] n. m. (gr. byzantin *papás,* patriarche, du gr. class. *pappas,* papa ; v. 1208, Henri de Valenciennes, écrit *palpas ; papas,* 1690, Furetière [art. *papa*]). Nom que les chrétiens des Églises d'Orient donnent à leurs prêtres : *Papas arménien. Que les papas commencent à évangéliser à Saint-Pétersbourg, comme les ulémas mahométisent à Constantinople, ils ne trouveront que trop de soldats ; ils auraient plus de chance de succès que leurs adversaires dans cet appel aux passions et aux croyances des hommes* (Chateaubriand). *Il nous apprit que Stavros était le fils d'un papas ou prêtre de l'île de Tino* (About).
• REM. On trouve aussi l'orthographe PAPPAS. Pour les prêtres de l'Église russe, on dit plutôt POPE auj.

papauté [papote] n. f. (de *pape,* d'après *royauté ;* XIV^e s., Du Cange, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1827, Chateaubriand). **1.** Dignité, fonction de pape : *Aspirer à la papauté. Les prérogatives de la papauté.* || **2.** Administration, gouvernement d'un pape ; période pendant laquelle il occupe le saint-siège (vieilli ; on dit plutôt PONTIFICAT auj.) : *La papauté de Léon XIII.* || **3.** Le gouvernement des papes, le gouvernement de l'Église considéré dans sa continuité : *Une politique qui n'a jamais eu l'agrément de la papauté.*
• REM. En parlant de la politique papale à un moment précis, on dit plutôt *le Saint-Siège, le Vatican.*

papaver [papavɛr] n. m. (mot lat. signif. « pavot » ; 1875, Larousse [dès le XIII^e s. en anc. provenç.]). Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des *papavéracées,* et qui comprend de nombreuses espèces, parmi lesquelles le pavot.

papavéracées [papaverase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *papaver,* pavot ; 1798, Jolyclerc). Famille de plantes dicotylédones dialypétales, à fruits secs, à suc laiteux, comprenant notamment le pavot, le coquelicot, la chélidoine.

papavérine [papaverin] n. f. (dér. savant du lat. *papaver,* pavot ; 1842, Acad.). Un des alcaloïdes de l'opium.

papaye [papaj] n. f. (esp. *papaya,* même sens, du caraïbe *papaya,* même sens ; 1579, Benzoni, écrit *papaïe ; papaye,* 1664, Biet, 338). Fruit du papayer.

papayer [papaje] n. m. (de *papaye ;* 1658, C. de Rochefort, p. 49). Arbre originaire de Malaisie, dont le fruit *(papaye),* semblable à un énorme melon, renferme une pulpe comestible : *Derrière ce premier plan s'élevait le plus charmant des arbres, le papayer, qu'on eût pris pour un style d'argent ciselé, surmonté d'une urne corinthienne* (Chateaubriand).

1. pape [pap] n. m. (lat. impér. *papa* ou *papas,* père nourricier, gouverneur, mot devenu, à basse époque, un titre d'honneur attribué aux dignitaires de l'Église, spécialem. [depuis le VI^e s.] à l'évêque de Rome, qui fut seul à y avoir droit à partir du IX^e s. ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 [*sérieux comme un pape, se prendre pour le pape,* XX^e s. ; *soldats du pape,* 1838, Acad.] ; sens 2, 1705, Boileau ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1888, Esnault). **1.** Chef de l'Église catholique romaine : *Le pape est élu par le conclave.* || Fam. *Sérieux comme un pape,* qui affecte une expression sérieuse et grave. || Fam. *Se prendre pour le pape,* avoir une idée avantageuse de son importance. || Vx et ironiq. *Soldats du pape,* soldats peu aguerris et peu belliqueux. || *Monnaie-du-pape,* v. ce mot à l'ordre alphab. || **2.** Chef suprême d'une Église quelconque (peu usité) : *Henry VIII se fit le pape de son peuple.* || **3.** Personnage qui jouit d'une autorité morale ou doctrinale incontestée, dans un parti politique, une école philosophique ou littéraire : *Le pape d'une école, d'un parti. Je tiens aussi à condamner la porte du petit univers bien clos dont je suis le roi, le pape et le juge* (Camus). || **4.** *Arg. scol.* À l'École navale, le commandant de l'École.
• SYN. : **1** *Saint-Père, souverain pontife.*

2. pape [pap] n. m. (emploi fig. et ironiq. de *pape* 1 ; 1776, Valmont de Bomare). Nom donné à divers oiseaux.

papefigue [papəfig] n. m. (de *pape* 1 et de [*faire la*] *figue,* proprem. « qui fait la figue, la grimace au pape » ; 1552, Rabelais). Nom donné par Rabelais à certains hérétiques.

papegai [papəgɛ] ou **papegeai** [papəʒɛ] n. m. (mot d'un parler de la côte méditerranéenne, empr. de l'ar. *babbaghâ,* perroquet, lui-même d'origine incertaine ; v. 1155, Wace, écrit *papegai* [*papegeai,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [var. *papegaut,* même sens, 1536, Havard]). **1.** *Vx.* Nom ancien des perroquets, repris par Buffon pour désigner certaines espèces d'Amérique. || **2.** Oiseau en bois ou en carton qui sert de cible pour le tir à l'arc ou à l'arbalète.

1. papelard, e [paplar, -ard] n. (probablem. d'un anc. v. [non attesté] **papeler,* marmonner [des prières], formé sur le radical expressif *papp-,* qui évoque le bruit et le mouvement des lèvres [cf. le lat. *pappare,* manger] ; v. 1220, Coincy, écrit *papelart ; papelard,* XIII^e s., Godefroy). *Class.* Personne fausse, hypocrite : *Ô papelards, qu'on se trompe à vos mines !* (La Fontaine).
◆ adj. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1668, La Fontaine). **1.** Se dit d'une personne dont les manières, les inflexions de voix doucereuses laissent deviner l'hypocrisie : *Celui-ci était aussi droit, aussi franc, que l'autre était retors et papelard...* (Gide). || **2.** Se dit de ce qui, chez une personne, témoigne de ce caractère : *Mine papelarde. Ton papelard. Un homme âgé d'une soixantaine d'années* [...] *les lèvres papelardes, comme un négociant qui vient de conclure une excellente affaire* (Balzac).

2. papelard [paplar] n. m. (de *papier,* par substitution du suff. arg. -[*e*]*lard* à la

finale *-ier ;* 1821, Esnault [« document... officiel », 1836, Vidocq]). *Arg.* Papier. || *Spécialem.* Document administratif ou officiel : *Tu prendras ton papelard dans huit jours* (Hamp). *À l'hôpital, ces ballots-là n'ont pas voulu le mettre sur mon papelard* (Dorgelès).

papelarder [paplarde] v. intr. (de *papelard* 1 ; milieu du XIII^e s., Rutebeuf [var. *papelardir,* v. 1220, Coincy]). *Vx.* Avoir des manières papelardes.

◆ v. tr. (1847, Balzac). *Vx.* Essayer de tromper quelqu'un par des manières papelardes (rare) : *Oh ! il aura beau le papelarder, la main de Cécile ne dépend ni du père, ni de la mère* (Balzac).

papelardise [paplardiz] n. f. (de *papelard* 1 ; début du XIV^e s., *Ovide moralisé, poème*). *Vx* et *littér.* Caractère, manières d'une personne papelarde : *Vous êtes donc instruite ? fit-elle avec une papelardise ineffable* (Barbey d'Aurevilly). [On a dit aussi PAPELARDIE (v. 1220, Coincy).]

papelonné, e [paplɔne] adj. (de *papillon ;* fin du XIII^e s., *Roman du Châtelain de Coucy,* écrit *papeillonné* [*papellonné,* 1581, Bara, 50 ; *papelonné,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1858, Th. Gautier). **1.** Se dit, en héraldique, d'un écu couvert de dentelures en forme d'écailles imbriquées, de demi-cercles. || **2.** Dont la surface est recouverte d'éléments en forme de demi-cercles, d'écailles : *Les toits d'ardoises imbriquées et papelonnées* (Gautier).

papelonner [paplɔne] v. tr. (de *papelonné ;* av. 1872, Th. Gautier). Couvrir d'écailles : *Ces pierres d'un gris bleuâtre, papelonnant le sol écaillé, font l'effet de verrues* (Gautier).

paperasse [papras] n. f. (de *papier ;* 1588, Montaigne, au sens 1 [var. masc. *paperas,* 1553, Belon] ; sens 2, 1893, Courteline). **1.** *Au plur.* et *péjor.* Ensemble de papiers écrits ou imprimés tenus pour inintéressants et sans valeur : *Débarrassons le grenier des paperasses.* || **2.** *Au plur.* ou *au sing. collectif.* Papiers administratifs : *La passion du bureau, de la paperasse, fiches, cartons verts, registres à souches...* (Daudet). *Elle fit même la traversée de l'estuaire pour signer maintes paperasses chez le notaire du Havre* (Duhamel).

paperasser [paprase] v. intr. (de *paperas* et de *paperasse* [v. l'art. précéd.] ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré [aussi « accumuler les formalités administratives »]). **1.** Remuer des paperasses : *Jean-Jacques Rousseau baguenaudant, paperassant et remuant ses livres pendant une heure avant d'attaquer le papier avec la plume* (Baudelaire). || **2.** Établir, conserver, classer des pièces administratives, et, *par extens.,* accumuler les formalités administratives : *Oh ! la joie de paperasser, d'ouvrir, de fermer des cartons verts à l'odeur fade et moisie, de se sentir un rouage de cette machine de Marly, auguste et compliquée, encombrante et décrépie, qu'on nomme l'administration française...* (Daudet).

paperasserie [paprasri] n. f. (de *paperasse ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-2). **1.** Grande quantité de papiers, d'écritures, considérés comme inutiles : *Entre les deux salles, un scribe vivait dans le courant d'air, en proie à une paperasserie indispensable et abrutissante* (Duhamel). *La paperasserie administrative.* || **2.** Usage excessif de la paperasse : *Paperasserie qui retarde l'aboutissement d'un projet.*

paperassier, ère [paprasje, -ɛr] adj. et n. (de *paperasse ;* 1798, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Qui s'occupe à écrire des paperasses (par goût ou par métier) : *On ne pose pas une pierre en France sans que dix paperassiers parisiens n'aient fait de sots et inutiles rapports* (Balzac). || **2.** Qui s'attache exagérément aux formalités ; qui les multiplie : *Administration paperassière. Je ne suis pas fonctionnaire pour un sou* [...], *c'est-à-dire tatillon et paperassier* (Romains).

papesse [papɛs] n. f. (lat. médiév. *papissa,* papesse, du lat. class. et ecclés. *papa* [v. PAPE 1] ; 1560, Huguet [I, 228], au sens 1 [un premier ex. au milieu du XV^e s.] ; sens 2, 1701, *Mémoires de Trévoux,* I, 333). **1.** Femme qui aurait été, d'après la légende, revêtue de la dignité papale : *La papesse Jeanne.* || **2.** Femme revêtue d'une dignité correspondant à celle de pape : *Chaque candidat [à l'élection du pape des fous], homme ou femme (car on pouvait faire une papesse)* [Hugo].

papeterie [papɛtri *ou* paptri] n. f. (de *papetier ;* 1423, Fagniez [II, 215], au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1875, Larousse ; sens 5, 1838, Acad.). **1.** Fabrication ou commerce du papier : *Usine de papeterie. Le développement de la papeterie.* || **2.** Fabrique de papier : *Les papeteries d'Angoulême.* || **3.** Magasin où l'on vend du papier, surtout à écrire, et des articles de bureau : *Cette papeterie est fermée le lundi. Une librairie-papeterie.* || **4.** Articles de papier ou utilisés dans un bureau : *Le rayon de papeterie est au rez-de-chaussée de ce magasin.* || **5.** *Vx.* Nécessaire pour écrire : *Pourquoi envoie-t-elle acheter un cahier de papier à lettres quand elle en a plein sa papeterie ?* (Hugo).

● SYN. : **5** *écritoire.*

papetier, ère [paptje, -ɛr] adj. et n. (de *papier ;* 1507, Havard — sous la forme latinisée *papeterius,* dès 1414, Du Boulay, V, 279 [*papetier* a éliminé le n. m. *paupelier,* même sens (1318, Godefroy), *papelier* (1383, Godefroy)]). Celui qui fabrique du papier : *Un ouvrier papetier.*

◆ n. (1549, R. Estienne). Commerçant en papier, en articles de bureau.

papier [papje] n. m. (du lat. *papyrus,* papyrus, papier [v. PAPYRUS] ; XIII^e s., *Dict. général,* au sens I, 2 ; sens I, 1, v. 1360, Froissart [*papier d'alfa,* 1888, Larousse ; *papier d'Arménie,* début du XX^e s. ; *papier de boucherie,* 1962, Robert ; *papier Canson,* début du XX^e s. ; *papier de Chine,* 15 avr. 1867, *Revue des Deux Mondes,* p. 855 — aussi « papier... destiné aux éditions de luxe » ; *papier à cigarettes,* 1875, Larousse ; *papier cristal,* 1949, Larousse ; *papier à la cuve, à la forme, à la main,* 1875, Larousse ; *papier gommé,* 1962, Robert ; *papier journal, papier kraft,* début du XX^e s. ; *papier à lettres,* 11 août 1833, Sainte-Beuve ; *papier libre,* 1835, Acad. ; *papier mâché,* 1694, C. G. Le Clerc, 265 ; *papier main-brune,* 1723, Savary des Bruslons ; *papier à musique,* XIX^e s. — d'abord *papier de musique,* 1690, Furetière ; *réglé comme du papier à musique,* « régulier, inévitable », av. 1850, Balzac — d'abord *...comme un papier de musique,* 1640, Oudin ; *papier peint,* 1543, Havard — *papier,* même sens, 1690, Furetière ; *papier-tenture,* 1798, Acad. ; *papier pelure,* 1868, Littré, art. *pelure ; papier de sûreté,* 1868, Littré ; *papier timbré,* 1690, Furetière ; *papier tue-mouche,* 1932, Larousse ; *papier de verre,* 1843, Th. Gautier — *papier verré,* même sens, 1760, Havard] ; sens I, 3, 1962, Robert ; sens II, 1, XIII^e s., *Dict. général* [*mettre sur le papier,* 1637, Descartes — d'abord *mettre en papier,* 1608, M. Régnier ; *jeter sur le papier,* 1682, M^me de Sévigné ; *barbouiller du papier,* av. 1673, Molière ; *sur le papier,* au fig., av. 1654, Guez de Balzac] ; sens II, 2, XIV^e s., Tobler-Lommatzsch [*papiers publics,* 1760, Voltaire ; *papiers-nouvelles,* 1788, Féraud ; *papier à douleur,* 1872, d'après Larchey, 1878 — *papier-douleur,* 1886, Vallès ; *être dans les papiers de quelqu'un,* 1875, Larousse — *...dans les petits papiers...,* 1868, Littré ; *rayer quelque chose de ses papiers,* 1654, Livet — d'abord *...de dessus ses papiers,* 1640, Oudin] ; sens II, 3, 1875, Larousse [aussi « article... paru »] ; sens II, 4, fin du XIV^e s., E. Deschamps [*papiers de famille,* 1962, Robert ; *papiers domestiques,* 1804, Code civil] ; sens II, 5, 1872, Pearson [« le jeu que suggère cette liste », 1907, Larousse] ; sens II, 6, 1719, Brunot [*papier de commerce,* 1875, Larousse ; *papier financier,* 1962, Robert ; *papier de crédit,* 1751, Voltaire]).

I. MATIÈRE EN FEUILLES. **1.** Matière obtenue à partir de substances cellulosiques diverses réduites en pâte, amincies en feuilles et séchées, sur laquelle on peut écrire ou imprimer, ou qui peut servir à emballer ou à divers autres usages : *Imaginez donc le papier disparu : billets de banque, titres, traités, actes, codes, poèmes, journaux, etc. Aussitôt, toute la vie sociale est foudroyée* (Valéry). *Les journaux font une grande consommation de papier. Enveloppez-moi cela dans du papier.* || *Papier d'alfa,* papier d'im-

pression à base de pâte d'alfa. || *Papier d'Arménie,* papier odoriférant qui brûle lentement, sans flamme, et qui est utilisé pour assainir et parfumer l'atmosphère. || *Papier bible,* v. BIBLE. || *Papier bleu,* v. BLEU. || *Papier de boucherie,* papier rendu translucide par calandrage et résistant à la graisse et au sang. || *Papier bulle,* v. BULLE 3. || *Papier buvard,* v. BUVARD. || *Papier Canson,* nom déposé d'un papier à dessin, résistant et lisse. || *Papier carbone,* v. CARBONE. || *Papier chiffon,* v. CHIFFON. || *Papier de Chine,* papier autrefois fabriqué avec la seconde pellicule de l'écorce de bambou ; *auj.,* papier fait en Europe à l'imitation de celui-ci et destiné aux éditions de luxe. || *Papier à cigarettes,* papier très mince dont on enveloppe le tabac pour en faire des cigarettes. || *Papier couché,* v. COUCHÉ. || *Papier cristal,* papier transparent. || *Papier à la cuve, à la forme* ou *à la main,* papier d'édition de grand luxe, fabriqué à la main, feuille par feuille, à partir de chiffons. || Vx. *Papier écolier,* v. ÉCOLIER. || *Papier émeri,* v. ÉMERI. || *Papier gommé,* papier enduit de colle sur une face. || *Papier hygiénique,* v. HYGIÉNIQUE. || *Papier joseph,* v. JOSEPH. || *Papier journal,* papier de qualité très ordinaire sur lequel on imprime les journaux : *Elle se façonnait en hiver des houseaux de papier journal assujettis par des ficelles* (Colette). || *Papier du Japon* ou *papier Japon,* v. JAPON. || *Papier kraft,* papier d'emballage très résistant, de couleur havane. || *Papier à lettres,* papier utilisé pour la correspondance. || *Papier libre,* papier ordinaire, qui n'a aucune marque officielle de l'État (par opposition à *papier timbré*) : *Une simple demande sur papier libre suffit.* || *Papier mâché,* papier détrempé, réduit en pâte et qui, mélangé avec du plâtre ou de la poix, se prête à être moulé. || *De papier mâché,* v. MÂCHÉ 1. || *Papier main-brune,* papier gris, très commun, qui entre dans la fabrication des cartes à jouer. || *Papier ministre,* v. MINISTRE. || *Papier à musique,* pages ou feuilles sur lesquelles sont tracées des lignes formant des portées musicales. || Fig. et fam. *Réglé comme du papier à musique,* régulier : *Votre homme n'est pas aussi sage que moi, qui suis réglé comme du papier à musique* (Balzac) ; *par extens.,* inévitable, ou à peu près certain : *Il sera réélu, c'est réglé comme du papier à musique.* || *Papier peint, papier-tenture* ou simplem. *papier,* papier décoré dont on tapisse les murs d'un appartement : *Le papier de la chambre, gris de perle à bleuets, portait les traces, près du lit, des allumettes qu'y frottait la nuit,* [...] *ma sœur aux longs cheveux* (Colette). *Le papier des murs a été changé* (Mauriac). || *Papier pelure,* papier très mince et très léger : *Ce qui ajoutait à ce sentiment, c'étaient les lettres mystérieuses sur papier pelure qui arrivaient de Frohsdorf deux ou trois fois par an pour tous les habitants de l'enclos...* (Daudet). || *Papier de sûreté,* papier destiné aux billets de banque, et autres valeurs, tel qu'on ne puisse le contrefaire. || *Papier timbré,* papier filigrané et muni d'un sceau officiel, dont le coût varie suivant la dimension et sur lequel, à peine de nullité, doivent être établis certains documents officiels : *Faites votre demande sur papier timbré.* || *Papier tue-mouche,* papier enduit d'un mélange gluant qui retient les insectes qui s'y posent. || *Papier de verre,* papier enduit de poudre de verre et utilisé pour le polissage. || **2.** Feuille de cette matière : *Recouvrir le moule d'un papier sulfurisé. Le sol était jonché de vieux papiers.* || **3.** Feuille très mince d'aluminium ou d'étain, utilisée pour la présentation ou l'emballage de divers produits : *Papier d'aluminium, d'étain* ou *d'argent.*

II. SUPPORT DE L'ÉCRITURE. **1.** Feuille sur laquelle on écrit : *Papier qui accroche, qui boit.* || *Mettre, jeter sur le papier,* écrire, fixer par l'écriture. || *Barbouiller du papier,* écrire des textes jugés inutiles ou inintéressants. || Fig. *Sur le papier,* en projet, théoriquement : *Cette autoroute n'existe que sur le papier. Sur le papier, c'est aisé, mais, en fait, il y a des difficultés insurmontables.* || **2.** Feuille sur laquelle figure un texte manuscrit ou imprimé : *Et reverrai-je jamais les papiers que j'ai laissés à Paris ?* [...] *Je ne me consolerais pas que les lettres de Valéry fussent perdues* (Gide). *Il chercha dans sa poche le petit papier dont il se servirait pour sa conversation avec M. Saint-Gustin.* [...] *il notait toujours ce qu'il avait à lui dire, et même des thèmes de conversation possibles* (Montherlant). *J'ai égaré le papier sur lequel était mentionnée cette référence. Lire un papier.* || *Chiffon de papier,* v. CHIFFON. || Vx. *Papiers publics, papiers-nouvelles,* les journaux : *Des crieurs couraient offrant les papiers-nouvelles* (Hugo). || *Papier à douleur, papier-douleur,* tout papier (traite, etc.) présenté au paiement ou à propos d'un paiement : *Elle est en plein dans le papier à douleur* [...], *dans les protêts et dans les huissiers* (Goncourt). *Le pain ou l'habit arraché à crédit ou payé à terme avec les fièvres de la faim et les frissons du papier-douleur* (Vallès). || Fig. *Être dans les papiers, dans les petits papiers de quelqu'un,* être bien avec lui, jouir de sa confiance ou de ses faveurs : *Vous avez l'air d'être très bien dans les papiers du duc de Guermantes...* (Proust). || *Rayer quelque chose de ses papiers,* n'y plus compter : *Moi, votre ami ! Rayez cela de vos papiers* (Molière). || **3.** En termes de journalisme, article rédigé et destiné à un journal : *Avez-vous fait votre papier sur les crimes impunis ?* (Torrès) ; article imprimé et paru : *J'ai pris sur moi de faire sauter un papier de Pierre Lafeuille, qu'ils avaient collé en première page et que je trouvais désastreux. Un article tout ce qu'il y a de plus noir sur la situation...* (Romains). *« Veux-tu que je remercie pour toi « Temps nouveaux » ? — Leur papier est vraiment enthousiaste »* (Van der Meersch). || **4.** Pièce administrative, document : *C'est une affaire entendue. Il manque seulement un papier que je vais aller chercher, dès demain, moi-même, au Havre...* (Duhamel). *Signer un papier. Avez-vous un papier notifiant votre domicile ? Ranger ses papiers dans un classeur. Papiers ayant trait à une affaire.* || *Papiers de famille, papiers domestiques,* tous les papiers relatifs à la situation d'état civil ou de fortune d'une famille (livret de famille, contrat de mariage, etc.) : *Le commencement de preuve par écrit résulte* [...] *des papiers domestiques du père ou de la mère* (Code civil). || **5.** Dans la langue des courses hippiques, liste théorique des chances des chevaux, établie d'après leurs performances ; *par extens.,* le jeu que suggère cette liste : *Jouer le papier.* || **6.** Syn. de PAPIER-MONNAIE. (V. à l'ordre alphab.) || *Papier de commerce,* effet de commerce. || *Papier financier* ou *de crédit,* écrit attestant le crédit qui a été consenti dans l'attente d'une opération ultérieure qui permettra au débiteur de se libérer.

● SYN. : **II, 2** *document, dossier, écrit, lettre, manuscrit, note, paperasse, pièce* ; **3** *copie.*

◆ **papiers** n. m. pl. (1835, Acad. [*papiers militaires,* 1945, Sartre ; *papiers de bord,* 1805, Lunier — *papiers,* même sens, 1736, Aubin ; pour un véhicule automobile, début du XX^e s.]). *Papiers d'identité* ou simplem. *papiers,* tous documents destinés à établir l'identité, l'adresse, la profession d'une personne : *Montrer ses papiers à la police. Qu'est-ce que c'est que de pénétrer ainsi sur mes terres sans papiers ?* (Claudel). || *Papiers militaires,* livret militaire et autres documents attestant la situation militaire d'une personne. || *Papiers de bord,* tous les documents réglementaires de bord que doit avoir le commandant d'un bateau ou d'un aéronef. || *Papiers de bord,* ou simplem. *papiers,* les documents justificatifs de la situation régulière d'un véhicule automobile (carte grise, etc.) et de son conducteur (permis de conduire, etc.) : *Il se voit voler son auto, avec tous ses effets, ses réserves, ses papiers, etc* (Gide).

papier-calque n. m. V. CALQUE.

papier-filtre [papjefiltr] n. m. (de *papier* et de *filtre* ; 1962, Robert). Papier poreux destiné à filtrer les liquides.

● Pl. *des* PAPIERS-FILTRES.

papier-monnaie [papjemɔnɛ] n. m. (francisation de l'angl. *paper-money,* même sens, de *paper,* papier [empr. du franç. *papier*], et de *money,* argent, monnaie [empr. du franç. *monnaie*] ; 1727, Brunot). Monnaie fiduciaire non convertible en

métal précieux : *À la charge de l'agent (comme aux succursales des établissements de crédit, aux caisses d'épargne, aux bureaux de poste), la foule assiégeait les guichets pour échanger en espèces le papier-monnaie* (Martin du Gard).
• Pl. *des* PAPIERS-MONNAIES.

papier-parchemin [papjeparʃəmɛ̃] n. m. (de *papier* et de *parchemin ;* 1868, Littré). Papier que l'on a immergé dans une solution d'acide sulfurique, puis dans de la glycérine, pour lui donner une résistance exceptionnelle. (On dit aussi PAPIER SULFURISÉ.)
• Pl. *des* PAPIERS-PARCHEMINS.

papier-pierre [papjepjɛr] n. m. (de *papier* et de *pierre ;* 1868, Littré). Carton très dur, obtenu avec de la pâte à papier fortement comprimée.
• Pl. *des* PAPIERS-PIERRES.

papier-tenture n. m. V. PAPIER.

papilionacé, e [papiljɔnase] adj. (dér. savant du lat. *papilio, -lionis,* papillon ; 1762, Acad.). Se dit de la corolle de certaines fleurs, dont l'aspect général rappelle d'assez loin celui d'un papillon en vol, et qui est composée de cinq pétales (un pétale supérieur, l'*étendard,* deux pétales latéraux, les *ailes,* et deux pétales inférieurs soudés en une *carène*) : *La corolle du pois est papilionacée.*
◆ **papilionacées** n. f. pl. (v. 1700, Tournefort). Famille de plantes dicotylédones dialypétales, de l'ordre des légumineuses, à fleurs papilionacées, et dont le fruit est une gousse : *Parmi les plus connues des papilionacées figurent le haricot, le pois, la lentille, le trèfle, la luzerne, le sainfoin, l'arachide, le cytise, la glycine, le genêt.*

papilionidés [papiljɔnide] n. m. pl. (du lat. *papilio, -lionis,* papillon, et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1812, Mozin, écrit *papilionides ; papilionidés,* 1903, Larousse). Famille de lépidoptères considérée comme représentative de l'ordre tout entier, et qui a pour type le genre *papilio.*

papillacé, e [papilase *ou* papillase] adj. (dér. savant de *papille ;* 1875, Larousse). Se dit de certains champignons pourvus de papilles.

papillaire [papilɛr *ou* papillɛr] adj. (de *papille ;* 1665, *Journ. des savants* [109], au sens 1 [*corps papillaire,* 1690, Dionis] ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1932, Larousse ; sens 4, 1903, Larousse). **1.** Qui est constitué de papilles : *Surface papillaire.* || *Corps papillaire,* ensemble des papilles du derme. || **2.** *Glandes papillaires,* glandes des végétaux présentant, à la surface des feuilles, de petits mamelons. || **3.** *Stase papillaire,* congestion de la papille optique, appréciable à l'ophtalmoscope et qui est un signe d'hypertension intracrânienne. || **4.** *Tumeur papillaire,* tumeur dont la surface est hérissée de végétations fines : *Tumeur papillaire de la vessie.*

papille [papij *ou* papil] n. f. (lat. *papilla,* mamelon, tétin, pustule, bouton, var. de *papula* [v. PAPULE] ; 1372, Corbichon, puis v. 1560, Paré, au sens de « bout de la mamelle » ; sens 1, av. 1718, d'après Trévoux, 1721 [*papilles de la peau,* 1903, Larousse ; *papilles de la langue,* 1826, Brillat-Savarin ; *papille optique,* 1903, Larousse — d'abord *papille du nerf optique,* 1858, Nysten ; *papilles rénales,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1817, S. Gérardin). **1.** Petite éminence charnue et plus ou moins digitée, que l'on observe à la surface de la peau ou d'une muqueuse. || *Papilles de la peau,* papilles qui renferment les corpuscules tactiles et constituent la couche superficielle du derme. || *Papilles de la langue,* papilles de la muqueuse linguale, contenant soit des terminaisons tactiles (*papilles filiformes*), soit les organes du goût (*papilles fongiformes* et *caliciformes,* dessinant le V lingual). || *Papille optique,* saillie formée par le nerf optique au niveau de son émergence de la rétine et qui correspond à une zone insensible du champ visuel (« tache aveugle »). || *Papilles rénales,* saillies, dans les calices du rein, des sommets des pyramides de Malpighi, où aboutissent les tubes urinifères. || **2.** En botanique, émergence formée par des cellules épidermiques qui donnent un aspect velouté à la surface des pétales.

papillectomie [papilɛktɔmi *ou* papillɛktɔmi] n. f. (de *papill[e]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer ; 1963, Larousse). Ablation chirurgicale de l'ampoule de Vater, qui forme une saillie en forme de papille dans le duodénum.

papilleux, euse [papijø *ou* papilø *ou* papillø, -øz] adj. (de *papille ;* 1770, Gouan, 7). Parsemé de papilles : *Columelle papilleuse.*
• SYN. : *populeux.*

papillifère [papilifɛr *ou* papillifɛr] adj. (de *papilli-,* élément tiré de *papille,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1838, Acad.). Qui porte des papilles.

papilliforme [papilifɔrm *ou* papillifɔrm] adj. (de *papilli-,* élément tiré de *papille,* et de *forme ;* 1817, S. Gérardin). En forme de papille.

papillite [papijit] n. f. (dér. savant de *papille ;* 1907, Larousse [*papillite optique,* 1932, Larousse]). Inflammation d'une papille. || *Papillite optique,* œdème de la papille optique, généralement consécutif à une compression ou à une inflammation.

papillomateux, euse [papilɔmatø *ou* papillɔmatø, -øz] adj. (dér. savant de *papillome ;* 1907, Larousse). Qui présente les caractères, la structure d'un papillome.

papillome [papilom *ou* papillom] n. m. (dér. savant de *papille ;* 1858, Nysten, écrit *papilloma ; papillome,* 1893, Nysten). Lésion hypertrophique des papilles de la peau ou des muqueuses : *Les papillomes de la peau les plus fréquents sont les verrues.*

papillon [papijɔ̃] n. m. (lat. *papilio, -lionis,* papillon ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *paveillon* [*papeillon,* v. 1220, Coincy ; *papillon,* v. 1265, J. de Meung], au sens I, 1 [« type de la famille des papilionidés », 1875, Larousse ; *se brûler à la chandelle comme un papillon,* début du XV^e s., Ch. d'Orléans ; *courir après les papillons,* 1690, Furetière ; *voler le papillon,* 1694, Acad. ; *un papillon,* un esprit volage, inconstant, 1678, La Fontaine ; *papillons noirs,* 1706, Brueys ; *minute, papillon !,* milieu du XX^e s.] ; sens I, 2, av. 1923, Loti ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1893, *Dict. général* [« petit morceau de papier », 1465, La Curne ; « petite note volante qu'on attache à un texte », 1911, A. Gide ; « petite affiche... de propagande », 1923, Larousse ; pour une automobile en contravention, 1962, Robert] ; sens II, 3-4, 1868, Littré ; sens II, 5, 1845, Bescherelle [*papillon de carburateur,* 1932, Larousse] ; sens II, 6, 1949, Larousse ; sens II, 7, 1963, Larousse).

I. 1. Nom donné, dans le langage courant, aux individus adultes de l'ordre des lépidoptères, diurnes ou nocturnes (à l'exception des mites et des teignes), pourvus de quatre ailes couvertes d'écailles fines comme de la poussière et souvent de couleurs brillantes : *Collectionner des papillons. Les matins frais et fous, | Pleins de papillons blancs chavirant dans les choux* (Samain). *Qui donc oserait soutenir que le papillon est le même être que la chenille, si le fait de la métamorphose ne s'était produit qu'une fois ?* (Gide). || *Spécialem.* Chez certains auteurs, insecte du genre *papilio,* type de la famille des papilionidés. || Fig. *Se brûler à la chandelle comme un papillon,* se laisser attirer par une chose au charme dangereux. : [L'archevêque à l'abbesse :] *Vous préférez les lumières de vos Messieurs, et vous y brûler comme les papillons aux chandelles* (Montherlant). || Fig. *Courir après les papillons,* s'occuper de choses futiles, s'amuser à des riens. || Class. et fig. *Voler le papillon,* s'attarder à des bagatelles, au lieu de s'occuper de l'essentiel : *C'était une étrange folie que voler le papillon aux dépens de l'objet si principal de prendre Turin* (Saint-Simon). || *(C'est) un papillon,* (c'est) un esprit volage, inconstant. || *Papillons noirs,* idées sombres, humeur mélancolique : *J'avais les papillons noirs, aujourd'hui* (M. Prévost). || Fam. *Minute, papillon !,* un instant, patience ! || **2.** *Fam.* Mite : *Il était roulé dans sa vieille robe de chambre toute rongée de papillons* (Duhamel).

II. 1. Partie d'une coiffe régionale qui s'élargit en forme d'ailes de papillon. || **2.** Petit feuillet imprimé, contenant un avis au lecteur, qu'on insère en tête d'une publication et qui est destiné à être déchiré après lecture. || Petite note volante qu'on attache à un texte. || Petite affiche qu'on colle sur un mur, généralement à des fins de propagande : *Chaque fois que je me trouvais en permission à Paris, depuis janvier ou même décembre, je voyais sur les murs, dans les urinoirs, des papillons qui disaient : « À partir du 1^er^ mai 1906, nous ne travaillerons que 8 heures... »* (Romains). *Coller des papillons au crépuscule* (Vailland). || *Spécialem.* et *fam.* Petite note placée sur le pare-brise d'une automobile pour avertir son possesseur qu'il fait l'objet d'une contravention. || **3.** Petite carte insérée dans le coin d'une grande. || **4.** *Vx.* Bec à gaz donnant une flamme aplatie en forme d'ailes de papillon : *Un bec de gaz, de ceux qu'on appelle, je crois, papillon, siffle et arrache au-dessus de ma tête* (Bernanos). [On a dit aussi BEC PAPILLON.] || **5.** Obturateur de forme elliptique, mobile autour d'un axe, et qui, placé dans un tube cylindrique, permet de faire varier en quantité l'admission d'un fluide. || *Papillon de carburateur,* dans une automobile, volet commandé par la pédale de l'accélérateur, et qui règle le volume de gaz carburés aspirés par le moteur. || **6.** Écrou à ailettes, qu'on peut serrer et desserrer à la main. || **7.** Morceau de demi-gros du mouton, comprenant le collier, l'épaule et la poitrine.

◆ adj. ou en appos. (1936, Aragon [*nœud papillon,* 1907, Larousse]). *Bec papillon,* ou simplem. *papillon,* v. ci-dessus § II, n. 4. || *Brasse papillon,* v. BRASSE. || *Nœud papillon,* nœud de cravate dont les deux parties symétriques évoquent les ailes d'un papillon : *Francesco s'affligea de paraître provincial, avec son col blanc et sa cravate sombre, en compagnie de son père, veston boutonné, nœud papillon noué serré* (Vailland).

papillonnage ou **papillonage** [papijɔnaʒ] n. m. (de *papillonner ;* 1742, *Bibliothèque britannique* [XVIII, 281], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1779, Gohin [« caractère léger... », 1875, Larousse] ; sens II, 1953, Larousse ; sens III, 1963, Larousse).

I. 1. Action de papillonner, de s'agiter comme des ailes de papillon : *Le feuillage grêle des schizanthus, plein d'un papillonnage de fleurs* (Zola). || **2.** Action de passer d'une chose ou d'une personne à une autre, d'un sujet à un autre, sans fixer durablement son intérêt : *Le séduisant rimeur dont Villemessant cherche à fixer le papillonnage* (Daudet). || *Par extens.* Caractère léger, désinvolte, absence de sérieux : *Pierre Brasseur répudie un papillonnage, une légèreté que Perdican, texte et esprit, exige çà et là* (Colette).

II. Mode de travail d'une drague maritime ou fluviale dont le déplacement s'effectue suivant les rayons d'un cercle, de manière à battre une largeur convenable de la fouille creusée.

III. Sortie des papillons des cocons de vers à soie (dans l'industrie du grainage).

papillonnant, e [papijɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *papillonner ;* fin du XVIII^e^ s. [d'après Larousse, 1875], au sens 2 ; sens 1, 1876, A. Daudet ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Qui est animé d'un mouvement évoquant le battement des ailes d'un papillon : *Des femmes dont les coiffes étoffées, papillonnantes, avaient la blancheur et le scintillement du sel* (Daudet). || **2.** Qui papillonne, ne s'attarde pas, passe rapidement d'une chose ou d'une personne à une autre : *Mes bals ne sont pas de ces cohues brillantes où une foule de femmes en étalage attend l'hommage de mille petits êtres papillonnants qui voltigent autour d'elles* (M^me^ Roland). || **3.** *Fig.* Qui est incapable de se fixer, de s'intéresser durablement à quelque chose : *Esprit papillonnant.*

● SYN. : **1** *frémissant, palpitant ;* **2** *folâtrant, voletant, voltigeant ;* **3** *inconstant, instable, ondoyant, versatile.*

papillonnement [papijɔnmɑ̃] n. m. (de *papillonner ;* 1879, A. Daudet). Mouvement de ce qui palpite, bat comme des ailes de papillon : *De grandes chauves-souris passaient au-dessus d'eux* [Jean et Fatou] *sans bruit ; leur vol soyeux semblait un papillonnement rapide d'étoffe noire* (Loti).

● SYN. : *battement, frémissement, palpitation, papillonnage, volettement, voltigement.*

papillonner [papijɔne] v. intr. (de *papillon ;* 1348, *Romania* [XXXIII, 501], au sens 1 ; sens 2, 1727, Boissy [« tourner autour des femmes... », 1608, d'après le *Journ. des débats,* 17 juill. 1876, p. 3] ; sens 3, 1936, J. Romains). **1.** *Littér.* Palpiter, être agité d'un battement, d'un mouvement rapide, comme des ailes de papillon : *La brise de la mer faisait papillonner au plafond les parchemins des prêtres que Fatou avait pendus là...* (Loti). *Odette sentit ses yeux qui s'affolaient un peu et papillonnaient dans ses orbites. Elle maîtrisa son regard et le ramena sur ses pieds nus* (Sartre). || **2.** Aller d'un objet à un autre, d'une personne à une autre, sans jamais se fixer : *Le salon du receveur général était comme une auberge administrative où toute la société dansait, intriguait, papillonnait, aimait et soupait* (Balzac). *M. d'Andilly, mondain et dévot, papillonne de la cour aux ruelles et des ruelles ici* (Montherlant). || *Spécialem.* Tourner autour des femmes, aller de l'une à l'autre en faisant le joli cœur : *La cour de greluchons, de traitants, de pantins politiques qui papillonnent autour d'elles* (P. Gsell). || **3.** *Fig.* S'intéresser à des quantités de choses, de questions, d'une façon éphémère et superficielle, passer de l'une à l'autre sans en approfondir aucune : *Il est incapable de mener à bien une tâche de longue haleine : il papillone trop.*

● SYN. : **2** *batifoler, folâtrer, voltiger.*

papillotage [papijɔtaʒ] n. m. (de *papilloter ;* 1611, Cotgrave, au sens II, 2 [dans une peinture, une sculpture, 1761, É. Falconet, 28] ; sens I, 1701, Furetière ; sens II, 1, 1762, Acad. [« battement rapide des paupières... », 1875, Larousse] ; sens II, 3, 1788, Féraud).

I. *Vx.* Action d'enrouler les cheveux sur des papillotes, ou de garnir une chevelure de papillotes.

II. 1. Mouvement involontaire des yeux qui les empêche de se fixer sur aucun objet. || *Par extens.* Battement rapide des paupières, provoqué par un objet trop brillant ou de couleurs trop vives. || **2.** Effet dû au miroitement des lumières ou au mouvement incessant d'objets de couleurs vives : *Le reflet varié, le papillotage des toilettes de fête et des costumes pittoresques* (Daudet). || *Spécialem.* Dans une peinture, une sculpture, impression produite par la multiplication des plis des étoffes ou une division en plans trop nombreux, qui dispersent la lumière et nuisent à la perception d'ensemble : *Le papillotage de lumière détruit l'harmonie* (Diderot). *Cette grande loi d'harmonie générale condamne bien des papillotages et bien des crudités, même chez les peintres les plus illustres* (Baudelaire). || **3.** Défaut d'un tirage dans lequel l'impression déborde l'œil du caractère.

papillotant, e [papijɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *papilloter ;* 1767, Diderot, au sens 2 ; sens 1, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Se dit des yeux animés d'un mouvement incessant qui les empêche de se fixer sur un objet : *L'œil papillotant, le cimier haut* (Pergaud). || **2.** Se dit de ce qui éblouit par son éclat, ses reflets vifs et nombreux : *Je voyais les lustres des salons tourner en rond avec des centaines de milliers de lumières papillotantes* (Daudet). *Une moire papillotante* (Moselly). *Cette nuit papillotante de lumières* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *clignant, clignotant ;* **2** *chatoyant, miroitant, scintillant.*

papillote [papijɔt] n. f. (de *papillon,* par changement de genre et par substitution de la finale *-ote* à la finale *-on* [les paillettes ayant été comparées à des papillons] ; 1408, *Bibliothèque du* XV^e^ *s.* [XXXI, 103], au sens I ; sens II, 1, 1617, *Sources du droit du canton de Genève,* III, 606 [*être en papillotes, avoir la tête en papillotes,* 1868, Littré ; *ce n'est bon qu'à faire des papillotes,* 1835, Acad.] ; sens II, 2, 1826, Brillat-Savarin [« papier blanc, roulé en manchette... », 1932, Larousse] ;

sens II, 3, 1803, Boiste [aussi « ce bonbon, ce chocolat » et « ...bonbon enveloppé dans un papier... »]).

I. *Vx.* Paillette d'or ou d'argent frisée, semée sur un tissu.

II. 1. Morceau de papier sur lequel on enroule en boucle une mèche de cheveux pour la friser : *Elle avait une étroite figure qu'encadraient des frisons de cheveux blancs obtenus au moyen de papillotes* (Maupassant). || Fam. et vx. *Être en papillotes, avoir la tête en papillotes,* avoir sa chevelure garnie de papillotes. || Fam. et vx. *Ce n'est bon qu'à faire des papillotes,* s'est dit d'un papier, d'un écrit sans intérêt, sans valeur. || **2.** Papier beurré ou huilé dans lequel on enveloppe certains mets pour les passer au four ou les faire griller : *Rougets, côtelettes en papillotes.* || Papier blanc, roulé en manchette et découpé, dont on orne le manche des côtelettes ou des gigots pour les présenter sur la table. || **3.** Papier tortillé qui enveloppe un bonbon, un chocolat, et, *par extens.*, ce bonbon, ce chocolat lui-même. || *Spécialem.* et *vx.* Dragée, bonbon enveloppé dans un papier où figurait une devise, un court poème, etc., et qui comportait une capsule détonante : *On m'y voit poursuivant, un grand sabre à la main, des enfants qui tirent une papillote à capsule* (M. Prévost).

papillotement [papijɔtmɑ̃] n. m. (de *papilloter ;* 1606, Crespin, au sens de « fait d'être crotté » ; 1611, Cotgrave, au sens de « fait d'être pailleté d'or ou d'argent » ; sens 1, av. 1872, Th. Gautier ; sens 2, av. 1951, A. Gide ; sens 3, 1905, R. Rolland). **1.** Effet produit par des lumières ou des couleurs qui sollicitent la vue par des éclats, des reflets nombreux et variés : *Le jeudi, son atelier s'ouvrait à tous ses nobles clients, heureux de la liberté* [...] *de la maison, du papillotement de couleurs douces venant des tapisseries, des collections, des meubles laqués et des toiles de l'artiste* (Daudet). || **2.** *Fig.* et *littér.* Caractère d'un style qui abuse des images brillantes, des effets insolites : *L'émotion de certaines scènes* [de « Judith » de Giraudoux] *se dégage mal du papillotement et du chatoiement dont un style trop précieux les revêt* (Gide). || **3.** *Fig.* et *littér.* Mouvement rapide, incessant de la pensée se portant d'un objet à un autre : *C'est ce papillotement perpétuel de l'intériorité à l'extériorité qui fait l'originalité et la puissance des poèmes de Ponge...* (Sartre).

• SYN. : **1** *chatoiement, miroitement, scintillement.*

papilloter [papijɔte] v. tr. (de *papillote ;* 1400, Havard, au part. passé, écrit *papeloté* [*papilloté,* 1420, Laborde, p. 430 ; *papilloter,* à l'infin., XVe s.], au sens I ; sens II, 1, 1680, Richelet [« garnir de papillotes la chevelure... », 1797, Gattel] ; sens II, 2, 1845, Bescherelle ; sens III, 1868, Littré).

I. *Vx.* Couvrir, semer de paillettes métalliques, ou papillotes.

II. 1. Boucler, friser à l'aide de papillotes : *Une ligne neigeuse de cheveux frisés, papillotés chaque jour avec soin* (Maupassant). || *Par extens.* Garnir de papillotes la chevelure, la tête de quelqu'un : *Des têtes papillotées se penchent, s'agitent autour de Mademoiselle...* (Colette). || **2.** Envelopper dans des papillotes une viande, un poisson : *Papilloter des côtelettes.*

III. Réduire en copeaux minces et droits un bois tinctorial, pour en faciliter la décoction.

◆ v. intr. (sens 1, 1762, Acad. [en parlant des paupières, 1933, Malraux] ; sens 2, 1858, Th. Gautier [en parlant d'une œuvre peinte ou sculptée..., 1752, Trévoux ; dans l'imprimerie, 1762, Acad.] ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** En parlant des yeux, exécuter un mouvement incertain et involontaire qui les empêche de se fixer : *Cette figure de Chinois blond et ces lunettes d'or derrière lesquelles deux petits yeux bridés papillotaient sans cesse avec une expression joyeuse* (Martin du Gard). || *Par extens.* En parlant des paupières, battre d'un mouvement spasmodique et rapide : *Les paupières de Clappique papillotaient nerveusement...* (Malraux). || **2.** En parlant de la lumière, d'objets lumineux ou brillants, produire, lancer des reflets rapides et nombreux qui fatiguent la vue : *Le sable se remit à poudroyer et l'eau à papilloter sous l'intensité de la lumière* (Gautier). *Ils* [les marchands] *ont surtout à vendre des cuirs, des harnais peinturlurés pour les chevaux, des sparteries multicolores, qui papillotent, accrochés partout en lourdes grappes* (Loti). *J'étais en sueur. Bien qu'il n'y eût que deux bougies dans la pièce, je croyais voir une vingtaine de lumières papilloter autour de moi* (Duhamel). || *Spécialem.* En parlant d'une œuvre peinte ou sculptée, présenter des plans étroits et nombreux qui renvoient la lumière et nuisent à l'unité d'impression. || Dans l'imprimerie, en parlant d'un tirage, manquer de netteté. || **3.** *Fig.* et *littér.* Fatiguer l'esprit par l'abus d'expressions brillantes ou précieuses : *Les enluminures de Giraudoux ne tardent pas à papilloter jusqu'à donner le vertige* (Crémieux).

• SYN. : **1** *ciller, cligner, clignoter ;* **2** *miroiter, scintiller, trembloter, vaciller.*

papilloteuse [papijɔtøz] n. f. (de *papilloter ;* 1903, Larousse). Varlope circulaire à plusieurs fers, qui sert à réduire en copeaux les bois tinctoriaux.

papillotomie [papijɔtɔmi] n. f. (de *papillo-*, élément tiré de *papille,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1963, Larousse). Incision chirurgicale de l'ampoule de Vater, cavité où s'abouchent le canal cholédoque et le canal excréteur du pancréas.

papimane [papiman] n. m. (de *papi-*, élément tiré de *pape* 1, et de *-mane,* du gr. *mania,* folie, dér. de *mainesthai,* être fou ; 1552, Rabelais). Habitant de l'île des Papimanes ou Papimanie, pays imaginaire inventé par Rabelais dans le *Quart Livre,* et où l'on adore le pape.

◆ adj. et n. (av. 1695, La Fontaine, d'après Trévoux, 1743). *Fam.* et *vx.* Qui montre un zèle excessif pour le pape et son gouvernement spirituel et temporel.

papion [papjɔ̃] n. m. (lat. scientif. moderne *papio,* même sens, tiré du franç. *babouin ;* 1766, Buffon). Nom usuel commun à plusieurs genres de singes cercopithèques propres à l'Afrique, appelés également *babouins* et *cynocéphales.*

papisme [papism] n. m. (de *pape* 1 ; 1553, *Papiers de Granvelle* [IV, 32], au sens 1 ; sens 2, v. 1793, C. Desmoulins). **1.** Terme par lequel les protestants, et notamment les anglicans, ont parfois désigné le catholicisme romain : *Il tolère, au mépris de la sainte Écriture, | Les rites du papisme et de la prélature* (Hugo). || **2.** *Péjor.* et *vx.* Attitude de soumission à l'égard de l'autorité, du gouvernement des papes.

papiste [papist] adj. et n. (de *pape* 1 ; 1529, Farel, au sens 2 ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Terme par lequel les protestants ont souvent désigné les catholiques romains : *Les voilà bien ces papistes, avec leurs couvents* (Daudet). || **2.** *Péjor.* Qui est partisan de l'autorité du pape, qui reconnaît l'autorité du pape et s'y soumet.

◆ adj. (milieu du XXe s.). Qui appartient au catholicisme romain : *Pourtant, Martha elle-même n'osait encore abjurer tout haut les turpitudes papistes. Elle trouvait des prétextes pour éviter la messe du dimanche, et son manque de courage lui pesait comme le pire péché* (Yourcenar).

papistique [papistik] adj. (de *papiste ;* v. 1530, C. Marot). *Vx.* Qui est relatif au papisme. (Rare.)

papotage [papɔtaʒ] n. m. (de *papoter ;* 1837, Engelgom, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** *Fam.* Action de papoter, conversation futile : *Les minauderies et le papotage* (France). || **2.** *Au plur.* et *fam.* Propos futiles, insignifiants échangés en papotant : *Il causait maintenant, écoutait avec une patience angélique tous les papotages, s'intéressait même aux infirmités de son copain* (Huysmans). *Cette ambiance de papotages, qu'un quart d'heure plus tôt il détestait, Alban la trouvait agréable à présent...* (Montherlant).

• SYN. : **1** *bavardage, causette* (fam.), *parlote* (fam.) ; **2** *caquetage, potin.*

papoter [papɔte] v. intr. (du radical expressif *papp-*, qui évoque le bruit et le mouvement des lèvres [cf. le lat. *pappare,* manger] ; v. 1220, Coincy, écrit *papeter ; papoter,* 1767, P. Barbier). *Fam.* Bavarder

intarissablement, tenir des propos insignifiants ; cancaner : *On papotait, à mots couverts, dans les laboratoires, sur la scène de la veille...* (Duhamel). *Je n'ai pas envie d'une chambre dans l'appartement d'une vieille dame, ou chez des gens que je sentirais grouiller, rôdailler, papoter, toussailler, au-delà d'une porte qui ajuste mal* (Romains). *Dans ce milieu de petits commerçants arrivés qui tapissaient les alentours du parterre, on papotait avec aisance et avec aigreur, malgré le brouhaha et l'orchestre* (Giono).
• SYN. : *babiller, cailleter, caqueter, jaboter, jacasser, potiner* (fam.).

papotier, ère [papɔtje, -ɛr] adj. et n. (de *papoter ;* 1877, A. Daudet). Qui se plaît à papoter : *Cette uniformité des réunions mondaines qui finit par installer dans Paris, chaque hiver, une province dénigrante, papotière et restreinte plus que la province elle-même* (Daudet).
• SYN. : *babillard, bavard, cancanier, jacassier, potinier* (fam.).

papou, e [papu] adj. (malais *papouah,* même sens, proprem. « frisé, laineux » ; 1868, Littré). Qui se rapporte, qui appartient aux Papous, Noirs de la Nouvelle-Guinée *(Papouasie)* et des îles côtières.
◆ adj. et n. m. (1903, Larousse). Se dit des langues des populations non mélanésiennes de Nouvelle-Guinée.

papouille [papuj] n. f. (du radical expressif *papp-,* qui évoque la palpation, le chatouillement ; 1923, Larousse). *Pop.* Chatouillement : *Faire des papouilles.*

pappas n. m. V. PAPAS.

pappe [pap] n. m. (lat. *pappus,* duvet des chardons, séneçon, gr. *pappos,* aigrette cotonneuse de certaines plantes ; av. 1553, Rabelais, au sens de « duvet, bourre du chardon » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Aigrette qui surmonte les semences de quelques plantes après la floraison. (On dit aussi PAPPUS [1963, Larousse].)

paprika [paprika] n. m. (hongrois *paprika,* poivre rouge ; 1836, Acad., au sens de « soupe au poivre » ; sens actuel, 1922, P. Morand). Variété de piment hongrois qui, réduit en poudre, sert de condiment.

papule [papyl] n. f. (lat. *papula,* bouton, pustule ; 1555, Aneau). Lésion cutanée, caractérisée par une petite éminence de forme variable.

papuleux, euse [papylø, -øz] adj. (de *papule ;* 1810, Alibert, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1933, J. Romains). **1.** Garni de papules : *Peau papuleuse.* ‖ **2.** Qui a le caractère des papules : *Éruption papuleuse.* ‖ **3.** *Fig.* Qui est grené, couvert d'aspérités fines et nombreuses : *Grand comme la main* [un carnet], *froid, légèrement papuleux, et dont, rien qu'à le toucher, on sentait qu'il était noir* (Romains).
• SYN. : **1** *papilleux ;* **3** *granuleux, grenu.*

papyracé, e [papirase] adj. (lat. *papyraceus,* de papyrus, de *papyrus* [v. ce mot] ; 1722, *Histoire... de l'Acad. des sciences* [p. 4], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Qui a la consistance, la minceur du papier : *Coquille papyracée.* ‖ **2.** *Spécialem.* Se dit d'un nid de guêpes dont la matière ressemble à du papier, mais qui, en réalité, est constitué par un feutrage de fibres de bois mâchées et ensalivées par l'insecte.

papyrologie [papirɔlɔʒi] n. f. (de *papyro-,* élément tiré de *papyrus,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1907, Larousse). Étude des textes anciens, grecs et latins, établis sur papyrus.

papyrologique [papirɔlɔʒik] adj. (de *papyrologie ;* 1907, Larousse). Qui se rapporte à la papyrologie : *Travaux papyrologiques.*

papyrologue [papirɔlɔg] n. (de *papyrologie ;* 1907, Larousse). Philologue spécialisé dans l'étude des papyrus grecs et latins.

papyrus [papirys] n. m. (lat. *papyrus,* roseau d'Égypte [servant à faire du papier], papier, écrit, manuscrit, livre, gr. *papuros,* mêmes sens ; 1562, Du Pinet, au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad. ; sens 3, 1831, *Histoire de l'Acad. royale des inscriptions,* IX, 66). **1.** Plante de la famille des cypéracées, à grosse souche rampante et à tige nue, qui, dans l'Antiquité, croissait sur les bords du Nil et que les anciens Égyptiens utilisaient pour la confection de feuilles employées aux mêmes usages que le papier : *Tout le jour, nous avons circulé entre les îles ; certaines abondamment boisées, d'autres couvertes de papyrus et de roseaux* (Gide). ‖ **2.** Feuille pour écrire, obtenue par la juxtaposition de bandes étroites découpées dans la tige de cette plante. ‖ **3.** Texte manuscrit établi sur une feuille de cette sorte : *Ce papyrus reproduit la justification de Pasiphaé devant Minos son époux, quand elle a mis au monde le Minotaure, fruit de ses étranges amours* (Montherlant). *Déchiffrer un papyrus.*

paquage ou **pacquage** [pakaʒ] n. m. (de *paquer ;* fin du XVIe s., écrit *pacquage ; paquage,* 1723, Savary des Bruslons). Action de paquer le poisson.

pâque [pɑk] n. f. (bas lat. ecclés. *Pascha,* la pâque [des Juifs], Pâques [des chrétiens], agneau pascal, gr. *Paskha,* mêmes sens, de l'hébreu *pasch'ah,* la pâque, proprem. « passage [des Hébreux d'Égypte en Palestine] » — le mot lat. a subi l'influence phonétique du n. neutre plur. du lat. class. *pascua,* pâturage, pacage ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *pasches,* au plur. [*paske,* au sing., v. 1165, Marie de France ; *pâque,* 1672, Sacy], au sens 1 [*immoler la pâque,* 1868, Littré ; *manger la pâque,* 1672, Sacy] ; sens 2, v. 1207, Villehardouin [*pâque des roses, pâque de Notre-Dame,* 1875, Larousse]). **1.** Fête juive solennelle, célébrée le quatorzième jour de la première lune de l'année religieuse juive, en souvenir de la sortie d'Égypte : *Notre-Seigneur célébra la pâque avec ses disciples* (Acad.). *On était aux grands jours où le temple flamboie, | Où les petits enfants s'éveillent pleins de joie ; | La Pâque était venue. | On avait dans les fours | Cuit les pains sans levain qu'on vend aux carrefours* (Hugo). ‖ Par extens. *Immoler la pâque, manger la pâque,* immoler, manger l'agneau pascal, selon le rite prescrit pour la célébration de cette fête. ‖ **2.** Vx. *Grande pâque,* Pâques, fête chrétienne. (On dit encore auj. *la grande pâque russe.*) ‖ *Pâque des roses,* jour de la Pentecôte. ‖ *Pâque de Notre-Dame,* nom donné par les Syriens à une fête qu'ils célèbrent au cours du mois de juillet.
◆ **Pâques** [sans article, avec une majuscule] n. m. (fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *Paschas* [*Pasques,* v. 1131, *Couronnement de Louis ; Pâques,* 1680, Richelet] ; *semaine de Pasques,* v. 1283, Beaumanoir ; *œufs de Pasques,* 1399, Godefroy, VI, 399 *a* [« ... présent quelconque... », 1690, Furetière] ; *à Pâques ou à la Trinité,* XXe s.). Fête solennelle de l'Église chrétienne, célébrée tous les ans en mémoire de la résurrection du Christ : *Le jour de Pâques, j'ai, moi aussi, communié* (Gide). *Pâques est revenu. Je reviendrai à Pâques prochain.* ‖ *Semaine de Pâques,* temps qui s'écoule entre la fête de Pâques et le dimanche de Quasimodo inclusivement. ‖ *Œufs de Pâques,* œufs durcis dans l'eau bouillante, dont la coque est teinte et qu'il est d'usage de vendre vers le temps de Pâques ; *par extens.,* chocolat, friandises ou présent quelconque que l'on offre à l'occasion des fêtes de Pâques. ‖ *À Pâques ou à la Trinité,* à une date incertaine ou en tout cas indéterminée, et, *par extens.,* jamais.
◆ **pâques** n. f. pl. (sens 1, v. 980, *Passion du Christ* [*pâques fleuries,* v. 1216, Robert de Clari — écrit *pasques flouries* (*paske flurie,* au sing., v. 1155, Wace). **1.** ;*pâques closes,* 1284, Godefroy — écrit *pasques closes (pasche close,* au sing., v. 1196, Ambroise)] ; sens 2, 1690, Furetière [*faire ses pâques,* 1606, Nicot — écrit ..*pasques*]). ‖ **2.** Le jour, la fête de Pâques (avec une épithète) : *Joyeuses pâques.* ‖ *Pâques fleuries,* le dimanche des Rameaux. ‖ *Pâques closes,* le dimanche de Quasimodo. ‖ **3.** La communion pascale : *Vous m'avez fait dire qu'à l'occasion de vos pâques vous voulez bien me pardonner* (Rousseau). ‖ *Faire ses pâques,* communier un jour du temps pascal, selon le commandement formel de l'Église : *Mon père ne descendait qu'une fois l'an à la paroisse pour faire ses pâques ; le reste de l'année, il entendait la messe à la chapelle du château* (Chateaubriand).

paquebot [pakbo] n. m. (angl. *packet-boat,* même sens, de *packet,* paquet [de *pack,* ballot, néerl. *pak,* même sens], et de *boat,* bateau ; 1647, Cleirac [p. 35], écrit

paquebouc [*paquebot*, 1665, Monconys, II, 5], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Petit navire aménagé pour le transport de la correspondance et des passagers. || **2.** Navire de commerce destiné au transport des passagers.

paquebot-poste [pakbopɔst] n. m. (de *paquebot* et de *poste*, n. f. ; 1875, Larousse [art. *paquebot*]). *Vx.* Bâtiment de commerce faisant le service de la poste.

paquer ou **pacquer** [pake] v. tr. (du moyen franç. *pakke*, ballot [v. PAQUET] ; 1341, Jal, écrit *pacquer*, au sens de « mettre en paquet » ; écrit *paquer*, au sens actuel, début du XVe s.). Disposer des poissons salés par couches dans des barils, en les pressant fortement pour en faire entrer le plus grand nombre possible.

pâquerette [pɑkrɛt] n. f. (fém. substantivé de l'anc. adj. *pasqueret*, de Pâques, du temps de Pâques [1287, Godefroy], dér. de *Pasques*, forme anc. de *Pâques* [v. ce mot] ; 1553, Belon [aussi « fleur de cette plante »]). Petite marguerite blanche, qui fleurit dans les prés aux environs de Pâques. || Fleur de cette plante.

pâques n. m. ou n. f. pl. V. PÂQUE.

paquet [pakɛ] n. m. (du moyen franç. *pakke*, ballot — d'étoffe [attesté seulement en 1410, Godefroy, III, 51 *c*], néerl. *pak*, ballot ; 1368, Godefroy, écrit *pacquet* [*paquet*, XVe s.], au sens 1 [« marchandise conditionnée pour la vente », 1875, Larousse ; *être mis dehors comme un paquet de linge sale*, XXe s. ; *donner à quelqu'un son paquet*, 1690, Furetière ; *faire son paquet*, 1648, Scarron — ... *ses paquets*, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné (« se préparer à une mort prochaine », 1678, La Fontaine) ; *risquer le paquet*, 1694, La Fontaine — *hasarder le paquet*, même sens, 1670, Mme de Sévigné] ; sens 2, milieu du XVe s. [« ensemble de la correspondance portée par un courrier », 1690, Furetière] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie* [« page de caractères sortant des presses... », 1868, Littré] ; sens 4-5, 1875, Larousse [*paquet de mer*, 1845, Bescherelle ; *paquet de pluie*, XXe s. ; *un paquet de nerfs*, av. 1922, Proust ; *un paquet d'os*, 1958, *FEW*, XVI, 613 *b* ; *toucher le paquet*, 1906, Esnault ; *mettre le paquet*, au pr. et au fig., 1958, *FEW*, XVI, 614 *a*] ; sens 6, 1938, Esnault ; sens 7, 1621, A. d'Aubigné [*avoir le paquet de*, 1673, Mme de Sévigné ; *donner... son paquet à quelqu'un*, 1640, Oudin ; *recevoir son paquet*, 1875, Larousse ; *lâcher le paquet à quelqu'un*, 1880, Larchey] ; sens 8, 1803, Boiste [aussi « personne habillée sans goût »] ; sens 9, 1798, Acad. ; sens 10, 1868, Littré [« nouveau-né », 1671, Mme de Sévigné]). **1.** Réunion d'objets liés ou enveloppés ensemble, et, *par extens.*, objet emballé, généralement en vue du transport : *Faire, défaire, développer un paquet. Un paquet de linge. Un paquet de vieux journaux. Un paquet mal ficelé. Expédier un paquet par avion. Paquet à remettre en main propre.* || *Spécialem.* Marchandise, objet ou produit de consommation conditionnés pour la vente, dans un emballage : *Un produit vendu en paquets d'un kilo. Un paquet de lessive. Un paquet de cigarettes. Acheter trois paquets de bonbons. D'un geste automatique, Torrence lui tendit un paquet de « gris » entamé. Il y eut un silence. Le tabac grésilla* (Simenon). *Il tira une cigarette de sa poche, la considéra un instant et la remit dans son paquet* (Sartre). || Fig. et fam. *Être mis dehors comme un paquet de linge sale*, être renvoyé sans le moindre égard. || Vx. *Donner à quelqu'un son paquet*, le renvoyer, le congédier. || *Faire son paquet, ses paquets*, rassembler ses affaires personnelles et les emballer, en vue d'un départ ; au *fig.*, partir, vider les lieux : *Cela suffit, Madame, ma fille et moi sommes ici chez nous, je vous prie de faire vos paquets* (Mauriac) ; ou se préparer à une mort prochaine : *Je voudrais qu'à cet âge, | On sortît de la vie ainsi que d'un banquet, | Remerciant son hôte, et qu'on fît son paquet* (La Fontaine). || Fig. *Risquer le paquet*, prendre un risque, s'engager dans une entreprise aléatoire : *Il ne faut pas risquer le paquet quand on doute de soi* (Bataille). *Il me dévisage, les sourcils rabattus en buissons, baisse la voix, et risque le paquet : « Je fous le camp ! »* (Colette). || **2.** *Class.* Ensemble de lettres destinées à la même personne : *Le courrier qui portait le paquet du Roi* (Acad., 1694). *Elle écrivit à Lucinde comme si elle n'eût entendu nulle finesse à sa lettre, de peur que son paquet ne fût perdu* (Mlle de Scudéry). || *Class.* Ensemble de la correspondance portée par un courrier, en provenance ou à destination de tel ou tel lieu : *Le paquet d'Angleterre. Le paquet d'Espagne* (Acad., 1694). || **3.** Dans l'imprimerie, ensemble de lignes composées, liées avec une ficelle, destinées à être mises en page. || Page de caractères sortant des presses, désinterlignée, liée et mise en réserve pour la distribution ou la réimpression. || **4.** Dans l'industrie textile, réunion de 20 mains ou de 80 pantines de fil de soie, ou de 100 écheveaux de fil de lin. || **5.** Quantité plus ou moins importante d'objets, masse plus ou moins volumineuse de quelque chose : *Un paquet d'actions, de billets de banque. Des paquets de neige qui tombent des arbres. J'aperçus, sur le sous-main, un paquet de lettres adressées au chef, probablement des requêtes analogues à la mienne* (Sarrazin). || *Paquet de mer*, grosse vague, masse d'eau de mer arrivant d'un seul coup : *Les vagues monstrueuses se soulevaient... Vingt fois des paquets de mer emplirent l'embarcation* (France). || *Paquet de pluie*, pluie soudaine, plaquée par la bourrasque contre un objet, une personne : *Un vent amer leur jette des paquets de pluie* (Mauriac). || Fig. et fam. *Un paquet de nerfs*, une personne très nerveuse : *Et c'était vrai, parce qu'on me prend pour une femme sèche et que je suis au fond un paquet de nerfs* (Proust). || Fig. et fam. *Un paquet d'os*, une personne très maigre. || Ellipt. et fam. *Toucher le paquet*, recevoir une forte somme : *Il a touché le paquet à la troisième* [course]. || Ellipt. et fam. *Mettre le paquet, tout le paquet*, risquer au jeu une grosse somme ou même la totalité de ses disponibilités ; *fig.* et *pop.*, faire l'effort maximal : *Si tu veux réussir, il ne faut pas hésiter à mettre le paquet.* || **6.** Groupe plus ou moins nombreux de personnes : *Entrer par petits paquets. Mais il est des paquets de fantassins qui se font massacrer dans une ferme indéfendable* (Saint-Exupéry). || **7.** *Class.* et *fig.* Ce qui est pénible à supporter ou à faire, ce qui constitue une épreuve : *Ah ! le fâcheux paquet que nous venons d'avoir* (Molière). || Class. *Avoir le paquet de*, avoir la charge pénible, le désagrément de : *Pour le bon d'Hacqueville, il a eu le paquet d'aller* [...] *annoncer cette nouvelle* [la mort d'un fils] *à la maréchale de Grammont* (Sévigné). || Class. et littér. *Donner, servir son paquet à quelqu'un*, lui dire son fait : *Il m'a voulu railler, mais je lui au donné son paquet* (Acad., 1694). *Et la pensée, pendant des années, le tortura, « qu'il était parti sans lui avoir servi son paquet »* (Mauriac). || Auj. et fam. *Recevoir son paquet*, s'entendre dire des vérités désagréables. || Auj. et fam. *Lâcher le paquet à quelqu'un*, lui dire ce qu'on avait sur le cœur : *Je vous donne l'impression d'être un petit noble parce que je suis bibliothécaire* [...]. *Eh bien non, Madame, cela est trop fort : il faut vous lâcher le paquet. Moi aussi, j'ai l'honneur de descendre de Saint Louis* (Montherlant). || **8.** *Vx.* Personne qui, par excès d'embonpoint, a peine à se remuer. || Personne habillée sans goût : *Quand la Brière se retourna pour examiner* [...] *« le paquet » (expression consacrée entre femmes) sous la forme duquel Modeste s'était mise...* (Balzac). || **9.** *Fig.* et *vx.* Personne encombrante, stupide ou maladroite. || **10.** *Spécialem.* et *pop.* Enfant près de naître.

● SYN. : **1** *balle, ballot, colis ;* **5** *bloc, masse, monceau, pile, tas ;* **6** *fournée, grappe, peloton, poignée.*

paquetage [paktaʒ] n. m. (de *paqueter ;* 1836, Landais, au sens I, 2 [« effets... d'un militaire rangés... de façon réglementaire », 1868, Littré] ; sens I, 1, 1845, Bescherelle ; sens II, 1875, Larousse).

I. 1. *Vx.* Action ou manière de faire un paquet, des paquets. (On dit EMPAQUETAGE auj.) || **2.** Ensemble des effets et des objets d'équipement d'un militaire, dont la composition est adaptée aux besoins de chaque formation et aux missions : *Un paquetage d'assaut. Le colonel avait donné l'ordre que l'on se débarrassât de tout le paquetage de route* (Hermant). || *Spécialem.* Effets et équipements d'un mili-

taire rangés ou disposés de façon réglementaire : *Je m'engageais dans l'escalier, manquant à chaque pas de glisser sur ces marches cloutées, apercevant des chambrées aux murs nus, avec le double alignement des lits et des paquetages* (Proust). *Gilieth alluma une pipe, contempla son paquetage d'un air connaisseur* (Mac Orlan).

II. Ensemble des ouvriers qui mettent le tabac en paquets dans une manufacture.

• SYN. : **I, 2** *barda* (fam.).

paquetaille [paktɑj] n. f. (de *paquet ;* 1875, Larousse). *Vx.* Soie filée et vendue en paquets par les petits producteurs.

paqueter [pakte] v. tr. (de *paquet ;* 1585, Du Fail, écrit *paquetter* [*paqueter,* 1611, Cotgrave], au sens 1 [un premier ex. à la fin du XV^e^ s. ; pour des équipements militaires, début du XX^e^ s.] ; sens 2, 1897, L. Bloy ; sens 3-4, fin du XVII^e^ s., Saint-Simon). [Conj. **4 a.**] **1.** Faire des paquets ou mettre en paquets. (En ce sens, est généralement remplacé par EMPAQUETER auj.) ‖ *Spécialem.* Mettre en paquetage des effets et des équipements militaires : *Un par un, leur selle toute paquetée sur la tête* (Hermant). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Vêtir sans soin, sans goût, fagoter : *Cheveux au vent, dépoitraillée, paquetée d'un jupon rouge* (Bloy). ‖ **3.** *Class.* Emprisonner, incarcérer : *M^me^ des Ursins fit arrêter et paqueter en France le marquis de Leganez* (Saint-Simon). ‖ **4.** *Class.* et *fig.* Monter une personne contre une autre par des médisances : *Monseigneur sera paqueté contre son fils, et le premier à lui jeter la pierre* (Saint-Simon).

• SYN. : **1** *emballer ;* **2** *accoutrer, affubler, ficeler* (fam.), *harnacher* (fam.).

paqueteur, euse [paktœr, -øz] n. (de *paqueter ;* 1562, *Dict. général,* écrit *pacqueteur,* puis 1723, Savary des Bruslons, écrit *paqueteur*). Personne chargée de faire des paquets, des emballages.

paquetier, ère [paktje, -ɛr] n. (de *paquet ;* début du XVI^e^ s., Médicis, *Chronique* [I, 180], au sens de « marchand ambulant » ; 1612, Lurbe, au sens de « paqueur de poissons » ; sens moderne, 1803, Boiste). *Vx.* Ouvrier, ouvrière typographe qui compose des lignes et les réunit en paquets pour les remettre au metteur en pages.

paqueur, eresse ou **pacqueur, eresse** [pakœr, pakrɛs] n. (de *paquer ;* 1723, Savary des Bruslons [au fém., 1775, Duhamel du Monceau]). Ouvrier, ouvrière qui paque les poissons salés.

pâquis [pɑki] n. m. (mot champenois et bourguignon, issu du croisement de *pâtis* et de l'anc. franç. *pasquier* [v. ci-dessous] ; 1284, Godefroy, écrit *paaquis* ou *pasquis ; pâquis,* 1671, Pomey). *Vx.* Pâturage : *Les bécasses cherchent les terres molles, les pâquis humides* (Buffon).

• REM. On a dit aussi PÂQUIER (bas lat. *pascuarium,* pâturage [VIII^e^ s.], du lat. class. *pascuum,* pâturage, pacage ; 1251, Godefroy, écrit *pasquier ; pâquier,* 1869, d'après Littré, 1877).

1. par- préf. V. PARA- 1.

2. par [par] prép. (lat. *per,* à travers, par le moyen ou l'entremise de, par suite de, au nom de ; 842, *Serments de Strasbourg,* au sens III, 2 [pour indiquer une précision orthographique, 1876, A. Daudet] ; sens I, 1, v. 980, *Passion du Christ* [au fig., 24 juin 1692, Racine] ; sens I, 2, 1875, Larousse ; sens I, 3, v. 980, *Passion du Christ* [*de par le monde,* 1675, La Fontaine ; *de par,* « dans les environs de », fin du XII^e^ s., *Moniage Guillaume*] ; sens I, 4, 1736, Aubin ; sens I, 5, II, 1, III, 5 et IV, 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens III, 1, v. 980, *Passion du Christ* [« en raison de », fin du IX^e^ s., *Cantilène de sainte Eulalie ;* suivi d'un infin., fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy ; *par là,* « pour cette raison », 1636, Corneille ; *de par,* « étant donné... », av. 1865, Proudhon] ; sens III, 3, v. 980, *Passion du Christ* [écrit *per ; par,* 1080, *Chanson de Roland*] ; sens III, 4, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens IV, 1, 842, *Serments de Strasbourg ;* sens IV, 2, fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy [pour indiquer la manière ; *commencer/finir par,* v. COMMENCER, FINIR] ; sens V, 1, fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy ; sens V, 2, 1080, *Chanson de Roland* [avec une valeur augmentative, fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy]).

I. INDIQUE LE LIEU. **1.** Le lieu où l'on passe : *Tu venais à la ville en manchy de rotin | Par les rampes de la colline* (Leconte de Lisle). *Par bien des montagnes et des fleuves, nous sommes redescendus vers le Midi et l'autre mer* (Claudel). *Passer par Paris. Voyager par monts et par vaux. Le chat est sorti par la fenêtre. L'eau s'écoule par cette fente ;* et au fig. : *Cette idée m'est passée par la tête.* ‖ **2.** Les degrés ou les états intermédiaires, les étapes qu'on franchit successivement : *Il est passé par tous les échelons de la hiérarchie. Passer par de nombreuses tribulations. À cette nouvelle, il est passé par toutes les couleurs.* ‖ **3.** L'espace dans lequel se situe un événement (avec ou sans idée de déplacement) : *Les troupes se répandent par la ville. Il est assis par terre.* ‖ *De par le monde, par le monde,* quelque part dans le monde, à travers le monde : *Suzanne eut le sentiment qu'elle venait d'entrevoir un de ces abîmes comme il s'en ouvre de par le monde* (Duhamel). *Il estimait qu'il y a déjà, par le monde, bien assez d'hommes d'action pour les bienfaits que l'humanité en tire* (Martin du Gard). ‖ Pop. ou dialect. *De par,* dans les environs de : *C'est tombé de par chez vous, mon lieutenant* (Romains). [V. aussi PAR (DE) 4.] ‖ *Par ici, par là, par-ci, par-là, par-deçà, par-delà, par-dedans, par-dehors, pardessus, par-dessous, par-devant, par-derrière, par-devers,* V. ICI, LÀ, CI, DEÇÀ, DELÀ, etc. ‖ **4.** La position géographique d'un navire, la situation de quelque chose par rapport à un navire : *Un cargo échoué par trente-cinq degrés de latitude Nord. Apercevoir un iceberg par bâbord.* ‖ *Envoyer par le fond,* V. FOND. ‖ **5.** La partie du corps, ou la partie d'un objet : *Tenir quelqu'un par la taille. Prendre un outil par le manche. Heurter une voiture par l'arrière.*

II. INDIQUE LE TEMPS. **1.** L'époque : *On célèbre cette fête avec moins d'éclat que par le passé. Par ces temps de misère. Par les temps qui courent. Par les époques troublées comme celle que nous traversons* (Bourget). ‖ **2.** Le moment relativement aux circonstances atmosphériques : *Il faut du courage pour se baigner par un froid pareil ! Par une belle matinée de printemps. Voyager par beau temps.*

III. INDIQUE LA CAUSE, L'INSTRUMENT. **1.** La cause, le motif : *Agir par jalousie, par solidarité. Il s'est tu par discrétion. Une maladie dangereuse par ses complications.* ‖ *Class.* En raison de : *Il me cache ses maux par l'intérêt que j'y prends* (Sévigné). ‖ Class. *Par* (suivi d'un infinitif), du fait que (et l'indicatif), en (et le gérondif) : *Mais ne confondons point, par trop approfondir, | Leurs affaires avec les nôtres* (La Fontaine). ‖ Class. *Par là,* pour cette raison : *Et par là cet honneur n'était dû qu'à mon bras* (Corneille). ‖ *De par,* étant donné, sous l'effet de : *De par sa formation, il est tout à fait qualifié pour gérer cette entreprise.* (V. aussi PAR [DE] 4.) ‖ **2.** Le moyen, l'instrument : *Le peintre doit apprendre à considérer la couleur seulement [...] en vue de nous représenter l'objet par la couleur seule* (Alain). *Voyager par le train, par avion. Séparer une pièce en deux par un rideau.* ‖ *Vx. Par* pouvait indiquer une précision orthographique (on dit auj. AVEC) : *Par un K, Monsieur le Supérieur, par un K* [le prénom de Jack] (Daudet). ‖ **3.** La personne ou la chose invoquées comme garantes d'un serment, d'un juron : *Je vous le jure par tout ce que j'ai de plus cher au monde. Par la mort de Dieu, Monsieur, que faites-vous ici ?* (Musset). *Par ma chandelle verte* (Jarry). ‖ **4.** L'agent : *Il a été mordu par un chien. La maison a été emportée par une avalanche. Faire réparer une voiture par un mécanicien. La IX^e^ Symphonie de Beethoven, par l'orchestre du Conservatoire.* ‖ **5.** L'intermédiaire : *J'ai appris cela par un voisin. Il faut passer par les grossistes. Ils sont cousins par les femmes.*

IV. INDIQUE LA MANIÈRE. **1.** Avec un nom : *Avancer par bonds. Partager un gâteau par moitié.* || **2.** *Commencer par* (et l'infinitif), v. COMMENCER. || *Finir par* (et l'infinitif), v. FINIR. || *Class. Par* et l'infinitif, indiquant la manière, était plus largement répandu (on emploie auj. *en* et le gérondif) : *Vous n'avancerez jamais dans la vertu que* [...] *par sacrifier vos lumières à celles de vos supérieurs* (Maintenon). || **3.** *Par moi-même, par toi-même,* etc., en personne ; en soi : *Je m'en suis assuré par moi-même. Cet incident est par lui-même sans gravité.*

V. INDIQUE LA RÉPÉTITION. **1.** Au sens temporel ou spatial : *Par moments, j'ai des inquiétudes. Par instants. Par intervalles. La route est défoncée par endroits.* || **2.** Au sens distributif : *Faire trois repas par jour. Une allocation de cent francs par personne. Une charge de deux tonnes par essieu. Il m'a tenu au courant heure par heure.* || Avec une valeur augmentative : *Les curieux affluaient par centaines, par milliers.*

● SYN. : **I, 1** *à travers, via ;* **3** *au milieu de, dans, sur.* || **II, 1** *au cours de, durant, en, lors de, pendant.* || **III, 1** *à cause de, du fait de, par suite de ;* **2** *à l'aide de, au moyen de, avec ;* **5** *de, du côté de, grâce à, par l'entremise de.*

3. par [par] adv. (lat. *per-*, préf. modifiant un adj. et signif. « tout à fait, complètement, jusqu'au bout », emploi spécialisé de la prép. *per* [v. l'art. précéd.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*). Littér. *Par trop,* exagérément, vraiment trop : *Ce travail est par trop négligé.*

4. par (de) [dəpar] loc. prép. (altér. de l'anc. franç. *de part,* même sens [1080, *Chanson de Roland*], de la prép. *de* et du n. f. *part ;* v. 1155, Wace). *Vx.* De la part de, sur l'ordre de : *De par le roi.* (V. aussi PAR 2, § I, n. 3.)

1. para- [para] ou **par-** [par], préfixe tiré du gr. *para,* auprès [de], à côté [de], et servant à former des mots composés.

2. para- [para], préfixe issu du v. *parer* (au sens de « éviter, se protéger de »), et qui, en composition, désigne un objet destiné à éviter quelque chose ou à se protéger contre quelque chose : *parachute, parapluie.*

3. para- [para], emploi spécialisé du préf. *para-* 1 (1868, Littré), utilisé en chimie, soit en série benzénique pour désigner les dérivés disubstitués du noyau en position 1-4, soit dans des termes désignant des isomères ou des polymères.

4. para [para] adj. invar. (emploi adjectivé de *para-* 1 ; 1963, Larousse). Qui résulte du métamorphisme d'une roche sédimentaire : *Ce gneiss n'est pas ortho, mais para.*

5. para [para] n. m. (apocope de *parachutiste ;* 1944, Esnault). Abrév. fam. de PARACHUTISTE : *Il m'a suffi de voir défiler les paras* [le 14 juillet] (Mauriac).

6. para [para] n. m. (mot turc de même sens, du persan *parah,* pièce, morceau ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *parat ; para,* 1847, Pihan). Monnaie divisionnaire yougoslave ou turque.

7. para [para] n. m. (origine incertaine ; 1963, Larousse). Produit obtenu par coagulation du latex d'hévéa.

para-amino-benzoïque [paraaminobɛ̃zɔik] adj. (de *para-* 3, de *amine* et de *benz*[*ène*] ; 1963, Larousse). *Acide para-amino-benzoïque,* acide dérivé de l'acide benzoïque (acide dérivé du benjoin), appartenant au groupe vitaminique B. (On dit, par abrév., P.A.B.)

para-axial, e, aux [paraaksjal, -o] adj. (de *para-* 1 et de *axial ;* 1963, Larousse). Se dit des rayons lumineux peu inclinés sur l'axe optique d'un système centré, qui permettent l'approximation de Gauss.

● REM. On rencontre aussi l'orthogr. PARAXIAL, E, AUX.

parabase [parabaz] n. f. (gr. *parabasis,* action de franchir, digression, parabase, dér. de *parabainein,* s'avancer à côté de, de *para,* à côté, et de *bainein,* marcher ; 1823, Boiste). Passage de la comédie grecque antique où l'auteur, interrompant l'action, s'adressait directement au public : *Ainsi chanta Apollon, et, délirant de ses trouvailles, il eut même l'audace de finir la triade à la façon d'une parabase, car il avait remarqué que rien ne porte la foule aux applaudissements comme les normes triadiques* (Giraudoux).

parabate [parabat] n. m. (gr. *parabatês,* même sens, de *parabainein* [v. l'art. précéd.] ; 1875, Larousse). Dans l'Antiquité grecque, combattant qui se tenait à côté du conducteur, sur un char de guerre.

parabellum [parabəlɔm] n. m. (mot allem. de même sens, probablem. tiré du prov. lat. *si vis pacem, para bellum,* « si tu veux la paix, prépare la guerre », de *si* [si], *vis* [2ᵉ pers. du sing. de l'indic. prés. de *velle,* vouloir], *pacem* [accus. de *pax, pacis,* paix], *para* [2ᵉ pers. du sing. de l'impér. prés. de *parare,* préparer] et *bellum,* guerre ; 1932, Larousse). Pistolet automatique naguère en usage dans l'armée allemande : *L'Allemand* [...] *déchargeait avec méthode les dernières balles de son parabellum sur les assaillants* (Benoit).

parabiose [parabjoz] n. f. (de *para-* 1 et de *-biose,* du gr. *bios,* vie ; 1903, Larousse, au sens de « forme de symbiose observée surtout chez les fourmis » ; sens 1, 1963, Larousse ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Procédé expérimental de greffe, qui met en association deux organismes distincts, en vue d'observer les réactions consécutives au mélange de leur sang. || **2.** *Parabiose des nerfs,* modifications structurales produites dans un nerf par une excitation anormalement forte et prolongée, et qui entraîne l'abolition des fonctions de ce nerf.

1. parabole [parabɔl] n. f. (lat. *parabolē,* comparaison, similitude [et, dans la langue ecclés. de basse époque, « parabole, proverbe »], gr. *parabolê* [v. l'art. suiv.] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [*les paraboles de Salomon,* 1672, Sacy] ; sens 2, début du XVIIᵉ s., Malherbe [*parler par paraboles,* 1668, La Fontaine — *parler en paraboles,* « mentir », début du XVᵉ s., Ch. d'Orléans]). **1.** Comparaison développée dans un récit et sous laquelle se cache une vérité religieuse ou une leçon de morale : *Le pardon des offenses ne nous est-il pas enseigné par le Christ immédiatement à la suite de la parabole sur la brebis égarée ?* (Gide). *Chez les êtres sans barème le meilleur et le pire foisonnent, aussi mêlés que les épis et que l'ivraie de la parabole* (Mauriac). || *Les paraboles de Salomon,* le livre des Proverbes. || **2.** *Fig.* et *vx.* Nom donné quelquefois par les anciens rhéteurs à une simple comparaison. || *Parler par paraboles,* parler d'une manière sibylline, détournée, s'exprimer peu clairement.

● SYN. : **1** *apologue.*

2. parabole [parabɔl] n. f. (gr. *parabolê,* comparaison, discours allégorique, rencontre, parabole [en géométrie], dér. de *paraballein,* jeter ou mettre à côté de, construire [un parallélogramme] sur une ligne donnée, de *para,* à côté, et de *ballein,* lancer, jeter ; 1555, Aneau, au sens 1 ; sens 2, 1727, *Histoire... de l'Acad. des sciences*). **1.** Courbe géométrique plane dont chacun des points est également distant d'un point fixe appelé « foyer » et d'une droite fixe appelée « directrice ». || **2.** Courbe suivie dans l'espace par un projectile.

parabolicité [parabɔlisite] n. f. (dér. savant de *parabolique* 2 ; 1875, Larousse). Forme parabolique d'une ligne ou d'une surface.

1. parabolique [parabɔlik] adj. (bas lat. ecclés. *parabolicus,* parabolique, gr. *parabolikos,* propre à servir de terme de comparaison, de *parabolê* [v. PARABOLE 2] ; XIVᵉ s., Littré, au sens 2 [*poésie parabolique,* 1875, Larousse] ; sens 1, 1893, *Dict. général*). **1.** Relatif à la parabole religieuse ou morale. (Rare.) || **2.** *Vx.* Qui tient de la parabole : *Des prophéties obscures et paraboliques* (Bossuet). || *Poésie parabolique,* nom donné par Bacon à toutes les allégories, à tous les mythes de l'Antiquité.

2. parabolique [parabɔlik] adj. (de *parabole* 2 ; v. 1505, *Mél. Roques* [99], au sens 1 [*branche parabolique,* 1932, Larousse ; *mouvement parabolique,* 1875, Larousse] ; sens 2, fin du XIXᵉ s. ; sens 3, 1671, Pomey ; sens 4, 1935, Acad. ; sens 5, 1963, Larousse). **1.** Qui a la forme d'une parabole : *Ligne parabolique.* || *Branche parabolique,*

branche d'une courbe plane, dépourvue d'asymptote et dont les points s'éloignent à l'infini. || *Mouvement parabolique,* mouvement d'un point qui décrit une parabole. || **2.** Qui affecte la forme approximative d'une parabole : *D'une longue chute parabolique, tel un Icare foudroyé, elle tombait dans le filet* (Lemaitre). *Des sourcils paraboliques* (Fargue). || **3.** *Miroir parabolique,* miroir dont la surface est engendrée par la révolution d'une parabole autour de son axe. || **4.** *Radiateur parabolique,* radiateur à gaz ou radiateur électrique à résistance et à feu visible, pourvus d'une surface de réflexion parabolique. || **5.** *Raccordement parabolique,* dans les chemins de fer, courbe à rayon variable, assurant une transition progressive entre une voie en alignement et une voie en arc de cercle.

paraboliquement [parabɔlikmɑ̃] adv. (de *parabolique* 2 ; 1732, Trévoux). En décrivant une parabole.

paraboliser [parabɔlize] v. tr. (de *parabolique* 2 ; 2 déc. 1868, *Moniteur universel,* p. 1530). Donner une forme parabolique à quelque chose : *Paraboliser des miroirs.*

paraboloïdal, e, aux [parabɔlɔidal, -o] adj. (de *paraboloïde ;* 1751, Brunot). Qui a la forme d'un paraboloïde : *Surface paraboloïdale.*

paraboloïde [parabɔlɔid] n. m. (de *parabolo-,* élément tiré de *parabole* 2, et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1660, Huygens [III, 27], comme adj., au sens de « produit par la circonvolution entière d'une parabole autour de son axe » ; 1691, Ozanam, comme n. m., au sens de « solide produit par la circonvolution entière d'une parabole autour de son axe » ; sens 1, 1838, Acad., comme n. f. [comme n. m., 1868, Littré ; *paraboloïde elliptique, hyperbolique,* 1868, Littré ; *paraboloïde de raccordement,* 1875, Larousse ; *paraboloïde de révolution,* 1903, Larousse]). Surface du second degré ne possédant pas de centre, mais seulement un axe de symétrie. || *Paraboloïde elliptique, hyperbolique,* paraboloïde dont toute section par un plan quelconque non parallèle à l'axe est une ellipse, une hyperbole. || *Paraboloïde de raccordement,* paraboloïde hyperbolique tangent à une surface réglée tout le long d'une génératrice de cette surface. || *Paraboloïde de révolution,* surface engendrée par une parabole tournant autour de son axe ; en termes d'optique, surface réfléchissante donnant en son foyer une image parfaite d'un point situé à l'infini sur son axe.

parabuée [parabye] adj. (de *para-* 2 et de *buée ;* 1907, Larousse). *Pâte parabuée,* ou, substantiv., *parabuée,* n. f., pâte spéciale dont on frotte les lentilles d'un instrument d'optique ou le pare-brise d'une voiture, pour éviter la condensation de la vapeur d'eau sur le verre.

paracarpe [parakarp] n. m. (de *para-* 1 et de *-carpe,* gr. *karpos,* fruit ; 1868, Littré, aux sens 1-2). **1.** En botanique, ovaire avorté. || **2.** Partie accessoire du fruit, due à la persistance du pistil.

paracentèse [parasɛ̃tɛz] n. f. (lat. *paracentesis,* même sens, gr. *parakentêsis,* ponction médicale, dér. de *parakenteîn,* piquer sur le côté, faire une ponction, de *para,* à côté, et de *kenteîn,* percer avec un aiguillon, piquer, blesser ; v. 1560, Paré). Opération chirurgicale qui consiste à percer ou à inciser une membrane pour évacuer un liquide, notamment du pus : *Paracentèse de l'abdomen, du péricarde.*

paracentrique [parasɑ̃trik] adj. (de *para-* 1 et de *centre ;* 1868, Littré). Se dit d'une courbe telle qu'un corps pesant, tombant librement en suivant le profil de cette courbe, s'éloigne ou s'approche également, dans des temps égaux, d'un point donné.

paracéphale [parasefal] n. m. et adj. (de *para-* 1 et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1868, Littré). Monstre qui n'a qu'une partie de la tête, mais comporte une face distincte.

paracerque [parasɛrk] n. m. (de *para-* 1 et de *-cerque,* gr. *kerkos,* queue des animaux ; 1868, Littré). Fausse queue, constituée, chez certains oiseaux, par les plumes des hypocondres, du dos et du croupion.

parachevable [paraʃvabl] adj. (de *parachever ;* XVIe s., *Coutumier général* [II, 885], puis 1845, Bescherelle). Qui peut être parachevé. (Peu usité.)

parachèvement [paraʃɛvmɑ̃] n. m. (de *parachever ;* milieu du XIVe s.). Action de parachever ; résultat de cette action.

• SYN. : *accomplissement, achèvement, conclusion, consommation* (littér.), *couronnement, finition.*

parachever [paraʃve] v. tr. (de *par* 2 et de *achever ;* début du XIIIe s., au sens I ; sens II, 1723, Savary des Bruslons). [Conj. **5 a.**]

I. Mener une œuvre entreprise jusqu'à sa réalisation complète : *Parachever sa tâche. Parachever un ouvrage minutieux.*

II. Étendre, sur l'argent ou le cuivre à dorer, un amalgame d'or moulu et de mercure.

• SYN. : **I** *accomplir, achever, ciseler, conclure, consommer* (littér.), *couronner, fignoler* (fam.), *finir, lécher* (fam.), *parfaire, peaufiner, perler, polir.*

◆ **se parachever** v. pr. (fin du XVe s., Commynes). *Littér.* Parvenir à un état de complet achèvement, de perfection, en parlant d'une personne ou d'une chose : *C'est l'homme aux trois recommencements, qui se parachève, s'éprouve et, de deux formes imparfaites, se dégage pour surgir rare et bizarre et monter dans les cieux* (Barrès). *Sur le plan humain, rien ne se parachève ici-bas que l'œuvre d'art* (Mauriac).

parachronisme [parakrɔnism] n. m. (de *para-* 1 et de *-chronisme,* du gr. *khronos,* temps ; 1691, J. Bruslé, I, 438). Erreur de date consistant à placer un fait à une époque postérieure à celle où il a eu réellement lieu.

• SYN. : *anachronisme.*

parachutage [paraʃytaʒ] n. m. (de *parachuter ;* v. 1939, au sens 1 ; sens 2, 10 nov. 1957, *le Monde* [« envoi d'un colis clandestin — à un détenu politique — », 1946, Esnault]). **1.** Opération qui consiste à larguer d'un appareil en vol des hommes ou des objets dont la chute est ralentie par un parachute : *Les maquis* [...] *voient leurs effectifs s'accroître et leurs armements se compléter soit par des parachutages, soit par des coups de main sur les dépôts allemands ou gouvernementaux* (Robert Aron). *La presse annonça que des arrestations avaient été opérées pour « menées terroristes et antinationales ». On avait saisi des armes provenant de parachutages* (B. Clavel). || **2.** *Fig.* Action de parachuter quelqu'un : *Le parachutage d'un candidat aux élections dans une circonscription d'outre-mer, d'un négociateur neutre dans un conflit.*

parachute [paraʃyt] n. m. (de *para-* 2 et de *chute ;* 1777, Bachaumont [XXIX, 238], au sens 1 [*parachute extracteur* et *parachute-frein,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1810, Brunot). **1.** Appareil destiné à ralentir la chute d'un corps ou d'une personne larguée d'un aéronef en vol, et constitué par une voilure en forme de calotte : *Ma triple épaisseur de vêtements superposés, mon lourd parachute dorsal pèsent contre le siège* (Saint-Exupéry). *Il avait empoigné son parachute, l'avait fixé au harnais, sur sa poitrine, il avait relevé son siège et l'air s'était engouffré par la trappe dans la carlingue* (J. Roy). *Parachute à fentes, à lanières. Parachute stabilisateur. De la toile à parachute.* || *Parachute extracteur,* petit parachute servant à faire sortir de son sac le grand parachute de sustentation. || *Parachute-frein,* parachute déployé à l'arrière d'un avion, au moment de son atterrissage, pour ralentir sa course. || **2.** Jouet imitant un véritable parachute. || **3.** Dispositif de sécurité qui se déclenche automatiquement quand le câble d'un ascenseur ou d'un monte-charge vient à se rompre, et qui a pour effet d'immobiliser la cabine. || **4.** Pièce élastique en acier qui s'oppose à ce que le balancier d'une montre soit détérioré par les chocs.

parachuté, e [paraʃyte] adj. (part. passé de *parachuter ;* v. 1939, au sens 1 ; sens 2, 18 août 1956, *le Monde*). **1.** Largué en parachute : *Un combattant, un colis parachuté.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne envoyée en mission dans un endroit ou un milieu

qu'elle ne connaît pas : *Un candidat, un enquêteur parachuté.*

parachuter [paraʃyte] v. tr. (de *parachute ;* v. 1939, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert [v. aussi l'art. précéd.]). **1.** Larguer d'un aéronef en vol des hommes ou des objets dont la chute est freinée par un parachute : *C'est là d'ailleurs que les avions alliés trouvent les meilleurs emplacements pour déposer ou parachuter les agents et les « containers »* (De Gaulle). || **2.** *Fig.* Envoyer en mission ou déléguer une personne dans un endroit ou un milieu qu'elle ne connaît pas ou qu'elle connaît mal, dont elle n'est pas familière : *Parachuter un observateur dans un congrès, un médiateur dans un conflit, un homme politique dans un conseil d'administration.*

• Syn. : **2** *bombarder* (fam.).

parachutisme [paraʃytism] n. m. (de *parachute ;* 1928, Nyrop). Technique ou pratique du saut en parachute.

parachutiste [paraʃytist] n. (de *parachute ;* 1928, Nyrop, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Personne qui, par profession ou par goût sportif, saute en parachute d'un aéronef en vol. || **2.** *Spécialem.* Soldat d'un corps spécial entraîné pour être parachuté en territoire ennemi : *L'atmosphère de sa famille et de trois parachutistes en permission qu'il héberge est on ne peut plus réconfortante* (Gide). *D'autre part, il dispose en Orient d'une compagnie de parachutistes et en Angle-terre d'une section* (De Gaulle). *Un officier de parachutistes est passé, Fred l'a regardé avec admiration* (Bastide). [On dit souvent, par abrév. et fam., para.]

◆ adj. (1963, Larousse). *Sport parachutiste,* syn. de parachutisme.

Paraclet [paraklɛ] n. m. (bas lat. ecclés. *paracletus,* même sens, gr. *paraklêtos,* intercesseur, avocat, défenseur [et, dans la langue ecclés., « le Saint-Esprit »], masc. substantivé de l'adj. *paraklêtos,* qu'on appelle à son secours, dér. de *parakaleîn,* appeler auprès de soi, de *para,* à côté, et de *kaleîn,* appeler ; v. 1265, J. de Meung, écrit *paraclist ; paraclet,* fin du xv^e s., Molinet). Nom donné en théologie au Saint-Esprit (prend une majuscule) : *C'est sur l'autorité spirituelle du Saint-Siège qu'il comptait pour établir en ce monde le royaume de Dieu. Il pensait que le Paraclet conduisait les papes* (France). [La colline de Sion] *redevient ce que Dieu de toute éternité a voulu qu'elle fût, le centre de la nature et le siège du Paraclet* (Barrès).

1. parade [parad] n. f. (de *parer,* « orner », et, pour le sens I, de l'esp. *parada,* action d'arrêter un cheval [de *parar,* arrêter un cheval court, proprem. « disposer », lat. *parare,* préparer, arranger] ; v. 1460, G. Chastellain, aux sens de « prestance, apparence » ; sens I, 1611, Cotgrave ; sens II, 1, fin du xvi^e s., Brantôme ; sens II, 2, 25 juill. 1665, d'après Larousse, 1963 [aussi « toute présentation... d'une troupe... » ; *parade d'exécution,* 1963, Larousse] ; sens II, 3, 1690, Furetière [art. *cheval*] ; sens II, 4, milieu du xvi^e s. [au fig., 1660, Bossuet ; *chambre de parade,* 1690, Furetière ; *meubles de parade,* 1868, Littré] ; sens II, 5, 1680, Richelet ; sens II, 6, 1594, *Satire Ménippée ;* sens II, 7, 1798, Acad. [*faire parade de,* 1541, Calvin] ; sens II, 8, 1564, J. Thierry).

I. Action d'arrêter brusquement un cheval au manège.

II. 1. Défilé, évolution hippique pompeuse dans un manège ou un tournoi : *Il montait un cheval vraiment très attirant dans lequel on sentait beaucoup de nerfs, de courbettes et de pétarades que le cavalier dominait fort bien, n'en laissant passer d'entre ses jambes que juste ce qu'il fallait pour une très jolie parade* (Giono). || **2.** *Autref.* Revue qu'on faisait passer aux troupes composant la garde montante ; *auj.,* rassemblement d'unités militaires, montées ou non, pour les passer en revue ; toute présentation publique harmonieuse et ordonnée d'une troupe, montée ou non : *On ne peut songer à obtenir d'une race vive et critique cette discipline formelle, cette tenue rigoureuse, cette perfection des cadences et des rythmes qui font si grand effet dans les parades* (Valéry). *Pas de parade. Assister à une parade militaire. Défiler comme à la parade.* || *Parade d'exécution,* rassemblement des troupes d'une garnison pour la lecture ou l'exécution d'un jugement prononcé par un tribunal militaire. || **3.** *Cheval de parade,* cheval propre à mettre en valeur son cavalier dans un défilé ou une quelconque présentation publique. || **4.** *De parade,* destiné à servir dans une cérémonie en guise d'ornement : *Habit de parade ;* au *fig.,* qui n'est là que pour l'ostentation : *Il y a dans le surréalisme quelque chose de plus que le non-conformisme de parade, l'héritage de Rimbaud, justement* (Camus). *Une vertu de parade.* || *Chambre, meubles de parade,* ceux qui, autref., étaient destinés aux cérémonies officielles de la Cour. || *Lit de parade,* v. lit. || **5.** Exhibition burlesque sur les tréteaux extérieurs d'une baraque foraine ou devant un cirque, pour attirer les clients. || **6.** Toute exhibition ou manifestation destinée à attirer l'attention de façon voyante : *Une parade publicitaire, sportive, politique.* || **7.** Étalage d'une chose, ostentation : *À cette heure où l'ombre d'une menace inconnue s'étend sur notre terre et sur nos enfants, les bavards qui s'agitent à la surface peuvent bien mener leur parade interminable* (Mauriac). *C'est un hypocrite achevé ; tout cela n'est que parade !* || *Faire parade de quelque chose,* en faire étalage, par vanité : *Faire parade de son désintéressement.* || **8.** *Class.* Vain ornement : *Fer, jadis tant à craindre et qui, dans cette offense, | M'as servi de parade, et non pas de défense* (Corneille).

• Syn. : **II, 4** *de cérémonie ;* **6** *battage* (pop.), *boom, campagne, tam-tam* (pop.) ; **7** *cabotinage, chiqué* (fam.), *comédie* (fam.), *épate* (pop.), *esbroufe* (fam.), *exhibition, mise en scène, pantalonnade.*

2. parade [parad] n. f. (de *parer,* « esquiver » ; 1630, G. Thibault [II, XII, 3], au sens 1 ; sens 2, fin du xvii^e s., Saint-Simon). **1.** Action ou manière de parer un coup en détournant le bras ou l'arme de l'adversaire. || **2.** *Fig.* Riposte immédiate et généralement efficace à une affirmation ou à une accusation : *Être prompt à la parade.*

• Syn. : **2** *repartie, réplique.*

paradentaire [paradɑ̃tɛr] adj. (de *para-* 1 et de *dentaire ;* 1970, Robert). Situé à côté de la dent : *Un abcès paradentaire.*

parader [parade] v. intr. (de *parade* 1 ; 1573, Le Frère [319], au sens 3 [comme v. pr. ; comme v. intr., 1599, La Popelinière, I, 3] ; sens 1, 1784, Duvernois, 88 ; sens 2, 1834, Landais ; sens 4, 1829, Boiste). **1.** Exécuter avec élégance certaines évolutions dans un manège ou un cirque, en parlant d'un cheval ou de son cavalier. || **2.** Évoluer en un ordre harmonieux, en parlant d'unités militaires : *Vous êtes des galonnés qui savez parader dans un carrousel* (Proust). || **3.** *Fig.* et *fam.* S'exhiber avec ostentation et vanité pour se faire valoir : *Des viveurs, des gens connus, viennent là parader devant les belles filles* (Vallès). *Cela les autorisait à avoir un train et même un uniforme. Et, quand ils en avaient envie, ils pouvaient parader comme des Césars* (Giono). || **4.** En termes de marine, croiser, aller et venir en se préparant à l'attaque.

• Syn. : **3** *s'afficher, s'étaler, se montrer, se pavaner, plastronner* (fam.), *poser, se rengorger.*

paradeur, euse [paradœr, -øz] n. (de *parade* 1 ; 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, avec un sens peu net ; sens 1, 1879, Goncourt ; sens 2, av. 1890, Maupassant [adjectiv., début du xx^e s.]). **1.** Cavalier, cavalière particulièrement doué pour la parade hippique : *Un des écuyers, un paradeur de haute école* (Goncourt). || **2.** Personne qui aime à parader en société : *Elle n'avait aimé personne parmi ces paradeurs de la curiosité publique* (Maupassant) ; et adjectiv. : *Il est trop paradeur.*

• Syn. : **2** *crâneur, m'as-tu-vu* (fam.), *plastronneur* (fam.), *poseur* (fam.).

paradiaphonie [paradjafɔni] n. f. (de *para-* 1, de *dia-* et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1963, Larousse). Mélange de conversations à l'origine de deux circuits téléphoniques.

paradichlorobenzène [paradiklorobɛ̃zɛn] n. m. (de *para-* 3, de *di-* [du gr. *dis,* deux fois], de *chloro-* [élément tiré de *chlore*]

et de *benzène ;* 1932, Larousse). Dérivé chloré du benzène, produit blanc cristallisé, insoluble dans l'eau, préconisé comme insecticide et parasiticide : *Des boules de paradichlorobenzène.*

paradière [paradjɛr] n. f. (mot régional de Provence, dér. de *parer,* au sens de « tendre le filet au fond de l'eau » [1723, Savary des Bruslons] ; 1769, Duhamel du Monceau). Filet de pêche établi en pleine eau et utilisé dans la Méditerranée.

paradigmatique [paradigmatik] adj. (dér. savant de *paradigme,* d'après le bas lat. *paradigmaticos,* cité en exemple, gr. *paradeigmatikos,* propre à servir d'exemple, de *paradeigma* [v. l'art. suiv.] ; 1960, A. Martinet [*axe paradigmatique,* 1972, *Dict. de linguistique,* art. *axe*]). Qui appartient à un paradigme linguistique : *On a, d'autre part, les rapports que l'on conçoit entre des unités qui peuvent figurer dans un même contexte et qui, au moins dans ce contexte, s'excluent mutuellement ; ces rapports sont dits paradigmatiques et on les désigne comme des oppositions* (Martinet). ‖ *Axe paradigmatique,* axe vertical des rapports virtuels entretenus par les unités linguistiques susceptibles de commuter (par oppos. à l'*axe syntagmatique*).

paradigme [paradigm] n. m. (bas lat. *paradigma, -matis,* exemple, comparaison, paradigme [en grammaire], gr. *paradeigma, -matos,* modèle, exemple, dér. de *paradeiknunai,* mettre en parallèle, de *para,* à côté, et de *deiknunai,* montrer ; 1584, Thevet, au sens de « exemple, modèle » ; sens I, 1-2, 1752, Trévoux ; sens I, 3, 1970, Robert ; sens II, 1875, Larousse).

I. 1. Exemple, modèle de déclinaison ou de conjugaison : *« Aimer » est le paradigme le plus courant des verbes de la 1re conjugaison.* ‖ **2.** Ensemble typique des formes fléchies d'un mot pris comme modèle : *Présenter le paradigme de « dominus » sous forme de tableau.* ‖ **3.** Ensemble des unités linguistiques entretenant entre elles un rapport virtuel de substituabilité, au point de vue soit de l'expression, soit du contenu. [V. art. spécial.]

II. Dans la philosophie platonicienne, monde des idées, prototype du monde sensible où nous vivons.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE PARADIGME

SENS ANCIEN MORPHOLOGIQUE

La grammaire traditionnelle emploie depuis le XVIe s. le terme de *paradigme,* emprunté au latin, qui le tenait du grec, où *paradeigma* signifiait « modèle ». La *déclinaison*des noms et la *conjugaison* des verbes du latin — comme du grec dans l'Antiquité — étaient enseignées au moyen de quelques modèles, méthode la plus appropriée à des langues où les terminaisons nominales et verbales ont des signifiants complexes amalgamés (v. AMALGAME, art. spécial). Chaque modèle, ou paradigme, était une série de formes d'un même mot fléchies en genre, en nombre, en cas, en temps, en modes selon sa classe grammaticale, par exemple *rosa, rosa, rosam,* etc. Dans la presque totalité des cas, un élément commun, le radical, faisait l'unité du paradigme, dont les terminaisons différaient, et le seuil entre radical et terminaison n'était pas toujours aisé à tracer *(rosa-m ? ros-is ?).*

Les formes d'un paradigme étaient ordinairement disposées en colonnes, et celles-ci groupées en tableaux.

Cet emploi du mot *paradigme* est encore usité dans l'enseignement des langues anciennes et des langues modernes à flexion, comme l'allemand. Dans la pratique courante de l'enseignement du français, on appelle *temps* les paradigmes de la conjugaison, et l'on n'enseigne plus de « modèles » dans le domaine du nom.

De grands linguistes modernes, comme Leonard Bloomfield, Charles Bally, ne connaissent que cette acception du mot *paradigme ;* les manuels de linguistique générale de H. A. Gleason (1955), R. H. Robins (1964), John Lyons (1968) n'en mentionnent pas d'autre.

SENS MODERNE STRUCTURALISTE

Toute description structurale d'un objet (tel que le monde stellaire, ou le corps humain, ou les langues) procède par définition d'unités et de rapports entre ces unités.

Dans le domaine linguistique, F. de Saussure a réparti ces rapports en deux classes :

• 1° Les uns associent plusieurs unités en un **syntagme** (v. ce mot, art. spécial) : *retire ; contre tous ; la vie humaine ; Dieu est bon ; s'il fait beau, nous sortirons,*etc. « Placé dans un syntagme, un terme n'acquiert sa valeur que parce qu'il est opposé à ce qui précède ou ce qui suit, ou à tous les deux » (*Cours de linguistique générale,* 1916, p. 170-171). Le rapport syntagmatique existe *in praesentia,* c'est-à-dire entre des termes présents dans le discours (le texte)

• 2° Les autres associent une unité à d'autres unités existant dans la mémoire, mais absentes du texte ; entre ces éléments unis *in absentia*existe « quelque chose de commun », soit un radical (*enseignement, enseigner, enseignons,* etc.), soit un suffixe *(enseignement, armement, changement),* soit une simple séquence phonique *(enseignement, clément, justement),* soit un élément de sens *(enseignement, instruction, apprentissage).* Saussure appelait de tels rapports **associatifs,** se réclamant implicitement d'une psychologie *associationiste* selon laquelle toute association mentale de concepts suppose un élément commun (jusque dans les contraires).

Les structuralistes plus ou moins disciples de Saussure ont été conduits à définir plus précisément les deux classes ainsi distinguées, non sans modifier sensiblement le contenu de la seconde en assimilant les rapports paradigmatiques aux rapports d'**opposition**, sur lesquels Saussure lui-même avait fondé tout le système de signification de la langue. Une théorie satisfaisante en a été donnée, dans le cadre d'une linguistique fonctionnelle, par André Martinet (*Économie des changements phonétiques,* 1955 ; *Éléments de linguistique générale,* 1960) ; celui-ci distingue :

a) les **contrastes** ou rapports **syntagmatiques,** directement observables, entre unités significatives (comme *bonne*et *bière* dans *une bonne bière*) ou distinctives (comme le rapport de [n] avec [ɔ] dans *bonne* [bɔn]) ; Martinet rejette donc, à juste titre, l'emploi que fait Saussure, dans la définition du syntagme citée plus haut, du verbe « opposer » pour désigner la conjonction des signifiés de deux termes présents à la fois dans la chaîne du texte ;

b) les **oppositions** proprement dites ou rapports **paradigmatiques** entre termes substituables les uns aux autres, dont l'emploi dans tel contexte fait l'objet d'un choix ; la notion concerne les unités significatives comme *bonne, mauvaise, excellente* (échangeables dans le contexte *une... bière*) et les unités distinctives comme [n], [t], [s], [l], échangeables après [bɔ...] dans les mots *bonne, botte, bosse, bol* (*Éléments de linguistique générale,* § 1-20).

Le *paradigme* est ainsi défini comme **l'ensemble des unités significatives ou distinctives offertes au choix du locuteur en un point donné du texte.** Selon une telle conception, *rosam* et son pluriel *rosas* sont en rapport paradigmatique dans *Rosam carpe,* de même que *rosam* et *lilium,* mais non *rosam* et *rosae.*

Toutes les écoles linguistiques du XXe s. passent par cette distinction sans en adopter forcément la terminologie.

La glossématique de L. Hjelmslev distingue la fonction *et* (« conjonction ») qui s'applique dans le texte, et la fonction *ou* (« disjonction ») qui s'applique dans la langue ; le mot *bol* existe phoniquement par la conjonction de [b], [ɔ] et [l] ; mais il y a disjonction entre [n], [t], [s] et [l] après [bɔ...].

La linguistique distributionnelle (v. DISTRIBUTION, art. spécial) veut fonder

toute définition grammaticale sur les rapports contextuels, donc syntagmatiques : tout paradigme (contextuellement défini) constitue une classe d'unités grammaticales.

Si ce principe était applicable de manière absolue, il existerait autant de classes grammaticales que de positions différentes dans l'infinité des phrases possibles. Mais on observe qu'un grand nombre des paradigmes inventoriés selon la méthode distributionnelle se composent des mêmes éléments formels. Ainsi, le paradigme défini par la position du mot *journal* dans la phrase

*Achète le **journal***

est identique au paradigme du même mot dans les phrases suivantes, où il occupe une position bien différente :

*Le **journal** est cher*
*Le prix du **journal** a augmenté.*

Dans ces trois phrases, *journal* peut être remplacé par *livre, pain, lait, buffet, terrain, chien, cheval,* etc.

Si l'on veut maintenir une définition contextuelle de la classe grammaticale, il faut admettre :

— ou bien l'équivalence de plusieurs positions syntagmatiques obtenues par différentes transformations d'une phrase de base (doctrine transformationnelle) ;

— ou bien l'existence de valeurs paradigmatiques indépendantes du contexte, et qui sont permissives ou prohibitives relativement à telle et telle fonction.

Les deux positions se rejoignent dans la mesure où la permanence des formes implique dans les deux cas la permanence de traits sémantiques dont la forme est linguistique, et l'essence, extra-linguistique.

Roman Jakobson, mettant l'accent sur la dualité fondamentale des rapports syntagmatiques et paradigmatiques (*Essais de linguistique générale,* 1963, p. 43-67), voit dans les troubles des fonctions linguistiques correspondantes la cause de deux types différents d'**aphasie.** Il retrouve aussi cette dualité à la base de la distinction établie depuis longtemps par la rhétorique entre la **métonymie,** écart syntagmatique, et la **métaphore,** écart paradigmatique (v. MÉTAPHORE, art. spécial).

INTERDÉPENDANCE DU PARADIGME ET DU SYNTAGME

La coexistence des deux acceptions — l'ancienne et la moderne — du mot *paradigme* laisse supposer qu'elles sont compatibles, au moins dans une partie des cas.

La seconde, reposant sur la possibilité de choisir entre *n* unités différentes en un point d'un contexte donné, implique l'indépendance de ce choix relativement au contexte ; mais ce choix reste soumis à certaines contraintes contextuelles, avant tout grammaticales.

Dans la phrase

Achète le journal,

le mot *le* peut être remplacé par *un, ce, mon, ton, notre* sans que la phrase cesse d'être « grammaticale » ; tous ces mots composent donc un paradigme, que caractérise formellement la position anténominale. On ne pourrait pas remplacer *le* par *pain, lait, buffet, terrain, cheval ;* en revanche, ces mots sont substituables à *journal.* On ne pourrait pas remplacer *le* par *ouvre, lis, regarde, jette, déchire, brûle,* mais ces mots sont substituables à *achète.* La nature (ou classe) grammaticale du mot est imposée par le schème syntagmatique choisi : **significative de ce schème,** elle résulte d'un choix, mais d'un choix opéré **au niveau du syntagme** et non du mot. L'ensemble des phrases possibles constitue le paradigme des syntagmes phrastiques.

Des variantes comme *rosam* (« la rose », complément d'objet direct)/*rosae* (« de la rose », complément de nom) ne constituent pas un paradigme au niveau du mot ; la substitution de l'un à l'autre suppose le choix de « modèles » syntagmatiques différents : le paradigme est au niveau des syntagmes en jeu *(rosam emo/ rosae emptio).*

Parmi les mots que caractérise la propriété de précéder le nom, on peut citer encore *les, ces, mes, deux, plusieurs ;* aucun de ces mots ne pourrait remplacer *le* devant *journal.* Cette prohibition résulte des lois d'accord, qui sont, par essence, contextuelles. On ne peut donc pas dire que la variation en nombre des articles et des adjectifs constitue un paradigme au niveau de ces mots, parce qu'elle n'est pas libre, n'offrant jamais la possibilité d'un choix. Seul est choisi le nombre du nom : le choix du singulier *journal* au lieu du pluriel *journaux* est vraiment paradigmatique puisqu'il n'est pas commandé par le contexte, imposant lui-même dans son syntagme le choix de *le, ce, mon* au lieu de *les, ces, mes.*

Un raisonnement analogue appliqué à toutes les « catégories grammaticales » (genre, personne, temps, mode, etc.) conduit à distinguer celles qui sont imposées par le contexte, donc paradigmatiques au niveau du syntagme dans lequel entre l'unité considérée (par exemple, le mode subjonctif dans *sans qu'il le sache*), et celles qui résultent d'un choix d'essence extra-linguistique au niveau du mot (par exemple, le temps futur dans *Je vous écrirai*).

On établit ainsi l'existence d'un petit nombre de variations grammaticales sur lesquelles le contexte syntagmatique n'a aucune influence. Ces variations sont paradigmatiques dans les deux acceptions du mot. Il est montré à l'article spécial GRAMMAIRE comment une contrainte grammaticale s'exerce sur ces paradigmes mêmes : si l'essence du choix est extra-linguistique, ce choix ne s'exerce que dans les cadres préétablis de la grammaire, laquelle impose en français deux nombres (singulier/pluriel) et deux genres nominaux (masculin/féminin), six « personnes » pronominales, un système de visée temporelle limité à dix « temps » dans le mode où il trouve sa plus riche réalisation (l'indicatif).

L'acception nouvelle structuraliste, si elle exclut la plupart des séries morphologiques tenues anciennement pour paradigmes, inclut en revanche des séries lexicales indéfinies, par exemple *journal, pain, lait, buffet, terrain, cheval,* etc., où le choix obéit bien plus manifestement encore aux facteurs extra-linguistiques. Sur ce plan jouent avant tout des contraintes naturelles favorisant ou prohibant l'admission de tel ou tel mot dans un contexte défini.

On dira :

Regarde / jette / brûle le pain.

On dira difficilement :

**Ouvre / *lis / *déchire le pain.*

Là encore, il faut faire état de cadres sémantiques préétablis, le vocabulaire n'étant qu'un classement linguistique, imposé, des objets du monde de notre expérience. L'habitude crée parfois des affinités entre mots si fortes que le dictionnaire les prend en compte et que les compatibilités ou incompatibilités peuvent être dès lors tenues pour linguistiques : on dit, par exemple, *grièvement blessé,* mais *gravement malade ;* on dit *casser du bois,* mais *rompre les pourparlers.* L'opposition *grièvement/gravement* n'est pas purement paradigmatique.

paradis [paradi] n. m. (bas lat. ecclés. *paradisus,* jardin, le paradis [terrestre et céleste], gr. *paradeisos,* parc, lieu planté d'arbres où on entretient des animaux [et, dans la langue ecclés., « le paradis — terrestre et céleste »], persan *paradaiza,* proprem. « enclos du seigneur, parc » ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 [« état de bonheur dont jouissent... les âmes des justes... », fin du XIV[e] s., *Chronique de Boucicaut ; le portier du paradis,* 1868, Littré ; *...se recommander à tous les saints du paradis,* 1690, Furetière] ; sens 2, v. 980, *Passion du Christ*[*paradis — paradis terrestre,* v. 1119, Ph. de Thaon ; « pays merveilleux et enchanteur », 1611, Cotgrave] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, fin du XVI[e] s. ;

sens 5, v. 1240, G. de Lorris ; sens 6, 1542, Gesner, 59 [*pommier de paradis — paradis,* même sens, 1789, *Cours complet d'agriculture,* VIII, 249] ; sens 7, fin du XII[e] s., *Prise d'Orange*[*être au paradis,* XX[e] s. — d'abord ..*en paradis,* 1690, Furetière ; *le paradis de — quelqu'un —,* av. 1606, Desportes ; *paradis artificiels,* 1860, Baudelaire] ; sens 8, 1606, d'après G. Cohen, 1925 ; sens 9, 1597, Jal). **1.** Dans le Nouveau Testament, lieu de séjour des bienheureux après leur mort, et, *par extens.,* état de bonheur dont jouissent auprès de Dieu les âmes des justes après leur mort : *Elle est là-haut avec les saints du Paradis* (Banville). *Le paradis n'est pas fait pour les pécheurs* (Claudel). *Ce brave abbé Chichambre !... Il avait un don, et qui était de voir le paradis* (Bosco). *Elle flottait déjà, les mains jointes, prête à échapper au lit à balustres, pour monter dans un grand Paradis clair, où était Dieu* (Yourcenar). *Être au paradis* ou *en paradis.* (V. Rem.) || Fam. *Le portier du paradis,* saint Pierre. || *Invoquer* ou *se vouer, se recommander à tous les saints du paradis,* recourir, dans une situation difficile, à tous les appuis imaginables. || *Il ne l'emportera pas en paradis,* V. EMPORTER. || *Chemin du paradis,* V. CHEMIN. || **2.** *Paradis terrestre,* ou simplem. *paradis,* séjour enchanteur du premier homme avant le péché originel : *Le hêtre pourpre, les cèdres bleus, les peupliers argentés brillaient d'un éclat aussi neuf qu'au premier matin du paradis* (Beauvoir) ; *pays merveilleux et enchanteur.* || **3.** *Par anal.* Lieu de séjour enchanteur, décrit dans les textes orientaux, où vont les bons musulmans après leur mort. || **4.** *Oiseau de paradis,* syn. de PARADISIER. || **5.** *Graine de paradis,* syn. de MANIGUETTE || **6.** *Pommier de paradis,* ou simplem. *paradis,* espèce de pommier de petite taille sur lequel on greffe pour obtenir des pommiers nains. || **7.** Toute espèce de lieu ou d'état qui procure un bonheur se rapprochant, par sa plénitude, du bonheur éternel : *Oui, c'est le paradis que cette nouvelle vision de la vie* (Barrès). *Pour moi, c'est le paradis sur terre. Car les vrais paradis sont les paradis qu'on a perdus* (Proust). *Car il existe des rêves tombés en poussière, le bon sauvage par exemple ; des paradis invincibles comme la justice ou séculaires comme la liberté* (Malraux). *En vérité, le mal dont je souffrais c'était d'avoir été chassée du paradis de l'enfance et de n'avoir pas retrouvé une place parmi les hommes* (Beauvoir). || *Être au paradis,* être dans un état de parfait bonheur. || *Le paradis de (quelqu'un),* l'endroit où quelqu'un, eu égard à ses goûts et à sa nature, est dans une situation privilégiée : *Cet étang est le paradis des pêcheurs. Le Marché aux puces est le paradis des chineurs.* || *Paradis artificiels,* nom donné depuis Baudelaire aux états de béatitude physique et morale artificiellement procurés par l'usage des stupéfiants : *À l'exemple de tous les écrivains de son temps, il* [Rimbaud] *n'évitera pas l'expérience des paradis artificiels et, naturellement, de l'alcool* (Duhamel). || **8.** *Fam.* et *plaisamm.* Le dernier balcon d'un théâtre, où les places sont le moins chères : *Quand j'avais dix-huit ans, au Grand-Théâtre de Bordeaux, les trépignements et les ovations que la Traviata déchaînait au paradis me faisaient sourire et hausser les épaules* (Mauriac). || **9.** Nom conservé au bassin des pêcheurs dans certains ports, notamment à Calais.

• SYN. : **1** *ciel* ; **2** *Éden* ; **7** *eldorado, élysée, nirvana* ; **8** *poulailler* (fam.). — CONTR. : **1** *enfer, limbes, purgatoire.*

• REM. On dit aujourd'hui *aller* ou *être au paradis* plutôt que *en paradis,* qui est vieilli et se rencontre surtout dans des locutions figées.

paradisiaque [paradizjak] adj. (bas lat. ecclés. *paradisiacus,* du paradis [terrestre et céleste], de *paradisus* [v. l'art. précéd.] ; v. 1553, G. Postel, puis 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1860, Baudelaire). **1.** Qui appartient au paradis, ou qui lui est propre. || **2.** Se dit de ce qui procure une impression si agréable qu'elle évoque le paradis : *Un climat paradisiaque, une température océanienne, très modérée malgré sa proximité de l'équateur, ne variant que de deux à trois degrés* (Daudet). *Sur ce rocher paradisiaque du Pacifique* (L. Fabre). *Nous avons découvert un lieu de vacances vraiment paradisiaque. Une joie paradisiaque.*

• SYN. : *céleste, divin, enchanteur, féerique, idyllique, merveilleux, splendide, sublime, superbe.*

paradisier [paradizje] n. m. (de *paradis* ; 1806, d'après le *Dict. d'histoire naturelle,* 1818). Passereau exotique dont le mâle porte une parure de plumes de couleurs vives, souvent utilisées pour orner des chapeaux de femme.

paradiste [paradist] n. m. (de *parade* 1 ; 1838, Acad.). Pitre, bateleur qui jouait la parade à la porte des petits théâtres forains, et qui, aujourd'hui, attire la clientèle devant les cirques et les entreprises foraines, en l'amusant.

parador [paradɔr] n. m. (mot esp. signif. « auberge », de *parar,* faire halte, proprem. « disposer », lat. *parare,* préparer, arranger ; 1840, Th. Gautier). En Espagne, hôtel en général luxueux, géré par les services officiels du tourisme espagnol.

parados [parado] n. m. (de *para-* 2 et de *dos* ; 1838, Acad.). Terrassement protégeant le défenseur d'une fortification contre les coups de revers : *Tout à coup une sèche détonation percute l'air... Il* [Alban] *plongea. Deux secondes plus tard, relevé, il voyait dans le parados où venait de se ficher la balle, un petit trou d'où la terre coulait* (Montherlant). *Parados de tranchée, de rempart.*

paradoxal, e, aux [paradɔksal, -o] adj. (de *paradoxe* ; 1584, G. Bouchet, au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, 1932, Larousse [aussi *pouls paradoxal ; contraction paradoxale,* 1963, Larousse] ; sens 4, fin du XVI[e] s.). **1.** Qui tient du paradoxe : *Il serait paradoxal de voir les possédants revendiquer, outre la possession de leurs biens, la gratitude des non-possédants* (Saint-Exupéry). *Une opinion paradoxale. Un comportement paradoxal.* || **2.** Dont l'existence ou la conception paraît heurter le bon sens : *Juchés sur ces étranges et paradoxaux instruments qu'ont remplacés les bicyclettes, ils viraient, passaient et disparaissaient dans le soir* (Gide). *Je l'appelais une rue de paysans et elle m'enchantait parce qu'elle était si déplacée, si paradoxale dans un port de commerce* (Sartre). || **3.** Se dit d'un phénomène pathologique semblant en contradiction avec les autres signes observés chez le malade. || *Pouls paradoxal,* pouls lent accompagnant une fièvre élevée. || *Contraction paradoxale,* contraction d'un muscle innervé par une fibre voisine d'une fibre nerveuse excitée par un courant électrique. (V. PARADOXE [*paradoxe de Weber*].) || **4.** Se dit d'une personne dont l'état d'esprit est porté vers le paradoxe, qui aime soutenir une opinion contraire à l'opinion commune.

• SYN. : **1** *aberrant, absurde, anormal, extraordinaire, inadmissible, stupéfiant* ; **2** *bizarre, inattendu, incroyable, inimaginable, inouï, invraisemblable, singulier, surprenant.*

paradoxalement [paradɔksalmɑ̃] adv. (de *paradoxal* ; 1588, P. de Sainct-Julien [204], puis 1834, Boiste). D'une manière paradoxale : *Pour dire le vrai, ce genre, si subtil et si superbe, si naïf et si profond, si gai et si sévère, qui peut réunir paradoxalement les qualités les plus diverses, et qui exprime si bien le caractère personnel de l'artiste, n'a jamais joui d'une bien grande popularité parmi le vulgaire* (Baudelaire). *Je ne peux pas traverser ce qui me sépare de l'inconnaissable et, paradoxalement, les forces me viennent du désir de percer ce qui m 'en sépare* (Triolet).

paradoxe [paradɔks] n. m. (lat. *paradoxon,* chose contraire à l'opinion, gr. *paradoxon,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *paradoxos,* contraire à l'attente ou à l'opinion commune, extraordinaire, de *para,* à côté, et de *doxa,* opinion ; v. 1485, *Recueil Trepperel,* écrit *paradoce* [*paradoxe,* 1495, Vignay], au sens 1 [*paradoxe mathématique,* 1932, Larousse ; *paradoxe logique,* 1963, Larousse] ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3-4, 1903, Larousse). **1.** Opinion contraire aux vues communément admises : *Les idées de l'homme au paradoxe sont les seules dont je puisse rendre compte* (Diderot). *J.-J. Rousseau, le Don Quichotte du paradoxe* (Hugo). *Vous êtes ennuyeux avec* [...] *avec vos paradoxes ! Je*

vous tiens pour incapable de parler sérieusement (Ionesco). || *Paradoxe mathématique* ou *paradoxe logique,* résultat notoirement faux d'un raisonnement qui semble rigoureux : *Les célèbres paradoxes logiques de Zénon d'Élée.* || **2.** *Par extens.* Être, chose ou fait qui paraissent défier la logique, parce qu'ils présentent en eux-mêmes des aspects contradictoires : *Connaissez donc, superbe, quel paradoxe vous êtes à vous-même* (Pascal). *Le paradoxe du mariage, c'est qu'il a à la fois une fonction érotique et une fonction sociale* (Beauvoir). || **3.** *Paradoxe de Weber,* phénomène observé dans la contraction paradoxale, et qui est en désaccord avec le principe que « la transmission nerveuse est restreinte à la fibre excitée et ne se transmet pas aux fibres voisines ». (V. aussi PARADOXAL.) || **4.** *Paradoxe de Fergusson,* combinaison de mécanique consistant à transmettre, par engrenage, à trois roues en apparence identiques, des mouvements différents.

◆ adj. (de l'adj. gr. *paradoxos* [v. ci-dessus] ; 1549, J. Du Bellay). *Vx.* Syn. de PARADOXAL.

paradoxisme [paradɔksism] n. m. (de *paradoxe ;* 1803, Boiste). Figure de rhétorique qui consiste à réunir des idées qui semblent s'exclure.

paradoxologie [paradɔksɔlɔʒi] n. f. (gr. *paradoxologia,* récit de choses incroyables ou extraordinaires, amour du paradoxe, de *paradoxologos,* qui raconte des choses incroyables, dér. de *paradoxos* [v. PARADOXE] et de *legein,* dire ; 1573, B. Aneau [p. 242], puis 1838, Acad.). Traité sur les paradoxes.

parafe n. m. V. PARAPHE.

parafer v. tr. V. PARAPHER.

parafeu [parafø] n. m. (de *para-*2 et de *feu ;* 1803, Boiste). En verrerie, petit mur que l'on élève devant les ouvreaux.

parafeur n. m. V. PARAPHEUR.

paraffinage [parafinaʒ] n. m. (de *paraffiner ;* 24 avr. 1875, *Journ. officiel,* p. 2964). Action de paraffiner.

paraffine [parafin] n. f. (terme créé arbitrairement avec les mots lat. *parum,* trop peu, guère [de *parvus,* petit], et *affinis,* voisin, allié [de *ad-,* préf. marquant la proximité, et de *finis,* limite, borne], la paraffine ayant peu d'affinité avec les autres corps ; 1832, *Annales de chimie* [2[e] série, L, 69], au sens 1 [un premier ex. en 1552 — Rabelais —, au sens de « résine minérale »] ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Produit chimique blanc, solide au-dessous de 50°C, inodore, onctueux, tiré des schistes bitumineux et constitué essentiellement par des hydrocarbures saturés, indifférents aux agents chimiques. || *Huile de paraffine,* v. HUILE. || **2.** Nom donné à la série complète des homologues du méthane.

paraffiné, e [parafine] adj. (de *paraffine ;* 28 juin 1867, *Moniteur universel,* p. 828). Enduit ou additionné de paraffine : *Toile paraffinée. Papier paraffiné.*

paraffiner [parafine] v. tr. (de *paraffine ;* 24 avr. 1875, *Journ. officiel* [p. 2964], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Enduire de paraffine : *Paraffiner un emballage.* || **2.** Additionner de paraffine.

paraffineux, euse [parafinø, -øz] adj. (de *paraffine ;* 1932, Larousse). Qui contient de la paraffine : *Distillat paraffineux.*

paraffinique [parafinik] adj. (de *paraffine ;* 1878, Larousse, aux sens 1-2 ; sens 3. 1963, Larousse). **1.** Se dit d'une substance analogue à la paraffine. || **2.** Se dit des hydrocarbures saturés de la série du méthane : *Série paraffinique.* || **3.** *Brut paraffinique,* pétrole brut dont le résidu appartient à la série paraffinique.

paraffinome [parafinom] n. m. (dér. savant de *paraffine ;* 1932, Larousse). Tuméfaction inflammatoire consécutive à une injection sous-cutanée de paraffine.

parafiscal, e, aux [parafiskal, -o] adj. (de *para-* 1 et de *fiscal ;* 1962, Robert). Qui se rapporte à la parafiscalité : *Une taxe parafiscale.*

parafiscalité [parafiskalite] n. f. (de *para-* 1 et de *fiscalité ;* 1949, d'après P. Robert, t. V, 1962, p. 105 *b*). Ensemble des taxes, redevances et contributions perçues sous l'autorité de l'Etat, mais qui ne sont pas comptabilisées dans le budget de l'Etat ni dans ceux des collectivités publiques, et qui servent à couvrir des dépenses très diverses (frais de recherche, fonctionnement d'un organisme professionnel, etc.).

parafoudre [parafudr] n. m. (de *para-* 2 et de *foudre* 1 ; 1783, Bachaumont [XX, 63], au sens de « paratonnerre », sens actuel, 1842, Mozin). Appareil servant à protéger un matériel électrique contre les surtensions d'origine atmosphérique ou contre les ondes de choc.

parafouille [parafuj] n. m. (de *para-* 1 et de *fouille ;* 1953, Larousse). Profondeur supplémentaire donnée aux fondations d'un barrage, au droit du parement amont.

◆ adj. (1953, Larousse). *Mur parafouille,* mur en béton armé, destiné à augmenter l'étanchéité d'une construction.

1. parage [paraʒ] n. m. (de *pair* 1 [v. ce mot] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « extraction, noblesse, haute naissance » ; sens I, v. 1138, Gaimar ; sens II, 1520, *Coutumier général,* IV, 873).

I. *Vx.* Usité seulement dans l'expression *de haut parage,* de haute extraction, de haute lignée : *La citoyenne* [...] *donna* [...] *un bon témoignage de son fils, sans toutefois s'enorgueillir de lui devant une dame de haut parage* (France).

II. Système utilisé au Moyen Âge en pays de coutume pour éviter au suzerain les inconvénients du morcellement du fief.

2. parage [paraʒ] n. m. (esp. *paraje,* même sens, proprem. « lieu où on fait halte », de *parar,* s'arrêter, proprem. « disposer », lat. *parare,* préparer, arranger ; 1690, Furetière [un premier ex. au milieu du XVI[e] s.]). *Vx.* Lieu accessible à la navigation : *Le prince de Conti faisait un triste et humiliant personnage, n'osant mettre pied à terre dans un parage ennemi qui lui refusait des vivres* (Saint-Simon).

◆ **parages** n. m. pl. (sens 1, 1643, G. Fournier, 379 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, XX[e] s.). **1.** Zone maritime, plus ou moins étendue, proche des côtes : *Bientôt les bandes d'oiseaux de plus en plus nombreuses, des pétrels, des puffins, des contremaîtres, habitants de ces parages désolés, signalèrent l'approche du Groenland* (J. Verne). *L'escadre, qui venait de Toulon et qui se dirigeait vers Brest, se trouva tout à coup, au milieu d'un beau jour, saisie par la brume, dans les parages dangereux de l'île de Sein, semés de roches* (Valéry). || **2.** Région environnante, voisinage : *Le panorama y est magnifique, les parages s'éploient dans des verdures* (Huysmans). *Elle ne savait pas cultiver ce pardon apparent des injures, d'une pratique si nécessaire dans les parages de l'Institut* (Mauriac). *Dans nos parages, en pleine campagne s'élève une église ornée de somptueuses boiseries du XVI[e] siècle* (Jouhandeau). || **3.** Fam. *Dans les parages,* tout près d'ici : *Et qu'on nous envoie deux bouteilles de muscadet, et une de grenadine, ajouta-t-il à l'intention d'un garçon qui circulait dans les parages* (Queneau).

● SYN. : **1** *atterrages ;* **2** *abords, alentours, approches, contrée, environs, proximité ;* **3** *coin* (fam.), *secteur* (fam.).

3. parage [paraʒ] n. m. (de *parer,* « orner » ; 1494, A. Thierry, *Recueil* [II, 460], au sens de « action de coller la chaîne des tissus » ; sens 1, 1963, Larousse ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1868, Littré ; sens 4, 1732, Liger, II, 525). **1.** Action de parer les morceaux de viande bruts, pour les rendre propres à la consommation. || **2.** Façon donnée aux peaux mégissées pour les amincir. || **3.** Action de dresser et de polir les surfaces métalliques. || **4.** Labour donné aux vignes avant l'hiver.

parageau [paraʒo] n. m. (mot régional de l'Anjou, dér. de *parage* 1 ; XVI[e] s., Godefroy, au sens de « puîné qui tient un fief en parage » ; sens actuel, 1963, Larousse). Ouvrier qui, dans une ardoisière, travaille avec un autre.

1. paragenèse [paraʒnɛz *ou* paraʒənɛz] n. f. (de *para-* 1 et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1963, Larousse). Déviation expérimentale de la croissance embryonnaire,

permettant l'analyse des mécanismes de la morphogenèse.

2. paragenèse [paraʒnɛz *ou* paraʒənɛz] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1963, Larousse). Ensemble des minéraux constituant un minerai dans un gîte déterminé.

paragénésie [paraʒenezi] n. f. (de *para-* 1 et de *-génésie,* du gr. *genesis* [v. PARAGENÈSE 1] ; 1877, Littré). Croisement dans lequel les hybrides sont stériles entre eux, alors qu'ils sont féconds avec l'un ou l'autre des parents.

paraglyphe [paraglif] n. m. (de *para-* 1 et de *-glyphe,* gr. *gluphê,* ciselure, gravure, de *gluphein,* tailler, sculpter ; 1963, Larousse). Image photographique à aspect de relief, obtenue par copie d'un assemblage légèrement décalé d'un phototype négatif et de sa copie diapositive.

paragnathe [paragnat] n. m. (de *para-* 1 et de *-gnathe,* gr. *gnathos,* mâchoire ; 1875, Larousse). Monstre pourvu d'une mâchoire inférieure surnuméraire, en position latérale.

paragneiss [paragnɛs] n. m. (de *para* 4 et de *gneiss ;* 1963, Larousse). Gneiss qui résulte du métamorphisme d'une roche sédimentaire.

paragnosie [paragnozi] n. f. (de *para-* 1 et de *-gnosie,* du gr. *gnôsis,* connaissance, notion, de *gignôskein,* apprendre à connaître ; 1968, Larousse). Reconnaissance erronée d'un objet, liée à une lésion des lobes occipitaux.

paragoge [paragɔʒ] n. f. (bas lat. grammat. *paragogē,* addition d'une syllabe à la fin d'un mot, gr. *paragôgê,* action d'amener, abordage, dérivation grammaticale, changement de marche d'une armée, addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot ; v. 1340, J. Le Fèvre, au sens 1 ; sens 2 [du gr. *paragôgê*], 1875, Larousse). **1.** Dans l'ancienne terminologie grammaticale, addition d'un élément à la fin ou à l'intérieur d'un mot, comme *s* dans *jusques, encores,* et comme la syllabe *que* dans *avecque.* || **2.** Dans l'Antiquité grecque, mouvement opéré par une armée rangée en colonnes pour se disposer en ligne de bataille.

paragogique [paragɔʒik] adj. (de *paragoge ;* 1721, Trévoux). Ajouté par paragoge : *Voyelle paragogique.*

paragouvernemental, e, aux [paraguvɛrnəmɑ̃tal, -o] adj. (de *para-* 1 et de *gouvernemental ;* 4 mai 1969, *la Vie du rail*). Qui existe ou agit en marge du gouvernement : *Une officine paragouvernementale.*

paragrammatisme [paragramatism] n. m. (du bas lat. *paragramma, -mmatis,* faute de copiste, gr. *paragramma, -mmatos,* mot dénaturé par plaisanterie, de *para,* à côté, et de *gramma,* caractère d'écriture, inscription, lettre, dér. de *graphein,* écrire, inscrire ; 1868, Littré, au sens de « allitération » ; sens actuel, 1963, Larousse). Trouble du langage parlé consistant soit en une désorganisation syntaxique des phrases *(paragrammatisme expressif),* soit en une substitution de formes grammaticales incorrectes, ou néoformes, aux formes correctes attendues *(paragrammatisme impressif).*

paragraphe [paragraf] n. m. (bas lat. *paragraphus,* marque pour distinguer les différentes parties d'un exposé, gr. *paragraphos,* signe pour marquer les diverses parties du chœur, dér. de *paragraphein,* écrire le long de, à côté de, de *para,* à côté, et de *graphein,* écrire, inscrire ; v. 1220, Coincy, écrit *paragrafe ; paragraphe,* v. 1283, Beaumanoir). Division, généralement courte, d'un texte de prose, d'un discours, d'un chapitre, etc., indiquée par un retour à la ligne, avec un léger renfoncement ou non, et qui est notée dans les renvois par le signe §.

paragraphie [paragrafi] n. f. (de *para-* 1 et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1903, Larousse). Trouble du langage écrit, consistant dans la confusion et la substitution des mots.

paragrêle [paragrɛl] adj. invar. (de *para-* 2 et de *grêle*2 ; 1810, Brunot). Se dit d'un engin pyrotechnique tiré dans un nuage de grêle, où son explosion provoque la résolution du nuage en pluie. || *Canon paragrêle,* V. CANON.

paraguante [paragɑ̃t] n. f. (mot esp. de même sens, proprem. « [argent] pour [s'acheter] des gants », de *para,* pour, et de *guante,* gant ; 1625, Peiresc, VI, 74). *Vx.* Présent qui récompensait un service ; pourboire : *Pour quelque paraguante, on vous tuera votre homme* (Hugo). *Comme il peint bien toute cette canaille qui vous demande la manche et la paraguante* (Gautier).

paraguayen, enne [paragwɛjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Paraguay,* n. géogr. ; av. 1778, Voltaire, écrit *paraguéen ;* 1839, Boiste, écrit *paraguayan ; paraguayen,* 1875, Larousse). Relatif au Paraguay ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays.

paragueusie [paragøzi] ou **parageustie** [paragøsti] n. f. (de *para-* 1 et du gr. *geusis,* action de goûter, le sens du goût, dér. de *geuein,* faire goûter à [et, au moyen, « goûter »] ; 1875, Larousse [pour les deux formes]). Anomalie ou perversion du sens du goût.

paragutta [paragyta] n. m. (de *para-* 1 et de *gutta*[*-percha*] ; 1963, Larousse). Isolant utilisé pour les câbles télégraphiques sous-marins.

parahydrogène [paraidrɔʒɛn] n. m. (de *para-* 1 et de *hydrogène ;* 1963, Larousse). L'un des isomères de l'hydrogène.

paraison [parɛzɔ̃] n. f. (de *parer,* « orner » ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse [le dér. *paraisonnier,* « ouvrier qui fait la paraison du verre », est attesté dès le 24 juill. 1700, *Dict. général*] ; sens 3, v. 1960). **1.** En verrerie, opération consistant à tourner et à retourner une masse de verre pâteux au bout de la canne, sur une plaque de fer nommée « marbre » ou « mabre », afin d'égaliser la matière au bout de l'instrument et de la préparer ainsi aux manipulations suivantes. || **2.** La masse vitreuse soumise à cette opération. || **3.** Tube de matière plastique chauffé, puis gonflé à l'air comprimé, dans la technique de l'injection-soufflage, qui permet de mouler des corps creux d'assez grande dimension.

● SYN. : 3 *préforme.*

1. paraître [parɛtr] v. intr. (bas lat. *parescere,* paraître [Ve s.], inchoatif du lat. class. *parēre,* apparaître, se montrer [qui a donné l'anc. franç. *pareir,* même sens — 1080, *Chanson de Roland* —, *paroir* — v. 1175, Chr. de Troyes] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *pareistre* [*paroistre,* 1594, Godefroy ; *parestre,* fin du XVIe s., Brantôme ; *paraître,* fin du XVIIe s.], au sens I, 1 [au fig., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens I, 2, 1690, Furetière [au fig., 1580, Montaigne] ; sens I, 3, 1580, Montaigne [*paraître en nom,* non attesté — *paraître,* même sens, 1632, Rotrou] ; sens I, 4, 1580, Montaigne [*paraître à son avantage,* 1962, Robert] ; sens I, 5, 1765, *Encyclopédie,* art. *masque ;* sens I, 6, 1735, Marivaux ; sens I, 7, 1666, Molière ; sens I, 8 et 9, 1580, Montaigne [*le désir de paraître,* 1842, Balzac] ; sens II, 1677, Miege [*faire paraître,* 1875, Larousse] ; sens III, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens III, 2, 1685, Bossuet ; sens III, 3, 1672, Mme de Sévigné). [Conj. **58.**]

I. 1. Se faire voir soudainement ou peu à peu ; se présenter, se montrer : *Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille | Applaudit à grands cris* (Hugo). *Mais c'est Madame qui paraît tout à coup, sur le seuil de la cuisine, s'avance d'un pas raide* (Bernanos). *Une nuée se déchira et deux étoiles parurent* (Sartre). *Les premiers bourgeons paraissent aux arbres. Une moue de dépit parut sur son visage. Dès que la cantatrice parut, ce fut une ovation. La reine parut au balcon pour saluer la foule.* || *Fig.* Être perçu par l'esprit, se manifester (vieilli) : *Ce grand cœur qui paraît aux discours que tu tiens* (Corneille). *Une intelligence remarquable paraît dans toutes ses réponses.* || **2.** Se lever, apparaître à l'horizon, en parlant d'un astre : *Le soleil parut à l'horizon. Le jour, l'aurore paraissent. La lune paraît au-dessus de nos têtes.* || *Fig.* Débuter dans un certain domaine, commencer à y exercer une action notoire : *À l'époque où parut Racine, Corneille était encore en pleine gloire.* || **3.** Être ou rester visible ; se

voir : *Les écueils qui paraissent çà et là à la surface de l'eau. La chaîne enneigée paraît à peine à l'horizon. La cicatrice paraîtra toujours. Dent prête à percer qui paraît au travers de la gencive.* || Spécialem. *Paraître en nom,* ou simplem. *paraître,* avoir son nom qui figure dans la raison sociale d'une entreprise : *L'affaire lui appartient, mais il n'y paraît pas (en nom)* ou *son nom n'y paraît pas.* || **4.** Manifester sa présence en un lieu : *Ce député paraît tous les samedis dans sa circonscription. Il n'a pas paru à la réunion. Il n'a pas paru à son bureau de toute la semaine. Paraître en public.* || *Paraître à son avantage,* se présenter sous son aspect le plus séduisant. || **5.** *Spécialem.* Se présenter sur la scène, ou jouer un rôle dans un film, en parlant d'un personnage ou d'un acteur : *Astyanax ne paraît pas dans « Andromaque ». Il n 'a pas paru à l'écran depuis dix ans.* || **6.** Vx. *Paraître chez quelqu'un,* y aller en visite. || **7.** *Paraître devant ses juges, devant Dieu,* etc., syn. de COMPARAÎTRE : *Quand l'un et l'autre nous paraîtrons devant Dieu, c'est moi qui serai condamné* (Chateaubriand). *Il disait : Quand je paraîtrai devant mes juges je les inonderai de lumière* (France). || **8.** *Faire, laisser paraître,* rendre perceptible, laisser voir, montrer : *À l'annonce de cette décision, il fit paraître un étonnement sincère et profond. Cette jeune veuve laisse paraître son chagrin. Faire paraître tout son savoir.* || **9.** *Absol.* Se faire remarquer, vouloir briller, rechercher un certain prestige social ; jeter de la poudre aux yeux : *Ne pas se soucier de paraître. Être seul est important* (Gide). *Il aime à paraître. Vouloir paraître.* || *Le désir de paraître,* celui de briller en société.

II. En parlant d'un ouvrage ou d'un écrit, être publié et mis en vente : *Messieurs, dit-il, je veux vous lire un article qui a paru ce matin dans « le Figaro »* (France). *Puis il [...] se plongea dans les « Essais de géographie linguistique » de Dauzat, tome II, récemment paru* (H. Bazin). *Cet hebdomadaire satirique paraît chaque mercredi. Le livre que tu attendais a paru* ou *est paru : tu peux donc l'acheter.* (V. Rem.) || *Faire paraître,* publier : *Faire paraître un décret au Journal officiel. Faire paraître une petite annonce, ses Mémoires, un ouvrage.*

III. 1. (suivi d'un adjectif ou d'un nom attribut du sujet) Se présenter sous tel ou tel aspect, avoir l'apparence de : *Hermann à mes côtés me paraissait une ombre* (Hugo). *Elle était triste en le quittant et lui aussi paraissait ému quand il l'a embrassée* (Sarraute). *Tout paraissait noir sur le blanc de la neige, même le cheval gris* (Simenon). *Cette offre que je vous ai faite vous a paru monstrueuse sur le coup* (Anouilh). *Mais, vous savez, les chrétiens parlent quelquefois ainsi, sans le penser jamais réellement. Ils sont meilleurs qu'ils ne paraissent* (Camus). *Il veut paraître plus sévère qu'il n'est. Elle veut paraître au courant de tout.* || **2.** (suivi d'un infinitif) Donner l'impression de : *Il me paraît s'améliorer de jour en jour. Il parut céder, puis en revint à sa position initiale. Tu parais ne pas bien savoir où tu vas. Elle paraît avoir vingt ans.* || **3.** (suivi d'un nom indiquant l'idée d'âge, accompagné de l'adj. poss. *son* ou d'un adjectif numéral) Avoir un aspect physique correspondant à tel âge : *Edmond de Goncourt, le maître de maison, paraît cinquante ans* (Daudet). *J'entendis dire qu'il paraissait bien son âge, je fus étonné de remarquer sur son visage quelques-uns de ces signes qui sont plutôt la caractéristique des hommes qui sont vieux* (Proust). *Il paraissait trente-deux ou trente-trois ans plutôt que trente* (Romains). *Madame Grangier paraissait l'aînée de son mari ; son inélégance, sa taille courte, firent qu'elle me déplut au premier coup d'œil* (Radiguet).

• SYN. : **I, 1** *apparaître, éclore, jaillir, montrer son nez* (fam.), *naître, pointer, surgir ;* **2** *percer, poindre ;* **3** *se dessiner, émerger, transparaître ;* **4** *aller, se montrer, se présenter ;* **5** *se produire ;* **8** *afficher, déployer, étaler, faire montre de, manifester ;* **9** *se pavaner, plastronner* (fam.), *poser.* || **III, 1** *avoir l'air* (fam.), *passer pour, sembler ;* **3** *faire* (fam.).

◆ v. impers. (sens I, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*sans qu'il y paraisse,* 1690, Furetière ; *il paraît que,* 1636, Monet — sous la forme négative, av. 1696, La Bruyère] ; sens II, 1, 1764, Voltaire ; sens II, 2, v. 1695, Fénelon ; sens II, 3, 1680, M^me^ de Sévigné [« il semble que », 1636, Monet ; *paraît-il,* 1869, A. Daudet ; *à ce qu'il paraît,* 1906, Loti]).

I. *Il y paraît,* la chose se voit, il y en a des marques, des preuves (surtout sous la forme négative) : *Cette porte est même fermée à clé et au verrou. Il n'y paraît pas, mais elle l'est* (Giraudoux). *Mets de la pommade sur ta plaie : dans quelques jours, il n'y paraîtra plus. Cette affaire est moins simple qu'il n'y paraissait au début.* || *Sans qu'il y paraisse,* sans que cela se voie ou sans qu'on s'en doute : *Cependant, tout en le suivant, je m'efforçais de le guider sans qu'il n'y parût* (Lacretelle). || Class. *Il paraît que* (suivi de l'indicatif), on voit que : *Deux écrivains [...] ont blâmé Montaigne [...] ; il paraît que tous deux ne l'ont estimé en nulle manière* (La Bruyère) ; *auj.,* sous la forme négative (suivi du subj.) : *Il ne paraît pas que vous ayez fait le nécessaire.*

II. 1. *Il* (*me, te, lui, nous,* etc.) *paraît* (suivi d'un adjectif) *de* (et l'infinitif) ou *que* (et une forme conjuguée), s'emploie pour exprimer une appréciation, une estimation, un jugement : *Il paraît nécessaire d'agir ainsi. Il me paraît préférable de continuer les recherches. Il leur parut tout à fait inutile d'insister. Il paraît certain qu'il ne s'en tiendra pas là. Il nous paraît nécessaire que vous agissiez ainsi. Il vous a paru utile que je m'y rende en personne. Il ne lui paraissait pas croyable qu'on voulût l'assassiner.* || **2.** Littér. *Il me* (*nous, vous, leur,* etc.)*paraît que* (*suivi de l'indicatif* ou *du conditionnel*) ou *il ne me* (*nous, vous,* etc.) *paraît pas que* (suivi du subjonctif), j'ai l'impression ou (class.) la conviction que : *Parfois il me paraît que je n'admire en littérature rien tant que, par exemple, dans Racine, la discussion entre Mithridate et ses fils* (Gide). *Il lui paraît que, d'après le barème, il devrait être grand officier depuis deux ans* (Montherlant). || **3.** *Il paraît que, il paraîtrait que, paraît que* (fam.), *paraîtrait que* (fam.), *paraît-il que* (pop.) [suivi de l'indicatif ou du conditionnel pour marquer qu'on tient le fait pour hypothétique], on dit que, on a rapporté que, on prétend que : *Il paraît qu'il y a eu un accident. Il paraît qu'il serait déjà arrivé. Paraît que sa femme est jolie. Paraît-il qu'on aurait trouvé du pétrole dans son champ.* || *Paraît-il,* même sens (en proposition incise) : *Il y a eu, paraît-il, un accident.* || *À ce qu'il paraît,* selon les apparences ; selon ce qu'on rapporte : *À ce qu'il paraît, tu es malade. Il ne possède pas, à ce qu'il paraît, toutes les qualités requises pour cet emploi.*

• SYN. : **I** *il s'avère que.* || **II, 1** et **2** *il* (*me, te, lui,* etc.) *semble ;* **3** *on dit que ; dit-on ; à ce qu'on dit*(fam.).

• REM. Au sens II du v. intr., *paraître* s'emploie avec l'auxiliaire *avoir* si l'on veut présenter l'action, avec l'auxiliaire *être* si l'on veut insister sur le résultat : *Ce journal a paru régulièrement jusqu'à l'année dernière. Le dernier volume de cette encyclopédie est enfin paru.*

2. paraître [parɛtr] n. m. (emploi substantivé de *paraître* 1 ; fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné, au sens de « ostentation » ; sens actuel, v. 1772, J.-J. Rousseau). *Littér.* Apparence (par opposition à *l'être*) : *Ce paraître qui ne répond pas toujours à l'être* (Hermant). *Le comédien nous l'a appris : il n'y a pas de frontière entre le paraître et l'être* (Camus).

paralipomènes [paralipɔmɛn] n. m. pl. (bas lat. ecclés. *paralipomena,* n. neutre plur., « les paralipomènes [partie de l'Ancien Testament] », gr. *paraleipomena,* même sens, part. prés. passif neutre substantivé de *paraleipein,* laisser de côté, de *para,* auprès de, à côté, et de *leipein,* laisser ; 1690, Furetière, aux sens 1-2 ; sens 3, 1859, Sainte-Beuve). **1.** Titre de deux livres de la Bible qui constituent un supplément au Livre des Rois. (Avec une majuscule, en ce sens.) || **2.** *Par anal.* Sorte de supplément à un ouvrage précédent (par opposition à *prolégomènes*). || **3.** *Par extens.* et *littér.* Addition quelconque : *Les paralipomènes*

sont portés à grand'peine par un autre chameau (France).

paralipse [paralips] n. f. (gr. *paraleipsis,* action de négliger, d'omettre, prétérition, de *paraleipein* [v. l'art. précéd.] ; 1732, Richelet). Figure de rhétorique qui consiste à attirer l'attention sur quelque chose, tout en déclarant ne pas vouloir en parler.

paralique [paralik] adj. (du gr. *paralos,* qui se trouve près de la mer, de *para,* auprès de, à côté, et de *hals, halos,* la mer ; 1875, Larousse). Se dit d'un bassin houiller qui s'est formé dans une lagune.

paralittéraire [paraliterɛr] adj. (de *para-* et de *littéraire ;* milieu du XX^e^ s., aux sens 1-2). **1.** Relatif à des activités annexes de la littérature : *Écrivain qui accepte des besognes paralittéraires pour vivre.* || **2.** Relatif à la paralittérature : *Un genre paralittéraire.*

paralittérature [paraliteratyr] n. f. (de *para-* 1 et de *littérature ;* milieu du XX^e^ s., aux sens 1-2). **1.** Activité de création textuelle qui concerne les œuvres non reçues officiellement, ou considérées comme mineures (par opposition à *littérature*). || **2.** L'ensemble des textes ainsi créés.

paraliturgie [paralityrʒi] n. f. (de *para-* 1 et de *liturgie ;* 1963, Larousse). Ensemble des cérémonies religieuses catholiques destinées au grand public, en marge de la liturgie, dans une intention pédagogique et d'initiation.

parallactique [paralaktik] adj. (gr. *parallaktikos,* même sens, de *parallassein* [v. l'art. suiv.] ; 1691, Ozanam). Qui est relatif à la parallaxe : *Angle parallactique. Mesure parallactique des distances.*

parallaxe [paralaks] n. f. (gr. *parallaxis,* action d'alterner, changement, parallaxe, de *parallassein* ou *-ttein,* disposer alternativement, changer de place, de *para,* auprès de, à côté, et de *allasseinou -ttein,* changer, dér. de *allos,* autre ; 1557, P. de Mesmes [71], au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière [« petit angle... », « diamètre apparent... », 1963, Larousse] ; sens 4, 1932, Larousse [*parallaxe de visée,* 1963, Larousse]). **1.** En astronomie, angle sous lequel serait vu de façon normale, à partir d'un astre, soit le demi-diamètre de la Terre (cas des astres du système solaire), soit le demi-grand axe de l'orbite terrestre (cas des étoiles). || **2.** Angle sous lequel on voit un objet ou une distance frontale à partir d'un point donné. || **3.** En topographie, différence dans la direction ou déplacement dans la position apparente d'un corps, dus à un changement de position de l'observateur. || Petit angle dont on doit corriger généralement des mesures angulaires pour se ramener à une origine différente du point d'observation. || Diamètre apparent, généralement petit, sous lequel on voit un objet donné. || **4.** *Parallaxe stéréoscopique,* en photographie, différence de position des objets rapprochés, que l'on peut vérifier en superposant les deux vues d'un couple stéréoscopique. || *Parallaxe de visée,* décalage de l'image enregistrée par rapport à l'objet visé, s'il est très rapproché, lorsque le viseur n'utilise pas l'objectif de prise de vue.

parallèle [paralɛl] adj. (lat. *parallelus,* parallèle [en géométrie et en astronomie], gr. *parallêlos,* même sens, de *para,* d'auprès de, du côté de, et de *allêlôn,* les uns les autres [génitif plur.], dér. de *allos,* autre ; 1549, R. Estienne, au sens 1 [un premier ex. au XIII^e^ s. ; pour deux ou plusieurs choses linéaires..., 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière [*cercle parallèle ; un parallèle,* 1552, Rabelais] ; sens 3, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1967, Aragon ; sens 5, 1636, Monet). **1.** Se dit d'une droite, d'une courbe ou d'une surface dont tous les points sont situés à égale distance d'une autre droite, d'une autre courbe ou d'une autre surface dans toute son étendue : *Segments, plans parallèles.* || Se dit de deux ou plusieurs choses linéaires qui ont sensiblement le même écartement en tous leurs points : *Les rails d'une voie ferrée sont parallèles.* || *Barres parallèles,* V. BARRE. || **2.** *Cercle parallèle,* ou, substantiv., *un parallèle,* section d'une surface de révolution par un plan perpendiculaire à l'axe. || **3.** *Fig.* Se dit de ce qui existe, se pratique en marge d'une autre activité du même genre ou concurremment à celle-ci : *Nous sommes habitués, en France, à avoir des écrivains qui font une carrière (en général dans l'enseignement ou les ministères) parallèle à leur carrière littéraire, et toutes les deux évoluent sans heurts* (Queneau). || *Marché parallèle de l'or, des devises,* V. MARCHÉ. || **4.** *Péjor.* Se dit de ce qui existe, se pratique en plus d'autre chose et en marge des dispositions réglementaires : *Un marché parallèle qui se développe en temps de pénurie. Travail parallèle. Dénoncer l'activité des polices parallèles.* || **5.** Se dit de deux actions qui obéissent à des principes identiques et tendent par des moyens comparables aux mêmes buts : *Ces deux États mènent une politique parallèle.*

● SYN. : **4** *clandestin, illégal, marginal, noir, occulte ;* **5** *analogue, comparable, semblable.*

◆ n. m. (sens 1, 1868, Littré [*parallèle céleste — parallèle,* même sens, XVI^e^ s., Jal ; *parallèle de hauteur,* 1868, Littré ; *parallèle terrestre, parallèle de déclinaison,* 1868, Littré — *parallèle,* même sens, 1552, Rabelais] ; sens 2, 1559, Amyot [*entrer en parallèle avec quelqu'un,* 1690, Furetière ; *mettre en parallèle,* 1651, Pascal]). **1.** *Parallèle céleste,* chacun des cercles de la sphère céleste dont le plan est parallèle à celui de l'équateur. || *Parallèle de hauteur,* cercle de la sphère terrestre, parallèle à l'horizon. || *Parallèle terrestre,* chacun des cercles de la sphère terrestre ou du géoïde, dont le plan est parallèle à celui de l'équateur. (On dit aussi PARALLÈLE DE DÉCLINAISON ou simplem. PARALLÈLE.) || **2.** Procédé de comparaison, grâce auquel on fait ressortir les ressemblances et les différences entre deux personnes ou deux choses : *Le Parallèle consiste dans deux descriptions, ou consécutives, ou mélangées, par lesquelles on rapproche l'un de l'autre, sous leurs rapports physiques ou moraux, deux objets dont on veut montrer la ressemblance ou la différence* (Fontanier). *On voit que le parallèle de Balzac et de Stendhal, si l'on prenait quelque intérêt à cet exercice, pourrait se concevoir et se poursuivre assez raisonnablement. Ils opèrent l'un et l'autre sur la même époque et la même substance sociale* (Valéry). *On m'excusera d'établir un parallèle abusif entre ce mince bouquin des « Aventures de Télémaque » que j'écrivis de vingt-deux à vingt-quatre ans et l'œuvre énorme de Joyce où aboutissent toutes les pensées d'un homme qui avait alors quarante ans environ* (Aragon). || *Entrer en parallèle avec quelqu'un,* pouvoir lui être comparé. || *Mettre en parallèle,* comparer deux personnes, deux choses d'une façon suivie : *Le jour où nous pourrons, sans inconvénient pour personne, mettre en parallèle la politique de Georges Bidault et la politique de Charles de Gaulle* (Mauriac).

● SYN. : **2** *comparaison.*

◆ n. f. (sens 1, 1680, Richelet [comme n. m., 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1718, Acad. [*parallèle de départ,* 1938, J. Romains] ; sens 3, 1812, Mozin ; sens 4, 1962, Robert). **1.** Droite parallèle : *Devons-nous conserver la définition classique des parallèles et dire qu'on appelle ainsi deux droites qui, situées dans le même plan, ne se rencontrent pas quelque loin qu'on les prolonge ?* (H. Poincaré). *Mener une parallèle à une droite, à un plan par un point donné.* || **2.** Tranchée parallèle à l'ouvrage à assiéger ou à la ligne de front qu'on se propose d'attaquer. || *Parallèle de départ,* tranchée où l'on groupait les hommes avant l'attaque. || **3.** *Parallèle à vis,* outil avec lequel le graveur en lettres trace des parallèles sur une planche de métal. || **4.** *Groupement* ou *montage en parallèle,* en électricité, disposition relative de plusieurs conducteurs, générateurs ou condensateurs, dont chacun a ses deux bornes réunies aux deux mêmes points (par opposition à *montage en série*). [On dit aussi MONTAGE EN DÉRIVATION.]

parallèlement [paralɛlmɑ̃] adv. (de *parallèle ;* 1583, Du Monin, 966). De façon parallèle : *Le même meurtre s'accomplit parallèlement chez nous, avec plus d'hypocrisie, mais avec non moins de persévérance qu'au-delà du rideau de fer* (Mauriac). *Des murs construits parallèlement. Une action menée parallèlement à la réflexion.*

parallélépipède [paralelepipɛd] ou **parallélipipède** [paralelipipɛd] n. m. (bas lat. *parallelepipedum,* même sens, de

l'adj. gr. *parallêlepipedos,* en forme de parallélépipède, dér. de *parallêlos* [v. PARALLÈLE] et de *epipedon,* surface plane, neutre substantivé de l'adj. *epipedos,* plan, uni, de *epi,* sur, et de *pedon,* sol, surface ; 1570, Finé [1], comme adj., écrit *parallélépipède,* au sens de « qui a la forme d'un parallélépipède » ; comme n. m., au sens actuel, 1690, Furetière, écrit *parallélépipède* [*parallélipipède,* 1762, Acad. ; *parallélépipède droit,* 1868, Littré ; *parallélépipède oblique, rectangle,* 1875, Larousse]). Polyèdre possédant six faces qui sont toutes des parallélogrammes, les faces opposées étant égales et parallèles entre elles. || *Parallélépipède droit, oblique,* parallélépipède dont les arêtes latérales sont perpendiculaires, obliques par rapport aux bases. || *Parallélépipède rectangle,* parallélépipède droit dont la base est un rectangle.

parallélépipédique [paralelepipedik] adj. (de *parallélépipède ;* 1847, Bescherelle). Qui a la forme d'un parallélépipède : *Solide parallélépipédique.*

parallélisation [paralelizasjɔ̃] n. f. (de *paralléliser ;* 1877, Littré). Action de paralléliser.

paralléliser [paralelize] v. tr. (dér. savant de *parallèle ;* 1875, Larousse). Rendre parallèle : *Paralléliser les roues d'une voiture.*

paralléliseur [paralelizœr] n. m. (de *paralléliser ;* 1903, Larousse). Appareil qui rassemble en parallèle les rubans de fibres textiles avant tissage.

parallélisme [paralelism] n. m. (bas gr. *parallêlismos,* parallélisme, du gr. class. *parallêlos* [v. PARALLÈLE] ; 1647, Pascal, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1770, Buffon [*parallélisme psychique,* 1932, Larousse] ; sens 4, 1901, Bergson ; sens 5, 1903, Larousse). **1.** Le fait d'être parallèle ; état de deux éléments parallèles : *Le parallélisme de deux plans, de deux droites.* || **2.** Position parallèle des roues directrices d'une voiture : *Vérifier le parallélisme.* || **3.** *Fig.* Marche, évolution comparable et suivant la même direction : *Je ne cherche pas à expliquer ce qui s'écrit par la vie de l'homme qui l'écrit. Simplement je constate le parallélisme de deux processus, l'un qui se reflète dans l'écriture, l'autre dans la biographie* (Aragon). *Entre la marche de l'industrie et celle du commerce, le parallélisme est évident.* || *Parallélisme psychique,* phénomène consistant en ce que deux individus distincts déroulent le même enchaînement de pensées et aboutissent ensemble à une même pensée qu'ils expriment en même temps. || **4.** *Parallélisme psychologique, psychophysiologique* ou *psychophysique,* nom donné à diverses théories selon lesquelles les phénomènes nerveux ou physiques et les phénomènes psychologiques forment deux séries de faits « parallèles », c'est-à-dire en étroite interaction les uns par rapport aux autres. || **5.** Dans la poésie des Hébreux et de divers peuples de l'Orient, forme de style consistant dans l'emploi de membres de phrases parallèles qui se font pendant selon un certain rythme.

paralléliste [paralelist] adj. (de *parallélisme ;* 1963, Larousse). Qui concerne ou qui professe la théorie psychologique du parallélisme : *La théorie paralléliste est une variété du dualisme philosophique.*

parallélogrammatique [paralelɔgramatik] adj. (dér. savant de *parallélogramme ;* 1751, Brunot). Qui a la forme d'un parallélogramme : *Figure parallélogrammatique.*

parallélogramme [paralelɔgram] n. m. (bas lat. *parallelogrammus* ou *-mmum,* parallélogramme, gr. *parallêlogrammon,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *parallêlogrammos,* en forme de parallélogramme, de *parallêlos* [v. PARALLÈLE] et de *gramma,* caractère gravé, inscription, dér. de *graphein,* écrire, inscrire ; 1542, Bovelles, au sens 1 [*parallélogramme des forces,* 1868, Littré ; *parallélogramme des vitesses,* 1875, Larousse ; *règle du parallélogramme,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1875, Larousse [*parallélogramme flexible,* même sens, 1868, Littré]). **1.** Quadrilatère dont les côtés opposés sont parallèles deux à deux : *Dans cette déformation, le monde n'est pas demeuré semblable à lui-même ; les carrés sont devenus des rectangles ou des parallélogrammes, les cercles des ellipses* (H. Poincaré). || *Parallélogramme des forces, des vitesses,* ou *règle du parallélogramme,* règle donnant la résultante de deux vecteurs comme la diagonale du parallélogramme ayant ces vecteurs pour côtés : *Il ne serait pas difficile par exemple d'illustrer le parallélogramme des forces à l'aide d'un appareil formé de trois fils, passant sur des poulies, tendus par des poids et se faisant équilibre en tirant sur un même point* (H. Poincaré). || **2.** *Parallélogramme de Watt,* mécanisme formé d'un ensemble de pièces articulées entre elles et formant un parallélogramme, et qui a pour objet de transformer un mouvement circulaire alternatif en mouvement presque rectiligne.

parallélokinésie [paralelɔkinezi] n. f. (de *parallélo-,* élément tiré de *parallèle,* et de *-kinésie,* du gr. *kinêsis,*mouvement, dér. de *kineîn,* mouvoir ; 1932, Larousse). Phénomène pathologique consistant dans l'impossibilité où se trouve le sujet de mouvoir spontanément le membre malade, bien qu'il puisse reproduire avec ce membre les mouvements passifs exécutés par le membre sain.

paralogisme [paralɔʒism] n. m. (gr. *paralogismos,* même sens, de *paralogizesthai,* faire un faux raisonnement, dér. de *paralogos,* inattendu, inopiné, absurde, de *para,* auprès de, à côté, et de *logos,* parole, raison ; v. 1380, *Aalma*). Faute de raisonnement faite de bonne foi, sans intention d'induire en erreur (par opposition au *sophisme,* où il y a intention d'induire en erreur) : *Ce qui me frappe encore bien davantage, c'est l'assentiment donné à ces contradictions, la facilité avec laquelle les plus monstrueux paralogismes sont acceptés comme choses toutes naturelles, de façon à faire croire à des facultés ou à des notions d'un ordre particulier, et étrangères à notre monde* (Baudelaire). *L'éternel retour lui semblait le plus enfantin des paralogismes* (Hermant).

● SYN. : *erreur.*

paralogue [paralɔg] n. m. (de *para-* 1 et de *-logue,* du gr. *logos,* discours ; 1972, *Dict. de linguistique*). Syn. de LOGATOME.

paralume [paralym] n. m. (de *para-* 2 et de *lum*[*ière*] ; 1963, Larousse). Écran destiné à dissimuler à la vision directe les sources de lumière, surtout dans les systèmes d'éclairage au néon.

paralysant, e [paralizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *paralyser ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, 6 sept. 1875, *Journ. officiel,* p. 7609). **1.** Qui paralyse, diminue ou abolit la motricité : *Le curare est une substance paralysante.* || **2.** *Fig.* Qui réduit à l'inertie, à l'impuissance : *J'y vois net, j'échappe à la paralysante manie de l'hésitation* (L. Daudet).

paralysé, e [paralize] adj. (de *paralys*[*ie*] ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIII^e s., Bernardin de Saint-Pierre). **1.** Atteint de paralysie : *Il y avait aussitôt appris* [...] *que don Cesare avait depuis la veille au soir la jambe et le bras paralysés, qu'un médecin de Foggia venait d'arriver à son chevet* (Vailland). *Un vieillard paralysé.* || **2.** Rendu inerte : *Georges, toujours couché dans le fossé, attentif, raide, maintenant cnmplètement insensible et paralysé de crampes* (C. Simon).

● SYN. : **1** *paralytique ;* **2** *perclus.*

◆ n. (av. 1922, Proust). Syn. de PARALYTIQUE.

paralyser [paralize] v. tr. (de *paralys*[*ie*] — v. aussi l'art. précéd. ; 1765, *Encyclopédie* [XI, 913], au sens 1 ; sens 2, 1868, A. Daudet ; sens 3, 1789, Brunot). **1.** Frapper de paralysie : *Cette tumeur lui a paralysé les membres inférieurs.* || **2.** *Par extens.* Réduire matériellement à l'immobilité : *Le bateau n'obéit qu'à peine, paralysé par ce filet qui immobilisait son impulsion* (Maupassant). *Un défilé qui paralyse la circulation.* || **3.** *Fig.* Frapper d'inertie, réduire à l'impuissance : *Je croyais, de bonne foi, qu'un esprit religieux était paralysé d'un côté, qu'il y avait des vérités qui ne pouvaient arriver jusqu'à lui, tout supérieur qu'il pût être d'ailleurs* (Chateaubriand). *Il a, dans le regard, la voix, le geste, je ne sais quoi d'inhumain qui me paralyse* (Gide). *Mais, dans le cas d'une guerre défensive, un pays paralysé par*

la grève étant voué fatalement à l'invasion de l'agresseur, ils soutenaient qu'un peuple attaqué a le droit, et le devoir, de se défendre par les armes (Martin du Gard). *Poursuivre et paralyser les méchants n'est pas la seule tâche de la police* (Montherlant).

• SYN. : 2 *bloquer, entraver, gêner, immobiliser, stopper ;* 3 *anéantir, annihiler, clouer*(fam.), *glacer, inhiber, pétrifier.*

paralyseur, euse [paralizœr, -øz] adj. (de *paralyser ;* 1932, Larousse). Se dit de certains hyménoptères qui paralysent les proies vivantes dont ils approvisionnent leurs nids.

paralysie [paralizi] n. f. (lat. *paralysis,* paralysie d'un côté du corps, gr. *paralusis,* relâchement, paralysie, de *paraluein,* délier sur le côté, paralyser, de *para,* auprès de, à côté, et de *luein,* délier ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,*écrit alaïsin [*paralisin,* fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire ; paralisis,* début du XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch ; *paralisie,* 1256, Ald. de Sienne ; *paralysie,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 [*paralysie agitante, alterne, infantile, périodique,* 1888, Larousse ; *paralysie générale,* début du XIX[e] s.] ; sens 2, av. 1672, La Mothe Le Vayer). **1.** Diminution ou abolition de la motricité, due à des lésions des voies nerveuses ou à des lésions musculaires : *Mais, depuis cinq à six années, une paralysie des jambes le clouait à son fauteuil* (Maupassant). *Mais la cruelle Vénus l'avait frappé de paralysie dans l'instant même où il avait décidé de faire conduire la vierge dans son lit* (Vailland). || *Paralysie agitante,* ancien nom de la maladie de Parkinson. || *Paralysie alterne,* syn. de HÉMIPLÉGIE. || *Paralysie générale,* méningo-encéphalite syphilitique, qui, malgré son nom, ne s'accompagne pas de paralysie, et qui associe des troubles psychiques et des troubles neurologiques. || *Paralysie infantile,* dénomination ancienne et erronée de la poliomyélite. || *Paralysie périodique,* affection souvent héréditaire et familiale, caractérisée par l'apparition de paralysies durant quelques minutes à quelques heures. || *Paralysie pseudo-bulbaire,* v. PSEUDO-BULBAIRE. || **2.** *Fig.* Impossibilité d'agir, arrêt complet : *Les maisons semblent mortes ; l'angoisse de la petite ville ressemble à de la paralysie* (Barrès). *La grève a provoqué la paralysie des transports publics.*

• SYN. : 2 *asphyxie, blocage, immobilisation, léthargie, marasme.*

paralytique [paralitik] n. et adj. (lat. *paralyticus,* même sens, gr. *paralutikos,* même sens, de *paralutos,* même sens, dér. de *paraluein* [v. PARALYSIE] ; début du XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, écrit *paralitique ; paralytique,* 1535, Olivétan). Se dit d'une personne qui est atteinte de paralysie : *La parabole de l'aveugle et du paralytique. Celui qui veut unir dans un accord mystique | L'ombre avec la chaleur, la nuit avec le jour, | Ne chauffera jamais son corps paralytique | À ce rouge soleil que l'on nomme l'amour !* (Baudelaire).

• SYN. : *paralysé.*

paramagnétique [paramaɲetik] adj. (de *para-* 1 et de *magnétique ;* 1868, Littré). Se dit de substances qui, sans être ferromagnétiques, s'aimantent, mais bien plus faiblement que le fer (par opposition à *diamagnétique*).

paramagnétisme [paramaɲetism] n. m. (de *paramagnétique,*d'après *magnétisme ;* 1868, Littré). Propriété des substances dites « paramagnétiques ».

paramécie [paramesi] n. f. (du gr. *paramêkês,* allongé, oblong, de *para,* auprès de, à côté, et de *mêkos,* longueur ; 1836, Landais). Grand protozoaire cilié que l'on trouve en grande quantité dans les eaux croupies.

paramédical, e, aux [paramedikal, -o] adj. (de *para-* 1 et de *médical ;* 1966, Cloutier, p. 88). Se dit des professions et des personnels qui ne font pas partie des professions médicales, mais qui ont trait, sur les plans technique ou administratif, aux activités relatives à la santé : *Une assistante dentaire exerce une profession paramédicale. Le personnel paramédical d'un hôpital.*

1. paramètre [paramɛtr] n. m. (de *para-* 1 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1700, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 118], au sens 1 ; sens 2, av. 1781, Turgot). **1.** Nombre figurant comme une variable dans une expression ou dans une équation et qui peut être fixé à volonté : *Paramètre d'une parabole.* || **2.** Grandeur mesurable permettant de présenter de façon plus simple et plus abrégée les caractéristiques principales d'un ensemble statistique.

2. paramètre [paramɛtr] n. m. (de *para-* 1 et du gr. *mêtra,* matrice, dér. de *mêtêr,* mère ; 1932, Larousse). Nom donné au tissu cellulaire qui entoure l'utérus, principalement sur les bords latéraux du col de cet organe.

paramétrique [parametrik] adj. (de *paramètre* 1 ; 1836, Acad.). En mathématiques, relatif à un ou à plusieurs paramètres : *Représentation paramétrique d'une courbe, d'une surface.*

paramétrite [parametrit] n. f. (de *para-* 1 et de *métrite ;* 1888, Larousse). Inflammation du tissu conjonctif lâche situé à la base des ligaments larges de l'utérus.

paramilitaire [paramilitɛr] adj. (de *para-*1 et de *militaire ;* 8 déc. 1935, *le Matin*). Se dit de formations ou d'organisations civiles dont la structure et la discipline imitent celles de l'armée, ou qui préparent militairement leurs adhérents à une lutte éventuelle : *Toutes les forces paramilitaires devaient être comprises dans le chiffre de la limitation* (Suarès).

paramimie [paramimi] n. f. (de *para-* 1 et de *-mimie,* gr. *mimia,* imitation, de *mimos,* imitateur, imitation, dér. de *mimeîsthai,* imiter ; 1932, Larousse). Trouble de la mimique, qui fait que les gestes du malade ne correspondent plus aux sentiments ni aux idées qu'il veut exprimer.

paramnésie [paramnezi] n. f. (de *para-* 1 et de *-mnésie,* du gr. *mnêmê,* mémoire, souvenir ; 1844, Lordat). Phénomène psychique affectant la fonction de rappel des souvenirs et se manifestant soit par une fabulation, soit par une localisation erronée dans le temps, soit par une illusion de fausse reconnaissance.

paramorphique [paramɔrfik] adj. (de *paramorphisme ;* 1963, Larousse). Qui concerne le paramorphisme.

paramorphisme [paramɔrfism] n. m. (de *para-* 4 et de *-morphisme,* du gr. *morphê,* forme ; 1963, Larousse). Forme de polymorphisme où le passage discontinu d'un cristal à un autre, à une température déterminée, se fait sans destruction et avec l'orientation du nouveau cristal sur le premier.

paramusie [paramyzi] n. f. (de *para-* 1 et de *-musie,* du gr. *moûsa,* muse, chant ; 1932, Larousse). Trouble observé chez certains chanteurs et musiciens, qui consiste en ce que le malade peut chanter, mais en se trompant sur les tons et les intervalles.

paramyotonie [paramjɔtɔni] n. f. (de *para-* 1 et de *myotonie ;* 1932, Larousse). Affection héréditaire, très rare, caractérisée par l'existence de crampes et de paralysies apparaissant sous l'influence du froid.

paraneige [paranɛʒ] adj. (de *para-* 2 et de *neige ;* 1970, Robert). Qui protège de la neige : *Des barrières paraneiges.*

◆ n. m. (1838, Acad.). Dispositif quelconque qui sert à protéger de la neige.

paranéoplasique [paraneɔplazik] adj. (de *para-* 1 et de *néoplasique ;* 1968, Larousse). *Syndrome paranéoplasique,* ensemble des manifestations neurologiques ayant un rapport de causalité avec un cancer viscéral ou une leucémie en évolution, sans que, toutefois, elles soient la conséquence d'un envahissement direct du système nerveux par des cellules malignes.

parangon [parɑ̃gɔ̃] n. m. (esp. *parangón,* comparaison [empr. de l'ital.], et ital. *paragone,* comparaison, modèle, du gr. *parakonân,* aiguiser en outre, de *para,* auprès de, à côté, et de *akonân,* aiguiser, dér. de *akonê,* pierre à aiguiser ; XV[e] s., Godefroy, au fém., écrit *paragonne* [au masc., écrit *parangon,* av. 1525, J. Le-maire de Belges], au sens 2 ; sens 1, début du XVI[e] s. ; sens 3, 1538, Gay ; sens 4, 1676, Félibien [*pierre de parangon,* même sens, 1653, Havard] ; sens 5, début

du XVII[e] s. [*pierre de parangon,* mjme sens, 1611, Cotgrave]). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.). Comparaison : *Cela est sans parangon* (Acad., 1694). || **2.** *Vx* ou *littér.* Modèle auquel on se réfère, type accompli : *Un parangon de chevalerie* (Acad., 1694). *Il n'y a pas de brigands au Val des Saints, mais des parangons de vanité et des modèles de bêtise* (Huysmans). *C'est du reste un excellent homme ; même mieux que cela : un parangon de vertu et ce qu'on appelle : un cœur d'or ; mais ses jugements sont enfantins* (Gide). *Des ministres tarés et d'anciennes filles publiques étaient tenus pour des parangons de vertu* (Proust). || **3.** Diamant ou perle sans défaut. || **4.** Marbre très noir d'Egypte et de Grèce. || **5.** Pierre de touche.

parangonnage [parɑ̃gɔnaʒ] n. m. (de *parangonner ;* 1835, Acad.). Action de parangonner, en typographie ; résultat de cette action.

parangonné, e [parɑ̃gɔne] adj. (part. passé de *parangonner ;* 1875, Larousse). *Caractère parangonné,* caractère d'imprimerie aligné avec un ou plusieurs autres de corps différents.

parangonner [parɑ̃gɔne] v. tr. (esp. *parangonar* et/ou ital. *paragonare,* éprouver à la pierre de touche, comparer [du gr. *parakonân,* V. PARANGON], ou dér. franç. de *parangon ;* 1542, Godefroy, écrit *parrangonner,* au sens de « comparer » ; écrit *parangonner,* au sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2 [*de parangon,* qui a été le n. de certains corps de caractères d'imprimerie — 1690, Furetière], 1800, Boiste). **1.** *Class.* Donner comme parangon, comme modèle. || **2.** Aligner par le pied des caractères d'imprimerie de corps différents en comblant le vide laissé en tête et/ou en pied par le caractère plus petit.

paranoïa [paranɔja] n. f. (gr. *paranoia,* folie, dér. de *paranoos* ou *-nous,* qui a l'esprit égaré, de *para,* auprès de, à côté, et de *noos* ou *noûs,* intelligence, esprit, pensée ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine,* écrit *paranoïa ;* 1838, Acad., écrit *paranoïe ; paranoïa,* 1903, Larousse). Délire chronique altérant principalement le jugement et le raisonnement, et caractérisé par l'hypertrophie du « moi », la méfiance et l'inadaptabilité sociale.

paranoïaque [paranɔjak] adj. (de *paranoïa ;* 1932, Larousse [*psychose paranoïaque,* 1962, Robert]). Qui est propre à la paranoïa : *Constitution paranoïaque.* || *Psychose paranoïaque,* psychose provoquée par la paranoïa.

◆ n. et adj. (1932, Larousse). Sujet atteint de paranoïa : *Qu'il y eût en tout être un paranoïaque, il en était assuré depuis longtemps* (Malraux).

paranoïde [paranɔid] adj. (de *parano[ïa]* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1946, Baruk [p. 37], au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Se dit d'une variété des psychoses délirantes chroniques, distincte des psychoses paranoïaques et s'apparentant plutôt à la schizophrénie. || **2.** *Position paranoïde,* en psychanalyse, toute relation d'objet du nourrisson où les pulsions agressives et sexuelles coexistent, où l'objet partiel est à la fois « bon » et « mauvais ».

paranthélie [parɑ̃teli] n. f. (du gr. *para,* auprès de, à côté, *anti,* en face de, et *hêlios,* soleil ; 1903, Larousse). Type d'image lumineuse située sur le cercle parhélique, qui est due aux rayons solaires ayant subi plusieurs réflexions extérieures ou intérieures entre les faces de cristaux de glace de l'atmosphère.

paranthélique [parɑ̃telik] adj. (de *paranthélie ;* 1932, Larousse). Relatif à la paranthélie : *Bandes paranthéliques.*

paranymphe [paranɛ̃f] n. m. (bas lat. *paranymphus,* garçon d'honneur, du gr. *para,* auprès de, à côté, et *numphê,* fiancée, jeune mariée ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1622, Sorel ; sens 5, 1609, M. Régnier). **1.** Dans l'Antiquité, ami du marié, qui l'assistait le jour du mariage. || **2.** Nom donné, en France, à celui qui était choisi pour conduire une princesse de la cour de son père à celle de son époux. || **3.** Dans l'ancienne université de Paris, celui qui conduisait à la chancellerie le candidat à la licence. || **4.** *Par extens.* Discours élogieux qu'il prononçait lorsque le candidat était reçu. || **5.** *Vx* ou *littér.* Éloge en général : *Et quand un charlatan* [...] *bâtit un paranymphe à sa belle vertu* (M. Régnier).

◆ n. f. (bas lat. *paranympha,* même sens, fém. de *paranymphus* [v. ci-dessus] ; XV[e] s., Du Cange, puis 1607, Hulsius). Dans l'Antiquité grecque, jeune fille qui amenait la mariée à son époux : *Assistée de sa mère et de sa sœur servant de paranymphes* (Huysmans).

parapechblende [parapɛʃblɛ̃d] n. f. (de *para-* 3 et de *pechblende ;* 1968, Larousse). Minerai d'uranium dérivé de la pechblende par oxydation.

parapegme [parapɛgm] n. m. (lat. *parapegma,* table astronomique, gr. *parapêgma,* ce qu'on appose le long de, table astronomique, tableau chronologique, dér. de *parapêgnunai,* fixer à côté, auprès de [et, au moyen, « consigner dans un écrit »], de *para,* auprès de, à côté, et de *pêgnunai,* ficher, enfoncer ; 1868, Littré, aux sens 1-2). **1.** Dans l'Antiquité, tout objet fixé contre un mur, et, notamment, calendrier. || **2.** Sorte de calendrier astronomique et astrologique.

parapet [parapɛ] n. m. (ital. *parapetto,* même sens, proprem. « ce qui protège la poitrine », de *para-,* élément tiré de *parare,* préparer [lat. *parare,* préparer, éviter], et de *petto,* poitrine [lat. *pectus,* même sens] ; 1546, Rabelais, écrit *parapete* [*parapet,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Levée de terre ou de maçonnerie qui, sur des ouvrages fortifiés, protégeait les défenseurs des coups des assaillants. || **2.** Mur à hauteur d'appui qui sert de garde-fou : *Je me penche pardessus le parapet, tendu, toutes mes forces tendues vers eux* (Sarraute). *Elle s'était dirigée vers une silhouette accoudée au parapet de la digue* (Simenon). *Tarrou s'était levé pour se percher sur le parapet de la terrasse* (Camus).

● SYN. : *2 balustrade, garde-corps.*

paraphasie [parafazi] n. f. (de *para-* 1 et de *[a]phasie ;* 1886, Ballet). Trouble du langage constitué par la substitution des mots les uns aux autres et par la déformation des mots.

paraphasique [parafazik] adj. et n. (de *paraphasie ;* 1932, Larousse). Se dit d'une personne atteinte de paraphasie.

paraphe ou **parafe** [paraf] n. m. (lat. médiév. *paraphus,* paragraphe, altér. du bas lat. *paragraphus,* marque pour distinguer les différentes parties d'un exposé, gr. *paragraphos,* signe pour marquer les diverses parties du chœur, dér. de *paragraphein,* écrire le long de, à côté de, de *para,* auprès de, à côté, et de *graphein,* écrire ; v. 1460, Godefroy, écrit *paraphe,* au sens de « petite section d'un écrit » ; sens 1, 1467, Bartzsch, écrit *paraphe* [*parafe,* 1552, Rabelais] ; sens 2, av. 1564, Calvin ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Trait de plume, plus ou moins compliqué, ajouté à la signature pour l'embellir ou pour la rendre plus difficilement imitable : *Le paraphe du maître d'écriture n'est pas beau* (Alain). *Le directeur* [...] *écrivait son nom avec une lenteur laborieuse, l'ornait, pour finir, de divers points, traits et parafes ouvragés* (Duhamel). || **2.** Signature abrégée, réduite le plus souvent aux initiales, et qu'on trace dans la marge d'un acte officiel, pour authentifier une modification apportée au texte primitif : *Tu n'es pas forcé d'écrire des choses compromettantes : et tu peux signer d'un simple paraphe* (Romains). || **3.** Signature apposée par un magistrat à chaque page d'un registre officiel folioté, afin d'empêcher toute falsification.

paraphénylène-diamine [parafenilɛndjamin] n. f. (de *para-*3, de *phényle* et de *diamine ;* 1923, Larousse). Diamine du benzène, qui entre dans la composition des révélateurs photographiques et des colorants.

parapher ou **parafer** [parafe] v. tr. (de *paraphe* [v. ce mot] ; 1467, Bartzsch [*parapher « ne varietur »,* 1690, Furetière — écrit *parafer*...]). Revêtir d'un paraphe, généralement pour donner son approbation sur les termes d'un accord engageant la responsabilité des signataires et de leurs mandants : *Pour peu, ils parapheraient d'avance sa déclaration de guerre* (Martin du Gard).

|| *Parapher « ne varietur »,* mettre son paraphe sur des pièces produites en justice, afin d'éviter toute substitution.

paraphernal, e, aux [parafɛrnal, -o] adj. (lat. médiév. *paraphernalis,* même sens [1303, Du Cange], du gr. *para,* auprès de, à côté, et *phernê,* dot, dér. de *pherein,* porter, apporter ; XVe s., *Coutumier général* [III, 905], écrit *biens parapharnelz ;* v. 1500, *Coutumier général* [III, 915], écrit *biens paraphernelz ;* 1510, Godefroy, écrit *biens parafernaux ; biens paraphernaux,* 1580, *Coutumier général,* IV, 80 [*paraphernaux,* n. m. pl., 1812, Mozin]). Vx. *Biens paraphernaux,* ou, substantiv., *paraphernaux,* n. m. pl., biens non compris dans la dot d'une femme mariée sous le régime dotal et que celle-ci pouvait administrer à son gré.

paraphernalité [parafɛrnalite] n. f. (dér. savant de *paraphernal ;* 1829, Boiste). État des biens paraphernaux.

parapheur ou **parafeur** [parafœr] n. m. (de *parapher* [v. ce mot] ; 1963, Larousse [pour les deux formes]). Registre spécial dans lequel on insère le courrier dactylographié pour le présenter à la signature de la personne qui l'a dicté.

paraphimosis [parafimozis] n. m. (de *para-* 1 et de *phimosis ;* v. 1560, Paré, écrit *paraphymosis ; paraphimosis,* 1868, Littré). Étranglement du gland par le prépuce, lorsque le diamètre de celui-ci est trop faible et qu'il a été violemment ramené en arrière.

paraphone [parafɔn] adj. (de *paraphonie ;* 1875, Larousse). Relatif à la paraphonie (au sens 1).

paraphonie [parafɔni] n. f. (du gr. *paraphônê,* son de côté, répercussion d'un son, de *para,* auprès de, à côté, et de *phônê,* son, voix ; 1868, Littré, aux sens 1-2). **1.** Articulation vicieuse des sons. || **2.** Consonance de quinte et de quarte, chez les anciens Grecs.

paraphrase [parafrɑz] n. f. (lat. *paraphrasis,* paraphrase, gr. *paraphrasis,* même sens, dér. de *paraphrazein,* paraphraser, altérer le sens, de *para,* auprès de, à côté, et de *phrazein,* expliquer ; 1524, Lefèvre d'Étaples, au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1729, d'Olivet, 106 ; sens 5, 1676, Mme de Sévigné). **1.** Développement rhétorique, souvent à intention explicative, autour et à propos d'un texte : *La Paraphrase*[...] *est une sorte d'amplification oratoire par laquelle on développe et on accumule dans une même phrase, plusieurs idées accessoires tirées d'un même fonds, c'est-à-dire d'une même idée principale* (Fontanier). || **2.** En linguistique, énoncé contenant la même information qu'un autre énoncé, tout en étant plus long que lui. || **3.** Imitation en vers d'un passage de l'Écriture sainte : *Malherbe a laissé une belle paraphrase du psaume* CXLV. || **4.** *Par extens.* Traduction amplifiée qui développe au lieu de traduire exactement : *Il ne considérait pas qu'entre la paraphrase et la version littérale il y a un milieu* (Olivet). || **5.** *Péjor.* Développement, commentaires longs et verbeux autour d'une idée ; discours ou écrits diffus : *Je vous dis le fait sans paraphrase* (Sévigné).

• SYN. : **1** *commentaire, explication, glose, interprétation ;* **5** *bavardage* (fam.), *longueurs, remplissage, verbiage.*

paraphraser [parafrɑze] v. tr. (de *paraphrase ;* 1547, J. Martin, au sens 1 ; sens 2, 1636, Corneille [absol., av. 1613, M. Régnier] ; sens 3, 1608, M. Régnier). **1.** Expliquer, commenter par une paraphrase : *Victor Hugo est enseigné et paraphrasé dans les universités ; mais aucun lettré n'ignore que l'étude de ses resplendissantes poésies doit être complétée par l'étude des poésies de Gautier* (Baudelaire). || **2.** *Péjor.* Traduire en amplifiant, en développant ; exprimer sous une forme amplifiée, mais qui n'ajoute rien au sens : *Outre que je n'ai fait que la* [une scène] *paraphraser de l'espagnol* (Corneille) ; et absol. : *Il ne traduit pas, il paraphrase.* || **3.** *Class.* Développer longuement : *Et sans paraphraser tes faits et tes louanges* (M. Régnier).

• SYN. : **1** *développer, gloser ;* **2** *adapter, transposer.*

paraphraseur, euse [parafrazœr, -øz] n. et adj. (de *paraphraser ;* XVIe s., Godefroy, puis 1798, Acad.). *Vx* et *péjor.* Personne qui paraphrase, qui amplifie ou fait des discours diffus, verbeux.

paraphraste [parafrast] n. m. (bas lat. ecclés. *paraphrastes,* même sens, du gr. *paraphrazein* [v. PARAPHRASE] ; 1542, Vaganay). Auteur de paraphrases de textes à caractères religieux.

paraphrastique [parafrastik] adj. (gr. *paraphrastikos,* de paraphrase, de commentaire, explicatif, de *paraphrazein* [v. PARAPHRASE] ; 1542, Campensis). Qui tient de la paraphrase : *Traduction paraphrastique.*

paraphrène [parafrɛn] ou **paraphrénique** [parafrenik] adj. et n. (de *paraphrénie ;* 1972, Domart et Bourneuf). Se dit d'un sujet atteint de paraphrénie.

paraphrénie [parafreni] n. f. (de *para-* 1 et de *-phrénie,* du gr. *phrên,* cœur, âme, esprit ; début du XXe s.). Délire chronique caractérisé par la prédominance du mécanisme imaginatif d'édification, par la richesse et le polymorphisme des thèmes délirants, et par la bipolarité de la vie psychique.

paraplasme [paraplasm] n. m. (de *para-* 1 et de [*proto*]*plasme ;* 1963, Larousse). Ensemble des inclusions de substances non vivantes dans le protoplasme : *Le paraplasme comprend des lipides, du glycogène, des pigments, etc.*

paraplégie [parapleʒi] n. f. (de *para-* 1 et de *-plégie,* du gr. *plêgê,* coup ; v. 1560, Paré). Paralysie des membres inférieurs.

paraplégique [parapleʒik] adj. (de *paraplégie ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Qui a le caractère de la paraplégie.

◆ adj. et n. (1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Se dit d'un sujet atteint de paraplégie : *Un vieillard paraplégique. Un, une paraplégique.*

parapluie [paraplɥi] n. m. (de *para-* 2 et de *pluie,* d'après *parasol ;* 1622, Tabarin, au sens 1 [*vendre dans un parapluie,* milieu du XXe s. ; *ouvrir le parapluie, avoir le parapluie ouvert,* début du XXe s.] ; sens 2 et 4, 1963, Larousse ; sens 3, 1896, Delesalle ; sens 5, v. 1965). **1.** Instrument portatif composé d'un manche et d'une canne munie de tiges flexibles réunies par un tissu, que l'on peut déployer au-dessus de sa tête pour se protéger de la pluie : *Des gouttes d'eau commençaient à tomber. Le portier du Majestic se précipita vers le taxi avec son énorme parapluie rouge* (Simenon). *Depuis la veille, le ciel s'était assombri. La pluie tombait à verse. Ceux qui se tenaient dehors avaient ouvert leurs parapluies* (Camus). || *Vendre dans un parapluie,* vendre à la sauvette dans les lieux publics de menus objets (cravates, foulards, bibelots, etc.) présentés à l'intérieur d'un parapluie ouvert et renversé. || Fig. et fam. *Ouvrir le parapluie,* ou (vieilli) *avoir parapluie ouvert,* prendre toutes les mesures nécessaires pour se prémunir contre des ennuis éventuels : *Car si le cours avait baissé, il avait parapluie ouvert et répondait à son client à 1-300* (Hamp). *J'ai eu soin de me mettre en règle avec le fisc : j'ai ouvert le parapluie.* || **2.** Chapiteau de cirque ambulant de petite envergure, dont la tente n'est soutenue que par un mât central. || **3.** Fam. *Parapluie de l'escouade,* prétendu objet d'équipement que, par plaisanterie, on envoie les jeunes recrues demander au fourrier. || **4.** *Distribution en parapluie,* système de distribution d'eau dans lequel la ceinture principale est reportée à l'étage le plus élevé du bâtiment. || **5.** *Parapluie atomique* ou *nucléaire,* ensemble des armements nucléaires destinés à protéger les frontières d'un pays ou un continent tout entier : *S'abriter sous le parapluie atomique des États-Unis.*

• SYN. : **1** *en-cas* (vx), *pépin* (fam.), *riflard* (pop.), *tom-pouce.*

parapraxie [parapraksi] n. f. (de *para-* 1 et de [*a*]*praxie ;* 1932, Larousse). Variété d'apraxie dans laquelle le trouble moteur consiste en ce que le malade ne reconnaît pas l'objet qu'il touche ou manie.

paraprosexie [paraprɔsɛksi] n. f. (de *para-* 1 et de *-prosexie,* du gr. *prosêkein,* venir vers, jusqu'à, de *pros,* vers, et de *hêkein,* être arrivé, aboutir à ; 1932, Larousse). Trouble de l'attention survenant par suite d'un effort tendant à augmenter celle-ci.

parapsychique [parapsiʃik] adj. (de *para-* 1 et de *psychique ;* 1893, Boirac). Qui concerne le parapsychisme ou métapsychisme.

◆ n. f. (1963, Larousse). Métapsychisme.

parapsychisme [parapsiʃism] n. m. (de *para-* 1 et de *psychisme ;* 1963, Larousse). Syn. de MÉTAPSYCHISME.

• REM. On dit aussi PARAPSYCHOLOGIE (de *para-* 1 et de *psychologie ;* 1963, Larousse).

parascève [parasɛv] n. f. (bas lat. ecclés. *parasceue,* veille du sabbat [proprem. « jour des préparatifs »], gr. *paraskeuê,* préparation, préparatif, veille du sabbat, vendredi saint, de *para,* auprès de, à côté, et de *skeuê,* appareil ; fin du XIVe s., Godefroy, au sens 1 [*jour de paraceuve,* même sens, fin du XIIIe s., Godefroy] ; sens 2, 1690, Furetière [*jour parascève,* même sens, 1611, Cotgrave]). **1.** Veille du sabbat, dans la religion juive. || **2.** *Vx.* Vendredi saint, chez les chrétiens.

parascientifique [parasjɑ̃tifik] adj. (de *para-* 1 et de *scientifique ;* début du XXe s.). Qui concerne des activités annexes de celles des professions ou des travaux scientifiques : *Alors même qu'il commençait de monopoliser les fonctions para-scientifiques, M. Larminat avait jugé qu'il n'était pas trop tard pour se choisir un personnage* (Duhamel).

parascolaire [paraskɔlɛr] adj. (de *para-* 1 et de *scolaire ;* v. 1965). En marge de l'école, parallèle à l'école : *Une institution parascolaire. Des activités parascolaires.*

parasexualité [parasɛksɥalite] n. f. (de *para-* 1 et de *sexualité ;* 1968, Larousse). Ensemble des modalités primitives de la sexualité, sans méiose ni fécondation proprement dite.

parasitaire [paraziter] adj. (de *parasite ;* 1855, Nysten, au sens 1 [aussi pour un animal ou un végétal] ; sens 2, 23 mai 1867, *Moniteur universel,* p. 614 ; sens 3, 1868, Littré ; sens 4, début du XXe s.). **1.** Qui se rapporte aux parasites : *Rien ne révélait au-dehors sa consomption totale* [de la nymphe d'un papillon] *et la victoire parasitaire* (Gide). || Se dit d'un animal ou d'un végétal qui vit en parasite sur un hôte : *Je me suis promené sous les grands chênes drapés dans cette mousse aux longues franges inquiètes. Impossible de rendre l'effet de misère et de magnificence que produit cette végétation parasitaire* (Green). || **2.** Qui est dû à des parasites, causé par des parasites : *Maladie parasitaire.* || **3.** *Monstre parasitaire,* en embryologie, se dit des monstres doubles dans lesquels l'un des individus n'a pas de vie propre et vit aux dépens de l'autre. || **4.** *Fig.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui se développe au détriment des autres : *Dans ces pauvres filles, hier si douces, le prophète de Tilly a éveillé de véritables êtres parasitaires, des démons et des vampires qui leur mangent l'âme* (Barrès). *Un monde où les richesses, qui sont indûment détenues par des organismes parasitaires comme vos grandes industries et vos grandes banques, seront remises en circulation, pour que toute la communauté humaine en profite* (Martin du Gard).

parasite [parazit] n. m. (lat. *parasitus,* invité, convive, écornifleur, pique-assiette, gr ; *parasitos,* citoyen nourri aux frais de l'État, prêtre adjoint qui prenait part au repas de sacrifice, commensal, pique-assiette, de *para,* auprès de, à côté, et de *sîtos,* nourriture ; v. 1500, *Thérence en françois,* au sens 1 [dans l'Antiquité romaine ; « ...citoyen ou prêtre qui avait le droit de participer aux repas officiels ou religieux », 1868, Littré] ; sens 2, 1668, La Fontaine ; sens 3, 1817, H. de Saint-Simon ; sens 4, 1903, Larousse [comme adj., avec le même sens, 1875, Larousse]). **1.** Dans l'Antiquité grecque, citoyen ou prêtre qui avait le droit de participer aux repas officiels ou religieux. || Dans l'Antiquité romaine, personne admise à la table d'un personnage riche en échange de sa clientèle ou de ses mots d'esprit. || **2.** Toute personne qui prend l'habitude de se faire inviter à la table des autres : *Il nourrit un tas de parasites.* || **3.** *Par extens.* Toute personne oisive qui vit de l'argent ou du travail des autres : *Tout parasite que tu es, quand je te compare aux autres, je te trouve beaucoup moins ignoble* (Romains). || **4.** Nom donné aux minéraux qui se forment en changeant graduellement de composition, quoique leur forme extérieure soit la même.

• SYN. : **2** *écornifleur* (fam.), *pique-assiette* (fam.).

◆ n. m. et adj. (sens 1, 1721, Trévoux, art. *gui* [comme adj. ; comme n. m., 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1932, Larousse [*bruit parasite,* même sens, 1923, Larousse]). **1.** Animal ou végétal qui se nourrit de façon nécessaire et permanente (ou prolongée) aux dépens d'un hôte d'une espèce différente, en l'affaiblissant sans le tuer : *Le ver solitaire est un parasite de l'homme et de certains animaux. Un vieux tronc entouré de parasites et de ronces. La puce est un insecte parasite. Parmi des touffes d'herbes parasites, s'épanouissaient quelques fleurs de jardin* (Nerval). || **2.** Perturbation électromagnétique qui trouble la réception des signaux radiotélégraphiques, radiotéléphoniques ou radioélectriques (s'emploie plus souvent au plur.) : *Une émission parfaite, surtout dans la montagne, où nul parasite ne vous gêne* (Roussel). *San Antonio entend très mal à cause des parasites* (Saint-Exupéry). *Une audition radiophonique troublée par les parasites. Des bruits parasites.*

◆ adj. (sens 1, 1786, Gohin ; sens 2, v. 1790, G. de Mirabeau ; sens 3, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens 4, 1723, J.-B. Rousseau). **1.** Qui se développe aux dépens d'un corps vivant : *Une excroissance parasite.* || **2.** *Par anal.* Qui se développe aux dépens d'autre chose : *Commerce parasite.* || **3.** *Son parasite,* en phonétique, élément phonique adventice ou épenthétique qui apparaît à l'intérieur d'un mot pour faciliter le passage d'une articulation à une autre (ex. : [ə] dans [ark(ə)bute]). || **4.** *Fig.* Qui est superflu, inutile et gênant : *Il avait inventé le décor en liège, qui évite si merveilleusement les résonances parasites* (Duhamel). *Débarrassez votre style de ces élégances parasites.*

parasiter [parazite] v. tr. (de *parasite ;* 1599, La Popelinière [I, 358], comme v. intr., au sens de « vivre en parasite » ; comme v. tr., aux sens 1-2, 1962, Robert). **1.** Envahir un organisme animal ou végétal et en tirer la source de sa subsistance. || **2.** *Fig.* Envahir indûment et gâter quelque chose : *Des poètes, et parmi les grands, ont laissé parfois le style critique parasiter leurs meilleurs chants* (Duhamel).

parasiticide [parazitisid] adj. et n. m. (de *parasiti-,* élément tiré de *parasite,* et de *-cide,* du lat. *caedere,* battre, abattre, tuer ; 1868, Littré). Qui tue les parasites : *Médicament parasiticide. Le thymol est un parasiticide.*

parasitique [parazitik] adj. (lat. *parasiticus,* qui appartient aux parasites [pique-assiette], de *parasitus* [V. PARASITE] ; v. 1500, *Thérence en françois,* au sens du lat. ; sens 1 [de *parasite*], 1868, Littré ; sens 2 [de *parasite*], av. 1867, Baudelaire). **1.** Qui est propre au parasite, animal ou végétal : *Vie parasitique.* || **2.** *Fig.* Qui est superflu et inutile : *Cet épisode si injustement traité de parasitique* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *parasite.*

parasitisme [parazitism] n. m. (de *parasite ;* 1808, Fr. M. Ch. Fourier, aux sens 3-4 ; sens 1, 1832, Candolle, I, 1462 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Mode de vie d'un être, animal ou végétal, dont l'existence dépend totalement de la nourriture qu'il prélève aux dépens de son « hôte », chez lequel elle provoque un dommage plus ou moins grave, parfois même mortel, mais à longue échéance : *Le parasitisme peut être partiel, intermittent, larvaire ou saisonnier.* || **2.** *Parasitisme mimique,* trouble caractéristique de la schizophrénie, qui se manifeste par des mimiques venant troubler l'expression gestuelle en cours. || **3.** *Fig.* État, activité d'une personne qui vit aux crochets d'autrui : *Chômage, maladie, travail au rabais, exploitation,*

marchandage, parasitisme, misère, il avait traversé les sept cercles de l'enfer du prolétaire (Hugo). *Alors, il voulut ravoir sa fille ; et, du pensionnat ombragé d'une paix si saine, Félicia retomba dans l'atelier paternel que hantaient toujours les mêmes commensaux, le parasitisme installé autour de toute célébrité, parmi lesquels la maladie avait installé un nouveau personnage, le docteur Jenkins* (Daudet). || **4.** *Par extens.* État de tout être qui consomme sans produire : *La sécurité de mon parasitisme est compromise* (Renard). *Le parasitisme que Baudelaire regrette et tente de reconstituer est celui d'une aristocratie ecclésiastique* (Sartre).

parasitologie [parazitɔlɔʒi] n. f. (de *parasito-*, élément tiré de *parasite*, et de *-logie*, du gr. *logos*, discours, science ; 1907, Larousse). Partie de la biologie et de la médecine qui étudie les parasites de l'homme, des animaux et des plantes.

parasitose [parazitoz] n. f. (dér. savant de *parasite ;* 1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Affection, dermatologique ou autre, provoquée par un parasite. || **2.** *Parasitose hallucinatoire,* perception hallucinatoire de grouillement, de piqûres, de reptation sur la surface de la peau, que le malade attribue à des parasites cutanés imaginaires.

parasol [parasɔl] n. m. (ital. *parasole,* parasol, proprem. « ce qui écarte le soleil », de *para-*, élément tiré de *parare,* préparer [lat. *parare,* préparer, éviter], et de *sole,* soleil [lat. *sol, solis,* même sens] ; 1548, *Chronique bordeloise,* au sens 1 [« ombrelle » ; « objet ... dont le manche est maintenu fixe », début du XX^e s.] ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Objet qui se déploie à la manière d'un parapluie pour abriter du soleil et dont le manche est maintenu fixe : *Des tables abritées par des parasols* (Bordeaux). *Malgré les parasols orange, le soleil tapait de toutes ses forces sur la grande terrasse* (Triolet). *Anna est revenue sur la plage et s'est étendue sur la chaise longue, sous son parasol* (Vailland). || Syn. anc. de OMBRELLE. || **2.** Dans les avions anciens, type d'aile placée au-dessus du fuselage et reliée à celui-ci par des mâts formant une sorte de pylône.

◆ adj. (1875, Larousse [*pin en parasol,* même sens, 1811, Chateaubriand]). *Pin parasol,* pin maritime dont le sommet, légèrement arrondi, évoque la forme d'un parasol : *Je pourrais entrevoir fuyant sous les hauts pins parasols la clarté d'une robe, la fraîcheur du souvenir* (Aragon).

parasoleil [parasɔlɛj] n. m. (de *para-* 2 et de *soleil ;* 1903, Larousse). Accessoire, parfois pliant, qui s'adapte devant l'objectif d'un appareil photographique ou d'une caméra, pour empêcher la formation sur la pellicule d'un halo causé par une source lumineuse ou par une lumière ambiante trop forte.

parastade [parastad] n. f. (lat. *parastas, -stadis,* pilastre, montant, gr. *parastas, -stados,* mêmes sens, de *para,* auprès de, à côté, et de *histanai,* [se] placer [debout] ; 1875, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** En architecture, pièce employée à former le jambage d'une porte. || **2.** Filament situé entre les pétales et les étamines de certaines plantes.

parastatal, e, aux [parastatal, -o] adj. (de *para-* 1 et de *-statal,* du lat. *status,* État [v. ÉTAT] ; 1963, Larousse). Se dit, en Belgique, des institutions semi-publiques.

parastate [parastat] n. m. (gr. *parastatês,* celui qui se tient auprès, choreute qui se tenait auprès du coryphée, pilastre, dér. de *paristanai,* se placer à côté, de *para,* auprès de, à côté, et de *histanai,* [se] placer [debout] ; 1875, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Colonne quadrangulaire adossée à un mur pilastre. || **2.** Dans le théâtre antique, nom donné aux choreutes qui se tenaient à droite et à gauche du coryphée.

parasymbiose [parasɛ̃bjoz] n. f. (de *para-* 1 et de *symbiose ;* 1963, Larousse). Symbiose secondaire d'un champignon avec un lichen.

parasympathique [parasɛ̃patik] adj. et n. m. (de *para-* 1 et de *sympathique ;* 1935, Alexis Carrel). *Système parasympathique,* ou, substantiv., *parasympathique,* n. m., nom donné à l'une des deux parties qui forment le système nerveux végétatif (l'autre étant le *système sympathique*) : *Parasympathique crânien, pelvien.*

parasympatholytique [parasɛ̃patɔlitik] adj. et n. m. (de *parasympatho-*, élément tiré de *parasympathique,* et de *-lytique,* gr. *lutikos,* qui est propre à délier, de *luein,* délier ; 1961, Galli et Leluc, p. 17). Se dit de substances qui s'opposent à l'action du système parasympathique : *L'atropine est un parasympatholytique.*

parasympathomimétique [parasɛ̃patɔmimetik] adj. et n. m. (de *parasympatho-* [v. l'art. précéd.] et de *mimétique ;* 1941, P. Rey, p. 102). Se dit de substances qui agissent sur l'organisme à la manière du système nerveux parasympathique.

parasynthétique [parasɛ̃tetik] adj. et n. m. (du gr. *parasunthetos,* composé à l'aide d'un mot lui-même composé ou dérivé, de *para,* auprès de, à côté, et de *suntithenai,* rassembler, réunir, de *sun,* avec, et de *tithenai,* poser, placer ; 1877, Darmesteter, p. 131 [comme adj.] et p. 129 [comme n. m.]). En grammaire et en linguistique, se dit d'un mot formé par l'addition combinée d'un préfixe et d'un suffixe à un radical (ex. *dévaliser,* formé du préfixe *dé-*, du radical *valis-* et du suffixe *-er*).

parataxe [parataks] n. f. (gr. *parataxis,* action de ranger une armée en bataille, dér. de *paratassein* ou *-ttein,* mettre en rang à côté les uns des autres, de *para,* auprès de, à côté, et de *tassein* ou *tattein,* ranger ; 1838, Acad., au sens de « ordre de bataille de la milice grecque » ; sens actuel [de *para-*, d'après *syntaxe*], 1903, Larousse). Mode de construction de phrase qui consiste à juxtaposer les propositions sans indiquer explicitement le rapport qui les unit (ex. : *Il fait beau, je vais me promener*).

• SYN. : *juxtaposition.* — CONTR. : *coordination, subordination.*

parathormone [paratɔrmɔn] n. f. (de *parat*[*hyroïde*] et de *hormone ;* 1941, P. Rey, p. 68). Hormone de la glande parathyroïde, dont la sécrétion régularise le métabolisme du calcium. (Syn. PARATHYRINE.)

parathymie [paratimi] n. f. (de *para-* 1 et de *-thymie,* du gr. *thumos,* volonté, désir, cœur ; 1968, Larousse). Ensemble de réactions affectives immotivées et bizarres, caractéristiques de la schizophrénie.

parathyréoprive [paratireɔpriv] adj. (de *parathyréo-*, élément tiré de *parathyroïde,* et de *-prive,* élément tiré de *priver* ou de *privation ;* 1963, Larousse). Se dit des accidents pathologiques déterminés par l'absence ou l'ablation des parathyroïdes.

parathyrine [paratirin] n. f. (de *parathyr*[*oïde*] ; 1953, Larousse). Syn. de PARATHORMONE.

parathyroïde [paratirɔid] adj. et n. f. (de *para-* 1 et de *thyroïde ;* 1932, Larousse). Se dit des glandes endocrines, en nombre variable, situées dans le voisinage de la thyroïde.

parathyroïdectomie [paratirɔidɛktɔmi] n. f. (de *parathyroïd*[*e*] et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer ; 1953, Larousse). Ablation chirurgicale des parathyroïdes, en général d'un seul côté.

parathyroïdien, enne [paratirɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *parathyroïde ;* 1932, Larousse). Relatif aux parathyroïdes.

paratitlaire [paratitlɛr] n. m. (de *paratitle ;* 1868, Littré). Auteur de paratitles.

paratitle [paratitl] n. m. (de *para-* 1 et de *title,* forme anc. de *titre* [v. ce mot] ; 1609, Peiresc, V, 238). Sommaire détaillé d'un livre de jurisprudence.

paratomie [paratɔmi] n. f. (de *para-* 1 et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1963, Larousse). Mode de multiplication asexuée des animaux par scissiparité, où la division est précédée d'une prolifération et d'une régénération préalables.

paratonie [paratɔni] n. f. (de *para-* 1 et de *-tonie,* du gr. *tonos,* tension, dér. de *teinein,* tendre ; 1932, Larousse). Trouble de la contraction musculaire dans lequel le muscle strié, au lieu de se relâcher sous

l'influence de la volonté, continue de se contracter.

paratonnerre [paratɔnɛr] n. m. (de *para-* 2 et de *tonnerre,* d'après *parasol ;* 1779, *Journ. de physique* [II, 464], au sens 1 ; sens 2, av. 1842, Stendhal ; sens 3, 1839, Ch. de Bernard). **1.** Appareil destiné à protéger les bâtiments des effets de la foudre : *Les pavillons dans les bois, même d'une seule pièce, avaient tous des paratonnerres* (Giono). || **2.** *Fig.* Chose ou personne qui protège les autres en attirant sur elle le danger : *Ils* [les ordres contemplatifs]*sont les paratonnerres de la société, avait dit, avec une singulière énergie, l'abbé* (Huysmans). *François* [...] *passait au cou de chacun un ruban rouge où pendait une croix de bois blanc* [...]. *« Gardez bien ça, disait-il, c'est un paratonnerre contre la colère divine »* (Barrès). || **3.** *Fam.* Individu sur lequel on détourne les soupçons d'un mari jaloux.

• SYN. : **1** *parafoudre.*

parâtre [parɑtr] n. m. (bas lat. *patraster, -tri,* beau-père, du lat. class. *pater, -tris,* père ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *parastre* [*parâtre,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** *Vx.* Beau-père. || **2.** *Vx.* Mauvais père.

paratuberculeux [paratybɛrkylø] adj. m. (de *para-* 1 et de *tuberculeux ;* 1923, Larousse). *Bacilles paratuberculeux,* bacilles qui ressemblent morphologiquement au bacille de la tuberculose et qui, comme lui, résistent à la décoloration par les acides.

paratuberculose [paratybɛrkyloz] n. f. (de *para-* 1 et de *tuberculose ;* 1923, Larousse). Maladie infectieuse des ruminants, due au bacille de Johne et se manifestant par une diarrhée persistante, ainsi que par de l'amaigrissement.

paratyphique [paratifik] adj. (de *paratyphoïde,* d'après *typhique ;* début du XX^e s., aux sens 1-2). **1.** *Bacilles paratyphiques,* bacilles voisins du bacille typhique, agents des fièvres paratyphoïdes. || **2.** Relatif à ce type de bacilles : *Je lui déclare que mes dix-huit « bonshommes » me paraissent atteints de troubles gastro-intestinaux graves, très voisins des troubles paratyphiques (j'évitais prudemment le mot typhoïde), et que, en conscience, je refusais la direction de l'infirmerie* (Martin du Gard).

◆ n. (1963, Larousse). Sujet atteint de paratyphoïde.

paratyphoïde [paratifɔid] adj. et n. f. (de *para-* 1 et de *typhoïde ;* 1907, Larousse). *Fièvre paratyphoïde,* ou *paratyphoïde* n. f., maladie analogue, dans une certaine mesure, à la fièvre typhoïde, mais causée par des bacilles différents.

paravalanche [paravalɑ̃ʃ] n. m. et adj. (de *par*[*e*]-, élément tiré de *parer,* et de *avalanche ;* 1868, Littré). Construction faite pour garantir des avalanches certaines voies de communication.

paravane [paravan] n. m. (mot angl. de même sens ; 1923, Larousse). *Vx.* Appareil protégeant la coque d'un navire des mines sous-marines.

paravant [paravɑ̃] prép. et adv. (de la prép. *par* et de l'adv. *avant ;* v. 1250, Huon le Roi). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Avant.

◆ **Paravant que** loc. conj. (milieu du XIV^e s.). *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Avant que.

paravent [paravɑ̃] n. m. (ital. *paravento,* paravent, proprem. « ce qui écarte le vent », de *para-,* élément tiré de *parare,* préparer [lat. *parare,* préparer, éviter], et de *vento,* vent [lat. *ventus,* même sens] ; 1599, Havard, au sens 1 [*comédie de paravent,* 1903, Larousse — *comédie qui se joue avec un... paravent,* même sens, 1666, *Roman bourgeois ; chinois de paravent,* 1808, d'Hautel] ; sens 2, 1903, Larousse ; sens 3, 1833, Balzac). **1.** Meuble constitué par un écran ou par plusieurs écrans articulés, et qui sert à se protéger des courants d'air ou, plus souvent maintenant, à dissimuler aux regards : *Dans un coin, un paravent à grandes fleurs dissimulait l'échelle qui montait à la soupente de l'apprenti* (Daudet). *De hauts paravents de laque divisaient les deux salons d'attente en petits espaces où l'on isolait les clients* (Martin du Gard). *Faire sa toilette derrière un paravent.* || *Comédie de paravent,* petite pièce qui peut se jouer avec des paravents pour seul décor. (Vieilli.) || Fam. *Chinois de paravent,* personnage d'aspect bizarre ou figure ridicule dans un tableau, par comparaison avec les Chinois souvent représentés sur les paravents. || **2.** Écran que l'on dispose devant l'âtre d'une cheminée. || **3.** *Fig.* Personne ou chose qui, sans protéger à proprement parler, en cache, en dissimule une autre : *Sa femme, qu'il* [Grandet] *avait réduite à un ilotisme complet, était en affaires son paravent le plus commode* (Balzac). *Quelque société américaine à paravent français* (Malraux).

• SYN. : **2** *garde-feu, pare-étincelles ;* **3** *couverture, façade.*

paravivipare [paravivipar] adj. (de *para-* 1 et de *vivipare ;* 1963, Larousse). Se dit de certaines espèces animales qui se reproduisent par paraviviparité : *L'hippocampe et le poisson-chat sont paravivipares.*

paraviviparité [paraviviparite] n. f. (dér. savant de *paravivipare ;* 1963, Larousse). Mode de reproduction selon lequel, après la ponte, l'œuf est repris par le père ou la mère et incubé dans une cavité de son corps jusqu'à l'éclosion.

paraxial, e, aux adj. V. PARA-AXIAL.

parbleu [parblø] interj. (altér. euphémique du juron par *Dieu* [v. PARDI] ; av. 1553, Rabelais). Juron atténué servant à marquer l'assentiment, à souligner une évidence : *Oh ! parbleu, je les connais bien, les défauts réputés des Français et j'en souffre autant ou plus que quiconque* (Gide). *S'il pleut, nous resterons à la maison, parbleu !*

parc [park] n. m. (bas lat. *parricus,* enclos [VIII^e s.], du prélatin **parra,* perche ; v. 1155, Wace, au sens I, 2 [*parc national,* 1888, Larousse] ; sens I, 1, 1664, Rommel [« espace clôturé planté d'arbres fruitiers, etc. », début du XIII^e s. ; *parc à la française,* 1962, Robert — *parc français,* même sens, 1868, Littré] ; sens I, 3, 1962, Robert ; sens II, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 2 v. 1265 J. de Meung [*parc domestique,* 1868, Littré] ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1611, Cotgrave [*parc de mer,* 1868, Littré ; pour des huîtres, etc., 1723, Savary des Bruslons] ; sens II, 5, 1922, G. Duhamel ; sens III, 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [« réunion de pièces, caissons et voitures... », 1835, Acad.] ; sens III, 2, 1932, Larousse [*pièce de parc,* 1963, Larousse] ; sens III, 3, 1949, Larousse ; sens III, 4, 1949, Sartre [*parc de dissuasion,* 26 oct. 1966, *le Monde*] ; sens III, 5-6, 1963, Larousse ; sens IV, XVI^e s. [*parc,* même sens, 1344, *Ordonnance royale*]).

I. 1. Vaste terrain clos où alternent les bois, les prairies, les pelouses, les pièces d'eau, dépendant d'un château, entourant une habitation importante ou ménagé dans une ville, et destiné à l'agrément, à la promenade : *Le parc alentour d'elle étend ses frondaisons, | Ses marbres, ses bassins, ses rampes à balustres* (Samain). *C'étaient, alors, des fêtes à n 'en plus finir : des goûters dans le labyrinthe de huis ; des promenades à dos de mulet dans le parc* (Giono). *La famille avait pris des chambres à l'Hôtel du Château, qui était un grand bâtiment dans un parc* (Aragon). *Le parc était aussi fruste que l'intérieur de la maison : pas un massif de fleurs, pas une chaise de jardin, pas un coin où il fût commode ou plaisant de se tenir* (Beauvoir). *Le parc Monceau. Le parc du château de Versailles.* || *Parc à la française,* parc ordonné selon des symétries rigoureuses et offrant de vastes perspectives. || **2.** Vaste étendue couverte de bois, de taillis et entièrement clôturée, où l'on garde et élève en liberté des animaux pour la chasse. || *Parc national,* très vaste étendue couverte de sa végétation naturelle, constituée en réserve pour préserver la flore et la faune d'une région et pour protéger les curiosités naturelles contre les atteintes de l'homme : *Les parcs nationaux africains, par la richesse de leur faune et la beauté des sites, attirent les touristes.* || **3.** *Parc zoologique,* vaste zoo planté d'arbres et aménagé en promenade.

II. 1. Clôture mobile faite de claies de 1 m à 1,50 m de haut, soutenues par des arcs-boutants et formant une enceinte dans laquelle on enferme les moutons en vue du

parcage. || **2.** Espace entouré d'une clôture, où le bétail est rassemblé : *Le noble jardin de notre langage est en train de devenir un parc à brebis, un champ de foire, on le piétine dans tous les sens* (Claudel). || *Parc domestique,* enclos établi dans la cour d'une ferme ou à proximité immédiate d'une ferme. || **3.** Pâturage, entouré ou non de fossés, où l'on met les bœufs à l'engrais. || **4.** *Par anal.* Enceinte, clôture de pieux et de filets en forme de fer à cheval dont l'ouverture se trouve du côté de la terre, et qui sert à retenir le poisson. || *Parc de mer,* pêcheries naturelles ou artificielles qui servent à capturer le poisson au bord de la mer. || *Parc à huîtres, à moules,* anse ou bassin artificiel où sont élevés ces coquillages. || **5.** Appareil robuste constitué par quatre barrières à charnières, munies de barreaux assez rapprochés et formant une enceinte carrée, ou bien par un filet en forme d'anneau circulaire, où l'on place les enfants en bas âge pour qu'ils y jouent et fassent sans danger leurs premiers pas.

III. 1. Dans l'armée, lieu où l'on place divers matériels, les munitions et les vivres : *Il nous envoie survoler, à sept cents mètres d'altitude, les parcs à tanks de la région d'Arras* (Saint-Exupéry). || Réunion de pièces, de caissons ou de voitures et, généralement, de tout matériel militaire. || *Parc d'artillerie,* v. ARTILLERIE. || **2.** Partie d'une usine, généralement en plein air, où l'on entrepose divers types de matériaux : *Un parc à ferrailles.* || *Pièce de parc,* pièce de rechange usagée ou détériorée, mais récupérable (par opposition à la pièce neuve, dite PIÈCE DE MAGASIN). || **3.** Ensemble des machines, des véhicules d'une entreprise, d'un organisme, d'un pays : *Le parc des locomotives de la S. N. C. F. Le parc automobile français augmente sans cesse.* || **4.** *Parc de stationnement,* espace, plus ou moins étendu, situé en dehors des voies de circulation et réservé au stationnement, payant ou gratuit, des véhicules. (Syn. PARKING.) || *Parc de dissuasion,* parc de stationnement gratuit ou à tarif réduit, situé à la périphérie d'une grande ville et visant à dissuader les automobilistes de se servir de leur véhicule individuel pour pénétrer au cœur de celle-ci. || **5.** *Parc aérien,* lieu où sont stationnés des avions ou du matériel aéronautique militaire ; unité de stockage du matériel de l'armée de l'air. || **6.** Ensemble de réservoirs servant à stocker des produits pétroliers : *Parc à brut.*

IV. Autref. *Parc civil,* parquet du Châtelet de Paris.

• SYN. : **I, 3** *jardin d'acclimatation.*

parcage [parkaʒ] n. m. (de *parquer ;* fin du XIV[e] s., J. Le Fèvre, écrit *parquaige* [*parcage,* XV[e] s., Littré], au sens de « enceinte » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2 et 4, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1932, Larousse ; sens 5, nov. 1957, *Vie et langage*). **1.** Action de parquer le petit ou le gros bétail : *Au milieu d'un pré, on voyait la petite voiture du berger qui ramassait au loin ses bêtes pour le parcage* (Daudet). || **2.** Méthode de fertilisation du sol par les déjections des moutons parqués de place en place. || **3.** Action d'agencer les filets et les clayonnages pour capturer les poissons de mer. || **4.** Action de placer les coquillages dans un parc pour les engraisser rapidement. || **5.** Terme préconisé par certains pour remplacer le mot *parking.*

parceau [parso] n. m. (forme masc. tirée de *parcelle ;* 1331, Godefroy, écrit *parcel,* au sens de « partie, portion » ; écrit *parceau,* au sens actuel, 1771, Schmidlin). Assemblage d'écheveaux de soie unis par une ficelle nouée.

parcellaire [parsɛlɛr] adj. (de *parcelle ;* 1791, Ranft, au sens 3 ; sens 1, av. 1865, Proudhon ; sens 2, 1851, Poitevin [au fig., début du XX[e] s.]). **1.** Qui se fait par parcelles : *Opérations parcellaires. Travail parcellaire.* || **2.** Qui comporte une division par parcelles, par petites parties : *En France, le cadastre est parcellaire ;* et au fig. : *Je rougirais plutôt de me limiter dans une froide théorie parcellaire* (Barrès). || **3.** Relatif aux parcelles de terrain : *Champs « tirés au cordeau », parcellaires à l'infini, miroitants de lumière, composant une mosaïque de couleurs et de reflets* (Peyrefitte). || *Remembrement parcellaire,* v. REMEMBREMENT.

• SYN. : **2** *fractionné, fragmentaire, morcelé, tronçonné.*

parcellarité [parsɛlarite] n. f. (dér. savant de *parcellaire ;* av. 1865, Proudhon). Caractère de ce qui est parcellaire. (Rare.)

parcelle [parsɛl] n. f. (lat. pop. **particella,* altér. du lat. class. *particula,* petite partie, particule, dimin. de *pars, partis,* part, partie, portion ; milieu du XII[e] s., au sens 1 [au fig., 1379, J. de Brie] ; sens 2, fin du XVI[e] s., Palissy ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Très petite partie d'un tout, très petite quantité de matière : *Et des parcelles d'or, ainsi qu'un sable fin, | Étoilent vaguement leurs prunelles mystiques* (Baudelaire). || *Fig.* Petite fraction d'un tout abstrait ou considéré abstraitement : *Aucune synthèse valable n'est entrevue, et chacun d'entre nous ne détient qu'une parcelle de vérité* (Saint-Exupéry). *Conquérir une parcelle de liberté, d'indépendance.* || **2.** Partie de terrain d'un seul tenant, de même culture ou de même utilisation, constituant une unité au cadastre : *Notre terre est divisée en un nombre infini de parcelles* (Duhamel). *L'enfant montra la grande parcelle qui* [...] *venait finir en coin au cimetière* (Pérochon). *Nous avions déjà acheté cette parcelle, c'est vrai, du temps de Jacques, mais nous n'avons abattu le mur qu'après la guerre* (Anouilh). || **3.** Étendue d'une coupe dans une forêt traitée en futaie.

• SYN. : **1** *bribe, fraction, fragment, miette ; atome, brin, grain, ombre, once, soupçon.*

1. parcellement [parsɛlmɑ̃] n. m. (de *parceller ;* 1859, Mozin, aux sens 1-2). **1.** Action de parceller : *Le parcellement d'une propriété.* || **2.** Division d'une propriété rurale en parcelles dispersées : *Le remembrement a été réalisé dans de nombreuses communes pour lutter contre le parcellement.*

2. parcellement [parsɛlmɑ̃] adv. (de *parcelle ;* 1845, Bescherelle). Par parcelle : *Les plans du cadastre sont levés parcellement.*

parceller [parsɛle] v. tr. (de *parcelle ;* 1458, Gay, au part. passé, écrit *parsellé* [*parcellé,* 1571, M. de La Porte] ; à l'infin., écrit *parceller,* 1760, Gohin). Diviser en parcelles un terrain, une zone, etc.

• SYN. : *lotir, morceler.*

parcellisation [parsɛlizasjɔ̃] n. f. (de *parcelliser ;* 17 juin 1965, *le Monde*). Action de parcelliser ; résultat de cette action : *La parcellisation d'un travail.*

parcelliser [parsɛlize] v. tr. (dér. savant de *parcelle ;* 24 juill. 1964, *le Monde*). Réduire à des unités de plus petite dimension, fractionner : *Parcelliser une tâche, un secteur économique, un parti politique.*

parce que [parskə *ou* parsk] loc. conj. (de *par, ce* et *que* [a remplacé l'anc. franç. *pour ce que,* même sens, 1080, *Chanson de Roland* — écrit *por ço que*] ; v. 1200, *Poème moral,* écrit *par ce ke* [*parce que,* v. 1370, Oresme], au sens 1 [avec ellipse du sujet et du v. *être,* 1932, J. Romains] ; sens 2, XIII[e] s., Littré [en tête de phrase, pour expliquer ce qui précède, début du XX[e] s.] ; sens 3, 1844, Balzac). **1.** Introduit une proposition subordonnée causale : *J'ai eu des enfants parce que ma femme en voulait* (Montherlant). *Et parce que les autres renoncent à l'entreprise, tu te crois obligé d'y renoncer toi-même ?* || S'emploie parfois avec ellipse du sujet et du verbe être : *Le puritanisme est faux, parce que contraire à la nature humaine* (Maurois). || **2.** S'emploie avec ellipse de la principale dans une réponse à la question « pourquoi ? » : *« On peut savoir pourquoi ? — Parce que j'aurai été consciencieux »* (Giraudoux). || *Fam.* En tête d'une proposition indépendante, explique, justifie ou commente ce qui précède : *Je vois de nouveau souligné deux fois : Encrassement organique.Parce qu'il a beaucoup insisté là-dessus* (Romains). || **3.** Employé seul, exprime un avis ou un ordre péremptoire dont on ne peut ou dont on ne veut pas donner les raisons : *« Tu ne sortiras pas ce soir. — Pourquoi ? — Parce que. » La plus indiscutable des réponses : parce que* (Hugo).

• SYN. : **1** *attendu que, comme, d'autant* [*plus*] *que, étant donné que, puisque, vu que.*

• REM. **1.** On élide l'*e* de *que*seulement devant *il(s), elle(s), on, un(e), à.*

2. On évitera la confusion avec *par ce que,* par cela même que (cf. *par*) : *Ce n'est pas par ce qu'il nous a pris, mais par ce qu'il nous a donné, qu'il s'est enrichi.*

parchemin [parʃəmɛ̃] n. m. (bas lat. *pergamena* ou *-mina,* parchemin, gr. *pergamênê,* même sens, proprem. « peau préparée à Pergame », fém. substantivé de l'adj. *pergamênos,* de Pergame, dér. de *Pergamon,* Pergame, ville de Mysie [le mot lat. a subi l'influence phonétique et sémantique du lat. impér. *parthica* — sous-entendu *pellis,* peau —, cuir de Parthie, maroquin, fém. de l'adj. *parthicus,* des Parthes, des Perses, gr. *parthikos,* même sens, de *Parthos,* Parthe] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *parchamin* [*parchemin,* v. 1130, *Eneas*], au sens 1 [*papier-parchemin,* 1883, Loti ; *parchemin vierge,* 1611, Cotgrave ; *bruit de parchemin,* 1868, Littré] ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens 4, av. 1577, Belleau ; sens 5, 1962, Robert ; sens 6, 1770, Raynal ; sens 7, 1963, Larousse). **1.** Peau d'animal (mouton, agneau, chèvre, etc.) préparée spécialement pour recevoir l'écriture, l'impression, pour servir à la reliure et à divers autres usages : *Un des parchemins qu'il a coloriés d'encres de toutes couleurs* (Musset). || *Papier-parchemin,* papier qui a été immergé dans une solution d'acide sulfurique, puis dans de la glycérine, pour lui donner une résistance exceptionnelle. || *Parchemin vierge,* ou *vélin,* peau d'animal mort-né, préparée pour les divers usages auxquels on emploie le parchemin. || *Parchemin en cosse,* v. COSSE. || *Bruit de parchemin,* bruit perçu à l'auscultation dans les péricardites et les pleurésies sèches, et qui est semblable au son produit par le frottement de deux parchemins l'un contre l'autre. || **2.** Peau sèche, dure et jaunâtre : *Un visage de parchemin.* || **3.** Texte écrit ou non sur parchemin ; document, contrat : *Parchemins inventés pour faire souvenir ou pour convaincre les hommes de leur parole : honte de l'humanité* (La Bruyère). || **4.** Titre nobiliaire dont l'authenticité est établie par des parchemins (surtout au plur.) : *Si vous tenez à vos fauteuils, à vos appointements, à vos dividendes, à vos portefeuilles, à vos couronnes, à vos parchemins* [...], *faites que les peuples malheureux ne jugent pas le monde exactement semblable à ce qu'il était avant la guerre* (Duhamel). || **5.** *Fam.* Titre universitaire délivré autrefois sur authentique parchemin. || **6.** Nom usuel de l'enveloppe extérieure des haricots, des pois, des lentilles, des grains de café, etc. || **7.** Ornement en forme de draperie pliée en deux, sculpté sur les panneaux des meubles et des lambris, au XV^e s. (Syn. SERVIETTE REPLIÉE.)

• SYN. : **5** *diplôme, peau d'âne* (fam.).

parcheminé, e [parʃəmine] adj. (de *parchemin ;* 1838, Acad.). Qui a la consistance ou l'apparence du parchemin : *Sans tenir compte du peu de sympathie qui se marquait sur cette face noiraude et parcheminée, il l'invita à déjeuner* (Barrès). *Un rire silencieux, un rictus qui n'exprimait aucun sentiment connu, tiraillait en tous sens le menton, dont la peau était sans poils, parcheminée et collée à l'os* (Martin du Gard). *Un vieil acte parcheminé.*

parcheminer [parʃəmine] v. tr. (de *parchemin ;* 1875, Larousse). Rendre semblable à du parchemin : *L'huile parchemine le papier et le rend translucide.*

◆ **se parcheminer** v. pr. (1837, Balzac). En parlant du papier, et, *par extens.,* de la peau, prendre la consistance, la couleur du parchemin.

parcheminerie [parʃəminri] n. f. (de *parcheminier ;* 1394, Godefroy, aux sens 1-2). **1.** Fabrique où l'on prépare le parchemin. || **2.** Art, commerce du parcheminier.

parchemineux, euse [parʃəminø, -øz] adj. (de *parchemin ;* 1^{er} juin 1858, *Revue des Deux Mondes,* p. 482). Qui a la nature ou l'apparence du parchemin.

• SYN. : *parcheminé.*

parcheminier, ère [parʃəminje, -ɛr] n. (de *parchemin ;* XIII^e s., Godefroy [au masc. ; au fém., v. 1268, É. Boileau]). Personne qui fabrique ou vend du parchemin.

parcimonie [parsimɔni] n. f. (lat. *parcimonia,* var. de *parsimonia,* épargne, économie, sobriété [au fig.], de *parsum,* supin de *parcere,* épargner, ménager ; 1495, Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse [aussi au fig.]). **1.** Épargne minutieuse, étendue aux moindres choses : *Alors la frugalité, la parcimonie et la pauvreté faisaient le caractère distinctif des Romains* (Montesquieu). *Car sans doute une telle misère générale nous attend par-delà la guerre, qu'elle m'invitera, je suppose, à plus de parcimonie encore que par le passé* (Gide). || **2.** *Avec parcimonie,* au compte-gouttes, en s'en tenant au strict minimum : *Les invitations ont été distribuées avec parcimonie ;* au *fig.,* avec beaucoup de réserve : *Décerner des éloges avec parcimonie.*

• SYN. **1** *économie, lésine, pingrerie* (pop.).

parcimonieusement [parsimɔnjøzmɑ̃] adv. (de *parcimonieux ;* 1831, Balzac). Avec parcimonie, en limitant la dépense au strict nécessaire : *Les Vallin étaient à table, en train de manger avec lenteur des tranches de pain qu'ils frottaient parcimonieusement avec un peu de beurre* (Maupassant).

• SYN. : *chichement.* — CONTR. : *généreusement, largement.*

parcimonieux, euse [parsimɔnjø, -øz] adj. (de *parcimonie ;* 1773, Beaumarchais, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Se dit d'une personne qui fait preuve de parcimonie : *Elle était de cette race parcimonieuse de dames campagnardes qui portent toujours des centimes dans leur poche pour faire l'aumône ostensiblement* (Maupassant). *Je me fais économe, parcimonieux de tout, afin que rien de tout cela ne s'épuise avant l'heure* (Gide). || **2.** *Par extens.* Se dit de ce qui dénote la parcimonie : *Déjeuner parcimonieux.*

• SYN. : **1** *chiche, économe pingre* (pop.), *regardant, serré ;* **2** *insuffisant, jeune* (fam.), *juste, maigre, mesquin, pauvre.* — CONTR. : **1** *dépensier, dilapidateur, dissipateur, gaspilleur, généreux, prodigue ;* **2** *abondant, copieux, fastueux, large, pantagruélique, plantureux.*

par-ci par-là loc. adv. V. CI.

parclose [parkloz] n. f. (part. passé fém. substantivé de l'anc. v. *parclore,* achever [v. 1175, Chr. de Troyes], enclore [v. 1240, *Miracles de la Sainte Vierge*], de *par-,* préf. à valeur intensive, et de *clore ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, dans la loc. *a la parclose,* « à la fin » ; 1339, Godefroy, écrit *parclouse,* au sens de « enceinte » ; 1643, G. Fournier, écrit *par-close,* au sens de « planche mobile d'un vaisseau » ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1832, Raymond ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, 1932, Larousse). **1.** En architecture, panneau de boiserie. || **2.** Cloison séparant deux stalles de chœur, dont les accotoirs sont généralement décorés de sculptures. || **3.** En construction, pièce de faible section servant au maintien des vitrages dans les feuillures des châssis. || **4.** En sellerie, partie inférieure d'une banquette, comportant un fond rigide sur lequel reposent les pièces garnies et les coussins.

parcomètre [parkomɛtr] ou **parcmètre** [parkmɛtr] n. m. (de *parc*[*o*]-, élément tiré de *parc,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 12 juin 1967, *l'Express* [*parcomètre*], et 27 nov. 1967, *le Figaro* [*parcmètre*]). Appareil mesurant automatiquement le temps de stationnement autorisé dans un parc à voitures payant ou le long d'un trottoir.

parcoriser [parkɔrize] v. tr. (de *parcorps ;* 1963, Larousse). Grouper les éléments d'un livre à brocher ou à relier, soit avant, soit après la pliure.

par-corps [parkɔr] n. m. invar. (1835, Acad.). Abrév. de la loc. *contrainte par corps.*

parcorps [parkɔr] n. m. (de la prép. *par* et de *corps ;* 1963, Larousse). Ensemble des éléments d'un livre après leur assemblage, en vue de la brochure ou de la reliure.

parcourir [parkurir] v. tr. (adaptation, d'après *courir,* de l'anc. franç. *parcorre,* parcourir [v. 1155, Wace], lat. *percurrere,* courir à travers, parcourir [au pr. et au fig.], de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *currere,* courir ; XVI^e s., *Coutumier général* [II, 1095], au sens 1 [en parlant d'une chose, 1730, Ch. Rollin — au fig., 1671, Boileau] ; sens 2, 1674, Malebranche ; sens 3, 1669,

Racine [au fig., av. 1696, La Bruyère] ; sens 4, 1588, Montaigne). [Conj. **21.**] **1.** Traverser, visiter dans toute son étendue ou dans divers sens : *Ce jardin de notre enfance, dit M. Bergeret, ce jardin qu'on parcourait tout entier en vingt pas, fut pour nous un monde immense* (France). *Une mouche sur le papier à pas menus | Parcourt mes lignes inégales* (Apollinaire). *Avec Molly, nous parcourions souvent les environs de la ville, pendant ses après-midi de congé* (Céline). || En parlant d'une chose, aller d'un bout à l'autre : *Le Nil parcourt du midi au nord toute la longueur du pays* (Rollin) ; et au fig. : *Un frémissement d'intelligence nous parcourut tous les trois* (Jouhandeau). *Son regard ahuri parcourut longuement l'horizon vide, puis s'arrêta sur nous* (Gracq). || **2.** Accomplir un trajet déterminé : *Tout l'équipage s'ébranla, et parcourut une trentaine de mètres* (Pagnol). *Ils parcoururent ainsi une centaine de mètres en courant tous les deux* (Bastide). || **3.** Examiner une chose dans toutes ses parties ou dans toute son étendue sans s'attarder aux détails et sans se déplacer : *Je parcours tous les points de l'immense étendue* (Lamartine). *D'un dernier regard, elle* [Jeanne] *parcourut sa chambre* (Maupassant) ; au *fig.,* passer en revue rapidement par la pensée : *Quand l'on parcourt, sans la prévention de son pays, toutes les formes de gouvernement, l'on ne sait à laquelle s'en tenir* (La Bruyère). || **4.** Lire rapidement et superficiellement : *Parcourant rapidement articles et lettres, il le faisait en automate* (Montherlant). *Il avait déjeuné d'un sandwich en parcourant les journaux* (Beauvoir).

• SYN. : **1** *arpenter, explorer, inspecter, prospecter, sillonner ; suivre ;* **2** *couvrir, faire, franchir ;* **4** *feuilleter, survoler.*

parcours [parkur] n. m. (francisation, d'après *cours,* du lat. *percursus,* action de parcourir, de *percursum,* supin de *percurrere* [v. PARCOURIR] ; 1286, Du Cange, au sens 1 [*parcours,* « droit de passer d'une seigneurie à une autre sans être asservi à la nouvelle » — *droit de parcours et d'entrecours,* 1868, Littré ; « action de parcourir », 1868, Littré ; *droit de parcours et de vaine pâture,* 1804, Code civil — *parcours,* même sens, XV^e s.] ; sens 2, 1394, Tilander [*parcours du combattant,* 1963, Larousse] ; sens 3, 1935, Acad. ; sens 4-5, 1845, Bescherelle [*parcours de garantie,* 1875, Larousse] ; sens 6-10, 1963, Larousse). **1.** *Vx.* Action de parcourir. || *Droit de parcours et entrecours,* ou simplem. *parcours,* sous le régime féodal, droit de passer d'une seigneurie à une autre sans être asservi à la nouvelle. || *Droit de parcours et de vaine pâture,* v. PÂTURE. || **2.** Trajet qu'effectue un être animé : *Le parcours officiel des rois en visite* (Giraudoux). *Pendant le parcours ils ne se dirent pas un seul mot* (Duras). *J'irais facilement jusque-là, je connais le parcours.* || *Incident de parcours,* v. INCIDENT. || *Parcours du combattant,* série d'obstacles ou d'installations d'éducation physique militaire, organisés de façon concertée sur une longueur de 500 mètres et servant à la formation active des recrues. || **3.** Trajet que doit suivre un cavalier pour exécuter une épreuve déterminée, et sur lequel on a disposé un certain nombre d'obstacles. || **4.** *Libre parcours,* dans les chemins de fer, liberté pour un tiers de faire circuler des véhicules, moyennant certaines conditions, sur un réseau déterminé. || **5.** Itinéraire fixe suivi par un véhicule, trajet que suit une eau courante, etc. : *Le parcours d'un autobus, d'une rivière.* || *Parcours de garantie,* distance minimale à faire effectuer par un véhicule pour être réceptionné. || **6.** Route que doit suivre un yacht lorsqu'il participe à une compétition. || **7.** Lieu occupé par un terrain de golf, à l'exclusion du club-house. || **8.** Chemin que suit une manœuvre, un tuyau, une canalisation à travers les parties d'un bâtiment. || **9.** *Libre parcours moyen,* valeur moyenne de la distance que parcourent les molécules d'un gaz entre deux chocs successifs. || **10.** *Retard de parcours,* en cybernétique, intervalle de temps entre la modification d'un signal et sa variation corrélative à une étape ultérieure, sous l'intervention d'un retard provoqué par la modification ou la conversion du signal.

• SYN. : **2** *chemin, itinéraire, route.*

pardalie [pardali] n. f. (lat. *pardalios,* sorte de pierre précieuse tachetée, de l'adj. gr. *pardaleios,* de panthère, semblable à une panthère, dér. de *pardalis,* panthère, léopard ; 1875, Larousse). Sorte de gemme.

pardanthus [pardɑ̃tys] n. m. (lat. scientif. moderne *pardanthus,* même sens, du gr. *pardos,* léopard, panthère, et *anthos,* fleur ; 1818, *Dict. d'histoire naturelle,* écrit *pardanthe ; pardanthus,* 1932, Larousse). Sorte d'iris ornemental.

par-derrière, par-dessous loc. prép. et adv. V. DERRIÈRE, DESSOUS.

par-dessus loc. prép. et adv. V. DESSUS.

pardessus [pardəsy] n. m. (emploi substantivé de *par-dessus,* loc. adv. ; v. 1283, Beaumanoir, au sens de « premier seigneur d'une terre » ; XV^e s., au sens de « surplus qu'on doit payer » ; sens 1, 1810, Brunot ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Vêtement d'homme qu'on met pardessus tous les autres pour se protéger du froid : *Faisant au surplus son service public, en plein soleil, emmitouflé dans son pardessus, manchettes trop longues sortant du pardessus* [...], *encore une séquelle de l'enfance, où il était le seul à garder son manteau en classe* (Montherlant). || **2.** Au XIX^e s., vêtement de femme à manches qui était mis pardessus les autres vêtements : *J'approuvais fort qu'une femme eût des jupons brodés et des chemises garnies de malines avec un pardessus de simple toile* (Gautier).

par-devant loc. adv. V. DEVANT.

par-devers loc. prép. V. DEVERS.

pardi [pardi] interj. (altér. euphémique du juron *par Dieu* [XIII^e s., *Roman de Renart*] ; 1676, M^me de Sévigné [var. *par dé,* XIII^e s., *Roman de Renart*]). Juron atténué et familier marquant aujourd'hui l'assentiment, l'évidence : *« Tu l'aimes bien, ta mère ». L'autre répondit : « Pardi ! »* (France). *Mais la jeune fille lui avait dit qu'il l'était, et maintenant, pardi, oui, il se sentait énergique* (Montherlant).

• REM. De nos jours, seul *pardi* est encore usité. Les formes PARDIEU, PARDIENNE (XVI^e S.), PARDINE (1848, G. Sand), PARGUÉ OU PARGUENNE et PARGUIÉ OU PARGUIENNE ont pratiquement disparu.

pardon [pardɔ̃] n. m. (déverbal de *pardonner ;* v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [*sans pardon,* 1802, Delille ; *demander pardon,* XVI^e s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* II, 374 ; *je vous demande pardon,* av. 1673, Molière ; *mille pardons !,* fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; *pardon !,* v. 1540, Yver ; *je vous demande pardon ?, pardon ?,*XX^e s.] ; sens 2, 1721, Trévoux [*le Grand Pardon,* « le jubilé », 1690, Furetière — au plur., avec le même sens, milieu du XV^e s.] ; sens 3, v. 1215, Pean Gatineau ; sens 4, 1886, Loti ; sens 5, 1636, Monet ; sens 6, fin du XIII^e s., Joinville). **1.** Action de pardonner ; rémission accordée à une faute, une offense : *Songez que, devant un repentir sincère et total, le pardon de la dernière seconde suffit à effacer les péchés de toute une vie* (Martin du Gard). *C'est une guerre d'atrocités et d'horreur. Il n'y a pas de pardon* (Cendrars). *Ici* [en avion] *point de pardon pour les erreurs* (Saint-Exupéry). *Dieu exige de nous le pardon des injures. Obtenir son* (ou *le*) *pardon.* || *Sans pardon,* impitoyable : *Le ressentiment qu'engendre tout cela est sans pardon* (R. Jean). || *Demander pardon à quelqu'un,* lui présenter ses excuses pour une faute commise : *Il va essayer de me faire mal, c'est régulier, et puis après il me demandera pardon* (Sartre). *Il lui demanda pardon de ne l'avoir pas crue. Elle nous a demandé pardon pour sa colère d'hier.* || *Je vous demande pardon, Mille pardons !* (vieilli), *Pardon !,* formules de politesse par lesquelles on s'excuse de déranger quelqu'un, de l'avoir heurté sans le vouloir, de l'interrompre ou de le contredire, etc. : *Pardon ! il fait si noir que je ne vous avais pas vu. Je vous demande pardon, mais je suis en total désaccord avec vous.* || *Je vous demande pardon ?, Pardon ?,* formules par lesquelles on prie quelqu'un de répéter des paroles mal comprises. || **2.** *Grand Pardon* ou *Jour du Pardon,* chez les Juifs, jeûne solennel pour l'expiation des péchés. || *Le Grand Pardon,* dans l'Église catholique, le jubilé. || **3.** Pèlerinage religieux (surtout en Bretagne) : *Le pardon du Grand Vendredi attira au Puy-en-Velay une foule de pèlerins*

et de marchands (France). *Le pardon de SainteAnne-d'Auray.* || **4.** Fête populaire, qui, en Bretagne, a lieu au moment du pèlerinage. || **5.** *Lettres de pardon,* V. LETTRES. || **6.** *Pardon d'armes,* au Moyen Âge, sorte de tournoi.

• SYN. : **1** *absolution, excuse, miséricorde, rémission.*

◆ **Pardon !** interj. (sens 1, v. 1540, Yver ; sens 2, 1943, M. Aymé). **1.** Formule exclamative par laquelle on implore la clémence de quelqu'un que l'on a offensé : *Mariette se précipita à genoux, près du lit, et baisa sa main droite : « Pardon, don Cesare, pardon ! » Elle inondait sa main de larmes* (Vailland). || **2.** *Pop.* Exclamation admirative ou emphatique : *Je le croyais un peu dans la lune, mais alors, pardon ! Il m'a montré qu'il avait bien les pieds sur terre ! Il a fait froid cet hiver, d'accord ; mais l'hiver 56, pardon !*

◆ **pardons** n. m. pl. (v. 1140, Wace). *Vx.* Indulgences que l'Église accorde aux fidèles : *Aller chercher des pardons à Rome.*

pardonnable [pardɔnabl] adj. (de *pardonner ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *pardunable,* au sens de « miséricordieux » ; écrit *pardonnable,* au sens actuel, fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire*). Que l'on peut pardonner, qui mérite le pardon : *Je sentais que j'avais commis, parfois, au cours de cette nuit, dans ma façon de répondre à sa tendresse, des gaucheries bien légères, des oublis bien innocents et pardonnables à une débutante* (Giraudoux). *À son âge, il est encore pardonnable.*

• SYN. : *excusable, rémissible.* — CONTR. : *condamnable, impardonnable, inexcusable.*

pardonner [pardɔne] v. tr. (bas lat. *perdonare,* concéder, accorder — la vie, une grâce [V^e s., du lat. class. *per-,* préf. à valeur intensive, et *donare,* donner, dér. de *donum,* don, présent, de *dare,* donner], ou composé franç. du préf. intensif *par-* [lat. *per-,* même sens] et de *donner,* proprem. « donner complètement, remettre » ; fin du X^e s., *Vie de saint Léger,* écrit *perdoner* [*pardoner,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; pardonner,* fin du XII^e s., Châtelain de Coucy], au sens 1 ; sens 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1693, Racine). **1.** Remettre une faute, renoncer à la sanctionner par un châtiment et n'en garder aucun ressentiment : *Pardonner un crime, une offense. Pardonner un écart de conduite à son mari, à sa femme. Faute avouée est à moitié pardonnée* (prov.). || **2.** Juger avec indulgence ; excuser, tolérer : *Une pointe d'obséquiosité se glissait dans son sourire pour masquer sa gêne, son désarroi, faire pardonner sa familiarité* (Sarraute). *Nous lui pardonnons son mauvais caractère, car il a bon cœur. Il faut savoir pardonner l'erreur d'un débutant. Pardonnez ma franchise, mon indiscrétion.* || **3.** Voir sans envie ou déplaisir chez quelqu'un (souvent sous la forme négative) : *On ne lui pardonne pas ses succès. Elle ne lui pardonne pas d'avoir réussi là où elle-même a échoué.*

• SYN. : **1** *absoudre, oublier ;* **2** *passer sur, souffrir, supporter ;* **3** *passer.* — CONTR. : **1** *punir, réprimer, sanctionner ;* **2** *blâmer, réprouver, tenir rigueur ;* **3** *envier, en vouloir.*

◆ v. tr. ind. (sens 1, v. 980, *Passion du Christ* [*se faire pardonner,*av. 1678, La Rochefoucauld] ; sens 2, 1636, Corneille ; sens 3, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 4, XVI^e s. [pour insister poliment, 1668, Molière ; *Dieu me pardonne,* 1534, Rabelais]). **1.** *Pardonner à quelqu'un, pardonner à quelqu'un de* (et l'infinitif), lui faire grâce, lui accorder le pardon de : *Il y a longtemps que son père lui a pardonné. Après tout, le tzar lui* [Léon de Rochechouart] *pardonnerait de l'avoir un peu vite quitté pour le service de Sa Majesté Louis XVIII* (Aragon). [V. REM.] || *Se faire pardonner,* obtenir son pardon : *Comme un chien qu 'on gronde tend la patte pour se faire pardonner* (Montherlant). *Tu m'as marqué, tu dois payer. Tu n'as qu'une manière de te faire pardonner* (Vailland). || **2.** Littér. *Pardonner à quelque chose,* l'absoudre, l'excuser : *Les prêtres* [...] *peuvent le mieux pardonner aux péchés qu'ils ne commettent pas* (Proust). || **3.** *Class.* Ménager : *Il ne pardonna pas aux choses les plus sacrées* (Acad., 1694). || **4.** *Pardonnez-moi,* s'emploie comme formule de civilité, en manière d'excuse : *Pardonnez-moi de parler si mal ce soir, mais je ne peux pas mieux m'expliquer* (Sarrazin) ; *class.,* marquait une insistance polie dans l'affirmation ou dans la négation : *« Le bien n'est pas considérable* [à envisager] *quand il s'agit d'épouser une honnête personne.—Pardonnez-moi, pardonnez-moi »* (Molière). || *Dieu me pardonne,* formule servant à étayer une affirmation ou à excuser ce qu'elle semble présenter d'excessif : *Dieu me pardonne, tu es vive comme la Pologne* (Courteline).

• SYN. : **1** *absoudre, acquitter, amnistier, gracier ;* **4** *excusez-moi, faites excuse* (pop.).

• REM. Au sens 1, l'emploi au passif, avec un sujet désignant une personne, est correct : *Vous êtes tout pardonné. Repentez-vous, et vous vous en irez pardonnés.*

◆ v. intr. (sens 1, fin du XII^e s., Reclus de Moiliens ; sens 2, fin du XVI^e s. [au fig., début du XX^e s.]). **1.** Pratiquer occasionnellement ou habituellement la vertu du pardon : *Le courage ne consiste pas à pardonner. On pardonne toujours bien de trop* (Céline). *Mes saints à moi sont des êtres qui ont une pitié qui ne se connaît pas et pardonnent sans savoir qu'il y a quelque chose à pardonner* (Triolet). || **2.** Épargner, laisser une chance de s'en tirer (s'emploie surtout dans des tours négatifs) : *Une pneumonie, à son age, cela ne pardonne guère. Un poison qui ne pardonne pas ;* et au fig. : *Le chêne que vous rêvez d'abattre, le temps y a mis sa cognée : un fer qui ne pardonne pas* (Mauriac).

pare- [par], premier élément, tiré de *parer* 2, qui entre dans la composition de mots désignant un dispositif qui protège contre l'objet désigné par le second élément du mot composé.

1. paré, e [pare] adj. (part. passé de *parer* 1 ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« préparé », 1348, Bevans ; au fig., av. 1696, La Bruyère] ; sens 3, 1903, Larousse [*être paré,* 1702, Aubin] ; sens 4, 1868, Littré [*pièce parée,* 1690, Furetière] ; sens 5, 1810, Desgraviers ; sens 6, 1875, Larousse). **1.** Qui porte des bijoux, des ornements, une parure : *Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée, | Comme au jour de sa mort pompeusement parée* (Racine). *Je n'aime pas beaucoup cette robe-là, trop parée, trop messe de mariage* (Colette). *La mère, parfumée et parée* [...], *passait son temps étendue sur son lit ou accoudée à la fenêtre* (Jouhandeau). *Dormir* [...] *| Un amour dans la bouche un bel oiseau dans les cheveux | Parée comme les champs les bois les routes et la mer | Belle et parée comme le tour du monde* (Eluard). || *Paré comme une châsse,* v. CHÂSSE. || **2.** Muni de : *Nous voilà parés de tout le nécessaire ;Nous voilà parés ;* au fig. : *Cette idée de la revoir* [Odette] *revenait parée pour lui* [Swann] *d'une nouveauté, d'une séduction, douée d'une virulence que l'habitude avait émoussées* (Proust). || **3.** *Paré !,* dans la marine ou dans l'aviation, formule annonçant qu'on est prêt à exécuter l'ordre reçu, ou qu'il vient d'être exécuté : *« Paré, Dutertre ? — Paré. — Paré, le mitrailleur ? — Paré »* (Saint-Exupéry). || *Être paré,* être prêt, n'attendre que l'ordre final. || **4.** Se dit de morceaux de viande apprêtés pour la cuisson. || *Pièce parée,* morceau de bœuf correspondant au muscle angulaire de l'épaule, prélevé à l'angle supéro-antérieur de l'omoplate. || **5.** *Pied paré,* en vénerie, pied de bête fauve usé par le séjour de l'animal sur un terrain dur et pierreux. || **6.** En héraldique, se dit du bras humain habillé d'un émail particulier.

• SYN. : **1** *bichonné* (fam.), *endimanché, habillé, pomponné ;* **2** *armé, doté, équipé, lesté, nanti, pourvu.* — CONTR. : **1** *débraillé, négligé, simple ;* **2** *démuni, dénué, dépourvu, privé.*

2. paré, e [pare] adj. (part. passé de *parer* 2 ; 1875, Larousse [*paré contre,* XX^e s.]). En sécurité, à l'abri : *Pas trop de projets ! Mettons que nous sommes parés jusqu'au mois d'octobre* (Duhamel). || *Paré contre,* protégé de : *Nous voilà parés contre la pluie, le froid.*

paréage n. m. V. PARIAGE.

pareau [paro] n. m. (var. du moyen franç. *perol,* chaudron [v. 1450, Godefroy], anc. provenç. *pairol,*même sens [XIII^e s.], de *par,* chaudière, gaulois **parium,* marmite ; 1723, Savary des Bruslons, écrit *perrau ; pareau,* 1765, *Encyclopédie*). Dans l'industrie des

corps gras, chaudière dans laquelle on fait fondre la vieille cire. (On dit aussi PERREAU [1803, Boiste].)

pareaux [paro] n. m. pl. (de *parer* 1 ; 1723, Savary des Bruslons). Gros cailloux ronds, percés par le milieu, que les pêcheurs attachent le long du bord d'un filet pour le fixer au fond. (On dit aussi CÂBLIÈRES.)

pare-balles [parbal] n. m. invar. (de *pare-* et du plur. de *balle* 1 ; 1903, Larousse [var. *paraballe,* 6 sept. 1873, *Journ. officiel,* p. 5751]). Dispositif établi dans les champs de tir ou les stands pour arrêter les balles qui s'écarteraient de la direction normale du tir.

◆ adj. (1970, Robert). *Gilet pare-balles,* gilet dont le tissage et la matière sont spécialement conçus pour protéger le corps des projectiles.

pare-boue [parbu] n. m. invar. (de *pare-* et de *boue ;* 1913, Larousse [var. *paraboue,* 27 sept. 1868, *Brevet*]). Syn. ancien de GARDE-BOUE.

pare-brise [parbriz] n. m. invar. (de *pare-* et de *brise ;* 1907, Larousse). Plaque de verre spécial ou de matière transparente, de forme plane ou cintrée, placée à l'avant d'un véhicule et qui permet la visibilité à l'avant, tout en assurant une protection efficace : *Des coursiers déhanchés sur vélomoteurs à pare-brise polyéthylène* (Aragon). *À bord des avions découverts, par mauvais temps, on s'inclinait hors du pare-brise, pour mieux voir* (Saint-Exupéry). *Les spécialistes de la sécurité routière recommandent d'installer sur les voitures des pare-brise en verre feuilleté.*

pare-cendres [parsɑ̃dr] n. m. invar. (de *pare-* et du plur. de *cendre ;* 1963, Larousse). Pièce inclinée servant à diriger les cendres vers le cendrier, dans des appareils de chauffage à combustibles solides.

pare-chocs [parʃɔk] n. m. invar. (de *pare-* et du plur. de *choc ;* 30 août 1925, *Tribune de Lausanne* [*rouler pare-chocs contre pare-chocs,* milieu du XXᵉ s.]). Garniture métallique placée à l'avant et à l'arrière d'un véhicule pour protéger la carrosserie ou certains accessoires coûteux contre les chocs de faible importance. || *Rouler pare-chocs contre pare-chocs,* rouler très près les uns des autres, en raison de l'intensité du trafic.

pare-clous [parklu] n. m. invar. (de *pare-* et du plur. de *clou ;* 1932, Larousse). Bande de caoutchouc qui, à l'intérieur d'une enveloppe de pneumatique, protège la chambre à air contre les clous qui auraient traversé l'enveloppe.

parèdre [parɛdr] adj. et n. (gr. *paredros,* assistant de, associé, assesseur dans un conseil ou un tribunal, et, en parlant de dieux, « qui occupe la seconde place, inférieur », de *para,* à côté [de], et de *hedra,* siège ; 1875, Larousse). Dans la mythologie grecque, se disait des dieux inférieurs, dont le culte s'associait à celui de divinités plus puissantes.

◆ n. m. (sens 1-2, 1875, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité grecque, assesseur, dans un conseil ou un tribunal. || **2.** Dans la Grèce moderne, adjoint du démarque (maire).

pare-éclats [parekla] n. m. invar. (de *pare-* et du plur. de *éclat ;* 1903, Larousse). Sorte de petit rempart ou de blindage qui compartimente une tranchée pour limiter les effets des éclats d'obus : *Sur un dernier crochet, autour d'un pare-éclats, nous tombâmes sur les nôtres* (Dorgelès).

pare-étincelles [paretɛ̃sɛl] n. m. invar. (de *pare-* et du plur. de *étincelle ;* 1880, Thurston [I, 222], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Écran de treillage métallique très fin, pliable comme un paravent et qu'on installe devant un feu ouvert pour se protéger contre les projections d'étincelles : *Un beau feu de bois* [...] *flambant sous le pare-étincelles* (Daudet). || **2.** Dispositif de protection des contacts des interrupteurs ou appareils similaires contre les effets destructifs des arcs et étincelles, lors de l'ouverture d'un circuit électrique. || **3.** Masque de toile métallique dont on coiffe les cheminées d'usine, de locomotive, etc., pour éviter la sortie d'étincelles, de flammèches.

● SYN. : **1** *écran, garde-feu.*

◆ adj. (1963, Larousse). *Tôle pare-étincelles,* morceau de tôle placé au droit des roues, sous le plancher des voitures et des wagons de chemin de fer, pour les protéger des étincelles qui se produisent lors du freinage.

pare-étoupille [paretupij] n. m. invar. (de *pare-* et de *étoupille ;* 1903, Larousse). Pièce du mécanisme de fermeture de culasse des canons, destinée à empêcher l'étoupille, projetée par les gaz au moment du tir, d'atteindre les servants.

pare-feu [parfø] adj. et n. m. invar. (de *pare-* et de *feu* 1 ; 1875, Larousse). Syn. de COUPE-FEU ou de GARDE-FEU. (Au sens 3.)

pare-fumée [parfyme] n. m. invar. (de *pare-* et de *fumée ;* 1677, Dassié [149], au sens général de « dispositif pour protéger de la fumée » ; sens actuel, 1932, Larousse). Tôle plate suspendue au-dessus et dans l'axe d'une voie, pour empêcher les fumées qui s'échappaient des cheminées de locomotive d'atteindre le vitrage d'un hall, la maçonnerie ou les parties métalliques d'un ouvrage d'art, etc.

◆ adj. invar. (1963, Larousse). *Écran pare-fumée,* chacun des écrans en tôle placés de part et d'autre de la boîte à fumée d'une locomotive, au droit de la cheminée, et comportant souvent une légère pliure horizontale.

parégorique [paregɔrik] adj. et n. m. (bas lat. médic. *paregoricus,* même sens, gr. *parêgorikos,* même sens, dér. de *parêgoros,* qui exhorte, console, de *para,* à côté [de], et de *agoreuein,* parler, dire, dér. de *agora,* assemblée, discours, place publique ; v. 1560, Paré). Se disait d'un médicament qui calme, qui apaise les douleurs : *Remède parégorique. Un parégorique.*

◆ adj. (1872, Larousse, art. *élixir*). *Élixir parégorique,* autre nom de la teinture d'opium benzoïque, antidiarrhéique et antiseptique intestinal : *Il se le rappelait dans la boue en Champagne* [...], *et qui buvait de l'élixir parégorique comme du petit-lait pour se couper cette chiasse rebelle qui lui faisait les jambes en pâté de foie* (Aragon).

paréidolie [pareidɔli] n. f. (de *par*[*a*]-1 et du gr. *eidôlon,* simulacre, fantôme, image, dér. de *eidos,* forme, apparence ; 1968, Larousse). En psychopathologie, illusion particulièrement intense, persistant longuement dans l'esprit, bien qu'on reconnaisse que son support matériel ne la justifiait pas.

pareil, eille [parɛj] adj. (bas lat. *pariculus,* pareil, élargissement du lat. class. *pār, paris,* égal, pareil ; milieu du XIIᵉ s., *Roman de Thèbes,* au sens 1 [*à pareille heure,* 1875, Larousse] ; sens 2, 1580, Montaigne [*demeurer... pareil à soi-même,* XXᵉ s.] ; sens 3, XIIᵉ s., *Jeu d'Adam* [*en pareil cas,* 1668, La Fontaine] ; sens 4, 1735, Lesage [*à une heure pareille, à pareille heure,* XXᵉ s.] ; sens 5, v. 1601, Malherbe). **1.** Se dit d'une personne ou d'une chose semblable par l'aspect, la nature, le genre, la grandeur, la valeur, etc., à une autre personne ou à une autre chose : *De quoi pouvaient servir ces deux lettres pareilles ?* (Musset). *Ce peuple que deux mille ans d'expériences innombrables ont rendu pareil à ces hommes vieillis chez qui la sagesse est faite pour une bonne part de scepticisme et de lassitude* (Vercors). *Je m'ouvrais pour la première fois à la tendre indifférence du monde. De l'éprouver si pareil à moi, si fraternel enfin, j'ai senti que j'avais été heureux et que je l'étais encore* (Camus). || *À pareille heure,* à la même heure qu'aujourd'hui : *Demain, à pareille heure, nous serons déjà loin.* || **2.** Se dit d'un être qui reste le même à travers l'évolution temporelle, et dont les vicissitudes n'affectent pas la nature profonde : *La mère est ce qu'il y a de patient et de fidèle et de tout près et de toujours pareil et de toujours présent* (Claudel). || *Demeurer, être, rester pareil à soi-même,* ne présenter aucun changement apparent dans son aspect ou son comportement après un certain laps de temps. || **3.** De cette sorte, de cette nature : *Besogne de débutant, tout au plus. Il avait monté de pareilles gardes cent fois, entre vingt-deux et trente ans* (Simenon). *De pareilles histoires sont délicates à raconter.* || *En pareil cas,* dans des circonstances analogues à celles-ci : *Je me demande comment j'agirais en pareil cas.*

|| **4.** Tel, si grand, si extraordinaire, etc. (avec une valeur emphatique ou laudative), ou, au contraire, si fâcheux, si médiocre, etc. (avec une valeur péjorative) *Il y a longtemps que nous n'avons été à pareille fête. On a rarement vu une beauté pareille* (ou *une pareille beauté*). *Se voir mêlé à une affaire pareille, [...] c'est on ne peut plus désagréable* (Romains). *Mais qu'est-ce que j'ai fait au Ciel pour avoir une fille pareille ?* (Anouilh). *Qui donc a pu donner des ordres pareils sans mon consentement ?* (Ionesco). || *À une heure pareille, à pareille heure,* à une heure aussi matinale, ou aussi tardive : *Tu n'as pas honte, de me réveiller à une heure pareille ? Tu ne devrais pas te coucher à pareille heure : demain, tu dormiras debout !* || **5.** Class. ou littér. *À nul* (ou *nulle*) *autre pareil(le)*, *non pareil(le)*, extraordinaire : *Avec une innocence à nulle autre pareille* (Molière). *Je confesserai volontiers que la science n'est qu'inquiétude et que trouble et que l'ignorance, au contraire, a des douceurs non pareilles* (France).

• SYN. : **1** *analogue, comparable, égal, équivalent, identique, même, ressemblant ;* **2** *semblable, similaire.* — CONTR. : **1** *différent, dissemblable, distinct, divers ;* **2** *autre, contraire, inverse, opposé.*

• REM. Le tour *pareil que,* condamné par les grammairiens, est très répandu dans la langue parlée.

◆ n. (sens 1, v. 1188, Aimon de Varennes [en parlant d'une chose, 1875, Larousse] ; sens 2, v. 1170, *Floire et Blancheflor ;* sens 3, 1868, Littré). **1.** *N'avoir pas son pareil, sa pareille,* être remarquable dans sa spécialité, en parlant d'une personne : *Cet artisan n'a pas son pareil pour restaurer les meubles anciens. Je connais une couturière qui n'a pas sa pareille au monde ;* être unique en son genre, en parlant d'une chose : *Ce panorama n'a pas son pareil ; c'est pourquoi on vient le contempler du monde entier.* || **2.** *Tes, ses,* etc., *pareils, pareilles,* les personnes de même condition sociale, de même mentalité que toi, que lui, etc. (le plus souvent avec une valeur péjorative) *Voilà de vos pareils les discours ordinaires* (Molière). *Ma mère avait sur ce point les goûts policiers de beaucoup de ses pareilles* (Romains). || **3.** Fam. *Le pareil, la pareille,* une chose identique à une autre prise comme terme de comparaison : *Vous m'avez vendu telle chose, je voudrais acheter la pareille.*

• SYN. : **2** *congénères, semblables.*

◆ **Sans pareil, sans pareille** loc. adj. (fin du XIIᵉ s., Reclus de Moiliens). Incomparable : *Un exploit sans pareil. Une défaite sans pareille. Des soldats sans pareils. Des armes sans pareilles.* (On rencontre parfois aussi l'invariabilité.)

◆ **pareil** n. m. (1867, Delvau). Pop. *C'est du pareil au même,* cela revient exactement au même : *C'que tu y casseras ou rien, c'est du pareil au même* (Barbusse).

◆ **pareille** n. f. (fin du XIVᵉ s.). *Rendre la pareille à quelqu'un,* le traiter, en bien ou, plus souvent, en mal, comme il vous a traité lui-même en une certaine circonstance (souvent semblable).

◆ **À la pareille** loc. adv. (sens 1, v. 1534, B. Des Périers ; sens 2, 1662, Molière). **1.** *Class.* D'une manière semblable, en retour : *Nous devons nous aimer à la pareille* (Sévigné). || **2.** *Class.* À charge de revanche : *Ce n'est pas merveille | Qu'on se puisse, entre amis, servir à la pareille* (Molière).

◆ **pareil** adv. (fin du XVᵉ s., Commynes). *Fam.* De la même façon : *Je vous aime tous les deux pareil* (M. Prévost). *Quand tu auras une fille plus grande, tu lui apprendras à faire pareil* (Anouilh).

• REM. Critiqué par la plupart des grammairiens, *pareil* dans l'emploi adverbial est fort répandu dans la langue parlée.

pareillement [parɛjmɑ̃] adv. (de *pareil ;* XIIIᵉ s., *Chronique de Rains,* au sens 1 ; sens 2, 1377, Oresme ; sens 3, 1868, Littré). **1.** De la même manière : *Les trois arbres sont pareillement renversés en terre* (Jouve). *Elles sont habillées pareillement.* || **2.** Également, dans la même proportion : *Nous sommes pareillement atteints dans cette faillite.* || **3.** *Fam.* Formule de politesse employée pour répondre à un vœu en en exprimant un identique en faveur de l'interlocuteur : *À votre santé ! — Merci ! Pareillement.*

• SYN. : **1** *de même, identiquement, pareil* (fam.). — CONTR. : **1** *différemment ;* **2** *inégalement.*

parélectronomie [parelɛktrɔnɔmi] n. f. (de *par[a]-* 1, de *électro-* et de *-nomie,* du gr. *nómos,* règle, loi ; 1907, Larousse). État d'un muscle électrisé positivement.

parélie n. f. V. PARHÉLIE.

parélique adj. V. PARHÉLIQUE.

parelle [parɛl] n. f. (lat. médiév. *paratella,* même sens [Xᵉ s.], dimin. de *parada,* même sens [Xᵉ s.], altér. du lat. pop. **parata,* part. passé fém. substantivé du lat. class. *parare,* préparer [v. PARER 1], la parelle étant souvent préparée pour engraisser les porcs ; XIIᵉ s.). Nom usuel du rumex.

parement [parmɑ̃] n. m. (de *parer* 1 ; fin du IXᵉ s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *parament* [*parement,* XIIᵉ s.], au sens 3 ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*chambre de parement,* v. 1360, Froissart ; *épée de parement,* av. 1453, Monstrelet ; *lit de parement,* 1606, Nicot — d'abord « lit de parade pour un défunt », v. 1460, Villon ; *meuble de parement,* 1963, Larousse] ; sens 2, début du XIVᵉ s. ; sens 4, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 5, 1677, Miege [« revers... au bas d'une manche de jaquette... », 1802, Flick] ; sens 6, XIIIᵉ s., Du Cange [« garnissage en mortier ou en plâtre... », 1963, Larousse ; *parement d'appui, brut, de couverture, de tête,* 1868, Littré] ; sens 7, 1611, Cotgrave ; sens 8, 1676, Félibien [« ensemble des gros quartiers... qui bordent un chemin pavé », 1740, Acad.] ; sens 9, 1963, Larousse [« face qui est en vue, dans un ouvrage de menuiserie », 1520, Havard] ; sens 10, 1963, Larousse [aussi *parement d'une galerie*] ; sens 11, 1701, Furetière [en vénerie, v. 1354, *Modus*] ; sens 12, 1868, Littré ; sens 13, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Action de parer ; ce qui sert à parer. || *Chambre* ou *salle de parement,* pièce que l'on réservait jadis aux hôtes de marque. || *Épée de parement,* épée de cérémonie. || *Lit de parement,* siège à dais, garni de coussins, où le roi était assis quand il tenait une réunion solennelle. || *Meuble de parement,* syn. de MEUBLE DE PARADE. || **2.** Tenture, de la couleur liturgique, qui entourait le devant et les côtés de l'autel : *Elle priait, jeûnait, méditait saint* [sic] *Dorothée, et, pour divertissement, brodait des parements d'autel* (France). || **3.** *Anc.* Vêtement d'apparat. || **4.** Nom donné aux étoffes riches que les hommes portaient autrefois sur les manches de leurs habits, et les femmes sur le devant de leurs robes. || **5.** Retroussis réel ou simulé au bout des manches d'un habit d'homme ou d'un uniforme militaire : *Son large habit noir, dont les parements déboutonnés couvraient un peu ses mains charnues* (Flaubert). || Revers placé au bas d'une manche de jaquette de dame. || **6.** Revêtement en pierre d'un simple mur de blocage : *La vieille masure dont le parement est presque complètement écorcé* (Hugo). || Garnissage en mortier ou en plâtre, analogue à l'embarrure, mais situé sur une rive latérale. || *Parement d'appui,* ensemble des pierres qui forment l'appui d'une croisée. || *Parement brut,* surface de pierre ou de béton qui, bien qu'elle ne soit ni taillée ni polie, est à la surface de la construction. || *Parement de couverture,* masse de plâtre qu'on met contre les gouttières pour soutenir le battellement des faîtes d'une couverture ; enduit de plâtre dont on recouvre les lattes d'un toit. || *Parement de tête,* taille et mise en ligne des moellons qui forment la tête d'un mur isolé. || **7.** *Face de parement,* ou simplem. *parement,* sur une pierre de taille, face destinée à être vue, entourée ou non d'une ciselure. || **8.** Face du pavé sur laquelle on marche. || Ensemble des gros quartiers réguliers, de pierre ou de grès, qui bordent un chemin pavé. || **9.** Première face dressée d'une pièce de bois devant concourir à la fabrication d'un ouvrage, et à partir de laquelle toutes les opérations de tracé, d'usinage, de montage seront conduites. || Face qui est en vue, dans un ouvrage de menuiserie. || **10.** Dans une mine, paroi à peu près verticale. || *Parement d'une galerie,* chacun des deux côtés de cette galerie. || **11.** Graisse qui est autour de la panse d'un mouton, d'un agneau, et qu'on étend sur les quartiers de derrière. || En vénerie, morceau de chair rouge attaché à la peau du cerf. || **12.** Dans l'indus-

trie textile, composition utilisée pour le parage et l'encollage des fils de chaîne. || **13.** Ensemble des bâtons les plus gros que le bûcheron met autour des fagots, pour parer sa marchandise.

parementer [parmɑ̃te] v. tr. (de *parement* ; 21 févr. 1557, Joüon des Longrais [p. 103], au sens de « pourvoir d'ornements [en parlant d'une robe] » ; sens actuels, 1838, Acad.). Préparer un parement de pierre de taille, en ravalant la surface qui doit demeurer visible ; revêtir d'un parement.

parementure [parmɑ̃tyr] n. f. (de *parementer* [v. ce mot] ; 27 août 1925, *le Matin,* au sens 1 ; sens 2-3, 1963, Larousse). **1.** Tissu formant les revers d'une jaquette ou d'un manteau, et qui se prolonge jusqu'au bas du vêtement. || **2.** Toile utilisée par les tailleurs pour doubler les parements d'un costume et leur donner la tenue nécessaire. || **3.** Morceau de tissu, identique au vêtement, placé dans l'ouverture des poches.

• SYN. : **2** *entoilage, garniture.*

parémiaque [paremjak] n. m. (bas lat. grammat. *parœmiacum,* même sens, du gr. *paroimiakos,* même sens, masc. substantivé de l'adj. *paroimiakos,* proverbial, dér. de *paroimia* [v. l'art. suiv.] ; 1868, Littré). En métrique ancienne, nom donné au dimètre anapestique catalectique, qu'on rencontre à la fin des systèmes anapestiques.

parémiologie [paremjɔlɔʒi] n. f. (du gr. *paroimia,* proverbe, parabole [de *para,* à côté — de —, et de *oimê,* marche d'un récit, poème], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** Traité sur les proverbes. || **2.** Recueil de proverbes.

parenchymateux, euse [parɑ̃ʃimatø, -øz] adj. (dér. savant de *parenchyme ;* 1764, Ch. Bonnet, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Relatif au parenchyme ; constitué par un parenchyme. || **2.** Se dit des lésions qui affectent l'élément noble d'un organe à parenchyme : *Néphrite parenchymateuse.*

parenchyme [parɑ̃ʃim] n. m. (gr. *paregkhuma, -matos,* substance des viscères formée [croyait-on] par le sang des veines de ces organes, dér. de *paregkheîn,* répandre dans ou sur, de *para,* à côté [de], et de *egkheîn,* verser dans, de *en,* dans, et de *kheîn,* verser, répandre ; 1546, Ch. Estienne [p. 194], au sens 1 ; sens 2, 1675, d'après Trévoux, 1771). **1.** En histologie, tissu formé de cellules différenciées et doué d'une fonction physiologique spécifique : *Parenchyme pulmonaire.* || **2.** Tissu spongieux de certaines parties des plantes, formé de cellules vivantes, aux parois cellulosiques ni épaissies ni lignifiées, et qui remplit des fonctions variées : *Parenchyme aérifère, aquifère, médullaire.*

pare-neige [parnɛʒ] n. m. invar. (de *pare-* et de *neige ;* 1963, Larousse [var. *paraneige,* 1838, Acad.]). Ouvrage de protection contre la neige, constitué par des plantations d'arbres ou par des panneaux de bois à claire-voie, soit fixes, soit amovibles.

• SYN. : *pare-avalanche.*

parénèse [parenɛz] n. f. (bas lat. *paraenesis,* avertissement, prescription, gr. *parainesis,* exhortation, avis, conseil, dér. de *paraineîn,* conseiller, encourager, de *para,* à côté [de], et de *aineîn,* parler, recommander, dér. de *ainos,* récit, conseil ; 1587 [d'après Dauzat-Dubois-Mitterand], puis 1752, Trévoux). *Vx.* Exhortation à la vertu, dans le langage de la théologie. (Peu usité.)

parénétique [parenetik] adj. (gr. *parainetikos,* propre à exhorter, de *paraineîn* [v. l'art. précéd.] ; 1574, Tigeou). *Vx.* Qui a le caractère d'une exhortation morale ou d'une prédication : *Je fus pressant, onctueux et même parénétique* (France).

parent, e [parɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *parens, -entis,* le père ou la mère, auteur, inventeur [et, au plur. *parentes,* « les parents, les proches »], part. prés. substantivé de *parĕre,* enfanter ; fin du Xᵉ s., *Vie de saint Léger,* au sens 1 [*proche parent,* 1594, *Coutumier général,* II, 1 100 (d'abord *prochain parent,* fin du XIIᵉ s.) — au fig., av. 1951, A. Gide] ; sens 2, début du XXᵉ s. [aussi au fig.] ; sens 3, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** Se dit d'une personne à laquelle on est lié soit par consanguinité, soit par alliance : *Ils étaient tous sortis, profitant de la présence d'une parente pour aller s'occuper des derniers détails des funérailles* (Prou). *Nous ne sommes parents que par ma mère. Ce garçon est un parent de son mari.* || *Proche parent,* frère ou beau-frère, cousin germain, etc. ; au *fig.,* se dit d'une chose qui présente des affinités ou des ressemblances avec une autre chose : *Non, ce n'était pas cet affreux sentiment de carence* [...], *mais un sentiment beaucoup plus subtil, proche parent de celui que je tâchais hier de noter* (Gide). || *Parent éloigné,* v. ÉLOIGNÉ. || *Parent à la mode de Bretagne,* v. MODE. || **2.** *Traiter quelqu'un en parent pauvre,* ne pas lui accorder une place et une part aussi importante qu'aux autres parents, en raison de sa médiocre situation sociale. || Fig. *Traiter quelqu'un* ou *quelque chose en parent pauvre,* le négliger, le considérer comme secondaire : *Cette branche de l'industrie est traitée par le patronat en parente pauvre.* || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui, unie à une autre par des rapports plus ou moins étroits, semble pour ainsi dire faire partie de la même famille : *Quelques siècles suffiront à montrer comment Van Gogh est parent de Renoir, que sa peinture consternait* (Malraux). *Ces deux interprétations, malgré certains traits qui leur appartiennent en propre, sont parentes. Le crime est souvent un parent du vol.*

◆ adj. (sens 1, 1963, Larousse ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** *Langues parentes,* langues issues, à la suite d'évolutions différentes, d'une même langue parlée antérieurement. || **2.** *Ensemble parent,* en statistique et en psychologie différentielle, notion théorique qui se réfère à l'ensemble des mesures possibles que l'on aurait pu recueillir si on avait effectué un nombre infini de mesures.

◆ **parent** n. m. (1968, Larousse). Élément de tête d'une famille radio-active dont dérivent tous les autres par désintégrations successives.

◆ **parents** n. m. pl. (sens 1, fin du Xᵉ s., *Vie de saint Léger* [*association de parents d'élèves,* début du XXᵉ s.] ; sens 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*nos premiers parents,* 1826, Brillat-Savarin] ; sens 3, 1718, Acad.). **1.** Le père et la mère : *Mais voici qui réclamait des parents un grand tact, que l'on ne pouvait guère espérer, ni de sa mère, toujours indulgente, ni de son père, prêt à se fâcher pour des vétilles* (Gide). *C'est une manie propre à presque toute jeune fille de vouloir montrer ses parents à l'homme qu'elle aime* (Montherlant). *Vous étiez huit enfants chez toi. Tu étais l'aînée et tes parents étaient pauvres* (B. Clavel). || *Association de parents d'élèves,* groupement de chefs de famille ayant pour objet d'assurer la liaison entre la famille et l'école. || *Parents adoptifs, légitimes, naturels,* v. ADOPTIF, LÉGITIME, NATUREL. || *Beaux-parents, grands-parents, arrière-grands-parents,* v. à l'ordre alphab. || **2.** *Par extens.* Ceux de qui on descend : *Être issu de parents illustres.* || *Nos premiers parents,* Adam et Ève. || **3.** *Parents spirituels,* le parrain et la marraine.

• SYN. : **1** *géniteurs* (fam.), *vieux* (pop.) ; **2** *aïeux, ancêtres, ascendants, famille, lignée, maison, race, souche, tige.*

parentage [parɑ̃taʒ] n. m. (de *parent ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 3 ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1678, La Fontaine). **1.** *Class.* et *littér.* Lien de parenté ; origine, naissance : *Un cousin abusant d'un fâcheux parentage | Veut qu'encor tout poudreux* [...] *| Chez vingt juges pour lui j'aille solliciter* (Boileau). *Mautoucher estima Jean très snob d'établir ainsi son parentage avec l'archevêque* (Bertrand). *Nos noms et notre parentage (auxquels nous tenons comme à la prunelle de nos yeux) sus sur le bout du doigt ! « Un tel, fils d'un tel, père d'un tel sera à tel endroit, à tel moment »* (Giono). || **2.** *Fig.* et *littér.* Rapport plus ou moins étroit, affinité : *Imprudence, babil et sotte vanité | Ont ensemble étroit parentage* (La Fontaine). || **3.** *Class.* et *littér.* Ensemble des parents et alliés : *Il fut conclu par votre parentage | Qu'on vous ferait un couvent épouser* (La Fontaine). *Propriétaire industriel* [...], *il traitait lui-même sa résine et celle de son nombreux parentage dans une usine à Saint-Clair* (Mauriac).

parental, e, aux [parɑ̃tal, -o] adj. (lat. *parentalis,* de père et de mère, des parents, qui concerne les parents morts, de *parens,*

-entis [v. PARENT] ; début du XVI[e] s. [mot très rare entre la fin du XVI[e] s. et le début du XX[e] s.]). Relatif aux ascendants : *La forte prépondérance conférée à l'institution parentale* (Maurras). *Le déclin de l'autorité parentale.*

parentales [parɑ̃tal] ou **parentalies** [parɑ̃tali] n. f. pl. (lat. *parentalia,* même sens, neutre plur. substantivé de l'adj. *parentalis* [v. l'art. précéd.] ; 1721, Trévoux [*parentales*], et 1875, Larousse [*parentalies*]). Dans l'Antiquité romaine, fête annuelle des morts.

parenté [parɑ̃te] n. f. (lat. pop. **parentatus,* n. m., parenté, du lat. class. *parens, -entis* [v. PARENT] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *parentet* [*parenté,* v. 1155, Wace], comme n. m. [comme n. f., v. 1190, Bartsch], au sens 4 ; sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1838, Acad. [au fig., 1962, Robert] ; sens 5, 1860, Dochez ; sens 6, 1933, Marouzeau). **1.** Union par consanguinité ou alliance entre plusieurs personnes : *Il n'y a aucun lien de parenté entre ces deux homonymes. On distingue la parenté naturelle, la parenté légale ou adoptive et la parenté civile (alliance) résultant du mariage.* || **2.** En droit, lien juridique unissant des personnes qui descendent l'une de l'autre *(parenté directe* ou *en ligne directe)* ou qui descendent d'un auteur commun *(parenté collatérale* ou en ligne collatérale) : *La proximité de parenté s'établit par le nombre de générations* (Code civil). || **3.** *Parenté spirituelle,* celle qui unit le parrain ou la marraine à son filleul ou à sa filleule ; au *fig.,* rapports plus ou moins étroits, ensemble d'affinités qui existent entre deux esprits. || **4.** *Par extens.* Ensemble de ceux qui sont unis par un lien familial : *Don Cesare, du temps qu'il plaisantait la religion* [...], *se plaisait à effaroucher sa parenté par toutes sortes de jeux de mots sur la Vénus-Ursule* (Vailland). *Donner des nouvelles à toute la parenté.* || **5.** *Fig.* Analogie ou ressemblance entre deux ou plusieurs personnes, deux choses ou deux notions : *Il existe une parenté secrète entre tous les garçons de la province française qui sont montés à Paris pour écrire des livres* (Mauriac). *La parenté entre deux doctrines philosophiques.* || **6.** État de deux langues parentes.

• SYN. : **4** *famille, parentage* (littér.), *parentèle* (littér.) ; **5** *identité, similitude.*

parentèle ou **parentelle** [parɑ̃tɛl] n. f. (bas lat. *parentela,* parenté, alliance, du lat. class. *parens, -entis* [v. PARENT] ; fin du XIV[e] s., au sens 1 ; sens 2, v. 1570, Carloix). **1.** *Class.* ou *littér.* Ensemble des parents et alliés : *M[me] de Bouillon nous pria instamment d'aller voir toute la parentèle nombreuse et grotesque* [de Crozat] (Saint-Simon). *Papa ne se montrait guère sensible à ce timide talion : les histoires de sa parentèle ne le tourmentaient pas trop* (Duhamel). || **2.** *Class.* Consanguinité : *Jupiter épousa, malgré la parentèle, | Sa sœur Junon par maximes d'État* (J.-B. Rousseau).

parentéral, e, aux [parɑ̃teral, -o] adj. (de *par[a]-* [gr. *para,* à côté — de] et du gr. *enteron,* intestin ; 1932, Larousse). Se dit de l'introduction d'une substance médicamenteuse dans l'organisme par une autre voie que la voie digestive, c'est-à-dire sous-cutanée, intramusculaire, intraveineuse : *Injection parentérale.*

parenthèse [parɑ̃tɛz] n. f. (bas lat. grammat. *parenthesis,* parenthèse [figure de rhétorique], épenthèse, gr. *parenthesis,* mêmes sens, de *parentithenai,* interposer, insérer, de *para,* à côté [de], et de *entithenai,* mettre dans, de *en,* dans, et de *tithenai,* placer, poser ; av. 1493, G. Coquillart [écrit *parenteze ; parenthèse,* 1546, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1687, Fontenelle ; sens 3, début du XVII[e] s. ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, 1962, Robert). **1.** Phrase, membre de phrase ou groupe de phrases complètement indépendants grammaticalement de la phrase principale, et qui, insérés dans cette phrase ou placés à la fin, en précisent, en rectifient ou en atténuent le sens : *Faire une parenthèse.* || **2.** Développement accessoire, digression : *On ne peut pas dire non plus que la grande admiration littéraire qu'il* [Montherlant] *m'inspire ne s'accompagne de toutes sortes de restrictions, de toutes les parenthèses et repentirs imaginables* (Mauriac). || **3.** Nom donné à chacun des deux signes de ponctuation ( ) entre lesquels on enferme les mots d'une réflexion incidente ou complémentaire. || *Ouvrir une* (ou *la*) *parenthèse, fermer la parenthèse,* V. OUVRIR, FERMER. || **4.** Pop. *Jambes en parenthèses,* jambes fortement arquées. || **5.** En mathématiques, ensemble des deux signes ( ) qui, isolant une expression algébrique, indique qu'une même opération s'applique à cette expression tout entière.

◆ **Entre parenthèses, par parenthèse** loc. adv. (1690, Furetière [*par parenthèse ; entre parenthèses,* 1903, Larousse]). Soit dit en passant, incidemment : *Entre parenthèses, dans les vers que je te montrais, l'expression « amours enfantines » fait un son délicieux, mais n'est pas d'un emploi bien juste* (Romains). *C'est lui qui nous a fait apprendre, entre parenthèses, le peu de latin que nous savons...* (Duhamel). *Par parenthèse, il faut ajouter qu'il est impossible de compter sur lui à coup sûr !* (On rencontre également SOIT DIT ENTRE PARENTHÈSES, SOIT DIT PAR PARENTHÈSE.)

parenthétisation [parɑ̃tetizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *parenthèse ;* 1968, Larousse). En linguistique, représentation de la structure en constituants d'une phrase au moyen d'un système de parenthèses emboîtées les unes dans les autres.

paréo [pareo] n. m. (mot tahitien de même sens ; 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1945, Colette). **1.** Sorte de pagne porté à Tahiti par les hommes et par les femmes. || **2.** Costume de plage pour les femmes, imité du paréo original.

pare-pierres [parpjɛr] n. m. invar. (de *pare-* et du plur. de *pierre ;* 1932, Larousse). Grille métallique placée devant un radiateur ou un phare de voiture automobile.

1. parer [pare] v. tr. (lat. *parare,* préparer, apprêter, arranger, disposer, et, à basse époque, « orner » ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 2 [au fig., v. 1370, Oresme ; « pourvoir d'ornements rhétoriques », v. 1330, *Baudoin de Sebourg*] ; sens I, 1, 1273, Adenet ; sens I, 3, 1674, Corneille ; sens I, 4, 1690, Furetière [au fig., 1662, Corneille] ; sens II, 1, v. 1170, *Livre des Rois* [*faire parer une manœuvre,* 1903, Larousse ; *parer les manœuvres* et *pare... !,* 1552, Rabelais] ; sens II, 2, 1875, Larousse [« peler — des pommes, etc. », 1256, Ald. de Sienne ; *parer la viande,* 1701, Furetière] ; sens II, 3, 1810, M[me] de Genlis ; sens II, 4, 1636, Monet [en ganterie, 1875, Larousse ; en reliure, 1680, Richelet ; *couteau à parer,* 1690, Furetière] ; sens II, 5, 1559, *Journ. du sire de Gouberville ;* sens II, 6, v. 1268, É. Boileau ; sens II, 7-8, 1875, Larousse ; sens II, 9, 1554, *Journ. du sire de Gouberville* [au part. passé ; à l'infin., 1723, Savary des Bruslons] ; sens II, 10, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 11, 1932, Larousse).

I. 1. Habiller, vêtir avec soin, avec élégance : *Elle était parée de ses plus beaux atours. Parer une jeune fille pour le bal, un enfant pour une cérémonie.* || **2.** Arranger, orner pour rendre plus agréable à voir : *Les Espagnols mettent toute leur gloire à se dépouiller de leur richesse pour en parer les objets de leur culte ; et l'image du Dieu vivant placée au milieu des voiles de dentelles, des couronnes de perles et des gerbes de rubis, est adorée par un peuple à demi nu* (Chateaubriand). *Le mai le joli mai a paré les ruines | De lierre de vigne vierge et de rosiers* (Apollinaire). *Parer un appartement, une maison ;* et au fig. : *Quand on aime une femme* [...], *tout ce qui est lié à son image se trouve paré par notre amour de qualités et de vertus imaginaires* (Maurois). *L'amour dont on parle ici est paré des illusions de l'éternel* (Camus). *L'espérance pare l'avenir de mille beautés.* || *Fig.* Pourvoir d'ornements rhétoriques : *Parer son style, ses discours, sa prose.* || **3.** Être disposé comme ornement sur : *Rivière de diamants qui pare un décolleté.* || **4.** Présenter, disposer sous un jour avantageux : *Parer ses marchandises ;* et au fig. : *Le ministre a paré ses projets d'une couleur sociale.*

II. 1. Apprêter, mettre en état, préparer : *À même les champs parés pour les travaux de l'août, on apercevait de petits points lentement mobiles : un peuple de vieillards était aux prises avec la terre*

(Duhamel). *Parez donc le vaisseau, leur dit Ulysse* [aux matelots] (Giraudoux). *Parer les ancres, les canots.* || *Faire parer une manœuvre,* en termes de marine, la dégager de l'endroit où elle se trouvait prise. || *Parer les manœuvres,* les lover et les disposer pour qu'on puisse s'en servir à nouveau. (On dit aussi PARER LES BOUTS.) || *Pare... !,* exclamation qui ne s'emploie jamais seule et qui entre dans divers commandements préparatoires : *Pare à virer, à virer lof pour lof.* || **2.** *Parer des fruits, des légumes,* en ôter les parties qui ne sont pas bonnes à manger. || *Parer la viande,* en ôter la peau, les nerfs, les graisses superflues. || **3.** En horticulture, rogner les racines des végétaux que l'on veut transplanter. || **4.** Amincir une peau ou un cuir pour en augmenter la souplesse, en faciliter la mise en forme, en rendre les coupes plus fines. || *Parer une peau,* en ganterie, couper sur les bords d'une peau les parties trop épaisses ; en reliure, amincir un morceau de peau du côté chair avant de l'utiliser pour couvrir le plat d'un livre. || *Couteau à parer,* couteau formé d'une large lame d'acier, arrondie et affûtée à son extrémité, et utilisé pour amincir les peaux destinées à la reliure. || **5.** *Parer un pied,* rogner la corne du sabot d'un équidé pour y ajuster une ferrure. || **6.** Dans diverses techniques, polir, régulariser, en faisant disparaître les irrégularités du travail. || **7.** *Parer le fer,* le chauffer au rouge après forgeage, puis le marteler pour en détacher la couche d'oxyde et mettre le métal à nu. || **8.** En verrerie, soumettre à la parai son : *Parer la pâte de verre sur le marbre.* || **9.** *Parer du cidre, du poiré,* les faire fermenter. || **10.** *Parer la senne,* en termes de pêche, la maintenir au fond de l'eau. || **11.** *Parer un frein,* remplir d'huile le frein d'un canon.

• SYN. : **I, 1** *apprêter, bichonner* (fam.), *endimancher, pomponner ;* **2** *chamarrer, décorer, égayer, embellir, enjoliver, enrichir, ornementer ; auréoler, farder, nimber ; empanacher, fleurir, historier ;* **3** *garnir ;* **4** *mettre en valeur ; colorer, teinter.* — CONTR. : **I, 2** *enlaidir ;* **3** *déparer, gâcher, gâter.*

◆ **se parer** v. pr. (sens 1, v. 1280, Adenet ; sens 2, XIII^e s., Godefroy ; sens 3, 1644, Corneille). **1.** Revêtir des vêtements élégants, seyants, accompagnés d'ornements choisis et disposés avec art : *Se parer pour le bal.* || **2.** *Fig.* S'adjuger, s'attribuer un nom, un titre plus ou moins mérité : *Latteignant, garçon infatué* [...], *se paraît abusivement du titre d'ingénieur* (Romains). || *Se parer des plumes du paon,* v. PAON. || **3.** Être paré, orné (au pr. et au fig.) : *Les bijoux dont se pare son décolleté. Pour le 14-Juillet, la place se pare de lampions.*

• SYN. : **1** *s'apprêter, se bichonner* (fam.), *s'endimancher, s'habiller, se pomponner.*

2. parer [pare] v. tr. (ital. *parare,* arrêter le mouvement de quelque chose, empêcher quelque chose, se garder de, proprem. « préparer, arranger », lat. *parare* [v. l'art. précéd.] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « justifier » ; sens 1, 1588, Montaigne [absol., 1670, Molière ; au fig., 1640, Corneille] ; sens 2, début du XVII^e s., Malherbe ; sens 3, 1642, Corneille [*parer un cap,* etc., 1678, Guillet]). **1.** En termes d'escrime, éviter, détourner pour se protéger : *Parer un coup, une botte.* || *Absol.* Se mettre en garde : *Tu me pousses en tierce, avant que de pousser en quarte, et tu n'as pas la patience que je pare* (Molière). || *Fig.* Esquiver : *Parer les attaques de son adversaire, les embûches semées par un rival.* || **2.** Class. *Parer quelqu'un de* ou *contre quelque chose,* l'en protéger, l'en prémunir : *Le ciel punit ma feinte et confond votre adresse, | Rien ne m'a pu parer contre ses derniers coups* (Racine). || **3.** *Parer un grain, un abordage,* en termes de marine, les éviter. || *Parer un cap, une pointe, un navire,* passer à bonne portée d'eux.

◆ v. tr. ind. **[à]** (sens 1, 1549, R. Estienne [« prendre toutes les précautions ... pour éviter un danger », 1625, Stoer ; *parer au plus pressé,* 1893, *Dict. général ; parer au pire,* XX^e s.] ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Remédier à quelque chose, s'en préserver : *Faisant mille conjectures, je cherchais à parer à ma souffrance sans réaliser pour cela mon amour* (Proust). *Parer à un inconvénient.* || Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter un danger éventuel, se prémunir contre lui : *Elle* [Galigaï] *respira : elle parerait à tout ; elle se savait de force à obstruer n'importe quelle voie d'eau* (Mauriac). *Parer à un danger.* || *Parer à toute éventualité,* v. ÉVENTUALITÉ. || *Parer au plus pressé,* prendre les mesures les plus urgentes dans un cas grave, pour limiter les dégâts. || *Parer au pire,* prendre des mesures pour éviter le pire : *Zénon se persuada qu'il suffirait, pour parer au pire, d'envoyer le frère Florian restaurer ailleurs des chapelles* (Yourcenar). || **2.** *Parer au grain,* se tenir prêt à carguer ou à amener les voiles à l'approche d'un grain.

• SYN. : **1** *faire face, obvier à, pallier, se prémunir contre, prévenir.*

◆ v. intr. (1690, Furetière [*parer du corps ; parer de la pointe, en quarte,* 1868, Littré]). *Parer du corps,* en escrime, détourner le corps de la ligne par où le coup doit passer. || *Parer de la pointe,* écarter la pointe de l'arme de la ligne du corps. || *Parer en quarte,* détourner le fer de son adversaire sur un coup qu'il porte dedans et sous les armes.

◆ **se parer** v. pr. (v. 1460, G. Chastellain, dans la loc. *se parer de* [*quelque chose*], se défendre, se justifier de ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Prendre toute précaution utile pour se protéger d'un danger éventuel : *De ce coup imprévu songeons à nous parer* (Racine). *Cet industriel s'est soigneusement paré contre les risques d'incendie.*

3. parer [pare] v. tr. et intr. (esp. *parar,* arrêter court [un cheval], proprem. « disposer, arranger », lat. *parare* [v. PARER 1] ; 1598, Grisone, 24 [absol., 1636, Monet]). Retenir un cheval. || Absol. *Cheval qui pare sur les hanches,* cheval qui galope en s'appuyant sur les hanches.

◆ n. m. (1660, Oudin). Arrêt relevé du cheval : *Cet alezan a un beau parer.*

parère [parɛr] n. m. (ital. *parere,* même sens, proprem. « opinion, avis », emploi substantivé de l'infin. *parere,* paraître, lat. *parēre,* apparaître ; 1688, J. Savary). Acte de notoriété émanant de jurisconsultes, de commerçants notables, d'autorités étrangères, affirmant et précisant un point d'usage ou de droit étranger.

parergon [parɛrgɔ̃] n. m. (lat. *parergon,* accessoire, ornement, gr. *parergon,* objet accessoire, supplément, de *para,* à côté [de], et de *ergon,* action, œuvre, ouvrage ; 1577, Vigenère, écrit *parergue,* au sens de « chose ou question accessoire » [« ornement », 1646, La Curne] ; écrit *parerga* [au plur.], au sens actuel, 1765, *Encyclopédie ; parergon* [au sing.], 1838, Acad.). En termes de beaux-arts, hors d'œuvre, addition à l'ouvrage principal. (Peu usité.)

• Pl. *des* PARERGA.

parésie [parezi] n. f. (gr. *paresis,* relâchement, dér. de *parienai,* laisser aller, relâcher, de *para,* à côté [de], et de *hienai,* envoyer ; 1694, Th. Corneille, écrit *paresis ; parésie,* 1741, Col de Vilars). Paralysie légère qui se manifeste par une diminution de la force musculaire.

pare-soleil [parsɔlɛj] n. m. invar ; (de *pare-* et de *soleil ;* 1949, Larousse). Écran mobile et orientable destiné à protéger du soleil les yeux du conducteur d'un véhicule automobile.

paresse [parɛs] n. f. (mot issu [par dissimilation du premier *-e-*] de l'anc. franç. *perece,* paresse, indolence [v. 1155, Wacel, lat. *pigritia,* paresse [en général], paresse de l'estomac, loisir, de *piger, -gri,* paresseux, indolent ; v. 1130, *Eneas,* écrit *parece* [*paresse,* début du XIII^e s., Audefroi le Bastard], au sens 1 [« un des sept péchés capitaux », 1656, Pascal] ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris [*solution de paresse,* début du XX^e s.] ; sens 3, 1671, Boileau [*paresse d'esprit,* av. 1678, La Rochefoucauld] ; sens 4, 1923, R. Martin du Gard). **1.** Répugnance au travail, à l'effort, à l'activité soutenue ; goût de l'inaction : *Travail, cher travail qui terrasse la honteuse paresse* (Giraudoux). *Partout ne fleurissaient qu'hypocrisie, ivrognerie, paresse et tous les vices autour de « M. Jean »* (Jouhandeau). || Pour l'Église catholique, un des péchés capitaux. || **2.** Manque d'énergie pour faire quelque chose : *En face de Hochedé, je me reproche*

tous mes petits renoncements, mes négligences, mes paresses, et par-dessus tout, s'il y a lieu, mes scepticismes (Saint-Exupéry). *Avoir la paresse d'écrire une lettre, de sortir.* || *Solution de paresse,* celle qui demande le moins d'effort : *Je ne suis pas xénophobe, au contraire, et je ne critique pas une immigration qui nous est nécessaire aujourd'hui plus que jamais* [...]. *Mais je pense, avec le professeur Couvelaire, que c'est, pour un pays comme la France, une « solution de paresse »* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Lenteur : *Ruisseau qui coule avec paresse.* || *Paresse d'esprit, paresse intellectuelle,* lenteur d'esprit qui empêche de concevoir vite ou de s'appliquer avec force. || **4.** Lenteur anormale à fonctionner, à réagir sur le plan biologique : *Paresse intestinale, musculaire.*

• SYN. : **1** *fainéantise, flemme* (fam.) ; **2** *apathie, mollesse, négligence, veulerie ; facilité ;* **3** *indolence, langueur, nonchalance ; engourdissement, torpeur ;* **4** *atonie, inertie.* — CONTR. : **1** *activité, application, courage, dynamisme, zèle ;* **2** *ardeur, cran* (fam.), *diligence, énergie, promptitude, volonté ;* **3** *impétuosité, rapidité.*

paresser [parɛse] v. intr. (de *paresse* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *perecer ;* XV[e] s., *Dict. général,* écrit *parecier ; paresser,* 1606, Crespin). *Fam.* Se laisser aller à la paresse : *Puis je me recouche, continuant à paresser jusqu'au bruit des clefs* (Sarrazin). *Cet enfant paresse sur ses devoirs.*

• SYN. : *fainéanter, flemmarder* (fam.), *lézarder* (fam.), *tirer sa flemme* (pop.), *traînasser* (fam.), *traîner.*

paresseusement [parɛsøzmɑ̃] adv. (de *paresseux* [v. ce mot] ; fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *perezousement* [*paresseusement,* XV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1208, Henri de Valenciennes [écrit *pereceusement ; paresseusement,* XV[e] s.]). **1.** Avec paresse : *Se vautrer paresseusement sur son lit du matin au soir.* || **2.** *Littér.* Avec lenteur : *Des flots qui meurent paresseusement sur la grève.*

• SYN. : **2** *languissamment, mollement, nonchalamment.*

paresseux, euse [parɛsø, -øz] adj. et n. (de *paresse* [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *pereçus ;* fin du XII[e] s., écrit *pareceus ;* v. 1283, Beaumanoir, écrit *pareceux ; paresseux,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Qui n'aime pas le travail ; qui a de la répugnance pour l'effort, se complaît dans l'indolence, l'oisiveté : *Vous voilà, paresseux !* [...] *Je suis sûre que vous sortez seulement de votre lit* (Nerval). *Elle mangeait trop, elle était molle et paresseuse, déjà informe à trente ans* (Vailland). *Ils étaient tous devenus très paresseux et parfois ils dormaient jusqu'à midi* (Duras).

• SYN. : *cossard* (pop.), *fainéant, feignant* (fam.), *flemmard*(fam.), *lambin, tire-au-flanc* (fam.). — CONTR. : *bûcheur* (fam.), *courageux, dynamique, laborieux, travailleur, zélé.*

◆ adj. (sens 1, 1552, R. Estienne [...*à ;* ...*pour,* 1893, *Dict. général* — d'abord ...*de,* fin du XII[e] s. ; *paresseux comme une couleuvre, comme un loir,* 1875, Larousse] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, fin du XV[e] s. ; sens 4, 1675, Boileau ; sens 5, v. 1265, Br. Latini [*ressort paresseux,* 1875, Larousse] ; sens 6, v. 1560, Paré ; sens 7, 1845, Bescherelle). **1.** *Paresseux à* (suivi d'un infinitif) ou *pour* (suivi d'un nom), se dit d'une personne qui manque d'énergie pour faire quelque chose : *Je suis paresseux à écrire. Cet enfant est paresseux à se lever le matin. Il est paresseux peur les tâches manuelles.* || *Paresseux comme une couleuvre, comme un loir,* extrêmement paresseux. || **2.** *Cheval paresseux,* cheval qui ralentit sans cesse son allure. || **3.** Se dit de ce qui marque, dénote la paresse : *Une toilette élégante avait remplacé le déshabillé paresseux où l'avait trouvée son amie* (Gobineau). *Elle le forcera bien à vaincre sa prudence paresseuse, son égoïsme* (Sarraute). *Une démarche paresseuse. Adopter une solution paresseuse.* || **4.** Lent à agir, ou à concevoir : *C'est le moment de faire vite et de remuer brutalement les imaginations paresseuses et les cœurs insouciants qui nous coûtent si cher* (Camus). *Esprit paresseux. Intelligence paresseuse.* || **5.** Se dit de ce qui se déplace avec lenteur : *Une rivière paresseuse. Le cours paresseux de la Loire.* || *Ressort paresseux,* ressort qui se détend mollement. || **6.** Se dit d'un organe trop lent à remplir sa fonction : *Un estomac, un muscle paresseux.* || **7.** En horticulture, syn. de TARDIF, IVE : *Laitue grosse blonde paresseuse.*

• SYN. : **1** *indolent, lent, négligent ;* **4** *engourdi, languissant, mou ;* **5** *nonchalant ;* **6** *atone, inerte.* — CONTR. : **4** *actif, vif ;* **6** *précoce.*

◆ **paresseux** n. m. (1640, Laet). Nom usuel de l'*aï,* ou *bradype.*

◆ **paresseuse** n. f. (sens 1, 1668, Th. Corneille ; sens 2, 1839, d'après Bescherelle, 1845 [*corset à la paresseuse ; paresseuse,* n. f., av. 1850, Balzac] ; sens 3, 1875, Larousse [aussi « défaut que cet accident produit dans l'étoffe »]). **1.** Au XVII[e] s., coiffure de femme toute apprêtée, qui se plaçait sur la tête comme une perruque. || **2.** *Corset à la paresseuse,* ou simplem. *paresseuse,* corset qu'on mettait sans effort parce qu'on n'avait pas besoin de le lacer : *Son peignoir laissait voir un jupon de batiste brodé, mal attaché sur sa paresseuse* (Balzac). || **3.** Accident se produisant lors du fonctionnement d'un métier Jacquard, quand un crochet, n'étant plus élevé par la griffe, laisse traîner sous l'étoffe les fils correspondants. || Défaut que cet accident produit dans l'étoffe.

paresthésie [parɛstezi] n. f. (de *par[a]-* 1 et du gr. *aisthêsis,* sensation, perception, dér. de *aisthanesthai,* percevoir ; 1878, Larousse). Trouble subjectif de la sensibilité, consistant en des sensations non douloureuses, telles qu'engourdissements, fourmillements, sensations de ruissellement d'eau sous la peau, etc.

parétique [paretik] adj. (dér. savant de *parésie ;* 1878, Larousse). Relatif à la parésie.

pareur, euse [parœr, -øz] n. (de *parer* 1 ; 1250, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Ouvrier, ouvrière chargés de parer, d'apprêter quelque chose. || **2.** Ouvrier, ouvrière qui conduit une machine à parer les fils de chaîne.

◆ **pareur** n. m. (sens 1, 1820, Lesné ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1250, Godefroy). **1.** Ouvrier mégissier qui pare les peaux. || **2.** Dans l'industrie des corps gras, pièce de bois faisant écran entre les plaques de presse et les acides gras pressés. || **3.** *Pareur de drap,* titre que prenaient autrefois, à Paris, les maîtres foulons.

◆ **pareuse** n. f. (sens 1, 1963, Larousse ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Machine à parer les peaux. || **2.** Machine utilisée pour le parage des fils de chaîne.

pare-vent [parvɑ̃] n. m. (de *pare-* et de *vent ;* 1963, Larousse). Plaque protégeant du vent un réchaud de camping.

parfaire [parfɛr] v. tr. (de *par-,* préf. à valeur intensive [lat. *per-,* v. ci-après], et de *faire* 1, d'après le lat. *perficere,* achever, accomplir, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *facere,* faire ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 2 ; sens 1, v. 1138, Gaimar [absol., 1538, R. Estienne] ; sens 3, 1694, Acad.). [Conj. **72.**] (S'emploie surtout à l'infin. et au part. passé.) **1.** Porter quelque chose à un état d'achèvement idéal et sans défaut : *Sache ne chercher de repos que, ton destin parfait, dans la mort* (Gide). *Comme avant d'avoir parfait leurs voûtes s'écroulent les vagues* (Proust). *Chercher à parfaire sa technique.* || *Absol.* et *littér.* Atteindre la perfection : *L'ambition de parfaire se confond avec le projet de rendre un ouvrage indépendant de toute époque* (Valéry). || **2.** Compléter quantitativement : *Ajouter un supplément de dix francs pour parfaire la somme.* || **3.** En reliure, ajouter les feuillets qui manquent à un livre.

• SYN. : **1** *ciseler, fignoler* (fam.), *lécher* (fam.), *parachever, perfectionner, polir ;* **2** *arrondir.*

parfaiseur [parfəzœr] n. m. (de *parfaire,* d'après *faiseur ;* XIII[e] s., au sens de « celui qui achève » ; sens actuel, 1839, Acad.). Fabricant de peignes pour les étoffes.

parfait, e [parfɛ, -ɛt] adj. (lat. *perfectus,* parfait, accompli [part. passé adjectivé de *perficere* — v. PARFAIRE —, employé aussi au neutre *perfectum,* comme substantif, avec le sens grammat. de « parfait — temps du verbe »], et/ou part. passé de *parfaire ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *parfit* [*parfait,* v. 1155, Wace], aux sens

1-2 ; sens 3, v. 1155, Wace ; sens 4, XIIIe s., Bartsch ; sens 5, 1869, Flaubert [*c'est parfait,* 1808, d'Hautel ; *parfait !,* XXe s.] ; sens 6, 1756, *Encyclopédie,* art. *fleur* [*insecte parfait,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 7, 1963, Larousse [*bois parfait,* 1877, Littré] ; sens 8, 1968, Larousse ; sens 9, 1690, Furetière [au fig., XXe s.] ; sens 10, début du XXe s. ; sens 11, 1963, Larousse ; sens 12, V. GAZ ; sens 13, 1868, Littré ; sens 14, 1782, *Encycl. méthodique* [« nœud de ruban... », 1963, Larousse] ; sens 15, XVIIIe s., Brunot). **1.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui ne présente aucun défaut, qui atteint la perfection : *Le bonheur parfait n'est pas sur la terre* (Rousseau). *Si je pouvais connaître cette femme, je trouverais enfin en elle l'être parfait et divin pour lequel je souhaitais vivre* (Maurois). *Nous goûtions une sorte d'état parfait où, tous les souhaits étant exaucés, nous n'avions plus rien à nous confier* (Saint-Exupéry). || *Être parfait,* V. ÊTRE 2. || **2.** Qui est doué de grandes qualités ; excellent dans son genre : *Tous les interprètes étaient de bons et quelques-uns de parfaits chanteurs, mais aucun n'avait le visage qu'il aurait dû avoir* (Mauriac). *Ils sont blêmes, pas rouges ni bronzés, quoiqu'ils soient en parfaite santé* (Giono). || *Filer le parfait amour,* V. AMOUR. || **3.** Qui atteint le suprême degré, en bonne ou en mauvaise part ; accompli (se place généralement avant le nom) : [Valdemar] *m'a raconté l'histoire d'un citoyen de leurs amis, qui était un chimiste de grande valeur, une cervelle magnifique, et, à part cela, un parfait salaud* (Duhamel). *Je me sens tenu de déclarer que je m'en moque, et de le déclarer avec une parfaite indifférence* (Bastide). *Dans toutes ses actions, Arsène Lupin demeure un parfait gentleman. Ce type est un parfait crétin.* || **4.** Absolu, complet : *Calme parfait. Équilibre parfait. Vide parfait.* || **5.** Se dit d'une personne à qui on ne peut faire aucun reproche, d'une chose à quoi on ne peut rien reprendre ni objecter : *Les amis qui m'entourent ici ont été parfaits. Je leur dois beaucoup et, sans eux, n'aurais pu mener à bien mon travail* (Gide). *Il faut que tout soit parfait, impeccable* (Sarraute). *Elle a été parfaite avec moi, d'une discrétion extrême. Ne vous inquiétez pas, ce sera parfait comme cela.* || Fam. *C'est parfait !,* et ellipt. *parfait !,* marque l'acquiescement ou la satisfaction, ou, par antiphrase, sert à prendre acte d'un désaccord, d'un refus ou d'une opposition : *Vous avez fait le nécessaire ? c'est parfait ! Donc, vous refusez d'obéir ? Parfait !* || **6.** Se dit de tout être ou de tout organe qui a atteint son plus haut degré d'organisation, de développement : *Fleur parfaite.* || *Insecte parfait,* insecte qui a subi toutes ses métamorphoses. (Syn. IMAGO.) || **7.** En botanique, se dit d'un vaisseau du bois constitué de cellules qui ont résorbé leurs membranes transversales et forment un tube continu. || *Bois parfait,* en ébénisterie, bois du cœur de l'arbre. || **8.** En chimie, se dit d'un complexe dont les constituants sont entièrement dissimulés. || **9.** *Accord parfait,* en musique, réunion de la tonique, de la médiante et de la dominante, auxquelles on ajoute la réplique de la tonique à l'octave ; au *fig.,* entente complète entre deux ou plusieurs personnes. || **10.** *Crime parfait,* V. CRIME. || **11.** *Ensemble parfait,* en mathématiques, ensemble qui coïncide avec la totalité de ses éléments limites. || *Nombre parfait,* V. NOMBRE. || **12.** *Gaz parfait,* V. GAZ. || **13.** *Vers parfait,* selon Plutarque, vers hexamètre contenant les huit parties d'oraison. || **14.** *Parfait contentement,*nom donné à une parure de diamants. || Au XVIIIe s., nœud de ruban placé en haut du busc du corsage féminin. || **15.** Vx. *Parfait amour,* liqueur à base de cédrat, de coriandre et de cannelle.

• SYN. : **1** *accompli, divin, exceptionnel, idéal, idyllique, non pareil* (littér.), *unique ;* **2** *admirable, excellent, extraordinaire, incomparable, inimitable, merveilleux, splendide ;* **3** *achevé, consommé, fameux, fieffé* (fam.), *franc, vrai ;* **4** *total ;* **5** *impeccable, irréprochable, réussi.* — CONTR. : **1** *défectueux, imparfait ;* **2** *abominable, déplorable, désastreux, détestable, exécrable, infect* (fam.), *lamentable, mauvais, pitoyable ;* **4** *approximatif, partiel, relatif ;* **5** *loupé* (fam.), *manqué, médiocre, négligé, raté* (fam.).

◆ **parfait** n. m. (sens I, 1, XIIIe s., Godefroy ; sens I, 2, XIIIe s., Du Cange ; sens II, 1596, Hulsius ; sens III, 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 860).

I. 1. *Le parfait,* ce qui est parfait, la perfection : *Dans toute œuvre d'art, le défaut, la faiblesse passe à la faveur du parfait* (Gide). || **2.** Chez les cathares, nom donné à celui qui s'était engagé à observer strictement les lois morales de la secte, notamment la chasteté et l'abstinence de tout aliment provenant d'un animal.

II. Ensemble de formes verbales qui indiquent un état résultant d'une action passée : *Le parfait du latin a subsisté dans le passé simple du français* (M. Cohen). *Le parfait grec est une forme verbale à redoublement.*

III. Glace à base de crème fraîche, à un seul parfum : *Parfait au caramel, au café.*

parfaitement [parfɛtmɑ̃] adv. (de *parfait* [v. ce mot] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *parfitement* [*parfetement,* v. 1180, *Mort Aymeri de Narbonne ; parfaitement,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1130, *Eneas* [écrit *parfetement ; parfaitement,* XIIIe s.]). **1.** D'une manière parfaite : *« Car il est vrai que Dieu est celui qui est. — Par le corps de Bacchus, reprit l'autre, il est parfaitement et universellement »* (France). *Cet artisan a parfaitement réalisé son ouvrage. Jouer parfaitement d'un instrument de musique.* || **2.** Complètement, entièrement : *Ce que me disait ce fantoche* [...] *était parfaitement inintelligible pour moi* (Hugo). *Il ne fait rien pour se rendre agréable et je l'admire en ceci que, dans sa goujaterie même, il reste parfaitement naturel* (Gide). *À la limite naturelle des montagnes | La terre est parfaitement bleue vue de très loin* (Jouve). *Je trouve Alain un garçon parfaitement viril, figurez-vous* (Sarraute).

• SYN. : **1** *admirablement, divinement, excellemment, exceptionnellement, extraordinairement, idéalement, impeccablement, merveilleusement, splendidement, supérieurement ;* **2** *absolument, extrêmement, incontestablement, intégralement, pleinement, souverainement, terriblement* (fam.), *totalement, tout à fait, très.*

◆ interj. (1868, Littré). *Fam.* S'emploie à la place de *oui* pour renforcer une affirmation : *« Savez-vous que j'ai passé une bonne partie de cette nuit à votre poursuite ? — À ma poursuite ? — Parfaitement »* (Benoit).

parfente [parfɑ̃t] n. f. (de *par* et de *fente ;* 1963, Larousse). Incision pratiquée par l'ouvrier boucher sur la peau de la bête qu'il vient d'abattre, afin d'en pratiquer la dépouille.

parfilage [parfilaʒ] n. m. (de *parfiler ;* 1765, *Encyclopédie*). *Vx.* Passe-temps qui consistait à détisser une étoffe précieuse afin d'en séparer l'or ou l'argent.

parfilé, e [parfile] adj. (part. passé de *parfiler ;* av. 1848, Chateaubriand). *Fig.* et *littér.* Entremêlé : *Le ciel était d'un bleu de beau jour tout parfilé d'or* (Chateaubriand).

parfiler [parfile] v. tr. (de *par-,* préf. à valeur intensive [lat. *per-,* même sens], et de *filer ;* 1611, Cotgrave, au sens de « filer complètement » [mot sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *parfilure*] ; sens 1, v. 1750, Voltaire ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Défaire fil à fil un tissu précieux et séparer de la soie l'or ou l'argent qui recouvre les fils. || **2.** Entremêler, en tissant une étoffe ou un galon, des fils d'une matière ou d'une couleur différente. || **3.** *Par anal.* Orner une pièce de céramique de filets d'or ou de toute autre substance ou couleur.

parfileur, euse [parfilœr, -øz] n. (de *parfiler ;* 1825, Mme de Genlis, III, 173). Personne qui parfile, s'occupe à parfiler : *Une habile parfileuse.*

parfilure [parfilyr] n. f. (de *parfiler ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *parfileüre,* au sens de « bordure, garniture [d'un chapeau, etc.] » ; 1765, *Encyclopédie* [XII, 138 *a*], écrit *parfilure,* au sens de « contour des figures du dessin de passementerie » ; sens 1-2, 1783, Gohin). **1.** Produit du parfilage des fils d'or. || **2.** Fil de métal précieux provenant d'une étoffe parfilée.

parfois [parfwa] adv. (de *par* et de *fois ;* v. 1270, Mahieu le Vilain, aux sens 1-2 ;

sens 3, 1869, V. Hugo). **1.** De temps à autre : *Graves, nous nous taisons. | Un mot tombe parfois, | Fragile pont où l'âme à l'âme communique* (Samain). || **2.** Dans certains cas, à l'occasion : *Quel repos, quel réconfort pour moi, chaque fois que je rentre dans la chaude atmosphère de « la Grange », et combien il me prive si parfois il me faut rester deux ou trois jours sans y aller* (Gide). *Il neige parfois sur la Côte d'Azur.* || **3.** *Parfois..., parfois...*, tantôt..., tantôt... : *Un gros manuscrit déjà, bizarrement paginé, parfois au crayon, parfois à l'encre* (Aragon).

• SYN. : **2** *quelquefois.* — CONTR. : **1** et **2** *jamais ; constamment, toujours.*

parfondre [parfɔ̃dr] v. tr. (de *par-*, préf. à valeur intensive [lat. *per-*, même sens], et de *fondre ;* 1382, Ph. de Mézières, au sens de « faire fondre tout à fait » ; sens actuel, fin du XVIe s., Palissy). [Conj. **46.**] Incorporer les couleurs à la matière destinée à devenir du verre ou de l'émail, et les faire fondre uniformément.

parfournir [parfurnir] v. tr. (de *par-* [v. l'art. précéd.] et de *fournir ;* v. 1155, Wace, écrit *parfurnir,* au sens de « accomplir, exécuter » ; écrit *parfournir,* au sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Fournir pour compléter. || **2.** En droit, contribuer subsidiairement.

parfum [parfœ̃] n. m. (déverbal de *parfumer ;* 1528, Gay, au sens I, 1 [en anc. provenç., sous la forme *perfum,* dès 1397, Pansier ; pour un produit comestible, fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre] ; sens I, 2, 1866, Baudelaire ; sens I, 3, av. 1704, Bossuet ; sens I, 4-5, 1835, Acad. ; sens I, 6, 1953, Esnault [*mettre au parfum,* 1968, Groult] ; sens II, 1, 1528, Gay ; sens II, 2, 1938, Montagné et Gottschalk).

I. 1. Odeur naturelle ou artificielle agréable : *Il est des parfums frais comme des chairs d'enfants, | Doux comme les hautbois, verts comme les prairies* (Baudelaire). *Le vent chargé de bruits* [...] *| A des parfums de vigne et des parfums de bière* (Rimbaud). *Des bois amaigris que nous longions sortait un parfum de truffe fraîche et de truffe macérée* (Colette). *Il apportait dans l'église une odeur de pluie, un parfum de trottoir mouillé* (Camus). || Émanation agréable et appétissante d'un produit comestible : *Un vin blanc du Valais qui avait un parfum entre le fourrage sec et le trèfle après la pluie* (Mandiargues). || **2.** *Ironiq.* Émanation désagréable ou nauséabonde : *Le parfum des latrines.* || **3.** *Fig.* Ce qui s'exhale, se répand comme une odeur suave : *Le bonheur répand un suave parfum sur notre vie* (Karr). *Le parfum des louanges.* || **4.** *Fig.* Ce qui évoque un doux souvenir, une idée agréable : *Peu à peu, dans ce grand Paris où je suis seul, quel parfum de volupté me pénètre !* (Mauriac). *Il y eut dans toute la vie de cette femme un parfum de vertu, de sainteté.* || **5.** *Fig.* Impression vague, indéfinissable : *Cette théorie a un parfum d'hérésie. Toute l'œuvre de cet écrivain respire un parfum diabolique.* || **6.** Arg. *Être au parfum,* être informé, être au courant de quelque chose : *La « mondaine » est au parfum.* || *Mettre au parfum,* informer.

II. 1. Substance naturelle odorante ou composition industrielle odorante à base de produits naturels ou synthétiques : *Quelle idée de mettre tant de parfum !* (Romains). *Oui, on vend des parfums au gramme, vous n'avez qu'à le mélanger avec de l'alcool, quelques gouttes et vous avez un vrai parfum de Paris qui résiste aux intempéries* (Cayrol). *Un flacon de parfum. Du parfum en atomiseur. Parfum capiteux.* || **2.** Substance aromatique incorporée à des aliments : *À quel parfum est cette glace ?*

• SYN. : **I, 1** *arôme, fragrance* (poétiq.), *senteur ; bouquet, fumet ;* **2** *fétidité, infection, puanteur, relent ;* **5** *odeur.* || **II, 1** *essence, odeur.*

parfumé, e [parfyme] adj. (part. passé de *parfumer ;* XVIe s., Laborde [431], au sens 2 ; sens 1, 1674, Racine). **1.** Qui répand une odeur naturelle agréable : *Ah ! les premières fleurs, qu'elles sont parfumées* (Verlaine). *La villa que j'habite ouvre sur la forêt de l'Esterel intacte, parfumée, où je ne rencontre personne* (Mauriac). *Du miel parfumé. Jardin parfumé de chèvrefeuille.* || **2.** Qui est imprégné d'une substance qui flatte l'odorat ou le goût : *L'abbé Salon, un joli petit vieillard tout rondelet, parfumé* (Jouhandeau). *Les allées et venues de robes du soir, de manteaux de fourrure, de silhouettes parfumées et pétillantes* (Simenon). *Linge parfumé à la lavande. Savonnette parfumée à l'œillet. Crème parfumée à la vanille.*

parfumer [parfyme] v. tr. (anc. provenç. *perfumar,* parfumer [XIVe s.], proprem. « exhaler une vapeur — odorante » [mot dont il existe des équivalents exacts en milanais, en vénitien, en esp., en portug.], de *per-*, préf. à valeur intensive [lat. *per-*, même sens], et de *fumar,* fumer [lat. *fumare,* jeter de la fumée, de la vapeur, de *fumus,* fumée] ; XIVe s., *Moamin,* au sens de « imprégner d'une odeur, d'une vapeur » [terme de médecine vétérinaire] ; sens 1, 1674, Racine ; sens 2, 1532, Sainéan, *la Langue de Rabelais,* II, 110). **1.** Remplir, imprégner d'une odeur agréable : *Bouquet de roses qui parfume la pièce.* || **2.** Imprégner d'une substance qui flatte l'odorat ou le goût : *Parfumer son mouchoir, sa nuque. Parfumer un gâteau au kirsch, au rhum.*

• SYN. : **1** *embaumer.*

◆ **se parfumer** v. pr. (1559, Amyot). Mettre du parfum sur soi ou sur ses vêtements : *Autrefois, dit la mère à Claudine, une femme vraiment distinguée ne se parfumait qu'à la violette* (Colette).

parfumerie [parfymri] n. f. (de *parfum ;* 1802, Flick, aux sens 1-2 ; sens 3, 1878, Acad.). **1.** Fabrication et commerce des parfums, et, *par extens.,* des cosmétiques, fards et autres produits pour la toilette. || **2.** Usine où l'on fabrique, magasin où l'on vend ces divers produits. || **3.** Ces produits eux-mêmes : *J'ai rendez-vous avec un type pour vendre de la parfumerie, des parfums qui collent aux doigts comme de la résine* (Cayrol).

parfumeur, euse [parfymœr, -øz] n. et adj. (de *parfumer ;* 1528, Gay). Personne qui invente, fabrique ou vend des parfums.

pargasite [pargazit] n. f. (de *Pargas,* n. d'une île de la côte de Finlande où ce minerai se trouve en abondance ; 1868, Littré). Espèce minéralogique appartenant au genre amphibole et voisine de la hornblende.

pargué ou **parguenne, parguié** ou **parguienne** interj. V. PARDI. (REM.)

parhélie ou **parélie** [pareli] n. m. (lat. *par[h]elion,* même sens, gr. *parêlion,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *parêlios,* qui est auprès ou vis-à-vis du soleil, de *para,* à côté [de], et de *hêlios,* soleil ; 1547, Mizauld, écrit *parahel[i]e ;* 1611, Cotgrave, écrit *parélie ; parhélie,* 1671, Pomey). Phénomène selon lequel une image du soleil est produite par la réflexion de la lumière sur les petits cristaux de glace qui se trouvent en suspension dans l'atmosphère : *Des éclipses, des nuits sans fond, des parhélies* (Hugo). [V. PARANTHÉLIE.]

parhélique ou **parélique** [parelik] adj. (de *par[h]élie ;* 1845, Bescherelle [*parhélique*], et 1875, Larousse [*parélique*]). Relatif au parhélie. || *Cercle parhélique,* série d'images disposées sur un cercle horizontal et engendrées par le parhélie.

pari [pari] n. m. (déverbal de *parier ;* 1642, Oudin, au sens 1 [*le pari de Pascal,* 1875, Larousse ; *tenir un pari,* 1798, Acad.] ; sens 2, 1690, Furetière [*pari à deux, trois,* etc., *contre un,* 1875, Larousse ; *les paris sont ouverts,* au fig., 1845, Bescherelle — d'abord au sing., 1835, Acad. (au pr., 1694, Acad.) ; *pari mutuel,* 1872, Pearson ; *pari couplé, jumelé, tiercé,* 1962, Robert] ; sens 3-4, 1690, Furetière [*tenir mon, ton, son,* etc., *pari,* XXe s.]). **1.** Convention entre deux individus ou deux groupes d'individus, qui affirment l'un une thèse, l'autre une thèse différente ou contradictoire au sujet d'un même événement, et qui s'engagent l'un à l'égard de l'autre à effectuer une prestation, notamment à verser une somme d'argent, à celui des contractants qui, après vérification, s'est avéré avoir eu raison : *Un des premiers jours qu'il était à Alger, Calle, par suite d'un pari, s'était fait mener le long du front de mer — et dans un tramway encore ! — par*

un copain journaliste, les menottes aux poignets (Montherlant). *Gagner, perdre un pari. Pari stupide, dangereux.* || *Le pari de Pascal,* célèbre argument logique employé par Pascal en faveur de la foi chrétienne : *Quelque parti que nous prenions, dans le fameux pari où Pascal nous accule, en est-il un qui semble moins gros que l'autre de conséquences* (Mauriac). || *Tenir un* (ou *le*) *pari,* accepter le défi que propose une autre personne. (V. aussi n. 4.) || **2.** Jeu d'argent où le gain dépend de l'issue d'une épreuve, d'une compétition sportive : *Recueillir des paris sur un match de boxe, sur une course.* || *Pari à deux, trois,* etc., *contre un,* pari où la mise de l'un est égale à deux, trois, etc., fois la mise de l'autre. || Fig. *Les paris sont ouverts,* l'issue de l'affaire est incertaine. || *Pari mutuel urbain* (par abrév. P. M. U.) ou (autref.) *pari mutuel,* groupement officiel et légal chargé de la gestion et de l'organisation des courses de chevaux : *Petit monde simple* [...] *occupé de pari mutuel et de bicyclettes* (France). || *Pari couplé* ou *jumelé,* pari portant sur l'ordre d'arrivée des deux premiers chevaux. || *Pari tiercé,* V. TIERCÉ. || **3.** Somme pariée : *Encaisser, toucher les paris, son pari.* || **4.** *Fig.* Affirmation qu'un événement hypothétique se produira : *Il pleuvra demain, je vous en fais le pari. Ce vœu n'est rien d'autre qu'un pari sur l'avenir.* || *Tenir mon* (*ton, son,* etc.)*pari,* mettre à exécution ce que je (tu, il, etc.) me suis (t'es, s'est, etc.) engagé à faire : *Il a tenu son pari de ne plus fumer.* (V. aussi n. 1.)

• SYN. : **1** *gageure* (vx) ; **2** *enjeu.*

paria [parja] n. m. (portug. *pariá,* même sens, du tamoul *parayan,* même sens ; 1575, Belleforest [II, 1657], écrit *parea* [*paria,* 1692, Pouchot, 158], au sens 1 ; sens 2, 1821, C. Delavigne [au fig., milieu du XIX^e s., Baudelaire]). **1.** Aux Indes, individu n'appartenant à aucune caste et, pour cette raison, méprisé par l'ensemble de la société : *Vous avez pour le bourgeois le même mépris que* [...] *le brahme pour le paria* (Gautier). || **2.** *Par anal.* Personne que, par mépris, on a exclue d'une société, d'une collectivité, d'un groupe : *Le pauvre est le paria de la création* (Lamennais). *Regardant, sans entrer, par-dessus les clôtures, | Ainsi qu'un paria* (Hugo). *Partout, en France, vous trouvez des chômeurs. Ils sont écartés de leur travail ordinaire* [...], *ils deviennent, et cela s'explique, des mécontents, des parias* (Giraudoux) ; et au fig. : *Signe de supériorité relativement aux bêtes, et je comprends sous cette dénomination les parias nombreux de l'intelligence, le rire est signe d'infériorité relativement aux sages, qui, par l'innocence contemplative de leur esprit, se rapprochent de l'enfance* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *intouchable ;* **2** *déshérité, exclu, réprouvé, sous-développé.*

pariade [parjad] n. f. (de *parier* [v. ce mot], au sens anc. de « accoupler » ; 1690, Furetière, au sens 2 ; sens 1, 1770, Buffon ; sens 3, début du XVIII^e s.). **1.** Choix par le mâle d'une femelle, chez les oiseaux, en vue de l'accouplement : *Tant mieux si quelques oiseaux pareillement éclatants sont issus de cette pariade* (Pesquidoux). || **2.** Moment de l'année où les oiseaux s'accouplent. || **3.** Couple d'oiseaux.

pariage [parjaʒ] n. m. (dér. savant du bas lat. *pariare,* être égal, aller de pair, du lat. class. *pār, paris,* égal, pareil ; 1290, Godefroy). En droit féodal, possession indivise d'une même terre par deux seigneurs, qui s'en partagent les revenus.

• REM. On dit aussi PARÉAGE (milieu du XV^e s.).

parian [parjɑ̃] n. m. (mot angl. de même sens, de *Paros,* n. d'une île des Cyclades célèbre pour ses marbres, gr. *Paros ;* 1869, d'après Littré, 1877). Porcelaine imitant le marbre de Paros, grâce à l'adjonction de feldspath dans la pâte.

paridés [paride] n. m. pl. (du bas lat. *par*[*r*]*us,* n. m. [var. du lat. class. *parra,* n. f., loriot, mésange], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1903, Larousse [a remplacé *parinés,* même sens — du bas lat. *par(r)us* —, 1874, Larousse]). Famille d'oiseaux passereaux dont la grue mésange *(parus)* est le type.

parier [parje] v. tr. (réfection [d'après le bas lat. *pariare,* être égal, aller de pair — V. PARIAGE] de l'anc. franç. *pairier,* v. pr., « s'égaler, se comparer » [fin du XIII^e s., Adam de la Halle], dér. — avec une influence du n. f. *paire* — de l'anc. adj. *per,* égal [V. PAIR 1] ; milieu du XIV^e s., Machaut, au sens de « égaler » ; av. 1466, P. Michault, au sens de « s'accoupler, s'apparier » ; v. 1534, B. Des Périers, au sens de « mettre de pair, mettre en balance » ; sens 1 [proprem. « mettre en jeu des sommes égales »], 1549, R. Estienne ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, av. 1662, Pascal [aussi *parier une chose*] ; sens 4, 24 mai 1762, Voltaire [*il y a cent à parier,* av. 1841, Chateaubriand — *..gros...* et *..beaucoup...,* 1868, Littré]). **1.** Convenir entre deux personnes ou entre deux groupes de personnes d'un enjeu à donner ou à recevoir par qui aura eu tort ou raison sur une matière contestée ou sur un événement futur : *Combien veux-tu parier que je serai au moins deux fois premier avant la fin du trimestre ?* (Lacretelle). *Mais si, papa, tu verras, qu'est-ce que tu paries qu'un jour on l'aura* [l'appartement] ? (Sarraute). *Parier sa montre, ses bijoux. Je parie cent francs que tu n'iras pas lui dire.* || **2.** Mettre un enjeu sur le gagnant présumé d'une épreuve sportive : *Parier cent francs sur un outsider. Parier trois fois le tiercé.* || **3.** Affirmer, soutenir : *J'aurais parié que cette pièce aurait obtenu quelque succès à la représentation* (Grimm). *Il m'a parié que le ministère tomberait dans les huit jours.* || *Parier une chose,* affirmer qu'elle sera telle qu'on le dit : *Il m'a parié le déclin rapide de cette entreprise.* || **4.** *Je parie, je parierais,* je suis persuadé, je suis comme sûr : *Et Monsieur répond à tout, je le parie, à la gouvernante de Bébé, au chauffeur qui attend les ordres* (Colette). *Il parle souvent de ce pays, mais je parierais qu'il n'y est jamais allé.* || *Parier à dix, à cent contre un,* V. CONTRE. || *Il y a gros, beaucoup à parier, il y a cent à parier contre un,* il est presque certain, il y a de fortes raisons de croire.

• SYN. : **1** *gager* (vx *ou* littér.) ; **2** *jouer ;* **3** *assurer, certifier.*

◆ v. intr. (sens 1, av. 1662, Pascal [*parier (à).*) **1.** deux, trois, etc., *contre un,* 1761, J.-J. Rousseau] ; sens 2, 1690, Furetière [au fig., début du XX^e s.]). || **2.** Faire un pari, engager un pari : *Chacun de nous a parié, mais vous, vous faites semblant d'avoir par votre pari résolu le problème* (Mauriac). *Ce passionné de courses est prudent : il ne parie qu'à coup sûr.* || *Parier* (ou *faire un pari*) *à deux, trois,* etc., *contre un,* V. PARI. || **3.** *Parier pour, contre,* mettre un enjeu en faveur d'une thèse, d'un champion, etc., ou contre eux : *Parier pour une pouliche. Je parie contre toi !* ; et au fig. : *Et vous, Inès, vous semblez avoir parié singulièrement pour la vie* (Montherlant).

pariétaire [parjetɛr] n. f. et adj. (lat. *parietaria,* même sens, proprem. « herbe [qui s'accroche] aux murs », fém. substantivé de l'adj. *parietarius,* de mur, dér. de *paries, -etis,* mur de maison, muraille ; XIII^e s., *Simples Médecines,* écrit *paritaire ; pariétaire,* milieu du XVI^e s.). Plante herbacée, annuelle ou vivace, de la famille des urticacées, employée en pharmacie comme diurétique : *Jamais ses beaux fruits mûrs | N'étaient cueillis et les pariétaires | Envahissaient les murs* (Banville).

pariétal, e, aux [parjetal, -o] adj. (dér. savant du lat. *paries, -etis,* mur, muraille ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 [*os pariétal — pariétal,* n. m., 1611, Cotgrave ; « qui est en rapport avec la paroi d'une cavité », 1721, Trévoux] ; sens 2, 1800, Bulliard [pour une plante, 1868, Littré ; *placentation pariétale,* 1962, Robert] ; sens 3, 1953, Larousse ; sens 4, av. 1951, A. Gide). **1.** En anatomie, se dit de différents organes qui sont en rapport avec la paroi d'une cavité : *Plèvre pariétale.* || *Os pariétal,* ou simplem. *pariétal,* n. m., chacun des deux os plats, quadrangulaires, constituant la partie moyenne de la voûte crânienne : *Pariétal droit, gauche.* || **2.** En botanique, se dit d'une partie qui s'insère dans la paroi d'une autre. || Se dit d'une plante caractérisée par la placentation pariétale : *La surface extérieure et plongeante s'ornait deci-delà de plantes pariétales, fraisiers, saxifrages, parfois même un petit buisson* (Gide). || *Placentation pariétale,* celle dans laquelle l'ovaire uniloculaire porte des ovules sur la suture des carpelles. || **3.** Se dit des peintures et

gravures préhistoriques découvertes sur les parois des cavernes : *Art pariétal, dessins pariétaux.* || **4.** *Par extens.* et *littér.* Fixé sur un mur : *La veilleuse s'éteignit, mais s'allumèrent aussitôt deux appliques pariétales* (Gide).

• SYN. : **3** *rupestre ;* **4** *mural.*

◆ **pariétales** n. f. pl. (1875, Larousse). Ordre de plantes dicotylédones caractérisées par la placentation pariétale.

pariétographie [parjetɔgrafi] n. f. (de *pariéto-,* élément tiré du lat. *paries, -etis,* mur, muraille, et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1963, Larousse). Exploration tomographique de la paroi gastrique à l'aide d'un double contraste gazeux.

parieur, euse [parjœr, -øz] adj. et n. (de *parier ;* 1640, Oudin). Se dit d'une personne qui a l'habitude de parier.

◆ n. (1640, Oudin). Personne qui a fait un pari.

parigot, parigote ou **parigotte** [parigo, -ɔt] n. (de *parisien,* par substitution à la syllabe *-sien* du suff. arg. *-got ;* 1886, Esnault). *Pop.* Originaire de Paris, habitant de Paris, surtout des quartiers populaires : *De petits parigots délurés.*

◆ adj. (1886, Esnault). Propre aux Parisiens des quartiers populaires : *Picquenart passait derrière nous et nous versait des conseils d'une voix doucement parigote* (Duhamel). *Ils avaient l'air de faire exprès de prendre l'accent parigot* (Montherlant).

• SYN. : *faubourien.*

paripenné, e [paripɛne] adj. (de *pari-,* élément tiré du lat. *pār, paris,* égal, pareil, pair, et de *penné ;* 1838, Acad. [var. *paripinné,* 1825, *Dict. des sciences naturelles*]). Se dit des feuilles pennées qui se terminent au sommet par deux folioles opposées.

paris n. m. V. PARISETTE.

paris-brest [paribrɛst] n. m. invar. (des deux n. de villes *Paris* et *Brest ;* 1938, Montagné et Gottschalk). Pâtisserie parisienne en pâte à choux en forme de couronne, saupoudrée d'amandes effilées ou hachées, fourrée de crème pralinée.

parisette [parizɛt] n. f. (dimin. de [*herbe de*] *Paris,* même sens [XVI[e] s., La Curne], du n. du héros troyen *Paris,* lat. et gr. *Paris ;* 1778, Lamarck, n° 667). Plante rustique, vivace, à fleurs étalées en étoiles, poussant dans les bois humides. (Son nom scientifique est PARIS, n. m. [1875, Larousse] ; on l'appelle également HERBE À PARIS [1817, *Dict. d'histoire naturelle*], RAISIN-DE-RENARD.)

parisianisé, e [parizjanize] adj. (dér. savant de *parisien ;* av. 1867, Baudelaire). Qui a pris les goûts, les habitudes, les manières des Parisiens ou le caractère parisien : *Sans compter les grands types que la nature a distribués sous les différents climats, je vois chaque jour passer sous ma fenêtre un certain nombre de Kalmouks, d'Osages, d'Indiens, de Chinois et de Grecs antiques, tous plus ou moins parisianisés* (Baudelaire). *Cet exécutant de génie, Dechambre, retrouvait parfois dans son ascendance de Champenois parisianisé, des crâneries et des élégances de garde-française* (Proust).

parisianiser (se) [səparizjanize] v. pr. (de *parisianisé ;* 1877, Littré). Devenir parisien, prendre les mœurs, les habitudes, le langage des Parisiens (peu usité) : *Il gagnait, à tous ces frottements, de se parisianiser un peu plus chaque jour, reçu au cercle de Monpavon, au foyer de la danse, dans les coulisses de théâtre* (Daudet).

parisianisme [parizjanism] n. m. (dér. savant de *parisien ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 [var. *parisiénisme,* 1840, Balzac] ; sens 2, 1876, Nisard). **1.** Mœurs, habitudes ou manière d'être propres aux Parisiens : *L'éventail corrige un peu cette prétention au parisianisme* (Gautier). || **2.** Locution ou prononciation propre au langage de Paris.

parisien, enne [parizjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Paris,* n. géogr., lat. *Parisii* [v. PARISIS] ; 1835, Balzac, aux sens 1-2 [..*bien parisien,* 1923, Larousse]). **1.** Relatif à Paris ou à ses habitants : *Bassin parisien. Région parisienne. L'accent parisien.* || **2.** Qui porte le cachet particulier de Paris : *L'esprit, le chic parisien. La gouaille parisienne.* || *Un événement bien parisien,* une manifestation mondaine où se rencontrent des personnalités marquantes de la société parisienne.

◆ adj. et n. (sens 1, XIV[e] s., Godefroy, écrit *Parisin* [*Parisien,* v. 1460, Villon] ; sens 2, milieu du XIX[e] s., Baudelaire ; sens 3, 1838, Acad.). **1.** Habitant ou originaire de Paris : *Il y a longtemps qu'on ne t'a vu, Parisien ! dit-elle* (Nerval). *Les Parisiens de souche sont assez rares. Les badauds parisiens.* || **2.** Se dit d'une personne qui a un goût très vif pour Paris et pour tout ce qui touche à la vie de Paris : *Pour moi, je ne manque jamais, en vrai Parisien, de passer la revue de toutes les baraques qui se pavanent à ces époques solennelles* (Baudelaire). *Ce provincial est plus parisien que nous qui sommes nés dans la capitale !* || **3.** Se dit ironiquement d'une personne qui a les manières, l'allure, la mise des citadins, qui ne s'adapte pas à un milieu rustique, provincial, etc. : *Parisien, une injure qu'emploient les matelots, cela signifie pas marin, pas solide, malade* (Loti). *Pour la mère Testard, tous les gens bien habillés étaient des Parisiens* (Tinayre).

◆ **parisien** n. m. (1938, Montagné et Gottschalk). Sorte de biscuit à la frangipane, que l'on appelait autref. *polonais.*

◆ **parisienne** n. f. (1667, P. Morin, au sens de « variété d'anémone » ; sens 1, 1868, Littré ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Vx.* Nom donné à certaines voitures de transport en commun qui circulaient à Paris. || **2.** *Vx.* Cigarette française de type populaire, vendue en paquets de faible contenance et à un prix plus modique que la gauloise.

◆ **À la parisienne** loc. adj. (1938, Montagné et Gottschalk). Se dit d'une garniture culinaire de légumes printaniers et de pommes de terre nouvelles.

parisis [parizi] adj. invar. (lat. médiév. *parisiensis,* parisien, du lat. class. *Parisii,* les Parisiens [peuple de la Gaule celtique, dont la capitale était Lutèce] ; fin du XII[e] s., *Moniage Guillaume,* comme n. m. ; comme adj., XIV[e] s., *Ordonnance royale*). Se disait de la monnaie frappée à Paris de Hugues Capet à Louis XI, et du système monétaire en usage pour cette monnaie, qui subsista jusqu'à Louis XIV (par opposition à *tournois*) : *Sol, denier parisis ;* et substantiv. : *Un parisis.* || *Livre parisis,* v. LIVRE.

parisyllabique [parisilabik *ou* parisillabik] adj. (de *pari-,* élément tiré du lat. *pār, paris,* égal, pareil, pair, et de *syllabe ;* 1812, Mozin). Se dit, en grammaire latine, d'un type de déclinaison comprenant les noms et les adjectifs dont le nombre de syllabes n'est pas modifié, à tous les cas du singulier, par l'adjonction des désinences casuelles. (Ex. :nominatif sing. *civis,* génitif *civis,* datif *civi.*)

◆ adj. et n. m. (1812, Mozin). Se dit des mots appartenant à cette déclinaison.

• CONTR. : *imparisyllabique.*

• REM. On a dit parfois PARISYLLABE (1812, Mozin).

paritaire [paritɛr] adj. (de *parité ;* 1923, Larousse). Se dit d'une assemblée, d'une commission où les représentants des deux parties en présence siègent en nombre égal : *Le Directoire put faire fonctionner ainsi cinq cents comités paritaires* (Brasillach-Bardèche). *On a discuté des salaires en commission paritaire.*

paritarisme [paritarism] n. m. (dér. savant de *paritaire ;* 1877, Littré, au sens de « égalité de traitement accordée à tous les cultes [en Prusse] » ; sens actuel, 1963, Larousse). Doctrine visant à résoudre la question sociale par la généralisation d'un mode de gestion paritaire (employeurs-travailleurs).

parité [parite] n. f. (bas lat. *paritas,* ressemblance, parité, du lat. class. *pār, paris,* égal, pareil ; 1345, *BEC* [LXVI, 507], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, v. 1378, J. Le Fèvre [pour les rémunérations, 1963, Larousse ; pour les changes, 1738, Brunot] ; sens II, 1845, Bescherelle).

I. 1. *Littér.* Rapport entre deux choses qui présentent une parfaite similitude : *Parité entre deux faits. Tant de parité dans l'attitude, jusque dans l'usure, eût-elle été réalisable sans une harmonie secrète de leurs êtres ?* (Estaunié). || **2.** *Vx.* Égalité entre les personnes : *Un prince du sang, si fort hors de parité avec qui que ce fût*

(Saint-Simon). *La parité manquait entre les personnes* (Rousseau). || **3.** Égalité d'ordre numérique. || *Spécialem.* Égalité des rémunérations entre des grades comparables dans des professions différentes. || *Parité des changes,* égalité de la valeur d'échange des monnaies de deux pays l'une par rapport à l'autre, dans chacun de ces pays.

II. En mathématiques, caractère pair d'un nombre.

• SYN. : **I, 1** *concordance, conformité, identité, ressemblance, similitude.*

1. parjure [parʒyr] n. m. (lat. *perjurium,* mêmes sens, de *perjurus* [v. l'art. suiv.] ; fin du XI^e^ s., *Chanson de Guillaume,* aux sens 1-2). **1.** Faux serment : *L'Église insiste charitablement pour que ceux qui se confessent « in extremis » ne soient soumis qu'à la mort simple* [sans torture], *poussant de la sorte des malheureux au parjure et au mésusage des sacrements* (Yourcenar). || **2.** Violation de serment : *Je préfère au parjure la fidélité à mes serments* (Chateaubriand).

2. parjure [parʒyr] n. et adj. (lat. *perjurus,* menteur, imposteur, de *per,* à travers, par-dessus, et de *jus, juris,* droit, justice ; v. 1138, Gaimar, écrit *perjure ; parjure,* v. 1155, Wace). Se dit d'une personne qui fait un faux serment ou viole son serment : *On peut dans son devoir ramener le parjure* (Racine). *L'ingrate, la parjure...* (Voltaire). *C'est qu'on se croit parjure | Lorsqu'on n'est qu'abusé* (Musset).

• SYN. : *infidèle, traître.*

parjurer [parʒyre] v. tr. (lat. *perjurare,* se parjurer, de *perjurus* [v. PARJURE 2] ; début du XIII^e^ s., *Guillaume de Dole). Class.* Renier ce qu'on avait fait serment de respecter (rare) : *Je ne veux point en gage une foi parjurée* (Corneille). *Je ne puis blâmer la nouveauté des feux | Dont envers moi Léandre a parjuré ses vœux* (Molière).

◆ v. intr. (v. 1155, Wace). *Vx* ou *littér.* Commettre un parjure : *Il a été dit aux anciens : Vous ne parjurerez point* (Sacy). *Ceux que je hais, c'est d'abord ceux qui ne sont point. Race de chiens qui se croient libres* [...]. *Parce que libres de tricher et de parjurer et d'abjurer* (Saint-Exupéry).

◆ **se parjurer** v. pr. (1080, *Chanson de Roland*). Violer son serment, sa promesse, ou faire un faux serment : *Bien déterminé à ne jamais me parjurer ni mentir devant les juges, quelque risque qu'il pût y avoir à dire la vérité* (Rousseau).

parka [parka] n. f. (mot anglo-améric. de même sens, empr. de l'esquimau des îles Aléoutiennes ; v. 1960, d'après P. Gilbert, p. 370). Vêtement en tissu imperméable, pourvu d'une doublure chaude et d'un capuchon, remplaçant le manteau.

Parkérisation [parkerizasjɔ̃] n. f. (nom déposé, de *parkériser ;* 1932, Larousse). Procédé de protection des pièces ferreuses par formation d'une couche superficielle d'oxyde imperméable.

parkériser [parkerize] v. tr. (du n. pr. *Parker ;* 1932, Larousse). Protéger un métal de l'oxydation par la méthode de la Parkérisation.

parking [parkiŋ] n. m. (mot angl. signif. « endroit où on parque les voitures », de *to park,* parquer, dér. de *park,* parc ; 20 févr. 1926, *la Nature* [p. 126], au sens 2 ; sens 1, 1962, Robert). **1.** Action de parquer une voiture. || **2.** Emplacement, surveillé ou non, affecté au stationnement des véhicules automobiles.

• REM. Anglicisme que certains proposent de remplacer par PARC et PARCAGE.

parkinsonien, enne [parkinsɔnjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (de la loc. [*maladie de*] *Parkinson,* formée sur le n. du médecin anglais James *Parkinson* [1755-1824] ; 1949, Larousse). Qui est atteint de la maladie de Parkinson, affection du système nerveux caractérisée par un tremblement et une rigidité musculaire.

◆ adj. (1961, J. Delay, p. 70). Qui est relatif à cette affection : *Syndrome parkinsonien.*

parlage [parlaʒ] n. m. (de *parler* 1 ; 1773, Galiani, au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** *Fam.* Bavardage, conversation sans intérêt : *Le banquet fut bruyant, grâce au parlage du jeune prince : il ne cessa de discourir de sa promenade à cheval, de son cheval, des frasques de son cheval sur le gazon* (Chateaubriand). *Est-ce que la Mort, avec sa poignée de terre, ne clora pas, demain, tout ce parlage insignifiant ?* (Villiers de L'Isle-Adam). || **2.** *Vx* ou *pop.* Manière de parler, langage : *Le Guernesiais avait abordé les Malouins, et leur parlage était quelque chose de ce genre...* (Hugo). *Les éléments, qu'est-ce que c'est que ce parlage, dit Valpatte* (Barbusse).

parlant, e [parlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *parler* 1 ; v. 1175, Chr. de Troyes, dans la loc. *bien parlant,* éloquent ; sens 1, v. 1210, *Folque de Candie* [*sujet parlant,* 1933, Marouzeau] ; sens 2-3, fin du XIV^e^ s., E. Deschamps ; sens 4, 1903, Larousse [*film parlant,* 1932, Larousse ; *cinéma parlant,* 1949, Larousse — *le parlant,* 1929, J. Giraud, p. 152] ; sens 5, milieu du XIX^e^ s., Baudelaire ; sens 6, 1654, Perrot d'Ablancourt [*armes parlantes,* 1680, Richelet ; *portrait parlant,* 1675, M^me^ de Sévigné] ; sens 7, XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch). **1.** Qui a la faculté de parler, qui est doué de la parole : *Les arbres et les plantes | Sont devenus chez moi créatures parlantes* (La Fontaine). *L'homme est naturellement parlant, comme il est naturellement pensant* (Renan). || *Sujet parlant,* en linguistique, être humain ayant la capacité de s'exprimer par la parole et possédant un savoir linguistique, c'est-à-dire la connaissance du système grammatical d'une langue donnée. || **2.** *Fam.* Qui aime parler, engage volontiers la conversation : *Bien réservée, pas parlante, pas effrontée* (Chevallier). *Jean Alibert était peu parlant ce matin* (Bosco). || **3.** Qui aime à s'exprimer par le moyen du langage, qui fait un grand usage de la parole orale ou écrite : *Vous le savez, mais vous ne l'avez peut-être pas assez médité, à quel point l'ère moderne est parlante. Nos villes sont couvertes de gigantesques écritures. La nuit même est peuplée de mots de feu* (Valéry). || **4.** *Machine parlante,* nom donné à tous les appareils reproduisant, après enregistrement, la voix humaine, les sons musicaux, etc. : *Le phonographe a été l'une des premières machines parlantes.* || *Horloge parlante,* v. HORLOGE. || *Film parlant, cinéma parlant,* ou *le parlant,* n. m., film, procédé cinématographique où la projection de l'image est accompagnée de la reproduction sonore des paroles, synchronisée : *Il n'est pas un livre paru depuis cette époque (1918) qui se soit à ce point refusé à prévoir le communisme, le cinéma parlant, la querelle des dettes...* (Giraudoux). || **5.** Qui reproduit par écrit les paroles d'un personnage : *Grandville est un esprit maladivement littéraire, toujours en quête de moyens bâtards pour faire entrer sa pensée dans le domaine des arts plastiques ; aussi l'avons-nous vu souvent user du vieux procédé qui consiste à attacher aux bouches de ces personnages des banderoles parlantes* (Baudelaire). || **6.** Se dit de ce qui a une grande valeur expressive (surtout appliqué à la physionomie ou à l'attitude) : *Un regard parlant. Harlay avait des yeux beaux, parlants, perçants* (Saint-Simon). *Un troisième personnage, muet, mais pour moi parlant* (Montherlant). || *Armes parlantes,* armoiries dont les pièces constituent un rébus suggérant le nom de la famille (comme les *maillets* figurant dans l'écu des *Maillé*) : *Nous traversons le patio à balustres grenadins, puis le salon carrelé de tuiles rouges et de faïences à écussons et armes parlantes* (Morand). || *Portrait parlant,* portrait ressemblant au point de donner l'impression de la parole. || **7.** *Fig.* Qui est convaincant par soi-même, dont la signification n'est pas douteuse : *Les preuves sont suffisamment parlantes pour que plus aucun doute ne subsiste.*

• SYN. : **2** *bavard, causant* (fam.), *communicatif, disert, expansif, loquace, prolixe ;* **3** *parleur, verbal ;* **6** *éloquent, expressif, vivant ;* **7** *éloquent, probant, significatif.* — CONTR. : **1** *muet ;* **2** *ours* (fam.), *réservé, sauvage, silencieux, taciturne ;* **6** *éteint, inexpressif, morne, terne, vide ;* **7** *contestable, discutable, douteux, équivoque.*

parlé, e [parle] adj. (part. passé de *parler* 1 ; 1798, Acad., au sens 1 [aussi *langue parlée ; chaîne parlée,* début du XX^e^ s. ; *journal parlé,* v. 1935] ; sens 2, 16 mai 1857, E. Delacroix ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier).

1. Qui est exprimé, manifesté, transmis par la parole, par les moyens vocaux (par opposition à *écrit*) : *Mais il se fait tous les jours à Paris, dirait Balzac, une sorte de journal parlé, plus terrible que l'autre* (Proust). || *Chaîne parlée,* en linguistique, succession, dans le temps, de sons vocaux formant des énoncés. || *Langue parlée,* ensemble des moyens d'expression dont on se sert pour la communication orale et qui diffèrent, par des caractères propres, de ceux de la langue écrite : *Le français écrit et le français parlé.* (V. art. spécial.) || Spécialem. *Journal parlé,* bulletin d'information diffusé à heures fixes par la radio. || **2.** Qui doit être dit, récité (par opposition à *chanté*), ou émis, prononcé sur un ton simple ou familier (par opposition à *déclamé*) : *Dialogue parlé. Texte parlé.* || **3.** Qui a le caractère libre, spontané du langage oral : *Ce style très particulier, non pas oratoire, mais « parlé », tout en replis, en détours, dégagé de toute logique apparente, soumis aux mouvements, aux nuances, aux tâtonnants scrupules d'une pensée qui sent où elle va, mieux qu'elle ne le sait* (Mauriac).

◆ **parlé** n. m. (1903, Larousse). Ce qui est exprimé en parlant : *Dans l'opéra-comique, il y a du parlé et du chanté.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE FRANÇAIS PARLÉ

L'usage de l'écriture favorise l'unification et la fixation des langues ; du moins les textes écrits maintiennent-ils généralement la trace d'un état de langue associé à une forte civilisation et dont une analyse consciente est imposée par les besoins du graphisme.

Il se peut que l'interprétation écrite du système soit plus ou moins inexacte au départ ; elle n'en est pas moins perpétuée, pendant que la langue parlée continue son évolution. Le décalage initial entre l'oral et l'écrit va croissant et peut aboutir, comme en grec moderne ou en arabe, à l'opposition de deux langues différentes, l'une exclusivement écrite et littéraire, l'autre parlée mais qui s'écrit à son tour sans rejoindre la précédente.

Ce divorce n'est pourtant pas inéluctable : il arrive fréquemment, par des réajustements dont les écrivains ont le plus souvent l'initiative, que la langue écrite garde assez de contact avec l'usage oral pour que tout locuteur puisse rester lecteur des ouvrages de son siècle et du précédent. C'est le cas en France, où l'écrit et le parlé au niveau du XX[e] s. ne peuvent être donnés pour « deux langues » que par une métaphore, passée dans l'usage des linguistes, dont il ne faut pas être dupe.

Cela dit, on doit reconnaître qu'il existe un écart sensible aujourd'hui entre le français écrit tenu (qui n'est pas forcément littéraire) et le français parlé — langue maternelle proprement dite —, que n'ont pas besoin de décrire les manuels destinés aux Français, mais qui intéresse au premier chef les étrangers désireux de communiquer oralement avec eux.

De plus en plus, les méthodes de français pour étrangers tiennent compte de l'usage oral, qu'elles enseignent par priorité, mais non exclusivement. La connaissance de cet usage a progressé particulièrement à l'occasion de la grande enquête menée de 1951 à 1954 pour l'élaboration du « français élémentaire » : le dépouillement des textes écrits fut alors entièrement remplacé par celui de bandes magnétiques où avaient été enregistrées 163 conversations spontanées, au su ou à l'insu de 275 locuteurs. Les résultats de ces enquêtes ont été publiés à partir de 1954 (cf. notamment *l'Élaboration du français fondamental,* 2[e] éd., 1964, par G. Gougenheim, P. Rivenc, R. Michéa et A. Sauvageot). Un des membres de l'équipe de recherche, Aurélien Sauvageot, a mis à profit les enseignements de sa carrière déjà longue et de cette récente expérience pour présenter une description comparative des formes écrite et parlée de notre langue : *Français écrit, français parlé* (1962).

La même année, la question « Langue parlée et langue écrite » était à l'ordre du jour du X[e] Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Strasbourg).

En 1965, Jean Dubois apportait à l'étude comparative des deux structures une méthode plus systématique dans sa *Grammaire structurale du français, Nom et pronom.*

Les recherches sur la langue parlée fleurissent aujourd'hui, favorisées par le développement des techniques d'enregistrement, par un dégoût affiché des écrivains pour les formes et les marques ancestrales de littérature, par la promotion proclamée de la classe populaire, et par la concurrence des langues de civilisation sur le plan international.

Les variétés de français parlé étant bien plus nombreuses que les variétés écrites, il est d'autant plus difficile de décider quel usage précis sera tenu pour le français standard — celui qu'un étranger peut souhaiter apprendre. Toute description de ce français sera normative dans la mesure où chaque choix opéré par le descripteur impliquera le rejet des écarts possibles ; mais une différence essentielle entre la norme écrite et la norme orale est que les écarts vis-à-vis de la première sont sanctionnés aux examens et aux concours ouvrant l'accès à de nombreuses carrières, tandis que la violation du code oral n'a d'autre sanction qu'une incompréhension aussitôt signalée et réparée : comme un Français tolère n'importe quel accent régional chez un interlocuteur parlant sa langue, il tolère n'importe quel barbarisme, solécisme ou impropriété pourvu que le message reste clair. C'est pourquoi les écarts de registre, tels qu'un relâchement affiché — significatif dans le langage comme dans le costume —, ne sont pas rares, et l'on tombe insensiblement, au cours d'une conversation, du français tenu au familier, du familier au populaire.

La distinction délicate de ces variétés étant renvoyée aux stylisticiens, on insistera ici sur les traits communs reflétant, selon Charles Bally (*Traité de stylistique française,* 1909), une *mentalité moyenne,* au niveau de laquelle les « mentalités d'exception » s'alignent forcément « dans leur commerce obligé avec la plupart des autres individus ».

Ces traits communs sont conditionnés, selon Bally, par les besoins de la *vie réelle,* de la *communication de la pensée* et des *rapports sociaux entre les sujets parlants.* La pensée traduite est presque toujours *subjective, concrète* et *affective,* faite de désirs et de sentiments plus souvent que de jugements ; elle pratique l'hyperbole de peur d'être insignifiante, et la redondance lexicale de peur d'être mal entendue. Quant à la grammaire, elle est simplifiée en vue d'une compréhension immédiate ; l'organisation des éléments de la pensée se fait selon un rythme que l'intonation souligne et auquel la syntaxe doit se plier : « au point de vue du sujet parlant, l'expression se fait par secousses, et, si l'on se place au point de vue de l'interlocuteur, on peut dire qu'elle lui est présentée par bouchées » (Bally, ouvrage cité, § 285).

CARACTÈRES DU FRANÇAIS ORAL

Les développements qui suivent ont pour objet la comparaison des deux états, écrit et parlé, du français actuel.

L'étude du **système phonique,** de la prononciation, de l'intonation ne peut y trouver place, puisqu'elle concerne exclusivement la langue orale (v. CONSONNES, INTONATION, LIAISON, PHONÉTIQUE ET PHONOLOGIE, VOYELLES, art. spéciaux).

La comparaison de la prononciation avec le **graphisme** ne poserait que le problème du code substitutif qu'est en principe l'écriture, traité dans ce dictionnaire aux articles spéciaux ALPHABET, ORTHOGRAPHE et PONCTUATION.

I. MORPHOLOGIE.

Une étude morpho-syntaxique des **variations du nom et de l'adjectif** en français est faite dans les articles spéciaux consacrés au GENRE et au NOMBRE.

Jean Dubois a comparé les marques écrites et orales, et leurs emplois, comme on peut le faire sur l'exemple ci-contre :

	Les	*candidates*	*reçues*	*sont*	*heureuses*
MARQUES ORALES...	nombre	genre		nombre	genre
MARQUES ÉCRITES...	nombre	genre, nombre	genre, nombre	nombre	genre, nombre

Il en a tiré deux conclusions :

• 1° « Le transcodage graphique présente toujours **un nombre égal ou supérieur de marques** pour le même énoncé » (dans l'exemple, le genre est marqué deux fois pour l'oreille et trois fois pour l'œil, le nombre deux fois pour l'oreille et cinq fois pour l'œil).

Il arrive même que l'écriture marque un genre et un nombre que le texte oral laisse tout à fait ignorer : *des secrétaires ponctuels* (masculin), *ils jouent* (pluriel). Il est donc inexact d'assimiler totalement l'écriture à un code substitutif, car un tel code ne pourrait introduire aucune marque distinctive que n'offre le texte source ;

• 2° Les marques de genre et de nombre se distribuent dans le code parlé **sur des segments différents** de la phrase (ainsi, *les* et *sont* marquent le nombre, *candidates* et *heureuses* le genre).

Corollairement, un segment ne peut porter **qu'une marque** dans le code parlé : soit de genre, soit de nombre.

Cette seconde loi n'est infirmée que par des faits de liaison (*belles* est entendu féminin et pluriel dans *nos belles années*) et dans le domaine de l'article (*le* est masculin singulier, *la* féminin singulier), de quelques adjectifs non qualificatifs (*ce,* masculin singulier ; *ma,* féminin singulier) et des pronoms toniques *lui* (masculin singulier), *eux* (masculin pluriel).

À cette loi d'économie s'oppose une loi de redondance dans la langue écrite, comme si les maîtres de l'orthographe, dans un dessein de précision, s'étaient avisés de multiplier les marques muettes. La réalité est autre : presque toutes les marques graphiques redondantes, comme l'*e* et l'*s* à la fin de *reçues* dans l'exemple donné, remontent à des marques qui existaient phoniquement en ancien français ; exceptionnellement, un *-s* non étymologique a été ajouté pour instituer une opposition graphique *il/ils* (lat. *illi*), *leur/leurs* (lat. *illorum*) ; une forme de masculin *public* a été créée par opposition au féminin pour remplacer *publique,* primitivement bivalent.

Dans l'ensemble, la loi d'économie est l'aboutissement d'une longue évolution systématique du latin au français moderne, liée au développement de l'article, qui a pris le relais de l'expression du genre et du nombre, jadis pleinement opérée par la flexion du nom et de l'adjectif.

Les redondances de genre et de nombre dans le domaine nominal ont pour principale justification fonctionnelle de marquer les rapports de support à complément dans le cas d'épithètes détachées, fonction superflue dans la langue orale, où l'adjectif épithète colle presque toujours au nom complété. Pour le reste, les marques orales suffisent à assurer le repérage de l'antécédent des pronoms et celui du sujet des verbes. L'accord du participe passé, sensible à l'oreille seulement pour certains verbes du 3[e] groupe, est fonctionnellement très peu utile, et la langue parlée s'en passe le plus souvent (v. PARTICIPE, art. spécial).

La **flexion des verbes** en français parlé est étudiée dans les articles spéciaux de ce dictionnaire consacrés à des « modes » (CONDITIONNEL, GÉRONDIF, IMPÉRATIF, INFINITIF, PARTICIPE, SUBJONCTIF) ou à des « temps » (FUTUR, IMPARFAIT, PASSÉ, PRÉSENT), ainsi qu'à l'ensemble de la conjugaison (v. ce mot, art. spécial).

Les principaux traits distinguant le code oral du code écrit sont :

• 1° L'absence des formes du passé simple (*j'eus, je fus, j'aimai, je pris...*) et de celles de l'imparfait du subjonctif, construites sur le même radical (*j'eusse, je fusse, j'aimasse, je prisse...*), ainsi que des « temps composés » correspondants ;

• 2° La tendance à uniformiser le paradigme désinentiel : *vous faisez, vous disez ;*

• 3° La tendance à généraliser *avoir* comme auxiliaire temporel : *J'ai tombé ;*

• 4° La tendance à remplacer *nous* (+ 1[re] pers. du plur.) par *on* (+ 3[e] pers. du sing.) : *Nous, on s'en va* (= *Nous, nous nous en allons*) ; ainsi, le paradigme de l'indicatif présent d'un verbe comme *chanter* se réduit à deux formes : [ʃɑ̃t] et [ʃɑ̃te] ; l'imparfait également : [ʃɑ̃tɛ] et [ʃɑ̃tje] ;

• 5° La tendance à supprimer toutes les liaisons postverbales :

Tu le donnes à Paul [tyldɔnapɔl]
Ils chantent en chœur [iʃɑ̃tɑ̃kœr],

sauf devant *ils, elles, en, y :*

Où vont-elles ? [uvɔ̃tɛl]
Entres-y [ɑ̃trəzi]

• 6° La tendance aux réfections analogiques.

Si l'on ne considère pas les modes impersonnels (infinitif, participe), tous les verbes ont les mêmes désinences, mais ils se répartissent quant au thème en deux classes :

— Les uns présentent le même thème dans toute la conjugaison ; ce sont les verbes du type de *donner :* indicatif présent [vu dɔn-e], imparfait [vu dɔn-je], futur [vu dɔn-re], conditionnel [vu dɔn(ə)-rje], subjonctif présent [vu dɔn-je], impératif [dɔn-e] ; l'addition d'un *e* muet dans *donneriez* a une justification phonologique (v. *e*, art. spécial).

La langue parlée tend à éliminer les variations apophoniques du radical comme celle du *e* dans *cacheter,* de sorte que ce verbe est conjugué oralement : *je *cach'te, tu *cach'tes,* etc., comme si l'infinitif était **cachter ;*

— Les autres distinguent entre un thème court, *je finis, je bats, je pars* [ʒ fini], [ʒ ba], [ʒ par], et un ou plusieurs thèmes longs, *vous finissez, vous battez, vous partez* [vu finis-e], [vu bat-e], [vu part-e], *vous finirez, vous battrez, vous partirez* [vu fini-re], vu bat-re], [vu parti-re].

La langue parlée tend à confondre les thèmes : *l'eau *boura* au lieu de *bouillira* à partir de *l'eau bout* sur le modèle de *finit/finira ; elles *s'éteigneront* au lieu de *s'éteindront* à partir de *s'éteignent* sur le modèle de *donnent/donneront,* etc. (cf. André Martinet, *Langue et fonction,* p. 153-159) ;

• 7° L'absence de certaines variantes morphologiques telles que *je puis* pour *je peux, je m'assiérai, je m'asseyerai* pour *je m'assoirai.*

Quant à l'emploi des formes verbales, on peut ici rappeler quelques résultats de l'enquête statistique menée pour l'élaboration du « français fondamental » :

a) Pour 1 443 emplois du futur simple, on a relevé 795 emplois du verbe *aller* suivi de l'infinitif *(il va tomber).* Parallèlement, pour 58 emplois du conditionnel exprimant le futur rapporté au passé *(il tomberait),* 86 emplois de l'imparfait d'*aller* suivi de l'infinitif *(il allait tomber) ;*

b) On a relevé 676 formes de subjonctif (dont 229 identiques aux formes correspondantes de l'indicatif) ; ce mode apparaît dans les contextes suivants :

— après *falloir* (308 fois)

— après *vouloir* (35 fois), *dire* (9 fois), *attendre* (8 fois), *avoir peur* (8 fois)

— après les constructions impersonnelles comme *il est (nécessaire) que* (9 fois), *c'est (dommage) que* (14 fois)

— après les locutions conjonctives *pour que* (52 fois), *avant que* (11 fois), *à moins que* (8 fois), *bien que* (7 fois) ;

c) On a relevé 182 gérondifs (dont 10 précédés de *tout*) et seulement 74 participes présents.

II. SYNTAXE.

Sur le plan de la **syntaxe,** le code parlé se caractérise par les traits suivants :

• 1° **Parataxe,** ou absence d'enchaînement grammatical (cf. COORDINATION, PHRASE, art. spéciaux) :

Il est venu, j'étais malade
(rapport implicite de temps).
Elle est méchante, c'est incroyable
(expression séparée de la qualité et du degré).
J'aurais su ça, je serais venu plus tôt
(rapport implicite de condition).

La subordination est réduite aux relatives, à quelques subordonnées complétives, temporelles et causales.

Le discours a ordinairement la forme d'une suite d'indépendantes dont l'enchaînement logique est implicite, ou s'exprime par de lourds et monotones jalons bouche-trous comme *et puis, alors, ben, tu vois, voyez-vous, tiens, dites,* etc. ;

• 2° Expression simultanée **du modus et du dictum** (v. MODALITÉS, art. spécial), c'est-à-dire expression des attitudes psychiques (affirmation, interrogation, volonté, exclamation) simultanément à l'énoncé de la représentation qui les provoque :

Viens ! (et non :
J'ordonne que tu viennes) ;

• 3° Recours constant à l'**intonation** (v. ce mot, art. spécial) pour suppléer les marques segmentales ; ainsi, la phrase *Ton frère vient* peut signifier, selon la mélodie : « Est-ce que ton frère vient ? », « Que ton frère vienne », ou « Quoi ! ton frère vient ! » aussi bien qu'une simple affirmation.

Une montée d'attente à la fin des propositions peut dispenser d'utiliser l'arsenal des conjonctions et locutions coordinatives :

On avait faim ; les boutiques étaient fermées ; on est vite rentrés ; j'avais un reste de jambon ;

• 4° Observation rigoureuse de l'**ordre Sujet-Verbe** (v. ORDRE DES MOTS, art. spécial), excluant les inversions stylistiques comme *Sur la table est posée la carafe, À peine fait-il jour.*

Ce caractère impératif de l'ordre canon entraîne dans l'interrogation (v. ce mot, art. spécial) la prédominance du tour avec *est-ce que* lorsque le sujet est un nom ; cela ressort de l'enquête statistique du français fondamental :

— Dans l'interrogation totale, *a)* avec un nom sujet :

est-ce que + sujet + verbe : 33 exemples ; « versation rétrograde » *(Ton ami vient-il ?)* : 5 exemples ;
b) avec un pronom sujet :

est-ce que + sujet + verbe : 159 exemples ; inversion *(Viens-tu ?)* : 120 exemples

— Dans l'interrogation partielle faite au moyen des adverbes *où, quand, comment, pourquoi, combien,* l'inversion du pronom sujet *(Où va-t-il ?)* est prédominante (123 ex.), mais concurrencée par plusieurs tours respectant l'ordre canon : *Où il va ?* (45 ex.), *Où est-ce qu'il va ?, Il va où ?* Avec un nom sujet, l'inversion *(Où va ton père ?)* est rare (11 ex.) et la versation rétrograde *(Où ton père va-t-il ?)* encore plus (4 ex.), mais on relève 32 fois *Où ton père va ?* ;

• 5° **Dislocation** ou débrayage des termes nominaux ou pronominaux par rapport à l'ossature syntaxique conforme à l'ordre canon, où les fonctions primaires sont remplies par des pronoms atones conjoints au verbe :

Du temps, moi ? *Est-ce que j'en ai, seulement, pour y penser,* ***à cette affaire ?***

Ce procédé, dont les motivations sont les plus diverses, est étudié aux articles spéciaux ANACOLUTHE, DÉTACHEMENT, ORDRE DES MOTS, PHRASE, PRÉDICATION ;

• 6° Abondance d'**ellipses** (v. ce mot, art. spécial) et de **mots-phrases** sans fonction :

Pas possible ? — Puisque je te le dis.
Si tu lisais Sartre ? — Oh, toi ! avec ton Sartre !
Ton verre qui tombe ! Une tache ! Oh la maladroite !

• 7° Tendance populaire à remplacer les **pronoms relatifs** *qui, lequel, dont* par la **conjonction *que* :**

l'homme qu'il est venu,
l'homme que tu causais avec,
l'homme que j'ai acheté sa voiture ;

• 8° Invariabilité du **participe passé** conjugué avec *avoir :*

La maison qu'il a construit ;

• 9° **Subordination des incises** (registre populaire) :

Dépêche-toi, qu'i m'a dit ;

• 10° Emploi de **morphèmes étrangers** à la langue écrite :

À côté du tour régulier *Où est-ce qu'il (ton père) va ?,* l'enquête du français fondamental a relevé :

Où c'est qu'il (ton père) va ? (12 fois),
Où qu'il (ton père) va ? (5 fois).

Ces tours sont du registre populaire, auquel appartient aussi la particule *ti* (v. INTERROGATION, art. spécial) :

Vous venez-ti ?

Simplement familier est l'emploi des adverbes et pronoms « forclusifs » comme *pas, rien,* etc., sans *ne* (v. NÉGATION, art. spécial) :

Je sais pas, j'ai rien vu.

Bally observe que les locutions conjonctives *de sorte que, par conséquent* sont souvent remplacées par *ça fait que ;* on peut ajouter de nos jours *total :*

J'avais perdu mon porte-monnaie : total, je suis rentré à pied.

III. LEXIQUE.

Un des enquêteurs du français fondamental, Paul Rivenc, a rendu compte du point de vue lexical du corpus de 312 135 mots relevés au cours de 163 conversations, sur lequel fut fondé le choix définitif du *noyau* de 800 à 1 000 *mots fréquents* que les locuteurs ont tendance à employer constamment (*Lexique et langue parlée,* dans *le Français dans le Monde,* juin 1968). Morphologiquement, ce noyau se compose *(grosso modo)* de :

— 270 mots grammaticaux (articles, adjectifs non qualificatifs, pronoms, prépositions, conjonctions)

— 300 noms

— 200 verbes

— un peu moins de 100 adjectifs.

Les classements de fréquence (qu'on peut lire au premier tome de ce dictionnaire, p. LXXXIII et suiv.) sont plus instructifs que les chiffres bruts de ce dénombrement : ils attestent l'usage constant de *on* pour *nous,* et aussi la rareté de conjonctions comme *ni* (427e rang dans l'ordre de fréquence), *car* (486e), *or, quoique, bien que, afin que, pendant que.*

C'est seulement au 82e rang de fréquence qu'on rencontre le premier nom, *heure.* Chaque nom de la liste est relativement peu employé ; P. Rivenc remarque que, sur les 31 relevés dans les 250 premiers rangs de la liste, 8 ont trait à la localisation dans le temps : *heure, jour, an, mo-*

ment, mois, soir, année, matin ; tous sont de sens très général, et sans expressivité.

Les adjectifs sont encore plus abstraits, et ternes ; peu sont fréquents.

Un certain nombre de verbes sont très fréquents ; ce sont les auxiliaires et copules *(être, avoir, faire, aller, pouvoir, falloir, venir, devoir)* et ceux qui expriment les « activités vitales de la personne » : *savoir, vouloir, prendre, arriver, croire, mettre, passer, donner, comprendre, connaître, partir, demander, tenir, aimer, penser, manger, travailler, acheter, écouter, marcher,* etc.

Le millier de mots du français fondamental (exactement 1 063 mots apparaissant au moins 20 fois dans les textes du corpus) constitue un ensemble où l'on aurait tort de voir le portrait stylisé, épuré, fidèle du vocabulaire oral. Composé des mots les plus fréquents, il exclut par là même tous les vocables expressifs, qui ne sont tels que par leur rareté d'emploi. Sans parler des mots savants que tout « homme de la rue » peut être appelé à emprunter dans certaines circonstances à la langue écrite ou aux langues techniques (ex. : *ictère, diagnostic, module lunaire*), on peut songer, avec Henri Mitterand (*les Mots français,* 1963, p. 96-98), au contingent de mots vulgaires (comme *merdier, emmerdeur*) qui caractérisent la langue parlée dans la mesure où ils sont proscrits de la langue écrite ; on pensera aussi à telles acceptions de mots bien connus détournés de leur sens propre dans l'usage oral, comme *allumer, ouvrir* signifiant « mettre en marche » un poste de radio ou de télévision ; un verbe comme *faire* est incolore dans la liste du français fondamental, mais il est d'un style proprement oral quand un Français dit au retour de ses vacances : *J'ai fait toute l'Espagne.*

Charles Bally (*Traité de stylistique française,* § 280 et 281) tient pour particuliers à la langue parlée certains procédés de « dérivation impropre » créateurs d'adjectifs familiers ; le terme adjectivé peut être :

— un adverbe : *Ce garçon n'est* ***pas mal*** ***;***

— un groupe nominal prépositionnel : *un ouvrier* ***à la hauteur,*** *un temps* ***de chien,*** *une faim* ***de loup*** ***;***

— un groupe nominal où le nom ne sert que de support concret à l'adjectif : *C'est un* ***bon diable,*** *une* ***bonne pâte*** *; Il est* ***bon enfant, bon garçon*** *;*

— un nom de sens purement qualitatif : *un bijou, une adoration, un délice ; Ce fruit n'est qu'un sucre ;*

— un tour appositif à qualification inverse : *un amour d'enfant, un bijou de chien, une bonne pâte d'homme.*

En fait, ces procédés se retrouvent dans les textes littéraires, mais non sans une connotation de spontanéité qui dénonce l'emprunt. Qu'on s'appuie sur ces exemples ou sur d'autres, il n'est pas douteux qu'une lexicologie de la langue parlée doit définir des traits particuliers, positifs ou négatifs (comme l'absence de la formation gréco-latine propre aux terminologies scientifiques).

TYPOLOGIE DES MESSAGES ORAUX

Il existe nécessairement de nombreux types de discours oral, selon la classe sociale à laquelle appartiennent le locuteur et le destinataire du texte : langue d'un ouvrier parlant à un ouvrier, d'un bourgeois à un bourgeois, d'un ouvrier à un bourgeois, d'un bourgeois à un ouvrier, etc. ; la situation et le sujet de la communication sont également des facteurs essentiels de différence.

Il existe de nombreux types de discours mêlant les caractères de l'écrit à ceux de l'oral, qu'un texte parlé soit communiqué par le canal de l'écriture ou qu'un locuteur récite ou lise un texte préalablement rédigé : dialogues des différents genres dramatiques allant du discours versifié ou chanté, dont le rythme artificiel appelle tous les artifices littéraires de l'expression, aux improvisations plus ou moins authentiques du « cinéma vérité », monologues solennels ou badins allant du pamphlet politique au coq-à-l'âne satirique, lettres personnelles et publiques, mémoires, préfaces, chansons, conférences, discours de toute sorte, causeries radiophoniques, interviews préparées, « voix off » des récits filmés, etc.

Au terme d'un inventaire de quelques types de messages oraux (*le Français dans le Monde,* juin 1958), Jean Peytard analyse plus particulièrement les caractères du récit radiophonique — celui dont l'émetteur décrit un spectacle (course, match, cérémonie) à mesure qu'il se déroule, pour un auditeur qui peut être en même temps spectateur dans le cas d'une émission télévisée. Quoique toutes les conditions soient réalisées pour la production d'un message oral absolument spontané, le narrateur se dispense rarement de construire son texte, instituant, à partir du continu visuel, des anaphores et des subordinations en vertu d'habitudes journalistiques dont les motivations pragmatiques et esthétiques ne sont pas méprisables.

LA LANGUE PARLÉE À TRAVERS LA LITTÉRATURE

Jusqu'au X^e^ s. après J.-C., la seule langue littéraire, en Gaule, était le latin, dont la pureté, restaurée sous Charlemagne, était sauvegardée par les clercs ; le peuple ne parlait qu'un latin altéré, si différent de la langue originelle que celle-ci n'était plus comprise, et que le concile de Tours, en 813, avait dû en interdire l'usage aux prédicateurs. Un manuscrit de Valenciennes conserve un fragment d'un sermon sur Jonas mêlant sous la forme de notes hâtives des mots latins à des mots français. Il existait vraiment à cette époque deux langues dont l'une (le latin) était surtout écrite, l'autre surtout parlée.

Au Xe s. apparaissent les premiers récits écrits en langue vulgaire, la *Passion* et la *Vie de saint Léger ;* à côté de textes religieux destinés à l'édification des fidèles voient le jour au XIe s. les chansons de geste, principalement *la Chanson de Roland,* monuments littéraires proprement dits.

Manfred Sandmann a montré en 1956, à propos de l'emploi des formes verbales, que la chanson de geste fait ordinairement alterner plusieurs types de discours :

— le récit, dont la langue est proprement littéraire, par plus d'un trait artificielle ;

— les propos au « discours direct » placés dans la bouche des personnages ;

— les « propos d'auteur » tenus par le jongleur en son propre nom, pour marquer le début, le cheminement ou la fin de son récit, ou son opinion personnelle sur les faits rapportés.

Les deux derniers types sont vraisemblablement proches de l'usage oral du temps.

Un contraste encore plus net apparaît au XIIIe s. dans la « chantefable » d'*Aucassin et Nicolette,* où alternent des parties en vers destinées au chant et des parties en prose du ton le plus naturel.

Un style tenu et un style bas sont mêlés par Jean Bodel dans le *Jeu de saint Nicolas* (vers 1200) ; un autre Arrageois, Adam de la Halle, se met en scène dans une revue estudiantine, le *Jeu de la feuillée* (seconde moitié du XIIIe s.), où il semble parler et faire parler à ses personnages la langue même qu'on pouvait entendre dans les rues d'Arras.

Le mélange des discours s'observe au XVe s. dans la *Farce de Maître Pathelin* et dans les *Ballades* de Villon, dont certaines sont en argot des Coquillards (cf. ARGOT, art. spécial), et au XVIe s. chez Rabelais, qui mêle avec une richesse inégalée mots savants et mots populaires. Pourtant, une langue littéraire paraît naître chez les humanistes de l'imprégnation des lettres anciennes, et chez Ronsard et ses amis du désir de voir leur langue rivaliser avec celles d'Horace et de Pindare ; mais leurs innovations tombèrent au siècle suivant dans le discrédit que l'on sait.

Il semble qu'une langue littéraire abstraite, guindée, mais élégante se soit alors érigée en face du lourd parler spontané

dont Charles Sorel et Furetière donnent l'image dans leurs romans. En fait, comme le remarque Thomas S. Thomov dans sa communication au Xe Congrès de linguistique et philologie romanes, Malherbe conseillait d'écrire pour être compris des crocheteurs, et Vaugelas d'écrire comme parlait la meilleure partie de la cour. Si l'orthographe du temps paraît assez dépassée par la prononciation qui avait cours, il semble bien que la grammaire et le vocabulaire de la prose du XVIIe et du XVIIIe s. aient reflété assez fidèlement la conversation non seulement des cours française et européenne, mais encore des salons bourgeois et des cafés. S'il existait alors un autre usage parlé, il faut le tenir pour populaire. Les campagnes parlaient patois.

Le XIXe s. enrichit le vocabulaire en y introduisant, entre autres, les mots jusqu'alors réputés bas. Les romanciers s'appliquèrent à imiter la langue parlée, efforts gâtés chez plus d'un par la recherche d'une éloquence verbeuse (Hugo) ou d'une écriture artiste (les Goncourt). Ce n'est pas le cas de Labiche et de Courteline, chez qui la grandiloquence n'est mêlée au discours familier que pour en paraître plus comique.

Au XXe s., il devient banal d'écrire comme on parle, et plus volontiers comme le peuple, dont la langue passe pour forte et colorée, et semble encore receler des richesses inexploitées. Mais, le plus souvent, ces richesses ne viennent que s'ajouter aux parures de la langue littéraire. C'est le cas, par exemple, chez Aragon, qui allie volontiers au maniérisme d'une inversion ou d'une proposition participiale le relâchement du vocabulaire et de la subordination :

> *Dans dix maisons peut-être, où les jeunes filles sont artistes, se copie la grande nappe de Cluny, avec ses quarante-huit carrés de filet, tous différents, et que ça a pris plus d'un an à « la Mode illustrée » de reproduire, même qu 'un numéro de juin s'étant égaré, il a fallu le faire revenir par la poste, et toute la ville attendait, entendons-nous, la ville des gens bien* (Aragon, *les Beaux Quartiers*).

Gérald Antoine, étudiant au Congrès de Strasbourg les transpositions de la langue parlée dans le français contemporain, notait, au cours d'un bilan plutôt négatif de l'apport du « nouveau roman », la même recherche du contraste « entre l'échantillon de langage cru et un environnement très travaillé, voire précieux ».

L'imitation est plus structurale, associée au souffle lyrique, dans le *Voyage au bout de la nuit :*

> *Maintenant qu'il nous avait rejoints dans notre angoisse il ne savait plus trop comment faire le curé pour avancer à la suite de nous quatre dans le noir. Un petit groupe. Il voulait savoir combien qu'on était déjà dans l'aventure. Où que c'était que nous allions ?...*

Pour Céline, en effet, « l'émotion ne peut être captée et transcrite qu'à travers le langage parlé » *(Entretiens avec le professeur Y).*

Ce n'est pas le pathétique, mais c'est la drôlerie que vise l'auteur de *Zazie dans le métro ;* pour Raymond Queneau, l'imitation du discours oral est un exercice de virtuosité, à condition qu'on évite la platitude : « Il s'agit de donner un style au langage parlé » *(Bâtons, chiffres et lettres).*

Parmi ceux qui l'ont tenté, on ne comptera pas les écrivains amateurs et connaisseurs des bas-fonds qui s'évertuent à collectionner et à assembler les termes argotiques principalement dans les propos qu'ils prêtent à leurs personnages : ce sont les parties parlées de leurs romans qui deviennent illisibles, constituant une nouvelle langue littéraire, hermétique aux lecteurs à qui manque la même culture.

parlement [parləmɑ̃] n. m. (de *parler* 1 ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I ; sens II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens II, 2, v. 1207, Villehardouin [« cour de justice, en général », v. 1175, Chr. de Troyes ; « ressort... de la juridiction d'un parlement », 1694, Acad. ; « session d'un parlement », v. 1283, Beaumanoir] ; sens II, 3, 1275, *Oxford English Dictionary ;* sens II, 4, 1825, Lamennais).

I. *Vx.* Action de parler, de s'entretenir, de conférer : *Parlement de Cassius et de Brute* (Racine).

II. 1. En France, jusqu'à la fin du XIIIe s., assemblée des grands du royaume appelée à connaître des affaires politiques les plus importantes, et convoquée irrégulièrement par le roi. || **2.** À partir du XIIIe s., nom donné à des cours souveraines de justice, institutions qui eurent des attributions avant tout judiciaires, mais qui tendirent de plus en plus à jouer un rôle politique : *Le parlement de Paris. Les parlements de Bordeaux, de Toulouse, de Grenoble. La lutte entre les parlements et le pouvoir royal eut presque toujours lieu sur le terrain politique, au sujet de nouveaux impôts* (Tocqueville). || *Par extens.* Ressort, étendue de la juridiction d'une de ces cours : *Lyon était du parlement de Paris.* || Session qu'elles tenaient : *On tiendra le parlement. Dieu conduise cette barque !* (Sévigné). || **3.** En Grande-Bretagne, nom donné à l'ensemble formé par la Chambre des lords et la Chambre des communes. || **4.** Dans les pays à régime représentatif, nom collectif sous lequel on désigne les assemblées qui exercent le pouvoir législatif : *En France, le Parlement se compose du Sénat et de l'Assemblée nationale. Cette loi a été définitivement votée par le Parlement. Notre Parlement nous vaut bien des maux et des ennuis, mais aucun qui soit vil... Et ce que nous disons de notre Chambre haute, nous pouvons le dire de tous ces parlements mineurs, de ces municipalités ou de ces corporations que sont les conseils généraux et les chambres de commerce* (Giraudoux).

1. parlementaire [parləmɑ̃tɛr] n. m. et adj. (de *parlement ;* 1644, Fr. Mackenzie, au sens 3 ; sens 1, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1651, Scarron ; sens 4, 1824, Jouy et Jay, III, 221). **1.** Membre d'un parlement, sous l'Ancien Régime : *On entendait dire tout ouvertement aux parlementaires qu'on n'avançait rien à brûler les livres, et qu'il fallait brûler les auteurs* (Rousseau). || **2.** Pendant la guerre civile anglaise (1642-1648), nom donné à ceux qui soutenaient le Parlement dans son opposition contre Charles Ier : *Monrose battit les parlementaires, quoiqu'ils fussent victorieux partout ailleurs* (Retz). || **3.** En France, nom donné à ceux qui adoptèrent le parti du parlement contre la Cour, pendant la minorité de Louis XIV (*Fronde parlementaire,* 1648-1649), et, au XVIIIe s., à ceux qui se rangèrent aux côtés du parlement dans son opposition au pouvoir royal : *Mon cher frère, je hais toute tyrannie, et je ne serai jamais ni jésuite, ni janséniste, ni parlementaire* (Voltaire). || **4.** Membre d'un Parlement, d'une assemblée politique délibérante.

◆ adj. (sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, 1789, Brunot [*régime parlementaire,* 1869, Amigues, p. 21] ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Qui se rapporte ou qui est propre aux parlements de la France d'Ancien Régime : *Les remontrances parlementaires.* || **2.** Qui est propre au Parlement, aux assemblées politiques délibérantes du régime représentatif, ou à leurs membres : *Les débats parlementaires. Les groupes parlementaires. Procédure parlementaire. Usages parlementaires. Ainsi le principe du nôtre* [de notre gouvernement] *est la souveraineté nationale, comprise dans la forme parlementaire, quoique le parlement n'en convienne pas !* (Flaubert). *Le délicieux souvenir des séances parlementaires avec leur houle de fronts chauves ou apoplectiques, leur brouhaha de papier froissé, de cris d'huissiers, de couteaux de bois tambourinant sur les tables, de bavardages particuliers où la voix de l'orateur se détache en solo...* (Daudet). *Le système parlementaire s'essayait — système essentiellement dramatique, étroitement soumis aux lois du théâtre, tout en apostrophes, en répliques, en brusques retournements des esprits ; système fondé sur le verbe, sur l'événement émotif, sur les effets de séance et les idoles de la scène* (Valéry). || *Commission parlementaire,* v.

COMMISSION. || *Immunité parlementaire*, v. IMMUNITÉ. || *Régime parlementaire*, régime politique fondé sur la séparation et la collaboration des pouvoirs, et dans lequel le gouvernement est collectivement responsable devant le Parlement, ou tout au moins devant celle des Chambres qui est issue du suffrage universel direct : *Ils demandent la responsabilité ministérielle et le droit pour la Chambre de faire elle-même son règlement. Tout le régime parlementaire est là* (L. Halévy). || **3.** *Vx.* Qui est conforme aux usages de courtoisie qu'on est en droit d'exiger dans les débats du Parlement : *Une épithète peu parlementaire.*

2. parlementaire [parləmɑ̃tɛr] adj. (de *parlementer ;* 1792, Brunot [aussi *pavillon parlementaire ; vaisseau parlementaire et parlementaire,* n. m., 1798, Acad.]). Qui est relatif à l'action de parlementer. || *Pavillon parlementaire,* pavillon blanc hissé sur une embarcation ou un navire envoyés pour parlementer avec l'ennemi. || *Vaisseau parlementaire,* ou *parlementaire,* n. m., vaisseau ayant à son bord un négociateur se rendant chez l'ennemi, ou porteur de propositions destinées à l'ennemi.

◆ n. m. (1792, Brunot). Personne qui, en temps de guerre, est autorisée par l'un des belligérants à engager ou à poursuivre des négociations avec l'adversaire et à se présenter avec un drapeau blanc : *Envoyer des parlementaires.*

• SYN. : *délégué, émissaire, envoyé.*

parlementairement [parləmɑ̃tɛrmɑ̃] adv. (de *parlementaire* 1 ; 16 août 1785, *le Courrier de l'Europe*). De façon conforme aux règles, aux usages du Parlement, des assemblées délibérantes : *Ce bel art si choisi d'offenser poliment | Et de se souffleter parlementairement* (Musset).

parlementarisme [parləmɑ̃tarism] n. m. (dér. savant de *parlementaire* 1 ; 1852, V. Hugo). Forme du régime représentatif qui suppose l'égalité entre l'exécutif et le législatif, la collaboration entre ces deux pouvoirs et l'existence de moyens d'action de chacun des pouvoirs sur l'autre.

parlementer [parləmɑ̃te] v. intr. (de *parlement ;* XIIIe s., *Apollonius,* au sens de « avoir un entretien, conférer ensemble » ; sens 1, XIVe s., Cuvelier ; sens 2, 1658, La Fontaine ; sens 3, av. 1784, Diderot). **1.** Engager des pourparlers avec l'ennemi, au cours d'opérations militaires, en vue d'une suspension d'armes, d'un armistice, etc. || **2.** Rechercher un accommodement avec un adversaire quelconque : *Mirabeau ! Tel était donc l'affreux sauvage avec lequel il allait falloir parlementer, composer, ruser peut-être* (Duhamel). *Parlementer avec ses créanciers.* || **3.** *Fam.* Discuter longuement sur des détails : *Maheu dut retenir Levaque* [...] *pendant qu'Étienne parlementait toujours, cherchant à convaincre Deneulin de la légitimité de leur action révolutionnaire* (Zola). *Voici que maintenant Renaud parlemente à travers la porte verrouillée de mon refuge* (Colette).

• SYN. : **2** *composer, débattre, discuter, négocier, plaider, traiter, transiger ;* **3** *argumenter, discourir, palabrer.*

1. parler [parle] v. intr. (bas lat. ecclés. *parabolare,* parler [VIIe s.], de *parabola* [v. PAROLE] ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens I, 1 [*parler du nez,* 1606, Crespin ; *parler haut,* v. 1283, Beaumanoir] ; sens I, 2, v. 1370, Oresme ; sens I, 3, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* [en linguistique, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *vous qui parlez,* 16 févr. 1761, Voltaire ; *parler pour parler,* 1798, Acad. ; *parler pour ne rien dire,* 1719, Lamotte ; *voilà qui s'appelle parler,* 1875, Larousse — *voilà parler,* même sens, 1747, Gresset ; *savoir ce que parler veut dire,* 1868, Littré] ; sens I, 4, 1538, R. Estienne [*bien parler,* 1580, Montaigne — aussi « parler avec justesse » (*parler bien,* 1672, Molière) ; *mal parler,* 1668, Molière — *parler mal,* XVe s., Littré ; *parler clair,* XIe s. ; *parler net,* 1636, Monet ; *parler franc,* 1690, Furetière ; *parler gras,* 1660, Oudin ; *parler comme un livre,* 1665, Molière ; *parler d'or,* 1677, Mme de Sévigné ; *parler contre sa pensée,* av. 1696, La Bruyère ; *parler en l'air,* 1530, Lefèvre d'Étaples ; *parler en maître,* 1538, R. Estienne ; *parler chicane,* etc., av. 1613, M. Régnier ; *parler Vaugelas,* etc., 1672, Molière ; *parler raison,* 1692, Bouhours] ; sens I, 5, v. 980, *Passion du Christ* [*parler d'abondance,* 1778, Brunot ; *parler pour,* 1640, Corneille ; *parler contre,* 1665, Boileau] ; sens I, 6, v. 980, *Passion du Christ* [aussi « avoir une conversation avec » ; *parlons peu, mais parlons bien,* XXe s.] ; sens I, 7, XXe s. [« dévoiler un secret... », 1647, Corneille ; *faire parler quelqu'un,* 1640, Corneille ; *ne me faites pas parler,* 1868, Littré] ; sens I, 8, 1080, *Chanson de Roland* [à certains jeux de cartes, 1721, Trévoux] ; sens I, 9, 1670, Racine ; sens I, 10, av. 1704, Bourdaloue [dans un contrat, 1690, Furetière] ; sens I, 11, 1690, Furetière ; sens I, 12, av. 1678, La Rochefoucauld [à l'infin. ; au part. prés., 1647, Descartes] ; sens II, 1, 1640, Corneille ; sens II, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 3, 1665, Racine ; sens II, 4, 1636, d'après Richelet, 1680 [« rendre des sons... évocateurs », 1962, Robert] ; sens II, 5, 1875, Larousse).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** Émettre les sons articulés du langage humain : *Un enfant qui ne parle pas encore, qui commence à parler. Un malade frappé d'hébétude et qui ne parle plus. Parler haut, bas, fort, vite. Parler d'une voix étouffée, confuse. Parler de la gorge. Il* [La Fontaine] *fait parler les animaux, les arbres, les pierres, tout ce qui ne parle point* (La Bruyère). *Et l'on aurait dit une aïeule, | Tant elle parlait doucement* (Hugo). *Les autres* [enfants], *ceux qui savent parler, s'en donnent à cœur joie* (Duhamel). *Moins les gens ont d'idées à exprimer, plus ils parlent fort* (Mauriac). *« Que voulez-vous dire, ma tante ? — Si j'ai parlé entre mes dents, c'est pour que tu ne me comprennes pas »* (Anouilh). || *Parler du nez,* parler avec un son nasal. || Fig. *Parler haut,* avoir un ton autoritaire, menaçant, parler avec insolence : *Les mercenaires commençaient à parler haut* (Michelet). || **2.** *Par anal.* En parlant des oiseaux, émettre des sons, des cris imitant le langage humain : *Il* [le perroquet] *devint malade, ne pouvait plus ni parler ni manger* (Flaubert). || **3.** Se servir du langage articulé pour exprimer sa pensée : *Aimer, ne pas aimer parler. C'est un taciturne, il parle peu. S'écouter parler. Parler de soi. Humanisez votre discours, et parlez pour être entendu* (Molière). *Ainsi Charles de France, appelé Charlemagne, |* [...] *Parlait dans la montagne avec sa grande voix* (Hugo). *Au vrai, ceux qui se taisent et agissent aident ceux qui parlent et qui ne font rien à se supporter eux-mêmes* (Mauriac). || *Spécialem.* En linguistique, communiquer avec d'autres locuteurs à l'aide d'un système de signes vocaux propres à une communauté linguistique (langue) : *Parler en français, en anglais, en hébreu.* || *Vous qui parlez,* interpellation usitée pour rappeler à la modestie ou à la mesure quelqu'un qui accuse avec audace ou impudence : *Vous qui parlez, êtes-vous sans reproche ?* || *Parler pour parler, parler pour ne rien dire,* prononcer des paroles inutiles, sans intérêt : *Le père Bourret n'a pas l'air d'être un homme qui parle pour ne rien dire* (Chamson). || *Voilà ce qui s'appelle parler,* ou (fam.) *ça, c'est parler,* se dit pour approuver sans réserve ce qui vient d'être dit. || *Savoir ce que parler veut dire,* comprendre le sens caché d'une allusion, déceler une menace ou un avertissement sous certains propos. || **4.** S'exprimer de telle ou telle manière (avec un adverbe ou une expression à valeur adverbiale, précisant les qualités du style, les intentions ou les dispositions intellectuelles, morales, affectives, etc., de la personne qui parle) : *Parler correctement. Parler avec préciosité. Parler de façon obscure, incohérente. Parler avec étourderie. Parler posément. Parler durement, méchamment. Parler sur un ton irrité, hautain. Tu me fais peur quand tu parles sur ce ton* (Green). || *Bien parler,* s'exprimer avec correction et élégance : *Il y a des gens qui parlent bien et qui n'écrivent pas bien* (Pascal). || *Parler bien, bien parler,* parler avec éloquence ou avec justesse. || *Mal parler, parler mal,* s'exprimer dans une langue peu soignée, incorrecte. || *Parler clair, parler net, parler franc,* parler sans ambiguïté et avec franchise : *Et puis, parlons franc : si vous voulez un ministère centre-gauche, dites-le, je me retire* (France). || *Parler gras,* avoir un langage grossier, ordurier.

|| *Parler comme un livre,* donner d'excellents avis (souvent sans valeur pratique). || *Parler d'or,* dire des choses pleines de sens ou d'utilité (parfois ironiq.). || *Parler contre sa pensée,* parler autrement qu'on ne pense. || *Parler en l'air,* parler avec légèreté, inconsidérément ou sans disposer de certitude suffisante. || *Parler en maître,* s'exprimer avec autorité. || Class. *Parler chicane, parler blason,* etc., « s'expliquer en termes de chicane, en termes de blason, etc. » (Acad., 1694) : *Il faut* [...] *s'accommoder à tous les esprits* [...] ; *laisser Aronce parler proverbe, et Mélinde parler de soi, de ses vapeurs, de ses migraines et de ses insomnies* (La Bruyère). || Class. *Parler Vaugelas, parler Voiture,* etc., s'exprimer à la manière de Vaugelas, de Voiture, etc. : *Et voilà qu'on la chasse avec un grand fracas, | À cause qu'elle manque à parler Vaugelas* (Molière). *Quoi qu'il en soit, « parler Horace », « parler Balzac », ce sont les expressions élégantes et françaises ; mais il faut prendre garde où on les met, et surtout ne pas s'en servir souvent* (Bouhours). || Auj. *Parler raison,* parler raisonnablement, avec bon sens, ou revenir à la raison, à un point de vue raisonnable. || **5.** Prononcer un discours en public : *L'art de parler. Parler à la tribune, devant le micro, à la radio. À Fort-de-France, je devais parler après Aimé Césaire* (Malraux). *Hitler parlait de nouveau ; ils se penchèrent sur le poste* (Sartre). || *Parler d'abondance,* parler sans texte, sans préparation, avec une facilité naturelle. || *Parler pour, contre quelqu'un* ou *quelque chose,* prendre la parole pour soutenir, combattre quelqu'un ou quelque chose : *Des orateurs parlèrent pour la liberté, et d'autres pour la domination romaine* (Gaxotte). || **6.** Échanger des propos, des idées avec quelqu'un, par le moyen de la parole : *Parler à bâtons rompus. Nous pouvons parler maintenant, nous sommes seuls.* || *Parler avec quelqu'un,* avoir une conversation avec lui. || *Parlons peu, mais parlons bien,* cessons de bavarder inutilement pour prendre des décisions, des résolutions sérieuses. || **7.** Rompre le silence, en dépit de la consigne, en adressant la parole à quelqu'un : *Élève puni pour avoir parlé.* || Dévoiler un secret, révéler ce qu'on devait garder pour soi : *Son complice a parlé. Cet homme, quel est-il ? Mais parle donc, j'attends* (Hugo). || *Faire parler quelqu'un,* l'amener, par la ruse ou par la violence, à avouer ce qu'il sait. || *Ne me faites pas parler,* craignez que je ne révèle des choses qu'il est plus prudent ou plus sage de taire. || **8.** Faire connaître son avis, donner son opinion : *Chacun des membres du conseil a parlé à son tour. Le président a parlé le dernier.* || *Spécialem.* À certains jeux de cartes, faire une annonce : *C'est à vous de parler.* || **9.** Emettre un vœu, faire connaître son choix, sa volonté, commander : *Vous n'avez qu'à parler. Parlez, vous serez suivi. Parlez, quel est le sang que nous devons verser ?* (Voltaire). || **10.** S'exprimer, exposer ses idées par le langage écrit : *Ainsi parle Rousseau dans « le Contrat social ».* || *Parler dans un contrat, parler au contrat,* faire connaître sa volonté, intervenir dans un contrat. || **11.** S'exprimer par un autre langage que la parole : *Parler par gestes, par signes. Parler des yeux, du regard. C'est un moine espagnol qui le premier, au* XVI^e *siècle, a deviné et essayé cette tâche, crue alors impossible, d'apprendre aux muets à parler sans parole* (Musset). || **12.** À l'infinitif, précédé de *à* et accompagné d'un adverbe, « pour employer des termes de telle ou telle nature, pour s'exprimer de telle ou telle manière » : *À proprement parler. À parler franchement.* || Au participe présent, employé comme gérondif et précédé d'un adverbe en *-ment,*« si l'on s'exprime de telle ou telle manière, si l'on se place à tel ou tel point de vue » : *Strictement parlant. Économiquement parlant. Moralement parlant.*

II. Avec un sujet désignant une chose. **1.** S'exprimer par le moyen du langage (en parlant des facultés, de choses que l'on considère comme douées d'expression) : *Lorsque la nuit douteuse | Fera parler les soirs ma vieillesse conteuse...* (Hugo). *Nous avons laissé parler, sans idée préconçue, les exigences révolutionnaires* (Sartre). *Il n'y a qu'un moyen, c'est de faire ce que ferait le premier venu, de dire : « Me voilà », c'est de laisser parler son cœur* (Camus). || **2.** *Littér.* Avoir une signification, suggérer telles pensées, tels sentiments (en parlant des choses de la nature personnifiées, de choses abstraites, etc.) : *Car tout parle dans l'univers ; | Il n'est rien qui n'ait son langage* (La Fontaine). *Les sables parlent : ils sont tristes ou gais, dorés ou ternes* (Balzac). *Car la nuit parle à demi-voix, proche ou lointaine* (Valéry). *Il se montra ensuite fort préoccupé par l'adjectif « superbe ». Cela ne parlait pas, selon lui, et il cherchait le terme qui photographierait d'un seul coup la fastueuse jument qu'il imaginait* (Camus). || **3.** *Littér.* S'imposer impérieusement, commander : *L'honneur a parlé. Quand l'amour parle, il est le maître* (Marivaux). || **4.** *Spécialem.* En musique, sonner, résonner : *Une note, un tuyau d'orgue qui ne parle pas.* || *Littér.* Rendre des sons particulièrement évocateurs : *Le violon parle sous ses doigts.* || **5.** Plaisamm. *Faire parler la poudre,* laisser place aux armes, se battre.

● Syn. : **I, 3** *discourir, palabrer, pérorer ;* **5** *prendre la parole ;* **6** *causer, conférer, converser, deviser* (littér.), *dialoguer, discuter, s'entretenir, parlementer, parloter* (fam.) ; **7** *bavarder ;* **8** *intervenir ;* **9** *ordonner.* || **II, 2** *faire image.*

◆ v. tr. ind. **[à, de]** (sens I, 1, v. 980, *Passion du Christ* [aussi « avoir une conversation avec... » ; *à qui croyez-vous parler ?,* av. 1679, Retz ; *parler à un sourd,* 1538, R. Estienne ; *...à un mur,* 1835, Acad. — *...aux rochers,* 1694, Acad. (d'abord *...aux roches,* 1680, Richelet) ; *trouver à qui parler,* v. 1360, Froissart — « être en présence... d'un adversaire digne de soi », fin du XIV^e s., *Chronique de Boucicaut ; ne plus parler à quelqu'un,* 1782, Laclos ; *parler aux chiens...,* milieu du XVI^e s., Ronsard ; *parler aux chevaux,* 1875, Larousse] ; sens I, 2, av. 1696, La Bruyère ; sens II, 1, av. 1755, Montesquieu ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens III, 1, v. 980, *Passion du Christ* [« faire de quelqu'un... le sujet d'une causerie... », av. 1747, Vauvenargues ; *parler de la pluie et du beau temps,* fin du XVII^e s., M^{me} de Sévigné ; *parlons-en !,* XX^e s. ; *cela ne vaut pas la peine d'en parler,* 1661, Molière ; *sans parler de,* 1668, La Fontaine ; *ne pas parler de...,* av. 1695, La Fontaine ; *n'en parlons plus,* 1690, Furetière] ; sens III, 2, v. 1196, J. Bodel [*faire parler de soi,* 1538, R. Estienne ; *il en sera parlé, on en entendra parler,* 1868, Littré ; *on en parle,* 1669, Molière] ; sens III, 3, 1688, Bossuet ; sens III, 4, av. 1662, Pascal [en parlant d'écrits, v. 1207, Villehardouin] ; sens III, 5, v. 1120, *Psautier de Cambridge ;* sens III, 6, 1919, Dorgelès [*tu parles si, comme...,* début du XX^e s. ; absol., 1922, Brunot, *Pensée*] ; sens IV, 1549, R. Estienne ; sens V, fin du XII^e s. [*parlez-moi de...,* 1734, Lesage ; *ne m'en parlez pas,* 1868, Littré]).

I. Parler à quelqu'un (avec un sujet désignant une personne). **1.** Adresser la parole à quelqu'un, pour lier conversation ou pour un autre motif : *Parler à un passant, à son voisin de table. Il est interdit de parler au conducteur. C'est à vous que je parle, ma sœur* (Molière). *On a beau lui parler, il n'ouvre pas les yeux* (Hugo) ; et par extens. : *Parler à son chien. Quand on lui parlait* [à un cheval], *on faisait évidemment la voix tendre, mais on aurait bien aimé avoir un nom à ajouter aux bonnes paroles...* (Giono). || Avoir une conversation, un entretien avec quelqu'un : *On a remarqué qu'il lui a longuement parlé à la fin de la réception. Monsieur l'Administrateur, j'ai à vous parler cet après-midi. À quelle heure pouvez-vous me recevoir ?* (Montherlant). || *À qui croyez-vous parler ?,* se dit à celui qui oublie la déférence due à la personne à laquelle il s'adresse. || *Parler à un sourd,* tenter vainement de convaincre quelqu'un qui ne veut rien entendre. || Par extens. *Autant parler à un mur, aux rochers,* se dit quand un interlocuteur demeure insensible à tous les appels. || *Trouver à qui parler,* trouver un interlocuteur compétent ou capable d'apprécier les propos qu'on lui tient : *Je n'entends rien à vos parchemins, me dit-*

il, mais vous trouverez chez nous à qui parler (France) ; être en présence d'un contradicteur particulièrement combatif et, *par extens.*, d'un adversaire digne de soi : *Un boxeur qui a trouvé à qui parler.* ‖ *Ne plus parler à quelqu'un,* avoir cessé toute relation avec lui. ‖ Spécialem. *Parler aux chiens de meute,* s'adresser à eux en employant des mots sonores, en allongeant les dernières syllabes, avec des cris consacrés. ‖ *Parler aux chevaux,* faire entendre sa voix pour les calmer ou les mettre en confiance. ‖ **2.** S'adresser à plusieurs personnes réunies, à un auditoire : *Parler aux étudiants, aux ouvriers. Il fit réunir les Barbares et il leur parla* (J. d'Ormesson).

II. PARLER À QUELQU'UN OU À QUELQUE CHOSE (AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE OU UNE CHOSE). **1.** En parlant d'un écrivain, d'un artiste, s'adresser plus particulièrement, dans ses œuvres, à tel sens, telle faculté : *Un philosophe, un romancier qui parle plus au cœur, au sentiment, qu'à la raison ou à l'intelligence. Tâchons de parler à la fois aux yeux, aux oreilles et à l'âme ; on critiquera, mais ce sera en pleurant* (Voltaire). ‖ **2.** En parlant de choses, toucher, émouvoir quelqu'un, faire une vive impression sur son esprit, sa sensibilité, etc. : *Parler aux yeux, au cœur, à l'âme, aux passions. La géométrie parle plus à l'imagination que les mathématiques abstraites* (Staël). *Les créations de l'art parlent à l'esprit seul, et le spectacle de la nature parle à toutes les facultés* (Sand). *Elle* [la terre natale] *n'éveille pas les mêmes images et ne nourrit pas les mêmes songes selon qu'elle parle à un petit Lorrain ou à un petit Gascon* (Mauriac). *Il n'y a rien qui parle à l'imagination des jeunes femmes d'aujourd'hui comme des culottes de golf et une paire de lunettes en écaille* (Aymé).

III. PARLER DE QUELQU'UN OU DE QUELQUE CHOSE (AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE OU UNE CHOSE). **1.** En parlant d'une personne, tenir des propos sur quelqu'un ou sur quelque chose, en faire le sujet d'une ou des conversations : *Parler de ses parents, de sa famille. Parler de ses projets, de ses inquiétudes. Nous parlions de vous. Quelquefois nous parlons, en remuant la flamme, | De patrie et de Dieu, des poètes, de l'âme | Qui s'élève en priant* (Hugo). *Pourquoi parler aujourd'hui de ces choses qui se confondent avec le bonheur d'être vivant ?* (Mauriac). *Rieux n'eut pas de peine à constater ensuite que tout le quartier parlait des rats* (Camus). ‖ *Spécialem.* Faire de quelqu'un ou de quelque chose le sujet d'un exposé, d'une causerie, d'une conférence : *Parler des poètes contemporains, de la saison théâtrale.* ‖ Fam. *Parler de la pluie et du beau temps,* s'entretenir de choses sans importance. ‖ Ironiq. *Parlons-en !,* se dit pour marquer le peu de cas que l'on fait de quelque chose : *Sa compétence, parlons-en !* ‖ *Cela ne vaut pas la peine d'en parler,* c'est une chose sans importance. ‖ *Sans parler de...,* indépendamment de... ‖ *Ne pas parler de...,* négliger un sujet accessoire à un certain moment de la conversation : *L'aîné, n'en parlons pas* (Romains). ‖ *N'en parlons plus,* se dit soit pour opposer un refus, soit pour couper court à tout commentaire : *Je ne puis vous prêter cette somme, n'en parlons plus. Vous refusez ? Soit, n'en parlons plus.* ‖ **2.** Faire des commentaires favorables ou défavorables sur quelqu'un ou sur quelque chose : *On a parlé de lui à la radio. On parle beaucoup de son dernier livre. Parler bien, mal de quelqu'un.* ‖ *Faire parler de soi,* se faire remarquer en bien ou en mal : *Il faut faire parler de soi pour être quelque chose* (Balzac). ‖ *Il en sera parlé, on en entendra parler,* cela fera du bruit dans le monde. ‖ Péjor. *On en parle,* cela fait causer, cela fait du bruit, produit un certain scandale. ‖ **3.** Employer tel ou tel terme, telle ou telle expression (avec un complément sans article) : *Vous parlez de malchance, je dirais plutôt injustice.* ‖ **4.** Mentionner dans un écrit, exprimer par écrit ses idées sur tel sujet : *Dans ses lettres, il ne parle jamais de ce qu'il fait. Un article où l'auteur parle de la défense de la nature.* ‖ *Par extens.* En parlant d'écrits, traiter de, avoir pour sujet : *Ce chapitre parle de la guerre de Sécession. Une chanson d'amour et d'infidélité qui parle d'une bague et d'un cœur que l'on brise* (Apollinaire). *Les journaux parlaient souvent d'une dette qui était due à la société* (Camus). ‖ **5.** *Ellipt.* Avoir une conversation, échanger des propos portant sur tel sujet, tel centre d'intérêt : *Parler politique. Parler chiffons. On ne parle plus ni femmes ni mariages* (Balzac). *Ce soir-là, sans doute pour me faire honneur, M. le Duc parla beaucoup théâtre, littérature* (Daudet). *Nous avons parlé amour, hygiène, robes, chapeaux, produits de beauté et cuisine...* (Colette). *On ne parlait à la cour que théologie et droit canon* (Yourcenar). *On y* [dans un groupe d'élèves à la rentrée] *parlait mer et montagne, on y mentait déjà* (Cesbron). ‖ **6.** Pop. *Tu parles, vous parlez de...,* marque la surprise, l'irritation, parfois l'admiration : *Tu parles d'un bombardement !* (Barbusse). *À propos d'abris... tu parles d'abris ! Tu as vu le mien ?* (Romains). *Vous parlez d'un hurluberlu !* ‖ Pop. *Tu parles si..., comme...,* tu penses bien que : *J'en sais long sur lui. Tu parles si j'en ai connu qui l'ont vu de près* (Romains). *Je me débrouillerai bien, dit Suzanne, tu parles comme je me débrouillerai...* (Duras). ‖ Absol. et pop. *Tu parles !,* marque l'incrédulité : *Ses promesses, tu parles !* ; ou surenchérit sur ce qui vient d'être dit : *« Ainsi, froidement, vous aviez tout combiné ? — Tu parles ! »* (Bernstein).

IV. « PARLER DE », SUIVI D'UN NOM SANS ARTICLE OU D'UN INFINITIF. Manifester une intention plus ou moins précise d'agir d'une certaine façon : *Parler de départ, parler de partir. Ils parlent d'aller en Espagne pendant les vacances. On parle de rénover toute cette partie de la ville. Elle ne parlait plus de séparation* (Thierry). *Quoi, tu n'as pas d'amour et tu parles de vivre !* (Musset).

V. PARLER DE QUELQUE CHOSE (OU DE QUELQU'UN) À QUELQU'UN. Avoir avec quelqu'un une conversation, un entretien portant sur telle question, telle personne : *Ils parlent de guerre à un homme de robe et de politique à un financier* (La Bruyère). *Mais, ma chérie, s'il en est ainsi, pourquoi ne t'épouserait-il pas ? [...] Ah ! je vois que j'ai touché juste... Il te parle de beaucoup de choses, ce jeune Harry, il te parle de tout, sauf précisément de mariage ?* (Mauriac). *N'est-ce pas le jeune homme dont vous m'avez parlé ?* ‖ Fam. *Parlez-moi de...,* se dit pour vanter l'excellence d'une personne, d'une chose : *Quand on veut tuer quelqu'un, parlez-moi d'un bon couteau* (Montherlant). ‖ *Ne m'en parlez pas,* indique qu'on est excédé de quelque chose : « je ne le sais que trop » : *Quelle catastrophe ! Ne m'en parlez pas !*

• SYN. : **I, 1** *s'adresser à ; causer, conférer, converser, deviser* (littér.), *discuter, s'entretenir ;* **2** *haranguer.* ‖ **II, 1** *émouvoir, frapper, toucher ;* **2** *fasciner, impressionner.* ‖ **III, 1** *discuter de, faire allusion à, toucher à ; disserter sur ;* **3** *dire ;* **4** *exposer, faire part de, raconter, relater ; aborder, effleurer, retracer.* ‖ **IV** *envisager, projeter, se proposer de, songer à.* ‖ **V** *conférer, débattre, discuter, entretenir.*

• REM. Dans la langue moderne, les pronoms personnels en fonction de complément indirect sont atones et se placent avant le verbe parler : *Il me parle.* Il n'en était pas toujours ainsi au XVIIe s., où l'emploi de la forme tonique, après le verbe, est fréquent : *Mais il est mon époux, et tu parles à moi* (Corneille). *Monsieur, un homme est là, qui veut parler à vous* (Molière).

◆ v. tr. (sens 1, fin du XIIe s., *Floovant* [aussi « savoir... s'exprimer en telle ou telle langue » ; sans article, v. 1220, Coincy ; *parler français,* au fig., 1580, Montaigne ; *ne pas parler la même langue,* au fig., XXe s.] ; sens 2, 1669, Boileau ; sens 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 4, 18 nov. 1768, Voltaire ; sens 5, v. 1772, J.-J. Rousseau ; sens 6, 1657, Pascal ; sens 7, v. 1120, *Psautier de Cambridge*). **1.** Employer telle langue pour s'exprimer : *Les nombreuses langues parlées aux Indes. Ces deux peuples ne parlent pas la même langue. Cette ville où l'on parlait toutes les langues, aujourd'hui l'on n'y entend plus que le français* (Gide).

Dans le petit groupe bienveillant qui se rassemble autour de nous, personne ne parle le français (Th. Maulnier). || *Spécialem.* Savoir, pouvoir s'exprimer en telle ou telle langue : *Parler plusieurs langues étrangères. Parler un excellent français. « Vous parlez le russe, s'écria Bartlett. — Pas encore couramment »* (Romains). || Lorsque le nom complément désigne une langue déterminée, l'article peut être supprimé : *Parler français, anglais. Cela ne prouverait nullement que le paysan parle patois* (Brunot). *Le chiffre d'un million paraît un maximum englobant tous ceux qui parlent ou peuvent parler breton* (Dauzat). *Il lui demanda s'il parlait allemand* (Romains). || Fig. *Parler français,* s'exprimer d'une façon claire, intelligible : *Quel galimatias ! Tu pourrais parler français !* || Fig. *Ne pas parler la même langue,* ne pas se comprendre, envisager les choses à des points de vue radicalement différents : *Je vois, dès les premiers mots, que nous ne parlons pas la même langue* (Proust). || **2.** *Spécialem.* Parmi les diverses formes d'une langue, utiliser celle qui caractérise une époque, un milieu, une profession, un individu, etc. : *Parler la langue des truands. Il parle un jargon à lui. J'ai essayé de traduire ces déclarations dans la langue qu'on parle aujourd'hui* (Gaxotte). || **3.** *Class.* et *littér.* Énoncer, exprimer par la parole, dire : *Si un animal* [...] *parlait par esprit ce qu'il parle par instinct, pour la chasse et pour avertir ses camarades que la proie est trouvée ou perdue...* (Pascal). *Vous avez ouï parler que ce Monsieur Oronte a une fille ?* (Molière). *L'homme est pourvu de la double faculté de penser et de parler sa pensée* (Nodier). || **4.** Prononcer, dire, émettre sur le ton de la parole, de l'élocution courante (par opposition à *déclamer* ou à *chanter*) : *À l'égard des acteurs, j'oserais presque dire que la pièce n'en a pas besoin ; c'est une tragédie qu'il faut plutôt parler que déclamer* (Voltaire). [V. aussi PARLÉ, E, adj.] || **5.** Utiliser, pour communiquer, un moyen d'expression autre que la parole : *Parler le langage des sourds-muets.* || **6.** *Fig.* et littér. *Parler tel langage,* s'exprimer, penser, considérer les choses d'une certaine façon : *On l'entend, mes pères, ce langage de votre école ; et c'est une chose étonnante que vous ayez le front de le parler si haut* (Pascal). || **7.** *Parler politique, littérature,* etc., V. PARLER v. tr. ind., § III, n. 5. || Class. *Parler Vaugelas, parler Voiture,* etc., *parler raison,* V. PARLER v. intr., § I, n. 4.

◆ **se parler** v. pr. (sens 1, 1679, Bossuet ; sens 2, 1669, Molière ; sens 3, 1667, Molière [« s'adresser la parole », 1669, Racine ; *ne plus se parler,* 1923, Larousse]). **1.** Être parlé (sens passif) : *De ce qu'une langue ne s'écrit pas, on ne saurait* [...] *affirmer qu'elle ne se parle pas* (Brunot). || **2.** *Se parler à soi-même,* monologuer intérieurement (réfléchi indirect). || **3.** Avoir une conversation, dialoguer (sens réciproque) : [Ils] *virent alors, de loin, les deux hommes s'observer, aux pas lents de leurs chevaux* [...] *se saluer, s'aborder, et, sans mettre pied à terre, commencer à se parler* (J. d'Ormesson). || *Spécialem.* S'adresser la parole : *Les Anglais ne se parlent qu'après avoir été présentés l'un à l'autre* (Staël). || *Ne plus se parler,* être en désaccord, ne plus entretenir de relations (en parlant de deux personnes).

2. parler [parle] n. m. (emploi substantivé de *parler* 1 ; v. 1155, Wace, aux sens 2-3 ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 4, 1868, Littré [« forme d'une langue usitée dans un groupe social déterminé... », 1962, Robert]). **1.** *Vx.* Action de parler : *Partageons le parler au moins, ou je m'en vais* (Molière). || **2.** Manière de parler, d'émettre, de prononcer les sons articulés du langage : *Un parler rocailleux, guttural, saccadé, lent, harmonieux. On rencontre à chaque pas, dans le Piémont, de belles vendangeuses au teint pâle, aux yeux veloutés, au parler rapide et doux* (Dumas père). || **3.** Manière de s'exprimer dans une langue (vieilli) : *Un parler recherché, vulgaire. Elle a le maintien moins libre et le parler plus timide, depuis qu'elle n'entend plus le mot d'amant sans rougir* (Rousseau). *Les dictionnaires consacrent les usages du parler ; les lois, les usages des mœurs* (Montherlant). || *Franc-parler,* v. à l'ordre alphab. || **4.** En linguistique, par opposition à *dialecte* (v. ce mot et art. spécial), ensemble des moyens d'expression usités sur une aire géographique limitée, appartenant à un domaine linguistique donné : *Parlers régionaux, provinciaux. Nous trouverons dans les divers parlers locaux que les voyelles du français sont généralement altérées selon les provinces* (Valéry). *Né à Paris, je comprends à la fois l'oc et l'oïl, l'épais jargon normand, le parler chantant du Midi...* (Gide). || Forme d'une langue usitée dans un groupe social déterminé, caractérisée par un certain nombre de particularités du vocabulaire et de la syntaxe : *Parler populaire. Il savait les trois ou quatre langages savants qu'on apprend à l'école et s'était* [...] *familiarisé tant bien que mal avec une bonne demi-douzaine des différents parlers vulgaires* (Yourcenar).

• SYN. : **2** *accent, articulation, débit, diction, élocution, prononciation ;* **3** *langage, langue, style ;* **4** *idiome, jargon, patois.*

parlerie [parləri] n. f. (de *parler* 1 ; 1285, J. Bretel, au sens 1 ; sens 2, av. 1615, Pasquier). **1.** *Vx.* Usage, exercice de la parole. || **2.** *Fam.* Abus de la parole, bavardage excessif : *Les intérêts du pays* [l'Auspasie] *sont confiés à des assemblées que l'on nomme parlements, parce que leur unique soin est la parlerie* (Duhamel).

parleur, euse [parlœr, -øz] n. (de *parler* 1 ; v. 1165, Thomas, écrit *parlere,* au cas sujet [*parleor,* au cas sujet et au cas régime, XIII^e s. ; *parleur,* XIV^e s.], au sens 1 [« personne... qui a actuellement la parole », av. 1850, Balzac] ; sens 2, XIV^e s., *Girart de Roussillon* [*grand parleur,* 1359, La Curne — aussi péjor. : *beau parleur,* 1422, Littré — ironiq., 1779, M^me de Genlis] ; sens 3, fin du XVI^e s., Brantôme ; sens 4, 1678, La Fontaine). **1.** *Vx* ou *littér.* Personne qui parle en général, qui s'exprime : *Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire, | Ni fade adulateur, ni parleur trop sincère* (La Fontaine). *Il* [l'âge] *nous dresse aussi à supporter la lecture des parleurs illustres du vieux temps* (Mauriac). || *Spécialem.* Personne qui parle, qui a actuellement la parole : *Mon regard se régalait en glissant sur la belle parleuse* (Balzac). *Écoutant sans plus les comprendre les parleurs et les parleuses attardés* (Gide). || **2.** *Littér.* Personne qui aime parler en société, qui a des talents pour la conversation : *Vous trouverez partout d'agréables parleuses* (Destouches). *C'était Théophile Silvestre, parleur superbe et infatigable, à la voix montagnarde et sonnant le fer ariégeois* (Daudet). || *Grand parleur,* celui qui parle beaucoup et avec facilité ; *péjor.,* celui qui parle trop. || *Beau parleur,* celui qui a une élocution facile, qui fait de belles phrases ou aime faire montre de nobles sentiments ; *ironiq.,* celui qui a plus de faconde, de brillant que de qualités profondes : *Autour du beau parleur restaient silencieux, le feutre rejeté sur la nuque, les hommes plus simples ou plus humbles, picadors, banderilleros, matadors âgés et sans engagements...* (Montherlant). || **3.** *Péjor.* Personne qui aime trop parler, qui abuse de la parole : *Chez le parleur, le flux du discours est toujours en raison directe de la pauvreté de la pensée* (Proudhon). *En fait, il y a deux espèces de protestants : les taciturnes et les parleurs* (Duhamel). || **4.** *Littér.* Celui qui parle en public, orateur (au masculin) : *On écoute avec patience ; on ne se choque pas quand le parleur n'a aucune facilité ; qu'il bredouille, qu'il ânonne, qu'il cherche ses mots, on trouve qu'il a fait « a fine speech » s'il a dit quelques phrases de bon sens* (Chateaubriand). *Quittons les parleurs pour revenir aux écrivains* (Duhamel).

• SYN. : **2** *causeur, discoureur, phraseur ;* **3** *bavard ;* **4** *conférencier, harangueur, prédicateur, tribun.*

◆ adj. (sens 1, XIII^e s., Godefroy [pour une chose abstraite, av. 1850, Balzac] ; sens 2, av. 1908, Coppée). **1.** Qui parle beaucoup, bavard : *Sans les salons, sans les amitiés médiocres, sans les misères du monde parleur, du monde scribe, M^me de Staël eût eu du génie* (Michelet) ; et par extens. : *La bêtise muette est supportable, mais la bêtise de Rogron était parleuse* (Balzac). || **2.** *Fig.* et *poét.* Qui évoque un bruit, un chuchotement de voix : *Les rives charmées | Que le fleuve bat de ses flots parleurs* (Coppée). *La pluie égrène une chanson parleuse* (Genevoix).

parloir [parlwar] n. m. (de *parler* 1 ; v. 1130, *Eneas*, écrit *parleor* [*parloir*, v. 1268, E. Boileau], au sens 1 [*parloir aux bourgeois*, v. 1268, E. Boileau] ; sens 2, v. 1155, Wace [écrit *parleür ; parloir*, fin du XIIIe s.]). **1.** *Vx.* Lieu où l'on se réunissait pour parler : *La porte de la vaste pièce* [de la ferme] *servant de cuisine et de parloir était ouverte* (Theuriet). || Vx. *Parloir aux bourgeois*, lieu où se réunissait le corps municipal de Paris, d'abord au faubourg Saint-Jacques, puis (XIVe s.) place de Grève. || **2.** Dans certains établissements (lycée, couvent, maison de détention, etc.), local où les visiteurs peuvent s'entretenir avec les pensionnaires, les détenus : *Le parloir d'un collège. Le dimanche suivant, j'apporte au parloir le double de ma lettre à l'avocat, et, d'emblée, j'en commence la lecture : « Mon cher Maître... »* (Sarrazin).

parlotage [parlɔtaʒ] n. m. (de *parloter* ; 1877, A. Daudet). *Fam.* Bavardage d'avocat : *Un bourdonnement qui circulait avec l'air du bâtiment sortait de ses murailles, comme si les pierres elles-mêmes, imprégnées de parlotage, joignaient des échos anciens à ceux de toutes ces voix* (Daudet).

parlote ou **parlotte** [parlɔt] n. f. (de *parler* 1 ; 1829, Matoré [p. 48], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1853, Flaubert [« local où les avocats causent entre eux », 1867, Delvau] ; sens 4, 1879, Huysmans). **1.** *Vx* ou *fam.* Réunion de gens qui parlent, bavardent : *Tenir une parlotte. Je me souviens de la bonne saison ; | Des parlottes, l'été, au seuil de la maison* (Verhaeren). || **2.** *Vx.* Réunion où les jeunes avocats se livraient, entre eux, à des exercices oratoires : *Deslauriers, admis le jour même à la parlotte d'Orsay, avait fait un discours fort applaudi* (Flaubert). *« J'ai accompagné la délégation de la Molé* [conférence Molé-Tocqueville]. *— La parlotte ? »* (Barrès). || **3.** *Vx* ou *fam.* Lieu où un groupe de personnes, un cénacle se réunit pour converser, échanger des idées : *Le grenier Goncourt* [...] *eût été la plus charmante des parlotes sans Octave Mirbeau et Jean Lorrain* (L. Daudet). || *Spécialem.* Local où les avocats causent entre eux au Palais. || **4.** Conversation, discussion inutile, oiseuse, échange de propos superficiels et sans intérêt : *De vaines parlottes. Avec toutes ces parlottes envenimées par la bêtise* [...], *c'était miracle qu'il restât, au bout de quelques jours, dix ou douze des mêmes ouvrières* (Huysmans). *Il venait au collège et passait tout son temps en conférences, en parlottes avec des amis ou confrères, parfois même avec nous autres* (Duhamel).

● SYN. : **4** *bavardage, jacasserie, palabre, papotage, verbiage.*

parloter ou **parlotter** [parlɔte] v. intr. (de *parlot*[*t*]*e* ; 1842, Balzac). *Fam.* Converser familièrement, bavarder : *On cause, on parlotte, on blague* (Flaubert). *Ils parlotèrent d'abord de politique* (Maupassant). *Tu les imagines venant parloter et complotailler avec deux douzaines de pékins* (Romains).

● SYN. : *caqueter, causer, jacasser, palabrer, papoter, potiner.*

parlure [parlyr] n. f. (de *parler* 1 ; v. 1155, Wace, écrit *parleure ; parlure*, v. 1360, Froissart [mot rare depuis la fin du Moyen Âge]). *Littér.* Manière de parler, langage : *Et c'est en toute sincérité que, tous les deux, l'ambassadeur et le poète, qui, tous les deux, n'ont jamais eu pour vocation et pour raison d'être que l'amour de la France et de l'âme française, et de la « parlure » française, épellent et approuvent sur les lèvres l'un de l'autre les éléments de ce même mot : merci* (Claudel).

parme [parm] adj. invar. (emploi comme adj. et comme n. commun de *Parme*, n. d'une ville de l'Italie du Nord, ital. *Parma*, lat. *Parma* ; XXe s.). De la couleur des violettes de Parme.

◆ n. m. invar. (XXe s.). Cette couleur elle-même : *Cette année, on porte le parme* (Hamp).

parmélie [parmeli] n. f. (lat. scientif. moderne *parmelia*, même sens, tiré [à cause de l'analogie de forme] du lat. class. *parma*, petit bouclier rond ; 1839, Boiste). Lichen très commun sur les murailles et sur l'écorce des arbres.

parmentière [parmɑ̃tjɛr] n. f. (du n. du pharmacien français Antoine Augustin *Parmentier* [1737-1813], qui développa en France la culture de la pomme de terre ; 1868, Littré). Nom donné à la pomme de terre lorsque Parmentier l'introduisit en France : *François de Neufchâteau faisait mille efforts pour que la pomme de terre fût prononcée parmentière* (Hugo).

parmenture [parmɑ̃tyr] n. f. (var. graphique de *parementure* [v. ce mot] ; 1963, Larousse, au sens 1 : sens 2, 1968, Larousse). **1.** Partie d'une jaquette ou d'un manteau qui forme revers d'encolure et double le bord des devants. || **2.** Toile utilisée comme doublure des revers.

parmesan, e [parməzɑ̃, -an] adj. et n. (francisation de l'ital. *parmigiano*, même sens, de *Parma* [v. PARME] ; 1875, Larousse). Relatif à Parme ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

◆ **parmesan** n. m. (1596, Hulsius [d'abord *fromage parmigean* — XVe s. — et *fromaige parmesin* — milieu du XVIe s.]). Fromage cuit, demi-gras, à pâte dure, coloré parfois avec du safran, fabriqué avec du lait de vache, dans la plaine de Lombardie (Parme, Modène, Mantoue, Bologne, etc.).

1. parmi [parmi] prép. (de *par* et de *mi* 1 ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, au sens 1 ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* ; sens 3, 1667, Racine). **1.** Au milieu, au sein d'une pluralité d'êtres ou de choses, en nombre indéterminé ou formant un groupe considéré dans sa totalité (avec un nom ou un nominal au pluriel, ou un singulier de sens collectif) : *Parmi les hommes. Parmi la foule. Les gens parmi lesquels on le rencontre habituellement... Elle est revenue parmi nous. Ce n'est jamais que par les sentiments qu'on arrive à l'unanimité d'opinions parmi les hommes* (Staël). *Parmi mes manuscrits, | Je rencontrais souvent quelque arabesque folle* (Hugo). *Tel est le sujet* [...] *de ce beau poème, un des plus audacieux à la fois et des plus suaves parmi les poèmes philosophiques* (France). || **2.** *Class.* Pouvait s'employer devant un singulier de sens non collectif, désignant, par exemple, une étendue ou un élément non divisible en parties, ou encore une chose abstraite : *Force moutons parmi la plaine* (La Fontaine). *Et cherchons un héros, parmi cet univers, | Digne de notre encens et digne de nos vers* (Boileau). *Que de pointes de feu se perdent parmi l'air !* (Corneille). *Il a fait entrer sans nécessité et sans utilité, parmi la juste crainte de Chimène, la considération de...* (Sentiments de l'Acad. sur « le Cid »). || *Littér.* Cet emploi se rencontre encore parfois chez les auteurs modernes : *Elle aimait à se tenir parmi le demi-jour* (Goncourt). *Je me tiens debout parmi l'air parfaitement blanc* (Claudel). || **3.** Marque l'appartenance d'une chose ou d'un être animé à un groupe, à un ensemble : « au nombre de, entre » : *On peut le classer parmi les grands musiciens de la Renaissance. C'est une mesure possible parmi beaucoup d'autres. Le fanatisme compte la haine et la vengeance parmi ses devoirs* (Guizot).

◆ adv. (v. 1112, *Voyage de saint Brendan*, au sens de « au milieu » ; fin du XVe s., Molinet, au sens de « pendant ce temps » ; sens class., 1678, La Fontaine). *Class.* Dans le nombre : *Ces deux emplois sont beaux ; mais je voudrais parmi | Quelque doux et discret ami* (La Fontaine).

2. parmi [parmi] n. m. (emploi substantivé de *parmi* 1 ; 1508, *Comptes du château de Gaillon*, au sens de « centre, partie centrale » ; sens actuel, 1775, Duhamel du Monceau). Filin allongé entre les deux ralingues d'une seine de mer, pour la renforcer.

Parnasse (le) [ləparnas] n. m. (lat. *Parnassus*, le Parnasse [montagne de la Phocide, à deux cimes, séjour d'Apollon et des Muses], gr. *Parnasos* ; 1660, Boileau, au sens 1 [aussi *monter sur le Parnasse ; gravir le Parnasse*, 1875, Larousse] ; sens 2, 1665, Boileau ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** *Vx* et *poét.* Séjour symbolique des poètes : *Habiter le Parnasse. C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur | Pense de l'art des vers atteindre la hauteur* (Boileau). || *Monter sur le Parnasse, gravir le Parnasse*, s'adonner à la poésie. || **2.** *Littér.* Les poètes, la poésie : *Le Parnasse parla le langage des*

halles (Boileau). *J'ai même observé qu'une brusque accession au Parnasse ne va pas sans troubler les caractères les mieux assis* (Duhamel). || *Nourrissons du Parnasse,* V. NOURRISSON. || **3.** *Le Parnasse,* ou *école parnassienne,* V. PARNASSIEN, ENNE 1.

1. parnassien, enne [parnasjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Parnasse ;* 1718, Ph. Leroux, comme n. m., au sens de « poète » ; comme adj., au sens 1, 1875, Larousse [aussi « qui habite le Parnasse » et pour Apollon, les Muses, etc.] ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1903, Larousse ; sens 4, av. 1951, A. Gide). **1.** Relatif au Parnasse : *Les cimes parnassiennes.* || Qui habite le Parnasse : *Les nymphes parnassiennes.* || *Spécialem.* Se dit d'Apollon, des Muses, etc. (Avec une majuscule.) || **2.** *Vx* et *littér.* Relatif à la poésie, aux poètes. || **3.** *École parnassienne,* ou *le Parnasse,* école de poètes français (Leconte de Lisle, Gautier, Banville, Heredia, Sully Prudhomme, Coppée, etc.) qui, en réaction contre le lyrisme romantique, cultivèrent une poésie savante et impersonnelle, et dont les œuvres furent publiées dans *le Parnasse contemporain,* à partir de 1866. || **4.** Qui est conforme à l'esthétique de cette école : *Une facture parnassienne. Je rêve beaucoup et je dessine des chefs-d'œuvre dans de la fumée, mais les scrupules parnassiens, hélas, m'empêchent d'écrire* (Gide).

◆ adj. et n. (15 mai 1874, *Revue des Deux Mondes,* p. 661). Qui appartient au Parnasse, à l'école parnassienne : *Les poètes parnassiens. Les parnassiens.*

2. parnassien [parnasjɛ̃] n. m. (de *Parnasse,* n. d'une montagne [V. PARNASSE] ; 1808, Boiste). Papillon des régions montagneuses de l'hémisphère Nord, aux ailes blanchâtres ornées de taches rouges, couramment appelé *apollon.*

parnassin [parnasɛ̃] n. m. (mot d'origine hébraïque ; 1875, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Directeur d'une synagogue, chez les israélites. || **2.** Chez les juifs modernes, diacre qui collecte et distribue les aumônes.

parochial, e, aux [parɔkjal, -o] adj. (lat. médiév. *parochialis,* même sens, du bas lat. ecclés. *parochia* [V. PAROISSE] ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, comme n. m., au sens de « prêtre » ; comme adj., au sens moderne, v. 1265, J. de Meung). *Vx.* Syn. de PAROISSIAL, E, AUX : *La maison parochiale, d'un rococo espagnol, fermant la place à droite* (Goncourt).

parodie [parɔdi] n. f. (lat. impér. *parodia,* parodie, gr. *parôdia,* imitation bouffonne d'un morceau poétique, dér. de *parôdos,* auteur de parodies, de *para,* à côté [de], et de *ôdê,* chant ; 1615, Nesmond [476], au sens 1 ; sens 2, 1751, Voltaire ; sens 3, 1827, Chateaubriand [*une parodie de justice,* 1935, Acad.]). **1.** Imitation satirique d'une œuvre sérieuse, dont on transpose comiquement le sujet ou les procédés d'expression : *Scarron est l'auteur d'une parodie de « l'Énéide » : le « Virgile travesti ».* || **2.** *Vx.* Texte, couplets composés pour être chantés sur une mélodie, un air musical connus : *Dans une musique bien faite, le chant est fait sur les paroles ; et, dans la parodie, les paroles sont faites sur le chant* (Rousseau). || **3.** *Fig.* Ce qui constitue une contrefaçon ridicule ou scandaleuse d'une chose respectable ou sérieuse : *Là, le drame de la liberté* [la révolution d'Angleterre] ; *ici, sa parodie* [la Fronde] (Chateaubriand). *À côté de toute grande chose, il y a une parodie* (Hugo). *Pas de cérémonie religieuse ; je respecte trop l'Église pour la mêler à une parodie de mariage* (Montherlant). || *Une parodie de justice,* un jugement sommaire, qui n'a que les apparences de la justice.

● SYN. : **2** *charge, pastiche ;* **3** *caricature, singerie.*

parodier [parɔdje] v. tr. (de *parodie ;* av. 1615, Pasquier, au sens 1 [« dénaturer un texte musical en vue d'un effet comique... », 1963, Larousse] ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, av. 1857, Musset). **1.** Imiter une œuvre ou la manière d'un auteur, dans une intention satirique : *On parodia la pièce de Molière* [« les Précieuses ridicules »] (Voltaire). || *Spécialem.* Dénaturer un texte musical en vue d'un effet comique ou pittoresque. || *Parodier un air,* composer sur cet air des paroles autres que les paroles connues. || **2.** Imiter quelqu'un ou quelque chose de façon comique ou burlesque, en faire la caricature : *Parodier un acteur, un homme politique. Quelques artistes et poètes s'étaient mis à parodier les soupers et les nuits de la Régence* (Nerval). || **3.** *Fig.* Faire ou constituer une imitation dérisoire, une pâle copie de quelqu'un ou de quelque chose : *Napoléon* [...] *détruisit et parodia les rois, comme Voltaire les livres saints* (Musset). *Faire la classe à mes poupées ne pouvait en aucune mesure me satisfaire ; il ne s'agissait pas de parodier des gestes, mais de transmettre authentiquement ma science* (Beauvoir).

● SYN. : **3** *contrefaire, singer* (fam.).

parodique [parɔdik] adj. (de *parodie ;* 1800, Boiste, au sens 1 ; sens 2, v. 1935, P. Bourget). **1.** Qui est propre à la parodie : *Style parodique.* || **2.** Qui constitue une parodie, qui en a les caractères : *Une image parodique par excès d'imitation* (Bourget). *Mais, après un silence et tandis que l'homme s'incline devant elle dans un salut respectueux, qui ne peut être que parodique, par lequel il fait mine de prendre congé, Lauren tout à coup relève la tête et tend une main en avant* (Robbe-Grillet).

parodiste [parɔdist] n. (de *parodie ;* 1738, Piron). Auteur de parodies.

parodonte [parɔdɔ̃t] n. m. (de *par*[*a*]-1 et du gr. *odous, odontos,* dent ; 1963, Larousse). Ensemble des tissus de soutien de la dent, qui relient celle-ci au maxillaire.

parodontite [parɔdɔ̃tit] n. f. (de *par*[*a*]-1 et du gr. *odous, odontos,* dent ; 1875, Larousse [var. *parodontide,* 1842, Acad., et *parodontis,* 1868, Littré]). Inflammation aiguë des tissus composant le parodonte.

parodontose [parɔdɔ̃toz] n. f. (dér. savant de *parodonte ;* 1963, Larousse). Ensemble des manifestations pathologiques affectant le parodonte et qui aboutissent, par sa destruction, à l'ébranlement et à la chute de la dent. (Syn. PARODONTOLYSE, POLYARTHRITE ALVÉOLAIRE, PYORRHÉE ALVÉOLAIRE.)

parodos [parɔdɔs] n. f. (mot gr. signif. « chemin à côté, première entrée du chœur de la tragédie par le côté de la scène », de *para,* à côté [de], et de *hodos,* route, chemin ; 1963, Larousse). Dans la tragédie antique, premier chant du chœur, après son entrée en scène.

paroi [parwa] n. f. (lat. pop. **parētem,* altér. du lat. class. *parietem,* accus. de *pariēs, -etis,* mur [de maison], muraille ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pareit* [*parei,* v. 1155, Wace ; *paroi,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 [« face intérieure d'un mur », v. 1170, *Livre des Rois*] ; sens 2, 1935, Vercel ; sens 3, 1762, Acad. ; sens 4, 1809, Chateaubriand ; sens 5, 1749, Buffon ; sens 6, 1314, Mondeville, écrit *parai* [*paroi,* XVe s. ; en botanique, 1957, Robert, art. *fruit*] ; sens 7, 1765, *Encyclopédie ;* sens 8, 1690, Furetière). **1.** Muraille ou mur, et, plus particulièrement, cloison, en maçonnerie ou en matériaux légers, qui sépare une pièce d'une autre : *Je me cognai contre une porte, c'était ma chambre, une grande boîte aux parois d'ébène* (Céline). *Paroi de verre. Mur à double paroi d'une maison préfabriquée.* || *Spécialem.* et *vx.* Face intérieure d'un mur : *Des lanternes accrochées aux parois du mur* (Chateaubriand). || **2.** Partie qui forme l'enveloppe, l'enceinte d'un véhicule : *Paroi d'un navire, d'un avion. Paroi de la cabine d'un ascenseur.* || **3.** Partie qui limite un récipient, surtout latéralement, une canalisation, etc. : *Les parois d'un vase, d'une citerne, d'un fût métallique. La paroi d'un tube. Le café, c'est une encre d'un noir olivâtre, qui laisse aux parois des tasses une peinture tenace* (Colette). || **4.** Surface intérieure d'une excavation naturelle ou artificielle : [Le soleil] *léchait les parois bleues des crevasses qui se fendillaient* (Bordeaux). *De vagues bisons, esquissés en rouge sur la paroi* (Maurois). *Du trou creusé par les vagues d'hiver dans la paroi de la caverne, Francesco suit tous les mouvements du fil de rappel* (Vailland). || **5.** Versant rocheux, abrupt, d'une montagne, ou versant dont la pente est très forte : *Paroi verticale, surplombante. La paroi nord des Grandes Jorasses. Elles* [des chevrettes de chamois] *escaladaient des parois abruptes ou dégrin-*

golaient, comme un oiseau plonge, des couloirs à pic (Bordeaux). || **6.** Partie, de nature variable, qui circonscrit, limite une cavité anatomique : *La paroi de l'estomac, de l'intestin. La paroi musculeuse du gésier des oiseaux. Les parois de la boîte crânienne. Une perforation de la paroi abdominale.* || *Spécialem.* Cloison cellulosique qui entoure la cellule végétale adulte, extérieurement à la membrane cytoplasmique propre. || **7.** Partie extérieure et visible de la boîte cornée qui constitue le sabot du cheval. (On dit aussi MURAILLE.) || **8.** Dans une forêt, arbre servant de limite à une coupe, le long d'une ligne droite, et qui est marqué à cet effet.

● REM. Le mot anciennement a pu être du masculin et l'est encore parfois au XVIIe s. : *Ce n'est qu'une croûte superficielle ; ce n'est que l'enduit d'un paroi* (Retz).

paroir [parwar] n. m. (de *parer* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens 2 ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens 4, 1868, Littré). **1.** Barre où l'on suspend les peaux pour en effectuer le parage. || **2.** Instrument avec lequel le maréchal-ferrant pare le pied des chevaux. || **3.** Lame tranchante avec laquelle le chaudronnier gratte les pièces à étamer. || **4.** Outil de tonnelier analogue à l'asse, mais au tranchant plus large.

paroisse [parwas] n. f. (bas lat. ecclés. *parochia,* diocèse, altér. de *parœcia,* diocèse, paroisse, gr. *paroikia,* séjour ou établissement en pays étranger [les chrétiens se considérant comme des étrangers sur cette terre], dér. de *paroikos,* voisin, étranger, de *para,* à côté [de], et de *oikeîn,* habiter, dér. de *oikos,* maison — le mot *parochia* ayant subi l'influence phonétique et sémantique du lat. class. *parochus,* fournisseur des magistrats en voyage, gr. *parokhos,* même sens, dér. de *parekhein,* fournir, de *para,* à côté [de], et de *ekhein,* porter ; v. 1155, Wace, au sens 1 [« territoire où un pasteur exerce son ministère », 1934, Chardonne ; *être de la même paroisse,* 1875, Larousse ; *de deux paroisses,* 1611, Cotgrave ; *porter habit de deux paroisses,* 1694, La Fontaine ; *de toutes les paroisses,* av. 1850, Balzac] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, 1636, Monet ; sens 4, v. 1283, Beaumanoir). **1.** Circonscription ecclésiastique où s'exerce la juridiction spirituelle d'un curé : *Une commune qui comprend plusieurs paroisses. Le curé de la paroisse. Le desservant d'une paroisse.* || *Par anal.* Territoire où un pasteur protestant exerce son ministère. || Fig. et vx. *Être de la même paroisse,* être de la même origine, ou de la même opinion. || Class. *De deux paroisses,* se disait de choses mal assorties, en particulier d'éléments de la parure peu faits pour être portés ensemble (par allusion au bedeau de deux paroisses fusionnées, qui portait habit de deux couleurs) : *Vos dames sont bien loin de là* [la mode du moment], *avec leurs coiffures glissantes de pommade et leurs cheveux de deux paroisses : cela est bien vieux* (Sévigné). || Class. et fig. *Porter habit de deux paroisses,* louvoyer, avoir une attitude peu nette qui fait croire qu'on est l'ami des uns et des autres : *Quoique ainsi que la pie il faille dans ces lieux* [la cour] | *Porter habit de deux paroisses* (La Fontaine). || *De toutes les paroisses,* de toute espèce, de toute provenance : *Le dessert était en magnifiques assiettes du Japon, et le reste de la vaisselle en porcelaine de toutes les paroisses* (Balzac). *Je ne comprends pas, me dit-elle* [la duchesse de Guermantes], *comme pour s'excuser, que Marie Gilbert nous invite avec toute cette lie. On peut dire qu'il y a ici de toutes les paroisses* (Proust). || **2.** Église paroissiale : *Le clocher de la paroisse.* || **3.** Ensemble des habitants ou des fidèles de la circonscription paroissiale. || **4.** *Vx.* Circonscription administrative rurale de l'Ancien Régime, qui correspondait à la paroisse ecclésiastique.

paroissial, e, aux [parwasjal, -o] adj. (de *paroisse,* d'après le lat. médiév. *parochialis* [v. PAROCHIAL] ; v. 1265, J. de Meung). Qui se rapporte ou appartient à la paroisse : *Église paroissiale.*

◆ **paroissial** n. m. (1927, P. Bourget). Syn. de PAROISSIEN, n. m. : *Prenez également ce livre. C'est un simple paroissial* (Bourget). *Elle* [la femme de Gide] *était habituée à sa Bible et au paroissial que lui avait donné Eddi Copeau avant d'entrer dans les ordres* (Gide).

paroissien, enne [parwasjɛ̃, -ɛn] n. (de *paroisse,* d'après le lat. médiév. *parochianus,* paroissien, du bas lat. ecclés. *parochia* [v. PAROISSE] ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *parochien* [*paroissien,* v. 1220, Coincy], au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., Du Fail). **1.** Personne qui habite une paroisse, qui fait partie des fidèles d'une circonscription paroissiale. || **2.** *Fam.* Individu (généralement accompagné d'une épithète, et péjor.) : *En voilà une singulière paroissienne* (Goncourt). *Il était petit, râblé, costaud* [...], *marié mais courant la gueuse* [...], *bref un paroissien qu'avait la tête près du bonnet* (Queneau). *Il faut tout de même que tu sois un drôle de paroissien pour avoir toute une ville après toi* (Sartre).

◆ adj. (v. 1265, J. de Meung). *Vx.* Relatif à une paroisse : *Registres paroissiens.*

◆ **paroissien** n. m. (1803, Boiste). Livre de prières pour suivre l'office à l'église : *Paroissien romain. Dans les derniers jours de l'an passé, un éditeur de la rue Royale mit en vente un paroissien d'un style très recherché, et les annonces publiées par les journaux nous instruisirent que toutes les vignettes qui encadraient le texte avaient été copiées sur d'anciens ouvrages de la même époque...* (Baudelaire). *Il gagna son cabinet, jeta son paroissien sur la table* (Martin du Gard).

● SYN. : *missel.*

parole [parɔl] n. f. ● ÉTYM. Lat. pop. **paraula,* altér. de **parabla,* lui-même altér. du bas lat. ecclés. *parabola,* parabole, proverbe, puis « parole, en général » (en lat. class : « comparaison, similitude »), gr. *parabolê,* comparaison (v. PARABOLE 1) ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 2 (en linguistique, 1916, F. de Saussure ; *avoir la parole facile,* 1875, Larousse [... *facilité de parole,* 1847, Balzac] ; *la parole est d'argent et le silence est d'or,* 1893, *Dict. général*) ; sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes (*perdre la parole,* 1549, R. Estienne [« rester provisoirement interdit... », av. 1654, Guez de Balzac] ; *il ne lui manque que la parole,* XVIe s., La Curne) ; sens I, 3, v. 1155, Wace (*adresser la parole à quelqu'un,* 1690, Furetière ; *couper la parole,* 1644, Corneille ; *prendre la parole,* v. 1240, G. de Lorris ; *passer la parole à quelqu'un,* XXe s. ; *se prendre de parole avec quelqu'un,* 1694, Acad.) ; sens I, 4, 1690, Furetière (*la parole est à...,* 1847, Balzac [au fig., av. 1892, Renan] ; *avoir la parole,* 1690, Furetière [aussi « avoir la possibilité de parler » ; à certains jeux de cartes, 1838, Acad.] ; *passer parole,* 1868, Littré ; *parole !,* 1962, Robert) ; sens I, 5, v. 1225, *Vie de saint Jean l'Évangéliste ;* sens I, 6, av. 1696, La Bruyère (*avoir le don de la parole,* 1694, Acad.) ; sens I, 7, av. 1801, Rivarol ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland* (en linguistique, 1868, Littré ; *bonnes paroles,* 1373, Gace de la Buigne) ; sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland* (*jeu de paroles,* 1680, Mme de Sévigné ; *en paroles couvertes,* 1689, Mme de Sévigné) ; sens II, 3, v. 1155, Wace ; sens II, 4, 1530, Lefèvre d'Étaples (*paroles sacramentelles,* 1690, Furetière [au fig. et fam., 1798, Acad.]) ; sens II, 5, av. 1549, Marguerite de Navarre (*dispute de paroles,* 1697, Bossuet [*combat de paroles,* av. 1865, Proudhon] ; *en paroles,* 1663, Corneille ; *paroles en l'air,* 1690, Furetière) ; sens II, 6, 1660, Corneille (*belles paroles,* v. 1460, G. Chastellain ; *payer de paroles,* 1694, Acad. ; *se payer de paroles,* av. 1662, Pascal) ; sens II, 7, milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes* (*dégager sa parole,* av. 1650, Rotrou ; *reprendre sa parole,* 1868, Littré ; *n'avoir qu'une parole,* 1690, Furetière ; *avoir deux paroles,* 1736, Marivaux ; *parole d'honneur,* 1694, Acad. ; *être homme de parole,* 1643, Corneille [*être de parole,* 1868, Littré] ; *sur parole,* 1788, Féraud [« sur une simple affirmation », 1747, Gresset] ; *prisonnier sur parole,* 1784, Beaumarchais [d'abord *...sur sa parole,* 1690, Furetière, et *...par la parole,* av. 1615, Pasquier] ; *ma parole !,* 1854, Augier ; *parole d'honneur !,* 1868, Littré ; *ma parole d'honneur !,* av. 1806, Collin d'Harleville ; *parole !,* XXe s. ; *paroles de présent,* 1566, La Curne ; *donner parole à quelqu'un,* 1580, Montaigne ; *porter parole à quelqu'un,* 1640, Oudin ; *prendre parole de quelqu'un,* 1651, Scarron ; *avoir parole de quelqu'un,* 1666, Corneille) ; sens II, 8, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens (« texte d'une pièce musicale pour la voix », 1659,

Molière ; *histoire sans paroles,* début du XX^e^ s.) ; sens II, 9, fin du XII^e^ s. (*la parole de Dieu* [*la parole divine,* 1810, M^me^ de Staël, et *la Parole,* v. 1225, *Vie de saint Jean l'Évangéliste*] ; *la parole écrite,* 1694, Acad. ; *la parole non écrite,* 1868, Littré ; *paroles de vie,* 1553, *Bible Gérard ; porter, prêcher la bonne parole,* XX^e^ s. [aussi « tenir le langage de la vérité, de la raison »] ; *parole éternelle, increée, incarnée,* 1868, Littré).

I. SENS ABSTRAIT (AU SINGULIER). **1.** Faculté propre à l'homme d'exprimer sa pensée et de la communiquer à autrui au moyen des signes vocaux du langage articulé : *Être doué de la parole. Les organes de la parole. Troubles de la parole. Venez dîner avec moi, nous causerons, et votre faculté pensante aura le plaisir de se communiquer à la mienne par le moyen de la parole, ce qui est une chose merveilleuse que les hommes n'admirent pas assez* (Voltaire). || *Perdre la parole,* devenir muet par suite d'une maladie ou d'un accident ; ou rester provisoirement interdit, hors d'état de parler, du fait de la surprise, de l'émotion. || *Il ne lui manque que la parole,* se dit d'un portrait qui paraît vivant, ou d'un animal si intelligent que seuls les moyens d'expression verbaux semblent lui manquer. || **2.** Usage de cette faculté pour l'expression de la pensée : *Convaincre quelqu'un par la parole et par l'exemple. Être toujours maître de sa parole. L'art de la parole qui est si près de l'art du mensonge* (d'Alembert). || *Spécialem.* En linguistique, usage particulier qu'une personne fait de la *langue,* système de signes vocaux, de caractère social et conventionnel, propre à la communauté à laquelle cette personne appartient. (V. article spécial.) || *Avoir la parole facile* ou *une grande facilité de parole,* être disert, s'exprimer avec aisance. || *La parole est d'argent et le silence est d'or* (prov.), s'il est bon de parler, il est parfois meilleur de se taire. || **3.** Action de parler, de dire quelque chose à quelqu'un. || *Adresser la parole à quelqu'un,* lui parler directement : *Toi, la Carmen, dit Mathieu, tu causeras quand je t'adresserai la parole* (Sartre). || *Couper la parole à quelqu'un,* l'interrompre dans ses propos : *La paysanne exaspérée lui coupa la parole* (Maupassant). *J'avoue que leurs histoires étaient très embrouillées. Ils se coupaient la parole l'un à l'autre* (Romains). || *Prendre la parole,* commencer à parler en public, prononcer une allocution, un discours : *Prendre la parole dans une réunion.* || *Passer la parole à quelqu'un,* l'inviter à parler, à donner son avis. || Class. *Être en parole,* être en conversation, en pourparlers : *Il est avec Anselme en parole pour vous, | Que de son Hippolyte on vous fera l'époux* (Molière). || Class. *Se prendre de parole avec quelqu'un,* se disputer avec lui (Acad., 1694). || **4.** Droit, permission de parler dans une assemblée délibérante : *Demander la parole. Donner la parole à quelqu'un. Renoncer à son temps de parole.* || *La parole est à...,* c'est à un tel de parler ; au *fig.,* c'est à tel moyen d'action de se manifester : *Tant que le peuple ne sera pas éduqué, la parole est à la lutte et à la force* (Renan). || *Avoir la parole,* être autorisé à parler dans une réunion, une assemblée ; *par extens.,* avoir la possibilité de parler : *J'ai cessé d'être du monde après l'opération qui, en 1932, me priva d'une corde vocale.* [...] *Dès que je ne pus plus faire taire les autres, je n'eus plus jamais la parole* (Mauriac). || Spécialem. *Avoir la parole,* à certains jeux de cartes, être le premier à faire une enchère. || *Passer parole,* ne pas faire d'enchère à son tour et en passer le droit au joueur suivant. || Absol. *Parole !,* je passe. || **5.** Le langage oral, considéré par rapport à l'élocution, au ton de la voix, ou au caractère, aux dispositions de la personne qui parle : *Parole douce, nette. Parole lente, nasillarde. Parole sèche, impérative. Un regard et une contenance fermes, une parole grave et pleine d'autorité* (Fénelon). || **6.** Art de parler, éloquence : *La puissance de la parole. Les virtuoses de la parole. Tels étaient ces grands artisans de la parole, ces premiers maîtres de l'éloquence française* (La Bruyère). || *Avoir le don de la parole,* être naturellement éloquent. || **7.** *Parole intérieure,* suite d'images de mots qui, selon V. Egger et quelques philosophes, accompagneraient l'activité de la conscience en dehors de toute expression verbale de la pensée, en particulier dans la lecture.

II. SENS CONCRET (AU SINGULIER OU AU PLURIEL). **1.** Mot ou suite de mots, de propos émis oralement par une personne et exprimant quelque chose (au singulier et plus souvent au pluriel) : *Il est parti sans avoir prononcé une parole. Être économe de ses paroles. Répéter, rapporter les paroles de quelqu'un. Bredouiller des paroles de remerciement. Des paroles confuses, indistinctes. Dire quelques paroles aimables. Paroles obscures, dénuées de sens. Paroles hypocrites, à double sens. Paroles imprudentes, blessantes. Regretter ses paroles. Sentir son cœur se fondre au son d'une parole* (Hugo). *On entendait à la fois le claquement des mâchoires et le bruit des paroles* (Flaubert). *Ce qui se chante ou s'articule aux instants les plus solennels ou les plus critiques de la vie ; ce qui sonne dans les liturgies ; ce qui se murmure ou se gémit dans les extrêmes de la passion ; ce qui calme un enfant ou un misérable ; ce qui atteste la vérité dans un serment, ce sont paroles qui ne se peuvent résoudre en idées claires* (Valéry). « *M'arrive-t-il souvent de demander votre précieux conseil, Madame ? — Vous l'avais-je accordé ? Il n'y a pas besoin de paroles entre nous. Vous devinez tout* » (Claudel). *Il se trouve que mes gestes, mes paroles ont une qualité qui m'échappe et qui saute aux yeux des grandes personnes* (Sartre). || *Spécialem.* En linguistique, énoncé, segment de la chaîne parlée, de longueur indéterminée, porteur de signification. || *Bonnes paroles,* paroles qui marquent de l'intérêt, de la compassion pour quelqu'un et visent à lui apporter consolation, encouragement, etc. || **2.** *Class.* S'employait dans des contextes où l'usage actuel dirait « mot », « terme », « expression », etc. : *Le temps se va perdre en répliques frivoles ; | Et pour les éviter j'achève en trois paroles* (Corneille). || Class. *Jeu de paroles,* jeu de mots : *Ils* [des courtisans] *appellent tout bas M^me^ de Maintenon M^me^ de Maintenant ; ce jeu de paroles n'est pas indigne du château que vous habitez* (Sévigné). || Class. *En paroles couvertes,* à mots couverts, de manière à laisser deviner ce qu'on ne dit pas explicitement : *Il* [le chevalier de Grignan] *a un rhume qui va et vient et qui me paraît l'humeur de la goutte, en paroles couvertes* (Sévigné). || **3.** Expression verbale d'une pensée remarquable à quelque titre, présentée sous une forme brève, ramassée : *Parole mémorable. Une parole tristement célèbre. Rappeler une parole historique. Voici l'heure où la parole de Cléophas, l'un des deux disciples d'Emmaüs : « Reste avec nous car il se fait tard et le jour est déjà sur son déclin... » rend un son nouveau, étrange* (Mauriac). || **4.** Formule, ensemble de mots qui doivent être prononcés selon certaines formes pour produire leur effet : *Paroles magiques, incantatoires.* || *Paroles sacramentelles,* paroles essentielles dans l'administration d'un sacrement ; *fam.,* formule nécessaire pour l'accomplissement d'un acte. || **5.** Ce qui est seulement dit et présente un caractère périssable, vain ou superficiel, par opposition aux écrits, aux actes, aux faits (au pluriel) : *Les paroles s'envolent, les écrits restent. Assez de paroles, des actes ! Il faut faire et non pas dire, et les effets décident mieux que les paroles* (Molière). || *Dispute, combat de paroles,* discussion qui porte surtout sur les mots et non sur le fond de la question : *Je suis assommé d'avoir entendu parler pendant deux heures sans arriver à un vote... Ils font des combats de paroles où les discours sont comme des charges de cavalerie qui ne dissipent point l'ennemi !* (Balzac). || *En paroles,* d'une manière purement verbale. || *Paroles en l'air,* propos vagues, inconsidérés, qu'on ne peut prendre au sérieux. || **6.** *Spécialem.* Vagues promesses, qu'on n'a pas l'intention de tenir (au pluriel) : *Amuser quelqu'un de paroles. J'ai peur que l'homme puissant à qui vous vous êtes adressé ne vous ait donné des paroles, et non pas une parole* (Voltaire). || *Belles paroles,* des promesses trop belles pour qu'on puisse y croire raisonnablement. || *Payer de* ou

en paroles, faire des promesses et ne pas les tenir. || *Se payer de paroles,* croire avec légèreté ce qui se dit. || **7.** Promesse verbale — et, *par extens.,* toute assurance donnée — par laquelle on s'engage personnellement à faire quelque chose (au singulier) : *Les travaux seront terminés à la date prévue : vous avez ma parole. Donner sa parole. Être fidèle à sa parole. Manquer à sa parole. Tenir parole. Ne comptez pas trop sur lui, il n'a aucune parole. Entre gens d'honneur, la parole vaut l'écrit* (Balzac). *Exupère ne mettait pas un instant en doute la parole de l'officier* (Montherlant). || *Dégager, reprendre sa parole,* revenir sur la parole donnée et ne plus se considérer comme engagé. || *N'avoir qu'une parole,* s'en tenir exactement à ce qui a été convenu. || *Avoir deux, plusieurs paroles,* être sujet à revenir sur ses engagements. || *Parole d'honneur,* engagement pris sur l'honneur : *Il m'avait donné sa parole d'honneur et avait bien voulu reconnaître que je ne mentais jamais* (Duhamel). || *Être homme de parole, être de parole,* respecter scrupuleusement ses promesses, ses engagements. || *Sur parole,* sans autre garantie que la bonne foi de celui qui donne sa parole : *Jouer sur parole ; par extens.,* sans autre preuve que la parole, sur une simple affirmation : *Croyez-moi sur parole.* || *Prisonnier sur parole,* prisonnier auquel on accorde sa liberté sous la promesse de se soumettre à certaines formalités. || Interjectiv. *Ma parole !, Parole !, Ma parole d'honneur !, Parole d'honneur !,* expressions dont on se sert pour appuyer une affirmation : *Ma parole, il commence à râler ; il ne peut plus reprendre souffle...* (Gide). *Une vraie jeune fille ! Il rougit, parole ! Comme s'il y avait de la honte à rire quand le moment en est venu* (Duhamel). *Alors, parole d'honneur* [...], *il m'empoigna par la cravate et il me dit : « Écoute bien, Frédéric, si tu fais un geste, si tu dis un mot, c'est toi que je brûle »* (Giono). || Vx. *Paroles de présent,* déclaration de se prendre pour mari et femme qui, avant le concile de Trente, tenait lieu de mariage. || Class. *Donner parole, porter parole à quelqu'un,* lui promettre, lui donner l'assurance formelle de : *Vous niez hautement la chose, et me donnez parole de n'avoir aucune pensée de m'offenser* (Molière). *Si mon père à présent porte parole au vôtre, | Après son témoignage, en voudrez-vous quelque autre ?* (Corneille). || Class. *Prendre parole, avoir parole de quelqu'un,* lui faire promettre, avoir sa promesse que : *Dom Pedro* [...] *prit parole des uns et des autres que le lendemain ils viendraient tous dîner chez lui* (Scarron). *Il a parole de mon père | Que vous n'obtiendrez rien à moins qu'il soit content* (Corneille). || **8.** Expression de la pensée formulée par écrit (au singulier ou au pluriel) : *Méditer la parole, les paroles d'un philosophe. Pour me servir des paroles fortes du plus grave des historiens* [Tacite].. (Bossuet). *Paroles d'un croyant* (ouvrage de Lamennais). || *Spécialem.* Texte d'une pièce musicale pour la voix (au pluriel) : *Les paroles d'une chanson, du livret d'un opéra.* || *Histoire sans paroles,* dessin ou série de dessins assez clairs pour se passer de texte, de légende. || **9.** *La parole de Dieu, la parole divine,* ou simplem. *la Parole,* dans la religion chrétienne, l'expression de la pensée, de la volonté de Dieu, telle qu'elle est révélée par l'Écriture sainte et par la Tradition, et, *par extens.,* la révélation divine : *Je ne crois pas, ô Christ, à ta parole sainte* (Musset). *Vous ne serez plus seuls ! je vous apporte le monde, la parole totale de Dieu...* (Claudel). || *La parole écrite,* l'Écriture sainte. || *La parole non écrite,* la Tradition. || *Paroles de vie,* prédication, enseignement religieux. || *Porter, prêcher la bonne parole,* prêcher l'Evangile et, *par extens.,* tenir le langage de la vérité, de la raison. || *Parole éternelle, Parole incarnée,* le Verbe, fils de Dieu. || Fig. *Paroles d'évangile,* v. ÉVANGILE.

• SYN. : **I, 1** *langage, phonation ;* **2** *verbe ;* **5** *accent, articulation, débit, diction, élocution, parler, prononciation, ton, voix.* || **II, 1** *expression, mot, terme, vocable ;* **3** *aphorisme, apophtegme, devise, dit* (vx), *sentence ;* **5** *mot ;* **7** *assurance, engagement, foi, promesse, serment ;* **8** *considérations, observations, propos, réflexions.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA PAROLE

Le mot *parole* est employé par les linguistes dans deux sens bien différents :

— Le premier est emprunté à la langue commune, où la parole est la faculté propre à l'homme de transmettre sa pensée par un système de sons articulés ; en ce sens, l'étude de la parole est l'objet de la **phonétique** et de la **phonologie** (v. ces mots, art. spéciaux) ;

— Le second ressortit à la **linguistique générale** depuis F. de Saussure, qui a donné « langue » et « parole » pour les deux « facteurs » du langage. La notion de *langue* est examinée à l'article spécial consacré à ce mot ; quant au terme de *parole,* auquel certains linguistes ont substitué *discours* (v. ce mot, art. spécial), il recouvre plusieurs notions selon les doctrines.

Saussure l'analysait ainsi :

> *« En séparant la langue de la parole, on sépare du même coup : 1° ce qui est social de ce qui est individuel ; 2° ce qui est essentiel de ce qui est accessoire et plus ou moins accidentel* [...] *La parole est* [...] *un acte individuel de volonté et d'intelligence, dans lequel il convient de distinguer : 1° les combinaisons par lesquelles le sujet parlant utilise le code de la langue en vue d'exprimer sa pensée personnelle ; 2° le mécanisme psycho-physique qui lui permet d'extérioriser ces combinaisons* » (Cours de linguistique générale, *1916*, p. 30-31).

Il observe que d'une langue à l'autre les termes traduisant *langue* et *parole* ont des sens qui se recouvrent imparfaitement : en allemand *Sprache* signifie « langue » et « langage » (comme en anglais *language*), *Rede* correspond à peu près à « parole », mais aussi à « type de discours » (français *discours direct, indirect* [v. DISCOURS, art. spécial]) ; en latin *lingua* signifie « langue », sermo « langage » et « parole ».

Le « mécanisme psycho-physique » que désigne Saussure semble bien être la faculté de parler qui distingue l'homme des animaux, et l'épithète dont il use ne fait qu'accuser l'ambiguïté de la notion, qui embrasse les processus physiologiques d'articulation des sons du langage en même temps que les processus psychiques déterminant leur choix et leur agencement en chaîne orale.

La distinction du « social » et de l'« individuel » n'est guère nette. Le langage est un fait social par définition, la langue un code social, la parole un acte social : toute parole est émise pour un destinataire ; il faut être deux pour parler, et le monologue même, quand il n'est pas une convention du genre dramatique, implique un dédoublement du locuteur.

La parole peut très bien s'adresser à tout un peuple, à toute la société (*urbi et orbi*), et rien n'empêche, en revanche, d'imaginer une langue réservée à l'usage de deux hommes. Il n'existe ni langue, ni parole individuelle.

L'idée de Saussure est vraisemblablement que l'acte de parole individuel reflète la personnalité, la culture, les habitudes du locuteur, et s'écarte plus ou moins du degré zéro d'écriture que représente par définition la langue commune. C'est dire que le *style* est un fait de parole, non de langue. Mais il ne faut pas se méprendre sur « social » : la langue n'est sociale que dans la mesure où elle existe par la parole.

On pose une différence plus pertinente si l'on dit que la langue est **générale** et la parole **particulière,** opposition développée à l'article spécial ACTUALISATION. L'ensemble des règles, lexicales ou grammaticales, qui constituent la langue est une constante dont les éléments sont des constantes : le sens du mot *hérisson,* par exemple, est une somme de caractères que l'on évoque par ce mot (l'animal bien connu qui meurt sur les routes, ou l'accessoire du ramoneur) ; le sens du « pluriel » est une autre constante, étudiée dans ce dictionnaire à l'article spécial NOMBRE.

Pourtant, toutes ces valeurs constantes prennent, dans l'emploi que nous en faisons, des sens particuliers attachés à des objets réels liés par des rapports momentanés *(Nos phares éclairaient subitement les hérissons) :* cette détermination des variables est un fait de parole.

Le choix même que l'on fait entre plusieurs sens d'un même mot se situe sur le plan de la parole (comparer : *L'estampe représentait un jeune Savoyard, avec son échelle, sa corde et son hérisson*).

Ce sens n'est pas fonction du contexte, comme on l'enseigne trop souvent ; personne ne peut affirmer qu'Apollinaire ait désigné l'animal ou l'objet quand il écrivit :

> *Quelqu'un avait un furet*
> *Un autre un hérisson*
> *L'on jouait aux cartes*
> (*Alcools,*« le Voyageur »).

Apollinaire désignait l'un ou l'autre, dans une situation que lui seul se rappelle. Si le contexte facilite souvent l'interprétation du sens d'un mot, c'est parce qu'il est fonction de ce sens.

Le fait qu'on puisse ou non choisir pertinemment le sens d'un mot qu'on emploie ou qu'on entend se situe sur le plan de la parole sans ressortir à l'actualisation proprement dite, dans l'acception restreinte donnée à ce mot (détermination grammaticalement marquée).

L'embrayage de la langue sur le réel est un fait de parole, même s'il ne requiert aucun usage des organes producteurs de sons ou de l'écriture : désignation *(deixis)* par un geste de la main, épinglage d'un prix sur une marchandise, pagination, etc.

Cette acception du mot *parole* ne ressort pas clairement de l'analyse de Saussure. On la trouve chez son élève Bally (1922). Elle est aussi ce que Gustave Guillaume a mis sous le terme de *discours,* substitué par lui à *parole* pour écarter tout ce qui ressortit à la phonétique.

Guillaume a développé, de plus, une distinction en germe dans les formules saussuriennes, celle des **valeurs de langue** et des **effets de discours.** Selon sa doctrine linguistique, la *psycho-mécanique du langage,* toute unité du système grammatical a une valeur fondamentale et une seule au niveau de la langue : les valeurs grammaticales y seraient organisées en système (linguistique « de position ») et ne recevraient leur définition essentielle qu'à ce niveau. La valeur d'une forme se réaliserait différemment selon son entourage dans le discours, et les « effets de discours » seraient variés à l'infini : aucun inventaire n'en peut être exhaustif (de même qu'on ne peut arrêter la liste des emplois métaphoriques d'un mot). On lit à l'article spécial IMPARFAIT la définition guillaumienne de ce temps par la valeur de « décadence » et ses réalisations soit temporelles, soit modales. Un autre exemple, un des premiers exploités par Guillaume, est celui de l'article *un,* dont la valeur serait « mouvement de la pensée du général au particulier », avec des réalisations de sens contraires selon que ce mouvement est saisi par la pensée très près du général (***Un** chien a quatre pattes*) ou très près du particulier *(J'ai acheté **un** chien*) ; les mêmes sens peuvent être produits par l'article *le,* de définition inverse (mouvement du particulier au général).

La conception saussurienne de la parole comporte une autre implication, non pertinente. Saussure impute à la langue les oppositions paradigmatiques, existant *in absentia* (v. PARADIGME, art. spécial), à la parole les oppositions syntagmatiques, existant *in praesentia* (v. SYNTAGME, art. spécial). Or il a été reconnu, depuis la publication du *Cours,* que la structure syntagmatique est codifiée aussi bien que la structure lexicale : les règles de la grammaire relèvent de la langue comme les articles du dictionnaire. Saussure admet dans la langue les syntagmes lexicalisés comme *prendre la mouche, forcer la main à quelqu'un, rompre une lance,* voire des phrases comme *Que vous en semble ?* Il verse dans la parole toutes les combinaisons libres, mais s'avise aussi que « des combinaisons comme *La terre tourne, Que vous dit-il ?,* etc., répondent à des types généraux, qui ont à leur tour leur support dans la langue sous forme de souvenirs concrets » (p. 173 du *Cours*). Sans doute, rédigeant son cours lui-même, aurait-il fini par rejeter cette confusion entre langue et lexique, entre parole et syntaxe.

Les linguistes d'aujourd'hui s'accordent à distinguer les syntagmes figés, comme *prendre la mouche,* ressortissant au lexique, et les syntagmes libres *(Il a pris la mouche dans sa main),* ressortissant à la syntaxe ; mais ils tiennent les uns et les autres pour faits de langue parce qu'ils sont également codifiés. Le fait de parole est le **choix,** opéré au moment du discours, d'un mot ou d'un autre, d'une construction ou d'une autre.

À cette évolution des notions linguistiques fondamentales, Noam Chomsky et ses exégètes ont donné une orientation nouvelle, en usant de termes nouveaux : *compétence* et *performance.*

Tandis que Saussure semblait en fin de compte distinguer, d'avec les phrases et groupements de mots prévisibles « répondant à des types généraux » et ressortissant à la langue, d'autres combinaisons, imprévisibles, d'essence particulière, ressortissant à la parole, Chomsky a compris et professé que toutes les combinaisons phrastiques sont mathématiquement prévisibles si l'on applique à l'infini les règles (récursives) de la grammaire. Une **langue** est le texte infini ainsi composé ; les unités syntaxiques minimales *(formants)* et l'ensemble fini de leurs règles de combinaison constituent la **compétence** du sujet parlant. Ce dernier terme prend donc la place qu'occupait la *langue* dans la terminologie saussurienne, mais la *compétence* de Chomsky ajoute la **créativité** aux propriétés de la langue saussurienne, étant bien entendu que cette créativité n'est autre, pour le mathématicien Chomsky, que celle qu'on pourrait accorder à une formule algorithmique telle que, par exemple :

$$N \rightarrow an\,(+\,b + n).$$

La « création » de la phrase ne serait que l'exécution des règles exprimées par la formule, à partir de données particulières comparables à ce que seraient, par exemple, les données mathématiques :

$$a = 5 \quad b = 2 \quad n = 3.$$

En d'autres termes, la structure superficielle que présente toute phrase particulière résulte de l'application rigoureuse des règles de la compétence à une structure profonde où est reporté en définitive tout le mystère de la création, comme toute la conception de la fleur japonaise est contenue dans une pastille de papier comprimé.

Ce n'est pourtant pas expressément au niveau de cette base complexe, substrat ou graine de la phrase, que la linguistique chomskyenne situe la **performance,** définie comme « l'emploi effectif de la langue dans des situations concrètes » (*Aspects de la théorie syntaxique,* I, 1) : Chomsky mentionne surtout, dans l'analyse des faits ressortissant à ce domaine, les facteurs extra-linguistiques capables d'entraver l'exécution automatique des formules et de bouleverser les prévisions, tels que la limitation de la mémoire (donc de la longueur des phrases), les ratés de distraction et de négligence, les changements d'intention en cours de phrase (*ibid.,* I, 2). Quant au choix initial qui est le mystère même de la « parole », Chomsky paraît s'en faire un axiome. Le domaine de la performance chomskyenne n'a qu'une minime intersection avec celui de la parole saussurienne.

La distinction langue/parole n'est que la projection sur le plan de la linguistique d'une distinction plus large, **code/communication,**

commune à toute la sémiologie (v. ce mot, art. spécial). La théorie du circuit linguistique dont le schéma, dessiné par Saussure au second paragraphe de son *Cours,* se retrouve, circonstancié, dans la théorie des fonctions du langage (v. FONCTION,

art. spécial) relève de la parole. Dans ces schémas, la parole elle-même n'a pas de place : le mot *message* y désigne une séquence matérielle, un énoncé produit selon les règles du code, et non l'acte de parole qu'analyse (plus ou moins complètement) l'ensemble du schéma.

paroli [parɔli] n. m. (mot ital. de même sens, de *paro*, 1re pers. du sing. de l'indic. prés. de *parare*, faire une mise au jeu, et du pronom *li*, « les », ou de l'adv. *li*, « là » ; 1640, Oudin [*faire paroli*, 1718, Ph. Leroux ; *donner le paroli à quelqu'un*, 1677, Mme de Sévigné — *faire...*, 1678, Mme de Sévigné]). *Vx.* À certains jeux (bassette, pharaon, etc.), action de doubler sa mise précédente, quand on vient de gagner : *Offrir, tenir le paroli.* || *Faire paroli*, laisser sur le tapis la mise engagée et la somme égale payée par le banquier. || Class. et fig. *Donner, faire le paroli à quelqu'un*, renchérir sur ce qu'il a dit ou ce qu'il a fait : *Vous m'avez désobligé, je vous donnerai le paroli* (Acad., 1694). *Pour la belle-sœur* [de Fouquet], *c'est la plus folle femme que je connaisse ; je vous ferais le paroli si je voulais vous conter tout ce que je sais d'elle* (Sévigné). *J'ai toujours condamné les premiers offenseurs, quoiqu'on leur eût fait quelquefois un paroli d'injures, parce qu'on ne leur aurait rien fait s'ils n'avaient pas commencé* (Bussy).

1. parolier [parɔlje] n. m. (de *parole* ; 1584, L. de la Porte [24], comme adj., au sens de « riche en paroles » [en parlant d'une poésie] ; comme n. m., au sens actuel, début du XXe s. [comme adj., 1757, Brunot]). Celui qui éprouve le besoin de parler, qui parle beaucoup ; bavard : *Il eût été injuste de prétendre que, comme des paroliers du Midi, ils eussent besoin de parler pour penser* (Rolland).

2. parolier, ère [parɔlje, -ɛr] n. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1842, Acad. [aussi « personne qui fait métier d'écrire le texte de certaines œuvres musicales »]). *Vx.* Auteur des paroles d'un opéra, d'une chanson (souvent péjor.) : *Le système musical actuel qui fait du poète un parolier* (Nerval). *Une romance de Breton de los Herreros, le grand parolier de Madrid* (Gautier). || *Auj.* et *spécialem.* Personne qui fait métier d'écrire le texte de certaines œuvres musicales, notamment des chansons.

paronomase [parɔnɔmaz] n. f. (bas lat. grammat. *paronomasia*, même sens, gr. *paronomasia*, même sens, dér. de *paronomazein*, transformer un mot, de *para*, à côté [de], et de *onomazein*, nommer, dér. de *onoma*, nom ; 1546, Rabelais, écrit *paronomasie* ; *paronomase*, 1701, Furetière). Procédé de rhétorique qui consiste à rapprocher des mots de sonorités voisines, mais de sens différents. (Ex. :*Qui vivra verra. Qui se ressemble s'assemble.*)

paronyme [parɔnim] n. m. et adj. (gr. *parônumos*, qui porte un nom semblable, qui dérive d'un autre mot, de *para*, à côté [de], et de *onoma*, nom ; 1805, Lunier). Mot qui est proche d'un autre par sa forme, son orthographe, sa sonorité. (Ex. :*percepteur, précepteur ; allocution, allocation ; acception, acceptation.*)

paronymie [parɔnimi] n. f. (gr. *parônumia*, même sens, de *parônumos* [v. l'art. précéd.] ; 1845, Bescherelle). Ressemblance des mots paronymes.

paronymique [parɔnimik] adj. (de *paronyme* ; 1836, Landais [*attraction paronymique*, 1963, Larousse]). Relatif aux paronymes ou à la paronymie. || *Attraction paronymique*, phénomène par lequel des mots, ne présentant qu'une ressemblance formelle, sont rapprochés du point de vue sémantique et utilisés dans des emplois équivalents.

paronyque [parɔnik] n. f. (gr. *parônukhis*, même sens, de *para*, à côté [de], et de *onux, onukhos*, ongle [la plante ayant été ainsi nommée à cause de sa structure scarieuse] ; 1562, Du Pinet, écrit *paronychia* ; 1778, Lamarck [n° 836], écrit *paronique* ; *paronyque*, 1838, Acad.). Plante herbacée, vivace ou annuelle, à petites fleurs vertes ou blanches, dont on cultive quelques espèces dans les jardins de rocaille. (On dit aussi PARONYCHIA, n. m.)

paroptique [parɔptik] adj. (de *par*[*a*]- 1 et de *optique*, adj. ; 1875, Larousse, pour qualifier une couleur produite par la lumière qui a subi une diffraction ; sens actuel, 1920, d'après Larousse, 1932). *Vision paroptique* ou *extrarétinienne*, sensibilité particulière qui permettrait d'avoir une perception visuelle des choses en dehors du sens normal de la vue, par l'intermédiaire des autres sens et notamment du toucher : *Quand Jules Romains commença de me parler de ses fameuses recherches sur la vision paroptique, mon premier mot fut qu'il fallait soumettre la chose au jugement de Victor Henry* (Duhamel).

paros [parɔs] n. m. (emploi comme n. commun de *Paros*, n. d'une des Cyclades, célèbre pour ses marbres ; av. 1872, Th. Gautier). Marbre de Paros, remarquable par sa blancheur : *Sous les blancheurs de son épaule,* | *Paros au grain éblouissant* (Gautier).

parosmie [parɔsmi] ou **paraosmie** [paraɔsmi] n. f. (de *par*[*a*]- 1 et de *-osmie*, du gr. *osmê*, odeur, odorat ; 1907, Larousse [*parosmie*], et 1932, Larousse [*paraosmie*]). Hallucination de l'odorat (généralement perception d'une odeur nauséabonde) correspondant à une sensation olfactive réelle, mais mal interprétée.

parotide [parɔtid] n. et adj. f. (lat. *parotis, -tidis*, gonflement des glandes de l'oreille, gr. *parôtis, -tidos*, même sens, de *para-*, à côté [de], et de *oûs, ôtos*, oreille ; v. 1363, Chauliac, au sens du lat. ; sens actuel, v. 1560, Paré [*glande parotide ; parotide*, n. f., 1680, Richelet]). *Parotide*, ou *glande parotide*, glande salivaire paire, située en avant de l'oreille, et qui est la plus volumineuse des glandes salivaires : *Une tumeur, un kyste de la parotide.*

parotidectomie [parɔtidɛktɔmi] n. f. (de *parotid*[*e*] et de *-ectomie*, du gr. *ektomê*, coupure, amputation, dér. de *ektemnein*, extraire par incision ; 1953, Larousse). Ablation chirurgicale d'une des glandes parotides, en cas de kyste ou de tumeur : *Parotidectomie partielle, totale.*

parotidien, enne [parɔtidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *parotide* ; 1818, Alibert, II, 363 [*loge parotidienne*, 1962, Robert]). Qui appartient, se rapporte à la parotide : *Tumeur parotidienne.* || *Loge parotidienne*, excavation profonde située sous le conduit auditif externe, et qui contient la glande parotide.

parotidite [parɔtidit] n. f. (de *parotide* ; 1830, *Dict. des termes de médecine*). Inflammation de la parotide : *Les parotidites peuvent apparaître au cours d'une maladie générale infectieuse ou constituer le signe principal des oreillons.*

parousie [paruzi] n. f. (gr. *parousia*, présence, de *parôn*, part. prés. de *pareinai*, être présent, de *para*, à côté [de], et de *einai*, être ; 1903, Larousse). En théologie, retour glorieux du Christ, à la fin des temps, en vue de l'accomplissement du jugement final : *Si la parousie est proche, c'est à la foi brûlante plus qu'aux œuvres et aux dogmes qu'il faut tout consacrer* (Camus).

paroxysme [parɔksism] n. m. (gr. *paroxusmos*, action d'exciter, paroxysme d'une maladie, dér. de *paroxunein*, aiguiser contre, exciter, exacerber, de *para*, à côté [de], et de *oxunein*, aiguiser, exciter, exaspérer, dér. de *oxus*, aigu ; 1314, Mondeville, écrit *peroxime* [*paroxime*, v. 1363, Chauliac ; *paroxisme*, 1478, Chauliac ; *paroxysme*, 1552, Rabelais], au sens 1 ; sens 2, 1831, Balzac ; sens 3, 1963, Larousse [*paroxysme volcanique*, 1903, Larousse]). **1.** Phase d'une maladie, d'un état morbide, pendant laquelle tous les symptômes se manifestent avec leur maximum d'intensité : *À dix heures du soir, les crises, qui se succédaient maintenant sans arrêt, semblaient avoir atteint leur paroxysme* (Martin du Gard). || **2.** Degré extrême d'un état affectif (sensation, émotion, sentiment) : *Une sorte de paroxysme de terreur furieuse* (Maupassant). *Dès mes premiers mots, le visage de ma mère atteignit au paroxysme d'un désespoir pourtant déjà si résigné que je compris que depuis bien des années elle le tenait tout prêt en elle pour un jour incertain et final* (Proust). *Ma piété me disposait au masochisme* [...]. *Je poussais ces émotions au paroxysme quand, revêtant la chemise ensanglantée de sainte Blandine, je m'exposais aux griffes des lions et aux regards de la foule* (Beauvoir).

|| **3.** *Paroxysme tectonique,* en géologie, phase majeure d'une déformation, en particulier d'un plissement. || *Paroxysme volcanique,* phase aiguë d'une éruption.

• SYN. : **2** *crise, exacerbation, frénésie, fureur, rage.*

paroxysmique [parɔksismik] adj. (de *paroxysme* [v. ce mot] ; 1611, Cotgrave, écrit *paroximique ; paroxysmique,* 1836, Acad.). Qui tient du paroxysme.

• REM. On dit aussi PAROXYSMAL, E, AUX (1932, Larousse).

1. paroxyste [parɔksist] n. (de *paroxysme ;* 17 sept. 1866, *Moniteur universel*). *Vx.* Artiste recherchant le maximum d'intensité expressive : [L. Gozlan] *était de sa nature ce qu'on appelle dans le jargon moderne un paroxyste, c'est-à-dire un tempérament poussant tout au paroxysme et à l'outrance* (Gautier).

2. paroxyste [parɔksist] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; début du XXe s.). Qui s'exprime avec une très grande intensité (rare) : *Sans enfants, ils vouaient à cette bête une tendresse paroxyste* (Margueritte).

paroxystique [parɔksistik] adj. (de *paroxysme ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine,* au sens 2 ; sens 1, 1923, Larousse). **1.** Qui présente un ou des paroxysmes : *Douleur, dyspnée paroxystique.* || **2.** Qui correspond à un paroxysme : *Période paroxystique.*

paroxyton [parɔksitɔ̃] adj. et n. m. (gr. *paroxutonos,* même sens, de *para,* à côté [de], et de *oxutonos,* oxyton [v. OXYTON] ; 1570, Hervet, écrit *paroxytone,* comme n. m. ; écrit *paroxyton,* comme adj. et n. m., 1868, Littré). Se dit d'un mot qui a l'accent tonique sur l'avant-dernière syllabe, ou pénultième.

paroxytonique [parɔksitɔnik] adj. (de *paroxyton ;* 1932, Larousse). Qui est caractérisé par le paroxytonisme : *L'italien est une langue paroxytonique.*

paroxytonisme [parɔksitɔnism] n. m. (de *paroxyton ;* 1932, Larousse). Tendance d'une langue à accentuer l'avant-dernière syllabe des mots.

parpaigne [parpɛɲ] adj. f. (de *parpaing ;* 1578, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* IX, 34). Se dit d'une pierre occupant toute l'épaisseur d'un mur, et qui, par conséquent, a deux faces apparentes.

parpaillot, e [parpajo, -ɔt] n. (mot issu, par changement de suff., de *parpaillon,* papillon [1534, Rabelais], altér. de *papillon ;* 1534, Rabelais, avec un sens peu clair [probablem. celui de « papillon »] ; sens 1 [peut-être par comparaison de l'infidélité des protestants avec l'inconstance apparente des papillons, qui volent de fleur en fleur], fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** *Péjor.* ou *fam.* Sobriquet donné d'abord aux calvinistes, puis aux protestants en général : *Ses deux petits enfants, à qui elle reprochait d'être des parpaillots* (Balzac). *Bien sûr, je ne te parle pas de ces choses-là, à toi, comme j'en parlerais, si jamais ça m'arrivait, à ce parpaillot d'Aufrère* (Duhamel). || **2.** *Vx.* Mécréant, impie : *En écoutant ces récits, ma grand-mère faisait semblant de s'indigner, elle appelait son mari « mécréant » et « parpaillot », elle lui donnait des tapes sur les doigts, mais l'indulgence de son sourire achevait de me désabuser ; elle ne croyait à rien ; seul, son scepticisme l'empêchait d'être athée* (Sartre).

parpaing [parpɛ̃] n. m. (lat. pop. **perpetaneus,* ininterrompu, élargissement du lat. class. *perpes, perpetis,* ininterrompu, continuel, perpétuel ; 1291, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [III, 96], écrit *perpein,* au sens de « direction de la longueur » [dans une pierre de construction] ; sens 1, 1304, Godefroy, écrit *parpain* [*parpaing,* 1676, Félibien ; *parpaings d'appui,* 1694, Th. Corneille] ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1935, Acad.). **1.** Pierre qui occupe toute l'épaisseur d'un mur et a deux parements à découvert. || *Parpaings d'appui,* pierres à deux parements formant l'appui d'une croisée. || **2.** Dans une pierre de taille, hauteur du parement. || **3.** Aggloméré parallélépipédique moulé et comprimé, en mortier de ciment et de gravillon, ou en mortier de ciment et de mâchefer ou de pouzzolane, utilisé en maçonnerie.

parpelette [parpəlɛt] n. f. (origine obscure ; juin 1909, Larousse). Tranche mince découpée dans les filets de thon, que l'on conserve en boîte, dans l'huile.

parpine [parpin] n. f. (var. de *parpaigne ;* 1838, Acad.). Bout de planche que l'on place en travers, dans l'épaisseur d'un mur en pisé, pour empêcher les lézardes et les déversements.

Parque [park] n. f. (lat. *Parca,* même sens ; début du XVIe s., écrit *Parce ; Parque,* 1564, J. Thierry [« la destinée, la mort », av. 1585, Ronsard]). Chacune des trois déesses infernales qui, dans la mythologie latine, filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie humaine. || *La Parque,* la destinée, la mort.

parquement [parkmɑ̃ *ou* parkəmɑ̃] n. m. (de *parquer ;* 7 déc. 1873, *Journ. officiel,* p. 7543). Action de parquer.

parquer [parke] v. tr. (de *parc ;* fin du XIVe s., Godefroy, au sens 1 [*parquer des huîtres,* 1660, Oudin ; *parquer une terre,* 1751, *Dict. universel d'agriculture*] ; sens 2, début du XVIe s., La Curne ; sens 3, 1819, Boiste ; sens 4, av. 1850, Balzac ; sens 5, 1694, Acad. ; sens 6, v. 1940, d'après le *FEW,* VII, 667 *a*). **1.** Enfermer des animaux, du bétail dans un parc : *Parquer des bovins. Au loin, dans la vallée que le sentier domine, on distingue les troupeaux de moutons encore parqués* (Gide). || Spécialem. *Parquer des huîtres,* les placer dans des enceintes appelées « parcs », pour les y laisser grossir. || Par extens. *Parquer une terre,* y établir des parcs à bestiaux. || **2.** Enfermer des personnes dans un espace clos : *Parquer des soldats dans un cantonnement. Parquer des prisonniers. Je me souviens de ce qu'il advint d'eux quand mon père parqua les trois mille réfugiés berbères dans un camp au nord de la ville* (Saint-Exupéry). || **3.** Placer, rassembler des personnes dans un lieu d'étendue restreinte : *Tous les fonctionnaires, toutes les autorités, en grand costume tous, et chamarrés de dorures, étaient parqués sur la grande place de Top-Kapou* (Loti). || **4.** *Fig.* et *littér.* Enfermer dans un état, une situation, une spécialité : *Nous nous hâtons de parquer nos enfants parmi des enfants de notre classe, bourgeoise ou populaire, à l'école, aux collèges* (Michelet). *Parquer le génie dans des compartiments est une invention bizarre* (Gautier). || **5.** Disposer régulièrement du matériel militaire, pour former un parc : *Parquer des vivres, des munitions, des camions.* || **6.** Ranger une voiture automobile dans un parc de stationnement.

• SYN. : **1** *enclore ;* **3** *entasser ;* **6** *garer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1660, Oudin ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1930, G. Duhamel). **1.** Séjourner, demeurer dans un parc : *Les moutons parquent.* || **2.** Former un parc : *L'artillerie parquait le long du bois* (Acad.). || **3.** Stationner dans un parc : *Descendons, dit Mrs. Lytton. Il nous faut « parquer » ici, loin du centre où le stationnement est tout à fait défendu* (Duhamel).

parquet [parkɛ] n. m. (dimin. de *parc ;* v. 1354, *Modus,* au sens de « lieu clos de branches où l'on attire les perdrix pour les prendre » ; sens I, 1, début du XVIe s. ; sens I, 2, 1963, Larousse [« enclos... où l'on élève les faisans... », 1756, *Encyclopédie,* VI, 381 *a*] ; sens I, 3, 1366, Soudet, 20 [« local où les magistrats... exercent leurs fonctions en dehors des audiences », 1549, R. Estienne ; *parquet des huissiers,* 1649, Retz] ; sens I, 4, 1694, Acad. [« le ministère public en tant qu'organe judiciaire », 1893, *Dict. général ; parquet général,* 20 avr. 1810, *Bulletin des lois ; petit parquet,* 1888, Larousse] ; sens I, 5, 1802, Brunot [« compagnie formée par les agents de change d'une même place », 1875, Larousse] ; sens I, 6, 1701, Furetière ; sens I, 7, 1829, Boiste [« ensemble du public qui s'y trouvait », av. 1772, Piron] ; sens II, 1 [proprem. « petit enclos planchéié »], 1664, *Comptes des bâtiments du roi... Louis XIV,* I, 15 ; sens II, 2, 1718, Acad. [« panneau d'un retable », 1385, Gay] ; sens II, 3, 1903, Larousse [aussi *parquet de la machine*]).

I. 1. *Vx.* Partie, compartiment d'un pâturage, d'un parc : *Après la messe, le roi alla tirer dans les parquets nouveaux* (Dan-

geau). || **2.** *Auj.* Partie de terrain, généralement clôturée, attenante à un poulailler et utilisée comme parcours pour les volailles. || *Spécialem.* Enclos, volière où l'on élève les faisans, les perdreaux destinés au peuplement : *On a dit que j'avais pris vos faisans en parquets* (Genevoix). || **3.** *Vx.* Espace d'une salle de justice compris entre la partie où siégeaient les juges et la barre où se tenaient les avocats. || *Auj.* Local où les magistrats du ministère public exercent leurs fonctions en dehors des audiences. || *Parquet des huissiers,* lieu où les huissiers se tiennent pendant la séance des juges. || **4.** Ensemble des magistrats qui exercent le ministère public auprès d'une juridiction. || Le ministère public en tant qu'organe judiciaire : *Déposer une plainte au parquet. Le juge se rassit. « Écoutez-moi, commissaire... En tant que juge commis par le parquet pour instruire la plainte en vol contre X... »* (Vailland). *Il entendit une auto s'arrêter. C'était le parquet* (Simenon). || *Parquet général,* parquet établi auprès d'une cour d'appel, sous l'autorité d'un procureur général. || *Petit parquet,* service de permanence institué dans les grandes villes et placé sous l'autorité d'un substitut du procureur de la République, chargé d'étudier sur l'heure les flagrants délits mineurs : *Papa est au petit parquet, depuis onze heures du matin. Cela ne te dit rien. Je m'explique. Papa est arrêté...* (Duhamel). || **5.** Enceinte d'une Bourse des valeurs où les agents de change se réunissent pour la négociation des effets publics et particuliers. || *Par extens.* Compagnie formée par l'ensemble des agents de change d'une même place : *Le parquet de Paris.* || **6.** Dans les temples protestants, enceinte qui, autref., était réservée aux ministres, aux « anciens » et aux personnes de distinction. || **7.** *Vx.* Partie de la salle d'un théâtre comprise entre les musiciens et le parterre, qu'on appelle auj. ORCHESTRE : *Vous ne vous retirez pas au milieu du dernier acte, et vous restez seul dans la salle avec le public du parquet* (Nerval). || *Par extens.* Ensemble du public qui s'y trouvait : *Le parquet applaudit.*

II. 1. Ensemble de lames de bois assemblées à rainure et languette, ou placage présentant une disposition régulière, qui sert de sol dans les habitations : *Les lames d'un parquet sont généralement posées et clouées sur les lambourdes. Parquet de chêne, de sapin. Parquet à l'anglaise, à points de Hongrie, en épi, à compartiments. Parquet par panneaux. Parquet-mosaïque. Parquet ciré, vitrifié.* || **2.** *Vx.* Assemblage de pièces de bois destiné à recevoir une glace ou la toile d'un tableau. || **3.** Vx. *Parquet de chauffe,* sur un bateau, ensemble des tôles du compartiment de la chaufferie. || *Parquet de la machine,* ensemble des plates-formes sur lesquelles circulent les mécaniciens.

• SYN. : **II, 1** *plancher.*

parquetage [parkətaʒ] n. m. (de *parquet* [v. ce mot] ; fin du XVI^e s., Palissy, au sens de « division des marais salants » ; 1611, Cotgrave, au sens de « terrain clôturé » ; 1621, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* [XXVIII, 108], au sens de « marqueterie » ; sens actuel, 1647, Palladio, 128 [« ouvrage de parquet... » ; « action de parqueter... », 1875, Larousse]). Action de parqueter une pièce. || Ouvrage de parquet ou imitant les assemblages du parquet : *Il expliquait les avantages du linoléum sur le parquetage* (Frapié).

parqueter [parkəte] v. tr. (de *parquet* [v. ce mot] ; v. 1354, *Modus,* au sens de « prendre [le lièvre] dans un clos » ; sens 1, 1680, Richelet [« couvrir le sol d'un autre revêtement », 1671, Pomey] ; sens 2, 1690, Boursault ; sens 3, 1962, Robert). [Conj. **4 a.**] **1.** Couvrir le sol d'un parquet. || Couvrir le sol d'un autre revêtement : *Le sol parqueté de faïences à fleurs* (Fromentin). || **2.** Garnir de boiseries exécutées à la façon d'un parquet : *Horscher et sa femme m'attendaient dans leur petit salon aux murs parquetés. meublé de sièges en bois clair* (Romains). || **3.** *Parqueter un tableau,* redresser les planches disjointes d'un tableau peint ou consolider une toile en appliquant des traverses de bois sous le châssis.

• SYN. : **1** *planchéier.*

parqueterie [parkətri *ou* kɛtri] n. f. (de *parquet ;* 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général* [« usine qui se livre à cette activité », 1932, Larousse]). **1.** Pose des parquets. || **2.** Fabrication industrielle des parquets. || Usine qui se livre à cette activité.

parqueteur [parkətœr] n. m. et adj. (de *parqueter ;* 1691, *Comptes des bâtiments du roi... Louis XIV,* III, 523). Ouvrier qui fabrique ou pose des parquets.

parqueteuse [parkətøz] n. f. (de *parqueter ;* 1932, Larousse). Machine à faire le parquet.

parqueur, euse [parkœr, -øz] n. (de *parquer ;* 1868, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Personne qui pratique l'élevage des huîtres dans des parcs. || **2.** Personne qui s'occupe des animaux dans un parc.

• REM. Au sens 2, on dit aussi PARQUIER.

parquier [parkje] n. m. (de *parc ;* XIII^e s., au sens 1 [le mot ne semble pas être attesté en ce sens entre le milieu du XV^e s. et 1838, Acad.] ; sens 2, 1769, Duhamel du Monceau). **1.** Celui qui garde les bestiaux dans un parc. || **2.** Pêcheur employé à prendre du poisson dans un parc.

• REM. Au sens 1, on dit aussi PARQUEUR.

parr [par] n. m. (mot angl. de même sens ; 1868, La Blanchère). Jeune saumon ayant encore sa livrée juvénile. (Syn. SAMLET, TACON.)

parrain [parɛ̃] n. m. (bas lat. ecclés. *patrinus,* parrain, du lat. class. *pater, patris,* père ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *parain* [*parrain,* v. 1155, Wace], au sens 1 [« celui qui présente un confirmand à la confirmation », 1690, Furetière] ; sens 2-4, 1690, Furetière [« celui qui reçoit une personne dans un ordre honorifique... », 1740, Acad. ; à l'Académie française, 1868, Littré] ; sens 5, 1875, Larousse [à l'O.N.U., milieu du XX^e s.]). **1.** Celui qui, conjointement avec la marraine, présente un enfant au baptême, le tient sur les fonts baptismaux et veille à son éducation religieuse. || Celui qui présente un confirmand à la confirmation. || **2.** Celui qui, lors de la bénédiction d'une cloche ou du lancement d'un bateau, est choisi pour leur donner un nom. || **3.** Celui qui donne un nom à quelque chose ou à quelqu'un. || **4.** Celui qui présentait le novice à sa réception dans la chevalerie. || Celui qui reçoit une personne dans un ordre honorifique et lui en remet les insignes. || À l'Académie française, chacun des deux académiciens qui assistent le récipiendaire le jour de sa réception. || **5.** Celui qui présente une personne pour la faire admettre dans une compagnie, un cercle, une société, et lui sert de répondant. || À l'O.N.U., le pays (ou son représentant) qui présente à l'assemblée un pays nouvellement admis.

parrainage [parɛnaʒ] n. m. (de *parrain ;* début du XIII^e s., *Amis et Amiles,* au plur., écrit *parrinaiges,* au sens de « parrain et marraine » ; écrit *parrainage,* au sens 1, 1829, Vidocq ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1935, Acad.). **1.** Fonction, qualité de parrain ou de marraine. || **2.** Action de parrainer quelqu'un, d'appuyer sa candidature à l'Académie ou de faciliter son admission dans une compagnie, une société, un club, etc. || **3.** *Fig.* Protection ou caution morale accordée à une entreprise par une personne ou un groupe de personnes : *Une fondation créée avec le parrainage d'un ministre et de plusieurs personnalités. Le meilleur des catholiques a le droit d'entrer en fureur, le jour où il découvre que ces beaux parrainages ont servi de couverture à une escroquerie* (Romains).

• SYN. : **3** *appui, caution, garantie, patronage, recommandation, soutien.*

parrainer [parɛne] v. tr. (de *parrain*[*age*] ; 1955, *FEW* [VIII, 23 *a*], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Appuyer de son influence ou de son autorité un projet, une entreprise, etc. || **2.** Présenter quelqu'un, lui servir de caution pour le faire admettre dans une compagnie.

• SYN. : **1** *cautionner, patronner, soutenir ;* **2** *introduire, lancer, pousser.*

1. parricide [parisid] n. et adj. (lat. *parricida,* mêmes sens, de *parri-* [élément issu de l'indo-européen **pāsos,* parent] et de *caedere,* abattre, tuer ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 2 [adjectiv., 1640, Corneille] ; sens 1, v. 1213, *Fet des Romains* [adjectiv., début du XVI^e s.] ; sens 3, v. 1265, Br. Latini). **1.** Personne qui tue son père ou sa mère, ou l'un de ses ascendants : *Un, une parricide ;* et adjectiv. : *Un fils parricide.* || **2.** *Class.* Personne qui se rend coupable du meurtre d'un proche parent (frère, sœur, enfant, etc.) : *La conscience du parricide* [Caïn], *agitée de continuelles frayeurs* (Bossuet) ; et adjectiv. : *Serai-je parricide, afin d'être bon père ?* (Racine). || **3.** *Class.* Personne qui attente à la vie du souverain ou se rend coupable d'un acte criminel contre la patrie, les dieux, etc. : *Ceux qui sont instruits des affaires, étant obligés d'avouer que le roi* (Charles I^er] *n'avait point donné d'ouverture ni de prétexte aux excès sacrilèges dont nous abhorrons la mémoire, en accusent la fierté indomptable de la nation ; et je confesse que la haine des parricides pourrait jeter les esprits dans ce sentiment* (Bossuet). *C'est l'ennemi commun de l'État et des Dieux* [...], | *Un traître, un scélérat, un lâche, un parricide* (Corneille).

◆ adj. (1530, Godefroy). Qui a trait, se rapporte au meurtre du père, de la mère, d'un ascendant, et, *class.,* au meurtre d'un proche parent, d'un souverain, ou à un forfait odieux : *Attentat, geste parricide. Il* [Amurat] *poursuit son dessein parricide* (Racine).

2. parricide [parisid] n. m. (lat. *parricidium,* mêmes sens, de *parricida* [v. l'art. précéd.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1-2 ; sens 3, début du XVII^e s., Malherbe). **1.** Meurtre du père, ou de la mère, ou de tout autre ascendant légitime : *Quant à son parricide, il l'avait oublié* (Hugo). || **2.** *Class.* Meurtre d'un proche parent : *En ce lieu Rome a vu le premier parricide* [meurtre de Camille par son frère Horace] (Corneille). || **3.** *Class.* Attentat sur la personne d'un souverain, ou crime contre la patrie : *Tais-toi perfide,* | *Et n'impute qu'à toi ton lâche parricide* [meurtre de Pyrrhus par Oreste] (Racine).

parsec [parsɛk] n. m. (de *par*[*allaxe*] et de *sec*[*onde*] ; 1932, Larousse). Unité de distance utilisée en astronomie et correspondant à la distance à la Terre d'une étoile dont la parallaxe annuelle serait d'une seconde : *Le parsec vaut 3,26 années de lumière, soit 3,08.10*^{13} *kilomètres.*

parsemer [parsəme] v. tr. (de *par* et de *semer ;* fin du XV^e s., au sens 1 ; sens 2, av. 1777, Gresset ; sens 3, milieu du XVI^e s., Ronsard). [Conj. **5 a.**] **1.** Couvrir une surface de choses répandues çà et là : *Parsemer la chaussée de fleurs, de confettis.* || **2.** *Fig.* Agrémenter un ouvrage de traits, d'ornements placés de loin en loin : *Parsemer un exposé de réflexions spirituelles.* || **3.** En parlant de choses, être répandu ou éparpillé sur quelque chose : *Déjà plus d'une feuille sèche* | *Parsème les gazons jaunis* (Gautier). *La vue est belle de là-haut. Au fond de la Corne d'Or, le sombre paysage d'Eyoub ;* [...] *et puis des collines tristes, teintées de nuances sombres et parsemées de marbres* (Loti). *D'immenses labours que parsèment des bosquets* (Barrès). *Des souillures grasses, des plaques de poussière épaisse parsemaient son vêtement* (Romains).

● SYN. : **1** *saupoudrer, semer ;* **2** *entremêler, farcir, hérisser, larder, truffer ;* **3** *consteller, émailler, joncher.*

parsi, e [parsi] ou **parse** [pars] n. et adj. (persan *Pārsī,* Persan, de *Pārs,* Perse ; 1653, La Boullaye, 187 [*parsi*], et 1868, Littré [*parse*]). Se dit des adeptes du mazdéisme établis en Inde (leurs coreligionnaires demeurés en Perse étant connus sous le nom de *guèbres*).

◆ adj. (1868, Littré [*parsi* et *parse*]). Qui se rapporte aux parsis : *Religion parsie. La colonie parsie du Gujerât.*

◆ **parsi** n. m. (1868, Littré). Système de transcription en écriture persane du pahlavi, langue parlée en Perse sous les Sassanides.

parsisme [parsism] n. m. (de *parsi ;* 1^er mars 1872, *Revue des Deux Mondes,* p. 134). Religion des parsis : *Le parsisme, l'hellénisme, le judaïsme auraient pu se développer durant des siècles sans produire ce fait fécond, unique, grandiose, qui s'appelle le christianisme* (Renan).

1. part [par] n. f. ● ÉTYM. Lat. *partem,* accus. de *pars, partis,* part, partie, portion, point de l'espace, cause, parti, rôle d'un acteur ; 842, *Serments de Strasbourg* (v. § B, sens I, 2). — A : sens I, 1, v. 1138, Gaimar ; sens I, 2, v. 980, *Passion du Christ* (*pour une part..,* 1903, Jaurès) ; sens II, 1, v. 1155, Wace (*ne pas jeter sa part aux chiens,* 1640, Oudin [*n'en pas donner sa part,* fin du XVII^e s., Saint-Simon] ; *la part du lion,* 1835, Acad. ; *la part du pauvre,* 1875, Larousse [« la plus petite part », XX^e s.] ; *la part à Dieu,* 1690, Furetière ; *part à deux,* av. 1850, Balzac [..*à nous deux,* 1808, d'Hautel]) ; sens II, 2, 1559, Amyot (« participation à des choses qui se divisent », 1249, Godefroy ; *part d'enfant,* 1875, Larousse ; *part héréditaire,* 1690, Furetière ; *part virile,* 1868, Littré) ; sens II, 3, 1903, Larousse (aussi *part de fondateur* et *part bénéficiaire ; part d'intérêts,* 1936, Capitant ; *part sociale,* 1962, Robert ; *part de prise,* 1869, Littré, art. *prise ; naviguer à la part,* 1721, Trévoux [*être à la part,* 1868, Littré]) ; sens II, 4, 5 janv. 1758, Voltaire (*à part entière,* 4 juin 1958, d'après Courrière) ; sens II, 5, 1580, Montaigne (« ce qui échoit à quelqu'un... », v. 1188, Aimon de Varennes) ; sens II, 6, 1636, Corneille ; sens II, 7, 1875, Larousse ; sens III, v. les datations à l'intérieur de l'article. — B : sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 2, 842, *Serments de Strasbourg* (aussi *de ma part,* « de mon côté » et « quant à moi » ; *de bonne part,* 1655, Molière [*de mauvaise part,* av. 1719, M^me de Maintenon]) ; sens II, III et IV, v. les datations à l'intérieur de l'article.

A. Notion de partage ou de participation.

● **I.** SANS IDÉE D'ATTRIBUTION OU D'AFFECTATION PARTICULIÈRE **1.** *Class.* ou *dialect.* Partie d'un tout, d'un ensemble d'êtres ou de choses : *Vous en avez d'autres* [des boulets], *plus pesants et plus massifs, qui vous coupent en deux parts ou qui vous éventrent* (La Bruyère). *Pour causer avec elle une part de la nuit* (Corneille). *Une part de mes chiens se sépare de l'autre* (Molière). *Ils s'étaient cachés, dispersés, et ils se retrouvaient là, un peu plus d'un millier, part dans la commune de SaintAmbroise, part dans celles de Chantepie et de Château-Blanc* (Pérochon). || **2.** *Auj.* Élément plus ou moins important d'un tout que l'on considère séparément du reste (surtout en parlant de choses abstraites) : *Abandonner une part de son autorité, de ses prérogatives. Dans sa réussite, il y a une part de chance. Là-haut comme ici-bas, nos souvenirs seront une part importante de nos biens et de nos maux* (Joubert). *L'amour est comme la fièvre, il naît et s'éteint sans que la volonté y ait pris la moindre part* (Stendhal). *Il est sûr qu'une femme met dans une âme aimée une part de son âme* (Musset). *Il* [Flaubert] *a tellement méprisé l'humanité en lui et dans les autres, qu 'il ne discerne plus cette part de la créature où Dieu a imprimé sa marque* (Mauriac). || *Pour une part, une bonne part, une grande part, une large part,* en partie, dans une certaine mesure, dans une large mesure : *J'étais sûre* [...] *que la vie de Philippe dépendait maintenant pour une grande part des décisions de Solange* (Maurois).

● **II.** AVEC IDÉE DE RÉPARTITION OU D'AFFECTATION **1.** Partie d'un tout ou d'un ensemble divisé qui est attribuée à quelqu'un ou affectée à quelque chose : *Couper un gâteau en quatre et donner une part à chacun. Acheter une part de tarte. Réclamer, recevoir, abandonner sa part. Choisir la plus petite, la plus grosse part. Faire plusieurs parts dans ses dépenses. Réduire la part de son budget consacrée aux loisirs. Un paysan* [...] *se prendrait pour un malappris s'il ne faisait autant de parts qu'il a de compagnons* (Thibaudet). || *Ne pas jeter* (ou *donner*) *sa part aux chiens, n'en pas donner sa part,* soutenir âprement ses droits à quelque chose, ou ne pas laisser passer l'occasion de faire un profit, d'obtenir un avantage. || *La part*

du lion, celle qu'une personne s'attribue par la force ou en vertu de son autorité, et, plus généralement, la plus grosse ou la meilleure part. || *La part du pauvre, la part à Dieu,* celle qui était mise de côté pour la venue éventuelle d'un pauvre. || Spécialem. *La part du pauvre,* la plus petite part. || Fig. *Part du gâteau,* v. GÂTEAU 1. || Fam. *Part à deux,* ou (vx) *part à nous deux,* formule employée pour exiger de quelqu'un le partage en deux parties égales des bénéfices d'une entreprise ou d'une trouvaille. || **2.** *Spécialem.* Portion d'un patrimoine attribuée à un copartageant : *Chacun des cohéritiers peut demander sa part en nature des meubles et immeubles de la succession* (Code civil). || *Part d'enfant,* ce qui revient légalement à chaque enfant dans une succession. || *Part héréditaire,* part dans une succession. || *Part virile,* fraction résultant de la division d'une masse indivise par le nombre d'ayants droit. || **3.** En droit commercial, fraction du capital social appartenant à un associé : *Quand elle se présentait dans une boîte quelconque, le directeur commençait à lui demander combien elle prenait de parts dans l'affaire* (France). || *Part de fondateur* ou *part bénéficiaire,* titre représentatif d'une quote-part du capital social d'une société anonyme lors de sa dissolution, qui ouvre droit aux bénéfices pendant son fonctionnement sans conférer aucun droit de participer à son administration. || *Part d'intérêts,* portion du capital social appartenant à un associé en nom collectif. || *Part sociale,* portion déterminée du capital social d'une société (société à responsabilité limitée, à capital variable, en participation, en commandite simple...) ou d'une coopérative détenue par un associé. || Vx. *Part de prise,* portion déterminée de la valeur d'une prise de guerre qui revenait jadis à chaque homme de l'équipage d'un navire de guerre. || *Naviguer à la part, être à la part,* sur un bateau de pêche, être rétribué au prorata du produit de la pêche. || **4.** Dans les troupes de comédiens en association (régime qui est encore celui de la Comédie-Française), somme proportionnelle accordée à un artiste sur les recettes ou sur les bénéfices : *Sociétaire à part entière.* || Fig. *À part entière,* se dit d'une personne qui jouit sans restriction des droits et avantages attachés à une certaine qualité : *Français, citoyen à part entière. Un allié à part entière.* || **5.** *Fig.* Ce qui revient à quelqu'un dans la répartition d'une chose abstraite : *Avoir une part de responsabilité dans un accident. L'amour d'une mère ! amour que nul n'oublie ! | [...] Chacun en a sa part, et tous l'ont tout entier* (Hugo). || *Spécialem.* Ce qui échoit à quelqu'un, ce qui lui est attribué de bon ou de mauvais, par la nature, le sort, le hasard, etc. (par comparaison à ce qui échoit à autrui) *Chacun a sa part de joies et de peines ici-bas. Ne vous plaignez pas de votre sort, c'est encore vous qui avez la meilleure part. Le tourment perpétuel est la part des jaloux.* || **6.** *Class.* Place qu'une personne occupe dans les sentiments d'une autre, amour, affection qu'elle lui inspire : *Ah ! Reine, en votre cœur il garde trop de part* (Corneille). *Non, je ne prétends plus demeurer engagé | Pour un cœur où je vois le peu de part que j'ai* (Molière). || **7.** Contribution, concours qu'une personne apporte à une entreprise commune, à une œuvre collective : *Payer sa part de frais. Donner sa part de travail à un ouvrage. Chacun doit fournir sa part d'efforts pour assurer le succès de l'entreprise. Les femmes ont eu une part dans la formation de l'esprit français* (Renan). DON BALTHAZAR : *Lui, du moins, vous ne pouvez pas douter qu'il ne remplisse pas envers vous sa part* (Claudel).

• **III.** DANS DES LOCUTIONS VERBALES. **1.** *Avoir part à* (sens 1, av. 1678, La Rochefoucauld [*avoir part en,* v. 1155, Wace ; *avoir part au gâteau,* 1587, F. de La Noue] ; sens 2, v. 980, *Passion du Christ ;* sens 3, 1538, R. Estienne [avec un sujet désignant une chose, 1656, Pascal]). Recevoir une part de quelque chose, participer à quelque avantage : *Avoir part aux bénéfices d'une entreprise. Avoir part aux responsabilités.* || Class. *Avoir part en,* même sens : *Que n'ai-je vu le jour quelques lustres plus tard ! | Disais-je ; en ses bontés peut-être aurais-je part* (Corneille). || Fam. *Avoir part au gâteau,* avoir sa part de profits dans une opération fructueuse : *N'y a-t-il qu'à dire, pour vous tirer d'intrigue, que vous n'avez pas eu part au gâteau ?* (Lesage). || *Class.* Être concerné par quelque chose, y participer ou y être impliqué moralement : *J'avais part à l'affront, j'en ai cherché l'auteur* (Corneille). *La reine a eu part à cette grandeur* [du sang royal], *non seulement par la riche et fière maison de Bourgogne, mais encore par Isabelle de France, sa mère* (Bossuet). || *Class.* et *littér.* Participer, contribuer activement à quelque chose : *Vous verrez qu'ils ont part sans doute au vol que l'on m'a fait* (Molière). *Il eut part à la construction d'un pont sur le Danube, ce qui lui donna occasion d'observer les ruines d'un ancien pont de Trajan sur le même fleuve* (Fontenelle). *Il n'a point de part aux conseils du Roi* (Acad., 1694). *Les citoyens d'un État doivent avoir part à la confection des lois et à leur garantie* (Staël) ; et avec un sujet désignant une chose : *Le hasard et la force ont beaucoup de part au succès* (Fénelon). || **2.** *Prendre part à* (v. 1138, Gaimar, au sens de « prendre sa part de » ; sens 1, 1640, Corneille ; sens 2-3, 1636, Corneille [avec un déterminant, 1669, Molière]).Participer personnellement à quelque chose, y jouer un rôle actif : *Prendre part à l'élaboration d'un projet, à des délibérations. Trois députés n'ont pas pris part au vote. Il* [le comte de Rochechouart] *prit alors part à l'expédition punitive contre les petits princes du Caucase qui constamment ravageaient et pillaient les villages des Cosaques Zaporogues* (Aragon). *Ne soyez pas de mauvaise foi, monsieur Botard, M. Bérenger n'a pas pris part à la controverse. Il vient à peine d'arriver* (Ionesco). || Éprouver les mêmes sentiments qu'une autre personne, être de cœur avec elle (souvent dans des circonstances malheureuses) : *Prendre part à la douleur, à la peine, à la tristesse d'un ami. Prendre part à la joie, à l'allégresse générale.* || *Class.* Prendre intérêt à quelque chose : *Il m'est* [...] *avantageux que l'on sache* [...] *que vous prenez part à tous mes ouvrages* (Racine) ; et avec un déterminant : *Et je vais à Madame annoncer par avance | La part que vous prenez à sa convalescence* (Molière). || **3.** *Faire la part* (sens 1, 1875, Larousse [*faire la part belle à quelqu'un,* 1962, Robert] ; sens 2, 1835, Acad. [*faire la part des choses,* 1962, Robert ; *faire sa part à quelque chose,* 1813, Royer-Collard]). *Faire la part de quelqu'un,* déterminer ce qui doit lui revenir de droit dans une répartition, une distribution : *Faire la part de tous les créanciers.* || *Faire la part belle à quelqu'un,* l'avantager, lui accorder plus que ce à quoi il pourrait normalement prétendre. || Par extens. *Faire la part du feu,* v. FEU. || *Faire la part de quelque chose,* en tenir compte dans une appréciation : *Faire la part des circonstances. Faire la part de l'oubli, de la déformation dans un témoignage. Elle* [la pensée grecque] *fait la part de tout, équilibrant l'ombre par la lumière* (Camus). || *Faire la part des choses,* être large d'esprit, tenir compte de tout dans son jugement. || *Faire sa part à quelque chose,* ne pas le négliger, lui attribuer la place, l'importance qu'il mérite : *Nous ne reprochons pas au sermonnaire chrétien de faire sa part à la passion de la gloire* (Benda). || **4.** *Faire part de quelque chose à quelqu'un* (sens 1, fin du XII^e s., Reclus de Moiliens ; sens 2, 1559, Amyot [*lettre de faire part,* 1875, Larousse — *lettre de part,* 10 juin 1833, Sainte-Beuve, et *billet de part,* 1798, Acad. ; *faire part que,* XX^e s.]). *Class.* Donner une part de quelque chose à quelqu'un, l'y faire participer : *L'un amasse du bien, dont sa femme fait part | À ceux qui prennent soin de le faire cornard* (Molière). *Claude vous adopta* [...], *| Vous appela Néron, et du pouvoir suprême | Voulut avant le temps vous faire part lui-même* (Racine). || Faire partager à d'autres la connaissance de quelque chose, leur en donner communication, les en informer : *Faire part de ses projets à un ami. Faire part de ses doutes, de ses inquiétudes à quelqu'un. Faire part d'un*

deuil, d'une naissance, de son changement d'adresse. À l'avenir, vous voudrez bien me faire part de vos motifs avant d'exécuter personne (Gide). || *Lettre de faire part,* et (vx) *lettre de part* ou *billet de part,* lettre ou carte imprimée par laquelle on fait connaître un mariage, une naissance, un décès, etc. : *Tout le Paris lettré et artistique a reçu, il y a une dizaine d'années, ce petit billet de part sur papier satiné, aux armes des comtes d'Athis-Mons* (Daudet). *Depuis l'âge de dix-sept ans, il conservait toutes les cartes d'invitations reçues aux dîners et aux bals, et tous les billets de part, classés par degrés de parenté* (Montherlant). || *Un faire-part,* n. m. invar., v. à l'ordre alphab. || *Faire part que,* informer, annoncer que : *Il nous a fait part qu'il allait se marier.* || **5.** *Donner part de quelque chose* (1654, La Rochefoucauld). Class. Informer, « faire part » de : *Donner part de ses desseins* (Acad., 1694). *J'ose en donner part à Votre Éminence comme à un ami* (Bossuet).

• SYN. : **I, 2** *bribe, fraction, fragment, parcelle, partie.* || **II, 1** *morceau, portion, ration, tranche, tronçon ;* **2** *partage, quotité ;* **5** *destin, lot, sort ;* **7** *quote-part.*

B. Notion de lieu ou d'origine.

• **I.** EN EMPLOI LIBRE. **1.** *Vx.* Endroit, lieu, région : *On doute en quelle part est le funeste lieu | Que réserve aux damnés la justice de Dieu* (Malherbe). || **2.** *Class.* Côté, direction : *Tirez de cette part ; et vous, tirez de l'autre* (Molière). || Class. *De ma (ta, sa,* etc.*)part,* de mon (ton, son, etc.) côté : *Deux chèvres donc s'émancipant, | Toutes deux ayant patte blanche, | Quittèrent les bas prés, chacune de sa part* (La Fontaine). *Allez de votre part assembler vos amis* (Corneille) ; quant à moi, quant à lui, etc. : *Vous ferez ce qu'il vous plaira, mais de ma part je n'y consentirai jamais* (Acad., 1694). *Je saurai de ma part expliquer ce silence* (Molière). || Class. *De bonne, de mauvaise part,* de bonne ou de mauvaise source, d'une personne digne de foi ou sujette à caution : *Je sais de bonne part qu'on t'a fait appeler* [en duel] (Molière). *On m'assure, mais d'assez mauvaise part, qu'on vend les équipages de M. le duc de la Feuillade* (Maintenon).

• **II.** DANS DES LOCUTIONS ADVERBIALES DE LIEU (AVEC UN ADJECTIF INDÉFINI). *Quelque part* (1530, Palsgrave, 823 [« en quelque endroit d'un ouvrage », av. 1754, La Chaussée ; « aux lieux d'aisances », 1867, Delvau ; « au derrière », 1885, Zola ; *quelque part que,* 1459, *Coutumier général,* II, 1177 — *quelque part où,* 1688, La Bruyère]). En un lieu qu'on ne peut pas ou qu'on ne veut pas désigner d'une façon précise : *J'ai rangé cette lettre quelque part. Il est en vacances dans le Midi, quelque part entre Marseille et Nice. Je crois connaître cet homme-là ; j'ai une idée confuse de l'avoir vu quelque part* (Lesage). *La vache [...], tranquille, regardait vaguement quelque part* (Hugo). || *Spécialem.* En quelque endroit d'un ouvrage : *J'ai déjà trouvé cette expression quelque part.* || Fam. *Aller, être quelque part,* aux lieux d'aisances. || Fam. *Un coup de pied quelque part,* un coup de pied au derrière. || Vx. *Quelque part que, quelque part où,* quel que soit l'endroit où : *Il se fait, quelque part où il se trouve, une manière d'établissement* (La Bruyère). *La vérité, quelque part qu'on la cherche, n'est point d'accès facile* (Guizot). || *Nulle part* (v. 1175, Chr. de Troyes). En aucun lieu, en aucun endroit : *Disparue depuis trois heures de l'après-midi. On a d'abord cru qu'elle était allée chez sa commère, non ; chez une telle, non. On ne l'a vue nulle part* (Giono). *Ne se trouver bien nulle part. Ce terme est un hapax, il ne se trouve nulle part ailleurs.* || *Autre part* (milieu du XIV^e s., Machaut). Dans un autre lieu, un autre endroit, ailleurs.

◆ **De part en part** loc. adv. (av. 1493, G. Coquillart). En traversant d'un côté à l'autre : *Un coup lui perça le bras de part en part* (Hamilton).

◆ **De toute part, de toutes parts** loc. adv. (fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [*de toute part ; de toutes parts,* v. 980, *Passion du Christ* — écrit *de totas parz*]). De tout côté, de tous les côtés : *Les plantes [...] y prennent racine de toutes parts* (Chateaubriand). *Les nouvelles graves arrivent de toutes parts.*

◆ **De part et d'autre** loc. adv. (sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, 1668, Racine [pour marquer la réciprocité, 1624, *Coutumier général,* II, 1091]). **1.** D'un côté et de l'autre, des deux côtés : *Des décorations sculptées sont placées de part et d'autre de l'entrée. C'était une grande ville de cent mille habitants qui s'étendait de part et d'autre d'un large et beau fleuve* (Duras). || **2.** *Fig.* D'un côté comme de l'autre, dans un groupe comme dans le groupe adverse : *Les communiqués officiels sont, de part et d'autre, des plus contradictoires* (Gide). || *Spécialem.* Marque la réciprocité : *Ils se disaient de part et d'autre leurs vérités.*

◆ **D'une part..., d'autre part...** ou **d'une part..., de l'autre...** loc. adv. (XII^e s., Bartsch [*d'une part..., d'autre part... ; d'une part..., de l'autre,* av. 1678, La Rochefoucauld ; *d'autre part,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *d'une part..., d'autre part,* dans les textes jurid., 1690, Furetière — *part,* « partie dans un procès », fin du XIV^e s., E. Deschamps]). S'emploient pour marquer une opposition entre deux idées, deux parties d'une analyse ou d'un développement : *Si d'une part nous avons une mère et ses enfants, nous avons de l'autre un homme accablé de malheurs* (Balzac). || *D'autre part,* employé seul, sert à marquer une forte articulation d'un raisonnement. || *D'une part, d'autre part,* dans les textes juridiques, servent à désigner les parties en présence : *Convention entre un tel d'une part et un tel d'autre part.*

◆ **Pour ma part, pour sa part,** etc. loc. adv. (1538, R. Estienne). En ce qui me touche, le touche, quant à moi, quant à lui, etc. : *Pour ma part, j'ai agi selon ma conscience. Je me disais qu'en attendant, et pour ma part au moins, je refuserais de jamais donner une seule raison [...] à cette dégoûtante boucherie* (Camus).

◆ **Prendre en bonne, en mauvaise part** loc. verbale (1530, Palsgrave [aussi *..en mauvaise part* — « donner à un mot un sens défavorable », 1690, Furetière]). Trouver bon, trouver mauvais quelque chose, l'interpréter en bien ou en mal : *Prendre un conseil, une remarque en mauvaise part. Loin de prendre cet avis en bonne part...* (Hamilton). *Monsieur Maria, vous avez des yeux de lièvre. Ne prenez pas cela en mauvaise part, au moins ! Les lièvres ont de fort beaux yeux, noirs, longs, humides* (Colette). || *Spécialem.* Donner à un mot un sens favorable ou défavorable : *Le mot « fille » est souvent pris en mauvaise part.*

◆ **De la part de** loc. prép. (1080, *Chanson de Roland*). Indique la personne de qui provient ou émane quelque chose, au nom de qui est faite une démarche : *On a apporté cette lettre de la part de vos parents. Une indélicatesse qui étonne de la part d'un ami. Un officier qui venait de la part d'Astarbé* (Fénelon). *Je trouve cela très peu gentil de votre part* (Maurois). *Est-ce une ruse encore, de sa part, ou bien s'est-il trompé entièrement et était-elle vraiment sincère dès le début ?... A-t-il été, pour une fois, trop méfiant, il se le demande...* (Sarraute).

◆ **À part** loc. adv. (sens 1, v. 1283, Beaumanoir [*a une part,* même sens, 1080, *Chanson de Roland ; mis à part,* 1962, Robert — *à part,* même sens, 1651, Corneille] ; sens 2, v. 1355, Bersuire). **1.** Séparément, à l'écart des autres éléments qui composent un ensemble ou un groupe : *Servir la viande, les légumes et la sauce à part. Réserver une question pour l'examiner à part. Le droit, pour chaque être pris à part, est l'ensemble des conditions de sa vie propre et individuelle* (Lamennais). *J'avais mis à part tout ce qui a trait à la mise en demeure de Claudel au sujet des « Caves du Vatican » [...] ; j'attache à ce très curieux dossier grande importance* (Gide). || *Mis à part,* ou, ellipt., *à part,* sans tenir compte de, abstraction faite de : *Son étourderie mise à part* (ou *son étourderie à part*)*, c'est un bon élève.* || **2.** En particulier, seul à seul (en parlant de personnes) : *Il prit à part Télémaque et Mentor* (Fénelon). *Avant de partir, la bête payée, je prends la mère Feyle à part : « Mère Feyle, lui dis-je, vous n'allez pas faire des cachotteries avec moi...* (Jouhandeau).

◆ **À part** loc. adj. [placé après le nom] (sens 1, 1651, Corneille [*faire lit à part,* 1665, La

Fontaine] ; sens 2, 1636, Corneille [« exceptionnel », 1600, O. de Serres]). **1.** Qui est séparé, distinct d'autre chose : *Mettre des malades contagieux dans un pavillon à part.* || *Faire lit à part, chambre à part,* en parlant de gens mariés, avoir chacun son lit, sa chambre. || **2.** Qui est différent des autres personnes ou des autres choses composant un ensemble, qui présente un ou des caractères particuliers : *Certains officiers de police ont une physionomie à part et qui se complique d'un air de bassesse mêlé à un air d'autorité* (Hugo). *Le voilà maintenant* [De Gaulle] *à la place qui dans son idée est celle de la France, non la première, certes, mais une place à part* (Mauriac). *Le juif authentique* [...] *sait qu'il est à part, intouchable, honni, proscrit et c'est comme tel qu'il se revendique* (Sartre). || *Spécialem.* Exceptionnel : *Un être à part. Le colonel Savary était devenu un des habitués de Bonaparte. Pourquoi ? parce qu'il avait vu le Premier Consul pleurer à Marengo. Les hommes à part doivent se défier de leurs larmes, qui les mettent sous le joug des hommes vulgaires* (Chateaubriand).

◆ **À part** loc. prép. (1788, Féraud). À l'exception de, hormis (suivi d'un nom ou d'un pronom) : *À part deux ou trois amis intimes, il ne voit personne. À part son caractère ombrageux, ce n'est pas un mauvais homme ;* et fam. : *À part ça, comment vont les affaires ?*

◆ **À part que** loc. conj. (1887, Zola). *Fam.* Excepté que, sauf que : *Oui, les vacances ont été bonnes, à part qu'il a plu une bonne moitié du temps.*

◆ **À part moi, soi, lui (elle)** loc. adv. (altér. de *à par moi...,* même sens [XIIIe s., *Roman de Renart*] ; 1342, J. Bruyant [absol., 1700, Regnard]). En moi-même, en soi-même, dans mon (son) for intérieur : *Diable, dit Jehan à part lui, voilà qui est longtemps attendre un écu* (Hugo). || Absol. *À part,* indication scénique précisant qu'un interprète parle pour lui-même, qu'il fait à haute voix des réflexions destinées au public, mais que les autres personnages sont censés ne pas entendre.

2. part [par] n. m. (lat. *partus,* enfantement, accouchement, enfant, de *partum,* supin de *parère,* enfanter, mettre bas ; 1170, Maurice de Sully, au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1265, Br. Latini ; sens II, v. 1560, Paré [*substitution de part,* 1868, Littré ; *supposition de part,* v. 1640, d'après Pomey, 1671 ; *suppression de part,* 1690, Furetière, art. *suppression*]).

I. 1. *Vx.* Enfantement. || **2.** Pour les animaux, mise bas, parturition.

II. En droit, enfant qui vient de naître. (N'est usité que dans quelques locutions.) || *Substitution de part,* substitution d'un nouveau-né à un autre. || *Supposition de part* (ou *d'enfant*), infraction consistant à attribuer faussement un enfant à une femme qui n'est pas sa mère, ou à une femme imaginaire. || *Suppression de part* (ou *d'enfant*), infraction consistant à faire disparaître, sur l'état civil, la preuve de l'existence d'un enfant, soit en dissimulant sa naissance, soit en le faisant passer pour mort.

partage [partaʒ] n. m. (de *partir* 1 ; v. 1283, Beaumanoir, au sens I, 1 [« acte juridique... », 1690, Furetière ; *partage d'ascendant,* 1875, Larousse] ; sens I, 2, début du XIVe s. [*en partage,* 1580, Montaigne] ; sens I, 3, 1651, Corneille [*en partage,* 1580, Montaigne] ; sens I, 4, XVIe s., Littré [*sans partage,* 1701, Furetière] ; sens II, 1, v. 1560, Paré [« état... de ce qui est divisé », milieu du XXe s.] ; sens II, 2, 1868, Littré [*partage proportionnel,* 1875, Larousse] ; sens II, 3, v. 1650, Pascal [*partage des voix, des votes..,* 1893, *Dict. général — partage,* même sens, XVIe s., Loisel ; *partage d'opinions,* 1936, Capitant] ; sens II, 4, 1875, Larousse [*partage des eaux,* même sens, 1690, Furetière]).

I. 1. Action de diviser un tout en plusieurs parts, en vue d'une attribution ou d'une destination déterminée ; résultat de cette action : *Le partage du butin. Le partage d'une succession, d'une propriété, d'un domaine entre les héritiers. Le partage des bénéfices entre deux associés. Un partage équitable des frais entre les intéressés. Le partage de son temps entre le travail et les loisirs. Ce partage de l'empire d'Alexandre fut fait vingt-trois ans après la mort de ce conquérant* (Condillac). *Et je tombe dans un groupe de femmes, parlant déjà peureusement du partage des biens* (Goncourt). || *Spécialem.* Acte juridique par lequel les copropriétaires d'un patrimoine mettent fin à l'indivision : *Partage à l'amiable. Partage judiciaire. Ma famille se rassembla à Combourg ; on régla les partages ; cela fait, nous nous dispersâmes, comme des oiseaux s'envolent du nid paternel* (Chateaubriand). || *Partage d'ascendant,* acte par lequel une personne partage, de son vivant, tout ou partie de sa succession entre ses descendants, par donation ou par testament, et en constituant elle-même le lot de chacun d'eux. || **2.** *Class.* Part qui revient à quelqu'un dans une répartition, notamment part d'un héritage, d'une succession assignée à un cohéritier : *Tu savais l'art de te défaire d'un frère pour avoir son partage* (Fénelon). *Roi de ces bords heureux, Trézène est son partage* (Racine). || Auj. *En partage,* en tant que part dans une succession : *Il a reçu cette maison en partage.* (V. aussi n. 3.) || **3.** *Fig.* et *littér.* Ce que quelqu'un reçoit ou a reçu de la nature, de la destinée, ce qui constitue sa part de biens ou de maux dans l'existence : *La Grèce* [...] *avait toujours cru que l'intelligence et le vrai courage étaient son partage naturel* (Bossuet). *N'y a-t-il pas, chez la plupart des hommes, un instinct qui les pousse à abîmer, à détruire ce qui fut leur partage ici-bas ?* (Mauriac). || *En partage,* en tant que don de la nature, du ciel, de la fortune, etc. : *Les uns ont la grandeur et la force en partage* (La Fontaine). *Louis XI avait reçu en partage le don de manier les esprits* (Sainte-Beuve). *Avoir reçu une bonne mémoire en partage.* (V. aussi n. 2.) || **4.** *Littér.* Le fait d'avoir part à quelque chose, de concret ou d'abstrait, conjointement avec quelqu'un : *Vouloir une responsabilité entière et refuser tout partage. Le partage du pouvoir. Un favorable sort vous appelle au partage | Des biens qui nous sont destinés* (Quinault). *Les grandes passions ne souffrent pas de partage* (Lamartine). || *Sans partage,* sans distraire aucun des éléments qui constituent un tout, d'une manière absolue, sans restriction : *Vouloir régner sans partage. Être aimé d'une affection sans partage.*

II. 1. *Vx.* Division en parties d'un tout, sans idée de distribution ou d'affectation : *Trois conditions admirables de cette dette sacrée qui feront le partage de ce discours* (Bossuet). || *Auj.* État, situation de ce qui est divisé : *Le partage du monde en deux blocs, d'un continent en zones d'influence.* || **2.** En mathématiques, division d'une grandeur, d'une figure en parties plus petites : *Le partage d'une droite en plusieurs segments.* || *Partage proportionnel,* division d'une grandeur ou d'un nombre en parties proportionnelles à des nombres donnés. || **3.** *Vx.* Division des opinions en deux tendances opposées, divergentes : *Il y a un siècle pour les blondes, un autre pour les brunes ; et le partage qu'il y a entre les femmes sur l'estime des unes et des autres fait aussi le partage entre les hommes* (Pascal). || Auj. *Partage des voix, des votes, des suffrages,* situation qui se présente lorsque, dans un vote, les voix se répartissent en nombre égal entre deux points de vue qui s'opposent. || Spécialem. *Partage d'opinions,* situation résultant du fait qu'aucune majorité ne se dégage au cours du délibéré qui suit la clôture des débats d'un procès. || **4.** *Ligne de partage des eaux,* crête plus ou moins élevée à la rencontre de deux versants, qui constitue la limite séparant deux bassins hydrographiques.

● SYN. : **I, 1** *distribution, répartition ;* **3** *lot, sort ;* **4** *fractionnement, morcellement.*

partagé, e [partaʒe] adj. (part. passé de *partager ;* 1637, Descartes, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1875, Larousse [pour des sentiments mutuels, 1838, Th. Gautier] ; sens II, 1, 1669, Molière ; sens II, 2, 1662, Corneille ; sens II, 3, 1657, Pascal).

I. 1. Donné en partage, attribué par la nature, par le sort, etc. : *Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée...* (Descartes). *La tristesse d'Olympio est la chose du monde la plus commune et la mieux*

partagée (Mauriac). || **2.** *(Être) bien, mal partagé,* en parlant des personnes, (être) bien ou mal pourvu, avantagé ou désavantagé du point de vue des dons naturels : *Dans la distribution du bonheur, les sots n'ont pas été les plus mal partagés* (d'Alembert). || **3.** Qui n'est pas le fait d'une seule personne, qui concerne ou intéresse deux ou plusieurs personnes : *C'est une opinion généralement partagée que l'argent ne fait pas le bonheur. Des torts partagés.* || *Spécialem.* Se dit de sentiments mutuels, réciproques, éprouvés également par deux personnes : *Une affection, une amitié partagée. Il ne remit pas en question une passion qui lui faisait d'autant plus d'honneur qu'elle était partagée, et qui avait tant de cautions littéraires* (Vailland).

II. 1. Qui éprouve des sentiments contradictoires, qui ne peut choisir entre des opinions, des tendances opposées : *Ses amis* [de Mazarin] *ou partagés, ou irrésolus, ou infidèles* (Bossuet). *C'est lui* [Gide] *qui avait commencé* [...], *étant lui-même né chrétien et fervent, par instaurer un débat où nous le sentions partagé* (Mauriac). *Être partagé entre la confiance et le doute, l'envie de rire et celle de pleurer.* || **2.** Se dit d'une collectivité divisée en plusieurs groupes de tendances ou d'opinions opposées : *Un pays partagé en deux blocs. Les savants sont partagés sur l'interprétation à donner de ce phénomène.* || **3.** Qui n'est pas unanime, qui manifeste des désaccords : *Les avis sont partagés à ce sujet. Une opinion publique partagée.*

• SYN. : **I, 3** *général, réciproque, unanime.* || **II, 1** *déchiré, divisé, écartelé.*

partageable [partaʒabl] adj. (de *partager ;* 1505, *ZRP,* LXVII, 34). Susceptible d'être partagé.

partageant, e [partaʒɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *partager ;* 1612, Le Proust, 496). Chacune des personnes qui reçoivent une part dans un partage.

partager [partaʒe] v. tr. (de *partage ;* 1398, *Ordonnance royale,* au sens I, 1 [*partager quelque chose entre des personnes,* 1679, Bossuet (en parlant de choses abstraites, 1669, Boileau) — *...à des personnes,* 1651, Corneille ; *partager quelque chose entre diverses choses,* 1700, Pomey] ; sens I, 2, 1668, La Fontaine [*partager quelque chose avec quelqu'un,* 1657, Pascal (absol., 1871, Zola) — avec un complément désignant une chose abstraite, 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1669, Racine ; sens I, 4, 1580, Montaigne [aussi pour les sentiments ; pour les idées, les opinions, etc., 1833, Balzac ; *faire partager ses idées, ses sentiments,* etc., 1875, Larousse] ; sens I, 5, av. 1559, J. Du Bellay ; sens I, 6, 1690, Furetière ; sens I, 7, 1637, Descartes ; sens II, 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*partager les rênes,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens II, 2, 1636, Corneille ; sens II, 3, 1662, Corneille). [Conj. **1 b.**]

I. DIVISER EN PARTS. **1.** Diviser un tout, un ensemble en un certain nombre de parts, de portions, susceptibles d'être attribuées à des personnes différentes ou consacrées à des emplois distincts : *Partager un fruit, un gâteau. Après la chasse, le gibier abattu est partagé. Partager une propriété en plusieurs parcelles pour la vendre plus facilement. Une unité partagée en plusieurs groupes de combat. Partager une flotte en deux escadres affectées à deux zones d'opérations. Quelques législateurs anciens, comme Lycurgue et Romulus, partagèrent également les terres* (Montesquieu). || *Partager quelque chose entre ou à des personnes,* répartir entre plusieurs une chose divisée en parts, en remettant à chacun une part : *Partager ses biens, sa fortune, de son vivant, entre ses enfants. Partager un travail entre des ouvriers. Partagez-leur la besogne, cela ira plus vite. Je partagerais volontiers aux nécessiteux le peu que je possède* (Chateaubriand) ; se dit aussi de choses abstraites : *La nature, fertile en esprits excellents.* | *Sait entre les auteurs partager les talents* (Boileau). *Partager également sa tendresse entre ses enfants.* || *Partager quelque chose entre diverses choses,* le consacrer, l'affecter par parties à des emplois différents : *Partager son temps entre la ville et la campagne. Partager son activité entre ses affaires et la fonction de conseiller municipal.* || **2.** Prendre chacun une part d'une chose divisée (avec un sujet au pluriel) : *Eux venus, le lion par ses ongles compta,* | *Et dit : « Nous sommes quatre à partager la proie »* (La Fontaine). *Tenez, partagez ces bonbons ;* et ellipt. : *Partageons en frères.* || *Partager quelque chose avec quelqu'un,* ou, ellipt., *partager avec quelqu'un,* donner à quelqu'un une part de ce qu'on a ou de ce qu'on détient : *Partager avec un commanditaire les profits d'une opération commerciale. Vendre ses biens et partager avec les indigents. Si nous avions par hasard des enfants, ils partageraient également avec eux* [notre héritage] (Maupassant). *Une ouvreuse apporta un tabouret au commissaire qui dut le partager avec une grosse dame en soie noire* (Simenon) ; et absol. ; : *Il n'aime pas partager. Il* [Macquart] *criait que le peuple mourait de faim et que les riches devaient partager* (Zola) ; avec un complément désignant une chose abstraite, avoir en même temps ou au même titre que d'autres : *Partager le pouvoir avec quelqu'un. Une récompense* [une distinction honorifique] *qu'il faut partager avec n'importe qui* (Montherlant) ; et ellipt. : *Partager la responsabilité d'un accident, de l'aggravation de la situation.* || **3.** Avoir, prendre sa part d'une chose qu'un autre possède, détient, ou dont il a l'usage : *Voulez-vous partager notre repas ? Je sentais qu'il était en possession du beau et du bien. J'étais sûr qu'il partageait la table des dieux et le lit des déesses* (France). *Il ne vivait point avec sa femme, bien que celle-ci partageât son appartement* (Aragon). || **4.** Participer aux activités d'un autre, prendre part, volontairement, aux événements, bons ou mauvais, de son existence : *Partager les travaux, la réussite, les dangers, le sort de quelqu'un. Mon sort est lié à celui de ces nouveaux amis dont je partage la vie depuis plus de six mois* (Gide). *Tarrou* [...] *fit remarquer que si Rambert voulait partager le malheur des hommes, il n'aurait plus jamais de temps pour le bonheur. Il fallait choisir* (Camus). || *Partager les sentiments de quelqu'un,* éprouver les mêmes sentiments, avoir le même état d'esprit, réagir de la même façon que lui : *Ne partagez-vous point l'allégresse commune ?* (Musset). *Il me faut noter ici que le duc de Guermantes ne partageait nullement le pessimisme de son frère* (Proust). *Nous avons l'air de partager ta détresse* (Céline). *« Je suis très inquiet ». Il avait l'air préoccupé* [...]. *Henri n'avait aucune envie de partager ses inquiétudes. Il demanda du bout des lèvres : « Pourquoi donc ? »* (Beauvoir). || *Partager les idées, les opinions, les croyances, etc., de quelqu'un,* penser de la même manière que lui, avoir les mêmes conceptions, les mêmes convictions : *Je partage le sentiment de M. de Chateaubriand* [le père de l'auteur] *sur les réputations littéraires ou autres, mais par des raisons différentes des siennes. Je ne sache pas dans l'histoire une renommée qui me tente* (Chateaubriand). *Bon gré, mal gré, nous appartenons à notre temps et nous partageons ses opinions, ses sentiments et même ses erreurs* (Matisse). *Suzanne ne partageait pas ce point de vue, elle ne croyait pas que ce phono était mauvais pour Joseph* (Duras). || *Faire partager ses idées, ses sentiments,* etc., essayer de convaincre autrui de leur justesse : *Je dirai, par exemple, que je ne me suis jamais connu le souci de faire partager aux autres mes sentiments sur quelque matière que ce soit* (Valéry). || **5.** *Class.* et *littér.* Donner en partage, accorder quelque chose à quelqu'un : *Et de son amitié je ne puis l'exiger.* | *Sans vous voler un bien qu'il vous doit partager* (Corneille). *Nous le verrions encore nous partager ses soins* (Racine). *Lourd d'une science qui n'est point partagée aux brebis, il* [le conducteur du troupeau] *décidait seul, dans sa sagesse, l'heure du repos, l'heure des fontaines* (Saint-Exupéry). || **6.** *Class.* Doter quelqu'un d'une part d'héritage : *Son père l'a partagé en aîné* (Acad., 1694). *L'un a été partagé en terres, et l'autre en argent* (Furetière, 1690). || **7.** *Class.* Gratifier quelqu'un de quelque chose (surtout en parlant des dons de la nature, du ciel, de Dieu, etc.) : *Jamais mon dessein*

ne s'est étendu plus avant que de tâcher à réformer mes propres pensées [...] ; *ceux que Dieu a mieux partagés de ses grâces auront peut-être des desseins plus relevés* (Descartes). [Auj., ce sens demeure dans l'emploi passif du part. passé (v. PARTAGÉ, E, adj.).]

II. DIVISER EN PARTIES. **1.** Diviser un tout en parties distinctes, séparées ou non : *Un fleuve qui partage une ville en deux. De cette grande pièce on a fait plusieurs bureaux en la partageant par des cloisons légères. Pendant l'Occupation, la ligne de démarcation partageait la France en une zone libre et une zone occupée.* || *Partager les rênes,* prendre une rêne dans chaque main pour conduire un cheval. || **2.** *Class.* Diviser quelqu'un en lui-même, faire naître dans son esprit des sentiments divers, parfois contraires : *D'ailleurs mille desseins partagent mes esprits* (Racine). *Il* [l'amour] *déchire mon cœur sans partager mon âme* (Corneille). [Auj., ce sens demeure dans l'emploi passif du part. passé (v. PARTAGÉ, E, adj.).] || **3.** *Class.* Diviser une collectivité en deux ou plusieurs partis opposés, en groupes d'opinions ou de tendances divergentes : *Ces deux peuples, jaloux l'un de l'autre, partagèrent toute la Grèce* (Bossuet). *Cette querelle va partager toute la Cour* (Acad., 1694). [V. aussi PARTAGÉ, E, adj.]

• SYN. : **I, 1** *couper, découper, démembrer, lotir, morceler ; attribuer, départir, dispenser, distribuer, impartir, répartir ;* **4** *s'associer à, compatir à, se solidariser avec, sympathiser.* || **II, 1** *cloisonner, fragmenter, scinder, séparer.*

◆ **se partager** v. pr. (sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1868, Littré ; sens I, 3, 1932, Larousse [en parlant de choses, 1762, J.-J. Rousseau] ; sens I, 4, 1667, Corneille ; sens II, 1, 1798, Acad. ; sens II, 2, 1642, Corneille ; sens II, 3, 1698, Bossuet).

I. 1. Être partagé, divisé en parts : *Le melon se partage facilement.* || **2.** Diviser quelque chose en parts et répartir celles-ci entre soi : *Se partager une tarte, un héritage. Ils se sont partagé le manteau, mais la robe, N'ayant pas de couture, ils l'ont jouée aux dés* (Hugo). || **3.** *Fig.* Avoir, prendre chacun une partie d'une chose abstraite : *Se partager le pouvoir, les responsabilités, les risques.* || En parlant de choses, entrer chacune pour une part dans : *Les repentirs, les doux souvenirs, les regrets, l'attendrissement se partagent le soin de me faire oublier quelques moments mes souffrances* (Rousseau). *Divers types de feutres à larges bords se partageaient la faveur des messieurs d'allures plus libres* (Romains). || **4.** *Littér.* Se consacrer à des choses ou à des personnes différentes, donner aux unes et aux autres une part de son temps, de ses soins, de son affection, etc. : *Se partager entre les affaires et la politique. Un artiste qui se partage entre le théâtre et le cinéma. À la pensée qu'il avait pu se partager entre elle et moi et la préférer à moi, je ne pouvais plus me supporter. Mon ombre me reprochait d'être encore au monde* (Jouhandeau).

II. 1. Être divisé en éléments distincts, séparés ou non : *Ses cheveux se partagent en deux bandeaux. Le Rhône forme un delta en se partageant en deux bras, le Petit Rhône et le Grand Rhône.* || **2.** Se séparer en groupes d'opinions ou de tendances divergentes : *Les congressistes se sont partagés dans la discussion de plusieurs questions.* || **3.** *Vx.* Être en opposition : *Les avis se partagent fort sur la manière de censurer* (Bossuet).

• SYN. : **I, 1** *se découper.* || **II, 1** *se diviser, se ramifier, se scinder.* — CONTR. : **II, 2** *s'entendre.*

partageur, euse [partaʒœr, -øz] n. (de *partager ;* 1544, *Coutumier général* [I, 265], au sens général de « celui qui partage » ; sens 1, 1567, Amyot ; sens 2, 1853, Landais). **1.** *Vx.* Personne chargée de procéder à un partage juridique. || **2.** *Vx.* Syn. de PARTAGEUX, EUSE, adj.

◆ adj. (XX[e] s.). Se dit d'une personne qui partage volontiers avec d'autres ce qu'elle a : *Un petit garçon qui est peu partageur.*

partageux, euse [partaʒø, -øz] n. [rare au fém.] (var. pop. de *partageur ;* 1850, L. A. Blanqui). *Vx* et *ironiq.* Partisan du partage des richesses, de la mise en commun de tous les biens : *Il fallait que l'on sache bien que c'étaient des maladresses d'orateurs semblables à celui qui l'avait précédé qui répandaient dans le public l'idée que les hommes de la Commune étaient des « partageux » et que tout individu qui avait quatre sous serait obligé d'en donner deux* (Goncourt). *C'était un jacques, un démagogue, un partageux* (Escholier). *Remarquez qu'il y a des partageux qui prétendent que la propriété c'est le vol* (Aragon).

◆ adj. (1916, Barbusse). *Fam.* Syn. de PARTAGEUR, EUSE, adj. : *Ils sont pas beaucoup partageux et plutôt goulafes* (Barbusse). *Je dois beaucoup à cet étrange magister et, comme je suis volontiers partageux, j'ai rendu, par la suite, à des amis, dont certains sont illustres, le sourcilleux service de leur corriger leurs ouvrages* (Duhamel).

partance [partɑ̃s] n. f. (de *partir* 2 ; fin du XIV[e] s., Chr. de Pisan, écrit *partence* [*partance,* fin du XVI[e] s., Brantôme], au sens de « départ » ; sens moderne, v. 1610, Jal [*coup de partance,* 1680, Richelet ; *pavillon de partance,* 1875, Larousse ; *point de partance,* 1868, Littré]). *Vx* et *littér.* Départ d'un navire ; instant qui précède le départ d'un navire (auj., sauf emploi littéraire, n'est plus usité que dans quelques expressions et dans la loc. *en partance* [v. ci-après]) : *Cette chanson de la partance, ils en sentaient, en la poussant, l'ironie, bien qu'ils fussent déjà fin saouls* (Vercel). || Vx. *Coup de partance,* coup de canon à blanc, qu'on tirait jadis pour rappeler à bord, avant le départ, les hommes de l'équipage demeurés à terre. || *Pavillon de partance,* pavillon hissé pendant les heures qui précèdent le départ. || *Point de partance,* point de départ.

◆ **En partance** loc. adj. (sens 1, 1869, V. Hugo [*en partance pour,* 1875, Larousse] ; sens 2, 1923, Mauriac). **1.** Se dit d'un navire qui est sur le point d'appareiller : *Toutes ces sirènes lancées ensemble perdaient leur son lugubre de bateaux en partance pour devenir l'appareillage d'une flotte en révolte* (Malraux). || *En partance pour,* en instance de départ pour telle destination : *Il* [Yves] *était allé en rade conduire, avec sa canonnière, une cargaison de condamnés au grand transport en partance pour la Nouvelle-Calédonie* (Loti). || **2.** *Par extens.* Se dit d'un train, d'un avion, etc., en instance de départ, ou de ses passagers (généralement suivi de *pour,* indiquant la destination) : *Express en partance pour Marseille. Avion en partance pour Dakar. Les voyageurs en partance pour Londres.*

1. partant [partɑ̃] conj. ou adv. (de *par* et de *tant ;* v. 1130, *Eneas*). *Class.* et *littér.* Par conséquent, donc (vieilli au XVII[e] s., selon Vaugelas [1647]) : *Les tourterelles se fuyaient ;* | *Plus d'amour, partant plus de joie* (La Fontaine). *Il* [Albertus] *était pessimiste* | *Comme l'est un vieillard, partant plus souvent triste* | *Qu'autre chose, et l'amour n'était qu'un nom pour lui* (Gautier). *Assez bonne nuit, et, partant, assez bon travail ce matin...* (Gide).

2. partant, e [partɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *partir* 2 ; 1836, Lamartine, au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Personne qui part ou va partir : *Portant* [...] | *Un secret au malade, aux partants un adieu,* | *Un sourire à chacun, à tous un mot de Dieu* (Lamartine). *On se sentait comptés, guettés, numérotés dans la grande réserve des partants de demain* (Céline). || **2.** Dans la langue des courses hippiques, du sport, concurrent qui se présente sur la ligne de départ : *Consulter la liste des partants. Les partants d'une course automobile.*

◆ adj. (1947, Esnault). Fam. *Être partant,* être disposé à faire quelque chose, à prendre part à quelque chose : *Si l'on m'offre un poste à l'étranger, je suis partant.*

partement [partəmɑ̃] n. m. (de *partir* 2 ; XII[e] s., *Apollonius*). *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.). Départ : *Au lieu de m'approcher de la Lune, comme je prétendais, elle me paraissait plus éloignée qu'à mon partement* (Cyrano). *Il faut que j'aille dire adieu à mon frère qui est sur son partement pour l'armée* (Furetière, 1690).

partenaire [partənɛr] n. (angl. *partner,* compagnon, associé, partenaire [au jeu, à

la danse], altér. [d'après *part*, part, parti — empr. du franç. *part* 1] de *parcener*, propriétaire indivis, empr. de l'anc. franç. *parçuner*, associé [1080, *Chanson de Roland*], *parçonnier* [v, 1155, Wace], dér. de *parcion*, séparation [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], *parçon*, partage [XIIIe s.], lat. *partitio* [v. PARTITION] ; 1767, Brunot, écrit *partner* [*partenaire*, 1792, *Encycl. méthodique*], au sens 1 ; sens 2, 1767, Mme Du Deffand [écrit *partner* ; *partenaire*, 1834, Landais] ; sens 3, 1923, Larousse ; sens 4, 1784, Beaumarchais [écrit *partenaire*] ; sens 5, 1934, J. Romains). **1.** Personne avec qui on est associé au jeu contre d'autres joueurs : *Choisir son partenaire au bridge.* || **2.** Personne avec qui l'on danse : *Elle dansa* [...] *Elle échangea quelques phrases avec son partenaire, mais ne se tourna pas une seule fois vers le coin où se trouvait Maigret* (Simenon). || **3.** Personne avec qui on est associé dans un exercice sportif, dans la présentation d'un numéro, dans une scène jouée à deux au théâtre, au cinéma, etc. : *Le partenaire d'un joueur de tennis, d'un équilibriste.* || **4.** Associé, personne ou collectivité qui a des intérêts communs avec d'autres dans une entreprise : *Nos cinq partenaires, quand ils donnent leur avis sur la question* [l'entrée de la GrandeBretagne dans le Marché commun, en 1967], *nous ne croyons pas que leurs propos officiels correspondent toujours à ce qu'ils souhaitent* (Mauriac). || **5.** Personne avec qui l'on a des relations charnelles : *Les circonstances et la partenaire pouvaient entièrement modifier le tableau* (Romains).

partènement [partɛnmɑ̃] n. m. (origine obscure ; 1868, Littré). Dans les exploitations salines, bassin où l'eau de mer se concentre avant de pénétrer dans les cristallisoirs.

parterre [partɛr] n. m. (de *par* et de *terre* ; fin du XIVe s., E. Deschamps, avec un sens peu clair ; sens 1, 1560, Aneau [*prendre un billet de parterre*, 1842, Acad.] ; sens 2, 1563, Palissy ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1547, J. Martin [en parlant des théâtres grecs et romains — dans un théâtre français, 1667, Boileau ; « places... où l'on est assis », av. 1799, Marmontel] ; sens 5, 1659, d'après Richelet, 1680 ; sens 6, 1680, Richelet). **1.** *Vx* ou *pop.* Sol d'un enclos quelconque. || Fam. *Prendre un billet de parterre*, choir en s'étalant sur le sol. || **2.** Partie d'un jardin ou d'un parc, généralement plane, où le gazon, les massifs de fleurs, les bordures d'arbustes taillés, parfois les miroirs d'eau, sont disposés de façon à constituer un ensemble décoratif : *Parterre de fleurs. Parterres à l'anglaise, à la française. Arrivé devant le parterre, j'y entrai et je cueillis des fleurs* (Nerval). *Devant la façade miroitait un parterre d'eau précédé d'un grand bassin* (H. de Régnier). *Sous ma fenêtre, dans le jardin, un parterre oblong de violettes, que le soleil n'avait pas encore touchées, bleuissait dans la rosée* (Colette). || **3.** Dans une forêt, espace de terrain occupé par une coupe. || **4.** Aux XVIIe et XVIIIe s., partie de la salle d'un théâtre située au rez-de-chaussée, derrière l'orchestre, et où les spectateurs se tenaient debout : *Un clerc, pour quinze sous, sans craindre le holà, | Peut aller au parterre attaquer Attila* (Boileau). || *Auj.*, dans quelques théâtres, places situées derrière les fauteuils d'orchestre, et où l'on est assis. || **5.** *Class.* Les spectateurs qui occupaient cette partie du théâtre : *Ces Messieurs du bel-air, qui ne veulent pas que le parterre ait du sens commun* (Molière). || **6.** *Class.* Billet qui y donnait accès : *Un parterre coûte d'ordinaire quinze sols* (Richelet, 1680).

● SYN. : **2** *plate-bande.*

parthe [part] adj. (lat. *Parthus*, Parthe [membre d'un peuple de Perse renommé pour ses cavaliers et ses archers], gr. *Parthos*, même sens ; 1875, Larousse [sans doute beaucoup plus anc.]). Qui appartient, se rapporte aux Parthes, peuple scythe iranisé qui se fixa, au Ier millénaire av. J.-C., dans le Khurāsān actuel.

◆ n. m. (1963, Larousse). Langue de la famille iranienne, appartenant au stade du moyen iranien.

parthéno- [parteno], premier élément tiré du gr. *parthenos*, vierge, jeune fille, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

parthénogenèse [partenoʒənɛz] n. f. (de *parthéno-* et de *-genèse*, gr. *genesis*, force productrice, cause, origine ; 1868, Littré). Reproduction à partir d'un ovule ou d'une oosphère non fécondés : *La parthénogenèse naturelle s'observe chez les invertébrés, et notamment chez les insectes. La parthénogenèse artificielle a pu être provoquée chez les oiseaux et les vertébrés (lapin).*

parthénogénétique [partenoʒenetik] adj. (de *parthénogenèse* ; 1903, Larousse [var. *parthénogénésique*, 1868, Littré]). Qui appartient, se rapporte à la parthénogenèse : *Génération parthénogénétique.*

parthénologie [partenolɔʒi] n. f. (de *parthéno-* et de *-logie*, du gr. *logos*, discours, science ; 1868, Littré). *Vx.* Traité sur la santé, les maladies et la constitution des jeunes filles. (Ce terme est remplacé auj. par le terme plus général de GYNÉCOLOGIE.)

parthénopéen, enne [partenɔpeɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du lat. *Parthenopē*, n. d'une sirène dont le corps fut rejeté par la mer à l'endroit où, plus tard, fut bâtie la ville de Naples, qui prit son nom, gr. *Parthenopê* ; 1799, d'après Littré, 1868 [*république Parthénopéenne* ; « relatif à Naples ou à ses habitants... », av. 1848, Chateaubriand]). *Littér.* Relatif à Naples ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville : *N'avais-je pas un pressentiment du bien qui m'arriverait un jour de cette terre, alors que je peignais la séduction parthénopéenne dans « les Martyrs » ?* (Chateaubriand). || *République Parthénopéenne*, régime établi à Naples par le Directoire, et qui n'eut qu'une existence éphémère (janv.-juin 1799).

parthique [partik] adj. (lat. *Parthicus*, des Parthes, gr. *Parthikos*, même sens, de *Parthos* [v. PARTHE] ; 1868, Littré [*jeux Parthiques*, 1875, Larousse]). Relatif aux Parthes : *Les guerres parthiques.* || *Jeux Parthiques*, jeux institués par Hadrien en l'honneur de Trajan, vainqueur des Parthes.

1. parti [parti] n. m. (part. passé substantivé de *partir* 1, proprem. « ce qui est partagé » ; v. 1270, Mahieu le Vilain, au sens de « partie, portion » ; sens I, 1, 1622, Sorel ; sens I, 2, 1655, Molière ; sens I, 3, fin du XVe s., Commynes ; sens I, 4, v. 1360, Froissart [« profession », 1679, Fléchier ; *prendre parti*, 1642, d'après Richelet, 1680 ; *jouer un méchant, un mauvais parti à quelqu'un*, av. 1695, La Fontaine ; *faire un mauvais parti à quelqu'un*, 1639, Tristan L'Hermite] ; sens I, 5, 1538, R. Estienne [*prendre parti*, av. 1696, La Bruyère] ; sens I, 6, av. 1662, Pascal ; sens II, 1, v. 1360, Froissart [*prendre un parti*, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *prendre tel parti*, 1667, Boileau ; *prendre le parti de*, 1636, Corneille — d'abord *tenir le parti de*, 1465, Bartzsch ; *prendre parti*, v. 1360, Froissart ; *prendre parti pour/contre quelque chose*, milieu du XXe s. ; *prendre parti pour/contre quelqu'un*, 1788, Féraud ; *prendre son parti*, 1670, Racine ; *prendre son parti de quelque chose, en prendre son parti*, 1835, Acad.] ; sens II, 2, 1798, Acad. [aussi péjor. ; *de parti pris*, 1868, Littré — aussi péjor.] ; sens II, 3, 1868, Littré ; sens II, 4, 1580, Montaigne ; sens III, 1, av. 1678, La Rochefoucauld [*aller en parti*, 1690, Furetière — « tenter une opération pour son propre compte », 1698, Dancourt ; *faire parti*, 1655, Molière] ; sens III, 2, 1415, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXVII, 175 [*avoir l'esprit de parti*, av. 1696, La Bruyère ; *homme de parti*, 1798, Acad. ; *se ranger du parti de quelqu'un*, av. 1699, Racine — *se mettre...*, 1640, Corneille ; ..*prendre le parti de quelqu'un*, 1636, Corneille] ; sens III, 3, 1619, Fr. Mackenzie, p. 69 [absol., XXe s.] ; sens III, 4, 1640, Corneille).

I. PART REVENANT À QUELQU'UN. **1.** *Class.* Sous l'Ancien Régime, contrat par lequel un particulier affermait, sous certaines conditions, la levée des revenus royaux et des impôts publics ou certaines fournitures de l'Etat : *La cour des Aides fit défense de mettre les tailles en parti* (Retz). *Il vous faut du courage comme à la guerre, et un Jacquier qui prenne en parti le pain de munition* (Sévigné). *Il s'est enrichi dans les partis* (Acad., 1694). || **2.** *Vx.* Salaire, appointements alloués à un employé : *Êtes-vous convenu du parti que vous lui faites ?* (Marivaux). || **3.** Part

de bénéfice, profit, avantage quelconque (dans quelques expressions avec le v. *tirer*) : *Tirer le meilleur parti de son savoir, de son expérience. Savoir tirer parti de tout. S'il se fût rencontré un prince qui, me comprenant, m'eût retenu de force au travail, il avait peut-être quelque parti à tirer de moi : mais le ciel fait rarement naître ensemble l'homme qui veut et l'homme qui peut* (Chateaubriand). || **4.** *Class.* Condition, situation échue en partage à quelqu'un, et en particulier condition sociale, profession ; Prendre parti, : *Tel prend le parti des armes* (Massillon). *Il a eu regret d'avoir refusé le parti qu'on lui offrait* (Furetière, 1690). *Il y en eut près de vingt mille qui prirent parti en divers lieu parmi ses troupes* (Fléchier). *Absol. et class.* s'engager comme soldat *Class. et fig.* (v. aussi n. 5 ci-après et § II, n. 1) *Jouer un méchant, un mauvais parti à quelqu'un*, lui jouer un mauvais tour, lui faire subir des violences : *Même on lui dit qu'il jouera, s'il est sage, | À ces gens-là quelque mauvais parti* [en les tuant] (La Fontaine). || Auj. *Faire un mauvais parti à quelqu'un*, le maltraiter, le mettre à mal. || **5.** Personne à marier considérée par rapport aux avantages de sa naissance, de sa situation sociale : *Un riche, un bon, un beau parti. Si j'avais, comme vous, les pédants dans la tête, | Je pourrais le* [Trissotin] *trouver un parti fort honnête* (Molière). *Une Courvoisier fort riche avait beau épouser un beau parti, il arrivait toujours que le jeune ménage n'avait pas de domicile personnel à Paris, y « descendait » chez ses beaux-parents* (Proust). *Longtemps, Juliette Rondeaux avait dédaigné les plus brillants partis de la société rouennaise* (Gide). || Class. *Prendre parti*, se marier (v. aussi n. 4 ci-dessus et § II, n. 1) : *Il y a un temps où les filles les plus riches doivent prendre parti* (La Bruyère). || **6.** *Règle des partis*, nom anc.du calcul des probabilités.

II. Détermination personnelle. **1.** *Littér.* Résolution que l'on prend ou que l'on peut prendre en vue d'apporter une solution à un problème ou à une difficulté : *Hésiter entre deux partis. Choisir le parti de la modération. C'est un parti sage, à la guerre, de se tenir sur la défensive, mais ce n'est pas le plus brillant* (La Rochefoucauld). *Le choix que j'ai dû faire | Devenait un parti conforme à ma misère* (Voltaire). *Un parti absolu est le seul parti sûr dans les grandes crises* (Lamartine). *Quant à la conduite à tenir pour le reste, je ne me sentais guère pressé de m'arrêter dès maintenant à un parti* (Gracq). || *Prendre un parti*, arrêter son choix, prendre sa décision pour en finir avec une situation : *Nous avons assez discuté, il faut prendre un parti.* || *Prendre tel parti, prendre le parti de...*, opter pour telle ou telle solution, faire tel ou tel choix : *Prendre un parti contraire à ses principes. Prendre le parti de la sagesse. Prendre le parti d'abandonner la lutte. Prends-moi le bon parti, laisse là tous les livres* (Boileau). *Plus j'avance et moins je vois de contradictions, dans une vie d'écrivain, entre l'œuvre à faire et le parti à prendre* (Mauriac). *J'ai pris le parti alors de parler et d'agir clairement, pour me mettre sur le bon chemin* (Camus). || *Prendre parti*, prendre position au sujet de quelque chose, faire savoir nettement ce qu'on en pense (v. aussi § I, n. 4 et 5) : *Prendre parti sur la réforme de la Constitution. Nous ne pouvons rester dans l'indécision, il faut prendre parti. Mais non ; il n 'y avait là que ce besoin inné du Français de prendre parti, d'être d'un parti, qui se retrouve à tous les âges et du haut en bas de la société française* (Gide). || *Prendre parti pour, contre quelque chose*, se déclarer partisan de ou opposé à : *Prendre parti pour le nouveau roman.* || *Prendre parti pour, contre quelqu'un*, l'approuver, le désapprouver : *Marcel Proust prit parti pour Dreyfus dès la première heure* (Mauriac). || *Prendre son parti*, choisir définitivement et fermement sa décision : *Il faut finir par s'en tenir à quelque chose. Mon parti est pris* (Hugo). || *Prendre son parti de quelque chose, en prendre son parti*, accepter ce qu'on ne peut empêcher, s'y résigner : *Chaque fois que je me suis cru perdu, j'en ai pris immédiatement mon parti, sans attendrissement et même sans regret* (Maupassant). *Prendre son parti d'une chose, c'est en détacher une à une toutes ses pensées, de sorte qu'enfin elle ait lieu sans plus rien agiter dans notre âme* (Gide). || **2.** *Parti pris*, résolution, position arrêtée une fois pour toutes : *Un parti pris d'indépendance, de libéralisme. Ce parti pris de bonheur qui semblait s'imposer avant tout d'évidence, on pouvait donc le repousser avec mépris ?* (Beauvoir) ; *péjor.*, opinion préconçue, préjugé, et,*par extens.*, attitude de prévention : *Une critique qui manifeste un parti pris incompréhensible. Être de parti pris. Être sans parti pris.* || *De parti pris*, de propos délibéré, résolument ; *péjor.*, avec une conviction établie d'avance. || **3.** *Parti pris*, dans une œuvre d'art, un ouvrage d'architecture, exécution qui manifeste une intention délibérée quant à la manière de traiter un accessoire du sujet. || **4.** *Class.* Moyen terme, position intermédiaire : *Entre l'hypocrisie et l'impiété, il y a un parti honorable, c'est d'être chrétien* (Bourdaloue). *En cela, comme dans toutes les choses extraordinaires et qui sortent des communes règles, il y a un parti à trouver entre les âmes crédules et les esprits forts* (La Bruyère).

III. Groupe ou groupement de personnes. **1.** *Class.* et *littér.* Groupe de soldats détachés d'une armée et chargés d'une reconnaissance, d'un coup de main, etc. : *S'étant retranché sur le bord de la rivière, il détacha divers partis pour prendre garde aux gués* (Du Buisson). *Les Impériaux poussent des partis de cavalerie autour de Péronne et de Saint-Quentin* (France). || Class. *Aller en parti*, participer à une opération de reconnaissance ou à un coup de main contre l'ennemi, et, *par extens.*, tenter une opération pour son propre compte : *Ne pourrions-nous point aller en parti sur le grand chemin de Paris ; il y aurait là de bons coups à faire* (Dancourt). || Class. *Faire parti*, préparer un coup de main, se disposer à : *Songez à vous tantôt : Léandre fait parti | Pour enlever Célie, et j'en suis averti* (Molière). || **2.** *Vx.* Ensemble de citoyens unis contre d'autres en raison de leurs opinions ou de leurs intérêts : *Le parti des Guelfes, des Gibelins. Le parti protestant. Le parti philosophique au* XVIII[e] *s. Le parti d'Hannon voulait qu'on livrât Annibal aux Romains* (Montesquieu). || *Avoir l'esprit de parti*, n'admettre que les idées, les orientations du parti auquel on appartient et juger partialement de celles des autres. || *Homme de parti*, homme passionné par ses convictions, qui ne voit en tout que l'intérêt de son parti et y subordonne tous ses actes et ses jugements : *Quelle partialité dans les hommes de parti ! J'entendais Burty déclarer qu'il préférait l'occupation prussienne à l'occupation versaillaise* (Goncourt). *Le frère aîné de Bernard se persuade qu'il doit être un « homme d'action ». C'est-à-dire qu'il devient un homme de parti* (Gide). || *Se ranger, se mettre du parti de quelqu'un*, adopter la même ligne de conduite que lui. || *Embrasser, épouser, prendre le parti de quelqu'un*, adopter ses idées, lui accorder son soutien, prendre sa défense. || **3.** Groupe organisé de citoyens qui ont les mêmes convictions politiques et visent à les faire triompher par une action commune : *Parti monarchiste, républicain, démocratique. Parti conservateur, modéré, progressiste. Les partis de droite, de gauche, du centre. Le parti libéral se réjouissait de voir échouer dans une scène si publique le parti prêtre* (Balzac). *Sans être un chef de parti, il* [A. Macquart] *avait su réunir autour de lui un petit groupe d'ouvriers qui prenaient ses fureurs jalouses pour des indignations honnêtes et convaincues* (Zola). *Je ferai peut-être de la politique, mais je ne me ferai jamais inscrire à un parti* (Duhamel). *Nous avons vu comment on assassine moralement un adversaire sous le règne des partis* (Mauriac). || Absol. *Le parti*, entre gens de la même formation politique, désigne, sans précision, le parti auquel ils appartiennent ; *spécialem.*, le parti communiste français : *Il n'y avait rien à faire : Magnin avait organisé cette aviation, trouvé les hommes, risqué sa vie sans cesse, engagé dix fois sans le moindre droit la responsabilité de la compagnie*

qu'il dirigeait : il n'était pas moins que des leurs. Il n'était pas du parti (Malraux). || **4.** Ensemble de personnes ayant des aspirations, des affinités communes : *Le parti des honnêtes gens. Le parti des mécontents. Moi, je suis du parti des hommes et ne le quitterai pas* (Sartre).

● SYN. : **II, 1** *choix, décision, solution ;* **2** *détermination ; partialité.* || **III, 3** *formation, groupe, mouvement, rassemblement, union.*

2. parti, e ou **ite** [parti] adj. (part. passé de *partir* 1 ; v. 1210, Belz [48], au sens 1 ; sens 2, v. JEU). **1.** En héraldique, se dit d'un écu divisé de haut en bas en deux parties égales. || **2.** *Jeu parti,* v. JEU.

3. parti, e [parti] adj. (part. passé de *partir* 2 ; 1862, Larchey, au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré). **1.** Lancé avec fougue sur un sujet, dans la conversation : *Mlle de Percy, trop partie pour s'apercevoir de l'interruption de son frère...* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Fam.* Gris, pris de boisson : *Elles bavardaient* [...] *en se gargarisant doucement avec la chartreuse* [...]. *La comtesse, les jambes en l'air sur le dossier d'une chaise, était plus partie encore que son amie* (Maupassant).

partiaire [parsjɛr] adj. (anc. provenç. *parciaire,* copropriétaire [début du XIIIe s.], lat. jurid. impér. *partiarius,* qui a une partie, qui participe à, du lat. class. *pars, partis,* part, partie ; 1514, Godefroy, dans la loc. *en compagnie partiaire,* « en partageant le gain et la perte » ; sens 1, XVIe s., *Coutumier général,* II, 687 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** En droit, se dit d'un exploitant qui partage les produits de la terre avec le propriétaire : *Colon, fermier partiaire.* || **2.** *Legs partiaire,* en droit romain, legs d'une quote-part de l'hérédité.

partial, e, aux [parsjal, -o] adj. (lat. médiév. *partialis,* partial, du lat. class. *pars, partis,* part, partie [v. aussi PARTIEL] ; fin du XIVe s., Chr. de Pisan, écrit *parcial,* au sens de « attaché à un parti » ; écrit *partial,* au sens 1, v. 1540, La Curne ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Se dit d'une personne qui, prévenue en faveur de quelqu'un ou d'une opinion, juge sans objectivité : *Arbitre, juge partial.* || **2.** Se dit de ce qui témoigne d'un tel caractère : *La politique, chez nous, n'est pas aussi exclusive et partiale que certains le croient* (Giraudoux). *Un jugement partial.*

● SYN. : **1** *injuste, partisan, passionné, prévenu, sectaire ;* **2** *arbitraire, exclusif, intolérant, tendancieux.* — CONTR. : **1** *impartial, intègre, juste, objectif ;* **2** *équitable, légitime.*

partialement [parsjalmɑ̃] adv. (de *partial ;* 1660, Oudin). D'une manière partiale : *Juger partialement d'une affaire.*

partialité [parsjalite] n. f. (lat. médiév. *partialitas,* partialité, de *partialis* [v. PARTIAL] ; v. 1360, Froissart, au sens 4 ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Attitude, caractère d'une personne partiale : *La partialité d'un juge. Se montrer d'une partialité révoltante.* || **2.** Caractère d'un acte partial : *Un arbitrage entaché de partialité.* || **3.** Préférence accordée sans raison valable : *La demi-douzaine de poupées* [...] *auxquelles elle préférait, avec une partialité passionnée, une espèce de Tonkinoise en carton-pâte* (Aragon). || **4.** *Class.* Faction, division : *Il y avait des troubles et des partialités* [...] *dans l'Etat* (Furetière, 1690).

● SYN. : **1** *chauvinisme, prévention ;* **2** *iniquité, injustice, parti pris ;* **3** *aveuglement, favoritisme, népotisme.* — CONTR. : **1** *intégrité, objectivité, probité ;* **2** *équité, impartialité, justice.*

partibus (in) loc. adj. V. IN PARTIBUS.

participable [partisipabl] adj. (de *participer ;* 1674, Malebranche). En philosophie, qui admet la participation (rare) : *Toutes les manières dont elle* [la substance de Dieu] *est participable par les créatures* (Malebranche).

participant, e [partisipɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *participer ;* 1321, *Not. et extr.* [XL, 253], comme adj. [comme n., 1802, Flick]). Qui prend part à quelque chose : *J'étais participante à une de ses intrigues* (M. Prévost). *Les participants au banquet, au colloque.*

◆ adj. (1690, Furetière). *Protonotaires, camériers participants,* protonotaires, camériers en charge à la cour de Rome.

participation [partisipasjɔ̃] n. f. (bas lat. *participatio,* participation, partage, du lat. class. *participatum,* supin de *participare* [v. PARTICIPER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1541, Calvin ; sens 4, 1910, Lévy-Bruhl, p. 77 ; sens 5, 1723, Savary des Bruslons ; sens 6, 1888, Larousse [« ce prélèvement lui-même », début du XXe s.] ; sens 7, 1962, Robert ; sens 8, 13 juill. 1965, *Journ. officiel ;* sens 9, 1694, Acad.). **1.** Action de participer à quelque chose ; résultat de cette action : *N'admettre à la participation des mystères que des âmes sensibles* (Diderot). *Je vous dirai qu'ici nous n'apprécions que la valeur propre, la contribution personnelle, ce que j'appelle la participation* (Proust). *La collaboration, la participation s'appellent quelquefois complicité* (Mauriac). *La participation à un complot.* || **2.** Chez Platon, et chez certains philosophes, mode d'appartenance des choses aux essences, rapport des idées entre elles : *Toutes ces idées particulières ne sont que des participations de l'idée générale de l'infini* (Malebranche). || **3.** En théologie, fait d'avoir part à une forme, soit par composition, soit par similitude : *La bonté de l'homme est une participation à la bonté de Dieu.* || **4.** En sociologie, désigne un mode de pensée qui caractérise la mentalité primitive, à savoir une notion obscure de rapports profonds, essentiels, qui relient entre eux les hommes d'une même communauté ou certains objets privilégiés : *On doute que M. Lévy-Bruhl puisse expliquer, par des participations prélogiques, les progrès des techniques positives* (Bouglé). || **5.** *Association* ou *société en participation, participation ouvrière,* société commerciale non déclarée, dont le gérant, à l'égard des tiers, est censé n'agir qu'en son nom personnel. || **6.** *Participation aux bénéfices,* ou, absol., *participation,* clause par laquelle un patron accorde à un employé un prélèvement sur les bénéfices d'une entreprise. || Ce prélèvement lui-même : *Des Belges en séjour temporaire, qui avaient en Italie des participations industrielles* (Romains). || **7.** Accès des salariés, des syndicalistes, des cadres aux responsabilités et aux décisions dans l'entreprise : *Je n'ai guère cru à l'association capital-travail, donc à la participation* (Malraux). || **8.** *Participation aux acquêts,* nouveau type de régime matrimonial, dans lequel chacun des époux conserve l'administration, la jouissance et la libre disposition de ses biens personnels, sans distinguer entre ceux qu'il possédait au moment de son mariage et ceux qu'il a acquis depuis, à titre onéreux. || **9.** *Lettres de participation,* brevet en vertu duquel une personne a part aux prières et aux bonnes œuvres d'un ordre religieux.

● SYN. : **1** *aide, collaboration, complicité, concours, contribution, coopération.*

participationniste [partisipasjɔnist] n. et adj. (de *participation ;* 1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 18 févr. 1969, *le Monde*). **1.** Membre de l'opposition qui pense que son parti doit participer au pouvoir et être représenté dans le gouvernement. || **2.** Personne ou groupement favorables à l'accession aux responsabilités et aux décisions dans une entreprise.

1. participe [partisip] n. m. (lat. grammat. *participium,* même sens, de *pars, partis,* part, et de *capere,* prendre ; début du XIIIe s., H. d'Andeli, écrit *participle ; participe,* XIVe s., Thurot [*proposition participe,* début du XXe s. ; *participe présent,* 1798, Acad. — d'abord *participe du présent,* 1562, Ramus, 53 ; *participe passé,* 1721, Trévoux — *participe passif,* même sens, 1562, Ramus, 53]). Forme verbale non personnelle, qui tient à la fois du verbe et de l'adjectif : *Le français n'a pas de participe futur. Le verbe grec peut avoir douze participes.* || *Proposition participe,* v. PARTICIPIAL. || *Participe présent* (toujours terminé en ant), forme qui marque un état ou une action simultanés à l'état ou l'action marqués par la proposition principale ou le contexte. || *Participe passé* (de désinence variable selon les verbes), forme qui sert à réaliser les temps composés de l'actif et tous les temps du passif. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE PARTICIPE

Le *participe* est défini à l'article spécial MODE : c'est une **forme impersonnelle du verbe,** apte à prendre les **fonctions de l'adjectif,** mais fonctionnant aussi comme « verbe de proposition » avec un sujet propre.

Sa conception était surtout morphologique chez les grammairiens anciens, qui l'appelaient en grec μετοχή (Denys d'Halicarnasse ; cf. μετέχειν, « participer »), en latin *participium* (Varron, Quintilien, etc.) parce qu'il participe du verbe et du nom (cette dernière notion confondant l'adjectif et le substantif). Il figure dans les huit parties du discours de Denys de Thrace (v. LINGUISTIQUE, art. spécial). Varron, qui distingue les parties du discours par la variation en cas et en temps, n'en connaît que quatre : *nom, verbe, participe, particules,* où le participe est seul à associer la variation en temps et en cas. On revient avec Donat (IVe s.) et Priscien (VIe s.) aux huit parties du discours, où le *participe* garde une place que lui font encore les « donats » du Moyen Âge. Un traité en français du XIVe s. énonce :

> *Quantes parties doreson sont ?* VIII. *Quelles ? le non, le pronon, le verbe, laverbe, le participe, la coniunction et linteriection.*

Il conservera sa place au XVIIe s. quand la distinction des diverses sortes de mots sera fondée sur la fonction. Arnauld et Lancelot groupent les *participes,* avec les *noms,* les *articles,* les *pronoms,* les *prépositions* et les *adverbes* dans la classe des mots signifiant « les objets des pensées », tandis que les *verbes,* les *conjonctions* et les *interjections* en signifient « la forme et la manière » ; cette bipartition insoutenable n'empêche pas qu'ils donnent au chapitre XX de la *Grammaire générale et raisonnée* une analyse plus éclairante des fonctions du participe en l'opposant, d'une part, au verbe, dont il n'a pas normalement la fonction prédicative (« affirmation »), et, d'autre part, au « nom verbal » dont le régime est au génitif (*amator Dei, amans virtutis*), et qui « signifie plus l'habitude que l'acte du verbe ».

Pour James Harris (*Hermès,* 1751), le verbe, le participe et l'adjectif ont en commun l'expression de l'*attribut de substance,* le verbe et le participe y ajoutent l'expression du *temps,* et le verbe seul l'expression de l'*affirmation.*

FORMES DU PARTICIPE

Par définition, on ne donne pour « participes » que les formes qui s'intègrent à la conjugaison verbale, et dont l'existence est garantie par celle des autres formes du même verbe ; ainsi *mangeant, mangé, sachant, su* appartiennent à la conjugaison de *manger* et *savoir,* où ils occupent une place qui ne pourrait rester vide ; au contraire, *ambulant, invaincu* ne sont pas des participes, parce qu'il n'existe pas de verbe **ambuler* ni **invaincre ; mangeable, précis* n'en sont pas, parce que tous les verbes ne forment pas un adjectif en *-able,* et que *préciser* a pour participe régulier *précisé.*

I. PARTICIPE PRÉSENT.

Le participe présent associe la terminaison *-ant* invariable à un radical qu'on obtient en retranchant la terminaison *-ons* de la 1re personne du pluriel de l'indicatif présent :

chantant de *chanter* (cf. *chant-ons*) ;
finissant de *finir* (cf. *finiss-ons*) ;
connaissant de *connaître* (cf. *connaiss-ons*) ;
buvant de *boire* (cf. *buv-ons*) ;
prenant de *prendre* (cf. *pren-ons*).

EXCEPTIONS : *étant (être, nous sommes) ; ayant (avoir, nous av-ons) ; sachant (savoir, nous sav-ons).*

II. PARTICIPE PASSÉ.

On appelle participe passé :

— soit la forme composée exprimant l'aspect extensif par rapport au participe présent ; exemples : *ayant mangé, étant tombé,* qui sont à *mangeant* et *tombant* ce que *j'ai mangé, je suis tombé* sont à *je mange, je tombe ;*

— soit seulement la forme simple employée sans *avoir* ni *être,* ou associée à ces verbes dans la composition de tous les « temps antérieurs » ; exemples : *un fruit **mangé** par les fourmis, une pomme **tombée,** j'ai **mangé** la pomme qui était **tombée.***

Le participe passé est sujet à des variations en genre et en nombre qui intéressent surtout la langue écrite, et dont les règles seront données plus loin.

Dans les **verbes du 1er groupe de conjugaison,** le participe passé associe au radical de l'infinitif la terminaison *-é* (fém. *-ée*) : *mangé, tombé.*

Dans les **verbes du 2e groupe,** il associe au radical de l'infinitif la terminaison *-i* (fém. *-ie*) : *fini, garni.*

Il n'y a pas de règle unique pour les autres verbes :

— ***avoir :** eu, eue (la chance qu'il a **eue**) ;*

— ***être :** été (la vedette qu'il a **été**) ;*

— verbes du **3e groupe** en ***-ir :*** le plus souvent *-i, -ie* ajouté au radical de l'infinitif : *cueilli, tressailli, bouilli, fui, dormi, menti.*

EXCEPTIONS :

les dérivés de *quérir* (*acquis, -ise,* etc.) ;
mourir (mort, -te) ;
courir, vêtir, tenir, venir (*couru, -ue,* etc.)

— verbes du **3e groupe** en ***-oir :*** le plus souvent *-u, -ue,* avec ou sans modification de radical : *vu* (*pourvu, prévu,* etc.), *voulu, valu, aperçu, conçu, déçu, perçu, reçu, pu, su, chu (déchu) ;* mais *sis, assis* (fém. *sise, assise*).

REMARQUE : *Dû, mû* ont un accent circonflexe à la forme non marquée en genre et en nombre (mais : *due, dus, mue, mus*) ; il apparaît dans *redû,* mais non dans *ému, promu ;*

— verbes du **3e groupe** en ***-re :***

-é, -ée dans *né ;*
-i, -ie dans *ri, suivi, lui, nui ;*
-is, -ise dans *pris, mis ;*
-it, -ite dans *dit, maudit, écrit, conduit, frit ;*
-u, -ue dans *conclu, exclu, fendu, fondu, mordu, répandu, rompu, vaincu, cousu, moulu, résolu, connu, paru, repu, vécu, bu, lu, élu, plu, tu, cru* (de *croire*), *crû* (de *croître,* distingué du précédent par l'accent circonflexe, qui n'apparaît pas dans les dérivés : *accru, décru*) ;
-us, -use dans *inclus, reclus ;*
-os, -ose dans *clos (éclos) ;*
-ous, -oute dans *absous, dissous ;*
-aint, -eint, -oint (féminins : *-te*) dans *craint, peint, joint (oint, point) ;*
-ait, -aite dans *fait, extrait* (*abstrait,* etc.).

Pour orthographier correctement les formes de masculin, il est conseillé à qui connaît bien le français oral de songer à la forme du féminin correspondante : on écrira *cueilli* avec *-i* final et *requis* avec *-s* final parce que les féminins sont *cueillie* et *requise.*

Sur une liste de 8000 verbes établie par Bescherelle *(l'Art de conjuguer),* 99 seulement ont une variation audible en genre (selon le compte d'Eugène Tanase). Ce faible pourcentage explique la précarité des règles d'accord du participe.

EMPLOI DU PARTICIPE PRÉSENT

Le participe présent est peu employé dans la langue orale (v. PARLÉ [*Le français*], art. spécial).

En principe, à la différence des adjectifs, il n'est jamais attribut : **il est marchant* doublerait inutilement *il marche.* Il peut cependant exercer cette fonction après un adjectif ou un participe passé attribut auquel il est coordonné (cf. ATTRIBUT, art. spécial) ou après certains verbes transitifs attributifs : *Il est reconnu comme **exerçant** un métier.*

Sa fonction ordinaire est **épithète** (sur la propriété de ce terme, V. ÉPITHÈTE, art. spécial) :

> *Les bords du Rhin* ***fuyant*** *le long de ma voiture me faisaient une agréable distraction* (Chateaubriand).

Il est souvent en position détachée :

> *Le soir,* ***quittant*** *M. Richard, nous faisions volontiers un bout de route ensemble* (Gide).

Dans ce cas, certains grammairiens l'interprètent plus volontiers comme un gérondif complément circonstanciel ; il est dit à l'article spécial GÉRONDIF pourquoi nous préférons réserver le nom de « gérondif » aux formes en *-ant* précédées de *en* (ex. : *en quittant*) : faute de ce critère formel, la distinction du participe et du gérondif, n'ayant qu'un fondement sémantique subjectif, serait une vaine subtilité.

Moins arbitraire est la distinction du participe présent et de **l'adjectif verbal en-***ant,* dont la justification distributionnelle autorise des marques graphiques.

Dans cette phrase de Maupassant :

> *Ils se mirent à marcher dans la rosée,* ***traversant*** *d'abord la plaine, puis le bois tout* ***vibrant*** *de chants d'oiseaux,*

le mot *traversant* est suivi d'un complément d'objet direct : c'est un verbe au participe, auquel aucun adjectif ne pourrait être substitué dans ce contexte ; le mot *vibrant* est précédé d'un adverbe marquant le degré *(tout)* et pourrait être remplacé par un adjectif qualificatif *(plein, joyeux, sonore)* sans modification de l'entourage : c'est un adjectif. Alors que le participe *traversant,* épithète détachée du pronom *ils,* ne prend pas la marque du pluriel, l'adjectif *vibrant* est soumis aux lois d'accord ; on dirait : *la forêt toute vibrante, les bois tout vibrants.*

La différence essentielle entre le participe présent et l'adjectif verbal réside dans le sémantisme : le premier, étant verbe, actualise la notion évoquée, c'est-à-dire la rattache au temps et aux circonstants du récit ; le second, étant adjectif, évoque une propriété dans sa permanence et comme un caractère attaché à l'objet que désigne le nom support *(bois).* L'apport sémantique du participe est extrinsèque et particularisé :

> *des enfants aimant l'étude* (procès limité à l'objet *étude*) ; *les bords du Rhin fuyant le long de ma voiture* (procès lié au déplacement de la voiture).

L'apport sémantique de l'adjectif est intrinsèque et généralisé :

> *des enfants aimants* (disposition naturelle indépendante de l'objet) ;
> *des fronts fuyants* (qualité attachée pour toujours à l'angle facial).

L'appréciation de ces différences sémantiques étant plus ou moins subjective, le classement dans l'une ou l'autre catégorie se guidera avantageusement sur des indices formels, qui peuvent être

POUR LE PARTICIPE :

— la présence d'un complément d'objet direct : *quittant M. Richard ;*

— la présence de certains compléments indirects : *une réponse équivalant à un refus ;*

— la modification par certains adverbes : *des chiens courant vite, des auditeurs riant beaucoup ;*

— la postposition de l'adverbe : *des auditeurs riant moins ;*

— la forme pronominale : *les numéros se suivant ;*

ET POUR L'ADJECTIF VERBAL :

— la place devant le nom : *de riants ombrages ;*

— la modification par certains adverbes : *un rythme très sautillant ;*

— l'antéposition de l'adverbe : *des ombrages moins riants ;*

— la fonction attribut : *Ce site est riant.*

De tels indices manquent dans la majorité des cas, et le seul recours reste l'intuition, qui peut être sollicitée par l'épreuve de la transposition au féminin : la substitution d'un support féminin entraîne la forme féminine pour l'adjectif *(une eau dormante),* non pour le participe *(une chatte dormant).*

La distinction des deux catégories n'a d'intérêt que par ses conséquences orthographiques : comment écrire [krulɑ̃] dans cette phrase d'André Chevrillon :

> *Nous avons gagné les murs croulant(s) dont s'enveloppe ce lieu ?*

Il faut un *s,* parce qu'on dirait : *les murailles croulantes.*

Des différences orthographiques affectent même la voyelle de la terminaison ou la consonne finale du radical :

— Certains verbes, comme *adhérer, coïncider, converger, déférer, différer, diverger, équivaloir, exceller, expédier, influer, négliger* (mais non *affliger, changer, exiger*), *précéder, somnoler, violer,* ont le participe en *-ant* et l'adjectif verbal en *-ent ;* comparer :

> *Elle a un chapeau différant un peu du tien ;*
> *Elle a un chapeau un peu différent du tien.*

— Les verbes *communiquer, convaincre, divaguer, extravaguer, fatiguer, intriguer, naviguer, provoquer, suffoquer, vaquer, zigzaguer* ont le participe en *qu* ou *gu* et l'adjectif verbal en *c* ou *g ;* comparer :

> *deux chambres* ***communiquant*** *par une porte,*
> *deux chambres* ***communicantes.***

L'emploi des marques d'adjectif peut avoir une valeur significative par la nuance de sens qu'elles impliquent, comme dans cette phrase de *l'Éducation sentimentale* citée par F. Brunot et Ch. Bruneau :

> *Ils se voyaient* ***mourants*** *par les fièvres dans* [...] *des régions farouches.*

L'adjectif *mourants* évoque une mort lente.

Les écrivains du XIXe s. ont d'ailleurs affectionné l'adjectif verbal ; Brunot *(la Pensée et la langue)* relève chez les Goncourt : *« Toute heureuse, toute gaie, toute espérante », « Es-tu bousculante, Germinie ! » (Germinie Lacerteux).*

La langue juridique maintient de nombreux participes accordés : *maison à lui* ***appartenante,*** *les* ***ayants*** *droit, fille majeure* ***usante*** *et* ***jouissante*** *de ses droits.* Ce n'est pas simple archaïsme : ces formes adjectivées confèrent aux choses et aux êtres des titres inhérents dont un jugement doit faire état.

Le participe présent peut exercer la fonction « verbe » (ou « base ») [v. PROPOSITION, art. spécial] s'il se rapporte à un nom qui n'a de fonction que relativement à lui :

> *Le courage me* ***manquant,*** *je n'en dis pas davantage* (A. France).

Si l'aptitude aux fonctions d'épithète associée aux propriétés proprement verbales justifie le nom de « participe », la valeur temporelle justifie l'adjectif « présent ». En effet, la forme en *-ant* donne de l'action une vue sécante en référence à un instant qui est en principe l'époque de l'action exprimée par le verbe principal :

> *J'ai aperçu Paul* ***sortant*** *du musée.*

Paul était **en train de** sortir quand je l'ai aperçu.

S'il s'agit d'un verbe non conclusif (v. ASPECT, art. spécial), l'action est montrée dans son déroulement : *J'ai connu Paul habitant dans une mansarde.* S'il s'agit d'un verbe conclusif, elle peut être montrée dans son déroulement instantané (*sortant* dans l'exemple donné plus haut)

ou dans sa répétition : *J'ai connu Paul fumant la pipe.*

Le mot « présent » doit s'entendre par rapport à l'action principale. Cependant des latitudes de référence s'observent dans certains contextes, comme pour le gérondif (cf. ce mot, art. spécial) :

> *Les reins posés sur la barre, le gymnaste se laissait insensiblement aller en arrière et,* ***mettant*** *un effroi d'une seconde dans la salle, il tombait,* ***se retenant*** *— chose non prévue ! — avec les jarrets de ses jambes reployées ; et,* ***allant et venant*** *ainsi quelque temps, la tête en bas, il se retrouvait à terre sur ses pieds, après un saut périlleuse*
> (E. de Goncourt, *les Frères Zemgano*).

Le point de référence peut être suggéré par le nom support indépendamment du verbe principal :

> *Je suis comme Enéas* ***portant*** *son père Anchise* (Musset).

Le participe présent a une forme active *(mangeant)* et une forme passive *(étant mangé).* La forme active a toujours le sens actif ; un syntagme comme *Paul mangeant du pain* peut être remplacé par *Paul qui mange du pain.*

Il n'en est pas de même de l'adjectif verbal, dont le rattachement à la conjugaison active n'est pas imposé : *une couleur voyante* (= qu'on voit), *un thé dansant* (= où l'on danse), *une rue passante* (= où l'on passe beaucoup), *une place payante* (= que l'on paie).

EMPLOI DU PARTICIPE PASSÉ

I. FORME COMPOSÉE

La forme composée du participe passé *(ayant mangé, étant tombé)* a les mêmes fonctions que le participe présent :

épithète : ***Ayant bouclé*** *la malle, j'appelle un taxi ;*

« verbe » de proposition : *Le taxi* ***étant arrivé,*** *je descends la malle.*

L'auxiliaire y marque, comme dans toute la conjugaison, l'aspect accompli ou antérieur (v. ASPECT et AUXILIAIRES, art. spéciaux) ; le point de repère est l'époque de l'action principale : le bouclage de la malle a précédé l'appel du taxi, l'arrivée du taxi a précédé la descente de la malle. En ce sens, la forme est bien un « passé ».

Le sens est actif, mais il existe, bien entendu, une forme passive correspondante : *la malle* ***ayant été bouclée.***

II. FORME SIMPLE

La forme simple peut fonctionner

comme épithète : *Voici le taxi* ***appelé ;***

comme attribut : *La carrosserie est* ***endommagée ;***

comme « verbe » de proposition : *Le taxi* ***arrivé,*** *je descends la malle.*

Il n'y a pas de distinction formelle entre une valeur verbale *(Le col des Montets est* ***ouvert****)* et une valeur qualificative *(Le col de ma veste est* ***ouvert*** *)* ; la quantification, quand elle est pertinente, se fait par *très* à l'exclusion de *beaucoup (un col très ouvert)* ; mais l'antéposition de l'épithète est impossible (**un ouvert col*).

La forme simple du participe passé pose cependant en français des problèmes qu'ignore le participe présent, parce que les différences d'ordre de procès (sens conclusif ou non conclusif) s'y traduisent par des différences de valeur temporelle.

Verbes intransitifs

Les verbes intransitifs conjugués avec *être* ont tous un sémantisme conclusif (cf. AUXILIAIRES, art. spécial). Employés comme épithètes, leurs participes ont le sens actif et passé :

> *Les jeunes gens nés en 1948 sont convoqués devant le conseil de révision.*

Employés après le verbe *être,* ils constituent avec ce verbe une forme verbale composée de sens passé (ou antérieur) :

> *Lorsque je* ***suis entré,*** *il faisait encore clair.*
> *Ce garçon ne savait pas où il* ***était né.***

Parmi les verbes intransitifs conjugués avec *avoir,* les uns ont un sémantisme non conclusif, comme *marcher, dormir ;* ils ne sont employés au participe passé ni comme épithètes, ni comme attributs (**Dormi deux heures, il fut réveillé ; *Je suis marché*).

Beaucoup de verbes conjugués normalement avec *avoir* ont cependant un sens conclusif, comme *déborder, surgir, vieillir.* Ils s'emploient facilement comme épithètes : *la rivière* ***débordée,*** *une île* ***surgie*** *en plein océan, un comédien* ***vieilli.*** Ils rejoignent par là les participes des verbes pronominaux comme *s'endormir, s'évanouir, se repentir,* qui s'emploient comme épithètes sans pronom avec leur sens actif : *un enfant* ***endormi,*** *un spectateur* ***évanoui,*** *un pécheur* ***repenti.***

Ces participes peuvent d'ailleurs constituer avec le verbe *être* des syntagmes attributifs à demi grammaticalisés, qui concurrencent les formes de passé composé ; comparer :

> *La rivière* ***est débordée,*** *L'enfant* ***est endormi :*** vision d'un état présent ;
> *La rivière* ***a débordé,*** *L'enfant* ***s'est endormi :*** vision d'une action antérieure au moment présent.

Le choix des quantificateurs met en évidence la différence de sens :

> *Cet acteur est* ***très*** *vieilli :* on quantifie l'état acquis ;
> *Cet acteur a* ***beaucoup*** *vieilli :* on quantifie l'évolution.

La différence de traitement entre les verbes conclusifs et les non-conclusifs tient à ce que le sémantisme des premiers se prête à la conception d'un état acquis, tandis que celui des seconds s'y refuse : *marché* et *dormi* ne peuvent suggérer qu'une action se prolongeant indéfiniment, ce qui est congrûment exprimé par *marchant* et *dormant.*

Verbes transitifs

Le participe passé d'un verbe transitif non conclusif, comme *suivre, craindre,* est également incapable d'exprimer l'état acquis : son sens est « présent » en référence à l'époque de l'action principale ; mais il s'oppose au participe présent par une valeur passive ; comparer :

> *Je vois mon ami* ***suivant*** *sa femme ;*
> *Je vois mon ami* ***suivi*** *de sa femme.*

Lorsque Boileau écrit, à propos de Juvénal (*Art poétique,* II, 162) :

> *Il brise de Séjan la statue adorée,*

il donne au participe un sens passé qui n'est qu'un latinisme.

Avec le verbe *être,* le participe passé non conclusif forme la conjugaison passive :

> *Mon ami* ***est suivi*** *de sa femme* (présent passif).
> *L'agent* ***était craint*** *de tout le quartier* (imparfait passif).

Le participe passé d'un verbe transitif conclusif, comme *blesser*

ou *fermer,* a également le sens passif, mais peut présenter, selon les contextes, deux valeurs temporelles :

a) UNE VALEUR « PASSÉE », tenant à son sémantisme tourné vers l'accomplissement :

> *Impossible d'entrer : la porte* ***est fermée*** (elle a été fermée).

On estime, en ce cas, que *fermée* est attribut du sujet *porte.* De tels participes peuvent être coordonnés à des adjectifs qualificatifs : *La porte est muette et fermée.*

b) UNE VALEUR « PRÉSENTE » (concomitante à l'époque du verbe *être*) si l'ensemble *être* + participe constitue une forme de passif analogue à celle des verbes non conclusifs :

> *Tous les soirs, la porte* ***est fermée*** *par le concierge* (il la ferme).

Cette ambiguïté est résolue en fonction du contexte. Elle existe à tous les temps,

mais particulièrement au présent et à l'imparfait, qui expriment par vocation l'état.

ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

En fonction d'épithète, d'attribut ou de « verbe » d'une proposition participe, le participe passé s'accorde comme un adjectif :

*Une huître **ouverte,** des biftecks trop **cuits.***
*L'huître était **ouverte.** Les biftecks sont trop **cuits.***
*L'huître **ouverte,** Perrin Dandin la gruge.*

Quand il constitue avec *être* ou *avoir* une forme verbale composée, de sens passif ou accompli, la règle est la suivante :

I. L'AUXILIAIRE EST « ÊTRE »

Le participe s'accorde avec le sujet :

*Les enfants sont **rentrés :** la porte a été **ouverte.***
*Où est **partie** ta mère ?*

II. L'AUXILIAIRE EST « AVOIR »

L'accord n'est possible qu'avec le nom ou le pronom qui pourrait avoir le participe pour attribut ; c'est obligatoirement le complément d'objet direct, car une phrase comme *J'ai ouvert la porte* implique *La porte est ouverte.* Cependant :

1° Certains verbes n'admettent pas de complément d'objet direct ; leur participe reste invariable : *J'ai dormi, Elle a douté de ma parole, Ils nous ont parlé* (on ne peut pas demander « Qu'est-ce qui est dormi ? », etc.) ;

2° Le participe est laissé invariable quand le complément d'objet est placé après : *J'ai **ouvert** la porte.* La raison de cette règle est évidemment à chercher dans les conditions de la « performance », c'est-à-dire du processus de création de la phrase ; au moment où le verbe est énoncé, le complément d'objet peut ne pas être encore mentalement formulé : sa nature, son genre, son nombre ne sont pas forcément prévus *(J'ai ouvert la porte, et les fenêtres...).*

L'accord n'est donc possible que si le verbe est transitif, et précédé du complément d'objet direct, ce qui se produit dans trois cas :

a) L'objet est un pronom personnel :

Vous mangerez les huîtres quand je les aurai ouvertes ;

b) L'objet est le pronom relatif *que :*

*Ferme la porte **que** tu as **ouverte ;***

c) La question porte sur l'objet :

Quelle porte** as-tu **ouverte ?

III. CAS PARTICULIERS

L'application de ces règles pose des problèmes particuliers qui vont être examinés succinctement :

1° Verbes pronominaux

Les verbes pronominaux, qui se conjuguent tous avec *être,* accordent en principe le participe avec le sujet :

*La malade s'est **levée.** La tour s'est **écroulée.** Les voitures se sont **rencontrées.** Les choristes se sont **tus.***

En fait, on peut aussi bien tenir que, dans ce cas, l'accord est fait avec le pronom réfléchi fonctionnant comme complément d'objet direct ou échappant à l'analyse. Mais lorsqu'il est clair que le pronom réfléchi a la fonction de complément d'attribution (*me* = à moi, *te* = à toi, etc.), l'accord est pratiqué comme si l'auxiliaire était *avoir :*

*La malade s'est **fait** une tisane. Elles se sont **parlé.** Les mots qu'elles se sont **dits.** Quels mots se sont-elles **dits ?***

On considère que le pronom réfléchi est complément d'attribution dans les locutions *se rire de, se plaire à :*

*Elles se sont **ri** de nous. Elle s'est **plu** à nous vexer.*

2° Verbes unipersonnels

Le participe des verbes unipersonnels est invariable, que l'auxiliaire soit *être* ou *avoir* (ils n'ont jamais de complément d'objet direct, et le sujet grammatical est le pronom neutre *il*) :

*Il est **venu** dix personnes. Quelle patientée il a **fallu !***

3° L'objet est le pronom neutre « le ».

*La règle est plus simple que je ne l'avais **pensé.***

Le complément d'objet est ici le pronom *le* élidé ; on dirait à l'imparfait : *plus simple que je ne le pensais.*

4° L'objet est l'adverbe « en » :

*Il y a des lièvres, **j'en ai vu.***

En, pronom adverbial neutre, signifie « de cela » (cf. *J'en ai bu*) ; il est partitif et, même s'il s'agit d'une substance nombrière, n'implique pas le pluriel (*J'en ai vu un*).

5° L'objet est quantifié par un adverbe.

On accorde le participe avec un nom quantifié par *combien* si ce nom précède le participe, et non s'il le suit :

*Combien d'assiettes as-tu **mises ?***
*Combien as-tu **mis** d'assiettes ?*

Si *combien* est suivi de *en,* l'accord est facultatif :

Combien en as-tu mis (ou *mises)* ?

Après les autres adverbes quantificateurs comme *tant, trop, que, (un) peu,* le participe suit ordinairement le nom et est accordé :

*Un peu de neige était **tombée,***

à moins que la prédication ne porte plus spécialement sur le sens de l'adverbe :

*Le peu d'attention que tu as **marqué** te sera **reproché.***

Le sens gouverne également l'accord quand le sujet est un groupe nominal à base de nom collectif ; comparer :

*Une partie du linge fut **volé*** (Marivaux).
*Une partie du mur s'était **écroulée.***

L'arrêté du 26-2-1901 rend l'accord, dans tous ces cas, facultatif.

6° Faux objets directs.

Il est dit à l'article spécial OBJET que la construction directe s'étend à certains compléments circonstanciels exprimant le temps *(Il travaille la nuit),* le lieu *(Il habite rue Danton),* la mesure *(Il mesure deux mètres),* le poids *(Il pèse cent kilos),* le prix *(Ça vaut cent francs).* Ces compléments circonstanciels n'entraînent pas l'accord du participe. On écrit donc :

*Payez-moi les cinq heures que j'ai **travaillé.***
*Elle ne pèse plus les cent kilos qu'elle a **pesé.***
*Remboursez-moi les trente francs que ce livre m'a **coûté.***

Les mêmes verbes présentent à l'occasion d'autres sens, permettant l'accord :

Je n'ai pas pris les deux kilos de pruneaux que (complément d'objet direct) *vous m'avez **pesés.***
...les années que (complément d'objet interne) ***j'ai vécues** au front* (Cl. Vautel).

7° Participe + Infinitif/Participe.

La logique veut qu'on distingue par l'accord

*l'oratrice que j'ai **entendue** parler (que* est objet de *ai entendue),*
*l'oratrice que j'ai **entendu** acclamer (que* est objet d'*acclamer).*

Une semblable distinction peut être faite après les cinq verbes de sensation qui admettent pour objet une « proposition infinitive » (v. INFINITIF, art. spécial). Elle est douteuse avec *laisser* et non pertinente avec les verbes *pouvoir, devoir, faire,* mor-

phologiquement soudés à l'infinitif qui les suit dans une fonction d'auxiliaire :

les assiettes que vous avez ***fait*** *(ou* ***laissé*** *) tomber.*

Elle n'a pas lieu d'apparaître avec les propositions infinitives introduites par un verbe d'opinion :

la femme qu'il avait toujours ***cru*** *être sa mère.*

Pour éluder cette subtile casuistique, l'arrêté ministériel du 26-2-1901 **a permis l'invariabilité de tout participe suivi d'un infinitif ;** on **doit** donc écrire :

les sanctions qu'il a ***dû*** *prendre*

et l'on **peut** écrire :

l'oratrice que j'ai ***entendu*** *parler.*

La tolérance concerne également **tout participe suivi d'un autre participe :**

Jean ne est rentrée dès que vous l'avez ***eu*** *quittée.*
Nous ne la quittons plus depuis que nous l'avons ***cru*** *perdue* (= cru être perdue).

Mais l'accord n'en reste pas moins autorisé (et justifié) quand le participe introduit un attribut du complément d'objet direct, comme dans le dernier exemple ou devant un adjectif :

On les eût ***crus*** *imberbes*
(Fr. Mauriac).

8° Participe employé comme préposition ou adverbe.

Un certain nombre de participes remontant à des verbes de proposition participe antéposés sont tenus pour prépositions et laissés invariables : ***passé*** *dix heures,* ***excepté*** *les enfants,* ***vu*** *la situation,* ***étant donné*** *les circonstances.*

On rencontre ainsi construits *attendu, (y) compris, entendu, ôté, supposé.*

Avec certains, l'accord est également possible : ***passée*** *la cinquantaine* (Cl. Farrère), *étant* ***données*** *les circonstances présentes* (Saint-Exupéry).

L'accord est fait régulièrement quand ces participes suivent le nom : *les enfants* ***exceptés,*** *les femmes* ***comprises,*** *cette situation étant* ***donnée.***

Ci-joint, ci-inclus sont invariables quand ils précèdent le nom avec une valeur prédicative ou adverbiale :

Ci-joint *deux photographies.*
Vous trouverez ***ci-joint*** *une copie du rapport.*

Fini peut être prédicatif et invariable en phrase exclamative :

Fini *les ors, voici les rouilles !*
(Germaine Beaumont).

À toutes ces difficultés, le plus souvent orthographiques, que soulève à l'usage l'accord du participe passé, des solutions contradictoires sont souvent apportées par les écrivains, comme on s'en convaincra en consultant, par exemple, sur ce point *le Bon Usage* de Maurice Grevisse (§ 774-798). Des exemples littéraires recueillis par ce grammairien établissent une tendance générale à l'invariabilité du participe conjugué avec *avoir,* qui est presque la règle dans l'usage oral.

HISTORIQUE

I. PARTICIPE PRÉSENT

Formes.

Le problème de l'origine du participe présent est traité à l'article spécial GÉRONDIF. Rappelons que le gallo-roman avait généralisé la désinence *-antem* qui, devenue *-ant* au VIII^e^ s., s'était confondue avec la désinence *-ant* issue des terminaisons de gérondif. Les emplois des deux « modes » s'étaient également échangés, sauf dans la périphrase *aller* + gérondif, où la terminaison *-ant* n'alterne presque jamais avec *-anz.*

Il semble bien qu'il ait existé à l'origine en français un participe et un adjectif verbal homonymes, différents des autres adjectifs par une tendance prononcée à l'invariabilité. Les formes à valeur d'adjectif ont été les premières à présenter le *-z,* marque de nombre et de cas analogique des adjectifs uniformes comme *granz/grant* (v. ADJECTIF, art. spécial), et même l'*e,* marque de féminin analogique des adjectifs biformes : *dolente* (XI^e^ s.) ; au XII^e^ s., l'auteur du *Couronnement de Louis* donne sa chanson pour *corteise et avenant* dans la première laisse, mais la dit *bien faite et avenante* dans la seconde, aux assonances féminines. La marque *-z* s'est vite étendue aux participes proprement dits, vraisemblablement sous l'influence du latin : les participes déclinés foisonnent dans les traductions des *Psaumes,* dans le *Voyage de saint Brandan* (XII^e^ s.).

Emploi.

L'adjectif latin en *-ans/-ens/-iens* exprimait, en la rapportant au nom, **l'action concomitante** et, par suite, **la qualité** attachée à la continuation ou à la répétition d'une action *(valens, potens, providens).* Les formes en *-ant* perpétuent en ancien français cette double valeur.

Dans cette phrase du XIII^e^ s., le participe présent épithète, suivi d'un complément d'objet direct, est accordé avec le nom support :

se Lancelos fust rois ***tenanz*** *terre* [si Lancelot était un roi possédant un pays] *(la Mort le roi Artu).*

Dans ces vers de Chrétien de Troyes (*Yvain,* 1950-51), l'épithète au cas régime est adjectif aussi bien que participe :

Sor une grant coute vermoille
Troverent la dame ***seant.***

La forme en *-ant* pouvait être attribut, accordée ou non avec le sujet au sens d'un adjectif (comme en français moderne) :

Clers fut li jurz et li soleilz ***luisanz***
(la Chanson de Roland),

mais aussi bien au sens d'un participe, constituant alors avec *estrè* une périphrase — impossible aujourd'hui — équivalant au verbe simple (v. AUXILIAIRES, art. spécial) :

Vint Boorz, qui moult ***estoit desiranz*** *de parler a la reïne (la Mort le roi Artu).*
Vos avez juré que [...] *vos li* ***seriez aidant*** (Villehardouin).

En dehors des périphrases qu'elle constitue avec *être* (où elle est participe ou adjectif) et avec un verbe de mouvement (où elle est gérondif), la forme en *-ant* est peu employée en ancien français.

Elle se répand en moyen français, sans doute sous l'influence du latin :

Li Sarrazin [...] *occisoient les gens, là où il les trouvoient* ***dormans***
(Joinville).
*lors qu'****ayants*** *la vengeance en main ils nous tiennent à leur mercy*
(Montaigne).
les corps de ces cercles, ***estants*** *solides, polis et* ***venants*** *à se lescher et frotter l'un à l'autre en roulant (id.).*

Des féminins analogiques se relèvent pour le participe proprement dit à partir du XIV^e^ s. selon Damourette et Pichon :

E vist une molt bele damoisele
ploraunte *et grant duel* ***demenaunte***
(Histoire de Foulques Fitz Warin).

Ils sont encore rares, selon Stanislav Lyer, au XV^e^ s., mais se répandent au XVI^e^ :

une chaîne d'or ***pesante*** *vingt et cinq mille soixante et troys marcz d'or*
(Rabelais).
J'aime la bouche ***imitante*** *la rose*
(Ronsard).

À cette époque, la périphrase avec *être* est encore fréquente :

Et c'est affin que les bestes des champs
Puissent leur soif ***estre*** *là* ***estanchans***
(Marot).

L'accord y est facultatif, et l'usage varie chez un même auteur :

> *Celle qui est plus* ***craignante*** *le mal que* ***croyant*** *le bien* (Marguerite de Navarre, *l'Heptaméron*).

Les témoignages des grammairiens sont parfois contradictoires : pour Palsgrave (1530), « partyciples in *-ant* have no feminynes », mais pour Robert Estienne (1557) tous ont une forme en *-e* comme *aimante.* Meigret prescrit d'accorder le « gérondif » quand il a le sens d'un adjectif : *une femme pleizante.* Ramus est du même avis : *« can que le particip'est consideré sans axion, nou' diron' plu'tôt fam' eimante ».*

La périphrase avec *aller* restait fréquente, et le fait le plus notable est la variation qui s'y introduisit au XVIe s. pour la forme en *-ant* (Gougenheim, *Étude sur les périphrases verbales,* p. 21) :

> *Et pour empescher* [...] *que les dictz soldats n'* ***aillent*** *vaganz* (Ordonnance de police, 1568).

Au XVIIe s., la périphrase avec *être* subit une rapide décadence. Malherbe la biffe chez Desportes : « C'est mal parlé. » Urbain Chevreau la relève chez Malherbe : « Cette expression n'est pas supportable. » Au XVIIIe s., le grammairien Mauvillon donnera pour recette, à qui veut distinguer le participe présent de l'adjectif verbal, de construire le mot avec le verbe *être : brillant* est adjectif parce qu'on peut dire *il est brillant, lisant* est participe parce qu'on ne peut pas dire *il est lisant.*

Le sort de la périphrase avec *aller* est dit à l'article spécial AUXILIAIRES. Maupas (1607) y reconnaît le « Gerondi en Do » et n'autorise que la variation en nombre. Oudin (1632) n'autorise aucune variation, et les grammairiens suivants en condamnent même l'usage.

La distinction du participe et de l'adjectif verbal exerce la perspicacité des grammairiens. Maupas exige l'accord en genre et en nombre quand le gérondif attribue au nom « une qualité adhérante », par exemple : *Voilà une fort luisante lame ;* mais quand il est « pur participe », c'est-à-dire quand il « attribue une action ou effect sortant du substantif », le gérondif est invariable : *La terre humant la rosée produit herbes en la saison.* Au féminin pluriel, Maupas demande *-ans : Les voluptez corrompans les mœurs.* Conserve-t-il la notion d'adjectifs uniformes, dont le XVIe s. n'offrait déjà plus que des vestiges ? En tout cas, pour Malherbe, Vaugelas et leurs successeurs, l'invariabilité du genre entraîne logiquement celle du nombre, et les participes féminins doivent être écrits *-ant* au pluriel comme au singulier :

> *J'observe, comme vous, cent choses tous les jours, Qui pourroient mieux aller,* ***prenant*** *un autre cours* (Molière, *le Misanthrope*).

Mme de Sévigné brave tous les interdits quand elle écrit (entraînée par l'emploi de *si*) :

> *Je vous trouve si pleine de réflexions, si stoïcienne, si* ***méprisante*** *les choses du monde.*

Et Racine cherche sans doute un effet de style quand il remplace le participe par un adjectif verbal accordé (prononcé plus long) dans les vers célèbres :

> *N'est-ce pas à vos yeux un spectacle assez doux Que la veuve d'Hector* ***pleurante*** *à vos genoux ?* (*Andromaque,* III, IV).

Au masculin, les exemples de pluriel abondent chez Balzac, Voiture, Corneille, Vaugelas, Pascal, La Fontaine, Racine, Boileau :

> *Disant ces mots, il vit des bergers, pour leur rôt,*
> ***Mangeans*** *un agneau cuit en broche* (La Fontaine).

Lancelot est le premier grammairien qui en ait formulé l'interdiction, se fondant sur l'opposition d'un « nom adjectif » variable en genre et en nombre et d'un « gérondif » invariable, défini par sa construction verbale (1660). Approuvant la condamnation par Vaugelas de l'accord en genre du « gérondif », il condamne de surcroît l'accord en nombre : « Que si on le met quelquefois au pluriel, *j'ai vu des hommes lisants l'Écriture,* je crois que cela est venu d'une faute dont on ne s'est pas aperçu, à cause que le son de *lisant* et de *lisants* est presque toujours le même, le *t* ni l'*s* ne se prononçant point d'ordinaire » (*Grammaire générale,* XXII). De là naquit l'usage moderne, établi par l'Académie en 1679 — non sans discussion — en considération de l'avis des grammairiens « anciens » (probablement Meigret et Ramus).

Une terminologie vraiment pertinente, reposant sur une conception enfin claire, apparaîtra dans les remarques de Duclos sur la grammaire de Port-Royal en 1754.

La distinction orthographique entre les participes en *-ant* et les adjectifs en *-ent* tient à ce que ceux-ci remontent à des participes ou adjectifs latins en *-entem* d'emprunt récent, comme *adhérent* (XIVe s., lat. *adhaerentem*), *négligent* (XIVe s., lat. *negligentem*), *violent* (XIIIe s., lat. *violentus, a,* adjectif, et non *violantem*). La différence graphique entre les homonymes comme *fatiguant* et *fatigant* tient évidemment l'extension du radical en *-gu-* (ou *-qu-*) dans toute la conjugaison, alors que les adjectifs conservent le *g* (ou *c*) du latin *(fatigantem, vacantem).*

Un certain nombre d'adjectifs n'ont conservé aucun lien avec le verbe auquel on peut les rattacher, et se distinguent même pour l'oreille du participe de ce verbe : comparer *concurrent* et *concourant, arrogant* et *s'arrogeant, bruyant* et *bruissant, puissant* et *pouvant, savant* et *sachant, vaillant* et *valant.*

La valeur passive de certains adjectifs en *-ant* (ex. : *une couleur voyante*) s'observait souvent en ancien français, où un vin *bevant* était un vin « bon à boire », où *conoissant* était « reconnaissable », *dotant,* « redoutable », *entendant,* « compréhensible », et *blasmant,* « blâmable ». Elle perpétuait l'indécision originelle de l'adjectif en latin, où *blasphemans* et *blasphemandus, miserans, miserandus* et *miserabilis* étaient échangeables (Gamillscheg, *Historische französische Syntax*).

II. PARTICIPE PASSÉ

Formes.

L'origine du participe passé est sans mystère : il continue formellement le « participe passé passif » latin ; toutes les formes de participe héritées sont explicables soit par le jeu des lois phonétiques, soit par des réfections analogiques.

Le « participe passé passif » latin était un adjectif dérivé d'une racine verbale au moyen du **suffixe -*to-.**

La racine pouvait figurer sous sa forme la plus réduite :

> *stāre : stắtus (<*st + ə + to + s)*
> *rumpĕre : rúptus (<*rup + to + s)*
> *tegĕre : téctus (<*teg + to + s).*

Le groupe *-t/d + to-* devenait *-sso- :*

> *sedēre : séssus (<*sed + to + s)*
> *mittĕre : míssus (<*mit + to + s).*

Ces **participes forts** (accentués sur la racine) ont abouti en français à des formes variées : *esté (statum), route (ruptam), toit (tectum), sis (sessum), mis (mĭssum),* etc.

Les deux derniers n'ont pu prendre ou conserver le timbre [i] que par influence des parfaits **sissi* et *mīsi* en vertu d'une tendance accusée dès le latin à modeler l'adjectif en *-*to-* sur le *perfectum.*

Le latin classique possédait aussi des **participes faibles,** où l'accent tombait sur une voyelle thématique ajoutée à la racine, qui se retrouvait au parfait :

> *amare :* *amắtus* parfait *amắvi*
> *implere :* *implḗtus* parfait *implḗvi*
> *audire :* *audī́tus* parfait *audī́vi*
> *statuere :* *statū́tus* parfait *statui* (de **statūvi*).

Sur le modèle de ce dernier, *solvo* (= *soluo*) et *volvo* (= *voluo*) ont formé leur participe en *-ūtus : solūtus, volūtus* ; et de même *loquor* et *sequor : locūtus, secūtus.*

La terminaison *-ētus* a disparu du latin au français en même temps que le parfait en *-ēvi,* représenté seulement dans *delēre, flēre, complēre, implēre ;* les deux derniers verbes sont passés à la 4e conjugaison : infinitif **complīre, *implīre,* participe **complītus, *implītus.*

1° Participe faible en *-é*.

Le type latin en *-atu* est à l'origine de tous les participes français en *-é/-ée,* anc. franç. *-é(t)/-é(d)e* (ex. : *amé*) ou, après une palatale, *-ié(t)/-ié(d)e* (ex. : *colchié,* de *collocatu,* infin. *collocare,* anc. franç. *colchier,* franç. moderne *coucher*).

Le *-t-* du latin *-to-*, devenu spirant en gallo-roman entre deux voyelles, a disparu au féminin au XIe s. ; au masculin, il a disparu en position finale, mais s'est maintenu associé à l'*s* désinentiel : cas sujet sing. et cas régime plur. *amez.*

La diphtongue *-ié,* devenue régulièrement *-yé,* a perdu phonétiquement son yod au XIIIe s. après [ʃ], [ʒ], [λ] et [ɲ] : *couchié* > *couché.*

Une particularité du dialecte picard est de réduire la triphtongue *-iée* à *-ie ;* d'où *jugie, laissie* pour *jugiée, laissiée.*

Le participe en *-é* est celui des verbes du 1er groupe, dont l'infinitif remonte à un infinitif en *-are.* Il est aussi celui de *naître* (participe *natu*), et s'est étendu en français même à un certain nombre de verbes des 2e et 3e groupes passés au 1er, comme *grondir, afligir, tissir* (ou *tistre*), *secourre* (lat. *succutere*), *mouvoir,* devenus *gronder, affliger, tisser, secouer, mouver* (langue technique).

2° Participe faible en *-i*.

Le type latin en *-ītu* est à l'origine de tous les participes français en *-i/-ie,* anc. franç. *-i(t)/-i(d)e* (ex. : *dormi*) ; cas sujet sing. et cas régime plur. en *-iz.*

Le participe en *-i* est celui des verbes du 2e groupe et d'une partie des verbes en *-ir* du 3e groupe. Ces verbes remontent à des verbes de la 4e conjugaison latine ou à des verbes qui y ont été intégrés après l'époque classique comme il est dit à l'article spécial INFINITIF. On observe en français même la réfection en *-i* de plusieurs participes de différents types : *coilli, cueilli* pour *coilleit* (lat. *collectu*), conservé dans le nom féminin *cueillette ; béni* pour *bénit* (**benedĭctu*), conservé comme adjectif ; *feri, offri, veni, naqui, vesqui* pour *feru, offert, venu, né, vescu ; ri, suffi, lui, nui* pour *ris (risu), suffit (suffectu), luit* (d'après *cuit*), *nuit (id.)...*

3° Participe faible en *-u*.

Le type latin en *-ūtu* est à l'origine de tous les participes français en *-u/-ue,* anc. franç. *-u(t)/-u(d)e* (ex. : *dëu*) ; cas sujet sing. et cas régime plur. en *-uz.*

Il n'existait d'abord, mis à part *secutu, locutu,* que dans les verbes en *-uo, -uere,* comme *statuo, tribuo, consuo, minuo,* qui avaient le parfait en *-ui.* D'après *statūtu,* parfait *statui,* le latin populaire a créé **habūtu,* au lieu du class. *habĭtu,* à partir d'*habui ;* de là l'anc. franç. *ëu,* et de même *dëu, molu, plëu, paru, tenu, valu,* à partir de *debui, molui, placui, parui, tenui, valui ; cognitu* a été refait en **cognovutu,* d'où *conëu,* à partir de *cognovi,* et *motu* en **movutu,* d'où *mëu,* à partir de *movi.*

D'autres participes en *-ĭtu* ont été refaits en *-ūtu* sur le modèle des précédents (avec ou sans réfection analogique du parfait) : *bëu* (lat. class. *bibĭtu*), *eissu (exĭtu), perdu (perdĭtu), rendu (reddĭtu), vendu (vendĭtu) ; feru* remonte ainsi à **ferĭtu,* lui-même formé à partir de *ferii,* d'après *exii/exĭtu.*

D'autres participes en *-u* s'expliquent par un jeu plus complexe et plus particulier d'analogies : *chëu* (ou *chäu*), *pendu, recëu, rompu, venu, vëu* (lat. class. *casu, pensu, receptu, ruptu, ventu, visu*).

Les participes forts *conclus, exclus* (lat. *conclusu, exclusu*) sont devenus *conclu, exclu* à partir des passés *conclut, exclut,* d'après des modèles comme *lut/lu* ou *plut/plu.*

Toutes les formes écrites ci-dessus avec *-ëu* sont prononcées aujourd'hui avec [y], par exemple *dû.* Il ne s'agit pas de l'évolution phonétique par laquelle *meür* est devenu *mûr* au XIVe s., car l'amuïssement de l'*ë* dans les verbes s'observe au XIIIe s. et avant. Il faut plutôt songer à une influence exercée par les passés où le phonème simple [y] est ancien : *dû* a remplacé *dëu* à partir de *dut* d'après *valut/valu ;* ainsi s'expliquent *bu, connu, cru, estu, ju, mu, plu, reçu* (prononciations attestées par la métrique) ; *vu* pour *vëu* (fin du XIIe s.) peut être refait à partir de *vit, virent* sur le modèle de *perdit, perdirent/perdu.* Ces réfections ont pu entraîner celles de *chëu, ëu, pëu, plëu, sëu, tëu,* dont le passé n'était pas encore en *-ut* (*chëit, ot, pot,* etc.). Cependant, des grammairiens des XVIe, XVIIe et XVIIIe s. relèvent encore, en la donnant pour fautive, la prononciation dissyllabique pour certains de ces verbes ; Henri Monnier l'atteste même au XIXe s. :

> *J' dis que de tout temps, il y a éhu des préférences* (*Paris et la province,*
> p. 150, L'escalier de la cour d'assises).

La prononciation [ø] (comme *jeu, neveu*) est également notée jusqu'au XVIIIe s.

Pierre Fouché donne dans *le Verbe* (p. 370 et suiv.) une liste de participes en *-u* formés en français même par différentes réfections ; voici les principaux :

— Formes disparues avant le XVIIe s. : *arrestu* (pour *arresté*), *coillu* (pour *colli*), *mentu* (pour *menti*), *oü* (pour *oï*), *partu* (pour *parti*), *prendu* (pour *pris*)

— Formes disparues après le XVIIe s. : *boulu* (pour *bouli, bouilli*), *sentu* (pour *senti*), *mouru* (pour *mort*), *teindu* (pour *teint*)

— Formes conservées de nos jours : *fallu* (pour *falli*), *mordu*

> *(pour mors), tordu (pour tors),*
> *-pondu (pour -post, cf. repost, lat.*
>
> *repositu*).

4° Participe faible en *-eit, -oit*.

La terminaison de *beneeit, benoît* (*benedĭctu,* adj.) et de *coilleit, coilloit (collĕctu)* a été substituée à l'*u* de *tolu* (**tollūtu,* class. *latu,* de *tollĕre*) et de *chäu* (**cadutu*) pour former les participes faibles *tolleit, chaeit,* d'un type insolite qui a peu proliféré et peu vécu.

5° Participes forts.

Pour l'explication des participes forts, le jeu des lois phonétiques est primordial ; il rend compte de *né* (lat. *natu*) et d'*esté* (lat. *statu*) confondus avec les participes faibles en *-é.* On peut les ranger en deux classes :

• PARTICIPES TERMINÉS PAR *-t,* FÉM. *-te : ataint* (lat. *attactu*), *benëit (*benedictu), ceint (cinctu), coilleit (collectu), confit (confectu), covert (*copertu), crient (*cremitu), cuit (cŏctu), dit (*dīctu), -duit (-*dūctu), escrit (scriptu), eslit (electu), estreint (strictu), fait (factu), feint (fictu), fraint, frait (fractu), joint (junctu), maudit (*maledīctu), mort (*mortu), ofert (*offertu), oint (unctu), overt (*opertu), peint (pictu), plaint (planctu), point (punctu), quest (quaestu), rot (ruptu), sofit (suffectu), sofert (*suffertu), sout (solutu), -struit (structu), teint (tinctu), tert (tertu), tout (*tollitu), -trait (tractu) ;*

• PARTICIPES TERMINES PAR *-s,* FÉM. *-se : ars (arsu), assis (assessu), clos (clausu), (con-/ex/in)-clus (conclusu, etc.), escos (excussu), espars (sparsu), mes (mansu), mis (missu), mors (morsu), ocis (occisu), pris (prensu), quis (quaestu), res (rasu), ris (risu), sous (*solsu), ters (tersu), tors (torsu).*

Dans beaucoup de cas a joué l'influence du passé simple ; ainsi **quisu* est refait sur **quisi,* passé analogique de **prisi ;* le participe *pris* lui-même a été refait en *prins,* après que le passé a été refait sur *vins* et *tins* d'après la ressemblance *prenons/venons, tenons.*

Les verbes *absoudre* et *dissoudre* (lat. *solvere*) ont associé au masculin en *-s (absous, dissous)* le féminin en *-te (absoute, dissoute).*

Un grand nombre des participes forts ont disparu, remplacés par des participes

faibles, et quelquefois conservés dans des adjectifs *(tors)* ou des noms *(mors).*

Emploi.

En latin, l'adjectif en -*to- attribuait au nom **la qualité exprimée par le verbe** au sens actif aussi bien qu'au sens passif. N'ayant pas de valeur temporelle propre, il se partageait le domaine du temps avec l'adjectif en *-ent-*, c'est-à-dire avec le participe présent : celui-ci exprimant l'aspect **tensif** (action concomitante), l'adjectif en -**to-* exprimait l'aspect **extensif** (avec les deux nuances possibles d'accompli et d'antérieur). Un homme était dit *juratus* s'il avait prononcé un serment qui l'engageait, et *potus* s'il avait bu jusqu'à franchir la limite de l'ivresse : sens accompli et actif ; une femme était dite *nupta* si elle était mariée, sens accompli indifféremment actif et passif du jour où *nubo* avait signifié « épouser » ; le soldat *occisus* était « tué » au sens accompli et passif. L'aspect tensif restait possible avec un verbe de sémantisme non conclusif : *debitus,* « qui est dû », *speratus,* « qu'on espère ». Cette indifférence originelle à la voix explique que l'adjectif en *-*to-* ait servi à donner un participe passé de sens actif aux verbes déponents déjà pourvus d'un participe présent (comparer : *imitans,* « imitant » / *imitatus,* « ayant imité »). La prédilection pour l'aspect extensif explique qu'il ait formé en latin le parfait de la voix passive (*occisus est,* « il a été tué ») ; mais quelques verbes intransitifs de forme active au présent formaient aussi leur parfait sur l'adjectif en *-*to- : audeo, ausus sum,* « j'ose, j'ai osé ».

Maintenue en bas latin, l'indécision persiste en ancien français.

On cite quelques exemples de participes passés employés comme épithètes au sens actif :

> *Tenoient pour sot et pour oublié* [= oublieux] *lor signour*
> (Jehan de Condé, XIII^e s.).

La *Vierge sauvée* était la « Vierge qui sauve », un *mescrëu* était un « mécréant », *un moine bien **conêu** et enseigné (Roman de Rou)* était « bien savant et instruit » ; *juré* se disait (et se dit encore) de celui qui a prêté serment, et *osé,* comme de nos jours, signifiait « qui ose ».

Mais il s'agit de cas isolés, et l'examen statistique conduit surtout à la constatation que le participe passé avait au Moyen Age les mêmes valeurs qui ont été analysées plus haut pour le français moderne :

— Valeur active et passée pour un sémantisme intransitif conclusif :

> *D'Affrike i ad un African **venut***
> *[Il y a un Africain, venu d'Afrique]*
> *(la Chanson de Roland, 1550).*

— Valeur passive et présente pour un sémantisme transitif non conclusif :

> *Et ja de sa prison*
> *Ne quier issir se morz ou **amez** non*
> *[Et de sa prison*
> *je ne veux plus sortir que mort ou aimé] (Chansons du chevalier de Coucy).*

— Valeur passive et passée pour un sémantisme transitif conclusif :

> *Li Sarrazins se sent **navré** parfont*
> *[Le Sarrasin sent qu'il a reçu une blessure profonde] (le Couronnement de Louis, 958).*

La fonction épithète était exercée comme aujourd'hui (mais sans détachement) :

> *Et jurent* [ils furent couchés] *tote nuit **armé*** (Villehardouin).

La fonction attribut existait avec la même ambiguïté qu'aujourd'hui, se confondant formellement avec la périphrase passive :

> *A lei de rei **est chalciez** et **vestuz***

[Il est chaussé et vêtu selon l'usage des rois] (*le Couronnement de Louis,* 1190).

Le participe s'associait avec *estre* et *avoir* pour constituer les périphrases dont on lit l'étude aux articles spéciaux AUXILIAIRES, PASSÉ et PASSIF.

Le fait le plus important qui ait concerné le participe dans sa carrière française est la **réglementation de l'accord.**

Le participe **épithète** s'accordait avec son support comme tout adjectif, en genre, en nombre et en cas (ex. : *armé* dans l'exemple de Villehardouin).

Construit avec *estre* comme attribut ou comme élément d'une forme à valeur extensive ou passive, le participe s'accordait en genre et en nombre avec le sujet ; la règle (héritée) demandait qu'il fût aussi au cas sujet :

> *« Deus », dist Guillelmes, « tu seies **graciiez !** »* (*le Couronnement de Louis,* 1283).

Mais de nombreux manquements se relèvent, comme pour l'adjectif attribut, et le cas régime tendait à se substituer au cas sujet :

> *Raol de Macre ne sui mes **apelé*** (*le Charroi de Nîmes,* 1365).

Difficulté que résoudra, à partir du XIV^e s., la disparition de la flexion.

L'accord en genre et en nombre était également caduc si le sujet suivait le verbe :

> ***Benoit** soit l'eure k'en mes flans fut portee (Aliscans).*

Quand l'auxiliaire était *avoir,* le participe ne pouvait s'accorder qu'avec le complément d'objet direct, ce qui avait généralement lieu au XII^e s., quelle que fût la place de l'objet par rapport au participe :

— compl. d'obj. dir. + auxiliaire + participe

> *Par si grant force dous des laz* [deux des lacets] *a **rompuz***
> (*le Couronnement de Louis,* 1243)

— auxiliaire + compl. d'obj. dir. + participe

> *Li cuens le veit, s'a sa targe* [son bouclier] ***levee*** (*ibid.,* 1075)

— auxiliaire + participe + compl. d'obj. dir.

> *Tot entor lui a **restreintes** ses armes*
> [resserré son armure] (*ibid.,* 900).

Mais l'accord pouvait manquer dans le premier et surtout dans le dernier cas :

> *... Que flors et pierres en a jus **trebuchié***
> [...qu'il en a fait rouler à terre fleurons et pierres] (*ibid.,* 1116).

> *Veit le paien qui ot **perdu** s'espee* (*ibid.,* 1068).

> *Fors en ont **trait*** [fait sortir] *les chaitis prisonniers*
> (*ibid.,* 1328).

L'invariabilité était de règle en l'absence de tout complément d'objet :

> *Dist a ses omes : « Trop avons **atendu** »* (*ibid.,* 1202).

L'intermittence de l'accord caractérisait déjà les tours latins qui sont à l'origine de ces formes verbales composées (cf. Väänänen, *Introduction au latin vulgaire,* p. 139) :

— participe au neutre sans objet :

> *deliberatum habeo, scriptum habeo* (lat. class.)

— participe accordé avec l'objet :

> *episcopum invitatum habes* (Grégoire de Tours)
> *ne vos habeam fatigatos* (saint Augustin)

— participe non accordé :

> *omnia probatum habemus* (Oribase).

Certains cas particuliers recevaient en ancien français des solutions plus libres qu'aujourd'hui :

a) Les verbes pronominaux conjugués avec l'auxiliaire *estre* accordaient en principe le participe avec leur sujet :

> *Quant Galaad se fu **partiz** du Chastel (la Queste du saint Graal).*

Mais l'accord était intermittent si le pronom avait le sens d'un complément d'attribution, que l'auxiliaire employé fût alors *estre* ou *avoir* (v. Gérard Moignet, *Grammaire de l'ancien français,* p. 206) ;

b) Le pronom *en* favorisait l'invariabilité :

> *Maint colp reçut et plus en a* ***rendu*** (*le Couronnement de Louis,* 1218) ;

c) Le verbe *faire* suivi d'infinitif était le plus souvent invariable :

> *Les dis messages* [messagers] *ad* ***fait*** *enz hosteler* (*la Chanson de Roland,* 160),

mais non toujours :

> *En l'oret punt l'ad* ***faite*** *manuvrer* [Il l'a fait enchâsser (la pointe) dans le pommeau d'or] (*ibid.,* 2506).

Jusqu'au XVIe s., l'usage resta libre, mais on observe deux tendances pour le participe passé conjugué avec *avoir :*

1° Invariabilité quand l'objet suit.

L'accord, fréquent au XVe s., est quelquefois maintenu au XVIe s. en poésie pour les besoins du mètre ou de la rime et la connotation d'archaïsme :

> *Mignonne, allons voir si la rose*
> *Qui ce matin avait* ***desclose***
> *Sa robe de pourpre au soleil...*
> (Ronsard),

et par quelques écrivains régionaux (Montluc, d'Aubigné). Chez l'archaïsant Rabelais, Edmond Huguet ne l'a relevé que deux fois, dont une en vers.

2° Invariabilité quand l'objet précède.

Une quantité d'écrivains du XVIe comme du XVe s. font le participe invariable :

> *...les propos que luy avoit* ***tenu*** *Tripet* (Rabelais).

Cette tendance générale à l'invariabilité dans tous les cas fut combattue à partir de cette époque par une règle que tous les siècles remettront en cause et dont la casuistique perpétuellement raffinée rebute l'intelligence comme la mémoire du locuteur moyen. Cette règle fut énoncée en 1538 par Marot à la demande de François Ier :

> *Nostre Langue a ceste facon*
> *Que le terme qui va devant*
> *Voulentiers regist le suivant*
> ....
> *La Chancon fut bien ordonnée*
> *Qui dit, m'Amour vous ay donnee*
> ....
> *Il faut dire en termes parfaictz,*
> *Dieu en ce Monde nous a faictz :*
> *Fault dire en parolles parfaictes,*
> *Dieu en ce Monde les a faictes...*
> *(Épître à ses disciples).*

Marot ne disait rien du cas où l'objet suit le verbe, sans doute parce que l'invariabilité y allait déjà de soi. De la règle qu'il énonçait, il donnait pour garant la langue italienne, qui dit *Dio noi a fatti.* Le témoignage de Palsgrave, qui constatait en 1530 une tendance en faveur de cet accord, a plus de poids que cet argument d'humaniste. Meigret, en 1550, tout en qualifiant de « lourdes incongruités » les accords recommandés par Marot, reconnaît aussi que l'usage les accepte. Cet usage, pour Cauchie (1576), est celui des savants, le peuple n'accordant pas. Pourtant, Ramus accepte l'accord en vertu du principe de « la souveraineté du peuple ».

Savant ou populaire, cet usage sera imposé au XVIIe s. par les grammairiens : Maupas (1607), Vaugelas (1647). Des facteurs de plus en plus subtils sont pris en considération : inversion du sujet *(la peine que m'a* ***donné*** *cette affaire),* présence d'un complément indirect *(première partie, que tous les Peres avoient* ***exposé*** *en l'honneur de Jesus-Christ),* présence d'un attribut adjectif ou substantif *(Le commerce l'a* ***rendu*** *puissante)...*

Les verbes pronominaux n'ayant pas fait l'objet de règles particulières, on les trouve le plus souvent accordés avec le sujet sans considération de leur fonction :

> *Nous nous sommes* ***rendus*** *tant de preuves d'amour*
> (Corneille, *Mélite*).

Les grammairiens de Port-Royal et leurs disciples brouillèrent la théorie en assimilant le participe passé aux formes en *-ant* pour y distinguer indûment des participes et des gérondifs. Furetière, Régnier, Ménage reprirent la règle de Vaugelas en l'assortissant d'un tel luxe de restrictions qu'on se demande s'ils ne visaient pas l'invariabilité comme un idéal subconscient. Bouhours, qui entendait un *u* plus long dans *reçues* que dans *reçu,* n'approuvait l'accord que devant une pause, « lorsque la prononciation ne serait pas assez soutenue ».

C'est vers la fin du siècle qu'on sut analyser les verbes pronominaux et reconnaître la valeur de « datif » de certains pronoms réfléchis, entraînant l'application de la règle d'*avoir* : « *ils se sont dit* (= ils ont dit à soi) *mille injures* ».

La règle était posée dans ses lignes essentielles, et les grammairiens des deux siècles suivants n'ont fait que discuter à l'infini des cas particuliers. Le XIXe s. s'acheva cependant sur une mesure de tolérance qui ruinait leurs efforts : l'arrêté ministériel du 31 juillet 1900 **autorisa l'invariabilité de tout participe passé conjugué avec avoir.**

Scandale. L'arrêté fut rapporté et les tolérances réduites à quelques points (indiqués plus haut) par l'arrêté du 26 février 1901. Chaque commission de réforme de l'orthographe pose de nouveau le problème, et deux questions paraissent à résoudre avant toute décision :

1° Cet accord a-t-il une utilité fonctionnelle ?

2° Dans quel pourcentage de cas l'usage oral respecte-t-il l'accord là où il est sensible à l'oreille ? Vaugelas répondait à ces deux questions en disant qu'il n'était rien de plus important, et rien de plus ignoré, que l'accord du participe ; après Saussure, il est difficile de ne pas penser que ces deux propositions sont contradictoires.

PROPOSITIONS PARTICIPIALES

Les propositions *participes,* ou *participiales,* définies à l'article spécial PROPOSITION, se composent d'un sujet, nom ou pronom, et d'un verbe au participe présent ou passé. Elles ont la fonction de complément circonstanciel, généralement liées à la proposition principale soit par une relation de **temps :**

> *La lettre écrite, je m'habillai en hâte* (Verlaine),

soit par une relation de **cause :**

> *Les témoins ayant déposé dans le même sens, le prévenu fut acquitté* (Maupassant).

Dans les groupes solidaires ainsi composés, il arrive que la forme en *-ant* ou le participe passé présentent un sens purement adjectival : alors le groupe a la fonction de complément de **manière** du verbe ou de complément de **qualité** du nom :

> *Aussitôt que la vapeur du soir enveloppe la vallée,* ***le cou*** *tendu et* ***l'aile sifflante,*** *ils* [les canards sauvages] *s'abattent tout à coup sur les eaux qui retentissent* (Chateaubriand).

L'auxiliaire *étant* des formes composées du participe peut manquer ; dans l'exemple de Verlaine, on pourrait le rétablir devant *écrite* sans modification de sens.

Il est recommandé que le sujet de la proposition participe ne désigne pas le même être ou la même chose que celui de la principale ; on dira : *L'inspecteur,* ***ayant réuni les témoins,*** *les interrogea,* plutôt que : ***L'inspecteur ayant réuni les témoins,*** *il les interrogea.*

Quelques verbes unipersonnels sont employés sans sujet dans une construction absolue identifiable à la proposition participe :

> ***S'agissant de la qualité génétique,*** *l'espèce perd sur tous les tableaux* (J. Rostand).

HISTORIQUE

La proposition participe remonte à l'« **ablatif absolu** » du latin :

Tarquinio regnante, « Tarquin étant roi », *partibus factis,* « les parts (ayant été) faites ».

Elle est relativement rare en ancien français :

Fait son eslais, ***veant cent mil humes*** [Il s'élance, sous les yeux de cent mille hommes] (*la Chanson de Roland,* 2997).

Antrant aost *de Rome murent* [Ils quittèrent Rome au début d'août (août commençant)] (Wace, *Brut,* 11124).

Tel duel et tel priere faite,
Par grant ire a l'espee traite (Pirame et Tisbé).

Juntes ses mains *est alet a sa fin* (*la Chanson de Roland,* 2392).

Le tour se développa en moyen français sous l'influence des traductions du latin, et proliféra à la Renaissance :

Vespres ouyes *allerent soupper* (Marguerite de Navarre).

Le participe précédait le nom sujet aussi facilement qu'il le suivait :

Passée la mer Picrocholine, *voicy Barberousse qui se rend vostre esclave* (Rabelais).

Restant seulement une maison, *y mist le feu dedans* (Rabelais).

L'emploi absolu d'un verbe unipersonnel au participe existait en latin :

Aliquantisper pugnato, *nihil promovet Poenus* [Après qu'on a combattu un certain temps, le Carthaginois ne progresse pas] (Claudius Quadrigarius).

Le français classique offre d'assez nombreux exemples de ce tour, qui découle de la proposition participe :

Après une grande sécheresse, ***venant à pleuvoir,...*** (La Bruyère).

Mais, ***lui fallant un pic,*** *je sortis hors d'effroi*
(Molière, *les Fâcheux*).

Il s'est maintenu en littérature, pour un très petit nombre de verbes. Un seul est assez répandu dans l'usage oral : *s'agissant,* devenu une sorte de préposition.

Le latin connaissait un autre groupe solidaire composé d'un sujet et d'un participe, introduit en vieux latin par une préposition : *ab urbe condita,* « depuis la fondation de la ville », *ante solem occasum,* « avant le coucher du soleil » ; en latin classique, le tour a gagné le nominatif et l'accusatif : *Pompeius fugiens,* « la fuite de Pompée » (Cicéron).

L'ancien français dit de même *ainz le soleil levé, après le soleil levant, ains le soleil luisant, devant midi sonnant, al coc chantant,* et le groupe en construction directe ou indirecte est fréquent à l'époque classique : *Depuis* ***ma lettre écrite,*** *j'ai vu les Grignans* (Sévigné), *On célébra* ***Rocroi délivré*** (Bossuet). Il est rare en français moderne, mais Ferdinand Brunot estimait qu'il est naturel, et souvent retrouvé par la langue la plus familière : *Tu ne vas pas mettre cette bonne à la porte pour* ***une assiette cassée.***

2. participe [partisip] n. (lat. *particeps, -cipis,* participant, associé, de *pars, partis,* part, et de *capere,* prendre ; XV^e s., Godefroy, au sens de « compagnon, associé » ; sens 1, 1681, Isambert, XIX, 368 ; sens 2, 22 juill. 1721, *Arrêt du Conseil d'État*). **1.** *Anc.* Personne qui prenait part à une opération financière. || **2.** *Anc.* Personne qui prenait part à un crime.

participer [partisipe] v. tr. ind. (lat. *participare,* faire participer, être admis au partage, répartir, avoir sa part de, de *particeps, -cipis* [v. PARTICIPE 2] ; fin du XIII^e s., *le Français moderne* [1973, p. 293], dans la construction *participer à,* au sens de « être répandu dans » ; sens I, 1, v. 1360, Froissart ; sens I, 2, 1337, Godefroy [absol., 1963, Larousse] ; sens I, 3, 1680, Richelet ; sens II, XV^e s., Basselin).

I. PARTICIPER À. **1.** Prendre part activement à quelque chose : *Il y écoutait les discussions politiques sans jamais y participer* (Balzac). *Assise aux pieds de François, la chienne Mouya participait joyeusement au tapage* (Barrès). *Ils ne se cachent pas, pourrait-on dire, mais ne participent nullement à la fête, restent confinés dans la ville arabe* (Gide). *Une ancienne pensionnaire, maintenant associée à la direction de l'entreprise, M^lle Cynthia, participait à la conversation* (Vailland). || **2.** Avoir part à quelque chose, partager : *Participer aux profits, aux pertes d'une entreprise. Participer aux dépenses.* || *Absol.* Donner son écot, cotiser à une collecte. || **3.** Prendre part moralement, s'associer aux sentiments de quelqu'un : *Il commençait à participer sincèrement aux soucis des classes dirigeantes* (Romains). *Participer au chagrin, à la joie d'un ami.*

II. PARTICIPER DE. Comporter une parenté ou une similitude de nature avec quelqu'un ou quelque chose : *Une conversation avec un être à la fois différent et participant de lui-même* (Nerval). *Les conditions du travail de l'esprit ont, en effet, subi le même sort que tout le reste des choses humaines, c'est-à-dire qu 'elles participent de l'intensité, de la hâte, de l'accélération générales des échanges* (Valéry). *C'était un de ces petits commerces mal définis, du rang le plus humble, qui participent, si l'on veut, de l'épicerie, de la mercerie, du bazar* (Romains).

• SYN. : **I, 1** *collaborer, coopérer, s'immiscer, se mêler à, tremper dans* (péjor.) ; **2** *être intéressé à ;* **3** *compatir, partager, sympathiser.* || **II** *procéder, relever, ressortir à, tenir de.*

participial, e, aux [partisipjal, -o] adj. (lat. *participialis,* qui est au participe, de *participium* [v. PARTICIPE 1] ; v. 1380, *Aalma* [*proposition participiale* et *participiale,* n. f., 1962, Robert]). Relatif au participe : *Construction participiale.* || *Proposition participiale,* et, substantiv., *participiale,* n. f., proposition dont le verbe au participe a un sujet indépendant de la proposition principale et dont le rôle est celui d'une proposition circonstancielle : « *La nuit tombée, tout rentre dans le silence* » *comprend une proposition participiale à valeur temporelle.* « *Le maître étant absent, ce lui fut chose aisée* » (La Fontaine) *comprend une participiale à valeur causale.* (On dit également *proposition participe* ou *participe absolu.*) [V. art. spécial.]

particulaire [partikylɛr] adj. (de *particule ;* 1838, Acad., au sens de « qui appartient à la particule » [en grammaire] ; sens actuel, 1877, Littré). Qui est constitué de particules.

particularisation [partikylarizasjɔ̃] n. f. (de *particulariser ;* 1575, d'après le *FEW* [VII, 678 *a*], qui donne une référence dont nous n'avons pu découvrir à quoi elle correspond). Action de particulariser ; résultat de cette action : *La particularisation d'une circonstance.*

• CONTR. : *généralisation.*

particulariser [partikylarize] v. tr. et intr. (dér. savant de *particulier* [v. ce mot] ; milieu du XV^e s., Juvenal des Ursins, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1718, Acad. ; sens 4, 1888, Maupassant). **1.** *Vx.* Exposer d'une manière complète ou dans les moindres détails. || **2.** Restreindre une généralité à un cas spécial ; rendre particulier : *Il faut particulariser cette proposition générale* (Pascal). *Trop particulariser ou trop généraliser empêchent également le souvenir* (Baudelaire). *L'indispensable collaboration de l'acteur particularise donc où l'auteur généralisait* (Gide). || **3.** *Particulariser une affaire,* en droit, ne poursuivre qu'un de ceux qui y sont impliqués. || **4.** Caractériser par une propriété particulière donnée : *Le roulement du « r » particularise la prononciation de cette province.*

• SYN. : **2** *individualiser, spécifier ;* **4** *signaler, singulariser.* — CONTR. : **2** *généraliser.*

particularisme [partikylarism] n. m. (dér. savant de *particulier* [v. ce mot] ; 1689, Bossuet, au sens 3 ; sens 1, av. 1772, Duclos ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Intérêt personnel ou particulier (peu usité) : *Le particularisme*

l'emporte souvent sur l'intérêt général. || **2.** Tendance d'une partie d'un État, ou d'un groupe ethnique, religieux ou professionnel, à conserver ses caractères, ses usages propres, parfois ses lois, ou même, partiellement, son administration, en s'opposant à l'absorption dans une entité plus large : *La libre pensée devait détester ces œuvres où le particularisme lorrain s'alliait étroitement à l'idée catholique* (Barrès). *Leur certitude de n'être compris ni des chrétiens ni des domestiques eux-mêmes, exaltait chez M. Nissim Bernard et M. Bloch leur double particularisme de « maîtres » et de « Juifs »* (Proust). *Un particularisme phonétique* (Dauzat). || **3.** Théorie d'après laquelle le Christ serait mort pour le salut des seuls élus.

• SYN. : **1** *égoïsme, individualisme ;* **2** *autonomisme, séparatisme.*

particulariste [partikylarist] adj. (de *particularisme ;* 1842, Acad.). Relatif au particularisme : *Opinions, tendances particularistes.*

◆ adj. et n. (1701, Furetière). Partisan des thèses du particularisme idéologique, politique ou religieux.

particularité [partikylarite] n. f. (bas lat. *particularitas,* particularité [vᵉ s.], du lat. impér. *particularis* [v. PARTICULIER] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 2 ; sens 1, milieu du XVᵉ s.). **1.** Trait distinctif, particulier d'une chose ou d'une personne : *Elle ressentit une joie enfantine à découvrir une particularité physique qui donnait au regard d'Antoine ce caractère si réfléchi : la paupière supérieure était chez lui si étroite qu'elle disparaissait presque sous l'arcade sourcilière lorsqu'il avait les yeux grands ouverts* (Martin du Gard). *Cet insecte, vu de près, offre une particularité étrange. La particularité de cette société est qu'elle fonctionne en vase clos. Décrire les particularités d'un objet complexe.* || **2.** Circonstance particulière (vieilli) : *Les particularités d'un événement historique.*

• SYN. : **1** *caractéristique, originalité, singularité.*

particule [partikyl] n. f. (lat. *particula,* petite partie, parcelle, dimin. de *pars, partis,* part, partie ; 1478, Chauliac, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 3, 1963, Larousse ; sens II, 1, 1529, Bonivard, 5 [*particule de liaison,* 1933, Marouzeau ; *particule négative,* 1923, Larousse] ; sens II, 2, 1838, Acad. [*porter la particule,* XXᵉ s. — *avoir...,* 1893, *Dict. général*]).

I. 1. Très petite partie, quantité infime d'un corps : *Chaque particule de matière organique contient des milliers d'atomes animés* (Buffon). *Le vent soufflait toujours, mais les murs arrêtaient les particules de sable qui n'obscurcissaient plus la lumière* (Camus). || **2.** En physique, corps matériel de très petites dimensions : *On avait toujours admis en physique atomique que deux particules de même nature, deux électrons par exemple, étaient toujours identiques* (L. de Broglie). || **3.** *Particule autoreproductible,* syn. de GÈNE.

II. 1. Terme qui ne peut s'employer seul, et qui s'unit à un autre pour en modifier le sens ou pour exprimer les rapports établis entre les mots, les membres d'une phrase ou les phrases entre elles : *On désigne sous le nom de particule les affixes et les conjonctions de coordination.* || *Particule de liaison,* conjonction de coordination. || *Particule négative,* nom donné parfois au mot français NE. || **2.** Préposition ou élément placés devant un nom de famille, mais qui n'indiquent pas nécessairement une origine noble (ex. Alfred de Vigny, Mᵐᵉ Du Deffand) : *Les gens sans particule à leur nom avançaient difficilement* (Balzac). *Le marquis de Bédois de Sambray ! avait soupiré Exupère, avec béatitude. Comme c'est beau une particule !* (Montherlant). || *Porter* ou *avoir la particule,* avoir un nom qui comporte la particule.

• SYN. : **I,1** *atome, corpuscule, molécule, poussière.*

• REM. **1.** La particule *de* se supprime souvent, notamment devant un nom illustre (Vinci, Rohan), et dans la conversation de club ou de salon : *Crozant vous intéresse ?* (Maurois). [Le nom complet de la personne évoquée est François de Crozant.] Cependant, la particule est toujours conservée si le nom est monosyllabique ou si sa seconde syllabe est muette : *Il rencontre de Mun sur son passage. J'ai vu de Gaulle.*

2. *Du* et *des,* nobiliaires ou non, ne se suppriment jamais : *du Guesclin, Des Prés,* etc.

3. Isolément, le nom n'est pas précédé du *de ;* les nobles signent *Rohan, La Force.*

particulier, ère [partikylje, -ɛr] adj. (lat. impér. *particularis,* particulier, partiel, du lat. class. *particula* [v. PARTICULE] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, fin du XVᵉ s., Commynes ; sens 3, 1495, Vignay [*secrétaire particulier,* 1868, Littré] ; sens 4, 1495, Vignay [*leçon particulière,* 1868, Littré] ; sens 5, av. 1622, François de Sales [*mœurs particulières,* 1932, Larousse] ; sens 6, fin du XVIᵉ s. ; sens 7, 1549, R. Estienne ; sens 8, av. 1622, François de Sales ; sens 9, 1868, Littré [aussi pour une proposition] ; sens 10, 1804, Code civil ; sens 11, 1636, Monet [*maître particulier,* 1690, Furetière]). **1.** Qui appartient en propre et d'une manière exclusive à un être, à une chose, ou à une catégorie d'êtres ou de choses : *Cette saveur aigre, affreuse, humaine et bestiale, particulière aux gens des champs* (Maupassant). *Un des traits les plus particuliers du caractère de cet enfant, et que je n'ai encore jamais rencontré chez aucun autre* [...], *c'est de ne supporter point d'être jamais pris en défaut* (Gide). *La belle fille me donna aussitôt le goût d'un certain bonheur (seule forme toujours particulière, sous laquelle nous puissions connaître le goût du bonheur)* [Proust]. *Cette région a son dialecte particulier. Signe particulier : une cicatrice à la joue droite.* || **2.** Qui n'est propre, relatif qu'à un individu ou à un petit nombre d'individus formant un tout dans le cadre d'une collectivité, d'un groupement plus vastes : *L'idée de la possibilité, pour chaque homme, de vaincre la vie collective des malheureux, de parvenir à cette vie particulière, individuelle* (Malraux). *Subordonner les intérêts particuliers à l'intérêt général.* || **3.** Réservé, habituellement ou pour la circonstance, à un individu, à un groupe restreint d'individus : *Entrée particulière. Appartements particuliers. Salon particulier. Chambre, table particulière.* || *Cabinet particulier,* v. CABINET. || *Hôtel particulier,* v. HÔTEL. || *Secrétaire particulier* ou *particulière,* secrétaire qui s'occupe de la correspondance personnelle de quelqu'un, qui est attaché(e) à son service personnel. || **4.** Qui se fait, se tient à part, entre les seules personnes intéressées : *C'était m'offrir l'occasion d'une conversation particulière, dont je profitais pour lui parler assez longuement de Maurois* (Gide). *Audience particulière, entretien particulier.* || *Leçon particulière,* leçon donnée par un professeur à un élève en dehors de la classe générale. || **5.** Se dit de ce qui est nettement distinct de l'ordinaire, spécial : *La qualité de votre esprit est rare autant que sa démarche est particulière* (Claudel). *L'amour physique était une aventure tout simplement extraordinaire. C'était évidemment très particulier, un peu curieux, très spécial, mais prodigieux, inespéré !* (Giraudoux). *On retrouve le réel comme un cas particulier du possible* (Bachelard). *Il sentait qu'il y avait là quelque chose de particulier à déceler* (Vailland). *Un roman d'un genre un peu particulier. Cette histoire est assez particulière.* || *Amitié particulière,* v. AMITIÉ. || *Mœurs particulières,* mœurs des homosexuels. || **6.** *Class.* Qui se tient à l'écart ; peu communicatif : *On dit que vous êtes trop particulier, trop renfermé, trop borné à un petit nombre de gens qui vous obsèdent* (Fénelon). || **7.** *Class.* Original, singulier, bizarre : *Il est particulier en ses distractions* (Regnard). || **8.** Remarquable, exceptionnel : *Travailler avec un soin particulier, une application particulière. Cet acrobate est doué d'une particulière agilité. J'ai étudié votre dossier avec une attention toute particulière. Cet enfant a des dispositions particulières pour les sciences.* (V. REM.) || **9.** En logique, se dit d'un terme qui désigne une partie et non la généralité (comme un *homme, des hommes, certains hommes*). || Se dit d'une proposition dont le sujet est un terme particulier (comme *certains animaux sont sauvages*). || **10.** En droit, qui porte sur un bien déterminé : *Legs, don particulier.* || **11.** Anc. *Lieutenant*

particulier, substitut du lieutenant général. || *Maître particulier,* administrateur des eaux et forêts d'une province.

• Syn. : **1** *exclusif, propre ;* **2** *individuel ;* **3** *personnel, privé ;* **5** *caractéristique, distinctif, original, singulier ;* **8** *extraordinaire, extrême, marqué, notable, prodigieux, saisissant.* — Contr. : **2** *collectif, général, universel ;* **3** *commun, public ;* **5** *banal, courant, habituel, normal, ordinaire, quelconque ;* **8** *faible, inexistant, insignifiant, médiocre, modeste, négligeable, nul.*

• rem. À l'époque classique, *particulier* se rencontre souvent avant le nom, au sens de « remarquable, exceptionnel » : *L'Observateur fait l'anatomie du poème, pour en montrer les particuliers défauts (Sentiments de l'Académie sur « le Cid »).* Aujourd'hui, on a plutôt tendance à le placer après le nom, mais on peut dire aussi bien *une attention particulière* ou *une particulière attention.*

◆ n. (sens 1, v. 1460, Bartzsch [aussi par opposition à « homme public » — *simple particulier,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1767, Diderot). **1.** Individu envisagé en tant que personne privée, par opposition à une collectivité professionnelle, administrative, etc. (s'emploie surtout au masc. en ce sens) *Cet immeuble, il le construirait lui-même, à meilleur compte qu'un particulier* (Romains). *Loger chez un particulier et non à l'hôtel.* || *Simple particulier,* et (vx) *particulier,* personne privée, par opposition à *homme public* ou à celui dont le rang le met au-dessus de la condition ordinaire : *S'il n'est pas permis aux simples particuliers de faire des leçons aux princes* (Bossuet). *Il abandonna la direction de l'État pour vivre en simple particulier.* || **2.** *Fam.* Individu quelconque (souvent péjor.) : *Une drôle de particulière, d'ailleurs, qui ne venait jamais dans Le Croisic* (Richepin). *Il ne me revient pas du tout, ce particulier.*

◆ **particulier** n. m. (sens 1, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 2, juin 1652, Pascal ; sens 3, 1690, Furetière [*dans le particulier...,* 1655, Livet ; « pour ce qui me... concerne », 1663, Livet] ; sens 4, 1670, Th. Corneille). **1.** Ce qui est particulier : *Et c'est tout aussi bien une erreur de prétendre que l'individu n'est pas autre chose que fonction de la société, qu'il doit faire cesser en lui le particulier pour ne plus être que du général* (Claudel). [Le savant] *espère recomposer le particulier comme un complexe de généralités* (Le Senne). *Le particulier, dans le christianisme, n'est ni la fonction, ni la gloire, ni le destin, c'est l'âme* (Malraux). || **2.** *Class.* Ensemble des détails, le détail : *Je n'importunerai pas Votre Majesté du particulier de ce qui compose cette machine* (Pascal). || **3.** *Class.* Réunion, société où ne sont admises que des personnes intimes ; intimité : *Oui, monsieur, mais j'aime fort mon petit particulier pour moi* (Dancourt). || Class. et littér. *Dans le (les) particulier(s), dans mon (ton, son) particulier,* dans une société, dans des réunions composées de personnes intimes ou dans l'intimité : *Néron est ici dans son particulier* (Racine). *Le cardinal de Bouillon voyait Fénelon dans les particuliers intimes de M*[me] *de Maintenon* (Saint-Simon). *Il me fâche qu'on parle correctement dans le particulier* (France). *Je ne bois jamais, dit le capitaine, avec une vivacité telle qu'Auligny en conclut qu'il devait être un terrible licheur, mais dans son particulier* (Montherlant). || Fig. et vx. *Dans mon (ton, son) particulier,* pour ce qui me (te, le) concerne, en mon (ton, son) for intérieur : *Je ris, dans mon petit particulier, Madame* (Montfleury). || **4.** *Class.* Entretien particulier : *Un temps où la conduite de la princesse des Asturies m'attirait leur confidence et de fréquents particuliers* (Saint-Simon).

◆ **En particulier** loc. adv. (xiv[e] s., *Miracles de Nostre-Dame,* au sens de « par clause expresse » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, fin du xvii[e] s., Saint-Simon ; sens 3, 1671, Pomey ; sens 4, av. 1678, La Rochefoucauld). **1.** À part : *Vous désirez sans doute me parler en particulier ?* (Sartre). || **2.** *Class.* Dans l'intimité : *Le mariage se fit fort en particulier, à cause du récent veuvage* (Saint-Simon). || **3.** Entre autres, notamment, spécialement : *Le 24 juin de chaque année en particulier, le quartier de la Mission entrait en effervescence* (Jouhandeau). *Places réservées aux prioritaires, en particulier aux mutilés.* || **4.** D'un point de vue particulier, restreint : *Le désespoir, comme l'absurde, juge et désire tout en général et rien en particulier* (Camus).

◆ **particulière** n. f. (1649, d'après Larchey, 1878). *Pop.* Femme ou maîtresse (vieilli) : *Il s'est amené avec sa particulière.* (S'emploie le plus souvent avec l'adjectif possessif.)

particulièrement [partikyljɛrmɑ̃] adv. (de *particulier ;* milieu du xiv[e] s., écrit *particularement* [*particulièrement,* début du xvii[e] s., Malherbe], au sens 3 ; sens 1, 1559, Amyot [écrit *particulièrement*] ; sens 2, 1538, R. Estienne [écrit *particulièrement*] ; sens 4, v. 1370, Oresme [écrit *particulierement*]). **1.** D'une manière intime, dans l'intimité, à titre privé : *Le roi pourtant en fait haute estime* [de la duchesse d'Orléans] *et cause souvent très particulièrement avec elle* (Hugo). *Je ne le connais pas particulièrement.* || **2.** Entre autres, notamment : *Il n'a pas* [le jeune enfant], *de la durée, une notion comparable à la nôtre et, particulièrement, à celle de Barnabé* (Duhamel). *Il aime les fruits et particulièrement les fraises. De nombreux étrangers passent leurs vacances en Espagne, particulièrement des Anglais et des Français.* || **3.** D'une façon qui passe la mesure ordinaire, de façon notable : *Elle devrait comprendre* [...] *que cette allusion à l'infirmité de Gertrude est de nature à particulièrement me blesser* (Gide). *La brève incursion d'Aragon dans l'écriture d'agitation est particulièrement démonstrative* (Triolet). || **4.** *Class.* D'une manière détaillée, en détail : *Si quelqu'un nous avait particulièrement laissé par écrit ce qui se passait entre Auguste, Mécénas et les excellents esprits de leur siècle* (Pellisson).

• Syn. : **1** *intimement ;* **2** *principalement, spécialement, surtout ;* **3** *considérablement, éminemment, extrêmement, prodigieusement.* — Contr. : **1** *collectivement, publiquement ;* **3** *banalement, communément, couramment, normalement.*

partie [parti] n. f. (part. passé fém. substantivé de *partir* 1 ; fin du xi[e] s., *Chanson de Guillaume,* au sens I, 1 [*les... parties du monde,* v. 1170, *Livre des Rois ; faire partie de quelque chose,* début du xix[e] s., M[me] de Staël] ; sens I, 2, 1580, Montaigne ; sens I, 3, 1968, Larousse [*partie aliquote,* 1690, Furetière ; *intégration par parties,* 1963, Larousse] ; sens I, 4, xiv[e] s., Thurot, p. 175 [*partie d'oraison ; partie du discours,* 1754, *Encyclopédie,* art. *discours ;* en rhétorique, 1868, Littré] ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1648, Scarron [aussi *chanter... sa partie ;* « la feuille où est imprimée la partie à jouer », 1704, Regnard ; *partie séparée,* 1868, Littré ; *faire... sa partie...,* au fig., 1643, Corneille] ; sens I, 7, 1287, Bevans [*..à partie double,* 1690, Furetière — *...en...,* 1679, Kuhn ; *..à partie simple,* 1835, Acad. — *...en...,* 1673, Kuhn] ; sens I, 8, 1868, Littré ; sens I, 9, 1932, Larousse [aussi *deuxième partie*] ; sens II, 1, xv[e] s., Godefroy [*avoir des parties,* 20 août 1761, Voltaire] ; sens II, 2, av. 1825, P.-L. Courier [*ce n'est pas de ma partie,* xx[e] s. — aussi au fig. ; *être de la partie,* 1875, Larousse] ; sens III, 1, av. 1613, M. Régnier [*être de la partie,* 1659, La Fontaine — *se mettre...,* 1672, Molière ; *avoir partie liée avec quelqu'un,* av. 1922, Proust — *avoir partie avec quelqu'un,* même sens, fin du xiv[e] s., E. Deschamps ; *ce n'est que partie remise,* 1735, Marivaux] ; sens III, 2, v. 1587, Du Vair ; sens III, 3, av. 1631, Bassompierre ; sens III, 4, milieu du xx[e] s. ; sens III, 5, 1611, Cotgrave [« partie de cartes », fin du xix[e] s. ; au fig., av. 1673, Molière ; *partie d'honneur,* 1835, Acad. ; *partie nulle,* 1903, Larousse ; *coup de partie,* 1669, Widerhold — au fig., fin du xvi[e] s. ; *faire la partie de quelqu'un,* 1763, Collé ; *abandonner, quitter la partie,* 1875, Larousse — au fig., 1648, Scarron ; *tenir la partie,* 1875, Larousse ; *la partie n'est pas jouée, gagner/ perdre la partie,* au fig., xx[e] s.] ; sens III, 6, av. 1673, Molière ; sens IV, 1, 1248, Varin, I, 708 [*partie comparante, plaignante,* 1875, Larousse ; *partie défaillante,* 1868, Littré ; *partie intervenante, principale, publique, parties ouïes,* 1690, Furetière ; *partie jointe,* 1936, Capitant ; *prendre quelqu'un à partie,* 1611, Cotgrave — aussi au fig.] ; sens IV, 2, 1962, Robert ; sens IV, 3, 1690, Furetière [au fig., xx[e] s.]).

I. 1. Portion d'un ensemble concret ou abstrait considéré comme élément concourant à former un tout : *Je crains*

que, pour un assez long temps, d'âpres compétitions ne divisent la France, du moins cette partie d'elle délivrée (Gide). *Il y passait une partie de ses vacances, jadis* (Bernanos). *L'alcool fait flamber tout autant* [...] *en laissant l'illusion de n'engager que soi-même et la moindre partie de soi-même* (Vailland). *Les diverses parties d'une machine, d'une œuvre. Diviser une somme en trois parties égales. Partie constitutive, intégrante. Les diverses parties d'un mélange. La partie boisée du vallon. Cette théorie n'est pas également juste dans toutes ses parties. Partie saine, partie malade d'un organisme.* || *Les cinq parties du monde,* les cinq continents. || *Faire partie de quelque chose,* constituer un des éléments de l'ensemble que représente cette chose : *Il fait partie de la famille, sa place est dans la famille* (Anouilh). *Je ne fais pas partie des gens d'ici ; je suis un étranger comme vous* (Butor). *Faire partie d'une association. Faire partie intégrante d'un tout.* || **2.** Une certaine quantité de, un certain nombre de : *Aussi y a-t-il dans la politique une grande partie d'opaque et d'impénétrable* (Alain). *Je portai ma main à ses lèvres, comme pour lui faire sentir sans le lui avouer que partie de mon bonheur venait d'elle* (Gide). *Une partie des biens, des amis. Une petite partie du blé. Passer la majeure partie de son temps à rêvasser. Perdre une grande partie de son intérêt.* || **3.** *Partie d'un ensemble,* en mathématiques, ensemble formé avec des éléments du premier. || *Partie aliquote,* quantité contenue un nombre de fois exact dans une autre. (Syn. SOUS-MULTIPLE.) || *Intégration par parties,* formule facilitant le calcul de certaines intégrales. || **4.** *Partie du discours,* ou (vx) *partie d'oraison,* en grammaire, chacune des catégories de mots qui constituent le lexique total de la langue. (V. art. spécial.) || *Partie du discours,* en rhétorique, chacune des divisions d'un discours : exorde, narration, confirmation, péroraison. || **5.** Élément d'une œuvre musicale pouvant être isolé du fait de ses caractères propres et constituant une division de l'ensemble : *Les parties d'une sonate.* || **6.** Chacune des lignes mélodiques suivie par une voix humaine ou un groupe de voix, un instrument ou un groupe d'instruments à l'unisson, et concourant à un ensemble harmonique : *La partie de ténor, de tuba. La partie des premiers violons. La symphonie en « ut » mineur de Saint-Saëns comporte une partie d'orgue et une partie de piano à quatre mains.* || La feuille où est imprimée la partie à jouer : *Comme je ne jouais pas assez bien pour aborder avec fruit les œuvres difficiles où la flûte a de grands devoirs, je m'occupai de réunir quelques amateurs, puis j'achetai des partitions et des parties* (Duhamel). *On a égaré les parties des basses.* || *Partie séparée,* partie imprimée d'un texte polyphonique, correspondant à une seule voix. || *Chanter, exécuter sa partie,* jouer son rôle, dans le théâtre lyrique. || Fig. *Faire, tenir, jouer sa partie dans une affaire, une entreprise,* y participer en y tenant le rôle qu'on vous a ou qu'on s'est attribué : *Dans la conversation avec X ou Y, une seule préoccupation est d'avoir l'air de suivre* [...]. *Et s'il faut tenir ma partie, je ne réussis que des couacs* (Gide). || **7.** *Class.* Facture, article d'un compte : *Mon oncle le procureur prie aussi de lui faire vérifier une petite partie, qui n'est que de neuf livres* (Corneille). || *Comptabilité à* ou *en partie double,* celle dans laquelle chaque opération est inscrite à la fois sur un compte débiteur et sur un compte créditeur. || *Comptabilité à* ou *en partie simple,* celle dans laquelle chaque opération est inscrite une seule fois. || **8.** En termes de marine, côté d'où souffle le vent : *Les vents sont de la partie ouest.* || **9.** *Première partie,* marqueterie à fond d'écaille et décor de cuivre. || *Deuxième partie,* marqueterie à fond de cuivre et décor d'écaille.

II. 1. *Class.* Qualité naturelle ou acquise, talent : *La principale partie de l'orateur, c'est la probité* (La Bruyère). || Class. (déjà vx au XVIIe s.) *Avoir des parties,* avoir du talent, de l'esprit : *En Angleterre, pour dire qu'un homme a de l'esprit, on dit qu'il a de grandes parties* (Voltaire). || **2.** Spécialité ; profession particulière (souvent précédé de l'adjectif possessif) : *L'ouvrier du Fer et le patron du Fer ont le même intérêt à ce que leur partie commune, le travail du Fer, subsiste* (Maurras). *Je revis un peu plus volontiers les gens de ma partie, archéologues et philologues* (Gide). *Il réussissait de mieux en mieux dans sa partie, la bricole... les accessoires de bicyclette* (Céline). *Il paraît que c'est un esprit supérieur dans sa partie* (Aragon). || *Ce n'est pas de ma partie,* ce n'est pas de ma spécialité ou de mon métier ; au *fig.*, ce n'est pas de ma compétence. || *Être de la partie,* avoir le même métier, travailler dans la même branche : *Voilà un individu pour causer. Regarde-le voir, il n'est pas vieux. Moi qui suis de la partie, je peux te le dire* (Aymé).

III. 1. *Vx.* Projet de quelque entreprise en commun concerté entre les intéressés : *Si cette partie est rompue, j'irai chez Mme de Chaulnes* (Sévigné). *Ces trois jeunes gens avaient fait la partie d'assister au premier des samedis du Cirque d'Eté* (Bourget). || *Être* ou *se mettre de la partie,* participer à une entreprise commune ; intervenir dans un différend, une dispute, une affaire quelconque. || *Avoir partie liée avec quelqu'un,* être associé à lui dans une entreprise où le sort de l'un est lié à celui de l'autre : *L'on doit se contenter de soi sans se surfaire et s'accepter. L'important c'est de se reconnaître surtout dans le meilleur et de garder partie liée avec Dieu* (Gide). *Leroy-Beaulieu m'a parlé de tout cela d'une manière qui ne m'a pas plu. Il m'a du reste semblé à vue de nez avoir partie liée avec son père* (Proust). || *Ce n'est que partie remise,* ce projet n'a pas abouti, mais nous y reviendrons. || **2.** *Class.* Entente frauduleuse, complot : *On avait fait une partie pour le perdre* (Acad., 1694). || **3.** Divertissement concerté entre plusieurs personnes : *Partie de chasse, de pêche. Partie de plaisir.* || *Partie de campagne,* v. CAMPAGNE. || *Partie carrée, partie fine,* v. CARRÉ, FIN 2. || **4.** *Fam.* Abrév. de SURPRISE-PARTIE. || **5.** En termes de jeu ou de sport, ensemble de coups qu'il faut jouer, ou de points qu'il faut avoir pour qu'un des joueurs ou une des équipes ait gagné ou perdu : *Il y a autre chose à faire dans la vie que faire des parties de cartes* (Montherlant). *Partie de dés, de dominos, de pétanque, de Ping-Pong, de tennis, etc.* || *Absol.* Partie de cartes : *De braves gens qui viennent le soir faire la partie* (Courteline). || *Fig.* Action, entreprise : *La situation militaire en Tunisie semble incertaine et précaire* [...]. *La partie, de toute manière, sera difficile à jouer et coûteuse* (Gide). || Vx. *Partie d'honneur,* partie décisive qui se joue quand chacun des joueurs en a déjà gagné une. (On dit aujourd'hui, en ce sens, la *belle.*) || *Partie nulle,* à certains jeux ou sports, partie dans laquelle aucun des adversaires ne peut complètement neutraliser le jeu de l'autre : *Faire partie nulle.* || Class. *Coup de partie,* coup important qui décide du gain de la partie ; au *fig.*, ce qui décide du succès : *La plus grande affaire et la plus avantageuse qui pût arriver à votre maison, c'est un coup de partie* (Sévigné). || *Jouer une partie de,* v. JOUER. || *Faire la partie de quelqu'un,* lui servir regulièrement de partenaire (ou d'adversaire) au jeu de cartes (vieilli) : *Elles venaient tous les jours* [...] *faire la partie de quadrille de leur amie* (Chateaubriand). || *Abandonner, quitter la partie,* cesser de jouer ; au *fig.*, renoncer à poursuivre une conversation, une discussion, une entreprise avec d'autres. || *Tenir la partie,* ne pas se retirer du jeu, bien qu'on soit en perte. || Fig. *Jouer une partie serrée, dure,* v. JOUER. || Fig. *La partie est jouée,* v. JOUER. || Fig. *La partie n'est pas jouée,* l'issue est encore incertaine. || Fig. *Gagner, perdre la partie,* réussir, échouer : *Il m 'a semblé que j'étais en train de gagner la partie* (Bastide). *Il n'est que naturel que von Arnim, voyant la partie irrémédiablement perdue, ait voulu éviter un massacre inévitable et sans profit* [en capitulant] (Gide). || Fig. *Avoir partie gagnée,* v. GAGNER. || **6.** Ensemble des moyens dont dispose chaque adversaire. || Fig. *La partie n'est pas égale,* v. ÉGAL.

IV. 1. Personne qui plaide contre quelqu'un, soit comme demandeur, soit

comme défendeur : *Devant le singe il fut plaidé, | Non point par avocat, mais par chaque partie* (La Fontaine). *Se rendre partie dans un procès. Les parties en présence.* || *Partie adverse,* v. ADVERSE. || *Partie civile,* v. CIVIL. || *Constitution de partie civile,* v. CONSTITUTION. || *Partie comparante,* celle qui comparaît en personne ou par représentation à l'audience du juge ou devant un officier public. || *Partie défaillante,* celle qui ne se présente ni en personne, ni par procuration. || *Partie intervenante,* celle qui intervient comme intéressée dans une contestation pendante entre deux parties. || *Partie jointe,* manière dont le ministère public exerce ses attributions auprès des juridictions civiles. || *Parties ouïes,* se dit après que, dans une contestation ou un procès, les deux parties ont été entendues contradictoirement. || *Partie plaignante,* celle qui a porté plainte en justice. || *Partie principale,* celle qui est la plus directement intéressée dans une contestation. || *Partie publique,* les magistrats ou fonctionnaires qui agissent, dans un procès criminel, au nom de la société. || *Être à la fois juge et partie,* v. JUGE. || *Prendre quelqu'un à partie,* l'attaquer en justice ; au *fig.,* s'en prendre à lui, l'attaquer : *Pendant la promenade, il* [Léopold] *avait pris à partie l'un des gardiens, le menaçant de lui écraser la gueule* (Aymé). || *Avoir affaire à forte partie,* v. FORT 1. || **2.** *Être partie à une négociation, un traité,* y figurer au nombre des personnes juridiquement intéressées. || **3.** *Partie prenante,* en droit administratif, personne qui touche un mandat de paiement en qualité de créancier de l'Etat, du département, de la commune, d'un établissement public. || Fig. *Être partie prenante,* participer activement à une entreprise, à une affaire, à un projet, etc.

• SYN. : **I, 1** *élément, fraction, fragment, morceau, pièce, section, tranche, tronçon ;* **2** *parcelle, part, portion.* || **II, 2** *branche, métier, rayon* (fam.).

◆ **En partie, pour partie** loc. adv. (v. 1225, Barlaham [*en partie ; pour partie,* 1962, Robert]). Pour une part seulement : *« Les maquis vietcongs sont-ils armés par la Chine ? — En partie, sans doute. Mais ils l'ont été passablement par l'U.R.S.S. ».* (Malraux). *Le bonheur dépend pour partie de la richesse.*

◆ **Partie..., partie...** loc. adv. (v. 1460, G. Chastellain). Pour une part..., pour une autre part (vieilli) : *Les hommes sont habillés, partie comme les gens du peuple de nos villes, partie comme nos anciens paysans* (Chateaubriand).

◆ **En grande partie, en majeure partie** loc. adv. (1835, Acad.). Dans une grande mesure : *La durée de sa peine dépendra en majeure partie de l'impression qu'il aura causée aux jurés. Il est en grande partie responsable de l'accident.*

◆ **parties** n. f. pl. (sens I, 1, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens I, 2, 1611, Cotgrave [*parties naturelles,* milieu du XVIe s. ; *parties sexuelles,* 1875, Larousse ; *parties honteuses,* XVe s. — *parties nobles,* 1903, Larousse, et *parties,* av. 1660, Scarron ; *casser les parties,* milieu du XXe s.] ; sens I, 3, v. 1570, Carloix ; sens I, 4, 1611, Cotgrave ; sens II, 1, 1804, Code civil [*parties,* même sens, 1680, Richelet] ; sens II, 2, 1744, d'après Trévoux, 1752 [*parties,* même sens, fin du XVIIe s., Bossuet]).

I. 1. Vx. *Les petites parties,* les atomes. || **2.** *Parties nobles,* parties du corps humain indispensables à la vie, comme le cœur, le cerveau, les poumons, etc. || *Parties naturelles, parties sexuelles, parties honteuses, parties nobles,* ou simplem. *parties,* organes de la génération : *Recevoir un coup de pied dans les parties.* || Pop. *Casser les parties,* ennuyer, importuner : *Mais quand un homme vient me dire que Tringleta sera là, moi je ne discute même pas, je lui réponds qu'il me casse les parties* (Aymé). || **3.** *Class.* Mémoire où sont énumérés tous les articles faits, fournis ou vendus, et les sommes d'argent dues : *Ce qui me plaît de M. Fleurant, mon apothicaire, c'est que ses parties sont toujours fort civiles* (Molière). || **4.** Vx. *Parties casuelles,* droits et revenus éventuels perçus au profit de l'État.

II. 1. *Parties contractantes,* les personnes qui s'engagent mutuellement par un contrat ; les nations qui figurent comme signataires dans un traité. || **2.** *Parties belligérantes,* puissances en guerre les unes contre les autres.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES PARTIES DU DISCOURS

Les grammairiens du XVIIe s. ont appelé *parties du discours* ce qu'on appelait au Moyen Age *parties d'oraison,* traduction du latin *partes orationis,* qui traduisait le grec *merê tou logou.* L'histoire des parties du discours résume toute l'histoire de la grammaire, et plus particulièrement du structuralisme, qui se définit par l'analyse du discours en unités associées par des rapports.

Les éléments tenus pour unités de langue ont été, jusqu'au XXe s., les **mots** (v. MOT, art. spécial). Les parties du discours sont des classes de mots définies par une ou plusieurs propriétés communes. Tout le problème a été pour les théoriciens, de l'Antiquité à nos jours, de choisir des chefs de classement efficaces, c'est-à-dire permettant de diviser l'ensemble sans reste et sans chevauchement d'une façon qui éclaire l'adéquation du langage à sa fonction de communication. Le grammairien n'aurait que faire, par exemple, d'un classement fondé sur la lettre initiale — si commode pour le lexicographe —, ni d'un classement par les sonorités finales — si précieux pour les versificateurs français.

Platon, père de la dialectique, a distingué les mots selon le rôle qu'ils jouent dans la dichotomie logique Sujet/ Prédicat (v. ce mot, art. spécial) : le **nom** *(onoma)* est voué à la fonction « sujet », le **verbe** *(rhêma)* à la fonction « prédicat » ; un sort particulier était fait au mot qui qualifie *(epônumia)* : normalement inclus dans la classe *onoma,* il devenait *rhêma* quand il assumait comme attribut du sujet la fonction prédicative. Platon ignorait-il que le verbe lui-même peut être sujet (à l'infinitif) et le nom prédicat *(Ce philosophe est Socrate)* ? Il est probable qu'il définissait ces deux espèces de mots par leur fonction essentielle, comme le fait encore en 1929 Albert Sechehaye dans son *Essai sur la structure logique de la phrase,* même si ces mots sont aptes à échanger secondairement leurs fonctions. On reprochera plutôt à son critère logique de ne pas être discriminatoire pour les adjectifs, les articles, les adverbes, les prépositions, les conjonctions.

La partition d'Aristote (v. LINGUISTIQUE, art. spécial) est plus complète parce qu'elle prend en compte, après les mots « signifiants » que sont le nom et le verbe, capables de constituer à eux deux une phrase complète, les mots « consignifiants » *(suncatêgorêmata),* appelés *arthra* (articles ?) et *sundesmoi* (conjonctions ?), qui ne prennent de sens qu'associés aux précédents. L'essence du nom est d'exprimer la « substance » avec la « qualité », catégories qu'Aristote croit atteindre en dehors des voies de la grammaire (v. CATÉGORIES, art. spécial) ; l'essence du verbe est double : il signifie « ce qui est dit » à propos d'une autre chose, et il « connote le temps ». Nom et verbe sont sujets à flexion *(ptôsis).* La principale différence entre cette conception et celle de Platon est qu'elle admet la réunion de plusieurs propriétés dans la définition des classes : cette réunion est un fait, qui exerce encore la sagacité des linguistes modernes, soit qu'ils veuillent la contester, soit qu'ils veuillent l'expliquer.

Jean Collart, dans son ouvrage sur *Varron, grammairien latin* (1954), présente en tableau les progrès de la théorie chez les stoïciens Chrysippe, Diogène, qui portent à cinq le nombre des parties du discours en distinguant nom propre et nom commun, Antipater, qui ajoute le participe (*mesotês,* « intermédiaire »), puis, à Alexandrie, chez Aristarque (IIe s. av. J.-C.) et Denys de Thrace (Ier s. av. J.-C.),

où est atteint le nombre de huit, plafond pour de nombreux siècles :

— *onoma* (nom),

— *arthron* (article et pronom relatif),

— *antônumia* (pronom personnel, pronom et adjectif possessifs),

— *rhêma* (verbe),

— *sundesmos* (conjonction),

— *prothesis* (préposition),

— *epirrhêma* (adverbe et interjection),

— *metochê* (participe).

Aux critères complexes du nom et du verbe se mêlent des critères de place (« pré-position », « ad-verbe »), de fonction (« pro-nom », « con-jonction »), de bivalence (« participe »). Il en résulte une liste dont la pertinence empiriquement concédée laissera toujours sceptiques les esprits rigoureux.

Une analyse plus simple est proposée par Dion d'Alexandrie, qui distingue trois parties du discours par la variabilité en cas et en temps. Varron s'en inspire pour définir quatre espèces de mots :

— *appellandi,* ou *pars quae habet casus ;*

— *dicendi,* ou *pars quae habet tempora ;*

— *adminiculandi,* ou *pars quae habet neutrum ;*

— *iungendi,* ou *pars in qua est utrumque.*

C'est une tentative apparemment originale pour associer à une définition de pure forme (« partie qui a des cas, ... des temps,... ni l'un ni l'autre, ... l'un et l'autre ») une définition fonctionnelle : respectivement « mots servant à désigner », « à porter un jugement », « mots auxiliaires », « classe de réunion » ; ainsi les deux faces, formelle et fonctionnelle, du signe linguistique sont censées identifiées. Le point faible est la dernière classe, celle du participe, dont l'intitulé *iungendi* n'est pas réellement fonctionnel, disant simplement l'appartenance formelle de ses éléments aux deux premières classes à la fois. D'autre part, la fonction « auxiliaire » des mots invariables simplifie indûment les choses : elle ne suffit pas à définir l'adverbe, mot invariable de sens plein.

Les grammairiens suivants reviennent aux huit classes de Denys, mais remplacent l'article — que le latin ne possède pas — par l'interjection — que les Grecs confondaient avec l'adverbe. Leurs efforts seront consacrés pendant quinze siècles à justifier cette liste sans la remettre en cause. Donat (IVe s.) enseigne :

> *4 parties déclinables : nom, pronom, verbe, participe ;*
> *4 parties indéclinables : adverbe, conjonction, préposition, interjection.*

Le nom et le pronom ont en commun une « signification générale » et diffèrent entre eux par une « signification spécifique » ; de même le verbe et le participe.

Priscien conserve cette liste et, inquiet peut-être de la diversité des critères, enseigne que chaque partie doit être définie par « son propre » *(idion, proprium),* c'est-à-dire l'attribut qui lui convient dans toute son étendue et à l'exclusion des autres parties.

Les définitions de sens attachant, par exemple, la forme de nom à l'idée de substance et la forme de verbe à l'idée de temps se heurtaient depuis toujours à de nombreux cas où la forme paraît non congruente au sens, par exemple quand le nom exprime une action. Il est dit à l'article LINGUISTIQUE comment cette difficulté suscita l'emprunt à Boèce de la théorie des « **modes de signification** », qui pourrait encore aujourd'hui répondre aux mêmes objections éternellement renouvelées.

Un problème était posé par l'application de la liste aux « langues vulgaires » (italien, espagnol, français) qui possèdent l'article. Rinaldo Corso retourna en 1549 à la liste des Grecs en remplaçant l'interjection par l'article dans ses *Fondamenti del parlar toscano* (cf. Roland Donzé, *la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal,* p. 60 et suiv.). D'autres donnaient l'article pour un morceau du nom. Meigret, en 1550, gardant la liste de Donat, traitait de l'article à part. Robert Estienne, en 1557, osait porter à neuf le nombre des parties, auxquelles il ajoutait l'article. Dès 1492, Antonio de Nebrija l'avait porté à dix pour la langue espagnole *(Grammatica castellana).*

Les grammairiens de Port-Royal, en tête de leur *Seconde Partie,* annexent à une construction théorique des formes du langage, fondée à la manière de Descartes sur les principes intuitifs de la logique, l'énoncé des neuf parties du discours, dont ils empruntent la liste à la tradition par une soumission très peu cartésienne, la rattachant à leur doctrine logique avec une incohérence que dénonceront au siècle suivant Charles Duclos dans ses *Remarques sur la « Grammaire générale et raisonnée »* (1756) et François Thurot dans une remarque de son édition (1796) de l'*Hermès* de James Harris. L'« idéologue » Thurot préférera au système des Alexandrins, rajeuni par Estienne, et à celui même de James Harris, repris à Aristote, le système du grammatiste Urbain Domergue, où l'on retrouve le nom et le pronom, appelés *substantifs,* les articles, adjectifs, pronoms construits adjectivement et participes, groupés dans la classe des *attributs particuliers,* le verbe, appelé *attribut commun* (verbe *être*) ou *attribut combiné* (autres verbes), la conjonction, ou *attribut de proposition,* l'adverbe, ou *attribut d'attribut* (incluant la préposition). Cette terminologie éliminait tout critère formel au profit des critères logiques : le principe en est acceptable, à condition que chaque classe conserve — secondairement — une définition formelle, seule assortie de critères. On ne s'arrêtera pas ici à la discuter, parmi tant d'autres proposées à l'envi par les grammairiens philosophes ou non, antérieurs et contemporains.

Le développement considérable de la grammaire comparative au XIXe s. amena dans la conception des parties du discours une modification importante, qu'on peut mesurer en lisant *le Langage* de J. Vendryes (II, ch. III ; 1923) : outre les critiques mentionnées à l'article spécial CATÉGORIES, il ressort de son étude l'impossibilité de dresser une liste universelle des parties du discours, comme l'avaient ambitionné tous les grammairiens depuis l'Antiquité, et particulièrement les logiciens ; l'inventaire diffère d'une langue à l'autre, et surtout d'une famille de langues à l'autre. Les seules classes dont Vendryes admette l'universalité sont celles du nom et du verbe ; mais d'autres linguistes, au XXe s., le mettent en doute, par exemple André Martinet, qui ne voit aucune raison *a priori* d'affirmer que toutes les langues ont connu l'opposition verbo-nominale, et qui refuse d'assimiler le nom et le verbe d'un idiome comme le kalispel (langue indienne du Washington) au nom et au verbe des langues indo-européennes (*Grammaire et psychologie,* 1950).

Reste-t-il du moins possible de définir les parties du discours d'une langue particulière telle que le français ?

La réponse est négative pour Ferdinand Brunot, dont le grand traité grammatical (*la Pensée et la langue,* 1922) ignore le terme *parties du discours* et expose les faits de langue en partant de cadres de pensée : toutes les espèces de mots servent concurremment à l'expression des mêmes faits psychologiques, les mots sont des « chauves-souris », et l'analyse grammaticale est à bannir de la pratique scolaire.

Une réponse contraire, totalement positive, est donnée par Damourette et Pichon, qui définissent par la forme et par le sens douze « essences logiques » solidement assises (v. CATÉGORIES, art. spécial).

Positive également la réponse de Gustave Guillaume, pour qui les mots, « unités

de langue », se classent en parties du discours sous le chef de l'*incidence,* c'est-à-dire de la faculté qu'ils ont de se référer à un support : *incidence interne* pour le nom (qui ne se rapporte qu'à lui-même), *externe* pour le verbe et l'adjectif, *externe au second degré* pour l'adverbe (cf. Marc Wilmet, *Gustave Guillaume et son école linguistique,* 1973, p. 68-69).

Deux théories modernes tendent à ruiner l'antique notion de partie du discours :

• 1° La substitution du **monème** (ou du **morphème**) au mot comme unité de langue (v. MONÈME, art. spécial). Si l'on compte au nombre des parties du discours l'article, le pronom personnel conjoint, la préposition, qui ne s'emploient jamais seuls, pourquoi ne pas y ajouter les préfixes, les suffixes, les désinences flexionnelles ? Il n'y a aucune raison d'exclure tout ce que livre l'analyse du discours, jusqu'aux morphèmes amalgamés, dont le signifié seul est analysable, jusqu'à tous les sèmes composant les sémèmes (v. SÉMANTIQUE, art. spécial). Mais alors, pourquoi n'en ferait-on pas autant pour les unités supérieures au mot : groupes de mots, propositions, phrases ? Du moins est-il clair qu'il faudrait préciser nettement, dans toute partition, à quel niveau on place l'analyse : on ne peut juxtaposer, par exemple, les mots et les propositions, en vertu d'impératifs pragmatiques qui ont toujours fait distinguer l'analyse grammaticale et l'analyse logique.

Quelles raisons théoriques ou pratiques ont déterminé les grammairiens anciens à choisir pour leur inventaire le niveau du mot ? Probablement le caractère **toujours segmental** de cette unité, alors que les unités inférieures sont souvent amalgamées, souvent polymorphes ou défectives. Le niveau mot est d'ailleurs le plus aisément repérable (par l'épreuve des substitutions licites) partir des mots invariables comme la préposition, la conjonction, l'adverbe ; le niveau morphème n'existe que pour les espèces variables. Enfin, au-dessus du mot, il n'est qu'une unité linguistique véritable : la proposition, dont la phrase est au plus une variété.

• 2° La grammaire **transformationnelle** abolit souvent les différences de sens que paraissent recouvrir les différences formelles :

si un « syntagme nominal » comme *mon départ* est considéré comme automatiquement engendré, dans certaines conditions contextuelles, par la phrase *je suis parti, je pars* ou *je partirai,* avec effacement de la marque temporelle, il n'y a plus lieu d'attribuer au nom un signifié différent du signifié verbal ; les parties du discours traditionnelles ne seraient alors que des variantes de la réalisation d'unités abstraites, dont la définition sémantique se situe en « structure profonde » ; corollairement, un nom comme *bouteille* aurait un signifié sans rapport avec celui d'un nom comme *départ,* dont le signifié serait celui du verbe *partir.* Dans un tel système, où faudrait-il chercher l'équivalent des parties du discours ? Au niveau de la structure profonde, on ne trouverait que des unités indifférenciées tendant à l'universalité (*universaux* de Chomsky). Au niveau de la surface, on retomberait, comme il est arrivé à Chomsky, sur l'arsenal ancien des parties du discours qu'on devrait justifier — pour échapper au risque de circularité (a = P - b ; b = P - a) — en retrouvant la théorie médiévale des « modes de signification ».

partiel, elle [parsjɛl] adj. (bas lat. *partialis,* partiel, du lat. class. *pars, partis,* part, partie ; 1370, Oresme, écrit *parcial* [*partiel,* 1692, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* 38], au sens 1 [*élection partielle,* 1932, Larousse ; *examen partiel* ou *partiel,* n. m., v. 1965] ; sens 2, 1823, Boiste ; sens 3, 1963, Larousse [*différence partielle,* 1863, Littré, art. *calcul ; dividende, produit partiel,* 1868, Littré] ; sens 4, 1868, Littré). **1.** Qui représente une partie d'un ensemble, n'est qu'un élément ; qui ne s'applique qu'à une partie d'un tout : *Paiement partiel. Résultats partiels d'une élection.* || *Élection partielle,* élection faite en dehors des élections générales, à la suite d'un décès, d'une démission ou d'une invalidation. || *Examen partiel,* ou simplem. *partiel,* n. m., examen ne portant que sur une partie du programme de l'année universitaire, et dont les notes sont comptabilisées avec celles d'autres épreuves, pour fournir les résultats globaux. || **2.** Qui a lieu seulement en partie ou qui concerne un point limité : *Quand on a vingt ans, on s'imagine volontiers* [...] *que les hauts emplois sont peuplés de ganaches. C'est une vue partielle* (Romains). *L'annonce de ces victoires partielles soulevait l'enthousiasme* (Aragon). || *Éclipse partielle,* v. ÉCLIPSE. || **3.** *Dérivée partielle,* dérivée d'une fonction mathématique de deux ou de plusieurs variables par rapport à l'une seulement de ces variables : *Équation aux dérivées partielles.* || *Différence partielle,* différence d'une fonction de deux ou de plusieurs variables calculées pour un accroissement de l'une seulement de ces variables. || *Dividende partiel,* l'un des restes successifs que l'on obtient quand on fait une division. || *Produit partiel,* produit du multiplicande par un des chiffres du multiplicateur. || **4.** En botanique, se dit d'un organe complet par lui-même, qui, avec d'autres organes semblables à lui, forme un organe composé dont il n'est qu'une partie : *Ombelles partielles. Pétiole partiel.*

• Syn. : **1** *échelonné, fragmentaire, incomplet ;* **2** *borné, limité, réduit, relatif.* — Contr. : **1** *complet, définitif, intégral, total ;* **2** *exhaustif, général, global.*

◆ **partiel** n. m. (1963, Larousse). Son émis par un corps vibrant, selon les points ou les lignes d'immobilité qu'il présente.

partiellement [parsjɛlmɑ̃] adv. (de *partiel* [v. ce mot] ; v. 1370, Oresme, écrit *parcialement ; partiellement,* 1800, Boiste). En partie seulement : *Il ne s'était que partiellement dévêtu, gardant ses bottes, et son sabre à portée de la main* (Aragon). *Sieste fiévreuse due au ventilateur qui tourne à peine, car la marche de l'usine électrique n'est assurée que partiellement* (Malraux).

• Contr. : *complètement, entièrement, intégralement, totalement.*

1. partir [partir] v. tr. (lat. *partire,* diviser en parties, partager, répartir, de *pars, partis,* part, partie ; v. 980, *Passion du Christ*). [Conj. **15.**] *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Diviser en parties, partager : *Aussi rien n'est parti si bien par la nature,* | *Que le sens, car chacun en a sa fourniture* (M. Régnier). || Auj. *Avoir maille à partir avec quelqu'un,* v. MAILLE.

2. partir [partir] v. intr. (emploi spécialisé de *partir* 1, proprem. « se séparer de » ; v. 1138, Gaimar, au sens 1 [avec un infin. de but, 1559, Amyot ; *partir soldat,* 1962, Robert ; « quitter le monde, mourir », v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *être parti pour la gloire,* 1903, Larousse — *être parti,* 1862, Larchey] ; sens 2, 1690, Furetière [impers., 1932, Larousse] ; sens 3, 1668, La Fontaine [par anal., 1704, Regnard ; au fig., av. 1662, Pascal] ; sens 4, 1868, Littré [aussi *partir de pied ferme* et *partir de la main ; ce cheval part bien de la main,* 1606, Nicot] ; sens 5, 1837, Balzac [au fig., 1751, Brunot ; *partir d'une carte, d'une couleur,* 1932, Larousse] ; sens 6, av. 1696, La Bruyère [*être parti de rien,* 1932, Larousse — *...de zéro,* même sens, 1840, Balzac] ; sens 7, 1932, G. Duhamel [*partir d'un éclat de rire,* 1820, Laveaux] ; sens 8, 1690, Furetière [au fig., 1640, Corneille ; « provenir, émaner », 1665, Racine — au fig., 1580, Montaigne] ; sens 9, v. 1188, Aimon de Varennes [*c'est bien/mal parti,* 1962, Robert ; *c'est parti (mon kiki),* milieu du XX^e s.] ; sens 10, 22 avr. 1853, Flaubert ; sens 11, v. 1460, G. Chastellain [au fig., 1665, Racine] ; sens 12, 1690, Furetière [au fig., 1839, Balzac ; « lancer un projectile, en parlant d'une arme à feu », 1812, Mozin] ; sens 13, 1962, Robert [en parlant d'un véhicule, 1852, Nerval] ; sens 14, 1962, Robert ; sens 15-16, XX^e s.). [Conj. **22.**] **1.** S'éloigner d'un lieu, se mettre en mouvement, en route pour : *Pars sans te retourner, laisse toutes les villes* (Vigny). *Le croiseur était parti vers les abris d'Islande* (Loti). *Shelley partit pour Londres* (Maurois). *Je m'en vais rentrer à Marseille et bonsoir : un petit salut de la main et je pars à la caserne* (Sartre). *Le train part dans cinq minutes. Partir à la cam-*

pagne, en voiture. Partir pour un mois dans les Vosges, ou en Alsace. (Pour l'emploi de la préposition, v. Rem.) || Suivi d'un infinitif de but, se construit directement ou avec *pour* : *Savez-vous pourquoi il est parti faire ce voyage aux États-Unis ?* (Bourdet). *Il est parti pour mettre au point une fabrication d'avions à l'étranger.* || *Partir à l'anglaise,* v. ANGLAIS. || Pop. *Partir soldat,* aller faire son service militaire. || Fig. *Partir pour l'autre monde,* ou simplem. *partir,* quitter ce monde, mourir (vieilli) : *Je suis une pauvre vieille, qui n'est plus bonne à rien et qui partira bientôt* (Maintenon). *Comme on oublie ceux qui sont partis, mon Dieu !* (France). || Fig. et fam. *Être parti pour la gloire* (vieilli), *être parti,* être ivre : *Il a trop bu, il est complètement parti.* || Fig. *Partir en guerre contre quelque chose,* v. GUERRE. || **2.** Fuir, en parlant du gibier : *Une compagnie magnifique* [d'oiseaux] *me part à dix pas* (Maupassant). *Faire partir un lièvre sous ses pieds* ; et impers. : *Il lui est parti un faisan.* || **3.** Prendre sa course, son élan, commencer un mouvement : *Partir du pied droit, du pied gauche. Les athlètes partent au coup de pistolet du starter. Les cyclistes sont partis groupés. Les chevaux partent à fond de train, au galop* ; et par anal. : *La salle part dans un vaste applaudissement* (Romains). *Les musiciens ne sont pas partis en mesure.* || *Fig.* Entamer une évolution, un processus : *Ce jeune homme est bien parti, il ira loin. Je le vois assez mal parti, mais peut-être réussira-t-il tout de même.* || **4.** *Partir juste,* entamer un galop sur le pied droit si l'on doit tourner à droite, et *vice versa.* || *Partir de pied ferme,* faire partir le cheval de l'arrêt au trot ou au galop. || *Partir de la main,* rendre tout à coup la main au cheval afin qu'il prenne le galop. || *Ce cheval part bien de la main,* il prend bien le galop dès qu'on lui laisse la main. || **5.** Prendre comme point de départ : *Le troisième fauteuil en partant de la droite* ; et au fig. : *Vous partez de principes inadmissibles. Sa démonstration part d'un postulat fort discutable. Il faut partir d'une hypothèse simple.* || *Partir d'une carte* ou *d'une couleur,* en termes de jeu, se défausser de cette carte ou de cette couleur, ou attaquer dans cette couleur. || **6.** *Fig.* Être issu de ; avoir son origine sociale dans : *Il y a les familles de rois et les familles de paysans : lui partait des paysans* (Giraudoux). || *Être parti de rien,* être d'une basse naissance, d'une très humble condition première. || **7.** *Partir à* (suivi de l'infinitif), se mettre soudain à (vieilli) : *Et me voilà partie à généraliser, bien fémininement* (Colette). *Joseph répondait par boutades, par des sentences rondes, parfois même naïves, dont Richard partait à rire* (Duhamel). || *Partir d'un éclat de rire,* rire subitement très fort : *Il faut croire qu'il y avait dans cette phrase une intention très comique, car l'impériale tout entière partit d'un gros éclat de rire* (Daudet). || **8.** Avoir son point de départ, son origine dans : *Don Balthazar, il y a deux chemins qui partent de cette maison* (Claudel). *La Meuse part des Vosges. Les vacances partent du 1er juillet. L'augmentation des tarifs publics part souvent du 1er août* ; et au fig. : *C'est de là qu'est partie la discussion.* || Provenir, émaner : *Rayons qui partent d'un foyer lumineux* ; et au fig. : *Cela part d'un bon naturel. La vraie politesse part du cœur.* || **9.** Se manifester, apparaître, commencer : *C'est parti pour un bon moment. Les bourgeons partent presque tous en même temps avec le soleil qui stimule la végétation. Sa réponse tarde à partir. La construction de cet immeuble indispensable est enfin partie.* || *C'est bien parti, mal parti,* cela commence dans de bonnes, de mauvaises conditions : *Pierre l'a pris en main et l'a persuadé de faire du théâtre. Maintenant, c'est bien parti* [...], *il a du talent et une grande intelligence de la scène* (Beauvoir). || Pop. *C'est parti, mon kiki,* ou simplem. *C'est parti,* l'affaire est commencée, le processus est en route. || **10.** Être acheminé, en parlant d'un objet convoyé par la route ou le chemin de fer ou adressé par voie postale : *Faire partir une lettre, un colis, une caisse de livres, une malle.* || **11.** Sortir, jaillir impétueusement : *Le sang partait à gros bouillons. Il y a des fuites : l'eau part de tous les côtés* ; et au fig. : *Elle abondait en saillies charmantes et qui partaient parfois malgré elle* (Rousseau). || **12.** Exploser, se détendre brusquement : *Le coup est parti tout seul. Les balles partent en sifflant. Le bouchon de champagne est parti au plafond. Faire partir une fusée* ; et au fig. : *Il y a des idées qui partent comme la poudre et d'autres qui cuisent comme des choux* (Claudel). || Lancer un projectile, en parlant d'une arme à feu : *Une mitraillette qui part toute seule. Un vieux fusil qui ne part plus.* || **13.** Se mettre en mouvement, en parlant d'un mécanisme, et notamment d'un moteur à explosion : *Faire partir le balancier d'une horloge. Un moteur qui part à la manivelle, au démarreur, au quart de tour* ; et par extens., en parlant d'un véhicule : *Ma voiture part toujours très bien, même par temps froid.* || **14.** Disparaître, se détacher, s'en aller : *Cette tache de graisse partira au lavage. Les taches faites par un stylo à bille ne partent pas aisément. Dans la bataille, tous les boutons de sa chemise sont partis.* || **15.** Se désagréger : *Ce vêtement part peu à peu. Partir en charpie, en morceaux, en poussière.* || **16.** Fam. *Partir comme des petits pains,* se vendre rapidement, en parlant d'articles très demandés : *Grâce à la publicité, ces gadgets inutiles sont partis comme des petits pains.*

• SYN. : **1** *décamper* (fam.), *décaniller* (pop.), *déguerpir, s'en aller, s'esquiver, filer* (fam.), *fuir, gagner, prendre le large* ; **2** *détaler, s'envoler* ; **3** *bondir, démarrer, s'ébranler* ; **6** *descendre de, provenir, remonter à, sortir de* ; **7** *se prendre à* ; **8** *commencer, débuter, provenir, sortir* ; *procéder, venir* ; **9** *éclater, jaillir, s'ouvrir* ; **11** *fuser, gicler, saillir* ; **12** *sauter* ; **13** *démarrer, fonctionner, marcher, tourner* ; **14** *s'effacer* ; **15** *se décomposer, se désintégrer, s'émietter.* — CONTR. : **1** *arriver, venir* ; *aborder, accoster, amerrir, atterrir, faire escale, jeter l'ancre, stationner* ; *attendre, demeurer, s'installer, rester, séjourner* ; *revenir* ; **3** *s'arrêter, s'immobiliser* ; **8** *aboutir, mener à, se terminer, tomber dans* ; **11** *se coaguler, se figer* ; **13** *s'arrêter, caler* (fam.) ; **14** *s'incruster, rester.*

• REM. Les puristes condamnent l'emploi de toute autre préposition que *pour* ou *vers* à la suite du verbe *partir* (au sens 1), mais la langue courante et de très nombreux écrivains en usent beaucoup plus librement.

◆ **À partir de** loc. prép. (sens 1, 1788, Féraud ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** En prenant comme point de départ, dans l'espace ou dans le temps : *Tout ce qui présente un point extrême est mesurable à partir de ce point* (France). *Voilà donc l'endroit où Bergues avait fini. Derrière le rideau de nuages. Et à partir de là ? Rien* (Giono). *Elvire, dit don Cesare, à partir de ce soir, tu dormiras dans la chambre de Julia* (Vailland). || **2.** *Fig.* En prenant comme point de départ d'un raisonnement, comme base logique : *Acquérir une conviction dangereuse à partir d'idées fausses. À partir de cette constatation, tu peux imaginer tout ce qu'il te plaît.*

◆ **Au partir de** loc. prép. (av. 1589, J. A. de Baïf). *Class.* Au moment du départ de : *Plus belle qu'elle n'était au partir de Londres* (Hamilton).

• SYN. : **1** *à compter de, à dater de, depuis, dès.*

partisan, e [partizɑ̃, -an] adj. (ital. *partigiano,* partisan, de *parte,* parti, lat. *pars, partis,* part, partie ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [suivi d'un infin., milieu du XXe s.]). **1.** Qui témoigne d'un esprit de parti, d'opinions arrêtées et préconçues : *Des fureurs partisanes. Querelles partisanes.* || **2.** *Être partisan de* (suivi d'un nom), se déclarer pour, en faveur de : *Être partisan des nouvelles méthodes d'éducation* ; *Ils sont partisans de recommencer l'opération.* (suivi d'un infinitif) être d'avis de : *Elle est partisane de remettre cette rencontre à plus tard.* (On rencontre souvent en ce sens le fém. *partisante* [12 oct. 1749, Voltaire].)

◆ **partisan** n. m. (sens I, 1, 1483, Bartzsch ; sens I, 2, 1827, Chateaubriand [*guerre de partisans,* 1868, Littré] ; sens I, 3, 1678, Guillet ; sens II, av. 1615, Pasquier).

I. 1. Celui qui est attaché à une personne, à un parti, à un groupement, à une doctrine, etc., dont il prend les intérêts, la défense : « *Ils ne savent pas se battre* » ; *c'est ce que vont répétant même leurs plus chauds partisans* (Gide). *Pierre Laval ayant en quelque sorte assumé toutes les haines, y compris celles des partisans du maréchal*

(Mauriac). *Tu dis : « Celui-là qui est mon partisan, j'en puis user »* (Saint-Exupéry). *Les partisans de la république. Les partisans d'une équipe sportive. Les partisans du marxisme.* || **2.** Combattant n'appartenant pas à une armée régulière et s'engageant spontanément dans la lutte pour un parti ou un idéal national, religieux ou politique : *Deux clans se formèrent et les partisans mettaient le pays à feu et à sang* (Cendrars). *On tue les traîtres. Plus la moindre fissure dans l'esprit, dans le cœur, où loger un autre amour que celui du partisan* (Triolet). *L'arrière-garde fut attaquée par des partisans.* || *Guerre de partisans,* ensemble des actions menées par les partisans parallèlement à celles des armées régulières. || **3.** Combattant recruté par une armée régulière et intégré dans des formations légères militaires ou paramilitaires : *Lyautey constitua au Maroc des unités de partisans.*

II. *Anc.* Financier qui prenait à charge la levée d'un impôt dont il avançait le montant à l'État : *M*[me] *Patin, la femme d'un honnête partisan* (Dancourt).

● Syn. : **I, 1** *adepte, ami, disciple, fidèle, prosélyte, supporter, suppôt ;* **2** *franc-tireur, guérillero.*

partita [partita] n. f. (mot ital. de même sens, part. passé fém. substantivé de *partire,* partager, diviser, lat. *partire,* même sens [v. partir 1] ; 1963, Larousse). Dénomination utilisée par des musiciens italiens ou allemands pour désigner une pièce écrite pour clavier, une suite de danses ou de mouvements chorégraphiques, une série de variations sur un thème populaire ou religieux, ou une sonate de chambre.

partiteur [partitœr] n. m. (bas lat. *partitor,* celui qui fait des parts, distributeur, du lat. class. *partitum,* supin de *partire,* partager [v. partir 1] ; début du xvi[e] s., au sens de « diviseur » [en mathématiques] ; 1838, Acad., au sens de « celui qui distribue » ; sens actuel, 1875, Larousse). Appareil destiné à répartir entre divers usagers l'eau d'un canal d'irrigation.

partitif, ive [partitif, -iv] adj. et n. m. (lat. médiév. *partitivus,* même sens, du lat. class. *partitum* [v. l'art. précéd.] ; v. 1380, *Aalma,* écrit *partitis* [*partitif,* 1530, Palsgrave], comme adj. ; comme n., 1903, Larousse [aussi *génitif partitif*]). En grammaire, se dit de certaines formes qui expriment l'idée de partie ou qui indiquent que l'on prend une partie d'un tout : *« Du pain », dans la phrase « Donnez-moi du pain » est un complément partitif. À première vue l'individu se fond ici* [à Moscou] *dans la masse, est si peu particularisé qu'il semble qu'on devrait, pour parler des gens, user d'un partitif et dire non point : des hommes, mais : de l'homme* (Gide). || *Article partitif,* v. article (art. spécial). || *Génitif partitif,* cas de l'objet dont on considère une partie (ex. lat. : *parum frumenti,* trop peu de blé).

partition [partisjɔ̃] n. f. (lat. *partitio,* partage, division, répartition, de *partitum,* supin de *partire* [v. partir 1] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *partícion,* au sens de « part, participation » ; écrit *partition,* au sens I, 1, v. 1370, Oresme [« division... en plusieurs régions dotées de régimes politiques différents », 30 avr. 1961, *la Croix*] ; sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens I, 3, 1963, Larousse ; sens I, 4, 1644, Vulson ; sens II, 1 [sous l'influence de l'ital. *partizione,* même sens, mot également issu du lat. *partitio*], 1690, Furetière [*grande partition,* 1868, Littré ; *partition d'orchestre,* 1962, Robert ; *partition réduite,* 1963, Larousse — *partition abrégée,* même sens, 1868, Littré] ; sens II, 2, 1839, Balzac).

I. 1. *Class.* Action de partager ; résultat de cette action, division : *La première division des acides et des alcalis en minéraux, végétaux et animaux est plutôt une partition nominale qu'une division réelle* (Buffon). || *Auj.* Division d'un territoire en plusieurs régions dotées de régimes politiques différents : *La partition de l'Inde.* || **2.** En botanique, chacune des divisions des segments d'un organe, quand ces divisions ne sont réunies que par la base. || **3.** Cloison amovible pour bac de coagulation du latex. || **4.** En héraldique, nom donné à chacune des divisions de l'écu engendrées par des lignes verticales, horizontales, diagonales ou courbes, ou leurs combinaisons, et qui séparent l'écu en un nombre pair de sections d'émaux alternés.

II. 1. Cahier ou recueil de musique sur les pages duquel les parties vocales et instrumentales d'une œuvre donnée sont superposées : *Le vieillard aurait pu, comme faisait Beethoven en tête de ses partitions, mentionner les scènes réelles et les jours de sa vie d'où elles étaient sorties* [ces émotions] (Barrès). *Nous passions de longues heures à déchiffrer, scène après scène, acte après acte, les lourdes partitions du répertoire wagnérien* (Duhamel). *Francesco prit des partitions et commença de lire en silence la musique d'une « canzonetta »* (Vailland). *Ce chef d'orchestre conduit sans partition.* || *Grande partition* ou *partition d'orchestre,* celle qui contient *in extenso* toutes les parties vocales et instrumentales. || *Partition réduite,* celle qui ne contient que les parties vocales et instrumentales les plus importantes. || **2.** La musique elle-même qui figure sur ce cahier : *Une admirable partition. Une partition délicate, difficile.*

partner n. m. V. partenaire.

partousard, e ou **partouzard, e** [partuzar, -ard] adj. et n. (de *partouse ;* 1925, Esnault). *Pop.* Amateur de partouses.

partouse ou **partouze** [partuz] n. f. (de *partie,* par substitution du suff. arg. *-ouse* à la finale *-ie ;* 1907, Esnault, au sens de « partie de cartes » ; sens actuel, 1919, Esnault). *Pop.* Partie de plaisir licencieuse : *Tu n'avais pas besoin d'aller à Londres non plus pour découvrir des partouses gentiment organisées* (Romains).

partouser ou **partouzer** [partuze] v. intr. (de *partouse ;* 1966, J. Perry). *Pop.* Organiser une partouse ; y participer.

partout [partu] adv. (de *par* et de *tout ;* v. 980, *Passion du Christ,* écrit *per tot* [*par tut,* fin du xi[e] s., *Chanson de Guillaume ; par tot,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *partout,* début du xiii[e] s.], au sens 1 [*tout partout,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard* — écrit *tot partot*] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, fin du xii[e] s., Marie de France ; sens 4, début du xx[e] s. ; sens 5, 1792, *Encycl. méthodique ;* sens 6, 1671, M[me] de Sévigné). **1.** En tous lieux : *Partout on voit la douleur, le désespoir et la mort* (Bossuet). *Ainsi quand vient l'automne comme il fait chaud encore ! l'air est bleu, l'hirondelle partout trouve une pâture abondante* (Claudel). || Pop. *Tout partout,* dans les moindres recoins : *Ils ont regardé tout partout, mais n'ont rien trouvé.* || **2.** En de nombreux lieux : *Laisser partout traîner ses affaires. Ce personnage est à la mode : on le voit partout. Un journaliste qui écrit partout.* || **3.** Dans toutes les situations ou les conditions : *Garder partout son sang-froid. Se comporter partout avec la même sagesse.* || **4.** Dans certains sports, chez les deux joueurs, les deux équipes adverses qui totalisent un même nombre de points : *Trois partout, match nul !* || **5.** Au jeu de dominos, se dit en annonçant un point, lorsque celui-ci se trouve en même temps aux deux extrémités du jeu : *Blanc partout.* || **6.** *De partout,* de tous les côtés à la fois : *Vous ne savez pas ce que c'est, vous, que d'avoir sur le dos un toit qui pleut de partout* (Jouhandeau).

◆ **Partout où** loc. conj. (1396, *Comptes de Guy de La Trémoïlle,* 105). Dans tous les endroits où : *Partout où il se rendait, il était bien accueilli. Je ne te quitterai pas, j'irai partout où tu iras.*

partouzard, e adj. et n., **partouze** n. f., **partouzer** v. intr. V. partousard, e, partouse, partouser.

parturiente [partyrjɑ̃t] n. f. (lat. *parturiens, -entis,* part. prés. de *parturire,* être en couches, en gésine, de *parĕre,* enfanter, mettre bas ; 1903, Larousse [un premier ex. à la fin du xvi[e] s.]). Femme en train d'accoucher (vieilli) : *Autour de l'accouchement, pour distraire la parturiente, ce ne sont que des chants* (Ajalbert).

parturition [partyrisjɔ̃] n. f. (bas lat. *parturitio,* enfantement, du lat. class. *parturitum,* supin de *parturire* [v. l'art. précéd.] ; 1823, Boiste, au sens 1 [var.

parturation, 1787, Ph. Leroux ; au fig., 1890, Maupassant] ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Accouchement sans intervention du médecin (vieilli) ; et au fig. : *Aucune parturition n'exige plus que la nôtre* [celle des hommes de lettres] *de silence et d'isolement* (Mauriac). || **2.** Mise bas des animaux.

• SYN. : **1** *enfantement, gésine* (vx).

paru, e [pary] adj. (part. passé de *paraître ;* 1868, Littré). Qui a été édité, publié : *Un roman paru depuis peu. Il s'agit d'un essai paru en 1968 sous un titre provocant. Un ouvrage paru chez tel éditeur.*

parulidés [parylide] n. m. pl. (du bas lat. *par[r]us,* n. m., var. du lat. class. *parra,* n. f., loriot, mésange, et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1963, Larousse). Famille de petits passereaux à bec fin, aux formes fines, qu'on appelle également fauvettes d'Amérique.

parulie [paryli] n. f. (gr. *paroulis,* même sens, de *para,* à côté [de], et de *oûlon,* gencive ; 1690, Furetière, comme n. m., écrit *parulis ;* écrit *parulie,* comme n. f., 1743, Trévoux). Abcès chaud se formant dans le tissu gingival, et dû à une complication des parodontoses.

parure [paryr] n. f. (de *parer* 1 ; XIII[e] s., Godefroy, écrit *pareüre* [*parure,* XIV[e] s.], au sens I, 2 [par anal., v. 1776, J.-J. Rousseau] ; sens I, 1, 1611, Cotgrave ; sens I, 3, 1732, Voltaire ; sens I, 4, 1932, Larousse ; sens I, 5, 1868, Littré ; sens I, 6-7, 1962, Robert [« ensemble constitué d'un drap de dessus et d'une taie de traversin... », XX[e] s.] ; sens I, 8 et II, 4, 1963, Larousse ; sens I, 9, 1688, M[me] de Sévigné ; sens II, 1, 1935, Acad. ; sens II, 2, 1690, Furetière [*pareüre,* « pelure de fruits », XIII[e] s., Rutebeuf] ; sens II, 3, 1680, Richelet).

I. 1. Action ou manière de parer, de se parer : *Je suis ainsi conduit à regarder la parure comme un des signes de la noblesse primitive de l'âme humaine* (Baudelaire). *On m'avait appris combien la vanité est vaine et futile la futilité ; j'aurais eu honte d'attacher de l'importance à la parure et de me mirer longuement dans les glaces* (Beauvoir). || **2.** Ce qui sert à parer, à se parer en général : *Ces mêmes modes que les hommes suivent si volontiers pour leurs personnes, ils affectent de les négliger dans leurs portraits* [...] *; ils leur préfèrent une parure arbitraire, une draperie indifférente* (La Bruyère). *Maintenant, voici les voitures de gala, et dans la première là-bas... la parure de la mariée s'apercevant comme un nuage* (Daudet) ; et par anal. : *Les fleurs sont la parure du jardin.* || **3.** Ensemble de pièces de joaillerie formant une garniture : *Ils allèrent de bijoutier en bijoutier, cherchant une parure pareille à l'autre* [il s'agit d'un collier de diamants] (Maupassant). *Une parure de perles fines, de diamants.* || **4.** Pour un homme, ensemble assorti des boutons de manchette et de l'épingle ou de la pince de cravate. || **5.** Col de lingerie et manchettes assorties : *Une parure brodée.* || **6.** Ensemble assorti de sous-vêtements féminins. || **7.** Ensemble assorti de pièces de linge de table. || Ensemble constitué d'un drap de dessus et d'une taie de traversin, ou d'une ou de deux taies d'oreiller. || **8.** Ensemble des arts et métiers concourant à l'élégance de la personne humaine, de l'habillement au bijou, du gant au parfum, etc. || **9.** *Fig.* Ce qui embellit, honore : *Cette force sans passion* [...] *est la parure de l'artiste* (Alain). *Buffon et Bernardin de Saint-Pierre prêtent à la science les parures de l'éloquence et de la poésie...* (Duhamel). *Et comme la vertu est la plus verte des parures, elles* [les sœurs Tournelise] *trouvèrent facilement à se marier* (Aymé).

II. 1. *Vx.* Action de parer, de préparer en vue d'un usage particulier. || **2.** Ensemble des parties, nerfs, peaux, etc., que l'on supprime des pièces de boucherie devant être cuites. || **3.** Action d'amincir les bords d'une peau destinée à la reliure d'un livre. || **4.** Dans l'industrie de l'ardoise, opération qui consiste à régulariser les formes du réparton en éliminant les défauts naturels qui gêneraient la fente.

• SYN. : **I, 2** *atours, falbalas, mise, toilette ;* **9** *éclat, glorification, rayonnement.*

◆ **parures** n. f. pl. (1690, Furetière). Rognures employées pour faire de la colle forte.

parurerie [paryrri] n. f. (de *parurier ;* 1963, Larousse). Commerce qui a trait à la parure des femmes, et qui concerne les accessoires et les articles de fantaisie qui agrémentent et complètent l'habillement féminin (bijoux, boutons, ceintures, gants, sacs, etc.).

parurier, ère [paryrje, -ɛr] n. (de *parure ;* 1963, Larousse). Personne qui fabrique ou vend des articles de fantaisie, nouveaux et originaux, pour garnir les vêtements féminins : *Un parurier de la haute couture.*

parution [parysjɔ̃] n. f. (de *paru,* sur le modèle de la paire *comparu/ comparution ;* 1923, Larousse [aussi « date de la publication »]). Le fait, pour un article, un ouvrage imprimé, de paraître en librairie : *La parution d'un ouvrage illisible* (Aymé). *La parution d'un roman.* || Date de la publication : *À sa parution, ce chef-d'œuvre est passé complètement inaperçu.*

• REM. Ce mot, blâmé par les puristes, est cependant employé par de bons auteurs, et d'ailleurs aussi régulièrement formé sur *paru* que *comparution* sur *comparu.* Les puristes lui préfèrent PUBLICATION, MISE EN VENTE.

parvenir [parvənir] v. intr. (lat. *pervenire,* arriver jusqu'à un but, arriver à tel ou tel état, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *venire,* venir ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *pervenir* [*parvenir,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens 1 [au fig., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 2, XIV[e] s., Bartsch ; sens 3, 1677, Racine ; sens 4, 1549, R. Estienne ; sens 5, 1559, Amyot). [Conj. **16 ;** aux temps composés, s'emploie toujours avec l'auxiliaire *être.*] **1.** Arriver, venir jusqu'à un terme, un point précis : *Nous parvînmes en quelques instants devant leur pavillon* (Céline). *Christophe Colomb parvint en Amérique ;* et au fig. : *Ah ! la sainteté* [...]. *Puissions-nous y parvenir un jour !* (France). *Parvenir au faîte des honneurs. Ces fruits ne sont pas parvenus à maturité.* || *Parvenir à ses fins,* V. FIN **1.** || **2.** Arriver à destination : *Votre lettre ne m'est parvenue qu'hier. Ce colis n'est jamais parvenu à son destinataire.* || **3.** Se propager jusqu'à : *Le bruit est parvenu jusqu'à moi que Don Felipe de Medina Sidonia est mort* (Claudel). *La lumière de cette étoile met plusieurs années à nous parvenir.* || **4.** *Parvenir à* (suivi d'un infinitif), réussir à : *Je parvins, en mettant successivement le pied sur chacun de ces îlots de tapisserie, à m'avancer jusqu'à l'angle de la cheminée* (France). *Je ne pense pas que même l'amour parvienne plus tard à entamer sa suffisance* (Gide). *Si seulement on était parvenu à abattre ce vagabond, avec son chien jaune...* (Simenon). || **5.** *Absol.* Accéder à une importante condition sociale ; faire fortune, atteindre la célébrité : *Que de bassesses pour parvenir !* (Massillon).

• SYN. : **I** *aborder, accoster, gagner, toucher ; accéder, atteindre ;* **3** *arriver, atteindre, monter, venir ;* **4** *finir par, venir à bout de ;* **5** *s'imposer, percer, réussir.*

parvenu, e [parvəny] n. (part. passé substantivé de *parvenir ;* 1721, *Studia neophilologica,* XXVII, 233). Personne qui s'est élevée au-dessus de sa condition première sans avoir acquis les manières, la culture, le savoir-vivre qui conviendraient à son nouveau milieu : *Ces toilettes trop riches qui puent la parvenue* (Bourget). *La dame qui connaissait les Guermantes depuis 1914 regardait comme une parvenue celle qu'on présentait chez eux en 1916...* (Proust). *Il n'y a que deux espèces de parvenus : ceux qui parlent toujours de leurs origines et ceux qui n'en parlent jamais* (Duhamel).

• SYN. : *nouveau riche.*

parvis [parvi] n. m. (var. [due à l'influence de la prononciation spirante du *-d-* en bas grec, rendue par un *-v-* en roman] de l'anc. franç. *pareïs,* paradis [1080, *Chanson de Roland*], bas lat. *paradisus,* jardin, paradis [terrestre et céleste], gr. *paradeisos,* parc, paradis, Éden [v. PARADIS] ; V. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *parevis,* au sens de « paradis » ; sens 1 [d'après le sens de « parc » du mot gr. et du mot lat.], fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *parevis* [*parvis,* v. 1220, Coincy ; « ensemble de cours... qui entouraient le sanctuaire du

Temple de Jérusalem », 1535, Olivétan] ; sens 2-3, 1875, Larousse ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Place devant le portail d'une cathédrale, d'un temple, etc. : *Les riches et les intellectuels abandonnent à des paysans l'office de processionner autour du sanctuaire, comme hier ils leur laissaient l'honneur d'en défendre le parvis* (Barrès). *Il y avait Notre-Dame, tellement plus belle du côté de l'abside que du côté du parvis* (Aragon). || *Spécialem.* Ensemble de cours successives et concentriques qui entouraient le sanctuaire du Temple de Jérusalem : *Parvis des Gentils, des Femmes, des Hommes* ou *d'Israël, des Prêtres.* || **2.** Espace réservé aux catéchumènes, devant l'entrée des basiliques chrétiennes. (C'est ce qu'on appelle aussi l'ATRIUM.) || **3.** Place, d'abord close par un mur bas, devant la façade d'une cathédrale, où les juges ecclésiastiques rendaient la justice : *Le parvis de Notre-Dame.* || **4.** Porche ou narthex d'une église.
◆ n. m. pl. (sens 1, 1563, Havard ; sens 2, 1835, Acad. [d'abord *les parvis célestes,* v. 1820, d'après Bescherelle, 1845 — *les parvis,* même sens, 1541, Calvin]). **1.** *Vx* ou *littér.* Vestibule, enceinte : *De ses parvis sacrés, j'ai deux fois fait le tour* (Racine). || **2.** Fig. *Les célestes parvis,* le Paradis.

1. pas [pɑ] n. m. (lat. *passus,* pas, trace de pas, mesure itinéraire, de *passum,* supin de *pandĕre,* étendre, déployer, ouvrir ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 [*faux pas,* 1538, R. Estienne — au fig., 1606, Nicot ; *marcher/ aller d'un bon pas,* 1875, Larousse — *aller bon pas,* même sens, 1690, Furetière ; *marcher... d'un même pas,* 1690, Furetière ; *porter... ses pas quelque part,* 1670, Racine ; *précipiter les pas de quelqu'un, précipiter ses pas,* av. 1699, Racine ; *s'attacher aux pas de quelqu'un,* av. 1741, J.-B. Rousseau — *être attaché...,* 1718, Acad. ; *en être au premier pas,* av. 1681, Patru ; *faire le premier pas...,* v. 1660, Bossuet ; *il n'y a que le premier pas qui coûte,* v. 1770, Condillac] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, v. 1130, *Eneas* [au fig., av. 1696, La Bruyère] ; sens I, 4, 1580, Montaigne [au fig., 1701, Massillon ; *ne pas quitter... d'un pas...,* 1661, La Fontaine] ; sens I, 5, v. 1155, Wace [*retourner sur ses pas,* 1640, Oudin (*revenir...,* 1643, Corneille) — au fig., 1699, Massillon ; *sous les pas de,* 1690, Furetière — aussi « au passage de »] ; sens I, 6, 1828, V. Hugo ; sens I, 7, v. 1520, La Curne [« ...fragment séparé... en dehors de l'ensemble du corps de ballet », 1690, Furetière ; *pas seul,* 1866, Th. Gautier ; *pas de quatre,* 1875, Larousse] ; sens I, 8, 1690, Furetière ; sens I, 9, 1734, Montesquieu [*pas militaire ; pas accéléré,* av. 1850, Balzac ; *pas de manœuvre, pas de course, pas de route,* 1875, Larousse ; *pas de charge,* 1797, Klinglin ; *pas redoublé,* 1838, Acad. ; *pas de chasseurs, pas sans cadence,* 1962, Robert ; *pas ordinaire,* 1755, d'après l'*Encyclopédie,* 1765 ; *changer de pas,* 1845, Bescherelle — d'abord *changer le pas,* 1835, Acad. ; *marcher... au pas,* av. 1834, Béranger ; *mettre quelqu'un au pas,* 1835, Acad. — *remettre...,* 1875, Larousse ; *se mettre au pas,* au fig., av. 1951, A. Gide] ; sens I, 10, 1970, Robert [aussi *pas tournant, pas de montée, pas de patinage*] ; sens I, II, 1932, Larousse ; sens I, 12, v. 1175, Chr. de Troyes [*aller/rouler au pas,* milieu du XX^e s. ; *pas allongé, pas rassemblé,* 1963, Larousse ; *pas de côté,* 1868, Littré ; *pas d'école, pas écouté,* 1690, Furetière] ; sens I, 13, 1963, Larousse [aussi « figure de danse de corde... »] ; sens I, 14, 1600, O. de Serres [« mesure de superficie... », XV^e s., Du Cange] ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland* [*pas d'armes,* 1756, Voltaire — *pas,* même sens, v. 1200, *Lai de Melion*] ; sens II, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [au fig., fin du XV^e s., Commynes] ; sens II, 3, 1080, *Chanson de Roland* [« détroit », v. 1360, Froissart] ; sens II, 4, fin du XVI^e s. ; sens II, 5, 1221, *Lai de l'Ombre ;* sens II, 6, 1678, La Fontaine [*avoir le pas sur quelqu'un,* 1694, Acad. ; *le* pas devant, début du XVII^e s., Malherbe ; *avoir, prendre le pas sur quelqu'un,* 1664, Boileau ; *donner le pas à,* début du XX^e s. ; *prétendre le pas,* av. 1885, V. Hugo] ; sens II, 7, 1907, Larousse [aussi « emplacement réservé à chaque tireur... »] ; sens III, 1-2, 1676, Félibien [*pas anglais,* 1903, Larousse — d'abord *pas à l'anglaise,* 1868, Littré ; *pas carré,* 1868, Littré ; *pas du congrès, pas d'une denture, pas de rayure,* 1963, Larousse ; *pas d'un engrenage, pas de rivets,* 1903, Larousse] ; sens III, 3, 1903, Larousse [*commande cyclique de pas,* 1963, Larousse] ; sens III, 4 et 8, 1963, Larousse ; sens III, 5, milieu du XIV^e s. [*chercher le pas,* 1875, Larousse ; *être hors de pas,* 1868, Littré] ; sens III, 6, 1676, Félibien ; sens III, 7, 1752, Trévoux).

I. 1. Mouvement accompli par l'homme ou l'animal en portant un pied devant l'autre pour se déplacer : *Jamais encore il ne m'avait été donné d'assister à cette chose merveilleuse : les premiers pas d'un petit enfant* (Gide). *Nous n'avançons jamais que d'un pas à la fois* (Péguy). *Il serrait les poings, il marchait à grands pas* (Sartre). *Faire un pas en arrière, de côté.* || *Faux pas,* pas dans lequel on pose mal le pied, et qui fait trébucher : *Il s'est tordu la cheville en faisant un faux pas ;* au fig., faute, erreur de conduite ; imprudence, maladresse : *Peut-on blâmer Monique d'être allée de l'avant, à sa manière ?... Un faux pas, oui ! Mais tout de même un pas !* (V. Margueritte). *Vous allez lui éviter un horrible faux pas à ce balourd* (Anouilh). *Pas d'excuses, jamais pour personne, voilà mon principe, au départ. Je nie la bonne intention, l'erreur estimable, le faux pas, la circonstance atténuante* (Camus). || *Pas de clerc,* V. CLERC. || *Adresser ses pas,* V. ADRESSER. || *Allonger le pas, doubler le pas,* V. ALLONGER, DOUBLER. || *Marcher, aller d'un bon pas,* marcher vite. || *Marcher, aller au même pas, d'un même pas,* marcher, aller à la même vitesse, à la même cadence. || *Porter, tourner ses pas quelque part,* y aller, s'y rendre. || *Précipiter les pas de quelqu'un,* hâter sa marche, sa fuite. || *Précipiter ses pas,* se hâter. || *S'attacher, être attaché aux pas de quelqu'un,* le suivre partout. || Fig. *En être au premier pas,* n'être pas plus avancé dans une affaire que si l'on venait de commencer. || Fig. *Faire le premier pas* ou *les premiers pas,* prendre l'initiative d'une négociation, d'une entente : *Faire les premiers pas en vue d'une réconciliation.* || Fig. *Il n'y a que le premier pas qui coûte,* c'est le commencement qui est le plus difficile ; se dit aussi, par ironie, quand on a commencé dans une mauvaise voie, et que l'on est entraîné à continuer. || **2.** Démarche, allure : *Quand ton pas gracieux court si léger sur l'herbe* (Hugo). *Et je devine les yeux fermés : C'est le gros pas de Morin qui revient d'arroser les tomates* (Colette). *Pas alerte, grave, solennel.* || **3.** Espace parcouru en une enjambée : *Une petite plage, cinquante pas de long, quinze pas de profondeur* (Vailland). *Avancer, reculer d'un pas.* || *Fig.* Progrès, cheminement : *Joséphine et ses plus intimes faisaient mesurer* [...] *l'énorme pas que, par la guerre, avait fait le parti jacobin* (Michelet). *Lorsqu'un artiste a ainsi débroussaillé sa vie, on peut dire qu'il y a déjà un grand pas de fait* (Montherlant). || **4.** *Par exagér.* Courte distance : *La gare est à deux pas d'ici. Du Jura à la Suisse, il n 'y a qu 'un pas ;* au fig.,faible différence : *Du chapardage au vol qualifié, il n'y a qu'un pas.* || Fig. *Ne pas quitter quelqu'un d'un pas, d'un seul pas,* ne pas le quitter un seul instant. || **5.** Marque laissée par un pied sur le sol : *Aucun pas n'est marqué sur le bord du chemin* (Musset). *Un pas sur le ciment frais. Des pas sur le sable.* || *Emboîter le pas,* V. EMBOÎTER. || *Marcher sur les pas de quelqu'un,* V. MARCHER. || *Retourner, revenir sur ses pas,* refaire en sens inverse le chemin parcouru ; au *fig.,* changer sa ligne de conduite. || Fam. *Cela ne se trouve point dans le pas d'un âne, d'un cheval,* V. ÂNE, CHEVAL. || *Sous les pas de,* sous les pieds de, au passage de. || **6.** Bruit que fait un être en marchant : *Maigret* [...] *regarda autour de lui, ne vit rien, mais entendit des pas qui s'éloignaient dans la rue Pigalle* (Simenon). || **7.** Chacun des mouvements qu'un danseur exécute avec ses pieds : *Les pas comprennent le coupé, le jeté, le jeté battu, le chassé, le plié,* etc. || Dans les ballets ou divertissements dansés, tout ce qui forme un fragment séparé, exécuté par un ou plusieurs danseurs, en dehors de l'ensemble du corps de ballet : *Pas de trois, de quatre, de six.* || *Pas de deux,* V. DEUX. || *Pas seul,* pas court dansé par une danseuse ou un danseur seul. (Syn. ÉCHO, VARIATION.) || *Pas de quatre,* danse de caractère, d'origine

anglaise, qui se danse par couples, sur un rythme à quatre temps. || **8.** Morceau de musique arrangé pour la danse. || **9.** *Pas accéléré* ou *pas de manœuvre,* ancien nom du pas cadencé. || *Pas cadencé,* v. CADENCÉ. || *Pas de charge,* pas très rapide. || *Pas de course,* pas exécuté en courant, au cours duquel le pied n'est en contact avec le sol qu'un très court instant. || *Pas gymnastique* ou *de gymnastique,* v. GYMNASTIQUE. || *Pas militaire,* allure que prennent les militaires qui se déplacent en unités constituées, suivant le commandement qu'ils reçoivent. || *Pas de l'oie,* v. OIE. || *Pas redoublé,* ou *pas de chasseurs,* pas très rapide, de tradition dans les unités de chasseurs à pied. || *Pas de route,* ou *pas ordinaire,* pas semblable au pas sans cadence, dans l'exécution duquel les soldats sont tenus de rester à leur place dans le rang, mais sont libres de parler, de chanter et de fumer. || *Pas sans cadence,* pas exécuté par une formation militaire sans cadence réglementaire, mais en silence et avec l'interdiction de fumer. || *Changer de pas,* partir deux fois de suite du même pied, en exécutant un pas du pied gauche, en rapprochant le pied droit du pied gauche et en repartant encore du pied gauche. || *Marcher, aller au pas,* marcher selon la même cadence et sur le même pied, en parlant de militaires. || *Marquer le pas,* v. MARQUER. || Fig. *Mettre, remettre quelqu'un au pas,* le forcer à faire son devoir, à obéir comme les autres : *Nous allons te mettre au pas, mon gaillard !* || Fig. *Se mettre au pas,* s'adapter : *La France n'a pas plus à se mettre au pas des autres, qu'à imposer son pas aux autres nations ; mais à changer son pas d'elle-même* (Gide). *Nos concitoyens s'étaient mis au pas, ils s'étaient adaptés comme on dit, parce qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement* (Camus). || **10.** *Pas alternatif,* pas adopté normalement par un skieur sur terrain plat. || *Pas tournant,* pas qui permet à un skieur de changer progressivement de direction. || *Pas de montée,* pas utilisé par un skieur pour gravir une pente (en ciseau ou en escalier). || *Pas de patinage,* pas rapide composé d'une succession de pas tournants effectués tantôt à droite, tantôt à gauche. || **11.** Dans la franc-maçonnerie, mouvement des pieds, différent suivant les grades, et servant de moyen de reconnaissance entre les adeptes. || **12.** La plus lente des allures naturelles du cheval, dans laquelle chaque membre se lève et se pose successivement dans l'ordre postérieur droit, antérieur gauche, postérieur gauche, antérieur droit : *La jument prenait le pas à chaque côte...* (Colette). *Comme la voiture traversait un village, il ralentit l'allure de son cheval, et le mit au pas* (Henriot). *Plus question de trot : [...] on attend les piétons pour les encadrer, on s'en va désespérément au pas dans ce pays monotone, dans la pluie, dans la boue* (Aragon). || Par extens. *Aller, rouler au pas,* avancer à vitesse très réduite, en parlant d'un véhicule : *En raison des travaux, les voitures doivent rouler au pas sur cent mètres.* || *Pas allongé,* pas rapide où le cheval étend ses foulées sans en précipiter la cadence. || *Pas de côté,* sorte de travail qu'on impose au cheval de manège et qui consiste à le faire avancer sur une ligne oblique par rapport à la direction de son corps. || *Pas d'école,* pas ralenti dans lequel le cheval, tendant légèrement en avant chaque membre antérieur, marque un court temps d'arrêt avant de poser le pied sur le sol. || *Pas écouté,* pas dans lequel le cheval pose lentement un pied après l'autre, comme s'il attendait que son cavalier le lui permette. || *Pas rassemblé,* pas ralenti, mais très actif, caractérisé par un engagement accentué des membres postérieurs sous la masse. || **13.** *Pas de deux,*dans un cirque, figure d'acrobatie équestre, exécutée avec deux chevaux tournant côte à côte, sur lesquels deux écuyers accomplissent des équilibres en hauteur. || Figure de danse de corde où deux équilibristes évoluent ensemble sur deux cordes tendues parallèlement. || **14.** Dans l'Antiquité romaine, unité de longueur qui équivalait à 1,481 m.

II. 1. *Class.* Lieu de passage : *Il y a des pas qu'il faut descendre de carrosse, ou s'exposer à périr* (Sévigné). || *Pas d'armes,* au Moyen Âge, sorte de tournoi consistant dans la défense d'un passage. || **2.** Vx. *Mauvais pas,* passage difficile, dangereux. || Fig. *Mauvais pas,* ou simplem. (littér.) *pas,* situation délicate, difficile : *Il était permis de concevoir quelque appréhension sur la façon dont un monarque encore si jeune se tirerait de ce pas difficile* (Proust). *Ah ! mon cher Clerel, vous pouvez dire que je vous ai mis dans un mauvais pas. Il est bien dommage que vos avis n'aient pas été mieux entendus* (Aymé). || *Franchir, passer* (class.), *sauter le pas,* v. FRANCHIR, PASSER, SAUTER. || **3.** Défilé, col entre deux hauteurs : *Le pas de Suse.* || Détroit : *Le pas de Calais.* (Ces deux sens ne se rencontrent plus que dans quelques noms géographiques.) || **4.** Seuil : *Sur le pas des magasins* [à Thann], *les boutiquiers nous relèvent du vœu de jeûne, et déversent sur nous leurs boutiques* (Giraudoux). *Sur le pas de la porte, elle s'arrêta brusquement, comme si elle s'était heurtée au mur de lumière qui se dressait là devant elle* (Giono). || *Pas-de-porte,* v. à l'ordre alphab. || **5.** Marche : *Prenez garde, il y a un pas.* || **6.** *Class.* Droit de marcher le premier : *L'éléphant repartit : « Quoi ! Vous ne savez pas | Que le rhinocéros me dispute le pas ? »* (La Fontaine). || Class. *Avoir le pas sur quelqu'un,* passer devant lui, le précéder : *Le parlement a le pas sur les autres compagnies* (Acad., 1694). || Class. *Le pas devant,* la prééminence, la priorité : *L'esprit doit sur le corps prendre le pas devant* (Molière). || Auj. *Avoir, prendre le pas sur quelqu'un* ou *sur quelque chose,* avoir, prendre la prééminence sur quelqu'un, ou la priorité sur quelque chose : *Il m'apparaît aujourd'hui que la question sociale doit prendre le pas, et qu'elle doit d'abord être résolue pour permettre à l'homme de donner ce qu'il mérite de donner* (Gide). *Nous avions le pas sur tous les princes étrangers ; je pourrai vous en donner cent exemples* (Proust). || *Céder le pas à quelqu'un,* v. CÉDER. || Fig. *Donner le pas à,* accorder la préférence : *Les admirateurs d'Utrillo donnent le pas à la légende sur le goût qu'ils prétendent avoir pour l'œuvre de ce peintre* (Carco). || Vx. *Prétendre le pas,* exiger, de par sa dignité ou ses fonctions, de passer avant d'autres : *L'oratoire de Paris prétendait le pas* (Hugo). || **7.** Dans un stand de tir, alignement de plusieurs stations de tir consécutives. || Emplacement ménagé à chaque tireur en face d'une cible.

III. 1. Dans un travail de découpage combiné, quantité dont progresse, à chaque coup de presse, la bande de métal, pour obtenir les pièces désirées. || **2.** *Pas d'un écrou, d'une vis,* distance comptée, sur une génératrice, entre deux intersections par la même génératrice d'un même filet. || *Pas anglais,* type de pas de vis dans lequel le filet est carré au lieu d'avoir une forme à peu près triangulaire. (On dit aussi PAS CARRÉ.) || *Pas du congrès,* pas des vis et écrous de fixation des appareils photographiques, fixé à 1,6 mm par le congrès international de 1889. || *Pas d'une denture,* distance comprise entre deux dents consécutives d'une lame de scie : *Le pas conditionne l'évacuation des sciures.* || *Pas d'un engrenage,* distance comprise entre les plans médians de deux dents consécutives d'un pignon ou d'une roue dentée. || *Pas de rayure,* dans l'âme des bouches à feu rayées, distance entre deux spires consécutives, mesurée sur l'axe du canon. || *Pas de rivets,* intervalle pris d'axe en axe et qui sépare deux rivets consécutifs. || **3.** *Pas d'une hélice,* espace qu'une hélice, notamment une hélice d'avion, pourrait parcourir par un tour complet, si elle agissait dans un écrou solide et fixe : *Je suis celui qui contrôle le compas [...], qui règle le pas des hélices et le réchauffage de l'huile* (Saint-Exupéry). || *Hélice à pas variable,* v. HÉLICE. || *Commande cyclique de pas,* sur les hélicoptères, dispositif qui fait varier le pas des pales du rotor pendant la durée d'une rotation. || **4.** *Pas d'une bobine électrique,* nombre de dents qui séparent les encoches dans lesquelles sont placés les deux côtés d'une section d'un enroulement en tambour. || **5.** Dans un métier à tisser, ouverture de la chaîne pour le passage de la navette. || *Chercher le pas,* faire marcher le métier en avant ou en ar-

rière, pour retrouver le pas de la dernière duite insérée. || *Être hors de pas,* se tromper de fil en prenant l'un pour l'autre. || **6.** Entaille pratiquée sur la plate-forme d'un comble pour recevoir le pied des chevrons. || **7.** *Pas de fusée,* chacun des tours de la rainure en spirale de la fusée d'une montre. || **8.** *Pas d'une chenille de char,* distance comprise entre les centres de deux axes de patin consécutifs.

• SYN. : **I, 2** *marche ;* **3** *bond, saut ;* **5** *foulée, pied.* || **II, 4** *devant, entrée, porte.*

◆ **Pas à pas** loc. adv. (début du XV^e s., Ch. d'Orléans [*pas pur pas,* même sens, v. 1180, Marie de France] — au fig., 1606, Nicot). Sans se hâter, doucement. || *Fig.* D'une manière progressive, graduellement.

◆ **À chaque pas** loc. adv. (sens 1, XX^e s. ; sens 2, 1674, Racine). **1.** Partout : *Rencontrer son voisin à chaque pas.* || **2.** À chaque instant : *À chaque pas, il était obligé de remonter son pantalon.*

◆ **À pas comptés** loc. adv. V. COMPTER.

◆ **À pas mesurés** loc. adv. (1667, Boileau). Avec lenteur et précaution.

◆ **À grands pas, à petits pas** loc. adv. (1596, Hulsius [*à grands pas — grant pas,* même sens, v. 1130, *Eneas ; à petits pas,* 1538, R. Estienne — *petit pas,* même sens, v. 1155, Wace, et *son petit pas,* même sens, 1080, *Chanson de Roland*]). En faisant de grandes, de petites enjambées.

◆ **À pas de géant** loc. adv. V. GÉANT.

◆ **À pas de loup** loc. adv. (1680, Richelet [d'abord *en pas de loup,* 1611, Cotgrave]). Sans faire le moindre bruit, dans le dessein de surprendre : *Il monta les cinq étages, le dernier à pas de loup sans trop savoir pourquoi* (Duhamel).

◆ **À pas feutrés** loc. adv. V. FEUTRÉ, E.

◆ **À pas de tortue** loc. adv. (1690, Furetière [d'abord *en pas de tortue,* 1680, Richelet]). Très lentement.

◆ **De ce pas,** et (class.) **Tout d'un** (ou **de ce**) **pas** loc. adv. (fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [*de ce pas — de cest pas en avant,* même sens, fin du XII^e s., *Floovant ; tout d'un pas,* 1665, La Fontaine ; *tout de ce pas,* 1559, Amyot]). Tout de suite, à l'instant même : *Lors pour sortir elle prend une excuse | Et tout d'un pas s'en va trouver Janot* (La Fontaine). *Henriette et Monsieur seront joints de ce pas* (Molière). *Attends un peu : j'y vais de ce pas.* (*De ce pas* ne s'emploie aujourd'hui qu'avec un verbe de mouvement.)

◆ n. m. pl. (sens 1, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné [*salle des pas perdus,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1534, Lefèvre d'Étaples [*plaindre ses pas,* 1611, Cotgrave ; *regretter ses pas,* 1868, Littré]). **1.** Allées et venues : *Faire des pas et des pas.* || *Faire les cent pas,* V. CENT. || *Salle des pas perdus,* ou simplem. *pas perdus,* sorte de vaste antichambre dans un bâtiment public (tribunal, gare) : *La plupart* [des baigneurs] *s'enferment dans le grand hall du casino, qui ressemble à la salle des pas perdus de quelque gare modern style* (Colette). *Il gagna la salle des pas perdus et s'allongea sur une banquette à bagage, le dos contre le mur, entre deux guichets fermés* (B. Clavel). || **2.** *Fig.* Démarche, acte quelconque : *Que de pas inutiles ! Observer, épier les pas de quelqu'un.* || *Compter tous les pas de quelqu'un,* V. COMPTER. || *Plaindre ses pas,* ne pas aimer à se donner de la peine pour autrui. (Vieilli.) || *Regretter ses pas,* regretter la peine qu'on s'est donnée.

• REM. Au sens 2, on rencontre parfois le singulier à l'époque classique : *Dans aucun embarras un tel pas ne me jette* (Molière).

2. pas [pɑ] adv. (emploi spécialisé de *pas* 1, issu de phrases telles que *il n'avance pas,* proprem. « il n'avance pas même d'un pas », donc « aucunement » ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 1, 1656, Molière [*un, une pas grand-chose,* 1845, Bescherelle] ; sens II, 2, 1559, Amyot ; sens II, 3, 1560, *Bible Estienne* [*comme pas un,* 1876, Larousse, art. *un*] ; sens II, 4, V. MAL 2 [*se moquer... pas mal de,* début du XX^e s.] ; sens II, 5, 1655, Molière [*pas vrai ?,* 1779, Brunot ; *pas ?,* « n'est-ce pas ? », 26 sept. 1870, Rimbaud] ; sens II, 6, 1580, Montaigne ; sens II, 7, 1883, Maupassant).

I. 1. Constitue avec *ne* une locution adverbiale négative, comme *point, guère, goutte,* etc. : *Elle ne marchait pas comme une personne qui cherche sa direction, mais avec une parfaite certitude* (Duhamel). || **2.** *Pas* employé avec *non* renforce la négation : *Elle était non pas très grande, mais élégante et mince* (Duhamel).

II. 1. *Pas* peut s'employer seul, sans *ne,* dans des propositions elliptiques, particulièrement dans les réponses, mais toujours accompagné d'un adverbe de renforcement : *Pas du tout. Pas le moins du monde. Absolument pas. Pas assez. « Ce que vous lisez doit être intéressant.— Pas du tout, répondit Labenne en mettant le journal dans sa poche »* (France). || Substantiv. et fam. *Un, une pas grand-chose,* V. CHOSE. || **2.** *Pas* s'emploie seul dans certaines constructions elliptiques où on pourrait lui substituer *non : Un sentiment sincère ou pas. « Tu t'amuses ? — Pourquoi pas ? » Vous devez exprimer la frayeur et le dégoût, mais pas la curiosité* (Duhamel). *À cause des leçons pas sues* (Mauriac). || **3.** Class. *Pas un* (dans une phrase interrogative), un seul : *Voyez si pas un d'eux s'y montre négligent* (Corneille). || Auj. *Comme pas un,* mieux qu'aucun autre : *Il s'y entend comme pas un à traiter une affaire.* || **4.** Fam. *Pas mal,* V. MAL 2. || *Se moquer, se ficher* (fam.), *se foutre* (pop.) *pas mal de,* s'en moquer complètement : *Papa donc n'a pas payé les traites et les traites ont été protestées. Mais papa s'en moquait pas mal* (Duhamel). *Léon se moquait pas mal des souvenirs de M. Octave* (Montherlant). || **5.** *Pas* s'emploie seul dans des phrases nominales : *Pas la peine de combiner tant de plans et de machines et de systèmes* (Claudel). *Pas de bruit ! Pas un mot ! Pas possible ?* || *Fam. Pas vrai ?* s'emploie interjectivement pour solliciter un assentiment : *Tu viendras nous voir, pas vrai ?* || Fam. *Pas ?,* n'est-ce pas ? : *Tout ce qui t'intéresse, c'est la rente, pas ?* (Aragon). || **6.** *Class. Pas* s'employait sans *ne* dans certaines phrases interrogatives, principalement dans le genre familier (comédie, fable, etc.) : *Et sais-tu pas pour lui jusqu'où va mon ardeur ?* (Molière). || **7.** Dans la langue familière ou populaire, *pas* est souvent employé seul là où la langue surveillée emploierait *ne... pas : C'est pas rigolo, l'hiver* (Richepin). *Il leur avait coupé les bretelles pour pas qu'ils se cavalent* (Vercel). *Je sais pas. Ma montre marche pas.* (V. NÉGATION, art. spécial.)

1. pascal [paskal] n. m. (francisation du provenç. *pascáou,* même sens, lui-même var. région. de *pascal* 3 ; 1772, F. Rozier, écrit *pascaou ; pascal,* 1825, *Dict. des sciences naturelles* [*pascal blanc, pascal noir,* 1903, Larousse]). Nom donné à différentes variétés de cépages de la Provence. || *Pascal blanc,* syn. de BRUN BLANC. || *Pascal noir,* syn. de GROS PASCAL.

2. pascal [paskal] n. m. (emploi comme n. commun [en hommage à ses travaux sur la pression atmosphérique] du n. du physicien, mathématicien et écrivain français Blaise *Pascal* [1623-1662] ; 1953, Larousse). Unité de mesure de contrainte et de pression (symb. : Pa), dans le système SI, équivalant à la contrainte ou à la pression uniforme qui, agissant sur une surface plane de 1 m^2, exerce perpendiculairement à cette surface une force totale de 1 newton.

3. pascal, e,als ou **aux** [paskal] adj. (bas lat. *paschalis,* pascal, de *Pascha,* Pâque [v. PÂQUE] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 1 ; sens 2, av. 1704, Bourdaloue [*communion pascale ; devoir pascal, cierge pascal,* 1875, Larousse ; *temps pascal,* 1690, Furetière]). **1.** Relatif à la Pâque des juifs ou des chrétiens. || *Agneau pascal,* V. AGNEAU. || **2.** *Communion pascale, devoir pascal,* communion reçue par les fidèles au temps de Pâques, et que l'Église catholique a rendue obligatoire depuis le 4^e concile de Latran. || *Temps pascal,* temps pendant lequel on célèbre la résurrection de Jésus-Christ, son ascension et la Pentecôte. || *Cierge pascal,* grand cierge bénit le samedi saint et que l'on allume pendant le temps pascal aux offices solennels. || *Canon pascal,* V. CANON.

pascalien, enne [paskaljɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de Blaise *Pascal* [V. PASCAL 2] ; début du XX^e s., au sens 2 ; sens 1, 1963, Larousse). **1.** Relatif à Pascal : *L'apologétique pascalienne.* || **2.** Qui est dans la manière de

Pascal : *Les soucis que me donne ma compagnie me sont un divertissement au sens pascalien* (Romains).

pascaline [paskalin] n. f. (du n. de Blaise *Pascal* [v. PASCAL 2] ; 1868, Littré). Machine arithmétique inventée par Blaise Pascal en 1642.

pascuan [paskɥɑ̃] n. m. (de l'esp. *pascua,* pâques [employé aussi dans la désignation de l'île de Pâques], lat. pop. **pascua,* var. du bas lat. ecclés. *Pascha,* Pâque [v. PÂQUE] ; 1963, Larousse). Dialecte polynésien de l'île de Pâques.

pas-d'âne [padɑn] n. m. invar. (de *pas* 1, *d[e]* et *âne ;* 1497, Gay [II, 145 *a*], au sens de « mors pour les chevaux qui ont la bouche dure » ; sens I, 1538, R. Estienne ; sens II, 1, 1903, Larousse [« garde de l'épée couvrant toute la main », 1622, Sorel] ; sens II, 2, 1769, *Encyclopédie ;* sens II, 3, 1963, Larousse).

I. Autre nom du *tussilage.*

II. 1. Partie de la garde d'une épée, destinée à protéger les deux premiers doigts ou seulement l'index. || *Par extens.* Garde de l'épée couvrant toute la main. || **2.** Instrument servant à maintenir ouverte la bouche d'un cheval, d'un chien ou d'un ruminant, lorsqu'on explore la cavité buccale ou qu'on y pratique une opération. || **3.** Escalier ayant une faible hauteur de marche avec un large giron : *Le pas-d'âne peut être facilement franchi par des bêtes de somme.*

pas-de-géant [padʒeɑ̃] n. m. (de *pas* 1, *de* et *géant ;* 1901, Larousse, planche *gymnastique*). Appareil de gymnastique constitué par un mât au sommet duquel sont fixées des cordes qui permettent, en s'y agrippant, de faire de grandes enjambées tout en tournant autour du mât. (Syn. VINDAS.)

• Pl. *des* PAS-DE-GÉANTS.

pas-de-porte [padpɔrt] n. m. invar. (de *pas* 1, *de* et *porte ;* 1893, *Dict. général*). Somme que paie un commerçant afin d'obtenir la jouissance d'un local, soit directement du bailleur, soit par l'acquisition du droit d'un locataire en place.

pas-de-souris [padsuri] n. m. (de *pas* 1, *de* et *souris ;* 1691, Ozanam [d'abord *pas de la souris,* 1690, Furetière]). Dans les fortifications anciennes, escalier en pierre faisant communiquer diverses parties d'ouvrages et le corps de place.

pasigraphie [pazigrafi] n. f. (du gr. *pâs,* tout, et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; fin du XVIIIe s., d'après Littré, 1868). Système de notation ou d'écriture universelle. (Peu usité.)

paso [paso] n. m. (mot esp. de même sens, proprem. « pas », lat. *passus,* même sens [v. PAS 1] ; 1903, Larousse). Dans la littérature espagnole, sorte de parade, d'intermède dramatique et populaire.

• Pl. *des* PASOS.

paso doble [pasodɔbl] n. m. invar. (loc. esp. de même sens, proprem. « pas double », de *paso* [v. l'art. précéd.] et de *doble,* double, redoublé, lat. *duplus,* double, de *duo,* deux ; v. 1920 [aussi « musique correspondant à cette danse »]). Sorte de one-step très rapide. || La musique correspondant à cette danse.

paspalum [paspalɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, tiré du gr. *paspalê,* grain de millet ; 1868, Littré, écrit *paspale ; paspalum,* 1963, Larousse). Plante herbacée vivace, pouvant atteindre 1 m de haut et poussant dans les endroits humides.

pasquedieu [pɑkədjø] interj. (de *pasque,* forme anc. de *pâque[s],* et de *Dieu ;* fin du XVe s., Molinet). Juron ancien : *Pasquedieu ! vous me gênez fort* (Hugo).

pasquin [paskɛ̃] n. m. (ital. *pasquino,* n. donné par plaisanterie à une statue antique de Rome, exhumée en 1501, sur laquelle les Romains avaient l'habitude d'afficher des placards satiriques ; v. 1534, B. Des Périers, au sens 2 ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3-4, 1798, Acad. [« celui qui joue la comédie à son entourage », 1808, d'Hautel]). **1.** *Littér.* Statue romaine sur laquelle on placardait des notes satiriques : *Aujourd'hui, sur un socle, en vos places publiques* [...] | *Vous mettez la stature énorme d'un pasquin* | *Qui devient un colosse et reste un mannequin* (Hugo). || **2.** *Class.* Écrit satirique : *D'un pasquin qu'on a fait au Louvre on vous soupçonne* (Boileau). || **3.** *Vx.* Méchant diseur de bons mots. || **4.** *Vx.* Bouffon imitant le Pasquin de la comédie italienne, type de valet effronté et glouton. || *Par extens.* et *fam.* Celui qui joue la comédie à son entourage : *De fait, Louise m'avait percé à jour. Elle blâmait ouvertement en moi le cabotinage qu'elle n'osait reprocher à son mari : j'étais un polichinelle, un pasquin, un grimacier, elle m'ordonnait de cesser mes « simagrées »* (Sartre).

pasquinade [paskinad] n. f. (ital. *pasquinata,* écrit satirique, de *pasquino* [v. l'art. précéd.] ; 1566, Granvelle [I, 405], au sens de « écrit satirique » ; sens class., 1667, Chapelain). *Class.* et *littér.* Satire grossière et bouffonne : *Il courut cent pasquinades représentant milord Aaron et milord Judas, séants dans la chambre des pairs* (Voltaire). *Du reste, Messieurs, voilà un dernier détail, par lequel j'aurais pu commencer pour vous épargner le navrant récit de cette pasquinade électorale* (Daudet). *Je n'aurais pas pardonné aux excellences leurs pasquinades diplomatiques si elles avaient dérangé ma vie* (Loti).

• SYN. : *bouffonnerie, facétie, pitrerie.*

pasquinage [paskinaʒ] n. m. (de *pasquiner ;* av. 1850, Balzac). Action de pasquiner ; raillerie mordante (peu usité) : *Malgré l'admirable discours de monsieur Royer-Collard, l'hérédité de la pairie et ses majorats tombèrent sous les pasquinages d'un homme qui se vantait d'avoir adroitement disputé quelques têtes au bourreau* (Balzac).

pasquiner [paskine] v. tr. (de *pasquin ;* fin du XVIe s., Brantôme, au part. passé ; à l'infin., 1632, Corneille). *Class.* Accabler de plaisanteries mordantes, railler : *Nous pasquinerons leurs malices* [des beautés] (Corneille).

passable [pasabl] adj. (de *passer ;* v. 1195, *Renaut de Montauban,* au sens de « possible, facile » ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « qui peut se glisser en un endroit » ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 2, début du XXe s. [pour quelqu'un dont les résultats sont juste moyens, 1869, Flaubert] ; sens 3, 1670, Molière). **1.** Qui peut passer, qui est acceptable, dont on peut se contenter : *Voilà la femme du caractère le plus passable que j'aie vue de ma vie* (Marivaux). *Pas plus qu'il n'est un chrétien profond dans son « Socrate », Balzac n'est un politique passable dans son « Prince » et dans son « Aristippe »* (Sainte-Beuve). *D'un hôtel voisin, un vieux nègre nous apportait une passable nourriture* (Gide). *Faire des vers passables.* || **2.** Qui correspond à une valeur tout juste égale à la moyenne : *Mention passable. Résultats passables.* || Se dit de quelqu'un dont les résultats sont tout juste moyens : *Élève, étudiant passable.* || **3.** Assez important pour qu'on s'en rende compte, sensible, notable : *Une passable différence.*

• SYN. : **1** *acceptable, admissible, buvable, consommable, mangeable, potable* (fam.), *satisfaisant, supportable ;* **2** *moyen ;* **3** *appréciable, marqué.* — CONTR. : **2** *excellent.*

passablement [pasabləmɑ̃] adv. (de *passable ;* 1495, Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1713, Hamilton). **1.** De manière acceptable ou tout juste suffisante : *Ma mère m'avait appris assez vite à former passablement mes lettres* (France). *Il joue passablement du violon. Il sait passablement sa leçon.* || **2.** D'une façon notable : *Passablement plus âgé que moi, il paraissait encore plus que son âge, sans plus rien d'enfantin dans la démarche ni dans les goûts* (Gide). *James, vous êtes injuste pour Chishull et vous vous trompez passablement sur son compte* (Aymé).

• SYN. : **1** *assez bien, moyennement, suffisamment ;* **2** *beaucoup, fort, fortement, largement, notablement.*

passacaille [pasakaj] n. f. (esp. *pasacalle,* passacaille [danse et musique], de *pasa,* impér. de *pasar,* passer [lat. pop. **passare* — v. PASSER], et de *calle,* rue ; 1640, *Ancien Théâtre françois,* écrit *pasecalle* [*passecaille,* 1694, Acad. ; *passacaille,* 1718, Acad.], au

sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière, écrit *passecaille* [*passacaille,* 1691, Ozanam] ; sens 3, fin du XVII^e s., écrit *passecaille* [*passacaille,* 1732, Trévoux]). **1.** Danse ancienne à trois temps, de mouvement très lent. || **2.** Morceau de musique composé sur le tempo de cette danse : *Brahms et Ravel ont composé des passacailles.* || **3.** *Anc.* Sorte de ruban ou de ceinture qui servait aux jeunes gens à soutenir le manchon.

• REM. Au sens 3, on trouve aussi les graphies *passecaille* (v. ci-dessus) et *passequille* ou *passe-quille* (av. 1872, Th. Gautier) : *Son habit était le plus galant et le plus coquet du monde, d'une coupe élégante et capricieuse, tout orné de passequilles et de rubans* (Gautier).

passade [pasad] n. f. (de *passer,* peut-être sous l'influence de l'ital. *passata,* terme de jeu et de manège, part. passé fém. substantivé de *passare,* passer, lat. pop. **passare* [v. PASSER] ; milieu du XV^e s., au sens de « partie de jeu » ; 1470, Bartzsch, au sens de « droit d'entrée » ; sens 1-2, 1563, *Coutumier général,* II, 393 ; sens 3, 1557, *Documents concernant les pauvres de Rouen,* I, 82 ; sens 4, fin du XVII^e s., Saint-Simon [« goût très vif et passager pour quelque chose », 26 juin 1735, Voltaire] ; sens 5, 1867, Delvau ; sens 6, 1656, Brébeuf ; sens 7, v. 1570, Carloix [*revenir à la passade,* 1893, *Dict. général* — au fig., 1685, M^me de Sévigné]). **1.** *Class.* ou *littér.* Action de passer simplement ; passage rapide : *Il n'a pas séjourné là, il n'y a fait qu'une passade* (Acad., 1694). *Va-et-vient des marins, des officiers. Passades de prisonniers* (Claudel). || **2.** *Class.* Séjour de courte durée, gîte pour un court séjour : *Il alla descendre chez le curé faute d'hôtellerie, lui demanda la passade comme un homme que la nuit avait surpris* (Saint-Simon). || **3.** *Class.* Charité qu'on demande en passant : *Les pèlerins de Saint-Jacques, de Saint-Michel demandent la passade* (Furetière). || **4.** *Fig.* Caprice amoureux peu durable, liaison passagère : *Une petite servante pour laquelle on a une passade d'un jour* (Theuriet). *En cinq ans, j'ai eu huit femmes, et pas huit passades, non huit liaisons dont tu as bien su quelque chose* (Duhamel). || Goût très vif et passager pour quelque chose : *C'est à propos de Gide et de sa passade communiste que Lacretelle émet ce jugement* (Mauriac). *Son engouement pour l'escrime n'a été qu'une passade.* || **5.** Au théâtre, action de traverser la scène en passant devant un partenaire. || **6.** En escrime, syn. de PASSE. || **7.** Figure de l'équitation ancienne, où le cheval allait et venait au galop entre deux points où il effectuait un demi-tour, soit à la pirouette, soit même à la courbette. || *Revenir à la passade,* revenir sur ses pas, faire demi-tour ; et au fig. : *Je reviens à la passade, pour vous dire encore une fois que vous ne soyez point en peine de ma jambe ni de ma santé* (Sévigné).

• SYN. : **4** *amourette, aventure, béguin* (fam.), *fantaisie, flirt ; foucade* (fam.), *toquade* (fam.).

◆ **À la passade, de passade, en passade** loc. adv. (fin du XVII^e s., Saint-Simon [*à la passade ; de passade,* 1622, Garasse ; *en passade,* 1^er avr. 1867, *l'Opinion nationale*]). *Vx.* En passant, en ne faisant que passer : *On les fait bons de sa propre honnêteté, et sympathiques, au moins à la passade* (Balzac).

1. passage [pasaʒ] n. m. (de *passer ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens II, 1 [*...se frayer un passage,* 1879, Goncourt ; *donner passage,* 1636, Corneille ; *livrer passage,* v. 1250, Mousket ; *sur le passage de,* 1679, Bossuet — *au passage de,* 1669, Racine ; *passage obligé,* XX^e s.] ; sens I, 1, v. 1155, Wace [*droit de passage* ou *passage,* 1690, Furetière — *passage,* « autorisation de passer, en général », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens I, 2, 1655, Molière [« changement, transition », 1580, Montaigne] ; sens I, 3, 1798, Acad. ; sens I, 4, v. 1155, Wace [*au passage,* au fig., av. 1613, M. Régnier ; *passage à vide,* 1968, Larousse] ; sens I, 5, 1868, Littré [*en passage,* av. 1889, Barbey d'Aurevilly ; *de passage,* v. 1770, J.-J. Rousseau — au fig., 1825, P. A. Lebrun] ; sens I, 6, v. 1155, Wace [*passage de la ligne, passage de ligne,* 1868, Littré ; *passage des lignes,* 1963, Larousse ; *passage à l'ennemi,* XX^e s.] ; sens I, 7, début du XX^e s. [aussi *examen de passage*] ; sens I, 8, v. 1207, Villehardouin [aussi « place arrêtée pour effectuer ce voyage »] ; sens I, 9, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens I, 10, 1549, R. Estienne [« époque à laquelle s'effectuent ces migrations... », 1932, Larousse ; « troupe d'oiseaux migrateurs... », 1903, Larousse ; *oiseau de passage,* au fig., 1675, M^me de Sévigné] ; sens I, 11, 1955, Lagache, 47 ; sens I, 12, 1963, Larousse ; sens I, 13, 1669, Widerhold [*instrument des passages,* 1963, Larousse — *lunette des passages,* même sens, 1877, Littré ; *passage d'un astre au méridien,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 14, 1723, Savary des Bruslons ; sens I, 15, 1875, Larousse ; sens I, 16, 1968, Larousse [aussi *passage machine*] ; sens II, 2, milieu du XX^e s. ; sens II, 3, 1835, Acad. [aussi « galerie couverte... »] ; sens II, 4, 1875, Larousse [aussi *passage de fossé*] ; sens II, 5, 1676, Félibien [« tapis épousant la forme... de ce corridor », 1949, Larousse] ; sens II, 6, 1928, R. Martin du Gard [*passage souterrain ; passage protégé, passage pour piétons,* 1962, Robert] ; sens II, 7, 1903, Larousse [*passage inférieur, passage en dessous, passage supérieur, passage en dessus ; passage à niveau,* 1868, Littré] ; sens II, 8, 1877, Littré ; sens II, 9, 1963, Larousse [aussi dans la carrosserie d'une voiture] ; sens II, 10, 1903, Larousse [*passage des poudres...,* 1868, Littré] ; sens II, 11, 1868, Littré ; sens III, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens III, 2, 1611, Cotgrave ; sens III, 3, 1720, Brunot).

I. 1. Action de passer par un endroit : *Derrière nous, l'eau toute blanche, agitée par le passage rapide du lourd bâtiment* (Maupassant). *Je trouve qu'il n'y a que des lieux de passage. Rien n'est habitable plus de quinze jours* (Gide). *Le passage du métro sous la rue fait trembler le verre à dents sur la tablette* (Butor). *Des travaux qui gênent le passage des véhicules. Un impressionnant passage de sangliers.* || *Droit de passage,* ou simplem. *passage,* droit de passer sur la propriété d'autrui : *Le propriétaire [...] qui n'a sur la voie publique aucune issue [...] peut réclamer un passage sur les fonds de ses voisins* (Code civil). *S'assurer un droit de passage pour sortir de chez soi.* || **2.** *Fig.* État transitoire : *Il y a des gens, paraît-il, qui ont le sentiment continuel de la fuite et du passage ; pour moi, sans doute, à voir ce ciel toujours pur, j'ai pris une très forte notion de la fixité* (Claudel). *Les mouvements n'existent jamais tout à fait, ce sont des passages, des intermédiaires entre deux existences* (Sartre). || Changement, transition : *Le passage du jour à la nuit. Le passage de la crainte à l'espérance, de la misère à l'opulence.* || **3.** *Fam.* Circulation de piétons, d'animaux ou de véhicules dans un lieu déterminé : *Dans Escudillers le passage est moins abondant qu'en semaine ou plus tard* (Pieyre de Mandiargues). *Il y a beaucoup de passage dans cette petite rue.* || **4.** Moment où l'on passe : *Au passage du condamné, une clameur s'éleva de la foule. Attendre le passage de l'autobus, du train. Guetter quelqu'un au passage, à son passage.* || Fig. *Au passage,* dans le cours, dans le déroulement des choses : *De même que son œil saisissait au passage les lignes des inscriptions* (Malraux). *Ivich écouta avec attention pour voir si elle reconnaîtrait au passage le mot « Krieg » dont elle savait le sens* (Sartre). || Fig. *Passage à vide,* moment où une activité s'exerce sans effort réel ; perte momentanée de dynamisme et d'efficacité. || **5.** Action de faire un séjour dans un lieu sans y demeurer très longtemps : *Une série de bruits brutaux, le train, les fiacres, les omnibus, c'est tout ce que relate ma mémoire d'un bref passage à Paris* (Colette). || *De passage,* ou (vx) *en passage,* se dit d'une personne qui séjourne brièvement dans un lieu : *La maison est habitée par des Anglais en passage à Valognes* (Barbey d'Aurevilly). *Estelle vint [...] sous prétexte de rendre visite à sa sœur, un jour qu'elle était de passage à Bordeaux* (Henriot). *Un hôte de passage ; au fig.,* se dit de ce qui n'est pas durable : *Un bonheur de passage.* || *Oiseau de passage,* v. PASSAGER, ÈRE 1. || **6.** Action de franchir, de traverser en marchant : *Le passage des Alpes par Hannibal. Le passage de la ligne de démarcation. Le passage clandestin des travailleurs immigrés par la frontière.* || *Passage de la ligne,* moment où un navire coupe l'équateur. || *Passage de ligne,* au cours d'une opération militaire offen-

sive, dépassement, sur une ligne définie à l'avance, des échelons de tête par un ou plusieurs échelons réservés : *Le passage de ligne permet la relève des unités de premier échelon en cours de combat.* || *Passage des lignes,* franchissement du front de combat par une patrouille, un déserteur, un évadé, etc. || *Passage à l'ennemi,* action de se mettre au service de l'ennemi : *Tu seras fusillé. Désertion, passage à l'ennemi avec armes et bagages, ça ne pardonne pas* (B. Clavel). || **7.** *Fig.* Action, fait de passer d'un degré à l'autre dans une hiérarchie : *Passage d'un employé à l'échelon supérieur, d'un officier dans le grade supérieur. Passage d'un élève d'une classe dans une autre, d'une section dans une autre.* || *Examen de passage,* examen imposé à un élève pour connaître son niveau et savoir s'il peut passer dans la classe supérieure. || **8.** Traversée, voyage sur mer : *Avoir beau temps pendant son passage.* || Place arrêtée pour effectuer ce voyage : *Prendre passage sur un paquebot. Cet émigré a travaillé durement pour payer son passage.* || **9.** *Autref.* Péage perçu pour la traversée d'un pont, d'un octroi, etc. || **10.** Action de certains oiseaux ou poissons migrateurs, qui passent régulièrement par certains endroits vers la même époque : *À chaque automne, je rentre à Paris quelques jours trop tôt : jamais je ne vois prendre les palombes. C'est saint Luc, le 18 octobre, qui préside au grand passage* (Mauriac). || Époque à laquelle s'effectuent ces migrations périodiques. || Troupe d'oiseaux migrateurs qui traverse une région : *Un passage de cigognes, de grues.* || Fig. et fam. *Oiseau de passage,* personne qui ne fait que séjourner très peu de temps en un endroit. || **11.** *Passage à l'acte,* en psychiatrie, acte impulsif et violent, tel que meurtre, suicide, attentat sexuel, par lequel le malade passe d'une représentation à l'acte. || **12.** *Passage aux articles,* phase de la discussion parlementaire d'un texte de loi, qui succède à la discussion générale. || **13.** Moment où un astre est interposé entre l'œil d'un observateur et un autre astre ou une direction déterminée à laquelle l'œil rapporte sa position. || *Instrument des passages,* instrument méridien permettant d'observer le passage des astres au méridien, afin de calculer soit la latitude d'un lieu, soit la déclinaison des étoiles observées. || *Passage d'un astre au méridien,* instant où cet astre se présente, par suite de la rotation de la Terre, exactement dans le plan méridien d'un lieu. || **14.** Action de faire passer un matériau, un produit, dans un appareil, en vue de lui faire subir une transformation, de le nettoyer, etc. : *Passage au mixer, au tamis. Passage des étoffes à la teinture. Passage au peigne fin.* || Fig. *Passage à tabac,* v. TABAC. || **15.** Première opération du tissage, consistant à passer un à un, soit avec les doigts, soit à l'aide d'un petit crochet appelé « passette », chaque fil de la chaîne dans les mailles des lisses, ainsi que dans les maillons. (On dit aussi REMETTAGE.) || **16.** En informatique, phase de consultation des mémoires séquentielles lorsqu'on les recopie dans les mémoires adressables plus exiguës, pour effectuer une consultation unitaire et aléatoire. || *Passage machine,* exécution d'un ou de plusieurs travaux liés entre eux pour former une unité opérationnelle.

II. 1. Endroit, chemin par où il faut passer ou par où l'on passe généralement pour franchir un obstacle naturel ou pour aller d'un point à un autre : *Ce passage était si étroit qu'elle avait dû, pour le franchir, débâter le petit âne* (Frison-Roche). *Les ennemis occupent les passages. Passage dangereux, délicat. Passage abrupt, escarpé. Allons, ne restez pas ainsi dans le passage. Barrer le passage.* || *Frayer un passage à quelqu'un, se frayer un passage,* ouvrir une voie à quelqu'un, s'ouvrir une voie avec quelque difficulté : *Le représentant d'un palace des Champs-Elysées lui frayait obséquieusement un passage* (Simenon). *Elle se fraya lentement un passage entre les tables, Giuseppina accrochée à son bras, la freinant tant qu'elle pouvait* (Vailland). || *Donner, livrer passage,* fournir une issue : *Le pylore donne passage aux aliments lorsqu'ils sont devenus chyme. Les vitraux brisés par les grêles | Livrent aux vieilles hirondelles | Un libre passage à leur nid* (Lamartine). || *Sur le passage de,* et (class.) *au passage de,* sur le chemin, à l'endroit où passe, où va passer une personne, un animal : *Je vois voler partout les cœurs à mon passage* (Racine). *Nous, enfants de six ans, rangés sur ton passage* (Hugo). *La foule est dense sur le passage du cortège. Les chasseurs sont à l'affût sur le passage du sanglier.* || *Passage obligé,* en termes militaires, itinéraire que l'on est contraint d'emprunter entre deux points donnés : *Un passage obligé est l'endroit idéal pour tendre une embuscade.* || **2.** Trace laissée par le passage d'un animal : *Milisi ne distinguait que des marques banales, passages de chameaux ou récentes empreintes mélangées et superposées* (Frison-Roche). || **3.** Ruelle très étroite ; galerie couverte, le plus souvent bordée de magasins et réservée aux seuls piétons : *L'éditeur du passage Choiseul pouvait seul former un si riche florilège de rimes* (France). *Hilzande allait et venait sans cesse par les mêmes venelles, les mêmes passages voûtés et les mêmes escaliers montant aux tourelles* (Yourcenar). || **4.** Communication de tout genre établie entre les différentes parties d'un ancien ouvrage fortifié. || *Passage de fossé,* retranchement que l'assaillant élevait dans le fossé d'une place pour arriver à couvert au pied de la brèche. || **5.** Dégagement entre deux pièces d'un appartement ou d'une maison ; corridor long et étroit. || Tapis épousant la forme de ce dégagement ou de ce corridor. || **6.** *Passage clouté,* v. CLOUTE. || *Passage protégé,* croisement où la priorité est enlevée à la voie de droite au bénéfice de la voie principale. || *Passage pour piétons,* voie de passage au même niveau que les autres voies ou à un niveau différent, exclusivement réservée à la circulation des piétons. || *Passage souterrain,* franchissement d'une voie de communication par une voie qui passe sous la première, au-dessous du niveau du sol. || **7.** *Passage inférieur,* ou *passage en dessous,* franchissement d'une voie ferrée par une route ou un chemin qui passe sous un pont supportant la voie ferrée. || *Passage supérieur,* ou *passage en dessus,* franchissement d'une voie ferrée par une route ou un chemin qui passe au-dessus de la voie à l'aide d'un pont ou d'une passerelle. || *Passage à niveau,* franchissement d'une voie ferrée par une route ou un chemin au même niveau. || **8.** Barrière fixe, munie de chaque côté d'une sorte de marchepied qui permet de la franchir aisément pour passer d'un herbage à un autre. || **9.** *Passage de roue,* en sellerie, partie de garniture placée intérieurement sur la partie bombée de la tôle, en face de la roue arrière ; partie évidée de la carrosserie d'une voiture, qui permet le débattement de suspension de chacune des roues. || **10.** *Passage des manœuvres,* en termes de marine, chemin que suivent les manœuvres dans le gréement. || *Passage des poudres, des projectiles,* conduit réservé à la circulation des poudres et des projectiles. || **11.** *Passage des sangles,* région qui prolonge l'inter-ars en arrière des coudes du cheval et se continue avec le ventre.

III. 1. Partie, fragment d'un texte ou d'un morceau de musique : *Cette dernière partie contient les passages qui ont fait condamner « l'Émile »* (Lemaître). *Il y a, de nouveau, des pages fort belles, après de longs passages fastidieux et, semble-t-il, un peu bâclés* (Gide). *Je ne m'en souvenais plus que vaguement, de ce passage que j'ai de nouveau sous les yeux* (Butor). *Un des plus beaux passages de la « IXe Symphonie ».* || **2.** Fragment de gamme alternant avec les agréments ordinaires et que l'exécutant, chanteur ou instrumentiste, improvise suivant son goût pour embellir la mélodie servant de canevas : *Il faisait des passages, | Plus content qu'aucun des sept sages* (La Fontaine). [On dit aussi DOUBLE ou VARIATION.] || **3.** En peinture, nuances ménagées entre deux tons, entre les ombres et les lumières : *Jonas, enchanté, [...] empoignait ses pinceaux, se préparait à reprendre un passage* (Camus).
● SYN. : **I, 3** *allées et venues, circulation, trafic, va-et-vient ;* **5** *déplacement, saut* (fam.) ; **6** *franchissement, traversée.* || **II, 1** *accès,*

chenal, col, couloir, défilé, gorge, goulet, issue, pas (vx), *passe, trouée ; chemin ;* **2** *foulées, piste ;* **3** *galerie, venelle ;* **5** *couloir.* || **III, 1** *extrait, morceau, page.*

2. passage [pasaʒ] n. m. (ital. *passegio,* même sens [v. PASSAGER 2] ; 1611, Cotgrave [var. PASSÈGE, 1625, Pluvinel, p. 96]). En équitation, sorte de trot raccourci, très rassemblé et très cadencé.

1. passager, ère [pasaʒe, -ɛr] adj. (de *passage* 1 ; v. 1360, Froissart, au sens de « qui prend des passagers » [en parlant d'un navire] ; sens 1, 1600, O. de Serres [*oiseau passager,* 1564, J. Thierry] ; sens 2, 1564, J. Thierry ; sens 3, 1835, Platt). **1.** Qui ne fait que passer en un lieu (vieilli) : *Un visiteur passager. Un hôte passager.* || *Oiseau passager,* ou *oiseau de passage,* oiseau qui a été pris au cours d'une migration. || **2.** Qui dure peu de temps : *Le bien qu'on fait aux hommes est toujours passager ; les vérités qu'on leur laisse sont éternelles* (Cuvier). *Il a cherché partout la beauté passagère, fugace, de la vie présente, le caractère de ce que le lecteur nous a permis d'appeler la modernité* (Baudelaire). *Une douleur passagère.* || **3.** *Fam.* Se dit d'une rue où il passe beaucoup de monde. (Dans une langue plus soutenue, on dit RUE PASSANTE OU RUE FRÉQUENTÉE.)

• SYN. : **2** *court, éphémère, fugace, fugitif, momentané, périssable, précaire, temporaire, transitoire.* — CONTR. : **2** *constant, durable, éternel, immuable, impérissable, permanent, perpétuel.*

◆ n. (v. 1335, *Restor du paon,* écrit *passagier* [*passager,* 1453, Fréville, II, 329], au sens de « passeur d'eau » ; sens 1, 1559, Amyot [*passager clandestin,* début du XXe s.] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Personne qui effectue un passage ou un voyage sur un bateau, un avion, un véhicule qu'il ne conduit pas : *Ces petits bateaux* [...] *que hantaient, comme des ombres, quelques passagers frileux* (Duhamel). *Du haut des remparts, ils jetaient curieusement les yeux sur la campagne ouverte où ils n'avaient pas accès, comme des passagers sur la mer dangereuse qui entoure leur barque* (Yourcenar). || *Passager clandestin,* personne qui se cache à bord d'un navire, d'un avion, etc., sans billet de passage, dans le dessein de faire la traversée sans payer. || **2.** *Fig.* Celui qui ne séjourne que temporairement dans un lieu : *L'homme, humble passager* [de la nature et du monde] *qui dut vous être un roi* (Vigny).

• SYN. : **1** *voyageur.*

2. passager [pasaʒe] v. tr. et intr. (réfection [d'après *passage* 1] de *passéger,* mêmes sens [1678, Guillet], ital. *passeggiare,* mener [un cheval] au pas, par la main, de *passeggio,* n. d'une certaine allure du cheval, dér. de *passo,* pas, lat. *passus,* même sens ; 1678, Guillet, comme v. tr., et 1680, Richelet, comme v. intr. [*passager,* « se promener » — av. 1559, J. Du Bellay —, était un dér. franç. de *passage*]). [Conj. **1b.**] *Passager un cheval,* lui faire exécuter un passage. || *Cheval qui passage bien,* cheval qui exécute le passage avec aisance.

passagèrement [pasaʒɛrmɑ̃] adv. (de *passager* 1 ; 1609, J.-P. Camus, II, 21). En passant, pour une période de courte durée : *Une jeune femme fut passagèrement le type de la nature le plus complet, à la fois supérieure et faible, grande et petite, de sa caste* (Balzac).

• SYN. : *momentanément, provisoirement, temporairement.*

passant, e [pasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *passer ;* XIIe s., *Roncevaux,* au sens de « qui sert de passage » [en parlant d'un pont, d'un chemin] ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, fin du XIIIe s., *Roman du Châtelain de Coucy*). **1.** Se dit d'un lieu où passent beaucoup de gens, où circulent beaucoup de véhicules : *L'endroit n'est guère passant. J'ai attendu qu'il n'y ait personne* (Romains). *La rue était passante et peu à peu Tainchebraye se rapprochait des fenêtres* (La Varende). || **2.** En héraldique, se dit d'un animal représenté sur ses pieds et dans l'attitude de la marche.

• SYN. : **1** *fréquenté.*

◆ n. (v. 1250, *Vie de saint Jean l'Aumônier*). Personne qui passe dans une rue ou, plus généralement, qui se déplace à pied sur une voie publique : *Le passant inquiet doute de son chemin* (Hugo). *Rieux pouvait donner un nom à cet air de famille qu'il avait lu, pendant des mois, sur tous les visages des passants* (Camus). *Une passante très pressée.*

• SYN. : *piéton, promeneur.*

◆ **passant** n. m. (sens 1, 1347, Godefroy ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Anneau, généralement de cuir, qui coulisse le long d'une ceinture et qui maintient l'extrémité de la ceinture restée libre après son passage dans la boucle. || **2.** Bande étroite en tissu, fixée au pantalon pour y glisser la ceinture.

passar [pasar] n. m. (mot languedocien de même sens, du lat. *passer,* passereau, carrelet [poisson de mer] ; 1903, Larousse). Nom méditerranéen de la barbue.

passarille [pasarij] n. f. (var. de *passerille* [v. ce mot] ; 1752, Trévoux). Autre forme de *passerille.*

passation [pasasjɔ̃] n. f. (de *passer ;* 1521, *Papiers de Granvelle* [I, 236], écrit *passassion* [*passation,* milieu du XVIe s.], au sens 1 [un premier ex. au début du XVe s. ; *passation d'écriture,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Action de rédiger dans les formes légales : *La passation d'un acte, d'un contrat.* || *Passation d'écriture,* fait d'inscrire une opération sur un livre de commerce. || **2.** *Passation des pouvoirs,* transmission des pouvoirs d'un ministre sortant à celui qui le remplace.

passavant [pasavɑ̃] n. m. (de *passe,* forme du v. *passer,* et de *avant ;* v. 1203, *Romania* [IX, 235], écrit *passe-avant,* au sens de « bannière » ; sens I, 1773, Bourdé de Villehuet, écrit *passavant* [« passerelle métallique... », 1962, Robert] ; sens II, 1680, Richelet, écrit *passavant* [*passe-avant,* 1690, Furetière]).

I. *Autref.* Partie du pont supérieur d'un navire comprise entre l'avant et l'arrière : *Ils s'avancèrent le long du passavant, jusque vers le milieu du navire* (Bourges) ; *auj.,* passerelle métallique permettant à l'équipage d'un pétrolier de circuler de l'avant à l'arrière, en passant d'un roof à l'autre sans descendre sur le pont.

II. En droit fiscal, pièce officielle permettant le transport en franchise, dans des conditions et sur un parcours déterminés, de marchandises ou de boissons soumises en principe à des droits.

• SYN. : **II** *laissez-passer, congé.*

• REM. On trouve aussi l'orthogr. *passe-avant* (dans ce cas, le nom est invariable) : *Le boulanger, qui était cabaretier itou* [également] *et vendait du cidre sans passe-avant* (Barbey d'Aurevilly).

1. passe [pɑs] n. f. (déverbal de *passer ;* 1383, Du Cange, au sens de « but, au jeu de javelines » ; sens I, 1, 1549, R. Estienne, p. 668 [« chasse pratiquée à l'occasion de ce passage », fin du XIXe s.] ; sens I, 2, 1875, Larousse [« référence qui permet de s'introduire dans un groupe... », av. 1923, Loti] ; sens I, 3, 1867, d'après Larchey, 1889 ; sens I, 4, 1669, Widerhold [*passe d'armes,* 1875, Larousse (*passe,* même sens, 1747, Voltaire) — au fig., v. 1860, d'après Larousse, 1875] ; sens I, 5, 1779, C. J. Dorat, I, 196 [« mouvement des pieds... dans certaines danses », 1962, Robert] ; sens I, 6, 1829, Esnault [aussi *maison de passe ; hôtel de passe,* 1936, Aragon — *chambre de passe,* « chambre d'un hôtel de passe », 1885, Esnault] ; sens I, 7, 1838, Acad. ; sens I, 8, 1932, Larousse [« passe-passe », au fig., 1902, Esnault] ; sens I, 9, 1926, Montherlant ; sens I, 10, 1924, Montherlant ; sens I, 11, 1932, Larousse ; sens I, 12, 1773, Bourdé de Villehuet ; sens II, 1, 1826, Chateaubriand ; sens II, 2, 1691, Ozanam [« passage étroit, resserré », 1893, *Dict. général*] ; sens II, 3, 1606, Crespin [aussi au jeu de mail ; *être en passe,* 1671, Pomey — ...*en bonne passe,* 1875, Larousse ; *en passe,* au fig., av. 1662, Pascal ; *être en passe de,* 1648, Scarron ; *bonne/mauvaise passe,* 1704, Trévoux] ; sens II, 4, 1715, Lesage ; sens II, 5, 1963, Larousse ; sens III, 1, 1690, Dancourt [« petite somme qu'il fallait ajouter à un compte en pièces de monnaie... », 1680, Richelet ; *passe de sac,* 1er juill. 1809, *Bulletin des lois*] ; sens III, 2, 1893, *Dict. général ;* sens III, 3, 1690, Furetière [à la roulette, 1838, Acad.] ; sens III, 4, 1835, Acad. [*volumes de passe,* 1868,

Littré] ; sens III, 5, av. 1486, G. Alexis [« tour de faux cheveux... », 1690, Furetière]).

I. ACTION DE PASSER OU DE FAIRE PASSER. **1.** Passage du gibier, notamment des oiseaux, à certaines heures de la journée ou à certaines époques de l'année (vieilli ; on dit plutôt PASSÉE auj.) : *La passe des ramiers. La saison de la passe. Dans le Béarn, il y a deux passes d'ortolans et par conséquent deux chasses* (Buffon). || *Par extens.* Chasse pratiquée à l'occasion de ce passage : *M. de Lochères se rejeta sur les battues au sanglier, la chasse aux oiseaux d'eau, la passe aux bécasses* (Theuriet). || **2.** *Mot de passe,* mot convenu permettant de se faire reconnaître comme ami et qu'il faut savoir pour être admis à franchir un passage gardé : *La porte de la rue est ouverte tout le jour. Le soir, elle se referme avec un bruit caverneux et les gens disent le mot de passe avant de trébucher sur les degrés* (Duhamel) ; *par extens.,* référence qui permet de s'introduire dans un groupe, un milieu fermé : *Ils* [les vieux bonshommes] *me donnent un guide, que je garderai jusqu'au soir, et me griffonnent, du bout de leurs pinceaux, sur des papiers de riz, différents petits mots de passe pour les bonzes gardiens* (Loti). || **3.** *Vx* et *fam.* Pièce permettant de circuler librement, de voyager gratuitement dans un moyen de transport, etc. : *Il faut une passe pour s'embarquer* (Dumas père). *Tu avais tes passes sur les chemins de fer* (Goncourt). *J'ai une passe en règle, signée de deux officiers municipaux* (P. Hervieu). [On trouve parfois le masculin en ce sens.] || **4.** En termes d'escrime, action d'avancer sur l'adversaire en faisant passer le pied gauche devant le pied droit. || *Passe d'armes,* enchaînement d'attaques, de parades, de ripostes ; dans les tournois, rencontre et passage des jouteurs ; au *fig.,* discussion ou explication vive et brève entre deux contradicteurs : *À Paris, on aime le faux éclat, les passes d'armes parlementaires ; on veut des ministres brillants* (Girardin). *Une passe d'armes s'ensuivit qui fut des plus édifiantes* (Duhamel). || **5.** Mouvement du corps particulier à quelques figures chorégraphiques : *Agitant son éventail large et sa marotte qui sonne, elle* [la bayadère] *avance lentement, puis recule, revient, recule encore, en trois ou quatre passes de plus en plus recueillies, de plus en plus graves* (Loti). || Mouvement des pieds passant latéralement l'un devant l'autre dans certaines danses. || **6.** *Pop.* Étreinte rapide qu'une prostituée accorde à son client : *Une passe de vingt minutes avec le premier venu, bon. Mais des séances comme ça, qui vous durent deux heures...* (Romains). || *Maison de passe,* maison de prostitution : *Un jour, il reçut une lettre anonyme qui lui disait qu'Odette avait été la maîtresse de nombreux hommes (dont on lui citait quelques-uns, parmi lesquels Forcheville, M. de Bréauté et le peintre), de femmes, et qu'elle fréquentait des maisons de passe* (Proust). || *Hôtel de passe,* hôtel où les prostituées conduisent leurs clients. || **7.** Mouvement que le magnétiseur fait avec les mains pour endormir son sujet : *Il* [l'archevêque] *esquissa un signe de croix qui avait le coulant d'une passe magnétique* (Romains). || **8.** Manœuvre opératoire exécutée avec adresse par le prestidigitateur (empalmage, enlevage, filage, saut de coupe, etc.), et qui fait partie d'un tour d'escamotage. || **9.** Mouvement effectué par le matador avec la muleta ou avec la cape pour faire passer le taureau tout près de lui : *Il n'y avait plus une succession de passes, mais une seule passe* [...], *il n'y avait plus qu'une seule caresse brutale et continue où le garçon, rétrécissant à mesure la cape, serrait toujours plus le monstre contre lui* (Montherlant). || **10.** Dans les sports d'équipe, action par laquelle un joueur passe le ballon à un partenaire, soit au pied (football), soit à la main (rugby, handball, basket-ball), soit à l'aide d'un instrument (hockey). || **11.** Travail exécuté par un outil, sur une machine-outil, en un seul cycle mécanique : *Passe d'ébauche. Passe de finition.* || **12.** Tour que fait un cordage sur une poulie ou sur un corps quelconque.

II. LIEU PAR OÙ L'ON PASSE. **1.** *Vx.* Endroit où passe le gibier : *On tend les trappes pour les loups à l'entrée des passes, au débouché d'un fourré* (Chateaubriand). || **2.** Chenal navigable étroit, en mer ou dans un fleuve : *S'engager dans une passe. Le soleil se couchait quand le pilote côtier nous quitta, après nous avoir mis hors des passes. Le temps était sombre, la brise molle, et la houle battait lourdement les écueils à quelques encablures du vaisseau* (Chateaubriand). *La « Romania » virait pour prendre la passe* (Martin du Gard). *La barque se glissait maintenant dans la passe des lagunes* (Gracq). || *Par extens.* Passage étroit, resserré : *Le train s'engage dans la passe mystérieuse que l'on distinguait au sud-ouest de la ville* (Gide). *Le soir, à la tombée du soleil, dans une passe étroite entre deux hautes falaises, le cheval d'Alexis buta sur un obstacle : c'était le cadavre de Philocrate* (J. d'Ormesson). || **3.** *Vx.* Pièce en forme d'arceau, que l'on fixait autrefois sur la table d'un billard et sous laquelle était posée la bille rouge. || Au jeu de mail, petite arcade de fer par laquelle il fallait faire passer la boule, dans des conditions déterminées. || Vx. *Être en passe, en bonne passe,* être en bonne position pour faire passer la bille sous l'arceau. || Fig. et vx. *En passe,* dans une situation, une position favorable : *Mais qu'aviez-vous fait pour vous mettre en passe et vous faire connaître ?* (Vauvenargues). || Auj. *Être en passe de* (suivi d'un infinitif), être dans des conditions favorables pour, être sur le point de : *Il est en passe de réussir. Monseigneur* [...] *demanda en riant si M. l'abbé Guitrel était en passe de devenir évêque à son tour* (France). *Ils m'estiment donc bien puissant, ou en passe de l'être ?* (Romains). || *Bonne, mauvaise passe,* période où les circonstances sont favorables ou non à quelqu'un. || **4.** *Vx* et *littér.* Situation, condition dans laquelle on se trouve (avec ou sans qualificatif) : *Elle* [M^me de Warens] *n'est ni d'un rang, ni d'une passe à mépriser...* (Rousseau). *Ils avaient dû, en certaines passes de leur vie, se faire peur, se rendre des services* (Mauriac). *La fortune de cet homme l'avait soutenu dans des passes difficiles* (Yourcenar). || **5.** Bande de peau étroite appliquée sur un ouvrage de maroquinerie et destinée à recevoir et à maintenir une patte.

III. CE QUI DÉPASSE. **1.** *Vx.* Petite somme destinée à rétablir la valeur primitive d'une monnaie qui avait été réduite. || *Vx.* Petite somme qu'il fallait ajouter à un compte en pièces de monnaie pour compléter un paiement. || *Passe de sac,* prélèvement que le débiteur était autorisé à effectuer pour se faire rembourser les frais de mise en sacs ficelés des espèces remises au créancier. || **2.** *Passe de caisse,* somme allouée à un caissier pour couvrir ses erreurs éventuelles. || **3.** À certains jeux, mise que les joueurs doivent faire. || À la roulette, nom donné à la seconde moitié des numéros (de 19 à 36), les autres (de I à 18) s'appelant *manque.* || **4.** Nombre de feuilles de papier remises à l'imprimeur en sus du nombre des feuilles correspondant au chiffre du tirage d'un ouvrage, pour permettre la mise en train et le remplacement des feuilles abîmées. || *Volumes de passe,* volumes imprimés en plus du chiffre prévu pour le tirage. || **5.** Par opposition à la calotte, partie d'un chapeau de femme qui en constitue le bord et encadre le visage : *La passe, un peu élevée, garnie intérieurement d'une aérienne guirlande de petites fleurs sauvages, faisait au charmant visage de Musidora une auréole ravissante* (Gautier). || *Vx.* Tour de faux cheveux que les femmes passaient sous le chapeau.
• SYN. : **II, 2** *goulet ; couloir, défilé, détroit, gorge.*

2. passe [pɑs] n. f. (lat. *passer,* passereau, carrelet [poisson de mer] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* comme n. m., écrit *passere* [*passe,* n. f., XIII^e s., Godefroy], au sens de « moineau » ; sens actuel, 1778, Buffon [*passe de saule,* 1775, Buffon]). *Passe buissonnière, passe de haie, passe privée, passe sourde, passe-brise,* etc., noms donnés à la fauvette d'hiver (accenteur mouchet) : *La ronce aux rameaux pourpres où sifflotait la passe buissonnière* (Genevoix). || *Passe de saule,* le moineau friquet.

3. passe [pɑs] n. m. (1894, Esnault). Abrév. fam. de PASSE-PARTOUT : *Le passe de la femme de chambre qui ouvre les portes d'un étage* (Hamp).

4. passe- [pɑs], premier élément tiré du v. *passer,* et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots.

1. passé, e [pɑse] adj. (part. passé de *passer ;* fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au sens I, 2 [au fig., XXe s.] ; sens I, 1, 1440, Godefroy, VIII, 181 [pour un moment du temps... qui précède immédiatement un moment analogue du présent, XVIe s.] ; sens I, 3, début du XVe s., A. Chartier ; sens I, 4, 1868, Littré ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1842, Balzac [pour des matières, des objets dont les couleurs sont fanées, 1549, R. Estienne] ; sens III, 1690, Furetière ; sens IV, 1485, *Ordonnance royale* [au fig., v. 1530, C. Marot, écrit *maître passé — passé maître,* 1668, La Fontaine]).

I. 1. Se dit du temps écoulé, ainsi que des notions désignant des durées qui n'appartiennent plus au présent : *Le temps passé. Dans les siècles passés. Lorsqu'on regarde ou qu'on écoute sa vie passée, on croit voir sur une mer déserte la trace d'un vaisseau qui a disparu...* (Chateaubriand). *Aucun jour passé n'est perdu car les neiges d'antan ne fondent pas | Rien n'est si sourd qu'il n'ait compris ce que la vie a voulu dire, | Toute ombre ayant toujours derrière soi le jour* (Jouve). || *Spécialem.* Se dit d'un moment du temps, d'une durée déterminée qui précède immédiatement un moment analogue du présent : *La semaine passée. Ces jours passés. Et je sais que de moi tu médis l'an passé* (La Fontaine). || **2.** Se dit d'une durée ou d'un point du temps qui sont dépassés de peu ou depuis peu : *Elle a quarante ans passés. Il a travaillé sans interruption huit heures passées. Il était neuf heures passées, et la nuit n'était pas encore close...* (Montherlant) ; et au *fig.,* en parlant du moment de faire quelque chose : *« Ne vous y trompez pas : la France ne veut plus la Révolution. L'heure est passée. »* [...] *« L'heure est passée » était dit sur le ton dont un mystique parle des passions. Mais les mystiques ne croient guère à l'Histoire...* (Malraux). || **3.** Qui appartient à un temps, à un moment révolu : *Les événements, les faits passés. Se souvenir des joies passées.* DOÑA PROUHÈZE : *Ainsi toutes ces choses autour de nous qui font semblant d'être présentes, à dire vrai elles sont passées ?* (Claudel). || **4.** En grammaire, se dit d'un temps composé du verbe qui exprime la postériorité de l'action exprimée par rapport à une autre : *Subjonctif passé. Impératif passé. Infinitif passé. Participe passé.*

II. 1. Se dit d'une fleur flétrie, d'un fruit dont la maturité est dépassée : *Un jour le temps jaloux, d'une haleine glacée, | Fanera tes couleurs comme une fleur passée | Sur ces lits de gazon* (Lamartine). *Un melon passé.* || **2.** Se dit d'une couleur, d'une teinte qui a perdu sa fraîcheur, son éclat : *Un bleu passé. Tapisserie ancienne aux tons passés.* || *Par extens.* Se dit de matières ou d'objets dont les couleurs sont fanées : *Étoffes passées. Sa robe, passée et fripée | Au froid humide des tombeaux, | Fait luire, d'un rayon frappée, | Quelques paillons sur ses lambeaux* (Gautier). *Et sur sa pauvre capote de campagne, déjà toute passée à la pluie et au feu, la cantinière surfila tout de suite un liséré d'or de sous-lieutenant* (Daudet).

III. *Passé en croix, en sautoir,* en héraldique, se dit de deux pièces longues, telles que flèches, lances, épées, clefs, etc., qui sont placées de manière à former une croix ou un sautoir.

IV. Vx. *Maître passé,* ou *passé maître,* celui qui, dans le système des corporations, avait obtenu la maîtrise ; au *fig.,* personne très habile en quelque art. (V. MAÎTRE 1, § II, n. 7 ; PASSER, v. intr., § C, n. 2, et v. tr., § B, III, n. 1.)

• SYN. : **I, 1** *écoulé, révolu ; dernier ;* **2** *accompli, sonné ;* **3** *ancien, éteint, évanoui.* || **II, 1** *blet, fané ;* **2** *décoloré, délavé, déteint, jauni, pâli, terni.* — CONTR. : **I, 1** *actuel, futur, présent ; courant, prochain ;* **3** *contemporain ;* **4** *futur, présent.* || **II, 1** *mûr, vert ;* **2** *éclatant, frais, vif.*

◆ **passé** adj. et n. m. (1845, Bescherelle). *Point passé,* ou *le passé,* n. m., point de broderie dans lequel la soie embrasse autant d'étoffe en dessus qu'en dessous : *Broderie au passé. Napperon brodé au passé.*

◆ **passé** n. m. (1963, Larousse). En chorégraphie, petit mouvement de jambe permettant à la danseuse de passer d'une position à une autre.

2. passé [pɑse] n. m. (part. passé substantivé de *passer ;* 1549, R. Estienne, au sens I, 1 [« actes, événements... du passé... », av. 1662, Pascal] ; sens I, 2, av. 1662, Pascal [*vivre dans le passé,* 1928, Maurois] ; sens I, 3, av. 1662, Pascal [*avoir un passé,* 1897, L. Bloy — pour une femme, 1893, Verlaine] ; sens I, 4, 1845, Bescherelle ; sens II, 1, 1553, *Bible Gérard* [*par le passé,* 1835, Balzac] ; sens II, 2, 1550, Meigret, 142 [*passé simple, passé composé,* 1922, Brunot, *Pensée,* 484 ; *passé historique,* 1972, *Dict. de linguistique ; passé défini,* 1868, Littré ; *passé indéfini,* 1803, Boiste ; *passé antérieur,* 1875, Larousse]).

I. 1. Les faits, les événements qui ont eu lieu avant l'instant présent, pris idéalement comme référence : *Amour du passé. Être trop attaché au passé. Ignorer, dénigrer le passé. Rien n'est mort que ce qui n'existe pas encore | Près du passé luisant demain est incolore* (Apollinaire). *Une superficielle sagesse devait lui murmurer à l'oreille que le passé est le passé* (Gaxotte). *Les leçons du passé tirent notre jeunesse en arrière, alors que, pour elle, il est grand temps d'apprendre à vivre dans l'avenir* (Aymé). || *Spécialem.* Actes, événements précis du passé, et en particulier torts passés, dissensions passées : *Jeter un voile sur le passé. Oublions le passé et soyons amis.* || **2.** Les faits, les actes, les événements passés qui concernent, touchent directement une personne et dont sa mémoire garde le souvenir : *Évoquer le passé. Nathanaël, ne cherche pas, dans l'avenir, à retrouver jamais le passé* (Gide). *Deux de mes petits-enfants sont là qui ont préféré Malagar à des vacances dans la neige, bien qu'il n'y ait rien ici qui puisse les charmer, sinon déjà leurs souvenirs. Tout un passé vivant en eux, qui sont pourtant des enfants, demeure lié à cette vieille maison* (Mauriac). *J'ai beau fouiller le passé, je n'en retire plus que des bribes d'images, et je ne sais pas très bien ce qu'elles représentent, ni si ce sont des souvenirs ou des fictions* (Sartre). || *Vivre dans le passé,* vivre dans ses souvenirs, les évoquer sans cesse. || **3.** Ce qu'une personne a fait ou dit autrefois, l'ensemble des actes, des paroles qui ont marqué sa vie passée et permettent de la juger : *Un passé glorieux. Un passé louche, inavouable.* [Rousseau] *est déterminé non seulement par les belles phrases de son propre discours, mais par son passé religieux qui lui remonte au cœur* (Lemaitre). *Le Cyclope s'allongeait sur la grève, sans passé et sans avenir* (Giraudoux). || Péjor. *Avoir un passé,* avoir été mêlé à des affaires discutables, avoir subi des condamnations : *Alors vous avez une chance avec lui. Il aime bien avoir des gens qui aient un passé* (Aymé) ; en parlant d'un homme, d'une femme, avoir eu des aventures. || **4.** Ensemble des événements passés qui intéressent une collectivité, qui ont marqué son histoire, son développement : *Le passé d'une ville, d'une nation.*

II. 1. Partie du temps qui est écoulée et dans laquelle la chronologie permet de situer les faits passés : *Une découverte qui remonte loin dans le passé. De vieilles querelles qui appartiennent au passé. Nous ne nous tenons jamais au temps présent ;* [...] *nous rappelons le passé, pour l'arrêter comme trop prompt* (Pascal). || *Par le passé,* jadis, dans une époque plus ou moins lointaine : *Il est beaucoup plus indulgent que par le passé.* || **2.** En linguistique, temps du verbe représentant l'action comme faite dans un temps écoulé (v. art. spécial) : *Ce n 'est pas au futur que je retrouve ma présence, puisque le futur me livre le monde comme corrélatif d'une conscience à venir, mais mon être m'apparaît au passé* (Sartre). || *Passé simple, passé historique,* ou (anc.) *passé défini,* temps de l'indicatif situant dans le passé un événement qui est complètement achevé au moment où l'on parle. (Ex. :*Il sortit furieux.*) || *Passé composé,*

ou (anc.) *passé indéfini*, temps de l'indicatif qui exprime un fait achevé dans une période de temps qui n'est pas encore achevée), (ex. :*Cette semaine, j'ai beaucoup lu*). ou note une action passée dont le résultat est durable et actuel (ex. : *Oh ! comme il a maigri !*). || *Passé antérieur*, temps de l'indicatif notant une action passée antérieure à une autre action également passée (cette dernière étant alors notée par le passé simple) [ex. : *Quand il eut parlé, il se rassit*], ou une action très rapide [ex. : *Et le drôle eut lapé le tout en un moment* (La Fontaine)]. || *Passé surcomposé*, V. SURCOMPOSÉ.

• SYN. : **I, 2** *ancien temps, souvenirs.* — CONTR. : **I, 1** *avenir, demain, futur, présent.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES PASSÉS

Dans la terminologie grammaticale, le mot *passé* s'applique à plusieurs tiroirs (ou « temps ») de la conjugaison :

• 1° À un tiroir simple qui situe l'action dans le temps antérieur à l'instant P présent au moment de la parole :

> *Henri IV **mourut** en 1610.*

Ce tiroir est appelé **passé simple.**

• 2° À plusieurs des tiroirs composés, c'est-à-dire formés de l'auxiliaire *avoir* ou *être* et du participe passé du verbe considéré (v. AUXILIAIRES, art. spécial). Tous ces tiroirs situent l'action dans le temps antérieur à un repère temporel R, et peuvent prendre en principe deux valeurs selon qu'ils montrent l'action :

a) sous l'**aspect extensif** au moment R (v. ASPECT, art. spécial) ; ex. :

> *Ne **sois** pas **sortie** quand je reviendrai*

(le moment R est futur, déterminé par la proposition temporelle *quand je reviendrai ;* le locuteur commande que l'allocutaire ne se trouve pas, au moment R, dans l'état d'absence consécutif à l'accomplissement de l'action de sortir) ;

b) sous l'**aspect tensif** à un moment antérieur à R :

> *Les voisins affirmaient qu'elle **était sortie** à 3 h juste*

(le moment R est passé, déterminé par le contexte et servant de repère à l'imparfait *affirmaient ;* l'action de sortir est montrée au moment, antérieur à R, où elle s'est déroulée, exactement à 3 h).

Parmi les « temps composés », deux sont distingués par le terme *antérieur* des temps simples correspondants ; ce sont deux temps de l'indicatif :

a) le *futur antérieur,* opposé au *futur simple ;*

b) le *passé antérieur,* opposé au *passé simple.*

Deux autres sont appelés *plus-que-parfait* et, par là, opposés à l'*imparfait* des modes indicatif et subjonctif.

L'opposition terminologique est aussi impropre dans un cas que dans l'autre : *antérieur* ne s'opposerait proprement qu'à *simultané* ou *postérieur, simple* à *composé, plus-que-parfait* et *imparfait* à *parfait.*

Les autres temps composés, à tous les modes sauf au gérondif, qui n'en comporte pas normalement, sont opposés par le terme *passé* au temps simple appelé *présent.* L'opposition est correcte, mais les deux termes suggèrent une **coïncidence de R et de P,** qui est loin d'être toujours réalisée. Elle ne l'est pas au conditionnel quand la forme en *-rais* exprime un « futur du passé » :

> *Ils promirent de venir se chauffer les pieds aussitôt qu'ils **auraient changé** d'habits* (M. Aymé)

(R est ici futur par rapport à l'époque où s'est déroulée l'action de promettre, elle-même donnée pour antérieure au moment P où écrit l'auteur).

Au subjonctif, à l'infinitif, au participe, le point de repère est déterminé par le contexte, et peut être passé, présent ou futur :

> *Paul affirmait / affirme / affirmera*
> ***être sorti.***

Le terme de *passé,* sans plus, suggère un **passé absolu,** dont le repère soit P ; son emploi est impropre, et a souvent été critiqué comme tel, quand il suggère un **passé relatif,** dont le repère R peut se confondre ou non avec P (comme à l'infinitif).

Il est traité aux articles spéciaux CONDITIONNEL, IMPÉRATIF, INFINITIF, PARTICIPE et SUBJONCTIF des tiroirs *passés* de ces modes. Il ne sera question ci-après que des trois tiroirs appelés *passés* à l'indicatif :

a) le *passé simple ;*

b) le *passé composé,* formé de l'auxiliaire au présent et du participe passé ;

c) le *passé antérieur,* formé de l'auxiliaire au passé simple et du participe passé.

LE PASSÉ SIMPLE

I. FORMES DU PASSÉ SIMPLE

	V. « ÊTRE »	V. « AVOIR »	1er GROUPE	2e GROUPE
je	*fus*	*eus*	*chant-ai*	*fin-is*
tu	*fus*	*eus*	*chant-as*	*fin-is*
il	*fut*	*eut*	*chant-a*	*fin-it*
nous	*fûmes*	*eûmes*	*chant-âmes*	*fin-îmes*
vous	*fûtes*	*eûtes*	*chant-âtes*	*fin-îtes*
ils	*furent*	*eurent*	*chant-èrent*	*fin-irent.*

Le passé simple des verbes du 1er et du 2e groupe est facilement formé sur les modèles ci-dessus, en ajoutant respectivement les terminaisons *-ai*, etc., et *-is*, etc., au radical pris à l'infinitif.

Celui des verbes du 3e groupe n'a qu'un élément régulier : les désinences personnelles *-s, -s, -t, -mes, -tes, -rent* avec l'accent circonflexe sur la voyelle précédant *-mes* et *-tes*. La voyelle précédant les désinences est *-in-* dans *tins, vins ;* partout ailleurs, elle est *-i* ou *-u-* selon les verbes, quel que soit l'infinitif :

— verbes en *-ir : j'ouvris, je courus ;*

— verbes en *-oir : je prévis, je pourvus ;*

— verbes en *-re : je pris, je moulus.*

Le radical proprement dit peut être celui de l'infinitif : *je fend-is* (cf. *fend-re*), mais peut aussi s'en écarter plus ou moins, sans règle générale : *je pr-is (prend-re), je naqu-is (naît-re), je f-is (fai-re),* etc.

Les tableaux de conjugaison, au premier tome de ce dictionnaire (p. CXXI à CXXVI), donnent le passé simple au nombre des temps primitifs de tous les verbes.

II. EMPLOIS DU PASSÉ SIMPLE

Le passé simple est un passé **absolu** (v. plus haut), **tensif** comme l'imparfait (c'est-à-dire montrant l'action elle-même et non l'état consécutif à son accomplissement), mais **non sécant,** ainsi qu'il est montré à l'article spécial ASPECT.

Passé absolu, le passé simple est souvent précédé ou suivi d'un complément de date de la série **allocentrique,** c'est-à-dire coupée de l'instant présent du locuteur :

> *Le 5 octobre 1688, Guillaume d'Orange et ses fidèles **débarquèrent** à Torbay* (Jacques Boulenger).

Il tire de là le nom de **passé défini,** impliquant une insertion nette de l'action dans la chronologie. Bien entendu, cette insertion se fait à la faveur des indications contextuelles les plus variées ; un imparfait suffit souvent à définir le repère allocentrique :

> *L'aurore **se levait,** la mer **battait** la plage.*
> *Ainsi **parla** Sapho debout sur le rivage* (Lamartine).

Si le verbe est de sens conclusif, le passé simple montre la totalité de l'action *(débarquèrent),* et convient donc quand plusieurs actions se succèdent :

> *Quelques minutes plus tard, l'auto **fit halte** et Salavin **mit** pied à terre* (Duhamel).

Il est par excellence le temps du récit, qu'il fait progresser, alors que l'imparfait arrête l'image dans la description d'un état :

> *Pesamment, ce soir-là, il **sortit** vers six heures, et **descendit** vers Montparnasse. Il faisait chaud déjà, avec à*

l'horizon un mur brun de poussière. Les oiseaux criaient dans le soir. Il ***traversa*** *le cimetière* (Ramuz).

Si le verbe est non conclusif, le passé simple montre ordinairement l'action commençant et se poursuivant :

Quelques minutes plus tard, il ***dormit.***

Sauf indication du contexte, l'action est vue se prolongeant un temps indéfini, voire jusqu'à l'instant P, comme dans cette phrase de la Genèse (I, v. 3) qu'aimait citer Gustave Guillaume :

Dieu dit : que la lumière soit. Et la lumière ***fut.***

Le contexte peut indiquer les deux limites (début et fin) de l'action, ou sa durée totale (ce qui revient au même) :

Il ***dormit*** *de minuit à midi.*

Il ***dormit*** *douze heures.*

Il peut même n'indiquer que le *terminus ad quem :*

Paul dormait à notre arrivée ; il ***dormit*** *jusqu'à midi.*

L'imparfait serait impossible dans ces contextes, à moins qu'il n'indique une action répétée (*Tous les jours, il dormait,* etc.).

Tout verbe de sens conclusif peut être employé sous l'aspect **itératif,** c'est-à-dire pour montrer une action répétée ; la répétition est non conclusive (cf. p. 267) et l'emploi du passé simple y prend les mêmes valeurs que pour un verbe non conclusif (indication d'un ou des deux termes de la répétition) :

À dix-huit ans, il ***fuma.***

Il ***fuma*** *de dix-huit à vingt ans.*

À dix-neuf ans, il fumait ; il ***fuma*** *jusqu'à son mariage.*

Maupassant, racontant l'histoire de Cloche *(le Gueux),* rapporte à l'imparfait les habitudes de son personnage acquises depuis un temps indéfini : *Il* ***dormait*** *partout en été, et l'hiver il* ***se glissait*** *sous les granges.* Un jour de décembre, affamé, Cloche n'a plus d'espoir que dans la charité des habitants du village de Tournelles : *Pendant trois heures il* ***peina*** *sur le long chemin* (verbe non conclusif, action montrée dans toute sa tension) ; *enfin il* ***aperçut*** *les arbres du village* (conclusif, tension entière), mais *le premier paysan qu'il* ***rencontra*** (id.) le repoussa. *De porte en porte, on le* ***rudoya,*** *on le* ***renvoya*** *sans lui rien donner* (verbes conclusifs, répétition montrée à partir de son début). *Alors il* ***visita*** *les fermes* (*alors* marque le début d'une nouvelle répétition de procès conclusifs). *On le* ***chassa*** *de partout* (*partout* détermine les limites de la répétition).

L'adjectif *ponctuel,* quelquefois employé pour caractériser la vue de l'action donnée au passé simple, favorise trop un malentendu : plusieurs des exemples précédents montrent que le passé simple peut exprimer des actions d'une durée aussi longue qu'on voudra (cf. encore : *il vécut cent ans, cette dynastie régna dix siècles*).

Le linguiste suédois Arne Klum, étudiant l'emploi des temps de l'indicatif en relation avec l'entourage adverbial (*Verbe et adverbe,* 1961), a montré par une série d'exemples que le passé simple, comme l'imparfait, s'accommode indifféremment des adverbes signifiant « rapidement » ou « lentement » :

Le ton de la radio adverse ***baissa*** *instantanément* (De Gaulle).

Elle s'habilla ***lentement*** (Camus).

Pour démontrer que le passé simple ne peut exprimer l'aspect sécant, Guillaume invoquait son incompatibilité avec l'adverbe déjà (**Il dormit déjà*), lequel convient au contraire à l'imparfait, qui donne pour accomplie la phase initiale de l'action. Klum a relevé plusieurs exemples de cette « constellation exceptionnelle », mais il les justifie par une valeur particulière de *déjà* (= une fois déjà, quand une action est répétée) :

Dans le jury se trouve M. Charles L..., qui ***refusa déjà*** *en 1929, lors d'un concours, la copie de Le Corbusier* (*l'Express,* 14 mai 1959).

De même, il est certain que les adverbes comme *soudain, brusquement,* notant qu'une action commence sans préliminaires, sont suivis par prédilection du passé simple :

Brusquement Chenut ***bâilla !*** (Elsa Triolet).

Mais l'imparfait n'est pas exclu après ces adverbes, qu'il s'agisse d'une action répétée, d'un imparfait narratif ou du discours indirect libre (v. IMPARFAIT, art. spécial).

Les conditions d'emploi du passé simple sont à définir par opposition non seulement à l'imparfait, mais aussi au passé composé, qui l'a remplacé dans la langue parlée. De cette élimination résulte une valeur de style, la **connotation littéraire** du passé simple : ce temps n'est employé que dans le récit écrit ou dans les discours, les causeries radiophoniques, les conférences.

Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* § 1805) font état d'un emploi « prétentionniste » de ce tiroir (qu'ils appellent le *priscal pur*) :

« Certaines gens issues de la région francienne ou circumfrancienne dans laquelle le vulgaire n'emploie pas le priscal, et élevés d'autre part dans une condition assez vulgaire pour n'avoir pas pu acquérir dans leur milieu familial, au cours de leur enfance, le maniement naturel de ce tiroir, veulent, dans l'espoir que leur langage paraisse plus relevé, l'employer néanmoins. »

De là des maladresses qu'on relève surtout dans les journaux, souvent dans les lettres, quelquefois dans la conversation.

Damourette et Pichon croient à une survivance du « priscal » dans l'usage oral non seulement en pays d'oc (où les patois conservent ce temps), mais en pays d'oïl. Ils en citent quelques exemples, insuffisants pour établir qu'il s'agisse d'autre chose que d'une intrusion des habitudes de l'écrit (ou du lu) dans le dit ; une fillette de six ans, racontant une histoire à sa sœur, emploie *elle alla, elle disa :* souvenirs (altérés) d'histoires racontées ou lues devant elle, voire de chansons enfantines.

Si l'on peut bel et bien affirmer en 1975, comme on le pouvait en 1935, que le passé simple est mort en français parlé commun, on doit aussi sûrement reconnaître qu'il vit en français écrit, et cela dans tous les registres, mais comme un temps disponible, jamais obligatoire.

Dans un quotidien paru le lundi 30 juin 1975, on ne relève aucun passé simple à la page de l'économie. Les faits passés y sont mentionnés en fonction de leur effet présent, valeur de « bilan » propre au passé composé :

L'assemblée générale ordinaire réunie le 26 juin 1975 [...] ***a approuvé*** *les comptes de l'exercice 1974. Toutes les résolutions* ***ont été adoptées.*** *Le tonnage traité par la compagnie en 1974* ***a été*** *de 35 053 547 tonnes de pétrole brut* [...]. *Les investissements* ***ont été*** *de 1 016 millions de francs ;* etc.

Le passé simple abonde au contraire à la page des sports, où les actions rapportées valent par leur succession, non par leur somme :

L'Espagnol Luis Ocaña, rejeté à trois minutes dès le premier jour, ***provoqua*** *cependant, au ravitaillement de Chaumont-en-Vexin, une échauffourée qui* ***se prolongea*** *durant une vingtaine de minutes. Merckx et Poulidor, puis les autres favoris,* ***se trouvèrent*** *bientôt groupés à la pointe du combat. Mais tout* ***rentra*** *rapidement dans l'ordre processionnel.*

Il est concurrencé par l'imparfait narratif, dont les flashes conviennent peut-être

mieux au compte-rendu d'une course automobile :

> *Sous un ciel incertain, le départ avait été donné* [...]. *Jabouille* (*Elf — B. M. W.*) ***prenait*** *la tête et déjà Leclère se* ***faufilait*** *en seconde position* [...]. *Au tour suivant, Leclère* ***dépassait*** *Jabouille et* ***creusait*** *aussitôt un écart approchant six secondes* [...]. *Au douzième tour, Laffite* ***heurtait*** *Tambay et* ***s'arrêtait*** *au stand pour une vérification du train avant ;* etc.

Les faits divers et enquêtes policières mêlent ces différents temps comme ils mêlent les faits récents et anciens, ceux que rapportent des témoins et ceux qu'attestent des indices. D'une manière générale, les journalistes de l'événement quotidien préfèrent le tiroir composé, qui souligne l'actualité des faits qu'ils relatent, suggérant perpétuellement au lecteur qu'il est concerné. Le passé simple reprend ses droits dès qu'il s'agit d'ordonner chronologiquement une suite de phénomènes.

Roland Barthes a cru pouvoir écrire dans *le Degré zéro de l'écriture :* « Retiré du français parlé, le passé simple, pierre d'angle du Récit, signale toujours un art : il n'est plus chargé d'exprimer un temps. » Toute l'analyse qu'on vient de lire montre assez l'inadéquation de la dernière phrase (connotation n'éclipse pas notation). La première partie de ce jugement confond peut-être indice et signal (v. SIGNE, art. spécial) : quelle prétention artistique afficherait le narrateur d'une étape du Tour de France cycliste en vingtième page d'un quotidien ?

Selon Marcel Cohen, le passé simple, temps de la bourgeoisie, fait place aujourd'hui au passé composé, temps de la société sans classes (*Emplois du passé simple et du passé composé dans la prose contemporaine,* dans *Travaux de l'Institut de linguistique de l'Université de Paris,* 1956). Sans contester une régression de ce temps, on fera quelque réserve sur l'interprétation donnée : J. Zezula, dans une enquête statistique publiée en 1969 *(le Passé simple dans la langue de la presse française d'aujourd'hui),* a relevé trois fois plus de passés simples dans le quotidien populaire *l'Humanité* que dans *le Monde,* dont la clientèle est en grande partie bourgeoise.

Dans la littérature, le passé simple reste très employé. Quelques dépouillements complets ont été publiés par Henri Yvon dans *le Français moderne* de juillet 1963 ; on peut en retenir les chiffres concernant un roman de Maupassant, *Une vie,* et un récit d'Aragon, *la Semaine sainte (voir ci-contre) :*

Dans *Une vie,* le passé composé figure 183 fois au cours de dialogues ; une fois, il exprime une réflexion de l'auteur. Dans *la Semaine sainte,* qui est un récit historique, 524 passés composés seulement figurent en dialogue ; 741 sont dans des récits, mais récits d'un narrateur anonyme se donnant pour acteur ou témoin ; Yvon signale particulièrement le passé composé accompagnant des présents après un récit au passé faisant alterner passés simples et imparfaits : il s'agit alors d'un passé rapporté à l'instant P qu'institue métaphoriquement le présent de narration, et le mélange des temps retrouve les effets qu'exploitaient jadis les conteurs des chansons de geste (v. plus loin, *Historique*).

Les écrivains du XIXe s. évitaient très soigneusement le mélange du passé simple et du passé composé, du moins dans la même valeur aspectuelle. Ceux du XXe paraissent les rechercher pour éviter la monotonie, comme le montre Mario Wandruska dans une étude du *Français moderne* (*les Temps du passé en français et dans quelques langues vivantes,* janvier 1966) :

> *Un moment, effondrés parmi les cailloux, nous* ***connûmes*** *le désespoir. Puis nous nous* ***relevâmes,*** *nous* ***montâmes.*** *J'* ***ai aperçu*** *une maison, j'* ***ai couru*** *demander de l'eau, j'* ***ai bu*** *passionnément* (S. de Beauvoir, *la Force de l'âge,* 1960).

Des mélanges analogues ont été relevés par Holger Sten (*les Temps du verbe fini [indicatif] en français moderne,* 1952) et par Marcel Cohen (*Grammaire et style,* 1954) ; tous deux les mettent également sur le compte du « besoin de varier » (H. S.), de « l'horreur du style français pour la monotonie et la répétition » (M. C.). Cette horreur ne s'est exprimée qu'au XXe s. par cette voie.

Ordinairement employé pour énoncer les événements passés sans lien avec le moment présent, le passé simple emporte dans certains contextes une connotation d'ancienneté :

> *Le parfum du café lui pénètre l'âme. Le café* ***fut donné*** *aux peuples du Nord pour remplacer le soleil matinal* (Duhamel).

Il peut être choisi pour souligner le caractère révolu d'un phénomène ou d'un état :

> *Ces monstres disloqués* ***furent*** *jadis des femmes* (Baudelaire, *les Petites Vieilles*).

Il ressort des dénombrements d'Yvon une grande rareté du passé simple à la 2e personne, comme on pouvait s'y attendre puisque la langue parlée ignore ce temps et la langue écrite cette personne. On en relève pourtant des exemples littéraires, où l'effet visé peut être le rejet de l'action dans les archives du passé, ou simplement le comique de l'obsolète :

> *Capitaine, il est vrai que de votre vivant vous* ***jurâtes*** *comme un païen,* ***fumâtes*** *comme un Suisse et* ***bûtes*** *comme un sonneur* (A. France).

On attribue souvent au passé simple une valeur « **gnomique** », illustrée d'exemples qui contiennent tous l'adverbe *jamais* ou *toujours :*

> *... et souvenez-vous bien*
> *Qu'un dîner réchauffé ne* ***valut jamais*** *rien* (Boileau).

Peut-être ne faut-il y voir que l'application de son sens fondamental : associé à *jamais,* il exprime l'idée qu'un fait est sans exemple dans l'expérience de tout le passé. Mais ces emplois paraissent propres à la langue classique, qui les empruntait au latin, où le parfait tenait déjà cette valeur du grec. Le passé composé, soulignant l'actualité de l'acquêt d'expérience, est mieux approprié à cet emploi, et les écrivains classiques en usaient aussi bien :

> *Hélas ! on voit que de tout temps*
> *Les petits* ***ont pâti*** *des sottises des grands* (La Fontaine).

LE PASSÉ COMPOSÉ

I. FORMES DU PASSÉ COMPOSÉ

La formation du passé composé pose le problème du choix de l'auxiliaire (v. ce mot, art. spécial).

Rappelons que les verbes transitifs prennent tous *avoir (j'ai chassé le lion),* les verbes pronominaux *être.*

		NOMBRE TOTAL	1re PERS.	2e PERS.	3e PERS.
Une vie	passé simple	2 748	1	0	2 747
	passé composé	184	57	28	99
La Semaine sainte	passé simple	2 266	3	0	2 263
	passé composé	1 265	142	70	1 053

Parmi les verbes intransitifs, certains prennent *être,* d'autres *avoir ;* les premiers ont toujours le sens conclusif :

*il **est** arrivé, elle **est** morte, ils **sont** tombés, elle **est** montée,* etc.

Ceux qui prennent l'auxiliaire *avoir* ont généralement le sens non conclusif :

*elle **a marché** longtemps, il **a dormi, nous avons vécu** là,* etc.

Quelques-uns ont le sens conclusif :

*une île **a surgi**, la rivière **a débordé, nous avons déjeuné.***

Ceux qui sont normalement conjugués avec *être* prennent *avoir* s'ils ont un autre sens, transitif *(J'ai monté le vélo au grenier)* ou intransitif, mais non conclusif :

*J'**ai resté** plus d'un an en Italie* (Montesquieu).

***Il** a tombé beaucoup de grêle* (Mme Billard de Veaux).

Les verbes conclusifs conjugués normalement avec *avoir* prennent facilement *être* par analogie ; Damourette et Pichon en ont relevé de nombreux exemples dans la « parlure vulgaire », ou même « bourgeoise » (§ 1614) : *Hier, je **suis dégringolée** dans les couloirs du métro. — Et voilà à quoi je **suis abouti.** — Je **suis** courue au Porteau pour prévenir ma sœur. — Vous **êtes sauté** du lit trop tôt.*

Il existe un passé surcomposé : *il **a été sorti,** il **a eu dormi.***

II. EMPLOIS DU PASSÉ COMPOSÉ

Le passé composé exprime un fait (action ou état) en le donnant pour accompli à un moment de référence déterminé par la forme présente de l'auxiliaire.

Exceptionnellement, cette forme présente situe l'état d'achèvement dans l'avenir :

*J'**ai mangé** dans dix minutes.*

L'action de manger, antérieure au repère futur R, n'est pas accomplie à l'instant de la parole (repère P) : elle est en cours ou même va commencer.

Mais, dans la presque totalité des cas, le présent de l'auxiliaire a son sens propre : R et P coïncident et l'action est donnée pour contenue entièrement dans le passé ; sa tension occupe une durée quelconque et se situe à une date quelconque :

César a conquis la Gaule.
Je suis né à Lyon.
Paul a eu la rougeole.
Jean a perdu son ticket.

Les dépouillements d'Arne Klum font ressortir une différence essentielle dans les conditions d'emploi en français moderne entre le passé simple et le passé composé : ce dernier admet non seulement les compléments de temps **allocentriques** (v. plus haut), mais aussi et surtout les compléments **nynégocentriques,** c'est-à-dire rapportés au « moi maintenant » du locuteur, comme *hier, la semaine (l'année,* etc.) *passée, l'autre jour, ce matin (cette semaine,* etc.), *tout à l'heure, maintenant, aujourd'hui,* à peu près totalement exclus pour le premier.

Cette grande latitude chronologique est peut-être une des raisons qui ont fait appeler ce tiroir le **passé indéfini,** ce qui n'empêche que toutes précisions de date peuvent être données par des compléments : *À dix heures, il **a dormi ;** Il **a été assassiné** en 1610.* Les termes *défini* et *indéfini,* objets de perpétuelles confusions, ont été heureusement rayés de la nomenclature grammaticale par l'arrêté ministériel de 1910.

L'aspect itératif est possible comme à tous les tiroirs :

*Jean **a perdu** plusieurs fois son ticket.*
*J'**ai** souvent mal **dormi.***

Comme, en principe, tous les temps composés (v. plus haut), le passé composé peut montrer l'action sous l'aspect extensif ou tensif (ou les deux à la fois) :

Aspect extensif

La pensée regarde l'état présent résultant de l'action accomplie :

*Il est l'heure d'aller se coucher, les gars, dit Bréval en délaçant ses chaussures. Les copains **ont passé** la nuit en chemin de fer* (R. Dorgelès).

Un état de fatigue et de sommeil est la séquelle présente d'une nuit en chemin de fer. Substituer ici le passé simple *(passèrent)* au passé composé serait impossible : ce temps ne mettrait pas l'action en relation avec la situation présente, il créerait un décalage de repère qui n'est pas dans la pensée.

La nuance entre ces deux temps est bien observée dans les textes suivants :

*Nous **revînmes** de Melun vendredi dernier, et j'en **suis** revenu fort fatigué* (Racine).

Le verbe au passé simple est repris au passé composé quand Racine pense à la séquelle présente de ce retour.

*Il est pourtant vrai que la douce reine **écouta** l'ermite et qu'elle **entra** dans un monastère. Et l'on en **a fait** des complaintes en vers bretons* (A. France).

Les complaintes sont tout le souvenir que nous a laissé la douce reine.

Dans cet emploi, le passé composé devrait être appelé **présent accompli ;** il s'oppose au passé simple comme, en grec, le parfait s'opposait à l'aoriste.

Le présent accompli apparaît dans les phrases suivantes :

*J'**ai dit*** (formule terminant un propos).

*Dès qu'il **a bu** un verre de trop, il est bon à tuer* (Jules Romains) [présent extensif itératif, définissant l'époque du verbe principal].

*Quand on est trois, on **a** vite **mangé** une baguette* (accomplissement vite atteint ; le présent serait ambigu ; emploi « dynamique »).

*Elle **a vécu,** Myrto, la jeune Tarentine !* (A. Chénier) [sa vie est achevée, elle est morte ; latinisme : *vixit*].

Aspect tensif

La pensée regarde l'action même au moment, passé, où sa tension s'est déroulée :

*Lorsque, au bout d'une heure, les gens de la sous-préfecture, inquiets de leur maître, **sont entrés** dans le petit bois, ils **ont vu** un spectacle qui les **a fait** reculer d'horreur... M. le sous-préfet était couché sur le ventre, dans l'herbe...* (A. Daudet).

Dans ce texte, la forme composée est un pur substitut du passé simple, par lequel on pourrait la remplacer *(entrèrent... ils virent... qui les fit...).*

Le français emploie le passé composé dans toutes les valeurs aspectuelles qui opposaient le passé simple à l'imparfait :

*Quelques minutes plus tard, il **a dormi.***
*Il **a dormi** de minuit à midi, il **a dormi** douze heures.*
*À dix-huit ans, il **a fumé.***
*Il **a fumé** jusqu'à son mariage.*

Au sens tensif, le passé composé peut même perdre sa valeur accomplie au point d'exprimer avec un verbe non conclusif une action non accomplie à l'instant P, tout comme le passé simple dans *la lumière fut :*

*Dès que je l'ai vu, je l'**ai aimé.***

Le grammairien belge Jacques Pohl remarque cette possibilité dans un article du *Français moderne* (avr. 1958) et en rapproche le cas du *past tense* anglais : ***I have been** ill since saturday* (= Je suis malade depuis samedi).

Il faut cependant ajouter que, en français du moins, la valeur « imperfective » résulte de l'entourage ; la même forme est perfective dans tel autre texte où l'aspect est extensif :

*J'**ai aimé.** Je n'aime plus. Voilà* (Ch. Plisnier).

Les verbes conclusifs conjugués avec *être* ont, par prédilection, aux formes compo-

sées, la valeur extensive : *il est mort, il est sorti ;* les verbes non conclusifs, tous conjugués avec *avoir,* ont plutôt la valeur tensive : *il a dormi, il a marché.*

Le choix du verbe *être* ou du verbe *avoir* permet, pour certains verbes, d'exprimer soit l'aspect extensif, soit l'aspect tensif ; comparer :

> *Enfin, son livre est paru !* (situation présentement acquise).

ET

> *Ce livre a paru en 1966* (fait passé).

> *La rivière est débordée* (état présent résultant d'un phénomène).

ET

> *La rivière a débordé l'an dernier* (phénomène passé).

Dans de tels doublets, la forme contenant le verbe *être* peut être tenue pour un syntagme attributif ; l'autre est le passé régulier du verbe.

Le passé composé est devenu dans l'usage oral le tiroir complémentaire de l'imparfait. Pourquoi les écrivains ne l'ont-ils pas adopté à la place du passé simple ? La monotonie des auxiliaires joue certainement un rôle dans cette défaveur : on s'en convainc si l'on tente de substituer les formes du passé composé à celle du passé simple tout au long d'un récit. Mais un autre facteur doit être considéré : l'ambivalence du passé composé. Susceptible de montrer soit l'action passée, soit son résultat présent, ce tiroir réunit le plus souvent les deux valeurs, informant à la fois sur le déroulement de l'action et sur la situation qui en résulte : *Paul a échoué au bac. Ma femme a eu un bébé.* L'action est mise en relation avec la situation présente plus spontanément qu'avec les actions passées exprimées dans l'entourage contextuel ; elle se situe relativement au repère P sans s'insérer obligatoirement dans la suite des phénomènes énoncés avant ou après.

Une femme peut dire :

> *Aujourd'hui, j'**ai préparé** le déjeuner et le dîner, j'**ai balayé** la maison, j'**ai taillé** une robe, j'**ai lavé** le linge.*

L'ordre dans lequel elle énonce les actions n'est pas plus significatif que l'ordre des compléments d'objet si l'on dit :

> *Victor Hugo a écrit « les Misérables », « les Chants du crépuscule », « les Rayons et les Ombres », « les Orientales », « Notre-Dame de Paris », « Hernani »* (dates respectives : 1862, 1835, 1840, 1829, 1831, 1830).

Au contraire, l'ordre des actions exprimées au passé simple est censé conforme à la chronologie.

Albert Camus a écrit tout un roman, *l'Étranger,* au passé composé, tentative ainsi jugée par Jean-Paul Sartre : « ... une phrase de *l'Étranger* est une île. Et nous cascadons de phrase en phrase, de néant en néant. C'est pour accentuer la solitude de chaque unité phrastique que M. Camus a choisi de faire son récit au passé composé » (*Situations,* I). Arne Klum, citant cette appréciation (*Verbe et adverbe,* p. 171), en rapproche l'opinion de Buffin : « Ce ne serait pas là raconter, mais *compter* vraiment les différentes phases de l'action en les posant isolément les unes près des autres » (*Remarques sur les moyens d'expression de la durée et du temps en français,* 1925). Camus a-t-il recherché l'effet de « solitude des unités phrastiques » ? En fait, *l'Étranger* est un monologue écrit dans le ton du discours oral, qui exclut le passé simple, comme le dit Henri Yvon dans l'étude mentionnée plus haut, où il ajoute que, parmi les 1 523 passés composés de ce récit (dont 57 seulement en dialogue), il s'est glissé 6 passés simples plus conformes aux habitudes de Camus momentanément inhibées : *donna, passèrent* (2 fois), *dit-il, causèrent, dura.*

Le principal défaut du passé composé, qui est la platitude des auxiliaires, disparaît dans le style télégraphique de certains mémoires où le passé simple est exclu et le passé composé remplacé par le participe :

> *La nuit passée, **dormi** deux heures* (Julien Green).

LE PASSÉ ANTÉRIEUR

Le passé antérieur est le temps composé du passé simple. Sa valeur aspectuelle fondamentale est **extensive :**

> *Le samedi à midi, il **eut réparé** la voiture.*

À l'achèvement de l'action de réparer succède immédiatement un état (de bonne marche) de la voiture ; l'auxiliaire *être* au passé simple montre cet état à partir du moment où il commence, moment passé déterminé par le complément de temps.

Cette valeur aspectuelle fait choisir le passé antérieur, à l'exclusion du plus-que-parfait (v. IMPARFAIT, art. spécial), dans toutes les **propositions temporelles** marquant la coïncidence de la fin d'une action passée avec le début d'une autre action passée exprimée **au passé simple :**

> *Quand ils **eurent fini,** Gilbert **tendit** deux billets de cent sous pour offrir à boire* (R. Dorgelès).

Il arrive qu'au lieu d'être au passé simple le verbe principal soit au présent de narration ou au passé composé (tensif) :

> *Après que Jacques **fut reparti,** je **me suis agenouillé** près d'Amélie* (Gide),

ou à l'imparfait narratif :

> *Peu de temps après qu'on **eut quitté** la table, elle **regagnait** sa chambre* (Pontoppidan),

ou même à l'imparfait sécant :

> *Longtemps après que nous **eûmes quitté** la salle de concert, Gertrude **restait** encore silencieuse* (Gide).

Dans cet exemple, l'adverbe *longtemps* suggère l'écart entre l'achèvement de la première action et la vue sécante de l'état exprimé par *restait.*

Le passé antérieur a la même valeur dans les fausses principales de « subordination inverse » (v. SUBORDINATION, art. spécial) :

> *À peine **furent-ils partis** que chacun, délivré, **s'ébroua*** (revue *Europe,* citée par Hoger Sten).

Selon Robert Martin (*Temps et aspect,* 1971), le passé antérieur n'a jamais la valeur d'antériorité proprement dite, puisqu'il exprime la coïncidence, dans le temps, du début d'un état avec la fin d'une action passée. Cette opinion est discutée par Marc Wilmet dans un article de la *Revue de linguistique romane* (*Réflexions sur le passé antérieur,* juill.-déc. 1973), où il invoque, entre autres arguments, des exemples du type de celui de Gide où *longtemps* marque un écart entre les deux repères.

Hoger Sten cite quelques cas de passé antérieur mis en rapport avec un plus-que-parfait :

> *Après que Doline l'**eut quittée,** elle **s'était endormie** sur-le-champ* (Kessel et Iswolsky).

Vraisemblablement, *eut quittée* est mis ici pour *avait eu quittée,* seule forme rigoureusement congruente à l'expression de cette bisantériorité.

En dehors des propositions subordonnées de temps, le passé antérieur est employé surtout pour marquer à un moment passé — comme le passé composé le marque au moment présent — l'achèvement de l'action en un certain temps ; la rapidité est alors exprimée par *vite, bientôt,* etc. (emploi « dynamique ») :

> *Les comédiens accoururent à leur aide et les **eurent** bientôt dégagées* (Th. Gautier).

La langue parlée, qui remplace le passé simple par le passé composé, remplace parallèlement le passé antérieur par le

passé surcomposé (V. SURCOMPOSÉ, art. spécial) :

> *Quand ils* ***ont eu fini,*** *Gilbert* ***a tendu*** *deux billets. Les comédiens* ***sont accourus*** *et les* ***ont eu*** *bientôt* ***dégagées.***

Le passé antérieur surcomposé est à peu près inusité.

HISTORIQUE

HISTOIRE DES FORMES

I. Passé simple.

Les formes du passé simple remontent à celles du parfait latin, dont le radical était différent de celui du présent et du participe, et qui avait des désinences propres. Les types de parfait étaient variés, sans que ces variations soient nécessairement liées à la variété des types de conjugaison différenciés par l'infinitif. Les différences ont été maintenues plus ou moins en français.

On simplifiera en distinguant, au niveau du français, des passés *faibles* et des passés *forts.*

• Les **passés faibles** ont un radical invariable, parce qu'il était toujours inaccentué en latin ; le type le plus représenté est celui des verbes du 1er groupe comme *chanter* dont les formes sont données ci-dessous, précédées des formes du latin classique et de celles du latin vulgaire (latin parlé plus ou moins soigné) :

LATIN CLASSIQUE	LATIN VULGAIRE	ANCIEN FRANÇAIS
cantā́vi	*cantái*	*chant-ai*
cantāvī́stī	*cantásti*	*chant-as*
cantā́vit	*cantát*	*chant-a(t)*
cantā́vĭmus	**cantámmus*	*chant-ames*
cantāvī́stis	*cantástis*	*chant-astes*
cantāvḗrunt	*cantárunt*	*chant-erent*

En latin classique, l'accent frappait tantôt la voyelle qui précédait *v,* tantôt la suivante.

En latin vulgaire, ce *v* (prononcé [w]) avait disparu dans tout le paradigme sous l'effet d'un débit rapide ; les formes contractées *cantasti, cantastis, cantarunt* étaient déjà celles du latin parlé à l'époque classique ; *cantai* est attesté plus tard : l'*Appendix Probi* (VIe s.) condamne la substitution de *probai* à *probavi ;* Lucrèce emploie *inritat, disturbat,* qui autorisent la restitution de *cantat* pour *cantavit ; *cantammus,* postulé par plusieurs langues romanes, s'explique par assimilation du *w* dans **cantawmus.*

Les formes du français découlent des précédentes, à quelques détails près :

— ***chantai :*** L'*i* final conservé en hiatus a formé avec *a* une diphtongue, prononcée [ɛ] à partir du XIIe s., fermée en [e] dès la fin de ce siècle et conservée telle jusqu'à l'époque classique. La graphie *-e* se rencontre dès le XIIIe s., avec l'accent aigu au XVIe, et encore au XVIIe pour justifier graphiquement une rime :

> *Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,*
> *Brûlé, de plus de feux que je n'en* **allumé** (Racine, *Andromaque,* I, IV).

Sous l'influence des formes où la diphtongue *ai* conservait le son [ɛ] (devant une consonne : *chantais, chantait*), la prononciation ouverte a été rétablie à la 1re personne dans la langue courante (Fouché, *Traité de prononciation française,* p. 50) ; la prononciation [e], recommandée aux acteurs et aux instituteurs, n'est vraiment observée que dans quelques régions où elle s'est maintenue (cas semblable à celui du futur *chanterai,* cf. p. 2116).

— ***chantas :*** On attendrait **chantast ;* le *t* s'est effacé tardivement par analogie avec toutes les secondes personnes en *-s* (*chantes, chantais,* etc.).

— ***chanta :*** *Cantat* aurait donné *chante ;* il faut supposer une réfection récente d'après la forme *a(t)* du verbe *avoir,* à partir de l'analogie *ai/chantai, as/chantas ;* le *t* final, amuï et disparu dans l'écriture dès la fin du XIe s., ne reparaîtra dans la prononciation qu'en moyen français devant *il, elle, on* (V. EUPHONIE, art. spécial).

— ***chantames :*** L'*u* de la dernière syllabe, devenu *o,* aurait dû s'effacer au VIIe s. ; il a été maintenu sous forme d'*e* par analogie avec la 2e personne du pluriel ; dès le XIIIe s., cette personne donnera également son *s* devant *m : chantasmes,* d'où le français moderne *chantâmes.*

— ***chantastes :*** On attendrait **chantasts* et **chantats ;* l'analogie du singulier **chantast* a fait maintenir l'*s* devant *t* et, pour cela, la voyelle finale *e* issue de *i.*

— ***chanterent :*** L'*a* tonique libre est devenu *ie* après un élément palatal : *jugierent, laissierent ;* on observe dès le XIIe s. la disparition de l'*i* dans ces verbes par analogie avec les autres ; au XIVe s., la chute est phonétique après les consonnes chuintantes et mouillées. Une désinence *-arent* apparaît anciennement dans l'Est et le Nord-Est, en anglo-normand, et se relève au XVIe s. chez de nombreux auteurs (Rabelais, Du Bellay, Montaigne), admise par les grammairiens Sylvius, Meigret et Sébilet : il s'agit d'une généralisation du timbre [a], aidée par l'influence ouvrante de l'*r.*

• Les **passés forts** ont un radical variant selon que l'accent en latin frappait le radical (formes fortes) ou la terminaison (formes faibles) ; le tableau ci-après résume l'histoire du passé de *voir :*

LATIN CLASSIQUE	LATIN VULGAIRE	ANCIEN FRANÇAIS
vīdī	*vī́di*	*vi*
vīdī́sti	*vīdī́stī*	*veïs*
vī́dĭt	*vī́dĭt*	*vit*
vī́dĭmus	*vīdī́mus*	*veïmes*
vīdī́stis	*vīdī́stis*	*veïstes*
vīdḗrunt	*vī́dĕrunt*	*virent*

En latin classique, trois formes étaient accentuées sur la désinence : *vidísti, vidístis, vidérunt ;* en latin vulgaire, *vidimus* reçoit l'accent sur la désinence par analogie avec *vidistis ;* en revanche, *viderunt* est accentué sur le radical, la langue parlée ayant généralisé une désinence à *e* bref (cf. F. Bader, *Désinences de 3e plur. du perfectum latin,* dans *Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* LXII, 1967).

L'*i* initial s'est conservé régulièrement aux formes où il portait l'accent *(vi, vit, virent) ;* il s'est ouvert en *e,* devenu « *e* central », dans les autres formes, par dissimilation devant l'*i* désinentiel conservé par l'accent ; cet *i* désinentiel remonte à *i* bref conservé à la 2e personne du singulier par l'influence fermante du *i* long final (métaphonie), et étendu analogiquement aux deux autres personnes.

L'effacement du *d* intervocalique est régulier.

L'effacement de l'*e* central en hiatus devant *i* s'est produit du XIIIe au XVe s. selon les régions et les niveaux de langue, avec maintien de l'*e* dans l'écriture jusqu'au XVIe s.

À partir du XVIe s. principalement, la 1re personne *vi* prit, sur le modèle de *mis, pris, fis,* un *-s* dont la correction sera encore très discutée au XVIIe s.

Ainsi s'est trouvé réalisé le paradigme moderne.

Un passé parmi tous, celui du verbe *estre,* recevait à toutes les personnes l'accent sur son radical ; c'était le seul passé fort à radical invariable :

LATIN CLASSIQUE	LATIN VULGAIRE	ANCIEN FRANÇAIS
fŭ́ī	*fúi*	*füi*
fŭī́stī	**fústi*	*füs*
fŭ́ĭt	**fút*	*fü(t)*
fŭ́ĭmus	**fúmus*	*fümes*
fŭī́stis	*fústis*	*füstes*
fuḗrunt	**fúrunt*	*fürent*

Le paradigme du latin vulgaire est restitué à partir d'une forme attestée : *fustis (Corpus inscriptionum latinarum).* L'*u,* qui aurait dû se consonnifier devant l'*i,* s'est maintenu aux personnes où il portait l'accent : *fui, fuit, fuĕrunt ;* il a conservé à la 1re personne, sous l'influence de l'*i* final (métaphonie), son timbre *u,* étendu ensuite aux autres personnes fortes et aux personnes faibles. L'*i* en hiatus s'est conservé dans *fui,* et a entraîné une prononciation antérieure de l'*u* à la 1re personne, [y], étendue ensuite à tout le paradigme.

Au XII^e^ s., la diphtongue *üi* se simplifie en *ü.*

Un -*s* analogique de *mis, pris,* etc., sera ajouté à *fu* entre le XIV^e^ et le XVI^e^ s. selon les régions.

Les autres désinences ont suivi la même évolution que dans le type *chantai.*

• L'ancien français connaît trois autres types de **passés faibles** qu'on rattache à trois types de parfaits latins :

I. Type en -*īvī* :

LATIN CLASSIQUE	LATIN VULGAIRE	ANCIEN FRANÇAIS
dormī́vī	*dormī́*	*dormi*
dormīvī́stī	*dormī́sti*	*dormis*
dormī́vit	*dormī́t*	*dormi(t)*
dormīvī́mus	**dormī́mmus*	*dormimes*
dormīvī́stis	*dormī́stis*	*dormistes*
dormīvḗrunt	*dormī́runt*	*dormirent*

Les formes du latin vulgaire sont pour la plupart celles que prononçaient les Romains de l'époque classique, le *v* s'effaçant normalement entre deux voyelles identiques (cf. *sī vīs* > *sīs*) ; *dormirunt* est analogique de *cantarunt.*

Un -*s* analogique apparaîtra à la 1^re^ personne au XVI^e^ s. : *dormis.*

Ce type a été celui de tous les verbes du 2^e^ groupe et d'un bon nombre de verbes du 3^e^ groupe.

II. Type en -*ŭī* :

LATIN CLASSIQUE	LATIN VULGAIRE	ANCIEN FRANÇAIS
válŭī	**valúi*	*valü(i)*
valuī́stī	**valústi*	*valüs*
válŭĭt	**valút*	*valü(t)*
valŭ́ĭmus	**valúmus*	*valümes*
valŭī́stis	**valústis*	*valüstes*
valŭḗrunt	**valúrunt*	*valürent*

L'*u* bref en hiatus devrait se consonnifier en *w* et s'effacer devant l'accent ou par un effet dissimilateur du *v* initial. Effectivement, l'ancien français présente une forme *valt* qui suppose **valit.* Mais toutes les formes du paradigme ont subi l'analogie du verbe *fui,* qui a amené l'accent sur l'*u* et a maintenu sa nature vocalique, en lui donnant le timbre antérieur.

Ce type a été celui de tous les verbes en -*oir,* sauf *avoir, voir, seoir* et ses dérivés, et celui d'une dizaine de verbes en -*ir* et en -*re,* comme *courir, mourir, conclure, paroistre, vivre.*

III. Type en -*dĕdi*

Un certain nombre de verbes latins dérivés de *dare* avaient un parfait à redoublement en -*didi* ; une dissimilation régressive et le modèle du parfait *dĕdi,* de *dare,* ont transformé *vendidi, perdidi, reddidi, credidi* en *vendĕdi,* etc. Des verbes comme *respondeo, descendo* ont reçu aussi ce parfait, dont le tableau ci-contre donne les formes régulières.

Les formes *vendis, vendimes, vendistes* et *vendierent* s'expliquent par la suppression haplologique de la syllabe -*de-* ; le timbre *i,* maintenu à la 2^e^ personne du singulier par l'influence métaphonique de l'*ī* final, a été étendu à la 1^re^ et à la 2^e^ personne du pluriel. *Vendiet* et *vendierent* présentent la diphtongaison normale de l'*e* bref tonique et libre ; à la 1^re^ personne du singulier, la combinaison de *ie* avec l'*i* final a donné un *i* simple ; ces deux formes en *ie,* qui seules distinguaient le paradigme de celui du type *dormi,* et qu'on rencontre jusqu'au XIII^e^ s., disparaîtront ensuite devant *vendi(t)* et *vendirent,* refaits sur *dormit, dormirent.*

LATIN CLASSIQUE	LATIN VULGAIRE	ANCIEN FRANÇAIS
véndĭdi	*vendḗdi*	*vendi*
vendidístī	*vendedísti*	*vendis*
véndĭdit	*vendédit*	*vendie(t)*
vendídĭmus	*vendedímus*	*vendimes*
vendidístis	*vendedístis*	*vendistes*
vendidḗrunt	*vendédĕrunt*	*vendierent*

• Les **passés forts** se classent en trois groupes selon la terminaison du parfait latin :

I. Type en -*i* :

Ce type comprend, à part *vi,* étudié plus haut, les parfaits de *venir* et *tenir,* et celui de *voloir :*

> ***vin, venis, vint, venimes, venistes, vindrent.***

L'*e* long du radical de *vēnī,* fermé en *i* sous l'influence de l'*i* final, a été étendu aux troisièmes personnes ; le radical, nasalisé au XIII^e^ s. par l'*n,* a été étendu aux personnes faibles à partir du XV^e^ s. : *vins, vinmes, vinstes.*

Le *d* épenthétique de *vindrent* se conservera jusqu'au XVI^e^ s. (Montaigne) ; la forme *vinrent,* refaite à cette époque à partir de *vint* sur le modèle *vit / virent,* l'emportera au XVII^e^ s., préférée par Vaugelas.

Le verbe *tenir* a formé sur le même modèle son passé *tin,* qui remonte à **tēni,* substitué à *tĕnui* d'après *vēni.*

Le passé de *voloir :*

> ***voil, volis, volt, volimes, volistes, voldrent***

s'explique à partir de **voli,* issu par dissimilation de [wolwi] (class. *volui*) ; la mouillure du *l* à la 1^re^ personne s'explique par le changement de l'*i* final en yod devant voyelle. L'influence de la 2^e^ personne (**volíst,* de **volísti*) a sans doute empêché la diphtongaison de l'*o* tonique de *[vol]. On peut aussi songer à l'influence d'un autre passé du même verbe, du type en -*si,* **volsi,* attesté par une série concurrente en ancien français :

> ***vols, volsi, volst, volsimes, volsistes, volstrent.***

L'une et l'autre de ces deux séries seront concurrencées à partir du XIV^e^ s. par des formes du type faible en -*u(i),* qui ont prévalu à partir du XVI^e^ s. (Oudin en 1632 : « *voulus* et non *voulsis* »).

II. Type en -*si* :

Le parfait *mīsi* traité de façon analogue à *vidi,* mais avec conservation et sonorisation régulières de l'*s* intervocalique, a donné le passé de *mettre :*

> ***mis, mesis, mist, mesimes, mesistes, misdrent.***

Le *d* épenthétique de la 3^e^ personne *(mīsĕrunt > *miz'ront > misdrent)* alterne avec un *t* peut-être analogique des formes comme *distrent,* à moins qu'il ne résulte d'une syncope de l'*e* pénultième, antérieure à la sonorisation de l'*s.* Une forme *mirent,* analogique de *virent, firent,* apparaît au XIII^e^ s.

Une réfection de la série sur le passé de *voir* (*mis, meïs,* etc.), à partir du XIII^e^ s., a conduit aux formes modernes.

Le passé de *prendre :*

> ***pris, presis, prist, presimes, presistes, prisdrent***

a évolué de la même façon ; il remonte à un parfait **prēsī* (class. *prehendi*) refait sur le participe *pre(n)sum* (class. *prehensum*) ; le timbre *i* du radical aux formes fortes s'explique par métaphonie à la 1^re^ personne.

Le passé *quis* du verbe *querre,* issu de *quaesi* (forme ancienne, class. *quaesivi*), a évolué sur le modèle de **presi.*

Le passé de *faire,* remontant à **fici* (issu de *fēcī* par métaphonie et attesté par la 3^e^ personne *ficerunt* au IV^e^ s.), a subi une forte influence des types précédents :

— **fici* aurait dû donner **fidzi* et *fiz ;* cette forme, attestée seulement deux fois, a été supplantée dès l'époque prélittéraire par *fis,* analogique de *mis,* etc. ;

— **fícisti* aurait dû donner **feidzist,* **feisis ;* on ne trouve anciennement que *fesis,* refait sur *mesis ; fesimes* et *fesistes* s'expliquent de la même manière ;

— *ficerunt* a donné *firent* par une chute très précoce de la pénultième (**ficrunt*), et *fistrent* par une chute moins précoce (**fitsrunt*).

D'où la série ancienne :

> ***fis, fesis, fist, fesimes, fesistes, firent (fistrent),***

refaite dès le XII^e^ s. en *fis, feïs,* etc., sur le modèle de *vi, veïs,* etc., dont la 3^e^ personne *virent* était très proche de *firent.*

Le parfait *dīxi* de *dicere* a donné :

> ***dis, desis, dist, desimes, desistes, distrent.***

On attendrait à la 2^e^ personne du singulier **dissis,* de *dīxisti ;* une dissimilation a changé le premier *i* en *e* comme dans *mesis,* dont l'analogie explique aussi la sonorisation de l'*s ;* même cas pour *desimes, desistes.*

La première forme attestée de la 3e personne du pluriel comporte un *t* épenthétique ; une forme *dirent* apparaît au XIIe s., sans doute analogique de *firent* d'après *dist / fist.*

La série *dis, deïs,* etc., à l'origine des formes modernes, analogique de *vi, veïs,* etc., apparaît au XIIIe s.

Le passé de *duire :*

> ***duis, duis(s)is, duist, duis(s)imes, duis(s)istes, duistrent***

remonte au parfait classique *dūxi* de *ducere ;* la sonorisation de l'*s* dans *duisis,* etc., est analogique comme dans *desis,* etc. ; *duistrent* a été remplacé dès le XIIe s. par *duirent* sur le modèle de *virent.* La normalisation s'est faite pour ce verbe sur le modèle de *dormi* à partir des formes faibles ; d'où les passés des dérivés : *conduisis, conduisis, conduisit, conduisîmes, conduisîtes, conduisirent.*

Le passé de *manoir :*

> ***mes, masis, mest, masimes, masistes, mestrent***

remonte au parfait classique *ma(n)si* de *manēre.*

Le passé de *plaindre :*

> ***plains, plainsis, plainst, plainsimes, plainsistes, plainstrent***

remonte au parfait classique *planxi,* de *plangere.*

Le passé de *seoir* (lat. *sĕdēre*) :

> ***sis, sesis, sist, sesimes, sesistes, sisdrent***

remonte à **sēssi* (class. *sēdi),* refait sur le participe *sĕssum.*

Le passé du verbe *tortre :*

> ***tors, torsis, torst, torsimes, torsistes, torstrent***

remonte à *torsi,* parfait classique de *torquere.* Les formes modernes du type faible en *-i, tordis,* etc., sont analogiques de *mordis,* qui avait anciennement pour passé *mors* (lat. pop. **morsi* au lieu du lat. class. *momordi,* refait sur le participe *morsum*).

III. Type en *-ui :*

Il faut rapprocher les passés d'*avoir* (lat. *habui*), *savoir* (lat. *sapui*), *plaire* (lat. *placui*), *povoir* (lat. *potui*), *devoir* (lat. *debui*), *croire* (lat. pop. **credui* pour *credidi*), où la consonne précédant le *u* (devenu [w]) s'est assimilée en [w] :

habui > *abwi > *awwi

debui > *debwi > *dewwi > *diwwi (métaphonie).

À la fin du Ve s., devant [ww], *a* s'est arrondi en *o,* et *i* en *ü :*

*owwi, *düwwi ; ces deux voyelles labialisées ont absorbé la géminée labiovélaire : *oi, düi.*

Aux personnes faibles, [ww] avait arrondi en *ü* l'*i* des désinences *-isti, -imus, -istis.* En définitive, l'ancien français présentait au XIIe s. les deux types :

> ***oi, oüs, out, oümes, oüstes, ourent düi, deüs, düt, deümes, deüstes, dürent.***

Sur le second modèle se conjuguaient encore les passés anciens : *jüi* (lat. *jacui*), *chüi* (**cadui* pour *cecidi*), *estüi* (**stetui* pour *steti*), *nüi* (*nocui*), *conüi* (**connovui* pour *cognovi*).

Les troisièmes personnes *out* et *ourent* étaient concurrencées par *ot* et *orent,* expliqués

— soit par l'emploi proclitique du verbe *avoir,*

— soit par l'analogie de *füi / füt / fûrent.*

On fit de même *sot, plot, pot, sorent, plorent, porent.*

En français central, les formes faibles du type *oi* étaient semblables à celles du type *düi* (*eüs, eümes, eüstes*) par une conservation ou une réfection dont l'origine est sans doute à chercher dans le passé d'avoir influencé par le participe *eü,* régulièrement issu de **habūtum.*

La chute de l'*e* devant *ü* s'est produite pour le type *dui* avant l'époque de l'amuïssement phonétique régulier *(armeüre > armüre),* par analogie avec la conjugaison de *fui* ou du type faible en *-u(i),* comme *valui ;* plus tardive pour le type en *oi,* elle était en tout cas accomplie avant le XVe s.

Cependant, sous l'influence de *fui,* les formes fortes du type *oi* remplacèrent *o* par *ü* (dès le XIIe s. en anglo-normand).

Enfin, l'*i* final des premières personnes comme *oï* et *düi* commença à disparaître vers la fin du XIIe s., sans doute en fonction d'un parallélisme avec les types comme *dormi / dormit / dormirent.* Les paradigmes modernes étaient ainsi réalisés.

Au cours de cet historique des formes du passé simple, nous avons mentionné maintes réfections et nous en avons passé beaucoup d'autres sous silence. Cependant, il en est une qu'on ne peut omettre de signaler parce qu'elle toucha les verbes du 1er groupe et se répandit jusque dans la langue littéraire. Les premiers cas observés sont dialectaux et remontent au XIIIe s. : anglo-normand *parlirent* pour *parlèrent,* picard *s'arrestit,* bourguignon *trovit,* lyonnais *aidit.* Au XVe s., plusieurs exemples s'en relèvent dans la langue littéraire, plus encore au XVIe s., principalement dans les chansons. Les grammairiens signalent et condamnent cet usage, tenu pour parisien, populaire ou paysan. Marot le fit en forme d'épigramme :

> *Collin **s'en allit** au Lendit*
> *Où n'**achetit** ni ne **vendit,***
> *Mais seulement, à ce qu'on dict,*
> ***Derobit** une jument noire.*
> *La raison qu'on ne le **penda***
> *Fut que soudain il **responda***
> *Que jamais autre il n' **entenda***
> *Sinon que de la mener boire.*

Les passés du premier groupe en *-i* se sont maintenus au siècle suivant, et Mlle de Gournay, en 1627, les dit communs chez les « mignards » de la Cour.

Ils répondaient à un besoin de simplification du tiroir le plus complexe de la conjugaison française ; leur succès en eût peut-être permis la survie, mais sans doute étaient-ils déjà mourants :

l'hésitation serait alors un signe de l'ignorance de ce tiroir chez le Français moyen dès le XVIe s.

II. Passés composés.

Le passé composé et le passé antérieur appartiennent au système des formes composées à valeur aspectuelle, dont l'histoire est faite à l'article spécial AUXILIAIRES.

La loi de composition étant récursive, le passé composé engendre automatiquement le passé surcomposé.

HISTOIRE DES EMPLOIS

Les stoïciens distinguaient trois passés : l'imparfait (inachevé), l'aoriste (indéterminé), le parfait (achevé). Varron, adaptant leur analyse à la langue latine, groupait les deux derniers dans la catégorie du *praeteritum perfectum* (passé révolu) opposé au *praeteritum imperfectum* (origine du terme *imparfait*). Au VIe s., Priscien, conservant ces termes, observait que le prétérit latin cumule les fonctions d'aoriste et de parfait présent, *feci* signifiant à la fois ἐποίησα et πεποίηκα. C'était, formulée quatorze siècles d'avance, l'analyse des linguistes modernes (par ex. Jean Perrot dans la *Revue des langues romanes ;* V. CONJUGAISON, art. spécial). L'emploi concurrent du passé périphrastique à valeur d'accompli nettement marquée *(venutus sum, scriptum habeo)* a favorisé l'élimination des emplois perfectifs du parfait, limitant ce temps à la valeur aoristique, qu'exprime mieux le terme de *prétérit* ou de *passé* que celui de *parfait.*

À l'**aube de la littérature** française, le passé simple s'opposait à l'imparfait dans les conditions définies à l'article spécial IMPARFAIT ; aspect tensif des deux côtés,

mais vue sécante à l'imparfait, non sécante au passé simple :

> *La ou il* ***erent*** *en cel gaut,*
> ***Trova*** *Tristan l'arc*
> *Qui-ne-faut*
> [Pendant qu'ils étaient dans cette forêt,
> Tristan inventa l'arc Infaillible]
> (Béroul).

L'opposition, héritée du latin, était très menacée par l'emploi « atypique » du passé simple avec des verbes de sens non conclusif exprimant un état durable :

> *Icele dame* ***ot*** *non* [avait pour nom] *Biautés...*
> *En li* ***ot*** [il y avait] *maintes bonnes teches* [qualités]
> *Et ne* ***fu*** *oscure, ne brune,*
> *Ains* ***fu*** *clere comme la lune...*
> *Tendre* ***ot*** *la char comme rousee...*
> (Guillaume de Lorris, *le Roman de la Rose*).

On lit à l'article spécial IMPARFAIT comment cet emploi disparut en moyen français.

Il n'est pas moins difficile de tracer une frontière entre les emplois anciens des trois temps que les grammairiens du XIIIe s. donnaient pour les équivalents du *praeteritum perfectum* latin : passé simple, passé composé, passé antérieur.

Selon Lucien Foulet (*la Disparition du prétérit,* dans *Romania* 46, 1920), le passé simple, entre le XIIe et le XVIe s., a été éliminé de l'usage oral par le passé composé, dont la valeur primitive de parfait s'était doublée, comme il était arrivé au parfait latin, d'une valeur de prétérit :

« Un emploi, né dans la langue familière, évité longtemps par la langue de la prose et le parler soigné des gens cultivés, puis accueilli timidement au XIVe s. par la langue de la conversation relevée, se répand de plus en plus au XVe s., où il se montre fréquemment dans des textes non littéraires, pour triompher enfin au XVIe au point de pénétrer dans la littérature. »

Frederike Stefenelli-Fürst (*Die Tempora der Vergangenheit in der Chanson de geste,* 1966) montre que dans les récits des chansons de geste le **passé simple** apparaît en règle générale quand la référence au passé est exprimée par un complément de temps :

> *Une bataille lur livrat le jur* [ce jour-là] *pesme* [funeste] (*la Chanson de Roland,* 813).

> *Li quens Rollant li* ***trenchat*** *ier le poign* (*ibid.,* 2701).

La règle est aussi bien observée si le fait s'est passé le jour même :

> *Kar hoi* [aujourd'hui] *matin vos vi plurer des oilz !* (*ibid.,* 3629).

Le passé simple apparaît presque en règle absolue quand il est question d'un personnage mort :

> ***Sis as*** *en la chaiere ou* ***sist*** *meïsmes Deus*

[Tu t'es assis sur la chaise où Jésus lui-même s'assit] *(le Pèlerinage de Charlemagne).*

Cette règle s'applique bien entendu dans tous les récits de l'histoire sainte, sans qu'il faille nécessairement supposer, avec M. Sandmann (*Tempora der Erzählung im Altfranzösischen,* dans *Vox Romanica,* 1957), une valeur emphatique du passé simple — peu compatible avec son emploi usuel dans les récits du dialogue.

L'adverbe de temps *onques* (= un jour quelconque) entraîne automatiquement le passé simple :

> ***Unc ne vi*** *gent ki si fust cumbatant* (*la Chanson de Roland,* 3516).

> ***Fustes*** *vus* ***unques*** *baptizié ne levé ? (la Chanson de Guillaume).*

L'adverbe *mar(e)* [= pour ton / son / etc., malheur] l'exige aussi, vraisemblablement parce qu'il remonte à *mala hora* (à la mauvaise heure), complément datant :

> *Carles li magnes* ***mar*** *vos* ***laissat*** *as porz* (*la Chanson de Roland,* 1949).

Le « repérage absolu » étant souvent préféré en ancien français au « repérage relatif » (v. CONCORDANCE, art. spécial), le passé simple s'y rencontre souvent là où le français moderne emploierait le plus-que-parfait :

> *Dis blanches mules fist amener Marsilies Que li* ***tramist*** [= avait envoyées] *li reis de Suatilie* (*ibid.,* 89).

Le **passé composé** rapporte l'action passée à son effet présent :

> *Le destre poign* ***ad perdut,*** *n'en a mie* (*ibid.,* 2719).

Dans *la Chanson de Guillaume,* le verbe *perdre,* en raison de son sens, est toujours au passé composé, sauf dans deux vers où le précède un complément de date :

> ***Cel jur perdi*** *Roher, un mien fedeil.*

Dans les poèmes épiques, le passé simple est toujours plus fréquent que le passé composé, et l'écart est plus grand dans le récit que dans le dialogue. Voici, d'après F. Stefenelli-Fürst, le nombre de passés simples pour un passé composé dans quatre poèmes :

	RÉCIT SUIVI	DISCOURS DIRECT
Le Pèlerinage de Charlemagne	7,3	2,6
La Chanson de Guillaume	4,5	1,5
Floovant	3,9	1,3
Les Enfances Guillaume.......................	2,1	1,4

Ces chiffres vérifient l'opposition originelle d'un passé **historique** *(vint)* et d'un passé **vécu** *(est venu).*

L'analyse du discours direct livre des effets de sens identiques à ceux qu'on observe dans la littérature moderne :

> *Set mile* ***fumes*** *de chevalers armez.*
> *De tuz icels ne m'****est*** *un seul* ***remés*** [resté].

Les sept mille chevaliers sont sans lien avec le présent, puisqu'il n'en reste plus un en vie.

> *Mais d'une chose suix griez et ireiz,*
> *D'un brun bauçant* [cheval pie] *ke ci m'* ***est eschapeiz***
> *Ke je* ***cuida*** [pensai] *Orable remener (les Enfances Guillaume).*

L'état de contrariété où se trouve Guillaume est lié au fait que le cheval s'est échappé ; la pensée de le ramener à Orable est plus ancienne, et bien coupée de la situation présente.

Très souvent le passé composé relie le présent non à une, mais à plusieurs actions passées ; on peut dire qu'il a la valeur sommative :

> *Mais tun conseil en dei jo creire ben :*
> ***En plusurs lius*** *m'****ad eu*** *mult grant mester*
> [En beaucoup d'occasions il m'a été d'une grande utilité]
> *(la Chanson de Guillaume).*

Aussi est-il fréquent dans les précisions numériques :

> *Plus de vint mile* ***ai tué*** *de faus Turs (le Charroi de Nîmes).*

Dans le récit, le passé composé est souvent à considérer comme un présent de narration accompli :

> *Mult fierement chevalchet l'emperere.*
> *Il est darere* [derrière] *od* [avec] *cele gent barbée,*
> *Desur lur bronies lur barbes* ***unt getees*** (*la Chanson de Roland,* 3316-18).

Le passé *unt getees* montre les barbes sur les cuirasses ; il a le même aspect que la périphrase *est culchet* dans le vers suivant :

> *Quant il se drecet, li soleilz* ***est culchet*** (*ibid.,* 2481).

Le passé composé, en ancien français, reste interprétable en fonction de la valeur propre du participe passé (v. PARTI-

CIPE, art. spécial) ; dans le *Lai de Lanval*, les vers suivants :

> *N'i a un seul qui n'* ***ait jugié***
> *Que Lanval* ***a*** *tot* ***desreinié***

doivent être traduits au présent : « Il n'y en a pas un seul qui ne juge que pour Lanval tout est justifié. »

Dans certains contextes, fait accompli équivaut à fait antérieur :

> *Tant* ***ad seinet*** *li oil li sunt trublet*
> [Il a tant saigné que ses yeux sont troublés]
> (*la Chanson de Roland,* 1991),

et le passé composé en vient à exprimer l'antériorité même en rapport avec un passé simple :

> *Et Floovam jura, quant* ***s'est agenoilliez*** *(Floovant),*

ou avec un futur :

> *Jol vu dirrai quant tu me l'****as demandé*** *(la Chanson de Guillaume).*

Au sens antérieur non plus qu'au sens de présent accompli, le passé composé ne peut être remplacé par un passé simple. Mais il est bien des cas où les deux tiroirs paraissent également possibles. Quand Roland accepte de commander l'arrière-garde, ses amis viennent à ses côtés : le verbe est au présent *(vient)* pour Olivier, au passé simple *(vint i)* pour Gerin, Gerier, Oton, Bérenger, Astor, Anseïs, Gérard de Roussillon, puis au passé composé *(venuz i est)* pour Gaifier ; un souci de variété explique seul ce changement.

Les dénombrements de F. Stefenelli-Fürst révèlent cependant quelques facteurs de choix : le passé composé figure souvent au début des laisses, où le verbe rappelle des faits énoncés à la fin de la laisse précédente ou qui se sont passés entre les deux laisses ; c'est encore le présent accompli. Sa fréquence double avec des verbes dénotant un mouvement rapide *(monter, saillir, descendre, avaler, dévaler, issir, entrer, aler, se tourner, voler, venir...)* ; c'est l'emploi « dynamique » montrant l'action aussitôt faite que dite :

> *Voit le li rois, encontre s'est levé*
> *(le Charroi de Nîmes).*

Enfin, ce n'est pas par hasard que dans les décasyllabes coupés 4 + 6, le passé composé figure beaucoup plus souvent dans la seconde partie du vers, plus propre à contenir ses deux éléments.

Le caractère artificiel de l'alternance passé simple/passé composé dans les vers est encore démontré par le fait que les récits en prose en sont exempts, sauf dans le discours direct. Chaque temps y est employé dans les conditions que justifie sa valeur systématique (mis à part le passé simple « atypique ») :

> *Quant la reïne* ***sot*** *que li freres Lancelot et si cousin estoient venu, ele* ***fist*** *Boort devant lui* [= elle] *venir, si li* ***dist :*** *« Boorz,* ***avez*** *vos* ***esté*** *a cele assemblee ? »* (*la Mort le roi Artu,* 34).

Le **passé antérieur** était très employé en ancien français ; il apparaît souvent dans des contextes où, n'exprimant aucune antériorité, il équivaut au passé simple :

> *Cel jor i fu Looïs alevez Et la corone mise desus l'altel :*
> *Li reis ses pere li* [la lui] ***ot*** *le jor* [ce jour-là] ***doné*** (*le Couronnement de Louis,* 46-48).

Le passé antérieur *ot doné* est le pendant actif exact des passés passifs *fu alevez* (fut élevé), *fu mise* (fut mise) ; il faut le traduire par *donna.*

> *Au mein* [matin], *quant fu cler li solex,*
> *La roïne* ***se fu levee*** [= se leva],
> *Bien vestue et bien conraee,*
> *Et ses dui filles ensement* [également]
> (*le Roman de Thèbes,* 4038-41).

Après le XIII^e s., son emploi se restreindra dans les conditions exposées à propos du plus-que-parfait (p. 2550-51) selon les analyses de Robert Martin et Charles Muller.

Sur l'emploi des temps en **moyen français,** on dispose de deux études également suggestives par la rigueur des dépouillements et la finesse de l'analyse : *Temps et aspect,* de Robert Martin (1971), est une enquête sur les temps du récit, principalement chez les historiens et les romanciers des XIV^e et XV^e s. ; *le Système de l'indicatif en moyen français,* de Marc Wilmet (1970), analyse les farces, sotties et moralités françaises des XV^e et XVI^e s.

Le tableau ci-dessous est emprunté au premier ; il ne fait état que des emplois narratifs des temps (noter que les pourcentages du français moderne concernent seulement la langue des journaux) :

	ANCIEN FRANÇAIS	MOYEN FRANÇAIS	FRANÇAIS MODERNE
Passé simple	45,17	47,11	16,57
Imparfait	17,61	23,54	20,96
Présent historique	20,03	12,07	6,48
Passé composé	5,06	7,74	46,91
Passé antérieur	3,45	1,78	0,08
Plus-que-parfait	4,62	4,79	8,14
Conditionnel	2,88	2,20	0,74
Conditionnel passé	0,07	0,07	0,02
Futur historique	1,11	0,70	0,10

Au second est emprunté le tableau suivant, qui fait état des précisions temporelles accompagnant le verbe (en moyen français) :

	PASSÉS SIMPLES	PASSÉS COMPOSÉS
Passés non déterminés	557	1 485
Passés déterminés	621	413
	1 178	1 898

De quoi l'auteur conclut « en première et assez grossière estimation » :

1° que le passé simple reste par excellence le tiroir de la narration pure ;

2° que le passé composé exprime généralement le passé dans la perspective du temps présent.

Ces dénombrements justifient — pour l'époque concernée — les noms de *prétérit défini* et *prétérit indéfini* donnés respectivement au passé simple et au passé composé par Palsgrave en 1530.

Une étude distributionnelle groupant différents types de compléments apporte des enseignements précieux dans le débat depuis longtemps instauré sur la **« loi des vingt-quatre heures »,** qu'énonça, le premier, Henri Estienne :

« Quand nous disons, *J'ay parlé à luy, et luy ay faict response,* cela s'entend avoir esté faict ce jour là ; mais quand on dit, *Je parlay à luy, et lui fei response,* cecy ne s'entend point avoir esté faict ce jour mesme auquel on raconte ceci, mais auparavant, sans qu'on puisse juger combien de temps est passé depuis » (*Traicté de la conformité du langage françois avec le grec,* 1569).

Mais Estienne témoigne, deux pages plus loin, que le passé composé n'est pas du tout incapable d'exprimer des faits aussi anciens qu'on le veut. Il mentionne aussi l'effet de rapidité que peut produire ce temps dans des tours comme : *Si on le fasche, il a aussitôt donné un coup de dague.* En somme, Estienne connaît parfaitement les possibilités du passé composé et ne lui assigne point de limites ; ne va-t-il pas jusqu'à dire qu'il était ridicule d'employer le passé simple hors de saison et qu'on pouvait presque toujours le remplacer par le passé composé ? Dès cette époque, le passé simple paraît n'avoir conservé qu'un petit domaine, que les grammairiens s'évertueront à circonscrire dans ce siècle et dans les suivants.

Il ressort des statistiques de Marc Wilmet que le passé simple était obligatoire avec *hier* et *avant-hier,* rare avec *aujourd'huy* (mais non avec l'archaïque *huy*), et que le passé composé l'évinçait complètement avec *maintenant, tantost, ce matin ;* la durée de la période considérée n'influait pas sur le choix : le passé composé s'associait aussi bien à *cette semaine, cet hiver, cet été, cette année,* le passé simple à *l'autre jour, la semaine dernière, l'année passée, il y a trois jours, onze semaines, cinq ans, plus de soixante ans.*

Ces conditions contextuelles ne coïncident pas exactement avec celles de

l'époque moderne, connues par la thèse d'Arne Klum, où les adverbes comme *hier* et *l'autre jour* requièrent le passé composé ; l'évolution s'explique par la substitution au système ancien, où un passé simple sans aoriste concurrent était employé en relation avec toute date passée, du système littéraire moderne, où le passé composé, aoriste ou parfait, embrasse toute époque dont la désignation est centrée sur le présent du locuteur.

Il est fort possible que la règle des vingt-quatre heures ait été une réalité provinciale ou populaire dans l'usage du XVIe et du XVIIe s. Claude Régnier, dans un article des *Mélanges Charles Rostaing* (*Passé simple, passé composé, passé surcomposé dans les parlers du Morvan,* 1974), montre qu'elle est rigoureusement appliquée de nos jours par des patoisants de Château-Chinon et de Brazey-enMorvan. Mais d'autres parlers appliquent la règle de la **période entièrement écoulée :** en wallon, selon Louis Remacle, le passé composé est obligatoire quand le temps dans lequel se place l'action n'est pas totalement écoulé, par exemple après les indications comme *aujourd'hui, cette semaine, cette année,* ou quand l'action a un rapport quelconque avec le présent. Ces conditions paraissent identiques à celles que Marc Wilmet formule pour le moyen français.

Les grammairiens du XVIIe s. ont d'abord tenté d'imposer, à l'exemple d'Estienne, la loi des vingt-quatre heures : c'est la règle de Maupas (1607) et d'Oudin (1632) ; c'est encore la position d'Arnauld et Lancelot (*Grammaire de Port-Royal,* 1660), qui nomment *prétérit défini* le passé composé, et *prétérit indéfini* le passé simple, et interdisent absolument d'écrire *j'écrivis ce matin* ou *cette nuit,* et *j'ai écrit hier.*

Mme Y. Galet rappelle dans un article de *Langue française* (févr. 1974) quels reproches encourut Corneille de la part de l'Académie pour avoir relaté au passé simple des faits de la journée même, comme le duel du Cid, le combat des Maures ; le poète corrigea dans les rééditions de sa pièce onze passés simples, remplacés par des présents narratifs ou des passés composés, mais en conserva d'autres, que le mètre ou le sens lui semblait réclamer, par exemple :

> *Viens baiser cette joue, et reconnais la place*
> *Où **fut empreint** l'affront que ton courage efface* (III, VI).

Cet affront n'a plus de lien avec le présent (cf. H. R. Saunders, *Il fut un temps. Le passé défini au théâtre classique,* dans *le Français moderne,* janv. 1966). Les conditions contextuelles du choix entre les deux passés, établies par Y. Galet à partir de textes du XVIIe s. (principalement des pièces en vers et en prose, et des lettres de Mme de Sévigné), sont conformes à celles du moyen français indiquées plus haut.

La règle des vingt-quatre heures cadrant mal avec les faits, les grammairiens du XVIIIe s. lui substituèrent la règle de la période entièrement écoulée (Régnier-Desmarais, Dangeau). En réalité, à cette époque et sans doute avant, le passé simple n'avait plus cours dans la conversation. Il n'était qu'un héritage littéraire entretenu par les écrivains, qui lui trouvaient dès lors (et dès longtemps) les avantages qu'ils lui trouvent encore de nos jours, et qui n'observaient empiriquement plus d'autre règle que celle définie au début de cet article : le passé simple quand le contexte donne un repère passé, le passé composé quand l'événement est relié au présent. Cette règle est celle qu'observe aujourd'hui la langue d'oc, où le passé simple est très vivant :

« Un académicien français d'aujourd'hui dira et même écrira : *Ma jument noire ?... Je l'ai vendue.* Il dira aussi : *Je l'ai vendue le 18 octobre, à la foire de Sévérac.* Le berger de chez nous marquera la différence de temps ; il dira : *Moun éga negra ?... l'ai venduda,* mais il dira : *la vendèri lo 18 d'octobre* » (Paul Gayraud, *lo Senhal,* n° 4, 1973).

C'est aussi la règle définie par l'Académie espagnole, distinguant *(Gramatica de la lengua castellana) :*

— *España **ha producido** grandes hombres* [l'Espagne a produit de grands hommes] ;

— *En el siglo* XVI, ***produjo** España grandes hombres* [... produisit...].

On s'est beaucoup interrogé sur les causes de la disparition du passé simple en français commun. Lucien Foulet — on l'a vu — l'attribuait à la valeur aoristique prise vers le XVe s. par le passé composé, concurrençant par là le passé simple. Cause nécessaire, mais non suffisante, puisque les deux passés sont conservés dans des parlers lorrains, normands, wallons, bourguignons, méridionaux. La cause déterminante a dû être la complexité morphologique des paradigmes et le fait qu'ils conservent un radical de perfectum latin éliminé de tout le reste de la conjugaison, sauf au subjonctif imparfait (lui-même en voie de disparition) ; les parlers qui ont conservé le passé simple en ont simplifié les terminaisons et normalisé les radicaux. Pourquoi le français ne l'a-t-il pas fait ? L'histoire des formes a montré qu'une forte tendance existait en français commun aux XVIe et XVIIe s. à généraliser le paradigme faible de *dormi ;* la tentative a fait long feu parce que le français à cette époque, langue exclusive non seulement de la monarchie, mais de la littérature française de la Picardie au Béarn, se vit régenté par tous ceux — grammairiens, écrivains, imprimeurs — qui l'exploitaient pour leur fortune, leur gloire ou leur idéal :

« Au XVIIe s., le français n'est pas le parler de l'Île-de-France normalisé ; c'est une langue littéraire, et la langue d'une société raffinée, qui s'est imposée parce qu'elle était la langue de l'Administration. Le nombre de gens parlant français au XVIIe s. devait être restreint. Il était impensable pour cette élite, un peu artificielle, d'achever la simplification des formes du passé simple ; les grands changements qui ont modifié notre langue sont antérieurs au XVIIe s. » (Cl. Régnier, article cité).

Ce temps, dont ils défendaient les formes contre les barbarismes de toute provenance, les régents de la langue, eux-mêmes bilingues, en définirent la valeur selon l'usage qu'ils en faisaient dans leurs campagnes : de là ces règles des « vingt-quatre heures » et de la « période écoulée », auxquelles survit, dans l'usage littéraire moderne, la valeur première qu'observait en 1200 le maréchal de Villehardouin.

Pour l'écrivain moderne, ce tiroir reste précieux. Concurrencé depuis neuf siècles sans grand succès par le passé composé, que ses emplois de parfait empêchent de décoller du présent, il est peu menacé par l'imparfait narratif, création de la langue littéraire, trop assujetti aux déterminations contextuelles. Ce passé simple, qui donne au français écrit une richesse d'expression ignorée des langues germaniques voisines, semble avoir été perdu en français parlé par l'excès même du conservatisme formel que la conscience de ses avantages fonctionnels inspira aux classes écrivantes.

3. passé [pαse] prép. (part. passé de *passer,* employé comme prép. ; fin du XII s., *Moniage Guillaume*). Après, au-delà de (dans l'espace ou dans le temps) : *Passé la poste, vous tournerez à gauche. Aussitôt passé la place du Palais-Royal, Mme Corbellier corna au mécanicien* (M. Prévost). *Tous les jours, nous nous y mettons et travaillons jusqu'à passé onze heures* (Gide). *Vous ayant attendu jusque passé l'heure* (Romains). *Passé midi, je ne serai plus chez moi.*

passe-avant [pasavɑ̃] n. m. invar. Autre forme de PASSAVANT.

passe-balle [pαsbal] n. m. (de *passe-* 4 et de *balle* 1 ; 1701, Furetière). *Vx.* Instrument qui servait à vérifier le calibre des balles : *On apporta les passe-balles, bien qu'il fût un peu tard pour vérifier les calibres* (Hugo).

passe-bande [pαsbɑ̃d] adj. invar. (de *passe-* 4 et de *bande* 1 ; 1948, P. Devaux).

Filtre passe-bande, filtre électrique qui, sur un récepteur radioélectrique, ne laisse passer qu'une certaine bande de fréquences, s'opposant au passage de signaux dont la fréquence n'est pas comprise dans la bande considérée.

passe-bouillon [pɑsbujɔ̃] n. m. invar. (de *passe-* 4 et de *bouillon ;* 1903, Larousse). Passoire fine dans laquelle on filtre le bouillon pour en enlever la graisse et les débris.

passe-boules [pɑsbul] n. m. invar. (de *passe-* 4 et du plur. de *boule ;* 1903, Larousse). Jouet constitué par une figure grotesque de carton ou de bois, présentant une bouche largement ouverte, dans laquelle les joueurs, placés à distance, doivent envoyer des boules.

passe-carreau [pɑskaro] n. m. (de *passe-* 4 et de *carreau ;* 1765, *Encyclopédie*). Planche aux extrémités arrondies, que le tailleur place sous un vêtement pour repasser les coutures à l'aide du carreau.

• Pl. *des* PASSE-CARREAUX.

passe-chevron [pɑsʃəvrɔ̃] n. m. (de *passe-* 4 et de *chevron ;* 1963, Larousse). Crochet à pointe dont se servent les couvreurs.

• Pl. *des* PASSE-CHEVRONS.

passe-corde [pɑskɔrd] n. m. (de *passe-* 4 et de *corde ;* 1765, *Encyclopédie*). Outil de bourrelier, à tige cylindrique percée d'un œil à son extrémité, servant à passer les cordes ou les lanières dans les corps épais.

• Pl. *des* PASSE-CORDES.

passe-cordon [pɑskɔrdɔ̃] n. m. (de *passe-* 4 et de *cordon ;* 1842, Mozin). Syn. anc. de PASSE-LACET.

• Pl. *des* PASSE-CORDONS.

passe-couloir [pɑskulwar] n. m. (de *passe-* 4 et de *couloir ;* 1946, Maurois, p. 8). *Vx.* Vêtement sans manches, court et ample, petite cape que l'on pose sur les épaules pour se garantir du froid : *Tiens ! Mets ton passe-couloir, dit Léontine, en posant sur les épaules de Claire la pèlerine de laine tricotée* (Maurois).

• Pl. *des* PASSE-COULOIRS.

passe-coupe [pɑskup] n. m. invar. (de *passe-* 4 et de *coupe* 2 ; 1875, Larousse). Opération exécutée par les tricheurs aux cartes, et qui consiste, pour le donneur, à annuler la coupe en faisant passer adroitement le paquet inférieur sur le paquet supérieur.

passe-crassane [pɑskrasan] n. f. invar. (de *passe-* 4 et de *crassane ;* 1875, Larousse). Variété de poire d'hiver.

passe-debout [pɑsdəbu] n. m. invar. (de *passe-* 4 et de *debout ;* 1723, Savary des Bruslons). *Vx.* Sorte de passavant qu'on délivrait à l'entrée des villes, pour que les marchandises en transit, ou séjournant moins de vingt-quatre heures, n'eussent pas à supporter de droits d'octroi : *Les vieilles qui n'ont pas vendu leur cresson auraient droit pour le remporter à un passe-debout* (Giraudoux).

passe-dix [pɑsdis] n. m. invar. (de *passe-* 4 et de *dix ;* av. 1553, Rabelais). *Vx.* Jeu qui se jouait avec trois dés, et où il fallait dépasser le total de dix points : *On y jouait sur table chaude, et parfois les cornets de passe-dix roulaient des dés sur des enjeux* (Villiers de L'Isle-Adam).

passe-droit [pɑsdrwa] n. m. (de *passe-* 4 et de *droit* 3 ; 1549, R. Estienne, écrit *passedroict,* avec un sens peu sur ; écrit *passe-droit,* au sens 1, v. 1570, Carloix [« licence, tolérance », 1660, Corneille] ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** Faveur qu'on accorde à quelqu'un en lui permettant de ne pas se soumettre à la règle commune, à l'usage établi, etc. : *Bénéficier d'un passe-droit. J'ai les passe-droits en horreur et ne veux profiter de rien que ma valeur n'ait mérité* (Gide). || *Spécialem.* et *vx.* Licence, tolérance : *L'unité de lieu est assez exactement gardée en cette comédie* [« la Suivante »], *avec ce passe-droit toutefois que...* (Corneille). || **2.** *Vx.* Injustice commise à l'endroit de quelqu'un auquel on préfère une personne moins qualifiée : *Il ruminait jour et nuit les passe-droits dont il se prétendait victime...* (Gide).

• Pl. *des* PASSE-DROITS.

• SYN. : **1** *privilège.*

passée [pɑse] n. f. (part. passé fém. substantivé de *passer ;* fin du XIII^e s., Végèce, écrit *pessée* [*passée,* fin du XIV^e s., E. Deschamps], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« endroit où les oiseaux passent », v. 1354, *Modus ;* « chasse que l'on pratique en se postant au lieu de passage habituel de ces oiseaux », 1570, Liébault, 252] ; sens 3, fin du XIV^e s., E. Deschamps [« endroit où le gibier à poil a l'habitude de passer », 1868, Littré] ; sens 4, 1868, Littré ; sens 5-6, 1963, Larousse). **1.** *Vx.* Action de passer dans un lieu, passage : *Le timide berger qu'un éclat de tonnerre | Du vent de sa passée a jeté contre terre* (Tr. L'Hermite). || **2.** *Spécialem.* Passage de certains oiseaux, en particulier de la bécasse, du canard sauvage, lorsqu'ils volent, le soir, vers les lieux où ils trouvent leur nourriture, ou en reviennent à l'aube : *Dans une trouée pâle et bleue, à contre-jour du ciel, une passée de cols-verts* (Béraud). || *Par extens.* Chasse que l'on pratique en se postant au lieu de passage habituel de ces oiseaux : *Faire la passée.* || **3.** Trace laissée par le pied d'une bête sur le sol : *Il regardait par terre en marchant, ici, là, aux passées* (Genevoix). || *Les passées,* les endroits où le gibier à poil a l'habitude de passer : [Les] *bouchures* [...] *où ils relevaient les passées du lièvre* (Chérau). || **4.** Voie que l'on trace avec le faucard, dans les herbes d'une rivière, pour conduire le poisson dans le filet. || **5.** Partie propulsive du passage de bras dans l'eau, dans certaines nages. || **6.** Temps du coup d'aviron pendant l'effort du rameur, entre l'attaque et le dégagé.

• SYN. : **2** *passe ;* **3** *foulée, pied.*

passefiler [pɑsfile] v. tr. (de *passe-* 4 et de *fil ;* 1611, Cotgrave, au part. passé, au sens de « crêpé avec le fer » [en parlant d'un cheveu] ; à l'infin., au sens actuel, 1868, Littré). *Vx.* Raccommoder avec du fil à repriser : *Passefiler des bas.*

passefilure [pɑsfilyr] n. f. (de *passefiler ;* 1868, Littré). *Vx.* Reprise perdue dans l'épaisseur de l'étoffe.

passège n. m. V. PASSAGE 2.

passéger v. tr. V. PASSAGER 2.

passe-grand [pɑsgrɑ̃] n. m. (de *passe-* 4 et de *grand ;* 1589, Havard, comme adj., au sens de « très grand » [en parlant d'un tissu] ; comme n. m., au sens actuel, 1875, Larousse). Nom donné par les mégissiers et les gantiers aux peaux dans lesquelles il est possible de tailler trois paires de gants.

• Pl. *des* PASSE-GRANDS.

passéisme [pɑseism] n. m. (de *passé* 2 ; mars 1952, *la Classe de français*). Attachement au passé, à ses institutions, à ses coutumes, à ses réalisations littéraires, artistiques (souvent péjor.) : *La tendance depuis longtemps dénoncée de notre vie politique et de nos mœurs sociales à la gérontocratie et au mandarinat, notre passéisme, notre immobilisme...* (Th. Maulnier).

• CONTR. : *futurisme, modernisme.*

passéiste [pɑseist] adj. et n. (de *passé* 2 ; 1923, Larousse). Qui est tourné vers le passé, qui souhaite le maintien des traditions et des réalisations du passé et accueille les innovations avec réserve ou hostilité : *Un artiste passéiste.*

◆ adj. (1965, Revel). Se dit de ce qui manifeste une tendance au passéisme : *Des conceptions passéistes en matière d'éducation. Urbanisme passéiste.*

• CONTR. : *futuriste, moderniste.*

passe-lacet [pɑslasɛ] n. m. (de *passe-* 4 et de *lacet ;* 1842, Mozin [*être raide comme un passe-lacet,* 1919, Esnault). Grosse aiguille, avec une pointe obtuse et un chas de forme allongée, dont on se sert pour introduire un lacet dans des œillets, passer un ruban élastique dans un ourlet, etc. (On dit aussi PASSE-CORDON.) || Fig. et pop. *Être raide comme un passe-lacet,* être totalement dépourvu d'argent : *Il est chômeur, raide comme un passe-lacet, et il parle d'aider les autres* (Bourdet).

• Pl. *des* PASSE-LACETS.

passe-lait [pɑslɛ] n. m. invar. (de *passe-* 4 et de *lait ;* 1903, Larousse). Ustensile servant à passer le lait.

passe-main [pasmɛ̃] n. m. (de *passe-* 4 et de *main* ; 1963, Larousse). Syn. de DRAGONNE.
• Pl. *des* PASSE-MAINS.

passement [pasmɑ̃] n. m. (de *passer* ; v. 1196, Ambroise, au sens de « passage, traversée » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, av. 1672, G. Patin). **1.** Ouvrage tissé, tressé, brodé, destiné à servir d'ornement : *Les galons, lacets, cordonnets, houppes, franges, glands, crépines sont des passements.* || **2.** *Spécialem.* Tissu plat et un peu large, mêlé de fils d'or, d'argent, de soie, etc., qu'on applique comme ornement sur des meubles, des sièges, des tentures, des vêtements : *Un simple lit de damas jaune et incarnat, sans clinquant ni passement* (Hugo).

passementer [pasmɑ̃te] v. tr. (de *passement* ; 1542, *Cronique du roy Françoys premier* [299], au sens 1 ; sens 2, 1866, V. Hugo). **1.** Orner de passements ou de garnitures analogues (surtout au part. passé) : *Je n'aurai jamais honte | D'avoir un bel habit brodé, passementé* (Hugo). *Le facteur en blouse bleue passementée de rouge* (Daudet). *Comme la vitrine d'un musée régional l'est par ces curieux ouvrages que les paysannes exécutent et passementent encore dans certaines provinces, notre appartement parisien était décoré par les paroles de Françoise inspirées d'un sentiment traditionnel et local...* (Proust). || **2.** *Fig.* Être disposé en bordure de : *Le safran printanier brodait et passementait un profond tapis de végétation* (Hugo). *Dans les voiles du soir passementés d'or fin* (Baudelaire).

passementerie [pasmɑ̃tri] n. f. (de *passementier* ; 1539, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XXIII, 244], au sens 1 ; sens 2, av. 1861, Scribe ; sens 3, 1669, Widerhold). **1.** Ensemble des ouvrages et articles tissés, tressés ou brodés (galons, cordonnets, franges, glands, etc.) destinés à l'ornementation des meubles et des vêtements : *Cette partie, appelée passementerie d'or et d'argent, comprenait les épaulettes, les dragonnes, les aiguillettes, enfin cette immense quantité de choses brillantes qui scintillaient sur les riches uniformes de l'armée française et sur les habits civils* (Balzac). || **2.** Art de fabriquer ces ouvrages. || **3.** Industrie ou commerce du passementier.

passementier, ère [pasmɑ̃tje, -ɛr] n. (de *passement* ; 1552, Vaganay). Personne qui fabrique ou vend des passements, de la passementerie.

passemèse [pasmɛz] n. f. (ital. *passamezzo,* même sens, de *passo,* pas [lat. *passus,* même sens], et de *mezzo,* moyen [lat. *medius,* qui est au milieu] ; 1621, Oudin, écrit *passemèze* ; *passemèse,* 1690, Furetière). Espèce d'entrée de danse.

passe-montagne [pasmɔ̃taɲ] n. m. (de *passe-* 4 et de *montagne* ; 23 févr. 1868, *le Charivari*). Coiffure chaude, fourrée ou en tricot de laine, qui enveloppe toute la tête et le cou, laissant seulement le visage à découvert : *Un homme gros, en sabots, avec une casquette en passe-montagne* (Vallès). *Son passe-montagne tricoté ne laissant guère voir du visage que quelques touffes de barbe grisonnantes et d'énormes lunettes vertes, bombées en verres de stéréoscope* (Daudet).
• Pl. *des* PASSE-MONTAGNES.

passe-partout [paspartu] n. m. invar. (de *passe-* 4 et de *partout* ; 1564, J. Thierry, au sens de « homme que rien n'arrête » ; sens 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1676, Félibien [« scie sans dents... », 1868, Littré] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie* ; sens 4, 1825, M^me de Genlis, V, 328 [« planche gravée... », 1690, Furetière ; « ornement de bois ou de fonte... », 1762, Acad.] ; sens 5, 1877, Littré). **1.** Clef qui peut ouvrir plusieurs serrures : *Passe-partout de veilleur de nuit. Les clefs deviennent inutiles quand celui qu'on veut empêcher d'entrer peut se servir d'un passe-partout ou d'une pince-monseigneur* (Proust). [On dit aussi PASSE, par abrév.] || **2.** Grande scie à bois, formée d'une lame large, sans monture, munie d'une poignée à chaque extrémité et dont l'emploi exige deux hommes : *Ils maniaient le passe-partout dont les dents mordaient le bois frais* (Pourrat). || Scie sans dents employée pour débiter les pierres dures, le marbre. || **3.** Ciseau à froid dont se servent les fendeurs dans les ardoisières. || **4.** Cadre de carton à l'intérieur duquel on peut glisser un dessin, une estampe, une photographie, une inscription de même format : *Curiosités de toutes sortes, plâtres, moulages, esquisses, copies, passe-partout remplis de gravures* (Gautier). || Planche gravée, dont le centre est évidé pour recevoir une autre planche, à laquelle la première sert de bordure. || Ornement de bois ou de fonte destiné à encadrer un caractère d'imprimerie. || **5.** Brosse de boulanger.
◆ adj. et n. m. invar. (1935, J. Romains). *Fig.* Qui peut servir indifféremment à toutes sortes d'usages ; qui convient partout : *L'adjectif passe-partout, le mot standard* (D. Amiel).

passe-passe [paspas] n. m. invar. (redoublement de l'impér. du v. *passer* [avec, sous-entendu, le terme *muscade* ou un mot analogue] ; v. 1420, *Passion d'Arras,* écrit *passe-passe* ; *tour de passe-passe,* 1530, Palsgrave, 833 [au fig., fin du XVI^e s., Brantôme]). *Tour de passe-passe,* tour d'escamotage exécuté par les prestidigitateurs : *Et ce serait la meilleure des leçons de choses, si le maître d'école était capable de faire quelque beau tour de passe-passe* (Alain) ; au *fig.,* tromperie adroite, astucieuse : *« La spécialité de Monsieur n'est-elle pas de composer des vins meilleurs que les vins naturels ! » murmura [...] Barbedor à l'oreille de son maître [...]. Tout n'était en effet que tours de passe-passe et sorcellerie dans la vie du vieillard* (Jouhandeau).

passe-pied [paspje] n. m. (de *passe-* 4 et de *pied* ; 1532, Matignon [32], écrit *passe-pyés* [*passe-pied,* v. 1534, B. Des Périers], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1691, Ozanam ; sens II, 1955, *FEW,* VII, 723 *b*).

I. 1. Danse vive et légère, à trois temps, plus rapide que le menuet : *Après le dîner, MM. de Locmaria et Coëtlogon dansèrent avec deux Bretonnes des passe-pieds merveilleux* (Sévigné). || **2.** Composition instrumentale dans le tempo et le caractère de cette danse.

II. Passage entre deux planches dans un jardin.
• Pl. *des* PASSE-PIEDS.

passe-pierre [paspjɛr] n. f. (de *passe-* 4 et de *pierre* ; 1664, *Tarif général des droits des sorties et entrées,* 86). Syn. de PERCE-PIERRE.
• Pl. *des* PASSE-PIERRES.

passe-plat [paspla] n. m. (de *passe-* 4 et de *plat,* n. m. ; v. 1950). Ouverture, souvent munie d'une tablette, pratiquée dans une cloison, entre une cuisine et une salle à manger ou une salle de restaurant, pour passer les plats directement au serveur.
• Pl. *des* PASSE-PLATS.

passepoil [paspwal] n. m. (de *passe-* 4 et de *poil* ; 1603, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1834, Stendhal). **1.** Bande de tissu ou de cuir prise en double dans une couture, pour former une garniture en relief : *Poches à passepoil.* || **2.** *Spécialem.* Liséré de couleur qui borde les coutures de l'uniforme de certaines armes, dont il constitue un signe distinctif : *Anciens chasseurs à pied, guenilleux, mais prêts à tout pour la reconquête du passepoil jonquille* (Perret).

passepoiler [paspwale] v. tr. (de *passepoil* ; 1907, Larousse). Garnir, border d'un passepoil (surtout au part. passé) : *Boutonnière passepoilée.*

passeport [paspɔr] n. m. (de *passe-* 4 et de *port* ; 1420, *Registres consulaires de la ville de Lyon* [281], au sens de « certificat des autorités pour la libre circulation des marchandises » ; sens 1, début du XVI^e s. [*demander... ses passeports,* 1868, Littré] ; sens 2, 1666, Jal ; sens 3, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). **1.** Document administratif délivré aux ressortissants d'un État et destiné à établir leur nationalité et leur identité, principalement au passage des frontières : *Depuis quand faut-il un passeport pour aller de Bordeaux à Saintes ?* (Henriot). || *Demander, recevoir ses passeports,* en parlant d'un ambassadeur, solliciter ou se voir imposer son départ du poste où il est accrédité, en cas de difficultés diplomatiques. || **2.** Pièce remplaçant le congé pour les navires étrangers, et consta-

tant le versement des droits de navigation. || **3.** *Fig.* et *littér.* Ce qui facilite à quelqu'un une démarche ou lui sert de caution : *La recommandation du ministre est pour lui un précieux passeport. N'ai-je pas entendu dix fois des domestiques imbéciles m'affubler, en m'annonçant, de leur sotte particule ? C'était le passeport, la lettre de crédit du roturier présomptueux* (Nodier). *Sa misère et sa honte lui servirent* [à la Langouste] *de passeport pour entrer au Ciel...* (Aymé).

passe-purée [pɑspyre] n. m. invar. (de *passe-* 4 et de *purée ;* 1903, Larousse). Syn. de PRESSE-PURÉE.

passer [pɑse] v. intr., v. d'état, v. tr., **se passer** v. pr. (lat. pop. **passare,* traverser, passer, du lat. class. *passus,* pas [v. PAS 1] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis* [v., ci-dessous, v. intr., § A, n. 1, etc.]).

■ « PASSER », VERBE INTRANSITIF

• A : sens 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (en parlant du gibier, début du XX^e s. ; *passer devant,* 1671, Molière ; *passer outre,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *passer sur son adversaire,* av. 1679, Retz ; *passer à la bande, à la poupe,* 1868, Littré ; *passer au vent,* 1691, Ozanam [*...sous le vent,* 1875, Larousse] ; *passer sous une voiture,* début du XX^e s. ; *passer sur le corps de quelqu'un,* au fig., av. 1799, Marmontel [*...sur le ventre...,* 1669, A. J. Montfleury]) ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes (*il passera de l'eau sous le pont,* au fig., 1640, Oudin) ; sens 3, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (aussi *passer par* [en parlant de choses, 1642, Corneille] ; *ne faire que passer,* 1689, Racine ; *en passant,* 1666, Molière [au fig., 1665, La Fontaine]) ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1669, Racine ; sens 6, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (*laisser passer quelqu'un,* 1830, Stendhal ; *passer par-dessus bord,* XX^e s.) ; sens 7, 1690, Furetière (« ...traverser un filtre, un tamis... », 1877, Zola ; en parlant des aliments, 14 nov. 1776, d'Alembert) ; sens 8, av. 1650, Descartes (sans la prép. *de,* 1580, Montaigne ; en parlant d'un passage durable, 1721, Montesquieu ; en parlant d'un départ pour une destination inconnue, av. 1857, Musset [fam., pour un objet, XX^e s.]) ; sens 9, 1963, Larousse ; sens 10, 1810, M^me de Genlis, I, 392. — B : sens I, 1, XX^e s. ; sens I, 2, 1835, Acad. (aussi « comparaître... devant un tribunal » [en parlant d'une affaire juridique, v. 1283, Beaumanoir] ; *passer à la casserole,* 1962, Robert ; *passer aux ordres,* 1962, *Études de linguistique appliquée,* p. 48 ; *passer par une personne, par un organisme,* etc., 1903, Loti ; *passer en revue,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné) ; sens I, 3, 1694, Acad. ; sens I, 4, 1690, Furetière (*main qui passe,* 1868, Littré [*donne qui passe,* 1875, Larousse]) ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, XX^e s. ; sens II, 3, 1875, Larousse (impers., XX^e s.) ; sens II, 4, av. 1863, Vigny (*passer par la tête, dans l'esprit,* av. 1673, Molière [impers., 1741, Marivaux] ; *passer de la tête,* 1669, Molière) ; sens II, 5, v. 1360, Froissart (*laisser passer,*« ...tolérer », 1538, R. Estienne [« omettre de relever... », 1690, Furetière] ; *passe* [*encore*], 1580, Montaigne ; *passe pour* et un non, 1633, Corneille [*passe encore de* et l'infinitif, 1678, La Fontaine]) ; sens II, 6, 1675, M^me de Sévigné (*passer de bouche en bouche,* av. 1742, Massillon ; *passer à la postérité,* av. 1778, J.-J. Rousseau) ; sens II, 7, 1640, d'après Richelet, 1680 ; sens II, 8, 1844, Balzac (aussi *y passer*) ; sens III, 1835, Acad. (*passer avant quelqu'un, avant quelque chose ; passer après quelqu'un* ou *quelque chose,* av. 1865, Proudhon ; *passer après, au second rang,* XX^e s. ; *passer outre* [*à quelque chose*], av. 1951, A. Gide [en droit, 1549, R. Estienne] ; *passer sur quelque chose,*« ...ne pas s'appesantir sur », 1553, *Bible Gérard* [aussi « considérer comme négligeable » ; « considérer avec indulgence... », 1666, Molière] ; *passons !,* 1644, Corneille ; *passer par-dessus quelque chose,* 1549, R. Estienne ; *passer au travers de quelque chose,* 1962, Robert [aussi absol.] ; *passer à côté* [*de quelque chose*], av. 1841, Chateaubriand ; *le/la sentir passer,* 1962, Robert [aussi « supporter de gros frais... »] ; *passer par... les mains de quelqu'un,* 1553, *Bible Gérard* [impers., 1690, Furetière] ; *passer sous les yeux de quelqu'un,* 1888, Maupassant [*...devant les yeux...,* même sens, 1690, Furetièrel). — C : sens 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné (*passer de vie à trépas,* 1893, *Dict. général ; passer du blanc au noir,* 1690, Furetière) ; sens 2, v. 1530, C. Marot ; sens 3, 1671, Pomey (« avoir à supporter... une série... d'états, psychologiques ou affectifs », début du XV^e s. [en parlant de la physionomie, fin du XIX^e s., A. Daudet] ; *passer par là,* v. 1462, *Cent Nouvelles ; en passer par,* 1668, Molière ; *y passer,*« subir... une épreuve inévitable », 1665, Molière [« mourir », av. 1696, La Bruyère]) ; sens 4, 1651, Corneille (*passer aux aveux,* 1962, Robert ; *passer à* et l'infinitif, 1666, Molière) ; sens 5, 1669, Racine ; sens 6, 1893, *Dict. général* (*passer en,* 1636, Corneille) ; sens 7, milieu du XVI^e s. (aussi en parlant des fleurs, des couleurs, des objets colorés). — D : sens 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens 2, fin du XII^e s., l'Escoufle (faire passer quelque chose, 1640, Oudin ; *se faire passer un enfant,* début du XX^e s.) ; sens 3, 1672, Sacy (*ne faire que passer,* v. 1692, Fénelon) ; sens 4, v. 1501, Destrees.

A. Exprime un mouvement, un déplacement dans l'espace.

1. En parlant d'un être animé, d'un véhicule, d'un objet en mouvement, se déplacer dans l'espace de façon ininterrompue, par rapport à un point repère ou à un observateur : *Regarder les gens qui passent. Les voitures ne cessent de passer. Passer rapidement, sans se presser. Passer à pied, à bicyclette, à cheval, sur son cheval, en auto. Passer sur un pont, sous une voûte. L'avion, en passant, laisse une traînée blanche. Une flèche qui passe à côté de la cible. La rue est faite pour qu 'on y passe, mes enfants, et non pour qu'on y joue* (Duhamel). *Un vacher passa dans la rue avec sa bête, un seau et l'escabeau de la traite, criant du lait* (Yourcenar). « *Circulez !* » *dit l'agent. Rieux détourna les yeux quand le groupe passa devant lui* (Camus). *Il passa devant plusieurs tahleaux et eut l'impression de la sécheresse et de l'inutilité d'un art si factice* (J. d'Ormesson). *C'est jour de marché. Il y a déjà des charrettes qui passent dans la rue* (Hébert). || *Spécialem.* En parlant du gibier, se déplacer en groupe à certaines heures du jour : *Un coup de feu dans un taillis : c'est que les bécasses passaient* (Giraudoux). || *Passer devant,* ou simplem. *passer,* aller devant quelqu'un, le précéder dans sa marche : *Veux-tu passer devant pour nous montrer le chemin ? L'automobiliste qui le précède lui fait signe de passer.* || Vx ou littér. *Passer outre,* aller au-delà de quelque endroit, le dépasser sans s'y arrêter : *Un regard du coin de l'œil, ils passent outre* (Romains). [V. aussi § B, III.] || *Passer sur son adversaire,* à l'escrime, avancer sur lui. || *Passer à la bande,* dans la marine, ranger un bâtiment en rendant les honneurs, l'équipage aligné sur le pont. || *Passer à poupe,* ranger de près l'arrière d'un bâtiment. || *Passer au vent, sous le vent,* laisser sous le vent ou, au contraire, au vent un cap, un écueil, un navire. || *Passer sous une voiture,* être écrasé par un véhicule. || Fig. *Passer sur le corps, sur le ventre de quelqu'un,* ne pas hésiter à sacrifier, à léser quelqu'un pour parvenir au but que l'on s'est fixé. || **2.** Se dit aussi d'un fluide, d'un élément matériel animé de mouvement et dont le déplacement est plus ou moins perçu par les sens : *Les nuages qui passent voilent le soleil. Sentir l'air qui passe sous la porte. La ligne est coupée, le courant ne passe plus ;* et littér. : *Les mains dans les mains restons face à face | Tandis que sous | Le pont de nos bras passe | Des éternels regards l'onde si lasse* (Apollinaire). || Fig. *Il passera de l'eau sous le pont,* se dit à propos d'une chose dont on estime qu'elle n'arrivera pas avant longtemps. || **3.** Traverser un lieu sans s'y arrêter ou en s'y arrêtant peu de temps : *Si vous passez à Paris, ne manquez pas de venir ne voir. Les Turcs ont passé là : tout est ruine et deuil* (Hugo). || *Passer par,* traverser un lieu qui se trouve sur le chemin, sur le trajet que l'on suit : *Passer par la grande porte, par la fenêtre. Passer par l'escalier de service. Vous pouvez soit prendre le boulevard périphérique, soit traverser Paris en passant par l'Etoile. Si je passe par là, puis-je dire qu'il s'est mis là pour me voir ?* (Pascal) ; et en parlant de choses : *Ératosthène et Aristobule tenaient de Patrocleque les marchandises des Indes*

passaient par l'Oxus dans la nier du Pont (Montesquieu). *Les lumières du Casino le tirèrent de son rêve, des bouffées de musique passaient par les fenêtres ouvertes, une auto noire vint se ranger silencieusement devant le perron* (Sartre). || *Ne faire que passer,* ne pas demeurer quelque part, ne pas s'y attarder : *Vous qui probablement n'avez fait que passer dans cette ville-ci, quand vous retournez dans votre Ouest, vous ne pouvez pas vous douter de ce qu'elle est* (Barbey d'Aurevilly). || *En passant,* alors que l'on passe, de façon accidentelle, par occasion : *Il vient de temps à autre, en passant ;* au *fig.*, au passage, incidemment : *Faire une remarque, une critique en passant.* || **4.** *Spécialem.* Venir en un lieu à l'occasion d'une tournée, d'une ronde, d'un service, etc., que l'on effectue : *Le boulanger passe tous les jours, sauf le lundi. Le facteur est passé ; vous n'aviez pas de courrier. Onze heures ! Le veilleur passait* (Giraudoux). *Il ne s'agit pas du prochain bateau, mais, par exemple, du bateau qui passera ici l'année prochaine, le même jour, à la même heure* (Bastide). || **5.** Se rendre chez quelqu'un, se présenter en un lieu avec l'intention d'y rester peu de temps, pour une courte visite, une démarche, etc. : *Passer chez un ami. Passer à son bureau, à la banque. Il doit passer dans la soirée. Il passera nous prendre demain matin. Elle avait passé chez Pierre Chavagnac pour savoir* (Pourrat). *Dites-lui que nous sommes dans son quartier, que nous passerons chez lui après le dîner, juste pour un petit moment...* (Sarraute). *Veuillez passer le plus tôt possible au Q. G. de la Police de Bleston* [...] *service des étrangers, pour information* (Butor). || **6.** Aller plus avant, franchir un passage ou une limite (avec l'idée d'une difficulté à vaincre ou d'une interdiction à surmonter) : *Passer par-dessus un mur, une clôture, une barrière. Vous ne passerez pas, il y a trop de monde. Les rochers empêchent de passer. Le portail est trop étroit, le camion ne passera pas. Défense de passer. Ainsi, Monsieur le marquis, vous arrivez de France ? Avez-vous bien passé ?* (Farrère). || *Laisser passer quelqu'un,* lui permettre de franchir un passage gardé : *Ne laissez passer personne !* || *Passer par-dessus bord,* tomber à la mer. || **7.** En parlant de choses, traverser un milieu, y pénétrer malgré les obstacles : *Quant à la maison, faite de troncs mal équarris entre lesquels passaient le jour, le vent et la fumée, elle s'élevait plus vite encore* (Maurois). || *Spécialem.* En parlant de liquides, traverser un filtre, un tamis, une passoire, etc. : *Pour être bon, le café doit passer lentement.* || En parlant des aliments, parcourir les voies digestives, être digéré : *Un déjeuner copieux qui a du mal à passer. Nous* [les lions] *avons tous plus ou moins essayé d'être herbivores. Mais l'herbe n'est pas faite pour nous. Ça ne passe pas* (Supervielle). || **8.** *Passer de... à, dans, sur, en,*quitter un lieu, en sortir pour aller, pénétrer dans un autre : *Passer de la salle à manger au salon, dans le salon.Passer de la salle d'attente sur le quai. Pour passer de Suisse en Italie, le touriste a le choix entre de nombreux cols Je suis passée courageusement de Bretagne en Provence* (Sévigné). || S'emploie aussi sans la prép. *de : Passer au wagon-restaurant. On lui vint dire que trois personnes étaient dans sa chambre, et je me retirai pendant qu'elle y passait* (Marivaux). *Le vieux nous attendait dans le couloir* [...]. *Aussitôt qu'on arrivait, on passait à table... C'est Nora qui faisait le service* (Céline). || Peut indiquer que le passage en un autre lieu a un caractère durable : *Passer à l'étranger ;* ou qu'une personne a quitté un lieu pour une destination inconnue : *Où est-il passé ? On ne saura jamais où vous serez passé* (Musset) ; ou (fam.) que l'on ignore l'endroit où se trouve actuellement un objet : *Où sont passés mes ciseaux ?* || **9.** *Spécialem.* Au théâtre, en parlant d'un acteur, se déplacer d'un côté à l'autre de la scène : *Tu passes sur cette réplique.* || **10.** Aller au-delà d'une limite, dépasser : *Attendez, vous avez un fil qui passe. Un col qui passe trop.*

• SYN. : **1** *circuler, déambuler, défiler, évoluer, se promener ;* **4** *desservir, faire sa ronde*[*sa tournée*] ; **5** *faire un saut* (fam.), *rendre visite ;* **6** *se couler, enjamber, escalader, se faufiler, pénétrer, sauter ;* **7** *s'engouffrer, se glisser, s'infiltrer, s'insinuer, percer, poindre ; couler, filtrer ; descendre* (fam.) ; **8** *se rendre ; entrer.* — CONTR. : **1** *s'arrêter, faire halte, s'immobiliser, stationner, stopper* (fam.).

B. Exprime une action où l'idée de mouvement est plus ou moins présente.

• **I.** AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** En parlant d'un acteur, jouer en public, se produire sur scène, et notamment débuter dans un nouveau spectacle : *Un chanteur, un fantaisiste qui passe dans un cabaret, à la radio. Aujourd'hui, nous sommes en retard d'une heure. Nous passons dans trois jours que diable ! et j'ai un rôle écrasant. Je ne tiens pas à être ridicule* (Anouilh). || **2.** Se présenter en un lieu, devant une ou plusieurs personnes, pour subir un examen, ou à des fins déterminées : *Passer à la radio, à la visite médicale. Passer au tableau. Avant de sortir, vous devez passer au contrôle.* || *Spécialem.* Comparaître, être traduit devant un tribunal : *Passer en jugement. Passer en correctionnelle, en conseil de guerre. Là-bas, ces sortes de choses vont vite... Le lendemain, nous passions devant une sorte de trihunal, et l'avocat qui, paraît-il, nous défendait ne nous avait même pas adressé la parole !...* (Simenon) ; et par extens. : *Son affaire doit passer en justice le mois prochain.* || *Passer à la caisse,* v. CAISSE. || Fig. et pop. *Passer à la casserole,* être malmené ou tué. || *Passer aux ordres,* se présenter devant un supérieur pour prendre ses ordres. || *Passer par une personne, par un organisme,* etc., recourir à leurs services pour une opération, une démarche, une formalité : *Passer par un officier ministériel. Passer par une agencée pour ohtenir des billets de théâtre. Il faut passer par ce bureau pour l'établissement de votre dossier.* || Class. *Passer en revue,* être passé en revue : *Une compagnie, un régiment* [qui] *a passé en revue* (Acad., 1694). *L'on s'attend au passage réciproquement dans une promenade publique ; l'on y passe en revue l'un devant l'autre :* [...] *rien n'échappe aux yeux* (La Bruyère). || **3.** Être admis, reçu à un examen : *Passer à l'écrit, mais échouer à l'oral.* || **4.** *Absol.* Aux cartes, laisser son tour au joueur suivant, ne pas jouer une ou plusieurs fois de suite. || Par extens. *Main* ou *donne qui passe,* main retirée à celui qui l'avait, en punition d'une faute commise, et donnée au joueur suivant.

• **II.** AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** En parlant d'une voie navigable, d'une voie de communication, traverser, toucher, dans son parcours, un lieu, une localité : *La Seine passe à Troyes. Il est désormais acquis que l'autoroute ne passera pas dans l'agglomération, mais la contournera. Le tunnel de la voie ferrée passe sous la montagne. Cette église* [...] *est en haut de la grande place, au bas de laquelle passe la route* (Balzac). *Le chemin de l'hôpital passait devant de nombreux hôtels* (Céline) ; et par extens. : *Une droite qui passe par deux points fixes.* || **2.** En parlant d'un film, être projeté en public : *Ce film passe actuellement en exclusivité. Un genre de films qui passent dans les cinémas d'essai.* || **3.** En parlant d'une pièce de théâtre, d'un spectacle, être représenté : *Un vaudeville qui passe sur les Boulevards. Cette comédie sera présentée prochainement à la télévision, où elle passera sur la première chaîne ;* et impers. : *« Connaissez-vous le théâtre d'avant-garde, dont on parle tant ? Avez-vous vu les pièces de Ionesco ? — Non, hélas ! J'en ai entendu parler seulement.* [...] *— Il en passe une, en ce nomment. Profitez-en »* (Ionesco). || **4.** En parlant de choses immatérielles ou abstraites, se manifester, apparaître de façon fugitive : *Une lueur d'espoir passa dans son regard. Si ton beau front rougit de passer dans les songes* | *D'un impur inconnu* (Vigny). || *Passer par la tête, dans l'esprit,* venir subitement à l'esprit, en parlant d'une idée : *Je me suis demandé ce qui avait pu lui passer par la tête ;* et impers. : *Effectivement, il me passa dans l'esprit qu'il fallait que sa femme nous suivît aussi* (Marivaux). || Class.

Passer de la tête, sortir de la mémoire, être oublié : *Il y a cent choses comme cela qui passent de la tête* (Molière). || **5.** Être accepté, admis, adopté (souvent avec l'idée d'une difficulté vaincue ou à vaincre) : *La loi a passé* (ou *est passée*) *à quelques voix de majorité. Une réplique, une scène qui ne passe pas. On peut croire que cette folie ne passa pas sans opposition* (Rousseau). *Dans toute œuvre d'art, le défaut, la faiblesse passe à la faveur du parfait* (Gide). || *Laisser passer,* s'abstenir de relever quelque chose, le tolérer : *On ne peut laisser passer cette insolence ;* omettre de relever, de remarquer, de corriger : *Laisser passer des fautes, des erreurs dans un texte.* || *Passe, passe encore,* cela est admissible, excusable, à la rigueur : *Passe pour cette fois, mais n'y revenez plus. Et banquier encore passe, mais rentier !* (Aragon). || *Passe pour* (et un nom), *passe encore de* (et l'infinitif), indiquent une concession : *Passe pour des médisances, mais des calomnies ! Un octogénaire plantait : | Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge...* (La Fontaine). || **6.** Être transmis d'une personne à une autre : *La couronne passa des Valois aux Bourbons. Sa charge d'agent de change doit passer à son fils. Dans le gouvernement despotique, le pouvoir passe tout entier dans les mains de celui à qui on le confie* (Montesquieu). *La vertu passe facilement du cœur des mères au cœur des enfants* (La Varende). || *Passer de bouche en bouche,* être répété de l'un à l'autre. || *Passer à la postérité,* être conservé dans la mémoire des générations successives, survivre : *Vous avez beau faire, mon cher maître* [Voltaire], *vos vers passeront à la postérité ; mais le nom de votre maréchal* [Richelieu] *n'y passera pas* (d'Alembert). || **7.** Être incorporé, introduit, admis dans autre chose : *Plusieurs chapitres de ce premier ouvrage ont passé dans le suivant. Nombreux sont les mots anglais qui passent dans notre langue. Il y a longtemps que cet usage est passé dans les mœurs.* || **8.** Être employé, consacré à quelque chose, en particulier être absorbé par une dépense : *Les deux douzaines d'œufs ont passé dans la préparation des gâteaux. Toutes ses disponibilités passent dans sa maison. Vingt-deux à vingt-quatre mille francs passaient dans la nourriture* (Romains). || *Y passer,* être entièrement consommé, dissipé, dépensé (à telle chose) : *Il avait faim, tout le plat y a* (ou *y est*) *passé. Il a la passion des beaux livres : toutes ses économies y passent. Tu vois, tu vois, Jean-Paul, que la bouteille y a passé* (Duhamel). [V. aussi § C, n. 3.]

• **III.** DANS DES LOCUTIONS. *Passer avant quelqu'un,* lui être supérieur par quelque côté : *Pour lui, Baudelaire passe avant Hugo ;* précéder quelqu'un dans les préférences d'une personne : *Ses enfants passent avant le reste de la famille.* || *Passer avant quelque chose,* avoir plus d'importance ou de valeur : *Les affaires doivent passer avant les plaisirs. Victor se soucie beaucoup moins des autres que de lui-même. Ses intérêts passent avant tout* (Gide). *Pour moi, l'Allemagne passait avant la France. Je n'aurais pas osé me l'avouer à moi-même avant la Libération...* (Aymé). || *Passer après quelqu'un* ou *quelque chose,* ne venir qu'après lui, lui être inférieur. || *Passer après, au second rang,* avoir une importance moindre, être secondaire : *Dans ce brouhaha, les allégations qui avaient amené l'arrestation de Sébastien Théus passaient au second rang* (Yourcenar). || *Passer outre (à quelque chose),* ne pas tenir compte de quelque chose, négliger un avis, un conseil, une interdiction : *Rien de plus difficile à traduire qu'un titre, dès qu'il n'est pas tout simple. Et le plus habile est souvent de passer outre, sans chercher un équivalent* (Gide). *Cependant j'ai passé outre, me fiant sur ma raison* (Romains). *Toto a passé outre à la volonté de sa mère* (Mauriac) ; en droit, commencer ou continuer d'exécuter, nonobstant une opposition : *Défense de passer outre à la vente du bien.* || *Passer sur quelque chose,* ne pas s'arrêter, ne pas s'appesantir sur : *J'ai passé rapidement sur beaucoup de faits* (Bossuet) ; ne pas vouloir tenir compte de ce qui constitue un défaut, un manque, le considérer comme négligeable : *Passer sur les lacunes d'un ouvrage. Sa famille à lui, qui passait sur beaucoup de choses sous le manteau de la cheminée, trouverait certainement à redire, et très fort, à une sorte de renonciation publique à des principes héréditaires* (Gobineau) ; considérer avec indulgence les faiblesses, les fautes d'autrui, les excuser : *Passer sur la négligence, les erreurs de quelqu'un. Tu comprends, ajouta-t-elle* [Luce] *avec une mine raisonnable de petite bourgeoise sensée, ça aide à passer sur bien des choses* (Colette). *J'aurais passé sur tout, puisque je vous aime* (Montherlant). || Absol. *Passons !,* il vaut mieux ne pas insister. || *Passer par-dessus quelque chose,* l'éluder, ne pas s'en soucier, en faire fi : *Passer par-dessus la loi, les règlements. Passer par-dessus les scrupules, les convenances.* || *Passer au travers de* (ou *à travers*) *quelque chose,* être dispensé fortuitement ou se faire dispenser habilement de quelque chose d'ennuyeux, de pénible : *Passer au travers d'une corvée. Passer à travers tous les contrôles.* || Absol. *Passer à travers, au travers,* échapper à quelque chose : *Tous ses camarades ont été punis, mais lui est passé à travers.* || Fam. *Passer à côté (de quelque chose),* ne pas réussir, manquer de peu ce qu'on espérait obtenir : *Passer à côté des prix littéraires.* || *Le, la sentir passer,* supporter quelque chose de douloureux ou de pénible : *Il s'est pincé le doigt en fermant la porte ; il l'a senti passer ! Ses parents l'ont vertement tancé de sa négligence, il l'a senti passer !* ; *spécialem.,* supporter de gros frais, payer une note douloureuse. || *Passer par, entre, dans les mains de quelqu'un,* en parlant d'un objet, d'un document, être, venir, à un moment donné, en la possession de quelqu'un : *Cette lettre a passé dans ses mains* (Racine) ; et impers. : *Il lui passe entre les mains des sommes considérables.* || *Passer sous les yeux de quelqu'un,* en parlant d'une chose, être vu par quelqu'un, venir à sa connaissance. || Fam. *Passer sous le nez,* V. NEZ.

• SYN. : **I, 2** *aller.* || **II, 1** *baigner, côtoyer, couper, croiser, longer ;* **4** *éclairer, illuminer, traverser ;* **6** *aller, revenir à ;* **7** *entrer ;* **8** *servir à.* — CONTR. : **II, 4** *se fixer, persister, rester.*

C. Exprime un changement d'état, de condition, d'action, etc.

1. *Passer de... à..., passer à..., en..., dans...,* exprime le passage d'un stade, d'un état à un autre, l'accession à une nouvelle situation, etc. : *Un fonctionnaire qui passe du deuxième au troisième échelon. Passer au grade supérieur. Passer au* (ou *dans le*) *cadre de réserve. Élève qui passe en première. Passer de la crainte à l'espérance, de la joie à la tristesse. Adieu, ma très chère enfant, ne craignez point que je retombe ; je suis passée de l'excès de l'insolence, pour la santé, à l'excès de la timidité* (Sévigné). *Heureux qui, dans ses vers, sait d'une voix légère | Passer du grave au doux, du plaisant au sévère !* (Boileau). || *Passer de vie à trépas,* mourir. || Fig. *Passer du blanc au noir,* adopter sans transition une opinion contraire. || **2.** *Passer* suivi d'un attribut, être élevé au grade, au rang, à l'état de : *Passer colonel. D'apprenti passer compagnon. Il passera sans doute chef de bureau dans quelques années. Qu'il fasse toujours son chef-d'œuvre, et que jamais il ne passe maître* (Rousseau). || **3.** *Passer par,* demeurer un temps variable à un certain niveau (d'études, de formation, etc.), dans un certain état, ou occuper successivement les divers degrés d'une évolution, d'une hiérarchie : *Il n'a pas passé par l'école primaire, il est entré directement au lycée. Passer par une grande école. Il sort du rang, il a passé par tous les grades. Une population, un pays qui a passé* (ou *est passé[e]*) *par toutes les formes de la servitude ;* avoir à supporter, à vivre une série de situations, d'états (psychologiques ou affectifs) : *Passer par tous les degrés du désespoir. Nous avons passé* (ou *nous sommes passés*) *par de dures épreuves. Tous les sentiments par lesquels j'avais passé avant d'arriver à mon grand amour...* (Proust) ; et en parlant de la physionomie : *Pendant que le prêtre parlait, le visage de Mme de Barancy avait passé par toutes les expressions de douleur, de*

dédain (Daudet). || *Passer par là,* avoir à subir à son tour une désagréable ou une fâcheuse nécessité : *J'ai passé par là, c'est une des plus cruelles choses du monde* (Sévigné). *Pour se rendre compte, il faut être passé par là.* || *En passer par,* être obligé de se soumettre à : *En passer par les exigences de quelqu'un. J'en passerai par ce qu'il dira* (Molière). || *Y passer,* subir comme les autres une épreuve inévitable : *Quand il lui prenait* [à Lauriot] *fantaisie d'avoir une femme, il n 'avait qu'à toucher sa guitare. Elles y passaient toutes...* (Duhamel) ; *spécialem.* et *fam.,* mourir : *Que tout le monde y passe alors, et qu'on n'en parle plus* (Prévert). *Cela va mieux, dit-il en arrivant vers Rieux, mais j'ai cru qu'il y passait* (Camus). [V. aussi § B, II, n. 8.] || **4.** *Passer à* (suivi d'un nom), adopter une nouvelle attitude, commencer une nouvelle action, aborder une nouvelle question, etc. : *Passer à l'action. Passer au vote. Passer à l'ordre du jour. Cessons de discuter, passons aux actes. Traduisons d'abord, puis nous passerons au commentaire.* || *Passer aux aveux,* se décider à parler, à dire ce qu'on sait, après avoir observé le silence : *Je finis par m'en ouvrir à mes parents, qui passèrent aux aveux* (Beauvoir). || Class. *Passer à* (suivi de l'infinitif), en venir à, aller jusqu'à (faire telle chose) : *Elles ont fait dessein | De passer dès cette heure à recevoir sa main* (Molière). *Il a commencé par dire de soi-même : un homme de ma sorte ; il passe à dire : un homme de ma qualité* (La Bruyère). || **5.** Se joindre, se rallier à un groupe de personnes, après avoir appartenu à un autre : *Passer à l'ennemi, à l'opposition. Passer dans l'autre camp. Dès que Napoléon chancelle, le pape passe du côté des vainqueurs* (Quinet). || **6.** En parlant des corps, de certaines choses, changer d'état, prendre une nouvelle apparence, une nouvelle qualité : *Passer de l'état solide à l'état liquide. Le long des murs peints à la chaux, la lumière passait du rose au jaune. Derrière la vitre, une matinée de chaleur commençait à crépiter* (Camus). || *Passer en,* devenir, se transformer en : *Passer en habitude. Un vers qui passe en proverbe. Je vois tous mes soupçons passer en certitudes* (Corneille). *Toute imputation passe en preuve invincible* (Rousseau). || **7.** *Spécialem.* Perdre ses qualités premières avec le temps, s'altérer, notamment en parlant des fruits, de certaines denrées. || En parlant des fleurs, se faner, se flétrir : *Cette rose est passée.* || En parlant des couleurs et, *par extens.,* des objets colorés, perdre sa fraîcheur, son intensité, son éclat : *Le bleu et le vert passent plus vite que le jaune et le rouge. Tapisserie qui passe au soleil. La verdure des arbres, restée vive dans les parties basses du panneau de soie et de laine, mais « ayant passé » dans le haut, faisait se détacher en plus pâle, au-dessus des troncs foncés, les hautes branches jaunissantes* (Proust).

• SYN. : **2** *devenir ;* **5** *rallier, rejoindre ;* **6** *virer ;* **7** *aigrir, s'avarier, chancir, s'éventer, moisir, pourrir, surir, tourner ; défleurir ; se décolorer, déteindre, se faner, pâlir, ternir.* — CONTR. : **7** *se conserver, se garder.*

Exprime l'écoulement du temps ou d'une durée finie.

1. S'écouler, en parlant du temps ou d'une durée : *Le temps passe, et aucune décision n'a encore été prise. Comme la journée a passé vite ! Je puis maintenant dire aux rapides années : | Passez ! passez toujours ! je n'ai plus à vieillir* (Hugo). *Depuis qu'elle n'est plus, quinze jours sont passés* (Musset). *Passent les jours et passent les semaines | Ni temps passé | Ni les amours reviennent* (Apollinaire). *Ces après-midi de tendresse rapide et fiévreuse passaient comme emportés au fil d'un fleuve* (Gracq). || **2.** En parlant de ce qui a une durée, arriver à son terme, cesser d'être, disparaître : *Allongez-vous, la douleur ne tardera pas à passer. Cette mode est passée depuis longtemps. Vos soucis passeront comme tout le reste. Qu'est-ce à dire, mes frères ? quels sont ces fleuves de Babylone ? saint Augustin nous l'expliquera : les fleuves de Babylone, dit-il, c'est tout ce qu'on aime et qui passe* (Bossuet). *Les gouvernements passeront, le mal moral disparaîtra, la réhabilitation annoncera la consommation des siècles de mort et d'oppression nés de la chute* (Chateaubriand). *Le mensonge est tellement fort chez les enfants... Cela passe généralement plus tard* (Colette). *Le fléau n'est pas à la mesure de l'homme, on se dit donc que le fléau est irréel, c'est un mauvais rêve qui va passer. Mais il ne passe pas toujours et, de mauvais rêve en mauvais rêve, ce sont les hommes qui passent...* (Camus). || *Faire passer quelque chose,* le faire cesser, y mettre fin : *Un produit qui fait passer le goût du tabac.* || Pop. *Se faire passer un enfant,* en parlant d'une femme enceinte, faire cesser sa grossesse par l'avortement : *C'est déjà quelque chose que vous n'ayez pas songé à vous faire passer votre gosse* (H. Bataille). || **3.** Avoir une durée finie, cesser d'être, disparaître un jour ou l'autre : *L'homme n'a point de port, le temps n'a point de rive ; | Il coule et nous passons* (Lamartine). *Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère* (Hugo). *Tout passe et disparaît, tout est fantôme en lui [l'homme]* (Musset). *Je vous assure que vous vous trompez... Allez, vous verrez, ça vous passera, cette intransigeance... Quand on est dans le bain depuis un certain temps, comme moi, on devient plus indulgent...* (Sarraute). || Littér. *Ne faire que passer,* n'avoir qu'une durée, une existence éphémère : *L'autorité n'a fait que passer dans vos mains ; elle vous a échappé comme un songe* (Fénelon). || **4.** *Vx* ou *dialect.* Cesser d'exister, mourir, en parlant des personnes : *Tout à coup, une vieille paysanne qui était restée près du moribond* [...] *s'écria d'une voix aiguë : « Il a passé ! il a passé ! » Chacun se tut. Les femmes se levèrent vivement pour aller voir. Il était mort en effet* (Maupassant). *Je m'ennuie tant, vois-tu, que je voudrais passer tout de suite* (Loti). *Les deux hommes sont las et déposent avec précaution le brancard dans la boue. « C'est Fumat ? — C'est lui ! Il vient de passer et bien doucement »* (Duhamel).

• SYN. : **1** *couler, courir, s'enfuir, s'envoler, filer, fuir ;* **2** *s'achever, cesser, changer, se dissiper, finir, se terminer, tomber, se volatiliser* (fam.) ; **3** *s'effacer, s'estomper, s'évanouir, s'évaporer.* — CONTR. : **1** *tirer en longueur, traîner ;* **2** *continuer, durer, s'éterniser, se prolonger, rester, tenir ;* **3** *subsister.*

■ « PASSER », VERBE D'ÉTAT

• Sens 1, 1640, Oudin (aussi avec un infinitif ; en parlant des choses, 1636, Corneille ; *faire passer pour,* 10 juill. 1766, J.-J. Rousseau ; *se faire passer pour,* début du XX^{e} s.) ; sens 2, 1640, Corneille ; sens 3, XX^{e} s. **1.** || *Passer pour* (suivi d'un nom, d'un adjectif ou d'un pronom, en fonction d'attribut),en parlant des personnes, être jugé, considéré en une circonstance comme, ou avoir la réputation de : *Il a répondu d'une façon telle qu'il a passé pour un rustre. Passer pour intègre, pour peu scrupuleux. Passer pour quelqu'un de bien, pour ce qu'on ne voudrait pas être. Apprenez qu'à Paris ce n'est pas comme à Rome : | Le cocu qui s'afflige y passe pour un sot* (La Fontaine). *C'était un grand gaillard de quarante ans, rouge et ventru, et qui passait pour malicieux* (Maupassant). *À moins de passer encore une fois pour un grossier personnage* (Colette). *Le fils passe pour un ivrogne* (Eluard) ; en parlant des choses, être tenu, pris pour : *Un ouvrage qui passe pour sérieux. Toutes les calamités publiques passaient dans son esprit pour des vengeances du ciel irrité* (Fléchier). *Elle était second violon dans l'orchestre féminin qui faisait des tournées en Méditerranée et dans le Proche-Orient ; ça pouvait passer pour métier artistique* (Sartre). || *Littér. Passer pour* peut être suivi d'un infinitif : *Il passe pour appartenir à une très ancienne famille. Toutes ces opérations passaient pour offenser Dieu ; en fait, on leur reprochait surtout d'ébranler l'importance de l'homme* (Yourcenar). || *Faire passer pour,* présenter comme : *Faire passer quelqu'un pour fou.* || *Se faire passer pour,* se prévaloir de quelque chose qu'on n'a pas, ou de ce qu'on n'est pas réellement, pour tromper autrui : *Je me suis fait passer auprès d'elle pour mieux que je ne suis* (Romains). *Se faire passer pour riche, pour noble.* || **2.** *Class. Passer pour* s'employait transitivement

au sens de « considérer comme, tenir pour » : *Ils passent pour tyran quiconque s'y fait maître ; | Qui le sert, pour esclave, et qui l'aime, pour traître* (Corneille). *Il faudra donc que nous passions pour honnêtes les impiétés et les infamies* (Bossuet). || **3.** *Passer* suivi d'un adjectif attribut, demeurer dans un état déterminé : *Il est passé inaperçu.*

• SYN. : **1** *s'avérer, avoir l'air* (fam.), *faire figure de, se montrer, paraître, sembler.*

■ « PASSER », VERBE TRANSITIF

• A : sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (*passer la mer,* 1080, *Chanson de Roland ; passer son chemin,* 1535, Olivétan ; *passez votre chemin !,* 1651, Th. Corneille) ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes (« franchir une limite en hauteur », 1962, Robert ; *passer la porte,* 1701, Furetière ; *passer la frontière, passer la rampe...,* début du XXe s.) ; sens II, 1080, *Chanson de Roland* (en parlant d'un coureur, 1538, R. Estienne [d'abord en parlant de n'importe quelle personne qui en devance une autre, v. 1175, Chr. de Troyes]) ; sens III, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens III, 2, 1723, Savary des Bruslons (*passer... de fausses pièces,* 1671, Pomey) ; sens III, 3, 1080, *Chanson de Roland* (*passer une vitesse,* début du XXe s.) ; sens III, 4, 1690, Furetière ; sens III, 5, 1530, Palsgrave, 738 ; sens III, 6, 1762, Acad. ; sens III, 7, 1942, A. Camus (*passer un disque,* milieu du XXe s.). — B : sens I, 1, 1831, Balzac (*passer en revue quelque chose,* v. 1770, J.-J. Rouseau [s'agissant d'un ensemble abstrait, 1788, Féraud] ; *passer la revue de,* milieu du XIXe s., Baudelaire [aussi « ne rien omettre, dans l'examen attentif d'un ensemble »]) ; sens I, 2, 1690, Furetière (*passer un examen,* 1868, Littré) ; sens I, 3, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch (*passer quelque chose sous silence,* XIVe s., *Girart de Roussillon ; passer parole,* 1875, Larousse [*passer,* absol., 1690, Furetière]) ; sens I, 4, début du XIVe s., Gilles li Muisis (*passer condamnation sur,* 1532, Rabelais) ; sens I, 5, 1553, *Bible Gérard* (« excuser la liberté d'une parole », 13 févr. 1827, Sainte-Beuve ; *se passer une fantaisie...,* 1782, Laclos) ; sens II, 1, v. 1175, Chr. de Troyes (*passer quelqu'un en,* v. 1155, Wace) ; sens II, 2, v. 1155, Wace (« outrepasser », XIIe s., *Lois de Guillaume* [pour exprimer l'exagération dans l'action..., v. 1283, Beaumanoir]) ; sens II, 3, 1553, *Bible Gérard* (*cela me passe,* 1656, Molière) ; sens III, 1, 1565, Th. de Bèze ; sens III, 2, 1580, Montaigne (aussi au part.-adjectif ; *passer quelqu'un par les armes,* 1611, Cotgrave ; *passer quelqu'un à tabac,* 1879, Esnault, art. *tabac*) ; sens III, 3, 1932, Larousse (*passer quelque chose à quelqu'un, passer un savon à quelqu'un, se faire passer quelque chose,* début du XXe s.) ; sens III, 4, 1735, Marivaux (avec un complément désignant une chose abstraite, 1862, V. Hugo ; *passer une maladie à quelqu'un, passer la parole à quelqu'un, passer un coup de fil à quelqu'un, passer à quelqu'un une communication, une autre personne,* 1962, Robert ; *passer une lettre de change... à l'ordre de quelqu'un,* 1811, Mozin [*passer son ordre...,* même sens, 1679, J. Savary) ; sens III, 5, 1679, J. Savary ; sens III, 6, fin du XVe s., Commynes (aussi « ...établir les modalités d'un engagement »). — C : sens I, 1080, Chanson de Roland (« employer... son temps... à une activité », début du XVIIe s., Malherbe ; *passer la nuit,* 1875, Larousse ; *passer une bonne nuit,* 1868, Littré ; *passer un mauvais quart d'heure,* 30 avr. 1771, Voltaire ; *passer le temps,* 1538, R. Estienne [d'abord *passer temps,* début du XVe s., Ch. d'Orléans]) ; sens II, 1080, *Chanson de Roland* (« vivre au-delà de », 1665, Molière) ; sens III, 1546, Rabelais.

A. Exprime un déplacement ou un mouvement dans l'espace.

• **I. 1.** Parcourir l'espace de ; traverser un lieu dont le passage présente ou peut présenter des difficultés : *Passer une rivière à la nage, un ruisseau à gué. Passer un col. Passer les Alpes. Veut-il passer l'eau vis-à-vis les Quatre-Nations ?* (Rousseau). *Passant torrents et monts* (Hugo). || Vx. *Passer la mer,* la traverser en allant d'un rivage au rivage opposé. || Spécialem. *Passer son chemin,* continuer sa route sans s'arrêter. || Vx ou littér. *Passez votre chemin,* se dit à une personne importune pour la renvoyer : *Ainsi, lui dit-il d'un ton brusque, passez votre chemin ; les gens curieux sont ici fort mal reçus* (Lesage). || **2.** Franchir ce qui constitue une limite ou un obstacle : *Passer le seuil, la grille. Passer une haie, une clôture, un fossé.* || *Spécialem.* Franchir une limite en hauteur : *Athlète qui a passé la barre à deux mètres.* || *Passer la porte,* être astreint à quitter un lieu et, *par extens.*, être congédié : *C'est à vous de sortir et de passer la porte* (Regnard). || *Passer la frontière,* sortir d'un pays et entrer dans un autre. || Fig. *Passer la rampe, passer l'écran,* en parlant d'une pièce, d'un film, s'imposer au public par ses qualités proprement dramatiques ou cinématographiques : *Mes interprètes servaient la pièce* [« les Mal-Aimés »] *au mieux* [...]. *Elle passait évidemment la rampe* (Mauriac).

• **II.** Aller au-delà d'un point dans l'espace, le laisser derrière soi en progressant : *Passer l'arrêt de l'autobus, la rue où l'on devait tourner. Quand les voiliers qui prennent part à l'épreuve auront passé le cap Horn, ils seront pratiquement hors de danger.* || *Spécialem.* En parlant d'un coureur, réussir à se placer devant un autre : *Accélérant l'allure, il a passé tous ses concurrents dans la courbe.*

• **III. 1.** Transporter d'un point à un autre quelqu'un ou quelque chose, lui faire traverser un espace et en particulier une étendue d'eau : *Le bac ne passe que les voitures ; les voyageurs doivent prendre le bateau. Candide* [...] *conta à l'Espagnol toutes ses aventures, et lui avoua qu'il voulait enlever Mlle Cunégonde. « Je me garderai bien de vous passer à Buenos Ayres, dit le patron ; je serais pendu, et vous aussi ; la belle Cunégonde est la maîtresse favorite de monseigneur »* (Voltaire). || **2.** Faire entrer, introduire à l'intérieur d'un pays, le plus souvent illégalement, en franchissant clandestinement la frontière : *Passer de la contrebande, du tabac, des cigarettes.* || Par extens. *Passer de la fausse monnaie, des faux billets, des fausses pièces,* les mettre en circulation en les donnant en paiement. || **3.** Faire mouvoir, déplacer un membre, une partie du corps ou un objet pour exécuter un geste, une action ou une opération déterminés : *Passer la main dans une ouverture, le doigt dans un anneau. Passer la tête par la lucarne. Passer son bras autour de la taille de quelqu'un. Passer un peigne dans ses cheveux. Passer une éponge sur une table. Il se passait la main ouverte sur le front comme pour essuyer une sueur qui n'existait pas* (Maupassant). || Fig. *Passer l'éponge,* v. ÉPONGE 1. || Par extens. *Passer une vitesse,* manœuvrer le levier de changement de vitesse d'une automobile et le mettre dans la position voulue pour enclencher telle vitesse : *Passer la première, la seconde. Passer ses vitesses. Le contact mis, un coup de pied brutal sur le kick lança le moteur* [...]. *Rébecca sauta en selle, démarra vite, passa la seconde, vira à la sortie du jardin* (Pieyre de Mandiargues). || **4.** Étendre, appliquer une matière sur une surface : *Passer de l'encaustique sur un meuble, une couche de peinture sur des boiseries. Tamara, pendant que je réfléchissais, se passait un peu d'eau de Cologne sur le visage, brossait ses boucles drues d'un air absent* (Mallet-Joris). || **5.** Faire aller à travers un filtre, une passoire, un tamis, etc., une matière liquide, semi-liquide ou pulvérulente : *Passer le thé. Passer le café. Passer un bouillon, des légumes, la purée. Passer de la farine, du ciment.* || **6.** Mettre sur soi ou sur un autre un vêtement, un accessoire vestimentaire ou autre : *Passer son pardessus. Passer un pull. Jeter sa veste sur ses épaules sans passer les manches. Passer un bracelet. Passer l'anneau au doigt de sa fiancée. Passer les menottes à un malfaiteur. Se passer la corde au cou. Elle répondit avec douceur et gravité en passant sa jupe : « Ne dis pas de mal de mon mari »* (France). *Puis il s'en alla passer un pantalon de toile blanche* (Duhamel). *Ils soulèvent leur boîte à outils, passent la courroie à leur épaule, haussent l'épaule pour rajuster la courroie* (Sarraute). || **7.** Projeter un film sur un écran, le présenter à un public : *Je vais vous passer les films de mon dernier voyage. Une*

salle qui passe des films d'avant-garde. Pour prolonger cette réunion, on décida d'aller au cinéma. On passait justement un film gai (Camus). || *Passer un disque,* le mettre sur l'appareil qui en permet la reproduction et l'audition.

● SYN. : **I, 1** *franchir ;* **2** *enjamber, escalader, sauter.* || **II** *dépasser ; devancer, distancer, doubler, gratter* (pop.), *lâcher, semer* (fam.). || **III, 1** *transborder ;* **3** *couler, enfoncer, engager, fourrer* (fam.), *glisser, introduire, plonger ;* **4** *étaler ;* **5** *cribler, filtrer, tamiser ;* **6** *endosser, enfiler* (fam.), *revêtir.* — CONTR. : **III, 6** *enlever, ôter, quitter, retirer.*

B. Exprime une action où l'idée de mouvement prend une valeur abstraite.

● **I. 1.** *Passer en revue des troupes,* ou *passer une revue,* en parlant d'un officier, d'une personnalité, inspecter des troupes alignées, ou assister à un défilé de troupes. || *Passer en revue quelque chose,* examiner attentivement tous les éléments d'un ensemble : *Passer en revue le matériel d'une expédition ;* examiner successivement et en détail les différents points d'un ensemble abstrait : *Passer en revue les arguments de l'adversaire.* || *Passer la revue de,* inspecter un corps de troupes pour s'assurer que les équipements, le matériel sont en bon ordre ou en bon état : *Passer la revue de paquetage, de détail ; par extens.,* ne rien omettre dans l'examen d'un ensemble : *Pour moi, je ne manque jamais, en vrai Parisien, de passer la revue de toutes les baraques qui se pavanent à ces époques solennelles* (Baudelaire). || **2.** Subir la série d'opérations ou d'épreuves que comporte un contrôle, un examen : *Passer une visite médicale. Passer la radio. Il passe son baccalauréat dans trois semaines. Passer un test. Passer sa thèse. Passer avec succès le concours d'entrée à Normale.* || Spécialem. *Passer un examen,* y être reçu (vieilli) : *Maintenant qu'il a passé l'écrit, il espère bien ne pas échouer à l'oral.* || **3.** Omettre, laisser de côté, involontairement ou délibérément, un ou plusieurs éléments d'une suite : *Passer une ligne en tapant un manuscrit. Passer les parties ennuyeuses d'un roman. Passer plusieurs faits dans la relation d'un événement.* || *Passer quelque chose sous silence,* s'abstenir intentionnellement de l'évoquer, d'en parler : *Il y a des choses qu'on ne peut pas passer sous silence. Notre Premier ministre, notre président de la République ne sont jamais là* (Césaire). || *Passer parole,* ou absol., *passer,* aux cartes, ne pas faire d'enchère. || **4.** *Class.* Concéder quelque chose à quelqu'un, admettre la justesse de son propos, de son argument : *Il* [Régis] *me passe que Dieu agit toujours par les voies les plus simples* (Malebranche). *J'entends corner sans cesse à mes oreilles : « L'homme est un animal raisonnable. » Qui vous a passé cette définition ? sont-ce les loups, les singes et les lions, ou si vous vous l'êtes accordée à vous-mêmes ?* (La Bruyère). || Vx. *Passer condamnation sur,* reconnaître qu'on a eu tort sur un point. || **5.** Admettre avec indulgence ce qui vient d'une personne et qu'on devrait relever ou sanctionner : *Passer une incartade à quelqu'un. Ses enfants sont insupportables, il leur passe tout. Il faut être aussi bonne que je le suis pour vous passer toutes vos folies* (Dancourt). *Quand un homme avait de la conduite, on pouvait lui passer le reste* (Zola). *Nous avons vécu très intelligemment tous les deux, Éliane, avec la même horreur du drame. Ce n'est pas qu'il nous faisait peur, mais il nous paraissait de mauvais goût. Vous m'avez passé mes maîtresses, je ne vous ai jamais demandé avec qui vous preniez le thé* (Anouilh). || *Spécialem.* Excuser la liberté d'une parole : *Passez-moi cette expression. Passez-moi le mot.* || *Se passer une fantaisie, un caprice,* etc., se l'accorder, y céder : *On peut à Venise se passer le luxe d'un palais dans les prix doux* (Gautier).

● **II. 1.** *Class.* Surpasser quelqu'un ou quelque chose, lui être supérieur par les aptitudes, les qualités : *J'envie* [aux grands] *le bonheur d'avoir à leur service des gens qui les égalent par le cœur et par l'esprit, et qui les passent quelquefois* (La Bruyère). *S'il continue d'étudier, il passera tous les savants de son siècle* (Acad., 1694). *Si mes amis ne me trompent, cette pièce égale ou passe la meilleure des miennes* (Corneille). || Class. et littér. *Passer quelqu'un en,* l'emporter sur lui à un certain point de vue : *Apaisez le lion : seul il passe en puissance | Ce monde d'alliés vivant sur notre bien* (La Fontaine). || **2.** *Class.* et *littér.* Dépasser quelque chose en force, en intensité, aller au-delà : *La vérité passe encore mon récit* (Molière). *Mon malheur passe mon espérance* (Racine). *La hideur du pays parcouru a passé mes plus graves prévisions* (Gide). || *Class.* En parlant d'une personne, outrepasser : *J'aurais tort de passer les ordres de ma commission* (Molière). || *Auj.* Ce sens demeure dans des locutions exprimant l'exagération dans l'action, le dépassement d'une limite abstraite : *Cette fois-ci, il passe la mesure. Une négligence qui passe les bornes. Passer les limites de ce qui est tolérable.* || **3.** *Class.* Dépasser quelqu'un, excéder ses possibilités physiques ou intellectuelles : *Vous direz peut-être* [...] *que vous ne pouvez pas entrer dans des discussions qui vous passent* (Massillon). *Ce sont choses* [...] *qui passent notre capacité présente* (Pascal). || Class. et littér. *Cela me passe,* je ne puis le concevoir, je m'avoue impuissant à le comprendre : *Et quoique là-dessus je rumine sans fin, | L'aventure me passe, et j'y perds mon latin* (Molière). *Le goût qu'ils* [les immortels] *ont de nous me passe* (Valéry). || *Auj.* Des expressions sont encore usuelles : *Cela passe l'imagination, l'entendement. Cela passe la compréhension* (Courteline).

● **III. 1.** *Class.* Admettre, recevoir quelqu'un en qualité de (avec un attribut du complément d'objet) : *Nous l'avons passé maître* (Acad., 1694). *Il faut faire des chefs-d'œuvre pour être passé maître cordonnier, sellier, rôtisseur...* (Furetière, 1690). || **2.** Soumettre quelque chose ou quelqu'un à l'action de (produit, agent, instrument, appareil, arme, etc.) : *Passer les parquets à la paille de fer, à la cire. Passer le linge blanc à l'eau de Javel. Passer à l'apprêt une peau, un drap. Passer du charbon au crible, un métal à la filière. Passer des légumes à la Moulinette, une préparation au mixeur. Ils passent au fil de l'épée les habitants* (Montesquieu) ; et au part. adjectif : *C'était, du reste, de famille, cette couleur de bronze, les Kermadec, de père en fils, ayant été marins au long cours et gens fortement passés au hâle de mer* (Loti). *Vers la fin de l'été arriva, sur la route du col, un cabriolet entièrement passé à la pâte au sabre ; il y avait plus d'une heure qu'on le voyait monter à travers les arbres, plus luisant qu'un scarabée* (Giono). || *Passer quelqu'un par les armes,* le fusiller. || Fam. *Passer quelqu'un à tabac,* le rouer de coups, en particulier le frapper à plusieurs : *Est-ce qu'un préfet de police est jamais venu déclarer en plein conseil municipal : « Je reconnais ; je n'aurais pas hésité à passer à tabac une centaine de manifestants » ?* (Romains). || **3.** Fam. *Passer quelque chose* ou *passer un savon à quelqu'un,* lui faire des reproches véhéments : *J'ai connu ainsi un romancier athée qui priait tous les soirs. Cela n'empêchait rien : qu'est-ce qu'il passait à Dieu dans ses livres ! Quelle dérouillée, comme dirait je ne sais plus qui !* (Camus). || Fam. *Se faire passer quelque chose,* recevoir une violente réprimande : *Si vous en revenez* [d'une tentative de suicide], *qu'est-ce que vous vous faites passer par votre famille !* (Montherlant). || **4.** Remettre, transmettre un objet à quelqu'un : *Veux-tu ne passer les ciseaux ? La communication est pour vous, je vous passe l'appareil. Passer le ballon à un de ses équipiers. Passer un livre à un ami.* || *Spécialem.* Avec un complément désignant une chose abstraite : *Passer ses ordres. Passer la consigne à un subordonné. Passer ses pouvoirs à son successeur.* || *Passer une maladie à quelqu'un,* transmettre à un autre ou à d'autres la maladie contagieuse dont on est soi-même atteint : *Il a passé sa grippe à tout le bureau.* || *Passer la parole à quelqu'un,* lui donner la parole après qu'un autre a parlé. || Fam. *Passer un coup de fil à quelqu'un,* lui téléphoner. || *Passer à quelqu'un une communication, une autre personne,* etc., le

mettre en communication téléphonique ou radiophonique avec un correspondant : *Ne quittez pas, je vous passe M. X... Un faible tumulte, puis une voix : « Je vous passe le poste radio »* (Saint-Exupéry). || *Passer la main,* v. MAIN, § A, I, n. 5. || *Passer une lettre de change, un billet à l'ordre de quelqu'un,* lui en transmettre la propriété par voie d'endossement. || **5.** Faire figurer, inscrire sur les registres comptables : *Passer une opération en comptabilité. Passer un article en compte. Passer une somme par pertes et profits. Passer une écriture, les écritures.* || **6.** Dresser, faire établir dans les formes légales un acte juridique : *J'ai loué un hôtel deux mille écus ; et j'espère passer le contrat aujourd'hui* (Montesquieu). *Un acte passé par-devant notaire.* || *Par extens.* Conclure ; établir les modalités d'un engagement : *Passer une commande. Passer commande à un fournisseur. Passer un marché. Passer un accord.*

• SYN. : **I, 3** *oublier, sauter ;* **5** *accepter, admettre, excuser, pardonner, souffrir, supporter.* || **III, 2** *enduire, frotter, imbiber, laver, lotionner, rincer ;* **4** *donner, prêter, remettre.* — CONTR. : **I, 5** *condamner, corriger, punir, relever, réprouver, sanctionner, sévir contre.*

C. Sens temporels.

• **I.** En parlant d'une personne, laisser s'écouler le temps ou une partie du temps de son existence dans un lieu et dans certaines conditions : *Passer sa vie à la campagne, parmi les gens de la terre. Passer un hiver dans le Midi. Un Français se croit l'homme le plus malheureux et presque le plus ridicule, s'il est obligé de passer son temps seul* (Stendhal). *Deux vieilles femmes qui passaient leur vie près de lui* (Hugo). [Rousseau] *dit qu'il se laisse tomber sous un des arbres de l'avenue et qu'il y passe une demi-heure dans une telle agitation* (Lemaitre). *À peine je les connaissais. Deux ou trois fois seulement, nous avions passé la veillée ensemble* (Jouhandeau). *Il est pénible de passer ses jours dans les pétarades* (Gaxotte). || *Spécialem.* Employer, occuper son temps à quelque chose, à une activité : *Passer ses vacances à lire et à se baigner. Pour ma vie, vous la connaissez ; on la passe avec cinq ou six amies dont la société plaît, et à mille devoirs à quoi l'on est obligé* (Sévigné). *À rêver sans dormir j'ai passé bien des nuits* (Musset). *Nous passions là des heures à communier dans la tristesse* (Duhamel). || *Passer la nuit,* veiller toute la nuit. || *Passer une bonne nuit,* bien dormir : *Quel délicieux matin ! Vous avez passé une bonne nuit ?* (Anouilh). || *Passer un mauvais quart d'heure,* traverser un moment difficile, pénible ; *spécialem.,* subir de vives remontrances de la part de quelqu'un. || Absol. *Passer le temps,* s'occuper à quelque chose pour que le temps s'écoule sans ennui ; s'occuper à des riens, à des choses sans intérêt en attendant que le temps s'écoule : *Tu me demandes à quoi j'emploie mon temps, je ne l'emploie pas, je le passe, je le tue* (Musset).

• **II.** Aller au-delà d'une limite dans le temps : *Il a passé l'âge de travailler, de faire des extravagances. Passer la limite d'âge pour un concours. Je ne dis pas cela pour moi, j'ai passé l'âge* (Aragon). || *Spécialem.* Vivre au-delà de : *Il ne passera pas la nuit.*

• **III.** Faire cesser un besoin, un désir, une impulsion en lui donnant libre cours : *Passer son envie. Passer sa colère sur son entourage.*

• SYN. : *couler, vivre ; remplir.* || **III** *assouvir, contenter, satisfaire.*

■ « SE PASSER », VERBE PRONOMINAL

• V. 1185, *Moniage Guillaume,* écrit *soi passer en* (*se passer en,* XIII^e s.), au sens de « se contenter de » (v. § C, n. 1). — A : sens 1, v. 1360, Froissart (impers., 1679, Bossuet ; « s'écouler en étant employé à telle occupation... », av. 1662, Pascal) ; sens 2, v. 1360, Froissart (impers., av. 1673, Molière ; en parlant de faits psychiques, 1666, La Fontaine ; « se dérouler à tel moment et/ou en tel lieu », 1893, *Dict. Général ; cela ne se passera pas ainsi,* 1636, Monet [*cela ne se passera pas comme cela...,* 1798, L. B. Picard]) ; sens 3, 1668, Molière. — B : v. 1530, C. Marot. — C : sens 1, v. 1265, J. de Meung (*...de ; ...à,* fin du XIV^e s., E. Deschamps) ; sens 2, milieu du XIV^e s., Machaut (*se passer que,* 25 mars 1758, J.-J. Rousseau ; *se passer... bien de...,* 1538, R. Estienne) ; sens 3, 16 mai 1718, M^me de Maintenon.

A. Exprime l'écoulement du temps ou la localisation d'un fait dans le temps et/ou dans l'espace.

1. S'écouler, en parlant du temps, d'une durée ou de ce qui est considéré sous l'aspect de la durée : *Une année s'est passée depuis sa disparition. Une soirée qui se passe dans l'inquiétude. Si la journée se passe sans incident... La minorité de Justinien s'était heureusement passée* (Bossuet). *Le temps se passe, et le cours de la vie s'achève sans qu'on s'en aperçoive* (Diderot) ; et impers. : *Il ne se passe pas de semaine qu'il ne perde de l'argent aux courses.* || *Spécialem.* S'écouler en étant employé à telle occupation, à faire telle chose : *Je rougis d'avouer à quoi se passa ma première semaine* (Giraudoux). *Ses journées se passaient à lire et à rêver.* || **2.** Avoir lieu, se produire, en parlant d'un événement, d'un fait (occupant une certaine durée) : *Je devinai ce qui s'était passé* (Balzac). *Je m'ôte, tout meurt. Voilà ce qui se passe si je me dénonce* (Hugo). *On ne sait jamais au juste comment les choses se sont passées* (France). *Les événements se chargeront de m'apporter la surprise et je reste extrêmement curieux de ce qui va pouvoir se passer* (Gide). *Si tout se passe bien, nous serons à Paris ce soir ;* impers. : *Il ne se passa rien de notable dans la minute qui suivit* (Merle). *À partir de ce moment-là, on n'a plus tellement eu le temps de dormir. Comment faire pour dormir quand il se passe tellement de choses partout ?* (Le Clézio) ; et en parlant de faits psychiques : *Je ne sais ce qui se passe en moi, dans mon esprit. Tout ce qui se passe au fond de notre âme est inexplicable* (Constant). || *Par extens.* Se dérouler à tel moment et/ou en tel lieu : *L'action se passe au Canada, à la fin du XIX^e s. Un roman policier qui se passe à Bleston, a-t-il poursuivi, oui, il faudra que vous ne le passiez* (Butor). || *Cela ne se passera pas ainsi,* ou (fam.) *ça ne se passera pas comme ça,* je ne permettrai pas qu'il en soit ainsi, je saurai y mettre bon ordre. || **3.** Prendre fin, cesser d'être, disparaître : *Buvez une gorgée d'eau, votre hoquet se passera. En attendant que sa mauvaise humeur se passe, nous allons faire un tour.*

• SYN. : **2** *advenir, arriver, surgir, survenir ;* **3** *s'achever, cesser, finir, se terminer.*

B. Exprime un changement d'état.

Class. et *littér.* Perdre ses qualités premières, son éclat, sa fraîcheur, s'altérer : *« Chaloureux »* [...] *se passe, bien que ce fût une richesse pour la langue, et qu'il se dise fort juste où « chaud » ne s'emploie qu'improprement* (La Bruyère). *Ce vin n'a plus guères de force, il se passe* (Acad., 1694). *Les verdures pâlissent et se passent* (Goncourt).

C. « Se passer de » ou « que ».

1. Class. *Se passer de* (ou *à*), se contenter de : *Ce que je trouve admirable, c'est qu'un homme qui s'est passé, durant sa vie, d'une assez simple demeure, en veuille avoir une si magnifique quand il n'en a plus que faire* (Molière). *Il s'est fallu passer à cette bagatelle* (Corneille). *Il se passe de peu, il se passe à peu...* (Acad., 1694). || **2.** *Se passer de quelqu'un* ou *de quelque chose, se passer de* et l'infinitif, supporter ou accepter l'absence de quelqu'un, la privation de quelque chose ou le fait de ne pas accomplir une action : *Se passer de secrétaire, de jardinier. Se passer de voiture, de confort. Il ne peut se passer de fumer. Celui qui croit trouver en soi-même de quoi pouvoir se passer de tout le monde, se trompe fort ; mais celui qui croit qu'on ne peut se passer de lui, se trompe encore davantage* (La Rochefoucauld). *On se passait | De souper quelquefois* (Hugo). *Tu ne peux te passer de ce dont tu as le plus soif* (Gide). *La lecture des « grandes*

œuvres » ou prétendues telles nous porte à croire qu'on peut les dépasser. La lecture des autres qu'on peut s'en passer (Montherlant). *Il se passait très bien de nourriture aujourd'hui ; un peu de pain lui avait suffi, mais il avait longuement choisi la boulangerie et le pain qu'il désirait* (Cayrol). || Vx. *Se passer que* (et le subjonctif), même sens : *Je puis me passer que vous m'estimiez ; mais j'ai besoin de vous estimer vous-même* (Rousseau). || Ironiq. *Se passer volontiers* (ou *bien*) *de* ou (vx) *que,* n'avoir que faire de quelqu'un ou de quelque chose, ne pas se soucier de ou que : *Je me passerais volontiers de sa visite, de cette corvée.* [Mes vers] *Je me passerai bien que vous les approuviez* (Molière). || **3.** En parlant d'une chose, ne pas avoir besoin de : *Il* [l'Évangile] *se passe de commentaires et tout effort humain pour l'éclairer l'obscurcit* (Gide).

• SYN. : **2** *s'abstenir, se dispenser, éviter de, se priver de, renoncer à.*

passerage [pasraʒ] n. f. (de *passe-* 4 et de *rage ;* 1549, Maignan). Plante de la famille des crucifères, qui passait autrefois pour guérir la rage, et dont une espèce, le *cresson alénois,* est cultivée dans les jardins.

passereau [pasro] n. m. (de l'anc. franç. *passere,* moineau [v. 1120, *Psautier d'oxford*], lat. *passer, -eris,* passereau, moineau, carrelet [poisson de mer] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au plur., écrit *passerias* [au sing., écrit *passerel,* v. 1206, Guiot de Provins ; *passereau,* 1532, Rabelais], au sens 1 ; sens 2, 1803, *Dict. d'histoire naturelle*). **1.** *Vx.* Moineau. || **2.** Nom commun aux oiseaux de l'ordre des passériformes (v. ce mot) : *Nous vîmes quelques bandes de moineaux, mais le tueur de bartavelles dédaigna ces passereaux* (Pagnol).

1. passerelle [pasrɛl] n. f. (de *passer ;* 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse [*passerelle de navigation,* 1963, Larousse — *passerelle,* même sens, 1893, *Dict. général ; passerelle de manœuvre,* 1963, Larousse] ; sens 3, 1907, Larousse [pour l'embarquement des passagers d'un avion, 1962, Robert] ; sens 4, 1963, Larousse ; sens 5, 1875, Larousse ; sens 6, av. 1841, Chateaubriand [dans l'enseignement, 15 août 1968, *le Monde*]). **1.** Pont étroit, en charpente de bois ou de métal, comportant des garde-corps, réservé aux piétons : *Passerelle établie sur un cours d'eau, une voie ferrée, une autoroute.* [Le] *pont de la Moselle, qui est à vrai dire une passerelle à escaliers faisant une grande enjambée dans le ciel, et qu'il faut grimper puis redescendre à pied* (Romains). || **2.** Pont léger (ou plate-forme), placé au-dessus des ponts d'un navire, et sur lequel se tiennent certains membres de l'équipage. || *Passerelle de navigation,* ou simplem. *passerelle,* plate-forme érigée sur l'avant du château central ou sur des superstructures, s'étendant sur toute la largeur du navire, et où se tiennent, à la mer, l'officier de quart, l'homme de barre et l'homme de veille. || *Passerelle de manœuvre,* construction légère, à l'extrême arrière du navire, d'où l'officier responsable dirige les opérations de la manœuvre arrière. || **3.** Plan incliné ou escalier mobile qui permet d'accéder à un bateau à quai : *Nous entrerions bientôt dans le port. On lancerait la passerelle* (Hériat). || *Par extens.* Appareil du même genre, monté sur roues, qu'on approche des avions pour le débarquement et l'embarquement des passagers. || **4.** Dans un studio de cinéma, un théâtre, construction supportant les projecteurs. || **5.** Dans la fabrication des tissus métalliques, baguette de bois dont les extrémités forment une espèce de fourche, et qui tient lieu de navette. || **6.** *Fig.* Possibilité donnée de passer d'une chose à une autre, en particulier d'un genre d'études à une orientation nouvelle : *Ménager des passerelles entre divers types d'enseignement.*

2. passerelle [pasrɛl] n. f. (forme fém. tirée de *passereau ;* v. 1550 [d'après Bescherelle, 1845], au sens de « femelle du passereau » ; sens actuel, 1875, Larousse). Petit passereau brun et roux, qui habite l'Amérique du Nord.

passeresse [pasrɛs] n. f. (de *passer ;* 1836, Acad., au sens de « petit cordage servant de supplément aux cargues des goélettes » ; sens actuel, 1907, Larousse). Petit cordage servant à faire passer une grosse manœuvre dans ses poulies.

passériformes [paseriform] n. m. pl. (de *passéri-,* élément tiré du lat. *passer, -eris,* passereau, moineau, et de *forme ;* 1962, Robert). Ordre d'oiseaux comprenant plus de cinq mille espèces, répandues sur toute la surface du globe, et qui rassemble la plupart des oiseaux percheurs et chanteurs de taille petite ou moyenne, construisant des nids souvent perfectionnés : *Le corbeau, le moineau, l'alouette, le rossignol, l'hirondelle appartiennent à l'ordre des passériformes.*

• Sing. *un* PASSÉRIFORME.

• REM. On dit aussi PASSEREAUX (1803, *Dict. d'histoire naturelle* [v. PASSEREAU]).

passerillage [pasrijaʒ *ou* pasərijaʒ] ou **passarillage** [pasarijaʒ] n. m. (de *passerill[é]* ; 1923, Larousse [pour les deux formes]). Dessiccation naturelle ou artificielle des raisins, qui augmente la teneur en sucre du jus.

passerille [pasrij *ou* pasərij] n. f. (de l'anc. adj. *passe,* sec — en parlant du raisin — [XIIIe s., Godefroy], lat. *passus,* part. passé de *pandere,* étendre, ouvrir, étaler à l'air, faire sécher au soleil [surtout en parlant du raisin] ; 1570, Charrière [III, 131], écrit *passarille ; passerille,* 1583, Liébault, 213). Variété de cépage blanc cultivée dans les départements de la Drôme et de l'Hérault, dont les fruits servent principalement à la préparation de raisins secs. (On dit aussi PASSARILLE.)

passerillé, e [pasrije *ou* pasərije] adj. (de *passerille ;* 1600, O. de Serres). Se dit d'un raisin dont les grains ont subi le passerillage : *Grappe passerillée.*

passerine [pasrin] n. f. (fém. substantivé de l'anc. adj. *passerin,* qui ressemble au moineau [1611, Cotgrave], de *passer* [*eau*] ; 1615, Daléchamps, puis 1778, Lamarck [n° 823], au sens II ; sens I, 1788, Buffon [« fauvette grise, en Provence », 1775, Buffon]).

I. Passereau d'Amérique, appelé communément *pape* ou *ministre,* dont plusieurs espèces, de teintes vives et tranchées, peuvent être élevées en captivité.

II. Plante basse, à feuilles petites et verdâtres, à fleurs disposées en épis, dont certaines espèces sont cultivées comme les bruyères. (On dit aussi PASSERINA, n. m. [1963, Larousse].)

passerinette [pasrinɛt] n. f. (de *passerine ;* 1778, Buffon). Petite fauvette, commune dans les garrigues du midi de la France.

passerose [pasroz] n. f. (de *passe-* 4 et de *rose ;* début du XIIIe s., Huon de Méry). Autre nom de la rose trémière (v. ROSE) : *Un bouquet d'œillets et de passeroses* (Pérochon).

passe-sauce [pasos] n. m. invar. (de *passe-* 4 et de *sauce ;* 1903, Larousse). Passoire conique servant à passer et à éclaircir les sauces. (Syn. CHINOIS.)

passe-temps [pastɑ̃] n. m. invar. (de *passe-* 4 et de *temps ;* début du XVe s., Ch. d'Orléans, au sens de « joie, satisfaction » ; sens actuel, milieu du XVe s., Juvenal des Ursins). Occupation peu astreignante, à laquelle on s'adonne, pendant ses moments d'inaction ou de loisir, pour éviter de s'ennuyer : *Les mots croisés, passe-temps pour les voyages en train. Sans autre passe-temps que de lire, mes yeux s'en trouvent très fatigués* (Gide).

• SYN. : *délassement, dérivatif, distraction, divertissement, récréation.*

passe-thé [paste] n. m. invar. (de *passe-* 4 et de *thé ;* 1903, Larousse). Petite passoire pour le thé.

passe-tout-grain ou **passe-tous-grains** [pastugrɛ̃] n. m. invar. (de *passe-* 4, *tout* et *grain* 1 ; 1816, A. H. A. Jullien, 252 [*passe-tous-grains*], et 1875, Larousse [*passe-tout-grain*]). Nom donné, en Bourgogne, au vin rouge provenant pour un tiers de plants fins et pour deux tiers de gamay : *Le vigneron braillait misère en maudissant le passe-tout-grain* (Roupnel).

passette [pasɛt] n. f. (de *passer ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Instrument en forme de crochet, dont le tisseur se sert pour passer les fils de la chaîne dans les mailles et les maillons des lisses. || **2.** Petite passoire.

passeur, euse [pasœr, -øz] n. (de *passer ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *passeor* [*passeur,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1940). **1.** Personne qui conduit un bac, un bateau, et fait passer des personnes ou des voitures d'une rive à l'autre d'un cours d'eau : *On apercevait des maisonnettes plaisantes qui pouvaient être des auberges, les demeures des bateliers, des calfats, des passeurs d'eau* (Duhamel). || **2.** Personne qui aide à passer clandestinement une frontière, les lignes ennemies, une zone interdite, etc. : *Il n'était pas très difficile, si on s'amenait sans bagage, les mains dans les poches, de franchir la ligne de démarcation.* [...] *On nous avait donné l'adresse d'un café où nous trouverions un passeur* (Beauvoir).
• SYN. : **1** *batelier.*

passe-velours [pasvəlur] n. m. invar. (de *passe-* 4 et de *velours ;* 1538, R. Estienne [var. *passe-veloux,* début du XVIe s.]). Nom usuel de l'amarante crête-de-coq et du sumac : *Mille fleurs sauvages, le liseron, le passe-velours...* (Hugo).

passe-vin [pasvɛ̃] n. m. invar. (de *passe-* 4 et de *vin ;* 1765, *Encyclopédie*). Instrument servant à faire passer une liqueur à travers une autre plus lourde, sans les mêler l'une à l'autre.

passe-volant [pasvɔlɑ̃] n. m. (de *passe-* 4 et de *voler ;* 1529, Parmentier, au sens de « canon de petit calibre » ; sens 1, v. 1570, Carloix ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Sous l'Ancien Régime, faux soldat qu'un officier plaçait frauduleusement dans son unité, lors des montres et revues, afin de grossir l'effectif et de percevoir indûment des soldes supplémentaires : *Le Roi reconnut dans le régiment de Hautefeuille un passe-volant qui était le valet de chambre de M. de Hautefeuille* (Racine). *Il y a peine de mort pour les passe-volants* (Acad., 1694). || **2.** *Vx.* Celui qui n'est que de passage : *Je laisse Mme Denis* [...] *jouer la comédie pour ducs et présidents, intendants et passe-volants qu'on ne reverra plus* (Voltaire). || **3.** *Vx.* Sous l'Ancien Régime, canon factice en bois, installé sur les navires de commerce, parmi de vrais canons, pour atteindre le nombre de seize exigé par les ordonnances royales.
• Pl. *des* PASSE-VOLANTS.

passe-vue [pasvy] n. m. (de *passe-* 4 et de *vue ;* 1963, Larousse). Châssis à deux ouvertures contiguës, coulissant dans la rainure d'un appareil de projection fixe et permettant d'amener successivement les vues devant la fenêtre de projection.
• Pl. *des* PASSE-VUES.

passibilité [pasibilite] n. f. (bas lat. ecclés. *passibilitas,* passibilité, passivité, de *passibilis* [v. l'art. suiv.] ; fin du XIVe s. [*paisibleté,* forme plus pop., v. 1380, *Aalma*]). *Vx.* Qualité de ce qui est passible, sensible.

passible [pasibl] adj. (bas lat. *passibilis,* passible, passif [en philosophie], sensible, susceptible de souffrance, du lat. class. *passum,* supin de *pati,* supporter, endurer, subir ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « tourmenté, agité » [en parlant de la mer] ; sens I, v. 1130, *Eneas ;* sens II, 1829, Boiste [« qui doit supporter une dette », 1752, Trévoux — *passible,* « coupable », 1552, *Ancien Théâtre françois,* IV, 115 ; « qui est justiciable de telle juridiction répressive », début du XXe s.]).

I. *Vx.* Qui est doué de sensibilité, qui peut éprouver les sensations du plaisir et de la douleur : *Il* [le Christ] *s'est revêtu d'une chair passible et sujette à la mort* (Bourdaloue).

II. *Passible de,* en droit, qui encourt un châtiment, qui mérite de subir une peine : *Les contrevenants sont passibles d'une amende, d'un emprisonnement ; par extens.,* qui est justiciable de telle juridiction répressive : *Et ces soldats ignorent, dans la peine qu'ils se donnent, s'ils sont des héros, ou s'ils sont passibles du conseil de guerre* (Saint-Exupéry).

passif, ive [pasif, -iv] adj. (bas lat. *passivus,* susceptible de passion, passif [en grammaire], du lat. class. *passum,* supin de *pati* [v. l'art. précéd.] ; v. 1220, Coincy, au sens 1 [« qui a pour caractère de subir ou d'être subi », 1680, Richelet ; *état passif,* 1701, Furetière ; *âme passive,* 1875, Larousse ; *oraison passive,* 1868, Littré] ; sens 2, fin du XVe s. [pour le comportement, les dispositions d'une personne, 1798, Acad. ; *citoyens passifs,* 1791, *Moniteur universel ; obéissance passive,* 1751, Voltaire ; *résistance passive,* av. 1854, Lamennais] ; sens 3, 1550, Meigret ; sens 4, 1810, Capuron ; sens 5, 1963, Larousse ; sens 6, 1903, Larousse). **1.** En philosophie, se dit du sujet dans la mesure où il subit une action à laquelle sa volonté n'a aucune part : *Juger et sentir ne sont pas la même chose : je ne suis pas simplement un être sensitif et passif, mais un être actif et intelligent* (Rousseau). || *Par extens.* Qui a pour caractère de subir ou d'être subi : *Fonctions, facultés passives. Phénomènes passifs. L'homme, en venant au monde* [...], *n'apporte que des qualités passives, il ne peut que recevoir les impressions des objets et laisser affecter ses organes* (Buffon). *La contraction musculaire est active quand elle résulte d'une innervation centrale, passive quand elle est provoquée par l'électricité* (Goblot). || *État passif,* état d'une âme qui se laisse entièrement diriger par l'action de la grâce divine. || *Âme passive,* âme qui se trouve dans l'état passif. || *Oraison passive,* suspension des facultés intellectuelles dans la contemplation mystique. || **2.** Dans le langage courant, se dit d'une personne qui subit les événements sans réagir ou suit docilement les impulsions venues de l'extérieur ; qui ne joue aucun rôle actif, ne prend aucune initiative : *Une population passive. Être l'instrument passif des événements. De la guerre, il attendait des combats ; il y trouva l'immobilité de millions d'hommes passifs dans le vacarme* (Malraux). *Ne pas se défendre dans ces cas-là... pas un mot... elle n'a pas bougé... elle s'est faite plus passive encore, plus inerte...* (Sarraute). || *Par extens.* Se dit aussi du comportement, des dispositions d'une personne : *Avoir un rôle passif. Maintenant, j'attends : au lieu de m'attendre à tout ou de ne plus m'attendre à rien. Espérance passive, plus passive que le désespoir* (Sarrazin). || *Citoyens passifs,* les citoyens qui, ne remplissant pas certaines conditions, étaient exclus des droits politiques par la Constitution de 1791. || *Obéissance passive,* obéissance aveugle et sans initiative : *L'auteur y déplore l'obéissance passive du soldat et l'asservissement des volontés à la règle* (France). || *Résistance passive,* résistance qui consiste à opposer à l'adversaire la force d'inertie. || *Défense passive,* V. DÉFENSE. || **3.** Se dit de la conjugaison et des formes verbales dans lesquelles l'action exprimée par le verbe apparaît comme subie par le sujet du verbe : *Voix passive. Forme passive. Verbe passif.* (V. art. spécial.) || **4.** Se dit des phénomènes morbides déterminés en un point du corps par une affection siégeant en un autre point : *Congestion passive.* || **5.** En électricité, se dit d'un élément ou d'un circuit ne comportant aucune source d'énergie. || **6.** En chimie, se dit de certains métaux oxydables qui acquièrent la propriété de ne plus être attaqués par certains acides oxygénés lorsqu'ils ont été préalablement plongés dans une solution concentrée du même acide : *Fer passif.*
• SYN. : **2** *amorphe, apathique, atone, docile, éteint, inactif.* — CONTR. : **1** *actif, agissant ;* **2** *dynamique, énergique.*

◆ **passif** n. m. (v. 1370, Oresme, au sens de « contraire de l'action » ; sens 1, 23 nov. 1789, *Annales patriotiques,* 2 [*dette passive,* même sens, 1495, *ZRP,* LXVII, 34 ; *passif exigible,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, début du XVe s., *ZFSL,* I, 31). **1.** Ensemble des dettes et des charges évaluables en argent qui grèvent un patrimoine, un fonds de commerce, etc. : *Le passif de la succession, poursuivit le notaire, excédait l'actif* (France). *Une faillite qui laisse apparaître un passif important.* || *Passif exigible, dette* à court terme. || **2.** *Fig.* Aspect négatif d'une action, d'une opération ; ensemble des actes de son existence qu'une personne doit considirer

comme des échecs : *J'ai fait une liste des atouts de ma vie... Quand la liste s'allongerait à l'infini, il suffirait que je place dans la colonne du passif l'absence de l'amour, pour que l'actif soit réduit à néant* (Montherlant). || **3.** Voix passive. || Forme passive d'un verbe. (V. art. spécial.)

● CONTR. : **1** *actif, avoir.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE PASSIF

Pour la grammaire traditionnelle, le *passif* a toujours été une **catégorie du verbe,** rangée avec l'*actif* dans un répertoire commun, appelé **voix** depuis 1753 ; comparer :

— ***a cassé :*** cette forme du verbe *casser* (indic. passé composé, 3ᵉ pers. du sing.) exprime une action exercée par un être ou un objet sur un objet ; l'auxiliaire *a* marque le temps

— ***a été cassée :*** cette forme du verbe *casser* est encore la 3ᵉ personne du singulier du passé composé, mais l'auxiliaire lui-même y est composé : *a* marque le temps, *été* marque l'idée que le sujet n'exerce pas l'action, mais la subit.

Le passif ainsi conçu joint à un signifiant formel constant un signifié constant ; à ce titre, il est tenu pour une catégorie morphologique.

À cette conception, la grammaire transformationnelle substitue celle d'une **catégorie de la phrase,** ce qui se démontre en comparant, par exemple :

(1) *Jacques a cassé la cruche,*

(2) *La cruche a été cassée par Jacques.*

Les deux phrases ont la même « structure profonde », à un détail près : la seconde contient l'élément « Passif » dans son « constituant de phrase ». Cet élément entraîne l'application d'une règle qui concerne tous les termes de la phrase :

SN 1 + V (indic.) + SN 2 + Pass.

→ SN 2 + *être* + V (part.) + *par* + SN 1

(SN = syntagme nominal ; V = verbe).

En d'autres termes, le non qui était complément d'objet en (I) devient sujet en (2), le non sujet en (1) devient en (2) un complément introduit par la préposition *par ;* le verbe prend l'auxiliaire *être,* mis au temps où était le verbe en (1), et son contenu notionnel est exprimé au participe passé.

La préposition *de* se rencontre au lieu de *par : Il était suivi* ***du voyageur*** (v. AGENT, art. spécial).

Quant au signifié du constituant Passif ainsi conçu, Chomsky rompt avec la définition traditionnelle :

« L'élément indicateur de passif, contrairement aux éléments indicateurs d'interrogation, de négation et d'impératif, n'a pas d'interprétation sémantique indépendante » (*Aspects de la méthode syntaxique,* 1965).

Les développements très complexes de la théorie transformationnelle du passif sont exposés par J. Dubois et F. Dubois-Charlier dans un article du *Journal de psychologie* (*le Passif,* janv.-juin 1973), où il est montré comment les générativistes, de Harris (1957) à Mac Cawley (1968) et Lakoff (1970), ont cherché à dériver le passif de l'actif ou l'actif du passif, à justifier la phrase passive par deux opérations indépendantes, pour rencontrer, au terme des spéculations sur la morphosyntaxe, les problèmes encore plus ardus du lexique.

MORPHOLOGIE DU VERBE PASSIF

La première conception du « passif » implique l'existence d'une catégorie morphologique marquée, c'est-à-dire d'une véritable « conjugaison passive ». Cette conjugaison existe-t-elle ?

La réponse est évidemment affirmative quand il s'agit d'une langue comme le latin, où les formes passives s'opposaient aux formes actives de même mode, de même temps et de même personne par des désinences particulières : comparer *amaham / amahar, audietis / audiemini,* etc.

En français, la seule marque reconnue de conjugaison passive est l'auxiliaire *être,* suivi du participe passé ; le mode, le temps et la personne de la « forme passive » sont ceux de l'auxiliaire. À chaque forme de la voix active répond en principe une forme passive. Mais on a très peu de chances de jamais employer ou rencontrer certaines formes comme celles de l'impératif passé (*ayons été salués ?*).

Or, de quel droit peut-on attribuer une unité morphologique à une suite de mots comme *a été cassée,* alors qu'on fait un syntagme libre d'une suite comme *a été légère ?*

On met en évidence la nature auxiliaire du verbe *être* par l'épreuve de coordination. La phrase

(3) *La cruche a été légère et vide*

est « grammaticale », c'est-à-dire licite : l'adjectif *vide* y est construit en attribut du sujet *cruche* et coordonné au premier attribut *légère ; a été* est le verbe *être* au sens attributif.

Mais on ne dirait pas correctement :

(4) **La cruche a été cassée et vide.*

Il faudrait répéter le verbe :

(5) *La cruche a été cassée et a été vide.*

Le verbe *être,* attributif devant *vide,* a, devant *cassée,* une autre fonction, celle d'auxiliaire de passivation.

Une objection s'impose : le caractère illicite de la phrase (4) tient peut-être non pas au changement de nature du verbe *être* exprimé et sous-entendu, mais à la différence de classe des attributs ; on ne dit pas non plus :

> **M. Dupré est savant et un médecin* (un adjectif et un non attributs) ;
>
> **Je voudrais dix francs et sortir* (un non et un verbe compléments d'objet).

Mais la coordination d'un participe et d'un adjectif n'est pas en soi agrammaticale :

(6) *La cruche est ancienne et* ***fendue.***

Dans cette phrase, *fendue* est un participe-adjectif en fonction d'attribut, coordonné à un adjectif attribut, alors que, dans la phrase suivante, il constitue avec le verbe une forme passive :

(7) *Au premier coup de hache, la porte* ***est fendue.***

Une épreuve formelle distingue les deux emplois : dans la phrase (7), la substitution d'une phrase active donne : *On fend la porte,* au même temps (présent) que l'auxiliaire *être ;* dans la phrase (6), il faut : *On a fendu la cruche,* au passé composé. Un participe passé comme *fendu, cassé,* attribut ou épithète, exprime l'état résultant d'une action antérieure au moment de référence (aspect *extensif*) [V. PARTICIPE, art. spécial] ; élément d'une forme passive, il exprime l'action elle-même (aspect *tensif*), toute indication temporelle étant donnée par l'auxiliaire. La forme passive *est fendue* [phrase (7)] est un présent passif, la suite *a été cassée* phrase (2)], un passé composé passif.

La pierre de touche de l'existence d'une forme passive est donc **la transformation active avec maintien de la valeur temporelle ;** la même transformation appliquée à un syntagme attributif *être* + participe passé exige un changement de temps.

Ce critère est neutralisé dans le cas des verbes de sens non conclusif, dont le participe passé, attribut ou épithète, a l'aspect tensif :

> *Ce maire est (très actif et) adoré de ses administrés* (... et ses administrés l'adorent).

Aucune marque formelle, aucune manipulation transformationnelle ne permettent de distinguer, dans une suite comme *Ce maire est adoré* (ou *aimé, respecté, vénéré, redouté,* etc.), si l'on a un verbe passif à l'indicatif présent ou un syntagme attributif. Même une limi-

tation temporelle comme dans la phrase suivante :

(8) *Une péritonite avait été un moment redoutée*

n'empêcherait pas théoriquement de tenir le participe pour un attribut, la caractérisation (v. ce mot, art. spécial) n'impliquant pas la permanence du caractère conféré. Mais elle n'empêcherait pas non plus de le tenir pour un élément du verbe *redouter* au passif, et de poser le critère de la transformation indépendamment du sémantisme verbal.

L'adoption de ce critère entraîne une limitation du nombre des verbes pouvant être tenus pour passifs : ils doivent satisfaire aux conditions de la transformation, donc exister à l'actif et admettre un complément d'objet direct ; ce sont les verbes **transitifs directs.**

Cette règle souffre plusieurs exceptions :

• 1° Les verbes *obéir* et *désobéir,* qui sont transitifs indirects, se rencontrent néanmoins au passif : *Les chefs ne sont plus obéis ;* construction remontant à une époque où l'on disait correctement : *obéir quelqu'un.*

On dit *pardonner quelque chose à quelqu'un ;* il est normal qu'on dise : *Cette faute vous sera pardonnée,* mais on rencontre aussi : *Vous serez pardonné* (*de cette faute*), survivance d'une construction ancienne *pardonner quelqu'un.*

La construction passive littéraire *être moqué* remonte de même à un emploi transitif direct, non pronominal, du verbe *moquer ;*

• 2° Certains verbes intransitifs se rencontrent au passif dans des emplois que justifie la construction d'un « complément d'objet interne » à l'actif (v. OBJET, art. spécial) :

Dix minutes d'angoisse ***ont été vécues*** *à Melun ;*

• 3° Certains verbes transitifs indirects admettent la forme passive dans la construction unipersonnelle (v. UNIPERSONNEL., art. spécial) : *Il a été parlé de toi à la dernière réunion. Il sera procédé au plus tôt à l'inhumation. Il est reproché à cet homme d'avoir volé un pain.*

La transformation active se fait avec *on : On a parlé, On procédera, On reproche... ;*

• 4° Certains verbes transitifs directs ne sont pas normalement employés au passif. On cite *pouvoir,* qui n'admet qu'un verbe ou quelques pronoms pour complément d'objet (*Il peut répondre, il le peut, il peut tout*). On cite aussi *avoir, posséder, comporter, valoir,* peut-être en raison de leur sens (v. plus loin) ; cependant, les deux premiers apparaissent au passif en français familier dans le sens de « duper » : *J'ai été eue* (S. de Beauvoir).

La marque française de conjugaison passive, à savoir l'auxiliaire *être* sans décalage temporel (à la différence de son emploi à valeur temporelle devant les participes de verbes intransitifs : comparer *il entre* et *il est entré*), a son équivalent dans les autres langues romanes et en anglais (*My car has heen requisitioned.* « Ma voiture a été réquisitionnée »). D'autres auxiliaires se rencontrent, comme, en italien et en rhétique, le verbe « venir » indiquant l'accession à l'état corollaire de l'aspect tensif. L'allemand marque nettement la différence entre l'état (aspect extensif, verbe *sein,* « être ») et l'accession à l'état (aspect tensif, auxiliaire *werden,* « devenir ») ; comparer :

Der Briefkasten ***ist*** *schon* ***geleert***
[La boîte aux lettres est déjà vidée] ;

Der Briefkasten ***wird*** *jeden Tag* ***geleert***
[La boîte aux lettres est vidée tous les jours].

FONCTIONS DU PASSIF

À la conception du passif comme catégorie du verbe se lie le signifié indiqué plus haut : le sujet du verbe passif, au lieu de faire l'action, la **subit.**

On dit aussi que le sujet est **agent** dans *Jacques a cassé la cruche,* **patient** dans *La cruche a été cassée.*

Les verbes susceptibles d'être mis au passif ont dans leur sémantisme un trait commun : l'action exprimée affecte un être (ou une chose) qui, à l'actif, est désigné par le complément d'objet direct, au passif par le sujet. Cet être (ou cette chose) est appelé *patient* parce que son état est modifié par l'action. Par exemple, la cruche est *cassée :* ce participe indique dans les exemples (1) et (2) une modification non de Jacques, mais de la cruche.

Les verbes comme *avoir, valoir* sont réfractaires à la passivation parce que leur sens se rapproche de l'expression d'une relation pure — comme celle qu'exprime le verbe *être* —, ne modifiant aucunement l'état du second terme de la relation.

Les grammairiens les plus traditionalistes observent parfois que la forme passive n'exprime pas toujours à proprement parler une action « subie par le sujet ». La remarque vaut pour le complément d'objet du verbe actif, et l'on plaisante facilement sur des phrases comme *Paul a reçu la gifle,* où il paraît abusif de voir dans le sujet *Paul* l'« agent » d'un procès. Ce raisonnement serait juste si le verbe *gifler* avait été employé, car Paul n'a giflé personne, mais le verbe est *recevoir :* Paul a bien fait l'action de recevoir.

Cette dramatisation des fonctions fondamentales de la syntaxe n'en est pas moins une impropriété, qu'une théorie rigoureuse se doit d'éviter. Les différentes métaphores par lesquelles on définit ordinairement le complément d'objet sont écartées à l'article spécial OBJET, et remplacées par la terminologie ensembliste en vertu de laquelle le verbe transitif exprime une relation dont le sujet est le terme « source », et l'objet le terme « but ». Si l'on admet cette formulation plus abstraite, on dira qu'au passif le sujet désigne le but de la relation qu'exprime le verbe ; on peut dire aussi que **la passivation inverse le sens de la relation** qu'exprime le verbe transitif.

Abandonner pour cette formule abstraite la formulation métaphorique de la tradition, est-ce admettre, avec Chomsky, que la forme passive du verbe « n'a pas d'interprétation sémantique indépendante » ?

Deux structures logiques se superposent dans la phrase :

• 1° La logique naturelle des « fonctions syntaxiques », à laquelle ressortissent les rapports

agent → action → patient

autrement dit :

ensemble source → relation → ensemble but.

Cette logique naturelle est reconnue par les transformationalistes quand ils affirment (Postal, 1964) que les « traits de sélection » caractérisant le syntagme sujet de la phrase active sont les mêmes que ceux qui caractérisent le syntagme agent de la phrase passive, et que ceux de l'objet à l'actif sont les mêmes que ceux du sujet au passif. Cela revient à dire que si l'on *casse* seulement des objets-non-animés comme les cruches, il faut être objet-non-animé pour *être cassé ;*

• 2° La bipartition **Thème / Prédicat** (v. PHRASE et PRÉDICATION, art. spéciaux).

Le schème normal de la phrase française affirmative fait coïncider la fonction agent avec la fonction thème. Dans l'exemple (1), le sujet *Jacques,* qui désigne l'agent, désigne aussi, au moins partiellement, le thème ; la fonction prédicative est dévolue au verbe (*a cassé*) et, éventuellement, mais non forcément, aux compléments du verbe (*la cruche*). Jacques était parti avec la cruche et l'on s'inquiétait : l'élément nouveau d'information est, en fait, apporté par le verbe seul.

La phrase (2) est construite, au contraire, pour répondre à une question portant seulement sur l'agent ; la cruche est cassée, on le sait, mais par qui ? *Jacques* est l'élément le plus prédicatif, ce qu'on marque en l'intégrant au groupe verbal et en le plaçant en fin de phrase ; cette mise en valeur est obtenue par le renversement des fonctions que donne la phrase passive.

En somme, la construction passive de la phrase est substituée à la construction active **quand il y a lieu d'exprimer dans le thème un terme dont la logique naturelle de l'enchaînement syntaxique fait le terme but de la relation verbale.**

D'autres facteurs de la construction passive ont été mis en évidence principalement par Jean Dubois (*Journal de psychologie,* janv.-mars 1966) :

• 1° Dans la norme de la phrase active, la logique naturelle veut que le sujet soit animé, l'objet non animé (*Jacques a cassé la cruche*). La construction passive sera préférée si un être animé doit être donné pour but d'une relation dont la source est un objet inanimé :

> *Un passant a été renversé par une voiture ;*

• 2° Le sujet de la phrase est normalement de sens déterminé : il désigne l'être ou l'objet connu à propos duquel un jugement ou une information vont être énoncés. La construction passive sera donc préférée si un être (ou une chose) contextuellement déterminé doit être donné pour but de la relation qu'exprime le verbe choisi :

> *X est un préfet actif.* ***Ses mérites*** *ont été hautement appréciés par le gouvernement* (*le Monde,* 30 avr. 1965) ;

• 3° La norme veut encore que, si l'un des deux termes de la relation est au singulier et l'autre au pluriel, le sujet soit au singulier : on économise ainsi une marque de pluriel sur le verbe, et l'on évite souvent une ambiguïté sur la portée de la relation ; aussi recourt-on au passif, de préférence, si le terme but est au singulier :

> *Un propriétaire terrien a été enlevé vendredi par six hommes* (*le Monde,* 30 avr. 1965).

Comparer l'ordre actif : *Six hommes ont enlevé un propriétaire*i *terrien* (chacun un ?) ;

• 4° L'économie du discours réclame souvent le greffage d'une phrase dans une autre phrase au moyen d'un pronom relatif ; si la représentation par ce pronom s'impose pour le terme but de la relation, la phrase greffée est souvent tournée au passif pour conserver l'ordre canon Sujet-Verbe :

> *Les hommes politiques* ***qui ont été consultés hier par le chef de l'Etat*** *se sont montrés très réservés.*

Aussi, le passif est-il plus fréquent dans les propositions relatives que dans les principales ;

• 5° On peut ajouter aux facteurs énumérés par Jean Dubois le facteur du volume des termes qui fait placer après le verbe les membres plus longs, les termes coordonnés :

> *La Grande-Bretagne est composée de l'Angleterre, du pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande du Nord ;*

• 6° Quand le contexte appelle un imparfait du subjonctif, la passivation permet souvent de remplacer par *fût* ou *fussent* des formes plus obsolètes :

> *Il serait utile que sa demande fût présentée aussi par nous* (discours cité par Marcel Cohen ; l'orateur évite *que nous présentassions*).

La liste des facteurs de passivation n'est pas close ici. Il en est d'autres, plus ou moins occasionnels. Plusieurs peuvent cumuler leur effet (c'est le cas dans quelques-uns des exemples donnés), ou s'annuler.

Il n'y a pas d'incompatibilité entre ces interprétations diverses de la phrase passive et l'interprétation sémantique du verbe passif donnée plus haut : celle-ci est un élément de celles-là, sans doute le seul élément constant ; l'inversion du sens de la relation verbale est bien un trait sémantique propre au verbe, même s'il entraîne une disposition nouvelle des termes de la phrase. On ne peut dire qu'on a échappé aux définitions sémantiques en élevant le niveau de l'analyse.

La conception morphologique du passif n'implique pas la présence d'un complément d'agent exprimé ou sous-entendu. L'identité, en logique naturelle, de phrases comme les exemples (1) et (2) est une rencontre fortuite, une possibilité d'ailleurs exploitable en fonction des besoins du discours. Mais, dans la plupart des cas (trois sur quatre selon un sondage effectué par J. Dubois dans le journal *le Monde*), le passif apporte la possibilité d'exprimer une action sans mentionner l'agent, lequel est inconnu :

> *Un bijoutier a été assassiné rue Gambetta*

ou va de soi :

> *Le pain a encore été augmenté.*

La phrase passive a, dans ce cas, la structure banale Sujet + Verbe, et ne se distingue grammaticalement d'une phrase comme *Un bijoutier est mort* que par le sens passif du verbe. La transformation en phrase active — garantie de la nature passive du verbe — se fait en exprimant l'agent par *on :*

> *On a assassiné un bijoutier.*
> *On a encore augmenté le pain.*

Le refus de la conception morphologique conduit les transformationalistes à négliger la forme du verbe et à rattacher au passif toutes les phrases pouvant faire l'objet d'une transformation active ; ce sont, pour Jean Dubois (*Grammaire structurale du français, le verbe,* 1967) :

a) Les phrases à participe passé attribut :

> *Le repas est achevé*

(cf. : *Les convives ont achevé le repas*) ;

b) Les phrases à verbe « symétrique » (dont le sens porte indifféremment sur le sujet ou sur l'objet) :

> *Le papier a jauni*

(cf. : *La lumière a jauni le papier*) ;

c) Les phrases à verbe pronominal :

> *Les mouvements du cœur s'accélèrent*

(cf. : *Ce médicament accélère les mouvements du cœur*) ;

d) Les phrases à verbe « intransitif » :

> *Son chapeau est tomhé*

(cf. : *Le vent a fait tomber son chapeau*).

Qu'on adopte, totalement ou partiellement, ou qu'on rejette cet élargissement de la notion de passif, on s'intéressera aux rapprochements ainsi indiqués. Les grammairiens traditionnels y ont reconnu depuis longtemps différents moyens de « traduire l'idée passive », c'est-à-dire d'exprimer une action affectant le sujet et non un complément d'objet. Ces moyens sont classés par les générativistes eux-mêmes au niveau morphologique : verbes pronominaux, verbes intransitifs, verbes symétriques (rejoignant les emplois « enroulés » de Damourette et Pichon), toutes notions définies par le rapport du verbe avec son entourage, mais assez attachées au verbe même pour qu'on en fasse des « traits de sous-catégorisation » enregistrés sous chaque entrée de verbe au lexique.

Parmi les moyens d'exprimer le passif, on ne comptera pas la nominalisation, parce que la relation contenue dans le signifié d'un non n'est orientée que par le contexte (*l'amour de Paul pour Virginie, la construction d'une tour par Eiffel*) ; mais on n'aura garde d'oublier les auxiliaires *se voir, se faire,* plus rarement *s'entendre, se laisser,* assortis de nombreuses contraintes contextuelles :

> *Il s'est vu refuser une augmentation par son patron.*
> *Le malfaiteur s'est fait arrêter à la frontière* (avec la connotation d'une responsabilité, si minime soit-elle, du patient).
> *Je ne suis laissé dire que Paul a des chances d'être élu.*

PASSIFS COMPLEXES

La passivation d'un groupe verbal **auxiliaire + infinitif** se résout normale-

ment par la passivation de l'infinitif ; comparer :

On peut (doit, va, vient de) couper cette route.
Cette route peut (doit, va, vient de) être coupée.

Si le verbe principal n'est pas auxiliaire, la passivation est impossible :

On voulait couper la route
**La route voulait être coupée.*

Dans une phrase comme

Paul a été prié de sortir,

la passivation du verbe principal est justifiée : Paul est le patient de l'action de prier, non de l'action de sortir.

Les verbes commencer, achever, finir, construits avec *de* et l'infinitif, admettent la même construction, au moins dans l'usage familier :

Le château n'était pas achevé de meubler (Chateaubriand).

Ma deux-chevaux n'est pas finie de roder.
Ma robe est commencée de couper.

Mais les verbes *faire, laisser, voir, entendre, mener, croire,* etc., construits avec l'infinitif sans préposition, se refusent en principe à la passivation :

**Paul a été fait (laissé, vu, entendu, mené) sortir.*

Damourette et Pichon ont relevé dans l'usage familier mainte infraction :

Ce banc avait été fait faire par non père (1929).

Il était présumé mort, ayant été vu tomber de quinze cents mètres (1919).

C'est une tentation bien spontanée que d'appliquer la passivation à un groupe que sa coalescence sémantique soustrait à l'analyse.

HISTORIQUE

Aristote, dans son inventaire des catégories (v. ce mot, art. spécial), illustrait l'opposition de « faire » et de « subir » par l'exemple d'un verbe à l'actif (« il coupe », « il brûle ») et du même verbe au passif (« est coupé », « il est brûlé ») ; les substantifs ποίησις et πάθος désignaient ces catégories.

Apollonios Dyscole et Denys de Thrace ajoutèrent à ces deux manières d'être (*diathèses*) du verbe une troisième, appelée « moyenne » (μεσότης), pour désigner un groupe de formes qui se distinguaient du passif au futur et à l'aoriste. La diathèse active était celle qui conduit l'activité de l'agent vers un autre (νίζω, « je lave »), la diathèse moyenne celle qui la renferme dans le sujet agent et patient (νίζομαι, « je me lave »), la diathèse passive celle qui l'amène à partir d'un autre vers le sujet patient (νίζομαι, « je suis lavé ») ; mais bien des faits infirmaient ces interprétations, principalement la seconde.

Le latin ne connaît pas d'autre opposition formelle que celle de l'actif (*activum*) et du passif (*passivum*). La forme passive y servit dans un petit groupe de verbes à exprimer le sens moyen (*medium*) : *lavo,* « je lave » / *lavor,* « je me lave ». Un groupe de verbes plus nombreux joignaient un sens actif à des formes passives : *loquor,* « je parle », *sequor,* « je suis » ; les Latins, depuis Varron, les appelèrent **déponents** (*deponentes*) parce qu'ils « déposaient » le sens passif.

Au IV^e s., Donat définit le verbe :

pars orationis cum tempore et persona sine casu aut agere aliquid aut ***pati*** *aut* ***neutrum*** *significans.*

« Significations » (*significationes*) ou encore « genres » (*genera*) étaient les termes par lesquels il désignait les diathèses, définies sémantiquement par « agir », « subir » et « ni l'un ni l'autre ». Une terminologie s'établit, ainsi formulée par Diomède :

Genera verhorum sive significationes sunt principales duo : ***activa*** *et* ***passiva ;*** *ex his etiam nascuntur aliae,* ***neutra,*** communis, deponens.

Jean Stefanini, qui réunit ces textes dans sa thèse sur la *Voix pronominale en ancien et moyen français* (1962), définit ainsi ces trois genres qui « naissent » des deux premiers :

— *neutres :* verbes à terminaisons actives sans formes passives (ex. : *sedeo,* « je suis assis ») ;

— *communs :* verbes à terminaisons passives pouvant présenter le sens actif ou passif (*criminor,* « j'accuse » ou « je suis accusé ») ;

— *déponents :* verbes à terminaisons passives n'ayant que le sens actif (*sequor,* « je suis »).

Le classement de Donat, repris par Priscien, sera légué au Moyen Âge, qui répétera telle quelle la liste des cinq « genres de verbes » du latin classique.

Entre-temps, le latin avait donné le français.

La cause essentielle de l'évolution du système morphologique du passif latin à celui du français n'est pas la disparition — sans doute très tardive (après le VIII^e s.) — des formes synthétiques *amor, amabar, amahor,* etc., mais c'est la valeur extensive trop marquée des formes périphrastiques comme *clausus est, aedificatus est,* dont l'élément participial exprimait originellement l'état résultant d'une action accomplie (v. PARTICIPE, art. spécial). En face d'un parfait actif qui avait glissé au sens prétérit (*aedificavit domum,* « il construisit la maison »), le parfait passif indiquait surtout l'état présent (*domus aedificata est,* « la maison est présentement construite »). Appuyant sa thèse sur l'analyse de nombreux exemples mal interprétés par I. N. Madvig (1887) et ses successeurs, J. Stefanini a montré que le latin, en remplaçant *aedificata est* par *aedificata fuit,* s'est donné au passif un prétérit (c'est-à-dire un passé tensif) non ambigu :

Bis deinde post Numae regnum Janus ***clausus fuit*** [Deux fois après le règne de Numa le temple de Janus fut fermé] (Tite-Live, I, 19).

Des exemples probants sont relevés chez Cicéron, chez Plaute, chez César, où *fui, fueram* et *fuero* remplacent respectivement *sum, eram, ero.* Mais *fui* ne progresse qu'à partir du III^e s., à la différence de *fuisse, fueram, fuerim, fuissem,* et ne domine qu'au VII^e et surtout au VIII^e s. (Pierre Flobert, *les Verhes déponents latins des origines à Charlemagne,* 1975).

Il est compréhensible que l'emploi d'une forme *clausus fuit* au sens d'un prétérit ait entraîné l'emploi de *clausus* est au sens d'un présent tensif, concurrent de *clauditur.* H. F. Muller a montré (*Romanic Review,* 1924) que ce décalage temporel n'a pas eu lieu, en tout cas, avant la « Renaissance carolingienne » (fin du VIII^e s.). Jusque-là, les formes synthétiques étaient concurrencées surtout par la construction pronominale (*se movet* pour *movetur*) et par les périphrases composées de *fio, venio* et du participe en *-tus.* Au IX^e s., le passif synthétique s'écroula : le parfait en *-tus sum,* déchargé au VIII^e s. de sa fonction de prétérit par le parfait en *-tus fui,* était à même de remplacer le présent synthétique.

Le remplaça-t-il ? Les premiers exemples latins relevés par H. F. Muller sont au subjonctif :

... volumus et praecipimus [...] *in perpetuum sit omnis modis* ***conservatum*** [nous voulons et prescrivons qu'il soit conservé par tous les moyens] (donation de Pépin à Saint-Denis),

et l'on peut les interpréter en fonction du caractère administratif des textes comme des parfaits de sens résultatif (à n'importe quel moment, le don devra avoir été conservé). Cette indécision et l'absence d'exemples latins d'un type *clausus est* à valeur nette de présent tensif (= *clauditur*) laissent un doute sur l'existence en latin d'un présent passif périphrastique autre que ceux, très fréquents dans les

textes, qui étaient formés sur *fio* et sur *venio.*

J. Stefanini, qui exprime ce doute, admet cependant l'origine latine de cet emploi, et tient pour probable, comme la quasi-totalité des romanistes, que le français posséda dès l'origine une périphrase de type *feruz est* ayant les deux valeurs présentes du français moderne *il est frappé,* soit :

— présent extensif : *Cette médaille* ***est frappée*** *à l'effigie de Napoléon* (syntagme attributif) ;

— présent tensif : *En traversant la foule, le champion* ***est frappé*** *d'un coup de poing anonyme* (véritable présent passif).

Les exemples qu'il donne (p. 502) illustrent le premier sens :

> *Ben* ***sunt guarniz*** *e de chevals et d'armes* (*la Chanson de Roland,* 3040),

et le second :

> *Ja iés tu quens* [comte], *e ço mult* ***honurez***
> *Des meillurs homes* (*la Chanson de Guillaume,* 52-53).

Mais il s'agit ici d'un procès non conclusif, que le sentiment soit prolongé ou répété ; d'autres emplois semblables se relèvent en quantité, par exemple :

> *De nos pechiez* ***somes*** *si* ***avoglet***
> *La droite vide nos font tresoblider*
> [Nous sommes tellement aveuglés par nos péchés
> qu'ils nous font tout à fait oublier la droite vie] (*Vie de saint Alexis,* 124).

Or il est dit plus haut que la périphrase *être* + participe passé, quand le verbe est non conclusif, peut toujours être interprétée comme un syntagme libre où le verbe *être* attribue au sujet la qualité qu'exprime le participe.

Les exemples sûrs de formes passives se rencontrent à d'autres tiroirs verbaux, principalement au passé simple, où elles continuent la périphrase latine en *-tus fui* :

> *Et por o* ***fut presentede*** *Maximilien* (*Cantilène de sainte Eulalie*),

à l'impératif, où une valeur passée est exclue :

> *E dist al rei : « **Salvet sciez** de Deu »* (*la Chanson de Roland,* 123),

de même qu'au futur :

> *Par poestet* ***serez pris*** *et* ***liez*** (*ibid.,* 477).

Le passage suivant du *Couronnement de Louis* offre une grande variété de périphrases verbales :

1189 *Li reis Galafres est de son tref* [sa tente] *issuz ;*
1190 *A lei de rei* [comme un roi] ***est chalciez*** [chaussé] *et vestuz ;*
1191 *Dist a ses omes : « Or ai je trop* [beaucoup] *perdu,*
1192 *Quant par tel ome* ***est*** *Corsolz* ***confonduz.***
1193 *Li deus* [le dieu] *qu'il creient deit bien* ***estre creüz ;***
1194 *Guardez que tost* ***seit*** *mes tres* ***destenduz*** *».*

Les deux périphrases coordonnées du vers 1190 sont apparemment des syntagmes attributifs où le participe a l'aspect extensif. Celle du vers 1193 est un syntagme attributif où le participe a l'aspect tensif non conclusif (prolongé ou itératif). Celle du vers 1194 est un ordre où le participe attribut extensif exprime, en liaison avec *tost,* l'idée que l'action (de défaire la tente) doit être rapidement achevée. Mais la périphrase du vers 1192 est ambiguë : si l'on donne à *quant* sa valeur causale « puisque » (d'ailleurs fréquente), on peut l'interpréter comme un syntagme attributif où *confonduz* exprime l'état où Guillaume a mis le géant Corsolt ; si l'on donne à *quant* son sens (premier) de « quand », la périphrase est mise en relation de coïncidence temporelle avec le passé composé *ai perdu,* et on doit lui donner le sens d'un prétérit passif, celui du latin classique *confusus est.*

De tels emplois accréditent une opinion exprimée par Ludwig Schauwecker dans son compte rendu de la thèse de J. Stefanini (*Zeitschrift für französische Sprache und Literatur,* 1966). Selon L. Schauwecker, la périphrase *sui* + participe passé, qu'il s'agisse d'un verbe intransitif (*est issuz*) ou d'un transitif (*est confonduz*), a conservé jusqu'au XV[e] ou XVI[e] s. la valeur de prétérit qu'elle avait en latin. Ces deux types de périphrase ont la même origine latine, puisque les passés composés comme *est venuz* remontent à des prétérits déponents comme **venutus est,* et les « présents passifs » comme *est confonduz* à des prétérits passifs comme **confundutus est.*

À l'appui de cette thèse, L. Schauwecker invoque d'abord de nombreux exemples recueillis par J. Stefanini (p. 532 et suiv. de sa thèse) dans des psautiers et autres textes dont les auteurs suivent de très près un texte latin connu par ailleurs ; comparer :

Vulgate : *Quia ipse mandavit, et* ***factus est ;*** *ipso praecipiente, stetit.*

Traduction du XII[e] s. : *Kar il mandat, e* ***faiz est ;*** *lui cumandant, estout.*

On ne peut dénier à *faiz* est la valeur temporelle des passés *mandat* et *estout.*

Texte latin : ***Elevata*** *est nuhes de tabernaculo federis et projecti sunt filii Israel, et requievit archa in monte Pharan.*

Traduction du XIV[e] s. : *La nue* ***est eslevée*** *du tabernacle d'aliance, et les enfans d'Israel sont oultre passez, et l'arche se reposa au mont de Pharan* (sermon ouvrant un *Miracle de Nostre Dame*).

On ne peut dénier à *est eslevée* la valeur temporelle des prétérits *sont passez* et *se reposa.*

Si, cependant, on voulait y voir le passé du verbe pronominal *soi eslever,* la valeur passée de cette forme n'en serait pas moins probante, puisque J. Stefanini montre précisément que le passé composé des verbes pronominaux remonte au parfait passif, sans ellipse d'un pronom réfléchi. De toute façon, la traduction par *sui* + participe de la forme de passé passif latin participe + *sum* est constante dans ces textes.

Schauwecker observe ensuite que, si le français moderne exclut les cas de coordination comme **Il est venu et bien soigné* (pour : *Il est venu et a été bien soigné*), l'ancien français en offre de nombreux exemples, en particulier avec *morir* et *naistre* (exemples de Stefanini) :

> *Par vostre orguel* ***sui mors et detranchiés***
> (*Raoul de Cambrai,* 4710).

> *Nus savum k'il n'est* ***engendrez***
> *En fornicatiun ne* ***nez***
> (Chrétien de Troyes, *Évangile de Nicodème*).

C'est seulement plus tard, selon L. Schauwecker, que le sort des passés composés intransitifs comme *est venu* se séparera de celui des passifs comme *est engendré.* Les premiers, s'opposant à des présents simples (*vient*), conserveront leur valeur passée, renforcée par la disparition du passé simple (*vint*) dans l'usage oral commun. Les autres accéderont à la valeur de présent tensif, par opposition aux passés tensifs du type *fut engendré* (selon la proportion *il fut/il est*), ou à leurs remplaçants du type *a été engendré,* et par extension de la valeur de présent tensif qu'offrait la périphrase depuis les origines avec les verbes de sens non conclusif. En effet, quoique Schauwecker n'ait tenu aucun compte de ce fait, la notion de présent passif, pour les verbes de ce sens, était si réellement consciente qu'on lit dans la plus ancienne grammaire française (XIII[e] s.), mentionnée à l'article spécial CONJUGAISON :

Amatur, est amé et l'em aime [*amatur* : est aimé et l'on aime].

C'est dans d'autres grammaires anglaises que prit forme la théorie des voix du français : John Barton distingue seulement trois « genres de verbes », l'« actif, c'est à dire faisant » (*je ayme*), le « passif, c'est à dire seufferant » (*je suis amé*), le « neutre, c'est à dire qui signifie chose à faire et ne se poet bien tourner en seuffreant, si come *je dors,* mais alme nee [âme au monde] ne dit pas *je suis dormy* » (*Donait françois*). Chez lui, les verbes actifs sont exclusivement ceux qui possèdent un passif, les neutres sont donc tous les intransitifs. Chez Palsgrave (1530), qui, empruntant son cadre à la grammaire grecque de Théodore de Baza, distingue entre les verbes « *thre dyvers sortes, actyves, passyves and meanes* », les verbes « moyens » (*meanes*) sont seulement les pronominaux.

En France, Jacques Dubois (dit Sylvius), en 1531, oppose aux cinq « significations » du verbe latin les trois du français, mais n'apporte aucune vue claire. Au contraire, l'analyse de Meigret (1550) atteint d'emblée une pénétration qui ne sera égalée qu'au xxe s. Définissant le verbe « une partie du langaje sinifiant acçion ou passion avec tens e modes », il distingue les sens du passif, comme on doit encore le faire, selon que le verbe a « continuité » ou « perfection et fin d'action » (v. ASPECT, art. spécial). Or son témoignage, dont les termes ne conservent aucune ambiguïté, est formel sur le présent passif : il n'en existe à son époque de véritable que pour les verbes de sens continu : *Je suis aimé de Dieu* est équivalent à *Dieu m'aime ;* au contraire, *Je suis blessé,* dont le verbe dénote perfection et fin d'action, « ne se pourra résoudre par l'actif présent *On ne blesse* ». Je peux dire *Je paie Pierre* en lui comptant ses deniers pour le reçu, mais il ne sera pas si sot (*nice*) de dire qu'il est payé de moi, que premièrement je n'aie cessé de compter jusqu'à la fin du paiement ; lorsque je l'aurai payé, il pourra dire *Je suis payé de vous,* façon de parler qu'il nous faudra résoudre par le prétérit de l'actif : *Vous m'avez payé.* Meigret sait que la répétition donne aux verbes conclusifs l'aspect continu, de sorte qu'on peut dire : *Je suis tous les jours battu* au sens de : *On me bat tous les jours.* Enfin, il identifie avec les valeurs du participe passé passif celles du participe passé des verbes intransitifs conjugués avec *être,* comme *venu, allé.*

Schauwecker estime que l'existence d'un vrai présent passif est prouvée à l'époque où le pronominal de sens passif accuse une nette régression ; s'il en est ainsi, on est amené au XVII[e] s. C'est en même temps l'époque où la construction d'un complément d'agent avec le pronominal, admise par Meigret (*Ce vin se boit par les ivrognes*), fera l'objet des premières critiques : Colbert, dans une correction marginale, condamne *les voitures de ces bois se sont faites par les voisins des forêts et propose : ont été faites.* À la même époque, la préposition *par* en vient à dominer, pour l'introduction du complément d'agent, la préposition *de* moins spécifique des compléments du verbe.

On relève effectivement dans les textes du XVII[e] s. d'incontestables présents passifs de verbes conclusifs :

> *Il vient,* ***est présenté*** (La Fontaine, *Fables,* VIII, 3).

> *Enfin, au bout d'un an, sentence par laquelle*
> *Nous* ***sommes renvoyés*** *hors de Cour* (Racine, *les Plaideurs,* I, VII).

Dans quelle mesure cet emploi était-il nouveau ? On manque trop sur ce point de dénombrements siècle par siècle fondés sur des paramètres justes, pour pouvoir dater approximativement l'apparition du vrai présent passif et même pour juger si les textes donnent raison à Meigret et à L. Schauwecker. L'examen des exemples cités dans les différentes études relatives au passif permet seulement de penser que ce problème est particulier aux formes dont l'auxiliaire est au présent (*suis*), ce qui n'a rien d'étonnant, ce temps donnant par nature de l'action une vue sécante plus propre à l'expression des états que des actions de type conclusif (v. ASPECT, art. spécial).

L'histoire des constructions passives révèle du moins, au niveau du XVII[e] s., une proscription des « passifs complexes », dont l'ancienne langue fournissait maint exemple :

> *Desquelz Anglois y eult de mors en champ quatorze cents, qui* ***furent faitz enterrer*** *par Alençon le Hérault* (Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*).

> *Et jamais pour prescher n'* ***est veu monter*** *en chaire* (Antoine du Verdier, *les Omonimes,* 1571).

> *... puis* ***fut envoyé quérir*** *par le maistre d'hostel du bon Chevalier* (le Loyal Serviteur).

> *Et son espouse* ***fut menée coucher*** *après les dances en une chamhre (les Cent Nouvelles nouvelles).*

L'interdiction de ces tours par Vaugelas, Thomas Corneille et l'Académie ne les fit jamais totalement disparaître.

La théorie du passif n'a pas bénéficié au XVII[e] s. des fines analyses de Meigret. Arnauld et Lancelot (*Grammaire générale et raisonnée,* 1660), qui distinguent encore trois « espèces de verbes », *actifs, passifs, neutres* (c'est-à-dire les intransitifs), éludent toute difficulté en prenant pour exemple le verbe non conclusif *aimer.*

Le terme de *voix* apparaîtra en 1753 chez Du Marsais, dans l'article CONJUGAISON de l'*Encyclopédie.*

passiflore [pasiflɔr] n. f. (lat. scientif. moderne *passiflora,* même sens, du bas lat. *passio, passion* [v. PASSION], et du lat. class. *flos, floris,* fleur ; 1808, *Journ. de botanique,* I, 96 [*passiflore,* anémone — 1542, Gesner, 7 —, était une latinisation de *passe-fleur,* même sens — 1538, R. Estienne —, de *passe-* 4 et de *fleur*]). Genre de plantes originaires de l'Amérique tropicale et de l'Asie, appelées aussi *grenadilles* ou *fleurs de la Passion,* et qui doivent leur nom à la forme de leurs fleurs, dont les organes évoquent les instruments de la Passion (couronne d'épines, clous, etc.).

passim [pasim] adv. (mot lat. signif. « en se déployant en tous sens, de tous côtés, partout », de *passum,* supin de *pandere,* étendre, déployer, ouvrir ; 1868, Littré). Employé en référence, indique, après le titre d'un ouvrage, que l'on trouvera dans celui-ci, en de nombreux endroits, des textes se rapportant à un sujet donné.

passimètre [pasimɛtr] n. m. (probablem. de *passi-,* élément tiré de *pas* 1, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). Appareil destiné à vérifier les alésages cylindriques, et qui indique les écarts de cote en plus ou en moins.

passing-shot [pasiŋʃɔt] n. m. (loc. angl. de même sens, proprem. « coup passant », de *passing,* part. prés. de *to pass,* passer [empr. du franç. *passer*], et de *shot,* coup, déverbal de *to shoot,* lancer, tirer ; v. 1945). Au tennis, balle rapide, de coup droit ou de revers, en diagonale ou le long du couloir, évitant un joueur à la volée.

• Pl. *des* PASSING-SHOTS.

passion [pasjɔ̃] n. f. (bas lat. *passio,* action de supporter, passion de Jésus-Christ, souffrance du corps, affection de l'âme, accident, du lat. class. *passum,* supin de *pati,* supporter, endurer, souffrir ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 2 [« supplice subi par un martyr », fin du X[e] s., *Vie de saint Léger ; semaine de la Passion,* 1690, Furetière ; *dimanche de la Passion,* 1534, Lefèvre d'Étaples ; *temps de la Passion,* 1963, Larousse — *Passion,* même sens, 1694, Acad.] ; sens I, 1, v. 1155, Wace ; sens I, 3, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens I, 4, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné ; sens I, 5, 1875, Larousse [*confrères de la Passion,* XIV[e] s. — *confrérie de la Passion,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 6, 1868, Littré ; sens II, 1, 1370, Oresme ; sens II, 2, v. 1265, Br. Latini [« tous les états où la volonté n'a aucune part », 1538, R. Estienne] ; sens II, 3, 1553, *Bible Gérard ;* sens II, 4, v. 1155, Wace [« tendance... qui sert de moteur à

l'action... », 1610, d'Urfé] ; sens II, 5, v. 1279, *le Castoiement... du père à son fils ;* sens II, 6, début du XVII^e s., Malherbe [« objet de ce penchant », 1671, Fléchier] ; sens II, 7, 1610, d'Urfé ; sens II, 8, 1669, Boileau).

I. 1. *Vx* ou *littér.* Ce que l'on subit de pénible, souffrance : *L'Italie a souffert une passion de huit siècles* (E. Quinet). *Le 21 janvier, avec le meurtre du roi-prêtre, s'achève ce qu'on a appelé significativement la passion de Louis XVI* (Camus). || **2.** *La passion du Christ,* ou, absol., *la Passion,* les souffrances et les humiliations qui précédèrent et accompagnèrent la mort de Jésus : *L'illustre Grotius a mis sur la scène la passion même de Jésus-Christ et l'histoire de Joseph* (Corneille). *Sermon sur la Passion.* || Se dit aussi des supplices subis par les martyrs : *Il n'y a personne qui ne soit touché quand on les voit* [les martyrs], *dans leur passion, entre les mains des persécuteurs* (Bossuet). *La passion de saint Sébastien.* || *Semaine de la Passion,* dans la liturgie catholique, semaine précédant la semaine sainte. || *Dimanche de la Passion,* dimanche précédant le dimanche des Rameaux. || *Temps de la Passion,* la quinzaine allant du dimanche de la Passion à Pâques. || **3.** Récit qui est fait, dans l'Évangile, de la condamnation, de l'agonie et de la mort du Christ (en ce sens, prend une majuscule) : *La Passion selon saint Matthieu.* || **4.** Sermon sur les souffrances de la Passion, que l'on prêche durant la semaine sainte : *Bourdaloue a composé plusieurs passions.* || **5.** Dans les genres dramatiques du Moyen Âge, mystère qui retraçait la passion du Christ : *Aucun mystère ne fut représenté aussi souvent que la Passion, le mystère par excellence* (Petit de Julleville). || *Confrérie ou confrères de la Passion,* la plus célèbre des associations qui, à partir du XIV^e s., se consacrèrent à la représentation des drames sacrés, et en particulier du mystère de la Passion. || **6.** Version musicale (pièce polyphonique, oratorio, etc.) de la passion du Christ : « *Passion selon saint Matthieu* », *de Roland de Lassus.* « *Passion selon saint Jean* », *de J. -S. Bach.*

II. 1. Dans la philosophie médiévale et chez Descartes, par opposition à *action,* le fait de subir ; ce qui est subi, toute impression qui affecte le sujet : *Tout ce qui se fait ou qui arrive de nouveau est généralement appelé par les philosophes une « passion » au regard du sujet auquel il arrive, et une « action » au regard de celui qui fait qu'il arrive ; en sorte que bien que l'« agent » et le « patient » soient souvent fort différents, l'action et la passion ne laissent pas d'être toujours une même chose qui a ces deux noms, à raison des deux divers sujets auxquels on la peut rapporter* (Descartes). || **2.** Class. *Passions de l'âme,* ou simplem. *passions,* chez Descartes et chez les cartésiens, modifications, agitations de l'âme déterminées par le mouvement des esprits animaux, c'est-à-dire tous les états affectifs (émotions, inclinations, sentiments) résultant des impressions produites par les objets qui se présentent aux sens et à la conscience : *Nous pouvons définir la passion un mouvement de l'âme qui, touchée du plaisir ou de la douleur ressentie ou imaginée dans un objet, le poursuit ou s'en éloigne* (Bossuet). *Je crois pouvoir dire que toutes les passions se peuvent rapporter aux trois primitives : savoir, au désir, à la joie et à la tristesse* (Malebranche). *Un petit essai que j'ai fait [...] des diverses passions que peut exprimer la musique* (Molière) ; *par extens.,* tous les états où la volonté n'a aucune part : [Les passions sont] *toutes les sortes de perception ou connaissances qui se trouvent en nous, à cause que souvent ce n'est pas notre âme qui les fait telles qu'elles sont, et que toujours elle les reçoit des choses qui sont représentées par elles* (Descartes). || **3.** *Spécialem.* et *vx.* Mouvement violent de l'âme irritée, emportement : *Il ne faut jamais agir dans la passion.* || **4.** Inclination de nature affective et intellectuelle, assez durable et assez puissante pour provoquer une rupture de l'équilibre psychique et s'imposer de façon exclusive : *Se laisser aller à ses passions. Gouverner, dominer ses passions. Toutes les passions s'éloignent avec l'âge* (Hugo). *Mais les musées, ce n'est pas non plus ce que Kessel demande aux voyages : c'est la foule humaine qui l'attire, ce sont les visages et les passions qui y affleurent* (Mauriac). *Toutes les passions provoquent le même affolement, la même course éperdue dans un couloir sans issue, quand elles sont parvenues au point où celui qui les subit, comme disent les joueurs, flambe* (Vailland). || *Spécialem.* Tendance de caractère dominant, qui, contrôlée par la raison, sert de moteur à l'action et permet la réalisation des grandes entreprises : *Ce qui constitue ordinairement une âme forte, c'est qu'elle soit dominée par quelque passion altière et courageuse, à laquelle toutes les autres, quoique vives, sont subordonnées* (Vauvenargues). *Il n'y a point de grandes facultés sans grandes passions* (Sainte-Beuve). *La passion de la vérité, de la justice, de la liberté.* || **5.** Amour violent et durable, inspiré par une personne : *Elle se sentit saisie tout à coup par la passion, par cette griffe de vautour sous laquelle le bonheur et l'indépendance succombent* (Staël). *Quand on aime, il ne peut rien advenir d'autre que l'amour* [...]. *Des hommes, au cours d'une passion, ont été atteints par de grands deuils, et ils s'en sont à peine aperçus* (Mauriac). *Vous croyez sans doute être seul à connaître les orages de la passion ?* (Aymé). *Une grande passion. Une passion malheureuse.* || **6.** Dans un sens affaibli, penchant vif et persistant pour quelque chose (avec un complément) : *La passion de l'automobile. La passion du jeu. Avoir une passion pour les chevaux. La passion de voyager, de connaître. De bonne heure, il* [Rousseau] *a eu la passion et le don de la musique, et il a rêvé d'être compositeur* (Lemaitre). *Chez certains hommes, la passion de la musique et de la poésie est une défense contre la vie ; nés sans carapace, ils marchent dans un nuage d'harmonie, comme des poissons troublent l'eau pour n'être pas dévorés* (Mauriac). || *Par extens.* Objet de ce penchant : *Par pudeur aussi, Pèlerin avait demandé : « Vous aimez la géologie ? — C'est ma passion »* (Saint-Exupéry). *En réalité, il avait une passion : les cartes. Il y aurait perdu sa chemise. Il la perdait quelquefois* (Giono). || **7.** *Péjor.* Forte prévention qui pousse à porter des jugements inconsidérés, à agir avec partialité pour ou contre quelqu'un ou quelque chose : *Un commentaire injuste dicté par la passion. Parler sans passion des événements politiques. L'intérêt et la passion corrompent les hommes ; la loi est sans intérêt et sans passion* (Bossuet). *Pour juger l'auteur des « Confessions » sans injustice et sans passion, sans fièvre et sans faiblesse, il faudrait être quelque pur esprit, détaché de toutes les misères et de toutes les tristesses de la terre* (Duhamel). || **8.** Faculté d'exprimer avec enthousiasme et ferveur ce que l'on ressent profondément, intensément, en particulier dans les œuvres littéraires ou artistiques : *Parler avec passion de ce que l'on aime. J'ai de la passion, et n'ai point d'éloquence* (Musset). *Rieux se redressa d'un seul coup. Il regardait Paneloux, avec toute la force et la passion dont il était capable, et secouait la tête* (Camus).

• SYN. : **II, 4** *appétit, désir, tentation ;* **5** *adoration, feu* (poétiq.), *flamme* (poétiq.), *idolâtrie ;* **6** *amour, culte, emballement* (fam.), *engouement, goût, maladie* (fam.), *marotte* (fam.), *rage, toquade* (fam.) ; *folie, péché mignon* (fam.) ; **7** *fanatisme, parti pris, préjugé ;* **8** *ardeur, délire, élan, exaltation, feu, fièvre, ivresse, lyrisme, transport.*

passionisme [pasjɔnism] n. m. (de *passion ;* 1948, J. Guitton, p. 41). Tendance à considérer l'amour exclusivement sous l'aspect de la passion : *Le passionisme est peut-être un des traits qui caractérisent le mieux la conception de l'amour depuis huit siècles* (Guitton).

passioniste [pasjɔnist] n. m. (de *passion ;* 1838, Acad., écrit *passionniste,* au sens de « sectaire chrétien des premiers siècles croyant que c'était Dieu le Père lui-même qui avait souffert sur la Croix » ; écrit *passionniste* et *passioniste,* au sens actuel, 1903, Larousse). Membre d'une congrégation de missionnaires fondée en 1720 par saint Paul de la Croix et qui a son siège à Rome.

• REM. On écrit aussi PASSIONNISTE.

passionnaire [pasjɔnɛr] n. m. (de *passion ;* v. 1380, *Aalma,* au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Nom donné à d'anciens ouvrages, qui contenaient le récit des souffrances des martyrs. || **2.** Livre relatant la passion du Christ : *À chaque station, Valentine tournait une page de son exécrable passionnaire* (Chérau).

passionnant, e [pasjɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *passionner ;* 1875, Larousse). Qui présente un intérêt très vif et très prenant : *Une lecture passionnante. « Oh ! l'Amérique, tu sais... C'est vraiment passionnant ? — Assez, oui, dis-je »* (Bastide).

• Syn. : *attirant, captivant, enivrant, exaltant, excitant, fascinant, palpitant* (fam.), *piquant.* — Contr. : *banal, inintéressant, insignifiant, quelconque.*

◆ **passionnant** n. m. (milieu du xxe s.). *Le passionnant,* ce qui passionne, intéresse vivement : *D'ailleurs, ce que les gens disent importe peu ; ce qu'ils révèlent d'eux-mêmes à leur insu, voilà le passionnant* (Mauriac).

passionné, e [pasjɔne] adj. et n. (part. passé de *passionner* [v. ce mot] ; v. 1220, Coincy, au sens de « affligé, tourmenté » ; sens 1, fin du xve s., Commynes ; sens 2, 1610, d'Urfé). **1.** Se dit d'une personne qui agit ou réagit habituellement Avec passion, qui manifeste avec force ses émotions, ses sentiments : *Un orateur passionné. Un interprète passionné de la musique romantique. Une œuvre dramatique dont tous les personnages sont des violents, des passionnés. Ce fut pour cette amante passionnée un grand sujet de ravissement d'apprendre qu'elle aurait ce soir-là le plaisir de me voir et de m'entendre* (Lesage). *Ce sont des fidèles, des passionnés, qui dialoguent avec les artistes* (Colette) ; et par extens. : *Une âme passionnée. Les imaginations passionnées. Ce sont les caractères passionnés bien plus que les caractères légers qui sont capables de folie* (Staël). || **2.** Qui a, montre un goût très vif, un penchant prononcé pour quelque chose : *Il est passionné de peinture, de littérature. C'est un passionné des courses en montagne. En revanche, les bourgeois et les nobles, tous ceux qui ont un hahit de drap et lisent les journaux, sont passionnés pour l'Italie* (Taine). *C'est* [Barrés] *un homme de lettres passionné de politique et qui au fond ne se plaît qu'à la politique* (Mauriac). *Michel s'amusa très bien à Trouville, c'était un passionné de la nage* (Triolet).

• Syn. : **1** *ardent, bouillant, enthousiaste, excité, fervent, fougueux, véhément ; débordant, débridé, délirant, exalté, illuminé ;* **2** *amateur, amoureux, avide, enragé* (fam.), *entiché, fanatique, féru, fou, mordu* (fam.), *toqué* (fam.). — Contr. : **1** *flegmatique, froid, impassible, placide, posé, réfléchi ; amorphe, apathique, indifférent, passif ;* **2** *étranger, fermé, imperméable, insensihle, rehelle, sourd.*

◆ adj. (sens 1, fin du xvie s. ; sens 2, début du xxe s.). **1.** Se dit des sentiments, des opinions, des actions, etc., qui sont inspirés ou marqués par la passion : *Un amour passionné. Des élans passionnés. Parler avec un accent passionné. Un article qui est un plaidoyer passionné contre la peine de mort. Une interprétation passionnée d'une sonate de Beethoven.* || **2.** *Péjor.* Qui est faussé par la passion et manque d'objectivité : *Il* [Pascal] *s'abandonne à des jugements sommaires, à des vues passionnées, à des accès de fureur* (Duhamel).

passionnel, elle [pasjɔnɛl] adj. (de *passion,* d'après le bas lat. *passionalis,* susceptible de douleur, de passions, dér. de *passio* [v. passion] ; v. 1282, Gauchi, puis 1808, Fr. M. Ch. Fourier, au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon ; sens 3, fin du xixe s. [*crime passionnel,* 1893, *Dict. général*]). **1.** Qui appartient à la passion, aux passions, aux états affectifs : *État passionnel. Délires passionnels. Crise passionnelle.* || **2.** Qui est animé, inspiré par la passion ou par une passion : *Les adeptes d'une même haine politique* [...] *forment aujourd'hui une masse passionnelle compacte* (Benda). *Les autres, tous les autres, de la droite à la gauche, n'auront eu, devant le phénomène* [l'« accélération de l'histoire »], *que des réactions passionnelles* (Mauriac). *Et aucune propagande ne jouait, pas même la propagande passionnelle qui a joué un si grand rôle dans le voyage de Khrouchtchev, par exemple* (Malraux). || **3.** *Spécialem.* Qui se rapporte, qui a trait à la passion amoureuse : *Si « la Nouvelle Héloïse » se réduisait à l'histoire passionnelle de Julie, de Saint-Preux, de Wolmar et de Claire, « la Nouvelle Héloïse » aurait quatre cents pages, et serait un livre plus parfait* (Lemaitre). *Le révolutionnaire est un homme condamné d'avance. Il ne doit avoir ni relations passionnelles, ni choses ou êtres aimés* (Camus). || *Crime passionnel,* crime imputable à la passion amoureuse : *Comme tous les êtres à qui l'amour est profondément inconnu, il s'imagine qu'un crime comme celui dont on m'accuse ne peut être que passionnel* (Mauriac).

• Syn. : **2** *fanatique ;* **3** *amoureux.*

passionnément [pasjɔnemɑ̃] adv. (de *passionné ;* 1578, Witart [p. 110], au sens 1 ; sens 2, 1622, Sorel [« avec une sorte d'acharnement », début du xxe s.]). **1.** Avec passion, avec un sentiment vif et fort : *Aimer passionnément quelqu'un. L'enlevant* [l'enfant] *dans ses bras, elle le baisa passionnément sur ses joues sales* (Maupassant). || **2.** Marque un haut degré d'intérêt, de conviction, etc. : *Je souhaite passionnément qu'il réussisse* (Voltaire). *Il est remarquable que le même homme* [Baudelaire], *à qui nous devons ce retour de notre poésie vers son essence, est aussi l'un des premiers écrivains français qui se soient passionnément intéressés à la musique proprement dite* (Valéry). *Les États-Unis ont cru passionnément que la démocratie réglerait tout, et les voilà en face d'un problème qu'elle ne réglera pas* (Malraux). || *Spécialem.* Avec une sorte d'acharnement : *Il ne vivait pas, il ne pensait que pour conspirer, épier, trahir passionnément* (Céline).

• Syn. : **2** *ardemment, chaudement, follement, fougueusement, frénétiquement, impétueusement.*

passionner [pasjɔne] v. tr. (de *passion ;* v. 1220, Coincy, au sens de « tourmenter, affliger » ; sens 1-2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1675, Bouhours ; sens 4, av. 1850, Balzac ; sens 5, 1636, Monet). **1.** *Vx* ou *littér.* Susciter, chez quelqu'un, des réactions passionnées, de l'exaltation, de l'enthousiasme : *Il est vrai néanmoins que les personnes passionnées nous passionnent, et qu'elles font dans notre imagination des impressions qui ressemblent à celles dont elles sont touchées* (Malebranche). *Je crois, par exemple, que M. Gabriel Marcel aurait avantage à laisser la paix à des formes de pensée qui le passionnent en l'égarant* (Camus). *Un orateur qui passionne les foules.* || **2.** Intéresser au plus haut point, captiver : *Un roman, un romancier qui passionne les jeunes. Que de questions qui passionnèrent le monde, qui semhlaient, en leur temps, vitales, nous semblent aujourd'hui oiseuses* (Gide). *Au début, il fut intéressé à l'extrême : le jeu de la défense le passionnait* (Malraux). *Vous m'avez fourni là, Monsieur Adrien, la matière d'un article qui passionnera nos lecteurs* (Aymé). || **3.** *Class.* Animer ce qu'on dit, ce qu'on chante, lui donner le caractère, l'accent de la passion : *Elle passionne les airs qu'elle chante* (Richelet). *La voix de Mentor n'avait aucune douceur efféminée ; mais elle était flexible, forte, et elle passionnait jusqu'aux moindres choses* (Fénelon). || **4.** *Passionner un débat, une discussion,* etc., lui donner un tour qui suscite, chez les participants, des réactions passionnelles (manque d'objectivité, agressivité, emportement, etc.) : *La politique a surtout le privilège de passionner nos discussions* (Balzac). || **5.** *Class.* Désirer ardemment quelque chose, de faire quelque chose (emploi critiqué par Vaugelas et l'Académie) : *Mme de Maintenon crut que Capres viendrait à bout de la chose du monde qu'elle passionnait le plus démesurément* (Saint-Simon). *Ceux qui passionnent de savoir nager* (Cyrano).

• Syn. : **1** *électriser, enfiévrer, enflammer, enthousiasmer, exalter, exciter, galvaniser ;* **2** *captiver, empoigner* (fam.), *fasciner, séduire.*

◆ **se passionner** v. pr. (v. 1460, G. Chastellain, au sens de « se tourmenter, s'inquiéter » ; sens 1, 1611, Cotgrave [« s'emporter, céder à la colère », 1559, Amyot] ; sens 2, 1580, Montaigne [aussi *se passionner de*] ; sens 3, av. 1902, Zola). **1.** *Class.* Se laisser aller à sa passion : *Tout doux ! Vous suivez trop votre amoureuse envie, | Et vous ne devez pas vous tant passionner* (Molière). || *Class.*

S'emporter, céder à la colère : « *On vient de me mettre en colère. [...] Votre coquine de Toinette est devenue plus insolente que jamais. — Ne vous passionnez donc point* » (Molière). || **2.** *Se passionner pour quelque chose,* y prendre un intérêt extrême : *Se passionner pour l'archéologie, pour les recherches historiques.* || Vx. *Se passionner de,* même sens : *Tous les amusements dont nous nous passionnions successivement nous tenaient ensemble occupés dans la maison* (Rousseau). || **3.** *Littér.* Faire preuve de passion partisane, manifester de la prévention, des opinions tranchées sur un sujet donné : *Il parlait de son air correct de haut fonctionnaire, évitant de se passionner dans les questions* (Zola). *Ceux qui s'étonnent de me voir encore me passionner dans une bataille électorale comme celle-là, et que je retrouve si aisément le ton de la polémique, je leur avoue que je m'en étonne moi-même* (Mauriac).

• SYN. : **2** *s'emballer* (fam.), *s'engouer, s'enthousiasmer, s'enticher, s'infatuer, raffoler, se toquer* (fam.).

passionnette [pasjɔnɛt] n. f. (dimin. de *passion ;* 4 sept. 1892, Goncourt). *Fam.* Petite passion amoureuse superficielle et fugace : *Il s'était pris d'une passionnette pour la fille de Gautier* (Goncourt). *Ma fantaisie tourne à la passionnette* (Daudet).

• SYN. : *amourette, béguin* (pop.), *caprice, fantaisie, flirt, passade.*

passionniste n. m. V. PASSIONISTE.

passis [pasi] adj. m. pl. (part. passé de l'anc. v. franco-provenç. *passir,* se faner, se flétrir, dessécher [XVe s., Godefroy], dér. de l'anc. franç. *passe,* sec — en parlant d'un raisin — [v. PASSERILLE] ; 1828, Mozin). Se dit des vers à soie atteints de la gattine.

passivation [pasivasjɔ̃] n. f. (de *passiver ;* 1953, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Traitement, avant peinture, des métaux et alliages ferreux, consistant en une phosphatation, à chaud ou à froid, de leur surface. || **2.** En chimie, action de rendre passif un métal : *La passivation du fer.*

passivé, e [pasive] adj. (part. passé de *passiver ;* 1968, Larousse, aux sens 1-2). **1.** En chimie, se dit du fer rendu passif. || **2.** Se dit d'un semi-conducteur qui a fait l'objet d'un traitement spécial pour créer à sa surface une couche soit protectrice, soit diélectrique.

passivement [pasivmɑ̃] adv. (de *passif ;* v. 1370, J. Le Fèvre, au sens 2 ; sens 1, 1554, *R. Ét. Rab.,* II). **1.** De façon passive : *Obéir passivement.* || **2.** En termes de grammaire, à la voix passive : *Conjuguer un verbe passivement.*

• SYN. : **1** *aveuglément, inconditionnellement, servilement.* — CONTR. : **2** *activement.*

passiver [pasive] v. tr. (de *passif ;* 1801, Mercier, au sens général de « rendre passif, réduire à un état passif » ; sens actuel, 1968, Larousse). En chimie, rendre passif.

passivité [pasivite] n. f. (de *passif ;* 1697, Bossuet, écrit *passiveté* [*passivité,* 1842, Mozin], au sens 1 ; sens 2, 16 mars 1697, Mme de Maintenon, écrit *passivité* [chez certains malades mentaux, 1952, A. Porot] ; sens 3, 1877, Littré). **1.** État de l'âme qui se soumet à l'action de Dieu dans la contemplation. || **2.** État, attitude, caractère d'une personne, d'un être qui subit sans réagir les événements, l'action ou l'influence d'autrui : *Les ouvrages qui imposent ou postulent la passivité du lecteur ne sont pas de mon goût* (Valéry). *Le prolétariat n'a plus, Dieu merci, la passivité de jadis* (Martin du Gard). *La ténacité des Anglais, qui a su conquérir cette ville sur le roc et sur la Chine [...], est sans force contre la passivité hostile de trois cent mille Chinois décidés à n'être plus des vaincus* (Malraux). *Leur misère leur avait donné l'habitude d'une passivité qui était leur seule défense devant leurs enfants morts de faim ou leurs récoltes brûlées par le sel* (Duras). || *Spécialem.* Modalité du comportement observée chez certains malades mentaux, caractérisée par l'absence ou la faiblesse des réactions aux sollicitations du milieu, une attitude de soumission, la perte de l'initiative. || **3.** Propriété d'un métal qui a été rendu résistant à la corrosion électrochimique par certains états de surface particuliers.

• SYN. : **2** *apathie, atonie, inertie, servilité.* — CONTR. : **2** *activité, dynamisme, initiative, opposition, réaction, rébellion, résistance.*

• REM. La forme PASSIVETÉ (v. ci-dessus) est auj. inusitée.

passoire [pɑswar] n. f. (de *passer ;* v. 1350, *Glossaire de Paris,* écrit *passoere,* au sens de « sorte de crible » ; écrit *passoire,* au sens 1, 1660, Oudin [*sa mémoire est une passoire,* 1962, Robert ; *c'est une vraie passoire,* milieu du XXe s.] ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Ustensile de cuisine dont le corps est un récipient percé de trous, servant à égoutter ou à écraser des légumes ou des fruits, à passer des potages, à filtrer des liquides, etc. || Fam. *Sa mémoire est une passoire,* et, par extens., *C'est une vraie passoire,* se dit d'une personne qui oublie tout : *Moi, mon esprit est une passoire : rien n'y reste* (Mauriac). || **2.** Ressort oblong, en usage dans l'horlogerie.

passulat [pasyla] n. m. (du moyen franç. *passule,* raisin séché au soleil [XVe s.], lat. médiév. *passula,* même sens, du lat. class. *passus,* sec [v. PASSERILLE] ; 1752, Trévoux, comme adj., au sens de « préparé avec des raisins secs » [en parlant du miel] ; comme n. m., au sens actuel, 1803, Boiste). Pâte faite de miel et de raisins secs.

passure [pɑsyr] n. f. (de *passer ;* v. 1354, *Modus,* écrit *passeüre,* au sens de « trou pour passer » ; écrit *passure,* au sens actuel, 1820, Lesné [« action d'appliquer une couche de colle... », 1907, Larousse]). *Passure en carton,* opération de reliure qui a pour objet de fixer sur le volume les cartons de la couverture, en passant les ficelles ou les rubans dans les trous pratiqués à cet effet. || *Passure en colle,* action d'appliquer une couche de colle au dos des cahiers cousus d'un volume.

past [pɑ] n. m. (lat. *pastus,* pâture, nourriture des animaux, de *pastum,* supin de *pascere,* faire paître, nourrir ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « curée qu'on laisse aux chiens de chasse » ; sens actuel, v. 1265, Br. Latini). En fauconnerie, aliment donné aux oiseaux de proie.

• REM. On écrit aussi PÂT (1677, Duillier, art. *pastone*).

pastaga [pastaga] n. m. (de *pastis* 1, par substitution du suff. arg. *-aga* à la finale *-is ;* 1952, Esnault). *Pop.* Pastis, boisson anisée.

1. pastel [pastɛl] n. m. (anc. provenç. *pastel,* même sens [XVe s.], de *pasta,* pâte [bas lat. *pasta,* v. PÂTE], la plante étant réduite en pâte pour fournir le colorant ; XVe s.). Plante herbacée vivace de la famille des crucifères, appelée aussi *guède,* à petites fleurs jaunes, cultivée autrefois pour ses feuilles dont on tirait un colorant bleu indigo de qualité inférieure.

◆ adj. invar. et n. m. (1636, Monet [*pastel,* n. m. ; *bleu pastel,* 1928, Larousse, art. *bleu*]). *Bleu pastel,* ou simplem. *pastel,* colorant tiré du pastel ; nuance de bleu de ce colorant.

2. pastel [pastɛl] n. m. (ital. *pastello,* pastel, bas lat. **pastellum,* altér. du lat. class. *pastillum,* var. de *pastillus,* petit gâteau, tablette [v. PASTILLE] ; 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. [aussi « une œuvre exécutée par ce procédé »]). **1.** Bâtonnet constitué par une pâte formée de poudre agglomérée, pigmentée de diverses couleurs : *Une boîte de pastels. Dessin au pastel.* || **2.** Dessin en couleurs exécuté avec des crayons de cette nature : *Le pastel a connu une grande vogue au XVIIIe s.* || *Un pastel,* une œuvre exécutée par ce procédé : *Les pastels de La Tour. Des pastels représentant des dames coiffées à la Marie-Antoinette* (Benoit).

◆ adj. invar. (1962, Robert). D'un ton clair, très fin et très doux : *Des teintes, des tons pastel.*

pastellage [pastɛlaʒ] n. m. (de *pastel* 2 [la pâte de sucre étant colorée] ; 1828, Mozin). Pâte de sucre dont on garnit les assiettes montées, dans les desserts.

pasteller [pastɛle] v. tr. (de *pastel* 2 [*pasteller,* « teindre — les laines — au pastel » — 1671, Pomey —, était un dér. de *pastel* 1] ; 1871, Goncourt, au sens 1, au part. passé [à l'infin., 1903, Larousse] ; sens 2, av. 1896, Goncourt [au part. passé]). **1.** Dessiner au

pastel : *Il vécut à peu près un mois de dessins de têtes d'Espagnols pastellées, les cheveux fleuris* (Goncourt). || **2.** Donner un ton, un velouté de pastel à : *Ce rose du sang qui paraît fleurir et pasteller de carmin la joue des juives* (Goncourt). *Elle est charmante, avec* [...] *ses joues rondelettes et pastellées d'une fleur de rose* (Huysmans).

• REM. On trouve aussi, au sens 2, la forme PASTELLISÉ, E (dér. savant de *pastel* 2 ; 8 juill. 1874, *Journ. officiel,* p. 4748) : *Un sourire prolongea des deux côtés sa bouche dans sa face pastellisée de rouge* (Proust).

pastelliste [pastɛlist] n. (de *pastel* 2 ; 1836, d'après Bloch-Wartburg). Artiste qui pratique le pastel.

pastenade [pastənad] n. f. (altér. de l'anc. provenç. *pastenaga,* carotte [XIV[e] s.], lat. *pastinaca,* panais [plante], pastenague [sorte de poisson] ; 1372, Corbichon). *Dialect.* Autre nom du légume appelé *panais : Des légumes tels que choux verts, raves et pastenades* (Pourrat).

pastenague [pastənag] n. f. (provenç. *pastenago,* même sens [1554, Rondelet], lat. *pastinaca,* même sens [v. l'art. précéd.] ; 1562, Du Pinet). Poisson sélacien plat des côtes européennes, vivipare, possédant sur la queue un aiguillon venimeux.

pastèque [pastɛk] n. f. (altér. [d'abord seulement graphique] du moyen franç. *pateque,* n. m., même sens [v. 1525, Thénaud], portug. *pateca,* même sens, empr. d'un mot d'une langue de l'Inde, lui-même empr. de l'ar. *baṭṭīḫa,* même sens ; 1619, Pyrard [1, 447], au sens 2 ; sens 1, 1868, Littré). **1.** Plante de la famille des cucurbitacées, cultivée dans les pays méditerranéens pour ses fruits à pulpe rouge rafraîchissante. || **2.** Le fruit de cette plante, dit aussi MELON D'EAU : *Un pâté, du vin, une pastèque ; c'est un en-cas complet* (Hugo). *Pauvres Pères blancs ! Je les vois encore* [...], *pâles, maigres, nourris de citres et de pastèques* (Daudet).

pasteur [pastœr] n. m. (lat. *pastorem,* accus. de *pastor,* pâtre, berger [au pr. et au fig.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *pastur* [*pastor,* v. 1155, Wace], comme cas régime de *pastre* — V. PÂTRE — [*pasteur,* comme cas sujet et cas régime, 1238, Espinas, *Droit municipal,* III, 174], au sens 1 [*le pasteur de Mantoue,* av. 1695, La Fontaine ; *le pasteur phrygien,* 1875, Larousse ; *le pasteur des troupeaux de Neptune,* 1723, J.-B. Rousseau ; *le Bon Pasteur,* 1534, Lefèvre d'Étaples] ; sens 2, 1678, La Fontaine ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *pastur* [*pasteur,* XIII[e] s. ; « ministre du culte protestant », 1541, *Ordonnances ecclésiastiques de Genève*]). **1.** *Littér.* Homme qui fait paître les troupeaux, qui prend soin du bétail. || Poét. *Le pasteur de Mantoue,* Virgile. || *Le pasteur phrygien,* Pâris. || *Le pasteur des troupeaux de Neptune,* Protée. || Spécialem. *Le Bon Pasteur,* le Christ, parce qu'il veille sur les hommes comme un bon pasteur sur son troupeau. (Prend une majuscule en ce sens.) || **2.** *Fig.* et *littér.* Chef et guide d'une collectivité : *Les rois, pasteurs des peuples.* || **3.** *Vx* ou *littér.* Le prêtre, par rapport aux fidèles sur lesquels s'étend son autorité spirituelle : *Comment ne serais-je pas votre ami, Madame, je suis votre prêtre, votre pasteur* (Bernanos). || *Spécialem.* Ministre du culte protestant : *Le pasteur Vautier* [...] *avait pris pour texte de sa méditation ces paroles du Christ : « Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite »* (Gide).

◆ n. m. et adj. (1734, Montesquieu). En ethnologie, celui qui s'adonne surtout à l'élevage et qui en vit : *Les nomades sont généralement des pasteurs. Les Scythes étaient des peuples pasteurs, qui, sans demeure fixe, erraient dans de vastes pays incultes* (Condillac).

pasteurella [pastœrɛla] ou **pasteurelle** [pastœrɛl] n. f. (du n. de Louis *Pasteur* [v. PASTEURIEN] ; 1903, Larousse [*pasteurella*], et 1963, Larousse [*pasteurelle*]). Bactérie pathogène, agent des pasteurelloses.

pasteurellose [pastœrɛloz] n. f. (de *pasteurella ;* 1907, Larousse). Nom des maladies causées par une pasteurella, et qui atteignent les bovins, le lapin, le porc, les oiseaux.

pasteurien, enne [pastœrjɛ̃, -ɛn] ou **pastorien, enne** [pastɔrjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du chimiste et biologiste français Louis *Pasteur* [1822-1895] ; 1903, Larousse, pour les deux formes [*pastorien* étant une forme savante]). Relatif à Pasteur, à ses théories, à ses découvertes, aux procédés thérapeutiques qui en ont découlé : *L'école pasteurienne.*

◆ n. (début du XX[e] s.). Médecin ou biologiste qui fut parmi les collaborateurs ou les disciples de Pasteur : *Dix ans que Pasteur est mort ! Les grands pastoriens sont finis. Ils ne feront plus rien* (Duhamel).

pasteurisateur [pastœrizatœr] n. m. (dér. savant de *pasteuriser ;* 1903, Larousse). Appareil servant à la pasteurisation.

pasteurisation [pastœrizasjɔ̃] n. f. (de *pasteuriser ;* 1888, Larousse). Opération qui a pour objet de détruire les bactéries pathogènes de certaines substances alimentaires fermentescibles, en les portant à une température inférieure à leur point d'ébullition et en les soumettant à un refroidissement rapide, de façon à altérer le moins possible la structure physique du produit et ses éléments biochimiques (vitamines et diastases).

pasteuriser [pastœrize] v. tr. (dér. savant du n. de Louis *Pasteur* [v. PASTEURIEN] ; 5 nov. 1872, *le National*). Traiter par la pasteurisation : *Bière pasteurisée. Le vin est rarement pasteurisé.* || *Lait pasteurisé,* V. LAIT.

pastichage [pastiʃaʒ] n. m. (de *pasticher ;* 28 nov. 1874, *Journ. des déhats,* p. 3). Action de pasticher, pastiche.

pastiche [pastiʃ] n. m. (ital. *pasticcio,* pastiche, proprem. « pâté », lat. pop. **pastīcius,* même sens, du bas lat. *pasta,* pâte [V. PÂTE] ; 1677, Brunot, au sens 1 ; sens 2, av. 1799, Marmontel [aussi « œuvre dépourvue de qualités originales »] ; sens 3, 1798, Acad. ; sens 4, av. 1799, Marmontel). **1.** Œuvre dans laquelle un peintre imite le style, la manière, le coloris, etc., d'un artiste en renom (comme exercice, par jeu, parfois dans l'intention de tromper) : *Je suis bien fâché contre ce mot de pastiche qui marque du mépris et qui peut décourager les artistes de l'imitation des meilleurs maîtres anciens* (Diderot). *Nos artistes sont incessamment courbés sur les trésors du cabinet des Estampes pour faire du nouveau en faisant d'adroits pastiches* (Balzac). || **2.** Ouvrage artistique ou littéraire dans lequel l'auteur imite le style, le ton, la manière d'un artiste ou d'un écrivain, voire d'une école, d'une époque, souvent dans une intention satirique : *Les « Contes drolatiques », de Balzac, sont un pastiche de la langue de Rabelais. Les spirituels « À la manière de... », de Ch. Muller et P. Reboux, sont des pastiches littéraires. L'on éprouve des mirages singuliers en parcourant Munich, où tous les styles se confondent dans un pastiche général* (Gautier). || *Par extens.* Œuvre dépourvue de qualités originales : *Racine a atteint, non seulement sa propre limite, mais celle de la tragédie. Il ne laisse après lui de place qu'à des pastiches* (Mauriac). || **3.** *Vx.* Ouvrage lyrique formé d'un arrangement de morceaux empruntés à différentes œuvres. || **4.** Action d'imiter les œuvres, la manière d'un artiste ou d'un auteur : *Nomhreux sont les écrivains qui ont pratiqué le pastiche.*

pasticher [pastiʃe] v. tr. (de *pastiche ;* 1845, Bescherelle). Imiter la manière, le style de : *Pasticher Hugo.*

• SYN. : *contrefaire, copier, démarquer, parodier.*

◆ v. intr. (XX[e] s.). Pratiquer le pastiche : *Ni Pascal, ni Saint-Simon, ni Chateaubriand, ni Renan, ni personne de bien n'a pastiché* (Montherlant).

pasticherie [pastiʃri] n. f. (de *pasticher ;* 1883, Huysmans). *Péjor.* Ouvrage d'imitation : *Il est certain qu'en face de ces ennuyeuses pasticheries, « l'Enfant prodigue » et les « Jeunes Filles au bord de la mer » sont de vraies merveilles* (Huysmans).

pasticheur, euse [pastiʃœr, -øz] n. (de *pasticher ;* av. 1778, J.-J. Rousseau, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s., Huysmans). **1.** Auteur d'un pastiche ou de pastiches : *L'habileté d'un pasticheur.* || **2.** *Péjor.*

Artiste ou écrivain dépourvu d'originalité, de qualités personnelles, et qui se contente d'imiter : *Il est donc à la fois bête et injuste d'avoir remisé dans une obscure resserre les œuvres originales, les œuvres des vrais maîtres, pour exhiber sur les plus claires des cimaises leurs pasticheurs ou leurs élèves* (Huysmans). *L'objet de l'art, malgré les regrets des pasticheurs, s'est étendu de la psychologie à la condition de l'homme* (Camus).

pastillage [pastijaʒ] n. m. (de *pastille ;* 1803, Boiste, au sens 2 ; sens 1, 1808, *Almanach des gourmands,* VI, 179 ; sens 3, 10 nov. 1874, *Journ. officiel,* p. 7487 [aussi pour les éléments qui composent cette ornementation]). **1.** Fabrication des pastilles. || **2.** Pièce en pâte de sucre, imitant un objet, réalisée par les confiseurs. || **3.** Procédé de décoration utilisé en céramique, et qui consiste à coller sur un objet les motifs ornementaux que l'on a modelés séparément : *Elles* [les pièces de Rhodo de Catalogne] *composent le profil par un pastillage aggloméré, différent du pastillage sumérien* (Malraux). || *Par extens.* Les éléments qui composent cette ornementation.

pastille [pastij] n. f. (esp. *pastilla,* pastille [en sucre], lat. pop. **pastella,* forme fém. tirée du lat. class. *pastillus,* petit gâteau, tablette, pilule, pastille parfumée pour l'haleine, dimin. *de panis,* pain ; 1539, Canappe, au sens 1 [*pastille du sérail,* 1868, Littré] ; sens 2, 1690, Furetière [« petit bonbon servant d'excipient à une substance médicamenteuse », 1812, Mozin] ; sens 3 et 5, 1963, Larousse ; sens 4, 1932, Larousse [*pastille fusible,* 1963, Larousse] ; sens 6, 1962, Robert). **1.** *Vx.* Pâte odorante que l'on brûlait pour parfumer l'air : *A-t-on brûlé de la pastille ?* (Saint-Amant). || *Pastilles du sérail,* petits pains coniques d'une substance odorante, destinés au même usage : *Il y brûlait comme encens des pastilles du sérail* (Ajalbert). || **2.** Petit bonbon de sucre ou d'une pâte sucrée aromatisée, de chocolat, etc., généralement en forme de disque : *Pastilles de menthe. Pastilles au chocolat, au citron. Le fameux ciseleur, | Celui qui le mieux creuse, au gré des belles filles, | Dans un pommeau d'épée une boîte à pastilles* (Hugo). *Le vieux maréchal de Guermantes, remplissant ma bonne d'orgueil, s'arrêtait aux Champs-Élysées en disant : « Le bel enfant ! » et sortait d'une bonbonnière de poche une pastille de chocolat* (Proust). || *Spécialem.* Petit bonbon servant d'excipient à une substance médicamenteuse : *Pastilles pectorales.* || **3.** Masse comprimée de matière plastique, de forme et de poids définis. || **4.** Pièce mécanique cylindrique de faible épaisseur par rapport au diamètre : *Pastille de carbure de tungstène d'un outil de coupe.* || *Pastille fusible,* petite pièce en métal fusible, intervenant comme organe de sûreté dans un appareil thermique, en cas d'élévation anormale de la température. (On dit aussi BOUCHON, RONDELLE, PLOMB FUSIBLE.) || **5.** Cavité produite, dans l'âme des bouches à feu, par la combustion d'un grain de poudre au passage de la ceinture du projectile. || **6.** Dessin représentant un disque : *Tissu à pastilles noires sur fond blanc.*

• SYN, : **2** *bonbon, comprimé, dragée.*

pastiller [pastije] v. tr. et intr. (de *pastille ;* 1896, J. Lorrain, 15). Exécuter un pastillage.

pastilleur [pastijœr] n. m. (de *pastille ;* 1808, *Almanach des gourmands* [VI, 179], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Ouvrier qui met une pâte en pastilles. || **2.** Ouvrier qui forme par moulage, sur une machine, des blocs de matière plastique correspondant aux pièces à produire. || **3.** Emporte-pièce servant à la fabrication des pastilles. (En ce sens, on dit aussi PASTILLEUSE, n. f.)

pastilleuse [pastijøz] n. f. (fém. de *pastilleur ;* 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Syn. de PASTILLEUR, au sens 3. || **2.** Machine, généralement automatique, qui permet l'agglomération rapide, en pastilles de masse identique, d'une matière à mouler.

1. pastis [pastis] n. m. (mot provenç. de mêmes sens, de l'anc. provenç. *pastitz,* pâté [XIV^e s., *Romania,* XXXIV, 193], lat. pop. **pastīcius,* même sens, du bas lat. *pasta,* pâte [v. PÂTE] ; 1928, Lacassagne, au sens 1 ; sens 2, 1938, Montagné et Gottschalk). **1.** Boisson alcoolisée aromatisée à l'anis, qui se consomme généralement étendue d'eau. || **2.** Pâtisserie béarnaise parfumée à l'eau de fleur d'oranger, à l'anis et à l'armagnac.

2. pastis [pastis] n. m. (provenç. de Marseille *pastis,* pâté, d'où « désordre, gâchis » [v. l'art. précéd.] ; 1915, Esnault). *Fam.* Chose complexe ou embrouillée ; situation confuse, inextricable, qui est une source d'ennuis, de désagréments : *Un pastis terrible, quoi !* (Pagnol).

paston [pɑtɔ̃] n. m. (probablem. du provenç. de Marseille *pastoun,* même sens, dér. de l'anc. provenç. *pasta,* pâte, bas lat. *pasta,* même sens [v. PÂTE] ; 1875, Larousse). Morceau de pâte que l'ouvrier potier place sur la tête du tour, et qui sert à l'ébauchage des petites pièces.

pastoral, e, aux [pastɔral, -o] adj. (lat. *pastoralis,* de berger, champêtre, de *pastor,* pasteur [v. PASTEUR] ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens II, 1 [*lettre pastorale,* XX^e s.] ; sens I, 1, 1247, Runkewitz ; sens 1, 2, v. 1530, C. Marot [*Symphonie pastorale,* début du XIX^e s.] ; sens I, 3, 1835, Th. Gautier ; sens II, 2, 1875, Larousse).

I. 1. *Littér.* Qui appartient aux pasteurs, aux bergers : *Mœurs pastorales. Chant pastoral. Je vois que tous les poètes ont eu raison de faire l'éloge de la vie pastorale, que le bonheur attaché aux soins champêtres n'est point une chimère* (Voltaire). *Les bouviers à pied les suivaient lentement* [les taureaux], *tenant sous le bras le grand bâton pastoral* (Montherlant). || **2.** Qui décrit la vie et les mœurs champêtres, les amours des bergers et des bergères : *Poésie pastorale. Roman pastoral. Littérature pastorale. « L'Astrée », d'H. d'Urfé, chef-d'œuvre du genre pastoral en France.* || *Symphonie pastorale,* nom donné à la sixième symphonie de Beethoven. || **3.** Qui évoque les mœurs champêtres, qui a un caractère de simplicité, de noblesse et d'harmonie rustique : *Quelque chose de pastoral et d'amoureusement rêveur jaillissait pour moi de ces mots riches en voyelles et cadencés comme des chants d'oiseaux* (Nerval).

II. 1. Qui appartient, qui est propre aux ministres du culte catholique — et en particulier à l'évêque —, en tant qu'ils sont pasteurs d'âmes : *Mandement pastoral.* || *Lettre pastorale,* message d'un évêque aux fidèles de son diocèse. || **2.** Qui est propre aux pasteurs protestants, à leurs fonctions : *Ministère pastoral. Depuis quinze ans, je ne l'avais plus revu* [le lac], *car aucun devoir pastoral ne m'appelle de ce côté* (Gide).

• SYN. : **I, 1** *agreste, bucolique, champêtre.*

◆ **pastorale** n. f. (sens I, 1, fin du XVI^e s., Brantôme [aussi « œuvre dramatique riche en péripéties... »] ; sens I, 2, 1703, d'après Trévoux, 1721 [« opéra champêtre... », 1767, J.-J. Rousseau] ; sens I, 3, 1903, Larousse ; sens II, 1963, Larousse).

I. 1. Œuvre littéraire (poème, roman, œuvre dramatique) mettant en scène des bergers et des bergères, ou plus généralement s'inspirant de la vie champêtre : *Lisez « Daphnis et Chloé », Madame, c'est la meilleure pastorale...* (Courier). || Spécialem. *Pastorale dramatique,* œuvre dramatique riche en péripéties, comportant souvent des chœurs, et ayant pour sujet les amours de bergers et de bergères de convention (ex. :*les Bergeries de Racan, Mélicerte de Molière*). || **2.** Pièce de musique ayant pour thème la vie pastorale : *Une pastorale de Scarlatti.* || Opéra champêtre dont les personnages sont des bergers. || **3.** Œuvre peinte ou sculptée représentant un sujet champêtre : *Les pastorales de Watteau, de Boucher.*

II. Partie de la théologie qui concerne le ministère sacerdotal.

• SYN. : **I, 1** *bergerie, églogue.*

pastoralement [pastɔralmɑ̃] adv. (de *pastoral ;* 1512, J. Lemaire de Belges, au sens I ; sens II, 1690, Furetière).

I. À la manière des bergers. (Rare.)

II. En bon pasteur : *Prêcher pastoralement.*

pastorat [pastɔra] n. m. (dér. savant de *pasteur ;* 1611, Cotgrave [« ministère d'un pasteur protestant », 1883, A. Daudet]). Dignité, fonction de pasteur, de ministre du culte. || *Spécialem.* Ministère d'un pasteur protestant : *Charentais, du pays d'Anne de Beuil, il se destinait au pastorat et suivait les cours d'Aussandon, quand des amis le menèrent à un des prêches de l'Évangéliste* (Daudet). *C'est au pastorat qu'il se destinait d'abord et pourquoi il avait fait, je pense, d'assez bonnes études* (Gide).

pastoresse [pastɔrɛs] n. f. (dér. savant de *pasteur ;* 1925, A. Gide). Femme d'un pasteur protestant (rare) : *Seuls quelques rares intimes avaient accès dans l'exigu salon particulier de la pastoresse* (Gide).

pastorien, enne adj. et n. V. PASTEURIEN, ENNE.

pastour, e [pastur] n. (var. de *pasteur* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *pastor ; pastour,* v. 1265, J. de Meung). *Vx* ou *dialect.* Pâtre, bergère : *Les bûcherons et les pastours qui descendaient à la source* (Theuriet). *Ces rues calmes que traverse de temps en temps une pastoure conduisant sa vache, pieds nus, le corsage serré d'une corde et la coiffe de Jeanne d'Arc* (Daudet).

pastoureau, elle [pasturo, -ɛl] n. (de *pasteur* [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au masc., écrit *pasturel* [*pastorel,* fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai ; pastourel,* XIIIe s., Godefroy ; *pastoureau,* XIVe s., Du Cange], et 1275, StuderWaters, au fém., écrit *pastorele* [*pastourelle,* v. 1500, Bartsch], au sens 1 ; sens 2, XIVe s., Du Cange). **1.** *Vx* et *littér.* Petit berger, petite bergère. || **2.** *Les pastoureaux,* paysans insurgés qui, au XIIIe s., prétendaient partir pour la croisade et commirent des dévastations en France.

◆ **pastourelle** n. f. (sens 1, v. 1165, Thomas, écrit *pasturele* [*pastorele,* v. 1220, Coincy ; *pastourelle,* XVe s.] ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** *Vx.* Chanson de troubadour ou de trouvère (XIIe-XIIIe s.), dans laquelle un des personnages est une bergère qui dialogue avec un seigneur, et, à l'occasion, avec un pâtre. || **2.** *Vx.* Figure de la contredanse française.

pat [pat] adj. m. (ital. *patta,* mêmes sens, proprem. « quitte », déverbal de *pattare,* être quitte [au jeu], dér. de *patto,* accord, convention, lat. *pactum,* mêmes sens [v. PACTE] ; 1690, Furetière [pour le joueur ; pour le roi, 1694, Acad.]). Aux échecs, se dit du roi quand un joueur, n'ayant plus que cette pièce à jouer, ne peut la déplacer sans être en échec, ce qui rend la partie nulle. || Se dit aussi du joueur dont le roi est dans cette situation.

◆ n. m. (1689, G. Greco). Coup par lequel on place son adversaire dans cette position : *Éviter le pat.*

pât n. m. V. PAST.

patache [pataʃ] n. f. (esp. *pataje,* patache [navire], ar. *batāš,* bateau à deux mâts, peut-être emploi substantivé de l'adj. *baṭṭāš,* rapide, fort, habile ; 1566, Le Challeux [p. 20], au sens de « bâtiment léger pour le service des grands bateaux » ; sens 1, av. 1628, Sully [« ponton... à l'entrée d'un port », 1694, Acad. ; « petit bâtiment faisant le transport des lettres... sur certains cours d'eau », 1812, Mozin — sur mer, 4 janv. 1672, J.-B. Colbert] ; sens 2, 1851, Barbey d'Aurevilly ; sens 3, 1793, Brunot ; sens 4, 1862, V. Hugo). **1.** *Vx.* Au XVIIe s., et surtout dans les marines étrangères, petit bâtiment de guerre employé à la patrouille. || En France, jusqu'au début du XXe s., ponton servant soit à la police de la rade et à la diffusion du courrier dans un port de guerre, soit à l'arraisonnement des bâtiments à l'entrée d'un port. || Petit bâtiment faisant le transport des lettres et des passagers sur certains cours d'eau. || **2.** *Auj.* Petit bateau destiné au service de surveillance des douaniers. || **3.** *Vx.* Voiture publique sans confort et dans laquelle on voyageait à peu de frais : *Il s'accommode aussi bien de la patache que de la chaise de poste* (Hugo). *D'auberge en auberge, de village en village, de cahot en cahot, la patache finit par déboucher du tournant d'où l'on aperçoit, découpés sur le ciel, le clocher pointu du bourg et la tour du château* (Pourtalès). || **4.** *Fam.* Véhicule désuet ou en mauvais état et inconfortable : *Départ à cinq heures ; une heure de patache* (Gide).

patachier [pataʃje] n. m. et adj. (de *patache ;* 1858 [d'après Littré, 1877], au sens de « conducteur de patache » ; sens actuel, 1963, Larousse). Douanier qui arme les embarcations de la douane.

patachon [pataʃɔ̃] n. m. (de *patache ;* 1836, Landais [*mener une vie de patachon,* 1842, Mozin]). *Vx.* Conducteur de patache (voiture publique). || Fam. *Mener une vie de patachon,* avoir une vie dissolue, faire la noce, la fête (le conducteur de patache étant toujours par les chemins et buvant volontiers).

patafioler [patafjɔle] v. tr. (du radical expressif *patt-* [v. PATTE] et de l'anc. v. *fioler,* [s']enivrer [1718, Ph. Leroux], dér. de *fiole ;* 1808, d'Hautel). Fam. et plaisamm. *Que Dieu* (ou *le diable*) *te* (*vous, le,* etc.) *patafiole,* te (vous, le, etc.) confonde ou t' (vous, l', etc.) emporte : *Que le Bon Dieu la patafiole* (Willy).

patagon, onne [patagɔ̃, -ɔn] adj. et n. (de *Patagonie,* n. géogr. ; 1875, Larousse). Relatif à la Patagonie ou à ses habitants ; habitant ou originaire de Patagonie.

pataphysicien, enne [patafizisjɛ̃, -ɛn] n. (de *pataphysique,* d'après *physicien ;* 1911, Jarry). Adepte de la pataphysique.

pataphysique [patafizik] n. f. (de [*méta*] *physique,* avec un premier élément *pata-* plaisamment fabriqué par Jarry ; 1911, Jarry). Mot créé par Jarry pour désigner « la science des solutions imaginaires, qui accorde symboliquement aux linéaments les propriétés des objets décrits par leur virtualité » *(Gestes et opinions du docteur Faustroll, pataphysicien).*

◆ adj. (sens 1, 29 nov. 1967, *le Monde ;* sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** Qui se rapporte à la pataphysique. || **2.** *Plaisamm.* Qui a trait à des connaissances plus ou moins extravagantes et farfelues : *Auprès de quoi, les élucubrations poétiques ou pataphysiques de X., ou Z. (pour ne nommer personne) paraissent une étrange foutaise* (Gide).

patapouf [patapuf] n. m. (du radical expressif *patt-* [v. PATTE] et de l'onomatop. *pouf* [v. ce mot] ; fin du XVIIIe s., Restif de La Bretonne). Fam. *Un gros patapouf,* un homme, un enfant gros et lourd.

◆ interj. (1907, Larousse). Exprime le bruit d'une chute.

pataquès [patakɛs] n. m. (mot formé plaisamment sur des fautes de liaison du genre de *pat-à moi* au lieu de *pas-à moi ;* 1784, *le Français moderne* [XXII, 258], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Fam.* Liaison fâcheuse et ridicule ; substitution, dans la prononciation, d'une lettre à une autre : *L'oncle parla, et ne s'en tira pas trop mal, à part quelques formidables pataquès à faire crouler le lustre* (Daudet). || **2.** *Fam.* Toute confusion maladroite et risible dans le discours ou la conversation : *Il contait les bévues et les pataquès d'une femme du monde, alors célèbre par sa ligne, sa consomption, son ineptie et son intellectualité* (Hermant).

patarafe [pataraf] n. m. (altér. plaisante [peut-être sous l'influence de *patte*] de *paraphe ;* 1690, Furetière, écrit *pataraffe ; patarafe,* 1878, Acad.). *Class.* Trait d'écriture maladroit et grossier (rare) : *Excusez mes pataraf(f)es et mes ratures* (Boileau).

pataras [patara] n. m. (du radical expressif *patt-,* désignant une patte, un support, etc. [V. PATTE] ; 1757, Jal, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Hauban supplémentaire, destiné à en renforcer un autre. || **2.** Palan formé de deux poulies simples. || **3.** Syn. de PATARASSE.

patarasse [pataras] n. f. (provenç. *patarasso,* même sens, proprem. « guenille », de *pato,* mouchoir de tête, chiffon [1470, Godefroy], langobard **paita,* vêtement ; 1687, Desroches). Outil de calfat servant à ouvrir les coutures des bordages pour y introduire l'étoupe. (On dit aussi PATARAS, n. m.)

patarasser [patarase] v. tr. (provenç. *patarassá,* même sens, de *patarasso* [v. l'art. précéd.] ; 1771, Trévoux). Ouvrir à l'aide de la patarasse : *Patarasser les joints d'un bateau.*

patard [patar] n. m. (anc. provenç. *patar* ou *patac,* pièce d'argent, esp. *pataca,* pièce d'argent du poids d'une once, mot d'origine incertaine ; début du XIVe s., au sens 1 [« pièce de monnaie des papes d'Avignon... », 1875, Larousse ; « monnaie en usage en Provence... », 1963, Larousse] ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand). **1.** *Autref.* Petite monnaie de peu de valeur, en usage en Flandre. || Pièce de monnaie des papes d'Avignon, valant un double. (Syn. PATAC et PASTORET.) || Monnaie en usage en Provence à partir de Louis XI. || **2.** *Fam.* et *vx.* Toute espèce de menue monnaie, et, *par extens.,* très petite somme : *Il se moquait des serments de mon âme, s'obstinait à se divertir et n'aurait pas donné deux patards pour être un jour ce qu'on appelle un homme bien conservé* (Chateaubriand). *Bovary cherchait un patard au fond de sa bourse* (Flaubert). *Je comptais rapporter de l'argent, mon œil ! rien, pas un patard* (Huysmans).

● SYN. : **2** *centime, liard, sou.*

patate [patat] n. f. (arouak d'Haïti *batata,* patate [peut-être par l'intermédiaire de l'esp. *batata* ou *patata,* même sens — début du XVIe s.] ; v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta,* écrit *battate* [*patatte,* av. 1582, d'après Gaffarel, p. 489 ; *patate,* v. 1601, Champlain], au sens 1 [aussi « tubercule de cette plante »] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1768, Valmont de Bomare ; sens 4, 1893, d'après Chautard, 1931 ; sens 5, 1912, d'après Chautard, 1931). **1.** Plante de la famille des convolvulacées, cultivée en Amérique et en Asie pour ses tubercules comestibles. || Tubercule de cette plante, dont la chair a une saveur douce et sucrée. || **2.** Nom donné parfois aux tubercules de l'igname, dits aussi BATATES. || **3.** *Fam.* Pomme de terre : *Rien que pour éplucher les patates, il y en a pour une matinée* (Dorgelès). || **4.** *Pop.* Individu stupide : *Ah ! patate ! criait Biel, puisque je te dis que ce n'est pas contagieux* (Duhamel). *En les traitant comme une équipe sportive et non pas comme des patates qu'on rudoie* (Romains). || **5.** Fig. et pop. *En avoir gros sur la patate,* éprouver un gros chagrin, une vive déception, en avoir gros sur le cœur : *« Vous en avez gros sur la patate ? suggéra le psychiatre.— Non, dit Angel. J'ai été enfermé deux mois. C'est ça. » il s'efforça de rire* (Vian).

patati, patata [patatipatata] loc. (du radical expressif *patt-* [v. PATTE] ; 1524, *Anciennes Poésies fr.* [XIII, 27], écrit *patatin patata,* pour traduire le bruit que fait le cheval en trottant ou en galopant ; *et patati, et patata,* au sens actuel, av. 1834, Béranger [d'abord *patatin-patatac,* 1650, Dassoucy]). *Et patati, et patata,* se dit pour évoquer un bavardage interminable, ou des paroles qu'on ne rapporte pas, mais qu'on peut aisément deviner : *Les autres professeurs, qu'est-ce qu'ils racontent ? Faut faire des exercices, des exercices, et patati, et patata* (Gide). *Vous trouvez ça très beau, très grand, et patati, et patata. Moi pas* (Aragon).

patatras ! [patatra] interj. (du radical expressif *patt-* [v. PATTE] ; 1651, Brunot). Exprime le bruit de quelque chose, et plus rarement de quelqu'un, qui tombe avec fracas : *On regarde, on écoute, on s'ennuie, on siffle, et patatras ! voilà mon héros par terre* (Janin). *Justine, chatouilleuse, lâche la pile ; patatras ! toute la vaisselle se brise* (Gide).

◆ n. m. (1677, Dassoucy). Bruit de ce qui tombe avec fracas : *Le patatras splendide d'un réverbère croulant sur le pavé* (Hugo).

pataud, e [pato, -od] n. (de *patte ;* 1458, *Mystère du Vieil Testament,* écrit *Patault,* comme n. pr. d'un chien ; 1690, Furetière, écrit *pataud,* au sens de « chien de cuisine bien nourri » ; sens actuel, 1694, Acad.). Jeune chien ou jeune chienne à grosses pattes.

◆ n. et adj. (sens 1, 1612, *Ancien Théâtre françois* [écrit *pataud*] ; sens 2, 1669, Widerhold ; sens 3, 1795, Brunot). **1.** *Fam.* Personne aux formes lourdes, aux gestes lents et maladroits : *Votre petite* [...] *sera dans quinze jours une pataude blanche comme de la neige* (Sévigné). *Les danseuses se démenaient, pataudes et déchaînées sous le coup de fouet d'une joie bestiale* (Goncourt). *L'amour s'est réfugié dans le cœur des patauds* (Béraud). || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne à l'esprit lent, dépourvue de finesse : *Scapin battra la caisse, promettant un spectacle mirifique aux patauds ébahis* (Gautier). *Les plus fins se contentaient d'effleurer une chose si délicate ; les patauds sautaient à pieds joints dans le plat* (About). || **3.** Nom donné par les chouans à leurs adversaires pendant la guerre de Vendée (par déformation de *patriote*) : *Fusiller les « patauds », c'est-à-dire les bourgeois, leur plaisait* (Hugo).

● SYN. : **2** *balourd, lourdaud.*

◆ adj. (sens 1, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 2, 1868, Littré). **1.** *Fam.* Se dit d'une démarche dépourvue d'aisance, des mouvements, des gestes empreints de lourdeur, de gaucherie : *Que de fois j'ai regardé passer à travers cette porte Tisserant, dans toute sa gloire, les épaules courbées sous son manteau, avec un air pataud et débonnaire imité de Frédérik Lemaître !* (Daudet). *Tout le reste du bal n'était qu'un trémoussement pataud* (Roupnel). *Vingt fois, dans la suite des temps, le grand baromètre a voyagé de gîte en gîte. Vingt fois les déménageurs l'ont couché dans la paille avec des précautions pataudes* (Duhamel). || **2.** *Littér.* Dont l'aspect est massif et l'allure lente (en parlant de choses) : *Le tracteur, pataud, traînant la faucheuse, attaqua la prairie* (Taillemagre).

pataugeage [patoʒaʒ] ou **pataugement** [patoʒmɑ̃] n. m. (de *patauger ;* 1881, A. Daudet [*pataugeage*], et av. 1896, Goncourt [*pataugement*]). Action de patauger : *Tout le mardi gras monarchique finissait dans un pataugeage de sang et de boue* (Daudet). *Le pataugement et la bousculade de la rue* (Goncourt).

pataugeoire [patoʒwar] n. f. (de *patauger ;* 28 sept. 1962, *la Croix*). Bassin de faible profondeur aménagé pour les enfants.

patauger [patoʒe] v. intr. (dér. [avec une finale insolite] de l'anc. v. *patter,* emporter de la terre avec ses pieds dans les lieux humides [1655, Salnove], dér. de *patte ;* av. 1655, Cyrano, au sens 1 ; sens 2, 11 sept. 1739, Voltaire). [Conj. **1 b.**] **1.** Piétiner, marcher péniblement sur un sol détrempé : *Patauger dans la boue, dans la neige.* || **2.** *Fig.* et *fam.* S'enliser dans les difficultés (d'ordre intellectuel ou moral), avoir de la peine à s'en sortir : *Patauger dans une version latine. Le second volume ne tombe des mains, car Gaboriau patauge dans une psychologie conventionnelle dès qu'il quitte son meilleur domaine : la recherche policière, où il se montre un extraordinaire pionnier* (Gide). *Je pense plutôt à la détresse morale dans laquelle je patauge* [...] *et d'où je ne sortirai peut-être jamais* (Duhamel).

● SYN. : **1** *barboter* (fam.) ; **2** *s'emberlificoter* (fam.), *s'embourber* (fam.), *s'empêtrer, s'enferrer, s'engluer, se noyer, vasouiller* (fam.).

pataugeur, euse [patoʒœr, -øz] adj. et n. (de *patauger ;* 1907, Larousse). Qui patauge (peu usité) : *Dans les flaques du bord, des enfants patаugeurs capturaient un fretin brillant qu'ils jetaient dans des seaux pleins d'eau claire* (Gide). *Les remous des pas patаugeurs* (Barbusse).

patchouli [patʃuli] n. m. (angl. *patchleaf,* patchouli — plante — [fin du XVIIe s.], transcription d'un mot d'une langue dravidienne de même sens, peut-être composé de *pach,* vert, et de *ilai,* feuille ; 1826, *Journ. de pharmacie* [61], écrit *patchouly* [*patchouli,* av. 1850, Balzac], au sens 1 ; sens 2, 1834, Ritter, *les Quatre Dictionnaires*). **1.** Plante aromatique, de la famille des labiacées, d'Asie et d'Océanie, dont on extrait une huile essentielle peu coûteuse. || **2.** Parfum, de médiocre qualité, fabriqué à partir de l'essence de patchouli : *Des odeurs de patchouli, de cold-cream, de corne et de poil brûlés s'échappaient de l'espace restreint* (Daudet). *Elle avait ouvert une porte et me poussa dans un réduit qui sentait le poivre, le camphre et le patchouli* (Duhamel).

patchwork [patʃwœrk] n. m. (mot angl. signif. « rapiéçage, ouvrage composé de pièces et de morceaux », de *patch,* pièce, morceau, et de *work,* travail, ouvrage ; 1er mai 1964, *Elle,* p. 75). Ouvrage fait d'un assemblage de morceaux de tissus différents ou d'éléments tricotés avec des laines variées : *Une couverture, un tapis, une robe en patchwork.*

pâte [pɑt] n. f. (bas lat. *pasta,* pâte [de farine], gr. *pastê,* sauce mêlée de farine,

fém. substantivé de l'adj. *pastos,* saupoudré ; v. 1174, E. de Fougères, écrit *paste* [*pâte,* 1636, Monet], au sens I, 1 [*mettre la main à la paste,* 1566, La Curne — d'abord *...les mains...,* av. 1486, G. Alexis] ; sens I, 2, 1875, Larousse ; sens I, 3, av. 1563, La Boétie ; sens II, 1, 1524, Havard [en pharmacie, 1772, *Nouveau Dictionnaire universel et raisonné de médecine*] ; sens II, 2, 1845, Bescherelle [*pâte fraîche, pâte pressée, pâte cuite,* 1963, Larousse ; *pâte molle,* 1723, Savary des Bruslons ; *pâte bleue,* 1907, Larousse] ; sens II, 3, 1680, Richelet [*pâte dermique,* 1972, Domart et Bourneuf — *pâte,* même sens, av. 1696, La Bruyère ; *pâte à polycopie,* 1932, Larousse, art. *polycopie*] ; sens II, 4, 1875, Larousse [pour les allumettes et *pâte à coke,* 1963, Larousse ; *pâte à papier,* 1893, *Dict. général — pâte,* même sens, 1837, Balzac] ; sens II, 5, 1520, Gay [*pâte dure,* 1963, Larousse ; *pâte tendre,* 1847, Balzac ; *pâte doublée, pâte sur pâte,* 1868, Littré ; *pâte de riz,* 1838, Acad.] ; sens II, 6, 1690, Furetière [*paste,* « pastel », fin du XIV^e s. ; *peindre dans la pâte,* 1765, Brunot — *...en pleine pâte,* 1868, Littré ; *en pleine pâte,* au fig., milieu du XX^e s.] ; sens II, 7, 1875, Larousse ; sens II, 8, 1963, Larousse ; sens 11, 9, 1916, Barbusse [*composition tomhée en pâte,* 1803, Boiste] ; sens Il, 10, v. 1534, B. Des Périers [*une pâte molle,* 1962, Robert]).

I. 1. Préparation à base de farine délayée à l'eau ou au lait, à laquelle peuvent s'ajouter différents éléments (levure, œufs, beurre, sucre, aromates, etc.), et qui, travaillée de diverses façons, sert à faire le pain, les pâtisseries ou entre dans de nombreux mets : *Pétrir la pâte. Laisser lever la pâte. Pâte brisée. Pâte feuilletée. Pâte levée. Pâte à pain. Pâte à crêpes. Pâte à choux. Pâte à frire. Elle maniait d'abord la farine, la mêlant à l'eau tout bellement ; puis, quand la pâte fut liée, elle la prenait comme à brassées* (Le Roy). || *Colle de pâte,* v. COLLE 1. || Fig. *Mettre la main à la pâte,* intervenir personnellement dans une tâche : *Duroure y consolida sa réputation d'« homme dans le mouvement » et de technicien qui ne craint pas de « mettre la main à la pâte »* (Romains). || *Être comme un coq en pâte,* v. COQ 1. || **2.** *Pâtes alimentaires,* v. ci-après PATES, n. f. pl. || **3.** *Fig.* et *vx.* Complexion, constitution physique d'une personne : *Vous êtes d'une pâte à vivre jusques à cent ans* (Molière). *Voyez-vous, reprit le professeur* [...], *nous sommes tous faits de la même pâte, nous autres hommes* (Duhamel). [V. aussi § II, n. 10.]

II. 1. Préparation comestible, à base de sucre, de consistance molle, facile à diviser : *Pâte d'amandes. Pâtes de fruits. Pâte d'abricots, de coings.* || *Pâtes officinales,* ou simplem. *pâtes,* en pharmacie, préparations de consistance ferme, obtenues par l'évaporation d'une solution de sucre et de gomme arabique, contenant ou non des principes médicamenteux : *Pâtes pectorales. Pâte de réglisse, de guimauve, de jujube.* || **2.** Matière d'un fromage, dont le mode de préparation sert à classer les fromages en plusieurs groupes, et, *par extens.,* groupe de fromages. || *Pâte fraîche,* fromage frais vendu en vrac ou après mise en forme (petit-suisse). || *Pâte molle,* fromage affiné dont le caillé n'est ni cuit ni pressé (brie). || *Pâte pressée,* fromage dont le caillé a été pressé pour accélérer l'égouttage (cantal). || *Pâte cuite,* fromage dont le caillé a été cuit (gruyère). || *Pâte bleue,* fromage renfermant des moisissures bleues ou vertes (roquefort). || **3.** Préparation de composition variée, de consistance molle, malléable, destinée à des usages divers : *Pâte dentifrice. Pâte à polir.* || *Pâte dermique,* pommade épaisse, obtenue par la trituration d'une forte proportion de poudre (oxyde de zinc, amidon, talc, etc.) avec un excipient, gras ou non. || *Pâte à polycopie,* composition capable de garder et de reproduire l'empreinte d'un texte écrit avec une encre spéciale. || **4.** Mélange de matières broyées, parfois délayées, destiné à une fabrication industrielle. || *Spécialem.* Bain dans lequel sont trempées les allumettes lors de l'opération du chimicage. || *Pâte à coke,* mélange de charbons broyés, ayant les qualités requises pour la fabrication du coke métallurgique. || *Pâte à papier,* matière fibreuse obtenue à partir de vieux papiers ou de vieux chiffons, de bois, de paille, etc., qui sert à fabriquer le papier : *La porte ouverte laisse voir la roue à palettes et les maillets retombant dans les bacs où la pâte* [à papier] *est battue* (Pourrat). || **5.** Spécialem. *Pâte céramique,* ou simplem. *pâte,* matière de base des produits céramiques, pâteuse avant d'être solidifiée par la cuisson ou le séchage : *Une porcelaine à pâte très fine.* || *Pâte dure,* kaolin, argile naturelle qui sert à fabriquer des porcelaines. || *Pâte tendre,* matière artificielle qui sert à exécuter des porcelaines ou des biscuits. || *Pâte doublée, pâte sur pâte,* procédé de fabrication de la porcelaine consistant à appliquer, sur un fond uni, des morceaux de pâte découpés et coloriés, de façon à former certains dessins. || *Pâte de riz,* genre d'opaline obtenue par un début de vitrification. || **6.** En peinture, masse de couleur préparée sur la palette pour être appliquée sur la toile : *La pâte colorée et grasse est la matière du peintre* (Alain). *Peindre ? Mais avec quels pinceaux ? Avec aussi quelles pâtes, quelle palette ?* (Duhamel). || *Peindre dans la pâte, en pleine pâte,* charger sa toile de masses épaisses de couleurs, et les fondre ensuite les unes dans les autres. || Fig. *En pleine pâte,* se dit pour caractériser la richesse ou la somptuosité d'une réalisation artistique ou littéraire : *J'ai vu les choses telles qu'elles sont. J'ai travaillé en pleine pâte, dans une vie où rien ne sonnait le creux, toute chaude d'aventures* (Montherlant). || **7.** Dans les roches microlitiques, substance entourant les cristaux, faite de microlites noyés dans une matière vitreuse. || **8.** Défaut de transparence d'une gemme. || **9.** *Péjor.* Substance, préparation qui a perdu sa consistance, ou chose devenue informe : *Ce riz trop cuit, c'est une pâte.* || *Composition tombée en pâte,* composition typographique dont les caractères, accidentellement, ont été dispersés et mélangés. || **10.** Fig. *Une bonne pâte d'homme, de femme, de fille,* etc., ou simplem. *une bonne pâte,* une personne de caractère facile, sans méchanceté, avec laquelle les rapports sont aisés : *Le vieux Marcos, qui était peut-être la meilleure pâte d'écuyer qu'on vît jamais, ne résista pas à un spectacle si touchant* (Lesage). *Pierrotin et son adversaire étaient, selon l'expression du peuple, de bonnes pâtes d'hommes* (Balzac). *Ce n'est pas une mauvaise pâte d'homme* [M. Poisson] (Duhamel). || Fam. *Une pâte molle,* un être malléable, sans volonté, sans caractère.

◆ **pâtes** n. f. pl. (1875, Larousse [*pâtes d'Italie,* même sens, 1805, Lunier]). *Pâtes alimentaires,* ou simplem. *pâtes,* produits à base de semoule de blé dur, préparés par pétrissage, tréfilage, séchage, et prêts à l'emploi en cuisine : *Pâtes à potages (vermicelles, étoiles, alphabets...). Pâtes à plats (macaroni, nouilles, spaghetti, coquillettes...). Pâtes à farcir (cannelloni, ravioli). Pâtes aux œufs. Pâtes au gratin.*

pâté [pɑte] n. m. (de *pâte* [v. ce mot] ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *pasté* [*pâté,* XVII^e s.], au sens I, 1 ; sens 1, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*petits pâtés,* 1868, Littré ; *cela se vend / s'enlève comme des petits pâtés,* XX^e s.] ; sens I, 3, 1538, R. Estienne [*pâté en terrine,* 1835, Acad. ; *avoir les jambes en pâté de foie,* XX^e s.] ; sens II, 1, 1935, Acad. ; sens II, 2, 1963, Larousse ; sens II, 3, 1835, Acad. ; sens II, 4, 1690, Furetière [*faire du pâté,* 1903, Larousse — *composer un pâté,* même sens, 1875, Larousse] ; sens II, 5, 1606, Crespin ; sens II, 6, 1803, Boiste).

I. 1. *Vx.* Croûte de pâte qui enveloppe une préparation de viande, de charcuterie, de poisson, etc. || **2.** Préparation de viande ou de poisson, enfermée dans une enveloppe de pâte moulée selon des formes diverses et cuite au four (en ce sens, on dit plus précisément PÂTÉ EN CROÛTE) : *Pâtés chauds. Pâtés froids. Pâté de veau et de jambon. Des pièces de viande et des pâtés qui faisaient plaisir à voir dans leur croûte dorée* (Le Roy). || *Petits pâtés,* pâtés *individuels,* de petite taille : *C'était l'usage, chez les Bonnicar, de manger des petits pâtés le dimanche* (Daudet). || Fig. *Cela se vend* (ou *s'enlève*) *comme des petits pâtés,* très facilement et très vite. || **3.** Préparation culinaire comportant un hachis, cuite dans un moule

ou dans une terrine, et qui, après cuisson, reste agglomérée et se sert froide : *Pâté de foie. Pâté de campagne. Pâté de lapin, de volaille. Frère Ange poussa sans bruît un escabeau [...] pour recevoir sa part du pâté de perdreaux que ma mère venait de servir* (France). ‖ *Pâté en terrine,* ou simplem. *terrine,* v. TERRINE. ‖ Fig. et pop. *Avoir les jambes en pâté de foie,* avoir les jambes molles et sans force.

II. 1. *Pâtés de sable,* ou simplem. *pâtés,* petits tas de forme régulière que les enfants font en moulant du sable humide dans un seau ou dans des moules : *Il faisait, à l'aide de seaux, des rangées de jolis pâtés de sable* (Gide). ‖ **2.** Butte de terre laissée en place dans un terrassement, pour servir de témoin. ‖ **3.** Groupe de maisons délimité par plusieurs rues et formant un ensemble compact : *Ils s'enfoncèrent dans le lacis des petites rues qui crevassent le pâté de constructions, entre le boulevard Saint-Germain et la Seine* (Duhamel). *Ils s'engagèrent dans une rue qui contournait le pâté de maisons, à l'opposé de l'immeuble de Grand* (Camus). ‖ **4.** *Fam.* Mélange de lettres ou de caractères formé par une composition tombée en pâte. ‖ Fam. *Faire du pâté,* distribuer les lettres d'un pâté dans leurs cassetins respectifs. ‖ **5.** Grosse tache d'encre sur une feuille de papier, produite par une goutte d'encre tombée d'une plume. ‖ **6.** Noir produit dans les ombres d'une estampe par l'action trop vive de l'eau-forte sur les hachures.

pâtée [pɑte] n. f. (de *pâte* [v. ce mot] ; fin du XIᵉ s., *Gloses de Raschi,* écrit *pastede,* au sens de « pâté, pâtisserie » ; 1332, Godefroy, écrit *pastee,* avec un sens peu clair ; écrit *pâtée,* au sens 1, 1680, Richelet [« soupe épaisse... qu'on donne aux chiens, aux chats », 1740, Acad.] ; sens 2, 1808, d'Hautel ; sens 3, fin du XVIIIᵉ s. ; sens 4, 1861, d'après Larchey, 1878). **1.** Mélange de farine, de son, de pommes de terre écrasées, de végétaux, etc., délayé jusqu'à consistance de pâte, et qui sert à l'alimentation des animaux de basse-cour, des porcs : *Il n'y avait pas grande différence entre notre ragoût et la pâtée du cochon* (Le Roy). ‖ Soupe épaisse, mélangée de viande, que l'on donne aux chiens, aux chats. ‖ **2.** *Fam.* Soupe épaisse ; nourriture grossière. ‖ **3.** *Vx* et *fam.* Nourriture d'une personne : *Je ne veux pas qu'il dise que je ne gagne pas la pâtée que je mange* (Vallès). ‖ **4.** *Fig.* et *pop.* Volée de coups, raclée : *Recevoir une pâtée.*

patelette n. f. V. PATTELETTE.

1. patelin [patlɛ̃] n. m. (déverbal de *pateliner ;* 1538, R. Estienne [comme n. pr. d'un avocat retors dès 1464 env., dans la farce *Maistre Pierre Pathelin*]). *Vx.* Individu cauteleux, qui trompe les gens par une fausse douceur et une amabilité hypocrite : *Ce n'était point Tartufe, ce n'était point un patelin, c'était un prélat de conséquence, prêchant avec dignité* (Sévigné).

2. patelin, e [patlɛ̃, -in] adj. (emploi adjectival de *patelin* 1 ; fin du XVIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, av. 1772, Duclos). **1.** *Littér.* Se dit d'une personne qui a des manières douces, insinuantes, mais dont il faut se défier : *La vieille [...] devenait de jour en jour plus flagorneuse et plus pateline avec moi* (Rousseau). *Les gentilshommes n'avaient pas grande confiance dans le clergé, qui les abandonnait souvent, surtout quand il était présidé par l'évêque de Rennes, personnage patelin, mesuré, parlant avec un léger zézaiement qui n'était pas sans grâce, et se ménageant des chances à la cour* (Chateaubriand). ‖ **2.** *Littér.* Qui est empreint d'une douceur affectée et hypocrite (surtout en parlant de l'attitude, des manières) : *Il fallait opter : ou la tragédie pateline, sournoise, fausse [...], ou le drame insolemment vrai* (Hugo). *Avec son air obséquieux, ses façons hrutales et patelines...* (Bertrand). *Air patelin.*

3. patelin [patlɛ̃] n. m. (probablem. dimin. de *patelle ;* 1868, Littré). Petit creuset à queue, servant à éprouver la pureté du minium dans les fabriques de cristal.

4. patelin [patlɛ̃] n. m. (dimin. dialect. de *pâtis* [v. ce mot], encore employé dans les parlers saintongeais et manceaux aux sens de « petit pâturage, foyer domestique, lieu où on vit » ; 1628, Chereau, écrit *pâquelin ; patelin,* 1847, Esnault [« petite localité perdue ou de peu d'importance », 1889, Esnault]). *Fam.* Pays, village : *Après de vains essais d'embarquement sur d'autres navires, il s'apprêtait à regagner son patelin* (Gide). *Vous ne m'empêcherez pas [...] d'aller dans mon patelin pêcher à la ligne* (Romains). ‖ *Spécialem.* et *fam.* Petite localité perdue ou de peu d'importance : *S'installer dans un patelin de banlieue* (Tr. Bernard). *C'est de Vizzavone que je t'écris. Vizzavone est un petit patelin à mi-flanc d'une des plus hautes montagnes de la Corse, enfoui dans une épaisse forêt* (Gide).

patelinage [patlinaʒ] n. m. (de *pateliner ;* XVᵉ s., *Dict. général*). *Vx.* Comportement d'une personne pateline : *J'avais toujours senti, malgré le patelinage du P. Berthier, que les jésuites ne m'aimaient pas, non seulement comme encyclopédiste, mais parce que tous mes principes étaient encore plus opposés à leurs maximes et à leur crédit que l'incrédulité de mes confrères* (Rousseau). *C'est d'abord une espèce de patelinage, et des mots qui ressemblent à la caresse d'une patte de chat* (Goncourt). [V. aussi PATELINERIE.]

pateliner [patline] v. intr. (élargissement de *patiner* 1 ; 1470, *BEC,* 2ᵉ série, t. IV [1847], p. 259). *Vx.* Agir comme une personne pateline.

◆ v. tr. (av. 1493, G. Coquillart). *Class.* et *littér.* Traiter quelqu'un avec des manières doucereuses, insinuantes, le flatter adroitement pour obtenir de lui ce qu'on désire : *Le drôle patelina si bien ses juges qu'à la fin malgré nous il fut notre pasteur* (Cyrano). *Lucien [...], en se voyant pateliné par un homme dont s'occupait la Renommée, regardait ses trois amis du Cénacle avec une sorte de supériorité* (Balzac).

patelinerie [patlinri] n. f. (de pateliner ; fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné, au sens 2 ; sens 1, 1837, Balzac). **1.** *Vx.* Caractère, attitude d'une personne pateline : *Permettez, Monsieur le juge d'instruction, dit Gaudissart avec la patelinerie d'un courtisan* (Balzac). [V. aussi PATELINAGE.] ‖ **2.** Action, parole insinuante, hypocrite dont use une personne pateline pour parvenir à ses fins : *Combien de patelineries fatigantes pour lui faire vouloir la chose la plus utile à ses intérêts* (Balzac).

patelineur, euse [patlinœr, -øz] n. et adj. (de *pateliner ;* 1546, Rabelais). *Vx.* Personne qui pateline, agit de façon insinuante, rusée.

patellaire [patɛlɛr] adj. (de *patelle ;* 1868, Littré, au sens de « qui a la forme d'une patelle » ; sens actuel, 1923, Larousse). *Réflexe patellaire,* nom donné parfois au réflexe rotulien.

patelle [patɛl] n. f. (lat. *patella,* petit plat servant aux sacrifices, assiette, rotule, dimin. de *patera* [v. PATÈRE] ; 1555, Belon, au sens II ; sens I, 1829, Boiste).

I. Dans l'Antiquité, petit plat rond à rebord élevé, en terre ou en métal, où l'on présentait des mets ou des offrandes.

II. Mollusque gastropode prosobranche des côtes rocheuses, à coquille conique, non spiralée. (Syn. ARAPÈDE, BERNIQUE ou BERNICLE.)

patellectomie [patɛlɛktɔmi] n. f. (du lat, *patella,* rotule [v. l'art, précéd.], et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer ; 1953, Larousse). Ablation chirurgicale, partielle ou totale, de la rotule.

patelliforme [patɛlifɔrm] adj. (de *patelli-,* élément tiré de *patelle,* et de *forme ;* 1842, Acad.). Qui est en forme de patelle.

patemment [patamɑ̃] adv. (de *patent ;* XVᵉ s., La Curne). *Vx* ou *littér.* D'une manière patente, évidente, notoire : *Si Votre Altesse royale me nommait patemment son ambassadeur auprès du peuple...* (Chateaubriand). *Le magistrat fit venir Désiré, lui raconta de point en point le vol commis par son père, occultement au préjudice d'Ursule, patemment au préjudice de ses cohéritiers* (Balzac).

patène [patɛn] n. f. (lat. *patena,* var. de *patina,* plat creux ; XIIIᵉ s., Varin [I, 529],

puis 1380, Laborde [p. 432]). Vase sacré en or ou en argent doré, semblable à un petit plat rond, dont on recouvre le calice, et qui sert, durant la messe, à recevoir l'hostie.

patenôtre [patnotr] n. f. (francisation des deux premiers mots de l'oraison dominicale en lat., le n. m. *pater,* père, et l'adj. possessif *noster,* notre ; v. 1155, Wace, écrit *patrenostre* [*pattenostre,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *patenostre,* fin du XIV[e] s., E. Deschamps ; *patenôtre,* 1636, Monet], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1208, Henri de Valenciennes ; sens I, 3, v. 1534, B. Des Périers ; sens II, 1, fin du XIV[e] s., E. Des-champs [« le chapelet tout entier », v. 1280, Saint-Pathus] ; sens II, 2, 1681, Ménestrier ; sens II, 3, 1676, Félibien).

I. 1. *Vx.* Oraison dominicale. || **2.** *Fam.* Prière quelconque, ou suite de prières (généralement au plur.) : *Une madone fort éclairée, au passage d'un pont, attirait la foule ; de jeunes filles à genoux disaient dévotement leurs patenôtres ; de la main droite elles faisaient le signe de la croix, de la main gauche elles arrêtaient les passants* (Chateaubriand). || **3.** *Fam.* et *class.* Suite de paroles inintelligibles ou dépourvues de sens : *Il* [Dandin] *marmotte toujours certaines patenôtres | Où je ne comprends rien* (Racine).

II. 1. *Class.* Les grains d'un chapelet (au plur.) : *Mais tout cela n'est rien au prix | Des mulets de Son Éminence ; | Leur attirail doit avoir coûté cher ; | Ils se suivaient en file ainsi que patenôtres* (La Fontaine). || *Class.* Le chapelet tout entier : *Jamais on ne lui vit aux mains de patenôtres* (M. Régnier). || **2.** En héraldique, meuble représentant un chapelet. || **3.** En architecture, ornement consistant en une suite de perles, rondes ou ovales, appliquées sur une baguette.

patenôtrier [patnotrije *ou* patənotrije] n. m. (de *patenôtre* [v. ce mot] ; v. 1268, É. Boileau, écrit *patenostrier ; patenôtrier,* début du XVII[e] s.). *Autref.* Fabricant, marchand de chapelets.

patent, e [patɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat, *patens, -entis,* découvert, ouvert, évident, manifeste, part. prés. adjectivé de *patēre,* être ouvert, accessible, visible, évident ; 1307, Godefroy, au sens 1, dans la loc. *lettres patentes* [sous la forme *patentes lettres ;* « ouvert », v. 1330, Digulleville] ; sens 2, v. 1370, Oresme). **1.** *Vx.* Ouvert. || *Lettres patentes,* lettres notifiant une décision royale, et qui, à la différence des *lettres closes* ou *lettres de cachet,* étaient expédiées ouvertes et scellées du grand sceau. || **2.** Qui est évident, manifeste, connu de tous : *Un fait patent. Une vérité patente.* [Les associations de jacobins] *furent une publique et patente conjuration contre la conjuration, en partie visible, en partie cachée, de l'aristocratie* (Michelet). *Mais, par malheur, les crimes d'athéisme et d'impiété sont patents, et vous avez voulu qu'il en soit ainsi* (Yourcenar).

● SYN. : **2** *criant, flagrant, incontestable, indéniable, indubitable, notoire, public.*

patentable [patɑ̃tabl] adj. (de *patenter ;* 1791, Linguet, *Annales,* XVIII, 84). Qui est susceptible de payer patente : *Un commerçant patentable.*

patentage [patɑ̃taʒ] n. m. (de *patenter ;* 1949, Larousse). Trempe spéciale qu'on fait subir aux fils d'acier destinés à certains usages (torsions, pliages particuliers) ou devant présenter des résistances élevées.

patente [patɑ̃t] n. f. (abrév. de *lettre patente* [v. PATENT] ; fin du XVI[e] s., Brantôme, écrit *pattante* [*patente,* av. 1631, Bassompierre], au sens 1 ; sens 2, 1791, Frey [*essieu à patente* ou *patente,* n. f., 1868, Littré] ; sens 3, 1736, Aubin [*patente de santé — patente,* 1835, Acad. ; *patente nette, brute,* 1868, Littré] ; sens 4, 2 mai 1791, *Moniteur universel* [« quittance délivrée en reçu du paiement de cet impôt », 1835, Acad. ; *il est bête à payer patente,* XX[e] s.]). **1.** *Vx.* Sous l'Ancien Régime, document émanant du souverain, d'un corps, d'une université, et qui accordait un emploi, un titre, un privilège, un droit (s'employait indifféremment au sing. ou au plur.) : *On a envoyé à M. de Savoie les patentes de généralissime* (Bossuet). *Je vous envoie la patente de la pension que ne fait la reine* (Voltaire). || **2.** Vx. *Patente nationale,* nom donné aux brevets d'invention dans la Constitution de 1791. || *Vx. Essieu à patente,* ou simplem. *patente* (parce que le procédé en était breveté), essieu de roue de voiture perfectionné, monté de façon à diminuer les frottements et à empêcher tout desserrage de l'écrou maintenant la fusée : *La calèche* [...] *a été payée deux mille francs ; mais elle est belle, les roues sont à patente* (Balzac). || **3.** *Patente de santé,* ou simplem. *patente,* document figurant au nombre des papiers de bord d'un navire et qui précise l'état sanitaire du port de provenance. || *Patente nette,* celle qui constate que le navire vient d'un pays où l'état sanitaire est bon et qui donne le droit d'entrer au port (*libre pratique*). || *Patente brute,* celle qui indique simplement le port de provenance, sans rien spécifier d'autre, et qui peut entraîner la quarantaine. || **4.** Impôt direct qui, bien que supprimé en 1917, continue à servir de base à l'établissement de droits locaux auxquels sont assujettis les commerçants, les industriels et les membres de certaines professions libérales. || *Par extens.* Quittance délivrée en reçu du paiement de cet impôt. || Fam. et ironiq. *Il est bête à payer patente,* se dit d'une personne chez qui la sottise paraît être un état permanent.

patenté, e [patɑ̃te] adj. et n. (de *patente ;* 1750, d'après Tocqueville, p. 123). Qui est assujetti à la contribution des patentes : *Commerçant patenté. Les patentés.*

◆ adj. (sens 1, 1839, Balzac ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** *Ironiq.* ou *péjor.* Qui semble se réserver une activité comme un monopole légal et officiellement reconnu : *Ce roman n'a pas plu aux critiques patentés. Croyez bien qu'il ne s'agit pas là* [dans l'incomparable choix de temps du français] *d'un luxe futile n'intéressant que les grammairiens patentés, les amateurs de querelles byzantines et autres fendeurs de fil en quatre* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *fam.* Habituel et attitré : *Ce journal est le défenseur patenté de tel parti.*

patenter [patɑ̃te] v. tr. (de *patente ;* 1791, *ZFSL,* XXXV, 142). Assujettir à la patente.

1. pater [patɛr] n. m. invar. (mot lat. signif. « père », qui est le premier terme de l'oraison dominicale [v. PATENÔTRE] ; fin du XVI[e] s., Brantôme, au sens 1 [*savoir une chose comme son Pater, ne pas savoir son Pater,* 1690, Furetière] ; sens 2, fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; sens 3, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné, puis, 1660, Oudin). **1.** Prière chrétienne commençant en latin et en grec par ce mot, appelée en français *Notre Père* ou *Oraison dominicale* (s'écrit avec une majuscule) *Dire le Pater. Réciter cinq Pater.* || Fam. et vx. *Savoir une chose comme son Pater,* la savoir parfaitement. || Fam. et vx. *Ne pas savoir son Pater,* être fort ignorant. || **2.** *Vx.* Temps mis à réciter cette prière : *Le roi demeura deux ou trois pater sans répondre* (Saint-Simon). || **3.** Chacun des gros grains d'un chapelet, sur lesquels on dit le *Pater* (en ce sens, prend la marque du pluriel) *Chapelet à paters d'émeraude.*

2. pater [patɛr] n. m. (abrév. de *paternel,* n. m. ; 1890, Esnault). *Fam.* Père : *Il s'est fait attraper par son pater.*

pâter [pɑte] v. intr. (de *pâte ;* 1680, Richelet, au sens de « coller ensemble les cuirs » ; sens actuel, 1703, Liger). En parlant des fruits, prendre une consistance de pâte, du fait de la sécheresse et du manque d'eau.

patère [patɛr] n. f. (lat. *patera,* coupe évasée en usage dans les sacrifices ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens 1 [mot rare jusqu'en 1680, Richelet] ; sens 2, 1694, Th. Corneille [« rosette... utilisée en ferronnerie », 1868, Littré] ; sens 3, 1903, Larousse ; sens 4, 1829, Boiste [« pièce... à laquelle on suspend les vêtements... », 1834, Landais]). **1.** Dans l'Antiquité, coupe évasée et peu profonde, qui servait soit pour boire, soit pour verser les libations pendant les sacrifices : *Ô jeune homme charmant, couronné de pavots, | Qui, tenant sur la main une patère noire, | Pleine d'eau du Léthé, chaque nuit nous fais boire, | Mieux que le doux Bacchus, l'ouhli de nos travaux, | [...] Je t'implore à genoux, écoute-moi, Sommeil !* (Gautier). || **2.** Ornement d'architecture de forme circulaire, imitant une

patère antique. || Rosette de bronze ou de laiton utilisée en ferronnerie. || **3.** Pièce de bois ou de métal fixée dans un mur et sur laquelle sont assujettis les supports des appareils d'éclairage. || **4.** Pièce de métal ou de bois servant à soutenir les embrasses de rideaux. || Pièce analogue à laquelle on suspend les vêtements ou divers objets (vieilli) : *J'y pensais pendant que je rangeais une à une les pièces de mes vêtements sur des patères bien disposées* (Duhamel). *Il sentit qu'il fallait mettre son pardessus à la patère, sur la porte* (Aragon). *Quand ils se glissaient dans les layons étouffés par les branches, Hervouët, qui aimait avoir ses mouvements libres, accrochait son fusil à l'épaule de Gourcuff comme à une patère* (Gracq).

paterfamilias [patɛrfamiljas] n. m. (mot lat. signif. « père de famille, maître de maison », de *pater,* père, et de *familias,* anc. génitif de *familia,* le personnel domestique, la famille [v. FAMILLE] ; 1960, Daninos [p. 109], au sens 2 ; sens 1, 1963, Larousse). **1.** Chef de famille selon le droit romain, qui exerçait une puissance (*patria potestas*) absolue sur tous les membres et sur tous les biens de sa maison. || **2.** *Fam.* et *littér.* Père de famille très jaloux de son autorité et de ses prérogatives.

paternalisme [patɛrnalism] n. m. (angl. *paternalism,* mêmes sens [fin du XIX^e s.], de *paternal,* paternel, empr. du franç. *paternel ;* 15 oct. 1926, *Revue des Deux Mondes* [p. 941], au sens 1 ; sens 2, 1954, S. de Beauvoir). **1.** Nom donné à l'attitude du chef d'entreprise qui entend exercer une autorité de caractère paternel sur son personnel et se réserver l'initiative et la décision en matière d'œuvres et de réalisations sociales. || **2.** Comportement d'une personne ou d'une collectivité qui, sous couvert d'accorder une aide ou une protection désintéressée, exerce en réalité une tutelle ou une domination : *La férocité des empires va de pair avec le paternalisme. Un empire paternaliste n'a jamais affaire qu'à des ingrats* (Mauriac). *Le paternalisme doucereux de l'homme blanc après 1848...* (Sartre).

paternaliste [patɛrnalist] adj. (de *paternalisme ;* début du XX^e s.). Qui a les caractères du paternalisme : *Toutes les œuvres dues à la bonne volonté patronale sont qualifiées de paternalistes* (Maurras).

◆ adj. et n. (1963, Larousse). Qui pratique le paternalisme, qui a une attitude paternaliste : *Chef d'entreprise, patron paternaliste. Empire paternaliste.*

paterne [patɛrn] adj. (lat. *paternus,* paternel [et, au fém. substantivé *paterna,* dans la langue ecclés. du haut Moyen Âge, « image de Dieu, Dieu le Père »], de *pater,* père ; 1080, *Chanson de Roland,* comme n. f., au sens de « Dieu le Père » ; comme adj., au sens 1, 1174, J. Fantosme ; sens 2, 1924, A. Gide [pour l'attitude, le comportement, av. 1778, Voltaire]). **1.** *Vx.* Paternel. || **2.** Qui montre une amabilité, une bienveillance doucereuse (parfois péjor.) : *Mon oncle Henri était la crème des hommes : doux, paterne, même un peu confit* (Gide). || Se dit aussi de l'attitude, du comportement : *Le docteur irlandais, introduit dans cette détresse, n'eut aucun succès avec ses manières paternes, ses belles phrases de bouche-en-cœur* (Daudet). *La ligne noire des sapins, à l'horizon, lui remit en tête* [à Ivan Alexandrovitch] *ses forêts de l'Oural, où son ami l'ours, dressé sur ses pattes de derrière, venait, la mine paterne, à sa rencontre* (Pourtalès).

paternel, elle [patɛrnɛl] adj. (du lat. *paternus,* paternel [v. l'art. précéd.] ; fin du XII^e s., aux sens 1 et 3 ; sens 2, v. 1370, Oresme ; sens 4, 1810, M^me de Staël [pour ce qui témoigne de cette attitude, v. 1355, Bersuire]). **1.** Qui appartient au père, se rapporte au père : *Le domicile paternel. Ma famille se rassemhla à Combourg ; on régla les partages ; cela fait, nous nous dispersâmes, comme des oiseaux s'envolent du nid paternel* (Chateaubriand). *Elle n'était pas peu fière des domaines paternels* (Aragon). || **2.** Qui est propre ou naturel au père : *Autorité paternelle. Affection paternelle. Sentiments paternels.* || *Puissance paternelle,* v. PUISSANCE. || **3.** Qui émane du père ; qui est du côté du père, du point de vue de la parenté : *La hâte raisonnable de ses dix-sept ans ne trouvait pas non plus dans les avertissements paternels un guide bien sûr* (Aymé). *Héritage paternel. Oncle paternel. Il a perdu sa grand-mère paternelle.* || **4.** *Fig.* Qui se comporte avec l'affectueuse sollicitude d'un père : *Hospitalier, libéral, paternel avec les pauvres* (Flaubert). || *Fig.* Se dit de ce qui témoigne de cette attitude, de ce comportement : *Faire des remontrances sur un ton paternel.* [Il était] *tellement épanoui d'égoïsme satisfait qu'il en oubliait sa haine et envoyait de la main un adieu paternel et bénisseur à l'enfant qu'il venait de chasser* (Daudet). *Bien souvent, en toutes saisons, nous l'avons vu cultiver sa vigne avec des soins paternels* (Silvestre).

• SYN. : **4** *accueillant, bienveillant, bon.*

◆ **paternel** n. m. (1880, Larchey). *Pop.* Père : *Comment, vous n'avez pas une seule photographie de votre oncle Adolphe qui vous aimait tant ! Je vous en enverrai une que je prendrai dans les quantités qu'a mon paternel...* (Proust).

paternellement [patɛrnɛlmɑ̃] adv. (de *paternel ;* fin du XIV^e s., au sens de « avec les sentiments qu'on a envers un père » ; sens actuel, 1492, les Sept Sages de *Romme,* 66). À la manière d'un père ; avec une douceur, une indulgence paternelle : *J'aime l'abbé de vous avoir écrit si paternellement* (Sévigné).

paternement [patɛrnəmɑ̃] adv. (de *paterne ;* 1853, Michelet). De façon paterne, avec une bonhomie qui n'est pas exempte d'arrière-pensées : *Le 16, Chabot, poussé étranglé aux Jacobins* [...], *se sauva chez Robespierre, qui, comprenant à merveille le parti qu'il en tirerait, ne le reçut pas trop mal ; le conseilla paternement, lui dit qu'il fallait dire ceci, ajourner cela...* (Michelet).

paternité [patɛrnite] n. f. (bas lat. *paternitas,* paternité, sentiments d'un père, du lat. class. *paternus* [v. PATERNE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 2 [en parlant d'un archevêque qui a pour ses ouailles un sentiment comparable à celui de Dieu le Père pour les hommes] ; sens 1, v. 1380, *Aalma* [en droit, 1804, Code civil] ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1907, Larousse [« titre d'honneur donné à un religieux », 1690, Furetière]). **1.** État, qualité de père. || *Spécialem.* Lien de droit qui existe entre le père et son enfant : *Recherche de paternité. Désaveu de paternité.* || **2.** Comportement de père ; sentiment d'un père à l'égard de son enfant, et, *par extens.,* sentiment qu'on témoigne à un enfant qu'on aime comme le sien propre : *Il se complaît innocemment dans une affectueuse et familière paternité* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* Qualité d'auteur d'un ouvrage ou d'initiateur d'une chose, d'une idée : *Montesquieu* [...] *avait publié les « Lettres »* [persanes] *sans nom d'auteur. Venu de sa province, il observa quelque temps les effets de l'ouvrage avant d'en revendiquer la paternité* (Duhamel). || **4.** *Paternité spirituelle,* v. PARENTÉ SPIRITUELLE. || **5.** *Vx.* État, dignité d'abbé d'un monastère : *Ce sera beaucoup plus avec l'oblature qu'avec la paternité que se réalisera ce dessein* (Huysmans).

pater-noster [patɛrnɔstɛr] n. m. (mots lat. [v. PATENÔTRE] ; XIII^e s., au sens de « oraison dominicale » ; 1817, *Dict. d'histoire naturelle,* au sens de « canne de l'Inde dont les grains servent à faire des chapelets » ; sens 1, 1903, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Montage particulier d'un bas de ligne de pêche, comportant plusieurs hameçons étagés et maintenus écartés du corps de ligne. || **2.** Système d'ascenseur ou de monte-charge comprenant une suite de cabines reliées entre elles par des chaînes (comme les grains d'un chapelet, d'où le nom) et qui montent et descendent suivant un cycle continu.

pâteusement [pɑtøzmɑ̃] adv. (de *pâteux ;* 1925, A. Gide, au sens 2 ; sens 1, 1970, Robert). **1.** En prenant une consistance pâteuse. || **2.** *Fig.* D'une manière lourde et embarrassée : *Même il* [*le Démon de midi,* de P. Bourget] *n'est pas si pâteusement écrit que je croyais* (Gide).

pâteux, euse [pɑlø, -øz] adj. (de *pâte* [v. ce mot] ; v. 1220, *Queste del Saint Graal,* au sens 1 [pour un aliment ; « ...intermédiaire entre l'état solide et l'état liquide », 1815, Thénard, III, 216 ; *encre pâteuse,* 1875,

Larousse ; *touche pâteuse,* 1842, Acad. ; *chairs pâteuses,* 1752, Trévoux] ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1798, Acad. ; sens 4, 1562, Du Pinet [*voix pâteuse,* 1962, Robert] ; sens 5, av. 1801, Rivarol). **1.** Qui a la consistance molle d'une pâte, intermédiaire entre l'état solide et l'état liquide : *Métal à l'état pâteux. L'asphalte fond, devient pâteux sous l'action d'un soleil très chaud.* || *Spécialem.* Se dit d'un aliment, d'un mets qui est mou et collant, qui empâte la bouche : *Une sauce pâteuse. Des sucreries pâteuses. Des fruits pâteux.* || *Encre pâteuse,* encre qui a perdu sa fluidité normale, qui contient des particules de matière en suspension. || *Touche pâteuse,* en termes de peinture, touche abondante en couleurs. || Par extens. *Chairs pâteuses,* chairs peintes largement et mollement. || **2.** *Fusion pâteuse,* passage progressif de certains corps de l'état solide à l'état liquide, qui se produit notamment pour le verre et pour les solides amorphes. || **3.** En joaillerie, se dit d'une pierre fine qui a quelque chose de trouble et de louche. || **4.** *Avoir la bouche, la langue pâteuse,* avoir la bouche encombrée par une salive épaisse. || Par extens. *Voix pâteuse,* voix au timbre assourdi, à la prononciation indistincte, due souvent à un état d'ébriété. || **5.** *Fig.* et *péjor.* Lent, lourd et embarrassé : *Un style pâteux. De tous les livres de Sartre, souvent pâteux et diffus, je retiens cet excellent passage : « Les juifs sont les plus doux des hommes... »* (Gide).

● SYN. : **1** *gluant, visqueux ; collant, cotonneux, épais ;* **4** *chargé, empâté ;* **5** *confus, diffus, filandreux* (fam.), *pesant.*

pathétique [patetik] adj. (bas lat. *patheticus,* pathétique, gr. *pathêtikos,* sensible, propre à émouvoir, de *paskhein,* être affecté de telle ou telle façon ; fin du XVI[e] s., au sens 1 [pour une œuvre littéraire, 1660, Corneille] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1838, Acad. [*nerf pathétique,* 1694, Ch. G. Le Clerc, 107]). **1.** Qui est susceptible d'émouvoir fortement, d'exciter les sentiments graves et nobles, les émotions vives : *Parfois, informe et douloureuse, discordante et pathétique, elle* [l'œuvre de la recherche] *laisse quand même présager l'assouvissement futur* (Duhamel). *Le sentiment des grandes injustices sociales donnait un accent presque pathétique au baron* (Montherlant). *Cet être qui ne touchait pas la terre avait une fureur pathétique* (Aragon). || *Spécialem.* Se dit d'une œuvre littéraire qui, par le caractère des situations, l'intensité des sentiments, touche fortement le lecteur ou l'auditeur : *Le plus ancien des poèmes après « l'Iliade », « l'odyssée » n'est-elle pas aussi le plus intéressant et le plus pathétique des romans ?* (Sainte-Beuve). *C'est l'histoire un peu longue, mais pathétique par instants, d'une jeune aveugle* (Gide). *Le Père reprit avec plus d'ampleur encore l'image pathétique du fléau* (Camus). || **2.** Se dit aussi des personnes : *L'interprète pathétique d'un rôle, d'une tragédie.* || **3.** *Muscle pathétique,* nom donné autrefois au muscle grand oblique de l'œil. || *Nerf pathétique,* nerf de la quatrième paire crânienne, qui commande les mouvements du muscle grand oblique de l'œil.

● SYN. : **1** *bouleversant, déchirant, émouvant, poignant, saisissant, touchant ; dramatique, tragique.*

◆ n. m. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1673, Boileau [en musique, 1703, d'après Trévoux, 1771]). **1.** Caractère pathétique d'un fait, d'une situation, d'une attitude : *Mais nos adieux furent dénués d'un pathétique que je redoutais* (Montherlant). || **2.** Style, genre littéraire propre à susciter l'émotion, la pitié, etc. : *Le sublime lasse, le beau trompe, le pathétique seul est infaillible dans l'art* (Lamartine). *Il me reproche d'avoir mal économisé le pathétique, l'épuisant au déhut du livre...* (Gide). || *Spécialem.* En musique, genre dramatique propre à exprimer les passions vives.

pathétiquement [patetikmɑ̃] adv. (de *pathétique ;* 1611, Cotgrave). D'une manière pathétique : *Oui, je sais bien ; on dit cela d'abord, repartit-elle en s'emparant d'une de mes mains qu'elle pressa pathétiquement dans les siennes* (Gide).

pathétiser [patetize] v. tr. (de *pathétique ;* milieu du XX[e] s.). Rendre pathétique (rare) : *Titien récuse Bellini, mais il l'accomplit, comme le pathétisera lui-même le Greco* (Malraux).

◆ **se pathétiser** v. pr. (milieu du XX[e] s.). Prendre un aspect ou un caractère dramatique : *Comme une campagne en soi insipide se pathétise à mesure que les obus y creusent leurs entonnoirs* (Montherlant).

pathétisme [patetism] n. m. (de *pathétique ;* 1740, Brunot, au sens 2 ; sens 1, 1842, Acad.). **1.** Caractère de ce qui est pathétique. || **2.** Art d'émouvoir fortement. (Rare.)

pathie [pati] n. f. (du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1963, Larousse). Réaction d'orientation d'un animal soumis à une stimulation extérieure, et qui tend à se soustraire à l'effet de cette excitation.

patho- [pato], premier élément tiré du gr. *pathos,*ce qu'on éprouve, affection, maladie, et qui entre, comme préfixe, dans la composition de mots savants.

pathogène [patɔʒɛn] adj. (de *patho-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1907, Larousse). Qui est de nature à provoquer une maladie : *Microhes, bactéries pathogènes. Pour une affection que les médecins guérissent avec des médicaments (on assure du moins que cela est arrivé quelquefois), ils en produisent dix sur des sujets bien portants, en leur inoculant cet agent pathogène, plus virulent mille fois que tous les microbes, l'idée qu'on est malade* (Proust).

pathogénésie [patɔʒenezi] n. f. (de *patho-* et de *-génésie,* du gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1819, Boiste, au sens de « pathogénie » ; sens actuel, 1963, Larousse). En homéopathie, ensemble des signes et symptômes provoqués chez l'homme sain par l'expérimentation d'une substance (organique, minérale ou végétale) ou par son application thérapeutique à dose homéopathique.

pathogénétique [patɔʒenetik] adj. (dér. savant de *pathogénésie* [v. ce mot] ; 1838, Acad. au sens de « relatif à la pathogénie » ; sens actuel, 1963, Larousse). Qui se rapporte à la pathogénésie.

pathogénie [patɔʒeni] n. f. (de *patho-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Recherche et explication des processus par lesquels les causes morbides agissent sur les organismes pour les rendre malades.

pathogénique [patɔʒenik] adj. (de *pathogénie ;* 1838, Acad.). Relatif à la pathogénie : *Analyses pathogéniques.*

pathognomonie [patɔgnɔmɔni] n. f. (de *pathognomon*[*ique*] ; 1932, Larousse). Étude des signes pathognomoniques.

pathognomonique [patɔgnɔmɔnik] adj. (gr. *pathognômonikos,* qui fait reconnaître une maladie, de *pathos* [v. PATHO-] et de *gnômôn,* qui connaît, qui discerne ; v. 1560, Paré). Se dit d'un signe caractéristique d'une maladie et dont la présence permet de la déceler sans ambiguïté.

pathologie [patɔlɔʒi] n. f. (de *patho-* et de *-logie* [du gr. *logos,* discours, science], d'après le gr. *pathologikê,* partie de la médecine qui traite de la connaissance des maladies, fém. substantivé de l'adj. *pathologikos* [v. l'art. suiv.] ; 1550 [d'après Bloch-Wartburg], puis fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné [*pathologie générale, spéciale,* 1868, Littré ; *pathologie descriptive, vétérinaire,* 1875, Larousse ; *pathologie comparée,* 1830, A. Comte ; *pathologie végétale,* 1903, Larousse]). Partie de la médecine qui a pour objet l'étude des maladies considérées en elles-mêmes : *La pathologie mentale. Dans la pathologie nerveuse, un médecin qui ne dit pas trop de bêtises, c'est un malade à demi guéri* (Proust). || *Pathologie générale, partie de la* pathologie qui définit les termes, fixe leur signification, détermine les lois des phénomènes morbides, recherche et classe les causes, les processus, les symptômes, etc. || *Pathologie spéciale,* ou *pathologie descriptive,* histoire particulière de chaque maladie, classée selon sa place nosologique, c'est-à-dire soit selon sa cause, soit selon l'organe malade, soit selon certaines manifestations qui lui sont propres. || *Pathologie comparée,* étude et comparaison des maladies qui sont

communes à l'homme et aux animaux. || *Pathologie vétérinaire,* celle qui porte sur l'étude des maladies des animaux domestiques. || *Pathologie végétale,* syn. de PHYTOPATHOLOGIE.

pathologique [patɔlɔʒik] adj. (gr. *pathologikos,* qui concerne les affections, les maladies, dér. de *pathologeîn,* parler ou traiter des affections, des maladies, de *pathos* [v. PATHO-] et de *logos,* discours, science ; 1552, G. Paradin, au sens 1 [*anatomie pathologique,* 1875, Larousse] ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Relatif à la pathologie : *Études pathologiques.* || *Anatomie pathologique,* étude des lésions produites par la maladie dans les organes et les tissus. || **2.** Qui a trait à la maladie, qui est dû à une maladie : *Troubles pathologiques. Le suicide passionnel est l'aboutissement fatal d'un état pathologique* (France). || **3.** *Fam.* Qui a un caractère morbide, anormal : *Un cas pathologique.*

● SYN. : **2** *maladif, morbide.*

pathologiquement [patɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *pathologique ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Du point de vue de la pathologie.

pathologiste [patɔlɔʒist] n. et adj. (de *pathologie ;* 1765, *Encyclopédie,* XII, 171). Médecin qui s'occupe spécialement de pathologie.

pathomimie [patɔmimi] n. f. (de *patho-* et de *-mimie,* gr. *mimia,* imitation, de *mîmos,* imitateur, imitation, dér. de *mimeîsthai,* imiter ; 1932, Larousse). Besoin morbide de simuler une maladie ou un symptôme, et qui peut aller, chez certains sujets, jusqu'à l'automutilation.

pathophobie [patɔfɔbi] n. f. (de *patho-* et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1963, Larousse). Peur morbide de la maladie ou d'une maladie particulière.

pathos [patos] n. m. (bas lat. *pathos,* la passion, l'impression vive, l'émotion, gr. *pathos,* ce qu'on éprouve, et, en rhétorique, « expression passionnée ou émue, le pathétique » ; 1672, Molière, au sens I ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Partie de la rhétorique ancienne qui portait sur les procédés propres à émouvoir l'auditoire ; ensemble des moyens, des traits, des figures employés à cette fin (s'opposait à l'*ithos,* éloquence de caractère plus mesuré) : *On voit partout chez vous l'ithos et le pathos* (Molière). || **2.** *Péjor.* Style emphatique, d'un pathétique affecté, grandiloquent ou déplacé : *Je ne me croyais sincèrement pas capable d'un galimatias et d'un pathos aussi transcendants* (Gautier). *Si grand que soit un être, et si nul qu'il soit relativement à l'infini, le pathos et l'emphase lui sont permis et nécessaires* (Baudelaire). *Je confesse en toute simplicité d'âme que ces romans-feuilletons, rédigés en pathos, en galimatias douhle et triple (« Esther heureuse », « Où mènent les mauvais chemins », « À combien l'amour revient aux vieillards »), m'ont toujours fait l'effet des mystères de Rocambole...* (Proust).

● SYN. : **2** *amphigouri, galimatias.*

patibulaire [patibylɛr] adj. (dér. savant du lat. *patibulum,* fourche sur laquelle on étendait les esclaves pour les battre de verges, dér. de *patēre,* être ouvert, être étendu ; 1395, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres* [II, 733], au sens 1 [*fourches patibulaires ;* « qui... se rapporte au gibet », v. 1536, M. Du Bellay] ; sens 2, av. 1660, Scarron ; sens 3, av. 1923, Loti [pour qualifier la mine, l'air, etc., 11 août 1675, Bussy-Rabutin]). **1.** *Class.* et *littér.* Qui appartient ou se rapporte au gibet : *Voir trois corsaires, | Ornant superbement trois bois patibulaires* | [...], | *Danser la sarabande à deux pieds des pavés* (Regnard). *La mort violente était partout, comme dans une boucherie ou dans un enclos patibulaire* (Yourcenar). || Class. et littér. *Fourches patibulaires,* gibet : *Il leur fallait passer tout proche des fourches patibulaires où il y avait alors un grand nombre de pendus* (Scarron). || **2.** *Class.* et *plaisamm.* Qui risque fort de conduire au gibet ; qui mériterait la potence, malfaisant : *Les Parisiens, mes compatriotes, sont d'ordinaire assez vaillants ; mais ils ont la pente fort patibulaire* (Scarron). *Je n'ai pas, Dieu merci, les inclinations fort patibulaires* (Molière). || **3.** *Fig.* Qui a un aspect louche, peu recommandable et inspire pour le moins de la défiance : *Il y avait là deux popes à grands cheveux de femme, couverts de sordides oripeaux dorés, sales, patibulaires, assistés de quatre mauvais drôles d'enfants de chœur* (Loti). || S'emploie surtout avec les termes *face, visage, mine, air,* etc., pour marquer la mauvaise impression faite par quelqu'un : *Au commissariat, on lui fit monter un escalier sombre et humide dans lequel allaient et venaient des figures patibulaires* (Daudet). *Crasseux, point rasés, fripés comme nous étions, nous n'avions pas de peine à nous donner des airs patibulaires* (Romains).

● SYN. : **3** *inquiétant, menaçant, sinistre.*

◆ n. m. (v. 1500, Auton). Class. *Le patibulaire,* le gibet, la potence : *Car de mettre au patibulaire | Le corps d'un mari tant aimé, | Ce n'était pas peut-être une si grande affaire* (La Fontaine).

patibuler [patibyle] v. tr. (dér. savant du lat. *patihulum* [v. l'art. précéd.] ; 1458, *Mystère du Vieil Testament* [mot rare depuis 1568, Godefroy]). *Vx* ou *littér.* Mettre au gibet, pendre : *Quel paysan serait assez fou pour s'attaquer à un maître qui peut le faire patibuler au moindre mot ?* (Huysmans).

patiemment [pasjamɑ̃] adv. (de *patient ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Avec une patience résignée : *Tandis que son mari attendait patiemment dans sa frêle voiture..* (Maupassant). || **2.** Avec une patience active et persévérante : *Chacun sa manière ! Ce n'est pas tant de faire du bien patiemment à nos frères et sœurs qui nous est recommandé | Que de faire ce que nous pouvons, d'aimer les captifs et les souffrants qui sont les images de Jésus-Christ et de poser notre vie pour eux* (Claudel). *Elle s'occupait ainsi patiemment à découvrir des harmonies* (Gide).

1. patience [pasjɑ̃s] n. f. (lat. *patientia,* action de supporter, d'endurer, faculté de supporter, endurance, de *patiens, -entis* [v. PATIENT] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 1 [« qualité de celui qui subit... sans irritation... les défauts... d'autrui », v. 1175, Chr. de Troyes ; *prendre en patience,* v. 1174, E. de Fougères] ; sens I, 2, 1549, R. Estienne [*patience d'Allemand,* 1798, Acad. ; *perdre patience,* 1648, Scarron ; *prendre patience...,* 1635, Corneille ; *se donner patience,* 1655, Molière ; *patience !,* 1552, Rabelais — pour couper court à une interruption..., 1688, Bossuet, et pour exprimer une menace, 1668, Racine] ; sens I, 3, 1256, *Recueil des jeux-partis* [*le génie est une longue patience* — d'après la phrase de Buffon (1753) : *le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience* —, 1962, Robert ; *ouvrage de patience,* 1798, Acad. ; *jeu de patience,* 1845, Bescherelle] ; sens II, 1, 1867, Delvau ; sens II, 2, 1845, Bescherelle ; sens II, 3, 1868, Littré ; sens II, 4, 1752, Trévoux).

I. 1. Aptitude à supporter avec constance, courage ou résignation les maux, les malheurs, les désagréments de l'existence : *Je ne sens un si grand fond de patience pour supporter cette incommodité* (Sévigné). *Mais la patience d'un homme sanguin comme Héliodore* [...], *condamné à subir de si près l'affront de ce désordre* [...], *fut soumise à une trop longue épreuve pour que sa santé ne s'en altérât pas* (Jouhandeau). *Une patience d'ange. Supporter la souffrance, les injustices, les revers avec patience.* || *Spécialem.* Qualité dont fait preuve celui qui subit longtemps et sans irritation le mauvais caractère, les défauts ou les fantaisies d'autrui : *Le métier d'infirmière exige beaucoup de patience. Ma patience est à bout. Abuser de la patience de quelqu'un. Mettre la patience de quelqu'un à l'épreuve.* || *Prendre en patience,* supporter avec résignation, sans se plaindre : *Prendre son mal en patience.* || **2.** Qualité de celui qui peut attendre longtemps quelque chose sans manifester d'énervement ou d'irritation : *Faire antichambre avec patience. Montrer une patience inlassable.* || *Patience d'Allemand,* patience obstinée. || Perdre patience, manifester de la lassitude, de l'agacement. || *Prendre patience, s'armer de patience* et (vieilli) *faire patience,* attendre avec calme, sérénité : *Il n'y a que deux choses à faire dans ce monde, prendre patience*

et mourir (Voltaire). *Mais je pensais bien qu'un de nos amis vous amènerait enfin chez moi, et je faisais patience* (Farrère). || Class. *Se donner patience,* même sens : « *Qu'ai-je affaire, morbleu... ? — Donnez-vous patience* » (Molière). || Ellipt. *Patience !,* se dit pour exhorter au calme, à l'attente sereine : *Patience ! on va commencer. Patience ! votre tour viendra. Un petit moment encore, et, patience, nous ne serons plus là !* (Claudel) ; pour couper court à une interruption, pour repousser une objection considérée comme prématurée : *Patience ! nous y viendrons au moment voulu ;* s'emploie aussi comme interjection pour exprimer un avertissement, une menace : *Patience ! son heure viendra, il ne perd rien pour attendre.* || **3.** Capacité à persévérer dans l'exécution d'un ouvrage, dans une entreprise, une activité qui exigent esprit de suite et continuité dans l'effort : *La patience vient à bout de tout. Patience et longueur de temps | Font plus que force ni que rage* (La Fontaine). *Il faut beaucoup de patience pour mener à bonne fin la lecture des « Employés »* [de Balzac] ; *mais une patience pleinement récompensée* (Gide). *Il se sent toute la patience d'un bon maître d'école qui veut expliquer un problème à un enfant récalcitrant..* (Sarraute). || *Le génie est une longue patience,* c'est par un long effort que l'homme de génie réalise son œuvre : *En politique aussi, le génie est une longue patience* (Mauriac). || *Ouvrage de patience,* ouvrage qui exige plus de minutie et de persévérance que de science ou d'habileté. || *Jeu de patience,* jeu qui consiste à reconstituer un dessin, une figure, une carte, etc., en replaçant dans le bon ordre les pièces qui représentent ses différentes parties et qu'on avait intentionnellement mélangées.

II. 1. Nom donné à différentes combinaisons de cartes à jouer, réalisées par une seule personne, qui doit placer ou employer les cartes en se conformant à certaines règles pour obtenir le résultat cherché (on dit aussi RÉUSSITE) : *La princesse* [de Parme] *s'asseyait sur un canapé devant une grande table ronde* [...], *jouait aux cartes (ou feignait d'y jouer, suivant une habitude de cour allemande), soit en faisant une patience, soit en prenant pour partenaire vrai ou supposé un personnage marquant* (Proust). *Il sait se reposer, aptitude non moins remarquable : il joue aux cartes ou fait des patiences* (Duhamel). || **2.** *Vx.* Planchette munie d'une rainure, où les soldats enfilaient les boutons de leur uniforme, ce qui permettait de les astiquer tous ensemble et sans salir le tissu. || **3.** Dans une église, appui de stalle sur lequel on peut se reposer quand on est debout. (Syn. MISÉRICORDE.) || **4.** En héraldique, nom du brasier dans lequel est *placée la salamandre.*

• SYN. : **1** *endurance, longanimité, résignation, sérénité, stoïcisme ;* **2** *calme, flegme, impassihilité, imperturhahilité, placidité ;* **3** *constance, courage, persévérance, ténacité.* — CONTR. : **1** *indignation, révolte ; agacement, exaspération, irritabilité ;* **2** *impatience ;* **3** *inconstance, instabilité, légèreté, variabilité, versatilité.*

◆ **en patience** loc. adv. (v. 1536, M. Du Bellay). *Class.* En repos, en paix : *Je le laisserais en patience, s'il n'érigeait point de trophée à la stupidité, en l'appuyant de son exemple* (Cyrano). *Laissez-le mourir en patience* (Acad., 1694).

2. patience [pasjɑ̃s] n. f. (altér., par mécoupure [la syllabe *la-* ayant été prise pour l'art. défini fém. sing.], du moyen franç. *lapatience,* même sens [milieu du XVIe s.], lui-même altér. [sous l'influence de *patience* 1] de *lapacion,* même sens [attesté seulement à la fin du XVIe s.], lat. *lapathium,* var. de *lapathum,* sorte d'oseille, gr. *lapathon,* même sens ; 1547, Ch. Estienne). Nom usuel du rumex, plante voisine de l'oseille.

patient, e [pasjɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *patiens, -entis,* qui supporte, endurant, part. prés. adjectivé de *pati* [v. PÂTIR] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 [pour le caractère, 1753, Buffon ; substantiv., 1670, Bossuet ; « qui témoigne de la patience d'une personne », 1671, Fléchier] ; sens 2, 1564, *Indice de la Bible* [pour l'attente, 1951, A. Camus] ; sens 3, 1564, *Indice de la Bible* [« qui demande continuité, persévérance », av. 1778, Voltaire]). **1.** *Vx* ou *littér.* Se dit d'une personne qui fait preuve de patience, qui supporte avec constance ou résignation les maux, les épreuves, les ennuis : *Les aventures du sage et patient Ulysse valent bien la colère de l'impétueux Achille* (Fénelon). *Un malade patient ;* et par extens. : *Un homme d'un caractère patient ;* et substantiv. : *Le patient est le fort* (Hugo). || *Par extens.* Qui témoigne de la patience d'une personne : *Le courage patient est quelquefois aussi nécessaire que l'ardeur impétueuse* (Voltaire). || **2.** Se dit d'une personne qui peut attendre longtemps et avec calme : *Je vais revenir : soyez patient. Dépêchez-vous, vous savez qu'il n'est pas patient. La peste entre chez vous, s'assied dans votre chambre et attend votre retour. Elle est là, patiente et attentive, assurée comme l'ordre même du monde* (Camus) ; et par extens. : *Une patiente attente.* || **3.** Se dit d'une personne capable d'un long effort, de persévérance dans ce qu'elle entreprend : *Un chercheur, un ohservateur patient.* || *Par extens.* Qui demande continuité, persévérance : *Elle examina tout* [la Vierge admirant Notre-Dame de Tolède]*le marbre précieux ; | Le travail patient et minutieux* (Gautier). *L'étude la plus patiente peut seule faire apercevoir le vrai quand il s'agit des caractères et des événements d'une époque éloignée de nous* (Renan).

• SYN. : **1** *endurant, longanime, résigné, serein, stoïque ;* **2** *calme, flegmatique, impassible, imperturbable, placide ;* **3** *acharné, assidu, infatigable, obstiné, persévérant, tenace ; attentif, constant, méticuleux, minutieux.* — CONTR. : **1** *bouillant, fougueux, impétueux, irritable, violent ;* **2** *agacé, énervé, exaspéré, impatient, irrité ;* **3** *changeant, inconstant, instable, léger, velléitaire, versatile ; bâclé, hâtif, précipité.*

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1370, Oresme [aussi « l'être qui agit »] ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** *Vx.* Dans la langue philosophique, qui subit, qui est passif (par opposition à *agent* ou à *actif,* qui agit) : *Dans les passions comme nous les considérons, l'âme est patiente, et elle ne préside pas aux dispositions du corps, mais elle y sert* (Bossuet). || *L'agent et le patient,* l'être qui agit, par opposition à celui qui est l'objet de l'action : *Si Dieu était nécessité, il ne serait plus agent, il serait patient* (Voltaire). || **2.** En linguistique, l'être ou la chose qui subit l'action (par opposition à l'actant).

◆ n. (sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1690, Furetière [« personne qui subit une punition quelconque », 1862, V. Hugo] ; sens 3, v. 1370, Oresme). **1.** Personne qui est condamnée à un supplice, qui le subit : *En voyage, la curiosité va jusqu'à la barbarie, et les yeux qui cherchent le nouveau ne se détournent pas d'un supplice, si le bourreau est pittoresque et si le patient est d'une bonne couleur locale* (Gautier). || **2.** Personne qui supporte une correction corporelle. || *Par exagér.* Personne qui subit une punition quelconque. || **3.** Personne qui se soumet à un examen ou à un traitement médical, à une intervention chirurgicale : *La méthode* [...] *prescrivait que les patients se présentassent tous à la file et nus jusqu'à la ceinture* (Duhamel).

• SYN. : **3** *client, malade.*

patienter [pasjɑ̃te] v. intr. (de *patient ;* 1560 [d'après Bloch-Wartburg], puis 1573, P. Barbier [« attendre », 1690, Furetière]). Attendre patiemment, prendre patience : *Je me suis laissé attendrir et j'ai promis de patienter encore* (Gide). || Attendre : *Patientez un instant, je reviens. En Chine, un homme de bonne condition, s'il reçoit la visite d'un ami qu'il respecte et qu'il admire, commence par le faire patienter, à la porte, une bonne demi-heure* (Duhamel).

• CONTR. : *s'impatienter.*

1. patin [patɛ̃] n. m. (de *patte ;* v. 1268, É. Boileau, au sens 1 [« la semelle elle-même... », av. 1709, Regnard] ; sens 2, XVe s., La Curne ; sens 3, 1868, Littré ; sens 4, 1893, *Dict. général ;* sens 5, 1962, Robert ; sens 6, XVe s., Laborde [p. 433], puis 1660, Oudin [« le sport ainsi pratiqué », début du XXe s.] ; sens 7, 1845, Bescherelle ; sens 8, 1935, Acad. ; sens 9, 12 et 14, 1963, Larousse ; sens 10, 1878, Larousse ; sens 11, 1903, Larousse ; sens 13, 1676, Félibien). **1.** *Anc.* Chaussure à semelle épaisse, que

les femmes portaient pour paraître plus grandes : *Celle-ci doit sa taille à son patin trompeur* (Regnard). || *Par extens.* La semelle elle-même, ordinairement en liège : *Sur un patin de liège élevant sa chaussure, | Lise veut être grande en dépit de nature* (Regnard). || **2.** *Vx.* Chaussure analogue aux socques, à semelle de bois épaisse : *Un Chinois, monté sur de hauts patins de bois* (Miomandre). || **3.** *Vx.* Chaussure en bois ou en cuir, montée sur un cercle de fer et qu'on fixait aux souliers pour éviter la boue. || **4.** Semelle allant de l'extrémité à la cambrure, que l'on rajoute à une chaussure pour la préserver de l'humidité. || **5.** Pièce de feutre sur laquelle on pose le pied pour circuler en glissant sur les parquets cirés sans les salir ou les rayer. || **6.** *Patin à glace,* ou simplem. *patin,*semelle munie d'une lame verticale en acier, fixée à des chaussures spéciales, et qui permet de glisser sur la glace : *Jef, chaussé de patins, se précipita à son tour sur la glace, si fort et si vite que c'était un miracle qu'il ne renversât pas les enfants comme des quilles* (Simenon). || *Par extens.* Le sport ainsi pratiqué : *Faire du patin.* || **7.** *Patin à roulettes,* dispositif analogue au patin à glace, mais généralement amovible, et où la lame est remplacée par des roulettes permettant d'évoluer sur une surface unie. || **8.** Chacun des deux éléments longs, étroits et recourbés à la partie antérieure qui supportent un véhicule devant se mouvoir sur la neige ou la glace : *On vit arriver un traîneau de Saint-Baudille.* [...] *Un virage au grand trot à travers les tilleuls de la place ; un virage où les patins font un rond comme si on l'avait tracé au compas* (Giono). *Patins d'une luge, d'un traîneau. Un avion muni de patins en vue de l'atterrissage en haute montagne.* || **9.** Chacun des éléments rigides et articulés qui constituent la chenille d'un char ou de certains véhicules. || **10.** Partie d'une machine ou d'un organe mécanique destinée à frotter sur une surface, soit pour servir d'appui à un ensemble en mouvement (guidage), soit pour absorber de la puissance en excédent (freinage). || **11.** Partie plate qui forme la base d'un rail de chemin de fer et par laquelle il repose sur la traverse. || **12.** Massif en moellons et plâtre servant à sceller les supports d'un échafaudage. || **13.** Pièce de bois destinée à porter le limon d'un escalier et à lui servir de base. || **14.** Pièce de bois de forme allongée, que l'on place sous une charge pour en faciliter le déplacement sur le sol.

2. patin [patɛ̃] n. m. (de *patte,* aux sens arg. de « chiffon, langue » ; 1927, Esnault). Arg. *Rouler un patin,* donner un baiser prolongé sur la bouche.

1. patinage [patinaʒ] n. m. (de *patiner* 2 ; 31 janv. 1829, *Journ. des dames* [p. 41], au sens I [« pratique sportive du patin... », début du XXᵉ s. ; *patinage artistique,* 1962, Robert] ; sens II, 1868, Littré).

I. Action de patiner, de glisser avec des patins. || *Spécialem.* Pratique sportive du patin à glace ou du patin à roulettes : *Patinage de vitesse.* || *Patinage artistique,* présentation de figures, de sauts acrobatiques, de danse exécutés avec des patins à glace, soit en compétition, soit en spectacle.

II. Glissement sur une surface, par défaut d'adhérence, d'un organe entraîné mécaniquement : *Patinage des roues motrices d'un véhicule.*

2. patinage [patinaʒ] n. m. (de *patiner* 3 ; 1962, Robert). Action de patiner artificiellement un objet.

patine [patin] n. f. (ital. *patina,* patine, mélange pour préparer les peaux de veau, proprem. « poêle » [d'où, sans doute, « contenu d'une poêle », « mélange préparé dans une poêle », puis « enduit », « patine »], lat. *patina,* plat creux ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1868, Littré [« crasse sur les vieux tableaux », 1842, Mozin] ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, 1832, Th. Gautier). **1.** Couche verdâtre de carbonate de cuivre (ou vert-de-gris), qui se forme avec le temps, par oxydation, à la surface des objets de bronze exposés à l'air. || **2.** Concrétion terreuse qui apparaît à la surface des marbres antiques. || **3.** Teinte plus foncée, moins crue et plus douce à l'œil que la coloration naturelle, que prennent, avec le temps ou sous l'effet de certains agents ou contacts, les objets de pierre, de bois, etc. : *Cette patine que les années étalent sur la peinture* (Gautier). *Certains* [pans de mur] *portaient la patine rouge du feu* (Malraux). || **4.** Teinte, aspect que l'on procure artificiellement, par un traitement spécial, à certains objets, pour des raisons techniques ou pour leur donner un caractère ancien. || **5.** Coloration, éclairage dont la tonalité évoque la patine du bronze : *Sur son église moitié neuve, moitié restaurée, le soleil déclinant étendait sa patine aussi belle que celle des siècles* (Proust). *Au loin, les frondaisons du Luxembourg offraient déjà cette patine bronzée qui précède de peu les rouilles de l'automne* (Martin du Gard).

patiné, e [patine] adj. (part. passé de *patiner* 3 ; fin du XIXᵉ s., au sens 1 ; sens 2, début du XXᵉ s.). **1.** Qui est recouvert d'une patine : *Un objet en bronze patiné.* || **2.** Qui a l'aspect de la patine : *Les cheveux d'un blond gris, collés par la transpiration, prenaient sous le vitrage l'éclat patiné des vieux vermeils* (Martin du Gard).

1. patiner [patine] v. tr. (de *patte ;* début du XVᵉ s.). *Class.* Manipuler, tâter sans ménagement : *Ce qui se peut expérimenter quand les yeux clos nous patinons quelque chose* (Cyrano). *Ces fruits ont perdu toute leur fleur, on les a trop patinés* (Acad., 1694).

◆ v. tr. et intr. (1628, Brunot). *Class.* et *littér.* Lutiner, caresser de façon indiscrète : *S'approchant des comédiennes,* [il] *leur prit les mains sans leur consentement, et voulut un peu patiner* (Scarron). *Il n'y a que les paysannes et les servantes qui se laissent patiner ; ce n'est point la mode de patiner parmi le beau monde* (Furetière, 1690). [M. de Coëtquidan] *savait les caresser* [...], *toute une façon de patiner les chats qui n'est guère connue que des célibataires* (Montherlant).

2. patiner [patine] v. intr. (de *patin* 1 ; 1660, Oudin, au sens de « fouler aux pieds » ; sens 1, 1732, Trévoux [« s'adonner à la pratique du patinage », 1875, Larousse] ; sens 2, fin du XIXᵉ s., Huysmans ; sens 3, 1845, Bescherelle [aussi en parlant du véhicule] ; sens 4, 1932, Larousse ; sens 5, 1838, Th. Gautier [au fig., av. 1922, Proust]). **1.** Circuler, évoluer en se servant de patins à glace ou de patins à roulettes : *Tous les enfants, garçons et filles* [...], *étaient là* [...]. *La plupart patinaient, mais certains avaient des traîneaux bas, de simples caisses montées sur deux lames de fer* (Simenon). || *Spécialem.* S'adonner à la pratique du patinage : *Un petit lac mystérieux où, jeune homme, j'avais été quelquefois patiner* (Gide). || **2.** *Littér.* Donner l'impression de glisser en se déplaçant : *C'étaient de grands faucheux qui patinaient à la surface* [de l'eau] (Huysmans). || **3.** En parlant des roues d'un véhicule, tourner sans adhérer sur la voie ou sur la surface de roulement et sans produire d'avancement : *Roues qui patinent sur une chaussée boueuse.* || *Par extens.* Se dit aussi du véhicule lui-même : *La route devenait plus facile, quoique glissante. La voiture patinait sur du sable* (Camus). || **4.** Se dit d'un mécanisme comportant des surfaces de frottement (notamment d'un embrayage), quand celles-ci glissent l'une sur l'autre sans produire l'entraînement : *Faire patiner l'embrayage de sa voiture.* || **5.** Glisser, déraper : *Il revint, nagea vers la berge* [...]. *On dut l'aider à se hisser. Ses pieds mouillés patinaient sur l'argile détrempée* (Simenon) ; et littér., au fig. : *« Mon Dieu, la réponse n'est pas très facile », me répondit d'une voix qui semblait patiner sur les mots, M. de Charlus* (Proust).

• SYN. : **3** *chasser, déraper.*

3. patiner [patine] v. tr. (de *patine ;* 12 nov. 1867, *Moniteur universel,* p. 1402). Revêtir d'une patine, surtout d'une patine artificielle : *Le charme des choses que le temps a patinées et qui* [...] *sont guettées par le musée* (Bedel).

◆ **se patiner** v. pr. (1932, Larousse). Prendre une patine (généralement naturelle) : *Un meuble qui commence à se patiner.*

patinette [patinɛt] n. f. (de *patiner* 2 ; 1922, G. Duhamel). Jouet composé principalement d'une planchette horizontale, montée sur deux roues, sur laquelle l'enfant pose un pied et qu'il fait mouvoir en prenant appui sur le sol avec l'autre pied, une

tige tenue dans les mains permettant de diriger l'ensemble. (Syn. TROTTINETTE.)

1. patineur [patinœr] n. m. et adj. (de *patiner* 1 ; 1651, Scarron). *Class.* Celui qui caresse les femmes avec trop de liberté : *Les patineurs sont gens insupportables,* | *Même aux beautés qui sont très patinables* (Scarron). *Les provinciaux sont de grands patineurs* (Furetière, 1690).

2. patineur, euse [patinœr, -øz] n. (de *patiner* 2 ; 1728, P. Marin, 812 [*pas des patineurs,* début du XX^e s.]). Personne qui patine, pratique le patinage. || *Pas des patineurs,* sorte de valse comportant deux temps glissés.

patinoire [patinwar] n. f. (de *patiner* 2 ; 1921, Mottaz [II, 579], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Lieu aménagé pour le patinage : *Patinoire artificielle. Une grande baie qui donne sur la patinoire* (Croisset). || **2.** Surface trop glissante : *Ce parquet est une véritable patinoire.*

patio [patjo *ou* pasjo] n. m. (mot esp. de même sens [fin du XV^e s.], d'origine obscure et controversée ; 1843, Th. Gautier). Cour intérieure, généralement à ciel ouvert, des maisons espagnoles ou de conception analogue : *L'élégance des patios entrevus à travers les grilles des maisons* (Theuriet). *Je connais un ancien petit couvent près de Majorque avec un patio tout rempli de citrons si jaunes que ça fait mal aux yeux. Vous serez très bien là pour travailler* (Claudel). *Les deux escaliers fixes abordaient un balcon qui faisait le tour des combles, comme dans les patios des maisons italiennes* (Duhamel).

pâtir [pɑtir] v. intr. (francisation du lat. *pati,* supporter, endurer, être victime de ; 1546, Rabelais, comme v. tr., au sens de « endurer, supporter » ; comme v. intr., au sens 4, 1564, J. Thierry [en parlant des choses, 1659, Molière] ; sens 1, 1573, Du Puys ; sens 2, v. 1660, Bossuet ; sens 3, 1668, Molière ; sens 5, 1697, Bossuet). **1.** *Class.* ou *dialect.* Éprouver une souffrance physique ou morale : *L'armée pâtit beaucoup en cette marche* (Acad., 1694). *Ce n'est pas de nos cœurs la pente naturelle* | *De porter une croix, de se plaire à pâtir* (Corneille). *Nous ne recevons pas de réponse à notre lettre, et Peyral dit qu'il commence à être bien temps qu'il nous arrive quelque chose ; je vois qu'il pâtit beaucoup chaque fois que Toinou passe avec sa boîte et qu'il lui dit comme ça qu'il n'y a rien pour nous* (Loti). *Elle pâtit, c'est sûr ; on ne peut pas la laisser comme ça* (Hémon). || **2.** *Class.* Endurer, souffrir avec patience ce qui est pénible : *Avez-vous de la peine à pâtir dans vos traverses, envisagez Jésus-Christ* (Bossuet). || **3.** Supporter des privations, vivre difficilement, misérablement : *Il n'a pas l'air de quelqu'un qui pâtit. Rien de plus constant en moi, pendant la dernière guerre et pendant celle-ci, que l'indignation devant l'insouciance des uns, pendant que les autres pâtissent effroyablement* (Montherlant). || **4.** *Pâtir de,* éprouver une souffrance, une gêne, un dommage du fait de : *Hélas ! on voit que de tout temps* | *Les petits ont pâti des sottises des grands* (La Fontaine). *La population de cette région a pâti de la guerre, des restrictions ;* en parlant des choses, subir les conséquences néfastes de quelque chose : *Les prairies ont pâti de la sécheresse. Croyez-vous que notre littérature, et singulièrement notre poésie, ne pâtisse pas de notre négligence dans l'éducation de la parole ?* (Valéry). *J'aime cette simplicité, bien que ma curiosité en pâtisse* (Duhamel). *Le nouveau prieur des Cordeliers, jugeant sainement que son couvent avait déjà trop pâti de toute cette affaire, insista pour qu'on ne ravivât point autour du médecin de l'hospice ces rumeurs de déloyauté* (Yourcenar). || **5.** En termes de mystique, être passif, être dans une contemplation paisible et passive.

◆ n. m. (1697, Bossuet). *Littér.* Le fait de subir (par opposition à *agir*) : *J'ai insisté quelque peu sur ce modèle imaginaire d'un acte à demi fortuit, à demi déterminé, afin de suggérer toute la fragilité des distinctions et des oppositions que l'on essaie de définir entre les perceptions, les tendances, les mouvements et les conséquences des mouvements, — entre le faire et le laisser-faire, l'agir et le pâtir, — le vouloir et le pouvoir* (Valéry).

pâtira ou **pâtiras** [pɑtira] n. m. (3^e et 2^e pers. du sing. de l'indic. fut. de *pâtir,* tirées de loc. telles que *il en pâtira, tu en pâtiras ;* 1790, Nisard, p. 311 [*pâtira*], et 1868, Littré [*pâtiras*]). Souffre-douleur : *Parmi les dix-huit convives, il se rencontrait, comme dans les collèges, comme dans le monde, une pauvre créature rebutée, un souffre-douleur sur qui pleuvaient les plaisanteries* [...]. *Ce pâtira était l'ancien vermicellier, le père Goriot* (Balzac). *Javelas* [...], *le pâtira, le souffre-douleur de l'atelier, un gobeur avalant tout* (Goncourt).

pâtis [pɑti] n. m. (lat. pop. **pasticium,* même sens, du lat. class. *pastus,* pâture, nourriture [des animaux], de *pastum,* supin de *pascere,* [faire] paître ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *pastiz ;* fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, écrit *pastis ;* v. 1433, J. Régnier, écrit *patis ; pâtis,* av. 1628, A. Hardy). *Vx* ou *dialect.* Lande ou friche dans laquelle on met paître le bétail : *Un grand pâtis où paissait le troupeau du village* (Theuriet). *Des mamelons herbus y descendaient jusqu'à la mer en amples pâtis auxquels la saturation de l'humidité et du sel donnait une épaisseur, un moelleux, une vivacité de tons extrêmes* (Proust).

pâtissage [pɑtisaʒ] n. m. (de *pâtisser ;* 1611, Cotgrave, écrit *pastissage ; pâtissage,* 1823, Boiste). Action de pâtisser.

pâtissant, e [pɑtisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pâtir ;* 1697, Bossuet, au sens de « passif » [terme de mystique] ; sens moderne, av. 1848, Chateaubriand). *Vx* ou *littér.* Qui pâtit, qui souffre : *Pourquoi Dieu avait-il créé un être uniquement pour souffrir ? Quel rapport mystérieux y a-t-il donc entre une nature pâtissante et un principe éternel ?* (Chateaubriand).

pâtisser [pɑtise] v. intr. (de l'anc. franç. [non attesté et disparu av. le XIII^e s.] **pastitz,* pâté, du lat. pop. **pastīcius,* relatif à la pâte, dér. du bas lat. *pasta,* pâte [v. PÂTE] ; 1395, Godefroy, écrit *pasticier ;* XVI^e s., écrit *pastisser ; pâtisser,* 1660, Oudin). Faire de la pâtisserie (rare) : *Savoir cuisiner, pâtisser.*

◆ v. tr. (1875, Larousse [« préparer un gâteau », 1690, Furetière]). Travailler la pâte à pâtisserie. (Rare.) || Préparer un gâteau : *Il va regretter tous les saint-honoré* [...] *qu'il a pâtissés* (Bory).

pâtisserie [pɑtisri] n. f. (de *pâtisser* [v. ce mot] ; 1328, Varin [II, 489], écrit *pastiserie* [*paticerie,* 1360, *Dict. général ; pastisserie,* 1611, Cotgrave ; *pâtisserie,* 1668, La Fontaine], au sens 2 [« nom donné collectivement à ces diverses préparations » ; « pièce de pâte sucrée ou salée... », 1640, Oudin ; « pièce à base de pâte sucrée... », 1888, Maupassant] ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [écrit *paticerie ; pâtisserie,* XVII^e s.] ; sens 3, 1549, R. Estienne ; sens 4, 1962, Robert [« endroit où l'on confectionne et vend les préparations du pâtissier », 1868, Littré] ; sens 5, 1935, Acad. ; sens 6, av. 1885, V. Hugo). **1.** Préparation, travail et cuisson de la pâte, sucrée ou salée, c'est-à-dire destinée soit à la confection des gâteaux, soit à celle des pâtés et des pièces analogues : *Rouleau à pâtisserie. Four à pâtisserie.* || **2.** *Class.* Pièce de pâte sucrée ou salée, garnie de ses assaisonnements et prête à la consommation. || *Auj.* Pièce à base de pâte sucrée, cuite et disposée de diverses manières, contenant de la crème, du chocolat, des fruits, etc. : *Acheter une pâtisserie. Manger des pâtisseries. Il trouvait infailliblement la fève dans sa pâtisserie* (Maupassant). || *Au sing.* Nom donné collectivement à ces diverses préparations : *La pâtisserie fait engraisser.* || **3.** Art de confectionner les gâteaux et les diverses pièces vendues par les pâtissiers : *Apprendre la pâtisserie.* || **4.** Fabrication et vente des gâteaux frais. || Endroit où l'on confectionne et vend les préparations du pâtissier : *Boulangerie-pâtisserie. Une pâtisserie-salon de thé.* || **5.** Légers reliefs en staff, servant à décorer les lambris, les plafonds. || **6.** *Péjor.* Ouvrage de sculpture, d'architecture, de peinture, etc., dont la facture est lourde, compliquée, tarabiscotée et évoque les pièces montées : *Un joli châtelet rococo qui a l'air d'une pâtisserie maniérée* (Hugo). *Dans ces pâtisseries de l'art où la vue peut goûter aux crèmes de Boucher* (Huysmans).

pâtissier, ère [patisje, -ɛr] n. (de l'anc. franç. **pastitz,* pâté [v. PÂTISSER] ; XIII^e^ s., Du Cange, écrit *paticier ;* 1546, R. Estienne, écrit *pastissier ; pâtissier,* 1617, Crespin). Personne qui fait ou vend des gâteaux.

◆ adj. (1750, *Dict. des aliments* [III, 286], au sens de « destiné à entrer dans de la pâtisserie » ; sens actuel [dans la loc. *crème pâtissière*], 1938, Montagné et Gottschalk). *Crème pâtissière,* crème cuite, composée d'œufs, de sucre, de farine, de lait et parfumée, qui s'emploie pour garnir divers gâteaux. ‖ *Noix pâtissière,* v. NOIX.

pâtissoire [patiswar] n. f. (de *pâtisser ;* 1798, Acad.). Table à rebords sur laquelle on façonne la pâtisserie.

pâtisson [patisɔ̃] n. m. (provenç. *pastisson,* même sens, proprem. « petit pâté » [la courge étant souvent servie, en tranches, dans de la pâte frite], de l'anç. provenç. *pastitz,* pâté [XIV^e^ s., *Romania,* XXXIV, 193], du lat. pop. **pasticius* [v. PÂTISSER] ; 1775, E. Rolland, *Flore* [VI, 28], écrit *pastisson ; pâtisson,* 1868, Littré). Sorte de courge, dont le fruit, presque demi-sphérique, est appelé *bonnet-de-prêtre, artichaut d'Espagne* ou *de Jérusalem.*

• REM. On écrit aussi PASTISSON.

patito [patito] n. m. (mot ital. de même sens, part. passé substantivé de *patire,* pâtir, adaptation du lat. *pati* [v. PÂTIR] ; 1829, Balzac). *Vx.* Amoureux résigné, cavalier servant qui supporte avec patience ou complaisance les caprices d'une femme : *C'était une femme qui avait pour attentif le procureur du roi, son patito disait-elle* (Balzac). *Vous auriez dû me prévenir, Monsieur le marquis, que j'entrais ici pour être le patito de M^me^ Maréchal* (Augier).

• SYN. : *sigisbée.*

patoche [patɔʃ] n. f. (de *patte ;* 15 déc. 1856, *Revue des Deux Mondes* [p. 778], au sens 1 ; sens 2, 1896, Delesalle). **1.** *Vx.* Coup de férule sur la main. ‖ **2.** *Fam.* Main, ou grosse main : *Il* [Sarcey] *écoutait de toutes ses oreilles et regardait de toutes ses lunettes, applaudissait, en s'esclaffant, de ses bonnes grosses patoches* (L. Daudet).

1. patois [patwa] n. m. (du radical expressif *patt-* [v. PATTE], exprimant, entre autres choses, la familiarité, la grossièreté ; v. 1240, G. de Lorris, au sens 2 [« manière propre à chaque espèce animale de s'exprimer » ; « jargon, charabia », 1690, Furetière] ; sens 1, 1285, J. Bretel [d'abord « langage propre à une communauté », v. 1265, Br. Latini]). **1.** Système linguistique essentiellement oral, fonctionnant dans un point déterminé, couramment usité par le groupe humain qui habite ce point, et perçu par ses utilisateurs comme différent de la langue centrale ou officielle : *Penché vers l'enfant, sans le toucher, il* [le médecin] *se mit à lui parler en patois* (Soubiran). [V. DIALECTE, art. spécial.] ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Langage corrompu, grossier, ou incompréhensible aux profanes ; jargon, charabia : *J'ai dîné avec des Allemands, mais ils ont toujours parlé en leur patois, je n'y ai pu rien comprendre* (Furetière, 1690). *Il lui parla quelque temps encore en patois séminariste de blessures à fermer ou à cautériser par l'ouverture de nouvelles plaies saignant largement et sans douleur* (Baudelaire). *Par l'accent toujours gai, le ton net et clair, l'éclat brillant et coupant du style, Scholl — au milieu de Paris envahi par le patois des parlementaires et le niais cailletage des reporters — est demeuré un des derniers, on pourrait presque dire le dernier petit journaliste* (Daudet). ‖ *Spécialem.* et *class.* Manière propre à chaque espèce animale de s'exprimer : *L'âne, qui goûtait fort l'autre façon d'aller, | Se plaint en son patois* (La Fontaine).

2. patois, e [patwa, -az] adj. (emploi adjectival de *patois* 1 ; fin du XVI^e^ s., Brantôme [*à la patoise,* début du XX^e^ s.]). Qui a les caractères du patois ; qui appartient à un patois : *Forme patoise d'un mot. Ce rustre sombre, avec l'éloquence patoise | Qui ferait rire Athènes et fait trembler Pontoise* (Hugo). *Leurs maisons, du matin au soir, retentissaient de patoises injures* (Béraud). ‖ *À la patoise,* en patois : *Les mots sont rhabillés à la patoise* (Dauzat).

patoisant, e [patwazɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *patoiser ;* 1955, *FEW,* VIII, 35 *a*). Qui parle le patois : *Paysans patoisants. À d'infimes exceptions près, tous les patoisants de la France sont bilingues* (Dauzat).

◆ adj. (début du XX^e^ s.). Qui est exprimé en patois, mêlé de formes patoises : *Il use de locutions savoureuses, comme Clotilde, mais d'un autre style, moins patoisant* (Martin du Gard).

patoiser [patwaze] v. intr. (de *patois* 1 ; 1834, Boiste). Parler patois ; mêler son langage d'expressions patoises : *J'entendis une voix qui chantait le couplet que voici, en patoisant quelque peu...* (Hugo). *Jacques finit par ne plus écouter le vieux qui patoisait* (Huysmans).

◆ v. tr. (1834, Boiste). Exprimer en patois ; mêler de tournures ou d'expressions patoises : *Ces phrases bizarres, souvent patoisées de façons de dire hardies et pittoresques* (Baudelaire).

pâton [patɔ̃] n. m. (de *pâte* [v. ce mot] ; 1483, Godefroy, écrit *paton* [*paston,* XVI^e^ s. ; *pâton,* 1812, Mozin], au sens 1 [aussi « morceau de pâte que le boulanger... travaille » ; « morceau de pâte pesé et mis en forme pour faire un pain », 1962, Robert] ; sens 2, 1660, Oudin, écrit *paston* [*pâton,* 1740, Acad. ; *paston de graisse* ou *paston,* 1690, Furetière — *paston,* « petite boule de graisse », 1572, J. Des Moulins, 125] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens 4, 1875, Larousse [écrit *paston*] ; sens 5, 1823, Boiste). **1.** Morceau de pâte. ‖ *Spécialem.* Morceau de pâte que le boulanger ou le pâtissier travaille : *Je tourais les pâtons de feuilletage, rompais la brioche* (Hamp). ‖ Morceau de pâte que le boulanger pèse et met en forme, avant la cuisson, pour faire un pain. ‖ **2.** Morceau de pâte qu'on donne aux volailles pour les engraisser. ‖ Par méton. *Pâton de graisse,* ou simplem. *pâton,* petit oiseau fort gras : *Des tourterelles, grasses du jabot comme de petits pâtons* (Genevoix). ‖ **3.** Morceau de terre que l'on ajoute à une pièce de poterie pour former le manche ou l'oreille. ‖ **4.** Rouleau de terre qui fait partie du creuset du verrier. ‖ **5.** Défaut du papier dû à un petit amas de matière.

pâtonnage [patɔnaʒ] n. m. (de *pâton ;* 1903, Larousse). *Vx.* Action de soulever la pâte à pain, dans le pétrissage à la main.

patouillard [patujar] n. m. (de *patouiller ;* v. 1480, *Mystère de saint Quentin,* écrit *patoulard* [*patouillard,* 1611, Cotgrave], au sens de « celui qui patauge dans l'eau sale » ; sens actuel, 1866, Esnault). *Fam.* Petit bateau naviguant mal, lourd et tanguant beaucoup : *Un petit patouillard à vapeur lui passa un grelin qu'elle mailla sur sa chaîne d'ancre* (Vercel).

patouille [patuj] n. f. (déverbal de *patouiller ;* 1776, *Encyclopédie,* au sens de « instrument de musique en lames de bois qu'on frappe avec des baguettes » ; sens I, 1, 1963, Larousse ; sens I, 2, av. 1910, J. Renard ; sens II, 1803, Boiste).

I. 1. *Fam.* Pâte à demi liquide. ‖ **2.** *Fam.* ou *dialect.* Masse boueuse, boue des chemins : *Il marche dans la patouille, les terres labourées* (Renard).

II. Dans la marine, sorte d'échelle de corde.

• REM. Au sens I, 2, on trouve aussi la forme PATOUILLAT, n. m. (de *patouiller ;* début du XX^e^ s. [d'abord *patouillas,* 1611, Cotgrave]) : *Les souliers fort boueux, comme un homme qui vient de trotter dans le patouillat, à bonne allure* (Duhamel).

patouiller [patuje] v. intr. (de *patte,* avec le suff. péjor. *-ouiller* [cf. *barbouiller,* etc.] ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *patoillier ; patouiller,* XVI^e^ s.). *Fam.* Patauger, piétiner dans la boue : *Maintenant que nous pouvons voir Dieu* [...] *| Nous ne sommes plus comme des aveugles cherchant qui des mains patouillent lamentablement dans l'argile* (Claudel). *Séverin venait, patouillant dans la glaise détrempée* (Pérochon).

• REM. On dit aussi PATROUILLER (milieu du XV^e^ s., *Quinze Joyes de mariage*).

◆ v. tr. (milieu du XVI^e^ s., Amyot, au sens de « troubler [l'eau] en remuant » ; sens actuel, 1606, Nicot [« faire des caresses, tripoter », 1896, Delesalle]). *Fam.* Manier, tripoter d'une façon maladroite ou indiscrète : *Patouiller des gâteaux ;* et intransitiv. : *Il se remet courageusement à patouiller dans*

sa bourriche de grives. Il doit savoir que j'ai le nez fin (Giono). || *Spécialem.* Faire des caresses, tripoter.

patouillet [patujɛ] n. m. (de *patouiller ;* 1765, *Encyclopédie* [VII, 142 *a*], au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Appareil servant à nettoyer les minerais empâtés d'argile ou de sable. || **2.** Sorte de malaxeur servant à pétrir la pâte à céramique pour la rendre homogène.

patouilleur [patujœr] n. m. (de *patouiller ;* 1829, Boiste, au sens de « ouvrier qui opère le lavage du minerai » ; sens actuel, 1903, Larousse). Ouvrier céramiste qui procède au malaxage de la terre.

patraque [patrak] n. f. (provenç. *patraco,* proprem. « monnaie usée, dépréciée », de *patraca,* mot des parlers de l'Italie supérieure, altér. de l'esp. *pataca,* « pièce d'argent du poids d'une once », terme d'origine obscure ; 1743, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Fam.* et *vx.* Vieille machine qui fonctionne mal, notamment vieille montre ou vieille pendule détraquée. || **2.** *Fam.* et *vx.* Personne d'une santé toujours médiocre ou chancelante : *C'est ce que nous appelons, en termes d'hôpital, une patraque* (Goncourt).

◆ adj. (1835, Acad.). Qui est souffrant, se sent fatigué : *J'ai dit que tu étais encore un peu patraque* (Goncourt). *Avec ça, très patraque, râlant pour rien* (Zola). *Malgré que j'y fusse assez patraque, ces trois jours passés avec elle ressemblaient encore à du bonheur* (Gide).

● SYN. : *incommodé, indisposé, mal fichu* (fam.).

pâtre [pɑtr] n. m. (lat. *pastor,* berger, pasteur, de *pastum,* supin de *pascere,* [faire] paître ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *paistre ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *pastre ; pâtre,* XVIe s.). *Littér.* Celui qui garde les troupeaux : *De temps en temps, nous apercevions un cavalier, un pâtre sans troupeau...* (Duhamel).

● SYN. : *berger, pasteur* (vx).

patres (ad) loc. lat. V. AD PATRES.

patriarcal, e, aux [patrijarkal, -o] adj. (bas lat. ecclés. *patriarchalis,* de patriarche, de *patriarcha* [V. PATRIARCHE] ; v. 1400, Godefroy, dans la loc. *yglise patriarcal,* « église administrée par un patriarche » [cf. sens 4] ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 24 mars 1756, Voltaire ; sens 3, 1833, Balzac ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** Relatif aux patriarches de la Bible : *Époque patriarcale.* || **2.** Qui a la simplicité de la vie des premiers patriarches, des tribus juives de l'Ancien Testament : *J'envie votre belle vie patriarcale. Moi aussi j'ai acheté une propriété, un vieux château...* (Claudel). || **3.** Qui est fondé sur l'organisation sociale en vigueur du temps des premiers patriarches : *Régime patriarcal. Le commencement de la vie en tribu et de la civilisation agricole et patriarcale* (Lemaitre). || **4.** Relatif à la dignité religieuse de patriarche : *Siège patriarcal.*

● CONTR. : **3** *matriarcal.*

patriarcalement [patrijarkalmɑ̃] adv. (de *patriarcal ;* 30 janv. 1763, Voltaire). Conformément au régime patriarcal ou aux mœurs des patriarches.

patriarcat [patrijarka] n. m. (lat. ecclés. médiév. *patriarchatus,* patriarcat, du bas lat. *patriarcha* [v. l'art. suiv.] ; fin du XIIIe s., écrit *patriarchat* [*patriarcat ;* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens 4, 1903, Larousse). **1.** Dignité religieuse de patriarche : *Nicolas Ier dit le Mystique, fut élevé au patriarcat en 901 à Constantinople.* || **2.** Exercice des fonctions de patriarche : *Maximos IV marqua son patriarcat par une intervention en faveur des Églises orientales au deuxième concile du Vatican.* || **3.** Territoire soumis à l'autorité d'un patriarche : *Le patriarcat d'Antioche, de Constantinople, de Moscou.* || **4.** Type de société où le père a sur toute la tribu une autorité prépondérante.

● CONTR. : **4** *matriarcat.*

patriarche [patrijarʃ] n. m. (bas lat. ecclés. *patriarcha,* patriarche de la Bible, patriarche ecclésiastique, gr. *patriarkhês,* chef de famille, de *patria,* descendance, lignée [dér. de *patêr, patros,* père], et de *arkhein,* diriger, commander [calque de l'hébreu *rôchê aboth,* chef de famille, patriarche] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 3 ; sens 1, v. 1190, Trénel, 115 ; sens 2, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 4, 1565, Charrière [II, 779], écrit *patriarque* [*patriarche,* 1677, Miege ; *le patriarche de Ferney,* 1875, Larousse]). **1.** Nom donné, dans l'Ancien Testament, à divers chefs de famille dont la vie fut particulièrement longue : *Le patriarche Abraham.* || **2.** *Par anal.* Vieillard d'allure vénérable, qui vit entouré de nombreux descendants ou qui a de nombreux disciples : *C'est là, père (il y a si peu de temps !) que vous habitiez parmi nous comme un patriarche* (Claudel). *Une gravité de patriarche. Une barbe de patriarche.* || **3.** Titre donné autrefois et exceptionnellement encore maintenant à certains évêques de l'Église romaine. || **4.** Titre donné aujourd'hui aux évêques de certaines Églises autres que l'Église romaine (l'Eglise grecque notamment). || *Le patriarche de Ferney,* Voltaire lorsque, âgé, il vivait retiré à Ferney.

patriarchie [patrijarʃi] n. f. (de *patriarche ;* 1611, Cotgrave, au sens de « dignité de patriarche » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Titre de chacune des cinq églises principales de Rome, qui représentent les juridictions des cinq patriarches de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem.

patrice [patris] n. m. (lat. *patricius,* patricien, patrice, emploi substantivé de l'adj. *patricius,* de patricien, dér. de *pater, patris,* père, maître de maison, chef de famille noble ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* comme adj., au sens de « patricien » [en parlant d'une ville] ; v. 1213, *Fet des Romains,* comme n. m., au sens de « patricien romain » ; sens actuel, v. 1265, Br. Latini). Dignitaire romain dont la fonction fut créée par l'empereur Constantin.

patricial, e, aux [patrisjal, -o] adj. (de *patrice ;* 1575, Belleforest, II, 274). Relatif aux patrices : *Dignité patriciale.*

patriciat [patrisja] n. m. (lat. *patriciatus,* qualité de patricien [et, à basse époque, « patriciat, dignité instituée par Constantin »], de *patricius* [V. PATRICE] ; 1565, Pasquier, écrit *patritiat* [*patriciat,* 1678, La Roque de La Lontière, 81], aux sens 1-2 ; sens 3, 1795, Brunot [« élite intellectuelle ou morale », 1895, Huysmans] ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Dignité de patricien ; rang des familles patriciennes. || **2.** Classe formée par les patriciens, à Rome : *La plèbe se dressa contre le patriciat.* || **3.** Classe privilégiée, riche, détenant l'essentiel du pouvoir. || *Par anal.* Élite intellectuelle ou morale : *Ce mode plébéien du patriotisme est adopté par tous ceux qui pratiquent cette passion, fussent-ils les plus bruyants du patriciat de l'esprit* (Benda). || **4.** Dignité de patrice.

patricien, enne [patrisjɛ̃, -ɛn] n. (dér. savant du lat. *patricius,* patricien [V. PATRICE] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1928, R. Martin du Gard). **1.** Dans l'Antiquité romaine, personne qui appartenait à la classe sociale la plus élevée (par opposition au *plébéien*), comme membre d'une famille issue des premiers sénateurs créés par Romulus. || **2.** Personne qui fait partie de la noblesse ou d'une classe privilégiée : *Les patriciens commencèrent la Révolution, les plébéiens l'achevèrent : comme la vieille France avait dû sa gloire à la noblesse française, la jeune France lui doit sa liberté, si liberté il y a pour la France* (Chateaubriand). *Bourgeoises ou patriciennes de la colonie étrangère* (Theuriet). || **3.** *Fig.* Personne qui appartient à une élite philosophique, morale, intellectuelle : *La forme que revêt l'amour de l'humanité chez les grands patriciens de l'esprit, chez un Érasme, un Malebranche, un Spinoza, un Goethe* (Benda).

● SYN. : **2** *aristocrate, noble, puissant.*

◆ adj. (sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Relatif aux patriciens de l'ancienne Rome : *À l'origine, l'armée romaine était entièrement patricienne.* || **2.** Qui appartient aux nobles, aristocratique : *M. Nicholas Rohner habitait, dans le bas de la rue de Seine, une de ces vieilles demeures patriciennes dont les cours pavées reten-*

tissaient, naguère encore, sous les fers des chevaux... (Duhamel).

patrician [patriklɑ̃] n. m. (de *patri-*, élément tiré du lat. *pater, patris,* père, et de *clan ;* 1968, Larousse). Clan organisé sur le principe d'une filiation patrilinéaire.

patrie [patri] n. f. (lat. *patria,* pays natal, pays d'origine, de *pater, patris,* père ; av. 1464, J. Chartier, puis 1511, Gringore, au sens 1 [*la mère patrie,* 1798, Acad. — au sens moral, 1893, Courteline ; *ne pas avoir de patrie,* au fig., 1834, Musset ; *la patrie céleste,* av. 1704, Bossuet — *l'autre patrie,* 1869, Flaubert] ; sens 2, v. 1570, Carloix [*patrie ; petite patrie,* 1762, J.-J. Rousseau] ; sens 3, 1660, Corneille ; sens 4, 1798, Acad.). **1.** Pays où quelqu'un est né ou dans lequel ont vécu ses ancêtres, et auquel il est attaché par des liens affectifs : *Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie | Ont droit qu'à leur cercueil la France vienne et prie* (Hugo). || *La mère patrie,* au sens administratif, le pays dont une colonie dépend ; au sens moral, la patrie, avec une nuance particulièrement intense d'attachement affectif. || Fig. *Ne pas avoir de patrie,* être indépendant des nationalités, s'adresser à tous les hommes sans considération de frontières : *L'art, l'amour, la science n'ont pas de patrie.* || Fig. *La patrie céleste, l'autre patrie,* le ciel, le paradis. || **2.** *Petite patrie,* ou simplem. *patrie,* province natale, ville natale : *Être attaché aux coutumes de sa petite patrie. Dole est la patrie de Pasteur.* || **3.** Tout lieu, tout milieu de vie où l'individu a l'impression de se trouver chez lui : *Enfant de troupe, seul dans le monde, il s'était fait une patrie de l'armée, et de son régiment une famille* (Balzac). *Non, je ne juge pas de haut cette bohème qui fut la patrie de Salmon* (Mauriac). *Je me demande* [...] *s'il est bon d'habiter toujours le même endroit ?* [...] *On aurait ainsi plusieurs patries avec tout l'élan que le mot comporte* (La Varende). || **4.** *La patrie de,* la contrée, le climat, le pays ou le lieu précis où l'on rencontre par excellence certaines choses, certaines personnes : *Athènes, patrie des poètes, des philosophes, des arts. Bayreuth est la patrie des fidèles de Wagner. La Hollande est la patrie des tulipes. Paris, avec ses pluies, ses brouillards, son ciel qui n'en est pas un, est la véritable patrie des femmes, dont il ménage les nerfs et développe les qualités intelligentes et patientes* (Daudet). *Depuis* [1843, avec Gérard de Nerval], *nous n'avons jamais manqué de poètes obscurs, dans cette France réputée patrie de la clarté* (Duhamel).

● SYN. : **1** *métropole ;* **2** *pays natal ;* **3** *famille, foyer ;* **4** *mère, terre.*

patrilinéaire [patrilineɛr] adj. (de *patri-*, élément tiré du lat. *pater, patris,* père, et de *-linéaire,* lat. *linearis,* de ligne, dér. de *linea,* ligne, lignée [v. LIGNE] ; 1939, Caillois, p. 80). Se dit, en ethnologie, d'un mode de filiation pour lequel seule compte la parenté paternelle.

patrimoine [patrimwan] n. m. (lat. *patrimonium,* bien de famille, de *pater, patris,* père ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *patremone* [*patrimoine,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens 1 ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens 3, 1690, Furetière [*patremoine au Crucefiz,* même sens, v. 1174, E. de Fougères] ; sens 4, av. 1801, Rivarol ; sens 5, 1941, J. Rostand). **1.** Ensemble des biens de famille transmis par héritage : *Son patrimoine dissipé s'était rétabli par un heureux mariage* (Balzac). || **2.** Dans la langue juridique, ensemble des biens, des droits et des charges d'une personne physique ou morale : *Ils* [les créanciers] *peuvent demander* [...] *la séparation du patrimoine du défunt d'avec le patrimoine de l'héritier* (Code civil). || **3.** *Le patrimoine de saint Pierre,* les biens temporels de la papauté. || **4.** *Fig.* Ensemble des biens immatériels qui appartiennent à la communauté, qui lui ont été transmis par les ancêtres et qu'elle considère comme un héritage commun : *Ce que vous défendez, c'est notre patrimoine moral, nos mœurs, nos usages, nos lois* (France). *Aussi surannée, aussi branlante qu'elle* [l'Académie] *apparaisse à de jeunes impertinents, elle fait partie de notre héritage, de notre patrimoine* (Mauriac). || **5.** *Patrimoine génétique, patrimoine héréditaire,* syn. de GÉNOTYPE.

● SYN. : **1** *fortune, succession ;* **4** *apanage, héritage, richesses, trésors.*

patrimonial, e, aux [patrimɔnjal, -o] adj. (bas lat. jurid. *patrimonialis,* mêmes sens, du lat. class. *patrimonium* [v. PATRIMOINE] ; v. 1380, Godefroy, aux sens 1-2). **1.** Qui fait partie du patrimoine : *Nous arrivâmes au château patrimonial* (Balzac). || **2.** Relatif au patrimoine : *Droits patrimoniaux.*

patrimonialiser [patrimɔnjalize] v. tr. (dér. savant de *patrimonial ;* 1829, Boiste). Rendre patrimonial : *La transmission par héritage patrimonialise les biens acquis.*

patriotard, e [patrijɔtar, -ard] n. et adj. (de *patriote ;* 1904, Huysmans). *Fam.* et *péjor.* Qui manifeste bruyamment un patriotisme agressif : *L'armée des « patriotards » s'accroissait avec une telle rapidité que, maintenant, la lutte semblait impossible* (Martin du Gard). *Un des plus ardents patriotards de cette ville* (Nord). *Un discours patriotard.*

● SYN. : *chauvin, cocardier.*

patriote [patrijɔt] n. et adj. (bas lat. *patriota,* compatriote, gr. *patriôtês,* qui est du même pays, de *patria,* lignée, race, tribu, dér. de *patêr, patros,* père ; av. 1464, J. Chartier, au sens 1 ; sens 2, v. 1570, Carloix). **1.** *Class.* Celui qui est de la même patrie que quelqu'un d'autre, compatriote : *Au milieu de son pays, de ses parents, de ses patriotes* (Rousseau). || **2.** Qui aime sa patrie, et le prouve par ses actes : *Un citoyen patriote. Un ardent patriote. On y était patriote* [à Rethel], *et les bourgeois avaient décidé de résister aux envahisseurs* [...] *et de soutenir un siège selon la tradition de la cité* (Maupassant). *Voyez ceux de la grande hourgeoisie gaulliste, il a fallu la guerre germano-russe pour en faire des gaullistes et des patriotes* (Aymé).

◆ n. (1789, Brunot). Nom donné en 1789 aux partisans des idées nouvelles, par opposition aux aristocrates : *Le mot de patriote fut longtemps synonyme de révolutionnaire. Les noms de valets et de rois offensent les oreilles d'un patriote* (France).

patrioterie [patrijɔtri] n. f. (de *patriote ;* 1833, Th. Gautier). *Péjor.* Patriotisme exagéré, chauvin : *Employer garde-national comme injure, lui qui avait été élevé dans la patrioterie et la religion de la baïonnette citoyenne, quel immense progrès !* (Gautier).

patriotique [patrijɔtik] adj. (de *patriote ;* 1750, d'Argenson [un premier ex. en 1532, Rabelais, au sens de « paternel », dans le jargon latinisant de l'écolier limousin]). Qui est propre aux patriotes, ou qui exprime le patriotisme : *Des sentiments patriotiques. Elle les aimait bien, d'ailleurs, ces quatre ennemis ; car les paysans n'ont guère les haines patriotiques* (Maupassant). *Un long paysan osseux beugle des couplets patriotiques : « Sauvons Paris ! Sauvons Paris »* (Colette).

patriotiquement [patrijɔtikmɑ̃] adv. (de *patriotique ;* 1793, Brunot). De manière patriotique : *La victoire est certaine. Sachons la vouloir d'un cœur unanime* [...]. *Patriotiquement à vous* (France). *Lutter patriotiquement pour la libération de son pays.*

patriotisme [patrijɔtism] n. m. (de *patriote ;* 1750, d'Argenson). Attachement sincère et dévouement à la patrie, volonté de la défendre contre toute attaque : *Le patriotisme est un oubli momentané de l'intérêt personnel* (Balzac). *Le véritable patriotisme n'est pas l'amour du sol, mais l'amour du passé* (Fustel de Coulanges).

patristique [patristik] n. f. (dér. savant du gr. *patêr, patros,* père [aussi titre de respect] ; 1813, Gattel). Science qui a pour objet la doctrine des Pères de l'Église, leur biographie, etc.

◆ adj. (1907, Larousse). Relatif à la pensée des Pères de l'Église : *La tradition patristique.*

patrociner [patrɔsine] v. intr. (lat. *patrocinari,* défendre, prendre sous sa protection, de *patronus* [v. PATRON 1] ; 1367, *Ordonnance royale,* au sens de « plaider une cause » ; sens class., 1546, Rabelais). *Class.* (déjà vieilli au XVII^e s.). Parler longuement pour persuader : *Prêchez, patrocinez jusqu'à la Pentecôte ; | Vous serez ébahi,*

quand vous serez au bout, | Que vous ne m'aurez rien persuadé du tout (Molière).

patrocline [patrɔklin] adj. (de *patro-*, élément tiré du gr. *patêr, patros,* père, et de *-cline,* du gr. *klinein,* faire pencher, incliner ; 1963, Larousse). *Hérédité patrocline,* hérédité dans laquelle les descendants tiennent tous leurs caractères de leur père.

patrologie [patrɔlɔʒi] n. f. (de *patro-*, élément tiré du gr. *patêr, patros* [V. PATRISTIQUE], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 28 juin 1706, *Journ. des savants,* aux sens 1-2). **1.** Collection, complète ou non, mais importante, des écrits des Pères de l'Eglise. || **2.** Syn. de PATRISTIQUE.

1. patron, onne [patrɔ̃, -ɔn] n. (lat. *patronus,* protecteur de clients, avocat, défenseur, appui, de *pater, patris,* père ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 4 ; sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, XIVe s., *Girart de Roussillon ;* sens 5, 1901, Esnault [*patron de thèse,* 1962, Robert] ; sens 6, 1834, Landais ; sens 7, 1962, Robert ; sens 8, 1357, La Curne ; sens 9, 1611, Cotgrave [« le mari... », 1962, Robert]). **1.** Dans l'Antiquité, personnage puissant, généralement patricien, qui protégeait des individus moins importants, mais libres ou affranchis, appelés *clients.* || **2.** Sous l'Empire romain, orateur qui se chargeait, moyennant un salaire, de défendre d'autres citoyens (ou *clients*) en justice. || **3.** *Vx.* Personnage important qui soutient quelqu'un, lui donne son appui : *David Hume* [...] *devient* [...] *le patron, le zélé protecteur, le bienfaiteur à toute outrance de Jean-Jacques* (Rousseau). || **4.** Saint, sainte attribués comme protecteurs à une personne qui a reçu son nom au baptême, ou à une paroisse, à une corporation, etc. : *Saint Crespin est le patron des cordonniers. Sainte Geneviève, patronne de Paris. J'ai reçu de mon patron* [saint François d'Assise] *la pauvreté, l'amour des petits et des humbles, la compassion pour les animaux ; mais mon bâton stérile ne se changera point en chêne vert pour les protéger* (Chateaubriand). *Comme le marin dans un moment difficile invoque le saint patron dont le courage dans le martyre doit lui servir d'exemple* (Romains). || **5.** Professeur, spécialement de médecine ou de sciences, par rapport à ses assistants, à ses élèves : *Il pensait à la sûreté d'œil, à l'expérience, à l'instinct surprenant du docteur Philip ; et, en cet instant, le génie du patron lui semblait former un ensemble écrasant* (Martin du Gard). *Tu ne sais pas ce que représente pour nous, jeunes hommes, apprentis de la médecine ou des sciences, notre patron, notre maître* (Duhamel). || *Patron de thèse,* celui qui dirige les travaux d'un candidat au doctorat, dans n'importe quelle spécialité. || **6.** Personne qui dirige une entreprise industrielle ou commerciale : *Le patron d'une usine, d'un cinéma, d'un restaurant. Adressez votre réclamation au patron. Le patron a reçu une délégation syndicale. Le quart d'heure passé dans l'auberge, avec le patron, la patronne, et les deux charretiers* (Romains). || **7.** *Fam.* Personne qui dirige un service administratif, un organisme, etc. : *Les fonctionnaires des P.T.T. attendent de connaître le nom de leur nouveau patron.* || **8.** Dans la marine, commandant d'une embarcation : *Le bateau de pêche commandé par le patron Javel* [...] *a été jeté à l'Ouest* (Maupassant). || **9.** Maître ou maîtresse d'une maison, par rapport aux employés de maison : *Une bonne qui fait le marché pour sa patronne.* || *Pop.* Le mari, quand sa femme parle de lui, et, au fém., la maîtresse de maison, quand son mari parle d'elle.

● SYN. : **6** *directeur, employeur, tenancier.*

2. patron [patrɔ̃] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [en parlant d'un livre, et v. 1268, É. Boileau, en parlant d'un papier ; *table à patron* ou *patron,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1676, Félibien ; sens 4, v. 1360, Froissart). **1.** Modèle d'après lequel sont exécutés certains travaux artisanaux : *Un patron de tapisserie.* || *Table de patron,* ou simplem. *patron,* table de bois blanc, sur laquelle les artistes verriers dessinent les différents traits qu'ils doivent suivre pour couper les pièces de leurs vitraux. || **2.** Modèle de papier ou de toile reproduisant la forme des différentes pièces d'un vêtement, et permettant de couper l'étoffe aux mesures voulues : *Maman commença de rêver sur des patrons de papier gris* (Duhamel). *Tailler d'après un patron. Journal de modes qui publie des patrons.* || **3.** Carton à jour servant au coloriage. || **4.** *Class.* et *littér.* Modèle de comportement : *Fais toutes choses selon le patron qui t'a été montré* (Pascal). *Le curé de Veretz est un homme sensé* [...] *ami de la jeunesse, trop raisonnable pour la réformer sur le patron des âges passés* (Courier).

patronage [patrɔnaʒ] n. m. (de patron 1 ; XIIe s., *Partenopeus de Blois,* au sens 1, 2 [« caution morale accordée à une entreprise... de bienfaisance » et *comité de patronage,* 1875, Larousse] ; sens I, 1, XVIe s. ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1875, Larousse [*de patronage,* 1962, Robert] ; sens II, 2, 1923, Larousse).

I. 1. Dans l'Antiquité romaine, protection exercée par le patron sur ses clients ou sur ses esclaves affranchis (vieilli) : *Ce qui contribua le plus à mettre une parfaite concorde dans ce peuple naissant fut le droit de patronage établi par Romulus* (Rollin). || **2.** Protection accordée par un haut personnage : *Il a réussi grâce au patronage du ministre.* || *Spécialem.* Caution morale accordée à une entreprise ou une manifestation de bienfaisance : *Soirée organisée sous le haut patronage du président de la République. Des régates seront données sous le patronage du Yacht Club de France* (France). || *Comité de patronage,* groupe de (hautes) personnalités accordant leur caution morale à une œuvre de bienfaisance, à une action sociale, à une entreprise ou à une publication scientifique. || **3.** Protection d'un saint patron : *Une église placée sous le patronage de saint Paul.*

II. 1. Organisation destinée à recevoir des enfants, des jeunes gens ou des jeunes filles à leurs heures de liberté, pour les distraire, les éduquer, les exercer à divers sports, etc. : *Le patronage de la paroisse. Le patronage laïc.* || Fam. et péjor. *De patronage,* se dit d'une œuvre, d'un spectacle de caractère édifiant, mais de médiocre valeur : *C'est du théâtre de patronage.* || **2.** Lieu de réunion où s'exerce d'ordinaire l'activité de cette organisation : *Une séance de cinéma au patronage.*

● SYN. : **I, 2** *appui, concours, piston* (fam.), *recommandation, soutien ; auspice, égide ;* **3** *dédicace, invocation.*

patronal, e, aux [patrɔnal, -o] adj. (de *patron* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens 1 [aussi pour une fête] ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Relatif au saint patron du lieu : *Le culte patronal.* || *Fête patronale,* fête publique organisée dans une localité, en l'honneur du saint qui la patronne : *Le burgrave, à la prochaine fête patronale, allait insolemment au tournoi de la ville monté sur l'âne de son meunier* (Hugo). || **2.** Relatif au patron d'une entreprise, au patronat : *Vous, fils de famille patronale* (Hamp). *Adrien avait demandé mille détails sur le droit patronal et le droit ouvrier* (Aragon). *Syndicat patronal.*

patronat [patrɔna] n. m. (bas lat. *patronatus,* condition de patron, patronage [du lat. class. *patronus,* v. PATRON 1], et/ou dér. franç. de patron 1 ; 1578, Morise [1121], au sens de « protection » ; sens 1, 1832, Raymond [aussi « droit et devoirs... du patron... »] ; sens 2, av. 1865, Proudhon ; sens 3, av. 1914, Ch. Péguy). **1.** Dans l'Antiquité, qualité de patron. || Droit et devoirs de protection du patron sur le client. || **2.** *Vx.* Pouvoir du patron à l'égard de ses ouvriers, de ses employés : *Le patronat et la maîtrise sont-ils autre chose qu'une concession temporaire à l'imbécillité générale ?* (Proudhon). || **3.** L'ensemble des employeurs : *Conseil national du patronat français.*

patron-jacquet ou **patron-minet** n. m. V. POTRON-JACQUET.

1. patronner [patrɔne] v. tr. (de *patron* 1 ; 1611, Cotgrave [un premier ex. au début du XVIe s.]). Protéger, appuyer de son autorité ou de son influence : *Patronner une entreprise, un candidat aux élections. Je ne crois pas qu'il* [Turpin] *ait intérêt à patronner une combinaison de mauvais aloi* (Romains).

• SYN. : *épauler* (fam.), *parrainer, pistonner* (fam.), *recommander, soutenir.*

2. patronner [patrɔne] v. tr. (de *patron* 2 ; fin du XIVe s., au sens de « exécuter [la fabrication d'une mesure] d'après le patron normal » ; sens 1, fin du XVIIIe s. ; sens 2, 1676, Félibien). **1.** Établir les différentes tailles d'un patron de vêtement, sur les mesures admises pour confectionner les vêtements de série. || **2.** Colorier à l'aide d'un patron à jour.

patronnesse [patrɔnɛs] n. et adj. f. (angl. *patroness,* protectrice, dame patronnesse [XVe s.], de *patron,* patron, empr. du franç. patron 1 ; 1833, *Revue de philologie française,* XXXVIII, 147 [*patronnesse,* « femme qui protège » — 1575, Des Caurres —, était un dér. franç. de *patron* 1]). *Dame patronnesse,* femme qui dirige ou patronne une société de bienfaisance : *Une dame genre patronnesse* (Amiel). *Madame Cartier de Chalmot était dame patronnesse de trois crèches...* (France).

patronyme [patrɔnim] n. m. (de [*nom*] *patronym*[*ique*] ; 1932, Larousse). Syn. de NOM PATRONYMIQUE : *Elle était veuve et s'appelait Mme Charlemagne. Elle portait avec humilité ce patronyme extravagant* (Duhamel).

patronymique [patrɔnimik] adj. (bas lat. grammat. *patronymicus,* patronymique [et, au neutre substantivé *patronymicum,* « nom patronymique »], gr. *patrônumikos,* même sens, de *patêr, patros,* père, et de *onoma,* nom ; début du XIIIe s., H. d'Andeli, écrit *patrenomique,* comme n. m., au sens de « nom patronymique » ; comme adj., au sens 1, 1550, Meigret [31], écrit *patronomique* [*patronymique,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Nom patronymique,* substantif dérivé d'un nom propre, et qui s'applique aux descendants d'un même personnage de l'Antiquité : *Les Atrides, les Héraclides sont des noms patronymiques.* || **2.** *Nom patronymique,* nom de famille (par opposition au *prénom*).

patrouillard [patrujar] n. m. (de *patrouiller* 2 ; 1873, A. Daudet). *Fam.* Soldat de patrouille (vieilli) : *Ce ne sont qu'alertes, prises d'armes, perquisitions, arrestations, clubs en plein vent, pèlerinages à la colonne, patrouillards en goguette qui ont perdu le mot d'ordre* (Daudet).

patrouille [patruj] n. f. (déverbal de *patrouiller* 1, proprem. « action de patauger, de tripoter » ; 1538, R. Estienne, au sens de « écouvillon fait de vieux linges » ; sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand ; sens 3, 1671, Pomey). **1.** Ronde de surveillance effectuée en temps de paix ou en période d'occupation par un détachement militaire. || **2.** Mission de surveillance ou de recherche confiée à un détachement de quelques soldats ou de quelques unités maritimes légères, de quelques avions, qui parcourent un certain itinéraire ou une zone déterminée : *Faire une patrouille. Envoyer un gradé et quatre hommes en patrouille. Patrouille de chasse* (dans l'aviation). || **3.** Le petit détachement chargé de l'une ou l'autre de ces missions : *Il y eut du bruit, cette nuit-là dans Brest ; les patrouilles eurent fort à faire* (Loti).

1. patrouiller [patruje] v. intr. (var. de *patouiller ;* 1596, Hulsius). *Class.* Patauger : *Des enfants qui patrouillent dans les rues* (Acad., 1694). *Si vous restiez là, vous vous avanceriez ni plus ni moins qu'un fruit patrouillé* (Balzac).

◆ v. tr (milieu du XVe s, *Quinze Joyes de mariage*). *Class.* et *littér.* Manier maladroitement ou indiscrètement, tripoter : *Les gens délicats sont dégoûtés lorsqu'ils voient qu'on a patrouillé la viande* (Furetière, 1690).

2. patrouiller [patruje] v. intr. (de *patrouille ;* milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Aller en patrouille. || **2.** *Par anal.* Aller et venir à la découverte ou à la recherche de quelque chose, de quelqu'un : *Patrouiller dans une ville. Une nourrice nègre patrouillait de-ci, de-là* (Morand).

patrouilleur [patrujœr] n. m. (de *patrouiller* 2 ; 1923, Larousse, aux sens 1 et 2 ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Soldat qui prend part à une patrouille : *Le patrouilleur tombé dans la clairière et qui dort sur un lit de muguet* (Dorgelès). || **2.** Petit bâtiment de guerre auquel sont assignées diverses missions : surveillance, patrouille contre les sous-marins, escorte des convois, etc. || **3.** Avion de chasse chargé d'une mission de reconnaissance.

patte [pat] n. f. (d'un radical expressif *patt-* servant, entre autres choses, à traduire le bruit que font deux objets qui se heurtent dans toute leur largeur ; v. 1220, Coincy, écrit *pate* [*patte,* XVe s.], au sens I, 1 [*bas les pattes !,* pour les chiens, 1962, Robert — pour les gens et au fig., 1931, Mac Orlan (*à bas les pattes !,* mêmes sens, pour les personnes, av. 1850, Balzac) ; *faire patte de velours,* en parlant du chat, 1654, d'après Ph. Leroux, 1718 — au fig., 1718, Ph. Leroux] ; sens I, 2, 1618, *Cabinet satyrique* [*à pattes,* av. 1778, J.-J. Rousseau ; *marcher à quatre pattes,* 1611, Cotgrave ; *ne (pouvoir) remuer ni pied ni patte,* 1643, Scarron ; *traîner la patte,* 1939, J. Romains ; *en avoir plein les pattes,* XXe s. ; *avoir une patte folle,* av. 1896, Verlaine ; *retomber sur ses pattes,* 1893, *Dict. général ; tirer dans les pattes de quelqu'un,* 1934, Aragon ; *se tirer des pattes (de),* 1689, Mme de Sévigné ; *se faire faire aux pattes,* 1914, Esnault — *faire aux pattes,* « terrasser », 1901, Esnault] ; sens I, 3, 1608, M. Régnier [*pattes d'araignée,* 1762, Acad. ; *mettre la patte sur,* « se saisir de quelqu'un ou de quelque chose », 1690, Furetière — « trouver... ce qu'on cherchait », 1875, Larousse ; *..être entre les pattes de quelqu'un,* 1694, Acad. — *tomber sous la patte de quelqu'un,* même sens, 1668, La Fontaine ; *coup de patte,* 1700, Pomey] ; sens I, 4, 1862, Larchey [« qualité d'écriture... propre à un écrivain », début du XXe s.] ; sens II, 1, 1690, Furetière [*pattes de lapin,* 1880, d'après Larchey, 1889 ; *patte de lièvre,* 1880, Zola ; *pattes de mouche,* 1798, Acad. ; *pantalon à pattes d'éléphant,* 1962, Robert] ; sens II, 2, 1868, Littré [en horticulture, 1703, Liger] ; sens II, 3, 1636, d'après Richelet, 1680 [« partie inférieure d'une cloche... », 1765, *Encyclopédie*] ; sens II, 4, fin du XVIIe s., Saint-Simon [« attribut de l'uniforme des officiers... », 1835, Acad.] ; sens II, 5, 1845, Bescherelle ; sens II, 6, 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 141 [« accessoire métallique destiné à maintenir... la couverture métallique d'un toit », 1963, Larousse] ; sens II, 7, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 8, 1868, Littré ; sens II, 9, 1660, Oudin ; sens II, 10, 1659, Duez).

I. 1. Membre ou appendice pair, rigide et articulé, des animaux, servant à l'appui du corps, à la locomotion, à la préhension : *Pattes des vertébrés, des arthropodes. Patte de chien, d'ours. Pattes des oiseaux. Patte de grenouille. Pattes des crustacés supérieurs. Les insectes ont trois paires de pattes. Pattes nageuses, fouisseuses, adhésives de certains insectes.* || *Le mouton à cinq pattes,* V. MOUTON 1. || *Bas les pattes !,* se dit aux chiens qui, dressés sur les pattes de derrière, s'apprêtent à poser les pattes de devant sur quelqu'un ou sur quelque chose ; *par extens.* et *fam.,* se dit aux gens qui touchent ou manient indiscrètement quelque chose, et, au *fig.,* à ceux qui attaquent verbalement une personne ou une œuvre au-dessus de toute critique. || *Faire patte de velours,* en parlant du chat, rentrer ses griffes en jouant ou en caressant ; au *fig.,* en parlant d'une personne, se montrer aimable, douce, bienveillante, pour dissimuler des intentions moins amènes : *Il* [Douvrin] *s'écriait : « Voilà, citoyens et camarades, en faveur de qui les communistes font la patte de velours »* (Romains). || **2.** *Fam.* ou *pop.* Jambe ou pied de l'homme (surtout dans des expressions) : *Peu sympathique d'aspect, parce que bas sur pattes* (Barrés). *M. Delobelle, debout sur ses courtes pattes roulées dans des bandes molletières* (Aragon). || Pop. *À pattes,* à pied : *On retournerait à pattes, le long de la grande route* (Zola). || *Marcher, se mettre à quatre pattes,* dans la position d'un animal sur ses pattes, c'est-à-dire les mains et les pieds, ou plus souvent les genoux, sur le sol : *Puis il se mit à quatre pattes dans le ruisseau pour y chercher son lorgnon qu'il avait perdu dans sa chute* (France). || Fam. *Ne pouvoir remuer ni pied ni patte,* être réduit à une complète immobilité. || Fam. *Traîner la patte,* marcher avec difficulté, du fait d'une blessure,

d'une infirmité, de l'âge, de la fatigue : *Comme je n'ai presque rien à faire, je rêve et je traîne la patte et je suis vite fatigué* (Duhamel). || Fam. *En avoir plein les pattes,* être excédé de fatigue : *J'ai trotté, j'en ai plein les pattes* (Arnoux). || Fam. *Avoir une patte folle,* avoir une jambe qui ne fonctionne pas normalement (du fait d'une malformation congénitale ou acquise, d'une affection, etc.). || Fam. *Avoir un fil à la patte,* v. FIL. || Fam. *Retomber sur ses pattes,* rétablir sa situation après avoir frôlé la catastrophe. || Pop. *Tirer dans les pattes de* (ou *à*) *quelqu'un,* chercher à lui nuire en contrecarrant ses projets de façon détournée. || Pop. *Se tirer des pattes,* se sauver, s'échapper : *Je voudrais bien ne tirer des pattes* (Theuriet). || Arg. *Se faire faire aux pattes,* se faire prendre ou arrêter : *Faut bien qu'i s'soye fait faire aux pattes* (Barbusse). || **3.** *Fam.* ou *pop.* Main de l'homme, avec diverses nuances affectives (surtout dans des expressions) : *Avoir les pattes sales. Entre ses grosses pattes d'ouvrier pleines de calus, Antonin prit la main menue et souple de la petite* (Daudet). *Je baise respectueusement vos longues petites pattes* (Colette). *Autrefois, ils* [les hommes] *vous prenaient la main avec déférence, maintenant, regardez-les, ils donnent la patte* (Giraudoux). *Et toi ! boiteux ! quelle est la chance qui va te tomber dans les pattes ?* (Duhamel). || Fam. *Bas les pattes !,* v. ci-dessus n. 1. || Fam. *Pattes d'araignée,* mains aux doigts longs, maigres et effilés. || Fam. *Graisser la patte à quelqu'un,* v. GRAISSER. || Fam. *Montrer patte blanche,* v. BLANC, BLANCHE 1. || Fam. *Mettre la patte sur,* se saisir de quelqu'un ou de quelque chose ; trouver, découvrir ce que l'on cherchait. || Fam. *Tomber, être entre* ou *dans les pattes de quelqu'un,* se trouver soudain, être sous sa dépendance, à sa merci. || Fam. *Coup de patte,* critique vive et malveillante, faite à quelqu'un incidemment. || **4.** *Fig.* Habileté technique, tour de main caractéristique d'un artiste et reconnaissable dans ses œuvres : *Quand le professeur vint jeter les yeux sur ce que j'avais fait, il me dit d'un ton rogue : « Cela est plein de chic et de ficelles ; vous avez une patte d'enfer... »* (Gautier). *Croyez-vous qu'il aurait encore assez de patte pour attraper ça ?* (Proust). || *Par extens.* Qualité d'écriture, de style propre à un écrivain : *Ce maniaque* [Jean Lorrain] *d'un genre spécial* [...] *ne manquait pas de « patte » comme on disait alors, ni d'« écriture artiste »* (L. Daudet).

II. 1. *Patte de,* suivi du nom d'un animal, forme des expressions désignant des objets, des choses ou des parties d'objet. || *Pattes de lapin,* ou simplem. *pattes,* favoris courts : *Deux pattes, légères, frisottantes, descendaient des tempes jusqu'à mi-chemin des joues* (Duhamel). || *Patte de lièvre,* houppette allongée, qui était effectivement à l'origine une patte de lièvre, et dont les acteurs se servent pour se maquiller : *Sa petite glace bien droite, elle effaçait du bout de la patte de lièvre la trace de ses larmes* (Daudet). || *Pattes de mouche,* écriture très fine, mal formée, souvent difficile à déchiffrer : *Je suis très reconnaissant à M^me^ de Caylus* [...] *d'avoir laissé des pattes de mouche immortelles* (France). || *Pantalon à pattes d'éléphant,* pantalon dont les jambes s'élargissent à partir du genou et flottent sur la chaussure. (V. d'autres composés à l'ordre alphab.) || **2.** Pied d'un arbre : *Arbre marqué en patte.* (Syn. EMPATTEMENT.) || En horticulture, nom donné à certaines racines charnues, en particulier à celle de l'anémone. || **3.** Ouverture inférieure d'un instrument à vent : *Patte d'un hautbois.* || Partie inférieure d'une cloche, dont la paroi va en s'amincissant. || **4.** Petite bande d'étoffe disposée sur un vêtement, soit comme garniture, soit comme fermeture : *Patte de poche. Les pattes de son honnet tombaient comme les bandelettes d'un sphinx* (Flaubert). || *Patte d'épaule,* attribut de l'uniforme des officiers, adjudants et adjudants-chefs, en drap de la couleur de l'arme, placé sur chaque épaule et supportant les insignes de grade. || **5.** Languette de cuir servant à fermer un portefeuille en s'insérant dans une bride, ou languette fixée à l'intérieur d'une chaussure. || **6.** Pièce métallique pointue à une extrémité, aplatie et percée à l'autre, qui sert à fixer des boiseries (châssis de croisée, chambranle de porte) dans la maçonnerie, des glaces, des tringles à rideaux, divers meubles, etc., dans une cloison. (On dit aussi PATTE-FICHE, et, selon la destination, on distingue des formes particulières :*patte à crochet, à scellement, à queue d'aronde, patte à glace,*etc.) || Accessoire métallique destiné à maintenir par ses rives la couverture métallique d'un toit. || **7.** Crochet métallique servant à suspendre la viande, à enlever des futailles, etc. || **8.** Partie mobile du serre-joint de menuisier. || **9.** *Patte d'ancre,* pièce triangulaire par laquelle se termine chacun des bras d'une ancre. || **10.** Instrument servant à régler le papier à musique et qui trace simultanément les cinq lignes de la portée. (Syn. GRIFFE.)

● SYN. : **I, 4** *cachet, chic, doigté, pinceau, virtuosité ; plume.*

patté, e [pate] adj. (de *patte* [v. ce mot] ; v. 1220, Coincy, écrit *paté* [*patté,* 1611, Cotgrave], au sens de « qui a de larges pattes » ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, fin du XIV^e^ s. [écrit *patté*]). **1.** Se dit d'une lettre dont les extrémités vont en s'élargissant. || **2.** En héraldique, se dit du sautoir, de la croix, etc., dont les branches s'élargissent à leurs extrémités.

patte-d'araignée [patdarɛɲe] n. f. (de *patte, d*[*e*] et *araignée ;* 1816, *Encycl. méthodique*). Nom usuel de la nigelle.

● Pl. *des* PATTES-D'ARAIGNÉE.

patte-de-chat [patdəʃa] n. f. (de *patte, de* et *chat ;* 1611, Cotgrave, au sens de « lierre terrestre » ; sens 1-2, 1963, Larousse). **1.** Agglomération de nœuds de petite dimension dans une partie d'une planche ou d'une feuille de placage. || **2.** Plane fixée sur un long manche, employée pour le corroyage des douves de tonneau.

● Pl. *des* PATTES-DE-CHAT.

patte-de-coq [patdəkɔk] n. f. (de *patte, de* et *coq ;* 1875, Larousse). Support en terre cuite servant à soutenir, dans les cazettes, les poteries dont la glaçure peut se ramollir sous l'action du feu.

● Pl. *des* PATTES-DE-COQ.

patte-de-lièvre [patdəljɛvr] n. f. (de *patte, de* et *lièvre ;* 1825, *Dict. des sciences naturelles,* au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Nom donné au trèfle des champs. || **2.** Dans le croisement de deux voies de chemin de fer, chacune des deux branches extérieures à la pointe-de-cœur, pièce constituée de deux rails soudés à angle aigu.

● Pl. *des* PATTES-DE-LIÈVRE.

patte-de-loup [patdəlu] n. f. (de *patte, de* et *loup ;* fin du XVIII^e^ s.). Un des noms usuels du lycopus, plante de la famille des labiacées, à petites fleurs blanches ponctuées de rouge, appelée également *chanvre d'eau, pied-de-lion.*

● Pl. *des* PATTES-DE-LOUP.

patte-d'oie [patdwa] n. f. (de *patte, d*[*e*] et *oie ;* v. 1560, Paré, au sens de « difformité des nouveau-nés consistant en la soudure des doigts et des orteils » ; sens 1, 1624, Savot, 182 ; sens 2, 1826, M. Th. Leclercq, II, 318 ; sens 3, 1676, Félibien ; sens 4, 1845, Bescherelle ; sens 5, 1963, Larousse ; sens 6, 1694, Tournefort). **1.** Carrefour où une route principale se divise en deux ou plusieurs voies divergentes : *La diligence qui passait à la patte-d'oie* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Petites rides en éventail qui partent du coin externe de l'œil : *L'implacable patte-d'oie, l'inexorable griffe de l'âge* (Balzac). || **3.** Assemblage de pièces de charpente en forme de pyramide triangulaire. || **4.** Dans la marine, forme de l'extrémité d'une manœuvre comportant plusieurs branches épissées ou amarrées. || **5.** Insertion terminale des tendons des muscles couturier, droit interne et demi-tendineux, à la partie supérieure de la face interne du tibia. || **6.** Nom donné à l'ansérine ou potentille.

● Pl. *des* PATTES-D'OIE.

pattée [pate] n. f. (de *patte ;* 1680, Richelet, au sens de « coup de férule sur la main » ; sens actuel, 1855, La Fage). Portée de quatre lignes, dans le plain-chant.

patte-fiche [patfiʃ] n. f. (de *patte* et de *fiche ;* 1868, Littré). Syn. de PATTE (au sens II, 6).

• Pl. *des* PATTES-FICHES.

pattelette [patlɛt] n. f. (dimin. de *patte ;* 1344, Godefroy, au sens de « morceau de métal pointu d'un bout et plat de l'autre » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Partie du havresac ou de la cartouchière qui se rabat sur l'ouverture et recouvre la face extérieure.

patte-mâchoire [patmɑʃwar] n. f. (de *patte* et de *mâchoire ;* 1878, Larousse). Chacun des appendices des crustacés, au nombre de trois paires, qui, par leur forme et leur position, sont intermédiaires entre les pattes et les mâchoires. (Syn. MAXILLIPÈDE.)

• Pl. *des* PATTES-MÂCHOIRES.

pattemouille [patmuj] n. f. (mot du franç. régional de Marseille, de l'anc. n. f. *patte,* chiffon [1625, Stoer — germ. **paita,* vêtement, chiffon], et de *mouille,* déverbal de *mouiller ;* 1931, A. Brun). Linge humecté qu'on interpose entre le fer et le tissu pour repasser les vêtements, donner de l'apprêt à certaines étoffes, etc.

patte-pelu, e [patpəly] n. (de *patte* et de *pelu ;* 1548, Rabelais). *Class.* Personne dont l'amabilité doucereuse, l'air d'honnêteté dissimulent une intention de nuire : *C'étaient* [le chat et le renard] *deux vrais tartufs, deux archipatelins, | Deux francs patte-pelus* (La Fontaine).

1. patter [pate] v. intr. (de *patte ;* 1655, Salnove). En parlant d'un gibier, notamment du lièvre, emporter de la terre humide avec ses pattes et laisser des traces de son passage.

2. patter [pate] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1838, Acad.). Rayer du papier à musique avec une patte, pour y tracer des portées.

pattern [patərn *ou* patɛrn] n. m. (mot angl. signif. « exemple, modèle, spécimen », probablem. empr. du franç. *patron* 2 ; 1968, Larousse). Modèle spécifique de la structure d'un comportement individuel ou collectif (d'ordre psychologique, sociologique, linguistique...), représenté sous une forme schématique et obtenu à partir des réponses à une série homogène d'épreuves. (On dit aussi PATRON.)

pattinsonage [patinsɔnaʒ] n. m. (du n. du chimiste anglais *Pattinson,* inventeur [en 1853] du procédé ; 1868, Littré). Traitement des alliages de plomb argentifère, dont on sépare une partie du plomb pour enrichir en argent l'alliage restant, lequel est ensuite soumis à la coupellation.

pattu, e [paty] adj. (de *patte ;* v. 1480, *Mystère de saint Quentin,* au sens 1 [pour des oiseaux, 1549, R. Estienne] ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Qui a de grosses pattes : *Chien pattu.* || *Spécialem.* Se dit d'oiseaux dont les pattes sont garnies d'une touffe de plumes : *Pigeon pattu. Le coq pattu a des plumes jusqu'à l'origine des doigts* (Buffon). || **2.** *Fam.* Se dit d'un homme qui a de fortes jambes : *Un gros personnage court et pattu* (Daudet).

pâturable [pɑtyrabl] adj. (de *pâturer* [v. ce mot] ; XVIe s., *Coutumier général,* écrit *pasturable,* au sens de « qui pâture » [en parlant du bétail] ; sens actuel, 1660, Oudin [écrit *pasturable ; pâturable,* XVIIIe s.]). Qui peut être pâturé par le bétail, livré à la pâture : *Prairies pâturables.*

pâturage [pɑtyraʒ] n. m. (de *pâturer* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *pasturage* [*pâturage,* 1521, *Coutumier général,* IV, 1128], au sens 2 [au fig., av. 1714, Fénelon] ; sens 1, v. 1200, Godefroy [aussi « droit de faire paître en un lieu » ; *droit de pâturage,* 1875, Larousse — *pâturage,* même sens, 1868, Littré]). **1.** Action de faire pâturer le bétail, les troupeaux. || *Spécialem.* Droit de faire paître en un lieu. || Anc. *Droit de pâturage,* droit que percevait le seigneur en échange de la permission donnée de faire paître le bétail sur ses terres. || **2.** Endroit où les bêtes pâturent : *Les gens* [...] *obtinrent une plus grande quantité de lait, grâce à la meilleure qualité des pâturages* (Balzac) ; et littér., au fig. : *Presque tous, en France, nous n'avons cessé de ruminer dans le pâturage naturaliste* (Mauriac).

• SYN. : **1** *pacage ;* **2** *alpage, embouche, herbage, montagne* (dialect.), *pacage, pâquis, pâtis, pâture, prairie, pré.*

pâturant, e [pɑtyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pâturer* [v. ce mot] ; 1594, *Coutumier général* [II, 1118], écrit *pasturant ; pâturant,* fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre). *Vx.* Qui pâture : *Animaux pâturants* (Littré).

pâture [pɑtyr] n. f. (bas lat. *pastura,* action de paître, de brouter, du lat. class. *pastum,* supin de *pascere,* [faire] paître ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *paisture* [*pasture,* v. 1170, *Livre des Rois ; pâture,* XVIe s.], au sens 3 [*grasse pâture,* 1556, *Coutumier général,* I, 512 ; *droit de vaine pâture,* 1875, Larousse — *vaine pasture,* même sens, XIIIe s., *BEC,* 6e série, III, 606 ; *vaine pâture,* « champ... », début du XVIe s.] ; sens 1, v. 1180, Marie de France [« ce qu'on donne aux bestiaux pour les nourrir... », XIIe s., *Dolopathos*] ; sens 2, XIIIe s., Du Cange, art. *almelinus* [aussi en parlant du bétail] ; sens 4, v. 1244, Huon le Roi ; sens 5, av. 1610, Henri IV [*donner... en pâture,* au fig., 1875, Larousse]). **1.** Nourriture des animaux en général : *Aux petits des oiseaux il* [Dieu] *donne leur pâture* (Racine). *Celui qu'on croyait la pâture des vers | Apparut tout à coup vivant, les yeux ouverts* (Coppée). *Ainsi, quand vient l'automne, comme il fait chaud encore ! l'air est bleu, l'hirondelle partout trouve une pâture abondante* (Claudel). || *Spécialem.* Ce qu'on donne aux bestiaux pour les nourrir : herbe coupée, foin, fourrage, etc. || **2.** Action de prendre sa nourriture, en parlant des animaux : *Un beau soir qu'il était en pâture, | Notre aigle aperçut* [...] *| Deux petits monstres fort hideux* (La Fontaine). || *Spécialem.* En parlant du bétail, action de se nourrir en paissant dans les prés. || **3.** Endroit où pâturent les bestiaux : *Dans l'Ouche* [...], *il ne faut que deux ans pour faire d'un potager une pâture* (La Varende). *« J'ai sauté la haie, monsieur Arsène. — Et t'as voulu rentrer par les pâtures ? — Oui »* (Bernanos). || *Grasse pâture,* pâturages herbeux. || *Droit de vaine pâture,* ou simplem. *vaine pâture,* droit, pour les habitants d'une commune, de faire paître les bestiaux sur les terrains non clos, après enlèvement des récoltes. || *Vaine pâture,* champ où peut s'exercer ce droit, et, *par extens.,* champ inculte : *Des champs entiers retournaient à la vaine pâture ou au hallier* (Pesquidoux). || **4.** *Fam.* Nourriture de l'homme : *Un restaurant où j'allais chaque jour prendre pâture* (Huysmans). || **5.** *Fig.* Tout ce qui alimente, entretient un besoin, un désir, une faculté, une activité intellectuelle : *Il* [Théophile] *veille sur tout ce qui peut servir de pâture à son esprit d'intrigue* (La Bruyère). *Ces deux parties de mes lectures de loisir, ayant souvent fourni matière à mes réflexions, fournissaient maintenant une pâture à mes rêves* (Baudelaire). *La poésie* [...] *s'allie dans ces voies la beauté, mais n'en fait point sa fin ni sa seule pâture* (Saint-John Perse). *Sans vouloir donner ici pâture de détails aux affamés de scandale* (Aragon). || Fig. *Donner, livrer en pâture,* abandonner quelqu'un ou quelque chose à l'action d'autrui : *Quand on livre un roman en pâture aux critiques, ils mordent l'un après l'autre...* (Beauvoir). *Donner un scandale en pâture aux échotiers.*

• SYN. : **1** *aliment, becquée, pitance* (fam.) ; **3** *alpage, embouche, herbage, pacage, pâquis, pâtis, pâturage, prairie, pré ;* **5** *aliment, nourriture.*

pâtureau [pɑtyro] n. m. (dimin. de *pâture* [v. ce mot] ; début du XIVe s., écrit *pastureau ; pâtureau,* 1743, Trévoux). *Dialect.* Pré où l'on fait paître les bœufs.

pâturer [pɑtyre] v. intr. (de *pâture* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *pasturer* [*pâturer,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1220, Coincy). **1.** Se nourrir en paissant dans les prés : *Les sonnailles de cinq ou six vaches pâturant dans un pré* (Rod). *Une prairie à l'herbe à la fois rase et drue dévalait à nos pieds ; plus loin pâturaient quelques vaches* (Gide). || **2.** *Fam.* et *plaisamm.* En parlant de l'homme, prendre sa nourriture, manger : *L'idée de pâturer sur une nappe* [...] *m'enlève tout appétit* (Huysmans).

◆ v. tr. (sens 1, v. 1130, *Eneas* [écrit *pasturer ; pâturer,* XVI[e] s.] ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Se nourrir en broutant : *Des troupeaux de vaches européennes pâturaient des herhages entourés de claires-voies, dans lesquelles se jouaient des écureuils à peau rayée* (Chateaubriand). *Une interminable ligne de vaches* [...] *ruminent et pâturent un trèfle aussi vaste qu'un lac* (Maupassant). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Se nourrir intellectuellement ou moralement de : *Celui qui n'a faim et soif que de justice pêche la lune et pâture le vent* (Bernanos).

pâturin [pɑtyrɛ̃] n. m. (de *pâture ;* 1775, d'après Boiste, 1829). Plante de la famille des graminacées, dont il existe de nombreuses espèces, très communes dans les champs et sur les bords des chemins.

paturon [patyrɔ̃] n. m. (de l'anc. v. [*em*]*pasturer,* mettre des entraves à un animal [fin du XII[e] s., *Aiol*], du préf. *en-* et de l'anc. n. f. *pasture,* corde avec laquelle on attache le cheval par le paturon [XII[e] s., *Chevalier aux deux épées*], mot issu, par changement de suff., du bas lat. *pastoria,* entrave [proprem. « (corde) de berger »], fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *pastorius,* de berger, dér. de *pastor,* berger [v. PÂTRE] ; v. 1320, *Roman de Fauvel,* au sens 1 ; sens 2, 1628, Chereau). **1.** Partie de la jambe du cheval comprise entre le boulet et la couronne, et qui correspond aux deux premières phalanges : *Un beau genet d'Espagne, aux paturons courts* (Hugo). ‖ **2.** *Pop.* Pied de l'homme : *Pour pouvoir rester sur tes paturons* (Balzac). *« C'est Gladys, cette grande belle blonde ? — Non, c'est Régine. Vous la trouvez belle ? Le paturon n'est pas un peu gros ? »* (Giraudoux).

pauciflore [posiflɔr] adj. (de *pauci-,* élément tiré du lat. *paucus,* peu nombreux, et de *-flore,* du lat. *flōs, flōris,* fleur ; 1795, Lamarck, n° 5). Qui a peu de fleurs.

paucité [posite] n. f. (lat. *paucitas,* petit nombre, de *paucus,* peu nombreux ; av. 1493, G. Coquillart). *Vx.* Petite quantité, faible nombre : *La paucité de la race humaine rend la terre inhabitable, et cette terre ahandonnée contribue à son tour à la dépopulation* (Voltaire).

paulette [polɛt] n. f. (du n. du financier français *Charles Paulet,* qui, en déc. 1604, proposa l'institution de ce droit ; 1612, *Variétés historiques et littéraires,* VI, 80). Sous l'Ancien Régime, droit annuel que devaient acquitter les officiers de justice et de finance, pour s'assurer la propriété et la transmissibilité de leur charge.

paulicien [polisjɛ̃] n. m. (peut-être dér. savant du n. de *saint Paul,* dont les épîtres servaient de base à la doctrine de cette secte ; 1868, Littré). Membre d'une secte manichéenne (XII[e]-X[e] s.) qui prétendait ramener le christianisme à la simplicité évangélique.

paulien, enne [poljɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *paulianus,* de Paul, de *Paulus,* surnom romain [porté, entre autres, par le préteur qui institua cette action judiciaire] ; 1878, Larousse). *Action paulienne,* action judiciaire par laquelle un créancier peut demander l'annulation des actes accomplis par son débiteur et qui vont à l'encontre de ses droits. (On dit aussi ACTION RÉVOCATOIRE.)

paulinien, enne [polinjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du n. de saint *Paul ;* 1868, Littré). Relatif à saint Paul ou à sa doctrine : *Les épîtres pauliniennes. Doctrine paulinienne de la grâce.*

◆ n. (1875, Larousse). Partisan de la doctrine de saint Paul : *Les pauliniens et les augustiniens.*

paulinisme [polinism] n. m. (dér. savant du n. de saint *Paul ;* 1875, Larousse). Doctrine de saint Paul.

1. pauliste [polist] n. m. et adj. (angl. *Paulist,* même sens, du n. pr. *Paul ;* 1903, Larousse). Membre d'une congrégation catholique de prêtres missionnaires, fondée en 1858, aux États-Unis.

2. pauliste [polist] adj. et n. (du n. de la ville brésilienne de [*São*] *Paulo ;* 1845, Bescherelle). Qui est relatif à la ville ou à l'État de São Paulo (Brésil) ; habitant ou originaire de cette ville ou de cet État.

paulownia [polɔnja] n. m. (lat. scientif. moderne *pawlonia* [début du XIX[e] s.], du second nom d'Anna *Pavlovna* [fille du tsar Paul I[er]], à qui cette plante fut dédiée ; 1868, Littré). Grand arbre ornemental, originaire d'Extrême-Orient, planté dans les parcs ou le long des voies urbaines, et dont les fleurs odorantes, d'un bleu violacé, apparaissent en mai, avant les feuilles : *Les fleurs du noyer tombaient en chenilles roussies sur nos cheveux, avec les fleurs des paulownias, d'un mauve pluvieux de ciel parisien* (Colette).

paume [pom] n. f. (lat. *palma,* creux de la main, main, palme ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit palme [*paume,* v. 1155, Wace], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1080 *Chanson de Roland ;* sens 1, 3 [par analogie de forme avec deux paumes jointes], 1535, Godefroy [*paume droite, carrée, grasse* et *enture en paume,* 1903, Larousse] ; sens II [le jeu s'étant d'abord joué avec la paume de la main], début du XIV[e] s. [*longue paume,* 1660, Oudin ; *courte paume,* 1680, Richelet ; *jeu de paume,* « local servant à ce jeu », 1552, R. Estienne ; *jeu de paume du dedans,* 1963, Larousse — d'abord jeu de *paume au dedans,* 1868, Littré]).

I. 1. Face antérieure de la main, légèrement concave, comprise entre le poignet et la racine des doigts : *Je sentais, dans mes doigts, trembler sa main dont la paume était moite et le dos velu* (Duhamel). *Maurice Gérard secoue la cendre de sa pipe sur la paume de sa main, puis la verse dans le cendrier, s'essuie* (Butor). ‖ **2.** *Vx.* Mesure usitée pour les tiges de chanvre et de lin, et égale à la largeur de la main. (Syn. PAUMÉE.) ‖ **3.** Coupe à mi-bois qui forme un tenon à un seul arasement, s'assemblant dans une mortaise ouverte. ‖ *Paume droite* ou *carrée,* celle où la surface du tenon est parallèle à l'arasement ; *paume grasse,* celle où cette surface est oblique. ‖ *Enture en paume,* assemblage bout à bout de deux chevrons, de deux pannes.

II. Jeu où l'on se renvoie une balle avec une raquette ou avec une masse, dans un lieu disposé à cet effet. ‖ *Longue paume,* jeu de paume que l'on pratique sur un terrain ouvert de tous côtés. ‖ *Courte paume,* jeu que l'on pratique sur un espace rectangulaire environné de murs. ‖ *Salle de jeu de paume,* ou *jeu de paume,* local couvert servant à ce jeu : *Il y avait non loin de l'auherge un jeu de paume merveilleusement propre à établir une salle de spectacle* (Gautier). ‖ *Jeu de paume du dedans,* jeu de paume qui a une galerie ouverte à un de ses bouts.

paumé, e [pome] n. et adj. (part. passé de *paumer ;* 1899, Esnault [*être paumé, complètement paumé,* 1962, Robert]). Pop. *Un paumé, une paumée,* une personne qui est dans la misère ou dans la détresse. ‖ Pop. *Être paumé, complètement paumé,* être désemparé, ne plus savoir où l'on en est, être égaré.

paumée [pome] n. f. (de *paume ;* fin du XII[e] s., *Moniage Guillaume*). *Vx.* Syn. de PAUME (au sens 1, 2).

1. paumelle [pomɛl] n. f. (de *paume ;* fin du XIII[e] s., Joinville, au sens de « coup donné avec la paume de la main » ; sens 1, 1643, G. Fournier [« morceau de cuir ou de lisière de drap... », 1752, Trévoux] ; sens 2, 1680, Richelet, écrit *pommelle* [*paumelle,* 1723, Savary des Bruslons ; *tirer à la paumelle,* 1875, Larousse] ; sens 3, 1314, Du Cange). **1.** Gant en cuir ou partie de gant, munis d'un dé métallique, dont les voiliers, les selliers se servent pour pousser l'aiguille. ‖ Morceau de cuir ou de lisière de drap dont le cordier entoure sa main pour filer le fil de caret. ‖ **2.** Outil de bois de petites dimensions, dont une face est bombée et couverte de sillons, et qui sert à donner aux peaux la souplesse et le grain. ‖ *Tirer à la paumelle,* passer sur le cuir cet outil, en appuyant dessus avec la paume de la main. ‖ **3.** Penture pivotant sur des gonds à fiches et qui supporte un volet ou une porte.

2. paumelle [pomɛl] n. f. (mot issu, après changement de suff., de l'anc. provenç. *palmola,* même sens [XII[e] s.], lat. *palmula,* paume de la main, main, fruit du palmier, dimin. de *palma* [v. PAUME] ; 1564, J. Thierry). Variété d'orge très cultivée en montagne.

paumer [pome] v. tr. (de *paume ;* fin du XIII[e] s., au sens de « toucher de la main [le livre saint, en guise de jurement] » ; v. 1460, Villon, au sens de « prendre, voler » ; sens 1, 1, 1668, Th. Corneille ; sens I, 2, 1815, Esnault [*se faire paumer,* 1962, Robert] ; sens 1, 3, début du XX[e] s. ; sens II, 1, 1827, d'après Larchey, 1878 ; sens II, 2, 1835, Raspail).

I. 1. *Vx* et *pop.* Frapper avec la main ou avec le poing : *J'ai la volonté de vous paumer la gueule* (Dancourt). || **2.** *Arg.* ou *pop.* Attraper, prendre sur le fait, arrêter. || Arg. ou pop. *Se faire paumer,* se laisser surprendre, se faire arrêter (en parlant d'un délinquant ou de celui qui est en faute). || Arg. *Paumer marron,* v. MARRON 3. || **3.** *Pop.* Prendre, recevoir quelque chose de désagréable (coups, réprimande, etc.) : *Qu'est-ce qu'il va prendre ! Qu'est-ce qu'il va paumer !* (Sarment).

II. 1. *Arg.* ou *pop.* Perdre quelque chose : *Paumer son portefeuille. Paumer ses clefs.* || **2.** *Arg.* et *spécialem.* Perdre au jeu une certaine somme : *Il y a un Cubain qu'a paumé hier quatre miyons* [sic] (Tr. Bernard).

◆ v. intr. (1888, Esnault). *Arg.* Perdre de l'argent au jeu : *Son maître avait juré de ne plus jouer parce qu'il paumait trop* (Tr. Bernard).

◆ **se paumer** v. pr. (1889, Larchey). *Pop.* Se perdre, s'égarer, se fourvoyer : *Les chefs de section* [...] *qui vont se paumer dans les barbelés d'en face* (Perret).

paumier, ère [pomje, -ɛr] n. (de *paume ;* fin du XIII[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Personne qui tenait un jeu de paume. || **2.** *Vx.* Personne qui fabriquait, vendait des articles de jeu de paume.

paumille [pomij] n. f. (de *paume ;* 1732, Liger, au sens de « espèce de boîte sur laquelle on met l'oiseau pour l'émeutir » ; sens actuel, 1875, Larousse). Petite courroie en cuir à l'aide de laquelle on retient par la patte un oiseau servant d'appeau. (On dit aussi PAUMELLE [1875, Larousse].)

paumoyer [pomwaje] v. tr. (de *paume* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *palmeier* [*paumoier,* v. 1190, Godefroy ; *paumoyer,* XV[e] s.], aux sens de « manier, tenir à pleines mains, brandir » ; sens 1, 1732, Trévoux ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3 et 5, 1903, Larousse ; sens 4, 1848, Jal ; sens 6, 1838, Acad.). [Conj. **2 a.**] **1.** En termes de marine, haler à la main un câble, une aussière : *Alors elle paumoya le bout qui retenait le canot* (Savignon). || **2.** Faire avancer une embarcation en se halant à la main sur un cordage. || **3.** Empoigner la toile d'une voile main sur main. || **4.** Coudre en se servant de la paumelle. || **5.** Assouplir le cuir avec la paumelle. || **6.** *Vx.* Mesurer à la paume : *Paumoyer du chanvre, du lin.*

◆ **se paumoyer** v. pr. (1868, Littré). Se hisser à la force des bras le long d'un cordage.

paupérisation [poperizasjɔ̃] n. f. (de *paupériser ;* 1962, Robert). Appauvrissement progressif et continu d'une population ou d'un groupe social par rapport à l'ensemble de la société.

paupériser [poperize] v. tr. (angl. *pauperize,* même sens [début du XIX[e] s.], de *pauper* [v. l'art. suiv.] ; 1963, Larousse). Appauvrir une population, une classe sociale : *Selon Marx, le capitalisme paupérise la classe ouvrière.*

paupérisme [poperism] n. m. (angl. *pauperism,* pauvreté, paupérisme [début du XIX[e] s.], de *pauper,* pauvre, indigent, lat. *pauper,* pauvre [v. PAUVRE] ; 1823, Boiste). État de très grande indigence, dû à des facteurs permanents, qui atteint une population ou une fraction de celle-ci : *Le curé, le général et la comtesse comprirent, aux regards jetés par l'écrivain, qu'il voulait étudier la question du paupérisme sur le vif* (Balzac). *Maintenant, elle* [la conversation chez Dambreuse] *roulait sur le paupérisme, dont toutes les peintures, d'après ces messieurs, étaient fort exagérées* (Flaubert).

paupière [popjɛr] n. f. (lat. *palpetra,* var. de *palpebra,* paupière, cil, œil ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *palpere* [*paupiere,* fin du XII[e] s., Reclus de Moi-liens], au sens 1 ; sens 2, 1869, Lamartine). **1.** Chacune des deux membranes musculaires et mobiles qui se rapprochent ou s'écartent l'une de l'autre, en couvrant ou en découvrant la partie antérieure de l'œil : *De grosses larmes, jaillissant sous les paupières enflammées, se mirent à couler sur son visage plombé* (Camus). || *Fermer la* ou *les paupières, fermer la* ou *les paupières à, de quelqu'un,* v. FERMER. || **2.** *Poét.* Le regard : *Je sortis. La montagne éblouit ma paupière* (Lamartine).

paupiette [popjɛt] n. f. (de l'anc. n. f. *polpe,* partie charnue de la cuisse [fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*], chair des animaux [1611, Cotgrave], *poulpe,* partie charnue de l'homme ou d'un animal [1539, R. Estienne], lat. *pulpa,* chair, viande, pulpe ; fin du XVII[e] s., écrit *poupiette ;* 1735, *le Cuisinier moderne,* écrit *popiette ; paupiette,* 1767, Menon). Mince tranche de viande roulée dans une barde de lard gras, ficelée, et contenant généralement une farce : *Manger des paupiettes de veau avec une garniture de légumes.*

pausal, e [pozal] adj. (de *pause ;* 1963, Larousse). *Forme pausale,* en hébreu, forme qui, en fin de verset, est affectée d'une modification du timbre de la voyelle.

● REM. Cet adjectif est dépourvu du masc. plur.

pause [poz] n. f. (lat. *pausa,* cessation, arrêt, gr. *pausis,* mêmes sens, de *pauein,* faire cesser [*grant pause,* « longtemps » — v. 1360, Froissart —, n'était qu'une var. graphique de *grant pose* — XII[e] s., Du Cange —, loc. formée avec le mot *pose*] ; v. 1485, *Recueil Trepperel* [204], aux sens I et 3 ; sens 2, 1932, Larousse [en termes de sports, XX[e] s.] ; sens 4, 1671, Pomey [un premier ex. au milieu du XV[e] s. ; « signe graphique mis sur la portée... » et « silence qui a la durée d'une mesure... », 1680, Richelet]). **1.** Arrêt momentané d'une activité ; courte suspension d'un travail pour permettre le repos : *La pause des huit heures-minuit était consacrée quatre jours sur sept à Marie-Jeanne, le mardi et le jeudi chez elle, comme par le passé, le samedi au cinéma et le dimanche au bal* (Vailland). *Faire une pause, faire la pause. Boire un café pendant la pause.* || **2.** Dans l'armée, court repos pris entre les diverses phases d'un exercice ou après cinquante minutes de marche à pied en colonne. || En termes de sports, repos entre les deux mi-temps d'une partie ou d'un match. || **3.** Interruption, temps d'arrêt dans un énoncé, un discours, un exposé : *Sans nécessité grammaticale, il y a dans le discours des pauses et des arrêts qui sont absolument indispensables au sens* (Claudel). *Il est vraisemblable que partout où la structure de la langue permet de constituer un énoncé prédicatif en juxtaposant deux formes nominales dans un ordre libre, on doit admettre qu'une pause les sépare* (Benveniste). || **4.** En musique, intervalle de temps de la durée d'une mesure, qui, dans l'exécution d'un morceau, indique un repos de cette durée : *Marquer les pauses.* || Signe graphique mis sur la portée et correspondant à ce repos. || Silence qui a la durée d'une mesure, quelle que soit la valeur. de celle-ci.

● SYN. : **1** *battement, détente, interclasse, récréation, relâche, rémission, répit, trêve ;* **2** *halte, station ;* **3** *césure, repos, silence.*

pause-café [pozkafe] n. f. (de *pause* et de *café ;* 15 oct. 1966, *Paris-Match*). Courte cessation d'activité, pendant laquelle on prend une tasse de café.

● Pl. *des* PAUSES-CAFÉ.

pauser [poze] v. intr. (de *pause* [*se pauser,* « se reposer » — v. 1330, Digulleville —, était une var. graphique de l'anc. v. *se poser,* dér. de *pose*] ; 1690, Furetière, au sens 2 ; sens 1, 1829, Boiste). **1.** En musique, observer un silence de la durée d'une pause. || **2.** *Vx.* Appuyer sur une syllabe en chantant.

pause-repas [pozrəpa] n. f. (de *pause* et de *repas ;* 2 nov. 1969, *la Vie du rail*). Interruption du travail réservée au repas de midi.

● Pl. *des* PAUSES-REPAS.

pauvre [povr] adj. (lat. *pauper, -peris,* pauvre [au pr. et au fig.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *povre* [*pauvre,* XVI[e] s.], au sens 1 [aussi substantiv.] ; sens 2, 1273, Adenet [substantiv., fin du XVIII[e] s. ; en parlant d'une chose en piteux état, v. 1050, *Vie*

de saint Alexis ; en s'adressant à quelqu'un qu'on espère voir prendre part à sa propre peine, 1671, Molière ; *pauvre de moi !,* 1869, A. Daudet] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, XII[e] s., *Geste des Loherains ;* sens 5, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 6, v. 1188, Aimon de Varennes [aussi au fig. ; *mélange pauvre,* 1932, Larousse ; *minerai pauvre,* 1903, Larousse ; *pauvre en,* 1671, Pomey] ; sens 7, 1690, Furetière [au fig., XII[e] s., *Dolopathos*] ; sens 8, 1690, Furetière [*langue pauvre,* 1549, J. Du Bellay] ; sens 9, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'une personne dépourvue ou mal pourvue du nécessaire, qui ne possède pas de ressources suffisantes pour vivre normalement (comme adj. épithète, se place généralement après le nom) : *Vous êtes pauvre, puisqu'au bout du compte vous n'avez de fortune que la mienne* (Musset). *Lui, qui fut riche, mourra presque pauvre, et la grandeur de cette mort ira s'éparpiller sur des millions d'hommes* (Malraux). *Un homme pauvre. Les classes pauvres de la société ;* et substantiv. : *Elle cherchait des fleurs sans cesse et des pauvres dans le chemin* (Hugo). *Nous fîmes la rencontre d'un pauvre qui nous tendit sa casquette en tremblant* (Baudelaire). *Les riches, lorsqu'ils ont des peines, peuvent y songer à leur aise et se donner tout entiers à leur douleur ; mais les pauvres ne le peuvent point* (Eugène Le Roy). || **2.** Qui inspire de la commisération, de la pitié (se place avant le nom) : *Tous les souvenirs qui se rattachaient pour elle à ce pauvre débris flottant* (Lamartine). *Ha ! sa vie est un tissu d'ennuis, | À cette pauvre femme* (Hugo). *Les morts, les pauvres morts ont de grandes douleurs* (Baudelaire). *Rappelez-vous quelle pauvre figure vous faisiez quand votre sort dépendait des puissances de la Krüll* (Aymé). *La pauvre bête ! C'est un pauvre bougre. Pauvre France ! ;* et substantiv. : *Oh ! la pauvre ! Mon Dieu, le pauvre !* || Se dit aussi d'une chose en piteux état : *Le pauvre chapeau ! Il en a vu de toutes les couleurs. De pauvres jambes pleines de varices.* || *Pop.* S'emploie en s'adressant à quelqu'un que l'on espère voir prendre part à sa propre peine : *Mon pauvre Monsieur, je suis bien à plaindre.* || Vx et fam. *Pauvre de moi !, de nous !* que je suis, que nous sommes à plaindre : *Pauvre de moi ! disait-il. Maintenant, je n'ai plus qu'à mourir* (Daudet). || *Pauvre diable, pauvre hère, pauvre homme,* v. DIABLE, HÈRE, HOMME. || **3.** *Fam.* Se dit parfois en parlant d'un défunt : *Puis ils ôtèrent peu à peu la planche, et ma pauvre mère se coucha au fond du trou noir, où elle était à peine étendue que le fossoyeur commença à jeter la terre et les pierres, qui tombaient sur elle avec un bruit mat* (Eugène Le Roy). *Mon pauvre papa a été enterré ce matin* (Montherlant). || **4.** Simple terme de familiarité, qui marque la condescendance, le dédain ou le mépris : *Mais vous n'y êtes pas du tout, mon pauvre ami ! Ce pauvre Jean, il est complètement cinglé. Pauvre imbécile !* || **5.** Piètre, mauvais dans son genre : *Un pauvre orateur. Un pauvre esprit.* || *Pauvre type,* V. TYPE. || **6.** Qui est insuffisant, qui n'a pas l'abondance, la richesse voulue (placé après le nom) : *Une alimentation pauvre. Une récolte pauvre ;* et au fig. : *Tout ce qu'on imagine est pauvre auprès des inventions où pour rien n'est l'homme* (Aragon). *Un dessin pauvre. Un devoir pauvre.* || *Gaz pauvre,* V. GAZ. || *Mélange pauvre,* mélange gazeux sortant du carburateur, et dans lequel la proportion du carburant, par rapport à celle de l'air, est plus faible que la normale. || *Minerai pauvre,* minerai dont la teneur en métal est faible. || *Pauvre en,* qui est mal pourvu en, qui a peu de : *Ah ! cher ami, que les hommes sont pauvres en invention* (Camus). *Contrée pauvre en céréales. Nourriture pauvre en vitamines.* || **7.** Peu fertile : *Le cadet fait des heures chez le meunier les jours de vent, de sorte qu'on a toujours du pain à manger. [...] La terre ici est pauvre pour le blé* (Yourcenar). *Sol, terrain pauvre. Pays, région pauvre ;* et au fig. : *Avoir l'imagination pauvre, une imagination assez pauvre.* || **8.** *Fig.* Qui offre peu de matière, de substance ou de ressources intellectuelles ou esthétiques : *Sujet pauvre. Cette dissertation est pauvre. L'orchestration de cette symphonie est pauvre.* || *Langue pauvre,* celle qui manque des mots nécessaires pour l'expression de la pensée ou des nuances de la pensée : *« Langue un peu pauvre », disait cet excellent Heredia à qui je présentai mon premier livre...* (Gide). || **9.** *Rimes pauvres,* rimes ne portant que sur une voyelle (ex. :*rue* et *lue, peu* et *jeu*).

• Syn. : **1** *indigent, miséreux, nécessiteux ; chemineau, clochard* (fam.), *gueux* (fam.), *mendiant, trimardeur, vagabond ;* **2** *infortuné* (littér.), *malheureux, misérable, triste ; lamentable, pitoyable ;* **5** *déplorable, détestable, minable, piteux ;* **6** *dérisoire, insuffisant, juste, réduit, ridicule ;* **7** *aride, infertile, ingrat, stérile ;* **8** *court, mesquin, mince, sec.* — Contr. : **1** *aisé, cossu, fortuné, nanti* (fam.), *opulent, riche ; capitaliste, crésus, nabab, ploutocrate, possédant, richard* (fam.) ; **2** *bienheureux, chanceux* (fam.), *heureux, veinard* (fam.) ; *beau, bon, merveilleux, splendide ;* **5** *brillant, émérite, éminent, remarquable, réputé, supérieur ;* **6** *abondant, ample, copieux, fourni, opulent, plantureux ;* **7** *fertile, généreux, productif ; ardent, bouillant, créateur, débordant, débridé, délirant, exalté, exubérant, inventif ;* **8** *copieux, nourri ;* **9** *riche.*

• Rem. Comme adjectif épithète, *pauvre* est généralement placé après le nom au sens de « qui manque du nécessaire », et toujours placé avant le nom quand il évoque des sentiments de pitié ou de mépris. Toutefois, dans la langue classique ou littéraire, on rencontre souvent l'adjectif antéposé avec une valeur simplement descriptive : *Filles d'un pauvre gentilhomme, au lieu de partager son mince héritage, elles en avaient joui en commun* (Chateaubriand).

◆ n. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1560, *Bible Rebul* [*pauvres d'esprit,* même sens, 1553, *Bible Gérard*]). **1.** *Un, une pauvre d'esprit,* une personne déficiente sur le plan intellectuel : *Il faut aussi que les pauvres d'esprit aient leur idéal* (France). || **2.** *Pauvres en esprit,* dans la traduction littérale de la Vulgate, signifiait « ceux qui ont l'esprit de pauvreté » (vieilli) : *Quelques paroles que, le jour de la Toussaint, ceux qui vont encore à l'église ont entendu réciter et qui, en pleine ère atomique, sont à la lettre plus bouleversantes qu'elles ne le furent sous Tibère : « Heureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux »* (Mauriac).

• Rem. *Pauvre en esprit* est souvent employé, plus ou moins volontairement et ironiquement, au sens de *pauvre d'esprit.*

pauvrement [povrəmɑ̃] adv. (de *pauvre* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *povrement* [*pauvrement,* 1530, Palsgrave, 423], au sens 1 ; sens 2, 1664, M[me] de Sévigné ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** D'une manière pauvre ou qui indique la pauvreté : *La chambre de Justin était étroite et pauvrement meublée* (Duhamel). *Être pauvrement vêtu.* || **2.** De façon maladroite, piètre : *Écrire, peindre, traiter une affaire pauvrement.* || **3.** *Rimer pauvrement,* se terminer par des rimes pauvres.

• Syn. : **1** *misérablement ;* **2** *exécrablement, lamentablement, mal, maladroitement.* — Contr. : **1** *fastueusement, luxueusement, magnifiquement, somptueusement, splendidement ;* **2** *brillamment, excellemment, magnifiquement, parfaitement, remarquablement, supérieurement ;* **3** *richement.*

pauvresse [povrɛs] n. f. (fém. de *pauvre ;* 1788, Féraud). Femme pauvre ; mendiante : *Là sanglotait une pauvresse agenouillée* (Gide).

• Rem. On rencontre parfois, en ce sens, la forme masculine PAUVRE : *Viens ici, petite pauvre* (Louÿs).

pauvret, ette [povrɛ, -ɛt] n. (dimin. de *pauvre* [v. ce mot] ; XII[e] s., *Vie de saint Thibaut,* comme adj., écrit *povret ;* comme n., écrit *pauvret,* v. 1460, G. Chastellain). Terme de commisération ou de pitié, qui s'adresse à un enfant ou même à un adulte.

pauvreté [povrəte] n. f. (lat. *paupertatem,* accus. de *paupertas,* pauvreté, indigence [au pr. et au fig.], dér. de *pauper* [v. PAUVRE] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *poverte* [*poverté,* v. 1138, Gaimar ; *povreté,* v. 1155, Wace ; *pauvreté,* v. 1360, Froissart], au sens 1 [*pauvreté évangélique, vœu de pauvreté,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1360, Froissart ; sens 4, 1548, Sebillet ; sens 5, 1672, Molière [« méchanceté », 1612, *Ancien Théâtre françois*]). **1.** État d'une personne pauvre, qui manque de ressources, de moyens matériels pour s'assurer le nécessaire ou pour

jouir des conditions de vie normales par rapport à sa situation : *Quelque province éloignée où l'on voit peu d'argent et beaucoup de denrées, et où règnent l'abondance et la pauvreté* (Rousseau). *La pauvreté ici* [en Grèce] *n'est pas la misère stupéfiée et pourrissante de l'Orient* (Maulnier). *Le bonheur demande une disposition à laquelle la pauvreté prépare moins bien qu'à la mort silencieuse* (Camus). *Pauvreté n'est pas vice* (prov.). || *Pauvreté évangélique,* renonciation aux biens de la terre, selon l'esprit de l'Évangile. || *Vœu de pauvreté,* vœu par lequel un religieux s'engage solennellement à ne posséder en propre aucun bien. || **2.** Stérilité : *La pauvreté du sol, des terrains.* || **3.** Manque d'abondance : *La pauvreté de la récolte. La pauvreté des moyens consacrés à la protection de la nature.* || **4.** Caractère de médiocrité ou d'insuffisance dans le domaine moral ou intellectuel : *Ceux qui craignent les influences et s'y dérobent font le tacite aveu de la pauvreté de leur âme. Rien de bien neuf en eux à découvrir* (Gide). *Cette pauvreté de vocabulaire ne t'afflige pas ?* (Romains). *Tout me ramène à la pauvreté du langage en comparaison avec l'infini des choses à exprimer* (Triolet). *Pauvreté du cœur. Pauvreté de la pensée, de la rime.* || **5.** Action ou chose basse, sotte ou banale, sans valeur dans le domaine intellectuel ou littéraire : *Voilà donc* [le Discours sur l'inégalité] *un des ouvrages les plus fameux du* XVIII^e *s.* [...]. *Quelle pauvreté pourtant, sous son apparente insolence !* (Lemaitre). *Que de tristes paralogismes dans les diverses pauvretés écrites et jouées ce printemps* (Maurras). *Ne s'occuper que de pauvretés.*

• SYN. : **1** *besoin, dénuement, détresse, gêne, impécuniosité, indigence, mouise* (arg.), *panade* (pop.), *purée* (fam.) ; **2** *aridité, infécondité, infertilité ;* **3** *déficience, disette, insuffisance, maigreur, manque, modicité, pénurie ;* **4** *étroitesse, mesquinerie, petitesse, sécheresse ;* **5** *banalité, ineptie, niaiserie, platitude, poncif.* — CONTR. : **1** *aisance, fortune, opulence, prospérité richesse ;* **2** *fécondité, fertilité, générosité* **3** *abondance, débauche, luxe, orgie, pléthore, profusion, surabondance ;* **4** *exubérance, foisonnement, largeur, profondeur, richesse.*

pavage [pavaʒ] n. m. (de *paver ;* 1331, Godefroy, au sens de « péage pour l'entretien de la chaussée » ; sens 1, fin du XIV^e s., Du Cange ; sens 2, 1701, Furetière ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Action de paver. || **2.** Surface portante consistant en blocs séparés ou en unités disposées les unes à côté des autres, et ayant des joints ouverts entre les unités : *Il y a des trottoirs d'asphalte et des pavages en bois* (Flaubert). *Un pavage mosaïque en queue de paon.* || **3.** En géomorphologie, concentration en surface de débris grossiers par départ sélectif du matériel fin avec lequel ils étaient mélangés.

• SYN. : **2** *pavé, pavement.*

1. pavane [pavan] n. f. (ital. dialect. *pavana,* mêmes sens [proprem. « danse padouane »], fém. substantivé de *pavano,* padouan, dér. de *Pava,* n. régional de la ville de Padoue, lat. *Patavium ;* début du XVI^e s., écrit *pavenne* et *pavanne ; pavane,* 1538, R. Estienne [« composition musicale correspondant à cette danse », 1585, Du Verdier, p. 499]). Danse lente et majestueuse, qui fut très à la mode aux XVI^e et XVII^e s. || Composition musicale correspondant à cette danse : *Ravel a composé en 1899 la célèbre et mélancolique « Pavane pour une infante défunte ».*

2. pavane [pavan] n. f. (déverbal de [*se*] *pavaner ;* 1971, Montherlant). Action de se pavaner (rare) : *Colle à cette heure — cinq heures — commençait sa pavane rue d'Isly* (Montherlant).

• REM. On rencontre parfois la forme *pavanement* (de [se] pavaner ; 1888, A. Daudet)

pavaner (se) [səpavane] v. pr. (de *pavane* 1, proprem. « marcher majestueusement comme celui qui danse la pavane » ; 1611, Cotgrave). Marcher avec une attitude vaniteuse qui met en valeur le maintien et, éventuellement, les vêtements, à la manière d'un paon qui fait la roue ; prendre une attitude de suffisance prétentieuse : *Les beaux carrés de légumes si bien soignés, dont ils ne feraient pas la récolte, et où leurs ennemis se pavanaient insolemment* (Barrès).

• SYN. : *crâner* (fam.), *faire la roue* (fam.), *parader, plastronner* (fam.), *poser, se rengorger.*

1. pavé [pave] n. m. (part. passé substantivé de *paver ;* 1312, *Olim* [II, 570], aux sens I, 2-3 [*le pavé du roi,* 1640, Oudin ; *être... sur le pavé,* 1658, Scarron ; *faire quitter le pavé à quelqu'un,* av. 1679, Retz] ; sens 1, 1, XVI^e s., Havard [*gros pavé, pavé d'échantillon,* 1676, Félibien ; *pavé bâtard, pavé refendu,* 1868, Littré ; *pavé mosaïque,* 1949, Larousse ; *le pavé de l'ours,* 1868, Littré ; *un pavé dans la mare,* 1962, Robert] ; sens I, 4 et II, 1963, Larousse ; sens 1, 5 et 8, 1868, Littré ; sens 1, 6, 1962, Robert ; sens I, 7, 1975, Larousse).

I. 1. Chacun des petits cubes ou parallélépipèdes rectangles d'une matière dure (pierre, grès, bois, etc.), que l'on juxtapose pour constituer, sur la chaussée, sur le sol ou dans la cour de certains immeubles, un revêtement solide et en principe uni : *Le front sur un pavé* [...] | *Je vais dormir avec le ciel bleu sur ma tête* (Hugo). *Les coureurs cyclistes redoutent les pavés du Nord. Faire une barricade avec des pavés. Recevoir un pavé sur la tête.* || *Gros pavé,* pavé cubique de grandes dimensions, employé sur certaines routes. || *Pavé bâtard,* pavé qui n'a pas les dimensions voulues. || *Pavé d'échantillon,* pavé taillé à des dimensions normalisées. || *Pavé mosaïque,* pavé cubique de 8 à 10 cm d'arête, généralement utilisé pour le revêtement des voies de circulation. || *Pavé refendu,* pavé ordinaire coupé en deux et utilisé dans les lieux où les voitures ne circulent pas. || Fig. *Le pavé de l'ours,* maladresse monumentale commise par quelqu'un qui croit rendre service ; éloge maladroit (par allusion à la fable de La Fontaine « l'ours et l'Amateur des jardins »). || Fig. *Un pavé dans la mare,* intervention brutale, mesure inattendue qui apporte surprise ou trouble dans un milieu où régnait l'insouciance ou le laisser-aller (par allusion à la fable de La Fontaine « les Grenouilles qui demandent un roi »). || **2.** Revêtement constitué par ces éléments : *J'entends déjà tomber, avec des chocs funèbres,* | *Le bois retentissant sur le pavé des cours* (Baudelaire). *Quelques rues plus loin, une auto sembla glisser longuement sur le pavé mouillé* (Camus). || **3.** La rue, la voie publique : *Les longues et lourdes pièces noires de l'artillerie aux caissons bleu de ciel roulent sur le pavé avec un bruit tragique* (Barrès). *La voiture suivait un étroit pavé montant* (Van der Meersch). || *Le pavé du roi,* route publique pavée (généralement sous Louis XIV), et dont il subsiste certains vestiges (et aussi quelques noms de lieux-dits) : *Des terrasses du bord de l'eau jusqu'à l'entrée du pavé du roi* (Daudet). || *Le haut du pavé, tenir le haut du pavé,* V. HAUT 2. || *Battre le pavé,* V. BATTRE. || *Être* ou *se trouver sur le pavé,* être sans domicile ou sans situation : *La perspective de se trouver sans position sur le pavé lui fit courir un froid sur l'échine* (Huysmans). *Est-ce qu'elle ne se rendait pas compte qu'elle se ruinait, qu'elle allait se trouver bientôt sur le pavé ?* (Giono). || *Faire quitter le pavé à quelqu'un,* l'obliger à se retirer définitivement. (Vieilli.) || *Jeter quelqu'un sur le pavé, jeter sur le pavé,* V. JETER. || **4.** Élément parallélépipédique de roche siliceuse employé pour le revêtement d'usure de certains appareils industriels. || **5.** Nom donné à certaines pâtisseries compactes : *Antoine* [...] *attaquait avec un criss malais un pavé de plum-cake* (Martin du Gard). *Un pavé de pain d'épice.* || **6.** *Fam.* et *péjor.* S'emploie pour désigner un livre très épais, un article très long, imprimés d'une manière trop compacte ou rédigés d'une manière trop lourde : *Elle* [Maman] *rapporta avec appréhension les tomes haillonneux, le gros pavé mal relié* (Colette). *Cette thèse monstrueuse n'est qu'un pavé indigeste.* || **7.** *Pavé publicitaire,* annonce publicitaire de grandes dimensions, dans un journal. || **8.** *Fig.* Accident de fortune douloureux, circonstance soudaine et fâcheuse : *Recevoir un rude pavé sur la tête, sur le crâne.*

II. En mathématiques, produit de plusieurs intervalles, au sens de la théorie des ensembles.

• SYN. : **I, 2** *pavage, pavement ;* **3** *chaussée.*

2. pavé, e [pave] adj. (part. passé de *paver ;* v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, 1640, Oudin). **1.** Garni de pavés : *Dans la plupart des villes, on voit peu à peu disparaître les rues pavées. Une cour pavée. Un enclos pavé.* || **2.** Fig. et fam. *Avoir le gosier pavé,* V. GOSIER.

pavement [pavmɑ̃] n. m. (de *paver* [pour le sens 1] et [pour le sens 2] du lat. *pavimentum,* aire en terre battue, plancher, parquet, carreau, dalles, de *pavire* [v. PAVER] ; v, 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 2 ; sens 1, fin du XV^e s.). **1.** *Vx.* Action de paver. || **2.** Revêtement de sol en pavé ; pavage de luxe (s'emploie surtout en archéologie) : *L'admirable pavement de mosaïque de Constantza.*

• SYN. : **2** *carrelage, dallage.*

paver [pave] v. tr. (lat. pop. **pavare,* altér. du lat. class. *pavire,* battre [la terre], aplanir, niveler ; v. 1130, *Eneas,* au part. passé [à l'infin., v. 1265, J. de Meung], au sens 1 [*la ville en est pavée,* 1875, Larousse ; *les rues en sont pavées,* 1690, Furetière] ; sens 2, début du XVII^e s., Malherbe). **1.** Garnir le sol de pavés ou de dalles : *Paver une rue, une cour.* || Fig. *L'enfer est pavé de bonnes intentions,* V. INTENTION. || *La ville en est pavée, les rues en sont pavées,* se dit de ce qui se trouve quelque part en grande abondance : *Souhaitez-vous de l'or, des perles, des diamants ? Les chemins en sont pavés : il n'y a qu'à se baisser pour en prendre* (France). || **2.** *Class.* et *fig.* Joncher, couvrir le sol de : *Tu passes comme un foudre en la terre flamande, | D'Espagnols abattus la campagne pavant* (Malherbe).

• SYN. : **1** *carreler, daller.*

pavesade [pavzad] n. f. (ital. *pavesata,* rangée de pavois, de *pavese* [v. PAVOIS] ; 1526, Jal, écrit *pavezate* [*pavesade,* 1528, Bourrilly, 298], au sens 3 ; sens 1-2, 1550, Rabelais). **1.** Rangée de boucliers, ou pavois, que l'on disposait autour d'un navire comme un rempart, pour protéger les combattants. || **2.** Toile que l'on tendait le long d'une galère pour cacher à l'ennemi ce qui se passait sur le pont. || **3.** Ensemble de grandes claies portatives, derrière lesquelles les archers s'abritaient pour tirer.

pavesan, anne [pavzɑ̃, -an] adj. et n. (de l'ital. *pavese,* même sens, dér. de *Pavia,* Pavie ; 1875, Larousse). Relatif à Pavie ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

paveton [pavtɔ̃] n. m. (de *pavé* 1 ; 1927, Esnault). *Arg.* Pavé.

paveur [pavœr] adj. et n. m. (de *paver ;* 1292, *Rôle de la Taille de Paris*). Ouvrier qui prépare la forme du pavage, effectue le tracé de son travail et assure la pose des pavés de tous types et des bordures.

pavie [pavi] n. f. (emploi comme n. commun de *Pavie,* n. d'une localité du Gers renommée pour ses pêches ; av. 1577, Belleau). Sorte de pêche à chair ferme, adhérente au noyau.

pavillon [pavijɔ̃] n. m. (lat. *papilionem,* accus. de *papilio,* papillon, pavillon, tente ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *paveilun* [*paveillon,* v. 1130, *Eneas ; pavillon,* v. 1188, Aimon de Varennes], au sens II, 1 ; sens I, 1, 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 42 ; sens 1, 2, v. 1265, J. de Meung [*pavillon chinois,* 1903, Larousse ; *pavillon de verdure,* 1962, Robert — pavillon, même sens, 1903, Larousse] ; sens I, 3, début du XX^e s. ; sens I, 4, 1676, Félibien, 150 ; sens II, 2, 1317, Gay ; sens II, 3, 1681, Ménestrier, 41 ; sens II, 4, 1694, Acad. [« drap qu'on met sur un autel », v. 1268, É. Boileau] ; sens II, 5, 1932, Larousse [*pavillon extérieur, intérieur,* 1963, Larousse] ; sens II, 6, 1868, Littré ; sens II, 7, 1765, *Encyclopé- die* ; sens II, 8, 1838, Acad. ; sens II, 9 et III, 1, 1963, Larousse ; sens III, 2, 1680, Richelet ; sens III, 3, 1932, Larousse ; sens III, 4, 1810, Capuron [« extrémité libre de la trompe de Fallope », 1868, Littré] ; sens III, 5, 1746, d'après Trévoux, 1752 ; sens IV, 1, 1541, Jal [*pavillon amiral, pavillon de pilote, de quarantaine,* 1903, Larousse ; *pavillon de complaisance,* 1968, Larousse ; *capitaine de pavillon,* 1842, E. Sue ; *mât de pavillon,* 1962, Robert ; *couler pavillon haut,* 1962, Robert — au fig., milieu du XX^e s. ; *mettre pavillon bas devant quelqu'un,* 1655, Molière ; *montrer son pavillon,* 1903, Larousse — au fig., milieu du XX^e s.] ; sens IV, 2, 1769, Voltaire ; sens IV, 3, 1771, Trévoux).

I. 1. Partie de bâtiment, ordinairement quadrangulaire, placée soit à l'extrémité, soit au centre d'un édifice, dont elle se distingue par l'alignement, la hauteur ou l'architecture : *Bon papa était dans son bureau, un petit pavillon indépendant du grand corps de logis, où il passait ses journées à paperasser dans des cartons, des casiers, des gros livres à dos verts* (Daudet). *Le pavillon de Flore aux Tuileries.* || **2.** Petit bâtiment isolé situé dans un parc, une propriété : *Le pavillon du jardinier. S'adresser au pavillon du gardien. Un pavillon de chasse.* || *Pavillon chinois,* kiosque à toit aigu, décoré dans le genre des maisons chinoises. || *Pavillon de verdure,* abri léger dans un parc. || **3.** À la périphérie des villes, maison particulière et indépendante, attenante à un petit terrain : *C'était rue de la Station, dans un pavillon entouré d'un jardin* (Léautaud). *Leur pavillon venait de finir d'être payé. Ça leur représentait cinquante bonnes années d'économie* (Céline). || **4.** *Comble en pavillon,* toit en forme de tente, composé de plusieurs croupes dont les pans et les arêtes s'appuient sur des demi-formes.

II. 1. Logement portatif, rond ou carré et ordinairement en coutil, qui servait autrefois au campement de certaines catégories de gens de guerre : *Parmi mes compatriotes, j'avais rencontré Ferron de La Sigonière, mon ancien camarade de classe à Dinan. Nous dormions mal sous notre pavillon ; nos têtes, dépassant la toile, recevaient la pluie de cette espèce de gouttière* (Chateaubriand). *Les Ibériens disposèrent en cercle leurs pavillons de toile* (Flaubert). || **2.** *Vx.* Sorte de ciel de lit ayant la forme d'un toit de tente : *Plus un pavillon à queue, d'une bonne serge d'Aumale* (Molière). || **3.** Petit dôme muni de tentures retombantes qui domine les armoiries d'un souverain. || **4.** Voile de soie recouvrant le ciboire. || **5.** Partie supérieure de la caisse d'un véhicule (automobile, autorail, locomotive électrique, wagon, etc.). || *Pavillon extérieur,* morceau de simili-cuir qu'on clouait autrefois sur le dessus d'une voiture (conduite intérieure). || *Pavillon intérieur,* morceau de tissu qui garnit intérieurement, de l'avant à l'arrière, le plafond d'une voiture. || **6.** Tas de bois, formé des restes des arbres abattus et façonnés en forêt. || **7.** Ensemble des facettes taillées sur la culasse d'une pierre de bijouterie. || **8.** *Vx.* Plaque découpée, de tôle ou de bois, qu'on adaptait à la partie supérieure des fenêtres et qui servait à masquer la jalousie quand elle était remontée. || **9.** Une des trois grandes enceintes des grands champs de courses, entre le pesage et la pelouse.

III. 1. En acoustique, tube de section variable, ayant des surfaces terminales d'aires différentes, pour réaliser une adaptation d'impédance et, éventuellement, créer un effet de directivité. || **2.** Partie évasée par laquelle se termine le tube de certains instruments à vent (cuivres), et dont l'ampleur est calculée de façon à assurer la justesse des harmoniques : *Le pavillon d'un cor de chasse, d'une trompette.* || **3.** Organe placé sur certains appareils électro-acoustiques et dont la fonction est de concentrer ou de diriger des ondes sonores. || **4.** *Pavillon de l'oreille,* cartilage de l'oreille ; oreille externe des mammifères : [Toby-chien :] *Et le vent grandit assez pour soulever droits les pavillons de mes oreilles* (Colette). Extrémité libre de la trompe de Fallope. || **5.** Partie évasée d'un entonnoir.

IV. 1. Insigne maritime, toujours de forme carrée ou rectangulaire, constitué de bandes d'étamine cousues, généralement arboré au mât arrière du bateau et indiquant sa nationalité *(pavillon national),* la compagnie à laquelle il appartient (*pavillon d'armateur* ou *de reconnaissance*) ou servant à faire divers signaux

(*pavillons de signaux* ou *de signalisation*). || *Pavillon amiral,* marque distinctive d'un amiral, dont le dessin et la position dans la mâture varient selon le grade. || *Pavillon en berne,* v. BERNE. || *Pavillon de complaisance,* pavillon d'une nation étrangère qu'arborent certains navires marchands, pour des raisons fiscales ou douanières. || *Pavillon de pilote,* signal hissé en tête du mât de misaine pour demander l'assistance d'un pilote. || *Pavillon de quarantaine,* pavillon jaune, de forme carrée, qu'on hisse au mât de misaine pour indiquer que le navire ne peut communiquer avec la terre, ou pour signaler qu'il y a une maladie contagieuse à bord. || *Capitaine de pavillon,* officier supérieur commandant un navire ayant un amiral à son bord. || *Mât de pavillon,* petit mâtereau légèrement incliné, placé à l'arrière du bâtiment pour y arborer le pavillon national. || *Le pavillon couvre la marchandise,* v. MARCHANDISE. || *Amener le pavillon, son pavillon,* v. AMENER. || Fig. *Baisser pavillon,* v. BAISSER. || *Battre pavillon,* v. BATTRE. || *Couler pavillon haut,* en parlant d'un bateau, sombrer en combattant plutôt que de se rendre à l'ennemi ; au *fig.*, finir élégamment ou noblement, sans bassesse. || Fig. *Mettre pavillon bas devant quelqu'un,* lui céder. || *Montrer son pavillon,* arborer le pavillon national dans un combat naval ; au *fig.*, lutter franchement, sans chercher à dissimuler ses intentions. || **2.** Ensemble des navires d'une nation, d'une compagnie de navigation, etc. || **3.** En botanique, syn. d'ÉTENDARD.

• SYN. : **I, 2** *belvédère, gloriette, kiosque ;* **3** *villa.* || **II, 1** *tente.*

pavillonnaire [pavijɔnɛr] adj. (de *pavillon ;* 1966, Willerval, au sens 1 ; sens 2, 3 févr. 1969, *l'Express*). **1.** Se dit d'un lieu où sont groupés des pavillons d'habitation (parfois péjor.) : *Le plan d'occupation des sols prévoit ici une zone pavillonnaire. Une lugubre banlieue pavillonnaire.* || **2.** Se dit de certains établissements formés de pavillons distincts : *Un hôtel pavillonnaire. Un hôpital pavillonnaire.*

◆ n. (1964, Marc Bernard). Propriétaire ou locataire d'un pavillon de banlieue. (Rare.)

pavillonné, e [pavijɔne] adj. (de *pavillon ;* 1671, Pomey, au sens de « orné d'une voile » ; sens actuel, 1752, Trévoux). En héraldique, se dit d'un instrument à vent dont le pavillon est d'un émail particulier, ou, quelquefois, d'une tour couverte d'un toit pointu.

pavillonnerie [pavijɔnri] n. f. (de *pavillon ;* 1868, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Atelier où l'on confectionne des pavillons, des flammes, des étendards, etc. || **2.** Magasin où on les garde.

pavillonneur [pavijɔnœr] n. m. (de *pavillon ;* 13 mars 1874, *Bulletin des lois*). Ouvrier qui confectionne des pavillons, des flammes, etc., ou des instruments de musique en métal.

pavimenteux, euse [pavimɑ̃tø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *pavimentum,* dalles [v. PAVEMENT] ; 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1855, Nysten). **1.** Qui est propre au pavage, qui est employé pour le pavage : *Roches pavimenteuses.* || **2.** *Épithélium pavimenteux,* tissu épithélial à cellules polyédriques.

pavlovien, enne [pavlɔvjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de *Pavlov* [v. l'art. suiv.] ; 1963, Larousse). Qui concerne les théories du physiologiste I. Pavlov : *La réflexologie pavlovienne.*

◆ n. (milieu du XX^e s.). Adepte de ces théories.

pavlovisme [pavlɔvism] n. m. (du n. du physiologiste et médecin russe Ivan Petrovitch *Pavlov* [1849-1936] ; 1963, Larousse). Ensemble des théories du physiologiste Pavlov et de ses continuateurs : *La complexité ahurissante de la science :* [...] *les gènes, le D.N.A., l'inconscient, le pavlovisme, la psychanalyse... On s'étonne que les gens gardent leur tête* (J. Rostand).

pavo [pavo] n. m. (mot lat. signif. « paon » ; 1875, Larousse). Nom scientifique des oiseaux du genre *paon.*

pavois [pavwa] n. m. (ital. *pavese,* pavois, proprem. « de Pavie », de *Pavia,* Pavie [ville où on fabriquait des casques, des boucliers, etc.] ; v. 1210, *Folque de Candie,* dans la loc. *hiaume* [v. HEAUME] *paviois,* casque fabriqué à Pavie ; comme n. m., au sens 2, 1336, Jal, écrit *pavois* [« ...toiles de tente... », 1671, Jal ; « partie de la coque située au-dessus du pont », 1868, Littré] ; sens 1, milieu du XIV^e s., écrit *pavays* [*pavois,* fin du XV^e s., Commynes ; *élever... sur le pavois,* 1576, Du Haillan, 11 — comme loc. lexicalisée, 1833, Michelet ; *monter sur le pavois,* av. 1848, Chateaubriand] ; sens 3, 1887, Loti [aussi *grand pavois ; petit pavois,* 1893, *Dict. général*]). **1.** Grand bouclier des Francs, ovale ou rectangulaire, fait de bois léger recouvert de cuir ou de lames de fer, et qui fut en usage jusqu'au XV^e s. || *Élever, hisser, porter sur le pavois,* mettre sur le trône (par allusion à l'antique coutume des Francs, qui portaient leur nouveau roi pour le présenter au camp) ; au *fig.*, mettre au premier rang, parer d'une renommée exceptionnelle : *Les jeunes ambitieux* [...] *créent et détruisent les réputations. Parfois leur bon plaisir est de s'enticher d'un homme méconnu de sa génération, de l'élever sur le pavois, jusqu'à ce que, leur caprice fini, ils le restituent aux ténèbres* (Mauriac). || *Monter sur le pavois,* monter sur le trône, parvenir à une haute situation. || **2.** *Autref.* Dans la marine, boucliers protecteurs placés sur le côté du bateau ; puis simples toiles de tente destinées d'abord à cacher l'équipage à l'ennemi, et, ensuite, bandes de toile de couleur disposées de la même manière en guise d'ornement les jours de fête. || *Auj.* Partie de la coque située au-dessus du pont. || **3.** Ensemble des pavillons d'un navire. || *Grand pavois,* ensemble de tous les pavillons d'un navire hissés dans un ordre donné, comme. signe de réjouissance, de fête. || *Petit pavois,* ensemble des pavillons arborés par un navire de commerce ou de guerre pour se faire reconnaître.

pavoisement [pavwazmɑ̃] n. m. (de *pavoiser ;* 1845, Bescherelle). Action de pavoiser.

pavoiser [pavwaze] v. tr. (de *pavois ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 [« hisser le pavois... », 1773, Bourdé de Villehuet] ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1884, Maupassant). **1.** *Autref.* Garnir de boucliers, puis de bandes d'étoffe, de pavois le plat-bord d'un navire. || *Auj.* Hisser le pavois, en signe de fête, de réjouissance. || **2.** *Par anal.* Orner de drapeaux, de guirlandes, etc. : *Avenue de l'Opéra, les balcons étaient pavoisés de drapeaux* (Martin du Gard). *Pavoiser les maisons le jour de la fête nationale.* || **3.** *Fig.* Orner de couleurs vives, égayer : *L'air de jubilation dont celle-ci croyait devoir pavoiser son visage* (Proust). *Naines, rampantes ou grimpantes, elles* [les capucines] *pavoisaient le jardin* (Duhamel).

◆ v. intr. (sens 1, 1935, Acad. ; sens 2, milieu du XX^e s. [*il n'y a pas de quoi pavoiser,* 1970, Robert] ; sens 3, 1909, Esnault). **1.** Mettre des drapeaux aux fenêtres, aux balcons : *La ville a pavoisé en l'honneur de ses libérateurs.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Manifester une grande joie. || *Il n'y a pas de quoi pavoiser,* se dit de quelqu'un qui vient de faire quelque chose dont il aurait bien tort de se montrer fier. || **3.** *Arg.* Saigner du nez (à la suite d'un coup de poing) : *Il* [l'Algérois] *porte avec persuasion sur l'arcade sourcilière de son contradicteur. L'Oranais pavoise magnifiquement, au milieu des vociférations d'un public déchaîné* (Camus).

pavot [pavo] n. m. (mot issu [par substitution du suff. *-ot* à la finale *-o*] de l'anc. franç. *pavo,* même sens [v, 1175, Chr. de Troyes], lat. pop. **papavus,* altér. du lat. class. *papaver,* pavot ; v. 1268, É. Boileau). Plante herbacée, annuelle ou vivace, de la famille des papavéracées, et dont une variété fournit l'opium : *Devant nous de larges fleurs pâles, dont on n'aperçoit pas la tige, de-ci de-là faiblement se balancent et semblent flotter ; c'est un champ de pavots* (Gide).

paya [paja] n. m. (d'un mot d'un parler de l'Amérique centrale ; 1963, Larousse). Famille de langues parlées au N.-E. du Honduras.

payable [pɛjabl] adj. (de *payer* [v, ce mot] ; 1255, Godefroy, écrit *paiavle,* au sens de « qui satisfait, de bonne qualité » ; XIVe s., *Ordonnance royale,* écrit *paiable,* au sens de « solvable » ; sens actuel, 1481, Bartzsch, écrit *paiable* [*payable,* 1636, Monet]). Qui peut être payé (presque toujours employé avec un complément qui précise les modalités) : *Voiture payable en 12 mensualités. Payable en espèces, en nature. Effet payable à vue.*

payant, e [pɛjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *payer* [v. ce mot] ; milieu du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *paiant* [*payant,* XVIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1963, Larousse [au fig., 1962, Robert]). **1.** Se dit d'une personne qui paie, qui doit payer ou qui a payé : *Si vous attendiez la fin de la consultation, au lieu de filer à onze heures et demie pour soigner votre clientèle payante, je n'aurais pas besoin de faire votre besogne* (Martin du Gard). *Spectateur payant.* || **2.** Se dit d'une chose dont on peut profiter moyennant paiement : *Les bancs des squares sont gratuits, les places sur les chaises étaient naguère payantes. Une entrée payante. Un spectacle payant.* || **3.** *Fam.* Qui rapporte de l'argent ou un bénéfice : *Une spéculation payante.* || *Fig.* et *fam.* Qui vaut ou valait la peine d'être entrepris, parce que les résultats en sont ou en seront positifs : *Une campagne électorale qui n'a pas été payante. La mesure prise par le ministre a été payante. Une action payante.* || **4.** *Tiers payant,* v. TIERS.

• SYN. : **3** *intéressant, lucratif, profitable, rémunérateur, rentable ; fructueux, salutaire.*

◆ **payants** n. m. pl. (1690, Furetière [*les cochons de payants,* début du XXe s.]). Clients, spectateurs payants (rare) : *Quand on lèvera le rideau vous ne verrez que des payants dans la salle* (Murger). || Pop. *Les cochons de payants,* ceux que l'on traite avec mépris ou désinvolture parce qu'ils n'ont pas su se débrouiller pour se faire inviter ou ne pas payer : *Je fais partie des « cochons de payants » à présent* (Colette).

paye [pɛj] ou **paie** [pɛ] n. f. (déverbal de *payer* [v. ce mot] ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *paie,* au sens de « apaisement, paix » ; sens 1-2, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *paie* [*paye,* fin du XIVe s., E. Deschamps ; « solde d'un soldat », 1464, Bartzsch ; *haute paye,* 1903, Larousse — d'abord « solde plus forte que la solde ordinaire », 1740, Acad. ; *bulletin de paye, livre de paye,* 1963, Larousse] ; sens 3, 1883, d'après Chautard, 1931 ; sens 4, 1640, Oudin). **1.** Action de payer un salarié et, *autref.,* un soldat : *La paye a lieu tous les quinze jours.* || **2.** Somme payée pour la rémunération d'un travail régulier ou d'un service : *La paye d'un ouvrier. Dépenser rapidement sa paye.* || *Autref.* Solde d'un militaire : *J'avais voulu apprendre le français au régiment, et j'avais acheté une grammaire sur ma paye* (France). *Chacun déteste les soldats à la paie de l'étranger, et d'autant plus que, cette paie étant faible, ils se rattrapent sur le dos des citoyens* (Yourcenar). || *Haute paye,* indemnité supplémentaire donnée aux militaires rengagés. || *Bulletin de paye,* pièce justificative du paiement d'un salaire, délivrée par l'employeur à un travailleur au moment de la paye. || *Livre de paye,* registre que l'employeur doit tenir obligatoirement, et sur lequel sont reproduites toutes les mentions figurant sur le bulletin de paye. || **3.** *Fig.* et *pop.* Période qui sépare deux payes consécutives et qui semble très longue ; longue période : *Il est vrai qu'il y a une paie qu'on ne s'est vus* (Mirbeau). *Ça fait une paye que je ne ne suis pas assis dans ta bibliothèque* (Romains). || **4.** *Pop.* Celui qui paye : *C'est une bonne paye, une mauvaise paye.*

• SYN. : **2** *appointements, émoluments, gages, gain, honoraires, salaire, solde, traitement, vacation.*

payé [pɛje] adj. m. (part. passé de *payer ;* 1936 [date de l'institution des congés payés]). *Congé payé, les congés payés,* v. CONGÉ.

payement n. m. V. PAIEMENT.

1. payen [pajɛ̃] n. m. (de l'anc. n. m. *peaigne,* pédale du rouet [milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*], du lat. impér. *pedaneus,* long d'un pied, dér. du lat. class. *pes, pedis,* pied ; 1723, Savary des Bruslons). Traverse de la roue à potier, sur laquelle l'ouvrier appuie des pieds.

2. payen, enne adj. et n. V. PAÏEN, ENNE.

payer [pɛje] v. tr. (lat. *pacare,* pacifier, d'où « apaiser » et, sans doute, « satisfaire, payer » ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* comme v. intr., écrit *paier,* au sens de « se réconcilier avec quelqu'un » ; comme v. tr., au sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *paier* [*payer,* v. 1360, Froissart ; absol., XVIe s. Loisel] ; sens 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*payer quelqu'un de belles paroles,* 1694, Acad. — *payer quelqu'un de paroles,* même sens, 1640, Oudin ; *payer quelqu'un d'ingratitude,* 1649, La Rochefoucauld ; *payer quelqu'un de retour et être payé pour...,* « avoir appris à ses dépens », 1835, Acad.] ; sens 3, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens [au fig., 1538, R. Estienne ; *qui paie ses dettes s'enrichit,* 1864, Littré, art. *dette*] ; sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes [absol., 1690, Furetière ; *payer de ses deniers,* 1893, *Dict. général — ...de sa poche,* 1798, Acad.] ; sens 5, 1654, La Fontaine ; sens 6, v. 1360, Froissart ; sens 7, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 8, 1538, R. Estienne [absol., XXe s. ; *tu (me) le paieras...,* 1666, Molière ; *payer les pots cassés,* 1640, Oudin ; *qui casse les verres les paie,* 1690, Furetière] ; sens 9, 1690, Furetière ; sens 10, 1246, Runkewitz [aussi absol. ; au fig., début du XXe s. — aussi « compenser exactement, équivaloir à »]). [Conj. **2 b.**] **1.** Donner à quelqu'un ce qui est dû : *Voyons ! Si je payais mes créanciers ?* (Hugo). *Je comprends, vous êtes le représentant de mes créanciers.Eh bien, je ne vous paierai pas, vous pouvez me faire mettre en prison* (Claudel). *Je vous paie, vous n'avez qu'à exécuter. Payer un employé au mois. Payer quelqu'un de ses services.* || *Absol.* Donner une certaine rétribution : *Un patron qui paie bien.* || **2.** *Fig.* Dédommager : *Vous avez pensé que quelques génuflexions le paieraient* [Dieu] *bien assez de votre insouciance criminelle* (Camus). *Me voilà bien payé de ma peine !* || Fig. *Payer quelqu'un de belles paroles,* ne lui donner comme paiement, comme satisfaction que des paroles. || Fig. *Payer quelqu'un d'ingratitude,* manquer de reconnaissance en répondant à ses soins, à ses bienfaits par de l'ingratitude. || Fig. *Payer quelqu'un en même monnaie, en monnaie de singe,* v. MONNAIE. || Fig. *Payer quelqu'un de retour,* répondre à ses sentiments, à ses procédés par des sentiments, des procédés équivalents, lui rendre la pareille. || Fig. *Être payé pour le savoir* ou *pour savoir que,* avoir appris quelque chose à ses dépens, et souvent par une expérience cuisante : *Je suis payé pour savoir que le rassemblement des Français est toujours à refaire* (Malraux). || **3.** Verser une somme qui est due : *Louis XII ne paie pas les dettes du duc d'Orléans* (Courteline). *Je prêtais ; je prêtais, et elle a mis dix ans à me payer une note de deux mille francs sou par sou* (Jouhandeau). *Payer ses impôts au percepteur. Payer une amende ;* et au fig. : [Il est temps] *de payer à Dieu ce que vous lui devez* (Racine). || *Qui paie ses dettes s'enrichit* (prov.), celui qui fait honneur à ses affaires est favorisé par la fortune (s'emploie par ironie). || Fig. *Payer sa dette à la nature, à la société,* v. DETTE. || Fig. *Payer le tribut à,* v. TRIBUT. || **4.** Donner de l'argent en contrepartie d'un objet, d'une marchandise : *Cette maison est à moi, je l'ai payée et je prétends y entrer* (France). *Il toucherait ses appointements dans huit jours. Sans doute, il lui faudrait payer ce qu'il avait acheté à crédit* (Montherlant). *Payer quelque chose bon marché, cher, comptant, à crédit, en espèces, en nature, à tempérament ;* et absol. : *« Il y a une tournée pour moi. — Et une pour moi », dit Boris. Ils payèrent. Chomis et le Marseillais sortirent en se donnant le bras* (Sartre). *C'est moi qui paie ! Vous avez commandé, maintenant il faut payer.* || *Payer argent comptant,* v. ARGENT. || *Payer de ses deniers, de sa poche,* payer avec son propre argent. || *Payer rubis sur l'ongle,* v. RUBIS. || **5.** *Fig.* Récompenser une action, un geste, etc. : *Toute une vie de gratitude, d'abnégation et de dévouement ne suffira pas à payer un si éclatant service* (Courteline). *L'ingratitude dont mes générosités ont été payées* (Montherlant). || **6.** *Fam.* Acheter quelque chose pour l'offrir à une tierce personne ; inviter une personne en payant pour elle : *Je lui ai payé*

des fleurs pour sa fête. Payer un déjeuner à quelqu'un. Payer à boire à quelqu'un. Je lui ai payé le cinéma, un voyage. || **7.** *Fig.* Acquérir par un effort ou un sacrifice : *Il a payé cette réussite de sa santé, de sa sueur. Payer une victoire de sa vie.* || *Payer cher,* V. CHER. || **8.** *Fig.* Subir les conséquences de ses actes : *Hélas ! la pauvre enfant paie peut-être d'avoir été discrète et réservée* (Montherlant). *Il paie aujourd'hui les sottises de sa jeunesse* ; et absol. : *On m'avait seulement appris que j'étais coupable. J'étais coupable, je payais, on ne pouvait rien ne demander de plus* (Camus). || Fam. *Tu (il, elle, etc.) me le paieras* (*paiera*, etc.) *cher, me le paieras* (*paiera*, etc.), je me vengerai de toi (de lui, d'elle, etc.) : *Deux criminels ! s'écrie-t-il à la vue des paquets, vous me le paierez* (Jouhandeau). « *Tu me le paieras !* », *disait une fille à son père qui l'avait empêchée de se marier à un soupirant trop bien peigné. Et elle se tua* (Camus). || Fig. *Payer les pots cassés,* subir les conséquences désagréables pour une chose dont on n'est pas directement responsable : *Le choléra n'est pas une nouveauté. Nous payons des pots cassés depuis que le monde est monde* (Giono). || Fig. *Payer les violons (du bal),* V. VIOLON. || Fig. *Qui casse les verres les paie,* les dommages doivent être remboursés par la personne qui les a causés. || **9.** *Fam.* Être soumis à un droit, en parlant d'une marchandise : *Cette denrée ne paie rien à la douane. Ce produit paie une lourde taxe à l'exportation.* || **10.** *Fam.* Procurer un certain bénéfice, rapporter, en parlant d'une activité : *Un métier qui ne paie plus son homme. Cet emploi lui paie tout juste de quoi ne pas mourir de faim* ; et absol. : *La foule se plaint d'une vie difficile et d'un travail qui paie mal* (Alain) ; au fig. : *Enfin, c'est foutu, c'est foutu ! Mais la vertu ne paie pas, voilà qui est sûr* (Achard). || Compenser exactement, équivaloir à : *Les frais de déplacement ne lui paient même pas son essence.*

• SYN. : **1** *gager* (fam.), *rémunérer, rétribuer* ; **2** *récompenser* ; **3** *acquitter, se libérer, liquider, régler, solder* ; **4** *rembourser* ; *casquer* (pop.), *cracher* (pop.), *débourser, décaisser, dépocher* (pop.), *se fendre* (pop.), *financer* (fam.), *régaler* (fam.) ; **6** *offrir* ; **8** *expier.*

◆ v. intr. (sens 1, XVe s., Littré [« s'employer... activement à une tâche », 1663, Molière] ; sens 2, 1629, Mairet ; sens 3, 1688, La Bruyère [au fig., fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). **1.** *Payer de sa personne,* s'exposer hardiment au danger ; s'employer personnellement et activement à une tâche : *Le rassemblement dont nous avons besoin est un rassemblement d'hommes décidés à parler clair et à payer de leur personne* (Camus). || **2.** *Payer d'audace,* V. AUDACE. || **3.** *Payer pour quelqu'un,* acquitter, solder pour lui : *Vous êtes quitte, votre tuteur a payé pour vous* ; au fig., expier, être puni à la place de ou à cause de quelqu'un : *Payer pour les coupables, pour un crime qu'on n'a pas commis.*

◆ **se payer** v. pr. (v. 980, *Passion du Christ,* au sens de « se satisfaire » ; sens 1, v. 1131, *Couronnement de Louis* [*se payer de mots,* av. 1715, Malebranche ; *se payer sur la bête,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1867, Delvau [aussi au fig. ; « s'infliger ou se voir infliger quelque chose de désagréable » et *s'en payer (une tranche).*), début du XXe s.] ; sens 3, 1896, Delesalle). **1.** Prendre ou prélever soi-même ce qui vous est dû : *Voici 10 F, payez-vous ! Se payer en nature.* || Fig. *Se payer de mots,* se contenter, s'accommoder de vaines paroles qui n'abordent pas le vrai problème ou ne tiennent pas compte du réel : *Le ton tranchant dont quelques-uns parlent de tout cela révolterait, s'il ne tenait au défaut d'études : on se paye de mots que l'on n'entend pas, et l'on se figure être des génies transcendants* (Chateaubriand). *On oublie très aisément que, par nécessité de son état, le poète doit être le dernier des hommes à se payer de mots* (Valéry). || Fam. *Se payer sur la bête,* se dit du créancier d'une femme, qui tire de sa débitrice non de l'argent, mais des satisfactions charnelles. || **2.** *Fam.* Se faire à soi-même, avec son propre argent, un plaisir quelconque : *Se payer un voyage, un bon déjeuner. Puis il n'y a pas grand-peine à porter des vêtements râpés, lorsqu'on sait qu'on pourrait s'en payer des neufs* (Gide). *Simon eut beau protester, arguer que, puisqu'ils renonçaient au voyage de noces, ils pouvaient bien se payer en échange quelques jolies petites choses* (Ikor) ; *au fig.,* s'octroyer, s'offrir quelque chose d'agréable : *Quelles rigolades nous nous paierons, ouvertes ou rentrées* (Romains). || *Fig.* et *ironiq.* S'infliger (par nécessité) ou se voir infliger quelque chose de désagréable : *Nous nous payons* [Hamond et moi] *des après-midi de mélancolie noire, qui nous laissent éreintés* (Colette). *Je me payais tout seul la correspondance jusqu'à des trois heures du matin* (Géraldy). *Se payer un zéro en géographie.* || Fam. *Se payer le luxe de,* V. LUXE. || Fam. *Se payer une pinte de bon sang,* V. PINTE. || Fig. et pop. *S'en payer une tranche* ou, absol., *s'en payer,* passer un bon moment : *Il a pris un bon bifton de troisième* [classe] *et il s'en paie de pioncer* (Barbusse). *Paraît qu'il s'en est payé dans sa jeunesse* (La Varende). || **3.** Fig. et fam. *Se payer la tête* (ou [pop.] *la gueule*) *de quelqu'un,* se moquer ouvertement de lui : *Ah çà, vous vous payez ma gueule !* (Courteline). *À l'hôtel* [...], *il se payait doucement la tête des villégiateurs* (Aragon).

payeur, euse [pɛjœr, -øz] n. (de *payer* [v. ce mot] ; v. 1244, Huon le Roi, écrit *paiere* ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *paieur* ; *payeur,* XVIe s.). Personne qui paie, qui s'acquitte bien ou mal de ses dettes (rare au fém.) : *Les Fondaudège n'étaient à ses yeux que des payeurs négligents* (Mauriac). *Les casseurs seront les payeurs. Un payeur ponctuel, un mauvais payeur.* || *Les conseilleurs ne sont pas les payeurs,* V. CONSEILLEUR.

◆ **payeur** n. m. (1320, Du Cange, écrit *poieur* ; *payeur,* 1549, R. Estienne). Agent ou fonctionnaire chargé des paiements : *Va chercher notre argent chez le payeur* (Balzac). || *Trésorier-payeur général,* V. à l'ordre alphab.

payol [pajɔl] n. m. (ital. *pagliuolo,* plancher couvert de paille dans un bateau pour mettre les marchandises et les munitions, de *paglia,* paille, lat. *palea,* même sens ; 1382, *Romania* [XXXIII, 587], écrit *paillol* [*payol,* 1963, Larousse], au sens 1 ; sens 2 [du provenç. *paiòu,* même sens, lui-même empr. de l'ital. *pagliuolo* — v. ci-dessus], 1868, Littré). **1.** Vaigrage fixe sur les fonds de la cale d'un navire de charge, au-dessus du plafond de ballast. || **2.** Plancher d'une embarcation, sur les côtes méditerranéennes.

payot [pajo] n. m. (de *paillol* [v. l'art. précéd.], au sens de « fond de cale [d'une galère] » ; 1799, Esnault). Forçat chargé de la comptabilité et de la délivrance des vivres.

1. pays [pei] n. m. (bas lat. *pāgē[n]sis,* habitant d'un bourg, d'un canton [d'où, probablem., « le canton lui-même »], du lat. class. *pāgus,* bourg, village, canton, district [en Gaule et en Germanie] ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *païs* [pays, v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume* [au fig., 1690, Furetière] ; sens 3, v. 1360, Froissart [*pays d'états, d'obédience,* 1690, Furetière ; *pays de franc-salé,* 1868, Littré ; *pays d'imposition,* 1932, Larousse ; *pays de nantissement,* 1875, Larousse ; *pays de sapience,* fin du XVIe s.] ; sens 4, v. 1155, Wace [*le bas pays,* 1672, Sacy ; *le haut pays,* 1690, Furetière ; *pays perdu,* 1738, Piron ; *plat pays,* 1373, Gace de la Buigne — écrit *..païs* ; *gagner pays,* 1640, Oudin — *prendre pays,* même sens, v. 1460, G. Chastellain ; *tirer pays,* 1611, Cotgrave ; *voir, battre du pays,* 1694, Acad. ; *faire voir du pays à quelqu'un,* 1672, Mme de Sévigné] ; sens 5, 1636, Monet ; sens 6, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume* [*du pays,* 11 nov. 1661, Racine ; *être bien de son pays,* 1611, Cotgrave] ; sens 7, 1273, Adenet [« l'ensemble des citoyens d'une nation », 1868, Littré] ; sens 8, v. 1530, C. Marot ; sens 9, av. 1662, Pascal [*partir pour le pays des rêves, des songes,* XXe s.]). **1.** Grande division territoriale considérée à la fois du point de vue géographique et humain ; nation : [le Français] *a l'Espagne sous les pieds et l'Angleterre sur la tête et dans ses côtes l'Allemagne et la Suisse et l'Italie, essayez de remuer avec ça ! | Et derrière ces pays d'autres pays et d'autres pays encore et finalement l'inconnu* (Claudel). *Pendant un siècle et demi encore, nous voyons de nombreux missionnaires* [...] *s'acharner contre l'idolâtrie, précisément dans les pays où les Francs sont les plus nombreux* (Gaxotte).

Les pays membres de l'OTAN, du Marché commun, du pacte de Varsovie. Les pays sous-développés. Le doux pays de France. Les pays étrangers. || *Se conduire quelque part comme en pays conquis,* v. CONQUIS. || **2.** Nation à laquelle on appartient : *J'ai mis mon intelligence au service du pays, mais je n'ai pas voulu y gagner la moindre des choses* (Aymé). *Défendre son pays par les armes ;* et au fig. : *Je suis concitoyen de tout homme qui pense.* | *La vérité c'est mon pays* (Lamartine). || **3.** Partie d'une nation, plus ou moins vaste, considérée par rapport à certaines particularités administratives, politiques, économiques ou humaines : *Pays de droit écrit, de droit coutumier. Pays de coutume. Pays de Caux. Pays d'Auge. Pays basque.* || *Pays coutumier,* v. COUTUMIER. || *Pays d'états,* sous l'Ancien Régime, subdivisions administratives et financières de la France, où la répartition et la levée des subsides extraordinaires revenaient aux états provinciaux. || *Pays d'élections,* v. ÉLECTION. || *Pays de franc-salé,* pays ne payant pas la gabelle. || *Pays d'imposition,* pays dans lequel n'existaient ni élections ni états, et où les intendants étaient chargés de l'administration des impôts (Franche-Comté, Alsace). || *Pays de nantissement,* pays où les hypothèques et même les aliénations étaient soumises à une inscription sur des registres. || *Pays d'obédience,* pays non compris dans le concordat de François I[er]. || *Pays de sapience,* la Normandie, d'après la sagesse de sa coutume. || **4.** Secteur géographique plus ou moins vaste, région plus ou moins nettement délimitée, considérée du point de vue physique : *Je suis comme le roi d'un pays pluvieux* (Baudelaire). *Enfin il se trouva sur un plateau dominant un vaste espace de pays* (Flaubert). *Malheureusement les environs de Fès* [...] *découragent la curiosité : le pays est tout découvert et n'offre même pas la surprise et l'amusement des plantes nouvelles* (Gide). *Un pays à ruisseaux et à collines* (Giraudoux). *Quel pays ! Il vente sans arrêt ! Pays chaud. Pays tempéré. Pays fertile. Pays sec. Pays de plaines. Pays de montagnes, de hauts plateaux.* || *Vin de pays,* v. VIN. || *Arrière-pays,* v. à l'ordre alphab. || *Le bas pays,* la partie d'un pays inférieure par sa position géographique : *Elle était vêtue comme les femmes du bas pays* (France). || *Le haut pays,* la partie montagneuse ou intérieure d'une contrée : *Les légendes du haut-pays prennent toujours une allure plus sombre que celles du pays-bas* (Pourrat). || *Pays de Cocagne,* v. COCAGNE. || *En pays de connaissance,* v. CONNAISSANCE. || *Pays perdu,* contrée, localité isolée et de peu de ressources. || *Plat pays,* rase campagne, plaine, par opposition aux lieux accidentés ou fortifiés. || *À vue de pays,* v. VUE. || *Battre le pays,* v. BATTRE. || Class. *Gagner, tirer pays,* s'enfuir : *Ah ! le triste équipage pour gagner pays* (Marivaux). *Il* [...] *paye, remonte à cheval et tire pays* (Saint-Simon). || *Voir du pays, courir les pays, battre du pays* (vx), parcourir de nombreuses contrées différentes, voyager au loin. || Fig. *Faire voir du pays à quelqu'un,* lui donner de l'exercice, ou lui susciter de nombreux soucis : *Comme c'est malheureux d'arriver à ton âge pour qu'un petit oiseau comme ça vous fasse voir du pays* (Tr. Bernard). || **5.** Localité, agglomération : *M. V. était de Chichiliane, un pays à vingt et un kilomètres d'ici* (Giono). *Il habite un petit pays à l'écart des grandes routes.* || **6.** Contrée, ville, village d'où l'on est originaire : *Tu reviendras avec moi au pays* [...] *et nous vivrons gaiement dans le coin de terre où nous sommes nés* (Voltaire). *On ne couvre pas autrement les maisons de mon pays* (Rousseau). *Demandez aux gens de province s'il importe d'être de tel ou tel pays* (Nerval). *Regretter son pays. Écrire au pays.* || *Du pays,* se dit d'une personne ou d'une chose issue de la contrée même dont on parle : *Vous n'êtes pas du pays, vous ? Ce sont des étrangers et non des gens du pays. Buvez de ce vin du pays, vous m'en direz des nouvelles. Produits du pays.* || *Mal du pays,* v. MAL. || *Pays natal,* v. NATAL. || *Arriver de son pays,* v. ARRIVER. || Fig. *Être bien de son pays,* être simple, crédule ; être maladroit, novice. || **7.** L'ensemble des gens qui habitent un pays, une contrée, la population : *Tout le pays, massé sur son passage, acclame le cortège présidentiel.* || *Spécialem.* L'ensemble des citoyens d'une nation : *Et peut-être n'était-il pas fâché* [de Gaulle] *de voir les communistes, et les remous du grouillement politicien, s'égarer loin de ce qu'il tenait pour les problèmes essentiels et le sentiment profond du pays* (Malraux). *Aux prochaines élections, le pays aura à se prononcer sur la politique du gouvernement.* || *Pays légal, pays réel,* v. LÉGAL, RÉEL. || **8.** *Le pays de quelque chose,* la contrée, la région ou la terre réputée pour cette chose, ou dont cette chose assure la renommée : *La Bourgogne, pays du bon vin. La Hollande, pays des tulipes. Les pays du soleil.* || **9.** *Fig.* Contrée irréelle attribuée comme lieu de séjour à des abstractions, à des êtres imaginaires : *Je me garderai, comme du feu, des spécialistes dont les travaux dénoncent un mirage dans ce pays enchanté de la Foi* (Mauriac). *C'est tellement mystérieux, le pays des larmes* (Saint-Exupéry). || Fam. *Partir pour le pays des rêves, des songes,* s'endormir.

• SYN. : **1** *état, puissance, territoire ;* **2** *patrie ;* **3** *province, région ;* **4** *coin* (fam.), *contrée, zone ;* **5** *bled* (pop.), *bourgade, trou* (fam.) ; **6** *patelin* (fam.), *terroir ;* **7** *peuple ;* **8** *mère, terre ;* **9** *royaume, sphère, univers.*

2. pays, e [pei, peiz] n. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1640, Oudin [au masc. ; au fém., 1765, J.-J. Rousseau — un premier ex., peu sûr, en 1512, J. Lemaire de Belges]). *Fam.* Personne qui est née dans le même village, dans le même canton ou dans la même contrée : *Mon Espagnol avait déterré dans un coin de la ville, à côté du cimetière, un autre Espagnol, un pays* (Baudelaire). *Elles se comprenaient presque, je ne les comprenais pas du tout, elles le savaient et ne cessaient pas pour cela, excusées, croyaient-elles, par la joie d'être payses* (Proust).

• SYN. : *compatriote, concitoyen.*

paysage [peizaʒ] n. m. (de *pays* 1 ; 1549, R. Estienne, au sens 2 [« partie du tableau formant un fond de décor », 1875, Larousse ; *paysage historique, paysage idéal, cela fait bien dans le paysage,* 1868, Littré] ; sens 1, 1556, Beaugué, 13 [« toute vue d'ensemble qu'on a d'un point donné », fin du XVI[e] s. ; *paysage intérieur,* av. 1951, A. Gide]). **1.** Étendue de pays, suite naturelle que l'œil peut embrasser dans son ensemble : *Lorsqu'on regarde un paysage par une fenêtre, quoiqu'on rêve à autre chose, il entre pourtant dans la pensée un reflet de l'image que l'on a sous les yeux* (Chateaubriand). *Si tel assemblage d'arbres, de montagnes, d'eaux et de maisons, que nous appelons un paysage, est beau, ce n'est pas par lui-même, mais par moi, par ma grâce propre, par l'idée ou le sentiment que j'y attache* (Baudelaire). *Paysage sans attraits, ni surprises, mais beau par son étendue et par la lumière profuse* (Gide). || *Par extens.* Toute vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : *Sa fenêtre donne sur un paysage de cheminées d'usines.* || Fig. et littér. *Paysage intérieur,* ensemble des dispositions intellectuelles, affectives, morales propres à un individu : *Son paysage intérieur est un de ceux où il me serait le plus pénible de vivre, et le mien un de ceux où il se sentirait le plus dépaysé* (Gide). || **2.** Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel ou urbain : *Ce peintre se spécialise dans le paysage.* || Partie de tableau formant un fond de décor derrière les personnages des premiers plans. || *Paysage historique,* œuvre dans laquelle figurent des personnages historiques ou mythologiques, des scènes de l'Histoire ou de la Fable. || *Paysage idéal,* œuvre où tout est dû à l'imagination de l'artiste. || Fam. et ironiq. *Cela fait bien dans le paysage,* cela fait bon effet : *Faites-moi faire des truffes en chocolat, envoyez-moi des choses de ce genre, en quantité, ça fera bien dans le paysage de mon estomac* (Saint-Exupéry). *Se dire riche, cela fait bien dans le paysage.*

• SYN. : **1** *Coup d'œil, panorama, perspective, point de vue, vue.*

paysagé [peizaʒe] adj. m. (de *paysage ;* 5 août 1971, *le Monde*). *Parc paysagé,* parc aménagé par un paysagiste de façon à donner l'impression d'un relief et d'un paysage naturels.

paysager, ère [peizaʒe, -ɛr] adj. (de *paysage ;* 1845, Bescherelle). Aménagé de façon

à produire des effets de paysage naturel : *Jardin paysager.*

• REM. Cet adjectif tend à être remplacé par la forme PAYSAGÉ, E.

paysagiste [peizaʒist] n. et adj. (de *paysage* ; 1651, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1955, *Dict. des métiers*). **1.** Artiste qui dessine ou peint plus spécialement des paysages : *C'est dire suffisamment, je pense, que tout paysagiste qui ne sait pas traduire un sentiment par un assemblage de matière végétale ou minérale n'est pas un artiste* (Baudelaire). *Une remarquable artiste paysagiste.* || **2.** *Architecte paysagiste,* ou, substantiv., *un, une paysagiste,* personne spécialisée dans la conception et la réalisation des plans d'ensemble de parcs, de jardins, etc.

paysan, anne [peizɑ̃, -an] n. (de *pays* 1 [v. ce mot], proprem. « homme d'un pays » ; v. 1138, Gaimar, écrit *païsant* [*païsan* — par substitution de suff. —, v. 1175, Chr. de Troyes ; *paysan,* 1617, Crespin], au sens 1 ; sens 2, 1842, E. Sue). **1.** Personne qui vit à la campagne et tire ses seules ressources d'une activité agricole : *Adolphe-Virgile Mourot, dit le Mousse, était un paysan aisé, presque riche pour la campagne, qui faisait de la culture en dilettante, chassait par fantaisie et « buvait par tempérament »* (Pergaud). *Notre ancienne société agricole a été transformée par l'accès des paysans à la propriété* (Malraux). || **2.** *Un paysan du Danube,* un homme qui dit sans détours, parfois brutalement, ce qu'il a à dire (par allusion à la fable de La Fontaine « le Paysan du Danube »).

• SYN. : **1** *agriculteur, campagnard, croquant* (arg.), *cul-terreux* (pop.), *cultivateur, fermier, villageois.*

• REM. La prononciation [pezɑ̃], admise au XVII^e s., subsiste dialectalement dans certaines provinces.

◆ adj. (fin du XII^e s., *Roman du châtelain de Coucy,* au sens de « rude, grossier » [en parlant d'une personne] ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1696, Dancourt ; sens 3, 1962, Robert ; sens 4, 1903, Larousse). **1.** Relatif aux paysans ; propre aux paysans : *Cette épouvante bien paysanne du gendarme* (Daudet). *Le fils revenait m'accueillir chaque matin avec une petite parole paysanne* (Céline). *Un air paysan.* || **2.** Qui est composé de paysans : *D'abord annuler les créances usuraires, presque toutes chinoises, sous lesquelles crève la paysannerie d'un peuple paysan* (Malraux). || **3.** Relatif aux préoccupations, aux intérêts économiques des paysans : *La politique paysanne du gouvernement. Les revendications paysannes. Le malaise paysan.* || **4.** Se dit, dans la classification des vins de Bordeaux, de ceux qui occupent le dernier rang.

• SYN. : **1** *agreste, campagnard, rural, rustique, terrien ;* **3** *agricole.* — CONTR. : **1** et **2** *citadin, urbain.*

◆ adj. et n. (v. 1240, G. de Lorris). Se dit d'une personne qui a un comportement brutal, grossier, une éducation fruste : *Avoir des manières paysannes ou de paysan. Faire paysan.*

paysannat ou **paysanat** [peizana] n. m. (de *paysan ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 22 nov. 1954, d'après P. Gilbert, p. 376). **1.** L'ensemble des paysans. || **2.** La condition paysanne.

paysannerie [peizanri] n. f. (de *paysan* [v. ce mot] ; 1668, Molière, au sens 1 [var. *païsanterie,* 1547, Du Fail] ; sens 2, 1939, Delavignette, 69 ; sens 3, v. 1770, d'après Boiste, 1823). **1.** Condition des paysans. || **2.** L'ensemble des paysans : *Les bourgeoisies et les paysanneries des cantons* (Maurras). *La paysannerie seule ne peut donner qu'une jacquerie* (Malraux). || **3.** Œuvre littéraire ou artistique où l'on peint la vie et les mœurs des paysans (vieilli) : *« Le Devin du village » [...] est une paysannerie enrubannée à laquelle ressembleront beaucoup les petits opéras-comiques de Favart* (Lemaitre). || **4.** Manière de parler propre aux paysans (rare) : *Je pourrais jusqu'à demain matin vous tenir des propos de paysan, des propos vrais, où vous ne saisiriez pas l'ombre d'une « paysannerie »* (Péguy).

P.C. [pese] n. m. (début du XX^e s., au sens 1 ; sens 2, v. 1920). **1.** Abrév. en usage dans l'armée pour désigner le poste de commandement : *Le commandant Gastaldi sortit de son P. C.* (Romains). || **2.** Abrév. usuelle de PARTI COMMUNISTE.

P.C.B. [pesebe] n. m. (initiales des adj. *physique, chimique* et *biologique ;* 1932, Larousse). Abrév. de *certificat d'études supérieures de sciences physiques, chimiques et biologiques* (examen supprimé en 1962, et remplacé par le C.P.E.M. [*certificat préparatoire aux études médicales*]).

P.C.C. [pesese] (1923, Larousse). Abrév. de l'expression *pour copie conforme.*

P.C.E.M. [peseəʒm] n. m. (1968 [date de sa création]). Abrév. de *premier cycle des études médicales.*

P.-D.G. [pedeʒe] n. m. (25 janv. 1967, *Femmes d'aujourd'hui*). *Fam.* Abrév. de *président-directeur général* (s'emploie souvent par ironie ou avec une nuance péjorative) : *Madame le P.-D. G.*

péage [peaʒ] n. m. (dér. très anc. [sans doute formé dans la langue administrative de l'époque carolingienne] de *pied* [v. ce mot], proprem. « droit de mettre le pied » ; v. 1150, *Charroi de Nîmes,* écrit *paage* [*péage,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Droit perçu sur les usagers de certaines voies publiques ou de certains ouvrages, en vue d'amortir le financement de leur construction et d'assurer leur entretien : *Un pont, une autoroute à péage. Acquitter le péage en sortant d'un parking.* || **2.** Lieu, poste où l'on paie ce droit : *Le panneau porte l'indication : péage à mille mètres. Jean franchit le tourniquet du péage* (France).

péager, ère [peaʒe, -ɛr] n. (de *péage* [v. ce mot] ; v. 1180, *Enfances Vivien,* écrit *paiagier ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *peagier ; péager,* XV^e s.). *Vx.* Personne qui faisait acquitter les droits de péage.

◆ adj. (24 janv. 1865, *Journ. des débats* [*chemin péagier,* « chemin sujet au péage », 1611, Cotgrave]). Relatif au péage : *Taxe péagère.*

péagiste [peaʒist] n. (de *péage ;* mai 1969, *Cahiers français d'information*). Personne qui fait acquitter les droits de péage sur une autoroute.

péan ou **pæan** [peɑ̃] n. m. (lat. *paean,* hymne en l'honneur d'Apollon ou d'un autre dieu, exclamation de joie, gr. *paian,* mêmes sens ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité grecque, chant célébrant la victoire d'Apollon sur le serpent Python. || **2.** Chant de guerre des anciens Grecs, et, *par extens.,* chant de victoire et d'allégresse triomphale.

peau [po] n. f. (lat. *pellis,* peau d'animal, peau tannée, parchemin, enveloppe, condition [a supplanté, à basse époque, le mot *cutis,* peau — d'homme ou d'animal] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pel* [*piau,* XIII^e s., Godefroy ; *peau,* début du XV^e s., Ch. d'Orléans], au sens I, 1 ; sens 1, 2, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [*n'avoir que la peau et les os,* XII^e s. — écrit *...la pel... ; crever dans sa peau,* 1798, Acad. — au fig., 1690, Furetière ; *ne pas tenir dans sa peau,* 1639, Chapelain — *ne pas durer...,* 1587, F. de La Noue ; *se faire... crever la peau,* 1962, Robert ; *...être bien, mal dans sa peau,* 1970, Robert ; *en peau,* 1875, d'après Larchey, 1878] ; sens I, 3, v. 1560, Paré [« fausses membranes... », 1893, *Dict. général*] ; sens 1, 4, 1080, *Chanson de Roland* [*(en) pleine peau,* XX^e s. ; *peau d'âne,* « parchemin, diplôme », 1962, Robert — *pel,* « parchemin », 1170, Godefroy ; *peau de recette,* 1875, Larousse ; *peau de tambour,* 29 juin 1741, Voltaire ; *vendre la peau de l'ours,* 1668, La Fontaine] ; sens II, 1, v. 1130, *Eneas* [*avoir la peau de quelqu'un,* 1677, Dassoucy ; *faire la peau à quelqu'un,* 1850, Esnault ; *vendre cher sa peau,* v. 1570, Monluc] ; sens II, 2, 1656, Molière [*avoir quelqu'un dans la peau,* 1896, Delesalle] ; sens II, 3, 1690, Furetière [*être... dans la peau de quelqu'un,* 1656, Oudin ; *faire peau neuve,* 1875, Larousse — « adopter un nouveau mode... de conduite », av. 1850, Balzac ; *il mourra dans sa peau,* 1640, Oudin ; *il ne changera pas de peau,* 1585, Cholières] ; sens II, 4, 1845, Bescherelle [*peau ; peau de chien,* 1875, Larousse ; *vieille peau,* 1887, Zola ; *peau de vache,* 1947, M. Aymé, p. 10] ; sens III, 1, 1538, R. Estienne [*la peau,* 1872, Esnault ; *peau de balle,* 1877, Esnault ; *peau de balle* et *balai de crin,* 1881, Esnault ;

peau de zébie, v. 1870, Esnault ; *la peau,* exclamativ., 1883, Esnault] ; sens III, 2, 1690, Furetière [sur un fromage, XX^e^ s.] ; sens III, 3, 1640, Oudin).

I. 1. Membrane recouvrant le corps de l'homme et des animaux : *Chez les vertébrés, la peau se compose d'un épiderme, d'un derme et de productions secondaires (phanères et glandes). La peau d'un chien, d'une couleuvre.* || **2.** *Spécialem.* L'épiderme de l'homme : *Avoir la peau douce, la peau bronzée. La peau d'Élisabeth n'était pas belle* [...] ; *bouffie et tirant sur le jaune* (Beauvoir). || *N'avoir que la peau et les os,* être extrêmement maigre. || Pop. *Crever dans sa peau,* être tellement gras que la peau tendue semble prête à éclater ; au *fig.,* éprouver un violent dépit que l'on s'efforce de dissimuler. || Fig. *Ne pas tenir, ne pas durer dans sa peau,* être plein d'orgueil ; brûler d'impatience, être tourmenté d'inquiétude (vieilli) : *Et la Feuillade en partant ne tenait pas dans sa peau* (Saint-Simon). || Fam. *Se faire trouer, crever la peau,* recevoir un coup de feu. || *Se sentir, être bien, mal dans sa peau,* être bien, mal à l'aise. || Vx. *En peau,* se disait d'une femme très décolletée : *Iris « en peau »* [...] *lui était apparue vraiment irrésistible* (Toulet). *Il y avait dans la salle une foule de jolies dames en peau* (Vandérem). || **3.** Petit fragment de peau (souvent au plur.) : *Enlever les petites peaux autour des ongles.* || Fausses membranes qui se forment dans certaines maladies. || **4.** Dépouille de certains animaux, séparée du corps et destinée au tannage ou à faire des fourrures : *Lorsqu'avec ses enfants vêtus de peaux de bêtes* [...] | *Caïn se fut enfui de devant Jéhovah* (Hugo). *Du vin qu'ils font vieillir dans des outres de peau* (Hugo). *La saison avançait. Papa s'enveloppa dans sa vieille peau de bique, pelée aux coudes et au derrière* (H. Bazin). *Une fourrure en peau de mouton. Un tapis en peau de chèvre.* || *(En) pleine peau,* dans la partie la plus belle et la plus épaisse de la peau de l'animal. || *Peau d'âne,* parchemin ; *fig.* et *fam.,* diplôme. || *Peau de chagrin,* V. CHAGRIN 3. || *Peau de chamois,* V. CHAMOIS. || *Peau de recette,* peau servant à la fabrication des gants. || *Peau de tambour,* peau d'âne préparée, tendue sur un tambour. || *Peau de vélin,* V. VÉLIN. || *Vendre la peau de l'ours,* se réjouir à l'avance d'avantages ou de réussites qui ne sont encore qu'hypothétiques (allusion à la fable de La Fontaine « l'Ours et les deux compagnons » : *Il ne faut jamais | Vendre la peau de l'ours qu'on ne l'ait mis par terre*).

II. 1. *Fam.* La vie même d'une personne : *Craindre pour sa peau. Risquer sa peau. Défendre sa peau. Si le redressement spirituel de la France n'est possible qu'au prix d'une guerre, nous sommes, Dieu merci, quelques-uns qui sacrifieraient sans marchander leur peau !* (Martin du Gard). *Tout en mangeant de bon appétit, il* [Martin] *réfléchit au moyen de sauver sa peau* (Aymé). || Pop. *Avoir la peau de quelqu'un,* parvenir à le tuer, ou le conduire à sa perte : *Menacés dans leur carrière par le retour au Parlement de M. Papinien, qui avait juré* [...] *d'avoir leur peau* (Benoit). *Quelle que soit sa fortune, j'aurai sa peau* (Achard). || Pop. *Faire la peau à quelqu'un,* le tuer. || *Vendre cher sa peau,* se défendre vigoureusement, alors que la situation est désespérée. || **2.** *Spécialem.* et *class.* La personne physique, charnelle : *Ce sont de beaux morveux, de beaux godelureaux, pour donner envie de leur peau* (Molière). || Pop. *Avoir quelqu'un dans la peau,* en être épris par une passion incoercible : *Tant qu'une femme parle d'un homme avec cette espèce de haine-là, c'est qu'elle l'a toujours dans la peau !* (Martin du Gard). || **3.** L'apparence d'une personne et, *par extens.,* sa nature profonde, son comportement, ses sentiments : *Elle s'imagina dans la peau d'un coureur tentant de battre un record sur une piste gardée* (Pieyre de Mandiargues). || *Être, se mettre dans la peau de quelqu'un,* être, se mettre à sa place mentalement, pour comprendre sa pensée, ses réactions : *L'acteur tâche de se mettre dans la peau du personnage qu'il doit incarner.* || *Faire peau neuve,* changer de vêtements et se vêtir à neuf, ou adopter un nouveau mode de vie, de conduite : *Christophe faisait peau neuve. Christophe faisait âme neuve* (Rolland). || *Il mourra dans sa peau, il ne changera jamais de peau,* il est incorrigible. || **4.** Pop. *Peau de chien,* ou, elliptiq., *peau,* femme de mauvaise vie (vieilli) : *Est-ce que je la connais, moi, cette peau ?* (Zola). || Pop. *Vieille peau,* femme âgée : *Collé depuis plus de vingt berges* [années] *avec une vieille peau pareille* (Courteline). || Pop. *Peau de vache,* personne très sévère.

III. 1. Enveloppe de certains fruits : *Peler la peau d'une poire. Une peau de banane.* || Fig. et pop. *La peau,* rien du tout (la peau étant sans valeur par rapport à la pulpe). [Vieilli.] || *Peau de balle, peau de balle et balai de crin, peau de zébie,* même sens : *C'est comme si t'avais peau de balle dans ton morlingue* [porte-monnaie] (Barbusse). || Pop. *La peau !,* exclamation qui marque le refus, le mépris : *Tu parles si j'y fous des étrennes. La peau, oui !* (Courteline). || **2.** Pellicule qui se forme à la surface d'un liquide, et particulièrement du lait bouilli. || Croûte légère qui recouvre certains fromages : *Retirer la peau du camembert.* || **3.** Nom donné parfois aux aponévroses qui recouvrent certains morceaux de viande.

● SYN. : **I, 1** *couenne, cuir, épiderme ;* **3** *envie(s).* || **II, 1** *carcasse* (fam.), *guenille* (fam.), *personne.* || **III, 2** *pellicule.*

peaucier [posje] adj. et n. m. (de *peau ;* v. 1560, Paré [aussi comme n. m.]). *Muscle peaucier,* ou *peaucier* n. m., muscle dont une extrémité au moins s'insère à la peau et plisse celle-ci par ses contractions : *Le peaucier du cou. Les muscles peauciers groupés autour du nez, de la bouche, des paupières donnent au visage ses multiples expressions.*

peaufinage [pofinaʒ] n. m. (de *peaufiner ;* 28 févr. 1969, *le Monde*). Action de peaufiner ; résultat de cette action.

peaufiner [pofine] v. tr. (de *peau* et de l'adj. *fin ;* 1865, Esnault, comme v. pr., au sens de « faire toilette » ; comme v. tr., au sens 2, 1883, Esnault ; sens 1, 1963, Larousse). **1.** Nettoyer soigneusement une surface avec une peau de chamois. || **2.** *Fig.* et *fam.* Apporter un soin minutieux dans la finition de quelque chose : *Peaufiner son discours avant de le prononcer.*

peau-rouge [poruʒ] adj. (de *peau* et de l'adj. *rouge ;* 1842, Mozin). Relatif aux Indiens de l'Amérique du Nord.

peausserie [posri] n. f. (de *peaussier ;* 1723, Savary des Bruslons, aux sens 1-2). **1.** Industrie ou commerce des peaux. || **2.** Produits de cette industrie.

peaussier [posje] n. m. (de *peau ;* 1292, *Rôle de la Taille de Paris,* écrit *paucier* [*peaussier,* V. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Ouvrier qui travaille, prépare les peaux. || **2.** Personne qui fait le commerce des peaux. || **3.** Vx. *Médecin peaussier,* dermatologiste.

peaussu, e [posy] adj. (de *peau ;* milieu du XIII^e^ s.). *Littér.* Dont la peau est distendue (rare) : *Les barbes de son bonnet* [...] *tombaient nonchalamment le long de ses mâchoires peaussues* (Gautier).

pébrine [pebrin] n. f. (provenç. *pebrino,* même sens, de *pebre,* poivre ; 1860, Quatrefages). Maladie des vers à soie, se manifestant par de petites taches noires comparables à des grains de poivre.

pec [pek] adj. m. (néerl. *pekel*[*haring*], [hareng] en saumure ; 1391, *Chartes de Liège*). *Hareng pec,* hareng en caque, fraîchement salé.

pécaïre [pekajre] interj. (forme provenç. correspondant à l'anc. franç. *pechiere,* même sens [XIII^e^ s., Espe, 50], cas sujet [figé comme interj.] de *pécheur* [v. ce mot] ; 1784, Beaumarchais). Exclamation méridionale qui marque l'attendrissement, la pitié : *Cassée net comme un échalas, sa pauvre jambe ! Pécaïre ! quand j'ai vu cela, moi, j'étais furieux* (Mérimée).

• REM. On dit aussi en provençal PECHÈRE !, PÉCHÈRE !, PEUCHÈRE ! (francisation de pecaïre ; 1880, A. Daudet) : *Une lettre du notaire lui avait appris* [...] *la mort de Courbebaisse, péchère !* (Daudet).

pecan [pekɑ̃] adj. et n. m. (angl. *pecan,* espèce de noyer ; 1963, Larousse). *Noix pecan,* ou *pecan* n. m., fruit d'un arbre de l'Amérique tropicale, dont l'amande oléagineuse est comestible.

pécari [pekari] n. m. (caraïbe de la Guyane et du Venezuela *begare,* même sens ; 1640, Laet, écrit pacquire ; pécary, *pécari,* avr. 1699, *Nouvelles de la république des lettres,* 392 [« cuir de cet animal », 1962, Robert]). Mammifère d'Amérique, voisin du sanglier, mais plus petit. || Cuir de cet animal : *Des gants de pécari.*

peccabilité [pekabilite] n. f. (dér. savant de *peccable ;* 1875, Larousse). En théologie, état d'une personne qui peut pécher.

peccable [pekabl] adj. (dér. savant du lat. *peccare,* pécher [v. PÉCHER] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis* [mot assez rarement attesté jusqu'au début du XVIII^e s., Bourdaloue]). En théologie, se dit d'une personne capable de pécher.

peccadille [pekadij] n. f. (esp. *pecadillo,* n. m., dimin. de *pecado,* péché, lat. *peccatum* [v. PÉCHÉ] ; av. 1549, Marguerite de Navarre, écrit *peccatile,* comme n. m. [*peccadille,* comme n. f. — sans doute à cause du grand nombre des mots fém. en -ille —, av. 1615 Pasquier], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Petit péché sans gravité. || **2.** Faute facilement excusable : *Zébédée avait réalisé durant la peste quelques bénéfices pour son propre compte qui lui serviraient à reparaître en bourgeois considéré dont on a oublié les peccadilles de jeunesse* (Yourcenar).

• SYN. : 2 *erreur, manquement.*

peccamineux, euse [pekaminø, -øz] adj. (dér. savant du bas lat. ecclés. *peccamen, -minis,* péché, du lat. class. *peccare* [v. PÉCHER] ; 1884, Huysmans, au sens 1 ; sens 2, 1898, Huysmans). **1.** *Littér.* Qui a le caractère du péché ou qui s'y rapporte : *Et, cette pensée d'un état peccamineux lui apportait une sorte d'orgueil et d'allégement* (Huysmans). *On en est revenu à cette conviction que l'allégeance à un parti de droite est proprement peccamineuse* (G. Marcel). || **2.** *Littér.* Se dit d'une personne qui a tendance à pécher (rare) : *Suspecte et peccamineuse, ma grand-mère, toujours au bord de faillir, était retenue par le bras des anges, par le pouvoir d'un mot* (Sartre).

peccant, e [pekɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. médic. du Moyen Âge *peccans, -antis,* même sens, emploi spécialisé du lat. class. *peccans, -antis,* fautif, défectueux, part. prés. adjectivé de *peccare* [v. PÉCHER] ; 1314, Mondeville, écrit *humeurs pechantes ; humeurs peccantes,* 1580, Montaigne). *Class.* et *littér.* Se disait, dans l'ancien langage médical, des humeurs ou des exhalaisons diverses de l'organisme dont la surabondance ou l'altération provoquaient les maladies : *Je tiens que cet empêchement de l'action de sa langue est causé par de certaines humeurs, qu'entre nous autres savants nous appelons humeurs peccantes* (Molière). *Il désigna magistralement le repli de l'intestin où se formaient les vapeurs peccantes et prescrivit le port d'une ceinture orthopédique* (Gide).

peccata [pekata] n. m. (emploi plaisant du lat. *peccata* [plur. de *peccatum,* péché — v. PÉCHÉ], l'âne supportant patiemment toutes les charges et passant pour un souffre-douleur ; v. 1790, Brunot, au sens 2 ; sens 1, 1798, Acad.). **1.** *Vx.* Bourrique. || **2.** *Fig.* et *vx.* Imbécile.

peccavi [pekavi] n. m. (mot lat. signif. « j'ai péché » [1^re pers. du sing. de l'indic. parfait de *peccare* — v. PÉCHER], très employé dans la langue ecclés., spécialem. par référence à la parabole de l'enfant prodigue [les premières paroles de celuici, lors de son retour, ayant été « père, j'ai péché » — en lat. *pater, peccavi*) ; v. 1460, G. Chastellain, dans la loc. *dire à Dieu peccavi,* « lui demander pardon » ; sens class., 1660, Bossuet). Vx. *Faire* ou *dire son peccavi,* faire son « mea culpa », reconnaître ses fautes : *Et pourvu, mon Dieu, que tu n 'aies pas à faire ton peccavi !* (Chateaubriand).

pechblende [pɛʃblɛ̃d] n. f. (mot allem., de *Pech,* poix, et *Blende,* minerai de sulfure de zinc ; 1790, *Annales de chimie,* 1^re série, VI, 175). Le plus important des minerais d'uranium, à partir duquel Pierre et Marie Curie ont isolé le radium.

1. pêche [pɛʃ] n. f. (lat. pop. **persica,* plur. [pris pour un fém. sing.] du lat. class. *persicum,* pêche, neutre substantivé de l'adj. *persicus,* de la Perse, dér. de *Persia,* la Perse [la pêche provenant de cette région] ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *persche* [*peske,* v. 1170, *Floire et Blancheflor ; pesche,* v. 1180, *Mort Aymeri de Narbonne ; peche,* 1600, O. de Serres ; *pêche,* 1671, Pomey], au sens 1 [*peau/teint de pêche,* 1962, Robert ; *rembourré de noyaux de pêche,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1958, *FEW,* VIII, 266 *a ;* sens 3, 1878, Esnault [*avoir la pêche,* 1960, Esnault]). **1.** Fruit du pêcher, à peau duveteuse, à noyau très dur, à chair sucrée et savoureuse. || *Avoir une peau, un teint de pêche,* une peau douce et fine, un teint rosé qui rappellent l'aspect extérieur de la pêche : *Il pouvait avoir cinquante ans, il était rasé de près, avec un visage compréhensif* [...], *un teint de pêche sous des cheveux blancs* (Sartre). || Fam. et ironiq. *Rembourré avec des noyaux de pêche,* extrêmement dur, inconfortable : *Un fauteuil en paille avec une petite galette de coussin, rembourrée de je ne sais quels noyaux de pêche* (Mérimée). || **2.** *Pop.* Coup, gifle qui tuméfie le visage. || **3.** *Pop.* Visage, tête. || *Avoir la pêche,* avoir le moral.

◆ adj. invar. (1962, Robert). D'un rose pâle légèrement doré : *Fond de teint pêche.*

2. pêche [pɛʃ] n. f. (déverbal de *pêcher* 2 [v. ce mot] ; milieu du XIII^e s., écrit *pesche* [*pêche,* 1694, Acad.], au sens I, 5 ; sens I, 1, 1350, Bevans, écrit *pesche* [*pêche,* 1677, Miege ; *pêche maritime,* 1875, Larousse ; *pêche sous-marine,* 1962, Robert ; *pêche miraculeuse,* 1868, Littré] ; sens I, 2, 1679, J. Savary ; sens I, 3, 1538, R. Estienne, écrit *pesche* [*pêche,* XVII^e s.] ; sens I, 4, 1962, Robert ; sens II, 1, XX^e s. ; sens II, 2, 1895, Esnault).

I. 1. Action, manière de prendre du poisson : *Aller à la pêche. Pêche à la ligne, en eau douce, au filet, en mer. Pêche à la truite. Alors je protestais contre la réputation qu'on faisait à la pêche d'être un sport d'empoté, pour lequel l'immobilité complète était de règle* (Gide). || *Pêche maritime,* pêche pratiquée en mer et sur les côtes. || *Pêche sous-marine,* pêche pratiquée sous l'eau à l'aide d'un matériel de plongée. (On dit plutôt CHASSE SOUS-MARINE.) || *Pêche miraculeuse,* pêche d'une abondance extraordinaire, citée dans l'Évangile (Luc V, 4-9). || **2.** *Par anal.* Action de recueillir ou de capturer des éléments de la faune aquatique autres que les poissons : *Pêche à la grenouille, aux oursins.* || **3.** *Par extens.* Le produit de la pêche : *Alors on vida un des barils, plein déjà de la pêche des jours derniers* (Maupassant). || **4.** Endroit réservé à la pêche : *Limites de pêche.* || **5.** Droit de pêcher : *Affermer la pêche d'un cours d'eau.*

II. 1. *Fig.* et *fam.* Action de chercher et de recueillir quelque chose : *Aller à la pêche aux nouvelles.* || **2.** Pop. *Aller à la pêche,* avoir perdu son emploi et en chercher un autre.

• SYN. : **II, 1** *cueillette, découverte, ricolte.*

péché [peʃe] n. m. (lat. *peccatum,* faute, action coupable, crime [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « faute contre la loi religieuse »], part. passé neutre substantivé de *peccare* [V. PÉCHER] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *peched* [*pechié,* v. 1150, *Charroi de Nîmes ; péché,* XIV^e s.], au sens 1 [*péché mortel,* v. 1131, *Couronnement de Louis* — écrit *mortels pechiez* (au fig., XX^e s.) ; *péché véniel,* fin du XIII^e s. ; *les sept péchés capitaux,* 1671, Pomey ; *être laid comme les sept péchés capitaux,* 1959, Robert, art. *laid* — *...laid comme le péché,* même sens, fin du XVII^e s., Saint-Simon ; *péché (de la chair),* 1608, M. Régnier ; *péché originel,* fin du XIV^e s., E. Deschamps ; *péché actuel,* 1561, Calvin ; *que celui qui est sans péché lui jette la première pierre,* 1893, *Dict. général* — aussi au fig. ; *pour les péchés de,*

1663, Molière] ; sens 2, v. 1225, *Barlaham ;* sens 3, v. 1131, *Couronnement de Louis* [*péché de jeunesse,* 1875, Larousse ; *péché mignon,* 1718, Acad.]). **1.** Selon la théologie catholique, acte, parole, pensée, omission qui sont une transgression consciente et volontaire de la loi divine : *Il manie le péché en curieux, le tourne, le retourne, examine complaisamment les circonstances et déploie dans l'analyse du mal la sublime ardeur d'un casuiste* (Baudelaire). *L'âme vraiment chrétienne prend en horreur le péché, qui valut au Christ sa souffrance* (Gide). || *Péché mortel,* celui qui a pour conséquence la perte de la grâce sanctifiante et la damnation éternelle ; et au fig. *Il préfère ce qui n'est pas à ce qui est : voilà le péché mortel du romantisme* (Mauriac). || *Péché véniel,* celui qui entraîne une diminution de la grâce sanctifiante. || *Les sept péchés capitaux,* les sept péchés (orgueil, envie, avarice, luxure, gourmandise, colère et paresse) considérés par la théologie comme la source de tous les autres péchés. || *Être laid comme les sept péchés capitaux,* être très laid. || *Péché de la chair,* ou, absol., *le péché,* celui qui a trait à la sexualité : *L'amour hors du sacrement n'est-il pas le péché ?* (Claudel). || *Péché originel,* selon la Bible, péché d'Adam et Ève transmis à tous leurs descendants. || *Péché actuel,* celui qui est commis par le pécheur (par opposition au *péché originel,* qui est un état). || *Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre,* réplique du Christ aux pharisiens qui se disposaient à lapider la femme adultère ; au *fig.,* se dit pour inviter à juger autrui avec indulgence. || *Pour les péchés de,* comme s'il s'agissait de la punition d'une faute : *Et c'est pour mes péchés que je vous aime ainsi* (Molière). *J'ai ouï conter que les fées venaient sous l'arbre, dans l'ancien temps. Pour nos péchés elles n'y viennent plus* (France). || **2.** *Absol.* État où se trouve la personne qui a commis un péché : *Retomber dans le péché. Vivre dans le péché.* || **3.** *Par extens.* Dans le langage courant, toute faute de la plus grave à la plus bénigne : *La vie est courte et c'est péché de perdre son temps* (Camus). || *Péché de jeunesse,* faute imputable à l'inexpérience de la jeunesse. || *Péché mignon,* défaut mineur auquel on se laisse aller volontiers : *La langouste est son péché mignon. L'honnêteté a toujours été mon péché mignon ; elle m'a joué d'assez vilains tours* (Montherlant).

pécher [peʃe] v. intr. (lat. *peccare,* commettre une faute, se tromper, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « commettre une faute contre la loi religieuse » ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *pechier* [*pécher,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], au sens 1 ; sens 2, début du XIII^e s., Raoul de Houdenc [*pécher par quelque chose,* 1694, Acad. ; *pécher par trop de,* 1835, Acad. — *...par excès de,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1663, Molière). [Conj. **5 b.**] **1.** Commettre un péché, transgresser la loi divine : *Seigneur, j'ai plus péché que vous ne pardonnez* (Musset). || **2.** Par extens. *Pécher contre quelque chose,* manquer à une règle morale ou sociale ; commettre une erreur, une faute dans un autre domaine : *Pécher contre les convenances. Pécher contre les règles de la politesse. Pécher contre le bon sens, la grammaire.* || *Pécher par quelque chose,* avoir cette chose pour défaut : *Elle pèche par son manque de féminité.* || *Pécher par trop de, par excès de,* pousser trop loin une qualité, une bonne intention au point d'en faire une sorte de défaut : *Écrivain qui pèche par trop d'esprit. Pécher par excès de politesse. Louis IX pécha par excès de vertu, et Louis XI par excès de ruse* (Mauriac). || **3.** En parlant des choses, présenter des défauts, des insuffisances : *Sa comédie pèche contre toutes les règles de l'art* (Molière). *J'estime que c'est par l'absence de composition que pèchent la plupart des œuvres d'art d'aujourd'hui* (Gide). *Mes réceptions pèchent un peu du côté du personnel* (Romains).

● SYN. : **2** *contrevenir à, enfreindre, offenser, transgresser, violer ;* **3** *clocher* (fam.).

1. pêcher [pɛʃe] n. m. (*de pêche* 1 [v. ce mot] ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *peskier ;* XIII^e s., écrit *peschier ;* v. 1380, *Aalma,* écrit *pescher ; pêcher,* 1677, Miege). Arbre fruitier de la famille des rosacées, cultivé dans les régions tempérées pour son fruit, la pêche.

2. pêcher [pɛʃe] v. tr. (lat. pop. **piscare,* altér. du lat. class. *piscari,* pêcher, dér. de *piscis,* poisson ; v. 1138, Gaimar, écrit *pescher* [pêcher, XVII^e s.], au sens 2 [*pêcher en eau trouble,* 1606, Nicot] ; sens 1, XIII^e s., *Gaydon* [pour un étang, début du XIV^e s.] ; sens 3, v. 1190, *Sermons de saint Bernard ;* sens 4, 1844, Balzac ; sens 5, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Prendre ou essayer de prendre du poisson par des procédés divers : *Parfois nous y venions déjeuner d'un poisson fraîchement pêché dans le lac* (Mallet-Joris). *Pêcher la sardine au filet. Pêcher la truite au ver de terre.* || *Pêcher un étang,* l'assécher pour y prendre du poisson : *Nous tressons des filets, nous pêchons les étangs* (Chateaubriand). || **2.** *Absol.* S'adonner à la pêche : *Aimer pêcher. Pêcher à la ligne. Je pêchais plus volontiers dans la rivière où les truites étaient de chair plus délicate, et surtout plus farouches, c'est-à-dire plus amusantes à attraper* (Gide). || Fig. *Pêcher en eau trouble,* profiter d'une situation confuse pour en tirer avantage. || **3.** *Par anal.* Recueillir ou capturer des éléments de la faune aquatique autres que les poissons : *Pêcher des grenouilles, des coquillages, du corail. Pêcher des langoustes ou des homards au casier.* || **4.** Capturer du poisson en vue de se nourrir (en parlant d'animaux) : *La loutre, le héron, le cormoran, la mouette pêchent les poissons.* || **5.** *Fig.* et *fam.* Chercher, prendre, trouver quelque chose : *Où pêchez-vous cette fausse et offensante humilité ?* (Sévigné). *C'est un don précieux que de savoir pêcher en soi, pour les ramener à la surface du langage, des impressions toutes vives* (Beauvoir). *Une information pêchée on ne sait où.*

péchère !, pechère ! interj. V. PÉCAÏRE.

pécheresse n. f. V. PÉCHEUR.

pêcherie [pɛʃri] n. f. (de *pêcher* 2 [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *pescherie ; pêcherie,* 1606, Crespin [aussi « lieu spécialement aménagé pour la pêche »]). Lieu où l'on pêche ; lieu spécialement aménagé pour la pêche : *Partout, dans l'eau verte des pêcheries, dans la houle des prairies, sous les fougères qui coupent, aux creux des taillis se cachaient des trésors que je brûlais de découvrir* (Beauvoir).

pêchette [pɛʃɛt] n. f. (de *pêcher* 2 ; 1773, Duhamel du Monceau, au sens de « petit filet » ; sens actuel, 1868, Littré [« épuisette », 1963, Larousse]). Balance pour la pêche à l'écrevisse. || Syn. d'ÉPUISETTE.

pécheur [peʃœr] n. m., **pécheresse** [peʃrɛs] n. f. (bas lat. ecclés. *peccator, peccatrix,* pécheur, pécheresse, du lat. class. *peccatum,* supin de *peccare,* pécher [v. PÉCHER] ; v. 980, *Passion du Christ,* au masc., au cas objet, écrit *pechedor* [*pecheür,* fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume ; pecheor,* v. 1155, Wace ; *pécheur,* XIV^e s. — *pechiere,* au cas sujet, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], et fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume,* au fém., écrit *pecheris* [*pécheresse,* fin du XII^e s., Herman de Valenciennes]). Personne qui commet des péchés ou qui est en état de péché : *Le saint prie avec son espérance et le pêcheur avec son péché* (Claudel). *Ce pécheur dont les théologiens nous donnent une idée abstraite, je l'incarne* (Mauriac). *Il m'arrive de rencontrer des pécheurs endurcis* (Bernanos). *Une pécheresse repentante.* || Fig. *Ne pas vouloir la mort du pécheur,* v. MORT 1.

◆ adj. (sens 1-2, v. 1265, *Livre de jostice ;* sens 3, fin du XVII^e s., Bossuet). **1.** Qui est dans l'état de péché : *Âme pécheresse. Newman croyait que, si les champs et le ciel nous donnent cette impression de pureté et d'innocence, c'est que la nature fut créée avant l'homme pécheur et qu'elle n'a pas de part au crime d'Adam* (Mauriac). || **2.** Qui est entaché de péchés : *Il s'acharne, surtout, contre les chrétiens qui se persuadent que toute une vie pécheresse peut être rachetée, d'un coup, au lit de mort* (Mauriac). || **3.** Qui est de la nature du péché : *Un mort gisait, solitaire, parmi les raffinements de la plus pécheresse coquetterie* (Hervieu).

pêcheur, euse [pɛʃœr, -øz] n. (lat. *piscatorem,* accus. de *piscator,* pêcheur, marchand de poisson, de *piscis,* poisson ; v. 1138, Gaimar, écrit *pescheür* [*pescheor,* v. 1155, Wace ; *pescheur,* milieu du XIII^e s. ; *pêcheur,* 1636, Monet], au sens 1 [*nœud de*

pêcheur, 1903, Larousse ; *pêcheur sous-marin,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Personne qui pêche à titre de passe-temps ou qui pratique la pêche professionnellement : *Les pêcheurs qui font le hareng et qui vont parfois jusqu'en Norvège* (Simenon). *Un pêcheur à la ligne.* || *Nœud de pêcheur,* nœud employé pour réunir deux bouts de ligne de pêche. || *Pêcheur sous-marin,* personne qui s'adonne à la pêche sous-marine. || **2.** Fig. *Pêcheurs d'hommes,* prédicateurs, convertisseurs (par allusion à la parole du Christ dans Matthieu IV, 18-19).

• REM. Le féminin *pêcheuse* est peu usité.

◆ **pêcheur** adj. m. (1829, Boiste). *Bateau pêcheur,* bateau spécialement équipé pour la pêche. || *Marin-pêcheur,* v. MARIN 2.

pécoptéridées [pekɔpteride] n. f. pl. (de *pecopter[is]* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1963, Larousse). Groupe de fougères fossiles des temps primaires.

pecopteris [pekɔpteris] n. m. (du gr. *pekos,* var. de *pokos,* toison, flocon de laine [dér. de *pekein,* couper], et *pteris,* sorte de fougère [de *pteron,* plume d'aile, aile] ; 1875, Larousse). Fougère fossile dont on trouve de nombreuses espèces dans les terrains houillers et permiens.

pécore [pekɔr] n. f. (ital. *pecora,* sot, niais, proprem. « brebis », lat. pop. **pecora,* mêmes sens, neutre plur. [pris pour un fém. sing.] du lat. class. *pecus, -coris,* troupeau, bétail, tête de [menu] bétail ; 1512, Cretin, au sens 1 ; sens 2, 1624, Livet [« bête, comme comble de la sottise », 1532, Rabelais] ; sens 3, 1808, d'Hautel). **1.** *Class.* Bête, animal : *La chétive pécore* [la grenouille] | *S'enfla si bien qu'elle creva* (La Fontaine). || **2.** *Fig.* et *class.* Personne stupide : *Vous ne serez jamais qu'une pauvre pécore* (Molière). *Son mari était une sorte de pécore lourde et ennuyeuse à l'excès* (Saint-Simon). || **3.** *Auj.* Jeune femme, jeune fille insupportable par sa sottise prétentieuse : *J'ajoute qu'il y aurait une espèce d'indécence à introduire dans une fête que je veux bien donner chez Mme Verdurin une personne que j'ai retranchée à bon escient de ma familiarité, une pécore sans naissance, sans loyauté, sans esprit* (Proust). *Ma fille, en définitive, était raisonnablement instruite, mais ce n'était pas une pécore, non certes* (Duhamel).

• SYN. : 3 *pecque* (vx), *péronnelle, pimbêche.*

pecque [pɛk] n. f. (occitan *peco,* fém. de *pec,* sot, niais, anc. provenç. *pec,* même sens [XIIe s.], lat. *pecus, -cudis,* tête de bétail, bête, animal, sot, personne stupide ; 1630, Chapelain [« vieille jument », 1562, Du Pinet]). *Vx.* Femme sotte, maniérée et prétentieuse : *L'impertinente pruderie de cette pecque* (Gautier).

• SYN. : *pécore, péronnelle, pimbêche.*

pecquenot n. m. V. PÉQUENOT.

pectase [pɛktaz] n. f. (dér. savant du gr. *pêktos,* compact, épaissi, coagulé, de *pêgnunai,* ficher, fixer ; 1858, Nysten). Enzyme présent dans les fruits et qui provoque la coagulation de leurs sucs.

pecten [pɛktɛn] n. m. (lat. *pecten, -tinis,* peigne, disposition en forme de peigne, peigne de mer ; v. 1710, d'après Trévoux, 1752). Nom scientifique des mollusques du genre *peigne.*

pectinaria [pɛktinarja] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, dér. savant [à cause de la forme de la plante] du lat. class. *pecten, -tinis,* peigne ; 1963, Larousse). Plante cactiforme charnue, à rameaux articulés, de l'Afrique australe.

pectine [pɛktin] n. f. (dér. savant du gr. *pêktos,* coagulé [v. PECTASE] ; 1827, Acad.). Substance organique contenue dans les membranes cellulaires végétales, et qui, du fait de son pouvoir gélifiant, est utilisée dans la fabrication des confitures, des jus de fruits, ainsi que dans diverses préparations pharmaceutiques, médicales ou industrielles.

pectiné, e [pɛktine] adj. (lat. *pectinatus,* disposé en forme de peigne, part. passé adjectivé de *pectinare,* peigner, dér. de *pecten, -tinis,* peigne ; 1803, Boiste [*toit pectiné,* 1868, Littré]). Qui a la forme d'un peigne : *Les rameaux du sapin, les antennes de certains papillons sont pectinés.* || *Toit pectiné,* toit en pointe, à bord dentelé.

◆ **pectiné** adj. et n. m. (v. 1363, Chauliac). *Muscle pectiné,* ou *pectiné* n. m., muscle adducteur de la cuisse, situé à la partie supérieure et interne de celle-ci.

pectinidés [pɛktinide] n. m. pl. (du lat. *pecten, -tinis* [v. PECTEN], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1875, Larousse, écrit *pectinides ; pectinidés,* 1903, Larousse). Famille de mollusques bivalves, doués de vision, capables de nager, et dont le type est le *peigne.*

pectique [pɛktik] adj. (de *pect[ine]* ; 1838, Acad. [aussi *acides pectiques*]). *Matières pectiques,* substances organiques contenues dans les membranes cellulaires végétales (pulpe et enveloppes des fruits charnus). || *Acides pectiques,* acides formés par la coagulation de la pectine sous l'action de la pectase, et qui entraînent la prise en gelée des liquides.

pectisation [pɛktizasjɔ̃] n. f. (de *pectiser ;* 1932, Larousse). Transformation de certaines matières solubles (substances colloïdales principalement) en matières insolubles, sous l'influence d'actions extérieures.

pectiser [pɛktize] v. tr. (dér. savant de *pectique ;* 1932, Larousse). Produire la pectisation : *Pectiser l'albumine par la chaleur.*

pectographie [pɛktɔgrafi] n. f. (de *pecto-,* élément tiré du gr. *pêktos,* épaissi, coagulé [v. PECTASE], et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1932, Larousse). Méthode d'étude des solutions chimiques, et particulièrement des solutions colloïdales.

pectolite [pɛktɔlit] n. f. (de *pecto-* [v. l'art. précéd.] et de *-lite,* gr. *lithos,* pierre ; 1875, Larousse). Silicate naturel de sodium et de calcium.

pectoral, e, aux [pɛktɔral, -o] adj. (lat. *pectoralis,* de la poitrine, qui couvre la poitrine [et, au neutre substantivé *pectorale,* « cuirasse » — au Moyen Âge, « orfroi quadrangulaire appliqué sur l'aube du prêtre, à la hauteur de la poitrine »], de *pectus, -toris,* poitrine [de l'homme et des animaux], cœur [au pr. et au fig.] ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 [*nageoires pectorales,* 1812, Mozin] ; sens 2, v. 1560, Paré [aussi pour un médicament, un remède — comme n. m., 1765, *Encyclopédie ; fleurs pectorales, fruits pectoraux,* 1840, Nysten]). **1.** Qui concerne la poitrine : *La région pectorale.* || *Croix pectorale,* v. CROIX. || Par anal. *Nageoires pectorales, nageoires* paires antérieures des poissons, fixées non loin des ouïes. || **2.** *Spécialem.* Qui est apte à guérir les affections de la poitrine (bronches, poumons) : *Plantes pectorales. Pâte pectorale.* || *Médicament, remède pectoral,* ou *pectoral* n. m., médicament, remède employé pour le traitement des affections pulmonaires (vieilli) : *Au moindre rhume, leur père les bourrait de pectoraux* (Flaubert). || *Fleurs pectorales,* mélange de plantes médicinales utilisé en infusion. (Syn. QUATRE-FLEURS.) || *Fruits pectoraux,* mélange de dattes, jujubes, figues et raisins de Corinthe utilisé en décoction.

◆ **pectoral** adj. et n. m. (v. 1560, Paré, comme n. m. [comme adj., 1690, Furetière]). Nom donné à deux muscles aplatis et triangulaires, le *grand pectoral* et le *petit pectoral,* situés à la partie antérieure et latérale du thorax.

◆ n. m. (1355, Du Cange, au sens de « orfroi quadrangulaire appliqué sur l'aube du prêtre, à la hauteur de la poitrine » ; sens 1, 1546, *Bible Girard ;* sens 2, 1838, Acad. [un premier ex. au XVIe s., au plur., écrit *petoraux*]). **1.** Pièce d'étoffe brodée que portaient sur la poitrine les pharaons et le grand prêtre des Juifs : *Le grand prêtre qui revêt le pectoral et l'ephod* (Claudel). || **2.** Partie de l'armure romaine, en forme de plaque quadrangulaire, qui protégeait la poitrine.

pectoriloquie [pɛktɔrilɔki] n. f. (de *pectori-,* élément tiré du lat. *pectus, -toris* [v. l'art. précéd.], et de *-loquie,* du lat. *loqui,* parler ; 1868, Littré). Résonance que présentent la voix et la toux à l'auscultation de la poitrine.

péculat [pekyla] n. m. (lat. *peculatus,* même sens, de *peculatum,* supin de *peculari,* se rendre coupable de malversation,

dér. de *peculium* [v. l'art. suiv.] ; 1530, Isambert, XII, 344). *Vx.* Détournement des deniers publics par ceux qui en ont le maniement.

pécule [pekyl] n. m. (lat. *peculium,* petit bien amassé par un esclave, avoir particulier des fils de famille, argent économisé sou par sou, de *pecus,* troupeau, bétail ; 1273, Ibn Ezra, au sens de « bétail » ; sens 1, début du XIV^e s. ; sens 2, 1732, Richelet ; sens 3, 1611, Cotgrave [« somme remise à un détenu... », 1903, Larousse ; « somme versée à un militaire... », 1907, Larousse]). **1.** Dans l'ancienne Rome, somme économisée par un esclave en vue d'acheter sa liberté. || **2.** *Auj.* Petit capital amassé à force d'économies : *Le temps seulement d'amasser un petit pécule, me disait-il* [Augustin], *et de réunir une pacotille ; après quoi je m'en irai* (Mauriac). || **3.** *Spécialem.* Somme capitalisée prélevée sur le produit de son travail par le tuteur d'un enfant mineur. || Somme remise à un détenu à sa sortie de prison, pour le rémunérer du travail effectué pendant son incarcération. || Somme versée à un militaire de carrière qui quitte l'armée sans avoir servi assez longtemps pour avoir droit à une retraite.

pécune [pekyn] n. f. (lat. *pecunia,* avoir en bétail, fortune, richesse, argent, de *pecu,* bétail ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *pecunie ; pécune,* fin du XII^e s., Reclus de Moiliens). *Class.* et *littér.* Ressources en argent : *C'est un pauvre homme, il n'a point de pécune* (Richelet). *Nombre de mes paysans originaires du centre entendent, s'ils ont quelque pécune, se faire enterrer sous les murs de Kairouan* (Duhamel).

pécuniaire [pekynjɛr] adj. (lat. *pecuniarius,* d'argent, pécuniaire, de *pecunia* [v. l'art. précéd.] ; v. 1300, *Coutumes d'Artois,* comme n. m., au sens de « avoir en argent » ; comme adj., au sens 2, 1308, Bouthors, 1, 287 ; sens 1, v. 1320, *Roman de Fauvel*). **1.** Se dit de ce qui a trait aux ressources en argent : *Avoir des difficultés pécuniaires.* || **2.** Qui représente une certaine somme d'argent : *Pour eux, d'ailleurs — tous trois célibataires —, c'était une économie de temps, et un avantage pécuniaire appréciable* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** et **2** *financier.*

• REM. La forme PÉCUNIER, ÈRE (due à l'influence de *financier ;* 1465, Bartzsch), bien qu'elle soit employée par quelques écrivains, est considérée comme incorrecte : *Les rodomontades pécunières de M. de Cléré* (H. de Régnier).

pécuniairement [pekynjɛrmɑ̃] adv. (de *pécuniaire ;* 1495, *Coutumier général* [III, 496], aux sens 1-2). **1.** Relativement à l'argent, au gain : *Vous êtes à égalité, pécuniairement parlant.* || **2.** Sous forme d'argent : *Toutes les fois que le baron venait au secours de quelqu'un, pécuniairement, l'obligé devait venir au secours du baron, physiquement* (Montherlant).

• SYN. : **1** et **2** *financièrement.*

pécunieux, euse [pekynjø, -øz] adj. (lat. *pecuniosus,* riche [en bétail], lucratif, de *pecunia* [v. PÉCUNE] ; 1370, Oresme). *Class.* Qui a de l'argent comptant : *Les grands seigneurs ont de belles terres, et ne sont guère pécunieux* (Furetière).

1. péd(o)- [ped(o)], premier élément, tiré du gr. *païs, paidos,* enfant, et qui entre dans la composition de quelques mots.

2. péd(o)- [ped(o)], premier élément, tiré du gr. *pedon,* sol, surface du sol, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

pédagogie [pedagɔʒi] n. f. (gr. *paidagôgia,* direction ou éducation des enfants, de *paidagôgos* [v. PÉDAGOGUE] ; 1495, d'après Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1541, Calvin, au sens de « état des enfants qui sont enseignés et soumis au pédagogue » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Science qui a pour objet l'instruction et l'éducation des enfants : *Que voulez-vous aussi qu'une vieille fille entende à la pédagogie ?* (France). || **2.** *Spécialem.* Méthode d'enseignement d'une matière donnée : *La nouvelle pédagogie des mathématiques.*

pédagogique [pedagɔʒik] adj. (gr. *paidagôgikos,* qui concerne l'éducation des enfants, de *paidagôgos* [v. PÉDAGOGUE] ; 1702, Huet, au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** Relatif à la pédagogie, à la manière d'enseigner : *Une conférence pédagogique.* || **2.** *Spécialem.* Qui est conforme aux principes de la pédagogie, qui convient à un bon enseignement : *Un manuel peu pédagogique.*

• SYN. : **2** *didactique, éducatif.*

pédagogiquement [pedagɔʒikmɑ̃] adv. (de *pédagogique ;* 1801, Mercier). Du point de vue pédagogique.

pédagogue [pedagɔg] n. (lat. *paedagogus,* esclave qui accompagne les enfants, précepteur, pédant, guide, mentor, gr. *paidagôgos,* mêmes sens, de *païs, paidos,* enfant, et de *agein,* conduire, guider ; v. 1370, Oresme, écrit *pedagoge* [*pédagogue,* fin du XIV^e s., *Songe du Verger*], au sens 2 [« personne experte dans l'art d'enseigner », 1962, Robert] ; sens 1, v. 1700, d'après Trévoux, 1752 ; sens 3, 1652, Guez de Balzac ; sens 4, 1888, J. Lemaitre). **1.** Dans l'Antiquité, esclave chargé, à l'origine, de conduire les enfants de son maître à l'école ; par la suite, esclave chargé de les instruire. || **2.** *Auj.* Personne qui est chargée d'instruire des enfants : *Un bon, un mauvais pédagogue.* || *Spécialem.* Personne experte dans l'art d'enseigner : *Le fait d'être instruit ne confère pas nécessairement des qualités de pédagogue.* || **3.** *Vx* ou *littér.* Celui qui fait parade de sa science, qui adopte un ton dogmatique : *C'est là pour un pédagogue, l'occasion d'entamer un beau discours* (Rousseau). *Vous* [Pedro] *êtes pédagogue et moralisateur ; vous n'êtes pas fait pour le simple ni pour le vrai* (Montherlant). || **4.** Personne qui s'intéresse à la pédagogie, qui s'y adonne : *Dans l'« Émile », Rousseau s'érige en pédagogue.*

• SYN. : **2** *instituteur, maître, précepteur, professeur ;* **3** *cuistre, grimaud* (vx), *pédant ;* **4** *éducateur.*

pédale [pedal] n. f. (ital. *pedale,* pédale d'orgue, lat. pop. **pedale,* instrument actionné avec le pied, neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *pedalis,* d'un pied, de la grandeur d'un pied, qui convient au pied, fait pour le pied, dér. de *pes, pedis,* pied ; 1560, Dufourcq [I, 69], au sens 1 [« chacune des grosses touches en bois... de l'orgue... » — « chacun des tuyaux d'orgue... commandés par ce genre de touches », 1690, Furetière ; dans une harpe, 1798, Acad. ; dans un piano, 1823, Boiste ; *pédale douce, pédale forte,* 1868, Littré] ; sens 2, 1835, Acad. [*mettre la pédale,* début du XX^e s. — aussi au fig. ; « ...long développement qui évolue... dans la même tonalité », 1853, d'Ortigue] ; sens 3, 1796, Brunot ; sens 4, 1893, *Dict. général* [« la bicyclette... », « le sport cycliste », 1903, Larousse ; *perdre les pédales,* 1944, Esnault] ; sens 5, 1903, Larousse ; sens 6 [altér. — destinée à faire jeu de mots — de *pédéraste*], 1935, Esnault [aussi *être de la pédale*]). **1.** Dispositif actionné avec le pied, dans divers instruments de musique, à cordes ou à vent : *Pédale de clavecin, d'harmonium.* || *Spécialem.* Chacun des sept leviers qu'on manœuvre avec le pied pour élever les cordes de la harpe. || *Spécialem.* Chacun des deux leviers qu'on abaisse avec le pied pour modifier les qualités des sons d'un piano. || *Pédale douce,* ou *petite pédale,* ou *sourdine,* la pédale de gauche, qui diminue le son des notes ; *pédale forte,* ou simplem. *pédale,* la pédale de droite, qui prolonge le son des notes. || *Spécialem.* Chacune des grosses touches en bois, formant un clavier placé au bas de la console de l'orgue, manœuvrées par les pieds de l'organiste et qui lui servent à donner les notes tenues et graves. || Chacun des tuyaux d'orgue ou basse de certains clavecins commandés par ce genre de touches. || **2.** Son tenu ou répété, souvent employé à la basse, et appartenant ou non aux accords qui se succèdent pendant sa durée : *Une pédale de « sol ».* || *Mettre la pédale,* intensifier un son ; au *fig.,* intensifier l'expression d'un sentiment : *La musique de son accent aurait paru délicieuse si elle avait mis la sourdine, mais elle mettait la pédale* (Hermant). || *Par extens.* Dans toute composition musicale, long développement qui évolue avec insistance dans la même tonalité : *« L'Or du Rhin », de Wagner, commence*

par une pédale de « mi » bémol majeur de 136 mesures. Elle [Alice] *écouta le chant du rossignol proche, sur une pédale constante de rossignols lointains* (Colette). || **3.** Mécanisme permettant d'obtenir avec le pied un mouvement de rotation ou un mouvement alternatif de translation : *Et les coups de pédale imprimés par Lerouge à sa machine à coudre continuent seuls à faire tressauter les murs* (Sarrazin). || **4.** *Spécialem.* Dans une bicyclette, partie sur laquelle appuient alternativement les pieds pour entraîner le pédalier : *Pesez ferme sur les pédales* (Courteline). || *Par extens.* et *absol.* La bicyclette elle-même : *La vogue du vélo amenait une foule de jeunes gens à qui ses fils enseignaient l'art de la pédale* (Aragon). || *Par extens.* et *absol.* Le sport cycliste : *Les fervents de la pédale attendaient le passage du Tour de France.* || Fig. et fam. *Perdre les pédales,* ne plus savoir ce qu'on dit ou ce qu'on fait : *À se demander où nous en sommes et si moi qui parle en ce moment et vous qui m'écoutez, n'aurions pas, à notre insu, déjà perdu les pédales* (Aymé). || **5.** Levier terminé par un méplat, sur lequel s'exerce l'action du pied, et qui transmet cet effort au mécanisme de commande d'une machine : *Pédale de frein, d'embrayage, d'accélérateur d'une automobile.* || **6.** *Arg.* Pédéraste, et, *par extens.*, homosexuel. || *Être de la pédale,* être pédéraste, avoir une conduite homosexuelle : *Vernon obéit au doigt et à l'œil à sa femme afin de se faire pardonner ses amitiés masculines ; parce qu'il est de la pédale comme personne* (Beauvoir).

pédaler [pedale] v. intr. (de *pédale ;* 1893, *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1, 1930, Giono ; sens 3, 1896, Delesalle ; sens 4, av. 1922, Proust). **1.** Actionner une pédale pour produire un mouvement régulier : *Repasseur de couteaux qui pédale.* || **2.** *Spécialem.* Actionner les pédales d'une bicyclette : *On voyait la jeune fille de Nevers, sur sa bicyclette, tout au bout d'un chemin de terre, pédalant, puis courant à la rencontre de son ami* (Bastide). *Pédaler en danseuse.* || **3.** *Par extens.* Circuler à bicyclette : *Elle voit des cyclistes encore* [...]. *Ils pédalent paresseusement vers la ville, zigzaguant comme s'ils n'étaient pas bien réveillés* (Pieyre de Mandiargues). || **4.** *Fig.* et *pop.* Se hâter en marchant, courir.

pédaleur, euse [pedalœr, -øz] n. (de *pédaler ;* 1907, Larousse [« coureur cycliste... », XX^e s.]). Personne qui pédale. (Peu usité.) || *Spécialem.* Coureur cycliste qui pédale avec ardeur et ténacité : *Un gamin, un pédaleur à la mine innocente* (Dorgelès).

pédalfer [pedalfɛr] n. m. (de *péd*[*o*]- 2, *al*[*uminium*] et *fer* 1 ; 1963, Larousse). Sol caractérisé par le lessivage complet des carbonates, par une accumulation de l'aluminium et du fer, et qui est particulier aux climats humides.

• Contr. : *pédocal.*

pédalier [pedalje] n. m. (de *pédale ;* 8 janv. 1877, *Journ. officiel* [p. 176], au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Clavier de pédales de l'orgue, du clavecin, du piano. || **2.** Mécanisme d'une bicyclette qui comprend les pédales, leurs manivelles et le grand pignon, et qui, par l'intermédiaire de la chaîne, transmet le mouvement à la roue arrière.

Pédalo [pedalo] n. m. (de *pédale,* peut-être sur le modèle de *Meccano ;* 1955, *FEW,* VIII, 118 *b*). Nom déposé d'une petite embarcation de promenade pour une ou deux personnes, reposant sur des flotteurs, et qu'on propulse à l'aide de petites roues à aubes entraînées par des pédales : *Les Pédalos se louent le plus souvent à l'heure.*

pédant, e [pedɑ̃, -ɑ̃t] n. (ital. *pedante,* précepteur, du part. prés. d'un verbe [non attesté] du lat. des écoles **paedare,* instruire, tiré du gr. *paideuein,* élever un enfant, instruire, former, dér. de *paîs, paidos,* enfant ; av. 1559, J. Du Bellay, écrit *pédante* [*pédant,* 1566, H. Estienne], au sens 1 ; sens 2-3, 1566, H. Estienne). **1.** *Class.* et *littér.* Précepteur, maître d'école : *Le possesseur du jardin | Envoya faire plainte au maître de la classe. | Celui-ci vint suivi d'un cortège d'enfants : | Voilà le verger plein de gens | Pires que le premier. | Le pédant, de sa grâce, | Accrut le mal en amenant | Cette jeunesse mal instruite* (La Fontaine). *Et dans l'ombre on verra disparaître | L'éternel écolier et l'éternel pédant* (Hugo). || **2.** *Vx* ou *littér.* Homme qui enseignait dans un collège et dont le savoir livresque et peu fin l'emportait sur le bon sens, l'aisance : *Tout ce que je fais a l'air cavalier ; cela ne sent point le pédant* (Molière). *Il* [Rimbaud] *n'a pas, comme les pédants de collège, la peur superstitieuse des adjectifs* (Duhamel). || **3.** *Péjor.* Personne qui se donne des airs d'importance en faisant étalage de son savoir, souvent superficiel, ou qui, à chaque occasion, se mêle de donner des leçons sur un ton doctoral.

• Syn. : **1** *magister ;* **2** *grimaud* (vx), *pédagogue* (vx) ; **3** *cuistre, m'as-tu-vu* (fam.), *pontife* (fam.), *poseur.*

◆ adj. (sens 1, 1653, Scarron ; sens 2, av. 1606, Desportes). **1.** *Péjor.* Se dit d'une personne qui fait étalage de ses connaissances ou reprend les autres sur un ton plein de suffisance : *Un individu pédant.* || **2.** Se dit de ce qui est propre à une telle personne : *Un exposé pédant.*

• Syn. : **1** *fat, prétentieux, suffisant ;* **2** *doctoral, dogmatique, magistral, pédantesque.*

pédanter [pedɑ̃te] ou **pédantiser** [pedɑ̃tize] v. intr. (de *pédant ;* fin du XVI^e s., au sens 1 [*pédantiser ; pédanter,* 1645, Godefroy] ; sens 2, 1602, Fougerolles [*pédanter ; pédantiser,* 1762, Acad.]). **1.** *Class.* Faire le métier de pédant de collège (rare) : *Cet homme n'a fait toute sa vie que pédanter* (Acad., 1694). || **2.** *Péjor.* Se comporter comme un individu pédant. (Rare.)

pédanterie [pedɑ̃tri] n. f. (de *pédant ;* 1560, Pasquier, au sens 2 ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1672, Molière). **1.** *Class.* Profession du pédant de collège (rare) : *Il a quitté la pédanterie* (Acad., 1694). || **2.** Caractère, manière de penser, de parler du pédant : *La pédanterie est un vice d'esprit et non pas de profession (Logique de Port-Royal).* || **3.** Caractère de ce qui est pédant, érudition pédante : *Ce n'est pas là du savoir, c'est de la pédanterie* (Acad.). || **4.** *Class.* Ensemble des gens pédants : *Et que l'esprit du monde y vaut, sans flatterie, | Tout le savoir obscur de la pédanterie* (Molière).

pédantesque [pedɑ̃tɛsk] adj. (ital. *pedantesco,* pédantesque, de *pedante* [v. PÉDANT] ; 1559, *Anciennes Poésies fr.* [X, 102], au sens de « qui tient du maître, magistral » ; sens actuel, 1580, Montaigne). *Littér.* Se dit de ce qui est dit d'une manière pédante, avec affectation : *Discours de Pécuchet, pédantesque* (Flaubert). *La fausse science des gens du monde et les formules pédantesques* (Hermant).

• Syn. : *doctoral, magistral, pédant, solennel.*

pédantesquement [pedɑ̃tɛskəmɑ̃] adv. (de *pédantesque ;* 1606, P. Charron). D'une manière pédante : *Ces messieurs ont traduit en système, froidement, de parti pris, pédantesquement, la partie déplaisante et impopulaire de son génie* (Baudelaire).

pédantiser v. intr. V. PÉDANTER.

pédantisme [pedɑ̃tism] n. m. (de *pédant ;* 1580, Montaigne, au sens de « état de professeur » ; sens 1, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 2, 1847, Balzac). **1.** Caractère, manière de penser, de parler du pédant : *J'aime la justesse, mais je hais le pédantisme et l'affectation* (Guez de Balzac). *Ne vouloir être ni conseillé ni corrigé sur son ouvrage est un pédantisme* (La Bruyère). *J'espère que quelques personnes, savantes sans pédantisme, trouveront mon ignorance de bon goût* (Baudelaire). *La vulgarité de l'homme apparaissait à tout instant sous le pédantisme du lettré* (Proust). || **2.** Caractère de ce qui est pédant, de ce qui manque de simplicité : *Il y a du pédantisme dans tout ce qu'il dit* (Acad.). *Ce livre est d'un pédantisme insupportable.*

pédates [pedat] n. m. pl. (dér. savant du lat. *pes, pedis,* pied, patte ; 1888, Larousse). Groupe d'holothuries renfermant les formes pourvues de poumons et de tubes ambulacraires à sexes séparés (par opposition aux *apodes*).

• Syn. : *PÉDIFÈRES* (de *pédi-* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1875, Larousse).

pédéraste [pederast] n. m. (gr. *paiderastês,* qui aime les jeunes garçons, de *paîs, paidos,* enfant, jeune garçon, et de *erastês,* qui aime passionnément, dér. de *erân,* être épris de ; 1584, Tabourot [aussi « homme qui entretient des relations sexuelles avec d'autres hommes »]). Homme qui entretient des relations sexuelles avec de jeunes garçons : *J'appelle pédéraste celui qui, comme le mot l'indique, s'éprend des jeunes garçons* (Gide). || *Par extens.* Homme qui entretient des relations sexuelles avec d'autres hommes.

• REM. La forme populaire abrégée est PÉDÉ (1836, Vidocq) : *Les pédés de Saint-Germain-des-Prés. comme les maquereaux de Montmartre* (Vailland). La forme argotique est PÉDALE.

• SYN. : *homosexuel, inverti, sodomite.*

pédérastie [pederasti] n. f. (gr. *paiderastia,* amour pour les jeunes garçons, de *paiderastês* [v. l'art. précéd.] ; 1579, J. Bodin). Conduite et comportement du pédéraste.

• SYN. : *homosexualité, inversion sexuelle, sodomie, uranisme.*

pédérastique [pederastik] adj. (de *pédérastie ;* 1881, Goncourt). Relatif à la pédérastie : *Pratiques pédérastiques. Avoir des tendances pédérastiques.*

pédèse [pedɛz] n. f. (gr. *pêdêsis,* action de bondir, de *pêdân,* bondir, s'élancer ; 1888, Larousse). Mouvement incessant des particules microscopiques en suspension dans un liquide, dû à l'agitation moléculaire. (On dit aussi MOUVEMENT BROWNIEN.)

pédestre [pedɛstr] adj. (lat. *pedester, -tris,* qui est à pied, de fantassin, qui se fait à terre, prosaïque, de *pes, pedis,* pied ; v. 1470, Bartzsch, comme n. m., au sens de « soldat à pied » ; début du XVIe s., comme adj., au sens de « propre à l'homme à pied » ; sens 1, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1721, Trévoux). **1.** Qui se fait à pied : *Une randonnée pédestre. Mlle du Châtelet voulait que je prisse un cheval ; je n'y pus consentir, et j'eus raison : j'aurais perdu le plaisir du dernier voyage pédestre que j'ai fait de ma vie* (Rousseau). *Elle* [Pati-Pata la chienne] *a* [...] *l'endurance d'un champion pédestre* (Colette). || **2.** Qui représente un personnage à pied : *Une statue pédestre.*

pédestrement [pedɛstrəmɑ̃] adv. (de *pédestre ;* 1762, Acad.). À pied : *Comme un homme d'affaires qui va au palais, comme un brave employé qui se rend pédestrement à son bureau* (Daudet).

pédestrian [pedɛstrijɑ̃] n. m. (angl. *pedestrian,* adj., « pédestre » [et, comme n., « piéton, marcheur, coureur à pied »], du lat. *pedester, -tris* [v. PÉDESTRE] ; 1828, *Journ. des haras,* 85). *Vx.* Marcheur ou coureur à pied qui faisait des compétitions : *Ainsi, dans le style sublime, notre humble pédestrian n'a pas grand-chose à envier au reître sur son palefroi* (Duhamel).

pédestrianisme [pedɛstrijanism] n. m. (angl. *pedestrianism,* longue marche faite à pied à la suite d'un pari, habitude d'aller à pied, de *pedestrian* [v. l'art. précéd.] ; 1836, Acad.). *Vx.* Compétition entre marcheurs ou coureurs à pied.

pédezouille n. V. PEDZOUILLE.

pedi- [pedi], premier élément, tiré du lat. *pes, pedis,* pied, patte, et qui entre dans la composition de certains mots.

pédiatre [pedjatr] n. (de *pédiatrie ;* 1907, Larousse). Spécialiste de la médecine infantile.

pédiatrie [pedjatri] n. f. (de *péd[o]-* 1 et de *-iatrie,* gr. *iatreia,* traitement, guérison, dér. de *iatreuein,* être médecin, soigner, guérir, de *iatros,* médecin ; 1877, Littré). Branche de la médecine qui étudie spécialement les maladies de l'enfance.

pedibus [pedibys] adv. (abrév. de *pedibus cum jambis,* loc. du lat. des écoliers signif. proprem. « à pied avec les jambes », du lat. class. *pedibus,* à pied [ablatif plur. de *pes, pedis,* pied], *cum,* avec, et du lat. macaronique *jambis,* ablatif plur. d'un mot inexistant **jamba,* tiré du franç. *jambe ;* 1903, Larousse). *Fam.* Abrév. de l'expression latine *pedibus cum jambis,* avec les pieds et les jambes : *Personne n'avait l'intention de se rendre pedibus à l'invitation* (Bory).

pédicellaire [pediselɛr] n. m. (de *pédicelle ;* 1839, Boiste). Petite pince, à peine visible à l'œil nu, qui se trouve en grand nombre sur la peau de certains échinodermes.

pédicelle [pedisɛl] n. m. (lat. scientif. moderne *pedicellus,* pédoncule, var. du lat. class. *pediculus* [v. PÉDICULE] ; 1799, J. C. Philibert [I, 145], au sens 1 [dans une mousse, 1868, Littré ; dans un champignon, 1875, Larousse] ; sens 2, 1868, Littré). **1.** En botanique, petit rameau qui porte une fleur à son extrémité. || Support de l'urne, chez les mousses. || Pied grêle qui supporte l'appareil reproducteur d'un champignon. || **2.** En termes de sciences naturelles, syn. de PÉDICULE et de PÉDONCULE.

pédicellé, e [pedisele] adj. (de *pédicelle ;* 1812, Mozin). Se dit, en botanique, de ce qui est muni d'un pédicelle.

• SYN. : *pédiculé.*

pédiculaire [pedikylɛr] adj. (lat. *pedicularius,* même sens, de *pediculus,* pou, dimin. de *pedis,* même sens ; 1550, Guéroult [*maladie pédiculaire ;* « qui concerne les poux », 1611, Cotgrave]). Qui concerne les poux. || *Maladie pédiculaire,* syn. de PÉDICULOSE et de PHTIRIASE.

◆ n. f. (XVe s., puis 1537, Lespleigney, 90). Plante des prés humides, de la famille des scrofulariacées, appelée vulgairement *herbe aux poux : Une assez vulgaire scrofularinée, la pédiculaire des bois* (Maeterlinck).

pédiculates [pedikylat] n. m. pl. (dér. savant de *pédicule ;* 1963, Larousse). Ordre de poissons osseux caractérisés par leurs pédicules servant d'attache aux nageoires pectorales.

pédicule [pedikyl] n. m. (lat. *pediculus,* petit pied, pédoncule [d'un fruit, d'une feuille], dimin. de *pes, pedis,* pied ; 1534, Vaganay, au sens 1 [pour un champignon, 1778, Lamarck, II, 106] ; sens 2, 1749, Buffon ; sens 3, 1753, Buffon ; sens 4, 1875, Larousse). **1.** En botanique, support ou pied d'un organe végétal, et, en particulier, axe de certains champignons. || **2.** En sciences naturelles, pièce de support étroite, servant d'attache à un organe : *Le pédicule de l'abdomen d'une guêpe.* || **3.** En anatomie, artère principale, accompagnée de la veine et du nerf, formant le conduit nourricier d'un organe, d'une glande, d'un tissu, et les reliant au reste de l'organisme : *Pédicule pulmonaire. Pédicule hépatique.* || **4.** En architecture, petit pilier portant un objet isolé : *Pédicule d'un bénitier, de fonts baptismaux.*

• SYN. : **1** *stipe* (champignons) ; **2** *pédoncule.*

pédiculé, e [pedikyle] adj. (de *pédicule ;* 1763, Adanson [II, 6], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** En termes de botanique, se dit de ce qui est muni d'un pédicule : *Champignon pédiculé.* || **2.** *Tumeur pédiculée,* en médecine, se dit d'une tumeur rattachée à l'organisme par un pédicule. || **3.** En termes d'architecture, se dit de ce qui est porté par un pédicule : *Fonts pédiculés.*

• SYN. : **1** *pédicellé, pédonculé.*

pédiculose [pedikyloz] n. f. (dér. savant du lat. *pediculus,* pou [v. PÉDICULAIRE] ; 1923, Larousse). Maladie de peau provoquée par des piqûres de poux. (On dit aussi PHTIRIASE.)

pédicure [pedikyr] n. (de *pédi-* et de *-cure,* du lat. *curare,* avoir soin de, dér. de *cura,* soin ; 1781, Laforest). Spécialiste qui traite les affections externes du pied (cors, durillons, etc.) : *Un pédicure chinois. Il n'y a que les pédicures qui vont chez les gens à cette heure-là* (Daudet).

pédieux, euse [pedjø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *pes, pedis,* pied ; v. 1560, Paré, comme n. m., au sens de « muscle pédieux » ; comme adj., au sens actuel, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Qui a rapport au pied, ou qui est en rapport avec le pied : *Muscle pédieux. Artère pédieuse.*

pédifères n. m. pl. V. PÉDATES.

pedigree [pedigri *ou* pedigre] n. m. (angl. *pedigree,* généalogie, arbre généalogique, pedigree, peut-être du franç. *pied de grue,* à cause de la ressemblance de celui-ci avec un arbre généalogique ou avec la marque — composée de trois traits rectilignes — qu'on portait, en Angleterre, sur les registres

officiels, pour indiquer les degrés ou les ramifications d'une généalogie ; 1828, *Journ. des haras* [II, 116], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Généalogie d'un animal domestique de race pure. || **2.** *Par extens.* Document sur lequel est consignée cette généalogie : *Examiner le pedigree d'un caniche.*

pédiluve [pedilyv] n. m. (lat. médiév. *pediluvium,* bain de pieds, du lat. class. *pes, pedis,* pied, sur le modèle du bas lat. *malluvium,* cuvette pour se laver les mains [du lat. class. *manus,* main, et *luere,* laver] ; 1747, James [plaisamm., av. 1951, A. Gide]). Dans la langue médicale, bain de pieds : *Le pédiluve ouvre mon appétit et me tire le sang de la tête* (Gide) ; et plaisamm. : *Mais je ne pense pas que les palmiers supportent le pédiluve prolongé* (Gide).

pédimane [pediman] n. m. et adj. (de *pédi-* et de *-mane,* du lat. *manus,* main ; 1797, Cuvier, 123). Animal dont le gros doigt du pied de derrière est opposable : *La sarigue est pédimane.*

pédiment [pedimɑ̃] n. m. (angl. *pediment,* même sens [fin du XIXe s.], proprem. « fronton », du lat. *pedamentum,* échalas, dér. de *pedare,* échalasser, de *pes, pedis,* pied ; 1963, Larousse). Dans les zones arides, glacis développé dans une roche dure au pied d'un inselberg.

pédipalpe [pedipalp] n. m. (de *pédi-* et de *palpe ;* 1868, Littré). Un des deux appendices situés en arrière de la bouche des arachnides, au rôle préhensile et sensoriel : *Les pinces des scorpions sont des pédipalpes.*

pédiplaine [pediplɛn] n. f. (de *pédi-* et de *plaine ;* 1963, Larousse). Étendue plane des régions arides, liée à l'extension des pédiments, et qu'accidentent seuls quelques inselbergs.

pédo- préf. V. PÉD(O)- 1 ET 2.

pédocal [pedokal] n. m. (de *pédo-* 2 et de *ca[rbonate]* ; 1963, Larousse). Sol caractérisé par le lessivage incomplet des carbonates, et qui est particulier aux climats arides.

• CONTR. : *pédalfer.*

pédoclimax [pedoklimaks] n. m. (de *pédo-* 2 et du lat. *climax,* gradation, gr. *klimax,* échelle, gradation ; 1963, Larousse). Équilibre vers lequel tend une formation naturelle en l'absence de toute transformation écologique.

1. pédogenèse [pedoʒənɛz] n. f. (de *pédo-* 2 et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1963, Larousse). Mode de formation et d'évolution des sols.

2. pédogenèse [pedoʒənɛz] n. f. (de *pédo-* 1 et de *-genèse* [v. l'art. précéd.] ; 1903, Larousse). Mode de reproduction parthénogénétique chez certains annélides et chez certains insectes, dans lequel ce sont les larves qui mettent bas d'autres larves.

1. pédologie n. f. V. PAIDOLOGIE.

2. pédologie [pedolɔʒi] n. f. (de *pédo-* 2 et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1932, Larousse). Science qui étudie les sols du point de vue physique, chimique et biologique.

1. pédologique adj. V. PAIDOLOGIQUE.

2. pédologique [pedolɔʒik] adj. (de *pédologie* 2 ; 1932, Larousse). Relatif à la pédologie, science qui étudie les sols.

1. pédologue n. V. PAIDOLOGUE.

2. pédologue [pedolɔg] n. (de *pédologie* 2 ; 1962, Robert). Spécialiste de la pédologie, science qui étudie les sols.

pédomètre [pedomɛtr] n. m. (de *pédo-,* var. de *pédi-,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; fin du XVIIe s.). Syn. de PODOMÈTRE.

pédonculaire [pedɔ̃kylɛr] adj. (de *pédoncule ;* 1800, Bulliard). Relatif au pédoncule.

pédoncule [pedɔ̃kyl] n. m. (lat. *pedunculus,* pédoncule, var. de *pediculus* [v. PÉDICULE] ; 1748, Brunot, sans indication de sens ; sens 1, 1778, Lamarck, I, 82 [aussi « queue d'un fruit »] ; sens 2, 1836, Acad. [*pédoncules cérébelleux,* 1875, Larousse — *pédoncules du cervelet,* même sens, 1868, Littré] ; sens 3, 1838, Acad.). **1.** En botanique, axe portant la fleur : *Le faux nénuphar n'ayant pas de pédoncule allongeable* (Maeterlinck). || Queue d'un fruit. || **2.** *Pédoncules cérébraux,* en anatomie, nom donné aux faisceaux nerveux qui relient le bord supérieur de la protubérance annulaire à l'hémisphère cérébral. || *Pédoncules cérébelleux,* faisceaux qui relient le cervelet au tronc cérébral. || **3.** En sciences naturelles, toute pièce allongée reliant un organe terminal à l'ensemble du corps : *Le pédoncule des yeux des crabes.*

• SYN. : **1** *pédicelle, queue, tige ;* **3** *pédicule.*

pédonculé, e [pedɔ̃kyle] adj. (de *pédoncule ;* 1778, Lamarck [I, 109], écrit *pédunculé* [*pédonculé,* 1798, L. C. M. Richard], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré). **1.** En termes de botanique, se dit de ce qui est porté par un pédoncule : *Un gland pédonculé.* || **2.** En termes de sciences naturelles, se dit de ce qui est relié au corps par un pédoncule : *L'abdomen des guêpes est pédonculé.*

• SYN. : **1** *pédicellé, pédiculé.* — CONTR. : **2** *sessile.*

pédophilie [pedofili] n. f. (de *pédo-* 1 et de *-philie,* gr. *philia,* amitié, amour, de *philos,* ami ; 1968, Larousse). Perversion sexuelle à l'égard des jeunes enfants.

pedum [pedɔm] n. m. (mot lat. signif. « houlette », de *pes, pedis,* pied ; 1839, Boiste, aux sens 1-2). **1.** Dans l'Antiquité, bâton en forme de crosse, dont se servaient les bergers, et qui était l'attribut de divinités champêtres : *Le juge Osiris assis sur son trône, [...] tenant le pedum d'une main* (Gautier). || **2.** Nom scientifique de la *houlette,* mollusque bivalve des mers chaudes.

pedzouille [pɛdzuj] n. (origine incertaine et controversée, peut-être empr. du provenç. *pezouy* ou *pezoul,* pou, lat. *pēduculus,* var. de *pēdiculus,* pou, dér. de *pēdis,* même sens ; 1800, Esnault, écrit *pezouille* [*pedzouille* — peut-être sous l'influence des loc. comprenant *pet de* + substantif —, 1877, Zola], au sens 1 ; sens 2, 1890, Sainéan, *le Langage parisien*). **1.** *Pop.* et *péjor.* Paysan : *Il assenait sur les apprentis paysans les injures de : Pedzouille ! Croquant !* (Hamp). || **2.** *Par extens.* Individu peu dégourdi, un peu rude et peu au courant des usages de la ville, du monde : *C'est très sain et très suffisant pour ce qu'on appelle un vulgaire pedzouille comme moi, reprit le duc ; on reste sur sa faim* (Proust). *Tous les gens qui ne sont pas des pedzouilles font actuellement porter leurs décorations par leurs larbins* (La Fouchardière).

• SYN. : **1** *bouseux* (pop.), *croquant* (fam.), *cul-terreux* (pop.), *péquenot* (pop.) ; **2** *rustaud, rustre.*

• REM. On trouve aussi les graphies : PÉDEZOUILLE (1941, Colette), PÉDESOUILLE (1878, Larchey) et PETZOUILLE (1945, Cendrars).

peeling [piliŋ] n. m. (mot angl., de même sens, de *to peel,* peler, empr. du franç. *peler ;* v. 1950). Intervention esthétique qui consiste à faire desquamer la peau du visage pour en atténuer les cicatrices, les lésions d'acné, etc.

péganite [peganit] n. f. (origine incertaine ; 1868, Littré). Phosphate hydraté naturel d'aluminium.

péganum [peganɔm] n. m. (lat. *peganum,* rue [plante], gr. *pêganon,* même sens, de *pêgnunai,* ficher, fixer ; 1875, Larousse, écrit *pégane ; péganum,* 1963, Larousse). Plante des régions chaudes et tropicales, à fleurs blanches, à feuilles découpées et visqueuses, à odeur désagréable.

pégase [pegaz] n. m. (lat. *Pegasus,* n. d'un cheval ailé, né du sang de Méduse, qui, d'un coup de pied, fit jaillir la fontaine Hippocrène, où l'on puisait l'inspiration poétique, gr. *Pêgasos ;* 1564, J. Thierry, au sens 1 [aussi « symbole de l'inspiration poétique »] ; sens 2, 1788, Ray). **1.** Cheval fabuleux. || *Fig.* Symbole de l'inspiration poétique : *Pour lui Phébus est sourd et Pégase est rétif* (Boileau). || **2.** Poisson osseux de l'océan Indien, aux nageoires pectorales étalées en éventail, voisin de l'hippocampe.

pegmatite [pɛgmatit] n. f. (dér. savant du gr. *pêgma, -matos,* toute chose fixée ou ajustée solidement ; 1836, Landais [*pegmatite graphique,* 1875, Larousse]).

Variété de granite à minéraux de grande taille (quartz, feldspath, mica blanc, mica noir, tourmaline). || *Pegmatite graphique,* pegmatite où le quartz et le feldspath sont intriqués l'un dans l'autre.

pégomancie [pegomɑ̃si] n. f. (du gr. *pêgê,* source, et de *-mancie,* gr. *manteia,* divination, de *manteuesthai,* deviner, conjecturer, dér. de *mantis,* devin, prophète ; 1868, Littré). Forme de divination qui consiste à jeter des aiguilles (autrefois des dés) dans l'eau d'une fontaine et à interpréter les signes révélés par la position qu'elles ont prise.

pègre [pɛgr] n. f. (origine incertaine, peut-être empr. de l'ital. dialect. *pegro,* paresseux, lâche [ital. class. *pigro*], lat. *piger, -gri,* paresseux, indolent ; 1829, Esnault). Le monde des voleurs, des escrocs, des truands : *Et c'est le « maquereau » innombrable, qui n'appartient certes pas qu'à la pègre, mais aussi au monde, à cette lie qui se croit l'élite* (Mauriac). *Seuls les indigènes et la pègre blanche des bas quartiers circulaient en tramways* (Duras).

• SYN. : *canaille, racaille.*

◆ n. m. (1797, Brunot, écrit *paigre ; pègre,* 1821, Ansiaume). *Arg.* et *vx.* Membre de la pègre, et, *spécialem.,* voleur : *Son lazzarone s'appelle le pègre* (Hugo).

pégriot [pegrijo] n. m. (dimin. de *pègre ;* 1829, Vidocq). *Arg.* et *vx.* Voleur sans grande envergure, filou.

pehlvi [pɛlvi] n. m. et adj. (de *pahlavik,* mot d'une anc. langue de Perse [le pehlvi] qui signifiait « des Parthes » ; 1827, Acad.). Langue parlée en Perse sous les Sassanides.

• REM. On dit aussi PAHLAVI.

peignage [pɛɲaʒ] n. m. (de *peigner ;* 1765, *Encyclopédie* [art. *laine*], au sens 1 [aussi « opération ayant pour objet l'épuration et le triage de fibres textiles... »] ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Action de peigner des fibres textiles. || *Spécialem.* Opération ayant pour objet l'épuration et le triage de fibres textiles, à l'aide d'une peigneuse, avant la filature. || **2.** Atelier où on effectue ce travail : *L'un à la tête d'un peignage, l'autre d'une filature-retorderie* (Hamp).

peigne [pɛɲ] n. m. (réfection, d'après *peigner* [v. ce mot], de l'anc. franç. *pigne,* peigne [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *pecten, -tinis,* peigne pour se coiffer, instrument de tisserand, carde, peigne de mer ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 1 [*peigne liturgique,* av. 1924, A. France ; *se donner un coup de peigne,* 1713, Hamilton — *donner un coup de peigne à,* « fignoler (un ouvrage) », 1580, Montaigne ; *coup de peigne,* absol., 1970, Robert ; *passer quelque chose au peigne fin,* 1962, Robert ; *être sale comme un peigne,* 1808, d'Hautel] ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 3, XIVe s., Tobler-Lommatzsch ; sens I, 4, 1282, Poerck, écrit *pine* [*peigne,* 1636, Monet] ; sens I, 5, 1812, Mozin ; sens I, 6, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 7, 1963, Larousse ; sens I, 8, 1959, Larousse [« pièces garnissant les côtés de la poitrine des scorpions », 1845, Bescherelle] ; sens II, 1, 1752, Trévoux [d'abord *pigne de mer,* début du XVIe s.] ; sens II, 2, milieu du XVIe s.).

I. 1. Instrument à dents plus ou moins fines et plus ou moins rapprochées, fabriqué en matières diverses, et servant à démêler et arranger les cheveux, la barbe d'une personne ou les poils d'un animal : *Peigne en corne, en ivoire, en argent. Peigne fin. Mathieu était en bras de chemise, il se peignait devant la glace. Il posa le peigne sur la table* (Sartre). || Spécialem. *Peigne liturgique,* peigne utilisé dans l'Église primitive, et aujourd'hui encore chez les orthodoxes, par le prêtre pour se peigner les cheveux et la barbe avant de célébrer la messe : *Les peignes liturgiques ornés de festons de pampre* (France). || *Se donner un coup de peigne,* remettre rapidement et sommairement ses cheveux en place. || *Coup de peigne,* intervention finale d'un coiffeur qui met la dernière main à une mise en plis. || Fig. *Passer quelque chose au peigne fin,* l'examiner minutieusement de manière à ne rien laisser échapper : *La police, pour retrouver le voleur, a passé le quartier au peigne fin.* || Fig. et fam. *Être sale comme un peigne,* être d'une saleté répugnante. || **2.** *Spécialem.* Instrument analogue, mais généralement incurvé, qui sert à maintenir la coiffure en place, à orner le chignon. || **3.** Instrument à dents servant à apprêter ou à carder des fibres textiles. || **4.** Cadre monté sur le battant d'un métier à tisser, comportant un grand nombre de lamelles métalliques, verticales, équidistantes, et servant à maintenir l'écartement des fils de chaîne du tissu. || **5.** Outil à dents en acier trempé utilisé pour fileter une vis. || **6.** Outil des peintres décorateurs pour imiter les veines du bois, du marbre. || **7.** Genre de marbrure sur les papiers de garde et les tranches de livres reliés. || **8.** *Par anal.* Poils formant peigne à l'extrémité de certains articles des pattes d'arthropodes (araignée, abeille, etc.).

II. 1. Genre de mollusques bivalves, scientifiquement nommés *pecten,* dont certaines espèces (coquille Saint-Jacques, pétoncle) sont comestibles. || **2.** *Peigne de Vénus,* nom usuel d'une fleur du genre *scandix.*

• SYN. : **I, 1** *démêloir.*

peigné [pɛɲe] n. m. (part. passé substantivé de *peigner ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Ruban composé de fibres textiles parallèles, avec lequel on fabrique le fil peigné : *Il tire d'un paquet bleu un cordon de peigné* (Hamp). || **2.** *Par extens.* Étoffe tissée exclusivement avec ce genre de fils.

◆ **peigné, e** adj. (1690, Furetière). Se dit des fils qui ont subi le peignage et, *spécialem.,* des laines à longues fibres (par opposition à *cardé, e*).

peigne-à-loup [pɛɲalu] n. m. (de *peigne, à* et *loup ;* 1963, Larousse). Autre nom de la *cardère.*

• Pl. *des* PEIGNES-À-LOUP.

peigne-battant [pɛɲbatɑ̃] n. m. (de *peigne* et du part. prés. de *battre ;* 1962, Robert, art. *peigne*). Lame finement dentelée, disposée tangentiellement au tambour peigneur d'une carde.

• Pl. *des* PEIGNES-BATTANTS.

• REM. On dit aussi PEIGNE-DÉTACHEUR.

peigne-cul [pɛɲky] n. m. (de *peigne,* forme du v. *peigner,* et de *cul ;* 1793, Brunot). *Pop.* et *péjor.* Individu lourd, ennuyeux : *Assez comme ça de peigne-cul pour moi* (Romains).

• Pl. *des* PEIGNE-CUL(S).

peigne-détacheur [pɛɲdetaʃœr] n. m. (de *peigne* et de *détacheur ;* 1963, Larousse). Syn. de PEIGNE-BATTANT.

• Pl. *des* PEIGNES-DÉTACHEURS.

1. peignée [pɛɲe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *peigner ;* 1845, Bescherelle). Quantité de fils de laine que l'ouvrier peut mettre en une fois sur son peigne.

2. peignée [pɛɲe] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1808, d'Hautel). *Pop.* Volée de coups (vieilli) : *Donner, flanquer une peignée à quelqu'un. À l'ordinaire, j'étais calme, plutôt trop doux et je détestais les peignées, convaincu sans doute que j'y aurais toujours le dessous* (Gide).

• SYN. : *raclée* (fam.), *rossée* (fam.), *trempe* (pop.).

peigne-hérisson [pɛɲerisɔ̃] n. m. (de *peigne* et de *hérisson ;* 1963, Larousse). Petit cylindre métallique garni de dents inclinées, qui sert à maintenir les fibres de laine pendant l'étirage.

• Pl. *des* PEIGNES-HÉRISSONS.

peigner [pɛɲe] v. tr. (lat. *pectinare,* peigner, de *pecten, -tinis,* peigne ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *peignier* [*peigner,* XIVe s.], au sens 1 [aussi *pign(i)er* du XIIe au XVe s., d'après *pigne,* forme anc. de *peigne,* v. ce mot] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Démêler, arranger les cheveux, la barbe d'une personne, ou le poil d'un animal, à l'aide d'un peigne : *Peigner ses cheveux. Peigner un enfant. Peigner un chien. Quelquefois* [...], *il* [le cheval] *les amusait* [...] *d'un mouvement de tête calculé pour faire mousser cette crinière soyeuse qu'il avait toujours peignée recta et propre comme un sou* (Giono). || Pop. *Peigner la girafe,* v. GIRAFE. || **2.** Démêler, épurer et trier des fibres textiles à l'aide d'un peigne. || **3.** *Fig.* et *vx.* Arranger, soigner quelque

chose avec une minutie excessive : *Les jardins peignés de M. Pourtalès ne me charmaient pas plus qu'un rocher anglais élevé de main d'homme dans une vigne voisine en regard du Jura* (Chateaubriand). *Ses amis lui ont vu détruire un tableau achevé auquel il trouvait l'air trop peigné* (Balzac).

• SYN. : **1** *coiffer ;* **3** *ciseler, fignoler* (fam.), *lécher* (fam.), *perler, polir.*

◆ **se peigner** v. pr. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, 1640, Oudin [*pignier,* v. tr., « battre, maltraiter », XIIIe s., *Roman de Renart*]). **1.** Peigner ses cheveux, sa barbe : *Il se peigna, tira une chemise propre de la mallette et la revêtit* (Sartre). || **2.** *Fig.* et *pop.* Se battre (vieilli) : *Ils se peignaient ! Fallait voir !* [...] *Quand on allait chez eux, on la trouvait un bandeau sur l'œil* (Daudet).

peigneur, euse [pɛɲœr, -øz] adj. et n. (de *peigner* [v. ce mot] ; 1243, Godefroy, comme n. f., écrit *pinerrece* [*peigneresce,* v. 1320, Bozon ; *peigneuse,* XIXe s.], et 1410, Godefroy, comme n. m., écrit *pigneur* [*peigneur,* 1467, Lespinasse, III, 103]). Personne qui travaille au peignage de fibres textiles : *Un ouvrier peigneur.*

◆ **peigneuse** n. f. (1868, Littré). Machine servant au peignage des matières textiles.

peignier [pɛɲe] adj. et n. m. (de *peigne* [v. ce mot] ; v. 1268, É. Boileau, écrit *pignier ;* 1530, Palsgrave, écrit *piengnier ; peignier,* 1611, Cotgrave). Ouvrier qui façonne des peignes ouvragés pour la toilette ou la parure.

peignoir [pɛɲwar] n. m. (de *peigner* [v. ce mot] ; 1416, Havard, écrit *pignoer,* au sens de « étui à peigne » ; sens 1 [« blouse... que l'on revêt pour se peigner »], 1534, Rabelais, écrit *peignouoir* [*peignoir,* fin du XVIe s.] ; sens 2, 1814, Jouy ; sens 3, av. 1724, Dufresny). **1.** Blouse légère et ample que l'on revêt chez le coiffeur ou dans un institut de beauté pour protéger ses vêtements. || **2.** Vêtement ample, en tissu éponge, ouvert devant et retenu par une ceinture, dont on s'enveloppe en sortant du bain, ou que certains athlètes revêtent avant et après l'effort : *Un grand enfant blond, enveloppé dans un peignoir de bain* (Colette). *Lui, il est probable qu'un peignoir ou qu'une robe de chambre sera son vêtement unique, car il se plaît, au saut du lit, après la douche, à se mettre dans une grande enveloppe blanche* (Pieyre de Mandiargues). || **3.** Vêtement d'intérieur, ample, à manches, en tissu chaud et léger, porté par les femmes : *Mais si elle était restée toute la matinée chez elle, quand elle arrivait dans le salon, c'était vêtue d'un peignoir en crêpe de chine de couleur claire qui me semblait plus élégant que toutes les robes* (Proust).

• SYN. : **2** *sortie de bain ;* **3** *déshabillé, négligé, robe de chambre, robe d'hôtesse, robe d'intérieur, saut de lit.*

peignures [pɛɲyr] n. f. pl. (de *peigner ;* 1665, Quinault). Cheveux qui tombent de la tête et restent attachés au peigne quand on se coiffe.

• SYN. : *démêlures.*

peille [pɛj] n. f. (du lat. *pil*[*l*]*eum,* bonnet de feutre ; v. 1174, E. de Fougères). Vieux chiffon utilisé dans la fabrication du papier.

• REM. Le mot est surtout employé au pluriel.

peiller, ère ou **peillier, ère** [pɛje, -ɛr] n. (de *peille ;* 1723, Savary des Bruslons). Personne qui ramasse les peilles.

• REM. On dit plus souvent CHIFFONNIER, ÈRE.

peillereau [pɛjro] n. m. (dimin. de *peiller ;* 1875, Larousse). Celui qui achète les peilles à la campagne.

peinard, e ou **pénard, e** [penar, -ard] adj. et n. (de *peine ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1793, Esnault, écrit *pénard* [*peinard,* 1907, Larousse ; *en pénard,* 1889, Esnault ; *en père peinard,* 1907, Larousse]). **1.** Class. *Vieux pénard,* ou simplem. *pénard,* vieillard libertin : *Vous vieux pénard ; moi fille jeune et drue* (La Fontaine). *Elle aime mieux mourir que d'épouser un vilain, un pied-plat, un vieux pénard* (Dancourt). *Ces pénards chagrins | Nous viennent étourdir de leurs contes badins, | Et vertueux par force, espèrent par envie | Ôter aux jeunes gens les plaisirs de la vie !* (Molière). || **2.** *Pop.* Se dit d'une personne paisible, qui tient à rester par tous les moyens à l'écart des ennuis : *Quand tu tiens un filon, il faut rester peinard* (Dorgelès). *En ce qui me concernait, c'était mieux que je me tienne à présent peinard* (Céline). *Mais ces larmes ne venaient pas de l'horreur de « partir » ; elles venaient de l'horreur d'avoir choisi de partir, quand il pouvait rester peinard* (Montherlant). || *En peinard, en père peinard,* sans se fatiguer, sans s'en faire, tranquillement : *Nous dînerons tranquillement, en peinard* (L. Daudet). *Travailler en père peinard.*

• SYN. : **2** *prudent, tranquille.*

◆ adj. (1878, L. Rigaud, écrit *pénard ; peinard,* v. 1920, Esnault). *Pop.* Se dit de ce qui est exempt de difficultés : *Mener une existence peinarde. Un travail peinard.*

• SYN. : *calme, paisible, serein, tranquille.*

• REM. Le nom est plus fréquent au masculin. La graphie PEINARD, E, est plus courante de nos jours.

peinardement ou **pénardement** [penardəmɑ̃] adv. (de *peinard, pénard ;* 1918, Esnault). *Pop.* De manière peinarde.

peindre [pɛ̃dr] v. tr. (lat. *pingere,* peindre [au pr. et au fig.], barbouiller de, embellir, rehausser ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 [absol., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, v. 1530, C. Marot ; sens I, 4, v. 1130, Eneas [*être à peindre,* av. 1673, Molière ; *être fait à peindre,* fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; sens I, 5, v. 1600, Desportes ; sens I, 6, v. 1130, *Eneas ;* sens II, 1, XIIIe s., *Macchabées ;* sens II, 2, av. 1526, J. Marot). [Conj. **55.**]

I. 1. Revêtir une surface, un objet d'une couche de matière colorante : *Peindre une porte. Peindre un mur en bleu. La niche et les stylobates sont peints en couleur chocolat* (Romains) ; et absol. : *Peindre au pistolet, au rouleau. Peindre sur bois.* || **2.** *Spécialem.* Orner quelque chose de motifs, à l'aide d'une matière colorante : *Peindre un vase, un plafond à caissons. J'essayai ensuite de tracer des visages sur des feuilles de papier en demandant aux femmes* (indiennes Mbaza) *de les peindre comme elles eussent fait sur leurs propres faces* (Lévi-Strauss). *Tu peignais tes lettres, à la peinture rouge, sur les murs blancs des immeubles* (Le Clézio). || **3.** *Vx* ou *péjor.* Recouvrir, modifier les traits du visage par l'emploi de crayons et de fards : *Cet éclat emprunté | Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage* (Racine). *Mais, je ne voudrais pas qu'on pût me reconnaître. | Peignez-moi les sourcils, le visage et les yeux* (Musset). || **4.** Représenter quelque chose ou quelqu'un sur une surface plane par des lignes et des couleurs : *L'air joue un si grand rôle dans la théorie de la couleur, que, si un paysagiste peignait les feuilles des arbres telles qu'il les voit, il obtiendrait un ton faux* (Baudelaire). *Peindre un paysage, un enfant, une scène, un bouquet de fleurs.* || Fig. et vx. *Être à peindre,* être digne du pinceau d'un peintre par sa beauté, sa perfection : *Vous êtes à ravir et votre figure est à peindre* (Molière). || *Être fait à peindre,* être très bien fait. || **5.** *Absol.* Faire de la peinture : *Peindre au pinceau, à la brosse. Peindre à l'huile, à l'eau. Peindre d'après nature. Peindre, pour Léonard, est une opération qui requiert toutes les connaissances, et presque toutes les techniques. Géométrie, dynamique, géologie, physiologie* (Valéry). *De noueuses mains, mais capables aussi de sculpter et de peindre* (Alain). || **6.** *Par extens.* Exécuter quelque chose en peinture : *Il a peint de nombreux tableaux.*

II. 1. Présenter, figurer à l'esprit ; faire voir d'une manière incontestable : *Ce sourire commercial était l'image de son contentement intérieur et peignait l'état de son âme douce* (Balzac). || **2.** Représenter quelque chose ou quelqu'un à l'esprit, à l'imagination en le décrivant d'une manière vivante et imagée : *On dirait que M. Sainte-Beuve a voulu venger M. Baudelaire des gens qui le peignent sous les traits d'un loup-garou mal famé* (Baudelaire). *Le désir de peindre d'après nature les personnages rencontrés, je le crois assez fréquent* (Gide). *L'état des choses pieuses et celui des esprits anxieux entre 1880 et*

1900 sont peints en partie et définis dans les trois principaux ouvrages d'Huysmans (Valéry). *Ce souci qu'ont vos lettres de me peindre votre existence* (Colette). *J'aimais Francis Jammes, parce qu'il peignait la volupté en couleurs simples comme l'eau d'un torrent* (Beauvoir).

• SYN. : **I, 1** *badigeonner, barbouiller, laquer, peinturer* (vx et fam.), *peinturlurer* (fam.) ; **3** *farder, grimer, maquiller ;* **4** *brosser, croquer, esquisser, portraiturer.* || **II, 1** *dessiner, dévoiler, exprimer, livrer, montrer, révéler, traduire, trahir ;* **2** *conter, décrire, dépeindre, exposer, figurer, raconter, tracer.*

◆ **se peindre** v. pr. (sens I, 1, 1875, Larousse ; sens I, 2, 1835, Acad. ; sens I, 3, 1798, Acad. ; sens I, 4 et II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2, av. 1693, Mme de La Fayette [« devenir sensible à l'esprit », 1875, Larousse]).

I. 1. Être peint : *Ce mur se peint facilement.* || **2.** Se représenter soi-même en peinture : *Rousseau le Douanier s'est peint lui-même dans un « portrait-paysage ».* || **3.** Tracer sur soi des motifs colorés : *Aujourd'hui, les Caduveos se peignent seulement par plaisir* (Lévi-Strauss). || **4.** *Vx.* Se farder, se maquiller : *Mademoiselle a du rouge à lèvres. L'anachorète de Chatenay fait une sortie sur les jeunes filles qui se peignent* (Montherlant).

II. 1. Se représenter soi-même dans un écrit : *Une œuvre biographique où l'auteur s'est peint. L'idée que tout écrivain écrit forcément sur lui-même et se peint dans ses livres est une des puérilités que le romantisme nous a léguées* (Camus). || **2.** Se manifester incontestablement ; être apparent, visible : *Mais dès que M. de Charlus l'aperçut, un étonnement aussitôt réprimé se peignit sur sa figure où il fut remplacé par une étincelante fureur* (Proust). *Ma stupéfaction s'est peinte de façon si vive sur mon visage que Rose a éclaté de rire* (Butor). || Devenir sensible à l'esprit : *Leur misère se peignait à elle sombrement.* || **3.** Devenir sensible à la vue ; devenir visible : *L'eau calme où se peignent les rives.*

• SYN. : **II, 1** *se portraiturer ;* **2** *éclater, naître, paraître, percer, poindre ; apparaître, se montrer, se révéler ;* **3** *se refléter.*

peine [pɛn] n. f. (lat. *poena,* rançon destinée à racheter un meurtre, réparation, punition, châtiment, tourment, souffrance, gr. *poinê,* expiation d'un meurtre, châtiment, compensation ; v. 980, *Passion du Christ,* au plur., écrit *penas* [au sing., écrit *peine,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*], au sens I, 2 [*peine du sens,* 1694, Acad. ; *les peines éternelles,* v. 1695, Fénelon ; *peines temporelles,* 1903, Larousse] ; sens I, 1, XIIIe s., *RHL,* VI, 292 [« sanction prévue par la loi pour punir une infraction », 1275, Runkewitz ; *peine comminatoire,* 1875, Larousse] ; sens II, 1, milieu du XIIe s., *Jeu d'Adam,* écrit *poine* [*peine,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *faire peine,* 1835, Acad. ; « chagrin d'ordre sentimental », v. 1165, Thomas] ; sens II, 2, v. 1165, Thomas [*avoir peine à,* 1670, Bossuet] ; sens II, 3, 1501, G. Cohen [*être en peine de...,* av. 1549, Marguerite de Navarre ; *se mettre en peine de...,* 1642, Corneille ; *mettre quelqu'un hors de peine,* 1662, Corneille ; *tirer quelqu'un hors de peine,* 1671, Molière] ; sens III, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*homme de peine,* 1690, Furetière — *serf de peine,* « serf employé aux travaux publics », 1572, Amyot ; *mourir à la peine,* 1694, Acad. (d'abord *...en la peine,* v. 1360, Froissart) — « mourir sans avoir achevé une entreprise », 1767, Marmontel ; *je mourrai à la peine,* 1659, Molière ; *ne pas plaindre sa peine,* 1798, Acad. ; *perdre sa peine,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *en être pour sa peine,* 1868, Littré ; *ce n'est pas la peine...,* 1669, La Fontaine ; *valoir la peine,* 1690, Furetière ; *valoir la peine de,* fin du XVIe s. ; *pour la peine,* 1875, Larousse ; *pour ma, ta,* etc., *peine,* 1606, Nicot ; *prendre la peine de,* 1549, R. Estienne ; *prendre peine à,* fin du XVe s., Commynes ; dans les formules de politesse, av. 1704, Bossuet] ; sens III, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*faire peine à,* XVe s., Littré — *...de la peine à,* av. 1679, Retz ; *avoir peine à,* 1553, *Bible Gérard ; avoir peine de,* 1665, Molière ; *être bien en peine de,* début du XXe s.]).

I. 1. Punition, sanction appliquée à quelqu'un pour une faute commise : *Peine juste, légère.* || *Spécialem.* Sanction prévue par la loi pour punir une infraction (crime, délit, contravention), proportionnellement à la gravité de cet acte : *On distingue en droit pénal les peines criminelles, les peines correctionnelles, les peines de police. Subir la peine des travaux forcés, la peine de mort. En cette période de fête, le juge de l'application des peines est peut-être absent* (Sarrazin). || *Peine afflictive et infamante,* V. AFFLICTIF, IVE. || *Peine comminatoire,* en droit civil, peine prononcée par la loi pour contraindre les citoyens à remplir leurs obligations. || *Purger sa peine,* V. PURGER. || **2.** En théologie, châtiment infligé par Dieu au pécheur : *Les peines de l'enfer, du purgatoire.* || *Peine du dam,* V. DAM. || *Peine du sens,* privation éternelle de la vue de Dieu, à laquelle s'ajoute la douleur physique (signifiée par le feu) que les damnés souffrent dans l'enfer. || *Les peines éternelles,* la damnation éternelle. || *Peines temporelles,* châtiment, d'une durée limitée, que l'on encourt comme expiation du péché, dans cette vie ou dans l'autre. || Fig. *(Être) comme une âme en peine,* V. ÂME.

II. 1. Ce qui affecte péniblement l'esprit, le cœur : *Sous le pont Mirabeau coule la Seine | Et nos amours | Faut-il qu'il m'en souvienne | La joie venait toujours après la peine* (Apollinaire). *Mon frère et ma sœur me contaient leurs peines et je les consolais* (Jouhandeau). || *Faire peine, de la peine,* inspirer la pitié, la compassion (v. aussi § III, n. 2) : *Il lui fait vraiment de la peine, son cas est plus mauvais encore qu'elle ne pensait... c'est pénible, pitoyable, ces efforts qu'il fait pour tirer tous les autres à lui...* (Sarraute). || *Spécialem.* Chagrin d'ordre sentimental : *Peines de cœur. Gitanette, qu'on veut tout le temps consoler d'une grande peine qu'elle a* (Colette). || **2.** État d'abattement moral, de tristesse : *Avoir de la peine.* || *Faire de la peine,* causer du chagrin : *Elle m'écrit que ses cheveux sont tout blancs... Mon Dieu ! [...] ça m'a fait une peine horrible* (Maupassant). || Class. *Avoir peine à* (et l'infinitif), éprouver du chagrin à propos de quelque chose : *J'ai peine à contempler son grand cœur dans ces dernières épreuves* (Bossuet). [V. aussi § III, n. 2.] || **3.** *Par extens.* État d'inquiétude, de souci. || *Être, se mettre en peine de* ou *pour quelqu'un, quelque chose,* être inquiet, se faire du souci au sujet de quelqu'un, pour quelque chose : *Mais maintenant que te voilà, je ne suis plus en peine pour mes soirées* (Daudet). || Vx. *Mettre quelqu'un hors de peine, tirer quelqu'un de peine,* lui enlever un souci, le tirer d'embarras : *Ne saurais-tu trouver quelque moyen pour me tirer de peine ?* (Molière).

III. 1. Travail, effort soutenu qui coûte, fatigue : *Laurent se prenait à envier l'humble peine des travailleurs manuels* (Duhamel). || *Homme de peine, femme de peine,* homme, femme, sans profession déterminée, qui fait des travaux pénibles : *Il s'agit de distinguer : je ne suis pas un ouvrier, un homme de peine ; je suis un homme de luxe* (Giraudoux). *Autour du « La Fayette », l'agitation était extrême : une file ininterrompue d'hommes de peine chargés de caisses, et pareils à des fourmis portant leurs œufs, cheminait sur les passerelles* (Martin du Gard). || *Mourir à la peine,* travailler d'une façon incessante et harassante jusqu'à sa mort ; mourir sans avoir achevé une entreprise, une œuvre. || *Je mourrai à la peine,* la mort seule pourra me faire renoncer à mon entreprise. || *Ne pas plaindre sa peine,* montrer une grande activité, un grand zèle. || *Perdre sa peine, ses peines,* se fatiguer inutilement, n'obtenir aucun résultat malgré les efforts déployés : *Je vous avoue que ça m'ennuie un peu... Je crois que c'est peine perdue...* (Sarraute). || *En être pour sa peine,* voir ses efforts restés sans résultats. || *Ce n'est pas la peine de* (et l'infinitif) ou *que* (et le subjonctif), cela n'est pas assez important pour, il n'est pas utile de : *C'est pas la peine de se débattre, attendre ça suffit, puisque tout doit finir par y passer dans la rue* (Céline). *Ce n'était pas la peine qu'il y aille ;* et sans proposition complétive : *Alors je me dis : Ce n'était pas la peine, j'ai été roulé* (Montherlant).

|| *Valoir la peine,* avoir une certaine, une réelle importance. || *Valoir la peine de* (et l'infinitif), *que* (et le subjonctif), mériter qu'on fasse effort pour : *Il faut aussi beaucoup de modération pour que la vie vaille la peine d'être vécue* (Gaxotte). *Je ne trouve pas que Lola vaille la peine qu'on fasse attention à elle. Elle est belle et elle chante bien, voilà tout* (Sartre). || *Pour la peine, pour votre peine,* pour votre récompense, ou en dédommagement. || *Prendre la peine de* (et l'infinitif), se donner le mal de : *Mon fils n'a qu'à prendre la peine de descendre : J'arrangerai tout sur l'heure* (Sartre). || Class. *Prendre peine à,* même sens : *Tant pis encore, de prendre peine à dire des sottises* (Molière). || Par extens. *Prenez la peine, veuillez prendre la peine, donnez-vous la peine de* (et l'infinitif), s'emploient dans des formules de politesse pour inviter quelqu'un à faire quelque chose : *Veuillez prendre la peine d'entrer, de vous asseoir* (Hugo). *Il faudra donc, Monsieur* [...] , *que vous preniez la peine de faire déboucher une autre bouteille* (France). *Ne vous donnez pas cette peine : je n'ai plus de bijoux* (Jouhandeau). || **2.** Difficulté, obstacle d'ordre matériel, intellectuel, moral ou psychologique qui rend une chose difficile, pénible à faire : *J'ai une certaine difficulté à la comprendre parce qu'elle s'exprime en patois, et quelque peine à lui répondre, car je rêve* (Verlaine). *Malinoff avait tellement vieilli qu'elle eut de la peine à le reconnaître* (Troyat). *Maigret eut toutes les peines du monde à sortir de ce lavabo où il était empêtré dans les jambes du mort* (Simenon). || Class. *Faire peine, de la peine à,* avoir du mal à : *Ses rides me font peine à le bien reconnaître* (Corneille). [V. aussi § II, n. 1.] || *Avoir peine à* (et l'infinitif), parvenir difficilement à : *Il paraît que Vaugoubert avait peine à maîtriser son émotion* (Proust). *J'ai peine à croire une pareille infamie. J'ai peine à accepter une telle injustice.* (V. aussi § II, n. 2.) || Class. *Avoir peine de,* même sens : *De quel œil, à votre avis, pensez-vous que je puisse voir cet amas d'actions indignes dont on a peine, aux yeux du monde, d'adoucir le mauvais visage !* (Molière). || *Être bien en peine de faire quelque chose,* être fort empêché de le faire : *Je suis bien en peine de lui répondre.*

• SYN. : **I, 1** *châtiment, condamnation, correction ;* **2** *damnation.* || **II, 1** *ennui, mal, souffrance, tourment, tracas, tristesse ;* **2** *affliction, cafard* (fam.) ; **3** *angoisse, anxiété.* || **III, 1** *labeur, sueurs* (littér.) ; **2** *embarras, mal.*

◆ **À peine** loc. adv. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes [avec un numéral, v. 1225, *Barlaham*] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1360, Froissart [dans une proposition participiale, av. 1794, A. Chénier — avec ellipse du verbe, 1839, Stendhal]). **1.** *Class.* Avec peine, à grand-peine : *L'Albain percé de coups ne se traînait qu'à peine* (Corneille). || **2.** *Par extens.* (dans une évaluation quantitative) Tout juste, presque pas, très peu : *Il sait à peine lire. Un rôti à peine cuit. J'y vois à peine. Eh bien ? dis-je en le fixant avec une impatience à peine polie* (Gracq). || *Spécialem.* (avec un numéral) Tout juste : *Il y a à peine deux heures que nous marchons. Il était parti sur les traces avec à peine une demi-heure de retard* (Giono). || **3.** (dans un rapport temporel) Depuis très peu de temps, à l'instant : *J'ai à peine terminé mon travail. Les étoiles mouraient, le jour naissait à peine* (Apollinaire). || **4.** Dans une proposition suivie d'une autre qui lui est subordonnée, coordonnée ou simplement juxtaposée, marque que l'action indiquée dans la seconde proposition a suivi de très peu la précédente : *Mais à peine avais-je eu le temps de m'installer dans ma chambre qu'un domestique vint m'avertir qu'elle m'attendait dans le salon* (Gide). *À peine étions-nous rentrés qu'il se mit à pleuvoir.* || S'emploie dans une proposition participiale pour indiquer que l'action exprimée par le participe vient de se terminer ou est en train de s'achever : *À peine guéri, il est reparti travailler. Nos amis à peine rentrés, il se mit à pleuvoir.* (Syn. AUSSITÔT.) || Avec ellipse du verbe : *À peine le temps de casser trois assiettes, le déjeuner se trouva servi* (Daudet).

◆ **À grand-peine** loc. adv. V. GRAND-PEINE (À).

◆ **Avec peine** loc. adv. (1690, Fléchier [« à regret » ; « difficilement », av. 1813, Delille]). Difficilement, à regret.

◆ **Sans peine** loc. adv. (v. 1112, *Voyage de saint Brendan*). Très facilement, sans contrainte, volontiers.

◆ **À peine de** loc. prép. (v. 1340, *Tombel de Chartrose* [*à peine de la vie,* 1690, Furetière]). *Class.* et *littér.* Sous peine de, au risque de : *Un biologiste doit être ingénieux opérateur, à peine de tout gâter* (Duhamel). *À peine de défaillance ou d'arrêt, ils exigent que le cycle de sensibilité et de puissance motrice soit parcouru sans observations ni interruption* (Valéry). || Class. *À peine de la vie,* sous peine de mort.

◆ **Sous peine de** loc. prép. (1541, Calvin). Si l'on ne veut pas s'exposer à telle ou telle peine, tel ou tel risque : *Défense de stationner sous peine d'amende. Sous peine de mort.*

• REM. Quand *à peine* commence une proposition et que le sujet est *on* ou un pronom personnel, on fait généralement l'inversion du sujet. Si c'est un autre mot, on le répète sous forme d'un pronom personnel placé après le verbe : *À peine fut-on entré. À peine l'enfant fut-il né.*

peiné, e [pene] adj. (part. passé de *peiner* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *pené,* au sens de « exténué » ; écrit *peiné,* au sens 1, v. 1695, Fénelon ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Qui est affligé d'une peine, chagriné : *J'en étais plus étonné, plus peiné que je n'aurais voulu me l'avouer* (Gide). || **2.** *Littér.* Qui dénote l'effort de l'auteur, de l'artiste, où le travail se fait sentir (peu usité) : *Un style peiné. Ses « trois crayons » sont petits et peinés, comme des dessins de graveurs* (Goncourt). *Des aquarelles persanes précieuses et peinées* (Huysmans).

• SYN. : **1** *attristé, désolé, éploré, navré ;* **2** *laborieux, tendu.* — CONTR. : **1** *content, heureux, joyeux ;* **2** *aisé, coulant, facile.*

peiner [pene] v. tr. (de *peine ;* v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *pener* [*peiner,* XIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1564, J. Thierry [écrit *pener ; peiner,* 1669, Widerhold]). **1.** Faire de la peine, causer du chagrin : *Il me parle d'Adolphe Taillandy, non pour me peiner, mais pour évoquer un temps où lui, Hamond, était heureux* (Colette). *Oui, c'est ce manque de foi qui me peinait* (Gide). || **2.** *Class.* Causer de la fatigue à : *Des matières souvent très subtiles dont la lecture les pourra peiner* (Bossuet).

◆ v. intr. (sens 1, fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume,* écrit *pener* [*peiner,* 1611, Cotgrave ; en parlant d'un matériau..., 1718, Acad.] ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). **1.** Faire un effort physique prolongé, un travail qui s'accompagne de fatigue : *Charlot resta seul à peiner avec le vieux père pour nourrir la mère* (Maupassant). *Vous ignorez qu'il y a, tout près de vous, une multitude de malheureux pour lesquels vivre n'est rien d'autre que de peiner jour après jour, l'échine courbée sous le travail, sans salaire convenable, sans sécurité d'avenir, sans possibilité d'espérance !* (Martin du Gard). || *Par anal.* En parlant d'un matériau, d'une machine, avoir à supporter une charge trop lourde, un effort trop grand : *La poutre peine. Cette vieille voiture peine dans les côtes.* || **2.** Éprouver de la difficulté : *Il peine sur son devoir de mathématiques. Il peinait pour s'exprimer et encore bien plus pour écrire* (Céline).

• SYN. : **1** *ahaner, s'éreinter, trimer* (pop.) ; *fatiguer ;* **2** *s'échiner* (fam.).

◆ **se peiner** v. pr. (v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *soi pener ; se peiner,* v. 1560, Paré). *Class.* Se donner de la peine, du mal : *Il faut se trop peiner pour avoir de l'esprit* (Molière).

peineux, euse [penø, -øz] adj. (de *peine ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *penus* [*peneus,* XIII^e s. ; *peineux,* 1580, Montaigne], au sens 1 [*semaine peineuse,* av. 1453, Monstrelet — d'abord écrit *...peneuse,* fin du XII^e s.] ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** *Vx.* Qui cause de la peine, de la fatigue : *Aller jusqu'au bout de la route peineuse* (Moselly). || *La semaine peineuse,* ancien nom de la semaine sainte : *La terrible semaine « peineuse » telle que la qualifiait le Moyen Âge* (Huysmans). || **2.** *Vx.* Qui peine, qui tra-

vaille durement : *Cette créature douce et peineuse* (Hamp). *Son origine plébéienne, sa jeunesse peineuse* (Theuriet).

● REM. Le mot était déjà vieilli au XVII^e s. ou dialectal.

peint, e [pɛ̃, -ɛ̃t] adj. (part. passé de *peindre ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [« dont la surface est ornée de diverses couleurs », v. 1530, C. Marot] ; sens 2, 1857, Baudelaire). **1.** Qui est enduit de peinture, couvert d'une couche de couleur : *Du bois peint.* || *Papier peint,* v. PAPIER. || *Par anal.* et *poét.* Dont la surface est ornée de diverses couleurs : *Papillons peints d'azur et d'or. Nous roulions parmi des prairies peintes des fleurs de mai* (Chateaubriand). || **2.** *Par anal.* et *péjor.* Se dit du visage, ou d'une de ses parties, maquillé trop violemment : *La présence d'Edith Gonzales détourna Edward de Claude, ces cheveux oxygénés, cette figure peinte lui rappelaient Paris* (Mauriac). *Une main aux ongles bien vernis apporte à des lèvres bien peintes une cigarette marquée de pétales* (Butor).

● SYN. : *2 peinturé, peinturluré.*

peintelé, e [pɛ̃tle] adj. (de *peint ;* XIV^e s., écrit *pinteler,* à l'infin., au sens de « barioler » ; écrit *peintelé,* au sens actuel, 1877, Littré). Qui a les couleurs variées de la pintade : *Faisan pintelé.*

peintraillon [pɛ̃trajɔ̃] n. m. (dimin. péjor. de *peintre ;* 1869, A. Daudet). *Péjor.* Petit peintre, mauvais peintre.

● SYN. : *barbouilleur.*

peintre [pɛ̃tr] n. m. (lat. pop. **pinctor* [**pinctōrem* à l'accus.], altér. [d'après *pingere,* v. ci-dessous] du lat. class. *pictor,* peintre, de *pictum,* supin de *pingere,* peindre ; v. 1188, Aimon de Varennes, au cas régime, écrit *paintor* [*peintre,* au cas sujet, v. 1212, Anger], au sens 1 [*peintre en voitures,* 1962, Robert ; *peintre décorateur,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, v. 1188, Aimon de Varennes [*peintre du dimanche,* 1951, Malraux ; *peintre sur verre,* 1875, Larousse ; *peintre ornemaniste,* 1962, Robert] ; sens 3, milieu du XVI^e s., Ronsard). **1.** Artisan ou ouvrier dont le métier consiste à appliquer de la peinture sur des matériaux, des surfaces, des objets : *Tout vêtu de blanc de la tête aux pieds et d'un blanc qui n'était pas celui de la vulgaire cotonnade que portent les peintres en bâtiments* (Jouhandeau). || *Peintre en voitures,* celui qui est spécialisé dans la peinture des carrosseries d'automobiles. || *Peintre décorateur,* celui qui est spécialement chargé de la décoration, de l'harmonie des couleurs dans un intérieur. || **2.** Personne qui s'adonne à l'art de la peinture en combinant les lignes et les couleurs : *La couleur est le seul moyen du vrai peintre* (Alain). *Elle jouissait d'une certaine renommée comme peintre de miniatures et ne dédaignait pas de mettre à profit son talent* (Duhamel). *Peintre d'histoire, de genre, de paysages, de portraits.* || *Peintre du dimanche,* amateur qui peint par plaisir, pour occuper ses loisirs : *Il s'en allait en banlieue avec un chevalet et une boîte à couleurs. C'était ce qu'on appelle un peintre des dimanches.* [...] *ça veut dire un amateur qui barbouille des toiles le dimanche comme on pêche à la ligne* (Sartre). || *Peintre sur verre* ou *du verre,* artiste qui peint des vitraux : *Au XII^e siècle, les peintres du verre employaient surtout trois couleurs* (Huysmans). || *Peintre ornemaniste,* celui qui orne à l'aide de motifs peints les tissus, la céramique, le bois, etc. || **3.** *Fig.* et *littér.* Personne qui décrit, représente d'une façon vivante et imagée, par la parole ou les écrits : *Bernardin de Saint-Pierre a été un des premiers peintres des paysages exotiques. Saint-Simon est un peintre partial de la cour de Louis XIV. MM. Meilhac et Halévy sont des peintres très souples de la vie moderne* (Zola).

● REM. Le féminin PEINTRESSE (1313, Havard, écrit *paintresse ; peintresse,* v. 1530, C. Marot) n'est plus employé, sinon par plaisanterie :*Il ne me reste plus maintenant, avant d'arriver à l'œuvre de M. Degas* [...], *qu'à dire quelques mots des deux peintresses du groupe, M^lle Cassatt et M^me Berthe Morizot* (Huysmans). On dit auj. : *Une femme peintre* (début du XVIII^e s. [*peintre,* n. f., 1667, La Fontaine]).

peintre-graveur [pɛ̃trəgravœr] n. m. (de *peintre* et de *graveur ;* 1932, Larousse). Artiste qui fait de la gravure originale (par opposition à celui qui fait de la gravure d'interprétation).

● Pl. *des* PEINTRES-GRAVEURS.

peinturage [pɛ̃tyraʒ] n. m. (de *peinture ;* av. 1589, J. A. de Baïf, au sens de « peinture, tableau » ; sens 1 [de *peinturer*], 1791, *Encycl. méthodique ;* sens 2 [de *peinturer*], 1845, Bescherelle). **1.** *Fam.* Action de peinturer. || **2.** *Péjor.* Peinture médiocre.

peinture [pɛ̃tyr] n. f. (lat. pop. **pinctūra,* altér. [d'après *pingere,* v. ci-dessous] du lat. class. *pictūra,* peinture, ouvrage de peinture, tableau, description, de *pictum,* supin de *pingere,* peindre ; v. 1119, Ph. de Thaon, aux sens I, 1 et 3 ; sens I, 2, v. 1360, Froissart ; sens I, 4, début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne* [*en peinture,* v. 1460, Villon — au fig., XVI^e s., Littré ; *ne (pas) pouvoir voir quelqu'un* ou *quelque chose en peinture,* 1868, Littré] ; sens I, 5, 1951, Malraux ; sens II, 1, v. 1360, Froissart [« toute matière colorante liquide... », XIV^e s., Tobler-Lommatzsch] ; sens II, 2, av. 1696, La Bruyère [*un vrai pot de peinture,* 1962, Robert] ; sens III, v. 1119, Ph. de Thaon).

I. 1. Action de recouvrir une surface, un objet d'une couche de couleur, d'une matière colorante : *Effectuer la peinture d'un mur, d'un objet. Entreprise de peinture. La peinture au pistolet, au rouleau.* || **2.** Toute surface enduite d'une matière colorante : *Refaire les peintures d'un appartement. Le lessivage des peintures.* || **3.** *Absol.* Représentation graphique et colorée de sujets réels ou imaginaires, ou combinaison de couleurs, de surfaces et de volumes destinée à suggérer quelque chose ; art qui utilise cette technique de représentation : *La peinture est une évocation, une opération magique (si nous pouvions consulter l'âme des enfants !), et quand le personnage évoqué, quand l'idée ressuscitée se sont dressés et nous ont regardés face à face, nous n'avons pas le droit — du moins ce serait le comble de la puérilité — de discuter les formules évocatoires du sorcier* (Baudelaire). *Il faut comprendre que la peinture a son langage propre et ses moyens* (Alain). *Un ouvrage sur la peinture. Faire de la peinture à l'huile.* || **4.** Œuvre d'art où est utilisé ce mode de représentation : *Les failles des roches* [à Lascaux] *étrangement lisses ont perdu leur mystère, parce qu'on en distingue les limites confusément, grâce aux réflecteurs invisibles qui éclairent les peintures comme les veilleuses éclairent les icônes* (Malraux). *Une galerie de peintures. Peintures rupestres.* || Vx. *En peinture,* peint sur un tableau ; *fig.* et *vx,* en apparence seulement : *Je ne veux pas être un juge en peinture* (Racine). || Fig. *Ne pas pouvoir voir quelqu'un* ou *quelque chose en peinture,* ne pas pouvoir en supporter même la représentation, l'avoir en horreur. || **5.** Ensemble des œuvres d'un peintre, d'un pays, d'une époque, etc. : *Étude sur la peinture de la Renaissance. La peinture flamande. Certes, le vitrail est une peinture monumentale ; dans ses expressions les plus hautes, nulle autre ne peut lui être comparée : aucune fresque ne s'accorde à une architecture comme il s'accorde à l'architecture gothique* (Malraux).

II. 1. Couche de matière colorante qui recouvre une surface peinte : *Ce sont les traces des coups qu'ils ont donnés dans la peinture encore fraîche avec le bout de leurs gros souliers* (Sarraute). *Prenez garde à la peinture. Peinture qui s'écaille.* || *Par extens.* Toute matière colorante liquide propre à recouvrir une surface : *Un pot de peinture. Peinture à l'eau, à l'huile. Tube de peinture. Boîte de peinture. Peinture cellulosique, métallisée.* || **2.** *Par anal.* et *vx.* Fards, cosmétiques. || Fig. *Un vrai pot de peinture,* se dit d'une femme trop maquillée.

III. *Fig.* Description ou évocation particulièrement vivante et suggestive de quelque chose par le discours, écrit ou parlé, la musique : *Toute peinture des mœurs, quand elle est vigoureuse et brûlante, a quelque chance de confirmer les mœurs et d'exaspérer les caractères* (Duhamel). *La peinture de l'immensité asiatique dans les « Steppes de l'Asie centrale », de Borodine.*

• SYN. : III *fresque, panorama, portrait, tableau.*

peinturé, e [pɛ̃tyre] adj. (part. passé de *peinturer* ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens de « orné, décoré » [v. PEINTURER] ; sens 1, 1648, Scarron ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Se dit d'un visage enduit d'une couche de fards, généralement excessive : *Sur les fauteuils* [...] *se tenaient* [...], *peinturées de blanc de céruse et vermillonnées, les plus grandes dames de la noblesse bretonne* (Nerval). || **2.** Qui est parsemé d'ornements paraissant peints : *Nous campâmes dans des prairies peinturées de papillons et de fleurs* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *fardé, maquillé, peint, peinturluré ;* **2** *chamarré, émaillé.*

peinture-émail [pɛ̃tyremaj] n. f. (de *peinture* et de *émail ;* 1963, Larousse). Peinture donnant des films particulièrement durs, résistants, lisses et tendus.

• Pl. *des* PEINTURES-ÉMAIL.

peinture-émulsion [pɛ̃tyremylsjɔ̃] n. f. (de *peinture* et de *émulsion ;* 1963, Larousse). Peinture dont le liant est constitué par une émulsion.

• Pl. *des* PEINTURES-ÉMULSIONS.

peinturer [pɛ̃tyre] v. tr. (de *peinture ;* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au part. passé, au sens de « orné de décorations » [en parlant d'une maison, d'une voûte, etc.] ; à l'infin., au sens 1, XVe s. ; sens 2, 1801, Mercier). **1.** *Vx.* Enduire d'une couche de couleur. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Peindre de façon grossière ou malhabile.

• SYN. : **2** *barbouiller, peinturlurer.*

peintureur, euse [pɛ̃tyrœr, -øz] n. (de *peinturer ;* 1798, Acad., aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Peintre. || **2.** *Auj.* Mauvais peintre. (Peu usité.)

• SYN. : **2** *barbouilleur.*

peinturier, ère [pɛ̃tyrje, -ɛr] adj. (de *peinture ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme n. m., au sens de « peintre » ; v. 1265, Br. Latini, comme adj., au sens de « habile à peindre » ; sens actuel, fin du XIXe s., L. Bloy). Propre au peintre (rare) : *Raphaël, obéissant à une peinturière tradition d'extase* (Bloy).

peinturleur, euse n. V. PEINTURLUREUR, EUSE.

peinturlurage [pɛ̃tyrlyraʒ] n. m. (de *peinturlurer ;* av. 1872, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** *Fam.* Action de peinturlurer ; résultat de cette action (peu usité) : *Les dorures surannées et les peinturlurages des Arabes* (Gautier). || **2.** *Fig.* Accumulation d'effets de style violents et sans nuances : *Un peinturlurage de mots excessifs* (Hamp).

peinturlure [pɛ̃tyrlyr] n. f. (déverbal de *peinturlurer ;* 1867, Delvau [« maquillage excessif... », fin du XIXe s., Huysmans]). *Fam.* Peinture aux couleurs trop vives : *Un de ces cafés chantants des alentours de la porte Saint-Denis — avec le clinquant de son ornementation baroque, moitié chinoise, moitié persane, dont les peinturlures et les ors étaient rendus plus cruels à l'œil par l'exagération des becs de gaz et des girandoles* (Daudet). *Leur parasol couvert de peinturlures* (Loti). || *Par extens.* Maquillage excessif, trop voyant : [Céline] *s'enfarina le nez, prit un crayon de pastel et se farda de rouge. Cette peinturlure exécutée sans habileté et sans goût la fit ressembler à une femme sauvage* (Huysmans).

peinturlurer [pɛ̃tyrlyre] v. tr. (déformation fantaisiste [peut-être d'après le refrain pop. *turelure*] de *peinturer ;* 1628, J. Olivier [p. 4], au part. passé ; à l'infin., 1743, Trévoux). *Fam.* Peindre sans goût, avec des couleurs criardes : *Il* [Monet] *paraît s'être décidé à ne plus peinturlurer, au petit bonheur, des tas de toiles* (Huysmans). *Les maisons de briques sont* [...] *peinturlurées, barbouillées de jaune vif, de blanc cru* (Sartre).

• SYN. : *barbouiller, peinturer* (fam.).

◆ **se peinturlurer** v. pr. (milieu du XXe s.). Se farder d'une manière abusive, trop voyante : *Qu'y aurait-il de changé si je me peinturlurais le visage ?* (Sartre).

peinturlureur, euse [pɛ̃tyrlyrœr, -øz] n. (de *peinturlurer ;* 1867, Delvau). Mauvais peintre.

• REM. On trouve aussi la forme abrégée PEINTURLEUR, EUSE (1883, Huysmans) : *Delacroix écrase tous les peinturleurs qui l'entourent* (Huysmans).

péjoratif, ive [peʒɔratif, -iv] adj. (dér. savant du bas lat. *pejorare,* rendre pire, aggraver, empirer, s'aggraver, du lat. class. *pejor,* pire, compar. de *malus,* mauvais ; 1834, Boiste). Se dit de ce qui implique une nuance de mépris ou une idée défavorable : *Il faut comprendre que « réaction » n'a pas au départ un sens péjoratif* (Mauriac).

◆ adj. et n. m. (1784, Rivarol, comme n. m., et 1834, Boiste, comme adj.). Se dit, en linguistique, d'un affixe ou d'un terme quand ils tendent à déprécier ou à dénigrer l'objet, la personne ou la notion auxquels ils s'appliquent : *Le suffixe « -ard » dans « richard » a une valeur péjorative. Le verbe « barbouiller » est un péjoratif.*

• CONTR. : *mélioratif.*

péjoration [peʒɔrasjɔ̃] n. f. (dér. savant du bas lat. *pejorare* [v. l'art. précéd.] ; XVIe s., puis 1838, Acad., aux sens de « action d'empirer, état de ce qui devient pire » ; sens actuel, 1963, Larousse). En linguistique, état de ce qui comporte une idée défavorable.

• CONTR. : *mélioration.*

péjorativement [peʒɔrativmɑ̃] adv. (de *péjoratif ;* 1962, Robert). D'une manière péjorative.

pékan [pekɑ̃] n. m. (mot angl., de même sens, lui-même empr. du parler des Algonquins [peuple indien de l'Amérique du Nord] ; 1765, Buffon). Nom usuel de la martre du Canada, dont la fourrure est très estimée.

pé-kao [peko] n. m. (d'un mot chinois ; 1834, Landais [aussi *pékoe* et *pé-ko*]). Variété de thé noir de Chine.

• REM. On écrit aussi PÉKOE, PÉ-KO.

1. pékin [pekɛ̃] n. m. (de *Pékin,* n. de la ville de Chine où cette étoffe a d'abord été fabriquée ; 1564, Gay). Étoffe de soie peinte, fabriquée à l'origine en Chine : *Ces toilettes légères en linon, en pékin* (Proust).

2. pékin ou **péquin** [pekɛ̃] n. m. (origine incertaine, peut-être emploi ironique de *pékin* 1, proprem. « celui qui porte des vêtements de pékin » ; 1776, Esnault, écrit *péquin,* au sens de « bourgeois » ; écrit *pékin,* au sens actuel, 1797, Brunot). *Arg. mil.* Terme de mépris employé par un soldat pour désigner un civil : *Le soldat est le soldat, vous êtes des pékins* (Balzac).

pékiné, e [pekine] adj. et n. m. (de *pékin* 1 ; 1907, Larousse). *Tissu pékiné,* ou *pékiné* n. m., tissu présentant des rayures alternativement brillantes et mates, avec ou sans opposition de couleurs.

pékinois, e [pekinwa, -az] adj. et n. (de *Pékin,* n. géogr. [v. PÉKIN 1] ; 1875, Larousse). Relatif à Pékin ; habitant ou originaire de cette ville.

◆ **pékinois** n. m. (1959, Larousse). Dialecte chinois parlé dans le nord de la Chine et choisi comme langue officielle de la Chine.

◆ adj. et n. m. (1923, Larousse [comme n. m. ; *épagneul pékinois,* 1963, Larousse]). *Épagneul pékinois,* ou *pékinois* n. m., race de chiens d'agrément du groupe des épagneuls nains : *Anne de Battaincourt attira contre elle le pékinois blond qui dormait, roulé en boule sur la banquette* (Martin du Gard).

pékoe, pé-ko n. m. V. PÉKAO.

pelade [pəlad] n. f. (de *peler ;* 1550, Guéroult, au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [d'abord *laine pelade,* 1679, J. Savary]). **1.** Maladie de la peau caractérisée par la chute des cheveux et des poils par plaques. || **2.** Laine enlevée sur les animaux tués pour la boucherie.

• SYN. : **1** *alopécie.*

peladique [pəladik] adj. (de *pelade ;* 1932, Larousse). Relatif à la pelade.

peladon [pəladɔ̃] n. m. (sans doute de *peler,* proprem. « instrument pour peler, pour écorcer » ; 1868, Littré). Crochet métallique qui se fixe à un long manche de bois au moyen d'une douille.

1. pelage [pəlaʒ] n. m. (anc. dér. collectif de *poil ;* 1469, La Curne, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Ensemble des

poils d'un animal sauvage : *La table du Roi où l'on dresse un cerf entier dans son pelage* (France). *Le vieux lièvre se tapit entre deux mottes, il confond son pelage avec la terre* (Mauriac). || **2.** *Poét.* et *littér.* Végétation considérée du point de vue de son apparence : *Le pelage brun de la forêt de Saint-Germain* (Chardonne). *Vers le sud on apercevait deux belles montagnes* [...]. *Elles étaient recouvertes d'un pelage roux, avec de minuscules villages empourprés* (Duhamel).

• SYN. : **2** *manteau, toison.*

• REM. On réserve généralement ce terme pour désigner les poils des animaux sauvages, par opposition à la *robe* ou à la *toison* des animaux domestiques.

2. pelage [pəlaʒ] n. m. (de *peler ;* 1291, Godefroy, au sens de « action d'écorcher » ; 1732, Trévoux, au sens de « droit ancien sur les peaux » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Action de peler la peau d'un fruit, d'un légume. || **2.** Écroûtement superficiel du sol, pour détruire la végétation.

pélagianisme [pelaʒjanism] n. m. (dér. savant de *pélagien* 1 ; 1689, Bossuet). Doctrine du moine Pélage, condamnée par le concile d'Éphèse en 431, et qui faisait la part trop grande à la liberté humaine par rapport à la grâce.

pélagie [pelaʒi] n. f. (lat. scientif. moderne *pelagia,* même sens, du gr. *pelagos* [v. PÉLAGIEN 2] ; 1868, Littré). Méduse lumineuse, à ombrelle hémisphérique, commune dans l'Atlantique où elle vit en bancs énormes.

1. pélagien, enne [pelaʒjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du moine breton *Pélage* [v. 360 - v. 422] — en lat. *Pelagius* —, dont les idées sur la grâce s'opposaient à celles de saint Augustin ; 1655, Bossuet). Relatif à la doctrine de Pélage : *Les sombres rêves de Calvin sont presque de l'optimisme pélagien auprès des affreux cauchemars que le péché originel cause à notre pieux contemplatif* (Renan).

◆ n. (av. 1662, Pascal). Adepte de la doctrine de Pélage.

2. pélagien, enne [pelaʒjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du gr. *pelagos,* la pleine mer ; milieu du XVIII[e] s., Buffon). *Vx.* Relatif à la haute mer, à la pleine mer : *Souvent je m'arrêtais pour contempler l'immensité pélagienne avec des yeux attendris. Un mât, un nuage, c'était assez pour réveiller mes souvenirs* (Chateaubriand).

• SYN. : *abyssal, pélagique.*

pélagique [pelaʒik] adj. (lat. *pelagicus,* de la haute mer, de mer, marin, gr. *pelagikos,* de la mer, de *pelagos* [v. l'art. précéd.] ; 1839, Boiste [*dépôts pélagiques,* 1875, Larousse]). Relatif à la haute mer ; qui vit dans les grandes profondeurs marines : *Faune pélagique. Poisson pélagique.* || *Dépôts pélagiques,* dépôts des mers profondes, formés essentiellement de boues, de vases et d'argile rouge.

• SYN. : *abyssal, pélagien.*

pelain [pəlɛ̃] n. m. (de *peler ;* fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens, au sens de « pelage » ; sens 1, fin du XIV[e] s. ; sens 2, début du XVI[e] s., écrit *palain* [*plain,* 1611, Cotgrave, et *pelain,* 1963, Larousse]). **1.** Lait de chaux dans lequel les peaux sont trempées, en vue de provoquer le relâchement du poil. || **2.** Cuve dans laquelle s'effectue ce traitement.

• REM. On écrit aussi PELIN (1752, Trévoux) et PLAIN (1611, Cotgrave).

pélamide [pelamid] n. f. (lat. *pelamis* ou *-mys, pelamidis* ou *-mydis,* jeune thon qui n'a pas un an, gr. *pêlamus, -mudos,* sorte de thon ; 1552, J. Massé, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Poisson osseux, à bandes noires obliques dorso-latérales, voisin du thon. (Syn. BONITE.) || **2.** Serpent marin venimeux de grande taille, qui vit dans l'océan Indien et le Pacifique.

• REM. Au sens 1, on écrit aussi PÉLAMYDE (1962, Robert).

pélamidière [pelamidjɛr] n. f. (provenç. de Marseille *palamidiero,* même sens, de l'anc. provenç. *palamida,* poisson osseux voisin du thon [1446, Pansier], lat. *pelamis, -midis* [v. l'art. précéd.] ; 1771, Duhamel du Monceau, écrit *palamidière ; pélamidière,* 1875, Larousse). Filet utilisé pour la pêche à la pélamide, à mailles plus petites que celui qui est utilisé pour la pêche au thon. (On dit aussi PALAMIDIÈRE.)

pelan [pəlɑ̃] n. m. (de *peler ;* 1868, Littré). Écorce d'arbre enlevée par larges fragments, en vue d'usages industriels. (On dit aussi PLAN [1868, Littré].)

pelanage [pəlanaʒ] n. m. (de *pelaner* [v. l'art. suiv.] ; XVI[e] s., écrit *pellamage ;* 1797, *Annales de chimie* [1[re] série, XX, 18], écrit *plamage ;* 1812, Mozin, écrit *plainage ; pelanage* et *planage,* 1963, Larousse). Opération de peausserie qui consiste à soumettre les peaux à l'action du pelain, afin de provoquer le relâchement du poil et de permettre l'ébourrage.

• REM. On écrit aussi PLANAGE, PLAINAGE et PLAMAGE.

pelaner [pəlane] v. tr. (de *pelain ;* XVI[e] s., *Romania* [XXXIII, 590], écrit *pellamer ;* 1723, Savary des Bruslons, écrit *plamer ;* 1812, Mozin, écrit *planer ;* 1875, Larousse, écrit *plainer ; pelaner,* 1963, Larousse). Soumettre les peaux à l'action du pelain.

• REM. On écrit aussi PLANER, PLAINER et PLAMER.

pelard [pəlar] adj. m. (de *peler ;* 1611, Cotgrave). *Bois pelard,* bois dont on a enlevé l'écorce pour en faire du tan.

pélargonique [pelargɔnik] adj. (de *pélargon[ium]* ; 1868, Littré). *Acide pélargonique,* acide gras contenu dans les feuilles du pélargonium.

pélargonium [pelargɔnjɔm] n. m. (dér. savant de *pélargon,* même sens [1808, Boiste], mot tiré du gr. *pelargos,* cigogne [proprem. « — oiseau — au plumage noir et blanc », de *pelos,* noir, et de *argos,* blanc], la forme du fruit évoquant celle d'un bec de cigogne ; 1868, Littré). Plante ornementale originaire d'Afrique du Sud et voisine du géranium.

pélasgien, enne [pelaʒjɛ̃, -ɛn] ou **pélasgique** [pelaʒik] adj. (du lat. *Pelasgi, -gorum,* n. m. pl., Pélasges [peuple établi dans la Thessalie, la Carie, l'Étrurie, le Latium], gr. *Pelasgoi,* n. des anciens habitants de la Grèce, de l'Asie Mineure, de la Crête ; 1732, Trévoux, écrit *Pélasgien,* comme n. m., au sens de « membre du peuple des Pélasges » ; comme adj., au sens actuel, 1868, Littré, écrit *pélasgien* et *pélasgique* [aussi pour les constructions cyclopéennes, écrit *pélasgique — pélasgien,* non attesté]). Qui est propre aux Pélasges, population primitive de la Méditerranée orientale, ou qui s'y rapporte. || *Spécialem.* Se dit de constructions cyclopéennes (monuments, murailles, etc.), attribuées traditionnellement aux Pélasges, et qui sont les vestiges de diverses civilisations préhelléniques, surtout d'époque mycénienne : *La porte pélasgique ou cyclopéenne de Segni* (Mérimée).

pélastre [pelastr] n. m. (de *pelle ;* 1688, Miege). Partie large et plate d'une pelle.

pelauder [pəlode] v. tr. (de *peler ;* v. 1450, Godefroy). *Vx* et *pop.* Battre, rouer de coups : *Les amants qui récitent aujourd'hui des vers* [...] *devant son portique, la feraient jeter dehors et pelauder à grand renfort de coups de fourche par leurs esclaves* (Gautier).

pelé, e [pəle] adj. (part. passé de *peler ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [pour un fruit, un légume, 1552, Rabelais] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, XIII[e] s., Bartsch ; sens 4, 1663, Livet). **1.** Se dit d'un arbre dont on a enlevé l'écorce : *Un bouleau pelé.* || Se dit d'un fruit, d'un légume dont on a ôté la peau : *Cette vieille sent l'oignon pelé, très fort* (Cayrol). || **2.** Se dit d'un animal ou d'une peau, d'une fourrure qui a perdu ses poils : *M[me] de Costadot à ses fils : « Vous vous êtes moqués de mes fourrures pelées, de mes robes faites à la maison »* (Mauriac). *Un chien pelé. Une peau d'ours usée, pelée.* || **3.** *Fam.* Se dit d'une personne qui a perdu ses cheveux : *Un crâne pelé.* || **4.** Se dit de ce qui est dépourvu de végétation : *Et les crânes pelés des montagnes géantes* (Gautier).

• SYN. : **2** *galeux, râpé, teigneux, usé ;* **3** *chauve, dégarni, déplumé* (fam.) ; **4** *dénudé, nu.* — CONTR. : **2** *dru, épais, fourni ;* **3** *chevelu, poilu, velu ;* **4** *broussailleux, herbeux, luxuriant, touffu.*

◆ n. (1798, Acad. [d'abord *trois tondus et un pelé,* 1690, Furetière, et *trois teigneux et un pelé,* 1532, Rabelais]). *Quatre pelés et un tondu,* un très petit nombre de personnes, ou une assemblée qui réunit quelques rares personnes de peu d'importance.

pélécaniformes [pelekanifɔrm] n. m. pl. (du bas lat. *pelecanus,* pélican [v. PÉLICAN], et de *forme ;* 1963, Larousse). Ordre d'oiseaux caractérisés par leur palmure interdigitale réunissant les quatre doigts.

pélécanoïde [pelekanɔid] n. m. (du bas lat. *pelecanus* [v. l'art. précéd.] et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1875, Larousse). Petit pétrel à plumage noir et blanc, qui vit dans les mers australes, où il plonge avec facilité. (On l'appelle aussi PÉTREL-PLONGEUR.)

pélécy- [pelesi], premier élément tiré du gr. *pelekus,* hache, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

pélécypodes [pelesipɔd] n. m. pl. (de *pélécy-* et de *-pode,* du gr. *pous, podos,* pied, patte ; 1845, Bescherelle). *Anc.* nom de la classe des *bivalves.*

pélée [pele] n. f. (lat. scientif. moderne *pelea,* même sens, d'origine incertaine ; 1932, Larousse). Antilope de l'Afrique australe, à fourrure laineuse grise, aux oreilles caractéristiques.

péléen, enne [peleɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de la [*montagne*] *Pelée,* volcan de la Martinique ; 1906, A. Lacroix, p. 10). Se dit d'un type d'éruption volcanique caractérisé par des montées de lave trop visqueuses pour couler et formant des dômes, et par des explosions très violentes provoquant la formation de nuées ardentes.

pêle-mêle [pɛlmɛl] adv. (loc. issue [par dissimilation du premier *m-*] de l'anc. franç. *mesle-mesle,* même sens [v. 1175, Chr. de Troyes], redoublement expressif de l'impér. de *mêler* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *pesle-mesle ;* v. 1240, G. de Lorris, écrit *pelle-melle ; pêle-mêle,* 1636, Monet). Dans le plus complet désordre : *Je me laisse aller à te rapporter pêle-mêle toutes sortes de traits, de mots et de pensées qui peuvent sembler disparates* (Duhamel). *La mère* [...] *se remit à enfouir les affaires pêle-mêle dans les valises* (Duras). *Il a empoché pêle-mêle billets et pièces* (Butor).

● SYN. : *en vrac, sens dessus dessous.*

◆ n. m. invar. (sens 1, av. 1615, Pasquier ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Mélange, assemblage confus de choses ou de personnes : *J'assistai, en 1801, à la seconde transformation sociale. Le pêle-mêle était bizarre : par un travestissement convenu, une foule de gens devenaient des personnages qu'ils n'étaient pas : chacun portait son nom de guerre ou d'emprunt suspendu à son cou, comme les Vénitiens, au carnaval, portent à la main un petit masque pour avertir qu'ils sont masqués* (Chateaubriand). *Un pêle-mêle d'oripeaux et de haillons caractéristiques* (Gautier). *Voilà* [...] *le monde de haute qualité qui vient de parler dans tout l'« à-peu-près » et le pêle-mêle selon lequel il voit les choses et les croit connaître en courant* (Sainte-Beuve). || **2.** Cadre destiné à recevoir plusieurs photos.

● SYN. : **1** *amalgame, fatras, fouillis* (fam.), *méli-mélo* (fam.).

pèle-osier [pɛlozje] n. m. invar. (de *pèle,* forme du v. *peler,* et de *osier ;* 1932, Larousse). Instrument qui sert à éplucher l'osier.

peler [pəle] v. tr. (bas lat. *pilare,* épiler, du lat. class. *pilus,* poil ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [aussi « ôter l'écorce d'un arbre »] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, début du XXᵉ s. [« piller, dévaliser », v. 1215, Pean Gatineau]). [Conj. **3 b.**] **1.** Ôter la peau d'un fruit, d'un légume, d'un fromage : *Peler une poire, un oignon, un morceau de camembert.* || *Spécialem.* Ôter l'écorce d'un arbre. || **2.** Ôter le poil de la peau des animaux. || **3.** *Arg.* Battre un adversaire (aux jeux de cartes ou de hasard) en prenant toute sa mise : *J'veux pus y faire* [jouer] *avec toi : Tu m'pèles, ce soir* (Barbusse).

● SYN. : **1** *éplucher ; décortiquer, écorcer.*

◆ v. intr. (XIIIᵉ s., Tobler-Lommatzsch). Desquamer, en parlant de la peau de l'homme et des animaux : *Son nez pèle à la suite d'un coup de soleil.*

pèlerin, e [pɛlrɛ̃, -in] n. (bas lat. *pelegrinus,* var. du lat. class. *peregrinus,* étranger, dér. de l'adv. *peregre,* dans un pays étranger [avec ou sans mouvement], d'un pays étranger, de *per,* à travers, et de *ager, agri,* champ, campagne, contrée, pays ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « étranger » ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, 1530, Lefèvre d'Étaples ; sens 3, v. 1462, *Cent Nouvelles*). **1.** Personne qui se rend en un lieu saint pour un motif religieux : *Le pèlerin arabe approcha. Son rosaire | Roulait entre ses doigts maigris par la misère | Il priait ; on voyait ses côtes par les trous | De sa longue chemise en poil de chameau roux. | Son froc, sans capuchon, sans manches, sans brassière | Flottait, et ses pieds nus étaient noirs de poussière* (Hugo). *La psalmodie du moine, les cantiques aigus des pèlerines* (Daudet). || **2.** *Class.* et *littér.* Personne qui voyage : *Un jour deux pèlerins sur le sable rencontrent | Une huître, que le flot y venait d'apporter* (La Fontaine). || **3.** *Vx* et *péjor.* Personne maligne, habile et même rusée : *Voilà une pèlerine qui a diablement d'esprit* (Regnard). *Passons, j'ai assez de cœur pour ne pas vouloir que tu lui fasses des crasses, à ce pèlerin-là !* (Huysmans).

◆ **pèlerin** n. m. (sens 1, 1817, *Dict. d'histoire naturelle ;* sens 2, v. 1265, Br. Latini [comme n. m. ; *faucon pèlerin,* XIVᵉ s., *Moamin*]). **1.** Nom usuel d'un requin géant. || **2.** *Faucon pèlerin,* ou simplem. *pèlerin,* autre nom du *faucon commun.*

◆ **pèlerine** n. f. V. à l'ordre alphab.

● REM. Le fém. *pèlerine* (1416, Gay, art. *pèlerinage*) est rare du fait de l'homonymie avec *pèlerine,* sorte de cape.

pèlerinage [pɛlrinaʒ] n. m. (de *pèlerin ;* début du XIIᵉ s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 ; sens 2, av 1923, Loti ; sens 3, 1718, Acad. ; sens 4, 1835, Stendhal ; sens 5, v. 1174, Godefroy [« la vie, considérée comme un voyage », milieu du XVIᵉ s.]). **1.** Voyage entrepris par une personne ou un groupe de personnes vers un lieu saint, dans un esprit de piété religieuse : *Se rendre à Lourdes en pèlerinage. Notre-Dame de Fourvière, où toute l'Europe catholique fait pèlerinage* (Farrère). *Il promit qu'il irait en pèlerinage à la fontaine miraculeuse et à la pierre sanctifiée* (Matzneff). || **2.** *Par extens.* L'ensemble des pèlerins : *L'arrivée d'un grand pèlerinage est prévue pour tout à l'heure* (Loti). || **3.** Le lieu qui est le but de ce voyage : *Compostelle est un pèlerinage très fréquenté.* || **4.** *Par anal.* Voyage entrepris dans l'intention de se recueillir, méditer sur les lieux où a vécu quelqu'un que l'on vénère, ou de rendre hommage à quelqu'un, quelque chose : *Pèlerinage sentimental, littéraire. Il s'est rendu en pèlerinage sur la tombe de son frère tué à la guerre. Je me souviens de la promenade avant déjeuner, du pèlerinage que je voulus faire jusqu'au seuil de « ma » maison d'autrefois...* (Colette). *Le fait n'était pas isolé en Allemagne de ces pèlerinages autour d'écrivains sans production ou de peintres sans tableau* (Giraudoux). || **5.** *Par extens.* Voyage quelconque. || *Fig.* et *littér.* La vie considérée comme un voyage : *Cette mort qu'il a regardée comme le terme de son pèlerinage* (Bossuet). *La vie n'est qu'un pèlerinage, qu'il faut semer de coquilles et de fleurs* (Voltaire).

pèlerine [pɛlrin] n. f. (de *pèlerin,* proprem. « vêtement de pèlerin » ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « fichu en linon, en gaze, etc., servant à masquer le décolleté des robes » ; sens 1, 1806, Brunot ; sens 2, 1869, A. Daudet ; sens 3, 1907, Larousse ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Sorte de collet porté par les femmes, ne couvrant que les épaules et la poitrine. || **2.** Vêtement, muni ou non d'une capuche, à l'usage des enfants. || **3.** Manteau de drap ample, sans manches, muni d'un capuchon et porté par les troupes de montagne, naguère par les gardiens de la paix : *Des agents taillaient une belote ou lisaient des journaux.* [...] *Des pèlerines étaient pendues aux patères* (Troyat). || **4.** Sorte de cape amovible, taillée en forme, de longueur variable, portée par les hommes et les femmes.

pelette [pəlɛt] n. f. (dimin. de *pelle* ; 1868, Littré). Instrument pour couper la terre à brique.

pelettes [pəlɛt] n. f. pl. (de *peler* ou de *pelle* ; 1907, Larousse, écrit *palettes* ; *pelettes,* 1932, Larousse). Déchets des cocons de ver à soie, dans les magnaneries et les ateliers de dévidage.

peleur [pəlœr] n. m. (de *peler* ; 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Rasette placée en avant du soc de certaines charrues. (On dit aussi PELOIR.) || **2.** Appareil pour peler industriellement des fruits, des légumes.

péliade [peljad] n. f. (dér. savant [à cause de la couleur noirâtre de l'animal] du gr. *pelios,* livide, plombé, sombre, de *pelos,* noir ; 1868, Littré). Variété de vipère à museau arrondi, vivant au nord de la Loire et en montagne.

pélican [pelikɑ̃] n. m. (bas lat. *pelicanus,* var. de *pelecanus,* pélican, gr. *pelekan, -kanos,* dér. du v. *pelekân,* tailler [à la hache], de *pelekus,* hache ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *pellicanus* [*pelican,* v. 1120, *Psautier d'Oxford*], au sens 1 ; sens 2, XIVe s., *Nature à l'alchimie*). **1.** Très grand oiseau palmipède, dont le bec, fort et très long, est muni d'une poche où est emmagasinée la nourriture des jeunes. || **2.** *Par anal.* Sorte d'alambic : *Nous le voyons faire construire le fourneau des alchimistes, acheter des pélicans, des creusets et des cornues* (Huysmans).

peliçon n. m. V. PELISSON.

pelin n. m. V. PELAIN.

peling, pelain [pəlɛ̃] ou **pelan, pelang** [pəlɑ̃] n. m. (probablem. d'un mot chinois ; 1875, Larousse [art. *pelang*], écrit *pelang, peling* et *pelain* ; *pelan,* 1932, Larousse). Tissu de soie d'origine chinoise.

pelisse [pəlis] n. f. (bas lat. *pellicia,* fém. substantivé de l'adj. *pellicius,* de peau, de fourrure, dér. du lat. class. *pellis,* peau ; v. 1155, Wace, écrit *pelice* [*pelisse,* XVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1829, V. Hugo). **1.** Veste ou manteau amples et chauds, bordés ou doublés de fourrure : *Les femmes du peuple portent encore en Provence ces larges mantes que l'on nomme pelisses dans le pays* (Zola). *Le jurisconsulte, un homme chauve, corpulent, sanglé dans une pelisse à col de fourrure* (Martin du Gard). || **2.** *Spécialem.* Vareuse large et fourrée, garnie de brandebourgs, que portaient les hussards de l'Empire.

pelisson ou **peliçon** [pəlisɔ̃] n. m. (de *pelisse* [v. ce mot] ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne* [*peliçon*], et milieu du XIVe s., *Brun de la Montaigne* [*pelisson*]). Robe ou gilet fourrés qui furent, au XIIIe s., un vêtement de dessous et, à d'autres époques, un vêtement de dessus.

pélite [pelit] n. f. (dér. savant du gr. *pêlos,* argile ; 1932, Larousse). Roche sédimentaire détritique à grains fins.

pélitique [pelitik] adj. (de *pélite* ; 1932, Larousse). Qui a le caractère d'une pélite.

pellage n. m. V. PELLETAGE.

pellagre [pelagr] n. f. (du lat. *pellis,* peau, sur le modèle du lat. *podagra,* goutte aux pieds [v. PODAGRE 1] ; 1810, Capuron). Maladie due à une carence en vitamine PP et se manifestant par des troubles nerveux et digestifs, ainsi que par des éruptions érythémateuses de la peau : *Et Jean pensait à ces vieux bergers atteints du mal mystérieux de la lande, la pellagre* (Mauriac).

pellagreux, euse [pelagrø, -øz] adj. (de *pellagre* ; 30 nov. 1830, Brierre de Boismont). Relatif à la pellagre.

◆ adj. et n. (1842, Mozin). Qui est atteint de pellagre.

pelle [pɛl] n. f. (lat. *pala,* bêche, pelle ; XIe s., *Revue des études juives* [1937, p. 106], écrit *pele* [*pelle,* XIIIe s., *Poèmes français sur les biens d'un ménage*], au sens 1 [*à la pelle,* au fig., 1640, Oudin] ; sens 2, 1962, Robert [*pelle de cuisine,* 1963, Larousse] ; sens 3, 1875, Larousse [var. *pale,* 1702, P. Barbier ; « l'aviron lui-même », 1890, Esnault — var. *pale,* début du XIVe s.] ; sens 4, 1949, Larousse ; sens 5, 1896, Delesalle [aussi au fig.]). **1.** Outil constitué par une plaque ou une palette de métal ou de bois de forme variée, souvent munie sur le côté d'un rebord, adaptée à un manche, et servant à la manipulation de blocs de petites dimensions ou de matières pulvérulentes : *Une pelle à charbon, à feu, à poussière. Pelle de maçon, de terrassier.* || Fig. et fam. *À la pelle,* en grande quantité : *Léopold vous guérira : il fait des miracles à la pelle* (Barrès). *Le peuple qui ne fabrique point les enfants à la pelle risque de tenter un jour l'agresseur* (Romains). *Brasser, remuer l'argent à la pelle.* || **2.** Accessoire de table servant à prendre certains mets fragiles qui peuvent se rompre : *Pelle à gâteaux, à tarte. Pelle à asperges.* || *Pelle de cuisine,* pelle à long manche que l'on fait rougir au feu pour caraméliser et glacer certains entremets. || **3.** Partie élargie et courbe de l'aviron, qui plonge dans l'eau ; l'aviron lui-même. || **4.** *Pelle mécanique,* engin mécanique de grande puissance, utilisé pour l'exécution de terrassements d'une importance particulière : *Autour d'eux, les grandes pelles mécaniques orange continuent à pivoter sur elles-mêmes, à curer le sol, à balancer en l'air leurs bras articulés, à verser dans les camions de longues coulées pierreuses* (R. Jean). || **5.** Fam. *Prendre* ou *ramasser une pelle,* s'étaler de tout son long sur le sol. || *Fig.* Essuyer un échec : *Notre obstination surprenante à ramasser chaque jour quelques pelles de plus que la veille* (Courteline).

pelle-à-cheval [pɛlaʃval] n. f. (de *pelle, à* et *cheval* ; 1932, Larousse). Instrument agricole composé d'une pelle, à traction par cheval, servant à niveler les terres.

● Pl. *des* PELLES-À-CHEVAL.

pelle-bêche [pɛlbɛʃ] n. f. (de *pelle* et de *bêche* ; 1903, Larousse). Petite pelle carrée à manche court, en usage dans l'infanterie depuis la Première Guerre mondiale : *Un sac orné d'une pelle-bêche, un fusil et trois cartouchières pleines* (Dorgelès).

● Pl. *des* PELLES-BÊCHES.

pellée n. f. V. PELLETÉE.

pelle-pioche [pɛlpjɔʃ] n. f. (de *pelle* et de *pioche* ; 1932, Larousse). Outil portatif d'infanterie, dont le fer, démontable, est perpendiculaire au manche et forme, d'un côté, une petite pioche, de l'autre une binette.

● Pl. *des* PELLES-PIOCHES.

peller v. tr. V. PELLETER.

pellerée n. f. V. PELLETÉE.

pelleron [pɛlrɔ̃] n. m. (de *pelle* [v. ce mot] ; mai 1419, N. de Baye [LXXII], écrit *paleron,* au sens de « petite pelle » ; sens actuel, 1680, Richelet, écrit *paleron* [*pelleron,* 1868, Littré]). Petite pelle de bois plate, de forme ovale et munie d'un long manche, employée par les boulangers pour enfourner les petits pains.

pellet [pelɛ] n. m. (angl. *pellet,* balle, pelote, boule, empr. du franç. *pelote* ; 1953, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Forme spéciale de comprimé pharmaceutique solide, que l'on implante dans le tissu sous-cutané, et qui est absorbé lentement par l'organisme. || **2.** Petite boule de minerai de fer aggloméré, confectionnée pour enrichir en fer un minerai et faciliter son traitement ultérieur en haut fourneau.

pelletage [pɛltaʒ] n. m. (de *pelleter* ; 1868, Littré [*plan de pelletage,* 1963, Larousse]). Action de pelleter, de remuer avec une pelle. || *Plan de pelletage,* plancher de la soute à charbon d'un tender, légèrement surélevé par rapport au plancher de l'abri pour diminuer la fatigue du chauffeur.

● REM. On trouve aussi la forme PELLAGE (de *peller* ; 1810, Mme de Genlis, III, 46), beaucoup moins usitée.

pelletat [pɛlta] n. m. (haut breton *pelletâs,* même sens, dér. de *pelleter* ; 29 janv. 1872, *Journ. officiel,* p. 865). Ouvrier employé au déchargement de la morue salée.

pelletée [pɛlte] n. f. (de *pelle* [v. ce mot] ; 1408, Godefroy, écrit *paletée* [*pelletée,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Quantité de matériaux qu'on peut prendre en une seule fois sur une pelle : *Une pelletée de charbon.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Quantité abondante : *Déverser sur quelqu'un une pelletée d'injures.*

● SYN. : **2** *avalanche, bordée* (fam.), *flot.*

• REM. Ce mot a supplanté les formes synonymes PELLÉE (fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *pelede ; pellée,* v. 1500, Auton [var. *pallée,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch]) et PELLERÉE (1611, Cotgrave [var. *palerée,* 1534, Rabelais]).

pelleter [pɛlte] v. tr. (de *pelle ;* 1845, Bescherelle [var. *peltrer,* 1776, *Encyclopédie*]). [Conj. **4 a.**] Remuer ou déplacer à l'aide d'une pelle : *Il piocha la terre, la pelleta, la lissa, l'égalisa* (Mac Orlan). *Pelleter des grains, du charbon.*

• REM. La forme PELLER (29 mai 1868, *Moniteur universel,* p. 742), de même sens, a aujourd'hui à peu près disparu.

pelleterie [pɛltəri] n. f. (de *pelletier ;* v. 1150, *Charroi de Nîmes,* au sens 2 ; sens 1 et 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Art de préparer les peaux avec leurs poils pour en faire des fourrures. || **2.** Ensemble des peaux ainsi préparées. || **3.** Commerce des peaux brutes et apprêtées. || **4.** Établissement où l'on exerce cet art ou ce commerce.

pelleteur [pɛltœr] n. m. (de *pelleter ;* 1868, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré). **1.** Ouvrier qui manipule des matériaux à la pelle : *La cadence des sabots du pelleteur d'escarbilles* (Hamp). || **2.** Syn. de PELLETEUSE.

pelleteuse [pɛltøz] n. f. (fém. de *pelleteur ;* v. 1935). Engin automoteur constitué par une chaîne sans fin à godets racleurs assurant la reprise au tas, et par un transporteur à bande évacuant les matériaux vers une benne, un camion, un silo, etc. (On dit aussi, mais plus rarement, PELLETEUR.)

pelletier, ère [pɛltje, -ɛr] n. et adj. (de *pel,* forme anc. de *peau* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *peletier ; pelletier,* v. 1534, B. Des Périers [*pelletarius,* forme latinisée, fin du XIe s.]). Personne qui fait le commerce de la pelleterie : *Un riche pelletier. Marchand pelletier. Pelletier distributeur, importateur.*

pelletière [pɛltjɛr] n. f. (fém. de *pelletier ;* 1903, Larousse [*teigne pelletière,* même sens, 1875, Larousse]). Teigne dont les chenilles dévorent les pelleteries, les fourrures.

pelletisation [pelɛtizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *pellet ;* 1968, Larousse). Préparation du minerai de fer sous forme de pellets.

pelleversage [pɛlvɛrsaʒ] n. m. (de *pelleverser ;* 1868, Littré). Opération qui consiste à ameublir, au moyen d'un pelleversoir, le fond d'un sillon ouvert par une charrue.

pelleverser [pɛlvɛrse] v. tr. (francisation de l'occitan *palaversá,* même sens, de *pala* ou *palo,* pelle [lat. *pala,* v. PELLE], et de *versá,* retourner [lat. *versare,* faire tourner, v. VERSER] ; 1838, Acad.). Faire subir le pelleversage : *Pelleverser un champ fraîchement labouré.*

pelleversoir [pɛlvɛrswar] n. m. (de *pelleverser ;* 1838, Acad.). Louchet à deux dents, servant au pelleversage.

pelliculable [pɛlikylabl] adj. m. (de *pelliculer ;* 1963, Larousse). Se dit d'un film au gélatino-bromure, utilisé en photogravure, dont la couche sensible peut être décollée du support et appliquée sur métal par pelliculage.

pelliculage [pɛlikylaʒ] n. m. (de *pelliculer ;* 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Opération ayant pour objet de séparer du support la pellicule de collodion ou de gélatine portant l'image photographique. || **2.** En photogravure typographique, décollement de la pellicule de collodion d'un négatif, et application de celle-ci, image en dessus, sur la planche de métal.

pelliculaire [pɛlikylɛr] adj. (de *pellicule ;* 1842, Mozin). Qui constitue une pellicule, ou qui ressemble à une pellicule.

pellicule [pɛlikyl] n. f. (lat. *pellicula,* petite peau, dimin. de *pellis,* peau ; 1503, Chauliac, au sens de « fine membrane » [en anatomie] ; sens 1, 1835, Acad. [*évaporer... à pellicule,* 1868, Littré ; *sirop à la pellicule,* 1932, Larousse] ; sens 2, 1866, Th. Gautier ; sens 3, 1875, Larousse [« enveloppe du grain de raisin », 1903, Larousse] ; sens 4, 1963, Larousse [aussi *pellicule cellulosique*] ; sens 5, 1903, Larousse [*gâcher de la pellicule* 1962, Robert — aussi « la bobine entière ou le chargeur » ; *pellicule lavande,* 1963, Larousse] ; sens 6, milieu du XXe s.). **1.** Sorte de peau très mince qui se forme à la surface de certains liquides (gelée, lait bouillant, potage, etc.). || *Évaporer un liquide à pellicule,* en pharmacie, pousser l'évaporation d'un liquide jusqu'à ce qu'il se forme une pellicule à sa surface. || *Sirop à la pellicule,* terme empirique de la cuite d'un sirop qui correspond à 30° Baumé. || **2.** Fine couche : *L'étang est recouvert d'une pellicule de glace.* || **3.** En botanique, fine membrane transparente qui recouvre certains organes. || Enveloppe du grain de raisin. || **4.** Matériau d'emballage en feuille ou en revêtement mince. || *Pellicule cellulosique,* syn. du nom déposé CELLOPHANE. || **5.** Feuille mince de matière plastique recouverte d'une couche sensible destinée à la prise de vues photographique ou cinématographique, et se présentant généralement sous la forme d'une bobine ou d'un chargeur : *Impressionner, voiler une pellicule.* || Fam. *Gâcher de la pellicule,* prendre de nombreuses photos, sans souci d'économie. || *Pellicule lavande,* pellicule positive, de teinte bleue utilisée pour tirer d'autres négatifs en sus de l'original. || *Par extens.* La bobine entière ou le chargeur : *Acheter des pellicules. Donner une pellicule à développer.* || **6.** *Fam.* L'art photographique ou cinématographique.

• SYN. : **5** *film ;* **6** *photo, cinéma.*

◆ **pellicules** n. f. pl. (1893, *Dict. général*). Nom donné aux squames du cuir chevelu qui prennent une importance anormale : *Un grésil de pellicules mouchetait le col de sa redingote* (Courteline).

pelliculé, e [pɛlikyle] adj. (de *pellicule ;* 1875, Larousse, au sens général de « qui est recouvert d'une pellicule » ; sens actuel, v. 1960). Se dit d'un livre dont la couverture est revêtue d'un très mince film plastique de protection.

pelliculer [pɛlikyle] v. tr. (de *pellicule ;* 1903, Larousse). En photographie, pratiquer l'opération du pelliculage.

pelliculeux, euse [pɛlikylø, -øz] adj. (de *pellicule ;* 1611, Cotgrave, au sens de « plein de petites peaux » [mot rare entre 1660, Oudin, et 1803, Boiste] ; sens actuel, 1962, Robert). Couvert de pellicules tombées du cuir chevelu.

pellin [pɛlɛ̃] n. m. (origine obscure ; 1963, Larousse). Nom donné à un bois du commerce, brun-rouge et très résistant, d'origine américaine.

pellucide [pɛlysid] adj. (lat. *pellucidus,* transparent, diaphane, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *lucidus,* clair, dér. de *lux, lucis,* lumière ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** *Littér.* Translucide ou transparent (peu usité) : *C'était un brouillard léger, vivant, pellucide, qui ne cachait point les êtres, mais les ornait, les parait, les transfigurait* (Duhamel). || **2.** *Zone pellucide,* membrane d'enveloppe de l'ovule, transparente et perméable aux spermatozoïdes et aux micro-organismes chez de nombreux vertébrés, mais dure et imperméable chez certains poissons.

pelmatozoaires [pɛlmatɔzɔɛr] n. m. pl. (du gr. *pelma, -matos,* plante des pieds, extrémité, et *zôon,* tout être vivant, animal ; 1932, Larousse). Sous-embranchement ou superclasse des échinodermes fixés.

pélo- [pelo], premier élément, tiré du gr. *pêlos,* boue, fange, et entrant dans la composition de quelques mots.

pélobate [pelɔbat] n. m. (gr. *Pêlobatês,* n. pr. d'une grenouille, proprem. « qui va dans la vase », de *pêlos,* boue, fange, et de *bainein,* marcher, aller ; 1875, Larousse). Crapaud fouisseur d'Europe, muni d'un éperon corné au bord externe du pied.

pélodyte [pelɔdit] n. m. (de *pélo-* et de *-dyte,* gr. *dutês,* plongeur de *duein,* plonger, s'enfoncer ; 1875, Larousse). Petit crapaud fouisseur d'Europe, ne possédant pas d'éperon corné.

peloir n. m. V. PELEUR.

pélophage [pelɔfaʒ] adj. (de *pélo-* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1968, Larousse). Se dit de certains animaux qui se nourrissent des

matières organiques se trouvant dans le fond des océans. (On dit aussi LIMIVORE.)

pelotage [plɔtaʒ *ou* pəlɔtaʒ] n. m. (de *peloter ;* fin du XVII^e s., Saint-Simon, au sens de « action de s'amuser à quelque chose de peu sérieux » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1866, Goncourt). **1.** *Vx.* Action de jouer à la balle sans faire une partie sérieuse, sans respecter vraiment les règles du jeu. || **2.** Action de mettre en pelotes : *Pelotage d'un écheveau de laine.* || **3.** *Fig.* et *pop.* Action de caresser sensuellement une personne, de palper voluptueusement son corps : *Bien que le pelotage n'aille jamais jusqu'à lui manquer de respect* (Chevallier).

pelotari [plɔtari *ou* pəlɔtari] n. m. (mot basque, de même sens, du franç. *pelote,* et du suff. *-ari* [lat. *-arius,* servant à former des noms d'agents] ; 1897, Loti). Joueur de pelote basque : *Cœur du pays basque français et patrie de tous les pelotaris fameux* (Loti).

• SYN. : *pilotari.*

pelote [plɔt *ou* pəlɔt] n. f. (lat. pop. **pilotta,* dimin. du lat. class. *pila,* paume, balle, tout objet rond, pelote de laine ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *pelute* [*pelote,* début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne*], au sens 1 [*avoir les nerfs en pelote,* 1920, Bauche] ; sens 2, début du XVII^e s., Malherbe [« balle à jouer, en général », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie,* XIV, 633 ; sens 4, 1897, Loti ; sens 5, v. 1268, É. Boileau [*faire sa pelote,* 1808, d'Hautel] ; sens 6, 1885, Pairault ; sens 7, 1589, Havard ; sens 8, 1812, Mozin ; sens 9, 1680, Richelet ; sens 10, 1845, Bescherelle [« renflement de la pulpe digitale de certains vertébrés », 1903, Larousse] ; sens 11, 1661, d'après Richelet, 1680). **1.** *Class.* et *littér.* Masse à peu près sphérique, composée de diverses substances : *Les Arabes ne donnent aux chameaux chaque jour qu'une heure de repos et une pelote de pâte* (Buffon). || Fam. *Avoir les nerfs en pelote,* être excité, très énervé. || **2.** *Class.* et *littér.* Balle servant pour le jeu de paume : *Il n'y a point de doute que, si la pelote tombe, ce ne soit par la faute ou de celui qui la jette ou de celui qui la reçoit* (Malherbe). *Les garçons qui vont jouer à la pelote le long des ruelles* (Huysmans). || **3.** *Vx.* Exercice sportif dans lequel on employait un ballon plein de sable, poli et frotté d'huile à l'extérieur. || **4.** *Pelote basque,* jeu pratiqué surtout dans le Pays basque, avec ou sans fronton, et dans lequel on frappe à mains nues ou à l'aide d'un instrument (chistera, pala ou paleta) une balle (pelote) en caoutchouc recouvert de cuir mince. || **5.** Masse ronde, boule constituée par un fil de laine, de coton, etc., enroulé sur lui-même : *La vie de tout homme est, pour le romancier, comme une pelote. Il tire le fil qui lui plaît et dévide sans s'inquiéter des autres fils* (Montherlant). *Un chat qui joue avec une pelote de laine. Pelote de ficelle.* || Fam. *Faire sa pelote,* arrondir ou constituer sa fortune en accumulant progressivement de petits profits : *En homme prudent, Moreau plaçait, depuis 1817, chaque année ses bénéfices et ses appointements sur le Grand-Livre, en arrondissant sa pelote dans le plus profond secret* (Balzac). *Et sans doute, au cas où elle eût vraiment songé à le quitter, attendait-elle froidement d'avoir fait sa « pelote », ce qui avec les sommes données par Saint-Loup demanderait sans doute un temps très court* (Proust). || **6.** Boule de linge ou d'étoupe que les chasseurs emploient pour apprendre à leur chien à rapporter le gibier. || **7.** Objet de toilette ou de couture, formé d'un sac de son monté sur un socle ou sur un coffret, et servant à piquer des épingles. || **8.** Coussin destiné à comprimer une partie du corps, notamment dans les bandages herniaires : *La hernie était double et mauvaise* [...]. *Je dis à mon homme : « Il faut garder le lit* [...] *jusqu'à ce que le bandagiste vous ait fabriqué une pelote d'après mes indications »* (France). || **9.** Boulette de terre glaise mélangée à l'appât, dont on enrobe un hameçon esché pour la pêche des poissons de fond en eau douce. || **10.** Saillie spongieuse, parfois adhésive, située à l'extrémité des tarses de nombreux insectes. || Renflement de la pulpe digitale de certains vertébrés. || **11.** En hippologie, syn. de ÉTOILE.

◆ **pelotes** n. f. pl. (1903, Larousse). *Pelotes stercorales,* chez le cheval et le chien, matières alimentaires durcies et desséchées, réunies dans le gros côlon et faisant obstacle à la circulation intestinale.

pelote-de-mer [plɔtdəmɛr *ou* pəlɔtdəmɛr] n. f. (de *pelote, de* et *mer ;* 1704, Trévoux [*pelote marine,* même sens, 1611, Cotgrave]). Nom donné aux paquets de fibres de posidonie, plante poussant sur les fonds sous-marins, rejetés par la mer. (On emploie dans le même sens le mot PAILLE-DE-MER).

• Pl. *des* PELOTES-DE-MER.

peloter [plɔte *ou* pəlɔte] v. intr. (de *pelote ;* v. 1280, Bibbesworth, écrit *peluter,* au sens de « jouer à la balle » ; 1489, R. Gaguin, écrit *peloter,* au sens de « lancer [des dés] » ; sens 1, 1549, R. Estienne [*peloter en attendant partie,* 1835, Acad. — « faire quelque chose de peu d'importance en attendant mieux », 1680, Richelet] ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Class.* et *littér.* Jouer à la paume : *Je n'entends pas qu'il aille peloter dans nos tripots, ni qu'on charge sa petite main d'une raquette de paumier* (Rousseau). *Un antique tableau représentant un chat qui pelotait* (Balzac). || Class. et fig. *Peloter en attendant partie,* se livrer aux exercices préliminaires d'une opération quelconque ; faire quelque chose de peu d'importance en attendant mieux : *Nous attendons ce petit colonel qui vient se préparer pour aller en Piémont ; car cette expédition de Nice n'est que peloter en attendant partie* (Sévigné). || **2.** Attirer et prendre le poisson avec des appâts en forme de pelotes.

◆ v. tr. (sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, v. 1780, Brunot ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Mettre en pelote, rouler en peloton : *Peloter de la laine.* || **2.** *Fig.* et *pop.* Caresser sensuellement une personne, palper voluptueusement son corps : *Le baron pelotait la Philippine* (Malraux). *Nous entrons dans la maisonnette, Marie s'assoit sur le lit à côté de Marcel, qui veut la peloter* (Ionesco). || **3.** *Fig.* et *fam.* Flagorner, flatter sans mesure ni discrétion, dans une intention intéressée : *Il les méprisait, les pelotait et les utilisait tous à tour de rôle* (L. Daudet).

• SYN. : **1** *empeloter, pelotonner ;* **2** *lutiner ;* **3** *courtiser.*

peloteur, euse [plɔtœr *ou* pəlɔtœr, -øz] n. et adj. (de *peloter ;* 1803, Boiste, au sens de « joueur de pelote » ; sens 1, 1842, Mozin ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Syn. de PELOTONNEUR. || **2.** *Fig.* et *pop.* Qui aime caresser voluptueusement. || **3.** *Fig.* et *pop.* Qui aime flatter sans mesure.

◆ adj. (1938, G. Duhamel). Qui témoigne d'une tendance à caresser voluptueusement ou à flatter par intérêt : *Il aimait la société des jeunes femmes, qu'il traitait avec une insolence caressante et qu'il enveloppait, pendant les exercices dialectiques, de gestes délicatement peloteurs* (Duhamel). *Il développe ici pour la première fois son genre familier et peloteur* (Montherlant).

◆ **peloteuse** n. f. (sens 1, v. 1800, Brunot ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Syn. de PELOTONNEUSE. || **2.** Machine servant à couvrir d'étoffe ou de tissu les boutons que l'on coud aux vêtements.

peloton [plɔtɔ̃ *ou* pəlɔtɔ̃] n. m. (de *pelote ;* début du XV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1493, *Ystoire de Eurialus,* 50 ; sens 3, 1501, Th. et D. Godefroy, II, 734 ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1679, Fléchier [« petite unité militaire », fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens 6, 1903, Larousse ; sens 7, 1963, Larousse [aussi *peloton de pièce*] ; sens 8, 1875, Larousse ; sens 9, 1903, Larousse [*peloton d'instruction — peloton,* même sens, 1835, Vigny] ; sens 10, 1872, Pearson [*être dans le peloton de tête,* au fig., 1962, Robert]). **1.** Petite pelote, petite boule formée de fils enroulés : *Peloton de laine, de ficelle.* || **2.** Petit amas de substance affectant une forme à peu près ronde. || **3.** *Vx.* Pelote à épingles que les femmes attachaient à leur ceinture. || **4.** *Class.* Petit groupe de personnes assemblées : *Là deux petites amies, et ici trois autres en peloton, occupées à causer* (Bossuet). || **5.** *Autref.* Petite bande de soldats en armes : *Leur manière de combattre par pelotons, et de se rallier un moment après leur déroute* (Fléchier). || *Auj.* Petite unité militaire :

La police, en petits pelotons noirs, encastrés dans la foule, se démenait sur place, mais semblait laisser faire (Martin du Gard). *Un peloton de gendarmerie.* || *Feu de peloton,* v. FEU. || **6.** Formation d'une division d'escadre, dans laquelle l'amiral tient la tête d'un triangle dont les deux autres navires de la division forment les autres sommets. || **7.** *Peloton de mortiers* ou *d'engins d'accompagnement,* ensemble de deux bouches à feu d'infanterie et de leurs servants. || *Peloton de pièce,* ensemble des servants d'une bouche à feu. || **8.** *Peloton d'exécution,* groupe de soldats chargés de fusiller un condamné à mort : *Les Pairs, et parmi eux des maréchaux de l'Empire, avaient déjà envoyé Ney devant le peloton d'exécution* (Hériat). *Il parla encore de tribunal, de prison et dit qu'il serait volontaire pour faire partie du peloton d'exécution* (B. Clavel). || **9.** *Peloton d'instruction,* ou simplem. *peloton,* groupe de militaires d'une même arme ou d'un même service réunis pour suivre des cours d'instruction militaire : *Peloton de sous-officiers, d'élèves officiers. Suivre le peloton.* || **10.** Ensemble des concurrents qui, dans une course cycliste, hippique, etc., restent groupés : *Busard était dans le milieu du peloton. Il acheva la montée, assis sur la selle, tout l'effort portant sur les jambes* (Vailland). *Rejoindre le peloton.* || Fig. *Être dans le peloton de tête,* être parmi les plus évolués, se situer à l'avant-garde, en parlant d'une équipe de techniciens, d'une entreprise, d'un pays, etc.

pelotonnement [plɔtɔnmɑ̃ *ou* pəlɔtɔnmɑ̃] n. m. (de *pelotonner ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Action de pelotonner ou de se pelotonner ; résultat de cette action : *Toutes les femmes en cercle* [...] *eurent ce joli pelotonnement frileux, ce frisson que donne l'attente du plaisir* (Daudet). *Je supplie qu'on me permette de ne plus désirer, et de me préparer au pelotonnement du grand sommeil hivernal, en attendant que l'odeur d'un jasmin me ressuscite* (Montherlant).

pelotonner [plɔtɔne *ou* pəlɔtɔne] v. tr. (de *peloton ;* 1617, Crespin). Mettre en peloton : *Tout en nouant bout à bout et en pelotonnant des ficelles* (Pourrat).

◆ **se pelotonner** v. pr. (sens 1, 1784, Beaumarchais ; sens 2, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** Se mettre en boule : *Toute la soirée elle* [Albertine] *avait pu, pelotonnée espièglement en boule sur mon lit, jouer avec moi comme une grosse chatte* (Proust). *Le hérisson se pelotonne.* || **2.** Se réunir, s'agglomérer en groupes : *On se pelotonnait autour de lui* (Saint-Simon).

• SYN. : **1** *se ramasser, se recroqueviller ;* **2** *se blottir.*

pelotonneur, euse [plɔtɔnœr *ou* pəlɔtɔnœr, -øz] n. et adj. (de *pelotonner ;* 1875, Larousse, au sens de « ouvrier qui met le tabac en peloton » ; sens actuel, 1955, *Dict. des métiers*). Ouvrier, ouvrière conduisant la machine qui enroule le fil en pelotes. (On dit aussi PELOTEUR, EUSE.)

◆ **pelotonneuse** n. f. (1932, Larousse). Machine employée pour mettre en pelotons le fil à coudre, la ficelle, etc. (On dit aussi PELOTEUSE.)

pelousard [pluzar *ou* pəluzar] n. m. (de *pelouse* 1 ; 1903, Esnault). *Fam.* Habitué de la pelouse des champs de courses (rare) : *Ces badauds ont pour les comédiens la vénération presque sectaire* [...] *que les pelousards ont pour les jockeys* (Fargue).

1. pelouse [pluz *ou* pəluz] n. f. (var. fém. et dialect. [probablem. champenoise] de l'anc. franç. *peleus,* gazon, terre en friche [v. 1220, Coincy], proprem. « [endroit] velu », lat. *pilōsus,* poilu, velu, de *pilus,* poil ; 1611, Cotgrave, au sens de « monticule » ; sens 1, av. 1660, Saint-Amant [« l'herbe qui couvre ce terrain », milieu du XVIII^e s., Buffon] ; sens 2, 1880, Zola ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Terrain couvert de gazon : *Que de danses le soir égayaient la pelouse* (Lamartine). *Des centaines d'auditeurs découragés se retiraient et allaient s'installer par groupes sur les pelouses pour s'y restaurer des provisions qu'ils avaient apportées* (Barrès). || L'herbe qui couvre ce terrain : *Arroser, tondre la pelouse.* || **2.** Sur un champ de courses, terrain placé au centre de la piste, et où le prix d'entrée est le plus bas : *Pendant ce temps, Wazemmes se déplace à petits pas dans la foule de la pelouse* (Romains). || **3.** En biogéographie, prairie basse constituée de graminées de taille inférieure à 10 cm.

2. pelouse ou **pelouze** [pəluz] n. f. (mot dialect. [probablem. méridional], fém. substantivé de l'anc. adj. *pelous,* velu [v. 1265, Br. Latini — lat. *pilōsus,* v. l'art. précéd.], proprem. « [animal] velu » ; 1963, Larousse [pour les deux formes]). Sorte de néréide utilisée pour la pêche.

pélouse [peluz] n. f. (mot dialect. [probablem. de l'Ouest], fém. substantivé de l'anc. adj. *pelous,* velu [v. l'art. précéd.], proprem. « [animal] qui semble poilu [à cause de ses taches] » ; 1963, Larousse). Nom usuel de la sole tachetée.

peloux [pəlu] n. m. (emploi spécialisé de *pelous,* terre en friche, var. dialect. de l'anc. franç. *peleus,* même sens [v. PELOUSE 1] ; 1868, Littré). Nom donné aux terres entraînées par les pluies du haut des montagnes.

pelouze n. f. V. PELOUSE 2.

1. pelta [pɛlta] ou **pelte** [pɛlt] n. f. (lat. *pelta,* même sens, gr. *peltê,* même sens ; 1732, Trévoux [*pelte*], et 1875, Larousse [*pelta*]). Petit bouclier elliptique échancré en forme de croissant, en usage dans l'Antiquité en Thrace et en Asie Mineure.

2. pelta [pɛlta] n. m. (var. graphique de *pelletat* [v. ce mot] ; 1875, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** *Vx.* Homme de peine employé sur les bâtiments de pêche de Terre-Neuve. || **2.** Tout matelot naviguant à la pêche morutière. || **3.** *Péjor.* Matelot peu au courant de son travail. (On écrit aussi PELLETA.)

peltaste [pɛltast] n. m. (lat. *peltasta,* même sens, gr. *peltastês,* même sens, de *peltazein,* servir dans l'infanterie légère, dér. de *peltê* [v. PELTA 1] ; 1808, Boiste). Dans l'Antiquité grecque, fantassin léger armé de la pelta : *On jugea à propos de convoquer les capitaines des peltastes* (Taine).

pelte n. f. V. PELTA 1.

pelté, e [pɛlte] adj. (de *pelte,* par analogie de forme ; 1839, Boiste). Se dit d'une feuille dont le limbe est fixé au pétiole vers le milieu de sa face inférieure.

• REM. On rencontre également en ce sens l'adjectif PELTIFORME (de *pelti-,* élément tiré de *pelte,* et de *forme ;* 1868, Littré).

peltodyte [pɛltɔdit] n. m. (de *pelto-,* élément tiré de *pelte* [la forme de l'insecte évoquant celle d'un bouclier], et de *-dyte,* gr. *dutês,* plongeur, de *duein,* plonger, s'enfoncer ; 1903, Larousse). Insecte aquatique commun dans les mares de France.

pelu, e [pəlu] adj. (de *peil,* forme anc. de *poil* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace). Syn. ancien de POILU.

peluchage [plyʃaʒ *ou* pəlyʃaʒ] n. m. (de *pelucher ;* 1963, Larousse). Défaut d'une feuille de papier se manifestant au cours de sa fabrication ou de son utilisation, et caractérisé par le détachement des fibres de la surface du papier.

peluche [plyʃ *ou* pəlyʃ] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *peluchier,* éplucher, nettoyer — des poils embrouillés — [fin du XII^e s., Marie de France], lat. pop. **pilūccare,* mêmes sens, forme syncopée de **pilūcicare,* fréquentatif de **pilūcare* [terme d'où sont issues de nombreuses formes dialect.], dér. [sur le modèle du lat. class. *manducare,* manger — V. MANGER] du bas lat. *pilare,* épiler [v. PELER] ; 1591, Gay, au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XX^e s. ; sens II, 1680, Richelet).

I. 1. Tissu analogue au velours, fait de laine, de coton, de soie, de poil de chèvre ou de duvet de cygne, et présentant un poil très long d'un côté : *La malle se vidait. Antoine retira du fond deux petits cadres de peluche, qu'il regarda distraitement* (Martin du Gard). *Des rideaux de peluche grenat masquaient les trois fenêtres* (Romains). *Un enfant qui s'amuse avec son ours en peluche.* || **2.** Tissu synthétique à poils courts et raides qu'on emploie pour remplacer les bandes de peau de phoque

utilisées en ski de randonnée. || Bande de ce tissu qu'on fixe sous les skis.

II. Ensemble des pétales des anémones à fleurs doubles.

peluché, e [plyʃe *ou* pəlyʃe] adj. (de *peluche ;* 1667, P. Morin, au sens de « velu » [en parlant de plantes] ; sens 1, 1762, Acad. ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Qui a de longs poils d'un côté : *Tissu peluché.* || **2.** Dont l'usure, le frottement a fait sortir le poil : *Drap peluché.*

pelucher [plyʃe *ou* pəlyʃe] ou **plucher** [plyʃe] v. intr. (de *peluche ;* 1798, Acad. [*pelucher*], et 1868, Littré [*plucher*]). Prendre l'apparence de la peluche, en parlant d'une étoffe qui s'use.

• REM. On rencontre aussi, en ce sens, la forme pronominale SE PELUCHER (1819, Boiste) ou SE PLUCHER (XX^e s.).

pelucheux, euse [plyʃø *ou* pəlyʃø, -øz] ou **plucheux, euse** [plyʃø, -øz] adj. (de *peluche ;* 31 oct. 1822, *l'Observateur des modes* [t. VIII, p. 478], écrit *pelucheux* [*plucheux,* 1834, *Annales de chimie,* 2^e série, LVII, 356], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Qui se recouvre d'une sorte de duvet constitué de fines particules du tissu : [Une] *cheviote légèrement pelucheuse* (Hermant). || **2.** En botanique, couvert de poils : *Fruits pelucheux.*

• SYN. : **1** *duveteux, velouté.*

pelure [plyr *ou* pəlyr] n. f. (de *peler ;* milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *peleüre,* au sens de « dépouille, butin » ; sens I, 1, XIII^e s., Rutebeuf [écrit *peleüre ; pelure,* av. 1493, G. Coquillart] ; sens I, 2, V. PAPIER ; sens I, 3, 1827, Esnault ; sens II, 1963, Larousse).

I. 1. Peau ou morceau de peau que l'on a enlevé à certains fruits, à certains légumes : *Une pelure de banane, d'aubergine.* || *Pelure d'oignon,* V. OIGNON. || **2.** *Papier pelure d'oignon,* ou simplem. *pelure,* V. PAPIER. || **3.** *Fig.* et *fam.* Vêtement que l'on met par-dessus un autre, vêtement de dessus : *Entortillez-vous bien de la pelure* (Hugo). *T'aurais pu te fendre d'une pelure neuve pour l'Emprise* (Colette). *M. de Guermantes me dit en prenant mon pardessus : « Je vais vous aider à entrer votre pelure »* (Proust).

II. Pièce métallique servant de matrice pour la fabrication des disques, et obtenue directement à partir d'un original.

• SYN. : **I, 1** *épluchure.*

pelurer [plyre *ou* pəlyre] v. tr. (de *pelure ;* 1821, Desgranges). *Pop.* ou *dialect.* Éplucher, peler : *Des pommes de terre et des poireaux traînaient sur un coin de table, à moitié pelurés* (Zola). *Des sœurs, assises autour d'une table, pelurent des poires* (Huysmans).

pélusiaque [pelyzjak] adj. (de *Péluse,* n. géogr., lat. *Pelusium,* Péluse [ville maritime de la Basse-Égypte], gr. *Pêlousion ;* av. 1841, Chateaubriand). Se disait d'une des branches du Nil : *À l'embouchure pélusiaque du Nil* (Chateaubriand).

pelvectomie [pɛlvɛktɔmi] n. f. (de *pelv*[*is*] et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer ; 1963, Larousse). Ablation chirurgicale des organes contenus dans le petit bassin.

pelvien, enne [pɛlvjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *pelvis* [V. PELVIS] ; 1812, Mozin [*ceinture pelvienne,* 1932, Larousse ; *membres pelviens,* 1868, Littré]). Relatif au pelvis : *Organes pelviens. Cavité pelvienne.* || *Ceinture pelvienne,* nom donné parfois aux trois os du bassin (les deux os iliaques et le sacrum). || *Membres pelviens,* membres postérieurs des vertébrés.

◆ **pelviennes** n. f. pl. (1963, Larousse). Nageoires paires, non pectorales, des poissons.

pelvimètre [pɛlvimɛtr] n. m. (de *pelvi*[*s*] et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1814, Nysten). Instrument utilisé pour la pelvimétrie.

pelvimétrie [pɛlvimetri] n. f. (de *pelvi*[*s*] et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1868, Littré). Mesure des dimensions du petit bassin chez la femme.

pelvi-pédieux [pɛlvipedjø] adj. m. (de *pelvi*[*s*] et de *pédieux ;* 1963, Larousse). Se dit de certains plâtres chirurgicaux qui immobilisent complètement un des membres inférieurs, du bassin jusqu'au pied.

pelvipéritonite [pɛlviperitɔnit] n. f. (de *pelvi*[*s*] et de *péritonite ;* 1878, Larousse). Péritonite localisée au péritoine du bassin, et ordinairement déterminée par une infection génitale.

pelvis [pɛlvis] n. m. (mot lat. signif. « bassin [de métal], chaudron » ; 1666, *Journ. des savants* [rare av. 1845, Bescherelle]). En anatomie, partie du bassin située au-dessous du détroit supérieur.

• SYN. : *excavation pelvienne, petit bassin.*

pelvisupport [pɛlvisypɔr] n. m. (de *pelvi*[*s*] et de *support ;* 1903, Larousse). Appareil destiné à soutenir le bassin au cours de certaines interventions chirurgicales sur l'abdomen, le bassin ou les membres inférieurs.

pelvitomie [pɛlvitɔmi] n. f. (de *pelvi*[*s*] et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1878, Larousse). En obstétrique, section portant sur la branche ischio-pubienne et sur la branche horizontale du pubis, en vue d'obtenir un élargissement temporaire du bassin.

pelvitrochantérien, enne [pɛlvitrɔkɑ̃terjɛ̃, -ɛn] adj. (de *pelvi*[*s*] et de *trochanter ;* 1868, Littré). Se dit des muscles qui sont étendus du pelvis au grand trochanter, c'est-à-dire le pyramidal, les deux obturateurs, les jumeaux et le carré crural.

pemmican [pɛmikɑ̃] n. m. (mot angl. de même sens [début du XIX^e s.], empr. de l'algonquin [langue indienne de l'Amérique du Nord] *pimekan,* même sens, dér. de *pime,* graisse ; 1836, Acad.). Préparation de viande séchée et condensée : *Puis il fit venir de Marseille une cargaison de conserves alimentaires, du pemmican en tablettes pour faire du bouillon* (Daudet).

pemphigus [pɛ̃figys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens, dér. du gr. *pemphix, -phigos,* souffle, âme, ce qui est produit ou gonflé comme par un souffle, goutte d'eau ; 1868, Littré, au sens I ; sens II, 1903, Larousse).

I. Nom générique sous lequel on désigne certaines affections cutanées caractérisées par un soulèvement bulleux de l'épiderme : *Pemphigus congénital, foliacé, végétant.*

II. Puceron dont les piqûres déterminent, notamment sur les peupliers, des galles dans lesquelles il vit.

penaille [pənaj] n. f. (de l'anc. franç. *pene,* plume, fourrure, doublure [v. 1150, Godefroy], lat. *pinna,* plume ; XIII^e s., *Recueil des fabliaux* [II, 266], écrit *pennallye,* au sens [ironique] de « ensemble des vêtements de quelqu'un » ; écrit *penaille,* au sens 2, 1667, La Fontaine ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* Tas de hardes, de loques : *Les pauvres ustensiles et les penailles de Gaspard valaient en tout deux écus* (Béraud). || **2.** *Class.* et *péjor.* L'ensemble des moines (se disait surtout des moines mendiants) : *La penaille* [les cordeliers de Catalogne], *ensemble enfermée, | Fut en peu d'heures consumée* [...] *| Rien n'échappa de leur colère* [des maris], *| Ni moinillon, ni béat père* (La Fontaine).

• SYN. : **1** *guenilles, haillons, oripeaux.*

penaillon [pənajɔ̃] n. m. (de *penaille ;* 1540, La Curne, écrit *panaillon* [*penaillon,* fin du XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1732, Littré [*penaillon,* « homme déguenillé », 1552, Rabelais]). **1.** *Vx.* Haillon : *J'allais en penaillon, tout blême, | Et nourri seulement des viandes de l'esprit* (E. Rostand). || **2.** *Vx* et *péjor.* Moine mendiant.

• SYN. : **1** *guenille, loque.*

pénal, e, aux [penal, -o] adj. (lat. *poenalis,* qui concerne la punition, relatif à la peine, de *poena* — V. PEINE — [l'anc. franç. *poinal* (de la loc. *poinal liu,* Purgatoire, proprem. « lieu de peine » — fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire*) était un dér. de *poine,* var. anc. de *peine*] ; v. 1536, M. Du Bellay, au sens 1 [*code pénal,* 1868, Littré] ;

sens 2, 1688, Bossuet [*clause pénale,* 1701, Furetière]). **1.** Relatif aux infractions, aux délits, et aux peines qui peuvent frapper leurs auteurs. ‖ *Code pénal,* ensemble de textes contenant la nomenclature des peines qui sanctionnent des contraventions, des délits ou des crimes. ‖ **2.** Qui assujettit à une peine : *Loi pénale.* ‖ *Clause pénale,* clause insérée dans un contrat et fixant forfaitairement les dommages et intérêts dus par le débiteur en cas de non-exécution de l'obligation.

pénalement [penalmɑ̃] adv. (de *pénal ;* 1570, *R. Ét. Rab.,* V). En matière pénale ; du point de vue pénal : *Être pénalement responsable.*

pénalisant, e [penalizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pénaliser ;* févr. 1969, *les Dossiers de l'entreprise*). Qui cause un désavantage, un préjudice : *Une mesure pénalisante pour certaines catégories d'usagers.*

pénalisation [penalizasjɔ̃] n. f. (angl. *penalization,* même sens [fin du XIXᵉ s.], de *to penalize* [v. l'art. suiv.] ; 1907, Larousse). Dans une épreuve sportive, désavantage encouru par le concurrent qui a contrevenu au règlement de l'épreuve.

pénaliser [penalize] v. tr. (angl. *to penalize,* même sens [milieu du XIXᵉ s.], de *penal,* pénal, empr. du franç. *pénal ;* fin du XIXᵉ s., d'après Bloch-Wartburg). Frapper un sportif ou une équipe d'une pénalisation : *L'arbitre a pénalisé un joueur trop brutal.*

pénalité [penalite] n. f. (dér. savant de *pénal* [v. ce mot] ; début du XIVᵉ s., au sens de « peine, souffrance » ; sens 1, 1803, Boiste [« système de peines établies par la loi », 1835, Acad.] ; sens 2, 1936, Capitant ; sens 3, 1962, Robert). **1.** En droit, syn. de PEINE. ‖ Système de peines établies par la loi. ‖ **2.** Amende ou double droit qui sanctionne les délits fiscaux. ‖ **3.** Syn. de PÉNALISATION.

penalty [penalti] n. m. (mot angl. signif. proprem. « peine, amende, sanction » [fin du XIXᵉ s.], empr. du franç. *pénalité ;* 1932, Larousse). Sanction prise contre une équipe de football pour une faute commise dans sa surface de réparation, et consistant en un tir au but accordé à l'adversaire, avec la seule protection du goal : *Tirer un penalty.*

● Pl. *des* PENALTIES ou *des* PENALTYS.

pénard, e adj. et n. V. PEINARD, E.

pénates [penat] n. m. pl. (lat. *penates,* n. m. pl., dieux de la maison et de l'État, demeure, maison, de *penus,* provisions, garde-manger [d'abord « intérieur de la maison »] ; 1491, Vaganay, au sens 1 [« les statuettes qui représentaient ces dieux », 1685, La Fontaine] ; sens 2, 1678, La Fontaine). **1.** Dieux domestiques protecteurs du foyer, chez les Romains et les Étrusques : *On disait indifféremment foyer ou Lare domestique, et l'on voit encore par Cicéron que l'on ne distinguait pas le foyer des Pénates, ni les Pénates des dieux Lares* (Fustel de Coulanges). ‖ *Par extens.* Les statuettes qui les représentaient. ‖ **2.** *Fam.* Foyer, demeure : *Nous déménageâmes et allâmes fixer nos pénates dans un hôtel interlope des environs de la Bastille* (Cendrars). *Regagner ses pénates.*

penaud, e [pəno, -od] adj. (de *peine,* proprem. « qui est en peine » ; v. 1534, B. Des Périers [pour ce qui trahit l'état de cette personne, 1842, Balzac]). Se dit d'une personne gênée et confuse à la suite d'une maladresse, d'une mésaventure inattendue : *Je me glissai entre mes draps, très contrarié, très agité et très penaud, sachant bien que je ne dormirais guère* (Maupassant). *Je me sentis tout bête, tout penaud, pour avoir voulu faire le malin...* (Gide). ‖ Se dit aussi de ce qui trahit l'état de cette personne : *Annette fit la mine penaude d'un enfant à qui on enlève brusquement son dessert* (Rolland).

● SYN. : *contrit, déconfit.*

pence n. m. pl. V. PENNY.

penchant, e [pɑ̃ʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pencher ;* 1532, *Coutumier général* [I, 845], au sens 1 ; sens 2, 1640, Corneille ; sens 3, av. 1662, Pascal). **1.** Qui penche : *Des vasques penchantes s'élevaient où buvaient les colombes* (France). ‖ **2.** *Class.* ou *littér.* Qui chancelle, qui est sur son déclin : *Ô d'un état penchant l'inespéré secours ! | Vertu digne de Rome, et sang digne d'Horace ! | Appui de ton pays, et gloire de ta race !* (Corneille). *Philippe se sentit tout à coup fatigué, penchant et faible...* (Colette). ‖ **3.** Class. et fig. *Penchant à,* porté naturellement, enclin à : *Le cœur des hommes est étrangement penchant à la légèreté !* (Pascal).

● SYN. : **1** *déclive, incliné, penché.* — CONTR. : **1** *droit.*

◆ **penchant** n. m. (sens 1, 1694, La Fontaine [« pente d'une montagne, d'une colline », 1538, R. Estienne] ; sens 2, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1654, Livet ; sens 4, 1647, Corneille [« ...naissance d'un sentiment tendre », 1673, Racine]). **1.** *Class.* Déclivité d'une chose qui penche ou descend : *Je roulai tout un étage et je commençai d'en entamer un autre quand on me retint sur le penchant* (Marivaux). ‖ *Class.* et *littér.* Pente d'une montagne, d'une colline : *Sur le penchant des précipices* (La Fontaine). *Sur le penchant de quelque agréable colline bien ombragée* (Rousseau). ‖ **2.** Class. et fig. *Être sur le penchant de,* être sur le point d'être précipité dans : *Démophile, à ma droite, se lamente, et s'écrie : « Tout est perdu, c'est fait de l'État ; il est du moins sur le penchant de sa ruine »* (La Bruyère). ‖ **3.** *Class.* Diminution de grandeur de ce qui peut décroître : *Hautement d'un chacun elles blâment la vie, | Non point par charité, mais par un trait d'envie | Qui ne saurait souffrir qu'une autre ait les plaisirs | Dont le penchant de l'âge a sevré leurs désirs* (Molière). ‖ **4.** *Fig.* Tendance, inclination naturelle vers un objet ou une fin : *Pour moi, c'est curieux, j'ai toujours eu un penchant naturel à corriger des devoirs* (Pagnol). *Je croyais que tu avais du penchant pour le vagabondage en mer* (Gracq). *Cette fois rien ne pressa Anne Desbaresdes de boire, que son penchant naissant pour l'ivresse de ce vin* (Duras). ‖ Tendance à aimer une personne, naissance d'un sentiment tendre : *Car quel que soit vers vous le penchant qui m'attire* (Racine). *J'avais enlevé la petite dans l'idée de donner le change à mes penchants et de détourner sur quelqu'un toute cette vague tendresse qui flotte dans mon âme et l'inonde* (Gautier). *Il éprouve un sérieux penchant pour cette jeune fille.*

● SYN. : **4** *aptitude, faible, faiblesse, goût, prédisposition, propension ; inclination.*

penché, e [pɑ̃ʃe] adj. (part. passé de *pencher ;* 1644, Corneille, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon). **1.** Qui n'est pas droit, qui est incliné : *Elle marchait le haut du corps tellement penché en avant qu'il formait presque un angle droit avec les jambes* (Maupassant). *Le laboureur, fidèle ouvrier de la terre, | Penché sur la charrue* (Samain). *La tour penchée de Pise.* ‖ **2.** Fig. et fam. *Avoir, prendre un air penché, des airs penchés,* adopter une attitude mélancolique quelque peu affectée : *J'ai sur ma table votre pastel obscur [...] et votre photo où vous avez un petit air penché que je connais* (Saint-Exupéry).

● SYN. : **1** *courbé, déclive, déjeté, fléchi.* — CONTR. : **1** *droit.*

penchement [pɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *pencher ;* 1538, R. Estienne). *Class.* ou *littér.* Action de pencher ; état de ce qui penche ou est penché (rare) : *Le penchement d'un mur est un témoignage qu'il menace ruine* (Furetière, 1690). *Des penchements de branches mystérieux* (Hugo).

● SYN. : *inclinaison.*

pencher [pɑ̃ʃe] v. tr. (lat. pop. **pendicare,* pencher, dér. expressif du lat. class. *pendĕre,* être suspendu [v. PENDRE] ; 1530, Palsgrave [737], au sens 1 ; sens 2, 1636, Corneille). **1.** Mettre hors d'aplomb, incliner par rapport à la verticale ou à l'horizontale : *Si ton âme enchaînée, ainsi que l'est mon âme [...] | Penche sa tête pâle et pleure sur la mer* (Vigny). *Tous les hommes, ou presque tous, penchent leur écriture vers la droite* (Baudelaire). *Les pays de brume ont fondu là-bas, derrière les rideaux de cyprès que le mistral penche* (Colette). *Ainsi parlant, Jean-Pierre penchait la tête au-dessus du puits de l'escalier* (Duhamel). ‖ **2.** *Fig.* Entraîner, pousser vers quelqu'un, quelque chose : *Dans le sentiment qui me penchait si passionnément vers Gertrude...* (Gide). *Au dernier tournant de la vie, la curiosité qui*

nous penche vers les livres devient rétrospective (Mauriac).

● SYN. : **1** *courber, fléchir, infléchir ;* **2** *porter* — CONTR. : **1** *dresser, lever, redresser ;* **2** *détourner, écarter, éloigner, séparer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1256, Ald. de Sienne, écrit *pengier* [*pencher,* 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1852, Th. Gautier ; sens 3, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 4, v. 1283, Beaumanoir, écrit *pencher* [*tomber du côté où on penche,* 1875, Larousse ; *pencher à* et l'infin., 1645, Corneille]). **1.** Être hors de son aplomb, être oblique par rapport à la verticale ou à l'horizontale : *Voici Saint-Thiébaud, que nous contournons pour entrer dans le cœur de la ville* [Thann]. *La tour à trois étages penche : toujours la tendance au mirage* (Giraudoux). *Ce mur penche dangereusement. Un tableau qui penche du côté gauche, qui penche à gauche. Cette caravane, mal chargée, penche vers la droite.* ‖ Fig. *Faire pencher la balance,* V. BALANCE. ‖ **2.** Aller en pente : *Un terrain qui penche vers la rivière.* ‖ **3.** *Fig.* S'acheminer vers, être tout près de tomber dans : *Cependant Claudius penchait vers son déclin* (Racine). *Un régime qui penche à sa perte.* ‖ **4.** *Fig.* En parlant d'une personne, être porté, par une préférence naturelle ou après délibération, à un choix, à une décision en faveur de quelque chose ou de quelqu'un : *À vrai dire elle ne penchait non plus vers l'un que vers l'autre, et ne s'intéressait à eux que parce qu'eux s'intéressaient à elle, alors qu'elle avait résigné l'espoir d'intéresser jamais personne* (Gide). *Les plus habiles* [...] *penchaient pour le vinaigre de vin* [pour accommoder la salade] (Giraudoux). *Pencher pour la guerre, pour l'hypothèse la moins optimiste. Un député centriste qui penche pour la droite.* ‖ Fig. *Tomber du côté où l'on penche,* s'abandonner à ses impulsions, céder à ses instincts ou à ses goûts profonds. ‖ *Pencher à* (suivi de l'infinitif), avoir tendance à : *Je penche à croire que c'est vous qui avez raison.*

● SYN. : **1** *se courber, s'incliner ;* **2** *descendre ;* **3** *toucher à ;* **4** *opter, préférer, tendre.*

◆ **se pencher** v. pr. (sens 1, 1679, Fléchier ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Incliner la tête, le buste ou le corps : *Le souffleteur, paraissant à sa place à la fenêtre, se pencha sur la grille* (France). *Il était là à se renverser, à se pencher sur un dessin au fusain* (Triolet). *Il se pencha vers son voisin pour lui confier un secret. Il est dangereux de se pencher à la portière.* ‖ **2.** Fig. *Se pencher sur,* s'intéresser à quelque chose avec curiosité et attention : *Mais Théodore de Banville refuse de se pencher sur ces marécages de sang, sur ces abîmes de boue* (Baudelaire). *Jamais encore je ne me suis penché sur l'avenir avec une curiosité plus passionnée* (Gide). *Se pencher sur les problèmes sociaux.*

pencil [pɛnsil] n. m. (mot angl. signif. « pinceau, crayon », empr. de l'anc. franç. *pincel,* forme anc. de *pinceau* [v. ce mot] ; 1866, Bonnaffé). *Vx.* Crayon employé pour maquiller les sourcils, les yeux, les lèvres : *Et ses yeux faits à l'obscurité distinguaient au milieu d'un attirail de miroirs à main, pencils, patte de lièvre, boîtes à poudre et à onguents, qui faisaient de la courtine en velours de Gênes un dessus de toilette d'actrice* (Daudet).

pendable [pɑ̃dabl] adj. (de *pendre ;* v. 1283, Beaumanoir, écrit *pendavle* [*pendable,* XVe s.], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s. [au fig., 1666, Molière] ; sens 3, 1774, Voltaire). **1.** *Vx.* Qui mérite la pendaison : *Si les rois étaient pendables, | Je t'aurais offert déjà | Dans mes ongles formidables | Au gibet d'Albavieja* (Hugo). ‖ **2.** Se disait d'un délit qui entraînait la peine du gibet : *Sa peccadille fut jugée un cas pendable* (La Fontaine) ; et au fig. : *Pour moi je ne vois point que le cas soit pendable* (Molière). ‖ **3.** Fam. *Tour pendable,* méchant tour : *Têtu comme une mule, malin comme un singe, vif comme un lièvre,* [...] *il* [La Crique] *avait déjà joué des tours pendables au curé, au maître d'école et au garde champêtre* (Pergaud).

pendage [pɑ̃daʒ] n. m. (de *pendre ;* 1776, Brunot, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1903, Larousse ; sens II, 1875, Larousse).

I. 1. Angle fait avec l'horizontale par la ligne de plus grande pente d'une couche ou d'un filon minéral. ‖ **2.** En géologie, inclinaison d'un plan de schistosité ou de cassure.

II. Dans l'industrie textile, action de suspendre des maillons garnis aux cordes ou aux arcades, au moyen d'un nœud à boucler qui sera définitivement serré après égalisage de tous les maillons dans un même plan horizontal.

pendagemètre [pɑ̃daʒmɛtr] n. m. (de *pendage* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Instrument servant aux géologues à mesurer les pendages.

pendagemétrie [pɑ̃daʒmetri] n. f. (de *pendage* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). Étude du pendage des couches souterraines de roches traversées par une sonde de forage.

pendaison [pɑ̃dɛzɔ̃] n. f. (de *pendre ;* 1656, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Action de faire mourir quelqu'un en le pendant, ou action de se pendre pour se suicider : *La coutume de la mort par voie de pendaison est en effet jusqu'à présent respectée en Grande-Bretagne* (Adamov). *Être condamné à la pendaison. Il a eu recours à la pendaison pour en finir avec la vie.* ‖ **2.** *Pendaison de crémaillère,* action de recevoir ses amis pour fêter son installation dans un nouveau logement ; réjouissances qui accompagnent cette installation.

1. pendant, e [pɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pendre ;* v. 1138, Gaimar, au sens 1 [*clé pendante,* 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 129 ; pour un sceau, fin du XIIe s.] ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir [« non encore résolu », v. 1265, Br. Latini]). **1.** Qui pend : *Il* [Silbermann] *resta immobile, le menton en pointe, la lèvre pendante, la physionomie tendue curieusement* (Lacretelle). *Un chien aux oreilles pendantes.* ‖ *Clé pendante,* clé de voûte qui descend en contrebas de l'arc. ‖ *Sceau pendant,* sceau attaché aux anciennes chartes par une bande de parchemin. ‖ *Fruits pendants par branches et par racines,* V. FRUIT 1. ‖ **2.** *Fig.* Qui est en instance, en cours d'instruction avant d'être jugé : *Procès pendant.* ‖ *Par extens.* Non encore résolu : *À mon sens* [...] *le poste de Constantinople ne devait être accepté qu'après un règlement de nos difficultés pendantes avec l'Allemagne* (Proust). *Il était urgent de régler un certain nombre de questions pendantes* (H. Bazin). *Une affaire pendante.*

● SYN. : **1** *ballant, tombant.*

◆ **pendant** n. m. (fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* au plur., au sens de « cordons qui servent à attacher [une ceinture, par ex.] » ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au sing., au sens de « pente d'une colline » ; sens I, 1, 1599, Hornkens ; sens I, 2-3, 1690, Furetière [aussi *pendant d'oreille* ou *pendant ;* « ce qu'on pend aux oreilles en guise d'ornement », XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame*] ; sens I, 4, 1963, Larousse ; sens I, 5, 1581, Bara, 65 ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 3 mai 1776, Voltaire [*pendant d'oreille,* même sens, fin du XVIIe s., Saint-Simon]).

I. 1. *Pendant d'épée,* ensemble des courroies fixées au baudrier ou au ceinturon par un crochet, et qui servent à soutenir le fourreau d'une épée, d'un sabre. ‖ **2.** Anneau d'un boîtier de montre auquel on attache la chaîne ou le cordon. ‖ **3.** Bijou suspendu à un collier ou à un ruban. ‖ *Pendant d'oreille,* ou simplem. *pendant,* boucle d'oreille comprenant une pendeloque : *Des pendants en strass ; par extens.,* ce qu'on pend aux oreilles en guise d'ornement : *Georges chercha les cerises qui se tenaient deux à deux par la queue, pour en faire des pendants d'oreille à sa sœur* (France). ‖ **4.** Anc. *Pendant de ceinture,* partie tombante de la ceinture après la boucle, qui formait une longue bande chargée de pierreries. ‖ **5.** En héraldique, chacune des dents du lambel, généralement au nombre de trois.

II. 1. Objet semblable ou ressemblant à un autre par sa forme et ses dimensions, et destiné à faire symétrie avec lui (principalement dans les loc. verbales *faire pendant à* et *se faire pendant*) : *Ce vase fera pendant à cet autre. Deux bougeoirs qui se font pendant(s) sur la cheminée.* ‖ **2.** *Fig.* Ce qui est semblable, comparable

à quelque chose ou quelqu'un d'autre, ce qui concorde avec autre chose : *Donnerez-vous un pendant à votre Remy de Gourmont, que j'ai lu avec délectation ?* (Claudel). *C'est le pendant de son frère.*

● Syn. : **I, 3** *pendentif.* || **III, 1** *réplique.*

2. pendant [pɑ̃dɑ̃] prép. (emploi spécialisé de *pendant* 1 [cf. *ce temps pendant,* « jusqu'à l'expiration de ce terme », v. 1265, Br. Latini] ; début du XVe s., aux sens 1-2). **1.** Dans l'espace de temps que dure une chose : *Il nous a suivis ainsi pendant plus de deux kilomètres sans nous quitter une seconde* (Duhamel). *Pendant des funérailles soignées, on est bien triste aussi* (Céline). *Pendant tout le chemin du retour, Marie Ossipovna demeura silencieuse* (Troyat). || **2.** Durant tout l'espace de temps envisagé : *Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on entretienne pendant des années des bandes armées* (Aragon).

◆ **Pendant que** loc. conj. (sens 1, 1395, Anglure [*pendant ce que,* même sens, 1379, J. de Brie] ; sens 2, 1395, Anglure ; sens 3, 1678, La Fontaine ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, 1962, Robert). **1.** Sert à marquer que la proposition subordonnée exprime un fait, une action qui se déroule dans le même temps que le fait, l'action indiqués par la proposition principale : *Pendant qu'il se dirigeait vers une station de métro, il s'efforça de choisir* (Romains). || **2.** Sert à marquer dans la proposition subordonnée le laps de temps pendant lequel l'action de la principale peut encore s'exécuter : *Fuyons, pendant qu'il en est temps.* || **3.** *Fam.* Sert à marquer, en même temps que la simultanéité, une certaine opposition : *Elle lit beaucoup, pendant que sa sœur préfère les activités sportives.* (On emploie plutôt dans ce sens TANDIS QUE.) || **4.** *Fam.* Sert à marquer, outre la simultanéité, une légère nuance causale : *Pendant que j'y pense, réglons donc cette affaire. Pendant que vous y êtes, profitez-en pour vérifier mes pneus.* || **5.** Fam. et ironiq. *Pendant que j'y suis, qu'on y est,* etc., indique que, au point où l'on en est, il n'y a plus qu'un pas à faire pour marquer un degré de plus : *Traitez-moi de voleur, pendant que vous y êtes !*

pendard, e [pɑ̃dar, -ard] n. (de *pendre ;* 1380, Du Cange, écrit *pendart,* au sens de « bourreau » ; écrit *pendard,* au sens actuel, 1549, R. Estienne [comme adj., 1513, Cretin]). *Fam.* Individu qui mériterait d'être pendu pour sa friponnerie (vieilli) : *Butorde, pendarde, tu veux donc m'aveugler* (Gautier). *Un vicaire de Saint-Benoît criait comme un diable que ce pendard de capucin lui avait volé son âne* (France). *Le drôle avec ce jeune pendard, c'était qu'on l'aurait juré revenu au temps où nous avions fait connaissance* (Aragon).

● Syn. : *chenapan, coquin, fripon, gredin, sacripant, vaurien.*

◆ **pendard** n. m. (1963, Larousse). Organe de transmission constitué par des douilles pivotant sur deux axes et permettant d'orienter un palier dans toutes les directions.

pendeloque [pɑ̃dlɔk] n. f. (altér. [peut-être sous l'influence de *breloque*] de l'anc. n. f. *pendeloche,* membre viril [XIIIe s., *Recueil des fabliaux*], dér. de l'anc. v. *pendeler,* être suspendu, pendiller [v. 1200, Renaut de Beaujeu], lui-même dér. de *pendre ;* 1640, Oudin, au sens de « ce qui pend au bout d'un objet » ; sens 1, 1676, Mme de Sévigné ; sens 2, 1671, Pomey [au fig., 1690, Furetière]). **1.** Bijou allongé suspendu à une boucle d'oreille : *De lourdes pendeloques gazouillent secrètement à ses mignonnes oreilles* (Baudelaire). *La femme était petite, âgée, et deux pendeloques d'or tombaient des oreilles sur son cou de tortue* (Martin du Gard). || **2.** *Par anal.* Morceau de cristal ou de verre en forme de poire ou de prisme taillé à facettes, suspendu à un lustre, à une girandole : *Le valet entra moucher les chandelles, tant du grand lustre à pendeloques que de la lampe à abat-jour peint* (Aragon) ; et au fig. : *Quand le vent atteignait les lourdes pendeloques d'un sapin, l'arbre tout entier s'ébranlait* (Arland).

● Syn. : **1** *pendant, pendentif.*

pendentif [pɑ̃dɑ̃tif] n. m. (dér. savant du lat. *pendens, -entis,* part. prés. de *pendēre,* être suspendu [v. PENDRE] ; 1567, Delorme [107], au sens 1 [« triangle... ménagé entre les grands arcs qui supportent une coupole », 1868, Littré] ; sens 2, 1903, Larousse ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Chacune des portions triangulaires placées en remplissage entre les nervures d'une voûte d'ogives. || Triangle sphérique ménagé entre les grands arcs qui supportent une coupole. || **2.** Bijou suspendu à une chaîne ou à un ruban qu'on porte au cou. || **3.** En menuiserie, toute partie triangulaire en saillie, qui s'avance et sert de soutien à une autre partie rentrante.

● Syn. : **2** *pendeloque.*

penderie [pɑ̃dri] n. f. (de *pendre ;* début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** *Class.* Pendaison : *M. de Chaulnes est à Rennes avec les Fourbin et les Vins, et quatre mille hommes ; on croit qu'il y aura bien de la penderie* (Sévigné). || **2.** Placard ou petit local où l'on suspend des vêtements : *Ils traversèrent une sorte de penderie, qui sentait le placard moisi, puis deux pièces basses* (Martin du Gard).

pendeur [pɑ̃dœr] n. m. (de *pendre ;* v. 1260, Godefroy [II, 626], au sens 1 ; sens 2, 1868, Littré ; sens 3, 1694, Th. Corneille). **1.** *Vx.* Bourreau, celui qui pend ou fait pendre. || **2.** Ouvrier qui suspend les harengs destinés à être fumés. || **3.** Syn. de PANTOIRE.

pendiller [pɑ̃dije] v. intr. (de *pendre ;* v. 1215, Pean Gatineau). *Fam.* Être suspendu en l'air et soumis à de légers mouvements : *Quelques draps pendillant aux fenêtres des familiers de la cour impériale* (Chateaubriand). *La terre d'où pendillent des racines, a une bonne odeur* (Romains). *La boîte* [à lettres] *était une vieille boîte qui pendillait un peu de travers* (Triolet).

pendillon [pɑ̃dijɔ̃] n. m. (de *pendiller ;* v. 1690, Mme de Grignan, au sens 2 [au fig. ; au pr., 1868, Littré] ; sens 1, 27 juill. 1874, *Journ. officiel,* p. 5288 ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Petite pendeloque. || **2.** Verge rigide reliée à l'échappement, et qui communique le mouvement au pendule d'une horloge. (On dit aussi FOURCHETTE.) || **3.** Pièce de tissu ou petite toile peinte que l'on monte de chaque côté d'une scène de théâtre pour la réduire.

pendis [pɑ̃di] n. m. (de *pendre ;* v. 1200, Renaut de Beaujeu, comme adj., au sens de « qui pend » ; 1337, Godefroy, comme n. m., au sens de « appentis » ; sens actuel, 1970, Robert). Corde en fibres de coco, qui sert à l'élevage des moules, en Méditerranée.

pendjābī [pɛndjabi] n. m. (mot d'une langue du Pākistān, dér. de *Pendjab,* n. d'une région située entre l'Indus et l'Himalaya ; 1875, Larousse). Langue indoaryenne parlée par environ 20 millions de personnes dans l'Inde du Nord-Ouest et au Pākistān.

pendoir [pɑ̃dwar] n. m. (de *pendre ;* XIIIe s., *Ordonnance royale,* écrit *pendouer ; pendoir,* 1680, Richelet). instrument utilisé par les bouchers pour pendre la viande.

pendouiller [pɑ̃duje] v. intr. (de *pendre ;* 1949, Larousse). *Fam.* Pendre d'une manière inesthétique, ridicule : *Une espèce de cravate pendouillait sur sa poitrine.*

pendre [pɑ̃dr] v. tr. (lat. pop. **pendēre,* altér. du lat. class. *pendĕre,* être suspendu à [au pr. et au fig.], être flasque, dépendre de, être indécis, incertain ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens de « crucifier » ; sens 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [*faire pis que pendre, aller se faire pendre ailleurs,* 1962, Robert ; *je veux (bien) être pendu si,* 1672, Molière] ; sens 3, 1690, Furetière [*être toujours pendu aux... côtés de quelqu'un,* 1625, Stoer ; *être pendu à la sonnette, au téléphone de quelqu'un,* 1962, Robert ; *être pendu aux... paroles de quelqu'un,* 1687, Mme de Sévigné]). [Conj. **46.**] **1.** Attacher ou accrocher un objet par le haut, de manière que l'autre extrémité reste libre et à une certaine distance du sol : *À son petit chapeau tient un anneau de fer | Pour qu'on puisse le pendre avec un fil* (Banville). *Pendre un tableau à un piton. Pendre sa veste sur un cintre. Pendre du linge.* || *Pendre la crémaillère,* v. CRÉMAILLÈRE. || Fig. *Pendre au croc,*

v. CROC. || **2.** Suspendre quelqu'un par le cou à l'aide d'une corde ou d'un lien quelconque pour le faire périr par strangulation : *J'ai été condamné, comme insurgé, à être pendu* (Maupassant). *Capitaine, j'ai eu des révoltes à mon bord. Les mutins m'ont demandé pardon à genoux et j'ai pendu des meneurs...* (Aymé). « *Je veux connaître la sentence.— Pendu jusqu'à ce que mort s'ensuive* » *(Sartre).* || *Pendre haut et court,* v. COURT. || *Dire pis que pendre de quelqu'un,* v. DIRE (§ III, n. 3). || Fam. *Faire pis que pendre,* commettre toutes sortes de méfaits, de mauvais coups. || *Il ne vaut pas la corde pour le pendre,* v. CORDE. || Fam. *Qu'il aille se faire pendre ailleurs, va te faire pendre ailleurs,* se dit d'une personne ou à une personne qu'on ne punit pas d'un méfait, sachant bien qu'elle ne manquera pas d'en commettre d'autres qui lui vaudront le châtiment. || *Je veux (bien) être pendu, je consens à être pendu si..., on me pendrait plutôt,* se disent, en forme de serment, pour nier péremptoirement quelque chose : *Je veux être pendu si je sais que lui dire* (Hugo). || **3.** Fam. *Être toujours pendu au cou de quelqu'un,* l'embrasser continuellement. || Fam. *Être toujours pendu aux basques, aux côtés de quelqu'un, après quelqu'un,* le suivre sans cesse : *Les créatures sont pendues après nos fils, nos maris, nos frères, nos cousins !* (Colette). || Fam. *Être pendu à la sonnette, au téléphone de quelqu'un,* lui rendre visite, lui téléphoner avec une fréquence excessive. || Fig. *Être pendu aux lèvres, aux paroles de quelqu'un,* être très attentif à ce qu'il dit ou va dire : *Les élèves sont pendus aux lèvres de ce remarquable professeur.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 980, *Passion du Christ* [*pendre au nez à quelqu'un,* au fig., XIV^e s., Tobler-Lommatzsch] ; sens 2, fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume ;* sens 3, 1530, Palsgrave, 578 ; sens 4, 1694, Acad. ; sens 5, v. 1587, Du Vair ; sens 6, v. 1283, Beaumanoir [« être en cours... », av. 1951, A. Gide] ; sens 7, v. 1240, *Miracles de la sainte Vierge* [*pendre en,* même sens, v. 1190, La Curne]). **1.** Être accroché, retenu par le haut, de manière que le bas reste libre à une certaine distance du sol : *Les citrons* [...] | *Pendaient parmi les fleurs des citronniers tordus* (Apollinaire). *Vous avez aperçu les tramways avec ces groupes de gens qui pendaient aux plates-formes, aux marchepieds ?* (Romains). *De si bon matin, son fusil de chasse lui pendait déjà à l'épaule* (Gracq). || Pop. et fig. *Ça lui pend au nez (comme un sifflet de deux sous),* cet événement fâcheux risque fort de lui arriver. || **2.** Retomber mollement, librement : *Elle avait ses grands cheveux noirs qui pendaient sur son dos* (Sand). *Tes mains demeuraient gourdes, et quand, pour respirer, tu t'asseyais sur le bord du lit, tes pieds gelés pendaient comme deux pieds morts* (Saint-Exupéry). *Angel était contracté et tendu, puis ses muscles se relâchèrent et ses mains pendirent inertes* (Vian). || **3.** Descendre trop bas ou retomber d'une manière inégale, en parlant d'un vêtement : *Manteau qui pend jusqu'à terre. Une robe qui pend à gauche.* || **4.** *Par anal.* Être tombant, flasque : *Quand il* [mon oncle] *s'arrêta de respirer, sa mâchoire pendait, et on noua une mentonnière autour de sa tête* (Beauvoir). *Quand elle* [la vieille] *parlait, elle avalait ses lèvres, des lèvres qui pendaient comme un ourlet défait* (Cayrol). || **5.** *Fig.* Être suspendu sur quelqu'un, comme une menace : *Une espèce de prédiction du malheur qui pendait sur sa tête* (Rollin). || **6.** *Class.* Être en instance, en jugement : *Macée, ayant pouvoir de décider,* | *Ne sut à qui la victoire accorder,* | *Tant cette affaire à résoudre était forte.* | *Toutes avaient eu raison de gager.* | *Le procès pend, et pendra de la sorte* | *Encor longtemps, comme l'on peut juger* (La Fontaine). || *Fig.* et *littér.* Être en cours, ne pas être terminé (rare) : *L'« Ode aux Muses », nous a-t-il dit, commencée en 1900, pendit longtemps interrompue* (Gide). || **7.** Littér. *Pendre à,* tenir à, dépendre de (peu usité) : *Il va sans dire, toutefois, qu'une partie de l'intérêt que je prenais à cette lecture pendait aux expériences que je me proposais de tenter* (Gide).

● SYN. : **2** *baller, flotter ;* **3** *pendiller* (fam.), *pendouiller* (fam.) ; **4** *s'affaisser, retomber.*

◆ **se pendre** v. pr. (sens 1, XII^e s., *Dolopathos ;* sens 2, 1671, M^me de Sévigné ; sens 3, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [*il y a de quoi se pendre,* 1798, Acad. ; *il n'y a pas de quoi se pendre,* 1962, Robert]). **1.** S'accrocher à un support en laissant tomber le reste du corps dans le vide : *Se pendre à une balustrade. Se pendre par les mains à une branche d'arbre.* || **2.** Agripper fermement quelque chose en s'y appuyant fortement : *Se pendre au bras, à l'épaule de quelqu'un.* || *Se pendre au cou de quelqu'un,* v. COU. || **3.** Se suspendre par le cou avec un lien pour se donner la mort : « *Qu'est-ce qu'il est devenu ? — Il a fait faillite et il s'est pendu* » (France) *Qu'on se pende ici, qu'on se pende ailleurs* | *S'il faut se pendre* (Brassens). || *Il y a de quoi se pendre,* c'est une chose terrible, accablante. || *Il n'y a pas de quoi se pendre,* cela n'est pas grave, pas important.

pendu, e [pɑ̃dy] adj. (part. passé de *pendre ;* XI^e s., au sens 1 [pour une personne, XIII^e s.] ; sens 2, milieu du XVI^e s.). **1.** Se dit de ce qui est accroché par une extrémité, l'autre étant libre et ne reposant sur rien : *Ces messieurs s'entraînent à subtiliser la bourse d'un mannequin pendu et tout couvert de sonnettes et de grelots* (Valéry). *Un jambon pendu au plafond.* || Se dit d'une personne qui est suspendue par le cou à un lien : *On a trouvé pendue au plafond de sa cuisine, une femme d'une quarantaine d'années* (Jouhandeau). || Fig. et fam. *Avoir la langue bien pendue,* v. LANGUE. || **2.** Se dit d'une personne qui est agrippée, appuyée fortement à une autre : *Nous rentrons du théâtre comme d'habitude, à pied, moi pendue aux bras de mon cher grand* (Colette). *Les filles* [...] *pendues à leurs garçons* (Aragon).

◆ **pendu** n. m. (sens I, XIII^e s. [*avoir une... veine de pendu,* 1962, Robert ; *être sec comme un pendu,* 1798, Acad. — d'abord *...comme un pendu d'été,* 1690, Furetière, art. *sec*] ; sens II, 1963, Larousse).

I. Personne qui est morte par pendaison : *Il y a des pendus qui ne donnent point de peine au bourreau* (France). *Il la passe* [sa cravate] *autour du cou comme une corde de pendu* (Cayrol). || *Avoir une chance, une veine* (fam.) *de pendu,* avoir une chance inespérée, souvent persistante. || *Avoir de la corde de pendu, il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu,* v. CORDE. || *Être sec comme un pendu,* être très maigre, décharné.

II. *Variation du plat au pendu,* en horlogerie, différence constatée dans la marche d'un chronomètre posé à plat sur un meuble, puis suspendu verticalement.

pendulaire [pɑ̃dylɛr] adj. (de *pendule* 1 ; 1868, Littré, au sens 1 [« qui rappelle le rythme régulier du pendule », début du XX^e s.] ; sens 2-3, 1932, Larousse ; sens 4, 1968, Larousse ; sens 5, 1875, Larousse). **1.** Qui est propre au pendule. || Qui rappelle le rythme régulier du pendule : *Les dos de trois cents bêtes* [...] *se balancèrent* [...] *sur un rythme pendulaire* (Montherlant). || **2.** *Démarche pendulaire,* manière de marcher de certains malades atteints de paraplégie spasmodique, et qui ne peuvent se déplacer qu'à l'aide de béquilles, les pieds ne se posant sur le sol que pour permettre de ramener en avant ces béquilles. || **3.** *Rythme pendulaire,* syn. de RYTHME FŒTAL. || **4.** *Migration pendulaire,* en sociologie, déplacement quotidien des travailleurs qui se rendent à leur lieu de travail et qui reviennent à leur domicile. || **5.** *Mouvement pendulaire,* en mécanique, mouvement dans lequel l'élongation, linéaire ou angulaire, est une fonction sinusoïdale du temps.

1. pendule [pɑ̃dyl] n. m. (lat. scientif. moderne *funependulus,* pendule, proprem. « suspendu à un fil », du lat. class. *fune* [ablatif de *funis,* corde, câble] et *pendulus,* qui pend [de *pendĕre,* être suspendu — v. PENDRE] ; 1646, Mersenne [dans Huygens, XVI, 350], écrit *funependule* [*pendule,* par abrév., 1658, Huygens, II, 175], au sens 1 [*pendule simple, mathématique,* 1868, Littré ; *pendule circulaire, conique,* 1875, Larousse] ; sens 2, 1868, Littré [*pendule élastique, magnétique,* 1963, Larousse] ; sens 3, 1941, Frison-Roche, 264 ; sens 4, XX^e s.). **1.** Corps mobile autour d'un point fixe, et oscillant sous l'action de son poids : *L'astre, enflammant les vapeurs de la cité, semblait osciller lentement dans un fluide*

d'or, comme le pendule de l'horloge des siècles (Chateaubriand). *Le pendule d'un sourcier. Pendule balistique. Pendule de friction. Pendule hydrométrique.* || *Pendule simple*, ou *pendule mathématique*, système idéal composé d'un point matériel pesant suspendu à un point fixe par un fil sans masse, rigide et inextensible. || *Pendule circulaire*, pendule dans lequel le corps mobile décrit un plan vertical. || *Pendule conique*, pendule dans lequel la vitesse initiale du corps mobile ne rencontre pas la verticale du point de suspension. || **2.** Tout solide animé d'un mouvement comparable au mouvement pendulaire. || *Pendule élastique*, système composé d'un ressort à boudin tendu par un poids et servant à mesurer la périodicité des oscillations longitudinales pour un ressort donné. || *Pendule magnétique*, système composé d'un barreau aimanté suspendu à un fil et oscillant dans un plan horizontal sous l'influence d'un champ magnétique. || **3.** Mouvement pendulaire que fait un alpiniste suspendu à une corde. || **4.** *Fig.* et *littér.* Événement ou phénomène caractérisé par une certaine alternance, par une manifestation plus ou moins cyclique : *Le mouvement du pendule a pu amener les prêtres d'aujourd'hui à des attitudes extrêmes à l'opposé de ce que fut le clergé d'il y a cent ans* (Mauriac). *En histoire comme en psychologie, la révolte est un pendule déréglé qui court aux amplitudes les plus folles parce qu'il cherche son rythme profond* (Camus).

2. pendule [pɑ̃dyl] n. f. (abrév. de *horloge à pendule* [v. PENDULE 1] ; 1664, *Comptes des bâtiments du roi... Louis XIV* [I, 57], dans la loc. *horloge de la pendulle* ; *pendule*, n. f., fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné [*pendule astronomique*, 1949, Larousse]). Petite horloge portative : *La pendule, sonnant minuit, | Ironiquement nous engage | À nous rappeler quel usage | Nous fîmes du jour qui s'enfuit* (Baudelaire). *C'était une pendule du second Empire, une de ces pendules en onyx algérien, ornées de dessins Campana, qu'on achète boulevard des Italiens avec leur clef dorée pendue en sautoir au bout d'un ruban rose* (Daudet). *Une pendule de bureau. Une pendule électrique.* || *Pendule astronomique*, pendule électrique de haute précision, servant à faire des mesures de temps.

• SYN. : *carillon, coucou, horloge.*

penduler [pɑ̃dyle] v. tr. (de *pendule* 2 ; 1963, Larousse). En termes d'organisation, prendre des temps de façon très sommaire, pour obtenir des ordres de grandeur.

◆ v. intr. (de *pendule* 1 ; 1941, Frison-Roche, 199). Faire un mouvement de pendule, en parlant d'un alpiniste.

pendulette [pɑ̃dylɛt] n. f. (dimin. de *pendule* 2 ; 1893, *Dict. général*). Petite pendule, souvent portative.

1. pêne [pɛn] n. m. (altér. de l'anc. franç. *pedle*, même sens [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], *pesle* [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *pessulus*, verrou, gr. *passalos*, piquet, cheville, broche ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *pesne ; pêne*, 1680, Richelet). Partie d'une serrure qui, actionnée par une clef, s'engage dans la gâche et immobilise la porte.

2. pêne [pɛn] n. f. (probablem. var. graphique de *penne* ou de *peigne* ; 18 sept. 1664 [d'après Littré, 1868], écrit *penne ; pêne*, 1868, Littré). Restant d'une chaîne montée sur un métier à tisser ; partie qui la termine et qui ne peut être tissée.

pénée [pene] n. f. (emploi comme n. commun de *Pénée*, n. d'un fleuve de Thessalie et du dieu de ce fleuve, lat. *Peneus*, gr. *Pêneios* ; 1817, *Dict. d'histoire naturelle*). Grande crevette à rostre denté en scie.

pénélope [penelɔp] n. f. (emploi comme n. commun de *Pénélope*, n. de la femme d'Ulysse et mère de Télémaque, lat. *Pēnelopē*, gr. *Pênelopê* ; 1788, Ray). Grand oiseau des forêts de l'Amérique tropicale, aux pattes hautes, à la queue longue et large et au bec peu développé.

pénéplaine [peneplɛn] n. f. (de *péné-* [lat. *paene*, presque] et de *plaine*, sur le modèle de l'angl. *peneplain*, même sens [fin du XIX^e^ s.], de *pene-* [lat. *paene*] et de *plain*, plaine [empr. du franç. *plaine*] ; 1903, Larousse). Surface plane ou peu ondulée, résultant du travail de l'érosion : *En montagne, je fuyais les vallées encaissées pour les cols et les plateaux : j'étais l'homme des pénéplaines, au moins* (Camus).

pénéplanation [peneplanasjɔ̃] n. f. (angl. *peneplanation*, même sens [début du XX^e^ s.], de *peneplain* [v. l'art. précéd.] ; 1963, Larousse). Formation d'une pénéplaine : *La pénéplanation posthercynienne.*

pénétrabilité [penetrabilite] n. f. (dér. savant de *pénétrable* ; 1501, F. Le Roy, p. 5). Qualité de ce qui est pénétrable.

pénétrable [penetrabl] adj. (lat. *penetrabilis*, qui peut être pénétré ou percé, accessible, de *penetrare* [v. PÉNÉTRER] ; 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2 et 4, 1690, Furetière ; sens 3, 1588, Montaigne). **1.** Se dit d'un lieu où l'on peut pénétrer : *La forêt équatoriale est très difficilement pénétrable.* || **2.** Se dit d'une matière, d'une substance qui peut être pénétrée, traversée par un corps. || **3.** *Fig.* Qui est susceptible d'être pénétré, touché vivement par un sentiment, une idée, etc. : *Les enfants sont plus pénétrables qu'on ne le croit par les invisibles effets des idées* (Balzac). *Le soir, son angoisse devenait cruelle, car elle était sensible à la nature et pénétrable aux influences de l'espace et de l'heure* (France). || **4.** *Fig.* Qui est susceptible d'être compris, expliqué : *Système philosophique peu pénétrable.*

• SYN. : **2** *perméable* ; **3** *réceptif, sensible, vulnérable* ; **4** *accessible, compréhensible, explicable, intelligible, saisissable.* — CONTR. : **1** *impénétrable* ; **2** *imperméable.*

pénétrance [penetrɑ̃s] n. f. (de *pénétrer* ; 1963, Larousse). En biologie, fréquence avec laquelle un gène se manifeste.

pénétrant, e [penetrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pénétrer* ; 1314, Mondeville, au sens 1 [*plaie pénétrante* ; « qui pénètre dans un corps, une matière », début du XV^e^ s. ; en physique, 1953, Larousse] ; sens 2, av. 1782, d'Alembert ; sens 3, 1841, Balzac ; sens 4, 1685, Bossuet ; sens 5, milieu du XVI^e^ s., Ronsard). **1.** Qui pénètre dans un corps, une matière : *Une balle pénétrante.* || Spécialem. *Plaie pénétrante*, plaie produite par un objet ou une arme pointus qui se sont enfoncés profondément dans les tissus et qui ont atteint une séreuse. || En physique, se dit d'un rayon qui se propage à l'intérieur d'une substance matérielle sans être arrêté par les rayons de celle-ci. || **2.** *Par extens.* Qui traverse, transperce les vêtements ; contre quoi on ne peut se protéger : *Une pluie, une humidité pénétrante. Au crépuscule, le ciel se découvrit un peu et le froid se fit plus pénétrant* (Camus). || **3.** *Par anal.* Qui atteint profondément et fortement les organes des sens : *Cris pénétrants. Un parfum pénétrant.* || **4.** *Fig.* Qui agit fortement sur l'âme, qui touche vivement (en parlant d'un sentiment, d'une sensation) : *Il y a dans la bienveillance un poison pénétrant* (M^me^ d'Abrantès). *Que les fins de journées d'automne sont pénétrantes !* (Baudelaire). || **5.** Qui pénètre, qui discerne profondément le sens des choses, la pensée des autres (en parlant d'une personne) : *Les astres des cieux | Dans lesquels ses regards pénétrants savaient lire* (Banville). *Jammes n'est pas seulement un grand poète, mais philosophe comme un pâtre, un philosophe naturel très fin et très pénétrant* (Claudel). *Notre professeur était un homme autour de la quarantaine, aux regards pénétrants et froids, aux mouvements justes* (Lacretelle).

• SYN. : **2** *mordant. piquant, vif* ; **3** *fort, perçant, violent* ; **5** *aigu, clairvoyant, fin, lucide, perspicace, profond, sagace, subtil.*

pénétrante [penetrɑ̃t] n. f. (part. prés. fém. substantivé de *pénétrer* ; 1953, Larousse). Grande voie de communication allant de la périphérie vers le centre d'une ville, de l'arrière vers l'avant d'une région, d'un front, etc.

pénétratif, ive [penetratif, -iv] adj. (dér. savant de *pénétrer* ; XIII^e^ s., *Simples Médecines*).) Capable de pénétrer, apte à pénétrer (au pr. et au fig.) [peu usité] : *Son confrère de Saint-Éloi-les-Mines ne passait guère pour plus pénétratif, encore qu'il eût [...] une réputation de finesse et de politique* (Toulet).

pénétration [penetrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *penetratio*, action de percer, piqûre, du lat.

class. *penetratum,* supin de *penetrare* [v. PÉNÉTRER] ; XIV^e s., Gordon, au sens 1 ; sens 2, 1859, V. Hugo ; sens 3, 1862, V. Hugo ; sens 4, av. 1654, Guez de Balzac [absol., av. 1678, La Rochefoucauld]). **1.** Action par laquelle un corps, un liquide pénètre dans une matière, un tissu organique, etc. : *La force de pénétration d'un obus dans l'acier. La pénétration de l'eau dans la terre. La pénétration des sels de mercure dans l'organisme provoque une intoxication.* || **2.** Action de s'introduire dans un lieu, d'entrer subrepticement à l'intérieur d'un territoire : LE DOCTEUR : *Que signifient tous ces points rouges ?* — KNOCK : *C'est la carte de la pénétration médicale* (Romains). *En somme il s'agissait* [...] *d'une tentative de pénétration loin de la côte* (Céline). || **3.** *Fig.* Action de prendre place progressivement dans l'esprit de quelqu'un (en parlant d'une chose abstraite) : *La pénétration dans les esprits de l'idée de révolte. Pénétration d'un sentiment dans le cœur.* || **4.** *Fig.* Faculté de saisir profondément le sens des choses : *Chaque jour, d'heure en heure, je ne cherchais plus rien qu'une pénétration toujours plus simple de la nature* (Gide) ; et absol. : *Un esprit doué d'une grande pénétration. Le digne prêtre regardait d'un coin d'œil aiguisé de malice et de pénétration ecclésiastique la jeune femme assise devant lui...* (Daudet). *L'homme qui peut admettre sa propre insuffisance fait, du coup, preuve d'une rare pénétration* (Duhamel).

● SYN. : **2** *incursion, infiltration, intrusion, invasion ;* **3** *envahissement, introduction, montée ;* **4** *appréhension, cognition, compréhension, connaissance ; clairvoyance, finesse, lucidité, perspicacité, sagacité, subtilité.*

pénétré, e [penetre] adj. (part. passé de *pénétrer ;* 1672, M^me de Sévigné, au sens 2 [« qui est intimement convaincu de quelque chose », v. 1686, Fénelon ; « animé par une profonde conviction », 1675, M^me de Sévigné] ; sens 1, 1689, M^me de Sévigné). **1.** Se dit de ce qui est imprégné profondément de quelque chose : *Murs pénétrés d'humidité.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qui ressent vivement un sentiment, une pensée, une influence : *Ce grand chrétien* [Dante] *est pénétré de la pensée de la Rome antique* (Barrès). *Je suis pénétré d'une telle émotion que je me sens brûlé jusqu'au fond du cœur* (Montherlant). *Être pénétré de joie, de reconnaissance, de repentir.* || *Spécialem.* Qui est intimement convaincu de quelque chose : *Plus tu entreras dans la vie, plus tu te sentiras pénétré de la vérité de cette parole* (Courteline). || *Absol.* Animé par une profonde conviction (souvent péjor.) : *Énoncer des platitudes d'un ton pénétré. Inutile de recourir aux mines pénétrées, aux œillades de style profond* (Romains).

● SYN. : **1** *chargé, gorgé, imbibé, saturé ;* **2** *imbu, imprégné, inondé, rempli ; persuadé, convaincu.*

pénétrer [penetre] v. intr. (lat. *penetrare,* faire entrer, porter à l'intérieur, entrer à l'intérieur de, de *penitus,* profondément, jusqu'au fond, entièrement ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet [« se faire admettre dans un milieu... », av. 1850, Balzac] ; sens 3, v. 1695, Fénelon ; sens 4, début du XVII^e s., Malherbe). [Conj. **5 b.**] **1.** Entrer profondément dans quelque chose (en parlant d'une chose matérielle) : *La balle a pénétré dans les chairs. L'air a pénétré dans le tube.* || **2.** Entrer, s'avancer dans un lieu ; s'y introduire (en parlant d'êtres animés) : *Quand Marcelle pénétra dans les vastes bosquets* [...], *elle crut entrer dans une forêt vierge* (Sand). *Personne, en quatre jours, n'avait pénétré dans cette galerie* (Romains). *J'ai dû pénétrer assez loin parmi les arbres avant de m'abriter sous un chêne* (Sollers). *L'armée ennemie a pénétré en territoire étranger. La belette avait pénétré dans le poulailler.* || *Par anal.* Se faire admettre dans un milieu, une société : *Pénétrer dans un salon à la mode.* || **3.** *Fig.* Prendre place progressivement dans l'esprit, les pensées, les manières d'agir de quelqu'un, d'un groupe de personnes (en parlant d'une chose abstraite) : *Sentiment de joie qui pénètre dans l'âme. Idée qui pénètre dans les esprits. Cette nouvelle mode, importée d'Italie, pénètre peu à peu chez vous.* || **4.** Entrer dans la connaissance profonde de quelque chose (en parlant d'une personne) : *Pénétrer dans un système philosophique. L'enquêteur s'acharne à pénétrer plus avant dans la vie passée du coupable, tente de reconstituer ses pensées, de prévoir ses moindres réflexes* (Simenon).

● SYN. : **2** *se couler, s'enfoncer, s'engager, s'engouffrer, se faufiler, se glisser ; s'infiltrer, s'insinuer ;* **3** *entrer, envahir, gagner, toucher ;* **4** *approfondir, creuser, fouiller.*

◆ v. tr. (sens 1, 1530, Palsgrave, 655 [« traverser, franchir », 1643, Corneille] ; sens 2, 1678, M^me de Sévigné [en parlant d'un sentiment, d'une sensation, etc., av. 1662, Pascal] ; sens 3, 1580, Montaigne [aussi « parvenir à expliquer, comprendre quelque chose »]). **1.** Passer à travers, entrer dans quelque chose : *Un blindage difficile à pénétrer. La pluie a pénétré mon imperméable.* || *Class.* Traverser, franchir : *Ma prière a pénétré les cieux* (Corneille). || **2.** Se faire vivement sentir, en passant à travers (en parlant d'un agent physique extérieur) : *Mon sang déshydraté circule mal, et un froid glacial me pénètre* (Saint-Exupéry). *On allait moins vite ; mais les odeurs d'herbe, de bruyère, de sapin, la douceur ou la fraîcheur du vent vous pénétraient jusqu'aux os* (Beauvoir). || *Fig.* Imprégner quelqu'un ou quelque chose (en parlant d'un sentiment, d'une sensation, etc.) : *Le malaise de l'aube la pénètre* (Colette). *Maurice de Guérin divinise tout de même le monde inanimé, le pénètre de divin* (Mauriac). || **3.** Parvenir à deviner, à connaître les sentiments, les idées d'une personne : *Pénétrer les intentions de quelqu'un. Le mouvement naturel qui me porte à pénétrer les faux honnêtes gens, l'imprudence que j'ai de dire ce que je vois dans leur âme* (Stendhal). || Parvenir à expliquer, à comprendre quelque chose : *N'importe qui d'entre nous est capable de redire de belles sentences, mais bien peu* [...] *en auront pénétré le sens* (Matisse).

● SYN. : **1** *percer, perforer, traverser, trouer ;* **2** *transir, transpercer ; envahir, inonder, remplir, submerger ;* **3** *déceler, découvrir, démasquer, détecter, deviner, percer ; appréhender* (vx), *percevoir, saisir.*

◆ **se pénétrer** v. pr. (sens 1, av. 1704, Bossuet ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** S'imprégner, se convaincre profondément de quelque chose : *Se pénétrer d'une vérité. Il faut bien se pénétrer de ce principe que le livre doit être avant tout un objet mobilier, maniable, portatif, ambulant* (Claudel). || **2.** Se combiner, se mêler intimement (au pr. et au fig.) : *Ces deux civilisations se sont pénétrées mutuellement.*

pénibilité [penibilite] n. f. (dér. savant de *pénible ;* 17 oct. 1961, *le Monde*). Caractère pénible d'une chose : *La pénibilité d'un travail.*

pénible [penibl] adj. (de *peine ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 1 [« qui se fait avec peine, difficulté », 1675, Boileau ; « qui sent l'effort, le travail », 1767, Diderot] ; sens 2-3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Qui exige un effort et s'accompagne de fatigue, de souffrance physique : *Un parcours pénible. Un voyage pénible. Le travail le plus pénible peut être accompagné de joie dès que le travailleur sait pouvoir goûter le fruit de sa peine* (Gide). || *Par extens.* Qui se fait avec peine, difficulté : *Tout doit tendre au bon sens : mais pour y parvenir | Le chemin est glissant et pénible à tenir* (Boileau). *Je sais que le Bien est plus pénible que le Mal* (Sartre). *Respiration pénible.* || *Fig.* Qui sent l'effort, le travail : *Style pénible. Vers pénibles.* || **2.** Qui est difficile à supporter en raison de la peine, de la souffrance morale (chagrin, déplaisir, gêne, etc.) éprouvée : *Une pénible nouvelle. Spectacle pénible. J'abrégeai cette scène pénible en gagnant précipitamment le sixième étage du théâtre* (Courteline). *Ainsi tu seras délivrée d'une présence qui t'est pénible* (Gide). *L'atmosphère de la maison du crime m'était pénible* (Aymé). *Je passai de pénibles vacances. Je me traînais à travers les châtaigneraies et je pleurais* (Beauvoir). || **3.** *Fam.* Se dit d'une personne qui est difficile à supporter, avec qui il est difficile de vivre ou de s'entendre, en raison de son caractère, de son comportement : *Un enfant turbulent, pénible. Il est pénible, toujours en train de raconter les mêmes histoires.* L'ABBÉ : *Je suis fatigué de vous, Sandrier, affreusement fatigué de vous. Vous êtes une âme pénible* (Montherlant).

● SYN. : **1** *accablant, ardu, éprouvant, épuisant, éreintant* (fam.), *exténuant, fatigant,*

harassant, tuant (fam.) ; *difficile ; embarrassé, laborieux ;* **2** *affligeant, attristant, consternant, cruel, déchirant, désolant, douloureux, navrant, poignant, triste ;* **3** *épouvantable, impossible* (fam.), *infernal* (fam.), *insupportable, intolérable, invivable* (fam.), *terrible.* — CONTR. : **1** *agréable, attrayant, plaisant, reposant ; doux, facile, harmonieux ;* **2** *amusant, comique, divertissant, drôle, favorable, heureux, joyeux, réjouissant ;* **3** *aimable, complaisant, conciliant, gentil.*

péniblement [peniblǝmɑ̃] adv. (de *pénible ;* 1541 *R. Ét. Rab.* [V], aux sens 1-2 ; sens 3, 1932, J. Romains). **1.** Avec peine, difficulté : *Je marchais péniblement à travers les ronces* (Nerval). || **2.** D'une façon qui cause de la peine, une souffrance morale : *Tout cela vivait péniblement de soupe, de pommes de terre et de grand air* (Maupassant). || **3.** *Par extens.* À peine : *On comptait péniblement deux cents personnes dans la salle, au lieu des mille sur lesquelles on comptait.*

● SYN. : **1** *difficilement, durement, malaisément ;* **2** *cruellement, douloureusement, lamentablement, mal, pitoyablement ;* **3** *tout juste.* — CONTR. : **1** *aisément, facilement ;* **2** *gaiement, joyeusement ;* **3** *largement.*

péniche [peniʃ] n. f. (francisation, avec métathèse vocalique et altér. de la consonne finale, de l'angl. *pinnace* — prononcé [pinɛs] —, petit navire conduit à la rame et à la voile, grand canot, empr. du franç. *pinace,* forme anc. de *pinasse* [v. ce mot] ; 1803, *Mercure de France* [XIII, 142], au sens de « chaloupe légère, pontée, à voile » ; sens actuel, 1875, Larousse [*péniche de débarquement,* 1952, Gruss]). Gros chaland réservé au trafic fluvial : *Près du pont, quelques péniches touchaient du nez les arches* (Céline). || *Péniche de débarquement,* bateau de faible tonnage et à fond plat, utilisé pour débarquer des troupes et du matériel.

pénicillaire [penisilɛr] n. f. (dér. savant du lat. *penicillum,* pinceau [v. l'art. suiv.] ; 1817, *Dict. d'histoire naturelle*). Céréale africaine voisine du mil, dont le grain fournit une farine qui se mange en bouillies.

pénicillé, e [penisile] adj. (dér. savant du lat. *penicillum,* pinceau, var. de *peniculus,* petite queue, brosse, plumeau, pinceau, dimin. de *penis,* queue des quadrupèdes, brosse à peindre, membre viril ; 1798, L.C.M. Richard, en botanique ; en anatomie, 1962, Robert). *Vaisseau pénicillé,* vaisseau capillaire provenant de la ramification d'une artériole disposée en forme de pinceau.

pénicillinase [penisilinaz] n. f. (dér. savant de *pénicilline ;* 1953, Larousse). Enzyme qui, présente chez certaines bactéries, détruit la pénicilline.

pénicilline [penisilin] n. f. (angl. *penicillin,* même sens, du lat. scientif. moderne *penicillium* [v. PÉNICILLIUM] ; 1949, Larousse). Antibiotique extrait de *Penicillium notatum.*

pénicillinémie [penisilinemi] n. f. (de *pénicillin*[*e*] et de *-*[*h*]*émie,* du gr. *haima,* sang ; 1963, Larousse). Taux de pénicilline dans le sang.

pénicillinique [penisilinik] adj. (de *pénicilline ;* 1970, Robert, aux sens 1-2). **1.** Relatif à la pénicilline. || **2.** Qui contient de la pénicilline.

pénicillino-résistant, e [penisilinorezistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *pénicillino-,* élément tiré de *pénicilline,* et de *résistant ;* 1953, Larousse). Se dit d'un microbe qui résiste à l'action de la pénicilline : *Un staphylocoque pénicillino-résistant.*

pénicillium [penisiljɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *penicillium,* même sens, mot tiré [à cause de la ressemblance du champignon avec un pinceau] du lat. class. *penicillum,* pinceau [v. PÉNICILLÉ] ; 1817, *Dict. d'histoire naturelle,* écrit *pénicillion ; pénicillium,* 1962, Robert). Champignon ascomycète qui forme une moisissure verte se développant en particulier sur ou dans divers fromages et dont une espèce, *Penicillium notatum,* fournit la pénicilline.

pénide [penid] n. f. (de l'anc. provenç. *penis,* même sens, du gr. *pênion,* fil roulé sur le fuseau, bobine, dér. de *pênê,* fil du tisserand, trame ; XIVe s., écrit *penite ; pénide,* 1492, Godefroy, X, 312). Sorte de sucre d'orge.

● REM. On l'appelle aussi SUCRE TORS.

pénien, enne [penjɛ̃, -ɛn] adj. (de *pénis ;* 1836, Acad.). Relatif au pénis : *Artère pénienne.*

pénil [penil] n. m. (lat. pop. **pectinīculum,* même sens, mot tiré du lat. class. *pecten, -tinis,* peigne, par comparaison des poils du pénil avec un peigne ; fin du XIIe s., *l'Escoufle*). Éminence située devant le pubis, plus couramment appelée *mont de Vénus.*

péningue [penɛ̃g] n. f. (mot du franç. régional du nord de la France, de même sens, flam. *pennink,* gros clou ; 1875, Larousse). Pâte de guimauve en bâton.

péninsulaire [penɛ̃sylɛr] adj. (de *péninsule ;* 1834, Boiste). Relatif à une péninsule.
◆ adj. et n. (1556, Saliat). Qui habite une péninsule.

péninsule [penɛ̃syl] n. f. (lat. *paeninsula* ou *peninsula,* presqu'île, de *paene,* presque, et de *insula,* île ; 1544, Apian, 27). Presqu'île formant un très grand territoire : *La péninsule Ibérique.*

péninvariant [penɛ̃varjɑ̃] n. m. (de *pén-,* lat. *paene,* presque, et de *invariant ;* 1888, Larousse). En mathématiques, expression qui satisfait à une équation aux dérivées partielles d'un invariant.

pénis [penis] n. m. (lat. *penis,* queue des quadrupèdes, membre viril ; 1618, Ch. Guillemeau, 507). Organe d'accouplement de l'homme.

● SYN. : *verge.*

pénitence [penitɑ̃s] n. f. (lat. *paenitentia,* repentir, regret, de *paenitēre,* avoir du regret, du repentir ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 [« un des sept sacrements de l'Église catholique... », av. 1662, Pascal ; *le tribunal de la pénitence,* 1694, Acad.] ; sens 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [« mortifications que... l'Église impose aux fidèles pour l'expiation de leurs péchés », 1080, *Chanson de Roland ; faire pénitence,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy (« manger peu ou mal », 1690, Furetière) — aussi « peine que l'on souffre volontairement ou non »] ; sens 3, v. 1175, Chr. de Troyes [*pour pénitence,* av. 1772, A. Piron ; dans certains jeux de société, 1718, Acad.]). **1.** Vertu qui inspire au pécheur le repentir profond et sincère de ses fautes avec la ferme volonté de ne plus les commettre, le regret d'avoir offensé Dieu et la confiance en sa miséricorde. || *Spécialem.* Un des sept sacrements de l'Église catholique, par lequel le prêtre remet ses péchés à celui qui les confesse avec les dispositions requises : *Décidément l'exercice de la médecine blinde moins sûrement le cœur et l'intelligence que l'administration du sacrement de la pénitence* (Arnoux). || *Le tribunal de la pénitence,* la confession. (Vieilli.) || **2.** Peine imposée au pécheur par le confesseur pour l'expiation de ses péchés : *Accomplir sa pénitence.* || *Par extens.* Mortification que les fidèles s'imposent ou que l'Église leur impose pour l'expiation de leurs péchés : *Le cilice, instrument de pénitence. Le carême est un temps de pénitence.* || *Faire pénitence,* subir des privations par mortification, et, *ironiq.,* manger peu ou mal. || *Par extens.* et *fam.* Peine que l'on souffre volontairement ou non : *Certaines visites sont une rude pénitence.* || **3.** *Par anal.* Peine infligée à quelqu'un pour le punir d'une faute : *Ah ! On veut me rendre la vie dure ici, on veut me mettre en pénitence !* (Augier). *Courbant le dos sous les imprécations paternelles, il avait feint de regretter sa paresse et d'accepter comme une pénitence l'avenir qu'on lui proposait* (Troyat). || *Pour pénitence,* pour peine, en punition. || *Spécialem.* Dans certains jeux de société ou d'enfants, peine infligée à celui qui a enfreint les règles du jeu.

● SYN. : **1** *contrition ;* **3** *châtiment, punition.*

pénitencerie [penitɑ̃sri] n. f. (de *pénitence ;* XVe s., au sens de « maison de pénitence » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1578, J. Papon, p. 301). **1.** Fonction de pénitencier. || **2.** *Sacrée Pénitencerie,* ou *Pénitencerie apostolique,* tribunal ecclésiastique sié-

geant auprès du pape et chargé de juger les cas d'une gravité exceptionnelle.

1. pénitencier [penitɑ̃sje] n. m. (de *pénitence ;* XIII[e] s., au sens de « prêtre autorisé à confesser » ; sens 1, 1530, Palsgrave, 873 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Prêtre chargé par le pape d'examiner et d'absoudre les cas qui ne sont pas du ressort du confesseur ordinaire. || **2.** *Grand pénitencier,* cardinal qui préside le tribunal de la Pénitencerie apostolique : *Enfin, je découvre qu'un secret important a été déposé par le cardinal Latil dans le sein du grand pénitencier* (Chateaubriand).

2. pénitencier [penitɑ̃sje] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1842, Acad., au sens 1 [aux colonies, 1932, Larousse ; *navire pénitencier,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Établissement où l'on détient et où l'on s'efforce d'amender les condamnés aux travaux forcés : *Le grand pénitencier de l'île de Ré. Ce n'est pas sans raison que les pénitenciers s'intitulent œuvres de préservation sociale...* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Nom donné aux établissements où se subissaient, aux colonies, la peine de la transportation et celle de la relégation collective. || Adjectiv. *Navire pénitencier,* bâtiment sur lequel on transportait des condamnés à la Guyane. || **2.** *Par extens.* Établissement pénitentiaire, prison.

pénitent, e [penitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *paenitens, -entis,* part. prés. de *paenitēre,* avoir du regret, du repentir ; 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1612, M. Régnier). **1.** Qui se repent, fait pénitence : *Dans la nuit d'un confessionnal, il* [Jean-Paul] *jeta toutes ses faiblesses. Il heurta le bois verni de son front pénitent* (Mauriac). || **2.** *Par extens.* Qui est voué au repentir et au rachat des péchés : *Une vie pénitente.*

• SYN. : **1** *contrit, repentant.*

◆ n. (sens 1, 1636, Monet ; sens 2, XV[e] s., Basselin [« personne qui... était exclue momentanément de la société des fidèles », 1690, Furetière ; « membre de certaines confréries laïques... », 1606, Crespin]). **1.** Personne qui se confesse auprès d'un prêtre des péchés qu'elle a commis. || **2.** Personne qui fait pénitence. || *Autref.* Personne qui, ayant gravement péché, était soumise à des peines expiatoires collectives et publiques et était exclue momentanément de la société des fidèles. || *Par anal.* Membre de certaines confréries laïques qui s'infligent des exercices particuliers de pénitence (ensevelir les morts, suivre les processions, s'occuper d'œuvres charitables, etc.) et qui portent un costume spécial muni d'une cagoule : *Elle est la marraine des pénitents noirs et elle brode des nappes d'autel* (Pagnol). *Pénitents blancs.*

pénitentiaire [penitɑ̃sjɛr] adj. (de *pénitence ;* 1806, Thouvenel [I, 344], comme n. m., au sens de « établissement de détention » ; comme adj., au sens actuel, 1835, Acad. [*science pénitentiaire,* 1975, Larousse]). Relatif aux prisons, aux prisonniers : *Administration pénitentiaire. Établissement pénitentiaire. Régime pénitentiaire.* || *La science pénitentiaire,* syn. de PÉNOLOGIE.

pénitentiaux [penitɑ̃sjo] adj. m. pl. (de *pénitence ;* 1374, Godefroy, comme adj. sing., écrit *penitencial,* au sens général de « de pénitence » ; comme adj. m. pl., écrit *pénitentiaux,* au sens actuel, 1534, Affagart, 104 [*psaumes pénitentiaux ; canons pénitentiaux,* 1680, Richelet]). Relatif à la pénitence : *Canons pénitentiaux. Livres pénitentiaux.* || *Psaumes pénitentiaux,* groupe de psaumes qui expriment le repentir du pécheur et qui sont récités en certaines circonstances.

pénitentiel, elle [penitɑ̃sjɛl] adj. (de *pénitence ;* 1594, Pithou [*célébration, liturgie pénitentielle,* v. 1960]). Relatif à la pénitence : *Car elles furent les symboles pénitentiels et vivants de l'Église souffrante* (Huysmans). *Il était drapé d'une robe blanche par-dessus le sac pénitentiel* (L. Bertrand). || *Célébration, liturgie pénitentielle,* célébration collective du sacrement de pénitence.

◆ **pénitentiel** n. m. (1690, Furetière). Rituel du sacrement de pénitence, destiné aux prêtres.

pennage [pɛnaʒ *ou* pɛnnaʒ] n. m. (de *penne ;* av. 1525, Cretin). Ensemble des plumes d'un oiseau de proie, se renouvelant chaque année.

pennati- [penati], premier élément, tiré du lat. *pennatus,* qui a des pointes, des ailes, empenné (dér. de *penna,* plume), et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

pennatifide [penatifid] adj. (de *pennati-* et de *-fide,* du lat. *findere,* fendre, séparer, diviser ; 1814, Nysten). Se dit d'une feuille pennée dont chaque moitié est divisée en lobes aigus.

pennatifolié, e [penatifɔlje] adj. (de *pennati-* et de *folié,* du lat. *folium,* feuille ; 1838, Acad.). Se dit d'une plante qui a des feuilles pennées.

pennatiséqué, e [penatiseke] adj. (de *pennati-* et de *-séqué,* du lat. *secare,* couper, découper ; 1814, Nysten). Se dit d'une feuille pennée, aux folioles séparées jusqu'à la base.

pennatule [penatyl] n. f. (du bas lat. *pennatulus,* qui a de petites ailes, dér. du lat. class. *penna,* plume ; 1768, Valmont de Bomare). Anthozoaire octocoralliaire des mers chaudes et tempérées, qui se caractérise par ses polypes transparents, disposés sur des lames charnues, rappelant les barbes d'une plume, et par sa capacité d'émettre de puissants rayons lumineux.

• REM. La forme de cet animal lui vaut l'autre nom de PLUME DE MER OU PLUME MARINE.

penne [pɛn] n. f. (lat. *pinna* ou *penna,* plume, aile, flèche ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « plume pour écrire » ; sens 1, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens 2, 1573, Du Puys ; sens 3, 1685, Furetière). **1.** Longue plume de l'aile (on l'appelle alors *rémige*) et de la queue (on l'appelle alors *rectrice*) des oiseaux : *Il n'est peut-être pas un seul oiseau qui ait le nombre des pennes de la queue impair* (Buffon). *Un « amiral », oiseau d'une espèce rare et énorme, ayant sur ses longues pennes les « trois étoiles » dessinées en noir* (Loti). || **2.** Barbe de flèche. || **3.** Extrémité d'une antenne de navire.

penné, e [pene *ou* pɛnne] adj. (lat. *pennatus,* qui a des pointes, des ailes, empenné [v. PENNATI-] ; XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, écrit *panné,* au sens de « emplumé » ; écrit *penné,* au sens actuel, 1814, Nysten [*pinné,* « qui a des folioles » — 1774, Brunot —, était un dér. savant du lat. *pinna,* v. PENNE]). Se dit des feuilles et des folioles disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, à la manière des barbes d'une plume, ou d'une nervation présentant la même disposition.

penniforme [pɛnifɔrm *ou* pɛnnifɔrm] adj. (de *penni-,* élément tiré de *penne,* et de *forme ;* 1770, H. G. Duchesne et P. J. Macquer). Qui a la forme d'une plume : *Feuille penniforme.*

pennon [pɛnɔ̃ *ou* pɛnnɔ̃] n. m. (de *penne ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *penon* [*pennon,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Au Moyen Âge, flamme à longue queue pointue, que portaient les chevaliers au bout de leur lance : *Le banneret à qui suffisait jadis de porter la cotte de maille, le haubert, de bien manier la lance et de montrer son pennon, doit aujourd'hui faire preuve d'intelligence...* (Balzac). *La sont les ducs sanglants et les marquis sauvages | Qui portaient pour pennons au milieu des ravages | Des saints dorés et peints sur des peaux de poissons* (Hugo). *Et le conquistador* [...] *vint planter son pennon* (Heredia). || **2.** *Pennon généalogique,* écu où sont indiquées les diverses alliances de la famille intéressée.

pennonage [pɛnɔnaʒ *ou* pɛnnɔnaʒ] n. m. (de *pennon ;* 1636, Monet, écrit *penonage,* au sens de « milice urbaine » ; écrit *pennonage,* au sens actuel, 1842, Acad.). Au Moyen Âge, droit de porter pennon.

pennonceau [pɛnɔ̃so *ou* pɛnnɔ̃so] n. m. (de *pennon ;* v. 1190, Godefroy, écrit *penoncel ;* XIII[e] s., *Joufrois,* écrit *penonceau ; pennonceau,* 1875, Larousse). Au Moyen Âge, petit pennon. (On disait aussi PENNONCEL.)

penny [peni] n. m. (angl. *penny* [*pence,* au plur.], même sens ; 1558, Perlin, écrit *penni* [*penny,* 1765, *Encyclopédie*], au sens 1

[« ...centième de la livre... », 1968, Larousse] ; sens 2, 1558, Perlin). **1.** Unité monétaire divisionnaire, qui valait, jusqu'en 1971, le douzième du shilling. || Auj. *Nouveau penny,* unité monétaire divisionnaire anglaise qui vaut le centième de la livre sterling. || **2.** Pièce de monnaie ayant cette valeur.

• REM. Le pluriel de *penny* est pence (milieu du XVII^e s.), lorsqu'il s'agit d'énoncer une somme (sens 1), et *pennies,* lorsque l'on veut désigner des pièces de un penny (sens 2).

pénologie [penɔlɔʒi] n. f. (de *péno-*, élément tiré du lat. *poena,* châtiment, peine, et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1975, Larousse). Étude scientifique des peines sanctionnant les infractions pénales et de leurs modalités d'application, en vue de réduire la récidive. (On dit aussi SCIENCE PÉNITENTIAIRE.)

pénombre [penɔ̃br] n. f. (lat. scientif. moderne *paenumbra,* pénombre [début du XVII^e s.], du lat. class. *paene,* presque, et *umbra,* ombre ; 1651, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1963, Larousse [« absence de gloire », 1878, Acad.]). **1.** Zone intermédiaire entre l'ombre et la lumière, résultant de l'interception partielle des rayons d'une source lumineuse par un corps opaque interposé sur son trajet : *Les objets matériels avaient comme une pénombre qui en modifiait la forme* (Nerval). || **2.** *Par extens.* Demi-jour, lumière faible, tamisée : *Deux hautes murailles végétales qui noient la chaussée dans une sorte de pénombre sous-marine* (Benoit). *Elle me laissait m'habituer à la pénombre du couloir* (Céline). || **3.** *Fig.* État de ce qui est à demi caché, secret : *Intriguer dans la pénombre.* || Absence de gloire : *Malgré son grand talent, il est resté dans la pénombre.*

• SYN. : **2** *clair-obscur.*

penon [pənɔ̃] n. m. (var. graphique de *pennon ;* 1773, Bourdé de Villehuet). Dans la marine, girouette en plumes ou en étamine, fixée à une vergue ou à un galhauban pour indiquer la direction du vent.

pensable [pɑ̃sabl] adj. (de *penser* 1 ; XIII^e s., Godefroy, au sens de « pensif » ; sens actuel, début du XVII^e s. [dans une phrase négative, oct. 1955, *Revue de Paris,* p. 5]). Qui peut être pensé, imaginé, conçu (s'emploie surtout dans des phrases négatives) : *Ce n'est pas pensable !*

• SYN. : *concevable, croyable, envisageable, imaginable.*

pensant, e [pɑ̃sɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *penser* 1 ; fin du XII^e s., *Raoul de Cambrai,* au sens 2 [*bien, mal pensant,* « qui a de bons, de mauvais sentiments » — avec les acceptions actuelles, 1798, Acad.] ; sens 1, av. 1662, Pascal). **1.** Qui est capable de penser : *L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant* (Pascal). *Ici même, où le besoin sollicite les esprits, rien de plus rare qu'un être pensant* (France). || **2.** Vx. *Bien, mal pensant,* qui a de bons, de mauvais sentiments. || Auj. *Bien pensant,* qui a ou qui reflète des opinions d'un conformisme rassurant : *Les milieux bien pensants. En style bien pensant, « faire ses devoirs » signifie communier...* (Montherlant). || *Mal pensant,* qui professe des opinions non conformes aux traditions ou dangereuses pour l'ordre établi (peu usité) : *Une revue mal pensante.*

• SYN. : **1** *intelligent.*

• REM. V. aussi BIEN-PENSANT.

pensé, e [pɑ̃se] adj. (part. passé de *penser* 1 ; XIII^e s., *Roman de Renart,* au sens de « réfléchi » [en parlant d'une personne] ; sens actuel, 1521, P. Fabri, I, 107). Se dit de ce qui est conçu de façon détaillée, longuement mûri dans l'esprit : *C'est une décision pensée.*

• SYN. : *élaboré, étudié, pesé.*

pense-bête [pɑ̃sbɛt] n. m. (de *pense,* forme du v. *penser* 1, et de *bête ;* 1949, Larousse). *Fam.* Toute chose destinée à se rappeler ce que l'on a à faire.

• Pl. *des* PENSE-BÊTES.

1. pensée [pɑ̃se] n. f. (part. passé fém. substantivé de *penser* 1 la remplacé le part. passé masc. substantivé *pensaez,* « ce qu'on pense, ce à quoi on pense », fin du X^e s., *Vie de saint Léger — pensé,* v. 1120, *Psautier de Cambridge*] ; v. 1130, *Eneas,* au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1260, La Curne [« la raison et l'entendement... », début du XIII^e s.] ; sens I, 3, 1636, Monet ; sens II, 1, v. 1220, Coincy ; sens II, 2, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch [« attachement amoureux », fin du XII^e s., Châtelain de Coucy ; « témoignage de l'attention... », XIV^e s., Cuvelier ; dans les formules de politesse, 1962, Robert] ; sens II, 3, 1636, Monet [*à la pensée de,* 1838, Balzac ; « méditation soutenue... », 1528, La Curne] ; sens II, 4, fin du XII^e s., Reclus de Moiliens [*mauvaises pensées,* 1690, Furetière ; *il n'est pas tourmenté par ses pensées,* 1798, Acad.] ; sens II, 5, v. 1220, *Anseïs de Carthage ;* sens II, 6, début du XIII^e s. [*venir à la pensée,* XX^e s. — d'abord *...en la pensée,* 1559, Amyot] ; sens III, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens III, 2, 1690, Furetière [*première pensée,* 1694, Acad. — *pensée,* même sens, 1622, Brunot ; *la grande pensée de quelqu'un,* milieu du XX^e s. ; dans une œuvre littéraire, 1713, Hamilton] ; sens III, 3, fin du XII^e s., Reclus de Moiliens [absol., av. 1841, Chateaubriand] ; sens III, 4, 1877, Littré ; sens IV, 1-2, 1690, Furetière [au sing., 1671, Pomey]).

I. DANS LA LANGUE DE LA PHILOSOPHIE ET DE LA PSYCHOLOGIE. **1.** *Vx.* Activité psychique du sujet qui englobe tous les phénomènes de l'esprit : *Toutes les opérations de la volonté, de l'entendement, de l'imagination et des sens sont des pensées* (Descartes). *J'appelle pensée tout ce que l'âme éprouve* (Condillac). || **2.** Ensemble des phénomènes cognitifs, par opposition à ceux de la vie affective et volontaire : *La pensée n'est donc pas moins distincte de la perception qu'elle ne l'est de la sensation et de la volonté* [...] *C'est en nous représentant l'étendue que nous sortons de nous-mêmes pour entrer dans l'absolu de la pensée* (Lachelier). || *Spécialem.* La raison et l'entendement en tant qu'ils permettent à l'individu d'avoir une activité psychique réfléchie et organisée : *L'univers me comprend et m'engloutit comme un point ; par la pensée je le comprends* (Pascal). *La pensée conceptuelle.* || **3.** Système conceptuel et rationnel particulier : *Les objets de la pensée mathématique sont des idéalités. La pensée logique se fonde sur le raisonnement.*

II. DANS L'USAGE COURANT **1.** Activité psychique en général : *Le théâtre doit faire de la pensée le pain de la foule* (Hugo). *Étudier les lois de ces mondes sans fin, | Et que n'ont pu compter ni l'œil ni la pensée* (Musset). *Formes immédiates de la pensée* [les langues], *instruments créés par elle pour la traduire* (Darmesteter). || **2.** Activité psychique volontaire qui se porte sur un être ou une chose déterminés : *Celui qui n'a aucune pensée de Dieu, ni de ses péchés* (Bossuet). *Lui, songe à sa Jeannie au sein des mers glacées, | Et Jeannie en pleurant l'appelle ; et leurs pensées | Se croisent dans la nuit, divins oiseaux du cœur* (Hugo). *Toutes ses pensées allaient à son fils malade. Transmission de pensée. Fixer sa pensée sur un problème important. La pensée de la mort.* || *Spécialem.* Attachement amoureux : *La pensée de cette jeune fille ne le quitte plus. La dame de ses pensées.* || *Par extens.* Témoignage de l'attention, de l'affection ou de l'intérêt portés à quelqu'un : *Se rappeler à la pensée d'un ami. Avoir une tendre pensée pour quelqu'un. Vous qui vivez, donnez une pensée aux morts* (Hugo). || S'emploie souvent dans les formules de politesse qui terminent une lettre : *Meilleures pensées. Avec notre affectueuse pensée.* || **3.** Activité psychique permettant de se représenter ce qui n'est pas réel ou présent : *Si nous nous transportons par la pensée au milieu de ces anciennes générations d'hommes* (Fustel de Coulanges). *Puis sa pensée se mit à songer à la gloire du maréchal* (Stendhal). *Vous effacerez alors par la pensée, la partie* OXY *de cette courbe* (Bergson). *Sa pensée vagabonde, il ne peut fixer son attention. Evoquer en pensée les anciens fastes de l'Orient.* || *À la pensée de* (et l'infinitif) ou *que* (et une proposition), rien que de penser à : *À la pensée d'en faire l'aveu, je sens le rouge me monter au front* (Courteline). *À la pensée que j'allais partager le sort de plusieurs petites filles, peu à peu toutes mes pensées s'évanouirent* (France). || *Par extens.* et

au plur. Méditation soutenue ou enchaînement plus ou moins lâche d'idées proches de la rêverie : *Être tout à ses pensées, perdu dans ses pensées.* || **4.** image, représentation fournie par l'esprit : *Ce genre de remarques conduit plus près des passions que ne fait l'analyse de nos pensées* (Alain). *Quelques pensées très actives et très aiguës me gâtaient tout le reste de l'esprit et du monde* (Valéry). *Il rentrait, celui-là, avec sa provision de soucis, de pensées et d'images* (Saint-Exupéry). *Pensée juste.* || *Mauvaises pensées* (vieilli), désirs érotiques. || Fam. *Il n'est pas tourmenté par ses pensées,* il a peu d'intelligence, peu d'esprit. || **5.** Idée qui se présente à l'esprit : *Alors la pensée me vint que la fumée l'asphyxiait* (Montherlant). *Il s'arrêta net à cette pensée qui ne s'était pas encore présentée à lui sous cette forme* (Vailland). *Loin de moi la pensée de vous faire du tort.* || **6.** L'esprit lui-même : *Dans ma pensée, cette remarque n'était pas blessante.* || *Venir à la pensée,* s'offrir à l'esprit.

III. EXPRESSION ORALE OU ÉCRITE DE L'ACTIVITÉ PSYCHIQUE. **1.** Façon de penser propre à une ou plusieurs personnes, exprimée par l'intermédiaire du langage : *Voulez-vous toute notre pensée sur cette manifestation religieuse ?* (Montherlant). *Je vais vous livrer le fond de ma pensée : la réputation de cet ouvrage est surfaite. Parler contre sa pensée.* || **2.** Dans le domaine littéraire, philosophique, ce que pense un auteur, les idées réfléchies et organisées qu'il a voulu exprimer dans son œuvre : *Il arrive que ce qui était pensée chez le maître est idée chez le disciple et théologie chez le disciple du disciple* (Alain). || *Première pensée,* ou simplem. *pensée,* première ébauche, première conception d'un ouvrage. || *La grande pensée de quelqu'un,* le projet auquel il consacre toute sa vie (s'emploie parfois par ironie) : *L'armée nouvelle, l'armée régénérée et « dépolitisée » pourrait devenir, il me semble, la grande pensée d'une nouvelle gauche* (Mauriac). || *Spécialem.* Dans une œuvre littéraire, le fond (par opposition à la *forme*) : *La pensée est profonde, mais la forme est lourde.* || **3.** Ensemble d'idées, de réflexions propres à une personne, une société, une époque, présentées sous une forme plus ou moins systématique ou dogmatique : *La pensée de Karl Marx. La pensée des stoïciens. La pensée chrétienne.* || *Absol.* Les penseurs : *Il est évident pour tous que la pensée politique se trouve de plus en plus dépassée par les événements...* (Camus). || **4.** Position déterminée par rapport à une autorité, une tradition politique, sociale, un dogme religieux : *Les catholiques massacrèrent les réformés, les réformés massacrèrent les catholiques ; tels furent les premiers progrès de la liberté de pensée* (France). *Pensée engagée.* || *Libre pensée,* v. LIBRE.

IV. EMPLOI AU PLURIEL ET AVEC UNE MAJUSCULE. **1.** Réflexions, considérations détachées, d'ordre philosophique, moral, politique, réunies en recueil par un auteur : *Les « Pensées » de Marc Aurèle. Les « Pensées sur la comète » de Bayle.* || **2.** Extraits de l'œuvre d'un auteur, ou collection de réflexions recueillies d'un écrivain : *Les « Pensées » de Pascal.*

● SYN. : **II, 1** *entendement, esprit, intelligence, penser* (vx), *raison ;* **2** *méditation, préoccupation, sentiment ; souvenir ;* **3** *esprit, imagination ; réflexions, rêve, rêverie ;* **5** *conception.* || **III, 1** *avis, observation, opinion, point de vue, position, réflexion, remarque, vue ;* **3** *doctrine, idéologie, philosophie.* || **IV, 1** *méditations, propos.*

2. pensée [pɑ̃se] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd., cette plante étant considérée comme le symbole du souvenir ; 1512, J. Lemaire de Belges). Plante du genre *violette,* cultivée pour la beauté de ses fleurs.

pensement [pɑ̃smɑ̃] n. m. (de *penser* 1 ; v. 1188, Aimon de Varennes). *Class.* ou *dialect.* Action de penser, réflexion : *J'ai vécu sans nul pensement, | Me laissant aller doucement | À la bonne loi naturelle* (M. Régnier). *Vite ceci ou cela le ramenait à ses pensements* (Pourrat).

1. penser [pɑ̃se] v. intr. (forme savante issue du lat. *pensare,* peser, apprécier, évaluer [et, probablem., à basse époque, « penser »], intensif de *pendĕre,* peser [au pr. et au fig.] ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 [*penser tout haut,* 1798, Acad.] ; sens 2, v. 980, *Passion du Christ* [*donner à penser,* v. 1360, Froissart ; *laisser à penser,* 1668, La Fontaine] ; sens 3, 1534, Lefèvre d'Étaples [*bien, mal penser,* 1835, Acad. — dans le domaine religieux, av. 1662, Pascal] ; sens 4, XIII^e s. [*façon de penser,* av. 1799, Beaumarchais ; *liberté de penser,* 1765, *Encyclopédie ; n'en penser pas moins,* 1373, Gace de la Buigne]). **1.** Avoir une activité psychique consciente, réfléchie et organisée : *Je pense, donc je suis* (Descartes). *La difficulté consiste moins à deviner comment la matière pourrait penser, qu'à deviner comment une substance quelconque pense* (Voltaire). *Relaxez-vous. Ne pensez pas* (Aymé). *L'acte de penser l'intéressait maintenant plus que les douteux produits de la pensée elle-même* (Yourcenar). *La faculté de penser.* || *Penser tout haut,* exprimer sa pensée en paroles : HILDA : *Ne puis-je penser ce que je veux ?* — L'INSTRUCTEUR : *Non, Hilda. Ici on pense au grand jour et tout haut. Les pensées de chacun appartiennent à tous...* (Sartre). || **2.** *Spécialem.* Produire des concepts et les organiser : *L'homme qui pense contre la société qui dort, voilà l'éternelle histoire, et le printemps a toujours le même hiver à vaincre* (Alain). *Mallarmé commençait à parler d'une voix douce [...]. Chose étrange ! Il parlait avant de penser* (Gide). *N'ayant pas l'habitude de penser, dès qu'on lui parle il est forcé, pour essayer de vous comprendre, de se résoudre à des efforts accablants* (Céline). *L'homme de la rue ne donne l'impression de penser que lorsqu'il résout des mots croisés* (Montherlant). || *Donner, laisser à penser,* suggérer des réflexions approfondies : *Les « Essais » de Montaigne donnent à penser ;* suggérer des réflexions inquiètes et soupçonneuses : *Le silence de notre adversaire donne à penser. Au-delà de quarante mille hommes, je n'y comprends rien. [...] Ce mot du maréchal de Saxe donne beaucoup à penser* (France). || **3.** *Penser* (suivi d'un adverbe), faire usage de sa faculté de réflexion de telle ou telle manière pour former des idées, des jugements : *Penser juste. Penser faux. Penser finement. Evidemment, mais il n'est pas du tout prouvé que le juré le plus malhabile à parler soit celui qui sente et pense le plus mal* (Gide). || *Bien penser, mal penser,* avoir des opinions conformes, ou contraires, à l'orthodoxie ou à l'ordre établi. || **4.** *Spécialem.* Avoir telle ou telle opinion concernant quelque chose : *Je ne pense pas comme vous.* || *Façon de penser,* manière de voir, de juger. || *Liberté de penser,* droit reconnu d'exprimer librement ses pensées. || *N'en penser pas moins* (employé en corrélation avec *ne rien dire*), indique que, quoique l'on ne parle pas, on n'en a pas moins son opinion bien établie.

● SYN. : **1** *cogiter* (vx), *méditer, raisonner, spéculer ;* **2** *réfléchir.*

◆ v. tr. (sens 1, v. 980, *Passion du Christ* [« concevoir un projet, etc., ...de façon détaillée », v. 1196, J. Bodel] ; sens 2, début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne* [en incise, 1715, Lesage ; en corrélation avec *dire,* v. 1188, Aimon de Varennes] ; sens 3, fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume ;* sens 4, v. 1150, *Estoire Joseph* [« être sur le point de, faillir », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 5, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 6, v. 980, *Passion du Christ* [*penser du bien, du mal de,* 1868, Littré] ; sens 7, av. 1922, Proust [avec *si, que,* av. 1880, Flaubert ; en incise ou en réplique, 1935, Acad.]). **1.** *Penser quelque chose,* concevoir quelque chose en concentrant son esprit, sa pensée sur cette chose : *Un objet n'est pas donné ; il est posé, supposé, pensé* (Alain). *On pourrait se représenter la philosophie comme l'attitude, l'attente, la contrainte, moyennant lesquelles quelqu'un, parfois, pense sa vie ou vit sa pensée, dans une sorte d'équivalence, ou d'état réversible, entre l'être et le connaître* (Valéry). *L'homme pense la terre, les champs, les forêts* (Duhamel). || Spécialem. *Penser un projet, une œuvre, un objet,* etc., concevoir un projet, une œuvre, etc., dans son esprit, son imagination de façon détaillée : *Celui qui taille des colonnes [...] n'est qu'un maçon ; mais celui qui a pensé tout l'édifice, et qui en a toutes les proportions dans sa tête, est le seul architecte* (Fénelon). *Wilson était le seul, parmi les grands responsables de l'heure, qui lui parût capable de regar-*

der au-delà de la guerre ; le seul, capable de penser l'avenir du monde (Martin du Gard). *Je n'estimais tout à fait que les gens qui « pensaient leur vie »* (Beauvoir). *Une revue pensée pour les jeunes.* || **2.** *Penser quelque chose* (avec un pronom complément), l'avoir dans l'esprit : *Il n'est pas toujours souhaitable de dire ce que l'on pense. Il est très renfermé, on ne peut jamais savoir ce qu'il pense.* || S'emploie aussi en incise : *Quelle décision va-t-il prendre ? pensai-je tout à coup.* || *Spécialem.* S'emploie en corrélation avec *dire* avec le sens de « avoir présent à l'esprit » : *Vous dites malchance et vous pensez injustice.* || **3.** *Penser que* (et l'indicatif), se représenter par la pensée : *Quand je pense que nous avons failli déclarer la guerre.* || **4.** Par extens. *Penser* (et l'infinitif), exprime une idée de futur avec le sens de « avoir dans l'idée, avoir l'intention de » : *Il pense partir demain ; class.* et *littér.*, être sur le point de, faillir (en parlant d'un être ou d'une chose) : *Ce chien* [...] *pensa se noyer* (La Fontaine). *Leur hôtel* [...] *a pensé brûler* (Sévigné). *L'agonie du Bas-Empire pensa ne pas finir ; l'ère chrétienne, déjà si étendue, n'a pas suffi à l'abolition de la servitude* (Chateaubriand). *Je viens de parler du soleil. Mais avez-vous jamais regardé le soleil ? Je ne vous le conseille pas. Je m'y suis risqué quelquefois, dans mes temps héroïques, et j'ai pensé perdre la vue* (Valéry). || **5.** *Penser que* (et l'indicatif), *ne pas penser que* (et le subjonctif), présumer, considérer comme probable, vraisemblable : *Je pense qu'il pourrait arriver demain, qu'il arrivera demain. Nous pensons que tout sera prêt, mais il faut compter avec l'imprévu. Je ne pense pas qu'il vienne.* || **6.** || *Penser quelque chose, penser* (et l'infinitif), *penser que* (et l'indicatif ou le subjonctif), avoir pour opinion, estimer : *Que pensez-vous de ce projet ? Il y a des gens qui pensent que tout leur est dû. Ce n'est pas si douloureux qu'on le pense. Il pensait le décider à venir. Penses-tu réussir à cet examen ? Voilà l'avantage d'être sincère ; je laisse chacun penser ce qu'il veut, pourvu qu'on m'accorde la même liberté...* (Chateaubriand). *Ne sachant que penser, cherchant, sans la trouver, l'explication d'un silence aussi prolongé que mystérieux* (Courteline). *Cette influence du langage sur la sensation est plus profonde qu'on ne le pense généralement* (Bergson). *Quoi que tu puisses penser, ne me fais pas un reproche : tu jouerais leur jeu* (Sartre). || *Penser du bien, du mal de quelqu'un, de quelque chose,* avoir à leur sujet une opinion favorable, défavorable. || **7.** *Absol.* et fam. *Tu penses !, Vous pensez !,* s'emploient exclamativement pour renforcer une affirmation ou marquer une dénégation ironique, « c'est certain », « c'est évident », « bien sûr » : *Si je l'ai vu ?, tu penses ! toute la journée. Je n'y suis pas allé, vous pensez, j'avais des choses plus urgentes à faire !* ; avec *si, que,* « tu imagines, vous imaginez aisément combien » : *Vous pensez si on a pédalé* (Proust). || *Penses-tu !, Pensez-vous !,* employés en incise ou en réplique, expriment une dénégation ferme, au sens de « jamais de la vie », « pas du tout » : *Lui un homme de bon sens ? Penses-tu !*

• SYN. : **1** *examiner, pénétrer, saisir, voir ; élaborer, étudier, mûrir, ordonnancer, régler ;* **4** *envisager, projeter, se proposer, songer à ;* **5** *conjecturer, supposer ;* **6** *admettre, croire, espérer, estimer, imaginer, juger.*

• REM. Si la principale est affirmative, *penser que* se construit avec l'indicatif ou le conditionnel : *Je pense qu'il dit vrai. Je pense que vous devriez vous reposer ;* dans la langue classique, on trouve aussi, en ce cas, le subjonctif d'éventualité : *Vous pensiez que M. de Turenne ne fût pas chez lui : vous étiez mal informé* (Sévigné).

◆ v. tr. ind. **[à]** (sens 1, v. 1200, *Poème moral* [*penser à ce qu'on fait, à ce qu'on dit,* XX^e s. ; *faire quelque chose sans y penser,* 1373, Gace de la Buigne] ; sens 2, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy [aussi *penser en ;* « avoir à l'esprit l'image d'une personne chère », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *faire penser à quelque chose, à quelqu'un,* 1900, Bergson] ; sens 3, 1546, *Bible Girard ;* sens 4, 1273, Adenet [exclamativ. et fam., XX^e s. ; *penser à mal,* v. 1398, *le Ménagier de Paris* — « concevoir un soupçon », XIII^e s., Tobler-Lommatzsch ; « ...ne pas oublier », fin du XIII^e s., Joinville ; *faire penser quelqu'un à,* 1962, Robert]). **1.** Appliquer son esprit, sa réflexion à un objet déterminé : *Penser à l'avenir. Plus j'y pense, plus je suis convaincue que j'ai agi sous le coup d'un accès de folie* (Courteline). *Il a d'abord haussé les épaules, il a juré de n'y plus penser* (Romains). *Quand vous l'aurez lu* [le livre], *pensez-y quelquefois* (Aymé). || *Penser à ce qu'on fait,* le faire d'une manière consciente, réfléchie, en s'y appliquant. || *Faire quelque chose sans y penser,* le faire machinalement. || *Penser à ce qu'on dit,* ne pas parler à tort et à travers ; réfléchir, peser ses mots avant de parler. || **2.** Évoquer mentalement quelqu'un ou quelque chose, se le représenter par la mémoire ou l'imagination : *La sueur de la honte, | Lorsque je pense à vous, à la face me monte* (Hugo). *La mort elle-même, Mouchette y pense comme à un événement bizarre, aussi improbable, aussi inutile à prévoir que, par exemple, le gain fabuleux d'un gros lot* (Bernanos). || *Spécialem.* Avoir à l'esprit l'image d'une personne chère : *Eh bien ? Votre petite connaissance pense toujours à vous ?* (Romains). || Class. *Penser en,* même sens : *J'ai toujours pensé en vous et nous en avons souvent parlé* (M^me de Sablé). || *Faire penser à quelque chose, à quelqu'un,* susciter dans l'esprit l'évocation d'une similitude plus ou moins grande entre une chose ou une personne : *Ses pesantes paupières qui faisaient penser déjà au couvercle du cercueil* (Rolland). || **3.** Porter intérêt à quelque chose ou à quelqu'un, avoir pour préoccupation : *Penser au bonheur des hommes. Penser aux autres. L'égoïste ne pense qu'à lui. Il ne pense guère à travailler. Pensez à vivre mieux que vous ne l'avez fait jusqu'ici* (Aymé). || **4.** *Par extens.* Avoir dans l'esprit : *À quoi penses-tu ? Pendant que vous m'embrassez, au moins, je ne pense pas à être intimidée* (Colette). || Fam. *Tu n'y penses pas !, Vous n'y pensez pas !,* s'emploient pour marquer qu'une chose est impossible ou irréalisable : *Faire une telle dépense, tu n'y penses pas ?* || *Penser à mal,* avoir une mauvaise intention (surtout avec *sans*) : *Comme tant d'autres, en ces derniers temps si troublés, Scholl, peu à peu, sans penser à mal, s'est engagé dans la mêlée politique* (Daudet). || *Spécialem.* Garder présent à l'esprit, ne pas oublier : *Pensez à prévenir vos parents. « Pensez à ma lettre. — J'y pense ». Tant que j'y pense. Pendant que j'y pense.* || *Faire penser quelqu'un à* (et un infinitif complément), lui rappeler une chose dont il s'est ou a été chargé : *Faites-moi penser à mettre cette lettre à la poste.*

• SYN. : **1** *examiner, réfléchir, ruminer* (fam.), *scruter ;* **2** *envisager, évoquer, se figurer, imaginer ;* **3** *s'occuper, se préoccuper ;* **4** *songer.*

◆ **se penser** v. pr. (sens 1, 1632, Corneille ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [comme régionalisme méridional, 1881, A. Daudet]). **1.** *Class.* S'imaginer être : *Elle se pense belle* (Corneille). || **2.** *Dialect.* Décider après réflexion de : *Alors, voyant ça, j'ai mis la barque à la calanque, et je me suis pensé : allons voir Numa* (Daudet).

2. penser [pɑ̃se] n. m. (emploi substantivé de *penser* 1 ; v. 1160, *Roman de Tristan,* au sens 3 ; sens 1, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Faculté de penser. || **2.** *Littér.* Manière de penser : *Ce penser mâle des âmes fortes, qui leur donne un idiome si particulier, est une langue dont il n'a pas la grammaire* (Rousseau). *La Bruyère, monsieur, vint en un temps où se localisait sur un espace étroit la culture. Du bien vivre et du bien penser, on avait trouvé la recette* (Gide). || **3.** *Vx* ou *poétiq.* Pensée, réflexion : *Tapi sous mon linge de marbre, je redescendis de ces hauts pensers aux impressions naïves du lieu et du moment* (Chateaubriand). *Du haut de nos pensers vois les cités serviles | Comme les rocs fatals de l'esclavage humain* (Vigny). *Tes yeux, quoique très noirs, m'inspirent des pensers | Qui ne sont pas du tout funèbres* (Baudelaire).

penseur, euse [pɑ̃sœr, -øz] n. (de *penser* 1 ; XIII^e s., Godefroy, écrit *penseres* [*penseur,* v. 1360, Froissart], au sens général de « personne qui pense » ; sens 1, 1526, Bourdigné ; sens 2, 1762, Acad.). **1.** Personne dont l'esprit est tourné vers une réflexion soutenue, vers des considérations profondes : *Je reste. Et je soutiens*

encor dans les hauteurs | L'idéal du poète et du grave penseur (Vigny). *Ne vous proposez pas d'atteindre dans la nuit | Ces fous mystérieux qu'une lueur conduit, | Les penseurs, ces démons qui veulent plus que vivre* (Hugo). || **2.** *Spécialem.* Personne qui a des pensées personnelles profondes, en particulier dans le domaine philosophique ou religieux : *Mon père ne croyait pas ; les plus grands écrivains, les meilleurs penseurs partageaient son scepticisme* (Beauvoir). || *Libre penseur, libre penseuse,* V. LIBRE.

◆ adj. (sens 1, fin du XII^e s. ; sens 2, av. 1794, A. Chénier). **1.** *Vx.* Qui pense, qui est plongé dans ses pensées : *Sous le beau portrait de la comtesse du temps qu'elle était brune et penseuse* (Hermant). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Où se reflète la pensée : *Dieu tout entier habite en ce marbre penseur* (Chénier).

• SYN. : **1** *méditatif, pensif, rêveur, songeur.*

• REM. Le féminin est rare.

pensif, ive [pɑ̃sif, -iv] adj. (de *penser* 1 ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 ; sens 2, v. 1196, J. Bodel). **1.** Qui est plongé dans ses pensées ; qui est préoccupé par quelque pensée : *Et par moments elle évitait, craintive, | Mon œil rêveur qui la rendait pensive* (Hugo). *Assis dans son grand fauteuil napolitain, immobile et pensif, il donnait des ordres aux gens de sa maison* (Vailland). || **2.** *Par extens.* Se dit de ce qui révèle la méditation, la préoccupation : *Regard pensif. Air pensif.*

• SYN. : **1** *méditatif, rêveur, songeur ;* **2** *absorbé, contemplatif, préoccupé, soucieux.*

pension [pɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *pensio,* pesée, paiement, indemnité, de *pensum,* supin de *pendĕre,* peser en général, peser le métal pour payer, payer ; v. 1212, Anger, au sens I, 1 [*pension « ad litem », pension d'invalidité,* 1936, Capitant ; *pension civile, code des pensions,* 1854, L. de La Roque ; *pension de guerre,* 1962, Robert ; *pension de retraite,* 1868, Littré ; *pension de survivant,* 1963, Larousse] ; sens I, 2, av. 1679, Retz ; sens I, 3, 1657, Pascal ; sens I, 4, 1963, Larousse [aussi *pension d'effets*] ; sens II, 1, 1607, Hulsius [« nourriture d'une personne », 1535, Olivétan ; « somme versée pour l'entretien et l'instruction d'un enfant pensionnaire », 1690, Furetière ; *pension complète,* 1962, Robert] ; sens II, 2, 1962, Robert ; sens III, 1, 1606, Crespin [*pension de famille,* 1934, J. Romains] ; sens III, 2, 1740, Acad. [« l'ensemble des élèves », 1721, Trévoux]).

I. 1. Somme allouée à quelqu'un et payée par versements réguliers, le plus souvent à titre viager : *Thompson a également obtenu du Gouvernement de l'État une pension pour le vieux général, une pension à vie de 3 000 dollars par an* (Cendrars). *Colle avait aussi une petite pension, on ignorait à quel titre* (Montherlant). || *Pension « ad litem »,* pension versée pendant toute la durée d'un procès, en vue soit d'assurer la subsistance du bénéficiaire, soit de payer les frais du procès. || *Pension alimentaire,* V. ALIMENTAIRE. || *Pension civile,* pension versée à un fonctionnaire titulaire, soumis au statut général de la fonction publique, à un magistrat de l'ordre judiciaire, ainsi qu'à certains agents des services publics soumis à des statuts particuliers. || *Code des pensions,* ensemble des textes régissant les pensions civiles de l'État. || *Pension de guerre,* somme versée aux victimes de la guerre ou à leurs ayants droit. || *Pension d'invalidité,* pension versée au titre de l'assurance invalidité. || *Pension de retraite,* ou *pension de vieillesse,* pension versée au titre de l'assurance vieillesse. || *Pension de survivant,* pension versée au conjoint survivant d'une personne ayant, de son vivant, acquis des droits à un avantage de l'assurance vieillesse. || **2.** *Class.* Gages versés à un serviteur : *Il donne pension à un homme qui n'a point d'autre ministère que de siffler des serins au flageolet et de faire couver des canaris* (La Bruyère). || **3.** Somme que l'on prenait, chaque année, sur les revenus d'un bénéfice : *Brevet de pension sur un évêché.* || **4.** *Pensions A et B,* facilités de trésorerie de très courte durée, accordées par la Banque de France à ses cédants banquiers, au-delà de leur plafond de réescompte, et comportant la remise temporaire d'effets de commerce endossés en blanc, répondant aux conditions statutaires et qui doivent être retirés par les cédants banquiers à l'expiration du délai convenu. || *Pension d'effets,* procédé par lequel une banque fait face à des besoins de trésorerie de courte durée en demandant à la Banque de France un prêt gagé par certains effets publics ou de commerce.

II. 1. Somme versée pour l'entretien, le logement, la nourriture d'une personne dans un établissement qui reçoit des hôtes à titre onéreux : *Goriot payait encore douze cents francs de pension* (Balzac). *La pension est de 900 F par mois. Une pension chère.* || *Spécialem.* Somme versée pour l'entretien et l'instruction d'un enfant pensionnaire : *On prétend que le magistrat payait la pension du petit au lycée* (Romains). || *Pension complète,* celle qui comprend, outre l'hébergement, tous les repas. || *Demi-pension,* V. à l'ordre alphab. || **2.** *Prendre pension,* prendre régulièrement la nourriture et, éventuellement, loger chez la même personne ou dans le même établissement pendant un certain temps, gratuitement ou, plus souvent, moyennant paiement : *Il a pris pension chez des amis. Vous ne restez qu'une journée ou vous prenez pension ?*

III. 1. Établissement qui reçoit des hôtes moyennant paiement : *Je n'ai encore pu donner un sou à la maîtresse de la pension* (Rousseau). || *Pension bourgeoise,* V. BOURGEOIS. || *Pension de famille,* ou simplem. *pension,* hôtel simple, à caractère familial : *Alexis avait souhaité un endroit aussi isolé que possible, et la pension de famille était, en effet, dans une maison isolée [...]. Le vin que l'on pouvait obtenir à la pension était d'un prix prohibitif* (Triolet). || **2.** Établissement d'enseignement, privé ou public, qui assure, en même temps que l'instruction, le logement et la nourriture des élèves : *Sarah ressemble à sa mère, ce qui fait que j'aurais voulu la mettre en pension* (Gide). *Maître de pension. Des souvenirs de pension.* || *Par extens.* L'ensemble des élèves : *Presque toute la pension est atteinte de la varicelle.*

• SYN. : **I, 1** *retraite.* || **III, 1** *hôtel ;* **2** *institution, internat, pensionnat.*

pensionnaire [pɑ̃sjɔnɛr] n. (de *pension ;* 1323, Varin [II, 351], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1701, Furetière ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1596, Hulsius [« commensal », XV^e s., *Perceforest*] ; sens II, 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens II, 3, 1680, Richelet ; sens II, 4, 1868, Littré ; sens II, 5, 1835, Acad. [*pensionnaire de la Comédie-Française,* 1893, *Dict. général* — d'abord *pensionnaire du Théâtre-Français,* 1868, Littré] ; sens II, 6, 1782, Condorcet).

I. 1. *Vx.* Personne qui recevait une pension d'un prince, de l'État ou d'un particulier. (On dit auj. PENSIONNÉ, E.) || **2.** *Anc.* Dans la république des Provinces-Unies, gouverneur de province jouant le rôle de secrétaire des états. || **3.** Personne qui jouissait d'une pension sur un bénéfice.

II. 1. Personne qui paie pension pour la nourriture et le logement, chez un particulier, dans un hôtel, etc. : *Ces sept pensionnaires étaient les enfants gâtés de M^me Vauquer, qui leur mesurait avec une précision d'astronome les soins et les égards, d'après le chiffre de leurs pensions* (Balzac). *Un hôtel qui prend des pensionnaires.* || **2.** Personne logée et nourrie de façon permanente dans un établissement public spécial : *Les pensionnaires d'un hospice, d'une maison de retraite.* || **3.** Élève logé, nourri et instruit, moyennant un prix convenu, dans un établissement d'enseignement : *Dès qu'il fut pensionnaire chez nous [...], l'école cessa d'être désertée le soir, après quatre heures* (Alain-Fournier). *Comme un enfant précoce reste quand même un enfant, elle avait, à côté de cette expérience, gardé une naïveté de pensionnaire* (Triolet). *L'institut Adeline Désir comptait des pensionnaires, des demi-pensionnaires, des externes surveillées et d'autres qui, comme moi, se bornaient à suivre les cours* (Beauvoir). *Les pensionnaires d'un lycée, d'un C. E. T.* || *Demi-pensionnaire,* V. à l'ordre alphab. || **4.** Jeune chercheur, étudiant ou artiste qui poursuit ses recherches, ses

études ou ses travaux aux frais de l'État, dans certains établissements : *Pensionnaire de la Fondation Thiers, de l'École de Rome.* || **5.** Comédien qui, dans une association théâtrale, reçoit un traitement fixe, sans participer aux bénéfices de l'exploitation. || *Pensionnaire de la Comédie-Française,* comédien engagé par l'administrateur général du Théâtre-Français, à l'année et avec un contrat renouvelable. || **6.** *Autref.* Membre titulaire de l'Académie des sciences.

● SYN. : **II, 3** *interne.*

pensionnat [pɑ̃sjɔna] n. m. (de *pension ;* 1788, Féraud, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Établissement d'enseignement qui reçoit des élèves en pension : *L'ancienne maison de Flavigny, qui devint rapidement par ses soins le plus prospère pensionnat de jeunes filles* (Barrès). *Un pensionnat très austère.* || **2.** Ensemble des élèves de cet établissement : *Passe un pensionnat (ô pauvres chairs !) | Plusieurs ont déjà leurs manchons d'hiver* (Laforgue).

● SYN. : **1** et **2** *internat, pension.*

pensionné, e [pɑ̃sjɔne] adj. et n. (part. passé de *pensionner ;* 1764, Voltaire). Se dit d'une personne qui reçoit une pension : *Elle est pensionnée à 100 p. 100. Un pensionné de guerre.*

pensionner [pɑ̃sjɔne] v. tr. (de *pension ;* v. 1340, *Tombel de Chartrose*). Attribuer à quelqu'un une pension publique ou privée : *Toi, je t'avais pensionnée, tu me connaissais trop pour attendre de moi un sou de plus que la somme fixée* (Mauriac). *Pensionner un invalide de guerre.*

pensivement [pɑ̃sivmɑ̃] adv. (de *pensif ;* XIIIe s., écrit *pensieument ; pensivement,* fin du XIVe s., Chr. de Pisan). D'une manière pensive : *Tout est à faire ! murmura-t-il pensivement* (Martin du Gard). *Un peu plus tard, il vint pensivement s'asseoir devant la longue table Empire* (Duhamel).

pensum [pɛ̃sɔm] n. m. (lat. *pensum,* poids de laine que l'esclave devait filer par jour, tâche quotidienne, devoir [et, à l'époque moderne, dans la langue des collèges, « devoir supplémentaire »], neutre substantivé de *pensus,* qui a du poids, part. passé de *pendĕre,* peser ; 1740, Acad., au sens 1 ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** Tâche supplémentaire imposée à un élève comme punition : *Ce fut pour moi la cause de punitions nombreuses. Mais, que me faisaient les pensums ?* (France). *Les pensums n'étant pas de règle à l'École, M. Vedel dut se contenter de m'infliger un « zéro de conduite »* (Gide). || **2.** Tâche ennuyeuse en général : *Les affaires auxquelles les hommes en société consacrent leur temps sont pour la plupart des pensums, des corvées, de laborieuses duperies ou pis encore* (Romains).

● SYN. : **1** *devoir supplémentaire ;* **2** *corvée.*

pent- [pɛ̃t], **penta-** [pɛ̃ta] ou **penté-** [pɛ̃te], premier élément, tiré du gr. *pente,* cinq, entrant dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

penta [pɛ̃ta] n. m. (de *penta[gone],* sur le modèle de *carré,* élève de seconde année, et de *cube,* élève de troisième année ; 1894, Esnault). *Arg. scol.* Élève de cinquième année, dans certaines grandes écoles et dans les classes de lycée qui y préparent.

pentaalcool [pɛ̃taalkɔl] ou **pentalcool** [pɛ̃talkɔl] n. m. (de *pent[a]-* et de *alcool ;* 1932, Larousse [pour les deux formes]). Syn. de PENTITE.

pentabromure [pɛ̃tabrɔmyr] n. m. (de *penta-* et de *bromure ;* 1963, Larousse). Bromure dont la molécule contient cinq atomes de brome.

pentachlorure [pɛ̃taklɔryr] n. m. (de *penta-* et de *chlorure ;* 1963, Larousse). Chlorure dont la molécule contient cinq atomes de chlore.

pentacle [pɛ̃takl] ou **pantacle** [pɑ̃takl] n. m. (lat. médiév. *pentaculum,* même sens, du gr. *pente,* cinq ; 1772, Cazotte). Figure talismanique représentant une étoile à cinq branches, avec divers caractères magiques.

● SYN. : *pentalpha* et *pentagramme.*

pentacorde [pɛ̃takɔrd] n. m. (gr. *pentakhordon,* instrument de musique à cinq cordes, de *pente,* cinq, et de *khordê,* boyau, corde [d'un instrument de musique] ; 1721, Trévoux, écrit *pentachorde* [*pentacorde,* 1762, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Dans la Grèce antique, instrument de musique à cinq cordes, proche sans doute de la lyre. || **2.** Système de cinq sons conjoints formant une quinte juste, en usage chez les anciens Grecs.

pentacrine [pɛ̃takrin] n. m. et adj. (lat. scientif. moderne *pentacrinus,* même sens, du gr. *pente,* cinq, et *krinon,* lis, par analogie de forme ; 1842, Acad.). Échinoderme crinoïde propre aux profondeurs marines, et fossile du trias au Tertiaire.

pentadactyle [pɛ̃tadaktil] adj. (gr. *pentadaktulos,* même sens, de *pente,* cinq, et de *daktulos,* doigt ; 1808, Boiste). Qui a cinq doigts.

pentadécagone n. m. V. PENTÉDÉCAGONE.

pentadrachme [pɛ̃tadrakm] n. f. (du gr. *pentadrakhmos,* qui pèse ou vaut cinq drachmes, de *pente,* cinq, et de *drakhmê,* drachme ; 1875, Larousse). Monnaie d'argent de la Grèce antique, qui valait cinq drachmes.

pentadyname [pɛ̃tadinam] adj. (de *penta-* et de *-dyname,* du gr. *dunamis,* puissance, force ; 1868, Littré). Se dit des plantes ou des fleurs qui ont dix étamines, dont cinq plus longues.

pentaèdre [pɛ̃taɛdr] n. et adj. m. (de *penta-* et de *-èdre,* gr. *hedra,* siège, base ; 1805, Lunier). Solide limité par cinq faces : *Une pyramide quadrangulaire est un pentaèdre. Un solide pentaèdre.*

pentagonal, e, aux [pɛ̃tagɔnal, -o] adj. (de *pentagone ;* début du XVIe s., écrit *penthagonal* [*pentagonal,* 1553, *Description de l'horloge planétaire,* p. 2], au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad. ; sens 3, 1868, Littré). **1.** Qui a la forme, les propriétés d'un pentagone : *La coupe pentagonale de cette tourelle* (Hugo). *Figure pentagonale.* || **2.** Dont les faces sont des pentagones. || **3.** Qui a pour base un pentagone : *Prisme pentagonal.*

pentagone [pɛ̃tagon] n. m. (bas lat. *pentagonum,* pentagone, gr. *pentagônon,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *pentagônos,* qui a cinq angles, de *pente,* cinq, et de *gônia,* angle ; XIIIe s., Littré, puis 1377, Oresme, au sens 1 [*pentagone étoilé,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1953, Larousse [aussi « ces services eux-mêmes »]). **1.** Polygone qui a cinq angles, et, par suite, cinq côtés : *Pentagone régulier.* || *Pentagone étoilé,* pentagone obtenu en joignant de deux en deux les points de division d'un cercle partagé en cinq arcs égaux. || **2.** *Le Pentagone,* le bâtiment pentagonal abritant les services de l'état-major des forces armées aux États-Unis ; *par extens.,* ces services eux-mêmes : *La doctrine du Pentagone en matière d'armements.*

pentagramme [pɛ̃tagram] n. m. (gr. *pentagrammon,* figure à cinq sommets, neutre substantivé de l'adj. *pentagrammos,* formé de cinq lignes ou raies, de *pente,* cinq, et de *grammê,* trait, ligne, dér. de *graphein,* écrire ; 1615, Montlyard, 636). Syn. de PENTACLE.

pentagynie [pɛ̃taʒini] n. f. (de *penta-* et de *-gynie,* du gr. *gunê,* femme, femelle ; 1868, Littré). Ordre du système sexuel de Linné, comprenant les plantes dont le pistil a cinq parties.

pentalpha [pɛ̃talfa] n. m. (de *pent[a]-* et de *alpha ;* 23 juill. 1873, *Journ. officiel,* p. 4952). Syn. de PENTACLE.

pentamère [pɛ̃tamɛr] n. m. et adj. (gr. *pentamerês,* composé de cinq parties, de *pente,* cinq, et de *meros,* part, partie ; 1827, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Se dit d'une fleur, d'une étoile de mer ou de tout autre organe ou organisme ayant une symétrie rayonnée en cinq éléments ou cinq parties. || **2.** Se dit des coléoptères qui ont cinq articles à tous les tarses.

pentamètre [pɛ̃tamɛtr] adj. (lat. *pentameter,* qui a cinq pieds [et, comme n. m., « vers de cinq pieds »], gr. *pentametros,* adj. et n. m., mêmes sens, de *pente,* cinq, et de *metron,* mesure [d'un vers] ; 1491, Vaganay, écrit *penthamètre ; pentamètre,* v. 1500, *Anciennes Poésies fr.*). En métrique ancienne, se disait d'un vers de cinq pieds.

◆ n. m. (1611, Cotgrave). *Pentamètre dactylique,* vers grec ou latin considéré autrefois comme composé de cinq pieds, mais qui est en réalité un hexamètre catalectique.

pentandrie [pɛ̃tɑ̃dri] n. f. (de *pent[a]-* et de *-andrie,* du gr. *anêr, andros,* homme, mâle ; 1787, Gouan, 24). Dans la classification de Linné, classe comprenant les plantes à cinq étamines.

pentane [pɛ̃tan] n. m. (du gr. *pente,* cinq ; 1875, Larousse). Hydrocarbure saturé (C_5H_{12}) qui existe sous trois formes isomères.

pentanol [pɛ̃tanɔl] n. m. (de *pentane ;* 1932, Larousse). Syn. de ALCOOL AMYLIQUE. (V. AMYLIQUE.)

pentanone [pɛ̃tanɔn] n. f. (de *pentane ;* 1932, Larousse). Nom générique des cétones de la série grasse en C_5.

pentapodie [pɛ̃tapɔdi] n. f. (de *penta-* et de *-podie,* du gr. *pous, podos,* pied ; 1932, Larousse). En métrique, vers composé de cinq pieds.

pentapole [pɛ̃tapɔl] n. f. (gr. *pentapolis,* état formé de cinq villes, de *pente,* cinq, et de *polis,* ville, cité ; 1732, Trévoux). Dans l'Antiquité, union politique ou alliance de cinq cités.

pentapyle [pɛ̃tapil] adj. (de *penta-* et de *-pyle,* gr. *pulê,* porte ; 1875, Larousse). En architecture, se dit d'un édifice à cinq portes.

pentarchie [pɛ̃tarʃi] n. f. (gr. *pentarkhiai,* n. f. pl., conseil d'amirauté de cinq membres [à Carthage], de *pente,* cinq, et de *arkhê,* commandement, pouvoir, dér. de *arkhein,* guider, commander ; 1839, Boiste, au sens de « gouvernement de cinq chefs » ; sens 1-2, 1963, Larousse ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Collège de cinq magistrats, qui désignait le tribunal des Cent-Quatre, dans la Carthage antique. || **2.** Nom donné, du concile de Chalcédoine (451) jusqu'au VIIIe s., à l'ensemble des cinq patriarcats. || **3.** Nom donné au groupement constitué par l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, qui exerça de fait la suprématie en Europe de 1815 à 1860.

pentarchique [pɛ̃tarʃik] adj. (de *pentarchie ;* 1875, Larousse). Relatif au pentarque ou à la pentarchie.

pentarhombique [pɛ̃tarɔ̃bik] adj. (de *penta-* et de *rhombique ;* 1875, Larousse). Qui a cinq faces rhomboïdes.

pentarque [pɛ̃tark] n. m. (de *pentarchie ;* 1868, Littré). Un des cinq membres de la pentarchie punique.

pentastyle [pɛ̃tastil] adj. et n. m. (de *penta-* et de *-style,* gr. *stûlos,* colonne ; 1868, Littré). Se dit d'un temple grec dont la façade présente cinq rangs de colonnes.

pentasulfure [pɛ̃tasylfyr] n. m. (de *penta-* et de *sulfure ;* 1875, Larousse). Sulfure dont la molécule contient cinq atomes de soufre.

pentasyllabe [pɛ̃tasilab] adj. (bas lat. *pentasyllabus,* qui est de cinq syllabes, du gr. *pente,* cinq, et *sullabê,* syllabe [v. SYLLABE] ; 1611, Cotgrave, écrit *pendesyllabe ; pentasyllabe,* 1838, Acad.). Se dit d'un vers de cinq syllabes.

◆ n. m. (1838, Acad.). Vers ou mot de cinq syllabes.

pentathle [pɛ̃tatl] n. m. (lat. *pentathlus,* même sens, gr. *pentathlos,* même sens, de *pente,* cinq, et de *âthlos,* lutte, combat ; 1636, Monet). Dans l'Antiquité grécolatine, athlète qui pratiquait le pentathlon.

pentathlon [pɛ̃tatlɔ̃] n. m. (bas lat. *pentathlum,* l'ensemble des cinq exercices gymnastiques [course, lutte, pugilat, saut, lancer du disque], gr. *pentathlon,* même sens, de *pente,* cinq, et de *âthlon,* prix d'un concours, combat, lutte ; 1581, Du Choul [150], écrit *pentathle* [*pentathlon,* début du XXe s.], au sens 1 ; sens 2, 1912, date de l'institution de cette épreuve aux jeux Olympiques de Stockholm [aussi *pentathlon moderne*]). **1.** Dans la Grèce ancienne, concours d'athlétisme comportant cinq exercices : course du stade, saut en longueur, lancers du disque et du javelot, lutte. || **2.** Épreuve d'athlétisme, aujourd'hui réservée aux femmes, et qui comporte cinq exercices : 100 m, saut en hauteur, saut en longueur, lancers du poids et du javelot. || *Pentathlon moderne,* épreuve créée par P. de Coubertin, et comprenant équitation, escrime, tir, natation et cross-country.

• REM. Au sens 1, on trouve aussi, mais plus rarement, la forme PENTATHLE : *D'ailleurs, la Grèce honorait les athlètes* [...]. *Seuls, les philosophes estimaient viles les gloires du pugilat, du pentathle et de la course* (France).

pentatome [pɛ̃tatom] n. f. (de *penta-* et de *-tome,* gr. *tomê,* section, partie, de *temnein,* couper ; 1875, Larousse). Punaise verte, très commune en France sur les feuilles des arbres.

pentatomique [pɛ̃tatɔmik] adj. (de *pent[a]-* et de *atomique ;* 1963, Larousse). Dont la molécule est formée de cinq atomes.

pentatonique [pɛ̃tatɔnik] adj. (de *penta-* et de *tonique ;* 1962, Robert). Qui est formé de cinq tons : *Échelle, gamme pentatonique.*

pentavalent, e [pɛ̃tavalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *penta-* et de *-valent,* élément tiré de *valence ;* 1932, Larousse). Syn. peu correct de QUINTIVALENT.

pente [pɑ̃t] n. f. (lat. pop. **pendita,* pente, penture, fém. substantivé de **penditus,* part. passé [non attesté] du lat. class. *pendēre,* être suspendu, être pendant ; début du XIVe s., au sens de « penture » ; sens I, 1, 1358, Godefroy [*pente de comble,* 1694, Th. Corneille ; *mettre le tabac à la pente,* 1752, Trévoux] ; sens I, 2, 1779, H. B. de Saussure [*pente continentale,* 1968, Larousse] ; sens I, 3, 1903, Larousse [aussi *échelle de pente d'un plan ; ligne de plus grande pente d'une droite, pente d'une droite, pente d'un plan,* 1868, Littré ; *ligne de plus grande pente sur une surface,* 1875, Larousse] ; sens I, 4, 1875, Larousse [dans les canaux et les cours d'eau, 1690, Furetière ; *pente d'eau,* 1968, Larousse ; *trouver sa pente,* av. 1885, V. Hugo] ; sens I, 5, 1875, Larousse [*pente caractéristique d'une ligne,* 1963, Larousse] ; sens I, 6, 1755, Aviler ; sens I, 7, 1868, Littré ; sens I, 8, 1907, Haug, I, 407 ; sens I, 9-10, 1963, Larousse ; sens I, 11, av. 1662, Pascal [*être sur la... mauvaise pente,* 1962, Robert] ; sens I, 12, 1580, Montaigne [*descendre la pente,* XXe s. ; *remonter la pente,* 1962, Robert] ; sens I, 13, 1580, Montaigne [*avoir une pente à* et l'infin., 1665, Molière ; *avoir une pente à quelque chose,* 1651, Corneille — *...pour quelqu'un,* 1668, Mme de Sévigné, et *...vers..,* 1690, Furetière] ; sens II, 1, av. 1854, Nerval ; sens II, 2, 1497, Havard).

I. 1. Déclivité, inclinaison d'une droite ou d'un plan par rapport à l'horizontale : *De ce côté-là, une grande prairie descend en pente douce vers les coteaux de Benauge, derniers vallonnements de ce pays perdu, appelé l'entre-deux-mers* (Mauriac). *Il veut aller se reposer dans le petit jardin accolé à la gare, un jardin en pente* (Cayrol). *Ce chemin a une pente assez raide. La pente devient de plus en plus forte.* || *Pente de comble,* inclinaison de chacun des longs pans d'un comble. || Pop. *Avoir la dalle en pente, le gosier en pente,* V. DALLE, GOSIER. || *Mettre le tabac à la pente,* en suspendre les feuilles pour les faire sécher. || **2.** Le plan lui-même ou la partie en déclivité d'une surface : *Ils escaladèrent le remblai, s'aidèrent de leurs mains, car la pente était raide, et dévalèrent l'autre versant* (Vian). *Les pentes boisées, neigeuses d'une colline. Gravir une pente abrupte.* || *Pente continentale,* en géographie physique, talus à pente modérée, qui constitue l'étage intermédiaire du précontinent. || **3.** *Échelle de pente d'une droite,* en mathématiques, projection de la droite, avec cotes de deux points de cette droite. || *Échelle de pente d'un plan,* échelle de pente de la ligne de plus grande pente du plan. || *Ligne de plus grande pente d'un plan,* droite qui, de toutes les droites du plan, fait le plus grand angle avec le plan horizontal. || *Ligne de plus grande pente sur une surface,* courbe dont la tangente en chaque point est la droite de pente du plan tangent en ce même point. || *Pente d'une droite,* tangente de l'angle que fait cette droite avec sa projection horizontale. || *Pente d'un plan,* tangente de l'angle que fait ce plan avec un plan horizontal ;

pente de sa ligne de plus grande pente. || **4.** En travaux publics, tangente de l'angle d'inclinaison d'une route sur le plan horizontal : *Une pente de 15 p. 100 n'est pas rare sur les routes de montagne.* || Dans les canaux et les cours d'eau, quotient de la différence de niveau de deux points de la surface de l'eau par la distance de ces deux points mesurée suivant l'axe du cours d'eau. || *Pente d'eau,* partie d'un canal construite en pente, munie d'une porte à chacune de ses extrémités. || Fig. *Trouver sa pente,* trouver une issue, un débouché naturels : *Il n'est rien ici-bas qui ne trouve sa pente* (Hugo). || **5.** Dans les chemins de fer, rapport entre les distances verticale et horizontale, ramené à l'unité de longueur : *Le record mondial des lignes à forte pente est de 90 mm/m.* || *Pente caractéristique d'une ligne,* pente maximale rencontrée sur la ligne, majorée d'un ou deux points pour tenir compte de la résistance due aux courbes. || **6.** Enduit de plâtre recouvrant des lattes ou des voliges, pour recevoir les feuilles de plomb ou de zinc qui doivent former des chéneaux ou des gouttières. || **7.** Instrument indiquant l'inclinaison que l'on doit donner aux pièces en œuvre, par rapport à d'autres pièces jointives ou voisines. || **8.** *Rupture de pente,* en topographie, ligne suivant laquelle la pente change de valeur ou de sens. || **9.** *Pente limite,* en géomorphologie, pente à partir de laquelle cesse d'agir un processus de façonnement d'un versant. || **10.** Grandeur mesurant l'action d'une variation de la tension appliquée à l'entrée d'un élément amplificateur (tube électronique ou transistor) sur l'intensité de son courant de sortie. || **11.** *Fig.* Ce qui est comparé à une déclivité naturelle : *Ni despotisme, ni terrorisme : nous voulons le progrès en pente douce* (Hugo). *Il nous apparaît que nous ne pouvons songer à nous arrêter un moment sur cette pente fatale de découvertes, pour nous faire, tel jour, à telle heure, une idée bien précise de l'être vivant* (Valéry). *Cela n'empêche pas les choses de prendre ensuite la pente qu'elles auront envie de prendre* (Romains). *Quoi qu'il en pensât au fond, il savait comme tant d'autres Parisiens s'entretenir avec des officiers alliés sans jamais glisser sur une pente dangereuse* (Hériat). || *Être sur la bonne, la mauvaise pente,* agir dans un sens conforme ou contraire aux exigences morales de la société. || **12.** *Fig.* Ce qui entraîne irrésistiblement dans une mauvaise voie, dans la voie du moindre effort ou du mal : *Ah ! L'abîme est si grand ! La pente est si glissante* (Musset). || *Descendre la pente,* se laisser aller, sombrer moralement : *Depuis que sa femme l'a quitté, il a descendu la pente à vue d'œil.* || *Remonter la pente,* lutter victorieusement contre une tendance fâcheuse, ou rétablir par ses efforts une situation compromise : *Il y a là une pente qui, même s'il en était temps encore, ne pourrait plus être remontée* (Montherlant). || **13.** *Fig.* Tendance dominante, inclination morale : *Il était bienveillant, brusque, charitable, et s'il eût été riche, sa pente eût été le magnifique* (Hugo). *Non, il ne suffit pas de dire qu'il s'abandonnait à sa pente, il s'y précipitait, s'y ruait...* (Gide). *Je crains de céder à la pente du journaliste catholique, qui est de donner la réponse édifiante qu'on attend de lui, et non ce qu'il a ressenti réellement, en ce qui concerne le Concile* (Mauriac). || Class. *Avoir une pente à* (suivi d'un infinitif), tendre à : *J'ai une pente naturelle à me laisser aller à tout ce qui m'attire* (Molière). || Class. *Avoir une pente à quelque chose, pour* ou *vers quelqu'un, quelque chose,* se sentir attiré par cette chose ou par cette personne : *Avec toute la pente qu'on a aux malignes interprétations* (La Bruyère). *J'ai toujours eu une pente et une inclination pour vous* (Sévigné). || *Suivre sa pente,* s'abandonner à ses penchants naturels.

II. 1. Décor servant à imiter des rideaux, dont il a l'apparence, mais non l'ampleur, puisqu'il n'est pas prévu pour fonctionner : *La large capote* [d'une voiture], *carrée du haut comme un dais, laisse tomber sur le devant une pente de velours à crépine d'or* (Nerval). || **2.** Bande de tissu accrochée autour d'un ciel de lit et couvrant la partie supérieure des rideaux.

• SYN. : **I, 1** *obliquité ;* **2** *côte, descente, dévers, grimpette* (fam.), *montée, raidillon, rampe, talus, versant ;* **13** *faible* (fam.), *instinct, penchant, propension.*

Pentecôte [pɑ̃tkot] n. f. (bas lat. ecclés. *pentecostē,* Pentecôte, gr. *pentekostê,* même sens, proprem. « cinquantième (jour après Pâques) » [fém. substantivé de l'adj. *pentekostos,* cinquantième, dér. de *pentekonta,* cinquante], calque de l'hébreu *scheba'oth,* fête des semaines ou Pentecôte, de scheba'oh, sept ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *pentecostem* [*pentecuste,* v. 1119, Ph. de Thaon ; *pentecoste,* v. 1138, Gaimar ; *pentecôte,* 1671, Pomey], au sens 2 ; sens 1, 1534, Lefèvre d'Étaples, écrit *pentecoste* [*pentecôte,* 1691, Racine] ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Fête juive célébrée sept semaines après le second jour de la pâque, en souvenir de la remise des tables de la Loi à Moïse. || **2.** Fête chrétienne célébrée le septième dimanche après Pâques, en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres : *La Pentecôte approchait, la plus grande fête de l'année, pour tous ceux qui substituent aux commandements de l'Église leur inspiration personnelle : c'est le jour où l'Esprit descendit* (Barrès). || **3.** *Rose de la Pentecôte,* nom donné parfois à la pivoine.

pentédécagone [pɛ̃tedekagɔn] ou **pentadécagone** [pɛ̃tadekagɔn] n. m. (de *penné-/penta-,* de *déca-* et de *-gone,* du gr. *gônia,* angle ; 1765, *Encyclopédie* [*pentadécagone*], et 1845, Bescherelle [*pentédécagone*]). Polygone qui a quinze angles, et, par suite, quinze côtés.

◆ adj. (1868, Littré). Qui tient du pentédécagone : *Figure pentédécagone.*

pentélique [pɛ̃telik] adj. et n. m. (lat. *Pentelicus,* du mont Pentélique [en Attique], gr. *Pentelikos,* même sens ; av. 1842, Stendhal, comme adj., et av. 1872, Th. Gautier, comme n. m.). Se dit d'un marbre blanc très recherché : *Un arc de triomphe en marbre pentélique, qui existe encore aujourd'hui* (Renan).

penthémimère [pɛ̃temimɛr] adj. et n. f. (bas lat. grammat. *penthemimeres,* même sens, gr. *penthêmimerês,* même sens, de *pente,* cinq, *hêmi-,* à demi, et *meros,* part, partie ; 1842, Acad.). En métrique ancienne, se dit d'une coupe que l'on rencontre dans certains vers, après la première partie du troisième pied.

penthière [pɑ̃tjɛr] n. f. (emploi fig. et spécialisé [avec var. graphique] de *pantière,* filet [v. ce mot] ; 1877, Littré). Zone confiée à la surveillance d'une brigade de douane (appelée « brigade de ligne »).

penthode ou **pentode** [pɛ̃tɔd] n. f. (de *pent[a]-* et de *[électr]ode ;* 1949, Larousse). Tube de vide à cinq électrodes, employé en électronique.

Penthotal [pɛ̃tɔtal] n. m. (nom déposé, contraction de *penth[i]o[barbi]tal,* de *pen[ta]-,* de *thio-* [gr. *theîon,* soufre] et de *-barbital* [de *barbiturique*] ; 1949, Larousse). Spécialité pharmaceutique à base d'un barbiturique, le *penthiobarbital,* utilisée en injection intraveineuse pour les anesthésies générales de courte durée : *Le Penthotal est utilisé dans la narco-analyse, et abusivement parfois pour faciliter les aveux.* (On dit aussi SÉRUM DE VÉRITÉ.)

pentière n. f. V. PANTIÈRE.

pentite [pɛ̃tit] n. f. (du gr. *pente,* cinq ; 1923, Larousse). Nom générique des corps possédant cinq fonctions alcool.

• REM. On rencontre aussi, en ce sens, les formes masculines PENTITOL (de *pentit[e]* et de *[alco]ol ;* 1963, Larousse) et PENTOL (de *pent[a]-* et de *[alco]ol ;* 1970, Robert).

pentode n. f. V. PENTHODE.

pentolite [pɛ̃tɔlit] n. f. (de *pen[tryl]* et de *tolite ;* 1963, Larousse). Explosif constitué par un mélange de pentryl et de tolite.

pentosanne [pɛ̃tozan] n. m. (de *pentose ;* début du XX^e^ s., écrit *pentozane ; pentosanne,* 1932, Larousse). Classe de composés chimiques formés par l'union de plusieurs pentoses, avec élimination d'eau.

pentose [pɛ̃toz] n. m. (du gr. *pente,* cinq ; 1903, Larousse). Sucre à cinq atomes de carbone (ribose, désoxyribose, fucose, arabinose, xylurose).

pentoside [pɛ̃tozid] n. f. (de *pent[ose]* et de *oside ;* 1932, Larousse). Nom générique des osides fournies par les pentoses.

pentosurie [pɛ̃tozyri] n. f. (de *pentos[e]* et de *-urie,* du gr. *oûron,* urine ; 1903, Larousse). Présence de pentose dans les urines, observée parfois dans les régimes végétariens exclusifs.

pentryl [pɛ̃tril] n. m. (de *pent[a]-* et du suff. *-yl,* du gr. *hulê,* bois, résidu matériel, matière ; 1963, Larousse). Explosif dont la molécule renferme cinq groupes NO_2.

pentsée [pɛ̃tse] n. f. (d'un mot chinois ; 1875, Larousse). Touffe de cheveux que certains Chinois conservent au sommet de la tête.

pentu, e [pɑ̃ty] adj. (de *pente ;* 1941, Frison-Roche, 202). Qui est de forte pente : *Julien imagina le chemin très pentu décrit par le vieux* (B. Clavel). *Un toit pentu.*

penture [pɑ̃tyr] n. f. (de *pente* [v. ce mot], au sens anc. de « penture » ; 1294, Godefroy [VI, 88], au sens 1 [*fausse penture,* 1962, Robert ; *penture anglaise,* 1963, Larousse ; *penture flamande, penture à talon,* 1868, Littré] ; sens 2, 1721, Trévoux). **1.** Bande métallique transversale qui soutient sur ses gonds une porte, un volet, etc., au moyen d'un nœud, ou œil : *Il tira d'un grand coffre à pentures un des livres* (France). [Syn. BRANCHE.] || *Fausse penture,* applique purement décorative, ne contribuant en rien au fonctionnement du vantail ni à sa solidité. || *Penture anglaise,* penture en forme de té, dont la largeur de la grande lame va en décroissant du nœud à l'extrémité. || *Penture flamande,* penture faîte de deux barres métalliques soudées l'une contre l'autre et repliées en rond pour faire passer le gond. || *Penture à talon,* penture dont le bout est coudé à angle droit. || **2.** Bande de renforcement appliquée sur le safran d'un gouvernail, pour renforcer celui-ci dans la partie qui porte les aiguillots.

pénultième [penyltjɛm] adj. (bas lat. grammat. *paenultimus,* avant-dernier [et, au fém. substantivé *paenultima,* « l'avant-dernière syllabe »], du lat. class. *paene,* presque, et *ultimus,* dernier ; XIII[e] s., *Algorisme,* écrit *penultime ; penultieme* [d'après la finale des adj. numéraux ordinaux], v. 1268, É. Boileau). Avant-dernier. (Rare.)

◆ adj. et n. f. (1690, Furetière, comme adj. ; comme n. f., 1694, Acad. [d'abord *penultime,* v. 1380, *Aalma*]). En grammaire et en métrique, se dit de l'avant-dernière syllabe d'un mot, d'un vers, d'une phrase : *Amédée ne venait-il pas de l'appeler Arnica, en accentuant la pénultième de son nom d'une manière qui lui parut italienne ?* (Gide).

pénurie [penyri] n. f. (lat. *penuria,* manque de vivres, disette, manque [en général] ; XV[e] s., La Curne, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. [*pénurie de devises,* 1962, Robert] ; sens 3, 1770, Raynal). **1.** Pauvreté, dénuement : *Vivre dans la pénurie.* || **2.** Manque total ou presque total d'une chose nécessaire : *Il n'avait jamais parlé de sa pénurie d'argent à Saint-Justin, qui la connaissait, mais que cela arrangeait de paraître l'ignorer* (Montherlant). *Ce pays connaît une grande pénurie de main-d'œuvre. Il y a pénurie de viande.* || *Pénurie de devises,* en économie politique, constatation du fait que la balance des paiements d'un pays se solde par un excédent commercial non couvert par des transferts spontanés. || **3.** *Fig.* Insuffisance notoire : *La pénurie de ses propres moyens ne pardonnait aucun succès à ses collègues* (Yourcenar).

● SYN. : **1** *embarras* [d'argent], *gêne, impécuniosité, misère ;* **2** *besoin, disette, indigence, insuffisance.* — CONTR. : **1** *aisance, faste, luxe, opulence, richesse ;* **2** *abondance, pléthore, profusion, surabondance.*

1. péon [peɔ̃] n. m. (esp. *peón,* mêmes sens, proprem. « journalier », du bas lat. *pedo, -donis,* qui a de grands pieds [dér. du lat. class. *pes, pedis,* pied] — qui avait donné directement l'anc. franç. *peon,* fantassin [fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre*] ; 1663, *Relation du voyage de Perse* [50], au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 3, 1926, Montherlant). **1.** Ouvrier agricole ou paysan pauvre de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. || **2.** Fantassin indien. || **3.** Aide du matador : *De loin, les péons lui lançaient la cape, puis à son approche, se faufilaient derrière les burladeros* (Montherlant).

2. péon [peɔ̃] n. m. (lat. *paeon,* même sens, gr. *paiôn,* même sens ; 1868, Littré). En métrique ancienne, pied grec qui est une variante du crétique, dont l'une des longues se trouve résolue.

péonage [peɔnaʒ] n. m. (de *péon* 1 [l'anc. franç. *peonage,* voyage à pied, pèlerinage — v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence —, était un dér. de l'anc. n. m. *peon,* fantassin, v. PÉON 1] ; 1868, Littré). État du péon, ouvrier agricole ou paysan.

péonique [peɔnik] adj. (bas lat. *paeonicus,* même sens, gr. *paiônikos,* même sens, de *paiôn* [v. PÉON 2] ; 1903, Larousse). En métrique ancienne, se dit de tous les vers où le pied fondamental a la valeur de cinq demi-pieds.

péotte [peɔt] n. f. (vénitien *peota,* pilote, péotte, forme correspondant à l'ital. class. *pedotta,* anc. ital. *pedota,* pilote, du moyen gr. **pêdôtês* [v. PILOTE] ; 1687, Desroches). Grande gondole très légère en usage dans l'Adriatique.

● REM. On dit aussi PIOTE et PIOTTE (1752, Trévoux).

pépé [pepe] n. m. (redoublement enfantin de la 2[e] syllabe de *papé,* grand-père, forme dialect. et pop. tirée de *papa ;* 1962, Robert [sans aucun doute bien plus anc.]). Dans le langage des enfants, grand-père.

pépée [pepe] n. f. (redoublement enfantin de la 2[e] syllabe de *poupée ;* 1867, Delvau, au sens 2 ; sens 1, 1903, Larousse). **1.** *Vx* et *fam.* Poupée. || **2.** *Pop.* Jeune femme ou jeune fille : *Une jolie pépée* (Zola).

pépère [pepɛr] n. m. (redoublement enfantin de *père ;* 1833, Balzac, au sens de « père » ; sens 1, 1962, Robert [probablem. beaucoup plus anc., au moins dialectalem.] ; sens 2-3, 1920, Bauche). **1.** *Fam.* Nom donné parfois au grand-père. || **2.** *Fam.* Homme d'un certain âge : *Notre division de pépères* [les territoriaux] *sera la bienvenue* (Romains). || **3.** *Fam.* Homme ou enfant fort et calme, tranquille : *Un bon petit pépère. Un gros pépère.*

◆ adj. (sens 1, 1920, Bauche ; sens 2-3, 1914, Esnault ; sens 4, 1910, Esnault). **1.** *Pop.* Qui vit tranquille, loin des dangers, des soucis ; qui est confortablement installé : *Vous autres, pendant ce temps-là, vous restez bien pépères dans vos gourbis* (Dorgelès). || **2.** *Pop.* Se dit d'un lieu où l'on est bien installé et tranquille : *Trouver un coin pépère pour la pêche.* || **3.** *Pop.* Se dit d'une activité, d'une tâche peu absorbante et ne présentant pas de difficultés : *Un métier, un boulot, un travail pépère.* || **4.** *Pop.* Important par sa taille : *Il* [le rat] *était pépère, tu sais* (Barbusse).

pépérino [peperino] ou **pépérin** [peperɛ̃] n. m. (ital. *peperino,* même sens, bas lat. *piperinus* [*lapis,* pierre], sorte de pierre blanchâtre et grenelée [du lat. class. *piper, -peris,* poivre], proprem. « [pierre] parsemée de grains semblables à ceux du poivre » ; 1694, Th. Corneille [*pépérin*], et 1805, Lunier [*pépérino — pipérino,* 1765, *Encyclopédie,* XII, 648]). Tuf ou brèche volcanique, roche gris cendré, d'aspect granuleux, que l'on trouve notamment dans la région de Rome.

pépérite [peperit] n. f. (de *pépérin,* par changement de suff. et de genre ; 1829, Boiste). En Limagne, brèche ou tuf à fragments volcaniques et à fragments ou ciment calcaires ou marneux.

pépettes ou **pépètes** [pepɛt] n. f. pl. (origine incertaine, peut-être mot dialect. [l'étym. traditionnelle, qui fait du mot une altér. de *pépite,* ne repose sur aucun fondement] ; 1867, Delvau, au sing. ; au plur., 1879, Huysmans). *Pop.* Argent, pièces de monnaie : *Je tape dans les gens à remontoir, plus de beignes et des pépètes* (Huysmans). *Les personnes flatteuses savent se faire bien voir et ramasser les pépettes* (Proust).

pépiage n. m. V. PÉPIEMENT.

pépiant, e [pepjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pépier ;* 1948, Druon, au sens 2 ; sens 1, 1970, Robert). **1.** Qui pépie. || **2.** *Fig.* Qui bavarde, qui jacasse : *Des commères pépiantes.*

pépie [pepi] n. f. (altér. [par dissimilation du premier *-i-*] de *pipie*, pépie [mot attesté seulement dialectalem.], lat. pop. **pīppīta*, altér. [par assimilation de *-tt-* au *p-* initial] de **pīttīta*, lui-même altér. du lat. class. *pituita*, mucus, pituite, pus, pépie ; v. 1279, *le Castoiement*, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [*ne pas avoir la pépie*, 1690, Furetière]). **1.** Dessiccation de l'épithélium de l'extrémité de la langue, chez les oiseaux, due à l'entrebâillement continu du bec au cours de certaines affections respiratoires. || **2.** *Fig.* et fam. *Avoir la pépie*, avoir très soif : *Et vous, mon hôte... Donnez-moi à boire car j'ai la pépie* (France). || *Ne pas avoir la pépie*, parler ou boire beaucoup.

pépiement [pepimɑ̃] n. m. (de *pépier* ; 1611, Cotgrave). Action de pépier ; résultat de cette action : *Il y eut un silence, que piquaient les mille pépiements des moineaux* (Daudet). *De toute la forêt montait l'énorme bruissement des moustiques mêlé au pépiement incessant, aigu des oiseaux* (Duras).

• SYN. : *caquetage, gazouillement, gazouillis, jacasserie, ramage.*

• REM. La forme PÉPIAGE, n. m. (1868, A. Daudet) se rencontre très rarement : *Ces messieurs ont invité tous leurs camarades de la ville, ceux de l'archevêché, ceux de la sous-préfecture, et du matin jusqu'au soir c'est un pépiage assourdissant* (Daudet).

pépier [pepje] v. intr. (du radical onomatop. *pepp-*, var. de *pipp-* [qui avait donné l'anc. franç. *pipier*, pépier, XIV^e^ s., Du Cange] ; v. 1540, Yver, au sens 1 ; sens 2, 1863, Th. Gautier). **1.** Pousser de petits cris, en parlant des oiseaux, surtout des jeunes et des petits : *On entendait, au-dehors, pépier des poules* (Duhamel). *Les hirondeaux pépiaient déjà au bord du nid* (Genevoix). || **2.** *Fig.* Bavarder, jacasser : *Ces dames pépient à qui mieux mieux.*

• SYN. : **1** *gazouiller ;* **2** *cancaner* (fam.), *caqueter, papoter, potiner* (fam.).

1. pépin [pepɛ̃] n. m. (du radical expressif *pep-*, qui sert à traduire la petitesse ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 [*avoir avalé un pépin*, 1867, Delvau] ; sens 2, 1883, Esnault ; sens 3, 1897, Esnault). **1.** Graine qui se trouve au milieu de certains fruits : *Parfois, quand il respirait trop fort, il avalait un petit caillot de sang comme un pépin* (Cayrol). *Pépins de raisin, de poire, de pomme, de coing.* || Vx et pop. *Avoir avalé un pépin*, être enceinte. || **2.** *Vx* et *fam.* Inclination amoureuse ou caprice passionné pour quelqu'un ou quelque chose : *Et ce n'était pas un pépin, Suzon, c'était une passion, une passion véritable* (Duhamel). || **3.** *Pop.* Ennui plus ou moins grave, difficulté généralement imprévue : *Supposez qu'on ait un pépin. Monsieur Alessandrovici nous couvre tous* (Aymé).

2. pépin [pepɛ̃] n. m. (peut-être emploi comme n. commun de *Pépin*, n. d'un des accusés du procès Fieschi [1836], qui portait souvent un grand parapluie ; 1862, Larchey). *Fam.* Parapluie.

pépinière [pepinjɛr] n. f. (de *pépin* 1 ; XIV^e^ s., Du Cange, au sens 1 [*semer en pépinière*, 1875, Larousse] ; sens 2, 1647, Vaugelas [« source — de maux, etc. — », av. 1553, Rabelais] ; sens 3, 15 sept. 1775, Voltaire). **1.** Terrain où l'on fait germer des graines d'arbres, d'arbustes ou de plantes ornementales en vue du repiquage et de la multiplication : *Une de mes plus chères voluptés était de me promener dans la pépinière du Luxembourg* (Maupassant). || *Semer en pépinière*, semer très dru des plantes destinées à être repiquées. || **2.** *Fig.* Lieu, endroit qui fournit un grand nombre de personnes destinées ou propres à un état : *Cette pépinière immense de citoyens que les Romains trouvaient dans leurs esclaves* (Montesquieu). *Le Conservatoire est une pépinière de musiciens et de comédiens.* || **3.** *Fig.* Ensemble de personnes destinées ou propres à un état : *Vous êtes la pépinière du talent de l'avenir* (Renan).

pépiniériste [pepinjerist] n. et adj. (de *pépinière ;* 1690, La Quintinie). Personne qui cultive les plantes spécialement en pépinière : *Un pépiniériste. Une jardinière pépiniériste.*

• SYN. : *arboriculteur.*

pépite [pepit] n. f. (esp. *pepita*, proprem. « pépin [de fruit] », du radical expressif *pep-*, qui sert à traduire la petitesse ; 1648, V. Le Blanc [I, 140], écrit *pepitas*, au plur., comme mot esp. ; écrit *pépite*, au sing., comme mot franç., 1714, L. Feuillée [I, 468]). Petite masse d'un métal natif, principalement d'or, sans gangue : *Les pépites d'or que roulent mystérieusement les ruisseaux de la colline* (Barrès).

péplis [peplis] n. m. ou **péplide** [peplid] n. f. (lat. *peplis*, même sens, gr. *peplis, -plidos*, même sens, de *peplos* [v. l'art. suiv.] ; 1875, Larousse [*péplide*], et 1963, Larousse [*péplis*]). Plante annuelle à petites fleurs axillaires, de la famille des lythracées, croissant en Europe et en Afrique du Nord.

peplum ou **péplum** [peplɔm] n. m. (lat. *peplum*, n. neutre, ou *peplus*, n. m., vêtement primitif des femmes grecques, manteau de cérémonie [chez les Grecs et les Romains], gr. *peplon*, n. neutre [attesté seulement au plur. *pepla*], ou *peplos*, n. m., rideau, tissu, toile, péplum ; 1551, Godefroy, écrit *peple*, au sens de « manteau de femme » ; début du XVII^e^ s., écrit *péplum*, au sens de « manteau de Minerve » ; sens 1, 1771, Trévoux [var. *péple*, 1759, Richelet] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Dans la Grèce antique, manteau de femme, sans manches, souvent richement orné, et qui s'agrafait sur l'épaule. || **2.** Toute pièce d'étoffe rectangulaire destinée au vêtement.

• REM. On rencontre parfois les formes PEPLOS (gr. *peplos* [v. ci-dessus] ; 1836, Acad.) et PÉPLON (var. graphique de *péplum ;* 1803, Boiste).

pépon [pepɔ̃] n. m. (lat. *pepo, -ponis*, melon, gr. *pepôn*, même sens, masc. substantivé de l'adj. *pepôn*, cuit par le soleil, mûr [*popon*, melon, concombre — fin du XV^e^ s., Molinet —, était un empr. de l'ital. *popone*, même sens, lui-même issu du lat. *pepo, -ponis*, v. ci-dessus] ; 1791, Valmont de Bomare). Nom que l'on donne à certaines baies, et en particulier au fruit des cucurbitacées.

• REM. On dit aussi PÉPONIDE n. m. (de *pépon* et de *-ide*, gr. *eidos*, forme, apparence ; 1868, Littré).

peppermint [pepɛrmint *ou* pepɛrmɛ̃t] n. m. (angl. *peppermint*, menthe poivrée, peppermint, de *pepper*, poivre [lat. *piper*, même sens], et de *mint*, menthe ; 1903, Larousse). Liqueur obtenue en dissolvant 2 g d'essence de menthe anglaise dans 500 g d'alcool à 70 p. 100 et en ajoutant 500 g de sirop de sucre.

pepsine [pɛpsin] n. f. (de *pepsie*, digestion [1765, *Encyclopédie* — encore dans Larousse, 1875], gr. *pepsis*, cuisson [des aliments], maturation [des humeurs], digestion, de *pessein* ou *pettein*, faire cuire, digérer ; 1855, Nysten). Enzyme protéolytique actif en milieu fortement acide, employé en pharmacie comme stimulant de la digestion gastrique.

• REM. On rencontre également la forme PEPSINASE, n. f. (dér. savant de *pepsine ;* 1963, Larousse).

pepsique adj. V. PEPTIQUE.

pept(o)- [pɛpt(o)] premier élément, tiré du gr. *peptos*, part. passé de *pessein* ou *pettein*, faire cuire, digérer, et entrant dans la composition de quelques mots savants.

peptidase [pɛptidaz] n. f. (dér. savant de *peptide ;* 1963, Larousse). Enzyme protéolytique actif sur les peptides et les polypeptides, mais non sur les protéides plus complexes.

peptide [pɛptid] n. m. (de *peptique ;* 1932, Larousse). Composé naturel ou synthétique formé par l'union d'un nombre restreint d'acides aminés.

peptique [pɛptik] adj. (lat. *pepticus*, digestif, gr. *peptikos*, apte à digérer, qui aide à la digestion, de *peptein*, var. de *pessein* ou *pettein*, faire cuire, digérer ; 1694, Th. Corneille [*ulcère peptique*, 1963, Larousse]). Relatif à l'action de la pepsine. || *Ulcère peptique*, ulcère survenant au niveau de la muqueuse gastrique ou jéjunale, après une intervention chirurgicale sur l'estomac.

• REM. On trouve aussi la forme PEPSIQUE (de l'anc. n. f. *pepsie* [v. PEPSINE] ; 1845, Bescherelle).

peptisable adj. V. PEPTONISABLE.

peptisant, e [pɛptizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant de *peptide* ; 1963, Larousse). Se dit d'un agent dont l'intervention, dans les milieux de suspension des peintures et enduits, s'oppose à tout phénomène de floculation : *La plupart des agents dispersants jouent simultanément le rôle d'agents peptisants.*

peptisation [pɛptizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *peptique* ; 1932, Larousse). Dégradation d'un protide en peptones.

pepto- V. PEPT(O)-.

peptogène [pɛptɔʒɛn] adj. et n. m. (de *pepto-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1878, Larousse). Se dit d'une substance qui a la propriété de favoriser et d'accroître la sécrétion du suc gastrique.

peptone [pɛptɔn] n. f. (dér. savant du gr. *peptein,* digérer [v. PEPTIQUE] ; 1872, M. N. Bouillet). Polypeptide résultant de l'hydrolyse partielle d'un protide par un enzyme.

peptonisable [pɛptɔnisabl] adj. (de *peptoniser* ; 1932, Larousse). Se dit d'une substance colloïdale solide qui se peptonise au contact d'un liquide.

• REM. On dit aussi PEPTISABLE (dér. savant de *peptique* ; 1932, Larousse).

peptonisation [pɛptɔnizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *peptone* ; 1903, Larousse). Propriété qu'ont certaines substances colloïdales solides de se disperser dans un liquide.

peptoniser [pɛptɔnize] v. tr. (dér. savant de *peptone* ; 1903, Larousse). Produire la peptonisation.

peptonurie [pɛptɔnyri] n. f. (de *pepton[e]* et de *-urie,* du gr. *oûron,* urine ; 1903, Larousse). Présence de peptone dans les urines.

péquenaud, e [pekno, -od] ou **péquenot, otte** [pekno, -ɔt] n. (probablem. dér. de *pékin* 2 [v. ce mot] ; 1905, Esnault, écrit *péquenot* [*péquenaud,* 1936, J. Romains ; adjectiv., 1962, Robert]). *Pop.* et *péjor.* Paysan grossier et inculte ; rustre, homme peu dégourdi : *Une salle de péquenauds inoffensifs* (Romains). *Un des types qui sont sortis avec les péquenots avait un grand tablier de boucher* (B. Clavel) ; et adjectiv. : *Dans celle-ci* [cette robe], *elle avait tout juste l'air péquenaud* (Vian).

• REM. Le féminin PÉQUENOTTE est rare.

péquin n. m. V. PÉKIN.

per- [pɛr], préf. à valeur intensive (empr. au lat. *per-,* même sens), qui, placé devant des noms de composés chimiques, sert à désigner ceux qui renferment la plus grande quantité de l'élément électronégatif qui puisse entrer dans la combinaison.

peracide [pɛrasid] n. m. (de *per-* et de *acide* ; 1932, Larousse). Nom générique des acides de formule générale R—CO—O—OH, où R est un radical carboné.

perambulation [pɛrɑ̃bulasjɔ̃] n. f. (du lat. *perambulatum,* supin de *perambulare,* parcourir, traverser, de *per,* à travers, et de *ambulare,* marcher, se promener ; 1833, Jacquemont, au sens de « voyage, excursion » ; sens actuel, 1875, Larousse). Arpentage d'un terrain.

péramèle [peramɛl] n. m. (lat. scientif. moderne *perameles,* même sens, du gr. *pêra,* besace, sac, et du lat. *meles,* martre, blaireau ; 1839, Boiste). Mammifère marsupial d'Australie, de la taille d'un gros rat ou d'un lapin, avec un museau allongé.

péramélidés [peramelide] n. m. pl. (de *péramèl[e]* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1875, Larousse). Famille de mammifères marsupiaux, renfermant les péramèles, les rhyncomètes, les peroryctes.

perarséniate [pɛrarsenjat] n. m. (de *per-* et de *arséniate* ; 1963, Larousse). Nom générique de sels contenant plus d'oxygène que les arséniates.

perborate [pɛrbɔrat] n. m. (de *per-* et de *borate* ; 1923, Larousse). Nom générique de sels contenant plus d'oxygène que les borates.

perbromure [pɛrbrɔmyr] n. m. (de *per-* et de *bromure* ; 1875, Larousse). Bromure contenant plus de brome que le bromure normal.

perçage [pɛrsaʒ] n. m. (de *percer* ; XVᵉ s., Godefroy, écrit *persage,* au sens de « droit qui se payait au seigneur pour la mise en perce d'un tonneau » ; écrit *perçage,* au sens 1, 1835, Raymond [*plaque de perçage,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1836, Acad. ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Opération ayant pour but d'exécuter un trou cylindrique au moyen d'un outil appelé « foret » ou « mèche » : *Pour les perçages les plus fins, il humectait le foret avec sa salive* (Hamp). || *Plaque de perçage,* plaque de métal percée d'un trou, placée au-dessus d'une pièce à percer, et servant de guide au foret. || **2.** Opération de la fabrication des aiguilles, qui consiste à pratiquer le trou, ou chas, par où passera le fil. || **3.** Action de piquer les cartons destinés à la fabrication des tissus façonnés, c'est-à-dire d'y faire les trous nécessaires à l'exécution du dessin.

percale [pɛrkal] n. f. (angl. *percale,* même sens [début du XVIIᵉ s.], persan *pargāla,* rapiéçage, lambeau, sorte de toile ; 1666, M. Thévenot [III, 35], écrit *percallen* ; *percale,* 1701, Havard). Tissu de coton ras, très fin et serré.

percaline [pɛrkalin] n. f. (de *percale* ; 1829, Boiste). Toile fine de coton, utilisée surtout pour les doublures.

percalineuse [pɛrkalinøz] n. f. (de *percaline* ; 1963, Larousse). Ouvrière chargée de baguer les peaux de fourrure faible sur une percaline, pour leur donner la consistance souhaitable.

perçant, e [pɛrsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *percer* ; 1342, J. Bruyant, au sens 4 [« qui a de la vivacité et de l'éclat », 1670, Molière] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, fin du XVIᵉ s. ; sens 5, 1670, Bossuet ; sens 6, av. 1935, P. Bourget). **1.** Qui perce : *Un outil perçant.* || **2.** *Par extens.* Qui pénètre et atteint profondément l'organisme : *Un petit vent du Nord froid et perçant* (Stendhal). || **3.** *Fig.* Se dit d'un son très aigu et criard, qui paraît devoir percer le tympan : *Leurs petites voix* [aux enfants] *s'élevaient, perçantes, dans l'air calme et brûlant* (Duras). *Pousser des cris perçants.* || **4.** *Vue, regard perçants,* vue, regard qui distinguent nettement les objets éloignés ou peu apparents : *Il avait une vue perçante et distinguait à cent pas un scarabée sur une passerose* (Duhamel). *Le visage labouré par les ongles, mais le regard perçant, je me tiens devant l'humanité entière* (Camus). Qui a de la vivacité et de l'éclat : *Des yeux perçants.* || **5.** *Vx* et *fig.* Qui est doué d'une perspicacité, d'une pénétration particulière : *Un esprit perçant.* || **6.** Se dit d'un cheval vif et plein d'allant : *Le cheval sauta par-dessus l'obstacle. Le marquis* [...] *cria joyeusement :* [...] *« Il est perçant, l'animal »* (Bourget).

• SYN. : **1** *térébrant* ; **2** *aigre, âpre, cuisant, mordant* ; **3** *strident* ; **4** *aigu, pénétrant, vif* ; **5** *fin, incisif, lucide, mordant, perspicace, subtil* ; **6** *fougueux, impétueux.*

◆ **perçant** n. m. (sens 1, 1903, Esnault ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, milieu du XXᵉ s.). **1.** Qualité d'un cheval vif et plein d'allant : *Celui-ci, plein de perçant encore,* [...] *aimait les longs galops* (Pesquidoux). || **2.** Aptitude des attaquants d'une équipe sportive à franchir la défense adverse. || **3.** *Fig.* Acuité, causticité : *Sa science, son esprit, sa fermeté, sa liberté, le perçant de ses expressions* [...] *le faisaient craindre et ménager* [le cardinal d'Estrées] (La Varende).

percarbonate [pɛrkarbɔnat] n. m. (de *per-* et de *carbonate* ; 1963, Larousse). Classe de persels obtenus par action de l'anhydride carbonique sur un peroxyde métallique ou par oxydation anodique dans l'électrolyse d'une solution concentrée de carbonate.

perce [pɛrs] n. f. (déverbal de *percer* ; 1494, A. Thierry [II, 461], au sens 1 ; sens 2, 1589, L. Guibert, I, 432 ; sens 3, 1877, Littré (« trou d'un instrument à vent », 1812, Mozin]). **1.** Outil avec lequel on fait des trous. || **2.** *Mettre du vin, une barrique, un tonneau,* etc., *en perce,* faire un trou dans une barrique, un tonneau, etc., pour en soutirer le liquide. || **3.** Rapport qui existe

entre diamètre et longueur du tuyau d'un instrument de musique à vent.

percé, e [pɛrse] adj. (part. passé de *percer* ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*percé à jour,* 1606, Nicot — au fig., 1868, Littré] ; sens 2, 1805, Lunier ; sens 3, 1681, Ménestrier). **1.** Qui est traversé d'un ou de plusieurs trous. || *Percé à jour,* troué de part en part : *Un mur percé à jour par la canonnade ;* au *fig.*, pénétré, deviné : *Elle* [Madeleine] *avait appris à connaître son mari qui, d'heure en heure, se sentait déchiffré, percé à jour* (Mauriac). *Un complot percé à jour.* || *Chaise percée,* v. CHAISE. || Fam. *Panier percé,* v. PANIER. || **2.** En peinture, se dit d'un paysage, pour exprimer la manière dont les lointains apparaissent entre les masses des premiers plans. || **3.** En héraldique, se dit d'une pièce qui est à jour, quelle que soit la forme de l'ouverture pratiquée.

perce-bois [pɛrsəbwa] n. m. et adj. invar. (de *perce,* forme du v. *percer,* et de *bois* ; 1751, *Encyclopédie,* I, 22). Nom donné à diverses variétés d'insectes qui attaquent le bois.

perce-bouchon [pɛrsəbuʃɔ̃] n. m. (de *perce,* forme du v. *percer,* et de *bouchon* ; 1903, Larousse). Appareil utilisé en chimie pour percer les bouchons de liège ou de caoutchouc.

• Pl. *des* PERCE-BOUCHONS.

percée [pɛrse] n. f. (part. passé fém. substantivé de *percer* ; 1750, Schlutter [I, 148], au sens 2 ; sens 1, 1868, Littré ; sens 3, 1798, Acad. [en peinture, 1868, Littré — *percé,* n. m., même sens, 1758, Brunot] ; sens 4, 1962, Robert ; sens 5, 1845, Bescherelle ; sens 6, 1963, Larousse ; sens 7, 17 avr. 1967, *l'Express*). **1.** Ouverture introduisant le jour dans un édifice. || **2.** Ouverture que l'on pratique au trou de coulée d'un haut fourneau, pour permettre l'écoulement du métal en fusion. || **3.** Ouverture naturelle ou pratiquée dans un ensemble touffu ou dense, pour y dégager un chemin ou une perspective : *Des percées avaient été faites au milieu des arbres de telle façon que d'ici on embrassait tel horizon, de là tel autre* (Proust). *Pratiquer une percée dans une forêt, dans un pâté de maisons.* || En peinture, espace ménagé entre des masses d'ombre, pour laisser passer une échappée de lumière. || **4.** En termes de sport, action de franchir la défense adverse. || **5.** Opération militaire par laquelle on enfonce les positions de l'ennemi pour atteindre ses arrières : *Mais chacune de ces épreuves vous convainc un peu plus de l'illusion de ceux qui pensent encore qu'une percée de fronts et une bataille en terrain libre achèveront la guerre* (Valéry). || **6.** Phase d'un atterrissage aux instruments, par mauvaise visibilité, qui consiste, pour le pilote, à se laisser guider par le radar jusqu'au moment où il voit le sol. || **7.** *Fig.* Progrès réalisé en franchissant un obstacle, avance rapide dans un domaine quelconque : *Une étonnante percée technologique.*

• SYN. : **3** *trouée ;* **5** *brèche, rupture.*

perce-membrane [pɛrsəmɑ̃bran] n. m. (de *perce,* forme du v. *percer,* et de *membrane ;* 1873, Nysten). Instrument chirurgical servant à percer les membranes de l'œuf pendant l'accouchement.

• Pl. *des* PERCE-MEMBRANES.

percement [pɛrsəmɑ̃] n. m. (de *percer ;* 1500, *Bronnen* [I, 245], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse [aussi « galerie qui en réunit deux autres »]). **1.** Action de percer : *Le percement de l'isthme de Suez, d'un puits, d'une rue.* || **2.** Dans une mine, ouvrage souterrain qui vient aboutir dans un autre. || Galerie qui en réunit deux autres.

perce-meule [pɛrsəmœl] n. m. (de *perce,* forme du v. *percer,* et de *meule* 1 ; 1803, Boiste). Ciseau à froid avec lequel on fait le trou, ou œillard, au centre d'une meule.

• Pl. *des* PERCE-MEULES.

perce-muraille [pɛrsəmyraj] n. m. (de *perce,* forme du v. *percer,* et de *muraille ;* 1768, Valmont de Bomare). Nom usuel de la plante appelée *pariétaire.*

• Pl. *des* PERCE-MURAILLES.

perce-neige [pɛrsənɛʒ] n. m. ou f. invar. (de *perce,* forme du v. *percer,* et de *neige ;* 1660, Oudin). Plante à bulbe, dont les fleurs blanches se montrent à la fin de l'hiver, dès la fonte des neiges. (On l'appelle parfois GOUTTE-DE-LAIT, CLOCHETTE D'HIVER.)

• REM. La plupart des dictionnaires font ce mot féminin, alors que l'usage le plus courant en même temps que l'usage de nombreux écrivains le font masculin.

percentage [pɛrsɑ̃taʒ] n. m. (angl. *percentage,* même sens, de *per cent,* pour cent, de *per,* par [lat. *per,* même sens], et de *cent,* cent [lat. *centum,* même sens] ; 1842, Acad.). En droit fiscal, perception d'un droit fondé sur le tant pour cent.

percentile [pɛrsɑ̃til] n. m. (mot angl. de même sens [fin du XIXe s.], de *per cent,* pour cent [v. l'art. précéd.] ; 1963, Larousse). En statistique, grandeur de l'élément qui partage une série de données en cent groupes également nombreux ou en intervalles égaux.

perce-oreille [pɛrsɔrɛj] n. m. (de *perce,* forme du v. *percer,* et de *oreille ;* début du XVIe s., écrit *persoreille ; perce-oreille,* v. 1560, Paré). Nom usuel de l'insecte appelé *forficule.*

• Pl. *des* PERCE-OREILLES.

perce-pierre [pɛrsəpjɛr] n. f. (de *perce,* forme du v. *percer,* et de *pierre ;* 1550, Guéroult). Nom usuel de plusieurs plantes qui vivent sur les murs ou les rochers, parmi lesquelles la saxifrage et la cristemarine.

• Pl. *des* PERCE-PIERRES.

percepta [pɛrsɛpta] n. m. pl. (mot lat. signif. proprem. « choses perçues », part. passé neutre plur. substantivé de *percipere,* percevoir [v. PERCEVOIR] ; 1868, Littré). En psychologie, nom collectif désignant les agents des sensations.

percepteur, trice [pɛrsɛptœr, -tris] adj. (dér. savant du lat. *perceptum,* supin de *percipere,* percevoir [v. PERCEVOIR] ; 1877, Littré). Qui perçoit : *Organes percepteurs des sensations.*

◆ **percepteur** n. m. (1432, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* [XV, 41], puis 1789, *Moniteur universel,* II, 287 *b*). Fonctionnaire chargé du recouvrement des contributions directes, des amendes, etc.

perceptibilité [pɛrsɛptibilite] n. f. (dér. savant de *perceptible ;* 1760, Ch. Bonnet, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Qualité, caractère de ce qui est perceptible par les sens : *La perceptibilité auditive* (Vendryes). || **2.** Qualité de ce qui peut être perçu par le percepteur (rare) : *La perceptibilité d'un impôt.*

perceptible [pɛrsɛptibl] adj. (bas lat. *perceptibilis,* perceptible, compréhensible, du lat. class. *perceptum,* supin de *percipere* [v. PERCEVOIR] ; 1372, Corbichon, au sens 1 ; sens 2, av. 1613, M. Régnier ; sens 3 [de *percept(ion)*], 1611, Cotgrave). **1.** Qui peut être perçu par les sens : *La campagne était assez silencieuse pour que le vol des hiboux y devînt perceptible* (Giraudoux). *Le chuintement de ses pas est à peine perceptible* (Robbe-Grillet). || **2.** Qui peut être compris par l'intelligence : [Le discours électoral] *a recours, selon les lois du genre, à des affirmations simples, à des oppositions perceptibles au premier regard* (Mauriac). || **3.** Qui peut être perçu par le percepteur. (On dit mieux, en ce sens, PERCEVABLE.)

• SYN. : **1** *audible, percevable, sensible, visible ;* **2** *accessible, clair, compréhensible, intelligible, saisissable.* — CONTR. : **1** *imperceptible, inaudible, insensible, invisible ;* **2** *inaccessible, incompréhensible, inintelligible, insaisissable.*

perceptiblement [pɛrsɛptibləmɑ̃] adv. (de *perceptible ;* 1660, Oudin). De manière perceptible. (Rare.)

perceptif, ive [pɛrsɛptif, -iv] adj. (de *percept[ion]* ; 1370, Oresme, au sens de « qui perçoit, qui comprend » ; sens 1, 1754, Gohin [*activité perceptive,* 1968, Larousse] ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Relatif à la perception d'un objet : *Facultés perceptives.* || *Activité perceptive,* dans la théorie de la perception de Piaget, mise en relation systématique d'éléments perceptifs appartenant à des champs différents. || **2.** *Littér.* Particulièrement doué pour percevoir (peu usité) : *S'il peut conserver cet œil si perceptif,*

si agile, si fin, nous aurons certainement en lui le plus original des paysagistes de notre époque (Huysmans).

perception [pɛrsɛpsjɔ̃] n. f. (lat. *perceptio,* action de recueillir, récolte, connaissance, de *perceptum,* supin de *percipere* [v. PERCEVOIR] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « fait de recevoir [le Saint-Esprit] » ; v. 1220, Coincy, au sens de « fait de recevoir [le corps du Christ] » ; sens I, 1, 1611, Cotgrave [« ...toute modification de la monade », 1962, Robert ; *perceptions obscures,* 1903, Larousse ; *petites perceptions,* début du XVIIIe s., d'après A. Lalande, 1947] ; sens I, 2, 1762, J.-J. Rousseau [*verbes de perception,* 1962, Robert] ; sens I, 3, av. 1799, Marmontel ; sens I, 4, 1831, Balzac ; sens II, 1, 1370, Oresme ; sens II, 2, 1468, Bartzsch ; sens II, 3, 1829, Boiste ; sens II, 4, 1903, Larousse).

I. 1. *Autref.* Chez les philosophes cartésiens, toute opération ou représentation intellectuelle : *Il y a en nous deux sortes de pensées, à savoir la perception de l'entendement et l'action de la volonté* (Descartes). || Dans la philosophie de Leibniz, toute modification de la monade. || *Perceptions obscures,* ou *petites perceptions,* chez Leibniz, les phénomènes subconscients. || **2.** *Auj.* En psychologie, réaction d'un sujet à une stimulation extérieure, qui se manifeste par des phénomènes chimiques, neurologiques, au niveau des organes des sens et du système nerveux central, et par divers mécanismes psychiques tendant à adapter cette réaction à son objet, tels que l'identification de l'objet perçu (ou sa reconnaissance), sa différenciation par rapport aux autres objets, etc. : *La perception est la simple conscience que nous prenons de notre sensation, c'est la sensation sous son aspect cognitif ou représentatif* (Goblot). *Il faudrait donc distinguer entre la perception de l'étendue et la conception de l'espace...* (Bergson). *Jamais le rêve ne réalise ce fini admirable auquel atteint la perception dans la veille et à la lumière* (Valéry). *Perception acquise, externe, naturelle.* || *Verbes de perception,* verbes qui désignent une opération des sens : voir, entendre, sentir, etc. || **3.** Ce que l'on perçoit : *Les perceptions sensibles.* || **4.** Notion, idée plus ou moins nette de quelque chose : *C'était une horreur, quelque chose d'inexprimable, mais dont il avait une perception directe, une connaissance aussi certaine que d'une créature de chair et d'os* (Barrès). *Avoir une perception claire des difficultés présentes.*

II. 1. En droit civil, encaissement ou appropriation, par la personne qualifiée pour en jouir, des produits, fruits ou revenus d'une chose. || **2.** Action de percevoir une somme due, pour le compte de l'État ou d'une collectivité : *La perception de la taxe différentielle par les bureaux de tabac. La perception des impôts.* || **3.** Charge, fonction du percepteur : *Un Respellière de quarante ans, sorti de l'armée et à qui on donna une perception* (Aragon). || **4.** Local ou bureau où cette charge s'exerce : *Aller payer ses impôts à la perception.*

• SYN. : **I, 4** *connaissance, impression, sensation, sentiment, vue.* || **II, 2** *encaissement, recouvrement.*

perceptionnisme ou **perceptionisme** [pɛrsɛpsjɔnism] n. m. (de *perception ;* 1932, Larousse). Système philosophique selon lequel l'esprit a, dans la perception, la conscience immédiate et véridique d'une réalité extérieure à lui.

perceptionniste [pɛrsɛpsjɔnist] adj. (de *perceptionnisme ;* 1963, Larousse). Relatif au perceptionnisme.

◆ adj. et n. (1963, Larousse). Qui soutient le perceptionnisme.

perceptuel, elle [pɛrsɛptɥɛl] adj. (de *perception,* d'après *conceptuel ;* 1970, Robert). Qui a trait à la perception.

percer [pɛrse] v. tr. (lat. pop. **pertusiare,* percer, du lat. class. *pertusum,* supin de *pertundere,* transpercer, creuser, percer, de *per,* à travers, et de *tundere,* frapper, battre ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*machine à percer,* 1875, Larousse ; *percer... un tonneau,* XVe s., Basselin ; *percer un abcès,* 1665, Molière ; *percer quelqu'un, le corps,* etc., *de quelqu'un,* v. 1112, *Voyage de saint Brendan ; percer les oreilles,* 1651, Scarron] ; sens 2, 1788, Féraud ; sens 3, 1650, Corneille ; sens 4, v. 1155, Wace [au fig., v. 1265, Br. Latini] ; sens 5, 1651, Corneille ; sens 6, v. 1265, J. de Meung). [Conj. **1 a.**] **1.** Traverser, en faisant un trou, l'épaisseur d'un objet, ou faire un trou plus ou moins profond dans un objet : *De longs et noirs cigares de Virginie, percés d'une paille* (Bourget). *Percer une planche avec une vrille, une cloison avec une mèche à carbure de tungstène. Insectes qui percent le bois.* || Vx et absol. *Machine à percer,* syn. de PERCEUSE. || *Percer une barrique, un tonneau,* les mettre en perce. || *Percer un abcès, un furoncle,* y faire une incision pour évacuer le pus. || *Percer le bras, le corps, le ventre,* etc., *de quelqu'un,* lui infliger une blessure au moyen d'une arme tranchante ou du projectile d'une arme à feu : *Il lui perça le bras d'un coup d'épée. Le corps percé de trois balles, le gangster s'écroula sur la chaussée.* || *Percer quelqu'un à jour,* v. JOUR (au sens II, 6). || Fig. *Percer les oreilles, le tympan,* émettre des sons ou des cris aigus et désagréables. || Fig. *Les os lui percent la peau,* v. OS. || **2.** Fam. *Percer ses dents,* syn. de FAIRE SES DENTS. (V. DENT.) || **3.** Pratiquer, ménager comme ouverture : *Elles* [les araignées] *perçaient délicatement un trou dans la tête de la victime* [une sauterelle] (Pagnol). *Percer un trou de 2 mm dans une tôle d'acier. Percer une porte, une fenêtre dans un mur. Percer une galerie, un tunnel. Percer une rue dans un vieux quartier.* || **4.** Passer, pénétrer à travers : *Le soleil commence à percer le vitrage supérieur de la salle, la porte s'éclaire* (Nerval). *J'entrevis un univers où l'air qu'on respirait avait un goût de suie, dont nulle lumière jamais ne perçait la crasse* (Beauvoir). *La pluie n'est pas parvenue à percer la tente. Descendu de l'estrade, l'orateur eut du mal à percer la foule de ses partisans ;* et au fig. : *Des yeux qui percent l'obscurité.* || **5.** Parvenir à connaître quelqu'un ou quelque chose, saisir : *Ce regard qu'on évite et qui vous perce encore* (Lamartine). *Et il regardait les lecteurs bien au visage pour percer s'ils soupçonnaient qu'il était fou* (Montherlant). *Percer un secret, un mystère.* || **6.** *Class.* et *fig.* Frapper, émouvoir très vivement : *Percé jusques au fond du cœur | D'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle* (Corneille). *Ces paroles percèrent Télémaque jusqu'au fond du cœur* (Fénelon).

• SYN. : **1** *perforer, tarauder, trouer, vriller ;* **3** *forer, ouvrir ;* **4** *s'infiltrer, traverser ;* **5** *pénétrer.*

◆ v. intr. (sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [en sports, 1924, Montherlant] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1572, Amyot ; sens 4, 1756, Voltaire). **1.** Se frayer une ouverture, un passage en faisant un trou : *Un mal blanc qui perce. Deux de ses dents ont déjà percé. L'ennemi n'a pu percer. Le soleil perce à travers les nuages.* || En sports et en aéronautique, effectuer une percée. || **2.** *Vx.* Se laisser traverser : *Papier qui perce.* || **3.** *Fig.* Commencer à apparaître, se déceler, se manifester par divers signes : *Malgré la douceur de sa voix* [celle de Grandet], *malgré sa tenue circonspecte, le langage et les habitudes du tonnelier perçaient* (Balzac). *Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte* (Hugo). *Il laissait* [le pilote Bury], *sous sa rude écorce, percer l'ange qui avait vaincu le dragon* (Saint-Exupéry). *La colère perçait dans ses paroles, toujours aussi forte, plus forte qu'elle* (Duras). || **4.** Dans la vie professionnelle, sociale, politique, etc., commencer à acquérir de la notoriété, de l'influence : *Les artistes et les savants dont l'appui aide à « percer » dans la branche où ils priment* (Proust). *Pour toi, Laurent, on commence à parler de toi dans les journaux. Tu perces, mon cher* (Duhamel).

• SYN. : **1** *crever, s'ouvrir, poindre, sortir;* **3** *filtrer, se montrer ;* **4** *arriver* (fam.), *s'imposer, monter, réussir.*

percerette [pɛrsərɛt] ou **percette** [pɛrsɛt] n. f. (de *percer ;* 1671, Pomey [*percerette*], et 1877, Littré [*percette*]). Petite vrille.

perceur, euse [pɛrsœr, -øz] n. et adj. (de *percer ;* XVIe s., au sens 1 ; sens 2, août 1681, *Ordonnance royale*). **1.** Qui perce : *Le perceur d'isthmes était une grande figure* (Aragon). || **2.** Ouvrier, ouvrière qui perce à l'aide d'un outil ou d'une machine-outil.

◆ **perceuse** n. f. (1903, Larousse [*perceuse radiale,* 1932, Larousse ; *perceuse multibroches,* 1963, Larousse]). Machine-outil servant soit à percer des trous cylindriques ou coniques, débouchants ou borgnes, soit à aléser des trous préalablement percés, soit à tarauder ou encore à effectuer d'autres opérations : *Perceuse à main, à percussion intégrée.* || *Perceuse radiale,* perceuse de dimensions importantes, utilisée pour usiner des pièces lourdes et encombrantes. || *Perceuse multibroches,* perceuse à plusieurs forets, utilisée pour des travaux de série.

percevable [pɛrsəvabl] adj. (de *percevoir ;* fin du XIV[e] s., Chr. de Pisan, au sens de « capable de percevoir » ; sens 1, début du XIX[e] s., d'après Littré, 1868 ; sens 2, 1868, Littré [« qui peut être recouvré, en parlant d'un revenu », 1671, Pomey]). **1.** Qui peut être perçu par les sens ou par l'esprit : *Sons à peine percevables. Une peur nettement percevable.* (On dit plutôt PERCEPTIBLE.) || **2.** Qui peut être perçu par le percepteur.

percevoir [pɛrsəvwar] v. tr. (réfection [par changement de conjugaison] de l'anc. franç. *parceivre,* saisir par les sens [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], lat. *percipere,* s'emparer de, recueillir, recevoir, éprouver, ressentir, apprendre, connaître, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *capere,* prendre ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *parcevoir* [*percevoir,* 1278, *Roman du Ham*], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1196, J. Bodel [écrit *percevoir*] ; sens II, 1377, Runkewitz). [Conj. **28.**]

I. 1. Saisir par les sens : *Il n'y a point de paysage que je perçoive sans erreur sur les distances* (Alain). *Une enseigne fraîchement peinte annonçait : Fabrique de bonbons fins Van Elst. Déjà, dans la rue, on percevait une vague odeur sucrée* (Simenon). || **2.** Saisir par l'esprit : *Les grands souvenirs de la colline sont voilés ou déchus. Pourtant la plus pauvre imagination ne laisse pas de percevoir qu'autour de ce haut lieu s'organise l'histoire de la Lorraine* (Barrès). *Je me perçois en deux personnes incompatibles* (Valéry).

II. Procéder au recouvrement d'une somme d'argent, et spécialement à la collecte des impôts : *Percevoir une taxe, les contributions directes.*

• SYN. : **I, 1** *apercevoir, discerner, distinguer, entendre, entrevoir, flairer, ouïr, sentir, voir ;* **2** *appréhender, concevoir, se rendre compte, sentir.* || **II** *lever, recouvrer.*

1. perche [pɛrʃ] n. f. (lat. *perca,* même sens, gr. *perkê,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *perkos,* noirâtre, tacheté de noir ; v. 1175, Chr. de Troyes [*perche goujonnière,* 1866, Littré, art. *goujonnière*]). Poisson osseux des lacs et des cours d'eau peu rapides, caractérisé par ses deux nageoires dorsales, dont la première est épineuse. || *Perche goujonnière,* syn. de GRÉMILLE.

2. perche [pɛrʃ] n. f. (lat. *pertica,* gaule, perche d'arpenteur ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 1 [*tendre la perche à quelqu'un,* au fig., 15 avr. 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 362] ; sens 2, 1640, Oudin ; sens 3, 1963, Larousse [aussi dans un cirque] ; sens 4, 1896 [date de l'institution du concours du saut à la perche aux jeux Olympiques d'Athènes] ; sens 5, 1963, Larousse ; sens 6, 1962, Robert ; sens 7, v. 1165, Marie de France ; sens 8, XII[e] s., *Élie de Saint-Gille* [« ancienne mesure agraire... », 1294, Deck, 247, écrit *perque — perche,* XIV[e] s.]). **1.** Longue pièce de bois mince, généralement ronde, servant à divers usages : *Une perche de châtaignier, d'épicéa. Propulser un bac avec une perche. Des perches d'échafaudage. Tendre une perche à quelqu'un qui se noie, pour le sauver.* || Fig. *Tendre la perche à quelqu'un,* lui permettre, par une intervention, ou par une suggestion adroite, de se tirer d'embarras : *Cordier, lui, est fils d'une honnête famille ; il a eu de bons exemples sous les yeux. Si on lui tend la perche, peut-être qu'on pourrait le sauver* (Gide). || **2.** Fig. et fam. *Une grande perche,* une personne grande et maigre : *La grande perche se lève et m'adresse en cachette une grimace de chat incommodé* (Colette). || **3.** Longue tige rigide pendue par une de ses extrémités à un portique et le long de laquelle on s'exerce à grimper. || Dans un cirque, longue tige, parfois flexible, servant à divers exercices acrobatiques. || **4.** Tige souple de bois, de métal léger ou de fibre de verre servant, en athlétisme, à exécuter des sauts en hauteur : *Les meilleurs sauteurs à la perche franchissent la barre à plus de cinq mètres de haut.* || **5.** Tige métallique permettant aux tramways, aux trolleybus de capter le courant électrique des fils aériens. || **6.** Tige supportant à son extrémité un micro qu'on tend en direction de la personne qui parle, notamment pendant le tournage d'un film. || **7.** Bois du cerf, du chevreuil, du daim qui supporte tous les andouillers. || **8.** Ancienne mesure de longueur, de grandeur variable. || Ancienne mesure agraire, qui variait suivant les contrées (de 35 à 50 m^2 environ) : *Vous tous, qui êtes du pays, recevrez par surcroît quatre perches de terre en don, quand les travaux seront finis* (Duhamel).

perché, e [pɛrʃe] adj. (part. passé de *percher ;* 1868, Larousse, art. *chat*). *Chat perché,* jeu de poursuite dans lequel on ne peut pas être attrapé quand on est monté sur quelque chose : *Jouer à chat perché pendant la récréation.*

◆ **perché** n. m. (1798, Acad.). *Le perché,* le moment où certains oiseaux sont perchés : *La chasse au perché. C'était une belle nuit de perché* (Genevoix).

1. perchée [pɛrʃe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *percher ;* av. 1553, Rabelais). Réunion d'oiseaux perchés : *Le rassemblement des corneilles dans la prairie de l'étang et leur perchée à l'entrée de la nuit sur les plus hauts chênes du grand mail* (Chateaubriand).

2. perchée [pɛrʃe] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1836, Acad.). Petit fossé pratiqué entre deux billons et où l'on plante les ceps de vigne : *Nous étions côte à côte courbés dans les perchées* (Rolland).

percher [pɛrʃe] v. intr. (de *perche* 2 ; 1314, Mondeville, au sens de « se dresser debout » ; sens 1, v. 1354, *Modus ;* sens 2, 1841, Balzac [« habiter », 1903, Larousse] ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** En parlant des oiseaux, se poser ou se trouver sur une branche, sur un support à une certaine distance du sol : *Les poules perchent pour dormir.* || **2.** *Fam.* En parlant des personnes, loger dans un endroit élevé : *Il perche tout en haut de la butte Montmartre. Isabelle et Romuald sont un peu rassurés quand ils apprennent que M. et M[me] Le Burec perchent modestement au sixième étage de l'escalier B, dans la cour* (Romains). || *Par extens.* et *fam.* Habiter : *Il perche en banlieue.* || **3.** *Fam.* En parlant d'une chose, d'un lieu, se trouver : *Ce village, où est-ce qu'il perche ?*

• SYN. : **1** *brancher, jucher ;* **2** *nicher* (fam.) ; *demeurer, loger, résider.*

◆ v. tr. (1373, Gace de la Buigne). *Fam.* Mettre dans une position élevée : *Il a perché son ballon sur le toit. Percher un buste sur une bibliothèque. Le chapeau de paille noire était perché haut sur son chignon* (Mauriac). *Nous arrivions pour l'angélus au château de Poli, perché sur une des collines d'Armagnac, entre la Gélise et la Douze* (H. Bazin).

◆ **se percher** v. pr. (sens 1, 1373, Gace de la Buigne ; sens 2, 1640, Oudin). **1.** En parlant des oiseaux, se poser sur un endroit élevé : *Les pigeons viennent se percher sur le toit.* || **2.** *Fam.* En parlant des personnes, se mettre quelque part, généralement en un lieu surélevé : *Tarrou s'était levé pour se percher sur le parapet de la terrasse, face à Rieux, toujours tassé au creux de la chaise* (Camus). *Brusque, anguleux, Joe se perchait, pour lire, au faîte des arbres* (Beauvoir).

percheron, onne [pɛrʃərɔ̃, -ɔn] adj. et n. (de *Perche,* n. géogr. ; 1837, *Maison rustique du XIX[e] siècle* [II, 397], au sens 2 [comme adj. et n.] ; sens 1, 1875, Larousse [comme adj. et n.]). **1.** Relatif au Perche ou à ses habitants ; habitant ou originaire du Perche. || **2.** Se dit d'une race de chevaux de trait originaire du Perche : *Et il éclate de rire* [mon père] *parce qu'il se sent fort comme un percheron, et rusé comme un diable* (Aymé).

perchette [pɛrʃɛt] n. f. (dimin. de *perche* 2 ; v. 1240, G. de Lorris, au sens de « petite perche qui sert à suspendre les vêtements » ; sens actuel, 1838, Acad.). Petite perche destinée à soutenir de jeunes arbres : *Un émon-*

dage de peupliers reliés par des perchettes (Goncourt).

percheur, euse [pɛrʃœr, -øz] adj. et n. (de *percher* ; 1827, Acad.). Se dit d'un oiseau qui a l'habitude de percher.

perchis [pɛrʃi] n. m. (de *perche* 2 ; 1701, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** Clôture faite avec des perches. || **2.** Bois constitué par des arbres de dix à vingt centimètres de diamètre, propres à faire des perches.

perchiste [pɛrʃist] n. (de *perche* 2 ; av. 1896, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, 1967, Robert ; sens 3, 18 janv. 1973, *Journ. officiel*, p. 725). **1.** Équilibriste spécialiste du travail à la perche : *Une clownesse enfarinée, perchiste et spécialiste du saut périlleux* (Goncourt). || **2.** En sports, athlète spécialiste du saut à la perche. || **3.** Technicien chargé du maniement de la perche pendant le tournage d'un film, d'une émission de télévision.

perchlorate [pɛrklɔrat] n. m. (de *per-* et de *chlorate* ; 1845, Bescherelle). Sel de l'acide perchlorique.

perchlorique [pɛrklɔrik] adj. (de *per-* et de *chlorique* ; 1845, Bescherelle). *Acide perchlorique*, le plus oxygéné des acides et des anhydrides du chlore.

perchlorure [pɛrklɔryr] n. m. (de *per-* et de *chlorure* ; 1845, Bescherelle). Ancien nom des chlorures contenant la plus grande quantité possible de chlore.

perchman [pɛrʃman] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, de *perch*, gaule, perche [empr. du franç. *perche* 2], et de *man*, homme ; 15 avr. 1959, *Arts*, n° 718). Syn. de PERCHISTE au sens 3.

perchoir [pɛrʃwar] n. m. (de *percher* ; 1402, Fagniez, écrit *percheur*, au sens de « dressoir pour la vaisselle » ; écrit *perchoir*, au sens 2, 1583, Du Monin ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Endroit où se perchent les oiseaux. || **2.** *Spécialem.* Petite barre de bois ou ensemble de petits bâtons où les oiseaux, les volailles viennent percher d'une façon habituelle : *Installer un perchoir dans une cage à poules. Un perroquet sur son perchoir.* || **3.** *Fam.* Endroit élevé (logement, estrade, siège, etc.) où se tient une personne : *Le président de séance monta à son perchoir.*

• SYN. : **1** *juchoir.*

perclus, e [pɛrkly, -yz] adj. (lat. médic. du Moyen Âge *perclusus*, perclus, emploi spécialisé du part. passé du lat. impér. *percludere*, clore, exclure, du lat. class. *per-*, préf. à valeur intensive, et *claudere*, fermer ; 1420, *Archives de Bretagne* [VI, 54], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Qui est dans l'impossibilité partielle ou totale, permanente ou momentanée, de se mouvoir ou de mouvoir certains membres : *Elle* [Geneviève] *préférait simplement les villégiatures humides, à cause de sa glaise, et rentrait de vacances gavée d'écrevisses ou percluse de douleurs* (Giraudoux). *Vieille et percluse au point de ne marcher qu'avec deux cannes à béquille d'argent* (Bernanos). *Être perclus de froid. Être perclus de rhumatismes.* || **2.** *Fig.* Qui est frappé d'immobilité provisoire par suite d'une émotion vive : *Ils me regardaient, l'homme et la femme, perclus de saisissement* (Maupassant).

• SYN. : **1** *impotent, infirme, paralysé* ; **2** *abasourdi, figé, médusé* (fam.), *pétrifié, sidéré.*

percnoptère [pɛrknɔptɛr] n. m. (gr. *perknopteros*, même sens, masc. substantivé de l'adj. *perknopteros*, aux ailes noirâtres ou tachetées de noir, de *perknos*, noirâtre [dér. de *perkos*, v. PERCHE 1], et de *pteron*, plume d'aile, aile ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Petit vautour à plumage blanchâtre, avec une partie des ailes noires, qui vit dans la région méditerranéenne.

perco n. m. V. PERCOLATEUR.

perçoir [pɛrswar] n. m. (de *percer* ; v. 1196, J. Bodel). instrument servant à percer.

percolateur [pɛrkɔlatœr] n. m. (dér. savant du lat. *percolare*, filtrer, passer, de *per-*, préf. à valeur intensive, et de *colare*, filtrer, épurer, dér. de *colum*, tamis, passoire ; 1856, *Petit Journal pour rire*, au sens de « appareil servant à filtrer [du thé ou du café] » ; sens actuel, 1903, Larousse). Grande cafetière à filtre permettant la préparation en grande quantité du café noir à la vapeur.

• REM. On emploie souvent l'abrév. fam. PERCO (1910, Esnault).

percolation [pɛrkɔlasjɔ̃] n. f. (lat. *percolatio*, filtration [de *percolatum*, supin de *percolare*, v. l'art. précéd.], ou dér. franç. de *percolat*[*eur*] ; 1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, 1968, Larousse). **1.** Raffinage des huiles de pétrole par décoloration. || **2.** Procédé de culture sans sol où la solution nutritive traverse le support solide de haut en bas. || **3.** Phénomène de passage lent de l'eau à travers un terrain perméable.

percussion [pɛrkysjɔ̃] n. f. (lat. *percussio*, action de frapper, coup, de *percussum*, supin de *percutere* [v. PERCUTER] ; fin du XIIe s., *Renaut de Montauban*, au sens de « souffrance, douleur physique » ; sens 1, 1314, Mondeville [*percussion directe*, 1868, Littré ; *point de percussion*, 1875, Larousse — *centre de percussion*, même sens, 1868, Littré] ; sens 2, 1949, Larousse ; sens 3, av. 1648, d'après Richelet, 1680 ; sens 4, 1854, J. A. F. Lavallée, p. 46 ; sens 5, fin du XVIIIe s.). **1.** Dans la langue technique, action de frapper, de donner un choc à un objet. || *Percussion directe*, percussion qui imprime au corps percuté une impulsion dont la direction est la ligne même qui joint son centre de gravité au point choqué. || *Point de percussion*, point où se réunit toute l'action du corps percutant. || **2.** En mécanique, produit de l'intensité d'une force par la durée de son action. || **3.** Ensemble des instruments à sons frappés, chargés surtout, dans l'orchestre, de marquer un rythme, et dits *instruments à percussion*, ou *de percussion* : *Puis, comme si la musique s'enfonçait encore dans le temps, la percussion haletante des tambourins qui rythment les événements cosmiques introduisit la flûte de roseau* (Malraux). || **4.** Opération du fonctionnement d'une arme à feu, préalablement placée dans la position de l'armé, et qui consiste à libérer vers l'avant l'ensemble percuteur-masse percutante. || **5.** En médecine, méthode d'examen clinique qui permet au praticien, par l'écoute des sons produits en frappant une région du corps avec les doigts ou avec un instrument, de déterminer l'état des organes intérieurs.

percussionniste [pɛrkysjɔnist] n. (de *percussion* ; 2 févr. 1967, *le Figaro*). Musicien qui joue d'un instrument à percussion.

percutant, e [pɛrkytɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *percuter* ; 1875, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse [*un percutant*, 1923, Larousse ; *fusée percutante*, 1877, Littré ; *tir percutant*, 1903, Larousse] ; sens 3, 3 oct. 1954, *le Monde*). **1.** Qui percute : *C'est le véhicule percutant qui a subi le plus de dégâts.* || **2.** Se dit d'un projectile qui n'éclate que lorsque la fusée qu'il porte entre en contact avec un objet : *Un obus percutant.* || Substantiv. *Un percutant*, un obus de ce genre : *Un arrivage copieux de percutants* (Romains). *Du percutant et du fusant, il y en a pour tous les goûts* (Dorgelès). || *Fusée percutante*, fusée dont est armé ce projectile. || *Tir percutant*, tir exécuté avec ces projectiles. || **3.** *Fig.* et *fam.* Qui produit un choc psychologique immédiat ; qui atteint son but avec force, sûreté : *Une manchette de journal percutante. Une publicité percutante. Un argument percutant.*

• SYN. : **1** *tamponneur* ; **3** *efficace, frappant, incisif, saisissant.*

percuter [pɛrkyte] v. tr. (lat. *percutere*, pénétrer en frappant, frapper [au pr. et au fig.], de *per-*, préf. à valeur intensive, et de *quatere*, secouer, ébranler [au pr. et au fig.] ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger*, au sens de « frapper, transpercer » ; sens 1, 1813, Thénard, I, 87 [un premier ex. au début du XVIIe s.] ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** Heurter, donner un choc : *Le motocycliste a percuté un camion à l'arrêt.* || **2.** En médecine, pratiquer la percussion sur une partie du corps d'un patient : *J'aimerais que vous me percutassiez et que vous m'auscultassiez* (Margueritte).

• SYN. : **1** *emboutir* (fam.), *enfoncer, tamponner, télescoper.*

◆ v. intr. (sens 1-2, 1962, Robert). **1.** Entrer violemment en contact avec un obstacle : *Cette voiture a percuté contre un platane.* || **2.** Éclater en heurtant : *Obus qui percute contre un mur.*

percuteur [pɛrkytœr] n. m. (de *percuter* [v. ce mot] ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « oppresseur, [celui] qui inflige des vexations » ; sens actuel, 1868, Littré). Pièce pointue destinée, dans une arme à feu (ou une grenade, un obus, une mine, etc.), à venir frapper l'amorce pour provoquer la déflagration ou l'explosion.

percuti-réaction [pɛrkytireaksjɔ̃] n. f. (du lat. *per,* à travers, *cutis,* peau, et de *réaction ;* début du XXe s.). Réaction cutanée inflammatoire servant à rechercher l'allergie tuberculeuse et obtenue par application de tuberculine concentrée sur la peau.

• Pl. *des* PERCUTI-RÉACTIONS.

perdable [pɛrdabl] adj. (de *perdre ;* XIIIe s., *Hystore Job*). Qui peut être perdu : *Le match est encore perdable.*

perdant, e [pɛrdɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (part. prés. de *perdre ;* 1288, J. de Journy, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert [*partir perdant,* milieu du XXe s. : *un bon/beau perdant,* début du XXe s.]). **1.** Se dit d'une personne qui perd au jeu, à la loterie, dans une compétition, une affaire judiciaire : *Les perdants paieront les consommations. La partie perdante.* || **2.** Se dit de celui ou de celle qui ne tire aucun avantage matériel ou moral d'une situation, d'une opération où des intérêts sont en jeu : *Dans cet accord, les perdants sont les pays d'Europe, la grande perdante est l'Europe. Un conflit où il ne peut y avoir ni gagnants ni perdants.* || *Partir perdant,* être désavantagé dès le début, avoir peu de chance de réussir. || *Un bon, un beau perdant,* celui qui sait perdre avec élégance et bonne grâce : *Je m'excuserai en beau perdant* (Bernstein).

• CONTR. : **1** *gagnant ;* **2** *bénéficiaire, favorisé, privilégié.*

◆ adj. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Qui ne rapporte aucun gain, aucun profit : *Billet, numéro perdant.* || **2.** Qui ne peut conduire qu'à l'échec : *Le premier acte de résistance, s'il survient trop tard, est toujours perdant* (Saint-Exupéry).

◆ **perdant** n. m. (1836, Acad.). *Le perdant de l'eau, de la marée,* dans la langue maritime, le jusant, le mouvement de reflux de la marée.

perdendosi [pɛrdɛndosi] adv. (mot ital. de même sens, proprem. « en se perdant », de *perdendo,* en perdant [de *perdere,* perdre, lat. *perdere,* même sens], et de *si,* se, soi [lat. *se,* accus. du pron. pers. réfléchi de la 3e pers.] ; 1838, Acad.). Terme de musique indiquant qu'un morceau doit être exécuté « en mourant », en descendant par degrés insensibles jusqu'au silence.

perd-fluide [pɛrflɥid] n. m. invar. (de *perd,* forme du v. *perdre,* et de *fluide,* n. m. ; 1888, Larousse). Conducteur souterrain d'un paratonnerre, relié à la prise de terre.

perditance [pɛrditɑ̃s] n. f. (dér. savant de *perdre ;* 1953, Larousse). Conductance totale des résistances d'isolement, dans une installation électrique.

perdition [pɛrdisjɔ̃] n. f. (bas lat. *perditio,* perte, ruine [et, dans la langue ecclés., « perdition »]. du lat. class. *perditum,* supin de *perdere* [v. PERDRE] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *perdiciun* [*perdicïon,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *perdition,* début du XIIIe s.], au sens 1 [*en perdition,* 1787, Bernardin de Saint-Pierre] ; sens 2, v. 1120, *Psautier d'Oxford* [« état d'immoralité... où l'homme perd toute dignité », début du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; *lieu de perdition,* 1694, Acad.]). **1.** *Vx.* Perte, ruine matérielle complète : *Que ceux qui tyrannisent notre peuple tombent dans la perdition !* (Sacy). || *En perdition,* se dit d'un navire en danger de faire naufrage, dans une situation telle que les chances de se sauver sont moindres que les risques de se perdre : *Les coups de canon me firent frémir ; je ne pouvais douter qu'ils ne fussent les signaux de détresse d'un vaisseau en perdition* (Bernardin de Saint-Pierre). || **2.** Dans la langue religieuse, état d'une personne qui se tient éloignée de la religion et perd son âme par le péché : *Il conduit l'homme dans la voie de perdition* (Pascal). || *Par extens.* État d'immoralité, de corruption où l'homme perd toute dignité : *Qu'un homme s'ouvre une voie d'injustice, il s'ouvre en même temps une voie de perdition* (Chateaubriand). || *Lieu de perdition,* lieu de débauche.

perdre [pɛrdr] v. tr. (lat. *perdere,* détruire, ruiner, anéantir, employer inutilement, causer la ruine, le malheur, faire une perte irréparable, définitive ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens II, 4 [en parlant des animaux, des végétaux, 1680, Richelet ; *perdre la raison,* 1572, Ronsard — *perdre le sens,* même sens, 1080, *Chanson de Roland ; perdre la tête,* 1762, Acad. — d'abord « s'embrouiller », v. 1155, Wace ; *perdre le nord,* 1867, Delvau ; *perdre la tramontane,* av. 1648, Voiture ; *perdre la boule,* 1829, d'après Larchey, 1878 ; *perdre la boussole,* 1867, Larousse, art. *boussole ; perdre la face,* début du XIXe s.] ; sens I, 1, 1636, Corneille [intransitiv., 1691, Racine] ; sens I, 2, 1546, *Bible Girard* [*perdre d'honneur,* 1636, Corneille — *...de réputation,* 1690, Furetière ; *perdre une personne auprès de quelqu'un,* 1651, Corneille — *...dans l'esprit de quelqu'un,* 1868, Littré] ; sens I, 3, v. 980, *Fragment de Valenciennes* [*perdre son âme,* XIIIe s., *Roman de Renart*] ; sens I, 4, 1680, Richelet ; sens I, 5, v. 1380, *Aalma* [« compromettre de façon irrémédiable... », 1559, Amyot] ; sens I, 6, 1080, *Chanson de Roland* [en rapport avec le temps, v. 1196, J. Bodel ; *il n'y a pas un instant à perdre,* 1831, Balzac — d'abord *...un moment...,* av. 1778, Voltaire ; *perdre l'occasion de,* début du XXe s. ; *ne pas perdre une occasion de,* 1782, Laclos] ; sens II, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [avec un sujet désignant une chose, 1875, Larousse] ; sens II, 2, milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes ;* sens II, 3, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* [*n'avoir rien à perdre,* 1679, Bossuet ; *vous ne perdez rien pour attendre,* 1868, Littré] ; sens II, 5, 1080, *Chanson de Roland* [« abandonner une manière d'être considérée comme un défaut », 1632, Corneille ; *perdre cœur,* v. 1657, Pascal] ; sens II, 6, 1868, Littré ; sens II, 7, fin du Xe s., *Vie de saint Léger ;* sens II, 8, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*perdre son chemin,* v. 1220, Bartsch — *...sa route,* 1273, Adenet ; *perdre pied,* 1549, R. Estienne — au fig., 1762, Acad. ; *ne rien perdre de quelque chose,* 1933, J. Romains — *n'en pas perdre une bouchée,* 1962, Robert ; *perdre de vue,* 1538, R. Estienne — au fig., v. 1660, Bossuet] ; sens II, 9, 1080, *Chanson de Roland* [*perdre la partie,* au fig., av. 1885, V. Hugo ; *perdre du terrain,* 1868, Littré — au fig., v. 1770, J.-J. Rousseau ; *jouer à tout perdre,* 1868, Littré — *jouer à se perdre,* même sens, 1680, Richelet]). [Conj. **46.**]

I. CAUSER LA PERTE, LA RUINE DE QUELQU'UN OU DE QUELQUE CHOSE. **1.** *Class.* Faire périr, tuer : *Meurs enfin, puisqu'il faut ou tout perdre ou mourir* (Corneille). *Un sot par une puce eut l'épaule mordue ; | [...] « Hercule, ce dit-il, tu devais bien purger | La terre de cette hydre au printemps revenue ! | Que fais-tu, Jupiter, que du haut de la nue | Tu n'en perdes la race afin de me venger ? »* (La Fontaine) ; et intransitiv. : *Tu frappes et guéris, tu perds et ressuscites* (Racine). || **2.** *Vx* ou *littér.* Conduire quelqu'un à sa perte, compromettre gravement ou définitivement sa position matérielle ou morale : *Chercher à perdre un adversaire. Perdre sa santé dans les excès. Son ambition le perdra. Je lui ai dit que son indiscrétion la perdrait, que son silence ferait sa fortune* (Marivaux). *Il savait aussi qu'il suffisait de la rancune d'un ennemi, d'un moment de fureur et de folie d'une foule, ou tout simplement de l'inepte rigueur d'un juge, pour perdre des coupables qui peut-être étaient innocents* (Yourcenar). || Vx ou littér. *Perdre d'honneur, de réputation,* compromettre de façon irrémédiable l'honneur, la réputation de quelqu'un : *Tu me perds d'honneur, ma chère Polly* (Voltaire). || Vx ou littér. *Perdre une personne auprès de quelqu'un, dans l'esprit de quelqu'un,* contribuer à discréditer une personne auprès d'une autre : *Que ne m'avez-vous consultée avant que d'écrire à ma mère ? lui repartis-je en sanglotant, vous achevez de me perdre auprès d'elle* (Marivaux). *Son manque de loyauté l'a perdu dans l'esprit de tous ses collègues.* || **3.** *Vx* ou *littér.* Pervertir, corrompre quelqu'un, le jeter dans les dérèglements,

lui gâter l'esprit, le jugement : *Ce sont ses mauvaises fréquentations qui l'ont perdu. Lorsque le roi Henri VIII s'égara dans les passions qui ont perdu Salomon et tant d'autres rois...* (Bossuet). *L'amour, qui perd tant d'honnêtes femmes...* (Rousseau). || *Perdre son âme ou l'âme de quelqu'un,* se damner, ou être cause de la damnation d'un autre : DOÑA PROUHÈZE : *Rodrigue va mourir !* — L'ANGE GARDIEN : *Il est encore temps de perdre son âme* (Claudel). *Cette hantise des âmes perdues par lui et de celles qui se perdraient encore lorsqu'il ne serait plus au monde possède Racine comme tout auteur catholique* (Mauriac). || **4.** Égarer volontairement un être vivant, ou être involontairement responsable du fait qu'il ne retrouve plus son chemin : *Cidalise la promène ; elle tâchera de la perdre comme un animal incommode* (Dancourt). || **5.** *Vx.* Endommager quelque chose d'une manière irréparable, lui causer de graves dégâts matériels : *Les orages ont perdu les moissons.* || *Auj.* Compromettre de façon irrémédiable, conduire à l'échec (avec un complément de valeur abstraite) : *Son impatience risque de tout perdre. Une situation où la moindre imprudence peut tout perdre.* || **6.** *Class.* Gâcher, gaspiller quelque chose par le mauvais usage qu'on en fait, employer inutilement : *Et je perds mon trépas, | Puisque, mourant pour lui, je ne le sauve pas* (Corneille). *Ne vous mettez point si tôt en travail ; c'est dommage de perdre vos douleurs* (Sévigné). || *Auj.* Ce sens est d'un emploi plus restreint, limité à quelques expressions, ou à des phrases où le complément est en rapport avec le temps : *Perdre sa peine. Perdre son temps et son argent. Perdre du temps, un temps précieux. Mon père, lui, avait la gaieté de ceux qui n'ont pas perdu leur journée* (Giraudoux). *Une foule qui flâne, qui flâne, qui semble ne chercher que l'amusement, l'occasion de perdre un quart d'heure ou de dépenser quelque argent* (Romains). || *Il n 'y a pas un instant à perdre,* il faut agir immédiatement. || *Perdre l'occasion de,* ne pas savoir profiter d'une circonstance favorable pour. || *Ne pas perdre une occasion de, ne perdre aucune occasion de,* revenir à tout propos sur le même sujet (griefs, reproches, etc.).

II. ÊTRE PRIVÉ DE QUELQU'UN OU DE QUELQUE CHOSE. **1.** Être séparé définitivement d'une personne, ou d'un être vivant, par la mort : *Perdre ses parents. Perdre un jeune enfant. Plaignez-moi d'avoir perdu le cardinal de Retz* (Sévigné). *Je n'aurai plus d'amis parce qu'on souffre trop quand on les perd* (Montherlant). *Je propose qu'on prenne le deuil pour six mois ! Quand on perd un des nôtres, on prend le deuil...* (Césaire) ; et avec un sujet désignant une chose : *Une unité qui a perdu beaucoup d'hommes dans un engagement. Le voilier a failli perdre un de ses équipiers dans la tempête.* || **2.** Être privé de la présence, de l'amitié, de l'affection d'un être cher : *Son mauvais caractère lui a fait perdre la plupart de ses amis. Après tout, je suis plus à vous que jamais ; il est vrai, Madame, que vous ne sauriez me perdre, quelque négligence que vous ayez pour moi* (Voltaire). || **3.** Être privé de la possession d'un bien matériel, de la jouissance d'un avantage moral : *Perdre une partie de sa fortune. Perdre régulièrement de l'argent aux courses. Perdre son emploi, sa situation. Un commerçant qui perd sa clientèle. Perdre sa réputation, son autorité, son influence. Perdre l'estime de ses amis. Perdre ses droits par prescription. Je perdrai mes États et garderai mon rang* (Corneille). *Un roi qui craint de perdre sa couronne* (Chateaubriand). *Nous avons sur la mer, où Dieu met ses colères, | Perdu trois cents vaisseaux, sans compter les galères* (Hugo). *Il risquait tout son argent dans cette transaction* [...]. *Il aurait pu tout perdre* (Céline). || *N'avoir rien à perdre,* n'être exposé à aucune conséquence fâcheuse en agissant d'une certaine façon, ou être dans une situation telle qu'on ne peut rien craindre de pire. || *Vous ne perdez rien pour attendre,* formule par laquelle on avertit quelqu'un qu'on saura, tôt ou tard, se venger de lui. || **4.** Être privé d'une partie de soi-même, d'une faculté ou d'une qualité propre à la personne : *Perdre ses cheveux, ses dents. Perdre un œil à la guerre. Un blessé qui a perdu beaucoup de sang. Perdre du poids. Perdre la vue, l'équilibre. Perdre sa souplesse. Un malade qui perd ses forces, qui perd l'appétit. Perdre la mémoire. Goetz de Berlichingen fut surnommé la Main de fer, parce qu'ayant perdu sa main droite à la guerre, il s'en fit faire une à ressort, avec laquelle il saisissait très bien sa lance* (Staël). *Je vous avouerai ma fatigue. Je perds le fil de mes discours, je n'ai plus cette clarté d'esprit à laquelle mes amis se plaisaient à rendre hommage* (Camus). *Joseph avait atteint un tel degré d'hilarité qu'il en perdait la respiration* (Duras). || En parlant des animaux, des végétaux : *Les cervidés perdent leurs bois au printemps. L'automne est la saison où les arbres perdent leurs feuilles.* || *À perdre haleine,* v. HALEINE. || *Perdre la raison, la tête, le nord, la tramontane,* ou (fam.) *perdre la boule, la boussole,* etc., devenir fou, ou ne plus avoir tout son bon sens, déraisonner, du fait d'une cause momentanée : *L'amour me fera perdre la raison, soupira-t-il* (Aymé). *On perd la tête, on soupire, on est amoureux fou* (Nerval). *Oh, tante Berthe, je suis un monstre, pardonnez-moi... j'ai perdu la tête, j'ai dit n'importe quoi...* (Sarraute). || *Perdre la face,* subir une atteinte à sa réputation, à son crédit, à sa dignité : *Perdre la face n'est pas si grave qu'on le dit, si on tient solidement le fond. On peut même la perdre par élégance* (Montherlant). || **5.** Cesser d'avoir un comportement, une manière de penser ou de sentir : *Perdre le contrôle de soi. S'efforcer de ne pas perdre courage. Perdre sa gaieté, son enthousiasme avec le temps. On a perdu tout espoir de le sauver. La belle, voyez-vous, qu'on perde ces caprices* (Corneille). *A mon âge on a perdu le goût de s'occuper des autres. Plus rien aujourd'hui qu'un immense : « Que m'importe ! » qui recouvre pour moi le monde...* (Montherlant). || *Spécialem.* Abandonner une manière d'être considérée comme un défaut : *Perdre l'habitude de boire, de fumer. Une jeune fille qui perd sa timidité, sa gaucherie. Landry avait perdu sa honte ; il se sentait brave et fort* (Sand). || *Perdre contenance,* v. CONTENANCE. || *Perdre patience,* v. PATIENCE. || Littér. *Perdre cœur,* perdre courage : *Oui, je retrouverai ce numéro du « Figaro littéraire » aux heures noires, et il m'aidera à ne pas perdre cœur* (Mauriac). || *En perdre le boire et le manger,* v. BOIRE 2. || **6.** En parlant d'une chose (concrète ou abstraite), cesser d'avoir un élément, un caractère, une propriété qui lui est inhérente : *Une voiture qui a perdu son pare-choc. Une brosse qui perd ses poils. Des peintures, des tapisseries anciennes qui n'ont rien perdu de leur fraîcheur. Cette question, aujourd'hui, a perdu beaucoup de son intérêt, de son actualité. L'usage le faisant toujours entendre* [le sens spécial du déterminant] *sous le terme général, celui-ci a perdu son sens propre, pour ne plus posséder que le sens spécial* (Darmesteter). || **7.** Ne plus avoir près de soi, à sa disposition ou en sa possession une personne dont on est séparé par accident, un objet ou une chose qu'on laisse échapper par inadvertance : *Perdre un enfant dans la cohue. Perdre son chien. Perdre ses clefs, sa montre. Je souhaitais l'appeler au téléphone, mais j'ai perdu son numéro. Perdre sa chaussure. Faire une chute et perdre un ski.* || **8.** Cesser de percevoir par les sens, d'appréhender ou de contrôler par la pensée, de maintenir un rapport avec quelqu'un ou avec quelque chose : *Il n 'a pas perdu un mot de leur conversation. Les chiens ont perdu la piste de la bête. Perdre la trace d'un malfaiteur. Ne pas perdre le contact avec l'ennemi. J'ai réussi à ne pas la perdre des yeux* (Romains). *On fait le moins de bruit possible en respirant, pour être certain de ne perdre aucun des bruits que fait le reste du monde, pouvoir bien les interpréter, savoir d'où ils viennent* (Giono). || *Perdre son chemin, perdre sa route,* etc., s'égarer : *Tout à coup, elle* [Cymodocée] *s'aperçoit qu'elle a perdu le sentier de la montagne* (Chateaubriand). || Fig. *Perdre le nord, la tramontane, la boussole,* v. ci-dessus n. 4. || *Perdre pied,* ne plus atteindre le fond de l'eau avec ses pieds ; au *fig.,* ne plus savoir où l'on en est, être dépassé

par la situation ou par la difficulté d'un problème. || *Ne rien perdre de quelque chose,* ou (fam.) *n'en pas perdre une bouchée,* ne rien laisser échapper d'une chose qui intéresse au plus haut point : *Ne rien perdre d'un entretien, d'une scène, d'une dispute.* || *Perdre de vue,* cesser d'apercevoir, de suivre des yeux quelque objet ; au *fig.,* cesser de voir, de fréquenter quelqu'un ; ne pas tenir compte de quelque chose, le négliger : *Ne perdez pas de vue, mon ami, les circonstances difficiles dans lesquelles j'étais placée* (France). *Il me semble que nous perdons de vue une particularité remarquable de la situation, reprit-il* (Gracq). || **9.** Cesser d'avoir un avantage, une supériorité, ou être surclassé, avoir le dessous dans une compétition, une épreuve, un combat, etc. : *Perdre son avantage, son avance. Il a perdu trois points dans le dernier sondage. Perdre un match, une course. Perdre une partie. Perdre la première manche, gagner la deuxième manche et la belle. Perdre un procès. La France a perdu une bataille, elle n'a pas perdu la guerre* (De Gaulle). || Fig. *Perdre la partie,* échouer dans quelque entreprise, être surclassé par son adversaire. || *Perdre du terrain,* reculer devant l'avance ennemie ; céder une partie de l'avance qu'on avait sur un concurrent ; au *fig.,* être en recul, en régression : *Un parti politique qui a perdu du terrain aux dernières élections.* || *Jouer à tout perdre,* en risquant tout ce qu'on a.

• SYN. : **I, 2** *couler* (fam.), *démolir* (fam.), *discréditer, léser, nuire, ruiner ;* **3** *dépraver, déshonorer, pourrir.* || **II, 7** *égarer, oublier, paumer* (pop.). — CONTR. : **I, 2** *aider, épauler* (fam.), *favoriser, maintenir, protéger, sauver, secourir, soigner, soutenir ;* **4** *retrouver, trouver ;* **5** *améliorer, bonifier ;* **6** *gagner.* || **II, 3** *augmenter, conquérir, conserver, s'emparer, obtenir, regagner ;* **4** *acquérir, prendre ;* **5** *retrouver, persévérer dans, reprendre ;* **7** *retrouver.*

◆ v. intr. (sens 1, XII^e s., *Lois de Guillaume* [« subir une perte d'argent au jeu », v. 1330, *Baudoin de Sebourg*] ; sens 2, 1672, M^{me} de Sévigné ; sens 3, 1559, Amyot [*jouer à qui perd gagne,* 1798, Acad. — au fig., 1835, Acad.] ; sens 4, 1903, Larousse ; sens 5, 1678, La Fontaine ; sens 6, 1868, Littré [aussi en parlant d'un navire, et *perdre au vent ;* en parlant de la mer, 1848, Jal ; *perdre en louvoyant,* 1932, Larousse]). **1.** Ne pas obtenir le gain, le profit escompté : *Perdre sur un article, sur une marchandise. Je vous laisse le tout pour 100 F, mais j'y perds. On hasarde de perdre en voulant trop gagner* (La Fontaine). || *Spécialem.* Subir une perte d'argent au jeu : *Perdre sur parole. On jouait au poker le soir. Robert perdait assez lourdement* (Aragon). || **2.** Être privé d'un avantage, d'une satisfaction qu'on aurait pu avoir : *La soirée était très réussie, vous avez perdu en ne venant pas.* || *Perdre au change,* V. CHANGE. || **3.** Subir une défaite dans une épreuve, avoir le désavantage au jeu : *L'équipe invitée a perdu. J'ai mal joué et j'ai perdu. Si l'on joue, il gagne au jeu ; il veut railler celui qui perd, et il l'offense* (La Bruyère). || *Jouer à qui perd gagne,* adopter la convention selon laquelle celui qui gagnera la partie sera déclaré perdant ; au *fig.,* obtenir un avantage réel au prix d'un désavantage apparent. || **4.** En parlant d'une chose, laisser échapper son contenu, fuir : *Tonneau, récipient qui perd. Une chambre à air dont la valve perd.* || **5.** Diminuer de valeur, d'intensité, de qualité, etc. : *Des actions qui ne cessent de perdre. Il est encore populaire, mais son prestige a beaucoup perdu.* || **6.** *Spécialem.* En parlant de la marée, décroître en amplitude. || En parlant de la mer, descendre, se retirer du fait de la marée. || En parlant d'un navire, se laisser gagner de vitesse par un autre. || *Perdre en louvoyant,* ne pas réussir à gagner au vent. || *Perdre au vent,* s'éloigner de plus en plus de la direction du vent.

• SYN. : **2** *rater* (fam.) ; **5** *s'amenuiser, baisser, décroître, diminuer, s'écrouler, s'effondrer.* — CONTR. : **1** et **3** *gagner ;* **5** *s'amplifier, augmenter, croître, se développer, grandir, monter.*

◆ **se perdre** v. pr. (sens I, 1, fin du XV^e s., Commynes ; sens I, 2, v. 1165, Marie de France [« encourir la damnation éternelle », 1660, Pascal] ; sens I, 3, v. 1175, Chr. de Troyes [*regard qui se perd,* 1859, V. Hugo] ; sens I, 4, 1655, Pascal [*je m'y perds,* 1698, Bossuet ; *se perdre dans les détails,* XX^e s. ; *se perdre dans les nuages,* 1835, Acad. — *...dans la nue,* même sens, 1669, Boileau ; *se perdre en conjectures,* 1857, Flaubert ; *ma tête se perd,* 1761, J.-J. Rousseau] ; sens I, 5, 1546, Rabelais [« s'unir à la Divinité par la contemplation », 1694, Bossuet] ; sens II, 1, fin du XV^e s., Commynes [en parlant d'un bateau, 1606, Nicot] ; sens II, 2, 1560, *Journ. du sire de Gouberville ;* sens II, 3, début du XIV^e s., Gilles li Muisis ; sens II, 4, 1677, Racine [pour des êtres animés, 1636, Tristan L'Hermite ; en parlant des eaux, 1538, R. Estienne] ; sens II, 5, 1868, Littré [« cesser d'exister en tant que tel... », av. 1678, La Rochefoucauld]).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** *Class.* Causer sa propre mort, se tuer : *Vous, s'il y faut périr, périssez avec moi ; | C'est gloire de se perdre en servant ce qu'on aime* (Corneille). *Et l'on craint* [...] *| Que sa douleur bientôt n'attente sur ses jours. | Le temps presse ; courez. Il ne faut qu'un caprice, | Il se perdrait, Madame* (Racine). || **2.** *Vx* ou *littér.* Causer sa propre ruine, matérielle ou morale : *Il continue ses spéculations, il se perd. Presque toutes les femmes se perdent par orgueil* (Michelet). || *Spécialem.* Encourir la damnation éternelle : *Les pécheurs ordinaires se perdent par un excès de confiance ; mais les libertins et les impies déclarés se perdent par un défaut de confiance* (Bourdaloue). *Si la créature libre de se perdre l'emportait à la fin sur l'éternel amour ?* (Mauriac). || **3.** Sortir, s'écarter du bon chemin, ne plus retrouver la bonne direction : *Se perdre dans la forêt, dans la nuit. Je me perdis plusieurs fois dans les longs corridors* (Nerval). *Je voulais réfléchir à tout cela ; j'ai marché longuement et j'ai fini par me perdre dans les ruelles désolantes du onzième jusqu'au moment où j'ai retrouvé la Slee nauséabonde* (Butor). || Par extens. *Regard qui se perd,* qui ne trouve plus de point de repère, ne sait sur quoi se fixer : *Il n'y avait rien autour de lui qu'une ombre où se perdait son regard* (Hugo). || **4.** *Fig.* Avoir du mal à se retrouver, à se reconnaître dans une chose complexe ou confuse ; ne pas pouvoir saisir ou expliquer quelque chose d'une façon claire, précise : *Le lecteur se perd dans les longs développements où se complaît l'auteur. On se perdrait aisément ici dans des distinctions subtiles* (Bergson). || *Je m'y perds,* je n'y comprends plus rien. || *Se perdre dans les détails,* abuser des détails au détriment de l'essentiel. || *Se perdre dans les nuages,* s'égarer dans les digressions, devenir obscur, inintelligible. || *Se perdre en conjectures,* envisager de nombreuses explications à quelque fait, sans avoir la certitude qu'aucune soit la bonne. || *Ma tête se perd,* je m'égare, ma raison m'abandonne. || **5.** *Fig.* S'absorber entièrement dans la pensée de quelque chose au point de devenir insensible à tout le reste, ou abdiquer sa personnalité en s'intégrant à un groupe : *Se perdre dans sa rêverie, dans ses réflexions. Se perdre au sein d'un grand parti, confondre sa volonté avec une énorme volonté collective : quelle paix, quelle force* (Beauvoir). || *Spécialem.* S'unir à la Divinité par la contemplation : *Se perdre en Dieu, c'est s'oublier soi-même, pour n'avoir le cœur occupé que de lui* (Bossuet). *Mon amour pour la campagne prit des couleurs mystiques. Dès que j'arrivais à Meyrignac, les murailles s'écroulaient, l'horizon reculait. Je me perdais dans l'infini tout en restant moi-même* (Beauvoir).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ. **1.** Cesser d'exister, être anéanti : *Lui* [Dieu], *aux yeux de qui rien ne se perd* (Bossuet). || *Spécialem.* En parlant d'un bateau, faire naufrage, sombrer : *On croit que le chalutier s'est perdu corps et biens.* || **2.** Être anéanti, détruit, gâté, faute d'emploi ou d'un emploi judicieux : *Ne rien laisser (se) perdre. Ces fruits vont se perdre si on ne les consomme pas rapidement. Il est regrettable de laisser (se) perdre un tel travail.* || **3.** Cesser d'être pratiqué, d'être en vigueur, tomber en désuétude : *Un métier qui se perd. Les coutumes, les traditions se perdent en de nombreuses régions. La famille tremble, le respect du travail se perd, la patrie tout*

entière est livrée au blasphème (Camus). || **4.** Cesser d'être perçu, distingué par les sens, se confondre avec autre chose : *Des montagnes qui se perdaient dans les nues* (Fénelon). *Il n'y avait rien autour de lui qu'un silence où sa voix se perdait* (Hugo). *La musique se perdait au milieu des conversations et des bruits de vaisselle* (Rolland). *Les traits du visage se perdaient dans une ombre presque opaque, mais la tension dans l'immobilité de la figure qui m'observait* [...] *avait quelque chose d'oppressant* (Gracq). || Se dit aussi des êtres animés : *Se perdre dans la foule. Elles* [les hyènes] *partirent à la fois dans toutes les directions, et, continuant leur galop boiteux et précipité, se perdirent au loin sous un flot de poussière* (Flaubert). || *Spécialem.* En parlant des eaux, disparaître aux regards en se jetant dans : *L'égout se déverse dans le fleuve qui se perd dans la mer* (Mauriac). || **5.** En parlant d'une chose abstraite, cesser d'être perçu, distingué par la pensée : *L'origine de cet usage se perd dans la nuit des temps.* || *Spécialem.* Cesser d'exister en tant que tel, disparaître en se laissant dominer, éliminer par autre chose : *Toutes les vertus se perdent dans l'intérêt, comme les fleuves dans la mer* (La Rochefoucauld). *Les fleuves courent se mêler dans la mer : les monarchies vont se perdre dans le despotisme* (Montesquieu).

● SYN. : **I, 3** *s'égarer, se fourvoyer ;* **4** *s'empêtrer, se noyer, patauger* (fam.), *perdre pied ;* **5** *s'abîmer, s'enfoncer, se plonger ; s'anéantir, se fondre.* || **II, 1** *disparaître ; couler ;* **2** *s'altérer, se gâter, pourrir ;* **3** *s'affaiblir, diminuer, s'éteindre, mourir ;* **4** *se dérober, disparaître, s'effacer, s'estomper, s'étouffer, se fondre ; s'enfoncer, s'engloutir, s'engouffrer.*

perdreau [pɛrdro] n. m. (mot issu, par changement de suffixe, de l'anc. franç. *perdrial,* même sens [XIII^e^ s. — aussi « sorte d'engin avec lequel on lance des pierres », 1219, *Guillaume le Maréchal*], dér. de *perdrix ;* 1373, Gace de la Buigne, écrit *perdriel* [*perdriaux,* au plur.] ; *perdreau,* v. 1534, B. Des Périers). Jeune perdrix de l'année, qui n'a pas encore atteint sa taille normale.

perdrigon [pɛrdrigɔ̃] n. m. (de *perdrix,* la couleur de ces prunes rappelant celle de la gorge des perdrix rouges ; 1538, J. de Matignon [52], dans la loc. *prune de perdrigonne,* perdrigon ; *perdrigon,* av. 1605, Vauquelin de La Fresnaye [var. *perdigoine,* n. f., av. 1577, Belleau]). Nom de plusieurs variétés de prunes.

perdrix [pɛrdri] n. f. (élargissement de l'anc. franç. *perdix,* perdrix [v. 1119, Ph. de Thaon], lat. *perdīcem,* accus. de *perdix, -dīcis,* perdrix, gr. *perdix, -dikos,* même sens ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *perdriz ; perdrix,* v. 1380, *Aalma* [*compagnie de perdrix,* 1690, Furetière ; *perdrix blanche,* 1555, Belon]). Nom donné à plusieurs oiseaux gallinacés de taille moyenne, aux formes épaisses, à queue courte, au plumage varié de gris et de brun, très recherchés comme gibier : *Perdrix grise. Perdrix rouge.* || *Compagnie de perdrix,* toutes les perdrix d'une couvée vivant ensemble. || *Perdrix blanche,* le lagopède : *Les coqs de bruyères, les gelinottes, les perdrix blanches se glissent en piaulant* (Frison-Roche).

perdu, e [pɛrdy] adj. (part. passé de *perdre ;* v. 980, *Fragment de Valenciennes,* aux sens I, 1 et 4 ; sens II, 2, 1538, R. Estienne [*perdu de,* 1559, Amyot] ; sens I, 3, 1538, R. Estienne [*une fille perdue,* 1690, Furetière — *une femme perdue,* 1606, Nicot ; *perdu de réputation,* 1869, Littré] ; sens I, 5, 1887, Zola [*perdu corps et biens,* XX^e^ s. ; *perdu de,* « gravement altéré du fait de », av. 1923, Loti] ; sens I, 6, 1690, Furetière [*tout est perdu,* 1673, Racine ; *rien n'est encore perdu,* XX^e^ s. — *il n'y a rien de perdu jusqu'ici,* même sens, av. 1654, Guez de Balzac] ; sens I, 7, 1645, Corneille [*c'est peine perdue,* XIII^e^ s., *Chronique de Rains,* p. 56 ; *à temps perdu,* 1671, Pomey ; *à ses moments perdus,* 1671, M^me^ de Sévigné ; *emballage perdu,* milieu du XX^e^ s.] ; sens II, 1, XIII^e^ s., *Chronique de Rains,* p. 183 ; sens II, 2, av. 1782, d'Alembert [*ce n'est pas perdu pour tout le monde,* XX^e^ s.] ; sens II, 3, v. 1360, Froissart ; sens II, 4, 1845, Bescherelle [pour une balle ; *flottage à bûche(s) perdue(s),* 1835, Acad. — d'abord ...*à bois perdu,* 1690, Furetière ; *ouvrage à pierre(s) perdue(s),* 1559, Amyot ; *coups perdus,* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné] ; sens II, 5, 1660, Corneille [*la partie est perdue,* au fig., XX^e^ s.] ; sens III, 1, 1762, J.-J. Rousseau [*regard perdu,* 15 avr. 1873, *Revue des Deux Mondes,* p. 810 ; *brebis perdue,* au fig., 1660, Bossuet — *perdu,* « damné », XIV^e^ s., *Miracles de Nostre-Dame*] ; sens III, 2, 1762, J.-J. Rousseau [*soûl perdu,* début du XX^e^ s.] ; sens III, 3, 1723, J.-B. Rousseau [*reprise perdue,* 1835, Acad. ; *pierre perdue,* 1755, Aviler, 281 ; *contours perdus,* 1676, Félibien] ; sens III, 4, XX^e^ s. ; sens III, 5, av. 1755, Montesquieu).

I. QUI EST ATTEINT, COMPROMIS DE FAÇON IRRÉMÉDIABLE (V. PERDRE, v. tr., § I). **1.** Se dit d'un être animé qui est menacé dans sa vie, sa santé, et dont le cas est désespéré : *Les médecins estiment qu'il est perdu. Si un membre de l'équipage tombe à la mer, il faut le considérer comme perdu.* || **2.** Qui est gravement atteint dans sa situation, sa prospérité : *Un homme d'affaires perdu. Ma reine seule peut conjurer la tempête, | En venant me trouver ce soir dans ma maison. | Sinon, je suis perdu* (Hugo). || Littér. *Perdu de,* qui est dans une situation désespérée du fait de : *Un homme perdu de dettes.* || **3.** Qui est gravement atteint dans son honorabilité : *J'étais perdu dans son esprit* (Nerval). || *Une fille, une femme perdue,* une femme de mauvaise vie, ou une femme dont la réputation est irrémédiablement compromise : *Sixte voulait forcer M^me^ de Bargeton à si bien se prononcer pour Lucien qu'elle fût ce qu'on nomme « perdue »* (Balzac). *Avec elle* (la religion) [...], *même les femmes perdues se retrouvent quelque peu* (La Varende). || *Perdu de réputation,* qui ne jouît plus d'aucune estime, d'aucune considération. || **4.** Qui a oublié tout principe, qui n'a plus de direction morale ou intellectuelle : *Une jeunesse perdue. La génération perdue* (les écrivains américains de la période qui a suivi la Première Guerre mondiale). || **5.** Se dit de ce qui est à jamais gâté, détérioré : *La crue a été soudaine : en de nombreux endroits, les récoltes sont perdues. Elle n'avait aucun mal, pas même une égratignure ; sa voilette seule était perdue* (Zola). || *Perdu corps et biens,* se dit d'un bateau qui a fait naufrage et dont rien ne reste. || Littér. *Perdu de,* qui est gravement altéré du fait de : *Au rez-de-chaussée, c'est arrangé en temple : de grands bouddhas dorés, perdus de vétusté et de poussière, des lanternes, des vases sacrés avec des bouquets de lotus* (Loti). || **6.** Se dit de ce qui est voué de façon certaine à la ruine, à l'échec : *Une entreprise perdue. La situation est perdue.* || *Tout est perdu,* il n'y a plus d'espoir de réussir ou de se tirer d'affaire : *Quand, dans un royaume, il y a plus d'avantage à faire sa cour qu'à faire son devoir, tout est perdu* (Montesquieu). *Tout est perdu. Tous ces efforts pour rien... Ces espoirs... cette lutte... Pour arriver à quoi ? Dans l'attente de quoi ?* (Sarraute). || *Rien n'est encore perdu,* il est encore possible de rétablir la situation. || **7.** Qui a été mal employé ou employé sans profit ; qui est devenu inutile ou inutilisable : *Acheter des gadgets ? C'est de l'argent perdu. Une journée perdue en démarches infructueuses. Des occasions perdues. L'intelligence que l'on dépense aux combats de paroles est comme celle que l'on emploie à la guerre : c'est de l'intelligence perdue* (Proudhon). || *C'est peine perdue,* se dit d'une chose pour laquelle on se donne du mal inutilement. || *À temps perdu, à ses moments perdus,* à des moments de loisir ou qui ne sont pas consacrés à des occupations régulières : *Faire de la peinture à ses moments perdus.* || *Emballage perdu,* emballage qui ne sert qu'une fois et n'est pas repris par le vendeur. || *Moulage à cire perdue,* V. CIRE. || *Pain perdu,* V. PAIN. || *Salle des pas perdus,* V. PAS.

II. QUI N'EST PLUS EN LA POSSESSION OU SOUS LE CONTRÔLE DE QUELQU'UN (V. PERDRE, v. tr., § II). **1.** Se dit d'un bien matériel ou moral dont on est privé définitivement : *Une fortune perdue au jeu. Une amitié perdue. Espérances, illusions*

perdues. Regretter, pleurer la liberté perdue. L'âme à son désespoir trouve de tristes charmes | Et des bonheurs perdus se sauve dans l'oubli (Lamartine). *Reims et Soissons perdus. Ah ! qui porte donc aujourd'hui dans son sein la fortune de la France ?* (Mauriac). *Je songeais au passé comme à un paradis perdu* (Beauvoir). || *À fonds perdu* ou *à fonds perdus,* v. FONDS. || **2.** Qui a été égaré, qu'on ne retrouve plus et dont on ne peut plus disposer : *Objets perdus.* || Fam. *Ce n'est pas perdu pour tout le monde,* se dit d'une chose perdue qu'on suppose avoir été trouvée par un autre. || **3.** *Fig.* Se dit d'un lieu isolé, situé à l'écart de toute agglomération ou de tout endroit fréquenté : *On ne peut vraiment rien trouver de plus délicieux, de plus retiré que ce petit village perdu au milieu des roches, intéressant par son double côté marin et pastoral* (Daudet). *Harry est venu de bien loin dans ce pays perdu, sans savoir que c'est toi qu'il y venait chercher* (Mauriac). || **4.** Qui échappe à toute direction, à tout contrôle (dans des expressions figées) : *Une balle perdue.* || *Flottage à bûches perdues,* opération consistant à jeter du bois dans une rivière qui l'entraîne jusqu'au lieu où il doit être repêché. || *Ouvrage à pierres perdues,* construction qu'on établit dans l'eau en y jetant des pierres entassées sans ordre, et destinée à servir d'enrochement à un ouvrage hydraulique. || *Coups perdus,* coups tirés au hasard. || *À corps perdu,* v. CORPS. || **5.** Se dit d'une compétition, d'une lutte où l'on a eu le dessous, où l'on a été surclassé par son adversaire : *Une bataille perdue. Un procès perdu.* || Fig. *La partie est perdue,* l'échec est désormais certain, il n'y a plus d'espoir de s'en sortir.

III. QUI S'EST ÉGARÉ, QUI A DISPARU (V. SE PERDRE, v. pr.). **1.** Qui s'est égaré, qui s'est écarté de sa route, de sa direction et ne peut la retrouver : *Un voyageur perdu. Recueillir les chiens perdus.* || Par extens. *Regard perdu,* regard qui ne fixe rien de précis : *Il était fixé comme par un instantané, le regard perdu, la bouche ouverte, tous les traits affaissés* (Malraux). || Fig. *Brebis perdue,* chrétien qui s'est écarté du droit chemin. || **2.** *Fig.* Qui est désorienté, désemparé, dont l'esprit est troublé, égaré : *Mes épaules remontent frileusement, je me sens médiocre, gauche, perdue...* (Colette). || Pop. *Soûl perdu,* ivre au dernier degré : *Il est saoul, dit le garde, saoul perdu* (Bernanos). || **3.** Qui disparaît peu à peu, qui se fond dans autre chose au point de n'être plus perceptible : *Perdu dans la cohue. L'horizon, perdu dans les vapeurs informes* (Hugo). || *Reprise perdue,* faite de manière qu'on l'aperçoive à peine sur l'endroit. || *Pierre perdue,* pierre qui, dans l'épaisseur d'un mur, est noyée dans un bain de mortier. || *Contours perdus,* en peinture, contours qui ne tranchent pas sur le fond. || **4.** Qui a disparu, qui a cessé d'être en usage, en vigueur (en parlant de notions abstraites) : *Retrouver, ranimer les coutumes, les traditions perdues. Ce sens du mot est perdu. Une acception perdue.* || **5.** Se dit d'une personne qui est absorbée dans ses pensées au point de n'être sensible à rien d'autre : *Être perdu dans ses réflexions. Il contemplait, perdu dans une admiration enfantine, ce fameux prince de la Moskowa* (Stendhal). *Jean-Jacques, lui, est comme perdu dans l'abîme de sa sensibilité* (Mauriac). *Le général Suter est absent, perdu dans sa rêverie* (Cendrars).

• SYN. : **I, 1** *condamné, incurable, inguérissable ;* **2** *coulé* (fam.), *fini ;* **3** *déshonoré, discrédité, ruiné ;* **4** *corrompu, débauché, dépravé, désaxé, désorienté, dévoyé ;* **5** *détruit, endommagé ;* **6** *fichu* (fam.), *foutu* (pop.) ; **7** *gâché, gaspillé.* || **II, 1** *disparu, envolé, éteint, évanoui, mort, oublié ;* **2** *égaré, introuvable ;* **3** *détourné, écarté, éloigné, reculé, retiré.* || **III, 1** *errant, fourvoyé ;* **2** *déboussolé* (fam.), *dépassé* (fam.), *déphasé* (fam.), *dérouté, désaxé ;* **3** *englouti, fondu, noyé ;* **5** *abîmé, anéanti, plongé.*

◆ n. (av. 1648, Voiture). Fam. *Comme un perdu, comme une perdue,* comme une personne qui n'a plus sa raison ; sans aucune retenue, de toutes ses forces : *Crier, courir comme un perdu. « Eraste est amoureux de toi. — Comme un perdu »* (Dancourt). *Denise Richard gloussait comme une perdue* (Bory).

perdurable [pɛrdyrabl] adj. (de *perdurer* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *pardurable ; perdurable,* fin du XIII^e^ s.). *Class.* et *littér.* Qui doit durer toujours, éternel : *Dieu a promis à ses élus une félicité perdurable* (Furetière, 1690). *Je ne puis vous permettre d'entrer dans ce lieu du perdurable repos* (Huysmans).

perdurer [pɛrdyre] v. intr. (lat. *perdurare,* durer longtemps, subsister, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *durare,* durcir, se durcir, résister, dér. de *durus,* dur [au pr. et au fig.] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *pardurer ; perdurer,* XIII^e^ s.). *Vx* ou *littér.* Durer éternellement : *Il le libéra de sa geôle terrestre et lui accorda l'éternel repos, là où l'allégresse divine perdure* (Huysmans). *Il n'est plus une honte au monde, grâce pure ! | [...] La Vérité triomphe, et la Beauté perdure...* (Vielé-Griffin).

père [pɛr] n. m. (lat. *pater, patris,* père, fondateur, vieillard ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *paire* [*pedre,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; pere,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens II, 1 [pour s'adresser à Dieu, 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [en termes de droit, v. 1283, Beaumanoir ; *père légitime, naturel,* v. 1505, *Coutumier général,* III, 905 ; *père légal,* 1962, Robert ; *père adoptif,* XII^e^ s., *Naissance du chevalier au cygne ; père putatif,* fin du XIV^e^ s., E. Deschamps ; *père de famille,* 1487, Garbin ; *en bon père de famille,* 1694, Acad. ; *placement de père de famille,* 1962, Robert ; *les père et mère,* v. 1130, *Eneas ; comme père et mère,* av. 1673, Molière ; *de père en fils,* 1678, La Fontaine — d'abord de *pere a fis,* v. 1268, É. Boileau] ; sens I, 2, 1555, *Journ. du sire de Gouberville* [*paires,* n. m. pl., « père et mère d'un oiseau », début du XIII^e^ s.] ; sens I, 3, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [*père spirituel,* 1608, François de Sales ; *mon père,* 1918, Maurois] ; sens I, 4, 1820, C. Delavigne ; sens II, 2, XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch [aussi *no(s)tre premier pere ; nos pères,* 1535, Olivétan] ; sens II, 3, fin du XII^e^ s., Reclus de Moiliens ; sens II, 4, 1679, Bossuet [*le père du mensonge,* début du XVI^e^ s. ; *le père du mal,* 1809, Chateaubriand] ; sens II, 5, av. 1696, La Bruyère ; sens III, 1, v. CONSCRIT 1 [*père de la patrie,* 1669, Racine] ; sens III, 2, v. 1155, Wace [*le saint Pere,* 1080, *Chanson de Roland ; pères d'un concile,* 1690, Furetihre ; *pères du désert,* 1869, Littré ; *les Pères de l'Église* ou *les Pères,* av. 1662, Pascal] ; sens III, 3, v. 1155, Wace [*père procureur,* 1875, Larousse ; *père temporel,* 1680, Richelet ; *père correcteur, père ministre, père recteur, petits pères,* 1690, Furetière] ; sens III, 4, 1843, Reybaud ; sens III, 5, 1636, Monet [avec une nuance admirative, 14 avr. 1853, Flaubert ; *le père la Victoire,* v. 1920] ; sens III, 6, 1825, M^me^ de Genlis [*mon petit père,* 1962, Robert]).

I. L'HOMME DANS SON RÔLE FAMILIAL ET SOCIAL. **1.** Homme qui a engendré un ou plusieurs enfants : *Devenir père. Être le père d'un garçon et d'une fille. Un enfant né de père inconnu. « Elles ont renié leur père ! répétait Eugène. — Eh bien, oui, leur père, le père, un père, reprit la vicomtesse* [de Beauséant], *un bon père qui leur a donné, dit-on, à chacune cinq ou six cent mille francs pour faire leur bonheur en les mariant bien, et qui ne s'était réservé que huit à dix mille livres de rente pour lui »* (Balzac). || *Spécialem.* En termes de droit, l'ascendant mâle au premier degré : *L'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari* (Code civil). *Dans la rigueur du droit primitif, les fils restent liés au foyer du père, et, par conséquent, soumis à son autorité ; tant qu'il vit, ils sont mineurs* (Fustel de Coulanges). || *Père légitime,* celui dont les enfants sont nés d'un légitime mariage. || *Père naturel,* celui dont les enfants sont nés hors du mariage. || *Père légal,* celui qui est considéré comme père par la loi, qu'il soit ou non le vrai père. || *Père adoptif,*

celui qui a adopté un enfant. || *Père putatif,* celui qui passe pour être le père d'enfants qu'il n'a pas engendrés. || *Père de famille,* homme marié qui a des enfants. || *En bon père de famille,* comme le ferait un administrateur soigneux et diligent : *Gérer des biens en bon père de famille.* || Fig. *Placement de père de famille,* placement d'un rapport modeste, mais sûr. || Fam. *Les père et mère,* les deux parents : *Tes père et mère honoreras* [l'un des dix commandements]. || Fam. *Comme père et mère,* comme les grandes personnes : *L'autre, à six mois, mangeait déjà de la soupe comme père et mère* (Mauriac). || *De père en fils,* par transmission successive du père aux enfants : *Une famille où l'on est magistrat de père en fils.* || **2.** Animal, et surtout animal domestique, par rapport à celui qu'il a engendré : *Un pur-sang qui a la plupart des qualités de son père.* || **3.** Celui qui agit en père à l'égard d'un autre, qui lui manifeste des sentiments paternels : *Il a été plus qu'un ami, un véritable père pour lui.* || *Père nourricier,* v. NOURRICIER, ÈRE. || *Père spirituel,* celui qui dirige la conscience de quelqu'un. || *Mon père,* nom que le pénitent donne au prêtre au cours de la confession. || **4.** *Père noble,* dans la langue du théâtre, rôle grave et digne, attribué, dans les tragédies et les comédies non burlesques, à des pères généralement âgés (Don Diègue dans *le Cid,* Géronte dans *le Menteur*) : *Jouer les père nobles.*

II. ÊTRE OU CHOSE QUI EST À L'ORIGINE D'UN AUTRE ÊTRE, D'UNE AUTRE CHOSE. **1.** Nom donné à Dieu en tant que Créateur et première personne de la Trinité (en cet emploi, s'écrit avec une majuscule) : *Dieu le Père, le Père éternel, le Père. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Tous les petits enfants, les yeux levés au ciel,* | [...] *demandent pour nous grâce au père universel* (Hugo). *Tous les peuples ont dans le ciel le même Père, qui est Dieu* (Lamennais). || *Notre Père, Notre Père céleste, Père,* etc., expressions employées par les fidèles lorsqu'ils s'adressent à Dieu : *Toi qui rends d'un regard l'immensité féconde,* | *Âme de l'univers, Dieu, père, créateur,* | *Sous tous ces noms divers je crois en toi, Seigneur* (Lamartine). || *La maison du Père,* v. MAISON. || **2.** Celui qui est à l'origine d'une longue suite de descendants : *Abraham, le père des croyants.* || *Notre premier père, le père des humains,* Adam. || *Nos pères* (ou avec un autre possessif et toujours au plur.), nos ancêtres, ceux de qui nous descendons par le sang, ou ceux qui habitaient autrefois le même pays que nous et dont nous descendons plus ou moins directement : *Suivons l'exemple de nos pères. La terre de nos pères. J'irai pleurer au tombeau de mes pères* (Racine). *Et vous osez parler de vos pères ? Vos pères* [...] | *Étaient des conquérants, vous êtes des voleurs* (Hugo). || **3.** Celui qui s'est montré le protecteur, le défenseur d'une collectivité : *J'aimerais mieux encore que vous eussiez été le père du peuple que le père des lettres* (Fénelon). || **4.** Celui qui est considéré comme l'initiateur, le créateur, le fondateur de quelque chose : *Démosthène, le père de l'éloquence. Monteverdi est le père de l'opéra moderne. Je me proposais d'étudier surtout en lui* [Rousseau] *le père de quelques-unes des plus fortes erreurs du* XIX^e^ *s.* (Lemaitre). *L'attribution est la seule paternité que puisse revendiquer le vrai auteur, le vrai père d'une pièce* (Giraudoux). || *Le père du mensonge, le père du mal,* le démon, en style biblique : *Lorsque le père du mal eut fini son discours* (Chateaubriand). || **5.** *Vx.* Ce qui est la source, le principe de quelque chose : *Si la pauvreté est la mère des crimes, le défaut d'esprit en est le père* (La Bruyère).

III. TITRE DE RESPECT OU APPELLATION FAMILIÈRE. **1.** *Père conscrit,* v. CONSCRIT 1. || *Père de la patrie,* titre honorifique décerné à Auguste par le sénat et le peuple (2 av. J.-C.), et qui devint un des éléments des titulatures impériales. || **2.** Titre donné à des dignitaires et à des écrivains ecclésiastiques dont on veut honorer la prééminence. || *Le saint-père* (ou, en apostrophe, *Saint-Père*), le pape. || *Pères d'un concile,* évêques qui prennent part à un concile. || *Pères du désert,* anachorètes de la primitive Église. || *Les Pères de l'Église,* ou simplem. *les Pères,* écrivains ecclésiastiques qui se sont illustrés par l'orthodoxie de leur doctrine et qui furent des témoins autorisés de la foi (s'écrit avec une majusc.) : *Les vieux* [musiciens] *des âges héroïques, les demi-dieux, les Prophètes, les Pères de l'Eglise n'étaient pas épargnés* (Rolland). || **3.** Titre donné aux membres prêtres des instituts religieux, par opposition aux *frères* (en abrégé : *P.* au sing. ; *PP.* au plur.) : *Il a fait ses études chez les pères. Pères jésuites. Pères blancs. Le P. Mersenne.* || *Père procureur,* celui qui est chargé de la dépense de la communauté. || *Père temporel,* dans les ordres mendiants, celui qui reçoit les aumônes. || *Père correcteur,* supérieur d'un couvent de minimes. || *Père ministre,* supérieur d'une maison de franciscains. || *Père recteur,* supérieur d'un collège de jésuites. || *Petits pères,* religieux de l'ordre de Saint-Augustin. || **4.** Titre donné au chef du saint-simonisme. || **5.** *Fam.* Suivi d'un nom propre, sert à désigner un homme d'un certain âge, avec une nuance de bonhomie ou de condescendance : *Le père Grandet, le père Goriot* (personnages de Balzac). *Bonjour, père Mathurin !* ; ou un grand homme, avec une nuance admirative : *Le père Hugo. Le père Bugeaud.* || *Le père la Victoire,* un des surnoms de Clemenceau. || *Le père fouettard,* v. FOUETTARD. || *Le Père Noël,* v. NOËL. || *Coup du père François,* v. COUP. || **6.** Fam. *Gros père,* homme d'un embonpoint appréciable, ou enfant replet, dodu ; s'est employé aussi comme apostrophe familière (vieilli) : *Mais nous noierons dans les flots de vin de Champagne ce petit chagrin en célébrant le retour de Désiré, n'est-ce pas, gros père ?* (Balzac). || Fam. *Mon petit père,* terme de sympathie pour s'adresser à quelqu'un, quel que soit son âge.

● SYN. : **II, 2** *aïeul, ancêtre ;* **4** *auteur, instaurateur, instigateur, inventeur.*

pérégrin, e [peregrɛ̃, -in] adj. et n. (lat. *peregrinus,* de l'étranger, étranger [par opposition à « citoyen »], qui concerne les étrangers [v. PÈLERIN] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford*). *Vx.* Voyageur, étranger.

◆ **pérégrin** n. m. et adj. (9 févr. 1875, *Journ. officiel,* p. 1079 [*préteur pérégrin,* 1963, Larousse]). À Rome, personne libre qui ne jouissait ni du droit de cité ni du droit latin. || *Préteur pérégrin,* préteur chargé de rendre la justice aux étrangers.

pérégrination [peregrinasjɔ̃] n. f. (lat. *peregrinatio,* voyage ou séjour à l'étranger, de *peregrinatum,* supin de *peregrinari* [v. l'art. suiv.] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *peregrinatiun,* au sens de « pèlerinage » ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *peregrination,* au sens de « vie terrestre » ; sens moderne, 1546, R. Estienne). *Vx.* Voyage à l'étranger, surtout en pays lointain : *Quels moyens avais-je d'exécuter cette prodigieuse pérégrination ? aucun. La plupart des voyageurs français ont été des hommes isolés, abandonnés à leurs propres forces ; il est rare que le gouvernement ou des compagnies les aient employés ou secourus* (Chateaubriand).

◆ **pérégrinations** n. f. pl. (1587, F. de La Noue). Allées et venues incessantes, déplacements en de nombreux endroits : *Pendant quelques années, le père et la mère s'étaient ruinés en remèdes, en docteurs différents, en pérégrinations d'une « station » thermale à une autre...* (Proust).

pérégriner [peregrine] v. intr. (lat. *peregrinari,* voyager à l'étranger, séjourner à l'étranger, de *peregrinus* [v. PÉRÉGRIN] ; début du XIV^e^ s., Gilles li Muisis, au sens de « aller en pèlerinage » ; sens actuel, fin du XV^e^ s., Molinet [« voyager », av. 1841, Chateaubriand — d'abord « voyager par fantaisie », fin du XVI^e^ s., Palissy]). *Littér.* Faire un long voyage ou de longs déplacements en pays étrangers : *Ce ne sont pas chameaux et chameliers* | *Pérégrinant selon la coutume ancienne* (Leconte de Lisle). || *Par extens.* et *fam.* Voyager : *Or, pendant que je pérégrinais derechef dans la calèche du prince de Bénévent*

[Talleyrand], *il mangeait à Londres au râtelier de son cinquième maître* [Louis-Philippe] (Chateaubriand). *Il me semble que vous pérégrinez beaucoup* (Labiche).

pérégrinité [peregrinite] n. f. (lat. *peregrinitas,* même sens, de *peregrinus* [v. PÉRÉGRIN] ; 1552, Rabelais, au sens de « chose étrangère, inconnue » ; sens moderne, 1765, *Encyclopédie*). *Vx.* Condition juridique de pérégrin dans la Rome ancienne.

péremption [perɑ̃psjɔ̃] n. f. (empr. par les juristes du bas lat. *peremptio,* meurtre, destruction, du lat. class. *peremptum,* supin de *perimere,* détruire, anéantir, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *emere,* prendre, recevoir, acheter ; 1546, R. Estienne). État d'une procédure qui se trouve atteinte par la prescription lorsqu'un délai déterminé s'est écoulé sans qu'un nouvel acte soit intervenu.

• SYN. : *prescription.*

péremptoire [perɑ̃ptwar] adj. (bas lat. *peremptorius,* meurtrier, mortel, et, en droit, « définitif, péremptoire », du lat. class. *peremptum,* supin de *perimere* [v. l'art. précéd.] ; v. 1283, Beaumanoir, au sens 1 [aussi *exception péremptoire*] ; sens 2, v. 1354, *Modus,* écrit *perentoire* [*péremptoire,* fin du XVe s. ; pour le comportement d'une personne..., 18 avr. 1916, A. Gide]). **1.** En droit, qui est relatif à la péremption : *Exécution péremptoire.* ‖ *Exception péremptoire,* défense qui oblige le juge à repousser la demande. ‖ **2.** Se dit d'un propos, d'un jugement qui a un caractère décisif, catégorique, et qui ne laisse place à aucune objection : *Argument péremptoire. Je passai rapidement en revue toutes mes réponses. Elles étaient prêtes, péremptoires, cinglantes, rangées devant mes yeux comme des armes au râtelier* (Duhamel). ‖ *Par extens.* Se dit du comportement d'une personne qui n'admet ni la réplique ni la discussion, ainsi que de cette personne elle-même : *Mais l'important dans la vie n'est pas ce qu'on aime, reprit-il d'un ton compétent, péremptoire, et presque tranchant, c'est d'aimer* (Proust). *Jacques, toujours péremptoire, avait décrété : « Il faut avoir au moins la mention bien, ou pas de mention du tout »* (Beauvoir).

• SYN. : **2** *impératif, tranchant ; absolu, autoritaire, cassant, coupant, despotique, impérieux, magistral.*

péremptoirement [perɑ̃ptwarmɑ̃] adv. (de *péremptoire ;* début du XIVe s., écrit *peremptorement ; péremptoirement,* 1349, Varin, II, 1243). D'une manière péremptoire, catégorique : *Aussitôt se lève un critique pour déclarer péremptoirement que vous n'y entendez rien...* (Gide).

pérennant, e [perɛnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *pérenne ;* 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Se dit d'une plante qui, normalement annuelle ou bisannuelle, peut devenir vivace. ‖ **2.** Se dit de la partie d'une plante qui, chez les espèces vivaces, reste vivante pendant l'hiver : *Les rhizomes, les bulbes, les tubercules sont des organes pérennants.*

pérenne [perɛn] adj. (lat. *perennis,* qui dure toute l'année, solide, durable, inaltérable, de *per,* à travers, pendant, et de *annus,* année ; 1588, Montaigne [*source... pérenne,* 1962, Robert]). *Vx* ou *littér.* Qui dure longtemps ou depuis longtemps : *Précisément parce que le dictionnaire de l'Académie est l'œuvre d'une personne morale qui résiste à la pression des siècles, il peut et il doit constituer un témoin patient et pérenne de cette évolution* (Duhamel). ‖ Spécialem. *Source, rivière pérenne,* dont l'écoulement n'est pas tari par une saison sèche.

• REM. On trouve aussi la forme PÉRENNEL, ELLE (de *pérenne,* sous l'influence de *éternel ;* XIIIe s., écrit *perempnel,* au sens de « éternel » [en parlant de Dieu et de sa gloire] ; écrit *pérennel,* au sens actuel, milieu du XVIe s.) : *La louange pérennelle subsiste, non dans un ordre particulier, mais dans tous les ordres réunis ensemble* (Huysmans). *Et c'est pourquoi, indépendant des saisons* [...], *le pin montre un feuillage pérennel* (Claudel). *Mais l'autre existence* [des objets] *est pérennelle, ample, à la mesure de notre vie et de nos pensées ; en ce sens, elle est presque infinie* (Duhamel).

pérenniser [perenize] v. tr. (de *pérenne ;* milieu du XVIe s., Ronsard, écrit *paranniser* [*pérenniser,* 1803, Boiste], au sens 1 ; sens 2, 1966, Larousse). **1.** Rendre perpétuel, durable. ‖ **2.** *Pérenniser un fonctionnaire,* le titulariser dans sa fonction.

pérennité [perenite] n. f. (lat. *perennitas,* durée continue, perpétuité, de *perennis* [v. PÉRENNE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *perhennité* [*pérennité,* 1611, Cotgrave], au sens de « éternité » ; sens actuel, av. 1784, Diderot). Caractère, état de ce qui dure toujours ou fort longtemps : *Dieu nous délivre de la pérennité des mauvaises routines !* (Nodier). *De sorte que l'instabilité des superstitions et l'impiété du fanatisme n'en fassent que mieux ressortir la pérennité de la religion* (Hugo). *Que cette répétition infinie crée une sorte de pérennité à chacun de ces états transitoires ?* (Gide).

• SYN. : *continuité, durée, éternité, immortalité, stabilité.* — CONTR. : *brièveté, fragilité, instabilité.*

péréquation [perekwasjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *peraequatio,* conformité parfaite, répartition égale de l'impôt, de *peraequare,* égaliser, niveler, du lat. class. *per-,* préf. à valeur intensive, et *aequare,* aplanir, rendre égal, dér. de *aequus,* plat, égal ; 1442, *Lettres de Louis XI* [I, 185], au sens 1 ; sens 2, 1920, Fehner, Hermann et Ganser ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Répartition des charges financières au prorata des possibilités de ceux qui doivent les supporter (contribuables, organismes financiers, etc.). ‖ **2.** Rajustement du montant des traitements et pensions. ‖ **3.** Politique économique livrant au consommateur, à des prix voisins, des marchandises dont les prix de revient varient suivant leur origine (produits importés et produits nationaux, par exemple).

perfectibilité [pɛrfɛktibilite] n. f. (dér. savant de *perfectible ;* 1755, J.-J. Rousseau). Qualité de ce qui est perfectible : *Nous causâmes aussi de l'univers, de sa création et de sa future destruction ; de la grande idée du siècle, c'est-à-dire du progrès et de la perfectibilité, et, en général de toutes les formes de l'infatuation humaine* (Baudelaire). *La perfectibilité de la méthode permet d'envisager un rendement accru.*

perfectible [pɛrfɛktibl] adj. (dér. savant du lat. *perfectum,* supin de *perficere,* faire de façon parfaite [v. PERFECTION] ; 1756, Voltaire). Qui peut se perfectionner : [Elle] *en faisait sa secrétaire et constatait chaque jour qu'elle était perfectible* (Rosny aîné). *Je n'aime que le travail du travail : les commencements m'ennuient, et je soupçonne perfectible tout ce qui vient du premier coup* (Valéry). *Ce n'est qu'un projet, il est tout à fait perfectible.*

• SYN. : *améliorable.* — CONTR. : *imperfectible.*

perfectif, ive [pɛrfɛktif, -iv] adj. et n. m. (dér. savant du lat. *perfectum,* supin de *perficere,* achever [v. l'art. suiv.] ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* au sens de « parfait » ; v. 1840 [d'après Bescherelle, 1845], au sens de « qui a le caractère de la perfection » ; sens actuel, 1933, Marouzeau). Se dit de l'aspect verbal ou d'une forme du verbe exprimant un état présent qui résulte d'une action passée, ou qui indique une action considérée dans son achèvement : *Le verbe « comprendre » a l'aspect perfectif dans : j'ai compris, « Novi », je sais, est un perfectif par opposition à l'imperfectif « nosco », j'apprends à connaître.*

• CONTR. : *imperfectif.*

perfection [pɛrfɛksjɔ̃] n. f. (lat. *perfectio,* complet achèvement, réalisation parfaite, perfection, de *perfectum,* supin de *perficere,* achever, accomplir, faire de façon parfaite, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *facere,* faire ; v. 1155, Wace, écrit *perfectium* [*perfection,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], au sens 2 [*à la perfection,* 1668, Brunot ; *dans la perfection,* 1684, Mme de Sévigné ; *en perfection,* 1530, Palsgrave, 680] ; sens 1, XIIIe s., *Miracles de Notre-Dame*

de Chartres ; sens 3, début du XV^e^ s., A. Chartier ; sens 4, v. 1155, Wace ; sens 5, 1637, Descartes ; sens 6, 1791, Brunot). **1.** *Class.* État de ce qui est mené à son terme, à son point d'achèvement : *Ce sage législateur* [Moïse], *qui ne fait par tant de merveilles que conduire les enfants de Dieu dans le voisinage de leur terre, nous sert lui-même de preuve que sa loi ne mène rien à la perfection* (Bossuet). || **2.** État, qualité de ce qui est parfait, irréprochable en son genre, qui n'est pas susceptible d'amélioration : *Ces athlètes étaient blasés sur le compte de la perfection physique* (Céline). *Il semble que la perfection soit atteinte non quand il n'y a plus rien à ajouter, mais quand il n'y a plus rien à retrancher* (Saint-Exupéry). || *À la perfection, dans la perfection,* et (vx) *en perfection,* d'une manière parfaite, excellente : *Il est toujours mis en perfection* (Hermant). || **3.** Degré d'excellence atteint par quelque chose : *J'espérais qu'il aurait mené à plus de perfection son récit ; on y trouve encore beaucoup à reprendre* (Gide). *La plus ou moins grande perfection d'une réalisation. Le summum de la perfection.* || **4.** État, qualité d'une personne ou d'une action ne méritant aucun reproche dans le domaine moral, ayant toutes les qualités à leur degré extrême : *Il faut tendre à la perfection sans jamais y prétendre* (Malebranche). *Malheureusement je suis sujet à faillir ; je n'ai point la perfection évangélique : si un homme me donnait un soufflet, je ne tendrais pas l'autre joue* (Chateaubriand). *Ne réduisez pas cette détresse à je ne sais quelle pieuse épreuve sur le chemin de la perfection, où d'ailleurs je ne m'imagine pas engagé* (Yourcenar). || **5.** *Une perfection,* une qualité excellente, remarquable : *Je vous aime pour toutes vos perfections* (Aymé). *Plus sa femme montrait de perfections, plus il enrageait* (Camus). *Être paré de toutes les perfections.* || **6.** *Par exagér.* et *fam.* Personne, chose parfaite : *Cette femme est une perfection.*

• SYN. : **3** *achèvement* (vx), *fignolage* (fam.), *fini* ; **4** *sainteté, vertu* ; **6** *ange, perle, trésor.* — CONTR. : **2** *médiocrité, nullité* ; **3** *imperfection* ; **4** *bassesse, faiblesse, vice.*

perfectionnement [pɛrfɛksjɔnmɑ̃] n. m. (de *perfectionner* ; 1725, abbé de Saint-Pierre, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Action de perfectionner quelque chose ou quelqu'un, de le rendre meilleur : *La France demeure l'atelier moderne pour l'entraînement et le perfectionnement de ce qui ressent, goûte, touche et perçoit* (Giraudoux). *Le prince Albertinelli dit* [...] *que la doctrine du perfectionnement par la souffrance était une cruauté barbare...* (France). *Le perfectionnement d'une méthode, de l'industrie. Suivre des cours de perfectionnement. Perfectionnement moral.* || **2.** Particularité qui améliore un produit, un appareil, un procédé : *Les revêtements de caoutchouc tiennent le coup. Ça, c'est un perfectionnement merveilleux* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **1** *amélioration, amendement, avancement, bonification* ; **2** *progrès.*

perfectionner [pɛrfɛksjɔne] v. tr. (de *perfection* ; milieu du XV^e^ s. [« doter de nouveaux avantages », 1875, Larousse]). Améliorer les qualités de quelqu'un, de quelque chose : *C'est en instruisant les hommes qu'on perfectionne indirectement les choses* (Girardin). *Le bon gouvernement est celui sous lequel l'homme trouve le plus de moyens de perfectionner sa nature intellectuelle* (Sainte-Beuve). || *Spécialem.* Doter de nouveaux avantages : *Perfectionner un appareil, un moteur.*

• SYN. : *amender, bonifier, parfaire.*

◆ **se perfectionner** v. pr. (1637, Descartes). Acquérir plus de qualités, de compétence : *Faire un séjour à Londres pour se perfectionner en anglais.*

perfectionnisme [pɛrfɛksjɔnism] n. m. (de *perfection* ; 1955, Lagache, 94). Recherche, en général excessive, de la perfection : *Son perfectionnisme l'empêche d'avancer son travail.*

perfectionniste [pɛrfɛksjɔnist] n. et adj. (de *perfection* ; 1845, Bescherelle). Qui fait preuve de perfectionnisme : *Négliger les scrupules des perfectionnistes. Un zèle perfectionniste.*

perfectum [pɛrfɛktɔm] n. m. (mot du lat. grammat. désignant le parfait [temps], proprem. « l'achevé », part. passé neutre substantivé de *perficere,* achever [v. PERFECTION] ; 1933, Marouzeau). Dans la langue latine, ensemble des formes verbales dérivées du thème du parfait et indiquant une action parvenue à son achèvement.

perfeuillé, e [pɛrfœje] adj. (francisation [d'après *feuille*] de *perfolié* [v. ce mot] ; 1812, Mozin). Syn. de PERFOLIÉ.

perfide [pɛrfid] adj. et n. (lat. *perfidus,* sans foi, trompeur [au pr. et au fig.], proprem. « qui viole sa foi », de *per,* à travers, et de *fides,* foi, confiance, dér. de *fidere,* se fier ; fin du X^e^ s., *Vie de saint Léger,* puis 1610, Urfé [*la perfide Albion,* 1866, Larousse, art. *Albion*]). *Class.* Se dit de quelqu'un qui manque à sa parole, qui trahit : *Une femme infidèle, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'infidèle ; s'il la croit fidèle, elle est perfide* (La Bruyère). *De bienfaits chaque jour il est par moi chargé ; | Je lui donne ma fille et tout le bien que j'ai ; | Et, dans le même temps, le perfide, l'infâme, | Tente le noir dessein de suborner ma femme* (Molière). || Péjor. *La perfide Albion,* l'Angleterre.

◆ adj. (sens 1, 1606, Nicot ; sens 2, 1609, *Satires françaises du* XVII^e^ *s.,* I, 25). **1.** *Littér.* Se dit de quelqu'un qui cherche à nuire sournoisement, ou de l'action de cette personne : *Un ami perfide. Des louanges perfides. Un conseil perfide. Assurément, lecteur, le tour était perfide* (Musset). *Ils* [les critiques] *s'en tinrent donc, de préférence, à un rythme de petites notes perfides, ironiques et injurieuses* (Rolland). || **2.** *Littér.* Qui cache un danger sous des apparences inoffensives : *Une rivière perfide. Un vin perfide. Vais-je passer les mers perfides, pleines de sous-marins ennemis, pour être en Serbie ou en Roumanie loin de mes bien-aimés ?* (Mauriac).

• SYN. : **1** *cauteleux, déloyal, fourbe, hypocrite, insidieux* ; **2** *dangereux, traître, trompeur.*

perfidement [pɛrfidmɑ̃] adv. (de *perfide* ; 1642, Oudin). D'une manière perfide : *Répandre perfidement des informations tendancieuses.*

perfidie [pɛrfidi] n. f. (lat. *perfidia,* mauvaise foi, action perfide, de *perfidus* [v. PERFIDE] ; début du XVI^e^ s., puis 1610, Urfé, au sens 2 ; sens 1, fin du XVI^e^ s.). **1.** *Littér.* Caractère perfide d'une personne ou d'une chose : *La perfidie* [...] *est un mensonge de toute la personne : c'est dans une femme l'art* [...] *de mettre en œuvre des serments et des promesses qui ne lui coûtent pas plus à faire qu'à violer* (La Bruyère). *Il a été victime de la perfidie de son conseiller. La perfidie d'une manœuvre. La perfidie d'un marécage.* || **2.** *Littér.* Action perfide : *Commettre une perfidie.*

• SYN. : **1** *fausseté, mauvaise foi, trahison, traîtrise* ; **2** *crasse* (pop.), *entourloupette* (fam.).

perfolié, e [pɛrfɔlje] adj. (du lat. *per,* à travers, et *folium,* feuille ; 1755, Duhamel du Monceau). En botanique, se dit des feuilles qui enveloppent la tige et semblent être traversées par elle.

• REM. On dit aussi PERFEUILLÉ, E.

perforage [pɛrfɔraʒ] n. m. (de *perforer* ; 10 juill. 1876, *Journ. officiel,* p. 5357). Action de perforer.

perforant, e [pɛrfɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *perforer* ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 2 ; sens 1, 1869, Littré [au fig., XX^e^ s. ; *balle, obus perforant,* 1962, Robert]). **1.** Qui perfore : *Un insecte perforant. Un outil perforant. Un ulcère perforant* ; et au fig. : *À l'école de Lucile, elle* [Gisèle] *avait acquis ce regard terrible que bien peu osent retourner contre eux-mêmes, ce regard perforant, ce regard catholique* (Mauriac). || *Balle, obus perforant,* projectile capable de perforer les blindages. || **2.** Se dit d'un certain nombre d'artères et de nerfs en raison de leur trajet à travers les muscles, les cavités osseuses.

perforateur, trice [pɛrfɔratœr, -tris] adj. (dér. savant de *perforer ;* 1847, Bescherelle). Qui sert à perforer : *Un marteau perforateur.*

◆ n. (début du XX^e s.). Ouvrier ou ouvrière préposés au maniement des outils ou machines servant à perforer : *J'ai été boutonneuse, maintenant je suis perforatrice* (Croisset).

◆ **perforateur** n. m. (1832, Raymond [*perforateur de bandes,* 1963, Larousse]). Instrument qui sert à perforer. || Spécialem. *Perforateur de bandes,* appareil de perforation automatique de bandes de papier, permettant d'enregistrer des informations par des combinaisons de trous.

◆ **perforatrice** n. f. (sens 1, 17 févr. 1876, *Journ. officiel,* p. 1264 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Machine qui sert à perforer la roche, le sol : *Soudain, un hélicoptère, une perforatrice faisaient à eux seuls plus de bruit que tout ce qui roulait sur la route empestée* (Mauriac). || **2.** En mécanographie, machine servant à établir des cartes perforées.

perforation [pɛrfɔrasjɔ̃] n. f. (bas lat. médic. *perforatio,* action de trépaner, du lat. class. *perforatum,* supin de *perforare* [V. PERFORER] ; v. 1398, *Somme M^e Gautier,* au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse [dans la paroi d'un organe, v. 1398, *Somme M^e Gautier*]). **1.** Action ou manière de perforer : *Un appareil utilisé pour la perforation du cuir. La perforation de ce ticket est défectueuse.* || **2.** Endroit perforé, trou : *La rouille a causé des perforations à la carrosserie.* || *Spécialem.* Ouverture accidentelle ou pathologique dans la paroi d'un organe : *Certains ulcères peuvent provoquer des perforations du tube digestif.*

perforatrice n. f. V. PERFORATEUR.

perforé, e [pɛrfɔre] adj. (part. passé de *perforer ;* 1813, Thénard [I, 321], au sens de « percé » ; 1869, Littré, dans la loc. *muscle perforé,* muscle dont les fibres s'écartent pour livrer passage aux tendons d'autres muscles ; sens 1, V. BANDE, CARTE ; sens 2, 1903, Larousse [aussi *espace perforé*]). **1.** *Bande perforée,* V. BANDE 1. || *Carte perforée,* V. CARTE. || **2.** *Fléchisseur perforé,* en anatomie, muscle fléchisseur superficiel des doigts ou des orteils, dont les tendons sont perforés par les tendons des fléchisseurs profonds ou perforants. || *Espace perforé,* surface de la base du cerveau où pénètrent les vaisseaux des noyaux centraux.

perforer [pɛrfɔre] v. tr. (lat. *perforare,* percer, trouer, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *forare,* trouer, forer ; v. 1170, *Livre des Rois* [au fig., début du XX^e s.]). Percer de part en part, d'un ou de plusieurs trous : *Vers midi, l'air fut déchiré de sifflements aigus, et une dizaine d'obus tombèrent dans l'enceinte de l'ambulance, perforant un des bâtiments...* (Duhamel). *L'ulcère a perforé l'estomac ;* et au fig. : *Parfois, perforant les brumes jaillissaient des éclairs blêmes...* (La Varende).

• SYN. : *forer, percer, poinçonner, transpercer, traverser, trouer.*

perforeuse [pɛrfɔrøz] n. f. (de *perforer ;* XX^e s. [« machine servant à établir les cartes perforées », 1962, Robert]). Machine servant à perforer : *La perforeuse électrique des charpentes de fer du casino* (Amiel). || *Spécialem.* Machine servant à établir les cartes perforées.

performance [pɛrfɔrmɑ̃s] n. f. (angl. *performance,* accomplissement, exécution, exercice, exploit, prouesse, empr. du moyen franç. *parformance,* accomplissement [XVI^e s.], dér. de l'anc. franç. *parformer,* accomplir, achever [début du XIII^e s.], de *par-,* préf. à valeur intensive, et de *former ;* 1839, *Journ. des haras,* au sens 1 [pour un cheval — pour un athlète, 1895, Bonnaffé ; *indice de performance,* 1962, Robert] ; sens 2, 1924, Montherlant ; sens 3, 1935, Acad. ; sens 4, 1970, Robert [*test de performance, besoin de performance, index de performance,* 1968, Larousse] ; sens 5, 1970, Robert). **1.** Résultat chiffré obtenu par un athlète ou un cheval à l'issue d'une épreuve : *Un nageur qui s'entraîne intensivement pour améliorer ses performances. Sa dernière performance est médiocre. Vu ses performances antérieures, ce cheval n'a guère de chance de figurer à l'arrivée.* || *Indice de performance,* dans les courses automobiles contre la montre où sont en concurrence des voitures de cylindrées différentes, rapport entre le kilométrage réellement parcouru par une voiture et le kilométrage qui lui était imposé en fonction de sa cylindrée. || **2.** Résultat sportif remarquable ou même exceptionnel : *Dans le stade où les athlètes accomplissent quelque difficile performance* (Duhamel). *Sans doute son désir était-il peu fondé, puisque, si elle* [M^lle de Plêmeur] *battait ce record, sa performance, accomplie sans témoins officiels, ne serait pas homologuée* (Montherlant). *J'avais même voué une haine spéciale aux spéléologues, qui avaient le front d'occuper la première page des journaux, et dont les performances m'écœuraient* (Camus). || **3.** Exploit ou réussite remarquable en n'importe quel domaine : *Quel tour d'adresse va-t-on encore leur montrer ? Avec quelle performance veut-on encore les étonner ?* (Sarraute). *C'est une performance d'avoir parlé ainsi sans notes pendant trois heures à la tribune.* || **4.** En psychologie, résultat individuel obtenu dans la réalisation d'une tâche. || *Test de performance,* épreuve non verbale d'intelligence. || *Besoin de performance,* dans l'étude de la motivation, besoin manifesté par tous les êtres humains de donner un but à leur action. || *Index de performance,* nombre défini expérimentalement pour évaluer le besoin de performance. || **5.** En linguistique générative, manifestation de la compétence des sujets parlants dans leurs multiples actes de parole.

◆ **performances** n. f. pl. (1963, Larousse [aussi pour un avion — d'abord au sing., 1949, Larousse]). Indications chiffrées caractéristiques d'une voiture automobile en matière d'accélération, de décélération et de vitesse maximale. || Chiffres et courbes qui caractérisent les possibilités de vol d'un avion.

• SYN. : **2** *record ;* **3** *prouesse, succès.*

performant, e [pɛrfɔrmɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *perform*[*ance*] ; 1968, Larousse). Se dit des systèmes électroniques qui donnent de bonnes performances.

perfusion [pɛrfyzjɔ̃] n. f. (lat. *perfusio,* action de mouiller, de baigner, de *perfusum,* supin de *perfundere,* verser sur, répandre sur, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *fundere,* répandre ; fin du XIV^e s., au sens de « action de répandre, d'asperger » ; sens actuel [sur le modèle de *transfusion*], 1923, Larousse). En médecine, instillation lente et régulière d'un liquide médicamenteux ou d'un sérum dans le courant circulatoire.

pergélisol [pɛrʒelisɔl] n. m. (de *per*[*manent*], de *géli-* [élément tiré de *gel*] et de *sol ;* 1963, Larousse). Sol gelé en permanence dans certaines régions du globe.

pergola [pɛrgɔla] n. f. (ital. *pergola,* même sens, du lat. *pergula,* encorbellement, tonnelle, dér. de *pergere,* diriger jusqu'au bout, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *regere,* guider, mener ; 1903, Larousse, écrit *pergole ; pergola,* 1923, Larousse). Petite construction légère ornementale, composée de poutres horizontales reposant sur des piliers légers, le tout servant de support à des plantes grimpantes : *À nos pieds était une pergola couverte de roses* (Maurois).

1. péri [peri] n. f. (persan *perî,* même sens, proprem. « ailé » ; 1697, Herbelot de Molainville). Génie femelle, fée de la cosmogonie iranienne : *Les elfes, les péris ont le front jeune et pur | Moins que vous, et pourtant le vent et ses bouffées | Les ont galamment d'ombre et de rayons coiffées* (Hugo). *L'harmonieuse fille participait de la fée, de la péri, de la nymphe* (La Varende).

2. péri- [peri], premier élément, tiré du gr. *peri,* autour (de), et qui, joint à un mot, indique ce qui entoure la chose désignée par ce mot.

3. péri, e [peri] adj. (part. passé de *périr ;* v. 1165, Marie de France, au sens de « perdu, anéanti » ; sens actuel, 1581, Bara, 89). En héraldique, se dit d'une pièce très étroite et disposée en longueur : *Quand*

ils s'allièrent aux Feteme, leur écu changea mais resta cantonné de vingt croisettes recroisettées au pieu péri fiché d'or avec à droite un vol d'hermine (Proust).

périanthe [perjɑ̃t] n. m. (lat. scientif. moderne *perianthum,* même sens, du gr. *peri,* autour [de], et *anthos,* fleur ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *perianthum ; périanthe,* 1798, L.C. M. Richard, p. 115). En botanique, ensemble des enveloppes de la fleur comprenant le calice et la corolle.

périartérite [periarterit] n. f. (de *péri-* 2 et de *artérite ;* 1877, Littré). Inflammation de la tunique externe des artères.

périarthrite [periartrit] n. f. (de *péri-* 2 et de *arthrite ;* 1903, Larousse). Inflammation des bourses séreuses et des plans de glissement d'une articulation.

péribole [peribɔl] n. m. (bas lat. *peribolus,* galerie extérieure, gr. *peribolos,* enceinte, clôture, enclos, dér. de *periballein,* jeter autour, de *peri,* autour, et de *ballein,* jeter, lancer ; 1690, Furetière [art. *pavier*], au sens de « galerie [d'un navire] » ; sens actuel, 1752, Trévoux). Espace planté d'arbres et clos, décoré de statues et de monuments votifs, qui entourait les temples grecs : *Ils ne voyaient du péribole tracé jadis par Hercule que le plan à peine en relief* (Hermant).

péricarde [perikard] n. m. (gr. *perikardion,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *perikardios,* qui est autour du cœur, de *peri,* autour [de], et de *kardia,* cœur ; v. 1363, Chauliac, écrit *pericade ;* 1538, Chauliac, écrit *pericardium ; péricarde,* v. 1560, Paré). Sac fibreux et séreux enveloppant le cœur.

péricardique [perikardik] adj. (de *péricarde ;* 1842, Acad.). Relatif au péricarde.

péricardite [perikardit] n. f. (de *péricarde ;* 1806, Capuron). Inflammation du péricarde.

péricarpe [perikarp] n. m. (gr. *perikarpion,* même sens, de *peri,* autour [de], et de *karpos,* fruit ; 1556, R. Le Blanc). Ensemble des parties du fruit qui entourent la graine ou l'amande.

périchondre [perikɔ̃dr] n. m (de *péri-* 2 et du gr. *khondros,* petit corps dur et rond, cartilage ; 1765, *Encyclopédie*). Membrane fibreuse vasculaire qui revêt les cartilages non articulaires.

périchondrite [perikɔ̃drit] n. f. (de *périchondre ;* 1869, Littré). Inflammation du périchondre.

périclitant, e [periklitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *péricliter ;* début du XVIe s., au sens de « qui provoque le naufrage » ; milieu du XVIIe s., au sens de « qui est en péril en mer » ; sens actuel, fin du XVIIIe s., Linguet). Qui périclite : *Les membres du conseil d'administration d'une affaire douteuse, périclitante* (L. Daudet).

• SYN. : *chancelant, déclinant.*

péricliter [periklite] v. intr. (lat. *periclitari,* faire un essai, être en danger, risquer, de *periculum* [v. PÉRIL] ; v. 1320, *Poème français sur le précieux sang,* au sens de « faire naufrage » ; 1428, *Archives de Bretagne* [VI, 235], au sens de « périr » [en parlant d'une ville] ; sens 1, 1649, Scarron ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** *Class.* En parlant de personnes ou de choses, se trouver en danger : *Or, Monsieur, pour venir au fait, je trouve que votre fille a une maladie chronique et qu'elle peut péricliter, si on ne lui donne du secours* (Molière). *J'eus assez de fermeté pour le faire sortir de chez moi sans avoir à faire péricliter mon honneur* (Lesage). ‖ **2.** En parlant de choses, décliner régulièrement, aller vers la ruine : *De gros commerçants* [...] *venaient de fonder une huilerie concurrente et s'employaient à faire péricliter celle de Rachel* (Martin du Gard). *Sa santé périclite.*

• SYN. : **2** *baisser, dégringoler* (fam.), *sombrer.*

péricolite [perikɔlit] n. f. (de *péri-* 2 et de *colite ;* 1932, Larousse). Inflammation du péritoine qui entoure le côlon.

péricope [perikɔp] n. f. (bas lat. ecclés. *pericopē,* pensée renfermée dans une phrase, gr. *perikopê,* action de couper autour, division des chapitres des Livres saints, dér. de *perikoptein,* tailler autour, de *peri,* autour [de], et de *koptein,* frapper, couper ; 1845, Bescherelle). Passage de la Bible découpé pour l'usage liturgique.

péricrâne [perikrɑn] n. m. (gr. *perikranios* [sous-entendu *khitôn,* tunique], [tunique] qui enveloppe le crâne, de *peri,* autour [de], et de *kranion,* crâne ; 1541, Canappe). Périoste de la surface externe du crâne.

péricycle [perisikl] n. m. (de *péri-* 2 et de *-cycle,* gr. *kuklos,* cercle, rond ; 1882, Van Tieghem). Assise de cellules qui se trouve dans les racines, entre l'endoderme d'une part, et le bois et le liber, d'autre part.

péricystite [perisistit] n. f. (de *péri-* 2 et de *cystite ;* 1869, Littré). Inflammation du tissu cellulaire qui entoure la vessie.

périderme [peridɛrm] n. m. (de *péri-* 2 et de *-derme,* gr. *derma,* peau ; 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Tissu périphérique des tiges et des racines. ‖ **2.** Paroi commune aux logettes des animaux d'une même colonie.

péridot [perido] n. m. (origine inconnue ; XIIe s., Studer et Evans, écrit *peridon ;* 1220, Du Cange, écrit *peritot ;* 1353, Gay, écrit *perido ; péridot,* 1634, Godefroy). Silicate naturel de fer et de magnésium, constituant une pierre fine de couleur verte : *Les lueurs prasines du péridot* (Huysmans). *Mais la beauté de cette jeune fille déjà femme fait exception et mériterait quelque robe ancienne en velours de Gênes* [...] *que je ne craindrais pas d'alourdir encore avec des incrustations ou des pendeloques de merveilleuses pierres démodées* [...] *comme le péridot, la marcassite et l'incomparable labrador* (Proust).

péridrome [peridrom] n. m. (gr. *peridromos,* course circulaire, péridrome, de *peri,* autour [de], et de *dromos,* course, dér. de *drameîn,* infin. aoriste second de *trekhein,* courir ; 1732, Trévoux). Galerie, espace ouvert servant de promenade autour d'un édifice.

périduodénite [peridyɔdenit] n. f. (de *péri-* 2 et de *duodénite ;* 1963, Larousse). Inflammation du péritoine qui entoure le duodénum.

périgée [periʒe] n. m. (du gr. *perigeios,* qui entoure la Terre, terrestre, de *peri,* autour [de], et de *gê,* terre ; 1557, P. de Mesmes, p. 52). Point de l'orbite, réelle ou apparente, d'un astre ou d'un satellite, le plus rapproché de la Terre.

• CONTR. : *apogée.*

périglaciaire [periglasjɛr] adj. (de *péri-* 2 et de *glaciaire ;* 1953, Romanovsky et Cailleux, p. 88). Relatif aux régions situées autour des glaciers.

périgourdin, e [perigurdɛ̃, -in] adj. et n. (de *Périgord,* n. géogr. ; 1580, Montaigne). Relatif à Périgueux ou au Périgord ; habitant ou originaire de cette ville ou de cette région.

◆ **périgourdine** n. f. (1963, Larousse [*à la périgourdine,* 1938, Montagné et Gottschalk]). Sauce avec madère et truffes coupées en rondelles, beurre et roux brun. ‖ *À la périgourdine,* se dit d'une garniture de truffes avec ou sans foie gras.

périhélie [perieli] n. m. (de *péri-* 2 et du gr. *hêlios,* soleil ; 1690, Furetière). Point de l'orbite d'une planète le plus proche du Soleil.

• CONTR. : *aphélie.*

périhépatite [periepatit] n. f. (de *péri-* 2 et de *hépatite ;* 1903, Larousse). Inflammation de l'enveloppe péritonéale du foie.

péril [peril] n. m. (lat. *periculum,* essai, expérience, épreuve, danger, risque, du v. archaïque *periri,* éprouver, expérimenter ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* au sens de « malheur, désastre » [le mot se disait d'abord « [p(ə)ri] » ; la prononciation de *-é-* et de *-l* est due à l'orthogr. du terme] ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*au péril de sa vie,* 1651, Corneille ; *à ses risques et périls,* 1807, Code de commerce — d'abord *à ses périls et risques,* av. 1799, Marmontel, et *à ses périls,* 1596, Hulsius] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland*

[*en péril,* v. 1283, Beaumanoir — au fig., 1640, Corneille ; *arrêté de péril,* 1963, Larousse ; *périls de mer,* 1903, Larousse]). **1.** *Littér.* Situation d'un être dont la sécurité ou même l'existence est menacée : *Pour moi, je craindrais plus, comme péril urgent, | La voleuse de cœurs que le voleur d'argent* (Hugo). *Il est difficile, même à l'observateur vigilant, de vaticiner sans ridicule et sans péril, car l'avenir nous juge* (Duhamel). || *Il n'y a pas péril en la demeure,* v. DEMEURE. || *Au péril de sa vie,* en s'exposant à la mort : *Nous dirons que ce sont les reliques de saint Orberose, que nous avons sauvées des flammes au péril de notre vie* (France). || *À ses risques et périls,* en portant l'entière responsabilité d'éventuelles conséquences fâcheuses : *Si vous ne respectez pas le mode d'emploi de l'appareil, c'est à vos risques, et périls.* || *Le péril jaune,* v. JAUNE. || **2.** État, situation où une chose risque la destruction, la disparition. || *En péril,* en danger d'être anéanti, détruit : *Un navire en péril ;* et au fig. : *Mais voici qu'aujourd'hui le respect de l'homme, condition de notre ascension, est en péril* (Saint-Exupéry). || *Arrêté de péril,* arrêté municipal ordonnant l'évacuation d'un immeuble menacé d'effondrement. || *Périls de mer,* accidents fortuits ou sinistres d'ordre naturel auxquels est exposé un navire en mer, à l'exclusion des risques politiques ou juridiques, tels qu'arrêt, embargo, capture, etc.

● SYN. : **1** *danger, écueil, risque ;* **2** *détresse.* — CONTR. : **1** *sécurité, sûreté.*

périlleusement [perijøzmɑ̃] adv. (de *périlleux* [v. ce mot] ; v. 1196, J. Bodel, écrit *perillosement ; périlleusement,* v. 1265, Br. Latini). *Littér.* D'une manière périlleuse.

● SYN. : *dangereusement.*

périlleux, euse [perijø, -øz] adj. (de *péril,* d'après le lat. *periculosus,* dangereux, de *periculum* [v. PÉRIL] ; milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes,* écrit *perillos ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *perilleus ; périlleux,* v. 1360, Froissart). *Littér.* Qui fait courir un danger, un risque : *Une escalade périlleuse. Cette entreprise est dans une situation périlleuse. Je n'étais point à Paris au moment de sa mort ; je n'y avais aucun parent ; retenu à Villeneuve par l'état périlleux de ma femme, je ne pus courir à des restes sacrés* (Chateaubriand). *Les hommes que la voix publique désigne au périlleux honneur du pouvoir législatif* (France). *Et elle savait que dans cette montée indéfinie il est périlleux de laisser, fût-ce une seconde, l'âme en suspens* (Mauriac). || *Saut périlleux,* v. SAUT.

● SYN. : *critique, dangereux, délicat, hasardeux, risqué.*

périmé, e [perime] adj. (part. passé de [*se*] *périmer ;* 1804, Code civil, au sens 1 ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand). **1.** Se dit d'un billet, d'une carte, etc., dont la validité est expirée : *Passeport périmé.* || **2.** *Fig.* Qui n'est plus à la mode, n'a plus cours ; qui est dépassé par les événements, l'usage ou l'évolution des mœurs : *Si une transformation s'opère dans les principes, dans les sociétés et les hommes, ce qui était bon hier est périmé et caduc, aujourd'hui* (Chateaubriand). *Si surprenant que cela doive paraître, je suis une vraie jeune fille. C'est sans doute ridicule, périmé, mais c'est ainsi* (Montherlant).

● SYN. : **2** *arriéré, attardé, caduc, démodé, dépassé, désuet, rétrograde, suranné, vétuste.*

périméningite [perimenɛ̃ʒit] n. f. (de *péri-* 2 et de *méningite ;* 1932, Larousse). Inflammation du tissu cellulaire qui enveloppe la dure-mère au niveau du rachis.

périmer (se) [səperime] v. pr. (lat. *perimere,* détruire, anéantir, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *emere,* prendre, acheter [v. aussi PÉRIMÉ] ; XV[e] s., Godefroy, au sens de « se détruire » ; sens 1, 1869, Littré [d'abord comme v. intr., 1624, *Coutumier général,* II, 1092] ; sens 2-3, début du XX[e] s.). **1.** En parlant d'une instance judiciaire, être frappé de nullité à l'expiration des délais réglementaires : *Laisser (se) périmer un procès. Instance qui risque de se périmer.* || **2.** En parlant d'un titre, d'un bon, cesser d'être valable : *Il faut utiliser ce billet avant qu'il ne se périme.* || **3.** *Fig.* Être désuet, passer de mode : *Dante vieilli se périme* (Banville). *La force se périme plus vite que la douceur* (La Varende).

périmétral, e, aux [perimetral, -o] adj. (de *périmètre ;* 1869, d'après Littré, 1877). Relatif au périmètre : *Ligne périmétrale.*

périmètre [perimɛtr] n. m. (lat. *perimetros,* n. f., circonférence, pourtour, gr. *perimetros,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *perimetros,* mesuré en rond tout autour, de *peri,* autour [de], et de *metron,* mesure ; 1538, Chauliac, au sens I, 1 [« longueur de cette ligne », 1875, Larousse] ; sens I, 2, 1878, Acad. ; sens I, 3, 1847, Balzac [*périmètre d'agglomération,* 1953, Larousse] ; sens II, 1963, Larousse).

I. 1. En géométrie, ligne délimitant le contour d'une figure plane : *La circonférence est le périmètre du cercle.* || Longueur de cette ligne : *Calculer le périmètre d'un trapèze.* || **2.** Contour d'une surface, d'un espace quelconque : *Des balises délimitent le périmètre du terrain d'atterrissage.* || **3.** Surface qui s'étend autour d'un point donné : *L'explosion a cassé les vitres dans un vaste périmètre.* || *Périmètre d'agglomération,* zone à l'intérieur de laquelle les utilités publiques (eau potable, électricité, etc.) et les services publics sont assurés par la collectivité.

II. Appareil destiné à mesurer le champ visuel, et constitué essentiellement par un arc de cercle de 30 cm de rayon et mobile autour de son axe.

● SYN. : **I, 2** *pourtour ;* **3** *enceinte, zone.*

périmétrie [perimetri] n. f. (de *périmètre ;* 1705, *Histoire de l'Acad. des sciences* [147], au sens I ; sens II, 1963, Larousse).

I. *Vx.* Mesure du périmètre.

II. Mensuration du champ visuel à l'aide d'un périmètre.

périmétrique [perimetrik] adj. (de *périmètre ;* 1836, Acad.). Qui appartient au périmètre : *Ligne périmétrique.*

périmétrite [perimetrit] n. f. (de *péri-* 2 et de *métrite ;* 1869, Littré). Inflammation du tissu cellulaire qui entoure l'utérus.

périnatal, e [perinatal] adj. (de *péri-* 2 et de *natal ;* 1963, Larousse). Qui a trait à la périnatalité : *La médecine périnatale.*

périnatalité [perinatalite] n. f. (de *péri-* 2 et de *natalité ;* février 1971, *Science et Vie*). Période se situant avant, pendant et après la naissance, considérée sous l'angle de la santé et de la survie du nouveau-né.

périnéal, e, aux [perineal, -o] adj. (de *périnée ;* 1812, Mozin). Relatif au périnée : *Hernie périnéale.*

périnée [perine] n. m. (bas lat. médic. *perineos,* même sens, gr. *perineos,* même sens ; 1534, Rabelais). Région inférieure du petit bassin, au niveau de laquelle se trouvent les parties sexuelles externes et l'anus.

périnéphrétique [perinefretik] adj. (de *péri-* 2 et de *néphrétique ;* 1878, Larousse). Qui a son siège autour du rein : *Phlegmon périnéphrétique.*

périnéphrite [perinefrit] n. f. (de *péri-* 2 et de *néphrite ;* 1869, Littré). Inflammation du tissu qui entoure le rein.

périnévrite [perinevrit] n. f. (de *péri-* 2 et de *névrite ;* 1903, Larousse). Inflammation de la membrane entourant les faisceaux de fibrilles nerveuses et appelée périnèvre.

période [perjɔd] n. f. (lat. *periodus,* période [en rhétorique], gr. *periodos,* chemin autour, tournée, cours, révolution, période [en rhétorique], de *peri,* autour [de], et de *hodos,* route, chemin ; v. 1270, Mahieu le Vilain, écrit *peryode* [*période,* 1422, A. Chartier], au sens I, 1 [le genre du mot a été hésitant du XV[e] au XVIII[e] s. ; « moment de la vie d'un artiste caractérisé par une certaine inspiration... », 1952, Dutourd] ; sens I, 2, 1671, d'après Richelet, 1680 ; sens I, 3, 1938, Boutaric, 439 [*période d'un radio-élément,* 1938, Boutaric, 1018] ; sens I, 4, 1838, Acad. ; sens I, 5, 1793, Lavoisien [pour une fièvre,

XIVe s., Gordon] ; sens I, 6, 1903, Larousse ; sens I, 7-8, 1936, Capitant ; sens I, 9, 1963, Larousse [*période d'une fonction,* 1875, Larousse] ; sens II, 1, 1596, Hulsius ; sens II, 2, av. 1799, Marmontel).

I. 1. Espace de temps marqué par un caractère général ou par certains événements, et qui s'écoule à l'intérieur d'une durée plus longue : *Fermez la période des révolutions ; ouvrez la période légale* (Hugo). *L'Académie française connaît comme l'Histoire, selon Péguy, des époques et des périodes, c'est-à-dire des temps de splendeur et d'autres plus médiocres et plus ternes* (Mauriac). *La période des vacances. Traverser une période difficile. La dernière période de sa vie fut marquée par la maladie.* ‖ *Spécialem.* Moment de la vie d'un artiste caractérisé par une certaine inspiration, une manière particulière : *La période rose de Picasso.* ‖ **2.** En astronomie, temps que met un corps céleste à accomplir sa révolution ou à revenir dans la même situation. ‖ **3.** En physique, espace de temps constant qui s'écoule entre deux passages au même point ou par la même valeur d'un système oscillant : *Une oscillation de période inconnue* (Valéry). *La période d'un pendule.* ‖ *Période d'un radio-élément,* temps au bout duquel la moitié de la masse de ce radio-élément s'est désintégrée : *La période du radium est de 1 600 ans.* ‖ **4.** En géologie, subdivision d'une ère caractérisée par sa flore, sa faune et certains épisodes orogéniques : *La période glaciaire.* ‖ **5.** En médecine, durée plus ou moins longue d'une manifestation physiologique normale ou non, d'une affection ou d'une phase d'une affection : *Période d'incubation, de déclin d'une maladie. Période menstruelle.* ‖ Temps qui s'écoule entre deux manifestations d'une fièvre réglée. ‖ **6.** *Période militaire,* ou *période d'instruction,* ou simplem. *période,* temps, de durée limitée, qu'effectue dans l'armée un réserviste ou un militaire en disponibilité pour être préparé à son emploi en cas de mobilisation : *Être convoqué pour une période de 28 jours.* ‖ **7.** *Période électorale,* durée précédant le jour des élections, strictement délimitée, et pendant laquelle les candidats ont le droit de faire apposer des affiches et de tenir des réunions. ‖ **8.** *Période suspecte,* celle qui précède un jugement de faillite, et au cours de laquelle les opérations effectuées par le failli sont susceptibles d'être annulées. ‖ **9.** *Période de base,* en statistique, espace de temps ou date, en général l'année, à partir desquels on observe l'évolution d'un phénomène. ‖ *Période d'une fonction,* v. PÉRIODIQUE (en mathématiques).

II. 1. En rhétorique, phrase complexe dont les divers éléments sont agencés de manière à donner une impression d'équilibre et d'harmonie : *Il* [de Champcenais] *n'écrivit rien d'abord, mais laissa peu à peu une sorte de mouvement, de période, s'organiser dans sa tête* (Romains). ‖ **2.** En musique, fragment de mélodie formant un tout cohérent.

● SYN. : **I, 1** *âge, époque, ère, saison, temps ;* **5** *cycle, phase, stade.*

◆ n. m. (sens 1-2, 1588, Montaigne). *Class.* et *littér.* **1.** Chacun des différents degrés, des différents états par lesquels une chose, une personne passe au cours de son existence, de son évolution : *Les temps destinés à cette attente sont dans leur dernier période* (Bossuet). *Nous avons relevé avec intérêt tous les singuliers périodes de cette folie* (Nerval). ‖ **2.** Le plus haut degré auquel une chose, une personne puisse atteindre : *Puisque les sciences et les arts ne sont jamais à leur période, il m'est permis de croire qu'ils* [les Anciens] *n'ont pas tout su* (Corneille). *L'architecture du Mirah montre* [...] *un art à son période culminant* (Gautier). *Un couple, au plus haut période de son bonheur, compose une sorte d'écho, ou — ce qui revient au même, — un assemblage de miroirs parallèles, — Baudelaire disait : jumeaux* (Valéry).

● SYN. : **2** *apogée, comble, faîte, paroxysme, zénith.*

périodicité [perjɔdisite] n. f. (dér. savant de *périodique ;* 1665, Chapelain, puis 1789, Brunot). Caractère de ce qui est périodique, qui revient à intervalles fixes : *La périodicité de cette revue ne permet aucun retard dans l'envoi des manuscrits.*

périodique [perjɔdik] adj. (lat. *periodicus,* périodique, gr. *periodikos,* qui revient à époques fixes, arrondi en périodes [en rhétorique], périodique [en parlant d'un vers], de *periodos* [v. PÉRIODE] ; v. 1398, *Somme Me Gautier,* au sens I, 2 [*serviette, garniture périodique,* 1970, Robert] ; sens I, 1, 1749, Buffon ; sens I, 3, 1721, Trévoux [substantiv., 6 janv. 1874, *Journ. officiel,* p. 130 ; *la presse périodique,* 1869, Littré] ; sens I, 4, 1634, Stevin [en mathématiques, 1838, Acad.] ; sens II, 1, 1671, Pomey [pour un style, 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1869, Littré).

I. 1. Qui a lieu ou se manifeste à des intervalles de temps marqués, réguliers : *Alternance périodique de récession et de prospérité. Les saisons ont leur retour périodique* (Buffon). *Ces rentrées d'argent périodiques ne l'intéressaient pas* (Aymé). ‖ **2.** Se dit, en médecine, d'une affection se manifestant selon un rythme chronologique régulier : *Fièvre périodique.* ‖ *Serviette, garniture périodique,* bande absorbante d'ouate ou de cellulose que les femmes utilisent pendant leurs règles. ‖ **3.** Se dit d'une publication qui paraît à intervalles réguliers : *Ouvrage périodique.* ‖ Substantiv. *Un périodique,* cette publication : *Avec quelques vieux numéros de périodiques que j'achèterai sur les quais* (Romains). ‖ *La presse périodique,* l'ensemble des publications périodiques. ‖ **4.** Qui est fonction d'une période : *Mouvement périodique. Phénomène périodique.* ‖ *Fonction périodique,* en mathématiques, fonction d'une variable qui reprend sa valeur lorsque la variable subit un accroissement égal à un multiple quelconque d'une quantité fixe appelée « période ».

II. 1. Se dit d'une phrase ayant le caractère d'une période. ‖ Se dit d'un style qui abonde en périodes : *Je lis* [...] *les « Mémoires d'un homme de qualité ». Le style en est un peu trop périodique, mais il y a dans cet ouvrage une vraie noblesse* (Stendhal). ‖ **2.** *Vers périodique,* hexamètre dactylique grec ou latin dans lequel sont alternés les dactyles et les spondées.

● SYN. : **I, 1** *alterné, cyclique, rythmé ;* **3** *bulletin, journal, magazine, revue.*

périodiquement [perjɔdikmɑ̃] adv. (de *périodique ;* 1611, Cotgrave). D'une manière périodique : *Faire vérifier périodiquement l'état des freins.*

● SYN. : *régulièrement.*

périoste [perjɔst] n. m. (gr. *periosteon,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *periosteos,* qui entoure les os, de *peri,* autour [de], et de *osteon* ou *-toûn,* os ; 1538, Chauliac, écrit *periostion ; périoste,* v. 1560, Paré). Membrane fibreuse qui recouvre les os, et qui joue un rôle essentiel dans leur développement et leur vascularisation.

périostite [perjɔstit] n. f. (de *périoste ;* 1823, *Dict. des termes de médecine*). Inflammation du périoste.

périostose [perjɔstoz] n. f. (de *périoste ;* 1803, Boiste). Tuméfaction du périoste.

péripatéticien, enne [peripatetisjɛ̃, -ɛn] adj. (de *péripatétique ;* 1762, Acad.). Relatif à la doctrine d'Aristote et de ses disciples : *École péripatéticienne.*

◆ **péripatéticien** n. m. (sens 1, 1370, Oresme, écrit *perypatheticien* [*peripatheticien,* 1529, Bonivard ; *péripatéticien,* 1694, Th. Corneille] ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Adepte de la doctrine d'Aristote. ‖ **2.** *Fam.* Toute personne qui, au hasard de ses promenades, entretient ses interlocuteurs de sujets à prétentions philosophiques : *Une espèce de péripatéticien, un philosophe de la rue* (Baudelaire). *Le groupe de péripatéticiens qui pendant les récréations, en se promenant de long en large dans la cour, dissertaient de toute chose* (France).

◆ **péripatéticienne** n. f. (milieu du XIXe s., Baudelaire). *Fam.* Prostituée qui arpente le trottoir à la recherche du client : *Notre*

vagabond s'était lié d'une amitié platonique avec une péripatéticienne de l'amour (Baudelaire). *Je croyais, dit l'universitaire, en jetant autour de lui ce qui lui restait de regard et en souriant de ses lèvres minces, que, si vous vous étiez attardé à Grain-court, c'est que vous aviez rencontré quelque péripatéticienne* (Proust).

péripatétique [peripatetik] adj. (lat. *peripateticus,* des péripatéticiens, et, au masc. plur. substantivé *peripatetici,* « les péripatéticiens » [disciples d'Aristote], gr. *peripatetikos,* adj., et *peripatetikoi,* n. m. pl., mêmes sens, de *peripateîn,* se promener [Aristote ayant l'habitude d'enseigner en se promenant], de *peri,* autour [de], et de *pateîn,* fouler aux pieds, fouler le sol, marcher ; 1869, Littré). *Vx.* Relatif au péripatétisme.

◆ adj. et n. (v. 1370, Oresme, écrit *perhipatetique ; péripatétique,* 1580, Montaigne [*le péripatétique,* « ...Aristote », 1668, Racine]). *Vx.* Adepte de la doctrine péripatéticienne. || *Spécialem.* et *vx.* Le chef même de l'école péripatéticienne, Aristote : *L'autorité du péripatétique* (Racine).

péripatétisme [peripatetism] n. m. (de *péripatétique ;* 1660, G. Patin). *Vx.* Doctrine, philosophie d'Aristote.

péripétie [peripesi] n. f. (gr. *peripeteia,* passage subit d'un état à un état contraire, événement imprévu, péripétie [au théâtre], de *peripetês,* qui tombe sur ou autour, dér. de *peripiptein,* tomber autour de, sur, de *peri,* autour [de], et de *piptein,* tomber ; 1605, Vauquelin de La Fresnaye, au sens 2 ; sens 1, 1740, Acad., ; sens 3, 1er févr. 1762, Voltaire). **1.** Événement d'ordinaire brusque et imprévu, qui affecte l'action, modifie la situation, renouvelle l'intérêt dans une œuvre littéraire : *Beaucoup de destinées qui sont dramatiques ne fournissent pas l'étoffe d'un roman, parce qu'elles manquent de péripéties* (Mauriac). || **2.** *Class.* Dernier changement, dernier événement qui fait le dénouement d'une pièce : *La péripétie est bien fondée en cette pièce* (Acad., 1694). || **3.** Événement imprévu et important, changement brusque de fortune qui intervient dans le déroulement d'une action ou le cours de quelque chose : *Il n'est pas une péripétie de la vie humaine que je n'admette de la naissance à la mort* (Giraudoux). *Les péripéties d'une bataille.*

• SYN. : **1** *coup de théâtre, nœud, rebondissement ;* **3** *accident, aventure, épisode.*

périphérie [periferi] n. f. (bas lat. *peripheria,* périphérie, circonférence, gr. *periphereia,* circonférence, arc d'un cercle, de *peripherês,* qui tourne, arrondi, dér. de *peripherein,* porter tout autour, de *peri,* autour [de], et de *pherein,* porter ; v. 1270, Mahieu le Vilain, écrit *peryfere* [*périphérie,* 1544, Apian], au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1933, J. Romains). **1.** Ligne délimitant une surface, ou surface extérieure d'un objet : *Une piste cendrée suit la périphérie du stade. Un fruit tacheté sur toute sa périphérie.* || **2.** Ce qui s'étend sur le pourtour de quelque chose : *Beau problème d'ailleurs que celui de la création du monde. Insoluble pour moi, que je me place en son centre ou à la périphérie* (Giraudoux). || **3.** Ensemble des quartiers situés aux abords immédiats d'une ville, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de ses limites : *De nombreuses usines se sont établies à la périphérie.*

• SYN. : **1** *bord, bordure, contour, lisière, périmètre, tour ;* **2** *pourtour ;* **3** *banlieue, faubourg.*

périphérique [periferik] adj. (de *périphérie ;* 1838, Acad., aux sens 1-2 ; sens 3, 1935, J. Romains [*boulevard périphérique* et *périphérique,* n. m., v. 1960]). **1.** Relatif à la périphérie : *Ligne périphérique.* || **2.** Relatif à la surface externe du corps ou à la région externe d'un organe : *Système nerveux périphérique.* || **3.** Qui est situé sur le pourtour d'une ville : *Habiter un quartier périphérique.* || *Boulevard périphérique,* ou *périphérique* n. m., voie à grande circulation spécialement aménagée sur le pourtour d'une ville.

• SYN. : **3** *excentrique.* — CONTR. : **2** et **3** *central.*

périphlébite [periflebit] n. f. (de *péri-* 2 et de *phlébite ;* 1903, Larousse). Inflammation du tissu qui entoure les veines.

périphrase [perifrɑz] n. f. (lat. *periphrasis,* périphrase, gr. *periphrasis,* même sens, dér. de *periphrazein,* exprimer par circonlocution, de *peri,* autour [de], et de *phrazein,* indiquer, expliquer ; 1529, Bonivard [*périphrase grammaticale,* 1933, Marouzeau — *périphrase,* même sens, 1548, Sebillet]). Procédé d'expression consistant à employer, au lieu du terme propre et unique, une locution qui le définit ou l'évoque (ex. *l'homme de Brumaire* pour Napoléon ; *le conseiller des grâces* pour le miroir, dans la langue des Précieuses) *Alors les Anciens décrétèrent le sacrifice par une périphrase traditionnelle, parce qu'il y a des choses plus gênantes à dire qu'à exécuter* (Flaubert). *Les homonymes l'enchantaient, car il y voyait des mots hypocrites. C'est par fourberie qu'il employait les périphrases* (Giraudoux). || *Périphrase grammaticale,* phénomène par lequel une langue, en vertu de son système syntaxique, exprime en plusieurs mots ce que d'autres langues expriment en un seul mot : *Les temps composés du français sont des exemples de périphrases grammaticales.*

• SYN. : *circonlocution, détours.*

périphraser [perifrɑze] v. intr. (de *périphrase ;* fin du XVIe s.). *Vx.* S'exprimer en périphrases.

périphrastique [perifrastik] adj. (dér. savant de *périphrase ;* 1555, Aneau, écrit *périphrastic,* au sens de « qui tient de la périphrase » ; écrit *périphrastique,* au sens 1, 1838, Acad. [aussi « surchargé... de périphrases »] ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** Qui utilise la périphrase : *Construction périphrastique.* || Qui est surchargé abusivement de périphrases : *Style périphrastique.* || **2.** *Temps périphrastique,* nom parfois donné, en grammaire, à un temps composé avec un auxiliaire : *L'Est lorrain a créé à l'époque moderne un imparfait périphrastique* (Dauzat).

périple [peripl] n. m. (lat. *periplus,* circumnavigation, gr. *periploos* ou *-plous,* navigation autour, relation d'un voyage par mer autour d'un pays, dér. de *periplein,* naviguer autour, de *peri,* autour [de], et de *plein,* naviguer ; 1717, Tourne-fort [II, 177], au sens 1 [un premier ex. au début du XVIIe s.] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1932, Céline ; sens 4, av. 1945, P. Valéry). **1.** Dans l'Antiquité, navigation circulaire d'exploration autour d'une mer, d'un pays, d'une partie du monde : *Le périple d'Hannon. L'année de la guerre, je devais m'embarquer pour refaire le périple d'Ulysse* (Camus). || **2.** Dans les Temps modernes, long voyage d'exploration par mer ; expédition maritime. || **3.** Voyage de longue durée, circulaire ou non, par voie de terre. || **4.** *Fig.* Durée de la vie : *Je suis disposé à croire qu'un homme qui vivrait fort longtemps aurait, vers le terme de son périple, à la condition que sa pensée lui fût demeurée assez active, fait le tour de ses sentiments...* (Valéry).

• SYN. : **1** *circumnavigation ;* **3** *circuit, randonnée, tour.*

péripneumonie [peripnømɔni] n. f. (bas lat. médic. *peripneumonia,* péripneumonie, gr. *peripneumonia,* inflammation des poumons, de *peri,* autour [de], et de *pneumôn,* poumon ; v. 1363, Chauliac, écrit *periplomie* [*peripleumonie,* XIVe s., Gordon ; *péripneumonie,* 1549, Maignan, 37], au sens 1 ; sens 2, 1794, *Feuille du cultivateur,* IV, 235). **1.** *Vx.* Inflammation pulmonaire avec sérosité : terme par lequel on désignait, en les confondant, la pneumonie et la pleurésie. || **2.** Maladie pulmonaire de l'espèce bovine, contagieuse, et dont l'agent est un virus.

péripneumonique [peripnømɔnik] n. et adj. (bas lat. médic. *peripneumonicus,* relatif à la péripneumonie, atteint de péripneumonie, gr. *peripneumonikos,* atteint de péripneumonie, de *peripneumonia* [v. l'art. précéd.] ; v. 1560, Paré). Qui est atteint de péripneumonie.

◆ adj. (1812, Mozin). Qui est relatif à la péripneumonie.

périprocte [periprɔkt] n. m. (de *péri-* 2 et du gr. *prôktos*, anus ; 1903, Larousse). Région anale des oursins.

périprostatique [periprɔstatik] adj. (de *péri-* 2 et de *prostate ;* 1878, Larousse). Qui est situé autour de la prostate.

périprostatite [periprɔstatit] n. f. (de *péri-* 2 et de *prostatite ;* 1903, Larousse). Inflammation du tissu cellulaire qui entoure la prostate.

périptère [periptɛr] adj. et n. m. (lat. *peripteros*, même sens, gr. *peripteros*, qui vole autour, entouré de colonnes, proprem. « entouré d'ailes », de *peri*, autour [de], et de *pteron*, plume d'aile, aile ; 1559, J. Gardet et D. Bertin, p. 57). Se dit d'un édifice entouré sur toutes ses faces par un seul rang de colonnes, placé à une certaine distance du mur d'enceinte et formant sur le pourtour un passage couvert : *Temples périptères. L'église de la Madeleine, à Paris, est un périptère.*

périr [perir] v. intr. (lat. *perire*, s'en aller tout à fait, disparaître, être détruit, anéanti, perdre la vie, de *per-*, préf. à valeur intensive, et de *ire*, aller ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, au sens 1 [*faire périr*, 1690, Furetière] ; sens 2, 1792, Beaumarchais ; sens 3, v. 1188, Aimon de Varennes [*périr corps et biens*, 1868, Littré] ; sens 4, v. 1120, *Psautier de Cambridge ;* sens 5, v. 1185, *Moniage Guillaume*). [Conj. : v. **finir,** et Rem. ci-après.] **1.** *Littér.* En parlant des êtres vivants, mourir de mort accidentelle ou violente, avoir une fin malheureuse : *Périr dans un accident de la route. Il a péri dans l'incendie de sa maison. De nombreux animaux ont péri dans l'inondation. Périr de misère, d'inanition. Souvenez-vous que celui qui commande doit être le modèle de tous les autres* [.], *ô Télémaque, et périssez dans les combats plutôt que de faire douter de votre courage* (Fénelon). *Les vieux Laudrel, les parents, ne firent pas leurs choux gras à Elbeuf. Ils ne tardèrent pas à périr* (Duhamel). || *Faire périr*, exterminer, faire disparaître : *Une épidémie qui fait périr la plus grande partie d'une population. Ce froid prématuré a fait périr les plantes fragiles.* || **2.** *Par exagér.* Être accablé par une chose pénible, la supporter jusqu'à l'excès : *Périr de solitude en province. Je vous ai beaucoup d'obligation de me retirer de cette Allemagne où je m'ennuyais à périr* (Staël). || **3.** En parlant de choses, disparaître par destruction naturelle ou fortuite (surtout dans la langue du droit) : *Lorsque la chose est périe* [...] *sans la faute du débiteur, il est tenu, s'il y a quelques droits ou actions en indemnité par rapport à cette chose, de les céder à son créancier* (Code civil). [V. Rem.] || *Périr corps et biens*, en parlant d'un navire, sombrer et être complètement perdu. || **4.** *Littér.* En parlant de choses concrètes ou abstraites, être anéanti, réduit à rien : *Cette grandeur périt, j'en veux une immortelle* (Corneille). *Toute œuvre humaine est menacée, aucune ne subsistera intacte et toutes finalement périront* (Mauriac). *Je sais que tout ceci doit périr, qui m'entoure* (Aragon). || **5.** *Littér.* En parlant d'une collectivité et de ceux qui la constituent, d'une civilisation, des institutions, de certaines valeurs, etc., tomber en décadence, aller à sa perte, à sa ruine : *Tout pouvoir, en un mot, périt par l'indulgence* (Voltaire). *La corruption — ce mal né d'hier et dont nous périrons demain, si nous n'y mettons bon ordre* (Courteline).

● SYN. : **1** *succomber, tomber ;* **4** *disparaître, s'éteindre, s'évanouir, finir.*

● REM. Aux temps composés, *périr* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, mais s'employait aussi jadis avec l'auxiliaire *être : Ainsi est péri devant nos yeux cet homme si aimable et si illustre* [Retz] (Sévigné).

périrectite [perirɛktit] n. f. (de *péri-* 2 et de *rectum ;* 1932, Larousse). Inflammation du tissu voisin du rectum.

périscélide [periselid] n. f. (lat. *periscelis, -lidis*, même sens, gr. *periskelis, -lidos*, sorte de caleçon ou de pantalon, de *peri*, autour [de], et de *skelos*, jambe ; fin du XIVe s., E. Deschamps, écrit *perside ; périscélide*, 1875, Larousse). Anneau de jambe ou jarretière ornés de métaux précieux.

● REM. On trouve aussi la forme PÉRISCÉLIS (1875, Larousse).

périsciens [perisjɛ̃] n. m. pl. (du gr. *periskioi*, même sens, masc. plur. substantivé de l'adj. *periskios*, où l'ombre fait un tour entier, de *peri*, autour [de], et de *skia*, ombre ; 1576, L. Le Roy, 8). *Autref.* Nom donné aux habitants des zones polaires, où le Soleil, accomplissant son tour entier en vingt-quatre heures au-dessus de l'horizon, fait tourner l'ombre autour du corps en un jour.

périscolaire [periskɔlɛr] adj. (de *péri-* 2 et de *scolaire ;* 18 janv. 1957, *le Monde*). Se dit d'activités qui, sans être proprement scolaires, complètent l'éducation de l'élève sur le plan physique, moral ou intellectuel.

périscope [periskɔp] n. m. (du gr. *periskopeîn*, regarder tout autour, de tous les côtés, de *peri*, autour [de], et de *skopeîn*, observer, examiner ; 1875, Larousse, au sens de « genre de reptiles ophidiens » ; sens actuel [d'après *télescope, microscope*, etc.], 1907, Larousse [dans la marine, 1923, Larousse]). Instrument d'optique, formé de lentilles et de prismes à réflexion totale, qui permet de voir par-dessus un obstacle : *Périscope de tranchée.* || *Spécialem.* Dans la marine, tube métallique coulissant, équipé d'un système optique, avec lequel on observe ce qui se passe à la surface de la mer dans les sous-marins en plongée peu profonde.

1. périscopique [periskɔpik] adj. (du gr. *periskopeîn* [v. l'art. précéd.] ; 1827, Dupin, II, 218). Se dit de verres optiques dont l'une des faces est plane ou concave et l'autre convexe, ce qui permet de donner au champ visuel une très grande étendue : *Objectif périscopique.*

2. périscopique [periskɔpik] adj. (de *périscope ;* 1923, Larousse [*immersion périscopique*, 1963, Larousse]). Qui se rapporte au périscope : *Tube périscopique.* || *Immersion périscopique*, immersion inférieure à 15 m, qui permet au sous-marin d'utiliser son périscope.

périspermatique [perispɛrmatik] adj. (dér. savant de *périsperme ;* 1875, Larousse). Qui se rapporte au périsperme.

périsperme [perispɛrm] n. m. (de *péri-* 2 et du gr. *sperma, -matos*, semence ; 1789, *Encycl. méthodique*). Tissu qui enveloppe certaines graines (nénuphar, poivre) et fournit à l'embryon les éléments nécessaires à son développement.

périspermé, e [perispɛrme] adj. (de *périsperme ;* 1869, Littré). Qui est pourvu d'un périsperme.

périsplénite [perisplenit] n. f. (de *péri-* 2 et du gr. *splên, splênos*, rate ; 1877, Littré). Péritonite localisée à la région de la glande splénique, ou rate.

périspomène [perispɔmɛn] n. m. et adj. (bas lat. grammat. *perispomenon*, mot qui a l'accent circonflexe, du gr. *perispân*, tirer autour, faire obliquer deux fois, prononcer avec l'accent circonflexe, de *peri*, autour [de], et de *spân*, tirer ; 1869, Littré). En grec, mot dont la dernière syllabe porte l'accent circonflexe.

périsprit [perispri] n. m. (de *péri-* 2 et du lat. *spiritus*, souffle, esprit, âme, dér. de *spirare*, souffler, respirer ; 1875, Larousse). Dans les sciences du spiritisme, élément intermédiaire entre le corps et l'esprit (syn. CORPS ASTRAL) : *L'être humain est composé de trois parties, d'un corps matériel, d'une âme et d'un périsprit, appelé aussi corps astral* (Huysmans).

périssable [perisabl] adj. (de *périr ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « qui fait périr » ; sens 1, début du XVe s. ; sens 2, 10 sept. 1873, *Gazette des trihunaux*, p. 869). **1.** *Littér.* Qui doit périr, être anéanti, disparaître un jour ou l'autre, qui ne sera pas éternel : *Pour sauver une vie, après tout, périssable...* (Corneille). *Candide dit à Cacambo : « Mon ami, vous voyez comme les richesses de ce monde sont périssables ; il n'y a rien de solide que la vertu »* (Voltaire). *Il n'a pas suffi à notre génération d'apprendre par sa propre expérience comment les plus belles choses et les plus antiques, et les plus formidables, et les mieux ordonnées, sont périssables par accident* (Valéry). || **2.** Qui est fragile

et susceptible de s'altérer ou de se détériorer facilement : *Denrées périssables.*

◆ n. m. (1955, Robert, art. éternel). *Littér.* Ce qui est destiné à périr, à disparaître : *Le sentiment du périssable, que nous éprouvions soudain devant elles* [des peintures], *leur prêtait ce charme qui nous attache aux corps vivants et aux visages éphémères* (Mauriac).

périssant, e [perisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *périr ;* XVI[e] s., Godefroy). *Littér.* Qui est en train de périr, qui évolue vers la mort, la destruction : *Elle* [l'âme] *considère les choses périssables comme périssantes et même déjà péries* (Pascal).

périssodactyles [perisɔdaktil] n. m. pl. (gr. *perissodaktulos,* dont les doigts sont d'inégale longueur, de *perissos,* qui dépasse la mesure, superflu, et de *daktulos,* doigt ; 1875, Larousse). Sous-ordre de mammifères ongulés, comprenant les espèces qui possèdent un nombre impair de doigts à chaque patte (tapir et rhinocéros [trois doigts], cheval et âne [un doigt], etc.). [Syn. IMPARIDIGITÉS.]

périssoire [periswar] n. f. (de *périr,* cette embarcation ayant la réputation de chavirer facilement ; 1867, Exposition universelle). Embarcation légère, étroite et longue, que l'on propulse au moyen d'une pagaie double : *Des canotiers passaient en périssoires* (France).

périssologie [perisɔlɔʒi] n. f. (bas lat. grammat. *perissologia,* redondance, pléonasme, gr. *perissologia,* mêmes sens, dér. de *perissologos,* verbeux, de *perissos,* démesuré, superflu, et de *legein,* parler, dire ; 1765, *Encyclopédie*). Le fait de répéter sous une autre forme ce qu'on vient d'exprimer, soit par inadvertance et sans nécessité, soit pour produire un effet de style et insister sur une idée. (Ex. : *Panacée universelle. Celle pour qui tu crains, d'abord, pour commencer* [Hugo].)

● SYN. : *pléonasme.*

péristaltique [peristaltik] adj. (gr. *peristaltikos,* qui a la propriété de comprimer en se contractant, dér. de *peristellein,* envelopper, de *peri,* autour [de], et de *stellein,* préparer, équiper, envoyer ; début du XVII[e] s.). *Mouvements péristaltiques,* suite de constrictions annulaires, de caractère réflexe, se propageant de haut en bas, et qui ont pour effet de faire progresser les aliments dans le tube digestif.

péristaltisme [peristaltism] n. m. (de *péristaltique ;* 1903, Larousse). Activité péristaltique du tube digestif.

péristaminé, e [peristamine] adj. (de *péri-* 2 et du lat. scientif. impér. *stamina,* étamine [v. ÉTAMINE 1] ; 1875, Larousse). Se dit d'une plante dicotylédone dont les étamines sont insérées sur le calice.

péristaphylin [peristafilɛ̃] n. m. (de *péri-* 2 et du gr. *staphulê,* grappe de raisin mûr, tumeur à la luette ; 1869, Littré). Nom de deux petits muscles, le *péristaphylin externe* et le *péristaphylin interne,* qui entrent dans la constitution du voile du palais et commandent ses mouvements.

péristase [peristɑz] n. f. (gr. *peristasis,* station autour, espace autour, ambiance, dér. de *periistanai,* placer, mettre ou établir autour, de *peri,* autour [de], et de *histanai,* placer ; 1962, Robert). Action du milieu ambiant sur l'évolution d'un individu.

péristéraphile [peristerafil] adj. et n. (du gr. *peristera,* colombe, pigeon, et *philos,* ami ; 1875, Larousse). Qui a pour objet l'élevage des pigeons, surtout des pigeons voyageurs : *Société péristéraphile.* (On dit plutôt COLOMBOPHILE.)

péristère [peristɛr] n. m. (gr. *peristera,* colombe ; 1869, Littré). Colombe eucharistique.

péristéronique [peristerɔnik] adj. (dér. savant du gr. *peristera,* pigeon, colombe ; 1875, Larousse). Qui se rapporte à l'art d'élever les pigeons et de les dresser à porter des messages à distance.

péristomal, e, aux [peristɔmal, -o] adj. (de *péristome ;* 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Qui est situé au voisinage de la bouche. || **2.** Qui appartient ou se rapporte au péristome des invertébrés.

péristome [peristom] n. m. (de *péri-* 2 et de *-stome,* gr. *stoma,* bouche, ouverture ; 1839, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Ensemble d'appendices entourant l'orifice de la capsule des mousses, et qui, à maturité, assurent l'expulsion du couvercle. || **2.** Bord libre de l'ouverture de la coquille, chez les mollusques gastropodes. || **3.** Fente au fond de laquelle s'ouvre la bouche de certains invertébrés (protozoaires, échinodermes).

péristomé, e [peristɔme] adj. (de *péristome ;* 1869, Littré). Qui est pourvu d'un péristome (en parlant des végétaux ou des animaux).

péristyle [peristil] n. m. (lat. *peristylum,* péristyle, gr. *peristulon,* galerie ou colonnade autour d'un temple, d'une cour, d'un édifice, neutre substantivé de l'adj. *peristulos,* entouré de colonnes, d'une galerie, de *peri,* autour [de], et de *stulos,* colonne ; 1547, J. Martin, au sens 1 [dans les maisons grecques, 1838, Acad.] ; sens 2, 1547, J. Martin ; sens 3, 1605, Havard). **1.** Galerie à colonnes isolées, autour d'un édifice ou d'une cour : *Le péristyle de l'église de la Madeleine. M. l'abbé Guitrel suivit les quais en aval* [...] *et s'arrêta sous le péristyle toscan de la Comédie-Française* (France). || *Spécialem.* Dans les maisons grecques et romaines, quadrilatère formé par des colonnes entourant une cour ou un jardin. || **2.** Galerie située à l'intérieur ou à l'extérieur d'un édifice, et limitée d'un côté par le mur de l'édifice, de l'autre par une ou plusieurs rangées de colonnes : *En entrant chez Beauvisage, on trouvait devant soi un péristyle où se développait au fond, un escalier* (Balzac). || **3.** Ensemble de colonnes isolées décorant la façade d'un monument : *La façade du Panthéon de Paris s'ouvre sur un péristyle de vingt-deux colonnes de style corinthien.*

péristylique [peristilik] adj. (de *péri-* 2 et de *style ;* 1869, Littré). En botanique, qui est situé autour du style.

périsystole [perisistɔl] n. f. (de *péri-* 2 et de *systole ;* 1765, *Encyclopédie*). Temps qui s'écoule entre une systole et une diastole.

péritoine [peritwan] n. m. (bas lat. médic. *peritonaeum,* péritoine, gr. *peritonaion,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *peritonaios,* tendu tout autour, de *peritonos,* recouvert d'une peau tendue, dér. de *periteinein,* tendre tout autour, de *peri,* autour, et de *teinein,* tendre ; v. 1363, Chauliac, écrit *peritoneum ; péritoine,* 1538, Chauliac). Membrane séreuse composée de deux feuillets, l'un (*péritoine pariétal*) qui tapisse les parois profondes de l'abdomen, l'autre (*péritoine viscéral*) qui recouvre ou enveloppe complètement le tube digestif et les organes annexes (foie, rate, pancréas).

péritomie [peritɔmi] n. f. (du gr. *peritomê,* circoncision, de *peritemnein,* couper tout autour, circoncire, de *peri,* autour, et de *temnein,* couper ; 1878, Larousse). Syn. de CIRCONCISION.

péritonéal, e, aux [peritɔneal, -o] adj. (du bas lat. *peritonaeum,* péritoine [v. PÉRITOINE] ; 1814, Nysten). Qui appartient au péritoine : *Cavité péritonéale.*

péritonéoscopie [peritɔneoskɔpi] n. f. (de *péritonéo-,* élément tiré de *péritonéal,* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1963, Larousse). Exploration de la cavité péritonéale au moyen d'un endoscope.

péritonisation [peritɔnizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *péritoine ;* 1902, Landouzy et Jayle). Réparation chirurgicale d'une ouverture du péritoine consécutive à une opération.

péritoniser [peritɔnize] v. tr. (de *péritonis[ation]* ; 1963, Larousse). Pratiquer une péritonisation.

péritonite [peritɔnit] n. f. (lat. scientif. moderne *peritonitis,* même sens, du bas lat. *peritonaeum,* péritoine [v. PÉRITOINE] ; 1802, *Journ. de médecine,* p. 510). Inflammation aiguë ou chronique du péritoine.

péritrachéen, enne [peritrakeɛ̃, -ɛn] adj. (de *péri-* 2 et de *trachéen* ; 1869, Littré). Qui entoure les trachées.

péritrophique [peritrɔfik] adj. (de *péri-* 2 et de *-trophique,* du gr. *trophê,* action de nourrir, nourriture, dér. de *trephein,* nourrir ; 1903, Larousse). *Membrane péritrophique,* membrane qui, chez certains insectes, entoure comme d'un sac les aliments dans l'intestin moyen.

pérityphlite [peritiflit] n. f. (de *péri[toine]* et du gr. *tuphlos,* aveugle, sans ouverture [adj. employé, dans la langue médic., à propos du cæcum] ; 1869, Littré). Inflammation du péritoine cæcal.

péri-urbain, e [periyrbɛ̃, -ɛn] adj. (de *péri-* 2 et de *urbain ;* 17 juin 1966, *le Monde*). Qui se trouve dans les environs immédiats d'une ville : *Zone péri-urbaine.*

péri-urétérite [periyreterit] n. f. (de *péri-* 2 et de *uretère ;* 1932, Larousse). Inflammation des tissus qui entourent l'uretère.

péri-urétral, e, aux [periyretral, -o] adj. (de *péri-* 2 et de *urétral ;* 1972, Domart et Bourneuf). Qui est situé au pourtour de l'urètre.

péri-utérin, e [periyterɛ̃, -in] adj. (de *péri-* 2 et de *utérin ;* 1869, Littré). Qui est situé autour de l'utérus : *Phlegmon péri-utérin.*

périviscéral, e, aux [periviseral, -o] adj. (de *péri-* 2 et de *viscéral ;* 1878, Larousse). Qui est situé autour d'un viscère.

périviscérite [periviserit] n. f. (de *péri[toine]* et de *viscère ;* 1932, Larousse). Inflammation des séreuses qui enveloppent les viscères (plèvre, péricarde et péritoine).

périzonium [perizɔnjɔm] n. m. (mot du lat. ecclés. moderne, de même sens, du gr. *peri,* autour, et *zônion,* petite ceinture, dimin. de *zônê,* ceinture ; 1963, Larousse). Linge drapé autour des reins du Christ en croix.

perlage [pɛrlaʒ] n. m. (de *perler ;* 1963, Larousse, au sens I ; sens II, 1970, Robert).

I. Ensemble des petites dragées qui servent à compléter la garniture des boîtes.

II. Apparition, due à une combustion incomplète du mélange gazeux, de gouttelettes d'huile aux électrodes des bougies, dans les cylindres d'un moteur à explosion.

perlant [pɛrlɑ̃] adj. m. (part. prés. de *perler ;* 1963, Larousse). *Vin perlant,* vin caractérisé par la formation de quelques fines bulles dans le liquide, lorsqu'on le verse dans un verre.

perle [pɛrl] n. f. (probablem. de l'ital. *perla,* perle, altér. du lat. *perna,* cuisse, pinne marine [coquillage dans lequel on trouve parfois des perles] ; v. 1140, Studer et Evans, au sens I, 1 [*perle fine,* v. 1268, É. Boileau — écrit *fine pelle ; perle d'Orient,* milieu du XIVe s., *Brun de la Montaigne* — écrit *paille d'Orient ; perle de culture,* 1962, Robert ; *perle dorée,* XIIIe s., Laborde, 438 — écrit *pelle dorée ; perle fausse,* v. 1268, É. Boileau — écrit *pelle fausse ; perle japonaise,* 1932, Larousse ; *loupe de perle,* 1690, Furetière ; *nacre de perle,* 1599, Hornkens ; *mère de perle,* 1869, Littré — d'abord *mère-perle,* 1690, Furetière ; *de perle,* au fig., av. 1854, Nerval ; *jeter des perles devant des pourceaux/aux pourceaux,* 1553, *Bible Gérard ; lâcher une perle,* 1896, Delesalle — *laisser tomber une perle,* 1932, Larousse (*perle,* « pet », 1894, Esnault)] ; sens I, 2, milieu du XVIe s., Ronsard [*faire la perle,* début du XIXe s.] ; sens I, 3, 1783, Havard [*pêche à la perle,* 1963, Larousse] ; sens I, 4, 1869, Littré ; sens I, 5, 1680, Richelet ; sens I, 6 et 10-11, 1963, Larousse ; sens I, 7, 1875, Larousse ; sens I, 8, 1835, Acad. ; sens I, 9, 1875, Larousse [d'abord « le plus petit des caractères d'imprimerie », 1751, *Encyclopédie,* II, 663] ; sens II, 1, 1549, R. Estienne ; sens II, 2, 1935, Acad. ; sens III [l'insecte ayant des reflets nacrés], 1721, Trévoux).

I. 1. Concrétion sphérique, brillante et dure, qui se forme autour d'un corps étranger à l'intérieur de certains mollusques, notamment des huîtres, et qui est utilisée en joaillerie : *Un de mes contemporains, en ce temps-là, disait qu'on peut aimer une femme pour son collier de perles* (Aragon). *Tu n'as même pas de perles à ton cou, de bague à ton doigt* (Anouilh). *Un pêcheur de perles.* || *Perle fine* ou *perle d'Orient,* perle naturelle. || *Perle de culture,* perle obtenue par l'insertion, dans une huître, d'une boule de nacre taillée, autour de laquelle se sont formées des couches de nacre. || *Perle dorée,* perle de culture à reflets dorés, provenant d'huîtres qui vivent à une plus grande profondeur que les autres et dans une eau plus salée. || *Perle fausse,* sphérule de verre soufflé, opacifiée par un liquide préparé avec des écailles d'ablette (essence d'Orient), puis emplie de cire, et servant à simuler la véritable perle. || *Perle japonaise,* excroissance de la coquille de l'huître, creuse, généralement à demi sphérique, que la joaillerie utilise après l'avoir renforcée en l'emplissant de cire. || *Loupe de perle,* irrégularité de formation de la nacre, qui forme une perle imparfaite. || *Nacre de perle, mère de perle,* substance intérieure de la coquille des huîtres à perles : *Lorgnette en nacre de perle.* || Fig. et littér. *De perle,* d'une blancheur immaculée : *Découvrant dans son rire enfantin, entre ses joues à fossettes, les dents de perle de la nixe germanique* (Nerval). || Fig. et fam. *Enfiler des perles, cela ne s'enfile pas comme des perles,* V. ENFILER. || Fig. *Jeter des perles aux pourceaux,* offrir une chose rare et délicate à une personne incapable de l'apprécier. || Fig. et pop. *Lâcher, laisser tomber une perle,* émettre un vent. || **2.** *Fig.* et *littér.* Goutte d'un liquide limpide et brillant : *La rosée offrait ses perles* (Hugo). *En deux minutes, tout fut couvert de perles d'eau* (La Varende). || *Faire la perle,* se diviser en gouttelettes rondes : *Du sucre qui fait la perle.* || **3.** Petite boule ou petit cylindre de cire, de bois, de jais, de métal, de plastique ou de gélatine, etc., transpercée en son centre d'un petit trou et utilisée pour faire des bijoux ou diverses garnitures : *Collier de perles d'ambre, de perles d'ivoire. Perles de verre pour couronnes mortuaires.* || *Pêche à la perle,* pêche du gardon au moyen d'une perle à facettes noires, qui imite un grain de chènevis. || **4.** Nom donné par les tapissiers à une petite boule de bois, couverte de soie ou de laine, dans laquelle passent les fils d'une frange. || **5.** Fil à plomb dans lequel le poids est un grain de plomb percé d'un petit trou. || **6.** En pyrotechnie, grain de poudre cylindrique, percé d'un canal, et dont la hauteur est voisine du diamètre. || **7.** Capsule pharmaceutique de forme sphérique, pouvant contenir environ 0,10 g de substance médicamenteuse. || **8.** En architecture, nom donné à de petites boules ornementales taillées dans les moulures dites « baguettes ». || **9.** Chacune des petites vignettes de 3 à 6 points qu'un imprimeur emploie à la place des filets pour former des cadres de couverture et des têtes de chapitres. || **10.** En reliure, fer à dorer destiné à pousser un ornement en forme de perle. || **11.** *Perle épithéliomateuse,* gonflement cutané translucide et ferme, que l'on observe en bordure de certaines tumeurs cancéreuses de la peau.

II. 1. Personne ou chose qui surpasse toutes les autres en son genre : *Je crois bien me rappeler que cette perle des pensionnaires s'appelait Mlle Vermenoux* (Duhamel). *Je sais que je suis une perle, inutile de me le rappeler, mon chéri* (B. Clavel). *Cet ouvrage est la perle de sa bibliothèque.* || **2.** Mot, expression ou phrase comique par sa maladresse ou par quelque méprise, qu'on relève dans les propos ou les écrits de quelqu'un : *Perles qui émaillent certaines copies d'élèves.*

III. Insecte brun ou roussâtre, voisin de l'éphémère, vivant près de l'eau, dans laquelle se développe sa larve.

● SYN. : **II, 1** *modèle, perfection, phénix.*

◆ adj. invar. (1671, Pomey [d'abord *gris de perle,* 1669, Widerhold]). *Gris perle,* d'un gris très pâle et nacré rappelant la

couleur de la perle : *Des paysans à cheval poussaient, à coup de gaule, à travers le désert de grands bœufs gris perle à longues cornes...* (Rolland).

perlé, e [pɛrle] adj. (de *perle ;* v. 1360, Froissart, au sens 2 [*tissu perlé...*, 1963, Larousse] ; sens 1, 1659, Duez ; sens 3, 1812, Mozin ; sens 4, 1670, Molière ; sens 5, 1765, *Encyclopédie ;* sens 6, 1765, *Encyclopédie* [*sucre à perlé,* même sens, 1737, *Nouvelle Instruction pour les confitures,* 306] ; sens 7, 1903, Larousse ; sens 8, 1694, Acad. [*rire perlé,* 1936, Aragon] ; sens 9, 1835, Raymond ; sens 10, 1923, Larousse). **1.** Qui a l'éclat et l'irisation de la perle : *Elle était brillante, animée, riait beaucoup, sans affectation, et montrait en riant des dents perlées* (Chateaubriand). *Le bleu des yeux, un bleu fantastique, perlé* (Barbey d'Aurevilly). || *Laine perlée,* v. LAINE. || **2.** Recouvert ou orné de perles : *« Tu as encore pris mon bâton de rouge ! Où est-il ? — Dans mon sac perlé »* (Deval). *Une broderie perlée.* || *Tissu perlé,* ou simplem. *perlé* n. m., tissu garni de perles ornementales : *Une robe de perlé bleu sombre et or* (Chauviré). || **3.** Parsemé de granulations arrondies : *Feuille perlée.* || **4.** *Bouillon perlé,* bouillon à la surface duquel paraissent des yeux, des globules en forme de perles ; bouillon additionné de lait d'amandes et de jus de mouton. || **5.** *Orge perlé, riz perlé,* v. ORGE, RIZ. || **6.** *Sucre perlé,* sucre qui, ayant atteint un certain degré de cuisson, se détache de l'écumoire en gouttelettes rondes. || **7.** *Crachats perlés,* crachats qui renferment de petits grains blanchâtres, opalescents, qui sont éliminés à la fin d'une crise d'asthme. || **8.** Se dit d'un son, d'une note nets et détachés dans l'exécution d'une partition musicale : *Une fine pluie de sons perlés tomba soudain sur nos têtes* (Duhamel). *Une note perlée.* || Par anal. *Rire perlé,* rire de gorge dont chaque son est détaché : *Car elle riait, souvent et toujours pour peu de chose, d'un rire de fillette, perlé, candide* (Martin du Gard). || **9.** *Fig.* Qui a été réalisé d'une façon parfaite, avec un soin minutieux : *Le marmitage perlé de ces derniers jours* (Romains). *Du travail perlé. Une phrase perlée.* || **10.** *Grève perlée,* v. GRÈVE 2.

• SYN. : **1** *irisé, nacré ;* **9** *ciselé, fignolé* (fam.), *impeccable, léché* (fam.), *soigné.*

perlèche [pɛrlɛʃ] ou **pourlèche** [purlɛʃ] n. f. (déverbal de [*se*] *pourlécher* et de sa var. dialect. [*se*] *perlécher ;* 1903, Larousse [pour les deux formes]). Inflammation chronique de la commissure des lèvres, due à une infection par le streptocoque.

perler [pɛrle] v. tr. (de *perle* [v. aussi PERLÉ] ; v. 1610, La Curne, au sens 1 ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3, 1836, Acad. [aussi « couvrir de très petites dragées certains bonbons »] ; sens 4, 1838, Acad. ; sens 5, 1838, Acad. [au part. passé dès 1694, Acad.] ; sens 6, 1835, Raymond). **1.** Orner de perles : *Perler un décolleté, une robe, un sac à main.* || **2.** Faire un ouvrage d'aiguille avec un soin très minutieux : *Claudine, je vous en prie, soignez vos ourlets à point devant, vous ne les perlez pas* (Colette). || **3.** Fabriquer en forme de perles, avec du sucre coulé par gouttelettes, de petites dragées. || Couvrir de très petites dragées certains bonbons. || **4.** Arrondir et dépouiller de leurs téguments des grains d'orge ou de riz. || **5.** En musique, exécuter un trait de telle manière que chaque note garde sa netteté. || **6.** Exécuter avec grand soin : *Perler son travail. Perler le détail.*

• SYN. : **6** *ciseler, fignoler* (fam.), *lécher* (fam.), *peaufiner, polir, soigner.*

◆ v. intr. (sens 1, 1844, A. Dumas ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1954, S. de Beauvoir). **1.** Se former en perles, en gouttes : *D'énormes gouttes de sueur perlent à la racine de ses cheveux, coulent une à une sur sa poitrine nue* (Bernanos). *L'humidité perlait sur mon manteau en gouttelettes froides* (Gracq). || **2.** Former des bulles dans le sein d'un liquide. || **3.** *Fig.* Apparaître progressivement : *Elle* [Nadine] *le regarda* [Henri] *avec méfiance et un petit sourire perla sur ses lèvres* (Beauvoir).

• SYN. : **3** *naître, percer, poindre.*

perleur, euse [pɛrlœr, -øz] adj. et n. (de *perler ;* 1875, Larousse). Se dit des appareils qui servent à perler le riz : *Moulin perleur. Une perleuse à bras.*

perlier, ère [pɛrlje, -ɛr] adj. (de *perle ;* 1686, Œxmelin [*barque perlière — bateau perlier,* 1932, Larousse ; « relatif aux perles », 1893, *Dict. général*]). Relatif aux perles : *Industrie perlière.* || *Bateau perlier, barque perlière,* bâtiments utilisés pour la pêche aux huîtres perlières. || *Huître perlière,* v. HUÎTRE.

◆ **perlier** n. m. (1949, Larousse). Joaillier spécialisé dans le commerce des perles : *La Diaperl, chargée de prendre tout le papier des diamantaires et des perliers* (Hamp).

perlimpinpin [pɛrlɛ̃pɛ̃pɛ̃] n. m. (mot de fantaisie ; 1640, Oudin, écrit *poudre de prelimpinpin* [..*de perlimpinpin,* 1690, Furetière, art. *poudre*], au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Vx. *Poudre de perlimpinpin,* poudre vendue par les charlatans et douée, selon eux, de vertus merveilleuses. || **2.** *De perlimpinpin,* s'applique à toute chose dont les qualités (et parfois même l'existence) sont purement imaginaires : *Je me mets à me demander si je vais acheter des mines de perlimpinpin* (Aragon).

perlingual, e [pɛrlɛ̃gɥal] adj.sing. (du lat. *per,* à travers, et *lingua,* langue [organe] ; 1972, Domart et Bourneuf [aussi *voie perlinguale*]). Qui se fait à travers les muqueuses de la langue. || *Voie perlinguale,* méthode d'administration des médicaments qui consiste à les laisser fondre sous la langue, en évitant de les absorber par les voies digestives.

perlite [pɛrlit] n. f. (de *perle ;* 1812, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Verre volcanique à structure perlitique, de la famille des feldspaths, et pauvre en eau. || **2.** Microconstituant des alliages ferreux, dont la composition correspond à 0,8 p. 100 de carbone dans les aciers ordinaires.

perlitique [pɛrlitik] adj. (de *perlite ;* 1878, *Exposition universelle. Notice sur le corps des mines* [288], au sens 1 ; sens 2, 1952, Gaston Cohen [89]). **1.** Se dit d'une roche où le retrait du verre, lors du refroidissement, donne à la texture des formes de perles. || **2.** Se dit d'un alliage ferreux qui contient de la perlite : *Une fonte à texture perlitique.*

perlocutoire [pɛrlɔkytwar] adj. (du lat. *per,* à travers, et *locutum,* supin de *loqui,* parler ; 1972, *Dict. de linguistique*). Se dit des fonctions du langage qui ne sont pas inscrites directement dans l'énoncé, mais qui dépendent entièrement de la situation de parole (comme « flatter », « faire peur », « faire plaisir », etc.).

perloir [pɛrlwar] n. m. (de *perler ;* 1752, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, 1803, Boiste). **1.** Entonnoir dont le confiseur se sert pour perler les dragées et les bonbons. || **2.** Outil gravé en creux au moyen duquel le ciseleur fait de petits ornements en forme de perles.

1. perlon [pɛrlɔ̃] n. m. (de *perle* [ces poissons ayant des reflets nacrés] ; 1554, Rondelet). Nom usuel commun à plusieurs poissons osseux ou cartilagineux : le *trigle corbeau,* l'*heptanchus,* le *grondin,* etc.

2. Perlon [pɛrlɔ̃] n. m. (nom déposé, de *perl*[*e*] et de [*Nyl*]*on ;* 1948, Larousse). Fibre textile synthétique du type superpolyamide, d'origine allemande.

1. perlot [pɛrlo] n. m. (de *perle ;* 22 janv. 1877, *Journ. officiel,* p. 460). Petite huître des côtes de la Manche.

2. perlot [pɛrlo] n. m. (origine incertaine, peut-être de *perle* [la grosseur des brins de ce tabac étant opposée à la finesse des brins du tabac de luxe] ; 1866, Delvau). *Arg.* Tabac courant (par opposition au tabac de luxe) [vieilli] : *La conservation du perlot et du fin* (Barbusse). *Le peuple, Pierre, il a voulu revoir son gros rouge à trois francs, son perlot à cent sous* (La Varende).

perlure [pɛrlyr] n. f. (de *perle ;* 1578, Ronsard, écrit *perleure ; perlure,* 1655, d'après Richelet, 1680). Petite inégalité rugueuse du bois des cerfs et des daims.

perm n. f. V. PERME.

permafrost [pɛrmafrɔst] n. m. (mot angl. de même sens, contraction de *perma[nent],* permanent, durable [empr. du franç. *permanent*], et de *frost,* gelée ; 1963, Larousse). Syn. de PERGÉLISOL.

Permalloy [pɛrmalwa] n. m, (nom déposé, mot angl. de même sens [début du XX^e s.], contraction de *perm[eable],* perméable [empr. du franç. *perméable*], et de *alloy,* alliage [empr. du franç. *aloi*] ; 1932, Larousse). Nom commercial d'un alliage de nickel et de fer doué d'une perméabilité magnétique élevée.

permanence [pɛrmanɑ̃s] n. f. (lat. médiév. *permanentia,* durée continue, du lat. class. *permanens, -entis* — V. PERMANENT [*parmenance,* caractère de ce qui doit durer éternellement — v. 1120, *Psautier d'Oxford* —, était un dér. de l'anc. v. *permaindre, parmaindre,* V. PERMANER] ; 1370, Oresme, au sens 1 [*principe de permanence,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 3, 1789, Brunot ; sens 4-5, 1963, Larousse ; sens 6, 1875, Larousse [dans les chemins de fer, 1963, Larousse] ; sens 7, début du XX^e s. [*permanence électorale,* 1962, Robert] ; sens 8, début du XX^e s. [aussi « temps passé dans cette salle »]). **1.** Caractère de ce qui est permanent : *L'usure charnelle nous détourne de croire à cette permanence en nous de l'enfant qui, après un demi-siècle, demeure ce qu'il fut, ce qu'il sera à jamais* (Mauriac). *La permanence divine. La permanence des espèces.* || *Principe de permanence,* en logique, principe consistant à poser la conservation de certaines lois au cours de certaines généralisations. || **2.** En théologie, présence continue du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, après la consécration. || **3.** *Permanence des assemblées,* système constitutionnel dans lequel les assemblées législatives se réunissent à simple convenance, et qui s'oppose au système des sessions. || **4.** *Permanence de la liste électorale,* intangibilité de la liste électorale qui, sauf exception bien délimitée, ne peut subir aucune modification dans l'intervalle de deux révisions périodiques. || **5.** *Permanence balistique,* qualité d'une poudre propulsive dont les propriétés balistiques ne varient pas avec le temps. || **6.** Service de garde ou de renseignements assuré de façon continue par une ou plusieurs personnes pendant une durée déterminée : *La mairie est fermée le samedi : une permanence est ouverte pour les actes d'état civil. Le député tient une permanence à la mairie tous les samedis. Être de permanence, se charger d'une permanence tous les matins.* || Dans les chemins de fer, organisme rattaché à un poste de commandement, où se trouvent à tout moment des agents de l'exploitation et de la traction (les *permanents*) chargés de la surveillance des mouvements de trains et de machines. || **7.** Local, bureau où les membres ou les sympathisants d'un parti sont sûrs de trouver à tout moment un délégué : *Dès que Pierre eut commencé de visiter les permanences, le Secours populaire, le parti, il retrouva des militants connus naguère* (Aragon). *La pensée historique devait libérer l'homme de sa sujétion divine ; mais cette libération exige de lui la soumission la plus absolue au devenir. On court alors à la permanence du parti comme on se jetait sous l'autel* (Camus). || *Permanence électorale,* bureau ouvert spécialement en période électorale pour que les électeurs puissent prendre contact avec les candidats de leur circonscription : [Les] *permanences des trois candidats, avec leurs grands calicots et leurs affiches de couleur* (Aragon). || **8.** Salle d'un établissement scolaire du second degré, ouverte pendant toute la durée des heures de classe, et où sont admis les élèves qui, pour une raison quelconque, ne sont pas en classe ou en étude : *Le jeudi et le dimanche, pour éviter la promenade, je me glissais à la permanence* (Giraudoux). || Temps passé dans cette salle : *Avoir une heure de permanence entre deux cours.*

● SYN. : **1** *constance, continuité, durabilité, fixité, immutabilité, invariabilité, persistance, stabilité.* — CONTR. : **1** *changement, évolution, inconstance, instabilité, métamorphose, mutation, transformation, variabilité*

◆ **En permanence** loc. adv. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, début du XIX^e s., d'après Larousse, 1875). **1.** D'une manière permanente, sans interruption : *L'Assemblée décida de siéger en permanence. Se tenir en permanence à la disposition de quelqu'un.* || **2.** Toujours dans le même état et sans intermittence (vieilli) : *La tyrannie n'est autre chose que l'arbitraire en permanence* (Royer-Collard).

● SYN. : **1** *constamment, continûment, sans cesse, sans relâche, toujours.*

permanencier, ère [pɛrmanɑ̃sje, -ɛr] n. (de *permanence ;* 1963, Larousse). Personne qui assure une permanence.

permanent, e [pɛrmanɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *permanens, -entis,* permanent, part. prés. adjectivé de *permanere* — V. PERMANER — [*permegnant,* stable — v. 1120, *Psautier d'Oxford* —, était le part. prés. de l'anc. v. *permaindre,* V. PERMANER] ; 1370, Oresme, au sens 1 [*armées permanentes,* 1825, Le Couturier, 28 ; *correspondant permanent,* 1962, Robert] ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 3-4, 1963, Larousse ; sens 5, 1835, Acad. ; sens 6, 1968, Larousse). **1.** Qui dure sans interruption ni changement pendant un espace de temps plus ou moins long : *C'est le sort des choses humaines de n'être ni stables, ni permanentes* (Vaugelas). *Il me faut un absolu, une valeur sûre, indiscutable, permanente* (Gaxotte). *La vie de l'intelligence elle seule est permanente ou à peu près* (Saint-Exupéry). *Effort permanent. Tension permanente.* || *Armées permanentes,* armées formées en corps réunis et constamment entretenus : *Sans rappeler qu'il avait demandé sous l'Empire la suppression des armées permanentes* (France). || *Correspondant permanent,* reporter d'un grand journal, vivant de façon stable dans une capitale étrangère (par opposition à *envoyé spécial*) : *Avoir un correspondant permanent à New York.* || **2.** Se dit d'un spectacle continu, dont les séances se succèdent presque sans interruption au cours de la journée : *Un programme permanent, des attractions permanentes.* || **3.** *Train permanent,* train qui circule tous les jours de l'année. || **4.** *Explosif permanent,* tout explosif autre que les explosifs à l'oxygène liquide (celui-ci s'évaporant en un temps assez bref). || **5.** *Gaz permanent,* nom donné jadis à un gaz qui résistait à tous les moyens de liquéfaction connus. || **6.** *Pli permanent,* V. PLI.

● SYN. : **1** *constant, continu, durable, fixe, immuable, incessant, inébranlable, intangible, persistant.* — CONTR. : **1** *changeant, discontinu, instable, intermittent, momentané, précaire, provisoire.*

◆ n. (1962, Robert). Membre d'un groupement ou d'un parti rémunéré pour se consacrer entièrement à son administration : *Guillaume pensait à ce copain qu'on avait envoyé suivre l'école fédérale du parti, et puis qui était devenu un permanent* (Aragon).

◆ **permanent** n. m. (sens I, XX^e s. ; sens II, 1963, Larousse).

I. Ce qui dure, ce qui se maintient sans changement durant un temps plus ou moins long : *Sans changement, point de temporalité, puisque le temps ne saurait avoir de prise sur le permanent et l'identique* (Sartre).

II. Dans les chemins de fer, agent chargé d'une permanence.

◆ **permanente** n. f. (1949, Larousse). Nom déposé d'un traitement que l'on fait subir aux cheveux pour les onduler de façon durable : *Une visite chez le coiffeur, avec toujours ces permanentes qui ne tenaient pas* (Montherlant).

● SYN. : *indéfrisable.*

permanenter [pɛrmanɑ̃te] v. tr. (de *permanente ;* 1953, Cocteau). Traiter les cheveux de quelqu'un par une permanente ; faire une permanente à quelqu'un.

permaner [pɛrmane] ou **permanoir** [pɛrmanwar] v. intr. (lat. *permanere,* demeurer jusqu'au bout, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *manere,* rester ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *permaindre ; per-*

manoir, v. 1190, StuderWaters ; *perman[i] er,* début du XV^e s.). *Littér.* Demeurer longtemps. (Rare.)

permanganate [pɛrmɑ̃ganat] n. m. (de *per-* et de *manganate ;* 1875, Larousse). Sel de l'acide permanganique.

permanganique [pɛrmɑ̃ganik] adj. (de *per-* et de *manganique ;* 1875, Larousse). Se dit de l'anhydride Mn_2O_7 et de l'acide correspondant, non isolé, $HMnO_4$.

1. perme ou **perm** [pɛrm] n. f. (abrév. de *permission ;* 1885, Esnault). *Pop.* Permission : *En voilà un sujet de conversation avec des lieutenants en perme !* (Colette).

2. perme ou **perm** [pɛrm] n. f. (abrév. de *permanence ;* début du XX^e s.). *Arg. scol.* Permanence : *Faire une heure de perme.*

perméabiliser [pɛrmeabilize] v. tr. (dér. savant de *perméable ;* 1949, Larousse). Rendre perméable. (Peu usité.)

perméabilité [pɛrmeabilite] n. f. (dér. savant de *perméable ;* 1624, J. Béguin, au sens de « qualité de ce qui coule facilement » ; sens 1, 1743, Brunot ; sens 2, 1888, Larousse ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Caractère de ce qui est perméable : *La perméabilité du sable, d'un terrain, d'une roche pétrolifère.* || **2.** *Perméabilité magnétique,* rapport de l'induction magnétique, dans une substance, au champ magnétique inducteur qui l'a créée. || **3.** *Perméabilité d'un espace,* dans le calcul du cloisonnement d'un navire à passagers, pourcentage du volume de cet espace que l'eau peut occuper.

perméable [pɛrmeabl] adj. (bas lat. *permeabilis,* qui peut être traversé, du lat. class. *permeare,* aller jusqu'au bout, pénétrer, de *per,* à travers, et de *meare,* aller, passer, circuler ; milieu du XVI^e s., au sens 1 [« qui se laisse traverser facilement, en parlant d'une substance », 1557, Pontus de Tyard] ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Se dit d'une substance qui se laisse traverser par un fluide liquide ou gazeux : *Le sable est perméable à l'eau. Une roche perméable au gaz naturel. Un sol perméable.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qui se laisse pénétrer facilement, atteindre par des influences ou des impressions : *En si peu de jours, suis-je devenue perméable à tous les caprices de l'hiver méditerranéen ?* (Colette). *Les mines de fer à haute teneur ne seront jamais exploitées à fond, tant que les mineurs seront perméables aux idées subversives d'un sous-chef de gare* (H. Bazin).

• SYN. : **1** *pénétrable, poreux, spongieux ;* **2** *accessible, docile, influençable, ouvert, sensible.* — CONTR. : **1** *imperméable ;* **2** *étranger, fermé, inaccessible, indifférent, rebelle, réfractaire, sourd.*

perméamètre [pɛrmeamɛtr] n. m. (de *perméa[bilité]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Appareil servant à déterminer les caractéristiques magnétiques de certaines substances. || **2.** Instrument que le géologue utilise pour mesurer la perméabilité d'un échantillon de terrain.

perméance [pɛrmeɑ̃s] n. f. (de *perméable] ;* 1923, Larousse). *Perméance magnétique,* inverse de la réluctance.

permettre [pɛrmɛtr] v. tr. (lat. *permittere,* faire aller jusqu'à un but, laisser aller, laisser libre, permettre, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *mittere,* envoyer, laisser aller ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *permetre,* puis 1410, Bartsch, écrit *permettre,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1572, Ronsard [*il est permis de,* 1538, R. Estienne ; *il n'est pas permis à tout le monde de,* 1694, Acad.] ; sens I, 3, 1636, Corneille ; sens I, 4, 1683, Bossuet [comme tour exclamatif, XX^e s.] ; sens II, 1580, Montaigne). [Conj. **49.**]

I. EN PARLANT D'UNE PERSONNE. **1.** *Permettre quelque chose, permettre que* (suivi du subjonctif), accepter qu'une chose se fasse, existe, la tolérer : *Elle m'a demandé l'autorisation de lui rendre visite en prison...* [...] *J'ai pris sur moi de permettre cette visite* (Simenon). *Permettez, à mon Dieu, justice souveraine, | Que ce pauvre laquais bénisse cette reine* (Hugo). *Ce que la loi permet. Permettre la contrebande, la fraude, l'agitation par manque d'autorité.* || **2.** *Permettre quelque chose à quelqu'un, permettre à quelqu'un de* (suivi de l'infinitif), l'autoriser à faire usage de, lui accorder telle ou telle chose : *Je suis reconnaissant à Votre Seigneurie de m'avoir permis de lui dire adieu.* DOÑA PROUHÈZE : *Je ne vous ai rien permis et Don Pelage ne m'a rien défendu* (Claudel). *Elle ne lui permettait pas non plus d'arracher la tête aux poupées qui la bougeaient dès qu'on y touchait* (Triolet). *Permettre une première sortie à un convalescent. Permettre une absence de 24 heures à un employé.* || *Il est permis de,* il est autorisé de, on peut : *Il est permis de ramasser le hots mort. il vous est permis de revenir sur votre décision. La police a pris l'offensive, il n'est pas permis de rester inerte* (Romains). || Fam. *Il n'est pas permis à tout le monde de,* il n'est pas donné, pas possible à tous de. || **3.** *Permets, permettez (-moi, -nous), tu permets, vous permettez,* s'emploient dans des formules de politesse ou de précaution oratoire pour solliciter fictivement l'autorisation de faire ou de dire quelque chose, ou, au contraire, pour protester vigoureusement : *Vous permettez, monsieur l'abbé ?* [...] *Elle se précipita sur le palier et cria de l'escalier des ordres à la cuisinière* (France). *Cher ami — Vous permettez que je vous appelle désormais ainsi ?* (Benoit). *Mais permettez-moi de me présenter : Jean-Baptiste Clamence, pour vous servir* (Camus). *Armand suffoque mais il prend la tête de Lucette entre ses mains. « Tu permets ? » Et il l'embrasse à l'endroit de la blessure* (Cayrol). *Permettez ! Je ne suis absolument pas d'accord sur ce point !* || **4.** *S'il est permis de,* si l'on peut, si les convenances ou l'usage autorisent à : *C'est un parfait crétin, s'il est permis de parler ainsi ; fam.,* tour exclamatif exprimant la réprobation de l'acte ou des mots considérés : *S'il est permis de faire une chose pareille ! S'il est permis de lancer un bobard de cette taille !*

II. EN PARLANT D'UNE CHOSE. *Permettre quelque chose (à quelqu'un), permettre (à quelqu'un) de faire quelque chose,* le rendre possible, en fournir le moyen, l'occasion : *Tout ça ne lui permettait pas de rouler sur l'or* (Aragon). *Je pensais à présent que la littérature me permettrait de réaliser ce vœu* (Beauvoir). *Nous irons au bord de la mer, si le temps nous permet de le faire, si le temps (nous) le permet.*

• SYN. : **I, 1** *autoriser, consentir ;* **2** *laisser.* — CONTR. : **I, 1** *empêcher, entraver, prohiber ;* **2** *défendre, interdire.*

◆ **se permettre** v. pr. (sens 1, milieu du XX^e s. [« s'accorder quelque chose », av. 1704, Bourdaloue ; « avoir l'audace... », 1559, Amyot] ; sens 2, 1672, Molière). **1.** *Se permettre quelque chose,* avoir la possibilité, les moyens de se le procurer : *Le linoléum est ciré, et il y a bien peu de gens qui peuvent encore se permettre ce luxe* (Triolet). || *Se permettre quelque chose, de faire quelque chose,* se l'accorder : *Il* [un curé] *se permettait seulement l'innocente vanité de quelques pieds de réséda* (France) ; avoir l'audace, la hardiesse, oser : *Vous vous êtes permis une grossièreté inadmissible. Quoi ? Tu le permets de refuser une proposition pareille ?* || **2.** S'emploie dans des formules de politesse : *Puis-je me permettre de présenter une objection ?*

permien, enne [pɛrmjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Permie,* anc. n. de la partie nord-est de la Russie d'Europe [où les terrains de l'ère paléozoïque sont très abondants] ; 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** En géologie, se dit de la période terminale de l'ère paléozoïque. || **2.** Se dit d'un ensemble de langues finnoises du groupe finno-ougrien.

permis, e [pɛrmi, -iz] adj. (part. passé de *permettre ;* XVI^e s., au sens 1 ; sens 2, 1667, Boileau). **1.** Qui a fait l'objet d'une autorisation : *La première audace permise, | Le rire feignait de punir !* (Rimbaud). *Aliments permis. Goûter des délices permises.* || **2.** Fam. *Se croire tout permis,* n'avoir aucune règle, aucune retenue : *Depuis que son patron l'a félicité publiquement, cet ingénieur se croit tout permis !*

• SYN. : **1** *autorisé, légal, légitime, licite.* — CONTR. : **1** *défendu, illégal, illicite, interdit, prohibé.*

◆ **permis** n. m. (sens 1, av. 1848, Chateaubriand [var. *permisse,* v. 1360, Froissart] ; sens 2, 1721, Trévoux [*permis de circulation,*

1869, Littré ; *permis de construire,* 1962, Robert] ; sens 3 et 5-6, 1963, Larousse ; sens 4, 1835, Acad. [*permis,* « droit sur le chargement et le déchargement d'un navire », 1803, Boiste ; *permis de circulation maritime,* 1963, Larousse ; *permis de navigation,* 1903, Larousse]). **1.** *Littér.* Autorisation de faire quelque chose : *Cette candeur virginale, qui consiste* [...] *à ne parler que sur un permis des grands-parents* (Gautier). *M. de Charlus m'avait donné son permis, en l'entourant de réserves* (Proust). || **2.** Autorisation écrite délivrée par l'Administration : *L'armurier m 'a dit qu 'il me faudra solliciter un permis de port d'arme* (Prou). || *Permis de chasse,* v. CHASSE. || *Permis de circulation,* billet délivré à une personne pour lui permettre de parcourir gratuitement ou à tarif réduit une ligne de chemin de fer. || *Permis de conduire,* v. CONDUIRE. || *Permis de construire,* autorisation d'édifier de nouvelles constructions ou d'effectuer des travaux qui augmentent l'habitabilité, et qui doit être demandée à l'Administration par tout propriétaire atteint par l'exécution totale ou partielle du plan d'extension, d'aménagement ou d'embellissement des bâtiments existants. || *Permis d'inhumer,* v. INHUMER. || *Permis de séjour,* v. SÉJOUR. || **3.** Forme de laissez-passer, ayant un caractère propre, qui ne sert plus aujourd'hui qu'au déplacement des alambics des bouilleurs ambulants. || **4.** *Permis d'entrée, de sortie, de déchargement, de circulation, de réimportation,* permis, délivrés par la douane, concernant la manipulation des marchandises importées par mer. || *Permis de circulation maritime,* pièce remplaçant le rôle d'équipage pour les bateaux, autres que les navires de guerre, effectuant dans les eaux maritimes certaines navigations non professionnelles. || *Permis de navigation,* autorisation de mise en service, nécessaire à tout navire de plus de 25 tonneaux, et délivrée après une visite du bâtiment par une commission de sécurité. || **5.** Autorisation d'exploration ou d'exploitation d'une mine, accordée à l'intérieur d'un certain périmètre à une personne physique ou morale qui en a fait la demande. || **6.** *Permis d'assigner,* décision du juge permettant au demandeur d'assigner le défendeur.

permis-chef [pɛrmiʃɛf] n. m. (de *permis,* n. m., et de *chef ;* 1963, Larousse). Déclaration globale de marchandises à la douane.

permissif, ive [pɛrmisif, -iv] adj. (de *permis ;* fin du XIVe s., *Songe du Verger,* au sens de « qui donne la permission de » [en parlant d'une loi — cf. sens 1] ; sens 1, 1970, Robert ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique* [*voix permissive,* « emploi d'un verbe avec l'auxiliaire *laisser* », 1869, Littré] ; sens 3, 1949, Larousse). **1.** En psychologie, se dit d'une personne ou d'un système qui refuse le principe de l'interdiction et de la sanction : *Un maître permissif. Être partisan d'une société permissive. Une attitude permissive.* || **2.** *Verbes permissifs,* nom donné à une classe de verbes signifiant « donner la permission de » ou « avoir la permission de » et comprenant, en français, *autoriser, permettre, pouvoir,* etc. || **3.** *Bloc permissif,* système de signalisation ferroviaire par bloc, automatique ou manuel, dans lequel un sémaphore fermé peut, sous certaines conditions, être franchi (par opposition au *bloc absolu,* qui ne peut être franchi).

permission [pɛrmisjɔ̃] n. f. (lat. *permissio,* action de livrer à la discrétion, concession, permission, de *permissum,* supin de *permittere* [V. PERMETTRE] ; v. 1180, P. Barbier, dans la loc. *par la Dieu permission,* « par la volonté de Dieu » ; sens 1, début du XVe s. [*avec votre permission,* 1636, Monet] ; sens 2, 1836, Acad. [*permission agricole, de détente, exceptionnelle,* 1962, Robert] ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Acte, donné verbalement ou par écrit, par lequel une personne permet à une autre de mettre à exécution ce qu'elle a demandé : *Pour « se dissiper », elle* [Félicité] *demanda la permission de recevoir son neveu Victor* (Flaubert). *Cette immense espérance, voici que les prêtres-ouvriers reçoivent la permission d'en être les porteurs à l'atelier et à l'usine* (Mauriac). *Accorder, donner, solliciter une permission.* || *Avec votre permission,* formule de politesse destinée à adoucir ce qu'on va faire ou dire : *Avec votre permission, vous ne paierez pas. Vous êtes chez moi à Mexico-City* (Camus). || **2.** Autorisation d'absence accordée à un militaire pour une durée ne dépassant pas un mois : *Une permission de 4 jours pour aller au mariage de ma sœur* (Courteline). *Le sergent signa pour le soldat Dubois une permission de spectacle* (B. Clavel). || *Permission agricole,* autorisation, accordée à certaines recrues, de s'absenter pour aider leur famille dans des travaux agricoles saisonniers. || *Permission de détente,* la plus longue des permissions accordées aux appelés durant leur service militaire. || *Permission exceptionnelle,* courte permission accordée à l'occasion d'importants événements familiaux (décès, naissance, mariage). || **3.** *Permission d'occupation du domaine,* autorisation, délivrée par l'Administration à un particulier, d'occuper le domaine public d'une manière non conforme à sa destination normale.

• SYN. : **1** *accord, agrément, autorisation, droit, faculté, liberté.* — CONTR. : **1** *défense, interdiction.*

permissionnaire [pɛrmisjɔnɛr] n. m. (de *permission ;* 1680, Richelet, au sens de « celui qui a une permission du chantre de Notre-Dame de tenir de petits pensionnaires et de leur donner une éducation classique » ; sens actuel, 1836, Acad.). Militaire bénéficiant d'une permission : *J'ai passé mes premiers huit jours de Paris* [...] *sans plus de curiosité qu'un permissionnaire* (Romains). *Un train de permissionnaires.*

permissivité [pɛrmisivite] n. f. (dér. savant de *permissif ;* 1967, *la Nef,* n° 31, p. 163). Caractère de ce qui est permissif.

permittivité [pɛrmitivite] n. f. (angl. *permittivity,* même sens [début du XXe s.], de *to permit,* permettre, mettre à même de, en état de [empr. du franç. *permettre*] ; 1963, Larousse). Quotient du vecteur qui représente l'induction électrique par le vecteur du champ qui le fournit.

permixtion [pɛrmiksjɔ̃] n. f. (lat. *permixtio,* mélange, dér. de *permixtum,* supin de *permiscere,* mêler, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *miscere,* mélanger ; v. 1560, Paré). *Anc.* Mélange chimique intime.

permo-carbonifère [pɛrmokarbɔnifɛr] adj. (de *permo-,* élément tiré de *permien,* et de *carbonifère ;* 1903, Larousse). En géologie, se dit de l'ensemble des systèmes carbonifère et permien.

permolybdate [pɛrmɔlibdat] n. m. (de *per-* et de *molybd*[*ène*] ; 1963, Larousse). Persel dérivant de l'action de l'eau oxygénée sur un molybdate.

permutabilité [pɛrmytabilite] n. f. (dér. savant de *permutable ;* 1834, Landais). Caractère de ce qui est permutable : *La permutabilité des facteurs, des emplois.*

permutable [pɛrmytabl] adj. (bas lat. *permutabilis,* qui peut être changé, du lat. class. *permutare* [V. PERMUTER] ; fin du XVe s., Molinet, écrit *parmutable* [*permutable,* 1503, Chauliac], au sens de « qui peut être changé » ; sens 1 [de *permuter*], 1835, Raymond ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Susceptible de permutation : *Lettres, éléments permutables.* || **2.** En mathématiques, se dit de deux facteurs ou de deux opérateurs qui peuvent être échangés sans que leur produit en soit modifié.

permutant, e [pɛrmytɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *permuter ;* 1516, Isambert, XII, 86). Qui permute avec un autre : *Deux officiers permutants. Ça me serait très facile de trouver un permutant* (Pagnol).

permutatif, ive [pɛrmytatif, -iv] adj. (dér. savant de *permuter ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Se dit d'éléments de communication qui sont fondés sur la réciprocité, ou qui présupposent, laissent prévoir ou préparent une autre action : *Donner et recevoir sont des procès permutatifs.*

permutation [pɛrmytasjɔ̃] n. f. (lat. *permutatio,* changement, modification, de *permutatum,* supin de *permutare* [V. PERMUTER] ; v. 1180, P. Barbier, écrit *permutacion,* au sens de « changement de résidence » ; 1261, Godefroy, écrit *permutation,* au sens de « troc » ; sens I, 1, 1762, Acad. [en mathématiques, 1612, Bachet ; *permutation de* m *éléments,* 1875, Larousse ; *permutation*

circulaire, 1962, Robert] ; sens I, 2, 1802, Flick ; sens II, fin du XV^e s.).

I. 1. Transposition que l'on fait des parties d'un même tout, pour en tirer un nouvel arrangement : *La permutation des lettres d'un mot, des chiffres d'un nombre.* || En mathématiques, opération qui consiste à passer d'un ordre de succession déterminé de *m* éléments, à un autre ordre de succession de ces mêmes éléments : *Les permutations de* m *éléments forment un groupe.* || *Permutation de* m *éléments,* chacun des ordres de succession dans lesquels on peut disposer ces m éléments : acb *est une des six permutations du groupe* abc. || *Permutation circulaire,* opération consistant à remplacer chaque élément d'un groupe ordonné par l'élément suivant, et le dernier par le premier. || **2.** Opération qui consiste à modifier l'ordre des éléments adjacents dans une structure linguistique : *« Fromage » vient de « formage » par permutation du « o » et du « r ». « Survint un hiver rigoureux » est une permutation, à valeur stylistique, de « Un hiver rigoureux survint ».*

II. Le fait, pour deux employés, deux fonctionnaires ou deux officiers de même rang, d'échanger réciproquement leurs emplois, avec l'autorisation de leur chef hiérarchique.

permutatrice [pɛrmytatris] n. f. (dér. savant de *permuter ;* 1923, Larousse). Appareil permettant la transformation du courant alternatif simple ou polyphasé en courant continu ou ondulatoire.

permuter [pɛrmyte] v. tr. (lat. *permutare,* changer complètement, mettre en sens inverse, échanger, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *mutare,* déplacer, changer ; milieu du XIV^e s., au sens de « faire du troc » ; sens 1, v. 1570, Carloix ; sens 2, 1875, Larousse [art. *permutation*]). **1.** Mettre une chose ou une personne à la place d'une autre, intervertir : *Rien à faire d'ici deux heures. À deux heures rien non plus d'ailleurs si ce n'est de permuter à la place B celui qui est à la place A et à la place A celui qui est à la place B* (Saint-Exupéry). *Permuter des lettres, des chiffres, des étiquettes.* || **2.** Faire subir à des éléments une permutation mathématique ou linguistique.

◆ v. intr. (1835, Acad.). Faire un échange de postes, en parlant de fonctionnaires de l'État : *Fonctionnaire qui permute avec un collègue. Ces deux officiers ont permuté.*

Permutite [pɛrmytit] n. f. (nom déposé, de *permut[er]* ; 1963, Larousse). Produit artificiel obtenu par fusion de silice, d'aluminium et de soude, et employé dans les adoucisseurs d'eau pour débarrasser celle-ci de ses sels calcaires et magnésiens.

pernette [pɛrnɛt] n. f. (provenç. *perneto,* même sens, de l'anc. provenç. *pern,* grand clou à large tête [XV^e s.], forme masc. tirée de *perna,* flèche de lard, lat. *perna,* cuisse, jambon ; 1756, *Encyclopédie,* VI, 457 *a*). Syn. de COLIFICHET (au sens 6).

pernicieusement [pɛrnisjøzmɑ̃] adv. (de *pernicieux ;* 1516, Desrey). D'une façon pernicieuse.

pernicieux, euse [pɛrnisjø, -øz] adj. (lat. *perniciosus,* funeste, dangereux, dér. de *pernicies,* ruine, perte, fléau, de *per,* par, à travers, et de *nex, necis,* mort, meurtre, ruine ; 1314, Mondeville, au sens 1 [*anémie pernicieuse,* 1903, Larousse ; *fièvre pernicieuse,* 1810, Capuron] ; sens 2, 1370, Oresme). **1.** Se dit d'une chose qui peut conduire à la perte, à la mort, qui est dangereuse pour la santé : *La consommation des féculents est pernicieuse pour un diabétique.* || *Anémie pernicieuse,* anémie grave provoquée par un manque de vitamine B_{12} dans l'organisme et caractérisée par une pâleur marquée de la peau et par des troubles digestifs et neurologiques. (Syn. MALADIE DE BIERMER.) || *Fièvre pernicieuse,* forme particulièrement grave du paludisme : *L'exorde de l'arrêté annonçait, en effet, que quelques cas d'une fièvre pernicieuse* [...] *avaient fait leur apparition dans la commune d'Oran* (Camus). || **2.** Qui présente un grave danger sur le plan moral ou social : *Je défie qu'on me trouve un seul ouvrage d'imagination qui réunisse toutes les conditions du beau et qui soit un ouvrage pernicieux* (Baudelaire). *Ceux qui protestent le plus contre l'influence de Rousseau et la dénoncent comme pernicieuse, sont ceux qui s'indignent le plus qu'il ait mis aux Enfants trouvés sa progéniture* (Gide). *Je n'aime pas l'ordre qui ressemble à une provocation* [...]. *Je le tiens pour la forme la plus pernicieuse du désordre* (Gaxotte).

● SYN. : **1** *fatal, mauvais, mortel, nocif, nuisible ;* **2** *dangereux, immoral, maléfique, malin, malsain, morbide, pervers.* — CONTR. : **1** *bénéfique, bienfaisant, bon, excellent, salutaire ;* **2** *édifiant, élevé, exemplaire, moral, noble, sublime.*

perniciosité [pɛrnisjozite] n. f. (dér. savant de *pernicieux ;* 1543, R. Fame, 18). Caractère pernicieux d'une maladie. (Rare.)

pernion [pɛrnjɔ̃] ou **pernio** [pɛrnjo] n. m. (lat. *pernio,* engelure aux pieds, de *perna,* cuisse, jambe ; 1765, *Encyclopédie* [*pernio*], et 1923, Larousse [*pernion*]). Engelure. (Peu usité.) [On dit aussi ÉRYTHÈME PERNIO (1873, Nysten).]

pernitrique [pɛrnitrik] adj. (de *per-* et de *nitrique ;* 1888, Larousse). Syn. de PERAZOTIQUE.

péroné [perɔne] n. m. (gr. *peronê,* pointe d'une agrafe, agrafe, cheville pour fixer, clavette, péroné, de *peirein,* transpercer ; 1541, Canappe). Os long et grêle, parallèle au tibia, avec lequel il s'articule aux deux extrémités, constituant le squelette de la partie externe de la jambe.

péronée [perɔne] n. f. (lat. scientif. moderne *peronea,* même sens, du gr. *peronê,* agrafe [v. l'art. précéd.] ; 1875, Larousse). Tordeuse nuisible aux arbres fruitiers.

péronéo-tibial, e, aux [perɔneotibjal, -o] adj. (de *péronéo-,* élément tiré de *péroné,* et de *tibial ;* 1869, Littré). Qui appartient au péroné et au tibia : *Articulations péronéo-tibiales.*

péronier, ère [perɔnje, -ɛr] adj. (de *péroné ;* 1679, Bourdon, 330 [*muscle péronier* et *péronier,* n. m. ; « qui se rapporte au péroné », 1749, Buffon]). Qui se rapporte au péroné : *Artère péronière.* || *Muscle péronier,* ou *péronier* n. m., nom donné à trois muscles distincts situés à proximité immédiate du péroné.

péronnelle [perɔnɛl] n. f. (emploi comme n. commun de *Perronnelle,* n. de l'héroïne d'une chanson pop. qui commençait par « Av' ous point veu la Perronnelle | Que les gendarmes ont emmenée » [XIV^e s., Littré], *Perronnelle* étant la var. pop. du prénom *Pétronille,* bas lat. *Petronilla ;* 1640, Oudin, dans la loc. *chanter la péronnelle,* « dire des bêtises » ; sens actuel, 1658, Scarron). *Fam.* Jeune fille ou femme sotte et inopportunément bavarde : ARMANDE : *Je dis que j'appréhende fort | Qu'ici ma mère et vous ne soyez pas d'accord, | Et c'est un autre époux...* — CHRYSALE : *Taisez-vous, péronnelle* (Molière).

peropératoire [perɔperatwar] adj. (du lat. *per,* pendant, et de *opératoire ;* 1961, d'Allaines, p. 111). Qui se produit ou doit se faire au cours d'une opération chirurgicale.

péroraison [perɔrɛzɔ̃] n. f. (francisation, d'après *oraison,* du lat. *peroratio,* long discours, péroraison, de *peroratum,* supin de *perorare* [V. PÉRORER] ; 1580, Montaigne). En rhétorique, la dernière partie ou la conclusion d'un discours : *Patrice aurait pu profiter de ce cri pour mettre un point final à sa harangue : pourtant il ne le pouvait car il n'avait pas atteint ce qu'il considérait comme sa péroraison* (Duhamel).

pérorer [perɔre] v. intr. (lat. *perorare,* exposer de bout en bout par la parole, conclure, terminer, achever un discours, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *orare,* parler, dire, dér. de *os, oris,* bouche ; v. 1380, *Aalma*). Discourir d'une manière prétentieuse et avec une prolixité emphatique : *Il continuait encore à pérorer tout haut dans le silence de la nuit* (Proust). *Il suivait, d'un œil sans indulgence, Rumelles qui, tout à son sujet, oubliant l'heure, portant beau, allait et venait devant la cheminée, en pérorant* (Martin du Gard).

● SYN. : *palabrer, pontifier.*

péroreur, euse [perɔrœr, -øz] n. (de *pérorer ;* 1775, J.-J. Rousseau). *Littér.* Personne qui pérore, qui aime à pérorer : *Solange n'était pas de ces péroreuses qu'il faut suivre dans leurs discours insipides* (Rolland).

• SYN. : *discoureur, palabreur, phraseur.*

per os [pɛrɔs] loc. adv. (loc. lat. signif. « par la bouche », de *per,* par, à travers, et de *os, oris,* bouche ; 1963, Larousse). Par la bouche : *Prendre un calmant « per os ».*

pérose [peroz] n. f. (probablem. dér. savant du bas lat. *pera,* besace, gr. *pêra,* besace, sac de cuir, poche ; 1963, Larousse). Dystrophie osseuse des jeunes oiseaux, caractérisée par une faiblesse et une incurvation des pattes, une hypertrophie du jarret et une luxation du tendon d'Achille.

pérot [pero] n. m. (dimin. de *père,* mot qui désigne parfois un arbre par rapport à d'autres qui sont issus de ses fruits ; 1465, Godefroy). Arbre qui a les deux âges de la coupe du bois.

Pérou [peru] n. m. (emploi comme n. commun de *Pérou,* n. d'un pays de l'Amérique du Sud, qui était célèbre pour ses richesses en or et en argent ; 1688, Regnard [*ce n'est pas le Pérou,* 1793, d'après Larchey, 1862]). *Vx* et *fam.* Grosse somme d'argent, grosse fortune : *Gagner le Pérou.* || Fam. *Ce n'est pas le Pérou,* cela ne rapporte pas une fortune : *C'est une bonne petite affaire ; ce n 'est pas le Pérou* (Donnay et Descaves).

peroxyacide [pɛrɔksiasid] n. m. (de *per-, oxy-* et *acide ;* 1968, Larousse). Syn. de PERACIDE.

peroxydase [pɛrɔksidaz] n. f. (de *per-* et de *oxydase ;* 1903, Larousse). Enzyme du groupe des oxydases, qui catalyse les réactions d'oxydation aux dépens des peroxydes.

peroxydation [pɛrɔksidasjɔ̃] n. f. (de *peroxyder ;* 1963, Larousse). Action de peroxyder.

peroxyde [pɛrɔksid] n. m. (de *per-* et de *oxyde ;* 1827, Acad.). Nom générique des oxydes contenant plus d'oxygène que les oxydes « normaux » : *Peroxyde d'azote, de sodium, de zinc.*

peroxyder [pɛrɔkside] v. tr. (de *peroxyde ;* 1869, Littré). Oxyder au plus haut degré possible.

peroxygéné, e [pɛrɔksiʒene] adj. (de *per-* et de *oxygéné ;* 1963, Larousse). Se dit d'un composé chimique contenant plus d'oxygène que le taux normal.

peroxysel [pɛrɔksisɛl] n. m. (de *per-, oxy-* et *sel ;* 1963, Larousse). Syn. de PERSEL.

perpendiculaire [pɛrpɑ̃dikylɛr] adj. (bas lat. *perpendicularis* ou *-larius,* perpendiculaire, du lat. class. *perpendiculum,* fil à plomb, dér. de *perpendĕre,* peser attentivement, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *pendĕre,* laisser pendre, peser ; v. 1380, *Aalma,* écrit *perpendiculer* [*perpendiculaire,* 1520, La Roche, 225], au sens 2 [« qui se trouve à la verticale du lieu où l'on est », 1857, Fromentin ; *écriture perpendiculaire,* 1838, Acad.] ; sens 1, 1637, Descartes [aussi pour des plans] ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Qui fait un angle droit avec une droite ou un plan : *Le vent du sud tombait sur le vent d'est, perpendiculaire, et des souffles nord-ouest-sud-est vous caressaient dans l'angle droit* (Giraudoux). *Tracer une droite perpendiculaire à une autre. Faire passer par un point P un plan perpendiculaire à une droite donnée.* || *Plans perpendiculaires l'un sur l'autre,* plans formant des dièdres adjacents égaux à un droit. || **2.** *Vx.* Qui fait un angle droit avec l'horizontale : *Sa hauteur perpendiculaire est de 144 pieds* (Chateaubriand). || *Par extens.* Qui se trouve à la verticale du lieu où l'on est : *Le soleil est presque perpendiculaire à midi.* || *Écriture perpendiculaire,* celle dont les lignes sont dirigées de bas en haut ou de haut en bas. || **3.** *Style perpendiculaire,* dernière phase de l'architecture gothique en Angleterre (XIVe s.), caractérisée par la substitution de lignes droites parallèles aux courbes et contre-courbes des remplages flamboyants.

• SYN. : **1** *orthogonal.*

◆ n. f. (sens 1, av. 1662, Pascal ; sens 2, 1903, Larousse [aussi *longueur entre perpendiculaires*] ; sens 3, 1869, Littré). **1.** Droite qui fait un angle droit avec une autre droite ou avec un plan. || *Abaisser une perpendiculaire,* V. ABAISSER. || **2.** *Perpendiculaires d'étrave et d'étambot,* lignes menées perpendiculairement au plan horizontal à l'intersection du plan de flottaison, en charge au franc-bord d'été, et des extrémités de la carène. || *Longueur entre perpendiculaires,* distance qui sépare, dans le plan longitudinal, deux verticales, c'est-à-dire deux perpendiculaires à la flottaison, tracées d'après des règles variables suivant les sociétés de classification. || **3.** *Perpendiculaire du vent,* dans la marine, direction perpendiculaire à celle du vent.

perpendiculairement [pɛrpɑ̃dikylɛrmɑ̃] adv. (de *perpendiculaire ;* début du XVIe s., au sens de « verticalement » ; sens actuel, 1542, Bovelles, 7). Selon une direction, une orientation perpendiculaire.

perpendicularité [pɛrpɑ̃dikylarite] n. f. (dér. savant de *perpendiculaire ;* 1700, *Histoire de l'Acad. des sciences,* II, 78). Caractère, état de ce qui est perpendiculaire.

perpète (à) [apɛrpɛl] loc. adv. ou adj. (abrév. de *perpétuité ;* 1836, Vidocq, comme n. f., écrit *perpète,* au sens de « bagne à vie » ; comme loc. adv., écrit *à perpète,* au sens 2, 1859, Mozin [substantiv., 1930, Esnault] ; sens 1, 1891, Sainéan, *le Langage parisien,* 219 ; sens 3, 1905, Esnault). **1.** *Pop.* Indéfiniment : *Je crois que vous pouvez l'attendre à perpète, elle ne viendra plus* (Proust). || **2.** *Arg.* À perpétuité : *Être condamné à perpète.* || *Un condamné à perpète,* et, substantiv., *un perpète,* un condamné à la réclusion à perpétuité. || **3.** *Pop.* À une très grande distance : *J'irais bien le voir, mais il habite à perpète !*

perpétration [pɛrpetrasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *perpetratio,* exécution, accomplissement, du lat. class. *perpetratum,* supin de *perpetrare* [v. l'art. suiv.] ; 1532, A. Bouchart, 242 [mot rare entre 1600, Vaganay, et 1829, Boiste]). Action de perpétrer.

perpétrer [pɛrpetre] v. tr. (lat. *perpetrare,* faire entièrement, achever, consommer, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *patrare,* exécuter, effectuer ; 1232, Godefroy, écrit *parpetrer* [*perpétrer,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s., E. Deschamps). [Conj. **5 b.**] **1.** Commettre un acte délictueux ou criminel : *On ne voit dans vos rues et dans vos lieux publics que des gens qui, le nez dans des feuilles fraîchement noircies, semblent avec délices absorber tous les crimes possibles, qu'on croirait perpétrés sur commande pour qu'ils en trouvent tous les jours de tout neufs et de plus abominables* (Valéry). || **2.** *Par exagér.* Commettre un acte que l'on désapprouve : *Il y a longtemps que mon père n'a pas perpétré quelque belle extravagance* (Duhamel).

perpétualisme [pɛrpetɥalism] n. m. (dér. savant de *perpétuel ;* 1956, J. Lacroix, p. 29). En philosophie, tendance à attribuer une valeur absolue et définitive aux éléments ou aux principes qui constituent la base d'une doctrine.

perpétualiste [pɛrpetɥalist] adj. (de *perpétualisme ;* 1970, Robert). Relatif au perpétualisme.

◆ n. (1970, Robert). Adepte du perpétualisme.

perpétuation [pɛrpetɥasjɔ̃] n. f. (de *perpétuer ;* 1422, A. Chartier). Action de perpétuer, ou le fait de se perpétuer : *La perpétuation d'une souffrance qui lui était venue du dehors* (Proust). *Cependant, les instincts de conservation et de perpétuation s'exténuent ou se pervertissent* (Valéry). *La perpétuation de l'espèce.*

• SYN. : *maintenance, permanence, persistance.*

perpétuel, elle [pɛrpetɥɛl] adj. (lat. *perpetualis,* général, universel, dér. de *perpetuus,* continu, éternel, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *petere,* se diriger vers, rechercher ; 1236, Godefroy, écrit *perpetual* [*perpétuel,* v. 1260, La Curne], au sens 1 [mot sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *perpétuellement ; alliance perpétuelle,* 1835, Acad. ; *calendrier perpétuel,* 1868, Larousse, art. *calendrier ; paix perpétuelle,* 1516, d'après Larousse, 1963, art. *paix ; vœux perpétuels,* 1963, Larousse] ;

sens 2, 1655, La Rochefoucauld ; sens 3, 1847, Balzac ; sens 4, 1869, Littré ; sens 5, 1804, Code civil ; sens 6, 1875, Larousse ; sens 7, XIII[e] s., *Chronique de Rains,* 36 ; sens 8, début du XIV[e] s. ; sens 9, 1668, Molière). **1.** Qui dure indéfiniment, qui ne connaît pas de cesse : « *Les volontés de Dieu sont sans repentir.* » *L'homme est donc perpétuel comme la fin à qui il est adressé* (Claudel). *Un feu perpétuel brûlait dans le temple de Vesta.* || *Adoration perpétuelle,* v. ADORATION. || *Alliance perpétuelle,* alliance conclue entre deux États sans limitation de durée. || *Calendrier perpétuel,* calendrier agencé de telle manière qu'il puisse s'adapter d'année en année et servir indéfiniment. || *Édit perpétuel,* v. ÉDIT. || *Mouvement perpétuel,* v. MOUVEMENT. || *Paix perpétuelle,* nom donné, au cours de l'Histoire, à de nombreux projets visant à établir entre les hommes une paix universelle et permanente. || *Vœux perpétuels,* vœux solennels qui engagent définitivement un religieux ou une religieuse. || **2.** Qui a lieu sans interruption pendant un temps qui ne semble pas devoir finir ; continuel, incessant : *La vie de l'homme est un perpétuel apprentissage* (Proudhon). *J'ai l'impression que ce qui m'attend auprès de toi ne sera qu'un perpétuel reproche* (Benoit). *Jadis le large ruisseau s'ombrageait d'une tenture chantante et frémissante, où semblait naître une brise perpétuelle* (La Varende). *Une personne en état de perpétuelle fureur. Savoir à quels dangers est exposé son fils est pour lui un perpétuel cauchemar.* || **3.** Se dit d'une personne qui se trouve, de manière continue ou répétitive, dans une situation donnée : *Comme si j'étais le perpétuel invité de mes camarades* (Giraudoux). *Il est le perpétuel souffre-douleur du bureau.* || **4.** En horticulture, qui fleurit ou fructifie durant toute la belle saison : *Rose perpétuelle.* || **5.** *Perpétuelle demeure,* en droit civil, manière dont un meuble doit être attaché à un fonds pour devenir immeuble par destination. || **6.** Anc. *Vicaire perpétuel,* prêtre chargé des fonctions de curé dans une paroisse où le titre curial appartenait à un autre. || **7.** Se dit de ce qui dure toute la vie : *Être titulaire d'une pension perpétuelle. Avoir une rente perpétuelle.* || **8.** Se dit d'une personne qui remplit une charge à vie : *Le secrétaire perpétuel de l'Académie française.* || **9.** Très fréquent, habituel (surtout au plur.) : *Faire à quelqu'un des scènes perpétuelles. Ce sont de perpétuelles jérémiades.*

• SYN. : **1** *éternel, immortel, immuable, impérissable, indestructible, infini* ; **2** *assidu, constant, ininterrompu, permanent* ; **9** *réitéré, renouvelé, répété.* — CONTR. : **1** *éphémère, momentané, passager, provisoire, temporel, transitoire* ; **2** *discontinu, intermittent* ; **9** *exceptionnel, rare, unique.*

perpétuellement [pɛrpetɥɛlmɑ̃] adv. (de *perpétuel* ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *perpetuelment* [*perpétuellement,* XIII[e] s., La Curne], au sens 1 ; sens 2, 1665, Molière). **1.** Indéfiniment, éternellement : *L'œuvre génératrice de la nature est perpétuellement immuable* (Marmier). || **2.** Très fréquemment, sans cesse, habituellement : *Il est lassant d'entendre perpétuellement énoncer les mêmes banalités.*

perpétuer [pɛrpetɥe] v. tr. (lat. *perpetuare,* rendre continu, de *perpetuus* [v. PERPÉTUEL] ; v. 1340, J. Le Fèvre). Rendre durable et continu ; faire durer indéfiniment ou très longtemps : *Elle* [Zaza] *avait perpétué ce passé artificiellement à force de volonté et d'imagination* (Beauvoir). *Ah, qu'on se souvienne de moi* [...]. *Que l'on perpétue ma mémoire dans tous les manuels d'histoire* (Ionesco). *Perpétuer une espèce.*

• SYN. : *conserver, entretenir, éterniser, immortaliser, maintenir, transmettre.* — CONTR. : *arrêter, faire cesser, juguler, oublier.*

◆ **se perpétuer** v. pr. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Conserver son être ou sa nature : *Un instinct, qui s'est perpétué en nous à travers des millénaires et grâce auquel la société humaine s'achemine vers son perfectionnement* (Martin du Gard). *Un usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Race qui se perpétue.* || **2.** Se maintenir très longtemps : *Se perpétuer dans une charge.*

perpétuité [pɛrpetɥite] n. f. (lat. *perpetuitas,* continuité, de *perpetuus* [v. PERPÉTUEL] ; 1236, Runkewitz). Caractère de ce qui est perpétuel ; durée très longue, constante : *Il y a peut-être une réalité touchante dans cette perpétuité des souvenirs qu'on peut laisser en passant. Peut-être, parmi les grands hommes de l'antiquité, cette idée d'une vie immortelle chez la race humaine leur tenait-elle lieu de cette immortalité de l'âme, demeurée pour eux un problème* (Chateaubriand). *Les opérations les plus instinctives sont généralement celles où ils réussissent le mieux, et la nature a fondé sur celles-là seules la conservation de la vie et la perpétuité de l'espèce* (France).

• SYN. : *continuation, éternité, immortalité, maintien, pérennité, permanence.* — CONTR. : *brièveté, fragilité, précarité* ; *disparition, mort.*

◆ **À perpétuité** loc. adv. ou adj. (sens 1, 1257, *Layettes du Trésor des Chartes,* III, 391 [*concession à perpétuité,* 1869, Littré] ; sens 2, 1263, Godefroy ; sens 3, 1807, M[me] de Staël). **1.** Pour toujours. || *Concession à perpétuité,* portion de terrain cédée par une ville pour une durée indéfinie afin d'y établir une sépulture. || **2.** Pour toute la durée de la vie : *Mieux vaut la prison à terme que le bagne à perpétuité* (Sartre). *Être condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.* || **3.** *Fam.* De façon continuelle, incessante : *Entendre des récriminations à perpétuité.*

perphosphate [pɛrfɔsfat] n. m. (de *per-* et de *phosphate* ; 1963, Larousse). Nom générique des sels de formule $M_4P_2O_8$, où M est le symbole d'un métal univalent.

perphosphoré, e [pɛrfɔsfɔre] adj. (de *per-* et de *phosphoré* ; 1869, Littré). Se dit d'un composé chimique qui contient la plus grande proportion possible de phosphore.

perpignan [pɛrpiɲɑ̃] n. m. (emploi comme n. commun du n. de *Perpignan,* ville qui produisait des manches de fouet en micocoulier ; 1829, *Almanach du commerce de Paris,* p. 39). *Vx.* Fouet de charretier dont le manche, très flexible, est torsadé : *Il toucha la bête du bout de son perpignan* (Normandy).

perplexe [pɛrplɛks] adj. (lat. *perplexus,* entrelacé, sinueux, embrouillé, obscur, de *per-*, préf. à valeur intensive, et de *plectere,* plier, fléchir, tresser ; 1354, Bersuire, au sens 1 [jusqu'à la fin du XVII[e] s., le masc. s'écrivait le plus souvent *perplex* — *perplexe* étant la forme du fém.] ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Se dit d'une personne qui ne sait que penser, qui hésite entre plusieurs partis contraires : *Les paysans tâtaient les vaches, s'en allaient, revenaient, perplexes, toujours dans la crainte d'être mis dedans* (Maupassant). *Parfois ses questions me surprenaient et je demeurais un instant perplexe* (Gide). || **2.** Se dit de ce qui traduit cette irrésolution, cet embarras : *Un frémissement des lèvres mêlé à un sourire perplexe* (Romains). *Prendre un air perplexe.*

• SYN. : **1** *embarrassé, hésitant, incertain, indécis, irrésolu, soucieux* ; **2** *vague.* — CONTR. : **1** *assuré, convaincu, décidé, déterminé, résolu, sûr* ; **2** *ferme, net, précis.*

perplexité [pɛrplɛksite] n. f. (bas lat. *perplexitas,* enchevêtrement, ambiguïté, obscurité, du lat. class. *perplexus* [v. PERPLEXE] ; XIII[e] S., Godefroy, au sens de « obscurité, ambiguïté [de la pensée] » ; sens actuel, 1370, Oresme). État de quelqu'un qui est perplexe : *Je conçois que deux alternatives aussi différentes vous tiennent en perplexité* (Gobineau). *Boris se gratta le crâne avec perplexité et il se demanda d'où lui venaient ces impulsions de brise-tout qui le prenaient de temps en temps* (Sartre).

• SYN. : *embarras, hésitation, incertitude, indécision, indétermination, irrésolution.* — CONTR. : *assurance, certitude, décision, résolution.*

perquisiteur, trice [pɛrkizitœr, -tris] adj. (lat. *perquisitor,* celui qui recherche, de *perquisitum,* supin de *perquirere* [v. l'art. suiv.] ; 1370, Oresme, comme n. m., au sens de « celui qui fait une recherche [par ex., en matière de science] » ; 1829, Boiste, comme n. m., au sens de « celui qui fait une perquisition [par ex., dans un domicile] » ; comme adj., au sens actuel, 1963, Larousse). *Regard perquisiteur,* coup d'œil attentif et méfiant.

perquisition [pɛrkizisjɔ̃] n. f. (bas lat. *perquisitio,* recherche attentive, examen, du lat. class. *perquisitum,* supin de *perquirere,* rechercher avec soin, chercher partout, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *quaerere,* chercher, demander ; XV^e^ s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Action de chercher. || **2.** Acte d'enquête ou d'instruction consistant dans une inspection minutieuse effectuée par un juge ou un officier de police judiciaire au domicile de quelqu'un en vue de la découverte de documents, de preuves ou d'éléments d'information : *Pour autant qu'Alexis et Henriette purent s'en rendre compte, on avait trouvé leur adresse au cours d'une perquisition chez l'ami de Mizzi* (Triolet). *Délivrer un mandat de perquisition.* || **3.** *Par extens.* Toute inspection domiciliaire de caractère policier : *Des gardes nationaux avaient fait une perquisition chez elle* [...]. *Ils n'avaient rien trouvé* (France). *Je ne le décrirai pas* [...] *les perquisitions dans les maisons étroites où plus rien ne préserve les citoyens de la suspicion universelle* (Aragon).

perquisitionner [pɛrkizisjɔne] v. intr. (de *perquisition ;* 1836, Landais). Procéder à une perquisition : *Suppose qu'on perquisitionne ici : le parquet se saisira de l'affaire, n'est-ce pas ?* (Sartre). *Perquisitionner au domicile de l'inculpé.*

◆ v. tr. (sens 1, 3 août 1870, *Gazette des tribunaux ;* sens 2, milieu du XX^e^ s.). **1.** Fouiller au cours d'une perquisition : *Tous les appartements de l'immeuble ont été perquisitionnés.* || **2.** *Pop.* Faire subir à quelqu'un une perquisition : *On a perquisitionné même ce vieillard impotent.*

perré [pɛre] n. m. (de *pierre ;* v. 1180, *Vie de saint Evroult,* comme adj., au sens de « de pierre » ; XIV^e^ s., Godefroy, comme n. m., au sens de « gué pavé » ; sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 15 juill. 1767, Perronet, I, 13). **1.** Mur, revêtement en pierres sèches, qui protège un ouvrage et empêche les eaux de le dégrader ou les terres d'une tranchée de s'effondrer. || **2.** Parement de pierres sèches ou de maçonnerie que l'on aménage au pied ou sur le flanc d'un talus sujet à des glissements ou à des mouvements de terrain.

• REM. On rencontre parfois l'orthogr. PERRET (1883, Maupassant).

perreau [pɛro] n. m. (anc. provenç. *pairol,* chaudron [XIII^e^ s.], de *par,* chaudière [XIII^e^ s.], gaulois **parium,* chaudron, marmite ; 1723, Savary des Bruslons, écrit *perrau ; perreau,* 1803, Boiste). Syn. de PAREAU.

perreyer [pɛrɛje] v. tr. (de *pierre ;* XIII^e^ s., écrit *peroyer,* au sens de « garnir de pierres » ; écrit *perreyer,* au sens actuel, 1875, Larousse [d'abord au part. passé, 1855, Grangez, p. 280]). Revêtir d'un perré.

perreyeur [pɛrɛjœr] n. m. (de *perreyer ;* 1869, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** Ouvrier qui construit des perrés. || **2.** Syn. de PERRIER.

perrier [pɛrje] n. m. (de *pierre ;* début du XIII^e^ s., au sens de « homme qui fait jouer les machines à jeter des pierres » ; XV^e^ s., Godefroy, au sens de « carrier » ; sens actuel, 1803, Boiste). Ouvrier qui travaille dans une ardoisière.

perrière [pɛrjɛr] n. f. (de *pierre ;* fin du XI^e^ s., *Chanson de Guillaume,* écrit *perere* [*perriere,* v. 1155, Wace], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Au Moyen Âge, machine de guerre destinée à lancer des projectiles. || **2.** *Auj.* Exploitation d'ardoise.

perron [pɛrɔ̃] n. m. (de *pierre ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *perrun* [*perron,* v. 1130, *Eneas*], au sens 1 ; sens 2, v. 1196, J. Bodel [aussi « palier formé par la dernière de ces marches... » — au plur., avec le même sens, début du XII^e^ s., *Pèlerinage de Charlemagne ; perron double,* 1869, Littré] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie*). **1.** *Vx* et *dialect.* Bloc de pierres ou accumulation de blocs de pierre : [Il] *les entendit qui dévalaient par les éboulis du perron des Communiers* (Béraud). || **2.** Ensemble des marches, généralement de pierre, faisant saillie sur la façade d'un bâtiment et menant à une entrée surélevée : *Un large perron, raide et droit, de vingt-deux marches, sans rampes, sans garde-fous, remplaçait sur les fossés comblés l'ancien pont-levis...* (Chateaubriand). *Tout à l'heure il prendrait la valise posée près de la porte, il sortirait, descendrait les marches du perron, irait par la grande allée du jardin...* (Sollers). || Palier formé par la dernière de ces marches, devant l'entrée : *Au Moyen Âge, les prévôts rendaient la justice sur le perron de l'hôtel de ville. Il ne pouvait plus que tirer des pigeons* [...] *du haut de son grand perron* (Maupassant). || *Perron double,* celui qui permet l'accès à une entrée par deux escaliers symétriques : *La façade principale* [...] *était une façade à perron double, noircie, à grandes fenêtres et sans grâce...* (Colette.) || **3.** Ensemble architectural des degrés d'une chute d'eau qui tombe de palier en palier.

perroquet [pɛrɔkɛ] n. m. (dimin. fam. de *Perrot,* lui-même dimin. du prénom *Pierre* [cf. l'emploi de *Jacquot* comme surnom du perroquet] ; 1395, *Romania* [XXI, 75], écrit *Paroquet* [comme n. pr. d'un perroquet ; *perroquet,* comme n. commun, début du XVI^e^ s.], au sens I, 1 [*nez en bec de perroquet,* 1868, Littré ; *langue de perroquet,* 1932, Larousse ; *vert perroquet,* av. 1842, Stendhal ; *bavard comme un perroquet, réciter quelque chose comme un perroquet,* 1962, Robert] ; sens I, 2, 1640, Oudin [« personne qui répète sans comprendre », 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1554, Rondelet [« macareux », 1776, Valmont de Bomare] ; sens I, 4, 1867, Delvau ; sens I, 5, 1875, Larousse ; sens II, 1, 1812, Mozin ; sens II, 2, 31 juill. 1869, *Journ. officiel* [dans la fonction publique, v. 1950] ; sens II, 3, 1693, *Termes... sur mer,* 39 [*mât de grand, de petit perroquet,* 1873, Larousse, art. *mât ; mât de perroquet de fougue,* 1872, Larousse, art. *fougue*] ; sens II, 4, 1621, Jal [d'abord *voiles de perroquet,* 1525, Jal ; *grand, petit perroquet,* 1694, Th. Corneille ; *perroquet de fougue,* 1869, Littré ; *perroquet de beaupré,* 1867, Larousse, art. *beaupré*] ; sens II, 5, 1661, Havard [d'abord *chaire à perroquets,* 1653, Havard] ; sens II, 6, v. 1915).

I. 1. Oiseau de grande taille de la famille des psittacidés, au plumage vivement coloré, où domine souvent le vert, au bec recourbé et puissant, aux courtes pattes munies de doigts préhensiles (deux vers l'arrière, trois vers l'avant), et qui est capable d'émettre des sons articulés : *« Il y a dans le vin et le pain, mêlés ensemble, une vertu sympathique qui fait parler. Ne voyez-vous pas bien qu'on ne donne autre chose aux perroquets, et qu'ils apprennent à parler en mangeant de cela ? »* (Molière). || *Nez en bec de perroquet,* nez fortement recourbé. || *Langue de perroquet,* langue sèche et durcie qui s'observe dans la fièvre typhoïde et les affections graves. || Adjectiv. *Vert perroquet,* vert vif : *Au milieu d'un grand mur blanc, il y avait une persienne peinte en vert perroquet* (Stendhal). || *Bavard comme un perroquet,* très bavard. || *Réciter, répéter quelque chose comme un perroquet,* sans comprendre ce qu'on dit. || **2.** Personne qui parle abondamment et sans réfléchir : *C'est un vrai perroquet !* || Personne qui répète sans comprendre : *Écoute, mêle-toi de politique ou ne t'en mêle pas, mais ne joue pas les perroquets. Si tu le servais de la propre cervelle tu comprendrais que c'est leur politique à eux qui est catastrophique* (Beauvoir). || **3.** *Perroquet de mer,* nom usuel de divers poissons des genres *scare* et *labre ;* nom usuel du *macareux.* || **4.** *Fam.* et *vx.* Boisson apéritive à base de pastis et de menthe ; *autref.,* absinthe qui, additionnée d'eau, présentait une couleur verte : *Il ne voulait qu'un « perroquet », c'est-à-dire une bonne absinthe* (Ponchon). || **5.** Domino de plusieurs couleurs.

II. 1. *Bâton de perroquet,* bâton vertical muni d'échelons de distance en distance, à l'aide desquels le perroquet apprivoisé ou enchaîné grimpe ou descend. || **2.** *Échelle* ou *corde de perroquet,* agrès de gymnastique composé d'une tige de bois ou d'une corde attachées à leur extrémité supérieure et traversées par des échelons. || Fig. et fam. *Échelle de perroquet,* dans la fonction publique, mode d'amélioration de la rémunération qui consiste à s'aligner progressivement sur une échelle des traitements plus avantageuse. || **3.** *Mât de perroquet,* mât supérieur des grands voiliers. || *Mât de grand*

perroquet, mât situé au-dessus du grand mât de hune. || *Mât de petit perroquet,* mât situé au-dessus du petit mât de hune. || *Mât de perroquet de fougue,* mât situé au-dessus du mât d'artimon. || **4.** Voile haute et carrée gréée au-dessus du mât de hune. || *Grand perroquet,* gréement et voile hissés au-dessus du grand mât de hune. || *Petit perroquet,* gréement et voile hissés au-dessus du petit mât de hune. || *Perroquet de fougue,* nom donné à la voile correspondant au hunier d'artimon. || *Perroquet de beaupré,* gréement et voile hissés à l'extrémité du beaupré : *Jean Bart signala de remettre au vent le grand hunier et d'amener les perroquets de beaupré* (La Varende). || **5.** Autref. *Chaise à perroquet,* ou simplem. *perroquet,* siège pliant qui servait à s'asseoir à table : *Monseigneur même, et tout ce qui était à table, avait des sièges à dos de maroquin noir, qui se pouvaient briser pour les voitures et qu'on appelait perroquets* (Saint-Simon). || **6.** En argot militaire de la Première Guerre mondiale, tireur d'élite qui se juchait sur un arbre pour élargir son champ de tir : *« Ils* [les Allemands] *nous embêtent un petit peu avec des grenades, des pétards* [...]. *Il y a aussi les perroquets. — Les perroquets ? — Ceux qu'on appelle les écureuils dans d'autres secteurs »* (Romains).

perrot [pero] n. m. (origine incertaine ; 1875, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Réunion d'un certain nombre d'écheveaux en fil de laine cardée. || **2.** Tête de fil.

perruche [peryʃ] n. f. (altér. de l'anc. n. f. *perrique,* perroquet de petite taille [1645, Coppier, 82], esp. *perico,* même sens, d'origine incertaine ; 1698, Dampier [II, 441], au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1771, Trévoux). **1.** Nom usuel commun à tous les oiseaux grimpeurs de petite taille de la famille des psittacidés, vivant dans les régions chaudes, recherchés comme oiseaux de cage en raison de leurs couleurs vives et variées. || **2.** Nom usuel de la femelle du perroquet. || **3.** *Fig.* et *fam.* Femme dépourvue d'intelligence et bavarde : *Elle* [Odette] *avait eu l'air d'une perruche, une fois de plus ; les mots qu'elle employait se retournaient toujours contre elle* (Sartre). || **4.** Dans la marine, voile placée sur le mât d'artimon, plus petite que le perroquet de fougue, placé au-dessous d'elle.

perruque [peryk] n. f. (origine incertaine [l'ital. *parrucca, perrucca,* « chevelure », étant empr. du franç., et non l'inverse comme le disent la plupart des dictionnaires étymologiques] ; v. 1465, Picot, écrit *parrucque* [*perruque,* 1480, Godefroy], au sens de « longue chevelure » ; sens I, 1, 1530, Gay [*perruque feincte,* même sens, av. 1493, G. Coquillart ; *perruque à (trois) marteaux,* 1757, Quicherat ; *monter une perruque,* 1963, Larousse] ; sens I, 2, 11 oct. 1765, Voltaire [adjectiv., 1834, Boiste] ; sens I, 3, 1845, Bescherelle ; sens I, 4, 1962, Robert ; sens I, 5, 1963, Larousse ; sens I, 6, 1932, Larousse ; sens II, 1856, Esnault).

I. 1. Coiffure constituée de cheveux artificiels ou naturels, disposés avec art sur des supports divers : *Il est bien nécessaire d'employer de l'argent à des perruques, lorsque l'on peut porter des cheveux de son cru et qui ne coûtent rien* (Molière). *Les portes des loges étaient entrouvertes. On apercevait une perruque sur une pomme de bois...* (Duhamel). || *Perruque à trois marteaux* ou *à marteau,* perruque qui a commencé d'être à la mode au XVIII^e s. et dont les cheveux étaient ramenés sur le dos et noués à l'aide de rubans, chaque intervalle entre les nœuds prenant l'aspect d'un marteau : *Tout ce que Paris contient de luxueux équipages — livrées coquettes ou splendides, démocratiquement abritées de parapluies et d'imperméables — laissant voir les perruques à marteaux, la dorure des galons* (Daudet). *C'est M. de la Gueritande en perruque à marteau* (France). || *Monter une perruque,* coudre les mèches de cheveux symétriquement, par rangées. || **2.** *Fig.* Personne dépassée par les idées et les mœurs de son temps, obstinément attachée au passé : *Le mot perruque était le dernier mot trouvé par le journalisme romantique, qui en avait affublé les classiques* (Balzac). *Qu'est-ce que tu chantes, punaise de vieux papiers ? Tu m'accuses, toi ? grignoteur de code, éplucheur de mensonges, toi, vieille perruque mitée* (Romains). || *Adjectiv.* Fidèle à des principes ou à des préjugés périmés : *Sans doute suis-je démodé, féodal, poncif, perruque, arriéré et croulant* (Gaxotte). || **3.** En botanique, assemblage de poils ou de filaments menus auxquels adhèrent les spores des champignons angiocarpiens. || **4.** En bijouterie, masse de fil de fer sur laquelle on soude les métaux. || **5.** Ligne de pêche emmêlée. || **6.** Malformation particulière des bois du chevreuil.

II. *Pop.* Fraude de l'ouvrier qui, détournant quelque matière appartenant à son employeur, la travaille à son profit : *Faire de la perruque.*

perruqué, e [peryke] adj. (de *perruque* [v. ce mot] ; milieu du XVI^e s., Ronsard, au sens de « qui a une longue chevelure » ; sens actuel, v. 1700, d'après Bescherelle, 1845). Qui est coiffé d'une perruque : *Convaincus qu'il suffit d'apprendre un rôle pour le savoir, les comédiens ne s'inquiètent plus que d'une chose, la façon dont ils seront perruqués et costumés* (Daudet).

perruquer [peryke] v. tr. (de *perruque* [v. ce mot] ; milieu du XVI^e s., au sens de « prendre soin des cheveux, les disposer » ; 1875, Larousse, au sens de « coiffer d'une perruque » ; sens actuel, 1963, Larousse). Emmêler une ligne de pêche.

◆ v. intr. (1930, Esnault). *Pop.* Travailler à son profit de la matière détournée au préjudice de l'employeur.

perruquier [perykje] n. m. (de *perruque ;* 1564, J. Thierry, au sens 2 ; sens 1, 1809, Wailly). **1.** *Vx.* Celui qui fabriquait des perruques, rasait et coiffait : *Cela le reposa un peu de se faire raser par le coiffeur qu'on lui avait envoyé. Le duc de Raguse passait sa main sur ses joues fraîches sans trop prêter attention au bavardage du perruquier...* (Aragon). || **2.** *Auj.* Celui qui fabrique des perruques, des postiches.

perruquisme [perykism] n. m. (de *perruque ;* av. 1924, A. France). *Fam.* et *ironiq.* Fidélité à des principes moraux ou esthétiques qui sont périmés : *Il me conviait à terrasser l'hydre du perruquisme* (France).

• REM. On trouve aussi PERRUQUINISME (av. 1872, Th. Gautier) : *Aussi brûlions-nous d'aller combattre l'hydre du perruquinisme* (Gautier).

pers, e [pɛr, pɛrs] adj. (bas lat. *persus,* d'un violet tirant sur le bleu [VIII^e s.], proprem. « persan » [plusieurs matières colorantes étant importées de Perse], var. du lat. class. *Persa,* Persan, gr. *Persês,* même sens ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « blême, décoloré » [en parlant du visage] ; sens actuel, v. 1175, Chr. de Troyes). D'un bleu tirant sur une autre couleur, le vert, le violet (surtout en parlant des yeux) : *M. de Chateaubriand était grand et sec ; il avait le nez aquilin, les lèvres minces et pâles, les yeux enfoncés, petits et pers ou glauques, comme ceux des lions ou des anciens barbares* (Chateaubriand). *Je m'immole à toi, Aphrodite aux yeux pers...* (La Varende).

persan, e [pɛrsɑ̃, -an] adj. et n. (de *Perse,* n. géogr., lat. *Persia,* la Perse, de *Persa,* Persan [v. l'art. précéd.] ; XII^e s., *Partenopeus de Blois,* au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** Qui se rapporte ou appartient à la Perse, de la conquête arabe jusqu'en 1935 : *La littérature persane. L'art persan.* || **2.** Habitant ou originaire de ce pays : *Il y a une chose qui m'a souvent étonné ; c'est de voir ces Persans quelquefois aussi instruits que moi-même des mœurs et des manières de la Nation...* (Montesquieu). [On dit auj. IRANIEN, ENNE.]

◆ adj. (sens 1, 1721, Montesquieu [*tapis persan, miniature persane,* 1962, Robert] ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1951, Gracq ; sens 4, début du XX^e s. [aussi substantiv.] ; sens 5, 1932, Larousse). **1.** Se dit de ce qui provient de Perse ou qui a été fait par des gens de ce pays*Lettres persanes* (titre de l'ouvrage de Montesquieu). || *Tapis persan,* tapis fabriqué en Perse ou en Iran selon un dessin et une technique propres à ce pays. || *Miniature persane,* art d'ornementer les ouvrages selon la technique et le style propres aux artistes des différentes écoles qui se sont manifestées en Perse depuis la conquête arabe. || **2.** Se dit

d'un tissu ou d'une broderie d'ameublement en soies multicolores, rehaussés de métal et de perles d'or ou d'argent : *Dans la lumière rose-jaune de l'abat-jour chinois, Tamara va et vient dans sa robe de chambre persane* (Mallet-Joris). || **3.** Fait dans un style propre à l'art persan : *Je me retrouvai presque involontairement au rendez-vous que m'avait fixé Belsenza devant les hautes coupoles persanes de SaintDamase* (Gracq). || **4.** *Chat persan,* ou, substantiv., *un persan,* type de chat à poils longs et soyeux, de couleurs diverses : *Persan bleu, blanc, crème. Il n'est qu'un jeune chat, fruit des amours et de la mésalliance de Moune chatte persane bleue avec n'importe quel rayé anonyme* (Colette). || **5.** *Lévrier persan,* race de lévriers très souples, très élégants et très rapides.

◆ **persan** n. m. (1843, Landais). La principale des langues vivantes de la famille iranienne.

1. perse [pɛrs] adj. et n. (lat. *Persa,* Persan [v. PERS] ; 1875, Larousse, au sens 1 [*art perse,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Qui se rapporte ou appartient à la Perse ancienne avant l'invasion arabe : *Les rois perses. L'Empire perse.* || *L'art perse,* production artistique, et style propre aux œuvres d'art produites pendant la période historique de la Perse ancienne. || **2.** Originaire ou habitant de ce pays.

◆ n. m. (1875, Larousse). Groupe de langues et de dialectes de la famille iranienne originaires du sud-ouest de l'Iran : *Le vieux perse était la langue des souverains perses achéménides.*

2. perse [pɛrs] n. f. (emploi comme n. commun de *Perse,* n. du pays du Moyen-Orient où l'on croyait que ce tissu était fabriqué [lat. *Persia,* v. PERSAN], ou fém. substantivé de *perse* 1 ; 1730, Savary des Bruslons). Cretonne imprimée en couleurs et glacée, employée comme tissu d'ameublement (qui provenait de l'Inde, et non de Perse comme on l'a cru) et qui était fabriquée depuis le XVIII[e] s. en Europe : *Pas de papier aux murs, une couche de chaux souvent renouvelée, de grands lits à baldaquins avec des rideaux de vieille perse à ramages, roses, bleu tendre, ornés de franges à boules* (Daudet). *La pièce était dans la pénombre, les rideaux de perse à ramages bleus étaient tirés* (Martin du Gard).

persea [pɛrsea] n. m. (mot lat. désignant un arbuste d'Égypte, gr. *persea,* même sens ; 1875, Larousse). Nom générique de l'avocatier et d'une centaine d'espèces d'arbres de l'Asie et de l'Amérique tropicale.

persécutant, e [pɛrsekytɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *persécuter ;* 1651, Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1669, La Fontaine). **1.** *Vx.* Qui se livre à des persécutions à l'égard de quelqu'un en raison de ses croyances, de sa race ou de ses opinions : *Un gouvernement violent, une religion persécutante* (J.-J. Rousseau). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui importune inlassablement : *C'est un animal bien persécutant qu'un beau-père* (Dancourt). *La vision persécutante des créanciers* (Goncourt).

persécuté, e [pɛrsekyte] adj. et n. (part. passé de *persécuter ;* v. 1370, Oresme, au sens de « suivi, imité » ; sens actuel, fin du XV[e] s., Commynes). Qui est victime d'une persécution : *L'hitlérisme a fait des Juifs un peuple persécuté. Le racisme multiplie le nombre des persécutés.*

● SYN. : *martyr, opprimé.*

◆ n. (1962, Robert). Personne atteinte d'un délire de persécution : *C'est à cet hypocondre, à ce persécuté* [Rousseau] *que l'humanité doit peut-être l'image du plus ravissant bonheur* (Mauriac).

persécuter [pɛrsekyte] v. tr. (de *persécut[eur]* ; fin du X[e] s., *Vie de saint Léger,* puis 1370, Oresme, au sens 1 [pour des raisons religieuses ; en général, v. 1360, Froissart] ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Tourmenter quelqu'un avec opiniâtreté par des actes vexatoires et cruels : *Les Grecs sur le fils persécutent le père* (Racine). || *Spécialem.* Poursuivre avec ténacité par des mesures injustes certaines personnes ou certaines catégories de personnes pour des motifs religieux, politiques ou raciaux : *Hitler a persécuté les Juifs. L'Espagnol persécute sauvagement les soi-disant réformés, mais la majorité des patriotes sont bons catholiques* (Yourcenar). || **2.** Assiéger sans répit quelqu'un de sollicitations, de sommations insistantes : *Derrière la haie d'assistants, des mères, sur des pliants, persécutent de tendresse leurs gosses* (Montherlant). [Dans son courrier] *..une facture, une invitation à un vernissage, une lettre de Simone de Bressac en vacances, quelques billets de gens à droite et à gauche et cinq lettres de cette folle, qui le persécute depuis qu'il a eu l'imprudence de coucher avec elle* (Triolet).

persécuteur, trice [pɛrsekytœr, -tris] n. et adj. (bas lat. *persecutor,* celui qui poursuit, demandeur en justice, persécuteur des chrétiens, du lat. class. *persecutum,* supin de *persequi,* suivre obstinément, poursuivre, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *sequi,* suivre ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *persecutur* [*perséquteur, persécuteur,* v. 1355, Bersuire], au sens 1 [pour des motifs religieux ; en général, fin du XV[e] s., Commynes] ; sens 2, 1690, Furetière [*persécuté persécuteur,* 1852, Lasègue]). **1.** Qui poursuit, tourmente cruellement et injustement : *Je ne crois pas qu'on puisse faire à un homme une injure plus atroce que de l'appeler persécuteur* (Voltaire). || *Spécialem.* Qui persécute une ou des personnes pour des motifs religieux ou politiques : *Le clergé romain n'est ni ignorant, ni persécuteur* (Chateaubriand). || **2.** Personne qui ne cesse d'en importuner une autre ou d'autres pour obtenir quelque chose d'elles : *Ils rencontrèrent encore leurs persécutrices à la porte* (Barrès). || Spécialem. *Persécuté persécuteur,* malade mental qui se libère de l'obsession de la persécution en persécutant d'autres personnes.

persécutif, ive [pɛrsekytif, -iv] adj. (de *persécuter ;* 1955, Lagache, p. 47). Se dit, en psychiatrie, de ce qui provoque un sentiment de persécution.

persécution [pɛrsekysjɔ̃] n. f. (bas lat. *persecutio,* poursuite [en général], poursuite judiciaire, persécution des chrétiens, du lat. class. *persecutum,* supin de *persequi* [v. PERSÉCUTEUR] ; v. 1155, Wace, au sens 1 [à l'égard d'une collectivité religieuse ; en général, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; « la période même... », av. 1848, Chateaubriand] ; sens 2, 1680, Richelet [« mésaventure », fin du XIII[e] s., Joinville] ; sens 3, 1852, Lasègue). **1.** Ensemble de mesures injustes et tyranniques prises systématiquement contre une personne ou un groupe de personnes : *Je n'ai à attendre en France que des persécutions, ce sera là toute ma récompense* (Voltaire). || *Spécialem.* Mesures violentes et injustes, parfois cruelles, de caractère discriminatoire, prises à l'égard d'une collectivité ethnique, politique ou religieuse : *Nous devons à l'épouse du préfet la tolérance dont jouissent, dans notre département, au milieu de la persécution générale, nos écoles congréganistes* (France). || Période pendant laquelle ces mesures sont appliquées : *La scène s'ouvre au moment de la persécution excitée par Dioclétien, vers la fin du III[e] siècle* (Chateaubriand). || **2.** Action de harceler, quelqu'un d'importunités incessantes : *Être accablé des persécutions de ses créanciers.* || **3.** *Manie* ou *délire de la persécution,* en médecine psychiatrique, forme d'aliénation où le malade se croit en butte aux attaques d'ennemis imaginaires, soit qu'il les crée de toutes pièces (délire imaginatif), soit qu'il interprète les moindres gestes ou mots comme autant de menaces (délire interprétatif) : *Il relut les « Rêveries du promeneur solitaire ». La manie de la persécution s'y étale si impudemment qu'elle agissait sur lui comme un cautère* (Montherlant).

perséides [pɛrseid] n. f. pl. (de *Perseus,* n. d'une constellation boréale [1547, J. Martin, 128], *Persée* [1701, Furetière], lat. *Perseus,* n. du fils de Jupiter et de Danaé [qui coupa la tête à Méduse] et d'une constellation, gr. *Perseus,* mêmes sens ; 1877, Littré). Nom générique des étoiles filantes venant en apparence de la constellation de Persée.

persel [pɛrsɛl] n. m. (de *per-* et de *sel ;* 1923, Larousse). Combinaison d'un acide avec un peroxyde : *Les persels sont des substances oxydantes dont la décomposition au contact de l'eau engendre l'eau oxygénée.*

persépolitain, e [pɛrsepɔlitɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Persépolis,* n. géogr., lat. *Perse-polis,* n. de la capitale de la Perse, gr. *Persepolis ;* 1875, Larousse). Relatif à Persépolis ; habitant ou originaire de Persépolis.

persévéramment [pɛrseveramɑ̃] adv. (de *persévérant ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). *Class.* et *littér.* Avec persévérance, obstination : *Prier persévéramment et avec instance* (Bossuet). *Ces moments-là, je les avais toujours si persévéramment recherchés et à l'exclusion de tout le reste...* (Proust).

persévérance [pɛrseverɑ̃s] n. f. (lat. *perseverantia,* constance, persistance, continuation, de *perseverans, -antis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 4 ; sens 1, 1559, Amyot ; sens 2-3, XIII[e] s., *Voie de Paradis* [*persévérance finale,* 1670, Bossuet ; *catéchisme de persévérance,* 1869, Littré]). **1.** Action de persévérer : *La persévérance dans l'erreur est plus répréhensible que l'erreur elle-même.* || **2.** Qualité morale qui consiste à poursuivre une tâche ou un projet avec continuité et sans défaillance jusqu'à sa réalisation : *L'œuvre d'art est toujours le résultat d'une persévérance inquiète* (Gide). *Elle avait mérité la victoire en exploitant ce succès avec une méthode et une persévérance admirables* (Maurois). *Je l'aime avec intensité, persévérance et désespoir* (Vian). || **3.** *Absol.* En théologie, constance dans la foi, dans la vertu : *C'est la persévérance qui nous transmet à la gloire* (Bossuet). || *Persévérance finale,* celle qui dure jusqu'à la mort et assure le salut. || Vx. *Catéchisme de persévérance,* celui que l'on suit après la communion solennelle. || **4.** *Class.* Continuité dans l'existence ou la manifestation d'une chose : *Et c'est cette vertu, si nouvelle à la cour, | Dont la persévérance irrite mon amour* (Racine).

● SYN. : **1** *continuité, maintenance, persistance, poursuite ;* **2** *constance, obstination, opiniâtreté, ténacité.* — CONTR. : **1** *abandon, abjuration, renoncement ;* **2** *inconstance, instabilité, légèreté, variabilité, versatilité.*

persévérant, e [pɛrseverɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *perseverans, -antis,* qui persévère, attaché à, part. prés. adjectivé de *perseverare* [v. l'art. suiv.] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 2 ; sens 1, fin du XII[e] s., écrit *parseverant* [*persévérant,* v. 1370, Oresme]). **1.** Qui fait preuve de persévérance : *Un amoureux persévérant. Un élève persévérant.* || **2.** Qui se manifeste de façon continue : *Vos bontés ne se refroidissent pas ; vous avez un grand avantage sur les autres hommes, c'est que vos vertus sont persévérantes* (Voltaire). *Fournir des efforts persévérants.*

● SYN. : **1** *acharné, fidèle, obstiné, opiniâtre ;* **2** *constant, permanent, persistant, tenace.* — CONTR. : **1** *capricieux, changeant, fantasque, inconstant, instable, velléitaire, versatile ;* **2** *intermittent, momentané, passager, temporaire.*

◆ n. (1963, Larousse). Enfant qui suit le catéchisme de persévérance.

persévérer [pɛrsevere] v. intr. (lat. *perseverare,* persister, continuer, poursuivre, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *severus,* sérieux, dur, rigoureux ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* dans la construction *perseverer que* + indicatif, « prendre la résolution ferme et constante de » ; sens 1, v. 1355, Bersuire ; sens 2, fin du XII[e] s. [écrit *parseverer ; perseverer,* v. 1265, Br. Latini] ; sens 3, 1342, J. Bruyant ; sens 4, 1553, *Bible Gérard*). [Conj. **5 b.**] **1.** Continuer dans une manière d'être, un comportement : *Malgré les remontrances et les punitions, il persévère. Persévérer dans la lâcheté.* || **2.** Manifester de la constance et de la ténacité pour obtenir un résultat : *Il s'agissait donc de persévérer dans ma recherche* (Céline). || **3.** Dans la langue religieuse, demeurer constant dans la foi, dans la vertu : LE CHINOIS : *S'il* [Rodrigue] *me procure le saint baptême, ne sera-ce pas une joie immense au ciel, à qui un Chinois catéchisé fait plus d'honneur que quatre-vingt-dix-neuf Espagnols qui persévèrent ?* (Claudel). || **4.** *Class.* En parlant de choses, persister, continuer à durer : *Grâce au ciel, jusqu'au bout la vertu persévère* (Voltaire).

● SYN. : **1** *continuer, se maintenir, s'obstiner, persister, tenir ;* **2** *s'acharner, s'opiniâtrer* (littér.), *poursuivre.*

persicaire [pɛrsikɛr] n. f. (lat. médiév. *persicaria,* même sens, du lat. class. *persicus,* pêcher [proprem. « — arbre — de Perse », v. PERSIQUE], les feuilles de la persicaire ressemblant à celles du pêcher ; XIII[e] s., *Simples Médecines*). Plante du genre *renouée,* à fleurs roses, rouges ou blanches, poussant naturellement dans des endroits humides, et dont certaines variétés sont cultivées comme plantes ornementales.

persicot [pɛrsiko] n. m. (du lat. *persicus,* pêcher [v. l'art. précéd.] ; 1694, Ménage). Liqueur de table obtenue par macération de noyaux de pêches dans l'alcool.

persiennage [pɛrsjɛnaʒ] n. m. (de *persienne ;* 1907, Larousse). Mode de clôture des ouvertures d'une maison par des persiennes.

persienne [pɛrsjɛn] n. f. (fém. substantivé de l'anc. adj. *persien,* de Perse [1611, Cotgrave], dér. de *Perse* [lat. *Persia,* v. PERSE 2], la persienne étant considérée comme originaire de Perse ; 1752, Trévoux [on a dit aussi *jalousie à la persienne,* 1768, Havard]). Dispositif de clôture d'une ouverture constitué par des vantaux mobiles ajourés, laissant passer l'air et la lumière : *Son visage, levé maintenant vers le haut de la fenêtre où les persiennes laissaient passer un rais de soleil, restait impassible* (Martin du Gard).

● SYN. : *contrevent, jalousie, volet.*

persiflage [pɛrsiflaʒ] n. m. (de *persifler ;* 1735, *le Pour et le Contre* [VI, 71], au sens 2 ; sens 1, 1747, Gresset). **1.** Action de persifler : *Duclos parle beaucoup de ces sociétés de médisance où naquit ce qu'on nomme le persiflage, mot qui est de ce siècle, et qui date à peu près du temps où Duclos composait ses « Considérations » et Gresset son « Méchant »* (La Harpe). *Le flegme de la jeune fille, son persiflage à froid, toujours avaient déconcerté M[me] Gonzales* (Mauriac). || **2.** Paroles de celui qui persifle : *Vos persiflages ne conviennent pas à une information objective.*

● SYN. : **1** *ironie, moquerie, raillerie ;* **2** *brocard, sarcasme.*

persifler [pɛrsifle] v. tr. (du lat. *per-,* préf. à valeur intensive, et de *siffler ;* 1745, *Lettres d'un François,* III, 376). Tourner quelqu'un en ridicule par des propos ironiques sous couvert d'amabilité ou de flatterie : *Le gendarme se fâcha. Être persiflé sous les yeux de celle qu'il nommait en lui-même sa future !* (Aicard). *Cessez de persifler, interrompit Lafcadio qui ne retenait plus sa colère* (Gide).

persifleur, euse [pɛrsiflœr, -øz] n. et adj. (de *persifler ;* 1755, Prévost d'Exiles [comme n. ; comme adj., 1788, Gohin]). Se dit d'une personne qui persifle ou qui a une propension à persifler : *Lorsqu'on le vexe, au lieu de se mettre en colère, il se fait persifleur.*

◆ adj. (1875, Larousse). Se dit de ce qui témoigne de la moquerie, qui ridiculise : *Adopter un ton persifleur.*

persil [pɛrsi] n. m. (lat. pop. **petrosīlium,* altér. du lat. class. *petroselinum,* persil, gr. *petroselinon,* persil sauvage, de *petra,* rocher, roche, et de *selinon,* persil ; XII[e] s., Tobler-Lommatzsch, écrit *perresil* [*persil,* 1372, Corbichon], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1606, Crespin ; sens I, 3, 1888, Villatte ; sens II, 1, 1840, d'après Larchey, 1878 [*aller au persil,* 1840, d'après Larchey, 1889 — *faire son persil,* 1865, Larchey] ; sens II, 2, 1879, A. Daudet ; sens II, 3, 1906, E. Rolland, *Flore,* VI, 181).

I. 1. Ombellifère aromatique employée pour l'assaisonnement et la garniture de nombreux plats de viande ou de poisson : *Un bouquet de persil.* || **2.** *Persil de marais,* ciguë aquatique. || **3.** *Pop.* Cheveu : *N'avoir plus de persil sur le crâne.*

II. 1. *Arg.* et *vx.* Activité de la prostituée : *C'était la grande retape, le persil au clair soleil, le raccrochage des catins illustres* (Zola). || *Aller au persil, faire son persil,* faire du racolage. || **2.** *Pop.* et *vx.* Le milieu de la prostitution (au sing. collectif) : *Monde ouaté, discret, qui ferme à grand renfort de rideaux tombants ses salons au jour et au bruit de la rue et ne fait parler de lui que de temps à autre, par une mort, un procès en séparation, ou l'excentrique*

aventure d'un de ses membres, héros du « Persil » et de la Gomme (Daudet). || **3.** Fam. *Faire son persil,* se promener avec ostentation pour se faire admirer, se faire remarquer en passant et repassant dans une rue fréquentée : *Comme ces gens qu'on a quittés à midi sur le paquebot, fripés, hâves et défaits, et qu'on retrouve à trois heures faisant leur persil dans les ramblas du port, pimpants et farauds* (Montherlant).

persillade [pɛrsijad] n. f. (de *persil ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Assaisonnement à base de persil haché et de fines herbes, ou sauce à l'huile et au vinaigre mélangée avec du persil haché et des condiments divers. || **2.** Plat consistant en tranches de bœuf froid assaisonnées de cette sauce.

persillé, e [pɛrsije] adj. (de *persil ;* 1694, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1967, Robert ; sens 3, 1920, *Omnium agricole*). **1.** Accompagné ou décoré de persil : *Du jambon persillé. Une tête de veau persillée exposée à la devanture du tripier.* || **2.** Se dit des fromages qui, au cours de leur affinage, développent dans leur pâte des moisissures vertes : *Un roquefort bien persillé.* || **3.** En boucherie, se dit des viandes présentant de minces filets de graisse dans la contexture de la chair, et qui sont très appréciées de certains amateurs de viande.

◆ **persillé** n. m. (sens 1-2, 1963, Larousse). **1.** Sorte de pâté assaisonné au persil. || **2.** Fromage fermier fait au lait de chèvre ou au lait de vache, présentant des moisissures vertes : *Persillé des Aravis, du Mont-Cenis.*

persillère [pɛrsijɛr] n. f. (de *persil ;* 1868, Littré). Vase, généralement pyramidal, rempli de terre et percé de trous, dans lequel on fait pousser du persil en toutes saisons.

persiller [pɛrsije] v. tr. (de *persil* [v. ce mot] ; 1862, Esnault, au sens de « faire le raccroc dans la rue » [en parlant de prostituées] ; sens 1 et 3, 1963, Larousse ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Parsemer un plat de persil haché. || **2.** Faire proliférer dans un fromage des moisissures vertes : *Savoir persiller à point un fromage.* || **3.** En termes d'agriculture, passer des graines d'ombellifères, et notamment de persil, dans une machine afin de leur enlever leurs aspérités et faciliter le semis.

persique [pɛrsik] adj. (lat. *Persicus,* de la Perse, gr. *Persikos,* même sens, de *Persês,* Persan ; 1676, Félibien [*ordre persique ;* « qui se rapporte à la Perse ancienne », 1869, Littré]). Qui se rapporte... ou appartient à la Perse ancienne : *Les crinières des bêtes bouffaient entre leurs oreilles à la mode persique* (Flaubert). || *Ordre persique,* en architecture, ordre dorique où des figures de captifs, en guise de colonnes, soutiennent l'entablement.

◆ **persiques** n. f. pl. (1875, Larousse). Dans l'antiquité grecque, chaussures à la mode perse, comme en portaient les courtisanes.

persistance [pɛrsistɑ̃s] n. f. (de *persister ;* v. 1460, G. Chastellain, écrit *persistence* [*persistance,* fin du XV^e s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Comportement d'une personne qui s'obstine dans sa manière de penser ou d'agir ; qualité du caractère marqué par cette obstination : *La persistance dans l'erreur. Cet homme juste avait un caractère timide* [...], *mais il ne manquait point de la persistance des hommes du Nord* (Balzac). || **2.** Le fait de persister, de durer (en parlant des choses) : *Persistance du beau temps sur toute la France. Toute cette harmonie factice que la femme a imposée à ses traits et dont chaque jour avant de sortir elle surveille la persistance dans la glace* (Proust).

• SYN. : **1** *constance, entêtement, obstination, opiniâtreté, persévérance ;* **2** *continuité, durée, maintenance, permanence.*

persistant, e [pɛrsistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *persister ;* 1321, *Not. et extr.* [XL, 625], au sens 1 [« qui manifeste cette qualité de détermination », v. 1460, G. Chastellain] ; sens 2, 1802, Laveaux [en botanique, 1778, Lamarck] ; sens 3, 1812, Mozin). **1.** Qui persiste dans la volonté d'obtenir un résultat : *Soyez persistant sans être entêté.* || Qui manifeste cette qualité de détermination : *Des efforts persistants.* || **2.** Qui dure sans interruption : *Fièvre persistante. Le mauvais temps persistant.* || Se dit, en botanique, de ce qui demeure vert pendant la mauvaise saison : *Les feuillages persistants, les lauriers luisants me font prendre patience* (Mauriac). || **3.** *Chaux persistante,* variété de chaux carbonatée.

• SYN. : **1** *obstiné, opiniâtre, persévérant, têtu ; acharné, assidu, constant, soutenu ;* **2** *continu, durable, immuable, incessant, ininterrompu, permanent.*

persister [pɛrsiste] v. intr. (lat. *persistere,* persister, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *sistere,* placer, se tenir, s'arrêter, résister, dér. de *stare,* se tenir [debout] ; 1321, *Not. et extr.* [XL, 265], au sens 1 ; sens 2, 1865, Taine). **1.** Demeurer ferme, s'obstiner dans sa manière de penser ou d'agir : *Persister dans ses projets, dans sa résolution. Il persiste à nier toute responsabilité dans cette affaire.* || **2.** En parlant d'une chose, durer, continuer à être : *C'est la seule chose aujourd'hui qui persiste | De tout ce qu'on rêva* (Hugo). *L'odeur des décombres persiste* (Eluard).

• SYN. : **1** *continuer, s'obstiner, s'opiniâtrer* (littér.), *persévérer, poursuivre ;* **2** *demeurer, se maintenir, rester, subsister, survivre, tenir.* — CONTR. : **1** *faiblir, flancher* (fam.), *fléchir, mollir, renoncer ;* **2** *cesser, disparaître, s'éteindre, s'évanouir, mourir, périr.*

persona grata [pɛrsɔnagrata] loc. lat. (loc. du lat. diplomatique moderne formée avec les mots du lat. class. *persona,* n. f., personnage [v. PERSONNE 1], et *grata,* fém. de l'adj. *gratus,* agréable, bienvenu ; 1888, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Expression désignant, dans la langue diplomatique, un personnage qui sera agréé avec plaisir par la puissance auprès de laquelle il doit être accrédité. || **2.** Se dit d'une personne bien vue et bien accueillie dans un certain milieu ou par une personne : *Il était alors allé chez M. Chartrain qui était « persona grata » au journal de Biologie...* (Duhamel). *Je ne suis plus « persona grata » auprès de lui.*

• REM. Le contraire du sens 1 est *persona non grata.*

personales [pɛrsɔnal] n. f. pl. (dér. savant du lat. *persona,* masque d'acteur [par analogie d'aspect] ; 1963, Larousse). Ordre de plantes dicotylédones à corolle gamopétale, comprenant les scrofulariacées, les orobanchacées, et les bignoniacées, caractérisées par leurs fleurs personées.

personée [pɛrsɔne] adj. fém. (du n. f. pl. *personées,* plantes aux fleurs personées [1694, Tournefort], adaptation de *personata,* bardane [1562, Du Pinet], lat. *personata,* même sens, de *persona,* masque [v. PERSONNE 1], par analogie d'aspect ; 1771, Trévoux, écrit *personnée ; personée,* 1963, Larousse). Se dit, en botanique, de fleurs à deux lèvres, qui leur donnent l'aspect des masques du théâtre antique.

personnage [pɛrsɔnaʒ] n. m. (de *personne* 1 ; 1226, Godefroy, au sens de « étendue d'un bénéfice ecclésiastique » ; sens I, 1, v. 1220 ou 1230, Coincy ; sens I, 2, fin du XV^e s., Commynes ; sens I, 3, 1680, Richelet ; sens II, 1, 1403, Du Cange [« type d'homme ou de femme... », 1758, J.-J. Rousseau ; « rôle joué par un acteur... », 1663, Molière] ; sens II, 2, 1761, Diderot [*personnage de roman,* 1878, Acad. ; *personnage allégorique,* 1719, Du Bos] ; sens II, 3, 1459, Havard [« image, statue représentant une personne », 1422, Havard] ; sens III, 1-2, milieu du XV^e s., *Quinze Joyes de mariage* [*rester conforme à son personnage, sortir de son personnage,* XX^e s.] ; sens III, 3, fin du XV^e s., Commynes).

I. 1. Personne importante par ses titres, le rôle qu'elle joue ou a joué dans la société, ou par l'influence qu'elle exerce ou a exercée : *Un personnage historique. Un personnage politique. Fréquenter les hauts, les grands personnages de l'État. Se croire un personnage est fort commun en France* (La Fontaine). || **2.** Personne quelconque qui, par la singularité de ce qui lui arrive, devient momentanément l'objet de l'attention d'une personne en particulier ou de l'opinion publique : *La cuisse brûlée au troisième degré, elle avait hurlé pendant des nuits* [...]. *Il ne m'était jamais rien arrivé de si important ; elle me*

parut tout de suite un personnage (Beauvoir). || **3.** Individu quelconque qui, par son comportement, attire l'attention d'une personne ou de l'opinion publique sous un jour critique : *Un sot personnage. Un curieux personnage. Ne pouvant hésiter un seul instant entre les intérêts d'un personnage suspect... et ceux de la Justice et de la Loi* (Courteline).

II. 1. Chacune des personnes imaginées par l'auteur d'une œuvre théâtrale ou cinématographique, incarnée par un acteur ou une actrice : *La liste des personnages. On a certainement noté la faible présence du personnage principal* (Vian). *Ce n'est pas un monologue, mais un dialogue avec des personnages invisibles* (Sartre). || *Personnage muet,* v. MUET. || Type d'homme ou de femme créé par un auteur dans son œuvre théâtrale ou cinématographique : *M. Pagnol a créé le personnage de Topaze.* || *Class.* Rôle joué par un acteur, une actrice ; le texte que comporte ce rôle : *Je ne me souviens pas d'un mot de mon personnage* (Molière). || **2.** Chacune des personnes créées dans une œuvre littéraire : *Quand donc le critique me reproche le choix de mes personnages, son reproche porte à faux, car mes personnages sont ceux de tout le monde* (Mauriac). *Dans les contes d'Anne-Marie, les personnages vivaient au petit bonheur comme elle faisait elle-même* (Sartre). || *Personnage de roman,* personne dont la vie sort tellement de l'ordinaire qu'un écrivain aurait pu la faire entrer dans un de ses romans. || *Personnage allégorique,* abstraction que l'art ou la poésie personnifie : *La Renommée, la Victoire sont des personnages allégoriques.* || **3.** Chacune des figures humaines dans une œuvre artistique (peinture, gravure, sculpture, tapisserie, etc.) : *Ces deux figures représentaient peut-être le Printemps et l'Automne. Quoi qu'il en soit, ces deux personnages [...] me causaient une vive impression* (Sand). *Ce marché de la curiosité était abondamment fourni de meubles anciens [...], de tapisseries à personnages...* (France).

III. 1. *Class.* Rôle assumé par une personne dans la vie, par comparaison avec celui qui est attribué à un acteur de théâtre : *Que faites-vous, grand homme d'affaires, homme qui êtes de tous les secrets et sans lequel cette grande comédie du monde manquerait d'un personnage nécessaire ?* (Bossuet). *Le triste personnage qu'il y fit jusqu'à sa mort* (Saint-Simon). *Candide ne jouait plus que le second personnage et accompagnait son valet* (Voltaire). || **2.** Comportement qu'une personne adopte dans la société pour dissimuler sa vraie nature ou ses réactions naturelles : *Vu Suarès aussi ; mais il soigne trop son personnage ; il veut qu'on le prévienne la veille...* (Gide). *Lawrence a composé son personnage, autour d'une faille secrète, d'une blessure cachée* (Mauriac). *Quand il donnait la réplique à quelqu'un, il se forgeait un personnage* (Aragon). || *Rester conforme à son personnage,* demeurer fidèle à l'attitude habituelle qu'on a prise une fois pour toutes. || *Sortir de son personnage,* n'être plus conforme à l'idée que les autres s'étaient faite de vous ou qu'on avait voulu leur donner. || **3.** Comportement de la personne dans la société (par opposition à l'individu réel) : *Le rôle de votre émissaire, le voilà : nous fixer sur le personnage de Merry del Val* (Romains). *On a fait des misères en 1936 et en 1945 au personnage qui portait mon nom* (Sartre). *Bien plus que le culte de l'individu, le romantisme inaugure le culte du personnage...* (Camus).

● SYN. : **I, 1** *autorité, célébrité, grand, personnalité, sommité ;* **2** *héros.* || **II, 1** *interlocuteur, protagoniste, rôle ;* **2** *héros.*

personnalisation [pɛrsɔnalizasjɔ̃] n. f. (de *personnaliser ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, 1951, Plas et Verdier, 86 ; sens 3, 14 févr. 1969, *le Monde ;* sens 4, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* Action de représenter une abstraction sous l'aspect d'une personne. (Auj., on dit PERSONNIFICATION.) || **2.** Action d'adapter une chose au goût, à la commodité de quelqu'un : *La personnalisation d'une automobile. La personnalisation d'une assurance, d'un prêt.* || **3.** Action de concentrer l'autorité dans les mains d'une seule personne : *La personnalisation du pouvoir entre les mains du président de la République.* || **4.** Attaque visant nommément une personne : *Cessez vos personnalisations.*

personnalisé, e [pɛrsɔnalize] adj. (part. passé de *personnaliser ;* 1875, Larousse, au sens de « personnifié » ; sens 1, 12 juin 1965, *le Monde ;* sens 2, 1960, Daninos, 48). **1.** Se dit d'un produit fabriqué en série mais auquel certaines modifications de détail peuvent être apportées selon le goût personnel de chacun, afin de donner à ce produit une certaine originalité : *Des équipements de voiture personnalisés.* || **2.** Se dit de ce qui peut être modifié à la demande d'une personne en fonction de ce qu'elle désire et de ses possibilités : *Un crédit personnalisé. Les chemins de fer offrent un service plus personnalisé.*

personnaliser [pɛrsɔnalize] v. tr. (dér. savant de *personnel ;* 1704, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 16 oct. 1965, *le Monde ;* sens 3, 1962, Robert). **1.** *Vx.* Donner à une abstraction les traits ou les sentiments d'une personne : *Personnaliser la vertu.* (On dit, auj., PERSONNIFIER.) || **2.** Donner à un objet fabriqué en série les aménagements qui lui confèrent un caractère propre au goût de l'acheteur : *Personnaliser un appartement.* || **3.** Adapter un objet, un service aux besoins de chaque personne : *Personnaliser une voiture. Personnaliser les primes d'assurance en fonction de la profession et des aptitudes du conducteur.*

◆ v. intr. (v. 1770, J.-J. Rousseau). *Vx.* Se livrer à des allusions, à des attaques personnelles contre quelqu'un : *Stanislas, qui était généreux et qui n'aimait pas la satire, fut indigné qu'on osât ainsi personnaliser en sa présence* (J.-J. Rousseau).

personnalisme [pɛrsɔnalism] n. m. (dér. savant de *personnel ;* 1737, Brunot, au sens de « vice de celui qui rapporte tout à lui seul » ; sens 1, 1903, Renouvier ; sens 2, 1936, E. Mounier). **1.** Doctrine philosophique qui met au premier plan la personnalité et qui donne comme fin à la morale l'épanouissement de la personne humaine. || **2.** Doctrine morale et sociale qui se fonde sur la valeur de la personne libre et créatrice et sur sa place dans la société : *Manifeste au service du personnalisme* (titre d'un ouvrage d'Emmanuel Mounier)

personnaliste [pɛrsɔnalist] adj. (de *personnalisme ;* 1887, P. Janet et G. Séailles). Relatif au personnalisme : *La revue « Esprit » a été une revue personnaliste.*

◆ n. (1907, Larousse). Adepte de cette philosophie.

personnalité [pɛrsɔnalite] n. f. (bas lat. *personalitas,* personnalité, de *personalis* [v. PERSONNEL] ; 1495, Vignay, écrit *personalité,* au sens de « chacune des trois personnes de la Trinité divine » ; écrit *personnalité,* au sens I, 1, 1754, Condillac ; sens I, 2, début du XIX^e s., M^me de Staël ; sens I, 3, 1762, Acad. [« qualité de ce qui témoigne de cette originalité », 1962, Robert] ; sens I, 4, 1957, Robert, art. exercice ; sens I, 5, 15 mai 1872, *Journ. officiel,* p. 3254 [« caractère d'une collectivité dont les membres ont l'impression de participer... à une volonté commune », 1833, Michelet] ; sens II, 1, 1947, A. La-lande ; sens II, 2, 13 juin 1867, *Moniteur universel,* p. 734 ; sens II, 3, milieu du XX^e s. ; sens III, 1, 1962, Robert ; sens III, 2, 1877, Littré ; sens III, 3, av. 1780, M^me Du Deffand).

I. 1. Configuration psychologique de la personne qui a conscience de son moi par le sentiment de l'unité de sa vie psychique et de son identité à travers le temps : *Maladies de la personnalité. Convenons pourtant que l'auteur d'« Adolphe » et du « Journal intime », dès le départ, impose à notre réflexion ce mystère de la personnalité* (Mauriac). || *Dédoublement de la personnalité,* v. DÉDOUBLEMENT. || **2.** Ensemble des traits physiques, moraux et intellectuels par lesquels un individu perçoit qu'il est différent des autres, et les autres perçoivent qu'il est différent d'eux : *Notre personnalité sociale est une création de la pensée des autres* (Proust). *Sa personnalité, de même, était composée d'éléments hétérogènes, opposés et également impérieux...* (Martin du Gard). || **3.** Aspect par lequel une personne

affirme aux yeux des autres son originalité par la manifestation de ses qualités particulières : *C'est pourquoi j'ai insisté sur la personnalité forte et téméraire du grand Descartes, dont la philosophie, peut-être, a moins de prix pour nous que l'idée qu'il nous présente d'un magnifique et mémorable Moi* (Valéry). *Je pense que mon amour était moins de l'amour que le désir d'une exaltation de ma personnalité* (Montherlant). *On disait qu'elle* [Zaza] *avait de la personnalité : c'était là son suprême privilège* (Beauvoir). || Qualité de ce qui témoigne de cette originalité : *La personnalité du style. Une œuvre qui manque de personnalité.* || **4.** Aptitude de l'individu à jouir des droits attachés par la loi à l'être vivant défini comme personne : *La personnalité juridique est reconnue à l'enfant dès avant sa naissance puisque des droits peuvent déjà se fixer sur sa tête.* || **5.** *Personnalité morale, civile* ou *juridique,*aptitude reconnue à un groupement d'avoir une existence juridique propre de personne. || Caractère d'une collectivité dont les membres ont l'impression de participer à une pensée ou à une volonté communes : *L'individu confère une personnalité mystique à l'ensemble dont il se sent membre* (Benda).

II. 1. La personne elle-même qui fait preuve d'un ensemble original, de qualités morales, intellectuelles : *Cet homme d'État est vraiment une personnalité.* || **2.** Personne d'une certaine importance, bien connue, influente dans sa partie, et particulièrement dans le domaine social : *Une personnalité du monde de la finance. Il recevait beaucoup, tantôt avec, et tantôt sans cérémonie. Il venait à ces réceptions beaucoup de jolies femmes mais aussi ce qu'on appelle des personnalités...* (Triolet). *Derrière M. Fallières sont entrées toutes les personnes que l'on appelle, je me demande pourquoi, des personnalités* (Duhamel). || **3.** *Culte de la personnalité,* déviation politique qui consiste à substituer au concept de dirigeant élu et responsable devant la collectivité qui l'a désigné, celui de chef dont l'autorité se fonde sur la valeur de son action antérieure et échappe désormais à tout contrôle.

III. 1. *Personnalité de l'impôt,* caractère de l'impôt qui tient compte de la situation individuelle et familiale du contribuable. || **2.** *Personnalité des lois,* théorie selon laquelle on applique à un plaideur sa loi nationale. || **3.** Comportement de celui qui ramène tout à sa propre personne : *Ce joueur de football fait preuve de trop de personnalité dans le jeu.*

• SYN. : **I, 1** *être, moi, soi ;* **3** *caractère, individualité, nature, originalité.* || **II, 1** *personnage.*

◆ **personnalités** n. f. pl. (5 janv. 1697, Bayle, au sens de « détails personnels » ; sens actuel, v. 1720, d'après Trévoux, 1721). Allusion déplaisante qui vise une personne : *Je ne voudrais pas faire ici de personnalités, mais...*

personnat [pɛrsɔna] n. m. (de *person[n]e* 1, au sens anc. de « dignitaire ecclésiastique » [v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence] ; 1510, Isambert [XI, 582], écrit *personat* [dès la fin du XIIIe s. en anc. provenç.] ; *personnat,* 1611, Cotgrave). Bénéfice ecclésiastique qui conférait préséance sans juridiction.

1. personne [pɛrsɔn] n. f. (lat. *persona,* masque de l'acteur, rôle [au théâtre], caractère, personnage, individualité, personnalité, mot d'origine étrusque ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au sens I, 2 [pour les trois personnes de la Trinité hindoue, 1867, Larousse, art. *Brahma*] ; sens I, 1, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence [*personne humaine,* XXe s.] ; sens I, 3, fin du XVe s. [*droits de la personne,* 1963, Larousse ; *personne future, incertaine, indéterminée, à charge,* 1936, Capitant] ; sens I, 4, 1838, Acad. [*personne morale, personne internationale,* 1903, Larousse ; *personne administrative,* 1936, Capitant] ; sens I, 5, milieu du XXe s. ; sens II, 1, fin du XIIe s. ; sens II, 2, XIVe s., Cuvelier [*être bonne personne,* 1662, Molière] ; sens II, 3, 1640, Oudin ; sens II, 4, 1665, Molière [*une personne du sexe,* av. 1704, Bourdaloue] ; sens II, 5, début du XXe s. ; sens III, 1, v. 1283, Beaumanoir [*être content/satisfait de sa personne,* 1538, R. Estienne — *...de sa petite personne,* 1690, Furetière ; *aimer sa personne,* 1694, Acad. ; *la personne de,* début du XIIe s.] ; sens III, 2, v. 1160, *Roman de Tristan* [*payer de sa personne,* XVe s., Littré, art. *payer* — « s'acquitter avec résolution d'une tâche pénible », 1663, Molière, et « récompenser par des faveurs amoureuses », v. 1773, Mlle de Lespinasse ; *en personne,* 1464, Bartzsch (*en propre personne,* v. 1265, J. de Meung) — « comme personnifié, incarné », 1869, Littré ; *s'assurer de la personne de quelqu'un,* 1694, Acad. ; *répondre de la personne de quelqu'un,* 1875, Larousse — aussi « se porter garant pour quelqu'un »] ; sens III, 3, v. 1160, *Roman de Tristan* [« prestance, taille », v. 1131, *Couronnement de Louis*] ; sens IV, XIIIe s., écrit *persone* [*personne,* XVe s., *ZFSL,* I, 31 ; *première, deuxième, troisième personne,* 1690, Furetière ;*...à la troisième personne,* pour éviter d'employer le *je,* 1869, Littré ; *parler à quelqu'un à la troisième personne,* 1875, Larousse]).

I. 1. Individu de l'espèce humaine défini par la conscience qu'il a d'exister à la fois comme être spirituel, comme être biologique et comme être social : CEBES : *Réponds ! Quand l'homme meurt est-ce que quelqu'un subsiste ?* — TÊTE D'OR : *Taistoi et ne me tente point.* — CEBES : *Réponds ! Est-ce que la personne finit ? Car pour la forme du corps, il est vrai qu'elle disparaît* (Claudel). *Dans la mesure où le moi est conscient, il doit être toujours plus que le simple sujet ; et nous l'appellerons « personne » quand nous devrons mettre en évidence qu'il est le maître et non l'esclave de ce qui lui a été donné* (Le Senne). *La personne est une existence capable de se détacher d'elle-même, de se déposséder, de se décentrer pour devenir disponible à autrui* (Mounier). *Pour ceux qui ne croient pas à la leur* [leur âme], *j'ignore où se situe le noyau autour duquel se compose la personne, et quelle cristallisation permit à Benjamin Constant d'amalgamer le piteux Adolphe...* (Mauriac). || *Personne humaine,* expression tautologique destinée à souligner que chaque individu en tant qu'homme ne peut être ravalé à la condition d'être biologique, mais doit jouir de la considération et des droits qui s'attachent à la qualité d'homme : *Les Français ont plein la bouche de la « personne humaine », et ils la traitent ignominieusement* (Montherlant). || **2.** Selon le dogme catholique, chacun des trois êtres (Père, Fils et Saint-Esprit) distincts, égaux et consubstantiels en un seul et même Dieu, thème du mystère de la Trinité. (Syn. HYPOSTASE.) || Chacun des trois principaux dieux du brahmanisme (Brahmā, Vishnu et Çiva) associés dans la Trinité hindoue. || **3.** Individu humain dans la mesure où il est sujet de droits et de devoirs : *Les lois concernant l'état et la capacité des personnes* (Code civil). *Le droit à la retraite des personnes âgées.* || *Droits de la personne,* droits qui visent à assurer la protection de la personne (droit à l'honneur, droit au nom). || *Personne future,* celle qui n'est pas encore née ou même conçue au moment où se produit un fait ou un acte juridique. || *Personne incertaine* ou *indéterminée,* personne dont l'identité n'est pas déterminée : *Legs à personne incertaine.* || *Personne à charge,* personne dont la subsistance et l'entretien sont assurés par une autre. || **4.** Collectivité reconnue comme être juridique. || *Personne morale, civile* ou *juridique,* groupement d'individus formant une entité dont l'existence est distincte des parties composantes, et auquel la loi reconnaît une personnalité juridique : *L'Université allait avoir six cents ans. Les personnes physiques ne se consolent pas de vieillir, mais il n'en est pas de même quant aux personnes morales* (Valéry). || *Personne administrative,* personne morale de droit public. || *Personne internationale,* les Etats, les grands organismes internationaux, tels que l'O. N. U. || **5.** *Personne sociale,* représentation que la société a de plusieurs individus ou d'un groupement d'individus comme être unique : *Le couple est une personne sociale, défini par la famille, la classe...* (Beauvoir).

II. 1. Tel individu humain considéré comme unité dans la collectivité : *Dans*

l'antichambre, trois personnes attendaient, assises en rang, sur des chaises. Deux hommes et une femme. Des émigrés sans doute (Troyat). *Puisque c'était mon lot, à moi, d'être à chaque instant situé parmi certaines personnes, en un certain lieu de la terre et de m'y savoir superflu...* (Sartre). || **2.** Être humain considéré dans ses rapports avec les autres : *Personne aimable, distinguée. Personne austère, grave.* || *Être bonne personne,* être facile à vivre, être d'humeur douce. || **3.** *Grande personne,* adulte (par opposition aux *enfants*) : *Ils* [les gosses] *s'initient d'abord à leur métier qui est de charmer ce monstre : la grande personne. Quelles flatteries dans les petites classes à l'égard du maître !* (Mauriac). *Souvent je soupçonnais les grandes personnes de jouer des comédies ; je leur faisais trop de crédit pour imaginer qu'elles en fussent dupes : je supposais qu'elles les concertaient tout exprès pour se moquer de moi* (Beauvoir). || **4.** Jeune fille, femme : *Une jeune personne. Une petite personne assise sur le dos du livre* (France). *Pour vous et pour moi, Nicole a pu faire figure d'une petite personne sérieuse, appliquée, candide...* (Aymé). || Vx. *Une personne du sexe,* une jeune fille, une femme : *Aucune personne du sexe ne m'avait soumis à des caprices aussi familiers* (France). || **5.** *Péjor.* Se dit pour désigner quelqu'un que l'on ne veut pas nommer et que l'on considère avec mépris : *Derrière le corbillard marchait « cette personne » qui avait été le scandale de la ville pendant vingt ans* (Aragon).

III. 1. Personnalité, moi de l'individu : *Le respect va parfois à la fonction plus qu'à la personne. Ma modeste personne.* || *Être satisfait de sa personne, de sa petite personne,* être fort satisfait de soi-même. || *Aimer sa personne,* aimer ses aises. || *La personne de,* se place devant un nom pour désigner quelqu'un à qui l'on porte une attention, un respect, particuliers : *La personne du chef de l'Etat, du souverain.* || **2.** L'individu considéré en tant qu'être vivant : *Exposer sa personne aux périls.* || *Payer de sa personne,* s'exposer volontairement et avec courage au péril ; s'acquitter avec résolution d'une tâche pénible ; *spécialem.,* récompenser par des faveurs amoureuses : *La femme qui accepte d'un homme des présents contracte une dette qu'elle s'expose à payer de sa personne* (Lespinasse). || *En personne,* ou (class.) *en propre personne,* soi-même, personnellement : *Le voici en propre personne* (Molière). *Mais deux rois à la grille attendent en personne* (Nerval). *Jamais mon père, de mémoire d'homme, n'était venu en personne ouvrir sa porte à un visiteur* (Gracq) ; au *fig.,* comme personnifié, incarné : *Cet homme est la vanité en personne. À votre gré, le marquis de Carahas ne peut manquer d'être pour le moins le soleil en personne* (France). || *S'assurer de la personne de quelqu'un,* l'arrêter, le faire prisonnier. || *Répondre de la personne de quelqu'un,* l'avoir sous sa garde, sous sa responsabilité ; se porter garant pour quelqu'un. || **3.** Aspect physique de l'individu : *Être soigneux de sa personne. Être bien, agréable de sa personne. Dites-moi ma bonne tante, demanda M. de Guermantes à Mme de Villeparisis, qu'est-ce que ce Monsieur assez bien de sa personne qui sortait comme j'entrais ?* (Proust).

IV. Catégorie grammaticale qui se marque par la désinence verbale et, dans certaines langues, par la juxtaposition au verbe de pronoms personnels, et qui sert à distinguer les participants à la communication ou à référer à ce qui est l'objet de la communication : *L'infinitif, le participe sont des modes qui ne connaissent pas la personne.* || *Première personne,* forme du verbe qui indique la ou les personnes qui parlent : *Les auteurs hésitent à parler d'eux à la première personne du singulier.* || *Deuxième personne,* forme du verbe qui indique la ou les personnes à qui le ou les locuteurs s'adressent. || *Troisième personne,* forme du verbe qui indique de qui ou de quoi on parle. || *Parler de soi à la troisième personne,* employer la troisième personne pour éviter d'employer le *je* : *Désormais je ne parlerai plus de moi qu'à la troisième personne. Ça m 'inspire* (Vian). || *Parler à quelqu'un à la troisième personne,* employer la troisième personne au lieu de la deuxième personne, en parlant d'un domestique qui s'adresse à ses maîtres ou d'une personne qui parle à un dignitaire, en signe de respect : *Il avait à dire « vous » et le moins souvent possible « Monsieur », le plaisir de quelqu'un dont le père n'avait jamais employé, en s'adressant à mes parents, que la « troisième personne »* (Proust). [V. art. spécial.]

• SYN. : **I, 1** *être, homme, humain* (littér.), *mortel* (littér.)

• REM. Au XVIIe s., on pouvait employer un pronom masculin pour représenter le n. f. *personne* : *Les deux plus raisonnables personnes du monde ont souvent peine à composer une union dont ils soient satisfaits* (Molière).

◆ **personnes** n. f. pl. (1295, Bevans). *Vx* ou *dialect.* Les gens : *Il faut donner aux personnes le temps de lire une lettre* (Colette).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA PERSONNE ET LES PRONOMS PERSONNELS

NOTION DE PERSONNE

La *personne* est, en grammaire, une catégorie morphologique manifestée par des variations radicales ou désinentielles ; par exemple, au singulier :

— pronom dit « personnel » : 1re *je ;* 2e *tu ;* 3e *il ;*

— verbe être : 1re *suis ;* 2e *es ;* 3e *est ;*

— adjectif « possessif » : 1re *mon ;* 2e *ton ;* 3e *son ;*

— pronom « possessif » : 1re *le mien ;* 2e *le tien ;* 3e *le sien.*

Selon Émile Benveniste (*Structure des relations de personne dans le verbe,* dans *Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* 1946), « il ne semble pas qu'on connaisse une langue dotée d'un verbe où les distinctions de personne ne se marquent pas d'une manière ou d'une autre », et, en tout cas, toutes les langues possèdent des pronoms personnels.

Beaucoup de langues ne marquant que la 1re et la 2e personne, Benveniste estime que la 3e est seulement une « non-personne » ; mais les langues indo-européennes (entre autres) ont affecté à la 3e personne des désinences qui la mettent sur le plan des deux premières (présent indo-européen du verbe être : **es-mi, *es-si, *es-ti*) ; l'anglais, même, ne conserve de marque personnelle qu'à la 3e personne du singulier (comparer : *I look, you look, he looks*). Ce fait incite G. Moignet à écarter la thèse de la non-personne (*Sur le système de la personne en français,* dans *Travaux de linguistique et de littérature de l'université de Strashourg,* 1972) ; d'ailleurs « comment admettre qu'on puisse pluraliser une non-personne » (latin *amat/ amant*) ?

Il n'est pas étonnant que la personne apparaisse comme une catégorie de langue universelle : toute communication suppose un destinateur et un destinataire (v. FONCTION, art. spécial) ; tout naturellement l'un et l'autre sont pris comme repères de l'actualisation des objets (*mon chien, ta maison*) et des actions (*je suis là, tu viendras*).

Les **pronoms de la 1re et de la 2e personne** du singulier (*moi, toi*) sont les seuls mots capables de désigner le destinateur et le destinataire (ou, selon les termes de Damourette et Pichon, le *locuteur* et *l'allocutaire*) indépendamment de toute autre détermination sans passer par la catégorie du nom qui les objective en les intégrant à l'ensemble des entités ressortissant à la 3e personne.

La **3e personne** est celle du « délocuté » (Damourette et Pichon), c'est-à-dire des entités — êtres ou choses — qui ne sont ni le locuteur ni l'allocutaire, mais dont ceux-ci parlent et qu'ils désignent ordinairement **par des noms** (*Paul viendra, Cet arbre est solide*) ; ces « ensembles » ou « objets » (v. NOM, art. spécial) reçoivent d'ailleurs, par transposition à partir

des caractères intuitivement conçus du « moi », la permanence ou identité, le nombre, et jusqu'à la « sexuisemblance » (v. GENRE, art. spécial). La personne, enseignait Gustave Guillaume en 1942, « c'est l'expérience que le *moi* a du *moi*, transportée plus ou moins libéralement au *hors-moi* » (cité par G. Moignet, *Personne humaine et personne d'univers*, dans les *Mélanges Albert Henry*).

La 3e personne n'est pas l'apanage du nom. Il existe des pronoms personnels de la 3e personne (étudiés plus loin), qui, généralement, désignent des objets déjà présentés par un nom : *Appelle Paul, il est chez* **lui**. Il existe des pronoms non personnels, tous de la 3e personne (ex. : *quelqu'un, celui-ci, tout*), même ceux qu'actualise une relation avec le locuteur ou l'allocutaire (pronoms possessifs comme *le mien, le tien*).

La notion de personne a été généralement très consciente chez les grammairiens dont les langues comportent la même tripartition dans la conjugaison. Les Arabes appellent la 1re personne « celui qui parle », la 2e « celui à qui on s'adresse », la 3e « celui qui est absent ». Les grammairiens de l'Inde énuméraient les trois *purusa* (« personnes ») dans l'ordre inverse du nôtre. Le terme français remonte au latin *persona* (« figure », « personnage de théâtre »), calque du grec *prosôpon*, de même sens (Denys de Thrace, Apollonios Dyscole).

Benveniste met l'accent sur plusieurs caractères des trois personnes du singulier :

1° *Je* et *tu* désignent obligatoirement des personnes humaines ; *il* ou *elle* conviennent aux personnes, aux animaux ou aux choses ;

2° *Je* et *tu* ne désignent chacun normalement, dans des conditions définies d'emploi, qu'un être au monde, alors que *il* ou *elle* peuvent représenter une infinité d'êtres ou de choses. Cependant, beaucoup de langues (comme le grec, le latin, le russe, le français) connaissent un emploi général, indéfini, de *tu :*

> *Aide-toi, le ciel t'aidera ;*

3° La 3e personne remplace dans certaines langues la 2e dans un registre déférent, grammaticalisation de l'usage imposé naguère en France aux domestiques : *Madame désire-t-elle sortir ?* Cet écart atténue la brutalité du rapport direct d'une personne à l'autre. La même distanciation peut prendre, dans un contexte différent, une valeur de mépris.

La notion de personne se complique au pluriel.

Un ensemble de plusieurs « premières personnes » (« moi » + « moi », etc.) est réalisé dans des conditions relativement peu courantes, par exemple quand une pétition reçoit plusieurs signatures, ou quand un groupe de choristes ou de manifestants prononcent ensemble une même phrase :

> *Sachons vaincre ou sachons périr !* (M.-J. Chénier).

Dans le cas le plus courant, *nous* désigne un groupe quelconque de personnes contenant « moi », soit :

« moi + toi ou vous » : *Retournons chez nous ;*
« moi + lui ou eux (elle ou elles) » : *Paul et moi, nous restons.*

À ces deux sens répondent deux formes différentes dans certaines langues, comme la plupart des langues amérindiennes, australiennes, le papou, le tibétain, etc. Les grammairiens parlent alors de formes **inclusives** dans le premier cas, **exclusives** dans le second, termes ambigus consacrés par l'usage. Il existe ainsi des langues à plus de trois personnes, du moins au pluriel.

Dans le système tripartite qui est celui de l'indo-européen, on peut parler d'une première personne **stricte** et d'une première personne **dilatée** ou **amplifiée** (Benveniste). La dilatation peut consister en l'inclusion d'éléments appartenant à quelque personne que ce soit (moi + moi, etc. ; moi + toi, etc. ; moi + lui, etc. ; moi + toi + lui, etc.), mais peut être aussi un écart expressif donnant à la désignation d'un moi unique plus de majesté ou de discrétion selon les circonstances.

La 2e personne du pluriel a souvent le sens « strict » d'un ensemble de « tu » (tu + tu, etc.), soit réunis en groupe, soit se succédant (*Répondez : « présent »*). Si une ou plusieurs troisièmes personnes sont associées à une ou plusieurs deuxièmes personnes, les formes de la deuxième sont employées (sens dilaté) :

> *Les enfants et toi,* **allez** *à la plage.*

Ici encore, la dilatation du sens peut consister en un écart expressif donnant à la désignation d'un allocutaire unique une connotation de déférence. Dans beaucoup de langues, comme en français, le choix de *tu* ou de *vous* pour qui s'adresse à une seule personne marque différents degrés de familiarité ou de respect. En anglais, le pluriel *you*, grammaticalisé dans la valeur singulière, a perdu toute connotation de déférence, et c'est le singulier *thou*, maintenu dans les textes bibliques, qui exprime la vénération. L'allemand, après avoir marqué le respect par la 2e personne du pluriel, puis par la 3e du singulier, combine aujourd'hui les deux écarts, employant la 3e personne du pluriel dans des conditions analogues à celles du *vous* français : *Sie sind*, « vous êtes » ou « ils sont ».

La 3e personne du pluriel ne connaît pas d'autre emploi dilaté. Sa valeur est celle du nom au pluriel qu'elle supplée ou représente (v. NOMBRE, art. spécial) : l'ensemble qu'elle désigne ne peut contenir aucune 2e ou 1re personne, puisqu'elle céderait alors la place à *vous* ou à *nous*. Dans une langue comme le latin, où le verbe s'emploie sans pronom sujet, une forme comme *dicunt* peut avoir une valeur plurielle déterminée (« Ces gens disent ») ou indéterminée (« Des gens disent », « on dit »).

FORMES DES PRONOMS PERSONNELS FRANÇAIS

Tableau A.

PERSONNE	FORMES CONJOINTES (1)			FORMES DISJOINTES(1) [acasuelles]
	CAS SUJET	CAS RÉGIME DIRECT	CAS DATIF	
1re sing.	*je*	*me (moi)*		*moi*
2e sing.	*tu* (2)	*te (toi)*		*toi*
3e sing. masc.	*il* (3)	*le*	*lui*	*lui*
3e sing. fém.	*elle* (4)	*la*		*elle*
personne générale	*on* (5)			
1re plur.	*nous* (6)			
2e plur.	*vous* (6)			
3e plur. masc.	*ils* (3)	*les*	*leur*	*eux*
3e plur. fém.	*elles* (4)			*elles*
réfléchi 3e sing. et plur.		*se*		*soi*

(1) Les pronoms sont *conjoints* quand ils ne peuvent être séparés du verbe par aucune virgule ni aucun autre mot que ceux qui figurent sur la liste suivante :

> *ne, me, le, se, le, la, les, lui, leur, en, y.*

Ex. : *Je* et *me* dans : *Je me balance.*

Ils sont *disjoints* dans le cas contraire :

Ex. : *lui* et *moi* dans : *Paul, lui, se fiche de moi.*

Par exception, *je* est séparé du verbe dans la formule figée *je soussigné* (nom et titre) *certifie*, etc.

(2) *Tu* est élidé dans un registre familier : *T'as entendu ?*

Peut-être s'agit-il d'une forme *te* régionale ou populaire (cf. : *Comme le veux*).

(3) *Il* et *ils* sont prononcés [i] devant consonne (*il monte, ils montent* [imɔ̃t]), et respectivement [il] et [iz] devant voyelle (*il a* [ila], *ils ont* [izɔ̃]).

Les écrivains notent quelquefois l'effacement de l'*i* du pronom *il* atone devant voyelle :

> *L'était à la coule, le garçon* (Jean Giono, *Un de Baumugnes*).

Vers 1940, Damourette et Pichon jugeaient prétentieuse la prononciation du *l* devant consonne (*Il faut* [il fo]). L'usage s'en répand, peut-être sous l'influence de la diction radiophonique.

Une prononciation [il] de *ils* devant voyelle s'entend dans certaines régions (Normandie, Anjou) et dans le peuple : *Il*

ont supprimé le tramway (un chauffeur de taxi, 1935).

(4) *Elle* et *elles* sont couramment prononcés [ɛ] devant une consonne double : *Elle ne croit pas* [ɛnkrwapa], *Elle se tient mal* [ɛstjɛ̃mal].

Dans certaines usances régionales ou populaires, *elle* et *elles* sont prononcés [a] devant consonne et respectivement [al] et [az] devant voyelle (*elle a* [ala] ; *elles ont* [azɔ̃]) :

> (normand) « *Qua qu'ale a qu'a crie ? — Ale a qu'ale a chu* » [Quoi qu'elle a qu'elle crie ? — Elle a qu'elle est tombée].

> *Pourquoi qu'a dit rin ?* (Jean Tardieu, *la Môme Néant*).

Ainsi l'opposition Masculin/Féminin se réduit à l'opposition [i] / [a].

(5) La langue écrite utilise une variante *l'on* de *on :*

— soit, pour l'euphonie, après *ou, où, qui, que, quoi, si,* dont la rencontre avec *on* produirait un hiatus ou une consonance désagréable *(qu'on) :*

> *Si l'on savait ce bonheur que j'ai* (Vigny).

— soit, par une recherche d'élégance désuète, en début de proposition :

> ***L'on*** *vient de livrer de chez Victorine la toilette* (Henri Troyat).

(6) *Nous* et *vous* conjoints peuvent être prononcés [nz] et [vz] dans un débit rapide :

> *Allez-v's-en caresser les vostres* (Molière, *Dom Juan,* II, III).

DESIGNATION DES PERSONNES ET DES CHOSES

La valeur « personnelle » de ces différents pronoms résulte des généralités traitées plus haut sur la notion de « personne ».

On peut résumer par la matrice ci-dessous (Yves Gentilhomme) la loi de composition des pronoms personnels :

	1	2	3
1	1	1	1
2	1	2	2
3	1	2	3

Exemples :

moi + toi → nous

nous + (vous + eux) → nous

• **Au singulier, les pronoms de la 1re et de la 2e personne sont des « nominaux » :** ils ne représentent pas un autre nom ou pronom, mais ont un sens parfaitement déterminé par les circonstances de la parole (de ce fait, Charles Bally les appelle des « noms propres de la parole »).

Je et *tu* peuvent revêtir, surtout dans l'usage familier, un sens général :

> *Si je divise 47 par 4, j'aurai un reste.*
> *Tu crois qu' t'es rempli, mais, au fond d' la caisse, t'es vide* (H. Barbusse).

• **Au pluriel, les pronoms de la 1re et de la 2e personne,** qui sont **nominaux** dans leurs emplois « stricts » (ex. : *nous* = moi + moi ; *vous* = toi + toi), peuvent être **partiellement représentants** dans leurs emplois « dilatés » mentionnés plus haut, par exemple si leur dénotation inclut des personnes contextuellement désignées par des noms :

> ***Mes parents*** *et* ***moi, nous*** *aimons la Bretagne.*

Nous a le sens strict quand plusieurs personnes signent un texte ou prononcent une phrase en chœur ou en chorus ; on peut assimiler à ce cas le *nous* d'un homme qui parle au nom de tous, par exemple dans l'énoncé d'une vérité générale :

> *Nous sommes particulièrement touchés de ce qui se passe près de nous* (A. France).

Parmi les emplois dilatés figurent en tout cas :

a) le *nous* de majesté des souverains et des fonctionnaires :

> *Nous n'appliquerons point sur les membres profanes*
> *Nos sacrés ongles*
> (La Fontaine, *les Obsèques de la lionne*) ;

b) le *nous* de modestie des auteurs :

> *Nous nous en tiendrons à la terminologie traditionnelle*
> (L. Guilbert, *Grand Larousse de la langue française,* préface, p. IX).

Il y a encore dilatation quand *nous* remplace *tu* ou *vous* pour marquer une participation du locuteur à la situation de l'allocutaire :

> « *Eh bien, madame la baronne, comment allons-nous ?* »
> (Maupassant).

> « *Nous avions donc des confidences à nous faire ?* » [il s'agit d'un frère et d'une sœur] (René Bazin).

L'usage du vouvoiement (*vous* de « politesse ») varie selon les personnes, en fonction des différences d'éducation, de milieu, d'âge, de caractère. L'enseignement mixte a généralisé chez les jeunes gens le tutoiement immédiat, qui, au début du XXe s., était plébéien ou méprisant.

Vous s'emploie aussi pour désigner un sujet indéterminé ; le participe passé et l'adjectif attribut sont, comme dans le cas précédent, au singulier :

> *Quand le petit Stenne n'était pas aux remparts ni aux boulangeries,* ***vous*** *étiez* ***sûr*** *de le trouver à la partie de « galoche »* (A. Daudet).

• **Les pronoms de la 3e personne sont des représentants ;** ils doivent permettre le repérage du délocuté parmi les différents objets nommés ou présents en dehors de « toi » et « moi ». Aussi présentent-ils un plus grand nombre de formes, portant soit l'indication du genre de l'antécédent (masculin/féminin), soit l'indication de sa fonction (formes réfléchies ou non réfléchies).

En cas d'ambiguïté, on évite les confusions d'antécédents par les procédés les plus divers, entre autres l'emploi de pronoms relatifs ou l'emploi de pronoms démonstratifs composés, comme *celui-ci, celui-là, ce dernier :*

> *Paul annonce à Pierre qu'****il*** *a réussi* (dire plutôt, selon le sens : *son propre succès/ le succès de ce dernier*).
> *C'est amusant de se mettre sous les arbres dont les feuilles laissent tomber des gouttes et de* ***les*** *recevoir sur la tête* (dire plutôt : *des gouttes qu'on reçoit sur la tête*).

En principe, l'antécédent doit être actualisé ; on ne dira pas :

> **La maison a pris feu, mais* ***il*** *n'a pas duré.*

L'antécédent peut être indéterminé :

> *Achète* ***un chien : il*** *distraiera les enfants.*

Le pronom peut avoir une extension différente :

> *Ah ! vous avez* ***un chat,*** *je ne* ***les*** *aime pas* (P. Margueritte).

Certaines formes des pronoms de la 3e personne (principalement celles de la série disjointe) sont plus ou moins inaptes à représenter des choses ; ainsi, on dit peu : **J'ai acheté* ***ce vélo*** *pour me servir de* ***lui.*** Il semble que le genre masculin ou féminin des formes disjointes tende à être interprété comme une marque de sexe (*lui :* homme ; *elle :* femme), de même que l'opposition des formes toniques *qui/ quoi* a, dans le système du pronom relatif, le signifié Humain/Non-humain, non pertinent pour les formes atones.

Un antécédent peut être suggéré par le contexte :

> *Oh !... j'ai vu un crêpage de chignons hier.* ***Elles*** *s'écharpillaient* (Zola).

Il est fréquent, dans l'usage oral, qu'un pronom de la 3e personne désigne direc-

tement une ou plusieurs personnes présentes, non encore nommées :

*Regarde comme **elle** se tient !*

Le pluriel peut même désigner des personnes absentes, dont l'identité se devine par l'activité énoncée :

***Ils** ont annoncé du beau temps.*
***Ils** devraient repaver la rue.*

• *Il* peut encore être tenu pour un nominal quand il est employé devant les verbes exprimant un phénomène météorologique (*il pleut, il fait chaud*) ou une obligation morale (*il faut*) ; on l'appelle ordinairement en ce cas « **pronom neutre** » (v. UNIPERSONNEL, art. spécial), et l'on peut considérer, avec Gérard Moignet, qu'il exprime la « personne d'univers », c'est-à-dire le « hors-moi » conçu, large ou étroit, comme un « ensemble » encore dépourvu de structuration sémantique (v. NEUTRE, art. spécial).Cette conception peut être étendue à tous ses emplois dans la construction unipersonnelle (*il arrive deux camions*).

On tient également *il* pour neutre quand il a pour antécédent un pronom neutre dans l'inversion du type « versation rétrograde » (v. INTERROGATION, art. spécial) :

*En quoi **cela** peut-il changer quelque chose ?* (Harry).

La langue littéraire conserve un autre emploi neutre de *il* avec antécédent non nominal :

***Cela** n'est pas toujours si simple qu'il le paraît* (G. de Nerval).

Cet emploi explique les locutions *il est vrai, il se peut, il suffit, il n'importe,* où *il* représente le contenu d'une phrase précédente.

• **Le cas régime***le* a aussi, à côté de son emploi ordinaire, **un emploi neutre** où il représente un antécédent non nominal (phrase, verbe à l'infinitif, adjectif ou participe, voire nom sans article) :

*Tu le justifieras après si tu **le** peux* (Corneille).
*Il faut décorer ceux qui, méritent de **l'**être.*
*Elle a promis d'être sobre et elle **le** sera.*
*Êtes-vous mère ? — Je **le** serai bientôt.*

• **Le pronom *on*** appartient, par sa nuance indéterminée, à la classe des **indéfinis ;** mais il se rattache au système des pronoms personnels par ses caractères syntaxiques, dont R. Lagane a donné l'analyse dans un article du *Français dans le monde* (déc. 1963) :

— Comme *je, tu, il, ils,* il ne peut être que sujet ;

— Comme ces mêmes pronoms, il ne peut être séparé du verbe que par les petits mots atones dont la liste est donnée à la note (1) du tableau A ; on dit bien :

Quelqu'un, hier, m'a renseigné,

mais non :

**On, hier, m'a renseigné ;*

— Comme *ils, nous, vous, elles,* il est l'objet, devant voyelle, d'une liaison obligatoire :

On est venu [ɔ̃nɛvny]

— Il subit l'inversion dans les mêmes conditions que *il : Croit-on ? Pense-t-on ?*

— Comme *je, tu, nous, vous,* il désigne toujours des personnes ;

— Il apparaît, à l'exclusion des autres pronoms personnels, dans la transformation active d'une phrase passive sans expression d'agent :

Le président est acclamé →
On acclame le président ;

— Il remplace *nous* sujet dans la langue familière :

Paul et moi, on est amis.

Sa fréquence d'emploi dans la langue parlée (4266 occurrences dans les dépouillements du « français fondamental ») le place bien avant *nous* (1386), *elle* (2462), *quelqu'un* (107).

Toutes ces raisons légitiment la dénomination de *pronom personnel indéfini.*

Son sens est **actuel** et **indéterminé ;** comparer :

***Il** vous demande au téléphone,*
***On** vous demande au téléphone.*

Son extension varie du général :

On est tenu de connaître la loi,

à la désignation d'un être unique :

On a assassiné Henri IV en 1610.

Ses nuances de discours et son accord sont étudiés à l'article spécial INDÉFINIS.

• **Les pronoms *se, soi*** donnent sans variation en nombre ni en genre un repérage très exact, fondé sur la fonction de l'antécédent, qui est le sujet de la proposition dont ils font partie, ou l'agent inexprimé de l'action ; c'est ce qu'on entend par **sens réfléchi.**

Ils n'ont pas de forme de sujet, puisqu'ils représentent le sujet. Pourtant *soi* peut être complément d'anticipation de *on* (toujours sujet) :

Soi-même, on a confiance, mais les autres vous découragent.

Se et *soi* diffèrent entre eux non seulement par le statut syntaxique (étudié plus loin), mais par la valeur liée au sens de l'antécédent :

— *Se* admet pour antécédent n'importe quel nom ou pronom singulier ou pluriel de sens déterminé ou indéterminé :

*Jeanne et Jean ne **se** parlent plus.*
*Paul sait qu'on **se** méfie de lui*

(*se* représente ici le sujet *on* de la subordonnée, *lui* représente le sujet *Paul* de la première proposition).

***Se** peser ne coûte pas cher*

(*se* représente tous les êtres susceptibles d'accomplir l'action exprimée à l'infinitif).

— *Soi* n'admet normalement qu'un antécédent singulier de sens général :

***On** se méfie moins de **soi** que des autres.*
Chacun** pour **soi.
*L'égoïste ne pense qu'à **soi.***

Il peut suivre un infinitif sans sujet exprimé :

*Rester chez **soi** est préférable par ce temps,*

ou se rapporter à un nom de sens général :

*L'amour de **soi.***

En dehors de tels contextes, *soi* est remplacé par *lui, elle,* etc. :

*On se méfie moins de **lui** que des autres.*
*Pierre ne pense qu'à **lui*** (ou *qu'à **lui-même***).
*Jeanne préfère rester chez **elle.***

Soi représente en principe un ensemble de personnes ; cependant des locutions figées comme *en soi, de soi* conservent la faculté de représenter des choses :

*Ces nouvelles ne sont pas fausses **en soi*** (ou *en elles-mêmes*).

*Le feu s'était **de soi-même** éteint* (Flaubert).

La locution *soi-disant* ne s'applique proprement qu'à des personnes (pouvant parler) :

*De **soi-disant** docteurs* (Académie).

*Beaucoup de mères **soi-disant** chrétiennes* (L. Veuillot).

Les puristes conseillent de le remplacer par *prétendu, prétendument* quand il s'agit de choses :

Il n'arrive pas à vendre ses prétendus chefs-d'œuvre.

Maurice Grevisse (*le Bon Usage*) a pourtant relevé de nombreux emplois

contraires dans les œuvres d'écrivains notoires :

> *Ce soi-disant bureau* (J. et J. Tharaud).

Une monnaie soi-disant française (de Gaulle).

ADVERBES PRONOMINAUX

Il est montré à l'article spécial ADVERBE comment l'adverbe, du fait qu'il est invariable, tend par économie à suppléer les formes fortes du pronom précédées de préposition : *Monte dessus* signifie :

« Monte sur lui » après *Prends l'escabeau,*

« Monte sur elle » après *Prends l'échelle,*

« Monte sur eux » après *Prends les patins,*

« Monte sur elles » après *Prends les échasses.*

Beaucoup de grammairiens ont condamné l'emploi du pronom personnel en pareil cas, le réservant à la désignation des personnes ; certains autres n'en ont pas parlé, et donnent parfois dans leurs écrits l'exemple de l'usage contraire — sans doute régional.

Le problème a été posé surtout à propos de *en* et *y* qui remplacent respectivement *de lui* (*elle,* etc.) et *à lui* (*elle,* etc.). Les faits sont étudiés par J. Pinchon dans sa thèse sur *les Pronoms adverbiaux « en », « y »,* et particulièrement dans un article de *Langue française* (déc. 1972).

• ***En*** et *y* ont le statut syntaxique des pronoms conjoints.

Ils remplacent *de cela, à cela* quand l'antécédent est une idée abstraite, exprimée par une proposition (en ce cas, les pronoms personnels sont exclus) :

« *Il t'a menti. — Je m'****en*** *doutais* (ou *Je me doutais de cela*). »

« *Ouvrons la lettre. — Je m'****y*** *oppose* (ou *Je m'oppose à cela*). »

Quand l'antécédent est un nom de chose, *en* et *y* remplacent en principe *de cela* et *à cela,* de préférence aux pronoms personnels :

> *Aime-t-il la politique ? — Il ne s'****en*** *occupe pas* (et non : d'elle).
>
> « *Regrette-t-il son jardin ? — Il n'****y*** *pense plus* (et non *à lui*). »

Mais un certain nombre de facteurs empêchant d'employer *en* et *y* entraînent le recours aux pronoms :

a) Emploi devant un adjectif ou un participe sans forme verbale personnelle :

> *Ils semblaient tristes de leur propre tristesse et résignés* ***à*** *elle* (H. Bosco).

Quelques locutions figées, comme *y relatif,* font exception ;

b) Valeur prédicative, imposant la place postverbale :

> *Je doute qu'il ait lu nos articles. Du moins n'est-ce pas* ***à*** *eux qu'il répond* (Gide) ;

c) Construction exceptive *ne ... que :*

> *Les lacets de cuir vous lâchent juste le jour où vous n'avez besoin que* ***d'eux*** (Giraudoux).

Quelques verbes donnent l'impression d'une complémentarité du pronom conjoint datif *lui* (*leur*), échangeable avec *à lui, à elle, à eux, à elles,* et de l'adverbe *y,* échangeable avec *à cela ;* le pronom désignerait des personnes, l'adverbe des choses ; exemple :

> *Le juge vous a interrogé, répondez-****lui.***
>
> *Je vous ai posé deux questions, répondez-****y.***

Ce sont des cas exceptionnels : les fonctions de *y* et celles de *lui* ne se confondent généralement pas ; la plupart des verbes tendent à admettre seulement l'un ou l'autre ; exemples :

> **Penser** *(y) :*
> *Je pense à cela* (ou *J'y pense*)
> *Je pense à lui* (ou *J'y pense*).
>
> **Donner** *(lui) :*
> *Je donne du vin au plombier* (ou *Je lui donne du vin*)
> *Je donne des gaz au moteur* (ou *Je lui donne des gaz*).

Ainsi s'explique l'extension du datif aux choses dans ces phrases que cite J. Pinchon :

> *Petite nouvelle d'apparence banale* [...]. *Les journaux l'annoncent en* ***lui*** *consacrant la plus grande partie de leur première page* (*le Monde,* 14 avr. 1965).
>
> *Les frustrations* [...] *suscitent en lui des anxiétés. Il tente de* ***leur*** *répondre par des systèmes de sécurité* (*le Monde,* 9 avr. 1965).

Cette extension analogique ne va pas jusqu'aux formes disjointes des pronoms (**en consacrant* ***à elle,*** **il tente de répondre* ***à elles***).

La désignation des personnes par *y* avec des verbes du type de *penser,* dont la construction n'est pas dativale, est facilement acceptée en raison de l'économie de marques qu'elle permet (*y* au lieu de *à lui/elle/eux/elles*).

Dans le cas de *en,* la recherche de l'économie ne peut passer que par l'emploi de l'adverbe, parce qu'il est la seule forme préverbale équivalant à *de cela, de lui, d'elle,* etc. ; apte à recouvrir toutes les fonctions exprimées par *de,* il est usité pour les personnes presque aussi volontiers que pour les choses ; si l'adverbe *y* est quelquefois refoulé par le pronom datif, *en* est sans concurrent préverbal.

Au sens **partitif,** il est même sans concurrent postverbal, quel que soit l'antécédent ; comparer :

> *Il a invité* ***ses*** *amis. Il* ***les*** *a invités.*
> ***Les*** *voici.*
> *Il a invité* ***des*** *amis. Il* ***en*** *a invité.*
> ***En*** *voici.*

Dans ces phrases, le remplacement de *en* par *d'eux* n'est pas possible.

L'emploi de *en* partitif pour les personnes est si régulier que la locution *il y en a qui,* sans antécédent, est comprise « il y a des gens qui » (comparer : *tous* = « tout le monde » ; *tout* = « toute chose »).

• REMARQUE. *En* et *y* sont souvent appelés *pronoms personnels,* parce qu'ils sont représentants. Mais la représentation n'est pas l'apanage des pronoms : l'adverbe représente aussi. Les termes *pronoms adverbiaux* ou *adverbes pronominaux* rappellent mieux leur nature adverbiale (invariable, subordonnée, intransitive).

L'usage reste de les appeler simplement *adverbes de lieu* quand ils peuvent être remplacés respectivement par *de là* et *là : Tourette n'est pas loin, j'****en*** *viens/j'****y*** *vais.*

SYSTÈME FONCTIONNEL DES PRONOMS PERSONNELS

Dans l'ordre normal de la phrase affirmative, les **formes conjointes**

du pronom personnel et les **adverbes***en* et ***y*** précèdent obligatoirement le verbe, comme il apparaît dans le tableau B page suivante.

Voici quelques phrases illustrant le diagramme représenté :

(1) *Je me les achète.* — (2) *Je me regarde.* — (3) *Je lui en donne.* — (4) *Je lui parle.* — (5) *Je dors.* — (6) *J'en achète.* — (7) *Je les vois.* — (8) *Je les lui achète.*

Un nom ou un pronom peut remplacer le pronom personnel sujet (*Paul me les achète*) sans que rien soit changé aux enchaînements possibles.

Le choix du pronom sujet entraîne certaines incompatibilités dont le diagramme ne fait pas état. Les pronoms *nous* et *vous,* par exemple, sont plus ou moins incompatibles avec les formes du singulier de la même personne : les séquences **nous me,* **vous te* sont exclues ; l'inverse a un caractère exceptionnel (*Je nous crois supérieurs à nos adversaires*).

Les fonctions remplies par les pronoms dans ce tableau sont principalement : sujet, complément d'objet direct, attribut (*Je le suis*), régime d'un verbe unipersonnel (*Il le faut*), complément d'attri-

bution, complément de lieu (*J'y vais*), complément indirect de rayon *de* ou *à* (*J'en doute, j'y pense*). Chacune de ces fonctions est spécifiquement attachée à telle ou telle forme, et lui impose telle ou telle place.

Les **formes disjointes** des pronoms personnels (*moi, vous, lui, eux, elle*[*s*]), qui ne figurent pas dans le tableau, remplissent d'autres fonctions, ou les mêmes dans des conditions contextuelles différentes. Acasuelles comme le nom, elles ont en principe les fonctions du nom :

a) complément prépositionnel :
Viens avec **moi.** *Il se moque de* **moi ;**

b) sujet ou complément d'objet de phrase elliptique :
Il a bu un pastis et **moi** *une tisane.*
« Qui a-t-il désigné ? — **Toi** *» ;*

c) complément d'anticipation ou de reprise :
Moi, *je m'en moque. Tu me connais,* **moi ;**

d) sujet ou objet coordonné :
Ton frère, Paul et **toi** *passerez les premiers.*
Il a désigné mon frère et **moi ;**

e) attribut :
Tu n'es pas **moi.** *C'est* **moi ;**

f) apostrophe :
Toi, *reste là.*

Les fonctions des formes disjointes les mettent le plus souvent en position accentuée (par exemple après une préposition) ; au contraire, les formes conjointes, aux places qu'elles occupent dans le précédent tableau, sont *proclitiques,* c'est-à-dire constituent avec le verbe qui les suit un groupe où le verbe seul porte l'accent (v. INTONATION, art. spécial). Aussi emploie-t-on souvent les termes *tonique* et *atone* au lieu de *disjoint* et *conjoint.* Cette dénomination a le défaut de donner pour essentielle la présence ou l'absence d'un accent qui n'est qu'un effet de la position syntaxique. Elle est d'ailleurs caduque dans une série de cas que présente le tableau suivant :

II. PHRASE À L'IMPÉRATIF POSITIF

Tableau C.

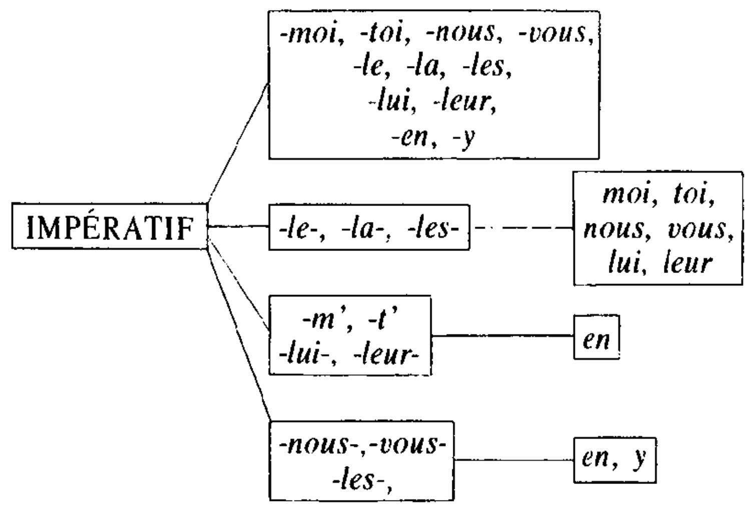

Exemples :

(1) *Payez-moi.* — (2) *Payez-le-moi.* — (3) *Donnez-m'en.* — (4) *Conduisez-nous-y.*

Ce tableau est exclusif de phrases comme :

**Présentez-moi-lui. *Mène-m'y. *Rappelle-l'en.*

En position postverbale, les pronoms conjoints restent contigus au verbe et, s'ils terminent le groupe, reçoivent l'accent : ainsi, *le* est tonique dans *Prends-le.* Le caractère atone est donc caduc, et le caractère conjoint, essentiel.

En pareille position, *me* et *te* sont remplacés par *moi* et *toi* (*Parle-moi, Regarde-toi*) ; il s'agit de formes conjointes modifiées en variation combinatoire, toniques, mais à ne pas confondre avec les formes disjointes.

Une étude expérimentale de Monique Léon, *l'Accentuation des pronoms personnels en français standard,* a confirmé en 1972 le caractère secondaire de l'opposition tonique/atone, souvent caduque, soumise aux contingences de l'intonation syntagmatique ou expressive.

I. ORDRE NORMAL

Tableau B.

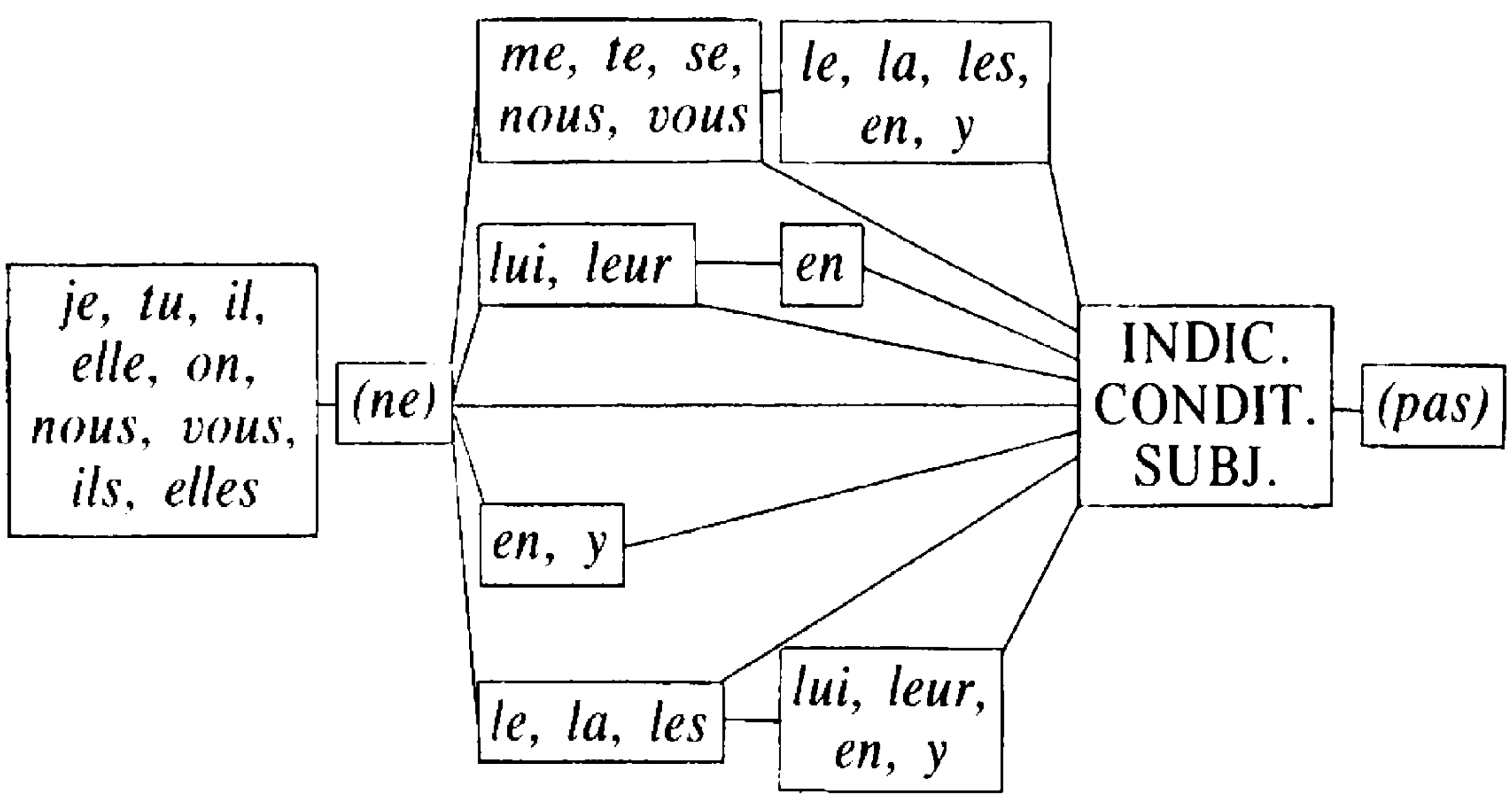

Si l'on considère seulement, dans le tableau A, les différences formelles horizontales, on s'aperçoit qu'elles sont inexistantes — et qu'on s'en passe bien — au niveau de *nous* et de *vous.* Sont-elles utiles aux autres niveaux ? Pour qu'elles le soient, il faudrait que la substitution d'une forme à une autre de la même ligne fût possible dans un texte donné et que ce choix correspondît à une différence de sens ; or il paraît très rarement possible de substituer

— soit une forme disjointe à une forme conjointe et vice versa :

Je* **moi *moque de toi. *Je me moque de* **te ;**

— soit une forme conjointe à une autre forme conjointe :

Je* **tu *vois, ** **Me** *le vois, *Je* **leur** *vois, *Je* **les** *parle.*

Il semble qu'une forme unique pourrait suffire à chaque niveau comme au niveau de *nous* et *vous,* la fonction étant assez indiquée par l'ordre des mots ; des séquences comme les suivantes seraient claires : *Moi moi moque de toi, Moi toi vois, Moi eux vois, Moi eux parle.*

À ce raisonnement, on peut objecter :

— que des marques redondantes (forme et place) peuvent être encore des marques ;

— qu'une substitution impossible au niveau du mot peut devenir possible, et significative, au niveau du syntagme ou de la phrase.

SIGNIFIÉ DE L'OPPOSITION CONJOINT/ DISJOINT

Des inventaires, donnés plus haut, des fonctions des pronoms conjoints et de celles des pronoms disjoints, il ressort que plusieurs fonctions (sujet, complément d'objet, complément d'attribution, etc.) peuvent être exprimées par l'une ou l'autre forme : opposition paradigmatique au niveau du syntagme verbal ou de la phrase.

Dans les phrases suivantes, le verbe *manquer* a pour régime un adverbe conjoint (1), un nom (2), un pronom disjoint (3) :

(1) *« As-tu assez de verres ? — Non, il* **en** *manque. »*

(2) *« Tout est prêt ? — Non, il manque* **des verres.** *»*

(3) *« Que manquait-il à cette réunion ? — Il manquait* **vous.** *»*

Dans la phrase (1), l'adverbe *en,* représentant l'objet désigné par le nom *verres,* n'apporte aucune information de sémantisme ou d'identité : la prédication est contenue dans le verbe ; la représentation des « verres » fait partie du thème.

Dans la phrase (2), la mention des verres est au contraire un élément nouveau par son sémantisme et son extension : le nom porte sa part de prédication avec le verbe.

Dans la phrase (3), le verbe *manquer,* exprimé dans la question, n'apporte aucun élément nouveau dans la réponse ; toute la prédication repose sur le pronom *vous,* par l'indication d'identité et tous les caractères de la personne qui s'ensuivent.

On comparera des couples de phrases comme le suivant :

(4) *Paul* ***m'****a donné une bague,*

(5) *Paul l'a donnée* ***à moi.***

Le complément d'attribution n'est pas prédicatif dans la phrase (4), il l'est dans la phrase (5).

Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* tome VI, § 2303 et suiv.) estiment que les pronoms conjoints — qu'ils appellent *agglutinatifs* — expriment un *empersonnement ténu,* et les pronoms disjoints — qu'ils appellent *indépendants* — un *empersonnement étoffé.* Entre cent autres exemples cités à l'appui de cette opposition, ils forgent le couple de phrases suivant :

(6) *Léon me fuyait comme la peste. Il va à Fontainebleau, paf, il tombe* ***sur moi !***

(7) *Léon me rase au suprême degré. Je me promène dans le parc de Fontainebleau, paf, il* ***me*** *tombe* ***dessus !***

En (6), c'est l'identité du locuteur, désigné par *moi,* qui apporte l'essentiel de la prédication. En (7), *me* indique seulement la part prise à l'action par le locuteur, sans que l'identité soit présentée comme l'élément nouveau de l'information.

Il est normal que la forme disjointe s'impose quand l'indication de la personne, dans son identité propre, est l'attribut du sujet :

> *Je voudrais être* ***toi.***

De tels exemples pourraient inciter à définir les formes disjointes comme *prédicatives,* à la différence des formes conjointes, qui ne le sont pas. Une telle conception, souvent juste, ne rendrait pas compte des emplois où le recours à la forme disjointe vise seulement l'opposition d'une personne à une autre, fût-ce au niveau du thème :

> *Elle a vingt ans,* ***lui*** *en a quarante.*

(Comparer : ...*il en a quarante ;* un des très rares cas où la commutation est possible.)

La raison du choix est sans doute la même dans la coordination :

> ***Toi*** *et* ***moi*** *avons fait notre possible.*

Toute préposition exprime une relation, toute forme casuelle également ; en français, ces deux procédés d'expression sont exclusifs l'un de l'autre, aussi la préposition ne peut-elle être suivie que d'une forme acasuelle : *par moi, sur lui, chez elles.* Le recours à la forme disjointe n'implique ici ni prédication, ni opposition de personne.

Est-ce à dire que la notion de personne étoffée, à défaut de celle de prédication, ne puisse être retrouvée, comme élément commun, dans tous ces emplois ? Un critère appuiera cette manière de voir : le renforcement possible des formes disjointes par des adjectifs soulignant l'identité (*sur moi-même*), ou l'opposant (*chez nous autres*), ou soulignant l'extension (*toi seul, vous tous, eux deux*) :

> *Elle a vingt ans, lui-même en a quarante.*
> *Toi-même et moi-même avons fait notre possible.*

Ces renforcements sont exclus avec les formes conjointes :

> **Il nous-mêmes regarde.*
> **Parle-moi-même.*

Damourette et Pichon posent que la personne ténue exprime avant tout la part que prend à l'action la « substance personnisée », tandis que « l'étoffée exprime cette substance avec tous ses caractères tant essentiels qu'accessoires » (§ 2321). Les pronoms conjoints, en somme, sont destinés à l'expression des rapports syntagmatiques ; les pronoms disjoints, à celle des oppositions paradigmatiques. Les premiers disent quel rôle joue une personne, les seconds quelle personne joue un rôle. Comparer encore :

> *Quand on* ***lui*** *envoie le ballon, Paul le relance toujours à* ***moi.***

Cette interprétation s'accorde avec le fait que les formes disjointes de la 3e personne *lui, elle, eux, elles* distinguent les genres que confondent les formes conjointes *lui, les, leur.*

Usant de termes moins imagés, mais plus précis, Gustave Guillaume exprime une différence analogue en appelant **existentiels** les pronoms conjoints, et **ontiques** les disjoints ; les premiers dénotent des *comportements,* ressortissant à l'*existence ;* les seconds des *structures,* ressortissant à l'*être.*

Quelques linguistes ont considéré les pronoms conjoints comme des morphèmes verbaux préposés. On en rapproche de pareils indices intégrés à la conjugaison en basque. Limitée au pronom sujet, cette opinion est particulièrement répandue. Damourette et Pichon l'ont péremptoirement réfutée (v. CONJUGAISON, art. spécial).

HISTORIQUE

I. SYSTÈMES LATIN ET BAS-LATIN

Je, tu, nous, vous remontent respectivement aux pronoms personnels latins *ego, tu, nos, vos.* À la 3e personne, le latin n'avait qu'un pronom réfléchi indifférencié en genre et en nombre, *se ;* les emplois non réfléchis étaient remplis par le démonstratif anaphorique *is* ou par les démonstratifs *hic, iste, ille.* À l'article spécial DÉMONSTRATIFS, il est montré comment les fonctions démonstratives de ces quatre mots furent réparties entre *ille* et *iste ; ille* garda seul la fonction personnelle. Le tableau suivant donne les formes classiques des pronoms latins qui sont à l'origine de nos pronoms personnels :

Tableau D.

PERSONNES	CAS				
	NOMINATIF ET VOCATIF	ACCUSATIF	GÉNITIF	DATIF	ABLATIF
1re sing. .... 2e sing.	*ego* *tu*	*mē* *tē*	*meī* *tuī*	*mihi (mī)* *tibi*	*mē* *tē*
3e sing. { masc. fém. neutre	*ĭlle* *illa* *illud*	*ĭllum* *illam* *illud*	*illius* — —	*illī* — —	*illo* *illa* *illo*
1re plur. .... 2e plur.	*nōs* *vōs*		*nostrum* *vestrum*	*nōbīs* *vōbīs*	
3e plur. { masc. fém. neutre	*ĭllī* *illae* *illa*	*illos* *illas* *illa*	*illōrum* *illarum* *illōrum*	*illīs* — —	
3e réfléchi		*sē*	*suī*	*sibī*	*sē*

Aucune de ces formes n'était obligatoirement conjointe. La place du pronom personnel ou démonstratif était en principe aussi libre que celle du nom.

En bas latin, le système devint, au moins sur une partie de la Romania, ce que présente le tableau E ci-dessous.

Ce tableau ne restitue pas la prononciation exacte des formes ; ainsi *ego* était devenu *eo,* attesté au VIe s. ; l'*m* final (*illum, illam, illorum)* était muet dès l'époque classique ; les *i* et les *u* brefs s'étaient ouverts.

La comparaison avec le tableau D fait ressortir :

— des altérations analogiques : *illi* pour *ille* d'après le pronom relatif *qui* (sing. et plur.) ; *ti* et *si* pour *tibi* et *sibi,* d'après *mi,* contraction classique de *mihi ;* datif masculin et neutre *illui* à côté de *illi,* d'après *cui ;* datif féminin **illaei,* combinaison de *illi* avec *illae* analogique de *rosae ; illorum* pour *illarum ;*

— la forme vulgaire de nominatif pluriel *illas* (cf. *dominas,* V. NOM, art. spécial) ;

— la disparition des formes de neutre au pluriel (V. GENRE, art. spécial) ;

— la disparition des formes de l'ablatif, dont les fonctions sont annexées par celles de l'accusatif (Appendix Probi : *nobiscum non noscum*) ;

— la fusion du génitif et du datif, les formes du datif singulier ayant annexé les fonctions du génitif, et la forme de génitif pluriel *illorum* ayant annexé les fonctions du datif.

Aux deux premières personnes du pluriel, où aucune opposition originelle n'existait entre le nominatif et l'accusatif, *nos* et *vos* ont annexé jusqu'aux fonctions du génitif-datif. Au singulier des mêmes personnes, il est arrivé dans certaines régions que *me, te, se* ont également annexé les fonctions de *mi, ti, si* (avant le VIIIe s.) : en français par exemple, *me* et *moi* remontent à *me* atone ou accentué ; ailleurs, les deux formes se sont conservées et ont été diversement opposées l'une à l'autre : en picard, en castillan, les formes disjointes sont *mi, ti, si,* les formes conjointes *me, te, se ;* en toscan, c'est l'inverse. Preuve que les deux séries de formes coexistaient en roman avec les mêmes valeurs casuelles, disponibles pour une opposition paradigmatique quelconque.

Cette opposition sera celle des formes existentielles et des formes ontiques, partiellement réalisée avant les premiers textes français.

Tableau F.

PERSONNES	CAS SUJET	CAS RÉGIME		
		FORME EXISTENTIELLE		FORME ONTIQUE
		rég. direct	datif	
1re sing. .... 2e sing.	*je* *tu*	*me (moi)* *te (toi)*		*moi* *toi*
3e sing. { masc. et neutre fém.	*il* *ele*	*le* *la*	*li*	*lui* *li*
pers. générale	*on*			
1re plur. .... 2e plur.	*nos* *vos*			
3e plur. { masc. .. fém.	*il* *eles*	*les*	*lor*	*eus* *eles*
3e réfléchi		*se*		*soi*

Tableau E.

PERSONNES	CAS		
	NOMINATIF ET VOCATIF	ACCUSATIF ET ABLATIF	GÉNITIF ET DATIF
1re sing. .... 2e sing.	*ego* *tu*	*me, mi* *te, ti*	
3e sing. { masc. fém. neutre	*illi* *illa* *illum*	*illum* *illam* *illum*	*illi, illui* *illi, *illei (<*illaei)* *illi, illui*
1re plur. .... 2e plur.	*nos* *vos*	*nos, nobis* *vos, vobis*	
3e plur. { masc. fém.	*illi* *illas*	*illos* *illas*	*illorum* *illorum*
3e réfléchi		*se, si*	

II. SYSTÈME FRANÇAIS AU XIIe SIÈCLE

Voir tableau F ci-dessus.

Il convient dès cette époque d'annexer au système des pronoms personnels les adverbes *en* et *i* (= y).

Il faut aussi faire état d'un substitut plus étoffé, *ses cors, tes cors,* etc.

Explication des formes.

● 1re PERSONNE DU SINGULIER.

Placé devant le verbe et subissant son attraction, *éo* est devenu *eó* par déplacement de l'accent :

eó > **yo* > *jo* [ʤo] > *je* [ʤə]

Dialectalement, l'*o* de *jo* s'est fermé en [u] comme en position initiale, d'où le picard *jou.*

En position plus indépendante, *éo* a conservé l'accent sur l'*e* qui ne s'est pas consonnifié ; *éo* a donné **ie* (cf. *leopardu*

> *liepart*), puis **ye*, qui, croisé avec *je*, a donné *gié*, forme usitée dans le Centre, l'Ouest et l'Est ; *gié* s'est réduit à *gé* par absorption du yod.

La forme *me*, généralisée en gallo-roman au cas régime, a donné *me* en position proclitique et *mei*, d'où *moi*, sous l'accent : le picard, le wallon, le lorrain ont en position tonique *mi* (cf. plus haut).

• 2e PERSONNE DU SINGULIER.

Tu remonte normalement au *tū* latin ; *te* et *tei* (d'où *toi*) à *tē*. Le picard a refait *tu* en *te* d'après *je* ; la forme a quelque peu gagné le français commun et explique peut-être l'apparente élision de *tu* (cf. A. Henry, *T'auras du bonbon*, dans *Romania* LXXX [1959]), dont des exemples anciens sont donnés à l'article spécial ÉLISION.

Les dialectes qui ont *mi* ont *ti* (bas latin *ti*).

• 3e PERSONNE DU SINGULIER.

Le cas sujet *il* remonte à une forme latine indépendante du verbe, donc accentuée sur l'*i* initial. Le timbre [i] de *il* s'explique par l'influence métaphonique de l'*i* final. La prononciation [i] pour *il* devant consonne est attestée graphiquement dès le XIIe s. (*le Voyage de saint Brendan*).

Au féminin, *ele* est régulier (lat. *illa*) ; une forme abrégée *el se* rencontre dans l'Ouest du XIIe au XVIe s., favorisée par l'analogie de *il ;* la variante dialectale *ale (al)* apparaît dès le XIIe s. (Wace).

Une forme neutre *el* (de *illum* pour *illud*) est employée anciennement et survit dans l'Ouest, remplacée ailleurs par la forme masculine *il*.

Toutes les formes régimes sauf *eus* et *eles* remontent aux formes d'*ille* accentuées, par effet attractif du verbe, sur la seconde syllabe, d'où l'aphérèse attestée par l'écriture au VIIe s. (comparer, en français populaire : *L'a rien compris*). L'accusatif remonte à *illum, illam ;* le datif, au datif latin *illi*, indifférencié en genre ; des formes de datif à finale enrichie (*illui, *illei*) ont été affectées aux emplois ontiques : masc. *lui*, fém. *li* (*lei* dans le Nord et l'Est, *lié* à l'Ouest). Le datif *li* atone s'élide seul, et seulement devant *en*.

• PERSONNE GÉNÉRALE « ON ».

Voir l'article spécial INDÉFINIS.

• 1re ET 2e PERSONNE DU PLURIEL.

La différence de traitement entre *me, te atones* et *me, te* toniques ne s'observe pas dans le cas de *nos, vos*, qui apparaissent atones, prononcés [nu], [vu], dans toutes les positions. Selon Fouché, la résistance à la diphtongaison (qui eût abouti à **neus, *veus*) aurait été renforcée par l'influence des cas sujets, de même forme, atones comme les cas sujets *je* et *tu*.

La forme *os (ous)* pour *vos (vous)* se rencontrait après *que, je, se* (= si), *de, ne* et dans les phrases interrogatives (*Av'os ?*, « Avez-vous ? ») :

> *Si il n'os laisent en present*

[S'ils ne vous laissent pas immédiatement] (Béroul).

• 3e PERSONNE DU PLURIEL.

Le cas sujet pluriel *il* remonte à *illi* et se prononçait [i] devant consonne comme le singulier ; *eles* remonte à *illas*, également accentué sur l'initiale. La forme existentielle *les* continue *illos* et *illas* accentués sur la seconde syllabe ; quant à *lor*, bien que son *o* ait eu le sort d'un *o* tonique *(leur)* en raison de ses emplois comme possessif (v. POSSESSIFS, art. spécial), il se comportait devant le verbe comme l'atone *li* au singulier.

Les formes ontiques *els* (d'où *eus*) et *eles* remontent à *illos* et *illas* accentués sur l'*i* de la première syllabe comme les formes de sujet. Au Nord et à l'Est, l'*e* devant *us* s'ouvre en *a : aus* pour *eus* (picard, champenois).

• ADVERBES « EN » ET « I ».

En remonte au latin *inde*, « de là ». *I* (écrit *y* seulement au XIIIe s.) résulte sans doute d'un croisement des adverbes latins *ĭbī* (d'où la forme *iu* des *Serments de Strasbourg*) et *hīc* (catalan *hi*).

• FORMES ENCLITIQUES.

Il est montré à l'article spécial « E » (*La lettre*), comment l'*e* atone d'une forme pronominale monosyllabique existentielle précédée d'un autre mot atone pouvait s'effacer dans la prononciation : *je le* devenait *jel*, qui évoluait en *jeu, joli, ju* (comme *de le* en *du*), si *le* devenait *sil, je les* devenait *jes* (comme *de les* devenait *des*), *qui en* devenait *quin*.

L'enclise frappait *me, te, se, le, les* et *en* après *ja, jo, je, ne, lui, qui, quei, se, si, tu :*

« *Quil* [= qui le] *portera ?* » *dist li hermites.*

« *Gel* [= je le] *porterai — Tristran, nu* [= ne le] *dites* » (Béroul).

Désignation des personnes et des choses.

Les pronoms personnels proprement dits désignent les personnes et les choses au XIIe s. à peu près comme ils le font aujourd'hui.

Ceux de la 1re et de la 2e personne du singulier apparaissent quelquefois dans les sentences avec un sens général :

> *S'en cest siecle veus vivre en pais*
> *Oi et escoute et si te tais*
> (proverbe).

Le *nos* « pluriel de majesté », habituel dans les textes de latin médiéval quand le signataire est un haut personnage, n'apparaît guère en littérature. Il semble remonter à un usage des empereurs romains à partir du IIIe s., imité par d'autres autorités détenant un pouvoir souvent partagé.

Le *vos* « pluriel de déférence » peut être corollaire du précédent usage, ou s'expliquer seulement par une métaphore emphatique ; on l'observe en latin à la fin du IIIe s. et il se répand au Ve. En ancien français, l'emploi de *tu* n'est normal qu'entre personnes égales des classes inférieures. Dans les milieux plus élevés, *vos* se dit à un égal ou à un supérieur, ou aux dames ; il cède facilement la place à *tu*, souvent dans un contexte pathétique, et les deux alternent à bref intervalle :

> *Vos estes oncle et il tes niés*
> [Vous êtes son oncle et lui ton neveu] (Béroul, v. 1104 ; Dinas parle à son roi).

De supérieur à inférieur, *tu* et *vous* sont également possibles. Mais on tutoie généralement Dieu.

À la différence de la langue moderne, l'ancien français, dans la coordination de plusieurs pronoms personnels, suivait l'ordre des personnes :

> *E jo et vos irum* [Moi et vous irons] (*la Chanson de Roland*, v. 881).

Le pronom neutre *il* (ou *el*) s'emploie facultativement comme sujet des verbes unipersonnels (v. ce mot, art. spécial) :

> *Cum est la noif* [neige] *desus la branche*
> *Quant il a freschement negié*
> (Guillaume de Lorris).
> ***Il** est juget que nus les ocirum (la Chanson de Roland).*

Au XIIe s., l'absence de sujet domine encore dans ces emplois.

Au cas régime, la forme du masculin a également annexé (et dès le latin) l'emploi neutre de représentation des antécédents non nominaux ; souvent *lo (le)* annonce (comme *il*) une proposition conjonctive :

> *Il **nel** pooient croire que ce soit voirs*
> [Ils ne pouvaient le croire, que ce fût vrai] (Villehardouin).

À cette valeur s'ajoute un emploi aujourd'hui disparu, mentionné à l'article spécial NEUTRE *(Mal le faites)*, et dont une variante a la forme *la (Quel la ferons ?)*.

Le pronom réfléchi *se, sei (soi)* représentait, comme aujourd'hui, le sujet de la proposition ; *soi* n'était pas encore limité au sens général :

> *Tres sei la tint* [Il tenait (la lettre) sur lui] *(Vie de saint Alexis).*

> *Quant la fu mort Rollant e li* XII *per od* [avec] *sei (la Chanson de Roland).*

Mais déjà *soi*, forme étoffée, tendait à être remplacé par les formes *lui, li, eus, eles*, qui opéraient la représentation par les marques de genre et de nombre (cf.

G. Brandt, *la Concurrence entre « soi » et « lui », « eux », « elle[s] »*, 1944) :

Qued avuisset de nos Christus mercit
Post la mort et a **lui** *nos laist venir*
[Que le Christ ait pitié de nous
et nous laisse venir à lui après la
mort] *(Cantilène de sainte Eulalie).*

As tables juent pur **els** *esbaneier.*
[Ils jouent aux tables pour se distraire] *(la Chanson de Roland).*

Certaines prépositions comme *a, de, en,* entrant avec *soi* dans des constructions très fréquentes, favorisaient son maintien.

Les adverbes *en* et *i* représentaient des personnes comme des choses, quoique moins souvent, dès les premiers textes français :

Livrez le (Ganelon) *mei, jo* **en** *ferai*
la justise
(*la Chanson de Roland,* 498).

Ne leserat, ço dit, que n'i parolt (*ibid.,*
1206).

Cette valeur était ancienne pour *inde,* employé depuis Térence à la représentation des personnes ou des choses dans des fonctions variées. Il n'en est pas de même pour *ibi* ou *hic,* qui, jusqu'au Xe s., ne paraissent guère avoir débordé la fonction locale (J. Pinchon).

Les pronoms des trois personnes pouvaient être remplacés, dans la représentation des humains, par le nom *cors* (lat. *corpus,* « corps ») précédé d'un adjectif possessif :

Et li mien cors est toz sëurs
[Et je suis profondément convaincue...] (Béroul, v. 3273).

Autretant l'aim come mon cors
[Je l'aime autant que moi-même]
(*Yvain,* p. 3792).

Ses cors meïsmes ceans nos herberja
[Il nous hébergea ici en personne]
(les Narbonnais).

Le tour disparaîtra en moyen français, conservé dans la locution *à son corps défendant* (= en se défendant).

Statut syntaxique.

L'emploi des pronoms personnels a fait l'objet de nombreuses études théoriques et statistiques, notamment de J. Melander (*les Formes toniques des pronoms personnels régimes après quelques particules dans l'ancien français,* 1917), Lucien Foulet (*Romania,* 1920, 1924, 1935, 1936), Torsten Franzen (*Étude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français,* 1939), H. Ramsden (*Weak Pronoun Position in the early Roman Languages,* 1963). L'ouvrage de G. Moignet, *les Pronoms personnels français, essai de psycho-systématique historique* (1965), fait état de tous les précédents travaux dans l'optique de la meilleure méthode structuraliste. Les développements qui suivent s'en inspirent de plus ou moins près.

Si l'on confronte aux tableaux B et C de l'usage moderne les règles d'emploi des pronoms en ancien français, on observe les différences suivantes.

• 1° Les **pronoms sujets** manquent le plus souvent ; la flexion du verbe suffit à indiquer la personne :

E dist al rei : « Ben l'avez entendut »
[Et **il** dit au roi : « **Vous** l'avez bien
entendu »] *(la Chanson de Roland).*

L'absence du pronom sujet perpétue le statut du latin classique, où il n'était employé que pour des raisons d'insistance (*Ego dico :* « Moi, je dis »). Mais le latin parlé tendait à généraliser l'emploi du pronom sujet sans nuance particulière :

Nos jam ad triclinium perveneramus
[Nous étions déjà parvenus au triclinium] (Pétrone).

L'ancien français reflète et accentue cette tendance, mais plus ou moins selon que le verbe est en proposition subordonnée ou autonome, comme il ressort du tableau ci-dessous, dont les pourcentages sont calculés d'après les sondages de G. Moignet :

	AUTONOMES		SUBORDONNÉES	
	PRÉSENCE	ABSENCE	PRÉSENCE	ABSENCE
Vie de saint Alexis (1050)	14 p. 100	86 p. 100	30 p. 100	70 p. 100
la Chanson de Roland (1080)	10 p. 100	90 p. 100	50 p. 100	50 p. 100
Erec (1170)	35 p. 100	65 p. 100	58 p. 100	42 p. 100
Robert de Clari (vers 1200)	32 p. 100	68 p. 100	94 p. 100	6 p. 100

Dans les deux types de proposition, les pourcentages d'expression du pronom sujet augmentent au cours du XIe et du XIIe s., mais, dès le départ, les chiffres l'emportent de beaucoup en subordonnée, et l'écart ne fait que s'accroître. La tendance vers le statut moderne de l'expression obligatoire du sujet dans l'ordre canon Sujet-Verbe-Régime est contrariée en proposition autonome par différents facteurs analysés à l'article ORDRE DES MOTS. L'ancienne langue exigeait la présence en tête de la phrase d'un mot bien accentué, — soit qu'il eût pour fonction de poser comme une ferme assise logique le thème dont le verbe apportait le prédicat ; tel est souvent le rôle d'un nom complément de temps, de lieu, voire d'un complément d'objet direct ou d'un adverbe comme *si :*

Cele nuit *jurent* [ils couchèrent] *chiés*
l'ermite (Béroul, v. 1421)

— soit qu'il exprimât une idée méritant la mise en relief ; ce pouvait être un adverbe :

Longuement *sont en cel boschage*
(id., v. 1359),

un nom autre que le sujet :

Aspre vie *menent et dure*
(id., v. 1364),

le verbe lui-même :

Fiert *l'en l'escu* [Il le frappe sur le
bouclier] (*id.,* v. 4041) ;

— soit qu'il supportât la modalité interrogative :

Que *porron faire ?* [Que pourronsnous faire ?] (*id.,* v. 3091).

Dans tous ces cas, sauf le dernier, le pronom sujet, virtuellement rejeté après le verbe, reste le plus souvent inexprimé. En définitive, son expression est principalement requise lorsqu'il doit occuper lui-même devant le verbe la place de thème, laquelle, en proposition autonome, lui est disputée soit par d'autres mots thèmes déictiques ou anaphoriques, soit par des mots mis en valeur.

Dans les cas, de plus en plus nombreux, où le pronom sujet était exprimé avant le verbe, le statut du français moderne figuré au tableau B n'était pas réalisé pour autant. En effet, dans cette position, le pronom pouvait très bien être séparé du verbe par un mot autre que *ne* ou qu'un pronom conjoint :

Elle *colpes non* ***avret*** [Elle n'avait
pas de péchés] *(Cantilène de sainte*
Eulalie).

Le pronom sujet pouvait être renforcé :

Je meïsmes *cil Yvain sui*
(*Yvain,* v. 3628),

et recevoir des épithètes :

Je touz armez *alai parler au roy*
(Joinville).

Il pouvait être employé sans verbe en proposition elliptique :

Direiez le me vos ? — ***Je*** *non (le Chevalier de la charrette),*

être coordonné :

Je et mi compaignon *mangames*
(Joinville),

et reprendre un sujet inexprimé :

Lors se herberja en la ville, ***il*** *et sa*
gent (Villehardouin).

Il pouvait être attribut :

Dunc n'iés tu ***gié*** *et gé sui* ***tu ?***
[N'es-tu donc pas moi, et moi toi ?]
(Eneas).

Tous ces emplois autorisent-ils à considérer les formes de sujet comme des formes ontiques ? On l'a évité dans le tableau F, compte tenu de plusieurs faits :

a) Rien ne dit que ces pronoms soient toniques quand ils précèdent immédiatement le verbe, et, même lorsqu'ils sont

manifestement en position tonique, leur forme ne marque pas obligatoirement ce caractère : dans l'exemple du *Chevalier de la charrette,* c'est *je* et non *gié* que le poète emploie ;

b) Exprimé après le verbe dans les phrases inversées, le pronom sujet a le statut des mots conjoints, ne pouvant être séparé du verbe que par un autre mot conjoint :

> *Qu'atant **gié ?*** [Qu'attends-je ?] *(Erec).*

> *Orras me **tu ?*** [M'entendras-tu ?] *(Jeu d'Adam).*

La forme *je* atone peut encore figurer dans cette position :

> *Ce dot et criem **ge*** [Je redoute et crains cela] *(le Roman de Troie).*

• 2° L'innovation essentielle dans le système des pronoms personnels consiste dans la **spécialisation des formes existentielles.**

À la différence des pronoms ontiques et des formes de sujet, les formes existentielles *me, te, le/la, li, les, lor* :

— sont exclues de la première place ; une phrase ne peut commencer par **Le fiert, *Me conseille ;*

— sont toujours contiguës au verbe qu'elles précèdent, ne pouvant guère en être séparées que par un élément préfixal détachable, comme l'élément intensif *par :*

> *Quar mot **li** par somes mesfait*
> [Car pour lui nous sommes très coupables] (Béroul, v. 2091),

ou le préfixe *en :*

> *Entre ses braz **l'** en a levée*
> [De ses bras il l'a enlevée (du sol)] (*id.,* v. 3171),

ou par un autre pronom existentiel :

> *Vient a Ogrin, il **la** li balle*
> *(id., v. 2656).*

Encore une telle séquence est-elle ordinairement réduite à une syllabe, par l'effet de l'enclise :

> *Gel te dirai* [Je le le dirai] (*id.,* v. 3222),

ou de l'élision :

> *Et li baron de ton pais*
> *T'en ont par mainte foiz requis*
> (*id.,* v. 3045-46),

ou par le jeu d'une loi d'effacement de *le* ou *la* devant *lui, li* ou *lor,* dont l'origine est à chercher dans une mauvaise interprétation de l'enclise :

> *Li rois **li** done, et cil la prent*
> [Le roi la lui donne, et celui-ci la prend] (*id.,* v. 1222).

Cet usage, que Vaugelas condamnera au XVII^e s., est encore observé avec certains verbes dans le français parlé aujourd'hui : *Je lui dirai.*

Quand deux pronoms existentiels de personne différente se suivent, alors que le français moderne place le pronom de la 3^e personne en second (*Paul me le donne/ te les donne,* etc.), l'ancien français plaçait toujours *le, la* ou *les* en tête : *Gel te dirai, Il le me donne.* L'ordre moderne apparaît chez Jean Bodel (XIII^e s.) et ne se généralisera qu'au XVI^e s. (les phrases impératives positives conservent cependant l'ordre ancien : *Dis-le-moi*).

Comme en français moderne, le pronom existentiel était postposé à l'impératif positif ; *me* et *te* cédaient alors la place à une variante tonique, *moi, toi,* qui n'était pas pour autant séparable :

> *Ocïez moi* [Tuez-moi]
> (Béroul, v. 441).

Me et *te* conservaient leur forme (éventuellement élidée) quand un autre pronom ou adverbe existentiel terminait le groupe :

> *Amis, dorrez* [donnerez] ***me** vos tel don ?* (*id.,* v. 2723).
> *Is t'en la fors* [Va-t'en là-dehors] (*id.,* v. 1905).

Le, la, les restaient inchangés, ainsi que *li, lor :*

> *Avance **la,** si con tu doiz*
> [Favorise-la, comme tu le dois] (*id.,* v. 2943).

> *Disaient li : « Sire, rendez le nus »*
> [Ils lui disaient : « Sire, rendez-le-nous »] (*la Chanson de Roland,* v. 2560).

Par là étaient évitées la perte de l'opposition casuelle Régime direct/ Datif, et peut-être la désignation éventuelle des choses par des pronoms de forme ontique.

Ces règles s'appliquaient dans tous les cas où le verbe, à cette époque, pouvait commencer la phrase :

> *Memberra **moi** de vos sovent*
> [Il me souviendra souvent de vous] (Béroul, v. 2701).

> *Pesera **moi** se je l'oci*
> [Cela me peinera si je le tue] (*id.,* v. 1599).

> *Aresne **le,** oiez comment,* [Il lui adresse la parole, écoutez comment] (*id.,* v. 1369).

Un accent tonique frappait ces formes finales de groupe ; une preuve en est fournie par la substitution de *moi, toi* à *me, te,* et par la création de variantes spécifiques *lei* (= le), *lai* (= la) d'après *mei, tei,* dans les dialectes de l'Ouest. Pourtant, les poètes prirent la liberté de pratiquer l'élision :

> *Fiert l'en l'escu* [Il le frappe sur son écu] (*id.,* v. 4041).

Les **pronoms ontiques** s'employaient comme aujourd'hui après les prépositions :

> *Vien tost, ja seron d' **eus** vengiez*
> [Viens vite, nous serons vengés d'eux] (*id.,* v. 1902).

Ils pouvaient être complément d'objet ou d'attribution après le verbe pour souligner la personne, ou en cas d'ellipse du verbe :

> *Il m'ama et je haï **lui***
> (*Perceval,* v. 8935).

> *Ge vos dorrai ma drüerie* [mon gage d'amour]
> *Vos **moi*** [à moi] *la vostre, bele amie*
> (Béroul, v. 2687-88).

Ils étaient employés en construction absolue : *voiant moi* [moi voyant], *oiant eus* [eux entendant], *toi tierz, soi quart* [toi avec deux autres, lui avec trois autres — tour hérité du latin] :

> *Toi tiers, seras fait chevaliers*
> (Béroul, v. 3408).

Ils remplaçaient un pronom atone qui aurait été incorrect en première position :

> ***Tei** covenist helme e bronie a porter*
> (*Vie de saint Alexis,* v. 401).

Ils pouvaient être coordonnés :

> *Mex se laisast vif depecier*
> *Que **lui** ne **lié** soufrist lïer*
> [Il se serait plutôt laissé mettre vivant en pièces que de souffrir qu'on les lie, lui et elle]
> (Béroul, v. 811-812)

et se rencontraient, en ce cas, même en reprise ou anticipation d'un sujet, exprimé ou non :

> *Alons en **moi** et **vos** ensamble*
> *(Perceval).*

Un emploi des formes ontiques choque vraiment nos habitudes modernes ; elles étaient **obligatoires devant un verbe** sans fonction prédicative, c'est-à-dire **à l'infinitif, au gérondif ou au participe :**

> *Se je ne l'en puis alegier*
> *Et en la cort **moi** desraisnier,*
> *Jugier me fai devant ton osl*
> [Si je ne peux pas la disculper
> et me justifier devant la cour,
> fais-moi juger devant ton armée]
> (Béroul, v. 2575-77).

> *Se* [sa] *fame est en traval d'enfant*
> *Et par besoig **moi** reclamant*
> (Wace, *Vie de sainte Marguerite*).

Le régime de l'infinitif était souvent postposé, comme c'est l'usage dans d'autres langues romanes :

Et que li rois destruire ***eus*** *veut* (Béroul, v. 830).

On relève quelques très rares exceptions à la règle :

Vait le ferir [Il va le frapper] (8 fois dans *la Chanson de Roland,* texte anglo-normand).

Mes n'i ot nul, tant fust de pris,
Qui voist (allât) *aprés por le vangier* (*Erec,* v. 4876-77).

On ne tiendra pas pour exception l'emploi de la forme existentielle dans les phrases de défense, où l'infinitif a valeur de verbe principal :

Governal dist : « Ne le haster » (Béroul, v. 1023).

III. DU XIII^E^ AU XVII^E^ SIÈCLE

C'est au cours des cinq siècles suivants que s'est assise l'opposition moderne des formes conjointes et disjointes.

Extension de l'opposition aux fonctions du cas sujet.

La fréquence de l'expression du pronom sujet augmenta du XIII^e^ au XVI^e^ s. Beaucoup de grammairiens (Darmesteter, Nyrop, Dauzat, Brunot et Bruneau...) ont vu la cause de ce phénomène dans l'effacement des désinences verbales personnelles. L. Foulet a même avancé qu'à la première conjugaison les différentes personnes n'étaient pas plus distinctes au XII^e^ s. que dans la prononciation actuelle (*Romania,* 1950) : les pronoms personnels sujets se seraient dès cette époque imposés dans la langue parlée, alors que la langue écrite, maintenant dans la graphie les désinences personnelles, continuait à s'en passer.

T. Franzen a réfuté cette thèse par plusieurs arguments : les formes originellement ambiguës comme *tremble* (1^re^ ou 3^e^ personne), *chant* (1^re^ ou 3^e^ personne au subjonctif) n'ont jamais bénéficié plus que d'autres de la marque du pronom sujet, la discrimination n'étant demandée qu'au contexte ; la seconde personne a été très longtemps caractérisée par l'*-s ;* la confusion du singulier et du pluriel à la 3^e^ personne n'était pas évitée par l'emploi du pronom *il* (bivalent) ; en définitive,

« Tout au plus la désorganisation des terminaisons du verbe a-t-elle donné, à une certaine époque, une poussée nouvelle aux forces qui tendaient, depuis longtemps, à généraliser l'emploi des pronoms sujets. »

W. von Wartburg s'est rangé à cet avis dans *Problèmes et méthodes de la linguistique.* Dauzat, rendant compte du livre de Wartburg (*Français moderne,* oct. 1947), objecte que les patois qui ont conservé les terminaisons personnelles n'emploient pas le pronom sujet ; mais on peut inverser le rapport causal et penser que ces patois, faute d'avoir introduit le pronom sujet, ont dû conserver les désinences.

Selon Franzen, l'emploi des pronoms a été redondant avant la confusion des formes verbales, qu'il a favorisée. L'évolution aurait eu pour cause première « une tendance à exprimer le sujet avant le verbe, l'agent avant l'action ». Pour ce faire, il fallait nécessairement exprimer séparément ces deux idées, analyse qui conduisait à modeler tous les schèmes de proposition sur le type Nom sujet + Verbe existant à la 3^e^ personne.

Au début du XVI^e^ s., l'absence du pronom sujet est encore fréquente, surtout chez les poètes, qui y voient une élégance. Rabelais la cultive pour la saveur de l'archaïsme :

Ce faict, tout à l'aise ***passe*** *la jambe droicte par sus la selle* (Gargantua).

Mais Ronsard, approuvé par Henri Estienne et Ramus, conseilla au poète de « ne pas oublier les pronoms primitifs, comme *je, tu,* s'il veut que ses carmes soient parfaits » (*Art poétique*). Lui-même les oublie à l'occasion, intentionnellement, comme le feront encore La Fontaine et Scarron, amateurs de style marotique.

L'absence de pronom sujet ne se maintenait (très minoritaire) que devant les verbes et locutions unipersonnels :

Et ***semble*** *que la fortune quelquefois quitte à point nommé le dernier jour de nostre vie* (Montaigne, *Essais,* I, XIX).

En même temps qu'obligatoire, le pronom sujet devenait inséparable, « conjoint » comme les régimes atones. Le « pouvoir attractif » (G. Moignet) que le verbe à un mode personnel avait exercé dans la période de formation des langues romanes sur les pronoms régimes non prépositionnels signifiant les personnes auxquelles sa tension aboutit, ce pouvoir étendait maintenant son emprise à un nouvel actant du procès, au sujet.

C'est encore pour la saveur de l'archaïsme — ou du latinisme — que Rabelais écrivait des phrases comme :

Je, dist frère Jean, ne suis point clerc (V, XXXIV).

Dès le XIII^e^ s., la répétition d'un sujet éloigné de son verbe témoigne du caractère insolite de cette séparation :

Je *mie cest plait* ***je*** *n'otroi (Roman de Renart).*

L'opposition de *jou* et *je* marque à l'occasion la différence entre ces deux emplois :

Renart respont : « ***Jou je*** *n'irai. »*

Une autre solution se dessinait : l'emploi du pronom ontique en fonction de sujet tonique, relevé en français commun à partir du XIII^e^ s. avec les formes *li* et *eus :*

Il le fist a saver au seignor dou Toron et ***eaus deus*** *alerent a messire Raoul de Soissons* (Philippe de Novare).

De là le système *moi... je,* etc. :

Et ***toy****, ci entour que fais* ***tu ?*** *(les Miracles de Nostre-Dame).*

La forme ontique concurrença au XIII^e^ s. la forme sujet dans la fonction attribut :

Je iere tu, tu ieres ***moi***
[J'étais toi, tu étais moi]
(Barlaham et Josaphat).

Elle s'employa comme attribut de *ce :*
Il ne semble point que ce soit ***toy*** (*Troïlus,* fin du XIV^e^ s.).

La construction *c'est moi, c'est toi, c'est lui,* etc., se répandit pendant que disparaissait la construction ancienne de sens différent : *ce suis je, c'es tu, c'est il,* où l'attribut est *ce* (cf. L. Foulet, *Romania,* 1920, et A. G. Hatcher, *From ce suis je to c'est moi,* 1948).

Renforcement de l'opposition morphologique.

À mesure que l'opposition entre les formes ontiques et les existentielles s'étendait des fonctions régimes aux fonctions du cas sujet, les caractères morphologiques des unes et des autres s'accusaient.

À la 3^e^ personne du singulier, la forme ontique féminine *li* fut remplacée, vers la fin du XIII^e^ s., par la forme de sujet *ele* sur le modèle du pluriel où *eles* était à la fois cas sujet et cas régime ontique. Cette substitution préservait la distinction des genres, menacée par l'emploi, constant à partir du XIII^e^ s., de *lui* (forme du masculin) pour *li :*
Si ne fina onques tant com li rois fu avec **lui** [= avec elle] *de li amonester qu'il venchast sa honte (la Mort le roi Artu).*

(La confusion inverse se produisait dialectalement par réduction phonétique de *lui* à *li.*)

La généralisation (temporaire) de *lui* à la forme ontique entraîna au XIV^e^ s. le remplacement de *li* par *lui* aux deux genres de la forme existentielle :

Et lui tollirent toute sa robe (Joinville).

À une forme ontique variant en genre (sing. *lui/ ele ;* plur. *eus/eles*) s'opposait une forme existentielle variant surtout en cas (sing. *le(la)/ lui ;* plur. *les/ lor*).

Il restait dans cette dernière série l'opposition du masculin singulier *le* au féminin *la* (sauf en picard, où *le* valait pour les deux genres).

Le cas sujet, devenu atone, gardait aussi l'opposition des genres (*il/ ele ; il/ eles*). Des tentatives furent faites pour généraliser le masculin. *Il* pour *ele* se relève dans quelques textes de l'Est et du Nord, mais cet usage a fait long feu. L'emploi de *il* (puis *ils*) pour *eles* est au contraire très répandu, et bien conservé dans la langue populaire. Fréquent au XIV^e^, *ils* féminin se rencontre encore souvent aux XV^e^ et XVI^e^ s. :

> *Où sont-ils, où, Vierge souvraine ?*
> *Mais où sont les neiges d'antan ?*
> (Villon, *Ballade des dames du temps jadis*).

La forte assise morphologique de l'opposition des genres dans les couples ontiques parallèles *lui/ ele* et *eus/ eles* explique sans doute que la forme *ele(s)* ait victorieusement résisté au cas sujet.

Si l'indistinction des genres semble avoir été cherchée dans la série des pronoms existentiels, on ne peut en dire autant du nombre, marqué à toutes les formes sauf *il* (v. plus haut, tableau F). Un *-s* analogique (*ils,* d'après *eles*) apparut au XIV^e^ s., muet devant un mot à initiale consonantique, mais probablement prononcé devant une voyelle, au moins à partir du XVI^e^ s., comme les grammairiens en témoignent. La graphie *il* se maintient, çà et là, dans les œuvres de Rabelais.

Un *-s* apparut aussi au datif *leur,* où il était purement redondant : *Il leurs cria* (Rabelais). Cette forme, condamnée par Meigret alors que Ramus l'emploie dans un exemple (*ce qu'il leurs a donné à entendre*), n'a dépassé le XVI^e^ s. que dans la forme composée *leurzy* de l'usage populaire.

Soi, invariable en genre et en nombre, était une mauvaise forme ontique. On a vu plus haut qu'il subissait la concurrence des ontiques non réfléchis. Luimême perdit quelque peu de sa valeur réfléchie et prit quelquefois la place de *lui, eus* ou *ele(s) :*

> *Et si tost come il le vit, si li souvint de* ***soi*** *(la Queste del saint Graal).*
> ***Soi meïsme*** *requiert sa mort (Guillaume de Palerne).*

Il résistait surtout dans la désignation de personnes ou de choses indéterminées, dont le genre ni le nombre ne pouvaient être précisés ; il pouvait seul représenter *on,* ou le sujet inexprimé d'un infinitif (*Hahiter chez soi est préférable*), ou l'agent d'une action exprimée par un nom (*l'amour de soi*).

D'assez nombreux emplois au sens déterminé se relèvent au XVI^e^ s. chez Rabelais et chez Calvin :

> *Et fuyoient à la route, regardans derrière* ***soy*** *comme un chien qui emporte un plumail (Gargantua).*

On les explique par l'influence du latin.

G. Brandi observe que l'antécédent est souvent « un nom de chose, un nom abstrait, ou, avant tout, un pronom neutre » :

> *Il n'y a rien juste de soy* (Montaigne).

On comprend que *soi,* réduit à la représentation des objets dont le genre et le nombre ne sont pas considérés, ait pris une valeur neutre (v. ce mot, art. spécial) ; on comprend aussi qu'il ait servi par prédilection à la représentation des choses, pour laquelle les pronoms ontiques de la 3^e^ personne étaient peu prisés.

C'est aussi le cas des adverbes *en* et *y.* Sans doute continuaient-ils, au XVI^e^ s., à s'employer pour représenter les personnes comme les choses. Maupas (1607) notait encore sans le condamner l'emploi pour les humains (de quelque personne que ce soit) :

> « *Vous mesdites de moy. — Sauf vostre grace, je n'en mesdi point.* »

> « *Prenez-garde à vous. — Bien j'y prendrai garde aussi.* »

Mais Vaugelas (1647) prononce à propos de *y* une interdiction dont la portée est mal définie :

> « Exemple : *J'ai remis les hardes de mon frère à un tel, afin qu'il les y donne, pour dire afin qu'il les lui donne.* C'est une faute toute commune parmi nos courtisans. »

Thomas Corneille, suivi par la grammaire de Port-Royal, par Bouhours et par Littré, restreint aux humains, à l'exclusion des choses et des animaux, la représentation par *lui, elle, eux, elles :*

> « Ainsi on ne dit point en parlant d'un cheval. *Il est fougueux, ne vous approchez pas de lui,* il faut dire *ne vous en approchez pas* [...] ; *je ne me fierois pas à luy,* il faut dire *je ne m'y fierois pas.* »

Bouhours :

> « *Lui* ne se dit pas bien des choses. Ainsi ces phrases-ci ne sont pas élégantes : *Lisez ce livre, je lui ai trouvé des qualités ;* dites : *j'y ai trouvé.* »

Oudin, Chifflet, Buffier, Restaut délimitent les emplois de *en* et *y,* le premier pouvant se rapporter « à quoy que ce soit, aux personnes, aux choses, aux lieux », le second seulement aux choses et aux lieux. On a vu plus haut qu'il n'est pas possible de s'en tenir à des formulations aussi sommaires.

Renforcement de l'opposition syntaxique.

Jusqu'au XII^e^ s., deux contraintes provoquaient la substitution d'une forme tonique à une forme atone : l'interdiction de placer un pronom existentiel en tête de la phrase et l'obligation d'employer la forme tonique devant les modes impersonnels.

• L'interdiction de commencer la phrase par *le, la, les, li, lor* — qu'elle repose ou non sur une « loi rythmique » — devint caduque à partir du XIII^e^ s. dans les phrases interrogatives :

> *Ba !* ***me*** *connissiés vos ? (Aucassin et Nicolette).*
> ***Le*** *file creantez vos ?* [**Me** le promettez-vous ?] *(la Queste del saint Graal).*

Dans les phrases affirmatives, la difficulté disparut à mesure que s'imposait l'expression du pronom sujet : *Moi pesera* fut remplacé par *Il me pesera,* et la prononciation atone des pronoms sujets devenus « conjoints » n'empêcha pas de les placer en tête de la phrase.

Le remplacement de *me, te,* par *moi, toi* ne fut conservé qu'à l'impératif.

• Il est dit plus haut que les formes ontiques étaient seules employées devant l'infinitif et les formes en *-ant.* Ce vieil usage était encore quelquefois suivi au XVI^e^ s. :

> *Venez moy ayder à prendre ma vache* (Bonaventure Des Périers).

> *Soy commettant à la foy du ciel libre et patent* (Rabelais).

Des infractions ont été signalées à partir du XII^e^ s. (v. plus haut). Foulet les a expliquées par l'analogie des cas où le pronom était rejeté après un impératif ou après l'infinitif ; les pronoms des deux premières personnes et le réfléchi conservaient alors la forme *moi, toi, soi :*

> *Vien* ***toi*** *reposer (la Queste del saint Graal).*

> *Il n'a pooir de lever* ***soi*** *(ibid.),*

mais la 3^e^ personne non réfléchie prenait la forme atone (préservant l'opposition casuelle *le/li*) comme en français moderne dans *Prends-le :*

> *Venez* ***le*** *veoir (ibid.).*

> *Et il ne cesse de proier* [prier] ***la*** *(ibid.).*

> *Je avoie apris a veoir* ***les*** *souvent (ibid.).*

Selon Foulet (*Petite Syntaxe de l'ancien français,* § 182), cette dernière construction était particulièrement fréquente avec un antécédent de chose, effet de la répu-

gnance ancienne à représenter les choses par des formes ontiques :

Il vit s'espee gesir a tere [...] et il tent la main por prendre **la** *(ibid.).*

Ces variantes faussement atones de la 3e personne ont-elles entraîné la substitution de *me, te, se* à *moi, toi, soi* après le verbe ? Le modèle de *venez le veoir* a-t-il entraîné la métathèse des constructions comme *veoir les,* c'est-à-dire la généralisation des atones devant l'infinitif, puis le participe ? En tout cas, cette généralisation était à moitié réalisée au XVe s. :

Ilz luy avoient faict plusieurs remonstrances pour le desmouvoir de l'amytié des Angloys [...] a peu fut qu 'ilz ne l'avoient gaigné, non pas seullement a **les** *laisser, mais aider a les destrousser en eulx retournant* (Commynes, IV, VIII).

Devant le gérondif qui termine la précédente citation, la fonction sujet impose la forme *eulx* (*les* serait impossible), mais les formes régimes sont atones :

en ***m'****abusant* (Villon).

Les exemples de *moy* et *soy* relevés plus haut chez Bonaventure Des Périers et Rabelais sont donc, pour le XVIe s., d'une langue archaïsante.

Peu à peu s'était instauré, sauf dans la phrase impérative, le statut moderne du pronom conjoint immédiatement antéposé au verbe. Sur le plan formel, à l'opposition atone/tonique s'était substituée l'opposition conjoint/disjoint.

La possibilité donnée d'employer les pronoms conjoints devant les formes impersonnelles du verbe est sans doute la raison d'une modification syntaxique importante, achevée au XVIIe s., dont il reste à parler.

En ancien français, lorsqu'un verbe à l'infinitif dépendant d'un verbe à un mode personnel avait pour complément un pronom personnel, ce pronom se plaçait, à la forme atone, avant le verbe principal, qu'il précède ou qu'il suive l'infinitif :

Je **le** *de voie bien fere (la Queste del saint Graal).*

Moult **les** *amoit a veoir (la Mort le roi Artu).*

Si s'an comence a aler (Perceval). Sovent requerre

Li *venoit on sa fille gente (le Vair Palefroi).*

La logique aurait voulu que le pronom précédât l'infinitif, ce qui eût entraîné l'emploi de la forme tonique. Est-ce cette conséquence qu'on voulait éviter ? Toujours est-il qu'à l'époque où l'infinitif put être librement précédé d'une forme atone, l'ordre moderne *Je devais bien le faire* put s'instaurer. Cet ordre apparut et domina au XVIIe s. Vaugelas préférait l'ordre ancien ; Corneille, rééditant ses œuvres en 1600, remplaçait l'ordre ancien par l'ordre nouveau. Les deux voisinaient en poésie, selon les besoins du mètre ou du rythme :

Je **la** *dois attaquer, mais tu dois* **la** *défendre (le Cid).*

Vous ***l'****osâtes bannir, vous n'osez* ***l'****éviter (Phèdre).*

Aujourd'hui, l'ordre ancien n'est conservé que dans la langue littéraire comme une élégance assez surannée :

Une voiture te peut broyer (Alain),

ou dans la langue commune quand le verbe principal est *écouter, entendre, envoyer, faire, laisser, mener, regarder, sentir* ou *voir :*

Je ***m'****entends appeler.*
Attendez les croissants, je **les** *ai envoyé chercher.*

Cette survivance s'explique par une difficulté d'analyse : tous ces verbes peuvent aussi être précédés d'un pronom qui s'y rapporte directement :

Je l'entends pérorer. Je les ai envoyés paître.

S'il faut résumer l'histoire du système des pronoms personnels français, on donnera pour fondamentale l'extension des formes conjointes à toutes les places préverbales. À l'époque romane et en ancien français, c'est à titre de prédicat et dans les limites du syntagme prédicatif que le verbe attirait les pronoms personnels dans son orbite ; depuis, ce pouvoir lui a été dévolu sous toutes ses formes et dans toutes ses fonctions, comme une propriété attachée à son essence morphologique.

2. personne [pɛrsɔn] pron. indéf. masc. sing. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; début du XIIIe s., au sens I, 1 [après un adj. à valeur négative, av. 1854, Nerval] ; sens I, 2, v. 1534, B. Des Périers ; sens I, 3, milieu du XVe s. ; sens I, 4, 1669, Mme de La Fayette ; sens I, 5, v. 1560, Paré ; sens II, 1, v. 1288, *Romanische Forschungen,* XXVII, 861 ; sens II, 2, av. 1848, Chateaubriand [dans une réponse, 1663, Molière]).

I. UN ÊTRE QUELCONQUE, QUI QUE CE SOIT (SANS « NE »). **1.** S'emploie dans une subordonnée dépendant d'une principale négative : *Je ne crois pas que personne vienne aujourd'hui ;* ou comme complément d'un infinitif dépendant d'un adjectif de valeur négative : *Il est incapable de tromper personne.* || **2.** S'emploie dans une subordonnée complément d'un verbe dubitatif impliquant une idée de négation : *Je doute que personne puisse y arriver.* || **3.** S'emploie dans une phrase interrogative impliquant une réponse négative : *Y a-t-il personne qui ose soutenir le contraire ?* || **4.** S'emploie dans une comparative qui constitue avec le premier terme de la comparaison un ensemble assertif négatif : *Je suis meilleur juge que personne* (Augier). *C'est une très honne femme me dit M. de Guermantes de la princesse de Parme et qui sait être « grande dame » comme personne* (Proust). || **5.** S'emploie après certaines locutions conjonctives ou prépositives *sans queou sans, avant que* ou *de, trop, assez, suffisamment, pour* ou *pour que : Je suis parti avant que personne m'ait vu. Il est parti sans que personne lui en ait donné la permission, sans attirer l'attention de personne. Il est trop juste pour léser personne.*

II. AUCUN ÊTRE (ACCOMPAGNÉ DE « NE »). **1.** S'emploie comme contraire du pronom *quelqu'un : L'esthétique est fonction de la métaphysique, je l'ai toujours cru : l'homme est quelqu'un ou il n 'est personne* (Mauriac). *Je ne me prends pour personne* (Sartre). || **2.** S'emploie dans une phrase sans verbe avec ellipse de la négation : *Je rentre, je cherche partout. Personne* (Troyat). || S'emploie dans une réponse avec ellipse de *ne* et du verbe : *Qui peut me renseigner ? Personne.*

● REM. **1.** En tant que pronom indéfini, *personne* est du masculin. Cependant, s'il désigne une femme, on doit mettre au féminin les mots qui s'accordent avec lui : *Personne n'était plus belle que Cléopâtre* (Littré).

2. Quand *personne* est suivi d'un adjectif, la préposition *de* s'intercale entre le pronom et l'adjectif, notamment devant autre :*Je n'ai personne de disponible pour l'instant. Elle n'aimait personne d'autre* (Rolland). *Personne autre* est littéraire et peu usité.

3. *Personne* accompagné de *ne* exclut dans la même proposition *pas* ou *point,* mais on peut employer *plus* ou *jamais :Il n'y avait plus personne au bout de la route* (Céline). *Personne, jamais plus, ne connaîtrait la vérité* (Camus).

personnel, elle [pɛrsɔnɛl] adj. (bas lat. *personalis,* relatif à la personne [en droit et en grammaire], du lat. class. *persona* [V. PERSONNE 1] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *personel* [*personnel,* 1606, Masset], au sens IV, 1 [par opposition à *impersonnel ;* « qui comporte les marques... de la personne », 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 1, milieu du XVe s. [écrit *personnel*] ; sens I, 2, 1962, Robert ; sens I, 3, v. 1283, Beaumanoir, écrit *personel* [*personnel,* 1495, *Coutumier général,* III, 485 ; *loi personnelle,* 1748, Montesquieu] ; sens I, 4, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens II, 1, v. 1283, Beau-manoir ; sens II, 2, milieu du XVe s. [*action personnelle,* v. 1283, Beaumanoir — écrit *...personele ; exception personnelle,*

1963, Larousse ; *critique personnelle,* 1753, *Encyclopédie,* t. III, préface ; *question personnelle,* 1875, Larousse ; *fait personnel,* v. 1770, Diderot] ; sens II, 3, 1875, Larousse [absol., 1962, Robert] ; sens II, 4, 1893, *Dict. général* [*à titre personnel,* XXe s.] ; sens III, 1, 1893, *Dict. général ;* sens III, 2, 24 janv. 1914, A. Gide [substantiv., mai 1715, *Mercure de France ;* ironiq., 1874, Barbey d'Aurevilly] ; sens III, 3, 1875, Larousse [*joueur trop personnel,* 1924, Montherlant] ; sens III, 4, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens IV, 2, 1690, Furetière).

I. 1. Relatif à la personne en général : *Morale personnelle. Les libertés personnelles. Conscience personnelle et conscience collective.* || **2.** Qui constitue une personne : *D'un effort insensible, elle* [la Nature] *l'éloignait* [M. de Guérin]*du Dieu personnel, du Dieu de douceur et de consolation* (Mauriac). || **3.** Se dit, en droit, de ce qui est attaché à la personne : *Droit personnel.* || *Loi personnelle,* loi qui suit la personne et la régit en quelque lieu qu'elle se trouve. || **4.** Qui frappe la personne nominativement : *Contribution, taxe, cote personnelle.*

II. 1. Qui appartient à un individu particulier : *Les objets personnels. Le mari ne peut aliéner les immeubles personnels de sa femme sans son consentement* (Code civil). *J'ai écrit hier au procureur pour qu'il m'autorise à récupérer mes livres personnels à la fouille* (Sarrazin). || **2.** Qui concerne une personne particulière : *Vie personnelle. Nos actions les plus pures ne sont pas dégagées de tout intérêt personnel* (La Rochefoucauld). *La poésie personnelle a fait son temps* (Lautréamont). || *Action personnelle,* en droit, action par laquelle un plaideur demande la reconnaissance ou la protection d'un droit personnel. || *Exception personnelle,* moyen de forme ou de fond, tiré de la situation particulière d'un défendeur. || *Critique personnelle,* en littérature, critique qui s'attache moins à relever les défauts ou les qualités d'un ouvrage qu'à blâmer la vie, les actions ou le caractère de l'auteur. || *Question personnelle, fait personnel,* en politique, question qui a un rapport direct avec la personne qui la pose : *Demander la parole sur un fait personnel.* || **3.** Qui s'adresse directement à une personne et la concerne en tant que personne privée : *Une allusion personnelle. Lettre personnelle. Message personnel. Elle* [la princesse Mathilde] *va de l'un à l'autre* [...] *ayant pour chacun le mot particulier, personnel, qui tout à l'heure, quand il sera rentré chez lui, lui fera croire qu'il était le centre de la soirée* (Proust). || *Absol.* Mention apposée sur l'enveloppe d'une lettre qui doit être remise en main propre à son destinataire. (On emploie le masc. ou le fém. selon qu'on sous-entend « lettre » ou « message ».) || **4.** Se dit de ce qui émane de la personne même et non pas d'une autre : *Opinion personnelle. Cet élève ne fournit guère d'effort personnel.* || *À titre personnel,* se dit de ce que l'on fait de sa propre initiative sans mettre en cause qui que ce soit d'autre.

III. 1. Qui est relatif au moi de l'individu, qui exprime sa nature intime : *Sentiments personnels. Reconnaître la valeur personnelle de quelqu'un. Les hommes perdent ce qu'ils ont de précieusement personnel* (Gide). || **2.** Qui est propre à un individu, unique, original : *Style personnel. Il* [Steve Passeur] *a sa façon personnelle de ne pas céder au public son orgueil buté* (Colette). || Substantiv. *Le personnel,* ce qu'il y a d'unique, de personnel. || *Ironiq.* D'une originalité bizarre : *Il a une manière bien personnelle de s'habiller.* || **3.** Qui n'a en vue que sa propre personne, est axé uniquement sur sa personne : *Une vie toute personnelle* [...] *est une existence hors la loi providentielle* (Feuillet). || *Joueur trop personnel,* qui agit pour son propre compte, sans tenir compte des partenaires de l'équipe. || **4.** *Class.* Égoïste, qui ne songe qu'à soi, n'est occupé que de sa propre personne : *M. de Gand était un homme tellement personnel qu'il ne se soucia jamais de pas un de sa famille* (Saint-Simon).

IV. 1. Qui comporte les marques de la catégorie grammaticale de la personne : *Modes personnels.* || *Spécialem.* Qui réfère à un des participants à l'acte de communication (par opposition à *impersonnel*) : *La plus grande partie des verbes admettent une conjugaison aux formes personnelles.* || **2.** *Pronoms personnels,* formes grammaticales qui renvoient à des êtres humains en ce qui concerne les pronoms de la première et de la deuxième personne, à des êtres ou à des choses en ce qui concerne les pronoms de la troisième personne. (V. art. spécial.)

• SYN. : **I, 1** *individuel, particulier.* || **II, 1** *propre ;* **2** *privé.* || **III, 1** *intérieur, profond, spirituel ;* **2** *caractéristique ; excentrique, original, typique ;* **3** *égoïste, individualiste.* — CONTR. : **I, 1** *collectif, général, universel.* || **II, 1,** *commun ;* **2** *professionnel, public.* || **III, 1** *apparent, superficiel ;* **2** *banal, commun, copié, emprunté, pastiché, plagié, quelconque.*

◆ **personnel** n. m. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1847, Balzac ; sens 3, 1875, Larousse [pour les femmes occupant des emplois militaires, 15 oct. 1951, *Journ. officiel*]). **1.** Ensemble des travailleurs, employés, agents ou fonctionnaires d'une entreprise privée ou d'un organisme public sans distinction de grade ou de sexe : *Accorder un jour de congé au personnel. Le directeur Dudu avait convoqué tout le personnel et celui-ci se pressait sur le quai provisoire* (Vian). || **2.** Ensemble des employés, des domestiques d'une maison : *Tout le personnel des Guermantes* [...] *épiait en tremblant le dialogue qu'il n'entendait pas et à la suite duquel la duchesse ne manquait pas d'épicer tel ou tel domestique que le « pipelet » avait vendu* (Proust). || **3.** Ensemble des personnes des deux sexes employées dans une même catégorie d'activité, exerçant une même profession : *Le personnel de la marine. Le personnel enseignant. Dis-moi, Clo, tu ne vas tout de même pas monter en avion. Tu seras du personnel au sol, n'est-ce pas ? Dis-moi que tu seras du personnel au sol* (Adamov). || Spécialem. *Le personnel féminin de la marine, le personnel militaire féminin de l'armée de l'air,* les femmes occupant dans ces deux corps des emplois déterminés selon une hiérarchie particulière.

personnellement [pɛrsɔnɛlmɑ̃] adv. (de *personnel ;* v. 1212, Anger, écrit *personaument* [*personelment,* début du XIVe s. ; *personnellement,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, v. 1660, Bossuet ; sens 3, 1869, Littré ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** En personne, sans l'intermédiaire de quelqu'un d'autre : *Le ministre lui a répondu personnellement.* || **2.** En tant que personne privée, intimement : *Je l'ai rencontré plusieurs fois, mais je ne le connais pas personnellement.* || **3.** En ce qui me (nous, vous, les, etc.) concerne ; quant à moi (nous, vous, eux, etc.) : *Personnellement, je m'en moque. Ce que j'en dis n 'est pas pour blâmer ceux qui font payer le bouton. Personnellement, je serais plutôt disposé à le faire* (France). *Moi, personnellement, je pense surtout à Rochelle* (Vian). || **4.** En linguistique, avec un sujet personnel : *Les verbes impersonnels s'emploient personnellement avec une valeur figurée.*

personnificateur, trice [pɛrsɔnifikatœr, -tris] n. (dér. savant de *personnifier ;* av. 1869, Lamartine). Celui ou celle qui symbolise par sa personne une activité ou une abstraction : *Plutarque, en personnificateur de l'histoire, peint plus qu'il ne raconte* (Lamartine).

personnification [pɛrsɔnifikasjɔ̃] n. f. (de *personnifier ;* av. 1772, Piron, au sens 1 [en psychologie, 1953, Larousse] ; sens 2, 1846, Balzac). **1.** Action de personnifier une abstraction : *La personnification des vertus et des vices est un mode de création poétique dans la poésie allégorique.* || En psychologie, comportement qui consiste à trouver une analogie entre un mot abstrait et des images concrètes. || **2.** Être, personne qui est le symbole d'une idée abstraite : *Le dieu Mars est la personnification de la guerre. Harpagon est la personnification de l'avarice. Marianne est une personnification de la République.*

• SYN. : **2** *allégorie, emblème, incarnation, symbole.*

personnifier [pɛrsɔnifje] v. tr. (de *personne* 1 et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ;

1673, Boileau, au sens 1 ; sens 2 et 4, 1875, Larousse ; sens 3, 19 mai 1851, Sainte-Beuve [au part. passé, v. 1770, Mme Du Deffand]). **1.** Donner, par la parole ou par l'image, à une chose inanimée ou abstraite les traits et les caractéristiques de l'homme : *L'habitude des peuples enfants, c'est de personnifier les choses* (Rigault). || **2.** En parlant d'un personnage de théâtre ou de roman, rassembler en soi les traits essentiels d'une vertu, d'un vice, etc. : *Monsieur Jourdain personnifie la vanité ridicule.* || **3.** En parlant d'un être réel, rassembler dans sa personne tous les éléments d'une vertu, d'un vice, etc. : *Il personnifie la sottise.* || **4.** Être l'expression humaine d'une abstraction ; être l'image, le symbole vivant d'une entité : *Dans certains hommes d'État, la Providence personnifie quelquefois une idée* (Stern). *Je l'entendais si souvent dans ses discours répéter qu'il personnifiait la France, je lisais dans tant de journaux que Rohendart était le symbole des Français, que des doutes m'avaient pris sur mon pays* (Giraudoux).

• SYN. : 2 *symboliser ;* 3 *incarner.*

perspectif, ive [pɛrspɛktif, -iv] adj. (lat. médiév. *perspectivus,* qui concerne la réfraction des rayons lumineux, dér. du lat. class. *perspectum,* supin de *perspicere,* regarder à travers, regarder attentivement, de *per,* à travers, et du v. archaïque *specere,* regarder ; v. 1270, Mahieu le Vilain, dans la loc. *science perspective,* « théorie de la réfraction » ; 1545, J. Martin [26], au sens de « qui connaît la perspective » — en parlant d'un peintre — [sens tiré, comme les deux suiv., du n. f. *perspective*] ; sens 1, 1665, A. Bosse ; sens 2, 1770, Raynal [*plan perspectif,* 1678, Brunot]). **1.** Qui représente un objet en profondeur, en perspective : *Un dessin perspectif.* || **2.** Qui est fait selon les lois de la perspective : *Une diminution perspective.* || *Plan perspectif,* plan qui, de son état géométral, est traduit en perspective.

perspective [pɛrspɛktiv] n. f. (lat. médiév. *perspectiva,* théorie de la réfraction, fém. substantivé de l'adj. *perspectivus* [v. l'art. précéd.] ; v. 1270, Mahieu le Vilain, au sens de « théorie de la réfraction » ; sens I, 1, 1547, J. Martin [*perspective axonométrique,* 1903, Larousse ; *perspective isométrique,* 1875, Larousse ; *perspective cavalière,* 1691, Ozanam ; *perspective centrale, conique,* 1963, Larousse] ; sens I, 2-3, 1547, J. Martin [*perspective étagée,* 1963, Larousse ; *perspective sentimentale,* 1838, Acad. — ...*de sentiments,* 1869, Littré ; *perspective spéculative,* 1680, Richelet ; *en perspective,* 1636, Monet] ; sens I, 4, 1551, Havard ; sens I, 5, 1636, Monet [« voie considérée dans la dimension de sa profondeur », 1787, Brunot] ; sens I, 6, fin du XVIe s., Brantôme [*en perspective,* 1694, Acad.] ; sens II, 1, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens II, 2, 1835, Th. Gautier ; sens II, 3, 1676, Mme de Sévigné ; sens II, 4, 1770, Raynal [*en perspective,* 1688, Mme de Sévigné] ; sens II, 5, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens II, 6, 1963, Larousse).

I. 1. En géométrie, projection d'un objet ou d'un point sur une surface interposée entre l'objet ou le point à représenter et l'œil du spectateur : *La perspective d'un point est l'intersection avec le tableau supposé plan, vertical et transparent, interposé entre l'objet et le spectateur, du rayon lumineux issu de ce point et passant par l'œil du spectateur. La perspective d'un objet est l'intersection avec le tableau d'une surface conique tangente à l'objet et dont le sommet est l'œil.* || *Perspective axonométrique,* projection à angles droits de l'objet à représenter sur un plan inégalement incliné. || *Perspective isométrique,* perspective axonométrique dans laquelle le plan de la représentation est également incliné. || *Perspective cavalière,* projection oblique de l'objet à représenter. || *Perspective centrale* ou *conique,* projection centrale de l'objet à représenter à partir de l'œil de l'observateur. || **2.** Science des moyens techniques permettant de représenter sur une surface les objets tels qu'on les voit : *Enseigner les lois de la perspective.* || **3.** Mise en pratique et adaptation des règles de la perspective dans la représentation esthétique des objets : *La perspective esthétique comporte des dérogations aux règles de la perspective géométrique.* || *Perspective étagée,* celle qui est appliquée par les primitifs et les Extrême-Orientaux, selon laquelle la profondeur est transposée en hauteur, ce qui donne l'impression de plans étagés. || *Perspective sentimentale* ou *de sentiments,* celle qui s'applique à des objets n'offrant pas de ligne droite ou de courbe définie, et qui est pratiquée par estimation. || *Perspective spéculative,* théorie de la représentation effective de certains objets suivant les diverses positions de l'œil qui les regarde. || *En perspective,* selon les règles de la perspective : *Le plan de l'immeuble est fait en perspective.* || **4.** Sorte de tableau ou de portique de treillage en trompe-l'œil que l'on dispose au bout d'une allée ou d'une galerie pour masquer le mur et donner l'impression de profondeur. || **5.** Aspect que présentent à l'œil de l'observateur les objets plus ou moins éloignés : *Des rocs sinistres dont la perspective s'ébauchait dans l'ombre* (Nerval). || *Spécialem.* Voie considérée dans la dimension de sa profondeur : *La perspective Nevski à Leningrad. Pour trouver Lyon beau, pour s'en contenter, il faut oublier la perspective des Champs-Elysées...* (Triolet). *Quand l'attendait Mona, l'après-midi à la maison forte, il s'installait pour la surprendre de plus loin devant la fenêtre d'où, en se penchant, on découvrait la perspective du chemin* (Gracq). || **6.** Tout paysage, panorama ou ensemble architectural considéré quant à l'aspect esthétique qu'il offre vu de loin ou sous un certain angle : *Vers l'Orient, au fond de la perspective, le soleil commençait à paraître entre. les sommets brisés des Apalaches* [sic] *qui se dessinaient comme des caractères d'azur dans les hauteurs dorées du soleil* (Chateaubriand). *Alors, prés verts, ciels bleus, eaux vives, | Dans les riantes perspectives | Mes regards flottaient égarés* (Hugo). || *En perspective,* dans un certain éloignement, mais dans la limite de la portée du regard, de l'observateur : *Du haut de Montmartre, on voit tout Paris en perspective.*

II. 1. Manière dont on se représente un événement ou une série d'événements dans leur déroulement : *J'évoque bien l'ensemhle de la vie de Messaline, mais seulement en perspective* (Romains). *D'être resté si longtemps absent, j'étais frappé davantage de ce que la perspective actuelle présentait d'insidieusement différent* (Gracq). || **2.** Manière propre à un individu ou à une idéologie de concevoir ou d'interpréter le déroulement des événements ou l'ordonnancement des choses : *L'homme d'État et l'historien n'envisagent pas les événements sous la même perspective.* [Saint-Cyran] *n'est pas tenté aux digressions d'un esprit philosophique ou oratoire, qui arrange les événements et se donne des perspectives, comme l'a fait Bossuet* (Sainte-Beuve). *Il va de soi que, dans la perspective chrétienne, Dieu seul est juge des raisons qui ont décidé de l'attitude gidienne, et dont quelques-unes sont sans conteste très hautes* (Mauriac). || **3.** Manière dont on projette dans l'avenir le développement d'une situation actuelle : *Accablé par la morne journée et la perspective d'un triste lendemain* (Proust). *Une confidence, un souvenir, une simple allusion ouvraient des perspectives insoupçonnées où son regard se perdait de nouveau* (Martin du Gard). || **4.** Attente d'un proche événement, heureux ou malheureux : *À la perspective de boustifaille, Mésange réagit joyeusement en s'asseyant d'un mouvement souple et élégant sur le bureau* (Queneau). || *En perspective,* prévisible et probable ; en vue : *Voilà des ennuis en perspective. Avoir une promotion importante en perspective.* || **5.** L'avenir prévisible : *Insister sur les sombres perspectives économiques. Quelle perspective réjouissante de me voir un jour, chauve et ventripotent, aller ânonner un cours devant des femmes du monde idiotes, des clochards...* (Sarraute). *Une amitié pouvait s'arranger de ces divergences : elles rendaient redoutable la perspective d'une vie commune* (Beauvoir). || **6.** *Perspectives de population,* en démographie, calculs prévisionnels faisant apparaître le développement possible du taux de population en croissance ou en décroissance.

• SYN. : **I, 5** *contour, profil, silhouette* ; **6** *coup d'œil, échappée, paysage, site, vue.* || **II, 2** *angle, côté, optique, pensée, point de vue, vision* ; **3** *conjecture, éventualité, horizons* ; **4** *expectative, idée* ; **5** *attente, espérance, prévision.*

perspectivisme [pɛrspɛktivism] n. m. (dér. savant de *perspectif* ; 1963, Larousse). Doctrine philosophique selon laquelle toute connaissance est perspective, relative aux besoins vitaux de l'être qui connaît : *Le perspectivisme de Nietzsche. Est-il une synthèse unique de notre conscience unique et irréductible et de notre relativité, c'est-à-dire d'un humanisme dogmatique et d'un perspectivisme* (Sartre).

perspectiviste [pɛrspɛktivist] n. (de *perspective* ; 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Artiste spécialisé dans la peinture ou la photographie des vues de ville. || **2.** Artiste qui utilise dans son œuvre les effets de perspective.

perspicace [pɛrspikas] adj. (lat. *perspicax, -cacis,* qui a la vue perçante, clairvoyant, pénétrant, de *perspicere* [v. PERSPECTIF] ; 1495, Vignay, écrit *perspicax,* puis 1788, Féraud, écrit *perspicace,* au sens 1 ; sens 2, 1546, Gaigny). **1.** Se dit d'une personne, ou de ses facultés intellectuelles, capable d'observer avec subtilité et pénétration, et de parvenir ainsi à la connaissance des choses difficiles et à la prévision de ce qui peut arriver : *Un esprit perspicace. Mon père fut perspicace : tout de suite je lui devins suspecte* (Beauvoir). *Les gens sont plus perspicaces, plus lucides qu'on ne croit, ils ont su percevoir ce qui est là en lui, tout au fond, derrière les épaisseurs de ses maladresses...* (Sarraute). || **2.** Se dit de ce qui témoigne de cette qualité : *Observer d'un œil perspicace. Il* [Suarès] *dit à propos de Dostoïevsky des choses extraordinairement perspicaces et telles que lui seul aujourd'hui sait en dire* (Gide).

• SYN. : **1** *avisé, clairvoyant, fin, futé, lucide, malin, psychologue, sagace* ; **2** *judicieux, pénétrant, pertinent, sensé, subtil.*

perspicacement [pɛrspikasmɑ̃] adv. (de *perspicace* ; 1970, Robert). *Littér.* D'une manière perspicace.

perspicacité [pɛrspikasite] n. f. (bas lat. *perspicacitas,* perspicacité, pénétration, du lat. class. *perspicax, -cacis* [v. PERSPICACE] ; milieu du XV[e] s.). Qualité d'une personne perspicace, capable de discerner la réalité sous les apparences, et de prévoir le développement d'une situation : *M. de K... me rencontra le soir de ce jour-là* [...]. *Il me dit : « Avais-je vu clair ? » Je fis beaucoup d'éloges à sa perspicacité, mais nous avions reçu la volée de bois vert* (Giono). *Plus elle* [M[me] de Perseval] *protestait et plus Aurélien se félicitait de sa perspicacité. Allons, cela crevait les yeux.C'était pour Rose qu'elle l'avait fait venir* (Aragon).

• SYN. : *acuité, clairvoyance, finesse, flair* (fam.), *lucidité, nez* (fam.), *psychologie, sagacité, subtilité.* — CONTR. : *aveuglement, crédulité, naïveté.*

perspiration [pɛrspirasjɔ̃] n. f. (de l'anc. v. *perspirer,* s'évaporer, transsuder à travers un corps [v. 1560, Paré], lat. *perspirare,* souffler constamment, respirer partout, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *spirare,* souffler, respirer ; 1539, Canappe). *Perspiration cutanée,* exhalation insensible d'eau à travers les pores de la peau.

persuadant, e [pɛrsɥadɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *persuader* ; v. 1530, C. Ma-rot, aux sens 1-2). **1.** Qui produit la persuasion : *Elle parle longtemps et d'abondance, de cette voix persuadante qui fait haleter J.-B. Crouzat d'admiration* (Daudet). || **2.** *Vx.* Qui est capable de persuader : [L'argent] *Fait taire chiens, et, quand il veut, servantes ; | Et, quand il veut, les rend plus éloquentes | Que Cicéron, et mieux persuadantes* (La Fontaine).

• SYN. : **1** *convaincant, persuasif*

persuader [pɛrsɥade] v. tr. (lat. *persuadere,* décider à faire quelque chose, convaincre, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *suadere,* conseiller ; v. 1370, Oresme, au sens 2 [avec un sujet désignant une chose, 1546, *Bible Girard*] ; sens 1, 1580, Montaigne [absol., v. 1370, Oresme ; *persuader à quelqu'un quelque chose,* v. 1460, G. Chastellain] ; sens 3, v. 1460, G. Chastellain [absol., v. 1370, Oresme]). **1.** *Persuader quelqu'un de quelque chose,* l'amener à en être convaincu intimement (avec un sujet désignant une personne) : *Plus il raisonne, plus il me persuade de ceci...* (Gide). *Son astuce a été de persuader nos élites que l'anticléricalisme était « primaire »* (Vailland) ; et absol. : *Nous avons découvert ceci : il y a des gens qu'on ne persuade pas* (Camus). || Littér. *Persuader à quelqu'un quelque chose,* faire admettre quelque chose à une personne : *Morel persuada aux domestiques de M. Verdurin que le jeune cocher avait déclaré qu'il les ferait tous tomber dans un guet-apens* (Proust). *Il se l'affirma : il ne se le persuada pas* (Hermant). || **2.** *Persuader quelqu'un de faire quelque chose,* l'amener à vouloir faire cela : *Je l'ai persuadé de terminer l'ouvrage qu'il avait commencé* ; et littér., :avec un sujet désignant une chose : *Aucun argument ne pouvait lui persuader de manquer à ses engagements* (Rolland). || **3.** Produire chez quelqu'un l'adhésion définitive à une opinion, à un avis, en parlant d'une chose : *Trop de scandales, d'un bout à l'autre de l'histoire des États, l'avaient persuadé qu'une sorte d'immoralité suintait naturellement de l'exercice du pouvoir* (Martin du Gard). *Son insistance me persuada qu'il était fier d'avoir pour fille une femme de tête* (Beauvoir) ;et absol. *Sa voix persuadait avant d'avoir parlé* (Banville).

• SYN. : **1** *convaincre, gagner, inculquer ; toucher* ; **2** *décider, déterminer, entraîner, inciter, pousser, presser.* — CONTR. : **2** *arrêter, dissuader, empêcher, interdire.*

◆ **se persuader** v. pr. (sens 1, av. 1662, Pascal ; sens 2, 1546, R. Estienne [avec un infin. direct, 1559, Amyot]). **1.** Parvenir à se convaincre soi-même : *Comment peut-on croire de mauvaise foi aux concepts qu'on forge exprès pour se persuader ?* (Sartre). *Je me pris ainsi d'une fausse passion pour une charmante ahurie qui avait si bien lu la presse du cœur qu'elle parlait de l'amour avec la sûreté et la conviction d'un intellectuel annonçant la société sans classe. Cette conviction, vous ne l'ignorez pas, est entraînante. Je m'essayai à parler aussi de l'amour et finis par me persuader moi-même* (Camus). || **2.** S'imaginer : *Je me persuadai que je l'aimais comme on aime un enfant infirme* (Gide). || *Littér.* et *vx.* Se construisait aussi avec un infinitif direct : *Le Maréchal de Villeroy, qui se persuade l'être* [le chef] (Saint-Simon). *Tu te persuades suivre un fil fatal et maudit* (Loti).

• REM. La diversité des constructions grammaticales de ce verbe pronominal fait souvent hésiter sur l'accord du participe. Si le pronom est considéré comme complément d'objet direct, le participe doit s'accorder : *Elles se sont persuadées de leur sottise.* Si le pronom est traité comme complément d'attribution, le participe reste invariable : *Ils se sont persuadé mutuellement que chacun désirait la paix.* L'usage actuel tend à faire prévaloir l'invariabilité dans tous les cas.

persuadeur [pɛrsɥadœr] adj. m. (de *persuader* ; v. 1485, *Mystère de saint Adrien,* comme n. m., au sens de « celui qui persuade » ; comme adj., au sens actuel, av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam). Susceptible de persuader (rare) : *Cliché peu persuadeur* (Villiers de L'Isle-Adam).

persuasif, ive [pɛrsɥazif, -iv] adj. (bas lat. *persuasivus,* persuasif, du lat. class. *persuasum,* supin de *persuadere* [v. PERSUADER] ; milieu du XIV[e] s., aux sens 1-2 ; sens 3, 13 nov. 1683, M[me] de Maintenon). **1.** Qui est propre à entraîner la conviction : *Après la plaidoirie si éloquente et si persuasive que vous venez d'entendre* (Courteline). *M[me] de Guermantes va être tout ce qu'il y a de plus heureuse, me dit-il d'un ton habilement persuasif* (Proust). *L'abbé avait bien une manière à lui, pesante et calme, d'appuyer sur certains mots, et, à ces moments-là, sa main se levait à demi avec une insistance assez persuasive* (Martin du Gard). || **2.** Qui peut amener quelqu'un à faire quelque chose : *Il disait cela parce qu'il ne trouvait rien de plus persuasif, de plus sûr et de plus intolérable que sa faim* (Aragon). || **3.** Se dit d'une personne qui a la manière, le talent de persuader, sait persuader : *Se montrer persuasif dans son argumentation.*

• SYN. : **1** et **2** *éloquent* ; **3** *convaincant.*

persuasion [pɛrsɥazjɔ̃] n. f. (lat. *persuasio,* action de persuader, conviction, croyance, de *persuasum,* supin de *persuadere* [v. PERSUADER] ; 1315, *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris* [XXIX, 211], au sens 3 ; sens 1-2, début du XVII^e s., Malherbe ; sens 4, 1549, R. Estienne). **1.** Action de persuader : *Recourir à la persuasion plutôt qu'à la force.* || **2.** Capacité de provoquer la conviction (en parlant de choses) : *Qui dira la puissance de persuasion — ou d'intimidation — d'une feuille imprimée sur des cerveaux pas bien armés pour la critique* (Gide). || **3.** *Littér.* Discours propre à persuader : *La douce persuasion coulait de ses lèvres comme un ruisseau de miel* (Fénelon). || **4.** Le fait d'être persuadé ; état d'une personne qui a été persuadée : *Sa persuasion est inébranlable. Il croyait pieusement que sa femme avait pour lui une amitié douce* [...], *et cette persuasion ne lui causait ni plaisir ni peine* (Mérimée).
• SYN. : **4** *certitude, conviction, croyance.*

persuasivement [pɛrsɥasivmɑ̃] adv. (de *persuasif ;* 1563, Bonivard). D'une manière persuasive : *Argumenter persuasivement.*

persulfate [pɛrsylfat] n. m. (de *per-* et de *sulfate ;* 1923, Larousse). Persel obtenu par électrolyse d'un sulfate.

persulfuration [pɛrsylfyrasjɔ̃] n. f. (de *persulfuré ;* 1963, Larousse). Fixation supplémentaire de soufre sur un composé déjà sulfuré.

persulfure [pɛrsylfyr] n. m. (de *per-* et de *sulfure ;* 1845, Bescherelle). Composé contenant plus de soufre que le sulfure normal.

persulfuré, e [pɛrsylfyre] adj. (de *persulfure ;* 1845, Bescherelle). Qui contient un excès de soufre ; qui est dans l'état de persulfure : *Composé persulfuré.*

persulfurique [pɛrsylfyrik] adj. (de *persulfure ;* 1888, Larousse). Se dit d'un anhydride obtenu par l'action de l'effluve sur un mélange d'oxygène et de gaz sulfureux.

perte [pɛrt] n. f. (lat. pop. **perdita,* perte, fém. substantivé du lat. class. *perditus,* perdu, ruiné, dépravé, part. passé adjectivé de *perdere,* perdre [v. PERDRE] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens II, 1 [« dommage éprouvé par la collectivité du fait de la disparition d'une personne éminente », v. 1695, Fénelon ; *ce n'est pas une grande perte,* XX^e s.] ; sens I, 1-2, 1080, *Chanson de Roland* [« mort de l'âme, damnation », v. 1050, *Vie de saint Alexis*] ; sens I, 3, v. 1160, *Roman de Tristan* [*perte d'un navire corps et biens,* 1903, Larousse — *perte d'un navire,* même sens, 1869, Littré ; *perte partielle,* 1903, Larousse] ; sens I, 4, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch [« le fait de laisser perdre... quelque chose qui aurait pu être avantageux », XIII^e s., *Roman de Renart ; en pure perte,* 1509, *Coutumier général,* III, 739] ; sens II, 2, fin du XVI^e s. [*perte de connaissance,* 1875, Larousse] ; sens II, 3, XII^e s., *Roncevaux* [« le fait de perdre une certaine somme d'argent... », 1465, StuderWaters ; dans le domaine commercial, 1690, Furetière — aussi à *perte* (d'abord *à perte de finance,* 1480, Bartzsch) ; *perte sèche,* av. 1772, Duclos ; *compte de... profits et pertes,* 1872, M. N. Bouillet ; *passer... quelque chose aux profits et pertes,* 1962, Robert] ; sens II, 4, XII^e s., *Roncevaux ;* sens II, 5, 1549, R. Estienne ; sens III, 1, 1869, Littré ; sens III, 2, 1963, Larousse [aussi *perte au feu, perte à la fusion*] ; sens III, 3, 1821, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* V, 27 [*perte de charge,* 1962, Robert ; *perte à la terre,* 1903, Larousse] ; sens III, 4, v. VITESSE ; sens III, 5, 1768, Valmont de Bomare).

I. ACTION DE PERDRE QUELQU'UN OU QUELQUE CHOSE, DE CAUSER SA RUINE, OU LE FAIT DE SE PERDRE (EN PARLANT D'UNE PERSONNE OU D'UNE CHOSE). **1.** *Vx* ou *littér.* Action de faire périr quelqu'un, ou le fait de périr, de mourir : *Les dieux ont résolu sa perte* (Fénelon). *Le Maure voit sa perte, et perd soudain courage* (Corneille). || **2.** *Vx* ou *littér.* Ruine matérielle ou morale, dommage plus ou moins complet qui frappe un individu ou une collectivité : *J'attends la liberté qu'ici tu m'as offerte,* | *Afin de l'employer tout entière à la perte* (Corneille). *Tout gouvernement qui méconnaît la vérité politique dans laquelle il doit vivre marche à sa perte* (Chateaubriand). *Les jeunes gens quelquefois se passionnent pour l'étude ; c'est la perte assurée de quiconque aspire aux emplois de la littérature, c'est la mort à tout avancement* (Courier). *Jurer la perte de quelqu'un. Un empire qui va à sa perte. Être à deux doigts de sa perte.* || *Spécialem.* Mort de l'âme, damnation : *« Ne cause point par ton aliment la perte de celui pour lequel Christ est mort »* (Gide) ; et littér. : *À présent, quand j'envisageais ce mariage que souhaitaient ardemment mes parents, j'avais envie de fuir. Je n'y voyais plus mon salut mais ma perte. Je vécus pendant plusieurs jours dans la terreur* (Beauvoir). || Fam. *Avec perte et fracas,* v. FRACAS. || **3.** Disparition, destruction d'un bien matériel : *De quelque manière que la chose volée ait péri ou ait été perdue, sa perte ne dispense pas celui qui l'a soustraite de la restitution du prix* (Code civil). || Spécialem. *Perte d'un navire corps et biens,* disparition totale d'un navire et de tout ce qu'il contenait. || *Perte partielle,* accident de mer dans lequel une partie du navire ou de la cargaison est endommagée. || **4.** Le fait de mal employer quelque chose ou de ne pas l'employer au mieux : *À dix-sept ans, elle déplorait la perte de ses jeunes années* (Chateaubriand). *Je ne veux pas me faire payer ma perte de temps* (Romains). || *Spécialem.* Le fait de laisser perdre, de laisser échapper quelque chose qui aurait pu être avantageux : *La perte d'une bonne occasion.* || *En pure perte,* sans utilité, sans aucun résultat : *Discourir, donner des conseils en pure perte. Des personnes malintentionnées ont essayé de le faire croire en pure perte en répandant à pleines mains des calomnies* (France).

II. LE FAIT DE PERDRE QUELQU'UN OU QUELQUE CHOSE, D'ÊTRE PRIVÉ DE LA PRÉSENCE DE QUELQU'UN, DE LA POSSESSION DE QUELQUE CHOSE. **1.** Le fait d'être privé de la présence, de l'affection d'un être cher, par la mort, la séparation, etc. : *La perte d'un enfant, d'une mère. Il ne se console pas de la perte de son chien. La perte d'un époux ne va point sans soupirs* (La Fontaine). *Mais pourquoi Malherbe traite-t-il d'injurieux ami ce pauvre M. Duperrier, déjà si éprouvé par la perte de sa fille ?* (France). || *Spécialem.* Dommage éprouvé par la collectivité du fait de la disparition d'une personne éminente : *La mort prématurée de ce savant, quelle perte pour la science, quelle perte pour l'humanité !* || Fam. *Ce n'est pas une grande perte,* se dit, sans indulgence, quand une personne peu estimable disparaît. || **2.** Le fait d'être privé, momentanément ou définitivement, de l'usage, de la disposition d'une partie de soi-même, d'une faculté, d'un avantage physique ou moral propre à l'individu : *La perte d'un bras, d'un œil. Une abondante perte de sang. Perte de substance. La cataracte peut entraîner la perte de la vue. Une perte d'équilibre. Être sujet à de fréquentes pertes de mémoire. La perte de la raison. La perte totale du sommeil me livre aux plus tristes idées* (Rousseau). *L'angoisse est due à la perte d'une identité véritable* (Saint-Exupéry). || *Perte de connaissance,* syncope. || **3.** Le fait d'être privé, totalement ou en partie, d'un bien matériel ou moral qu'on possédait ou dont on jouissait jusqu'alors : *La perte d'une fortune, d'un patrimoine. L'incendie du musée et de ses collections constitue une perte inestimable. Un souverain qui a dû se résigner à la perte d'une partie de ses États. Perte d'autorité, de prestige, d'influence. La perte de nos biens et de nos libertés* (Corneille). *Cette expérience* [au journal *Combat,* de 1944 à 1948] *se solde, comme il est naturel, par la perte de quelques illusions et par le renforcement d'une conviction plus profonde* (Camus). || *Spécialem.* Le fait de perdre une certaine somme d'argent, de subir un dommage financier ou un manque à gagner que l'on peut évaluer ; la somme ainsi perdue : *Une perte importante due à l'effondrement des cours de la Bourse. Subir de fortes pertes à la suite de mauvais placements. Des pertes de jeu.* || Dans le domaine commercial, différence négative entre les sommes consacrées à une opération et le profit tiré de celle-ci : *Un ouvrage dont la publication se solde par une perte. Il* [Gobseck] *n'avait pas vendu les*

comestibles à Chevet parce que Chevet ne voulait les reprendre qu'à trente pour cent de perte (Balzac). || *À perte,* en éprouvant une perte, en vendant à un prix inférieur au prix d'achat ou au prix de revient : *Des marchandises écoulées à perte.* || *Perte sèche,* perte d'argent sans aucune compensation. || *Compte de pertes et profits* (ou *de profits et pertes*), compte du grand livre dont le solde figure au bilan et qui fait apparaître les résultats d'ensemble de l'exercice. || Fam. *Passer, mettre quelque chose aux pertes et profits,* prendre son parti de la perte de quelque chose. || **4.** Le fait de perdre quelque chose, de ne plus avoir en sa possession un objet que l'on ne retrouve plus : *La perte d'un portefeuille, d'un document.* || **5.** Le fait de ne pas avoir l'avantage, le dessus, dans une compétition, une lutte où l'on s'oppose à un adversaire : *La perte d'une partie, d'un match, d'un tournoi. Perte d'une bataille. Perte d'un procès.*

III. LE FAIT DE SUBIR UNE DIMINUTION (EN PARLANT D'UNE CHOSE). **1.** Déchet que subissent les denrées périssables ou certains produits manufacturés ; quantité qui est ainsi perdue : *Enregistrer une perte importante sur des fruits.* || **2.** Dans une opération industrielle (métallurgie, raffinage du pétrole, etc.), partie d'un produit qui ne se retrouve pas après qu'il a été traité. || *Perte au feu,* ou *perte à la fusion,* quantité de métal perdu lors de la fusion, pour des causes diverses : oxydation, volatilisation, scorification, etc. || **3.** Partie d'un fluide ou fraction de l'énergie qui est perdue au cours de leur transport aux points d'utilisation : *Perte de gaz. Perte de chaleur.* || *Perte de charge,* diminution de la pression d'un fluide circulant dans une tuyauterie. || *Perte à la terre,* courant électrique dérivé à la terre par suite d'un isolement imparfait. || **4.** *Perte de vitesse,* v. VITESSE. || **5.** Diminution ou disparition de l'écoulement subaérien d'un cours d'eau due à l'infiltration dans des roches poreuses ; lieu où se produit cette infiltration : *La perte de la Garonne au trou du Toro, dans le val d'Aran. La construction du barrage de Génissiat a fait disparaître la perte du Rhône.*

◆ **À perte de vue** loc. adv. (sens 1, 1606, Nicot ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Jusqu'au point le plus éloigné où la vue peut encore s'exercer, à une grande distance : *Une plaine qui s'étend à perte de vue.* || **2.** *Fig.* De façon interminable et inutile : *Un sujet sur lequel on peut discuter à perte de vue.*

◆ **pertes** n. f. pl. (sens 1, 1824, Ségur [en parlant des civils et des militaires, 1962, Robert] ; sens 2, 1718, Acad. [au sing., fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; *pertes blanches,* 1875, Larousse — au sing., 1756, *Encyclopédie,* VI, 860 *b* ; *pertes séminales,* 1855, Nysten]). **1.** *Pertes militaires,* ensemble des militaires mis hors de combat au cours d'un engagement, d'une bataille, d'un conflit : *Les pertes comprennent la somme des tués, des blessés, des prisonniers, des disparus et des malades.* || *Pertes globales,* ou simplem. *pertes,* effectif total des personnes civiles et militaires d'une nation dont la mort résulte d'un conflit : *En 1939-1945, les pertes de la France dépassèrent 500 000 personnes.* || **2.** *Pertes de sang, pertes rouges,* métrorragie. || *Pertes blanches,* leucorrhée. || *Pertes séminales,* spermatorrhée.

◆ **pertinace** [pɛrtinas] adj. et n. (lat. *pertinax, -nacis,* qui ne lâche pas prise, qui dure longtemps, opiniâtre, obstiné, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *tenax, -nacis,* qui tient fortement, dér. de *tenere,* tenir ; v. 1265, Br. Latini). Obstiné (peu usité) : *Aussi, tout de suite, quand Marc était venu de province l'avait-il adoré pour sa puissance de bête de guerre, pour son cerveau de pertinace* (J.-H. Rosny).

pertinacité [pɛrtinasite] n. f. (bas lat. *pertinacitas,* obstination, du lat. class. *pertinax, -nacis* [v. l'art. précéd.] ; 1419, *Ordonnance royale,* écrit *pertinaxité ; pertinacité,* v. 1560, Paré). Obstination extrême, opiniâtreté (peu usité) : *Le vouloir continu, la pertinacité du maréchal battant son fer* (Balzac). *Si le lecteur a la pertinacité ou l'indiscrétion de se mêler lui-même à ce pique-nique hasardeux de propositions* [...], *il comprendra qu'il n 'y a malgré tout qu'un seul sujet sur la table* (Claudel).

pertinemment [pɛrtinamɑ̃] adv. (de *pertinent ;* milieu du XIV^e s., écrit *pertinement* [*pertinemment,* 1499, Isambert, XI, 338], au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** D'une manière pertinente, appropriée, exacte : *Répondre pertinemment. Parler pertinemment d'une affaire.* || **2.** *Savoir pertinemment quelque chose,* avoir de bonnes raisons pour en être informé, le savoir d'une manière certaine et précise : *Il mentait, car il savait pertinemment que l'héritage devait aller à l'Académie française* (Aragon).

pertinence [pɛrtinɑ̃s] n. f. (de *pertinent ;* v. 1320, Godefroy, au sens de « présomption » ; sens 1-2, 1580, Montaigne [en termes de procédure, 1835, Acad.] ; sens 3, début du XVII^e s., P. Charron ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Qualité de ce qui est bien approprié à son objet : *La pertinence d'une réflexion. Je fis tous mes compliments à M. Lepeautre pour la clarté et la pertinence de son texte* (Romains). || **2.** Caractère logique du rapport existant entre ce que l'on veut prouver ou établir et les éléments avancés pour le prouver : *La pertinence d'un argument. La pertinence de son raisonnement a amené l'assemblée à voter ce texte.* || En termes de procédure, qualité des moyens de droit, des preuves, des articles invoqués, qui sont parfaitement adaptés au fond de la cause. || **3.** Qualité de la personne qui fait preuve d'à-propos, de justesse dans le raisonnement, dans ses interventions, dans une situation donnée : *Parfois même, sans prétention, avec pertinence et simplicité, elle donnait à un auteur dramatique, académicien quelque conseil sagace* (Proust). || **4.** En linguistique, propriété d'un phonème ou d'un trait phonologique qui assure une fonction distinctive dans une langue donnée.

● SYN. : **1** *bien fondé, justesse, opportunité ;* **2** *convenance ;* **3** *à-propos, compétence, sagacité.*

pertinent, e [pɛrtinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *pertinens, -nentis,* part. prés. de *pertinere,* s'étendre jusqu'à, revenir à, tendre à, viser à, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *tenere,* tenir ; 1377, Oresme, au sens de « qui a rapport à » ; sens 1-3, fin du XIV^e s., Chr. de Pisan [dans la langue de la procédure, 1690, Furetière] ; sens 4, v. 1460, G. Chastellain ; sens 5, 1943, Marouzeau). **1.** Qui est approprié à son objet, qui est adapté à une situation, à un objectif : *Une intervention qui n'est pas pertinente. Je doute* [...] *s'il n'arrête pas l'effort d'une plus pertinente investigation,* (Gide). || **2.** Qui est motivé, justifié : *À tous ceux qui n'ont pas quelque raison pertinente d'entreprendre un grand voyage, je conseille amicalement d'attendre des jours meilleurs* (Duhamel). || **3.** Qui convient à ce que l'on veut prouver ou établir : *Argument pertinent.* || *Spécialem.* Se dit, dans la langue de la procédure, de ce qui se rapporte exactement au fond même de la cause : *Moyens pertinents et admissibles, faits et articles pertinents.* || **4.** Qui témoigne d'une parfaite connaissance du sujet : *Paul Valéry* [...] *a écrit là-dessus d'une façon si pertinente que je n'oserais rivaliser avec lui* (Gaxotte). || **5.** Se dit de tout élément d'une langue, et en particulier d'un trait phonique, qui prend une valeur linguistique d'opposition distinctive dans le cadre de la structure d'une langue.

● SYN. : **3** *judicieux, juste, perspicace, sagace.*

pertuis [pɛrtɥi] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *pertucer,* percer [fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*], *pertuisier* [XII^e s.], lat. pop. **pertusiare,* même sens, du lat. class. *pertusum,* supin de *pertundere,* transpercer, creuser, de *per,* à travers, et de *tundere,* frapper, battre ; début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *pertus* [*pertuis,* v. 1155, Wace], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, milieu du XIV^e s. ; sens 5, 1855, Grangez, 627 ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 7, v. 1155, Wace [dans le Jura, 1838, Acad.] ; sens 8, 1676, Félibien). **1.** *Vx* ou *littér.* Ouverture, trou pratiqué dans quelque chose : *Une nuit donc dans le pertuis* [percé dans la cloison] *mettant | Un long cornet,* [...] *| Il leur cria...* (La Fontaine). *On grimpait sur les toits, on passait par tous les pertuis. toutes les trappes* (Gide). *Le Directeur introduisit dans son oreille l'ongle*

du petit doigt et fit, de son pertuis auditif, une exploration méticuleuse (Duhamel). || **2.** Trou d'une filière. || **3.** Ouverture dans une écluse, laissant passer l'eau destinée à alimenter une roue hydraulique. || **4.** Ouverture dans une digue pour laisser passer les bateaux. || **5.** Étranglement d'une rivière : *Les pertuis de la Seine. Je suivis l'Yonne enjoleuse qui m'entraina jusqu'au pertuis de La Forêt* (Rolland). || **6.** Sur les côtes de l'ouest de la France, détroit entre une île et la terre ferme ou entre deux îles : *Le pertuis d'Antioche.* || **7.** *Vx* ou *littér.* Col en général : *Pancho, roi d'Oloron, commande au carrefour | Des trois pertuis profonds qui vont d'Espagne en France* (Hugo). || Dans le Jura, passage d'un versant à l'autre ; col. || **8.** En serrurerie, filet adapté au bâti d'une serrure.

pertuisane [pɛrtɥizan] n. f. (ital. *partigiana,* même sens, proprem. « arme de partisan », fém. de *partigiano,* partisan [v. PARTISAN] ; 1468, Du Cange, écrit *pourtisaine ;* 1471, Du Cange, écrit *pertuisegne* [sous l'influence de *pertuis*] ; *pertuisane,* 1564, J. Thierry). Sorte de hallebarde caractérisée par un fer de glaive, et qui équipait les unités d'élite et les gardes du XV^e^ au XVII^e^ s. : *Et quarante grands lansquenets, la pertuisane au poing, viennent se ranger autour de la chambre* (Daudet).

pertuisanier [pɛrtɥizanje] n. m. (de *pertuisane ;* 1680, Richelet). Soldat ou garde armé de la pertuisane : *Une foule de gentilshommes, de pertuisaniers, d'arquebusiers* (Hugo).

perturbateur, trice [pɛrtyrbatœr, -tris] adj. et n. (lat. *perturbator,* perturbateur, de *perturbatum,* supin de *perturbare* [v. PERTURBER] ; 1418, Godefroy [*perturbeor,* forme plus pop., v. 1283, Beaumanoir]). Qui trouble l'ordre, qui cause du désordre : LE PRÉSIDENT : *Toute marque d'improbation et d'approbation étant* [...] *interdite, je vais ordonner aux gardes d'expulser les perturbateurs* (France). *Eux-mêmes ne se doutaient pas du pouvoir perturbateur de leurs sacs d'or et de leurs calepins* (Yourcenar).

• SYN. : *agitateur, émeutier, frondeur, mutin, séditieux, subversif.*

◆ adj. (1765, *Encyclopédie* [*fonction perturbatrice,* 1963, Larousse]). *Force perturbatrice,* force dont l'effet se superpose à celui d'une force généralement plus importante. || *Fonction perturbatrice,* potentiel de force perturbatrice.

perturbation [pɛrtyrbasjɔ̃] n. f. (lat. *perturbatio,* trouble, désordre, de *perturbatum,* supin de *perturbare* [v. PERTURBER] ; 1295, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1370, Oresme ; sens 2, av. 1672, G. Patin ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1907, Larousse [*courant de perturbations,* 1963, Larousse] ; sens 5, 1932, Larousse ; sens 6, 1798, Acad.). **1.** Désordre produit dans les fonctions organiques ou psychiques d'un individu : *Perturbation du système neurovégétatif. Les événements sociaux ont apporté de profondes perturbations dans son équilibre psychologique. Les perturbations pathologiques de la sexualité.* || **2.** Trouble apporté dans le fonctionnement normal du corps social : *Jeter la perturbation dans la société, dans l'État, dans les finances, dans la circulation. Et il supportait mal l'idée que des perturbations politiques pussent venir entraver sa vie, menacer ses projets de travail* (Martin du Gard). || **3.** Trouble ou dérèglement survenant dans l'ordre naturel ou normal des choses : *Certains poissons, les pleuronectes, ont cherché leur salut dans une évolution très audacieuse et très poussée qui aboutit à un déplacement de leurs yeux, de leur bouche, à une perturbation profonde de leur symétrie primitive* (Duhamel). || **4.** En météorologie, écart qui se produit par rapport à la moyenne, dans les valeurs d'un élément météorologique : *Perturbations cinématiques, orographiques, thermiques. Une perturbation s'annonce au-dessus de l'Atlantique.* || *Courant de perturbations,* série de dépressions cycloniques suivant la même direction. || **5.** *Perturbations atmosphériques,* parasites atmosphériques qui troublent la réception des signaux radioélectriques. || **6.** *Perturbations planétaires,* irrégularités survenant dans le mouvement képlérien des planètes autour du Soleil sous l'effet des attractions réciproques que les planètes exercent entre elles.

• SYN. : **1** *dérangement, désarroi, ébranlement, secousse ;* **2** *agitation, chaos, confusion, convulsion, crise, désordre ;* **3** *bouleversement, dérèglement, déséquilibre, désorganisation, détraquement.*

perturbé, e [pɛrtyrbe] adj. (part. passé de *perturber ;* av. 1660, Scarron, au sens 1 [« ...en proie au déséquilibre psychique », XX^e^ s. ; pour une fonction, fin du XIX^e^ s.] ; sens 2, début du XX^e^ s. ; sens 3, 1956, *FEW,* VIII, 284 *b*). **1.** Se dit d'une personne dont l'équilibre psychologique est troublé : *Il se sentait perturbé, mal à l'aise, et il aurait bien voulu que cette fête fût terminée* (Huysmans). || *Fam.* Qui est en proie au déséquilibre psychique. || Se dit de fonctions organiques profondément déréglées : *Sa vitalité un moment perturbée* (Samain). || **2.** Qui est l'objet de désordres, de bouleversements internes : *L'ordre du monde était en péril et ma position au sein de ce monde perturbé me semblait assez effrayante* (Duhamel). || **3.** Qui est le siège de perturbations météorologiques : *Une zone perturbée de l'Atlantique.*

perturber [pɛrtyrbe] v. tr. (lat. *perturbare,* troubler à fond, mettre en un profond désordre, bouleverser, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *turbare,* troubler, agiter, brouiller, dér. de *turba,* trouble d'une foule en désordre, désordre, cohue ; XIV^e^ s., Tobler-Lommatzsch, au sens 2 ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 3, 1844, Töpffer). **1.** Bouleverser l'équilibre physiologique ou psychologique d'une personne : *Une maladie qui perturbe le fonctionnement d'un organe. Une passion qui perturbe sa vie.* || **2.** Susciter un dérèglement dans le fonctionnement d'une organisation : *La grève a perturbé le service postal. Cet accident a perturbé la circulation sur l'autoroute. Les désordres et les brigues perturbaient les cloîtres* (Huysmans). *Comme si la liaison avec cette femme n'eût plus été à la mesure de certains sentiments nouveaux, à l'échelle des événements qui perturbaient le monde* (Martin du Gard). || **3.** Provoquer un changement, un trouble dans un état naturel : *Un courant d'air froid venu du pôle a perturbé le temps pendant toute la semaine.*

• SYN. : **1** *dérégler, déséquilibrer, détraquer, troubler ;* **2** *agiter, bouleverser, déranger, désorganiser, ébranler, secouer.*

péruvien, enne [peryvjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Pérou,* n. géogr. ; 1747, Graffigny). Relatif au Pérou ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays.

pervenche [pɛrvɑ̃ʃ] n. f. (lat. *vincapervinca* ou *pervinca,* pervenche [plante] ; v. 1240, G. de Lorris [*grande pervenche,* 1875, Larousse ; *petite pervenche,* 1800, Valmont de Bomare ; *pervenche de Madagascar,* 1869, Littré ; *couleur de pervenche,* 1881, A. France]). Plante herbacée à fleurs d'un bleu-mauve particulier, et dont les pétales sont incurvés : *Nous rencontrions sous nos pas les pervenches si chères à Rousseau, ouvrant leurs corolles bleues* (Nerval). || *Grande pervenche,* variété de pervenche poussant dans les lieux humides et boisés, à grandes fleurs d'un bleu clair. || *Petite pervenche,* variété à fleurs bleu foncé. || *Pervenche de Madagascar,* plante de serre à fleurs roses. || *Couleur de pervenche,* la couleur de cette plante, bleu clair tirant sur le mauve : *J'ai pu enfin retirer ma carte à temps. Les tickets attenants* [...] *sont d'un bleu très tendre couleur de pervenche, et si doux que les larmes m'en sont venues aux yeux* (Aymé).

◆ adj. invar. (1919, Dorgelès). Bleu clair tirant sur le mauve : *Des yeux pervenche. Elle avait de beaux yeux, d'un bleu pervenche, aux longs cils alourdis par le fard* (Duhamel).

pervers, e [pɛrvɛr, -ɛrs] adj. et n. (lat. *perversus,* renversé, défectueux, vicieux, part. passé adjectivé de *pervertere* [v. PERVERTIR] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *purvers* [*pervers,* v. 1155, Wace], au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Qui est enclin à faire le mal, à l'encourager : *Esprit pervers. Abandonnons le pervers à sa honte secrète* (Diderot). *Je le dis en passant : tel est le prestige en France de l'Académie que celui qui n'a pas envie d'en être a l'air d'être un pervers* (Montherlant). *Son*

cime désaxée, maladive, « perverse » au sens complet du mot (Tinayre). || **2.** Dont les instincts sexuels se manifestent par un comportement anormal : *La femme qui chante est sacrée | Même aux jaloux, même aux pervers* (Hugo). *J'avais peine, en quelques semaines, à me souvenir de mes égarements, de mes tentatives perverses d'un plaisir plus trouble et qui se doublait de détestation* (Mallet-Joris).

• SYN. : **1** *démoniaque, malfaisant. méchant ;* **2** *dénaturé, dépravé, dévoyé, sadique, vicieux.*

◆ adj. (v. 1265, J. de Meung). Qui témoigne de l'inclination au mal : *Conseils pervers. Actions perverses. Tout cela paraît bien véniel : Cerbelot ne se contente pas d'être étriqué dans sa personne et ses manières, il prend un plaisir pervers à tout diminuer* (Duhamel).

• SYN. : *diabolique, infernal, malin, satanique.*

perversement [pɛrvɛrsəmɑ̃] adv. (de *pervers ;* milieu du XIIe s., Tobler-Lommatzsch). D'une manière perverse : *Ces pages si perversement candides qu'inventa la Renaissance* (Huysmans). *Le cinéma, c'était une apparence suspecte que j'aimais perversement pour ce qui lui manquait encore* (Sartre).

perversion [pɛrvɛrsjɔ̃] n. f. (bas lat. *perversio,* renversement [dans une construction de phrase], du lat. class. *perversum,* supin de *pervertere* [v. PERVERTIR] ; milieu du XVe s., au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1546, Rabelais ; sens 4, 1962, Robert [aussi *perversions sexuelles*]). **1.** Action de corrompre une personne qui est moralement saine : *La perversion de la jeunesse par les films pornographiques.* || **2.** Le résultat de cette action chez une personne ou dans la moralité commune : *J'avais avec Eva, sur la perversion comparée des mœurs allemandes ou françaises, ces querelles que vident d'ailleurs plus sérieusement « l'Écho de Paris » et la « Deutsche Tageszeitung »* (Giraudoux). || **3.** Altération d'une fonction ou d'une institution : *La perversion du goût par l'abus des boissons fortes. La perversion des institutions politiques.* || **4.** Déviation pathologique des tendances normales : *Certaines recherches dans l'expression littéraire ou artistique sont considérées par les traditionalistes comme des perversions intellectuelles ou artistiques.* || *Perversions sexuelles,* comportements variés d'individus chez qui l'obtention du plaisir sexuel s'accompagne de pratiques anormales.

• SYN. : **1** *corruption, dégradation, dépravation ;* **2** *perversité ;* **3** *dérèglement, détraquement ;* **4** *anomalie.*

perversité [pɛrvɛrsite] n. f. (lat. *perversitas,* extravagance, absurdité, dérèglement, dépravation, de *perversus* [v. PERVERS] ; V. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *perversiteit* [*perversité,* XIIIe s.], aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1265, Br. Latini ; sens 4, 1952, Porot). **1.** Tendance incoercible au mal ; état pervers : *Trop de perversité règne au siècle où nous sommes...* (Molière). || **2.** Caractère de la personne perverse : *La perversité de Néron.* || **3.** Action perverse : *Perversités antiques et pureté chrétienne : le public reste sensible à ce mélange-là* (Romains). *Les discours sur les vices, les perversités l'ennuyaient* (Aragon). || **4.** Tendance pathologique, constante ou épisodique, à des comportements, notamment sexuels, anormaux : *La perversité des instincts.*

• SYN. : **1** *méchanceté, noirceur, scélératesse ;* **2** *monstruosité ;* **4** *anomalie, détraquement, perversion, vice.*

perverti, e [pɛrvɛrti] adj. (part. passé de *pervertir ;* XIIe s., *Dolopathos*). Qui a été détourné de sa fonction normale : *Ce ne sont pas les individus qui sont responsables de l'échec du mariage : c'est* [...] *l'institution elle-même qui est originellement pervertie* (Beauvoir).

◆ adj. et n. (XXe s.). Qui a subi une perversion sexuelle : *Des instincts pervertis. Un perverti.*

pervertir [pɛrvɛrtir] v. tr. (lat. *pervertere,* mettre sens dessus dessous, bouleverser, abattre, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *vertere,* tourner, faire tourner ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *purvertir* [*pervertir,* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens], au sens 2 ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois* [écrit *purvertir ; pervertir,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch] ; sens 3, XXe s.). **1.** Tourner une personne vers le mal ; rendre mauvais : *Il n'y a pas d'âme honnête que l'amour ne puisse pervertir* (Saint-Marc Girardin). || **2.** Détourner une institution, une organisation, une fonction de sa destination normale : *L'abus du tabac finit par pervertir le goût. Les honneurs sont institués pour récompenser le mérite* [...], *mais l'esprit du monde en a perverti le véritable usage* (Fléchier). *Ses élégies* [de Lebrun] *sortent de sa tête, rarement de son âme ; il a l'originalité recherchée, non l'originalité naturelle ; il ne crée rien qu'à force d'art ; il se fatigue à pervertir le sens des mots et à les conjoindre par des alliances monstrueuses* (Chateaubriand). || **3.** Donner à un individu un comportement anormal dans le domaine sexuel : *La fréquentation des anormaux ne pervertit pas nécessairement les prostituées.*

• SYN. : **1** *corrompre, dépraver, dévoyer, perdre ;* **2** *altérer, déformer, dénaturer, détraquer, fausser, gâter, infecter, troubler, vicier.*

pervertissement [pɛrvɛrtismɑ̃] n. m. (de *pervertir ;* milieu du XVe s.). Action de pervertir ; état de ce qui est perverti : *Le pervertissement de la religion naturelle* (Voltaire). *Le pervertissement du goût du public.*

pervertisseur, euse [pɛrvɛrtisœr, -øz] n. et adj. (de *pervertir ;* milieu du XIIe s., Tobler-Lommatzsch). Personne qui se plaît à pervertir : *Arouet trouva dans son parrain* [...] *un pervertisseur complaisant* (Hugo).

• SYN. : *corrupteur.*

◆ adj. (1930, A. Gide). Qui produit la perversion : *J'écartais de ces lecteurs d'élite, par ce moyen, les livres médiocres ou pervertisseurs, que mon jury se gardait, il va sans dire, de mentionner* (Gide).

pervibrateur [pɛrvibratœr] n. m. (de *pervibrat[ion]* ; 1932, Larousse). Appareil qui communique des vibrations dans la masse du béton avant la prise du liant.

pervibration [pɛrvibrasjɔ̃] n. f. (du lat. *per,* à travers, et de *vibration ;* 1932, Larousse). Procédé permettant de tasser et de rendre compact le béton grâce à l'action d'un pervibrateur.

pervibrer [pɛrvibre] v. tr. (de *pervibr[ation]* ; 1963, Larousse). Soumettre le béton à l'action d'un pervibrateur.

pesade [pəzad] n. f. (ital. *posata,* même sens, part. passé fém. substantivé de *posare,* déposer, bas lat. *pausare,* cesser, s'arrêter [v. POSER] ; 1579, Grisone [15], écrit *posade ; pesade,* 1611, Cotgrave). En équitation, exercice de haute école dans lequel le cheval se dresse et se tient immobile sur ses pieds de derrière.

pesage [pəzaʒ] n. m. (de *peser ;* début du XIIIe s., au sens de « droit payé par les marchandises pesées au poids public » ; sens 1, début du XIVe s. ; sens 2, 1869, Littré [aussi « lieu où s'effectue la pesée... » ; « enceinte, dans un champ de courses », 1875, Larousse] ; sens 3, 1963, Larousse [aussi pour le moût]). **1.** Action ou manière de peser : *Instruments de pesage. Méthode de pesage. Pesage de l'or. Ce matin, des voyous profitaient du défaut de police pour démantibuler un petit appareil de pesage automatique* (Gide). || **2.** Action de peser les concurrents ou les appareils avant une épreuve sportive (voitures, haltères, boxeurs, jockeys, etc.). || *Spécialem.* Lieu où s'effectue la pesée des jockeys avant et après les courses de chevaux. || Enceinte, dans un champ de courses, située près de ce lieu, et où les chevaux sont présentés aux turfistes : *Le dimanche, aux courses, les tribunes se garnirent de femmes... Les milliardaires, au pesage, furent acclamés* (France). || **3.** *Pesage du vin,* mesure de son degré alcoolique. || *Pesage du moût,* mesure du degré alcoolique qui sera obtenu après la fermentation.

pesamment [pəzamɑ̃] adv. (de *pesant ;* XIIe s., *Chevalier aux deux épées,* au sens 1 [« ...équipé d'armes lourdes », écrit *pesaument armé — pesamment armé,* v. 1207, Villehardouin ; « avec un poids qui pèse lourdement », 1694, Acad.] ; sens 2, v. 1280, *Clef d'Amors* [écrit *pesantement ; pesam-*

ment, milieu du XV^e^ s.] ; sens 3, XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch). **1.** Avec un poids qui pèse lourdement : *Être pesamment chargé.* || *Pesamment armé,* se disait d'un soldat équipé d'armes lourdes. || **2.** D'un mouvement lent, comme alourdi par une charge : *Marcher pesamment. M. Thibault, sans répondre, revint vers sa chaise et s'assit pesamment, les yeux clos* (Martin du Gard). *Pesamment, Romanil s'arracha du fauteuil et se dirigea vers le fond de la chambre* (Duhamel). || **3.** *Fig.* D'une manière lourde, embarrassée, sans grâce et sans finesse : *Parler, écrire pesamment. Insister pesamment.*

● SYN. : **2** *lourdement ;* **3** *gauchement, maladroitement.* — CONTR. : **1** *légèrement ; à la légère ;* **2** *agilement, lestement, prestement, rapidement, vivement ;* **3** *délicatement, spirituellement.*

pesant, e [pəzɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *peser ;* 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 3 et II, 4 ; sens I, 1, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 4, XII^e^ s., *Roncevaux* [aussi « qui est appliqué avec force... » ; *main pesante,* 1668, Molière ; *mer pesante,* 1869, Littré ; *vagues pesantes,* 1877, Flaubert ; *grain pesant,* 1694, Th. Corneille ; *vent pesant,* 1691, Ozanam] ; sens II, 1, 1538, R. Estienne [« accablant, lourd à respirer », début du XVI^e^ s. ; « lourd à digérer », v. 1370, Oresme ; « qui alourdit, hébète » et *sommeil pesant,* 1869, Littré] ; sens II, 2, XIII^e^ s., *Chronique de Rains,* 10 [pour un cheval, 1690, Furetière ; *pesant à la main,* 1680, Richelet ; *navire pesant,* 1869, Littré] ; sens II, 3, 1678, La Fontaine ; sens II, 5, fin du XIII^e^ s. ; sens II, 6, 1671, Molière ; sens II, 7, v. 1360, Froissart [pour la personne même, 1675, Boileau]).

I. 1. Qui a un poids, qui est soumis aux lois de la gravitation : *Tous les corps sont pesants. Dans l'espace, hors du champ de gravitation d'une planète, les corps ne sont plus pesants.* || **2.** *Vx.* Qui a le poids requis : *Espèces pesantes.* || **3.** Qui est pénible à soulever, à remuer, à porter en raison de son poids : *Un fardeau pesant. Il* [le pilote] *rit encore, et l'embrassa et la serra contre ses pesants vêtements* (Saint-Exupéry). || **4.** Qui appuie de tout son poids, de toute sa force : *Maintenir quelqu'un au sol d'un bras pesant.* || Qui est appliqué avec force, avec violence : *Des coups pesants.* || Class. *Main pesante,* main qui assène de grands coups : *Et n'était que ses mains sont un peu trop pesantes, | J'en serais fort satisfait* (Molière). || *Mer pesante, vagues pesantes,* suite de vagues qui retombent lourdement sur elles-mêmes avec fracas. || *Grain pesant, vent pesant,* grain, vent dont la violence tend à faire pencher le navire outre mesure.

II. 1. Qui fait ressentir une gêne physique due à une sensation de lourdeur, de poids : *Il se réveilla avec la tête pesante* (Montherlant). || Accablant, lourd à respirer : *Une atmosphère pesante.* || *Nourriture pesante,* lourde à digérer. || Qui alourdit, hébète : *Ivresse pesante.* || *Sommeil pesant.* trop profond, trop lourd. || **2.** Qui donne une impression de lourdeur dans le mouvement ; qui se meut ou se soulève avec peine : *Marcher à pas pesants. Ses pesantes paupières qui faisaient penser déjà au couvercle du cercueil* (Rolland). *Puis l'interne regarda sa main et se remit à galoper ci pas pesants et incertains* (Vian). || Se dit d'un cheval qui ne s'enlève pas facilement du devant. || *Pesant à la main,* se dit du cheval qui porte la tête basse et qui s'appuie sur le mors. || *Navire pesant,* navire qui avance mal en raison de sa configuration. || **3.** Se dit de ce qui est massif, sans grâce, sans légèreté : *Architecture pesante. Formes pesantes. À SaintCosme, c'est l'intensité sombre du fond de la coupole qui équilibre les pesants personnages, les délivre du bas-relief* (Malraux). || **4.** Pénible à supporter : *La garde de deux filles est une charge un peu trop pesante pour un homme de mon âge* (Molière). *Une sensation de fraîcheur la* [Lise] *fit frissonner et rendit plus pesante l'idée de sa solitude* (Lacretelle). *Il y eut un silence pesant. Lisch se taisait, solitaire et revendiquante, et personne n'avait envie de parler* (Sartre). *Cette soirée dont elle se réjouissait* [...], *en quelques mots, Pierre l'avait déjà transformée en une pesante corvée* (Beauvoir). || **5.** *Fig.* et *vx.* Dont l'effet ou l'influence se fait sentir lourdement : *Le contrecoup en fut pesant pour Fréjus* (Saint-Simon). || **6.** *Avoir la main pesante,* se servir de sa main avec maladresse : *Un chirurgien ne doit pas avoir la main pesante.* || **7.** Se dit d'une production intellectuelle qui manque d'aisance, de finesse : *Un style pesant. Une allusion pesante. J'écarte le livre pesant que M^me^ Virginia Moore a publié, il y a une vingtaine d'années, touchant le secret d'Emily Brontë* (Mauriac). || Se dit de la personne même dont l'esprit est lourd et embarrassé.

● SYN. : **I, 3** *lourd ;* **4** *ferme, puissant, solide, vigoureux.* || **II, 1** *alourdi ;* **3** *épais, grossier, mastoc* (pop.) ; **4** *accablant, assujettissant, écrasant, oppressant ;* **7** *embarrassé, épais, laborieux ; balourd, lourdaud.*

◆ **pesant** n. m. (sens 1, v. 1138, Gaimar [*valoir son pesant d'or,* au fig., XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch ; *valoir son pesant de moutarde,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Poids. || Fig. *Valoir son pesant d'or,* avoir une grande valeur, des mérites éminents, en parlant d'une personne. || Fig. et fam. *Valoir son pesant de moutarde,* être très drôle, très amusant, en parlant d'un propos. || **2.** Morceau de plomb que les tailleurs mettent sur leur ouvrage.

◆ adv. (v. 1119, Ph. de Thaon). *Vx.* En poids : *Une livre pesant.*

pesanteur [pəzɑ̃tœr] n. f. (de *pesant ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *pesantur* [*pesantor,* v. 1265, Br. Latini ; *pesanteur,* 1538, R. Estienne], au sens I, 2 ; sens I, 1, 1690, Furetière [*intensité de la pesanteur,* 1963, Larousse] ; sens I, 3, 1644, Corneille ; sens II, 1, 1538, R. Estienne [au fig., 1559, Amyot] ; sens II, 2, v. 1330, *Roman de Renart le Contrefait ;* sens II, 3, fin du XVII^e^ s., Saint-Simon ; sens II, 4, XX^e^ s. ; sens II, 5, 1673, Molière [pour l'expression, 1869, Littré ; « comportement de la personne qui manque de vivacité intellectuelle », 1875, Larousse] ; sens III, 1, v. 1965 ; sens III, 2, milieu du XX^e^ s. [« importance », v. 1265, Br. Latini]).

I. 1. En physique, résultante des actions exercées sur les diverses parties d'un corps par l'attraction de la masse terrestre : *On mesure l'accélération « g » de la pesanteur en enregistrant la chute libre d'un corps dans le vide. Cette pesanteur me lie au sol quand tant d'étoiles sont aimantées. Une autre pesanteur me ramène à moi-même* (Saint-Exupéry). || *Intensité de la pesanteur,* poids d'un corps égal à l'unité de masse volumique : *L'intensité de la pesanteur est égale à l'accélération du mouvement de chute libre des corps pesants.* || **2.** *Vx.* Caractère de ce qui est lourd, de ce qui a un poids élevé : *Pesanteur d'un fardeau.* || **3.** Effet violent produit par un corps pesant appliqué avec force sur un autre corps : *Faire sentir à quelqu'un la pesanteur de ses coups, de son bras. La pesanteur du coup souvent nous étourdit* (Corneille).

II. 1. Indisposition de quelque partie du corps, qui donne une impression de lourdeur : *Souffrir de pesanteurs d'estomac. Il éprouva un tel malaise, une telle pesanteur de tête, qu'il se mit péniblement debout* (Zola). || *Fig.* Caractère de ce qui donne une sensation de poids, qui oppresse : *La chaleur croissait, une chaleur suffocante, d'une pesanteur de plomb* (Zola). || **2.** Lenteur et lourdeur embarrassée dans les mouvements, les gestes : *Évoluer avec pesanteur. La pesanteur de l'âge.* || **3.** Lourdeur dans l'aspect, la forme : *Pesanteur d'un bœuf. Pesanteur d'un mausolée. Il* [Vallette] *a l'air robuste, massif, sans pesanteur. Quelque chose de rassurant, de fixe, un rocher* (Duhamel). || **4.** Caractère de ce qui enlève la liberté d'action des individus d'une communauté, oppression : *La pesanteur d'une dictature, d'un appareil politique, de l'esclavage.* || **5.** Manque de légèreté, de vivacité dans le domaine intellectuel : *La stupidité est en nous une pesanteur d'esprit* (La Bruyère). || Qualité de l'expression qui manque d'aisance, de légèreté : *La pesanteur du style rend cet ouvrage illisible.* || Comportement de la personne qui manque de vivacité intellectuelle :

Elle lui en voulait de ce calme si bien assis, de cette pesanteur sereine (Flaubert).

III. 1. Fig. *Pesanteur sociologique,* importance relative d'un groupe de personnes dans une société : *Les pesanteurs sociologiques ont commandé la décision du gouvernement.* ‖ **2.** Autorité, poids acquis par une nation parmi les autres nations du monde : *L'Amérique, qui ne craint pas les autres nations, s'affole devant sa propre pesanteur* (Sartre).

• SYN. : **I, 1** *gravité ;* **3** *force, puissance, vigueur, violence.* ‖ **II, 3** *massiveté ;* **5** *engourdissement, lenteur.* — CONTR. : **I, 1** *apesanteur ;* **3** *faiblesse.* ‖ **II, 2** *agilité, prestesse, rapidité ;* **5** *délicatesse, esprit, finesse, subtilité ; aisance, nervosité, vivacité.*

pèse n. m. V. PÈZE.

pèse-acide [pɛzasid] n. m. (de *pèse,* forme du v. *peser,* et de *acide,* n. m. ; 1838, Acad.). Instrument qui sert à mesurer la concentration d'une solution acide.

• Pl. *des* PÈSE-ACIDES.

pèse-alcool [pɛzalkɔl] n. m. invar. (de *pèse,* forme du v. *peser,* et de *alcool ;* 1878, Larousse). Syn. de ALCOOMÈTRE.

pèse-bébé [pɛzbebe] n. m. (de *pèse,* forme du v. *peser,* et de *bébé ;* 1888, Larousse). Balance pour peser les bébés, et dont un des plateaux a la forme d'une nacelle, où l'on place l'enfant.

• Pl. *des* PÈSE-BÉBÉS.

pesée [pəze] n. f. (part. passé fém. substantivé de *peser ;* 1344, *Dict. général,* au sens 3 [dans la boulangerie, 1932, Larousse] ; sens 1, 1586, d'après Trévoux, 1721 ; sens 2, 1963, Larousse [aussi dans les courses de chevaux] ; sens 4, 1963, Larousse [*pesée des âmes,* 1829, Boiste] ; sens 5, 1721, Trévoux ; sens 6, 1962, Robert). **1.** Action ou manière de déterminer le poids d'un objet ou d'une personne à l'aide d'une balance ou d'une bascule : *La pesée des bagages. La pesée est gratuite dans cette pharmacie.* ‖ **2.** Dans le domaine du sport, action de vérifier si les concurrents se présentent avec le poids prévu pour la compétition : *La pesée des boxeurs, des haltérophiles.* ‖ Dans les courses de chevaux, contrôle, sous la responsabilité du juge d'arrivée, du poids total des jockeys avec leur selle et leur tapis de plomb, avant et après la course. ‖ **3.** Quantité pesée en une seule fois : *Une pesée de 30 kilogrammes.* ‖ Dans la boulangerie, petit morceau de pain ajouté pour parfaire le poids. ‖ **4.** *Pesée géométrique,* évaluation du poids total des betteraves d'un champ, à partir de la pesée effectuée sur un échantillon prélevé sur une longueur donnée. ‖ *Pesée des âmes,* en termes de religion, pesée symbolique des âmes en vue du jugement dernier après la mort : *La pesée des âmes n'avançait guère : les anges des balances paraissaient hésitants et distraits* (Duhamel). ‖ **5.** Pression ou effort exercé par une personne sur une chose ou une personne soit directement, soit à l'aide d'un instrument : *Cavalier le reposa sur le sol, et le forçant, par une pesée sur les épaules, à se mettre à genoux* (Maupassant). *Toute la pesée de mon corps a écrasé une seconde fois le palonnier* (Saint-Exupéry). ‖ **6.** *Fig.* Examen approfondi et comparatif des divers éléments d'un problème ; évaluation de l'importance d'une chose pour déterminer sa valeur : *La pesée des arguments opposés. Dans la pesée d'une vie intervient une donnée essentielle, d'ordinaire assez inconnue du monde : c'est le prix qu'on a payé ce qu'on a obtenu* (Montherlant).

• SYN. : **1** et **2** *pesage ;* **5** *poids, poussée ;* **6** *analyse, approfondissement, inventaire.*

• REM. Certains emplois de *pesage* sont synonymes de PESÉE, notamment dans le domaine du sport. Mais le champ couvert par *pesée* est beaucoup plus vaste que celui de *pesage,* qui est surtout un terme spécialisé dans différents domaines. *Pesée,* d'autre part, en vertu de la valeur du suffixe *-ée,* sert à exprimer à la fois l'action et le contenu.

pèse-esprit [pɛzɛspri] n. m. (de *pèse,* forme du v. *peser,* et de *esprit ;* 1838, Acad.). Syn. anc. de ALCOOMÈTRE.

• Pl. *des* PÈSE-ESPRITS.

pèse-grains [pɛzgrɛ̃] n. m. invar. (de *pèse,* forme du v. *peser,* et du plur. de *grain ;* 1962, Robert). Balance destinée à peser les grains.

pèse-lait [pɛzlɛ] n. m. (de *pèse,* forme du v. *peser,* et de *lait ;* 1838, Acad.). Syn. de LACTODENSIMÈTRE.

• Pl. *des* PÈSE-LAIT ou -LAITS.

pèse-lettre ou **pèse-lettres** [pɛzlɛtr] n. m. (de *pèse,* forme du v. *peser,* et de *lettre ;* 1875, Larousse). Petite balance destinée à peser les lettres pour déterminer la valeur d'affranchissement.

• Pl. *des* PÈSE-LETTRES.

pèse-liqueur [pɛzlikœr] n. m. (de *pèse,* forme du v. *peser,* et de *liqueur ;* 1673, J.-B. Denis). Syn. de ALCOOMÈTRE.

• Pl. *des* PÈSE-LIQUEURS.

pèsement [pɛzmɑ̃] n. m. (de *peser ;* XIIIe s., écrit *poisement* [*pèsement,* 1576, Sasbout], au sens de « action de peser » ; sens actuel, 1898, Huysmans). Scène au cours de laquelle on pèse (peu usité) : *À Chartres, au contraire, le pèsement des âmes est relégué, comme à Reims, sur le tympan du porche Nord* (Huysmans).

pèse-moût [pɛzmu] n. m. invar. (de *pèse,* forme du v. *peser,* et de *moût ;* 1838, Acad.). Syn. de GLUCOMÈTRE.

pèse-nitre [pɛznitr] n. m. (de *pèse,* forme du v. *peser,* et de *nitre ;* 1875, Larousse). Aréomètre servant, en chimie, à déterminer la densité des eaux de lavage contenant du salpêtre en solution.

pèse-personne [pɛzpɛrsɔn] n. m. (de *pèse,* forme du v. *peser,* et de *personne* 1 ; mars 1969, *Femmes d'aujourd'hui*). Petite balance automatique pour se peser.

• Pl. *des* PÈSE-PERSONNE ou -PERSONNES.

peser [pəze] v. intr. (lat. *pe*[*n*]*sare,* peser, apprécier, payer, intensif de *pendĕre,* peser, estimer ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens II, 5 [comme v. impers. ; comme v. intr., 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 1, XIIe s., *Naissance du chevalier au cygne ;* sens I, 2, fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre ;* sens I, 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens I, 4, 1655, Salnove ; sens I, 5, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume ;* sens I, 6, 1678, Guillet ; sens II, 1, v. 1215, Pean Gatineau [*ne pas peser lourd,* début du XXe s. — *ne pas peser une once,* 1676, Mme de Sévigné, et *ne pas peser un grain,* 1913, R. Martin du Gard] ; sens II, 2, 1342, J. Bruyant [« demeurer dans l'estomac en donnant une impression de lourdeur », 1690, Furetière] ; sens II, 3, 1342, J. Bruyant ; sens II, 4, début du XIIIe s., Raoul de Houdenc ; sens II, 6, av. 1890, Maupassant ; sens II, 7, 1874, Verlaine). [Conj. **5 a.**]

I. 1. Avoir du poids, être soumis à la pesanteur : *Ce qui frappe c'est la légèreté, la fragilité de ces bâtiments. Le village ne pèse pas, il semble à peine posé sur le sol* (Sartre). ‖ **2.** Avoir un certain poids, un poids déterminé : *Cette malle pèse 25 kg. Le platine pèse plus lourd que l'or. Il ne pesait pas plus qu'une plume entre les bras de Lucette* (Cayrol). ‖ **3.** Être lourd : *Un fardeau qui pèse.* ‖ **4.** En parlant des bêtes fauves âgées, enfoncer profondément les pieds dans la terre par manque d'aisance et de légèreté. ‖ **5.** *Peser sur* ou *contre quelque chose,* appuyer fortement, exercer une pression sur, ou contre cette chose : *La masse de l'eau du lac de retenue pèse contre le barrage. Épaphrodite alors pesa sur le poignard* [de Néron] *et le lui fit entrer dans la gorge* (Renan). *Je sentis quelque chose de frais et de fin peser sur mon épaule. C'était sa tête alourdie de sommeil...* (Daudet). *Il pesa des paumes sur les commandes pour commencer à les réduire* (Saint-Exupéry). ‖ **6.** *Peser à la main,* en parlant d'un cheval, s'appuyer sur le mors à l'excès.

II. 1. Exercer une certaine influence (en parlant d'une personne ou d'une chose) : *L'argument a beaucoup pesé dans la décision. Celui-ci, depuis le matin, se promenait dans le coron, avec deux gendarmes, tâchant de racoler des ouvriers, pesant sur les faibles* (Zola). *C'est là le peu que pèsent la politique et la raison humaine quand soufflent sur les peuples les grandes passions endémiques* (Rolland). *Les diplomates savent que, dans la balance qui assure cet équilibre* [...] *qu'on appelle la paix,*

les bons sentiments, les beaux discours, les supplications pèsent fort peu (Proust). || *Ne pas peser lourd,* et (vx) *ne pas peser une once, un grain,* ne pas avoir d'importance, de valeur : *Ce petit pays ne pèse pas lourd dans le concert des grandes puissances.* || **2.** Donner une impression de pesanteur, de gêne physique ou morale : *Avoir les jambes qui pèsent. Adieu mon ami, le cœur me pèse de tout ce que j'ai à vous dire* (Montherlant). || *Spécialem.* Demeurer dans l'estomac en donnant une impression de lourdeur : *Aliments qui pèsent,* ou *qui pèsent sur l'estomac.* || **3.** Donner une sensation d'oppression, d'étouffement : *Atmosphère lourde qui pèse. On respire, l'air est si lourd qu 'il pèse sur la poitrine* (Camus). || **4.** Constituer comme un poids qui alourdit : *Les années commencent à peser sur ses épaules. Les ans n'ont pas pesé sur la grâce immortelle* (Leconte de Lisle). *Et soudain, Claude découvrit combien Perken était plus vieux que lui. Ni au visage ni à la voix : il semblait que les années pesassent sur lui comme une foi : irrémédiablement différents d'une autre race...* (Malraux). || **5.** Être pénible à supporter : *Rien ne me pèse tant qu'un secret* (La Fontaine). *Ma funeste amitié pèse à tous mes amis* (Racine). *La lecture me pèse ; il n'y a guère que l'écriture qui excède un peu plus ma patience* (Valéry). *Il me pesait d'autant plus d'être seul ce dimanche-là que j'avais fait porter le matin une lettre à M*[lle] *de Kermaria* (Proust). *L'angoisse pèse sur son cœur.* || **6.** *Fig.* Constituer une charge, une présomption de culpabilité : *Le campagnard, interdit, regardait le maire, apeuré déjà par ce soupçon qui pesait sur lui* (Maupassant). || **7.** Donner une impression de lourdeur dans l'expression : *De la musique avant toute chose, | Et pour cela préfère l'Impair | Plus vague et plus soluble dans l'air, | Sans rien en lui qui pèse ou qui pose* (Verlaine).

• SYN. : **II, 1** *compter, entrer en ligne de compte, importer ;* **3** *oppresser, suffoquer ;* **4** *accabler ;* **5** *écraser, étouffer, excéder ;* **6** *retomber, tomber.*

◆ v. tr. (sens 1, fin du XII[e] s., *Aiol ;* sens 2, v. 1193, Hélinant [*peser... ses paroles,* 1538, R. Estienne — par euphémisme, XX[e] s. ; *tout bien pesé,* 1738, Ch. Rollin ; *enlevez, c'est pesé,* XX[e] s.]). **1.** Déterminer, à l'aide d'instruments de mesure et par comparaison avec l'unité, le poids d'une chose : *Peser un colis.* || **2.** *Fig.* Examiner attentivement, évaluer mentalement avec soin par une réflexion sérieuse : *Peser le pour et le contre. Peser sa décision. Il pesait ses chances, comme s'il s'agissait de celles d'un autre* (Yourcenar). *Je pèse la chasse, le courage, la fidélité, l'amour. Je pèse la circonspection devant les dieux, les hommes et les choses* (Giraudoux). || *Peser ses mots, ses paroles,* les choisir soigneusement, en mesurer toute la portée : *Il serait temps de songer à peser mes mots. Sans doute portent-ils dans la mesure où ils n 'ont pas été pesés, et je ne vaux rien si je n'ai la bride sur le cou* (Mauriac) ; se dit aussi par euphémisme, pour indiquer qu'on se borne intentionnellement à des termes très modérés : *C'est un homme peu délicat — et je pèse mes mots.* || *Tout bien pesé,* après mûre réflexion : *Tout bien pesé, dit Nodiard, je propose que nous fassions une déclaration régulière* (Romains). || Fam. *Enlevez, c'est pesé,* c'est une affaire conclue.

• SYN. : **2** *apprécier, calculer, mesurer.*

pèse-sel [pɛzsɛl] n. m. (de *pèse,* forme du v. *peser,* et de *sel ;* 1838, Acad.). Instrument permettant de mesurer la concentration des solutions salines.

• Pl. *des* PÈSE-SELS.

pèse-sirop [pɛzsiro] n. m. (de *pèse,* forme du v. *peser,* et de *sirop ;* 1869, Littré). Instrument permettant d'apprécier le degré de cuite d'un sirop.

• Pl. *des* PÈSE-SIROPS.

peseta [pezeta] n. f. (mot esp. de même sens ; 1903, Larousse [*avoir des pesetas,* début du XX[e] s.]). Unité monétaire principale de l'Espagne. || Fam. *Avoir des pesetas,* avoir de l'argent, être riche. (On disait, autref., AVOIR DES PESETTES.)

• Pl. *des* PESETAS [pezetas].

pesette [pəzɛt] n. f. (de l'anc. franç. *peise,* balance [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], dér. de *peis,* forme anc. de *poids* [v. ce mot] ; 1569, *Romania* [XXXIII, 593], écrit *pezette,* au sens de « plomb de la ligne » ; écrit *pesette,* au sens actuel, 1869, Littré). Petite balance de précision utilisée pour peser les monnaies, les bijoux, etc.

peseur, euse [pəzœr, -øz] n. (de *peser ;* 1252, Godefroy). Personne qui pèse : *Le peseur public. Son nez de peseuse d'or* [d'Irène] *s'incline sur une comptabilité crasseuse...* (Colette).

pèse-vin [pɛzvɛ̃] n. m. invar. (de *pèse,* forme du v. *peser,* et de *vin ;* 1838, Acad.). Syn. de ALCOOMÈTRE.

peso [pɛso] n. m. (mot esp. de même sens, proprem. « poids », lat. *pe[n]sum* [v. POIDS] ; 1875, Larousse). Unité monétaire de divers pays de l'Amérique latine.

peson [pəzɔ̃] n. m. (de *peser ;* 1243, Godefroy, au sens de « poids pour la laine » ; fin du XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, au sens de « sorte de balance » ; sens 1, 1676, Félibien [« poids qu'on attachait à un lacs pour le fermer », v. 1354, *Modus*] ; sens 2, milieu du XIII[e] s.). **1.** Instrument de pesage à ressort ou à contrepoids, comportant un index qui indique directement le poids sur un cadran gradué. || **2.** *Vx.* Morceau de plomb fixé à l'extrémité du fuseau à filer.

pessaire [pɛsɛr] n. m. (bas lat. médic. *pessarium,* tampon de charpie, de *pessum* ou *pessus,* même sens, gr. *pessos,* jeton, gland, tampon de charpie ; XIII[e] s., *Simples Médecines,* au sens de « médicament solide, qui sert à provoquer les menstrues ou à guérir les maladies de la matrice » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Instrument de caoutchouc ou de métal que l'on place dans le vagin pour maintenir la matrice dans sa position normale en cas de chute ou de déplacement de cet organe.

pesse [pɛs] n. f. (lat. *picea,* faux sapin ; milieu du XVI[e] s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1784, E. Rolland, *Flore,* VI, 9). **1.** Nom donné parfois à l'épicéa. || **2.** Plante herbacée aquatique, à rhizome rampant, à tiges creuses, poussant dans les eaux peu profondes : *Dans le gravier humide où courait la pesse touffue* (France).

pessière [pɛsjɛr] n. f. (de *pesse ;* 1963, Larousse). Futaie d'épicéas. (Peu usité.)

pessimisme [pɛsimism] n. m. (du lat. *pessimus,* très mauvais [superl. de *malus,* mauvais], d'après *optimisme ;* 1759, *Observateur littéraire* [III, 12], au sens 2 ; sens 1, 1828, Mozin [selon Schopenhauer, 1888, Larousse] ; sens 3, 1947, A. Camus). **1.** Doctrine ou attitude philosophique qui consiste à soutenir soit que tout est mal et même le plus mal possible, soit que la somme des maux l'emporte sur celle des biens. || Selon Schopenhauer, doctrine selon laquelle la vie humaine est une perpétuelle souffrance. || **2.** Tendance de ceux qui voient tout en mal, ne tiennent compte, par disposition naturelle, que des éléments défavorables et attendent toujours le pire : *Eh bien, donc, la défiance, le perpétuel scepticisme grognon* [...], *le pessimisme amer du paysan, comment ne les comprendrait-on pas ?* (Duhamel). *Il y en a un autre à côté de lui, chez qui la guerre a réveillé un vieux pessimisme fondamental, et qui pense de toutes ses forces : « L'humanité est diabolique »* (Romains). || **3.** Disposition d'esprit d'une personne qui est inquiète, tourmentée occasionnellement, et prévoit une issue fâcheuse, des événements malheureux dans une situation donnée : *Zaza avait souvent traversé des crises de pessimisme ; j'attribuai celle-ci à la crainte que lui inspirait l'avenir* (Beauvoir). *Le pessimisme des chefs d'entreprise dans un climat de crise économique. Le médecin n'a pas caché son pessimisme devant l'évolution de la maladie.*

• SYN. : **3** *crainte, défaitisme, dépression, inquiétude, mélancolie, neurasthénie.* — CONTR. : **2** et **3** *optimisme.*

pessimiste [pɛsimist] adj. (du lat. *pessimus,* très mauvais [v. l'art. précéd.], d'après *optimiste ;* 1819, Boiste, au sens 2 ; sens 1, av. 1951, A. Gide). **1.** Relatif au pessimisme philosophique : *Cette doctrine* [de Ricardo], *qu'en économie politique on nomme « pessimiste », eut assez longtemps gain de cause* (Gide). || **2.** Qui témoigne du pessimisme : *Une attitude pessimiste. Une vue trop pes-*

simiste des choses. Les prévisions météorologiques pour le week-end sont pessimistes.
● SYN. : **2** *alarmant, alarmiste, inquiétant, mauvais, sombre.* — CONTR. : **2** *bon, favorable, optimiste, rassurant.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1834, Landais ; sens 2, 16 mai 1789, *Journ. de Paris,* p. 621). **1.** Adepte du pessimisme philosophique : *Un philosophe pessimiste. Schopenhauer est un pessimiste.* || **2.** Qui est porté, par sa nature ou par les circonstances, à voir toutes les choses en mal : *Au reste, il n'était point pessimiste et ne pensait pas que la vie fût tout à fait mauvaise* (France). *Un pessimiste conséquent ne peut rien construire de solide ni de durable.*

peste [pɛst] n. f. (lat. *pestis,* maladie contagieuse, épidémie, peste, ruine, destruction [au fig.] ; 1425, O. de La Haye, aux sens I, 1-2 [*peste noire,* 1869, Littré ; *fuir... comme la peste,* milieu du XVIe s., Ronsard ; *se méfier... comme de la peste,* XXe s. ; *se gagner, se prendre comme la peste,* 1875, Larousse] ; sens I, 3, 1658, Scarron [*peste de ; peste soit de,* 1656, Molière ; *la peste soit de,* 1654, Livet ; *la peste m'étouffe,* 1627, Brunot ; *peste !,* 1664, Molière] ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens II, 1, v. 1460, G. Chastellain [« femme désagréable... », 1722, Marivaux ; « petite personne... espiègle », 1688, La Fontaine] ; sens II, 2, v. 1500, Auton).

I. 1. *Autref.* Nom donné à diverses maladies épidémiques, ayant un taux de mortalité élevé : *À l'époque de la peste d'Athènes, l'an 431 avant notre ère, vingt-deux grandes pestes avaient déjà ravagé le monde* (Chateaubriand). *La peste des Philistins.* || **2.** *Auj.* Maladie fébrile contagieuse, très grave, endémique dans certains pays d'Orient, souvent épidémique, et due au bacille de Yersin, transmis à l'homme par la puce du rat et d'autres rongeurs : *Il s'agit d'une fièvre à caractère typhoïde, mais accompagnée de bubons et de vomissements [...], le laboratoire croit reconnaître le bacille trapu de la peste* (Camus). *Peste bubonique, pulmonaire, septicémique.* || *Peste noire,* nom donné à une épidémie de peste venue d'Asie au XIVe s. || *Fuir quelqu'un ou quelque chose comme la peste,* l'éviter à tout prix. || *Se méfier de quelqu'un ou de quelque chose comme de la peste,* redoubler de prudence à son égard comme s'il s'agissait d'un fléau : *Vous savez, c'est un guêpier, ces dossiers-là. J'ai connu plus d'un malin, qui pour s'en être servi hors de propos, est tombé sur un joli bec de gaz. Ici, les patrons s'en méfient comme de la peste* (Romains). || *Se gagner, se prendre comme la peste,* se contracter avec une extrême facilité. || **3.** Vx ou littér. *Peste de, peste soit* ou *la peste soit de* (et un nom de personne ou de chose), s'emploie comme exclamation pour exprimer la mauvaise humeur ou la malédiction contre quelqu'un ou quelque chose, dans un registre souvent comique : *Peste de l'avocat !* (Racine). *Peste soit du gros bœuf, qui, pour me faire choir, | Se vient devant mes pas planter comme une perche !* (Molière). *La peste soit de cette tempête qui nous jeta sur la côte d'Afrique* (Claudel). || Class. *La peste m'étouffe,* imprécation juratoire : « *Quand croyez-vous qu'il* [le roi] *vienne ? — La peste m'étouffe, Monsieur, si je le sais !* » (Molière). || Class. *Peste !,* s'employait pour exprimer une surprise admirative : *Peste ! Où prend mon esprit toutes ces gentillesses ?* (Molière). || **4.** Nom donné à des maladies infectieuses et contagieuses, dues généralement à des ultravirus, qui atteignent certains animaux : *Peste aviaire, bovine, peste du cheval, du porc.*

II. 1. *Class.* Personne perverse, néfaste : *J'ai choisi Burrhus pour opposer un honnête homme à cette peste de cour* [Narcisse] (Racine). || *Auj.* Femme désagréable, insupportable : *Sa face de peste minaudière m'inquiéta* (Hermant). || Petite personne, le plus souvent une fillette ou une jeune fille, malicieuse ou espiègle : *Mais c'est une peste, dit-il en souriant de son caquet* (Toulet). *Quelle petite peste que cette gamine !* || **2.** Fléau, calamité (vieilli) : *Nous fûmes extrêmement incommodés des moucherons, qui sont la peste de ce pays* (Regnard). *Le nazisme a souvent été qualifié de « peste brune ».*

pester [pɛste] v. intr. (de *peste ;* 1617, Livet, comme v. tr., au sens de « traiter [quelqu'un] de peste » ; comme v. intr., au sens actuel, 1639, Livet). *Pester contre quelqu'un* ou *quelque chose,* exprimer sa mauvaise humeur, sa colère par des paroles aigres ou véhémentes : *Je suis parti, les cieux d'un noir crêpe voilés, | Pestant fort contre vous dans ce fâcheux martyre...* (Molière). *C'est au travail que je prends le plus de plaisir et je peste contre ce qui m'en distrait* (Gide). *Le conducteur pestait contre la route, défoncée par le charroi de la cavalerie* (Gracq). *Pester contre le sort.*
● SYN. : *s'emporter, exploser, fulminer, grogner* (fam.), *maugréer, protester, râler* (pop.), *rouspéter* (pop.).

pesteux, euse [pɛstø, -øz] adj. (de *peste ;* milieu du XVIe s., Ronsard, au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Qui provoque la peste : *Bacille pesteux.* || **2.** Qui est provoqué par la peste : *Bubon pesteux.* || **3.** Qui est atteint de la peste : *Rat pesteux.*
◆ n. (1962, Robert). Personne atteinte de la peste.
● SYN. : *pestiféré.*

pestiche [pɛstiʃ] n. m. (origine incertaine ; 1963, Larousse). Grand ver marin du genre *néréide,* vivant dans la roche, utilisé comme esche pour la pêche.

pesticide [pɛstisid] adj. et n. m. (mot angl. de même sens, de *pest,* chose nuisible, parasite nuisible [empr. du franç. *peste*], et de *-cide* [du lat. *caedere,* frapper, abattre, tuer] ; 1963, Larousse). Se dit de tout produit destiné à lutter contre les parasites animaux et végétaux des cultures : *Parmi les pesticides, on distingue les insecticides, les insectifuges et les fongicides.*

pestifère [pɛstifɛr] adj. (lat. *pestifer,* qui apporte la ruine, désastreux, pestilentiel, de *pestis* [v. PESTE] et de *ferre,* porter, apporter ; v. 1355, Bersuire). *Vx.* Qui transmet ou porte la peste, et, *par extens.,* une épidémie ou un mal quelconques : [Des] *millions de chenilles pestifères* (Villiers de L'Isle-Adam).

pestiféré, e [pɛstifere] n. (de *pestifère ;* 1503, Chauliac [*fuir quelqu'un comme un pestiféré,* 1690, Furetière]). Personne qui est atteinte de la peste : *Le médecin se devait d'engager sa vie dans les soins au pestiféré le plus vulgaire* (Saint-Exupéry). *C'était un homme maigre et grand, aux yeux creux, qui portait la houppelande rouge des médecins ayant accepté de soigner les pestiférés* (Yourcenar). || *Fuir quelqu'un comme un pestiféré,* éviter à tout prix toute relation avec lui.
◆ adj. (1869, Littré). Se dit d'un pays, d'une région où sévit la peste.

pestilence [pɛstilɑ̃s] n. f. (lat. *pestilentia,* peste, épidémie, maladie contagieuse, insalubrité, venin [au fig.], de *pestilens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 2 ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 3, v. 1265, J. de Meung). **1.** *Vx* ou *littér.* Toute espèce de maladie épidémique grave et, *spécialem.,* la peste : *Tant parmi les gens qui désiraient l'enterrer crevaient, eux, comme des mouches à la première pestilence* (Céline). || **2.** Vx et fig. *Chaire de pestilence,* chaire du haut de laquelle on proclame des théories hérétiques et qui empoisonnent l'âme. || **3.** Odeur nauséabonde et intolérable.
● SYN. : **3** *fétidité, infection, puanteur.*

pestilent, e [pɛstilɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *pestilens, -entis,* empesté, insalubre, malsain, pernicieux [au fig.], de *pestis* [v. PESTE] ; v. 1370, Oresme, au sens 3 ; sens 1, av. 1553, Rabelais ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** *Vx.* Qui a le caractère de la peste, dont les symptômes ressemblent à ceux de la peste ; qui est contagieux comme la peste : *Fièvre pestilente.* || **2.** *Class.* Qui est un vecteur de la peste : *Une vapeur pestilente qui se coule au milieu de l'air par une contagion insensible et imperceptible à nos sens* (Bossuet). || **3.** *Class.* et *fig.* Qui corrompt, pernicieux : *Des doctrines pestilentes* [...] *se sont élevées dans des provinces illustres* (Bossuet).

pestilentiel, elle [pɛstilɑ̃sjɛl] adj. (de *pestilence ;* fin du XIVe s., aux sens 1-2 ;

sens 3, début du XXe s. ; sens 4, 1756, Voltaire [*pestilential,* « funeste », fin du XVIe s., Brantôme]). **1.** *Vx.* Qui a les caractères de la peste ou d'une maladie épidémique grave : *Maladie pestilentielle.* || **2.** Qui peut transmettre la peste ou une maladie contagieuse et épidémique grave (vieilli) : *Miasmes pestilentiels.* || **3.** Qui répand des émanations insoutenables par leur puanteur : *Je veux que leur visage* [des menteurs] *soit noir en plein midi, leurs mains rouges. C'est cela la lumière. Je veux que leurs yeux soient cariés, leur bouche pestilentielle* (Giraudoux). *Une odeur pestilentielle.* || **4.** *Fig.* Capable de corrompre gravement l'âme ou l'esprit : *C'est une joie pour moi de me retrouver dans un milieu catholique et français, et d'avoir échappé enfin à ce protestantisme pestilentiel* (Claudel). *Il* [le capitaine Persil] *faisait régner à la compagnie une atmosphère pestilentielle de délation et de vengeance* (Duhamel).

● Syn. : **3** *fétide, infect, méphitique, nauséabond, puant ;* **4** *corrupteur.*

pestouille [pɛstuj] n. f. (de *peste ;* 1957, A. Simonin). *Arg.* Malchance persistante.

pestum [pɛstɔm] n. m. (peut-être spécialisation, par analogie de forme, de *pestum,* ordre dorique grec [1869, Littré], emploi comme n. commun de *Paestum,* n. d'une ville de la Lucanie antique, où se trouvaient de beaux temples doriques [dont les ruines subsistent] ; 1903, Larousse). Bouvet servant à faire des doucines sur les petits bois et les montants des croisées.

1. pet [pɛ] n. m. (lat. *pēditum,* pet, de *pēdĕre,* péter ; début du XIIIe s., *Roman de Renart* [*pet foireux,* 1890, *Dict. général,* art. *foireux ; pet de maçon,* 1611, Cotgrave ; *pet honteux,* 1875, Larousse ; *avoir toujours un pet de travers,* XXe s. ; *filer comme un pet,* 1962, Robert ; *lâcher quelqu'un comme un pet,* 1884, Villatte ; *on tirerait plutôt un pet d'un âne mort,* 1808, d'Hautel — d'abord *on tirerait aussi tôt un pet...,* 1690, Furetière ; *ça ne vaut pas un pet de lapin,* 1896, Delesalle — d'abord *...pas un pet,* 1887, Zola]). *Fam.* Vent intestinal qui sort, avec bruit, par l'anus : *Lâcher un pet. Faire des pets.* || Pop. *Pet foireux, pet de maçon,* pet qui entraîne un peu de matière fécale. || *Pet honteux,* celui qui se fait à peine entendre. || Fam. *Avoir toujours un pet de travers,* se dit des personnes qui souffrent ou prétendent souffrir de menues et variées incommodités physiques, dont elles exagèrent généralement l'importance. || Pop. *Filer comme un pet,* s'éclipser prestement. || Pop. *Lâcher quelqu'un comme un pet,* le quitter précipitamment. || Fam. *On tirerait plutôt un pet d'un âne mort (qu'un sou de sa bourse),* se dit pour critiquer l'avarice d'une personne dont il n'y a rien à espérer. || Fam. *Ça ne vaut pas un pet de lapin,* ça n'a aucune valeur : *Nous ne citerons pas davantage, parce que nous trouvons que cela ne vaut pas un pet de lapin* (Montherlant).

2. pet [pɛ] n. m. (abrév. de *pétard ;* 1835, Raspail, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1962, Robert [d'abord *aller au pet,* 1847, Esnault] ; sens 4, 1850, Esnault). **1.** *Pop.* Scandale ou protestations bruyantes, tapage : *Essaye encore de faire du pet* (Courteline). || **2.** Pop. *Porter le pet,* porter plainte. || **3.** *Pop.* Danger : *Moi je surveille par là, dit Dandieu. Toi, par là. S'il y a du pet, tu ne fais rien sans me prévenir* (Sartre). || **4.** Pop. *Faire le pet,* faire le guet pour prévenir des complices de l'arrivée éventuelle d'un témoin ou de la police.

◆ interj. (1890, Esnault). Pop. *Pet !,* attention, prenez garde : *Pet ! Les voilà qui tournent au coin de l'immeuble.*

pétainisme [petɛnism] ou **pétinisme** [petinism] n. m. (du n. de Philippe *Pétain,* maréchal de France et homme d'État [1856-1951] ; v. 1942, aux sens 1-2). **1.** Ensemble des idées politiques du maréchal Pétain entre 1940 et 1944. || **2.** Attitude des partisans du maréchal Pétain durant la même période.

pétainiste [petɛnist] ou **pétiniste** [petinist] adj. (du n. de Philippe *Pétain* [v. l'art. précéd.] ; v. 1942). Relatif au maréchal Pétain et à ses idées politiques à partir de 1940.

◆ adj. et n. (v. 1942). Partisan de la politique du maréchal Pétain.

pétalaire [petalɛr] adj. (de *pétale ;* 1869, Littré, comme n. f. au sens de « couleuvre de l'Inde » ; comme adj., au sens actuel, 1963, Larousse). Relatif aux pétales.

pétale [petal] n. m. (lat. scientif. moderne *petalum,* même sens [milieu du XVIIe s.], gr. *petalon,* feuille de plante, de fleur, d'arbre, neutre substantivé de l'adj. *petalos,* étendu et plat ; 1718, A. de Jussieu [p. 20], au sens 1 ; sens 2, v. 1965). **1.** Chacun des éléments, généralement colorés, qui constituent la corolle d'une fleur : *Parfois, d'un vase, un pétale tombait, comme une « demie » qui sonne* (Montherlant). *Une jolie rose blanche s'épanouissait, fraîche et ombrée de beige aux creux des pétales veloutés* (Vian). || **2.** *Pétales de maïs,* grains de maïs réduits en minces lamelles par un procédé industriel et qui servent à composer des plats sucrés ou des desserts.

pétalé, e [petale] adj. (de *pétale ;* 1771, Trévoux). Qui a un ou plusieurs pétales.

pétalipare [petalipar] adj. (de *pétali-,* élément tiré de *pétale,* et de *-pare,* du lat. *parĕre,* enfanter, produire, faire naître ; 1875, Larousse). Se dit d'une fleur dont les étamines et parfois les carpelles sont transformés en pétales.

pétalisme [petalism] n. m. (gr. *petalismos,* bannissement par un vote écrit sur des feuilles [d'olivier], de *petalon,* feuille [v. PÉTALE] ; 1611, Cotgrave). Forme d'ostracisme que l'on pratiquait à Syracuse, dans l'Antiquité, en écrivant les suffrages sur des feuilles d'olivier.

pétalodé, e [petalɔde] adj. (de *pétale,* d'après le gr. *petalôdês,* en forme de lames de métal, de *petalon,* feuille [v. PÉTALE], et de *eidos,* forme, apparence ; 1869, Littré). Se dit des fleurs doubles dans lesquelles certaines étamines se trouvent transformées en pétales.

pétalodie [petalɔdi] n. f. (de *pétalode ;* 1903, Larousse). Transformation des étamines en pétales.

pétaloïde [petalɔid] adj. (de *pétalo-,* élément tiré de *pétale,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; av. 1778, J.-J. Rousseau). Qui ressemble à un pétale : *Sépale pétaloïde.*

pétanque [petɑ̃k] n. f. (mot occitan, de *pé,* pied [lat. *pes, pedis,* même sens], et de *tanco,* pieu pour fixer quelque chose [du lat. pop. **stanticare,* arrêter, retenir, v. ÉTANCHER 1], proprem. « pied fixé [au sol] comme un pieu », le joueur ayant, en principe, les pieds immobiles quand il lance la boule ; 1932, Larousse). Jeu de boules, originaire du Midi provençal, et qui se pratique en terrain varié et non sur piste spéciale.

pétanqueur [petɑ̃kœr] n. m. (de *pétanque ;* 1970, Robert). Joueur de pétanque.

pétant, e [petɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *péter ;* 1942, Queneau). *Pop.* Très précis : *Il est arrivé à midi pétant, à huit heures pétantes.*

pétaradant, e [petaradɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pétarader ;* 1962, Robert). Qui pétarade.

pétarade [petarad] n. f. (provenç. *petarrada,* de *petarrá,* augment. de *petá,* péter, dér. de l'anc. provenç. *pet,* pet, lat. *pēdĭtum,* même sens ; v. 1530, C. Marot, au sens 1 [un premier ex. au XVe s. ; « chapelet de bruits qu'on émet par la bouche... », 1694, Acad.] ; sens 2, 1648, Scarron ; sens 3, début du XXe s.). **1.** *Vx.* Suite de pets émis par certains animaux lorsqu'ils ruent : *Le cheval refusa, fit une pétarade* (La Fontaine). || *Vx* et *plaisamm.* Chapelet de bruits qu'on émet par la bouche, par mépris pour quelqu'un ou pour quelque chose. || **2.** Série de détonations : *Il est pénible de passer ses jours dans les pétarades* (Gaxotte). *Les pétarades d'un feu d'artifice.* || **3.** Suite d'explosions anormales dans le fonctionnement d'un moteur à explosion, dues à un manque d'essence, à la présence d'eau dans le carburant ou à un mauvais réglage de l'allumage : *Le moteur faisait un bruit serré de mitraille, sans pétarades anormales* (Romains).

pétarader [petarade] v. intr. (de *pétarade ;* 1560, La Curne [pour un moteur, début du XXe s.]). Faire entendre une série d'explosions, de détonations : *Le bruit du moteur qui ne cessait de pétarader* (Benoit).

En contrebas, une motocyclette pétaradait (B. Clavel).

pétarasse [petaras] n. f. (de *pétar[ade]* ou de *péter ;* 1549, R. Estienne, au sens de « gifle » ; sens actuel, 1694, Th. Corneille [var. *patarasse,* 1687, Desroches]). Hache avec laquelle les calfats enfoncent l'étoupe dans les coutures du navire.

pétard [petar] n. m. (de *pet* 1 ; 1495, *Archives de Bretagne* [II, 132], écrit *petart* [*pétard,* XVIe s.], au sens 3 [*pétard d'exercice,* 1903, Larousse ; *pétard de mélinite,* 1932, Larousse] ; sens 1, 1680, Richelet [*lancer un pétard,* 1935, Acad. — *pétard,* « nouvelle sensationnelle », 1884, Villatte ; *c'est un pétard mouillé,* milieu du XXe s.] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 4, 1869, d'après Larchey, 1878 [*faire du pétard,* 1881, L. Rigaud ; *être... en pétard,* 1926, Esnault — *pétard,* « colère », 1830, Esnault] ; sens 5, 1847, Esnault [art. *pétoulet*] ; sens 6, 1847, Esnault [« petit canon », 1690, Furetière]). **1.** Petite pièce d'artifice produisant un bruit sec et fort : *Les messieurs et les dames se mettaient des coiffures en papier, faisaient claquer des pétards* (Aragon). ‖ Fig. et fam. *Lancer un pétard,* lancer une nouvelle à sensation. ‖ Fig. et fam. *C'est un pétard mouillé,* se dit d'une tentative qui a échoué, d'une action qu'on voulait spectaculaire, mais qui a tourné court : *Ces fameuses révélations, que tout le monde attendait, n'auront été qu'un pétard mouillé.* ‖ **2.** Artifice placé sur un rail de chemin de fer, et dont l'éclatement prévient le mécanicien qu'il doit arrêter immédiatement son convoi. ‖ **3.** Engin explosif servant au génie militaire pour effectuer des destructions. ‖ *Pétard d'exercice,* charge de poudre noire servant à simuler le tir de l'ennemi. ‖ *Pétard de mélinite,* charge de mélinite contenue dans une enveloppe parallélépipédique en laiton, dont le couvercle porte une douille où l'on introduit l'amorce fulminante ou le cordeau détonant qui fait exploser la charge. ‖ **4.** *Pop.* Bruit, tapage : *T'entends le pétard qu'ils font ! Tu n' crois pas que ça mériterait qu'on leur botte le train ?* (Dorgelès). ‖ Pop. *Faire du pétard,* faire du scandale, protester bruyamment : *Les v'là qui rappliquent. Sulphart fait du pétard ; il est sûrement noir* (Dorgelès). ‖ Pop. *Être, se mettre en pétard,* être, se mettre en colère. ‖ **5.** *Pop.* Postérieur : *Ces femmes moutonnantes, avec leurs pétards plantureux* (Montherlant). ‖ **6.** *Arg.* Revolver ou pistolet : *Quand on n'a, pour toute arme, que le malheureux pétard du chauffeur tunisien* (Arnoux).

pétardage [petardaʒ] n. m. (de *pétarder ;* 1963, Larousse). Fragmentation, à l'aide d'explosif, des blocs de pierre trop volumineux abattus dans une carrière.

• Rem. On rencontre également la forme pétardement (13 août 1874, *Journ. officiel,* p. 5840).

pétarder [petarde] v. tr. (de *pétard ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Faire sauter avec des pétards : *Pétarder une porte, un bouchon de roches.*

◆ v. intr. (1883, Esnault). *Pop.* Faire du tapage. (Vieilli.)

pétardier [petardje] n. m. (de *pétard ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1885, Esnault). **1.** *Vx.* Artificier préposé à la fabrication ou à la pose des pétards. ‖ **2.** *Pop.* Tapageur.

◆ adj. m. (1885, Esnault). Qui fait volontiers du scandale.

pétase [petaz] n. m. (lat. *petasus,* même sens, gr. *petasos,* même sens ; 1701, Furetière [Dauzat-Dubois-Mitterand datent le mot du XVIe s., mais sans donner de référence]). Grand chapeau que portaient quelquefois les anciens Grecs pour se préserver du soleil : *Elle* [...] *corrigeait les plis d'une tunique, ajustait un peplum, campait un pétase, nouait une sandale* (Duhamel).

pétasse [petas] n. f. (de *péteux, péteuse,* par changement de suff. ; 1881, L. Rigaud, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** *Pop.* Prostituée. ‖ **2.** Pop. *Avoir la pétasse,* avoir peur.

pétaudière [petodjɛr] n. f. (de la loc. *la Cour du roi Pétaud,* lieu où règne la confusion, l'anarchie [1611, Cotgrave], du n. du roi *Pétault,* personnage sans autorité [1546, Rabelais], dér. de *péter ;* 1694, Acad.). Assemblée ou organisme où règne une confusion ou une anarchie totale, et où chacun prétend commander sans que personne obéisse.

pétauriste [petorist] n. m. (lat. *petaurista,* équilibriste, du gr. *petauristêr,* danseur de corde, dér. de *petauron,* perche, latte, balancier des danseurs de corde, tréteau de lutteur ; 1614, C. de Nostredame, au sens 1 ; sens 2, 1827, Acad.). **1.** Dans l'Antiquité grecque, danseur de corde, acrobate. ‖ **2.** Écureuil volant qui vit de l'Inde à Bornéo.

pet-d'âne [pɛdɑn] n. m. (de *pet* 1, *d[e]* et *âne ;* 1778, Lamarck, écrit *pédane ; pet-d'âne,* 1812, Mozin). Nom usuel d'une plante de 30 à 50 cm de hauteur, robuste, à fleurs pourpres ou blanches, voisine des chardons, et dont le nom scientifique est *onopordon.*

• Pl. *des* pets-d'âne.

pet-de-loup [pɛdlu] n. m. (emploi comme n. commun de *Petdeloup,* n. d'un personnage ridicule créé par Nadar en 1849 ; 1888, A. Daudet). *Vx.* Vieux professeur ridicule : *Ils respectaient le comique du professeur, une espèce de M. Pet-de-Loup* (Goncourt). *Nous ne disposons que de quelques rares traductions faites par des pet-de-loup en un style ridicule* (Claudel).

• Rem. L'orthographe (avec ou sans trait d'union) et le pluriel sont très fantaisistes et varient selon les auteurs : *C'est ainsi que, dans l'intimité des bureaux, se subdivise l'Académie française. Les ducs, ce sont tous les gens de noblesse et l'épiscopat : les « Petdeloup » comprennent les professeurs et savants divers* (Daudet). *Cet honnête petdeloup a jeté la toque aux orties* (Bertrand). *Leur académie se composait de Petdeloups* (Hermant).

pet-de-nonne [pɛdnɔn] n. m. (de *pet* 1, *de* et *nonne ;* 1795, Guégan, I, 337 [d'abord *pet d'Espaigne,* v. 1398, *le Ménagier de Paris, pet,* 1718, Acad., et *pet de putain,* 1739, Guégan, I, 232]). Sorte de beignet très léger.

• Pl. *des* pets-de-nonne.

• Rem. Littré et le *Dictionnaire de l'Académie* écrivent ce mot sans traits d'union.

pété, e [pete] adj. (part. passé de *péter ;* milieu du XXe s., aux sens 1-2). **1.** *Pop.* Fou, dépourvu de bon sens : *Mais il est complètement pété, ce type !* ‖ **2.** Pop. *Pété comme un coin* ou *un coing,* ou simplem. *pété,* complètement ivre : *Il est sorti du bar pété comme un coin.*

pétéchial, e, aux [peteʃjal, -o] adj. (de *pétéchie ;* 1732, Trévoux). Caractérisé par des pétéchies.

pétéchie [peteʃi] n. f. (ital. *petecchia,* même sens, d'origine obscure ; 1564, Liébault, écrit *pétèche ; pétéchie,* 1741, Col de Vilars). Tâche rougeâtre sur la peau, due à de petites hémorragies cutanées et caractéristique de l'éruption purpurique.

pet-en-l'air [pɛtɑ̃lɛr] n. m. invar. (de *pet* 1, *en* [prép.], *l'*[art. défini élidé] et *air ;* sept. 1729, *Mercure de France,* p. 2015). *Vx* et *fam.* Sorte de paletot court qui ne descend pas plus bas que les reins : *Un pet-en-l'air ouaté de maman, qu'elle m'avait obligé de mettre* (Rousseau). *Il écrivait de Turin à M. de Talleyrand qu'il avait vaincu un préjugé : il avait fait recevoir sa femme en pet-en-l'air à la cour* (Chateaubriand).

péter [pete] v. intr. (de *pet* 1 [a éliminé l'anc. v. *poirre,* péter — XIIe s., *Roman de Renart* —, lat. *pēdere,* même sens] ; v. 1380, *Aalma,* au sens 1 [*envoyer péter quelqu'un,* 1962, Robert ; *péter dans la soie,* 1932, Larousse] ; sens 2, 1546, R. Estienne ; sens 3, 1690, Furetière [*péter dans la main,* au fig., fin du XVIIe s., Saint-Simon ; *il faut que ça pète... ou que ça dise pourquoi,* 1881, L. Rigaud] ; sens 4, XXe s. [*péter dans sa graisse...,* 1891, Huysmans]). [Conj. **5 b.**] **1.** *Pop.* Faire un ou des pets : *La mère, chaque fois qu'elle soulève une fesse pour se défatiguer de la station assise, en profite pour péter* (Montherlant). ‖ Pop. *Envoyer péter quelqu'un,* le congédier sans ménagement. ‖ Pop. *Péter plus haut que son cul,* v. cul. ‖ Pop. *Péter dans la soie,* avoir du linge très fin, des vêtements luxueux ; vivre dans l'aisance. ‖ **2.** *Fam.* Éclater, exploser ; se casser avec un bruit sec : *Y a aussi ce*

salaud d'obus nouveau qui pète après avoir ricoché dans la terre (Barbusse). *Ils* [les poilus] *réclamaient des grandes offensives, et que ça pète, bon Dieu de bois* (Romains). || **3.** *Par extens.* Se rompre brusquement, craquer : *Après, que le soleil éclate, que le thermomètre pète* [...] *je m'en moque...* (Giraudoux). *La ficelle a pété net.* || Fig. et fam. *Péter dans la main* ou *dans les mains de quelqu'un,* lui échapper subitement, en parlant d'une affaire, d'un marché, etc. : *Et cette affaire me pète dans les mains, juste au moment où elle commençait à prendre bonne tournure* (Duhamel). || Fig. et pop. *Il faut que ça pète ou que ça casse, ou que ça dise pourquoi,* d'une manière ou d'une autre il faut en finir. || **4.** *Fam.* et *par exagér.* Être tendu à éclater : *Cet enfant pète de santé.* || Pop. *Péter dans sa graisse, dans sa peau.* être très corpulent : *Il pète dans sa graisse et crève de joie* (Huysmans).

◆ v. tr. (sens 1, 1930, Larousse, art. *feu* [*ça a pété des flammes,* milieu du XX^e s.] ; sens 2, 1915, Esnault ; sens 3, milieu du XX^e s.). **1.** Pop. *Péter le feu,* ou *péter du feu,* V. FEU (au sens I, 1). || Pop. *Ça a pété des flammes,* il y a eu une querelle très violente. || **2.** Vx et pop. *Péter la faim,* ou simplem. *la péter,* avoir une faim dévorante. || **3.** *Fam.* Casser brusquement : *Il a donné un si grand coup de pioche qu'il en a pété le manche.*

◆ **se péter** v. pr. (milieu du XX^e s.). Pop. *Se péter la gueule,* s'enivrer.

pète-sec [pɛtsɛk] adj. et n. invar. (de *pète,* forme du v. *péter,* et de *sec,* adv. ; 1866, Esnault). *Fam.* Se dit d'une personne autoritaire dont les ordres sont exprimés d'un ton dur et qui n'admet pas de réplique : *Trop jeune et trop dur, un pète-sec, comme ils l'appelaient* (Zola). *Éprouvant tout à coup pour ce pète-sec prétentieux — que dire ? — une sympathie fraternelle* (Martin du Gard). *Cette directrice, c'est une pète-sec.*

◆ adj. invar. (XX^e s.). Se dit du comportement de cette personne : *Un air, un ton pète-sec.*

● REM. On rencontre parfois l'orthogr. PÈTESEC, sans trait d'union.

péteuse [petøz] n. f. (fém. de *péteur,* personne qui pète souvent [v. 1380, *Aalmq*], dér. de *péter* ; 1611, Cotgrave). Nom usuel du poisson appelé *bouvière.*

péteux, euse [petø, -øz] n. (var. de *péteur,* même sens [av. 1613, M. Régnier]. par allusion au flux intestinal que la peur provoque parfois ; 1803, Boiste). *Pop.* Personne d'une poltronnerie extrême, ou qui se sent fautive : *On foutait le camp comme des péteux sans s'être battus, rien, Buonaparte allait rentrer chez lui, eux au diable !* (Aragon).

pétillant, e [petijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pétiller* ; seconde moitié du XV^e s., *Amant rendu cordelier,* au sens 2 ; sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 3, 1572, Amyot). **1.** Se dit d'une boisson qui pétille, ou d'un combustible qui brûle en pétillant : *L'île était un paradis. Les compagnons d'Ulysse, qui depuis quatre jours n'avaient mangé ni bu, y, découvrirent plusieurs sources, dont l'une d'eau pétillante* (Giraudoux). *Un vin pétillant. Un feu pétillant.* || **2.** Qui brille avec éclat : *Un regard pétillant de malice.* || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne ou d'un comportement qui témoigne de beaucoup de vivacité, d'entrain : *M^me Pellegrin était alors de ces petites vieilles toutes roses, vives, pétillantes* (Duhamel). *Un esprit, un style pétillant. Un dialogue pétillant d'esprit.*

● SYN. : **2** *brillant, flamboyant, rayonnant ;* **3** *bouillant, fougueux, fringant, nerveux, pétulant, piquant, spirituel, vif.*

pétillement [petijmɑ̃] n. m. (de *pétiller* ; XV^e s., *ZRP* [XLVI, 275], au sens de « chatouillement » ; 1549, R. Estienne, au sens de « palpitation » ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1701, Furetière ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, janv. 1762, J.-J. Rousseau). **1.** Série de petits craquements secs produits par un objet qui éclate, notamment une matière combustible : *D'éblouissants tapis de genêts dont la graine éclatant à la chaleur faisait un pétillement continu, comme si le sol même grésillait tout en feu* (Daudet). *Grange entendait sous ses fenêtres le pétillement d'un grand feu de fagots qu'Olivon allumait chaque matin sous la lessiveuse* (Gracq). || **2.** Léger bruit produit par les bulles gazeuses qui viennent crever à la surface d'un liquide : *Le pétillement de l'eau gazeuse, du champagne dans une coupe.* || **3.** *Fig.* Éclat vif : *Le pétillement malicieux d'un regard.* || **4.** *Fig.* Mouvement vif, alerte : *Il y avait* [...] *à gauche, le marché, qui était un pétillement de vie matinale* (Romains). *Un pétillement de joie.*

● SYN. : **1** *crépitement ;* **3** *étincellement, flamboiement, scintillement ;* **4** *grouillement, tourbillon.*

pétiller [petije] v. intr. (de *pet* 1 ; 1453, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1660, Oudin [au fig., 1669, Boileau ; *le sang lui pétille dans les veines,* 19 juill. 1776, Voltaire] ; sens 3, av. 1613, M. Régnier ; sens 4, 1564, J. Thierry ; sens 5, 1648, Scarron). **1.** Émettre une série de petits craquements, éclater avec de petits bruits secs et rapprochés, en se consumant par le feu : *Près de l'ardent foyer où le chêne pétille* (Musset). *Les chasseurs revenaient vers la petite maison, où l'on entendait pétiller un grand feu de sarments* (Daudet). *La flamme de la lanterne pétillait et charbonnait dans l'air nauséeux* (Gracq). || **2.** Mousser, émettre des bulles qui crèvent à la surface, en parlant de boissons gazeuses : *Le champagne pétillait dans les coupes.* || Fig. *Le sang lui pétille dans les veines,* il est plein d'ardeur, d'impatience ou d'irritation. || **3.** *Fig.* Briller d'un vif éclat : *Avant de lui saisir les mains, il l'enveloppa d'un de ces regards vifs qui semblaient pétiller entre ses paupières clignotantes* (Martin du Gard). *Et, sur sa robe* [d'Estelle], *le soleil pétille comme si l'on y avait jeté du sel* (Giraudoux). *Ses petits yeux pétillaient et ils n'étaient pas loin d'être joyeux ou malicieux* (Simenon). || **4.** Fig. *Pétiller d'esprit, de joie, de malice,* manifester avec spontanéité des sentiments qui font l'agrément de l'entourage : *Son regard pétille de malice. Ses répliques pétillaient d'esprit. Son visage pétille de joie.* || **5.** *Class.* et *fig.* Donner les signes d'une vive impatience : *M. de Vendôme a pourtant une très belle armée en Flandre, et pétille de faire quelque chose* (M^me de Maintenon). *Je pétille après ma voiture qui me fait attendre* (Saint-Simon).

● SYN. : **1** *crépiter ;* **3** *chatoyer, étinceler, flamboyer, rayonner, resplendir, scintiller ;* **4** *briller, éclater.*

pétillères [petijɛr] n. f. pl. (origine incertaine, peut-être de *pétiller* ; 1869, Littré). En termes de ganterie, partie d'une peau dont les pores sont moins serrés.

pétinisme n. m. V. PÉTAINISME.

pétiniste adj. et n. V. PÉTAINISTE.

pétiolaire [pesjɔlɛr] adj. (de *pétiole* ; 1777, Lamarck, I, 83). Relatif au pétiole.

pétiole [pesjɔl] n. m. (lat. *petiolus,* petit pied, queue des fruits, pédoncule, pétiole, dimin. de *pes, pedis,* pied ; 1749, Dalibard). Partie de la feuille, généralement rétrécie, qui unit le limbe à la gaine, chez les plantes dicotylédones.

pétiolé, e [pesjɔle] adj. (de *pétiole* ; 1766, F. Rozier et Claret de La Tourrette [I, 163], au sens 1 [*cotylédons pétiolés,* 1869, Littré] ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Se dit des feuilles qui sont portées par un pétiole. || *Cotylédons pétiolés,* ceux dont la base s'amincit de façon à former une sorte de pétiole. || **2.** *Abdomen pétiolé,* en entomologie, abdomen attaché au thorax par un pédoncule, comme chez les fourmis et les guêpes.

pétiolule [pesjɔlyl] n. m. (dimin. de *pétiole* ; 1817, S. Gérardin). Pétiole de chacune des folioles qui constituent, par leur réunion, les feuilles composées, comme chez le haricot.

pétiolulé, e [pesjɔlyle] adj. (de *pétiolule* ; 1869, Littré). Se dit d'une foliole qui est pourvue d'un pétiolule.

petiot, e [pətjo, -ɔt] adj. et n. (dimin. de *petit* 1 ; 1379, *Inventaire du mobilier de Charles V,* comme adj., au sens de « très petit » ; comme adj. et n., au sens actuel, av. 1834, Béranger). *Fam.* Se dit d'un petit garçon, d'une petite fille que l'on considère avec affection ou attendrissement : *Tout petiot, dès l'âge de trois ou quatre ans* (Goncourt). *Et plus loin, trois petiots, mains aux poches* (Pourrat).

● SYN. : *bambin* (fam.), *gamin* (fam.), *gosse* (fam.), *marmot* (fam.), *mioche* (pop.).

1. petit, e [pəti, -it] adj. • ÉTYM. Bas lat. *pit[t]itus,* petit (VIIIe s.), du radical enfantin *pitt-* exprimant la petitesse ; v. 980, *Passion du Christ* (v., ci-dessous, A, § I, n. 3). — A : sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland* (*se faire petit,* 1665, La Fontaine [au fig., 1835, Acad.]) ; sens I, 2, 1690, Furetière (*petit cyprès,* 1568, E. Rolland, *Flore,* VII, 38 ; *petit houx,* 1869, Littré ; *petit if,* 1907, Larousse ; *petit nénuphar, petite bardane, petite toque,* 1963, Larousse ; *petite ciguë,* 1875, Larousse) ; sens I, 3, v. 980, *Passion du Christ* (*petit frère,* fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*) ; sens I, 4, XXe s. ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 1, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; sens II, 2, XVe s., Juvenal des Ursins (*petit chef,* milieu du XXe s.) ; sens II, 3 et 7, v. 1360, Froissart ; sens II, 4, 1580, Montaigne ; sens II, 5, fin du XVe s., Commynes ; sens II, 6, 1538, R. Estienne (pour une chose ou une action, 1659, Molière ; *petits mots,* début du XXe s.) ; sens II, 8, av. 1662, Pascal ; sens II, 9, av. 1865, Proudhon. — B : sens I, 1, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume* (*petite banlieue,* XXe s. ; *petit bleu,* 1890, *Dict. général,* art. *bleu ; être en petite tenue,* XXe s.) ; sens I, 2, v. 1119, Ph. de Thaon (*petit office,* 1690, Furetière) ; sens I, 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy (*petit déjeuner, petite monnaie, boire à petits coups, prendre... à petites doses,* début du XXe s. ; *petite santé,* 1875, Larousse) ; sens I, 4, XIIIe s., ToblerLommatzsch (*à petit feu,* début du XXe s. ; *petite vérole,* fin du XVe s., Commynes) ; sens I, 5, 1690, Furetière (*au petit trot,* début du XXe s. ; *au petit pied,* au fig., 1587, F. de La Noue) ; sens I, 6, 1893, *Dict. général ;* sens II, 1, XIVe s., *Ordonnance royale (le petit commerce...,* 1893, *Dict. général) ;* sens II, 2, 1361, Godefroy ; sens II, 3, v. 1175, Chr. de Troyes (*le petit côté de quelqu'un,* début du XXe s.) ; sens II, 4, XXe s.

A. En parlant des êtres animés.

• **I.** ASPECT QUANTITATIF. **1.** Se dit d'une personne, d'un animal qui est de taille peu élevée : *Un homme petit et malingre. Une petite femme sèche. Cet enfant est petit pour son âge. Un petit chien, un petit cheval.* || *Le Petit Caporal,* v. CAPORAL. || *Petits chevaux,* v. CHEVAL. || *Se faire petit, tout petit,* se recroqueviller, se tasser, pour tenir le moins de place possible ; au *fig.,* éviter de se faire remarquer, d'attirer l'attention : *Tandis qu'il parlait, je me faisais tout petit dans mon coin pour qu'on ne m'aperçût pas, et j'écoutais* (France). || *Nom d'un petit bonhomme, aller son petit bonhomme de chemin,* v. BONHOMME. || **2.** Se dit, dans le même sens, des végétaux : *Vieux petits ifs en rang d'oignons* (Musset). *Un petit sapin. Une petite plante verte.* || *Petit cyprès,* autre nom de la *santoline.* || *Petit houx,* autre nom du *fragon.* || *Petit if,* autre nom de l'*ive.* || *Petit nénuphar,* autre nom de l'*hydrocharis.* || *Petit pois,* v. POIS. || *Petite bardane,* autre nom de la *lampourde.* || *Petite camomille,* v. CAMOMILLE. || *Petite ciguë,* autre nom du *faux persil,* plante très toxique. || *Petite oseille,* v. OSEILLE. || *Petite toque,* nom usuel de la *scutellaire.* || **3.** Se dit d'une personne qui n'a pas encore atteint le terme de sa croissance, ou une taille appréciable, ou un certain âge : *Mais, quand j'étais petit, ce portrait me donnait l'idée d'un homme avancé en âge* (France). *Les petits Namhikwara ignorent les jeux* [...] *et mhnent une existence calquée sur celle des adultes* (Lévi-Strauss). *Tu es trop petit pour juger de ces choses.* || *Petit garçon, traiter quelqu'un en petit garçon, être, se sentir (tout) petit garçon,* v. GARÇON. || *Petite fille,* v. FILLE. || *Petit frère, petite sœur,* le cadet, la cadette d'une famille. || **4.** Qui est destiné aux enfants les plus jeunes : *Le petit lycée. Les petites classes. Petit séminaire.* || **5.** Se dit des parties du corps qui ont une dimension inférieure à la moyenne : *Un pied petit à tenir dans la main* (Gautier). *Le père promène son enfant en le portant sur l'épaule : il confectionne des armes à la mesure du petit bras* (Lévi-Strauss). *De petites dents pointues. Une petite poitrine.* || *Le petit doigt, ne pas remuer le petit doigt, mon petit doigt me l'a dit,* v. DOIGT. || **6.** Fam. *Petite nature,* v. NATURE (sens II, 6).

• **II.** ASPECT QUALITATIF. **1.** Qui occupe un rang peu élevé dans la société, par sa condition ou sa naissance : *Un petit paysan. Un petit banlieusard. Un petit curé de campagne. Un petit personnage. Le petit peuple.* || *Un petit-blanc,* v. BLANC 3. || *Petit-bourgeois,* v. à l'ordre alphabétique. || *Petite bourgeoisie,* v. BOURGEOISIE. || *Les petites gens,* v. GENS 2. || **2.** Qui occupe un rang peu élevé dans une activité professionnelle : *Un petit cordonnier. Un petit employé, un petit fonctionnaire.* || *Petit clerc,* v. CLERC. || *Petite main,* v. MAIN. || Fam. *Petit chef,* membre du personnel d'encadrement, dans une entreprise, une usine, etc. || **3.** Qui manque de mérite, de talent : *Le Ministre a pris trop de hauteur et les comédiens du Théâtre-Français lui ont paru plus petits qu'ils ne sont* (Mauriac). *Un petit historien amateur d'anecdotes. Un petit peintre du dimanche.* || **4.** S'emploie dans la langue familière pour marquer le dédain ou le mépris à l'égard de quelqu'un, d'une activité ou d'un comportement : *Mais, mon petit monsieur, prenez-le un peu moins haut* (Molière). *Il* [Thiriot] *fait le médiateur, le petit ministre* (Voltaire). *Son garçon de laboratoire nous écoutait. Il avait terminé lui aussi sa petite cuisine* (Céline). || Fam. *Petit copain,* v. COPAIN. || **5.** *Fig.* Mesquin, dépourvu de noblesse d'âme, d'élévation : *La mort de qui, de quoi ?*[...] *— Des hommes. — C'est très petit comme question. Vous vous plaisez à ces détails ?* (Giraudoux). *Vous êtes vide de tout et d'abord de vous-même. Vous êtes petit, et rapetissez tout à votre mesure* (Montherlant). *Un petit esprit m'appelle forte tête, ce qui est évidemment pour lui la pire injure* (Sartre). || **6.** S'emploie dans la langue familière ou populaire pour marquer une relation affective qui peut aller de la sympathie à l'amour : *Mon petit prince, ne crains rien, j'arrangerai cela* (Sartre). *Petit cachotier ! Ma petite dame. Mon petit ami. Mon petit gars, mon petit pote. Petite mère. Mon petit papa. Mon petit mari. Ma petite chérie. Mon petit chou, mon petit cœur.* || *Petit(e) ami(e),* v. AMI. || Se dit d'une chose ou d'une action dont on veut souligner le caractère affectueux : *Faire une petite gâterie, une petite gentillesse à quelqu'un. Être plein de petites attentions pour quelqu'un.* || *Le petit monde,* v. MONDE. || *Petits mots,* vocables empreints d'affectivité : *La mère le presse* [le nouveau-né] *contre elle, avec de petits mots : « C'est fini, c'est fini, ne pleurons plus, mon Jésus, mon petit poisson d'or »* (Rolland). *De petits mots doux, tendres. Des petits mots d'amour.* || Fam. *Petit nom,* v. NOM. || Fam. *Être aux petits soins avec quelqu'un,* v. SOIN. || **7.** S'emploie pour qualifier quelque chose à quoi on est attaché personnellement ou que l'on considère avec sollicitude, attendrissement : *Je fabrique ma petite terminologie selon les besoins* (Valéry). *Vous restreignez l'univers à vos petites affaires* (Gaxotte). *Il tient à ses petites habitudes. Il prend soin de sa petite personne.* || **8.** En réduction, en miniature : *Votre fils, madame, est un petit Mozart ! C'est un vrai petit génie.* (V. aussi AU PETIT PIED, ci-après B, § I, n. 5). || **9.** Se dit d'un comportement, d'une attitude, d'une action qui dénote de la modestie, de la simplicité, ou témoigne d'un sentiment amical : *Il me fit un petit salut et sortit* (France). *Un petit air innocent. Un petit sourire timide. Faire un petit geste, un petit signe de la main. Un petit clin d'œil complice. Une petite cérémonie intime. Faites-moi une petite place.*

• SYN. : **I, 1** *court, courtaud, microscopique, minuscule ;* **2** *nain ;* **3** *enfant, jeune* (fam.) ; **5** *menu, mignon.* || **II, 1** *humble, modeste, obscur ;* **2** *ordinaire ;* **3** *insignifiant, médiocre, mineur ;* **5** *borné, étriqué, étroit, limité, pauvre ;* **9** *humble, simple.* — CONTR. : **I, 1** *élancé, élevé, haut, long ;* **2** *géant ;* **3** *adulte, âgé, vieux ;* **5** *colossal, démesuré, énorme, grand.* || **II, 1** *gros, important, noble, puissant, riche ;* **2** *haut, maître, qualifié, réputé ;* **3** *brillant, émérite, éminent, génial, prestigieux, talentueux ;* **5** *noble, sublime, supérieur ;* **9** *grandiose, imposant, magnifique, majestueux, pompeux.*

B. En parlant des choses.

• I. ASPECT QUANTITATIF. **1.** Se dit d'une chose dont les dimensions, la superficie ou le volume sont inférieurs à la mesure normale ou ordinaire : *Il a remis sa petite chemise, | Son petit complet, ses petits souliers* (Vian). *Une petite cuiller. Une petite rivière. Une petite lettre. Un petit morceau de viande. Un petit pré. Un petit verre à liqueur. Une petite boîte, une petite maison. Une petite commune rurale. Une petite entreprise en difficulté.* || Fam. *Petite banlieue,* la banlieue la plus rapprochée du périmètre d'agglomération d'une ville. || Vx et fam. *Petit bleu,* télégramme, dépêche. (V. aussi BLEU 2.) || Fam. *Aller au petit coin,* v. COIN. || Fam. *Le petit endroit,* v. ENDROIT. || *Petits fers,* v. FER 1. || *Petits fours,* v. FOUR. || *Le petit livre rouge,* v. LIVRE. || Class. *Petites-maisons,* v. MAISON. || *Petit salé,* v. SALÉ. || Fam. *Mettre les petits plats dans les grands,* v. PLAT. || Fam. *Être dans ses petits souliers,* v. SOULIER. || Fam. *Être en petite tenue,* être peu vêtu, être habillé de façon sommaire. || Fam. *Voir une chose par le petit bout de la lorgnette,* v. LORGNETTE. || *À petits pas,* v. PAS. || **2.** Qui est peu considérable par la durée : *Faire une petite promenade, une petite visite à quelqu'un, un petit séjour en montagne, un petit tour en ville, un petit voyage à l'étranger. Accorder un petit congé, un petit délai.* || *Petites heures,* v. HEURE. || *Petit office,* office abrégé de la Vierge ou d'un saint. || **3.** Qui est peu considérable par la quantité ou la valeur : *Une petite somme d'argent. Un petit salaire. Il met ses petites économies dans une tirelire. Avoir de petits frais d'entretien. Boire un petit coup. Un petit verre de vin.* || *Petit déjeuner,* léger repas du matin. || *Petite monnaie,* ensemble de pièces de monnaie qui ne constitue pas une somme importante. || Fam. *Petite santé,* santé délicate. || *Boire à petits coups,* boire en dégustant des gorgées successives. || *Prendre un remède à petites doses,* en absorber de petites quantités de façon discontinue. || Fam. *Faire ses petits besoins,* v. BESOIN. || **4.** Qui est peu considérable par son intensité (surtout en parlant des phénomènes physiques et sensoriels) : *Un petit grain, un petit orage. Un petit coup de vent. Les petites gelées de novembre. Un petit bobo, une petite coupure, une petite maladie d'enfant. Un petit coup de main, de pouce. Un petit goût de bouchon. Une petite odeur de brûlé. Un petit goût de vin sec, de silex* (Céline). || *À petit bruit,* v. BRUIT. || *À petit feu,* en faisant chauffer doucement et progressivement. || Fig. *Faire mourir quelqu'un à petit feu,* v. FEU 1. || *Petit jour, petit matin,* v. JOUR, MATIN. || *Petite vérole,* syn. de VARIOLE. || *Petite pluie abat grand vent* (prov.), v. ABATTRE. || Fig. *Au petit bonheur,* v. BONHEUR. || **5.** Se dit des mesures elles-mêmes quand elles sont peu considérables : *Une petite hauteur, profondeur. Du ruban en petite largeur. Occuper un petit volume.* || *Petite vitesse,* v. VITESSE. || *Au petit trot,* à petite allure, en parlant d'un équidé. || Fig. *Au petit pied,* en raccourci (pour les choses), en caricature (pour les personnes) : *Fouquet s'était fait construire un Versailles au petit pied. Ce dictateur n'est qu'un Napoléon au petit pied.* || **6.** *Fam.* Qui atteint à peine, tout juste la mesure indiquée (toujours suivi d'un nom de mesure) : *Je voudrais un petit kilo de pot-au-feu. Attendez-moi une petite minute. J'en ai encore pour une petite heure. Le village n'est plus qu'à un petit kilomètre d'ici.* || Fam. *À la petite semaine,* v. SEMAINE.

• II. ASPECT QUALITATIF. **1.** Se dit de ce qui est peu marquant dans le domaine économique, historique ou social : *Un petit pays pauvre. Un petit épisode tragi-comique de la guerre. Une petite réforme. Exercer un petit métier. Cherchez-vous plutôt un petit emploi dans un bureau* (Céline). || *Le petit commerce, la petite industrie,* nom donné à l'ensemble des commerçants, des industriels de niveau modeste : *Le petit commerce est écrasé par l'installation des magasins à grande surface. La petite industrie travaille souvent en sous-traitance.* || *Petite guerre,* v. GUERRE. || *Petite histoire,* v. HISTOIRE. || **2.** Se dit d'un objet ou d'un acte qui a peu d'importance, d'intérêt ou de gravité : *Un petit bibelot. Un petit film distrayant. Un petit roman à l'eau de rose. Un petit malaise. Une petite entorse au protocole. Un petit délit. La recherche des petits faits vrais. J'ai vu tous les rouages de ses petits mensonges* (Maurois). || Fam. *Ce n'est pas une petite affaire,* v. AFFAIRE. || **3.** Qui est d'une qualité médiocre, inférieure à la normale : *En effet, je n'étais pas doué et, pendant quinze ans, je vous ai fait mener une petite existence digne et rétrécie* (Aymé). *Un petit vin, un petit cru. De la petite viande. Se livrer à un petit trafic. Recueillir les petits potins du coin.* || *Petite bière,* v. BIÈRE 1. || *Petit bleu,* v. BLEU 2. || Fig. et fam. *Le petit côté de quelqu'un,* son point faible, son défaut le plus marquant : *Il est bon, mais assez avare : c'est le petit côté du personnage.* || **4.** *Fam.* Se dit admirativement d'une chose qui atteint une qualité ou une dignité réservée habituellement à une chose plus grande : *Ce collectionneur a fait de son salon un petit musée. Sa maison est un vrai petit palace !* || **5.** *Fig.* et fam. *Aux petits oignons,* v. OIGNON. || *Au petit poil,* v. POIL.

• SYN. : **I, 1** *étroit, exigu, menu, minuscule, rikiki* (fam.) ; **2** *bref, court ;* **3** *dérisoire, infime, juste, maigre, modique, pauvre, réduit ;* **4** *anodin, bénin, faible, insignifiant, léger, négligeable.* || **II, 1** *mince, minime, modeste ;* **2** *banal, quelconque ;* **3** *étriqué, mesquin, rétréci.* — CONTR. : **I, 1** *ample, étendu, grand, spacieux, vaste, volumineux ;* **2** *long, prolongé ;* **3** *appréciable, considérable, coquet* (fam.), *gros, imposant, rondelet* (fam.) ; **4** *carabiné* (fam.), *corsé* (fam.), *fort, grave, sérieux, soigné* (pop.) ; **5** *grand.* || **II, 1** *capital, décisif, majeur, marquant, primordial, vital ;* **2** *bon, excellent, grave, inestimable, précieux, sérieux, sévère ;* **3** *fabuleux, luxueux, merveilleux, somptueux, supérieur.*

◆ **petit** adv. (XX^e^ s. [« peu », 1080, *Chanson de Roland*]). D'une façon étriquée, mesquine : *Il me semble que tu prévois trop petit : tu ferais bien d'ajouter un zéro.*

• SYN. : *jeune* (fam.), *juste.*

◆ **En petit, en plus petit** loc. adv. (av. 1654, Guez de Balzac). En raccourci, à une échelle réduite : *Les communes, c'est l'État en petit. La Suisse, c'est un peu les États-Unis en plus petit.*

◆ **Petit à petit** loc. adv. (XII^e^ s., *Partenopeus de Blois*). Progressivement : *Petit à petit l'oiseau fait son nid* (prov.). *Par ses maladresses, il a perdu, petit à petit, tout le prestige dont il jouissait au début.*

2. petit, e [pəti, -it] n. (emploi substantivé de *petit* 1 ; 1636, Monet, au sens 1 [*mon petit, ma petite,* 1671, M^me^ de Sévigné] ; sens 2, 1677, M^me^ de Sévigné ; sens 3, 1833, Balzac). **1.** Personne qui n'a pas atteint l'âge adulte, enfant, jeune garçon, jeune fille : *Ce petit est très bien élevé. | Une petite en ce coin sombre | Était là dans un berceau blanc* (Hugo). *Cette exquise petite et ce mufle qui lui fait la tête* (Montherlant). *J'ai deux petits à la maison, et ils ont faim* (Adamov). *Qu'elle laisse donc ce garçon tranquille. Il a raison, ce petit* (Sarraute). || *Mon petit, ma petite,* s'emploie dans la langue familière ou populaire pour exprimer la sympathie, l'affection, l'amitié ou, au contraire, le dédain, le mépris : *Mon petit, je suis content de toi. Embrasse-moi, mon petit. Ma petite, vous avez encore beaucoup à apprendre. Voyons, mon petit, tu n'y songes pas !* || **2.** *Fam.* Enfant (par rapport aux parents) : *Le petit du facteur. La petite de la boulangère.* || **3.** Dans les établissements scolaires, élève relativement jeune : *La cour des petits. Mettre les petites en récréation.*

• SYN. : **1** *petiot* (fam.).

• REM. On emploie souvent *mon petit* avec une valeur affective en s'adressant à une personne de sexe féminin : *Allons, mon petit, dépêchons-nous, dit M. de Guermantes à sa femme* (Proust). *Vous êtes bien belle ce matin, mon petit.*

◆ **petit** n. m. (v. 1155, Wace, dans la loc. *tenir à petit,* faire peu de cas de ; sens 1, 1690, Furetière [au fig., 1767, Brunot ; *l'infiniment petit,* 1719, Fontenelle ; *les infiniment petits,* 1752, Voltaire — au fig., 1875, Larousse] ; sens 2, v. 1380, *Aalma* [*faire des petits,* au fig., 1869, Littré] ; sens 3, 1677, M^me^ de Sévigné ; sens 4, début du XX^e^ s.).

1. Ce qui est de dimensions réduites : *Le grand et le petit ne sont rien si ce n'est par comparaison* (Simon) ; au *fig.*, ce qui est étroit, mesquin : *Il y a du petit dans toute ma vie ; du miteux* (Romains). || *L'infiniment petit,* le domaine de ce qui est invisible à l'œil nu : *L'homme est encombré de doutes. Il en sait trop et trop peu. L'infiniment grand le flatte. Il l'envisage. L'infiniment petit le gêne.Il s'y bute* (Cocteau). || *Les infiniment petits,* êtres invisibles à l'œil nu, répandus en grand nombre dans la nature : *Étudier au microscope le monde des infiniment petits ;* au *fig.*, détails insignifiants : *Je ne voudrais ni grossir à l'excès des infiniment petits, ni me borner à ne voir que ce qui crève les yeux* (Romains). || **2.** Animal nouvellement né, par rapport au père ou à la mère : *L'hirondelle* [...] *à ses petits sans plume apprend à gazouiller* (Lamartine). *La chatte vient d'avoir des petits. Le petit de la jument s'appelle un poulain.* || *Faire ses petits,* V. FAIRE 1 v. tr. (§ A, sens IV, 1). || Fig. et fam. *Faire des petits,* se multiplier, s'accroître notablement : *Les encyclopédistes ont fait des petits qui aujourd'hui encore se mobilisent contre certains abus* (Mauriac). *Ses économies ont fait des petits.* || **3.** *Fam.* Enfant de quelqu'un : *Les deux paysans besognaient dur sur la terre inféconde pour élever tous leurs petits* (Maupassant). *J'aime le geste des mères quand elles lèvent la tête de leur ouvrage pour voir où est leur petit qui s'est éloigné* (Montherlant). || **4.** Fam. *Le petit,* nom donné au plus faible des atouts du jeu de tarot, qui porte le numéro 1.

• SYN. : **3** *bambin* (fam.), *gamin* (fam.), *gosse* (fam.), *mioche* (fam.), *môme* (fam.), *moutard* (pop.).

◆ **Un petit** loc. adv. (fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*). *Class.* Un peu : *Qu'avez-vous ? Vous grondez, ce me semble, un petit ; | Est-ce que c'est mal fait ce que je vous ai dit ?* (Molière).

◆ **petits** n. m. pl. (v. 980, *Passion du Christ*). Gens du peuple ; personnes qui manquent de fortune, de crédit, de pouvoir : *On voit que de tout temps | Les petits ont pâti des sottises des grands* (La Fontaine). *Pour vous, obéir, c'est être quoi qu'il arrive la protégée du pouvoir. Du pouvoir qui vous fera abbesse. Car on veut obéir, mais c'est qu'on veut commander : obéir aux grands, pour commander aux petits, et leur commander à sa guise* (Montherlant).

• SYN. : *humble, obscur, pauvre.* — CONTR. : *grand, gros* (fam.), *puissant.*

petit-barrage [pətibaraʒ] n. m. (de *petit* 1 et de *barrage ;* 1875, Larousse). Linge ouvré que l'on fabriquait aux environs de Caen.

• Pl. *des* PETITS-BARRAGES.

petit-beurre [pətibœr] n. m. (de *petit* 1 et de *beurre ;* 1934, Montherlant). Variété de gâteau sec au beurre : *M. de Coëtquidan vécut de fruits du verger, de petits-beurre et de cakes* (Montherlant).

• Pl. *des* PETITS-BEURRE.

petit-bois [pətibwa] n. m. (de *petit* 1 et de *bois ;* 1765, *Encyclopédie*). Traverse ou montant en bois qui reçoit les verres à vitre des châssis des croisées.

• Pl. *des* PETITS-BOIS.

petit-bourgeois, petite-bourgeoise [pətiburʒwa, pətitburʒwaz] adj. (de *petit* 1 et de *bourgeois ;* début du XXe s., au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Relatif à la petite bourgeoisie : *La république petite-bourgeoise va s'effondrer, les Soviets la vident par en dessous* (Romains). || **2.** *Péjor.* Qui fait montre ou qui témoigne de conceptions terre à terre, étriquées, mesquines, de préjugés : *Un comportement petit-bourgeois. Des vues petites-bourgeoises.*

◆ n. (av. 1850, Balzac). Personne qui appartient à la petite bourgeoisie : *Courteline a fait une satire aiguë des petits-bourgeois.*

• REM. Le trait d'union, facultatif pour le nom, s'emploie généralement pour l'adjectif.

petit-derrière [pətidɛrjɛr] n. m. (de *petit* 1 et de *derrière,* adv. ; fin du XIXe s., Huysmans). *Arg.* Mousse qui aide à gouverner : *Il était « petit-derrière » sur les flotteurs de la Marne* (Huysmans).

• Pl. *des* PETITS-DERRIÈRE.

petit-dunkerque [pətidœ̃kɛrk] n. m. invar. (d'une enseigne parisienne *Au petit Dunkerque* [la ville de Dunkerque étant renommée pour la fabrication des bibelots en ivoire] — d'après le *Dict. général,* 1893 —, de *au* [art. défini contracté], *petit* 1 et *Dunkerque,* n. d'une ville du Nord ; 1846, Balzac). *Vx.* Bibelot d'étagère.

petite-fille n. f. V. PETIT-FILS.

petite-maîtresse n. f. V. PETIT-MAÎTRE.

petitement [pətitmɑ̃] adv. (de *petit* 1 ; v. 1265, J. de Meung, au sens 2 ; sens 1, 1694, Acad. ; sens 3, 1645, Scarron). **1.** D'une manière exiguë : *Être petitement logé.* || **2.** Très modestement, pauvrement : *Vivre petitement. Ces bonnes et consolantes paroles* [de ma mère] *apportaient du calme et ne faisaient point finances. Nous vivions petitement* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Avec étroitesse d'esprit, avec mesquinerie : *Nous sommes tous pécheurs ; nous le sommes petitement ou fortement selon nos moyens* (Mauriac). *Juger des choses petitement.*

• SYN. : **1** *à l'étroit, étroitement ;* **2** *chichement, mal ;* **3** *bassement, mesquinement, vilement.* — CONTR. : **1** *grandement, largement ;* **2** *fastueusement, luxueusement, richement, somptueusement ;* **3** *généreusement, noblement.*

petite-nièce n. f. V. PETIT-NEVEU.

petite-oie ou **petite oie** n. f. V. OIE.

petitesse [pətitɛs] n. f. (de *petit* 1 ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *petitece,* au sens de « enfance » ; écrit *petitesse,* au sens 2, v. 1225, *Barlaham ;* sens 1, 1314, Mondeville ; sens 3, 1655, La Rochefoucauld ; sens 4, 1669, Boileau). **1.** Caractère de ce qui a des dimensions réduites : *Et de sa petitesse étalant l'ironie, | Son pied charmant semblait rire à côté du mien* (Hugo). *Nous nous réfugions* [...] *dans le maquis de la petitesse. Tout commence à s'expliquer vers le millionième de millimètre* (Valéry). *J'entends Mélie geindre sur la petitesse de sa cuisine* (Colette). || **2.** *Fig.* Caractère de ce qui est modeste, simple : *La petitesse des origines de quelqu'un. La petitesse d'un présent.* || **3.** *Fig.* Caractère de ce qui est sans élévation intellectuelle ou morale : *La petitesse d'un esprit se mesure à la petitesse de son adoration ou de son blasphème* (Gide). *Chacune de vos paroles, en cette minute, serait petitesse, égoïsme* (Giraudoux). *Petitesse des sentiments. Petitesse d'âme, d'esprit.* || **4.** Parole ou action qui témoigne de la mesquinerie ou même de la bassesse de quelqu'un (surtout au pl.) : *Les petitesses d'un grand homme paraissent plus petites par leur disproportion avec le reste* (Hugo). *Commettre des petitesses.*

• SYN. : **1** *étroitesse, exiguïté ;* **2** *humilité, modestie, modicité, obscurité, simplicité ;* **3** *bassesse, étroitesse, médiocrité, mesquinerie ;* **4** *défaut, faiblesse, vilenie.*

petit-fer [pətifɛr] n. m. (de *petit* 1 et de *fer* 1 ; 1903, Larousse). Traverse ou montant en métal, avec feuillures, qui reçoit les verres à vitre des châssis des croisées. (S'emploie surtout au pluriel.)

• Pl. *des* PETITS-FERS.

petit-fils, petite-fille [pətifis, pətitfij] n. (de *petit* 1 et de *fils, fille,* sur le modèle de *grand-père ;* XIIIe s., *Roman de Renart*). Fils, fille du fils ou de la fille, par rapport au grand-père et à la grand-mère.

• Pl. *des* PETITS-FILS, *des* PETITES-FILLES.

petit-gendre [pətiʒɑ̃dr] n. m. (de *petit* 1 et de *gendre ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Class.* et *littér.* Mari de la petite-fille, par rapport au grand-père et à la grand-mère : *Les bâtards, les bâtardes, leurs gendres, petits-gendres et leurs enfants* (Saint-Simon). *Chacun trouva que c'était envoyé et que le grand-père* [...] *avait montré plus d'esprit que son petit-gendre* (Proust).

• Pl. *des* PETITS-GENDRES.

petit-grain [pətigrɛ̃] n. m. (de *petit* 1 et de *grain ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1866, Littré, art. *grain*). **1.** Nom désignant des essences variées obtenues à partir d'agrumes et servant à falsifier l'essence de néroli. || **2.** Petit fruit du bigaradier, tombé prématurément de

l'arbre peu après la fécondation, et qu'on employait jadis comme pois à cautère.

• Pl. *des* PETITS-GRAINS.

petit-gris [pətigri] n. m. (de *petit* 1 et de *gris ;* 1621, Oudin, aux sens 1-2). **1.** Variété d'écureuil des régions septentrionales, au pelage d'hiver gris argenté. || **2.** La fourrure de cet écureuil : *Vous avez réfléchi à ce manteau de petit-gris ?* (Romains).

• Pl. *des* PETITS-GRIS.

◆ adj. et n. m. (sens 1-2, 1932, Larousse). **1.** *Escargot petit-gris,* ou *un petit-gris,* nom usuel d'un petit escargot comestible. || **2.** *Lapin petit-gris suisse,* ou *le petit-gris suisse,* race de lapins d'origine suisse, au pelage gris-bleu clair.

1. pétition [petisjɔ̃] n. f. (angl. *petition,* remise, supplique, pétition [XIV^e s.], empr. de l'anc. franç. *petition* [v. l'art. suiv.] ; 1704, Clarendon [*droit de pétition,* 1875, Larousse]). Écrit par lequel une personne ou un groupe de personnes expose ses opinions, formule une plainte ou une demande auprès d'une autorité : *Mon neveu, répondit M. de Brécé, m'écrit qu'à son cercle une pétition est affichée pour exiger le désabonnement, et qu'elle se couvre de signatures* (France). *Je fis connaissance avec un groupe d'étudiants de gauche. Ils me demandèrent de signer une pétition* (Beauvoir). || *Droit de pétition,* droit, traditionnellement reconnu à toute personne, d'adresser une pétition aux assemblées délibérantes, au gouvernement ou au chef de l'État.

2. pétition [petisjɔ̃] n. f. (lat. *petitio,* assaut, demande, requête, réclamation en justice, de *petitum,* supin de *petere,* chercher à atteindre, demander ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *peticiun* [*petition,* XII^e s.], au sens de « demande, requête » ; sens 1, 1903, Larousse ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [*peticion,* « réclamation faite en justice », v. 1265, *Livre de jostice*] ; sens 3, 1662, A. Arnauld et P. Nicole). **1.** Dans la règle de saint Benoît, formule de profession solennelle des vœux monastiques. || **2.** *Pétition d'hérédité,* action dont un héritier dispose pour revendiquer la succession contre toute autre personne se prétendant héritière. || **3.** *Pétition de principe,* raisonnement vicieux qui consiste à supposer vrai ce qui est en question : *Descartes avait, peut-être, appuyé son système sur une pétition de principe* (Saint-Exupéry).

pétitionnaire [petisjɔnɛr] n. (de *pétition* 2 ; 1603, L'Estourbeillon [11], au sens de « représentant du roi dans un pays » ; sens actuel [de *pétition* 1], 1784, Proschwitz, 281). Personne qui rédige une pétition, collabore à sa rédaction ou la signe : *« C'est, dit-il, un groupe de pétitionnaires. — De pétitionnaires ? répéta Sébastien d'un air interrogateur. Et c'est au Père que ces gens vont présenter un placet ? »* (Duhamel).

pétitionnement [petisjɔnmɑ̃] n. m. (de *pétitionner ;* 1836, Acad.). Action de pétitionner ; résultat de cette action : *Il commença par organiser le pétitionnement des villages provençaux* (L. Daudet).

pétitionner [petisjɔne] v. intr. (de *pétition* 1 ; 1784, Necker [les ex. antérieurs — 1652, Milton, 201, etc. — étaient des francisations de l'angl. *to petition,* prier, supplier, adresser une pétition, dér. du n. *petition,* v. PÉTITION 1]). Présenter une pétition : *Les officiers viennent pétitionner contre le rétablissement de la royauté* (Taine). *Le droit de pétitionner est reconnu à chacun à condition qu'il signe.*

petit-lait n. m. V. LAIT.

petit-maître, petite-maîtresse [pətimɛtr, pətitmɛtrɛs] n. (de *petit* 1 et de *maître, maîtresse ;* fin du XVI^e s., Brantôme, au sens de « jeune seigneur attaché à un prince ou à la cour » ; sens moderne, av. 1695, La Fontaine [au masc. ; au fém., 1747, Brunot]). *Vx* et *littér.* Jeune homme ou jeune femme très soucieux de la mode et du raffinement de son élégance, et qui affecte des attitudes mondaines et maniérées : *La voiture n'allait pas comme le char d'un petit-maître* (Voltaire). *Ses mains de gentilhomme soignées comme celles d'une petite-maîtresse* (Balzac). *Chose étrange que tant de petits-maîtres dilettantes et roués osent s'ériger en apôtres !* (Rolland).

• Pl. *des* PETITS-MAÎTRES, *des* PETITES-MAÎTRESSES.

petit-neveu, petite-nièce [pətin(ə)vø, pətitnjɛs] n. (de *petit* 1 et de *neveu, nièce ;* 1598, *Coutumier général,* III, 1053 [au masc. ; au fém., 1606, Crespin]). Fils, fille du neveu ou de la nièce, par rapport au grand-oncle ou à la grand-tante.

◆ **petits-neveux** n. m. pl. (1875, Larousse). *Par extens.* Descendants : *Nos petits-neveux en sauront beaucoup plus que nous.*

pétitoire [petitwar] adj. et n. m. (bas lat. jurid. *petitorius,* pétitoire, du lat. class. *petitum,* supin de *petere,* chercher à atteindre, demander ; v. 1378, J. Le Fèvre). Se dit d'une demande faite en justice pour faire reconnaître un droit réel sur un immeuble. : *Les actions pétitoires sont du ressort du tribunal de première instance.*

petit-pied [pətipje] n. m. (de *petit* 1 et de *pied ;* 1903, Larousse). Au XVIII^e s., porte-bouquet en forme de trépied.

• Pl. *des* PETITS-PIEDS.

petits-enfants [pətizɑ̃fɑ̃] n. m. pl. (des plur. de *petit* 1 et de *enfant ;* milieu du XVI^e s.). Enfants de la fille ou du fils, par rapport au grand-père et à la grand-mère.

• REM. *Petit-fils* et *petite-fille* servent de singulier à ce mot.

petit-suisse [ptisɥis *ou* pətisɥis] n. m. (de *petit* 1 et de *suisse,* même sens [1872, Littré] ; début du XX^e s.). Fromage frais triple-crème, petit et de forme cylindrique.

• Pl. *des* PETITS-SUISSES.

pétochard, e [petɔʃar, -ard] adj. et n. (de *pétoche* 2 ; 1949, Sartre). *Pop.* Qui a la pétoche : *Il est pourtant pétochard comme pas un* (Vailland). [Pinetto] *Moi je n'ai vu que des pétochards comme toi, qui couraient sur les routes avec le trouillomètre à zéro* (Sartre).

1. pétoche [petɔʃ] n. f. (de *péter ;* 1869, Littré). *Vx.* Nom donné aux chandelles de résine en raison du crépitement qu'elles produisaient pendant qu'elles se consumaient.

2. pétoche [petɔʃ] n. f. (de *péter ;* 1949, Sartre). *Pop.* Peur intense : *Pinetto se mit à rire : « Qu'est-ce qu'ils avaient comme pétoche, ici, les culs-terreux »* (Sartre).

• SYN. : *frousse* (fam.), *trouille* (pop.).

pétoire [petwar] n. f. (de *péter ;* 1903, Larousse, au sens 1 [*canne-pétoire,* même sens, 1743, Trévoux] ; sens 2, 1903, Larousse ; sens 3, 1953, A. Simonin). **1.** Branche de sureau vidée de sa moelle, et qui sert de sarbacane aux enfants. || **2.** *Fam.* Vieux et mauvais fusil : *La détonation de ma pétoire était comme le signal de la fête matinale* (Duhamel). || **3.** *Arg.* Toute arme à feu, et, *spécialem.,* pistolet : *Il portait une énorme pétoire à peine dissimulée sous son veston.*

peton [pətɔ̃] n. m. (dimin. de *pied ;* 1532, Rabelais). *Fam.* Petit pied (avec une nuance d'affection) : *Mais rien qu'un petit bout de votre fin peton* (Richepin). *Une boule, et bien chaude, pour réchauffer les petons de cette enfant !* (Martin du Gard).

pétoncle [petɔ̃kl] n. m. (lat. *pectunculus,* même sens, dimin. de *pecten, -tinis,* peigne, peigne de mer ; 1555, Belon). Mollusque lamellibranche comestible, qui vit fixé sur les fonds rocheux de la Manche et de l'Atlantique.

• REM. **1.** Le *Dict. de l'Académie* ainsi que Littré font ce nom féminin.

2. On écrit aussi PECTONCLE.

petonner [pətɔne] v. intr. (de *peton ;* 1884, A. Daudet). Marcher à petits pas, trottiner : *Les hommes bafouillent à la soixantaine, en branlant la tête, et petonnent, le dos rond, les jambes molles, avec des accidents séniles* (Daudet).

pétrarquiser [petrarkize] v. intr. (de *Pétrarque,* francisation du n. du poète et humaniste italien Francesco *Petrarca* [1304-1374] ; v. 1555, Ronsard, au sens 2 ; sens 1, 1558, J. Du Bellay). **1.** Imiter la poésie de Pétrarque et, spécialem., la préciosité hyperbolique avec laquelle il chante les charmes de sa maîtresse : *Il pétrarquisait et imitait les pointes et les extravagances du cavalier* (Arnoux). || **2.** *Vx.* Aimer d'un amour platonique.

pétrarquisme [petrarkism] n. m. (du n. de *Pétrarque* [v. l'art. précéd.] ; 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** Mode de création poétique s'inspirant du poète italien Pétrarque. || **2.** Thème poétique de l'amour idéalisé dans un style lyrique raffiné où l'hyperbole tient une place de choix : *Le pétrarquisme a marqué les premières œuvres poétiques de Ronsard et de Du Bellay.*

pétrarquiste [petrarkist] adj. (du n. de *Pétrarque* [v. PÉTRARQUISER] ; 1580, Montaigne). Qui relève du pétrarquisme : *Les poésies pétrarquistes de Du Bellay.*

◆ n. (1558, J. Du Bellay). Imitateur de Pétrarque : *Les pétrarquistes ont été aussi nombreux en Espagne et en Angleterre.*

pétras [petra] n. m. (mot des parlers de l'est de la France, dér. de l'anc. franç. *peestre,* misérable [v. 1220, Coincy], *pietre,* individu vil [XV^e s.], lat. *pedester, -tris,* qui est/va à pied, de *pes, pedis,* pied ; 1808, d'Hautel). *Fam.* Homme lourd et peu intelligent : *Bougre de malappris, dis-je à ce gros pétras* (Colette).

pétré, e [petre] adj. (lat. *petraeus,* qui se trouve ou vient sur les rochers, Pétrée [en parlant de l'Arabie], gr. *petraîos,* de rocher, de *petra,* roche, rocher ; 1550, Guéroult, au sens de « qui naît sur les pierres » [en parlant d'une plante] ; sens 1, fin du XIX^e s., A. Daudet [*Arabie Pétrée,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1814, Nysten ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** *Vx.* Rocheux ou couvert de pierres : *Ne connaissant que leurs montagnettes pelées et pétrées, ils n'auraient jamais pensé qu'il pût y avoir tant d'arbres à la fois sur des montagnes si hautes* (Daudet). *Rien derrière* [le château], *qu'un vague moutonnement pétré et fumeux sur la colline* (La Varende). || Vx. *Arabie Pétrée,* partie de l'Arabie aride et couverte de pierres. || **2.** En anatomie, qui a la consistance de la pierre : *La partie pétrée du temporal.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui ressemble à de la pierre (rare) : *Cet organisme solide et pétré* (L. Daudet).

pétrel [petrɛl] n. m. (angl. *petrel,* même sens [début du XVIII^e s.], altér. de *pitteral,* même sens [fin du XVII^e s.], mot d'origine obscure ; 1705, Dampier, 79). Nom donné à divers oiseaux marins de l'ordre des procellariiformes, à pieds palmés et à longues ailes, qui leur assurent une grande autonomie de vol et leur permettent de s'aventurer en haute mer : *Non, rien ne vaut l'œuf de pétrel cendré, oiseau que nous appelons aussi haff-hert et qui hennit comme un cheval* (Duhamel).

pétreux, euse [petrø, -øz] adj. (lat. *petrosus,* pierreux, rocheux, de *petra,* roche, roc, rocher, gr. *petra,* mêmes sens ; 1314, Mondeville, écrit *petreus ; pétreux,* fin du XV^e s. [*nerfs pétreux,* 1765, *Encyclopédie*]). Relatif au rocher, une des parties constitutives de l'os temporal : *Sinus pétreux.* || *Nerfs pétreux,* nom donné à des filets nerveux qui traversent le rocher.

pétri, e [petri] adj. (part. passé de *pétrir ;* fin du XIII^e s., J. de Condé, au sens 1 ; sens 2, v. 1665, Retz). **1.** Qui a été malaxé pour former une pâte homogène : *Une pâte pétrie à la main.* || **2.** Fig. *Pétri de,* imprégné de, rempli de : *Ces âmes-là sont pétries de rancunes et de colère* (Barrès). *On sait assez que l'homme est pétri de bien et de mal* (Montherlant). *La conscience faible qu'elle avait d'elle-même s'enracinait lentement dans une terre maintenant si profondément pétrie d'humanité qu'elle semblait à la longue entièrement bue...* (Gracq).

• SYN. : **2** *empreint, gorgé, imbu, pénétré.*

pétricherie [petriʃri] n. f. (de l'esp. *petrecho,* équipement, armement, mot issu du lat. *pertrahere,* traîner jusqu'à un point déterminé, de *per-,* préf. à valeur intensive, et de *trahere,* tirer, traîner ; 1690, Furetière). Ensemble des engins qui servent à la pêche à la morue.

pétricole [petrikɔl] n. m. (de *pétri-,* élément tiré du lat. *petra,* roc, rocher [gr. *petra,* mêmes sens], et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1803, Boiste). Mollusque bivalve, à branches inégales et à coquille ovalaire, ayant la capacité de perforer le calcaire, les coraux ou l'argile durcie dans lesquels il s'enfonce.

pétricolidés [petrikɔlide] n. m. pl. (de *pétricole* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1903, Larousse). Famille de mollusques bivalves dont le trait dominant est de vivre enfoncés dans la roche.

pétrifiant, e [petrifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pétrifier ;* 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1783, Buffon [*fontaine pétrifiante,* 1798, Acad. — au fig., début du XX^e s.] ; sens 3, 1819, Boiste). **1.** Qui a la propriété de changer en pierre : *Un agent chimique pétrifiant.* || **2.** Qui recouvre d'une couche calcaire ; qui incruste de calcaire : *Des eaux pétrifiantes.* || *Fontaine pétrifiante,* fontaine dont les eaux ont la propriété de recouvrir les objets qu'on y trempe d'un dépôt de calcaire ; et au fig. *Fontaine pétrifiante que la science de Daudinat* (Giraudoux). || **3.** *Fig.* Qui stupéfie, paralyse comme si l'on était devenu de pierre : *Nouvelle pétrifiante.*

pétrification [petrifikasjɔ̃] n. f. (de *pétrifier ;* 1503, Chauliac, au sens 1 ; sens 2-4, 1690, Furetière ; sens 5, 1782, Mercier [« état figé... », 1869, Lautréamont]). **1.** Transformation d'une substance organique en une substance ayant la consistance et l'aspect de la pierre : *Jusqu'à l'endroit où la chaleur du soleil cesse de pénétrer, explique l'archéologue, il ne pouvait y avoir de pétrification* (Vian). *Les squelettes calcaires sécrétés par certains polypes sont des agents de pétrification des récifs coralliens.* || **2.** La substance ainsi transformée : *Les pétrifications sont particulièrement nombreuses dans certains terrains.* || **3.** Phénomène par lequel des objets, plongés dans certaines eaux saturées de calcaire, se recouvrent d'une couche pierreuse. || **4.** L'objet ainsi recouvert : *Son couvercle* [d'une commode] *supportait un chat tenant une souris dans sa gueule — pétrification de Saint-Allyre* (Flaubert). || **5.** *Fig.* Immobilisation, inertie aussi complète que celle d'une statue ou d'un objet en pierre : *Il* [...] *glisse immédiatement au sommeil rigide du soldat* [...]. *Cette pétrification couvre des rêves brusques* (Colette). || *Par extens.* et *littér.* État figé, non mouvant : *Je dirai que c'est en appréhendant simultanément l'inexprimé en des modes différents que cette œuvre échappe à la pétrification du structuré* (Sarraute).

pétrifié, e [petrifje] adj. (part. passé de *pétrifier ;* fin du XVI^e s., Palissy, au sens 1 ; sens 2, 1669, La Fontaine ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 15 juin 1706, M^me de Maintenon ; sens 5, début du XIX^e s., M^me de Staël ; sens 6, 1866, V. Hugo). **1.** Se dit d'un corps quelconque converti en pierre, fossilisé : *Du bois pétrifié. Des coquillages pétrifiés.* || **2.** Recouvert, par l'action de certaines eaux, d'une couche calcaire : *Une pièce de monnaie pétrifiée.* || **3.** Se dit de personnages mythologiques changés en rocher : *Des statues du musée des Offices de Florence représentent Niobé pétrifiée.* || **4.** *Fig.* Se dit d'une personne qui est saisie par la stupeur ou par une émotion violente au point d'être comme paralysée : *Marthe restait pétrifiée d'étonnement* (Stendhal). *Comme par magie, les centaines d'enfants qui remplissaient la cour, s'arrêtant de courir et de crier, demeurèrent pétrifiés à l'endroit même où l'appel les avait surpris* (Duhamel). || **5.** *Fig.* Qui a comme l'inertie et l'immobilité de la pierre : *Jacques est debout sur le palier devant la porte, les mains vides, silencieux, pétrifié* (Daudet). *Restée seule, M^me de Fontanin avait appuyé sa tête au dossier de la bergère, et elle était demeurée quelques minutes comme pétrifiée* (Martin du Gard). || **6.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne comparée à un roc, qui s'est fixé une ligne de conduite immuable (peu usité) : *J'ai fait ce rêve que l'homme massif* [de Gaulle] *et comme pétrifié, debout à la barre, ne changerait plus* (Mauriac).

• SYN. : **4** *cloué* (fam.), *figé, médusé, paralysé, sidéré, suffoqué.*

pétrifier [petrifje] v. tr. (de *pétri-,* élément tiré du lat. *petra,* roc, roche, rocher [gr. *petra,* mêmes sens], et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1503, Chauliac, au sens. 1 [« transformer en fossile », milieu du XVIII^e s., Buffon — au part. passé] ; sens 2, 1749, Buffon ; sens 3, 1741, Marivaux ; sens 4, 1667, Boileau). **1.** Transformer en pierre : *Zeus, par pitié pour Niobé, la pétrifia.* || Transformer en fossile : *Les millénaires ont fini par pétrifier les squelettes*

des animaux préhistoriques. || **2.** Recouvrir des objets d'une couche calcaire, en parlant de certaines eaux : *La fontaine de Saint-Allyre, près de ClermontFerrand, a la propriété de pétrifier les objets qu'on y plonge.* || **3.** *Fig.* Frapper quelqu'un d'une émotion violente et soudaine qui semble lui provoquer comme une paralysie momentanée : *Une évidence me pétrifiait : des tâches infinies m'attendaient* (Beauvoir). || **4.** *Fig.* Fixer dans l'immobilité, rendre immuable : *C'est donc en vain qu'on voudrait pétrifier la mobile physionomie de notre idiome sous une forme donnée* (Hugo).

• SYN. : **1** *fossiliser ;* **2** *incruster ;* **3** *clouer* (fam.), *méduser, paralyser, sidérer, suffoquer.*

◆ **se pétrifier** v. pr. (sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, av. 1784, Diderot). **1.** Se transformer en pierre : *« C'est dur, dit Carlo. Tout dur. Comme de la pierre. Il n'y a que la couche du dessus qui soit du sable. — C'est forcé, expliqua Athanagore. Il n'y a jamais de vent. Le sable s'est pétrifié »* (Vian). || **2.** Se recouvrir d'une couche calcaire : *Les objets les plus ordinaires, en se pétrifiant, prennent des formes étranges.* || **3.** *Fig.* Se figer : *Son sourire se pétrifia* (Daudet). *L'esprit de Byzance* [...], *après s'être pétrifié dans les mosaïques, bifurque vers Chartres et vers Samarkand. D'un côté le vitrail, de l'autre le tapis* (Malraux). || **4.** *Fig.* Se durcir moralement : *Il ne releva pas le mot, bien que déçu* [...]. *En réalité, il se pétrifiait intérieurement* (Montherlant).

pétrin [petrɛ̃] n. m. (lat. *pistrinum*, moulin, boulangerie [et, en gallo-roman, « pétrin »], de *pistum*, supin de *pinsĕre*, battre, piler, broyer ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *pestrin* [*pétrin,* 1688, Miege], au sens 1 [*pétrin mécanique,* 1836, Acad.] ; sens 2, 1867, Delvau [*dans le pétrin,* 1798, Acad.]). **1.** Sorte de coffre en bois dans lequel on pétrissait à la main la pâte à pain : *Et bientôt ce sera l'heure où le boulanger rejette la pâte sur le pétrin avec un cri sourd* (Claudel). || *Pétrin mécanique,* appareil à pétrir le pain, composé d'une cuve métallique cylindrique et de bras de fer mus mécaniquement. || **2.** *Fig.* et *fam.* Situation inextricable : *Leur révolution, reprit-il à mi-voix, un joli pétrin qu'ils nous préparent !* (Martin du Gard). || *Dans le pétrin,* dans une situation embarrassante, à laquelle il est très difficile de trouver une solution : *Se mettre dans le pétrin. Mettre quelqu'un dans le pétrin, dans un beau pétrin. Moi aussi, je me trouve dans le pétrin* (Arnoux). *Il était dans le pétrin, salement embêté* (Beauvoir).

• SYN. : **1** *huche, maie.*

pétrir [petrir] v. tr. (bas lat. *pistrire,* pétrir, dér. de *pistrix,* boulangère [fém. de *pistor,* celui qui pile le grain, boulanger, de *pistum,* supin de *pinsĕre* — V. PÉTRIN], sur le modèle de la paire *nutrix,* nourrice/*nutrire,* nourrir [V. NOURRICE ET NOURRIR] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *pestrir* [*pétrir,* 1740, Acad.], au sens 1 ; sens 2, v. 1180, *Mort Aymeri de Narbonne ;* sens 3, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1580, Montaigne [*pétrir... d'autre limon,* 1665, Boileau]). **1.** Malaxer la farine avec un liquide pour en faire de la pâte : *Le boulanger pétrit la pâte à pleins bras. Les bras du pétrin mécanique pétrissent la pâte jusque dans sa masse.* || **2.** Façonner une substance malléable en la malaxant avec les mains : *Le potier pétrit l'argile avant de la mettre sur son tour.* || **3.** Manipuler, presser, manier à diverses reprises et en divers sens une substance plus ou moins molle : *Les masseurs pétrissent les muscles. D'une main il* [le visiteur] *grattait le dessus de la table ; de l'autre, il se pétrissait le bas du visage* (Romains). *Ses mains tremblantes pétrissaient la barre d'appui* (Troyat). *Elle avait ôté un de ses gants et le pétrissait nerveusement contre sa paume* (Bernanos). || **4.** *Fig.* Modifier ou modeler à son gré : *Le temps me pétrit peu à peu* (Saint-Exupéry). *L'âme de l'enfant ne se laisse pas pétrir aussi facilement que l'on croit.* || Class. et littér. *Pétrir quelqu'un du même limon* ou *d'un autre limon,* créer, façonner une personne d'une certaine manière : *On dirait que le ciel est soumis à sa loi* [celle du noble infatué] | *Et que Dieu l'a pétri d'autre limon que moi* (Boileau).

• SYN. : **2** *brasser, manier ;* **3** *malaxer, masser ;* **4** *façonner, forger, former, transformer.*

pétrissable [petrisabl] adj. (de *pétrir ;* 1749, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1878, Acad.). **1.** Que l'on peut pétrir : *Une farine qui n'est pas pétrissable.* || **2.** *Fig.* Qui peut être façonné : *Un caractère trop entier pour être pétrissable.*

• SYN. : **2** *influençable, malléable, maniable.*

pétrissage [petrisaʒ] ou **pétrissement** [petrismɑ̃] n. m. (de *pétrir ;* XVe s., au sens 1 [*pétrissement ; pétrissage,* 1767, Malouin, 164] ; sens 2, 1875, Larousse [pour les deux formes] ; sens 3, 1923, Larousse [pour les deux formes] ; sens 4, av. 1787, Galiani [*pétrissement,* seule forme attestée]). **1.** Action de pétrir le pain : *Pétrissage manuel. Pétrissage mécanique.* || **2.** Action ou manière de pétrir une substance malléable quelconque : *Or cet acte est poème ou pétrissement du sculpteur ou cantique* (Saint-Exupéry). || **3.** Mode de massage consistant à comprimer les tissus entre les doigts. || **4.** *Fig.* Manière de façonner une personne : *Le pétrissement d'une jeune intelligence.*

pétrissée [petrise] n. f. (de *pétrir ;* 1963, Larousse). Quantité de pâte que l'on travaille dans le pétrin en une fois.

pétrisseur, euse [petrisœr, -øz] adj. et n. (de *pétrir ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *pestriseur* [*paistrisseur,* 1487, Garbin ; *pétrisseur,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Personne dont le métier est de pétrir la pâte pour en faire le pain : *Engager un mitron pétrisseur.* || **2.** Personne qui malaxe une substance malléable : *Le sculpteur est d'abord un pétrisseur d'argile.* || **3.** Personne qui donne une formation à une personne ou à un ensemble de personnes : *Gandhi n'est pas, comme nos révolutionnaires d'Europe, un fabricant de lois et de décrets. Il est le pétrisseur d'une nouvelle humanité* (Rolland).

◆ **pétrisseur** n. m. (sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Pétrin mécanique qui travaille la pâte à pain. || **2.** Appareil utilisé pour faire des massages.

◆ **pétrisseuse** n. f. (1907, Larousse). Machine à pétrir une pâte quelconque.

pétrochimie [petrɔʃimi] n. f. (de *pétro*[*le*] et de *chimie ;* 1962, Robert, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse [aussi *pétrochimie aliphatique, aromatique, inorganique*]). **1.** Branche de la chimie consacrée à l'étude théorique et aux techniques de fabrication des produits dérivés du pétrole et du gaz naturel. || **2.** Fabrication industrielle de ces produits dérivés : *Les travailleurs de la pétrochimie.* || *Pétrochimie aliphatique,* celle qui traite les produits provenant du gaz naturel ou de fractions pétrolières. || *Pétrochimie aromatique,* celle qui traite les produits tirés du naphta. || *Pétrochimie inorganique,* celle qui utilise notamment comme matière première de départ l'ammoniac, le noir de carbone, le soufre.

• REM. On a dit aussi PÉTROLOCHIMIE (de *pétrolo-,* élément tiré de *pétrole,* et de *chimie ;* 1962, Robert) et PÉTROLÉOCHIMIE (de *pétroléo-,* élément tiré du lat. médiév. *petroleum* [V. PÉTROLE], et de *chimie ;* 1968, Larousse).

pétrochimique [petrɔʃimik] adj. (de *pétrochimie ;* 1963, Larousse). Relatif aux produits chimiques dérivés du pétrole : *Les industries pétrochimiques. Un complexe pétrochimique.*

• REM. On a dit aussi PÉTROLOCHIMIQUE (de *pétrolochimie* [V. l'art. précéd.] ; 1967, Robert) et PÉTROLÉOCHIMIQUE (de *pétroléochimie* [V. l'art. précéd.] ; 1968, Larousse).

pétrochimiste [petrɔʃimist] n. (de *pétrochimie ;* 1963, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 22 févr. 1969, *le Monde*). **1.** Chimiste spécialisé en pétrochimie. || **2.** Industriel de la pétrochimie.

pétrodollar [petrɔdɔlar] n. m. (de *pétro*[*le*] et de *dollar ;* 1975, Larousse). Unité de valeur monétaire dans laquelle les pays exportateurs de pétrole reçoivent le prix du pétrole qu'ils vendent, le dollar américain constituant l'étalon monétaire d'échange.

pétrogenèse [petrɔʒənɛz] n. f. (de *pétro-,* élément tiré du gr. *petros,* pierre, et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, origine ; 1932, Larousse). Genèse des

roches, et en particulier des roches provenant des profondeurs de l'écorce terrestre.

pétroglyphe [petrɔglif] n. m. (de *pétro-*, élément tiré du gr. *petros,* pierre, et de *-glyphe,* du gr. *gluphein,* tailler, graver ; début du XX^e s., au sens de « rocher sculpté » ; sens actuel, 1955, Higounet, p. 7). En archéologie, gravure sur pierre.

pétrographe [petrɔgraf] n. (de *pétrographie ;* 1907, Larousse). Personne qui s'est spécialisée dans la pétrographie.

pétrographie [petrɔgrafi] n. f. (de *pétro-*, élément tiré du gr. *petros,* pierre, et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1842, Acad.). Branche de la géologie qui a pour objet l'étude des roches, de leur composition minéralogique et chimique, de leur formation.

pétrographique [petrɔgrafik] adj. (de *pétrographie ;* 1842, Acad.). Relatif à la pétrographie.

pétrolage [petrɔlaʒ] n. m. (de *pétroler ;* 1949, Larousse). Action de traiter au pétrole : *Le pétrolage des étangs détruit les moustiques.*

pétrolatum [petrɔlatɔm] n. m. (dér. savant de *pétrole ;* 1963, Larousse). Solide mou obtenu lors du déparaffinage par centrifugation des huiles lourdes de pétrole.

pétrole [petrɔl] n. m. (lat. médiév. *petroleum,* pétrole, proprem. « huile de pierre », du lat. class. *petra,* roc, roche, rocher [gr. *petra,* mêmes sens], et *oleum,* huile [d'olive] ; XIII^e s., *Simples Médecines,* au sens 1 [*pétrole brut,* 1875, Larousse] ; sens 2, 1875, Larousse [*pétrole — pétrole lampant,* 1907, Larousse]). **1.** Huile minérale naturelle, de couleur très foncée, douée d'une odeur caractéristique, composée d'hydrocarbures, contenue dans des gisements souterrains et utilisée comme source d'énergie : *Un gisement de pétrole. Un puits de pétrole. Les pays producteurs de pétrole se sont constitués en organisation internationale. Le raffinage du pétrole. Le pétrole a supplanté le charbon comme source principale d'énergie. La crise du pétrole.* || *Pétrole brut,* huile minérale naturelle, non raffinée. (On dit aussi BRUT n. m.) || **2.** *Pétrole lampant,* ou simplem. *pétrole,* liquide pétrolier intermédiaire entre l'essence et le gas-oil, obtenu à partir du pétrole brut, utilisé autrefois pour l'éclairage ou le chauffage, et auj., sous le nom de *kérosène,* dans les réacteurs d'avions : *Réchaud à pétrole. Les lueurs vacillantes du pétrole qui brûlait dans les lampes de porphyre* (Flaubert). *Je volai un grand verre de pétrole et quelques allumettes* (Pagnol). || *Lampe à pétrole,* V. LAMPE.

◆ adj. invar. (1962, Robert). *Bleu pétrole,* bleu tirant légèrement sur le vert.

pétroléochimie n. f. V. PÉTROCHIMIE.

pétroléochimique adj. V. PÉTROCHIMIQUE.

pétroléo-électrique [petrɔleɔelɛktrik] adj. (de *pétroléo-*, élément tiré du lat. médiév. *petroleum* [v. PÉTROLE], et de *électrique ;* 1963, Larousse). Se dit d'une locomotive à moteur Diesel entraînant un générateur qui fournit l'énergie électrique alimentant les moteurs de traction.

• REM. On dit plus couramment DIESEL-ÉLECTRIQUE.

pétroler [petrɔle] v. tr. (de *pétrole ;* 1^er août 1871, *l'Avenir libéral,* 1). *Vx.* Incendier avec du pétrole. (V. PÉTROLEUSE.)

pétrolette [petrɔlɛt] n. f. (de *pétrole ;* 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** *Vx.* Petite automobile. || **2.** *Fam.* Motocyclette de petite cylindrée. (Vieilli.) [On dit plutôt, auj., CYCLOMOTEUR ou VÉLOMOTEUR.]

pétroleur [petrɔlœr] n. m. (de *pétrole ;* 1880, Larchey, au sens de « marchand de vin qui vend de la mauvaise eau-de-vie » ; sens actuel, 1963, Larousse). En imprimerie, appareil qui était utilisé pour enduire d'un corps gras le cylindre sur lequel s'appuie la face du papier déjà imprimé, dans les presses à retiration.

pétroleuse [petrɔløz] n. f. (de *pétroler ;* 1871, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, 1929, R. Martin du Gard). **1.** Nom donné aux femmes qui, en 1871, lors de l'écrasement de la Commune de Paris par les Versaillais, furent accusées d'avoir jeté des bouteilles de pétrole dans certains édifices pour activer l'incendie : *Une pétroleuse qui a subi au milieu d'une barricade les assauts de dix-huit citoyens* (Flaubert). *C'est moi qui remplissais les boîtes des pétroleuses et je les conduisais moi-même aux bons endroits* (Daudet). || **2.** Femme qui extériorise avec passion et véhémence ses opinions politiques : *C'était une étrange créature. Ses mèches grises, échevelées, lui donnaient dans les meetings une allure de pétroleuse* (Martin du Gard).

pétrolier, ère [petrɔlje, -ɛr] adj. (de *pétrole ;* 1903, Larousse, au sens 1 [aussi *navire pétrolier et pétrolier,* n. m. ; *produit pétrolier,* 1962, Robert] ; sens 2, 1903, Larousse [aussi *industrie pétrolière ; société, compagnie pétrolière, géologue pétrolier,* 1962, Robert ; *certificat pétrolier,* 1963, Larousse]). **1.** Qui contient du pétrole : *Gisement pétrolier. Réserve pétrolière.* || *Navire pétrolier,* ou, substantiv., *pétrolier,* n. m., navire conçu pour le transport du pétrole : *Quel trafic insolite de barques et de rafiaux [...] de pétroliers et de cargos* (Suarez). [On dit aussi NAVIRE-CITERNE et TANKER.] || *Produit pétrolier,* liquide, solide ou gaz dérivé du pétrole. || **2.** Qui concerne le pétrole : *La recherche pétrolière s'étend au domaine sous-marin.* || *Société, compagnie pétrolière,* qui exploite ou vend du pétrole. || *Certificat pétrolier,* valeur mobilière représentative du droit au capital et au dividende d'une action d'une société de recherche pétrolière lorsqu'elle est vendue par l'État français. || *Industrie pétrolière,* ensemble des activités qui se rapportent au pétrole. || *Géologue pétrolier,* géologue spécialisé dans la recherche du pétrole.

◆ **pétrolier** n. m. (sens 1, 1962, Robert ; sens 2, 1933, J. Romains). **1.** Technicien du pétrole, spécialisé dans la recherche et l'exploitation du pétrole. || **2.** Personne, physique ou morale, qui possède de très grosses parts dans le capital des sociétés pétrolières et qui fait des transactions en Bourse sur les valeurs mobilières émises par ces sociétés : *Il est doux de tromper les pétroliers, qui sont des exploiteurs prosaïques, des suceurs d'argent confortablement accrochés* (Romains) ; et adjectiv. : : [Il] *convainquit le boursier pétrolier de la fortune du cinéma* (Hamp).

pétrolifère [petrɔlifɛr] adj. (de *pétroli-*, élément tiré de *pétrole,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 10 août 1867, *Moniteur universel,* p. 1093). Qui recèle ou produit du pétrole : *Gisement, terrain, roche, région, zone pétrolifère.*

pétrolisme [petrɔlism] n. m. (de *pétrole ;* 1963, Larousse). Ensemble des manifestations toxiques provoquées par le pétrole et ses dérivés.

pétrolochimie n. f. V. PÉTROCHIMIE.

pétrolochimique n. V. PÉTROCHIMIQUE.

pétrominéralier [petrɔmineralje] n. m. (de *pétro[le]* et de *minéralier ;* v. 1970). Navire transportant soit des produits pétroliers, soit du minerai.

pétrosilex [petrɔsilɛks] n. m. (de *pétro-*, élément tiré du gr. *petros,* pierre, et de *silex ;* 1753, *Minéralogie,* I, 176). Silicate naturel analogue au feldspath.

petto (in) loc. adv. V. IN PETTO.

pétulance [petylɑ̃s] n. f. (lat. *petulantia,* insolence, effronterie, fougue, de *petulans, -antis* [v. l'art. suiv.] ; 1372, Oresme, puis 1529, L. Lassere, au sens de « insolence » ; sens actuel, 1676, Maucroix). Spontanéité impulsive qu'il est difficile de contenir : *Tout ce monde minuscule se culbute, s'agite et se mêle avec une pétulance indicible, sans trop s'inquiéter si tous ses membres sont bien à leur place naturelle* (Baudelaire). *Je n'admire rien tant que cette pétulance de Stendhal dans les lettres de lui que je reprends sitôt après, pour achever de me dégoûter de moi-même* (Gide).

• SYN. : *ardeur, exubérance, feu, flamme, fougue, frénésie, impétuosité, véhémence, vitalité.* — CONTR. : *apathie, froideur, indolence, langueur, mollesse, réserve, retenue.*

pétulant, e [petylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *petulans, -antis,* toujours prêt à attaquer,

effronté, impudent, de *petere,* chercher à atteindre, attaquer, demander ; début du XIVe s., Gilles li Muisis, aux sens 1-2). **1.** Se dit d'une personne qui fait preuve de pétulance : *Aimant la société autant qu'il aimait la solitude, aussi pétulante et animée qu'il était immobile et froid, elle n'avait pas un goût qui ne fût opposé à celui de son mari* (Chateaubriand). *Tandis qu'il* [Quinette] *rêve ainsi, il voit la porte s'ouvrir et pénétrer dans son magasin, avec des exclamations, des rires, un groupe pétulant, où il reconnaît Claude Forge et deux des convives du fameux dîner* (Romains). ‖ **2.** Se dit de ce qui marque la pétulance : *Le petit homme allait probablement faire une réponse habile, mais pétulante* (France).

• SYN. : **1** *bouillant, fougueux, impétueux, turbulent ;* **2** *débordant, débridé, effréné, endiablé* (fam.), *explosif* (fam.). — CONTR. : **1** *apathique, engourdi, indolent, lymphatique, mou, nonchalant ;* **2** *anémique, froid, langoureux, placide.*

pétun [petœ̃] n. m. (guarani *petyma,* tabac [plante] ; 1555, Friederici [p. 495], comme mot indigène ; comme mot français, 1575, Thevet, II, 927). *Vx.* Tabac.

pétuner [petyne] v. intr. (de *pétun ;* 1603, Champlain). *Vx* ou *littér.* Fumer du tabac : *Le plus vénérable avait bourré une pipe en terre et l'on pétunait à la ronde* (Arnoux).

pétunia [petynja] n. m. (lat. scientif. moderne *petunia,* même sens, du franç. *pétun ;* 1823, Boiste, écrit *pétunie ; pétunia,* 1869, Littré). Plante ornementale de la famille des solanacées, d'origine américaine, à fleurs dont la couleur varie selon les espèces : *Il tient, pressé sur son sein, un énorme pétunia en pot* (Courteline). *Des pelouses, des bassins, s'élevait une senteur fraîche que traversait, par effluves, l'odeur des pétunias, des géraniums* (Martin du Gard).

peu [pø] adv. ou n. m. • ÉTYM. Lat. pop. **paucum,* peu, neutre adverbialisé de l'adj. du lat. class. *paucus,* peu nombreux (employé surtout au plur.) ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *pou* (*peu,* v. 1170, *Floire et Blancheflor*) [v. ci-dessous, § A, I, sens 2]. — A : sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes (« à un faible degré », XVe s., Juvenal des Ursins) ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens I, 3, av. 1696, La Bruyère ; sens I, 4, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens I, 5, 1549, R. Estienne (*si peu que rien,* av. 1660, Scarron) ; sens I, 6, milieu du XVIe s., Amyot ; sens II, 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* (*homme de peu,* 1588, Montaigne ; *c'est peu,* 1818, C. Delavigne ; *être peu,* av. 1885, V. Hugo [*être de peu,* av. 1896, Goncourt] ; *c'est peu que,* 1669, Boileau ; *c'est peu de,* 1632, Corneille ; *c'est peu que de,* av. 1613, M. Régnier ; *à peu près,* 1487, Garbin [*à peu de choses près,* 1694, Acad.] — aussi « presque totalement » ; *très peu pour moi,* 1900, Esnault ; *peu à peu,* XIIIe s., Rutebeuf [écrit *pou a pou*]) ; sens II, 2, v. 1160, *Roman de Tristan* (*avant peu,* milieu du XVIIIe s. ; *sous peu,* 1788, Féraud ; *avant qu'il soit peu,* 1673, Molière ; *dans peu,* 1669, Molière) ; sens II, 3, 1538, R. Estienne (*excusez du peu !,* 1798, Acad.) ; sens II, 4, v. 1138, Gaimar (*peu de chose,* 1530, Palsgrave, 865 [aussi « ...la moindre chose »]) ; sens II, 5, 1080, *Chanson de Roland* (ellipt., v. 1138, Gaimar) ; sens II, 6, fin du XIIIe s., Joinville. — B : sens I, 1, fin du XIIIe s., Adam de la Halle ; sens I, 2, v. 1138, Gaimar ; sens I, 3, v. 1155, Wace (*un peu plus... [et],* XXe s. ; *pour un peu,* 1931, P. Valéry) ; sens I, 4, 1530, Palsgrave, 847 ; sens I, 5, 1752, Trévoux ; sens I, 6, 1458, *Mystère du Vieil Testament ;* sens I, 7, 1717, Dancourt ; sens II, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* (*un petit peu de,* v. 1534, B. Des Périers [*un tout petit peu de,* 1878, Acad.] ; *quelque peu de,* fin du XVe s., Commynes).

A. « Peu », sans l'article un », exprime la quantité restreinte.

• **I.** S'EMPLOIE COMME ADVERBE APRÈS UN VERBE OU DEVANT UN ADJECTIF OU UN ADVERBE. **1.** D'une manière faible ou insuffisante ; en deçà de la moyenne : *Ce radiateur chauffe peu. Je le connais peu. J'ai peu dormi cette nuit.* ‖ Devant un adjectif ou un adverbe, « à un faible degré », « pas très » : *Ô l'homme peu galant qui ne répondit rien* (Musset). *Ce livre est peu intéressant. Une colline est une montagne peu élevée. Une silhouette apparaissait peu distinctement dans le brouillard. Il est très peu aimable. Il est fort peu exact. Pendule assez peu précise.* ‖ *Peu ou prou,* v. PROU. ‖ **2.** Durant un temps court : *Elle a peu vécu.* ‖ **3.** Pas cher : *Il est bien rare que ce qui est de bonne qualité coûte peu.* ‖ **4.** *Tant soit peu, un tant soit peu,* en aussi faible quantité que ce soit, à un degré infime : *Vous pouvez vous serrer (un) tant soit peu et faire de la place. Que les choses aient l'air de s'arranger un tant soit peu et ils oublient tout* (Romains). ‖ **5.** *Si peu que* (et le subjonctif), si faible que soit la quantité, le degré que (où, etc.) : *Si peu qu'il pleuve, la route sera glissante. Je crois à la majesté des marionnettes [...]. Sans doute il n'y a rien d'humain selon la chair dans ces petits personnages [...] mais il y a en eux du divin, si peu que ce soit* (France). ‖ *Si peu que rien,* une très petite quantité, presque rien. ‖ **6.** *Pour peu que* (et le subjonctif), si légèrement, si faiblement que : *Tu réussiras pour peu que tu veuilles t'en donner la peine. On est porté à croire, pour peu qu'on ait l'âme religieuse, qu'ils sont d'une autre essence que les êtres naturels* (Benda).

• **II.** S'EMPLOIE COMME NOM (MAIS PEUT ÊTRE PRÉCÉDÉ DE « TRÈS », « TROP », « ASSEZ », « FORT »). **1.** Sans aucun déterminant, « une quantité faible, négligeable », « pas grand-chose » : *Peu lui suffit. Un écrivain qui produit très peu. Vivre de peu. J'appelais cette vie être content de peu* (Hugo). *On sait peu de la vie de Tacite* (Henriot). ‖ Vx. *Homme de peu, gens de peu,* personne(s) de basse condition : DON CAMILLE : *Patrie, famille, propriété, la richesse pour les riches, la gale pour les galeux, peu pour les gens de peu et rien du tout pour les hommes de rien* (Claudel). ‖ *Peu s'en faut, il s'en faut de peu,* v. FALLOIR. ‖ *C'est peu,* ce n'est pas grand-chose et c'est insuffisant : « *Voilà tout, c'est tout. — C'est peu* » (Valéry). ‖ Vx. *Être peu, être de peu,* être peu de chose, une chose négligeable, qui ne compte guère : *La bête est peu, l'homme n'est rien* (Hugo). *Le parfait bonheur de la vertu démocratique lui était de peu* (Goncourt). ‖ *C'est peu que* (suivi du subjonctif), *c'est peu de* ou *que de* (suivi de l'infinitif), il ne suffit pas, ce n'est pas assez de : *C'est peu qu'on ne l'ait pas blâmé, il mérite d'être félicité. C'est peu (que) de s'apitoyer sur le sort de ces malheureux : mieux vaudrait leur venir en aide.* ‖ Class. *C'est peu de* ou *que de* (suivi d'un nom), indique que la personne ou la chose dont il s'agit ne suffit pas ou qu'on ne s'y arrête pas : *Pour ébranler mon cœur, | Est-ce peu de Camille ? y joignez-vous ma sœur ?* (Corneille). *Il croit que c'est pour moi trop peu que d'un supplice* (M. Régnier). ‖ *À peu près, à peu de chose(s) près,* approximativement, environ : *Nous serons à peu près cinquante. Les âmes pieuses tirent de la religion les règles de la leur* [conduite], *et ces règles se trouvent être les mêmes, à peu de choses près* (France). *Il y a là-dedans un récit de l'Éternel tonnant sur ses Hébreux [...] qui est à peu près ça* (Obey) ; presque totalement ou absolument : *Je suis à peu près sur que tu te trompes.* ‖ Pop. *Très peu, très peu pour moi,* se dit pour écarter avec une indignation ironique une hypothèse ou une proposition, « il ne saurait en être question ». ‖ *Peu à peu,* par une progression lente et continue, presque insensible : *Peu à peu, le ciel s'était assombri. Les glaciers se déplacent peu à peu.* ‖ **2.** Un court laps de temps : *Les hirondelles sont revenues depuis peu.* ‖ *Avant peu, sous peu, avant qu'il soit peu,* (vx) *dans peu,* dans un proche avenir, bientôt. ‖ **3.** Précédé de l'article défini, « la faible quantité de telle ou telle chose » : *Il a perdu aux courses le peu qu'il avait. Le peu que je mange me suffit. J'ai oublié le peu que j'avais appris.* ‖ Fam. *Excusez du peu !,* se dit, par antiphrase, pour faire remarquer ironiquement l'importance de quelque chose : *Cet escroc est parti avec l'argent de ses dupes, à peu près 200 000 francs. Excusez du peu !* ‖ **4.** *Peu de* (suivi d'un nom au singulier), une petite quantité, généralement considérée comme insuffisante : *Il a peu de travail et il n'arrive plus à nourrir sa famille. Elle mange peu de pain pour ne pas grossir. Cela a si peu*

d'importance. Que peu de temps suffit pour changer toutes choses (Hugo). *Pour elle, les mots, les phrases avaient peu de valeur* (Maurois). || *Peu de chose,* une chose sans importance, négligeable, qui ne mérite pas qu'on s'y arrête : *Pour un conquérant, la vie d'un homme est peu de chose. Quand on n'a pas d'imagination, mourir c'est peu de chose* (Céline) ; la chose la plus futile, la plus insignifiante, la moindre chose : *Peu de chose suffit pour le distraire. Il y avait si peu de chose dans cette tête, à peine le minuscule souci de paraître jeune* (Sartre). || **5.** *Peu de* (suivi d'un nom au pluriel), un petit nombre de : *Peu de jours suffiront à venir à bout de ce travail. Il m'a mis au courant en peu de mots. Il y a eu peu de contradicteurs. Peu d'épistolières se vantent de faire tenir en quinze lignes tant de choses essentielles* (Colette). || Ellipt. *Peu,* un petit nombre de gens : *Le bonheur ! Tout le monde en parle, peu le connaissent* (Mme Roland). *Bien peu, je vous assure, aiment vraiment la vie* (Gide). || **6.** *Peu de,* au sens restrictif, peut être précédé de l'article défini ou d'un déterminant possessif ou démonstratif : *Je ne peux pas mieux faire avec le peu de moyens dont je dispose. J'ai remarqué son peu d'enthousiasme pour ce projet. On ne pourra pas tout faire dans ce peu de temps.*

● SYN. : **I, 1** *ne... pas beaucoup, guère, faiblement, insuffisamment, médiocrement, modérément, modestement, à peine ; pas très ;* **2** *ne... pas longtemps.* — CONTR. : **I, 1** *beaucoup, bien, considérablement, énormément, excessivement, extrêmement, formidablement, fortement, parfaitement ; bigrement* (pop.), *diablement* (très fam.), *follement, fort, très ;* **2** *longuement, longtemps.* || **II, 1** *beaucoup, énormément ;* **2** *longtemps ;* **4** *trop ;* **5** *force* (vx ou littér.), *maint, nombre de, pas mal* (fam.), *quantité de, un tas de* (fam.).

B. « Un peu » exprime une quantité faible, mais non négligeable.

● **I.** S'EMPLOIE COMME ADVERBE APRÈS UN VERBE OU DEVANT UN ADJECTIF OU UN ADVERBE. **1.** Dans une certaine mesure, jusqu'à un certain degré : *Pendant que je m'approche de la ville, elle s'écroule un peu, elle se bâtit un peu* (Alain). *Églantine se régalait de feuilles un peu vertes* (Giraudoux). « *Le connaissez-vous ? — Un peu.* » || **2.** Durant un temps qui n'est pas long, mais qui est cependant appréciable : *Quand on veut s'arrêter un peu sur la mémoire* (Valéry). || **3.** Modifie, en les atténuant, les adverbes *plus, moins, trop : Savez-vous que ce n'est que depuis un peu plus d'un siècle que la nouveauté d'une chose a été considérée comme une qualité positive de cette chose ?* (Valéry). || Fam. *Un peu plus... (et)* [suivi de l'indicatif imparfait ou du conditionnel], indique que quelque chose a failli se produire ou semble sur le point de se produire : *Il a freiné à temps ; un peu plus, il percutait un camion. Un peu plus, et on lui ferait l'aumône, tellement il prend un air misérable.* || *Pour un peu* (suivi du conditionnel), il faudrait, il aurait fallu seulement peu de chose pour que : *Chaque fois qu'elle se met devant la glace, elle croit se voir sortir elle-même des profondeurs du Métro, et pour un peu elle sentirait l'haleine souillée du souterrain* (Romains). || **4.** *Quelque peu,* d'une manière appréciable, à un degré non négligeable : *Je m'excuse à l'avance si mes propos vous paraissent quelque peu abrupts* (Gaxotte). || **5.** Fam. *Un petit peu, un tout petit peu,* légèrement : *À force de déambuler d'un bord de l'ombre à l'autre, on finissait par s'y reconnaître un petit peu* (Céline). || **6.** *Fam.* S'emploie, avec une nuance affective, pour atténuer ou renforcer l'expression de la pensée, dans le cas d'un ordre, d'une exhortation, d'une question : *Venez un peu ici me parler. Allons, mettons-nous un peu au travail.* || **7.** Pop. *Un peu !,* certainement ! (pour marquer une réponse agressive à un défi) : *« Tu ne vas tout de même pas aller rouspéter auprès du patron ? — Un peu, oui ! »*

● **II.** « UN PEU DE » JOUE LE RÔLE D'UN DÉTERMINANT QUANTITATIF DEVANT UN NOM NON NOMBRABLE. Une petite quantité de : *Reprenez encore un peu de viande. Avec un peu de persévérance, nous y arriverons. Je vais prendre un peu de repos. Moi, pour un peu d'amour, je donnerais mes jours* (Musset). || *Un petit peu de, un tout petit peu de,* une très petite quantité de : *Tout cela serait bien sévère sans un petit peu de terre et de verdure* (Duhamel). *Avec un tout petit peu de gloriole, il nous expliqua...* (Dorgelès). || *Quelque peu de,* une certaine quantité, une certaine partie non négligeable : *Il a perdu quelque peu de son arrogance.*

● SYN. : **I, 1** *imperceptiblement, légèrement, un tantinet* (fam.), *vaguement.* || **II** *brin, doigt, filet, goutte, gramme, larme, ombre, once, pointe, soupçon, trace.*

● REM. **1.** À la différence de *beaucoup, peu* ne s'emploie pas seul devant un comparatif ; on dit : *Il lui est un peu supérieur* ou *de peu supérieur.*

2. Avec *peu s'en faut,* la particule *ne* est facultative, mais se trouve assez couramment employée : *Peu s'en est fallu qu'il ne soit tué* (Acad.).

3. *Accord du verbe avec « peu ».* Après *peu* l'accord se fait avec le complément, même lorsque celui-ci est sous-entendu : *Peu de monde était là pour l'entendre. Peu de personnes sont disposées à prêter. J'ai vu bien des cathédrales ; peu sont aussi belles que Notre-Dame de Chartres. Il faut savoir donner. C'est le secret du bonheur, et peu le savent...* (France).

4. *Le peu de* peut correspondre aux valeurs de *peu de* (restriction) ou de *un peu de* (une petite quantité, non négligeable). C'est ce qui explique les deux accords possibles, selon le sens, avec *peu* (masculin singulier) ou avec le complément : *Le peu de confiance que vous m'avez témoigné m'a ôté le courage* (Littré) [vous m'avez témoigné peu de confiance]. *Le peu de confiance que vous m'avez témoignée m'a rendu le courage* (Littré) [vous m'avez témoigné un peu de confiance].

peucédanum [pøsedanɔm] n. m. (lat. *peucedanum,* même sens, du gr. *peukedanos,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *peukedanos,* amer comme la résine, dér. de *peukê,* pin, arbre à résine ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *phecedan ;* 1549, Maignan, écrit *peucedane ; peucédanum,* 1562, Du Pinet). Plante herbacée vivace, de la famille des ombellifères, à fleurs blanches ou jaunes, dont certaines espèces sont cultivées pour leur valeur ornementale.

peuchère interj. V. PÉCAÏRE.

peuh [pø] interj. (onomatop. ; 1831, V. Hugo). Interjection exprimant le dédain, le dégoût, l'indifférence, le doute : *Peuh ! Tu crois à tout ce qu'il raconte ! Peuh ! ça m'est égal. Dans 72 heures, je t'écrirai de Malte, mais quel dégobillage d'ici là, peuh !* (Flaubert). *Peuh ! fit Salavin, tout est si médiocre, dans ce malheureux pays* (Duhamel).

peuhl ou **peul** [pøl] adj. (de *Pullo* [plur. *Ful'be*], mot africain désignant un peuple d'Afrique occidentale ; 1875, Larousse, écrit *Peule,* comme n. de peuple ; écrit *peuhl* et *peul,* au sens 1, 1903, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Qui fait partie du peuple des Peuhls : *Des jeunes filles peuhls pilaient le grain* (Martin du Gard). || **2.** Qui est propre aux Peuhls : *Le mode de vie peuhl.*

◆ n. m. (1963, Larousse). Langue soudanaise du groupe de l'Atlantique Ouest.

peule [pœl] n. f. (origine inconnue ; 1836, Acad. [*arrimage en peule,* 1958, Merrien]). *Vx.* Vide réservé sous les bouts des pièces à eau. || *Arrimage en peule,* arrimage avec des vides, à bord d'un bâtiment militaire.

peulven [pølvɛn] n. m. (breton *peulvan,* menhir, de *peul,* pilier, et de *mean,* pierre ; av. 1842, Stendhal). Syn. de MENHIR : *Se découpaient trois hautes roches, dehout comme des peulvens celtiques* (Hugo).

peuplade [pœplad] n. f. (de *peuple,* d'après l'esp. *poblado,* colonie, établissement, de *pueblo,* village, lat. *pŏpulus,* peuple [v. PEUPLE 1] ; 1564, J. Thierry, au sens 2 ; sens 1, 1636, Monet ; sens 3, 1752, Élie Bertrand, 46). **1.** *Vx.* Action de peupler : *Le but, le devoir d'un gouvernement sage est évidemment la peuplade et le travail* (Voltaire). *Nous y portâmes en pompe les lapins pour la peupler ; [...] cette peuplade me rendit la petite île encore plus intéres-*

sante (J.-J. Rousseau). || **2.** *Vx.* Groupe de gens envoyés pour peupler un territoire. || **3.** Groupe humain formé par la multiplication des êtres qui le composent, mais ne constituant pas une société organisée : *Une famille placée sur un sol qui offrait une subsistanCe facile a pu ensuite se multiplier et devenir une peuplade* (Condorcet). *Des peuplades primitives. Il fallut regagner la voiture au plus vite, par le village. À travers un village habité par une peuplade cruelle, si l'on en croyait les écriteaux : « Le chemin de fer passe sans que la barrière soit fermée ». « Le chien est méchant »* (Giraudoux).

1. peuple [pœpl] n. m. (lat. *pōpulus,* habitants d'un État constitué ou d'une ville, la plèbe, les gens, le monde, le public ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *poblo* [*pople,* v. 980, *Passion du Christ ; pueple,* v. 1131, *Couronnement de Louis ; peuple,* v. 1207, Villehardouin], au sens I, 1 [« une grande assistance », v. 1155, Wace] ; sens I, 2, v. 1155, Wace [*...se moquer du peuple,* 1869, Littré — *se foutre...,* 1793, d'après Larchey, 1862] ; sens I, 3, v. 1155, Wace [en parlant d'animaux, 1678, La Fontaine ; en parlant de choses, av. 1794, A. Chénier] ; sens II, 1, v. 980, *Passion du Christ;* sens II, 2 et 4, 842, *Serments de Strasbourg* [*le peuple de Dieu...,* 1679, Bossuet] ; sens II, 3, av. 1662, Pascal ; sens II, 5, 1669, Bossuet ; sens III, 1-2, 842, *Serments de Strasbourg* [« les membres des ordres rassemblés en 1789... », 1789, G. de Mirabeau ; « ceux qui ont conquis le pouvoir politique... », av. 1791, G. de Mirabeau] ; sens III, 3, 1690, Furetière ; sens IV, 1, av. 1679, Retz ; sens IV, 2, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens IV, 3, XIIIe s., *Romanische Forschungen,* LVIII, 297 [*homme du peuple,* av. 1696, La Bruyère ; *femme du peuple,* 1847, Balzac ; *enfant du peuple,* 11 janv. 1870, *Annales du Sénat et du Corps législatif,* I, 26 ; *petit peuple,* v. 1350, *Glossaire de Paris ; menu peuple,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch] ; sens IV, 4, 1694, Acad. [*lie du peuple,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens IV, 5, 1833, Balzac).

I. 1. *Class.* et *littér.* Ensemble d'individus formant une foule : *En quelque endroit que j'aille, il faut fendre la presse | D'un peuple d'importuns qui fourmillent sans cesse* (Boileau). *Et l'archiduc, forcé d'avouer qu'il n'avait pas de pouvoir* [pour traiter], *fit connaître lui-même au peuple ému, si toutefois un peuple ému connaît quelque chose, qu'on ne faisait qu'abuser de sa crédulité* (Bossuet). *Tout un peuple autour d'eux, pleure et frémit d'effroi* (Voltaire). || *Auj.* et *pop.* Une grande assistance : *Il y avait du peuple à la manifestation.* || **2.** *Class.* Le public ; les gens : *Le peuple appelle éloquence la facilité que quelques-uns ont de parler seuls et longtemps* (La Bruyère). || Auj. et pop. *Se ficher, se moquer, se foutre du peuple,* adopter une attitude délibérément provocatrice à l'égard d'autrui. || **3.** Vx ou littér. *Un peuple de, tout un peuple de,* un grand nombre de personnes non rassemblées en une foule : *Un haut personnage est toujours entouré de tout un peuple de flatteurs. Un peuple de femmes besognaient debout, devant les baquets* (Duhamel) ; un grand nombre d'animaux rassemblés : *Un peuple d'hirondelles sans cesse tournoyait autour de la maison* (Gide) ; un grand nombre de choses : *À la lueur des éclairs, il* [Brunet] *voit tout un peuple d'arbres rabougris* (Sartre).

II. 1. *Vx.* Ensemble d'individus qui habitent un même lieu : *Le peuple de Paris pense vite et oublie vite* (Dumas). || **2.** Ensemble d'individus vivant ensemble et liés par une origine, des coutumes, des traditions, des institutions communes : *Un peuple nomade. Les Francs, peuple d'origine germanique. L'U.R.S.S. est un État qui rassemble de nombreux peuples. Ces Tupi qui offrent d'obscures affinités avec les Aztèques, c'est-à-dire des peuples tardivement installés dans la vallée de Mexico, étaient eux-mêmes de nouveaux venus* (Lévi-Strauss). || **3.** Ensemble d'individus définis par un mode de vie ou par une affinité particulière : *Tout ce que la voilette, arrêtée au-dessus de la bouche, ne me dérobait pas, disparaissait sous la couche de plâtre et de peinture qui recouvre aujourd'hui le peuple entier des femmes* (Mauriac). *Un peuple de chasseurs, de pêcheurs.* || **4.** Ensemble d'individus qui n'habitent pas le même pays, mais qui, unis par leur origine, leur religion ou un autre lien, sentent qu'ils appartiennent à une communauté : *Le peuple juif n'est pas seulement considérable par son antiquité, mais il est encore singulier par sa durée* (Pascal). *Même dispersés, les Palestiniens n'en continuent pas moins de constituer un peuple. Le peuple tzigane.* || *Le peuple de Dieu, le peuple élu,* le peuple hébreu. || **5.** *Les peuples,* l'ensemble des communautés humaines habitant le globe terrestre : *Peuples, Demain n'est pas un monstre qui nous guette [...] | Ô peuples, l'avenir est déjà parmi nous* (Hugo). *Un appel qui s'adresse à tous les peuples.*

III. 1. Ensemble des individus constituant une nation définie par un territoire et des institutions politiques : *Nous avons l'avantage, nous autres Français, d'être plus spirituels mais aussi plus bêtes qu'aucun autre peuple de l'Europe* (Mme de Staël). *Assurément, une minorité peut transformer un peuple quand elle s'applique à le dominer en tout* (Gaxotte). *« Ils » résumait pour lui* [le radio Neri] *tous les peuples du globe, avec leurs parlements, leurs sénats, leurs marines, leurs armées et leurs empereurs* (Saint-Exupéry). *Si les gouvernants, si les peuples n'ont pas un sursaut de sagesse nous roulons tous au gouffre de la guerre générale* (Romains). *La Ve République n'a pas su ou n'a pas pu donner à notre peuple ne fût-ce qu'une once de la foi qui aide le peuple chinois à ne pas désespérer en dépit des conditions parfois atroces de sa vie* (Mauriac). || **2.** *Class.* Avant la Révolution de 1789, ensemble des sujets par rapport au souverain : *Je m'écarte, je vais détrôner le sophi ; | On m'élit roi, mon peuple m'aime* (La Fontaine). || Les membres des ordres rassemblés en 1789, et qui s'opposèrent au roi : *Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la puissance du peuple et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes* (Mirabeau). || *Spécialem.* Ceux qui ont conquis le pouvoir politique en renversant le pouvoir royal : *Le peuple souverain s'avance. | Tyrans, descendez au cercueil* (M.-J. Chénier). || **3.** Ensemble des citoyens d'un pays qui désignent leurs gouvernants dans un régime républicain : *La souveraineté du peuple. Les députés sont les représentants du peuple. Les magistrats exercent leur pouvoir judiciaire au nom du peuple français.*

IV. 1. Classe des gens qui vivent péniblement de leur travail (vieilli) : *Le peuple, au contraire* [par opposition aux riches], *astreint à disputer à la terre sa nourriture de chaque jour, forcé de déployer à tout instant la puissance de ses muscles et de sa volonté, sevré des plaisirs qui pourraient le corrompre, conserve intactes toutes les énergies de la nature* (P. Larousse). || **2.** Selon la philosophie utopiste du début du XIXe s., masse des êtres humains qui, dans la société, constitue la majorité, par opposition aux privilégiés : *Ôtez un petit nombre de privilégiés ensevelis dans la pure jouissance, le peuple c'est le genre humain* (Lamennais). || **3.** Ceux qui ne jouissent pas du privilège de la noblesse ou de la fortune : *Vous pouvez être pauvre et né du peuple et ne rien comprendre à l'avenir et aux besoins du peuple* (Duhamel). *Au fond, j'aime cent fois mieux être dans le peuple que dans la noblesse : on a tout de même l'air moins déguisé* [dans un film] (Aymé). || *Homme du peuple, femme du peuple, enfant du peuple,* personne appartenant à la classe de la société la plus démunie de ressources et de culture : *J'ai senti vaguement à travers mon délire | Une femme du peuple essuyer sans rien dire | Les gouttes de sueur qui tombaient de mon front* (Hugo). || *Petit peuple, menu peuple,* les petites gens, aux revenus très modestes (vieilli) : *Les quartiers* [riches] *sans âme, sans petit peuple, sans rue : vides et fermés comme ceux qui y vivent* (Montherlant). || **4.** Vx et péjor. *Le bas peuple,* ceux qui sont au bas de la hiérarchie sociale, la populace. || *Lie du peuple,* ceux que la société rejette en raison de leur comportement asocial. || **5.** L'ensemble de ceux qui appartiennent à la classe des non-possédants et qui tendent à s'affirmer comme une

force politique en vue de changer l'ordre social existant : *Répondre aux aspirations du peuple. Le changement politique par l'union du peuple.*

• SYN. : **I, 3** *flopée* (pop.), *multitude, nombre, quantité, tas* (fam.) ; *bande, essaim, flot, nuée, troupe, troupeau, volée.* || **II, 1** *population ;* **2** *horde, peuplade, tribu.* || **III, 1** *nation, pays.* || **IV, 1** *classe ouvrière, masses laborieuses ;* **3** *commun, plèbe, roture.*

◆ adj. invar. (sens 1-2, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 3, av. 1763, Marivaux ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Qui est de condition modeste : *Il est très difficile, dans une ville comme Paris, de ne pas devenir un peu bourgeois dès qu'on cesse strictement d'être peuple...* (Romains). || **2.** Qui se met à la portée des gens de condition modeste : *Sans doute il y avait dans ces interpellations la liberté du grand seigneur qui croit flatter et qui est plus peuple que le bourgeois* (Proust). || **3.** Qui est propre aux gens de condition modeste : *Elle frappait ses genoux de ses mains ouvertes, d'un geste peuple et découragé* (Colette). || **4.** Fam. *C'est peuple, ça fait peuple,* cela manque de distinction, ça fait vulgaire : *Cet homme qui ne pleurait jamais au théâtre parce que c'est peuple* (About).

2. peuple [pœpl] n. m. (lat. *pōpulus,* peuplier ; XVe s. [sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *peuplier*]). *Vx* et *dialect.* Peuplier : *Allons, vas-tu rester là comme un peuple ?* (Paul Fort).

peuplé, e [pœple] adj. (part. passé de *peupler* [v. ce mot] ; v. 1188, Aimon de Varennes, écrit *pueplé* [*peuplé,* fin du XIIIe s., Joinville], aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Où il y a des habitants : *Une contrée peuplée de nomades. Un pays très peuplé. Les maisons vivent et elles meurent. Il en est qui n'ont jamais vécu, si peuplées qu'elles aient été* (Mauriac). || **2.** Où se trouve une grande quantité d'animaux : *Des garennes peuplées de lapins.* || **3.** Rempli de : *L'enfer bourgeois naturellement peuplé de mauvais rêves* (Camus).

• SYN. : **1** *populeux, surpeuplé ;* **3** *assiégé, envahi, habité, hanté, pétri.*

peuplement [pœpləmɑ̃] n. m. (de *peupler ;* 1260, *Ordonnance royale,* au sens 1 [*colonie de peuplement,* 1935, Acad.] ; sens 2, 1878, Acad. ; sens 3, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 4, 1865, *Revue des Deux Mondes,* p. 789). **1.** Action de peupler un pays par l'accroissement des naissances ou par l'immigration : *Je ne cherche plus pourquoi notre politique maritime est faible, pourquoi notre politique de peuplement est en enfance, pourquoi notre politique humaine est forte, je cherche pourquoi on respire autour d'elles [...] un parfum équivoque...* (Giraudoux). || Vx. *Colonie de peuplement,* territoire où se sont installés des immigrants restant sous la dépendance de leur pays d'origine. || **2.** Le fait, pour la population d'un pays, de se développer : *Le peuplement de la Sibérie va de pair avec l'industrialisation.* || **3.** Action de favoriser le développement de certaines espèces animales sur un territoire : *Le peuplement d'une réserve de chasse.* || **4.** Ensemble des végétaux ou des arbres qui croissent en une même région, sur un même terrain : *Il avait entre autre tout un peuplement de sapins attaqués par les boestrichs, qui le rendaient très malheureux* (Daudet).

• SYN. : **4** *plantation.*

peupler [pœple] v. tr. • ÉTYM. De *peuple* 1 (v. ce mot) ; v. 1155, Wace, écrit *popler* (*puepler,* fin du XIIe s. ; *peupler,* fin du XIIIe s., Joinville) [v. § A, I, 1]. — A : sens I, 1, v. 1155, Wace ; sens I, 2, 1689, Racine ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, av. 1842, Stendhal ; sens II, 3, 1869, Littré. — B : sens I, 1, 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 42 ; sens I, 2, v. 1240, G. de Lorris ; sens II, 1, 1875, Larousse [« hanter », av. 1841, Chateaubriand] ; sens II, 2, 1677, Bossuet. — C : sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, XXe s.

A. En ce qui concerne les êtres humains.

• **I. 1.** Implanter des habitants dans une contrée, un pays : *La colonisation a consisté pour une part à peupler les territoires conquis par des habitants venus de la métropole. Peut-être un jour, s'il y a des millions d'habitants de trop en France, sera-t-il avantageux de peupler la Louisiane* (Voltaire). *Mais les champs de la Beauce avaient leurs cœurs, leurs âmes, | Leurs soins. Ils les peuplaient d'innombrables garçons* (Vigny). || **2.** Accroître par des naissances le nombre des habitants d'une contrée. || **3.** Pourvoir un lieu d'occupants humains : *Il le chargea de plus de crimes [...] qu'il n'en fallait pour peupler un bagne entier pendant un siècle* (Céline). || **4.** Créer une population imaginaire : *Peupler le ciel de dieux bienveillants. Nous chantions encore pour aider la marche et peupler la solitude, quelques chansons du pays* (Nerval). *Il a fini par émerger de cette ombre propice au sein de laquelle naissaient les fantômes dont il peuplait ses romans* (Mauriac).

• **II. 1.** Constituer la population d'une contrée : *Les hommes qui peuplent le continent africain. Ce que j'aime dans les villes algériennes ne se sépare pas des hommes qui les peuplent* (Camus). || **2.** Occuper en grand nombre un lieu : *La jeunesse délinquante qui peuple les prisons.* || **3.** Constituer les personnages qui animent une œuvre artistique ou littéraire : *Callot sait peupler ses compositions. Même si nous ne connaissions rien de Marcel Proust, il nous suffirait de ces lettres pour reconstituer un personnage pareil à la plupart de ceux qui peuplent son roman* (Mauriac).

B. En ce qui concerne les animaux et les végétaux.

• **I. 1.** Effectuer le peuplement animal d'un territoire : *Peupler une forêt de cerfs.* || **2.** Faire le peuplement végétal d'un espace : *Peupler une montagne de plants nouveaux.*

• **II. 1.** Constituer l'espèce vivante qui habite une région, un endroit : *Les carpes qui peuplent cet étang. Ils* [les oiseaux] *contribuent à peupler le ciel, à le rendre parlant et palpitant* (Romains). || *Fig.* Hanter : *Des lémures couraient peupler les cauchemars* (Apollinaire). || **2.** Être le peuplement végétal de : *Les essences qui peuplent une forêt.*

C. En ce qui concerne les choses.

1. En termes de construction, garnir les vides de : *Peupler de solives un plancher.* || **2.** Garnir un espace : *Elle possédait alors pour peupler sa grande bouche les belles dents dont Robert a hérité* (Mauriac).

◆ v. intr. (1588, Montaigne). Se multiplier, proliférer : *Les rats peuplent beaucoup.*

peupleraie [pœpləʀɛ] n. f. (de *peuplier ;* 1600, O. de Serres). Lieu planté de peupliers.

peuplier [pœplije] n. m. (de *peuple* 2 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *pouplier* [*peuplier,* XIVe s.], au sens 1 [*peuplier blanc...,* 1611, Cotgrave ; *peuplier tremble,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Arbre de la famille des salicacées, à bourgeons floraux plus précoces que les feuilles, remarquable par son port, généralement mince et gracile. || *Peuplier blanc,* ou *peuplier de Hollande,* arbre à écorce lisse et blanche, à feuilles luisantes, arrondies, à duvet blanchâtre en dessous. || *Peuplier tremble,* arbre à écorce gris verdâtre, à feuilles lisses, qui remuent au moindre vent. || **2.** Bois de cet arbre : *Le peuplier est très recherché pour la menuiserie, la caisserie.*

peur [pœʀ] n. f. (lat. *pavorem,* accus. de *pavor,* émotion qui trouble, effroi, crainte, dér. de *pavēre,* être troublé, interdit, saisi par un sentiment violent, redouter ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *pavor* [*poür,* 1080, *Chanson de Roland ; peor,* v. 1130, *Eneas ; peeur,* v. 1220, Coincy ; *peur,* 1288, *Renart le Nouvel*], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1668, La Fontaine ; sens I, 3, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* [*la peur de la mort,* v. 1175, Chr. de Troyes — écrit *peor de mort*] ; sens I, 4, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* [*sans peur,* v. 1119, Ph. de Thaon (écrit *senz poür*) — adjectiv., 1527, *Loyal Serviteur*] ; sens I, 5, 1877, Littré [*mourir de peur,* v. 1155, Wace — écrit *murir de poür ; avoir plus de peur*

que de mal, en être quitte pour la peur, 1788, Féraud] ; sens II, 1 et 4, fin du Xe s., *Vie de saint Léger ;* sens II, 2, v. 1165, Thomas ; sens II, 3, XXe s.).

I. 1. Choc émotif éprouvé par une personne, résultant de la perception d'un danger réel immédiat la menaçant dans son corps, dans sa vie, et accompagné de vives réactions physiologiques : *Les passagers de l'avion pris en otage étaient glacés de peur à la vue des mitraillettes braquées sur eux. Être blanc, blême, vert de peur. Claquer des dents de peur. Avoir les traits bouleversés, décomposés par la peur. Trembler de peur. Je sentais se glisser dans mes os la peur, la vraie peur, la hideuse peur* (Maupassant). || **2.** Réaction instinctive de l'animal menacé dans sa vie : *La peur du gibier, le jour de l'ouverture de la chasse.* || **3.** État psychologique d'angoisse à l'évocation d'un danger supposé ou d'un danger passé ou d'une menace future : *À cette pensée, je sentis la main, la main physique de cette peur hideuse, dans mes cheveux qui devinrent des aiguilles !* (Barbey d'Aurevilly). *Croyez-moi, on ne fait courir une masse d'hommes sans armes qu'en leur mettant la peur au ventre* (France). || *La peur de la mort,* angoisse métaphysique provoquée par la perspective de la mort. || **4.** Absence de courage devant le danger : *La peur lui avait donné de la détermination quand il s'était agi d'échapper à la guerre* (Montherlant). || *Sans peur,* sans ressentir de peur devant le danger : *Des résistants sont allés à la mort sans peur.* DON LÉOPOLD AUGUSTE : *Que dit Borniche ? Parlez sans peur gentilhomme. Je suis prêt à tout... Allez, je vous donne audience* (Claudel) ; *adjectiv.,* qui n'a pas peur : *Jean sans Peur. Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche.* || **5.** *Peur bleue,* peur extrême : *Il avait une peur bleue des gendarmes* (Daudet). || *Mourir de peur,* éprouver une peur extrême : *Il ne se peut que vous ayez condamné ces trois hommes au supplice. Rassurez-moi, je me sens mourir de peur et de chagrin* (Aymé). || *Avoir plus de peur que de mal,* n'avoir eu à subir, à la suite d'un danger encouru, que des conséquences bénignes. || *En être quitte pour la peur,* avoir échappé complètement au danger.

II. 1. État psychologique d'inquiétude, d'appréhension : *Une sensation de détente, de sécurité retrouvée a recouvert petit à petit la douleur, la peur.* [...] *L'édifice ébranlé, vacillant, s'est remis petit à petit d'aplomb... C'est ce qui lui manque à elle, cette passion, cette liberté, cette audace, elle a toujours peur, elle ne sait pas...* (Sarraute). || **2.** État d'angoisse névrotique, répété ou continu, pour des motifs non justifiés : *Les peurs morbides, ou phobies. Il est parfois difficile de guérir un enfant de ses peurs. Certaines personnes sont saisies d'une peur irraisonnée dans l'obscurité.* || **3.** *La peur du gendarme,* crainte des sanctions, qui contribue à maintenir dans le droit chemin. || **4.** Timidité, accompagnée d'inquiétude, qui porte à éviter ce qui peut être tenu pour désagréable, déplacé ou fâcheux : *La peur de décevoir. La peur de déranger un personnage important. La peur du ridicule.*

• SYN. : **I, 1** *affolement, épouvante, frayeur, frousse* (fam.), *pétoche* (pop.), *trouille* (pop.) ; **2** *panique ;* **3** *effroi, horreur, terreur ; affres, hantise ;* **4** *couardise, lâcheté, pleutrerie, poltronnerie.* || **II, 1** *alarme, trac* (fam.) ; **2** *phobie ;* **4** *crainte.* — CONTR. : **I, 1** *impassibilité, imperturbabilité, indifférence ;* **4** *audace, bravoure, courage, héroïsme, intrépidité.* || **II, 1** *détente, quiétude, sécurité, sérénité, tranquillité ;* **4** *désir, envie, résolution, volonté.*

◆ **Avoir peur** loc. verbale (sens 1, fin du Xe s., *Vie de saint Léger ;* sens 2, av. 1648, Voiture [*avoir peour de...,* même sens, v. 1207, Villehardouin] ; sens 3, XIIIe s., *ZRP,* X, 163 ; sens 4, 1668, La Fontaine ; sens 5, v. 1188, Aimon de Varennes ; sens 6, v. 1165, Thomas [*...de... ; ...que...,* 1534, Rabelais]). **1.** Ressentir un sentiment d'angoisse, d'inquiétude : *S'ils se sont réveillés, | Ils doivent avoir peur tout seuls avec la morte* (Hugo). *Est-ce que tu as peur, Vanessa ? Peur, la nuit, au cœur de ta forteresse. Et quelle forteresse ! Grands dieux... Des panoplies jusque dans notre chambre* (Gracq). *Tu as peur, elles ont peur, on te fait peur ! Peur, peur, peur, tu n'as que ce mot à la bouche !* (Claudel). || **2.** *Avoir peur pour quelqu'un* ou *pour quelque chose,* redouter, appréhender un danger qui pourrait menacer telle personne, telle chose : *J'ai peur pour mon fils qui est en montagne par ce temps. J'ai peur pour sa vie.* || **3.** *Avoir peur de quelqu'un, d'un animal,* éprouver un sentiment de peur devant une personne ou un animal : *Il a peur du chien. Le prévenu avait peur de son tortionnaire.* || **4.** Manifester, par ses réactions, la frayeur, en parlant d'un animal : *Un cheval qui a peur de son ombre.* || **5.** Éprouver de l'inquiétude à la perspective de ce qui peut survenir : *Que savait-elle de Serge ? Accepterait-il de lui rester fidèle ? Ne la ferait-il pas souffrir par excès de jeunesse ? Elle eut peur de son engouement pour ce garçon, qu'elle connaissait à peine* (Troyat). || **6.** *Avoir peur de* (et l'infinitif), ou *que* (et le subjonctif, avec ou sans *ne* explétif), craindre de ou que : *Ah, Monseigneur, j'ai peur de lui avoir déplu* (Musset). *Tout est fini : la victoire populaire est complète ; le Roi cède sur tous les points ; mais j'ai peur qu'on aille maintenant bien au-delà des concessions de la couronne* (Chateaubriand). *J'ai peur qu'il ne se mette en colère.*

• SYN. : **2** *craindre, trembler ;* **3** *redouter.*

• REM. Pour l'emploi de *très* avec *avoir peur,* V. FAIM.

◆ **Prendre peur** loc. verbale (av. 1825, P.-L. Courier). Commencer à ressentir une inquiétude, une frayeur : *Baudelaire, qui a le sens et le goût de la liberté, a pris peur devant elle lorsqu'il est descendu dans les limbes de sa conscience* (Sartre).

• SYN. : *s'alarmer, s'effrayer, s'inquiéter, trembler.*

◆ **Faire peur** loc. verbale (sens 1, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; sens 2, 1665, La Fontaine [*fais-moi peur,* XXe s.] ; sens 3, XXe s. [aussi *ça ne me ... fait pas peur*] ; sens 4, XXe s. ; sens 5, av. 1825, P.-L. Courier [après un adj., 1666, Molière]). **1.** Inspirer de la frayeur à quelqu'un : *Les films d'épouvante font peur aux enfants. Comme on change ! J'étais un enfant alors, elle me faisait peur la prison. C'est que je ne connaissais pas encore les hommes. Je ne croirai jamais, plus jamais à ce qu'ils disent, à ce qu'ils pensent. C'est des hommes et d'eux seulement qu 'il faut avoir peur, toujours* (Céline). || **2.** Provoquer de la peur chez quelqu'un par plaisanterie : *C'est peut-être papa qui veut te faire peur* (Musset). || Fam. *Fais-moi peur,* amusons-nous à nous faire peur. || **3.** Ébranler la force, le courage, intimider, en parlant d'une épreuve, d'une situation difficile : *Je ne suis pas un lâche, Madame, et la prison ne me fait pas peur... J'y vis. Vous ne résisteriez pas trois jours au régime que l'on m'impose* (Sartre). || Fam. *Ça ne me (te, lui, etc.) fait pas peur,* je (tu, il, etc.) ne recule pas devant une lourde tâche ou devant une grande quantité à absorber : *Trente kilomètres à pied, ça ne me fait pas peur. Trois douzaines d'huîtres, ça ne me fait pas peur !* || **4.** *Ne plus faire peur à quelqu'un,* avoir cessé d'inspirer de la crainte, de l'appréhension à quelqu'un : *Il y a longtemps que le pire ne me fait plus peur* (Sartre). *Les examens ne me font plus peur.* || **5.** Adjectiv. *À faire peur,*propre à provoquer la frayeur : *J'ai la mine qu'il faut pour les contes à faire peur* (Courier). || Après un adjectif, « au plus haut point », « d'une manière effrayante », « très mal » : *Laid à faire peur, maigre à faire peur. Être habillé à faire peur. Ah ! par exemple, il importe que je ne me rencontre pas dans un miroir* [...] *Je suis à faire peur et cela me fiche un cafard atroce* (Gide).

• SYN. : **1** *affoler, alarmer, angoisser, apeurer, effrayer, épouvanter, inquiéter.*

◆ **De peur de** et (class.) **peur de** loc. prép. (fin du XIIe s., *Floovant* [sans *de,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). Par crainte de : *Il ne sort jamais la nuit de peur des voleurs, de peur d'être attaqué. Elle courait dans la rosée | Sans bruit, de peur de m'éveiller* (Hugo). *J'empêche, peur du chat, que mon moineau ne sorte* (Molière).

◆ **De peur que** loc. conj. (fin du XIIIe s.) [suivi du subjonctif avec la particule *ne*]. Pour éviter que : *Je le lui redirai de peur qu'il ne l'oublie.*

peureusement [pœrøzmɑ̃] adv. (de *peureux* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *paureusement ; peureusement,* fin du XIIIe s.). D'une manière peureuse : *S'avancer peureusement dans un sous-bois.*

peureux, euse [pœrø, -øz] adj. (de *peur* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *peoros* [*poürus,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *peeureus,* v. 1225, *Bueve de Hantone ; peureux,* 1370, Oresme], au sens 2 [*peureux de,* milieu du XXe s.] ; sens 1, 1370, Oresme ; sens 3, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** Qui s'effraie facilement : *Un enfant peureux. Le faon peureux, tapi dans l'antre agreste* (Hugo). || **2.** Qui éprouve une frayeur occasionnelle : *L'élève s'avance tout peureux devant le jury.* || *Peureux de* (suivi de l'infinitif), pris de la peur de : *Avec un mouvement imperceptible des lèvres, peureux de froisser des grâces, Brulebois se remet à prier* (Aymé). || **3.** Qui dénote la peur : *Un geste peureux.*

• SYN. : **1** *couard, craintif, lâche, poltron, pusillanime ;* **2** *affolé, angoissé, inquiet, intimidé, tremblant.* — CONTR. : **1** *audacieux, brave, courageux, héroïque, intrépide ;* **2** *assuré, décontracté* (fam.), *détendu, imperturbable ;* **3** *effronté, hardi.*

◆ n. (XIIIe s., *Macchabées*). Personne qui, par tempérament ou occasionnellement, craint d'affronter une difficulté, un danger, etc. : *Il y avait des milliers de fuyards, des milliers de peureux* (Giraudoux).

• SYN. : *froussard* (fam.), *lâche, pétochard* (pop.), *pleutre, poltron, trouillard* (pop.).

peut-être [pœtɛtr] adv. (de la 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *pouvoir* et de l'infin. *être ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *puet estre* [*peut estre,* milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage ; peut-être,* 1680, Richelet], au sens 1 [*pot cel estre,* même sens — proprem. « peut cela être » — v. 1119, Ph. de Thaon ; pour exprimer le doute, XIIIe s., Godefroy ; *peut-être bien,* 1920, G. Duhamel] ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1775, Beaumarchais ; sens 4, 1636, Corneille ; sens 5, v. 1170, *Floire et Blancheflor*). **1.** Marque que ce qui est exprimé par le verbe ou le syntagme verbal est envisagé comme une supposition, une probabilité : *Il n'est pas encore rentré, il a peut-être eu un accident. Il est peut-être malade.* || Exprime le doute : *Le remède est peut-être efficace ; mais la température n'a pas baissé.* || *Peut-être bien,* il y a de fortes chances pour que ce dont on parle soit exact, probablement : *Il partit alors à l'étranger, peut-être bien aux États-Unis.* || **2.** Devant un adjectif numéral, « environ » : *Il y a peut-être dix kilomètres entre ces deux villages.* || **3.** Détaché à la fin d'une phrase, renforce une affirmation agressive ayant le sens d'un défi à une contradiction éventuelle : *Je suis libre de faire ce que je veux, peut-être* (France). || **4.** S'emploie absolument pour répondre évasivement à une question : *« Trouve-t-on cette nouvelle dans un journal du jour ? — Peut-être. »* || **5.** *Peut-être que* [suivi de l'indicatif ou du conditionnel], s'emploie en tête de phrase pour indiquer une supposition, une éventualité, une probabilité : *Peut-être qu'il est malade. Peut-être qu'il le ferait si on le lui demandait gentiment. Peut-être qu'Alexandre n'était qu'un héros* (La Bruyère). *Peut-être que cette fois la curiosité d'en savoir un peu plus s'y mêlait* (Gide). *Peut-être que l'on ne conçoit bien que ce que l'on eût inventé* (Valéry).

• SYN. : **1** *sans doute ;* **2** *à peu près, bien, presque.*

◆ n. m. (1643, Corneille [« possibilité », début du XXe s. ; adverbe d'affirmation dubitative employé comme nom, 1690, Furetière]). *Un peut-être,* une chose incertaine, douteuse : *L'est-il ? Ne l'est-il point ? On n'en sait rien, c'est un peut-être* (Marivaux) ; une possibilité : *Chaque aliment qui nous est servi est un « peut-être » d'empoisonnement* (Prévost). Adverbe d'affirmation dubitative employé comme nom : *Tout ce qui dans une femme est refus, toute l'enveloppe d'abord qui est méfiance, tous les atomes épars et circulant qui sont Peut-être ou Jamais, s'élevaient soudain de son corps et il ne restait pas une parcelle qui ne fût consentement* (Giraudoux).

• REM. Lorsque *peut-être* est placé en tête de phrase et si le sujet du verbe est un pronom, on procède généralement à l'inversion du sujet ; si le sujet est un nom, il doit être rappelé par un pronom après le verbe : *Peut-être est-il malade. Peut-être nos amis sont-ils venus en notre absence.* La construction sans inversion, courante au XVIIe s., est aujourd'hui du style parlé : *Peut-être il a pris ce chemin.*

peyotl [pejɔtl] n. m. (mot angl. de même sens, empr. du nahuatl [parler indien du Mexique] ; 1932, Larousse). Nom indigène d'une cactacée non épineuse, localisée dans une étroite région montagneuse du Mexique et qui renferme plusieurs alcaloïdes, dont la mescaline, responsable d'hallucinations colorées : *Je n'ai jamais pris de cocaïne, ni de peyotl, ni de stupéfiant convulsant* (L. Daudet).

pèze [pɛz] n. m. (origine incertaine, peut-être de *pèse,* forme occitane correspondant au franç. *pois ;* 1813, Esnault [*être au pèse,* 1901, Esnault]). *Arg.* Argent : *Les Boches de par ici ne pensent plus qu'à ramasser du pèze* (Benoit). || *Être au pèze,* être en fonds, avoir des disponibilités : *Pour l'instant, je ne suis pas très au pèze* (Aragon).

• REM. *Pèze* est argotique, tandis que son syn. FRIC est familier. || Selon G. Esnault, s'écrit PÈSE.

pezize [pəziz] n. f. (du gr. *pezis,* sorte de champignon sans stipe ; 1803, Boiste, écrit *pézise ; pezize,* 1811, Wailly). Champignon comestible du genre discomycète, de consistance charnue, ayant la forme d'une coupe dépourvue de pied.

pezopore [pəzɔpɔr] n. m. (du gr. *pezos,* qui va à pied, de terre, et *poreuein,* transporter, conduire, et, au moyen, « aller, marcher » ; 1875, Larousse). Perroquet australien vert et rayé de noir.

pfennig [pfenig] n. m. (allem. *Pfenni[n]g,* même sens ; 1359, Du Cange, écrit *pfenning ; pfennig,* 1903, Larousse). Petite monnaie divisionnaire allemande qui vaut un centième de mark : *Les pièces d'argent et de cuivre de ces peuples, thalers, gros, pfennigs* (Hugo).

• Pl. allem. *des* PFENNIGE.

pff [pf], **pfft, pffft** [pft], **pfut** [pft], **pfuit** [pfyt,] etc. (fin du XIXe s.), onomatopée d'orthographe purement phonétique, indiquant soit le dédain, l'indifférence, soit la disparition subite de quelqu'un ou de quelque chose : *Et pft, elle avait pris la clef des champs* (Richepin). *Et après, pfuitt... en quelques jours, tout était évaporé* (Duhamel).

P.G.C.D. [peʒesede] n. m. (1962, Robert). En mathématiques, abrév. de PLUS GRAND COMMUN DIVISEUR.

pH [peaʃ] n. m. (abrév. de *p[otentiel d']h[ydrogène]* ; 1909, Sørensen). Indice exprimant le caractère acide, neutre ou basique d'une solution aqueuse d'électrolyte : *Si le pH est inférieur à 7, la solution est acide ; s'il est égal à 7, elle est neutre ; s'il est supérieur à 7, elle est basique.*

phaco- [fako], premier élément, tiré du gr. *phakos,* lentille, objet en forme de lentille, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

phacochère [fakɔʃɛr] n. m. (du gr. *phakos,* lentille [v. l'art. précéd.], et *khoîros,* petit cochon, l'animal ayant été ainsi nommé à cause de l'excroissance en forme de lentille qu'il porte sur chaque joue ; 1842, Acad.). Sanglier d'Afrique, haut sur pattes, à la tête énorme, au groin portant deux paires de défenses arquées, à la peau presque nue, et pourvu d'une longue crinière fauve, brunâtre ou noire : *À l'état naturel, les phacochères sont des animaux féroces et indomptables* (E. Desmarets).

phacomatose [fakɔmatoz] n. f. (dér. savant du gr. *phakos,* lentille [v. PHACO-] ; 1957, Alliez et Moutin). Affection caractérisée par l'existence de multiples tumeurs au niveau de la peau, des centres nerveux cérébro-spinaux, des nerfs crâniens de la rétine, et fréquemment accompagnée de troubles psychiques.

phacomètre [fakɔmɛtr] n. m. (de *phaco-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1949, Larousse). Instrument d'optique permettant de déterminer par lecture directe le nombre de dioptries d'un verre de lunettes.

phaéton [faetɔ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Phaéton,* lat. *Phaethon,* gr. *Phaethôn,* n. du fils du Soleil et de Clymène,

qui voulut conduire le char de son père, mais qui, ne sachant le diriger, embrasa la terre et fut foudroyé par Jupiter ; 1668, La Fontaine, au sens 1 ; sens 2, 1792, Vigée [d'abord « voiture à deux roues, cabriolet pour une seule personne », 1721, Trévoux ; « ancien modèle de voiture automobile », 1907, Larousse] ; sens 3, 1780, Buffon). **1.** *Vx* et *littér.* Nom donné par ironie à un charretier, à un cocher : *Le phaéton d'une voiture à foin | Vit son char embourbé. | Le pauvre homme était loin | De tout humain secours* (La Fontaine). || **2.** *Vx.* Voiture hippomobile à quatre roues, légère, haute et découverte, comportant un siège avant pour le conducteur et une personne, et un siège arrière, parallèle au premier, pour deux passagers : *Mon phaéton est à la porte ; je puis mener deux dames* (Vigée). || Ancien modèle de voiture automobile découverte, à deux ou quatre places : *C'était une sorte de phaéton à deux places dont les hautes roues portaient un galon de caoutchouc noir* (Duhamel). || **3.** Oiseau marin des régions tropicales, à plumage blanc parfois teinté de rose et parsemé de quelques marques noires, dont la queue est pourvue de deux plumes médianes très longues et effilées, couramment appelé *paille-en-queue.*

phagédène [faʒedɛn] n. f. (lat. *phagedaena,* sorte d'ulcère, fringale, boulimie, gr. *phagedaina,* mêmes sens, de *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1550, Guéroult, au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** *Vx.* Ulcère qui ronge les chairs. || **2.** *Vx.* Appétit immodéré, boulimie.

phagédénique [faʒedenik] adj. (lat. *phagedaenicus,* phagédénique, gr. *phagedainikos,* rongeur [en parlant d'un ulcère], de *phagedaina* [v. l'art. précéd.] ; 1550, Guéroult, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. [*eau phagédénique,* 1663, d'après Trévoux, 1721]). **1.** Se dit d'un chancre ou d'une ulcération qui s'étend aux tissus voisins et les ronge, superficiellement ou en profondeur. || **2.** *Vx.* Se disait d'une substance pharmaceutique employée pour consumer les chairs fongueuses. || *Eau phagédénique,* solution de sublimé dans l'eau de chaux, qui servait au pansement des ulcères vénériens et comme produit contre les parasites.

phagédénisme [faʒedenism] n. m. (de *phagédénique ;* 1858, Nysten). Extension indéfinie d'une ulcération.

phago- [fago], premier élément, tiré du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

phagocytaire [fagɔsitɛr] adj. (de *phagocyte ;* 1949, Larousse). Relatif aux phagocytes ou à la phagocytose : *Fonction, réaction phagocytaire.*

phagocyte [fagɔsit] n. m. (de *phago-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1888, Larousse). En histologie, cellule capable d'englober et de digérer les particules inorganiques ou organiques : *Les phagocytes jouent un rôle très important dans la lutte de l'organisme contre les microbes.*

phagocyter [fagɔsite] v. tr. (de *phagocyte ;* 1899, *Grande Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1er mai 1965, *Paris-Match*). **1.** Absorber par phagocytose : *Les leucocytes phagocytent les bactéries.* || **2.** *Fig.* Absorber et neutraliser à la façon des phagocytes : *Il ne faut pas que nous nous laissions phagocyter par les techniques américaines ou autres* (de Gaulle). *Les groupuscules politiques disparaissent souvent d'eux-mêmes ou sont phagocytés par les grands partis.*

phagocytose [fagɔsitoz] n. f. (de *phagocyte ;* 1903, Larousse). Mécanisme organique lié à la propriété que possèdent certains protozoaires et certaines cellules d'absorber des éléments, pathogènes ou non, par des expansions cytoplasmiques de leur corps : *La phagocytose est un des phénomènes essentiels de la défense de l'organisme.*

phagotrophe [fagɔtrɔf] adj. et n. (de *phago-* et de *-trophe,* gr. *trophos,* qui nourrit, de *trephein,* élever, nourrir, entretenir ; 1963, Larousse). Se dit d'un être vivant qui se nourrit de proies solides introduites dans sa bouche : *La plupart des animaux non parasites sont phagotrophes.*

phakolyse [fakɔliz] n. f. (de *phako-,* var. de *phaco-,* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1932, Larousse). Opération qui consiste à supprimer le cristallin dans les cas de myopie trop forte.

phalangarque [falɑ̃gark] n. m. (gr. *phalaggarkhês,* même sens, de *phalagx* [v. PHALANGE 2] et de *arkhein,* guider, commander ; 1842, Acad.). Dans l'Antiquité grecque, commandant d'une phalange.

1. phalange [falɑ̃ʒ] n. f. (gr. *phalagx, -laggos,* même sens [v. l'art. suiv.] ; 1690, Furetière, aux sens 1-2). **1.** Chacun des petits os qui composent les doigts de la main et du pied : *La main de l'homme comporte quatorze phalanges. Le pouce et le gros orteil n'ont que deux phalanges.* || **2.** Chacune des parties d'un doigt soutenue par l'un de ces petits os : *Sa main* [...] *un peu sèche aux phalanges* (Flaubert). *Deux mains élargies et courtes, phalanges velues, doigts carrés et sans ongles* (Daudet).

2. phalange [falɑ̃ʒ] n. f. (lat. *phalanx, -langis,* formation de combat des Grecs et des Macédoniens, bataillon, armée, gr. *phalagx, -laggos,* gros bâton, troupe rangée, bataillon, articulation des doigts des mains et des pieds ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens I, 1 [« formation militaire en général », 1629, Mairet ; en parlant d'animaux, 1863, Flaubert ; *les célestes phalanges,* 1678, La Fontaine] ; sens I, 2, 1938, Bernanos ; sens II, 1, 1903, Larousse [en parlant d'animaux, 1753, Buffon] ; sens II, 2, av. 1834, Béranger).

I. 1. Dans l'Antiquité grecque, formation de combat en ordre compact, composée de quatre à seize rangs d'hoplites armés d'une lance et d'une épée : *La phalange macédonienne, qui n'était qu'un gros bataillon carré, fort épais de toutes parts, ne pouvait se mouvoir que tout d'une pièce* (Bossuet). *La phalange macédonienne enfoncera les massives armées de la plèbe européenne* (Rolland). || *Vx* et *littér.* Formation militaire, en général : *Ces vieilles phalanges | Qui virent tant de mers et de terres étranges* (Mairet) ; et, en parlant d'animaux : *Il organisa une phalange de soixante-douze éléphants* (Flaubert). || Poét. *Les célestes phalanges,* les anges considérés comme organisés militairement : *Et ce trésor à part créé* [l'âme] *| Suivrait parmi les airs les célestes phalanges* (La Fontaine). || **2.** Spécialem. *La Phalange* (avec une majuscule), le groupement politique et paramilitaire espagnol, fondé en 1933 avec un programme d'inspiration fasciste, qui soutint le général Franco au cours de la guerre civile (1936-1939).

II. 1. Association cohérente et active de personnes nombreuses, étroitement unies par leur idéal ou leurs intérêts : *Une phalange de jeunes acteurs pleins d'enthousiasme. Des phalanges de travailleurs. Ce n'était pas d'ailleurs la brillante phalange de vertueuses douairières, de généraux, d'académiciens, avec lesquels il était particulièrement lié, que Swann forçait avec tant de cynisme à lui servir d'entremetteurs* (Proust). *Et tandis que s'établissait peu à peu le silence, toutes les têtes demeurèrent tournées vers cette phalange de chefs* (Martin du Gard). || *Par anal.* Groupe compact d'animaux, d'insectes, etc. : *L'on voit avec effroi arriver ces nuages épais, ces phalanges ailées d'insectes affamés qui semblent menacer le globe entier* (Buffon). || **2.** *Spécialem.* Dans le système de Fourier, commune sociétaire composée de familles associées pour les travaux de ménage, de culture, d'industrie, d'art et de science, d'éducation, d'administration, etc. : *Fourier nous dit* [...] *: | Peuple,* [...] *| Travaille, groupé par phalange, | Dans un cercle d'attractions* (Béranger). *Une sorte d'agglomérat qui porterait le nom fouriériste de phalange* (Bourget).

• SYN. : **II, 1** *camarilla, clan, cohorte, faction.*

phalanger [falɑ̃ʒe] n. m. (de *phalange* 1 ; 1776, Valmont de Bomare). Petit mammifère marsupial d'Océanie, nocturne, frugivore et arboricole, recouvert d'une fourrure drue et laineuse, qui laisse à découvert ses mains, façonnées pour prendre, et le bout de sa queue, préhensile.

phalangette [falɑ̃ʒɛt] n. f. (dimin. de *phalange* 1 ; 1810, Capuron). Dernière des phalanges des doigts et des orteils, celle qui porte l'ongle.

phalangien, enne [falɑ̃ʒjɛ̃, -ɛn] adj. (de *phalange* 1 ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). En anatomie, relatif aux phalanges, particulièrement à la première phalange des doigts et des orteils : *Articulation métacarpo-phalangienne, métatarso-phalangienne.*

phalangine [falɑ̃ʒin] n. f. (de *phalange* 1 ; 1810, Capuron). Seconde phalange des doigts et des orteils qui en ont trois.

phalangisation [falɑ̃ʒizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *phalange* 1 ; 1963, Larousse). Opération chirurgicale qui consiste à couper la commissure du pouce ou des autres doigts de la main, afin de donner plus de liberté au métacarpien et de permettre ainsi de restaurer la fonction de préhension ou d'adapter un appareil de prothèse.

phalangiste [falɑ̃ʒist] n. m. (de *phalange* 2 ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1937, Malraux). **1.** Dans l'Antiquité grecque, soldat faisant partie d'une phalange. || **2.** Membre de la Phalange espagnole : *Une poignée de jeunes phalangistes* (Bernanos).

◆ adj. (1937, Malraux). Se dit de ce qui est relatif ou appartient à la Phalange espagnole : *Un coup d'État phalangiste* (Bernanos). *Manuel se souvint que depuis l'arrivée des nouveaux on avait trouvé au cantonnement des inscriptions phalangistes* (Malraux).

phalanstère [falɑ̃stɛr] n. m. (de *phalan*[*ge*] 2 et de [*mona*]*stère ;* 1816, Fr. M. Ch. Fourier, au sens 1 [aussi pour le territoire] ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier [aussi pour l'endroit] ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Dans le système de Fourier, unité de travail de 1 800 membres vivant en communauté sur un territoire d'une lieue carrée : *Le groupe des locataires du second* [...] *ressemblait* [...] *à un phalanstère* (Hermant). || Le territoire occupé par cette unité de travail. || **2.** Tout groupement d'hommes vivant en communauté et unis par des activités, un but ou des intérêts communs : *« Qu'est-ce qu'ils veulent, vos jeunes amis ? — Monsieur le Président, fonder un phalanstère pour y gagner leur vie en travaillant de leurs mains »* (Duhamel). || L'endroit où vit et travaille ce groupement : *La Carolina, espèce de village-modèle, de phalanstère agricole* (Gautier). || **3.** Immeuble dans lequel logent de nombreuses familles.

phalanstérien, enne [falɑ̃sterjɛ̃, -ɛn] n. (de *phalanstère ;* 1834, Matoré [225], au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Membre, habitant d'un phalanstère. || **2.** Adepte du système de Fourier, partisan des doctrines qui doivent être mises en pratique dans le phalanstère.

◆ adj. (1842, Acad.). Relatif au phalanstère, au système de Fourier : *Elle se trouve* [l'opinion démocratique] *représentée dans ses nuances les plus diverses, l'utopie phalanstérienne comprise* (Balzac). *Nous avons fait, comme tant d'autres, notre petite expérience de vie phalanstérienne...* (Duhamel).

phalécien [falesjɛ̃] adj. et n. m. (du lat. impér. *phalaecium,* même sens, gr. *phalaikeion,* même sens, de *Phalaikos,* n. du poète gr. inventeur de ce mètre ; 1869, Littré). En métrique ancienne, se dit d'un vers grec ou latin de cinq pieds, comprenant successivement un spondée (ou un ïambe), un dactyle, deux trochées et enfin un spondée (ou un trochée) : *La plupart des pièces de Catulle sont en vers phaléciens. Un poème grec en phaléciens.*

phalène [falɛn] n. m. ou f. (gr. *phalaina,* même sens ; 1568 [d'après Bloch-Wartburg], puis 1611, Cotgrave, comme n. f. ; comme n. m., 1740, Acad.). Nom donné usuellement à tout papillon de la famille des géométridés, grands papillons diurnes, crépusculaires ou nocturnes, au vol faible et vacillant, aux ailes délicates et à l'abdomen mince : *Si j'avais, Madeleine, | L'œil du nocturne phalène* (Hugo). *Le phalène doré, dans sa course légère, | Traverse les prés embaumés* (Musset). *Un gros phalène, qui s'était écourté les ailes aux lumières, allait se cognant partout* (Daudet).

• REM. Bien que le mot soit féminin par son étymologie et que l'Académie lui attribue aussi ce genre (depuis la 6e édition [1835] de son *Dictionnaire*), suivie en cela par l'usage scientifique, la plupart des écrivains et des locuteurs emploient le terme au masculin.

phalère [falɛr] n. f. (de l'adj. gr. *phalêros,* var. de *phalaros,* tacheté de blanc ; 1875, Larousse, écrit *phalérie,* au sens de « genre d'insectes coléoptères hétéromères » ; écrit *phalère,* au sens actuel, 1903, Larousse). Gros papillon nuancé de roux, de gris et de jaune, dont la chenille vit sur les saules, les chênes, les bouleaux et les hêtres.

phalères [falɛr] n. f. pl. (lat. *phalerae,* n. f. pl., même sens, du n. neutre pl. gr. *phalara,* plaques de métal brillant qui descendaient du casque sur les joues et se fixaient sous le menton à l'aide de courroies également plaquées, dér. de *phalos,* cimier d'un casque ; début du XVIe s.). Dans l'Antiquité romaine, plaques rondes en métal ou collier d'honneur composé de ces plaques, que les soldats qui s'étaient distingués à la guerre portaient sur la poitrine.

phallacisme n. m. V. PHALLISME.

phalline [falin] n. f. (de [*amanite*] *phall*[*oïde*] ; 1949, Larousse). Substance toxique contenue dans certains champignons, en particulier dans l'amanite phalloïde.

phallique [falik] adj. (bas lat. *phallicus,* même sens, gr. *phallikos,* même sens, de *phallos* [V. PHALLUS] ; 1520, Chauliac, puis 1819, Boiste). Relatif au phallus, à son culte, à sa forme : *Emblème phallique. Chants, fêtes phalliques. Au culte de la Déesse Mère, Lawrence entend substituer un culte phallique...* (Beauvoir).

◆ **phalliques** n. f. pl. (1721, Trévoux). Dans l'Antiquité gréco-latine, fêtes en l'honneur de Bacchus.

phallisme [falism] ou **phallacisme** [falasism] n. m. (dér. savants de *phallus ;* 1923, Larousse [*phallisme*], et 1963, Larousse [*phallacisme*]). Culte rendu à l'organe génital mâle de l'homme comme symbole de l'énergie créatrice.

phalloïde [falɔid] adj. (de *phallo-,* élément tiré de *phallus,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1823, Boiste [*amanite phalloïde,* 1899, Larousse, art. *champignon* — planche]). Se dit de ce qui a ou rappelle la forme d'un phallus. || *Amanite phalloïde,* amanite dont le pied ressemble à un phallus et qui est un des champignons mortels.

phalloïdien, enne [falɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *phalloïde ;* 1963, Larousse). Relatif à l'amanite phalloïde ; consécutif à l'ingestion, par l'homme, d'amanites phalloïdes ou d'espèces voisines : *L'intoxication phalloïdienne est la forme la plus grave d'empoisonnement par les champignons vénéneux.*

phallus [falys] n. m. (mot lat., du gr. *phallos,* emblème de la génération, qu'on portait aux fêtes de Bacchus ; 1570, G. Hervet, écrit *fallot,* au sens de « membre viril » ; écrit *phallus,* au sens 1, 1615, Daléchamps ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1791, Valmont de Bomare, III, 214). **1.** Dans l'Antiquité, représentation du membre viril en érection, que l'on portait dans certaines fêtes religieuses comme symbole de la fécondité de la nature, et qui servait également à décorer des édifices publics (consacrés ou non à une divinité) : *Quant aux figures grotesques que nous a laissées l'antiquité, quant à ces phallus prodigieux sur lesquels les blanches filles de Romulus montent innocemment à cheval, ces monstrueux appareils de la génération armés de sonnettes et d'ailes, je crois que toutes ces choses sont pleines de sérieux* (Baudelaire). *Ça et là, un phallus de pierre se dressait* (Flaubert). *Dans la première enceinte à gauche du théâtre de Dionysos, on a oublié un phallus de la taille d'une colonne, cassé par terre* (Cocteau). *Celle de Nîmes* [la plaza] *décorée de phallus, la plus vaste et la plus noble de toutes...* (Montherlant). || **2.** *Littér.* Membre viril. || **3.** Champignon basidiomycète, formé d'un long pied supportant un chapeau conique orné d'un réseau alvéolaire, et qui, parvenu à maturité, se décompose en répandant une odeur infecte.

phanatron n. m. V. PHANOTRON.

phanère [fanɛr] n. m. (du gr. *phaneros,* visible, apparent [v. PHANÉRO-] ; 1823, Boiste). En anatomie, tout organe d'origine épithéliale qui fait saillie en dehors de la peau ou des muqueuses : poil, ongle, plume, dent, etc. : *Les vibrisses du museau de nombreux mammifères sont des phanères.*

phanéro- [fanero], premier élément, tiré du gr. *phaneros,* visible, apparent (de *phainein,* [faire] paraître, [faire] briller), et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

phanérobranche [fanerobrɑ̃ʃ] adj. (de *phanéro-* et de *branch[ies]* ; milieu du XIXe s.). En zoologie, se dit de tout animal qui a les branchies apparentes.

phanérogame [fanerogam] adj. (de *phanéro-* et de *-game,* du gr. *gamos,* union, mariage ; 1791, *Journ. des sciences utiles,* XVII, 283). Se dit d'une plante qui a des organes sexuels apparents.

◆ n. m. ou f. (1903, Larousse [pour les deux genres]). Plante dont les organes sexuels sont apparents.

◆ **phanérogames** n. f. pl. (1813, d'après le *FEW,* VIII, 360 *a*). *Vx.* Ensemble des plantes appartenant à un embranchement du règne végétal qui comprend toutes les espèces qui ont des organes sexuels apparents (par opposition aux *cryptogames*). [Auj., on dit SPERMATOPHYTES.]

phanérogamie [fanerogami] n. f. (de *phanérogame ;* 1791, Boudon de Saint-Amans, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** *Vx.* État d'une plante chez laquelle les organes sexuels sont apparents. || **2.** *Vx.* Grande division du règne végétal, comprenant toutes les espèces phanérogames. || **3.** Étude des plantes phanérogames : *La chaire de phanérogamie du Muséum d'histoire naturelle.*

phanéroglosse [faneroglɔs] adj. (de *phanéro-* et de *-glosse,* gr. *glôssa,* var. de *glôtta,* langue [organe] de l'homme et des animaux ; 1839, Boiste). En zoologie, se dit de tout animal qui est pourvu d'une langue distincte : *Les anoures phanéroglosses.*

◆ **phanéroglosses** n. m. pl. (1839, Boiste). Ensemble des animaux appartenant à un ordre qui comprend tous les amphibiens anoures pourvus d'une langue distincte.

phanérophore [fanerofɔr] adj. (de *phanéro-,* élément tiré de *phanère,* et de *-phore,* gr. *phoros,* qui porte, qui produit, dér. de *pherein,* porter ; 1869, Littré [*tissu phanérophore,* 1903, Larousse]). En anatomie, qui produit des phanères. || *Tissu phanérophore,* tissu conjonctif embryonnaire qui forme les papilles des follicules dentaires et pileux et les papilles du derme.

phanie [fani] n. f. (du gr. *phanos,* clair, lumineux, brillant, dér. de *phainein,* [faire] paraître, [faire] briller ; 1966, Larousse). Intensité lumineuse perçue, étudiée en relation avec l'intensité lumineuse objective.

phanotron [fanɔtrɔ̃] ou **phanatron** [fanatrɔ̃] n. m. (du gr. *phanos,* lumineux, brillant [v. l'art. précéd.], et de *[élec]tron ;* 1963, Larousse [pour les deux formes]). Tube électronique, employé comme redresseur de courant, qui comprend deux électrodes (dont une cathode maintenue à l'incandescence) placées dans une atmosphère de vapeur de mercure, préalablement produite par échauffement de l'ampoule.

phantasmascopie [fɑ̃tasmaskɔpi] n. f. (de *phantasma-,* élément tiré de *phantasme,* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer ; 1968, Larousse). Vision hallucinatoire de silhouettes d'objets ou de personnages sans contour défini, plaquées le plus souvent sur la surface des murs ou du plafond.

phantasme n. m. V. FANTASME.

pharamineux, euse adj. V. FARAMINEUX, EUSE.

pharaon [faraɔ̃] n. m. (bas lat. ecclés. *Pharaon,* du gr. [d'origine égyptienne] *Pharaô,* n. du roi d'Égypte qui poursuivit les Hébreux fuyant sous la conduite de Moïse et qui périt englouti dans la mer Rouge ; 1190, Bartsch, comme n. pr., écrit *Pharao* [*Pharaon,* 1597, Liébault, 40], au sens du lat. et du gr. ; comme n. commun, au sens I, 1743, Trévoux ; sens II [du n. de *Pharaon,* qui était autrefois donné au roi de cœur dans certains jeux de cartes], 1691, Gay).

I. Titre par lequel on désigne les souverains de l'ancienne Égypte : *Le pharaon était considéré comme un dieu. Pharaon coiffé du pschent. Les pyramides de l'Égypte s'en vont en poudre, et les graminées du temps des pharaons subsistent encore* (Bernardin de Saint-Pierre). *Et je songeais aux pharaons qui se firent bâtir de grands mausolées indestructibles et anguleux...* (Saint-Exupéry).

II. Ancien jeu de hasard dans lequel le banquier, tirant deux cartes, qu'il mettait l'une à sa droite, l'autre à sa gauche, gagnait tous les enjeux mis à droite sur les cartes de même valeur, et les doublait à gauche : *Il n'y a rien aujourd'hui de plus solide que le produit du lansquenet et du pharaon* (Dancourt). *Le pharaon où le banquier n'est qu'un fripon avoué, et le ponte une dupe dont il est convenu de ne pas se moquer* (Buffon). *L'envie de pousser un rouleau de faux louis sur une table de pharaon* (France).

pharaonique [faraɔnik] ou **pharaonien, enne** [faraɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *pharaon ;* 1842, Acad. [*pharaonique*], et av. 1872, Th. Gautier [*pharaonien*]). Relatif aux pharaons, qui concerne ou rappelle leur époque, leur style de vie : *Pschent pharaonique. Monuments pharaoniques, pharaoniens. Au reste, l'Égypte pharaonique est celle des archéologues* (Cocteau). *Ce groupe mélancolique ajoutait encore à la solitude profonde du lieu et donnait une teinte égyptienne à cet entassement pharaonien* (Gautier).

● REM. Certains écrivains ont employé la forme PHARAONESQUE (av. 1872, Th. Gautier) : *Une robe de chambre qui me donnait un air très pharaonesque* (Gautier). *Sur le fronton d'une de ces prisons, une maison pharaonesque, à un étage bas, avec deux colosses nus à l'entrée, l'architecte avait écrit : « Que l'artiste montre son univers, qui jamais ne fut et jamais ne sera »* (Rolland).

1. phare [far] n. m. (lat. *pharus,* phare [de la baie d'Alexandrie], phare en général, fanal, gr. *pharos,* mêmes sens, emploi comme n. commun de *Pharos,* n. d'une île de la baie d'Alexandrie sur laquelle le roi Ptolémée Philadelphe fit édifier en 280 av. J.-C. une tour de marbre blanc, d'env. 110 m de haut, d'où l'on découvrait les vaisseaux à 100 milles en mer ; 1553, Rabelais, au sens 1 [« le foyer de lumière... », 1636, Monet, écrit *fare — phare,* 1660, Oudin ; au fig., 1654, Cyrano] ; sens 2, 1923, Larousse [« dispositif émettant des ondes radio-électriques... », 1949, Larousse] ; sens 3, 1903, Larousse [*rouler en phares, phare antibrouillard,* milieu du XXe s. ; *phare de recul,* 1962, Robert] ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1893, *Dict. général*). **1.** Tour élevée, édifiée sur le bord de la mer ou sur une petite île, et au sommet de laquelle est installé un puissant foyer de lumière, qui sert à guider les navires pendant la nuit : *Phare à feu fixe, à feu tournant, à feu intermittent. Gardien de phare. Construire un phare sur un îlot.* || Le foyer de lumière placé au sommet de la tour : *Allumer, éteindre le phare. On n'y voit presque plus. Il y a un quart d'heure que les phares balayent le secteur* (Valéry). *Un phare à éclipses a l'air d'être une étoile qui s'allumerait et s'éteindrait, ne voulant pas choisir, aimant autant l'effacement et l'éclat* (Montherlant). || *Fig.* et *littér.* Personne ou chose qui sert de guide intellectuel ou de modèle spirituel : *Cet arbre* [l'arbre de grandeur] *est le plus beau de la terre promise : | C'est votre phare à tous, | Penseurs laborieux* (Vigny). *On a comparé la civilisation à un phare qui éclaire les peuples. En effet, c'est un phare, mais semblable aux phares ordinaires, c'est-à-dire un phare à feu tournant qui tantôt fait briller sa lumière et tantôt laisse régner les ténèbres* (J.-J. Ampère). *Battus de tous les vents, ruisselants de tous les embruns, ils* [les poètes] *sont bien des « phares », ainsi que Baudelaire les appelle, immobiles sur leur rocher, incapables en apparence de se sauver eux-mêmes, ils brûlent dans les ténèbres, mais notre route est inondée de leur lumière* (Mauriac). *Il s'était auto-suggestionné que Goethe était un des phares de la pensée*

humaine (Montherlant). || **2.** Fanal puissant, parfois placé en haut d'une tour, établi pour guider les aéronautes et les aviateurs dans leurs déplacements nocturnes et leur indiquer les champs d'atterrissage : *Les phares d'un aéroport. L'avion roulait déjà dans le faisceau des phares* (Saint-Exupéry). || Dispositif émettant des ondes radioélectriques capables de guider, de la même façon qu'une source lumineuse, les avions et les navires qui peuvent les capter : *Phare hertzien. Phare radio-goniométrique.* || **3.** Projecteur de lumière placé à l'avant d'un véhicule automobile, d'un motocycle ou d'une bicyclette, servant à éclairer la route sur laquelle le véhicule est engagé : *Les automobiles sont obligatoirement pourvues de deux phares. La lumière incertaine que projetaient les phares à acétylène* (Van der Meersch). || *Rouler en phares,* en parlant d'un véhicule automobile, circuler avec ses feux de route allumés. || *Phare antibrouillard,* projecteur d'automobile dont le faisceau lumineux est dirigé vers le sol et éclaire les bas-côtés de la route. || *Phare de recul,* projecteur de moyenne puissance placé à l'arrière d'une automobile pour faciliter, de nuit, les manœuvres en marche arrière, particulièrement l'entrée dans un garage. || **4.** *Phare d'église,* en termes de liturgie, chandelier portant circulairement plusieurs cierges. || **5.** *Phare de cimetière,* colonne destinée à recevoir une lampe dite « lanterne des morts ».

• SYN. : **1** *fanal, feu ; flambeau, fleuron, lumière.*

◆ [postposé au substantif] adj. (7 janv. 1967, *le Figaro*). Se dit de personnes, d'objets ou d'événements dont l'importance et l'influence sont considérables : *Cet homme politique est la personnalité-phare du moment. Le livre-phare de la jeune génération.*

2. phare [far] n. m. (emploi spécialisé de *phare* 1 ou, plutôt, mot empr., par l'intermédiaire des parlers de la côte méditerranéenne, du gr. *pharos,* pièce d'étoffe, toile à voile, voile de navire ; 1842, Acad. [*phare de l'avant, phare de l'arrière, phares de l'arrière,* 1858, Legoarant]). Ensemble des voiles d'un mât. || *Phare de l'avant,* mât de misaine avec ses vergues, ses voiles et son gréement. || *Phare de l'arrière,* grand mât avec son gréement. || *Phares de l'arrière,* ensemble du grand mât et du mât d'artimon avec leur gréement.

pharillon [farijɔ̃] n. m. (mot poitevin et saintongeais de mêmes sens, dér. de l'anc. occitan *far,* phare, mot de même étym. que le franç. *phare* 1 ; 1755, *Encyclopédie,* écrit *farillon* [*pharillon,* 1771, Duhamel du Monceau], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Petit réchaud de fer, suspendu à une perche à l'avant du bateau, et dans lequel les pêcheurs font un feu de flamme pour attirer le poisson lorsqu'ils pêchent la nuit : *Pêche au pharillon.* || **2.** Pêche dans laquelle on emploie ce feu.

pharisaïque [farizaik] adj. (bas lat. ecclés. *pharisaicus,* des pharisiens, de *pharisaeus* [v. PHARISIEN] ; 1541, Calvin, au sens 1 ; sens 2, 1874, Barbey d'Aurevilly). **1.** Se dit de ce qui tient du caractère ou des habitudes des pharisiens tels qu'ils sont présentés dans l'Évangile : *Orgueil pharisaïque. Le sabbat était le point capital sur lequel s'élevait l'édifice des scrupules et des subtilités pharisaïques* (Renan). || **2.** *Littér.* et *péjor.* Se dit de ce qui manifeste une hypocrisie alliée à une affectation de rigueur morale : *Une conduite, des manières pharisaïques. Un ton prêcheur et pharisaïque.*

pharisaïsme [farizaism] n. m. (de *pharisaïque* ; 1541, Calvin, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1743, Trévoux). **1.** *Vx.* Doctrine de la secte des pharisiens : *Jusqu'à sa conversion, saint Paul a été d'un pharisaïsme irréprochable.* || **2.** *Vx.* Attachement scrupuleux à des minuties religieuses. || **3.** *Littér.* et *péjor.* Comportement semblable à celui des pharisiens de l'Évangile, ostentation de vertu et de piété sans vertu solide ni piété réelle ; hypocrisie : *Ce pharisaïsme lui faisait horreur* (Dorgelès). *Et même s'il dépiste en lui ce pharisaïsme secret et si, fier de cette humilité, il trouve des délices à se noircir, notre faux publicain avance, à son insu, plus profondément encore dans l'orgueil et dans l'hypocrisie* (Mauriac).

pharisien, enne [farizjɛ̃, -ɛn] n. (du bas lat. ecclés. *pharisaeus,* pharisien, gr. *pharisaios,* même sens, de l'araméen *pharisch* ou *pherisch,* proprem. « distingué, séparé », part. passif du v. *pherasch,* distinguer ; fin du XII[e] s., Herman de Valenciennes, écrit *pharisieu* [*pharisien,* v. 1265, Br. Latini], au sens 1 ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3, 5 juin 1913, Alain). **1.** Membre d'une secte juive de l'Antiquité qui prétendait observer rigoureusement et strictement la loi mosaïque, mais qui, dans l'Évangile, est accusée de formalisme et d'hypocrisie (se dit principalement par opposition à *publicain*) : *Les docteurs de la loi étaient des pharisiens et jouissaient d'une grande autorité. Un pharisien était un homme infaillible et impeccable, un pédant certain d'avoir raison, prenant la première place à la synagogue, priant dans les rues, faisant l'aumône à son de trompe, regardant si on le salue* (Renan). || **2.** *Par extens.* et *vx.* Personne dont la piété et la vertu sont purement extérieures : *Ils* [les jésuites] *traitent de perturbateurs du repos public ceux qui ne se rendent pas complaisants à leurs desseins, et qui ne peuvent souffrir que ces pharisiens de la loi nouvelle* [...] *établissent leurs traditions humaines sur la ruine des traditions divines* (Pascal). *Pour le mari, on l'aurait pris pour un pharisien ; il en avait l'air, l'austérité, les manières* (Saint-Simon). || **3.** *Littér.* Personne qui affecte de détenir une sorte de monopole de la vertu et qui s'en autorise pour juger avec sévérité les actions d'autrui : *Et voilà un foyer fondé, tant il est vrai que le Seigneur ne se montre pas difficile, n'en déplaise aux pharisiennes* (Jammes).

• SYN. : **3** *cafard, hypocrite, tartufe.*

◆ adj. (sens 1, av. 1922, Proust ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Propre à la secte des pharisiens : *Sous la toque à glands d'or comme les grands prêtres sous le bonnet conique des Juifs, les « professeurs » étaient encore, dans les années qui précédèrent l'affaire Dreyfus, enfermés dans des idées rigoureusement pharisiennes* (Proust). || **2.** *Littér.* Se dit de ce qui témoigne d'une piété ou d'une vertu affectées, orgueilleuses et hypocrites : *Qu'était-ce que cette piété pharisienne ? une piété hypocrite, une piété fausse et vicieuse* (Bourdaloue). *Cette tournure pharisienne, que donnent trop souvent l'abus des fréquentations religieuses et cette vanité d'être des élus* (Jaloux).

pharmaceutique [farmasøtik] adj. (bas lat. médic. *pharmaceuticus,* même sens, gr. *pharmakeutikos,* qui concerne la préparation ou l'administration des médicaments [et, au fém. substantivé *pharmakeutikê,* l'art de préparer ou d'administrer les médicaments], de *pharmakeuein,* donner un médicament, une drogue, dér. de *pharmakon,* drogue, remède ; 1752, Trévoux). Qui a rapport à la pharmacie : *Préparation, spécialité pharmaceutique. Législation pharmaceutique. Chimie pharmaceutique.*

◆ n. f. (1547, Flesselles, 3). Partie de la médecine qui traite de la préparation, des effets et de l'emploi thérapeutique des médicaments : *La pharmaceutique magique* (Goncourt).

pharmacie [farmasi] n. f. (bas lat. médic. *pharmacia,* pharmacie, gr. *pharmakeia,* emploi de drogues ou de médicaments, ensemble des médicaments, de *pharmakeuein* [v. l'art. précéd.] ; 1314, Mondeville, écrit *farmacie,* aux sens de « purgation à l'aide d'un remède ou d'une drogue, remède purgatif » ; écrit *pharmacie,* au sens 1, v. 1560 ; Paré [*pharmacie galénique, chimique,* 1680, Richelet] ; sens 2, 1680, Richelet [art. *pharmacien*] ; sens 3, 1812, Mozin [« lieu où on prépare et conserve les drogues et médicaments », 1732, Liger, II, 385 ; dans un établissement hospitalier, 1962, Robert] ; sens 4, 1781, Havard [« trousse de voyage... », 1869, Littré] ; sens 5, 1858, Baudelaire [« ensemble de moyens... qu'on emploie pour se soigner... », fin du XVIII[e] s., Bernardin de Saint-Pierre ; ironiq., 1875, Larousse]). **1.** Science ayant pour objet la préparation rationnelle des médicaments, à laquelle concourent la chimie, la physiologie, la biologie, la physique, etc. : *École de pharmacie. Étudiant, docteur en pharmacie. Laboratoire de pharmacie. Les célébrités de la pharmacie.* || *Pharmacie galénique,* celle qui a pour

objet de transformer une drogue d'origine quelconque en un médicament, sous une forme telle qu'il puisse être accepté par le malade. || *Pharmacie chimique,* celle qui a pour objet l'étude des éléments ou composés chimiques utilisés en thérapeutique. || **2.** Profession de pharmacien : *Exercer la pharmacie.* || **3.** Officine dans laquelle on prépare et, surtout, dans laquelle on vend les produits pharmaceutiques, ainsi que divers produits ou objets destinés à l'hygiène du corps, à la toilette, aux soins de beauté : *Pharmacie allopathique, homéopathique. Pharmacie de garde. Ouvrir une pharmacie. Bocaux d'une pharmacie. La pharmacie immense, étincelante de verreries et d'inscriptions latines, des pilons de marbre dans tous les coins...* (Daudet). || Dans un établissement hospitalier, local où sont préparés et tenus en réserve les produits pharmaceutiques : *La pharmacie d'une maternité.* || **4.** Assortiment de produits pharmaceutiques que l'on garde chez soi ; trousse de voyage comportant, sous un petit volume, quelques médicaments et objets à usage médical (pansements, seringue, etc.) nécessaires en cas d'urgence : *À la campagne il est bon de se faire une petite pharmacie. Pharmacie de poche, de voyage.* || **5.** Ensemble de médicaments et autres produits pharmaceutiques (au sing. collectif) : *Se ruiner en pharmacie. Armoire à pharmacie. Ce seigneur visible de la nature (je parle de l'homme) a donc voulu créer le Paradis par la pharmacie, par les boissons fermentées, semblable à un maniaque qui remplacerait des meubles solides et des jardins véritables par des décors peints sur toile et montés sur châssis* (Baudelaire). || Ensemble de moyens, quels qu'ils soient, qu'on emploie pour se soigner lorsqu'on est malade : *Un laboureur trouve toute sa pharmacie dans ses guérets* (Bernardin de Saint-Pierre). *Le sucre est toute la pharmacie du pauvre* (Proudhon). || *Ironiq.* Aliments ou préparations culinaires dont le goût rappelle celui de produits pharmaceutiques : *La cuisine anglaise est une véritable pharmacie* (E. Texier).

pharmacien, enne [farmasjɛ̃, -ɛn] n. (de *pharmacie ;* 1620, Béguin, au sens général de « celui qui exerce la pharmacie » ; sens 1-2, 13 août 1803 [25 thermidor an XI], *Bulletin des lois*). **1.** Personne titulaire d'un diplôme délivré par une faculté de pharmacie : *Pharmacien de première classe. Pharmacien herboriste. Pharmacien biologiste. Pharmacien militaire. Ordre des pharmaciens.* || **2.** Personne qui tient une officine de pharmacie et dispense au public des médicaments sous toutes leurs formes : *Aller chez le pharmacien. Demander un remède contre la toux à la pharmacienne. On peut supposer l'avenir où l'artiste deviendrait une sorte de pharmacien qui mélangerait les simples comme le peintre mélange les couleurs* (Cocteau).

• Syn. : **1, 2** *potard* (fam. et péjor.) [se dit surtout du préparateur].

• Rem. Au sens 1, le mot est toujours masculin : *Cette jeune fille est pharmacien.*

◆ **pharmacienne** n. f. (1845, Bescherelle). *Fam.* Épouse d'un pharmacien d'officine (non pourvue d'un diplôme de pharmacie).

pharmaco- [farmako], premier élément, tiré du gr. *pharmakon,* drogue, médicament, remède, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

pharmacodynamie [farmakodinami] n. f. (de *pharmaco-* et de *-dynamie,* du gr. *dunamis,* pouvoir, puissance, force ; 1923, Larousse). Partie de la pharmacologie qui a pour objet la recherche, par l'étude expérimentale, de l'action qu'exercent les médicaments sur un organisme normal ou pathologique.

pharmacodynamique [farmakodinamik] adj. (de *pharmaco-* et de *-dynamique,* du gr. *dunamis* [v. l'art. précéd.] ; 1858, Nysten [*exploration, épreuve pharmacodynamique,* 1968, Larousse]). Relatif à la force active des médicaments sur l'organisme : *Effets pharmacodynamiques.* || *Exploration* ou *épreuve pharmacodynamique,* technique permettant, par l'administration de divers produits pharmaceutiques, de modifier l'activité mentale et certains signes neurologiques : *La narcoanalyse est une épreuve pharmacodynamique.*

◆ n. f. (1859, Landais, au sens de « traité de l'effet des remèdes » ; sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Force active des médicaments. || **2.** Partie de la pharmacologie qui concerne l'action des médicaments.

pharmacologie [farmakolɔʒi] n. f. (de *pharmaco-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1738, *Bibliothèque britannique* [X, 262], au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Théorie des médicaments et de leur emploi. || **2.** Histoire des médicaments.

pharmacologique [farmakolɔʒik] adj. (de *pharmacologie ;* 1808, Boiste). Relatif à la pharmacologie : *Étude pharmacologique.*

pharmacologiste [farmakolɔʒist] ou **pharmacologue** [farmakolɔg] n. (de *pharmacologie ;* 1799, *Annales de chimie,* 1re série, XXXV, 63 [*pharmacologiste*], et 1836, Acad. [*pharmacologue*]). Personne qui s'occupe de pharmacologie ; personne qui enseigne cette discipline.

pharmacomanie [farmakomani] n. f. (de *pharmaco-* et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; 1968, Larousse). Forme de toxicomanie qui consiste dans l'ingestion abusive de médicaments en général, ou plus spécifiquement de médicaments présentés sous certaines formes.

pharmacopat [farmakɔpa] n. m. (de *pharmaco-,* d'après *externat, internat,* etc. ; 1963, Larousse). Concours permettant l'accession aux fonctions de pharmacien des hôpitaux.

pharmacopée [farmakɔpe] n. f. (gr. *pharmakopoiia,* confection de drogues, de médicaments, de poisons, de *pharmakon* [v. pharmaco- 1] et de *poieîn,* faire, fabriquer ; 1571, J. Besson [17], au sens de « art de préparer les médicaments » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, av. 1867, Baudelaire). **1.** Recueil de formules ou de recettes pour préparer les médicaments ; liste des médicaments : *Pharmacopée légale.* || **2.** Ensemble de médicaments et autres produits pharmaceutiques : *Bon nombre d'amoureux sont des malades imaginaires qui dépensent beaucoup en pharmacopée, et payent grassement M. Fleurant et M. Purgon...* (Baudelaire). *Heureusement pour eux que le directeur de la santé Tournatoire ne croyait pas à la pharmacopée et au lieu de droguer, de poutringuer ses malades comme Bézuquet, leur ordonnait « une bonne petite soupe à l'ail »* (Daudet).

• Rem. Le mot *pharmacopée* a remplacé le mot codex, employé jusqu'en 1963.

pharmacopole [farmakopɔl] n. m. (lat. *pharmacopola,* apothicaire, droguiste, gr. *pharmakopôlês,* mêmes sens, de *pharmakon* [v. pharmaco-] et de *pôleîn,* trafiquer, vendre ; 1537, Lespleigney, 3). *Vx* et *péjor.* Marchand de drogues, charlatan qui vendait des médicaments inefficaces : *Ils tonifiaient autrement que les kolas, que les chaux, que toutes les balivernes roboratives inventées par les pharmacopoles de notre temps* (Huysmans).

pharmacopsychologie [farmakopsikɔlɔʒi] n. f. (de *pharmaco-* et de *psychologie ;* 1967, *la Nef,* n° 31, p. 128). Traitement de certains troubles psychologiques par des moyens pharmacodynamiques.

pharmacotechnie [farmakotɛkni] n. f. (de *pharmaco-* et de *-technie,* du gr. *tekhnê,* art, industrie, métier ; 1817, S. Gérardin, dans la loc. *pharmacotechnie botanique,* « pharmacologie végétale » ; sens actuel, 1947, d'après Larousse, 1963). Partie de la pharmacie qui traite de l'extraction et de la synthèse industrielle des médicaments.

pharmacothérapie [farmakoterapi] n. f. (de *pharmaco-* et de *thérapie ;* 1903, Larousse). Partie de la thérapeutique qui concerne l'emploi des médicaments à des fins curatives et l'étude des effets de ceux-ci sur un organisme malade.

pharyng(o)- [],] premier élément, tiré du gr. *pharugx, pharuggos,* pharynx [v. pharynx], et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

pharyngal, e, aux [farɛ̃gal, -o] adj. (de *pharynx ;* 1933, Marouzeau). En phonétique, se dit d'une consonne dont l'articulation est caractérisée par un contact

de la racine de la langue avec la paroi du pharynx.

◆ **pharyngale** n. f. (1970, Robert). Consonne pharyngale.

pharyngé, e [farɛ̃ʒe] adj. (de *pharynx ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** Relatif au pharynx : *Muqueuse pharyngée. Affections pharyngées.* || **2.** *Angine pharyngée,* syn. anc. de PHARYNGITE.

pharyngectomie [farɛ̃ʒɛktɔmi] n. f. (de *pharyng-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer ; 1932, Larousse). Ablation chirurgicale du pharynx, totale ou partielle.

pharyngien, enne [farɛ̃ʒjɛ̃, -ɛn] adj. (de *pharynx ;* 1745, Günz, p. 287 [*plexus pharyngien,* 1875, Larousse]). Relatif au pharynx, qui appartient au pharynx : *Nerf pharyngien. Artères pharyngiennes.* || *Plexus pharyngien,* plexus nerveux situé sur les parois latérales du pharynx.

pharyngisme [farɛ̃ʒism] n. m. (dér. savant de *pharynx ;* 1878, Larousse). Contraction spasmodique des muscles du pharynx, consécutive à la présence d'un corps étranger dans le pharynx ou à certaines lésions du bulbe rachidien.

pharyngite [farɛ̃ʒit] n. f. (dér. savant de *pharynx ;* 1823, *Dict. des termes de médecine*). Inflammation du pharynx.

pharyngo-laryngite [farɛ̃golarɛ̃ʒit] n. f. (de *pharyngo-* et de *laryngite ;* 1869, Littré). Inflammation simultanée du pharynx et du larynx.

pharyngorragie [farɛ̃goraʒi] n. f. (de *pharingo-* et de [*hémo*]*rragie ;* 1875, Larousse). Hémorragie du pharynx.

pharyngoscope [farɛ̃goskɔp] n. m. (de *pharyngo-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1877, Littré). Instrument, composé d'un abaisse-langue et de tubes-spatules variés, qui permet l'examen du pharynx.

pharyngoscopie [farɛ̃goskɔpi] n. f. (de *pharyngo-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1932, Larousse). Examen direct du pharynx à l'aide d'un pharyngoscope.

pharyngotomie [farɛ̃gotɔmi] n. f. (de *pharyngo-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, incision, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1793, Lavoisien). Ouverture chirurgicale du pharynx, pratiquée pour permettre l'extraction de certains corps étrangers enclavés et l'ablation de certaines tumeurs.

pharynx [farɛ̃ks] n. m. (gr. *pharugx, pharuggos,* gosier, pharynx, trachée-artère ; 1478, Chauliac, écrit *faringua ; pharynx,* 1538, Canappe). Canal membraneux, situé sous la base du crâne, en avant des cinq premières vertèbres cervicales, qui forme l'arrière-bouche et la partie supérieure de l'œsophage : *La bouche, l'œsophage, les fosses nasales, le larynx et la trachée-artère aboutissent au pharynx.*

phase [faz] n. f. (gr. *phasis,* accusation, délation, apparition d'une étoile qui se lève, de *phainein,* [faire] briller, [faire] paraître ; 1544, Scève, puis 1810, M[me] de Staël, au sens 2 ; sens 1, 1661, Huygens, III, 407 ; sens 3, 1877, d'après Robert [t. V, 1962, p. 307 *a*] ; sens 4, 1903, Larousse [*en phase,* 1962, Robert] ; sens 5, 1963, Larousse ; sens 6, 1875, Larousse). **1.** Chacune des apparences successives que prennent pour l'œil humain la Lune et les planètes au cours de leur révolution, selon leur éclairement par le Soleil : *Si cela était* [si la Terre tournait autour du Soleil], *lui disaient* [à Copernic] *ces savants, Vénus et Mercure devraient vous montrer des phases semblables à celles de la lune ; aussi en ont-ils, repondait-il, et vous les verrez quand vous aurez de meilleurs yeux* (Voltaire). *Ils mesuraient le temps sur les phases de la lune* (France). || **2.** *Fig.* Chacun des aspects successifs d'un phénomène évolutif ou d'une suite continue d'événements : *Les phases d'un combat. Les phases d'une maladie, du cycle menstruel. Les phases du développement économique d'une nation, de la pensée d'un philosophe. Mais les liaisons infernales elles-mêmes ont leur phase d'innocence ou d'idylle* (Giraudoux). || **3.** En chimie, toute partie homogène d'un système de corps en équilibre : *La glace est l'une des trois phases de l'eau.* || **4.** En mécanique et en électricité, constante angulaire d'un mouvement vibratoire : *Différence de phase entre deux mouvements de même période, entre plusieurs courants alternatifs simultanés.* || *En phase,* se dit de deux ou de plusieurs phénomènes périodiques qui, à tout moment, varient de la même façon : *Deux fonctions sinusoïdales sont en phase lorsqu'elles sont minimales ou maximales aux mêmes instants.* || **5.** Dans l'organisation du travail, ensemble des travaux effectués à un même poste, pour ou sur une même unité de production. || **6.** *Erreur de phase,* en géodésie, erreur de pointage due aux jeux d'ombre et de lumière s'exerçant sur les panneaux des signaux visés de très loin.

● SYN. : **2** *degré, échelon, étape, forme, palier, période, stade.*

phasemètre [fazmɛtr] n. m. (de *phase* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1907, Larousse). Appareil servant à mesurer la différence de phases de deux phénomènes électriques périodiques.

phaseolus [fazeɔlys] n. m. (mot lat. signif. « haricot », gr. *phasêolos,* var. de *phasêlos,* haricot à cosse allongée ; 1875, Larousse, écrit *phaséole ; phaseolus,* 1932, Larousse). Nom générique du *haricot.*

phasianidés [fazjanide] n. m. pl. (du gr. *phasianos,* faisan [proprem. « l'oiseau du Phase », de *Phâsis,* le Phase, fleuve de Colchide], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1842, Acad.). Famille d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, ayant pour type le genre *faisan,* et comprenant principalement les faisans, les paons, les dindons, les coqs, les cailles, les perdrix et les francolins.

phasitron [fazitrɔ̃] n. m. (de *phasi-,* élément tiré de *phase,* et de [*élec*]*tron ;* 1963, Larousse). Tube à vide servant à moduler une tension de haute fréquence, et dans lequel un faisceau d'électrons subit une rotation dont la vitesse est commandée par la tension de modulation.

phasme [fasm] n. m. (gr. *phasma,* apparition, vision, fantôme, de *phainein,* [faire] briller, [faire] paraître [l'insecte ayant été ainsi nommé parce qu'il réussit à passer inaperçu] ; 1808, Boiste). Insecte orthoptère coureur, de grande taille, au thorax très allongé, vivant en Amérique centrale et australe, et qui, grâce à sa forme, arrive à se confondre avec les tiges sur lesquelles il séjourne.

phasmidés [fasmide] n. m. pl. (de *phasm*[*e*] et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1903, Larousse [*phasmiens,* même sens — de *phasme* —, 1845, Bescherelle]). Famille d'insectes orthoptères coureurs des régions tropicales et équatoriales, ayant pour type le genre *phasme,* et présentant des cas de mimétisme remarquables.

phébéen, enne [febeɛ̃, -ɛn] adj. (de *Phébé,* lat. *Phoebē,* autre nom de Diane ou de la Lune, gr. *Phoibê,* nom de la fille d'Ouranos ; av. 1848, Chateaubriand). *Littér.* Se dit de ce qui appartient à la Lune, dont la déesse, dans l'Antiquité grécolatine, était Phébé (rare) : *Le palmier de la villa abandonnée se balance à demi noyé dans l'améthyste et l'azur des clartés phébéennes* (Chateaubriand).

phébus [febys] n. m. (emploi comme n. commun de *Phébus,* autre nom d'Apollon, dieu gréco-latin du Soleil et de la Poésie, lat. *Phoebus,* gr. *Phoibos,* proprem. « le brillant » ; v. 1629, Corneille [*donner sur le phébus ;* « ...langage obscur et affecté », 1661, Molière ; *donner dans le phébus, employer le phébus,* 1694, Acad.]). *Class.* et *littér.* Style, langage obscur et affecté ; expression si recherchée qu'elle en devient inintelligible : *Nicodème était grand diseur de beaux mots, de pointes, de phébus et de galimatias* (Furetière). *La magnificence de paroles avec de faibles idées est proprement du phébus* (Vauvenargues). *C'est un esprit des plus confus, alambiqué, ce que nos pères appelaient un diseur de phébus et qui rend encore plus déplaisantes, par sa façon de les énoncer, les choses qu'il dit* (Proust). || *Donner sur* ou *dans le phébus, employer le phébus,* se servir de locutions ampoulées

et alambiquées : *Il faut feindre des maux, demander guérison, | Donner sur le phébus, promettre des miracles, | Jurer qu'on brisera toutes sortes d'obstacles* (Corneille).

• SYN. : *amphigouri, galimatias, pathos.*

◆ adv. (1609, M. Régnier). Class. *Parler phébus,* s'exprimer d'une manière prétentieuse, en exagérant la préciosité du langage : *Je suis savante, oui. Vous ne le croyez pas ? Je vous veux montrer que j'ai quelquefois lu les bons livres, où j'ai appris à parler phébus* (Sorel).

phello- [felo], premier élément, tiré du gr. *phellos,* chêne-liège, liège, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

phellodendron [felodɛ̃drɔ̃] n. m. (de *phello-* et du gr. *dendron,* arbre ; 1903, Larousse). Arbre asiatique producteur de liège, dont certaines espèces sont cultivées pour leurs qualités ornementales.

phelloderme [felodɛrm] n. m. (de *phello-* et de *-derme,* gr. *derma,* peau ; 1888, Larousse). Tissu végétal engendré intérieurement par l'assise génératrice corticale qui produit à l'extérieur le liège.

phellogène [felɔʒɛn] adj. (de *phello-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1888, Larousse, comme n. m., au sens de « ensemble des cellules génératrices constituant le cambium spécial du liège » ; comme adj., au sens actuel, 1903, Larousse). En botanique, se dit de l'assise génératrice du liège et du phelloderme dans la racine et dans la tige.

phénakistiscope [fenakistiskɔp] n. m. (de *phénakisti-,* élément tiré du gr. *phenakizein,* tromper [dér. de *phenax, -nakos,* fourbe, trompeur], et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1842, Acad.). Ancien appareil d'optique formé (dans son état primitif) d'un disque sur le pourtour duquel des personnages étaient dessinés dans les différentes attitudes successives d'une même action, disque qu'on faisait tourner sur son axe en regardant les personnages dans une glace à travers les petites fenêtres percées, à intervalles réguliers, sur le bord du disque même, la persistance des images rétiniennes donnant alors l'impression qu'on voyait les personnages accomplir un mouvement continu : [Cet appareil] *date maintenant de quelques années. Le phénakistiscope, plus ancien, est moins connu* (Baudelaire).

phénanthrène [fenɑ̃trɛn] n. m. (de *phén[ol]* et du gr. *anthrax,* charbon ; 1875, Larousse). Carbure d'hydrogène tricyclique, isomère de l'anthracène, extrait du goudron de houille, qu'on emploie pour la fabrication de certaines matières colorantes et du noir de fumée.

phénate [fenat] n. m. (de *phén[ol]* ; 1869, Littré). Sel alcalin ou éther-oxyde d'un phénol : *Phénate de sodium. Phénate de benzyle.*

phénicien, enne [fenisjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Phénicie,* n. d'une région de l'Antiquité située sur le littoral de la Syrie, bas lat. *Phoenicia,* var. du lat. class. *Phoenicē,* gr. *Phoinikê,* dér. de *Phoinix, -nikos,* Phénicien ; 1690, Furetière, art. *phœnix* [« habitant ou originaire de Phénicie » ; « ... relatif à la Phénicie... », 1875, Larousse]). Qui appartient à la Phénicie ; relatif à la Phénicie ou à ses habitants ; habitant ou originaire de Phénicie : *Colonies phéniciennes. Alphabet phénicien. Les Phéniciens étaient un peuple de commerçants.*

◆ **phénicien** n. m. (1875, Larousse). Langue sémitique ancienne parlée par les Phéniciens : *Le phénicien apparaît d'autant plus semblable à l'hébreu qu'on remonte plus haut vers l'antiquité* (Renan).

phénicoptère [fenikɔptɛr] n. m. (lat. *phoenicopterus,* même sens, gr. *phoinikopteros,* emploi substantivé de l'adj. *phoinikopteros,* aux ailes d'un rouge de pourpre, de *phoinix, -nikos,* pourpre, teinture de pourpre, et de *pteron,* plume d'aile, aile ; 1534, Rabelais, écrit *phoenicoptere ; phénicoptère,* 1541, Vaganay). Ancien nom savant du *flamant rose* : *L'orgie était à son plus haut degré ; les plats de langues de phénicoptères et de foie de scarus...* (Gautier). *Des phénicoptères, parmi les bancs de sable, formaient de longues lignes roses* (Flaubert).

phénicoptéridés [fenikɔpteride] n. m. pl. (de *phénicoptèr[e]* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1875, Larousse). Famille d'oiseaux échassiers de l'ordre des ansériformes, comprenant les seuls flamants, ou phénicoptères.

phénique [fenik] adj. (de *phén[ol]* ; 1841, *Annales de chimie,* 3e série, III, 198). *Acide phénique,* ancien nom du *phénol* : *L'acide phénique est employé comme antiseptique.*

phéniqué, e [fenike] adj. (de *phénique ;* 1875, Larousse). *Vx.* Se dit de ce qui contient, de ce qui est imbibé de phénol ou acide phénique : *Eau phéniquée. Fumigation phéniquée. Gomès en train de rouler ses gazes phéniquées, lui imposa silence d'un grand geste...* (Daudet).

phéniquer [fenike] v. tr. (de *phénique ;* début du XXe s.). Désinfecter avec du phénol ou acide phénique (rare) : *Tandis que les médecins phéniquaient les armes* (Hermant).

phénix [feniks] n. m. (lat. *phoenix,* oiseau fabuleux, genre de palmier, gr. *phoinix,* pourpre, teinture de pourpre, oiseau fabuleux d'Égypte, palmier ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *fenix* et *phenix* [*phénix,* 1596, Hulsius], au sens I, 1 ; sens I, 2, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch [ironiq., 1694, Acad. ; « modèle parfait », 1610, Urfé] ; sens I, 3, 1669, Boileau [« objet... qui se reproduit ou se perpétue », av. 1834, Béranger] ; sens II, 1, 1875, Larousse ; sens II, 2, 1903, Larousse ; sens II, 3, 1681, Ménestrier, 135 ; sens II, 4, 1791, Valmont de Bomare ; sens III, 1690, Furetière).

I. 1. Oiseau fabuleux de la mythologie antique, de la grandeur d'un aigle, aux ailes rouges et dorées, qui était unique de son espèce, vivait plusieurs siècles, se faisait périr sur un bûcher et renaissait de ses cendres : *Ce phénix de la mer, invisible aux yeux des hommes, qui fait son nid dans la crête des vagues* (Montherlant). || **2.** *Fig.* Personne douée de qualités exceptionnelles, que l'on estime être unique en son genre : *Le fameux Pic de La Mirandole, le phénix de son siècle* (Saint-Simon). *Un architecte qui remplit véritablement toutes les conditions de son art me paraît un phénix plus rare qu'un grand peintre, un grand poète et un grand musicien* (Delacroix). *Les gens du monde ont tellement l'habitude qu'on les recherche que qui les fuit leur semble un phénix et accapare leur attention* (Proust) ; et *ironiq.* (le plus souvent dans une phrase négative) : *Cet écolier est un bon élève, ce n'est pas un phénix* (Acad., 1935). || *Class.* Modèle parfait : *Il ne fallait pas que Céladon fût le phénix du bonheur comme il l'était de l'amour* (d'Urfé). || **3.** *Class.* et *fig.* Chose très rare, supérieure à toutes les autres de son espèce : *Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème ; | Mais en vain mille auteurs y pensent arriver, | Et cet heureux phénix est encore à trouver* (Boileau). *Voilà enfin quel est ce phénix des dictionnaires* [le dictionnaire de l'Académie française] *qui veut être seul en son espèce et n'avoir point de pareil* (Furetière). || *Vx* et *littér.* Objet concret ou abstrait qui se reproduit ou se perpétue : *Un tribunal impuissant | Au bûcher livra l'« Émile », | Phénix toujours renaissant* (Béranger).

II. 1. Ancien nom du *paradisier,* oiseau que l'on croyait dépourvu de pieds et dont on pensait qu'il nichait dans les rayons du soleil. || **2.** Variété de coq domestique du Japon, remarquable par l'extraordinaire longueur des plumes de sa queue, qui, au lieu de tomber lors des mues, s'accroissent à chaque fois. || **3.** En héraldique, meuble de l'écu représentant un oiseau de profil, les ailes étendues, debout sur un bûcher. || **4.** Nom usuel d'un papillon du groupe des sphinx, répandu dans l'Ancien Monde.

III. Genre de palmiers, comprenant le dattier et une quinzaine d'autres espèces d'Afrique et d'Asie tropicales, dont certaines sont cultivées pour la décoration des jardins ou comme plantes d'appartement : *Les palmiers, les phénix, les araucarias* (Escholier).

• SYN. : **I, 2** *aigle, as* (fam.), *crack* (fam.), *génie, gloire, lumière, phénomène, prodige ;* **3** *modèle, nec plus ultra.*

• REM. Au sens III, le mot s'écrit parfois PHŒNIX (1690, Furetière).

phéno- [feno], premier élément, tiré du gr. *phainein,* [faire] briller, [faire] paraître, montrer, expliquer, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

phénogénétique [fenoʒenetik] adj. (de *phéno-* et de *génétique ;* 1963, Larousse). En biologie, se dit de ce qui relève du milieu : *Changements phénogénétiques d'une plante, d'un animal.*

◆ n. f. (1963, Larousse). Science qui étudie l'influence des divers facteurs du milieu sur la réalisation des caractères des êtres vivants.

phénol [fenɔl] n. m. (du gr. *phainein,* briller [v. PHÉNO-], et de la finale de [*alco*] *ol ;* 1843, *Annales de chimie* [3e série, VII, 223], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Corps composé qui dérive du benzène par la substitution d'un groupe oxhydryle à un atome d'hydrogène, qui se présente sous forme de cristaux blancs et qui est un puissant désinfectant. || **2.** Nom générique des dérivés hydroxylés des noyaux aromatiques.

phénolate [fenɔlat] n. m. (de *phénol ;* 1903, Larousse). Sel de phénol ou acide phénique : *Phénolate de calcium.*

phénolique [fenɔlik] adj. (de *phénol ;* 1903, Larousse). En chimie, se dit d'un composé qui dérive du phénol ou d'un corps préparé à partir d'un phénol : *Résine phénolique.*

phénologie [fenɔlɔʒi] n. f. (de *phéno-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1907, Larousse). Partie de la météorologie concernant l'étude des variations de durée et d'époque que les divers climats font subir d'une part à la germination, à la floraison et à la feuillaison des végétaux, d'autre part aux différents phénomènes périodiques relatifs au règne animal (migration, hibernation, etc.).

phénologique [fenɔlɔʒik] adj. (de *phénologie ;* 1907, Larousse). Relatif à la phénologie : *Carte phénologique.*

phénoménal, e, aux [fenɔmenal, -o] adj. (de *phénomène ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1827, Acad. ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Se dit, en termes de philosophie, de ce qui tient du phénomène ou appartient au phénomène, au fait sensible : *La distinction kantienne du monde phénoménal et du monde nouménal. L'art est l'incarnation du monde typique dans le monde phénoménal, du monde spirituel dans le monde matériel* (Lamennais). *Les groupes des sensations perçues sont seulement des unités phénoménales* (Sully Prudhomme). *Un existant phénoménal ne peut jamais être dérivé d'un autre existant, en tant qu'il est existant* (Sartre). || **2.** *Fam.* Se dit de ce qui sort de l'ordinaire, de ce qui est exceptionnel en taille, en importance, etc. : *Récolter un navet phénoménal. Être doué d'un appétit phénoménal. Dire une bêtise phénoménale. Il a un aplomb phénoménal pour son âge. À l'avenir, je me méfierai. C'est phénoménal ! Et tu as vingt-quatre ans !* (Duhamel). || **3.** *Fam.* Se dit d'une personne tout à fait remarquable en son genre (rare) : *Un jongleur phénoménal.*

• SYN. : **2** *effarant, énorme* (fam.), *fantastique* (fam.), *inimaginable, inouï, monumental* (fam.), *pharamineux* (fam.), *pyramidal* (fam.), *stupéfiant ;* **3** *extraordinaire, fabuleux, formidable* (fam.), *hors de pair, hors ligne, prodigieux, sans pareil, sensationnel, unique.*

phénoménalement [fenɔmenalmɑ̃] adv. (de *phénoménal ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** En termes de philosophie, relativement au phénomène. || **2.** *Fam.* D'une manière prodigieuse, extraordinaire : *Elle est phénoménalement belle.*

phénoménalisme [fenɔmenalism] n. m. (de *phénoménal ;* 1823, *Dict. des termes de médecine*). En termes de philosophie, doctrine selon laquelle seuls les objets sensibles sont objets de connaissance, mais qui ne nie pas la possibilité de l'existence de choses en soi.

phénoménalité [fenɔmenalite] n. f. (dér. savant de *phénoménal ;* av 1865, Proudhon). Caractère, nature du phénomène : *Pour déterminer la règle des mœurs, il suffit d'observer la phénoménalité juridique à mesure qu'elle se produit dans les faits de la vie sociale* (Proudhon). *Il n'y a de substance que par rapport à la phénoménalité* (J. Tissot).

phénomène [fenɔmɛn] n. m. (du gr. *phainomena,* les constellations visibles, les phénomènes célestes, ce qui apparaît [par opposition à ce qui est], plur. neutre substantivé de *phainomenos,* part. prés. de *phainesthai,* paraître au jour, devenir visible, moyen de *phainein,* [faire] briller, [faire] paraître, montrer, expliquer ; 1554, Ronsard, au sens de « tout ce qui apparaît de nouveau dans l'air, dans le ciel [comète, météore, etc.] » ; sens I, 1, 1644, Descartes ; sens I, 2, 1737, Brunot [« ...l'objet tel qu'il apparaît, par opposition à l'objet tel qu'il est... », 1803, Boiste ; *phénomène actif, sensitif,* 1843, Ampère] ; sens I, 3, 1810, Capuron ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, 1719, Lamotte ; sens II, 3, 1775, Condillac [« être animé extraordinaire ou monstrueux... », 1867, Baudelaire ; « personne bizarre... », av. 1878, Labiche]).

I. DANS LA LANGUE SCIENTIFIQUE ET PHILOSOPHIQUE. **1.** Chacun des faits constatés dont l'ensemble constitue la matière des sciences et devient objet d'expérience possible : *Ce n'est point par des hypothèses vagues et arbitraires que nous pouvons espérer de connaître la nature ; c'est par l'étude réfléchie des phénomènes* (d'Alembert). *Pour découvrir des phénomènes, il ne suffit pas toujours d'observer ; il faut encore employer des moyens propres à les rapprocher, à les dégager de tout ce qui les cache, à les mettre à portée de notre vue* (Condillac). *Le phénomène peut être étudié et décrit en tant que tel, car il est absolument indicatif de lui-même* (Sartre). || **2.** Tout élément qui est perçu par les sens de l'homme ou par sa conscience, et qui peut affecter sa sensibilité d'une manière quelconque, soit au physique, soit au moral : *Ce sont les faits, les phénomènes subsistants qui servent d'échelons pour s'élever, et non les spéculations abstraites de marches pour descendre. Avant que d'avoir des phénomènes dans sa tête, on n'y a rien* (Diderot). *Le phénomène d'être, comme tout phénomène premier, est immédiatement dévoilé à la conscience* (Sartre). || *Spécialem.* Dans la philosophie de Kant et de ses disciples, l'objet tel qu'il apparaît aux sens (par opposition au *noumène,* à l'objet tel qu'il est en soi) : *Le phénomène, tout en correspondant à une réalité objective, est une représentation subjective.* || *Phénomène actif,* ce qui est aperçu par la conscience que l'homme a de son activité. || *Phénomène sensitif,* ce qui est aperçu par la sensibilité (sensations, images qui persistent), après que les circonstances qui ont donné naissance aux sensations ont cessé. || **3.** *Vx.* En physiologie, tout changement, appréciable par les sens, qui survient dans un organe ou dans une fonction, et qui correspond à ce qu'est le symptôme en pathologie : *Les phénomènes de la circulation, de la respiration.*

II. DANS LE LANGAGE COURANT. **1.** Fait ou effet apparent qu'on observe autour de soi sans en connaître obligatoirement la cause ni la rechercher : *La délinquance juvénile est un phénomène inquiétant. Le dépeuplement des campagnes paraît être un phénomène irréversible.* FURIUS : *[...] La ville, c'est cependant le grand phénomène moderne et vous la laissez là pour chausser de nouveau les sabots de la villa gallo-romaine* (Claudel). *L'instituteur parla de phénomènes d'hallucination et de suggestion* (Aymé). || **2.** Tout fait ou événement qui frappe par sa nouveauté, son caractère extraordinaire, exceptionnel : *Une fraise d'une demi-livre est un phénomène. C'est un phénomène de vous voir ici. L'établissement de l'Académie et le phénomène du « Cid »* (Voltaire). || **3.** Personne qui sort de l'ordinaire, qui surprend par ses vertus, ses talents ou ses actions : *Pic de La Mirandole passait en son temps pour un phénomène. Phocion était à la fois grand capitaine et grand homme d'État, phénomène auquel dans ce siècle on n'était plus accoutumé* (Condillac). *La grande singularité de Montaigne, et ce*

qui fait de lui un phénomène, c'est d'avoir été la modération même en un tel siècle (Sainte-Beuve). || *Spécialem.* Être animé présentant quelque particularité extraordinaire ou monstrueuse, qu'on montre dans les foires : *J'ai vécu quelque temps en tête-à-tête avec un phénomène vivant. Elle mangeait, mâchait, broyait, dévorait, engloutissait* [...]. *J'aurais pu faire ma fortune en la montrant dans les foires comme monstre polyphage* (Baudelaire). || *Fam.* et *péjor.* Personne bizarre, individu excentrique : *Avez-vous signifié son congé au jeune phénomène de Vierzon ?* (Labiche). *Dans ce pays où l'on nous connaît à peine et où les gens nous regardent un peu comme des phénomènes* (Duhamel).

• SYN. : **II, 1** *manifestation ;* **2** *anomalie, miracle, singularité ;* **3** *merveille, phénix, prodige ; monstre, monstruosité ; énergumène, lascar* (fam.), *loustic* (pop.), *olibrius* (fam.), *ostrogoth* (fam.).

phénoménisme [fenɔmenism] n. m. (de *phénomène ;* 1844, *Dict. des sciences philosophiques,* IV, 225). Doctrine philosophique d'après laquelle il n'existe que des phénomènes, c'est-à-dire des événements, des faits apparaissant dans le temps ou dans l'espace, et objets d'expérience possible : *L'ivresse réalise pour quelques heures l'idéalisme subjectif, le phénoménisme pur...* (Proust).

phénoméniste [fenɔmenist] n. (de *phénoménisme ;* 1903, Larousse). Partisan du phénoménisme.

phénoménologie [fenɔmenɔlɔʒi] n. f. (de *phénoméno-,* élément tiré de *phénomène,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1823, *Dict. des termes de médecine,* au sens 1 ; sens 2, 1868, Ravaisson ; sens 3, 1840, *Revue des Deux Mondes,* IV, 420 ; sens 4, 1931, Husserl [« tout système philosophique qui se réclame... de la méthode de Husserl », « toute espèce de philosophie empirique », milieu du XX[e] s.]). **1.** *Vx.* Traité, description de ce qui touche les sens. || **2.** Étude descriptive d'un ensemble de phénomènes (rare) : *La philosophie n'est pas, comme la physique expérimentale, une phénoménologie superficielle* (Ravaisson). || **3.** Chez Hegel, description de l'histoire psychospirituelle de la conscience humaine dans le mouvement qui l'élève du désir sensible et égoïste au savoir véritable, à la sagesse absolue. || **4.** Chez Husserl, méthode philosophique qui vise à saisir, par un retour aux données immédiates de la conscience, les structures transcendantes de celle-ci et les essences des êtres : *La phénoménologie n'exclut pas la métaphysique elle la prépare.* [...] *Ainsi une phénoménologie de l'accélération pourrait-elle s'épanouir en une métaphysique de l'espérance* (G. Berger). || *Par extens.* Tout système philosophique qui se réclame sinon des concepts, du moins de la méthode de Husserl ; toute espèce de philosophie empirique : *La phénoménologie existentielle de Sartre et de Merleau-Ponty. La phénoménologie contemporaine* [qui] *a perdu la pureté husserlienne* [...] *donne comme allant de soi, une primauté au « senti », au perçu, voire à l'imaginé* (Bachelard). *La phénoménologie, science de la conscience pure transcendantale, est une discipline radicalement différente des sciences psychologiques...* (Sartre).

phénoménologique [fenɔmenɔlɔʒik] adj. (de *phénoménologie ;* 1835, Raymond). Relatif à la phénoménologie : *Essai d'ontologie phénoménologique* (sous-titre de l'Être et le Néant de Sartre).

phénoménologue [fenɔmenɔlɔg] n. (de *phénoménologie ;* 1859, Mozin). Philosophe qui emploie la méthode phénoménologique : *Par leurs outrances mêmes, Husserl et les phénoménologues restituent le monde dans sa diversité et nient le pouvoir transcendant de la raison* (Camus).

phénoplaste [fenɔplast] n. m. (de *phéno*[*l*] et de *plast*[*ique*] ; 1953, Larousse). Matière plastique à base de phénol.

phénotype [fenɔtip] n. m. (de *phéno-* et de *-type,* gr. *tupos,* marque, empreinte ; v. 1937, aux sens 1-2 ; sens 3, 1953, Larousse). **1.** *Vx.* En biologie, ensemble des caractères individuels dus à l'influence du milieu extérieur. || **2.** En biologie, manifestation externe ou apparente des caractères héréditaires contrôlés par les gènes : *Le phénotype est le résultat visible de l'interaction du génotype et du milieu.* || **3.** En psychologie, caractère d'un individu.

phénotypique [fenɔtipik] adj. (de *phénotype ;* v. 1937). Relatif au phénotype : *Caractère phénotypique.*

phényle [fenil] n. m. (de *phén*[*ol*] et du suff. *-yle,* gr. *hulê,* bois, matière ; 1837, *Annales de chimie*). En chimie, radical univalent (C_6H_5) dérivé du phénol par suppression de l'hydroxyle, ou du benzène par suppression d'un atome d'hydrogène.

• REM. Dans le nom des très nombreux composés qui contiennent le radical C_6H_5, et qui n'ont pas été signalés ci-après, le mot *phényle* devient préfixe et prend la forme PHÉNYL-.

phénylique [fenilik] adj. (de *phényle ;* 1903, Larousse). En chimie, se dit des éthers, esters et autres composés contenant le radical *phényle.*

phérécratéen [ferekrateɛ̃] ou **phérécratien** [ferekrasjɛ̃] adj. et n. m. (du bas lat. *pherecratium,* vers phérécratéen, dér. de *Pherecrates,* gr. *Pherekratês,* Phérécrate, n. d'un poète comique grec du V[e] s. av. J.-C., inventeur du mètre qui porte son nom ; 1869, Littré, écrit *phérécratien,* comme adj. [comme n. m., 1875, Larousse] ; *phérécratéen,* 1903, Larousse [comme adj. et n. m.]). En métrique gréco-latine, se dit d'un trimètre composé successivement d'un spondée, d'un dactyle et d'un autre spondée : *Vers phérécratéen. Les phérécratiens ne s'employaient jamais seuls dans une pièce.*

phi [fi] n. m. (gr. *phî,* mêmes sens ; 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Vingt et unième lettre de l'alphabet grec (Φ, φ), correspondant, en grec ancien, à un [p] accompagné d'une expiration, et, en grec moderne, à un [f]. || **2.** Signe numérique des Grecs, qui valait 500 avec un accent supérieur placé à droite (φ'), et 500 000 avec un accent inférieur placé à gauche (,φ).

◆ adj. invar. (1921, Esnault, art. *tangente*). Arg. scol. *Tangente phi,* perspective de départ en vacances.

phiale [fjal] n. f. (lat. *phiala,* coupe peu profonde et évasée, gr. *phialê,* vase, coupe sans pied ni anse, urne funéraire, bouclier, ornement de porte ; 1843, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité gréco-latine, sorte de vase dans lequel on mettait l'eau ou le vin, qui servait aux libations et qu'on offrait souvent comme cadeau. || **2.** Urne cinéraire utilisée dans la Grèce antique.

phil(o)- [fil(o)], premier élément, tiré du gr. *philos,* ami, et *phileîn,* aimer (dér. de *philos*), et qui entre dans la composition de nombreux mots, où il exprime l'idée d'amitié, de sympathie ou simplement d'affinité.

philanthrope [filɑ̃trɔp] n. (gr. *philanthrôpos,* qui aime les hommes, bienveillant, agréable, de *philos,* ami, et de *anthrôpos,* homme ; v. 1370, Oresme, puis v. 1692, Fénelon, au sens 1 ; sens 2, 1834, Landais [adjectiv., 1875, Larousse] ; sens 3, 1962, Robert). **1.** *Vx.* Personne que son caractère et sa bonté naturelle portent à aimer le genre humain : *Ce faux philanthrope est comme un pêcheur qui jette un hameçon avec un appât : il paraît nourrir les poissons, mais il les prend et les fait mourir* (Fénelon). *Les philosophes religieux qui veulent une religion sans culte ressemblent à ces philanthropes qui prêchent l'amour des hommes sans faire aucun acte d'humanité* (Frayssinous). || **2.** Personne qui s'occupe des moyens d'améliorer le sort matériel et moral de ses semblables : *Que le soin du bonheur proprement dit* [...] *préoccupe le politique et le législateur ; que, comme tel, il n'ait pas d'autre soin ; comme homme, il doit en avoir un autre, qui sera, d'ailleurs, d'une façon spéciale, celui du philosophe et du philanthrope : c'est celui de persuader aux hommes d'être contents* (A. Vinet) ; et adjectiv. : *Les criminalistes philanthropes n'admettent pas qu'on mette un voleur en prison : ce serait le punir...* (France). || **3.** *Par extens.* Personne dont les actions ne sont pas guidées par la recherche du profit, qui travaille de façon désintéressée : *S'il*

veut gagner sa vie, le médecin ne peut pas être un philanthrope, il doit faire payer ses consultation.

• SYN. : **2** *altruiste, charitable, humanitariste.* — CONTR. : **1** *misanthrope ;* **2** *égocentrique, égoïste, individualiste.*

philanthropie [filɑ̃trɔpi] n. f. (gr. *philanthrôpia,* sentiments d'humanité, de bonté, amour pour les hommes, affabilité, clémence, de *philanthrôpos* [v. l'art. précéd.] ; 1551, Aneau, au sens 1 [« disposition à être doux et patient... », v. 1692, Fénelon] ; sens 2, 1844, Balzac ; sens 3, 1962, Robert). **1.** *Vx.* Amour spontané et naturel de l'homme pour ses semblables : *La justice, ou cette vertu qui règle le sentiment que les Grecs ont désigné sous le nom de philanthropie* (Diderot). *La philanthropie est la fausse monnaie de la charité* (Chateaubriand). *À la philanthropie ivre d'elle-même...* (Arnoux). || Disposition à être doux et patient envers autrui : *La philanthropie est une vertu douce, patiente et désintéressée, qui supporte le mal sans l'approuver* (Fénelon). || **2.** Exercice de la bienfaisance, en particulier par le moyen d'institutions charitables. || **3.** *Par extens.* Désintéressement, accomplissement gratuit d'une tâche qui pourrait être rémunérée : *Il a fait ce travail par pure philanthropie, et non pour s'enrichir.*

• SYN. : **2** *altruisme, bienfaisance, charité, humanitarisme.* —CONTR. : **1** *misanthropie ;* **2** *égoïsme, individualisme.*

philanthropique [filɑ̃trɔpik] adj. (de philanthropie ; 1780, Brunot, aux sens 1-2). **1.** Relatif à la philanthropie ; qui dénote une disposition naturelle à aimer le genre humain : *Esprit, ardeur philanthropique. L'unique préoccupation de cette société savante fut la destruction de l'humanité dans un but philanthropique, et le perfectionnement des armes de guerre, considérées comme instruments de civilisation* (Verne). || **2.** Se dit d'une entreprise, d'une association, etc., dont le but est d'aider et de soulager les déshérités : *Groupement philanthropique. On le donnait* [l'huissier] *dans toute la ville comme un modèle de charité, et son exemple fut si entraînant que les dons se mirent à affluer de toutes parts aux entreprises philanthropiques* (Aymé).

• SYN. : **1** *altruiste, humanitariste ;* **2** *charitable.*

philanthropiquement [filɑ̃trɔpikmɑ̃] adv. (de *philanthropique ;* 1963, Larousse). À la manière d'un philanthrope : *Agir philanthropiquement.*

philatélie [filateli] n. f. (de *phil[o]-,* d'après la loc. gr. *ex ateleias,* gratuitement [considérée arbitrairement comme l'équivalent du franç. « franco de port »], de la prép. *ex* marquant l'éloignement, la privation, et du génitif du n. f. *ateleia,* exemption d'impôts, de charges, dér. de *atelês,* inachevé, sans effet, exempt de taxes, de *a-,* préf. à valeur privative, et de *telos,* accomplissement, prix, paiement [le mot philatélie signif. proprem. « amour de ce qui est franco de port, exempt de taxes »] ; 15 nov. 1864, *le Collectionneur de timbres-poste,* au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** *Vx.* Goût pour la collection des timbres-poste : *La philatélie existe déjà chez les jeunes écoliers.* || **2.** Recherche, connaissance et classement raisonnés des timbres-poste : *La philatélie est à la fois une distraction et une activité commerciale.*

• REM. On a dit, dans les mêmes sens, PHILATÉLISME, n. m. (de *philatélie ;* 1903, Larousse). Ce terme figure dans la dernière édition (1935) du *Dictionnaire* de l'Académie française, mais non *philatélie.*

philatélique [filatelik] adj. (de *philatélie ;* 1962, Robert). Relatif à la philatélie : *Chronique philatélique d'un journal. Une bourse philatélique se tient régulièrement dans les jardins des Champs-Elysées.*

philatélisme n. m. V. PHILATÉLIE.

philatéliste [filatelist] n. (de *philatélie ;* 15 nov. 1864, *le Collectionneur de timbres-poste*). Collectionneur de timbres-poste.

philharmonie [filarmɔni] n. f. (de *philarmon[ique],* d'après *harmonie ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** *Vx.* Amour passionné pour la musique. || **2.** Association locale de concerts musicaux : *La philharmonie joue chaque dimanche dans le parc municipal.*

philharmonique [filarmɔnik] adj. (ital. *filarmonico,* qui aime l'harmonie, du gr. *philos,* ami, et *harmonia,* harmonie [v. HARMONIE] ; 1739, Ch. de Brosses, comme n. m., pour désigner les membres d'une société littéraire de Vérone [amie de l'harmonie] fondée en 1543 ; 1765, *Encyclopédie,* comme adj., dans la loc. *société philharmonique,* désignant la Société littéraire de Vérone ; 1797, Gattel, au sens de « qui aime ou cultive la musique » ; sens actuel, 1805, Lunier). Se dit d'une société locale d'amateurs de musique (souvent pourvue d'un orchestre ou d'une chorale), ainsi que d'une grande formation de professionnels spécialisés dans l'interprétation de musique classique : *Chœur philharmonique. L'orchestre philharmonique de New York.*

philhellène [filelɛn] adj. et n. (gr. *phillellên,* ami des Grecs, de leur langue, de leur littérature, de *philos,* ami, et de *Hellên, Hellène,* Grec ; 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Au début du XIXe s., se disait de toute personne ou association amie des Grecs modernes et favorable à la reconquête de leur indépendance : *Comités, mouvements philhellènes. Je n'ai jamais aimé le grec, quoique aujourd'hui le sois philhellène* (Scribe). || **2.** Admirateur, admiratrice des anciens Grecs, des arts et de la civilisation des Grecs.

◆ n. m. (1838, Acad.). Volontaire étranger engagé contre les Turcs aux côtés des Grecs lors de la guerre de l'Indépendance (1821-1828) : *Les Grecs plaçaient les philhellènes au premier rang dans les batailles* (About). *Ancien philhellène, il a beaucoup connu lord Byron* (Flaubert).

philhellénique [filelenik] adj. (de *philhellène ;* 1842, Acad.). Relatif au philhellénisme ; qui soutient le philhellénisme : *Idéal philhellénique. Société philhellénique.*

philhellénisme [filelenism] n. m. (de *philhellène ;* 1838, Acad.). Au début du XIXe s., sympathie et intérêt portés à la cause des Grecs luttant contre les Turcs pour reconquérir leur indépendance : *Navarin attira leurs yeux vers l'Orient, et le philhellénisme engendra un livre éclatant comme un mouchoir ou un châle de l'Inde* (Baudelaire).

philibeg [filibɛg] n. m. (angl. *fillibeg* ou *philibeg,* jupon des montagnards écossais, gaélique *feileadhbeag,* petit kilt ; 1839, Boiste). Petit jupon (plus court que le kilt), descendant jusqu'à mi-cuisse, que portent les montagnards écossais.

• REM. On écrit aussi FILIBEG (1932, Larousse).

philippin, e [filipɛ̃, -in] adj. et n. (de *Philippines,* n. géogr. ; 1er mai 1874, *Journ. officiel,* p. 3032 [« habitant... des îles Philippines », 1932, Larousse]). Relatif aux îles Philippines ou à leurs habitants ; habitant ou originaire des îles Philippines.

philippine [filipin] n. f. (altér. [d'après le prénom *Philippe*] de l'allem. *Vielliebchen* [fillibʃoen], même sens, lui-même altér. [d'après *viel,* beaucoup, très, et *Liebchen,* bien-aimé(e), dér. de *lieb,* cher, chéri] de l'angl. *filipeen,* même sens [milieu du XIXe s.], lui-même altér. du franç. *valentine,* dame qu'on adore [début du XVe s., Ch. d'Orléansl, fém. de *Valentin,* n. du patron des amoureux [dont la fête est placée le 14 février], bas lat. *Valentinus,* n. d'homme ; 1869, Littré). Jeu qui consiste, pour deux personnes qui ont trouvé dans une même coque deux amandes ou deux noisettes jumelles et se les sont partagées, à convenir d'un délai déterminé, au bout duquel celle des deux qui dira la première « Bonjour, Philippine » à l'autre obtiendra d'elle un cadeau : *Une philippine* [...] *avait valu à Claire un collier d'aigues-marines* (Maurois).

◆ adj. f. (1945, Colette). *Amandes philippines,* amandes jumelles.

philippique [filipik] n. f. (du gr. *Philippikoi,* les Philippiques, discours de Démosthène contre Philippe de Macédoine, masc. plur. substantivé de l'adj. *Philippikos,* de Philippe, dér. de *Philippos,* n. pr. de divers personnages, entre autres du roi de Macédoine, père d'Alexandre le Grand ; début du XVIe s., pour désigner les discours

de Démosthène contre Philippe ; sens 1, 1624, Vaganay ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** *Vx.* Discours agressif et injurieux : *Le livre du Système de la nature qu'on nous a donné depuis peu... c'est une philippique contre Dieu* (Voltaire). || **2.** *Littér.* Attaque verbale violente contre un adversaire : *Toujours est-il que son nom seul excitait chez le baron les plus violentes colères, les philippiques les plus éloquentes mais les plus terribles* (Proust).

• SYN. : **1** *diatribe ;* **2** *catilinaire.*

philistin, e [filistɛ̃, -in] n. (emploi comme n. commun du n. des *Philistins* [bas lat. ecclés. *Philistini,* n. m. pl., de l'hébreu *Phelichti*], peuple de Palestine hostile aux Juifs, qui fut combattu par Samson [le sens fig. du mot franç. est dû à l'influence de l'allem. *Philister,* Philistin — du lat. *Philistini* —, employé depuis la fin du XVIIe s. par les étudiants, en particulier par les étudiants en théologie, pour désigner les bourgeois bornés, ennemis des choses de l'esprit, tout comme les Philistins de la Bible étaient les ennemis du peuple élu] ; 1832, Matoré, p. 250). Personne absolument fermée, soit par son manque de culture, son étroitesse d'esprit, soit par l'excès de son pédantisme, aux lettres, aux arts, aux nouveautés : *Il portait encore la casquette à feuilles de chêne des étudiants, il devait avoir donné beaucoup de fil à retordre aux philistins et brillé au premier rang des burschen et des renards* (Gautier). *Philistins, magisters, je vous hais, pédagogues* (Hugo).

• SYN. : *béotien, bourgeois, profane.*

◆ adj. (début du XXe s.). Propre aux philistins, personnages bornés : *Un seul événement remplace à lui seul tout ce qui devrait marquer une révolte de la France passionnée, remplace les suicides, les divagations, les luttes contre les dominations philistines et autres, et c'est la représentation d'Hernani* (Giraudoux).

◆ **philistin** n. m. (1963, Larousse). Langue de l'ancien peuple des Philistins, appartenant vraisemblablement au groupe illyrien.

• REM. Le n. f. PHILISTINE, pour désigner une femme bornée, est rare.

philistinisme [filistinism] n. m. (de *philistin ;* 1869, Littré). Attitude d'esprit des philistins, personnes manquant d'intelligence et de goût : *Par esprit de contradiction contre l'activité sèche et dure des siens, et contre le rigorisme, le militarisme, le philistinisme allemand, il* [Mannheim] *était Tolstoyen, Nirvanien, évangéliste, bouddhiste...* (Rolland).

1. philo-. V. PHIL(O)-.

2. philo [filo] n. f. (apocope de *philosophie ;* 1888, Villatte). *Arg. scol.* Forme abrégée de PHILOSOPHIE : *Aimer la philo. Classe, prof de philo. Être faible, fort en philo. À la rentrée, on l'enverrait faire sa philo à Paris* (Aragon).

philocapillaire [filɔkapilɛr] adj. (de *philo-* 1 et de *capillaire ;* av. 1951, A. Gide). Se disait d'un produit destiné à soigner les cheveux, à les maintenir en bon état, à embellir leur aspect (rare) : *Un étincelant flacon de lotion philocapillaire* (Gide).

philodendron [filɔdɛ̃drɔ̃] n. m. (du gr. *philodendros,* qui aime les bois, de *philos,* ami, et de *dendron,* arbre ; 1875, Larousse). Arbuste de l'Amérique tropicale, à rhizome rampant, à feuilles coriaces, à fleurs souvent très odorantes, et dont on cultive certaines espèces en serre pour leurs qualités ornementales : *Les énormes feuilles des strilligias mêlées à des philodendrons aux minces flexibilités de plantes d'eau, cherchant l'ombre et l'humide* (Daudet).

philologie [filɔlɔʒi] n. f. (lat. *philologia,* amour des lettres, application aux études, commentaires ou explications des écrivains, gr. *philologia,* goût pour la dialectique, pour la littérature, pour l'érudition, dissertation sur un sujet littéraire ou d'érudition, de *philologos* [v. PHILOLOGUE] ; XIVe s., puis 1547, Budé, au sens de « amour des belles-lettres et fervente inclination à l'étude des sciences libérales » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1839, *BEC,* I, 131 ; sens 3, 1818, Schlegel, 62 [*philologie comparée,* 1840, *BEC,* I, 471] ; sens 4, 1818, Schlegel, 62 ; sens 5, 1803, Boiste). **1.** *Vx.* Étude de l'ensemble des disciplines littéraires (au sens le plus large) et, le cas échéant, de quelques matières scientifiques : *On entend par philologie une espèce de science composée de grammaire, de rhétorique, de poétique, d'antiquités, d'histoire, de philosophie, et quelquefois même de mathématiques, de médecine et de jurisprudence* (Rollin). || **2.** *Vx.* Science historique qui a pour objet la connaissance des sociétés et des civilisations passées par les documents qu'elles nous ont laissés : *La vraie philologie n 'est rien de moins que l'histoire même de l'esprit humain* (Laboulaye). || **3.** *Vx.* Étude générale des langues. || *Philologie comparée,* partie de la linguistique qui concerne la comparaison des langues. || **4.** Étude scientifique d'une ou de plusieurs langues, fondée sur l'analyse précise et critique de textes écrits dans cette ou dans ces langues : *Philologie latine, grecque, germanique. La philologie romane porte sur l'ensemble des langues issues du latin.* || **5.** *Spécialem.* Établissement ou étude critique de textes, par la comparaison des manuscrits ou des éditions, par l'examen des variantes, etc., ainsi que par le recours à des techniques auxiliaires telles que la statistique linguistique (pour la datation des documents), l'histoire littéraire, économique, sociale : *L'édition d'un texte médiéval ou antique est, par excellence, un travail de philologie.*

philologique [filɔlɔʒik] adj. (de *philologie ;* 1666, *Journ. des savants* [I, 29], au sens de « relatif aux belles-lettres » ; sens actuel, 28 oct. 1838, Flaubert). Relatif à la philologie, à l'étude scientifique des langues ou des documents écrits : *Commentaire philologique d'un texte. Recherches, notes philologiques. Mais ces remarques philologiques ne sauraient intéresser qu'une classe assez restreinte de lecteurs* (Gide).

philologiquement [filɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *philologique ;* 1842, Acad.). D'une manière philologique ; conformément aux exigences de la philologie : *Étudier philologiquement un texte, une langue.*

philologue [filɔlɔg] n. (lat. *philologus,* lettré, érudit, savant [qui donne des éclaircissements historiques], gr. *philologos,* qui aime la discussion, la dialectique, les lettres, l'érudition, qui s'occupe de recherches approfondies sur des questions d'érudition, en particulier sur les mots, les langues, l'histoire des anciens peuples, de *philos,* ami, et de *legein,* dire, parler, discourir ; 1534, Rabelais, au sens de « savant interprète de l'Antiquité » ; sens 1, 1816, Raynouard, I, 36 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Personne qui étudie scientifiquement les documents linguistiques : *M. Bergeret était philologue. C'est peut-être pourquoi il fit* [...] *cette vaine question : « Comment s'appelle-t-il ? »* (France). || **2.** *Spécialem.* Spécialiste de l'édition critique de textes : *Les philologues de la fin du XIXe s. ont publié la plupart des chansons de geste.*

philomèle [filɔmɛl] n. f. (lat. *philomela,* rossignol, emploi comme n. commun de *Philomela,* Philomèle, fille de Pandion et sœur de Procné, qui fut enlevée par son beau-frère Térée, puis changée en rossignol, gr. *Philomêla ;* 1669, La Fontaine). *Poét.* et *vx.* Nom du rossignol : *Si l'océan a sa flore, il a aussi sa Philomèle : lorsqu'au coucher du soleil le courlis siffle sur la pointe d'un rocher, et que le bruit sourd des vagues l'accompagne, c'est une des harmonies les plus plaintives qu'on puisse entendre* (Chateaubriand).

philosophailler [filɔzɔfaje] v. intr. (mot issu de *philosopher,* par substitution du suff. péjor. *-ailler* à la finale *-er ;* 1801, Mercier). *Péjor.* et *vx.* Discuter de philosophie hors de propos et d'une manière prétentieuse : *Ce bureau d'esprit menait à la fortune les abbés qui consentaient à philosophailler* (Mercier).

philosophaillerie [filɔzɔfajri] n. f. (de *philosophailler ;* av. 1841, Chateaubriand). *Péjor.* et *vx.* Action, habitude de philosophailler ; amas de théories philosophiques confuses et prétentieuses : *Il détestait les journaux, la philosophaillerie, l'idéologie, et il communiqua cette haine à Bonaparte, quand il s'approcha du maître de l'Europe* (Chateaubriand). *La fameuse doctrine de l'indissolubilité du Beau, du Vrai et du Bien est une invention de la philosophaillerie moderne (étrange contagion, qui fait qu'en définissant la folie on en parle le jargon !)* [Baudelaire].

philosophal, e [filɔzɔfal] adj. (de *philosophe,* au sens anc. de « alchimiste » ; fin du XIV[e] s., *Petit Traité d'alchymie,* au sens de « prêt à la transmutation » [en parlant d'un corps naturel, dans le langage des alchimistes] ; sens 1, 1581, Bara, 132 ; sens 2, XV[e] s., Basselin [*il faut qu'il ait trouvé la pierre philosophale,* 1694, Acad. ; au fig., 1671, Pomey]). **1.** *Vx.* Relatif à l'alchimie : *L'art philosophal était la pratique de l'alchimie.* || **2.** *Pierre philosophale,* pierre qui, selon les alchimistes, devait avoir la propriété de transmuer les métaux inférieurs en or ou en argent : *Pendant des siècles, les alchimistes ont tenté de découvrir la pierre philosophale. Il est vrai qu'on ne peut trouver la pierre philosophale, mais il est bon qu'on la cherche : en la cherchant, on trouve de fort beaux secrets qu'on ne cherchait pas* (Fontenelle). || Vx. *Il faut qu'il ait trouvé la pierre philosophale,* ses dépenses dépassent de beaucoup celles qui correspondraient à ses revenus. || Fig. *Chercher la pierre philosophale,* essayer de percer un secret impénétrable ou de résoudre un problème insoluble : *J'ai consumé environ quarante années de mon pèlerinage dans deux ou trois coins de ce monde à chercher cette pierre philosophale qu'on nomme la vérité* (Voltaire). *Rien ne l'empêchait* [l'Europe] *de garder jalousement les sciences, les techniques et les idées générales, de mettre l'embargo sur la double pierre philosophale qu'étaient l'esprit apollinien et l'esprit prométhéen* (Romains).

philosophant, e [filɔzɔfɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *philosopher ;* 1491, Vaganay, comme n. m. pl., au sens de « les étudiants en philosophie, à Paris » ; 1640, Chapelain, comme n. m. sing., au sens de « celui qui se livre à la spéculation philosophique » ; comme adj., au sens actuel, 1661, P. Barbier). *Littér.* Se dit d'une société, d'un ouvrage, etc., où l'on traite de sujets philosophiques : *Il savait par cœur « le Contrat social », « la Nouvelle Héloïse » et tous ces livres philosophants* (Maupassant).

philosophard, e [filɔzɔfar, -ard] adj. (de *philosophe ;* début du XX[e] s.). *Péjor.* Se dit de ce qui témoigne de prétentions philosophiques déplacées (rare) : *Son sens politique était lourd* [...] *et, bien que philosophard* [...], *incapable de vues d'ensemble* (L. Daudet).

philosophe [filɔzɔf] n. (lat. *philosophus,* de philosophe, et, comme n. m., « philosophe », gr. *philosophos,* qui aime, recherche ou pratique un art ou une science, et, comme n. m., « homme instruit, celui qui s'occupe des choses de la nature, de la recherche de la vérité, toute personne menant une vie austère », de *philos,* ami, et de *sophos,* sage, savant, instruit ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens I, 1 ; sens I, 2, XIV[e] s. ; sens I, 3 et II, 2, 1637, Descartes ; sens I, 4, 1655, Pascal ; sens I, 5, av. 1662, Pascal ; sens I, 6, 1734, Zumthor [dans les jeux de cartes, 1875, Larousse] ; sens II, 1, fin du XVI[e] s., Zumthor [« élève de l'enseignement secondaire ou supérieur... », 1690, Furetière] ; sens II, 3, 1920, Bauche ; sens III, 18 mars 1874, *Journ. officiel,* p. 2094).

I. DANS LA LANGUE CLASSIQUE ET COMME TERME D'HISTOIRE. **1.** Savant de l'Antiquité qui cultivait, sous leur aspect spéculatif, les sciences divines, naturelles et humaines : *Le philosophe Aristote a écrit des livres de physique, d'histoire naturelle, de politique, de logique. Nous disséquons des mouches, dit le philosophe, nous mesurons des lignes, nous assemblons des nombres ; nous sommes d'accord sur deux ou trois points que nous entendons et nous disputons sur deux ou trois mille que nous n'entendons pas* (Voltaire). || **2.** *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.). Personne qui s'adonnait à l'alchimie : *Raymond Lulle, Paracelse* [...] *ont été de grands philosophes. Les sels, le soufre et le mercure sont les principes des philosophes* (Furetière, 1690). || **3.** Savant qui cherche à connaître les causes et les principes des effets observables : *Pythagore est le premier d'entre les Grecs à qui on a donné le nom de philosophe* (Acad., 1694). *En fait de découvertes nouvelles, il ne se faut pas trop presser de raisonner, quoiqu'on en ait toujours assez d'envie, et les vrais philosophes sont comme les éléphants, qui, en marchant, ne posent jamais le second pied à terre que le premier n'y soit bien affermi* (Fontenelle). *Est dit philosophe celui qui recherche les principes et les causes* (France). || **4.** Moraliste qui s'applique à l'étude de l'homme et, particulièrement, à son comportement dans la société : *Le philosophe consume sa vie à observer les hommes, et il use ses esprits à en démêler les vices et le ridicule* (La Bruyère). || **5.** Esprit fort, qui se met au-dessus des devoirs, des obligations de la vie sociale et brave les lois religieuses : *Que je méprise ces philosophes, qui, mesurant les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général d'où le reste se développe comme il peut !* (Bossuet). *Le moyen clergé, le clergé de cour étaient imprégnés à leur insu des idées du siècle, même lorsqu'ils les voulaient contredire. Bien des évêques se disent philosophes* (Cocteau). || **6.** *Spécialem.* À la fin du XVII[e] s., et, surtout, au XVIII[e] s., penseur qui soumet toutes les valeurs morales, sociales, politiques, juridiques à l'analyse de la raison, et se donne pour but de rendre ses semblables meilleurs et plus heureux, en leur enseignant le libre examen, les progrès scientifiques, etc. : *Sire, si vous voulez des prêtres, vous ne voulez point de philosophes, et si vous voulez des philosophes, vous ne voulez point de prêtres* (Diderot). *Vous serez alors gouvernés par la seule philosophie, par la seule raison. Ceux qui vous traiteront ainsi seront tous des philosophes, auront à tout moment dans la bouche les mêmes phrases que vous débitez depuis une heure, répéteront toutes vos maximes* (Laharpe). *La France fut ensanglantée, non point, comme on le prétend mal à propos, parce que les philosophes du XVIII[e] siècle s'étaient fait entendre au peuple, mais parce que leur philosophie ne s'était pas rendue populaire ; les philosophes et le peuple n'avaient pu s'expliquer ensemble* (A. Thierry). || Nom donné, pendant la Révolution, par certains fabricants de cartes, aux figures qui remplaçaient les rois, et parmi lesquelles on trouvait les portraits, vrais ou supposés, de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, etc. : *Jouer le philosophe de carreau.*

II. DANS LE LANGAGE COURANT D'AUJOURD'HUI. **1.** Personne qui pratique l'étude de la morale, de la logique, de la métaphysique, et qui, le plus souvent, par ses travaux et son enseignement, contribue aux progrès de ces disciplines : *Philosophe spiritualiste, matérialiste. Il est bien impertinent de vouloir montrer à un philosophe une expérience qui trouble ses idées* (Alain). *Et qu'y a-t-il, d'ailleurs, de plus véritablement personnel, de plus significatif d'une personne et de son écart individuel que ce travail du philosophe quand il insère mille difficultés dans l'expression commune où ceux qui l'ont faite n'en soupçonnaient point, quand il crée des doutes et des troubles, découvre des antinomies, déconcerte les esprits, par tout un jeu de substitutions qui les maîtrise et qui s'imposent...* (Valéry). *Le philosophe est celui qui dialogue avec lui-même et avec les autres, afin de surmonter en acte cette oscillation. Tel est son devoir d'état, tel est son devoir à l'égard de la cité* (Raymond Aron). || *Spécialem.* Élève de l'enseignement secondaire ou supérieur qui étudie les matières philosophiques sous la direction d'un professeur. || **2.** Personne que sa sagesse et sa sérénité, acquises par la méditation, élèvent au-dessus des événements, et qui mène généralement une vie retirée, à l'écart de l'agitation mondaine : *Brice Parain prétend souvent que ce petit livre contient ce que j'ai écrit de meilleur... le comprends ce que Parain, savant ennemi de l'art et philosophe de la compassion, veut dire* (Camus). || **3.** *Fam.* Personne d'esprit calme, qui prend la vie du bon côté, qui ne se fait jamais de souci : *On lui a volé sa voiture, mais il accepte sa mésaventure en philosophe : le moteur était usé, les voleurs n'ont pas eu de chance.*

III. Nom usuel du *marabout*(à cause de l'attitude méditative de cet oiseau).

● SYN. : **I, 2** *alchimiste ;* **3** *métaphysicien ;* **5** *libertin* (vx), *libre penseur ;* **6** *encyclopédiste.* || **II, 1** *penseur ;* **2** *contemplateur, sage ;* **3** *insouciant, optimiste.*

◆ adj. (1534, Rabelais, au sens de « qui témoigne de dispositions naturelles pour les spéculations philosophiques » ; sens 1,

1584, *Bulletin de la Société de l'histoire de* Paris, II, 383 ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3, fin du XVII[e] s. [fam., 1920, Bauche]). **1.** *Class.* Relatif à la philosophie et à ceux qui la pratiquent : *Le grand défaut de ce siècle philosophe est de ne pas l'être assez* (d'Alembert). || **2.** *Class.* Se dit de ce qui est digne d'un sage : *Qu'il a bien découvert son âme mercenaire ! | Et que peu philosophe est ce qu'il vient de faire !* (Molière). || **3.** *Auj.* Se dit d'une personne qui fait preuve de modération dans ses désirs, de force d'âme et de résignation devant le malheur : *Il est bon d'être philosophe, mais il est triste d'être obligé de se servir de sa philosophie* (Voltaire). *On a beau être philosophe, se mettre au-dessus, en dehors des choses, c'est une impression singulière, — après six heures de marche sur ces belles routes de France, toutes blanches de la poussière des bataillons prussiens, — d'arriver à sa porte et d'y trouver, sous les grappes pendantes des ébéniers et des acacias, un écriteau allemand en lettres gothiques* (Daudet). *Il est vrai que c'était un général philosophe, et l'espèce n'en est pas à encourager* (Montherlant). || *Fam.* Qui prend à la légère tous les accidents fâcheux : *Il est plus philosophe que sa femme, qui lui reproche parfois son insouciance.*

• SYN. : **3** *sage ; insouciant, léger, optimiste.*

• REM. Le nom s'emploie rarement au féminin, mais on rencontre néanmoins quelques exemples de ce genre à toutes les époques : *À votre fille aînée | On voit quelque dégoût pour les nœuds d'hyménée ; | C'est une philosophe enfin ; le n'en dis rien* (Molière). *J'imagine que votre grand'maman est une vraie philosophe* (Voltaire).

philosopher [filɔzɔfe] v. intr. (lat. *philosophari,* parler philosophie, être philosophe, agir en philosophe, de *philosophus* [V. PHILOSOPHE] ; v. 1380, *Aalma,* au sens I [« méditer sur des questions abstraites... », 1555, *Revue de philologie française,* XLIII, 198] ; sens 2, début du XVII[e] s., Malherbe [en parlant d'animaux, 1668, La Fontaine] ; sens 3, 1553, Vaganay). **1.** Se livrer à la spéculation philosophique : *Bernier, après avoir philosophé cinquante ans, avoue qu'il doute des choses qu'il avait cru les plus vraies* (Saint-Évremond). *Quand Descartes voulut philosopher, il quitta la France* (Voltaire). || Méditer sur des questions abstraites d'un ordre très général : *La démesure est un incendie, selon Héraclite. L'incendie gagne. Nietzsche est dépassé. Ce n'est plus à coup de marteau que l'Europe philosophe, c'est à coup de canon* (Camus). || **2.** *Par extens.* Raisonner, discuter méthodiquement sur un sujet quelconque : *Les deux amis philosophèrent quelques minutes sur les peines secrètes, inconnaissables que des dissemblances de caractère [...] peuvent faire naître dans une famille* (Maupassant). *Comme il ne parvenait point à se rendormir, il entreprit de philosopher à sa manière...* (Duhamel) ; et *ironiq.,* en parlant d'animaux : *Un cheval et un poney, de compagnie, philosophaient près d'un chêne d'Amérique* (La Varende). || **3.** *Péjor.* Raisonner doctoralement, avec une subtilité excessive et en pure perte : *Après avoir philosophé toute votre vie, n'apprendrez-vous jamais à raisonner ?* (Rousseau). *À force de philosopher, on s'éloigne de la vérité* (Acad., 1935).

• SYN. : **1** *cogiter* (vx ou ironiq.), *spéculer ;* **2** *disputer* (vx), *disserter, méditer ;* **3** *ratiociner.*

philosopherie [filɔzɔfri] n. f. (de *philosophe ;* 1612, Béroalde de Verville, au sens de « rêverie, spéculation vague, de caractère plus ou moins philosophique » ; sens actuel, 1780, Linguet, *Annales,* IX, 270). *Littér.* et *péjor.* Mauvaise philosophie : *Le présent est sombre, mais l'avenir m'effraye plus encore. La philosopherie a corrompu le peuple...* (Pétrus Borel).

philosophie [filɔzɔfi] n. f. (lat. *philosophia,* philosophie, doctrine ou école philosophique, gr. *philosophia,* amour de la science, recherche, étude ou pratique d'un art ou d'une science, la science elle-même, culture méthodique d'un art, recherche de l'essence des choses, de la vérité, étude des choses de la nature, de *philosophos* [v. PHILOSOPHE] ; V. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens II, 1 [*philosophie générale,* v. 1840, d'après A. Lalande, 1947] ; sens I, 1, v. 1265, Br. Latini [*philosophie naturelle, morale,* fin du XIV[e] s. ; *philosophie première,* 1647, Descartes ; *philosophie spéculative, pratique,* 1637, Descartes ; *philosophie théorique,* 1765, Encyclopédie] ; sens 1, 2, XIV[e] s. [*philosophie chimique,* fin du XVI[e] s. ; *philosophie hermétique,* 1721, Trévoux — *philosophie,* même sens, XIV[e] s. ; *philosophie économique,* etc., 1751, Brunot] ; sens 1, 3, 1704, Massillon [« l'ensemble des *philosophes* », 11 mai 1773, d'Alembert] ; sens II, 2, fin du XVI[e] s. [aussi pour la classe elle-même ; *faire sa philosophie,* 1690, Furetière] ; sens II, 3, fin du XVI[e] s. ; sens II, 4, v. 1756, Voltaire ; sens II, 5, fin du XVI[e] s. ; sens II, 6, 1655, La Rochefoucauld [« sagesse profonde consistant dans l'amour de la vérité et la pratique de la vertu », début du XIII[e] s., H. d'Andeli] ; sens II, 7, 1747, Brunot).

I. DANS LA LANGUE CLASSIQUE ET COMME TERME D'HISTOIRE. **1.** Application du raisonnement aux différents objets sur lesquels il peut s'exercer, et connaissances qui résultent de cet exercice : *Laissons ce qu'en rêvant ces vieux fous ont écrit ; | Tant de philosophie embarrasse l'esprit* (M. Régnier). *Dans les premiers temps, la poésie et la philosophie étaient la même chose ; toute sagesse était renfermée dans les poèmes. Ce n'est pas que par cette alliance la poésie en valût mieux, mais la philosophie en valait beaucoup moins* (Fontenelle). || *Philosophie naturelle,* ensemble des spéculations relatives aux choses de la nature : *L'expression « philosophie naturelle » est usitée en Angleterre pour désigner l'ensemble des diverses sciences d'observation* (Comte). || *Philosophie morale,* l'éthique et la science des mœurs. || *Philosophie première,* recherche des causes premières, des principes fondamentaux. || *Philosophie spéculative* ou *théorique,* celle qui repose sur la pure considération de son objet : *Au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique, par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres...* (Descartes). || *Philosophie pratique,* celle qui donne des règles pour opérer sur son objet. || **2.** Nom donné à certaines sciences ou techniques particulières. || *Philosophie chimique, philosophie hermétique,* ou simplem. *philosophie,* nom donné aux opérations de l'alchimie. || *Philosophie économique, botanique, rurale,* etc., doctrine rationnelle concernant l'économie, la botanique, l'agriculture, etc. || **3.** *Spécialem.* Au XVIII[e] s., attitude d'esprit et action (inspirées par le rationalisme et le libéralisme) des penseurs qu'on appelle « philosophes » : *On est surpris et peut-être fâché de se voir conduit par la seule philosophie aux plus rigoureuses obligations du christianisme ; on croit communément pouvoir être philosophe à meilleur marché* (Fontenelle). *La sublime raison ne se soutient que par la même vigueur de l'âme qui fait les grandes passions, et l'on ne sert dignement la philosophie qu'avec le même feu qu'on sent pour une maîtresse* (Rousseau). *Les passions détruisent plus de préjugés que la philosophie. Et comment le mensonge leur résisterait-il ? Elles ébranlent quelquefois la vérité* (Diderot). || L'ensemble des « philosophes » : [Le] *déchaînement général des hypocrites et des fanatiques contre la malheureuse philosophie...* (d'Alembert).

II. DANS LE LANGAGE COURANT D'AUJOURD'HUI. **1.** Ensemble des recherches et des réflexions portant, à un très haut degré d'abstraction, sur les êtres, les causes, les valeurs : *La philosophie disserte sur l'origine de nos connaissances, sur les principes de la certitude et cherche à pénétrer dans la raison des faits sur lesquels porte l'édifice des sciences positives* (Cournot). *La philosophie ne consiste-t-elle pas, après tout, à faire semblant d'ignorer ce que l'on sait et de savoir ce que l'on ignore ? Elle doute de l'existence ; mais elle parle sérieusement de l'« Univers »...* (Valéry). *La vraie philosophie est de réapprendre à voir le monde* (Merleau-Ponty). *J'avais toujours souhaité connaître « tout » ; la philosophie me permettrait d'assouvir ce désir, car c'est la totalité du réel qu'elle visait* (Beauvoir). || *Philosophie générale,*

ensemble des questions fondamentales touchant à la psychologie, à la morale, à la logique ou à l'esthétique, mais n'appartenant pas au domaine particulier de ces disciplines. || **2.** *Spécialem.* À la fin de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur, programme de morale, de logique, de métaphysique (et, parfois, de psychologie), destiné à faire connaître aux étudiants les méthodes de pensée et à exercer leur réflexion critique : *Dissertation de philosophie. Professeur de philosophie. Licence, agrégation de philosophie. Il faut une naïveté considérable pour croire qu'un agrégé de philosophie est nécessairement un terre-neuve, ou même une personne respectable* (Nizan). || Classe terminale des établissements d'enseignement secondaire dans laquelle les matières philosophiques occupent la part principale du programme enseigné : *Il est entré en philosophie à seize ans. Quand il fut en philosophie, il prit peu de goût pour celle qu'on lui enseignait* (Fontenelle). || *Faire sa philosophie,* suivre les cours de cette classe : *Du temps où nous faisions ensemble notre philosophie* (Gide). || **3.** Système d'ensemble, concernant les êtres, les causes et les valeurs, élaboré par un penseur, par une école, ou considéré comme caractéristique d'une époque, d'un pays : *La philosophie de Platon. La philosophie positive d'Auguste Comte. La philosophie stoïcienne. La philosophie allemande contemporaine. Les philosophies orientales sont aussi des religions. La philosophie d'un siècle sort de tous les éléments dont ce siècle se compose* (Cousin). *La philosophie, celle de l'Europe comme celle de l'Inde, se trouve en face de deux problèmes fondamentaux : celui de l'attitude affirmative ou négative vis-à-vis de la vie et du monde, et celui de l'éthique* (Schweitzer). *Les philosophies ne lui apparaissaient donc guère que comme des systèmes destinés à dorer la pilule* (Aragon). || **4.** *Spécialem.* Système d'idées qui se propose d'éclairer les rapports d'une discipline intellectuelle, morale ou esthétique (ou même d'un simple événement) avec les structures de l'esprit, et de dégager les principes fondamentaux de cette discipline (ou de cet événement) : *Philosophie de l'histoire, des sciences, des beaux-arts. Quand on est réduit à faire de la philosophie religieuse, c'est qu'il n'y a plus de religion ; quand on fait de la philosophie de l'art, c'est qu'il n'y a plus d'art* (Montalembert). *Les jugements sur la poésie ont plus de valeur que la poésie. Ils sont la philosophie de la poésie. La philosophie, ainsi comprise, englobe la poésie* (Lautréamont). *La grande presse* [...] *dégagea la philosophie de cet attentat monstrueux qui révoltait les consciences* (France). || **5.** Ensemble de principes généraux, d'attitudes fondamentales qu'un individu ou un groupe adopte, consciemment ou non, devant les grands problèmes qui se posent à l'être humain : *Philosophie optimiste, pessimiste. La philosophie de Gide. La philosophie des hippies. Ma philosophie est toute du cœur et point de l'esprit* (Pasteur). || **6.** Sagesse, sérénité, acquise par la réflexion et la méditation, qui permet de supporter avec fermeté les vicissitudes ou les malheurs de l'existence : *C'est aux jouissances que se propose cette passion ardente et inquiète que les hommes doivent la plupart des sciences et des arts, et c'est de ses privations qu'est née la philosophie, qui apprend à se consoler de tout* (Bernardin de Saint-Pierre). || **7.** *Fam.* Comportement d'une personne qui garde sa bonne humeur en toute circonstance : *Accepter les petits ennuis avec philosophie. Les conseils de révision qu'il subissait avec philosophie, te donnaient de l'angoisse* (Mauriac).
• SYN. : **II, 3** *doctrine, école, théorie ;* **4** *morale ;* **5** *idées, idéologie, pensée, position, thèse ;* **6** *ataraxie, raison, résignation ;* **7** *calme, équanimité* (littér.), *indifférence, insouciance, légèreté, sérénité.*

philosophique [filɔzɔfik] adj. (bas lat. *philosophicus,* philosophique, du lat. class. *philosophus,* philosophe [v. PHILOSOPHE] ; v. 1380, *Aalma,* au sens 1 [« relatif à la philosophie... du XVIIIe s. », 1734, Voltaire ; en théologie, 1689, d'après Trévoux, 1771] ; sens 2-3, 1580, Montaigne). **1.** Relatif à la philosophie : *Recherches, études philosophiques. Réflexion, esprit philosophique. L'action philosophique doit aujourd'hui l'emporter sur l'action politique proprement dite* (Comte). *La pensée philosophique est bien moins que la pensée poétique sous l'influence des formes du langage* (Cournot). *Il n'y a qu'un problème philosophique vraiment sérieux : c'est le suicide. Juger que la vie vaut ou ne vaut pas la peine d'être vécue, c'est répondre à la question fondamentale de la philosophie* (Camus). || *Spécialem.* Relatif à la philosophie telle que la concevaient les philosophes rationalistes du XVIIIe s. : *Le mouvement philosophique. Les « Lettres philosophiques » et le « Dictionnaire philosophique » de Voltaire. S'il est dans mes écrits quelques beautés neuves et hardies, un certain feu, quelque étincelle de génie, je dois tout à ce courage philosophique qui m'a fait concevoir la plus haute et la plus téméraire entreprise* (La Mettrie). || *Péché philosophique,* en théologie, celui que commet une personne qui ignore Dieu et n'a donc aucune intention directe ou indirecte de l'offenser au moment où elle pèche (par opposition à *péché théologique*). || **2.** Se dit de ce qui a la profondeur et l'élévation d'idées propres à la philosophie, et, *par extens.,* de ce qui témoigne de grandes qualités intellectuelles ou didactiques : *Une donnée vraiment philosophique. Une façon toute philosophique d'envisager l'histoire. Une tragédie un peu philosophique* (Voltaire). *La poésie est essentiellement philosophique ; mais comme elle est avant tout fatale, elle doit être involontairement philosophique* (Baudelaire). *Tu sais que par régime philosophique le m'abstiens soigneusement de lecture, afin de mieux préserver de toute altération mon originalité caractéristique* (Delacroix). || **3.** Se dit de ce qui témoigne d'une sagesse pratique, faite de force d'âme et de résignation : *Sérénité philosophique. Il considérait le monde avec une indifférence souverainement philosophique* (Duhamel).

philosophiquement [filɔzɔfikmɑ̃] adv. (de *philosophique ;* v. 1380, *Aalma,* écrit *philosophiement* [*philosophiquement,* 1529, Tory], au sens 1 ; sens 2, 1487, Garbin [écrit *philosophiquement*]). **1.** D'une manière philosophique, du point de vue de la philosophie : *Les questions philosophiques veulent être traitées philosophiquement* (Cousin). *Plus l'art voudra être philosophiquement clair, plus il se dégradera et remontera vers l'hiéroglyphe enfantin...* (Baudelaire). || **2.** Avec sérénité et résignation, en philosophe : *Si l'on vous refuse cette augmentation de salaire, tâchez de prendre la chose philosophiquement.*

philosophisme [filɔzɔfism] n. m. (de *philosophie ;* 1377, *Mediaeval Studies* [V, 312], au sens de « questions ou arguments philosophiques, plus ou moins captieux » ; 1777, Linguet, *Annales* [II, 274], au sens de « fausse philosophie » ; sens moderne, 26 juill. 1829, Sainte-Beuve). *Vx* et *péjor.* Affectation, abus de la philosophie : *Le philosophisme et l'intérêt personnel ont attaqué votre cœur* (Balzac). *Je veux parler de l'idée du progrès. Ce fanal obscur, invention du philosophisme actuel, breveté sans garantie de la nature ou de la Divinité, cette lanterne moderne jette des ténèbres sur tous les objets de la connaissance...* (Baudelaire).

philotechnique [filɔtɛknik] adj. (du gr. *philotekhnia,* goût des arts, dér. de *philotekhnos,* qui aime ou cultive les arts, industrieux, de *philos,* ami, et de *tekhnê,* art, industrie ; 1795, d'après Larousse, 1875). Anc. *Société philotechnique,* société dont le but était d'encourager les arts et les sciences, et de les vulgariser : *Joignez à ce défilé deux ou trois antiquailles littéraires, fabulistes de salon, vieux fonds d'athénées, de prytanées, de sociétés philotechniques ou autres, toujours à l'affût de ces sortes de séances* (Daudet).

philtre [filtr] n. m. (lat. *philtrum,* breuvage magique, gr. *philtron,* moyen de se faire aimer, breuvage, incantation, charme, attrait, de *phileîn,* aimer, dér. de *philos,* ami ; 1381 [d'après Bloch-Wartburg], puis 1523, Vaganay, au sens 1 [« boisson dangereuse... », 1738, Ch. Rollin] ; sens 2, 1764, Voltaire). **1.** Breuvage magique destiné à faire naître l'amour : *Pour venir à ses fins, l'amoureuse Nérie | Employa philtres et bre-*

vets (La Fontaine). *Ce serait lui qui aurait fourni à Florian les philtres nécessaires pour séduire Idelette au profit de Cyprien* (Yourcenar). || Boisson dangereuse, toxique : *On lui avait donné un philtre qui le fit tomber en fureur* (Rollin). *Ce philtre au sépulcre conduit* (Hugo). || **2.** *Fig.* Ce qui est capable d'inspirer de l'amour, ou, *par extens.*, de provoquer un sentiment extraordinaire, quelle que soit sa nature : *La jeunesse et la santé sont les véritables philtres* (Voltaire). *Voilà l'impie ! | Il a bu des faux biens le philtre empoisonneur* (Hugo). *À l'aube, tous les poètes appareillent dans la même joie, ils sont ivres du même philtre* (Mauriac).

phimosis [fimozis] n. m. (gr. *phimôsis*, rétrécissement du prépuce ou de l'anus, dér. de *phimoûn*, lier fortement, enserrer, de *phimos*, tout ce qui sert à lier fortement ; v. 1560, Paré). Étroitesse naturelle ou constriction accidentelle de l'ouverture du prépuce, qui empêche celui-ci d'être ramené en arrière pour découvrir le gland.

phléb(o)- [],] premier élément, tiré du gr. *phleps, phlebos*, veine, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

phlébartérie [flebarteri] n. f. (de *phléb-* et de *artère ;* 1878, Larousse). Anévrisme artério-veineux simple.

phlébectasie [flebɛktazi] n. f. (de *phléb-* et de *-ectasie*, du gr. *ektasis*, action d'étendre ou d'allonger, extension, dér. de *ekteinein*, étendre ; 1869, Littré). Dilatation d'une veine.

phlébectomie [flebɛktɔmi] n. f. (de *phléb-* et de *-ectomie*, du gr. *ektomê*, coupure, amputation, dér. de *ekteninein*, extraire par incision, amputer ; 1953, Larousse). Résection, totale ou partielle, d'une veine.

phlébite [flebit] n. f. (dér. savant du gr. *phleps, phlebos*, veine ; 1818, Breschet). Inflammation, aiguë, subaiguë ou chronique, de la membrane interne d'une veine.

phlébo-. V. PHLÉB(O)-.

phlébographie [flebografi] n. f. (de *phlébo-* et de *-graphie*, du gr. *graphein*, écrire, décrire ; 1869, Littré, au sens de « description des veines » ; sens actuel [de *phlébo-* et de *(radio)graphie*], 1952, Larousse). Image radiographique d'une veine ou d'un ensemble de veines, que l'on obtient après injection dans ces vaisseaux d'une substance opaque aux rayons X.

phlébographique [flebografik] adj. (de *phlébographie ;* 1875, Larousse, au sens de « qui concerne la description des veines » ; sens actuel, 1963, Larousse). Relatif à la phlébographie : *Cliché phlébographique.*

phlébolithe [flebolit] n. m. (de *phlébo-* et de *-lithe*, gr. *lithos*, pierre ; 1972, Domart et Bourneuf). Calcification de la paroi d'une veine.

phlébologie [flebolɔʒi] n. f. (de *phlébo-* et de *-logie*, du gr. *logos*, discours, science ; 1793, Lavoisien, puis 1878, Larousse, aux sens 1-2). **1.** En anatomie, description des veines. || **2.** En pathologie, étude des maladies des veines et de leurs traitements.

phlébonarcose [flebonarkoz] n. f. (de *phlébo-* et de *narcose ;* 1970, Robert). Narcose obtenue par injection d'une solution narcotique dans le système veineux.

phléborragie [fleboraʒi] n. f. (de *phlébo-* et de [*hémo*]*rragie ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Hémorragie veineuse.

phlébotome [flebotom] n. m. (bas lat. médic. *phlebotomus*, lancette chirurgicale, gr. *phlebotomos*, même sens, emploi substantivé de l'adj. *phlebotomos*, qui coupe les veines, de *phleps, phlebos*, veine, et de *temnein*, couper ; 1533, *Mareschalerie de Laurens Ruse* [40], écrit *flebotome* [*phlébotome*, milieu du XVI[e] s.], au sens I ; sens II, 1923, Larousse).

I. *Vx.* Lancette utilisée pour les saignées veineuses : *Figaro le barbier* [...] *maniant* [...] *le fer du phlébotome* (Beaumarchais).

II. Insecte diptère des régions tempérées et tropicales, dont la femelle se nourrit du sang de l'homme, auquel elle peut inoculer des maladies infectieuses diverses et souvent très dangereuses.

phlébotomie [flebotɔmi] n. f. (bas lat. médic. *phlebotomia*, même sens, gr. *phlebotomia*, même sens, de *phlebotomos* [v. l'art. précéd.] ; XIII[e] s., Godefroy écrit *flebothomie ; phlébotomie*, 1549, R. Estienne). Saignée obtenue par l'incision chirurgicale d'une veine : *Les médecins de la Faculté de Paris tiennent fort pour la phlébotomie, ordonnent bien des saignées* (Furetière, 1690).

phlébotomiser [flebotɔmize] v. tr. (de *phlébotome ;* 1549, R. Estienne). *Class.* et *plaisamm.* Saigner quelqu'un au moyen du phlébotome : *Je suis d'avis qu'il soit phlébotomisé libéralement, c'est-à-dire que les saignées soient fréquentes* [...] ; *et même, si le mal est opiniâtre, de lui ouvrir la veine du front* (Molière).

phlébotomiste [flebotɔmist] adj. et n. m. (de *phlébotomie ;* 1714, d'après Trévoux, 1721). *Vx.* Qui pratique la phlébotomie : *Les boutiques des barbiers phlébotomistes, avec leurs enseignes, sur leurs carreaux, de jambes et de bras dont le sang jaillit rougement dans un verre* (Goncourt).

phlegmasie [flɛgmazi] n. f. (gr. *phlegmasia*, chaleur ardente, inflammation, tumeur enflammée, de *phlegein*, enflammer, échauffer ; v. 1380, Conty, écrit *flegmazie*, puis 1765, *Encyclopédie*, écrit *phlegmasie*). *Anc.* terme de médecine qui désignait toutes sortes de maladies ayant pour cause une inflammation interne : *Phlegmasie intestinale.*

phlegmasique [flɛgmazik] adj. (de *phlegmasie ;* 1842, Acad.). Se disait de ce qui avait rapport à une inflammation interne : *Accidents phlegmasiques.*

phlegmatique adj. et n., **phlegme** n. m. V. FLEGMATIQUE, FLEGME.

phlegmon [flɛgmɔ̃] n. m. (lat. médiév. *phlegmon*, même sens, forme masc. tirée du n. f. du lat. class. *phlegmonē*, même sens, gr. *phlegmonê*, tumeur enflammée, de *phlegein*, enflammer, échauffer ; 1314, Mondeville, écrit *fleugmon ; phlegmon*, 1538, R. Estienne [*phlegmon diffus*, 1869, Littré ; *phlegmon circonscrit, superficiel*, 1875, Larousse]). Inflammation du tissu conjonctif pouvant aboutir à un abcès : *Au-dessus du poignet, un phlegmon superficiel, bien circonscrit, semble déjà collecté* (Martin du Gard). || *Phlegmon diffus*, celui qui occupe un espace considérable, avec tendance à envahir les couches celluleuses voisines et à en produire la mortification. || *Phlegmon circonscrit*, syn. ancien et rare de ABCÈS. || *Phlegmon superficiel*, inflammation de l'hypoderme ou du tissu sous-cutané, se traduisant par une rougeur, un gonflement douloureux et de la fièvre.

• REM. La graphie FLEGMON (1538, R. Estienne) a été en usage jusqu'à la fin du XIX[e] s.

phlegmoneux, euse [flɛgmɔnø, -øz] adj. (de *phlegmon* [v. ce mot] ; début du XVI[e] s., écrit *flegmoneux ; phlegmoneux*, 1550, Guéroult). Qui est de la nature du phlegmon, ou qui est propre au phlegmon : *Inflammation phlegmoneuse.*

• REM. La graphie FLEGMONEUX a été en usage jusqu'à la fin du XIX[e] s.

phlogisticien [flɔʒistisjɛ̃] n. m. (de *phlogistique ;* 1842, Acad.). Dans l'ancienne chimie, partisan de la théorie du phlogistique.

phlogistique [flɔʒistik] n. m. (lat. scientif. moderne *phlogisticum*, même sens [fin du XVII[e] s.], tiré de l'adj. gr. *phlogistos*, consumé par la flamme, inflammable, dér. du v. *phlogizein*, enflammer, consumer, de *phlox, phlogos*, flamme, dér. de *phlegein*, enflammer, échauffer ; 1751, *Encyclopédie*, art. *calcination*). Dans l'ancienne chimie, fluide particulier, qu'on supposait inhérent à tout corps et qui, lorsqu'il abandonnait ce corps, en provoquait la combustion : *Tel, de nature énigmatique, m'était apparu à Balbec ce sentiment que Saint-Loup ressentait pour moi, qui ne se confondait pas avec l'intérêt de nos conversations, détaché de tout lien matériel invisible, intangible et dont pourtant il éprouvait la présence en lui-même*

comme une sorte de phlogistique, de gaz, assez pour en parler en souriant (Proust).

phlox [flɔks] n. m. (lat. *phlox,* violette sauvage, gr. *phlox,* flamme, éclat, et [à cause de la couleur rouge intense de certaines variétés de la fleur] « phlox », de *phlegein,* enflammer, échauffer ; 1794, Gouan, 49). Plante ornementale, originaire de l'Asie et de l'Amérique septentrionale, vivace ou annuelle, à feuilles entières, et dont les fleurs, de couleurs variées (du blanc le plus pur au rouge le plus intense), ont une corolle en forme de vase : *Des phlox écarlates, des phlox violets, dressent des quenouilles de fleurs* (Zola).

phlyctène [fliktɛn] n. f. (gr. *phluktaina,* pustule, vésicule, ampoule, de *phluzein,* var. de *phluein,* sourdre, couler ; 1586, Suau, puis 1741, Col de Vilars [var. *phlystène,* 1732, Trévoux]). Petite ampoule vésiculeuse, formée par une sérosité, généralement limpide, qui s'amasse sous l'épiderme, à la suite d'une brûlure, d'une contusion ou lors de certaines affections cutanées : *Quelques accidents, qui apparaissaient bénins. Pas de phlyctènes* (Martin du Gard).

phlycténoïde [fliktɛnɔid] adj. (gr. *phluktainoeidês,* qui ressemble à une pustule, de *phluktaina* [v. l'art. précéd.] et de *eidos,* forme, apparence ; 1869, Littré, aux sens 1-2). **1.** Qui ressemble à une phlyctène, à des phlyctènes : *Pustules phlycténoïdes.* || **2.** Qui est caractérisé par des phlyctènes : *Éruption, panaris phlycténoïde.*

phlycténulaire [fliktenylɛr] adj. (de *phlycténule ;* 1869, Littré). Se dit, en pathologie, de ce qui présente de petites phlyctènes : *Kératite phlycténulaire.*

phlycténule [fliktenyl] n. f. (dimin. de *phlyctène :* 1878, Larousse). Petite phlyctène, semblable à celles qu'on observe sur la cornée des sujets atteints de kératite phlycténulaire.

pH-mètre [peaʃmɛtr] n. m. (de *pH* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Appareil permettant de mesurer le pH d'une solution.

phobie [fɔbi] n. f. (emploi indépendant du second élément de termes tels que *agoraphobie, hydrophobie,* etc., dans lesquels *-phobie* est issu du gr. *phobos,* crainte ; 1896, Ribot, au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** En médecine psychiatrique, angoisse irraisonnée, obsédante, que certains malades éprouvent dans certaines circonstances déterminées : *Il avait toutes les phobies ; rasait les haies, les murs...* (Gide). *Les manies, délires, phobies, etc.,* [...] *existent tous chez l'homme dit normal, mais à l'état diffus* (Valéry). || **2.** *Par extens.* Dans le langage courant, aversion très vive ou peur intense : [Il] *leur inspirait aussi* [aux chiens] *la phobie du douanier* (Van der Meersch). *Le resserrement de l'alliance franco-russe a justifié en Allemagne la phobie de l'« encerclement »* (Martin du Gard).
● SYN. : **2** *effroi, exécration, haine, horreur, terreur.*

phobique [fɔbik] adj. (de *phobie ;* 1910, Larousse). Relatif à une phobie.

◆ adj. et n. (1910, Larousse). Qui est atteint de phobie : *Encore des malades imaginaires ou des phobiques* (Hermant).

phocéen, enne [fɔseɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du lat. *Phoceus,* de Phocée, de Phocide, gr. *Phôkeus,* mêmes sens, dér. de *Phôkis, -kidos,* de Phocide [et, au fém. substantivé, « la Phocide », région de la Grèce ancienne située entre la Béotie et l'Étolie] ; 1732, Ch. Rollin, au sens 1 [aussi à propos de la colonie fondée à l'emplacement de Marseille] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Dans la Grèce ancienne, relatif à la ville de Phocée ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville. || *Colonie phocéenne,* colonie fondée en Gaule par des Phocéens à l'endroit actuellement occupé par la ville de Marseille. || **2.** *Auj.* et *littér.* Relatif à Marseille ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville : *Le bourgeois phocéen aime à se lever avant l'aurore* (Delord).

phocidés [fɔside] n. m. pl. (du lat. *phoca,* phoque [v. PHOQUE], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1875, Larousse). Famille de mammifères pinnipèdes, renfermant les phoques et les genres voisins.

phocidien, enne [fɔsidjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Phocide,* n. géogr., lat. *Phocis, -cidis,* la Phocide, gr. *Phôkis, -kidos* [v. PHOCÉEN] ; 1903, Larousse). Dans la Grèce ancienne, relatif à la Phocide ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **phocidien** n. m. (1963, Larousse). Dialecte grec ancien du Nord-Ouest, parlé principalement en Phocide.

phocomèle [fɔkɔmɛl] n. m. (de *phocomélie ;* 1845, Bescherelle). Individu atteint de phocomélie.

phocomélie [fɔkɔmeli] n. f. (de *phoco-,* élément tiré du gr. *phôkê,* phoque, et de *-mélie,* du gr. *melos,* membre, articulation ; 1845, Bescherelle). Malformation congénitale caractérisée par l'insertion immédiate des pieds ou des mains sur le tronc (à la manière des membres des phoques).

phœnix n. m. V. PHÉNIX.

pholade [fɔlad] n. f. (gr. *phôlas, -lados,* qui habite dans des trous, des cavernes, et, comme n. m., « sorte de coquillage » ; 1555, Rondelet). Mollusque bivalve comestible, qui creuse, dans la vase ou les rochers du bord de la mer, ainsi que dans les constructions en bois, des trous cylindriques dans lesquels il vit : *Tel magasin alimentaire, enfoncé à même Saint-Eus-tache comme la pholade dans sa roche marine* (Colette).

pholcodine [fɔlkɔdin] n. f. (de *phol-,* élément tiré du préf. chimique *morphonyl-* [lui-même formé sur le gr. *morphê,* forme], et de *cod[é]ine ;* 1963, Larousse). En pharmacie, corps voisin de la codéine, de toxicité moindre que celle-ci, employé comme remède contre la toux.

phon(o)- [fɔn(o)], premier élément, tiré du gr. *phônê,* son, voix, et qui entre dans la formation d'un certain nombre de mots savants.

phonasthénie [fɔnasteni] n. f. (de *phon-* et de *asthénie ;* 1932, Larousse). Affaiblissement des organes qui concourent à la formation des sons articulés.

phonateur, trice [fɔnatœr, -tris] adj. (de *phonat[ion]* ; 1859, Mozin, aux sens 1-2). **1.** Se dit, en physiologie, des organes qui, chez l'homme et chez les animaux, concourent à produire des sons ou des cris : *Cordes phonatrices du larynx.* || **2.** En phonétique, se dit des organes qui permettent à l'homme de s'exprimer par la parole.

phonation [fɔnasjɔ̃] n. f. (dér. savant du gr. *phônê,* son, voix ; 1834, Boiste, aux sens 1-2 ; sens 3, 1953, J. Perret). **1.** En physiologie, ensemble des phénomènes qui concourent, chez l'homme et les animaux, à la production de la voix ou des cris. || **2.** En phonétique, émission des sons du langage parlé, commandée par un ensemble de mécanismes physiologiques et neurophysiologiques. || **3.** *Littér.* Manière de parler (rare) : [Une] *sorte de phonation à la fois déclamatoire, familière, condescendante, ignorantine et maniérée* (J. Perret).
● SYN. : **3** *inflexion, intonation, parler, ton.*

phonatoire [fɔnatwar] adj. (de *phonat[ion]* ; 1916, F. de Saussure). Qui a trait ou qui concourt à l'émission de la parole, chez l'homme : *Acte phonatoire. Les cordes vocales font partie de l'appareil phonatoire.*

phonautographe [fɔnotɔgraf] n. m. (de *phon-,* de *auto-* et de *-graphe,* du gr. graphein, écrire, inscrire ; 1855, Oxford *English Dictionary*). En acoustique, appareil enregistreur des vibrations sonores.

phone [fɔn] n. m. (du gr. *phônê,* son, voix [*phone,* « sorte de téléphone » — 1888, Larousse —, était un empr. de l'angl. phone, même sens, abrév. de *telephone,* « téléphone », mot de même étym. que le franç. *téléphone* — v. ce mot] ; 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** En acoustique, unité de puissance sonore, utilisée pour la mesure de l'intensité des sons et des bruits. || **2.** En phonétique, nom donné parfois à chacune des réalisations concrètes d'un phonème, variables suivant le contexte phonique, le locuteur et les conditions générales d'émission.

phonématique [fonematik] adj. (dér. savant de *phonème ;* 1967, *la Nef,* n° 31,

p. 118 [*niveau... phonématique,* 1968, Larousse]). Relatif aux phonèmes ; qui est constitué de phonèmes. || *Niveau* ou *rang phonématique,* niveau où les phrases sont représentées par des suites de phonèmes.

◆ n. f. (1970, Robert). Partie de la phonologie qui étudie les unités distinctives minimales, et dont l'objet est de dresser l'inventaire des phonèmes d'une langue, de les classer et d'étudier leurs combinaisons.

phonème [fɔnɛm] n. m. (lat. impér. *phonema, -matis,* voix, paroles, gr. *phônêma, -matos,* son de voix, parole, discours, dér. de *phôneîn,* faire entendre un son, de *phônê,* son, voix ; 1873, *Revue critique* [VII, 1, 368], au sens 1 ; sens 2, 1929, *Travaux du Cercle linguistique de Prague,* II, 5). **1.** En phonétique traditionnelle, élément sonore du langage articulé, considéré du point de vue physiologique et acoustique : *Le nombre des phonèmes possibles s'étend presque à l'infini* (Vendryes). || **2.** En phonologie, élément sonore du langage, constitué par un ensemble de traits pertinents, non segmentable syntagmatiquement, et susceptible de distinguer, par sa seule présence, deux morphèmes différents : *Une langue possède rarement plus d'une quarantaine de phonèmes. En français, R roulé et R grasseyé ne constituent qu'un seul phonème. Les mots « pierre »* [pjɛr] *et « bière »* [bjɛr] *se distinguent par l'opposition des phonèmes initiaux* [p-] *et* [b-], *tandis que les mots « maire »* [mɛr] *et « mer »* [mɛr] *sont constitués des mêmes phonèmes.*

phonemètre [fɔnmɛtr] n. m. (de *phone* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Appareil servant à mesurer les bruits par des méthodes objectives, et gradué directement en phones.

phonémique [fɔnemik] adj. (de *phonème ;* 1968, Larousse). En phonologie, syn. de PHONÉMATIQUE, adj.

◆ n. f. (1972, *Dict. de linguistique*). En phonologie, syn. rare de PHONÉMATIQUE, n. f.

phonéticien, enne [fɔnetisjɛ̃, -ɛn] n. (de *phonétique ;* 1903, Larousse). Linguiste spécialisé(e) dans la phonétique.

phonétique [fɔnetik] adj. (gr. *phônêtikos,* qui concerne le son ou la parole, de *phônêtos,* qu'on peut dire, dér. de *phôneîn* [v. PHONÈME] ; 1827, *Revue britannique,* XI, 192 [*écriture phonétique ;* « relatif aux sons... », 1838, Acad. ; *signe phonétique,* 1878, Acad. ; *alphabet phonétique,* 1888, Larousse ; *transcription phonétique,* 1875, *Romania,* IV, 119 ; *loi phonétique,* 1876, *Romania,* V, 163]). Relatif aux sons du langage : *Aspects phonétiques d'une langue. Évolution phonétique. Altérations phonétiques. L'italien est parfaitement phonétique, cependant que le français, qui est riche, possède deux manières d'écrire f, quatre manières d'écrire k, deux d'écrire z, etc.* (Valéry). || *Écriture, orthographe* ou *notation phonétique,* représentation la plus exacte possible de la prononciation, indépendamment de l'orthographe en usage : *Depuis le* XVIII*e s., beaucoup de lexicographes ont indiqué la prononciation des mots en écriture phonétique, mais sans avoir établi d'abord un système cohérent.* || *Signe phonétique,* symbole représentant un des sons du langage : *Dans la transcription impressionniste de certains dialectologues, les signes phonétiques sont très nombreux et parfois très complexes.* || *Alphabet phonétique,* ensemble cohérent de signes ou symboles représentant les différents sons d'un ou de plusieurs idiomes : *Aujourd'hui, la plupart des linguistes utilisent l'alphabet phonétique de l'Association phonétique internationale, créé en 1886.* || *Transcription phonétique,* traduction d'un mot, d'un texte en signes ou symboles représentant les sons contenus dans ce texte : *La transcription phonétique du terme « phonétique » est* [fɔnetik]. || *Loi phonétique,* principe selon lequel un phonème subit dans une langue donnée, pendant une certaine période, le même changement sans exception dans tous les mots où il se trouve dans le même entourage : *Le « a » accentué du latin, en syllabe ouverte, devient « é » en français. C'est une loi phonétique.*

◆ n. f. (1869, Littré [*phonétique générale,* 1910, Roudet ; *phonétique historique,* 1917, Clédat ; *phonétique descriptive,* 1962, Robert ; *phonétique expérimentale,* 1897, Rousselot]). Partie de la linguistique qui étudie les éléments phoniques constituant le langage articulé. || *Phonétique générale,* celle qui étudie l'ensemble des possibilités phoniques de l'homme à travers toutes les langues naturelles. || *Phonétique historique,* celle qui suit et tente d'expliquer l'évolution des sons au cours de l'histoire de la langue. || *Phonétique descriptive* ou *statique,* celle qui étudie les sons à un moment précis de l'évolution de la langue à laquelle ils appartiennent. || *Phonétique expérimentale,* celle qui utilise des appareils destinés à compléter, à enrichir le témoignage de l'oreille et de l'observation directe dans l'étude du processus de formation et de perception des sons : *Dans la phonétique expérimentale, on distingue la phonétique articulatoire, qui décrit la production des sons, la phonétique acoustique et la phonétique psycho-acoustique, qui ont pour objet l'analyse de la réception de ces sons par l'appareil auditif.* (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA PHONÉTIQUE ET LA PHONOLOGIE

Parmi les différents systèmes de signes existants ou possibles, le langage (v. ce mot, art. spécial) se définit par un procédé de transmission **vocal.** Les signifiés de chaque message sont communiqués par des signifiants phoniques (du gr. φωνή, « la voix »). Même si certaines langues ne nous sont connues que par l'écriture, et même si l'écriture est quelquefois idéographique (comme celle du chinois, v. ORTHOGRAPHE, art. spécial), il existe ou a existé à la source de tout système de signifiants linguistiques une langue à signifiants vocaux.

L'étude des signifiants vocaux est l'objet de la **phonétique,** qui définit deux sortes d'unités :

a) les **phonèmes,** unités segmentales indivisibles distinctives, dont l'ensemble constitue ce que certains linguistes appellent la « seconde articulation » du langage (v. FONCTION, art. spécial) ;

b) les **prosodèmes,** unités suprasegmentales, dont les fonctions distinctives et significatives sont exposées à l'article spécial INTONATION.

INVENTAIRE PHONOLOGIQUE, ALPHABETS, TRANSCRIPTIONS

Ces unités ne sont pas, pour le phonéticien, un donné, comme les médailles le sont pour le numismate. On pourrait imaginer que l'alphabet de chaque langue lui apporte une liste exacte des phonèmes de cette langue, et ce serait le cas s'il constituait un code substitutif sans lacune et sans chevauchement du système oral des unités distinctives. Or, pour la plupart des langues, il n'en est rien, parce que la tradition maintient un alphabet dont la création se perd dans la nuit des temps et dont les restaurations, espacées de plusieurs siècles, sont perpétuellement en retard sur l'évolution de la langue.

Le phonéticien a donc pour première tâche de dresser l'inventaire des phonèmes et des prosodèmes de la langue qu'il considère, et il se trouve pour cela dans la situation d'un enfant ou d'un étranger qui l'apprendrait par l'usage.

Une séquence sonore constituant un message vocal ne se décompose pas, pour l'oreille, en unités nettement tranchées. L'examen même des courbes ou autres enregistrements visuels des sons de la parole ne livre pas d'unités aux caractères permanents, séparées par des seuils nets. Seule, la considération du sens, si nous connaissons d'avance la langue, nous permet de découper des unités dans le continuum de la chaîne orale. Pour l'enfant ou l'étranger à qui manque cette connaissance préalable, la procédure d'analyse ne peut consister qu'en des essais de découpage soumis à l'épreuve de la compréhension d'un locuteur, démarche intuitive d'usage immémorial et dont les principes, formulés et coordonnés au XX^{e} s., constituent la base théorique de la **phonologie.**

En 1871, la *phonologie* était pour Littré la « science de la phonétique » ; la *phonétique* elle-même, « l'ensemble des sons d'une langue » ; le rapport était sensiblement celui qu'on établit aujourd'hui entre la *lexicologie* et le *lexique ;* mais Littré ajoutait à propos de *phonétique :* « on le fait quelquefois synonyme de phonologie ».

À l'époque (1906-1911) où F. de Saussure professait à Genève les cours que ses élèves devaient réunir et publier en 1916, le terme de *phonétique* désignait surtout l'étude de l'évolution des *phonèmes* (ainsi nommés dans le *Cours*) dans la *diachronie* (à travers les âges), alors que la *phonologie* (ainsi nommée) se situait dans la *synchronie.* C'est sur cette base que les termes furent opposés en 1928, au premier Congrès international des linguistes de La Haye, par le groupe appelé « école de Prague », fondé en 1926 et composé des Russes Nikolay S. Troubetzkoy, Roman Jakobson, Serge Karcevski et des Tchèques Bohumil Trnka, Josef Vachek et Vilhelm Mathesius. Une série d'études conçues dans cet esprit parurent à partir de 1929 dans les *Travaux du Cercle linguistique de Prague.* En 1933, la doctrine fut présentée par Troubetzkoy en opposition à la phonétique, dans un article du *Journal de psychologie* (texte recueilli par J.-Cl. Pariente dans *Essais sur le langage,* 1969), puis exposée dans des *Grundzüge der Phonologie* parus en 1939 après la mort de l'auteur et traduits en français *(Principes de phonologie)* par J. Cantineau en 1949.

La doctrine paraît avoir pris corps à partir de réflexions concernant la nature du phonème. Troubetzkoy (article cité) tient pour précurseurs des phonologues le dialectologue suisse J. Winteler (1876), le phonéticien anglais H. Sweet, le linguiste danois Otto Jespersen (1904), qui distinguaient deux sortes d'oppositions phoniques selon qu'elles permettaient ou non de différencier le sens des mots. Aucun des trois n'a fait école de son temps. Aucun n'usait du mot *phonème,* dont le premier emploi est attribué par Robert Godel et Emile Benveniste (celui-ci dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* 1971, p. 24) à « un inconnu », le linguiste français Dufriche-Desgenettes, lequel, dans une communication à la Société, démontrait déjà qu'une même articulation phonique peut constituer un seul phonème dans une langue et deux dans une autre. Troubetzkoy, ignorant naturellement Dufriche-Desgenettes, attribue la paternité du mot soit à Saussure, soit au Polonais Baudouin de Courtenay (l'un le tenant peut-être de l'autre). Un élève de ce dernier, Kruszewski, rendant compte en 1880 du *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes,* de F. de Saussure, employait *phonème* et distinguait le phonème du son brut. Baudouin avait conçu la notion dès 1869, et donna en 1894 la formulation la plus nette des principes de la future phonologie, appelée par lui « psychophonétique » parce que les phonèmes lui apparaissaient comme des images psychiques (concepts) différentes de leurs réalisations substantielles (v. G. Mounin, *la Linguistique du* XX^e^ *s.,* p. 27 et suiv.). L'influence de Courtenay se relève peut-être chez les linguistes russes Sčerba et Jakobov, mais elle fut faible en Europe, et Troubetzkoy estime que les idées maîtresses exprimées en 1928 par le cercle de Prague se dessinaient aussi bien, depuis une dizaine d'années, dans les publications de plusieurs linguistes européens ou américains qui y étaient parvenus indépendamment, soit par la voie du psychologisme (celle de Courtenay), soit par la voie du fonctionalisme (celle de Prague).

Pour résoudre le problème primordial de l'inventaire des phonèmes, la phonologie apporte un critère fonctionnel :

« Si deux sons apparaissent exactement dans la même position phonique et ne peuvent être substitués l'un à l'autre sans modifier la signification des mots, ou sans que le mot devienne méconnaissable, alors les deux sons sont des réalisations de deux phonèmes différents » *(Principes de phonologie).*

Ce critère reçut en 1936 de Hjelmslev et Uldall le non de *commutation,* comme il est dit à l'article spécial consacré à ce mot : le son *l* substitué à *r* dans *Tiens la rampe* donne *Tiens la lampe,* qui présente un sens différent, donc *l* et *r* sont deux phonèmes ; leur différence est dite **pertinente.**

En revanche, si l'on substitue au *r* dorsal sans vibrations qu'un Parisien fait entendre dans la prononciation de *rampe* le *r* apical roulé que font entendre les Bourguignons et les Méridionaux, aucune différence de sens n'en résulte, ni pour le locuteur ni pour l'allocutaire. Les deux *r* sont des *variantes non pertinentes,* en l'occurrence régionales, d'un seul et même phonème [r]. Une même personne peut prononcer plusieurs [r] d'une manière différente dans le même discours sans que la variation soit distinctive. En fait, un locuteur qui prononce dix fois un mot aussi simple que *lampe* a le sentiment d'articuler dix fois la même séquence de sons ; or il ne l'articule pas deux fois, comme peut en témoigner la comparaison de dix enregistrements successifs ; seuls restent identiques les trois « phonèmes » du mot *lampe,* c'est-à-dire la représentation qu'il se fait, et qu'il veut donner, des sons.

L'épreuve de pertinence définie ci-dessus concerne deux sons apparaissant « exactement dans la même position ». Des différences physiques s'observent souvent aussi entre les réalisations d'un même phonème dans des entourages différents ; ainsi, le phonème [l] est sourd dans *oncle* et sonore dans *ongle,* le phonème [k] est dorso-palatal dans *qui* et vélaire dans *cou ;* ces réalisations différentes, empruntant par assimilation des caractères aux phonèmes voisins, ne sont pas librement choisies en français, et ne peuvent donc y recevoir une fonction distinctive ; on les appelle **variantes combinatoires** ou **allophones** (v. COMPLÉMENTARITÉ, art. spécial).

G. Mounin *(Histoire de la linguistique des origines au* XX^e^ *s.)* signale que, bien avant d'être formulés par l'école de Prague, les principes de la phonologie avaient été conçus — et appliqués au vieux norrois — par l'auteur inconnu d'un traité d'orthographe et de prononciation joint à l'*Edda* du poète islandais Snorri Sturluson (1179-1241). Bien avant le XIII^e^ s., les mêmes principes de segmentation de la chaîne en phonèmes ont obligatoirement — et consciemment ou non — présidé à la création des systèmes d'écriture phonétiques depuis qu'il en existe ; ces systèmes ayant pour fonction d'évoquer la parole, la pertinence fonctionnelle a joué d'elle-même dans l'invention et la sélection des lettres (V. ALPHABET, art. spécial).

Le premier système d'écriture purement phonétique fut l'alphabet phénicien (seconde moitié du II^e^ millénaire av. J.-C.) ; des formes de lettres empruntées au monde oriental et égéen étaient affectées à des fonctions plus ou moins nouvelles. Vingt-deux signes, au total, écrivaient des sons de consonnes suffisant à évoquer les syllabes dans les langues sémitiques, où les bases lexicales déterminent l'ossature des mots, et les flexions grammaticales le complément vocalique (l'arabe s'écrit encore sans voyelles).

Autour de l'an 1000 av. J.-C., l'alphabet phénicien fut adapté par les Grecs à la notation de leur langue, où les voyelles ne se devinaient pas ; l'analyse de la chaîne orale distingua dès lors consonnes et voyelles : un alphabet de 23 lettres était constitué, qui devait se répandre dans le monde jusqu'aux frontières du domaine des caractères chinois.

Modifié par les Romains et par les Français, l'alphabet hérité du grec se monte aujourd'hui en France depuis le XVII^e^ s. à 26 lettres, exprimant par elles-mêmes ou par leurs combinaisons 36 phonèmes. Il est des langues au phonétisme plus économique : le tahitien (14 phonèmes), l'esquimau (18), le holoholo, langue bantoue (19), le finnois (21), l'espagnol (25) ;

il en est de plus dispendieuses : le russe (43), l'anglais (46), le khmer (50), l'oubykh (81) ; Jacques Pohl, comparant ces chiffres (avec le sens du « relatif » qu'appelle toute estimation de ce genre), note que les langues qui s'écartent le plus d'une moyenne de 33 ou 34 phonèmes sont en voie de disparition (*l'Homme et le signifiant,* 1972).

L'écart originel entre les besoins du français et les ressources de l'alphabet grec latinisé, mal comblé par l'addition de **W, J** et **V,** détermina au cours des siècles les phonéticiens à proposer de nouveaux systèmes graphiques (Meigret, Peletier, Ramus, Rambaud, Vaudelin, etc. ; v. ORTHOGRAPHE, art. spécial, *Historique*). C'est à l'échelle internationale que fut lancé en 1886 par le Français Paul Passy et l'Anglais Henry Sweet l'alphabet de l'Association phonétique internationale (A. P. I.), créée la même année. Cet alphabet est donné au début de tous les tomes de ce dictionnaire, tel qu'il se présente après de nombreuses retouches et limité aux signes exigés par les besoins du français.

La transcription phonétique est un exercice souvent pratiqué dans l'enseignement des langues ou de la linguistique. Elle obéit à des normes diverses selon les enseignants ou les auteurs de manuels. On lit ci-après un exemple de transcription du type le plus courant, appelé semi-phonologique, notant seulement les unités distinctives et séparant les mots ; il n'y est pas fait état des différences de durée et d'intonation, qui, conditionnées par la nature des phonèmes, leur position, le sens du contexte, la rapidité du débit, découlent du texte donné par l'application de quelques règles mécaniques avec de fortes marges de variation aux facteurs impondérables.

Lever de soleil.

On le voit s'annoncer de loin par les traits de feu qu'il lance devant lui. L'incendie augmente, l'Orient paraît tout en flammes : à leur éclat, on attend l'astre longtemps avant qu'il se montre; à chaque instant on croit le voir paraître; on le voit enfin. Un point brillant part comme un éclair, et remplit aussitôt l'espace; le voile des ténèbres s'efface et tombe (Jean-Jacques Rousseau).

ləve d sɔlɛj.

ɔ̃ l vwa s anɔ̃se də lwɛ̃ par le trɛ d fø k il lɑ̃s dəvɑ̃ lɥi. l ɛ̃sɑ̃di ogmɑ̃t, l ɔrjɑ̃ parɛ tu tɑ̃ flam : a lœr ekla, ɔ̃ natɑ̃ l astrə lɔ̃tɑ̃ avɑ̃ k il sə mɔ̃tr; a ʃak ɛ̃stɑ̃ ɔ̃ krwa l vwar parɛtr; ɔ̃ l vwa tɑ̃fɛ̃. œ̃ pwɛ̃ brijɑ̃ par kɔm œ̃ neklɛr e rɑ̃pli tosito tu l ɛspɑs; lə vwal de tenɛbrə s efas e tɔ̃b. ʒɑ̃ʒak ruso.

Les romanistes usent d'un système différent, qui permet l'emploi d'une machine à écrire ordinaire, avec addition à la main de quelques signes diacritiques. Créé par l'Allemand Boehmer, il a été adopté, entre autres, par E. Bourciez qui en donne les conventions en tête de sa *Phonétique française.* Voici le texte précédent écrit dans le système Boehmer-Bourciez :

lẹvẹ d sọlẹy.

õ l vwa s anõsẹ dẹ lwẽ par lẹ trẹ d fọe k il lãs dẹvã lẅi. l ẽsãdi ọgmãt, l ọryã parẹ tu tã flam : a lọer ẹkla, õ natã l astrẹ lõtã avã k il sẹ mõtr; a šak ẽstã õ krwa l vwar parẹtr; õ l vwa tãfẽ. œ̃ pwẽ briyã par kọm œ̃ nẹklẹr ẹ rãpli tọsitọ tu l ẹspâs; lẹ vwal dẹ tẹnẹbrẹ s ẹfas ẹ tõb. žãžak rusọ.

D'autres systèmes sont usités par les dialectologues ; l'un d'eux, imaginé par l'abbé Rousselot et adapté par Gilliéron (en 1902), Dauzat et Straka, est appelé « système français » ; les conventions en sont données dans la notice de l'*Atlas linguistique de la France.* On trouve l'exposé des trois systèmes dans l'*Introduction à la dialectologie française,* de J. Chaurand (1972, p. 23-29), et dans l'*Introduction à la phonétique du français,* de Fernand Carton (1974, p. 15-17).

Ces différents systèmes ont été imaginés et mis en pratique bien avant la proclamation des principes de la phonologie (1928). Ils ont un fondement fonctionnel suffisant pour que les phonologues aient pu en faire usage dans une première approximation. Pourtant, une application plus poussée du principe fonctionnaliste a amené ceux-ci à les contester sur quelques points, et à distinguer une « transcription phonologique » (marquée par des traits obliques au début et à la fin) de la « transcription phonétique » (marquée par des crochets) :

• 1° ARCHIPHONÈMES (v. ce mot, art. spécial).

À certaines places dans le mot, telle ou telle opposition de phonèmes est *neutralisée,* c'est-à-dire n'est jamais utilisée à des fins distinctives ; ainsi, l'opposition [e]/[ɛ] qui joue en position tonique finale *(dé/dais ; parlez/parlait)* ne fonctionne jamais quand la tonique est suivie d'une consonne prononcée (toujours [ɛr], jamais [er]), ni en position atone (tendance à généraliser le timbre [e]). Si l'on tient compte de ce cas, et des autres cas semblables, dans une phrase comme :

Voici la maison de mon père,

phonétiquement transcrite ainsi :

[vwasi la mesɔ̃ d mɔ̃ pɛr]

la transcription phonologique devrait noter par des majuscules toutes les voyelles dont la variation ne peut avoir de fonction distinctive à la place où elles figurent :

/vwAsi la mEzÕ d mÕ pɛr/.

Mais certains linguistes mettent en doute le fondement théorique de la notion d'archiphonème et le bénéfice qu'en a tiré la phonologie (Eric Buyssens, *Phonème, archiphonème et pertinence, dans la Linguistique,* 1972/2).

• 2° « E » MUET (OU CADUC).

La thèse selon laquelle l'« *e* caduc n'est pas un phonème » est exposée à l'article spécial consacré à LA LETTRE « E » ; on retiendra la conclusion selon laquelle cet *e* conserve en français moderne une certaine existence dans des mots comme *dehors, belon,* ce qui oblige à lui affecter un signe propre (*e* renversé). Les « phonéticiens », comme les « phonologues », savent parfaitement dans quelles conditions sa prononciation est indispensable *(Le bois est loin, Viens mercredi),* et dans lesquelles elle est facultative, ou impossible. Toute la discussion se ramène à choisir entre la transcription phonétique :

[lə bwa ɛ lwɛ̃] [vjɛ̃ mɛrkrədi]

et la transcription phonologique :

/l bwa ɛ lwɛ̃/ /vjɛ̃ mɛrkrdi/.

Les deux transcriptions se confondent dans tous les cas où l'*e* n'est pas prononcé :

la petite fille [la ptit fij] /la ptit fij/.

Dans l'enseignement de la prononciation française, toute la différence entre les deux systèmes de transcription est que le premier, plus pratique, note l'apparition du phonème [ə] partout où elle est un fait (expérimentalement vérifiable), alors que le second fait implicitement appel à la connaissance accessoire des conditions contextuelles d'apparition d'un élément phonique non phonématique sans notation.

• 3° VOYELLES NASALES.

La thèse des phonologues, comme Hjelmslev, selon qui les voyelles nasales [ɑ̃], [ɛ̃], [ɔ̃], [œ̃] sont en français des variantes combinatoires des voyelles orales [ɑ], [ɛ], [ɔ] et [y] est exposée à l'article NASALITÉ, avec un aperçu des difficultés qu'elle soulève. Écrire /a + n/ au lieu de [ɑ̃] dans un mot comme *sultan,* c'est employer deux lettres à la notation d'un seul phonème, ce que les phonologues refusent dans le cas d'*e* muet. Et comment différencier les séquences la *nuit/l'ennui ?* Enfin, l'opposition *bon-bonne* ne pourrait être notée que par l'introduction d'un *e* muet (/bon/-/bonə/), ce qui est refusé par ailleurs.

• 4° SEMI-CONSONNES.

A. Martinet considère [ɥ] et [w] comme des variantes de [y] et [u] devant voyelle (v. CONSONNES, art. spécial) ; comparer *lut* et *lui, fou* et *fouet :*

transcription phonétique : [ly]-[lɥi], [fu]-[fwɛ],

transcription phonologique : /ly/-/lyil/, /fu/-/fuɛ/.

Quant au yod, Martinet en admet l'existence dans des oppositions comme *pays-paye* : /pεi/-/pεj/ ; ailleurs, l'opposition avec la voyelle [i] est neutralisée ; comparer *j'y vais-j'y allais* :

transcription phonétique : [ʒivε]-[ʒjalε],
transcription phonologique : /ʒivε/-/ʒialε/.

Mais il est possible d'user pour ces trois semi-consonnes des majuscules /U/, /W/ et /J/ en marquant ainsi le caractère d'archiphonème des sons en cause, capables de se réaliser comme voyelles ou comme consonnes selon l'entourage.

La notation phonologique ne se trouve nulle part en contradiction avec la notation phonétique, qui relève des mêmes principes. Mais, cherchant la perfection, elle en vient à dépasser le but pratique ordinairement visé. La transcription sert le plus souvent à enseigner aux étrangers la prononciation standard, et à vérifier la connaissance précise qu'ils en ont. À cet effet, il est préférable d'écrire père avec un [ε] qui marque la prononciation constante de l'archiphonème /E/ dans cette position, préférable d'écrire *bon* en dissimulant l'*n* qui ne s'entend jamais à cette place, et en marquant l'*o* du timbre très spécial dont il est affecté — même si la connaissance parfaite des règles phonologiques du français devrait permettre à l'étranger d'opérer lui-même, à la lecture, ces conversions. En fin de compte, la notation purement phonologique paraît devoir être cantonnée dans les développements théoriques des phonologues.

En revanche, beaucoup de phonéticiens, sachant bien que les règles les plus mécaniques ont besoin d'être appliquées attentivement pour être bien connues et retenues, pratiquent et exigent des étudiants la notation de traits non pertinents tels que la durée des voyelles ; deux points après une voyelle marquent la durée longue : *atlas* [atla :s]. Cette convention, qu'observe par exemple Léon Warnant dans son *Dictionnaire de la prononciation française,* est utile aux étrangers qui tendent à allonger certaines voyelles brèves.

Voici la règle commandant la durée des voyelles, d'après le *Traité de prononciation française* de Pierre Fouché (1956, p. XXXVIIXLII) :

Les **voyelles inaccentuées** sont toujours **brèves.**

Les **voyelles accentuées** obéissent aux lois suivantes :

	DEVANT UNE CONSONNE	DEVANT DEUX OU TROIS CONSONNES
Voyelles nasales et [o], [ø], [ɑ]	**toujours longues :** *enfance* [ɑ̃fɑ̃:s] (mais [ɑ̃fɑ̃]) *longue* [lɔ̃:g] (mais [lɔ̃]) *chaude* [ʃo:d] (mais [ʃo]) *émeute* [emø:t] (mais [emø]) *il passe* [pɑ:s] (mais *un pas* [pɑ])	**toujours longues :** *ensemble* [ɑ̃sɑ̃:bl] *peintre* [pε̃:tr] *rompre* [rɔ̃:pr] *gaufre* [go:fr] *feutre* [fø:tr] *pâtre* [pɑ:tr]

	DEVANT UNE CONSONNE	DEVANT DEUX OU TROIS CONSONNES
Autres voyelles orales	**longues seulement devant les consonnes allongeantes [r], [ʒ], [z], [v]** *cuir* [kɥi:r] *plage* [pla:ʒ] *pèse* [pε:z] *ogive* [ɔʒi:v]	**longues seulement devant [v] + [l/r]** *vivre* [vi:vr] *fièvre* [fjε:vr] *Hanovre* [anɔ:vr] Mais : *fibre* [fibr] *insecte* [ε̃sεkt] *sceptre* [sεptr] *cherche* [ʃεrʃ] *corde* [kɔrd] *courge* [kurʒ]

Une voyelle n'est longue que **pleinement accentuée ;** si elle perd en partie son accent dans un groupe syntaxique, elle perd en partie sa longueur, ce que certains marquent par l'emploi d'un point au lieu de deux ; comparer :

un vase [œ̃ vɑ :z]
un vase de fleurs [œ̃ vɑz də flœ :r].

Les phonéticiens accordent à la durée une valeur distinctive en français dans un très petit nombre de couples lexicaux de timbre identique ou très voisin : *faite/fête* [fεt/fε :t], *cotte/côte* [kɔt/ko :t], *patte/pâte* [pat/pɑ :t].

La transcription à visée phonétique note aussi l'accent tonique. La marque en est, dans le système de l'A. P. I., une apostrophe placée avant la syllabe accentuée : *mon chapeau* [mɔ̃ ʃa'po].

Une double apostrophe marque l'accent d'insistance : *c'est terrible* [sε" teribl].

Comme il est montré à l'article spécial INTONATION, l'accent est démarcatif de groupe syntaxique et varie en fonction de la rapidité du débit.

Certains phonéticiens pratiquent, dans la transcription, la suppression de tout intervalle entre les mots constituant un seul groupe accentuel ; Pierre R. Léon, dans un manuel de *Prononciation du français standard* (1966), marque la fin des groupes rythmiques par une flèche de mélodie, montante ou descendante :

il a pris une chemise dans la valise

[ilapriynʃəmi :z↗dɑ̃lavali :z↘].

Mais ces caractères intonationnels, épiphénomènes de l'expression articulée, sont sujets à d'importantes variations, et la définition du groupe rythmique n'a pas encore réalisé le *consensus* des théoriciens de la parole.

Plusieurs phonèmes, diversement prononcés selon les régions de France, posent encore des problèmes — peu justifiés — de transcription. Le code de l'A.P.I, distingue trois notations,du phonème écrit *r :*

[r] est l'*r* apical ;

[R] est l'*r* dorsal « grasseyé » prononcé avec battements du voile ;

[ʁ] est l'*r* dorsal « parisien », sans battement.

Ces variantes n'étant pas distinctives, l'adoption de la graphie la plus simple, [r], s'impose dans un code qui ignore toutes les autres variations régionales.

TRAITS PERTINENTS

L'inventaire des phonèmes auquel aboutit la segmentation pratiquée par la méthode de commutation livre, pour le français, 36 phonèmes, en principe égaux entre eux. La valeur distinctive d'une opposition comme [p]/[b] *(pelle/belle)* n'est ni plus forte ni moins que celle de toute autre, par exemple [z]/[m] *(pause/paume).*

Il est bien connu que certaines oppositions ont un rendement faible en extension, par exemple [œ̃]/[ɛ̃] *(un/Ain) ;* un classement des oppositions en fonction de leur rendement est possible, mais il ne donnerait guère des classes « discrètes » et n'aurait pas d'autre avantage que d'établir (après coup) la prévisibilité des modifications du système.

L'opposition phonologique telle que la conçoit Saussure n'entraîne aucun principe de classement :

« Chaque idiome compose ses mots sur la base d'un système d'éléments sonores dont chacun forme une unité nettement délimitée et dont le nombre est parfaitement déterminé. Or ce qui les caractérise, ce n'est pas, comme on pourrait le croire, leur qualité propre et positive, mais simplement le fait qu'ils ne se confondent pas entre eux. Les phonèmes sont avant tout des entités oppositives, relatives et négatives » (*C.L.G.*, p. 164).

Un classement qui reposerait uniquement sur des caractères **négatifs** est une aporie. Soit un ensemble de quatre objets se distinguant par la forme : un carré, un losange, un triangle, un rond (ensemble A) :

Ensemble A :

□ ◇ △ ○

Peut-on identifier l'un de ces quatre objets (par exemple le dernier) en l'opposant seulement aux trois autres :

> *x* = non carré, non losange, non triangle ?

Cette définition négative de l'objet « rond » implique évidemment que les trois autres objets sont définis positivement.

Appliquée aux objets linguistiques, la définition négative a d'autres points faibles :

a) Elle n'est possible que pour un ensemble fini, ce qui n'est pas toujours le cas des paradigmes linguistiques. Il est montré à l'article spécial CONTRAIRES que les rapports de l'opposition et de la négation sont souvent complexes : *non grand* n'est pas forcément *petit,* et *non bleu* convient à une infinité de couleurs.

b) Dans un ensemble fini, mais dont les éléments dépassent la dizaine comme celui de nos phonèmes, la définition négative devient impraticable : définira-t-on [a] par l'élimination des 35 autres phonèmes ?

Si l'on veut qu'un interlocuteur reconnaisse immédiatement, entre quatre objets, celui qu'on a en vue, le mieux est que l'on dispose de quatre mots nommant positivement les quatre formes différentes de ces objets ; le résultat est acquis le plus rapidement possible si l'on dit : *le rond.*

C'est par des traits positifs que les successeurs de Saussure ont cherché à caractériser les phonèmes.

Plusieurs doctrines (*phonemics* d'Amérique, *cénématique* du Danois Hjelmslev) se sont fondées sur les traits **externes,** c'est-à-dire sur le statut distributionnel, tentative évoquée à l'article spécial DISTRIBUTION. Quelle qu'en ait été l'issue théorique, elle ne répondait pas aux besoins pratiques de l'étude des sons du langage.

La doctrine phonologique proprement dite, maintenue par André Martinet, Roman Jakobson et le Suédois Bertil Malmberg entre autres, caractérise les phonèmes par leurs traits **internes,** révélés par une analyse **intrasegmentale.** Ils se fondent pour cela sur le caractère composite énoncé par Troubetzkoy :

« Le phonème est la somme des particularités phonologiquement pertinentes que comporte une image phonique » *(Principes de phonologie).*

Soit l'ensemble suivant :

Ensemble B :

□ ■ ◇ ◆ △ ▲ ○ ●

Il n'est pas besoin de huit mots pour distinguer ces huit pièces, parce qu'on y reconnaît des caractères **communs à plusieurs pièces,** donc des classes de propriétés, qu'on peut figurer par ce tableau à double entrée :

		FORME			
		carré	losange	triangle	rond
COULEUR	blanc	□	◇	△	○
	noir	■	◆	▲	●

Chaque élément de l'ensemble est suffisamment identifié par l'indication de deux caractères (ex. : *triangle noir*).

Mais cette belle symétrie n'est pas toujours entièrement réalisée. Soit l'ensemble C :

Ensemble C :

□ ■ △ ●

Le tableau de classement se présente ainsi :

	carré	triangle	rond
blanc	□	△	
noir	■		●

Si deux indications sont encore nécessaires pour identifier les carrés — dont il faut dire la forme et la couleur —, une seule, l'indication de forme, suffit pour le triangle (forcément blanc) et de même pour le rond (forcément noir).

Tous ces principes président au classement phonologique des phonèmes. Par exemple, si l'on se reporte à l'étude des consonnes (v. ce mot, art. spécial), on peut rapprocher le tableau des consonnes du tableau de l'ensemble B : l'opposition sourde/sonore des consonnes buccales se présente comme l'opposition blanc/noir des éléments de B ; deux **séries** comme /pftsʃk/ et /bvdzʒg/ forment ce qu'on appelle une **corrélation ;** le trait qui distingue la seconde série de la première (ici « sonorité ») s'appelle la **marque.**

Les consonnes /l/ et /r/ ne trouvent pas place dans les séries sourde et sonore parce que le caractère sourd ou sonore n'y est pas distinctif ; un trait suffit à les identifier : « latéralité » pour l'un, « uvularité » pour l'autre.

Ces traits dont les phonologues font les chefs de classement des phonèmes, ils les disent « pertinents » : « buccalité », « bilabialité » et « sonorité » sont les **traits per-**

tinents de /b/. Or l'inventaire des traits pertinents diffère selon les théoriciens, et c'est un grand problème de savoir sur quoi ils fondent le choix de ces traits, et leur pertinence. En fait, ils en empruntent la justification à la phonétique physiologique ou acoustique.

Quelle différence phonique produit l'opposition sémantique des phrases suivantes :

Vous prenez une bière ?
Vous prenez une pierre ?

Les phonéticiens enseignent que [b] et [p] sont des consonnes buccales ayant le même point d'articulation, différant seulement par le caractère « voisé » (c'est-à-dire sonore) ou non. La pertinence de l'opposition peut être démontrée par des mesures de toute sorte effectuées pendant l'articulation des deux consonnes l'une après l'autre ; le voile du palais ne change pas de position, ni la langue par rapport au palais, les lèvres s'écartent de la même façon, mais une vibration est enregistrée pour [b] et non pour [p] au niveau des cordes vocales : cette vibration, produite ou supprimée à volonté, suffit pour distinguer *bière* de *pierre ;* le voisement est pertinent pour distinguer [b] de [p]. On peut démontrer de même que la buccalité est pertinente pour distinguer [b] ou [p] de [m] : ces deux occlusives sont prononcées, à la différence de [m], le voile du palais abaissé sans résonance des fosses nasales.

Ainsi, une partie des phonologues établissent l'existence de traits distinctifs pertinents en soumettant à l'épreuve de commutation des différences de caractère physiologique. Pourtant ils affectent un certain désintérêt vis-à-vis des descriptions de la phonétique. Alors qu'un phonéticien, soucieux d'enseigner aux étrangers la prononciation correcte d'un [l], précise que la pointe de la langue *(apex)* doit s'appliquer aux alvéoles de la gencive supérieure pendant que l'air passe par les côtés *(latera),* le phonologue dédaigne ce caractère « apical » pour ne conserver que le trait « latéral », suffisant à identifier [l] puisque aucune autre consonne ne le présente. C'est qu'il observe scrupuleusement le principe d'économie interdisant les redondances de traits — comme il est inutile, si l'on veut caractériser l'élément de droite de l'ensemble C donné ci-dessus, de dire *le rond noir* puisqu'il n'existe pas de rond blanc.

On en vient à dire que les mots ne s'opposent pas par leurs phonèmes, mais par leurs traits pertinents, comme *bière* et *pierre.* Il ne faut pourtant pas oublier que les phonèmes se présentent, dans le discours, non seulement avec leurs traits pertinents au complet, mais avec un nombre indéfini d'autres caractères phoniques indissociables, parmi lesquels se cache peut-être le véritable trait pertinent. Le choix qu'opère le phonologue dans ce faisceau risque toujours d'être arbitraire. Ainsi, on caractérise ordinairement [r] par le trait « uvulaire » (de *uvula,* « luette ») ; mais les Méridionaux et les Bourguignons articulent ce phonème à la pointe de la langue et non à la hauteur de la luette ; le terme de « vibrante » ne convient pas mieux, l'[r] parisien étant articulé sans vibration. Faut-il penser que n'importe quel mot fait aussi bien l'affaire, du moment qu'on sait quel phonème précis il doit désigner ? On s'étonne aussi de voir mêlés à des termes de sens articulatoire les termes *sifflante* et *chuintante,* allusifs à l'effet auditif des phonèmes désignés, respectivement /s, z/ et /ʃ, ʒ/ ; une partition cohérente ne doit pas passer, au même niveau, d'un chef de classement à un autre. Se défendre en prétextant que la « substance » n'est pas du ressort de la linguistique, ce serait, de la part du phonologue, renier tout ce qui motive le classement. C'est par des propriétés phoniques communes que les phonèmes ont toujours tendu à se grouper. Personne ne songe à réunir, en français moderne, les phonèmes *l, m, n* et *r ;* s'ils forment pourtant, en phonétique grecque, une classe cimentée par le trait pertinent « liquidité », c'est parce que leur nature phonique entraînait en grec, pour les quatre, un traitement semblable dans des positions semblables (par exemple, absorption du sigma à l'aoriste des verbes en -λω -μω, -νω, -ρω) ; toute autre justification de la « liquidité » serait mythique, et le terme *liquide* ne doit sa fortune qu'à l'incapacité où se sont vus les spécialistes de définir un trait pertinent phonique véritablement commun à ces quatre phonèmes. L'impropriété d'un terme passe souvent inaperçue quand l'ensemble des objets qu'il désigne est bien défini en extension ; la tradition perpétue aussi, chez d'excellents phonéticiens, l'emploi du terme *gutturales* pour désigner les palato-vélaires, dont le point d'articulation est tantôt le palais, tantôt le voile, mais jamais la « gorge ». Cependant le maintien des impropriétés, du jour où elles sont reconnues, est antiscientifique.

D'autres phonologues, comme B. Malmberg en 1952 *(le Problème du classement des sons du langage,* dans *Studia linguistica),* ont cherché ailleurs le rattachement à la substance. Pensant que la manière de produire les phonèmes d'un message compte moins, fonctionnellement, que leur perception par le destinataire, ils ont fondé l'analyse en traits pertinents sur les **caractères acoustiques** des sons vocaux. Le principe, en soi, est excellent, parce que la pertinence de traits acoustiques peut être contrôlée expérimentalement de manière irréfutable à l'aide des appareils synthétiseurs de parole : le phonéticien produit artificiellement sur une bande sonore les éléments constitutifs du son et ne tient pour pertinents que ceux qui se révèlent indispensables à la reconnaissance du phonème.

Le classement acoustique le plus notoire est celui qu'a proposé R. Jakobson, en collaboration avec Morris Halle, en 1956 (v. *Essais de linguistique générale,* 1963). Les traits *(features)* distinctifs intrinsèques découverts jusque-là dans les langues du monde « se ramènent à 12 oppositions, parmi lesquelles chaque langue fait son propre choix » : 1re vocalique/non vocalique ; 2e consonantique/non consonantique ; 3e compact/diffus ; 4e tendu/lâche ; 5e voisé/non voisé ; 6e nasal/oral ; 7e discontinu/continu ; 8e strident/mat ; 9e bloqué/non bloqué ; 10e grave/aigu ; 11e bémolisé/non bémolisé ; 12e diésé/non diésé.

Ces termes, aussi bien que les termes anglais qu'ils traduisent, ne sont clairs que dans la mesure où ils rejoignent le vocabulaire auditif extralinguistique *(grave/aigu, strident/mat) ;* cette condition même ne suffit pas : quels phonèmes sont « diésés » ou « bémolisés » ? Certains termes restent articulatoires *(voisé, non voisé, nasal, oral).* Certains n'ont de sens que pour le spécialiste familier des spectrogrammes : *compact* convient au [a], dont les « formants » sont rapprochés et occupent dans le spectre une position centrale (Fl : 750 Hz ; F2 : 1300 Hz ; voir plus loin, *Phonétique descriptive*), alors que *diffus* convient au [i], dont les formants s'écartent au maximum (Fl : 250 Hz ; F2 : 2500 Hz) ; il convient d'ailleurs mal au [y], dont les formants sont peu écartés (Fl : 250 Hz ; F2 : 650 Hz), et l'on doit, en ce cas, donner à *diffus* une autre signification. Appliqués aux consonnes, ces termes changent encore de sens. La pertinence des oppositions recensées a donné lieu à des discussions infinies ; du moins est-il évident que les traits choisis restent d'insaisissables abstractions pour une forte majorité d'usagers de la phonétique.

Le binarisme des critères donne un inventaire sans structure, totalement coupé — à la différence de l'inventaire articulatoire — de la structure aisément observable de l'appareil phonatoire. Quelques-uns croient qu'une analyse binariste est imposée par le principe de l'« opposition » saussurienne ; c'est oublier qu'il y a opposition entre tous les éléments d'un ensemble fini quel qu'en soit le nombre. Le système binaire exclut inopportunément la notion de degré, si congruente au classement des voyelles selon l'aperture. Il pousse à son comble l'émiettement du système, qui est la tare d'une linguistique de pure opposition.

Quelques linguistes ont voulu créer une « phonologie générative » (v. GÉNÉRATIVE [*Grammaire*], art. spécial). S'il faut prendre « génératif » au sens de « génétique », comme il apparaît d'après les premières tentatives, cette nouvelle science semble vouée à se confondre avec la phonétique historique. Si « génératif » était à prendre dans son sens chomskyen, l'idée d'une phonologie générative renfermerait une contradiction, puisque, à la différence des règles de la syntaxe, celles de la phonologie ne sont à aucun degré « créatives » : les phonèmes constituent un ensemble rigoureusement fini, aux combinaisons rigoureusement limitées. Enfin, si l'on imaginait la phonologie comme une discipline intéressée dans la dernière étape de la création des phrases, on retournerait à l'époque héroïque où le phonème était pris pour la plus petite unité significative. La phonologie générative reste à définir.

PHONÉTIQUE DESCRIPTIVE

Il est dit à l'article spécial LINGUISTIQUE qu'on doit à Panini la première description articulatoire des sons d'une langue. C'est un classement des consonnes du sanskrit selon cinq séries de corrélations complètes (cf. Mounin, *Histoire de la linguistique,* p. 65-66) par modes et lieux d'articulation.

Les Grecs, bien qu'ils aient créé le premier alphabet recouvrant exactement un système phonématique, n'ont pas poussé aussi loin la précision descriptive. Du moins ont-ils su distinguer le phonème et la lettre : pour Aristote, la plus petite unité segmentale s'appelait *stoikheion,* « petit segment », mot différent de *gramma,* « lettre ». Les Latins ont conservé la distinction sous les termes *elementum* et *littera,* mais Priscien observe que ses contemporains emploient souvent l'un pour l'autre.

Au VIII^{e} s., des grammaires arabes contiennent une description phonétique ; celle d'Abu Halim décrit l'articulation des 28 lettres de l'alphabet avec une précision « digne d'évoquer Panini » (Mounin). Rien de tel en Europe, à part l'*Edda* cité plus haut. Les grammairiens français n'étudiaient que le latin (écrit), et c'est seulement au XVI^{e} s. que l'étude des faits phoniques bénéficia du grand effort fait surtout à l'étranger pour l'étude du français : A. Bercley, *The Introductorie to writte and pronounce frenche* (1521), Cl. de Sainlien, *De pronuntiatione linguae gallicae* (Londres, 1580). On a dit plus haut les tentatives de rajustement de l'écriture à la prononciation (Meigret et autres), mais le premier traité de phonétique proprement dit est dû au Danois Jakob Madsen Aarhus (*De literis libri duo,* 1586), nommé par Edward Sievers « le premier phonéticien des temps modernes ».

Au XVII^{e} s., la leçon d'orthographe de Monsieur Jourdain (1670) est inspirée presque mot pour mot du *Discours physique de la parole* de Cordemoy (1668). Des traités de prononciation paraissent, notamment en Hollande (où Petrus Montanus, en 1635, décrit tout l'appareil phonatoire jusqu'à la glotte, ainsi que les phases de l'articulation) et en Angleterre (Alexander Hume, Robert Robinson, John Wallis, W. Holder, Lodwick, Wilkins). Arnauld et Lancelot s'en tiennent, au début de leur *Grammaire générale* (1660), à un inventaire des « lettres », qu'ils distinguent d'ailleurs des « caractères écrits » ; les voyelles sont pour eux des sons si simples qu'il suffit d'ouvrir la bouche pour les prononcer ; les consonnes impliquent une articulation en des points divers, avec une ouverture qui produit simultanément une voyelle (ne fût-ce qu'un « scheva »).

Au XVIII^{e} s., on conserve la dénomination de « lettres » pour distinguer les unités de son vocal des « figures » ou « lettres écrites », mais les progrès de l'observation phonétique, qui amènent par exemple à reconnaître l'existence de « voyelles nasales », rendent ce terme de plus en plus suspect. S'appuyant sur la thèse (1757) d'un médecin nommé Savary, qui démontrait que les consonnes sont produites par l'interruption momentanée de l'émission d'air, Beauzée, dans sa *Grammaire générale* (1767), définit ainsi les « articulations » (c'est-à-dire les consonnes) :

« Les articulations sont les différentes sortes d'explosion que reçoivent les voix, et qui résultent de l'accélération subite de l'air sonore, causée ou par l'augmentation de la force explosive ou par l'augmentation de vitesse qu'occasionne le mouvement subit et instantané de quelqu'une des parties de l'organe. »

Cette définition n'est congruente qu'aux occlusives (ou explosives), et l'idée d'une articulation des voyelles n'est pas encore dans l'air, comme il apparaît dans sa *Classification des sons du langage* (voir tableau p. suivante).

Un commentaire de ce tableau est fait par Sylvain Auroux et Louis-Jean Calvet dans un article de la Linguistique (1973/1) ; retenons-en le caractère assez poussé des définitions articulatoires, ainsi que la rigueur de l'illustration par paires oppositives (baquet/paquet, etc.), prouvant que la méthode phonologique est impliquée dans tout inventaire précis des phonèmes.

L'inadaptation de l'alphabet est la préoccupation de tous. Diderot rêve à tort d'une liste universelle de lettres accompagnée de définitions articulatoires ; Des Brosses, mieux informé de la diversité des langues, dénonce « le défaut de cette méthode d'un alphabet général », qui aboutirait à « un nombre infini de lettres ». On imagine des projets de réforme (par exemple F. de Wailly, l'Orthographe des dames, 1771) et même des systèmes de sténographie. L'Anglais Steele étudie le rythme et l'intonation (1775), Thomas Spence réalise la transcription phonétique dans son dictionnaire (1775), l'Allemand Hellwag représente par un triangle le système des voyelles (1781), l'Autrichien Wolfgang von Kempelen construit une machine imitant la parole humaine et publie ses riches observations sur la production de la parole dans Mechanismus der menschlichen Sprache (1791).

Au XIX^{e} s., l'orientation historique de l'étude des langues imprime un élan nouveau à la phonétique, ainsi que le progrès des sciences physiques et naturelles. La phonétique expérimentale naît avec le kymographe de Karl Ludwig (1847), le laryngoscope du chanteur Manuel V. Garcia (1855), les résonateurs de Helmholtz. Les Grundzüge der Lautphysiologie (« Fondements de la physiologie phonétique ») d'Edward Sievers (1876) seront la bible des néo-grammairiens.

I. LA PHONÉTIQUE ARTICULATOIRE (OU PHYSIOLOGIQUE).

Elle étudie les sons du langage du point de vue de leur production.

Elle commence par l'étude anatomique de l'appareil phonatoire, c'est-à-dire des organes de la respiration, de la déglutition, de la mastication, que l'homme affecte secondairement à la parole.

La physiologie de l'acte de parole est étudiée expérimentalement par les procédés suivants :

a) OBSERVATION D'EMPREINTES. Dans le procédé palatographique, pratiqué dès le XIX^{e} s. par Rudolf Lenz, un palais artificiel introduit dans la bouche reçoit l'empreinte de la langue lors de l'articulation d'un phonème ; on compare les différents palatogrammes obtenus. On utilise aussi le linguogramme, c'est-à-dire la photographie des empreintes reçues par la langue en contact pendant l'articulation avec le palais enduit d'une substance colorée. La plastographie d'Ernst A. Meyer explore la surface médiane de la langue à l'aide d'un palais artificiel où sont pendus de minces fils d'étain ;

b) PROCÉDÉS RADIOGRAPHIQUES. Meyer a également lancé la photographie aux rayons X, plus tard perfectionnée par le film radiographique, muet, puis sonore ; la position des mâchoires et de la langue pendant l'articulation est ainsi observée en synchronie parfaite avec l'émission du son ;

VOIX

RETENTISSANTES

variables	A	orale	grave	â... *pâte*
			aiguë	a... *pate*
		nasale		an... *pante*
	Ê	orale	grave	ê... *tête*
			aiguë	è... *tette*
		nasale		ein... *teinte*
constantes	E			é... *bâté*
	II			ii... *bâti*

LABIALES

variables	EU	orale	grave	eu... *jeûneur*
			aiguë	eu... *jeunesse*
			muette	e... *je*
		nasale		eun... *jeun*
	O	orale	grave	ô... *côte*
			aiguë	o... *cote*
		nasale		on... *conte*
constantes	U			u... *sujet*
	OU			ou... *soumis*

ARTICULATIONS

					CONSTANTES	VARIABLES faibles	VARIABLES fortes
organiques	labiales	nasales			M *(mut)*		
		orales	muettes			B *(baquet)*	P *(paquet)*
			sifflantes			V *(vendre)*	F *(fendre)*
	linguales	nasales			N *(nut)*		
		orales	muettes	dentales		D *(dome)*	T *(tome)*
				gutturales		G *(galle)*	K *(calle)*
				liquides	L *(loi)*		
					R *(roi)*		
			sifflantes	dentales		Z *(zèle)*	S *(scelle)*
				palatales		J *(Japon)*	CH *(chapon)*
aspirées					H *(héros)*		

c) PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES. Il est facile de photographier ou de filmer les lèvres pendant la parole. Les mouvements du larynx et de la glotte, observés à l'aide d'endoscopes et de laryngoscopes, sont également filmés ; par observation directe ou prise de vues avec effet stroboscopique, on peut suivre au ralenti les vibrations des cordes vocales.

Les principaux résultats de ces observations sont exposés dans ce dictionnaire aux articles spéciaux CONSONNES, NASALITÉ, PALATALITÉ, VOYELLES. On se bornera ici à quelques notions générales.

Les **poumons** fournissent l'expiration d'air qui produit les sons du langage — à l'exception des *clics,* bruits de bouche utilisés dans certaines langues exotiques. Le *larynx* contient les *cordes vocales,* deux lèvres placées à droite et à gauche et dont le rapprochement ferme la *glotte ;* fermées, les cordes vibrent en cas d'expiration, et le son est plus ou moins grave (de 60 Hz à 1 300 Hz) selon que la fermeture est plus ou moins complète ou les cordes plus ou moins longues et épaisses ; la vibration des cordes produit la *voix,* dont résulte le *voisement* (ou *sonorité*) des phonèmes. La force de la fermeture, plutôt que de l'expiration, produit l'*intensité* (les voyelles atones « consomment » plus d'air que les toniques).

L'air qui a franchi la glotte passe dans le *pharynx,* qui constitue un premier résonateur, puis dans la **bouche ;** si le voile du palais laisse un passage vers les **fosses nasales,** celles-ci constituent un autre résonateur, responsable du timbre des consonnes et voyelles nasales. La cavité buccale constitue un résonateur de capacité très variable selon l'ouverture des mâchoires et les mouvements du muscle de la langue, qui, en se rapprochant du voile ou du palais, détermine le **lieu** (ou **point**) **d'articulation** des consonnes et voyelles (vélaires, palatales, alvéolaires, dentales). Pour les unes, le resserrement est opéré par le dos *(dorsum)* de la langue ; pour les autres par la pointe *(apex, apicis).* On définit parfaitement le lieu d'articulation en indiquant quelle partie de la langue et quelle partie du palais sont rapprochées : le phonème [r] est dorsovélaire, le phonème [d] apico-dental. Les **lèvres,** enfin, produisent les consonnes bilabiales, comme [b], et labio-dentales, comme [v] ; elles forment avec les dents un dernier résonateur, responsable du timbre des voyelles labialisées, comme [y].

Pour être complète, la description d'un phonème doit donc associer à l'indication du lieu d'articulation celle du **mode d'articulation :**

— l'*aperture,* c'est-à-dire le degré d'ouverture du canal buccal ; par exemple, quatre degrés d'aperture différencient les voyelles françaises non arrondies d'articulation antérieure [a], [ɛ], [e], [i], des voyelles d'articulation postérieure [ɑ], [ɔ], [o], [u] ; une fermeture complète différencie les consonnes *occlusives* comme [p], [t], [k] des *constrictives* (appelées *spirantes* ou *fricatives* en phonétique auditive) produites par un simple resserrement du canal buccal, comme [f], [s], [ʃ]

— le caractère *nasal* (ou *non oral*) qui différencie, par exemple, en français, la consonne [n] de [d], la voyelle [ɔ̃] de [ɔ].

À quoi s'ajoutent :

a) pour les consonnes, le degré de *voisement* et tels caractères particuliers, comme la *mouillure,* la *vibration,* la *latéralité ;*

b) pour les voyelles (toutes sonores), la résonance *labiale* (par arrondissement des lèvres) qui différencie [y], [ø], [oe] de [i], [e], [ɛ].

II. LA PHONÉTIQUE ACOUSTIQUE.

Elle étudie les sons du langage du point de vue de leur perception par le destinataire du message oral. Celui-ci a conscience d'une sensation auditive spécifique de chaque phonème, mais il peut ignorer tout à fait la manière dont il est produit.

Les sons de la voix se propagent par ondes, c'est-à-dire par vibration des molécules de l'air de part et d'autre de leur point d'équilibre ; chaque onde a une *amplitude,* qui donne l'*intensité,* et une *durée,* qui donne la *hauteur* du son. La *fréquence* de l'onde est mesurée au nombre de *périodes par seconde,* ou *hertz* (symb. : Hz), la *période* (ou *cycle*) étant le temps que met une particule du corps vibrant pour se déplacer d'un point extrême de sa course à ce même point.

Un son aussi pur que, par exemple, la vibration d'une corde n'est jamais simple. Dans l'onde principale, déterminant le *son fondamental,* s'inscrivent des ondes plus courtes, appelées *harmoniques,* dont la fréquence est toujours un multiple entier de la fréquence du fondamental ; l'intensité des ondes décroît normalement à partir du fondamental.

La figure suivante représente le « spectre » (c'est-à-dire l'analyse visualisée) des ondes composant le « son laryngien » d'une voix masculine (environ 125 Hz) ; l'axe des ordonnées mesure l'intensité en décibels, l'axe des abscisses la fréquence en hertz (voir schéma ci-dessous).

Quand on prononce un phonème vocalique, les différents résonateurs de l'appareil phonatoire entrent en jeu, renforçant certains harmoniques aux dépens des autres, ce qui produit le timbre spécifique de chaque voyelle. La figure suivante est le spectre de la voyelle [i] ; le fondamental y est éclipsé par deux zones d'harmoniques renforcés culminant à 250 et à 2 500 Hz (voir schéma p. suivante).

Les zones d'harmoniques renforcés sont appelées **formants ;** deux formants caractérisent chaque voyelle par leurs fréquences à peu près constantes pour chaque locuteur ; ils apparaissent sur un spectrogramme comme deux bandes sombres horizontales placées en ordonnée aux deux niveaux que déterminent leurs fréquences ; l'horizontalité s'infléchit et le parallélisme cesse quand la voyelle fait place à une autre voyelle ou à une consonne, que caractérise la direction des formants à l'endroit de la transition. Des formants plus élevés sont décelés par l'analyse spectrale : ils correspondent à des différences individuelles de timbre non pertinentes.

Les appareils qui ont permis l'analyse acoustique des sons du langage sont énumérés à l'article spécial INTONATION. Les résultats des expérimentations acoustiques y sont exposés, ainsi qu'aux articles spéciaux CONSONNES et VOYELLES.

III. LA PHONÉTIQUE AUDITIVE.

C'est celle qui étudie comment les sons — dont la composition réelle nous est connue par l'acoustique — sont perçus par l'oreille humaine.

Des fréquences trop basses (infrasons : moins de 20 Hz) ou trop hautes (ultrasons : plus de 16 000 Hz) échappent à l'ouïe (avec des variations considérables selon l'âge et la personne) ; mais la voix humaine n'atteint jamais ces limites.

La sensibilité de l'oreille à l'intensité sonore a également une limite inférieure (seuil de l'audition) et une limite supérieure (seuil de la douleur) ; ces limites varient beaucoup, pour une même personne, selon la hauteur du son : la sensibilité décroît nettement au-dessous de 600 Hz et au-dessus de 4 000 Hz (B. Malmberg, Encyclopédie *le Langage*).

En phonétique auditive se posent un certain nombre de questions relatives à la perception même : comment le destinataire d'un message élimine-t-il les fonds sonores (bruits de rue, musique, paroles étrangères au message qu'il écoute) ? Comment élimine-t-il les traits non pertinents ? Comment comble-t-il les lacunes de la réception ? L'identification se fait-elle selon un processus binaire ? Ces problèmes, que soulève entre autres B. Malmberg dans *les Domaines de la phonétique* (1971), débordent la compétence du pur phonéticien.

PHONÉTIQUE DIACHRONIQUE

Au XIX^{e} s., la faveur d'une étude diachronique des langues — visant à éclairer, par l'établissement des filiations, le problème de l'origine du langage — a donné une forte impulsion à la **phonétique dite évolutive.**

La comparaison de deux langues (ou deux états d'une même langue) est à la base de toute conjecture d'ordre historique. Au phonème [p] des mots latins *pater, pis-*

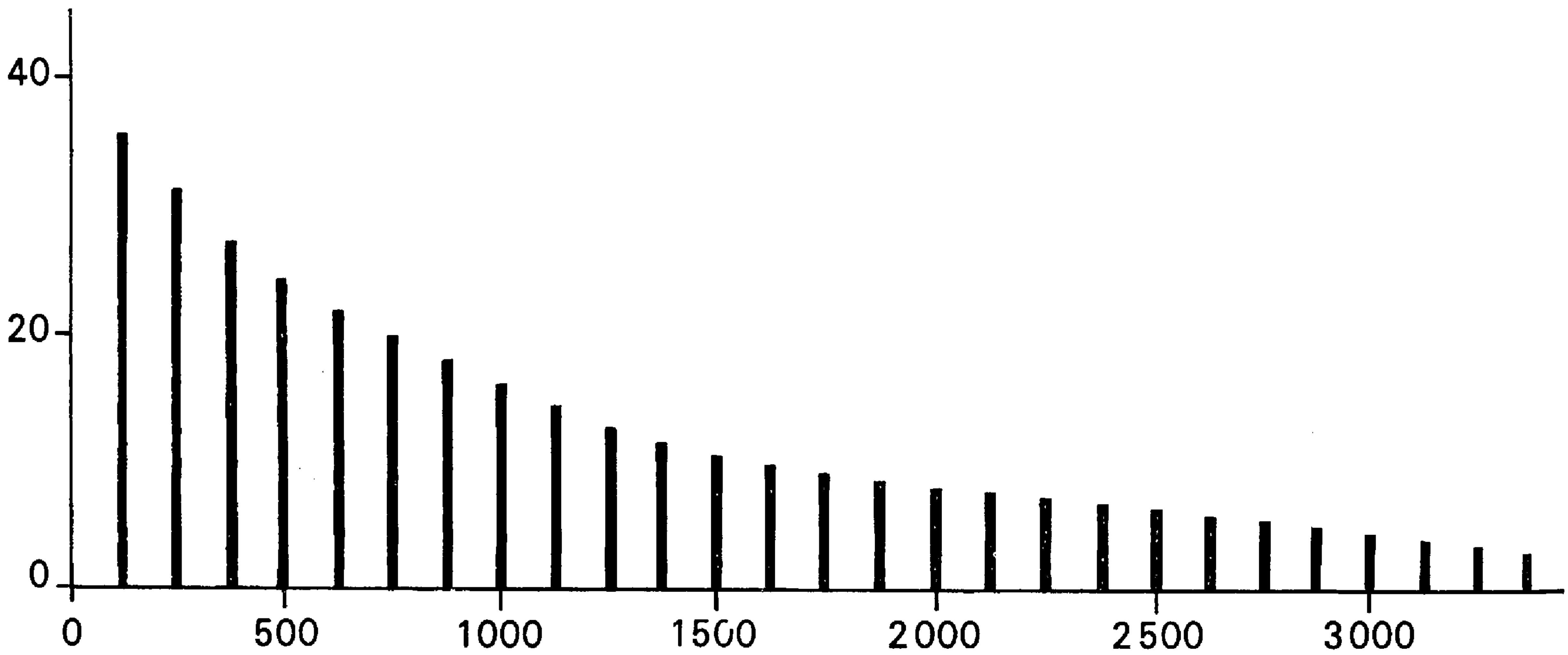

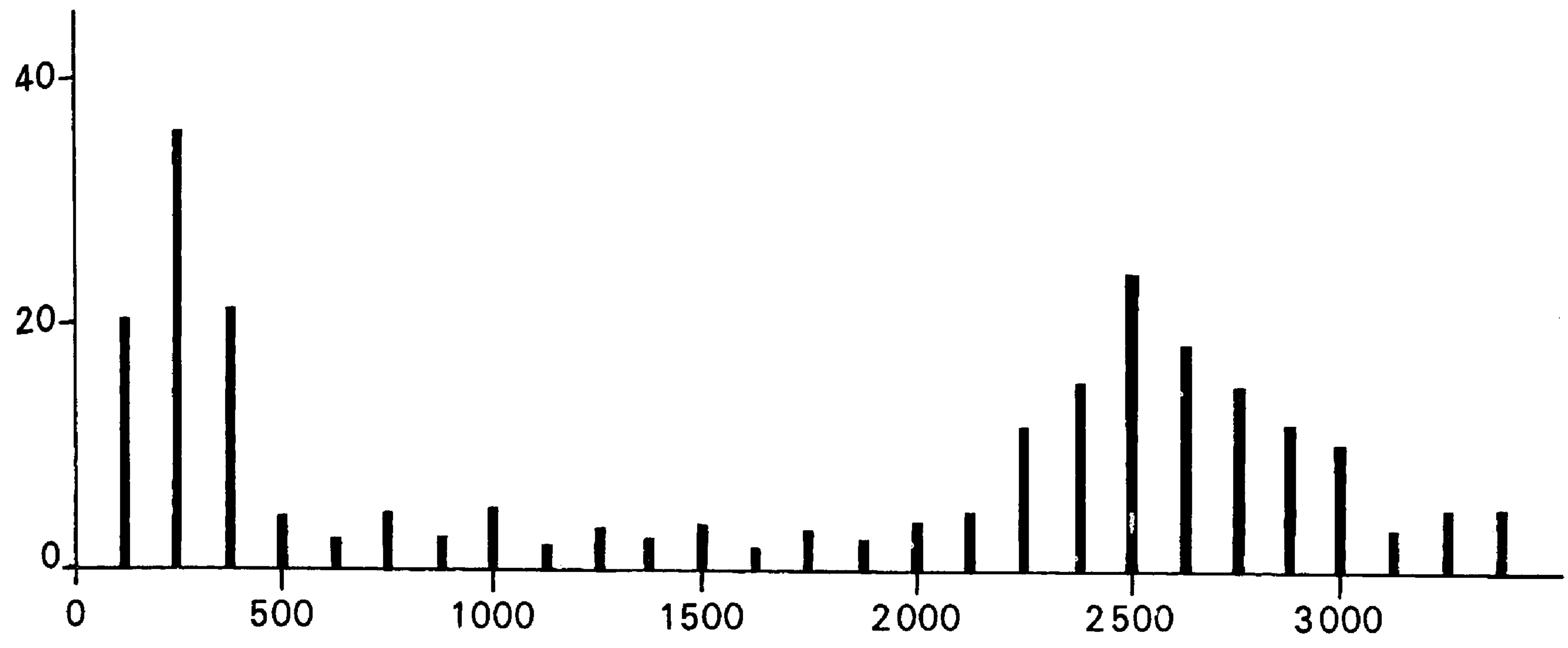

cis, pecu se compare le [f] des mots allemands de même sens *Vater, Fisch, Vieh,* et des mots suédois correspondants *fader, fisk, fä* (exemples empruntés, ainsi que plusieurs autres, aux *Domaines de la phonétique,* de Malmberg). Ce parallélisme se vérifie si régulièrement qu'on peut en induire la « règle phonétique », simplement descriptive : « Là où le latin a *p-*, les langues germaniques ont *f-*. »

Le rapprochement du latin avec le sanskrit prouve l'ancienneté du *p-*, dont la spirantisation dans les langues germaniques correspond à celle du *t-* (lat. *tres*) devenu *th-* (angl. *three*) et du *k-* (lat. *cornu*) devenu *h-* (allem. *Horn,* suédois *horn*). Une priorité chronologique est ainsi établie, et comme d'une part de nombreux faits — indépendamment de l'invraisemblance historique — prouvent que le latin n'est pas l'ancêtre des langues germaniques, comme d'autre part des textes de gotique et de vieil-anglais permettent d'imaginer l'ancêtre commun des langues germaniques, on restitue par comparaison du vieux-germanique avec le latin leur ancêtre commun, non attesté, l'indo-européen (v. LANGUE, art. spécial).

La phonétique évolutive est compétente aussi dans les cas d'emprunt (v. ce mot, art. spécial) pour déterminer quelle est la langue emprunteuse, car souvent celle-ci modifie selon des lois constantes le phonétisme des mots qu'elle s'intègre.

La graphie d'un texte ancien apporte sur la prononciation des renseignements souvent contradictoires, toujours suspects, soit que le premier scribe ait usé d'une écriture mal adaptée à la prononciation de son temps, soit que les copistes d'une œuvre déjà ancienne aient rajeuni l'orthographe de l'original ; compte tenu de ces écarts possibles, les « fautes d'orthographe » sont souvent révélatrices de la prononciation véritable, comme, par exemple, la graphie *manatce* (lat. *minacia,* franç. moderne *menace*) dans la *Cantilène de sainte Eulalie* (v. C [*la lettre* « C »], art. spécial).

Les néo-grammairiens ont cru à la valeur absolue des lois phonétiques (Leskien, 1876). À la lumière de très longues discussions théoriques et d'expérimentations pratiquées avec des moyens perfectionnés, on ne parle plus que de « tendances » (Maurice Grammont) résultant d'un complexe ou d'un conflit de forces. Dans cette nouvelle forme de déterminisme scientifique, la recherche des causes en est encore aux hypothèses.

On a beaucoup compté sur la phonétique instrumentale pour expliquer les altérations phonématiques. Elle a jeté effectivement quelque clarté sur certaines transformations étonnantes, comme la palatalisation qui fait une dentale d'une palato-vélaire (lat. *centum* [kentu] > franç. *cent* [sɑ̃] ; v. PALATALITÉ, art. spécial) ; mais elle apporte le comment plutôt que le pourquoi ; beaucoup de langues conservent intactes leurs palatales — comme l'avait fait le latin jusqu'au Ier s.

Des facteurs anatomiques ou physiologiques raciaux ont-ils joué un rôle ? Malmberg (ouvrage cité, p. 237 et suiv.) expose et discute un exemple pris dans le livre de L. F. Brosnahan, *The Sounds of Language* (1961), inspiré lui-même des articles de C. D. Darlington affirmant le conditionnement héréditaire des sons linguistiques. L'aire d'emploi des fricatives dentales sourde et sonore (angl. *thing* et *that*) coïnciderait avec l'aire du groupe sanguin O ; ces fricatives sont inconnues dans les langues slaves, dont les usagers sont surtout du groupe B. Si ce rapprochement était vrai, il faudrait encore expliquer quel rapport physiologique peut exister entre l'appartenance au groupe O et la prononciation des dentales spirantes ; mais la coïncidence des aires, très approximative, est obtenue en faisant état de certaines prononciations depuis longtemps disparues, et en négligeant beaucoup de phonèmes dialectaux d'une grande extension.

L'expérience a montré d'autre part qu'un enfant de race jaune ou noire élevé dans les mêmes conditions qu'un enfant blanc dans un entourage parlant uniquement une langue comme le français ou l'anglais prononce cette langue sans aucun trait particulier imputable à la morphologie de son appareil phonatoire.

Aucune influence des facteurs biologiques n'ayant pu être sérieusement établie, la phonétique évolutive a plus à attendre de la considération des facteurs sociaux, et particulièrement de l'influence des substrats, des superstrats et des adstrats. L'influence du substrat gaulois et du superstrat germanique en gallo-roman est débattue à l'article spécial DIALECTES. Il faut en tout cas rejeter toute idée de conditionnement biologique dans les cas où l'influence d'un substrat linguistique peut être prouvée ; la cause d'altération est le bilinguisme, et les facteurs sociaux (prestige des langues en présence) jouent le premier rôle.

Quelques phonologues (Jakobson, Haudricourt et Juilland, Llorach, Martinet, Lausberg, Harald Weinrich) ont proposé des explications « internes », c'est-à-dire invoquant un rééquilibrage du système phonique consécutif à la disparition ou à la création d'une opposition. André Martinet en a fait la théorie dans *l'Économie des changements phonétiques* (1955). Le principe d'« économie » est à la base de l'articulation phonologique, puisqu'il permet d'exprimer un nombre illimité de signifiés avec quelques dizaines de signifiants. Le même principe veut, par exemple, que l'opposition française /ɛ̃/-/

œ̃/ s'efface, parce qu'elle a très peu de rendement (*Ain-un, brin-brun, empreinte-emprunte) :* c'est bien ce qui se produit en français moderne. Il veut que l'opposition de durée, maintenue seulement, comme on l'a vu plus haut, dans quelques couples de mots français, s'efface *(faite-fête)* ou se transforme en opposition de timbre *(patte-pâte).*

On attend des phonèmes « la différenciation maxima » ; « ils tendront à être aussi différents les uns des autres que le permettent les organes qui contribuent à leur production. Un système évoluera tant que ne sera pas établie l'équidistance entre les phonèmes qu'il comporte » *(Éléments de linguistique générale).* Principe énoncé dès 1890 par Paul Passy, et dès le début du XIXe s. par Rask. On en donne souvent cet exemple : « Dans les langues qui ne connaissent que trois phonèmes vocaliques, ceux-ci sont en général /ɑ/, /i/, /u/, c'est-à-dire la voyelle d'ouverture maximale s'opposant à deux phonèmes aussi fermés qu'il est possible pour une voyelle de l'être sans devenir une consonne, l'un prononcé le plus loin en avant, l'autre le plus loin en arrière » (Martinet, E. C. P.).

Le romaniste danois Knud Togeby, dans un article de 1960 (*les Explications phonologiques historiques sont-elles possibles ?,* dans *Romance Philology,* XIII, 4), critique les arguments des phonologues. Martinet avait expliqué la dégémination de la consonne dans un mot comme le latin *gutta* (> anc. franç. *gote*) par l'économie d'un effort disproportionné à l'information que la géminée apportait ; le passage de *gutta* à *guta* aurait entraîné, pour préserver l'opposition rendue précédemment par /tt/-/t/, la sonorisation des occlusives simples, d'où l'opposition nouvelle /t/-/d/ : ainsi s'expliquerait le gallo-roman vida (lat. vita), conservé en espagnol. À quoi Togeby objecte qu'il y a des langues romanes où la dégémination se produit sans entraîner de sonorisation : dialectes pyrénéens, roumain et dalmate.

Selon H. Weinrich, la *conscience phonologique* veut éviter les *collisions de phonèmes.* Ainsi, du latin au roman, des différences de qualité auraient été instituées pour remplacer les différences de quantité entre voyelles, en voie d'effacement :

/ū/-/ŭ/ → /u/-/o/

/ō/-/ŏ/ → /o/-/ɔ/

/ī/-/ĭ/ → /i/-/e/

/ĭ/-/ē/ → /e/-/ɛ/

Pour K. Togeby, « cela ne tient pas debout », puisque ces altérations ont entraîné la confusion de *ŭ* avec *ō* et de *ĭ* avec *ē ;* d'autre part, elles n'ont pas eu lieu en sarde, ni pour *o* en roumain ; enfin *ā* et *ă* n'ont été différenciés nulle part. Il est plus logique de supposer un départ osco-ombrien, la transformation s'étendant ensuite sur le domaine romain, trop tard pour toucher la Sardaigne (isolée de bonne heure). Les Osques et les Ombriens auraient traduit les quantités latines, qui leur étaient inconnues, par des différences de qualité.

On peut répondre, avec A. Martinet :

« Personne n'a jamais prétendu que les facteurs phonologiques internes soient les seuls, ni même nécessairement les plus décisifs. Ce que nous avons à montrer n'est pas que ces facteurs expliquent tous les traits de l'évolution phonologique, mais qu'il y a des situations qu'on ne comprendra jamais, si l'on n'en tient pas compte » (E. C. P.).

Le bon sens impose que l'on fasse état de plusieurs facteurs éventuellement conjugués : conditions physiologiques propices, influence d'autres langues, loi d'économie, suppléance d'une opposition mourante.

• La phonétique évolutive propose une théorie des changements, elle en cherche les causes. On appelle plus particulièrement **phonétique historique** la description des changements qui ont affecté les sons d'une langue particulière, par exemple la transformation du latin en français, évoquée dans plusieurs articles de ce dictionnaire.

La pratique de cette discipline n'implique pas dans ce dernier cas une connaissance approfondie de la langue latine, car les étymons latins du français sont le plus souvent des mots absents des textes classiques. Du moins faut-il bien connaître les lois de l'accentuation latine, car les transformations de voyelles ont été étroitement conditionnées par la place de l'accent latin.

On désigne les syllabes du mot par leur position soit à partir du début du mot, soit par rapport à l'accent ; par exemple, le mot latin *gubernacŭlum* est ainsi divisé :

gu	ber	na	cu	lum
initiale		antépénultième	pénultième	finale
prototonique (atone)	prétonique (atone)	tonique	post-tonique (atone)	post-tonique (atone)

La place de l'accent latin, sa nature, son évolution en roman et en français sont indiqués à l'article spécial INTONATION.

Le sort des diphtongues latines, la naissance et la mort des diphtongues françaises sont étudiés à l'article spécial DIPHTONGUES. L'évolution générale du système consonantique et du système vocalique, ainsi que deux phénomènes d'importance capitale, la nasalisation et la palatalisation, sont étudiés dans la partie historique des différents articles de phonétique auxquels il a été renvoyé plus haut. Ces articles, ou d'autres de ce dictionnaire, contiennent la définition de termes couramment usités en phonétique historique, tels que :

affriquée, allongement, alvéolaire, amuïssement, aphérèse, apocope, assibilation, assimilation, coalescence, diérèse, différenciation, dilation, diphtongaison, dissimilation, élision, enclise, entrave, épenthèse, explosion, fermée (voyelle ou syllabe), *fricative* (= *constrictive, spirante*), *géminée* (consonne, voyelle ou syllabe), *haplologie, hiatus, implosion, labialisation, liaison, libre* (voyelle), *métathèse, mouillure, neutralisation, occlusion, ouverte* (voyelle ou syllabe), *oxyton, paroxyton, proclitique, proparoxyton, prosthèse* (ou *prothèse*), *syllabe, syncope, synérèse, triphtongue.*

Il n'est pas possible de donner dans ce dictionnaire un traité complet de phonétique historique. Le lecteur se reportera en cas de besoin à la *Phonétique française,* de E. et J. Bourciez, aux trois volumes de la *Phonétique historique du français,* de Pierre Fouché (copieux index, sans équivalent), aux publications de Georges Straka et aux manuels qui s'en inspirent. Dans tous ces ouvrages, le point de vue articulatoire domine ; les considérations systématiques sont éventuellement invoquées ; la phonétique acoustique, dont les documents ne concernent que la prononciation d'aujourd'hui, n'a rien apporté jusqu'ici.

ORTHOÉPIE

L'*orthoépie* définit les règles d'une prononciation (*epos,* « parole ») correcte *(orthos).* Même quand elle se déclare purement descriptive, elle est par essence **normative,** puisqu'elle décrit un usage jugé préférable aux autres, ne s'agît-il que du « français standard » pris pour norme par Pierre Fouché dans son *Traité de prononciation française* (1956) comme par Pierre R. Léon dans son manuel de *Prononciation du français standard* (1966). L'attitude appelée, en mauvaise part, normative est celle qui vise un redressement de l'usage des Français moyens, au non d'un « purisme » fondé sur le prestige d'une aristocratie de la culture. Ce n'est

pas être normatif dans le mauvais sens que d'entreprendre de faire connaître aux étrangers l'articulation propre des phonèmes français ou la place des accents, ni de répondre aux mille questions que se posent les Français mêmes sur la prononciation de mots peu employés, particulièrement des mots étrangers ; on peut être orthoépiste sans scrupule quand un locuteur français demande s'il faut élider l'article devant *handicap* et comment on prononce *Michel-Ange.* Bien entendu, quand deux usages ont cours comme l'élision ou la non-élision devant *Hugo (ces vers d'Hugo ou de Hugo),* l'orthoépiste donnera les deux, ce que fait, par exemple, Léon Warnant dans son *Dictionnaire de la prononciation française* (2 volumes, 1962-1966). Si tel usage est donné pour préférable à tel autre, les meilleurs critères invoqués seront **fonctionnels :** par exemple, on recommandera de prononcer *la paye* [lapɛj] plutôt que *la paie* [lapɛ], qui se confond avec *la paix.*

En vertu d'un pragmatisme qui va de pair avec le fonctionalisme, l'orthoépiste se tiendra, comme Pierre Fouché, « à égale distance entre la prononciation de la Comédie-Française ou du Conservatoire, ou même celle de la conférence, du sermon ou du discours, d'une part, et la prononciation familière, surtout la prononciation populaire, de l'autre » *(T.P.F.).* Un locuteur ainsi appris sera compris à tous les niveaux, socialement supérieurs ou inférieurs. Prononcer tous les « *e* muets », c'est parler comme en vers et risquer de choquer ; les supprimer systématiquement, c'est risquer de s'écorcher la bouche et de n'être pas compris. Le bon fonctionnement du langage veut qu'on observe le juste milieu.

Est-il une région de France où se parle un français plus pur ? On répondait autrefois : la Touraine. Aujourd'hui, « tout en étant agréable et savoureuse, la phonétique tourangelle est marquée d'archaïsmes » (F. Carton, *Introduction à la phonétique du français,* 1974). Le pragmatisme impose de choisir pour norme dans toute la nation, voire dans toute la francophonie, la prononciation de Paris, ville de France où l'unité requise pour le meilleur fonctionnement de la langue a le plus de chances de se réaliser. Si la diction d'un orateur à l'Assemblée nationale, voire d'un président de la République, est souvent entachée de provincialismes, celle des annonceurs de la radio et de la télévision, perpétuellement surveillée, et dont les écarts, souvent signalés par des auditeurs à l'oreille critique, sont susceptibles d'être sanctionnés, offre plus de chances que n'importe quelle autre de représenter le français standard — plus encore que la diction tourangelle quand la Touraine était le séjour des rois.

Fernand Carton juge souhaitable que l'on conserve même en orthoépie la notion de niveau, et distingue pour sa part quatre *registres de la langue orale,* auxquels un même locuteur peut recourir selon les circonstances :

populaire (non vulgaire),

familier (mais correct),

courant (moyen),

soigné (soutenu, littéraire).

À mesure que l'on descend dans la liste ainsi ordonnée se présentent en plus grand nombre les traits phoniques assurant le meilleur fonctionnement de la langue : liaisons, refus des assimilations ou harmonisations (comme la sonorisation d'*s* dans *Israël,* la fermeture de *ai* dans *raidir*), prononciation des *e* muets (*Je* crois *que* non), tension articulatoire, refus des régionalismes, maintien des groupes consonantiques (*quatre* et non *quate*), etc. Le registre soigné, donnant les meilleures chances d'être compris et écouté, s'impose ordinairement de soi-même aux acteurs, aux professeurs et aux avocats.

Des conseils d'orthoépie ont leur place à tous les chapitres d'un manuel de phonétique. Il en est donné dans ce dictionnaire aux articles spéciaux sur LA LETTRE « E », l'ÉLISION, le GENRE, la LIAISON, la NASALITÉ, le NOMBRE.

Beaucoup de problèmes d'orthoépie sont des problèmes d'orthographe, qui disparaîtraient si l'orthographe était cohérente : il n'y aurait plus à signaler la différence de prononciation de la suite *en* dans *agenda* [ɛ̃], *adventice* [ɑ̃], *lichen* [ɛn], *solennel* [a] ; il n'y aurait plus à mettre en garde contre la prononciation [ø] du digraphe *œ* dans *Œdipe, œdème, œsophage* (à prononcer avec [e]) ; on n'hésiterait plus sur la prononciation de *tahitien* [taisjɛ̃] et d'*hématie* [emati], de *guano* [gwano], *linguiste* [lɛ̃gɥist] et *aiguiser* [egize], de *quartette* [kwartɛt], *équilatéral* [ekɥilateral] et *loquace* [lɔkas] ; *Bruxelles, Auxerre, soixante* remplaceraient leur *-x-* par *-ss- ; encoignure* et *oignon* perdraient leur *i.*

Les noms propres sont l'occasion d'incertitudes continuelles, non seulement parce qu'il est difficile de les prononcer selon l'usage de la langue ou du dialecte auxquels ils sont empruntés, mais parce que leur graphie, même dans le pays ou la région d'origine, est souvent dépassée par la prononciation : *Mesnil* se prononce sans *s ; Chamonix,* sans *x ; de Castries,* sans *i.* La prononciation la plus recommandable d'un non étranger est souvent à mi-chemin entre la réalisation d'origine et la francisation totale : ainsi, *Einstein* se prononce couramment non pas [aenʃtaen] — qui « frise l'affectation » (F. Carton) — ni comme instinct — qui tombe dans le vulgaire —, mais [ɛnstɛn]. Les dictionnaires devraient en ce cas indiquer la première et la dernière prononciation.

ORTHOPHONIE

Le terme *orthophonie,* signifiant « prononciation correcte », est quelquefois employé dans un sens général où il est concurrencé par *orthoépie.* Il se cantonne plus particulièrement dans la désignation de troubles de la phonation qui relèvent du médecin *orthophoniste* ou *logopédiste* (du gr. *logos,* « parole », et *paideuein,* « enseigner »).

L'orthophoniste s'occupe des troubles qui apparaissent dans l'apprentissage de la parole, et des dégradations pathologiques.

Une **malformation organique,** naturelle ou accidentelle, peut entraîner des défauts d'articulation :

— Les consonnes les plus souvent défectueuses sont celles de la série constrictive : [s], [z], [f], [v], [ʃ], [ʒ], [j], [r] ; leur mauvaise articulation est appelée *sigmatisme* de façon générale ; le sigmatisme interdental est le *zozotement,* ou *zézaiement,* ou *blèsement ;* le sigmatisme peut être aussi latéral, dorsal, guttural, nasal.

— La nasalité peut présenter plusieurs anomalies : *rhinolalie ouverte* ou *nasonnement* (insuffisance du voile, bec de lièvre, perforation de la voûte entraînant une déperdition d'air par le nez, avec un timbre plus grave), *rhinolalie fermée* (obstacle au passage de l'air dans les fosses nasales, produisant soit une prononciation orale des consonnes et voyelles nasales, soit un timbre plus aigu appelé *nasillement*).

Quand les interventions stomatologiques et otorhinolaryngologiques sont inefficaces, la thérapeutique peut être une substitution de mécanisme articulatoire (occlusion par coup de glotte, constriction pharyngienne).

Le seuil est difficile à tracer entre les anomalies et les variations individuelles, quelquefois régionales, qui n'appellent aucunement les soins d'un orthophoniste.

Les **troubles dysarthriques** sont liés à une lésion du système nerveux entraînant paralysie, parésie, spasme d'un ou plusieurs des organes phonateurs (lèvres, langue, voile, pharynx, glotte). En cas de paralysie unilatérale (hémiplégie), une compensation est possible du côté non lésé. La rééducation peut être bénéfique, surtout chez un sujet jeune, dans les cas où les facultés mentales sont intactes.

L'orthophoniste contrôle systématiquement l'ouïe des sujets qui lui sont présentés : une mauvaise audition est souvent

responsable d'une mauvaise prononciation. La **surdité** totale est plus grave. Lorsqu'elle frappe un sujet déjà maître de sa parole, elle peut n'entraîner que des altérations superficielles de la phonation (monotonie, imprécision des oppositions). Mais si le sujet ne parle que depuis deux ou trois ans, des détériorations de gravité croissante sont à attendre, à moins qu'une éducation appropriée ne soit entreprise et longtemps maintenue. Un sujet de moins de six ans frappé de surdité devient sourd-muet s'il n'est entouré de soins éclairés. Bien entendu, le plus grand rôle est joué par le malade lui-même, et le succès repose sur sa volonté, et sur son aptitude à adapter ses efforts articulatoires aux réactions des allocutaires. Les appareils de la phonétique instrumentale, en lui permettant un contrôle immédiat de la qualité de son articulation, peuvent l'aider puissamment. Il est bon de remarquer que l'enseignement de la parole aux sourds-muets a motivé plusieurs des premières analyses articulatoires de la parole, comme celles des Espagnols Pedro Ponce de León (XVI[e] s.) et Juan Pablo Bonet (*Reducción de las letras y arte para enseñar a hablar los mudos,* 1620) et de l'Anglais W. Holder (1669). La technique moderne met à la disposition des sourds des appareils capables de transformer les ondes sonores en images visuelles (principe du *Sonagraphe,* qui devait permettre une « lecture directe » de la parole), ainsi que des « transposers » ramenant les hautes fréquences à des fréquences plus basses, que beaucoup d'infirmes peuvent entendre.

Le **bégaiement** est une affection aux causes controversées et sans doute complexes. Selon S. Borel-Maisonny, il ne semble pas être imputable à une lésion neurologique, ni à une asymétrie de l'audition, ni à un trouble endocrinien, ni à un dérèglement du sympathique. Il est très fréquent chez les enfants qui ont un retard dans la parole ou un défaut d'articulation, et sa nature psychopathologique est prouvée par le fait qu'il s'accentue sous l'empire d'une émotion, diminue ou disparaît quand le sujet est seul. Il résulte manifestement d'une carence ou d'une arythmie de l'apport linguistique dans l'exercice du discours, en liaison avec une angoisse qu'il faut d'abord supprimer. L'orthophoniste peut conseiller de modérer les attaques, de ralentir le débit, mais la thérapeutique relève surtout de la cure psychiatrique, éventuellement de l'emploi des tranquillisants. Le bègue guérit souvent de lui-même avec le temps, mais il est prudent d'éviter, en l'aidant, une induration du mal.

PHONOSTYLISTIQUE

F. de Saussure a posé fermement le principe de l'arbitraire du signe (*C. L. G.,* 1926, p. 100-102). Ce que le français exprime par le signifiant *vite,* d'autres langues l'expriment par des signifiants qui n'ont avec *vite* aucune ressemblance : angl. *fast,* allem. *schnell.*

C'est par convention que la séquence des phonèmes [v], [i] et [t] exprime la vitesse : aucun des trois ne l'exprime à lui seul. Les unités de la seconde articulation (les phonèmes) sont essentiellement **distinctives,** et non significatives. Loi conforme au principe d'économie, car les possibilités d'emploi des 36 phonèmes seraient très réduites si chacun était doté d'un signifié propre.

Pourtant, les phonèmes, par la substance phonique qui les différencie, peuvent présenter certaines propriétés significatives qui se passent de convention. À côté de leur valeur dénotative discrète, tenant au sens arbitrairement attribué à leurs combinaisons (comme *vite*), ils peuvent prendre une valeur *connotative* intuitivement sentie, attachée à leur sonorité même, ou à la combinaison de leurs sonorités ; c'est ce que Grammont appelait leur « valeur impressive » (*Traité de phonétique,* 1933).

Étant universelle, et non conventionnelle, cette valeur déborde le domaine de la linguistique comme étude d'une langue ; concernant pourtant le langage, elle s'intègre à la linguistique au sens large, et a trouvé sa place dans la phonologie de Troubetzkoy sous le chef de la **phonostylistique.** Cette discipline est elle-même une partie de la *stylistique* définie par Ch. Bally en 1909 et dont les principes sont exposés à l'article spécial CONNOTATION.

Son domaine, dont la délimitation précise est discutée, contient de droit tout ce qui, dans la valeur significative des sons du langage, n'est pas l'objet d'une convention.

Les indications de cet ordre peuvent être :

1° De purs indices, ne méritant pas le non de codage parce qu'ils ne sont ni volontaires, ni conscients, ou du moins ne sont pas donnés pour tels ; ce sont les indices concernant le locuteur même : son origine (accent régional), son sexe, son âge, son caractère, son état affectif momentané (colère, fatigue, etc.) ;

2° Des signaux, instituant, à côté du codage défini par le lexique et par la grammaire, un second codage (Jean Cohen, Y. Fonagy) qui peut soit appuyer, soit corriger le sens du premier.

L'**onomatopée** (v. ce mot, art. spécial) est-elle du ressort de la phonostylistique ? En principe, la pure onomatopée *(clac, miaou)* n'institue pas un second codage ; elle n'est même pas un signe de langue, puisqu'elle a pour signifié le signifiant même, inséré purement et simplement dans le discours. En prononçant au cours d'un récit le son écrit *vt !,* on y introduit le bruit même d'une voiture rapide que l'on croise ; ce bruit n'est converti en phonèmes que pour les besoins de l'écriture.

On peut pourtant estimer que les phonèmes [v] et [t] ont une valeur connotative dans le mot *vite* dont le sens est conventionnel par ailleurs ; certains jugent que la voyelle [i] — qu'on retrouve dans l'anglais *quick* — ajoute à l'impression de vitesse. Si l'on pense que cette congruence des sons aux sens a été, à quelque moment de l'histoire du français, l'objet d'un choix, elle constitue un second codage et relève de la phonostylistique ; si on la croit fortuite, elle n'en relève pas (les étymologistes hésitent entre une origine onomatopéique et l'étymon latin **visitus,* peu satisfaisant). Selon Platon, tout le premier vocabulaire aurait été créé par onomatopée (v. CONSONNES, art. spécial) ; mais si cette origine était nécessaire, on ne voit pas pourquoi les mots se seraient altérés par la suite, et comment ils peuvent se maintenir quand leur sonorité n'a plus aucun rapport avec leur sens.

Si un écrivain, désireux d'évoquer la rapidité d'un mouvement, accumule intentionnellement dans une phrase des mots contenant les phonèmes évocateurs de vitesse, l'effet cherché d'**harmonie imitative** intéresse la phonostylistique.

On n'est pas loin de l'onomatopée avec l'harmonie imitative, si l'on reconnaît que le son [i], par exemple, est souvent celui que produit un objet se déplaçant à très grande vitesse. Pourtant on a souvent du mal à séparer de tels cas des cas d'*interjection primaire,* où le phonème exprime une idée, un sentiment par l'évocation vague d'un son qui peut lui être indirectement lié (ex. : *pfff !* de dégoût, *hm !* de doute). L'effet suggestif des sonorités n'est pas toujours explicable par le son d'un acte ou d'un phénomène défini. Il existe un symbolisme des sonorités, intuitivement connu des écrivains et poètes à toute époque, et dont l'étude systématique n'a commencé qu'au XX[e] s.

Une première expérimentation a été faite en 1929 par Sapir, qui demandait à des sujets américains d'attribuer des qualités comme « grand » ou « petit » à des syllabes opposées deux à deux, et dénuées de sens, telles que *mil/mal.* Les résultats prouvèrent que l'attribution n'était pas faite au hasard, les sujets s'accordant pour dire : *i* est petit, *a* est grand. Ces expériences ont été élargies en prenant pour sujets, après les Américains et les Anglais, des Japonais, des Allemands, des Français, des Tchèques, des indigènes du Tanganyika, en leur soumettant des pho-

nèmes de langues diverses, des systèmes phonologiques étrangers à leur langue maternelle, et en multipliant les « paires sémantiques » qui servent de critère : petit/grand, clair/sombre, léger/lourd, vite/lent, haut/bas, près/loin. Toutes ces oppositions se sont révélé répondre à l'opposition des voyelles antérieures : [i], [y], [e], [ø], [ɛ], [œ], et des voyelles postérieures : [a], [ɔ], [o], [u].

En observant les mots qui définissent ces oppositions sémantiques, on remarque que les voyelles qui les composent vérifient souvent le symbolisme découvert : *petit* contient un *i*, *grand* un *a* nasalisé, opposition particulièrement nette dans les adjectifs grecs *mikros* et *makros,* devenus préfixes dans la langue scientifique universelle ; *clair* contient un *e* ouvert, *sombre* un *o* nasalisé, *vite* un *i*, *lent* un *a* nasalisé ; l'opposition près/loin apparaît dans l'opposition morphologique *ceci/cela,* etc. Il est compréhensible que le symbolisme universellement senti ait pu conditionner dans les langues le choix ou l'évolution du vocabulaire. Un psychologue français, Maxime Chastaing, a étudié de ce point de vue les dictionnaires du français et de l'anglais (*Journal de psychologie,* 1, 1964). En tenant compte de la fréquence d'emploi des mots, donnée par les « dictionnaires de fréquence », il a compté que 93 p. 100 des mots exprimant la petitesse en français contiennent des voyelles antérieures, 87 p. 100 en anglais, que 84 p. 100 des mots exprimant la grandeur en français contiennent des voyelles postérieures, 77,5 p. 100 en anglais ; mais cette différence très significative ne se retrouve pas en allemand. En anglais même, l'opposition *small/big* (« petit »/« gros ») suffirait à nous rappeler le principe de l'arbitraire du signe. Jacques Pohl dit dans *l'Homme et le signifiant* (1972) quel étonnement ressentait Mallarmé devant les sonorités des mots *nuit* et *jour :* « Quelle déception devant la perversité conférant à *jour* comme à *nuit,* contradictoirement, des timbres obscur ici, là clair » *(Crise de vers) ;* effectivement, la voyelle *i* est ordinairement tenue pour la plus claire, *ou* pour la plus sombre, au terme de tous les tests.

Les consonnes ont fait l'objet d'expériences du même type. W. Köhler, en 1929, a présenté à de nombreux sujets deux dessins abstraits, l'un très anguleux, l'autre curviligne, en demandant de faire correspondre à l'un et à l'autre les mots (sans signification) *takete* et *maluma.* La majorité ont rapporté *takete* aux lignes brisées et *maluma* aux courbes. J. Pohl décrit des expériences semblables *(le Triangle et le rond)* auxquelles il a soumis ses étudiants. Tous les résultats invitent à conclure qu'il existe des associations ou analogies de sensation *(synesthésies)* expliquant les subtiles connotations des phonèmes.

Il est dit aux articles spéciaux CONSONNES et VOYELLES quelles valeurs de style sont le plus souvent reconnues aux phonèmes du français. Mais il faut rappeler la mise en garde de Paul Delbouille (*Poésie et sonorités,* 1961) à tout commentateur de texte tenté de pousser trop loin le déchiffrement de prétendus codes secrets. Grammont, dans *le Vers français,* cite deux vers de Musset successivement p. 286 et p. 290 :

> *Il détourna la rue à grands pas, et le bruit*
> *De ses éperons d'or se perdit dans la nuit (Don Paez).*

Or, la première fois, ces vers sont donnés comme un exemple de suggestion du silence obtenu par l'opposition entre voyelles éclatantes ou sombres et voyelles claires ou aiguës, la seconde fois comme un exemple de suggestion du bruit sec et répété des éperons. Ces impressions contradictoires ne sont-elles pas, dans les deux cas, suggérées par le sens plutôt que par les phonèmes ?

La phonostylistique a aussi à connaître des **effets esthétiques** du choix et du rapprochement des sons : allitération, paronomase, rime (v. ce mot, art. spécial). Pierre Delattre a étudié les qualités auditives des sons du français dans un article de la *Revue d'esthétique* (n° 3-4, 1965). Question d'oreille ou question de plaisir musculaire (comme le pense André Spire), beaucoup d'agréments de la prose et des vers reposent sur la substance vocale des signifiants linguistiques.

À l'esthétique des sons se rattache l'étude du **rythme** (v. ce mot, art. spécial). C'est le seul point par lequel la *prosodie* (v. INTONATION, art. spécial) relève de la phonostylistique, si l'on admet que les prosodèmes, à la différence des phonèmes, sont des unités significatives : le signifié interrogatif ou exclamatif d'une mélodie est alors dénotation.

phonétiquement [fɔnetikmɑ̃] adv. (de *phonétique ;* 1842, Acad.). Du point de vue phonétique ; d'une manière phonétique : *Analyser phonétiquement une langue. Noter phonétiquement la prononciation d'un mot. Nous manquons des instruments nécessaires pour rendre phonétiquement le ne sais combien de consonnes, je ne dis pas seulement des Hottentots, mais des Anglais et des Espagnols eux-mêmes* (Nodier).

phonétisme [fɔnetism] n. m. (de *phonétique ;* 1842, Acad., au sens de « manière de représenter les idées en représentant les sons » ; sens actuel, 1962, Robert). Ensemble des phonèmes utilisés dans une langue à un moment donné de son évolution : *Décrire le phonétisme français d'aujourd'hui.*

phoniatre [fɔnjatr] n. m. (de *phoniatrie ;* 1953, Larousse). Médecin spécialisé dans l'étude et le traitement des maladies de la voix et de la parole.

phoniatrie [fɔnjatri] n. f. (de *phon-* et de *-iatrie,* du gr. *iatros,* médecin, dér. de *iâsthai,* soigner, guérir ; 17 mai 1945, É. J. Garde). Partie de la médecine qui concerne l'étude et le traitement des troubles de la phonation.

1. phonie [fɔni] n. f. (abrév. de *téléphonie* et de *radiotéléphonie ;* 1949, Larousse). Transmission de messages parlés en (radio) téléphonie : *Parler en phonie. Une communication en phonie.*

2. phonie [fɔni] n. f. (du gr. *phônê,* son, voix ; 1972, *Dict. de linguistique*). Syn. peu usité de PHONATION (aux sens 1 et 2).

phonique [fɔnik] adj. (du gr. *phônê,* son, voix ; 1751, *Encyclopédie,* art. *centre*). Se dit de tout ce qui est relatif au son ou à la voix, en acoustique, en linguistique, etc. : *Procédé phonique. Matériel phonique, système phonique d'une langue.*
◆ n. f. (1803, Boiste). *Vx.* Art de combiner des sons d'après les lois de l'acoustique.

1. phono-. V. PHON(O)-.

2. phono [fɔno] n. m. (abrév. de *phonographe ;* 1942, Aragon [« électrophone », v. 1950]). Abrév. fam. de PHONOGRAPHE. || *Par extens.* Nom parfois donné à l'électrophone (vieilli).

• REM. Le mot prend un *-s* au pluriel, bien que certains écrivains le considèrent comme invariable : *Il déposa sur deux phono les deux disques examinés* (Malraux).

phonocapteur [fɔnɔkaptœr] n. m. (de *phono-* 1 et de *capteur ;* 1949, Larousse). Appareil qui recueille et transmet les sons enregistrés par gravure. (Syn. LECTEUR DE SON.)

phonocardiographe [fɔnɔkardjɔgraf] n. m. (de *phono-* 1 et de *cardiographe ;* 14 mars 1970, *Paris-Match*). Appareil, relié à un microphone posé sur la poitrine du patient, qui enregistre les bruits du cœur de celui-ci.

phonocardiographie [fɔnɔkardjɔgrafi] n. f. (de *phono-* 1 et de *cardiographie ;* 1953, Larousse). Méthode d'examen du cœur, qui consiste dans l'enregistrement graphique des bruits cardiaques.

phonocinématographe [fɔnɔsinematɔgraf] n. m. (de *phono-* 1 et de *cinématographe ;* 1932, Larousse). Ensemble mécanique composé d'un appareil de projection et d'un phonographe, animés d'un mouvement synchrone afin que le son corresponde à l'image projetée.

phonocinétique [fɔnɔsinetik] adj. (de *phono-* 1 et de *cinétique ;* 1932, Larousse). *Amnésie phonocinétique,* perte de la

mémoire des mouvements nécessaires pour l'articulation de la parole. (Syn. APHASIE MOTRICE.)

phonocontrôle [fɔnɔkɔ̃trol] n. m. (de *phono-* 1 et de *contrôle ;* 1943, L. Duca, p. 125). Appareil, composé d'un microphone accouplé à un amplificateur, qui permet de percevoir les variations du son d'un film projeté dans une salle de cinéma.

phonogénie [fɔnɔʒeni] n. f. (de *phono-* 1, d'après [*photo*]*génie ;* oct. 1935, *Encyclopédie française,* t. XVI, section 88, p. 9). Qualité d'une voix ou d'un instrument de musique qui les rend aptes à fournir un enregistrement phonographique satisfaisant et une reproduction agréable à l'oreille.

phonogénique [fɔnɔʒenik] adj. (de *phonogénie ;* 1937, *Germanisch-romanische Monatsschrift,* XXV, 305). Se dit d'une voix ou d'un son qui se prête particulièrement bien à l'enregistrement phonographique.

phonogramme [fɔnɔgram] n. m. (de *phono-* 1 et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, lettre, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1921, Vendryes, p. 380). Signe graphique susceptible de représenter un son (par opposition à *idéogramme*).

phonographe [fɔnɔgraf] n. m. (de *phono-* 1 et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1836, Nodier et Ackermann, aux sens de « celui qui orthographie en mettant d'accord la lettre et les sons, celui qui décrit les voix, les sons grammaticalement » ; sens 1, 1878, Larousse ; sens 2, 1901, Louÿs). **1.** *Vx.* Appareil servant à enregistrer et à reproduire les voix et les sons par un procédé purement mécanique : *Le premier phonographe fut construit par Edison en 1878. L'on peut prévoir le jour où, le phonographe et le cinéma étant devenus les seules formes d'impression en usage, les poètes auront une liberté inconnue jusqu'à présent* (Apollinaire). *De même que la photographie, naguère, débarrassa la peinture du souci de certaines exactitudes, le phonographe nettoiera sans doute demain le roman de ses dialogues rapportés, dont le réaliste souvent se fait gloire* (Gide). || **2.** Appareil servant seulement à reproduire les sons enregistrés sur un support mobile (cylindre de cire, puis disque) : *Les anciens phonographes à cylindres ont été remplacés par les phonographes à disques, puis par les électrophones. Pausole donna du pied dans un phonographe qui lui bêlait la sérénade de Méphisto* (Louÿs).

phonographie [fɔnɔgrafi] n. f. (de *phono-* 1 et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1842, Acad., au sens 1 [« transcription du langage parlé », 1950, Queneau] ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, av. 1924, A. France). **1.** *Vx.* En grammaire, manière de figurer les sons des mots : *Il est sans doute malheureux pour notre langue que plusieurs articulations soient représentées par des signes impropres et composés, mais leur phonographie ne doit pas plus être altérée ou faussée que celle de « l » et de « r » dans le mot « lire »* (Ragon). || *Littér.* Transcription du langage parlé (rare) : *Il y a aussi bien des valeurs de style en français parlé, ou néo-français, qu'en français écrit ou français dit classique. Ce n'est pas uniquement de la phonographie, c'est, si vous voulez, écrire une autre langue française, un autre français parce que sa syntaxe et son vocabulaire sont très différents de la syntaxe et du vocabulaire du français disons officiel* (Queneau). || **2.** En acoustique, manière graphique de représenter et de reproduire les vibrations des corps sonores. || **3.** Enregistrement et reproduction des sons par un procédé mécanique (rare) : *La typographie tend à disparaître. Elle sera remplacée par la phonographie* (France).

phonographier [fɔnɔgrafje] v. tr. (de *phonographe ;* av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam). *Vx.* Enregistrer des sons au moyen d'un phonographe (rare) : *J'ai phonographié sur mes nouveaux instruments la prière de la Norma* (Villiers de L'Isle-Adam).

phonographique [fɔnɔgrafik] adj. (de *phonographie* [pour le sens 1] et de *phonographe* [pour le sens 2] ; 1842, Acad., au sens 1 [pour une transcription du langage parlé, 1950, Queneau] ; sens 2, 1892, P. Guérin [pour des sons, des voix, début du XX^e^ s.]). **1.** *Vx.* Se disait, en grammaire, de ce qui est relatif à la phonographie, manière de figurer les sons des mots : *Il appartient à l'Académie française de réprimer cette frénésie phonographique dont l'influence n'est pas aussi méprisable qu'on l'imagine* (Nodier). || *Littér.* Se dit d'une transcription fidèle du langage parlé (rare) : *C'est assez complexe, parce que, lorsqu'on écrit le français parlé, il est bien évident que ce qui est écrit n'est jamais une notation phonographique du langage parlé ; c'est pour cela qu'au lieu de « français parlé » j'aimerais mieux dire « néo-français »* (Queneau). || **2.** Relatif au phonographe, et, *par extens.,* à l'enregistrement des sons et des voix. || Se dit des sons, des voix reproduits par un phonographe ou par un appareil similaire (rare) : *Un document phonographique* (Crémieux). *Les fenêtres des cuisines [...] d'où s'échappaient [...] les rengaines phonographiques* (Montherlant).

phonographiquement [fɔnɔgrafikmɑ̃] adv. (de *phonographique ;* av. 1924, A. France). Par le moyen des techniques phonographiques : *Déjà les poètes et les romanciers s'éditent phonographiquement* (France).

phonolite ou **phonolithe** [fɔnɔlit] n. m. ou f. (de *phono-* 1 et de *-lithe,* gr. *lithos,* pierre ; 1812, Mozin, écrit *phonolite* [*phonolithe,* 1842, Acad.], comme n. m. ; comme n. f., 1903, Larousse). Roche volcanique grise, verte ou brune, qui se délite souvent en dalles très sonores à la percussion : *Jerphanion qui avait joué sur des toits de village, grimpé à travers des éboulements de phonolithes...* (Romains).

• REM. Le genre masculin est le seul indiqué par Littré, par P. Larousse (1875), par le *Dictionnaire* de l'Académie, etc. Mais le féminin l'emporte auj.

phonolitique ou **phonolithique** [fɔnɔlitik] adj. (de *phonolit[h]e ;* 1842, Acad., écrit *phonolithique* [*phonolitique,* 1907, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Se dit d'un minéral qui rend un son appréciable quand on le frappe avec un corps dur : *Roches phonolithiques.* || **2.** Qui produit ou a produit des phonolites : *Volcan phonolithique.*

phonologie [fɔnɔlɔʒi] n. f. (de *phono-* 1 et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1845, Bescherelle, au sens de « traité des sons vocaux » ; 1859, Mozin, au sens de « phonétique, science qui traite des sons, des lettres et de leur permutation » ; sens actuel, 1933, *Journ. de psychologie,* n° 1-4 [*phonologie générative,* 1968, Larousse]). Science qui étudie les sons du langage non pour eux-mêmes (comme la phonétique), mais du point de vue de leur fonction dans le système de communication linguistique, considérant, en particulier, les éléments phoniques qui distinguent, dans une même langue, deux messages de sens différent (par exemple, la différence phonique initiale des mots français *pain* et *bain,* la différence de place de l'accent dans les mots italiens *an'cora,* « encore », et *'ancora,* « ancre ») : *La phonologie permet d'établir la liste des phonèmes de chaque langue.* || *Phonologie générative,* partie d'une grammaire générative qui, au moyen d'un ensemble de règles, associe une représentation phonétique aux structures superficielles de phrases engendrées par la syntaxe. (V. PHONÉTIQUE, art. spécial.)

phonologique [fɔnɔlɔʒik] adj. (de *phonologie ;* 1845, Bescherelle, au sens de « qui concerne les sons vocaux » ; sens actuel, 1929, *Travaux du Cercle linguistique de Prague,* II). Se dit de ce qui appartient à la phonologie, de ce qui a une fonction en phonologie : *Système phonologique d'une langue. Règles phonologiques.*

phonologiquement [fɔnɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *phonologique ;* 1916, F. de Saussure, au sens de « du point de vue phonétique » ; sens actuel, 1970, Robert). Du point de vue phonologique (par opposition à *phonétiquement*) : *En français, la distinction R roulé/R grasseyé n'est pas phonologiquement pertinente.*

phonologisation [fɔnɔlɔʒizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *phonologique ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Transformation d'une variation phonétique non pertinente en

une opposition distinctive : *Le processus de nasalisation des voyelles existe en corse, mais il n'a pas abouti, comme en français ou en portugais, à une phonologisation.*

phonologue [fɔnɔlɔg] n. (de *phonologie ;* 1962, Robert). Linguiste spécialisé(e) dans la phonologie : *Les phonéticiens sont également des phonologues.*

phonomètre [fɔnɔmɛtr] n. m. (de *phono-* 1 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1820, *Annales de la musique,* II, 69-70). En acoustique, instrument propre à mesurer l'intensité du son ou de la voix.

phonométrie [fɔnɔmetri] n. f. (de *phono-* 1 et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1842, Acad.). En acoustique, mesure de l'intensité des sons ou de la voix.

phonométrique [fɔnɔmetrik] adj. (de *phonomètre* et de *phonométrie ;* 1836, Acad.). En acoustique, relatif au phonomètre ou à la phonométrie : *Méthode phonométrique. Appareil phonométrique.*

phonon [fɔnɔ̃] n. m. (de *phon-* et de [*électr*]*on ;* 1968, Larousse). En physique, nom donné au quantum d'oscillation d'une particule dans un réseau cristallin, analogue pour les ondes acoustiques à ce qu'est le photon pour les ondes lumineuses.

phonoscope [fɔnɔskɔp] n. m. (de *phono-* 1 et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Nom donné autrefois à tout appareil destiné à l'étude de la voix et de ses organes. || **2.** Ancien appareil qui reconstituait les mouvements d'une figure parlante : *Le phonoscope a préparé l'avènement du cinéma parlant.*

phonostylistique [fɔnɔstilistik] n. f. (de *phono-* 1 et de *stylistique ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Partie de la phonologie qui étudie les éléments phoniques ayant dans le langage humain une fonction expressive ou appellative, mais non représentative : *Tous les aspects caractérisant l'origine sociale ou géographique et le degré de culture d'un sujet parlant relèvent de la phonostylistique.*

phonothécaire [fɔnɔtekɛr] n. (de *phonothèque,* d'après *bibliothécaire ;* 1963, Larousse). Personne préposée à la direction ou à l'administration d'une phonothèque.

phonothèque [fɔnɔtɛk] n. f. (de *phono-* 1, sur le modèle de *bibliothèque ;* 1938, *Journ. officiel*). Établissement (généralement public) où sont conservés des documents sonores de tout genre, et non pas seulement, comme dans les discothèques, ceux qui sont enregistrés sur disques.

phonotropisme [fɔnɔtrɔpism] n. m. (de *phono-* 1 et de *tropisme ;* début du XXe s.). Tropisme déterminé par les sons (rare) : *Fauvet n'est pas loin de croire que certaines de ses colonies obéissent, dans leur développement, à une sorte de phonotropisme positif* (Duhamel).

phoque [fɔk] n. m. (lat. *phoca,* phoque, veau marin, gr. *phôkê,* même sens ; 1532, A. Fabre [49], écrit *focque* [*phoque,* 1611, Cotgrave], au sens 1 — le mot ne semble pas être attesté entre 1660, Oudin, et 1764, Buffon — [*souffler comme un phoque,* 1846, Balzac] ; sens 2, 1932, Larousse [pour les skis, 1963, Larousse]). **1.** Mammifère marin carnassier et amphibie, de l'ordre des pinnipèdes, au corps fusiforme, aux membres antérieurs courts et peu dégagés, aux oreilles dépourvues de pavillon, couvert d'une fourrure à poils ras, veloutée et hydrofuge, et qui vit surtout dans les mers polaires : *Les phoques font la principale ressource des Groenlandais, et c'est pour cette raison qu'ils s'exercent à la chasse de ces animaux, et que celui qui réussit le mieux acquiert autant de gloire que s'il s'était distingué dans un combat* (Buffon). || *Souffler comme un phoque,* respirer bruyamment et péniblement. || **2.** Fourrure de cet animal utilisée en pelleterie : *Un manteau de phoque. Des bottes en phoque.* || *Peau de phoque,* bande de fourrure de phoque ou, plus souvent, de peluche synthétique, qui, fixée sous un ski, les poils couchés d'avant en arrière, ne gêne pas le glissement vers l'avant, mais l'empêche de s'effectuer vers l'arrière : *« J'ai fait remplir mon sac, j'ai fixé mes peaux de phoque à mes skis et le suis parti sans penser à demander où nous allions. — Nous montons à ce col, m'a dit mon camarade »* (Chamson).

phorésie [fɔrezi] n. f. (du gr. *phorêsis,* action de porter, état de ce qui est porté, dér. de *phoreîn,* porter çà et là, porter habituellement ; 1932, Larousse). En biologie, phénomène de transport qu'on observe spécialement chez certains articulés, dans lequel l'animal transporté se sert du porteur uniquement comme d'un véhicule, les deux animaux, une fois arrivés à destination, n'ayant plus aucun rapport entre eux.

phormion [fɔrmjɔ̃], **phormium** [fɔrmjɔm] ou **phormione** [fɔrmjɔn] n. m. (lat. *phormium,* natte, tapis en natte, gr. *phormion,* petite corbeille, plante [mal définie], de *phormos,* tissu de jonc ou de sparte, natte, dér. de *pherein,* porter ; 1804, *Encycl. méthodique,* écrit *phormium ; phormion,* 1812, Mozin ; *phormione,* 1878, Acad.). Plante monocotylédone vivace, de la famille des liliacées, à rhizome épais, dont l'espèce type croît en Nouvelle-Zélande, et dont les feuilles fournissent une fibre textile.

phosgène [fɔsʒɛn] n. m. (de *phos-,* élément tiré du gr. *phôs, phôtos,* lumière, et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1823, *Dict. des termes de médecine*). Gaz incolore, extrêmement toxique, produit par la combinaison (autref., seulement sous l'effet des rayons solaires, et, auj., par des procédés industriels) du chlore et de l'oxyde de carbone.

• SYN. : *acide chlorocarbonique, chlorure de carbonyle, oxychlorure de carbone.*

phosphatage [fɔsfataʒ] n. m. (de *phosphate ;* 1903, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action d'enrichir de phosphates les terrains de culture. || **2.** Pratique, aujourd'hui abandonnée, qui consistait à ajouter du phosphate de calcium à la vendange, afin d'activer la fermentation du moût.

phosphatase [fɔsfataz] n. f. (dér. savant de *phosphate ;* 1953, Larousse [*test de la phosphatase,* 1968, Larousse]). Enzyme libérant l'acide phosphorique des divers substrats phosphorés. || *Test de la phosphatase,* test utilisé dans l'industrie laitière pour le contrôle de la pasteurisation.

phosphatation [fɔsfatasjɔ̃] n. f. (de *phosphater ;* 1963, Larousse). Procédé chimique consistant à former à la surface des pièces métalliques un dépôt de phosphates complexes.

phosphate [fɔsfat] n. m. (de *phosphore,* par substitution du suff. scientif. *-ate* à la finale *-ore ;* mai 1782, Guyton de Morveau, p. 381). Sel ou ester de l'acide phosphorique : *Phosphate de calcium, de magnésium. Les phosphates sont employés comme engrais.*

phosphaté, e [fɔsfate] adj. (de *phosphate ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** En chimie, se dit de ce qui est à l'état de phosphate, ou qui contient du phosphate : *Plomb phosphaté.* || **2.** Dans l'usage courant, se dit d'un aliment ou d'un engrais auquel on a ajouté du phosphate de calcium pour le rendre plus fortifiant, plus efficace : *Farine phosphatée.*

phosphater [fɔsfate] v. tr. (de *phosphate ;* début du XXe s., au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Amender une terre avec des engrais phosphatés. || **2.** Recouvrir une pièce métallique d'un dépôt protecteur de phosphates complexes.

phosphaterie [fɔsfatri] n. f. (de *phosphate ;* 1923, Larousse). Traitement industriel du minerai de phosphate, pour en faire de l'engrais.

phosphatide [fɔsfatid] n. m. (de *phosphat*[*e*] et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1932, Larousse). Lipide complexe qui renferme dans sa molécule du phosphore et le plus souvent de l'azote.

phosphatier [fɔsfatje] n. m. (de *phosphate ;* 1955, *Dict. des métiers*). Ouvrier travaillant dans une mine de phosphate.

phosphatique [fɔsfatik] adj. (de *phosphate ;* 1836, Landais, aux sens 1-2 [*concrétion... phosphatique,* 1869, Littré]). **1.** *Vx.* Se disait d'un acide qui est un mélange d'acide phosphoreux et d'acide phosphorique. || **2.** Se dit de ce qui est à base de

phosphate de calcium. || *Concrétion* ou *calcul phosphatique,* en pathologie, concrétion de phosphate de calcium qui se forme dans le corps, particulièrement dans les voies urinaires des malades atteints de phosphaturie.

phosphaturie [fɔsfatyri] n. f. (de *phosphat[e],* et de *-urie,* du gr. *oûron,* urine ; 1903, Larousse). Élimination par les urines d'une quantité de phosphates de calcium supérieure à la normale.

phosphène [fɔsfɛn] n. m. (de *phos-,* élément tiré du gr. *phôs, phôtos,* lumière, et de *-phène,* du gr. *phainein,* [faire] briller, [faire] paraître ; 1838, Savigny). Sensation lumineuse, en forme de portion d'anneau, due à une réaction de la rétine, lorsque le globe oculaire, les paupières étant closes, reçoit un choc ou est l'objet d'une compression, d'une excitation électrique, etc.

phosphines [fɔsfin] n. f. pl. (de *phosphore,* par substitution du suff. scientif. *-ine* à la finale *-ore ;* 1875, Larousse). Classe de corps chimiques qui dérivent de l'hydrogène phosphoré par la substitution de radicaux carbonés à tout ou partie de l'hydrogène.

◆ **phosphine** n. f. (1962, Robert). Hydrogène phosphoré liquide.

phosphite [fɔsfit] n. m. (de *phosphore,* par substitution du suff. scientif. *-ite* à la finale *-ore ;* 1787, Guyton de Morveau, p. 49). Sel de l'acide phosphoreux.

phospho- [fɔsfo], premier élément, tiré du radical de *phosphore,* et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots appartenant à la langue de la chimie.

phosphocalcique [fɔsfokalsik] adj. (de *phospho-* et de *-calcique ;* 1963, Larousse [aussi *métabolisme phosphocalcique*]). Qui se rapporte au phosphore et au calcium. || *Métabolisme phosphocalcique,* ensemble des phénomènes d'absorption, de fixation, de mobilisation et d'excrétion du phosphore et du calcium dans l'organisme.

phospholipide [fɔsfolipid] n. m. (de *phospho-* et de *lipide ;* 1963, Larousse). Acide d'un groupe lipidique qu'on rencontre chez les végétaux.

phosphoprotéide [fɔsfoprɔteid] n. m. (de *phospho-* et de *protéide ;* 1963, Larousse). Protide comprenant des résidus d'acide phosphorique (jaune d'œuf, caséine).

phosphore [fɔsfɔr] n. m. (de l'adj. gr. *phôsphoros,* qui apporte ou qui donne la lumière, de *phôs,* lumière, et de pherein, porter, apporter ; 1677, *Journ. des savants* [107], aux sens 1-2 ; sens 3, 1826, V. Hugo [« éclat lumineux bref et intense », av. 1869, Sainte-Beuve] ; sens 4, 1812, Delille). **1.** *Vx.* Nom de divers corps brillant dans l'obscurité : *Les phosphores faisaient alors du bruit ; Christian Adolphe Balduinus et Kunkel, chimiste de l'électeur de Saxe, en avaient trouvé un différent et nouveau chacun de leur côté* (Fontenelle). || **2.** Métalloïde (symb. : P) de numéro atomique 15, brûlant avec une flamme éblouissante et un grand dégagement de chaleur, existant sous plusieurs formes allotropiques, dont les plus communes sont le *phosphore blanc,* lumineux dans l'obscurité, spontanément inflammable au contact de l'air et très toxique, et le *phosphore rouge,* plus stable et non toxique, obtenu par chauffage du précédent, sous vide, à 240°C : *Quoique très répandu dans la nature, le phosphore ne se rencontre jamais à l'état natif. Quelle merveille que de retrouver chez les êtres vivants les mêmes substances qui composent les minéraux ! Néanmoins, ils éprouvaient une sorte d'humiliation à l'idée que leur individu contenait du phosphore comme les allumettes..., de l'albumine comme les blancs d'œufs, du gaz hydrogène comme les réverbères* (Flaubert). || **3.** *Par métaph.* Lueur diffuse et persistante (vieilli) : *Alors tout s'éteignit, flammes, rires, phosphore, | Tout, et le lendemain on trouva dès l'aurore | Les deux gens d'armes morts sur la statue assis* (Hugo). Éclat lumineux bref et intense (vieilli) : *Un phosphore si rapide traverse, allume nos regards* (Sainte-Beuve). || **4.** *Fig.* et *vx.* Elément indéfinissable qui semble éclairer l'esprit ou aviver l'imagination : *Les mots s'illuminent quand le poète y fait passer son phosphore* (Joubert).

phosphoré, e [fɔsfɔre] adj. (part. passé de *phosphorer ;* 1819, Boiste [*pâte phosphorée,* 1869, Littré]). Qui contient du phosphore : *Hydrogène phosphoré. Huile phosphorée.* || *Pâte phosphorée,* pâte empoisonnée avec du phosphore, qu'on emploie pour la destruction de certains animaux nuisibles.

phosphorer [fɔsfɔre] v. tr. (de *phosphore ;* 1792, *Annales de chimie,* 1re série, XIII, 114). *Vx.* Mettre du phosphore dans ou sur quelque chose : *Phosphorer un alliage, un médicament, une pâte.*

◆ v. intr. (sens 1, fin du XIXe s., Huysmans ; sens 2, 1944, Queneau). **1.** *Littér.* Briller d'un éclat bref et vif, évoquant celui du phosphore enflammé (rare) : *Les yeux en pépins de pommes, petits, noirs, serrés près du nez, phosphoraient* (Huysmans). *Ses yeux phosphorèrent une seconde* (Genevoix). || **2.** *Fam.* Fournir un travail intellectuel intense : *Il a drôlement phosphoré avant de se présenter à l'examen.*

phosphorescence [fɔsfɔrɛsɑ̃s] n. f. (dér. savant de *phosphore ;* 1784, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1788, Buffon ; sens 3, 1838, Jal ; sens 4, 6 déc. 1860, *Revue de l'instruction publique,* p. 565). **1.** Propriété que possèdent certains êtres vivants d'émettre de la lumière dans l'obscurité, sans élévation sensible de leur température ni dégagement de chaleur : *La phosphorescence des vers luisants.* || **2.** Propriété qu'ont quelques corps d'émettre de la lumière après avoir été soumis à un rayonnement lumineux, à un frottement, à une décharge électrique, à un échauffement quelconque : *Cette phosphorescence* [des spaths pesants] *les approche des diamants et des pierres précieuses qui reçoivent, conservent et rendent dans les ténèbres la lumière du soleil et même celle du jour* (Buffon). || **3.** Toute luminescence faible, en particulier celle qu'on remarque la nuit sur les eaux de certaines mers : *Les fragments de nacre luisaient doucement de phosphorescences marines* (H. de Régnier). || **4.** *Fig.* Éclat léger et diffus qui semble émaner de quelque chose ou de quelqu'un : *Que de* [...] *qualités irréductibles et insaisissables* [chez La Fontaine] *dans les questions littéraires, dans les problèmes de la psychologie. Le critique caressait délicieusement ces phosphorescences, plutôt du regard que de la main* (A. Legrelle). *La phosphorescence de la femme même déchue, son halo* (L. Daudet).

● SYN. : **3** *fluorescence, lueur, luminosité ;* **4** *aura, halo.*

phosphorescent, e [fɔsfɔrɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *phosphorescence ;* 1789, *Annales de chimie* [1re série, 1, 191], aux sens 1-2 ; sens 3, 1835, Balzac ; sens 4, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Se dit d'un être vivant doué de phosphorescence : *Animaux, végétaux phosphorescents. De chaque côté du nez, qui était long, tombant et congestionné, les yeux, tapis sous les sourcils, brillaient comme s'ils eussent été phosphorescents...* (Martin du Gard). || **2.** Se dit d'un corps qu'une cause quelconque a rendu capable d'émettre un rayonnement lumineux, et, particulièrement, de balles, d'obus : *Chaque rafale de mitrailleuse ou de canon à tir rapide débite, par centaines, obus ou balles phosphorescentes, qui se succèdent comme les perles d'un chapelet* (Saint-Exupéry). || **3.** *Par extens.* Se dit de tout ce qui a un éclat comparable à celui du phosphore : *Lueur phosphorescente. Les yeux de B... étaient phosphorescents* (Dumas père). *L'azur phosphorescent de la mer des Tropiques* (Heredia). || **4.** *Fig.* et *vx.* Se dit de quelque chose qui apparaît brusquement à l'esprit et qui frappe par sa clarté, son ingéniosité : *Il se donna un grand coup de poing sur le front, et renversa sa table par terre d'un coup de pied, comme quelqu'un qui vient d'avoir une idée phosphorescente* (Gautier).

● SYN. : **3** *fluorescent, luminescent ;* **4** *fulgurant, lumineux.*

phosphoreux, euse [fɔsfɔrø, -øz] adj. (de *phosphore ;* 1787, Guyton de Morveau, p. 49). En chimie, se dit de divers composés du phosphore, en particulier de l'anhydride de formule P_2O_3 et des acides correspondants.

phosphoride [fɔsfɔrid] adj. (de *phosphor[e]* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1875,

Larousse). En minéralogie, se dit de ce qui contient du phosphore.

◆ **phosphorides** n. m. pl. (1869, Littré). Famille de minéraux comprenant ceux dans la composition desquels il entre du phosphore.

phosphorique [fɔsfɔrik] adj. (de *phosphore ;* 1753, Pott [231], au sens 1 [pour tout élément qui rappelle le phosphore, 1792, Brunot] ; sens 2, 1845, Bescherelle [*allumettes phosphoriques ; bougies phosphoriques,* 1869, Littré ; *briquet... phosphorique,* av. 1842, Stendhal ; *bouteille phosphorique,* av. 1885, V. Hugo] ; sens 3, 1782, Brunot [*acide phosphorique officinal,* 1923, Larousse — ...*médicinal,* 1962, Robert]). **1.** *Vx.* Se dit de ce qui brille à la façon du phosphore : *Il trouva que les surfaces rudes devenaient plus phosphoriques que celles qui étaient polies, parce qu'il y a moins de rayons réfléchis* (Sennebier). || *Par anal.* Se dit de tout élément qui rappelle le phosphore, par son aspect, sa luminosité, etc. : *L'éclat phosphorique de ses yeux* (Gautier). *La lune remplissait la chambre comme une atmosphère phosphorique* (Baudelaire). || **2.** Se dit de ce qui contient du phosphore. || *Allumettes phosphoriques,* celles dont une extrémité est enduite d'une pâte au phosphore, et qui s'enflamment par le frottement de cette extrémité sur une surface rugueuse. || Vx. *Bougies phosphoriques,* petits tubes de verre scellés aux deux bouts et renfermant une mèche enduite de phosphore, qui s'enflammait lorsqu'on brisait le tube. || Vx. *Briquet* ou *bouteille phosphorique,* petit flacon rempli de phosphore et dans lequel on plongeait une allumette soufrée, qu'on frottait ensuite sur un bouchon, afin d'obtenir de la lumière : *Le ronflement de l'allumette enfoncée dans la bouteille phosphorique : le briquet Fumade représentait à cette époque le progrès* (Hugo). || **3.** En chimie, se dit de divers composés du phosphore, en particulier d'un anhydride de formule P_2O_5 et des acides correspondants : *L'acide phosphorique est indispensable au développement des végétaux.* || *Acide phosphorique officinal* ou *médicinal,* solution aqueuse renfermant une moitié d'acide phosphorique, employée autrefois contre le rachitisme et aujourd'hui contre l'ostéomalacie, comme tonique nerveux, gastrique, etc.

phosphorisation [fɔsfɔrizasjɔ̃] n. f. (de *phosphoriser ;* 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** *Vx.* En chimie, action de rendre phosphorique, de réduire à l'état de phosphate. || **2.** En physiologie, formation ou action du phosphate de calcium dans l'économie animale.

phosphoriser [fɔsfɔrize] v. tr. (de *phosphorique ;* 1842, Acad. [aussi « faire passer à l'état de phosphate »]). *Vx.* Rendre phosphorique. || Faire passer à l'état de phosphate.

phosphorisme [fɔsfɔrism] n. m. (de *phosphore ;* 1788, Buffon, au sens de « phosphorescence » ; sens actuel, 1869, Littré). Intoxication par le phosphore : *Phosphorisme aigu provoqué par l'ingestion de phosphore blanc. Le phosphorisme chronique des ouvriers qui manipulent le phosphore et ses dérivés se caractérise par la nécrose des os maxillaires.*

phosphorite [fɔsfɔrit] n. f. (de *phosphore ;* 1842, Acad.). Phosphate naturel de calcium, compact et à structure radiée, souvent très fossilifère.

phosphoritique [fɔsfɔritik] adj. (de *phosphorite ;* 1875, Larousse). En minéralogie, qui contient de la phosphorite.

phosphoro- [fɔsfɔro], premier élément, tiré de *phosphore,* et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

phosphorogène [fɔsfɔrɔʒɛn] adj. (de *phosphoro-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1932, Larousse). Se dit d'un corps qui, additionné à un autre, le rend phosphorescent.

phosphorographie [fɔsfɔrografi] n. f. (de *phosphoro-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1963, Larousse). Méthode de reproduction des objets et des spectres en lumière infrarouge, par l'emploi d'un écran phosphorescent.

phosphorographique [fɔsfɔrografik] adj. (de *phosphorographie ;* 1968, Larousse). Relatif à la phosphorographie.

phosphoroscope [fɔsfɔroskɔp] n. m. (de *phosphoro-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1869, Littré). Appareil servant à déterminer la phosphorescence d'un corps solide, liquide ou gazeux, et à en mesurer l'intensité.

phosphosidérite [fɔsfosiderit] n. f. (de *phospho-* et de *sidérite ;* 1923, Larousse). Phosphate hydraté naturel en fer.

phosphure [fɔsfyr] n. m. (de *phosphore,* par substitution du suff. scientif. *-ure* à la finale *-ore ;* 1787, Guyton de Morveau, p. 207). En chimie, corps résultant de la combinaison du phosphore avec l'hydrogène ou les métaux : *Phosphure solide, liquide.*

phosphydrique [fɔsfidrik] adj. (de *phosph[o]-* et du radical de *hydrogène ;* 1968, Larousse). *Acide phosphydrique,* autre nom de l'hydrogène phosphoré gazeux (PH_3).

phot [fɔt] n. m. (du gr. *phôs, phôtos,* lumière ; 1903, Larousse). Unité du système C.G.S. correspondant à l'éclairement d'une surface qui reçoit normalement, d'une manière uniforme, un flux lumineux d'un lumen par centimètre carré (symb. : ph) : *Le phot vaut 10 000 lux.*

photicon [fɔtikɔ̃] n. m. (de *phot[o]-* et de *[orth]icon[oscope] ;* 1963, Larousse). En télévision, tube cathodique spécial analyseur à photons, pour prises de vues.

1. photo- [fɔto], premier élément, tiré du gr. *phôs, phôtos,* lumière, et qui entre dans la composition de très nombreux mots techniques.

2. photo [fɔto] n. f. (apocope de *photographie ;* 1878, Larchey). *Fam.* Abrév. de PHOTOGRAPHIE : *Prendre une photo. Développer des photos. La photo, c'est mon boulot* (Salacrou).

photobactérie [fɔtobakteri] n. f. (de *photo-* 1 et de *bactérie ;* 1963, Larousse). En microbiologie, bactérie phosphorescente.

photobiologie [fɔtobjɔlɔʒi] n. f. (de *photo-* 1 et de *biologie ;* 1963, Larousse). Partie de la biologie qui concerne l'action de la lumière sur les êtres vivants, particulièrement sur les végétaux.

photocalque [fɔtokalk] n. m. (de *photo-* 1 et de *calque ;* 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Épreuve tirée sur un papier-calque portant une couche photosensible, que l'on utilise, après traitement photographique, comme un dessin sur calque industriel. || **2.** Épreuve photographique tirée d'après un calque.

photocatalyse [fɔtokataliz] n. f. (de *photo-* 1 et de *catalyse ;* 1949, Larousse). Action indirecte de l'énergie rayonnante, provoquant non pas la transformation du corps qui l'absorbe, mais celle d'autres substances auxquelles il est mélangé. (On dit aussi SENSIBILISATION PHOTOCHIMIQUE.)

photocathode [fɔtokatɔd] n. f. (de *photo-* 1 et de *cathode ;* 1949, Larousse). Cathode d'une cellule photo-électrique, qui émet des électrons lorsqu'elle reçoit des radiations lumineuses, des rayons X ou des rayons gamma.

photo-cellule ou **photocellule** [fɔtoselyl] n. f. (de *photo-* 1 et de *cellule ;* 1949, Larousse). Syn. de CELLULE PHOTO-ÉLECTRIQUE.

photochimie [fɔtoʃimi] n. f. (de *photo-* 1 et de *chimie ;* 1875, Larousse). Science des réactions chimiques produites par la lumière, et, *spécialem.,* des transformations de la matière produites par les rayons lumineux compris entre l'ultraviolet et l'infrarouge.

photochimique [fɔtoʃimik] adj. (de *photochimie ;* 1877, Littré). Relatif aux effets chimiques dus à la lumière.

photochromie [fɔtokromi] n. f. (de *photo-* 1 et de *-chromie,* du gr. *khrôma,* couleur ; 31 mai 1876, *Journ. officiel,* p. 3731). Ensemble des procédés photographiques employés pour obtenir des reproductions en couleurs.

photochromique [fɔtokromik] adj. (de *photochromie* ; 6 avr. 1877, *Journ. officiel* [p. 2635], au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Relatif à la reproduction des couleurs par la photographie : *Je vous ai parlé de ces étonnantes épreuves photochromiques récemment signalées* (Villiers de L'Isle-Adam). || **2.** Se dit de ce qui change de couleur à la lumière solaire : *Verre photochromique.*

photocoagulation [fɔtokɔagylasjɔ̃] n. f. (de *photo-* 1 et de *coagulation ;* 1963, Larousse). En ophtalmologie, procédé de coagulation par des rayons lumineux convergents, qu'on emploie pour traiter certaines affections de la rétine et de la choroïde.

photocollographie [fɔtokɔlɔgrafi] n. f. (de *photo-* 1, de *collo-,* élément tiré du gr. *kolla,* gomme, colle, et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1903, Larousse). *Vx.* Ensemble des procédés d'impression à l'encre d'imprimerie, utilisant des colloïdes comme couches photosensibles.

photocolorimètre [fɔtokɔlɔrimɛtr] n. m. (de *photo-* 1 et de *colorimètre ;* 1963, Larousse). En photographie, instrument destiné à apprécier la température de couleur d'une source lumineuse.

photocomposeuse [fɔtokɔ̃pozøz] n. f. (de *photo-* 1 et de *composeuse ;* 25 avr. 1966, *l'Express*). Machine utilisée pour la photocomposition.

photocomposition [fɔtokɔ̃pozisjɔ̃] n. f. (de *photo-* 1 et de *composition ;* 1963, Larousse). En imprimerie, ensemble des méthodes photographiques qui, par contact ou par projection, fournissent des textes composés sur film ou sur papier, destinés à la confection de clichés d'impression.

photoconducteur, trice [fɔtokɔ̃dyktœr, -tris] adj. (de *photo-* 1 et de *conducteur ;* 1953, Larousse [aussi pour la variation elle-même, et *cellule photoconductrice*]). Se dit d'un corps dont la conductibilité électrique varie en fonction de l'éclairement qu'il subit : *Substance photoconductrice.* || Se dit de la variation de la conductibilité électrique elle-même : *Effet photoconducteur.* || *Cellule photoconductrice,* semi-conducteur dont la résistance varie avec l'éclairement. (Syn. CELLULE PHOTORÉSISTANTE.)

photoconductibilité [fɔtokɔ̃dyktibilite] n. f. (de *photo-* 1 et de *conductibilité ;* 1962, Robert). Propriété des corps photoconducteurs.

photoconductivité [fɔtokɔ̃dyktivite] n. f. (de *photo-* 1 et de *conductivité ;* 1963, Larousse). En électronique, variation de la conductivité électrique de certaines substances sous l'action de la lumière. (Syn. PHOTORÉSISTIVITÉ.)

photocopie [fɔtokɔpi] n. f. (de *photo-* 1 et de *copie ;* 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse [aussi pour l'épreuve]). **1.** *Vx.* Épreuve sur papier d'une image photographique. (On dit, auj., POSITIF, n. m., OU ÉPREUVE POSITIVE.) || **2.** *Auj.* Procédé de reproduction rapide d'un document par le développement instantané d'un négatif photographique. || L'épreuve obtenue par ce procédé : *Faire trois photocopies d'une lettre.* (Syn. PHOTOSTAT.)

photocopier [fɔtokɔpje] v. tr. (de *photocopie ;* 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** *Vx.* Tirer une épreuve sur papier d'une image photographique. || **2.** *Auj.* Reproduire un document par photocopie instantanée.

photocopieur [fɔtokɔpjœr] n. m. (de *photocopier ;* 1964, Dauzat-Dubois-Mitterrand). Machine à photocopier (au sens 2).

photocopiste [fɔtokɔpist] n. (de *photocopie,* d'après *copiste ;* 1910, Larousse, au sens anc., et 1963, Larousse, au sens actuel). Personne spécialisée dans la photocopie (autref., au sens 1 du terme, et, auj., au sens 2).

photocourant [fɔtokurɑ̃] n. m. (de *photo-* 1 et de *courant* 2 ; 1963, Larousse). En électronique, courant obtenu par effet photoélectrique.

photodésintégration [fɔtodezɛ̃tegrasjɔ̃] n. f. (de *photo-* 1 et de *désintégration ;* 1957, d'après Robert, 1970). En physique nucléaire, dissociation d'un noyau d'atome en noyaux plus petits, en protons ou en neutrons, sous l'effet d'un photon d'énergie suffisante.

photodiode [fɔtodjɔd] n. f. (de *photo-* 1 et de *diode ;* 1963, Larousse). En électronique, diode à semi-conducteurs dans laquelle un rayonnement lumineux incident détermine une variation du courant électrique.

photodissociation [fɔtodisɔsjasjɔ̃] n. f. (de *photo-* 1 et de *dissociation ;* 1968, Larousse). En chimie, dissociation d'une molécule sous l'effet d'un rayonnement de photons.

photoélasticimétrie ou **photo-élasticimétrie** [fɔtoelastisimetri] n. f. (de *photo-* 1 et de *élasticimétrie ;* 1949, Larousse). Méthode optique qui permet d'étudier, sur des modèles réduits en matières plastiques transparentes, la répartition et la valeur des contraintes et des déformations internes dans la masse d'une pièce mécanique, d'un ouvrage d'art, etc.

photoélectricité ou **photo-électricité** [fɔtoelɛktrisite] n. f. (de *photo-* 1 et de *électricité ;* 1962, Robert). Ensemble des phénomènes caractérisés par l'émission d'électrons sous l'action de la lumière ou d'autres radiations électromagnétiques de faible longueur d'onde.

photoélectrique ou **photo-électrique** [fɔtoelɛktrik] adj. (de *photo-* 1 et de *électrique ;* 1869, Littré, au sens 1 [*cellule, pile photoélectrique,* 1932, Larousse] ; sens 2, 1932, Larousse [aussi *effet photoélectrique*]). **1.** *Vx.* Se disait d'un appareil qui fournit de la lumière électrique : *Lampe photoélectrique.* || Auj. *Cellule photoélectrique,* dispositif permettant d'obtenir des courants électriques par l'action d'un flux lumineux, principalement employé en photographie, pour déterminer aussi exactement que possible le temps de pose : *Appareil de photo à cellule photoélectrique incorporée.* || Auj. *Pile photoélectrique,* pile utilisant pour la production du courant l'action des rayons ultraviolets. || **2.** *Auj.* Se dit de tout phénomène électrique provoqué par l'intervention de radiations lumineuses. || *Effet photoélectrique,* phénomène d'émission d'électrons sous l'effet de la lumière ou d'autres radiations, telles que les rayons X et les rayons gamma.

photoélectron ou **photo-électron** [fɔtoelɛktrɔ̃] n. m. (de *photo-* 1 et de *électron ;* 1932, Larousse). Électron expulsé dans l'effet photoélectrique.

photoémetteur ou **photo-émetteur, trice** [fɔtoemɛtœr, -tris] adj. (de *photo-* 1 et de *émetteur ;* 1963, Larousse [aussi *cellule photoémettrice*]). Se dit d'un corps qui émet des électrons quand il est soumis à l'action de radiations lumineuses : *Le potassium, le cœsium sont photoémetteurs.* || *Cellule photoémettrice,* tube électronique dans lequel circule un flux d'électrons, sous l'effet d'un éclairement de la cathode.

photofilmeur ou **photo-filmeur** [fɔtofilmœr] n. m. (de *photo* 2 et de *filmer ;* 25 mars 1966, *le Monde*). Photographe professionnel qui opère sur la voie publique et propose aux gens qu'il a photographiés de leur vendre une ou plusieurs épreuves de ses clichés. (Syn. PHOTOSTOPPEUR.)

photofinish ou **photo-finish** [fɔtofiniʃ] n. f. (de *photo-* 2 et de l'angl. *finish,* arrivée des chevaux, dér. de *to finish,* finir, achever, lui-même empr. du franç. *finir ;* 1970, Robert). Enregistrement photographique de l'arrivée d'une course ; épreuve développée de cet enregistrement.
• Pl. *des* PHOTOS-FINISH.

photofission [fɔtofisjɔ̃] n. f. (de *photo-* 1 et de *fission ;* 1968, Larousse). En physique nucléaire, fission d'un atome sous l'effet de photons, par exemple d'origine cosmique.

photogène [fɔtoʒɛn] adj. (de *photo-* 1 et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1836, Acad., comme n. m., au sens de « huile d'éclairage » ; comme adj., au sens actuel, 1903, Larousse). Se dit de ce qui produit de la lumière : *Les organes*

photogènes de certains animaux marins sont très complexes.

photogenèse [fɔtoʒənɛz] n. f. (de *photo-* 1 et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1903, Larousse). Production de lumière par les organes photogènes, en particulier par ceux des animaux marins.

photogénie [fɔtoʒeni] n. f. (de *photo-* 1 et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1839, *Annales de chimie* [2e série, LXXI, 338], au sens 1 ; sens 2, 1920, Delluc). **1.** *Vx.* Production de lumière. || **2.** *Auj.* Qualité d'une personne ou d'un objet qui est photogénique (au sens 2).

photogénique [fɔtoʒenik] adj. (de *photo-* 1 et de *-génique,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1839, *Annales de chimie* [2e série, LXXI, 338], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré [en ce qui concerne l'esthétique, 1932, Larousse]). **1.** En physique, qui est relatif aux effets chimiques de la lumière sur certains corps ; qui est capable de produire ces effets : *Composé photogénique. Rayons photogéniques.* || **2.** En photographie, se dit de ce qui impressionne nettement la couche sensible d'une plaque, d'un film : *Le bleu est très photogénique. Beau de la clarté photogénique qu'a seule la peau anglaise* (Goncourt). || *Par extens.* Se dit d'une personne, de son visage, de ses attitudes qui, sur une photographie ou sur un film de cinéma, produisent un effet esthétique égal et, le plus souvent, supérieur à celui que l'on constate dans la réalité : *Actrice photogénique. Comme on dit dans le jargon de l'écran, ils étaient photogéniques* (Hermant). *Puis, avec un joli mouvement de menton, et un air de dictateur photogénique, il planta ses yeux...* (Montherlant).

photogéologie [fɔtoʒeɔlɔʒi] n. f. (de *photo-* 1 et de *géologie ;* 1963, Larousse). Méthode de restitution de cartes géologiques à partir de photographies aériennes et de quelques levés, en nombre limité, effectués sur le terrain.

photoglyptie [fɔtoglipti] n. f. (de *photo-* 1 et de *-glyptie,* du gr. *gluptos,* gravé, sur quoi on peut graver, dér. de *gluphein,* tailler, graver ; 29 sept. 1872, *Journ. officiel,* p. 2645). Procédé d'impression typographique permettant d'obtenir, à l'aide de matrices en creux, des reproductions ayant l'apparence de la photographie coloriée. (Rare.)

photogramme [fɔtogram] n. m. (de *photo-* 1 et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère gravé, caractère d'écriture, lettre, dér. de *graphein,* écrire, inscrire ; 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** *Vx.* Épreuve photographique positive. (Syn. anc. PHOTOCOPIE [au sens 1].) || **2.** *Auj.* Chacune des images isolées d'un film.

photogrammétrie [fɔtogrametri] n. f. (de *photo-* 1, de *-gramm[e]* — v. l'art. précéd. —, et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1875, H. Vogel [p. 127], au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Application de la photographie aux levés topographiques. || **2.** Étude et application des méthodes permettant de déterminer, d'après des mesures sur des perspectives photographiques, les dimensions de l'objet photographié.

photogrammétrique [fɔtogrametrik] adj. (de *photogrammétrie ;* 1878, Larousse). Relatif à la photogrammétrie.

photographe [fɔtograf] n. (de *photographie* [v. ce mot] ; 1836, Landais, au sens de « auteur qui écrit sur la lumière » ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Personne qui pratique la photographie, soit en amateur, soit professionnellement : *Le même mécanisme fait l'art du photographe et le talent de l'historien* (Taine). || **2.** Commerçant qui vend des appareils de photographie, ainsi que leurs accessoires (pellicules, lampes, piles, etc.), et qui se charge aussi de développer et de tirer les clichés d'amateurs : *Un magasin de photographe.*

photographie [fɔtografi] n. f. (emploi spécialisé de l'anc. mot *photographie,* « partie de la physique qui s'occupe de la lumière » [1835, Raymond], du gr. *phôs, phôtos,* lumière, et *graphein,* écrire, inscrire ; 19 août 1839, *Comptes rendus... de l'Acad. des sciences* [p. 250-267], au sens 1 ; sens 2, 25 janv. 1857, Delacroix ; sens 3, 1875, Larousse [au fig., av. 1872, Th. Gautier] ; sens 4, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Technique permettant de fixer, sur une surface rendue sensible à la lumière par des produits chimiques, l'image des objets avec leur modelé : *Appareil de photographie. Mais je suis convaincu que les progrès mal appliqués de la photographie ont beaucoup contribué, comme d'ailleurs tous les progrès purement matériels, à l'appauvrissement du génie artistique français, déjà si rare* (Baudelaire). || **2.** *Par extens.* L'art du professionnel ou de l'amateur qui use de cette technique : *Exposition, concours de photographie.* || **3.** *Spécialem.* Image obtenue au moyen de cette technique (se dit presque uniquement de l'épreuve positive) ; reproduction de cette image : *Coller des photographies dans un album. En première page du journal, la photographie de la victime. Dédicacer sa photographie. Les femmes, c'est comme les photographies : il y a un imbécile qui conserve précieusement le cliché, pendant que les gens d'esprit se partagent les épreuves* (Becque). *Que de gens ont voulu se suicider, et se sont contentés de déchirer leur photographie !* (Renard). || *Fig.* Description rigoureuse et fidèle d'une personne, d'un objet concret ou abstrait : *Les drames romantiques nous semblent préférables à ces grises photographies de la réalité que le théâtre actuel encadre dans son passe-partout* (Gautier). *Le réaliste, s'il est un artiste, cherchera, non pas à nous montrer la photographie banale de la vie, mais à nous en donner la vision plus complète, plus saisissante, plus probante que la réalité même* (Maupassant). *La photographie de l'opinion publique à la veille des élections.* || **4.** *Vx.* Établissement où travaille un photographe professionnel : *Le gymnase était, paraît-il, une ancienne photographie hippique, aménagée par M. Moronval en maison d'éducation* (Daudet).

• SYN. : **3** *cliché, diapositive, épreuve, instantané.*

photographier [fɔtografje] v. tr. (de *photographie ;* 1860, Blum et Huart, au sens 1, au part. passé [à l'infin., 1869, Littré ; au fig., 1920, Esnault] ; sens 2, 1863, Sainte-Beuve). **1.** Obtenir l'image d'une personne ou d'un objet par la technique de la photographie : *Photographier un monument, des paysages.* [Elle] *avait attrapé la manie de photographier les oiseaux dans leurs nids et les rapaces dans leurs tanières* (Céline). *Un photographe de trottoir photographiait tous ceux qui lui paraissaient valoir une photographie. Il se garda bien de photographier Exupère, qui en eut quelque dépit* (Montherlant). || *Fig.* Imprimer fortement dans sa mémoire l'image d'une personne ou d'un objet : *Le maître d'hôtel photographie ses clients et sait les reconnaître après plusieurs mois d'absence.* || **2.** *Fig.* Décrire avec une exactitude scrupuleuse : *Il cherchait le terme qui photographierait d'un seul coup la fastueuse jument qu'il imaginait* (Camus).

photographique [fɔtografik] adj. (de *photographie ;* 1842, Acad. au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Relatif à la technique de la photographie ; produit par cette technique : *Papier photographique. Épreuve photographique. J'entends Maxime qui fait des dosages photographiques* (Flaubert). *Une plaque photographique dans un bain de révélateur* (Montherlant). *Les miliciens se passèrent de main en main mon appareil photographique comme une pièce à conviction* (Saint-Exupéry). || **2.** *Fig.* Se dit de quelque chose dont la précision et la fidélité rappellent celles d'une photographie : *Un réalisme photographique. Signalement d'une exactitude photographique.*

photographiquement [fɔtografikmɑ̃] adv. (de *photographique ;* 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Par les procédés techniques de la photographie : *Image fixée photographiquement. Reproduire un document photographiquement.* || **2.** *Fig.* Avec autant d'exactitude que par la technique photographique : *Décrire photographiquement un personnage.*

photograveur [fɔtogravœr] adj. et n. m. (de *photogravure,* d'après *graveur ;* 1923, Larousse). Professionnel spécialisé dans la

photogravure : *Un photograveur de talent. Ouvrier photograveur.*

photogravure [fɔtɔgravyr] n. f. (de *photo-* 1 et de *gravure ;* 1872, *R. La R.* [II, 111], au sens 3 ; sens 1, 7 mars 1874, *Journ. officiel,* p. 1794 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Ensemble des procédés de confection de clichés d'impression par voie photographique et photomécanique : *Photogravure au trait. Photogravure en creux. Suivant les procédés et le type de support, on parle de photogravure typo, offset, hélio.* || **2.** Le cliché métallique obtenu par ces procédés. || **3.** L'épreuve du cliché tirée sur papier : *Le plan couché et les photogravures de cette basilique illustrent un intéressant volume* (Huysmans).

photo-ionisation [fɔtojɔnizasjɔ̃] n. f. (de *photo-* 1 et de *ionisation ;* 1963, Larousse). En électronique, ionisation des atomes ou des molécules d'un gaz ou d'une vapeur sous l'action d'un rayonnement ultraviolet.

photolithographie [fɔtolitɔgrafi] n. f. (de *photo-* 1 et de *lithographie ;* 1869, Littré). Ensemble des procédés permettant d'obtenir, par photographie et par copie sur des couches sensibles, des formes d'impression lithographiques ou métallographiques.

photolithographique [fɔtolitɔgrafik] adj. (de *photolithographie ;* 1903, Larousse). Relatif à la photolithographie.

photologie [fɔtolɔʒi] n. f. (de *photo-* 1 et de *-logie,* du gr. *logos,* science, discours ; 1869, Littré, au sens de « traité ou histoire de la lumière » ; sens actuel, 1968, Larousse). Étude scientifique de l'action de la lumière sur les êtres vivants en général, et plus particulièrement sur les arbres forestiers.

photoluminescence [fɔtolyminɛsɑ̃s] n. f. (de *photo-* 1 et de *luminescence ;* 1932, Larousse). Phénomène particulier de luminescence, qui consiste, pour une substance, à absorber une radiation et à la restituer sous une longueur d'onde différente : *La photoluminescence prend le nom de « fluorescence » si elle est instantanée, et de « phosphorescence » si elle se prolonge après suppression de l'excitation.*

photoluminescent, e [fɔtolyminɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *photoluminescence ;* 1932, Larousse). Relatif à la photoluminescence.

photolyse [fɔtoliz] n. f. (de *photo-* 1 et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, dissolution, fin ; 1923, Larousse). Ensemble des phénomènes de décomposition chimique par la lumière et, en particulier, par les rayons ultraviolets.

photolyte [fɔtolit] n. m. (de *photo-* 1 et de *-lyte,* gr. *lutos,* qui peut être délié ou dissous, de *luein,* délier ; 1968, Larousse). En chimie, substance décomposable par la lumière.

photomacrographie [fɔtomakrografi] n. f. (de *photo-* 1, de *macro-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1963, Larousse). Syn. de MACROPHOTOGRAPHIE.

photomagnétique [fɔtomaɲetik] adj. (de *photo-* 1 et de *magnétique ;* 1842, Acad.). En physique, se dit d'un phénomène magnétique dû à l'action de la lumière.

Photomaton [fɔtomatɔ̃] n. m. (nom déposé, de *photo* 2 et de [*auto*]*mat*[*ique*] ; v. 1930). Appareil automatique, pourvu d'une cabine dans laquelle s'installe le client, qui prend, développe et tire des photographies, le tout en quelques minutes : *On a généralement recours au Photomaton lorsqu'on a besoin de photos d'identité.*

photomécanique [fɔtomekanik] adj. (de *photo-* 1 et de *mécanique,* adj. ; fin du XIX^e s.). Se dit de tout procédé d'impression et de reproduction dans lequel on fait usage d'un cliché photographique : *La photogravure, la photolithographie,* etc., *sont des procédés photomécaniques.*

photomètre [fɔtomɛtr] n. m. (de *photo-* 1 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1792, *Annales de chimie* [1^re série, XII, 64], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1962, Robert). **1.** En optique, instrument qui sert à mesurer l'intensité d'une source lumineuse. || **2.** En météorologie, instrument qui sert à mesurer la radiation du soleil ou du ciel dans une partie du spectre. || **3.** En photographie, syn. de POSEMÈTRE.

photométrer [fɔtometre] v. tr. (de *photomètre ;* 1923, Larousse). Mesurer l'intensité d'une source lumineuse.

photométrie [fɔtometri] n. f. (de *photo-* 1 et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1812, Mozin). Partie de la physique qui concerne la mesure des quantités de lumière et les propriétés des corps relatives à la transmission, à la réflexion, à la diffusion, etc., de la lumière.

photométrique [fɔtometrik] adj. (de *photométrie ;* 1836, Landais). Relatif à la photométrie : *Moyens photométriques. Appareil photométrique.*

photométriquement [fɔtometrikmɑ̃] adv. (de *photométrique ;* av. 1853, Arago). Du point de vue photométrique ; sous le rapport de l'intensité de la lumière : *Un genre de lumière éblouissant, comparable photométriquement à celle du soleil* (Arago).

photomicrographie [fɔtomikrɔgrafi] n. f. (de *photo-* 1 et de *micrographie ;* 25 juill. 1872, *Journ. officiel,* p. 5090). Photographie de l'image agrandie d'un objet invisible à l'œil nu.

photomicrographique [fɔtomikrɔgrafik] adj. (de *photomicrographie ;* 6 oct. 1876, *Journ. officiel,* p. 7350). Relatif à la photomicrographie : *Recherches photomicrographiques.*

photomitrailleuse [fɔtomitrajøz] n. f. (de *photo* 2 et de *mitrailleuse ;* 1963, Larousse). En aéronautique militaire, instrument photographique affectant la forme d'une mitrailleuse, qui permet aux pilotes et aux mitrailleurs de s'entraîner au tir en vol.

photomontage [fɔtomɔ̃taʒ] n. m. (de *photo* 2 et de *montage ;* 1935, Sachs-Villatte). Assemblage de photographies reconstituant un sujet ou groupant plusieurs sujets.

photon [fɔtɔ̃] n. m. (de *phot*[*o*]- 1 et de [*électr*]*on ;* 14 nov. 1927, *Comptes rendus... de l'Acad. des sciences,* t. CLXXXV, p. 1118-1119). Particule ou quantum d'énergie lumineuse qui se propage, dans le vide, à la vitesse de 300 000 km par seconde, et dont le flux constitue le rayonnement électromagnétique : *Des monstres d'intelligence, de ces gaillards qui jouent avec les racines cubiques, les cosinus, les quanta ou les photons comme d'autres avec les dés, les dominos ou les cartes* (Duhamel).

photonique [fɔtɔnik] adj. (de *photon ;* 1953, Larousse [*propulsion photonique,* 1968, Larousse]). Relatif aux photons, au rayonnement lumineux. || *Propulsion photonique,* méthode de propulsion spatiale de l'avenir (qui n'est encore qu'une vue de l'esprit) utilisant comme agent propulsif des photons.

photonucléaire [fɔtonykleɛr] adj. (de *photo-* 1 et de *nucléaire ;* 1953, Larousse). Se dit, en physique nucléaire, de ce qui se rapporte à l'action des rayonnements électromagnétiques sur le noyau d'un atome : *Effet photonucléaire.*

photopériode [fɔtoperjɔd] n. f. (de *photo-* 1 et de *période ;* 1968, Larousse). Durée quotidienne du jour (par opposition à celle de la nuit), considérée du point de vue de ses effets biologiques : *La photopériode exerce une influence aussi décisive sur le développement des insectes que sur celui des plantes.*

photopériodique [fɔtoperjɔdik] adj. (de *photo-* 1 et de *périodique ;* 1967, Robert). Relatif aux phénomènes biologiques provoqués, dans la vie des plantes, par la succession des périodes de lumière et des périodes d'obscurité.

photopériodisme [fɔtoperjɔdism] n. m. (de *photo-* 1 et de *périodique ;* juin 1952, Larousse). En botanique, ensemble des phénomènes photopériodiques.

photophile [fɔtofil] adj. (de *photo-* 1 et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1965, J.-M. Pérès, p. 28). Se dit d'un animal qui tolère ou exige un éclairement vif.

photophobie [fɔtofɔbi] n. f. (de *photo-* 1 et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ;

1812, Mozin). Crainte pathologique de la lumière, qui pousse certains individus (hommes ou animaux) à rechercher les faibles éclairements.

photophobique [fɔtofɔbik] adj. (de *photophobie* ; 1963, Larousse). Relatif à la photophobie.

photophore [fɔtofɔr] n. m. (de l'adj. gr. *phôtophoros,* qui apporte la lumière, lumineux, de *phôs, photos,* lumière, et de *pherein,* porter, apporter ; 1803, Boiste, au sens 1 [aussi « porte-bougie... »] ; sens 2, 1888, Larousse ; sens 3, 1962, Robert). **1.** *Vx.* Ce qui porte ou supporte une source lumineuse. || *Spécialem.* Porte-bougie prolongé par un verre servant à protéger la flamme : *Une bougie plantée dans un photophore se reflétdit dans les jarres phosphorescentes* (Malraux). || **2.** Lampe portative à manchon incandescent chauffé par la flamme d'un jet de vapeur d'essence, et donnant une forte lumière. || **3.** Élément optique capable de capter la lumière et de la renvoyer dans une direction déterminée.

photopile [fɔtopil] n. f. (de *photo-* 1 et de *pile* ; 1949, Larousse). Appareil qui transforme un rayonnement lumineux en courant électrique : *L'alimentation en courant électrique de certains satellites artificiels est assurée par des photopiles.*

photopique [fɔtopik] adj. (de *phot[o]-* 1 et de *-opique,* du gr. *ôps, ôpos,* action de voir, la vue ; 1963, Larousse). *Vision photopique,* vision qui correspond à la courbe diurne de la sensibilité de l'œil.

photoprojecteur [fɔtoprɔʒɛktœr] n. m. (de *photo* 2 et de *projecteur* ; 1970, Robert). Appareil de projection pour diapositives.

photopsie [fɔtɔpsi] n. f. (de *phot[o]-* 1 et de -opsie, du gr. opsis, action de voir, la vue ; 1869, Littré). Hallucination visuelle, qui atteint l'œil, et qui consiste en traînées lumineuses mal délimitées.

photoptique [fɔtɔptik] adj. (de *photopsie,* d'après *optique,* adj. ; 1875, Larousse). Relatif à la photopsie : *Affection photoptique. Illusion photoptique.*

photorécepteur, trice [fɔtoresɛptœr, -tris] adj. (de *photo-* 1 et de *récepteur* ; 1954, Bauchot, p. 118). En biologie, se dit d'un organe ou d'un organisme sensible aux radiations lumineuses.

photorésistance [fɔtorezistɑ̃s] n. f. (de *photo-* 1 et de *résistance* ; 1968, Larousse). Conducteur électrique dont la résistance varie avec l'éclairement, utilisé surtout pour la réalisation de cellules photoélectriques.

photorésistant, e [fɔtorezistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *photo-* 1 et de *résistant* ; 1932, Larousse [*cellule photorésistante,* 1963, Larousse]). Se dit d'un corps dont la résistance électrique varie avec l'intensité de la lumière qui le frappe : *Le germanium est photorésistant.* || *Cellule photorésistante,* syn. de CELLULE PHOTOCONDUCTRICE.

photorésistivité [fɔtorezistivite] n. f. (de *photo-* 1 et de *résistivité* ; 1963, Larousse). En électronique, syn. de PHOTOCONDUCTIVITÉ.

photo-robot [fɔtorɔbo] n. f. (de *photo* 2 et de *robot* ; 1954, d'après Larousse, 1963). Portrait de face qui est établi d'après le témoignage de diverses personnes et qui, en l'absence de toute photographie, peut permettre à la police de rechercher quelqu'un.

• Pl. *des* PHOTOS-ROBOTS.

photoroman [fɔtorɔmɑ̃] n. m. (de *photo* 2 et de *roman* ; 1949, d'après Larousse, 1968). Histoire à épisodes, destinée à un public populaire, qui paraît dans des publications périodiques sous forme de séquences photographiques accompagnées de dialogues succincts, portés sur les photographies elles-mêmes. (Syn. ROMAN-PHOTO.)

photosensible [fɔtosɑ̃sibl] adj. (de *photo-* 1 et de *sensible* ; 1953, Larousse). En physique, se dit d'un élément sensible aux radiations lumineuses : *La mosaïque photosensible de l'iconoscope. La couche gélatineuse qui recouvre la pellicule photographique est photosensible.*

photosource [fɔtosurs] n. f. (de *photo-* 1 et de *source* ; 1968, Larousse). En physique nucléaire, appareil qui produit des particules (surtout des neutrons) grâce au bombardement de noyaux d'atomes par des photons gamma.

photosphère [fɔtosfɛr] n. f. (de *photo-* 1, d'après *atmosphère* ; 1842, Acad.). En astronomie, surface lumineuse délimitant le contour apparent du Soleil, et de laquelle la lumière et la chaleur rayonnent dans l'espace.

photosphérique [fɔtosferik] adj. (de *photosphère* ; 1877, Littré). En astronomie, relatif à la photosphère : *Les facules du soleil sont des courants de matière photo-sphérique* (Littré).

photostat [fɔtosta] n. m. (de *photo* 2 et de *-stat,* du gr. *statos,* fixe, dér. de *histanai,* placer debout, immobiliser ; 1953, Larousse). Syn. de PHOTOCOPIE au sens 2.

photostop ou **photo-stop** [fɔtostɔp] n. m. (de *photo* 2, sur le modèle de *auto-stop* ; v. 1950). Technique, travail du photostoppeur : *Faire du photostop sur les Champs-Elysées pour gagner sa vie.*

photostoppeur ou **photo-stoppeur, euse** [fɔtostɔpœr, -øz] n. (de *photostop* ; 3 juill. 1960, *le Monde*). Syn. vieilli de PHOTOFILMEUR.

photosynthèse [fɔtosɛ̃tɛz] n. f. (de *photo-* 1 et de *synthèse* ; 1907, Larousse). Transformation, par les plantes vertes exposées au soleil, de composés organiques très simples (gaz carbonique, eau, nitrates) en molécules organiques complexes (protides, glucides, lipides), grâce à la fonction chlorophyllienne.

photosynthétique [fɔtosɛ̃tetik] adj. (de *photosynthèse,* d'après *synthétique* ; 1961, Levadoux, p. 16). Relatif à la photosynthèse.

phototactisme [fɔtotaktism] n. m. (de *photo-* 1 et de *-tactisme,* du lat. *tactus,* action de toucher, sens du toucher, dér. de *tactum,* supin de *tangere,* toucher ; 1903, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Propriété qu'ont certains êtres vivants de se diriger vers une source lumineuse (*phototactisme positif*) ou, au contraire, de la fuir (*phototactisme négatif*). [Syn. PHOTOTAXIE.] || **2.** Propriété de certains éléments intracellulaires des végétaux verts, qui se disposent de façon à recevoir le maximum de lumière quand celle-ci est faible, et le minimum quand elle est forte.

phototaxie [fɔtotaksi] n. f. (de *photo-* 1 et de *-taxie,* du gr. *taxis,* mise en ordre, arrangement, dér. de *tassein* ou *tattein,* ranger ; 1907, Larousse). Syn. de PHOTOTACTISME (au sens 1).

phototeinture [fɔtotɛ̃tyr] n. f. (de *photo* 2 et de *teinture* ; 1903, Larousse). Procédé permettant de réaliser sur une étoffe une image photographique inaltérable.

photothécaire [fɔtotekɛr] n. (de *photothèque,* d'après *bibliothécaire* ; 1968, Larousse). Personne préposée à la direction ou à l'administration d'une photothèque.

photothèque [fɔtotɛk] n. f. (de *photo* 2, sur le modèle de *bibliothèque* ; 1950, Larousse). Organisme chargé d'archiver et de conserver une collection de photographies ; la collection elle-même.

photothérapie [fɔtoterapi] n. f. (de *photo-* 1 et de *thérapie* ; 1903, Larousse). Traitement curatif de certaines affections par exposition de l'organisme malade aux rayonnements solaires naturels ou artificiels, aux rayonnements infrarouges ou ultraviolets : *En trente ans, nous avons vu 'séro, auto, photo, électro, opo, thérapies* (Valéry).

photothérapique [fɔtoterapik] adj. (de *photothérapie* ; 1923, Larousse). Relatif à la photothérapie : *Traitement photothérapique.*

phototropisme [fɔtotrɔpism] n. m. (de *photo-* 1 et de *tropisme* ; 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** En botanique, action particulière des rayons lumineux sur l'orientation de la croissance des tiges et des racines. || **2.** En zoologie, réaction entraînant les poissons vers des eaux plus ou moins éclairées que celles où ils se trouvent.

phototype [fɔtotip] n. m. (de *photo-* 1 et de *-type,* gr. *tupos,* marque imprimée, empreinte ; 1903, Larousse). Image photographique obtenue directement dans la chambre noire de l'appareil de prise de vues.

phototypie [fɔtotipi] n. f. (de *photo-* 1 et de *-typie,* du gr. *tupos,* marque imprimée, empreinte ; 1877, Littré). Procédé d'impression à partir de reliefs de gélatine encrés.

phragmite [fragmit] n. m. (lat. *phragmites,* racine du roseau à balais, de l'adj. gr. *phragmitês,* qui sert à faire une clôture, dér. de *phragma,* clôture, de *phrassein* ou *-ttein,* serrer l'un contre l'autre, boucher, obstruer ; 1875, Larousse, au sens 1 ; sens II, 1903, Larousse).

I. Nom spécifique du roseau commun, à grandes tiges, à feuilles aiguës, à fleurs brun violacé, poussant dans les marais et les fossés.

II. Petit passereau brun clair marqué de sombre, qui vit dans la végétation des lieux humides.

phrase [fraz] n. f. (lat. *phrasis,* diction, élocution, style, gr. *phrasis,* élocution, langage, discours, de *phrazein,* expliquer, exposer ; 1546, Vaganay, au sens 1 [*tour de phrase,* av. 1755, Montesquieu ; *faire des phrases,* 25 févr. 1772, Voltaire ; *faire de grandes phrases,* 1775, Beaumarchais ; *faiseur de phrases,* 1762, Acad. — *diseur de phrases,* même sens, 1718, Acad. ; *phrase toute faite,* 1688, La Bruyère ; *en phrases,* début du XX^e^ s. ; *sans phrases,* 1875, Larousse] ; sens 2, 1759, Richelet [*phrase verbale, nominale,* 1921, Vendryes, p. 143-144 ; *phrase simple, complexe,* 1922, Brunot, *Pensée ; phrase-noyau,* 1972, *Dict. de linguistique* — en grammaire générative, 1968, Larousse] ; sens 3, 1742, d'après Trévoux, 1752). **1.** *Class.* Locution, manière de parler, tournure donnée à l'expression : *« Faire fortune » est une si belle phrase, et qui dit une si bonne chose, qu'elle est d'un usage universel* (La Bruyère). *Phrase figurée* (Acad., 1694). || *Auj.* Ce sens ne subsiste plus que dans certaines formules figées. || *Tour de phrase,* expression fondée sur un arrangement particulier et bien défini des mots qui la composent : *Employer toujours les mêmes tours de phrase. Le tour de phrase, toujours le même et toujours uniforme, déplaît extrêmement* (Montesquieu). || *Faire des phrases,* parler ou écrire d'une manière recherchée, prétentieuse et superficielle : *On fait des phrases parce qu'on n'a pas d'idées* (Condorcet). *Je ne tenterai pas de faire des phrases sur un monument sublime* (Stendhal). || *Faire de grandes phrases,* user d'une éloquence pompeuse et vide : *Cet homme politique fait de grandes phrases sur le civisme et l'honneur, mais ne songe qu'à son profit personnel.* || *Faiseur de phrases,* personne qui s'exprime avec affectation, mais dont les paroles dissimulent une certaine indigence de pensée : *Dans le monde, nous n'estimons guère les faiseurs de phrases* (Villiers de L'Isle-Adam). || *Phrase toute faite,* cliché, formule banale et conventionnelle de la conversation ou de la langue écrite : *Il y a un certain nombre de phrases toutes faites, que l'on prend comme dans un magasin, et dont l'on se sert pour se féliciter les uns les autres sur les événements* (La Bruyère). *Il y a, sur chaque sujet, tant de phrases toutes faites* [...], *qu'un sot, avec leur secours, parle quelque temps assez bien, et ressemble même momentanément à un homme d'esprit* (Staël) || *En phrases,* sous forme de clichés sentencieux et élégants : *J'allai lui adresser quelques compliments bien sentis et resplendissants* [...], *du bonheur en phrases pour les artistes* (Céline). *Dans les livres, les gens* [...] *mettent leur cœur en phrases...* (Beauvoir). || *Sans phrases,* sans précautions oratoires ni commentaires superflus, directement et franchement : *Dites sans phrases ce que vous voulez !* || **2.** En grammaire traditionnelle, énoncé, accompagné dans la parole d'une intonation, dont les constituants assument une fonction et dont la fin est d'exprimer quelque chose (le *prédicat*) à propos de quelqu'un ou de quelque chose (le *thème*), la phrase qui comporte seulement le thème ou seulement le prédicat étant considérée comme incomplète : *Phrase énonciative, exclamative, interrogative, impérative. Phrase longue, courte. La phrase française. La phrase de Rabelais. Échanger quelques phrases. Phrase d'excuse. Plus une idée est belle, plus la phrase est sonore* (Flaubert). *C'est à l'intérieur de la phrase, en effet, que le mot peut recevoir une fonction réelle de désignation* (Sartre). [V. art. spécial.] || *Phrase verbale,* celle dont les divers éléments ont une fonction grammaticale par rapport à un verbe, autour duquel ils s'organisent : *« Chaque matin, pour son petit déjeuner, Pierre boit un bol de café au lait » est une phrase verbale organisée autour du verbe « boit ».* || *Phrase nominale,* celle dont le thème et le prédicat ne sont pas reliés par un verbe : *« Fameux, ce gâteau ! » est une phrase nominale.* || *Phrase simple,* celle qui comporte un seul membre, organisé autour d'un verbe à un mode personnel ou à l'infinitif : *« Je m'assois sur une chaise », « Et grenouilles de sauter » sont des phrases simples.* || *Phrase complexe,* celle qui comporte plusieurs membres, dits « propositions », lesquelles sont soit juxtaposées, soit coordonnées, soit subordonnées (ces dernières dépendant forcément d'un support, appelé « proposition principale ») : *« Lorsque César entreprit de soumettre la Gaule, il ne supposait pas que les Gaulois lui opposeraient autant de résistance » est une phrase complexe à trois propositions.* || *Phrase-noyau,* en grammaire structurale, phrase déclarative réduite à ses constituants fondamentaux (dont un verbe transitif actif) : *« Le facteur apporte une lettre » est une phrase-noyau ;* en grammaire générative, séquence d'éléments syntaxiques minimaux (morphèmes ou formants), à laquelle sont associées, par l'intermédiaire d'une description structurale, d'une part une représentation phonétique, et d'autre part une interprétation sémantique. (On dit aussi, en ce sens, PHRASE NUCLÉAIRE.) || **3.** En musique, suite de chant ou d'harmonie, de sons simples ou d'accords, qui forme un sens plus ou moins achevé et qui se termine sur un repos : *Les phrases musicales éveillent mille souvenirs au fond des cœurs aimants et aimés* (Balzac). *Cependant le septuor, qui avait recommencé, avançait vers sa fin : à plusieurs reprises une phrase, telle ou telle, de la sonate revenait, mais chaque fois changée, sur un rythme, un accompagnement différents, la même et pourtant autre, comme reviennent les choses dans la vie...* (Proust).

◆ **phrases** n. f. pl. (1695, Courtin, p. 182). *Des phrases,* des paroles emphatiques et prolixes qui n'aboutissent à aucun résultat positif et retardent ou empêchent une action efficace : *Il fallait des mesures complètes, non des phrases* (Camus). *Pas de phrases avec les morts. Un mot, un mot crié de toute ma force, de tout mon être, dans un paysage sonore, voilà ce qu'ils réclamaient...* (Giraudoux).

● SYN. : *boniments, laïus* (fam.), *mots.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA PHRASE

La tradition orthographique qui fait du point la limite de la *phrase* permet de compter onze phrases dans le texte suivant :

> *Il promenait ses regards autour de lui et pensait rapidement à cent choses. | Cette chambre était mieux que propre : confortable. | Le plafond était bas ; la pièce avait dû être ménagée dans les combles ; mais elle était vaste, claire, et d'une agréable nuance blonde. | Le parquet, couleur de cire et luisant, craquait tout seul, sans doute à la chaleur du petit poêle de faïence blanche, où ronflait un feu de bûches. | Deux fauteuils de cretonne à bouquets ; plusieurs tables chargées de papiers, de journaux. | Peu de livres : une cinquantaine peut-être, sur une étagère, au-dessus du lit, qui n'était pas encore fait. | Et pas une photo ; aucun rappel du passé. | Libre, seul, inaccessible même au souvenir !*

| — *Une pointe d'envie vint se mêler à la réprobation d'Antoine.* |

Il s'aperçut que Jacques s'apaisait. | *La cause était-elle gagnée ?* (Roger Martin du Gard).

Le point est remplacé à la fin d'une de ces phrases par le point d'exclamation, à la fin d'une autre par le point d'interrogation.

Ces marques simples permettent de compter sans hésitation les phrases d'un texte écrit — encore que le point d'exclamation puisse intervenir en cours de phrase, et que des points de suspension puissent suspendre une phrase n'importe où (même à la fin). Mais aucune marque sûre de fin de phrase n'existe dans la chaîne orale, où les prosodèmes ne sont discrets qu'en théorie (v. INTONATION, art. spécial) : si l'on dicte à vingt personnes le texte ci-dessus, il est vraisemblable qu'il ne s'en trouvera pas deux pour le ponctuer de la même façon.

Chercher la règle de l'emploi des points dans un traité de ponctuation conduit invariablement au terme de *phrase,* dont la définition est donnée plus ou moins sommairement, ou déléguée au grammairien.

Selon Maurice Dessaintes *(Éléments de linguistique descriptive, 1960),* on a compté « jusqu'à près de 300 définitions » de la phrase. En vérité, on trouverait difficilement de nos jours deux théoriciens du langage s'accordant sur cette notion.

LA PHRASE, UNITÉ SYNTAGMATIQUE ?

L'erreur la plus commune est de confondre phrase et proposition, avec beaucoup de linguistes qu'influence la confusion des deux termes dans la langue allemande *(Satz)* ou russe *(predlojenie).* Quoique l'anglais distingue l'une et l'autre en les désignant respectivement par *sentence* et *clause,* les grandes écoles linguistiques américaines (distributionalisme, transformationalisme) donnent à la « phrase » *(sentence)* le schème SN + SV (syntagme nominal + syntagme verbal), qui n'est autre que celui de la proposition.

Cette identification n'a pas d'importance quand elle est réalisée dans les faits, qu'il s'agisse d'une phrase simple en forme de proposition indépendante *(La cause était-elle gagnée ?)* ou d'une phrase complexe construite par subordination, conforme dans l'ensemble au schéma SN + SV *(Il s'aperçut que Jacques s'apaisait).*

Mais cette analyse formelle achoppe à la phrase complexe composée de plusieurs propositions coordonnées, comme la première phrase de l'exemple cité, où l'on compte deux propositions dont aucune n'est un membre de l'autre (la conjonction *et* ne peut être tenue pour une marque d'intégration, puisqu'elle se lit aussi bien au début d'une phrase, ici la septième). Le nombre des propositions composant une phrase complexe par coordination (asyndétique ou conjonctionnelle) est illimité ; la troisième phrase du texte en comporte trois. L'unité d'un tel ensemble, appelé « phrase », n'a pas de marque morphologique ; la phrase n'a pas d'autre démarcation formelle que le point dans la langue écrite, avec la majuscule corrélative ; dans la langue parlée, une pause peut marquer des articulations diverses de la construction, et la mélodie ascendante ou descendante qui la précède n'implique jamais absolument une fin de phrase (ex. : *Je l'ai vu, non patron,* prononcé avec chute de la courbe sur *vu,* suivie de trois syllabes monocordes).

On peut soutenir du moins que **toute phrase contient un nombre entier de propositions.**

Apparemment, la 5ᵉ, la 6ᵉ et la 7ᵉ phrase du texte n'ont pas la structure propositionnelle : elles ont pour bases des noms sans fonction précédés de quantificateurs : *deux fauteuils, plusieurs tables, peu de livres, pas une photo, aucun rappel ;* la 8ᵉ phrase a pour bases trois adjectifs sans verbe ni support nominal : *libre, seul, inaccessible.* La difficulté est résolue si l'on admet qu'il existe, à côté des propositions standards *verbo-nominales,* des types de propositions sans verbe, *nominales, adjectivales,* etc.

Pour distinguer un mot base de proposition (nom, adjectif, etc.) du même mot employé comme membre d'une proposition, on peut invoquer le fait que, dans le cas où il est base, il ne se rapporte à aucun autre mot. Mais une nouvelle difficulté surgit avec des énoncés comme le suivant, particulièrement fréquents dans la littérature moderne :

On avait donné dans le Nord un grand coup de pied dans la fourmilière, et les fourmis s'en allaient. Laborieusement. Sans panique. Sans espoir. Sans désespoir. Comme par devoir (Saint-Exupéry, *Pilote de guerre*).

Il y a là six phrases, dont les cinq dernières se composent de compléments de manière ayant apparemment pour support le verbe qui termine la première phrase, *s'en allaient ;* ces six phrases sont apparemment constituées par deux propositions. On peut cependant tenir la seconde phrase pour une proposition *adverbiale* et les trois autres pour des propositions *nominales* si l'on admet la notion d'ellipse (v. ce mot, art. spécial).

La notion de *proposition elliptique* de la grammaire traditionnelle, comme la notion d'*effacement* en surface de la grammaire générative, expliquent les propositions non verbales comme des propositions standards ayant subi l'ellipse du verbe et d'un ou plusieurs autres membres :

(Il y avait) deux fauteuils...
(Jacques vivait) libre,...
(Elles s'en allaient) laborieusement.

À ce prix, on réduit toute phrase à un nombre entier de propositions — bénéfice à débattre ; mais on ne rend toujours pas compte de l'unité structurale d'une phrase complexe par coordination.

André Martinet *(la Linguistique synchronique)* relève dans l'*American College Dictionary* la formule suivante :

« *sentence* [...] a linguistic form [...] which is not part of any larger construction [*phrase* : une forme linguistique qui n'entre dans aucune construction plus vaste] ».

Cette définition est juste si l'on identifie la proposition à la phrase. En effet, la proposition ne peut être membre que d'une phrase complexe par subordination, qui n'est autre chose qu'une proposition (donc n'est pas une « construction plus vaste »), ou d'une phrase complexe par coordination, qui n'a pas de définition structurale limitative (donc n'est pas une « construction »).

É. Benveniste adopte la même attitude dans *Problèmes de linguistique générale* (1966) : « La proposition ne peut entrer comme partie dans une totalité de rang plus élevé. » Il assimile délibérément la phrase à la proposition : « Les types de phrases qu'on pourrait distinguer se ramènent tous à un seul, la proposition prédicative. »

Cette assimilation est acceptée par de grands linguistes comme Meillet (qui jugeait inutile le concept de proposition, et ne parlait que de *phrase*), Damourette et Pichon (qui parlaient de *phrases* et de *sous-phrases,* § 1022 et suiv.), Gustave Guillaume, André Martinet. Ce dernier s'en justifie ainsi :

« Dans la mesure, très appréciable, où la ponctuation et l'analyse grammaticale traditionnelle tiennent compte des faits d'intonation pour délimiter les « phrases », elles laissent beaucoup de champ à l'arbitraire de l'écrivain ou du grammairien. Le linguiste a intérêt, en la matière, à garder ses distances et à voir dans la phrase une construction grammaticale qu'il conviendra de définir en termes d'unités discrètes » *(la Linguistique synchronique).*

En fait, la « distance » entre le linguiste et le grammairien n'est que d'ordre social. Tous deux ont le même souci d'analyser la langue, et ni l'un ni l'autre n'a le droit de négliger une unité que traduit graphiquement une marque formelle : le point. La difficulté de définir telles phrases

complexes n'autorise pas plus le linguiste que le grammairien à « poser arbitrairement des critères qui permettent de mener à bien un classement exhaustif des données » (Martinet, *ibid.*). L'inventaire exhaustif d'un texte long conduit inévitablement à distinguer deux ordres de structure, l'un ressortissant à la syntaxe, l'autre aux fonctions propres à la communication. Ce principe vaut sans doute pour toute langue, et c'est à propos du hongrois que l'a énoncé Jean Perrot :

« On se trouve ainsi en présence de deux niveaux qu'il faut distinguer :

— celui des « fonctions syntaxiques » (au sens étroit du terme syntaxe), c'est-à-dire celui des relations entre les éléments constitutifs de l'énoncé, relations que marquent essentiellement des morphèmes, des caractéristiques casuelles ;

— celui du relief donné au message, à la communication, c'est-à-dire celui de l'importance relative donnée aux différents éléments de cette communication, en fonction de l'information dont ils sont respectivement porteurs ; ici interviennent des phénomènes très complexes : accentuation, intonation, ordre des mots » (*Prédication et structure syntaxique : un problème général vu à partir du hongrois,* communication au 2e Congrès international finno-ougrien, Helsinki, 1965).

L'unité syntaxique (ou syntagmatique) supérieure répond bien à ce qu'on appelle ordinairement *proposition,* et l'unité de communication ne peut être que la *phrase.* La séquence SN + SV des Américains est en définitive la proposition. La phrase emprunte sa forme, ou groupe plusieurs propositions comme un organe du corps groupe des cellules ; lors même qu'une coïncidence formelle totale existe entre la proposition et la phrase, leurs structures sont différentes ; Jean Perrot prend pour exemple l'énoncé :

Pierre arrivera par la route demain soir.

En tant que proposition, cet énoncé dit que l'action d'arriver sera accomplie par un certain agent au moyen d'une certaine route le soir d'un certain jour. Toute étude de la fonction syntagmatique des mots relève de la proposition.

En tant que phrase, il admet plusieurs interprétations structurales dont les facteurs sont la situation particulière et ce qu'en connaissent les partenaires de la communication.

Il est essentiel de souligner que toute phrase a pour support une proposition, éventuellement elliptique, ou plusieurs ; une séquence anarchique terminée par un point, comme :

Chapeau la sans vient.

n'est pas une phrase. La phrase est une unité syntagmatique dans la mesure où la proposition lui donne sa chair ; mais elle n'est pas une unité « supérieure à la proposition » : elle est, en tant qu'unité, d'un autre ordre.

LA PHRASE, FAIT DE DISCOURS

Gustave Guillaume opposait le mot, « unité de langue » (v. MOT, art. spécial), à la phrase, « unité de discours » (c'est-à-dire de « parole ») ; alors que le mot vise l'universel, la phrase vise le particulier. Émile Benveniste appuie une formule semblable d'une justification quelque peu différente :

« La phrase est l'unité du discours. Nous en trouvons confirmation dans les modalités dont la phrase est susceptible : on reconnaît partout qu'il y a des propositions assertives, des propositions interrogatives, des propositions impératives, distinguées par des traits spécifiques de syntaxe et de grammaire, tout en reposant identiquement sur la prédication » *(Problèmes de linguistique générale).*

Cette conception de la phrase peut être illustrée par l'exemple emprunté à Jean Perrot ; la phrase qu'il constitue relève du discours :

1° par l'**actualisation** de ses termes : *Pierre* désigne une personne unique, *la route* est une route connue, *demain* est rapporté au présent du locuteur, ainsi que le temps futur du verbe *arrivera ;* la proposition actualisée constitue le « dictum » de la phrase ;

2° par sa **modalité** (v. ce mot, art. spécial) : l'application au « dictum » d'un « modus » affirmatif, interrogatif, volitif ou exclamatif produit la phrase ;

3° par la **prédication** (v. ce mot, art. spécial) : le modus ne porte ordinairement que sur une partie des mots de la proposition, constituant ce qu'on appelle le *prédicat ;* les autres mots, dont la fonction est plus particulièrement de rattacher le dictum à la réalité connue, constituent le *thème.*

En principe, le sujet de la proposition assume organiquement en français la fonction de thème, mais il se peut qu'il devienne le prédicat *(La joie était dans la maison),* et il arrive plus souvent encore que la fonction thème s'étende jusqu'au verbe et/ou par-delà le verbe. Ainsi l'exemple de J. Perrot peut avoir de ce point de vue, selon la situation, diverses structures :

— soit thème : *Pierre*
prédicat : *arrivera par la route demain soir.*

— soit thème : *Pierre arrivera*
prédicat : *par la route demain soir.*

— soit thème : *Pierre arrivera par la route*
prédicat : *demain soir.*

Ces différentes possibilités établissent l'indépendance relative de la structure phrastique à l'égard du moule de la proposition.

Une autre preuve de cette indépendance est le fait que la phrase apparaît, dans l'apprentissage du langage, avant que se dessine l'organisation syntagmatique. Philippe Malrieu étudie, dans le *Journal de psychologie* (janvier-juin 1973), l'apparition et les progrès du langage chez deux enfants, l'un plus précoce que l'autre. Tous deux sont passés par trois phases :

• 1° **Phrases monorèmes** (à un seul terme), à un ou deux ans :

a) Nom désignant l'objet désiré ou marquant la reconnaissance de l'objet :

ÉRIC : *zoiseaux* (il les entend dans l'arbre) ;

ANNE : *avion* (elle en entend un).

[C'est la phrase existentielle dont le type achevé serait : *Il y a des oiseaux, un avion.*]

b) Adjectif stéréotypé, participe passé marquant un résultat :

ÉRIC : *coquin.*

[Jugement rapporté à une personne présente.]

c) Verbe ou expression d'appel :

ÉRIC : *Viens ;*

ANNE : *Attends.*

[Ordre ou apostrophe.]

• 2° **Phrases à deux ou trois termes :**

ÉRIC :

pépé cheveux (il a les cheveux coupés) ;
camion ma (le camion est à moi) ;
encore madame lit (Madame est encore dans son lit) ;

ANNE :

fais un autre (j'en fais un autre) ;
la éké ici (J'ai écrit ça ici).

[L'ordre des mots, l'emploi des articles et des prépositions est aléatoire.]

• 3° **Structures normales,** dans la troisième année :

ÉRIC :

Je veux des jouets ;
Là c'est l'auto de papa ;

ANNE :

Et Anne elle a pas de crayon ;
Il est à la cuisine pour manger le lait.

[La structure propositionnelle est assimilée ; la phrase a reçu son support syntagmatique ; une quatrième phase commencera la même année avec l'emploi des subordonnées relatives et temporelles.]

LA PHRASE, UNITÉ SÉMANTIQUE

Toute unité de langue est une forme préfabriquée. La proposition paraît bien être, à ce titre, une unité de langue, supérieure au mot.

Mais il semble que la phrase, qui appartient au discours, n'ait qu'une unité occasionnelle, arbitraire, d'essence sémantique momentanée, comme le *paragraphe,* délimité par l'alinéa (par exemple devant la dixième phrase du texte cité en tête de cet article), ou comme le *chapitre,* délimité par un espacement plus considérable (souvent un changement de page).

J. Marouzeau définit la phrase :

« un système d'articulations liées entre elles par des rapports phonétiques, grammaticaux, psychologiques, et qui, ne dépendant grammaticalement d'aucun autre ensemble, est apte à représenter pour l'auditeur l'énoncé complet d'une idée conçue par le sujet parlant » *(Lexique de la terminologie linguistique).*

Parmi les caractères énumérés, dont la moitié ne sont pertinents que pour la proposition, relevons « l'énoncé complet d'une idée », formule très proche de cette autre qui court les manuels : « l'énoncé d'une idée complète ». Il n'est pas d'idée complète en soi ; celle qui paraît l'être est celle qu'on exprime dans un énoncé complet, qui ne peut être qu'une proposition.

Les « rapports psychologiques » de Marouzeau donnent-ils une meilleure prise ? Il ne s'en explique pas autrement, mais Charles Bally, dans son ouvrage théorique *Linguistique générale et linguistique française* (1932), a cru pouvoir ramener la structure de la phrase au schème de la prédication, qu'il figure par AZ (A, thème ; Z, prédicat). La structure d'une phrase simple manifeste ce schème dans une mesure qui est évaluée à l'article spécial PRÉDICATION. De l'examen, proposé ci-dessus, d'un exemple emprunté à J. Perrot, il résulte :

1° que le partage d'une phrase en thème et prédicat est conditionné par les circonstances de la communication autant que par la structure propositionnelle ;

2° que le thème comme le prédicat peuvent être simples ou complexes.

L'un et l'autre peuvent être discontinus : dans la phrase *Paul aime Jeanne,* les noms *Paul* et *Jeanne* font partie du thème au même titre, et le verbe *aime* est prédicatif.

Il n'est pas possible de définir l'unité phrastique par l'unicité du prédicat : on voit à l'article spécial DÉTACHEMENT qu'une même phrase, ayant la forme d'une seule proposition, contient souvent plusieurs prédications : *Mon oncle a deux filles, blondes.*

Deux propositions coordonnées (avec ou sans conjonction) peuvent être dans un rapport AZ l'une vis-à-vis de l'autre :

Le ciel est noir : il va pleuvoir.

On pourrait songer à justifier par cette structure psychique l'unité formelle que manifeste la ponctuation, en vertu de laquelle ces deux propositions font une seule phrase. Mais :

1° De pareils rapports peuvent souvent être établis entre deux propositions séparées par un point (il est facile de le vérifier à propos du texte de Roger Martin du Gard cité plus haut) ;

2° Il n'est pas rare non plus qu'aucun rapport AZ ne puisse être établi entre les propositions consécutives d'une même phrase :

Le brouillard est froid, la bruyère est grise ;
Les troupeaux de bœufs vont aux abreuvoirs ;
La lune, sortant des nuages noirs,
Semble une clarté qui vient par surprise (Hugo).

Ces quatre propositions sont entièrement prédicatives : un modus descriptif (c'est-à-dire affirmatif) affecte la totalité des dictums. Le thème est la situation fictivement donnée pour connue (emploi de l'article *le, la, les*). La définition de l'unité phrastique dans ces quatre vers relève du commentaire littéraire (ou de la *sémiotique*), et, comme toute unité, elle ne se définit que dans l'ensemble intégrant où elle se juxtapose à d'autres unités, c'est-à-dire, en l'occurrence, dans le poème *Choses du soir.*

Robert Garrette (*Pour une analyse structurale de la phrase,* dans *Grammatica II,* 1973) fait observer que la ponctuation des textes classiques est souvent modifiée d'une édition à l'autre, soit par l'auteur, soit par les éditeurs au cours des siècles. Quatre vers d'*Andromaque* (21-24) étaient ainsi ponctués dans l'édition de 1697, la dernière que Racine ait pu corriger :

Mais le vous voy, Seigneur, et si j'ose le dire,
Un destin plus heureux vous conduit en Epire.
Le pompeux appareil qui suit icy vos pas,
N'est point d'un mal-heureux qui cherche le trépas.

Dans l'édition donnée par R. Picard à la bibliothèque de « la Pléiade », comme dans l'édition Mesnard des « Grands Écrivains de France », ce texte est devenu :

Mais le vous vois, Seigneur ; et si j'ose le dire,
Un destin plus heureux vous conduit en Épire :
Le pompeux appareil qui suit ici vos pas
N'est point d'un malheureux qui cherche le trépas.

R. Garrette commente les deux ponctuations ainsi arbitrairement choisies, estime la seconde plus intellectuelle, la première plus rythmée et expressive, citant à son propos un jugement d'A. Debidour : « La ponctuation d'un poète touche à de délicates questions de rythme et d'harmonie ; la grammaire et l'usage n'ont pas toujours à prévaloir » (préface du *Théâtre complet de Racine,* « les Éditions nationales »).

Puisque l'emploi du point est arbitraire, ne devrait-on pas respecter dans les éditions modernes la ponctuation voulue par les auteurs ? Malheureusement, elle nous est souvent inconnue, les éditeurs ayant pris au départ toute liberté dans ce domaine. Il a toujours existé des usages chez les typographes et des modes chez les écrivains. Tous ces facteurs paralinguistiques sont à considérer dans une définition de la phrase, dont on voit qu'elle déborde largement la grammaire proprement dite.

À défaut de l'unité de prédicat, une manifestation formelle de l'unité de la phrase pourrait être invoquée : **l'unité de modalité.**

On admet difficilement la juxtaposition dans une même phrase de deux modalités différentes, comme :

*a) *Es-tu prêt et viens*
*b) *Que tu vas vite et on arrivera trop tôt*

La première partie de la phrase *a* appelle un point d'interrogation que refuse la seconde partie ; la première partie de la phrase *b* réclame un point d'exclamation dont la suite se passe normalement.

On relève beaucoup d'exceptions à cette règle, s'expliquant par la valeur métaphorique d'une des deux modalités :

Cherchez (= si vous cherchez), *vous trouverez.*
Un crieur de journaux se trouve-t-il à proximité (= quand un crieur de journaux se trouve à proximité), *la coutume veut qu'on lui achète son paquet* (Robert Pinget).

Quelquefois cette raison fait défaut :

> *Quelle allégresse ! et dont je ne démêle certes pas bien la cause* (Tristan Derème).

Il s'agit alors d'écarts statistiquement tout à fait négligeables, à mettre au nombre des ornements de la langue littéraire.

HISTOIRE DE LA NOTION

Les manuscrits antiques ne notaient pas le découpage de l'énoncé en phrases. Pour les premiers théoriciens connus du langage, Platon et Aristote, le mot *logos* (quelquefois *phrasis*) désignait le discours. L'unité essentielle de discours était la proposition *(apophansis),* où les mots, assumant les fonctions de sujet et de prédicat, composaient une suite susceptible de motiver un jugement d'affirmation *(kataphasis)* ou de négation *(apophasis).*

Cette conception logique n'empêchait pas de reconnaître les fonctions essentielles syntagmatiques et paradigmatiques des mots (ex. : « le verbe connote le temps »), sur lesquelles Denys de Thrace appuiera son inventaire des « parties du discours ». À partir d'Aristarque, selon Ch. Thurot, la grammaire sut s'abstraire des conceptions logiques. Priscien employa *oratio* pour désigner à la fois le « discours » et la « phrase », précisant ainsi la seconde acception :

> *Oratio est ordinatio dictionum congrua, sententiam perfectam demonstrans* [La phrase est un assemblage congruent de mots, exprimant une pensée complète].

C'est seulement au XII^e s. que l'*affirmation* fut réintroduite, par Pierre Hélie, dans la définition du verbe ; précurseur de J. L. Austin (*How to do things with words,* 1962), il soulevait le problème de savoir si l'affirmation *taceo* (je me tais) était vraie au moment où on l'énonçait. La dialectique et la logique aristotélicienne furent en honneur au XIII^e s., mais la grammaire ne perdait pas son autonomie : tandis que les logiciens employaient (d'après Boèce) les termes *subjectum* (sujet), *praedicatum* (prédicat), *propositio* (proposition), les grammairiens disaient *suppositum* (sujet), *appositum* (attribut), *oratio* (phrase). On s'en tenait sur l'oraison à la définition sommaire de Priscien, que Meigret, en 1550, reprendra encore à son compte. Ramus (*Gramère,* 1562) emploie, à côté d'*oraison,* les mots *clause* et *sentence* dont on sait que l'anglais a tiré un judicieux parti ; mais, dès 1558, Jean Garnier *(Institutio)* doublait *oratio* de *propositio.*

Avec la *Grammaire générale* de 1660, la confusion de la grammaire et de la logique sera presque totale. Pour Arnauld et Lancelot, la langue aide l'homme à *concevoir* grâce au stock des mots, et à juger grâce aux propositions :

« Le jugement que nous faisons des choses, comme quand le dis, *la terre est ronde,* s'appelle PROPOSITION ; et ainsi toute proposition enferme nécessairement deux termes ; l'un appelé *sujet,* qui est ce dont on affirme, comme *terre ;* et l'autre appelé *attribut,* qui est ce qu'on affirme, comme *ronde :* et de plus la liaison entre ces deux termes, *est* » (seconde partie, ch. 1^{er}).

Voilà la prédication (sous le terme d'*attribution*), présentée comme le critère de la proposition — et non de la phrase, dont rien n'est dit, les phrases complexes étant appelées *propositions complexes.*

Ces définitions sont reprises presque mot pour mot dans *la Logique ou l'Art de penser,* d'Arnauld et Nicole, œuvre publiée en 1662 mais composée en même temps que la grammaire (v. Roland Donzé, *la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal,* 1967) : logique et grammaire étaient sœurs siamoises.

Le terme de *proposition* règne seul aux XVII^e et XVIII^e s. pour désigner ce que nous appelons *phrase,* ce dernier mot n'étant usité (depuis le XVI^e s.) qu'au sens général de « propos » ou « locution ». François Thurot, traduisant en 1796 l'*Hermes* de James Harris, emploiera *proposition* là où le philosophe anglais disait *sentence ;* le premier exemple de « proposition » donné par Thurot est une phrase complexe de Racine. Le mot *période* est d'ailleurs associé, comme synonyme, à *proposition.* Du Marsais était déjà gêné par cette ambiguïté :

« Quand on considère une proposition *grammaticalement,* on n'a égard qu'aux rapports réciproques entre les mots ; au lieu que dans une proposition *logique,* on n'a égard qu'au sens total qui résulte de l'assemblage des mots. »

Mais lui-même ne connaissait pas d'autre terme, écartant *phrase* (à l'article CONSTRUCTION de l'*Encyclopédie*) en raison du sens défini plus haut. C'est au XIX^e s. que ce mot devint usuel, au sens de l'ancien *oraison,* ne laissant à *proposition* en grammaire que le sens grammatical, qui n'était pas originellement le sien.

Au terme propre de *sentence,* Harris associait une définition en progrès, faisant de la phrase « la plus grande étendue de discours dont la grammaire s'occupe ». L'affirmation était encore donnée pour la fonction essentielle de la phrase, mais l'existence de phrases *interrogatives* et *impératives,* à côté des phrases *affirmatives,* n'était plus oubliée.

La théorie de la phrase n'évolua guère au XIX^e s. L'usage moderne était acquis d'appeler « phrase » tout assemblage de propositions, et de limiter la phrase au point, mais la confusion entre phrase et proposition indépendante se perpétuait, et nous savons qu'elle sévit encore.

Les définitions les plus décevantes maintenaient leur cours au début du XX^e s. ; d'éminents linguistes y ont puisé :

Lerch : « Une phrase est une manifestation linguistique chargée d'un sens complet, qui est reconnue comme une unité grâce à l'intonation. »

Meillet : « Une phrase consiste essentiellement en une affirmation ; elle comprend au besoin un sujet [...], et, normalement, un prédicat. »

Mais, pendant que les logiciens, avec Charles Serrus (*le Parallélisme logico-grammatical,* 1933), libéraient leur discipline de la vieille tutelle linguistique, une doctrine d'origine pragoise, développée par Ch. Bally dans *Linguistique générale et linguistique française* (1932) et par Serge Karcevski dans un article des *Mélanges Van Ginneken* sur *Phrase et proposition* (1937), asseyait clairement la distinction entre la vieille unité complexe de langue dont le canon est une constante reconnue et formulée depuis des siècles, et l'unité protéiforme de discours qui reçut au XVI^e s. la marque du point, au XIX^e le non de phrase, et dont la formulation déborde le ressort du linguiste.

phrasé [fraze] n. m. (de *phrase ;* av. 1778, J.-J. Rousseau, au sens 1 ; sens 2, av. 1945, P. Valéry). **1.** Art et manière de rendre intelligible un discours musical, en mettant en évidence ses divisions et sa ponctuation : *Chercher les effets dans un beau phrasé et dans les combinaisons mélodieuses* (Rousseau). *Stradella passa du rauque vacillant au plus éclatant phrasé* (Arnoux). ‖ **2.** *Par anal.* et *littér.* Art de construire harmonieusement un discours non musical : *Je pensai : comment se peut-il que ce moine ait acquis une telle légèreté du tracé, du phrasé de la forme et saisi tout à coup le fil de la mélodie de ses mots ?* (Valéry).

phrase-noyau n. f. V. PHRASE.

phraséologie [frazeɔlɔʒi] n. f. (lat. de la Renaissance *phraseologia,* phraséologie, du gr. *phrasis,* langage [v. PHRASE], et *logos,* discours, science ; 1778, Beaumarchais, au sens 3 ; sens 1, 1812, Mozin ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Construction de phrase ou procédé d'expression propre à une langue, à une époque, à une discipline, à un milieu, à un auteur donné : *La phraséologie grecque. La phraséologie philosophique, judiciaire. La phraséologie de cet auteur est bizarre, vicieuse* (Acad., 1835). ‖ **2.** *Spécialem.* Recueil de phrases et de locutions diverses fait pour l'enseignement des langues : *La « Phraséologie latine » de Meissner.* ‖ **3.** *Péjor.* Usage immodéré d'expressions prétentieuses

recouvrant le plus souvent des pensées banales ou inconsistantes : *Il nous fatigue avec sa phraséologie* (Acad., 1878). *C'est de cet article, qui fil du bruit, qu'est née la phraséologie des intérêts moraux et des intérêts matériels, mise d'abord en avant par moi, adoptée ensuite par tout le monde* (Chateaubriand). *C'était de la phraséologie pour lettre de condoléance et cela devait se sentir...* (Duhamel).

● SYN. : **1** *écriture, jargon, langue ;* **3** *bavardage, boniment* (fam.).

phraséologique [frazeɔlɔʒik] adj. (de *phraséologie ;* 1869, Littré, au sens 1 [un premier ex. en 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Relatif à la phraséologie (au sens 1) : *Un dictionnaire phraséologique s'assigne pour objet le recensement et la présentation des expressions figées spécifiques à une langue.* || **2.** Empreint de phraséologie (au sens 3) : *Affectation phraséologique. Un exposé terriblement phraséologique d'un problème tout simple.*

phraser [fraze] v. intr. (de *phrase ;* 1755, *l'Année littéraire* [II, 54], au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, 1834, Landais). **1.** *Vx.* Organiser son style selon l'articulation des phrases et des périodes : *Un écrivain qui phrase bien. L'art de phraser.* || **2.** Parler pompeusement pour ne rien dire : *Sans phraser même intérieurement sur quoi que ce soit* (Flaubert). || **3.** En musique, faire des suites régulières et complètes de sons simples ou d'accords : *Sylvie modula quelques sons d'un grand air d'opéra moderne* [...]. *Elle phrasait* (Nerval).

◆ v. tr. (sens 1, 1788, Féraud [péjor., 1837, Balzac] ; sens 2, 1760, Noverre, p. 73). **1.** Organiser un discours en périodes harmonieuses : *Souvent un versificateur habile phrase très mal sa prose.* || *Péjor.* Débiter d'une manière pompeuse, à la façon d'un mauvais acteur : *Remarquez que je vous phrase mon opinion d'après la formule humanitaire* (Balzac). || **2.** Marquer exactement les coupures des phrases musicales ; présenter une période musicale avec élégance, la conduire avec art de son début à sa conclusion : *La femme de Son Excellence a été ravie du goût exquis avec lequel tu as chanté cette romance ; le fait est que tu l'as phrasée comme un ange* (Scribe).

phraseur, euse [frazœr, -øz] adj. et n. (de *phrase ;* 1788, Féraud [le mot a supplanté *phrasier,* même sens, 1736, Gresset]). Qui s'exprime avec affectation et grandiloquence, qui aime à s'écouter parler : *L'homme vulgaire et phraseur qui s'intéressait à ces choses* (Maupassant). *Il reste en moi un peu de cet héritage des aïeux paysans. L'arrière-grand-père, celui qui acheta Malagar, était sentencieux, moralisateur, phraseur comme un paysan de Walter Scott* (Mauriac).

● SYN. : *beau parleur, discoureur, palabreur.*

◆ adj. (début du XX^e s.). Se dit de ce qui dénote un goût prononcé pour la déclamation gratuite : *Un discours phraseur et prétentieux.*

● SYN. : *déclamatoire, grandiloquent, ronflant, sonore.*

phrastique [frastik] adj. (gr. *phrastikos,* qui concerne la parole [dér, de *phrazein,* v. PHRASE], OU, plutôt, dér. savant du franç. *phrase ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Se dit, en linguistique, de ce qui a rapport à la phrase : *Niveau phrastique.*

phratriarque [fratrijark] n. m. (gr. *phratriarkhos,* même sens, de *phratria* [v. l'art. suiv.] et de *arkhein,* commander ; 1875, Larousse [un premier ex. au XVIII^e s.]). Dans la Grèce ancienne, chef d'une phratrie.

phratrie [fratri] n. f. (gr. *phratria,* même sens, de *phratêr* membre d'une phratrie ; 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Dans la Grèce antique, subdivision de la tribu athénienne : *Dieu des phratries et des peuples grecs* (Flaubert). || **2.** En ethnologie, réunion de plusieurs clans, dans une société de type très archaïque, le plus souvent totémique : *L'union de deux phratries constitue à son tour la tribu.*

phréatique [freatik] adj. (dér. savant du gr. *phrear, phreatos,* puits, citerne, réservoir ; 1887, Daubrée). *Nappe phréatique,* nappe aquifère superficielle qui n'est séparée de la surface du sol par aucune couche imperméable : *La nappe phréatique alimente les puits.*

phréatobiologie [freatobjɔlɔʒi] n. f. (de *phréato-,* élément tiré du gr. *phrear, phreatos,* puits [v. l'art. précéd.], et de *biologie ;* 1968, Larousse). Science qui concerne l'écologie et la distribution géographique des animaux des nappes souterraines.

phrén(o)- [fren(o)], premier élément, tiré du gr. *phrên, phrenos,* diaphragme, âme, pensée, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

phrénicectomie [frenisɛktɔmi] n. f. (de *phrénique* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1932, Larousse). Syn. de PHRÉNICOTOMIE.

phrénicotomie [frenikotɔmi] n. f. (de *phrénico-,* élément tiré de *phrénique,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, incision, dér. de *temnein,* couper ; 1963, Larousse). Exérèse chirurgicale du nerf phrénique, que l'on pratique quelquefois, dans la tuberculose pulmonaire, pour provoquer la voussure du diaphragme par paralysie de ce muscle, et pour entraîner ainsi une sorte de collapsus du poumon. (Syn. PHRÉNICECTOMIE.)

phrénique [frenik] adj. (du moyen franç. *phrene,* diaphragme [av. 1553, Rabelais], gr. *phrên, phrenos,* même sens ; 1654, Gelée). Se dit, en anatomie, de ce qui a un rapport avec le diaphragme : *Nerfs phréniques. Ganglion phrénique.*

phrénite [frenit] n. f. (forme francisée de *phrénitis* [v. l'art. suiv.] ; 1836, Acad.). En pathologie, inflammation du diaphragme.

phrénitis [frenitis] n. f. (du moyen franç. *phrene,* diaphragme [v. PHRÉNIQUE], d'après le gr. *phrenitis,* folie, démence, dér. de *phrên, phrenos,* diaphragme, âme, pensée ; 1694. Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2 [directement du gr. *phrenitis,* v. ci-dessus], 1869, Littré). **1.** En pathologie, inflammation du diaphragme et de la plèvre diaphragmatique. || **2.** En psychiatrie, délire aigu avec fièvre, pouls rapide et petit, mouvements continuels et anormaux des membres.

phréno-. V. PHRÉN(O)-.

phrénocardie [frenokardi] n. f. (de *phréno-* et de *-cardie,* du gr. *kardia,* cœur ; 1932, Larousse). En pathologie, névrose du cœur, caractérisée par des douleurs précordiales, par des modifications du rythme respiratoire, par des palpitations et un pouls irrégulier.

phrénoglottisme [frenoglɔtism] n. m. (de *phréno-* et de *glotte ;* 1869, Littré). En pathologie, spasme du diaphragme et de la glotte, qu'on observe surtout chez les nourrissons et qui est accompagné de crises de suffocation.

phrénologie [frenolɔʒi] n. f. (de *phréno-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1810, Spurzheim). Doctrine, aujourd'hui abandonnée, selon laquelle le caractère, les instincts et les aptitudes intellectuelles de l'homme dépendraient de la conformation du cerveau et de ses protubérances, celle-ci pouvant être décelée à l'examen et par la palpation de la boîte crânienne, à chaque bosse correspondant la localisation dans le cerveau d'une faculté bien déterminée : *Avant d'instruire un enfant, il faudrait connaître ses aptitudes. On les devine par la phrénologie* (Flaubert).

phrénologique [frenolɔʒik] adj. (de *phrénologie ;* 1828, *Revue britannique,* XVII, 36 [*tête phrénologique,* 1857, Flaubert]). Relatif à la phrénologie ; qui s'occupe de phrénologie : *Études, observations phrénologiques. Société phrénologique.* || *Tête phrénologique,* objet de laboratoire constitué par un crâne humain portant la localisation des trente-six facultés déterminées par les adeptes de la phrénologie : *Il reçut pour sa fête une belle tête phrénologique, toute marquetée de chiffres* (Flaubert).

phrénologiquement [frenolɔʒikmɑ̃] adv. (de *phrénologique ;* 1842, Acad.). *Vx.* Du point de vue de la phrénologie : *L'homme moral, jugé phrénologiquement, est un homme doué d'un certain nombre de bosses vertueuses* (P. Larousse).

phrénologiste [frenolɔʒist] ou **phrénologue** [frenolɔg] n. (de *phrénologie ;*

1829, Vidocq [*phrénologiste*], et 1842, Acad. [*phrénologue*]). *Vx.* Personne qui s'occupe de phrénologie ; adepte de la doctrine phrénologique : *Si l'on pouvait rassembler les crânes divers des grands hommes morts depuis le commencement du monde, et qu'on les mît sous les yeux des phrénologistes sans leur dire à qui ils ont appartenu, ils n'enverraient pas un cerveau à son adresse : l'examen des bosses produirait les méprises les plus comiques* (Chateaubriand). *Un front dont un phrénologue eût admiré les protubérances* (Gautier).

phrénoptôse [frenoptoz] n. f. (de *phréno-* et de *ptôse ;* 1932, Larousse). En pathologie, abaissement de la partie centrale du diaphragme, associé parfois à l'entéroptôse.

phrygane [frigan] n. f. (lat. *phryganius,* espèce d'insecte, du gr. *phruganion,* dimin. de *phruganon,* menu bois mort, broussailles, dér. de *phrugein,* faire griller, brûler ; milieu du XVII^e s.). Insecte névroptère aux ailes velues et opaques, ressemblant à un papillon de nuit, et dont la larve vit, sous l'eau, dans un fourreau soyeux renforcé de brindilles (d'où son nom populaire de *porte-bois*), de débris de coquilles, etc. : *Le fond du bassin était cimenté, et, sur ce fond, semblables à des débris végétaux, quantité de larves de phryganes se traînaient dans leur bizarre fourreau de brindilles* (Gide).

phrygien, enne [friʒjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Phrygie,* lat. *Phrygia,* la Phrygie [n. d'une région d'Asie Mineure], gr. *Phrugia,* dér. de *Phrux, Phrugos,* Phrygien ; 1562, Du Pinet [*mode phrygien,* 1690, Furetière, art. *mode ; robe phrygienne,* 1875, Laroussej). Relatif à la Phrygie, région de l'Antiquité qui occupait le nord-ouest de l'Asie Mineure. || *Mode phrygien,* en musique ancienne, le premier en date des modes grecs, composé des quatre notes *mi, fa, sol, la,* que l'on considérait comme fier et guerrier. || *Robe phrygienne,* vêtement brodé, semblable à ceux des habitants de la Phrygie, que portaient les anciens Romains sous l'Empire. || *Bonnet phrygien,* V. BONNET.

◆ adj. et n. (1875, Larousse). Habitant ou originaire de la Phrygie : *La population phrygienne. Ésope le Phrygien.*

◆ **phrygien** n. m. (1875, Larousse). Langue indo-européenne d'Asie Mineure, connue seulement par une vingtaine d'inscriptions des VII^e et VI^e s. av. J.-C. et par une centaine d'épitaphes des III^e et IV^e s. apr. J.-C.

phtaléine [ftalein] n. f. (de *phtal-,* élément tiré arbitrairement du mot *naphtalène ;* 1875, Larousse). Nom générique de composés, colorants ou amorphes, formés par condensation d'une molécule d'anhydride phtalique sur deux molécules d'un phénol, avec élimination d'une molécule d'eau.

phtaline [ftalin] n. f. (de *phtalique ;* 1875, Larousse). Nom générique de composés acides et non colorants, obtenus par réduction des phtaléines.

phtalique [ftalik] adj. (de *phtal-* [V. PHTALÉINE] ; 1869, Littré). Se dit d'un acide de formule $C_6H_4(CO_2H)_2$ dérivé du benzène, de l'anhydride correspondant à cet acide, et, en général, de tout acide benzénique.

phtiriase [ftirjaz] ou **phtiriasis** [ftirjazis] n. f. (lat. *phthiriasis,* maladie pédiculaire, gr. *phtheiriasis,* même sens, dér. de *phtheiriân,* être pouilleux, être atteint de la maladie pédiculaire, de *phtheir,* pou, vermine ; v. 1560, Paré, écrit *phthiriasis,* comme n. m. [comme n. f., 1810, Capuron ; *phthiriase,* n. f., 1611, Cotgrave ; *phtiriase, phtiriasis,* 1878, Acad.], au sens 1 [aussi « pédiculose » ; en médecine vétérinaire, 1875, Larousse] ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** Infestation du corps humain par les poux. || *Par extens.* Syn. de PÉDICULOSE, OU MALADIE PÉDICULAIRE : *Phtiriase du cuir chevelu, du pubis.* || En médecine vétérinaire, ensemble des troubles provoqués par les poux piqueurs et broyeurs : *Phtiriase des chevaux, des porcs, des oiseaux.* || **2.** *Vx.* Infestation d'un végétal par une quantité d'insectes très petits, qui pullulent sur certaines parties et nuisent à la plante.

phtiriasique [ftirjazik] adj. (de *phtiriase* [v. ce mot] ; 1875, Larousse [écrit *phthiriasique*]). Relatif à la phtiriase : *Affection phtiriasique.*

phtirius [ftirjys] ou **phtirus** [ftirys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, du gr. *phtheir,* pou, vermine ; 1875, Larousse, sous la forme francisée *phthirie ; phtirius,* 1903, Larousse ; *phtirus,* 1963, Larousse). Nom scientifique du pou du pubis, ou morpion.

phtisie [ftizi] n. f. (lat. *phthisis, phtisie,* gr. *phthisis,* dépérissement, extinction, de *phthiein,* dépérir, se consumer ; XVI^e s., écrit *tesie* [forme pop.] et *ptisis* [*phtisie,* 1550, Guéroult], au sens 2 [*phtisie galopante,* 1842, Mozin] ; sens 1 et 3, 1694, Th. Corneille ; sens 4, 1812, Mozin). **1.** *Class.* Consomption lente, diminution progressive et quasi insensible des forces : *Il définissait la vieillesse, une phtisie naturelle qui nous dessèche et nous consume* (Lesage). || **2.** Syn. anc. de TUBERCULOSE PULMONAIRE : *Cependant, le mal, qui depuis des années couvait chez l'enfant, éclata. La phtisie se déclara* (Rolland). || *Phtisie galopante,* V. GALOPANT. || **3.** *Phtisie dorsale,* nom donné autref. au mal de Pott. || **4.** *Phtisie laryngée,* nom donné autref. à la laryngite tuberculeuse.

phtisio- [ftizjo-], premier élément, tiré du lat. *phthisis, phtisie* [v. l'art. précéd.], et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots médicaux, où il indique un rapport avec la tuberculose pulmonaire.

phtisiogène [ftizjoʒɛn] adj. (de *phtisio-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1963, Larousse). Se dit de ce qui peut provoquer la tuberculose pulmonaire : *Facteur, cause phtisiogène.*

phtisiogenèse [ftizjoʒənɛz] n. f. (de *phtisio-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1963, Larousse). Ensemble des causes provoquant la tuberculose pulmonaire chez les sujets déjà infectés antérieurement par le bacille de Koch, mais chez qui la maladie ne s'était pas développée.

phtisiologie [ftizjolɔʒi] n. f. (de *phtisio-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1715 [d'après Trévoux, 1771], au sens de « traité sur la phtisie » ; sens actuel, 1836, Acad.). Spécialité médicale consacrée à l'étude et aux traitements de la tuberculose pulmonaire.

phtisiologique [ftizjolɔʒik] adj. (de *phtisiologie ;* 1836, Acad.). Relatif à la phtisiologie : *Études phtisiologiques.*

phtisiologue [ftizjolɔg] n. (de *phtisiologie ;* début du XX^e s.). Médecin spécialiste en phtisiologie.

phtisiothérapie [ftizjoterapi] n. f. (de *phtisio-* et de *thérapie ;* 1907, Larousse). Ensemble des moyens thérapeutiques employés pour soigner et guérir la tuberculose pulmonaire.

phtisique [ftizik] adj. et n. (lat. *phthisicus,* même sens, gr. *phthisikos,* même sens, de *phthiein* [V. PHTISIE] ; XIII^e s., *Simples Médecines,* écrit *tisike* — forme pop. — [*ptisique,* v. 1363, Chauliac ; *phthisique, phtisique,* 1478, Chauliac], comme adj. ; comme n., 1835, Acad.). Qui est atteint de phtisie (vieilli) : *Je pense à la négresse, amaigrie et phthisique, | Piétinant dans la boue, et cherchant, l'œil hagard, | Les cocotiers absents de la superbe Afrique | Derrière la muraille immense du brouillard* (Baudelaire). *Un, une phtisique.*

● SYN. : *tuberculeux.*

● REM. La graphie PHTHISIQUE est abandonnée depuis la 7^e édition du Dictionnaire de l'Académie (1878).

phyco- [fiko], premier élément, tiré du gr. *phûkos,* algue, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants appartenant au domaine des sciences naturelles.

phycocyanine [fikosjanin] n. f. (de *phyco-* et du gr. *kuanos,* bleu sombre ; 1903, Larousse [*phycocyane,* n. m., même sens, 1869, Littré]). Pigment bleuté qui se trouve dans les algues bleues et dans quelques algues rouges, et qu'on emploie comme matière colorante.

phycoérythrine [fikoeritrin] n. f. (de *phyco-* et du gr. *eruthros,* rouge ; 1903, Larousse). Pigment protéique qui donne leur couleur rouge à certaines espèces d'algues et leur permet d'absorber les lumières

de courte longueur d'onde, dont elles se servent pour réaliser la photosynthèse.

phycoïdées [fikoide] n. f. pl. (de *phyco-* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1842, Acad.). Nom générique des algues brunes.

phycologie [fikolɔʒi] n. f. (de *phyco-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1869, Littré). Partie de la botanique qui a pour objet l'étude des algues.
• SYN. : *algologie.*

phycologique [fikolɔʒik] adj. (de *phycologie ;* 1875, Larousse). Relatif à la phycologie : *Études phycologiques.*
• SYN. : *algologique.*

phycologiste [fikolɔʒist] ou **phycologue** [fikolɔg] n. (de *phycologie ;* 1875, Larousse [pour les deux formes]). Botaniste spécialisé dans l'étude des algues.
• SYN. : *algologiste* ou *algologue.*

phycomycètes [fikomisɛt] n. m. pl. (de *phyco-* et du gr. *mukês, -kêtos,* champignon ; 1903, Larousse [*phycomyces,* même sens, 1845, Bescherelle]). Groupe de champignons dont le mode de reproduction rappelle celui de certains groupes d'algues. (On dit aussi SIPHOMYCÈTES et OOMYCÈTES.)

phycophéine [fikofein] n. f. (de *phyco-* et du gr. *phaios,* brun, sombre ; 1875, Larousse, écrit *phycophœine ; phycophéine,* 1903, Larousse). Pigment, soluble dans l'eau bouillante, qui contribue à donner une couleur brune à certaines espèces d'algues. (On dit aussi PHYCOXANTHINE [de *phyco-* et du gr. *xanthos,* jaune, jaunâtre ; 1875, Larousse].)

phylactère [filaktɛr] n. m. (bas lat. médic. et ecclés. *phylacterium,* préservatif, amulette, fragment de parchemin sur lequel étaient inscrits des versets de la Bible, gr. *phulaktêrion,* poste, corps de garde, talisman, amulette, pancarte que les Juifs portaient autour du cou et où étaient inscrits des versets de la loi mosaïque [en ce sens, le mot était une traduction de l'hébreu *thephîlîn*], neutre substantivé de l'adj. *phulaktêrios,* qui sert à préserver, de *phulassein* ou *-ttein,* garder, protéger, dér. de *phulax, -lakos,* sentinelle, gardien ; v. 1155, Wace, écrit *filatiere* [*philatere,* v. 1200, *Poème moral ; phylactère,* XVIe s.], au sens 4 ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, v. 1200, Andresen [écrit *filatire ; philatere,* XIIIe s. ; *phylactère,* 1553, *Bible Gérard*] ; sens 3, 1903, Larousse [dans les bandes dessinées, début du XXe s.]). **1.** Dans l'Antiquité gréco-latine, amulette ou talisman que l'on portait sur soi pour se préserver de quelque mal. || **2.** Dans l'Antiquité hébraïque, petite boîte carrée qui contenait un morceau de parchemin portant quelque passage de l'Ecriture, et que les Juifs s'attachaient comme talisman au bras ou au front, usage encore respecté par les Juifs orthodoxes d'aujourd'hui lors de la prière du matin : *Il est très vrai qu'Isis et Osiris ne leur* [aux Égyptiens] *ont jamais servi de rien, non plus que les phylactères des pharisiens ne leur ont servi contre les Romains* (Voltaire). *Ils portent de larges phylactères, ils ont de grandes bordures à leurs habits* (Renan). *Une phrase s'inscrivit dans sa tête, mystérieuse et nécessaire comme les paroles inscrites dans les phylactères...* (Montherlant). || **3.** Au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, banderole, aux extrémités enroulées et pourvue d'une inscription, dont se servaient les imagiers chrétiens pour faire parler leurs personnages ou pour expliquer le sujet représenté, qu'elle fût portée par le personnage intéressé ou disposée sur le fond de la scène : *L'arbre de Jessé est enguirlandé d'un phylactère* (Claudel). || *Auj.* Dans les bandes dessinées, texte entouré d'un trait et relié à la bouche du personnage qui est censé le prononcer à haute voix ou se le dire en lui-même. (Syn. BULLE.) || **4.** En liturgie ancienne, châsse renfermant des reliques de saints.

phylactique [filaktik] adj. (gr. *phulaktikos,* qui a la vertu de préserver, de *phulassein* ou *-ttein* [v. l'art. précéd.] ; 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** En thérapeutique, se dit de la propriété désensibilisante que possèdent certaines substances, indépendamment de leur action pharmacodynamique propre : *Action phylactique.* || **2.** *Réaction phylactique,* se dit de la réaction de défense de l'organisme contre les germes agresseurs, et qui peut être accrue par une vaccination ou une maladie.

phylarchie [filarʃi] n. f. (gr. *phularkhia,* commandement d'un corps de cavalerie, de *phularkhos* [v. l'art. suiv.] ; 1869, Littré). Dans l'Antiquité grecque, emploi, fonction ou dignité de phylarque.

phylarque [filark] n. m. (lat. *phylarchus,* chef de tribu, gr. *phularkhos,* président d'une tribu, commandant d'un corps de cavalerie, de *phulê,* tribu, corps de troupes, et de *arkhein,* commander ; 1732, Trévoux). Dans l'Antiquité grecque, chef de tribu ou magistrat, et, *spécialem.,* à Athènes, chef de chacune des tribus, élu pour un an, qui, d'une part, présidait assemblées et cérémonies, et, d'autre part, commandait la cavalerie fournie par sa tribu.

phylaxie [filaksi] n. f. (du gr. *phulaxis,* protection, garantie, de *phulassein* ou *-ttein* [v. PHYLACTÈRE] ; 1932, Larousse). En physiologie, pouvoir de défense de l'organisme contre les infections : *La phagocytose fait partie de la phylaxie.*

phylétique [filetik] adj. (dér. savant de *phylum* [v. ce mot] ; 1903, Larousse). En biologie, qui appartient ou se rapporte soit à la lignée ancestrale d'une espèce, soit aux procédés qui ont abouti à la formation des espèces, ou, enfin, aux diverses souches des groupes de la classification naturelle.

phyllade [filad *ou* fillad] n. m. (gr. *phullas, phullados,* feuillage, lit de feuilles, rameau, de *phullon* [v. l'art. suiv.] ; 1827, Acad.). Schiste métamorphisé, où l'on discerne de petites facettes de mica.

phyllo- [filo *ou* fillo], premier élément, tiré du gr. *phullon,* feuille (d'arbre, de plante), et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

phyllobie [filobi *ou* fillobi] n. m. (de *phyllo-* et de *-bie,* gr. *bios,* vie ; 1875, Larousse). Nom générique de divers insectes coléoptères de la famille des charançons, polyphages, surtout forestiers, qui pullulent au printemps sur le chêne, le tilleul, l'orme, le hêtre, les arbres fruitiers.

phylloïde [filɔid *ou* fillɔid] adj. (de *phyllo-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1869, Littré). Se dit, en histoire naturelle, de ce qui a l'apparence d'une feuille. (Syn. FOLIACÉ.)

phyllophage [filofaʒ *ou* fillofaʒ] adj. et n. m. (de *phyllo-* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1869, Littré). En zoologie, se dit des animaux mangeurs de feuilles, et, notamment, des insectes qui rongent les feuilles des végétaux : *Coléoptère phyllophage. Les phyllophages.*

phyllopode [filopɔd *ou* fillopɔd] adj. (de *phyllo-* et de *-pode,* du gr. *pous, podos,* pied, patte ; 1823, Boiste). Se dit, en histoire naturelle, d'un animal qui a les pattes aplaties en forme de lames, ou d'un végétal dont la tige est aplatie en forme de feuille.
◆ **phyllopodes** n. m. pl. (1823, Boiste). Super-ordre de crustacés de la sous-classe des branchiopodes, caractérisé surtout par des pattes foliacées, et divisé en deux ordres selon que le corps de l'animal est nu ou protégé par une cuirasse.

phyllotaxie [filotaksi *ou* fillotaksi] n. f. (de *phyllo-* et de *-taxie,* du gr. *taxis,* mise en ordre, arrangement, dér. de *tassein* ou *tattein,* ranger ; 1875, Larousse, écrit *phyllotaxis ; phyllotaxie,* 1963, Larousse). Disposition des feuilles sur la tige des plantes.

phylloxéra [filoksera] n. m. (lat. scientif. moderne *phylloxera,* insecte qui ronge les feuilles de la vigne [après 1865, d'après Littré, 1877], proprem. « qui dessèche les feuilles », du gr. *phullon,* feuille [d'arbre, de plante], et *xêros,* sec, desséché ; 1870, *le Phylloxera,* au sens 1 [au fig., 1934, G. Chevallier] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Insecte hémiptère de très petite taille, parasite de la vigne, dont la piqûre provoque sur les feuilles la formation de galles et sur les racines celle de nodosités ou de tubérosités qui amènent la pourriture du cep : *En France, l'invasion du phylloxéra*

prit les proportions d'une calamité : plus de la moitié des vignes furent détruites, et la production du raisin fut réduite des deux tiers. Des revenus diminuant d'année en année, rongés au pied des vignes par le phylloxéra (Daudet). || *Fig.* et *pop.* Personne méchante, odieuse et redoutable : *C'était une bien grande charogne, un sacré phylloxéra pour le pays* (G. Chevallier). || **2.** *Par extens.* Maladie de la vigne provoquée par cet insecte : *Après avoir ravagé le vignoble français, le phylloxéra s'étendit à toute l'Europe.*

• Rem. Depuis la 7e édition (1878) de son *Dictionnaire,* l'Académie française présente le mot sans accent sur l'*e.*

phylloxéré, e [filoksere] adj. (de *phylloxéra ;* 25 juin 1873, *Journ. officiel,* p. 4186). Qui est atteint par le phylloxéra : *Vigne phylloxérée.*

phylloxérien, enne [filokserjɛ̃, -ɛn] ou **phylloxérique** [filokserik] adj. (de *phylloxéra ;* 20 oct. 1871, *Journ. officiel,* p. 4068 [*phylloxérien*], et 1875 — d'après Littré, 1877 — [phylloxérique]). Qui a rapport ou qui est propre au phylloxéra : *Invasion phylloxérique. Phénomènes phylloxériens.*

phylogenèse [filoʒənɛz] n. f. (du gr. *phûlon,* race, tribu, genre, espèce, et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Formation et enchaînement des lignées animales ou végétales. || **2.** Partie de la biologie qui a pour objet l'étude de cette formation : *Le développement de la phylogenèse est en rapport avec la naissance des théories évolutionnistes.*

• Rem. Au sens 1, on a d'abord dit phylogénie n. f. (du gr. *phûlon* [v. ci-dessus] et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 15 févr. 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 768).

phylogénétique [filoʒenetik] adj. (dér. savant de *phylogenèse ;* 1927, P. Valéry). Relatif à la phylogenèse.

• Rem. On dit aussi philogénique (de *phylogénie ;* 1874, Haeckel, p. 190).

phylogéniste [filoʒenist] n. (de *philogénie ;* 1877, Littré). Biologiste qui s'occupe de la phylogenèse.

phylum [filɔm] n. m. (latinisation moderne du gr. *phûlon,* race, tribu, genre, espèce ; 1903, Larousse). En biologie, lignée de formes vivantes issues d'une même souche et se succédant par filiation.

physalie [fizali] n. f. (du gr. *phusalis, -lidos,* bulle d'eau, plante dont le calice se gonfle comme une vessie, dér. de *phusân,* souffler, gonfler, enfler, de *phûsa,* soufflet de forge, bulle d'air, vésicule ; 1839, Boiste). Espèce de méduse, répandue surtout dans les mers chaudes, dont le corps est pourvu d'une très grosse vésicule flottante soutenant des polypes reproducteurs, nourriciers, et dont les tentacules urticants peuvent atteindre 3 ou 4 m de long.

physalis [fizalis] n. m. (gr. *phusalis, -lidos,* plante dont le calice se gonfle comme une vessie [v. l'art. précéd.] ; 1839, Boiste, écrit *physalide ; physalis,* 1903, Larousse). Plante sauvage ou cultivée de la famille des solanacées, dont la baie, comestible, est enfermée dans le calice, de couleur rouge-orangé, renflé en vessie. (On l'appelle aussi alkékenge, coqueret, amour-en-cage.)

physicalisme [fizikalism] n. m. (dér. savant de *physique* 1 ; v. 1935). Théorie moderne de certains néo-positivistes, selon laquelle la langue de la physique pourrait et devrait devenir une langue universelle, convenant à toutes les sciences, y compris les sciences humaines.

physicaliste [fizikalist] adj. (de *physicalisme ;* 1963, Larousse). Relatif au physicalisme.

◆ adj. et n. (1963, Larousse). Partisan du physicalisme.

physicien, enne [fizisjɛ̃, -ɛn] n. (de *physique* 1, d'après le lat. *physicus,* naturel, des sciences naturelles, et, comme n. m., « naturaliste, médecin » [v. physique 1] ; V. 1155, Wace, écrit *fisicien* [*physicien,* v. 1220, Coincy], au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** *Class.* (déjà vx au xviie s.). Médecin : *Ceux que nous nommons aujourd'hui médecins étaient par nos ancêtres appelés physiciens* (É. Pasquier). || **2.** *Vx.* Savant qui étudie, décrit et tente d'expliquer les divers éléments de la nature : *Aucun physicien ne doute aujourd'hui que la mer n'ait couvert une grande partie de la terre habitée* (d'Alembert) *Lucrèce était un misérable* [mauvais] *physicien, et il avait cela de commun avec toute l'Antiquité* (Voltaire). || **3.** *Auj.* Personne qui s'occupe de la science appelée « physique », qui est versée dans cette science : *La collaboration des physiciens et des chimistes. Physicien spécialiste de l'atome. Les physiciens* [...] *avec leurs balances, leurs thermomètres, leurs machines électriques, leurs instruments d'optique* [...] (Taine).

◆ adj. (1875, Larousse). *École physicienne,* nom d'une école philosophique de l'Ionie antique.

physicisme [fizisism] n. m. (de *physique* 1 ; 1808, H. de Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, 1947, A. Lalande). **1.** Thèse philosophique selon laquelle toute réalité, tout phénomène est fondamentalement un fait ou un événement physique, localisé, figuré et daté. || **2.** Doctrine de l'école physicienne de l'Ionie antique : *Le physicisme de Démocrite.*

physiciste [fizisist] adj. (de *physicisme ;* av. 1824, H. de Saint-Simon). Relatif au physicisme : *Doctrine, thèse physiciste.*

◆ adj. et n. (1888, Larousse). Partisan du physicisme.

physico- [fiziko], premier élément, tiré de *physique* 1 et 2, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

physico-chimie [fizikoʃimi] n. f. (de *physico-* et de *chimie ;* 1845, P. Barbier). Science qui comprend la physique et la chimie : *La véritable ligne de démarcation des sciences physiques se place entre la physico-chimie et la biologie* (Renouvier).

physico-chimique [fizikoʃimik] adj. (de *physico-* et de *chimique ;* 1750, P. Barbier). Se dit de ce qui tient à la fois de la physique et de la chimie : *Il repousse, d'autre part, l'explication de la vie par les seules forces physico-chimiques* (Valéry). *Montesquieu soupçonnait la possibilité d'une théorie physico-chimique de la vie affective* (Boll).

physico-chimiste [fizikoʃimist] n. (de *physico-chimie ;* 1924, P. Barbier). Savant qui se donne la physico-chimie comme objet d'étude.

• Pl. *des* physico-chimistes.

physico-mathématique [fizikomatematik] adj. (de *physico-* et de *mathématique ;* 1630, P. Barbier). Se dit de ce qui tient à la fois de la physique et des mathématiques : *L'optique est une science physico-mathématique* (Acad., 1835)

◆ n. f. (1749, Diderot). Partie de la physique dans laquelle la méthode expérimentale se trouve constamment alliée au calcul mathématique : *Un moyen presque sûr de se tromper en métaphysique, c'est de ne pas simplifier assez les objets dont on s'occupe ; et un secret infaillible pour arriver en physico-mathématique à des résultats défectueux, c'est de les supposer moins composés qu'ils ne le sont* (Diderot).

physico-mécanique [fizikomekanik] adj. (de *physico-* et de *mécanique ;* 1660, P. Barbier). Se dit de ce qui tient à la fois de la physique et de la mécanique : *Une traduction* [...] *des expériences physico-mécaniques d'Hawksbee, et une histoire complète de celles de l'électricité* (Mairan).

physico-théologique [fizikoteolɔʒik] adj. (de *physico-* et de *théologique ;* 1917, P. Barbier). *Preuve physico-théologique,* preuve de l'existence de Dieu, fondée sur la considération de la beauté et de l'harmonie du monde.

physio- [fizjo], premier élément, tiré du gr. *phusis,* production, nature, caractère. naturel, et entrant dans la composition d'un grand nombre de mots savants.

physiocrate [fizjokrat] n. m. (de *physiocratie ;* 1768, Dupont de Nemours). Au xviiie s., philosophe et économiste adepte de la physiocratie : *On regarde les physiocrates, disciples de Quesnay, comme les*

véritables fondateurs de l'économie politique. Le libéralisme des physiocrates. Les physiocrates, Turgot en tête (Hugo).

physiocratie [fizjokrasi] n. f. (de *physio-* et de *-cratie,* du gr. *kratos,* force, solidité, domination, puissance ; 1768, Dupont de Nemours). Doctrine de certains philosophes et économistes du XVIII^e s., fondée sur l'idée que, d'une part, l'agriculture est la seule source de richesse, que, d'autre part, il existe des lois naturelles, immuables, accessibles à l'homme par la raison et selon lesquelles l'individu doit être libre d'agir, la tâche des gouvernements se limitant à faire respecter ces lois, à maintenir la propriété et la liberté.

physiocratique [fizjokratik] adj. (de *physiocratie ;* 1768, Dupont de Nemours). Relatif à la physiocratie et aux physiocrates : *L'école physiocratique.*

physiogène [fizjoʒɛn] adj. (de *physio-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1970, Robert). Se dit d'une maladie mentale provoquée par des lésions organiques.

physiogenèse [fizjoʒənɛz] n. f. (de *physio-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1903, Larousse). En médecine, processus de développement sur le plan physiologique.

physiogénie [fizjoʒeni] n. f. (de *physio-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1903, Larousse). En médecine, mécanisme causal de nature physiologique.

physiogénique [fizjoʒenik] adj. (de *physiogénie ;* 1903, Larousse). En médecine, relatif à la physiogénie.

physiognomonie [fizjognomɔni] n. f. (gr. *phusiognômonia,* mêmes sens, dér. de *phusiognômôn,* qui sait juger quelqu'un d'après sa mine, de *phusis* [v. PHYSIO-] et de *gnômôn,* qui connaît ; 1562, Ronsard, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Technique, auj. tombée en désuétude, selon laquelle il serait possible de connaître le caractère d'une personne par l'examen des traits de son visage : *La phrénologie et la physiognomonie, la science de Gall et de Lavater* (Balzac). || **2.** Ouvrage consacré à l'exposé de cette technique : *La « Physiognomonie » de Porta.*

physiognomonique [fizjognomɔnik] adj. (gr. *phusiognômonikos,* même sens [de *phusiognômôn,* v. l'art. précéd.], ou dér. franç. de *physiognomonie ;* 1721, Trévoux). *Littér.* Relatif à la physiognomonie : *Je ne puis pas ici donner tous les signes physiognomoniques des femmes qui conviennent éternellement à tel ou tel homme* (Baudelaire). *C'était bien, comme pour M. d'Argencourt, des possibilités insoupçonnées que le temps avait tirées de telle jeune fille, mais ces possibilités, bien qu'étant toutes physiognomoniques ou corporelles, semblaient avoir quelque chose de moral* (Proust).

physiognomoniste [fizjognomɔnist] adj. (de *physiognomonie ;* fin du XIX^e s.). Syn. rare de PHYSIOGNOMONIQUE : *Mon goût précoce pour l'observation physiognomoniste des caractères humains* (Hervieu). ◆ n. (1803, Boiste). Personne qui étudie et pratique la physiognomonie : *Feignez la colère, nous disent les physiognomonistes, et vous éprouverez involontairement un sentiment de colère* (P. Janet).

physiographe [fizjograf] n. (de *physiographie ;* 1803, Boiste, au sens de « personne qui décrit la nature et ses productions » ; sens actuel, 1903, Larousse). Géologue qui s'occupe de physiographie.

physiographie [fizjografi] n. f. (de *physio-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1784, Bergman [313], au sens de « description de la nature, de ses productions » ; sens actuel, 1903, Larousse). Description géomorphologique d'une région, qui donne la définition scientifique des formes du relief, mais ne traite ni de leur genèse ni de leur dynamique actuelle.

physiologie [fizjolɔʒi] n. f. (lat. *physiologia,* les sciences naturelles, la physique, gr. *phusiologia,* recherche ou dissertation sur les choses de la nature, dér. de *phusiologos,* philosophe naturaliste, de *phusis,* nature [v. PHYSIO-], et de *legein,* parler ; 1547, J. Martin [4], au sens de « étude des choses naturelles » ; sens 1, 1611, Cotgrave [*physiologie générale, comparée,* 1829, Blainville ; *physiologie spéciale,* 1869, Littré ; *physiologie végétale,* 1817, S. Gérardin ; *physiologie animale,* 1835, Acad. ; *physiologie humaine,* 1875, Larousse — *physiologie,* même sens, 1611, Cotgrave ; *physiologie pathologique,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1826, Brillat-Savarin [*physiologie cellulaire,* 1949, Larousse ; *physiologie du gène,* 1963, Larousse] ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1825, Alibert). **1.** Partie de la biologie qui a pour objet l'étude des fonctions et des propriétés des organes et des tissus des êtres vivants : *La physiologie, cette partie de la médecine qui, pénétrant dans la structure intime des parties du corps, y cherche par quelles lois l'homme se forme, se développe, croît, vit, reproduit son semblable, dépérit et meurt* (Condorcet). *La reconstitution synthétique du vivant à partir des cadavres, c'est la physiologie* (Sartre). || *Physiologie générale,* celle qui traite des fonctions biologiques et organiques, c'est-à-dire des phénomènes généraux de la vie, sans faire d'application à aucune espèce vivante déterminée. || *Physiologie spéciale,* celle qui, prenant pour objet une espèce vivante distincte, décrit le mécanisme de la vie dans cette espèce seule. || *Physiologie comparée,* étude comparative des phénomènes biologiques et organiques dans les différentes espèces. || *Physiologie végétale,* partie de la botanique qui traite des fonctions des organes végétaux. || *Physiologie animale,* étude des fonctions vitales de l'homme et des animaux. || *Physiologie humaine,* ou simplem. *physiologie,* celle qui s'applique à l'étude de la vie et des fonctions organiques chez l'homme. || *Physiologie pathologique,* étude du fonctionnement de l'organisme au cours d'une maladie. || **2.** Étude spécialisée d'une des fonctions, d'un des organes, d'un des éléments constitutifs d'un organisme vivant : *Physiologie de la digestion. « La Physiologie du goût »* (ouvrage de BrillatSavarin). *Physiologie du foie, du rein, du cœur.* || *Physiologie cellulaire,* étude des phénomènes vitaux de la cellule. || *Physiologie du gène,* étude du mode d'action du gène, c'est-à-dire de la chaîne de réactions qui s'étend entre le gène et le caractère final. || **3.** Ouvrage qui traite des fonctions vitales : *La « Physiologie » de Müller.* || **4.** *Fig.* et *vx.* Étude, menée selon des méthodes réellement ou prétendument scientifiques, d'un état moral ou intellectuel, d'une classe sociale, d'une profession, etc., considérés comme typiques : *Au milieu du XIX^e s., on a donné le nom de « physiologie 13.5 » à des petits volumes consacrés à la représentation d'une classe sociale. Physiologie des employés, du rentier. « La Physiologie du mariage »* (ouvrage de Balzac).

● SYN. : **4** *physionomie, portrait, typologie.*

physiologique [fizjolɔʒik] adj. (bas lat. *physiologicus,* de physicien, relatif à la physique, gr. *phusiologikos,* qui concerne l'étude de la nature, de *phusiologos* [v. l'art. précéd.] ; 1547, Budé [45], au sens de « qui s'occupe des choses naturelles » ; sens 1, 1751, *Encyclopédie,* I, p. 85 *a ;* sens 2, 1865, Cl. Bernard). **1.** Relatif à la physiologie : *Études physiologiques. Lois physiologiques. Action physiologique d'un médicament.* || **2.** *Spécialem.* Se dit (par opposition à *psychologique*) de ce qui concerne uniquement la vie de l'organisme ou l'état physique d'un être humain : *Activité physiologique. Troubles physiologiques. L'état physiologique et l'état pathologique sont régis par les mêmes forces, et ils ne diffèrent que par les conditions particulières dans lesquelles la loi vitale se manifeste* (Cl. Bernard).

● SYN. : **2** *corporel, physique, somatique.*

physiologiquement [fizjolɔʒikmɑ̃] adv. (de *physiologique ;* 1836, Landais). D'une manière physiologique ; du point de vue physiologique.

physiologiste [fizjolɔʒist] n. et adj. (de *physiologie* [v. ce mot] ; 1669, Widerhold, au sens de « naturaliste » ; sens actuel, 1757, Juncker, I, 15). Personne qui fait des études et des recherches de physiologie : *Le physiologiste n'est pas un homme du monde, c'est un savant, c'est un homme qui est saisi et absorbé par une idée scientifique qu'il poursuit : il n'entend plus les cris des animaux,*

il ne voit plus le sang qui coule, il ne voit que l'idée et n'aperçoit que des organismes qui lui cachent des problème qu'il veut découvrir (Cl. Bernard). *Expérimentateur physiologiste. Écrivain physiologiste.*

◆ adj. (av. 1889, Barbey d'Aurevilly). *Littér.* Se dit de ce qui témoigne de connaissances physiologiques (rare) : *Un de ces longs regards physiologistes, comme vous en avez, vous autres, médecins* (Barbey d'Aurevilly).

• REM. Comme substantif, on emploie parfois la forme PHYSIOLOGUE (bas lat. *physiologus,* physicien, naturaliste [gr. *phusiologos,* v. PHYSIOLOGIE], et/ou dér. franç. de *physiologie ;* 1518, Corbichon, écrit *phisiologue* [*physiologue,* 1599, La Popelinière, 1, 216], au sens de « naturaliste » ; sens actuel, 1842, Acad.).

physionome [fizjɔnɔm] n. m. (de *physionomie ;* 1552, R. Estienne). *Class.* (déjà vieilli au XVII^e s.). Syn. anc. de PHYSIOGNOMONISTE : *Dans toutes les maisons, il y a un physionome, entretenu du public, qui est à peu près ce qu'on appellerait chez vous un médecin* [...] ; *il ne juge des diverses façons de nous traiter que par la proportion, figure et symétrie de nos membres* (Cyrano de Bergerac).

physionomètre [fizjɔnɔmɛtr] n. m. (de *physiono*[*mie*] et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1878, Larousse). Appareil reproduisant la forme des objets par moulage.

physionomie [fizjɔnɔmi] n. f. (bas lat. *physiognomia,* physiognomonie, altér. [par superposition syllabique] du gr. *phusiognômonia,* même sens [v. PHYSIOGNOMONIE] ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *phisanomie* [*phisonomie,* fin du XIII^e s. ; *physionomie,* 1552, R. Estienne], au sens I ; sens II, 1, v. 1354, *Modus,* écrit *fisonomie* [*phizionomie,* v. 1530, C. Marot, et *physionomie,* 1606, Crespin ; aussi « expression., des traits du visage... » ; absol., 1731, Marivaux — en parlant d'un animal, 1753, Buffon] ; sens II, 2, 1788, Féraud).

I. *Class.* Syn. de PHYSIOGNOMONIE (au sens 1) : *Ou toutes les règles de la métoposcopie et de la physionomie sont fausses, ou il devait être pendu* (Hauteroche). *La physionomie est une science assez vaine, mais plus solide que la chiromance* [chiromancie] (Furetière, 1690).

II. 1. Ensemble des traits et aspect du visage d'une personne : *Le roi, qui a une rare mémoire des physionomies* (Proust). *Une physionomie affreuse.* || *Spécialem.* Expression permanente ou passagère des traits du visage, considérée comme le reflet du caractère ou d'un état d'âme : *Une physionomie ouverte, antipathique, rieuse, boudeuse, chagrine. La physionomie est l'expression du caractère et celle du tempérament* (Vauvenargues). *On trouve toujours la physionomie mauvaise à un homme qui a fait une méchante action* (Voltaire). || *Absol.* et *vx.* Caractère original, marqué et attachant du visage d'une personne, qui est indépendant de la forme ou de la beauté des traits : *Ce ne sera qu'un homme de cheval, comme tous les autres ; seulement il monte avec plus de grâce et a plus de physionomie* (Stendhal). *Le sultan Abdul Medjid a peu de physionomie, il est laid plutôt que beau* (Hugo) ; en parlant d'un animal : *Le lion fait mouvoir la peau de sa face, ce qui ajoute beaucoup à sa physionomie* (Buffon). || **2.** *Fig.* Ensemble des caractères qui distinguent un objet, concret ou abstrait, des objets de même nature ; allure générale et spécifique d'un processus, d'un phénomène : *La physionomie d'une rue, d'un pays, d'un ouvrage, d'une langue. La physionomie du scrutin a été connue dès le bulletin d'informations de 20 heures. La campagne prend de la physionomie en s'approchant du Harz* (Stendhal). *Pour le poète comme pour l'historien, pour l'archéologue comme pour le philosophe, chaque siècle est un changement de physionomie de l'humanité* (Hugo). *Mais les choses, comme les hommes, prennent, la première fois que nous les voyons, une physionomie toute particulière, qu'ensuite nous ne leur trouvons plus* (Daudet). *La physionomie du mot devient représentative de celle de l'objet. Il se fait une réelle contamination* (Sartre).

• SYN. : **II, 1** *face, tête* (fam.) ; *figure, mine ; faciès ;* **2** *allure, aspect, caractère, portrait.*

physionomique [fizjɔnɔmik] adj. (de *physionomie ;* 1549, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* [III, 122], au sens 1 ; sens 2, 1846, Baudelaire). **1.** Relatif à la physionomie, à l'expression du visage. || **2.** *Vx* et *littér.* Se dit de ce qui marque le caractère, la personnalité : *L'affinement d'un trait, le je ne sais quoi physionomique d'un regard* (Goncourt).

physionomiste [fizjɔnɔmist] adj. et n. (de *physionomie ;* 1537, *le Courtisan,* au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Qui est habile à juger du caractère permanent ou des pensées fugitives d'une personne d'après la physionomie de celle-ci : *Pour le physionomiste exercé, le premier aspect d'un homme dit tout* (Lamennais). *Je te croyais plus physionomiste. J'aurais pu penser que* [...] *tu avais su lire dans mon regard* (Benoît). || **2.** Qui a la mémoire des physionomies, qui est capable de reconnaître immédiatement une personne déjà rencontrée : *Les employés des maisons de jeux, les concierges des grands hôtels sont parfois de remarquables physionomistes.*

• SYN. : **1** *observateur, pénétrant, psychologue.*

physiopathologie [fizjopatɔlɔʒi] n. f. (de *physio-* et de *pathologie ;* 1962, Robert). Étude, fondée sur les méthodes de la physiologie, des conditions physiques et chimiques des maladies.

physiopathologique [fizjopatɔlɔʒik] adj. (de *physiopathologie ;* 1955, P. Vannier, p. 34). Relatif à la physiopathologie : *Signes physiopathologiques.*

physiothérapie [fizjoterapi] n. f. (de *physio-* et de *thérapie ;* 1903, Larousse). Traitement des maladies au moyen d'agents physiques naturels (eau, air, lumière, etc.).

physiothérapique [fizjoterapik] adj. (de *physiothérapie ;* 1903, Larousse). Relatif à la physiothérapie.

1. physique [fizik] n. f. (lat. *physica,* la physique, les sciences naturelles, gr. *phusikê,* l'observation ou l'étude des choses de la nature, fém. substantivé de l'adj. *phusikos,* qui concerne la nature ou l'étude de la nature, dér. de *phusis* [v. PHYSIO-] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *fusique,* au sens de « art médical » ; milieu du XII^e s., écrit *fisique,* au sens de « connaissance des choses de la nature » ; écrit *physique,* au sens 1, 1487, Garbin ; sens 2, 1708, Fontenelle [aussi *physique expérimentale ; physique mathématique,* 1893, *Dict. général ; physique moléculaire,* 1869, Littré ; *physique atomique, nucléaire,* 1949, Larousse] ; sens 3, 1749, Buffon [*physique du globe,* 1962, Robert ; *physique amusante,* 1875, Larousse] ; sens 4, 1688, Miege). **1.** *Vx.* Étude de la nature extérieure, dont la visée était la description et l'explication de tous les phénomènes : *Toute la philosophie est comme un arbre dont les racines sont la métaphysique, le tronc la physique* (Descartes). *L'astronomie est née de la superstition ; l'éloquence, de l'ambition, de la haine, de la flatterie, du mensonge ; la géométrie, de l'avarice ; la physique, d'une vaine curiosité ; toutes, et la morale même, de l'orgueil humain* (Rousseau). || **2.** *Auj.* Science qui a pour objet l'étude des propriétés des corps et des lois qui tendent à modifier leur état ou leur mouvement sans modifier leur nature : *La physique et la chimie étaient autrefois confondues sous le même nom de « physique ». Expériences de physique. Professeur, cours de physique. Physique microscopique. Physique quantique. Physique relativiste. La croyance à la sorcellerie n'existe plus depuis qu'on a découvert les véritables lois de la physique* (Staël). *La physique moderne, de toute évidence, ne serait pas née si (par impossible !) les physiciens s'étaient entêtés à considérer la radio-activité comme une anomalie* (Teilhard de Chardin). || *Physique expérimentale,* celle qui est fondée sur l'expérience : *Il faut que la physique systématique attende à* [pour] *élever des édifices, que la physique expérimentale soit en état de lui fournir les matériaux nécessaires* (Fontenelle). || *Physique mathématique,* celle dans laquelle les lois sont traduites par des équations, et notamment par des équations différentielles ou

intégrales. || *Physique moléculaire,* celle qui étudie les corps dans leur constitution moléculaire, et les molécules dans leurs actions réciproques. || *Physique atomique* ou *nucléaire,* celle qui étudie la structure intime de la matière, le noyau de l'atome et les particules élémentaires. || **3.** *Spécialem.* Application de cette science à un objet particulier : *Physique des basses températures. des états condensés.* || *Physique du globe,* étude d'ensemble des phénomènes dont le globe terrestre est le siège. (Syn. GÉOPHYSIQUE.) || Vx. *Physique amusante,* ensemble d'expériences, agréables à regarder, surprenantes pour les profanes quoique faciles à exécuter, et destinées à distraire un public composé le plus souvent d'enfants. || **4.** Ouvrage qui traite de cette science (au sens ancien et au sens actuel) : *La « Physique » d'Aristote. La « Physique » de Nollet.*

2. physique [fizik] adj. (lat. *physicus,* physique, naturel, des sciences naturelles, gr. *phusikos* [v. l'art. précéd.] ; 1487, Garbin, écrit *phisique,* au sens vague de « naturel » ; sens I, 1, 1651, Pascal [*impossibilité physique, certitude physique,* 1694, Acad.] ; sens I, 2, 1680, Richelet [*sciences physiques,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 3, 1869, Littré ; sens II, 1, 1785, Brunot [aussi pour ce qui est ressenti dans la chair et pour les réactions spontanées de l'homme ; en parlant d'une personne, 1802, Chateaubriand] ; sens II, 2, 1745, Maupertuis).

I. 1. Relatif à la nature matérielle telle qu'elle est saisie par les sens, à ses conditions, à ses lois : *Géographie physique. État physique du globe. Qu'importe que le monde physique soit plus grand ou plus petit, et d'une forme ou d'une autre* (France). *À l'aurore de la pensée grecque, Héraclite imaginait déjà que la justice pose des bornes à l'univers physique lui-même* (Camus). || *Impossibilité physique,* caractère de ce qui est impossible selon les lois de la nature. || *Certitude physique,* celle qui est fondée sur des faits constatés et sûrs, ainsi que sur une déduction rigoureuse (par opposition à la *certitude morale,* qui est d'ordre subjectif). || **2.** Relatif à l'étude de la nature, à l'exclusion des êtres vivants. || *Sciences physiques,* celles qui ont pour objet l'étude des propriétés des corps, des forces qui agissent sur eux et des divers phénomènes qui en résultent, c'est-à-dire, *grosso modo,* l'ensemble scientifique formé par la physique et la chimie (par opposition à *sciences naturelles*) : *Sciences physiques, sciences morales, c'est-à-dire sciences des réalités démontrables par l'observation ou par le témoignage, telles sont les sources uniques de la connaissance humaine* (Berthelot). || **3.** *Spécialem.* Se dit de ce qui a rapport à la physique (par opposition à la chimie) : *Propriétés physiques d'un corps.*

II. 1. Relatif au corps humain considéré dans son aspect extérieur, tel qu'il apparaît à la vue : *Caractères physiques d'une race. Éducation, culture physique. La beauté physique sert d'enveloppe à la beauté intellectuelle et à la beauté morale* (Cousin). *Le but général* [de ces exercices] *est de conserver la vigueur et la souplesse physiques* (Romains). || Se dit de ce qui est ressenti par l'homme dans sa chair : *Douleur physique.* || Se dit de réactions spontanées de l'homme où l'activité mentale a très peu de part : *Éprouver un dégoût, une horreur physique de la violence. C'est pourquoi me paraît risible tel cracheur d'encre qui au cours du siège d'une ville, refuse de se montrer sur les remparts, par mépris disait-il du courage physique* (Saint-Exupéry). *Elle* [Élisabeth] *ne pouvait pas supporter la grossièreté, c'était physique* (Beauvoir). || *Personne physique,* V. PERSONNE. || *Littér.* Se dit d'une.personne dont l'attention est accaparée par les réactions éprouvées par son corps : *Gide était plus physique que métaphysique* [...] *il préférait les sensations aux sentiments* (Cocteau). || **2.** *Spécialem.* Relatif au corps humain considéré dans son comportement sexuel instinctif (par opposition à *sentimental*) : *Amour uniquement physique. Désir physique. Aptitude à la jouissance physique. Plus il entre de plaisir physique dans la base d'un amour* [...], *plus il est sujet* [...] *à l'infidélité* (Stendhal). *Elle l'aimait encore, il avait été dans sa vie la grande révélation physique* (Aragon).

• SYN. : **II, 1** *corporel, matériel ;* **2** *charnel, sensuel, sexuel.* — CONTR. : **II, 1** *intellectuel, mental, moral, psychique, psychologique, spirituel ;* **2** *éthéré, platonique, sentimental.*

◆ n. m. (sens 1, 1762, J.-J. Rousseau [dans le domaine charnel, 1748, Montesquieu ; *au physique,* av. 1794, Chamfort] ; sens 2, 1782, Brunot [*avoir le physique de l'emploi,* 1878, Acad. — aussi en dehors de la langue du théâtre]). **1.** Ensemble des dispositions anatomiques de l'être humain, sa constitution corporelle : *Il a un physique robuste. Le moral influe souvent sur le physique, et inversement. Elle sentait une immense faiblesse venir à son physique sans ressort* (Goncourt). || *Spécialem.* Les tendances et les manifestations de la sexualité, de la sensualité, l'attrait charnel : *Il y a de tels climats où le physique a une telle force que la morale n'y peut presque rien. Laissez un homme avec une femme ; les tentations seront des chutes, l'attaque sûre, la résistance nulle. Dans ces pays, au lieu de préceptes, il faut des verrous* (Montesquieu). || *Au physique,* en ce qui concerne exclusivement le corps : *Au moral comme au physique, on n'est muet que parce qu'on est sourd, et quiconque est sourd est forcé d'être muet* (Lamennais). || **2.** Apparence extérieure, proportions du corps, et, *spécialem.,* disposition des traits du visage : *Avoir un beau physique, un physique avantageux, banal, ingrat.* [Il] *soupira. Sa jeunesse foutait littéralement le camp dans ce trou. À quoi lui servait ici son physique de classeur de cœurs ?* (Aragon). || *Avoir le physique de l'emploi,* dans la langue du théâtre ou du cinéma, avoir un aspect général convenant exactement au rôle que l'on doit interpréter ; *par extens.* et *fam.,* avoir une apparence extérieure qui semble correspondre à celle qu'on attend d'une personne exerçant telle ou telle profession, se trouvant dans telle ou telle situation.

• SYN. : **1** *complexion, nature, naturel, tempérament.*

physiquement [fizikmɑ̃] adv. (de *physique* 2 ; 1488, Vaganay, au sens 1 [aussi « en considérant la réalité... des faits »] ; sens 2, 1822, Stendhal ; sens 3, 1921, Giraudoux ; sens 4, 1939, Montherlant [au fig., milieu du XXe s.]). **1.** Selon les lois de la nature, en tenant compte des possibilités naturelles : *Une chose physiquement irréalisable.* IÑES : *Vous êtes aussi impuissant, physiquement, à cacher l'aveu de votre visage, que vous l'êtes à soulever un bahut entre vos bras* (Montherlant). || En considérant la réalité, la matérialité des faits : *Un pays physiquement occupé par des troupes étrangères.* || **2.** Relativement à la constitution et à l'état du corps : *Les poissons sont organisés physiquement pour vivre dans l'eau. Depuis sa maladie, il est très diminué physiquement. La douleur devenait physiquement insupportable. Ce qui déshonore est funeste : un soufflet ne vous fait physiquement aucun mal, et cependant il vous tue* (Chateaubriand). *Quand on vient de voir la femme qu'on aime, la vue de toute autre femme fait physiquement mal aux yeux* (Stendhal). || **3.** En ce qui concerne l'apparence extérieure naturelle, et, en particulier, les traits du visage (en parlant d'un être humain) : *Physiquement, elle est assez jolie, mais elle ne paraît pas très intelligente. C'est un homme qui est très bien physiquement* (Acad., 1935). || **4.** *Spécialem.* D'une manière purement charnelle et sensuelle : *Elle a cessé de l'aimer, mais elle lui reste très attachée physiquement. Les deux époux ne s'entendent pas physiquement ;* et au fig. : *(l'objet de l'attachement sensuel n'étant pas un être humain) :Il y a des heures où mon pays, le ne puis plus l'aimer que physiquement* (Mauriac).

• SYN. : **1** *concrètement, matériellement, réellement ;* **2** *corporellement, organiquement, physiologiquement ;* **4** *charnellement, sensuellement, sexuellement.* — CONTR. : **2** *intellectuellement, mentalement, moralement, psychiquement, psychologiquement ;* **4** *platoniquement, sentimentalement, spirituellement.*

phyt(o)- [fit(o)], premier élément, tiré du gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, végétal, plante (de *phuein,* [faire]

naître, [faire] croître), et qui entre dans la composition de mots savants.

phytéléphas [fitelefas] n. m. (de *phyt-* et du gr. *elephas,* éléphant, dent d'éléphant, ivoire ; 1842, Acad.). Palmier dont les graines fournissent la substance appelée « corozo » ou « ivoire végétal ».

phythormone n. f. V. PHYTOHORMONE.

phyto-. V. PHYT(O)-.

phytoalexine [fitoalɛksin] n. f. (de *phyto-* et de *alexine,* substance intervenant dans l'hémolyse et le mécanisme de l'immunité [début du XX[e] s.], du gr. *alexein,* écarter, repousser ; 1968, Larousse). Substance antibiotique de défense, produite par les plantes vertes lorsqu'elles sont attaquées par un champignon ou une bactérie.

phytobiologie [fitobjɔlɔʒi] n. f. (de *phyto-* et de *biologie ;* 1830, *Dict. des termes de médecine*). Étude de la matière vivante végétale et de ses fonctions.

phytobiologique [fitobjɔlɔʒik] adj. (de *phytobiologie ;* 1875, Larousse). Relatif à la phytobiologie : *Essais phytobiologiques.*

phytobiologiste [fitobjɔlɔʒist] n. (de *phytobiologie ;* 1970, Robert). Botaniste spécialisé en phytobiologie.

phytoécologie [fitoekɔlɔʒi] n. f. (de *phyto-* et de *écologie ;* 1963, Larousse [var. *phytœcologie,* 1932, Larousse]). Étude du milieu (constitué par le climat, le sol, la faune) dans ses rapports avec la végétation.

phytoécologique [fitoekɔlɔʒik] adj. (de *phytoécologie ;* 1963, Larousse [var. *phytœcologique,* 1932, Larousse]). Relatif à la phytoécologie.

phytogène [fitoʒɛn] adj. (de *phyto-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1869, Littré). En histoire naturelle, se dit de ce qui tire son origine des végétaux : *Substances, roches, terrains phytogènes.*

phytogéographe [fitoʒeɔgraf] n. (de *phytogéographie ;* 1903, Larousse). Spécialiste de phytogéographie.

phytogéographie [fitoʒeɔgrafi] n. f. (de *phyto-* et de *géographie ;* 1842, Acad.). Science de la distribution des plantes sur la surface de la Terre.

phytogéographique [fitoʒeɔgrafik] adj. (de *phytogéographie ;* 1859, Mozin). Relatif à la phytogéographie.

phytohormone [fitoɔrmɔn] ou **phythormone** [fitɔrmɔn] n. f. (de *phyt*[*o*]- et de *hormone ;* 1949, Larousse [*phythormone*], et 1953, Larousse [*phytohormone*]). En biochimie, nom générique des hormones végétales.

phytologie [fitolɔʒi] n. f. (de *phyto-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1649, *Rymaille sur les plus célèbres bibliotières,* avec un sens peu clair ; 1753, *Minéralogie* [II, 5], au sens de « traité sur les plantes » ; sens actuel, 1803, Boiste). Syn. peu usuel de BOTANIQUE n. f.

phytologue [fitolɔg] n. (de *phytologie ;* 1875, Larousse). Syn. peu usuel de BOTANISTE.

phytoparasite [fitoparazit] adj. et n. m. (de *phyto-* et de *parasite ;* 1963, Larousse). Parasite d'un végétal : *Les phytoparasites sont le plus souvent des champignons microscopiques.*

phytopathologie [fitopatɔlɔʒi] n. f. (de *phyto-* et de *pathologie ;* 1859, Mozin). Partie de la botanique qui a pour objet l'étude des maladies des plantes.

• SYN. : *pathologie végétale.*

phytopathologique [fitopatɔlɔʒik] adj. (de *phytopathologie ;* 1923, Larousse). Relatif à la phytopathologie.

phytopathologiste [fitopatɔlɔʒist] n. (de *phytopathologie ;* 1923, Larousse). Botaniste spécialisé en phytopathologie.

phytophage [fitofaʒ] adj. et n. (de *phyto-* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1808, Boiste). Se dit d'un animal qui se nourrit de matières végétales : *Mammifère phytophage. Un phytophage.*

• SYN. : *herbivore, végétarien.*

◆ **phytophages** n. m. pl. (sens 1, 1808, Boiste ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Groupe d'insectes coléoptères caractérisés par la conformation de leurs tarses, dont le quatrième article est très petit et comme soudé au cinquième. ‖ **2.** Groupe d'insectes hyménoptères appelés communément *mouches à scie.*

phytopharmaceutique [fitofarmasøtik] adj. (de *phytopharmacie,* d'après *pharmaceutique ;* 1953, Larousse). Relatif à la phytopharmacie.

phytopharmacie [fitofarmasi] n. f. (de *phyto-* et de *pharmacie ;* 1949, Larousse). Partie de la pharmacie dont l'objet est la recherche et la fabrication des médicaments propres à combattre les maladies des végétaux, des produits destinés à protéger les plantes contre les parasites animaux ou végétaux, enfin des substances capables d'améliorer le rendement des cultures.

phytophthora [fitoftɔra] n. m. (de *phyto-* et du gr. *phthorios,* propre à détruire, dér. de *phthora,* perdition, ruine, corruption, de *phtheirein,* détruire ; 1907, Larousse, écrit *phytophthore ; phytophthora,* 1932, Larousse). Champignon siphomycète parasite des végétaux : *L'agent du mildiou de la pomme de terre est l'une des espèces de phytophthoras.*

phytoplancton [fitoplɑ̃ktɔ̃] n. m. (de *phyto-* et de *plancton ;* 1907, Larousse). Plancton constitué par des végétaux.

phytosanitaire [fitosanitɛr] adj. (de *phyto-* et de *sanitaire ;* 1963, Larousse). Relatif aux soins à donner aux végétaux.

phytosociologie [fitosɔsjɔlɔʒi] n. f. (de *phyto-* et de *sociologie ;* 1954, Guillerme, p. 46). Partie de la botanique dont l'objet est l'étude des associations végétales.

phytotechnie [fitotɛkni] n. f. (de *phyto-* et de *-technie,* du gr. *tekhnê,* art, industrie ; 1869, Littré). Science de l'utilisation des végétaux dans l'industrie et l'économie domestique.

phytotechnique [fitotɛknik] adj. (de *phytotechnie ;* 1875, Larousse). Relatif à la phytotechnie : *Méthode phytotechnique.*

phytothérapie [fitoterapi] n. f. (de *phyto-* et de *thérapie ;* 1944, F. Decaux). Traitement des maladies par les plantes fraîches ou desséchées, ou par leurs extraits naturels.

phytothérapique [fitoterapik] adj. (de *phytothérapie ;* 1970, Robert). Relatif à la phytothérapie.

phytotoxicité [fitotɔksisite] n. f. (de *phytotoxique,* d'après *toxicité ;* 1961, H. Boulay, p. 92). Toxicité affectant les végétaux : *La phytotoxicité des herbicides à l'égard des arbres.*

phytotoxique [fitotɔksik] adj. (de *phyto-* et de *toxique ;* v. 1960). Se dit de toute substance toxique pour les végétaux.

phytotron [fitotrɔ̃] n. m. (de *phyto-* et de [*cyclo*]*tron ;* 1954, Guillerme, p. 32-33). Laboratoire conçu pour l'étude analytique des conditions physiques et chimiques du développement des végétaux, et dans lequel ces conditions peuvent être recréées artificiellement.

phytozoaire [fitozɔɛr] n. m. (de *phyto-* et de *-zoaire,* du gr. *zôon,* tout être vivant, animal ; 1842, Acad.). Animal inférieur dont la structure rayonnée rappelle celle des végétaux. (Syn. ZOOPHYTE.)

◆ **phytozoaires** n. m. pl. (1842, Acad.). Une des deux grandes divisions du sous-règne des métazoaires, comprenant les cœlentérés, les échinodermes et les éponges.

pi [pi] n. m. (gr. *pî,* n. de la 16[e] lettre de l'alphabet ; 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2 [initiale du gr. *periphereia,* circonférence — V. PÉRIPHÉRIE], 1869, Littré). **1.** Seizième lettre de l'alphabet grec, correspondant au *p* français. ‖ **2.** Symbole représenté par cette lettre et utilisé en mathématiques pour désigner le rapport constant qui existe entre la longueur d'une circonférence et son diamètre, soit approximativement 3,1416.

piaculaire [pjakylɛr] adj. (lat. *piacularis,* même sens, de *piaculum,* sacrifice expiatoire, dér. de *piare,* apaiser par des sacrifices, rendre propice, de *pius,* pieux ; 1752, Trévoux). Dans l'Antiquité romaine, relatif à une expiation consécutive à un sacrilège

ou à une faute contre le rituel religieux : *Un sacrifice piaculaire.*

piaf [pjaf] n. m. (probablem. mot onomatop., tiré du cri de l'oiseau ; 1896, Esnault). Nom populaire du *moineau.*

piaffant, e [pjafɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *piaffer ;* fin du XVIe s., Ronsard, au sens 2 ; sens 1, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Se dit du cheval qui piaffe : *Paul Astier aperçut dans la cour d'honneur le break avancé au bas d'un grand escalier, ses deux fortes bêtes piaffantes* (Daudet). ‖ **2.** *Vx* ou *littér.* Se dit d'une personne qui fait des embarras, qui affecte de grands airs : *Un des plus brillants et des plus piaffants jeunes gens* (Barbey d'Aurevilly). *Les femmes, tout à l'heure piaffantes avec leurs sauvages colliers* (Montherlant).

piaffe [pjaf] n. f. (déverbal de *piaffer ;* 1574, Boissereau, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, av. 1951, A. Gide). **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Étalage luxueux de toilette ; vanité, morgue : *Dans les joutes et tournois, les chevaliers marchaient avec piaffe et éclat* (Furetière). ‖ **2.** Vx et fam. *Faire de la piaffe* ou *des piaffes,* faire des embarras : *Regardez-moi ça ! C'est-il fier ! Ça fait-il de la piaffe !* (Lavedan). ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Désir de briller, d'attirer sur soi l'attention : *Montherlant est charmant... Mais je n'aime pas « les Fontaines du désir ». Il y a là de la caracole, de la piaffe ; cela sent son cheval de race et l'étalon cabré* (Gide).

piaffement [pjafmɑ̃] n. m. (de *piaffer ;* 1842, Mozin). Action de piaffer : *De l'intérieur venaient des cris d'hommes, des piaffements de chevaux, l'odeur excitante du crottin* (Montherlant).

piaffer [pjafe] v. intr. (mot de formation expressive ; 1586, Ronsard, au part. passé, dans la loc. *paroles piaffées,* « paroles prétentieuses » ; à l'infin., au sens 3, 1601, P. Charron ; sens 1, 1690, Furetière [en termes de manège, 1677, Solleysel, 18] ; sens 2, 1879, A. France). **1.** En parlant du cheval et de quelques autres animaux, frapper le sol de ses deux pieds de devant alternativement, sans avancer. ‖ En termes de manège, en parlant du cheval, lever les jambes de devant très haut et les laisser retomber précipitamment, presque au même endroit. ‖ **2.** *Par anal.* En parlant des personnes, piétiner sur place, s'agiter vivement : *Pour sa part, il* [Urbain] *ne sentait ni le froid ni la fatigue et piaffait d'impatience* (Aymé). ‖ **3.** *Class.* et *littér.* Étaler le luxe de sa toilette, faire des embarras : *Il piaffait avec ses beaux habits* (Acad., 1694). *Pourquoi la race française* [...] *montre-t-elle une si déplorable modestie, là où justement elle devrait le plus jalousement « maintenir », où on lui pardonnerait de parader un peu trop, de piaffer ?* (Romains).

● SYN. : **2** *trépigner.*

piaffeur, euse [pjafœr, -øz] adj. et n. (de *piaffer ;* v. 1570, Carloix, au fém., au sens de « fanfaronne » [en parlant d'une opinion] ; sens 1, 1678, Guillet ; sens 2, 1584, Benedicti [au fém. ; au masc., 1587, Godefroy]). **1.** Se dit d'un cheval qui a l'habitude de piaffer. ‖ **2.** *Vx.* Se dit d'une personne qui a une attitude arrogante, qui fait des embarras.

piaillant, e [pjɑjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *piailler ;* milieu du XIXe s., Baudelaire). *Vx* et *fam.* Se dit d'un oiseau, d'une personne qui piaille, qui a l'habitude de piailler : *Des volailles piaillantes* (Baudelaire). *Je le vois beaucoup, ajouta-t-il d'une voix piaillante et cadencée...* (Proust).

piaillard, e [pjɑjar, -ard] adj. et n. (de *piailler ;* 9 nov. 1746, Voltaire). *Vx* et *fam.* Se dit d'un oiseau, d'une personne qui a l'habitude, la manie de piailler : *Des moineaux piaillards. Elle était, en vieillissant, devenue* [...] *piaillarde, nerveuse* (Flaubert). *Nous allons tâcher de faire une bonne journée, me dit un des piaillards de ce matin* (Vallès).

piaillée [pjɑje] n. f. (part. passé fém. substantivé de *piailler ;* 1895, A. Daudet). Action de piailler, ou le fait de piailler ; cris poussés en piaillant (rare) : *Le bateau pirouetta avec des craquements, une mêlée de cordages, des piaillées de femmes, des jurons de matelots* (Daudet).

piaillement [pjɑjmɑ̃] n. m. (de *piailler ;* 1782, Mercier). Action de piailler ; cris poussés en piaillant : *Des calottes accompagnées de piaillements aigus retentirent* (Huysmans). *De la ferme montaient le bourdonnement du moulin, les piaillements de la basse-cour, les cris des enfants qui jouaient* (Rolland). *Les aigres piaillements des hirondelles de mer* (Benoit).

piailler [pjɑje] v. intr. (de l'onomatop. *pi-,* qui évoque un cri aigu ; 1607, Hulsius, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière). **1.** En parlant des oiseaux, pousser de petits cris aigus et répétés : *La cuisinière alerte tuera les poules, mais elle est la bienvenue dans la basse-cour, et la gent ailée, à l'envi, piaille de joie à sa vue* (Giraudoux). ‖ **2.** *Vx* et *fam.* En parlant d'une personne, pousser des cris aigus : *Ton fils piaille, va donc voir ce qu'il veut* (Hugo). *Je tirai encore deux coups de revolver. Les gens se mirent à piailler et s'écartèrent* (Sartre). ‖ **3.** *Vx* et *fam.* Manifester son mécontentement, sa mauvaise humeur en parlant, en récriminant d'un ton aigre, criard : *Le marquis de Mascarille, qui piaille toujours, qui ricane toujours, qui parle toujours* (d'Aubignac cité par Voltaire).

● SYN. : **1** *caqueter, gazouiller, piauler.*

piaillerie [pjɑjri] n. f. (de *piailler ;* 1642, Oudin, aux sens 1-2). **1.** Action de piailler, ou le fait de piailler ; bruit fait en piaillant : *La piaillerie joyeuse d'une jeune couvée* (Goncourt). ‖ **2.** *Vx* et *fam.* Récriminations aigres : *Rançonner les couvents, traire les juiveries ? | [...] Malgré les oremus et les piailleries, | Le Roi l'a déjà fait* (Leconte de Lisle).

piailleur, euse [pjɑjœr, -øz] adj. et n. (de *piailler ;* 1611, Cotgrave [comme n. ; comme adj., 1694, Acad.]). Se dit d'un oiseau, d'une personne qui piaille : *Deux ou trois poules, piailleuses, coléreuses, stupides...* (Gide). *Des escouades d'hommes et de femmes suivies d'enfants piailleurs s'engouffrèrent dans l'escalier des tours* (Yourcenar).

pian [pjɑ̃] n. m. (tupi *pian,* même sens ; 1575, au plur., et 1652, au sing., Friederici, 497). Maladie infectieuse et contagieuse des pays tropicaux, provoquant des lésions de la peau.

pianino [pjanino] n. m. (mot ital. de même sens, dimin. de *piano,* piano [V. PIANO 2] ; 1834, *Gazette musicale de Paris,* 226). Petit piano droit.

pianissimo [pjanisimo] adv. (mot ital. de mêmes sens, superlatif de *piano,* doucement [V. PIANO 1] ; 1775, Beaumarchais, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** Avec très peu d'intensité sonore, très doucement (marqué =*PP*= sur les partitions musicales). ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Très doucement, très lentement, insensiblement.

◆ n. m. invar. (sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1848, Sand). **1.** Passage d'une œuvre musicale exécuté très doucement : *Tout le temps que nous jouions, ces dames n'arrêtaient pas de causer ; leurs voix s'élevaient à la faveur de nos fortissimo ; mais dans les pianissimo, hélas ! elles ne baissaient guère et nous souffrions beaucoup de ce défaut de recueillement* (Gide). ‖ **2.** Allure très lente : *Les bruits les plus éloignés, ceux qui devaient venir des jardins situés au bout de la ville, se percevaient détaillés avec un tel « fini » qu'ils semblaient ne devoir cet effet de lointain qu'à leur pianissimo...* (Proust).

pianiste [pjanist] n. (de *piano* 2 ; nov. 1807, *Journ. des gourmands,* 108 [*ne tirez pas sur le pianiste,* 1962, Robert]). Personne qui joue du piano, par métier ou en amateur : *Vous êtes la première pianiste et claveciniste du siècle, tout le monde s'accorde à le reconnaître* (Duhamel). ‖ *Ne tirez pas sur le pianiste* (par allusion à une inscription qui aurait été affichée dans les « saloons » d'Amérique du Nord), se dit par plaisanterie pour inviter le public à se montrer indulgent envers une personne de bonne volonté.

pianistique [pjanistik] adj. (dér. savant de *piano* 2 ; 1918, Proust, aux sens 1-2). **1.** Relatif au piano : *L'interprétation pianistique qu'elle ne voulait pas trop fignolée, trop léchée, ayant même eu pour les notes accrochées, pour les fausses notes de Rubinstein, une complaisance particulière* (Proust). ‖ **2.** Se dit de ce qui est écrit spécialement pour le piano : *Ravel a orchestré*

la version pianistique des « Tableaux d'une exposition » de Moussorgski. Vous avez joué l'autre jour la transcription du piano du XV[e] *quatuor, ce qui est déjà absurde parce que rien n'est moins pianistique* (Proust).

1. piano [pjano] adv. (ital. *piano,* doucement, lat. *planus,* plan, égal, uni ; 1565, *Ancien Théâtre françois,* redoublé, écrit *pian pian* [*pian piano,* 1618, *la Fameuse Compagnie de la Lésine,* p. 93 ; *piano piano,* 1775, Beaumarchais], au sens 2 [non redoublé, 1845, Bescherelle] ; sens 1, 1752, Lacombe). **1.** Terme de musique indiquant qu'un morceau doit être exécuté avec une faible intensité sonore, doucement (noté P sur la partition). || **2.** *Fig.* et *fam.* Doucement, sans hâte et sans bruit : *Nous allons redescendre piano* (Flaubert). || *Piano piano,* s'emploie pour indiquer une évolution insensible : *Cela commença piano piano par des considérations sur les ouvrages historiques* (Hermant).

◆ n. m. invar. (1829, Fétis). Passage interprété avec une faible intensité : *J'arrive à supprimer de mon jeu* [au piano] *les crescendo* [...], *Chopin s'en passe, avantageusement. Il y a des forte et des piano ; ce n'est pas la même chose* (Gide).

2. piano [pjano] n. m. (abrév. de *piano et forte,* même sens [1766, *l'Avantcoureur,* 536], *pianoforte* [8 déc. 1774, Voltaire], ital. *pianoforte,* même sens, proprem. « doucement [et] fort » [de *piano,* doucement, et de *forte,* fort — v. PIANO 1 et FORTE], le piano ayant été ainsi nommé parce que ses marteaux permettent d'adoucir et de renforcer les sons, contrairement au clavecin, dont les cordes sont toujours pincées de la même manière ; 1798, Acad. [*tenir le piano, piano droit, piano mécanique,* 1869, Littré ; *piano à queue,* 1835, Acad. ; *piano à demi-queue...,* 1875, Larousse, t. XII, p. 931*a*]). Instrument de musique à cordes frappées par des marteaux actionnés eux-mêmes par une mécanique mue par des touches disposées horizontalement sur un clavier, un jeu de deux pédales permettant de prolonger ou d'adoucir le son : *Jouer du piano. Une leçon de piano. Il ouvrit le piano, frappa quelques accords, puis se lança dans une petite étude de Stephen Heller, en forme de fanfare, qu'il mena d'un train d'enfer et avec un étourdissant brio* (Gide). *Cécile s'est assise au piano. Elle pose un doigt, deux doigts sur le clavier. Quelles notes !* (Duhamel). || *Tenir le piano,* en jouer pendant toute une réunion, une fête : *Elle acceptait de tenir le piano à ses soirées* (Aragon). || *Piano droit,* celui dont la table d'harmonie est verticale. || *Piano à queue,* instrument dont la table d'harmonie est horizontale, et qui repose sur trois pieds. || *Piano à demi-queue, piano à quart de queue* ou *crapaud,* instruments semblables mais de taille plus petite. || *Piano mécanique,* piano actionné grâce à un mécanisme déclenché par un rouleau perforé.

Pianola [pjanɔla] n. m. (n. déposé, mot anglo-améric. [1896, *le Français moderne,* XXII, 141], dér. de l'angl. *piano* ou *pianoforte,* piano, empr. de l'ital. *pianoforte* [v. l'art. précéd.] ; av. 1922, Proust). Sorte de piano mécanique : *Un pianola jouait tous les jazz-band à la mode* (L. Daudet). *Je lui demandais de me faire un peu de musique. Je restais dans mon lit et elle allait s'asseoir au bout de la chambre devant le pianola, entre les portants de la bibliothèque* (Proust).

pianotage [pjanɔtaʒ] n. m. (de *pianoter ;* 4 août 1866, *la Vie parisienne,* 431). *Fam.* Action de pianoter.

● REM. On rencontre quelquefois la forme PIANOTEMENT (1938, La Varende, p. 239).

pianoter [pjanɔte] v. intr. (de *piano* 2 ; 1842, Flaubert, au sens 2 ; sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1920, G. Duhamel ; sens 4, 1933, J. Romains [comme v. tr., 1884, Huysmans]). **1.** *Vx.* Jouer du piano : *On ne devait pas pianoter pendant la nuit* (Balzac). *Il* [Christophe] *était cloué dans son lit, immobile. À l'étage au-dessus, une sotte petite femme pianotait pendant des heures* (Rolland). || **2.** Jouer du piano sans habileté, en dilettante. || **3.** *Fam.* Frapper avec les doigts sur les touches d'un instrument à clavier : *On entre dans une grande salle où les dactylographes pianotent comme des aliénées* (Duhamel). *Un opérateur de poste de radio clandestin ; il avait appris à pianoter quand il était marin* (Vailland). || **4.** *Fam.* Taper inconsciemment, tapoter sur un objet quelconque avec le bout des doigts comme si on jouait du piano : *Fontaine pianotait sur la table avec impatience* (Maurois).

● SYN. : **4** *tambouriner.*

pianoteur, euse [pjanɔtœr, -øz] n. (de *pianoter ;* 1867, Delvau). *Fam.* Personne qui pianote : *La fillette tenait de sa mère : c'était une pianoteuse qui n'avait pas ombre de talent...* (Rolland).

piastre [pjastr] n. f. (ital. *piastra,* même sens, proprem. « lame de métal », tiré de *impiastro,* emplâtre, lat. *emplastrum,* même sens [v. EMPLÂTRE] ; 1611, Cotgrave). Unité monétaire, d'abord italienne, puis de divers pays, et dont la valeur a varié avec l'époque.

piat [pja] n. m. (de *pie* 1 ; 1611, Cotgrave). *Fam.* Petit de la pie.

piaulard, e [pjolar, -ard] adj. et n. (de *piauler ;* av. 1673, Molière). *Fam.* Se dit d'un oiseau, d'une personne qui piaule, qui a l'habitude de piauler : *Un enfant piaulard. Une petite piaularde.*

piaule [pjol] n. f. (de l'anc. v. *pier,* boire [fin du XII[e] s.], dér. de *pie* 1 [cet oiseau passant pour très goulu] ; 1628, Chereau, écrit *piolle,* au sens de « taverne » ; écrit *piaule,* au sens actuel, 1835, Raspail). *Pop.* Chambre, logement : *Le gros lourd, lui, sera content de placer tout de suite et tel quel, le meuble dans sa piaule* (La Varende).

piaulement [pjolmɑ̃] n. m. (de *piauler ;* 1570, Liébault, écrit *piolement* [*piaulement,* 1842, Mozin], aux sens 1-2). **1.** Action, manière de piauler : *Le piaulement des petits poulets.* || **2.** Cris poussés en piaulant : *Il se souvenait des bruits familiers d'Arago : le piaulement des rats, le craquement d'un verre de lampe qui se fêlait...* (Montherlant).

piauler [pjole] v. intr. (du radical onomatop. *pi-,* qui évoque un cri aigu ; 1552, R. Estienne, écrit *pioler* [*piauler,* 1606, Crespin], au sens 1 ; sens 2, 1872, Rimbaud ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, av. 1880, Flaubert). **1.** Pousser de petits cris, en parlant des petits poulets et de certains oiseaux : *C'était, tout seul, au fond d'un vaste nid, un moineau abandonné ; il piaulait, nu et grelottant...* (Giraudoux). *Les coqs de bruyère, les gelinottes, les perdrix blanches se glissent en piaulant sous les derniers névés* (Frison-Roche). || **2.** En parlant de certains animaux, faire entendre des cris aigus et plaintifs : *Le chacal piaule dans les sépulcres* (Flaubert). *Depuis lors, la Lune entendit les chacals piaulant par les déserts de thym...* (Rimbaud). || **3.** Crier en pleurant, en parlant de personnes : *Je piaule comme les cailles qui s'envolent* (Vallès). || **4.** En parlant de certains instruments de musique, faire entendre des sons plaintifs et grinçants : *Un long charivari* [...] *de flûtes et de flageolets qui piaulaient* (Flaubert).

● SYN. : **1** *jacasser, piailler ;* **2** *glapir ;* **4** *grincer, miauler.*

◆ v. tr. (1838, Th. Gautier). Faire entendre des cris, des chants, des bruits analogues à un piaulement (rare) : *Les oiseaux*[...] *commençaient, gonflant leur plume, à piauler quelques notes de leurs chansons d'hiver* (Villiers de L'Isle-Adam).

piaulis [pjoli] n. m. (de *piauler* [v. ce mot] ; 1803, Boiste, écrit *piolis ; piaulis,* 1824, Raymond). *Fam.* Cri des oiseaux qui piaulent. (Rare.)

pibale [pibal] n. f. (origine inconnue ; 1554, Rondelet, I, 399). *Dialect.* Jeune anguille. (Syn. CIVELLE.)

pible (à) [apibl] loc. adj. (du moyen franç. *pible,* peuplier [fin du XV[e] s.], anc. occitan *piblo,* même sens, lat. *pōpulus,* même sens ; 1842, Acad.). *Mât à pible,* mât d'une seule pièce.

pibrock [pibrɔk] n. m. (angl. *pibroch,* mêmes sens, mot gaélique ; 1840, Acad., écrit *pibroch* [*pibrock,* 1862, V. Hugo], aux sens 1-2). **1.** Cornemuse écossaise : *Le joueur de cornemuse, son pibroch sous le bras* (Hugo). || **2.** Air écrit pour cet instrument.

1. pic [pik] n. m. (lat. pop. **pīccus,* altér. expressive du lat. class, *pīcus,* pivert ; 1546,

R. Estienne [dès le XIIe s. en anc. provenç.]). Oiseau insectivore à plumage blanc et noir, brun ou vert, tacheté de noir ou de rouge, qui frappe de son bec droit et long les troncs des arbres pour en faire sortir les larves dont il se nourrit : *En France, il y a plusieurs espèces de pics : le pic épeiche, le pic noir, le pic tridactyle. On entendait le marteau sourd du pic contre le tronc des chênes* (Gracq).

2. pic [pik] n. m. (probablem. emploi fig. de *pic* 1 ; v. 1155, Wace). Outil constitué par un fer légèrement recourbé et pointu, adapté à un long manche et dont on se sert pour fendre ou entamer une surface dure : *Pic de mineur, de terrassier.*

3. pic [pik] n. m. (anc. provenç. *pic*, sommet, cime [milieu du XIVe s.], préroman **pikk*, mêmes sens ; 1690, Furetière [« le sommet lui-même », 1779, Buffon]). Montagne dont le sommet paraît de loin se terminer en pointe : *Pic de Vignemale, pic du Midi de Bigorre.* || *Spécialem.* Le sommet lui-même : *On ne distingue plus les vallons de leurs cimes, | Les torrents de leurs bords, les pics de leurs abîmes* (Lamartine). *Cette forêt avec des pics, des falaises, des vallées* [...], *lui avait paru mille fois plus belle que la plaine tourbeuse où elle avait passé son enfance* (Lacretelle).
• SYN. : *aiguille, dent, piton ; cime.*

4. pic [pik] n. m. (déverbal de *piquer* ; début du XVIe s., écrit *picq*, au sens de « jeu de piquet » ; sens 1, 1659, Molière ; sens II, 1958, Merrien [*drisse de pic*, 1903, Larousse]).

I. *Faire pic*, réussir un coup qui permet à un joueur, au jeu de piquet, de compter 60 points s'il est parvenu à 30 sans que l'adversaire ait rien marqué : *Faire pic, repic et capot* (Molière).

II. Inclinaison vers le haut d'un espar : *Donner du pic à un mât de charge.* || *Drisse de pic*, drisse servant à donner cette inclinaison à la corne d'une voile aurique.

◆ **À pic** loc. adv. et adj. (sens 1, 1611, Cotgrave [*couler à pic*, 1893, *Dict. général* — au fig., début du XXe s.] ; sens 2, 1611, Cotgrave [substantiv., 1963, Larousse] ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Verticalement : *La falaise tombe à pic sur la mer. Le Saint-Gothard est taillé à pic du côté de l'Italie.* || *Couler à pic*, être brusquement entraîné vers le fond de l'eau ; et au fig. : *Christophe coulait à pic. Mais il n'était pas homme à se laisser noyer sans lutte, les bras collés au corps* (Rolland). || **2.** Se dit de ce qui est vertical, escarpé : *Une côte, une falaise à pic.* || Substantiv. *Un à-pic*, endroit très escarpé ; versant d'un terrain, d'une montagne dont la pente est très raide. || || **3.** *Fig.* et *fam.* Exactement au moment opportun, à point nommé : *Vous arrivez à pic. Cette rentrée d'argent inespérée est tombée à pic pour lui permettre de faire face à ses échéances. Vous venez à pic pour la tirer d'une sale angoisse* (Gide).

pica [pika] n. m. (mot lat. signif. proprem. « pie » [cet oiseau étant réputé pour sa voracité] ; v. 1560, Paré). Perversion du goût, qui consiste à rechercher des substances non comestibles, comme le charbon, la terre, l'argile, etc., et qui s'observe parfois chez la femme au début d'une grossesse, et dans certaines maladies mentales.

picador [pikadɔr] n. m. (mot esp. de même sens, proprem. « piqueur », de *picar*, piquer [de même étym. que le franç. *piquer* — v. ce terme] ; 1788, J.-F. Bourgoing, II, 272). Dans les corridas, cavalier qui, au moment où le taureau charge sa monture, lui plante sa pique dans le garrot.

picage [pikaʒ] n. m. (dér. du lat. *pica*, pie [cet oiseau étant très querelleur] ; 1923, Larousse). Tendance pathologique de certains jeunes oiseaux, de certaines volailles à se becqueter et s'arracher leurs plumes, et qui est considérée comme le signe d'une carence alimentaire.

picaillon [pikajɔ̃] n. m. (mot savoyard signif. « petite pièce de monnaie en cuivre » [proprem. « monnaie qui sonne »], de l'anc. provenç. *piquar*, sonner, lat. pop. **pīkkare* [V. PIQUER] ; 1819, Boiste). Ancienne petite monnaie de cuivre du Piémont.

◆ **picaillons** n. m. pl. (1750, Vadé). *Pop.* Argent : *Ces gens-là n'ont pas de Grand-Livre ni de Banque de France, j'emportai donc mes picaillons sur une tartane grecque qui fut pincée par le capitaine-pacha lui-même* (Balzac).

picard, e [pikar, -ard] adj. et n. (origine obscure ; XIIIe s., *Roman de Renart*, écrit *Piqart*, comme n. pr. ; écrit *picard*, comme adj., au sens actuel, v. 1460, Villon [*dialecte picard*, 1877, Littré — *le picard*, même sens, 1875, Larousse]). Relatif à la Picardie ; habitant ou originaire de cette région. || *Dialecte picard*, et, substantiv., *le picard*, dialecte de langue d'oïl parlé en Picardie et dans une partie du Hainaut belge.

picardant ou **picardan** [pikardɑ̃] n. m. (du radical de *piquer* et de l'adj. *ardent* ; milieu du XVIe s., écrit *picardant*, et 1723, Savary des Bruslons, écrit *picardan* [« vin provenant de ce cépage », 1732, Richelet]). Cépage blanc du bas Languedoc, fournissant un vin blanc liquoreux (muscat). || Vin provenant de ce cépage.

picarel [pikarɛl] n. m. (mot languedocien de même sens, de l'anc. provenç. *piquar*, piquer [lat. pop. **pīkkare*, V. PIQUER], le poisson étant embroché sur un fil de fer, séché dans la cheminée, et mangé en hiver par les paysans du littoral ; 1558, Rondelet). Poisson osseux propre aux mers chaudes et tempérées.

picaresque [pikarɛsk] adj. (esp. *picaresco*, même sens, de *picaro* [v. l'art. suiv.] ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Relatif, propre aux picaros : *Aventures picaresques.* || **2.** *Roman picaresque*, un des genres les plus originaux de la littérature espagnole, qui s'applique à décrire les mœurs des picaros, monde pittoresque et interlope, où se côtoient mendiants, gueux de toute sorte, déclassés, repris de justice.
◆ n. m. (av. 1951, A. Gide). Genre littéraire représenté par les romans picaresques : *Voilà qui nous conduit tout droit au picaresque* (Gide).

picaro [pikaro] n. m. (mot esp. signif. « vaurien, coquin, aventurier », de *picar*, frapper, battre, lat. pop. **pīkkare* [V. PIQUER] ; av. 1747, Lesage). Mendiant, vaurien, aventurier, repris de justice, personnages habituels du roman espagnol.

piccolo ou **picolo** [pikɔlo] n. m. (ital. *piccolo*, petit, du radical expressif *pīkk-*, qui évoque la petitesse ; 1828, *Revue musicale* [IV, 155], au sens I ; sens II, 1, 1876, d'après Larchey, 1878 ; sens II, 2, début du XXe s.).

I. Petite flûte traversière accordée à l'octave supérieure de la flûte normale.

II. 1. *Fam.* Petit vin de pays léger et sec : *Alors la cendre des conchas remplace le culot des pipes, le verre en tulipe, le godet, les bouteilles de hauts crus, veloutées de poussière, les grossiers litrons de picolo et de vin bleu...* (Huysmans). || **2.** *Par extens.* Vin en général : *L'eau dont le bon | Soleil lui-même consent à faire son carême | Pour nous la rendre en picolo* (Ponchon). *Le cidre et le picolo rassemblaient leurs bulles sous le bouchon dans les caves d'Argenteuil et du Mont-Valérien* (Romains).

pichenet [piʃnɛ] n. m. (peut-être dimin. pop. de *piccolo* ; 1877, Zola). *Pop.* et *vx.* Vin de mauvaise qualité : *Le pichenet et le vitriol* [...] *l'engraissaient* (Zola).

pichenette [piʃnɛt] n. f. (probablem. francisation du provenç. *pichouneto*, petite [sous-entendu « gifle »], dimin. fém. de *pichoun*, petit, du radical expressif *pitch-*, qui évoque la petitesse ; 1820, Scribe). Petite chiquenaude : *Il souriait béatement, donnant des coups de pichenettes à son cadenas* (Huysmans). *Hubert fit le geste de disperser, d'une pichenette, toutes les objections et toutes les remontrances* (Duhamel).

pichet [piʃɛ] n. m. (mot issu, par changement de suff., de l'anc. franç. *pichier*, même sens [v. 1170, *Livre des Rois*], lui-même altér. [sous l'influence de *pot*] de l'anc. franç. *bichier*, même sens, bas lat. *becarius*, sorte de cruche [IXe s.], du gr. *bikos*, amphore, vase pour boire ; 1819, Boiste [bien plus anc. dans les parlers du centre et de l'ouest de la France]). Récipient pansu à anse et à bec, destiné à contenir de la boisson : *Le verre tendu, si le cafetier relevait trop tôt le pichet à bec, le savais commander : « Bord à*

bord » (Colette). *Pichet en grès, en faïence, en étain.*

● SYN. : *cruche, pot.*

picholine [pikɔlin] n. f. (provenç. *pichoulino,* même sens, proprem. « petite [olive] », dimin. fém. de *pichoun,* petit [v. PICHENETTE] ; 1723, Savary des Bruslons [à la *picholine,* fin du XIX^e s., A. Daudet]). Olive marinée qui se mange en hors-d'œuvre. || *À la picholine,* se dit des olives ainsi préparées : *Les jarres d'olives vertes, noires, confites, à la picholine, les estagnons d'huile rousse à goût de fruit, les barils de confitures d'Apt faites de cosses de melons, de cédrats, de figues, de coings, tout le détritus d'un marché tombé dans la mélasse* (Daudet).

picidés [piside] n. m. pl. (du lat. *pīcus,* pivert, et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1875, Larousse). Famille d'oiseaux comprenant les pics et les torcols.

piciformes [pisifɔrm] n. m. pl. (de *pici-,* élément tiré du lat. *pīcus,* pivert, et de *forme ;* 1903, Larousse). Ordre d'oiseaux dans lequel sont réunies les familles des picidés (pics), des ramphastidés (toucans), etc., ayant en commun une structure particulière des pattes, dont deux doigts sont dirigés en avant et deux en arrière.

picklage [piklaʒ] n. m. (de *pickler ;* 1963, Larousse). Traitement des peaux dans un bain d'acide (généralement de l'acide sulfurique) et de sel marin, soit pour les préparer au tannage, soit pour les conserver en vue d'un tannage ultérieur.

pickler [pikle] v. tr. (angl. *to pickle,* proprem. « saler », dér. de *pickle* [v. l'art. suiv.] ; 1963, Larousse). Soumettre des peaux au picklage.

pickles [pikœls] n. m. pl. (mot angl. de même sens, plur. de *pickle,* saumure, peut-être empr. du néerl. *pekel,* même sens ; 1823, Arcieu). Ensemble de graines aromatiques, de petits légumes, etc., mis en menus morceaux, macérés dans le vinaigre, et servis comme condiment.

pick-nick n. m. V. PIQUE-NIQUE.

pickpocket [pikpɔkɛt] n. m. (mot angl. de même sens, de *to pick,* cueillir, enlever, et de *pocket,* poche, gousset, empr. d'une forme dialect. du franç. *pochette* [v. ce mot] ; 1726, C. de Saussure, comme mot angl. ; comme mot franç., 1792, Fr. Mackenzie). Voleur à la tire : *Roger de B. me parlait hier des pickpockets parisiens* [...]. *Beaucoup portent des bagues munies de tranchants qui permettent de couper l'étoffe d'un veston un peu au-dessous du niveau de la poche intérieure ; le portefeuille glisse dans la main* (Green).

pick-up [pikœp] n. m. invar. (mot angl., déverbal de *to pick up,* recueillir, ramasser, reprendre, de *to pick* [v. l'art. précéd.] et de *up,* en haut ; 1932, Larousse, au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1935 ; sens II, 1963, Larousse). **I. 1.** Dispositif destiné à recueillir les vibrations mécaniques d'une membrane ou d'un disque pour les transformer en oscillations électriques capables de provoquer dans un haut-parleur des émissions sonores. || **2.** Phonographe électrique : *Le pick-up, le malheureux, qui n'a pas cessé de moudre depuis trois heures* (Bernstein). *Peut-être ce pouvoir que nous confère le pick-up d'avoir aussi souvent qu'il nous plaît ce qui ne devrait être entendu qu'une seule fois, viole-t-il une loi non écrite de l'harmonie* (Mauriac). *Elle ouvrit son pickup, fouilla parmi ses disques* (Sagan).

II. Dispositif de ramassage du fourrage, de la paille ou des légumineuses, placé à l'avant des moissonneuses-batteuses, ou des ramasseuses-presses.

pico- [piko], premier élément, tiré de l'ital. *piccolo,* petit [v. PICCOLO], et qui, placé devant le nom d'une unité, la divise par un billion, soit par 10^{12}.

picoler [pikɔle] v. intr. (de *piccolo* [v. ce mot] ; 1901, d'après Lacassagne, 1928 [aussi *piccoler*]). *Fam.* Boire du vin, des boissons alcooliques, souvent plus que de raison : *Tu picolais et t'avais le vin mauvais* (Barbusse).

● REM. On trouve parfois l'orthogr. PICCOLER.

picoleur, euse [pikɔlœr, -øz] n. (de *picoler ;* 1953, A. Simonin, p. 181). Personne qui aime à boire, qui boit plus que de raison.

picolo n. m. V. PICCOLO.

picorée [pikɔre] n. f. (part. passé fém. substantivé de *picorer ;* 1571, Belleforest, écrit *pécorée ; picorée,* 1587, F. de La Noue). *Class.* et *littér.* Action de picorer, de marauder : *Ils sont allés à la picorée* (Acad., 1694). *Je dois dès maintenant déclarer qu'en dehors des prélèvements, des picorées, des prises capricieuses* [...], *j'ai, à vingt ans d'intervalle, lu deux fois l'œuvre du poète* [Ronsard] *de bout en bout* (Duhamel).

picorement [pikɔrmɑ̃] n. m. (de *picorer ;* XX^e s.). Action de picorer : *Je regardais moi aussi leur picorement mécanique* [des poules], *ce coup sec de la tête déclenché par un ressort* (Malraux).

picorer [pikɔre] v. intr. (dér. plaisant de *piquer* [au sens de « voler »], avec influence probable de l'anc. n. f. *pécore,* tête de bétail [v. PÉCORE] ; fin du XVI^e s., Haton, au sens 1 ; sens 2, av. 1631, Bassompierre ; sens 3, 1654, Scarron ; sens 4, 1718, Acad.). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Aller en maraude ou au pillage en pays ennemi : *Picorant jusqu'au bout du monde, | Si nos victorieux nochers | Trouvent des ennemis sur l'onde, | Ce sont les vents et les rochers* (Th. de Viau). || **2.** *Class.* et *fig.* Faire des gains frauduleux, des profits illicites : *Le Receveur picore sur tout l'argent qu'il donne ou qu'il reçoit* (Furetière). || **3.** *Class.* Emprunter frauduleusement un ou divers passages à d'autres auteurs : *Eux seuls savent railler de source, | Et vivre aux dépens de leur bourse, | Sans aller picorer ailleurs (De quoi s'ériger en railleurs* (Scarron). || **4.** En parlant des oiseaux, des abeilles, aller de-ci de-là chercher la nourriture.

● SYN. : **4** *becqueter, butiner.*

◆ v. tr. (sens 1, 1648, Scarron ; sens 2, v. 1776, J.-J. Rousseau [au fig., 1920, G. Duhamel]). **1.** Prendre avec son bec pour se nourrir : *Picorer des graines.* || **2.** En parlant d'une personne, prendre par-ci, par-là, grappiller : *Elle* [Antoinette] *passait la journée à fureter dans le jardin, gourmande, curieuse, et rieuse, picorant le raisin des vignes...* (Rolland) ; et au fig. : *Je vous parle un langage qui doit vous être en partie incompréhensible. Vous y picorerez ce que vous pourrez* (Montherlant).

● SYN. : **1** *becqueter ;* **2** *glaner.*

picoreur, euse [pikɔrœr, -øz] n. (de *picorer ;* 1588, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Class.* Personne qui pille, soldat en maraude : *Dans le passage des troupes, on a de la peine à se défendre des picoreurs* (Furetière). || **2.** *Class.* et *fig.* Plagiaire : *Cet écrivain est un grand picoreur, qui s'approprie les pensées et les inventions d'autrui* (Furetière).

1. picot [piko] n. m. (de *pic* 2 ; v. 1170, *Fierabras,* au sens de « pioche » ; v. 1330, Godefroy, au sens de « pOinte ferrée » ; sens 1-2, 1690, Furetière ; sens 3, 1903, Larousse ; sens 4, 1730, Savary des Bruslons ; sens 5, 1932, Larousse). **1.** *Vx.* Petit piquant restant sur le bois qui n'a pas été coupé net. || **2.** Dentelle en forme de dent, sur les bords d'articles à maille. || **3.** Pic servant à dégrader les joints de maçonnerie. || **4.** Marteau de carrier. || **5.** Adjectiv. *Paille picot,* ou *paille anglaise,* paille fine destinée à la confection des chapeaux.

2. picot [piko] n. m. (probablem. de l'onomatop. *pi,* qui évoque un cri aigu ; 1860, Esnault). *Dialect.* Nom donné en Normandie au dindon : *Je vous donnerai un coq, à moins que vous ne teniez de préférence aux picots* (Flaubert).

picotage [pikɔtaʒ] n. m. (de *picoter* [v, ce mot] ; XVI^e s., au sens de « maraudage » ; sens actuel, 1842, Acad.). Action, manière de picoter.

picotant, e [pikɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *picoter ;* 3 janv. 1774, Voltaire). Qui picote, qui irrite : *Il pulvérisa sur nous* [...] *un brouillard picotant d'acide phénique* (L. Daudet).

picote [pikɔt] n. f. (déverbal de *picoter ;* milieu du XVI^e s.). Nom donné jadis à la variole : *Il était très laid, car il avait eu la picote* (Pérochon).

picotement [pikɔtmɑ̃] n. m. (de *picoter ;* 1552, R. Estienne, art. *vellicatio*). Sensation

de petites piqûres à la surface de la peau et dans la profondeur des tissus.

● SYN. : *fourmis* (fam.), *picotis, prurit.*

picoter [pikɔte] v. tr. (de *picot* 1 ou dimin. expressif de *piquer ;* 1379, J. de Brie, au sens de « faire des piqûres ou des incisions pour ôter la rogne des brebis et faire pénétrer l'onguent » ; sens 1-2, 1549, R. Estienne ; sens 3, v. 1560, Paré ; sens 4, v. 1500, Auton ; sens 5, 1414, Premier fait ; sens 6, 1842, Acad.). **1.** En parlant des oiseaux, piquer avec le bec quelque chose à plusieurs reprises pour en détacher de petits morceaux (vieilli) : *Une poule sur un mur, | Qui picote du pain dur* (comptine). *J'étais comme ces oiseaux qui se juchent sur les épouvantails pour narguer le propriétaire et en oublient de picoter les cerises* (Giraudoux). || **2.** Piquer légèrement de façon répétée : *Picoter une feuille de papier avec une épingle.* || **3.** Irriter par une impression de petites piqûres multiples et répétées : *Fumée qui picote les yeux. Froid vif qui picote la peau. Par les soirs bleus d'été, j'irai dans les sentiers, | Picoté par les blés, fouler l'herbe menue...* (Rimbaud). *Une jambe picotée de fourmis, le change de côté* (Dorgelès). *Quant à ce qui est de regarder les gens en face, reprit-elle, je ne peux pas ; les yeux me picotent tout de suite* (Sartre). || **4.** *Fig.* et *littér.* Taquiner à plusieurs reprises par des paroles ou des allusions piquantes : *Je n'ai point l'intention de vous picoter* (M[me] du Deffand). *Vu hier chez les Doigny une fille surprenante* [...]. *Bien entendu le goût me vient de la picoter : « Vous me dites que vous m'avez lu. Qu'avez-vous lu de moi, Mademoiselle ? »* (Montherlant). || **5.** Marquer de petits trous, de taches : *Une pluie fine de suie me picote le visage et les mains de points noirs* (Huysmans). *Un visage picoté de petite vérole.* || **6.** *Picoter un puits de mine,* y mettre des pieux pour le boisage.

● SYN. : **1** *becqueter, picorer ;* **3** *piquer.*

picoterie [pikɔtri] n. f. (de *picoter ;* XV[e] s., René d'Anjou [dans le *Dict. général*], écrit *picquoterie,* avec un sens peu clair, peut-être celui de « vol » ; écrit *picoterie,* au sens class., 1580, Montaigne). *Class.* et *littér.* Chose dite ou écrite dans l'intention de blesser, de taquiner : *Je remarque que vous avez à point nommé, quand vous m'écrivez, des occasions de picoterie dont le me passerais fort bien* (Bussy-Rabutin). *Ton ministre m'a écrit, comme un amant à sa maîtresse, des picoteries* (Stendhal).

picotin [pikɔtɛ̃] n. m. (de *picoter ;* 1367, Prost [I, n° 624], aux sens 1-2 [« portion de nourriture quelconque donnée... à une bête de somme », 1962, Robert]). **1.** Ancienne mesure de capacité usitée en France pour la portion d'avoine donnée à un cheval, à un âne : *À Paris, le picotin valait un quart de boisseau, soit environ trois litres.* || **2.** L'avoine contenue dans cette mesure : *Les ânons donnaient des coups de nez dans leur musette pour faire remonter le maigre picotin* (Duhamel). || *Par extens.* Quantité de nourriture quelconque donnée en une fois à une bête de somme.

picotis [pikɔti] n. m. (de *picoter ;* 1885, A. Daudet, au sens 1 ; sens 2, 1887, Huysmans). **1.** Sensation de picotements, de piqûres légères et répétées : *Vite, on fit bassiner le lit, on pressa le vin chaud, et, dès le second verre, le président sentit tout son corps douillet d'une chaleur, un picotis de bon augure* (Daudet). || **2.** Aspect d'une surface marquée de granulations, de trous, de taches : *Une pomme d'Adam granulée de picotis, de même qu'une chair déplumée de poule* (Huysmans).

● SYN. : **1** *picotement ;* **2** *granulation, moucheture, tavelure.*

picpoul ou **piquepoul** [pikpul] n. m. (anc. provenç. *piquapol,* mêmes sens, probablem. dér. de *piquar,* piquer, lat. pop. **pīkkare* [v. PIQUER] ; 1611, Cotgrave, écrit *pique-poule* [*piquepoul,* 1877, Littré ; *picpoul,* 1963, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Cépage blanc cultivé dans le Languedoc. || **2.** Vin blanc du Languedoc provenant de ce cépage (70 p. 100) associé au terret blanc et à la clairette. (On dit plutôt, en ce sens, PICPOUL-DE-PINET.)

picr- [pikr], premier élément, tiré du gr. *pikros,* piquant, aigu, amer, et qui entre dans la composition de certains mots savants.

picrate [pikrat] n. m. (du gr. *pikros* [v. l'art. précéd.] ; 1836, *Annales de chimie* [2[e] série, LXIII, 272], au sens 1 [*au picrate,* au fig., fin du XIX[e] s., A. Daudet] ; sens 2 [déformation plaisante de *piccolo,* « vin » — cette boisson étant réputée explosive], 1916, Esnault). **1.** Sel de l'acide picrique, ayant des propriétés explosives. || Fig. et vx. *Au picrate,* susceptible de déclencher des réactions violentes : *Au lendemain d'un de ces échos au picrate qu'il avait coutume d'introduire dans le journal, au dernier moment quand les presses roulent, Villemessant est mandé à la présidence du Corps législatif* (Daudet). || **2.** *Pop.* Gros vin rouge ou vin de qualité médiocre : *Le serrurier but au goulot et tendit son litre au violoniste : « Un coup de picrate ? »* (Sartre).

picrique [pikrik] adj. (du gr. *pikros* [v. PICR-] ; 1836, *Annales de chimie,* 2[e] série, LXIII, 271). *Acide picrique,* acide formé par l'action de l'acide azotique sur le phénol (syn. TRINITROPHÉNOL) : *Il disposait les pièces anatomiques dans les bocaux pleins de formol ou de solution picrique* (Duhamel). *Brusquement chauffé, l'acide picrique détone.*

picris [pikris] n. m. (lat. *picris, picridis,* sorte de laitue amère, plante verte toute l'année, gr. *pikris, pikridos,* sorte de laitue amère, de *pikros* [v. PICR.] ; 1827, Acad., écrit *picride ; picris,* 1962, Robert). Genre de composées à fleurs jaunes, dont il existe de nombreuses espèces communes dans les prés et les chemins.

picter [pikte] v. tr. (var. graphique de *piqueter* 2 ; 1628, Chereau). *Pop.* et *vx.* Boire : *Ce serait un vermout que je picterais* (Frapié).

pictogramme [piktɔgram] n. m. (du lat. *pictus* [v. l'art. suiv.] et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, de *graphein,* écrire ; 1953, M. Cohen, p. 16). Élément d'une écriture pictographique qui représente les notions au moyen de signes figurés ou symboliques.

pictographie [piktɔgrafi] n. f. (du lat. *pictus,* peint, coloré [part. passé adjectivé de *pingere,* peindre], et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1877, Littré). Système primitif d'écriture, qui consiste à exprimer les idées au moyen de scènes figurées ou symboliques.

pictographique [piktɔgrafik] adj. (de *pictographie ;* 1923, Larousse). Relatif à la pictographie.

picton [piktɔ̃] n. m. (var. graphique de *piqueton ;* 1790, *le Rat du Châtelet*). *Pop.* et *vx.* Vin : *C'était du vieux picton, conservé précieusement au cellier* (Richepin).

pictonner [piktɔne] v. intr. (var. graphique de *piquetonner ;* 1833, Esnault). *Pop.* Boire ; boire avec excès.

pictural, e, aux [piktyral, -o] adj. (dér. savant du lat. *pictura,* la peinture, ouvrage de peinture, de *pictum,* supin de *pingere,* peindre ; 1845, Wey, au sens 1 ; sens 2, sept. 1873, *Revue britannique,* p. 120 ; sens 3, 7 déc. 1875, *Journ. officiel,* p. 10094). **1.** Relatif à la peinture : *Nous ne disions pas un mot de notre folie picturale* (H. de Régnier). || **2.** Se dit d'une œuvre peinte qui présente une valeur artistique, ou de ce qui, dans une œuvre peinte, dénote la valeur artistique : *Composition très picturale. Étrange œuvre* [« la Famille de l'orfèvre »], *qui ne me plaît pas seulement par ses qualités picturales, pourtant bien saisissantes pour qui consent à la regarder attentivement* (Gide). || **3.** Se dit de ce qui présente les qualités requises pour inspirer en peinture : *Un motif très pictural.*

pic-vert [pivɛr] n. m. (de *pic* 1 et de l'adj. *vert ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges). Autre forme de *pivert.*

● Pl. *des* PICS-VERTS.

pidgin [pidʒin] n. m. (mot angl. de même sens, prononc. chinoise altérée de *business,* occupation, affaires, commerce, dér. de *busy,* occupé, actif ; 22 nov. 1902, *À travers le monde,* écrit *pudgin ; pidgin,* 1903, Larousse [aussi « ensemble des langues mixtes à base anglaise »]). Langue de relation, née du contact entre des populations ayant des langues différentes, et formée d'un mélange de certains éléments de ces

langues : *On distingue deux variétés de pidgin : le pidgin* (ou « *pidginenglish* ») *de Chine, en voie de disparition, et le pidgin mélanésien (connu aussi sous le nom de « bichlamar » ou « bêche-de-mer »), très utilisé et qui tend de plus en plus à assumer la position d'un « néomélanésien ».* || *Spécialem.* Ensemble des langues mixtes d'Extrême-Orient, à base anglaise.

1. pie [pi] n. f. (lat. *pīca,* pie [oiseau], bavard, forme fém. tirée du n. m. *pīcus,* pivert ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [*jaser... comme une pie...,* 1869, Littré — *causer...,* même sens, av. 1660, Scarron ; .. *voleur comme une pie,* v. 1835, Stendhal — *larron comme une pie,* même sens, 1690, Furetière] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Genre de passereau de la famille des corvidés, à plumage noir à reflets, avec le ventre blanc et une grande tache blanche à la base de chaque aile, à longue queue, connu pour son jacassement et pour son goût des objets brillants qu'il vole et va cacher soigneusement. || *Jaser, bavarder comme une pie, comme une pie borgne,* jaser, bavarder beaucoup. || *Être voleur comme une pie,* avoir l'habitude, le goût du vol. || Ironiq. *Trouver la pie au nid,* v. NID. || **2.** Femme bavarde : *Avoir épousé une pie.* || **3.** *Fromage à la pie,* fromage frais persillé de fines herbes, ce qui lui donne deux couleurs.

◆ adj. invar. (sens 1, 1549, R. Estienne [substantiv., XXᵉ s.] ; sens 2, début du XXᵉ s. [*voiture pie,* 1962, Robert]). **1.** Se dit du poil du cheval ou de la vache qui comporte deux couleurs, soit le blanc et le noir, soit le blanc et le roux : *Un troupeau de vaches pie. Race pie rouge de l'Est. Race hollandaise pie noir ou frisonne. Race bretonne pie noir.* || *Substantiv.* Nom donné à la race bovine dont la robe est de deux couleurs, ou à l'animal appartenant à cette race (le second élément est joint par un trait d'union) : *La pie-rouge de l'Est. Avoir plusieurs pie-noir dans son élevage.* || **2.** *Par anal.* Se dit de choses qui comportent deux couleurs (généralement le noir et le blanc) : *Joseph était debout devant la commode couverte d'une plaque de marbre pie* (Duhamel). || *Voiture pie,* petite voiture noire et blanche utilisée par la police pour ses rondes.

◆ n. (1636, Monet). *Class.* Cheval, jument pie : *J'ai été chez Mignard, il a peint M. de Turenne sur sa pie* (Sévigné).

2. pie [pi] adj. (lat. *pia,* fém. de *pius,* pieux — en parlant de personnes et de choses [v. PIEUX] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « pieuse » ; *œuvre pie,* 1544, Scève [*faire œuvre pie,* 1962, Robert]). S'emploie seulement dans les expressions *œuvre pie, action pie,* action ou geste de piété : *Travail, efforts, actions pies, mystiquement j'offrais tout à Alissa* (Gide). || *Faire œuvre pie,* faire une action charitable : *Il ignore qu'on le vole honteusement ; c'est faire œuvre pie que de l'en avertir.*

pièce [pjɛs] n. f. (bas lat. *petia,* pièce [de terre], gaulois **pettia,* même sens ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens III [*mettre en pièces,* 1685, Bossuet — au fig., 1666, Molière ; *tailler en pièces,* 1654, La Rochefoucauld — *mettre en pièces,* même sens, 1534, Rabelais] ; sens 1, 1, 1208, Du Cange [*travailler aux pièces,* 1845, Bescherelle — d'abord ..*à la pièce,* 1835, Acad. ; *on n'est pas aux pièces,* XXᵉ s.] ; sens I, 2, 1497, Godefroy, VI, 98 *b* [*pièce de résistance,* av. 1747, Lesage ; *pièce de pâtisserie,* 1694, Acad. ; *pièce de four,* milieu du XVIᵉ s. ; *pièce montée,* 1807, *Almanach des gourmands,* 72-74 ; *pour une pièce de pain,* 1640, Oudin] ; sens I, 3, v. 1167, Gautier d'Arras [« surface de terre ensemencée », av. 1842, Stendhal] ; sens I, 4, 1694, Acad. ; sens 1, 5, v. 1268, E. Boileau [« la capacité usuelle de cette futaille... », début du XVIᵉ s.] ; sens I, 6, 1534, Rabelais ; sens I, 7, 1869, Littré [aussi *chef de pièce*] ; sens I, 8, v. 1350, *le Bâtard de Bouillon* [*une petite pièce,* 1680, Mᵐᵉ de Sévigné ; *une grosse pièce,* 1845, Bescherelle ; *rendre à quelqu'un la monnaie de sa pièce,* 1869, Littré — *donner...,* même sens, 1788, Féraud ; *donner la pièce à quelqu'un,* 1640, Oudin] ; sens I, 9, v. 1138, Gaimar ; sens I, 10, 1580, Montaigne [*pièce de théâtre...,* av. 1654, Guez de Balzac ; *pièce de circonstance,* 1863, Littré, art. *circonstance ; pièce à tiroir,* 1752, Trévoux ; *pièce à thèse,* v. 1945] ; sens I, Il, 1643, Corneille [aussi *faire pièce à quelqu'un* — « s'opposer à quelque chose », av. 1951, A. Gide] ; sens I, 12, 1694, Th. Corneille [ellipt., 1962, Robert] ; sens II, 1, début du XVIᵉ s. [*pièce détachée,* 1935, Acad. ; *pièce anatomique,* 1869, Littré ; *pièces buccales,* 1962, Robert] ; sens II, 2, 1875, Larousse [aussi au fig. ; *to(u)t d'une piece,* v. 1175, Chr. de Troyes — pour une personne raide, 1690, Furetière, et pour une personne incapable de souplesse d'esprit, v. 1660, Retz] ; sens II, 3, v. 1360, Froissart [...*armé de toutes pièces,* fin du XVᵉ s., Commynes (d'abord ...*de toute pièce,* v. 1460, G. Chastellain) — au fig., 1845, Bescherelle] ; sens 11, 4, v. 1490, Gay [substantiv., 1934, Aragon] ; sens II, 5, 1581, Bara, 131 ; sens II, 6, 1636, Monet [*pièce rare,* 1656, Molière] ; sens II, 7, 1588, Montaigne [pièce, « personne », milieu du XVᵉ s., *Quinze Joyes de mariage,* et *pièce d'homme,* même sens, v. 1280, B. de Condé] ; sens 11, 8, 1606, Crespin ; sens II, 9, 1863, Littré, art. *artifice ;* sens II, 10, 1549, R. Estienne [*juger sur pièces,* 1962, Robert ; *pièce justificative,* milieu du XVIᵉ s.] ; sens II, 11, v. 1220, Coincy [*fait de pièces et de morceaux,* 1690, Furetière]).

I. PARTIE D'UN ENSEMBLE FORMANT ELLE-MÊME UN TOUT. **1.** Chaque objet, chaque unité d'un tout : *Vendre des œufs à la douzaine ou à la pièce. Payer des fruits cinquante centimes (la) pièce.* || *Travailler aux pièces, être payé aux pièces,* être rémunéré en proportion du travail fourni. || Fam. *On n'est pas aux pièces,* ce n'est pas la peine de se presser, on a le temps. || **2.** Morceau, portion d'une substance, d'une matière : *Une pièce de tissu. Une pièce de bois. Une pièce de viande, de gibier.* || *Pièce de résistance,* plat, surtout de viande, où il y a beaucoup à manger. || *Pièce de pâtisserie, pièce de four,* toute préparation culinaire à base de pâte. || *Pièce montée,* pièce de pâtisserie plus ou moins compliquée formée d'éléments assemblés. || Vx. *Pour une pièce de pain,* pour une bouchée de pain. || **3.** Vx. *Pièce de terre, de pré,* parcelle de terre : *Elle avait acheté une pièce de pré* (Hugo). *Et je suis un homme qui marche au travers de ses biens, disant : « Ces arbres ont été plantés par mon père. » Cette pièce de terre-là était à mon cousin* (Claudel). *Par extens.* et*vx.* Surface de terre ensemencée : *En passant une haie, ils se trouvèrent dans une vaste pièce de blé noir* (Stendhal). || **4.** *Pièce d'eau,* bassin, canal naturel ou artificiel, aménagé à des fins esthétiques ou pour l'agrément : *Et il l'attire vers la croisée pour lui montrer la grande pièce d'eau où trempent les saules...* (Daudet). *Obscurcie par l'ombre des grands arbres qui l'entouraient, une pièce d'eau avait été creusée par les enfants de Swann...* (Proust). || **5.** *Pièce de vin, de cidre,*quantité déterminée de vin, de cidre, mise en futaille ; le fût qui contient ce liquide : *Édouard achète une pièce de beaujolais* (Duhamel). *Mettre une pièce en perce.* || *Par extens.* La capacité usuelle de cette futaille, variable selon les régions. || **6.** *Pièce d'artillerie,* ou simplem. *pièce,* ensemble d'une bouche à feu et de son affût : *Tout en haut du fort, sur le bastion, dans l'embrasure des sacs de terre, les longues pièces de marine se dressaient fièrement presque droites sur leurs affûts, pour faire fête à Châtillon* (Daudet). || **7.** *Spécialem.* Unité organique élémentaire d'une batterie d'artillerie ou d'une compagnie d'infanterie, comprenant les militaires attachés au service d'un canon ou d'une arme lourde. || *Chef de pièce,* sous-officier ou gradé qui commande cette unité. || **8.** *Pièce de monnaie,* ou simplem. *pièce,* disque de métal plus ou moins précieux, façonné et servant de valeur d'échange : *Une pièce d'or, d'argent. Une pièce de cinq francs.* || *Une petite pièce,* une pièce de peu de valeur. || *Une grosse pièce,* une pièce plus grosse et de plus grande valeur : *Et j'ai sorti mes cinq francs de ma poche, une grosse pièce* (Céline). || Fig. *Rendre à quelqu'un la monnaie de sa pièce,* lui rendre la pareille, user de représailles : *Il rendit à l'alma mater la monnaie de sa pièce. Il lui donna les mêmes mots qu'elle lui avait donnés* (France). || Fam. *Donner la pièce à quelqu'un,* lui donner un pourboire :

M. Octave avait dit au bonhomme : « Tu ferais bien de donner la pièce à Georges » [le chauffeur] (Montherlant). || **9.** *Vx* ou dialect. *Une pièce de temps,* une période formant un tout continu, et généralement assez longue : *Il y a une pièce que le t'attends* (Genevoix). || **10.** Œuvre littéraire ou musicale : *Pièce de vers. Pièce vocale. Je ne me suis un peu ressaisi qu'au piano, où le poursuis l'étude des pièces d'Albeniz* (Gide). *Voilà qu'en tournant les pages, une pièce m'arrête, où il est question d'un crapaud blessé, que des enfants cruels tourmentent* (Henriot). || Spécialem. *Pièce de théâtre,* ou simplem. *pièce.* œuvre dramatique : *Comme un tableau est un espace à émouvoir, une pièce de théâtre, c'est une durée à animer* (Gide). *L'histoire ? La même pièce, jouée par des acteurs différents* (Montherlant). *Elle est en train d'essayer de faire jouer la pièce de Claude chez Nanteuil* (Beauvoir). || *Pièce de circonstance,* ouvrage dramatique sur un sujet d'actualité. || *Pièce à tiroir(s).* pièce composée d'une succession de scènes sur un même thème, avec ou sans liaison ; pièce qui manque d'intrigue et de nœud. || *Pièce à thèse,* ouvrage dramatique dont l'intrigue sert à démontrer une opinion philosophique, politique ou religieuse. || **11.** Class. *Faire une pièce, des pièces à quelqu'un,* lui faire une farce, un mauvais tour, le berner : *Ils ne savaient quelle pièce lui faire* (Perrault). *As-tu fait quelque pièce | Qui t'aurait fait si tôt chasser de la maîtresse* (Regnard). || Auj. *Faire pièce à quelqu'un,* le contrecarrer dans une entreprise, lui faire tort ; *par extens.,* s'opposer à quelque chose : *Et toute son étude se ressent de ceci : il l'a écrite très vite pour faire pièce à ma conférence et pour qu'il ne pût être dit que quelqu'un lui avait appris quelque chose* (Gide). || **12.** Partie d'une maison ou d'un appartement, fermée de murs ou de cloisons, possédant une ou plusieurs ouvertures sur l'extérieur : *Cette disposition a permis de meubler les deux pièces dans le même style* (Romains). *Un appartement de trois pièces ;* et ellipt. : *Un deux pièces (avec) cuisine.*

II. Chacune des parties dont l'assemblage forme un tout. **1.** Élément constitutif d'un ensemble : *Les pièces d'une machine, d'un mécanisme, d'un moteur. Les pièces d'une charpente. Une pièce de rechange.* || *Pièce rapportée,* v. rapporté. || *Pièce détachée,* pièce que l'on peut acquérir isolément pour remplacer une pièce usagée ou détériorée. || *Pièce anatomique,* partie quelconque du cadavre d'un homme ou d'un animal, préparée pour les leçons ou les démonstrations d'anatomie humaine ou comparée. || *Pièces buccales,* appendices articulés entourant ou avoisinant la bouche, chez les arthropodes, en particulier chez les insectes. || **2.** *De toutes pièces,* par un travail de constitution ou de reconstitution à partir de ses éléments : *C'est un appareil qu'il a créé et monté lui-même de toutes pièces. Cuvier, à partir de quelques fragments d'os, a pu reconstituer de toutes pièces certains mammifères fossiles ;* au *fig.,* se dit de ce qui a été entièrement fait, inventé par son auteur : *Une accusation forgée de toutes pièces.* || *Accommoder quelqu'un de toutes pièces,* v. accommoder. || *Tout d'une pièce, d'une seule pièce,* se dit d'une chose formée d'un seul morceau : *L'obélisque de Louxor est tout d'une pièce.* || *Tout d'une pièce,* se dit d'une personne raide dans son attitude, sans souplesse, sans grâce : *Marcher tout d'une pièce ;* au *fig.,* se dit d'une personne incapable de nuances dans ses opinions, de souplesse d'esprit : *À cette époque-là, tout le Quartier latin connaissait le Calife, sa barbe de roi mède, sa voix veloutée, son rire puissant, mais aussi son caractère fanatique, séditieux, irascible, tout d'une pièce* (Martin du Gard). || **3.** Élément d'une armure. || *Être armé de toutes pièces.* porter sur soi tout ce qui compose une armure complète ; au *fig.,* être prêt à affronter une épreuve, une difficulté, avec toutes les chances de succès. || **4.** Chacun des éléments assortis d'un ensemble vestimentaire pour hommes : *Un costume de deux pièces* (veston et pantalon), *de trois pièces* (veston, pantalon et gilet) ; et substantiv. : *Un deux-pièces, un trois-pièces.* || *Un deux-pièces,* v. à l'ordre alphab. || **5.** En héraldique, nom donné aux divisions de l'écu engendrées par des lignes verticales, horizontales, diagonales ou courbes, ou par leurs combinaisons, et qui séparent l'écu en un nombre impair de sections d'émaux alternés. || **6.** Partie d'un mobilier, d'un service de table, d'une collection quelconque : *Une ménagère de trente-six pièces. Il affirmait qu'il y avait là-dedans des pièces inestimables, tant du point de vue de l'art que de celui de la rareté* (Aragon). || *Pièce rare,* objet curieux que l'on trouve difficilement ; chose peu commune, unique. || **7.** Class. *Bonne pièce,* personne rusée, malicieuse : *Taisez-vous, bonne pièce ! Vous faites la sournoise, mais je vous connais il y a longtemps* (Molière). || **8.** Élément mobile d'un jeu, figurine sculptée, particulièrement du jeu d'échecs : *Au jeu des échecs ton adversaire attend pour pousser sa pièce que tu aies daigné pousser la tienne* (Saint-Exupéry). || **9.** Élément pyrotechnique d'un feu d'artifice : *Cette pièce est humide ; elle ne partira pas.* || **10.** Écrit, document constituant une partie d'un dossier, et servant à prouver la réalité d'un fait ou à établir un droit : *Rassembler les pièces d'un procès. On a égaré une pièce du rapport. Montrez-moi vos pièces d'identité.* || *Juger sur pièces,* juger directement d'après des preuves matérielles et non sur des témoignages la chose considérée, au lieu de s'en rapporter à autrui. || *Pièce à conviction,* v. conviction. || *Pièce justificative,* document fourni à l'appui d'une affirmation ou d'un compte. || **11.** Morceau détaché préalablement d'un ensemble pour être rajouté à un autre : *Mettre une pièce à un fond de pantalon.* || *Fait de pièces et de morceaux,* se dit de ce qui est réalisé sans plan préconçu, formé de parties disparates empruntées çà et là.

III. Partie séparée d'un tout. Morceau détaché d'un ensemble, volontairement ou accidentellement : *Conserver les pièces d'un vase, d'une statue pour les recoller.* || *Mettre en pièces une chose,* la briser, la déchirer : *Mettre en pièces un récipient, une brochure.* || Fig. *Mettre en pièces une personne,* attaquer sa réputation par la calomnie, par la médisance : *Mettre en pièces ses rivaux. Observez votre propre famille, vous serez édifié. Mon cher ami, ne leur donnons pas de prétexte à nous juger, si peu que ce soit ! Ou sinon, nous voilà en pièces* (Camus). || Fig. *Emporter la pièce,* v. emporter. || Fig. *Tailler en pièces,* détruire entièrement par dispersion et extermination : *Tailler en pièces une armée ennemie.*

• Syn. : **I, 2** *coupe, coupon, tête ;* **4** *étang, vivier ;* **5** *baril, barrique, fût, futaille, tonneau.* || **II, 10** *acte, certificat, document, papier.* || **III** *débris, éclat, fragment, tesson ; lambeau, loques, miettes.*

piécette [pjesɛt] n. f. (dimin. de *pièce ;* 1247, Godefroy, écrit *piecete* [*piécette,* XIVe s.], au sens de « petit morceau » ; 1812, Mozin, au sens de « monnaie d'argent d'Espagne et du Mexique » ; sens 1, 1834, Boiste ; sens 2, av. 1951, A. Gide ; sens 3, 1903, Jarry ; sens 4, 1903, Larousse). **1.** Petite pièce de monnaie : *En exhibant la sacro-sainte piécette, [...] on finit toujours bien par forcer la consigne* (Gautier). || **2.** Petite médaille : *La petite aussitôt se saisissant de l'avantage et montrant les piécettes saintes : « Voici, dit-elle, celle de sainte Julie, ma patronne, et celle du Sacré-Cœur »* (Gide). || **3.** Petite pièce de théâtre. || **4.** En architecture, ornement courant composé d'un chapelet de petits disques plats ou légèrement renflés. (S'emploie souvent au pluriel.)

pied [pje] n. m. • ÉTYM. Lat. *pes, pedis,* pied, patte, pied d'un objet, pied [mesure], pied d'un vers, tige d'un fruit ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *piet ; pied,* 1080, *Chanson de Roland* (v. sens A, I, 1) [la graphie du mot étant restée variable — *piet, pié, pied* — jusqu'au XVIIIe s., nous l'avons rendue par la forme *pied* dans tous les exemples cités ci-dessous, afin de simplifier la présentation de ceux-ci]. — A : sens I, 1, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* (*avoir les pieds plats,* v. 1560, Paré ; *...sortir les pieds devant,* 1622, Sorel [*partir les pieds devant,* même sens, v. 1462, *Cent Nouvelles*] ; *ne pas pouvoir mettre un pied devant l'autre,* 1690, Furetière ; *pied plat,* « paysan », 1660,

Oudin [aussi « personnage grossier... »] ; *de la tête aux pieds,* 1666, Molière [*des pieds à la tête,* 1875, Larousse — d'abord *des pieds jusqu'à la teste,* fin du XIIIe s., Végèce] ; *à pied,* 1080, *Chanson de Roland* [*de pied,* v. 1280, *Clef d'Amors*] ; *les gens de pied,* v. 1130, *Eneas ; ... on loge à pied et à cheval,* 1869, Littré ; *mettre à pied un salarié,* 1823, Boiste [*mettre quelqu'un à pied,* « lui faire vendre son équipage », 1685, Furetière] ; *mise à pied,* 1878, Larchey ; *être à pied,* « être sans travail », 1869, Littré ; *au pied levé,* 1549, R. Estienne ; *avoir toujours un pied en l'air,* 1685, Furetière ; *partir du bon pied, du pied droit,* début du XXe s. ; *s'être levé du pied gauche,* 1962, Robert ; *ne pas savoir sur quel pied danser,* 1611, Cotgrave ; *rester les deux pieds dans... le même sabot,* XXe s. ; *mettre le pied... quelque part,* v. 1208, Henri de Valenciennes ; *mettre les pieds dans le plat,* 1808, d'Hautel [« faire une grosse bévue », 1932, Larousse] ; *gagner au pied,* 1534, Rabelais ; *se tirer des pieds,* XXe s. ; *faire les pieds à quelqu'un,* 1934, Aragon ; *casser... les pieds à quelqu'un,* 1890, Esnault ; *faire des pieds et des mains,* 1934, J. Romains ; *faire du pied à quelqu'un,* av. 1922, Proust ; *un appel du pied,* au fig., milieu du XXe s. ; *ne pas se donner de coups de pied,* 1869, Littré ; *coup de pied de Vénus,* v. 1792, J. R. Hébert ; *écrire avec ses pieds,* XXe s. ; *être bête comme ses pieds,* 1867, Delvau ; *un pied,* « un individu sot et maladroit », 1872, Esnault ; *mettre pied à terre,* v. 1208, Henri de Valenciennes ; *avoir un pied quelque part,* 1674, La Fontaine ; *avoir les pieds sur la terre,* début du XXe s. ; *être sur pied,* « être levé », 1690, Furetière [« être rétabli », 1685, Mme de Sévigné — d'abord « être prêt à faire quelque chose », 1636, Monet] ; *mettre sur pied,* « créer... », 1622, A. d'Aubigné ; *mettre quelqu'un sur un bon pied,* 1687, Dancourt [« lui procurer de grands avantages », 5 août 1687, Mme de Maintenon] ; *remettre sur pied,* 1869, Littré [*mettre sur pied,* même sens, 1660, Oudin] — au fig., 1668, Molière ; *remettre quelqu'un sur ses pieds,* 1893, *Dict. général* [aussi au fig.] ; *un portrait, une statue en pied,* 1771, Trévoux [*en pied,* « debout », 1080, *Chanson de Roland*] ; *aux pieds de quelqu'un,* « ...à ses genoux », 1080, *Chanson de Roland* [au fig., 1642, Corneille] ; *venir au pied* [pour un chien], milieu du XXe s. ; *être aux pieds... de quelqu'un,* « le supplier... », 1679, Bossuet) ; sens I, 2, XVIe s. (*avoir pied,* 1685, Furetière ; *perdre pied,* 1549, R. Estienne [au fig., av. 1615, Pasquier] ; *prendre pied sur un terrain...,* fin du XVIe s. ; *avoir un pied dans la place,* av. 1874, Michelet ; *lâcher pied,* 1754, Poëtevin [d'abord *lâcher le pied,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné] — « renoncer à combattre... », 1835, Acad. [d'abord *lâcher le pied,* 1656, Pascal]) ; sens I, 3, v. 1360, Froissart (*avoir bon pied bon œil,* 1685, Furetière [d'abord « être vigilant », 1640, Oudin] ; *de pied ferme,* 1587, F. de La Noue [aussi au fig.] ; « allure de la marche », 1568, *Lettres de Catherine de Médicis,* III, 210 ; *tenir pied à quelqu'un,* 1869, Littré ; *pied à pied,* v. 1196, Ambroise [au fig., 1690, Furetière]) ; sens I, 4, 1669, Racine ; sens I, 5, 14 mars 1873, *Gazette des tribunaux,* p. 250 (*pied de bas... ; pantalon à pieds,* av. 1924, A. France) ; sens II, 1, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume (pied de mouche,* 1618, *Ancien Théâtre françois ; retomber sur ses pieds,* 1893, *Dict. général* [au fig., 1685, Furetière] ; *faire feu des quatre pieds,* XXe s. [au fig., 1935, Acad.]) ; sens 11, 2, 1826, Brillat-Savarin (*tirer de quelqu'un pied ou aile,* 1611, Cotgrave [*arracher...,* même sens, 1549, R. Estienne]) ; sens II, 3, 1640, Oudin ; sens II, 4, 1842, Acad. ; sens II, 5, v. 1280, *Studier i Modern Språkvetenskap,* XIV, 91. — B : sens 1, 1903, Larousse ; sens 2, début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne ;* sens 3, 1869, Littré ; sens 4, 1200, Tailliar, p. 8 (*le pied* du lit, 1651, Scarron ; *un verre à pied,* 1830, Stendhal) ; sens 5, 1690, Furetière (*donner du pied à une échelle,* 1654, Cyrano) ; sens 6, v. 1283, Beaumanoir ; sens 7, 1671, Pomey (*sur pied,* 1835, Acad. ; *sécher sur pied,* 1694, Acad. [au fig., 1654, La Fontaine — en parlant d'une fille à marier, 1718, Acad.]). — C : sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland* (« mesure... valant 0,304 m ... », 1875, Larousse) ; sens I, 2, 1120, Bartsch (*souhaiter d'être à cent pieds sous terre,* 1808, d'Hautel [d'abord *vouloir être...,* 1685, Furetière] ; *un pied de...,* « une couche épaisse de... », 1648, Scarron) ; sens 1, 3, XVIe s. (*au petit pied,* 1587, F. de La Noue ; *au pied de,* « ...d'après », 1609, M. Régnier) ; sens I, 4, 1664, Mme de Sévigné (« avec les ressources de », 1935, Acad. ; *...sur un grand pied,* 1869, Littré ; *sur un/le pied de,* 1671, Brunot ; *sur le même pied,* av. 1857, Musset ; *mettre sur le pied de,* 1669, Molière ; *sur le pied de guerre, de paix,* 1835, Acad. [*sur le pied de guerre,* au fig., 1848, Balzac] ; *sur un bon/un mauvais pied,* av. 1842, Stendhal) ; sens I, 5, 1771, Trévoux (*pied à coulisse,* 1903, Larousse) ; sens 1, 6, 1899, Esnault (*c'est le pied,* milieu du XXe s.) ; sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2, v. 1378, J. Le Fèvre.

A. Partie anatomique de l'homme et des animaux.

• **I.** CHEZ L'ÊTRE HUMAIN. **1.** Partie terminale des membres inférieurs, reliée à la jambe par l'articulation de la cheville, et sur laquelle le corps repose et prend appui dans la station verticale et la marche : *Le pied droit, le pied gauche. Avoir de grands pieds. Avoir de petits pieds. Avoir froid, avoir mal aux pieds. Être pieds nus, ou nu-pieds. Recevoir un coup de pied. Et elle ne sentait seulement pas qu'elle marchait. Elle ne sentait seulement pas ses pieds qui la portaient* (Péguy). *Mouchette bute sur les souches, se blesse les pieds aux aiguilles de pin* (Bernanos). || *Avoir les pieds plats,* avoir la voûte plantaire affaissée ; *pop.,* être peu disposé à travailler. || *Pied bot,* v. BOT. || *Pied-noir,* v. à l'ordre alphab. || *Trouver chaussure à son pied,* v. CHAUSSURE. || *S'en aller, sortir les pieds devant,* être porté en terre, être enterré ; être mort : *Quand le collectivisme sera établi sur le monde, il y aura beau temps que je serai sorti de ma soupente les pieds devant...* (France). || *Ne pas pouvoir mettre un pied devant l'autre,* avoir beaucoup de peine à marcher. || Vx. *Pied plat,* paysan ; *auj.,* personnage grossier ou servile : *L'humanité n'est pas seulement composée de tristes individus et de pieds plats* (Romains). || *De la tête aux pieds, des pieds à la tête,* sur tout le corps, dans toute sa personne. || *De pied en cap,* v. CAP. || *À pied,* et (vx) *de pied,* en marchant, sans être transporté par une monture ou un véhicule : *Fritz alla de pied à Strasbourg* (Balzac). *La grisette à pied, trottant comme un perdreau* (Musset). *En hiver, il aurait fallu laisser la voiture et s'en aller de pied* (La Varende). || Vx. *Les gens de pied,* les fantassins. || *Valet de pied,* v. VALET. || *Ici, on loge à pied et à cheval,* enseigne indiquant une auberge qui hébergeait non seulement les voyageurs, mais aussi, dans une écurie attenante, les chevaux de ceux qui se déplaçaient ainsi. || *Mettre à pied un salarié,* suspendre son activité pendant un certain temps, sans salaire. || *Mise à pied,* sanction qui frappe un salarié privé temporairement de son emploi. || *Être à pied,* être sans travail, sans emploi. || *À pieds joints,* v. JOINT. || *Au pied levé,* sans préparation, par une sorte d'improvisation, sans donner le temps de la réflexion : *Je songe à la joie de Marthe qui remplace, presque au pied levé, une jolie marquise enrhumée...* (Colette). || *Avoir toujours un pied en l'air,* être toujours en mouvement. || *Partir du bon pied, du pied droit,* entreprendre quelque chose dans de bonnes conditions. || *S'être levé du pied gauche,* être de mauvaise humeur. || *Ne pas savoir sur quel pied danser,* ne pas savoir quelle contenance tenir, quel parti prendre. || *Rester les deux pieds dans le même soulier, le même sabot,* faire preuve d'indolence, de passivité, manquer d'initiative dans une affaire. || *Mettre le pied* ou *les pieds quelque part,* y entrer, y aller : *Mme de Bargeton ne pouvait pas mettre le pied hors de chez elle sans que la ville sût où elle allait* (Balzac). || *Mettre les pieds dans le plat,* dire ou faire sans ménagement quelque chose ; faire une grosse bévue. || Class. et littér. *Gagner au pied,* prendre la fuite : *Monsieur, gagnons au pied ; le ne vois rien pour vous, | Si ce n'est des gros mots et, possible, des coups* (Quinault). *Il* [Luc] *semble en effet assez malheureux. Il est possible qu'il ait gagné au pied* (La Varende). || *Lever le pied,* v. LEVER. || Pop. *Se tirer des pieds,* s'enfuir ou s'éclipser discrètement. || Pop. *Faire les*

pieds à quelqu'un, lui former le caractère par des remontrances, des brimades, des corvées pénibles, des rebuffades : « *C'est la première fois que ça m'arrive* [...] *d'être rabroué comme ça ! — Eh bien ! ça vous fera les pieds* » (Aragon). || Fam. *Casser, scier les pieds à quelqu'un,* l'importuner d'une manière assommante : *Si vous n'avez rien d'autre à faire que de venir casser les pieds aux honnêtes gens, moi j'ai un poème qui m'attend* (Aymé). || Fig. *Faire des pieds et des mains,* tout tenter, tout essayer en vue d'un résultat : *Tous les poètes qui font des pieds et des mains pour séduire la postérité* (Romains). || *Faire du pied à quelqu'un,* toucher ou frôler en cachette le pied d'une personne avec le sien, en signe de connivence ou dans une intention galante : *J'aime mieux le le dire, il n'y en avait pas un des hommes présents, qui ne m'eût fait de l'œil, du pied et c'est parce que j'ai repoussé leurs avances qu'ils ont cherché à se venger* (Proust). || Fig. *Un appel du pied,* allusion plus ou moins discrète par laquelle on fait comprendre à quelqu'un qu'on attend de sa part une démarche et qu'on est prêt à l'accueillir favorablement. || *Ne pas se donner de coups de pied,* parler de soi-même avec suffisance. || Fam. *Coup de pied de Vénus,* maladie vénérienne. || *Ne pas se moucher du pied,* v. MOUCHER. || Fig. *Écrire avec ses pieds,* écrire d'une manière lourde, maladroite et incorrecte. || *Être bête comme ses pieds,* être très bête. || Pop. *Un pied,* un individu à la fois sot et maladroit : *La belote, j'y joue comme un pied...* (Aymé). *À l'aide d'un couteau sommaire | Ce pied courut son bras trancher* (Ponchon). *Tu t'y prends comme un pied.* || *Mettre pied à terre,* descendre de cheval, de voiture. || *Avoir le pied à l'étrier,* v. ÉTRIER. || *Avoir un pied quelque part,* y être admis, y avoir quelque influence. || *Avoir un pied dans la fosse,* dans la tombe, v. FOSSE. || Fig. *Avoir les pieds sur (la) terre,* avoir un bon sens solide, être réaliste : *À Port-Royal, on a, si j'ose dire, les pieds sur la terre, comme dans la vieille société romaine* (Montherlant). || *Être sur pied,* être levé : [Frédéric] *s'arrangeait de façon à* [...] *n'être sur pied que pendant que ces dames allaient dans le monde ou reposaient dans leurs lits* (Gobineau) ; *spécialem.,* ne plus être au lit, être rétabli : *Une petite grippe : deux jours à la chambre et le serai sur pied.* || *Mettre sur pied,* créer en groupant et en organisant divers éléments : *Lambert parut se décider : « J'ai vu Volange pendant le mois d'août, dit-il d'un ton neutre ; il est en train de mettre sur pied un grand hebdomadaire littéraire... »* (Beauvoir). *Mettre sur pied une armée, un projet, une affaire.* || *Mettre quelqu'un sur un bon pied,* lui faire contracter de bonnes habitudes de vie ; lui procurer de grands avantages. || *Remettre sur pied,* rétablir la santé de quelqu'un : *Ces trois semaines de vacances l'ont remis sur pied ;* au *fig.,* rétablir une affaire ou une situation compromise : *Les mesures prises par le gouvernement ont remis sur pied les finances du pays.* || *Remettre quelqu'un sur ses pieds,* le relever quand il est tombé ; au *fig.,* le rétablir dans ses affaires. || *Un portrait, une statue en pied,* représentant le corps tout entier du modèle debout. || *Aux pieds de quelqu'un,* devant lui, à ses genoux : *Se jeter aux pieds de quelqu'un ;* au *fig.,* en marquant par son attitude le respect, l'adoration, l'obéissance qu'on lui témoigne : *Déposer ses hommages aux pieds de quelqu'un. Ma vie et ma raison | Et mon cœur, le mets tout à ses pieds que je baise* (Hugo). || *Venir au pied,* en parlant d'un chien, venir se ranger à côté de son maître sur l'ordre de celui-ci. || *Être aux pieds, se traîner aux pieds de quelqu'un,* le supplier d'une manière instante et humiliante. || *Baiser* (pop.), *lécher* (*fam.*) *les pieds de quelqu'un,* v. BAISER, LÉCHER. || *Fouler aux pieds,* v. FOULER. || *Marcher sur les pieds de quelqu'un,* v. MARCHER. || *Mettre, tenir le pied sur la gorge,* v. GORGE. || *Pieds et poings liés,* v. LIER, § II, n. 7. || **2.** Le pied symbolisant la stabilité du contact avec le sol. || *Avoir pied,* trouver dans l'eau le sol ferme sous ses pieds de telle sorte que la tête reste hors de l'eau. || *Perdre pied,* ne plus toucher le sol avec ses pieds et s'enfoncer dans l'eau ; au *fig.,* perdre contenance, ne plus pouvoir suivre, ne plus savoir ce que l'on fait ou ce que l'on dit : *Par instant les solistes perdent pied, on n'entend, quelques mesures durant, qu'un beuglement scandé d'ophicléide qui marque encore le premier, puis un brusque entrechat de clarinette* (Gide). || *Prendre pied sur un terrain, une position,* arriver à s'y installer et à s'y maintenir solidement : *Le petit Jean-Christophe venait de prendre pied sur cette terre où le poussait son destin* (Rolland). || *Avoir un pied dans la place,* avoir déjà quelque part une position solide qui pourra être utilisée comme point de départ ultérieur pour acquérir de plus larges avantages : *Il se trouve avoir en naissant un pied dans le droit, un pied dans l'Église* (Michelet). || *Lâcher pied,* abandonner une position : *À ce prix-là, j'aime mieux des troupes qui lâchent pied* (Montherlant) ; *par extens.,* renoncer à combattre, s'avouer vaincu, céder. || **3.** Le pied symbolisant la manière de marcher, de se comporter, d'agir : *Avoir le pied sûr, le pied agile. Avoir le pied pesant.* || *Avoir le pied marin,* v. MARIN. || *Avoir bon pied, bon œil,* en parlant d'un vieillard, être encore alerte et jouir de toutes ses facultés. || *De pied ferme,* le pied solidement posé sur le sol ; au *fig.,* avec la ferme résolution de ne pas céder : *Sa cause est très défendable, son avocat attend l'adversaire de pied ferme.* || *Spécialem.* Allure de la marche, pas : *S'en aller du même pied.* || *Tenir pied à quelqu'un,* marcher, aller du même pas que lui : *Elle trotte, elle se dépêche. L'homme a peine à lui tenir pied* (Daudet). || *Pied à pied,* pas à pas : *Lutter pied à pied. Avancer pied à pied ;* au *fig.,* insensiblement, graduellement. || **4.** *Par anal.* Le pied humain représenté en sculpture : *Les pieds d'une statue.* || *Colosse, statue aux pieds d'argile,* v. ARGILE. || **5.** Ce qui, dans l'habillement, recouvre le pied. || *Pied de bas, de chaussette,* etc., partie du bas, de la chaussette qui recouvre le pied. || *Pantalon à pieds,* pantalon dont le bas enveloppe une partie du pied : *Bonjour, mouché, dit-il à M. Alidor, qu'il trouva en veston rose et en pantalon à pieds* (France).

● **II.** Chez l'animal. **1.** Partie terminale de la jambe des équidés, de la patte des mammifères et des oiseaux : *Le pied est constitué par les sabots chez les équidés et par les onglons chez les ruminants et les porcins. Pied de cheval, de mulet. Pied de porc. Pied de mouton.* || *Faire, recevoir les honneurs du pied,* v. HONNEUR. || Vx. *Pied de mouche,* écriture très fine dont les lettres ne sont pas suffisamment formées : *Une petite lettre écrite sur du papier anglais satiné, d'une jolie écriture en pieds de mouche* (Mérimée). [On dit auj. PATTE DE MOUCHE.] || *Faire le pied de grue,* v. GRUE. || *Retomber sur ses pieds,* se recevoir sur les pieds, en parlant du chat ; au *fig.,* rétablir une situation compromise, ou savoir toujours se tirer avantageusement des situations les plus embarrassantes. || *Le coup de pied de l'âne,* v. ÂNE. || *Faire feu des quatre pieds* ou *des quatre fers,* en parlant d'un cheval, détaler, courir en faisant jaillir des étincelles de la chaussée ; au *fig.,* manifester une ardeur trépidante, parfois exagérément impulsive. || **2.** Patte d'un animal servie sous forme de préparation culinaire : *Pieds de veau en vinaigrette. Pieds pannés.* || Fig. et vx. *Tirer de quelqu'un pied ou aile,* trouver le moyen d'en tirer quelque avantage. || **3.** Vx. *Petits pieds,* petits oiseaux (cailles, grives, ortolans, etc.) qui se mangeaient rôtis. || **4.** Organe musclé chez les mollusques, qui leur sert au déplacement : *Chez les céphalopodes le pied se divise en huit ou dix tentacules musculeux munis de ventouses.* || **5.** En vénerie, marque laissée par le pied d'un animal et qui permet de reconnaître son espèce, son sexe, son âge, sa taille.

B. Objet ou partie d'objet qui a un rôle de soutien.

1. *Pied de fonte* ou *de fer,* petite enclume en forme de pied utilisée pour la réparation des chaussures. || **2.** Partie inférieure d'une chose élevée par laquelle elle repose sur le sol ou sur un objet : *Je trouvai au pied des rochers des amas de*

blocs de béton (Valéry). *Alors j'abaissais moi-même les yeux vers le pied du mur, et je fis un bond !* (Saint-Exupéry). || *Mettre quelqu'un au pied du mur,* v. MUR. || *À pied d'œuvre,* v. ŒUVRE. || **3.** *Pied d'une perpendiculaire,* point où elle rencontre la droite ou le plan sur lequel elle est abaissée. || **4.** Support unique ou chacun des supports de certains meubles, de certains ustensiles : *Le pied d'un guéridon. Les pieds d'une table, d'une chaise. Pied démontable d'un appareil photographique. Un lit qui repose sur quatre pieds.* || *Le pied du lit,* partie opposée au chevet et où se trouvent les pieds d'une personne couchée. || *Un verre à pied,* verre dont le calice repose sur un socle par l'intermédiaire d'une tige : *Ces épais verres à pied, enrichis de dorures et de vœux, comme on en voyait jadis* (Gaxotte). || *Nez en pied de marmite,* v. MARMITE. || **5.** Assise solide d'un objet en raison de sa largeur : *Mur qui a du pied.* || *Donner du pied à une échelle,* l'éloigner du mur, l'incliner pour qu'elle soit plus stable. || **6.** Partie du tronc ou de la tige d'un végétal qui est le plus près du sol : *S'asseoir au pied d'un arbre. Pied d'un champignon. Des deux côtés du chemin les champs dénudés s'étendaient jaunis par le pied court des avoines et des blés fauchés* (Maupassant). || **7.** *Par extens.* La plante tout entière, considérée comme unité : *Un pied de vigne. Un pied de salade, de tabac.* || *Sur pied,* avant que le végétal ne soit fauché, moissonné ou cueilli : *Vendre une récolte sur pied.* || *Sécher sur pied,* en parlant d'une plante, s'étioler et se dessécher alors qu'elle est toujours en terre ; au *fig.*, en parlant d'une personne, et *spécialem.* d'une fille à marier, languir d'impatience, se consumer d'ennui, de tristesse.

• SYN. : **2** *assise, bas, base, fondement.*

C. Unité de mesure.

• **I.** MESURE DE LONGUEUR, DE SURFACE, DE VOLUME. **1.** Ancienne unité de mesure usitée en France avant l'adoption du système métrique et correspondant à la longueur moyenne du pied de l'homme, soit 0,324 m : *Celui-là voit mûrir ses nombreux sillons ; celui-ci ne possédera que les six pieds de terre prêtés à sa tombe par son pays natal* (Chateaubriand). *Des blocs de trois et quatre mille pieds cubes* (Michelet). || Unité de mesure de longueur anglo-saxonne valant 0,304 m et utilisée dans l'aviation française. || **2.** *Vx.* Longueur ou surface approximative, indéterminée : *Posséder quelques pieds de terre.* || *Souhaiter d'être à dix* (ou *cent*) *pieds sous terre,* se trouver dans une grande confusion, être plein de honte. || *Un pied de fard, de rouge,* une couche épaisse : *On lui remit un pied de rouge sur les joues* (Bertrand). || *Un pied de nez,* v. à l'ordre alphab. || **3.** *Fig.* S'emploie dans certaines expressions avec le sens de mesure, mesure prise pour base, base. || *Au petit pied,* en petit, en raccourci (ne s'emploie plus auj. qu'au fig.) : *Réduire un plan au petit pied. Un tyran au petit pied. Ces Diderots au petit pied, cette menue monnaie du grand Denis, sont dans la vie ordinaire* [...] *des bourgeois aussi honnêtes, voire aussi timorés que les autres* (Rolland). || Class. *Au pied de,* à la mesure de, d'après : *Est-ce au pied du savoir qu'on mesure les hommes ?* (Boileau). || *Au pied de la lettre,* v. LETTRE (§ II, n. 2). || **4.** Vx. *Sur un pied de...*, en prenant comme unité de calcul ou de mesure : *Vendre un terrain sur le pied de 60 F le* m^2; avec des ressources de : *Vivre sur un pied de cent mille francs par an.* || *Vivre sur un grand pied,* avoir un train de vie important, dépenser beaucoup. || *Sur un pied, sur le pied de,* en prenant pour base, sur un plan de : *Discuter sur un pied d'égalité* ; en adoptant telle attitude : *Il lui souvenait encore d'avoir changé en bourrique un dignitaire de la cour de Charlemagne qui le prenait avec elle sur un pied cavalier* (Aymé). || *Sur le même pied,* sur le même plan, comme, à l'égal de : *Peut-on permettre aux femmes de vivre sur le même pied que nous ?* (Musset). || Class. *Mettre sur le pied de,* ériger en, faire passer pour : *Nos troubles l'avaient mis sur le pied d'homme sage* (Molière). || *Sur le pied de guerre, de paix,* se dit d'une armée telle qu'elle est organisée en temps de guerre ou de paix, ou selon ses effectifs dans l'un et l'autre cas : *Au-delà du Rhin, il y aurait 876 000 hommes en armes sur le pied de paix* (Aragon). || Fig. *Sur le pied de guerre,* en état de faire face à une entreprise importante : *Depuis deux jours, Mme Moreau se mettait-elle sur le pied de guerre et faisait-elle le pied de grue* (Balzac). || *Sur un bon, un mauvais pied, sur le pied...*, dans une bonne, une mauvaise situation, dans telle situation : *Il n'y avait de repos* [...] *pour les Français qu'à la condition de remettre toutes choses sur le pied où elles se trouvaient en 1786* (Stendhal). || **5.** Instrument en forme de petite règle, de la longueur d'un pied, et sur lequel étaient gravées les divisions du pied en pouces et en lignes. || *Pied à coulisse,* instrument de précision servant à mesurer les épaisseurs et les diamètres. || **6.** Triv. *Prendre son pied,* éprouver le plaisir sexuel. || Pop. *C'est le pied,* c'est très agréable.

• **II.** MESURE PROSODIQUE. **1.** Dans le vers grec ou latin, groupe de syllabes constituant la mesure élémentaire du vers : *Le dactyle, pied constitué par une longue suivie de deux brèves, a donné son nom à l'hexamètre dactylique.* || **2.** Syllabe dans un vers français : *Sans souci de la prosodie, le vers s'élance et l'émotion pose sur le papier autant ou aussi peu de pieds qu'il lui suffit pour échapper* (Gide).

• REM. L'emploi du mot *pied* pour le vers français est critiqué par certains grammairiens, qui limitent ce terme à la métrique grecque et latine.

pied-à-terre [pjetatɛr] n. m. invar. (de *pied, à* et *terre* ; 1636, Monet, au sens de « action de mettre pied à terre » ; sens actuel, 1752, Trévoux). Logement qui n'est pas occupé en permanence et qui permet d'être chez soi à l'occasion de courts séjours : *Le troisième étage m'agréait mieux. Là était le pied-à-terre du comte Colonna Walewski* (France).

pied-bot [pjebo] n. m. (de *pied* et de *bot* ; 1552, *Journ. du sire de Gouberville* [*bot,* n. m., même sens, v. 1175, Chr. de Troyes]). Personne qui a un pied difforme par suite d'une rétractation congénitale de certains muscles : *Si l'humanité avait écarté systématiquement les infirmes ou les malades depuis le début de l'histoire, elle aurait supprimé César, Dostoïewski et Flaubert qui étaient épileptiques, Beethoven qui était sourd, Byron qui était pied-bot, Pascal, Schubert et Mozart qui étaient de santé misérable...* (Duhamel).

• Pl. *des* PIEDS-BOTS.

pied-d'alouette [pjedalwɛt] n. m. (de *pied, d*[*e*] et *alouette* ; 1550, Fousch). Nom usuel du delphinium, variété de fleur ornementale.

• Pl. *des* PIEDS-D'ALOUETTE.

pied-de-biche [pjedbiʃ] n. m. (de *pied, de* et *biche* ; 1574, Gay, au sens de « serrure arc-boutée au mur par une barre qui y engage son extrémité » ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1720, Havard ; sens 3, 1798, Acad. ; sens 4, 1812, Mozin ; sens 5, 1903, Larousse ; sens 6, 1962, Robert ; sens 7, 1958, Merrien). **1.** Cordon de sonnette terminé autrefois par une poignée imitant un pied de biche. || **2.** Pied de meuble galbé, se terminant par un sabot en forme de pied de biche, caractéristique du style Régence, puis du style Louis XV. || **3.** Outil de dentiste servant à l'avulsion des dents. || **4.** Ciseau à tranchant fendu, servant à arracher les clous. || **5.** Pièce de la machine à coudre qui sert à guider l'étoffe. || **6.** Levier de fer dont l'extrémité est fendue : *Le pied-de-biche était un instrument efficace : il atteignait le grès sans l'intermédiaire d'un ciseau, avec plus de force et beaucoup plus souvent* (Malraux). [On dit aussi PIED-DE-CHÈVRE.] || **7.** Pièce de fonte, dans un guindeau, servant à arrêter la chaîne des ancres.

• Pl. *des* PIEDS-DE-BICHE.

pied-de-cheval [pjedʃəval] n. m. (de *pied, de* et *cheval* ; 1690, Furetière, au sens de « tussilage » ; sens actuel, 1824, *Dict. des sciences naturelles* [*pied d'âne,* même sens,

1752, *Dict. des animaux*]). Variété d'huître très large.

• Pl. *des* PIEDS-DE-CHEVAL.

pied-de-chèvre [pjedʃɛvr] n. m. (de *pied, de* et *chèvre* ; 1368, Calmet [II, CLXXIX], au sens 2 ; sens 1, 1691, Ozanam). **1.** Pièce de bois qui soutient les deux montants de la chèvre à élever les fardeaux. || **2.** Levier de fer dont l'extrémité est fendue. (On dit aussi **PIED-DE-BICHE**.)

• Pl. *des* PIEDS-DE-CHÈVRE.

pied-de-cuve [pjedkyv] n. m. (de *pied, de* et *cuve* ; 1923, Larousse). Levain préparé avec du moût de raisins choisis, additionné ou non de levures sélectionnées, et qui est employé pour favoriser le départ de la fermentation dans une cuve de vendange.

pied-de-lion [pjedəljɔ̃] n. m. (de *pied, de* et *lion* ; XIII[e] s., Littré, écrit *pié de liun*, comme n. d'une herbe ; sens actuel, 1690, Furetière). Nom français de l'*edelweiss*.

• Pl. *des* PIEDS-DE-LION.

pied-de-loup [pjedlu] n. m. (de *pied, de* et *loup* ; 1611, Cotgrave). Nom usuel du *lycopode*.

• Pl. *des* PIEDS-DE-LOUP.

pied de nez [pjedne] n. m. (de *pied, de* et *nez* ; 1640, Oudin). Geste qui consiste à narguer celui à qui il s'adresse en tenant la main grande ouverte, les doigts écartés et le pouce appuyé sur le bout du nez : *Devant les effusions, je deviens de glace et je voudrais tirer un pied de nez à celui qui déclare qu'il « m'adore comme un Dieu »* (Gide).

pied-de-poule [pjedpul] n. m. et adj. (de *pied, de* et *poule* ; 1765, *Encyclopédie*, au sens de « lamier blanc » ; sens actuel, début du XX[e] s.). Tissu de laine ou de coton dont l'armure, à base de croisé, présente une sorte de damier rappelant très vaguement la marque d'une patte d'oiseau : *Un pantalon pied-de-poule plutôt qu'à damier, en magnifique Elbeuf* (La Varende).

• Pl. *des* PIEDS-DE-POULE.

• REM. Au pluriel, l'adjectif reste invariable.

pied-de-veau [pjedvo] n. m. (de *pied, de* et *veau* ; v. 1460, Villon, au sens de « action de lancer les jambes en l'air en dansant » ; sens actuel, 1550, Fousch). Nom vulgaire de l'*arum* : *Voici les cornes des futures jacinthes et la feuille déjà large de l'arum pied-de-veau* (Colette).

• Pl. *des* PIEDS-DE-VEAU.

pied-d'oiseau [pjedwazo] n. m. (de *pied, d[e]* et *oiseau* ; 1615, Daléchamps, I, 408). Plante plus ou moins couchée, d'un beau vert, à fleurs roses ou jaunes, poussant dans les lieux sablonneux.

• Pl. *des* PIEDS-D'OISEAU.

pied-droit ou **piédroit** [pjedrwa] n. m. (de *pied* et de l'adj. *droit* ; 1408, P. Barbier, au sens 2 [« jambage de cheminée », 1690, Furetière] ; sens 1, 1869, Littré). **1.** Pilier carré qui porte la naissance d'une voûte, d'une arcade. || **2.** Partie du trumeau ou du jambage d'une porte ou d'une fenêtre, qui comprend le chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon. || Syn. de JAMBAGE, dans une cheminée.

• Pl. *des* PIEDS-DROITS.

piédestal [pjedɛstal] n. m. (ital. *piedestallo*, piédestal, de *piede*, pied [lat. *pes, pedis*, même sens], et de *stallo*, demeure — d'où, en composition, « maintien, support » — [francique **stal*, position, demeure] ; XV[e] s., *BEC* [4[e] série, 111, 63], écrit *pied d'estrail* [*pedestal*, 1542, Rabelais ; *piédestal*, 1547, J. Martin], au sens 1 ; sens 2, 12 août 1762, Diderot). **1.** Support d'une colonne, d'une statue, d'un élément ornemental (candélabre, vase, etc.). || **2.** *Fig.* Situation morale qui met quelqu'un en vedette et le propose à l'admiration : *Pour un écrivain, l'important est de ne pas mourir. Alors c'est peu de dire qu'il n'est pas dévoré. Il se voit juché sur un drôle de piédestal dans l'idée que se font de lui ses cadets...* (Mauriac). *Mettre quelqu'un sur un piédestal. Choir de son piédestal.*

• Pl. *des* PIÉDESTAUX.

• SYN. : **1** *piédouche, socle.*

pied-fort ou **piéfort** [pjefɔr] n. m. (de *pied* et de l'adj. *fort* ; 1671, Pomey, au sens de « arc-boutant » ; sens actuel, 1690, Furetière). Pièce de monnaie de flan plus épais que les pièces ordinaires, qu'on distribue, suivant un ancien usage, à des personnages importants, au moment de la frappe d'une nouvelle espèce.

• Pl. *des* PIEDS-FORTS.

piedmont n. m. V. PIÉMONT.

pied-noir [pjenwar] n. (de *pied* et de l'adj. *noir* ; 1901, Esnault, au sens de « chauffeur de bateau indigène » ; sens moderne, 1917, Esnault). Surnom donné jadis aux Algériens (parce qu'ils marchaient pieds nus).

◆ n. et adj. invar. en genre (1955, Esnault). *Fam.* Français né en Algérie : *Un beau roman d'Éric Ollivier, « les Enracinés », m'aide à entrer dans le drame des « pieds-noirs »* (Mauriac). *Le rapatriement des pieds-noirs. Une famille pied-noir.*

piédouche [pjeduʃ] n. m. (ital. *pieduccio*, var. de *peduccio*, même sens, proprem. « petit pied », dimin. de *pede*, pied, lat. *pes, pedis*, même sens ; 1676, Félibien). Petit piédestal rond et mouluré, servant à supporter un buste : *Au théâtre Feydeau, ce buste* [de Marot] *se dressait sur un piédouche, du côté « jardin »...* (France).

pied-plat [pjepla] n. m. (de *pied* et de l'adj. *plat* ; v. 1560, Paré, au sens de « aplatissement de la plante du pied » ; sens actuel, 1660, Oudin). Individu méprisable, dépourvu de toute dignité : *Moyennant cent francs par an, ils sont censés pouvoir se faire des relations, — but avoué de tous les pieds-plats de Paris* (Montherlant).

• Pl. *des* PIEDS-PLATS.

piédroit n. m. V. PIED-DROIT.

piéfort n. m. V. PIED-FORT.

piège [pjɛʒ] n. m. (lat. *pedica*, n. f., lien aux pieds, lacets, lacs, piège [au pr. et au fig.] ; v. 1155, Wace, au sens 1 [comme n. m.] ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [comme n. f. ; comme n. m., XIII[e] s.]). **1.** Toute espèce d'engin servant à prendre les animaux ou à les attirer en vue de la capture : *Tendre, poser des pièges. Les rayons du matin, colorés par la neige, | Brillaient comme un appât pour l'oiseau dans un piège* (Lamartine). || **2.** *Fig.* Artifice, ruse visant à tromper quelqu'un, à l'amener à dire ou faire quelque chose de dangereux ; embûche dressée insidieusement : *Tomber dans le piège. Mais Armand n'était pas assez instruit pour voir le piège habilement préparé par la duchesse* (Balzac). *En effet, la noblesse flaira le piège, mais les artisans donnèrent dans mes panneaux* (France).

• SYN. : **1** *collet, filet, gluau, lacet, lacs* (vx), *nasse, panneau, pipeaux, ratière, réseau, souricière, traquet, trébuchet* ; **2** *bourbier, chausse-trape, embûche, guêpier, guet-apens, pétrin* (fam.), *traquenard.*

piégeage [pjeʒaʒ] n. m. (de *piéger* : 1907, Larousse). Chasse à l'aide de pièges : *Les naturels qui vivent du produit de leur industrie, piégeage des merles, sans doute* (Pourrat).

piéger [pjeʒe] v. tr. (de *piège* ; v. 1220, Coincy, écrit *piegier*, puis 18 déc. 1875, *le Soir*, écrit *piéger*, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). [Conj. **1 b** et **5 b.**] **1.** Chasser, prendre à l'aide d'un piège : *Il avait l'air d'un fauve piégé, d'un possédé, d'un malade* (Duhamel). *Le voleur s'est fait piéger par la police.* || **2.** *Mine, obus piégés*, engins munis d'un dispositif à retardement qui doit les faire éclater si on y touche.

• SYN. : **1** *traquer.*

piégeur [pjeʒœr] n. m. (de *piéger* ; début du XX[e] s.). Personne qui chasse en posant des pièges : *Les piégeurs aiment toutes les sortes de pièges* (Aicard). *Il* [le garde forestier] *avait à raconter une chasse à la genette, car il était bon piégeur...* (Giraudoux).

pie-grièche [pigrijɛʃ] n. f. (de *pie* 1 et de *grièche* [v. ce mot] ; 1553, *Revue de philologie française* [XLIII, 198], au sens 1 ; sens 2, 1656, Oudin). **1.** Oiseau passereau de taille moyenne ou faible, dont le plumage gris et brun est plus ou moins varié de blanc et de noir : *On est toujours étonné de voir l'intrépidité avec laquelle une petite pie-grièche combat toutes les pies, les corneilles* [...], *tous oiseaux beaucoup plus grands et plus forts qu'elle* (Buffon). || **2.** *Fig.* Femme d'humeur aigre et querelleuse : *Il y a là deux ou trois*

pies-grièches qui vous feraient prendre la vie en grippe (Theuriet).
• Pl. *des* PIES-GRIÈCHES.

pie-mère [pimɛr] n. f. (lat. médiév. *pia mater,* même sens, proprem. « pieuse mère » [la pie-mère entourant le cerveau comme une mère attentionnée entoure son fils de soins], du lat. class. *pia,* fém. de *pius, pieux,* et *mater,* n. f., mère ; 1314, Mondeville [un premier ex., au XIIIe s., écrit *pieue mere*]). Méninge interne qui enveloppe immédiatement les centres nerveux.

piémont ou **piedmont** [pjemɔ̃] n. m. (de *pied* et de *mont ;* 1953, Larousse [pour les deux formes]). Plaine alluviale formant un glacis au bas d'une chaîne montagneuse ou d'un massif élevé.

piémontais, e [pjemɔ̃tɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Piémont,* n. géogr. ; v. 1534, B. Des Périers, écrit *piémontois ; piémontais,* XVIIIe s.). Relatif au Piémont ; habitant ou originaire du Piémont.

piéride [pjerid] n. f. (emploi métaphorique du lat. *Pieris, -ridis,* Muse, gr. *Pieris, -ridos,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *Pieris,* de Piérie [séjour supposé des Muses, en Macédoine], dér. de *Pieria,* Piérie ; 1839, Boiste). Nom de divers papillons blancs ou jaunâtres dont les chenilles dévorent les feuilles des crucifères, principalement des choux.

pierraille [pjerɑj] n. f. (de *pierre ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens 1 ; sens 2-3, 1963, Larousse). **1.** Amas de petites pierres : *Il s'était assis dans la pierraille et se lamentait confusément* (Duhamel). || **2.** Masse de roche meuble composée d'éclats de pierre. || **3.** Dans une sablière, ensemble d'éléments trop gros pour passer dans les cribles.

pierre [pjɛr] n. f. (lat. *petra,* roc, roche, rocher, gr. *petra,* mêmes sens ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *peddre* [*perre, piere, pierre,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens I, 4 [aussi « dalle funéraire... » ; *pierre branlante,* 1875, Larousse ; *pierre levée,* 1835, Acad. ; *pierre d'autel, pierre noire,* 1869, Littré] ; sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland* [*geler à pierre fendre,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*être malheureux comme les pierres,* 1852, Humbert ; *faire d'une pierre deux coups,* 1580, Montaigne ; *jeter la pierre... à quelqu'un,* 1672, Sacy ; *jeter... des pierres dans le jardin de quelqu'un,* fin du XVIe s., Brantôme — d'abord *...en le jardin...,* milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage*] ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland* [*pierre d'aigle,* v. 1560, Paré ; *pierre de lune,* 1776, Valmont de Bomare ; *pierre d'azur, pierre d'iris,* 1611, Cotgrave ; *âge de la pierre...,* 1867, Larousse, t. II, p. 1311 c] ; sens 1, 5, XIIe s., Marbode ; sens I, 6, v. 1650, Corneille ; sens 11, 1, v. 980, *Passion du Christ* [*pierres sèches,* 1538, R. Estienne — *pierre sèche,* « pierre employée sans mortier », XIIe s., *Jeu d'Adam ; pierre de taille,* v. 1298, *Livre de Marco Polo ; pierre d'attente,* 1636, Monet ; *pierre par pierre,* 1875, Larousse ; *pierre sur pierre,* 1672, Sacy (d'abord *pierre sus pierre,* XIVe s., Tobler-Lommatzsch) — au fig., XXe s. ; *apporter sa pierre à quelque chose,* 1869, Flaubert ; *poser la première pierre de,* 1869, Littré] ; sens II, 2, v. 1380, *Aalma* [*pierre à feu,* 1562, Du Pinet ; *pierre à fusil,* 1606, Crespin ; *goût de pierre à fusil...,* av. 1924, A. France ; *pierre de touche,* 1562, Du Pinet — au fig., av. 1613, M. Régnier] ; sens II, 3, XIVe s., Laborde, p. 443 [*pierre infernale,* 1765, *Encyclopédie,* IX, 740 b ; *pierre d'aimant,* v. 1265, J. de Meung — d'abord écrit *..d'ayemant,* XIIe s. ; *pierre de lait,* 1599, Hornkens ; *pierre bleue,* 1869, Littré] ; sens II, 4, 1080, *Chanson de Roland* [« pierre fine taillée... », v. 1175, Chr. de Troyes ; *pierre fausse,* XIVe s., Laborde, p. 442 ; *pierre fine,* 1562, Du Pinet ; *pierre précieuse,* fin du XIe s., *Chanson de Guillaume* — écrit *piere preciose*]).

I. MATIÈRE MINÉRALE, DURE ET SOLIDE, RÉPANDUE À L'INTÉRIEUR ET À LA SURFACE DE LA TERRE. **1.** Matière agglomérée en blocs ou en masses d'importance inégale, et qui constitue un élément essentiel de l'écorce terrestre : *Une carrière de pierre. Dur comme de la pierre. Sculpter la pierre. Un banc de pierre. Pierre dure, pierre tendre.* || *Geler à pierre fendre,* faire extrêmement froid. || **2.** Partie de cette matière, fragmentée, de forme et d'importance variables : *Lancer une pierre. Un chemin rempli de pierres. Un ruisseau si clair qu'on aperçoit les pierres de son lit.* || *Pierre qui roule n'amasse pas mousse,* v. MOUSSE. || Fam. *Être malheureux comme les pierres,* être très malheureux. || *Pierre d'achoppement,* v. ACHOPPEMENT. || Fig. *Faire d'une pierre deux coups,* obtenir deux résultats par un seul acte. || Fig. *Jeter la pierre, la première pierre à quelqu'un* (par allusion à la femme adultère de l'Evangile), porter contre quelqu'un une accusation, le rendre responsable de quelque chose, le blâmer. || *Jeter une pierre, des pierres dans le jardin de quelqu'un,* faire à son égard des allusions malveillantes. || **3.** En minéralogie, roche d'une matière particulière, ayant des caractères et une composition déterminés : *Le grès est une pierre dure. Pierre calcaire.* || *Pierre d'aigle,* pierre creuse, dans laquelle il s'en trouve une autre qui en est détachée et qui sonne quand on l'agite : *La pierre d'aigle se portait comme amulette.* (Syn. AÉTITE.) || *Pierre de lune,* variété de feldspath à reflets nacrés : *Un jeu d'échecs en pierre de lune* (France). *Un coffret d'ébène orné de pierres de lune* (Mauriac). [Syn. ŒIL-DE-POISSON.] || *Pierre d'azur,* lapis-lazuli. || *Pierre d'Iris,* quartz irisé. || *Âge de la pierre, de la pierre taillée, de la pierre polie,* période de la préhistoire, époque où les instruments de l'homme étaient en pierre taillée, puis en pierre polie. || **4.** Bloc de rocher, façonné ou non, placé dans certaines positions, et ayant souvent un sens religieux ou symbolique : *Ces fantastiques pierres mouvantes appelées pierres folles* (Maeterlinck). || *Pierre branlante,* pierre en équilibre en apparence instable sur une autre et que l'on peut faire remuer avec la main. || *Pierre levée,* menhir. || *Pierre d'autel,* table ou tablette en pierre contenant des reliques et consacrée par un évêque. || *Pierre noire,* nom de plusieurs pierres sacrées célèbres. || *Pierre tombale,* ou simplem. *pierre,* dalle funéraire qui clôt un tombeau, une fosse. || **5.** Nom donné quelquefois à une petite concrétion qui se forme dans certains viscères (vessie, reins, vésicule biliaire) : *Être opéré de la pierre. Ce goût ne lui a donné ni la pierre, ni la goutte, ni aucune incommodité ?* (Balzac). || **6.** Partie dure à l'intérieur de certains fruits, formée par des amas de cellules sclérifiées : *Certaines variétés de poires ont souvent des pierres.*

II. CETTE MATIÈRE PROPRE À DIFFÉRENTS USAGES. **1.** Bloc, fragment de roche coupé, travaillé et destiné à être réuni à d'autres dans une construction : *Carrière de pierres à bâtir. Les pierres d'un mur. Un tailleur de pierres.* || *Pierres sèches,* pierres posées les unes sur les autres, sans chaux ni plâtre ou mortier : *Mur en pierres sèches.* || *Pierre de taille,* bloc façonné, utilisé particulièrement pour la construction des façades des maisons. || *Pierre d'attente,* pierre laissée en saillie à l'angle d'un bâtiment pour servir d'appui à une autre construction éventuelle : *Des rangées de pierres d'attente semblaient des mâchoires caduques, bâillant dans le vide* (Zola). || *Pierre d'angle, pierre angulaire,* v. ANGULAIRE. || *Pierre par pierre,* une pierre après l'autre : *Démolir un édifice pierre par pierre.* || *Pierre sur pierre,* une pierre sur l'autre : *Il ne reste pas pierre sur pierre de l'ancienne Carthage.* || Fig. *Ne pas laisser pierre sur pierre,* ruiner complètement une construction intellectuelle : *Après les travaux de Pasteur, il n'est pas resté pierre sur pierre de la théorie de la génération spontanée.* || Fig. *Apporter sa pierre à quelque chose,* apporter sa contribution à l'édification d'un ensemble : *Apporter sa pierre à l'élaboration d'une théorie scientifique. Le savant est content s'il apporte à l'édifice de la science une toute petite pierre ; elle demeurera éternellement à sa place nécessaire...* (Beauvoir). || *Poser la première pierre d'un édifice,* geste symbolique par lequel un personnage important ou officiel inaugure solennellement l'entreprise d'un ouvrage de maçonnerie en scellant la première pierre. || **2.** Fragment minéral servant d'outil ou d'instrument : *Pierre à aiguiser.* || *Pierre à feu, à fusil,*

silex dont on tirait une étincelle à l'aide d'une masse métallique pour enflammer la poudre : *Il ramassa un fusil, vérifia qu'il était chargé, remua la poudre de l'amorce, nettoya la pierre, puis choisit une giberne bien garnie* (Stendhal). || Fam. *Goût de pierre à fusil, à feu,* goût de certains vins blancs très secs laissant dans la bouche une certaine âpreté : *On but des vins qui avaient le goût sec de la pierre à fusil et l'odeur de la poudre* (France). || *Pierre philosophale,* v. PHILOSOPHAL. || *Pierre ponce,* v. PONCE. || *Pierre de touche,* variété de jaspe qui permet d'éprouver la pureté des métaux précieux ; au *fig.*, critère qui permet d'apprécier l'authenticité d'une chose ou sa qualité, ou l'habileté de l'exécutant : *La seule règle de la poésie, la seule pierre de touche, c'est la place de la muette* (Valéry). *Seule l'épreuve de la lecture met un auteur dramatique à sa place. Cette pierre de touche est d'un effet si sûr et si terrible que je n'oserais l'appliquer à mes contemporains, même si j'étais chargé, pour mon malheur, de critiquer les pièces nouvelles* (Mauriac). || **3.** Matière ou fragment de matière ressemblant à la pierre, fabriquée ou naturelle. || *Pierre infernale,* crayon de nitrate d'argent dont on se servait pour cautériser les plaies : *Il raclait les bouches* [...], *cautérisait les gencives excoriées, à la pierre infernale...* (La Varende). || *Pierre d'aimant,* oxyde naturel de fer. || *Pierre de lait,* variété d'argile pour dégraisser. || *Pierre à briquet,* v. BRIQUET. || *Pierre bleue,* poudre de pastel ou d'outremer agglomérée et servant à passer le linge au bleu. || **4.** Substance minérale ou fragment de cette substance qui, du fait de sa dureté, de la beauté de son éclat, de sa rareté, prend une valeur particulière et sert à la confection de bijoux et d'objets précieux : *Parure d'or et de pierres de couleur. Châsse ciselée enrichie de pierres. Toutes les variétés de pierres connues, le bleu transparent des saphirs, le bleu velouté des turquoises, l'aurore des topazes, la flamme des rubis orientaux, et les émeraudes comme des gouttes d'eau sur des feuilles, et l'opale cabalistique, et les perles d'iris laiteux...* (Daudet). || *Pierre de bijouterie* ou simplem. *pierre,* pierre fine, taillée pour être montée sur un bijou. || *Pierre fausse,* imitation artificielle d'une pierre précieuse. || *Pierre fine,* toute gemme autre que les pierres précieuses et dont la beauté ainsi que la dureté permet leur emploi en joaillerie : *L'aigue-marine, l'opale, la topaze, le grenat sont des pierres fines.* || *Pierre précieuse,* désignation réservée au diamant, à l'émeraude, au rubis et au saphir.

● SYN. : **I, 1** *roche, rocher ;* **2** *caillou, galet ;* **5** *calcul, gravelle, lithiase.* || **II, 1** *moellon ;* **4** *gemme, pierreries.*

◆ **De pierre** loc. adj. (fin du XIV^e s., *Chronique de Boucicaut* [au fig., fin du XIII^e s., B. de Condé]). Se dit d'une personne d'une impassibilité absolue, ou de son comportement : *Visage de pierre.* || *Fig.* Extrêmement dur, insensible : *Avoir un cœur de pierre.* M^me BASTIDE : *« À moins d'avoir un cœur de pierre, on ne met pas sur le pavé un homme qui a travaillé si longtemps pour vous... »* (Romains).

pierrée [pjere] n. f. (de *pierre* [v. ce mot] ; 1297, Godefroy, écrit *perree,* au sens de « mesure de capacité pour grains » ; 1431, Godefroy, écrit *pierrée,* au sens de « dalle » ; sens 1, 1694, Th. Corneille ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Conduit de pierres sèches pour l'écoulement des eaux. || **2.** Construction faite en entassant pêlemêle des pierres ou des cailloux, tout en les reliant avec du mortier et en les posant lit par lit.

pierreries [pjɛrri] n. f. pl. (de *pierre* [v. ce mot] ; v. 1265, J. de Meung, au sing., écrit *perrerie ;* au plur., écrit *pierreries,* 1380, Havard). Mot générique désignant les pierres fines et les pierres précieuses travaillées et utilisées en joaillerie.

● SYN. : *gemmes.*

pierrette [pjɛrɛt] n. f. (fém. de *pierrot* 1 et 2 ; 1800, Boiste, au sens 2 ; sens 1, 1842, Acad.). **1.** Femme ou fillette déguisée en Pierrot : *Les masques roides, étendus par terre, caractère hideux d'une pierrette dont les pointes sont en l'air et le masque dénoué...* (Baudelaire). *Le Président du Conseil faisait dessiner sous ses yeux un costume de pierrette que la duchesse porterait à son prochain bal, et donnait ses indications avec la même gravité que s'il eût dicté un projet de loi* (Daudet). || **2.** *Fam.* Femelle du pierrot, ou moineau franc.

pierreux, euse [pjɛrø, -øz] adj. (réfection, d'après *pierre,* de l'anc. franç. *perros, perreus,* pierreux [XII^e s.], lat. *petrosus,* pierreux, rocheux, de *petra,* roc, rocher [v. PIERRE] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *pierous* [*piereus,* v. 1225, *Barlaham ; pierreux,*1530, Pals-grave, 326], au sens 1 ; sens 2, av. 1606, Desportes ; sens 3, 1530, *Traduction de P. Crescens*). **1.** Rempli de pierres : *Un chemin pierreux.* || **2.** Qui est de la nature de la pierre : *Concrétion pierreuse.* || **3.** Qui contient des concrétions semblables à de la pierre : *Poire pierreuse. Tout cet art encore jeune* [le folklore suisse], *qui tantôt râpe la langue, comme les fruits pierreux des poiriers sauvages, tantôt a la fadeur sucrée des myrtils noirs et bleus...* (Rolland).

● SYN. : **1** *caillouteux, pétré* (vx), *rocailleux ;* **3** *graveleux.*

◆ **pierreuse** n. f. (1808, d'Hautel [proprem. « femme qui arpente les pierres du trottoir »]). *Vx.* Prostituée de bas étage : *Elle fleure le trottoir et le bagne, évoque l'image de la pierreuse qui joue du couteau dans les terrains vagues* (Huysmans). *La pierreuse ne m'accoste pas, car elle se doute que j'ai mieux à faire...* (Romains).

pierrier [pjɛrje] n. m. (de *pierre ;* XII^e s., Marbode, au sens de « celui qui taille les pierres » ; sens 1, début du XIII^e s., *Guillaume le Maréchal ;* sens 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1869, Littré ; sens 4, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). **1.** Ancienne machine de guerre qui lançait des pierres. || **2.** Petit canon qui armait les chaloupes. || **3.** Puits plein de pierres destiné à recevoir les eaux surabondantes de la surface ou de la masse du sol. || **4.** Endroit où le sol est recouvert de pierres entassées : *Au début de l'été, le couloir n'est qu'une énorme pente de neige, et lorsque vient l'automne il se transforme en un gigantesque pierrier incliné à quarante-cinq degrés* (Frison-Roche).

1. pierrot [pjɛro] n. m. (emploi comme n. commun de *Pierrot,* dimin. du prénom *Pierre,* bas lat. *Petrus,* Pierre [n. d'un des apôtres du Christ], gr. *Petros ;* 1694, La Fontaine). Nom donné familièrement au moineau franc : *L'enfant obéit, se remit à courir dans le vol des hirondelles et les pépiements des pierrots qui sautillaient jusque sous les pas des promeneurs...* (Daudet).

2. pierrot [pjɛro] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 3 avr. 1691, Racine, au sens de « garde-française » ; sens 1, 1721, Trévoux ; sens 2, av. 1834, Béranger ; sens 3, XX^e s. [« personnage sot... », 1867, Delvau] ; sens 4, 1867, Delvau [*asphyxier... un pierrot,* 1903, Larousse]). **1.** Personnage de pantomime, vêtu de blanc et au visage enfariné (en ce sens, prend une majuscule) : *D'abord, le Pierrot n'était pas ce personnage pâle comme la lune, mystérieux comme le silence, souple et muet comme le serpent, droit et long comme une potence, cet homme artificiel, mû par des ressorts singuliers, auquel nous avait accoutumés le regrettable Deburau* (Baudelaire). || **2.** Personne ainsi déguisée : *Je rencontrai* [...] *une petite demoiselle en pierrot qui descendait les degrés* (France). || **3.** *Par extens.* Personne qui fait le pitre en société. || *Par extens.* Personnage sot, individu quelconque : *Je dis son fait à ce pierrot-là* (Maupassant). *À de longues tables, des maçons, des espèces de pierrots de tout âge, mangeaient lentement leurs portions congrues et buvaient leur litre sans presque causer* (Mauriac). || **4.** *Pop.* et *vx.* Verre de vin blanc. || *Asphyxier, étouffer un pierrot,* boire un verre de vin blanc.

● SYN. : **3** *clown, guignol, polichinelle, zouave* (pop.).

pierrure [pjɛryr] n. f. (de *pierre ;* 1561, Du Fouilloux [p. 49], écrit *pierreure ; pierrure,* 1671, Pomey). Excroissance qui se développe sur les meules des cervidés et qui ressemble à une petite pierre.

pietà [pjeta] n. f. (ital. *pietà,* même sens, proprem. « pitié », lat. *pietas, -tatis* [v. PIÉTÉ] ; XVII^e s., Brunot). Nom donné à de nombreuses peintures ou sculptures

représentant la Vierge éplorée, tenant sur ses genoux le corps du Christ descendu de la Croix.

piétage [pjetaʒ] n. m. (de *piéter ;* 1836, Acad., au sens de « échelle tracée sur les côtés de l'étrave et de l'étambot pour indiquer le tirant d'eau » ; sens actuel, 1963, Larousse). Manière de pêcher les coquillages et qui consiste à piétiner le sable, pour les faire sortir.

piétaille [pjetaj] n. f. (lat. pop. **peditalia,* soldats à pied, du lat. class. *pes, pedis,* pied ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 1 ; sens 2-3, v. 1250, Mousket). **1.** *Vx.* Ensemble des soldats allant à pied : *Finie la piétaille : la guerre n'est plus à la merci des pieds de l'homme* (Arnoux). || **2.** Les gens d'humble condition qui vont à pied : *Les équipages devenaient plus nombreux. La piétaille naviguait en deux files de chaque côté de la route* (Montherlant). || **3.** Les personnes les plus humbles, de situation très modeste : *La piétaille des accrocheurs* [de wagons] *et des garde-freins* (Hamp).

piété [pjete] n. f. (lat. *pietas, -tatis,* sentiment qui fait reconnaître et accomplir tous les devoirs envers les dieux, les parents, la patrie, etc., de *pius,* pieux ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *pietad* [*pietet,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; piété,* v. 1138, Gaimar], au sens 1 ; sens 2, 1552, R. Estienne ; sens 3, début du XVII^e s., Malherbe). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Sentiment de pitié : *Leur nom n'a pas peu contribué en cette rencontre à exciter ma piété* (Boileau). || **2.** Dévotion religieuse profondément sincère et qui se manifeste par une grande assiduité aux pratiques religieuses : *Je le disais à Laure il y a un instant, cet enfant se relâche beaucoup du côté de la piété* (Mauriac). || **3.** Affection déférente : *Pour le seul Michel-Ange, il* [Christophe] *avait une piété secrète...* (Rolland). *Blessé dans son amour-propre, il l'était aussi dans ses sentiments de piété filiale* (Aymé).
• SYN. : **3** *amour, dévotion, vénération.*

piètement [pjetmɑ̃] n. m. (de *pied ;* XVI^e s., Godefroy, au sens de « piédestal, socle » ; sens actuel, 1890, Havard). Ensemble des pieds d'un meuble ou d'un siège et des croisillons qui les relient.

piéter [pjete] v. intr. (bas lat. *peditare,* aller à pied, du lat. class. *pedes,* peditis, piéton, qui va à pied, fantassin, dér. de *pes, pedis,* pied ; XIII^e s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, 1770, Buffon ; sens 3, 1690, Furetière). [Conj. **5 b.**] **1.** *Vx* ou *dialect.* Aller à pied : *Piéter sur les mauvais chemins en poussant une brouette* (Hamp). || **2.** En parlant du gibier à plume, se dérober en marchant ou en courant, au lieu de voler. || **3.** Au jeu de boules, fixer son pied exactement à la ligne qu'on ne doit pas dépasser.
◆ **se piéter** v. pr. (1740, Acad., au sens de « prendre bien ses mesures » ; sens 1, v. 1780, *Correspondance littéraire ;* sens 2, av. 1880, Flaubert ; sens 3, av. 1783, M^me d'Épinay, I, 371). **1.** Se planter fermement ou se hausser sur ses pieds : *Il assura sa toque, se piéta* (Gautier). *Elle se roidissait et se piétait de son mieux pour résister à l'attaque* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Acquérir une position solide : *Te voilà donc devenu un homme posé, établi, piété* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Se raidir pour mieux résister : *Il s'enfermait alors dans sa chambre, pour ne pas affliger ses enfants, et se piétait contre la douleur dans une solitude sévère* (Duhamel).

piéteur, euse [pjetœr, -øz] adj. et n. (de *piéter ;* 1970, Robert). Se dit d'un oiseau qui a l'habitude de marcher, de courir, au lieu de voler.

piétin [pjetɛ̃] n. m. (de *pied ;* 1570, Godefroy, au sens de « gros bâton ferré se terminant par une espèce de fourche » ; sens 1, 1770, Carlier, II, 498 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Maladie du pied du mouton et de la chèvre. || **2.** Maladie qui atteint les céréales et en provoque la verse.

piétinant, e [pjetinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *piétiner ;* 1892, Zola). Qui piétine : *Les traînards n'étaient plus qu'une foule égarée, piétinante* (Zola).

piétinement [pjetinmɑ̃] n. m. (de *piétiner ;* 1770, Raynal, au sens 1 ; sens 2, 1862, V. Hugo ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Action de piétiner : *Le piétinement d'une foule.* || **2.** Bruit fait lorsqu'on piétine : *Le piétinement sourd des légions en marche* (Heredia). || **3.** *Fig.* Action de stagner, absence de progrès : *Le piétinement d'une enquête, d'une réforme.*
• SYN. : **1** et **2** *piaffement, trépignement ;* **3** *marasme, paralysie, pause, sclérose, stagnation.*

piétiner [pjetine] v. intr. (de *piéter ;* 1621, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1857, Baudelaire ; sens 3, 1884, Villatte). **1.** Remuer vivement les pieds et à plusieurs reprises ; frapper le sol : *Piétiner de colère, d'impatience. Ce sont les cent mille spectateurs* [...] *qui, glacés par la bise, piétinent pour se réchauffer en attendant que le cortège passe* (Hugo). *Tout cela défile devant nous joyeusement et s'engouffre sous le portail, en piétinant avec un bruit d'averse...* (Daudet). || **2.** Faire les mouvements de la marche en restant sur place, en avançant très lentement : *Piétiner en faisant la queue à la porte d'un cinéma. J'ai fait alors comme chacun* [...]. *J'ai pris ma place dans la file qui piétinait devant la porte ouverte de l'enfer* (Camus). || **3.** *Fig.* Ne pas progresser, ne faire aucun progrès : *Notre projet d'association piétine. Depuis la rentrée, cet élève piétine. Il piétine sur place et analyse au lieu d'agir* (Gide).
• SYN. : **1** *piaffer, trépigner ;* **2** *marquer le pas ;* **3** *languir, patauger, perdre pied, stagner, végéter.*
◆ v. tr. (sens 1, av. 1784, Diderot [*piétiner un cadavre,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1906, Loti). **1.** Fouler aux pieds : *Piétiner le gazon. Ne piétine pas ta salade, tu n'en extrairas pas du vin* (proverbe cité par Giraudoux). || Fig. *Piétiner un cadavre,* injurier un mort, salir sa mémoire. || **2.** *Fig.* Violer des principes, des règles, des institutions : *Piétiner les droits les plus sacrés. Rien que ses jambes, je deviens fou ! s'écria-t-il, piétinant la langue française* (Montherlant).
• SYN. : **1** *fouler, marcher sur ;* **2** *contrevenir à, enfreindre, transgresser.*

piétisme [pjetism] n. m. (de *piétiste ;* 1743, Trévoux). Mouvement religieux protestant qui insiste sur la valeur de la piété individuelle et de l'ascétisme : *Le piétisme ne lui avait pas encore rogné les griffes, et les feuilles bigotes ouvert leurs bienheureux éteignoirs* (Baudelaire). *Albert, à qui je le lus aussitôt, fut consterné par l'intempérance de mon piétisme et par l'abondance des citations de l'Écriture* (Gide).

piétiste [pjetist] n. et adj. (allem. *Pietist,* même sens, du lat. *pietas,* piété [v. PIÉTÉ] ; 1699, Bayle). Adepte du piétisme : *Mais ces merveilles de la nature alpestre étaient perdues pour Jeanne et sa tante qui passaient leurs après-midi au rez-de-chaussée du chalet, en compagnie de vieilles piétistes anglaises, genevoises, à organiser des meetings de prière* (Daudet). *Dans l'ordre théologique, jansénistes, quiétistes, piétistes et bien d'autres partis se disputent la possession de la vérité et l'empire des âmes* (Valéry).
◆ adj. (1903, Larousse). Relatif au piétisme : *La doctrine piétiste.*

1. piéton [pjetɔ̃] n. m. (de *piéter ;* v. 1320, *Hugues Capet,* au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1788, Féraud). **1.** Au Moyen Age, fantassin. || **2.** Personne qui va à pied : *Les trottoirs sont réservés aux piétons.* || **3.** *Vx* et *dialect.* Facteur rural : *Il y a plus de quinze jours que le piéton n'a rien apporté au presbytère* (Barbey d'Aurevilly).
• REM. On trouve quelquefois le fém. PIÉTONNE (1869, Littré) : *Une de ces trois cent mille piétonnes de Paris* (Bloy).

2. piéton, onne [pjetɔ̃, -ɔn] adj. (emploi adjectivé de *piéton* 1 ; 1599, La Popelinière [II, 51], au sens de « banal » [en parlant d'une poésie] ; 1652, Scarron, au sens de « qui va à pied » ; sens actuel, 1869, V. Hugo). *Sentier piéton, rue, porte, entrée piétonne,* se dit d'une voie, d'un moyen d'accès réservés aux piétons : *La porte charretière et la porte piétonne* (Hugo). *Le chef se dirigea droit vers la porte de la cour, la porte piétonne du grand portail à grille, qui donnait sur la rue d'accès...* (La Varende).

piétonnier, ère [pjetɔnje, -ɛr] adj. (de *piéton* 1 ; 14 janv. 1967, *le Monde*). *Fam.* Se dit d'une voie, d'un espace, d'un moyen

d'accès réservés aux piétons : *Une rue piétonnière. Une promenade piétonnière.*

piètre [pjɛtr] adj. (lat. *pedester, -tris,* qui est à pied, pédestre, de fantassin [d'où divers sens péjor. dus à la condition inférieure du fantassin par rapport au cavalier], de *pes, pedis,* pied ; v. 1196, Ambroise, écrit *paestre* [*peestre,* v. 1220, Coincy], au sens de « misérable, qui est à plaindre » ; début du XIVe s., Gilles li Muisis, écrit *piestre,* au sens de « qui vagabonde » ; XVe s., Basselin, comme n. m., écrit *pietre,* au sens de « individu vil » ; écrit *piètre,* comme adj., au sens 1, 1559, Amyot [*faire piètre figure,* 1934, Montherlant] ; sens 2, 1559, Amyot). **1.** Se dit d'une personne dépourvue de valeur, de capacités, ou de son aspect pénible à voir : *Un piètre écrivain. Ce petit homme maigre,* [...] *de piètre allure et de plus piètre maintien, réalisait le type* [...] *d'un homme traduit aux assises* (Balzac). ‖ Fig. *Faire piètre figure,* ne pas se montrer à la hauteur des circonstances : *Mais en société, je faisais piètre figure* (Beauvoir). ‖ **2.** Se dit d'une chose dépourvue d'importance ou d'intérêt : *Un piètre butin. Un piètre résultat.*

• SYN. : **1** et **2** *déplorable, dérisoire, lamentable, maigre, médiocre, minable, mince, miteux* (fam.), *pauvre, piteux, pitoyable, ridicule, triste.*

• REM. Se place de préférence avant le nom.

piètrement [pjɛtrəmɑ̃] adv. (de *piètre* [v. l'art. précéd.] ; v. 1220, Coincy, écrit *peestrement,* au sens de « méchamment » ; écrit *piètrement,* au sens actuel, 1566, H. Estienne [préface]). D'une piètre façon, très médiocre (rare) : *Un employé piètrement rémunéré.*

1. pieu [pjø] n. m. (lat, *pālus,* poteau ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *pel,* au cas régime sing. ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *peus,* au cas régime plur. ; *pieu,* au cas sujet et au cas régime sing., 1287, Bevans [*pieu à vis, pieu d'amarrage,* 1903, Larousse ; *se tenir droit comme un pieu,* 1875, Larousse — *...roide comme un pieu,* même sens, 1844, Balzac]). Pièce longue, cylindrique ou prismatique, en bois, en métal ou en béton armé, qu'on enfonce dans le sol, ou que l'on peut mouler directement en béton dans un trou cylindrique : *Vous empoignez le pieu sans regarder aux clous* (Hugo). *Les vieilles maisons hollandaises à pignons, les maisons anglaises de l'époque victorienne, les buildings carrés semblent plantés comme des pieux dans cette terre rouge et tiède* [à Singapour] (Malraux). ‖ *Pieu à vis,* pieu garni à son extrémité inférieure d'un sabot métallique portant une vis à filet tranchant, utilisé surtout pour la construction rapide de digues. ‖ *Pieu d'amarrage,* forte pièce de bois ou de fonte fixée dans la berge d'un quai et servant à amarrer les câbles des navires. ‖ Fam. *Se tenir droit comme un pieu,* avoir un maintien droit et raide.

• SYN. : *échalas, pal, pilot, piquet, poteau.*

2. pieu [pjø] n. m. (origine obscure [le mot n'a pas de rapport avec le n. f. *peau,* « lit », proprem. « lit fait de peaux d'animaux » — fin du XVIe s.] ; fin du XVIIIe s., Esnault). *Pop.* Lit : *Si tu veux pioncer, faut pas te gêner. ets-toi au pieu* (Aragon).

• SYN. : *plumard* (fam.).

pieusement [pjøzmɑ̃] adv. (de *pieux ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1668, Molière). **1.** D'une manière pieuse, dans le respect de Dieu et de la religion : *La religion est souvent impuissante contre la nature, et les filles les plus pieusement élevées perdent la tête !...* (Balzac). *Joseph Dézaimeries mourut pieusement aux premiers jours de décembre* (Mauriac). ‖ **2.** Avec un sentiment touchant de respect, de vénération : *Entre toutes les reliques pieusement réunies dans la maison natale de Wolfgang* [Mozart], *une image naïve m'a surtout retenu, qui représentait un corbillard sous la pluie, entrant au cimetière suivi d'un seul chien* (Mauriac). *Une fois de plus, je suis frappé par la médiocrité de presque toutes les œuvres que la postérité recueille pieusement* (Montherlant).

• SYN. : **1** *dévotement, mystiquement, religieusement ;* **2** *dévotieusement, respectueusement.*

pieuter (se) [səpjøte] v. pr. (de *pieu* 2 ; 1888, Esnault [au part. passé, début du XXe s.]). *Pop.* Se mettre au lit : *Je me pieute pour jusqu'à deux heures de l'après-midi* (Colette) ; et au part. passé : *On est déjà assez mal pieuté* (Benjamin).

◆ **pieuter** v. intr. (1888, Esnault). *Pop.* Se coucher : *On déjeune quand on veut, on pieute quand on veut* (Colette).

pieuvre [pjœvr] n. f. (mot anglo-normand de même sens, issu [par les étapes **puelve, *pueuve, *pieuve*] du lat. *polypus,* polype [sorte de zoophyte], gr. *polupous,* poulpe, masc. substantivé de l'adj. *polupous,* qui a plusieurs pieds ou pattes, de *polus,* nombreux, et de *pous, podos,* pied, patte ; 1866, V. Hugo, au sens 1 ; sens 2, 1878, d'après Larchey, 1880). **1.** Autre nom du *poulpe,* surtout lorsqu'il est de grande taille : *L'été, on ramassait parfois du maquereau, du chien de mer ou du grondin, avec des pieuvres et une abondance de crabes* (Vercel). ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Personne insatiable et tenace dans ses exigences : *L'Église ne répugnait pas à lier, à l'univers de pieuvres où finissent les douze Césars, les cours schismatiques de Byzance* (Malraux).

pieux, euse [pjø, -øz] adj. (lat. *pius,* qui reconnaît et remplit ses devoirs envers les dieux, les parents, la patrie, conforme à la piété, juste ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *pius* [*pieus* — d'après les nombreux adj. en *-eus/-eux* —, v. 1200, Godefroy ; *pieux,* fin du XIVe s., E. Deschamps], au sens de « plein de bonté, de douceur » [en parlant du Christ] ; sens 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [aussi substantiv.] ; sens 2, av. 1662, Pascal [en parlant d'actes répréhensibles en eux-mêmes, mais justifiables..., av. 1842, Stendhal ; *legs pieux,* 1671, Flécher ; *croyance pieuse,* 1798, Acad.] ; sens 3, 1857, Flaubert ; sens 4, av. 1869, Lamartine ; sens 5, 1828, Sainte-Beuve ; sens 6, 1642, Corneille). **1.** Qui fait preuve de piété, d'un attachement sincère à Dieu, à la religion et aux devoirs qu'elle implique : *Un homme pieux. Sans croire à quelque dieu précis, je ne me plais vraiment qu'en compagnie des âmes pieuses* (Gide). *J'étais très pieuse ; je me confessais deux fois par mois à l'abbé Martin, je communiais trois fois par semaine, je lisais chaque matin un chapitre de l'« Imitation »* (Beauvoir) ; et substantiv. : *Les plus purs d'entre nous, les pieux et les bons...* (Delille). ‖ **2.** Qui est inspiré par la piété ou qui marque de la piété : *Ces pieux devoirs que l'on rend à sa mémoire, ces prières, ces expiations...* (Fléchier). *Les filles* [...] | *Jetaient des cris de joie à l'écho des montagnes,* | *Ou sur leurs seins naissants croisaient leurs doigts pieux* (Lamartine). *Ce réseau d'habitudes pieuses enserrait Fabien* (Mauriac). *On demande une pieuse pensée pour l'âme de M. X.* ‖ *Par extens.* Se dit d'actes répréhensibles en eux-mêmes, mais justifiables, en certains cas, par l'intention noble ou charitable qui les motive : *Rodolphe promit avec un peu de répugnance. Il était devenu si honnête qu'il se sentait incapable même d'un pieux mensonge* (Aymé). ‖ *Legs pieux,* legs destiné à des œuvres de piété. ‖ *Croyance pieuse,* opinion qu'adoptent des personnes pieuses, quoiqu'elle ne soit pas prescrite par la foi. ‖ **3.** Qui a trait à la piété, à la dévotion : *Livres pieux. Gravures, images pieuses.* ‖ **4.** *Littér.* Qui invite à la piété, au sentiment religieux, à la gravité : *Un silence pieux s'étend sur la nature* (Lamartine). *Le canon tout-puissant et la cloche pieuse* (Vigny). ‖ **5.** Qui fait preuve d'un respect profond et déférent à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : *Un fils pieux ;* et par extens. : *D'un cœur pieux et d'un œil politique, il* [Louis] *contemple ses frontières* [de la France] *spirituelles et physiques pour toujours* (Claudel). ‖ **6.** Qui est inspiré par ce sentiment ou qui témoigne de ce sentiment : *Il était conduit par l'amour pieux qu'un fils doit à son père* (Fénelon). *Des soins pieux. Manier une pièce de collection avec des gestes pieux.*

• SYN. : **1** *dévot, mystique ;* **2** *dévotieux, religieux ; charitable ;* **5** *déférent, respectueux.* — CONTR. : **1** *agnostique, athée, incroyant, irréligieux, libre penseur ;* **2** *blasphémateur, impie, païen ;* **3** *profane ;* **4** *irrévérent ;* **5** *irrévérencieux, irrespectueux.*

pièze [pjɛz] n. f. (du gr. *piezein,* presser, serrer ; 1923, Larousse). Unité de mesure

de pression (symb. : pz), équivalant à la pression uniforme que produit, sur une surface plane de 1 mètre carré, une force totale de 1 sthène.

piézo- [pjezo], premier élément, tiré du gr. *piezein,* presser, serrer, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

piézocristallisation [pjezɔkristalizasjɔ̃] n. f. (de *piézo-* et de *cristallisation ;* 1932, Larousse). Cristallisation des éléments de roches intervenue sous l'action de la pression.

piézo-électricité [pjezɔelɛktrisite] n. f. (de *piézo-* et de *électricité ;* 1888, Larousse). Ensemble des phénomènes électriques produits par des pressions ou des déformations exercées sur divers corps.

piézo-électrique [pjezɔelɛktrik] adj. (de *piézo-électricité,* d'après *électrique ;* 1888, Larousse [art. *piézo-électricité*], aux sens 1-2 ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Qui est doué de piézo-électricité : *Quartz piézo-électrique.* || **2.** Qui appartient à la piézo-électricité : *Propriétés piézo-électriques.* || **3.** Qui utilise les propriétés de la piézo-électricité : *Chronographe, microphone piézo-électrique.*

piézographe [pjezɔgraf] n. m. (de *piézo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1949, Larousse). Appareil permettant de mesurer des pressions et des forces vibratoires par la méthode piézo-électrique.

piézographie [pjezɔgrafi] n. f. (de *piézographe ;* 1963, Larousse). Enregistrement graphique d'une pression ou d'une tension, en particulier de la pression artérielle et de ses variations.

piézographique [pjezɔgrafik] adj. (de *piézographie ;* 1970, Robert). Qui est relatif à la piézographie.

piézomètre [pjezɔmɛtr] n. m. (de *piézo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1842, Acad.). Appareil servant à la mesure de la compressibilité des liquides.

piézométrie [pjezɔmetri] n. f. (de *piézo-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Branche de la physique qui a pour objet la compressibilité des liquides. || **2.** Mesure des pressions, et principalement des pressions élevées.

piézométrique [pjezɔmetrik] adj. (de *piézo-* et de *-métrique,* du gr. *metron,* mesure ; 1910, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Qui concerne la piézométrie. || **2.** Se dit de la surface supérieure de la nappe phréatique. (On dit aussi NIVEAU HYDROSTATIQUE.)

1. pif ! [pif] interj. (1718, Ph. Leroux). Onomatopée imitant un bruit sec, souvent redoublée ou suivie de *paf : Quand j'ai entendu pif ! pif !, je me suis dit : Sacrebleu ! ils escofient mon lieutenant* (Mérimée). *J'ajuste : pif ! paf ! J'en vois tomber une pluie* (Maupassant).

2. pif [pif] n. m. (du radical expressif *piff-,* qui évoque la grosseur, la pesanteur ; 1821, Ansiaume, au sens 1 ; sens 2, 1953, A. Simonin). **1.** *Pop.* Nez, et particulièrement gros nez : *Avec son pif en trompette, ses lèvres en rebord de vase...* (Huysmans). *Le seul de la famille à n'avoir pas hérité du pif paternel. Il avait un joli nez fin* (Aragon). || **2.** *Pop.* Flair, perspicacité : *Avoir du pif.*

• SYN. : **1** *blair* (pop.) ; **2** *nez* (fam.).

piffard [pifar] n. m. (de *pif* 2 ; 1831, Esnault). *Pop.* Homme qui a un nez très gros et disgracieux.

piffer ou **pifer** [pife] v. tr. (de *pif* 2 ; 1846, Esnault). Pop. *Ne pas* (*plus,* etc.) *pouvoir piffer quelqu'un* ou *quelque chose,* ne pas (plus, etc.) pouvoir le souffrir, le supporter : *Il* [Hitler] *nous reprendra l'Alsace* [...], *seulement, je vais te dire : on s'en fout des Alsaciens, moi j'ai jamais pu les piffer* (Sartre). *Vous avez sur le travail des idées que je ne peux plus piffer* (Vian).

• SYN. : *blairer* (pop.), *sentir.*

pifferaro [piferaro] n. m. (mot ital. de même sens, de *piffero* [v. l'art. suiv.] ; av. 1848, Chateaubriand). *Vx.* Jeune musicien ambulant qui, en Italie, à l'époque de Noël, descendait des Abruzzes jusqu'à Rome, pour jouer de la flûte (*piffero*) ou de la musette, danser ou chanter devant les images de la Vierge : *Des vestales se prosternent sur la dalle glacée qui ferme leurs cryptes ; le pifferaro souffle sa complainte de minuit devant la Madone solitaire, à la porte condamnée d'une catacombe* (Chateaubriand). *Un de ses peintres* [à Irma Borel], *qui me voyait le type italien, m 'a fait poser pour un pifferaro...* (Daudet).

• Pl. *des* PIFFERARI.

piffero [pifero] n. m. (ital. *piffero* ou *piffaro,* fifre, moyen haut allem. *pfîfer,* même sens ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *pif-faro* [*piffero,* 1875, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Petite flûte italienne. || **2.** Hautbois italien, percé de neuf trous latéraux, dont le premier ne se bouche jamais.

• Pl. *des* PIFFERI.

piffre [pifr] n. m. (du radical expressif *piff-,* qui évoque la grosseur, la pesanteur ; v. 1250, Mousket, écrit *pifle,* comme adj., au sens de « hérétique » ; 1458, *Romania* [LXV, 32], écrit *piffre,* comme n. m., au sens de « homme dont les testicules sont restés dans le ventre » ; sens I, 1612, Béroalde de Verville ; sens II, 1690, Furetière).

I. *Vx.* Personnage extrêmement gros et ventru : *Ce tas de goinfres et de piffres* (Rostand).

II. Gros marteau dont se servent les batteurs d'or.

• REM. Au sens I, on trouve un fém. PIFFRESSE (1694, Acad.).

piffrer (se) [səpifre] v. pr. (de *piffre ;* 1680, Richelet). *Vx.* Se gorger de nourriture : *Ils ont tellement bu, et se sont si pleinement piffrés, que la plupart en ont été malades* (Rousseau).

pifomètre [pifɔmɛtr] n. m. (de *pifo-,* élément tiré de *pif* 2, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1928, Esnault [*au pifomètre ;* « clairvoyance... », 1953, J. Perret, p. 180]). *Fam.* Clairvoyance, purement intuitive, qui fait apprécier ou prévoir les choses avec justesse. || Fam. *Au pifomètre,* selon une estimation, une évaluation approximative, sans mesure rigoureuse, « à vue de nez » : *Au pifomètre, il y a une bonne dizaine de kilomètres jusqu'au prochain village.*

pigache [pigaʃ] adj. et n. m. (contraction des n. f. *pie* et *agace ;* v. 1150, Godefroy, écrit *pigace,* comme n. f., au sens de « soulier pointu » ; v. 1354, *Modus,* dans la loc. *faire la pigache,* « avoir une pince plus longue que l'autre » [en parlant d'un cerf ou d'un sanglier] ; 1655, Salnove, au sens de « pied de sanglier dont une pince est plus longue que l'autre » ; comme adj. et n. m., au sens actuel, 1778, Le Verrier de La Conterie). Se dit d'un sanglier qui a, à l'un de ses pieds, une pince plus longue que l'autre et courbée en forme de croissant.

1. pige [piʒ] n. f. (déverbal de *piger* 1 ; 1836, Vidocq, au sens 5 ; sens 1, 1852, Esnault [« tige de longueur déterminée... » et « tige portant une graduation... », 1932, Larousse] ; sens 2, 1866, Esnault ; sens 3, 1903, Esnault [« somme d'argent qui rétribue une tâche donnée », début du XXe s.] ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Longueur conventionnelle employée comme étalon. || *Par extens.* Tige de longueur déterminée servant d'instrument de mesure par comparaison : *Dutilleul prit un carnet crasseux, une longue perche, une « pige » pour mesurer les « cordées », et ils partirent* (La Varende). || Tige portant une graduation et permettant de mesurer une grandeur (longueur, capacité, etc.) : *Mesurer une porte avec une pige.* || **2.** Dans l'imprimerie, tâche (généralement évaluée en nombre de signes) qu'un compositeur ou un lecteur d'épreuves doit accomplir dans un temps déterminé. || **3.** Mode de rémunération d'un journaliste qui est payé à la ligne, et, *par extens.,* à l'article : *Les collaborateurs occasionnels sont rémunérés à la pige.* || *Par extens.* Somme d'argent qui rétribue une tâche donnée : *Le journaliste touche sa pige, qui lui est pigée, c'est-à-dire comptée à la ligne* (Dauzat). || **4.** Épreuve spéciale de sélection en aviron. || **5.** *Pop.* Année, et plus particulièrement année d'âge, de détention : *Un petit gars de vingt piges* (Dorgelès). *Ça va chercher dans les dix-huit mois à deux piges* (Bourdet).

2. pige [piʒ] n. f. (déverbal de *piger* 2 ; 1867, Esnault, au sens de « défier » ; sens actuel, 1890, Esnault). Fam. *Faire la pige,* surpasser sans conteste, faire mieux : *Il n'y a pas beaucoup de philosophes ni même de médecins qui pourraient lui faire la pige* (L. Daudet). *Sans doute, on ne prétendait pas faire la pige* [...] *aux marques qu'il est de bon goût à Paris d'offrir pour le Jour de l'an* (Aragon).

pigeon [piʒɔ̃] n. m. (bas lat. *pipionem,* accus. de *pipio, pipionis,* pigeonneau, dér. de l'onomatop. *pi-,* qui évoque le cri de l'oiseau [*pigeon* a supplanté *coulon,* pigeon — v. ce mot] ; 1170, Maurice de Sully, écrit *pijon* [*pigeon,* av. 1320, N. Bozon], au sens de « petit d'un oiseau » ; sens I, 1, XIIIe s., écrit *pijon* [*pigeon,* 1530, Palsgrave, 911 ; *pigeon voyageur,* 1845, Bescherelle — *pigeon,* même sens, 1690, Furetière ; *pigeon vole,* 1869, Littré] ; sens I, 2, XXe s. ; sens I, 3, fin du XVe s., *Recueil Trepperel ;* sens I, 4, 1869, Littré ; sens II, 1, 1875, Larousse [« poignée de plâtre gâché... », 1694, Th. Corneille] ; sens II, 2, 1841, *Annales de chimie,* 3e série, II, 431 ; sens II, 3, 1842, Acad. ; sens II, 4, 1769, Duhamel du Monceau ; sens II, 5, 1798, Acad. ; sens II, 6, 1690, La Quintinie).

I. 1. Oiseau de l'ordre des colombins, granivore, au plumage diversement coloré, au bec droit et un peu souple, aux ailes larges et pointues lui assurant un vol rapide, qui a des mœurs sociales et parfois migratrices : *Trois espèces principales de pigeons sont représentées en France : le pigeon de roche, ou biset, le pigeon colombin et le pigeon ramier. Il ne pouvait plus que tirer des pigeons de la fenêtre de son salon* (Maupassant). *Les pigeons dont les beaux corps irisés qui ont la forme d'un cœur et sont comme les lilas du règne des oiseaux, venaient se réfugier sur la pelouse comme en des lieux d'asile* (Proust). || *Pigeon voyageur,* variété de pigeon qui revient à son nid quel que soit le lieu d'où on le lâche, et que l'on utilise au transport des messages : *Les pigeons voyageurs peuvent effectuer des vols dépassant 900 km.* || *Pigeon vole,* jeu d'enfants où un joueur énumère rapidement des êtres ou des objets susceptibles ou non de voler, les autres joueurs devant, au passage, lever le doigt si l'objet peut voler : *Jouer à pigeon vole.* || *Gorge-de-pigeon,* v. à l'ordre alphab. || **2.** Fig. *Mon pigeon, mon petit pigeon,* expressions affectueuses. || **3.** *Fig.* et *fam.* Homme naïf, facile à duper, que les tricheurs, les escrocs, les voleurs, etc., choisissent pour l'exploiter ou le dépouiller : *Chercher, trouver un pigeon. La scène était préparée entre eux, comme les joueurs préparent les cartes pour une partie où l'on ruinera quelques pigeons* (Balzac). *On a rendez-vous pour dîner à Suresnes avec le pigeon en question* (Bourdet). || **4.** *Pigeon de mer, pigeon du Cap,* le pétrel damier.

II. 1. Plâtre employé sans pierres, ni lattes, ni bois, pour former les tuyaux de cheminée. || Poignée de plâtre gâché, que l'ouvrier lève à la main ou à la truelle et qu'il dépose sans le plaquer ou le lancer. || **2.** Morceau de pierre dans la chaux. || **3.** Petit morceau de bois ou de métal qu'on place dans l'onglet d'un cadre pour le renforcer. || **4.** Chacune des demi-mailles par lesquelles on commence un filet de pêche. || **5.** *Aile-de-pigeon,* v. à l'ordre alphab. || **6.** *Cœur-de-pigeon,* v. CŒUR.

● SYN. : **I, 3** *dupe, gogo, poire* (fam.).

pigeonnage [piʒɔnaʒ] n. m. (de *pigeonner ;* 1869, Littré, aux sens 1-2 ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Action de poser le plâtre à la truelle ou à la main, sans le jeter. || **2.** Plâtre dont on se sert pour cette opération. || **3.** Cloison de plâtre sans lattes ni pierres, faite à la main et employée à la construction des coffres et des hottes de cheminées de cuisine.

pigeonnant, e [piʒɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *pigeon ;* 1963, Larousse [pour un soutien-gorge, 1967, Robert]). Fam. *Gorge pigeonnante,* poitrine de femme haute et ronde. || Par extens. *Soutien-gorge pigeonnant,* celui qui donne ce maintien à la poitrine.

pigeonne [piʒɔn] n. f. (fém. de *pigeon ;* milieu du XVIe s.). Femelle du pigeon : *Mais les pigeons mâles ne tardèrent pas à se montrer jaloux des petits ; ils poursuivaient les pigeonnes et tâchaient de les empêcher d'approcher des nids* (Gide).

pigeonneau [piʒɔno] n. m. (dimin. de *pigeon ;* v. 1534, B. Des Périers, au sens I, 1 ; sens I, 2 et II, 1869, Littré).

I. 1. Jeune pigeon. || **2.** *Fig.* et *fam.* Jeune homme qui se laisse facilement duper.

II. Maladie professionnelle observée chez les teinturiers en peau employant des sels de chrome, et qui consiste en ulcérations des mains, arrondies en œil de pigeon.

pigeonner [piʒɔne] v. tr. (de *pigeon ;* 1553, Belon, au sens I [proprem. « plumer comme un pigeon » ; à la forme réfléchie, milieu du XXe s.] ; sens II, 1680, Richelet).

I. *Fam.* Tromper, duper, dépouiller quelqu'un : *Se faire pigeonner. Il s'était laissé pigeonner par un mouchard allemand* (Esparbès) ; et *littér.,* à la forme réfléchie : *Bref, je n'arrivais pas à me pigeonner tout à fait. Ni tout à fait à me désabuser. J'oscillais* (Sartre).

II. Construire en posant le plâtre à la truelle ou à la main, sans le jeter ni le plaquer : *Pigeonner une cloison.*

● SYN. : **I** *avoir* (fam.), *couillonner* (pop.), *posséder* (fam.), *refaire* (pop.), *rouler* (fam.).

◆ v. intr. (v. 1610, La Curne, au sens de « embrasser quelqu'un en lui donnant des coups de langue » ; sens actuel, fin du XIXe s., Huysmans). *Fam.* Roucouler, tenir des propos tendres : *Ils pigeonnèrent à qui mieux mieux. L'on eût pu vraiment croire que ces gens-là s'aimaient* (Huysmans).

pigeonnier [piʒɔnje] n. m. (de *pigeon ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Construction où sont logés des pigeons domestiques : *Ils avaient acheté en Normandie une ruine pittoresque, mais peu à peu cet endroit ravissant, perdu dans les pommiers, avait pris un air de prospérité, avec son pigeonnier dans la cour, faisant tourelle, avec ses murs blancs rayés du bois marron des poutres* (Triolet). || **2.** *Fam.* Habitation exiguë située sous les combles ou à un étage élevé d'une maison : *J'habite un pigeonnier pas très présentable...* (Romains).

● SYN. : **1** *colombier.*

1. piger [piʒe] v. tr. (lat. pop. **pinsiare,* écraser, piler, du lat. class. *pinsĕre,* battre, frapper ; 1555, *Romania* [XXXIII, 593], au sens de « fouler [la terre] aux pieds » ; 1808, d'Hautel, au sens de « contester entre soi l'avantage du jeu » ; sens 1, 1869, Littré ; sens 2, début du XXe s.). [Conj. **1 b.**] **1.** Mesurer à la pige. || **2.** Payer, rétribuer à la pige : *Il n'écrivait pas de vers, mais des lignes qui lui étaient pigées à bas prix* (Carco).

2. piger [piʒe] v. tr. (d'un mot dialect. issu de l'adj. du lat. pop. **pedicus,* qui prend les pieds, qui prend au piège, dér. du lat. class. *pes, pedis,* pied ; 1835, Raspail, au sens 3 [absol., 1890, Esnault] ; sens 1, 1844, Esnault [« voler, dérober », 1842, Esnault ; « attraper une maladie », 1890, Esnault] ; sens 2, 1841, Esnault). [Conj. **1 b.**] **1.** *Pop.* et *vx.* Attraper, prendre sur le fait : *Prends bien garde, mon petit chat, n' te laisse pas piger* [c'est une fille publique qui parle] (Daudet). || *Pop.* et *vx.* Voler, dérober : *Vous ne voulez donc pas nous dire où vous pigez tant de monnaie ?* (Balzac). || *Spécialem.* et *pop.* Attraper une maladie : *Piger une bonne grippe.* || **2.** *Pop.* Regarder, « viser » : *Il fait sa provision d'eau de Seine* [...]*, pige-le, s'il est rigolo* (Daudet). *Il* [Benin] *voyait à peine les paysages. Il n'y donnait un coup d'œil que lorsque Broudier ou Lesueur avait dit : « Pige-moi cet horizon si c'est bath ! »* (Romains). || **3.** *Pop.* Saisir, comprendre : *Vous pigez le plan, n'est-ce pas ?* (Croisset). *C'est naturel : tu es malin ; mais pas assez malin pour piger les choses de cette espèce-là* (Duhamel). *Tu parles d'une guerre ! Il n'y a que les civils qui y pigent quelque chose* (Dorgelès). *Le patron avait fini par piger le truc* (Romains). || *Absol.* et *fam.* Comprendre rapidement, avoir l'esprit vif, pénétrant : *On sent que c'est un gaillard qui a une culture scientifique, et qui pige* (Romains).

◆ v. intr. (1882, Esnault). *Pop.* et *vx.* Rivaliser, se mesurer avec quelqu'un : *Je vous jure bien que dans cette foule de fillettes de magasin* [...] *aucune n'aurait pu piger avec elle* (Daudet).

pigiste [piʒist] n. et adj. (de *pige* 1 ; 1952, Larousse). Journaliste rémunéré à la pige.

pigment [pigmɑ̃] n. m. (lat. *pigmentum,* couleur pour peindre, fard, drogue, de *pingere,* peindre ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « baume, épice odoriférante », puis 1813, *Annales de chimie* [1re série, LXXXVIII, 141], au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Nom donné à des substances colorées élaborées par les êtres vivants, de nature diverse, mais le plus souvent protidiques, qui communiquent une coloration particulière aux tissus animaux et végétaux, ainsi qu'aux liquides organiques : *La mélanine, l'hémoglobine, la chlorophylle sont des pigments. Pigments biliaires, urinaires.* || **2.** Substance insoluble dans l'eau et dans la plupart des milieux de suspension usuels, douée d'un pouvoir colorant ou opacifiant élevé, destinée à donner une coloration superficielle au support sur lequel on l'applique : *Les pigments sont utilisés dans la préparation des peintures et des enduits, des crèmes et des fards.*

pigmentaire [pigmɑ̃tɛr] adj. (de *pigment* [v. l'art. précéd.] ; début du XVIe s., au sens de « d'aromates » ; sens actuel, 1842, Acad.). Qui se rapporte aux pigments organiques : *Un épiderme sans granulation pigmentaire* (Martin du Gard). *Maladies pigmentaires.*

pigmentation [pigmɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *pigment ;* 1869, Littré, aux sens 1-2 [aussi « coloration due à la présence d'un pigment »] ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Formation de pigment dans les tissus organiques. || **2.** Accumulation, normale ou pathologique, de pigment dans les tissus, et spécialement dans la peau. || *Par extens.* Coloration due à la présence d'un pigment. || **3.** Action de colorer un produit à l'aide d'un pigment : *La pigmentation d'un enduit.*

pigmenté, e [pigmɑ̃te] adj. (de *pigment ;* 1878, Larousse). Pourvu de pigment ; coloré par un ou des pigments.

pigmenter [pigmɑ̃te] v. tr. (de *pigmenté ;* 1962, Robert [« colorer à la façon d'un pigment », milieu du XXe s.]). Colorer avec un ou des pigments. || *Par extens.* Colorer à la façon d'un pigment : *Le regard scrutateur* [de Dutilleul] *fila sous les épais sourcils ; du rouge pigmenta légèrement les vieilles joues* (La Varende).

pigmentogène [pigmɑ̃tɔʒɛn] adj. (de *pigmento-,* élément tiré de *pigment,* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1907, Larousse). Qui donne naissance à du pigment, qui facilite le développement de la pigmentation.

pigmentophage [pigmɑ̃tɔfaʒ] n. m. et adj. (de *pigmento-,* élément tiré de *pigment,* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1932, Larousse). Cellule conjonctive mobile qui contient des inclusions pigmentaires englobées par phagocytose.

pignade [piɲad] ou **pignada** [piɲada] n. f. (occitan *pinada,* même sens [1679, *R. Li. R.,* XX, 83], de *pin,* pin, lat. *pinus,* même sens ; 1841, *les Français peints par eux-mêmes* [*pignada*], et 1869, Littré [*pignade*]). *Dialect.* Forêt de pins maritimes à résiner : *Les enfants landais, à l'aube du dernier siècle, n'adoraient que le soleil implacable, ne connaissaient que cette toute-puissance du feu dévorateur des pignadas...* (Mauriac).

• SYN. : *pinède.*

pigne [piɲ] n. f. (anc. provenç. *pinha,* pomme de pin [XIIe s.], lat. *pinea* [*nux,* noix], même sens, fém. de l'adj. *pineus,* de pin, dér. de *pinus,* pin ; v. 1460, Villon, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Cône ou pomme de pin, en particulier de pin pignon : *C'est un sanglier qui fait tomber une pigne* (Aicard). || **2.** Petite graine que renferment les pommes de pin, employée en pâtisserie et en cuisine. (On dit aussi PIGNON.)

pignet [piɲɛ] n. m. (mot franco-provenç. de même sens, de l'anc. provenç. *pinhe,* pin [milieu du XIVe s.], lat. *pineus,* de pin, dér. de *pinus,* pin ; 1552, R. Estienne). Nom dialectal de l'*épicéa.*

pignochage [piɲɔʃaʒ] n. m. (de *pignocher* 1 ; 1935, Acad.). Action de pignocher.

1. pignocher [piɲɔʃe] v. intr. et tr. (altér. du moyen franç. *espinocher,* s'occuper à des bagatelles [av. 1615, Pasquier], de *espinoche,* petit morceau d'une chose qu'on mange [v. 1450, Gréban], dér. de *espine,* forme anc. de *épine ;* 1640, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Manger sans appétit, en prenant de temps à autre quelques petits morceaux. || **2.** Peindre minutieusement, à petits coups de pinceau (parfois péjor.) : *Des asperges dont l'épi, finement pignoché de mauve et d'azur, se dégrade insensiblement jusqu'au pied* (Proust).

2. pignocher (se) [səpiɲɔʃe] v. pr. (de *pignier,* donner des coups de griffe, battre [milieu du XIIIe s.], var. anc. de *peigner ;* 1878, Larchey). Se battre : *Pourquoi Achille et Hector se pignochent-ils à grands coups de pique ?* (Hugo).

pignocheur, euse [piɲɔʃœr, -øz] n. et adj. (de *pignocher* 1 ; 1640, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1870, Bürger, II, 238). **1.** Personne qui pignoche en mangeant. || **2.** Peintre qui travaille de façon minutieuse, voire tatillonne.

pignolat [piɲɔla] n. m. (de l'anc, provenç. *pinhol,* amande de la pomme de pin, dér. de *pinhe,* pin [v. PIGNET] ; 1312, Gay). Dragée contenant une graine de pin en guise d'amande : *Des vendeurs de sorbets, de pignolats* (Bourges).

1. pignon [piɲɔ̃] n. m. (anc. provenç. *pinhon,* cône de pin, amande de la pomme de pin [XIVe s.], de *pinhe,* pin [v. PIGNET] ; v. 1350, *Romania,* XCIV, 1973, p. 174 [*pin pignon,* 1835, *Maison rustique du* XIXe *s.* — *pignon,* n. m., 1875, Larousse]). Graine comestible du pin pignon. || *Pin pignon,* ou simplem. *pignon,* espèce de pin dite aussi *pin parasol.*

2. pignon [piɲɔ̃] n. m. (lat. pop. **pinnionem,* accus. de **pinnio,* pignon, dér. du lat. class. *pinna,* plume, aile, créneau ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *pinnon,* au sens de « sommet [d'une montagne] » ; écrit *pignon,* au sens 1, début du XIIIe s., *Guillaume de Dole* [*pignon à redans,* 1869, Littré ; *avoir pignon sur rue,* « être propriétaire d'une maison », 1640, Oudin — « avoir un commerce important et bien situé », av. 1850, Balzac (d'abord « posséder des immeubles, des biens importants », 1584, Havard)] ; sens 2, 1681, Ménestrier). **1.** Partie supérieure d'un mur de maison, de forme triangulaire, qui supporte les pannes et, à son sommet, le bout du faîtage d'un comble à deux égouts (on dit plus précisément PIGNON DROIT) : *À peine aperçoit-on, par-dessus les pignons d'une rue étroite, deux ou trois lancettes du chevet* [de la cathédrale] (Hugo). *La chapelle* [...] *présentait son pignon nu, percé d'un œil-de-bœuf et d'une porte* (France). || *Pignon à redans,* pignon dont les deux pentes s'élèvent par degrés, à la façon d'un escalier. || *Avoir pignon sur (la) rue,* autref., être propriétaire d'une maison dans une ville : *Une pauvre fille comme moi peut-elle être aimée d'un propriétaire ayant pignon sur la rue* (Balzac) ; auj., avoir un commerce important et bien situé. || **2.** En héraldique, meuble ayant l'aspect d'un pignon à redans.

3. pignon [piɲɔ̃] n. m. (de *peigne ;* XIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *paignon ; pignon,* v. 1560, Paré [aussi en horlogerie, dès le XIIe s. ; sur une bicyclette, 1928, Larousse, art. *bicyclette ; pignon de renvoi,* 1869, Littré]). La plus petite des roues dentées d'un couple d'engrenages, cylindriques ou coniques, l'autre étant appelée *roue.* || *Spécialem.* En horlogerie, roue dentée à un petit nombre de dents, appelées *ailes.* || Sur une bicyclette, roue dentée, solidaire du moyeu de la roue arrière et sur laquelle engrène la chaîne entraînée par le pédalier. || *Pignon de renvoi,* dans un engrenage, pignon supplémentaire, destiné à communiquer le mouvement à une partie éloignée du mécanisme.

pignonné, e [piɲɔne] adj. (de *pignon* 2 ; 1690, Furetière). En héraldique, se dit d'une partition ou d'une pièce dont le contour est décomposé en forme de marches d'escalier, alternativement montantes et descendantes.

pignoratif, ive [piɲɔratif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *pignoratum,* supin de *pigno-*

rare, engager, donner en gage, obliger, dér. de *pignus, pignoris,* gage, nantissement ; 1568, Papon [*contrat pignoratif,* 1690, Furetière]). Qui est relatif au contrat de gage. || *Contrat pignoratif,* prêt revêtant la forme d'une vente à réméré, et qui fut largement pratiqué autrefois pour tourner l'interdiction du prêt à intérêt.

pignouf [piɲuf] n. m. (mot dialect. de l'ouest de la France, signif. proprem. « pleurard, pleutre », dér. de l'anc. v. *pignier,* geindre [v. 1215, Pean Gatineau], de l'onomatop. *pi,* qui exprime un cri plaintif ; 1858, Larchey [adjectiv., av. 1880, Flaubert]). *Pop.* Personnage sans éducation et sans finesse, qui obéit à des mobiles mesquins ou bas : *Évidemment, le mot « pignouf », qu'employait Copeau hier soir, s'applique assez précisément à Mont-fort. Son article n'est pas si mauvais qu'ils le disent ; c'est-à-dire qu'il est précisément ce qu'il veut être : nuisible* (Gide). *Ce serait obéir à une plate superstition que de consacrer trop de temps aux pignoufs et aux imbéciles* (Romains) ; et adjectiv. : *Le czar de Russie m'a profondément déplu ; je l'ai trouvé pignouf* (Flaubert).

• SYN. : *butor, goujat, malotru, mufle* (fam.).

pigoche [pigɔʃ] n. f. (du v. dialect. *pigocher,* aiguillonner, lancer une toupie sur une autre, dér. de *piquer ;* 1812, Boiste). Jeu d'enfants qui consiste à chasser une pièce de monnaie d'un cercle en la projetant en dehors avec une autre pièce qu'on jette dessus : *Des enfants* [...] *qui jouent à la pigoche* (Hugo).

pilaf [pilaf], **pilau** ou **pilaw** [pilo] n. m. (persan *pilāw,* riz au gras, et/ou turc *pilāv,* même sens [lui-même empr. du persan] ; 1654, Du Loir, écrit *pilau* [*pilaf,* 1840, Acad. ; *pilaw,* 1853, Th. Gautier], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** En Orient, plat composé de riz au gras, assaisonné de poivre rouge et accompagné de viande rôtie, surtout de mouton : *Une couche de riz aussi relevé de safran qu'un pilau turc.* (Gautier). || **2.** Dans le midi de la France, riz cuit en risotto et servi avec de la volaille, du mouton, du poisson, des coquillages ou des légumes.

pilage [pilaʒ] n. m. (de *piler ;* 1755, Liger, 1, 894). Action de piler.

pilaire [pilɛr] adj. (dér. savant du lat. *pilus,* poil ; 1835, Raymond). Qui appartient ou se rapporte aux poils : *Système pilaire.*

• REM. On dit plus souvent PILEUX, EUSE.

pilastre [pilastr] n. m. (ital. *pilastro,* pilastre, de *pila,* colonne, lat. *pila,* pilier, colonne ; 1545, Van Aelst [5], au sens 1 [dès le XIIe s. en anc. provenç. ; *pilastre cannelé, cornier, diminué,* 1875, Larousse ; *pilastre en gaine,* 1903, Larousse ; *pilastre lié,* 1869, Littré] ; sens 2, 1694, Th. Corneille [« premier barreau d'une rampe d'escalier », 1869, Littré ; pour une grille d'entrée, 1932, Larousse] ; sens 3, 1932, Larousse [« partie étroite d'un lambris de hauteur », 1752, Trévoux]). **1.** Pilier rectangulaire engagé dans un mur, de faible saillie, auquel on donne les mêmes proportions et les mêmes ornements qu'aux colonnes : *Pilastre dorique, ionique, corinthien. Le monument, de style rococo, déplut à Bouvard, surtout l'autel de marbre rouge, avec ses pilastres* (Flaubert). || *Pilastre cannelé,* pilastre dont la surface est ornée de moulures creuses, longitudinales et équidistantes. || *Pilastre cornier* ou *angulaire,* pilastre qui cantonne l'angle d'un bâtiment. || *Pilastre diminué,* pilastre qui, étant près d'une colonne, a sa partie supérieure plus étroite que le bas. || *Pilastre en gaine,* pilastre qui va en se rétrécissant du sommet à la base. || *Pilastre lié,* pilastre joint à une colonne ou à un autre pilastre, par la base ou par le chapiteau. || **2.** Montant à jour, placé de distance en distance dans une grille ou dans un balcon, soit pour marquer des travées, soit pour renforcer l'ensemble de l'ouvrage. || Premier barreau d'une rampe d'escalier. || Chacun des deux montants à jour et ornés de rinceaux qui, placés de part et d'autre d'une grille d'entrée, supportent le fronton. || **3.** Élément qui, dans la décoration intérieure ou le mobilier, est une adaptation du pilastre d'architecture. || Partie étroite d'un lambris de hauteur.

pilau, pilaw n. m. V. PILAF.

pilchard [pilʃar] n. m. (mot angl. de même sens, d'origine obscure ; 1803, Boiste). Grande sardine de la Manche, appelée aussi *célan* et *célerin.*

1. pile [pil] n. f. (lat. *pila,* pilier, colonne ; v. 1155, Wace, écrit *pille* [*pile,* XIIIe s., Rutebeuf], au sens I [le sens primitif : « coin — sorte de petit pilier — servant à frapper le revers d'une monnaie », n'est attesté qu'en 1258, Runkewitz ; *pile ou face,* 1842, Mozin ; ... *à pile ou face,* au fig., 1930, Larousse, art. *face* — ... *à croix ou pile,* 1690, Furetière, art. *croix*] ; sens II [par transposition de sens « coin à battre la monnaie »], 1690, Furetière).

I. Côté d'une pièce de monnaie opposé à la face, et où figurent les armes du souverain ou de la nation, la valeur exprimée de la pièce (appelé auj. couramment *revers*) : *Une monnaie n'est pas fausse quand elle porte pile sa valeur et face le portrait du souverain qui l'a émise et qui la garantit* (Claudel). || *Pile ou face,* jeu de hasard qui consiste à parier sur le côté que présentera, en retombant au sol, une pièce de monnaie que l'on jette en l'air : *Jouer à pile ou face.* || Fig. et fam. *Jouer, décider quelque chose à pile ou face,* ou (vx) *à croix ou pile,* s'en remettre au hasard pour décider si on fera ou non quelque chose.

II. En héraldique, pièce en forme de coin, dont la base part du chef et dont la pointe rejoint celle de l'écu.

◆ adv. (sens 1, 1866, Esnault ; sens 2, 1906, Esnault ; sens 3, 1940, Esnault [*tomber pile sur quelque chose,* milieu du XXe s. ; *ça tombe pile,* 1962, Robert]). **1.** *Pop.* et *vx.* Sur le côté pile, sur le dos : *Un soulard tomba pile, les quatre fers en l'air* (Zola). || **2.** *Fam.* Brusquement, presque sur place : *Un grand cri les fit s'arrêter pile et tourner la tête, un hurlement prolongé, de terreur et d'appel* (Aymé). *Freiner pile.* || **3.** *Fam.* Juste au moment opportun ou exactement : *Vous arrivez pile : on a besoin de votre aide. Je viendrai à dix heures pile.* || Fam. *Tomber pile sur quelque chose,* le trouver précisément où et quand on le cherche. || Fam. *Ça tombe pile,* cela vient à point nommé.

2. pile [pil] n. f. (lat. *pila,* pilier, colonne ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens de « portique d'un autel » ; sens 1, 1287, Bevans, écrit *pille* [*pile,* 1424, Godefroy ; *pile culée,* 1875, Larousse ; *pile percée,* 1869, Littré] ; sens 2, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens). **1.** Massif de maçonnerie constituant un point d'appui intermédiaire d'un pont : *Pont à trois piles. Un pont tremblant* [...] *dont les piles sont couvertes de fleurs* (Balzac). || *Pile culée,* pile extrême, plus large que les piles ordinaires. || *Pile percée,* pile comportant une ouverture pour le passage de l'eau. || **2.** Ensemble d'objets entassés les uns sur les autres, en hauteur : *Une pile de livres. Je revoyais les grandes armoires solennelles de la maison. Elles s'entrouvraient sur des piles de draps blancs comme neige* (Saint-Exupéry). *Il mettait de l'ordre, d'abord dans ses vêtements, ensuite autour de lui. Il y avait eu des objets renversés, une pile de paniers entre autres* (Simenon).

• SYN. : **2** *amas, amoncellement, entassement, monceau, tas.*

3. pile [pil] n. f. (même mot que *pile* 2, par spécialisation du sens de « ensemble d'objets entassés en hauteur » ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Empile partant d'une maîtresse corde. || **2.** Bas d'une ligne de pêche.

4. pile [pil] n. f. (emploi spécialisé de *pile* 2 [les premières piles ayant été faites de disques de métal empilés] ; 1812, Mozin, au sens 1 [d'abord *pile à feu,* 1811, Brunot ; *pile étalon,* 1888, Larousse ; *pile sèche* ou *pile,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Appareil transformant directement en énergie électrique l'énergie développée dans une réaction chimique : *La première pile électrique est la pile de Volta (1800). Si l'on avait, dans ces temps-là, analysé mon esprit à quelque minute du jour et peut-être de la nuit, j'étais comme une pile qui développe son électricité* (Proust). || *Pile étalon,* pile utilisée comme étalon de force électromotrice. || *Pile sèche,* ou, absol., *pile,* pile où l'électrolyte est immobilisé : *Pile de lampe de poche.* || **2.** *Pile atomique,* ou

réacteur nucléaire, générateur d'énergie utilisant la fission nucléaire.

5. pile [pil] n. f. (lat. *pila,* mortier, auge à foulon ; XIII^e s., *Poèmes français sur les biens d'un ménage,* au sens de « mortier à piler » ; 1611, Cotgrave, au sens de « bassin de pierre pour l'eau » ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons [*pile défileuse,* 1963, Larousse — *pile,* même sens, 1869, Littré] ; sens 2, 1732, Richelet). **1.** Bac utilisé pour le raffinage de la pâte à papier, et dans lequel celle-ci circule pour y subir divers traitements mécaniques et physiques. || *Pile défileuse,* pile dans laquelle on transforme les vieux chiffons en charpie. || **2.** Réservoir de faible diamètre, mais assez profond, destiné au stockage des huiles.

6. pile [pil] n. f. (déverbal de *piler ;* 1723, Savary des Bruslons). Dans l'industrie textile, caisson de la fouleuse à maillets. (V. FOULEUSE.)

7. pile [pil] n. f. (déverbal de *piler ;* XIII^e s., *Romania* [XXVIII, 59], écrit *pille,* au sens de « pilon de mortier » ; fin du XIV^e s., dans la loc. *mettre à la pile,* « maltraiter » ; sens 1, 1821, Desgranges ; sens 2, 1949, Sartre). **1.** *Fam.* Rossée, volée de coups : *Du matin au soir dans la rue, à traîner, à se flanquer des piles pour une orange pourrie trouvée dans le ruisseau...* (Martin du Gard). || **2.** *Fam.* Défaite écrasante infligée à un adversaire (au jeu, en sport, dans un combat...) : *Leur équipe a reçu une pile sensationnelle.*

● SYN. : **1** *dégelée* (fam.), *peignée* (très fam.), *raclée* (pop.), *trempe* (pop.).

8. pile [pil] n. m. (lat. *pilum,* javelot des soldats romains ; 1580, Montaigne [sans doute plus anc., car le dimin. *pilet* est attesté dès 1170 env., *Vie de saint Edmond*]). *Vx.* Javelot.

pilée [pile] n. f. (part. passé fém. substantivé de *piler ;* 1611, Cotgrave, au sens de « action de piler » ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Quantité d'étoffe que l'on foule à la fois dans un foulon. || **2.** Quantité de matières que peut contenir la cuve, ou pile, du cartonnier.

piler [pile] v. tr. (bas lat. *pilare,* appuyer fortement, du lat. class. *pila,* mortier, auge à foulon ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 [*piler du poivre,* 1765, *Encyclopédie* — pour un cavalier, 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1821, Desgranges [*je le pilerais,* 1962, Robert] ; sens 3, v. 1193, Hélinant [dans une construction intransitive, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch]). **1.** Réduire en fragments plus ou moins fins, ou en poudre, par des coups répétés : *Piler des amandes, du mil. Le garde pilait religieusement des gousses d'ail dans un mortier en y laissant tomber l'huile d'olive goutte à goutte* (Daudet). || Fig. et fam. *Piler du poivre,* en parlant des derniers rangs d'une troupe, piétiner sans avancer (vieilli) ; en parlant d'un cavalier, être secoué sur sa selle par le trot du cheval. || **2.** *Fam.* Donner des coups, une pile à quelqu'un : *Se faire piler par plus fort que soi.* || Fam. *Je le pilerais,* j'aurais plaisir (de rage ou d'énervement) à lui donner des coups. || **3.** *Fig.* et *fam.* Battre quelqu'un, lui infliger une cuisante défaite : *On les a pilés à la belote. Se faire piler dans un match. La horde des Huns* [...] *s'écrasa dans les plaines de Châlons, où Aétius la pila dans une effroyable charge* (Huysmans) ; et dans une construction intransitive : *Un homme dans cet état-là, autant dire que c'est un homme par terre et qui peut pas se relever. Tous les gens qui passent lui pilent dessus* (France).

● SYN. : **1** *broyer, concasser, écraser, pulvériser ;* **2** *cogner* (pop.), *rosser* (fam.) ; **3** *écraser, enfoncer, surclasser.*

◆ v. intr. (XX^e s.). *Fam.* Freiner et s'arrêter brutalement.

pilerie [pilri] n. f. (de *piler ;* 1803, Boiste). Atelier où l'on pile certaines matières : *Pilerie mécanique.*

1. pilet [pilɛ] n. m. (dimin. de *pile* 2 ; 1875, Larousse). Chacune des petites colonnes en terre réfractaire qui soutiennent les plaques supportant les pièces de céramique dans un four, lorsqu'elles sont enfournées les unes au-dessus des autres.

2. pilet [pilɛ] n. m. (de *pile* 5 [v. ce mot] ; XII^e s., Godefroy, au sens de « pilon du mortier » ; sens actuel [par comparaison de la longue queue de l'oiseau avec un pilon], 1752, d'après Boiste, 1803). Canard sauvage au plumage gris, aux formes élancées, à la queue pointue, fréquent en France en hiver.

pileur, euse [pilœr, -øz] n. (de *piler ;* début du XIV^e s.). Ouvrier, ouvrière qui pile.

pileux, euse [pilø, -øz] adj. (lat. *pilosus,* couvert de poils, velu, de *pilus,* poil, cheveu ; XV^e s., au sens de « garni de poils » ; sens 1-2, 1835, Raymond ; sens 3, 1845, Bescherelle [*système pileux,* 1869, Littré]). **1.** Constitué par des poils : *Revêtement pileux.* || **2.** Qui est de la nature des poils : *Un prolongement pileux.* || **3.** Qui se rapporte aux poils : *Le bulbe pileux.* || *Système pileux,* ensemble des poils couvrant le corps d'un animal, les surfaces d'un végétal.

pilier [pilje] n. m. (mot issu, par changement de suff., de l'anc. franç. *piler,* pilier [fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*], lat. pop. **pilare,* même sens, du lat. class. *pila,* pilier, colonne ; v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille ; sens 3, 1869, Littré ; sens 4, 1656, Oudin [« jambe, en général », XIII^e s., Jubinal, I, 317] ; sens 5, fin du XIV^e s., Chr. de Pisan ; sens 6, v. 1534, B. Des Périers ; sens 7, 1963, Larousse). **1.** Support vertical, en maçonnerie, en bois ou en métal, sur lequel repose une charpente, une terrasse, une voûte, etc. : *Le cloître aux noirs piliers m'a caché dans son ombre* (Lamartine). *Dans les récréations, il suffisait* [...] *de tourner lentement autour d'un pilier selon la place d'un répétiteur* (Giraudoux). || **2.** Massif de pierre ou de charbon qu'on laisse de loin en loin dans une carrière ou une mine pour en soutenir le ciel. || **3.** Nom donné à plusieurs éléments anatomiques, en raison de leur disposition : *Pilier du voile du palais, du diaphragme.* || **4.** *Fam.* Jambes lourdes et épaisses : *Tenir ferme sur ses piliers.* || **5.** *Fig.* Personne ou chose qui soutient fermement une institution : *Numa Roumestan, pilier de l'autel et du trône* (Daudet). *Disons, si vous voulez, qu'il* [Alessandrovici] *est un des piliers du régime* (Aymé). *Le dévouement à la personne du Prince fut longtemps un des piliers de la monarchie.* || **6.** Personne qui fréquente si assidûment un lieu qu'elle semble faire partie de sa disposition architecturale : *Mon client, dites-vous, est un pilier de brasserie ?* (Courteline). *Pilier de cabaret.* || **7.** Au rugby, nom donné à un des avants de première ligne encadrant le talonneur dans la mêlée.

● SYN. : **1** *colonne, contrefort, pilastre ;* **4** *poteau* (fam.) ; **5** *champion, défenseur, soutien.*

pilifère [pilifɛr] adj. (de *pili-,* élément tiré du lat. *pilus,* poil, et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1839, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Se dit, en botanique, de ce qui porte des poils, et en particulier de la zone subterminale des racines. || **2.** Se dit, en zoologie, de ce qui donne naissance à des poils : *Un pore pilifère.*

pillage [pijaʒ] n. m. (de *piller ;* XIII^e s., *Apollonius,* au sens de « butin » ; sens 1, 1352, Bersuire ; sens 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1907, Larousse ; sens 4, 1660, Corneille). **1.** Action de piller : *Les envahisseurs se livraient au pillage. Les journaux ont publié des photos du pillage des magasins par les émeutiers.* || **2.** Déprédations, malversations commises sur le bien d'autrui (spécialement dans les loc. *mettre au pillage, être au pillage*) : *Les maraudeurs ont mis au pillage le jardin du voisin. Les fermiers généraux mettaient au pillage les finances du roi. La caverne était au pillage. Les Grecs buvaient vin et lait à même l'outre et à même le pis* (Giraudoux). || **3.** Invasion d'une ruche par des abeilles étrangères, pour s'emparer du miel. || **4.** *Fig.* Action de s'approprier les idées de quelqu'un, dans un ouvrage que l'on publie sous son propre nom.

● SYN. : **1** *brigandage, razzia, sac ;* **2** *saccage ;* **4** *démarquage, plagiat.*

pillard, e [pijar, -ard] n. et adj. (de *piller ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 [pour des animaux, av. 1577, Belleau] ; sens 2, 1903, Larousse [d'abord « chien querelleur », 1655, Salnove]). **1.** Personne qui se livre au pillage : *Un village dévasté par les pillards. Punir des soldats pillards.* || Se

dit aussi des animaux, et spécialement des oiseaux : *Hors les vols de passereaux pillards qui s'abattent sur la vendange, les oiseaux préméditent leur voyage et se taisent* (Mauriac). || **2.** *Chien pillard,* chien de chasse qui attaque le gibier près duquel il devrait rester en arrêt.

piller [pije] v. tr. (de l'anc. franç. *peille,* chiffon [v. 1174, E. de Fougères], lat. *pilleum* ou *pileum,* bonnet d'affranchi [en feutre], d'où, probablem., « feutre », puis « chiffon » ; fin du XIIIe s., Adam de la Halle, écrit *pillier* [*piller,* début du XIVe s., Gilles li Muisis], au sens 1 [« emporter de force... ce qui appartient à autrui », 1373, *Ordonnance sur l'Amirauté*] ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1672, Molière ; sens 4, 1288, *Renart le Nouvel* [« ... s'élancer sur le gibier au lieu de rester en arrêt », 1963, Larousse ; *pille !,* 1680, Richelet] ; sens 5, 1694, Acad.). **1.** Dépouiller par la violence et selon son bon plaisir en s'emparant des biens, des richesses : *Piller une maison. Piller une ville prise d'assaut.* || Emporter de force et en usant de violence ce qui appartient à autrui : *On pillait les provisions d'orge que j'avais réservées en vue des famines* (Saint-Exupéry). *Des marchandises pillées dans un magasin au cours d'une émeute.* || **2.** Détourner à son profit l'argent d'autrui, dépouiller par des vols, des concussions : *Piller les deniers de l'État.* || **3.** *Fig.* Emprunter à un auteur, à un ouvrage quantité de choses que l'on fait passer pour siennes : *On pillait le livre de Forestier comme on avait dû piller son portefeuille, la nuit où il était tombé entre les lignes, dans un no man's land à cette époque grouillant encore de monde* (Giraudoux). *Piller un historien.* || **4.** *Class.* En parlant des chiens, se jeter sur les personnes ou les bêtes, les attaquer : *Il l'a fait piller par son chien* (Richelet). *Et puis quand le chasseur croit que son chien la pille, | Elle* [la perdrix] *lui dit adieu, prend sa volée* (La Fontaine). || *Auj.* En parlant d'un chien de chasse, s'élancer sur le gibier au lieu de rester en arrêt. || Vx. *Pille !,* cri par lequel on excitait le chien pour qu'il attaque : *Les chiens galopaient : Pille ! Pille !* (Béraud). || **5.** *Class.* et *fig.* Injurier, dire du mal de : *On a extrêmement pillé une personne dans une conversation* (Acad., 1694).

• SYN. : **1** *dévaliser, dévaster, écumer, mettre à sac, ravager, saccager ; faire main basse sur, voler ;* **2** *distraire, extorquer, soustraire ;* **3** *démarquer, plagier.*

pilleri [pijri] n. m. (mot dialect. de Normandie, d'origine incertaine, peut-être dér. de *piller ;* 1869, Littré). Nom dialectal du moineau franc.

pillerie [pijri] n. f. (de *piller ;* XIIIe s., Littré). *Vx* ou *littér.* Action de piller ; acte particulier de pillage : *Il s'est enrichi par ses pilleries* (Acad., 1694). *La défense de ces biens ou leur pillerie, c'est toute l'histoire du monde* (Maurras).

pilleur, euse [pijœr, -øz] n. et adj. (de *piller ;* milieu du XIVe s., Machaut). Personne qui pille : *En Haute-Égypte, à la fin des galeries plus étroites que celles-ci, on a trouvé les squelettes des pilleurs de trésors qui n'avaient pu se retourner, coincés entre les parois hérissées de petits crocodiles momifiés...* (Malraux). *Des pilleurs de troncs d'églises.*

• REM. *Pilleur* s'emploie généralement avec un complément, ce qui le distingue de *pillard.*

pilocarpe [pilɔkarp] n. m. (lat. scientif. moderne *pilocarpus,* même sens, du gr. *pilos,* feutre, et *karpos,* fruit ; 1827, Acad.). Autre nom du *jaborandi.*

pilocarpine [pilɔkarpin] n. f. (de *pilocarpe ;* 31 déc. 1875, *Journ. officiel,* p. 10 989). Alcaloïde extrait du jaborandi, et qui est utilisé en médecine pour ralentir les mouvements cardiaques, pour augmenter les sécrétions ou pour provoquer le rétrécissement de la pupille : *De faibles doses de pilocarpine provoquaient chez l'ancien légionnaire un ralentissement du cœur* (Romains).

pilomoteur [pilɔmɔtœr] adj. m. (de *pilo-,* élément tiré du lat. *pilus,* poil, et de *moteur,* adj. ; 1932, Larousse). *Réflexe pilomoteur,* réflexe qui se manifeste par l'érection des poils et la chair de poule à la suite d'une excitation de la peau, et qui est aboli au cours de certaines affections nerveuses.

pilon [pilɔ̃] n. m. (de *piler ;* XIIIe s., Schlessinger, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*mettre au pilon,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens 3, 1857, Flaubert ; sens 4, 1907, Larousse ; sens 5, 1881, Huysmans). **1.** Petite masse lourde et cylindrique dont on se sert pour piler quelque chose dans un mortier : *La pharmacie immense, étincelante de verreries et d'inscriptions latines, des pilons de marbre dans tous les coins* (Daudet). || **2.** Masse analogue, mais beaucoup plus grosse, servant à écraser ou à tasser diverses substances : *Pilon à broyer le chanvre, à presser le papier. Aux environs de Gemünd, des forges hydrauliques mêlaient le retentissement de leurs pilons celui des écluses de chasse* (Chateaubriand). || *Mettre au pilon,* retransformer en pâte à papier des ouvrages imprimés ; *par extens.,* les mettre au rebut. || **3.** Jambe de bois non articulée : *Figurez-vous cet homme vissé dans son fauteuil* [...] *se traînant sur ses pilons pour venir écouter aux portes* (Daudet). || **4.** Partie inférieure de la cuisse d'une volaille et de divers gibiers à plume : *Je sais de quoi sont faits les mets que l'on m'offre* [...] *mais ne puis jamais oublier que, si je prends l'aile, je laisse à mon voisin le pilon* (Gide). || **5.** *Pop.* et *vx.* Cuisse : *Il faut les voir quand elles remuent du pilon leurs jupes !* (Huysmans).

pilonnage [pilɔnaʒ] n. m. (de *pilonner ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1919, Dorgelès ; sens 3, v. 1970). **1.** Action d'écraser au pilon. || **2.** Bombardement intense, systématique : *L'attaque avait été précédée du pilonnage des voies de communication.* || **3.** *Fig.* Méthode de conditionnement psychologique consistant à répéter sans cesse des assertions, des incitations : *Un puissant pilonnage publicitaire.*

• SYN. : **3** *battage* (fam.), *campagne, matraquage, tam-tam* (fam.).

pilonnée [pilɔne] n. f. (part. passé fém. substantivé de *pilonner ;* 1869, Littré). Genre de pêche au goujon dans laquelle on pilonne le fond pour troubler l'eau.

pilonnement [pilɔnmɑ̃] n. m. (de *pilonner ;* début du XXe s., aux sens 1-2). **1.** Action de frapper à coups répétés, de marteler : *De nouvelles troupes montaient le boulevard ; leur pas cadencé s'approchait, s'amplifiait, étouffant le silence, couvrant le chant des moineaux, écrasant tout sous son pilonnement* (Martin du Gard). || **2.** Action de bombarder d'une façon massive et répétée : *Le sol avait été si profondément retourné, par les pilonnements du début de la guerre, que rien n'y poussait plus...* (Martin du Gard).

pilonner [pilɔne] v. tr. (de *pilon ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 [aussi pour la laine ; pour le verre, 1803, Boiste] ; sens 2, 1918, Maurois). **1.** Frapper à coups répétés avec un pilon pour écraser, fouler, tasser : *Pilonner des pommes de terre. Pilonner la terre pour la tasser.* || *Pilonner la laine,* la fouler. || *Pilonner le verre,* le remuer lorsqu'il est en fusion dans le creuset. || **2.** Écraser une position ennemie sous un bombardement insistant et massif : *L'artillerie lourde républicaine pilonnait les lignes ennemies, qui répondaient, mais ne parvenaient pas à enrayer la contre-attaque* (Malraux).

pilori [pilɔri] n. m. (francisation du lat. médiév. *pilorium,* pilori, probablem. dér. du lat. class. *pila,* pilier, colonne ; v. 1165, Chr. de Troyes [*mettre... au pilori,* au fig., 1845, Bescherelle]). Poteau ou pilier où l'on attachait jadis les condamnés que l'on voulait exposer au public en signe d'infamie : *S'il était dressé un pilori pour chaque citoyen des nations dirigeantes, les écriteaux cloués au-dessus du Français seraient sans doute de beaucoup les plus bénins* (Giraudoux). || Fig. *Mettre, clouer quelqu'un au pilori,* le vouer à l'hostilité méprisante du public.

pilorier [pilɔrje] v. tr. (de *pilori ;* 1349, Varin, II, 1244). *Vx.* Mettre au pilori : *Ils piloriaient Marat vivant et divinisaient Marat mort* (Hugo).

piloselle [pilɔzɛl] n. f. (lat. médiév. *pilosella,* même sens, du lat. class. *pilosus,* couvert de poils [v. PILEUX] ; 1300, Godefroy

[*piloselle à fleurs bleues,* 1875, Larousse]). Autre nom de l'*épervière,* plante couverte de poils. || *Piloselle à fleurs bleues,* myosotis annuel.

pilosisme [pilozism] n. m. (dér. savant de *pileux ;* 1858, Nysten). Développement anormal et localisé des poils.

pilosité [pilozite] n. f. (dér. savant de *pileux ;* 1842, Acad.). Revêtement pileux de la peau.

1. pilot [pilo] n. m. (de *pile* 2 ; v. 1360, Froissart). Gros pieu que l'on enfonce dans le sol pour constituer un élément de pilotis.

2. pilot [pilo] n. m. (de *piler ;* 1730, Savary des Bruslons). Ensemble de vieux chiffons servant à faire du papier.

1. pilotage [pilɔtaʒ] n. m. (de *piloter* 1 ; 1491, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Ouvrage de pilotis. || **2.** Construction exécutée sur un pilotis.

2. pilotage [pilɔtaʒ] n. m. (de *piloter* 2 ; 1483 [d'après Bloch-Wartburg], au sens 2 [*faire du pilotage,* 1903, Larousse] ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1932, Larousse ; sens 4, 1963, Larousse ; sens 5, v. 1970 [aussi *pilotage à vue*]). **1.** *Vx.* Action, art de diriger un bateau en mer. || **2.** Action, art du pilote qui guide un navire dans un port, un canal, près d'une côte : *Payer les droits de pilotage.* || *Faire du pilotage,* étudier tous les mouillages, écueils, dangers qui se trouvent à proximité des côtes. || **3.** Action de conduire un aéronef, une voiture automobile : *Je vais à Kasbah-Taola. Pour y aller, presque trois heures de pilotage...* (Saint-Exupéry). || **4.** Dans les chemins de fer, organisation d'un service à voie unique sous la responsabilité d'un pilote. || **5.** *Fig.* Action de diriger une entreprise, de gouverner un pays. || *Pilotage à vue,* action de diriger les affaires d'une entreprise ou d'un pays en fonction essentiellement des circonstances du moment et sans référence à une ligne politique nettement définie auparavant.

pilote [pilɔt] n. m. (ital. *piloto* ou *pilota,* pilote, var. de *pedot*[*t*]*o* ou *pedot*[*t*]*a,* même sens, mot empr. des parlers de Sicile, où « pilote » se disait *pidotu* ou *pilotu,* gr. byzantin **pêdôtês,* même sens, du gr. class. *pêdon,* gouvernail ; 1369, Jal, écrit *pillot* [*pillote,* 1529, Parmentier, 120 ; *pilote,* 1539, R. Estienne], au sens 1 [*drap pilote,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1681, Jal ; sens 3, 1922, Larousse, art. *avion* [*pilote d'essai,* milieu du XX^e s. ; *pilote de ligne, pilote automatique,* 1949, Larousse] ; sens 4, 1963, Larousse ; sens 5, 1676, M^{me} de Sévigné [« personne qui guide... une collectivité... », 1690, Furetière] ; sens 6, 1636, Monet [*locomotive pilote,* 1875, Larousse ; *usine pilote, classe pilote,* 1962, Robert] ; sens 7, 1694, Th. Corneille ; sens 8, 1869, Littré). **1.** *Vx.* Celui qui dirige un bateau, qui en tient le gouvernail : HÉMON [à Créon] : « *Un pilote qui tiendrait rageusement sa voile raide chavirerait vite* » (Cocteau). || *Drap pilote,* ou simplem. *pilote,* drap très fort et très serré, destiné initialement à protéger les marins contre les intempéries. || **2.** Préposé nommé par l'Administration et qui prend la responsabilité temporaire d'un navire pour effectuer les manœuvres à l'entrée, à la sortie des ports, ou dans des passages difficiles. || **3.** Dans l'aviation, personne qui est responsable du vol, de la manœuvre d'un aéronef : *Le pilote redresse l'avion. Un pilote de bombardier, de chasseur.* || *Pilote d'essai,* celui qui est chargé d'expérimenter en vol les avions d'un type nouveau. || *Pilote de ligne,* celui qui est affecté à la conduite d'un aéronef sur une ligne commerciale régulière. || *Pilote automatique,* ensemble de mécanismes qui guident automatiquement l'appareil en vol sans que le pilote humain ait à intervenir. || **4.** Personne qui assure la conduite d'un véhicule terrestre dans une compétition, ou d'un engin blindé : *Le pilote d'une voiture de course. Un pilote de char.* || **5.** *Fig.* Personne qui sert de guide à d'autres dans des lieux qu'elle connaît bien : *Il vous servira de pilote pour visiter la région.* || Personne qui guide fermement, dirige un groupe, une collectivité, un État : *Il serait quelque peu injuste de réclamer aux pilotes de tempête que sont depuis trente uns nos hommes d'État, de penser à l'ensemble du voyage ou de faire le point à chaque minute* (Giraudoux). || **6.** S'emploie en apposition à de nombreux mots pour désigner ce qui semble montrer le chemin, ouvrir la voie : *Une entreprise pilote.* || *Locomotive pilote,* locomotive qui parcourt la voie pour s'assurer que le trafic peut y être rétabli normalement. || *Usine pilote,* usine où l'on expérimente de nouveaux procédés de fabrication. || *Classe pilote,* dénomination donnée à des classes où sont entreprises diverses innovations pédagogiques. || **7.** *Poisson pilote,* ou simplem. *pilote,* petit poisson des mers chaudes qui suit en troupe les bateaux ou les requins, qu'il passait autrefois pour guider. || **8.** Syn. de BATEAU-PILOTE.

● SYN. : **1** *capitaine, nautonier, nocher ;* **4** *chauffeur, conducteur ;* **5** *cicerone, guide ; capitaine, leader, meneur, stratège.*

pilote-major [pilɔtmaʒɔr] n. m. (de *pilote* et de *major ;* 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Chef des pilotes d'un grand port de commerce. || **2.** Chef des pilotes de la Marine nationale.

● Pl. *des* PILOTES-MAJORS.

1. piloter [pilɔte] v. tr. (de *pilot* 1 ; 1321, Fagniez). Garnir de pilots : *Piloter un terrain.*

◆ v. intr. (fin du XIV^e s.). Enfoncer des pieux ou des pilots pour bâtir sur pilotis.

2. piloter [pilɔte] v. tr. (de *pilote ;* 1484 [d'après Bloch-Wartburg], au sens 1 ; sens 2, 1834, Stendhal [« guider — un État — », av. 1615, Pasquier]). **1.** Diriger un bateau, un aéronef ou un véhicule terrestre en tant que pilote : *J'ai donc dû choisir un autre métier et j'ai appris à piloter des avions* (Saint-Exupéry). *Pourquoi un adolescent qui peut gagner autant qu'un colonel en pilotant une auto, perdrait-il son temps à étudier la mécanique ?* (Mauriac). *Je voudrais acheter un avion. C'est plus facile à piloter qu'une auto* (Troyat). || **2.** *Fig.* et *fam.* Guider quelqu'un dans un endroit que l'on connaît bien, et qu'il connaît peu ou mal : *Il habite cette ville depuis vingt ans ; il m'a piloté dans les vieilles rues. Le Père Bertrand nous pilote. C'est la première visite d'un écrivain français depuis celle de Barrès...* (Cocteau).

● SYN. : **1** *conduire, gouverner.*

pilotin [pilɔtɛ̃] n. m. (de *pilote ;* 1769, Duhamel du Monceau, au sens de « poisson pilote » ; sens 1, 1771, Trévoux ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* Dans la marine, apprenti pilote : *Il riait et jurait en vrai pilotin* (Chateaubriand). || **2.** *Auj.* Tout mineur embarqué dans la marine marchande pour se préparer aux fonctions d'élève officier du pont ou des machines.

pilotis [pilɔti] n. m. (de *pilot* 1 ; v. 1360, Froissart). Ensemble de pieux enfoncés pour asseoir une construction sur un fond baignant dans l'eau, marécageux ou peu ferme : *Un pont sur pilotis. Les habitations sur pilotis d'une tribu d'Amazonie. J'admirai pour la première fois le château d'Azay,* [...] *serti par l'Indre, monté sur des pilotis masqués de fleurs* (Balzac).

pilou [pilu] n. m. (peut-être du corse *pelone,* étoffe grossière, de *pelo,* poil, lat. *pilus,* même sens ; 1903, Larousse). Tissu de coton pelucheux : *Une personne en peignoir de pilou gris et noir* (Colette).

pilpoul [pilpul] n. m. (mot hébreu de même sens ; début du XX^e s.). Dans les écoles juives, discussion subtile sur un thème religieux : *Le grand plaisir, c'est d'engager sur un problème du Talmud quelque discussion insensée, un beau pilpoul* (Tharaud).

pilulaire [pilylɛr] adj. (de *pilule ;* 1765, *Encyclopédie* [VIII, 38 *b*], au sens 2 ; sens 1, 1834, Landais). **1.** Relatif aux pilules : *Forme pilulaire.* || **2.** Se dit de certains insectes (bousiers) qui fabriquent des boules en matière stercoraire.

◆ n. m. (1739, d'après l'*Encyclopédie,* 1765). Fougère des eaux stagnantes, assez peu commune en France.

pilule [pilyl] n. f. (lat. *pilula,* boulette, pelote, pilule, dimin. de *pila,* balle ; 1314, Mondeville, écrit *pillule ; pilule,* v. 1560, Paré [*la pilule,* « ...contraceptif oral », 21 oct. 1966, *le Monde*]). Petite masse sphérique formée d'un ou plusieurs médicaments et destinée à être avalée sans séjourner dans la bouche. || *Avaler la pilule,* v. AVALER.

|| *Dorer la pilule,* v. DORER. || Spécialem. *La pilule,* tel ou tel contraceptif oral.

pilulier [pilylje] n. m. (de *pilule ;* 1694, Drot [p. 122], au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** Appareil servant à la confection des pilules. || **2.** Petit récipient en céramique servant à conserver des pilules.

pilum [pilɔm] n. m. (mot lat. désignant le javelot des soldats romains ; 1765, *Encyclopédie* [*pile,* forme francisée, 1580, Montaigne — v. PILE, 8]). Lourd javelot romain.

pimbêche [pɛ̃bɛʃ] n. f. et adj. (origine obscure ; 1545, A. Le Maçon). Femme ou jeune fille d'une prétention déplaisante : *Toutes les pimbêches qui y font florès crieraient au scandale* (Benoit). *Ces jeunes filles si pimbêches dont tu m'as parlé* (Proust).
• SYN. : *bêcheuse* (fam.), *chichiteuse* (fam.), *chipie* (fam.), *mijaurée, minaudière, prétentieuse.*

piment [pimɑ̃] n. m. (lat. *pigmentum,* couleur pour peindre, fard, drogue, suc de plante, ornement [au fig.], faux brillant, de *pingere,* peindre ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *pimenç* [*piment,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens de « baume, épice odoriférante » ; sens I, v. 1300, *Romania,* XXXVII, 376 [« le fruit de cette plante », 18 sept. 1664, d'après Littré, 1869] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, 1839, Balzac). **1.** Plante de la famille des solanacées, dont certaines espèces ont un fruit qui, pour son goût piquant plus ou moins prononcé, est utilisé comme condiment. || Le fruit de cette plante : *Au-dessus d'elle* [Janine], *les terrasses bleues et blanches de la ville arabe se chevauchaient, ensanglantées par les taches rouge sombre des piments qui séchaient au soleil* (Camus). || **2.** *Anc.* Boisson qu'on préparait avec du miel, des épices et du vin : *Pierre le Vénérable défendit les piments à ses religieux.* || **3.** *Fig.* Tout ce qui relève, agrémente, donne plus de piquant : *Un plaisir vif, avec ce piment de plus d'être écouté par des civils* (Romains).

pimentade [pimɑ̃tad] n. f. (de *piment ;* 1741, Savary des Bruslons). Sauce au piment.

pimenter [pimɑ̃te] v. tr. (de *piment ;* 1826, Brillat-Savarin, au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1875, Larousse [aussi « assaisonner de mots lestes... » — au part. passé]). **1.** Assaisonner avec du piment : *Pimenter une sauce.* || **2.** *Fig.* Rendre plus savoureux, plus piquant, plus agréable intellectuellement : *Ces conversations avaient, pour les pimenter. le français le plus amusant* (Daudet). *Dans ce milieu de jeunes catholiques, Jean-Paul est devenu théologien. Il pimente ses discours d'un grain de modernisme, s'exalte sur l'immanence et la révélation intérieure* (Mauriac). || *Spécialem.* Assaisonner de mots lestes, osés, donner une tournure libre : *Les allusions gauloises qui pimentent un récit.*

pimpant, e [pɛ̃pɑ̃, -ɑ̃t] adj. (du radical expressif *pimp-,* qui évoque la grâce, la vivacité ; v. 1500, *Kwartalnik Neofilologiczny,* [III, 39], au sens 1 ; sens 2, 1658, Livet). **1.** Qui attire, séduit par un air de fraîcheur, d'élégance, de grâce coquette : *Un beau cheval richement attelé à l'un de ces cabriolets pimpants qui affichent le luxe d'une existence* (Balzac). *J'ai été acheter* [...] *un beau complet beige pastel* [...] *comme c'était la mode au printemps de cette année-là. Jamais on ne m'avait vu arriver aussi pimpant* (Céline). || **2.** *Par extens.* Qui flatte les sens ou l'esprit : *À Montlouis nous nous faisons servir une bouteille d'un rancio pimpant* (Gide). *Un air d'opérette pimpant.*
• SYN. : **1** *chic* (fam.), *coquet, élégant ;* **2** *allègre, vif.*

pimper [pɛ̃pe] v. intr. (du radical expressif *pimp-* [v. l'art. précéd.] ; 1611, Cotgrave, comme v. tr., au sens de « parer, attifer » ; comme v. intr., au sens moderne, 1879, Huysmans). Vx et pop. *Pimper des prunelles,* regarder avec effronterie : *Céline fit bouffer sa jupe et pimpa des prunelles* (Huysmans).

pimperneau [pɛ̃pɛrno] n. m. (du radical expressif *pimp-* [v. PIMPANT] ; XIII[e] s., écrit *pimpernaux* [au plur.] ; *pimperneau* [au sing.], XV[e] s.). Un des noms usuels de l'anguille d'Europe.
• REM. On rencontre aussi la forme PIMPENEAU (1296, Godefroy, écrit *pimpenel ; pimpeneau,* XV[e] s., Mantellier).

pimpesouée [pɛ̃pswe] n. f. (du radical expressif *pimp-* [v. PIMPANT] et de l'anc. franç. *s[o]uef,* doux [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], lat. *suavis,* doux, agréable ; seconde moitié du XV[e] s., *Amant rendu cordelier,* comme adj., au sens de « doux » [en parlant des yeux] ; comme n. f., au sens class., 1670, Molière). *Class.* Femme prétentieuse, à la fois par la coquetterie de son ajustement, et par ses manières affectées, ridicules : *Voilà une belle mijaurée, une pimpesouée bien bâtie, pour vous donner tant d'amour* (Molière).

pimpinella [pɛ̃pinɛla] n. m. (lat. scientif. moderne *pimpinella,* même sens, tiré de *pimpenelle,* var. anc. de *pimprenelle* [v. ce mot] ; 1869, Littré, écrit *pimpinelle ; pimpinella,* 1903, Larousse). Plante herbacée dont une espèce fournit l'anis vert.

pimple [pɛ̃pl] n. m. (probablem. du radical expressif *pimp-* [v. PIMPANT] ; 1839, Boiste). Insecte utile qui détruit les chenilles processionnaires du chêne.

pimprelocher [pɛ̃prɔlɔʃe] v. tr. (var. de *se pinplocher,* faire sa toilette [fin du XVI[e] s., L'Estoile], du radical expressif *pimp-* [v. PIMPANT] ; 1671, M[me] de Sévigné). *Class.* Rendre pimpant, parer : *M[me] de Nevers y vint coiffée à faire rire* [...]. *La Martin l'avait pimprelochée par plaisir* (Sévigné).

pimprenelle [pɛ̃prɔnɛl] n. f. (élargissement de l'anc. franç. *piprenelle,* même sens [XII[e] s., *BEC,* 1869, p. 331], du bas lat. *pipinella,* même sens [VII[e] s.], peut-être dér. [en raison du goût aromatique de la pimprenelle] du lat. class. *piper, piperis,* poivre ; 1314, Mondeville, écrit *pimpenelle ; pimprenelle,* XV[e] s.). Plante de la famille des rosacées, aux fleurs rouges en épis, et dont les jeunes feuilles servent parfois de condiment.

pin [pɛ̃] n. m. (lat. *pinus,* pin ; 1080, *Chanson de Roland* [*pin maritime,* 1680, Richelet ; *pin parasol,* 26 juill. 1850, Flaubert ; *pin pignon,* 1835, *Maison rustique du* XIX[e] *s. ; pomme de pin,* début du XIII[e] s., *Bueve de Hantone* — écrit *pume de pin*]). Arbre forestier résineux, aux feuilles en aiguilles, de l'ordre des conifères, appartenant au sous-embranchement des gymnospermes : *Comme un pin abattu vivant par la cognée* (Banville). *Sur un bois de pins familiers aux oiseaux de nuit, des pins d'un noir presque bleu, le vent gémit* (Barrès). *Tes cheveux sont encore pleins d'aiguilles de pin* (Bernanos). *Pin noir, pin sylvestre.* || *Pin maritime,* pin à l'écorce crevassée et à aiguilles très longues, le plus répandu en France. || *Pin parasol,* ou *pin pignon,* pin des régions méridionales de l'Europe, dont les branches, s'étendant toutes sur un plan approximativement horizontal, constituent une sorte d'ombrelle : *Les pins parasols, les pins cèdres, les pins cyprès, toutes ces masses vertes ou bleues sans lesquelles un paysage n'existe pas* (Giraudoux). || *Pomme de pin,* fruit du pin, en forme de cône d'écailles, dont chacune porte deux graines : *Faire une flambée avec des pommes de pin bien sèches.*

pinace n. f. V. PINASSE 1.

pinacle [pinakl] n. m. (bas lat. ecclés. *pinnaculum,* pinacle, faîte, du lat. class. *pinna,* plume, aile, créneau ; début du XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, au sens 1 ; sens 2, 1865, Taine [sur les pièces d'orfèvrerie, de menuiserie..., av. 1885, V. Hugo] ; sens 3, fin du XVII[e] s., Saint-Simon [*porter... au pinacle,* av. 1869, Sainte-Beuve — *mettre... au pinacle,* 1689, M[me] de Sévigné]). **1.** Partie la plus élevée du temple de Jérusalem, dont il est fait mention dans les Évangiles à propos de la tentation de Jésus-Christ par le démon. || **2.** Dans l'architecture gothique, couronnement conique d'un contrefort : *Les faîtes, les pinacles, la grande rose et les verrières d'une des plus belles constructions du Moyen Âge* (Valéry). *C'était toujours à lui* [le clocher] *qu'il fallait revenir, toujours lui qui dominait tout, sommant les maisons d'un pinacle inattendu* (Proust). || Ornement de forme analogue que l'on retrouve sur des pièces d'orfèvrerie, de menuiserie datant du Moyen Âge : *Ces hommes sont assis, parlant, buvant, man-*

geant, | *Sur des chaises d'ivoire aux pinacles d'argent* (Hugo). || **3.** *Fig.* Situation morale ou honorifique élevée : *Monter au pinacle.* || *Porter quelqu'un au pinacle, le mettre sur le pinacle,* le mettre au-dessus de tous, le couvrir d'éloges.

• SYN. : 3 *faîte, sommet, zénith.*

pinaco- [pinako], premier élément, tiré du gr. *pinax, pinakos,* planche, planche pour peindre, tableau, et qui entre dans la composition de quelques mots.

pinacologie [pinakɔlɔʒi] n. f. (de *pinaco-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1932, Larousse). Étude scientifique, à l'aide des rayons X ou ultraviolets, des couleurs, de la facture, etc., des anciens tableaux.

pinacothèque [pinakɔtɛk] n. f. (lat. *pinacotheca,* galerie de tableaux, musée, gr. *pinakothêkê,* même sens, de *pinax, pinakos* [v. PINACO—], et de *thêkê,* coffre, caisse ; 1839, Boiste, au sens 2 ; sens 1, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Salle des Propylées, à l'Acropole d'Athènes, qui contenait une collection de tableaux. || **2.** *Auj.* Nom donné à certains musées de peinture en Italie et en Allemagne : *La pinacothèque de Munich.*

pinaillage [pinajaʒ] n. m. (de *pinailler ;* 1970, Robert). *Pop.* Action de pinailler.

pinailler [pinaje] v. intr. (origine incertaine, mot peut-être issu, par changement de suff., de *pignocher* 1 ; 1962, Robert). *Pop.* Ergoter, chicaner sur des riens, être pointilleux à l'extrême.

• SYN. : *chinoiser* (fam.), *chipoter* (fam.).

pinailleur, euse [pinajœr, -øz] adj. et n. (de *pinailler ;* 1962, Robert). Se dit d'une personne qui a la manie d'ergoter.

• SYN. : *chicaneur, discutailleur, ergoteur, vétilleux.*

pinanga [pinɑ̃ga] n. m. (de *pinang,* même sens [1875, Larousse], mot malais ; 1903, Larousse). Très grand palmier, qui croît surtout en Asie et en Océanie.

pinard [pinar] n. m. (de *pineau* 1 et 2, par substitution du suff. péjor. *-ard* au suff. *-eau ;* v. 1616, Sainéan, *le Langage parisien* [« vin en général », 1886, Esnault]). *Pop.* Vin ordinaire, généralement chargé en couleur et en tanin. || *Par extens.* Vin en général : *Rechoussat buvait doucement et disait : « Ça, c'est du pinard ! quel bon pinard ! »* (Duhamel). *Une goutte de trop est bonne, Sénèque l'a dit. Et enfin je le proclame sans vergogne : faire la guerre sans pinard, ce n'est pas de jeu. Une armée de pinardiers a donné ses preuves. Je rêve même d'une politique de la griserie* (Montherlant).

pinardier [pinardje] n. m. (de *pinard ;* 1962, Robert). *Pop.* Marchand de vin.

◆ adj. et n. m. (1962, Robert). Se dit d'un navire-citerne qui transporte du vin.

1. pinasse ou **pinace** [pinas] n. f. (esp. *pinaza,* même sens, proprem. « vaisseau en bois de pin », de *pino,* pin, lat. *pinus,* même sens ; milieu du XVe s., écrit *pinace* [*pinasse,* 1596, Hulsius], au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIIe s., Jal). **1.** *Vx.* Petit vaisseau destiné à la course. || **2.** *Auj.* Bateau de pêche à fond plat, utilisé surtout sur le littoral français, au sud de la Gironde : *Elles* [ces dames] *brodent devant la mer* [...], *attentives uniquement au va-et-vient des pinasses* (Mauriac).

2. pinasse [pinas] n. f. (de *pin ;* 1549, R. Estienne). Nom du *pin sylvestre,* dans les Vosges.

pinastre [pinastr] n. m. (lat. *pinaster, -tri,* pin sauvage, de *pinus,* pin ; 1562, Du Pinet). Nom usuel du *pin maritime.*

1. pinatelle [pinatɛl] n. f. (auvergnat *pinatello,* même sens, de *pin,* pin, lat. *pinus,* même sens ; 1er avr. 1877, *Revue des Deux Mondes,* p. 666). Forêt de pins traités avec des révolutions de quarante à cent ans. (Syn. PINERAIE.)

• REM. *Pinatelle* s'emploie plus fréquemment dans le sud de la France, et *pineraie,* dans la partie nord.

2. pinatelle [pinatɛl] n. f. (origine obscure ; 1932, Larousse [aussi « ... gros de six blancs... »]). Monnaie d'argent. || Au Moyen Âge, gros de six blancs, dans le Midi.

pinatypie [pinatipi] n. f. (du bas lat. *pinax* [v. l'art. suiv.] et de *-typie,* du gr. *tupos,* marque, empreinte ; 1932, Larousse). Procédé de tirage photographique fondé sur la propriété que possède une gélatine bichromatée de gonfler par absorption d'eau, plus ou moins suivant l'intensité de la lumière reçue après exposition sous un cliché.

pinax [pinaks] n. m. (mot du bas lat. signif. « peinture sur bois », gr. *pinax, pinakos* [v. PINACO-] ; 1963, Larousse). Plaque de terre cuite portant un bas-relief figuré, d'époque grecque ou hellénistique, fréquente en Italie du Sud.

pinçade [pɛ̃sad] n. f. (de *pincer ;* milieu du XVIe s., au sens de « coup de main qu'on donne pour aider » ; sens moderne, 1587, F. de La Noue). *Vx.* Action de pincer.

pinçage [pɛ̃saʒ] n. m. (de *pincer ;* 1845, Bescherelle, au sens 2 ; sens 1, 1903, Larousse ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Action de pincer. (Rare.) || **2.** En arboriculture et en viticulture, syn. de PINCEMENT : *L'abondance de la gadoue nuisit aux fraisiers, le défaut de pinçage aux tomates* (Flaubert). || **3.** Blocage d'un système mécanique à l'aide d'un dispositif à pinces.

pinçard, e [pɛ̃sar, -ard] adj. et n. (de *pince ;* 1772, Lafosse, p. 13 [comme adj. ; comme n., 1803, Boiste]). Se dit d'un cheval qui marche en s'appuyant sur la pince.

◆ adj. (1869, Littré). *Pied pinçard,* pied d'un cheval qui marche ainsi.

pince [pɛ̃s] n. f. (déverbal de *pincer ;* v. 1354, *Modus,* écrit *pinche* [*pince,* fin du XIVe s.], au sens IV, 3 [« partie antérieure du fer à cheval », 1762, Acad.] ; sens I, 1, 1488, O. de La Marche [*pince du genou,* 1966, É. Saurel, p. 199] ; sens I, 2, 1521, C. Marot ; sens II, 1, fin du XIVe s., E. Deschamps [*pince à coudre,* 1963, Larousse — *pince,* même sens, 1875, Larousse ; *pince coupante,* XXe s. — *pince,* même sens, 1875, Larousse ; *pince crocodile, pince à dessin,* 1963, Larousse ; *pince à dégorger,* 1903, Larousse ; *pince à dissection,* 1869, Littré ; *pince de fondeur,* 1903, Larousse — *pince,* même sens, 1690, Furetière ; *pince hémostatique, pince à linge,* 1903, Larousse ; *pince à nerfs,* 1963, Larousse — *pince,* même sens, 1869, Littré ; *pince à oreilles,* 1903, Larousse — *pince-oreille,* même sens, 1888, Larousse ; *pince à pantalon,* XXe s. ; *pince à serrer,* 1963, Larousse ; *pince thermoélectrique,* 1903, Larousse ; *pince universelle,* 1932, Larousse] ; sens II, 2 et 4, 1903, Larousse ; sens II, 3, 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen,* écrit *penche* [*pinse,* 1549, R. Estienne ; pince, 1564, J. Thierry] ; sens II, 5, 1690, Furetière ; sens III, 1, 1660, Oudin ; sens III, 2, 1962, Robert ; sens IV, 1, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens IV, 2, 1660, Oudin ; sens IV, 4, 1680, Richelet ; sens IV, 5, 1857, Esnault ; sens IV, 6, 1889, G. Macé ; sens IV, 7, 1867, Delvau).

I. 1. *Vx.* Action, propriété de pincer : *Outil qui n'a pas de pince.* || Auj. *Pince du genou,* pour un cavalier, action de serrer le cheval avec les jambes. || **2.** *Vx* et *pop.* Le fait d'être volé (pour un objet) ou arrêté (pour une personne) : *Les livres à l'étalage sont sujets à la pince. Ce voleur craint la pince.*

II. 1. Nom donné à de nombreux outils à branches articulées, dont les extrémités, plates, rondes, coupantes, etc., servent à tenir un objet, ou à le saisir pour lui faire subir diverses opérations : *Busard, d'un coup de pince, trancha* [...] *une saillie, une sorte de bavure, qu'on appelle carotte* (Vailland). || *Pince à coudre,* genre d'étau en bois qu'un sellier place entre ses jambes pour maintenir son travail au cours de la couture à la main. || *Pince coupante,* pince dont les extrémités amincies servent à sectionner une pièce ou un fil métallique. || *Pince crocodile,* petite pince à ressort et à mâchoires dentées, permettant d'assurer une bonne liaison électrique entre un fil conducteur et une borne. || *Pince à dégorger,* instrument servant à maintenir écartées les mâchoires d'un poisson, pour retirer un hameçon de sa gueule. || *Pince à dessin,* pince à larges becs, permettant de fixer une feuille de papier sur un carton ou une planche à dessin. || *Pince à dissection,* instrument chirurgical servant à tenir la

peau au moment d'une dissection délicate. || *Pince de fondeur,* instrument au moyen duquel les fondeurs prennent et transportent jusqu'aux moules les creusets contenant le métal en fusion. || *Pince hémostatique,* pince qui sert à empêcher une hémorragie au cours d'une opération chirurgicale en serrant les vaisseaux. || *Pince à linge,* petite pince à ressort qui sert à suspendre du linge à un fil pour le faire sécher. || *Pince à nerfs,* instrument avec lequel on accentue le relief des nerfs au dos d'une reliure. || *Pince à oreilles,* serre-fil utilisé dans les télécommunications, composé de deux plaques et d'un écrou à oreilles se vissant sur une tige taraudée qui traverse les deux plaques. || *Pince à pantalon,* ressort à l'aide duquel un cycliste réduit l'ampleur de ses bas de pantalon, pour éviter le contact salissant ou dangereux de la chaîne de la bicyclette. || *Pince à serrer,* pince spéciale pour sertir les fermoirs de sac, poser les œillets, écraser les rivets tubulaires. || *Pince thermo-électrique,* sorte de thermomètre servant à mesurer la température d'un objet de petites dimensions. || *Pince universelle,* outil de mécanicien ou d'électricien, servant à la fois à serrer, à couper, à cisailler et faisant aussi fonction de tournevis. || **2.** Nom donné à divers ustensiles de table servant à tenir certains aliments : *Pince à sucre. Pince à asperges, à escargots.* || **3.** Barre métallique de longueur variable, terminée à un bout par une pointe d'un côté et, de l'autre, par un talon, permettant de faire levier, et servant à soulever ou à faire riper de pesants fardeaux. || **4.** Petit levier dont une extrémité se termine en pied-de-biche, et qui sert à arracher les clous enfoncés dans le bois. || **5.** *Pince de paveur,* barre métallique qui se termine à sa partie inférieure par une pointe quadrangulaire, et qui sert à refaire le pavage d'une rue.

III. 1. Pli cousu sur l'envers d'un vêtement, en diminuant, pour cintrer ou resserrer certaines de ses parties : *La pince des hanches un peu plus en arrière, vous ne trouvez pas, Mademoiselle ? Pas trop longue, la jupe* (Colette). *Faire une pince à la taille d'un veston.* || **2.** Dans un ouvrage de couverture en zinc, pliure formant rabattement complet d'une partie de la feuille contre elle-même.

IV. 1. En zoologie, terme général par lequel on désigne deux pièces symétriques opposées, comme les mors d'une pince : *Les mandibules des insectes et les tenailles abdominales des forficules sont des pinces.* || **2.** Extrémité des pattes qui, chez certains crustacés, est disposée pour saisir : *Les tissus d'une jambe humaine ont la propriété de se reconstituer comme les pinces des homards, les pattes des écrevisses...* (France). || **3.** Chez les mammifères à sabots, extrémité antérieure du sabot : *Les pinces d'un cheval. Un cheval qui marche sur la pince.* || Partie antérieure du fer à cheval. || **4.** Nom donné aux incisives centrales de certains animaux domestiques (chevaux, chiens, bovins, ovins, etc.). || **5.** *Pop.* Main : *Une barbe hirsute et malpropre où il* [le savetier] *fourrageait à pleines mains, de ses pinces volumineuses et noires de cirage* (Rolland). *Je suis allé serrer la pince à mon vieux copain.* || **6.** Pop. *À pinces,* à pied : *J'habite à Vanves, je rentrais à pinces quand la nuit était belle* (Sartre). || **7.** Pop. *Chaud de la pince,* se dit d'un homme porté sur les plaisirs sexuels : *À table, les honnêtes pandores ne cachaient pas que ce joli criminel n'était qu'un fils de famille un peu chaud de la pince* (La Varende).

◆ **Bonne pince !** loc. interj. (sens 1-2, milieu du XXᵉ s.). **1.** *Arg.* Bonne chance ! || **2.** *Arg.* Tant mieux, bravo !

pincé, e [pɛ̃se] adj. (part. passé de *pincer ;* 1544, Scève, au sens de « bien reproduit » ; sens 1, milieu du XIXᵉ s., Baudelaire ; sens 2, av. 1799, Marmontel [*lèvres pincées,* av. 1778, Voltaire] ; sens 3, 1695, Regnard ; sens 4, 1953, Robert [art. *clavecin*]). **1.** Serré, sanglé : *Le joli officier d'état-major, pincé dans sa taille, se dandinant des épaules* (Baudelaire). || **2.** Se dit du corps ou d'une partie du corps dont les parties latérales sont rapprochées : *Il était petit, maigre, très pincé, le teint vert, l'œil faux, avec un sourire abominable* (Stendhal). *Le nez surtout semble s'être prodigieusement allongé. Les narines pincées le font paraître pointu* (Bernanos). || *Lèvres pincées,* lèvres minces et serrées, donnant au visage un aspect sec et hautain. || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne ou de son comportement qui manifeste le dédain, ou une froideur affectée et hautaine : *Elle était de ces femmes qui vous font rire avec leurs mines pincées, et vous glacent avec leurs rires* (Montherlant). *Prendre un air, un ton pincé.* || **4.** *Instruments à cordes pincées,* instruments de musique dont les cordes sont pincées (comme la harpe, la guitare, le clavecin) et non pas frottées ni frappées.

◆ **pincé** n. m. (1767, J.-J. Rousseau). *Vx.* En musique, agrément du genre des trilles, qui était propre à quelques instruments.

pinceau [pɛ̃so] n. m. (lat. pop. **penicellus,* var. du lat. class. *peniculus,* petite queue terminée par une touffe de poils, brosse, plumeau, pinceau, dimin. de *penis,* queue des quadrupèdes, brosse à peindre ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *peincel* [*pincel,* v. 1268, É. Boileau ; *pinceau,* XVᵉ s., Basselin], au sens 1 [« outil qu'emploie le cimentier... », 1963, Larousse ; « brosse de graveur ou de doreur », 1690, Furetière] ; sens 2, 1665, Boileau [« action ou manière de décrire par la plume ou par la parole », 1669, Boileau] ; sens 3, 1691, Ozanam ; sens 4, 1963, Larousse ; sens 5, 1859, Esnault ; sens 6, milieu du XXᵉ s.). **1.** Assemblage de poils d'animaux ou de fibres végétales ou artificielles, attaché par une de ses extrémités au bout d'un manche de bois ou de métal, et qu'on utilise pour étendre de la peinture, de la colle ou d'autres substances liquides : *Le peintre ne doit méditer que le pinceau à la main* (Balzac). *Enduire de colle un lé de papier peint avec un large pinceau.* || Outil qu'emploie le cimentier pour parachever son ouvrage. || Brosse de graveur ou de doreur. || **2.** *Fig.* Art ou manière de peindre des tableaux : *L'on a dessiné des figures de femmes, sur fond d'or, dans le goût gothique, mais avec un pinceau plus souple et plus libre* (Gautier). *Il* [Delacroix] *a pu quelquefois* [...] *consacrer son pinceau à l'expression de sentiments tendres et voluptueux* (Baudelaire). *Qu'Hamilton avec ses pinceaux plus fins que des aiguilles, ses fraîches couleurs, sa palette légère, son sens naturel de la composition et de l'arabesque soit un grand peintre, nul n'en pourrait disconvenir* (Duhamel). || *Par extens.* Action ou manière de décrire par la plume ou par la parole : *Si d'un coup de pinceau je vous avais bâti* [...] | *Quelque description de minarets* (Musset). *La vigueur du pinceau de Tacite.* || **3.** Faisceau lumineux étroit émanant d'une source de lumière à ouverture exiguë : *La clarté mouvante des pinceaux lumineux empêchait de distinguer les éclatements* (Martin du Gard). *Le pinceau d'un projecteur balaya la scène.* || **4.** *Pinceau de voies,* dans une gare de triage, groupe de voies issues d'une même branche commune, très souvent par quatre ou par huit. || **5.** *Pop.* Pied de l'homme, jambe (surtout au pluriel) : *J'peux pourtant pas marcher sur la peau de mes pinceaux* (Barbusse). *Garez vos pinceaux !* || **6.** *Arg.* Membre viril : *Vanneur comme pas un, il laissait entendre aux frangines qu'il avait un coup de pinceau mortel !* (Simonin).

pinceautage [pɛ̃sotaʒ] n. m. (de *pinceauter ;* 1838, Acad.). Action de pinceauter.

pinceauter [pɛ̃sote] v. tr. (de *pinceau ;* 1806, *Annales de chimie,* 1ʳᵉ série, LVI, 14). Réparer au pinceau les défauts de couleur d'une étoffe imprimée ou d'un papier peint.

pince-cul [pɛ̃sky] n. m. invar. (de *pince,* forme du v. *pincer,* et de *cul ;* 1867, Delvau). Syn. vieilli de PINCE-FESSES.

pincée [pɛ̃se] n. f. (part. passé fém. substantivé de *pincer ;* 1642, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1883, Esnault). **1.** Petite quantité d'une substance qu'on peut prendre en la pinçant entre deux ou trois doigts : *Ordinairement, chez les pauvres gens de nos pays, on mettait une pincée de poivre sur la soupe pour lui donner un peu de goût* (E. Le Roy). *Il* [M. Courtois] *teignait également la pincée de cheveux qu'il appliquait avec art en éventail, sur un crâne d'une blancheur chimique* (Duhamel). || **2.** *Pop.*

Somme d'argent, parfois non négligeable, représentée par une liasse qu'on peut pincer entre les deux doigts : *Il a touché une bonne pincée à Longchamp dimanche dernier.*

pince-fesses [pɛ̃sfɛs] n. m. invar. (de *pince,* forme du v. *pincer,* et du plur. de *fesse ;* début du XX^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Jeu libidineux qui consiste à pincer les fesses des femmes à la faveur de la cohue (rare) : *On s'y livre à la cruauté* [dans la guerre] *comme les joyeux de carnaval au jeu des pince-fesses* (Bernanos). || **2.** *Pop.* Établissement ou maison malfamés (bar louche, bal, etc.), où l'on se tient d'une manière inconvenante : *Ils s'en vont tous du même côté au pince-fesses* (Hamp).

pincelier [pɛ̃səlje] n. m. (de *pincel,* forme anc. de *pinceau* [v. ce mot] ; 1621, É. Binet). Groupe de deux godets employés par le peintre, l'un destiné à l'huile, l'autre à l'essence, servant à nettoyer les pinceaux.

pince-maille [pɛ̃smaj] n. m. (de *pince,* forme du v. *pincer,* et de *maille* 2 ; fin du XV^e^ s. [comme surnom d'un homme, dès 1382, Espinas, *Douai,* IV, 561]). *Vx.* Personne d'une avarice sordide : *C'est sans doute quelque pince-maille* [...] *qui espère se rattraper en stipulant de gros intérêts* (Theuriet).

• Pl. *des* PINCE-MAILLES.

pincement [pɛ̃smɑ̃] n. m. (de *pincer ;* 1554, Ronsard, au sens 5 ; sens 1, 1596, Hulsius [pour un instrument de musique, av. 1650, Descartes] ; sens 2, 1690, La Quintinie ; sens 3, av. 1902, Zola ; sens 4, 1949, Larousse). **1.** Action de pincer la peau : *Un massage par pincements.* || Action de pincer les cordes d'un instrument de musique : *Le pincement des cordes de la guitare.* || **2.** En arboriculture et en viticulture, action de supprimer des bourgeons ou le bout des rameaux pour faire fructifier les ramifications situées au-dessous. || **3.** Rapprochement réel ou apparent de deux lignes, comme si elles étaient pincées : [Il] *lui indiquait d'un pincement de paupières la fenêtre* (Zola). *Osez me dire que la beauté de Judith est sainte ou éternelle ! Regardez ces bouffées de sang, ce pincement de narine !* (Giraudoux). || **4.** Sur une automobile, convergence, dans le sens de la marche, des roues avant non motrices d'un train avant classique. || **5.** *Fig.* Petite douleur vive et brève ; angoisse brusque et fugace que l'on éprouve dans certaines circonstances : [Ils] *n'auront plus de pincement au cœur chaque fois qu'on les appellera au téléphone* (Gaxotte). *Les pincements de la jalousie.*

• SYN. : **5** *pinçon, pinçure, serrement.*

pince-monseigneur [pɛ̃smɔ̃sɛɲœr] n. f. (de *pince* et de *monseigneur,* pince de cambrioleur [v. ci-dessous] ; 1834, Balzac). Levier à bout plat avec lequel les cambrioleurs forcent les portes : *Les clefs deviennent inutiles quand celui qu'on veut empêcher d'entrer peut se servir d'un passe-partout ou d'une pince-monseigneur* (Proust).

• Pl. *des* PINCES-MONSEIGNEUR.

• REM. On rencontre aussi la forme simple MONSEIGNEUR, n. m. (1723, Granval).

pince-nez [pɛ̃sne] n. m. invar. (de *pince,* forme du v. *pincer,* et de *nez ;* 1856, Furpille). Binocle maintenu par la pression d'un ressort sur la base du nez : *À présent, tenant entre deux doigts son pince-nez, il haletait dessus doucement, puis, du coin de sa serviette, il en clarifiait les verres* (Gide). *Ferdinand remonta son pince-nez aux verres épais et tira de sa poche un petit calepin* (Duhamel).

• SYN. : *lorgnon.*

pince-notes [pɛ̃snɔt] n. m. invar. (de *pince,* forme du v. *pincer,* et du plur. de *note ;* 1903, Larousse). Pince métallique à ressort, servant à maintenir des papiers en liasse.

pince-pâte [pɛ̃spɑt] n. m. (de *pince,* forme du v. *pincer,* et de *pâte ;* 1938, Montagné et Gottschalk). Instrument servant à strier le rebord des pâtes, tourtes, etc.

pincer [pɛ̃se] v. tr. (du radical expressif *pints-,* qui évoque une saisie rapide, brutale ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *pincier,* au sens de « saisir [quelqu'un] moralement » [en parlant de l'amour] ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *pincier* [*pincer,* XIII^e^ s. ; en parlant d'un animal, XIII^e^ s., *Roman de Renart*] ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1680, Richelet [pour les sons d'un instrument, 1862, Flaubert ; « jouer d'un instrument de musique à cordes », fin du XVI^e^ s. ; *pincer de la guitare,* 1812, Mozin — au fig., av. 1924, A. France] ; sens 4, 1893, *Dict. général ;* sens 5 et 11, 1963, Larousse ; sens 6, 1690, Furetière [*pincer le cuir,* 1963, Larousse] ; sens 7, 1701, Furetière ; sens 8, 1938, Montagné et Gottschalk ; sens 9, 1690, La Quintinie ; sens 10, début du XX^e^ s. [*pincer un bâtiment,* 1869, Littré ; *pincer le vent,* 1691, Ozanam] ; sens 12, 1690, Furetière [en parlant d'un vêtement, 1869, Littré] ; sens 13, 1580, Montaigne [*ça pince,* 1962, Robert] ; sens 14, v. 1460, G. Chastellain ; sens 15, 1798, Acad. [« saisir, arrêter », fin du XIV^e^ s., E. Deschamps] ; sens 16, 1887, Maupassant ; sens 17, 1867, Delvau). [Conj. **1 a.**] **1.** Serrer fortement entre les doigts : *Il* [Jean-Christophe] *croisa deux morveux très laids, qui montaient l'un un pain, l'autre une bouteille d'huile. Il leur pinça les joues amicalement* (Rolland). *Il paraît qu'il va faire la noce à Brest... Ici, il se contente de plaisanter, de me pincer au passage* (Simenon). *Ma sœur, pincez-moi ! Est-ce que je rêve ?* (A. Hébert). *Pincer quelqu'un jusqu'au sang.* || S'emploie également en parlant des pinces d'un animal : *Se faire pincer les doigts par un crabe.* || **2.** *Pincer les lèvres,* les rapprocher en les serrant : *Cynthia pinça les lèvres en signe de désapprobation* (Vailland). || **3.** Faire vibrer avec les doigts les cordes de certains instruments de musique : *Pincer les cordes d'une harpe, d'une guitare.* || Faire entendre les sons de certains instruments de musique à cordes pincées : *Pincer quelques notes sur un clavecin.* || *Par extens.* Jouer d'un instrument de musique à cordes : *Les chanteurs pinçaient le banjo et frappaient le tambourin* (Hamp). || *Pincer de la guitare,* en jouer ; et au fig. : *Est-ce que nous sommes pour la Pologne, pour la Grèce, pour la Finlande ? Non, non ! Nous ne pinçons pas de cette guitare-là* (France). || **4.** Faire une ou plusieurs pinces à un vêtement : *Cette jupe est devenue trop large pour vous, il faut la pincer légèrement sur le côté.* || **5.** *Pincer la terre,* en parlant des bêtes fauves adultes dont les muscles sont très forts, tenir les doigts serrés en marchant (tandis que les jeunes les écartent). || **6.** Saisir et tenir fortement au moyen d'une pince : *Pincer une bûche, une feuille de papier, une barre de fer rouge.* || *Pincer le cuir,* en sellerie, rapprocher, au moyen d'une pince, les bords de deux pièces de cuir pour en faciliter la couture. || **7.** Accentuer à l'aide de la pince à nerfs le relief des nerfs au dos d'une reliure. || **8.** Strier le rebord des pièces de pâtisserie, tartes, tourtes, pâtés, etc. || **9.** En arboriculture et en viticulture, procéder au pincement. || **10.** Faire converger deux lignes de manière à diminuer progressivement l'intervalle qui les sépare : *Beaucoup de lignes horizontales lentement pincées par la perspective* (Romains). || *Pincer un bâtiment,* donner des formes très effilées à la carène avant d'un bateau. || *Pincer le vent,* en termes de marine, gouverner au plus serré. || **11.** En termes d'art culinaire, faire rissoler certaines substances dans un corps gras. || **12.** Serrer étroitement, en parlant d'un objet : [Jérôme] *se brûle à tout. Il se cogne à tout. Toutes les portières le pincent. Tous les parapluies l'éborgnent* (Giraudoux) ; et en parlant d'un vêtement : *Ce veston lui pince élégamment la taille.* || **13.** Saisir, causer une douleur vive, en parlant notamment du froid ou d'un courant électrique : *Sous la porte, la bise pince mes cuisses nues* (Colette). *En réglant l'allumage de son moteur, il s'est fait pincer par une décharge du secondaire.* || Fam. *Ça pince,* il fait grand froid, il gèle. || **14.** *Fig.* et *class.* Railler par de vives critiques : *Virgile a-t-il bien fait de pincer Mévius ?* (Voltaire). || **15.** *Fig.* et *fam.* Surprendre dans une activité blâmable : *Cet élève s'est fait pincer en train de copier.* || *Fig.* et *fam.* Saisir, arrêter : *Ou as-tu pris tout cela ? Je te des que tu finiras par te faire pincer* (Duhamel). *Une qui a fait ce trafic-là pendant des années sans qu'on ait jamais pu la pincer* (Aragon). || **16.** Fam. *Être pincé,* éprouver un sentiment tendre pour quelqu'un (v. également, ci-après, EN PINCER POUR, v. intr.) : [Il] *sentit un mouvement de jalousie qui lui apprit*

qu'il était pincé (Aragon). || **17.** *Pop.* et *vx.* Exécuter avec fougue une danse : *Il pinçait le cancan à la Chaumière* (Flaubert). *Il se mit à pincer un cancan échevelé* (Zola).

• Syn. : **4** *reprendre ;* **12** *coincer ; dessiner, gainer, mouler, prendre, sangler, serrer ;* **13** *brûler, piquer ;* **15** *prendre ; choper* (fam.).

◆ v. intr. (sens 1, 1809, Esnault ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Fam. *En pincer pour quelqu'un, pour quelque chose,* éprouver du goût, une attirance pour cette personne ou pour cette chose : *Il a l'air d'en pincer pour la maîtresse de maison* (Bourdet). *Tu en pinces pour le service, mon bleu ?* (Hermant). || **2.** En équitation, approcher l'éperon des flancs du cheval, sans donner de coup ni appuyer.

pince-sans-rire [pɛ̃ssɑ̃rir] adj. et n. invar. (de *pince,* forme du v. *pincer,* de *sans,* et de l'infin. *rire ;* 1798, Acad.). Se dit d'une personne ou d'un écrit qui fait une plaisanterie ou raille quelqu'un avec le plus grand sérieux apparent : *Je rencontrais un de ces livres satiriques, un de ces livres pince-sans-rire, dont le comique se fait d'autant mieux comprendre qu'il est toujours accompagné de l'emphase inséparable des passions* (Baudelaire). *« Ah ! ils en font de belles, vos messieurs », poursuivit-il* [M. Mazoyer] (...). *Il détachait les mots en pince-sans-rire consommé* (Lacretelle).

pinceter [pɛ̃ste] v. tr. (de *pincette ;* 1564, J. Thierry). [Conj. **4 a.**] *Vx.* Arracher le poil avec une petite pince.

• Syn. : *épiler.*

pincette [pɛ̃sɛt] n. f. (de *pince ;* 1321, *Not. et extr.* [XL, 259], au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*n'être pas à prendre avec des pincettes,* 1835, Acad. — au fig., 1880, Zola] ; sens 3, 1932, Larousse ; sens 4, 1867, Delvau [*tricoter des pincettes,* 1903, Larousse ; *affûter ses pincettes,* 1880, Esnault]). **1.** Petite pince métallique servant à divers usages : *Une pincette d'horloger.* || **2.** Grande pince à deux branches dont on se sert pour tisonner et arranger le feu d'un foyer (généralement au pluriel) : *François réclamait ses pincettes, sa pelle à feu et son soufflet* (Barrès). *Déplacer une bûche avec les pincettes.* || Fam. *N'être pas à prendre avec des pincettes,* se dit d'une chose, d'une personne fort sale ; au *fig.,* se dit de quelqu'un qui manifeste une telle humeur qu'on n'ose pas l'aborder, qu'on ne sait comment lui parler sans l'irriter : *En dehors des cadres réguliers, nous n'avons pas tellement de gens intelligents et sérieux. Il y a des cocos dont nous nous servons, qui ne sont pas à prendre avec des pincettes* (Romains). || **3.** Passe de prestidigitation permettant d'escamoter une petite pièce de monnaie tenue entre le pouce sur une face, et sur l'autre les trois doigts suivants dressés verticalement. || **4.** *Vx* et *pop.* Jambe. (On dit plus souvent aujourd'hui PINCEAU.) || *Tricoter des pincettes,* s'enfuir. || *Affûter ses pincettes,* préparer son évasion ; courir.

pinceur, euse [pɛ̃sœr, -øz] adj. et n. (de *pincer ;* 1660, Oudin). Qui pince, qui a l'habitude de pincer : *Des pinceurs de harpe* (Lombard). *Les Français sont bruyants, bavards, intempérants, pinceurs de servantes* (Roussel).

◆ **pinceur** n. m. (1842, Acad.). *Vx.* Ouvrier qui aide à mettre en place les pierres en les soulevant avec une pince pour les déplacer.

pinchard, e [pɛ̃ʃar, -ard] adj. et n. (var. de *pêchard,* même sens [v. ci-dessous], proprem. « d'un gris tirant sur la couleur de la fleur du pêcher » ; 1870 [d'après Littré, 1877], comme adj. ; comme n., 1932, Larousse). Se dit d'un cheval ou d'une jument qui a la robe couleur gris-de-fer.

• Rem. On dit aussi PÊCHARD, E (1963, Larousse [bien plus anc. dans les parlers normands]).

pinçon [pɛ̃sɔ̃] n. m. (de *pincer ;* 1423, Godefroy, écrit *pinchon,* au sens de « pince » ; début du XVIe s., écrit *pinçon,* au sens de « onglée » ; sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1762, Acad.). **1.** Petite marque qui reste sur la peau lorsqu'on a été pincé : *Tu vas tâcher d'être sage et obéissante à côté de moi ? Sinon je te promets des taraudées et des pinçons, gare !* (Colette). || **2.** *Fig.* Petite douleur causée par une angoisse brève : *Il en eut un pinçon au cœur, et balbutia* (Martin du Gard). || **3.** *Vx.* Petite languette de fer qui donnait de la fixité au fer fixé sur le sabot d'un équidé.

• Syn. : **2** *pincement, pinçure, serrement.*

pinçoter [pɛ̃sɔte] v. tr. (dimin. de *pincer ;* 1569, Du Tronchet [197], écrit *pinsotter ; pinçoter,* av. 1613, M. Régnier). Pincer fréquemment et très légèrement. (Rare.)

pinçure [pɛ̃syr] n. f. (de *pincer ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *pinchure,* au sens de « tenailles » ; 1530, Palsgrave, écrit *pinsure,* au sens de « action d'enlever les nœuds d'une pièce de drap » ; sens 1, v. 1560, Paré, écrit *pinsure* [*pinçure,* 1599, Homkens] ; sens 2, av. 1896, Goncourt [« pli qu'on fait à une étoffe en la foulant », 1723, Savary des Bruslons] ; sens 3, av. 1890, Maupassant). **1.** Action de pincer. || **2.** État de ce qui semble avoir été pincé (rare) : *La pinçure de son petit nez aplati* (Goncourt). || *Spécialem.* Pli qui se fait à une étoffe en la foulant. || **3.** *Littér.* Impression que l'on ressent comme si on avait été pincé : *Il se sentait faible* [...], *mais sans souffrance vive, bien qu'il éprouvât en divers points du corps une gêne sensible, comme des pinçures* (Maupassant). *Annette l'écoutait* [Marcel], *les sourcils froncés, une pinçure au cœur* (Rolland).

• Syn. : **3** *pincement, pinçon, serrement.*

pinda [pɛ̃da] n. m. (mot d'une langue de l'Inde ; 1903, Larousse). Gâteau de riz, façonné en boule, qui est l'offrande principale des sacrifices funéraires hindous.

pindarique [pɛ̃darik] adj. (lat. *pindaricus,* pindarique, lyrique, gr. *pindarikos,* même sens, de *Pindaros,* Pindare, poète lyrique des VIe-Ve s. av. J.-C. ; 1550, Ronsard, au sens 1 [*langue pindarique,* 1963, Larousse — *dialecte pindarique,* même sens, 1875, Larqusse] ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Écrit par Pindare ou selon la manière de Pindare : *Ode pindarique. Style pindarique.* || *Langue pindarique,* langue littéraire artificielle de Pindare. || **2.** *Par extens.* D'un lyrisme débordant : *Il m'écrivit une longue lettre pindarique* (Gautier).

pindariser [pɛ̃darize] v. intr. (dér. savant du n. pr. *Pindare,* gr. *Pindaros* [v. l'art. précéd.] ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens 1 ; sens 2, 1566, H. Estienne). **1.** Écrire à la manière de Pindare. || **2.** Écrire d'une manière affectée, ampoulée : *Et voilà déjà bien du temps que je pindarise assez ridiculement* (Gautier).

pindarisme [pɛ̃darism] n. m. (du n. pr. *Pindare* [v. PINDARISER] ; fin du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1834, Boiste). **1.** Imitation du style de Pindare. || **2.** Lyrisme emphatique et obscur.

pine [pin] n. f. (de *pin,* proprem. « pomme de pin » ; v. 1265, J. de Meung). *Triv.* Membre viril.

pinéal, e, aux [pineal, -o] adj. (dér. savant du lat. *pinea,* pomme de pin, de *pinus,* pin ; 1503, Chauliac, au sens de « qui a l'apparence de la pomme de pin » [terme de médecine] ; sens actuel, 1649, Descartes [*œil pinéal,* 1968, Larousse]). *Glande pinéale, corps pinéal,* ou *pinéale* n. f., petit corps ovale situé devant le cervelet, entre les deux tubercules quadrijumeaux antérieurs : *Descartes nous peuple « d'un vent très subtil » qu'il nomme « les esprits animaux », qui lui rend compte de toutes les énergies de la vie, va de la glande pinéale au cerveau et du cerveau en tous les points du corps dont il veut exprimer les modifications, les actions ou réactions* (Valéry). [Syn. ÉPIPHYSE.] || *Œil pinéal,* organe visuel rudimentaire, impair, situé au sommet du crâne de nombreux vertébrés fossiles et relié par un pédoncule au corps pinéal.

pinéalome [pinealom] n. m. (dér. savant de *pinéal ;* 1963, Larousse). Tumeur qui se développe aux dépens des cellules du corps pinéal.

1. pineau [pino] n. m. (de *pin,* la grappe de ce raisin ressemblant à une pomme de pin ; fin du XIVe s., E. Deschamps, écrit *pinot ; pineau,* début du XVe s.). Nom donné à deux cépages, le *pineau d'Aunis,* cépage rouge, et le *pineau de la Loire,* cépage blanc.

• Rem. On écrit parfois *pinot,* à tort, car ce cépage ne fait pas partie de la famille des pinots.

2. pineau [pino] n. m. (de *pineau* 1 ; milieu du XV^e s., *Quinze Joyes de mariage*). *Pineau des Charentes,* vin de liqueur préparé par mutage au cognac de moûts récoltés dans les Charentes.

pinède [pinɛd] n. f. (provenç. *pinedo,* même sens, de l'anc. provenç. *pin,* pin, lat. *pinus,* même sens ; 1842, Acad.). Bois de pins : *Découvert avec elle, au cours d'une promenade dans la pinède, un extraordinaire petit village, près des anciens salins* (Gide). *Plusieurs torrents d'hiver ont creusé un lit abrupt dans la pinède et la falaise* (Vailland).

• REM. *Pinède* est plus employé dans le sud de la France, et *pinière,* dans la partie nord.

pinée [pine] n. f. (origine inconnue ; 1723, Savary des Bruslons). Morue sèche de première qualité.

pineraie [pinrɛ] n. f. (de *pin ;* 1^er avr. 1877, *Revue des Deux Mondes,* p. 664). Syn. de PINATELLE 1 : *Raboliot marchait en bordure d'une pineraie* (Genevoix).

pingouin [pɛ̃gwɛ̃] n. m. (néerl. *pinguin,* même sens, d'origine obscure ; 1598, Lodewijcksz [4], écrit *pinguyn ;* 1602, Van Noort [12], écrit *pinguin ; pingouin,* 1698, Froger, 94). Oiseau palmipède à plumage blanc et noir, vivant dans les régions arctiques : *Quant aux œufs de pingouins, si vantés par tout le monde, ils n 'ont qu'un avantage, c'est de se conserver longtemps* (Duhamel).

pingouinière [pɛ̃gwinjɛr] n. f. (de *pingouin ;* 9 mai 1876, *Journ. officiel,* p. 3166). Endroit où les pingouins se nichent en groupes.

Ping-Pong [piŋpɔ̃g] n. m. (n. déposé, mot angl. de même sens, probablem. d'origine onomatop. ; 25 mai 1901, *l'Illustration,* n° 3039, p. 340). Sorte de jeu de tennis qui se pratique sur une table de dimensions standardisées, avec un filet au milieu, les joueurs se servant de petites raquettes pleines et de balles en Celluloïd.

• SYN. : *tennis de table.*

pingre [pɛ̃gr] n. et adj. (origine inconnue ; av. 1757, Vadé, puis 1808, d'Hautel). *Fam.* Se dit d'une personne d'une avarice minutieuse, observée dans le moindre détail : *Garderas-tu toujours pour toi seul l'or que te versent à flots tes dévotes de province, vieux pingre ?* (France). *Sous ses dehors de sainte, d'aucuns la voulaient pingre, pour tout expliquer, l'avarice lui tenant lieu de tout* (Jouhandeau).

• SYN. : *chiche, ladre, radin* (fam.), *rapiat* (pop.). — CONTR. : *généreux, large, prodigue.*

pingrerie [pɛ̃grəri] n. f. (de *pingre ;* 1873, Verlaine, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** *Fam.* Avarice sordide. || **2.** Acte par lequel se manifeste ce vice : *Tant de mesquinerie et de pingrerie* (Hugo). *Il nous fallait nous tenir dans un juste milieu entre le faste et la pingrerie, faire de notre don un simple geste d'amitié* (Prou).

• SYN. : **1** et **2** *ladrerie, lésine, radinerie* (fam.). — CONTR. : **1** et **2** *générosité, largesse, libéralité, prodigalité.*

pinguécula [pɛ̃gɥekyla] ou **pinguicula** [pɛ̃gɥikyla] n. f. (du lat. *pinguiculus,* grassouillet, potelé, dimin. de *pinguis,* gras ; 1875, Larousse [*pinguécula*], et 1963, Larousse [*pinguicula*]). Petite tumeur bénigne d'un blanc jaunâtre, développée sur la conjonctive, au voisinage de la cornée.

pinguicule [pɛ̃gɥikyl] n. f., ou **pinguicula** [pɛ̃gɥikyla] n. m. (du lat. *pinguiculus* [v. l'art. précéd.] ; 1875, Larousse [*pinguicula*], et 1903, Larousse [*pinguicule*]). Nom savant de la *grassette.*

pinier [pinje] n. m. (de l'anc. n. f. *pine,* pomme de pin [XV^e s., *R. La. R.,* XXXVIII, 198], dér. de *pin ;* 1549, R. Estienne). Espèce de pin, connu aussi sous les noms de *pin cultivé, pin pignon, pin doux.*

pinière [pinjɛr] n. f. (de *pin ;* milieu du XVI^e s., écrit *pinnière ; pinière,* 1820, Dralet, p. 177). Syn. de PINÈDE.

pinifère [pinifɛr] ou **pinigère** [piniʒɛr] adj. (de *pini-,* élément tiré du lat. *pinus,* pin, et de *-fère, -gère,* respectivement tirés du lat. *ferre, gerere,* porter ; 1842, Acad. [*pinifère*], et 1903, Larousse [*pinigère*]). Qui produit des pins.

pink [pink] n. m. (mot angl. signif. proprem. « œillet, rose, couleur de rose » ; 1932, Larousse). Couleur à base de chaux et d'oxydes d'étain et de chrome, dont le ton varie du rose au rouge vif.

pinne [pin] n. f. (lat. *pinna,* var. de *pina,* pinne marine, gr. *pinna,* même sens ; 1611, Cotgrave [*pinne,* « nageoire » — 1558, Rondelet, II, 35 — était issu d'un autre mot lat. *pinna,* V. PINNIPÈDES]). Grand mollusque lamellibranche, bivalve, à coquille triangulaire, vivant dans les mers chaudes et tempérées.

pinné, e adj. V. PENNÉ, E.

pinnipèdes [pinipɛd] n. m. pl. (de *pinni-,* élément tiré du lat. *pinna,* plume, aile, nageoire, et de *-pède,* du lat. *pes, pedis,* pied, patte ; 1827, Acad.). Ordre de mammifères amphibies dont le corps est adapté au déplacement dans l'eau, et dont les membres sont plus ou moins transformés en nageoires, comme les phoques, les otaries, les morses.

◆ **pinnipède** n. m. sing. (1827, Acad.). Nom d'un animal faisant partie de cet ordre.

pinnothère [pinɔtɛr] n. m. (lat. *pinoteres,* petit crabe qui se loge dans la pinne marine, gr. *pin*[*n*]*otêrês,* même sens, de *pinna,* pinne marine, et de *têreîn,* veiller sur ; 1869, Littré, écrit *pinnotère ; pinnothère,* 1875, Larousse). Petit crabe qui vit en commensal dans les replis du corps des mollusques bivalves et des ascidies.

pinnule [pinyl] n. f. (lat. *pinnula,* petite plume, petite aile, nageoire, dimin. de *pinna,* plume, aile, nageoire ; 1528, Finé [41], au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse ; sens 3, 1869, Littré). **1.** Chacune des plaques perpendiculaires aux deux extrémités d'une alidade, percée d'un trou et servant à prendre des alignements. || **2.** Appendice des bras chez les échinodermes crinoïdes. || **3.** Une des divisions d'une fronde pennatiséquée de fougère.

pinocytose [pinɔsitoz] n. f. (de *pino-,* élément tiré du gr. *pinein,* boire, et de [*phago*] *cytose ;* 1963, Larousse). Inclusion, dans une cellule, d'une gouttelette de liquide prélevée par cette cellule dans le milieu ambiant et qui, englobée par un voile de cytoplasme, devient une vacuole.

pinot [pino] n. m. (de *pin* [v. PINEAU 1] ; fin du XIV^e s., E. Deschamps, au sens de « sorte de petit raisin blanc » ; *pinot noir, gris,* 1903, Larousse [d'abord *pineau noir, gris,* 1875, Larousse]). *Pinot noir,* cépage rouge qui fournit principalement les grands vins rouges de Bourgogne, et qui est cultivé dans une partie de la Champagne, où le raisin est vinifié en blanc. || *Pinot gris,* cépage d'Alsace de la famille des pinots.

pinque [pɛ̃k] n. f. (néerl. *pink,* sorte de bateau de charge ; 1664, J. de Thévenot [557], écrit *pincre ; pinque,* 1688, Miege [le dimin. *pinquet* est attesté dès 1634, *Dict. général*]). Ancien bâtiment de la Méditerranée, gréé avec trois mâts portant des voiles à antennes : *Le lendemain, un bateau le conduit vers l'île d'Ischia ; il rejoint en mer une pinque chargée de quelques officiers de son état-major et fait voile pour la France* (Chateaubriand). *Les deux autres vaisseaux* [espagnols] *sont de moindre échantillon : une galiote et une pinque* (La Varende).

pinscher [pinʃɛr] n. m. (allem. *Pinscher,* griffon ; 1932, Larousse [aussi *pinscher nain*]). *Pinscher moyen,* chien de compagnie, qui est un des ascendants du dobermann. || *Pinscher nain,* chien qui est la forme réduite du précédent.

pinson [pɛ̃sɔ̃] n. m. (bas lat. *pincionem,* accus. de *pincio,* pinson, mot formé sur un radical onomatop. imitant le cri de l'oiseau ; v. 1190, Marie de France, écrit *pinçun ; pinson,* XIII^e s. [*gai comme un pinson,* 1696, Dancourt]). Petit passereau de la famille des fringillidés, au chant agréable, au plumage de teintes assez vives, gris-bleu, brun-rouge et verdâtre, avec la poitrine rosâtre, les ailes et la queue blanc et noir : *Le mauvais temps, le travail m'empêchent cette année d'observer, comme je fis trois ans durant, les pinsons qui peuplent mon jardin* (Gide). *Ce n'est pas simplement pour*

se donner un divertissement agréable que saint François d'Assise a parlé aux pinsons et aux bergeronnettes (Bosco). || *Gai comme un pinson,* d'une gaieté vive, primesautière, expansive.

pintade [pɛ̃tad] n. f. (portug. *pintada,* même sens, proprem. « oiseau peint », de *pintar,* peindre, lat. pop. **pi[n]ctare,* même sens, du lat. class. *pictum,* supin de *pingere,* peindre ; 1637, A. de Saint-Lô [110], écrit *pintarde* [*pintade,* 1643, Jannequin, 166], au sens I, 1 ; sens I, 2, XX^e s. ; sens II, 1842, Acad.).

I. 1. Gallinacé originaire d'Afrique, acclimaté en France comme oiseau de basse-cour, et dont le plumage est noirâtre pointillé de blanc : *La tête bleuie, ses barbillons à vif, cocardière,* [la pintade] *rage du matin au soir* (Renard). *On ne peut pas vivre dans un monde où l'on croit que l'élégance exquise du plumage de la pintade est inutile* (Giono). || **2.** *Fig.* Femme d'allure prétentieuse et sotte.

II. Nom usuel de la *fritillaire.*

pintadeau [pɛ̃tado] n. m. (dimin. de *pintade ;* milieu du XVIII^e s., Buffon). Jeune pintade : *La chair des pintadeaux est très délicate.*

• REM. On trouve aussi la forme méridionale PINTADON (1881, A. Daudet) : *Nous aurons un pintadon et une salade* (L. Daudet).

pintadine [pɛ̃tadin] n. f. (de *pintade,* la coquille de cette huître étant tachetée comme le plumage de l'oiseau ; 1842, Acad.). Nom usuel de l'huître perlière, ou méléagrine : *Les squales géants guettant les pêcheurs de pintadines* (Lichtenberger).

pinte [pɛ̃t] n. f. (lat. pop. **pincta,* pinte, proprem. « mesure peinte, pourvue d'une marque », fém. substantivé de **pinctus,* var. du lat. class. *pictus,* part. passé de *pingere,* peindre ; 1260, Havard, aux sens 1-3 [..*une pinte de bon sang,* au fig., 1869, Littré] ; sens 4, 1875, Larousse). **1.** Ancienne unité de mesure française de capacité pour les liquides (à Paris, 0,93 l). || **2.** Le récipient pouvant contenir une pinte de liquide. || **3.** Le contenu lui-même de ce récipient : *Faites le compte de ce qu'un tisserand dépense en pintes, genièvre, jeu de boules* (Hamp). *Le pauvre homme s'est endormi sur le dos, comme un moissonneur assommé par une pinte de vin violet* (Duhamel). || Fig. et fam. *S'offrir, se payer une pinte de bon sang,* passer un bon moment de franche et large gaieté (vieilli) : *Il* [Mannheim] *s'était amusé de lui* [JeanChristophe] *tout son saoul : il ne trouvait pas que ce fût payer trop cher, au prix de quelques gros mots, la pinte de bon sang qu'il s'était faite à ses dépens* (Rolland). || **4.** Mesure de capacité encore en usage dans les pays anglo-saxons (0,568 l en Grande-Bretagne, et 0,473 l aux États-Unis) : *Donnez-moi une pinte de Guiness, je vous prie* (Butor).

pinter [pɛ̃te] v. intr. et tr. (de *pinte ;* v. 1265, J. de Meung). *Fam.* Boire exagérément, s'adonner à la boisson : *Tu bouffes comme un ogre et pintes comme un chantre* (Richepin). *Là-dessus nous pintâmes et sur le goût du vin point nous ne disputâmes* (Rolland). *Pinter du blanc et du rouge.*

◆ **se pinter** v. pr. (XX^e s.). Pop. *Se pinter la gueule,* ou simplem. *se pinter,* s'enivrer : *Chaque jour de paie, il se pinte la gueule dans un bistrot du port.*

pinton [pɛ̃tɔ̃] n. m. (dimin. de *pinte ;* av. 1621, Courval-Sonnet). Petit vase qui contenait la mesure de vin servie à chaque moine pour ses repas.

pin-up [pinœp] n. f. invar. (mot anglo-améric. de mêmes sens, de l'angl. *to pin,* épingler [de *pin,* épingle], et *up,* en l'air ; fin 1944, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse [adjectiv., milieu du XX^e s.]). **1.** Photographie de femme jeune correspondant à un type de beauté au charme sensuel : *Un mur orné de pin-up.* || **2.** La femme elle-même qui correspond plus ou moins à ce type idéal : *Ne confondons pas les pin-up avec les nus de la Grèce et de l'Inde, dont les sensualités si différentes reliaient l'homme au cosmos* (Malraux) ; et adjectiv. : *Elle est très pin-up.*

piochage [pjɔʃaʒ] n. m. (de *piocher ;* 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Action de piocher ; résultat de cette action : *Le piochage d'un champ de pierres.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Travail intellectuel assidu : *Le piochage d'une question de cours.*

pioche [pjɔʃ] n. f. (de *pic* — prononcé [pi] — avec le suff. pop. *-oche ;* 1363 [d'après Bloch-Wartburg], écrit *pioiche,* puis 1596, Hulsius, écrit *pioche,* au sens I [*tête de pioche,* 1962, Robert ; *sourd comme une pioche,* av. 1924, A. France] ; sens II, 1867, Delvau ; sens III, 1903, Larousse).

I. Outil composé d'un fer emmanché, présentant, d'un côté, une ou deux pointes et, de l'autre, une sorte de houe mince, ou formé de deux pointes plates seulement. : [Finocle] *savait qu'un pâté de maisons promis à la pioche des démolisseurs devait être évacué par les habitants* (Aymé). *Julot et Riri manient, l'un une pioche, l'autre une bêche* (Adamov) || Fig. et fam. *Tête de pioche,* personne entêtée, stupide. || Fam. *Sourd comme une pioche,* très sourd (vieilli) : *C'est dommage qu'elle soit sourde comme une pioche* (France).

II. Syn. vieilli de PIOCHAGE (au sens 2).

III. Aux dominos, ensemble des dés non utilisés et parmi lesquels on peut puiser.

piochement [pjɔʃmɑ̃] n. m. (de *piocher ;* 1869, Littré, aux sens 1-2). **1.** Action de piocher. || **2.** En termes de construction, action d'abattre la partie excédante d'une pierre.

piocher [pjɔʃe] v. tr. (de *pioche ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1805, Esnault [absol., 1788, Féraud] ; sens 3, 1834, Balzac [aussi pronominalem.]). **1.** Entamer, creuser, remuer avec la pioche : *Creusez ! creusez ! dit-il aux terrassiers piochant | De l'aube jusqu'à l'heure où le soleil se couche* (Hugo). *Les terrassiers bronzés piochaient ce champ de pierres* (France). || **2.** *Fig.* et *fam.* Étudier un manuel, une matière avec ardeur et ténacité : *C'est justement un sujet que lui avait fait piocher ici sa maîtresse de français* (Proust). *Je me mettais à piocher ma géométrie, en recommençant depuis le début* (Martin du Gard). *Tous les gens qui font ces romans extraordinaires que tu lis le soir, en bavant, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus une goutte de pétrole dans ta lampe, tous ces gens ont pioché le dictionnaire Larousse* (Duhamel) ; et absol. : *Je pioche comme un enragé* (Flaubert). *Je le préfère à toute une bande de pauvres diables en train de piocher dans les thurnes* (Romains). || **3.** *Vx* et *pop.* Battre rudement : *Piocher son adversaire ;* et pronominalem. : *L'affaire est faite ;* [...] *nos deux dandies se sont piochés* (Balzac).

• SYN. : **2** *bûcher* (fam.), *chiader* (arg. scol.), *potasser* (fam.).

◆ v. intr. (sens 1, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens 2, 1867, Delvau). **1.** Puiser dans un tas : *Tout en parlant, Bélisaire préparait sa lampe, rangeait sa marchandise, s'occupait du dîner, une superbe salade de pommes de terre assaisonnée de harengs saurs, dans laquelle il piochait depuis trois jours* (Daudet). *Il restait là piochant dans le tas, pêchant de-ci de-là un fascicule qu'il envoyait sur la cheminée* (Martin du Gard). || **2.** Au jeu de dominos, prendre dans le tas un ou plusieurs dominos pour pouvoir continuer le jeu lorsqu'on n'a pas ce qui est demandé : *Le docteur, même aux dominos, quand il forçait son partenaire à « piocher » et à prendre le double-six, ce qui était pour lui le plus vif des plaisirs, se contentait du mouvement des épaules* (Proust).

piocheur, euse [pjɔʃœr, -øz] n. (de *piocher ;* 1534, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** Personne qui manie la pioche : [Une] *équipe d'un piocheur et de deux pelleteurs* (Barbusse). *Tu seras d'abord piocheur de terre, bêcheur de terre* (Saint-Exupéry). *Le dernier coup de pic s'enfonce dans le vide, et le piocheur dégringole, emporté par son élan dans un grand trou en contrebas* (Malraux). || **2.** *Fig.* et *fam.* Travailleur intellectuel assidu : *Elle a fait de moi un piocheur, un savant* (Pailleron). *Vous êtes un piocheur, un manœuvre, un grand abatteur de besogne* (Daudet).

• SYN. : **2** *bûcheur* (fam.).

◆ **piocheuse** n. f. (1869, Littré). Syn. de SCARIFICATEUR.

piochon [pjɔʃɔ̃] n. m. (dimin. de *pioche ;* 1410, Godefroy, écrit *pieuchon* [*piochon,* fin du XV^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1694, Th.

Corneille). **1.** Petite pioche de jardinier à manche court, qui sert à travailler la terre autour des plantes : *Des vieux qui me regardaient venir, tout courbés, le piochon à la main* (Pourrat). || **2.** Petite pioche, servant d'outil de charpentier, et dont le fer présente d'un côté une lame tranchante et de l'autre un marteau.

piolé, e [pjɔle] adj. (de *pie,* proprem. « bariolé comme une pie » ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *pielé ; piolé,* v. 1240, G. de Lorris). *Vx.* Qui est moitié d'une couleur, moitié d'une autre : *On dirait, tant elle est piolée, qu'on lui a jeté une poignée de son par la figure* (Tillier).

piolet [pjɔlɛ] n. m. (mot du val d'Aoste, de même sens, de l'anc. provenç. *piola,* hache, dimin. [avec déglutination de l'*a-* initial] de *apcha* ou *apia,* hache, francique **hâppia,* même sens ; 1869, Littré). Bâton ferré à un bout, et portant à l'autre un fer composé d'un pic et d'une panne tranchante propre à entamer la glace, dont se servent les alpinistes : *Le piolet, l'alpenstock, un sac sur le dos, un paquet de cordes en sautoir, des crampons et crochets de fer à la ceinture d'une blouse anglaise à larges pattes complétaient le harnachement de ce parfait alpiniste* (Daudet). *Il grimpe des quatre membres, son piolet bien en main fixé solidement par la pointe dans la neige, l'autre main [...] posée à plat et assurant l'équilibre* (Frison-Roche).

piolle n. f. V. PIAULE.

1. pion [pjɔ̃] n. m. (même mot que *pion* 2 ; v. 1180, *Raoul de Cambrai,* écrit *poon* [*peon,* v. 1220, La Curne ; *pion,* début du XVe s., Ch. d'Orléans], au sens 1 [*pion découvert,* 1875, Larousse ; *pion coiffé,* 1869, Littré] ; sens 2, 1661, Chapelain ; sens 3, 1928, R. Martin du Gard). **1.** Aux échecs, nom de chacune des huit petites pièces de chaque joueur qui se placent, au commencement de la partie, sur la ligne antérieure. || *Pion découvert,* pion désigné au commencement de la partie, et avec lequel un joueur s'engage à donner le mat. (On l'appelle aussi *pion coiffé,* parce que, pour le marquer, on le coiffe d'un morceau de papier.) || **2.** Aux dames, chacune des pièces rondes avec lesquelles on joue. || *Damer un pion, damer le pion à quelqu'un,* V. DAMER. || **3.** *Fig.* Élément que l'on déplace, que l'on manipule à son gré, sans lui demander son avis, ou dont on dispose arbitrairement : *On va tâcher de faire de toi un pion que l'on poussera sur d'obscurs échiquiers que tu ne connais même pas* (Duhamel). *N'être qu'un pion sur l'échiquier international.*

2. pion [pjɔ̃] n. m. (bas lat. *pedo, -donis,* qui a de grands pieds, d'où, probablem., « qui va à pied », puis « fantassin », du lat. class. *pes, pedis,* pied ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *peon* [*pion,* 1477, Bartzsch], au sens 1 [dans l'Inde, 1663, *Relation du voyage de Perse,* p. 50, écrit *péon — pion,* fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre] ; sens 2, v. 1640, d'après Richelet, 1680 ; sens 3, 1834, Landais [adjectiv., 1932, J. Romains]). **1.** *Vx.* Fantassin. || Nom que l'on donnait dans l'Inde à des fantassins locaux ou à des domestiques allant à pied : *Les pions du docteur coururent l'annoncer* (Bernardin de Saint-Pierre). [On disait aussi PÉON.] || **2.** *Vx* et *péjor.* Pauvre diable ; individu insignifiant, sans appui. || **3.** *Arg. scol.* et *péjor.* Surveillant, maître d'internat, dans un collège ou tout autre établissement d'enseignement : *Non, vivrait-il cent ans, le pion Daniel Essette n'oubliera jamais tout ce qu'il souffrit au collège de Sarlande, depuis le triste jour où il entra dans l'étude des moyens* (Daudet). *L'inspecteur Leroy, debout dans le café, avait l'air d'un pion qui surveille l'étude du soir* (Simenon) ; et adjectiv. : *Il paraissait distrait, moins pion qu'à l'ordinaire* (L. Daudet). *Son ancien titre de surveillant général ayant dû lui paraître [...] trop pion* (Romains). [Il existe en ce sens un fém. PIONNE.]

3. pion [pjɔ̃] n. m. (forme masc. tirée de *pione ;* 1611, Cotgrave). Nom donné en Alsace au bouvreuil. (On dit également PIONE, n. f.)

pioncer [pjɔ̃se] v. intr. (var. de *piausser,* dormir [1628, Chereau], lui-même var. de *peausser,* même sens [1596, Pechon de Ruby], proprem. « dormir sur des peaux », dér. de *peau,* au sens de « lit fait de peaux de bête » [1596, Pechon de Ruby] ; 1827, Esnault). [Conj. **1 a.**] *Pop.* Dormir : *Je me suis fait du thé et j'ai pioncé une heure* (Gide). *Maintenant Mme Cottard dormait tout à fait. « Eh bien ! Léontine, tu pionces », lui cria le professeur* (Proust). *Vous m'avez réveillé, mon cher, je pionçais encore* (Aragon).

pione [pjɔn] n. f. (lat. *paeonia,* pivoine [v. PIVOINE 1] ; fin du XIIe s., écrit *peone* [*pyoinne,* XIIIe s., *Isopet de Lyon ; pyone,* v. 1360, Froissart ; *pione,* 1768, Valmont de Bomare], au sens I ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1793, Nemnich [*pivoine,* même sens, 1564, J. Thierry]). **1.** Autre nom de la *pivoine.* || **2.** Perroquet vert, à tête plus ou moins bleue, avec les sous-caudales rouges, qui habite l'Amérique tropicale. || **3.** Syn. de PION 3.

pionnage [pjɔnaʒ] n. m. (de *pion* 3 ; 1879, Vallès). *Vx.* Métier de pion (rare) : *Il faut absolument commencer par le bagne du pionnage* (Vallès).

pionne [pjɔn] n. f. (fém. de *pion* 2 ; 1878, Esnault). *Arg. scol.* Surveillante, sous-maîtresse.

pionner [pjɔne] v. intr. (de *pion* 1 ; 1798, Acad.). Aux dames, prendre plusieurs pièces pour en perdre autant d'autres de même valeur, sans en retirer un bénéfice matériel.

pionnicat [pjɔnika] n. m. (de *pion* 2, sur le modèle de *externat, internat,* etc. ; 1955, *FEW,* VIII, 146 *a*). *Arg. scol.* Métier de pion : *Ni ton père ni le mien n'ont réussi à nous éviter ce hideux pionnicat* (Benoit).

pionnier [pjɔnje] n. m. (de *pion* 2 [v. ce mot] ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *peünier* [*peonier,* v. 1138, Gaimar ; *pionier,* v. 1240, G. de Lorris ; *pionnier,* XIVe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, XIVe s., Cuvelier [« terrassier », v. 1240, G. de Lorris] ; sens I, 3 et II, 1963, Larousse ; sens I, 4, 1860, Dochez ; sens I, 5, 1875, Larousse ; sens I, 6, 1936, A. Gide [*maison* ou *palais des pionniers,* 1963, Larousse]).

I. 1. *Anc.* Fantassin. || **2.** *Vx.* Soldat employé dans une armée à défricher, creuser des tranchées, faire des travaux de terrassement : *La panique des pionniers sans fusils refluant vers la tranchée* (Dorgelès). || **3.** Soldat du génie. || **4.** *Par anal.* Celui qui défriche, dans les pays neufs, des terres incultes : *Elle* [l'Europe] *n'offrait pas vers ses confins du nord une Californie vers laquelle eussent monté de longues files de pionniers, assez sûrs et désireux de leur but pour soutenir les attaques de rôdeurs germains ou scythes* (Romains). || **5.** *Fig.* Celui qui est le premier à faire quelque chose, qui ouvre la voie à quelque chose : *Un des pionniers de l'influence française dans le monde* (Aragon). || **6.** Dans certains pays socialistes, enfant appartenant à une organisation éducative. || *Maison* ou *palais des pionniers,* en U. R. S. S., établissement destiné à compléter l'éducation des enfants (ateliers, laboratoires, salle de spectacle, bibliothèque).

II. Établi portatif, relativement léger, facilitant le travail du monteur en chauffage. (On dit aussi ÉTAU-PIONNIER.)

● SYN. : **I, 4** *colon, défricheur ;* **5** *créateur, fondateur, instaurateur, instigateur, promoteur.*

◆ adj. m. (1963, Larousse). *Front pionnier,* V. FRONT.

1. piot [pjo] n. m. (de l'anc, franç. *pier,* boire [fin du XIIIe s.], dér. de *pie* [oiseau qui passe pour très avide, très vorace] ; 1534, Rabelais [*humer du/le piot,* 1690, Furetière]). *Vx* et *pop.* Boisson, spécialement le vin : *Menuisiers, charpentiers, saint Joseph et sainte Anne, gendre et belle-maman, bons soiffards, nous suivions le patron des bouchons, en claquant de la langue et louchant vers le piot* (Rolland). || *Humer le piot,* boire, s'adonner à la boisson : *Humer le piot, courir le cotillon* (H. de Régnier).

2. piot [pjo] n. m. (dimin. de *pie ;* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch). Petit de la pie.

piote ou **piotte** [pjɔt] n. f. (var. de *péotte ;* 1752, Trévoux). Syn. de PÉOTTE.

piotter [pjɔte] v. intr. (de *pi-*, radical onomatop. qui évoque un cri plaintif ; 1611, Cotgrave, écrit *pioter,* au sens de « piauler » ; écrit *piotter,* au sens actuel, 1853, Taine). Crier, en parlant des petits oiseaux : *La bégayante couvée piotte incessamment* (Taine).
• SYN. : *piailler.*

pioupiou [pjupju] n. m. (onomatop. enfantine employée pour désigner un poussin, puis un jeune soldat ; 1611, Cotgrave, au sens de « cri des poussins » ; sens actuel, 31 mars 1838, Varner). *Vx* et *fam.* Simple soldat, surtout de l'infanterie : *Très naïfs, et fumant des roses, les pioupious | Caressent les bébés pour enjôler les bonnes* (Rimbaud). *N'ayez pas la candeur de croire que le pioupiou français est condamné à partir en campagne nu-pieds, comme un soldat de l'An II* (Martin du Gard).
• SYN. : *troufion* (pop.).

pipa [pipa] n. m. (de *pipal,* n. de l'animal dans une langue indigène de la Guyane hollandaise ; début du XVIII^e s.). Crapaud sud-américain à incubation dorsale.

1. pipe [pip] n. f. (déverbal de *piper* 1 ; XIII^e s., Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière [« chalumeau avec lequel on boit », v. 1220, *Romania,* XI, 144] ; sens I, 3, 1316, Havard ; sens I, 4, fin du XIII^e s. ; sens I, 5, v. 1307, G. Guiart ; sens I, 6 et 8, 1963, Larousse ; sens I, 7, 1932, Larousse ; sens II, 1, 1636, Monet [*fumer la pipe,* 1893, *Dict. général ; pipe de/en terre, pipe de/en écume de mer,* 1875, Larousse ; *pipe Jacob,* 1903, Larousse] ; sens II, 2, 1962, Robert ; sens II, 3, 1718, Acad. ; sens II, 4, 1900, Esnault ; sens III, 1, 1884, Villatte [*par tête de pipe,* 1949, Sartre] ; sens III, 2, 1952, Esnault [*pipe,* « tête, visage », 1867, Delvau] ; sens III, 3, 1856, F. Michel [d'abord « crever de rage », 1649, *Mazarinades*] ; sens III, 4, 1920, Sainéan, *le Langage parisien ;* sens III, 5, 1848, Balzac).

I. 1. *Anc.* Flûte champêtre, pipeau. || **2.** Chalumeau dont le prêtre se servait autrefois pour boire le vin consacré. || **3.** Petite tige ou cylindre métallique auquel sont fixés les signets des livres liturgiques. || **4.** Ancienne mesure de capacité de valeur variable : *La pipe de vin s'est vendue cinquante francs* (Escholier). || **5.** Grande futaille de capacité variable : *Une pipe de cognac.* || **6.** Isolateur tubulaire employé pour amener un conducteur électrique à partir d'une ligne aérienne dans l'intérieur d'un local à travers un mur, une cloison ou un montant de fenêtre. || **7.** Tuyauterie amenant les gaz carburés du carburateur au cylindre. || **8.** *Pipe d'alimentation,* dans les poêles à combustible liquide, tube d'adduction du combustible au brûleur.

II. 1. Appareil composé d'un tuyau terminé par un petit fourneau que l'on bourre de tabac ou d'autres substances et que l'on allume pour en aspirer la fumée : *L'art de culotter une pipe* (titre d'un conte de Courteline). *Alors Maigret renversa la tête de l'homme et serra davantage sa pipe entre ses dents* (Simenon). *Il avait envie de faire quelque chose de ses mains ; par exemple bourrer sa pipe ; mais sa pipe était dans l'armoire avec son veston* (Sartre). *On se voit cassant du petit bois dans la cour ou, la pipe au bec, faisant le marché, car c'est l'homme qui doit choisir les bons morceaux* (Cendrars). *Il approcha de lui le plateau à opium, prépara une pipe* (Malraux). || *Fumer la pipe,* fumer du tabac uniquement dans la pipe : *Il a abandonné la cigarette, il ne fume plus que la pipe.* || *Pipe en terre,* pipe pour fumer le tabac, faite d'argile passée au four : *Aux grandes souffrances de la vie, je ne connaissais que trois remèdes : le travail, la prière et la pipe, la pipe de terre, très courte, souviens-toi de cela...* (Daudet). || *Pipe Jacob,* pipe dont le fourneau est fait d'argile blanche et représente une tête de personnage : *Monnerqué fumait une petite pipe Jacob et regardait tout, en silence* (Duhamel). || *Pipe en écume de mer,* faite dans de la magnésite et dont l'embout est en ambre jaune. || **2.** Le même objet, mais en terre, disposé comme cible dans les foires pour exercer l'habileté du tireur qui doit essayer de les briser : *S'exercer à casser des pipes à la carabine.* || **3.** Le tabac, l'opium, etc., contenu dans un fourneau de pipe : *Allumer une pipe. Fumer sa première pipe de la journée. A propos, collègue, j'ai du bon tabac de France, si vous vouliez en emporter quelques pipes* (Daudet). *Gisors avait fumé sa pipe* [d'opium] *d'un trait* (Malraux). || **4.** *Pop.* Cigarette : *Passe-moi une pipe ; il t'en reste dans ton paquet !*

III. 1. Fig. et pop. *Tête de pipe,* individu dont la figure est grotesque comme les figures des fourneaux de pipe. || Fam. *Par tête de pipe,* par personne : *Voilà un repas qui revient à 20 F par tête de pipe.* || **2.** Fig. et fam. *Se fendre la pipe,* éclater d'un bon gros rire : *C'est à se fendre la pipe quand on voit Labrousse avec la petite Pagès, dit Gerbert, il a l'air de danser sur des œufs* (Beauvoir). || **3.** Fig. et fam. *Casser sa pipe,* mourir : *Le pauvre Vidal a cassé sa pipe* (Benoit). || **4.** Fig. et pop. *Prendre une pipe* (ou *la pipe*), recevoir des reproches, des coups, subir un échec, une défaite (vieilli) : *Il doit prendre une pipe en ce moment-là, lui aussi* (Romains). || **5.** *Nom d'une pipe,* juron euphémique pour *nom de Dieu : Et mille noms d'une pipe le mariage est peut-être au bout* (Bernanos).
• SYN. : **II, 1** *bouffarde* (fam.) ; **3** *pipée.*

2. pipe [pip *ou* pajp] n. m. (23 févr. 1958, *le Monde*). Abrév. de PIPE-LINE.

pipé, e [pipe] adj. (part. passé de *piper* 1 ; 1573, Du Puys, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Se dit de dés truqués de manière à fausser le résultat du coup : *Chacun regarde ses mains, examine les dés qu'il agite ; sont-ils pipés ? Sommes-nous des tricheurs ?* (Mauriac). || **2.** *Par extens.* et *littér.* Se dit de mots employés de manière à tromper : *Dans la bouche artificieuse, les mots les plus sûrs sont pipés, la vérité même est servile* (Bernanos).

pipeau [pipo] n. m. (dimin. de *pipe* 1 ; 1537, Godefroy, au sens de « goulot » ; sens 1, milieu du XVI^e s., Ronsard [« ornement en forme d'instrument de musique... », 1963, Larousse] ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1606, Crespin). **1.** *Littér.* Flûte champêtre : *Bergers et bergères y jouaient du pipeau, de la musette* [sur un lustre] (La Varende). || Ornement en forme d'instrument de musique, fréquent dans le décor de style Louis XVI. || **2.** Flûte à bec de fabrication rudimentaire, munie de sept trous et d'un trou octaviant, destinée surtout aux enfants. || **3.** Appeau servant à imiter le cri des oiseaux pour les attirer vers le chasseur.
• SYN. : **1** *chalumeau, flageolet, galoubet* (dialect.) ; **2** *flûteau.*

◆ **pipeaux** n. m. pl. (1798, Acad.). Petites branches, brins de paille, enduits de glu pour prendre les oiseaux.

1. pipée [pipe] n. f. (de *pipe* 1 ; 1909, C. Farrère). Contenu d'une pipe de tabac, d'opium, etc. : *Il* [Gabriel] *demandait une pipée de tabac, d'une voix bourrue et encore narquoise* (Duhamel).
• SYN. : *pipe.*

2. pipée [pipe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *piper* 1 ; v. 1280, Bibbesworth, au sens 1 [*faire une pipée,* v. 1354, *Modus*] ; sens 2, v. 1354, *Modus*). **1.** Chasse qui consiste à attirer les oiseaux sur des branches engluées, soit en imitant leur cri, soit en imitant celui de leur ennemie, la chouette. || *Faire une pipée,* préparer tout ce qui est nécessaire pour la chasse à la pipée. || **2.** Lieu où sont disposés les gluaux pour la pipée.

pipelet, ette [piplɛ, -ɛt] n. (emploi comme n. commun de *Pipelet,* n. de famille d'un ménage de concierges des *Mystères de Paris,* roman d'Eugène Sue [1842-1843] ; 1854, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Pop.* Concierge : *Des femmes du grand monde, racontant, dans un langage de pipelette, les accidents de l'amour tragique, les duels, les assassinats et les suicides* (Huysmans). *La duchesse ne manquait pas de priver de ses sorties tel ou tel domestique que le « pipelet » avait vendu* (Proust). *Deux métiers que les ouvriers méprisaient : flic et pipelet* (Hamp). || **2.** *Fig.* Personne qui a le goût des commérages : *Ne lui confie aucun*

secret ; c'est un véritable pipelet, il raconte tout à tout le monde.

• SYN. : **2** *cancanier, commère, concierge, potinier.*

pipe-line ou **pipeline** [pajplajn *ou* piplin] n. m. (mot angl. de mêmes sens, de *pipe,* tuyau, conduit [empr. du franç. *pipe* 1], et de *line,* ligne, file, suite [empr. du franç. *ligne*] ; 1887, Lami [t. VII, p. 218], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Canalisation de gros diamètre pour le transport à distance des liquides (pétrole notamment), des gaz ou des substances pulvérulentes. || **2.** Ensemble des installations qui permettent le transport de ces produits du point de départ de la canalisation jusqu'à son point d'arrivée.

• Pl. *des* PIPE-LINES.

• SYN. : *gazoduc, oléoduc.*

• REM. Un arrêté paru au *Journal officiel* du 18 janvier 1973 recommande l'emploi du mot *pipeline,* prononcé à la française, comme terme générique par rapport à *oléoduc* et à *gazoduc.*

pipelinier [piplinje] n. m. (de *pipeline ;* 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* aux sens 1-2). **1.** Transporteur par pipeline. || **2.** Agent du transporteur.

1. piper [pipe] v. intr. (lat. pop. **pippare,* altér. expressive du lat. class. *pīpare,* piauler, glousser ; v. 1180, Marie de France, au sens de « pousser de petits cris » [en parlant d'une souris] ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1616, *Ancien Théâtre françois ;* sens 4, v. 1354, *Modus ;* sens 5, av. 1622, François de Sales). **1.** *Vx.* Pousser un petit cri (en parlant des oiseaux) : *Jusqu'à ce que le poulet casse sa coquille, après avoir pipé...* (Buffon). || **2.** En parlant du poisson malade ou incommodé par la chaleur, ouvrir la bouche à la surface de l'eau pour trouver plus d'oxygène. || **3.** Fam. *Ne pas piper,* ou, transitiv., *ne pas piper mot,* ne pas dire un mot : *Vous, par exemple, ne pipez pas* (Romains). *Je ne pipai naturellement pas mot* (Giono). *Au jour du jugement dernier, motus, bouche cousue, j'ai trop de fierté ; je me laisserai condamner sans piper mot* (Sartre). || **4.** Pratiquer la pipée pour prendre les oiseaux. || **5.** *Class.* Montrer une habileté presque frauduleuse dans un domaine quelconque : *Je ne parle pas de la politique où ils* [les écrivains espagnols] *pipent ni de la théologie où ils sont des aigles* (Chapelain).

◆ v. tr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1856, Esnault ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand ; sens 4, 1455, Sainéan, *le Langage parisien,* 232 ; sens 5, 1636, Monet ; sens 6, 1606, P. Charron). **1.** Essayer d'attraper des oiseaux par la pipée. || **2.** *Pop.* Prendre sur le fait, ou arrêter (vieilli) : *Il s'est fait piper en volant à un étalage.* (Auj., on dit plutôt PIQUER.) || **3.** Capter frauduleusement : *Piper la confiance de quelqu'un. Je devais payer la sotte admiration que j'avais pipée lors de l'apparition du « Génie du christianisme »* (Chateaubriand). || **4.** *Class.* ou *littér.* Tromper adroitement, séduire, exploiter quelqu'un : *Vous pipâtes au jeu* [...] *ce jeune seigneur étranger* (Molière). *Nous piperons d'abord quelque honnête vieillard | Qui fournira le vin, les meubles et la table* (Musset). *On croyait l'avoir pipé* [son père], *le tenir dans un bon filet, et il glissait dans les mailles* (Duhamel). *Il arrivait qu'Antoine reprochât à Philip de se laisser piper par lui-même* (Martin du Gard). || **5.** *Piper des dés, des cartes,* les truquer pour s'assurer au jeu des gains frauduleux. || **6.** Être la source d'une erreur d'une personne, le leurrer : *La vanité de M. de Talleyrand le pipa ; il prit son rôle pour son génie ; il se crut prophète en se trompant sur tout : son autorité n'avait aucune valeur en matière d'avenir* (Chateaubriand). *Il faut éviter, avant toutes choses, car il n'y en a pas beaucoup qui fassent dire plus de sottises, de se laisser piper avec des mots* (Proust).

• SYN. : **2** *appréhender, épingler* (fam.), *pincer* (fam.), *piquer* (pop.) ; **6** *abuser, berner, égarer, tromper.*

2. piper [pipe] v. intr. (de *pipe* 1 ; 1856, Esnault). Fumer la pipe (rare) : *Ils pipaient dans la cour ou pionçaient derrière les ballots* (Huysmans).

3. piper [pipɛr] n. m. invar. (mot lat. signif. « poivre » [v. POIVRE] ; 1875, Larousse). Nom générique des poivriers, au nombre de sept cents espèces.

pipéracées [piperase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *piper,* poivre ; 1817, S. Gérardin). Famille tropicale de plantes dicotylédones apétales, dont le type est le poivrier.

piperade [pipərad] n. f. (mot béarnais de même sens, de *piper,* poivron, empr. du lat. *piper,* poivre ; 1938, Montagné et Gottschalk). Plat de la cuisine basque, composé de tomates et de piments cuits auxquels on ajoute des œufs battus.

piper-cub [pajpərkœb *ou* pipɛrkœb] n. m. (mot anglo-améric., de *Piper,* n. de la société fabriquant ces avions, et de l'angl. *cub,* petit d'animal ; v. 1945). Avion d'observation très léger, permettant l'observation rapprochée du champ de bataille au profit des unités terrestres.

• Pl. *des* PIPER-CUBS.

piperie [pipri] n. f. (de *piper* 1 ; XIII^e s., Bartsch, *Pastourelles,* au sens de « action de jouer du pipeau » ; sens 1, v. 1460, Villon ; sens 2, v. 1470, Godefroy). **1.** *Vx* ou *littér.* Tricherie au jeu : *Les jeux de Villon étaient piperies, voleries, repues franches dans les bons lieux et autres...* (Gautier). || **2.** *Vx* ou *littér.* Duperie en général : *Tous deux sont également indifférents à toutes les piperies humaines et savent, sans effort, n'être jamais dupes* (Baudelaire). *Gide accusait souvent les autres de piperie, et Valéry ne les en accusait pas, certain que tout poète pipe le monde* (Cocteau).

• SYN. : **2** *fourberie, imposture, leurre, mystification, supercherie.*

piperin [piprɛ̃] ou **pipérin** [piperɛ̃] n. m., ou **pipérine** [piperin] n. f. (dér. savants du lat. *piper,* poivre ; 1827, Acad. [pour toutes les formes]). Substance jaune extraite du poivre, hydrolysable par les alcalis en ses constituants.

pipérique [piperik] adj. (de *pipér[in]* ; 1875, Larousse). Se dit d'un acide diéthylénique obtenu par hydrolyse du pipérin : *Acide pipérique.*

pipéronal [piperɔnal] n. m. (de *pipér[in]* ; 1875, Larousse). Syn. de HÉLIOTROPINE.

pipette [pipɛl] n. f. (dimin. de *pipe* 1 ; XIII^e s., au sens de « tuyau » ; 1462, A. Thierry [II, 256], au sens de « sorte de flûte » ; sens 1, 1688, Miege [« pipe à laquelle on tient », fin du XIX^e s., Huysmans ; « le contenu d'une pipette », début du XX^e s.] ; sens 2, 1836, Landais [*pipette de cave,* 1903, Larousse]). **1.** Pipe de petite dimension. || Pipe à laquelle on tient : *A voir les pieds dans ses pantoufles, retrouver de vieilles pipettes dans lesquelles on n'a pas fumé depuis longtemps, ça s'appelle une joie !* (Huysmans). || Le contenu d'une pipette : *Il lui arrivait de descendre chez son hôte et de fumer une pipette de tabac* (Romains). || **2.** Instrument en forme de tube, généralement gradué, servant à prélever une petite quantité de liquide : *Je l'ai prié de me confectionner des pipettes, ce qui est l'enfance de l'art pour un homme de son état. Il m'a cassé plusieurs mètres de tubes sans rien obtenir de convenable* (Duhamel). || *Pipette de cave,* instrument pour prélever dans les fûts une petite quantité du contenu. (Syn. GOÛTE-VIN.)

pipette-filtre [pipɛtfiltr] n. f. (de *pipette* et de *filtre ;* 1903, Larousse). Pipette en verre garnie de papier à filtres.

• Pl. *des* PIPETTES-FILTRES.

pipetter [pipɛte] v. tr. (de *pipette ;* 1953, Larousse). Prélever un liquide à l'aide d'une pipette.

pipeur, euse [pipœr, -øz] n. et adj. (de *piper* 1 ; 1455, *Coquillards,* au sens 2 [au fig., v. 1460, Godefroy ; *pipeur de dés,* av. 1872, Th. Gautier] ; sens 1, 1530, Palsgrave). **1.** Personne qui chasse les oiseaux aux pipeaux ou les prend à la pipée. || **2.** *Class.* et *littér.* Personne qui triche au jeu. || *Fig.* Personne qui trompe autrui de quelque manière : *Je maudis le pipeur qui m'a tant abusé* (Desportes). MÉNALQUE : *« Un des enfants — il avait mon Moktir s'il m'en souvient — beau comme peu, voleur et pipeur comme aucun, me parut en avoir long à dire... »* (Gide). || *Pipeur de dés,* personne qui joue avec des dés pipés.

• SYN. : 2 *tricheur, truqueur ; fourbe, imposteur, mystificateur.*

• REM. Le fém. PIPERESSE (XVIe s.) est rare.

1. pipi [pipi] n. m. (redoublement enfantin ou euphémique de la première syllabe de *pisser ;* 1692, Dufresny, au sens 1 [*faire pipi,* 1800, Boiste ; *faire pipi au lit,* XXe s. ; *madame pipi,* 1956, Guth, p. 66 — *dame pipi,* même sens, 1953, A. Simonin, p. 220 ; *c'est à faire pipi (par terre, dans sa culotte),* 1936, Aragon] ; sens 2, 1955, Ikor, p. 28). **1.** *Fam.* Urine : *Ça sent le pipi.* || *Faire pipi,* uriner : *Et puis la nuit vous vous levez pour faire pipi et vous cognez dans tout* (Colette). || *Faire pipi au lit,* en parlant d'un enfant, mouiller ses draps la nuit. || *Madame pipi* ou *dame pipi,* dame préposée à la surveillance et à la propreté des toilettes publiques. || Pop. *C'est à faire pipi par terre, dans sa culotte,* c'est d'une folle et irrésistible drôlerie. || **2.** Fig. et fam. *Du pipi de chat,* se dit d'une personne ou d'une chose que l'on considère comme très inférieure ou sans importance, sans valeur : *Ce vin, c'est du pipi de chat. Si elle avait été aussi grande dame qu'elle le prétendait, elle n'aurait pas cette rage de toujours tâcher d'humilier les autres, en leur faisant sentir qu 'en comparaison d'elle, ils ne sont que du pipi de chat* (Matzneff).

2. pipi n. m. V. PIPIT.

1. pipier v. intr. V. PÉPIER.

2. pipier, ère [pipje, -ɛr] n. (de *pipe* 1 ; 1703, Beaurepaire, 27). Ouvrier, ouvrière qui tourne, façonne les pipes de bois ou en écume : *Les pipières de Cogolin.*

◆ adj. (1869, Littré). Relatif à l'industrie de la pipe : *L'industrie pipière.*

pipistrelle [pipistrɛl] n. f. (ital. *pipistrello,* même sens, du lat. *vespertilio,* chauve-souris, proprem. « oiseau de nuit », dér. de *vesper,* le soir ; 1812, Mozin). Chauve-souris commune en France, d'un brun fauve et à oreilles courtes.

pipit [pipit] n. m. (lat. scientif. moderne *pipi,* même sens, mot onomatop. formé pour imiter le cri de l'oiseau ; 1683, *Nouvelle Histoire d'Abissinie* [p. 52], écrit *pipi ; pipit,* 1768, Valmont de Bomare). Oiseau passereau de petite taille, à plumage brun, au bec fin et à queue longue, appelé scientifiquement *anthus.*

• REM. On trouve aussi la graphie PIPI (v. ci-dessus) ou PITPIT (1869, Littré).

pipo [pipo] n. m. (origine obscure ; 1860, Esnault, au sens 2 ; sens 1, 1875, Esnault). **1.** *Arg. scol.* Élève, ancien élève de l'École polytechnique : *Il y a des questions d'analyse pure où je peux tenir tête à un pipo* (Romains). || **2.** *Arg. scol.* L'École elle-même.

• REM. Au sens 2, on trouve aussi le fém.

Pippermint [pipərmɛ̃t *ou* pipɛrmint] n. m. (nom déposé, var. de *peppermint* [v. ce mot] ; début du XXe s.). Liqueur à base de menthe poivrée : *J'ai eu un cancrelat qui est tombé dans mon pippermint* (Benoit).

piquade [pikad] n. f. (de *piquer* 1 ; 1869, Littré). Barre métallique dans laquelle on a pratiqué une entaille afin de la casser net plus facilement.

piquage [pikaʒ] n. m. (de *piquer* 1 ; 1803, Boiste, au sens de « action de repiquer les meules de moulin » ; sens I, 1, 1903, Larousse [aussi « la couture obtenue par ce moyen » ; « assemblage... à l'aide d'une... piqueuse », 1963, Larousse] ; sens I, 2, 1875, Larousse [var. *picage,* 1869, Littré] ; sens I, 3 et 6, 1869, Littré ; sens I, 4, 1963, Larousse ; sens I, 5, 1845, Bescherelle ; sens I, 7, 1932, Larousse ; sens II, 1, 1963, Larousse [aussi « la canalisation elle-même »] ; sens II, 2, 29 oct. 1876, *Gazette des tribunaux,* 1057 ; sens II, 3, 15 janv. 1873, *Revue des Deux Mondes,* 333 ; sens II, 4, 1952, Esnault).

I. 1. Action de coudre à la machine : *Le piquage d'une robe.* || La couture obtenue par ce moyen. || Assemblage de pièces de vêtement à l'aide d'une machine appelée « piqueuse ». || **2.** Action de percer les cartons employés pour la confection des tissus façonnés ; résultat de cette opération. || **3.** Opération par laquelle le soc de charrue s'enfonce dans la terre. || **4.** En termes de cuisine, action de piquer une viande de lardons. (Syn. LARDAGE.) || **5.** Taille spéciale des pierres de manière à faire apparaître les coups de l'outil. || **6.** Action de rafraîchir la taille des pins pour en tirer de la résine. || **7.** *Piquage des bois,* opération qui consiste à indiquer sur les faces latérales des bois de charpente la place et la direction des joints d'assemblage.

II. 1. Raccordement d'une canalisation (tuyauterie ou ligne électrique) sur une autre plus importante. || La canalisation elle-même. || **2.** Vol de liquide pratiqué en faisant des trous dans les tonneaux avec un foret. || **3.** *Piquage d'once,* soustraction frauduleuse pratiquée lors des manipulations nécessitées par la teinture de la soie. || **4.** Action de piquer, d'arrêter un délinquant.

piquant, e [pikɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *piquer* 1 ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens I, 4 [*eau piquante,* 1934, J. Romains] ; sens I, 1, 1546, R. Estienne ; sens I, 2, 19 déc. 1777, Voltaire ; sens I, 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens I, 5, 1817, S. Gérardin ; sens II, 1, 1559, Amyot ; sens II, 2, 1690, Furetière [« qui provoque une curiosité un peu licencieuse », av. 1714, Fénelon ; « qui suscite l'attention... », av. 1703, Saint-Évremond ; *il est piquant de,* 29 avr. 1850, Sainte-Beuve] ; sens II, 3, 1671, Pomey).

I. 1. Qui présente des pointes capables de pénétrer dans la chair et de provoquer une sensation douloureuse : *Les branches piquantes de l'acacia. Le cactus est piquant.* || **2.** Qui donne la sensation de piqûre : *M. Puybaraud* [...] *se penchant tout à coup, me baisa au front. Je passai un bras autour de son cou et lui rendis son baiser sur une joue piquante* (Mauriac). || **3.** Qui produit sur l'épiderme une sensation comparable à celle d'une infinité de petites piqûres : *Un froid piquant. Un vent piquant. Dehors, sous la nuit piquante et glacée, Minne a envie de danser* (Colette). || **4.** Se dit d'une chose dont le goût provoque sur les papilles de la langue l'impression d'une légère piqûre : *Sauce piquante.* || Fam. *Eau piquante,* eau gazeuse. || **5.** Se dit de ce qui irrite les muqueuses du nez : *L'odeur piquante de l'alcali.*

II. 1. *Fig.* Se dit de paroles ou d'écrits qui visent à blesser intentionnellement l'amour-propre de quelqu'un : *Railleries piquantes. Un mot piquant me vint sur les lèvres, mais je me contins* (Mérimée). || **2.** Qui éveille l'intérêt par quelque chose de spirituel, de vif ou d'imprévu, d'original : *D'un esprit original et cultivé, écrivant de la manière la plus piquante, racontant à merveille, madame de Chateaubriand m'admire sans avoir jamais lu deux lignes de mes ouvrages* (Chateaubriand). *Sa conversation éclate à chaque instant en piquantes saillies* (Courteline). || Qui provoque une curiosité quelque peu licencieuse : *Il* [Montesquieu] *ne déteste pas une piquante licence, et nombre de fameuses lettres* [persanes] *se présentent comme des estampes galantes* (Duhamel). *« Bon Dieu ! dit-il, c'est ce côté « vieille fille » chez lui* [Pierson]. *— Ça suffit comme ça. — Ce n'était qu'une histoire piquante pour lui »* (R. Merle). || Qui suscite l'attention, la réflexion : *La « Lettre sur les spectacles » ne détourne plus personne d'aller au théâtre, mais nous trouvons piquant que Rousseau ait détesté l'art dramatique* (Sartre). || *Il est piquant de* (et l'infinitif), il est amusant, surprenant de : *Il est piquant de découvrir la naïveté des plus grands savants.* || **3.** Se dit de ce qui, chez une personne, est relevé par un charme fait de vivacité, de finesse, d'originalité plaisante : *Grâce piquante. La sous-préfète était une brune piquante* (Balzac). *Elle a, dans sa laideur piquante | Un grain de sel de cette mer | D'où jaillit, nue et provocante, | L'âcre Vénus du gouffre amer* (Gautier).

• SYN. : **I, 3** *pénétrant, vif ;* || **II, 1** *acerbe, acéré, blessant, caustique, incisif, mordant ;* **2** *pétillant, pittoresque, spirituel ; croustillant, salé* (fam.) ; *curieux, intrigant ;* **3** *excitant, provocant.* — CONTR. : **I, 4** *douceâtre, doux, sucré ; plate* [eau]. || **II, 1** *aimable,*

bienveillant ; **2** *fade, insipide, languissant, morne, terne.*

◆ **piquant** n. m. (1372, Du Cange, au sens de « projectile quelconque » ; sens I, 1, début du XVe s. ; sens I, 2, 1841, Balzac ; sens II, 1, 1835, Acad. [« qui excite un vif sentiment d'approbation, en peinture », 1762, Acad.] ; sens II, 2, début du XXe s.).

I. 1. Aspérité pointue que présentent soit certains végétaux, soit l'épiderme ou la carapace de certains animaux : *Les feuilles de houx* [...] *qui ont des piquants au bord* (Stendhal). *Des nègres n'ayant jamais vu de langoustes se déchiraient le visage à leurs piquants* (Flaubert). || **2.** Pointe qui ressemble à une épine : *Mme Carret lui rendit son regard ; mais son regard à elle était plein de sourires, il y en avait dans ses yeux plissés qui n'étaient plus que des fentes brillantes bordées des piquants noirs des cils...* (Triolet).

II. 1. *Fig.* Caractère paradoxal, original d'une situation, qui provoque une surprise amusée : *Le piquant de l'histoire, c'est que... Assez d'autres récits nous égaient sur le piquant de la Fronde ; la mère Angélique en fait toucher l'odieux* (Sainte-Beuve). *Je m'avisais aussi que ce respectable et obscène maquignonnage des familles d'autrefois ne manquait pas de piquant pour les principaux intéressés* (Romains). *Le professeur n'avait d'évidence aucun droit d'utiliser le papier à lettres de l'association Guillaume Budé, mais, sans le piquant de l'imposture, la vie serait bien fade* (Matzneff). || **2.** Attrait physique d'une personne, plus séduisant que conforme aux normes classiques : *Elles ont le droit d'avoir du piquant, du chien* (Bourdet).

• SYN. : **I, 1** *aiguillon, épine.* || **II, 1** *cocasserie, comique, drôlerie ;* **2** *piment.*

1. pique [pik] n. f. (néerl. *pike,* pique ; v. 1330, *Baudoin de Sebourg,* au sens 1 [*pique d'abordage* et *vouloir mettre une pique en Flandre,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1926, Montherlant [aussi « coup donné au taureau avec la pique »] ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*être à cent piques de...,* 1676, Mme de Sévigné] ; sens 4, 1903, Larousse). **1.** Arme de main de l'infanterie, du Moyen Âge jusqu'au XVIIe s., constituée par une hampe munie d'un fer, qui fut d'abord plat et pointu. || *Pique d'abordage,* pique servant à la défensive, jusqu'au XVIIe s., dans les abordages. || *Vouloir mettre une pique en Flandre,* tenter une chose extraordinairement difficile. (Vieilli.) || **2.** Arme dont se sert le picador pour attaquer le taureau dans une corrida. || Coup donné au taureau avec la pique : *Le taureau avait reçu ses piques et les jeunes gens lui faisaient des passes de cape* (Montherlant). || **3.** La longueur de la pique (environ 1,60 m) en tant qu'unité de mesure. || Fig. et vx. *Être à cent piques de quelque chose, au-dessus* ou *en dessous de quelqu'un,* en être très éloigné, être fort au-dessus ou en dessous de quelqu'un. || **4.** Outil de paveur, constitué par une tige métallique pointue et servant à faire glisser le sable entre les joints du pavé.

2. pique [pik] n. f. (mot régional [employé seulement dans une petite partie du nord de la France], issu du moyen néerl. *picke,* sorte de faucille ; fin du XIXe s. [var. *pic,* 1596, Hulsius]). *Vx* et *dialect.* Sorte de petite faux à manche court, utilisée pour couper à la main les céréales.

3. pique [pik] n. f. (déverbal de *piquer* 1 ; 1812, Mozin, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Sarment de vigne que l'on courbe en arc. || **2.** *Fig.* et *dialect.* L'extrême pointe, le tout début : *C'est moi-même qui l'ai conduit un peu avant la pique du jour* (Goncourt).

4. pique [pik] n. m. (de *pique* 1 [les marques de cette couleur étant en forme de fer de lance] ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1661, Molière). **1.** Aux cartes, une des deux couleurs noires, représentée par un dessin en forme de pique : *Prendre à pique.* || **2.** Une des cartes de cette couleur : *Il s'est défaussé de deux piques. J'ai trois piques et avec cela je dois gagner* (Hermant). || *As de pique,* v. AS.

5. pique [pik] n. f. (déverbal de *piquer* 1 ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, fin du XVe s., Commynes). **1.** *Vx.* Brouille légère entre personnes qui se sont vexées mutuellement : *Il était assez friand du pouvoir de créer à son gré de plus ou moins inoffensives piques, en dehors et au-dessus desquelles il demeurait aussi olympien qu'eût été son frère* (Proust). || **2.** Petite allusion vive, blessante ; parole intentionnellement caustique : *Lancer des piques dans la conversation.* CLARISSE : *« Et je ne parle pas des incidents, des piques entre femmes... »* (Romains). || **3.** *Fig.* et *vx.* Impression de légère vexation ; manifestation de susceptibilité : *La pique est un mouvement de la vanité ; je ne veux pas que mon antagoniste l'emporte sur moi et je prends cet antagoniste lui-même pour juge de mon mérite* (Stendhal). *Cédai-je à une pique inconsciente de mon amour-propre ?* (Bourget).

1. piqué, e [pike] adj. (part. passé de *piquer* 1 ; v. 1560, Paré, au sens I, 5 [« dont les contours sont marqués de petits trous », 1962, Robert ; *moellon piqué,* 1869, Littré ; *note piquée,* 1721, Trévoux] ; sens I, 1, début du XIXe s., Cuvier [*n'être pas piqué des vers,* 1837, Balzac] ; sens I, 2, 1932, Larousse [*poisson piqué,* 1963, Larousse] ; sens I, 3, av. 1778, Voltaire [« ...où on a introduit un assaisonnement », 1810, Mme de Genlis] ; sens I, 4, 1962, Robert [en parlant de deux étoffes superposées..., av. 1747, Lesage] ; sens I, 6, av. 1872, Th. Gautier [« marqué de taches de moisissure », 1690, Furetière ; en parlant d'un miroir, 1962, Robert ; en photographie, 1923, Larousse] ; sens I, 7, 1869, Littré ; sens II, 1, 1875, Larousse ; sens II, 2, 1899, Esnault).

I. 1. Qui est marqué par des piqûres d'insectes ou de plantes : *Avoir les mains toutes piquées.* || Fig. et fam. *N'être pas piqué des vers* ou *des hannetons,* être remarquablement réussi, adapté à sa destination ; *spécialem.,* être suffisamment net, franc, agressif : *Je lui réserve une réponse qui ne sera pas piquée des vers.* || **2.** *Pièce piquée,* pièce de gibier que les plombs n'ont fait que toucher. || *Poisson piqué,* poisson qui a été retenu définitivement par l'hameçon ou qui, accroché, s'est libéré ; poisson blessé par la herse d'un chalut. || **3.** Qui est traversé de part en part par de fines bardes de lard : *Du veau piqué.* || Se dit d'une viande dans laquelle on a introduit un assaisonnement : *Un gigot piqué d'ail. Un saucisson piqué de pistaches.* || **4.** Qui est cousu à la machine : *Une jupe piquée.* || *Spécialem.* Se dit de deux étoffes superposées, séparées ou non par un rembourrage, qui sont assemblées par des piqûres faites à la main ou à la machine et formant des dessins réguliers : *Édredon en satin piqué.* || **5.** Qui est traversé de trous formant des jours : *Taffetas piqué.* || Dont les contours sont marqués par de petits trous : *Dessin piqué.* || *Moellon piqué,* moellon sur la surface duquel les coups de l'outil ont laissé leur trace au moment de la taille. || *Note piquée,* note marquée d'un point sur la partition et qui doit s'exécuter sèchement, être attaquée d'une manière incisive. || **6.** Marqué de taches : *Son visage fin, très pâle, un peu piqué de rousseur* (Alain-Fournier). || *Absol.* Marqué de taches de moisissure : *Du linge piqué. Papier piqué.* || Se dit d'un miroir marqué de taches sombres dues à la disparition par places du tain : *Une glace piquée.* || Se dit d'un négatif photographique criblé de points transparents, dus à des poussières accrochées à la surface sensible avant la prise de vues. || **7.** *Vin piqué,* vin qui a subi l'action de bactéries acétiques et dont la saveur est aigre.

II. 1. *Fig.* Qui témoigne d'une vexation, d'une blessure d'amour-propre : *Il eut ce sourire piqué par lequel il devait avoir l'habitude de répondre aux réprimandes du patron* (Mauriac). || **2.** *Fam.* Un peu fou, qui a la tête dérangée : *Vous me faites l'effet d'avoir quelque chose d'un peu piqué, malgré les airs que vous prenez de vouloir en remontrer à tout le monde* (Romains).

• SYN. : **II, 1** *contraint, forcé, jaune, pincé ;* **2** *dérangé, désaxé, déséquilibré, détraqué* (fam.), *loufoque, sonné* (pop.).

◆ n. (1899, Esnault). Personne un peu folle, très bizarre : *Joie de penser qu'un empereur* [Charles Quint] *est un piqué, un dégénéré* (Montherlant).

• SYN. : *braque* (fam.), *cinglé* (pop.), *dingue* (pop.), *maboul* (pop.), *malade* (fam.), *timbré* (pop.), *toqué* (pop.).

2. piqué [pike] n. m. (part. passé substantivé de *piquer* 1 ; 1806, Brunot, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1869, Littré ; sens I, 3, 1963, Larousse ; sens II, 1937, Malraux ; sens III, av. 1910, Jules Renard).

I. 1. Étoffe de coton constituée par deux épaisseurs de tissu cousues l'une sur l'autre par des points constituant un dessin. || **2.** Étoffe de coton épaisse où le tissage reproduit des dessins géométriques rappelant des piqûres : *Une collerette de piqué blanc...* (Duhamel). || **3.** Cotonnade présentant un endroit sec et un envers feutré : *Une layette en piqué.*

II. *Bombardement en piqué,* ou *piqué,* forme d'attaque dans laquelle le bombardier se laisse tomber sur l'objectif dans une position aussi proche que possible de la verticale, pour se redresser au dernier moment après avoir lâché la bombe.

III. Mouvement de danse qui consiste à piquer la pointe (ou la demi-pointe) en avant, en arrière ou sur le côté, le corps s'appuyant sur un des pieds posé à plat.

pique-assiette [pikasjɛt] n. invar. (de *pique,* forme du v. *piquer* 1, et de *assiette ;* 1807, J.-F. Michel). *Fam.* et *péjor.* Personne qui se fait inviter ou s'invite elle-même à des repas d'une manière habituelle, sans rien faire pour contribuer à la dépense ou rendre la politesse sous une forme quelconque : *Ayant repris ma vie de philanthrope et de pique-assiette, je n'ai plus un instant pour écrire dans ce carnet* (Gide).
• SYN. : *écornifleur* (fam.), *parasite.*

pique-bœuf [pikbœf] n. m. (de *pique,* forme du v. *piquer* 1, et de *bœuf ;* v. 1534, B. Des Périers, au sens 1 ; sens 2, 1605, Du Pinet, 136 ; sens 3, 1775, Buffon). **1.** *Vx.* Conducteur d'un attelage de bœufs, qu'il guidait à l'aide d'un aiguillon. || **2.** *Vx.* Nom donné parfois à cet aiguillon. || **3.** Oiseau qui se perche sur les bœufs et autres grands mammifères, pour se nourrir de leurs parasites : *Parfois l'on voit de petits échassiers blancs (des « pique-bœufs ») se joindre au troupeau* (Gide).
• Pl. *des* PIQUE-BŒUFS.

pique-bois [pikbwa] n. m. invar. (de *pique,* forme du v. *piquer* 1, et de *bois ;* 1818, *Dict. d'histoire naturelle*). Oiseau de la même famille que le picvert : *Grâce à lui, le pique-bois | Vit sans lois, | Chéri des pins vénérables, | Et délivrant des fourmis | Ses amis | Les cèdres et les érables* (Hugo).

pique-crayons [pikkrɛjɔ̃] n. m. (de *pique,* forme du v. *piquer* 1, et du plur. de *crayon ;* 25 déc. 1972, *Elle*). Article de bureau dans lequel on fiche les crayons.

piquée [pike] n. f. (part. passé fém. substantivé de *piquer* 1 ; av. 1876, G. Sand). *Dialect.* Extrême pointe, tout début : *À la piquée du jour.*

pique-feu [pikfø] n. m. invar. (de *pique,* forme du v. *piquer* 1, et de *feu* 1 ; 1877, Littré). Longue tige de fer avec laquelle on attise le feu dans les foyers domestiques : *Jusqu'ici il n'avait tiré aucun profit matériel de ses entreprises* [de ses vols] : *il comptait pour rien de posséder dix-sept brosses à dent, une vingtaine de cendriers, une boussole, un pique-feu et un œuf à repriser* (Sartre).
• SYN. : *fourgon, tisonnier.*

pique-fleurs [pikflœr] n. m. invar. (de *pique,* forme du v. *piquer* 1, et du plur. de *fleur ;* 25 déc. 1972, *Elle*). Coussin en filet de Nylon garni de billes en cristal dans lesquelles on pique les fleurs, et qu'on met dans l'eau d'un vase.

pique-mouche [pikmuʃ] n. f. (de *pique,* forme du v. *piquer* 1, et de *mouche ;* 1778, Buffon). Nom parfois donné à la mésange.
• Pl. *des* PIQUE-MOUCHES.

pique-nique [piknik] n. m. (de *pique,* forme du v. *piquer* 1, et de l'anc. franç. *nique,* rien du tout [XIII[e] s., *Roman de Renart* — V. NIQUE] ; 1694, Ménage, au sens 1 [*dîner/repas à pique-nique ;* « repas en commun... », 1740, Acad. — var. *picnic,* 1732, Richelet] ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** *Vx.* Repas en commun où chacun apporte quelque chose en nature ou paie son écot : *Des pique-niques au restaurant, des soirs au théâtre* (Flaubert). || *Dîner à pique-nique,* dîner où chacun paye sa part. || **2.** Repas champêtre, pris en commun : *Elle avait accepté un pique-nique à cent lieues d'ici où elle devait aller en break et elle ne pouvait plus se décommander* (Proust). *Pour l'instant, les pentes de la butte auraient eu l'air d'un immense pique-nique* (Aragon).
• Pl. *des* PIQUE-NIQUES.
• REM. On trouve aussi la graphie d'allure anglaise PICK-NICK (av. 1922, Proust) : *J'avais cru que c'était frivolité mais ne savais si toutes mes supplications ne réussiraient pas à la retenir* [Albertine] *et lui faire manquer une garden-party, une promenade à âne, un pick-nick* (Proust).

pique-niquer [piknike] v. intr. (de *pique-nique ;* 1875, Larousse). Faire un pique-nique : *Pendant le week-end, ils sont allés pique-niquer dans la forêt de Fontainebleau.*

pique-niqueur, euse [piknikœr, -øz] n. (de *pique-niquer ;* 1875, Larousse). Personne qui prend part à un pique-nique : *Des papiers gras abandonnés par les pique-niqueurs.*

pique-notes [piknɔt] n. m. invar. (de *pique,* forme du v. *piquer* 1, et du plur. de *note ;* 1877, Littré). Grand crochet de bureau auquel on suspend des documents pour ne pas les égarer.

piqué-ouaté [pikewate] n. m. (de *piqué* et de *ouaté,* part. passés de *piquer* 1 et de *ouater ;* 1875, Larousse). Étoffe brochée ou lamée, portant avec elle sa doublure ouatée ou peluchée.

piquepoul n. m. V. PICPOUL.

piqué-retourné [pikerturne] n. m. (de *piqué* et de *retourné,* part. passés de *piquer* 1 et de *retourner ;* 1963, Larousse). Procédé de montage d'articles en cuir, consistant à retourner la pièce après couture.

1. piquer [pike] v. tr. (lat. pop. **pīkkare,* piquer, du radical onomatop. *pīkk-,* qui exprime un mouvement rapide, suivi ou non d'un petit bruit sec ; milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes,* au sens II, 1 ; sens I, 1, v. 1462, *Cent Nouvelles* [« faire entrer la pointe de l'hameçon dans la chair du poisson », 1771, Duhamel du Monceau] ; sens I, 2, fin du XIII[e] s., Joinville [en arg., 1880, Esnault ; en escrime, av. 1885, V. Hugo] ; sens I, 3, 1671, Pomey [aussi pour pratiquer une ponction ; « tatouer », 1828, Vidocq] ; sens I, 4, 1379, J. de Brie [*quelle mouche le pique ?,* 1611, Cotgrave ; en parlant des serpents, début du XVII[e] s., Malherbe ; avec un sujet nom d'oiseau, début du XX[e] s.] ; sens I, 5, 1690, Furetière [aussi absol.] ; sens I, 6, v. 1398, *le Ménager de Paris ;* sens II, 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [« garnir... de lardons », 1660, Oudin] ; sens II, 3, 1538, R. Estienne ; sens II, 4, 1606, Crespin [pour orner un objet rembourré, 1572, Havard ; *piquer du taffetas,* 1869, Littré ; « coudre à la machine », 1962, Robert ; en reliure, 1963, Larousse ; *piquer des chaussures,* 1680, Richelet] ; sens II, 5, 1690, Furetière [aussi *piquer des satins, des taffetas... ; piquer un moellon,* v. 1560, Paré] ; sens II, 6, 1636, Monet [« fixer... les épreuves lithographiques... », 1963, Larousse ; *piquer une serrure,* 1765, *Encyclopédie ; piquer une pièce de bois,* 1676, Félibien] ; sens II, 7, 1690, Furetière ; sens II, 8, av. 1854, Nerval ; sens II, 9, 1812, Mozin [en termes de teinture, 1903, Larousse] ; sens II, 10, 1829, Esnault ; sens III, 1, 1875, Larousse ; sens III, 2, 1835, Acad. ; sens III, 3, 1963, Larousse ; sens III, 4, 1812, Mozin ; sens III, 5, 1596, Godefroy [*piquer une heure,* 1836, Acad. — en parlant de la cloche elle-même, av. 1872, Th. Gautier] ; sens III, 6, 1903, Larousse [*piquer la rouille,* 1962, Robert] ; sens IV, 1, 1866, Esnault [aussi « s'élancer brusquement pour couvrir rapidement une courte distance »] ; sens IV, 2, 1855, Esnault [*piquer une romance,* début du XX[e] s. ; *piquer un somme,* 1886, Vallès ; *piquer... un chien,* 1840, Esnault ; *piquer un fard,* 1867, Esnault — ... *un soleil,* 1862, Larchey] ; sens V, 1, 1538, R. Estienne [« faire insurger — le peuple — », 1467, Bartzsch] ; sens V, 2, av. 1613, M. Régnier ; sens VI, 1, 1857, Esnault [« obtenir », 1865, Esnault] ; sens VI, 2, fin du XIV[e] s., E. Deschamps ; sens VI, 3-4, 1938, Esnault).

I. 1. Introduire une pointe dans un corps vivant : *Piquer quelqu'un avec une aiguille.* || Faire entrer la pointe de l'hameçon dans la chair du poisson. (Syn. FERRER.) || **2.** *Vx.* Blesser quelqu'un avec la pointe d'une arme blanche. || *Arg.* Blesser quelqu'un avec un couteau, un poignard. || En escrime, porter un coup d'épée la pointe en avant (par opposition à *tailler*) : *L'enfant frappait, piquait, taillait, recommençait* (Hugo). || **3.** Percer la peau avec une aiguille pleine et l'enfoncer plus ou moins profondément en divers points précis du corps à des fins thérapeutiques : *L'acupuncteur pique ses patients avec des aiguilles d'or ou d'argent.* || *Arg.* Tatouer. || Enfoncer plus ou moins profondément une aiguille creuse en un point particulier du corps pour injecter un liquide médicamenteux ou pratiquer une ponction : *Il nettoya la place de la piqûre et, d'un mouvement preste, piqua profondément l'aiguille dans le muscle* (Martin du Gard). *Piquer un malade pour injecter un calmant, un sérum. Allons-nous recommencer cette séance où nous avions à décider s'il fallait piquer le chat de Joséphine* (Giraudoux). || **4.** Enfoncer son dard, son aiguillon dans la chair d'une personne ou d'un animal (en parlant des insectes) : *Une guêpe l'a piqué à la main. Se faire piquer par les moustiques. Le scorpion, en lutte avec le serpent, cherche à le piquer.* || Fig. *Quelle mouche le pique ?*, se dit de quelqu'un qui provoque une vive surprise par un mouvement brusque de colère ou une réaction brutale et inattendue : BOVERIO [à Renoir] : « *Je ne sais quelle mouche les pique, aujourd'hui ! L'heure de la répétition est passée depuis cinq minutes, et ils* [les comédiens] *sont tous encore à discuter dans l'escalier* » (Giraudoux). || Planter ses crochets à venin dans la chair d'une personne ou d'un animal (en parlant des serpents) : *Une chèvre qui a été piquée par un serpent.* || Planter son bec dans un corps (en parlant d'un oiseau) : *Elle* [la chienne] *se laissait piquer du bec par les poussins* (Giraudoux). || **5.** Provoquer une sensation de piqûre sur la peau (avec un sujet nom de chose inanimée) : *Les poils urticants des orties piquent les jambes ;* et absol. : *Une barbe qui pique.* || **6.** Produire un effet d'irritation analogue à une ou à de multiples piqûres (avec un sujet nom de chose) : *La fumée lui piquait les yeux ; il a posé sa cigarette sur le cendrier de verre* (Butor). *Une moutarde forte qui pique la langue. La gelée piquait le visage, la gelée commençante qui rend pénibles les mouvements des traits* (La Varende).

II. 1. Transpercer une chose avec un instrument pointu : *Piquer des papillons sur un étaloir, des insectes dans une boîte. Il avait déjà piqué une grive à sa fourchette* (France). || **2.** Creuser avec un instrument approprié une pièce de viande afin d'y introduire un assaisonnement de lard ou d'ail : *Piquer un gigot.* || Garnir un morceau de viande de lardons : *Piquer un fricandeau, un morceau de bœuf.* || **3.** Fixer un objet par la pointe qu'il comporte : *Piquer une punaise dans un mur. Piquer une fleur dans ses cheveux, à sa boutonnière. C'est vous, docteur, qui avez imaginé cette histoire-là ? demanda Nanteuil, en piquant une rose à son corsage* (France). || **4.** Traverser de piqûres d'aiguille à la machine (autref. à la main) deux étoffes mises l'une sur l'autre pour les assembler avec du fil ou de la soie. || Exécuter des piqûres à la main ou à la machine pour orner un objet rembourré : *Piquer un édredon, un couvre-pied.* || *Piquer du taffetas,* y faire des petits trous dont l'ensemble forme un dessin. || *Absol.* Coudre à la machine : *Savoir piquer.* || En reliure, procéder au brochage d'un volume avec un fil métallique. || *Piquer des chaussures,* y faire des rangs de points autour de la première semelle ; y faire diverses coutures en fil, à l'aiguille ou à la machine à coudre. || **5.** Entamer, creuser la surface d'un matériau en laissant apparaître de petits trous à la surface : *Les vers piquent le bois, les étoffes.* || *Piquer un moellon,* en tailler le parement ou le lit de manière que chaque coup de l'outil laisse une trace. || *Piquer des satins, des taffetas, des draps,* les parsemer de petites mouchetures. || **6.** *Piquer un dessin,*en marquer les contours par de petits trous pour obtenir un poncif. (V. aussi n. 9 ci-après.) || Fixer sur la carte à piquer, en frappant avec une pointe, les épreuves lithographiques qui doivent être reportées sur pierre ou sur zinc. || *Piquer une serrure,* tracer sur le palastre de la serrure les places où doivent être posées les pièces et les garnitures. || *Piquer une pièce de bois,* y marquer avec le traceret l'ouvrage à faire. || **7.** Marquer de petites taches analogues à des traces de piqûres : *L'humidité pique le linge, le papier. Ce torchon est piqué de rouille. Ce qui causait ma surprise reposait* [...] *sur la console que surmontait une glace plombée et piquée* (France). || **8.** Parsemer, consteller de points, de taches : *Les étoiles piquent le ciel de points d'or.* LE SPECTRE [à Isabelle] : « *Je ne te dirai plus rien. Et pas même le nom de la fleur charmante et commune qui pique notre gazon* » (Giraudoux). || **9.** *Piquer un dessin,*en rehausser les parties claires par des tailles de crayon blanc ou des touches de gouache. (V. aussi n. 6 ci-dessus.) || En termes de teinture, plonger une étoffe teinte en noir dans un bain acide pour en aviver la couleur. || **10.** *Piquer une carte,* en parlant des tricheurs, faire une marque sur une carte afin de pouvoir la reconnaître.

III. 1. Frapper vivement et sèchement : *De colère, il piquait le sol de coups de canne.* || **2.** *Piquer la bille,* au billard, la toucher presque perpendiculairement avec la queue. || **3.** *Piquer la pointe,* en chorégraphie, poser directement la pointe d'un pied à terre, la plante du pied et les doigts restant entièrement soulevés. || **4.** *Piquer une note,* l'exécuter détachée et sèchement. || **5.** *Piquer la cloche,* dans la marine, la frapper d'un coup sec. || *Piquer une heure,* l'indiquer d'un coup sec sur la cloche : *On a piqué midi, si je ne me trompe* (Farrère) ; et, en parlant de la cloche elle-même : *La cloche piqua un coup double, puis un coup simple* (Farrère). || **6.** Frapper de petits coups secs une surface avec un marteau à piquer pour la nettoyer : *Piquer une chaudière.* || *Piquer la rouille,* enlever la rouille d'une tôle au marteau.

IV. 1. Exécuter vivement et brusquement : *Probablement que sa dignité le lui interdirait* [de filer ventre à terre] [...] *à moins que ce ne fût tout bêtement son amour des chevaux parce qu'il avait sans doute dû piquer un fameux galop pour se tirer de cette embuscade* (Aragon). *Je crus perdre Fanchette qui, autant que moi horrifiée, avait piqué une fuite éperdue dans le jardin, et s'était réfugiée dans la soupente à charbon* (Colette). || *Piquer un cent mètres, un sprint,* s'élancer brusquement pour couvrir rapidement une courte distance. || **2.** *Fam.* Tomber brusquement dans un état, avoir un accès de : *Il a piqué 39,8 ce matin. Piquer une colère, une crise de larmes, un fou rire, une rage de dents. Naïs était d'une colère, à croire qu'elle allait piquer une attaque comme l'autre fois* (Daudet). *Il m'a déjà piqué une espèce de crise de nerfs* (Bourdet). JAMES : « *Joan, ma chérie, pourquoi piquer une colère ?* » (Aymé). || *Piquer une romance,* se mettre brusquement à chanter : *J' suis pour s'allonger dans l'herbe et piquer une romance* (Bourdet). || *Piquer un somme,* tomber subitement et irrésistiblement dans un état de sommeil. || Fam. *Piquer un roupillon* ou (vx) *piquer un chien,* faire occasionnellement un petit somme : *Je me mets à table vers midi et demi, à cinq heures je pique un chien qui dure quelquefois jusqu'à sept* (Flaubert). *Ce que c'est bon de tirer son fauteuil au coin du feu, d'allumer sa pipe, en buvant son café arrosé d'un caramel à l'eau-de-vie, et de piquer un chien en face l'un de l'autre, pendant que le verglas dégouline sur les vitres...* (Daudet). *Il manifeste l'intention de piquer un roupillon* (Barbusse). || *Piquer un (son) fard, un soleil,* se mettre brusquement à rougir.

V. 1. *Fig.* Irriter vivement, blesser l'amour-propre, offenser : *Ce qui me piqua le plus, c'est que la lettre* [qu'on m'attribuait] *était écrite en patois, pleine de fautes d'orthographe* (Mérimée). *Il* [Simon] *bavardait souvent avec Mazarkiewicz qu'il se plaisait à taquiner, à*

piquer de mille menus traits (Duhamel). || **2.** *Fig.* Exciter vivement, stimuler : *Piquer l'amour-propre, la curiosité. L'annonce d'un danger extrême piqua le courage de Lamiel* (Stendhal). *La difficulté de l'entreprise me piquait* (Beauvoir).

VI. 1. *Arg.* Ramasser, prendre : *Piquer des mégots.* || *Arg. scol.* Obtenir : *Je piquai un zéro en géographie* (Gsell). || **2.** *Pop.* Voler et, *spécialem.*, voler quelque chose à quelqu'un par un mouvement preste et habile : *Je me suis fait piquer mon portefeuille hier au cinéma. Les copains, ils auront tôt fait de vous piquer le pognon et quand il n'en restera plus, ils vous feront coffrer* (Aymé). *On ne peut pas écrire un roman sans piquer des trucs autour de soi, dit Henri* [à Nadine] (Beauvoir). || **3.** *Pop.* Attraper un délinquant, se saisir de sa personne : *L'inspecteur a piqué plusieurs cleptomanes dans le magasin.* || **4.** Prendre quelqu'un sur le fait dans une activité illégale : *Depuis deux mois, c'est le troisième agent de liaison qui se fait piquer à un rendez-vous fixé par Benga* (Sartre).

• SYN. : **II, 1** *épingler* ; **2** *ailler, larder* ; **3** *ficher, planter.* || **IV, 2** *choper* (fam.), *faire, prendre.* || **V, 1** *blesser, choquer, froisser, outrager, vexer* ; **2** *aiguillonner, attiser, enflammer.* || **VI, 2** *barboter* (pop.), *chiper* (pop.), *dérober, escamoter, faucher* (pop.), *soustraire, subtiliser* ; **3** *arrêter, cueillir* (fam.), *épingler* (fam.) ; **4** *pincer* (fam.).

◆ v. intr. (sens 1, 1866, Parent ; sens 2, 1937, Malraux ; sens 3, 1934, G. Chevallier [en parlant d'un navire, 1903, Larousse] ; sens 4, 1857, Baudelaire ; sens 5, 1680, Richelet ; sens 6, 1844, Balzac [« plonger », 1875, Larousse]). **1.** Effectuer brusquement un mouvement descendant, vertical ou presque vertical : *Du haut du ciel l'aigle pique sur sa proie. Les mouettes tournoient follement en tous sens puis, sans rien perdre de leur vitesse, quittent l'une après l'autre la mêlée pour piquer vers la mer* (Camus). || **2.** En parlant d'un avion, descendre en chute libre pour se redresser brusquement ensuite : *Un bombardier qui pique sur l'objectif. La terre n'apparaît qu'à la verticale, et encore ? Je cabre ? Je pique ? Je penche ? Va-t'en voir !* (Saint-Exupéry). *Le sifflement de l'avion qui piquait était si fort qu'il allait couvert sa voix* (R. Merle). || **3.** *Piquer du nez,* laisser tomber sa tête, le visage en avant : *Elle se mit à chopiner avec un tel manque de discernement qu'elle piquait parfois du nez dans ses bassines* (Chevallier). || *Piquer du nez, piquer de l'avant,* se dit d'un navire chargé outre mesure à l'avant ou qui tangue violemment à la mer. || **4.** *Piquer droit,* ou simplem. *piquer,* se diriger brusquement et à grande vitesse vers un objectif dans un mouvement horizontal et direct : *Je n'ai pas pu l'éviter ; il a piqué droit sur moi. Piquer à travers champs vers le village. Or, pendant que Malouin contournait le bassin, franchissait le pont de fer et se dirigeait vers la falaise, le bachot vert, lui, au lieu de continuer à pêcher, piquait droit sur le marché au poisson...* (Simenon). *Beauzée était à moins de deux lieues, mais sur une route qui s'inclinait vers le sud-est, donc qui était loin de piquer droit sur Verdun* (Romains). || **5.** Vx. *Piquer des deux* (sous-entendu *éperons*), lancer brusquement son cheval au galop ; s'élancer vivement ; aller vite : *Il piqua des deux et, dans l'obscurité, je l'eus bientôt perdu de vue* (Mérimée). || **6.** *Piquer une tête* (loc. verbale de valeur intransitive), tomber ou se précipiter la tête la première : *Il tombe du haut de l'échelle et pique une tête dans le foin. Nous n 'avons fait que boire, boire, elle m'a entraîné chez elle, et, en entrant, j'ai piqué une tête dans le piano* (Cendrars). || *Piquer une tête dans l'eau,* plonger : *Des nageurs* [...] *debout dans de lourdes embarcations de pêcheurs, piquaient des têtes, remontaient sur leurs bateaux et ressautaient dans le courant* (Maupassant).

◆ **se piquer** v. pr. (sens I, 1, 1674, Malebranche ; sens I, 2, 10 janv. 1902, A. Gide ; sens I, 3, 1835, Acad. ; sens I, 4-5, 1762, Acad. ; sens I, 6, 1867, Delvau ; sens II, 1, v. 1629, Corneille [« s'irriter violemment », 1580, Montaigne ; « s'éprendre soudainement », 1580, Godefroy] ; sens II, 2, 1580, Montaigne ; sens II, 3, 1643, Corneille ; sens II, 4, 1694, Acad. ; sens II, 5, 1622, Sorel [« avoir des prétentions à des aptitudes... dont on se flatte », 1634, Brunot]).

I. 1. Se faire une blessure avec quelque chose de pointu : *Se piquer à un rosier. Se piquer le doigt.* || **2.** Pratiquer sur soi une piqûre de stupéfiant : *Se piquer à la morphine.* || **3.** S'altérer, s'aigrir, en parlant d'un vin : *Son vin se piquait, et il attribuait ce dommage à la façon défectueuse dont ses bouteilles étaient bouchées* (France). || **4.** Se parsemer de petits trous de vers : *La commode reléguée au grenier a fini par se piquer.* || **5.** Se couvrir de petites taches : *Cette glace commence à se piquer.* || **6.** Fam. *Se piquer le nez,* faire des abus d'alcool, s'enivrer : *Le vertueux Sénèque conseille vivement qu'on se pique le nez ; « parfois même on peut aller jusqu'à l'ivresse »* (Montherlant).

II. 1. *Class.* et *fig.* S'émouvoir, éprouver un sentiment fort : *Confesse franchement | Qu'une fille en ces lieux qui perd un frère unique | Jusques au désespoir fort rarement se pique* (Corneille). || S'irriter violemment : *Grenouilles devraient se taire | Et ne murmurer pas tant ; | Car si le soleil se pique ; | Il le leur fera sentir* (La Fontaine). || S'éprendre soudainement : *Là je me piquai d'une jeune veuve* [...] *belle par excellence* (Chapelain). || **2.** *Fig.* Faire preuve de susceptibilité : *Il se pique pour un rien. On peut être sublime de charité dans une peste et se piquer contre le prochain dans une simple dispute théologique* (Sainte-Beuve). || **3.** *Se piquer d'honneur,* aller par honneur au-delà de ce qu'on aurait fait normalement, montrer de l'amour-propre : *Il aurait bien arrêté là son ascension, mais entendant les remarques de ses compagnons, il se piqua d'honneur.* || **4.** Fig. *Se piquer au jeu,* s'obstiner malgré les obstacles et s'acharner à poursuivre : *Vous savez quand on ne peut plus mettre un nom sur une tête. D'abord c'est vexant. Puis on se pique au jeu. Enfin ça devient une marotte* (Aragon). || **5.** Class. *Se piquer de,* se glorifier de quelque chose : *Moi qui, grâce aux Dieux, de courage me pique* (La Fontaine) ; *auj.*, avoir des prétentions à des aptitudes, des qualités ou des avantages dont on se flatte : *Se piquer d'écrire. Se piquer de noblesse. Il se pique d'être bon violoniste. C'est l'homme général qui est toujours le plus intéressant : le pittoresque ne vaut que pour le détail. C'est comme les gens qui se piquent d'exotisme, de couleur locale, etc.* (Claudel).

• SYN. : **II, 2** *se fâcher, se formaliser, se froisser, s'offenser, se vexer* ; **5** *se faire fort de.*

2. piquer [pike] n. m. (emploi substantivé de *piquer* 1 ; av. 1848, Chateaubriand). *Le piquer,* le fait de piquer, ou le bruit fait en piquant (peu usité) : *Je me taisais ; madame la Dauphine gardait le silence : on entendait le piquer de l'aiguille et le tirer de la laine que la princesse passait brusquement dans le canevas sur lequel je vis tomber quelques pleurs* (Chateaubriand).

piqueron [pikrɔ̃] n. m. (de *piquer* 1 ; fin du XV^e^ s., Molinet, au sens de « aiguillon de l'abeille » ; sens actuel, 1812, Mozin). Morceau de bois aux extrémités amincies, servant à battre la terre destinée à la fabrication des pipes.

1. piquet [pikɛ] n. m. (de *piquer* 1 ; 1390, Godefroy [art. *piquetin*], écrit *pichet* [*piquet,* XV^e^ s.], au sens I, 1 [*piquet de réseau,* 1963, Larousse ; *piquet de terre,* 1932, Larousse ; *être droit comme un piquet,* 1718, M. A. Le Grand ; *être planté comme un piquet,* 1668, Molière] ; sens I, 2, 1690, Furetière [*planter son piquet quelque part,* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné — la loc. de sens contraire *lever le piquet,* « décamper », est attestée dès le XV^e^ s., Littré] ; sens I, 3, 1932, Larousse ; sens I, 4, 1922, Maurois [*mettre le poisson au piquet,* 1963, Larousse] ; sens I, 5, 1875, Larousse ; sens I, 6, 1716, d'après Larousse, 1875 [« châtiment scolaire... », 1842, Mozin] ; sens II, 1, 1718, Acad. ; sens II, 2, 1932, Larousse ; sens II, 3, 1963, Larousse ; sens II, 4, début du XX^e^ s.).

I. 1. Pieu solidement enfoncé dans le sol pour y demeurer : *Une clôture étayée par des piquets.* || *Piquet de réseau,* en termes militaires, piquet supportant la ronce artificielle de fil de fer barbelé. || *Piquet de terre,* piquet métallique utilisé comme fil

de terre, dans la pose d'une ligne télégraphique provisoire. || Fig. *Être droit, raide comme un piquet,* se tenir très droit, très raide. || *Être planté comme un piquet,* se tenir debout et immobile : *Va-t'en l'attendre dans la rue, et ne sois point planté dans ma maison, planté tout droit comme un piquet* (Molière). *Il resterait debout comme un piquet, ce gosse !* (Adamov). || **2.** Pieu pointu que l'on peut planter et retirer à volonté : *Les piquets d'une tente.* || Vx. *Planter son piquet quelque part,* y camper ou s'y établir. || **3.** Fer de lance dont on munit la canne à pêche pour la planter en terre. || **4.** Pieu que l'on déplace à l'intérieur d'un pâturage et sur lequel un animal est attaché : *Pâturage au piquet. C'est vrai, dit-il, nous broutons comme des bêtes au piquet, et ce n'est guère intéressant* (Duhamel). || *Mettre le poisson au piquet,* l'attacher dans l'eau pour le conserver vivant. || **5.** Réunion de plusieurs feuilles ou de plusieurs fleurs artificielles ayant un pétale commun. || **6.** *Vx.* Punition militaire qui consistait à passer deux heures debout, le pied sur un piquet. || Châtiment scolaire qui consiste à obliger le coupable à se tenir droit, seul, immobile dans un coin de la classe ou de la cour, sans participer aux exercices ou aux jeux : *Mettre un élève au piquet.*

II. 1. Groupe militaire (dont les chevaux, prêts à partir, étaient primitivement attachés à un piquet) disponible dans une caserne ou un cantonnement : *Cent hommes d'infanterie et un piquet de cavalerie de la marine furent, toutes les vingt-quatre heures, relevés à cette batterie* (Chateaubriand). *On commença à laisser des piquets qui devaient s'écarter en tirailleurs au commandement à partir d'un point situé à une lieue du village* (Giono). || **2.** Détachement de soldats destinés à lutter contre les incendies. || **3.** *Piquet d'honneur,* détachement d'hommes mis en faction devant la résidence d'un haut personnage officiel, ou dans un lieu de réception. || **4.** *Piquet de grève,* groupe de grévistes qui stationnent à la porte d'une usine pour s'assurer que la grève est strictement observée : *Sur les routes, des piquets de grévistes empêchent le ravitaillement des villes !* (Martin du Gard). *Dès que nous sommes passés, la police régulière du quai et les piquets de grève chassent la foule et arrêtent toute circulation sur les ponts* (Malraux).

2. piquet [pikɛ] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1622, Havard, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Jeu de cartes qui se joue avec 32 cartes entre deux, trois ou quatre joueurs : *Elle fit même un piquet avec l'ancêtre de l'endroit* (Benoit). || **2.** *Jeu de piquet,* ou simplem. *piquet,* les trente-deux cartes avec lesquelles on joue au piquet.

piquetage [piktaʒ] n. m. (de *piqueter ;* 1er sept. 1871, *Revue des Deux Mondes* [p. 61], aux sens 1-2). **1.** Action de disposer des jalons pour marquer un alignement : *Le piquetage d'une route.* || **2.** L'alignement de jalons ou de piquets : *Enlever le piquetage d'un terrain à bâtir.*

• Syn. : **1** *balisage, jalonnement.*

piqueté, e [pikte] adj. (part. passé de *piqueter* 1 ; 1596, Godefroy, dans la loc. *messe piquetée,* « messe qu'on annonce en frappant la cloche » ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1770, Buffon). **1.** Se dit d'un terrain sur lequel on a pratiqué le piquetage. || **2.** Qui est marqué de petits points ou de petits dessins, presque aussi fins qu'un point : *La joue piquetée de soleil* (Goncourt). *Une tapisserie piquetée de petites fleurs.*

1. piqueter [pikte] v. tr. (de *piquet* 1 [*piqueter,* « attaquer un mur avec le pic » — v. 1360, Froissart —, était un dér. de *pic* 2] ; XVIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1870, A. Dumas). [Conj. **4 a.**] **1.** Marquer un tracé, un alignement avec des piquets ou des repères qui jalonnent : *N'ai-je pas marché devant pour piqueter des routes dans la forêt ?* (Dorgelès). || **2.** Marquer de points, de petites taches : *Des milliers de fleurs jaunes la piquetaient* (Montherlant). *De légères taches de sang piquetaient le chemin* (Dumas).

• Syn. : **1** *baliser, jalonner ;* **2** *consteller, cribler, moucheter, parsemer.*

2. piqueter [pikte] v. intr. (de *piquette* 1 ; 1628, Chereau, écrit *picter ; piqueter,* début du XIXe s.). [Conj. **4 a.**] *Arg.* Autre forme de PICTER.

piqueton [piktɔ̃] n. m. (de *piquette* 1 ; 1790, *le Rat du Châtelet,* écrit *picton ; piqueton,* 1841, d'après Larchey, 1889). *Pop.* et *vx.* Vin : *Petit piqueton de Mareuil | Plus clairet qu'un vin d'Argenteuil | [...] Que ta saveur est souveraine* (Nerval). *Un piqueton qui avait d'abord un goût de vieux tonneau* (Zola).

• Syn. : *picrate* (pop.), *pinard* (pop.).

• Rem. On écrit aussi PICTON.

piquetonner [piktɔne] v. intr. (de *piqueton ;* 1833, Esnault, écrit *pictonner ; piquetonner,* 1903, Larousse). *Pop.* et *vx.* Boire du piqueton.

• Rem. On écrit aussi PICTONNER.

1. piquette [pikɛt] n. f. (de *piquer* 1, proprem. « boisson qui pique » ; 1583, Liébault, au sens 1 [« boisson faite avec des prunelles »] ; sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, 1932, Céline [*c'est de la piquette,* début du XXe s.]). **1.** Boisson réservée à la consommation familiale, que l'on obtient par fermentation du marc additionné d'une certaine quantité d'eau. || **2.** Petit vin de faible degré, de médiocre qualité, aigrelet : *Si je niai pas le vin que j'aime, vive l'eau de l'égout plutôt que la piquette* (Montherlant). || **3.** *Fig.* et pop. *Ce n'est pas de la piquette,* c'est d'une qualité appréciable. || *C'est de la piquette,* ce n'est rien, c'est sans aucune valeur : *Ton interview de ministre n'était certainement que de la piquette à côté de ceci* (Romains).

2. piquette [pikɛt] n. f. (peut-être de l'anc. loc. *être passé par les piques,* « devoir passer, comme punition militaire, entre deux rangs de piquiers qui frappent avec le bois de leur pique » [1565, Tahureau], de *pique* 1 ; 1931, Mac Orlan). *Fam.* Volée de coups, rossée : *Prendre une piquette.*

• Syn. : *dégelée* (pop.), *dérouillée* (pop.), *frottée* (pop.), *peignée* (pop.), *raclée* (pop.), *rossée* (pop.), *trempe* (pop.), *tripotée* (pop.).

1. piqueur [pikœr] n. m. (de *piquer* 1 et/ou [pour le sens I, 1] de *pic* 2 ; v. 1360, Froissart, au sens de « ouvrier employé pour démolir un mur » [probablem. de *pic* 2] ; sens I, 1, 1780, Brunot ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1967, Robert ; sens I, 4, 1694, Acad. ; sens II, 1, 1752, Trévoux ; sens II, 2, 1676, Félibien ; sens II, 3, 1963, Larousse ; sens II, 4, 1869, Littré ; sens III, 1, 1836, Acad. [dans les équipages de gala de la présidence de la République, 1913, d'après Larousse, 1963] ; sens III, 2, 1559, Amyot ; sens III, 3, 1572, Budé ; sens IV, 1, 1752, Trévoux ; sens IV, 2, 1869, Littré ; sens IV, 3, 1802, Flick [*piqueur d'escabelle,* même sens, 1690, Furetière] ; sens IV, 4, 1866, Littré, art. *gourmet*).

I. 1. Dans les houillères, ouvrier qui fait l'abattage du charbon (autref. avec un pic, auj. avec un marteau piqueur). || **2.** Ouvrier chargé de tailler les pavés et les bordures : *Piqueur de grès.* || **3.** Ouvrier qui fait sauter au marteau le tartre des chaudières : *Piqueur de chaudière.* || **4.** Dans l'art culinaire, celui qui larde les viandes.

II. 1. Celui qui, dans les chapelles, marque les moines absents. || **2.** Agent de maîtrise chargé de la surveillance et du contrôle des maçons, des tailleurs de pierre, des manœuvres : *Que nous voulions* [...] *faire* [...] *de lui, dernièrement, un piqueur de travaux* (Flaubert). || **3.** Agent de maîtrise chargé de surveiller l'exécution des transports routiers. || **4.** Agent assermenté nommé par le préfet, sur proposition de l'ingénieur en chef des travaux publics, pour assister le conducteur de travaux.

III. 1. *Autref.* Domestique que les nobles et les gens riches faisaient courir devant leur voiture pour frayer la route. || Cavalier qui précédait les équipages de gala de la présidence de la République. || **2.** Dans les écuries, dans les manèges, personne chargée de la surveillance ou du dressage des chevaux : *Après avoir vu comment un nouveau cheval trottait seul, il le faisait atteler, traverser toutes les rues avoisinantes, le piqueur courant le long de la voiture en tenant les guides...* (Proust).

|| **3.** Celui qui, à la chasse, conduit la meute des chiens à la poursuite de la bête : *Les groupes d'hommes et de femmes ; les meutes à peine contenues par les piqueurs ; les aboiements des chiens, le hennissement des chevaux, tout cela formait une scène très animée* (Chateaubriand). *Tout ce qu'il faut pour la chasse, les chiens, les piqueurs* [...]. *Des mecs en rouge avec des boutons d'or* (Aragon). [V. Rem.]

IV. 1. Individu qui se tient près des joueurs pour leur prêter de l'argent à gros intérêt. (On l'appelle aussi CAPON.) || **2.** *Piqueur d'once,* voleur qui pratique le piquage de la soie. || **3.** Vx. *Piqueur d'assiettes, piqueur de tables,* individu qui se fait inviter sans bourse délier, parasite. || **4.** *Piqueur de vin,* dégustateur.

◆ adj. et n. m. (1951, Esnault). *Arg.* Qui est prompt à jouer du couteau.

◆ adj. m. (milieu du XVIe s.). Muni des organes propres à piquer : *Insectes piqueurs.*

● REM. Dans le langage de la vénerie (au sens III, 3), on emploie la forme PIQUEUX (1763, Le Verrier de La Conterie) [*premier piqueux, second piqueux, troisième piqueux*] : *On raconte qu'un jour le duc l'aurait cravaché devant les domestiques et les piqueux* (Bernstein).

2. piqueur [pikœr] n. m. (mot régional employé seulement dans une petite partie du nord de la France, dér. de *pique* 2 ; XVIe s., *Coutumier général,* I, 513). *Vx* et *dialect.* Celui qui coupait les blés à la pique, sorte de faux à petit manche. (V. PIQUE 2.)

3. piqueur, euse [pikœr, -øz] n. (même mot que *piqueur* 1 ; 1842, Acad.). Ouvrier ou ouvrière qui confectionne des tiges de chaussures (autref. à la main, auj. avec une machine à coudre) : *La plus jolie piqueuse de bottines de ce temps-là* (Hugo).

◆ **piqueuse** n. f. (sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Ouvrière qui pique les dessins destinés à la fabrication des dentelles. || **2.** Machine à coudre effectuant la piqûre.

piqueuse-élastiqueuse [pikøzelastikøz] n. f. (de *piqueuse* et de *élastique* ; 1963, Larousse, art. *piqueur*). Machine pour coudre les élastiques.

● Pl. *des* PIQUEUSES-ÉLASTIQUEUSES.

piqueux n. m. V. PIQUEUR 1 (REM.).

piquier [pikje] n. m. (de *pique* 1 ; XIIIe s., Géraud [p. 531], puis XVe s., Du Cange). *Vx.* Homme de pied armé de la pique : *Gloire aux hallebardiers splendides ! ces piquiers | Sont une rude pièce aux royaux échiquiers* (Hugo).

piquoir [pikwar] n. m. (de *piquer* 1 ; 1842, Acad. [*piquois,* même sens, 1765, *Encyclopédie*]). Aiguille emmanchée dont on se sert pour piquer un dessin.

piqûrage [pikyraʒ] n. m. (de *piqûre ;* 1970, Robert). Action de réparer les piqûres, les défauts d'un tissu.

piqûre [pikyr] n. f. (de *piquer* 1 ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *pikedure* [*piqueüre,* XIVe s. ; *piqûre,* XVIe s.], au sens I, 3 [en parlant de la morsure d'un serpent ; en parlant de la blessure faite par un insecte, début du XVIIe s.] ; sens I, 1, v. 1380, *Aalma* [« blessure que le maréchal fait au pied du cheval... », 1762, Acad.] ; sens I, 2, 1962, Robert [« introduction dans les tissus d'une aiguille creuse... », 1911, A. Gide] ; sens I, 4, 1888, Maupassant ; sens II, 1, 1690, Furetière [« rang de points et d'arrière-points... », 1586, Havard] ; sens II, 2, 1869, Littré ; sens II, 3, 1690, Furetière [*piqûres de taret,* 1903, Larousse] ; sens II, 4, 1963, Larousse ; sens II, 5, 1694, Acad. ; sens II, 6, 1963, Larousse [aussi « petite soufflure... d'une pièce de fonderie » ; *piqûre d'une tôle, d'une chaudière,* 1903, Larousse] ; sens II, 7, 1893, *Dict. général* [*piqûres de mouches,* 1875, Larousse] ; sens II, 8, 1923, Larousse ; sens II, 9, av. 1896, Goncourt ; sens III, 1, Amyot ; sens III, 2, 1580, Montaigne).

I. 1. Blessure faite par un objet pointu : *Une piqûre d'épine.* || Blessure que le maréchal fait au pied du cheval qu'il ferre, en enfonçant le clou jusqu'au vif. || **2.** Introduction, dans les tissus, d'une aiguille pleine à des fins thérapeutiques : *Piqûre de l'acupuncture.* || Introduction dans les tissus d'une aiguille creuse pour y injecter un liquide médicamenteux ou pratiquer une ponction : *Et puis l'infirmière entra avec tout ce qu'il fallait pour les piqûres* (Vian). || **3.** Petite blessure faite par un insecte et, *par extens.,* par un serpent : *Une piqûre d'abeille, de vipère.* || **4.** Sensation vive et urticante rappelant une multitude de piqûres : *Piqûres d'orties.*

II. 1. Genre de couture : *Piqûre à point de navette. Piqûre à point de chaînette.* || Rang de points et d'arrière-points faits symétriquement pour orner une étoffe ou pour unir deux étoffes mises l'une sur l'autre : *Une robe de drap bleu toute simple — corsage à petits plis pincés, col cerclé de piqûres* (Colette). || **2.** Opération qui, en brochage, consiste à poser une agrafe pour assembler les cahiers d'un livre. || **3.** Trou pratiqué dans une matière par un insecte : *Piqûres de ver.* || *Piqûres de taret,* trou pratiqué par le ver appelé taret. || **4.** Trou très petit apparaissant dans une feuille de papier par suite d'une mauvaise répartition des fibres. || **5.** Ornement à jour pratiqué à l'emporte-pièce dans un tissu. || **6.** Creux provoqué dans les surfaces métalliques par corrosion ou par dépôt électrolytique. || Petite soufflure particulière d'une pièce de fonderie. || *Piqûre d'une tôle, d'une chaudière,* détérioration par oxydation. || **7.** Tache roussâtre produite par l'humidité dans une gravure ou dans la page d'un livre : *Piqûres d'humidité.* || *Piqûres de mouches,* nom euphémique des « chiures ». || **8.** *Piqûre acétique,* maladie des vins due à des bactéries acétiques. || **9.** *Par métaphore.* Point lumineux : *La lune* [...] *découpant leurs feuilles, perçant leur noir de piqûres d'or* (Goncourt).

III. 1. Réflexion ou acte de nature à froisser une personne : ALLOUY : *« Même les ennemis je niai pas su m'en faire comme il faut. J'ai agacé des tas de confrères par des piqûres d'épingle mais je niai écrasé personne »* (Romains). || **2.** Impression vive de vexation : *Piqûre d'amour-propre.*

● SYN. : **II, 3** *vermoulure.*

piqûre-apprêt [pikyraprɛ] n. f. (de *piqûre* et de *apprêt ;* 1963, Larousse). Action d'assembler les différentes parties d'un type de chaussure.

● Pl. *des* PIQÛRES-APPRÊTS.

piqûreuse [pikyrøz] n. f. (de *piqûre ;* 1951, Ch. Martin, p. 75). Ouvrière du textile chargée d'opérer le piqûrage.

● SYN. : *rentrayeuse.*

piranha [piraɲa] ou **piraya** [piraja] n. m. (mot portug. de même sens, empr. du tupi ; 1795, d'après Robert, 1967). Petit poisson carnassier très vorace, des eaux douces d'Amazonie.

pirate [pirat] n. m. (lat. *pirata,* pirate, gr. *peiratês,* brigand, pirate, de *peirân,* tenter, essayer, entreprendre ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, 1967, Robert ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1893, *Dict. général*). **1.** Bandit parcourant les mers pour se livrer au brigandage : *C'étaient maintenant les harcèlements continuels de pirates de plus en plus hardis, venus parfois de très loin pour des opérations fructueuses contre les comptoirs et les ports* (J. d'Ormesson). || **2.** *Pirate de l'air,* individu qui contraint sous la menace l'équipage d'un avion à changer de destination. || **3.** *Fig.* Individu qui escroque, qui s'enrichit aux dépens d'autrui : *Le prêteur auquel j'ai dû m'adresser est un pirate.* || **4.** *Fig.* Celui qui pille des œuvres de l'esprit, en les copiant ou en les démarquant : LE DR PASQUIER : *« J'ai voulu faire recopier mon manuscrit par une agence* [...]. *Malheureusement je suis tombé sur des pirates »* (Duhamel).

◆ adj. (1962, Robert [pour un émetteur de radio, 1963, Larousse ; *émission pirate,* 9 sept. 1969, *le Monde*]). Se dit de ce qui brave la législation : *Une édition pirate d'un ouvrage censuré.* || *Radio pirate, station pirate, émetteur pirate,* émetteur de radio clandestin. || *Émission pirate,* émission faite par une station pirate ou, sur un poste autorisé, par quelqu'un qui occupe indûment le studio émetteur.

• SYN. : **1** *boucanier, corsaire, écumeur* [des mers], *flibustier, forban* ; **3** *aigrefin, escroc, filou, fripouille* ; **4** *plagiaire.*

pirater [pirate] v. intr. (de *pirate* ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné). *Vx.* Exercer l'activité de pirate : *Cromwell, en 1655, envoya une flotte qui enleva la Jamaïque aux Espagnols ; on n'en serait point venu à bout sans les flibustiers : ils pirataient partout* (Voltaire).

◆ v. tr. (milieu du XXe s.). Voler, escroquer : *À mes propres oreilles ma voix résonnait comme une étrangère, un ange filou me piratait mes pensées jusque dans ma tête...* (Sartre). *Il s'est laissé pirater par un entrepreneur malhonnête.*

piraterie [piratri] n. f. (de *pirate* ; 1505, Gonneville, au sens 1 ; sens 2, 10 avr. 1825, *Bulletin des lois* ; sens 3, 8 sept. 1970, *le Figaro* ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Activité habituelle ou acte particulier du pirate : *Un renégat comme lui qui faisait de la piraterie sur la côte du Maroc* (Claudel). || **2.** En droit maritime, exaction commise par l'équipage d'un navire contre un autre navire. || **3.** *Piraterie aérienne,* détournement d'avion commis par des pirates de l'air. || **4.** *Fig.* Escroquerie, appropriation abusive : *Je pense que l'argent ne doit pas être acquis d'une manière injuste, ni par piraterie* (Romains).

• SYN. : **1** *flibuste, flibusterie* ; **4** *brigandage, exaction, pillage, rapine.*

piraya n. m. V. PIRANHA.

pire [pir] adj. (lat. *pejor,* compar. de *malus,* mauvais [*pire* a d'abord été la forme du cas sujet, celle du cas régime étant *peior*] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 2 ; sens 1, v. 1155, Wace ; sens 3, v. 1660, Bossuet). **1.** Comparatif de supériorité de « mauvais », exprimant en général un jugement moral : *Tout à l'heure, je balançais entre deux avis : je m'interrogeais si nous étions vraiment devenus pires ou seulement plus véridiques...* (Valéry). *Luther a propagé une idolâtrie du Livre pire que bien des pratiques jugées par lui superstitieuses* (Yourcenar). *Un remède pire que le mal. Les nouvelles sont pires que je ne craignais. Son précédent roman était déjà bien mauvais : celui-ci est pire.* || **2.** Précédé de l'article défini ou d'un adjectif possessif, superlatif relatif de « mauvais » : *Les pires des humains sont comme les meilleurs* (Hugo). *J'aurais aussi bien pu écrire que les meilleures intentions font souvent les pires œuvres d'art et que l'artiste risque de dégrader son art à le vouloir édifiant* (Gide). || **3.** Devant un nom exprimant une idée d'hostilité, de mal, *pire* indique le degré plus élevé ou le plus élevé : *Ils conviennent que la guerre est le pire fléau du monde* (Giraudoux). *Les pires ennemis de la femme sont les femmes* (Montherlant). *Je niai jamais vu pire misère. Nous avons eu les pires ennuis. Il a affronté les pires difficultés.*

◆ n. m. (sens 1, XIIe s., *Dolopathos,* écrit *le pior* [*le pire,* v. 1360, Froissart] ; sens 2, v. 1280, Semrau [écrit *le pire*]). **1.** Ce qu'il y a de pire : *Le malade est au plus mal : il faut s'attendre au pire. Le pire n'est pas toujours certain* (L. Daudet). *Pas de pitié pour les optimistes d'hier à l'heure où le pire s'est déclaré* (Montherlant). || **2.** Le plus haut degré dans la catégorie du mauvais : *Jacques Blanche* [...] *nous peint son inquiétude ; il la croit arrivée à son pire...* (Gide). *Le principe même de notre régénération peut se trouver contenu au pire de nous-mêmes* (Mauriac).

• REM. **1.** À la différence de *meilleur,* qui se substitue nécessairement à **plus bon, pire* peut être remplacé par *plus mauvais* dans de nombreux cas.

2. *Pire* peut être renforcé par *bien* (jamais par *beaucoup*) ou par une locution exprimant la multiplication : *C'est bien pire. C'est cent fois pire.* Mais l'emploi de *plus* pour renforcer *pire* est fautif.

3. *Tant pire* s'emploie dans la langue populaire pour *tant pis.*

4. Malgré certains puristes, on admet couramment aujourd'hui que *pire* puisse s'employer à la place de *pis* lorsqu'il se rapporte à un pronom neutre ou à un pronom indéfini : *C'est pire que jamais. C'était même pire que tout le reste* (Céline). *Quelque chose de pire. Rien de pire.*

piriforme [pirifɔrm] adj. (de *piri-,* élément tiré du lat. *pirum,* poire, et de *-forme* ; 1698, Dionis). Qui est en forme de poire : *Un gilet sous lequel fluctuait son ventre piriforme* (Balzac). *Sa tête piriforme était encadrée par les frisons de sa chevelure* (Flaubert). *Lesquels, parmi eux six, seront encore à ce moment dans ce compartiment vraisemblablement éclairé seulement par la veilleuse bleue, par cette petite ampoule sphérique et sombre que vous apercevez à l'intérieur du lampadaire, nichée entre les deux autres transparentes et piriformes* (Butor).

pirogue [pirɔg] n. f. (esp. *piragua,* même sens, du caraïbe continental *piragua,* même sens ; 1555, Poleur [36], écrit *pirague* ; *pirogue,* 1638, *Gazette,* 90). Embarcation exotique légère, ordinairement propulsée par la pagaie ou par la voile : *Pirogue à balancier de Madagascar. Ce matin les voiles blanches des pirogues partant pour la pêche ont fleuri la mer* (Gide). *Nous courons à la pirogue* [...] *et, de toute la vitesse de nos pagaies, nous rejoignons le boutre* (Monfreid).

piroguier [pirɔgje] n. m. (de *pirogue* ; 27 sept. 1874, *Journ. officiel,* p. 6333). Homme qui conduit une pirogue : *Ces piroguiers sont de grands hercules maigres* (Loti).

pirole [pirɔl] n. f. (lat. scientif. de la Renaissance *pirola,* même sens, du lat. class. *pirus,* poirier, la feuille de la pirole ressemblant à celle du poirier ; 1567, Junius, 149). Petite plante vivace (de 5 à 20 cm), à feuilles persistantes, à grandes fleurs blanches, poussant dans les bois humides, sur les mousses.

pirolle [pirɔl] n. f. (origine incertaine ; 1869, Littré, écrit *piroll* ; *pirolle,* 1875, Larousse). Passereau d'Indo-Malaisie voisin des pies, au plumage vert et jaune, orné de rouge sur les ailes, à bec et pattes rouges, à tête huppée.

pironneau [pirɔno] n. m. (origine incertaine ; 1869, Littré). Canot robuste avec lequel on pratique la pêche aux coquillages dans les endroits de la côte où la mer est mauvaise.

piroplasmose [pirɔplasmoz] n. f. (de *piroplasme* — v. à l'art. — [1932, Larousse], de *piro-,* élément tiré du lat. *pirum,* poire, et de *-plasme,* gr. *plasma,* ce qui est façonné, modelé, dér. de *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; 1932, Larousse). Infection causée aux animaux domestiques par un protozoaire appelé « piroplasme », et qui provoque de l'hyperthermie, des ictères, de l'anémie.

pirouettant, e [pirwɛtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pirouetter* ; début du XXe s.). Qui pirouette, qui a l'habitude de pirouetter (au pr. et au fig.) : *Cela devrait donner la mesure de cet homme léger et pirouettant* (Suarez).

pirouette [pirwɛt] n. f. (réfection [probablem. d'après *girouette*] de l'anc. franç. *pirouelle,* toupie [1364, Machaut], dér. du radical *pir-,* qui entre dans la composition de mots signif. « cheville, piquet » ; 1510, *Testament de fin Rubin* [33], écrit *pyrouette,* au sens de « joyau en forme de petit moulin à vent » ; écrit *pirouette,* au sens 1, 1530, Palsgrave, 388 ; sens 2, 1611, Cotgrave [pour un danseur, 1648, Scarron] ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, 1875, Larousse ; sens 5, 1798, Acad.). **1.** *Class.* Toupie ou toton : *La poussière que l'on jette sur une pirouette pendant qu'elle tourne* (Descartes). *Jouer à la pirouette* (Acad., 1694). || **2.** Tour complet ou demi-tour effectué par le corps pivotant sur la pointe d'un seul pied ou sur le talon. || *Spécialem.* Tour entier que fait le danseur sur lui-même en prenant sa jambe d'appui comme pivot. || **3.** Dans les manèges, volte sur place qu'on fait exécuter par un cheval en le faisant pivoter autour d'un de ses pieds postérieurs. || **4.** *Fig.* Changement brusque d'opinion, dans le domaine politique notamment : *Il a souvent fait des pirouettes au cours de sa carrière.* || **5.** *Fam.* Façon désinvolte d'éluder une question par des plaisanteries : *Répondre par des pirouettes. Le gouvernement avait le devoir de laisser parler le colonel* [Picquart]. *On ne sort pas d'une pareille impasse par une simple pirouette, ou alors on risque de tomber dans un bourbier* (Proust).

• SYN. : **2** *virevolte, volte ;* **4** *palinodie, retournement, revirement, volte-face ;* **5** *dérobade, échappatoire, esquive.*

pirouettement [pirwɛtmɑ̃] n. m. (de *pirouetter ;* fin du XVI[e] s., aux sens 1-2). **1.** Action de pirouetter. || **2.** Suite de pirouettes.

pirouetter [pirwɛte] v. intr. (de *pirouette ;* 1530, Palsgrave [762], au sens de « faire tourner une pirouette » ; sens 1-2, 1546, R. Estienne ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Exécuter une ou plusieurs pirouettes : *Le garçon prit la commande, puis pirouetta et se dirigea vers la cuisine.* || **2.** En parlant des choses, tourner sur soi-même : *Une lame fit pirouetter la barque. Vidame se leva et fit pirouetter sa chaise* (Duhamel). || **3.** *Fig.* En parlant d'une personne versatile, changer brusquement d'opinion, notamment politique.

• SYN. : **1** *pivoter, virevolter ;* **2** *tournoyer.*

1. pis [pi] n. m. (lat. *pectus,* poitrine [de l'homme et des animaux] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *peiz* [*piz,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; pis,* fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens], au sens de « poitrine » ; sens actuel, XII[e] s., *Isopet I* [aussi pour une bête laitière]). Mamelle de la femelle d'un mammifère et, notamment, d'une bête laitière : *Pis d'une brebis, d'une chèvre. La caverne, d'ailleurs, était au pillage. Les Grecs buvaient vin et lait à même l'outre et à même le pis* (Giraudoux).

2. pis [pi] adv. ou adj. (lat. *pejus,* neutre de *pejor,* pire [v. PIRE] ; fin du X[e] s., *Vie de saint Léger,* écrit *peis* [*pis,* v. 1130, *Eneas*], au sens I, 2 [*qui pis est,* 1580, Montaigne — d'abord *que pis est,* début du XV[e] s., Ch. d'Orléans ; *dire pis que pendre de quelqu'un,* 1611, Cotgrave] ; sens I, 1, v. 1155, Wace [*aller de mal en pis,* XII[e] s., *Vie d'Édouard le Confesseur*] ; sens I, 3, v. 1155, Wace ; sens II, XII[e] s., *Roncevaux* [*mettre les choses au pis,* 1714, Dancourt ; *au pis aller,* fin du XV[e] s., Commynes]).

I. COMPARATIF DE SUPÉRIORITÉ DE « MAL » (CONTRAIRE DE « MIEUX »). **1.** n'est plus guère employé aujourd'hui que dans des locutions toutes faites et généralement dans la langue soutenue. || **2.** En fonction adverbiale, avec *être, il y a, faire, aller,* « plus mal », « d'une manière plus mauvaise » : *Aller de pis en pis. Il se portait mieux, mais aujourd'hui il est pis que jamais.* || *Aller de mal en pis,* aller de plus en plus mal. || **3.** Peut être employé comme adjectif attribut ou épithète d'un sujet neutre ou indéfini : *C'est pis que jamais. Pierre, laisse cet animal tranquille. Tu sais ce qu'il t'est déjà arrivé avec lui. Crois-m'en, il t'arrivera pis si tu continues* (France). || *Tant pis,* v. TANT. || *Qui pis est,* ou, ellipt. *pis,* ce qui est pis, plus désagréable, plus fâcheux : *Je crois que celui qui parle présentement dans ce sens perd sa voix ; qui pis est, il la discrédite* (Gide). *Prisonnière, et qui pis est, servante de ses propres serviteurs* (Farrère). || *Dire pis que pendre de quelqu'un,* en dire le plus de mal possible : *On m'a dit qu'il disait pis que pendre de moi, mais je n'en ai cure...* (Proust). || **4.** En fonction nominale, mais sans article : *Il a fait pis que cela.*

II. SUPERLATIF DE « MAL », EMPLOYÉ AVEC L'ART. DÉFINI COMME N. M. (LANGUE SOUTENUE). *Le pis,* la pire chose : *Humainement, le pis qui puisse nous arriver, c'est de mourir* (Bernanos). *Le pis était que* [...] *nul n'eût pu répondre de la victoire* (Madelin). *Acculé au pis, on pouvait même manier pour quelque temps le cautère ou le scalpel dans les troupes du duc* (Yourcenar). || *Mettre les choses au pis,* supposer que, parmi toutes les éventualités possibles, il se produise la plus fâcheuse. || *Au pis aller,* comme ultime ressource, dans l'éventualité la plus fâcheuse : *Barratre* [...] *se trémoussait sous la géhenne de l'angoisse et du remords* [...]. *Cela dépassait ce qu'il avait pu prévoir au pis aller* (La Varende).

• REM. *Pis* peut être renforcé par les adverbes *bien, encore,* ou par une expression exprimant la multiplication, mais jamais par plus : *C'est bien pis, encore pis, cent fois pis.*

pis-aller [pizale] n. m. invar. (de *pis* 2 et de *aller ;* 1643, Corneille, au sens 2 ; sens 1, 1651, Th. Corneille). **1.** *Vx.* Ce qui peut arriver de plus mauvais à quelqu'un, ce qu'il doit envisager comme le plus fâcheux : *« Hélas ! je suis perdu. | — Pourquoi ? ton pis-aller n'est que d'être pendu »* (Th. Corneille). *Son pis-aller sera d'avoir fait un voyage où il se sera instruit et dont il reviendra avec de l'argent et de la considération* (Voltaire). || **2.** Personne ou chose à laquelle on recourt, solution que l'on adopte faute de mieux : *Cette opinion le fit rechercher et fêter dans le grand monde, et par là l'éloigna de moi, qui jamais n'avais été pour lui qu'un pis-aller* (Rousseau). *La philosophie, pour Catherine II, était un pis-aller ; il était toujours temps d'y recourir* (Sainte-Beuve). *Je sens trop constamment que Georges est mieux qualifié que moi pour ce travail, que je ne m'y emploie que par suppléance, en pis-aller* (Gide).

pisan, e [pizɑ̃, -an] adj. et n. (de *Pise,* ital. *Pisa,* n. d'une ville d'Étrurie, lat. *Pisae ;* 1875, Larousse). Qui se rapporte à Pise ; habitant ou originaire de cette ville.

pisard n. m. V. PISON.

piscatoire [piskatwar] adj. (lat. *piscatorius,* de pêcheur, de *piscator,* pêcheur, dér. de *piscis,* poisson ; 1560, Albenas, 207). Qui se rapporte à la pêche et aux pêcheurs. (Rare.)

• REM. On a dit aussi PISCATORIAL, E, AUX (dér. savant du lat. *piscator* [v. ci-dessus] ; 1869, Littré).

piscatrice [piskatris] adj. f. (lat. *piscatrix,* fém. de *piscator,* pêcheur [v. l'art. précéd.] ; 1875, Larousse). Se dit d'une figure représentant une femme qui pêche.

pisci- [pisi], premier élément, tiré du lat. *piscis,* poisson, et qui entre dans la composition de mots savants.

piscicole [pisikɔl] adj. (de *pisci-* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1828, Mozin, comme n. f., au sens de « petite sangsue qui vit sur les poissons sédentaires » ; comme adj., au sens actuel, 31 mars 1876, *Journ. officiel,* p. 2302). Qui se rapporte à la pisciculture : *Établissement piscicole.*

pisciculteur [pisikyltœr] n. m. (de *pisciculture,* sur le modèle de *agriculteur, apiculteur,* etc. ; 1875, Larousse). Personne qui s'occupe de pisciculture.

pisciculture [pisikyltyr] n. f. (de *pisci-,* sur le modèle de *agriculture, apiculture,* etc. ; 20 déc. 1850, J.-J. Coste, 84). Ensemble des méthodes et des procédés qui ont pour objet la reproduction et l'élevage des poissons d'eau douce, en vue soit de repeupler les rivières, les étangs et les lacs, soit de produire certains poissons destinés à la consommation (truites, carpes...).

pisciforme [pisifɔrm] adj. (de *pisci-* et de *-forme ;* 1776, Bomare, VII, 231). Qui a la forme d'un poisson.

piscine [pisin] n. f. (lat. *piscina,* vivier, bassin, piscine publique ou privée, réservoir, de *piscis,* poisson ; fin du XII[e] s., Herman de Valenciennes, au sens 1 [*piscine ; piscine probatique,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1802, Chateaubriand [« bassin où les fidèles de certaines religions font leurs ablutions rituelles », 1694, Th. Corneille ; « bassin de certains lieux de pèlerinage... », 1906, Huysmans] ; sens 3, XIII[e] s., Godefroy, écrit *pechine* [*piscine,* 1694, Acad.] ; sens 4, XX[e] s. ; sens 5, 1877, Littré [dans l'Antiquité, milieu du XVI[e] s.] ; sens 6, 1869, Littré [« vivier », milieu du XVI[e] s.]). **1.** *Piscine Probatique* (ou *de Bezatha, de Bethesda, de Bethsaïde..*), ou simplem. *piscine,* à Jérusalem, bassin proche du Temple et où l'on purifiait les animaux destinés au sacrifice : *Je songeai également à la piscine de Bethesda au moment que l'ange descend et vient réveiller l'eau dormante* (Gide). || **2.** *Autref.* Bassin où l'on pratiquait le baptême par immersion. || *Auj.* Bassin où les fidèles de certaines religions font leurs ablutions rituelles. || Bassin de certains lieux de pèlerinage où les fidèles se plongent : *La piscine de Lourdes. Tu l'auras traversé* [le désert] *comme une piscine miraculeuse* (Saint-Exupéry). || **3.** Dans les églises catholiques, cuve destinée à recevoir l'eau qui a servi à purifier les objets sacrés,

ou celle qui a servi dans l'administration du baptême. || **4.** Bassin d'un établissement thermal où l'on se baigne aux fins de cure. || **5.** Bassin de dimensions variables, mais régulières, à eau climatisée, où l'on peut se baigner, pratiquer la natation, le water-polo : *Piscine olympique. Piscine municipale. Aller à la piscine. Nous sommes logés à bâbord sur le pont supérieur. Notre appartement privé se compose de deux chambres à coucher, d'un vaste salon, d'un petit jardin d'hiver et d'une piscine suffisamment grande pour y prendre ses ébats* (Cendrars). || **6.** Bassin où l'on fait éclore les œufs de poissons.

piscivore [pisivɔr] adj. (de *pisci-* et de *-vore,* du lat. *vorare,* dévorer ; 1772, Brunot). Qui se nourrit de poissons : *Le phoque est un animal piscivore.*

pise [piz] n. f. (origine obscure ; 1875, Larousse). Crabe ressemblant à l'araignée de mer.

pisé [pize] n. m. (mot régional du Lyonnais, part. passé substantivé de *piser ;* 1562, Du Pinet, II, 704 [mot rare entre 1611, Cotgrave, et 1787, Havard ; *pisé de béton de terre argileuse,* 1963, Larousse]). Maçonnerie constituée par de la terre argileuse, mêlée ou non à d'autres éléments (cailloux, paille, foin) et comprimée sur place entre deux panneaux de coffrage amovibles, en bois ou en métal, dits *banches : L'aspect des maisons, presque toujours en pisé et couvertes de chaume, devenait sordide quand la pluie avait battu leurs murs plusieurs jours de suite* (Lacretelle). || *Pisé de béton de terre argileuse,* pisé fait avec un mortier composé de terre argileuse et d'une certaine proportion de ciment artificiel.

piser [pize] v. tr. (mot franco-provenç. signif. proprem. « piler, broyer », du lat. pop. **pi[n]siare,* même sens, dér. du lat. class. *pi[n]sare,* battre, écraser, piler ; 1555, Aneau, au sens de « broyer » ; sens actuel, 1800, Boiste [« construire en pisé », 1962, Robert]). Battre et comprimer la terre argileuse entre les banches pour la rendre compacte et propre à constituer des murs en pisé. || *Par extens.* Construire en pisé.

piseur [pizœr] ou **piseyeur** [pizejœr] n. m. (de *piser ;* 1803, Boiste [*piseur*], et 1875, Larousse [*piseyeur*]). Maçon qui construit en pisé.

pisiforme [pizifɔrm] adj. et n. m. (de *pisi-,* élément tiré du lat. *pisum,* pois [v. POIS], et de *forme ;* 1765, *Encyclopédie*). Se dit d'un des os de la main, le plus interne de la première rangée du carpe.

pisoir n. m. V. PISON.

pisolite [pizɔlit] n. f. (de *piso-,* élément tiré du lat. *pisum,* pois [v. POIS], et de *-lit[h]e,* gr. *lithos,* pierre ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *pisolithe,* au sens de « pierre composée de grains de la grosseur d'un pois » ; sens actuel, 1768, Valmont de Bomare, écrit *pisolithe* [*pisolite,* 1845, Bescherelle]). Nom donné, en géologie, à un grain concrétionné de la grosseur d'un pois : *Pisolite calcaire.*

pisolitique [pizɔlitik] adj. (de *pisolite* [v. cet article] ; 1812, Mozin, écrit *pisolithique ; pisolitique,* 1845, Bescherelle). Qui est formé de pisolites : *Calcaire pisolitique.*

pison [pizɔ̃] n. m. (de *piser* [v. ce mot] ; 1575, *Inventaire de Barbe d'Amboise* [317], au sens de « pilon » ; sens actuel, 1803, Boiste). Masse en bois dur avec laquelle le piseur bat la terre dans les banches. (On dit aussi PISOIR [1845, Bescherelle] et PISARD [1903, Larousse].)

pissaladière [pisaladjɛr] n. f. (niçois *pissaladiera,* même sens, de *pissalat* [v. l'art. suiv.] ; 1938, Montagné et Gottschalk). Tarte niçoise faite de pâte à pain garnie d'oignons revenus à l'huile avec de l'ail, de filets d'anchois, d'olives noires, et cuite au four.

● REM. On trouve aussi la forme niçoise PISSALADIERA (XX^e^ s.) : *Le trajet s'effectue avec l'aide des marchands d'étoffes et de vêtements, plus nombreux qu'à tout autre endroit ; avec celle des pâtissiers, confiseurs, vendeurs de pissaladiera* (Romains).

pissalat [pisala] n. m. (niçois *pisalat,* poisson salé [1539, *Romania,* XXV, 63], de l'anc. provenç. *peis,* poisson [lat. *piscis,* même sens], et *salat,* part. passé de *sala[r],* saler, de même étym. que le franç. *saler* [v. ce mot] ; 1938, Montagné et Gottschalk). Condiment composé d'alevins de poissons divers, et surtout d'anchois, conservés dans la saumure.

pissat [pisa] n. m. (de *pisser ;* XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch). Urine de certains animaux : *Pissat d'âne. Boulingrin, dit la duchesse, vous puez le pissat de chat* (France). *Quand le cidre bout, il est aussi horrible qu'un pissat de vache* (Bernanos).

pissaya ou **pissayat** n. m. V. PISSOU.

pisse [pis] n. f. (déverbal de *pisser ;* 1611, Cotgrave [d'après le *Dict. général*], sans indication de sens ; sens I, 1842, Mozin ; sens II, 1776, Duhamel du Monceau).

I. *Pop.* Urine.

II. *Tenir des harengs à la pisse,* V. PISSER, v. tr.

pissée [pise] n. f. (part. passé fém. substantivé de *pisser ;* 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e^ s.). **1.** *Pop.* Quantité d'urine émise en une fois. || **2.** *Pop.* Chute abondante de pluie ou d'eau en général : *D'autres, en se hâtant, ont pris tout de suite une pissée d'eau* (Châteaubriant).

pisse-froid [pisfrwa] n. m. invar. (de *pisse,* forme du v. *pisser,* et de *froid,* adv. ; 1718, Ph. Leroux, au sens 1 ; sens 2, 1767, Diderot ; sens 3, 1962, Robert). **1.** *Pop.* Homme glacial, flegmatique, dénué de sentiments humains et de générosité. || **2.** *Pop.* Homme timoré, qui craint le risque, l'engagement, les entreprises hardies : *Si je ne m'étais pas décidé, une bonne fois, si je n'avais pas commencé mes études, malgré les trembleurs et les pisse-froid, où seriez-vous aujourd'hui, vous autres ?* (Duhamel). || **3.** *Pop.* Esprit chagrin, ennemi de la gaieté, et de la fantaisie, qui coupe les élans des autres.

● SYN. : **2** *trembleur ;* **3** *bonnet-de-nuit* (fam.), *éteignoir* (fam.), *pisse-vinaigre* (pop. et vx), *rabat-joie, trouble-fête.*

pissement [pismɑ̃] n. m. (de *pisser ;* 1565, Vallambert, 353 [aussi *pissement de sang*]). Action d'uriner. || Spécialem. *Pissement de sang,* évacuation de sang dans les urines.

pissenlit [pisɑ̃li] n. m. (de *pisse,* forme du v. *pisser,* de *en,* prép., et de *lit* [cette plante passant pour diurétique] ; 1536, Ch. Estienne [aussi « la fleur... de cette plante » ; *manger les pissenlits par la racine,* 1867, Delvau]). Plante de la famille des composées, à feuilles dentelées que l'on mange en salade, et à petits fruits secs surmontés d'une aigrette, qui facilite leur dissémination par le vent (appelée aussi DENT-DE-LION). || *Par extens.* La fleur jaune de cette plante : *L'herbe haute, où les pissenlits jaunes éclataient comme des lumières, était d'un vert puissant, et un vert tout neuf de printemps* (Maupassant). || *Manger les pissenlits par la racine,* être mort et enterré.

pisser [pise] v. intr. (lat. pop. **pissiare,* pisser, mot de formation expressive ; v. 1180, Marie de France, au sens 1 [*il pleut comme vache qui pisse,* 1876, Larousse, art. *vache ; laisser pisser,* XX^e^ s. ; *c'est comme si on pissait dans un violon...,* 1962, Robert] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Pop.* Uriner, évacuer son urine : *Je me fais l'effet d'un bec de gaz sur quoi tout ce qu'il y a de libre dans le monde vient pisser* (Malraux). *Vers les midi, il se trouvait encore fort loin de Butanges. Il s'arrêta dans la campagne pour, contre un arbre, aller pisser et, par la même occasion, réfléchir en regardant sa carte Taride* (Queneau). || Pop. *Il pleut comme vache qui pisse,* il pleut à verse ou à seaux. || Pop. *Laisser pisser le mérinos,* v. MÉRINOS. || Ellipt. et pop. *Laisser pisser,* ne rien faire, ne rien dire, ne pas se mêler de quelque chose. || *C'est comme si l'on pissait dans un violon* ou *dans une clarinette,* ce qu'on fait est absolument inutile, autant vaudrait s'abstenir. || **2.** *Pop.* En parlant d'un ustensile, d'un récipient, laisser couler, échapper un liquide abondant : *Jean égouttait son panier, qui pissait à filets clairs* (Elder). *Avec le toit comme il est, il y aura deux ou trois gouttières qui pisseront comme vache, et à de très mauvais endroits* (Romains).

◆ v. tr. (sens 1, v. 1215, Pean Gatineau ; sens 2, 1877, Zola [par exagér., av. 1902,

Zola] ; sens 3, 1776, Duhamel du Monceau ; sens 4, 1867, Delvau). **1.** *Pop.* Évacuer en même temps que l'urine ou par les voies urinaires : *Pisser du sang. Parfois, en rugissant un blasphème de principe, l'adjudant Constantin menaçait Morillard de lui faire pisser le sang, mais c'était une façon de parler* (Aymé). || **2.** *Pop.* Laisser s'écouler un liquide : *L'avion était un vieil appareil raccommodé, retapé, sale. Il manquait une roue au train d'atterrissage. [...] Le moteur pissait une huile noire* (Cendrars). *Le robinet pissa une eau tiède sur la main blessée* (Aragon) ; et par exagér. : *L'échine couverte de soies rudes qui pissaient la graisse* (Zola). || **3.** Spécialem. *Pisser des harengs,* ou *tenir des harengs à la pisse,* faire égoutter leur eau et leur huile. || **4.** Fig. et fam. *Pisser de la copie, des articles,* etc., écrire beaucoup pour la publication, et des textes de qualité médiocre : *Samain et Mallarmé s'étaient moins trompés, avaient mieux sauvé l'éternel qu'un Paul Adam, par exemple, qui se crève et se vulgarise à pisser des articles, sur n'importe quoi, pour avoir un appartement de luxe...* (Romains).

pissette [pisɛt] n. f. (de *pisser ;* 1838, *Annales de chimie,* 2e série, LXVIII, 222). Appareil de laboratoire projetant un jet liquide, employé pour le lavage des précipités et des filtres : *Pissette à eau distillée.*

pisseur, euse [pisœr, -øz] n. (de *pisser ;* XIIIe s., La Curne, écrit *pisseres ; pisseur,* 1482, Flameng [« personne qui urine souvent », 1652, Scarron]). *Pop.* Personne qui urine : *La police passe à tabac un pisseur qui s'approche d'un mur par nécessité* (Hamp). || *Spécialem.* Personne qui urine souvent.

◆ **pisseur** n. m. (1963, Larousse). Rampe de pulvérisation d'eau sous pression, utilisée pour le lavage de certains organes de la machine à papier, en particulier de la toile. (Syn. RINCEUR.)

◆ **pisseuse** n. f. (av. 1573, Jodelle). *Pop.* Femme ou fille : *Il y en a qui disent aux pisseuses qu'ils veulent envoyer dinguer : « Je pars pour l'Algérie »* (Huysmans).

pisseux, euse [pisø, -øz] adj. (de *pisser ;* fin du XVIe s., Palissy, au sens 1 [« qui semble imprégné d'urine... », 1869, Littré] ; sens 2, 6 oct. 1847, E. Delacroix [par extens., av. 1867, Baudelaire ; pour une couleur dont la teinte est passée, 1869, Littré]). **1.** *Fam.* Qui est souillé, imprégné d'urine : *Les lits pisseux* (Céline). || *Par extens.* Qui semble imprégné d'urine, qui exhale une odeur d'urine : *Couloir sombre et pisseux.* || **2.** Qui est d'un jaune indéfinissable évoquant les taches d'urine : *Les damas pisseux et flétris, autrefois employés comme rideaux dans le salon* (Huysmans). *C'était un homme de haute taille, au poil pisseux, au regard empreint d'une gravité voisine de l'hébétude* (Duhamel) ; et par extens. : *Depuis longtemps, la couleur générale des tableaux de M. Saint-Jean est jaune et pisseuse* (Baudelaire). *L'ensemble, d'une couleur indécise et pisseuse* (L. Daudet). || *Spécialem.* Se dit d'une couleur dont la teinte est passée, altérée par le temps : *On voit [...] le bahut démantelé, le lit en serge, d'un vert pisseux, fatigué de ses longs et nombreux services* (Gautier). *D'une nuance qui variait du kaki pisseux au noir verdâtre* (Romains).

pisse-vinaigre [pisvinɛgr] n. m. invar. (de *pisse,* forme du v. *pisser,* et de *vinaigre ;* 1640, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** *Pop.* et *vx.* Personne très avare. || **2.** *Pop.* et *vx.* Personne d'humeur morose, à l'air renfrogné : *Ce bougre-là* [Caulet], *a dit Albert Sarrault, a l'air d'un bon vivant. Il ne sera pas de trop dans cette maison qui est le conservatoire des pisse-froid et des pisse-vinaigre* (Romains).

● SYN. : **1** *grigou* (pop.), *grippe-sou* (fam.), *harpagon, ladre, rapiat* (pop.) ; **2** *bonnet-de-nuit* (fam.), *pisse-froid* (pop.), *rabat-joie, trouble-fête.*

pissoir [piswar] n. m. (de *pisser ;* 1489, Godefroy, dans la loc. *pot pissoir,* « pot de chambre » ; 1550, *Ancien Théâtre français,* comme n. m., au sens de « pot de chambre » ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1588, Montaigne). **1.** *Vx.* Baquet pour uriner. || **2.** *Fam.* Urinoir.

pissoter [pisɔte] v. intr. (fréquentatif de *pisser ;* v. 1560, Paré). *Pop.* Uriner fréquemment et peu à chaque fois.

pissotière [pisɔtjɛr] n. f. (de *pisser ;* 1534, Rabelais, au sens de « vessie » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). *Pop.* Édicule disposé sur la voie publique pour servir d'urinoir aux hommes.

● SYN. : *vespasienne.*

pissou [pisu] n. m. (mot dialect. du nord de la France, dér. de *pisser ;* 1903, Larousse). Source qui coule dans un vide souterrain. (On dit aussi PISSAYA ou PISSAYAT [1963, Larousse, pour les deux formes].)

pistache [pistaʃ] n. f. (ital. du Nord *pistaccio,* pistache, lat. *pistacium,* même sens, gr. *pistakion,* même sens, dér. de *pistakê,* pistachier, mot d'origine orientale [*pistache* a remplacé l'anc. franç. *pistace,* « pistache » — XIIIe s., *Simples Médecines* —, directement issu du lat. *pistacium*] ; 1552, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1768, Valmont de Bomare [*pistache,* même sens, 1694, Th. Corneille] ; sens 3, 1879, d'après Chautard, 1931). **1.** Amande vert pâle contenue dans le fruit du pistachier, utilisée en cuisine, en pâtisserie et en confiserie : *Glace à la pistache.* || **2.** *Pistache de terre,* nom donné à l'arachide. || **3.** Pop. et vx. *Prendre, ramasser une pistache,* s'enivrer : *J'ai ramassé une pistache* (Courteline).

◆ adj. invar. (av. 1872, Th. Gautier). *Couleur pistache, vert pistache,* ou simplem. *pistache,* d'un vert pâle rappelant celui de la pistache : *Des rideaux pistache. Le soleil emplissait maintenant les rues d'ombre. Pourtant, à trois cents mètres, on devinait la couleur des maisons — saumon, bleu pâle, pistache...* (Malraux).

pistachier [pistaʃje] n. m. (de *pistache* [a remplacé le moyen franç. *pistacier,* même sens — 1557, Dodoens, 515 —, issu de l'anc. franç. *pistace,* v. l'art. précéd.] ; 1606, Crespin, écrit *pistacher ; pistachier,* 1651, Bonnefons, 115). Genre d'arbres ou d'arbrisseaux des régions chaudes, de la famille des anacardiacées, dont une espèce (*pistachier vrai*) est cultivée pour son fruit, fournissant la pistache, et dont d'autres espèces (*lentisque, térébinthe*) produisent des mastics.

pistage [pistaʒ] n. m. (de *pister* 2 ; 1907, Larousse). Action de pister, de suivre, d'épier quelqu'un.

pistard [pistar] n. m. (de *piste ;* 1913, Esnault). *Fam.* Coureur cycliste spécialisé dans les épreuves sur piste.

pistation [pistasjɔ̃] n. f. (de *pister* 1 ; 1963, Larousse). En pharmacie, action de pister, de piler au mortier.

piste [pist] n. f. (ital. *pista,* var. de *pesta,* piste, déverbal de *pestare,* broyer, bas lat. *pistare* [v. PISTER 1] ; 1562, Du Pinet, au sens I, 1 [en parlant de la trace d'une personne, 1596, Hulsius] ; sens I, 2, 1658, Scarron ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 1, fin du XVIe s. [« partie du manège où les chevaux doivent normalement circuler », 1869, Littré] ; sens II, 2, 10 sept. 1860, *Journ. des débats ;* sens II, 3, 1924, Montherlant [*la piste,* « le sport cycliste sur piste », 1962, Robert] ; sens II, 4, 1932, J. Romains [« emplacement réservé à certaines activités », 1945, Sartre ; *entrer en piste,* au fig., milieu du XXe s.] ; sens II, 5, 1875, Larousse ; sens II, 6, 1934, J. Romains [dans une station-service, 1963, Larousse ; *piste cyclable,* 1953, Robert, art. *cyclable ; piste de ski,* v. 1940, d'après le *FEW,* VIII — 1958 —, p. 598 *b*] ; sens II, 7, 1949, Larousse ; sens II, 8, 1968, Larousse [*piste sonore,* 1949, Larousse]).

I. 1. Trace de son passage laissée par un animal sauvage, soit trace matérielle, empreinte sur le sol, soit trace odorante sur le sol et la végétation : *Comme un limier à suivre une piste s'attache* (Hugo) ; et *par extens.,* en parlant de la trace d'une personne : *Riquet suivait attentivement des yeux son maître [...], parce qu'il n'avait pas beaucoup de flair et qu'il n 'aurait pu le suivre à la piste* (France). || **2.** Ensemble d'indications, de présomptions qui orientent les recherches d'une personne lancée à la poursuite d'une autre : *Suivre un voleur, des fugitifs à la piste. Perdre la piste. Une fausse piste. Il voudrait savoir ce que Mascha est devenue. Ce qu'elle fait. [...] Il cherche une piste, un indice et ne trouve rien, pas un renseignement* (Cendrars).

Ce chien n'a-t-il pas déjà conduit la police vers une piste sérieuse ? Et ne recherche-t-on pas un individu qui n'a pas été identifié, mais qui a laissé à divers endroits des traces curieuses, celles de pieds beaucoup plus grands que la moyenne ? (Simenon). || **3.** *Fig.* et *littér.* Ce qui guide quelqu'un dans une recherche et doit le conduire plus ou moins directement à quelque chose : *Quand un grand mathématicien se sent sur la piste de sa découverte trigonométrique grâce à des fumées, des reflets, des empreintes, et qu'il se mêle aussi à ces indices le parfum de la femme qu'il aime, il doit soudain défaillir...* (Giraudoux). *Chaque créateur doit se frayer son chemin — une piste singulière qui n'existait pas avant lui* (Mauriac).

II. 1. Lignes déterminées par les empreintes successives des pieds d'un cheval sur le sol d'un manège, aux différentes allures. || *Par extens.* Partie du manège où les chevaux doivent normalement circuler. || **2.** Chemin jalonné et aménagé, variable selon les épreuves, que doivent emprunter les cavaliers dans une course, un concours hippique : *Piste d'un hippodrome.* || **3.** Anneau circulaire ou elliptique ou parcours aménagé pour pratiquer certains sports, disputer certaines courses ou épreuves d'athlétisme : *Piste d'un vélodrome. Piste dure. Piste en cendrée. Courses de bicyclettes, de motocyclettes sur piste.* || *La piste,* le sport cycliste sur piste : *En France, nous sacrifions la piste à la route.* || **4.** Surface plane, généralement circulaire, située au centre d'un cirque et aménagée pour permettre aux chevaux d'évoluer et aux artistes d'exécuter leur numéro : *Footit et Chocolat vont entrer en scène. Que dis-je ? Jamais ils n'eussent commis cette faute d'entrer en scène et de s'exhiber au music-hall. Ils vont entrer en piste. Cet entrer en piste n'est pas entrer en scène* (Cocteau). || *Par extens.* Emplacement réservé à certaines activités : *Piste de danse. Piste d'une patinoire. Alors, tout d'un coup, j'ai eu envie de bouger, de danser. Je crois que s'il n'y avait eu personne sur la piste j'aurais dansé tout seul* (Duras). || Fig. *Entrer en piste,* entrer en action, commencer à participer à quelque chose. || **5.** Chemin sommairement tracé et aménagé dans un pays qui n'est pas encore mis en valeur ou dans une région peu habitée : *Vous avez l'intention, si je ne m'abuse, de suivre la piste qui marque le parcours de l'ancienne route royale khmère* (Malraux). *Le pataugis dans lequel nous avons fait notre piste* (Victor). *La camionnette allait très lentement sur la piste cahotante* (Gracq). || **6.** Chemin réservé à certaines catégories d'usagers : *Piste pour cavaliers. Quatre jours de voiture dans le désert. Pas même de piste à chameaux...* (Saint-Exupéry). || *Spécialem.* Dans une station-service, aire où accèdent directement les véhicules pour être ravitaillés en carburant et vérifiés. || *Piste cyclable,* chemin réservé à la circulation des bicyclettes, le long d'une voie routière. || *Piste de ski,* parcours enneigé, balisé et aménagé pour les descentes à skis. || **7.** Bande de terrain d'un aérodrome ayant reçu un revêtement en dur, sur laquelle les appareils décollent, atterrissent ou roulent pour quitter ou regagner les aires de stationnement : *Piste d'envol, de décollage, d'atterrissage.* || **8.** Ligne circulaire continue, sur un tambour, un disque, une bande d'un calculateur électronique, où est enregistrée une information, par la présence ou l'absence de points magnétisés. || *Piste sonore,* partie de la bande d'un film destinée à l'enregistrement et à la reproduction des sons.

1. pister [piste] v. tr. (bas lat. *pistare,* piler, du lat. class. *pi[n]sare,* frapper, piler, broyer ; XIII[e] s., au sens de « broyer » [mot rare entre la fin du XVI[e] s. et 1731 — d'après Trévoux, 1743] ; sens actuel, 1963, Larousse). En pharmacie, écraser dans un mortier, à l'aide du pilon, des substances de consistance différente, en vue de les mélanger intimement.

2. pister [piste] v. tr. (de *piste ;* 1859, Mozin, au sens 2 ; sens 1, 1903, Larousse). **1.** Suivre un animal, un gibier à la piste : *Chasseur qui piste un lièvre.* || **2.** Guetter quelqu'un et le suivre, sans se faire voir, partout où il va : *Nous étions pistés, nous étions traqués. Notre signalement était tiré à cent mille exemplaires et affiché partout.* [...] *Nous avions la police de toutes les Russies à nos trousses* (Cendrars). *J'ai eu qu'à le pister, ton protecteur, il m'a montré la route* (Van der Meersch).

• SYN. : *2 filer.*

◆ **se pister** v. pr. (1915, Esnault). *Pop.* Se sauver : *Le type s'est pisté* (Barbusse).

pisteur [pistœr] n. m. (de *pister* 2 ; 1867, Goncourt, au sens I, 3 ; sens I, 1, 1962, Robert ; sens I, 2, 1903, Larousse [« individu qui suit les femmes », 1880, Larchey] ; sens II, 1, 5 janv. 1969, *le Monde ;* sens II, 2, milieu du XX[e] s.).

I. 1. Chasseur qui relève la piste du gibier, qui suit les animaux à la trace : *Il est le meilleur pisteur, traqueur et tireur de ce Parc. Et il le connaît mieux que personne* (Kessel). || **2.** Celui qui piste quelqu'un, s'attache à ses pas, surveille ses faits et gestes. || *Fam.* et *vx.* Individu qui suit les femmes : *Tu n'es qu'un salaud comme les autres. Un pisteur de femelles* (Duhamel). || **3.** *Vx.* Celui qui recherche des clients pour le compte d'un hôtel, qui accueille les voyageurs, s'occupe de leurs bagages, et, éventuellement, leur rend de menus services : *Nous sommes chez Conception : le pisteur de l'hôtel t'y mènera* (Goncourt). *L'été, Ernest le passait au Mont-Saint-Michel comme pisteur et guide de touristes* (Vercel).

II. 1. Personne qui, dans une station de sports d'hiver, surveille l'état des pistes et assure leur entretien. || **2.** Appareil servant à coller les pistes sur les films cinématographiques.

pistil [pistil] n. m. (lat. *pistillus,* pilon, la forme du pistil ayant été comparée à celle d'un pilon ; 1685, Grew [169], écrit *pistille ; pistil,* 1690, Furetière). Organe femelle des plantes à fleurs, dans lequel on distingue plusieurs parties : l'ovaire, le style et le stigmate, où germe le pollen.

pistillaire [pistilɛr] adj. (de *pistil ;* 1842, Acad. [*cordon pistillaire,* 1869, Littré ; *fleurs pistillaires,* 1875, Larousse]). Qui se rapporte au pistil. || *Cordon pistillaire,* ensemble des vaisseaux qui vont du stigmate à l'ovaire. || *Fleurs pistillaires,* fleurs doubles, présentant une dégénérescence pétaloïde des pistils.

pistillo-staminé, e [pistilostamine] adj. (de *pistillo-,* élément tiré de *pistil,* et de *staminé ;* 1869, Littré). Se dit d'une fleur comprenant pistil et étamines. (Syn. BISEXUÉ, E, HERMAPHRODITE.)

pistolade [pistɔlad] n. f. (de *pistol[et]* 1 ; 1559, Petitot et Monmerqué, XXXI, 403). *Vx* ou *littér.* Coup de pistolet : *Une pistolade qui fait du feu, de la fumée et du bruit* (Gautier).

• REM. On a dit aussi PISTOLETADE ou PISTOLÉTADE (fin du XVI[e] s., Brantôme) : *Sous la pistolétade excitante des jeux* (E. Rostand).

pistole [pistɔl] n. f. (allem. *Pistole,* pistolet, du tchèque *pichtal,* arme à feu ; 1544, Gay, au sens I ; sens II, 1, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens II, 2, 1668, Molière ; sens II, 3, XVIII[e] s., Esnault [« quartier d'une prison où l'on pouvait bénéficier de ce régime », av. 1854, Nerval]).

I. *Anc.* Gros pistolet de cavalerie, en usage aux XVI[e]-XVII[e] s., appelé aussi PISTOLET À ROUET : *Dans la forêt on avait vu cinq hommes avec des pistoles* (Malherbe).

II. 1. *Vx* ou *littér.* Nom donné anciennement à diverses monnaies d'or frappées en Espagne ou en Italie, de titre et de poids analogues à ceux du louis : *La pistole est maintenant de la valeur d'onze livres, et du poids des louis* (Furetière, 1690). *Celui-ci* [le thésauriseur] *ne songeait que ducats et pistoles* (La Fontaine). *Il lui donna lui-même un sac plein de pistoles* (Musset). *Il tirait à toute minute de son gousset un miroir grand comme une pistole* (Duhamel). || **2.** *Class.* Monnaie de compte française exprimant une valeur fixe de dix livres : *Ordinairement, quand on dit « pistole », sans ajouter « d'or », on n'entend que la valeur de dix francs* (Acad., 1694). *En perruque et rubans, il y a du moins vingt*

pistoles (Molière). *Les soixante pistoles, c'est-à-dire six cents francs en or* (Hugo). || **3.** *Vx.* Régime de faveur, comportant un confort relatif, que certains prévenus ou détenus (régime politique) pouvaient obtenir en payant (à l'origine, une pistole par mois). || Quartier d'une prison où les prévenus ou détenus pouvaient bénéficier de ce régime : *Nous eûmes la faiblesse de nous faire mettre à la pistole, au lieu de partager la salle commune* (Nerval).

◆ **pistoles** n. f. pl. (1869, Littré). Pruneaux de Brignoles, débarrassés de leur noyau, aplatis et séchés, de forme ronde et d'un jaune doré.

1. pistolet [pistɔlɛ] n. m. (de *pistole* [v. ce mot] ; v. 1534, B. Des Périers, au sens de « petite pièce de monnaie » ; sens I, 1, 1546, Isambert, XII, 911 [*pistolet à rouet,* 1690, Furetière ; *pistolet d'arçon,* 1661, Molière] ; sens I, 2, 1869, Littré [*pistolet mitrailleur,* 1932, Larousse] ; sens I, 3, 1963, Larousse [aussi *pistolet signaleur* et *pistolet lance-fusée*] ; sens I, 4, 1962, Robert ; sens I, 5, 1842, Acad. [avec une autre épithète, 1833, G. Sand] ; sens II, 1, 1932, Larousse ; sens II, 2, 1963, Larousse ; sens II, 3, 1913, Esnault ; sens II, 4, av. 1885, V. Hugo ; sens II, 5, 1842, Acad. ; sens II, 6, 1852, Nerval).

I. 1. *Vx.* Arme à feu que l'on tenait d'une seule main : *Si quelqu'un me tirait un coup de pistolet dans la tête, je le remercierais avant d'expirer, si j'en avais le temps* (Stendhal). || *Pistolet à rouet,* v. PISTOLE, § I. || *Pistolet d'arçon,* pistolet de gros calibre, que les cavaliers portaient à l'arçon de la selle : *M. Ancelot cria, par jeu : « Logre, sellez mon cheval et préparez mes pistolets d'arçon ! »* (Aymé). || **2.** *Auj.* Arme à feu individuelle, courte et légère, fonctionnant par recul du canon : *Au renflement de sa poche-revolver, je devinai qu'il avait emporté son pistolet automatique* (Pourrat). || *Pistolet mitrailleur,* ou *mitraillette,* arme automatique individuelle, tirant par rafales et utilisée pour le combat rapproché. || **3.** Arme à feu avec laquelle le starter donne le signal du départ dans certaines courses (cyclisme, athlétisme). || *Pistolet signaleur,* ou *pistolet lance-fusée,* pistolet servant à lancer des artifices de signalisation ou des artifices éclairants. || **4.** Jouet d'enfant imitant plus ou moins exactement un pistolet : *Pistolet à bouchon. Pistolet à eau.* || **5.** Fig. et fam. *Un drôle de pistolet,* un individu bizarre, inquiétant, ou peu recommandable : *Quel drôle de pistolet ça faisait ! Vous souvient-il de la nuit où on alla le dénicher à la plus haute cime de ces arbres ?* (Daudet). *C'est d'ailleurs un drôle de pistolet, votre patron !* (Romains) ; et avec une autre épithète : *Ah çà ! Monsieur, vous êtes un singulier pistolet ; si vous n'êtes pas content, je vous rendrai raison* (Balzac).

II. 1. Appareil qui, au moyen d'air comprimé, pulvérise de la peinture ou du vernis sur une surface, pour constituer un revêtement protecteur ou décoratif : *Peinture au pistolet.* || **2.** Marteau pneumatique portatif, utilisé notamment pour frapper sur un ciseau de tailleur de pierre, le fleuret d'un perforateur. || **3.** *Fam.* Urinal. || **4.** Bossoir courbe, pour mettre à l'eau ou hisser à bord des embarcations légères : *Deux canots, espèces de youyous, étaient suspendus aux pistolets* (Hugo). || **5.** Planchette très mince, en bois ou en matière plastique, présentant, sur son contour ou en découpure, des courbures variées, et dont les dessinateurs se servent pour guider le crayon ou le tire-ligne. || **6.** Petit pain au lait (en Belgique) : *On s'empiffrait de couques de Dinant, on se gavait de pistolets au beurre* (Huysmans).

● SYN. : **I, 5** *citoyen, coco* (très fam.), *oiseau* (pop.), *zèbre* (pop.), *zigoto* (pop.), *zigue* (pop.).

2. pistolet [pistɔlɛ] n. m. (de *Pistoia,* n. de ville [v. ci-après], lat. *Pistoriae* ou *Pistorium ;* milieu du XVI^e s.). *Anc.* Au XVI^e s., poignard qui se fabriquait à Pistoia, en Toscane.

pistoletade ou **pistolétade** n. f. V. PISTOLADE.

pistoleur [pistɔlœr] n. m. (de *pistol[et]* 1 ; 26 nov. 1969, *la Croix*). Spécialiste de la peinture au pistolet.

pistolier [pistɔlje] n. m. (de *pistol[et]* 1 ; 1553, Petitot et Monmerqué, XXXII, 316). *Vx.* Nom donné au cavalier porteur de pistolets, avant que toute la cavalerie en fût dotée au XVII^e s.

1. piston [pistɔ̃] n. m. (ital. *pistone,* piston, proprem. « pilon », de *pistare,* var. de *pestare,* broyer [v. PISTE] ; 1534, Rabelais, au sens de « pilon à mortier » ; sens 1, 1648, Pascal [*course du piston,* 1869, Littré] ; sens 2, 1845, Bescherelle [« le cornet à pistons... » et « le musicien qui en joue », 1869, Littré] ; sens 3, 1963, Larousse [*fusil à piston,* 1829, Boiste] ; sens 4, 1874, Esnault [« l'École centrale », 1906, Esnault]). **1.** Organe constitué par un disque se déplaçant à frottement doux à l'intérieur d'un cylindre ou d'un corps de pompe, et destiné soit à transmettre un effort moteur (machine à vapeur, moteur à explosion), soit à comprimer ou à refouler un fluide (pompe, compresseur) : *Corps, garnitures, tige d'un piston. Ces assemblages de pistons, de soupapes, de magnétos et d'engrenages, jusqu'à quand fonctionneront-ils ?* (Saint-Exupéry). || *Course du piston,* espace que parcourt alternativement le piston dans un cylindre ou dans un corps de pompe. || **2.** Dans les instruments à vent en cuivre, dispositif permanent qui permet à l'instrumentiste de produire tous les degrés de l'échelle chromatique en allongeant à volonté le tube de l'instrument : *Trombone à pistons. Mon pauvre Doulec [...] avait été foudroyé d'apoplexie, à l'orchestre de l'Opéra, en saisissant son cornet à piston* [sic] (France). || *Par extens.* Le cornet à pistons lui-même : *Ce piston joue faux.* || *Par méton.* Le musicien qui en joue : *Il est piston dans la fanfare.* || **3.** Dans une arme automatique, pièce cylindrique mobile sur laquelle agissent les gaz dérivés du canon, et qui provoque le mouvement de la culasse dont elle est solidaire : *Le piston du fusil mitrailleur.* || *Fusil à piston,* fusil dont le chien frappe sur une capsule fulminante pour provoquer le départ du coup. || **4.** *Arg. scol.* Élève qui prépare l'École centrale des arts et manufactures, ou celui qui y a été admis (allusion à la spécialisation de l'École dans les arts mécaniques) : *Pendant les récréations interminables où les pistons, les taupins [...] pâlissaient sur leurs cours, il leur rendait visite* (L. Fabre). || *Piston* (avec une majuscule), l'École centrale : *Préparer Piston.*

2. piston [pistɔ̃] n. m. (même mot que *piston* 1 [par allusion à la force propulsive du piston d'une machine] ; 1857, Esnault). *Fam.* Recommandation, appui, protection qu'une personne accorde à une autre en vue de lui faire obtenir une place, un avantage : *Sans piston, au régiment t'arrives jamais à rien* (Dorgelès).

3. piston [pistɔ̃] n. m. (aphérèse de *capiston,* même sens [1881, Esnault], déformation arg. de *capitaine ;* 1888, Esnault). *Arg. mil.* Capitaine : *Capitaine et cuisinier, piston et cuistot* (R. Benjamin).

pistonner [pistɔne] v. tr. (de *piston* 2 ; 1857, Esnault). Recommander, appuyer, protéger quelqu'un : *J'ai reçu trois ou quatre lettres au sujet de ce garçon. Il est très pistonné* (Duhamel). *Il lui demanda de le pistonner le moment venu* (Romains).

pistou [pistu] n. m. (mot du franç. régional de Marseille [1931, A. Brun], de l'anc. provenç. *pestar* ou *pistar,* broyer, bas lat. *pistare,* même sens [v. PISTER 1] ; 1938, Montagné et Gottschalk). *Soupe au pistou,* ou simplem. *pistou,* soupe que l'on prépare en Provence, composée de légumes divers et de gros vermicelle, et liée, hors du feu, avec un mélange d'ail et de basilic pilés dans l'huile d'olive.

pitaine [pitɛn] n. m. (aphérèse de *capitaine ;* 1863, Esnault). *Arg. mil.* Capitaine.

pitance [pitɑ̃s] n. f. (de *pitié,* par changement de suff. ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « pitié » ; sens 1 [parce que la nourriture des religieux était souvent assurée par des fondations pieuses], début du XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens 2-3, XIII^e s., Rutebeuf). **1.** *Class.* Ration de nourriture et, en particulier, portion qu'un membre d'une communauté religieuse reçoit à chaque repas (selon Furetière, n'est plus en usage que chez quelques religieux) :

Tout se mit à brouter les bois du voisinage. | *La pitance du cerf en déchut de beaucoup* (La Fontaine). || **2.** *Class.* Nourriture en général (mot de style simple et comique, selon Richelet) : *Certain chien, qui portait la pitance au logis,* | *S'était fait un collier du dîné de son maître* (La Fontaine). || **3.** *Auj.* et *littér.* Nourriture nécessaire à la subsistance d'une personne ou d'un animal : *Il ne jappait d'ailleurs que pour réclamer sa pitance* (Maupassant). *J'en étais à chercher quelque moyen de lui trouver, sans désobliger personne, la niche et la pitance...* (Duhamel). *Il gagnait souvent sa pitance à l'appareil à sous* (Aragon). *Les prisonniers se plaignent parce qu'ils reçoivent une trop maigre pitance.*

pitancerie [pitɑ̃sri] n. f. (de *pitancier ;* 1294, Godefroy, écrit *pidencerie* [*pitancerie,* début du XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Office de pitancier. || **2.** Lieu d'un couvent où se distribuait la nourriture, la pitance.

pitancier [pitɑ̃sje] n. m. (de *pitance ;* 1287, Bevans). Moine qui, dans une communauté religieuse, était chargé de distribuer la pitance.

pitaud, e [pito, -od] n. (de *pit*[*ié*], proprem. « personne qui fait pitié, qu'on méprise » ; v. 1360, Froissart, écrit *petaul ;* 1566, H. Estienne [p. 19], écrit *pitaut ; pitaud,* 1622, Sorel). *Class.* ou *dialect.* Paysan grossier et d'esprit lourd (terme « bas et burlesque », selon Richelet [1680], employé comme injure) : *Ce pitaud doit valoir, pour le point souhaité,* | *Bachelier et docteur ensemble* (La Fontaine). *En vérité, vous êtes une vraie pitaude* (Sévigné). *Les yeux un rien ahuris, et la bouche entrouverte* [...] *à la façon des pitauds de campagne* (Pourrat).

• REM. On écrivait aussi PITAUT (v. ci-dessus) : *Notre pitaut, d'épouvante, en culbuta par-dessus la croupe* (Cyrano).

pitch [pitʃ] n. m. (mot angl. de même sens, de *to pitch,* ficher, enfoncer ; 1963, Larousse). Balle de golf qui demeure sur place après être retombée.

pitchoun, e [pitʃun] n. (mot provenç. signif. « petit », du radical expressif *pitch-*, qui évoque la petitesse ; 1932, Larousse). *Dialect.* Petit, petite (mot provençal, d'emploi littéraire, qui s'applique à une personne).

pitchpin [pitʃpɛ̃] n. m. (angl. *pitch-pine,* même sens, de *pitch,* poix, résine, et de *pine,* pin ; avr. 1875, *Revue britannique,* p. 531). Nom commercial sous lequel sont vendus les bois, jaunes ou rougeâtres, de plusieurs espèces de pins résineux de l'Amérique du Nord, employés en menuiserie, en charpente et surtout en ébénisterie : *Le mobilier se composait d'une armoire de pitchpin, de deux chaises cannées et d'une table noire* (Martin du Gard).

1. pite [pit] n. f. (d'un radical *pītt-*, qui entre dans la composition de mots signif. « pointe » ; 1462, Godefroy, écrit *picte* [*picta* en lat. médiév., dès 1271, Du Cange] ; *pite,* 1477, Godefroy). *Class.* Petite monnaie de cuivre valant un quart de denier (soit 1/2 obole), et qui cessa d'avoir cours à la fin du XVIIe s. : *Alexandre et César donnent des royaumes ; la veuve donne une pite : quelque différents que soient ces présents, la libéralité est vraie et égale en chacun d'eux, et chacun donne à proportion de ce qu'il est* (La Rochefoucauld).

2. pite [pit] n. f. (esp. *pita,* agave, [milieu du XVIe s.], probablem. d'un mot d'une langue indigène de la partie septentrionale de l'Amérique du Sud ; 1599, Champlain, écrit *pitte* [*pite,* 1614, Friederici, 513], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Espèce d'agave du Mexique qui fournit une fibre textile. || **2.** Matière textile tirée de cette plante.

pitée [pite] n. f. (part. passé fém. substantivé de *piter ;* 1963, Larousse). *Dialect.* Dans le Midi, touche du poisson sur la ligne.

piter [pite] v. intr. (provenç. *pitá,* becqueter, anc. provenç. *pitar,* même sens, du radical *pītt-* [v. PITE 1] ; 1963, Larousse). Toucher, en parlant du poisson.

piteusement [pitøzmɑ̃] adv. (de *piteux* [v. ce mot] ; v. 1165, Thomas, écrit *pitusement* [*piteusement,* v. 1265, J. de Meung], au sens 1 ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain). **1.** *Class.* De manière à exciter la pitié, la compassion (sans aucune nuance ironiq.) : *On ne parle plus ici de la Pologne que fort piteusement ; on dit que tout y est perdu* (G. Patin). *Il criait piteusement* (Acad., 1694). || **2.** D'une manière qui provoque un mépris apitoyé ou railleur : *Échouer piteusement. Il* [Jean-Paul] *finit par avouer piteusement qu'il n'a pas de maîtresse* [...]. *Cela paraît comique à la dame, qui se livre aux plus vilaines suppositions...* (Mauriac).

• SYN. : 2 *lamentablement, pitoyablement.* — CONTR. : 2 *triomphalement.*

piteux, euse [pitø, -øz] adj. (bas lat. *pietosus,* pieux, du lat. class. *pietas* [v. PITIÉ] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *pitus* [*pitos,* v. 1155, Wace ; *piteus,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *piteux,* XIIIe s., *Apollonius*], au sens 1 ; sens 2, v. 1165, Thomas [substantiv., v. 1360, Froissart] ; sens 3, v. 1165, Thomas ; sens 4, 1869, Littré [pour la mise, la tenue, etc., av. 1872, Th. Gautier ; en parlant d'une chose personnifiée, av. 1923, Loti ; *faire piteuse mine...,* 1648, Scarron] ; sens 5, 1875, Larousse [*en piteux état,* av. 1778, Voltaire — en parlant d'une personne, 1690, Furetière]). **1.** *Vx.* Qui éprouve de la pitié, miséricordieux. || **2.** *Class.* et *littér.* Qui est digne de pitié, de compassion : *Vit-on jamais une âme en un jour plus atteinte* | *De joie et de douleur, d'espérance et de crainte,* | *Asservie en esclave à plus d'événements* | *Et le piteux objet de plus de changements ?* (Corneille). *Une vingtaine* [d'oiseaux] *survivaient* [...], *une vingtaine de petits êtres dépeignés, gluants, piteux, qui avaient été autrefois des pinsons, des linottes et des chardonnerets* (Loti). *On nous admet plaintifs ; mais si nous cessons d'être piteux, on nous taxe aussitôt d'arrogance* (Gide) ; et substantiv. : *Les avares font toujours les piteux et les pauvres* (Furetière, 1690). || **3.** *Class.* et *littér.* Qui incite à la pitié, à un sentiment de compassion : *Un loup vit en passant ce spectacle piteux :* | [...] *« Quatre corps étendus ! »* (La Fontaine). *Une mélancolique et piteuse chanson,* | *Respirant la douleur, l'amour et la tristesse* (Musset). || **4.** Se dit d'une personne dont l'aspect misérable, ridicule suscite une pitié ironique ou un peu méprisante : *Un groupe de grenadiers avec leurs bonnets d'ourson passait devant la porte* [...]. *De quoi parlaient-ils, assez piteux avec leurs uniformes déjà délavés, plusieurs mal rasés, se négligeant déjà...* (Aragon). || Se dit aussi de l'allure générale, de la tenue, des vêtements et accessoires, etc. : *Un pauvre diable fort délabré, coiffé d'un chapeau élégiaque, vêtu d'un habit piteux et d'un pantalon effrangé* (Gautier). *Devant la gare de Gênes stationnaient les omnibus des principaux hôtels ; il alla droit à l'un des plus cossus, sans se laisser intimider par la morgue du laquais qui s'empara de sa piteuse valise* (Gide). *Avoir un air piteux, une apparence piteuse ;* et littér., en parlant d'une chose personnifiée : *Quand l'air humide me saisit comme une douche glacée, et que la nature prend ses airs ternes et piteux, je retombe sur moi-même* (Loti). || *Faire piteuse mine, piteuse figure,* avoir l'air triste, craintif, confus ; au *fig.,* être dans un état d'infériorité, désavantagé par rapport à quelqu'un d'autre : *Je crois nécessaire de vous montrer quelle piteuse figure fait en ce moment La Fontaine vis-à-vis de ses aînés, des vrais poètes français* (Giraudoux). || **5.** Se dit de ce qui est ridiculement médiocre ou insuffisant : *Piteuse exhibition. Piteux résultats. Là-dessus, je le mets à la porte. Le lendemain, lettre piteuse dudit Carlos qui me demande pardon...* (Claudel). || *En piteux état,* en mauvais état, délabré : *Un édifice en piteux état ;* en parlant d'une personne, atteint dans sa santé : *Il est revenu de la guerre en piteux état.*

• SYN. : **1** *compatissant ;* **2** *infortuné, malheureux, pauvre, pitoyable ;* **3** *affligeant, attristant, consternant, désolant, douloureux, navrant, pénible, poignant, triste ;* **4** *dérisoire, minable* (fam.), *miteux* (fam.) ; *méchant, misérable, moche* (pop.) ; **5** *catastrophique, déplorable, désastreux, détestable, lamentable.* — CONTR. : **1** *dur, impitoyable, implacable, inhumain ;* **2** *comblé, glorieux, heureux, satisfait, triomphant ;* **3** *amusant, drôle, plaisant, réconfortant, réjouissant ;* **4** *chic* (fam.), *élégant, pimpant, raffiné ; cossu, luxueux, somptueux, splendide, superbe ;* **5** *admirable,*

beau, bon, convenable, excellent, incomparable, parfait, remarquable, satisfaisant.

pithécanthrope [pitekɑ̃trɔp] n. m. (lat. scientif. moderne *pithecanthropus,* même sens [milieu du XIX^e s.], du gr. *pithêkos,* singe, et *anthrôpos,* homme ; 1903, Larousse). Primate fossile présentant à la fois des caractères primitifs simiens et des caractères évolués hominiens, dont on a retrouvé quelques ossements à Java.

pithécanthropien, enne [pitekɑ̃trɔpjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *pithécanthrope ;* 1963, Larousse). Qui fait partie de la famille zoologique du pithécanthrope.

◆ adj. (1963, Larousse). Qui appartient, se rapporte au pithécanthrope.

pithécisme [pitesism] n. m. (dér. savant du gr. *pithêkos,* singe ; 1903, Larousse). Ressemblance tératologique de l'homme avec le singe.

pithécoïde [pitekɔid] adj. (gr. *pithêkoeidês,* qui ressemble au singe, de *pithêkos,* singe, et de *eidos,* forme, apparence ; 1877, Littré). Qui rappelle les singes, qui présente les caractères des singes : *Crâne pithécoïde.*

pithiatique [pitjatik] adj. (de *pithiatisme ;* 1901, Babinski, aux sens 1-2). **1.** Se dit de la méthode qui utilise la persuasion comme moyen de traitement de certains troubles nerveux ou mentaux. || **2.** Se dit des troubles et des désordres qui relèvent de cette thérapeutique.

◆ adj. et n. (1959, Larousse). Qui est atteint de troubles pithiatiques.

pithiatisme [pitjatism] n. m. (du gr. *peithein,* persuader, et *iatos,* guérissable, dér. de *iâsthai,* soigner, guérir ; 1901, Babinski). Ensemble des troubles et désordres divers, de caractère fonctionnel et sans cause organique, dus à la suggestion et que l'on peut soigner par la persuasion.

pithiviers [pitivje] n. m. (emploi comme n. commun de *Pithiviers,* n. du chef-lieu d'arrond. du Loiret, où cette pâtisserie aurait d'abord été fabriquée ; 1938, Montagné et Gottschalk). Gâteau fait de pâte feuilletée, fourrée avec une crème aux amandes.

pitié [pitje] n. f. (lat. *pietatem,* accus. de *pietas, -tatis,* sentiment qui fait reconnaître et accomplir tous les devoirs envers les dieux, les parents, la patrie, de *pius,* pieux ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *pitet* [*pitiet, pitié,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens 1 [*avoir pitié de quelqu'un,* 1080, *Chanson de Roland ; faire pitié,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *prendre... quelqu'un en pitié,* 1835, Acad. ; *se prendre en pitié,* milieu du XX^e s. ; *pitié !,* 1875, Larousse ; *par pitié,* 1691, Racine — avec un sens affaibli, nov. 1947, A. Gide] ; sens 2, v. 1165, Marie de France [*pitié !,* 1875, Larousse — d'abord *pour pitié !,* v. 1225, *Barlaham*] ; sens 3, 1640, Corneille ; sens 4, fin du XII^e s., *Chevalerie Ogier* [au plur., v. 1570, Carloix]). **1.** Sentiment d'affliction plus ou moins profond que l'on éprouve en présence des maux d'autrui, et qui porte à les soulager ou à les voir soulager ; disposition à éprouver ce sentiment : *Je suis peu sensible à la pitié, et je voudrais ne l'y être point du tout ; cependant il n'est rien que je ne fisse pour le soulagement d'une personne affligée* (La Rochefoucauld). *Mais un fripon d'enfant, cet âge est sans pitié, | Prit sa fronde* (La Fontaine). *Son regard où il y avait de la moquerie et de la pitié* (Zola). *Elle appartient désormais à ce peuple privilégié où les cœurs sensibles vont chercher* [...] *une belle proie pour leur pitié* (Bernanos). *« Tu as pitié, alors ? — De quoi ? » demanda-t-elle avec une sincère surprise. Non, la maladie ne lui inspirait pas de pitié, ni la pauvreté* (Mallet-Joris). || *Avoir pitié de quelqu'un,* éprouver de la pitié pour lui : *Donnez, afin qu'on dise : « Il a pitié de nous »* (Hugo). *Il n'est pas naturel à l'homme d'éprouver de la pitié pour ses maîtres : il les hait ou il les adore, il les vénère ou il les méprise, il n'a pas pitié d'eux* (Mauriac). || *Faire pitié,* provoquer chez autrui ce sentiment : *Il fait pitié, ses malheurs font pitié. Il nous dit cela si tristement qu'il me fit pitié* (Pascal). || *Prendre pitié de quelqu'un, prendre en pitié quelqu'un,* éprouver de la compassion pour lui, témoigner de l'intérêt pour la situation malheureuse où il se trouve : *Prends en pitié surtout ma débile raison | Et ce désespoir qui la gagne* (Apollinaire). || *Se prendre en pitié,* s'attendrir sur son propre sort : *Arrête ! Tu t'écoutes parler. Nous sommes perdus si tu te prends en pitié* (Sartre). || Interjectiv. *Pitié !,* se dit pour exciter la commisération : *Pitié pour nos erreurs, pitié pour nos péchés* (Apollinaire). || *Par pitié,* guidé par ce sentiment ; avec un sens affaibli, « de grâce, je vous en prie » : *Laissez-moi seul, par pitié.* || *Vierge de pitié,* V. PIETÀ. || **2.** Grâce totale ou partielle que l'on fait à quelqu'un qui a commis une faute ou qui a été vaincu : *Châtier un traître sans pitié. Implorer la pitié du vainqueur.* || Ellipt. *Pitié !,* se dit pour demander grâce (pour soi-même ou pour autrui). || **3.** Sentiment de compassion dédaigneuse, méprisante, qui naît en présence de ce qu'on juge avec sévérité : *Elle en eut pitié, mais de cette sorte de pitié qui porte au mépris, et qui ramène aussitôt après à la colère* (Retz). *Et, les deux bras croisés, du haut de son esprit, | Il regarde en pitié tout ce que chacun dit* (Molière). *Le passé, c'est alors ce que je regarde du haut de mes progrès, avec une sorte de pitié un peu méprisante...* (Sartre). || **4.** *Littér.* Chose digne d'inspirer de la pitié, de la commisération, ou qui provoque une sorte de consternation indignée, de mépris (surtout dans les loc. *c'est une pitié, c'est pitié, quelle pitié,* etc.) : *Pour moi, je ne dors plus ; aussi je deviens maigre, | C'est pitié* (Racine). *Quelle pitié de voir que M. Bayle, un si beau génie, se plaise à déterrer les plus méprisables brochures...* (Olivet). *Si ce n'est pas une pitié, une telle perle à ce pourceau* (Montherlant) ; et au plur. (vx) : *Il est vrai que ce sont des pitiés* (Molière).

● SYN. : **1** *apitoiement, charité, commisération, compassion, humanité, sensibilité ;* **2** *indulgence, mansuétude, miséricorde ;* **3** *condescendance, dédain, mépris ;* **4** *misère.* — CONTR. : **1** *cruauté, dureté, froideur, indifférence, inhumanité, insensibilité, sécheresse ;* **2** *implacabilité, rigueur, sévérité ;* **3** *attendrissement, fierté, orgueil, satisfaction.*

piton [pitɔ̃] n. m. (d'un radical *pītt-,* qui entre dans la composition de mots signif. « pointe » ; 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen,* au sens 1 ; sens 2, 1941, Frison-Roche ; sens 3, 1640, Bouton, 31 [« montagne sous-marine en forme de cône », 1963, Larousse] ; sens 4, 1867, Delvau). **1.** Sorte de clou dont la tête est en forme d'anneau ou de crochet, et dont la tige peut s'enfoncer, se visser ou se sceller. || **2.** Lame d'acier, de fer, parfois d'alliage léger, de longueur et d'épaisseur variables, munie d'un trou, que les alpinistes utilisent pour s'assurer ou progresser dans les passages rocheux difficiles ou exposés : *Ils allaient farouchement dans la demi-obscurité laiteuse* [...], *reconnaissant la route à suivre au moindre détail : une plate-forme, un piton rouillé dans une fissure, un bout de corde effiloché, déjà tout givré* (Frison-Roche). || **3.** Sommet pointu d'une montagne élevée (particulièrement aux Antilles et aux Mascareignes) : *Le piton des Neiges, à l'île de la Réunion. Les pitons des sierras, les dunes du désert, |* [...] *Sont moins secs et moins morts aux végétations | Que le roc de mon cœur ne l'est aux passions* (Gautier). || Montagne sous-marine en forme de cône. || **4.** *Fig.* et *pop.* Gros nez ; nez en général.

pitonnage [pitɔnaʒ] n. m. (de *pitonner ;* 1956, Trombe, 50). Action de pitonner, de poser des pitons dans une paroi rocheuse.

pitonner [pitɔne] v. intr. (de *piton ;* 1963, Larousse). En alpinisme, placer, enfoncer des pitons dans une paroi rocheuse.

pitoyable [pitwajabl] adj. (de *pitié ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *piteable* [*pitoyable,* fin du XV^e s.], au sens 1 ; sens 2, XIV^e s., Godefroy, écrit *pitieable* [*pitoyable,* XVI^e s.] ; sens 3, XIII^e s., écrit *piteauble* [*pitoyable,* 1538, R. Estienne] ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** *Class.* et *littér.* Qui est accessible à la pitié, qui est naturellement enclin à éprouver ce sentiment : *La femme du meunier, pitoyable comme une femme, lui fit dresser un lit et le fit coucher* (Scarron). *Lui donner de la sorte un conseil charitable, | C'est être ambassadeur et tendre et pitoyable* (Corneille). *Une âme sensible et pitoyable. Être pitoyable aux pauvres* (Acad., 1694). *Enfin M. de*

Charlus était pitoyable, l'idée du vaincu lui faisait mal, il était toujours pour le faible... (Proust). || **2.** *Class.* Qui manifeste de la pitié, qui est inspiré par ce sentiment : *J'entre en des sentiments qui ne sont pas croyables, | J'en ai de violents, j'en ai de pitoyables* (Corneille). *D'un regard pitoyable ils ont séché mes larmes* (Molière). || **3.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui inspire de la pitié, qui est digne de pitié : *Cette pitoyable nouvelle n'a pas séché mes yeux* (Sévigné). *Je jure donc par vous, ô pitoyable reste* [les cendres de Pompée] (Corneille). *Un vieux garçon, c'est tout de suite pitoyable* (Duhamel). *Il se forçait à revoir le pitoyable cadavre qu'il était venu chercher dans cette maison* (Aragon). || **4.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui ne mérite aucune considération ou inspire le mépris, par sa médiocrité, son insuffisance, sa bassesse : *Un homme lâche, pitoyable. Sa défense a été pitoyable. Je ne m'amuserai point à prouver ici combien sont pitoyables tous ces raisonnements* (Diderot). *Pourquoi se laissait-il aller devant sa femme à ce débordement pitoyable ?* (Gide). *Nous sommes si pitoyables de niaiserie que la gaieté me revient un peu* (Colette). *Et moi je vous des que tout cela est pitoyable, et que vous êtes de pauvres filles, à l'esprit faux, vain et buté* (Montherlant).

pitoyablement [pitwajabləmɑ̃] adv. (de *pitoyable* [v. ce mot] ; XIII^e s., *Miracles de Notre-Dame de Chartres,* écrit *piteablement* [*pitoyablement,* 1559, Amyot], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Class.* et *littér.* D'une manière propre à inspirer la pitié : *M^me de Carman, toujours pitoyablement entre les mains des chirurgiens* (Sévigné). *Son collet et ses chausses déchirés, ses bas souillés de boue, sa chemise ouverte rappelaient pitoyablement nos communes mésaventures* (France). || **2.** D'une façon médiocre, lamentable, propre à inspirer le mépris : *Une aventure qui se termine pitoyablement.*

pitpit n. m. V. PIPIT.

pitre [pitr] n. m. (var. franc-comtoise de *piètre* [v. ce mot] ; av. 1660, Saint-Amant, dans la loc. *bon pitre,* « homme au cœur franc » ; sens 1, 1790, Esnault ; sens 2, 1869, Littré [*faire le pitre,* 1931, Mac Orlan — *pitre,* « bouffon », 1867, Delvau]). **1.** Homme qui fait la parade à la foire, sur une estrade de saltimbanques ou aux côtés d'un escamoteur, d'un charlatan, pour attirer et retenir le public par ses drôleries : *Là-bas un pitre long et courbé, coiffé d'un chapeau pointu de berger grec, faisant le geste d'enfourner, de pousser à l'intérieur de sa baraque la foule en coulée noire sur l'escalier* (Daudet). || **2.** *Fam.* Homme ou enfant qui fait rire par ses plaisanteries, ses gestes, ses grimaces : *Le dégoût me prend d'être ce pitre inepte* (Samain). || Fam. *Faire le pitre,* agir en bouffon : *L'unique ressource avec lui* [Pierre Laurens] *c'est de jouer au plus bête, de faire le pitre, d'avoir bien soin de ne rien dire de sensé, de sincère, ni à quoi l'on tienne* (Gide).

• SYN. : **1** *auguste, clown, paillasse, saltimbanque ;* **2** *bouffon, farceur, guignol, polichinelle ; zouave* (fam.).

• REM. On trouve très rarement le fém. PITRESSE (1881, Huysmans) : *Ces pitresses de foire jouaient par trop mal leur rôle* (Huysmans).

pitrerie [pitrəri] n. f. (de *pitre ;* 4 déc. 1876, *Journ. officiel* [p. 8994], au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré). **1.** Ce que fait le pitre, plaisanterie, geste, grimace de pitre : *De mauvais tours de saltimbanques, des pitreries de « l'excentrique »* (Romains). || **2.** Acte, geste, plaisanterie digne d'un pitre ; bouffonnerie : *Clappique continua, beaucoup moins polichinelle, comme si sa pitrerie eût été adoucie par le silence* (Malraux).

• SYN. : **1** *clownerie ;* **2** *facétie, farce, singerie* (fam.).

pittoresque [pitɔrɛsk] adj. (ital. *pittoresco,* pittoresque, de *pittore,* peintre, lat. *pictor,* même sens, de *pictum,* supin de *pingere,* peindre ; 1708, R. de Piles [118], au sens 1 [*reliefs pittoresques,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1719, d'après l'*Encyclopédie,* 1765 ; sens 4, 1865, Taine ; sens 5, 1717, Brunot). **1.** *Vx.* Qui appartient, est relatif à la peinture : *Le dessin, le relief, la couleur forment la trinité pittoresque* (Gautier). || *Reliefs pittoresques,* reliefs d'époque hellénistique ou même romaine, où des scènes de genre d'inspiration alexandrine sont présentées avec une mise en scène qui tient plus des effets picturaux que de la sculpture. || **2.** Se dit d'une peinture qui a de l'accent, de la saveur, des traits expressifs. || **3.** Qui est propre à fournir un sujet de tableau, qui est digne d'être peint : *Site pittoresque. Maison, scène pittoresque.* || **4.** Qui plaît, retient l'attention par son harmonie ou son caractère original, ou qui amuse par son originalité : *Il* [Roch] *ne jouissait pas d'une de ces laideurs sympathiques, saines, amusantes, pittoresques dont les femmes sont curieuses. Non, il était laid d'une laideur morose et incroyable* (Duhamel). *Pour lui, l'Afrique du Nord est une contrée où la vie est plus facile et plus pittoresque qu'en France* (Montherlant). *Un quartier pittoresque. La cohue pittoresque d'un marché oriental. Les personnages pittoresques de Bruegel le Vieux.* || **5.** Qui fait image, qui peint à l'esprit par la couleur, le relief et le piquant de la description, du récit ou de la mélodie : *Style pittoresque. Faire d'une scène un récit pittoresque. Dans « les Murmures de la forêt »* [de *Siegfried*], *Wagner a réussi une transposition pittoresque des bruits sylvestres.*

• SYN. : **1** *pictural ;* **4** *cocasse, curieux, drôle, original ;* **5** *coloré, imagé, vivant.* — CONTR. : **4** *banal, commun, morose, ordinaire, quelconque ;* **5** *fade, insipide, monotone, plat, terne.*

◆ n. m. (1721, Brunot). Ce qui est pittoresque ; aspect, caractère d'une chose pittoresque : *S'il leur arriva d'approuver la guerre, ce ne fut point parce qu'elle satisfaisait leur goût du pittoresque* (Benda). *Le mot rare (et il en usait) perdait, entre les doigts d'Apollinaire, le pittoresque. Le mot banal devenait insolite* (Cocteau). *Pour le pittoresque, Alger offre une ville arabe, Oran un village nègre et un quartier espagnol* (Camus).

• SYN. : *couleur locale, insolite, piquant.*

pittoresquement [pitɔrɛskəmɑ̃] adv. (de *pittoresque ;* déc. 1732, *Mercure de France,* I, 2706). D'une manière pittoresque. (Rare.)

pituitaire [pitɥitɛr] adj. (de *pituite ;* v. 1560, Paré [aussi *glande pituitaire ; fosse pituitaire,* 1869, Littré ; *membrane pituitaire,* 1835, Acad.]). Relatif à la pituite : *Liquide pituitaire.* || *Fosse pituitaire,* enfoncement de la partie médiane dé la face cérébrale du sphénoïde. || *Glande pituitaire,* syn. d'HYPOPHYSE. || *Membrane pituitaire,* muqueuse qui tapisse les fosses nasales jusqu'au pharynx.

pituite [pitɥit] n. f. (lat. *pituita,* mucus, humeur, pépie ; 1541, Beaufilz [I, 27], au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Une des quatre humeurs que distinguait l'ancienne médecine. || **2.** Mucosité sécrétée par les fosses nasales et les bronches : *Un homme que tourmentent la bile noire, la bile jaune et la pituite* (Hugo). *Tu as pigé un de ces rhumes d'automne qui vous font suer la pituite tout l'hiver* (La Varende). || **3.** Vomissement glaireux qui survient, en général à jeun, chez les alcooliques ou les sujets atteints de gastrite.

pituiteux, euse [pitɥitø, -øz] adj. (lat. *pituitosus,* pituiteux, de *pituita* [v. PITUITE] ; v. 1560, Paré). *Vx.* Relatif à la pituite.

◆ adj. et n. (1538, Canappe). Se disait, dans l'ancienne médecine, d'une personne qui avait de la pituite en abondance.

pituitrine [pitɥitrin] n. f. (dér. savant de *pituite ;* 1963, Larousse). En endocrinologie, extrait du lobe postérieur de l'hypophyse.

pityriasique [pitirjazik] adj. (de *pityriasis ;* 1878, Larousse). Qui se rapporte au pityriasis.

pityriasis [pitirjazis] n. m. (gr. *pituriasis,* dartre farineuse, de *pituron,* son [de blé] ; fin du XVIII^e s., *Dict. général,* écrit *pityriase ; pityriasis,* 1869, Littré). Nom commun à plusieurs dermatoses comportant de petites taches et une desquamation en fines écailles : *Pityriasis simplex. Le pityriasis versicolor est une mycose siégeant sur le thorax.*

piu [pju] adv. (mot ital. signif. « plus », lat. *plus,* même sens [v. PLUS] ; 1845, Bescherelle). Terme de musique qui en précède un autre pour indiquer qu'on doit accentuer le mouvement en question : *Piu lento. Piu moderato.*

pive [piv] n. m. (abrév. de *pivois,* vin [1562, Esnault], probablem. dér. de l'anc. v. *pier,* boire [fin du XIII^e s.], de *pie,* n. f. [cet oiseau passant pour très goulu] ; 1866, Esnault). *Arg.* Vin.

• REM. On rencontre aussi la forme PIVOIS, n. m. (v. ci-dessus) : *Où les bons mastroquets versent le bleu pivois* (Richepin).

pivert [pivɛr] n. m. (de *pic* 1 et de l'adj. *vert ;* 1379, J. de Brie, écrit *pyvard ; pivert,* 1488, *Archives de Bretagne,* II, 90). Oiseau du genre *pic,* à plumage vert et jaune, avec des marques noires et rouges à la tête.

• REM. On écrit aussi PICVERT (av. 1525, J. Lemaire de Belges, écrit *pic-verd ; pic-vert, picvert,* 1671, Pomey).

pivette [pivɛt] n. f. (origine obscure ; 1963, Larousse). *Vx.* Verre verdâtre très commun.

1. pivoine [pivwan] n. f. (lat. *paevonia,* var. de *paeonia,* pivoine, gr. *paiônia,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *paiônios,* propre guérir, salutaire, dér. de *Paiôn,* le guérisseur, le secourable — épithète d'Apollon [le lat. *paeonia,* avait donné l'anc. franç. *peone, pione,* même sens, fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre*] ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 [aussi « la fleur de cette plante »] ; sens 2, 1881, A. France). **1.** Plante de la famille des renonculacées, à grandes fleurs rouges, roses, blanches ou panachées de blanc, dont il existe plusieurs variétés, odorantes ou non. || La fleur de cette plante : *De-ci, de-là, de flamboyantes touffes de pivoines sauvages* (Gide). *Un bouquet de pivoines.* || **2.** Fig. et fam. *Rouge comme une pivoine,* se dit d'une personne dont le teint devient très rouge, sous l'effet de la timidité, de la honte ou de quelque émotion vive : *Je frappe chez Archambaud et c'est la petite qui vient m'ouvrir, rouge comme une pivoine et l'air effaré* (Aymé).

2. pivoine [pivwan] n. m. (de *pivoine* 1, par analogie de couleur ; 1555, Belon). Nom donné au bouvreuil dans certaines régions, notamment la Savoie.

pivois n. m. V. PIVE.

pivot [pivo] n. m. (dér. d'un mot [non attesté] issu du prélatin **pūga,* pointe [qui avait donné l'anc. provenç. *pua,* dent de séran — début du XIII^e s. —, l'esp. *pua, puga,* pointe, etc.] ; v. 1174, E. de Fougères, au sens I, 1 [*pivot de fusée,* 1963, Larousse] ; sens I, 2, 1752, Trévoux ; sens I, 3, 1963, Larousse ; sens I, 4, 1962, Robert ; sens I, 5, 1651, Bonnefons, 26 ; sens I, 6, 1875, Larousse ; sens I, 7, 1810, Desgraviers ; sens II, 1, 1835, Acad. ; sens II, 2, 1963, Larousse [aussi « le joueur lui-même »] ; sens II, 3, 1538, R. Estienne).

I. 1. Pièce cylindrique ou conique, mobile ou fixe, qui sert de support à une autre pièce et lui permet de tourner sur elle-même : *Le pivot d'une boussole, d'une turbine. Pivot à collets, à roulements, à segments.* || *Pivot de fusée,* axe autour duquel oscille, sous l'action du volant de direction d'une automobile, le support de fusée de roue avant. || **2.** Chacune des extrémités amincies des axes qui portent les roues d'une montre. || **3.** Partie mâle de l'articulation du boggie d'un wagon, fixée à la caisse et reposant sur une crapaudine. || **4.** *Dent à pivot,* syn. usuel de DENT À TENON. || **5.** En botanique, racine principale droite, et s'enfonçant profondément dans le sol. || **6.** Nom donné improprement au pied des champignons. || **7.** Nom donné aux deux os saillants qui sont situés de chaque côté de l'os frontal et qui portent les bois chez le cerf, le daim et le chevreuil.

II. 1. Point autour duquel un groupe de soldats exécute un changement de direction, soit dans un exercice d'ordre serré, soit dans une manœuvre sur le champ de bataille. || **2.** Au basket-ball, mouvement que fait un joueur en tournant autour d'un pied qui reste à terre, et qui précède une passe ou un tir au panier. || Le joueur lui-même que sa place à proximité du panier prédispose à cette façon de jouer. || **3.** *Fig.* Personne ou chose qui est le moteur ou l'élément essentiel d'une entreprise et sur laquelle tout repose : *Les contemporains semblent admettre que les pivots secrets de la conjuration furent Châteauneuf* [...] *et Chavigny* (La Varende). *L'apéritif nous durait trois bonnes heures. On y parlait toujours du gouverneur, le pivot de toutes les conversations* (Céline).

• SYN. : **II, 3** *axe, centre, cheville ouvrière, clef de voûte, pilier.*

pivotant, e [pivɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pivoter ;* 1750, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 108], au sens 2 [en sylviculture, 1963, Larousse] ; sens 1, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1869, Littré). **1.** Qui pivote : *Fauteuil pivotant.* || **2.** En botanique, se dit des racines centrales qui s'enfoncent verticalement dans le sol (par opposition aux racines *fasciculées*). || En sylviculture, se dit d'une essence principalement caractérisée par ce type de racines. || **3.** *Anthère pivotante,* anthère qui est allongée et attachée par sa partie moyenne.

pivotement [pivɔtmɑ̃] n. m. (de *pivoter ;* 1923, Larousse). Action de pivoter ; mouvement ainsi effectué.

pivoter [pivɔte] v. intr. (de *pivot ;* 1508, La Curne, au sens de « se trémousser » ; 1611, Cotgrave, comme v. tr., au sens de « mettre [une porte] sur pivot » ; comme v. intr., au sens 1, 1823, Boiste ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1690, La Quintinie ; sens 4, 1875, Larousse ; sens 5, 1861, Esnault). **1.** Tourner sur un pivot : *Le baron, d'un coup de doigt, faisait vivement pivoter ce joujou* (Maupassant). || **2.** Effectuer un mouvement de rotation autour d'un point : *Mais si je réduis le moteur de gauche, il me faudra compenser la traction latérale du moteur de droite, laquelle tendra évidemment à faire pivoter l'avion vers la gauche* (Saint-Exupéry). || **3.** En parlant d'une racine, s'enfoncer verticalement dans le sol. || **4.** Tourner sur soi-même, presque sur place : *Il pivota sur ses talons et fit encore une fois le tour de sa chambre* (Martin du Gard). *Tout à coup, le garçonnet, sans prévenir, pivota* (Céline). *L'un des deux* [ouvriers], *qui tournait le dos à la porte, a pivoté sur sa chaise* (Robbe-Grillet). || **5.** En parlant d'une colonne de soldats, d'une troupe, exécuter une conversion autour d'un point, généralement matérialisé par le premier homme à l'extrême droite ou à l'extrême gauche de la colonne.

◆ v. tr. (1869, Littré). Couper des arbres de telle sorte que la partie de la souche qui reste sur le sol présente un creux dans le milieu.

pizza [pidza] n. f. (mot ital. de même sens ; XX^e s.). Spécialité culinaire italienne, sorte de tarte en pâte à pain, garnie de tomates, d'olives et d'anchois, et parfumée d'origan.

pizzeria [pidzerija] n. f. (mot ital. de même sens, dér. de *pizza* [v. l'art. précéd.] ; 1954, S. de Beauvoir, p. 306). Restaurant italien dans lequel on sert principalement des pizzas.

pizzicato [pidzikato] n. m. (mot ital. de même sens, proprem. « pincé », part. passé substantivé de *pizzicare,* becqueter ; milieu du XVIII^e s. [au fig., av. 1951, A. Gide]). Dans la technique du violon et du violoncelle, pratique qui consiste à mettre les cordes en vibration non pas avec l'archet, mais avec les doigts de la main droite ; passage exécuté de cette manière : *Jouer quelques mesures en pizzicato. Les brillants pizzicati du Duo Merveille de Paganini ;* et au fig. : *La phrase étrangle la pensée. Il* [Jules Renard] *donne la note juste, mais toujours en pizzicato* (Gide).

• Pl. *des* PIZZICATI.

P. J. [peʒi] n. f. (XX^e s.). Sigle de POLICE JUDICIAIRE : *Les inspecteurs ont emmené le suspect à la P. J.*

pla [pla] n. m. (onomatop. ; 1875, Larousse [aussi *pa*]). Coup fort frappé sur un tambour avec la baguette gauche. (On dit aussi PA.)

placage [plakaʒ] n. m. (de *plaquer ;* 1317, Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1902, Zola ; sens I, 3, 1932, Larousse ; sens I, 4 et 7-8, 1869, Littré ; sens I, 5, 1803, Boiste [« revêtement de pierre... », 1963, Larousse] ;

sens I, 6, 1903, Larousse ; sens I, 9 et II, 1963, Larousse ; sens I, 10, 1751, Brunot).

I. 1. Dans divers domaines technologiques, action, art ou manière de plaquer ; résultat de cette action : *Le placage de l'or sur le cuivre. Un beau meuble en bois de placage. Le placage du gazon sur un terrain nivelé.* || **2.** En musique, action de plaquer des accords : *De grands placages d'accords frappés d'aplomb sur les touches* (Zola). || **3.** Feuille de bois de faible épaisseur, comprise entre 0,6 mm et 1 mm, obtenue le plus souvent par tranchage, parfois aussi par déroulage, et plus rarement — et uniquement au stade artisanal — par sciage : *Certains placages très minces sont vendus en rouleaux. Placage indigène, d'importation. Le placage s'est décollé sous l'effet d'une chaleur trop sèche.* || **4.** Fourrure, doublage ou renfort en bois appliqué sur les joues des navires en bois à l'endroit où portent les pattes de l'ancre. || **5.** En construction, mortier fait de terre grasse. || Revêtement de pierre ou de marbre, constitué par des éléments de 3 à 8 cm d'épaisseur, pouvant être posé à bain de mortier sur une surface bien dressée ou accroché au moyen d'agrafes ou de goujons. || **6.** Dans l'impression des tissus, action d'appliquer une couleur ou un mordant sur l'une des faces d'un tissu. (Les teinturiers écrivent souvent PLAQUAGE.) || **7.** Entaille faite sur l'écorce d'un arbre à l'endroit où l'on veut appliquer l'empreinte du marteau. || **8.** Genre de greffe qui consiste à insérer dans une entaille une plaque d'écorce munie d'un œil. || **9.** En géomorphologie, résidu de couverture mince et peu étendu. || **10.** *Fig.* Nom donné à tout ce qui semble surajouté, notamment dans une œuvre littéraire ou artistique, et qui cadre mal avec l'ensemble : *Un des morceaux les plus applaudis, c'est un monologue de Figaro, qui est évidemment un placage inexcusable* (La Harpe). *Quelle fausse instruction ! Quel placage, quel vide !* (Flaubert).

II. Au rugby, action de plaquer un adversaire. (On écrit aussi PLAQUAGE.)

plaçage [plasaʒ] n. m. (de *placer* ; 1315, Godefroy, au sens 3 ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Action de placer (rare) : *Le plaçage des invités à une table.* || **2.** Action d'assigner une certaine place à un vendeur dans un marché, une foire. || **3.** Taxe perçue à cette occasion. (On dit plutôt DROIT DE PLACE.)

placagiste [plakaʒist] n. m. (de *placage* ; 1963, Larousse). Fabricant ou marchand de placages.

1. placard [plakar] n. m. (de *plaquer* ; 1410, Godefroy, écrit *plackart,* avec un sens peu clair ; 1549, R. Estienne, écrit *plaquars,* au plur., au sens de « enduit dont on revêt un mur » ; fin du XVIe s., écrit *placard,* au sens de « assemblage de menuiserie qui s'élève au-dessus d'un chambranle et va ordinairement jusqu'au plafond » ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1792, Havard [*placard double, placard feint,* 1869, Littré]). **1.** Face d'armoire, composée d'un bâti dormant et d'une ou deux portes, formant une partie en retrait dans un mur, où l'on dispose des tablettes, des portemanteaux. || **2.** Ensemble d'une armoire ainsi aménagée contre ou dans un mur : *Et je pense aux vieilles femmes de chambre qui repassent toute leur vie des nappes blanches qu'elles empilent dans des placards* (Saint-Exupéry). *Maloin [...] ouvrit son placard pour y prendre sa bouteille d'eau-de-vie* (Simenon). *Un placard à balais.* || *Placard double,* placard qui, dans la baie d'une porte, est répété devant et derrière. || *Placard feint,* partie de lambris qui fait symétrie avec une porte d'entrée ou une porte de placard.

● SYN. : **2** *armoire.*

2. placard [plakar] n. m. (même mot que *placard* 1 ; 1444, *Régestes de la cité de Liège* [III], au sens 1 [« surface sur laquelle est appliqué cet avis », début du XXe s.] ; sens 2, av. 1569, Condé, p. 610 ; sens 3, 1465, J.-J. Champollion-Figeac, II, 247 ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, 1962, Robert ; sens 6-8, 1869, Littré). **1.** Avis écrit ou imprimé, affiché pour informer le public, la population (vieilli) : *Aussitôt que l'on eut la nouvelle de l'approche de M. le Prince, il y eut des placards affichés, et une grande émeute sur le Pont-Neuf* (Retz). *Un placard du roi interdisant aux ecclésiastiques de se mêler des affaires de l'État* (Voltaire). *Hue reparut, pipe au bec, et colla dans le couloir un large placard manuscrit* (Duhamel). || Se dit parfois de la surface sur laquelle est appliqué cet avis : *Les placards au-dessus des tables, qu'on réservait alors pour annoncer la fête de chaque habitué, étaient recouverts d'affiches* (Giraudoux). || **2.** *Vx.* Écrit injurieux ou séditieux répandu dans le public : *On a condamné un homme à mort pour des placards, et, le lendemain, on en trouve aux coins des rues de plus séditieux* (Diderot). *L'« Affaire des placards » excita la colère de François Ier contre les luthériens.* || **3.** *Lettre* ou *pièce en placard,* pièce dont le parchemin est dans toute son étendue et non pliée. || **4.** Épreuve imprimée sur le recto seul du papier, en colonnes espacées, pour permettre à l'auteur de faire des additions ou des corrections : *« Saint Antoine » sera imprimé en placards à la fin de janvier* (Flaubert). *Les deux textes sont rapidement composés. Le directeur recolle les lignes les unes à côté des autres et me passe le placard d'épreuves* (Malraux). || **5.** Cadre typographique entourant un faire-part ou une annonce publicitaire : *Les journaux qui ignorent la grammaire et la syntaxe pour mieux frapper l'œil avec les placards typographiques des annonces* (Cendrars). || **6.** En termes de marine, renfort en toile, cousu à un endroit où la voile commence à s'user. || **7.** *Fam.* Couche épaisse d'une substance quelconque appliquée sur une surface : *Il s'est collé un de ces placards de pommade sur la figure !* || **8.** *Vx.* Cul-de-lampe.

placardage [plakardaʒ] n. m. (de *placarder* ; 1963, Larousse). Action de placarder.

placarde [plakard] n. f. (de *placard* 1 ; 1670, Kuhn, au sens de « affiche sur laquelle les marchands marquent leurs marchandises » ; sens 1, XVIIIe s., Esnault ; sens 2-3, 1899, Esnault). **1.** *Arg.* Place publique : *Sur la placarde, les rabouins venaient de ranger leurs caravanes* (Simonin). || **2.** *Arg.* Place occupée par un camelot. || **3.** *Arg.* Emploi lucratif : *Il a dégotté une bonne placarde.*

placarder [plakarde] v. tr. (de *placard* 2 ; 1586, Pasquier, au sens de « publier [des pensées] dans un libelle » ; sens I, 1 et 4, 1845, Bescherelle ; sens I, 2, 1611, Cotgrave [« ...être collé sur une surface... », av. 1872, Th. Gautier] ; sens I, 3, 1636, Monet [aussi « ...railler... »] ; sens I, 5, 1869, Littré ; sens II [de *placard* 1], 1850, Esnault).

I. 1. Recouvrir d'un placard, masquer par un placard : *Placarder une alcôve, une encoignure.* || **2.** Publier sous forme de placards, afficher sur un mur : *Des avis en trois langues (français, arabe et italien) sont placardés en abondance sur les murs de la ville* (Gide). *Placarder une ordonnance de police.* || En parlant d'un placard, d'une affiche, être collé sur une surface, la recouvrir : *Des sonnets, des odes à la louange de ses vertus [...] placardaient toutes les murailles* (Gautier). || **3.** Vx. *Placarder quelqu'un,* publier contre lui un placard ; *par extens.,* le railler, le diffamer par des écrits. || **4.** Mettre en placard d'imprimerie (vieilli) : *Placarder un ouvrage.* || **5.** Coudre des placards sur la voile d'un bateau, aux endroits où elle commence à s'user.

II. Arg. *Placarder quelqu'un,* le placer : *Julot avait placardé ses deux gagneuses dans un petit hôtel rue du Faubourg-Saint-Denis.*

placardeur, euse [plakardœr, -øz] n. (de *placarder* ; 1791, J. R. Hébert). Personne qui affiche des placards. (Peu usité.)

placardier [plakardje] n. m. (de *placarder* ; 1899, Esnault). *Arg.* Placeur pour maison close.

1. place [plas] n. f. (lat. pop. **plattea,* altér. expressive du lat. class. *platea,* grande rue, place publique, gr. *plateîa,* fém. de l'adj. *platus,* large et plat, largement ouvert ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*de place en place...,* 1883, Maupassant] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes [au fig., 1538, R. Estienne ; *avoir... une place dans,* 1688, Mme de Sévigné ; *...mettre en place,* v. 1330, *Baudoin*

de Sebourg ; être en place de, 1690, M[me] de Sévigné ; *être/se mettre à la place de,* av. 1696, La Bruyère — *...en la place de,* 1666, La Rochefoucauld ; *à ta... place* + conditionnel, 1665, Molière ; *faire place à,* « se ranger... », 1549, R. Estienne (d'abord « céder sa place à », XIII[e] s., La Curne) — « être remplacé par », 1679, Bossuet ; *place à,* 1695, Regnard ; *laisser place à,* 1669, Racine ; *prendre la place de,* 1683, Bossuet ; *remettre en (sa) place,* 1690, Furetière — au fig., XX[e] s. ; *tenir sa place,* fin du XIV[e] s., *Chronique de Boucicaut ; ne pas tenir... en place,* 1792, Beaumarchais — *ne pas demeurer en place,* même sens, 1662, Molière ; *trouver place,* 1869, Littré — *...sa place,* 1875, Larousse] ; sens 3, 1963, Larousse [en sylviculture, 1869, Littré — aussi *place vaine et vague*] ; sens 4, 1530, Palsgrave, 269 [*place debout,* XX[e] s. ; *prendre place,* 1373, Gace de la Buigne ; *qui va à la chasse perd sa place,* 1875, Larousse] ; sens 5, XX[e] s. ; sens 6, 1963, Larousse ; sens 7, 1680, Richelet [*les places sont chères,* XX[e] s.] ; sens 8, 1538, R. Estienne [*remettre quelqu'un à sa place,* 1845, Bescherelle ; *se tenir... à sa place,* av. 1778, J.-J. Rousseau — *garder sa place,* même sens, 1690, Furetière] ; sens 9, 1611, Cotgrave [*homme, gens en place,* av. 1696, La Bruyère ; *faire la place,* 1932, Larousse]).

1. Partie déterminée d'un espace, d'un lieu : *Un grand terrain parsemé de places obscures et de places éclairées* (Diderot). *Il y avait des prés, des bois, des places sans arbres avec une végétation maigre et basse* (B. Clavel). || *De place en place, par places,* çà et là : *De place en place, de grands navires à l'ancre le long des berges du fleuve* (Maupassant). *Je citerai quelques passages de cet admirable discours où, par places, il* [Balzac] *atteint à une insolite beauté* (Gide). || **2.** Partie de l'espace qu'occupe ou que peut occuper, naturellement ou par convenance, une chose ou un être animé : *On avait disposé le texte en deux colonnes pour gagner de la place* (Sartre). *Il* [le nain] *était si petit qu'il n'y avait pas de place en lui pour la méchanceté* (Aymé). *Il n'y a pas de place pour lui* [le chien] *dans la maison ?* (Simenon). *Il te manque beaucoup de place | Pour être toujours avec moi* (Eluard). *Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place* (dicton). || *Fig.* Rôle, importance d'une chose ou d'une personne à l'intérieur d'un système clos : *Je ne puis rester ignorant des préoccupations, légitimes en somme, qui tiennent une si grande place dans la vie de mes paroissiens* (Bernanos). *Superstitions pour superstitions, il préférait décidément les mieux réglées, celles qui laissaient le moins de place à l'arbitraire* (Caillois). || *Place d'honneur,* v. HONNEUR. || *Avoir, obtenir, conserver une place dans,* être ou demeurer en possession de : *Vous avez une large place dans mon estime. Tu conserves une grande place dans mon cœur.* || *Céder la place à quelqu'un,* v. CÉDER. || *Être, mettre en place,* être rangé, disposé, ranger, disposer à la place qui convient pour un but déterminé : *En réalité et depuis longtemps, depuis toujours, tout est déjà en place pour la catastrophe qui se prépare* (Aymé). *Le ministre de l'Intérieur a mis en place un impressionnant dispositif policier.* || Class. *Être en place de,* être à même de : *Vous qui êtes en place de sentir ces désagréments* (Sévigné). || *Être, se mettre à la place* ou (littér.) *en la place de quelqu'un,* être ou se supposer dans l'état, dans la situation où cette personne se trouve et essayer de se substituer à elle en toutes circonstances par l'imagination : *Tout écrivain, pour écrire nettement, doit se mettre à la place de ses lecteurs* (La Bruyère). *Il se mettait volontiers en la place des autres, ce qui produit l'équité et l'indulgence* (Fontenelle). *Si tu étais à ma place, que ferais-tu ?* || *À ta, sa,* etc., *place* (suivi d'une proposition au conditionnel), si je me trouvais dans ta, sa, etc., situation : *À ta place, je me montrerais plus modéré.* || *Faire place à,* se ranger pour laisser passer : *Voici le cortège ! Faites place !* ; être remplacé par : *Peu à peu, sous l'avion, le paysage terrestre a fait place à la mer de nuages.* || *Place à,* formule annonçant un changement, une activité nouvelle, etc. : *Et maintenant, place à la musique !* || *Faire place nette,* v. NET. || *Laisser place à,* permettre, laisser de la latitude pour : *Cette loi assez libérale laisse place à certains accommodements.* || *Prendre la place de,* se substituer à : *Chez Corneille, le raisonnement prenait la place du sentiment* (Grimm). *Si vous n'êtes pas satisfait de ma gestion, prenez ma place. Les rames montées sur pneus prennent peu à peu la place du vieux métro bruyant.* || *Remettre quelque chose en place,* remettre un objet à l'endroit où on l'a pris ou qu'il doit normalement occuper : *Tu remettras ce livre en place, à sa place. Le rebouteux lui a remis une vertèbre en place ;* et au fig. : *Entendez-moi bien, ce rire n'avait rien de mystérieux : c'était un bon rire, naturel, presque amical, qui remettait les choses en place* (Camus). || *Tenir sa place,* avoir l'importance qui convient, jouer un rôle non négligeable : *Cet enfant, je l'avoue, tient sa place dans ma vie.* || *Ne pas tenir, ne pas rester en place,* s'agiter par impatience, inquiétude, nervosité ; aimer à voyager : *Cet enfant dissipé ne tient pas en place. Cet amateur d'exotisme ne tient pas en place.* || *Trouver place, trouver sa place,* être placé, introduit, mentionné : *Ce terme doit trouver place dans la nomenclature. Un événement qui trouvera sa place dans l'histoire.* || **3.** *Place vide,* en biologie, milieu nouveau, susceptible d'être habité, qui se crée en un point donné, par suite de circonstances cosmiques, ou qui résulte d'interventions humaines ; en sylviculture, clairière. || *Place vaine et vague,* en sylviculture, endroit dépourvu de végétation. || **4.** Emplacement réservé à un voyageur dans un moyen de transport, ou à un spectateur dans une salle, un stade, etc. : *C'est votre nouvelle de Dion-Bouton quatre-places décapotable ?* (Colette). *Ta place est déjà prise par un réservoir d'huile, ce qui nous permet d'emporter une fameuse réserve d'essence. L'avion est fin prêt* (Cendrars). *Céder sa place à une femme âgée. Il reste deux places au balcon. Louer sa place longtemps à l'avance. Être assis aux meilleures places. Payer sa place. Obtenir des places gratuites.* || *Place assise,* v. ASSIS. || *Place debout,* emplacement que peut occuper un voyageur qui se tient debout : *Dans cet autobus, il y a 35 places assises et 50 places debout.* || *Prendre place,* s'installer sur un siège : *Les passagers ont pris place à bord de l'avion.* || Fam. *Qui va à la chasse perd sa place,* se dit ironiquement à une personne qui, après une absence plus ou moins longue et peu motivée, trouve sa place occupée par quelqu'un d'autre. || **5.** Fam. *La place est toute chaude,* se dit quand on vient de quitter un siège et qu'on le propose à quelqu'un qui survient. || **6.** *Droit de place dans les foires et marchés,* loyer, proportionnel à la superficie occupée, que doit payer tout marchand forain. || **7.** Rang obtenu dans un classement ou à la suite d'une compétition sportive : *Hélas, je ne vois rien que cette fureur acharnée, que cette lutte pour la première place* (Mauriac). *Avoir une bonne place en latin. Cet athlète devra se contenter de la troisième place sur le podium.* || Fig. et fam. *Les places sont chères,* la concurrence est âpre et les chances de succès sont minimes. || **8.** Situation matérielle, morale, intellectuelle ou sociale qui appartient ou convient à une personne : *Lorsqu'en occupant une place considérable on se trouve mêlé à de prodigieuses révolutions, elles vous donnent une importance de hasard que le vulgaire prend pour votre mérite personnel* (Chateaubriand). *Il y a des gens qui trouvent leur place toute faite en naissant, | Serrés et encastrés comme un grain de maïs dans la quenouille compacte : | La religion, la famille, la patrie* (Claudel). *On peut enseigner la place de Beethoven dans l'histoire de la musique, on ne peut enseigner ni à l'aimer ni à le ressusciter* (Malraux). *Ce physicien occupe une place éminente parmi les chercheurs du monde entier. Cet homme n'est pas à sa place dans un poste si humble.* || *Remettre quelqu'un à sa place,* le rappeler au respect, aux égards qu'il doit : *Comme il ricanait en me regardant sournoisement, je l'ai remis vertement à sa place.* || *Se tenir, rester à sa place,* observer les bienséances, se conduire comme l'exigent sa condition, son état. || **9.** Emploi qu'une personne occupe (surtout en parlant des gens de maison) : *On pensa à moi pour une place, mais, par malheur, j'y étais propre* (Beaumarchais). *Un jour, pour une cause futile, elle perd sa place et devient fille de salle à l'hôtel de l'Amiral* (Simenon). *« Alors, vous voilà sans place,*

monsieur Pierrot », dit la bonne qui le croyait toujours employé là-bas (Queneau). *Je me décarcasse pour te trouver une place et tu te fais mettre dehors au bout d'un mois* (Sartre). *Quitter une bonne place. Chercher une place lucrative.* || *Homme en place, gens en place,* se dit de ceux qui détiennent un poste important, une fonction qui leur donne de la considération : *Il avait connu de très près, noté, percé, raillé les sottises et les vertus des hommes en place ; observé quelquefois leur vénalité, toujours leur soif de l'avancement* (Valéry). *Le relieur* [...] *était très sensible* [...] *aux marques de considération qu'il recevait des personnes distinguées, et surtout des gens en place* (Romains). || *Faire la place,* en parlant des architectes encore à l'École des beaux-arts ou qui viennent d'en sortir, travailler au jour le jour, en se plaçant dans une agence d'architecture.

• SYN. : **1** *coin, emplacement, endroit ;* **2** *espace ; poids, portée ;* **4** *siège ;* **8** *position, poste, rang ;* **9** *job* (pop.), *métier, situation, travail.*

◆ **Sur place** loc. adv. (1845, Bescherelle [*sur la place,* même sens, 1409, Runkewitz]). À l'endroit même ; sans se déplacer : *Il lui tira un coup de fusil dans la tête et le tua sur place* (Mérimée). *Des enfants, comme moi, sautaient sur place avec des cris aigus* (Colette). *Des marchandises achetées et revendues sur place.* || Substantiv. *Faire du surplace,* v. ce mot.

◆ **Sur la place** loc. adv. (v. 1360, Froissart [*en la place,* même sens, 1080, *Chanson de Roland*]). À terre, au sol (vieilli) : *Un coup de bâton l'étendit sur la place* (Littré). *Elle resta clouée sur la place quand la porte s'ouvrit* (Proust).

◆ **À la place de,** (vx) **en place de** loc. prép. (1673, Mme de Sévigné [*à... ; en...,* 1538, R. Estienne ; absol., 1668, La Fontaine]). Au lieu de : *Employer un mot à la place d'un autre. Comment nommer Louis XVIII en place de l'empereur ?* (Chateaubriand). *Ce qu'on va faire tout de suite, ce sont des voies supplémentaires et peut-être un pont pour la rue du Château, en place du passage à niveau* (Duhamel). || Absol. *À la place,* au lieu de la chose dont il est question. || *Au* ou *en lieu et place de quelqu'un,* v. LIEU.

◆ **Place !** interj. (1652, Scarron). Faites de la place, rangez-vous !

◆ **En place !, à vos places !** loc. interj. (1845, Bescherelle). Exhortation adressée à des élèves, à des sportifs, etc., pour qu'ils occupent les places qui leur ont été assignées : *En place pour le quadrille, pour la scène 3. À vos places ! Prêts ? Partez !*

2. place [plas] n. f. (même mot que *place* 1 ; v. 1155, Wace, au sens 1 [*voiture... de place,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1606, Crespin [au fig., av. 1951, A. Gide ; *place bancable,* 1962, Robert ; *place marchande,* 1466, Bartzsch ; *faire la place,* 1869, Littré] ; sens 3, 1680, Richelet [« emplacement... pour permettre les rassemblements... », av. 1678, La Rochefoucauld] ; sens 4, 1417, *Archives de Bretagne,* V, 214 [*entrer... dans la place,* au fig., av. 1850, Balzac ; *rendre la place,* au fig., début du XVIIe s., Malherbe] ; sens 5, 1690, Furetière [« résidence des autorités militaires... », 1875, Larousse ; *service de place,* 1903, Larousse]). **1.** *Place publique,* ou simplem. *place,* lieu public découvert et bordé de maisons ou de monuments : *La Rotonde, le Dôme et un restaurant à l'angle* [...] *formaient une place de province* (Cocteau). *Des jardiniers sont penchés au-dessus des parterres de la place des Arts* (Triolet). *Leroy savait qu'il y avait un gendarme au bout de la ruelle, un autre sur la place* (Simenon). *Hier, dimanche, dans notre ville, sur la place de l'Église, à l'heure de l'apéritif, un chat a été foulé aux pieds par un pachyderme* (Ionesco). *La place Vendôme, à Paris.* || Vx. *Voiture, automobile de place,* voiture à louer, qui stationne sur une place. || **2.** Ville où fonctionne une Bourse des valeurs ou des marchandises : *Les valeurs montent sur la place de Londres. La place de Paris est fréquemment visitée par les démarcheurs ;* et au fig. : *Les artistes les plus ingénieux ne sont compris qu'après que leur saveur a cessé d'être rare ; les valeurs neuves qu'ils apportaient n'ayant point cours, n'étaient pas cotées sur la place* (Gide). || *Place bancable,* ville où la Banque de France possède un établissement. || *Place marchande,* lieu favorable au commerce. || *Faire la place,* visiter les commerçants d'une ville pour leur proposer des marchandises. || **3.** *Place d'armes,* élargissement d'une communication enterrée permettant la réunion des moyens d'attaque ou de défense : *Nous rassemblerons les troupes d'assaut dans des places d'armes ménagées à cet effet* (Romains) ; emplacement étendu, réservé aux troupes dans une place, pour permettre les rassemblements, les défilés, les revues. || **4.** *Place fortifiée, place forte,* ou simplem. *place,* ville protégée par des fortifications : *Toutes les places qui bordent le Rhin se rendirent* (Voltaire). || Fig. *Entrer, pénétrer dans la place,* réussir dans son action, parvenir à ses fins : *À force de patience et de persuasion, il est enfin entré dans la place.* || Fig. *Rendre la place,* s'avouer vaincu. || **5.** *Par extens.* Toute ville de garnison, même ville ouverte : *La place d'Orléans. Aller trouver le commandant de la place.* || Résidence des autorités militaires qui l'administrent : *Lui, allait aux Invalides où il possédait des relations auprès du bureau de la Place* (Arnoux). || *Service de place,* service particulier imposé à un corps de troupes du fait de son séjour dans une place.

placé, e [plase] adj. (part. passé de *placer* 1 ; 1690, Furetière, au sens 1 [*haut placé,* 1875, Larousse ; *mal placé* — pour un bouton, un furoncle —, XXe s. ; *avoir le cœur bien/mal placé,* au fig., 1659, Corneille] ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1762, Acad. ; sens 4, 1872, Pearson). **1.** Qui occupe telle ou telle place, tel ou tel rang (s'emploie généralement avec un adv.) : *Un spectateur mal placé. Un concurrent bien placé pour l'emporter. L'expérience du simple journaliste que je suis rejoint celle de l'ambassadeur qui fut le mieux placé pour bien connaître le train du monde* (Mauriac). *Tu les vois* [les hommes] *qui regardent de loin cette créature miraculeuse* [la Vierge] *placée hors de leur atteinte, invulnérable et désarmée* (Bernanos). || *Haut placé,* se dit de quelqu'un qui se situe à un échelon élevé dans la hiérarchie sociale. || Fam. *Mal placé,* se dit d'un bouton, d'un furoncle, etc., situé sur le fondement. || Fig. *Avoir le cœur bien* ou *mal placé,* avoir de l'honneur, de la vertu, ou en manquer : *M. Persiles en prenant conscience de sa condition, a découvert aussi les sentiments qui accompagnent cette condition, du moins lorsqu'on a le cœur bien placé* (Montherlant). || **2.** *Être bien, mal placé,* se dit d'un danseur bien d'aplomb, qui exécute les mouvements avec aisance et netteté, ou inversement. || **3.** *Cheval bien placé,* cheval qui, sous l'action des aides du cavalier, élève son encolure, l'infléchit dans sa partie supérieure et met son chanfrein dans une position sensiblement verticale, favorable à la bonne action du mors. || **4.** Se dit d'un cheval qui, dans une course, rapporte un gain au parieur lorsqu'il est dans les trois premiers d'au moins huit partants, et dans les deux premiers à partir de quatre partants ; se dit aussi du jockey qui monte ce cheval : *Guy arriva placé. Les Agathois le portèrent en triomphe et le duc pleura* (La Varende).

◆ **placé** n. m. (1963, Larousse). Position de l'encolure et de la tête d'un cheval : *Cette pouliche a un bon placé.*

placeau [plaso] n. m. (de *place* 1 ; 1655, Borel, écrit *placel,* au sens de « tabouret » ; écrit *placeau,* au sens actuel, 1920, *Omnium agricole*). Dans certaines exploitations forestières, surface réservée dans une coupe pour y élever de jeunes plants.

placebo [plasebo] n. m. (mot lat. signif. proprem. « je plairai », 1re pers. du sing. de l'indic. futur de *placēre,* plaire, être agréable, agréer ; XIIIe s., Godefroy, au sens de « flatterie » ; milieu du XVIe s., au sens de « homme intrigant » ; sens I, 1-2, 1875, Larousse ; sens II, 12 mai 1958, *le Monde*).

I. 1. *Vx.* Courtisan. || **2.** *Vx.* Personne complaisante, en général.

II. Substance inoffensive et inactive que l'on substitue à un médicament pour étudier l'action réelle de celui-ci, indépendamment des facteurs psychiques qui accompagnent son administration : *Pour la rendre* [la comparaison entre un traitement réel et un traitement fictif] *équitable, on recourt aux placebos.*

Ce futur curieusement plural désigne les apparences de médicaments, les ombres de médicaments, l'eau salée injectée sous le nom d'un médicament, la poudre inerte remplaçant dans un cachet le médicament actif (J. Bernard).

placement [plasmɑ̃] n. m. (de *placer* 1 ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 1 [dans l'industrie du gant, 1963, Larousse] ; sens 2, 1834, Landais [aussi *bureau de placement ; placement d'enfant,* milieu du XXe s.] ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1788, Féraud [aussi « les capitaux ainsi placés » ; *un placement de père de famille,* 1962, Robert]). **1.** Action de mettre quelqu'un ou quelque chose à un endroit déterminé ; résultat de cette action : *Le placement des convives autour d'une table. Terminer le placement des livres dans une bibliothèque.* || *Spécialem.* Dans l'industrie du gant, travail exécuté au dépeçage, et qui consiste à placer tous les défauts d'une peau soit aux fentes des doigts, soit à l'enlevure, ou à la fente des boutons. || **2.** Action de procurer un emploi à quelqu'un : *Assurer le placement de la main-d'œuvre non qualifiée.* || *Bureau de placement,* organisme qui procure des emplois aux ouvriers, employés, gens de maison, etc. (On dit plutôt, auj., AGENCE DE L'EMPLOI.) || *Placement d'enfant,* action qui consiste à confier un mineur à un établissement ou à une famille, pour des raisons humanitaires, juridiques, etc. || **3.** Action de vendre une marchandise : *Ce nouveau produit sera d'un placement facile.* || **4.** Action de disposer d'un capital en numéraire de manière qu'il rapporte des intérêts ou, tout au moins, qu'il garde son pouvoir d'achat : *Elle cherche un placement, c'est des combines* (Triolet). *Faire un bon placement.* || Fam. *Un placement de père de famille,* un placement sûr, qui est d'un rapport certain et sans risque. || *Par extens.* Les capitaux placés : *Chacun de nous, dans ses rapports avec un État dont il ne sent plus la contrainte et la force, est devenu le client d'une banque pour laquelle la confiance est tombée et qui ne cherche plus qu'à rattraper individuellement ses placements* (Giraudoux). *Il a perdu tous ses placements.*

• SYN. : **1** *classement, mise en place, rangement ;* **3** *écoulement, vente ;* **4** *investissement.*

placenta [plasɛ̃ta] n. m. (lat. *placenta,* galette, gâteau ; 1540, G. Michel de Tours, écrit *placente,* au sens du lat. ; écrit *placenta,* au sens 1 [par analogie de forme], 1654, Gelée [*placenta praevia,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1694, Tournefort, 553). **1.** Masse charnue et spongieuse (en forme de galette chez la femme) qui relie l'embryon à l'utérus, pendant la gestation, chez les mammifères. (Syn. ARRIÈRE-FAIX, DÉLIVRE.) || *Placenta praevia,* placenta inséré en regard de l'orifice du col utérin, cause d'hémorragies pendant la grossesse et de dystocie. || **2.** Partie de la surface d'un carpelle sur laquelle sont insérés les ovules.

placentaire [plasɛ̃tɛr] adj. (de *placenta ;* 1817, S. Gérardin, comme n. m., au sens de « partie du fruit qui porte les graines » ; comme adj., au sens actuel, 1869, Littré). Qui appartient ou se rapporte au placenta des mammifères : *Vaisseaux placentaires.*

◆ **placentaires** n. m. pl. (1903, Larousse). Sous-classe des mammifères comprenant ceux qui possèdent un placenta pendant la gestation, c'est-à-dire tous les mammifères sauf les marsupiaux et les monotrèmes.

placentairien, enne [plasɛ̃tɛrjɛ̃, -ɛn] ou **placentérien, enne** [plasɛ̃terjɛ̃, -ɛn] adj. (de *placentaire ;* 1875, Larousse, pour les deux formes [var. *placentarien,* 1869, Littré]). Se dit, en botanique, de ce qui appartient ou se rapporte au placenta.

placentation [plasɛ̃tasjɔ̃] n. f. (de *placenta ;* 1817, S. Gérardin, au sens 2 ; sens 1, 1963, Larousse). **1.** Établissement, entre la mère gestante et l'embryon, d'une surface de contact étendue et permanente à travers laquelle se font les échanges chimiques. || **2.** Disposition des placentas dans le pistil.

placentographie [plasɛ̃tɔgrafi] n. f. (de *placento-,* élément tiré de *placenta,* et de [*radio*]*graphie ;* 1963, Larousse). Radiographie du placenta après injection de substance opaque dans l'aorte abdominale.

placentome [plasɛ̃tom] n. m. (dér. savant de *placent*[*a*] ; 1932, Larousse). Tumeur maligne du placenta, qui se développe aux dépens de l'épithélium du chorion ovulaire et envahit l'organisme maternel.

1. placer [plase] v. tr. (de *place* 1 ; 1564, J. Thierry, au sens 1 [*placer sa balle,* av. 1662, Pascal ; *placer son coup,* 1718, Acad. ; *placer sa voix,* 1962, Robert ; *placer un cheval,* 1835, Acad. — « le mettre dans une certaine position pour le faire voir », 1869, Littré : *placer quelqu'un devant quelque chose,* au fig., XXe s.] ; sens 2, 1679, Bossuet ; sens 3, 1690, Furetière [*placer un mot,* av. 1696, La Bruyère ; *en placer une,* XXe s.] ; sens 4, 1666, Molière ; sens 5, 1875, Larousse ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 7, av. 1841, Chateaubriand ; sens 8, 1677, Racine [« installer quelqu'un dans un établissement à caractère collectif », 1962, Robert] ; sens 9, 1844, Balzac ; sens 10, 1680, Richelet). [Conj. **1 a.**] **1.** Mettre quelque chose ou quelqu'un en une certaine place, à un endroit déterminé : *Il plaça soigneusement la petite horloge dans le tiroir* (Giono). *Ils placèrent le brancard entre la roulotte et le mur du Sana* (Merle). *Il tire la lettre de sa poche et la place sur le tapis d'une petite table* (Pieyre de Mandiargues). *Le metteur en scène a placé le récitant sur une sorte d'escabeau. Le commandant a fait placer des sentinelles autour du camp. Placer des spectateurs au premier rang.* || *Placer sa balle,* au tennis et à la pelote basque, envoyer la balle à l'endroit désiré. || *Placer son coup,* en boxe et en escrime, atteindre son adversaire dans certaines conditions. || *Placer sa voix,* emprunter le registre qui convient le mieux à sa propre tessiture. || *Placer un cheval,* le maintenir en équilibre dans les mouvements qu'on lui fait exécuter ; le mettre dans une certaine position pour le faire voir. || Fig. *Placer quelqu'un devant quelque chose,* le mettre dans une certaine situation : *Avait-on voulu par hasard le* [Pilate] *placer devant le fait accompli ?* (Caillois). *Être placé devant une douloureuse alternative.* || **2.** Situer un événement, une scène, etc., dans l'espace ou dans le temps : *L'auteur place cette mort* [du Grand Condé] *en 1686, non pas à Chantilly, mais à Fontainebleau* (Voltaire). *Le romancier a placé cette intrigue au cœur de l'Afrique.* || **3.** Donner place à, loger : *Placer un dialogue dans un récit, du comique dans un drame, un bon mot dans une conversation.* || Fam. *Placer un mot,* ou (pop.) *en placer une,* intervenir dans la conversation : *Cause, ma fille, tu causes bien. Mais laisse-moi placer un mot* (Romains). *Quel bavard ! En face de lui, impossible de placer un mot ! Cette espèce de pie ne lui en a pas laissé placer une.* || *Placer son mot,* V. MOT. || **4.** *Fig.* Assigner une place, un rang à quelque chose ou à quelqu'un : *Le législateur doit placer la loi au-dessus de tout. Placer Démosthène parmi les grands orateurs, le placer au premier rang.* || **5.** *Placer les chevaux,* indiquer les numéros des chevaux d'une course dans l'ordre où ils franchissent la ligne d'arrivée. || **6.** *Placer son affection, sa confiance,* (vieilli) *ses charités,* etc., les accorder : *Il a bien mal placé sa confiance, en choisissant cet homme pour l'assister. La douairière sait placer ses charités comme il faut.* || **7.** Fig. *Placer quelque chose dans* ou *en,* faire résider, consister cette chose dans : *Nos auteurs tragiques* [...] *placent tout l'intérêt de leurs œuvres dans la violence de l'anecdote qu'ils reproduisent* (Maeterlinck). *Maints philosophes ont placé le Bien suprême dans la vertu. Tous mes espoirs sont placés en toi : ne les déçois pas.* || **8.** Pourvoir quelqu'un d'une place, d'un emploi : *J'étais toujours placée au château du Percy* (Giono). *Écoutez-la plutôt, elle veut... placer des hommes nouveaux !* (Adamov). || Installer quelqu'un dans un établissement à caractère collectif : *Placer un enfant abandonné à l'Assistance publique, un vieillard à l'hospice.* || **9.** Réussir à vendre, écouler : *Les grossistes ont du mal à placer leurs stocks. Les enfants ont placé tous leurs timbres au profit des colonies de vacances. Placer des marchandises.* || **10.** Mettre de l'argent dans quelque entreprise, le prêter pour en tirer des revenus : *« Il m'a conseillé de tout vendre : l'usine, les terres, le château, puis je lui ai confié toute ma fortune, et il*

s'est occupé de placer mon argent. — Dans quelles affaires, grands dieux ! » (Pagnol). *Il a placé de grosses sommes dans l'affaire de son neveu. Placer un capital à 8% net d'impôts.*

• Syn. : **2** *localiser ;* **3** *glisser, introduire, mettre ;* **8** *caser* (fam.), *établir, installer, pourvoir ;* **9** *liquider ;* **10** *investir.*

◆ **se placer** v. pr. (sens 1, xxe s. [aussi absol., en parlant d'un sportif et d'un cheval] ; sens 2, av. 1696, La Bruyère). **1.** *Se placer troisième, cinquième,* obtenir, dans une compétition sportive, la troisième, la cinquième place. || Absol. *Se placer,* prendre au cours d'une compétition une place favorable qui facilitera la réussite à l'instant décisif : *Enfermé à la corde, il n'a pas réussi à se placer ;* en parlant d'un cheval de course ou du jockey qui le monte, arriver après le premier, en 2e ou 3e position : : *Il a été battu au poteau, mais il s'est tout de même placé.* || **2.** Entrer en fonction au service de quelqu'un (vieilli) : *Elle s'est placée en ville. Il s'est placé comme valet de chambre.*

2. placer [plasɛr] n. m. (mot esp. signif. « gisement d'or, sable aurifère », probablem. emploi substantivé de l'infin. *placer,* plaire, lat. *placēre,* même sens ; 1852, Texier, I, 45). Gisement sédimentaire détritique de métaux précieux, de minerais lourds ou de pierres précieuses, le plus souvent alluvionnaire, d'âge tertiaire ou quaternaire : *Des chimistes de l'École des mines, des ingénieurs, déclarèrent que l'on pouvait extraire l'or des pierres meulières ; si bien que les murs qui nous abritent seraient des placers* (Huysmans). *Cinquante kilomètres avant d'arriver, un « placer » sur la route* [...]. *Par places, des puits profonds de 8 à 10 mètres* (Gide).

1. placet [plasɛ] n. m. (mot lat. signif. proprem. « il plaît », 3e pers. du sing. du prés. de l'indic. de *placēre,* plaire, être agréable, agréer ; 1365, Godefroy, dans la loc. *lettre de placet,* assignation à comparaître devant le for ecclésiastique ; sens 1, 1479, Bartzsch, sens 2, 1549, R. Estienne). **1.** *Class.* et *littér.* Demande écrite concise, faite pour obtenir une faveur, une grâce, etc. : *J'ai fait présenter deux placets au roi, où l'abbé Testu a mis toute son éloquence* (Mme de Maintenon) *Don Gregorio, nous signerons un placet au Roi, que nous vous remettrons* (Montherlant). || **2.** Copie, sur papier libre, de l'acte introductif d'une audience, contenant le nom des parties et des avoués, déposée entre les mains du greffier pour l'enrôlement de la cause et qui reste placée sous les yeux des membres du tribunal pendant les débats.

2. placet [plasɛ] n. m. (de *place* 1 ; 1539, Corrozet, 15). *Class.* Tabouret, petit siège sans bras ni dossier : *Il n'y a qu'un grabat, un placet et une table* (Lesage).

placette [plasɛt] n. f. (dimin. de *place* 2 ; milieu du xive s. [mot rare entre la fin du xvie s. et 1881, A. Daudet]). Petite place publique : *Ils arrivaient ainsi à ce qu'on appelle à Aps la placette, un carré d'asphalte en liquéfaction sous le soleil, entouré de magasins clos à cette heure et muets...* (Daudet). *Une placette s'ouvre, plantée de trois platanes* (Farrère). *Exupère traverse une placette cahoteuse, style terrain vague, bordée de petits logis* (Montherlant).

placeur, euse [plasœr, -øz] n. (de *placer* 1 ; 1765, *Encyclopédie* [XVII, 140 *a*], dans la loc. *placeur de cuvettes,* ouvrier qui, dans une verrerie, mène le chariot ; sens 1 et 3-4, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* Personne qui indique aux gens leurs places dans une salle de spectacle, à une cérémonie, etc. || **2.** Ouvrier chargé du placement des gravures hors texte, plans, cartes et tableaux détachés. || **3.** Personne qui tient un bureau de placement. || **4.** Personne qui place des marchandises : *Un placeur de vin* (Flaubert).

• Syn. : **1** *ouvreuse* (fém. seulement) ; **4** *courtier, placier, représentant.*

placeyeur n. m. V. placier.

placide [plasid] adj. (lat. *placidus,* doux, calme, paisible, de *placēre,* plaire, être agréable ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 2 ; sens 1, 1611, Cotgrave). **1.** Se dit d'une personne qui garde son calme en toutes occasions, qui n'a pas de réactions brusques et violentes : [Il] *redevint le Bergues placide, philosophe à la pipe et même un peu fainéant qu'il était d'habitude* (Giono). *Comme toujours, il était très calme. Sa haute taille* [d'Archambault], *son air de bon géant placide et réfléchi conféraient à ses paroles leur autorité habituelle* (Aymé). || **2.** Se dit de ce qui manifeste cette attitude : *D'un air placide et triomphant | Tu passes ton chemin, majestueuse enfant* (Baudelaire). *Quel attrait Jean-Louis découvrait-il dans cette fille lourde à la face placide, où pas un muscle ne bougeait ?* (Mauriac).

placidement [plasidmɑ̃] adv. (de *placide ;* 1611, Cotgrave). D'une manière placide : *Le gros chien observa placidement l'enfant.*

placidité [plasidite] n. f. (lat. *placiditas,* humeur douce, douceur de caractère, de *placidus* [v. placide] ; début du xixe s., Mme de Staël [un premier ex. au milieu du xve s.]). Caractère d'une personne placide : *Agité au-dehors par les occupations politiques ou dégoûté par l'ingratitude des cours, la placidité du cœur m'attendait au fond de cette retraite, comme le frais des bois au sortir d'une plaine brûlante* (Chateaubriand). *Mme Martin leva les yeux, un peu effarée. Mais la bonne Mme Marmet gardait sa placidité coutumière* (France). *Elle cousait avec une telle placidité qu'Edmée se rongeait les ongles* (Simenon).

• Syn. : *calme, flegme, impassibilité, imperturbabilité, sérénité, tranquillité.* — Contr. : *agitation, anxiété, emportement, excitation, fougue, frénésie, impétuosité.*

placier, ère [plasje, -ɛr] n. (de *place* 1 et 2 et/ou de *placer* 1 ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Personne qui assigne à chacun sa place, dans un marché. (V. Rem.) || **2.** Employé d'un service de placement, chargé d'orienter chaque demandeur d'emploi vers l'offre qui lui convient le mieux. || **3.** Personne qui s'emploie à placer des marchandises pour le compte d'une ou de plusieurs maisons de commerce : *Le voici à Paris, placier chez un libraire, arpentant les rues, grimpant les étages, marchand de littérature et de science, l'esprit meublé de titres et de prospectus, faisant l'article pour des livres qu'il n'a pas le temps de lire* (Daudet). *C'est un placier. Il vient pour me proposer des articles de lingerie ou des pâtes pour l'entretien des cuivres* (Duhamel).

• Syn. : **3** *courtier, représentant, voyageur.*

• Rem. Au sens 1, on dit aussi placeyeur, n. m. (de *place* 2 ; 21 mars 1674, *Arrêt du Conseil*).

placo- [plako], premier élément, tiré du gr. *plax, plakos,* toute surface large et plate, et qui entre dans la composition de quelques mots.

placoïde [plakɔid] adj. (de *placo-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1877, Littré, comme n. m. pl., au sens de « ordre des poissons contenant les raies, les requins, etc. » ; comme adj., au sens actuel, 1903, Larousse). Se dit des écailles des poissons sélaciens (requins et raies).

• Rem. À l'expression *écailles placoïdes,* les ichtyologues préfèrent celle de *denticules cutanés,* scientifiquement plus exacte.

Placoplâtre [plakoplɑtr] n. m. (nom déposé, de *placo-,* élément tiré de *plaque,* et de *plâtre ;* 1968, Larousse). Élément de construction constitué par du plâtre coulé entre deux feuilles de carton spécial.

placothèque [plakotɛk] n. f. (de *plaque,* sur le modèle de *bibliothèque, discothèque,* etc. ; 1968, Larousse). Classeur de bureau dans lequel on range les plaques-adresses.

plaçure [plasyr] n. f. (de *placer* 1 ; 1963, Larousse). En reliure, ensemble des opérations qui, après la pliure, complètent les cahiers formant le livre par l'adjonction des gardes et des hors-texte.

plafond [plafɔ̃] n. m. (de *plat,* adj., et de *fond ;* 1559, Gardet et Bertin [171], écrit *platfond* [*plafond,* 1680, Richelet], au sens I, 1 [*dessus de plafond,* 1875, Larousse ; « dessous de larmier », 1690, Furetière ; *plafond flottant,* 1963, Larousse] ; sens I, 2-3, 1963, Larousse ; sens I, 4, 1559, Gardet et Bertin, 171 ; sens I, 5, 1680, Richelet ; sens I, 6, 1942,

Saint-Exupéry ; sens I, 7, 1923, Larousse ; sens I, 8, 1869, Littré [*être bas de plafond,* 1875, Larousse] ; sens I, 9, 1817, Cappeau, 219 ; sens I, 10, 1869, Littré ; sens II, 1, 1923, Larousse [au fig., début du XX[e] s.] ; sens II, 2, 1932, Larousse [aussi « nombre de tours maximal d'un moteur »] ; sens II, 3, XX[e] s. ; sens II, 4, 1963, Larousse [aussi pour la Sécurité sociale et pour une allocation d'aide sociale ou de vieillesse] ; sens II, 5, 1932, Larousse [*plafond d'escompte,* 1963, Larousse ; *crever le plafond,* 1962, Robert — au fig., début du XX[e] s.]).

I. 1. Surface, plane ou non, de plâtre ou de menuiserie qui forme le haut d'une pièce : *C'est l'incroyant au contraire qui ne dispose que d'un monde rétréci, amputé de moitié* [...] *et qui n'a au-dessus de lui que le plafond enfumé de son bureau* (Claudel). *Il n'y avait plus d'escalier, mais une échelle fixe que surmontait une trappe dans le plafond* (Simenon). || *Dessus de plafond,* morceau de lambris destiné à remplir l'espace existant entre le plafond ou la corniche en plâtre et le bord du plafond des ébrasements des croisées. || *Faux plafond,* v. FAUX 2. || *Plafond de corniche,* dessous de larmier. || *Plafond flottant,* plafond indépendant de l'ossature du plancher de l'étage supérieur, diminuant fortement la transmission des bruits de chocs et des bruits aériens. || **2.** *Plafond lumineux,* ensemble de lampes électriques placées entre le plancher de l'étage supérieur et des panneaux de plafond translucides. || **3.** *Plafond marouflé,* sorte de plafond factice, fait d'une toile tendue et clouée sous les solives du plancher, au lieu du lattis ordinaire. || **4.** Surface qui ferme à sa partie supérieure un espace clos et couvert : *Sa voix s'étendit à travers les piliers énormes, étouffée et cependant portée par le bas plafond des grottes* (Malraux). *Plafond d'une tente, d'un autocar.* || **5.** Peinture ornant un plafond : *Le plafond de l'Opéra de Paris, dû au pinceau de Chagall, est une œuvre célèbre.* || **6.** En météorologie et en aéronautique, base des nuages bas : *Je navigue à sept cent cinquante mètres d'altitude sous le plafond de lourds nuages* (Saint-Exupéry). || **7.** Au bridge, partie supérieure de la feuille de marque, où s'inscrivent les honneurs et les pénalités. || **8.** *Fig.* et pop. *Avoir une araignée dans le plafond,* v. ARAIGNÉE. || *Être bas de plafond,* avoir une intelligence bornée. || **9.** Fond d'un bassin, d'un réservoir. || **10.** Grand plateau de métal, qui sert à faire cuire différentes pièces dans un four.

II. 1. Altitude maximale que peut atteindre un aéronef : *Cet avion trouve son plafond à 10000 m* ; et au fig. : *Racine a trouvé l'altitude parfaite de la tragédie, c'est celle des grands meurtres. Les âmes noires y volent à toute allure et à leur plafond le plus haut* (Giraudoux). || **2.** Vitesse maximale d'un véhicule. || Nombre de tours maximal d'un moteur. || **3.** *Fig.* Limite supérieure, niveau à ne pas dépasser : *Cet élève n'ira pas plus loin dans ses études : il a atteint son plafond.* || **4.** Limite maximale d'un droit ou d'une obligation. || Limite de l'assiette des cotisations de la Sécurité sociale ou d'un régime complémentaire de prévoyance : *La fraction du salaire excédant le plafond n'est pas soumise aux cotisations.* || Montant maximal des ressources personnelles dont le titulaire d'une allocation d'aide sociale ou d'une allocation de vieillesse peut bénéficier sans perdre son droit à cette allocation. || **5.** *Plafond d'émission,* limite maximale fixée par la loi à l'émission des billets de banque. || *Plafond d'escompte,* montant maximal des effets de commerce qu'une banque peut présenter au réescompte de la Banque de France. || *Crever le plafond,* dépasser le plafond d'émission ; au *fig.,* dépasser largement la limite autorisée ou les performances escomptées : *Un jour ce pauvre père se trouva ministre pour de bon* [...]. *Je ne me contenterai pas de dire que mon gonflement de vanité atteignit le comble* [...], *mais peut-être l'expression plus moderne « crever le plafond »* [...] *suggère mieux l'effondrement de toute limite* (Romains).

◆ adj. (sens 1, 1932, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Bridge plafond,* nom donné à une variété du jeu de bridge dans laquelle on ne marque à la manche, en cas de réussite du contrat, que le nombre de points fixé par l'annonce. || **2.** S'emploie comme second élément de formations composées pour indiquer la limite supérieure au-dessus de laquelle on ne peut ou ne doit pas monter (par opposition à *plancher*) : *Prix-plafond, vitesse plafond.* (V. Rem. au mot PLANCHER [adj.].)

plafonnage [plafɔnaʒ] n. m. (de *plafonner ;* 1835, Acad.). Action de plafonner ; résultat de cette action.

plafonnant, e [plafɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *plafonner ;* 27 janv. 1876, *Journ. des débats* [p. 3], au sens 1 ; sens 2, 1886, L. Bloy). **1.** Qui décore un plafond : *Fresque plafonnante.* || **2.** Qui atteint une limite maximale : *Une altitude, une vitesse plafonnante.*

plafonné, e [plafɔne] adj. (part. passé de *plafonner ;* 1869, Littré, au sens de « pourvu d'un plafond » ; sens actuel, 1963, Larousse). *Salaire plafonné,* fraction maximale d'un salaire soumise aux cotisations de Sécurité sociale.

plafonnement [plafɔnmɑ̃] n. m. (de *plafonner ;* 28 oct. 1874, *Journ. officiel* [p. 7248], au sens I ; sens II, 1, 1962, Robert ; sens II, 2, 1963, Larousse).

I. Perspective des objets vus du dessous, des figures ornant un plafond ou les parties supérieures d'un édifice.

II. 1. État de ce qui plafonne, atteint un niveau maximal : *Plafonnement des prix de gros.* || **2.** Fixation, par la loi, d'une limite supérieure à la fraction d'un salaire soumise à une cotisation sociale ou à un impôt.

plafonner [plafɔne] v. tr. (de *plafond ;* 1690, Furetière, au sens 1 [au fig., 1874, V. Hugo] ; sens 2, 1755, Brunot). **1.** Garnir d'un plafond : *D'immenses salles plafonnées de poutres* (Huysmans) ; et au fig. : *La cour était petite et presque entièrement plafonnée par un vaste figuier* (Fromentin). *Un ciel plafonné de nuages blanchâtres* (Theuriet). || **2.** *Vx.* Donner aux motifs qui décorent un plafond les déformations nécessitées par la perspective du bas vers le haut.

◆ v. intr. (sens I, 1762, Acad. ; sens II, 1 et 3, 1923, Larousse ; sens II, 2, 1962, Robert [aussi « ne pas dépasser un certain niveau »]).

I. *Vx.* Être peint ou dessiné sur un plafond avec les déformations requises par la perspective du bas vers le haut : *Il n'y a guère que les figures allégoriques qui puissent plafonner convenablement* (Gautier). *Les Vénus de M. de Banville sont vénitiennes* [...]. *Ce sont de ces figures dont les peintres disent qu'elles plafonnent* (France).

II. 1. Atteindre l'altitude ou la vitesse maximale : *On lui* [à Mermoz] *confia un avion qui plafonnait à cinq mille deux cents mètres* (Saint-Exupéry). *Une voiture qui plafonne à 180 km/h. Ce moteur plafonne à 8000 tours/minute.* || **2.** Atteindre sa limite supérieure : *Ce titre a plafonné à 320 le mois dernier.* || Ne pas dépasser un certain niveau : *Un salaire qui plafonne à l'indice 630. Les ventes d'appartements plafonnent.* || **3.** Au bridge, marquer des points dans la colonne des honneurs.

plafonneur [plafɔnœr] n. m. (de *plafonner ;* 1800, Boiste). Plâtrier spécialisé dans la réalisation des plafonds.

plafonnier [plafɔnje] n. m. (de *plafond ;* 1911, Larousse, au sens de « feuilles de tôle ondulée qu'on fixe au plafond, au-dessus d'une flamme, pour le protéger de la fumée » ; sens 1, 1923, Larousse ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Appareil d'éclairage fixé très près du plafond : *Le plafonnier était éteint ; une lampe basse éclairait la chambre* (Martin du Gard). *Une lumière éblouissante tomba tout aussitôt de trois gros plafonniers* (Duhamel). || **2.** Appareil servant à l'éclairage intérieur d'un véhicule.

plafonnière [plafɔnjɛr] adj. f. (de *plafond ;* 1950, G. Duhamel, p. 238). *Lampe plafonnière,* lampe fixée très près du plafond (peu usité) : *Nous restions là des heures*

dans la lueur jaunâtre de la grosse lampe plafonnière (Duhamel).

plagal, e, aux [plagal, -o] adj. (lat. médiév. *plagalis,* même sens [XIe s.], du gr. *plagios* [V. PLAGE 2] ; v. 1620, A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Dans le plain-chant grégorien, se dit d'un mode musical où la quinte est à l'aigu et la quarte au grave. || **2.** *Cadence plagale,* cadence harmonique qui consiste à passer de l'accord parfait de sous-dominante à l'accord parfait de tonique.

1. plage [plaʒ] n. f. (lat. *plaga,* étendue, région ; 1290, Godefroy, X, 347). *Vx* et *poét.* Étendue de pays, contrée : *Le jour teignit les nues, | Sa lueur m'éclaira des plages inconnues* (Lamartine).

2. plage [plaʒ] n. f. (ital. *piaggia,* coteau, pays, plage, du gr. *plagia,* fém. sing. ou neutre plur. de l'adj. *plagios,* oblique, qui est de côté, qui présente le flanc, transversal ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *plaje,* puis 1456, Isambert [IX, 302], écrit *plage,* au sens I, 1 [*haute plage,* 1963, Larousse] ; sens I, 2, août 1910, A. Gide ; sens I, 3, av. 1922, Proust ; sens II, 1, 1909, C. Farrère ; sens II, 2, 1963, Larousse ; sens II, 3, 1932, Larousse ; sens II, 4, 1962, Robert).

I. 1. Espace plat et découvert sur le rivage de la mer, soumis à l'action du déferlement de la houle : *Le vent venait du large, sentait le goémon dont on devinait les gros tas noirs sur le sable de la plage* (Simenon). *Il y a des plages immobiles au bord de la mer* (Le Clézio). *Plage de sable fin, de galets. Aller à la plage.* || *Haute plage,* partie de la plage qui émerge longtemps à chaque marée basse : *La haute plage a généralement une pente plus raide que celle de la partie moyenne de la plage.* || **2.** Partie de rivage en faible pente au bord d'une rivière ou d'un lac, et où on peut facilement se baigner. || **3.** Station balnéaire : *Les plages de la Côte d'Azur.*

II. 1. Pont uni à l'avant ou à l'arrière de certains bateaux de guerre : *La plage en forme de triangle arrondi était large et longue, plane, sans rambardes ni parapets* (Farrère). *Nous reconnaissons le « Henri IV », avec sa plage à l'arrière, le « Chateaurenaud » immobile...* (Giraudoux). || **2.** *Plage arrière,* partie plane et horizontale située à l'arrière d'un véhicule. || **3.** *Plage lumineuse,* surface éclairée (par opposition à *point lumineux*). || **4.** Portion de la face d'un disque correspondant à un enregistrement distinct.
• SYN. : **I, 1** *grève, rivage ;* **2** *baignade.*

plagiaire [plaʒjɛr] n. et adj. (lat. *plagiarius,* celui qui vole les esclaves d'autrui, qui achète ou vend comme esclave une personne libre, dér. de *plagium,* délit commis par le plagiaire, du gr. *plagios,* oblique, équivoque, fourbe ; v. 1560, Paré, au sens 2 ; sens 1, 1734, Gayot de Pitaval, I, 108). **1.** Dans la Rome ancienne, celui qui détournait, recelait ou vendait les esclaves d'autrui ou volait des personnes libres pour les réduire en esclavage : *En droit romain, au sens propre du mot, le plagiaire c'était l'homme oblique qui détournait les enfants d'autrui* [...]. *Au figuré, c'était un larron de pensées* (France). || **2.** Écrivain ou artiste qui se rend coupable de plagiat : *Je hais comme la mort l'état de plagiaire* (Musset). *Plagiaire est celui qui a mal digéré la substance des autres : il en rend les morceaux reconnaissables* (Valéry).
• SYN. : **2** *compilateur, copieur, imitateur, pirate* (fam.).

plagiat [plaʒja] n. m. (de *plagi[aire]* ; 1697, Bayle). Acte d'une personne qui, dans une œuvre littéraire ou artistique, donne pour sien ce qu'elle a pris à l'œuvre d'un autre : *Quand un auteur vend les pensées d'un autre pour les siennes, ce larcin s'appelle plagiat* (Voltaire). *Rien n'est si commun et si difficile à reconnaître que le plagiat en peinture* (Diderot). *Il n'y a pas de plagiat en art dramatique, et il n'y a pas de plagiat parce qu'il n'y a pas de propriétaire. L'attribution est la seule paternité que puisse revendiquer le vrai auteur, le vrai père d'une pièce* (Giraudoux).
• SYN. : *calque, compilation, copie, démarquage, imitation, pillage, piraterie* (fam.).

plagièdre [plaʒjɛdr] adj. (de *plagi[o]-* et de *-èdre,* gr. *hedra,* siège, base ; 1869, Littré). Se dit d'un cristal qui a des facettes obliques.

plagier [plaʒje] v. tr. (de *plagi[aire]* ; 1801, Mercier, au sens 1 ; sens 2, 28 oct. 1875, *Journ. officiel,* p. 8894 [en parlant de choses, 4 oct. 1873, *le Rappel*]). **1.** Copier, imiter un auteur, l'œuvre d'un auteur, dans la pensée ou dans l'expression, sans avouer ses emprunts : *On accusait Boileau de plagier les satiriques latins. S'il* [M. A.] *m'avait moins plagié naguère, il me renierait moins aujourd'hui* (Gide). || **2.** *Littér.* Copier, imiter, dans un domaine autre que celui de la création : *Avec le temps je me mis à remarquer que cet Autre s'appropriait tout ce qui m'arrivait dans la vie et qu'il se parait de tous les traits que je pouvais observer autour de moi. Mes pensées, mes études favorites, ma façon de sentir, tout convergeait vers lui, était à lui, le faisait vivre. J'ai nourri, élevé un parasite à mes dépens. À la fin je ne savais plus qui de nous deux plagiait l'autre* (Cendrars). || En parlant de choses, reproduire exactement : *La nouvelle Constitution plagiait la Constitution américaine.*
• SYN. : **1** *compiler, démarquer, piller, pirater* (fam.) ; **2** *calquer, contrefaire.*

plagio- [plaʒjo], premier élément, tiré du gr. *plagios,* oblique, qui présente le flanc, transversal, et qui entre dans la composition de mots savants.

plagiocéphale [plaʒjɔsefal] adj. et n. (de *plagiocéphalie ;* 1903, Larousse). Qui est atteint de plagiocéphalie.

plagiocéphalie [plaʒjɔsefali] n. f. (de *plagio-* et de *-céphalie,* du gr. *kephalê,* tête ; 1877, Littré). Conformation asymétrique du crâne.

plagioclase [plaʒjɔklaz] n. m. (de *plagio-* et de *-clase,* gr. *klasis,* action de briser, de rompre, de *klân,* briser, casser ; 1903, Larousse). Nom donné aux feldspaths contenant du calcium et du sodium (calcosodiques), qui se décomposent facilement en argiles.

plagiotrope [plaʒjɔtrɔp] adj. (de *plagiotropie ;* 1903, Larousse). Se dit d'un organe d'un végétal auquel l'action de la pesanteur imprime une direction proche de l'horizontale (branches de conifères, rhizome du sceau de Salomon).

plagiotropie [plaʒjɔtrɔpi] n. f. (de *plagio-* et de *-tropie,* du gr. *tropos,* tour, direction ; 1903, Larousse). Action de la pesanteur qui imprime à certains organes des végétaux une direction horizontale. (S'oppose à *orthotropie.*)

plagiste [plaʒist] n. (de *plage* 2 ; 14 juill. 1965, *la Croix*). Personne qui exploite en plage payante une partie du littoral dont elle a reçu la concession.

1. plaid [plɛ] n. m. (lat. *placitum,* ce qui plaît, agrément, volonté, ordonnance, part. passé neutre substantivé de *placēre,* plaire, être agréable, agréer ; 842, *Serments de Strasbourg,* au sens de « convention, accord, engagement » ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1-2 [*service de plaid,* 1875, Larousse] ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 4, av. 1539, Gringore). **1.** Assemblée politique réunie autour du souverain, à l'époque franque. || **2.** À la même époque, assemblée analogue à la précédente, mais réduite, jouant le rôle de tribunal royal. || *Service de plaid,* devoir du vassal tenu d'assister son suzerain dans l'administration de la justice. || **3.** Décision ou jugement formulés par les assemblées ci-dessus. || **4.** *Vx.* Plaidoyer d'un avocat.
◆ **plaids** n. m. pl. (v. 1155, Wace [*tenir les plaids,* v. 1196, J. Bodel]). *Class.* Séance d'un tribunal, audience de justice (langue du palais) : *Tous les jours, le premier aux plaids, et le dernier* (Racine). || Class. et fig. *Tenir les plaids,* tenir audience : *Les Rohans, séparément répandus, faisaient des visites dans Versailles, tenaient les plaids chez la maréchale de la Motte* (Saint-Simon).

2. plaid [plɛd] n. m. (angl. *plaid,* manteau écossais, du gaélique *plaide,* couverture ; 1667, Bonnaffé, au sens de « étoffe de laine écossaise à carreaux » ; sens 1, 1797, Faujas, I, 307 ; sens 2, 1827, d'après Robert, 1962 ; sens 3, 1869, Littré). **1.** Manteau à carreaux porté par les montagnards d'Écosse et fait d'une couverture drapée. || **2.** *Vx.* Manteau

de voyage à pèlerine, en étoffe à carreaux : *Enveloppé dans un grand plaid qui me protégeait contre la pluie et que je jetais d'autant plus volontiers sur mes épaules que je sentais que ses rayures écossaises scandalisaient Françoise...* (Proust). *Oh ! il a gardé sa casquette et un plaid sur les épaules* (Duhamel). || **3.** Couverture de voyage en laine à dessin écossais : *Il avait, malgré la chaleur, jeté en travers de ses genoux un moelleux plaid couleur de thé...* (Gide).

plaidable [plɛdabl] adj. (de *plaider ;* fin du XIII^e^ s.). Qui peut être plaidé : *Une telle cause n'est pas plaidable.*

plaidailler [plɛdaje] v. intr. (de *plaider ;* 1719, Dufresny). *Vx* et *péjor.* Plaider souvent et pour des vétilles : *Monsieur le baron Pontmercy plaidaille dans quelque coin* (Hugo).

plaidant, e [plɛdɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *plaider ;* 1278, Ch. V. Langlois [97], comme n. m., au sens de « plaideur » ; comme adj., au sens actuel, 1538, R. Estienne [*avocat plaidant ;* « qui plaide », 1690, Furetière ; *avoué plaidant,* 1936, Capitant, art. *avoué*]). Qui plaide : *Les parties plaidantes.* || *Avocat plaidant,* avocat dont la profession est de défendre les causes devant le tribunal (par opposition à *avocat consultant*). || *Avoué plaidant,* celui qui, dans certaines conditions, est autorisé à plaider les affaires qu'il a introduites en tant qu'avoué.

plaider [plɛde] v. intr. (de *plaid* 1 ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « tenir ses assises » ; sens 1, v. 1131, *Couronnement de Louis ;* sens 2, fin du XII^e^ s., Reclus de Moiliens [*plaider au fond,* XX^e^ s. ; *plaider (non) coupable,* 1948, Sartre] ; sens 3, 1588, Montaigne [avec un sujet désignant une chose, 1875, Larousse]). **1.** Soutenir ou contester quelque chose en justice : *S'il persiste dans son attitude, nous plaiderons. C'est être damné dès ce monde que d'avoir à plaider* (Molière). || **2.** Soutenir, défendre de vive voix, devant un tribunal, sa propre cause ou celle d'une des parties dans une contestation : *Plaider avec éloquence. Plaider pour la partie civile, contre un adversaire difficile. Il est plus aisé de prêcher que de plaider, et plus difficile de bien prêcher que de bien plaider* (La Bruyère). || *Plaider au fond,* présenter une défense qui porte sur le fond de la question. || *Plaider coupable, non coupable,* présenter sa défense, devant la justice, en se reconnaissant coupable ou, au contraire, en se prétendant innocent du fait reproché. || **3.** Fig. *Plaider pour* ou *en faveur de quelqu'un, pour* ou *contre quelque chose,* parler et présenter des arguments pour défendre, appuyer quelqu'un, pour défendre ou combattre quelque chose : *J'ai* [...] | *Plaidé pour les petits et pour les misérables* (Hugo). *Vous vous dîtes que j'avais une arrière-pensée ? que je plaidais pour mon saint ?* (Romains). *Mais les entresols ? Qui, hors moi, plaida, plaidera pour ces tanières blotties sous les arcades ?* (Colette). *Quand mon esprit, poussé d'un courroux légitime,* | *Vint devant la raison plaider contre la rime* (Boileau). *Plaider contre l'abolition de la peine de mort ;* avec un sujet désignant une chose, servir quelqu'un ou quelque chose, lui être favorable : *L'homme se leva d'un bond. Il était roux, contrefait et hagard. Sa tunique malpropre et déchirée, son agitation, son débit précipité ne plaidaient guère en sa faveur* (Caillois). *Des raisons nombreuses qui plaident pour un changement des méthodes commerciales d'une entreprise.*

◆ v. tr. (sens 1, XIII^e^ s., Rutebeuf [au fig., av. 1674, Chapelain] ; sens 2, début du XVI^e^ s. [« défendre en justice en tant qu'avocat », 1208, Henri de Valenciennes ; *plaider la cause de quelqu'un, de quelque chose,* au fig., 1690, Furetière — avec un sujet désignant une chose, av. 1870, A. Dumas ; *plaider les causes perdues,* av. 1782, d'Alembert] ; sens 3, 1869, Littré [*plaider le faux pour savoir le vrai,* 1835, Acad.]). **1.** Class. *Plaider quelqu'un,* l'assigner en justice, lui faire un procès : *J'ai moi seul autrefois plaidé tout un chapitre* (Boileau). *Je suis cadet de cinq frères que j'ai tous plaidés* (Dancourt) ; au *fig.,* chercher querelle à quelqu'un, le chicaner : *Vous trouverez à dire à tout, et M. de Grignan ne songe, à l'heure qu'il est, qu'à me plaider* (Sévigné). || **2.** Soutenir une contestation devant une juridiction : *Une affaire qui doit être plaidée prochainement. Votre avocat ne se trouvera point lorsqu'on plaidera votre cause* (Molière). || *Spécialem.* Défendre en justice en tant qu'avocat : *Je choisirais une ou deux causes intéressantes pour les plaider et me bien poser au Palais* (Maupassant). || Fig. *Plaider la cause de quelqu'un, de quelque chose,* parler en leur faveur, prendre leur défense face à des détracteurs : *Watrin plaida autant qu'il put la cause de M^me^ Archambaud* (Aymé). *Je t'interdis de plaider ma cause. Je n'ai qu'un seul juge : moi, et je m'acquitte* (Sartre). *Plaider la cause de l'innocence* (Massillon) ; avec un sujet désignant une chose, témoigner en faveur de, constituer une présomption favorable pour : *Nos bonnes actions plaident notre cause.* || Fig. *Plaider les causes perdues,* se faire l'avocat de ce qui est perdu d'avance, voué à l'échec. || **3.** Invoquer comme moyen de défense, chercher à faire prévaloir, soit en justice, soit ailleurs : *Plaider l'incompétence du tribunal, l'absence de preuves directes. Mais alors je regrettais presque d'avoir plaidé l'innocence, car il me déplaisait qu'Albertine* [...] *pût croire que ce « genre » fût quelque chose d'assez flatteur, d'assez avantageux, pour qu'une femme exempte de ces goûts eût cherché à s'en donner l'apparence* (Proust). *Pitoyable dialogue. Je commence : « Pour la première fois que je fais de la piste depuis quatre ans... » Je me défends, plaide les circonstances atténuantes* (Montherlant). || Fig. et fam. *Plaider le faux pour savoir le vrai,* énoncer devant quelqu'un une chose que l'on sait fausse, pour l'engager ainsi à avouer la vérité.

plaiderie [plɛdri] n. f. (de *plaider ;* XIII^e^ s., Godefroy). *Class.* Action de plaider, procès, chicane : *Je verrai, dans cette plaiderie,* | *Si les hommes auront assez d'effronterie* [...] | *Pour me faire injustice aux yeux de l'univers* (Molière).

plaideur, euse [plɛdœr, -øz] n. (de *plaider ;* v. 1206, Guiot de Provins, écrit *plaideor* [*plaideur,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Personne qui est partie à un procès, en qualité de demandeur ou de défendeur. || **2.** *Vx* ou *littér.* Personne qui aime à plaider, qui a la manie des procès : *Chicaneau était un plaideur enragé. Dans tout vrai Normand, il existe un plaideur, un avocat* (La Varende).

plaidoirie [plɛdwari] n. f. (de l'anc. v. *plaidoyer* [v. PLAIDOYER] ; XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch, écrit *pledoierie* [*plaidoierie,* v. 1290, *Livre Roisin ; plaidoirie,* v. 1360, Froissart], au sens 1 [« le texte d'un tel discours », 1962, Robert] ; sens 2, 1639, d'après Richelet, 1680 ; sens 3, 1931, Mac Orlan). **1.** Action de plaider devant les juges ; discours prononcé à l'audience, par un avocat, pour défendre une cause : *Un procès qui en est aux plaidoiries. La plaidoirie se tournait souvent, chez les Romains, en déclamations fastueuses* (Fénelon). || *Par extens.* Le texte d'un tel discours : *Les « Verrines », plaidoirie de Cicéron contre Verrès, qui ne furent pas prononcées. Recueil de plaidoiries.* || **2.** Art de plaider ; profession de l'avocat (peu usité) : *L'exercice de la plaidoirie. Abandonner la plaidoirie.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Argumentation orale ou écrite en faveur d'une personne, d'une idée, d'une institution.

• SYN. : **1** *plaidoyer ;* **3** *apologie, défense, dithyrambe, éloge, panégyrique.*

plaidoyer [plɛdwaje] n. m. (emploi substantivé de l'anc. v. *plaidoier,* plaider [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], *plaidoyer* [XIV^e^ s.], dér. de *plaider ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 [*plaidoyé,* part. passé substantivé de même sens, 1285, Godefroy] ; sens 2, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné). **1.** Discours prononcé devant un tribunal pour défendre la cause d'une des parties : *Un long et éloquent plaidoyer.* || **2.** Discours ou écrit qui défend avec chaleur la cause d'une personne ou d'un groupe de personnes, qui défend ou combat une idée, une thèse, une institution, etc. : *Les plaidoyers des Dominicains pour les Caraïbes* (Chateaubriand). *J'ai tout écrit pour la convaincre, pour l'entraîner. Tout cela n'est qu'un long plaidoyer ; aucune œuvre n'a été plus intimement motivée que la mienne* (Gide). « *Le Dernier Jour d'un*

condamné »,de V. Hugo, est un plaidoyer contre la peine de mort.

• SYN. : **1** *plaidoirie ;* **2** *apologie, défense, dithyrambe, éloge, panégyrique.*

plaie [plɛ] n. f. (lat. *plaga,* coup, blessure [au pr. et au fig.] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 2 ; sens 1, fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume ;* sens 3, 1570, Liébault ; sens 4, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens 5, v. 1175, Chr. de Troyes [*rouvrir une plaie,* 1690, Fléchier] ; sens 6, XII[e] s., Tobler-Lommatzsch [*plaie d'argent n'est pas mortelle,* 1812, Mozin ; *quelle plaie !,* 1962, Robert ; *les plaies d'Égypte,* 1690, Furetière]). **1.** *Anc.* Blessure : *Ils* [les gladiateurs] *reçoivent des coups s'ils refusent d'aller aux plaies* (Malherbe). || **2.** Solution de continuité, avec désorganisation des tissus, dans les parties molles du corps, due à une atteinte extérieure (coup, coupure, déchirure...) ou à des causes pathologiques (abcès, ulcère...) : *Plaie superficielle. Plaie profonde. Sonder une plaie. Panser une plaie. Aucune plaie, aucune apostume ne l'effrayait ni ne le dégoûtait* (Yourcenar). *Puis il* [...] *lava sa blessure.* [...] *Le liquide froid le brûlait, mais, quand il eut baigné la plaie, il lui sembla que la douleur était un peu calmée* (Gracq). || Fig. *Enfoncer, remuer, retourner le couteau dans la plaie,* v. COUTEAU. || Fig. *Mettre le doigt sur la plaie,* V. DOIGT. || *Ne rêver que plaies et bosses,* v. BOSSE. || **3.** Entaille, déchirure des tissus, perte de substance, chez les végétaux : *La résine coule de la plaie du pin.* || **4.** *Vx* ou *littér.* Marque, cicatrice laissée par une blessure : *Ceux-ci* [les grands], *avec de longs services, bien des plaies sur le corps...* (La Bruyère). || **5.** *Fig.* et *littér.* Atteinte pénible à supporter, douleur, blessure morale : *Souffrir d'une plaie secrète. Chaque heure* [d'une horloge] *fait sa plaie et la dernière achève !* (Gautier). *Moi, j'errais tout seul, promenant ma plaie* (Verlaine). *Il faudra toutes les ressources de votre tendresse, toute l'ingéniosité de votre cœur pour guérir une plaie aussi profonde, aussi brûlante* (Aymé). || *Rouvrir une plaie,* raviver une ancienne peine, un chagrin oublié : *Il ne s'agit point de s'attendrir sur une plaie éternellement rouverte* (Saint-Exupéry). || **6.** *Fig.* Source de grands désagréments, de graves ennuis pour une personne ou pour la collectivité ; calamité publique, fléau : *La sécheresse, plaie de certaines régions d'Afrique. Un mauvais ouvrier n'est pas le peuple : il est la plaie et la misère du peuple* (Duhamel). *Il n'y a pas de plus grande plaie que l'anarchie. Elle ruine les villes, brouille les familles, gangrène les militaires* (Cocteau). || Fig. *Plaie d'argent n'est pas mortelle* (prov.), une perte d'argent n'est pas un malheur irréparable. || Fam. *Quelle plaie !,* se dit d'une chose très ennuyeuse ou d'une personne insupportable : *Quelle plaie que cette femme-là !* || *Les plaies d'Égypte,* série de fléaux que, d'après la Bible, Dieu envoya sur l'Égypte pour amener son souverain à laisser partir les Israélites.

• SYN. : **2** *blessure ;* **5** *affliction, déchirement, mal, meurtrissure, peine, tourment.*

plaignant, e [plɛɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de [*se*] *plaindre ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Qui porte plainte en justice : *La partie plaignante.*

◆ n. (sens 1, 1259, Varin, I, 792 ; sens 2, fin du XVII[e] s., Saint-Simon). **1.** Personne qui dépose une plainte en justice ; en droit, le demandeur : *Il faut d'abord entendre les plaignants.* || **2.** Personne qui se plaint de quelque chose, qui demande réparation d'une injustice, d'un préjudice : *Ce corps* [les états généraux] *n'est qu'un corps de plaignants* (Saint-Simon). *Privé de ce juge appelé France, qui apportait la curiosité de l'équité dans les verdicts mondiaux, le concile* [de la paix] *risque de ne nous écouter qu'en plaignants et en solliciteurs, de n'accorder qu'à nos souffrances ce que nous devons tenir de nos droits et de leurs justes calculs* (Giraudoux).

plaignard, e [plɛɲar, -ard] adj. et n. (de [*se*] *plaindre ;* 1558, G. Morel, au sens de « plaintif » [en parlant d'une corde] ; sens actuel, 1862, Sainte-Beuve). *Fam.* Qui se plaint avec exagération ou trop facilement : *Les plaignards et les niais suivent de près les sensibles* (Sainte-Beuve).

• SYN. : *geignard, gémisseur, pleurnicheur.*

◆ adj. (1862, Sainte-Beuve). *Fam.* Qui a le ton, l'accent d'une plainte : *Une voix hypocritement plaignarde* (Goncourt).

• SYN. : *geignard, plaintif, pleureur.*

1. plain, e [plɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *planus,* plat, uni, égal ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* dans la loc. *a plain,* « sans obstacle » [au fig.] ; comme adj., au sens 1, v. 1130, *Eneas* [*linge plain,* 1660, Oudin ; *satin plain,* 1798, Acad.] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Vx.* Qui présente une surface plane, unie, sans inégalités : *Des cascades dans des lieux plains et sablonneux* (Rousseau). || *Linge plain,* linge uni (par opposition à *linge ouvré* ou *damassé*). || *Satin plain,* satin uni, où il n'y a nulle façon. || **2.** En héraldique, se dit d'un écu d'un seul émail, qui ne porte aucune pièce ni aucun meuble.

• REM. En dehors de quelques emplois techniques, cet adjectif ne se rencontre plus que dans les composés PLAIN-CHANT, n. m., et PLAIN-PIED, n. m. (et la loc. *de plain-pied*) [v. ci-après à l'ordre alphab.].

2. plain n. m. V. PELAIN.

plainage n. m. V. PELANAGE.

plain-chant [plɛ̃ʃɑ̃] n. m. (de *plain* 1 et de *chant ;* 1636, Monet [*plain-chant musical,* 1855, La Fage]). Type musical de mélodies liturgiques monodiques, de rythme libre, chantées sur des textes latins et composées dans le système diatonique du Moyen Âge : *Et la soirée s'était terminée par un salut de plain-chant au milieu de ce silence prosterné de malheureuses femmes* (Huysmans). || *Plain-chant musical,* chant liturgique, usité en France, depuis le XVII[e] s., dans quelques couvents et paroisses.

• Pl. *des* PLAINS-CHANTS.

plaindre [plɛ̃dr] v. tr. (lat. *plangere,* frapper en général, frapper [sa poitrine en signe de douleur], se lamenter, pleurer [quelqu'un ou quelque chose] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 [*être à plaindre,* av. 1678, La Rochefoucauld ; *n'être pas à plaindre,* 1690, Furetière ; *plaindre quelqu'un de,* 1672, M[me] de Sévigné] ; sens 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 4, XIII[e] s., Bartsch [*se plaindre quelque chose,* 1654, La Fontaine ; *ne pas plaindre quelque chose,* 1690, Furetière]). [Conj. **55.**] **1.** Prendre quelqu'un en pitié, lui témoigner de la sympathie, de la compassion, du fait de sa situation, des malheurs qui le frappent, des chagrins qu'il éprouve : *Je plaindrais le cardinal de Rohan si je pouvais plaindre un homme qui a l'honneur d'être la victime de son zèle pour la vérité* (Maintenon). *Qui ne plaint personne ne mérite pas qu'on le plaigne* (Chateaubriand). *Cherche qui te console et cherche qui te plaigne !* (Banville). || *Être à plaindre,* mériter la compassion. || *N'être pas à plaindre,* jouir d'une situation enviable, prospère, qui est fort éloignée d'appeler la compassion : *Ainsi elle n'était sûrement pas à plaindre, quoiqu'elle se plaignît toujours* (Rousseau). || *Plaindre quelqu'un de* (suivi d'un nom [vx] ou d'un infinitif), prendre quelqu'un en pitié à cause de : *Elle est fort à plaindre de ce mal* (Sévigné). *Je vous plains d'être retenu à la maison en un si beau jour.* || **2.** *Class.* et *littér.* Déplorer une chose fâcheuse, un événement triste ou malheureux : *Jeune Soyecour !* [...] *je plains cette mort prématurée qui te joint à ton intrépide frère !* (La Bruyère). *Un jour qu'elle s'était retirée dans un bois pour y plaindre son malheur..* (Perrault). *L'âne survient, s'émeut, plaint cet état d'ivresse* (Hugo). *On plaignait devant elle la pauvreté d'Albertine* (Proust). || **3.** *Class.* et *littér.* Déplorer la perte de quelqu'un ou de quelque chose, regretter un être ou une chose qu'on s'est vu enlever : *Et certainement on ne saurait assez plaindre la perte de ces excellents originaux que* [...] *devaient être autant de chefs-d'œuvre de bon sens, d'érudition et d'éloquence* (Boileau). *Il fit faire halte à sa troupe* [...], *plaignit ses chevaux crevés en vain, et, tournant bride, ordonna à ses hommes de regagner le camp* (France). *J'ai vu les femmes plaindre les guerriers morts* (Saint-Exupéry). || **4.** *Class.* et *littér.* Donner, accorder, employer quelque chose à contrecœur, avec répugnance ou avec parcimonie : [Plaindre] *le pain à ses gens, l'avoine à ses chevaux* (Acad., 1694). *Je crois que mon fils ne plaindrait pas de plus gros*

gages pour avoir un vrai bon cuisinier (Sévigné). *Vous me plaignez votre aimable présence* (Racine). *On me plaignit le cambouis de mes essieux* (Daudet). *Je plaindrais le travail dépensé à faire un roman — [...] car ce travail ne me semble pas conduire à une amélioration de mon... espèce !* (Valéry). *Non qu'il plaignît son argent, mais le procédé lui semblait d'une qualité assez vilaine* (Romains). || Class. ou dialect. *Se plaindre quelque chose,* s'en priver, se le refuser par avarice : *Il se plaint le nécessaire* (Acad., 1694). *À force de se lever tôt, de se coucher tard et de se plaindre même un verre de vin, il avait empilé écu sur écu* (Pourrat). || Auj. *Ne pas plaindre quelque chose* (surtout *la peine, le travail, le temps, l'argent,* etc.), l'accorder avec largesse, ne pas le ménager : *C'est un peuple à longs calculs et à petites dépenses, patient, têtu et qui ne plaint pas sa peine* (Suarès). *On ne lui plaignait rien, ni les meilleurs instrumentistes ni les chanteurs les plus réputés* (Arnoux). *On n'a pourtant plaint ni le travail, ni l'argent, pensa-t-elle la gorge serrée* (Beauvoir).

• SYN. : **1** *s'apitoyer sur, s'attendrir sur, compatir ;* **3** *pleurer ;* **4** *lésiner sur.*

◆ v. intr. (fin du XIIe s., Châtelain de Coucy). *Class.* Manifester son chagrin par des plaintes, des gémissements : *Mais (ô nouveau sujet de pleurer et de plaindre !) | Ce feu saisit le roi* (Corneille).

◆ **se plaindre** v. pr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*se plaindre de,* av. 1699, Racine] ; sens 2, 1672, Boileau ; sens 3, v. 1180, Bartsch [*se plaindre de* et l'infin., 1782, Laclos ; *se plaindre que,* 1261, Godefroy ; *se plaindre de ce que,* av. 1662, Pascal ; *se plaindre à quelqu'un,* 1690, Furetière] ; sens 4, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [*n'avoir pas à se plaindre,* XXe s.] ; sens 5, milieu du XIIIe s.). **1.** Manifester sa peine, sa souffrance, par des paroles, des lamentations, des gémissements, des pleurs : *Se plaindre continuellement. Supporter la douleur, les revers sans se plaindre. Elle a su tes liaisons avec Jenny Cadine, s'est-elle jamais plainte ?* (Balzac). *Avec des pleurs moroses, | Tristes, nous nous plaignons* (Banville). *Elle parlait d'une voix faible et pleine de larmes comme un enfant qui se plaint* (Merle). || Par extens. *Se plaindre de,* dire, faire savoir qu'on souffre du fait de : *Se plaindre de migraines, de douleurs musculaires, d'insomnies.* || **2.** *Poét.* et *fig.* Faire entendre des bruits, des sons analogues à des plaintes : *L'air était doux ; les eaux | Se plaignaient contre l'arche à doux bruit* (Gautier). *Le père prend son violon ; les sons aigres et doux se plaignent dans la nuit* (Rolland). *Le soir tombe. Se lève un tout petit vent qu'on n'entend pas. Ce qu'on entend, c'est comme une main qui frôle le contrevent, ou la porte, ou le mur ; un gémissement ou un sifflotis qui se plaint* (Giono). || **3.** *Se plaindre de quelqu'un* ou *de quelque chose,* exprimer le mécontentement ou le désagrément qu'on éprouve du fait de telle personne ou de telle chose, formuler les griefs qu'on nourrit à leur endroit : *Se plaindre de ses enfants, de ses collègues, de ses élus. Se plaindre de sa situation, de son travail. Gardons-nous bien de nous plaindre des gens dont nous devons nous louer* (Sévigné). *Tout le monde se plaint de sa mémoire, et personne ne se plaint de son jugement* (La Rochefoucauld). *Si le baron se plaint de vous, c'est votre affaire* (Musset). || *Se plaindre de,* suivi de l'infinitif : *Elle s'est même plainte à moi plusieurs fois de ne pas vous avoir vue à ses soirées* (Goncourt). || *Se plaindre que* (introduisant une complétive dont le verbe peut être à l'indicatif ou au subjonctif, le premier de ces modes soulignant que l'objet de la plainte existe, n'a rien d'hypothétique), déplorer, trouver mauvais que : *Se plaindre que la mariée est trop belle. Il se plaint qu'on l'ait calomnié* (Acad.). *Nous nous sommes plaints que la mort, ennemie des fruits que nous promettait la princesse, les a ravagés dans la fleur* (Bossuet). *Quelques-uns ont pris l'intérêt de Narcisse, et se sont plaints que j'en eusse fait un très méchant homme* (Racine). *Ma mère se plaignait que la vie était dure, et les hommes cruels* (Blais). || *Se plaindre de ce que* (suivi de l'indicatif, moins fréquemment du subjonctif), déplorer le fait que : *Ces hérésiarques se sont-ils plaints de ce qu'on leur imposait ce qu'ils ne disaient pas ?* (Pascal). *Elle se plaint de ce que la vie ait beaucoup augmenté.* || *Se plaindre à quelqu'un,* lui faire savoir qu'on est mécontent d'une personne ou d'une chose, en vue qu'il intervienne : *Si vous continuez ce vacarme, je me plaindrai au propriétaire. Vint ensuite l'affaire toute récente des boucliers, où les Juifs se plaignirent à Vitellius et où il* [Pilate] *fut désavoué par Tibère de façon si humiliante* (Caillois). || **4.** *Absol.* Récriminer, faire connaître son mécontentement, son déplaisir : *Les femmes ont le goût du malheur. Elles ne sont heureuses que quand elles peuvent se plaindre, quand elles ont raison, quand elles ont cent fois raison d'avoir raison de se plaindre* (Cendrars). *À chacun son destin ! Vous, vous êtes jeune et frais, vous êtes droit comme un « i », et vous avez deux yeux superbes : tant qu'il y aura des bossus et des borgnes, vous n'aurez pas le droit de vous plaindre..* (Pagnol). || *N'avoir pas à se plaindre,* être dans une situation qui ne justifie ni le mécontentement ni la morosité : *Et maintenant ? Maintenant, ça n'allait pas mal, elle n'avait pas à se plaindre..* (Triolet). || **5.** *Spécialem.* Porter plainte auprès d'une autorité compétente : *Si ces faits se renouvellent, je me plaindrai au commissaire de police.*

• SYN. : **1** *geindre, gémir, se lamenter ;* **3** *protester, réclamer, récriminer ;* **4** *maugréer, pester* (fam.), *rouspéter* (pop.).

• REM. **1.** Dans l'usage actuel : *a) Se plaindre de ce que* tend à supplanter *se plaindre que,* senti comme plus littéraire ; *b)* Le subjonctif est plus fréquent que l'indicatif après *se plaindre que,* et plus rare, au contraire, après *se plaindre de ce que.* **2.** Le participe passé de *se plaindre* s'accorde avec le pron. *se* : *Ils se sont plaints de vous.*

plaine [plɛn] n. f. (fém. substantivé de *plain* 1 ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pleine* [*plaine,* v. 1155, Wace], au sens 1 [*haute plaine,* 1950, Baulig ; *plaine abyssale,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1843, V. Hugo ; sens 3, début du XVIIe s., Malherbe [*plaines du ciel...,* 1742, Voltaire ; *plaine liquide,* 1677, Racine] ; sens 4, 1792, Brunot ; sens 5, 1671, Ménestrier, 32 ; sens 6, 1721, Trévoux). **1.** Vaste étendue de pays plat, à une altitude généralement voisine du niveau de la mer : *Plaine d'érosion, plaine alluviale, plaine littorale, plaine d'effondrement. La grande plaine du nord de l'Europe. La Crau, cette plaine si célèbre par sa grandeur et par l'énorme quantité de cailloux roulés dont elle est couverte* (Saussure). *Depuis Sparte jusqu'à la mer se déroule une plaine unie et fertile, arrosée par l'Eurotas* (Chateaubriand). *Le soleil était bon.Son miel tiède baignait les peupliers de l'autre berge, et la plaine jusqu'à l'horizon* (Saint-Exupéry). || *Hautes plaines,* étendue de faible relief et d'altitude relativement élevée, dominée par des chaînons montagneux : *Les Hautes Plaines constantinoises en Algérie.* || *Plaine abyssale,* fonds plans occupant les grandes profondeurs océaniques. || **2.** *Littér.* Ceux qui habitent la plaine : *Les montagnes toujours ont fait la guerre aux plaines* (Hugo). || **3.** *Poét.* Toute surface plane importante : *Au-dessous de nous, cette immense plaine d'eau, que le lac forme au sein des Alpes, nous séparait des riches côtes du pays de Vaud* (Rousseau). || *Plaines du ciel, de l'air, plaine céleste, azurée, étoilée,* le firmament, le ciel. || *Plaine liquide,* la mer : *Tout à fait au loin, comme une lueur d'acier au bord de l'horizon, une plaine liquide, une ligne de flots qui tremblent — la Mer* (Rolland). || **4.** *La Plaine* (avec une majusc.), à la Convention, les bancs où siégeaient les députés modérés, et, *par extens.,* le parti que formaient ces députés, entre la Gironde et la Montagne. (On disait aussi LE MARAIS.) || **5.** En héraldique, nom que prend la champagne quand elle est diminuée à peu près de moitié. || **6.** *Plaine de Mars,* en chiromancie, autre dénomination du *triangle,* partie située au milieu de la paume de la main.

plainer v. tr. V. PELANER.

plain-pied [plɛ̃pje] n. m. invar. (de *plain* 1 et de *pied* ; 1718, Acad.). *Vx.* Logement, appartement composé de pièces qui sont exactement de niveau : *Un joli plain-pied dans une maison en briques* (Hémon).

◆ **De plain-pied** loc. adv. et adj. (sens 1, 1654, La Rochefoucauld [*à plein pied,* même sens, 1611, Cotgrave ; pour une carrière souterraine, 1963, Larousse] ; sens 2, av. 1850,

Balzac ; sens 3, 1659, Molière ; sens 4, début du XX[e] s.). **1.** Au même niveau : *Le père Athanase avait huit à neuf pièces de plain-pied, toutes ornées de tableaux et magnifiquement meublées* (Lesage). *Tout à coup, il se leva, s'approcha d'une des hautes portes-fenêtres qui donnaient de plain-pied sur un grand jardin planté de beaux arbres et tout empourpré par un rouge soleil d'hiver, puis frappa un léger coup à la vitre* (Daudet). || *Spécialem.* Se dit d'une carrière souterraine dont les accès sont des galeries horizontales ou peu inclinées, débouchant à flanc de coteau, par opposition aux carrières où l'on accède par des puits. || **2.** *Fig.* Sur le même plan, dans un état comparable : *Sa position malheureusement précaire est de plain-pied avec celle de ces gens-là* (Balzac). || **3.** *Fig.* Sans rencontrer d'obstacles ou de difficultés, tout naturellement : *Entrer de plain-pied dans un nouveau milieu. Un succès de tribune, un talent de parole ne devraient pas suffire pour faire arriver de plain-pied au ministère un pair ou un député* (Girardin). || **4.** *Fig.* Se dit en parlant de deux personnes qui sont sur un pied d'égalité, qu'aucune différence majeure ne sépare, d'ordre social, intellectuel, personnel : *Être, se sentir de plain-pied avec quelqu'un. Le sage restera de plain-pied avec tous les hommes* (Romains).
• SYN. : **4** *de niveau.*

plainte [plɛ̃t] n. f. (de [*se*] *plaindre ;* fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *plonte* [*plainte,* XII[e] s.], au sens 1 [comme genre littéraire, 1743, Trévoux] ; sens 2, milieu du XVI[e] s., Ronsard ; sens 3, v. 1155, Wace [*faire ses plaintes à quelqu'un,* 1668, Molière] ; sens 4, XII[e] s., *Lois de Guillaume* [*porter plainte,* 1743, d'Alembert — *faire plainte,* même sens, v. 1175, Chr. de Troyes ; *retirer sa plainte,* 1893, *Dict. général*]). **1.** Parole, cri, gémissement, etc., qui, chez un être, exprime une douleur ou une peine extrême : *Les plaintes des blessés. Elle marche très difficilement, en poussant des plaintes tantôt hennissantes et tantôt chevrotantes* (Duhamel). *Le médecin de Campagne, les mains enfin libres, jeta sur le visage de la folle un mouchoir imbibé d'éther. L'affreuse plainte, d'abord assourdie, finit par s'éteindre tout à fait. L'enfant, vaincue, s'abandonna* (Bernanos). *Atkins le regarda, ouvrit la bouche, et tout à coup se mit à crier. C'était un hurlement qui n'avait rien d'humain, et qui ressemblait à la plainte d'un chien qui aboie à la mort* (Merle). || *Spécialem.* Expression littéraire de la douleur ou de la peine, que l'on désigne plus précisément par l'un des termes *complainte, déploration, épitaphe, élégie,* etc., selon l'objet auquelle elle s'applique : *Je n'aime de plainte que la grande plainte tragique (la Bible, les Grecs) en tant que matière littéraire, et la plainte délibérée qui est une politique en vue d'obtenir* (Montherlant). || **2.** *Fig.* et *littér.* Bruit, son qui évoque un gémissement : *La brise qui se joue autour de l'oranger | Et l'eau vive qui flue avec sa plainte douce | Ont un charme plus sûr que ton amour léger* (Leconte de Lisle). *Paneloux s'arrêta, et Rieux entendit mieux à ce moment, sous les portes, les plaintes du vent qui semblait redoubler au-dehors* (Camus). || **3.** Expression, orale ou écrite, du mécontentement : *Cette décision a suscité bien des plaintes.* || Vx. *Faire ses plaintes à quelqu'un,* lui faire connaître ses griefs. || **4.** *Spécialem.* Dénonciation en justice d'une infraction par la personne estimant en être la victime, et qui peut être formulée soit auprès d'un officier de police judiciaire ou du procureur de la République, soit auprès d'un juge d'instruction : *Déposer une plainte.* || *Porter plainte contre quelqu'un,* demander, en raison du dommage subi du fait d'une personne, l'intervention de la justice contre cette personne : *Personne n'avait porté plainte. La gendarmerie n'avait pas à intervenir* (Aymé). || *Retirer sa plainte,* se désister de cette demande.
• SYN. : **1** *geignement, lamentation ;* **3** *doléances, jérémiade, murmure, protestation, réclamation, récrimination.*

plaintif, ive [plɛ̃tif, -iv] adj. (de *plainte ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *plantif* [*plaintif,* XIII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, 1606, Crespin ; sens 4, av. 1794, A. Chénier). **1.** Qui a l'accent de la plainte, qui traduit une souffrance, une douleur, une peine : *Peut-on le rappeler avec des cris plaintifs ?* (Baudelaire). *Le mot : colonie, le hantait avec la sonorité plaintive qu'il a dans les romances des Îles* (Malraux). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui exhale des plaintes, des gémissements : *La plaintive Progné de douleur en frémit* (Boileau). *Ange doux et plaintif qui parle en soupirant* (Vigny). || **3.** *Class.* Qui se plaint à tout propos : *Il est arrivé souvent qu'on a dit aux rois que les peuples sont plaintifs naturellement, et qu'il n'est pas possible de les contenter, quoi qu'on fasse* (Bossuet). || **4.** *Fig.* et *littér.* Dont le bruit évoque un gémissement : *La rumeur plaintive de la mer.*

plaintivement [plɛ̃tivmɑ̃] adv. (de *plaintif ;* 1588, *R. Ét. Rab.,* II). D'une manière plaintive : *Je ne veux pas qu'on me fasse de la peine ! soupire-t-il plaintivement* (Colette).

plaire [plɛr] v. tr. ind. (réfection [d'après le prés. de l'indic. *il plaît,* etc., et sur le modèle de *faire, traire,* etc.] de l'anc. infin. *plaisir,* plaire [v. PLAISIR] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 2 [absol., 1640, Oudin ; *cela vous plaît à dire,* 1653, Th. Corneille] ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois* [absol., v. 1650, Pascal] ; sens 3, fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy [aussi absol.]). [Conj. **71,** sauf *il plaît.*] **1.** En parlant d'une personne, être agréable, éveiller la sympathie chez autrui : *J'écrivais à leur sujet ce qu'il faut écrire pour plaire aux examinateurs* (Mauriac) ; et absol. : *Plaire est difficile et illusoire. Illusoire car on ne plaît que rarement par où l'on pensait plaire* (Montherlant). || **2.** En parlant des choses, procurer une sensation agréable, offrir quelque attrait, correspondre à la manière de voir de quelqu'un : *Ce tableau me plaît. Ce genre de distraction lui plaisait. Il me reproche de prendre dans la doctrine chrétienne ce qui me plaît* (Gide). *Une femme qui se soit assuré, par son travail, le droit de penser ce qui lui plaît, et d'agir selon ce qu'elle croit être bien* (Martin du Gard). || *Absol.* Satisfaire le goût du public, recueillir un jugement favorable : *C'est un modèle qui plaît beaucoup. Sa dernière pièce n'a pas plu.* || Fam. *Cela vous plaît à dire,* c'est vous qui le dites, mais rien n'est moins sûr. || **3.** *Spécialem.* Éveiller chez une personne de l'autre sexe un sentiment amoureux, faire naître en elle le désir : *Je t'ai dit : « Je crois qu'il* [le gendre] *plaît trop à Ève »* (Sartre). || *Absol.* Avoir un certain charme, un certain attrait qui peut inspirer l'amour, le désir : *C'est trop peu que d'aimer, c'est trop peu que de plaire* (Musset). *J'étais jeune alors, je plaisais. Lorsqu'on est sûre de plaire, qu'il ne tient qu'à vous d'aimer, d'être aimée, la vertu n'est pas difficile, du moins aux femmes de ma sorte* (Bernanos).
• SYN. : **1** *amadouer* (fam.), *se concilier, contenter, gagner ;* **2** *agréer, aller* (fam.), *convenir, intéresser ;* **3** *charmer, séduire.*

◆ v. impers. (v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*comme il plaît à Dieu,* 1640, Oudin ; *plaise à Dieu...,* 1636, Monet ; *plût à Dieu...,* 1538, R. Estienne ; *à Dieu ne plaise...,* 1530, Palsgrave, 645 — *Dieu ne plaise,* même sens, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *plaise à...* et l'infinitif, 1690, Furetière ; *plaît-il ?,* 1670, Molière ; *s'il vous plaît,* v. 1155, Wace (écrit *s'il vus plaist*) — pour donner plus de fermeté à un ordre, 1651, Corneille, et pour souligner la valeur d'une chose, v. 1462, *Cent Nouvelles ; comme il vous plaira,* 1875, Larousse ; *tant qu'il vous plaira,* 1668, Molière]). *Il plaît à quelqu'un,* c'est son bon plaisir, il lui est agréable : *Il fera comme il lui plaira. Vous plairait-il de visiter ce musée ?* Vx. *Comme il plaît à Dieu,* selon le hasard, irrégulièrement : *Contentons-nous de nos vingt millions d'hommes et de nos cent vingt livres par tête, réparties comme il plaît à Dieu* (Voltaire). || *Plaise à Dieu, au ciel que* (suivi du subjonctif), exprime le souhait : *Plaise à Dieu que ce mal ne soit pas de longue durée !* || *Plût à Dieu, au ciel que* (suivi du subjonctif), exprime le regret : *Plût à Dieu qu'on m'eût averti à temps !* (V. Rem. 2.) || *À Dieu ne plaise... !,* marque l'aversion pour la possibilité envisagée : *À Dieu ne plaise que je sois obligé de renoncer à cette entreprise !* || *Plaise à...* (et un infinitif généralement non précédé de *de*), formule de la langue juridique par laquelle un avocat adresse une requête aux juges : *Plaise au tribunal déclarer que...* (V. Rem. 2.) || *Plaît-il ?,* se dit pour faire répéter

ce qu'on a mal entendu. || *S'il vous plaît* (souvent abrégé *s. v. p.*), *s'il te plaît,* formule de politesse qu'on ajoute souvent à une demande, à un ordre : *Prêtez-moi ce livre, s'il vous plaît. Pousse-toi un peu, s'il te plaît ;* s'emploie parfois avec une nuance d'ironie pour donner plus de fermeté à un ordre : *Fichez-moi le camp ! et plus vite que ça, s'il vous plaît.* || Fam. *S'il vous plaît,* s'emploie pour souligner la valeur d'une chose, l'importance d'un exploit, d'un détail : *C'est un scarabée égyptien trouvé, s'il vous plaît, dans une pyramide* (Mérimée). *Il s'est acheté un appartement, et dans un quartier résidentiel, s'il vous plaît !* || *Comme il vous plaira, tant qu'il vous plaira,* exprime une indifférence tranquille aux menaces ou aux actes hostiles de quelqu'un : *Calomniez-moi tant qu'il vous plaira.*

◆ **se plaire** v. pr. (sens 1, v. 1265, J. de Meung [*se plaire à* et un nom ou un infinitif, 1560, *Bible Rebul ; se plaire de* et l'infinitif, milieu du XVIe s., Ronsard] ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Aimer, trouver du plaisir à être avec quelqu'un ou à se trouver dans un groupe, un milieu, un lieu : *Se plaire avec ses amis. Se plaire chez soi. Nous nous plaisons beaucoup dans cette région. Si j'étais assez heureuse pour que vous vous y plussiez, vous me trouveriez le soir jusqu'à dix heures* (Balzac). || *Se plaire à* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), éprouver de l'agrément, prendre plaisir à : *Se plaire aux longues siestes à l'ombre. Il s'est plu à détruire mes illusions. Bien des choses se feraient facilement, sans les chimériques objections que parfois les hommes se plaisent à inventer* (Gide). *Elle* [sa mère] *proposait : « Nous passerons par la sapinière. » C'était le chemin des écoliers ; mais on y goûtait une fraîcheur parfumée et l'esprit se plaisait au murmure des arbres* (Duhamel). || Vx. *Se plaire de* (et l'infinitif), même sens : *Oui, j'écris rarement et me plais de le faire* (Musset). || **2.** En parlant des animaux et des végétaux, trouver de bonnes conditions de vie, se développer particulièrement bien dans un lieu : *Le gibier se plaît dans les bois. La menthe se plaît dans les lieux humides.*

• SYN. : **1** *se complaire ; aimer.*

• REM. **1.** Le participe passé *plu,* dans l'usage ordinaire, est toujours invariable. Certains auteurs, cependant, le font variable dans les formes composées de *se plaire à,* par analogie avec les autres verbes pronominaux.

2. À l'époque classique, *plaire* employé impersonnellement dans une intention de déférence, de courtoisie, pouvait être suivi d'un infinitif sans la préposition *de* :*Quand vous fîtes périr Maurice et sa famille | Il vous en plut, Seigneur, réserver une fille* (Corneille).De même, l'infinitif pouvait suivre directement la formule *plaise (plût) à Dieu* :*Plût à Dieu l'avoir tout à l'heure, le fouet, devant tout le monde* (Molière).

plaisamment [plɛzamɑ̃] adv. (de *plaisant ;* XIIe s., *Chevalier aux deux épées,* écrit *plaisaument* [*plesanment, plaisanment,* 1221, *Lai de l'Ombre ; plaisamment,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, 1675, Mme de Sévigné). **1.** D'une manière plaisante, agréable : *Raconter plaisamment des anecdotes.* || **2.** En plaisantant : *Voyez, Madame, fit à demi plaisamment le marchand, ce qu'on gagne à maintenir ouvertes par pure charité des fabriques qui travaillent à perte* (Yourcenar). || **3.** De manière ridicule : *Être plaisamment habillé.*

plaisance [plɛzɑ̃s] n. f. (de *plaisant ;* v. 1265, J. de Meung [*de plaisance,* v. 1460, G. Chastellain — aussi « qui sert au plaisir... »]). *Vx.* Plaisir, bien-être, agrément : *Il est parvenu à moduler une mélodie d'une plaisance de tons exquise* (Huysmans). *Sans cesse il était occupé de faire prévaloir son opinion ou sa plaisance sur la vôtre* (Gide). || Class. *De plaisance,* se disait de ce qui était agréable : *Le couvert était mis dans ce lieu de plaisance* (Boileau) ; *auj.,* qui sert au plaisir, à l'agrément et n'est pas destiné à des fins utilitaires : *Un bateau de plaisance. La navigation de plaisance.*

plaisancier [plɛzɑ̃sje] n. m. (de *plaisance ;* 1959, Giordan, p. 110). Personne qui fait de la navigation de plaisance : *Un petit port très fréquenté par les plaisanciers.*

plaisant, e [plɛzɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *plaire ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Qui procure de l'agrément, qui est agréable : *Un lieu de séjour plaisant.* || **2.** Qui divertit et peut amener le rire : *La cousine Bette avait, à plusieurs reprises, répondu d'un ton plaisant* (Balzac). *C'était* [J.-B. Racine] *un garçon plaisant et de bonne mine, chez qui son père blâmait une certaine fantaisie* (Mauriac). || **3.** *Ironiq.* Singulier, risible (en fonction d'épithète, se place avant le nom) : *Il prétend n'avoir pas trouvé le temps de me téléphoner depuis une semaine : voilà une plaisante excuse ! Il est plaisant de vous l'entendre dire.*

• SYN. : **1** *attrayant, charmant ;* **2** *amusant, drôle, facétieux, spirituel.*

◆ **plaisant** n. m. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1549, R. Estienne [*mauvais plaisant,* 1680, Richelet]). **1.** Ce qui est amusant, drôle, le côté amusant : *Attendez donc la fin ! Ce n'est pas là le plaisant de l'histoire !* (Gide). || **2.** *Littér.* Celui qui fait rire, cherche à faire rire : *Ces plaisants maintenant lui faisaient conter « la Ficelle » pour s'amuser, comme on fait conter sa bataille au soldat qui a fait campagne* (Maupassant). *Si, comme le chantent les plaisants, la médecine est une duperie, je n'ai jamais rencontré de plus grand dupé que cet innocent dupeur* (Duhamel). || *Mauvais plaisant,* celui qui fait des plaisanteries de mauvais goût, joue de mauvais tours.

plaisanter [plɛzɑ̃te] v. intr. (de *plaisant ;* 1531, Le Doyen [250], au sens 1 [*une personne avec qui on ne plaisante pas,* 1869, Littré] ; sens 2, 1690, Furetière [*ne pas plaisanter sur... et vous plaisantez !,* 1869, Littré]). **1.** Dire ou faire quelque chose pour amuser les personnes présentes : *Il plaisante de tout, même de ses malheurs. Quand je voulais plaisanter, j'assenais aux autres* [...] *des coups qu'ils ne me pardonnaient pas* (Mauriac). || Fam. *Une personne avec qui on ne plaisante pas,* une personne sérieuse, sévère, intraitable : *Une rude vieille, haute et maigre, qui ne riait pas souvent et avec qui on ne plaisantait point* (Maupassant). || **2.** Faire, dire quelque chose par jeu dans l'intention de ne pas être pris au sérieux : *Il plaisantait en vous promettant cela. C'était pour plaisanter.* || *Ne pas plaisanter sur ce chapitre,* être intraitable là-dessus. || *Vous plaisantez !,* c'est une plaisanterie, vous ne dites pas cela sérieusement : *Un tel champion battu ainsi ? Vous plaisantez ! Me rembourser ce coup de téléphone ? Vous plaisantez !*

• SYN. : **1** *badiner, rire ;* **2** *blaguer* (fam.), *se moquer.*

◆ v. tr. (1718, Acad.). Se moquer doucement et sans méchanceté de quelqu'un : *Marcel, donc, plaisante ma mine sèche. Il a, dès longtemps, éventé le secret de mon souci et de ma joie* (Colette).

• SYN. : *s'amuser de, taquiner.*

plaisanterie [plɛzɑ̃tri] n. f. (de *plaisant ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *plesanterie,* puis 1538, R. Estienne, écrit *plaisanterie,* aux sens 1 et 3 [*entendre... la plaisanterie,* 1730, Ch. Rollin ; *ne pas entendre... (la) plaisanterie,* 1869, Littré — d'abord *n'entendre pas plaisanterie,* 1798, Acad. ; *cela passe la plaisanterie,* 1805, A. Duval ; *mauvaise plaisanterie,* 1689, Mme de Sévigné] ; sens 2, 1538, R. Estienne [*par plaisanterie,* 1893, *Dict. général ; plaisanterie à part,* 1694, Acad. ; *tourner quelque chose en plaisanterie,* 1663, Molière] ; sens 4, 1903, Larousse). **1.** Action de plaisanter, de dire ou de faire des choses drôles, amusantes ; ce qui est dit ou fait dans cette intention : *Aimer la plaisanterie. Savoir manier la plaisanterie. Plaisanterie fine, lourde, de mauvais goût. Des plaisanteries osées. Faible à ne pouvoir bouger, secoué par des accès de toux dans lesquels il pensait rendre l'âme, certain enfin de ne pas guérir, il* [Glatigny] *imaginait de grosses plaisanteries pour égayer sa jeune femme* (France). *Les deux autres trouvèrent la plaisanterie merveilleuse. Ils s'éclatèrent de rire* (Queneau). *Il adore les petites farces, Pierson, et les petites taquineries, et les plaisanteries un peu scatologiques* (Merle). || **2.** Action de plaisanter, de dire ou de faire des choses qui ne sont pas destinées à être prises au sérieux ; ce qui est dit ou fait dans cette intention :

Retz dit qu'on doit se bien garder de plaisanter dans les grandes affaires. Voire, la plaisanterie peut y servir à brouiller les cartes (Montherlant). || *Par plaisanterie,* en plaisantant, sans parler sérieusement. || *Plaisanterie à part,* sérieusement, sans plaisanter. || *Tourner quelque chose en plaisanterie,* présenter ou considérer de façon plaisante, facétieuse ce qui est par soi-même sérieux : *Sitôt qu'il sut de quoi il était question, il voulut tourner la chose en plaisanterie* (Rousseau). || **3.** Action de plaisanter quelqu'un ; acte ou propos qui vise à railler quelqu'un dans sa personne ou dans son comportement : *Attention ! il prend très mal la plaisanterie. Être en butte aux plaisanteries de ses collègues. Ces plaisanteries me sont amères, et je les reçois toujours fort mal* (Rousseau). || *Entendre, comprendre la plaisanterie,* admettre d'être plaisanté, et ne pas s'offenser de ce que les autres disent ou font en plaisantant. || *Ne pas entendre, ne pas comprendre la plaisanterie,* être susceptible, prendre très mal les railleries d'autrui. || *Cela passe la plaisanterie,* se dit quand la raillerie devient mordante, intolérable et prend la forme d'une attaque. || *Mauvaise plaisanterie,* farce, tour dont une personne éprouve quelque désagrément. || **4.** Chose facile à faire, ou chose de peu d'importance, bagatelle : *J'avais assez à faire d'empêcher notre propre bateau de couler. Ce n'est pas une plaisanterie que de recevoir son grand mât par le travers* (Claudel).

plaisantin [plɛzɑ̃tɛ̃] n. m. (de *plaisant ;* v. 1534, B. Des Périers, comme adj., au sens de « gai, agréable » [en parlant d'une personne] ; comme n. m., au sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2-3, 1838, Acad.). **1.** *Vx.* Acteur de farces ou bouffon faisant la parade à la foire. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Celui qui aime à faire le plaisant et le fait sans esprit, d'une façon banale. || **3.** *Fam.* et *péjor.* Personnage qu'on ne peut pas prendre au sérieux, qui ne mérite aucune confiance : *C'est un plaisantin, un petit plaisantin. La jeune fille se prit à rire. Ah ! disait-elle* [à Richard], *avouez que ce n'est pas très drôle, les gens qui vous entendraient pourraient vous prendre pour un plaisantin, vous qui êtes un monsieur très savant* (Duhamel).

• SYN. : **1** *pitre ;* **2** *blagueur* (fam.), *farceur ;* **3** *fumiste* (fam.).

◆ adj. m. (1925, A. Gide). Qui est propre au plaisantin, à une personne facétieuse : *Air plaisantin.*

• SYN. : *badin, comique, facétieux.* — CONTR. : *austère, grave, sérieux, sévère.*

1. plaisir [plɛzir] n. m. (emploi substantivé de l'anc. infin. *plaisir,* plaire, agréer [v. 1119, Ph. de Thaon], lat. *placēre,* plaire, être agréable, agréer ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I [*car tel est notre bon plaisir,* av. 1628, Sully ; *le bon plaisir,* fin du XVe s., Commynes ; *le régime du bon plaisir,* 1835, Acad., art. *bon* — aussi « ... gouvernement où règne l'arbitraire » ; *à plaisir,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy — « sans raison valable... », 1636, Monet] ; sens II, 1, 1456, La Sale [aussi *prendre plaisir à quelque chose... ; principe de plaisir,* 1968, Larousse ; *il y a plaisir à,* 1670, Molière — *..de,* av. 1662, Pascal ; *...pour son plaisir,* 1580, Montaigne — *pour plaisir,* même sens, 1538, R. Estienne] ; sens II, 2, 1658, Scarron ; sens II, 3, XVe s., *Perceforest* [*faire plaisir à quelqu'un,* 1559, Amyot ; *faire le plaisir de,* v. 1770, J.-J. Rousseau — pour marquer l'impatience dans l'énoncé d'un ordre, 1869, Littré ; *se faire un plaisir de,* 1667, Boileau ; *avec plaisir...,* 1869, Littré ; *au plaisir de vous revoir...,* 1837, Clairville et Delatour, 24] ; sens II, 4, 1549, R. Estienne [*homme de plaisir,* 1715, Fontenelle ; *train de plaisir,* 1872, Littré, art. *train ; partie de plaisir,* av. 1631, Bassompierre — « partie galante », 1868, Littré, art. *partie,* et « ... ce qui est exécuté sans difficulté... », XXe s.]).

I. *Vx.* Ce qu'il plaît à quelqu'un de dire, de faire, d'ordonner, ce qui est l'expression de sa seule volonté (subsiste dans quelques expressions) : *Si tel est votre plaisir, votre bon plaisir* (Acad.). || *Car tel est notre plaisir,* puis (à la fin du règne de Louis XVI) *notre bon plaisir,* formule des décrets royaux, sous l'Ancien Régime. || *Le bon plaisir,* la volonté arbitraire : *Le bon plaisir royal. Cher bon plaisir ! Voilà le dernier refuge des souverains. Leur dernière petite chance. Leur libre arbitre en quelque sorte* (Cocteau). || *Le régime du bon plaisir,* celui de la royauté absolue et, *par extens.,* tout gouvernement où règne l'arbitraire. || *À plaisir,* autant qu'on le veut et comme on le veut, selon son désir, son imagination, son caprice : *Inventer des histoires à plaisir. Des propositions fabriquées et forgées à plaisir* (Pascal) ; sans raison valable, sans fondement, comme si l'on agissait par caprice : *M. le Préfet* [...] *se réjouit du bon esprit de ses administrés, qui demeurent attachés au régime qu'on semble vouloir déconsidérer à plaisir* (France). *Se tourmenter à plaisir.*

II. 1. Notion fondamentale de la vie affective, que l'on définit comme un état agréable résultant de la satisfaction d'une inclination d'ordre physique ou moral : *Le plaisir et la douleur. Rechercher le plaisir. Faire durer le plaisir. Lire, travailler avec plaisir. Ce spectacle m'a procuré beaucoup de plaisir. L'homme est né pour le plaisir ; il le sent, il n'en faut point d'autre preuve* (Pascal). *Le plaisir* [...] *n'existe que dans l'instant, et rien de plus individuel, de plus incertain, de plus incommunicable* (Valéry). *Il ne me souvient pas, au lycée, d'avoir trouvé le moindre plaisir à étudier Virgile ou Racine* (Mauriac). *Elle venait de lui sacrifier ses répugnances les plus profondes, de se faire, par générosité, la complice d'un acte qui lui inspirait de l'horreur : elle rayonnait de plaisir* (Sartre). *Elle* [Marie] *avait mis une robe de toile blanche et lâché ses cheveux. Je lui ai dit qu'elle était belle, elle a ri de plaisir* (Camus). || Spécialem. *Principe de plaisir* et *principe de déplaisir,* principes couplés qui, selon la psychanalyse, régissent l'activité psychique, celle-ci tendant à rechercher la satisfaction et à éviter la peine. || *Prendre plaisir à* ou (vx) *de quelque chose, à* ou (vx) *de faire quelque chose,* éprouver de l'agrément à une chose, à faire quelque chose : *Comme s'il eût pris plaisir à ma naïveté* (Pascal). *Je prendrais plaisir de causer de tout cela tête à tête avec vous* (Sévigné). || Vx. *Il y a plaisir à* ou *de,* c'est une chose qui plaît que de : *Il y a plaisir* [...] *à travailler pour des personnes qui soient capables de sentir les délicatesses d'un art* (Molière). *Il y a plaisir d'être dans un vaisseau battu de l'orage, lorsqu'on est assuré qu'il ne périra pas* (Pascal). || *Par plaisir, pour le plaisir, pour son plaisir,* pour satisfaire son goût, pour se divertir : *Il lit par plaisir. Il ergote par plaisir. Tu étais jolie, intelligente et gaie, tu te détruis par plaisir et sans profit* (Sartre). || **2.** Spécialem. *Le plaisir,* le plaisir des sens, de la chair : *Ces êtres pour qui le plaisir est l'unique fin de la vie ne s'intéressent qu'à l'amour-passion et ne s'entretiennent que de lui, mais ils ne sont guère propres à le ressentir* (Mauriac). || **3.** Avec un sens affaibli, ce que l'on fait pour être agréable à quelqu'un ; grâce, faveur (surtout dans des expressions et des formules de courtoisie) : *En ces temps, on n'invitait pas aussi cavalièrement qu'aujourd'hui, on graduait : « ... faire la grâce... » pour les ducs, « faire l'honneur » pour les égaux et « faire le plaisir » pour les gens plus humbles* (La Varende). || *Faire plaisir à quelqu'un,* lui être agréable par quelque amabilité, quelque complaisance. || *Faire le plaisir de,* s'emploie soit pour rendre une demande plus aimable : *Faites-nous le plaisir de rester un jour de plus avec nous ;* soit pour exprimer un souhait impératif ou marquer l'impatience dans l'énoncé d'un ordre : *Après ce qui s'est passé ! J'espère bien que tu me feras le plaisir de ne pas la revoir si elle tentait de t'approcher malgré nous. Elle s'est conduite d'une façon !...* (Anouilh). *Faites-moi le plaisir de ne pas m'interrompre.* || *Se faire un plaisir de* (et l'infinitif), faire quelque chose très volontiers : *Je me ferai un plaisir de vous y conduire moi-même. Officiers, sous-officiers et soldats, conscrits et vétérans se firent un plaisir de s'y conformer* (France). || *Avec plaisir, avec grand plaisir,* formule par laquelle on accepte avec obligeance de faire quelque chose. || Fam. *Au plaisir de vous revoir,* ou, ellipt., *au plaisir,* formule de politesse, quelquefois ironique, pour prendre congé : *Elle vous quitte d'un « au plaisir » et lit des romans en pensant : « Comme c'est bien dit »* (Morand). || **4.** Ce qui est agréable, plaît, divertit ; activité à laquelle on s'adonne pour son

agrément, sa satisfaction, son bien-être : *Le plaisir de la table, de la chasse. Le plaisir de donner, de posséder. Les plaisirs des sens. Les plaisirs de l'esprit. Il vient d'épuiser les plaisirs les plus doux, celui de causer avec un homme d'un esprit fin et modéré, celui de dîner avec un ami* (France). *Jusqu'à son mariage, il fit une part égale au travail et au plaisir* (Mauriac). *Ils aiment les femmes, le cinéma et les bains de mer. Mais ils se réservent ces plaisirs pour le samedi soir et le dimanche* (Camus). *Cet homme de cinquante ans* [Pilate], *chez qui se raréfiaient ou s'émoussaient les plaisirs du corps, trouvait de moins en moins l'occasion de s'estimer, qui devient la principale consolation de ceux qui sentent leur échapper la vigueur de la vie* (Caillois). || *Homme de plaisir,* homme qui vit habituellement dans les plaisirs, et spécialement les plaisirs des sens : *Un beau jour, je m'aperçois qu'elle* [Andrée] *va m'aimer, et que je ne pourrai pas répondre à son amour dans des proportions décentes, parce que je ne suis pas un homme d'amour, mais un homme de plaisir* (Montherlant). || *Train de plaisir,* train de voyageurs, à tarif réduit, organisé à l'occasion d'une fête, d'un congé, etc. || *Partie de plaisir,* promenade effectuée en compagnie pour se divertir, sans but précis : *Les trois amis et Mme Chardon firent des parties de plaisir comme elles se font en province : ils allaient se promener dans les bois* [...] ; *ils dînaient sur l'herbe* (Balzac) ; *spécialem.*, partie galante ; *fam.*, se dit de ce qui est exécuté sans difficulté, sans effort : *Cette course ? Une véritable partie de plaisir !*

● SYN. : **I** *caprice, fantaisie.* || **II, 1** *bonheur, contentement, joie, satisfaction ;* **2** *volupté ;* **4** *agrément, amusement, distraction, divertissement.* — CONTR. : **II, 1** *chagrin, déplaisir, douleur, ennui, souffrance, tourment ;* **2** *chasteté, continence ;* **4** *corvée* (fam.), *désagrément.*

◆ **plaisirs** n. m. pl. (v. 1360, Froissart [« les plaisirs sensuels », 1678, La Fontaine]). *Littér.* Les divertissements, les agréments de l'existence : *Vivre dans les plaisirs. Aimer les plaisirs. Renoncer aux plaisirs. Tous nos plaisirs ne sont que vanité* (Pascal). *Morin alla passer quinze jours à Paris pour son plaisir ou ses plaisirs* (Maupassant). || *Spécialem.* Les plaisirs sensuels : *Maudite soit la nuit aux plaisirs éphémères* (Baudelaire). *Mener une vie de plaisirs.* || *Menus plaisirs,* v. MENU 1.

● SYN. : *délices, jouissances ; lascivité, lubricité, luxure, paillardise* (fam.), *sensualité, volupté.*

2. plaisir [plɛzir] n. m. (emploi spécialisé de *plaisir* 1 [v. à l'art.] ; 1829, Boiste). *Vx.* Sorte d'oublie, pâtisserie légère roulée en cornet (que les vendeurs annonçaient par le cri *Voilà le plaisir, Mesdames !*) : *Elle* [la marchande d'oublies] *montait tous les jours aux Champs-Élysées, agitant sa cliquette en criant : « Voilà le plaisir, Mesdames ! »* (France). *Ah ! si la diseuse de bonne aventure qui se promenait alors dans les Tuileries* [...], *vendant des plaisirs et du coco, lui avait prédit qu'elle deviendrait Mme Goupillot...* (Martin du Gard).

plamage n. m., **plamer** v. tr. V. PELANAGE, PELANER.

1. plan, e [plɑ̃, -an] adj. (lat. *planus,* plat, uni, égal ; début du XVIe s., au sens 1 [*surface plane,* 1680, Richelet — *superficie plane,* même sens, début du XVIe s. ; *angle plan, figure plane, miroir plan,* 1869, Littré] ; sens 3, 1869, Littré). **1.** Se dit d'une surface unie, sans inégalités de niveau et sans courbure, ou de ce qui présente une telle surface : *Une terrasse parfaitement plane. Heureux, vos corps fondus, | Eaux planes et profondes* (Valéry). *Le sol plan, élastique était parsemé de linges rouges que des infirmiers cueillaient prestement avec des pincettes* (Duhamel). || *Surface plane,* en mathématiques, surface telle que la droite joignant deux quelconques de ses points y soit contenue tout entière. (Syn. PLAN, n. m.) || *Angle plan,* angle formé par deux droites qui se coupent. || *Figure plane,* figure qui est tout entière contenue dans un même plan. || *Miroir, dioptre plan,* miroir, dioptre dont la surface est plane. || *Plan-concave, plan-convexe,* v. à l'ordre alphab. || **2.** *Géométrie plane,* v. GÉOMÉTRIE. || **3.** Vx. *Musique plane,* syn. de PLAIN-CHANT : *Le véritable créateur de la musique plane, c'est le Saint-Esprit* (Huysmans).

● SYN. : **1** *égal, plain* (vx), *plat.* — CONTR. : **1** *accidenté.*

2. plan [plɑ̃] n. m. (emploi substantivé de *plan* 1 ; 1553, J. Martin, au sens I, 3 [*plan d'eau,* 1962, Robert — en hydrologie, 1855, Grangez, 350 ; *plan de travail,* 1963, Larousse ; *plan de cuisson,* 1968, Larousse ; *plan incliné,* 1845, Bescherelle — dans une mine, 1963, Larousse ; *plan de sustentation,* 1962, Robert] ; sens I, 1, 1680, Richelet [*plan horizontal,* 1869, Littré ; *plan tangent en un point d'une surface,* 1705, d'après le *FEW,* XIII-1, p. 81 *a*] ; sens I, 2, 1869, Littré [aussi *plan... de réfraction* et *plan de tir ; plan focal, plan de segmentation, plan de stratification,* 1963, Larousse ; *plan fondamental,* 1975, Larousse ; *plan alaire,* 1932, Larousse] ; sens I, 4, 1963, Larousse [« rez-de-chaussée », 23 avr. 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 397] ; sens I, 5, 1963, Larousse ; sens II, 1, 1678, Brunot [*dégradation des plans,* 1869, Littré] ; sens II, 2, 1875, Larousse [*jouer au premier plan,* 1963, Larousse] ; sens II, 3, 17 déc. 1921, *l'Illustration* [aussi « fragment d'un film... » ; *plan d'ensemble, plan général, plan moyen,* 1962, Robert ; *plan américain,* 1923, d'après J. Giraud, p. 161 ; *plan rapproché,* 2 mai 1924, *le Temps ; gros plan,* 1918, d'après J. Giraud, p. 161 ; *premier plan,* 1911, d'après J. Giraud, p. 161] ; sens II, 4, 1963, Larousse ; sens II, 5, 1935, Acad. [aussi *de premier plan...* et *mettre/placer sur le même plan*] ; sens II, 6, av. 1922, Proust [*sur tous les plans, sur le plan (de),* milieu du XXe s.]).

I. 1. En mathématiques, surface plane illimitée, c'est-à-dire surface qui contient entièrement toute droite passant par deux de ses points : *Un plan peut être déterminé par trois points, par une droite et un point, par deux droites concourantes, par deux droites parallèles. Mais si Dieu nous a donné la science... Sa géométrie n'est pas la nôtre. La nôtre spécule sur un plan ou dans l'espace, la sienne s'exerce dans l'infini* (France). || *Plan horizontal,* plan perpendiculaire à la verticale. || *Plan méridien,* ou *méridien* n. m., v. MÉRIDIEN, ENNE, adj. (n. 2), et MÉRIDIEN, n. m. (n. 5). || *Plan tangent en un point d'une surface,* plan contenant toutes les tangentes à la surface en ce point. || **2.** Dans le domaine scientifique, surface plane idéale à laquelle on rapporte certaines directions déterminées. || *Plan focal,* plan perpendiculaire à l'axe d'un système optique et contenant le foyer. || *Plan d'incidence, de réflexion, de réfraction,* plan contenant la normale à la surface réfléchissante ou réfringente, le rayon incident et le rayon réfléchi ou réfracté. || *Plan fondamental,* en astronomie, plan de référence destiné à déterminer les éléments d'une orbite : *Pour les satellites artificiels de la Terre, le plan fondamental est le plan de l'équateur terrestre.* || *Plan de segmentation,* en biologie, plan selon lequel se font les divisions de l'œuf. || *Plan de stratification,* en géologie, plan de contact de deux couches de terrain déposées successivement. || *Plan de tir,* plan vertical passant par l'axe de la bouche à feu et l'objectif. || *Plan alaire,* dans le tir aérien, plan contenant l'arme, la position actuelle de l'avion et sa position future. || **3.** Surface plane limitée (dans des emplois de sens concret). || *Plan d'eau,* pièce ou étendue d'eau calme et unie, et plus particulièrement étendue d'eau assez vaste pour qu'on puisse y pratiquer la voile et les sports nautiques : *Voici le banc où je l'attendais, près des fusains* [...], *et voici le plan d'eau miroitant, plein de reflets brisés. Voici les jardins d'hiver, les hautes vérandas...* (Sollers) ; *spécialem.*, en hydrologie, niveau des eaux d'une rivière en un point donné. || *Plan de travail,* dans un mobilier de cuisine à éléments, surface plane servant de table et où l'on peut exécuter divers travaux ménagers. || *Plan de cuisson,* plaque métallique supportant des brûleurs à gaz ou des résistances électriques, destinée à prendre place dans un mobilier de cuisine à éléments. || *Plan incliné,* machine simple, composée d'un plan faisant un angle avec l'horizontale ; dans une mine, galerie inclinée servant à

la circulation des berlines ou au transport des produits sur un convoyeur. || *Plan de sustentation,* aile d'un avion. || **4.** Dans certaines villes de province, se dit pour PLACE : *Le plan Saint-Simplicien à Poitiers ;* pour REZ-DE-CHAUSSÉE : *Habiter le plan.* || **5.** Bassin étroit et long, en bois ou en ciment, utilisé pour l'épuration de la fécule.

II. 1. Dans la perception visuelle d'un ensemble à trois dimensions (groupe, scène, paysage, etc.), ou dans sa représentation en perspective (dessin, peinture, photographie, etc.), chacune des parties, conçues comme des surfaces planes, verticales, échelonnées en profondeur, auxquelles on rapporte les objets et les personnages selon leur éloignement : *Un décor sans ombre, sans second plan* [Cap-Juby] (Saint-Exupéry). *L'œuvre représente un port : au premier plan, un groupe de marins ; au second plan, des vaisseaux, et, à l'arrière-plan, un paysage maritime.* || *Dégradation des plans,* différence de proportion entre les objets représentés dans une composition, selon leur plus ou moins grand éloignement. || *Arrière-plan,* v. à l'ordre alphab. || **2.** Chacune des divisions de la scène d'un théâtre en profondeur, parallèles à l'ouverture de scène et déterminées par le manteau d'arlequin, les différentes coulisses et la toile de fond, chaque plan se subdivisant lui-même en une rue et des fausses rues : *Une scène de dimensions normales peut comporter jusqu'à dix plans. Dans le cas où le théâtre aurait une fosse d'orchestre, il serait préférable de ne mettre que le simple encadrement d'une fenêtre, au tout premier plan, face au public* (Ionesco). || *Jouer au premier plan,* en parlant d'un acteur, jouer entre le manteau d'arlequin et le premier châssis de coulisse. || **3.** Partie d'une séquence cinématographique tournée dans les mêmes conditions de prise de vues, et caractérisée par le cadrage de l'image (délimitation du sujet filmé) et par l'importance donnée à son contenu (objets ou personnages) selon la position de la caméra par rapport au sujet et la distance focale de l'objectif utilisé : *Le problème* [au cinéma] *n'était pas dans le mouvement d'un personnage à l'intérieur d'une image, mais dans la succession des plans* (Malraux). || *Par extens.* Fragment d'un film donnant lieu à une seule prise de vues. || *Plan d'ensemble,* ou *plan général,* celui qui embrasse la totalité du décor ou d'un paysage. || *Plan moyen,* celui qui donne une partie du décor et plusieurs personnages en pied. || *Plan américain,* celui qui représente les personnages cadrés aux genoux ou à mi-corps. || *Plan rapproché,* celui qui représente un détail d'une scène. || *Gros plan* ou *premier plan,* celui qui est consacré à un objet ou à un détail d'objet, à un visage ou à un détail du visage. || **4.** Place de la musique ou du bruitage par rapport à l'ensemble d'un enregistrement sonore : *Plans rapprochés, éloignés, superposés.* || **5.** *Fig.* Place occupée par une personne ou par une chose, relativement à d'autres personnes ou à d'autres choses, selon l'importance qu'elle revêt à un moment donné (surtout dans les expressions *au premier plan, au second* ou *au deuxième plan,* etc.) : *Il n'établissait entre elles, comme on dit en argot de théâtre, aucune différence de plan* (Hermant). *Un homme politique qui se trouve brusquement placé au premier plan de l'actualité. C'est le problème du mal qui est au premier plan des préoccupations de ce romancier. Cette question est désormais passée au second plan et ne sera pas discutée.* || *De premier plan, de tout premier plan, de second plan, se dit d'une personne ou d'une chose remarquable,* de premier ordre, ou, au contraire, sans grand mérite, sans grande originalité : *Une personnalité de premier plan. Dans ces négociations, il a joué un rôle de premier plan. Un pianiste, une entreprise de second plan. Il semblait s'être dit, une fois pour toutes : « Chez un homme de premier plan, la simplicité des manières est un atout de plus »* (Martin du Gard). || *(Mettre, placer) sur le même plan,* (mettre, placer) sur le même niveau des personnes ou des choses, ne faire aucune différence entre elles : *Deux artistes qu'on peut placer sur le même plan. « Un prêtre n'a d'attention que pour la souffrance, si elle est vraie Qu'importent les mots qui l'expriment ? Et seraient-ils autant de mensonges... — Oui, le mensonge et la vérité sur le même plan, jolie morale ! »* (Bernanos). || **6.** *Fig.* Manière de considérer les choses, domaine auquel on les rattache : *L'homme, jouant perpétuellement entre les deux plans de l'expérience et de l'imagination, voudrait approfondir la vie idéale des gens qu'il connaît et connaître les êtres dont il a eu à imaginer la vie* (Proust). *Rieux lui demanda de ne pas lui garder rancune. Il y avait sûrement un plan sur lequel ils pouvaient se rencontrer* (Camus). || *Sur tous les plans,* sous tous les aspects, à tous égards : *Cette tournée du général de Gaulle en Amérique du Sud* [...], *elle m'apparaît comme une sorte de provocation au destin, sur tous les plans et dans tous les ordres* (Mauriac). || *Sur le plan de* (suivi d'un nom), *sur le plan* (avec un adjectif), dans le domaine (de), du point de vue (de) : *Sur le plan de la moralité, c'est un homme irréprochable. Sur le plan littéraire, sur le plan pratique. Il* [Pilate] *avait de quoi répondre, sur le plan politique du moins, aux éventuelles demandes d'explication de Rome* (Caillois).

3. plan [plɑ̃] n. m. (var. graphique de *plant,* déverbal de *planter ;* fin du XV^e s., Esnault, dans la loc. *en plant,* « en attente » [v. cidessous, § I, n. 1] ; écrit *plan,* au sens I, 1, 1545, Van Aelst, 66 [*laisser quelqu'un en plan,* 1821, Desgranges ; *laisser quelque chose en plan,* 1869, Littré, art. *plant ; ...rester en plan,* av. 1880, Flaubert ; *mettre en plan,* 1773, Esnault] ; sens I, 2, 1558, J. Du Bellay [« carte d'une agglomération... », 1869, Littré ; *lever un plan,* 1690, Furetière ; *plan géométral,* 1865, Littré, art. *géométral ; plan (de) masse,* 1963, Larousse, art. *masse*] ; sens I, 3, 1558, J. Du Bellay [*plan graphique,* 1932, Larousse] ; sens II, 1, 1669, d'après Robert, 1962 ; sens II, 2, début du XVII^e s., Malherbe [*plan d'opérations, plan de vol,* 1963, Larousse ; *plan des feux,* 1930, Larousse, art. *feu ; avoir son plan,* 1962, Robert ; *tirer des plans,* 1833, Esnault — d'abord *...un plan,* 1821, Ansiaume ; *il n'y a pas plan,* 1836, Deslandes et Didier, 22] ; sens II, 3, 1875, Larousse [*plan national d'aménagement du territoire, plan directeur,* 1963, Larousse ; *plan de stabilisation,* 1963, d'après Larousse, 1968 ; *plan calcul,* 7 janv. 1967, *le Figaro*] ; sens II, 4, 1962, Robert [*plan comptable,* 1963, Larousse]).

I. 1. *Vx.* Assiette, implantation de ce qui est édifié sur le sol (édifice, monument, ville...). || Fig. et fam. *Laisser quelqu'un en plan,* le quitter brusquement, le laisser là où il se trouve : *Elle prit le bras de Michel, et l'entraîna, laissant les autres en plan* (Triolet) ; ou l'abandonner à son sort : *Il avait un mal de chien dans sa baraque, que la venue de cette grande fille révolutionnait. Rose Mignon, son étoile, menaçait chaque jour de le laisser en plan* (Zola). || Fam. *Laisser quelque chose en plan,* le laisser inachevé : *Pour venir, j'ai laissé en plan des examens que je faisais passer* (Romains). || Fam. *Être, rester en plan,* rester en suspens, être arrêté, ne pouvoir progresser : *Je me dépite de rester en plan* (Flaubert). || Pop. et vx. *Mettre en plan,* mettre en gage au mont-de-piété ou chez un prêteur : *Une seule chose lui fendit le cœur, ce fut de mettre sa pendule en plan pour payer un billet* (Zola). || **2.** Dessin, tracé représentant, en projection sur une surface horizontale, la disposition d'ensemble d'un édifice, d'une ville, d'une région : *Dresser un plan. Plan d'un musée, d'un monument. Plan cadastral.* || *Spécialem.* Carte d'une agglomération donnant divers renseignements sur sa configuration, ses édifices, ses moyens de transport, etc. : *Consulter le plan du métropolitain de Paris.* || *Lever un plan,* faire, *in situ,* les relevés et les opérations géométriques nécessaires pour tracer un plan. || *Plan géométral,* celui qui donne les dimensions réduites d'après une échelle, sans tenir compte des apparences de la perspective. || *Plan de masse,* ou *plan-masse,* plan d'ensemble d'un groupe de bâtiments représentés en vue aérienne et destiné à rendre compte de leur masse : *Les architectes et les urbanistes utilisent les plans de masse pour étudier la plastique d'ensemble des groupes de bâtiments.* || **3.** Dessin directeur de

l'implantation d'une construction et, plus généralement, dessin représentant, à une certaine échelle, un ouvrage à réaliser : *Plan d'une maison, d'un immeuble. Plan d'architecture. Plan d'une machine.* || *Plan graphique,* dessin donnant toutes les indications de matière, formes et dimensions nécessaires à la fabrication d'une pièce mécanique.

II. 1. Ordonnance générale d'un ouvrage de l'esprit, organisation et enchaînement de ses différentes parties : *Faire le plan d'une dissertation, d'un exposé, d'un essai, d'un roman. Je fais le plan après avoir fait l'histoire. Faire le plan d'avance me glace, parce qu'ensuite c'est la mémoire qui doit agir, et non le cœur* (Stendhal). *Ma pensée est claire. Je domine mon sujet. Je trace un plan précis, détaillé. Mon livre est fait. Je n'ai plus qu'à écrire le développement littéraire autour de son armature bien plantée* (Cendrars). || **2.** Ensemble de dispositions adoptées en vue de la réalisation d'un projet, de l'exécution d'une action : *Élaborer, arrêter un plan. Plan de campagne. Les conjurés, liés entre eux par un serment solennel, avaient arrêté leur plan après une mûre délibération* (Mérimée). *Sans doute qu'il* [Radiguet] *avait un plan, qu'il exécutait un programme à longue échéance* (Cocteau). *On passe un papier au pilote Bernis : le plan de bataille* (Saint-Exupéry). *Il se mit à ruminer tout cela comme une herbe tendre, sans parvenir cependant à se déterminer un plan d'action positif et pratique* (Queneau). || *Plan d'opérations,* document d'état-major prévoyant dans le détail les dispositions à prendre pour exécuter une opération militaire déterminée. || *Plan des feux,* document établissant l'ensemble des dispositifs de feu (infanterie, artillerie, aviation) prévus pour une mission déterminée et précisant les modalités du déclenchement des tirs : *Plan des feux nucléaires.* || *Plan de vol,* document rempli obligatoirement par un pilote avant d'effectuer un voyage, et comportant des indications sur l'itinéraire, l'altitude, le nombre de personnes à bord, l'heure de départ, etc. || *Avoir son plan,* avoir une idée précise de ce que l'on veut faire. || *Tirer des plans,* faire des projets : *Oh ! Raymond, tirer des plans, ça ne fait de mal à personne et ce n'est pas là se monter la tête* (Duhamel). || *Tirer des plans sur la comète,* v. COMÈTE. || Pop. et vx. *Il n'y a pas plan,* il n'y a pas moyen : *Y a pas eu plan d'avoir mieux* (Barbusse). || **3.** Ensemble de mesures gouvernementales ayant pour objet d'organiser et de diriger l'activité économique du pays, l'expansion d'une région, le développement d'un secteur de la production, etc. : *Plan de cinq ans. Plan de modernisation et d'équipement.* || *Plan national d'aménagement du territoire,* esquisse géographique du développement économique de la France pour les années 1962-1980. || *Plan directeur,* plan définissant les principes qui doivent guider l'aménagement d'un territoire déterminé, et donnant les éléments nécessaires à la mise au point du dossier d'aménagement. || *Plan de stabilisation,* ensemble de mesures visant à arrêter le développement de l'inflation et à maintenir le pouvoir d'achat de la monnaie : *Un plan de stabilisation a été mis en œuvre en France en 1963.* || *Plan calcul,* ensemble de mesures prises par le gouvernement français en vue de promouvoir une industrie nationale des ordinateurs : *Un premier plan calcul a été élaboré en 1966, un deuxième en 1970.* || **4.** Ensemble de mesures arrêtées par une entreprise pour orienter son activité et son développement : *Plan financier.* || *Plan comptable,* modèle de normalisation comptable ayant pour objet de permettre la comparaison des entreprises.

• SYN. : **II, 1** *cadre, canevas, schéma ;* **2** *programme, stratégie, tactique.*

4. plan n. m. V. PELAN.

1. planage [planaʒ] n. m. (de *planer* 1 ; 1847, Bescherelle, au sens de « action d'unir avec la plane » ; sens 1, 1932, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** En chaudronnerie, action de rendre plane une tôle déformée. || **2.** Opération qui porte sur la partie pleine de la lame de la scie à ruban, lors de l'affûtage.

2. planage n. m. V. PELANAGE.

planaire [planɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *planarius,* même sens, du lat. class. *planus,* plat, uni, égal ; 1803, Boiste). Ver plat, non annelé, vivant dans les eaux douces et caractérisé par son pouvoir de régénération très développé : *Les planaires ont la bouche au milieu du corps.*

planar [planar] n. m. (de *plan* 1 et 2 ; 1968, Larousse). Méthode de fabrication des transistors, consistant à mettre dans le même plan le collecteur, la base et l'émetteur.

planarité [planarite] n. f. (dér. savant de *plan* 1 et 2 ; 1968, Larousse). En mathématiques, appartenance à un plan de l'ensemble des éléments d'une figure.

planation [planasjɔ̃] n. f. (de *planer* 1 ; 1963, Larousse). Réalisation d'aplanissements par érosion latérale des cours d'eau.

planche [plɑ̃ʃ] n. f. (bas lat. *planca,* planche [VIII^e s.], forme syncopée du lat. pop. **palanca,* altér. du lat. class. *palanga,* rouleau de bois, bâton, du gr. *phalagx, phalaggos,* gros morceau de bois rond, gros bâton ; v. 1155, Wace, écrit *plance* [*planche,* fin du XII^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1260, Havard [*planche d'aiguille,* 1875, Larousse ; *planche à border, planche à bouteilles, planche à dessin,* 1903, Larousse ; *planche à découper, à pâtisserie,* 1963, Larousse ; *planche à repasser, planche à pain,* 1962, Robert — pour une femme maigre, 1847, Balzac ; *avoir du pain sur la planche,* 1869, Littré] ; sens I, 3, 1903, Larousse [*planche de débarquement,* 1963, Larousse — *planche,* même sens, 21 mars 1674, *Arrêt du Conseil ; la planche est tirée,* 1963, Larousse — *on a levé la planche,* même sens, 1690, Furetière ; *jour de planches,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens I, 4, oct. 1953, *la Classe de français,* p. 130 ; sens I, 5, 1878, Esnault [« interrogation au tableau... », 1929, Esnault ; « exposé chez les francs-maçons », début du XX^e s.] ; sens I, 6, 1594, *Satire Ménippée ;* sens I, 7, 1808, d'Hautel [au fig., av. 1615, Pasquier ; *planche de salut,* 1893, *Dict. général — planche,* même sens, 1541, Calvin] ; sens II, 1, 1585, Cholières ; sens II, 2, v. 1560, Paré ; sens II, 3, 1962, Robert [aussi *faire fonctionner la planche à billets*] ; sens II, 4, 1903, Larousse ; sens III, 1-2, 1963, Larousse [« bloc d'ardoise avant son enlèvement », 1741, Fougeroux de Bondaroy, 64] ; sens III, 3, 1293, Godefroy [*labour en planches,* 1869, Littré] ; sens III, 4, 4 févr. 1872, *Journ. officiel,* p. 828 ; sens III, 5, 1932, Larousse ; sens III, 6, 1765, *Encyclopédie ;* sens III, 7, 1963, Larousse).

I. 1. Pièce de bois obtenue par sciage, beaucoup plus large qu'épaisse, d'une certaine longueur, et destinée à la construction ou à la fabrication d'objets : *Ajouter une planche au rayonnage d'une bibliothèque. Sous quatre planches de sapin | Enterrez-moi dans la prairie* (Hugo). *Les échoppes closes de planches mal jointes qui laissent passer une faible clarté* (Malraux). *Ma maison, dit Alexandre, je la construirai tout en bois. Mais pas des planches, non, des rondins comme un chalet* (Merle). || **2.** Objet constitué par une planche : *Planche à laver.* || *Planche d'aiguille,* planche percée de trous dans lesquels passent les aiguilles de la mécanique Jacquard. || *Planche à border,* planche épaisse, à bords ferrés, sur laquelle le plombier ou le zingueur plie la feuille de plomb ou de zinc. || *Planche à bouteilles,* planche percée de trous, dans lesquels on met les bouteilles à égoutter, le goulot en bas. || *Planche à découper,* tablette épaisse sur laquelle on découpe les viandes. || *Planche à dessin,* surface de bois aussi plane que possible sur laquelle le dessinateur tend son papier. || *Planche à pain,* planche épaisse sur laquelle on coupe le pain ; *fig.* et *pop.,* femme maigre, aux formes peu saillantes : *Je préfère, dans mes bras, une femme insensible, une planche à pain, à une femme qui éprouve de mon contact un plaisir plus grand que celui que j'éprouve du sien* [Costals à André] (Montherlant). || Fig. et fam. *Avoir du pain sur la planche,* avoir beaucoup de travail en perspective. || *Planche à pâtisserie,* tablette de bois sur laquelle on pétrit et on roule la pâte. || *Planche à*

repasser, planche revêtue de tissu, parfois montée sur pieds, et dont une extrémité est arrondie, servant à repasser le linge et les vêtements. || **3.** *Planche de charge,* en termes de marine, chacune des planches disposées le long du bord pour préserver la coque pendant le chargement. || *Planche de débarquement,* pont volant installé entre le navire et la terre. || *La planche est tirée,* il n'est plus permis de descendre à terre. || *Jour de planches,* chacun des jours accordés à un navire de commerce pour effectuer son déchargement. || **4.** *Pop.* Patin de bois du ski : *Farter ses planches.* || **5.** *Arg. scol.* Tableau noir : *Aller à la planche.* || Interrogation au tableau, dans les écoles. || Exposé chez les francs-maçons : ARDANNEAUX : *Lire le procès-verbal de la dernière séance, ça s'appelle donner lecture de la planche tracée de la dernière séance* (Romains). || **6.** Fig. *Planche pourrie,* personne sur l'appui de laquelle on ne peut compter : HANS : *C'est parce que je proteste contre tout qu'on me brûle.*— CHRISTINE : *On ne te brûlera pas. Le prévôt et le syndic sont des planches pourries. Ils ne font que semblant de te protéger contre la foule* [...]. *Mais le Cardinal est sincère. Il te sauvera* (Cocteau). || **7.** *Faire la planche,* se maintenir à la surface de l'eau, sur le dos, en position allongée, sans remuer ou en remuant légèrement les bras ou les jambes : *Puis, un flot d'occupations m'ont porté jusqu'au 15 juin, comme un demi-noyé qui, pour ne plus s'essouffler trop, fait la planche* (Gide) ; *fig.* et *vx,* faciliter la réussite (par allusion à la planche qui sert à franchir un obstacle) : *Taillart fit la planche première et inouïe de cette association* (Saint-Simon). || *Planche de salut,* ou *planche* (vx), moyen de salut, ressource suprême dans une situation désespérée (par allusion à la planche à laquelle s'accroche un naufragé) : *C'était la dernière planche sur laquelle j'avais espéré me sauver* (Chateaubriand).

II. 1. Surface de bois mince ou de métal poli sur laquelle on exécute un ouvrage de gravure pour en tirer des estampes : *Il me fait quelquefois penser à ces aquafortistes qui ne sont jamais contents de la morsure et qui transforment en ravines les écorchures principales de la planche* (Baudelaire). || **2.** Épreuve, estampe gravée à l'aide de cette planche : *Un livre enrichi de 24 planches hors texte. Ces miniatures, ces fresques, ces vitraux, ces tapisseries, ces plaques scythes, ces détails, ces dessins de vase grecs — même ces sculptures — sont devenus des planches* [par des reproductions] (Malraux). || **3.** Fam. *Planche à billets,* plaque gravée sur laquelle on tire les billets de banque : *La Banque de France est seule autorisée à faire fonctionner la planche à billets.* || *Faire marcher la planche à billets,* en parlant d'un gouvernement, multiplier les coupures en circulation au point de provoquer l'inflation. || **4.** *Planche plate,* dans l'impression sur étoffe, machine employée pour imprimer les dessins, notamment sur les foulards de soie.

III. 1. Métal fourni sous forme de plaques d'assez grande largeur par rapport à l'épaisseur. || **2.** Face extérieure d'un bloc de schiste avant clivage. || Bloc d'ardoise avant son enlèvement. || **3.** Dans un jardin, surface plantée en forme de rectangle allongé : *Une planche de salade. J'ai pu le convaincre* [le jardinier] *enfin que, dans les planches de semis obtenus, les variétés les moins robustes donnaient souvent les plus belles fleurs...* (Gide). || *Labour en planches,* labour uniformément plat, la bande de terre étant renversée toujours dans le même sens. || **4.** Large morceau plat de lard, levé sur l'animal. || **5.** *Planche de bord,* tableau de bord d'une automobile, d'un avion : *Il y a le doux grondement du moteur et, en face de moi, sur la planche de bord, toutes ces étoiles calmes* (Saint-Exupéry). || **6.** Dans une serrure, plaque de sûreté qui s'oppose à la rotation de la clef non munie de la fente appropriée. || **7.** Pièce plate, percée de trous, servant de support au mécanisme d'une montre, d'un réveil.

◆ **planches** n. f. pl. (sens 1, av. 1784, Diderot ; sens 2, 1882, Goncourt [*monter sur les planches,* 1835, Acad.]). **1.** *Fam.* Scène de théâtre : *Il faut s'être promené longtemps sur les planches, et le rôle exige quelquefois la première jeunesse* (Diderot). || **2.** Le métier du spectacle : *La Faustin, mise un peu mal à l'aise par la visite de son ancien camarade de planches* (Goncourt). *Je suis un « enfant de la balle », les planches m'excitent à la manière dont les tables de Monte-Carlo excitent le joueur* (Cocteau). || *Monter sur les planches,* devenir acteur. || *Brûler les planches,* V. BRÛLER.

• SYN. : **1** *plateau.*

planchéiage [plɑ̃ʃejaʒ] n. m. (de *planchéier* ; 1845, Bescherelle, aux sens 1-2). **1.** Action ou façon de planchéier : *Le planchéiage d'un grenier.* || **2.** Garniture de planches : *Le feu a léché le planchéiage.*

planchéier [plɑ̃ʃeje] v. tr. (de *planche* ; v. 1330, *Roman de Renart le Contrefait,* écrit *planchoier* [*plancheer,* 1358, Godefroy ; *planchéier,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Garnir le sol d'un assemblage de planches : *Cette pièce, assez planchéiée, est lambrissée à hauteur d'appui* (Balzac). || **2.** Garnir les murs, le plafond, d'un assemblage de planches : *Planchéier les murs d'une pièce jusqu'à la hauteur de la cimaise.*

• SYN. : **1** *parqueter* ; **2** *lambrisser.*

• REM. L'*i* est redoublé aux deux premières personnes de l'indic. imparf. et du subj. prés. : *Nous planchéiions.*

planchéieur [plɑ̃ʃejœr] n. m. (de *planchéier* ; 1672, Isambert [XIX, 37], au sens de « employé d'un port qui doit fournir des planches et des tréteaux pour l'embarquement et le débarquement des marchandises » ; sens actuel, 1827, Acad.). Celui qui pose des planchers, des parquets.

planchéite [plɑ̃ʃeit] n. f. (origine incertaine, peut-être de *planche* ; 1923, Larousse). Silicate hydraté naturel de cuivre.

1. plancher [plɑ̃ʃe] n. m. (de *planche* ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *planchier* [*plancher,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens I, 2 [*faux plancher,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 1, v. 1170, *Livre des Rois* [écrit *planchier* ; *plancher,* fin du XV^e s., Commynes] ; sens I, 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens I, 4, 1495, Havard, art. *plafond* ; sens I, 5 [« étage »], v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*premier plancher,* 1969, Bélisle] ; sens I, 6-7, 1963, Larousse ; sens I, 8, 1552, Rabelais [*débarrasser le plancher,* 1877, Zola — d'abord *décharger le plancher,* 1718, Acad.] ; sens II, 1-2, 1812, Mozin [*plancher pelvien,* 1962, Robert] ; sens II, 3, 1962, Robert ; sens II, 4, 1891, Huysmans [*mettre le pied au plancher,* 1956, Esnault] ; sens III, 1-2, 1963, Larousse).

I. 1. Dans la construction ancienne, travure de solives, recouvertes originairement de planches et séparant deux étages superposés dans un bâtiment. || **2.** Ouvrage séparant deux étages superposés d'un bâtiment, et comprenant une ossature en bois de charpente dans les constructions plus anciennes, en béton dans les constructions modernes, un revêtement supérieur et un plafond à l'aire inférieure : *Les planchers préfabriqués sont en béton armé, en béton précontraint, à poutrelles métalliques ou en céramique résistante. Je ne pense pas qu'il y ait des microphones dans le plancher* (Romains). || *Faux plancher,* plancher établi au-dessus et à un certain intervalle du plancher principal. || **3.** Face supérieure du même ouvrage, formant le sol d'un appartement : *Un plancher de chêne. Un type très brun* [...] *se tenait immobile sur une chaise et regardait le plancher entre ses jambes* (Triolet). || **4.** *Class.* Le dessous de l'ouvrage formant la séparation de deux étages, le plafond : *Le galant* [un chat] *fait le mort, et du haut d'un plancher | Se pend la tête en bas* (La Fontaine). || **5.** Nom donné au Canada à un étage. || *Premier plancher,* le rez-de-chaussée. || **6.** Plateau de bois constitué de planches jointes et posé à même le sol, pour former une piste en vue de la danse en plein air ou dans une salle provisoire, en vue d'acrobaties au cirque. || **7.** Plate-forme de travail d'une tour de forage. || **8.** Fig. *Le plancher des vaches,* la terre ferme (par opposition à la mer) : *Ainsi, il n'était pas un farfadet que sur la mer ; il l'était aussi sur le plancher*

des vaches (Barbey d'Aurevilly). *Dans un lieu féerique, les fées n'apparaissent pas. Elles s'y promènent invisibles. Elles ne peuvent apparaître aux mortels que sur le plancher des vaches* (Cocteau). ‖ *Débarrasser le plancher,* cesser d'encombrer un lieu, partir en parlant d'un gêneur : L'AGENT 64 : *Circulez ! [...] Voulez-vous que je vous foute une contravention, moi ? Voulez-vous ? Allons, débarrassez-moi le plancher [...]. Est-ce compris ?* (France).

II. 1. En anatomie, division horizontale d'une cavité quelconque : *Le diaphragme est un plancher qui sépare la cavité thoracique de la cavité abdominale.* ‖ **2.** Le fond d'une cavité : *Le plancher de la bouche.* ‖ *Plancher pelvien,* formation musculaire entourée d'une membrane fibreuse qui ferme en bas le petit bassin. ‖ **3.** Fond d'une cavité naturelle : *Le plancher d'une grotte.* ‖ **4.** Partie inférieure de la caisse d'un char ou d'une automobile. ‖ Fam. *Mettre le pied au plancher,* appuyer à fond sur l'accélérateur pour obtenir la vitesse maximale.

III. 1. Niveau minimal des effets publics qu'une banque doit conserver : *Les banques, en vertu de la réglementation des planchers, ne peuvent demander le remboursement de certains effets à l'échéance.* ‖ **2.** S'emploie comme second élément de formations composées pour indiquer la limite inférieure au-dessous de laquelle on ne peut ou ne doit pas descendre (par opposition à *plafond*) : *Prix-plancher. Tarif plancher. Vitesse plancher.*

• REM. Au sens III, 2, les formes composées s'écrivent avec ou sans trait d'union, et l'accord au pluriel est facultatif : *Des prix(-)plancher(s).*

2. plancher [plɑ̃ʃe] v. intr. (de *planche ;* 1905, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 31 mars 1955, d'après P. Gilbert, p. 391). **1.** *Arg. scol.* Subir un examen : *Il planche demain en physique.* ‖ **2.** *Fam.* Faire un exposé oral sur une question : *Il a planché sur l'hydrographie de la France.*

plancher-terrasse [plɑ̃ʃeteras] n. m. (de *plancher* 1 et de *terrasse ;* 1963, Larousse). Partie de toiture en terrasse couvrant la superstructure du gros œuvre et destinée à recevoir les couches assurant l'étanchéité du toit.

• Pl. *des* PLANCHERS-TERRASSES.

planchette [plɑ̃ʃɛt] n. f. (dimin. de *planche ;* fin du XIII^e s., *Doon de Mayence,* écrit *plancheite* [*planchette,* v. 1354, *Modus*], au sens 1 [« planche de faible largeur », 1966, Larousse ; *planchette à crayon,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, 1932, Larousse). **1.** Petite planche. ‖ *Spécialem.* Planche de faible largeur. (Syn. FRISE.) ‖ *Planchette à crayon,* petite planche de bois de genévrier, de cèdre ou de tilleul, servant à la fabrication des crayons. ‖ **2.** Planche à dessin montée sur trépied et utilisée pour le levé topographique sur le terrain. ‖ **3.** Petite planche que les artisans utilisant un vilebrequin mettaient devant leur poitrine. ‖ **4.** Défaut de fabrication, dans un velours de coton, dû à la rupture d'un fil non renoué.

planchon [plɑ̃ʃɔ̃] n. m. (var. dialect. de *plançon ;* fin du XII^e s., *Moniage Guillaume,* au sens de « tronc d'arbre » ; sens actuel, 1963, Larousse). Petite betterave obtenue d'un semis dru et serré, et destinée à produire des graines.

plançon [plɑ̃sɔ̃] n. m. (lat. pop. **plantionem,* accus. de **plantio,* mêmes sens, dér. du lat. class. *plantare* [v. PLANTER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Jeune plant : *On ne doit pas ébourgeonner les plançons.* ‖ **2.** Bouture formée par une branche d'osier, de saule ou de peuplier détachée de l'arbre et plantée dans le sol.

• REM. On dit aussi PLANTARD (de *planter ;* 1573, Du Puys, écrit *plantars ; plantard,* 1690, Furetière).

plan-concave [plɑ̃kɔ̃kav] adj. (de *plan* 1 et de *concave ;* 1765, *Encyclopédie*). En optique, se dit de verres dont une face est plane et l'autre concave : *Des lentilles plan-concaves.*

plan-convexe [plɑ̃kɔ̃vɛks] adj. (de *plan* 1 et de *convexe ;* 1691, Ozanam, 499). En optique, se dit de verres dont une face est plane et l'autre convexe : *Des lentilles plan-convexes.*

planctogène [plɑ̃ktɔʒɛn] adj. (de *plancto-, plankto-,* élément tiré de *plancton* [v. ce mot], et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1932, Larousse). Formé de plancton.

• REM. On trouve aussi la graphie PLANKTOGÈNE (1932, Larousse).

plancton [plɑ̃ktɔ̃] n. m. (allem. *Plankton,* même sens [fin du XIX^e s.], gr. *plagkton,* neutre de l'adj. *plagktos,* errant, instable, dér. de *plazein,* faire chanceler, faire errer ; 1903, Larousse). Masse des petits êtres vivants qui flottent dans les eaux marines ou lacustres : *La vague atlantique était d'un bleu trouble, toute laiteuse de plancton, alourdie par les milliers de larves que le courant emporte vers le nord...* (Duhamel).

• REM. **1.** On trouve aussi la graphie PLANKTON (1903, Larousse).

2. *Plancton* s'oppose à *necton,* ensemble des êtres vivants, et à *benthos,* ensemble des êtres prenant appui sur le fond.

planctonique [plɑ̃ktɔnik] adj. (de *plancton ;* 1911, Larousse). Relatif au plancton ; qui est composé de plancton : *Une nourriture planctonique.*

planctonologie [plɑ̃ktɔnɔlɔʒi] n. f. (de *planctono-,* élément tiré de *plancton,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1970, Robert). Étude du plancton marin.

planctonologique [plɑ̃ktɔnɔlɔʒik] adj. (de *planctonologie ;* 1970, Robert). Qui relève de la planctonologie : *Recherches planctonologiques.*

planctonologiste [plɑ̃ktɔnɔlɔʒist] n. (de *planctonologie ;* 1970, Robert). Spécialiste de planctonologie.

planctophage [plɑ̃ktɔfaʒ] adj. (de *plancto-,* élément tiré de *plancton,* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1954, P. Vivier, p. 93). Qui se nourrit de plancton.

1. plane [plan] n. f. (lat. *platanus,* platane [v. PLATANE] ; v. 1174, E. de Fougères). Nom dialectal du platane ou de l'érable plane.

2. plane [plan] n. f. (déverbal de *planer* 1 ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *plaine* [*plane,* fin du XIV^e s., E. Des-champs], au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [planches, IV] ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, 1771, *Encyclopédie ;* sens 5 et 7, 1903, Larousse ; sens 6, 1875, Larousse). **1.** Outil tranchant en acier, à lame concave et biseautée, à deux poignées, utilisé par le charron et le tonnelier pour dégrossir les pièces de bois. (On dit aussi PLAINE.) ‖ **2.** Lame tranchante avec laquelle le potier d'étain tourne et polit ses pièces. ‖ **3.** Outil de vannier dont le tranchant est découpé en tranchants concaves secondaires. ‖ **4.** Ciseau de tourneur employé pour lisser. ‖ **5.** Face intérieure aiguisée dans chaque lame de ciseau. ‖ **6.** Couteau de bois utilisé par le mouleur de briques pour unir la face supérieure. ‖ **7.** Plaque métallique lisse à poignée, employée pour unir le sable du moule avant de couler le métal.

3. plane [plan] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; début du XVII^e s., puis 1765, *Encyclopédie*). En peausserie, ensemble de carrés de parchemin qui séparent les feuillets de vélin, de parchemin ou de baudruche, dans l'opération qui consiste à tremper les peaux dans un lait de chaux ou pelain.

1. plané, e [plane] adj. (part. passé de *planer* 3 ; 1869, *Revue des cours scientifiques,* p. 603 [pour l'oiseau ; pour le planeur ou l'avion, 1907, Larousse ; pour le cycliste ou le motocycliste, 1962, Robert]). *Vol plané,* vol exécuté par l'oiseau en planant ; vol du planeur ou de l'avion avec le ou les moteurs au ralenti ou arrêtés : *Ils* [les anges de Giotto] *font beaucoup plus penser à une variété d'oiseaux ou à de jeunes élèves de Garros s'exerçant au vol plané qu'aux anges de l'art de la Renaissance* (Proust) ; chute du cycliste ou du motocycliste passant par-dessus sa machine.

◆ **plané** n. m. (sens 1, 1903, Larousse ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Action de l'oiseau

de proie se maintenant dans les airs sans remuer les ailes. || **2.** Manœuvre destinée à maintenir en vol un avion dont les moteurs sont arrêtés : *L'avion, bientôt, ne pourrait compter que sur le plané. Et ils arrivaient sur la montagne de neige* (Malraux).

2. plané [plane] n. m. (part. passé substantivé de *planer* 1 ; 1903, Larousse). Pellicule d'or servant à fabriquer les bijoux en plaqué.

planéité [planeite] n. f. (dér. savant de *plan* 1 ; 1953, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Caractère d'une surface plane : *La planéité d'un terrain.* || **2.** *Planéité du champ,* en optique, qualité d'un système optique qui donne d'un objet plan une image plane.

planement [planmɑ̃] n. m. (de *planer* 3 ; 1866, *Presse scientifique des Deux Mondes* [III, 86], au sens 1 ; sens 2, juill. 1884, *l'Aéronaute,* p. 132 [« période... pendant laquelle ce mouvement s'opère », 1963, Larousse] ; sens 3, 1925, Genevoix). **1.** Action de l'oiseau qui plane dans les airs : *Je ferai remarquer que l'on nomme généralement planement le glissement qui a lieu en vertu d'une vitesse acquise, et vol à voile le glissement continu sans descente de l'oiseau* (A. Renaud). || **2.** Mouvement du planeur qui se maintient en l'air, ou de l'avion qui, moteurs arrêtés, continue, grâce à la vitesse de descente, à assurer une certaine portance aux ailes. || Période de temps pendant laquelle ce mouvement s'opère. || **3.** *Fig.* État latent, menaçant : *Mais pour la première fois, le sentiment d'un péril véritable, le planement d'une menace assombrit le ciel de sa joie* (Genevoix).

1. planer [plane] v. tr. (bas lat. *planare,* aplanir, du lat. class. *planus,* plat, uni, égal ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Rendre unie une pièce de bois avec une plane, ou une tôle avec un marteau ou une machine. || **2.** Mettre en forme une plaque mince de métal tendre ou précieux, pour en faire un objet d'orfèvrerie. || **3.** *Planer le moule,* égaliser avec une plane l'épaisseur du sable dans le moule avant de couler le métal.

● SYN. : **1** *aplanir, dresser.*

2. planer v. tr. V. PELANER.

3. planer [plane] v. intr. (de l'adj. *plain ;* fin du XIII^e s., Adam de la Halle, au sens de « baisser le haut du corps sur le cheval » ; sens I, 1, 1373, Gace de la Buigne ; sens I, 2, 1863, J. Verne ; sens I, 3, 1875, Larousse ; sens I, 4, 1963, Larousse ; sens II, 1, fin du XVIII^e s., Bernardin de Saint-Pierre ; sens II, 2, 1893, Loti ; sens III, 1, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens III, 2, déc. 1782, d'Alembert ; sens III, 3, v. 1776, J.-J. Rousseau).

I. 1. Se soutenir en l'air, ailes étendues et sans mouvement apparent, en parlant d'un oiseau : *Oui, l'aigle, un soir, planait aux voûtes éternelles* (Hugo). *De grands oiseaux de mer planaient au-dessus du navire* (Gide). || **2.** En parlant d'un aéronef, rester suspendu dans l'air sans l'effet d'une force motrice autonome, par le jeu d'un mouvement acquis ou d'une force suspensive : *Pendant le mois d'octobre 1867, les visiteurs du Palais* [...] *ont vu régulièrement tous les après-midi s'élever et planer quelque temps* [...] *un aérostat de grandes dimensions* (Figuier). || **3.** Être suspendu au-dessus de, flotter en l'air : *Le clair de lune fait dans la vallée une espèce d'ouate lumineuse, si légère que le mouvement de l'air l'effile en de longues traînées qui montent obliquement dans le ciel, y semblent planer à une hauteur vertigineuse* (Bernanos). || **4.** En yachting, déjauger suffisamment pour glisser à la surface de l'eau (en parlant du bateau).

II. 1. *Fig.* Être suspendu au-dessus des têtes d'une manière menaçante : *Une sombre tristesse planait sur le grand établissement dégarni, on était même sous la menace d'une saisie, quand tout à coup le petit Jack arriva, conduit par Constant* (Daudet). *Mais son inaction, et cette menace mystérieuse qui planait dans la maison, lui causaient un intolérable malaise* (Martin du Gard). || **2.** *Laisser planer le doute, le mystère,* laisser subsister l'incertitude ou l'inquiétude dans les esprits : *Ces dernières paroles déclenchèrent une algarade entre la défense et l'accusation, qui dénonçait l'habileté d'une manœuvre sournoise destinée à faire planer un doute sur le point le moins contestable de l'affaire* (Aymé).

III. 1. Voir de haut ; dominer du regard : *Du sommet on plane sur un immense panorama. Si, pour devenir un homme robuste, un saint, un génie supérieur, il ne s'agissait que de planer sur les nuages, pourquoi tant de malades, de mécréants et d'imbéciles ne se donnent-ils pas la peine de grimper au Simplon* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Dominer de très haut par la pensée : *L'esprit planant en liberté au-dessus des matériaux qu'il rassemble* (Thierry). || **3.** Être dans le monde de l'imagination, des pures idées, loin du réel : *M. Octave planait parmi les généralités optimistes* (Montherlant). *Quand il se méprisait, il avait l'impression de se détacher de soi, de planer comme un juge abstrait au-dessus du grouillement impur...* (Sartre).

● SYN. : **III, 2** *survoler.*

planétaire [planetɛr] adj. (de *planète ;* 1553, *Description de l'horloge planétaire,* au sens de « qui reproduit le mouvement des planètes autour du Soleil » ; sens I, 1, fin du XVI^e s. [*système planétaire,* 1740, Acad. ; *année planétaire,* 1701, Furetière ; *vitesse planétaire,* 1869, Littré] ; sens I, 2, 1611, Cotgrave [*jour planétaire,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 3, milieu du XX^e s. ; sens I, 4, 1869, Littré [*électrons planétaires,* 1962, Robert] ; sens II, 1, 1906, P. Adam, p. 88 ; sens II, 2, 1910, Maurras, p. 135).

I. 1. Se dit, en astronomie, de ce qui se rapporte aux planètes : *Orbite planétaire.* || *Système planétaire,* ensemble des planètes qui gravitent autour du Soleil. || *Année planétaire,* temps qu'une planète met à faire sa révolution autour du Soleil. || *Vitesse planétaire,* vitesse avec laquelle sont entraînées les planètes. || **2.** *Heure planétaire,* en astrologie, heure où chaque planète a le plus d'effet. || *Jour planétaire,* jour de la semaine considéré dans sa relation avec la planète dont il a reçu le nom. || **3.** *Exploration planétaire,* possibilité de connaître la nature des planètes grâce à l'astronautique. || **4.** Par anal. *Mouvement planétaire,* mouvement excentrique dans un mécanisme. || *Électrons planétaires,* ceux qui entourent le noyau de l'atome.

II. 1. Qui domine ou concerne la planète Terre dans sa globalité : *Youri Gagarine est le premier roseau pensant qui aura vu la Terre* [...] *sous la forme d'une grosse boule. Il est le premier qui aura pu connaître une sensation vraiment planétaire* (J. Guitton). || **2.** Qui s'étend à la Terre tout entière : *Les regroupements politiques se font à l'échelle planétaire. La désagrégation de la matière... Les plus obtus comprennent enfin ce que cela signifie : c'était donc vers cet anéantissement que les peuples marchaient ; c'était vers ce suicide planétaire* (Mauriac).

● SYN. : **II, 2** *cosmique, international, mondial, universel.*

◆ n. m. (sens 1, 1740, Acad. ; sens 2, 1962, Robert). **1.** En astronomie, machine au moyen de laquelle on imite le mouvement des planètes. || **2.** Dans un mécanisme différentiel, pignon monté directement sur les arbres à commander.

planétairement [planetɛrmɑ̃] adv. (de *planétaire ;* 1966, S. de Beauvoir, p. 33). À l'échelle de la planète Terre, du monde entier : *Évaluer une situation planétairement.*

planétarisation [planetarizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *planétaire ;* 1969, Hetman). Fait que les phénomènes économiques et politiques, sociaux et culturels se répercutent dans tous les pays du monde : *La planétarisation des crises politiques.*

● SYN. : *mondialisation.*

● REM. On trouve aussi PLANÉTISATION (dér. savant de *planète ;* 1961, L. Armand et M. Drancourt, p. 94).

planétarisé, e [planetarize] adj. (dér. savant de *planète ;* 1971, P. Gilbert, p. 391). Qui s'étend aux dimensions du monde : *Une guerre planétarisée.*

● SYN. : *mondialisé.*

planétarium [planetarjɔm] n. m. (latinisation de *planétaire,* n. m. [v. ce mot] ; 1932,

Larousse). Installation où sont reproduits les mouvements des différents corps du système solaire, sous une coupole figurant la voûte céleste.

planète [planɛt] n. f. (bas lat. *planeta,* planète, du gr. *planêtês,* errant, vagabond ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « astre errant [y compris le Soleil et la Lune] » ; sens I, 1, 1686, Fontenelle [*planète inférieure, supérieure,* 1562, Du Pinet] ; sens I, 2, 1721, Trévoux [d'abord *planète en second,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, XVI[e] s., La Curne [*être né sous une bonne planète,* 1690, Furetière] ; sens II, av. 1892, Renan).

I. 1. Corps céleste non lumineux par lui-même et tournant autour du Soleil : *Les neufs planètes principales sont, dans l'ordre d'éloignement du Soleil : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune et Pluton. La trajectoire d'une planète. Il m'a dit que toutes les planètes du système solaire tournaient dans le même sens, qui n'est pas celui de la montre, mais que la planète Uranus, ainsi que ses satellites, tournent juste en sens opposé* (Duhamel). || *Planète inférieure,* planète qui est plus rapprochée du Soleil que la Terre. || *Planète supérieure,* planète qui est plus éloignée du Soleil que la Terre. || **2.** *Planète secondaire,* corps qui se meut autour d'autres planètes. (Syn. SATELLITE.) || **3.** En astrologie, chacune des planètes définie par son influence sur la destinée des hommes. || *Être né sous une bonne planète,* réussir dans tout ce qu'on entreprend.

II. 1. Nom donné, parfois plaisamment, à la Terre : *Que l'on soit absent dans la pièce voisine, ou sur l'autre versant de la planète, la différence n'est pas essentielle* (Saint-Exupéry). *La monoculture tend à transformer sinon la planète du moins chacune des zones de la planète* (Cendrars). || **2.** Tous les peuples de la Terre, toute l'activité humaine s'exerçant sur la Terre : *L'évolution démographique se calcule désormais au niveau, de la planète. Tant qu'il y aura à l'Élysée une tête pensante pour concevoir une politique française à la mesure de la planète...* (Mauriac).

• SYN. : **II, 1** et **2** *globe, monde, univers.*

planétisation n. f. V. PLANÉTARISATION.

planétoïde [planetɔid] n. m. (de *planéto-,* élément tiré de *planète,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 11 avr. 1877, *Journ. officiel* [p. 2798], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Petite planète. (On dit plutôt ASTÉROÏDE.) || **2.** *Planétoïde artificiel,* mobile envoyé de la Terre et destiné à graviter autour du Soleil : *Le premier planétoïde artificiel a été envoyé par l'U.R.S.S. en 1959.*

planette [planɛt] n. f. (dimin. de *plane* 2 ; fin du XIV[e] s., écrit *planete,* au sens de « doloire » ; écrit *planette,* au sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Petite plane, utilisée par le vannier pour faire des éclisses.

1. planeur [planœr] n. m. (de *planer* 1 ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1969, Belisle). **1.** Ouvrier qui plane les tôles au moyen d'un marteau à planer. || **2.** Orfèvre qui met en forme des plaques minces de métal précieux en vue de fabriquer des objets d'orfèvrerie. || **3.** Au Québec, raboteuse.

2. planeur, euse [planœr, -øz] adj. (de *planer* 3 ; 1863, La Landelle, p. 223). Qui plane (vieilli) : *Incliner ses ailes planeuses* (La Landelle). *En faisant des expériences avec ces petits appareils planeurs aujourd'hui bien connus et faits d'une feuille de papier découpée en forme d'oiseau...* (V. Tatin).

◆ **planeur** n. m. (sens 1, 1866, *Presse scientifique des Deux Mondes* [II, 86] ; sens 2, janv. 1876, *l'Aéronaute,* p. 28 ; sens 3, 1923, Larousse). **1.** Oiseau dont la structure alaire est adaptée particulièrement au vol plané : *Il est à remarquer que chez les meilleurs planeurs l'aile se termine en pointe effilée et présente une surface presque complètement plate* (de Lucy). || **2.** *Vx.* Petit appareil expérimental destiné à démontrer la sustentation d'un objet plus lourd que l'air : *Nous ferons évoluer devant vous quelques planeurs d'une construction et d'une manœuvre très simples. Ils mettent en lumière le principe du soutien par translation et les conditions de l'équilibre* (A. Penaud). || **3.** Avion sans moteur ou doté d'un moteur très faible pour maintenir un minimum de vitesse, emportant un ou plusieurs hommes et qui évolue dans les airs en utilisant les courants atmosphériques, ou remorqué par un avion.

planeuse [planøz] n. f. (de *planer* 1 ; 1903, Larousse). Machine qui sert à planer les tôles.

planèze [planɛz] n. f. (mot auvergnat de même sens, de l'anc. provenç. *plan,* plat, lat. *planus,* plat, uni, égal ; 1839, Boiste). Plateau de laves de forme triangulaire, situé au flanc d'un massif volcanique.

plan-film [plɑ̃film] n. m. (de *plan* 1 et de *film* ; 1963, Larousse). Pellicule photographique semi-rigide, du format de plaques de verre, et utilisée à la place de celles-ci.

• Pl. *des* PLANS-FILMS.

planièdre [planjɛdr] adj. (de *plani-,* élément tiré du lat. *planus,* plat, uni, égal, et de *-èdre,* gr. *hedra,* siège, base ; 1779, H. B. de Saussure). Qui a des faces planes : *Cristal planièdre.*

planifiable [planifjabl] adj. (de *planifier ;* 24 mai 1966, *le Monde*). Qui peut faire l'objet d'une planification : *Une croissance économique planifiable.*

planificateur, trice [planifikatœr, -tris] adj. (dér. savant de *planifier ;* 1958, *FEW* [IX, 22 *b*], au sens de « qui s'occupe de planifier » ; sens 1-2, 1962, Robert). **1.** Qui a pour objet la planification : *Organisme planificateur. Autorité planificatrice.* || **2.** Qui se propose l'établissement d'une planification économique : *Le néo-capitalisme planificateur.*

◆ n. (sens 1, 2 oct. 1959, *le Monde ;* sens 2, 1963, Larousse). **1.** Technicien, technicienne de la planification. || **2.** *Par extens.* et *péjor.* Personne qui a la manie de tout prévoir et de tout régler.

planification [planifikasjɔ̃] n. f. (de *planifier ;* 1949, Larousse, au sens 1 [dans les régimes socialistes, et dans les régimes capitalistes, 1962, Robert] ; sens 2, 1962, Robert [« prévision du travail... », 1969, Hetman]). **1.** Science qui a pour objet l'établissement de programmes économiques comportant l'indication des objectifs à atteindre et un état prévisionnel des étapes du financement : *La planification est liée au développement de l'économie dans le monde moderne.* || *Spécialem.* Organisation économique des régimes socialistes qui consiste à impulser le développement de l'économie nationale, en vue du développement harmonieux du pays selon un plan contraignant central, par branche d'activité et par année, originellement dans le cadre d'un plan quinquennal : *La planification russe.* || Dans les régimes capitalistes, orientation économique vers le meilleur rendement possible suggérée aux entreprises privées et nationalisées par un organisme d'étude gouvernemental : *Le Commissariat général au plan est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une planification indicatrice.* || **2.** Toute forme d'organisation du développement d'une activité quelconque : *En effet, une certaine planification a toujours participé à l'élaboration du phénomène littéraire, mais c'est à notre époque que l'accent est mis de façon particulière sur cette planification elle-même* (Queneau). || Prévision du travail à accomplir par des personnes, en fonction d'un plan établi : *La planification du recrutement du personnel.*

planifier [planifje] v. tr. (de *plani-,* élément tiré de *plan* 3, et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 27 déc. 1967, *l'Observateur*). **1.** Organiser une activité économique d'après un plan : *Planifier le développement de l'économie. Planifier la production d'une entreprise.* || **2.** Intervenir pour limiter par la contraception ou pour encourager par des primes à la natalité la reproduction de la vie humaine : *Planifier le développement démographique d'un pays.*

planigraphe [planigraf] n. m. (de *plani-,* élément tiré du lat. *planus,* plat, uni, égal, et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, ins-

crire ; 20 mars 1877, *Journ. officiel*, p. 2187). Instrument permettant de copier les dessins en faisant varier les dimensions dans un rapport voulu.

planigraphie [planigrafi] n. f. (de *plani-* [v. l'art. précéd.] et de *-graphie*, du gr. *graphein*, écrire, inscrire ; 1963, Larousse). Syn. de TOMOGRAPHIE.

planimétrage [planimetraʒ] n. m. (de *planimétr[ie]* ; 1923, Larousse). Ensemble des opérations qui aboutissent à l'établissement de la planimétrie d'un terrain.

planimètre [planimɛtr] n. m. (de *planimétr[ie]* ; 1812, Mozin). Instrument permettant d'évaluer la mesure d'une surface plane.

planimétrie [planimetri] n. f. (de *plani-*, élément tiré du lat. *planus*, plat, uni, égal, et de *-métrie*, du gr. *metron*, mesure ; 1520, Verney, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Partie de la géométrie qui traite de la mesure des surfaces planes. || **2.** Art de mesurer les surfaces planes, en topographie.

planimétrique [planimetrik] adj. (de *planimétrie ;* 1836, Landais). Relatif à la planimétrie : *Relevé planimétrique.*

planipennes [planipɛn] n. m. pl. (de *plani-*, élément tiré du lat. *planus*, plat, uni, égal, et de *-penne*, lat. *penna*, plume, aile ; 1828, Mozin). Ordre d'insectes névroptéroïdes dont les ailes se replient en toit sur le corps en repos.

planisme [planism] n. m. (de *plan* 3 ; 1949, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1962, Robert). **1.** Doctrine politique, apparue en France après la grande crise économique de 1931-1932, tendant à l'établissement d'un plan économique pour éviter le renouvellement du désordre dans l'économie et assurer à celle-ci un développement harmonieux. || **2.** Tendance à planifier l'activité économique, politique, etc.

planisphère [planisfɛr] n. m. (de *plani-* [élément tiré du lat. *planus*, plat, uni, égal], sur le modèle de *hémisphère ;* 1555, Focard, comme n. f. ; comme n. m., 1680, Richelet). Carte représentant, projetés sur un même plan, les deux hémisphères : *Considérez un planisphère. Sur ce planisphère, l'ensemble des terres habitables. Cet ensemble se divise en régions, et dans chacune de ces régions, une certaine densité de peuple, une certaine qualité des hommes. À chacune de ces régions correspond aussi une richesse naturelle* (Valéry).

planiste [planist] n. (de *plan* 3 ; 31 déc. 1949, *Paris-Match*, p. 13). Partisan de la planification pour corriger les effets du libéralisme économique.

planitude [planityd] n. f. (bas lat. *planitudo*, surface plane, du lat. class. *planus*, plat, uni, égal ; 1875, Larousse). Dans l'industrie du bois, état de ce qui est plan : *Vérifier la planitude d'une porte.*

plankton n. m. V. PLANCTON.

planning [planiŋ] n. m. (mot angl. de mêmes sens, de *to plan*, dessiner, projeter, imaginer, empr. du franç. *plan* 3 ; 1953, Larousse, au sens 2 [*tableau de planning*, 1962, Robert] ; sens 1, 1963, Larousse ; sens 3, 30 oct. 1961, *le Figaro*). **1.** Fonction ou service de préparation du travail. || **2.** Plan de travail détaillé et chiffré en vue d'une réalisation précise ou d'un ensemble de réalisations dans un temps et sur un point donnés : *Établir le planning d'une campagne de publicité.* || *Tableau de planning*, tableau représentant la charge, la prévision d'emploi du personnel, des moyens financiers et des machines en vue d'un objectif précis. || **3.** *Planning familial*, ensemble des moyens permettant à un couple de déterminer le nombre d'enfants qu'il désire et le moment de leur naissance.

• REM. **1.** L'Administration recommande de substituer au mot anglais *planning* celui de *programme.*

2. En anglais, le sens de « plan précis adapté à un objectif » est exprimé par *planning-board.*

planoir [planwar] n. m. (de *planer* 1 ; 1765, *Encyclopédie*). Ciselet utilisé en orfèvrerie pour aplanir les parties que le marteau ne peut atteindre.

planorbe [planɔrb] n. f. (lat. scientif. moderne *planorbis*, même sens, du lat. class. *planus*, plat, uni, égal, et *orbis*, cercle ; 1765, *Encyclopédie*, écrit *plan-orbis ; planorbe*, 1776, Valmont de Bomare). Gastropode pulmoné, à spirale plane, vivant dans les eaux douces.

planomanie [planɔmani] n. f. (de *plano-*, élément tiré du gr. *planos*, errant, vagabond, et de *-manie*, gr. *mania*, folie, de *mainesthai*, être fou ; 1968, Larousse). Besoin pathologique de quitter le domicile familial afin de vivre sans contrainte.

plan-plan [plɑ̃plɑ̃] adv. (redoublement de l'anc. provenç. *plan*, doucement [XIIIe s.], emploi adverbial de l'adj. *plan*, plat, lat. *planus*, plat, uni, égal ; 1560, Godefroy). *Dialect.* et *fam.* Tout doucement, bien tranquillement : *Marchait-il assez plan-plan pour le quart d'heure ?* (Richepin).

planque [plɑ̃k] n. f. (déverbal de *planquer ;* 1829, Esnault, au sens 1 [*faire une planque ;* « cachette, abri », 1835, Raspail] ; sens 2, 1918, Esnault ; sens 3, 1941, *le Français moderne*, IX, 294). **1.** *Pop.* Cachette, abri : *X, traqué par la police, connaissait une fameuse planque* (Montherlant). || Arg. *Faire une planque*, exercer une surveillance sans se faire voir, en parlant d'un policier. || **2.** *Spécialem.* En temps de guerre, lieu, situation où l'on est à l'abri : *Il avait trouvé une planque dans les services d'intendance.* || **3.** *Fig.* Situation bien rémunérée où le travail est facile : *Le poste de magasinier était la bonne planque qui lui avait permis d'échapper au travail à la chaîne.*

planqué [plɑ̃ke] adj. et n. m. (part. passé de [*se*] *planquer ;* 1933, Esnault). Qui a échappé au service militaire ou qui occupe en temps de guerre un poste où l'on ne court aucun danger : *Moi, ce qui me révolterait, c'est qu'un prêtre ne rejoignît pas. Alors quoi, ça donnerait le droit d'être planqué de croire en Dieu...* (Montherlant).

planquer [plɑ̃ke] v. tr. (var. de *planter*, au sens arg. anc. de « faire passer, écouler » [1455, *Coquillards*] ; 1790, *le Rat du Châtelet*, au sens de « jeter au plus vite, se débarrasser de » ; sens 1, 1821, Ansiaume ; sens 2, 1882, Esnault). **1.** *Pop.* Cacher quelque chose de précieux ou d'acquis frauduleusement : *Planquer son argent dans une cave.* || **2.** *Fam.* Cacher quelqu'un pour qu'il échappe aux recherches de la police : *Pendant l'Occupation, des paysans ont souvent planqué des résistants.*

◆ **se planquer** v. pr. (1843, Esnault, au sens de « se cacher pour épier » ; sens 1, 1862, V. Hugo ; sens 2, 1883, Esnault ; sens 3, 1915, Esnault). **1.** *Fam.* Se cacher, généralement pour échapper aux recherches : « *Je me demande où il s'est planqué* », *prononça le patron en versant à boire à la femme* (Simenon). || **2.** *Fam.* En cas de guerre, s'arranger pour échapper aux obligations militaires ou pour se trouver dans un endroit non exposé : *Quand vient le moment où les pékins comme nous sont invités à se faire casser la gueule, eux se planquent* (Romains). *Foutez-vous en civil ! Cherchez des fringues dans une maison et planquez-vous ! Planquez-vous* (Cl. Simon). || **3.** *Fam.* S'aplatir contre le sol ou se mettre derrière un abri protecteur pour échapper au feu de l'ennemi : *Un milicien courut en avant, vers les batteries ; au septième pas, il fut abattu, comme ceux qui essayaient de se planquer dans les oliviers* (Malraux).

plan-relief [plɑ̃rəljɛf] n. m. (de *plan* 3 et de *relief ;* 1963, Larousse). Représentation en élévation et à une échelle réduite d'une ville, d'un ouvrage fortifié, d'un groupe d'immeubles, etc.

plansichter [plɑ̃siʃter] n. m. (mot allem. de même sens, de *Plan*, plan, et de *Sichter*, blutoir ; 1903, Larousse). Appareil qui sert à tamiser le produit de la mouture des grains de blé.

plant [plɑ̃] n. m. (déverbal de *planter ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « action de planter » ; sens 1, 1551, Godefroy ; sens 2, 1570, Liébault ; sens 3-4, 1690, Furetière). **1.** Jeune tige nouvelle destinée à être plantée ou repiquée : *J'ai tout inspecté avec le métayer. La plupart des arbres sont morts. Les autres ont besoin d'être soignés. Je lui ai dit d'acheter des plants*

(Sarraute). || **2.** Jeune tige nouvellement plantée : *Arroser des plants de salade.* || **3.** L'ensemble des végétaux plantés sur un terrain : *Un plant d'asperges.* || **4.** Le terrain ainsi planté : *Lever un lièvre dans un plant de choux.*

• REM. Pour les locutions *laisser quelqu'un en plant, laisser quelque chose en plant,* se reporter à PLAN 3, au sens I, 1 (*plan* étant une variante graphique de *plant*).

plantage [plɑ̃taʒ] n. m. (de *planter ;* début du XV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Action ou façon de planter. || **2.** Surface plantée (rare) : *Une grande rivière dont un détour, coulant à travers des plantages, baignait l'extrémité d'un pré* (Goncourt).

plantaginacées [plɑ̃taʒinase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *plantago, -ginis,* [v. PLANTAIN] ; 1932, Larousse [*plantaginées,* même sens, milieu du XVIII^e s.]). Famille de plantes qui a pour type le *plantain* et qui comprend de nombreuses espèces sauvages.

plantago [plɑ̃tago] n. m. (mot lat. de même sens [v. l'art. suiv.] ; 1963, Larousse). Syn. de PLANTAIN.

plantain [plɑ̃tɛ̃] n. m. (lat. *plantaginem,* accus. de *plantago, -ginis,* plantain ; XIII^e s., Rutebeuf, au sens 1 ; sens 2, 1596, Hulsius). **1.** Plante herbacée dont la semence sert de nourriture aux oiseaux de cage. (Syn. PLANTAGO.) || **2.** *Plantain d'eau,* nom usuel d'une plante des étangs.

plantaire [plɑ̃tɛr] adj. (lat. impér. *plantaris,* qui tient aux pieds, du lat. class. *planta,* plante du pied ; v. 1560, Paré). Qui concerne la plante du pied : *Verrue plantaire. Voûte plantaire. Artères plantaires.*

plantard n. m. V. PLANÇON.

plantation [plɑ̃tasjɔ̃] n. f. (lat. *plantatio,* action de planter, plantation, de *plantatum,* supin de *plantare* [v. PLANTER] ; XIV^e s., au sens I, 1 [*planteson,* var. pop., v. 1190, *Sermons de saint Bernard*] ; sens I, 2, 1903, Larousse ; sens I, 3, 1798, Acad. ; sens I, 4, XX^e s. ; sens I, 5 [de l'angl. *plantation,* « action de planter, plant, fondation, colonie », lui-même empr. du franç. *plantation*], 1664, Biet, 274 ; sens II, 1, 1935, Acad. [« en beaux-arts, manière dont un personnage est campé », 15 févr. 1876, *Journ. officiel,* p. 1230] ; sens II, 2, 1962, Robert).

I. 1. Action de mettre en terre un végétal pour qu'il s'y développe : *La plantation des arbres forestiers se fait en automne ou au printemps. Il commence les premières plantations de coton, et, sur les rives du Sacramento, il expérimente le riz et l'indigo* (Cendrars). || **2.** Manière de planter, d'être planté : *Plantation en racines nues. Plantation en mottes. Plantation par touffes. Et ne me parlez pas de hasard. La plantation de ce bouquet de pins, la forme de cette montagne n'en sont pas plus l'effet que le Parthénon* (Claudel). || **3.** Ensemble de pieds, de plants d'arbres nouvellement plantés : *La gelée a anéanti toute la plantation de vignes. Il atteignit une nouvelle plantation de petits chênes gros comme le bras* (Stendhal). || **4.** Lieu où l'on a planté des plantes ou des arbres : *Dans quelques jours je viendrai te chercher, faut que tu voies ma plantation d'ananas* (M. Duras). || **5.** *Spécialem.* Vaste domaine, le plus souvent dans un pays colonisé, comportant des habitations et où sont cultivées en grand certaines plantes fournissant des denrées à exporter : *Une plantation de café. Un royaume dix fois plus grand et beau que l'Espagne, avec ses mines et ses plantations et le pétrole...* (Claudel).

II. 1. Au théâtre, mise en place des éléments du décor : *Décor : À peu près la même plantation qu'au tableau précédent. C'est la chambre de Bérenger qui ressemble étonnamment à celle de Jean. Quelques détails seulement, un ou deux meubles en plus indiqueront qu'il s'agit d'une autre chambre* (Ionesco). || **2.** *Plantation de cheveux,* manière dont les cheveux sont implantés, répartis sur le crâne, et *spécialem.,* la ligne qui les délimite : *Une plantation drue, serrée. Une vilaine plantation sur le cou, sur le front.*

1. plante [plɑ̃t] n. f. (lat. *planta,* plante du pied, pied ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 [aussi « la face inférieure du pied... »] ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Dessous du pied, entre le talon et les orteils chez l'homme : *La plante du pied.* || La face inférieure du pied dans son ensemble : *La pierre du foyer brûle les plantes cornées de mes pattes* (Colette). || **2.** La partie du dessous du pied, à l'exclusion des doigts, chez les animaux plantigrades et chez les oiseaux.

2. plante [plɑ̃t] n. f. (lat. médiév. *planta,* plante, emploi spécialisé du lat. class. *planta,* plant, rejeton, bouture [l'anc. franç. *plante,* « vigne récemment plantée » — 1273, Godefroy —, était un déverbal de *planter*] ; 1542, Gesner, au sens 1 ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 1668, La Fontaine ; sens 5, 1690, Furetière [aussi *plante médicinale ; plante amphibie, plante de lumière, d'ombre,* 1963, Larousse ; *plante carnivore,* 1888, Larousse ; *plante vivace,* 1875, Larousse ; *plante ornementale, potagère, oléagineuse,* 1962, Robert ; *plante verte,* 1922, R. Martin du Gard ; *plante fourragère,* 1835, Acad. ; *plante textile,* 1953, Robert, art. *coton*] ; sens 6, 1685, Bossuet [*plante de serre,* 1879, Loti] ; sens 7, 1900, Bergson). **1.** Individu du règne végétal : *La graine qui germe donne naissance à une plante.* (Syn. PIED, PLANT.) || **2.** Nom donné à tout végétal vivant fixé en terre et dont la partie supérieure s'épanouit dans l'air ou dans l'eau douce : *Toute plante comprend des racines, une tige et un feuillage.* || **3.** S'emploie au pluriel pour désigner l'ensemble des êtres inanimés qui forment le règne végétal : *Les plantes semblent avoir été semées avec profusion sur la terre comme les étoiles dans le ciel pour inviter l'homme par l'attrait du plaisir et de la curiosité à l'étude de la nature* (Rousseau). || *Jardin des plantes,* V. JARDIN. || **4.** S'emploie pour désigner un végétal dont la partie principale ne se transforme pas en matière ligneuse (par opposition à *arbre*) : *La fougère et les autres plantes de nos forêts. Elle était tombée morte dans son boudoir au milieu des plantes tropicales, dont le parfum... était délicieux et mortel* (France). || **5.** Végétal présentant certaines particularités qui le classent dans une catégorie déterminée. || *Plante annuelle,* V. ANNUEL. || *Plante aquatique,* V. AQUATIQUE. || *Plante amphibie,* plante mi-aérienne, mi-aquatique. || *Plante carnivore,* plante dont certains organes peuvent retenir, sinon capturer, des insectes et, pour certaines espèces, les digérer. || *Plante grasse,* V. GRAS. || *Plante grimpante,* V. GRIMPANT. || *Plante herbacée,* V. HERBACÉ. || *Plante de lumière,* plante qui ne se développe qu'avec une forte intensité lumineuse. || *Plante d'ombre,* végétal vert qui peut se développer en ne recevant qu'une faible lumière. || *Plante vivace,* plante qui vit plusieurs années quel que soit le nombre de ses floraisons. || *Plante ornementale,* celle qui est cultivée pour la beauté de ses feuilles, de ses fleurs ou de ses fruits. || *Plante verte,* ou *plante d'appartement,* plante décorative à feuilles toujours vertes, qui peut vivre en pot dans un appartement. || *Plante fourragère,* celle qui peut servir de fourrage aux animaux. || *Plante potagère,* plante destinée à des usages culinaires. || *Plante médicinale,* celle qui sert de remède ou entre dans la composition d'un remède. || *Plante textile,* celle qui fournit des fils propres à fabriquer des tissus. || *Plante oléagineuse,* celle qui produit des graines contenant des matières grasses d'où on extrait de l'huile. || **6.** *Fig.* Personne qui se développe : *Aurait-on jamais cru que cette jeune plante | Que j'avais pris soin d'élever de mes mains | Eût trompé mon espoir et trahi mes desseins ?* (Regnard). || *Plante de serre,* personne délicate, dont la croissance doit faire l'objet de soins attentifs. || **7.** *Fig.* Ce qui s'enracine dans les esprits ou dans la tradition d'un pays et tend toujours à s'y développer : *Le sentiment républicain est une plante vivace en France.*

planté, e [plɑ̃te] adj. (part. passé de *planter ;* XII^e s., au sens I, 1 ; sens I, 2, début du XX^e s. ; sens I, 3, 1869, Littré ; sens II, 1, 1665, Racine ; sens II, 2, 1713, Hamilton ; sens II, 3, 1875, Larousse ; sens II, 4, 1580, Montaigne ; sens II, 5, 1732, Destouches [au fig., 1875, Larousse]).

I. 1. Qui a été mis en terre pour croître : *Des pieds de salade plantés en serre.*

|| **2.** Qui a été disposé dans la terre d'une certaine façon : *Les bananiers sont plantés en quinconce et campent la nuit comme des armées babyloniennes* (Cendrars). || **3.** Se dit d'un terrain où on a mis des plants : *Un coteau planté de vignes.*

II. 1. Se dit d'objets pointus enfoncés à force dans une matière quelconque : *Des piquets de tente solidement plantés. Il s'aperçut que, dans le tronc, plantés de distance en distance, de gros clous de charpentier faisaient comme un escalier* (Giono). || **2.** Qui est implanté d'une certaine façon : *Des dents mal plantées. Des cheveux châtain foncé, plantés fort bas, lui donnaient un petit front* (Stendhal). || **3.** Placé, situé d'une certaine façon : *Avoir la tête mal plantée sur les épaules. La terre même où étaient plantées nos maisons* (Camus). || **4.** Se dit d'une personne qui est debout et immobile : *Derrière la table étaient plantés deux soldats en armes* (Romains). *Qu'est-ce que vous faites là ma fille, plantée comme un piquet ? Allez* (Butor). || **5.** *Bien, solidement planté,* se dit d'une personne d'allure et de constitution vigoureuses : *Un enfant bien planté* ; au *fig.,* se dit d'une chose qui possède les qualités qui lui assureront la réussite : *La saison théâtrale d'hiver est déjà pourvue de sa verdure persistante — ainsi je nomme les pièces solidement plantées...* (Colette).

● SYN. : **I, 1** *semé.* || **II, 1** *fiché* ; **4** *campé.*

planter [plɑ̃te] v. tr. (lat. *plantare,* planter, de *planta,* plant, rejeton, bouture ; v. 1140, Stengel, au sens I, 1 [*aller planter ses choux,* XVIe s., *Ancien Théâtre françois*] ; sens I, 2, 1678, La Fontaine [.. *vienne qui plante,* 1640, Oudin] ; sens I, 3, 1570, Liébault, 224 ; sens I, 4, début du XIIIe s., *Bueve de Hantone* [« disposer en ligne des végétaux... », 1843, Th. Gautier] ; sens I, 5, 1644, Livet [*planter des cornes... ; en planter,* 1662, Molière] ; sens II, 1, v. 1188, Aimon de Varennes [*planter un bâtiment,* 1694, Th. Corneille] ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1549, R. Estienne ; sens II, 4, v. 1307, G. Guiart [*planter une tente,* 1552, R. Estienne, art. *castra* — au fig., 1660, Oudin] ; sens II, 5, 1888, Villatte ; sens II, 6, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*planter un personnage,* XXe s.] ; sens II, 7, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch [*planter ses yeux...,* av. 1890, Maupassant] ; sens II, 8, av. 1464, J. Chartier [*planter là quelque chose,* 1680, Mme de Sévigné — aussi *tout planter là*]).

I. 1. Fixer par ses racines dans la terre un végétal en tige pour qu'il y pousse : *Planter des salades, des fleurs. Il est vain, si l'on plante un chêne, d'espérer s'abriter bientôt sous son feuillage* (Saint-Exupéry). *Au bord de la route semblable aux chaussées royales sur lesquelles Asoka, il y a vingt siècles, avait proclamé : « J'ai fait planter ces arbres pour protéger du soleil les hommes et les bêtes »...* (Malraux). || Fam. *Aller planter ses choux,* se retirer à la campagne. || **2.** *Absol.* Faire une plantation : *Un octogénaire plantait.* | *« Passe encore de bâtir ; mais planter à cet âge ! »* | *Disaient trois jouvenceaux, enfants du voisinage* (La Fontaine). || Vx. *Arrive, vienne qui plante,* souligne une décision en marquant qu'on se soucie peu des conséquences : *Vienne qui plante, je lui dirai ce que je pense.* || **3.** Enfoncer en terre, pour qu'ils germent et poussent, des graines, des semences, des tubercules, etc. : *Planter des oignons de tulipes. Planter des haricots.* || **4.** Garnir de plantes, de végétaux : *Planter une terrasse en gazon. Défricher une lande pour la planter en vigne.* || *Spécialem.* Disposer en ligne des végétaux pour former une bordure : *Planter d'arbres une avenue. Planter de fusains une allée de jardin.* || **5.** Fig. et vx. *Planter des cornes à quelqu'un, en planter,* faire pousser des cornes sur le front d'un mari, le faire cocu : *Je sais les tours rusés et les subtiles trames* | *Dont pour nous en planter savent user les femmes* (Molière).

II. 1. Enfoncer dans la terre un objet pointu et long en forme de tige : *Planter des piquets de bois pour faire une clôture. Tout au bout de la fagne* [...], *quelques soldats en manches de chemise, égaillés sur la lande perdue, plantaient des piquets...* (Gracq). || *Planter un bâtiment,* en indiquer le tracé sur le sol au moyen de piquets. || **2.** Assujettir solidement dans un trou fait dans la terre un objet que l'on veut y maintenir droit : *Planter des poteaux télégraphiques. On se demande avec quels moyens des hommes ont pu planter des menhirs.* || **3.** Enfoncer un objet pointu dans quelque chose : *Planter un clou dans un mur, dans une solive. Planter une aiguille sous la peau. Un chien lui a planté ses crocs dans la chair. Le fauve ne bouscule pas le bœuf qu'il tue. Il plante ses griffes d'aplomb, sans déraper* (Saint-Exupéry). || **4.** Dresser un objet en l'assujettissant solidement : *Planter une échelle contre un mur. Planter un drapeau sur les ruines d'une ville détruite.* || *Planter une tente,* la fixer solidement par des piquets enfoncés en terre, après avoir mis en place ses éléments, afin de s'y abriter et d'y dormir ; au *fig.,* se fixer quelque part, y habiter : *Pour tous les Pasquier de Paris, Nesles demeurait donc la campagne par excellence, l'endroit où l'on rêve de revenir planter sa tente...* (Duhamel). || **5.** *Planter un décor,* pour le metteur en scène, disposer les éléments qui vont constituer le décor de la pièce de théâtre. || **6.** Mettre d'autorité quelqu'un debout sur ses pieds : *Dès qu'on l'eut planté sur ses jambes, il oscilla quelques secondes, tendit les bras et s'abattit sur le nez* (Maupassant). || Fig. *Planter un personnage* ou *des personnages,* en parlant d'un écrivain, d'un auteur dramatique, imaginer et faire vivre le ou les personnages de son œuvre, les camper. || **7.** *Planter un baiser,* le donner soudainement et avec une certaine brusquerie : *Sa femme* [Claudine] *relève à deux mains les longues moustaches de Renaud, et lui plante sur la bouche un baiser qui chante pointu* (Colette). || *Planter ses yeux, son regard sur quelqu'un,* le regarder fixement en lui exprimant ainsi des sentiments muets : *Les deux grandes filles* [...] *plantaient sur lui des yeux avides* (Maupassant). *Le vieillard se redressa avec lenteur et planta ses yeux droit dans les miens avec une détermination glacée, presque inhumaine* (Gracq). || **8.** Fam. *Planter là quelqu'un,* le quitter, l'abandonner brusquement pour une autre personne : *Avant la fin de l'année, elle planta là son mari et revint vivre chez sa mère* (Gobineau). *Mais souvent le maniaque, cédant à son humeur chagrine, la plantait là, partait tout seul pour une énorme randonnée...* (Gide). || *Planter là quelque chose,* cesser subitement de poursuivre une action, une tâche entreprise : *Une supposition que l'Esprit-Saint me fasse signe un jour ; je planterai là mon balai et mes torchons — tu penses ! — et j'irai faire un tour chez les séraphins pour y apprendre la musique...* (Bernanos). || *Tout planter là,* cesser immédiatement et définitivement, sous l'effet de sentiments violents, ce qui est en cours d'élaboration : *Cette facilité à tout planter là et à ne regretter rien m'eût été une grande force, eussé-je eu quelque ambition* (Chateaubriand).

● SYN. : **I, 3** *semer* ; **4** *boiser, peupler.* || **II, 3** *ficher, piquer.*

◆ **se planter** v. pr. (sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2, 1512, J. Lemaire de Belges). **1.** S'enfoncer : *Il n'en pressait que plus fort la jeune mamelle où se plantaient ses doigts* (Queneau). || **2.** En parlant d'une personne, se placer debout et sans bouger en face de quelqu'un ou de quelque chose : *Fontane s'arrêta entre les grilles, se planta solidement en face du jeune homme* (Maurois). *L'homme fut sur pied dès huit heures et s'alla planter devant le miroir* (Duhamel).

planteur, euse [plɑ̃tœr, -øz] n. (de *planter* ; fin du XIIIe s., écrit *plantierres,* au sens de « celui qui établit une chose, qui fonde une institution » ; écrit *planteur,* au sens actuel, début du XVe s.). Personne qui plante des végétaux : *Des planteurs de pommes de terre.*

◆ **planteur** n. m. (angl. *planter,* « planteur, colon », dér. de *to plant,* « planter, fonder, établir », lui-même empr. du franç. *planter* ; 1667, J.-B. Du Tertre, II, 463). Dans les pays tropicaux, celui qui possède une plantation : *Les planteurs des Antilles. Les planteurs de café.*

◆ **planteuse** n. f. (1903, Larousse). Machine agricole qui permet de planter mécaniquement les tubercules.

planteuse-repiqueuse n. f. V. REPIQUEUSE.

plantier [plɑ̃tje] n. m. (anc. provenç. *plantier,* même sens [XIIIe s.], de *plantar,* planter, lat. *plantare* [v. PLANTER] ; 1526, Godefroy). Dans la Dordogne et le Gard, nouvelle plantation de vignes.

plantigrade [plɑ̃tigrad] n. m. et adj. (du lat. *planta,* plante du pied, et *gradi,* marcher, s'avancer ; 1812, Mozin). Se dit d'un animal qui marche en appuyant sur le sol toute la surface de la plante des pieds : *L'ours est un animal plantigrade, un plantigrade.*

◆ adj. (1903, Larousse). *Locomotion plantigrade,* manière de marcher de cet animal.

◆ **plantigrades** n. m. pl. (1795, *Magasin encyclopédique,* II, 187). Ancienne division des mammifères carnassiers.

plantoir [plɑ̃twar] n. m. (de *planter ;* 1640, Oudin). Outil de bois servant à creuser dans la terre le trou où est mis le plant.

planton [plɑ̃tɔ̃] n. m. (de *planter ;* 1584, Godefroy, au sens de « plançon » ; sens 1, 1790, *ZFSL,* XXXV, 142 [*être de planton,* 1834, Landais] ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, XXe s.). **1.** Militaire ou marin sans arme qui se tient à la disposition d'un chef pour assurer les liaisons de service : *Elle dut se faufiler parmi les faisceaux, se heurter à des barrières gardées par des plantons, et rebrousser chemin dix fois avant de pouvoir sortir de la gare* (Martin du Gard). || *Être de planton,* assurer ce service. || **2.** Dans l'administration civile, celui qui est préposé aux liaisons entre divers services : *Dans le couloir du commissariat, il retrouva le planton qui lui avait porté le pli* (Romains). *Le vieil ouvrier se rassied. Mémère passa à droite. Le planton se rassied et déplie « le Cri du Peuple »* (Adamov). || **3.** Fam. *Faire le planton,* être obligé de subir une attente prolongée sans s'éloigner du lieu où l'on se tient.

plantule [plɑ̃tyl] n. f. (lat. scientif. moderne *plantula,* mêmes sens, du lat. médiév. *planta,* plante [v. PLANTE 2] ; 1700, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [II, 64], au sens 2 ; sens 1, v. 1770, Ch. Bonnet). **1.** Embryon dormant contenu dans la graine mûre avant la germination. || **2.** Jeune plante germée se nourrissant encore des réserves de la graine ou des cotylédons.

plantureusement [plɑ̃tyrøzmɑ̃] adv. (de *plantureux ;* XIIIe s., écrit *planteureusement ; plantureusement,* v. 1360, Froissart). De façon plantureuse, dans l'abondance : *Mais on vivait plantureusement et sans peine..* (La Varende).

plantureux, euse [plɑ̃tyrø, -øz] adj. (altér. [peut-être sous l'influence de *heureux* — v. ce mot] de l'anc. franç. *plentiveux,* abondant, fertile [XIIIe s., Godefroy], dér. de *plenteïf,* mêmes sens [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], de *plenté,* abondance [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], lat. *plenitas, -tatis,* saturation, abondance, plénitude, de *plenus,* plein [v. PLEIN 1] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *planteüros* [*plantureus,* v. 1207, Villehardouin ; *plantureux,* v. 1265, Br. Latini], au sens 1 ; sens 2, XIIe s., *Dolopathos ;* sens 3, 1903, Larousse [en parlant de Cérès et de sa fécondité, v. 1265, J. de Meung ; en parlant des formes elles-mêmes, 1926, Colette] ; sens 4, 1844, Th. Gautier). **1.** Qui est d'une grande fertilité, dont les fruits, les récoltes sont abondants : *La plantureuse Normandie. Au pays de ma mère est un sol plantureux* (Verlaine). || **2.** Abondant, copieux : *Soit, mais ne nous faites pas un repas trop plantureux. J'aimerais donner à M. Lenoir l'impression que je suis un peu avare* (Aymé). || **3.** *Fam.* Se dit d'une personne bien en chair, dodue : *Rubens aimait peindre des femmes plantureuses.* || Se dit des formes pleines, rebondies d'une femme : *La moderne Sapho avait une décoration violette à son corsage, des formes plantureuses, et des cheveux blond ardent sur une figure réjouie et plâtrée...* (Rolland). || **4.** *Fig.* Se dit d'un écrivain ou d'un artiste qui ne limite pas une abondante production, au détriment de la qualité : *Un auteur est dit plantureux, qui, souvent, n'est qu'un avare et ne sait ou n'ose rien supprimer* (Gide).

• SYN. : **1** *fécond, fertile, généreux, gras, luxuriant, riche ;* **2** *pantagruélique ;* **3** *charnu, dodu, opulent, potelé, replet.* — CONTR. : **1** *aride, infécond, infertile ;* **2** *insuffisant, juste, maigre, pauvre ;* **3** *décharné, efflanqué, émacié, étique, fluet, maigrichon* (fam.), *mince, squelettique ;* **4** *sec.*

planure [planyr] n. f. (de *planer* 1 ; 1680, Richelet). Copeau détaché par la plane : *Un établi encombré de planures.*

1. plaquage [plakaʒ] n. m. Autre graphie de PLACAGE aux sens I, 6 et II.

2. plaquage [plakaʒ] n. m. (de *plaquer* 2 ; 1869, Esnault). *Pop.* Action d'abandonner brusquement une occupation ou une personne ; résultat de cette action.

plaque [plak] n. f. (déverbal de *plaquer* 1 [*plaque,* « petite monnaie de Flandres » — 1425, Godefroy —, était un empr. du moyen néerl. *placke,* même sens] ; 1549, R. Estienne, au sens de « crépi, enduit dont on revêt les murs » ; sens I, 1963, Larousse ; sens II, 1, 1562, Du Pinet ; sens II, 2, 1680, Richelet [*plaque d'égout,* 1962, Robert ; *plaque d'entrée, de propreté, d'assemblage,* 1903, Larousse ; *plaque de blindage,* 1869, Littré ; dans une cheminée, 1680, Richelet ; *plaque de garde,* 1875, Larousse] ; sens II, 3, 1596, Hulsius [en radiotechnique, 1953, Larousse ; en horlogerie, 1752, Trévoux ; *plaque de four,* 1936, R. Martin du Gard ; en photographie, 1842, Acad. ; *plaque offset, plaque de fondation,* 1963, Larousse ; *plaque d'accumulateur,* 1953, Larousse ; *plaque de base,* 1962, Robert] ; sens II, 4, 1599, Havard [*plaques abdominales,* 1903, Larousse ; *plaque motrice,* 1962, Robert] ; sens III, 1, 1903, Larousse ; sens III, 2, 1798, Acad. ; sens III, 3, 1690, Furetière [*plaque de police,* 1962, Robert] ; sens III, 4, début du XXe s. ; sens III, 5, 1963, Larousse ; sens III, 6, 1877, Flaubert [« tache colorée... », 1875, Larousse] ; sens IV, 1, 1875, Larousse [« lieu où convergent de nombreux axes de communication », 1963, Larousse ; « centre où se font de multiples opérations... », 1949, Sartre ; en parlant d'une chose, 14 nov. 1961, *la Croix* — d'une personne, 1966, Bouvard] ; sens IV, 2, 1941, Grivet et Herreng, p. 65).

I. Opération consistant à coller les feuilles de placage, en ébénisterie : *La plaque s'effectue sur les bâtis, les panneaux des meubles d'ébénisterie.*

II. 1. Pièce de matière quelconque, de surface plane, d'une faible épaisseur : *Une plaque de métal, de bois, de verre. Des dessus de radiateur faits d'une plaque de marbre. Je lui ai refilé une plaque de chocolat* (Benoit). || **2.** Objet de surface plate, découpé en une forme géométrique, destiné à recouvrir quelque chose : *Prélever des plaques de gazon pour refaire une pelouse.* || *Plaque d'égout,* syn. de REGARD D'ÉGOUT. (V. ÉGOUT.) || *Plaque d'entrée,* petite feuille de tôle ou de cuivre que les serruriers apposent pour cacher un ancien trou de serrure dans une porte. || *Plaque de propreté,* pièce de verre, de cuivre verni ou de plastique mise au-dessus et au-dessous de la poignée d'une porte pour protéger la peinture ou le bois. || *Plaque de blindage,* pièce métallique servant au blindage des navires, des voitures blindées ou des trains : *Dans tous les centres métallurgiques on fondait des canons et des plaques de blindage* (France). || *Plaque de cheminée, de foyer,* feuille de métal ouvragé décorant le fond d'une cheminée : *Une plaque de foyer qui représentait un moine caressant une bergère* (Flaubert). || *Plaque d'assemblage,* feuille de métal dont on recouvre le joint formé par deux autres feuilles juxtaposées en la rivant avec elles. || *Plaque de garde,* pièce métallique servant à limiter un mouvement ou à protéger une pièce du contact avec une autre. || **3.** Pièce plate de matières diverses destinée à servir de support à un assemblage de pièces ou de réceptacle à des objets : *Une cuisinière électrique à quatre plaques.* || En radiotechnique, une des électrodes du tube électronique, portée à un potentiel positif et servant à recueillir les électrons émis par la cathode. || En horlogerie, pièce de pendule sur laquelle on fixe le cadran d'un côté et qui, de l'autre, s'attache au mouvement par le moyen de piliers. || *Plaque de four,* plat en cuivre étamé ou en tôle, muni d'une grille sur laquelle on place les pièces de viande à griller.

|| *Plaque sensible,* ou, couramment, *plaque photographique,* ou simplem. *plaque,* petite surface de verre recouverte d'une émulsion sensible à la lumière : *Il m'apparut d'abord, comme sur une plaque photographique en négatif, la peau noire, la bouche et les yeux blancs* (Cendrars). *Il entra, une cuvette de porcelaine à la main, et les yeux sur la plaque baignant dans l'hyposulfite* (Chardonne). || *Plaque offset,* feuille de métal dont la surface a reçu une image imprimante et qui est la « forme » d'impression pour le procédé offset. || *Plaque d'accumulateur,* chacune des électrodes d'un accumulateur, constituée par un cadre inerte supportant une pâte d'une matière active. || *Plaque de fondation,* assise de la machine à bord d'un navire. || *Plaque de base,* assise d'acier sur laquelle repose l'arrière d'une bouche à feu. || **4.** Toute partie plate d'un ensemble : *Plaque osseuse. Plaque dermique.* || *Plaques abdominales,* chez les insectes, espaces déterminés par les lignes fémorales sur le premier segment de l'abdomen. || *Plaque motrice,* région de contact entre la cellule musculaire et l'extrémité de la fibre nerveuse motrice.

III. 1. Objet plat, en nacre ou en os, représentant une valeur conventionnelle dans les casinos et les cercles de jeu : *Mettre dix plaques de mille francs sur le noir.* || **2.** Insigne attestant une fonction, une autorisation ou une haute dignité : *Plaque de garde-chasse. Plaque de marchande des quatre-saisons. Porter la plaque de grand-croix de la Légion d'honneur. Aussi* [...] *le marquis avait-il reçu la plaque d'un ordre renommé* (Stendhal). || **3.** Tablette de métal, de pierre, de marbre portant une inscription ou destinée à en recevoir une : *Plaque d'identité. Panonceaux du notaire et plaque du docteur* (Samain). *Plaque de shérif, de garde champêtre.* || *Plaque de police,* insigne que les policiers en civil portent sur eux de façon non apparente pour prouver leur qualité. || *Plaque d'immatriculation,* v. IMMATRICULATION. (On disait autref. PLAQUE MINÉRALOGIQUE.) || **4.** *Plaque commémorative,* ou simplem. *plaque,* tablette de pierre portant une inscription rappelant sur les lieux mêmes un événement ou une personne : *Le 31 janvier, septième anniversaire de sa mort, en l'absence de tombeau, on cloua sur la maison que Forestier avait habitée, rue Condé, une plaque en son honneur* (Giraudoux). || **5.** En reliure, fer à dorer formé d'une plaque de métal gravée, appliquée sur la couverture à l'aide d'une presse. || **6.** Lamelle qui se détache de la peau par suite d'ecchymose ou par excroissance pathologique : *Mes doigts saignaient un peu, la peau se soulevait par plaques* (Bernanos). || *Sclérose en plaques,* v. SCLÉROSE. Il Tache colorée qui se forme sur la peau comme signe d'une maladie ou d'une réaction affective : *La rubéole se manifeste d'abord par des plaques rouges sur le ventre. Le crâne de M. Courtois, si blanc d'ordinaire, était marbré de plaques rouges* (Duhamel).

IV. 1. *Plaque tournante,* grand disque circulaire horizontal mobile autour d'un axe, qui permet de diriger un véhicule ferroviaire vers une voie ayant une orientation différente de la voie d'arrivée : *Et quels soins pour les initier à la manœuvre des plaques tournantes, des aiguillages et des signaux, pour leur montrer le débranchement d'un train* (France) ; lieu où convergent de nombreux axes de communication : *Le tunnel sous la Manche devait transformer la région du nord de la France en une plaque tournante de l'Europe. La zone du quartier de la Défense est devenue la plaque tournante de la région ouest de Paris ;* au *fig.,* centre où se font de multiples opérations (économiques, financières, etc.) : *Un port qui est une des plaques tournantes du trafic de la drogue ; par extens.* et *fig.,* se dit d'une chose ou d'une personne qui a une fonction, une position centrale, à partir de laquelle tout rayonne : *Le bureau commercial joue un rôle de plaque tournante dans l'entreprise. Pendant la guerre, certains groupes de résistants servaient de plaque tournante aux services de renseignements.* || **2.** *Plaque de déviation,* électrode servant, dans les tubes cathodiques, à dévier le faisceau électronique sous l'action d'un champ électrique.

plaque-adresse [plakadrɛs] n. f. (de *plaque* et de *adresse ;* 1963, Larousse). Plaque de métal gravée, utilisée dans les machines à adresser.

• Pl. *des* PLAQUES-ADRESSES.

plaqué, e [plake] adj. (part. passé de *plaquer* 1 ; 1770, Buffon, au sens I, 4 ; sens I, 1, 1857, Flaubert ; sens I, 2, 1835, Th. Gautier ; sens I, 3, 1963, Larousse, art. *poche ;* sens II, 1, av. 1923, Loti ; sens II, 2, 23 avr. 1829, Sainte-Beuve ; sens II, 3, 1936, J. Romains).

I. 1. Qui est fait de métal commun recouvert d'une feuille mince de métal précieux : *Un coupe-papier plaqué d'argent. Une fourchette plaquée.* || **2.** Qui a été appliqué en feuille, en plaque mince sur une matière plus commune : *Couverts d'argent plaqué. Je n'ai vu nulle part ailleurs tant de meubles en acajou plaqué* [...], *tout parlait du règne de Louis-Philippe...* (France). || **3.** *Poches plaquées,* poches qui, au lieu d'être taillées dans le tissu, sont cousues par-dessus. || **4.** Qui est aplati de manière à coller sur une partie du corps : *À Belcourt et à Bab-el-Oued, les vieillards, assis au fond des cafés, écoutent les vantardises de jeunes gens à cheveux plaqués !* (Camus).

II. 1. Appliqué sur quelque chose comme une plaque : *Tout ce pays, vu de la Marne, semblait plaqué sur un même plan* (Loti). || **2.** Qui semble ajouté après coup : *La grâce y était naturelle, et non plaquée par le procédé artificiel dont usaient au* XVIII^e^ *s. les peintres et les littérateurs* (Baudelaire). *Des développements plaqués.* || **3.** *Littér.* Qui cache quelque chose ; qui n'est pas profond, réel : *Quel homme autoritaire* [Zülpicher], *se disait-il* [de Champcenais], *et violent ! Comme sa courtoisie plaquée disparaîtrait vite !* (Romains).

• SYN. : **II, 2** *surajouté ;* **3** *factice, forcé, formel, superficiel.*

◆ **plaqué** n. m. (sens 1, 1798, Acad. [aussi absol.] ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Métal ou alliage commun recouvert d'une feuille de métal précieux : *Bijoux en plaqué or. Théière en plaqué argent.* || *Absol.* Métal ou alliage recouvert d'une feuille d'argent. || **2.** Bois commun recouvert d'une feuille de bois précieux.

plaquemine [plakmin] n. f. (algonquin *piakimin,* même sens ; 1682, Friederici, écrit *piakimina,* 1734, écrit *piakimine,* et 1768, écrit *plaquemine ; plaquemine,* 1875, Larousse). Fruit du plaqueminier.

plaqueminier [plakminje] n. m. (de *plaquemine ;* 1720, Read, p. 103). Nom usuel donné à un genre d'ébénacées qui fournit le bois d'ébène.

plaque-modèle [plakmɔdɛl] n. f. (de *plaque* et de *modèle ;* 1963, Larousse). Plaque utilisée en moulage de fonderie pour constituer le modèle dans les machines à mouler.

• Pl. *des* PLAQUES-MODÈLES.

1. plaquer [plake] v. tr. (moyen néerl. *placken,* rapiécer, enduire, coller ; XIII^e^ s., La Curne, écrit *plaquier* [*plaquer,* 1530, Palsgrave], au sens I, 5 ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1676, Félibien ; sens I, 3, 1721, Montesquieu ; sens I, 4, 1505, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, XXVIII,* 186 [écrit *plaquer*] ; sens I, 6, 1694, Acad. ; sens I, 7, début du XX^e^ s. [absol., 1877, Zola] ; sens I, 8, 1869, Littré ; sens II, 1, 1936, R. Martin du Gard ; sens II, 2, 1949, Larousse [« jeter à terre », 1747, Esnault] ; sens II, 3, 1932, Larousse).

I. 1. Appliquer une feuille de métal précieux sur un métal plus commun, pour faire une pièce d'orfèvrerie : *Plaquer une feuille d'or, d'argent sur du cuivre.* || **2.** En ébénisterie, coller des placages de bois précieux sur un bois ordinaire. || **3.** *Plaquer du gazon,* appliquer sur un terrain des tranches de gazon. || **4.** Aplatir quelque chose de manière à le rendre uni et lisse : *Plaquer ses cheveux avec un cosmétique.* || **5.** Appliquer par couches en projetant vivement : *Plaquer du mortier, du plâtre.* || **6.** Mettre la main vivement sur une partie du corps d'une personne : *Plaquer sa main sur la bouche de quelqu'un.* || **7.** Appliquer étroitement,

coller un tissu contre le corps de manière à en souligner les formes : *Quand elle roule sur son scooter, que le vent plaque sa robe et soulève sa chevelure, elle est vraiment belle* (Vaillant). *Le vent d'ouest plaquait sa soutane aux genoux, soulevant par intervalles une poussière d'eau glacée, au goût de sel* (Bernanos) ; et absol. : *La lourde étoffe, sur tout le reste, plaquait* (V. Margueritte). || **8.** *Plaquer un accord,* jouer toutes les notes d'un accord simultanément et avec force (par opposition à *arpéger un accord*) : *Quand ma mère avait plaqué les derniers accords de la Fantaisie-Impromptu, je retombais dans le temps sans mémoire des orphelins privés de père, des chevaliers errants privés d'orphelins...* (Sartre).

II. 1. Faire adhérer étroitement une personne contre quelque chose : *Le ciel orageux pesait sur mes épaules et me plaquait contre la terre* (Beauvoir). *Les terroristes plaquèrent leurs otages contre un mur sous la menace de leurs armes. Un danseur qui plaque sa partenaire contre lui.* || **2.** Dans les sports de combat, précipiter au sol son adversaire et le maintenir les épaules touchant terre. || **3.** Au rugby, faire tomber l'adversaire qui porte le ballon en lui saisissant les jambes : *L'arrière a plaqué l'ailier adverse.*

2. plaquer [plake] v. tr. (même mot que *plaquer* 1 ; av. 1564, Calvin, au sens 2 ; sens 1, début du XX^e s. [aussi *tout plaquer*]). **1.** *Pop.* Abandonner définitivement et brusquement une occupation : *Oh ! je plaque le golf, j'y suis décidée* (Bernstein). || *Tout plaquer,* renoncer au genre de vie qu'on menait jusque-là : *Il a tout plaqué et s'est retiré dans sa propriété en province.* || **2.** *Fam.* Quitter soudainement et définitivement une personne avec qui on vivait, qu'on aimait : *Elle a plaqué son mari. Monsieur le marquis venait de la plaquer, quelques mois auparavant* [c'est un musicien raté qui parle] (Daudet). *Et, trois mois après, il avait plaqué M^me Reyvil pour chiper MarieJosèphe à l'ami Reyvil...* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *lâcher* (pop.), *laisser tomber* (fam.) ; **2** *planter là* (fam.), *rompre avec.*

◆ v. intr. (sens 1, milieu du XX^e s. ; sens 2, 13 févr. 1908, A. Gide). **1.** Abandonner un métier : *La librairie Garbure en employait six* [détectives]. *Boris tenait ce renseignement de Picard, qui avait fait ce métier-là trois jours quand il avait été collé à son certificat de géologie ; il était bien forcé, ses parents lui avaient coupé les vivres, mais il avait plaqué tout de suite, dégoûté* (Sartre). || **2.** S'en aller brusquement : *Nombre de spectateurs sortaient livre ou journal ; quelques-uns, bruyamment, plaquèrent. Il s'en fallut de peu qu'on ne chahutât* (Gide).

plaquette [plakɛt] n. f. (dimin. de *plaque ;* début du XVI^e s., au sens de « mince lame de métal » ; 1743, Trévoux, au sens de « sorte de monnaie de billon » ; sens 1, 1893, *Dict. général* [« morceau de schiste... », 1869, Littré] ; sens 2, 1888, Havard [« pièce frappée comme une médaille... », 1963, Larousse] ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1932, Larousse). **1.** Petite plaque : *Une plaquette de beurre.* || Morceau de schiste en forme de plaque. || **2.** Petit bas-relief métallique de forme non circulaire, frappé en l'honneur de quelqu'un ou pour célébrer un événement : *Plaquette commémorative.* || Pièce frappée comme une médaille, mais de forme non circulaire. || **3.** Petit livre de faible épaisseur : *Une plaquette de vers.* || **4.** *Plaquette sanguine,* l'un des éléments figurés du sang, intervenant dans sa coagulation et dans l'hémostase.

plaquettiste [plakɛtist] n. (de *plaquette ;* 1907, Larousse). Sculpteur ou graveur de plaquettes.

1. plaqueur [plakœr] n. m. (de *plaquer* 1 ; 1239, Godefroy, écrit *plakeur* [*plaqueur,* XIV^e s.], au sens de « ouvrier qui enduit une muraille de plâtre ou de ciment » ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Ouvrier qui fait le laminage à chaud de deux feuilles de métaux divers dont l'adhérence est obtenue sans soudure : *Plaqueur sur métaux.* || **2.** Ouvrier qui procède au plaqué des bijoux ou au placage des meubles : *Plaqueur en ébénisterie.*

2. plaqueur, euse [plakœr, -øz] n. et adj. (de *plaquer* 2 ; 1964, Bloch-Wartburg). *Pop.* Personne qui abandonne brusquement une occupation ou une personne.

plaqueuse [plakøz] n. f. (de *plaquer* 1 ; 1963, Larousse). Machine utilisée pour plaquer les peaux, en sellerie-maroquinerie.

plaquis [plaki] n. m. (de *plaquer* 1 ; 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse ; sens 3, 1869, Littré). **1.** Incrustation de marbre ou de pierre de faible épaisseur dans une surface d'une autre matière. || **2.** Faible couche de plâtre dont on recouvre la surface d'un pan de bois préalablement garni de clous saillants. || **3.** Entaille faite à un arbre de réserve pour le marquer d'une empreinte faite au marteau.

plasma [plasma] n. m. (mot allem. désignant le plasma sanguin [début du XIX^e s.], du gr. *plasma,* ouvrage façonné [dér. de *plassein* ou *-ttein,* façonner, modeler] — qui avait déjà donné, en franç., *plasme,* « émeraude brute qui, broyée, entre dans la composition de certains médicaments » [1752, Trévoux] —, et *plasma,* « variété de calcédoine » [1829, Boiste] ; 1855, Nysten, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1888, Larousse ; sens 4-5, 1962, Robert). **1.** *Plasma sanguin,* ou simplem. *plasma,* liquide opalescent, visqueux, formé d'eau, de sels minéraux, de glucides, de lipides et de protides (notamment le fibrinogène) et qui constitue la phase liquide du sang. || **2.** *Plasma interstitiel,* couche de liquide existant entre les cellules, qui constitue la portion liquide de la lymphe. || **3.** *Plasma germinatif,* selon la thèse de Weissmann, structure organique, dépositaire des caractères héréditaires. || **4.** En physique, nom donné aux gaz ionisés obtenus à de très hautes températures. || **5.** Milieu gazeux ionisé dans lequel les concentrations électronique et ionique sont sensiblement égales.

plasmagène [plasmaʒɛn] n. m. (de *plasma* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1963, Larousse). En biologie, nom donné par Darlington aux particules cytoplasmiques douées de continuité génétique.

◆ adj. (1968, Larousse). En physique, qui engendre un plasma : *Fluide plasmagène.*

plasmaphérèse [plasmaferɛz] n. f. (de *plasm*[*a*] et de *-aphérèse,* gr. *aphairesis,* action d'ôter, d'enlever, dér. de *aphaireîn,* enlever, de *apo-,* préf. marquant la séparation, l'éloignement, et de *aireîn,* prendre, saisir ; 1968, Larousse). Fractionnement en ses différents éléments constituants du sang prélevé sur un donneur, pour les utiliser à des fins thérapeutiques.

plasmateur [plasmatœr] n. m. (bas lat. *plasmator,* créateur, de *plasmatum,* supin de *plasmare,* façonner, créer, dér. de *plasma,* créature, gr. *plasma* [v. l'art. précéd.] ; v. 1450, Godefroy). *Vx* et *littér.* Celui qui crée, donne leur forme aux choses (rare) : *Vous sauriez tout, vous pourriez tout, vous seriez le plasmateur des choses* (France).

plasmathérapie [plasmaterapi] n. f. (de *plasma* et de *thérapie ;* 1963, Larousse). Emploi thérapeutique du plasma sanguin humain.

• REM. On écrit aussi PLASMOTHÉRAPIE (1963, Larousse).

plasmatique [plasmatik] adj. (de *plasma ;* 1858, Nysten [aussi « qui concerne le plasma »]). Qui est composé de plasma : *Un prélèvement plasmatique.* || Qui concerne le plasma : *Coagulation plasmatique.*

plasmatron [plasmatrɔ̃] n. m. (de *plasma* et de [*élec*]*tron ;* 1963, Larousse). En électronique, tube à gaz à décharge contrôlée.

plasmazelle [plasmazɛl] n. f. (mot allem., du gr. *plasma* [v. PLASMA] ; 1932, Larousse). Cellule conjonctive de grandes dimensions, considérée comme macrophage et qu'on ne rencontre qu'à l'état pathologique.

plasmifier [plasmifje] v. tr. (de *plasmi-,* élément tiré de *plasma,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1968, Larousse). En physique, transformer un gaz en plasma.

plasmique [plasmik] adj. (de *plasma ;* 1968, Larousse). En physique, qui se rapporte au plasma, ou qui est fait de plasma : *Matière plasmique.*

plasmo- [plasmo], premier élément, tiré de *plasma* [v. ce mot], et qui entre dans la composition de termes scientifiques.

plasmochimie [plasmoʃimi] n. f. (de *plasmo-* et de *chimie ;* 1975, Larousse). Étude chimique des plasmas.

plasmocyte [plasmosit] n. m. (de *plasmo-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1903, Larousse). En hématologie, cellule libre des tissus qui, au cours de certaines affections, passe dans le sang.

plasmocytose [plasmositoz] n. f. (de *plasmocyte ;* 1963, Larousse). Présence, dans le sang, d'un nombre plus ou moins grand de plasmocytes : *La plasmocytose apparaît au cours de la rubéole.*

plasmode [plasmɔd] n. m. (dér. savant de *plasma ;* 1874, Haeckel). En biologie, masse cytoplasmique renfermant de nombreux noyaux.

plasmodiérèse [plasmodjerɛz] n. f. (de *plasmo-* et de *-diérèse,* gr. *diairesis,* séparation [v. DIÉRÈSE] ; 1963, Larousse). Coupure de la masse cytoplasmique pendant la dernière phase de la mitose.

plasmodium [plasmodjɔm] n. m., ou **plasmodie** [plasmodi] n. f. (dér. savant de *plasma ;* 1932, Larousse). Syn. d'HÉMATOZOAIRE.

plasmolyse [plasmoliz] n. f. (de *plasmo-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1903, Larousse). Perte d'eau et diminution de volume d'une cellule vivante, aboutissant à sa destruction, et causée par l'excessive pression osmotique d'un milieu liquide.

plaste [plast] n. m. (gr. *plastos,* façonné, modelé, de *plassein* ou *-ttein,* façonner, modeler ; 1962, Robert). Élément de cellule végétale, en forme de filament localement épaissi, siège d'une activité chimique intense, et capable de fixer certaines substances. (Syn. LEUCYTE.)

plastic [plastik] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « explosif plastique », emploi substantivé et spécialisé de l'adj. *plastic,* plastique, empr. du franç. *plastique ;* 1949, Larousse). Nom donné, depuis l'occupation allemande, à l'explosif plastique : *Un attentat au plastic.* (V. PLASTIQUE.)

plasticage ou **plastiquage** [plastikaʒ] n. m. (de *plastiquer ;* 1963, Larousse, pour les deux formes). Action de se livrer à des attentats au plastic, ou même avec toutes sortes d'explosifs brisants ; résultat de cette action : *La tentative de plasticage a échoué. Le plasticage de la voiture a fait un blessé.*

plasticien, enne [plastisjɛ̃, -ɛn] n. (de *plastique ;* 1860, Goncourt, au sens 3 ; sens 1-2, 1963, Larousse ; sens 4, 1970, Robert). **1.** Technicien, technicienne spécialisés dans la plastochimie. || **2.** Ouvrier, ouvrière qui façonne les matières plastiques pour produire des objets divers. || **3.** Artiste spécialisé dans des recherches de plastique pure : *Ce sculpteur est essentiellement un plasticien.* || **4.** Médecin spécialisé dans la chirurgie plastique.

plasticité [plastisite] n. f. (dér. savant de *plastique ;* 1785, Fourcroy [I, 344], au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Propriété qu'ont certaines matières de changer de forme sous la pression et de garder indéfiniment la déformation après suppression de la contrainte qui l'a provoquée : *La plasticité de l'argile.* || **2.** *Fig.* Aptitude d'un sujet à modeler ses attitudes ou ses pensées, à s'adapter à de nouvelles situations, en fonction des autres ou selon les circonstances : *La révolution absolue supposait l'absolue plasticité de la nature humaine* (Camus). || **3.** En psychologie, capacité d'un sujet à déstructurer un ensemble perçu et à le restructurer selon une forme différente : *Le test de construction de cubes contribue à mesurer le degré de plasticité d'une personne.*

● SYN. : **1** et **2** *malléabilité.*

plastie [plasti] n. f. (du gr. *plastos,* modelé, dér. de *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; 1963, Larousse). Intervention chirurgicale destinée à rétablir des formes anatomiques normales, notamment en comblant une perte de substance cutanée par une greffe.

Plastifeutre [plastiføtr] n. m. (de *plasti[que]* et de *feutre ;* 1968, Larousse). Nom déposé d'un revêtement de sol, constitué par une matière plastique adhérant à un tapis de feutre en sous-couche.

plastifiant, e [plastifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *plastifier ;* 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui plastifie : *Une matière plastifiante.* || **2.** *Pouvoir plastifiant,* se dit, dans l'industrie du gaz, de la fluidité d'un charbon au cours de la période de fusion pendant sa distillation.

◆ **plastifiant** n. m. (1949, Larousse). Produit que l'on incorpore à certaines substances pour les rendre plus plastiques.

plastification [plastifikasjɔ̃] n. f. (de *plastifier ;* 1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Action d'incorporer un plastifiant ; résultat de cette action. || **2.** Action de recouvrir un objet, un matériau, de matière plastique en projetant celle-ci sous forme liquide, à l'aide d'un pistolet ; revêtement ainsi obtenu.

plastifié, e [plastifje] adj. (part. passé de *plastifier ;* milieu du XX[e] s.). Qui a été enduit d'une matière plastique : *Toile plastifiée.*

plastifier [plastifje] v. tr. (de *plasti[que]* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX[e] s.). **1.** Rendre plastique par chauffage ou par adjonction d'un plastifiant. || **2.** Enduire d'une matière plastique : *Faire plastifier ses parquets.*

plastiquage n. m. V. PLASTICAGE.

plastique [plastik] adj. (lat. *plasticus,* relatif au modelage [et, au fém. substantivé *plastica,* « la plastique »], gr. *plastikos,* qui sert à modeler, qui concerne l'art de modeler [et, au fém. substantivé *plastikê,* « la plastique »], de *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; 1553, Vaganay, au sens II, 3 ; sens 1, 1752, Trévoux [*aliments plastiques,* 1855, Nysten ; *engrais plastique,* 1959, Larousse] ; sens II, 1, 1842, Acad. ; sens II, 2, 1962, Robert [*chirurgie plastique,* 1963, Larousse] ; sens II, 4, 1869, Littré).

I. Qui concourt à la formation des tissus organiques chez les êtres vivants : *Le protoplasme des plantes est constitué par des substances plastiques.* || *Aliments plastiques,* protéines, matières minérales (par opposition à *aliments énergétiques*). || *Engrais plastique,* engrais minéral (par opposition à *engrais catalytique*).

II. 1. Qui peut être façonné, modelé : *La cire est une substance plastique. D'abord à l'état plastique, la matière à mouler durcit avec la chaleur.* || **2.** Relatif aux formes du corps humain considérées sous leur aspect esthétique : *Dans son expression plastique, la sexualité de la Grèce dorienne reste presque uniquement mâle* (Maulnier). || *Chirurgie plastique,* spécialité chirurgicale qui vise à restaurer les formes normales en cas de malformations, d'accidents ou d'imperfections jugées inesthétiques. || **3.** Qui vise à donner des corps, des objets, une représentation, une impression esthétique : *Rien ne rappelle plus la voiture et le cheval d'antan. C'est un ensemble nouveau de lignes et de formes, une véritable œuvre plastique* (Cendrars). *La beauté plastique d'une mise en scène.* || *Arts plastiques,* v. ART. || **4.** Qui suggère, évoque les formes par l'écrit ou par la parole : *La poésie plastique de Leconte de Lisle. La voix du prêtre articule nettement les mots, mais elle a en même temps un timbre nuancé qui lui donne quelque chose de plastique et force presque l'esprit à se représenter les scènes* (Lacretelle).

● SYN. : **II, 1** *malléable.*

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1949, Larousse ; sens 2, 1962, Robert). **1.** *Matière plastique,* ou *plastique* n. m., matière synthétique fondée sur l'emploi des macromolécules et que l'on peut modeler ou mouler, généralement à chaud ou sous pression : *L'industrie des matières plastiques. Maintenant, ce produit est livré en boîte de matière plastique avec une bande supplémentaire à la Cellophane...*

(Duhamel). || **2.** *Explosif plastique,* ou *plastique* n. m., explosif brisant qui a la consistance du mastic de vitrier et qui ne détone que sous l'action d'un explosif d'amorçage. (On écrit aussi PLASTIC.)

◆ n. m. (sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Composition propre au moulage. || **2.** Toile enduite d'une matière plastique.

◆ n. f. (sens 1, 1765, *Encyclopédie* [« sculpture », 1788, J.-J. Barthélémy] ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Art de modeler une substance molle, de lui donner une forme. || *Par extens.* Sculpture : *La plastique grecque.* || **2.** Conformation physique d'une personne, considérée comme formant une unité, un ensemble harmonieux : *La belle plastique d'un athlète. Une actrice plus admirée pour sa plastique que pour son talent. Vous excuserez ce que ma visite peut avoir de... déplacé, mais il me semble que mon admiration pour votre talent... et votre plastique... justifie une présentation aussi... incorrecte...* (Colette).

plastiquement [plastikmɑ̃] adv. (de *plastique ;* 1846, Lamennais). En ce qui concerne la plastique, les formes : *Plastiquement, elle* [Sarah Bernhardt] *est merveilleuse* (Gide). *Chirico ne peut faire école plastiquement. Son influence est d'ordre moral. Plastiquement, elle ne pourrait aboutir qu'au pastiche* (Cocteau).

plastiquer [plastike] v. tr. (de *plastic ;* 21 août 1961, *le Figaro*). Détruire ou endommager à l'aide d'un explosif.

plastiqueur [plastikœr] n. m. (de *plastiquer ;* 6 déc. 1961, *le Figaro*). Auteur d'un attentat à l'explosif.

plastisol [plastisɔl] n. m. (de *plasti[que]* et de *sol ;* 1961, J.-F. Théry, p. 60). Dispersion visqueuse d'une résine en poudre fine dans un plastifiant liquide.

plastochimie [plastɔʃimi] n. f. (de *plasto-,* élément tiré de *plastique,* et de *chimie ;* 1963, Larousse). Science et technique de la production des matières plastiques.

plastotypie [plastɔtipi] n. f. (de *plasto-,* élément tiré de *plastique,* et de *-typie,* du gr. *tupos,* marque, empreinte ; 1963, Larousse). Ensemble des procédés de confection de clichés typographiques, en plastique ou en caoutchouc, par prise d'empreinte sur une composition ou sur un cliché de photogravure.

plastron [plastrɔ̃] n. m. (ital. *piastrone,* sorte de haubert, de *piastra,* armure protégeant le dos, proprem. « lame de métal », mot tiré de *impiastro,* emplâtre, lat. *emplastrum,* même sens [v. EMPLÂTRE] ; 1492, Gay, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1670, Molière [« pièce de protection que portent... certains ouvriers », 1847, Bescherelle] ; sens I, 3, fin du XIXe s., A. Daudet [*cravate-plastron,* début du XXe s.] ; sens I, 4, 1903, Larousse [« pièce de vêtement composée du haut d'un chemisier... », milieu du XXe s. ; « partie d'un chemisier... qui rappelle... un plastron de chemise », 1877, Zola] ; sens II, 1, 1972, Domart et Bourneuf ; sens II, 2, 1752, Trévoux ; sens II, 3, 1770, Buffon ; sens III, 1, 1718, Acad. ; sens III, 2, 1962, Robert ; sens III, 3, v. 1770, J.-J. Rousseau).

I. 1. Pièce d'armure couvrant la poitrine. || **2.** Pièce de cuir ou de forte toile rembourrée, dont les escrimeurs se couvrent la poitrine pour armortir les coups de fleuret. || Pièce de protection que portent sur la poitrine certains ouvriers : *Plastron de cuir du cordonnier.* || **3.** *Plastron de chemise,* ou simplem. *plastron,* pièce de lingerie ou d'étoffe unie ou plissée, empesée ou souple, qui recouvre le devant d'une chemise d'homme : *Un homme superbe et sans âge, grand nez majestueux, prestance seigneuriale, étalant un large plastron de linge immaculé, qui craquait sous l'effort de la poitrine à se cambrer en avant, et se bombait chaque fois avec le bruit d'un dindon blanc qui se gonfle, ou d'un paon qui fait la roue* (Daudet). *Le plastron en satin carmélite, qu'il avait acheté pour le voyage et mis durant son séjour à l'hôtel, s'échappait constamment du gilet, qu'il avait accoutumé de porter très ouvert...* (Gide). || *Cravate-plastron,* sorte de cravate qui cache l'échancrure du gilet : *Un faux col double, très haut, avec une cravate-plastron* (Romains). [V. Rem.] || **4.** Pièce d'étoffe qui, dans certains uniformes, recouvre la poitrine. || Pièce de vêtement composée du haut d'un chemisier ou d'un tricot que l'on glisse sous un vêtement échancré : *Un plastron de lingerie. Un plastron de tricot à col roulé.* || Partie d'un chemisier ou d'un corsage d'un tissu différent, qui rappelle par sa forme un plastron de chemise : *Les femmes, pâles, bouffies, raides comme des idoles de bois dans leurs robes plates à plastron d'or...* (Daudet).

II. 1. *Plastron appendiculaire,* en médecine, se dit d'une masse résistante perçue à la palpation de la paroi abdominale, lors d'un abcès de l'appendice. || **2.** Partie ventrale de la carapace des tortues. || **3.** Portion de la gorge et de la poitrine qui, chez certains oiseaux (paradisier, oiseau-mouche), est revêtue de plumes dont la couleur tranche avec celle de la livrée.

III. 1. Personne en butte aux attaques, aux railleries : *Un plastron, un souffre-douleur sur qui tombent tous les coups* (Michelet). || **2.** Dans une manœuvre, ensemble de soldats figurant l'ennemi : *Le plastron sera en place à 8 h.* || **3.** *Vx.* Personne qui protège : *Me sentant comme plastrons dans cette affaire M. de Luxembourg et M. de Malesherbes* (Rousseau).

● SYN. : **III, 1** *souffre-douleur, tête de Turc* (fam.) ; **3** *patron, protecteur.*

● REM. Au pluriel, on écrit *des* CRAVATES-PLASTRONS.

plastronnant, e [plastrɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *plastronner ;* début du XXe s., aux sens 1-2). **1.** Se dit d'une personne qui bombe le torse, ou du torse qui se bombe : *Ils s'ornent de moustaches, de poitrines plastronnantes* (Giraudoux). || **2.** Se dit du comportement d'une personne qui se rengorge : *Avoir un air plastronnant.*

plastronner [plastrɔne] v. tr. (de *plastron ;* 1611, Cotgrave). *Vx.* Couvrir, garnir d'un plastron, généralement la poitrine.

◆ v. intr. (sens 1, 1869, Littré ; sens 2-3, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** En escrime, s'exercer à tirer contre le maître d'armes, qui est protégé par son plastron. || **2.** Bomber le torse : *Et, dans le hall, plastronnant, cambrant la taille, il demanda un verre de cognac* (Montherlant). || **3.** *Fig.* et *péjor.* Prendre des attitudes fières, avantageuses : *En général — affirme-t-elle — les soldats, presque tous les soldats, pleuraient ; les officiers et sous-officiers plastronnaient* (Gide). *« Tout à l'heure, devant vos amis, j'étais bien obligé de plastronner »* (Martin du Gard).

● SYN. : **3** *crâner* (fam.), *parader, se pavaner, se rengorger.*

plastronneur, euse [plastrɔnœr, -øz] n. (de *plastronner ;* 1903, Larousse). *Fig.* Personne qui plastronne.

● SYN. : *crâneur, fanfaron, poseur.*

plasturgie [plastyrʒi] n. f. (de *plasti[que]* et de *-urgie,* du gr. *ergon,* action, ouvrage, travail ; 1963, Larousse). Science et technique de la transformation des plastiques, en vue de leurs applications.

plasturgiste [plastyrʒist] n. (de *plasturgie ;* 1963, Larousse). Scientifique ou technicien en plasturgie.

1. plat, e [pla, -at] adj. (lat. pop. **plattus,* plat, gr. *platus,* large et plat ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « non cambré » [en parlant de la jambe d'un cheval] ; sens I, 1, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens I, 2, 1559, Amyot [*calme plat,* 1704, Trévoux — au fig., 1835, Acad.] ; sens I, 3, v. 1119, Ph. de Thaon [*à fond plat,* 1893, *Dict. général ; bateau plat...,* 1559, Amyot] ; sens II, 1, XIVe s., La Curne [*à plate terre,* 1671, Pomey] ; sens II, 2, v. 1268, É. Boileau [aussi « qui a peu d'épaisseur... » ; *broderie plate,* 1694, Th. Corneille ; *cheveux plats,* 1694, Acad. ; *avoir la bourse plate,* 1611, Cotgrave] ; sens II, 3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 4, 1559, Amyot [*pied plat,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch — au fig., 1660, Oudin ; *à main plate,* 1962, Robert] ; sens II, 5, 1678, La Fontaine [aussi *soulier plat ; talon plat,* 1872, Littré, art. *talon*] ; sens III, 1, 1640, Oudin [*eau plate,* milieu du XXe s. — d'abord « eau pure », XIIIe s., Tobler-Lommatzsch] ; sens III, 2, 1588,

Montaigne [*physionomie plate,* 1798, Acad. — *figure plate,* même sens, 1735, Lesage] ; sens III, 3, 1588, Montaigne [*teinte plate,* 1835, Acad.] ; sens III, 4, 1690, Furetière [*plat personnage,* 1798, Acad.] ; sens III, 5, 1690, Furetière [« ... qui dénote... la bassesse, la servilité », XX^e s. ; *faire de plates excuses,* fin du XIX^e s., A. Daudet]).

I. 1. Dont la surface est plane, unie : *Un mur plat dont le revêtement de plâtre est bien lisse. Sol bien damé, bien plat.* || **2.** *Mer plate,* celle que ne ride aucune vague : *Le navire, quittant la jetée, s'éloigna sur une mer plate comme une table de marbre vert* (Maupassant). *La mer est plate, étincelante, du bleu de faïence qu'on ne voit d'habitude qu'à l'horizon de la corniche d'Alexandrie* (Cocteau). || *Calme plat,* absence complète de vent sur la mer ; au *fig.,* état où rien de marquant ne se produit : *Je vis dans l'attente des vagues qui me soulèvent : art, tendresse, sensualité, générosité. Le reste du temps, c'est le calme plat, la surface étale de la mer* (Montherlant). || **3.** *Spécialem.* Dont la surface est plane et proche de l'horizontale : *Maison à toit plat.* || *Angle plat,* v. ANGLE. || *À fond plat,* dont le fond forme une surface large et plane, horizontale ou presque : *Vallée à fond plat.* || *Bateau plat* ou *à fond plat,* bateau dont les varangues sont plates. || *Wagon plat,* v. WAGON. || *Vaisselle plate,* v. VAISSELLE.

II. 1. Se dit d'un sol dont le relief est inexistant ou peu prononcé : *Les doux paysages flamands plats et profonds comme la mer...* (Colette). *Terrain plat et terrain varié.* || *Plat pays,* v. PAYS. || Class. *À plate terre,* à même le sol : *Il était assis à plate terre* (Furetière). || **2.** *Par extens.* Se dit d'une chose dont le relief, le modelé est peu accentué : *Un employé de la maison passait entre les rangs, tenant à la main un objet : un petit personnage en bois, noir à force de patine, pas plus grand que la main et plat comme les pains d'épice qu'on voit dans les foires* (Triolet). *Chapeau plat.* || *Pli plat,* v. PLI. || Qui a peu d'épaisseur, n'est pas bombé, bouffant : *Mon portefeuille est bien plat, il ne reste plus que quelques billets.* || *Broderie plate,* broderie dépourvue de bourrage. || *Cheveux plats,* cheveux qui ne sont ni frisés, ni bouclés. || Fig. et fam. *Avoir la bourse plate,* manquer d'argent. || **3.** Se dit du corps (ou d'une de ses parties) d'un être animé qui a peu de saillie, de modelé : *Un ventre plat. Une poitrine plate. Leclerc les regarda tous deux : Scali avec ses lunettes rondes [...], Darras avec son visage plat et rouge, ses cheveux blancs, son sourire tranquille, ses pectoraux de lutteur* (Malraux). || *Poisson plat,* v. PLEURONECTE. || **4.** Qui n'est que faiblement creux : *Assiette plate.* || *Pied plat,* pied dont la voûte plantaire est affaissée ; au *fig.,* individu méprisable. || *À main plate,* en gardant la main ouverte : *Dans la lutte, les prises doivent être faites au-dessus de la ceinture et à mains plates.* || **5.** Qui est peu élevé. || *Talon plat,* talon large et peu épais. || *Soulier plat,* soulier à talon plat.

III. 1. Se dit de ce qui manque de saveur : *Vin plat.* || *Eau plate,* eau de boisson non gazeuse. || **2.** Se dit de ce qui manque de piquant, d'originalité, d'attrait : *Comment allumerais-je chez les autres ce jeu que j'entretiens moi-même avec tant de peine au milieu de ma vie plate et molle* (Claudel). *Ce drame est le plus bourgeois des drames. Si j'en faisais un roman, ce serait un roman affreusement plat et prosaïque, sans une échappée...* (Montherlant). || *Physionomie plate,* celle qui n'exprime que la banalité, le manque de caractère. || **3.** Se dit de ce qui se caractérise par son uniformité : *Au coin du trottoir, un bec de gaz est allumé, bien qu'il fasse grand jour. Mais c'est un jour sans éclat, qui rend toutes choses plates et ternes* (Robbe-Grillet). *Style plat. Plate imitation.* || *Teinte plate,* teinte qui manque de relief, uniforme. || *Rime plate,* v. RIME. || **4.** Se dit d'une personne dont les propos, les pensées sont sans originalité : *La conversation de Charles était plate comme un trottoir de rue* (Flaubert). *Zénon se souvenait de les avoir jadis trouvées divertissantes* [des plaisanteries] ; *elles lui parurent maintenant assez plates* (Yourcenar). || *Plat personnage,* celui qui n'a aucune personnalité. || **5.** Se dit d'une personne qui montre de la bassesse et de la servilité : *Plat avec ses ennemis, hautain avec ceux qui lui faisaient du bien* (Montherlant). || Se dit de ce qui dénote, chez une personne, la bassesse, la servilité : *Il fait la cour la plus plate qui soit à ses supérieurs. Une plate admiration.* || *Faire de plates excuses,* demander pardon avec un excès d'humilité qui marque la bassesse.

• SYN. : **I, 1** *lisse, plan, uni.* || **II, 1** *égal, plain* (vx) ; **3** *aplati, écrasé.* || **III, 1** *fadasse* (fam.), *fade ;* **2** *insignifiant, morne, quelconque, terne ;* **3** *incolore, inconsistant, monotone, pâle, uniforme ;* **4** *banal, insipide, médiocre, pauvre ; falot ;* **5** *humble, obséquieux, rampant, servile.* — CONTR. : **I, 1** *granuleux, grenu, grumeleux, hérissé, inégal, raboteux, rugueux ;* **2** *agité ;* **3** *incliné.* || **II, 1** *abrupt, accidenté, escarpé ;* **2** *bombé, bouffant ;* **3** *arrondi, plantureux, rebondi ;* **4** *creux ;* **5** *haut.* || **III, 1** *corsé, fort, gazeux ;* **2** *original, pittoresque, plaisant ;* **4** *amusant, brillant, drôle, étincelant, fin, piquant, spirituel ; pétillant ;* **5** *altier, arrogant, hautain, orgueilleux, rogue, superbe.*

◆ **À plat** loc. adj. (sens 1, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1942, Queneau [au fig., av. 1896, Goncourt]). **1.** Class. *À plat de lit,* alité : *Il n'y avait que l'excuse d'être à plat de lit, qui pût me dispenser de courir à son premier mot* (Rousseau). || **2.** Fam. *Être à plat,* en parlant d'un pneu, être dégonflé, d'une batterie, être déchargée ; au *fig.,* en parlant d'une personne, se sentir sans force ou sans courage.

◆ **À plat** loc. adv. (1541, Calvin, au sens de « tout net » ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1770, Buffon [au fig., 1738, Piron]). **1.** Sur la face plane, large : *Il y eut un silence. Brunet avait posé les mains à plat sur ses genoux* (Sartre). || **2.** *Tomber à plat,* tomber de façon à être complètement étendu ; au *fig.,* échouer, n'avoir pas le succès escompté : *Le patron comptait quand même un peu sur ce coup de gueule de Farge et ça vient de tomber à plat* (Duhamel). *Toutes ses plaisanteries tombaient à plat.*

◆ **À plat ventre** loc. adv. (1767, Diderot [au fig., 1835, Acad.]). En ayant le ventre appliqué directement sur une surface ; allongé sur le ventre : *Et maintenant nous buvons à plat ventre, la tête dans la bassine comme des veaux* (Saint-Exupéry). *Elle court dans sa chambre et se laisse tomber à plat ventre sur son lit* (Sarraute). *Tomber à plat ventre par terre.* || Fig. et fam. *Se mettre à plat ventre devant quelqu'un,* avoir une attitude bassement servile à son égard : *Il se met à plat ventre devant les gens en place.*

◆ **Tout plat, tout à plat** loc. adv. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [en fonction adjectivale, fin du XVII^e s., Saint-Simon] ; sens 2, XIV^e s.). **1.** *Class.* À terre d'un seul coup, dans toute sa longueur : [Le chien à l'âne] *Que si ce loup t'atteint, casse-lui la mâchoire : | On t'a ferré de neuf ; et, si tu veux me croire, | Tu l'étendras tout plat* (La Fontaine) ; en fonction adjectivale, « de toute sa longueur » : *Elle pensa tomber toute plate et s'enfuit en furie* (Saint-Simon). || **2.** Carrément, sans détour : *Quant aux relations abominables avec Cyprien, l'accusé les niait tout plat* (Yourcenar).

◆ **plat** n. m. (sens I, 1, fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume ;* sens I, 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [*faire du plat à quelqu'un,* 1883, d'après Chautard, 1931] ; sens I, 3, v. 1290, *Livre Roisin* [ellipt., début du XX^e s.] ; sens I, 4, 1881, A. France ; sens I, 5, 1963, Larousse ; sens II, 1, 1669, Boileau [« personne ou groupe qu'on juge méprisable », 1666, Molière] ; sens II, 2, 1923, Larousse).

I. 1. Partie plate d'une chose : *Il* [Max] *se lève sans répondre, et lisse ses cheveux du plat de la main* (Colette). *Le plat d'une épée.* || *Plat de côtes,* v. à l'ordre alphab. || **2.** Fig. et vx. *Le plat de la langue,* le bavardage, les belles paroles : *Villars ne s'était pas contraint de dire, en parlant des puissances, que, s'il ne leur fallait que du plat de la langue, il leur en donnerait tout leur soûl* (Saint-Simon). || Pop. *Faire du plat à quelqu'un,* le flatter servilement ; *spécialem.,* courtiser : *Alors comme ça, dit Petit-Pouce à Pierrot, tu fais du plat, à la fille du superpatron ?* (Queneau). || **3.** Étendue de terrain plate, piste sans

obstacles : [Grousson] « *J'aurais dû vider mon radiateur hier soir* [...]. — *Restez en seconde quelque temps sur le plat* », *dit Jerphanion...* (Romains). *Courir sur le plat* ; et ellipt. : *Une course de plat. Courir le 100 m plat.* || **4.** Chacune des deux parties qui forment la couverture d'une reliure et qui s'articulent au dos : *Pendant la messe, elle* [sa mère] *lisait dans un livre de cuir noir, frappé d'une croix sur les deux plats...* (Colette). *Les plats d'un évangéliaire.* || **5.** Produit sidérurgique fin, en forme de lame mince, très utilisé en construction métallique.

II. 1. *Class.* et *fig.* Ce qui est médiocre, banal : *Mais de ce style enfin la cour désabusée | Dédaigna de ces vers l'extravagance aisée, | Distingua le naïf du plat et du bouffon* (Boileau). || *Par extens.* Personne ou groupe de personnes qu'on juge méprisables : *C'est un fort méchant plat que sa sotte personne | Et qui gâte, à mon goût, tous les repas qu'il donne* (Molière). || **2.** Fam. *Faire (tout) un plat de quelque chose,* donner une importance exagérée à quelque chose : *Écoute, dit-il* [Mathieu], *tu as tort de faire un plat de cette histoire* (Sartre). *Ce qu'il t'a dit n'était pas méchant, il n'y a pas de quoi en faire un plat.*

2. plat [pla] n. m. (même mot que *plat* 1, n. m. ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [« plateau », 1588, Montaigne ; « petit plateau servant à faire la quête... », 1903, Larousse ; *apporter quelque chose à quelqu'un sur un plat...,* 1936, J. Romains ; *plat à barbe,* 1762, Acad.] ; sens 2, 1328, Havard [*mettre les petits plats dans les grands,* 1808, d'Hautel] ; sens 3, 1530, Palsgrave, 244 [*plat garni, plat cuisiné,* XX^e^ s. ; *plat couvert,* 1847, Balzac — au fig., 1875, Larousse (*servir quelqu'un à plats couverts,* « nuire secrètement à quelqu'un », 1640, Oudin) ; *plat du jour,* 1877, Littré]). **1.** Nom donné à divers ustensiles à fond plat. || *Vx.* Plateau : *Les plats d'une balance.* || Petit plateau servant à faire la quête à l'église ; petit plateau sur lequel les domestiques présentent la correspondance. || Fig. *Apporter quelque chose à quelqu'un sur un plat, sur un plat d'argent,* sans qu'il ait aucun geste ou aucun effort à faire pour l'obtenir. || *Plat à barbe,* ustensile ovale, creux et échancré que les anciens barbiers tenaient sous le cou de leurs clients pendant qu'ils leur savonnaient la barbe. || **2.** Pièce de vaisselle à fond plat, plus grande qu'une assiette, de profondeur variable, dans laquelle on présente les mets : *Un plat à tarte. Un plat à cake. Les deux garçons, venant de la cuisine, portant des plats, passaient sous leur nez, avec des pardons fatigués et agacés* (Triolet). *Apporter les plats sur la table.* || Fig. et fam. *Mettre les petits plats dans les grands,* recevoir quelqu'un somptueusement ; *par extens.,* faire beaucoup de frais pour plaire à quelqu'un. || **3.** Chacun des mets servis dans un repas : *Je me fais l'effet d'une ménagère qui, ayant achevé ses courses, prend le chemin de la maison et médite sur les plats dont elle réjouira les siens* (Saint-Exupéry). *Gros mangeur qui reprend de tous les plats. Plat de viande ou de poisson.* || *Plat cuisiné,* celui qui est vendu tout préparé. || *Plat garni,* plat de viande, de poisson, accompagné d'une garniture de légumes. || *Plat de résistance,* V. RÉSISTANCE. || Vx. *Plat couvert,* celui qui ne figurait pas sur le menu et constituait la surprise du repas ; au *fig.,* ce qui survient comme une surprise heureuse et constitue un succès : *C'est son triomphe, son « plat couvert », la parade des petits forçats* (Coppée). || *Plat du jour,* mets confectionné le jour même par un restaurateur, et qui varie chaque jour de la semaine. || *Mettre les pieds dans le plat,* V. PIED.

platanacées [platanase] n. f. pl. (dér. savant de *platane ;* 1932, Larousse [*platanées,* même sens, 1803, Boiste]). Famille de plantes à fleurs en chatons sphériques, à feuilles simples, comprenant le seul genre *platane.*

platanaie [platanɛ] n. f. (de *platane ;* 1775, d'après Boiste, 1829). Lieu planté de platanes.

platane [platan] n. m. (lat. *platanus,* même sens, gr. *platanos,* même sens, de *platus,* large et plat ; v. 1535, G. de Selve). Grand arbre, de la famille des platanacées, qui se caractérise par sa cime arrondie, ses larges feuilles, ses petits fruits groupés en boules brunes pendantes, et dont l'écorce gris verdâtre se détache par plaques : *Les platanes sont utilisés comme arbres d'alignement et d'ornement.*

plat-bord [plabɔr] n. m. (de *plat* 1 et de *bord ;* 1573, Du Puys). Extrémité supérieure du bordage qui entoure le pont d'un navire.
• Pl. *des* PLATS-BORDS.

plat-coin [plakwɛ̃] n. m. (de *plat* 1 et de *coin ;* 1875, Larousse). Coin plat en bois.
• Pl. *des* PLATS-COINS.

plat de côtes [pladkot] n. m. (de *plat* 1, n. m., *de* et du plur. de *côte ;* 1869, Littré). Morceau du bœuf de boucherie qui comprend la région moyenne des côtes et les muscles situés à ce niveau. (On dit aussi PLATES CÔTES.)
• Pl. *des* PLATS DE CÔTES.

1. plate [plat] n. f. (fém. substantivé de *plat* 1 ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*plat,* n. m., même sens, fin du XV^e^ s., Commynes]). **1.** *Vx.* Chacune des parties de l'armure de fer plein : *Les trois siècles de l'armure de plates y figuraient sous les formes en usage dans tous les pays d'Europe* (France). || **2.** *Dialect.* Petite embarcation à fond plat.

2. plate [plat] n. f. (esp. *plata,* argent, empr. de l'anc. provenç. *plata,* même sens [XIII^e^ s.], lui-même empr. de l'anc. franç. *plate,* lingot — d'or, d'argent [fin du XI^e^ s., *Gloses de Raschi*], fém. substantivé de *plat* 1 ; 1610, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Pièce d'orfèvrerie en argent, travaillée sans soudure (généralement d'origine espagnole). || **2.** En héraldique, besant d'argent. (Peu usité.)

1. plateau [plato] n. m. (même mot que *plateau* 2 ; 1694, Acad., au sens I, 1 [*haut plateau,* 1909, Martonne] ; sens I, 2 et II, 2, 1962, Robert ; sens II, 1, 1895, Esnault [aussi « la scène elle-même » ; au cinéma..., 1912, Esnault ; « les artistes qui sont sur la scène », milieu du XX^e^ s.] ; sens III, 1, 1869, Littré [*plateau de chargement,* 1963, Larousse ; « wagon plat... », 1949, Larousse] ; sens III, 2, 1805, Lunier [*plateau d'embrayage,* 1907, Larousse ; *plateau de pédalier,* 1963, Larousse] ; sens III, 3, 1927, Mac Orlan [dans une machine-outil, 1903, Larousse]).

I. 1. Forme de relief peu accidentée, mais entaillée de vallées encaissées : *Le plateau de Langres. Une côte en falaise, qui se décrochait du rivage d'un bond, pour s'établir en plateau à quelque cinquante mètres au-dessus* (Romains). || *Haut plateau,* surface plane d'altitude élevée, dans les régions montagneuses : *Les hauts plateaux de la cordillère des Andes.* || **2.** *Plateau continental,* zone marine à faible pente, bordant les continents jusqu'à une profondeur de l'ordre de 200 m. (Syn. PLATE-FORME LITTORALE.)

II. 1. Au théâtre, plancher de la scène. || *Par extens.* La scène elle-même : *Depuis le plus humble machiniste jusqu'à ces personnages concertés sur le plateau* (Claudel). *Quand il m'a rencontrée, j'avais quitté la scène et le plateau pour toujours* (Sartre). || Au cinéma, à la télévision, surface où évoluent les acteurs et où sont plantés les décors. || *Par extens.* et *fam.* Les artistes qui sont sur la scène : *Pour « Tristan », il y avait un plateau exceptionnel.* || **2.** Ensemble des installations et du personnel nécessaires à la prise de vues en studio, ou à la représentation sur une scène : *Les frais de plateau sont élevés.*

III. 1. Surface plane servant à divers usages de manutention. || *Plateau de chargement,* dispositif mobile sur le plancher duquel peut être rassemblée une certaine quantité de marchandises pour constituer une « unité de charge ». || Wagon plat qui sert au transport des marchandises. || **2.** Pièce circulaire plate sur une machine, un appareil. || *Plateau d'embrayage,* pièce circulaire sur laquelle prend appui le disque d'embrayage d'une automobile. || *Plateau de pédalier,* roue dentée sur laquelle engrène la chaîne de transmission d'un cycle, et qui fait partie du pédalier. || **3.** Pièce circulaire rotative, recouverte d'une protection, sur laquelle on place les disques, dans un tourne-disque, un électrophone. || Disque tour-

nant qui, dans une machine-outil, reçoit la pièce à travailler.

• SYN. : **II, 1** *planches, scène.* || **III, 2-3** *platine.*

2. plateau [plato] n. m. (de *plat* 1, n. m., et de *plat* 2 ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *platel* [*plateau,* XIIIe s., Barbazan, IV, 89], au sens 1 [*apporter quelque chose à quelqu'un sur un plateau,* 1962, Robert] ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Ustensile de bois, de métal, etc., entièrement plat, muni ou non d'un bord et d'anses, qui sert à transporter, à présenter des mets, des boissons ou des objets divers : *Le plateau de mon déjeuner, les assiettes sales traînent encore sur la table* (Mauriac). *Heureusement que la serveuse surgit de la cuisine avec le plateau de hors-d'œuvre* (Queneau). || Fig. *Apporter quelque chose à quelqu'un sur un plateau,* le lui apporter avec empressement, sans qu'il ait à se déranger. || *Plateau-repas,* v. à l'ordre alphab. || **2.** Pièce plate de bois que certaines femmes d'Afrique insèrent dans leurs lèvres distendues : *Des négresses à plateaux.* || **3.** Chacun des deux disques d'une balance recevant l'un les poids, l'autre les matières à peser : *J'avais seulement l'impression de changer de plateau dans une balance, pour vérifier je ne sais quelle pesée de moi-même* (Giraudoux).

plateau-repas [platorəpa] n. m. (de *plateau* 2 et de *repas ;* 19 nov. 1966, *le Figaro*). Plateau sur lequel est rassemblé tout ce qui compose un repas (dans un self-service, un avion, un train, etc.).

• Pl. *des* PLATEAUX-REPAS.

plate-bande [platbɑ̃d] n. f. (du fém. de *plat* 1 et de *bande* 1 ; 1508, *Comptes du château de Gaillon* [321], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet [*marcher... sur les plates-bandes de quelqu'un,* 1903, Larousse]). **1.** Moulure plate et large, de faible saillie. || **2.** Bande de terre étroite qui entoure un parterre, généralement garnie de plantes : *Certains massifs, certaines plates-bandes ameublies qui attendent les semis et les repiquages semblent jonchés de couleuvres : les seigneurs rayés* (des chats) [...] *tordent leurs reins, rampent sur le ventre* (Colette). || Fig. et fam. *Marcher, empiéter sur les plates-bandes de quelqu'un, les piétiner,* agir sans se soucier de ses droits, empiéter sur ses attributions : SAINT-MAURICE : *Ici, je vous arrête car il me semble que vous empiétez sur mes plates-bandes, tout est plaine pour un aviateur !* (Claudel).

• Pl. *des* PLATES-BANDES.

plate-cuve [platkyv] n. f. (du fém. de *plat* 1 et de *cuve ;* 1963, Larousse). Bouchon, généralement en béton, qui est coulé au fond d'un puits pour empêcher les venues d'eau par le fond. (On dit aussi FAUX FOND BÉTONNÉ.)

• Pl. *des* PLATES-CUVES.

1. platée [plate] n. f. (de *plat* 1 ; 1694, Th. Corneille [« massif de maçonnerie recouvrant les fondations d'une construction », 1903, Larousse]). Massif de fondation qui comprend toute l'étendue d'un bâtiment. || Massif de maçonnerie recouvrant les fondations d'une construction.

2. platée [plate] n. f. (de *plat* 2 ; 1798, Acad., aux sens 1-2). **1.** Contenu d'un plat : *La soupe mijote, je vous en porte deux platées ?* (Martin du Gard). *Le malheureux Laflamme s'étant avisé d'ajouter à cette nourriture insipide une platée de pommes de terre frites, M... s'empara de cette platée comme elle arrivait sur la table et la jeta par la fenêtre* (Duhamel). || **2.** Mets servi en trop grande abondance : *Nous n'avons pu absorber la platée de choucroute qui nous était servie.*

• SYN. : **1** *assiette, assiettée, plat.*

plate-faille [platfaj] n. f. (du fém. de *plat* 1 et de *faille* 2 ; 1963, Larousse). Faille dont le plan de déplacement des terrains est presque horizontal.

• Pl. *des* PLATES-FAILLES.

1. plate-forme [platfɔrm] n. f. (du fém. de *plat* 1 et de *forme ;* XVe s., Godefroy, au sens 1 [pour un toit, début du XVe s.] ; sens 2, 1962, Robert [aussi *plate-forme continentale ; plate-forme structurale,* 1950, Baulig] ; sens 3, 1606, Nicot [*plate-forme de forage,* 1968, Larousse] ; sens 4, fin du XVIe s. [« surface supérieure d'un remblai... » et « forme de sable sur laquelle doit être établi le pavage... d'une route », 15 nov. 1875, *Journ. officiel,* p. 9333] ; sens 5, 30 déc. 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 1258 [« sorte de char sans ridelles... », 1963, Larousse] ; sens 6, 1893, *Dict. général*). **1.** Surface plate et horizontale située à une certaine hauteur par rapport à l'ensemble considéré : *Plate-forme de quai.* || *Toit en plate-forme,* toit plat et uni, en forme de terrasse, qui couvre les bâtiments sans comble : *Les plus vieilles maisons de Venise avec leurs toits en plate-forme, plantés de piquets pour attacher des bannes* (Gautier). || **2.** En géomorphologie, type de structure caractérisé par des gauchissements des couches à grand rayon de courbure (donc à faible pendage) : *Les régions de plates-formes s'opposent aux géosynclinaux et aux chaînes plissées.* || *Plate-forme continentale* ou *littorale,* syn. de PLATEAU CONTINENTAL. || *Plate-forme structurale,* dans une région de structure géologique concordante, surface due au dégagement d'une couche dure par déblaiement de la couche tendre supérieure. || **3.** Surface horizontale servant de support. || *Plate-forme de forage,* sorte d'île artificielle aménagée pour creuser les puits de pétrole jusqu'à un gisement sous-marin. || **4.** Ouvrage de terre, de ciment, etc., supportant des canons mis en batterie. || Surface supérieure d'un remblai, supportant le ballast d'une voie de chemin de fer. || Forme de sable sur laquelle doit être établi le pavage d'une rue ou d'une route. || **5.** Sorte de wagon plat servant à transporter certaines marchandises : *Mais il fallait d'abord traverser une voie de chemin de fer et c'était bien énervant quand il fallait attendre que passe un de ces interminables trains de marchandises, des plates-formes ouvertes avec d'immenses tonneaux gonflés de vin, et des wagons fermés...* (Triolet). || Sorte de char sans ridelles, qui sert au transport des fardeaux encombrants. || **6.** Partie, à l'une des extrémités d'une voiture de chemin de fer, d'un tramway, d'un autobus, où les voyageurs ne peuvent s'asseoir : *Une après-midi d'été, montant dans un autobus, j'aperçus Octave dans le groupe qui encombrait la plate-forme* (Chardonne).

2. plate-forme [platfɔrm] n. f. (angl. *platform,* « endroit plan », et, en Amérique, « programme politique, déclaration de principes », empr. du franç. *plate-forme ;* 1869, Littré, écrit *platform ; plate-forme,* 1877, Littré). Les idées essentielles et les formules sur lesquelles s'appuie un programme politique ou revendicatif : : [Bouitton à Jerphanion] *En somme, c'est sur l'idée de la paix que vous allez nous bâtir notre plate-forme électorale ?* (J. Romains).

• Pl. *des* PLATES-FORMES.

• SYN. : *tremplin.*

platelage [platlaʒ] n. m. (de *platel,* forme anc. de *plateau* 2 ; 1845, Bescherelle). Plancher de charpente bien dressé, et dont les joints sont maintenus ou non au moyen de clefs.

platelet [platlɛ] n. m. (dimin. de *platel,* forme anc. de *plateau* 2 ; 1364, Prost, I, n° 342). Petit plat qui, au Moyen Âge, servait à présenter les fruits.

plate-longe [platlɔ̃ʒ] n. f. (du fém. de *plat* 1 et de *longe ;* 1690, Furetière [aussi « longe utilisée par les maréchaux... » ; « pièce du harnais... » et « courroie avec laquelle un écuyer... fait travailler un cheval... », 1869, Littré]). Longe servant à maintenir les chevaux difficiles. || Longe utilisée par les maréchaux pour entraver les chevaux. || Pièce du harnais qui, ajoutée à la croupière, empêche les chevaux attelés de ruer. || Courroie avec laquelle un écuyer qui est à pied fait travailler un cheval en rond autour de lui.

• Pl. *des* PLATES-LONGES.

platement [platmɑ̃] adv. (de *plat* 1 ; fin du XVe s., au sens de « sans détour » ; sens actuel, 8 mai 1764, Voltaire). D'une manière banale ou servile : *« Je le savais », murmura platement le visiteur* (Duhamel). *S'excuser platement.*

plater [platər] n. m. (mot angl. de même sens, de *plate,* plaque, objet plat, empr. du franç. *plat* 1 ; 1875, Larousse). Nom parfois donné aux chevaux de courses plates.

plateresque [platərɛsk] adj. et n. m. (esp. *plateresco,* même sens, de *platero,* orfèvre, dér. de *plata,* argent [v. PLATE 2] ; av. 1872, Th. Gautier, écrit *plateresco ; plateresque,* 1878, Larousse). Se dit d'un style d'ornementation d'une grande exubérance et d'un faible relief, propre à la Renaissance espagnole : *Vous connaissez le plateresque, cette première apparition de la Renaissance dans l'architecture espagnole ? Une façade qui n'est pas une façade mais un mur, un mur aride, un long désert de briques, jaune et rose, dévoré par le soleil* (Montherlant).

platerie [platri] n. f. (de *plat* 2 ; 1802, Fourmy, 82). Ensemble de pièces plates de céramique, soumises à la cuisson.

plathelminthes [platɛlmɛ̃t] n. m. pl. (du gr. *platus,* large et plat, et *helmins, -minthos,* ver ; 1888, Larousse). Embranchement du règne animal comprenant des vers à corps plat, mais très divers dans leur organisation. (Syn. PLATODES.)

platière [platjɛr] n. f. (de *plat* 1 ; 1782, *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** Ruisseau qui traverse à niveau une chaussée. || **2.** Terrain plat au bas d'une colline.

platiforme [platifɔrm] adj. (de *plati-,* élément tiré de *plat* 1, et de *forme ;* 1963, Larousse). Qui a une forme plate ou comprimée (peu usité) : *La sole est un poisson platiforme.*

platin [platɛ̃] n. m. (de *plat* 1 ; fin du XV[e] s., Molinet, au sens de « pays plat » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1691, Ozanam). **1.** Partie basse d'une plage, qui découvre à marée basse. || **2.** Banc de sable plat.

platinage [platinaʒ] n. m. (de *platiner* 2 ; 1838, Acad., au sens de « action de blanchir le cuivre rouge » ; sens 1-2, 1875, Larousse). **1.** Opération qui consiste à recouvrir une surface d'une mince couche de platine. || **2.** Cette couche elle-même.

1. platine [platin] n. f. (de *plat* 1 ; XII[e] s., *Chevalier aux deux épées,* au sens de « plaque de métal » ; v. 1220, Coincy, au sens de « plaque d'une cuirasse » ; sens I, 1, 1680, Richelet [aussi « plaque soutenant les organes d'un mouvement d'horlogerie » ; dans une machine à coudre, 1962, Robert] ; sens I, 2, 1690, Furetière [aussi « le mécanisme lui-même »] ; sens I, 3, 1869, Littré [dans une machine pneumatique, 1903, Larousse ; dans une presse à imprimer, 1680, Richelet ; dans un tourne-disque, 1963, Larousse] ; sens I, 4, 1614, Havard ; sens I, 5, 1963, Larousse ; sens II, 1808, d'Hautel [« facilité de parole », 1847, Balzac]).

I. 1. Plaque de métal dans laquelle est ménagé un trou pour le passage de la clef dans une serrure. || Plaque de métal percée d'un trou pour le passage de l'aiguille d'une machine à coudre. || Plaque soutenant les organes d'un mouvement d'horlogerie. || **2.** Dans les anciennes armes à feu portatives, chacune des deux plaques qui, de part et d'autre de la bascule, portent le mécanisme de percussion. || *Par extens.* Ce mécanisme lui-même. || **3.** Plateau sur lequel est posé l'objet à examiner au microscope : *Il a déplacé la platine du microscope, imperceptiblement, pour parcourir de l'œil la préparation* (Duhamel). || Plateau d'une machine pneumatique, sur lequel on place les récipients dans lesquels on veut faire le vide. || Plateau de fonte qui, dans les petites presses à imprimer, vient appliquer la feuille vierge contre la forme d'impression. || Dans un tourne-disque ou un électrophone, plaque sur laquelle sont fixés le moteur, le dispositif d'entraînement du plateau où est posé le disque, et les commandes de l'appareil. (On dit aussi TABLE DE LECTURE.) || **4.** *Vx.* Ustensile consistant en une calotte sphérique presque plate en cuivre, montée sur un pied de fer et servant à repasser ou à sécher le linge. || **5.** Disque d'obturation que l'on place provisoirement entre deux brides, afin d'empêcher le passage de la vapeur, du gaz ou du liquide dans une tuyauterie. (Syn. OBTURATEUR.)

II. *Pop.* et *vx.* Langue : *Si tu deviens député, tu as une fière platine, tu serais craint comme Chauvelin* (Balzac). || *Par extens.* Facilité de parole : *Elle ne le cédait à aucune marchande du carreau par le bagout et la platine* (Nerval). *Je ne sais si, comme platine, celui-ci ne damerait pas le pion au professeur* (Proust).

● SYN. : **II,** *éloquence ; bagou* (fam.), *faconde ; loquacité, prolixité, volubilité.*

2. platine [platin] n. m. (anc. esp. *platina,* même sens [auj. *platino*], de *plata,* argent [v. PLATE 2] ; 1752, Mauvillon [I, 375], comme n. f. ; comme n. m. [sous l'influence de tous les autres noms de métaux], 1772, Havard [*mousse de platine,* 1869, Littré]). Métal précieux (symb. : Pt), blanc-gris, malléable et tenace, très dense et inoxydable : *D'un dernier coup de pince, il sépara le platine du support de fer et mit le métal précieux dans un récipient qui chauffait sur le feu de forge* (Simenon). || *Mousse de platine,* masse grise, spongieuse, que l'on obtient dans la préparation du platine.

◆ adj. invar. (1962, Robert [aussi absol.]). *Blond platine,* ou simplem. *platine,* d'un blond très pâle, presque blanc : *Des cheveux blond platine.*

platiné, e [platine] adj. (part. passé de *platiner* 2 ; début du XX[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert [aussi en parlant d'une femme]). **1.** *Vis platinée,* v. VIS. || **2.** Qui a une teinte d'un blond très pâle, presque blanc : *Des cheveux platinés.* || *Par extens.* Se dit d'une femme dont les cheveux sont de cette couleur : *Un capitaine était attablé avec une femme. La femme, platinée, fumait vautrée contre lui, presque sur ses genoux* (Montherlant). *Une blonde platinée.*

● SYN. : 2 *cendré.*

1. platiner [platine] v. tr. (de *platine* 1 ; 1963, Larousse). Obturer provisoirement une tuyauterie à l'aide d'une platine.

2. platiner [platine] v. tr. (de *platine* 2 ; 1845, Bescherelle, au sens de « blanchir le cuivre rouge avec un amalgame d'étain et de mercure » ; sens I, 1875, Larousse ; sens II, 1949, Larousse).

I. Recouvrir d'une couche de platine.

II. Donner une teinte d'un blond très pâle, presque blanc : *Platiner ses cheveux.*

● REM. Au sens I, on dit aussi PLATINISER (1875, Larousse).

1. platineur [platinœr] n. m. (de *platine* 1 ; 1834, Boiste). *Autref.* Dans une manufacture d'armes, ouvrier spécialisé dans la confection des platines.

2. platineur [platinœr] n. m. (de *platiner* 2 ; 1903, Larousse). Ouvrier qui opère le platinage.

platineux [platinø] adj. m. (de *platine* 2 ; 1838, Acad.). Se dit des composés du platine bivalent.

platinides [platinid] n. m. pl. (de *platine* 2 et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1869, Littré). Famille de minéraux qui comprend le platine et ses combinaisons.

platinifère [platinifɛr] adj. (de *platini-,* élément tiré de *platine* 2, et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1828, Mozin). Qui contient du platine : *Gisements platinifères.*

platinique [platinik] adj. (de *platine* 2 ; 1828, Mozin). Se dit des composés du platine quadrivalent.

platiniridium [platiniridjɔm] n. m. (de *platin*[*e*] 2 et de *iridium ;* 1878, Larousse). Platine allié avec l'iridium.

platiniser v. tr. V. PLATINER 2.

platinite [platinit] n. m. (de *platine* 2 ; 1932, Larousse). Alliage de fer, de nickel et de carbone utilisé en remplacement du platine.

platinoïde [platinɔid] n. m. (de *platino-,* élément tiré de *platine* 2, et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1888, Larousse, au sens de « alliage de maillechort ayant l'aspect du platine » ; sens actuel, 1963, Larousse). Nom générique des six métaux de la famille du platine (ruthénium, rhodium, palladium, osmium, iridium et platine).

platinotypie [platinɔtipi] n. f. (de *platino-,* élément tiré de *platine* 2, et de *-typie,* du gr. *tupos,* marque, empreinte ; 1888, Larousse). Procédé de tirage photographique utilisant les sels de platine.

plation [platjɔ̃] n. m. (de *plat* 1 et de *ion ;* 1932, Larousse). En radiotechnie, lampe dont la grille est remplacée par une lamelle pleine constituant un organe de direction.

platitude [platityd] n. f. (dér. savant de *plat* 1 ; 1694, Acad., au sens II, 3 [« parole banale », 1740, Acad.] ; sens I, 1, 1893, *Dict. général ;* sens I, 2, 1776, Brunot ; sens II, 1, 1835, Acad. ; sens II, 2, av. 1850, Balzac ; sens II, 4, 1694, Acad. [« humilité excessive d'une personne », av. 1841, Chateaubriand ; « acte empreint de bassesse... », 1835, Raymond]).

I. 1. Caractère d'une chose plate, au relief peu accentué : *La platitude du sol.* || **2.** Nom donné, au XVIII[e] s., à une tabatière plate ou à toute boîte plate que l'on pouvait mettre dans le gousset. (Syn. TURGOTINE.)

II. 1. Caractère de ce qui est plat, sans saveur : *La platitude d'un vin.* || **2.** Absence d'originalité, d'imprévu, uniformité des choses : *Sa vie, jusque-là, n'avait pas compté. Tout n'avait été que platitude et ennui* (Romains). *La platitude des jours m'assaille, m'envahit, me bouche les pores ; sans danger, sans conséquence, le train-train par là-dessus roule et me berce* (Sarrazin). || **3.** Banalité dans l'expression : *La platitude d'un style, d'une peinture. Après avoir quelque temps promené mes yeux sur tant de platitudes menées à bonne fin, tant de niaiseries soigneusement léchées...* (Baudelaire). *La première fois qu'Olivier, assistant à une réunion populaire, goûta de ce pain-là, il manqua d'appétit* [...]. *Il était écœuré par la platitude des pensées, la lourdeur incolore et barbare de l'expression, les généralités vagues, la logique enfantine...* (Rolland). || *Spécialem.* Parole banale : *Je ne leur dis que des banalités, des platitudes* (Gide). || **4.** Médiocrité intellectuelle, manque d'élévation spirituelle, de noblesse d'âme. || *Spécialem.* Humilité excessive d'une personne : *La platitude d'un courtisan.* || *Péjor.* Acte empreint de bassesse, de servilité : *J'apprends le métier de cireur et je fais des platitudes auprès du patron pour qu'il m'embauche* (Romains).

• SYN. : **II, 1** *fadeur ;* **2** *banalité, médiocrité, monotonie ;* **3** *inconsistance, insignifiance, pauvreté ; fadaise, niaiserie ;* **4** *aplatissement, avilissement, bassesse, courbettes* (fam.). — CONTR. : **II, 1** *saveur ;* **2** *fantaisie, imprévu, originalité, pittoresque ;* **3** *brillant, éclat, finesse, hardiesse, profondeur ;* **4** *dignité, élévation, grandeur, noblesse, tenue.*

plat-joint [plaʒwɛ̃] n. m. (de *plat* 1 et de *joint* 1 ; 1963, Larousse). Joint de deux pièces de bois, sans assemblage : *Un plancher à plat-joint.*

• Pl. *des* PLATS-JOINTS.

platodes [platɔd] n. m. pl. (du gr. *platus,* large et plat, et *eidos,* forme, apparence ; 1963, Larousse). Syn. de PLATHELMINTHES.

platonicien, enne [platɔnisjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *platonicus* [v. l'art. suiv.] ; av. 1704, Bossuet). Qui se rapporte à la philosophie de Platon : *Le spiritualisme platonicien. Il ne s'agit pas là de finesses platoniciennes. Le sentiment du « refus » est profondément caché au cœur de la femme, on le retrouve même dans les espèces animales* (Claudel).

◆ n. et adj. (1370, Oresme). Philosophe de l'école de Platon : *Les philosophes platoniciens. Philon fut un zélé platonicien.*

platonicisme n. m. V. PLATONISME.

platonique [platɔnik] adj. (lat. *platonicus,* de Platon, platonique, gr. *platônikos,* de Platon, disciple de Platon, de *Platôn,* Platon, célèbre philosophe des V[e]-IV[e] s. av. J.-C., disciple de Socrate ; 1486, Godefroy, au sens de « partisan de la philosophie de Platon » ; sens I, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens II, 1, 1750, Prévost d'Exiles ; sens II, 2, 1723, J.-B. Rousseau ; sens II, 3, 1878, Acad.).

I. *Vx.* Qui appartient à la philosophie de Platon.

II. 1. Se dit d'un amour parfaitement idéal, pur de toute sensualité (par référence à la définition de l'amour proposée par Platon ou à sa philosophie idéaliste en général) : *Cette résistance égoïste la lui faisait prendre pour une sainte et vertueuse créature, et il se résignait, et il parlait d'amour platonique...* (Balzac). *Sans doute mon amour pour Albertine n'était pas le plus dénué de ceux jusqu'où, par manque de volonté, on peut déchoir, car il n'était pas entièrement platonique ; elle me donnait des satisfactions charnelles, et puis elle était intelligente* (Proust). || **2.** Se dit d'un sentiment, d'un désir, d'une passion qui ne peut se réaliser, se concrétiser, et qui demeure du domaine du rêve : *J'avais l'amour du théâtre, amour platonique, car mes parents ne m'avaient encore jamais permis d'y aller* (Proust). || **3.** Se dit d'une chose sans effet réel, de pure forme : *Une protestation platonique.*

• SYN. : **II, 1** *chaste, éthéré, idéal, pur ;* **2** *inassouvi, insatisfait ;* **3** *formel, théorique.* — CONTR. : **II, 1** *charnel, lascif, sensuel, voluptueux ;* **3** *effectif, efficace.*

platoniquement [platɔnikmɑ̃] adv. (de *platonique ;* fin du XVI[e] s., au sens de « en suivant la doctrine de Platon » ; sens 1, 1831, Balzac ; sens 2, 1884, Huysmans ; sens 3, fin du XIX[e] s., A. Daudet). **1.** D'une manière platonique, où la sensualité n'a pas de part : *Aimer platoniquement.* || **2.** D'une manière idéale, imaginaire : *Au mortel ennui de la vie provinciale, le médecin peut, par cette supercherie, substituer platoniquement, pour son malade, l'atmosphère des boudoirs de Paris, des filles* (Huysmans). || **3.** Sans produire aucun effet : *Elle peut pleurer, pas trop fort, et protester, bien platoniquement, puisqu'elle n'est pas majeure* (Daudet).

platoniser [platɔnize] v. intr. (dér. savant du n. de *Platon,* gr. *Platôn* [v. PLATONIQUE] ; 1587, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1935, P. Bourget). **1.** Suivre la philosophie de Platon. || **2.** *Spécialem.* Considérer l'amour ou en parler avec des raffinements idéalistes : *On y platonisait* [...] *à perte de vue* (Bourget).

platonisme [platɔnism] n. m. (dér. savant du n. de *Platon,* gr. *Platôn* [v. PLATONIQUE] ; 1672, Molière, au sens I [« caractère d'une philosophie qui admet l'existence d'une réalité intelligible... », 1963, Larousse] ; sens II, av. 1803, Laharpe).

I. Philosophie de Platon et de ses disciples. || *Par extens.* Caractère d'une philosophie qui admet l'existence d'une réalité intelligible, distincte à la fois du monde sensible et des productions de l'esprit humain.

II. Caractère idéal de l'amour : *Une chasteté, un platonisme, auxquels il avait sacrifié tout plaisir* (Proust).

• REM. On trouve parfois PLATONICISME (de *platonique ;* av. 1896, Goncourt).

plâtrage [plɑtraʒ] n. m. (de *plâtrer ;* 1718, Acad., au sens 1 [« ouvrage fait de plâtre », 1869, Littré] ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3-4, 1869, Littré). **1.** Action ou manière de plâtrer. || Ouvrage fait de plâtre : *De guerre lasse, je passais derechef tout mon temps sur la paillasse, les yeux fixés au mur. Les moellons en étaient mal équarris, sans aucun plâtrage, avec des bavures de ciment dans les joints* (Cendrars). || **2.** *Fam.* Pansement gastrique. || **3.** *Spécialem.* Action ou manière de plâtrer les terres. || **4.** Opération, auj. abandonnée, consistant à ajouter du plâtre à la vendange pour neutraliser l'acidité du vin.

plâtras [plɑtra] n. m. (de *plâtre* [v. ce mot] ; XIV[e] s., Du Cange, écrit *plastras* [*plâtras,* XVII[e] s.], au sens 1 [aussi « débris de matériaux de construction divers, dont le plâtre »] ; sens 2, 1371, *Dict. général,* écrit *platras* [*plâtras,* XVII[e] s.]). **1.** Débris d'ouvrages de plâtre : *Le plafond de plâtre se mit à vieillir rapidement, des plâtras s'en détachèrent, découvrant au-dessus une sorte de grenier obscur* (Giono). || *Par extens.* Débris de matériaux de construction divers, dont le plâtre. || **2.** Mauvais matériau de construction : *Le temple d'Hagia Sophia, avec ses briques et ses plâtras* (Renan).

plâtre [plɑtr] n. m. (de *emplâtre* [v. ce mot], par comparaison du plâtre gâché avec un emplâtre ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *plastre* [*plâtre,* XVII[e] s.], aux sens 1-2 ; sens 3, XIII[e] s., *Roman de Renart* [aussi « matériau ainsi obtenu » ; tout objet obtenu par coulage de plâtre liquide dans

un moule », 1843, Th. Gautier ; *plâtre (chirurgical), être dans le plâtre,* début du XX[e] s.] ; sens 4, 1962, Robert ; sens 5, 1675, Boileau [aussi au fig.] ; sens 6, fin du XVII[e] s., Saint-Simon). **1.** *Plâtre cru,* ou simplem. *plâtre,* s'employait pour désigner le gypse : *Les plâtres sont disposés, comme les pierres calcaires, par lits horizontaux* (Buffon). [On dit auj. PIERRE À PLÂTRE.] || **2.** Substance blanche et pulvérulente faite de gypse calciné et pulvérisé : *Gros plâtre, plâtre fin. Plâtre à mouler.* || **3.** Matière solide et tendre obtenue par délayage de cette substance avec de l'eau, et qui, après un stade pâteux, devient solide progressivement : *J'ai tout envoyé au laboratoire... Les verres, les boîtes de conserve, le couteau... J'ai même fait un moulage en plâtre des traces de l'homme* (Simenon). || Matériau ainsi obtenu : *Un plafond en plâtre.* || *Spécialem.* Tout objet obtenu par coulage de plâtre liquide dans un moule : *Un plâtre de Voltaire.* || *Plâtre chirurgical,* ou simplem. *plâtre,* appareil d'immobilisation d'une fracture ou d'une lésion ostéo-articulaire qui permet, grâce à la prise du plâtre dont il est composé, d'obtenir la rigidité voulue : *Il devra garder son plâtre six semaines.* || *Être dans le plâtre,* avoir un membre immobilisé par cet appareil : *Il a une jambe dans le plâtre* (Adamov). || **4.** *Fam.* Se dit d'une chose qui, au lieu de présenter une consistance molle, a l'aspect et la fermeté du plâtre : *Ce fromage est un vrai plâtre.* || Fig. *Battre quelqu'un comme plâtre,* V. BATTRE. || **5.** *Vx.* Blanc de fard ; et au fig. : *Ses bons mots ont besoin de farine et de plâtre* (Boileau). || **6.** *Fig.* Personne, chose factice, sans consistance : *Les Anglais traitent le roi d'Es-pagne comme un roi de plâtre* (Saint-Simon). *Cette femme qu'il avait choisie [...] était-elle le contraire de lui ? Une moitié du ménage était-elle, pour l'autre moitié, du plâtre, du faux ?* (Giraudoux).

◆ **plâtres** n. m. pl. (1694, Th. Corneille [« murs en plâtre, murs neufs... », 1869, Littré]). Ouvrages légers, comme enduits, corniches, etc. || Murs en plâtre. || *Par extens.* Murs neufs, en général. || *Essuyer les plâtres,* V. ESSUYER.

plâtreau [plɑtro] n. m. (de *plâtre ;* 1903, Larousse). Pierre à plâtre concassée en gros fragments, mais non encore cuite au four.

plâtré, e [plɑtre] adj. (part. passé de *plâtrer* [v. ce mot] ; XV[e] s., Littré [art. *plâtrer*], écrit *plastré* [*plâtré,* XVII[e] s.], au sens 4 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, début du XX[e] s. ; sens 3, 1869, Littré). **1.** Garni de plâtre ou revêtu d'une couche de plâtre : *Un mur plâtré.* || **2.** Qui est fait de plâtre : *Bouillie plâtrée. Une gouttière plâtrée pour immobiliser un membre fracturé.* || **3.** *Vin plâtré,* vin dont on a neutralisé l'acidité avec du plâtre. || **4.** *Vx.* Se dit de ce qui est factice : *Combien durerait la bonne entente plâtrée du duc d'Autriche et du roi de France ?* (Hugo).

● SYN. : 4 *artificiel, fabriqué, faux, feint, simulé.*

plâtre-ciment [plɑtrəsimɑ̃] n. m. (de *plâtre* et de *ciment ;* 1869, Littré [art. *plâtre*]). Carbonate de calcium contenant de l'oxyde de fer et une grande quantité d'argile.

● Pl. *des* PLÂTRES-CIMENTS.

plâtrer [plɑtre] v. tr. (de *plâtre* [v. ce mot] ; 1538, R. Estienne, écrit *plastrer* [*plâtrer,* XVII[e] s.], au sens 1 [var. *plastrir,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 2, début du XX[e] s. ; sens 3, 1869, Littré ; sens 4, 1847, Bescherelle ; sens 5, 1690, Furetière [aussi « recouvrir d'une couche excessive de fard »] ; sens 6, 1645, Corneille). **1.** Couvrir de plâtre, colmater avec du plâtre : *Plâtrer un mur. Plâtrer une fissure.* || **2.** Mouler sur une partie du corps un plâtre chirurgical : *On a été obligé de lui plâtrer la jambe ;* et par extens. : *On a plâtré le blessé hier matin.* || **3.** Neutraliser l'acidité d'un vin avec du plâtre : GROUSSON : *Lorsque je me méfie du vin, je me dis : est-ce qu'il n'a pas été sucré, ou plâtré, ou coloré ?* (Romains). || **4.** Amender une terre trop acide avec du plâtre. || **5.** *Vx.* Recouvrir de fard : *De fort belles dames, délicatement plâtrées de blanc et de carmin* (Musset). *Je vois ta mère, enfant de ce siècle appauvri, | Qui vers son miroir penche un lourd amas d'années, | Et plâtre artistement le sein qui t'a nourri !* (Baudelaire). || *Auj.* et *littér.* Recouvrir d'une couche excessive de fard : *Le souffleur, le machiniste et le directeur, et le régisseur, et toute la tribu innombrable des comédiennes trop plâtrées et des comédiens à menton bleu s'occupaient de mon œuvre* (Daudet). *Des couches de poudre plâtrant son visage, celui-ci avait l'air d'un visage de pierre* (Proust). || **6.** *Class.* et *fig.* Revêtir d'une apparence trompeuse, masquer : *Jusques ici vous [...] avez ébloui vos parents et plâtré vos malversations* (Molière).

plâtrerie [plɑ̃trəri] n. f. (de *plâtre* [v. ce mot] ; 1334, *Actes normands de la Chambre des comptes,* écrit *plastrerie* [*plâtrerie,* XVII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Ouvrage exécuté en plâtre. || **2.** Syn. de PLÂTRIÈRE.

plâtreur, euse [plɑtrœr, -øz] n. (de *plâtrer ;* 7 nov. 1661, Chapelain [*plâtreux,* même sens, av. 1654, Guez de Balzac]). *Class.* et *fig.* Personne qui cherche à en faire accroire : *Croyez-moi, ce n'est pas une plâtreuse et il faut prendre au pied de la lettre ce qu'elle dit* (Chapelain).

◆ **plâtreur** n. m. (av. 1885, V. Hugo). *Dialect.* Ouvrier qui met en œuvre le plâtre dans la construction : *À Saint-Pierre-Port on n'est pas [...] maçon, on est plâtreur* (Hugo).

plâtreux, euse [plɑtrø, -øz] adj. (de *plâtre* [v. ce mot] ; 1564, Liébault, écrit *plastreux* [*plâtreux,* XVII[e] s.], au sens 1 [« qui est mêlé de plâtre cru », 1616, J. Duval] ; sens 2-3, 1890, Maupassant ; sens 4, milieu du XIX[e] s., Baudelaire). **1.** *Vx.* Qui contient du gypse, ou pierre à plâtre : *Carrières plâtreuses* (Buffon). || Qui est mêlé de plâtre cru : *Eaux plâtreuses.* || **2.** Qui est couvert de plâtre cuit : *Des murs plâtreux.* || **3.** Qui a l'aspect du plâtre : *Au sud, de petites auberges, de petits commerces pour mariniers [...] alternaient avec de grandes cheminées et des façades plâtreuses d'usines* (Romains). || **4.** *Fig.* Qui a la consistance lourde du plâtre cuit : *C'est dans ce capharnaüm de faux ex-voto, dans cette immense voie lactée de plâtreuses sottises, qu'ont été reléguées ces deux modestes toiles* (Baudelaire). *Le sommelier d'étage, tout plâtreux d'insomnie chronique* (Colette).

plâtrier [plɑtrije] n. m. et adj. (de *plâtre* [v. ce mot] ; v. 1268, É. Boileau, écrit *plastrier* [*plâtrier,* XVII[e] s.], au sens de « personne qui prépare, vend ou utilise le plâtre » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Ouvrier employé à l'extraction de la pierre à plâtre. || **2.** Ouvrier du bâtiment qui procède à la construction des cloisons et au revêtement en plâtre des murs et des plafonds.

plâtrière [plɑtrijɛr] n. f. (de *plâtre* [v. ce mot] ; v. 1460, Villon, écrit *plastriere* [*plâtrière,* XVII[e] s.], au sens 2 ; sens 1, fin du XVI[e] s., Palissy). **1.** Carrière où l'on tire la pierre à plâtre. || **2.** Installation, usine où l'on traite la pierre à plâtre. (On dit aussi PLÂTRERIE.)

platy- [plati], premier élément, tiré du gr. *platus,* large et plat, et qui entre dans la composition de mots savants.

platybasie [platibazi] n. f. (de *platy-* et de *base* 1 ; 1963, Larousse). Déformation d'un crâne présentant une base plate et élargie, consécutive à l'enfoncement des condyles occipitaux et, parfois, de tout le pourtour du trou occipital, qu'on observe surtout dans l'enfance ou la vieillesse.

platycéphale [platisefal] adj. et n. (gr. *platukephalos,* à large tête, à tête plate, de *platus,* large et plat, et de *kephalê,* tête ; 1869, Littré). Se dit des sujets qui présentent de la platycéphalie.

platycéphalie [platisefali] n. f. (de *platycéphale ;* 1923, Larousse). Caractère d'un crâne aplati et dont la voûte est surbaissée.

platycerque [platisɛrk] n. m. (gr. *platukerkos,* à large queue, de *platus,* large et plat, et de *kerkos,* queue ; 1839, Boiste). Petit perroquet d'Australie et d'Océanie, aux teintes vives, très variées selon les espèces, à queue longue et étagée.

platyrhinien, enne [platirinjɛ̃, -ɛn] adj. (du gr. *platurris* [ou *-rrin*], *-rrinos,* aux larges narines, au gros nez, de *platus,* large et plat, et de *rhis, rhinos,* nez ; 1827, Acad.). Se dit des races et des sujets ayant un indice nasal élevé (nez élargi par rapport à sa longueur).

◆ **platyrhiniens** n. m. pl. (1827, Acad.). Groupe de mammifères primates qui habitent le Nouveau Monde, caractérisés par un nez à large cloison et à narines très écartées : *Les ouistitis, les atèles sont des platyrhiniens.*

plausibilité [plozibilite] n. f. (dér. savant de *plausible ;* 1690, Furetière). Caractère de ce qui est plausible, de ce qui peut être considéré comme vrai : *La plausibilité d'une explication.*

plausible [plozibl] adj. (lat. *plausibilis,* digne d'être approuvé ou applaudi, de *plausum,* supin de *plaudere,* battre, frapper, applaudir, approuver ; 1552, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* et *littér.* Se dit de ce qui est digne d'estime, mérite l'approbation : *Mais peut-être que sa doctrine sera si plausible et si belle qu'elle donnera du crédit à cet homme si méprisé ?* (Bossuet). *J'ai passé par le couvent des Dominicains du Saulchoir. J'y ai porté mes essais sur la Vie des Corps bienheureux, qui ont vivement intéressé les pères. Il paraît que théologiquement c'est absolument solide et plausible* (Claudel). || **2.** Qui semble pouvoir être admis, accepté, être tenu pour vrai : *Motif, excuse plausible. Il a parlé* [...] *du gouverneur général en termes qui suggéraient leur intimité, que sa mission rend plausible* (Malraux). *Vous voyez, vous ne pouviez pas expliquer le phénomène. Eh bien, voilà, vous venez de me donner une explication plausible. Oui, pour s'être mis dans cet état, il* [Jean] *a certainement dû avoir une crise, un accès de folie...* (Ionesco). *Mardouk avait l'impression de conjecturer, d'inventer des hypothèses plausibles* (Caillois).

• SYN. : **1** *estimable, louable ;* **2** *acceptable, admissible, croyable, possible, recevable, vraisemblable.* — CONTR. : **1** *blâmable, condamnable, répréhensible ;* **2** *impossible, inacceptable, inadmissible, incroyable, insoutenable, invraisemblable.*

plausiblement [plozibləmɑ̃] adv. (de *plausible ;* 1558, S. Fontaine, 13). De manière plausible. (Peu usité.)

play ! [plɛ] interj. (mot angl. de mêmes sens, impér. de *to play,* jouer ; 1891 [d'après le *FEW,* XVIII, 95 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** S'employait naguère au tennis pour demander à l'adversaire s'il était prêt à commencer le jeu (à quoi il répondait *ready*) : *« Play ! » cria une voix fraîche et virile, au tennis de la pelouse* (Daudet). || **2.** Se dit, au cricket, pour indiquer qu'on peut envoyer le coup.

play-back [plɛbak] n. m. (mot angl. de même sens, de *to play,* jouer, et de *back,* en arrière, derrière ; 1944, *École technique de cinéma,* cours n° 5, p. 22). Technique cinématographique ou de télévision inverse du doublage, et qui consiste à enregistrer l'image après le son, le ou les interprètes mimant les gestes et les attitudes exigés par la bande sonore : *Les comédies musicales sont souvent tournées en play-back.*

• REM. On a proposé divers équivalents français pour traduire cet anglicisme : PRÉSONORISATION, SURJEU (préconisés par L'Administration), PRÉ-ENREGISTREMENT, CONTRE-JEU, etc.

play-boy [plɛbɔj] n. m. (mot angl. signif. proprem. « viveur », de *to play,* jouer, s'amuser, et de *boy,* garçon ; 1964, M. Saint-Lô). Garçon élégant, bien de sa personne, généralement fortuné, qui mène une vie facile et recherche surtout les succès féminins.

• Pl. *des* PLAY-BOYS.

plaza [pladza] n. f. (mot esp. de même sens, proprem. « place », lat. *platea,* place publique, gr. *plateia,* fém. de l'adj. *platus,* large et plat ; 1926, Montherlant). *Plaza de toros,* ou simplem. *plaza,* en Espagne, l'arène où ont lieu les courses de taureaux : *Pour Alban, chaque plaza avait sa physionomie, chaque plaza avait sa vie propre comme une personne* (Montherlant).

pléban [plebɑ̃] ou **plébain** [plebɛ̃] n. m. (lat. médiév. *plebanus,* même sens, de *plebs, plebis,* paroisse [« plèbe », en lat. class. — v. l'art. suiv.] ; 1347, Godefroy [*plebain*], et 1803, Boiste [*pléban*]). *Vx.* Chanoine chargé du ministère paroissial dans une cathédrale qui est aussi une paroisse.

plèbe [plɛb] n. f. (lat. *plebs, plebis,* la plèbe, les plébéiens, la populace, le vulgaire ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1792, *l'Ami du peuple,* n° 667 ; sens 3, 1801, Mercier). **1.** Dans la Rome antique, l'ensemble des citoyens non patriciens : *Sous les Césars, l'unité, c'était l'autocratie prétorienne, le pillage des provinces, l'entretien gratuit de la plèbe de Rome* (Proudhon). *Il appartient à la race indigène de la Méditerranée, qui devint la plèbe romaine...* (France). || **2.** *Vx.* Le peuple, le commun des hommes : *C'est l'impudicité qui a perdu la noblesse française et qui perd aujourd'hui bourgeoisie et plèbe* (Proudhon). *Promène qui voudra son cœur ensanglanté | Sur ton pavé cynique, ô plèbe carnassière* (Leconte de Lisle). || **3.** *Péjor.* et *littér.* Le bas peuple, la populace : *Depuis le sommet de l'aristocratie jusqu'aux bas-fonds de la plèbe, tous les acteurs de sa « Comédie »* [la « Comédie humaine » de Balzac] *sont plus âpres à la vie, plus actifs et rusés dans la lutte, plus patients dans le malheur...* (Baudelaire).

plébéianisme [plebejanism] n. m. (dér. savant de *plébéien ;* 1795, Brunot, aux sens 1-2). **1.** Caractère propre aux plébéiens, aux classes populaires. || **2.** État, condition de plébéien : *Le plébéianisme. Ce que je vois en Lorraine, ce que j'entends, c'est le paysan, la parole du paysan* (Barrès).

plébéien, enne [plebejɛ̃, -ɛn] n. et adj. (du lat. *plebeius,* du peuple, de la plèbe, non patricien [et, au fig., « du commun »], de *plebs* [v. PLÈBE] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s., *Songe du Verger ;* sens 3, milieu du XXe s.). **1.** Qui appartenait à la plèbe de Rome : *On sait qu'à Rome, quoique le peuple se fût donné le droit d'élever aux charges les plébéiens, il ne pouvait se résoudre à les élire* (Montesquieu). *Famille plébéienne.* || **2.** *Littér.* Qui est issu du peuple, qui appartient aux classes populaires : *Elle* [Mme Moreau] *sortait d'une vieille famille de gentilshommes, éteinte maintenant. Son mari, un plébéien, que ses parents lui avaient fait épouser...* (Flaubert). *Mais j'espérais que ce projet plairait aux plébéiens par son extravagance* (France). *Certaines des nourritures criées dans la rue, et que personnellement je détestais, étaient fort au goût d'Albertine, si bien que Françoise en envoyait acheter par son jeune valet, peut-être un peu humilié d'être confondu dans la foule plébéienne* (Proust). *Il est vrai que si Rousseau enchanta son siècle, il lui fut en même temps insupportable. Il n'y a plus aujourd'hui de société au sens où on l'entendait alors. Comment les salons de Paris eussent-ils toléré ce plébéien insociable ?* (Mauriac). || **3.** *Péjor.* Qui tient de son origine populaire une certaine vulgarité : *Tu es un petit plébéien porté sur la nourriture, la boisson et les moteurs d'auto* (Aymé).

• SYN. : **2** *roturier.* — CONTR. : **1** *patricien ;* **2** *aristocrate, gentilhomme, noble.*

◆ adj. (sens 1, v. 1355, Bersuire ; sens 2, 1707, Lesage ; sens 3, 1818, A. Duval). **1.** Qui se rapporte à la plèbe romaine : *Magistratures plébéiennes.* || **2.** *Littér.* Qui est propre au peuple : *Les dévouements plébéiens* (Stendhal). *Quelquefois aussi figurait un monsieur, aristocrate humble d'allures, disant des choses plébéiennes* (Flaubert). *Mais s'il avait assez de finesse pour deviner cet état d'esprit de la vieille fille, il conservait une tendance plébéienne à rectifier les erreurs d'autrui* (Romains). || **3.** *Péjor.* Qui est propre au bas peuple, qui en a les caractères : *Manières plébéiennes. Goûts plébéiens.*

plébiscitaire [plebisitɛr] adj. (de *plébiscite ;* 18 avr. 1870, *Annales du Sénat* [III, 124], au sens 1 ; sens 2, 1871, V. Hugo). **1.** Qui a rapport au plébiscite : *Quoi qu'il en soit, l'écroulement dans la honte du régime* [le second Empire] *n'a pas empêché la survivance de l'idée plébiscitaire : elle faillit l'emporter avec Boulanger, fut reprise par Déroulède* (Mauriac). || **2.** Qui s'appuie sur le plébiscite : *On incline aujourd'hui à abuser du pouvoir plébiscitaire. Le gouvernement direct du peuple*

par le peuple est, certes, le but auquel il faut tendre ; mais il faut se méfier du plébiscite (Hugo). *Parlementaire ou plébiscitaire, nulle République ne saurait décentraliser* (Maurras).

plébiscite [plebisit] n. m. (lat. *plebisscitum,* plébiscite, proprem. « décret de la plèbe », de *plebis,* génitif de *plebs,* plèbe [v. PLÈBE], et de *scitum,* décret, part. passé neutre substantivé de *sciscere,* agréer, décider, arrêter ; v. 1355, Bersuire, puis, 1743, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 30 mars 1776, Voltaire [pour approuver la prise du pouvoir par un homme..., 1852, d'après Littré, 1869] ; sens 3, 1936, Capitant). **1.** Dans la Rome antique, nom donné aux décisions votées, sur proposition d'un tribun, par les *concilia plebis* (réunions politiques de la plèbe qui deviendront les comices tributes) et qui, applicables initialement aux seuls plébéiens, prirent le caractère de lois en 287-286 av. J.-C. || **2.** Consultation par laquelle l'ensemble du corps électoral est appelé à se prononcer, en votant par oui ou par non, sur une proposition qui lui est soumise. (Ce sens, conservé en Suisse, correspond auj. à celui de RÉFÉRENDUM.) || *Spécialem.* Consultation directe du corps électoral, auquel il est demandé d'approuver la prise du pouvoir par un homme ou un parti, ou de ratifier un acte du pouvoir exécutif : *Il tourna ses pensées vers la politique. Les funérailles de Victor Noir, les émeutes de Belleville, le plébiscite l'occupaient* (France). *Le plébiscite de 1852 rétablit en France la dignité impériale.* || **3.** Consultation par laquelle une population est appelée à choisir son futur statut : soit l'indépendance, soit le rattachement à tel ou tel État : *À la suite d'un plébiscite, la Sarre, administrée par la S.D.N., fit retour à l'Allemagne en 1935.*

plébisciter [plebisite] v. tr. (de *plébiscite ;* 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1949, G. Lecomte). **1.** Désigner quelqu'un ou ratifier quelque chose par la voie d'un plébiscite : *Ce chef d'État a été plébiscité par son peuple.* || **2.** Élire ou approuver à une grosse majorité : *Par la masse des « oui-oui », ce ne sera pas un homme qui sera plébiscité ; ce sera, au sein de l'Assemblée nationale, l'établissement d'une majorité stable et puissante, acharnée à restaurer l'État souverain* (Mauriac).

plect(o)- [plɛkt(o)], premier élément, tiré du gr. *plektos,* part. passé de *plekein,* tresser, entrelacer, et qui entre dans la composition de quelques mots.

plectenchyme [plɛktɑ̃ʃim] n. m. (de *plect-* et de *[par]enchyme ;* 1963, Larousse). Faux tissu des champignons, formé de filaments accolés ou entrelacés, mais non anastomosés.

plectognathes [plɛktɔgnat] n. m. pl. (de *plecto-* et de *-gnathe,* gr. *gnathos,* mâchoire ; 1827, Acad.). Ordre de poissons osseux de formes massives, à mâchoires plus ou moins soudées et disposées en bec, auquel appartiennent la *baliste,* le *coffre,* le *diodon.*

plectre [plɛktr] n. m. (lat. *plectrum,* plectre pour jouer de la lyre, luth, poésie lyrique, gr. *plêktron,* plectre, éperon, aiguillon, de *plêssein* ou *-ttein,* frapper ; XIII^e s., Godefroy, écrit *plectrum [plectre,* XIV^e s., Godefroy], au sens 1 [« la poésie lyrique », 1903, Larousse] ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Baguette de bois, d'ivoire ou d'or qui servait à toucher les cordes de la lyre : [Le potier au poète :] *Ta voix est juste, ton plectre est prompt ; | Ta lyre se marie aux mots en harmonie* (Vielé-Griffin). || *Par extens.* et *littér.* La poésie lyrique. || **2.** Lamelle de bois, d'ivoire, d'écaille, etc., au moyen de laquelle on fait vibrer les cordes de certains instruments (mandoline, banjo, guitare). [Syn. MÉDIATOR.]

pléiade [plejad] n. f. (lat. *Pleiades,* les Pléiades [sept filles d'Apollon et de Pléione, changées en une constellation de sept étoiles], gr. *Pleias, -ados,* constellation des Pléiades, groupe de sept poètes alexandrins ; v. 1220, *la Petite Philosophie,* écrit *Pliades [Pléiades,* XVI^e s.], au sens 1 [collectiv., 1718, Acad.] ; sens 2, 1845, Bescherelle [« groupe de sept poètes... à Alexandrie », 1556, Ronsard ; « groupe de sept poètes français de la Renaissance... », 1564, Ronsard ; « les Sept Sages de la Grèce », 1869, Littré] ; sens 3, 1860, Poitevin [« grand nombre de personnes, d'êtres... », av. 1853, Arago ; *pléiade ganglionnaire,* 1878, Larousse]). **1.** *Les Pléiades,* groupe d'étoiles (les Anciens en comptaient sept) de la constellation du Taureau, dans lequel on observe des nébuleuses galactiques très caractéristiques. || *La Pléiade,* le groupe des Pléiades : *La Pléiade est aussi appelée « la Poussinière ».* || **2.** Groupe de sept personnes illustres. || *Spécialem.* Groupe de sept poètes réunis, au III^e s. av. J.-C., autour de Ptolémée Philadelphe à Alexandrie. || Groupe de sept poètes français de la Renaissance, qui ont écrit leurs œuvres dans la seconde moitié du XVI^e s. (Ronsard, Du Bellay, R. Belleau, Jodelle, Baïf, Pontus de Tyard, J. Peletier du Mans, remplacé à sa mort par Dorat). || Les Sept Sages de la Grèce. || **3.** Groupe de personnes de nombre indéterminé (généralement dans un sens laudatif) : *C'est à vrai dire que, de toute cette pléiade citée dans les « Essais de psychologie »* [de P. Bourget], *seuls ils* [Stendhal et Baudelaire] *sont de parfaits artistes...* (Gide). || *Par extens.* Grand nombre de personnes, d'êtres : *Une école qui a formé une pléiade d'ingénieurs de grande valeur. Nous y recevons l'horrible visite d'une pléiade de chenilles grises, à longs poils, qui arrivent en files serrées, lentes et inépuisables* (Loti). || *Pléiade ganglionnaire,* expression désignant tous les ganglions d'un même groupe lorsqu'ils sont enflammés et augmentés de volume.

• SYN. : **3** *aréopage, constellation, noyau ; flopée* (pop.), *foule, kyrielle* (fam.), *multitude, ribambelle* (fam.), *tas* (fam.), *tripotée* (pop.).

pleige [plɛʒ] n. m. (bas lat. *plebium,* caution [VI^e s.], du francique **plegan,* répondre de ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *plege [pleige,* fin du XV^e s., Commynes], aux sens 1-2). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.) et *littér.* Personne qui sert de répondant à une autre, qui se porte garante pour une autre : *Il s'est offert pour pleige et caution dans cette affaire* (Acad., 1694). *Quant au profit et bonheur qui vous en reviendra, je vous en réponds, et me rends pleige pour la bonne mère* [la Sainte Vierge] (Pascal). *On ne voit plus la France épuisée, labourant son sol avec des femmes ; on ne voit plus les parents arrêtés en pleige de leurs fils, les habitants des villages frappés solidairement des peines applicables à un réfractaire...* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Ce qui est donné comme caution, comme garantie : *Ma tête sur ce point vous servira de pleige* (Corneille).

• REM. On écrivait aussi PLÈGE.

pleiger [plɛʒe] v. tr. (de *pleige* [v. ce mot] ; fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, écrit *plegier [pleger,* XIV^e s., Godefroy ; *pleiger,* v. 1534, B. Des Périers], aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XIV^e s., E. Des-champs, écrit *plegier [pleiger,* v. 1462, *Cent Nouvelles ; piéger,* 1534, Rabelais]). **1.** *Vx.* Répondre de quelqu'un, lui servir de garant. || **2.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Répondre de quelque chose ; assurer, garantir : *Faites-moi, s'il vous plaît, l'office* [...] *de me pleiger ma gratitude* (Chapelain). *Et j'estime si peu ces nouvelles amours | Que je te pleige encor son retour dans deux jours* (Corneille). || **3.** Class. (déjà vx au XVII^e s.).*Pleiger quelqu'un,* lui faire raison, lui tenir tête en buvant autant que lui : *Pour me pleiger il prend sa coupe | Où pétille et rit le nectar* (Saint-Amant).

• REM. On écrivait aussi PLÉGER.

1. plein, e [plɛ̃, -in] adj. • ÉTYM. Lat. *plenus,* plein, rempli, rassasié, épais, riche, entier, complet, abondant, substantiel, et, au fém. *plena,* « enceinte » ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *plain (plein,* 1080, *Chanson de Roland* [v. § A, sens I, 1]). — A : sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (placé avant le nom, v. 1175, Chr. de Troyes ; *plein comme un œuf,* 1640, Oudin) ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 3, 1690, Furetière (*avoir le ventre,* etc., *plein,* v. 1225, *Barlaham ; être plein de vin,* 1636, Monet ; *être plein,* « ...ivre », 1640, Oudin ; *un gros plein de soupe,* 1867, Delvau) ; sens I, 4, XIII^e s., *Isopet de Lyon* (*hareng plein,* 1869, Littré) ; sens I, 5, 1909, Esnault ; sens II, 1, 1832, Balzac ; sens II, 2, début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne (plein de quelqu'un,* 1674, Corneille ; *plein de soi-même,* 1680, Richelet) ; sens II, 3, 1580,

Montaigne (*avoir le cœur plein...,* fin du XVII^e s., M^{me} de Sévigné) ; sens II, 4, 1669, Racine (pour une chose abstraite, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy) ; sens III, XII^e s., *Roncevaux* (*à pleine* [*s*] *main* [*s*], « en tenant fermement », XX^e s. [« en emplissant... ses mains », 1740, Acad.] ; *à pleines mains,* au fig., 1671, Pomey [d'abord au sing., 1538, R. Estienne] ; *à pleine voix,* 1893, *Dict. général ; à pleines voiles,* v. 1188, Aimon de Varennes [écrit *a plaignes voiles*] ; *travailler à pleins bras,* 1963, Larousse). — B : sens 1, v. 1130, *Eneas* (*armes pleines,* 1636, Monet [d'abord *pleines armes,* 1606, Nicot] ; *la pleine mer,* « moment où la marée atteint son maximum », 1227, *le Besant de Dieu* [« le large », fin du XV^e s.] ; *le plein air,* 1935, Acad.) ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* (*année pleine, mois plein,* 1869, Littré ; *travailler à plein temps...,* 1962, Robert) ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence (*de plein droit,* 1649, La Rochefoucauld ; *pleins pouvoirs,* 1690, Furetière [au sing., avec les mêmes sens, v. 1207, Villehardouin] ; *sens plein d'un mot,* 25 avr. 1921, Alain) ; sens 4, *a,* v. 1360, Froissart (au fig., début du XX^e s.) ; sens 4, *b,* v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 4, *c* et *d,* XIII^e s., Bartsch (*en plein milieu,* XX^e s. ; *en plein air,* 1671, Pomey ; *en plein jour...,* 1694, Acad. [d'abord *de plein jour,* v. 1208, Henri de Valenciennes — écrit *de plain jor*]). — C : sens 1, 1538, R. Estienne (en botanique, 1812, Mozin ; *bois plein,* 1771, Trévoux ; *mur plein,* 1875, Larousse ; *pierre pleine,* 1752, Trévoux) ; sens 2, XI^e s. (*flancs pleins,* 1765, *Encyclopédie*) ; sens 3, 1671, Pomey ; sens 4, 1694, Acad. (pour un livre, 1580, Montaigne). — D : sens 1, 1080, *Chanson de Roland* (en parlant de choses abstraites, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy) ; sens 2, av. 1662, Pascal).

A. Notion de contenu total.

• **I.** VALEUR CONCRÈTE. **1.** Se dit d'un objet, ayant une capacité et un contenu, dont le volume est entièrement occupé par ce qu'il renferme : *Un verre plein, plein à ras bord. Une bouteille à demi pleine. Voulez-vous vider le cendrier, il est plein. Le coffre de la voiture est plein à craquer. Une carafe pleine d'eau. Un sac plein de billes.* || Placé avant le nom, désigne plus précisément la quantité contenue dans le récipient en question : *Une pleine corbeille de raisin. Manger une pleine assiette de soupe. J'ai vomi hier soir une pleine cuvette de sang noir* (Duhamel). || Fam. *Plein comme un œuf,* plein à l'extrême (au pr. et au fig. [v. § II, n. 1]). || **2.** Se dit d'un lieu clos (salle de réunion ou de spectacle, lieu public, véhicule, etc.) qui est occupé par autant de personnes qu'il peut en contenir, en recevoir : *La salle est pleine, on refuse du monde. Circuler à l'heure où les métros sont pleins.* || **3.** Se dit d'une cavité anatomique, d'un organe dont le contenu occupe sinon la totalité, du moins la plus grande partie du volume : *Avoir le nez plein. Il ne faut pas parler la bouche pleine.* || Fam. *Avoir le ventre plein, l'estomac plein, la panse pleine,* être repu, rassasié. || Par extens. et fam. *Être plein de vin,* en avoir absorbé énormément. || Pop. *Etre plein, plein comme une outre,* être ivre. || Fig. *Un gros plein de soupe,* un individu gros et gras, assez vulgaire. || **4.** Se dit d'une femelle d'animal qui porte des petits : *Une chatte, une jument pleine. Les commissions de réquisition d'un département du Nord, par exemple, ont réquisitionné des génisses pleines, et transformé ainsi les abattoirs en cimetière de fœtus* (Saint-Exupéry). || Par extens. *Hareng plein,* hareng qui n'a pas encore frayé et qui est rempli d'œufs ou de laitance (s'oppose au *hareng guais*). || **5.** Fam. *Plein aux as,* se dit d'une personne extrêmement riche (souvent péjor.) : *Elle* [Élisabeth] *est pleine aux as, on parle un peu d'elle ; ça lui change la vie, dit Françoise* (Beauvoir).

• **II.** VALEUR ABSTRAITE. **1.** Se dit d'un espace de temps bien employé, occupé à des actions nombreuses et profitables : *Des journées pleines. Cette existence pâle, éteinte, vue du dehors, comme elle s'illuminait, du dedans ! Quelle vie abondante et pleine !* (Rolland). *C'était, cela, en 1936. Mais, rue Montorgueil, pour en revenir au miroir de Venise, il y avait, il devait bien y avoir un an de cela. Un an de plus, un an plein comme un œuf* (Aragon). || **2.** *Littér.* Se dit d'une personne qui est entièrement occupée, dominée par un état de conscience, un sentiment : *Être plein d'une idée. Etre plein de son sujet. Je suis encore tout plein du plaisir que j'ai éprouvé à ce spectacle. Un homme si plein de ses intérêts et si ennemi des vôtres* (La Bruyère). *Plein de cette cruelle joie, il fit parvenir jusqu'au roi cette satire* (Voltaire). || Littér. *(Être) plein de quelqu'un,* (être) dominé par les sentiments qu'on lui porte, l'idée qu'il représente, etc. : *Pleine de son pays, pleine de ses parents, | Il lui passe en l'esprit cent projets différents* (Corneille). *En vous parlant ils sont pleins de vous ; ne vous voient-ils plus, ils vous oublient* (Rousseau). || *Plein de soi, de soi-même,* infatué de sa personne, pénétré de son importance : *Le monsieur était un Nord-Américain joufflu, rieur, plein de lui-même, qui avait une situation importante à l'ambassade* (Romains). || **3.** *Littér.* Se dit aussi, dans le même sens, de certaines parties du corps considérées comme le siège de l'activité intellectuelle, des sentiments, des émotions : *L'esprit plein de la préoccupation de l'avenir... Avoir le cœur plein d'une sourde inquiétude. M. de La Rochefoucauld est mort cette nuit ; j'ai la tête si pleine de ce malheur et de l'extrême affliction de M^{me} de La Fayette, qu'il faut que je vous en parle* (Sévigné). || Absol. *Avoir le cœur plein, l'âme trop pleine,* ressentir le besoin d'épancher sa joie ou son chagrin. || **4.** *Littér.* Se dit d'un lieu où la présence d'une personne, la trace de certains événements est restée fortement marquée : *Une maison pleine du souvenir d'un écrivain, pleine des souvenirs du passé. Je revoyais ce bureau si plein de moi* (Beauvoir). || Se dit aussi de choses abstraites (œuvre, doctrine, pensée, etc.) où une idée, une manière de penser occupe la place prédominante : *Un ouvrage plein de l'esprit du XVIII^e siècle. Une pensée pleine de la résignation chrétienne.*

• **III.** « À PLEIN » (SUIVI D'UN NOM). Forme des expressions de valeur intensive marquant qu'une action est accomplie sans restriction ni réserve : *Verser le vin à pleins verres. Prendre un sac à pleins bras. Embrasser quelqu'un à pleine bouche. Un cheval qui tire à plein collier. Crier à plein gosier. Un moteur qui tourne à plein régime. Rouler à pleins gaz. La Néva coule à pleins bords au sein d'une cité magnifique* (J. de Maistre). *Il a façonné lui-même ces statuettes de bois* [...] *et les a peintes toutes en vert à pleine couleur* (Maupassant). *Christophe respirait à pleins poumons, sans bien comprendre ce qui était arrivé* (Rolland). *Cécile saisit à plein bras le corps du petit garçon* (Duhamel). || *À pleine(s) main(s),* en tenant fermement, solidement : *Saisir un objet à pleine main ;* en emplissant sa ou ses mains : *Puiser à pleines mains dans un sac de grain ;* au *fig.,* largement, avec libéralité : *Distribuer l'argent à pleines mains. Le XVIII^e siècle lâchait la vérité et l'erreur à pleines mains* (Sainte-Beuve). || *À plein nez,* v. NEZ 1. || *À plein temps,* v. § B, n. 2. || *À pleine voix,* avec toute la force de la voix : *Une grande plainte religieuse lancée à pleine voix au-dessus des mosquées* (Tharaud). || *À pleines voiles,* avec autant de voilure que possible. || *Travailler à pleins bras,* travailler beaucoup, avoir une grande activité. (V. aussi À PLEIN, loc. adv., ci-après.)

• SYN. : **I, 1** *rempli ;* **2** *bondé, bourré, comble, complet.* || **II, 1** *chargé, dense, riche ;* **2** *imprégné, obsédé, pénétré, pétri, préoccupé ;* **3** *gros, lourd ;* **4** *habité, hanté, peuplé ; débordant, empreint, foisonnant* (fam.). — CONTR. : **I, 1** *vide ;* **2** *abandonné, désert, déserté, inoccupé ;* **3** *libre.* || **II, 1** *creux, oisif, stérile ;* **2** *débarrassé, délivré, détaché ;* **3** *dénué, exempt, libéré, pur.*

B. Notion d'extension ou d'amplitude complète.

1. Qui a toute l'étendue, toute l'ampleur possible, dont le développement est complet : *La pleine lune. Une reliure pleine. Un arc en plein cintre.* || *Armes pleines,* armoiries d'une maison entières et sans brisures, telles qu'elles sont portées par

le chef du nom et des armes. || *La pleine mer,* moment où la marée atteint son maximum : *Entrer au port à la pleine mer ;* le large, partie de la mer éloignée des côtes : *Cingler vers la pleine mer. Être en pleine mer.* || *Le plein air,* l'air libre, l'extérieur, par opposition aux locaux fermés : *Jeux, activités de plein air. Public de villes étouffées, il ne sait plus ce que c'est que le plein air, que la nature, que la saine poésie : il lui faut une poésie de théâtre, clinquante, fardée et qui pue* (Rolland). [V. aussi n. 4 ci-après.] || **2.** Se dit d'une durée considérée dans son entier, sans interruption ni retranchement : *Voyager deux jours pleins sans s'arrêter. Attendre une heure pleine dans l'anxiété. Bernard, chaque matin, quand une excursion en montagne ne l'entraînait pas avant l'aube (car il aimait se lever tôt), passait deux pleines heures auprès d'elle à lire de l'anglais* (Gide). *Elle* [Indiana] *attendait de repartir. Une huitaine encore et elle aurait son mois plein* (Giraudoux). || Spécialem. *Année pleine,* année lunaire de trois cent cinquante-quatre jours. || *Mois plein,* mois de trente ou de trente et un jours (par opposition aux mois de 28 ou 29 jours). || *Travailler à plein temps* ou *à temps plein,* être employé dans une entreprise pendant toute la durée normale du travail (par opposition à *à temps partiel, à mi-temps*). || Par extens. *Plein-emploi,* v. à l'ordre alphab. || **3.** Se dit d'une chose quand ses virtualites sont complètement réalisées et qu'elle réunit le maximum des qualités qu'elle puisse avoir : *Obtenir un plein succès. Etre dans la pleine possession de ses moyens physiques et intellectuels. Avoir une pleine conscience de la tâche à accomplir. Il est bien des endroits où la pleine franchise | Deviendrait ridicule et serait peu permise* (Molière). *Pour ma part, je faisais pleine confiance au sens politique du souverain* (Proust). *Laissez-moi vivre à la cime de moi-même. Laissez-moi me saouler la gueule de l'exaltation que me donne cet accord plein et parfait entre ce que je suis et la vie que je mène* (Montherlant). *L'image (mentale ou non) représente une conscience pleine et qui ne saurait à aucun titre faire partie d'une conscience plus vaste* (Sartre). || *De plein droit,* sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un jugement. || *Pleins pouvoirs,* autorisation de traiter définitivement au nom de la puissance ou de la personne qu'on représente : *Un ambassadeur muni de pleins pouvoirs ;* délégation temporaire du pouvoir législatif accordée par le Parlement à un gouvernement. || *Sens plein d'un mot,* son sens considéré comme le plus complet. || **4.** *En plein* (suivi d'un nom), *a)* au milieu, au centre d'une chose qui a une étendue spatiale : *Tirer en pleine poitrine. Être atteint d'une balle en plein front ;* et au fig : *Et cependant, dès qu'un camarade le traitait de pitre ou de clown, il* [Bernard] *se sentait atteint en plein cœur. Il devenait brusquement rageur et mélancolique* (Giraudoux) ; *b)* au cœur de, là où une chose possède tous ses caractères propres : *En pleine ville. Maison isolée en pleine forêt. Être perdu en plein désert. En plein midi. En plein nord ; c)* au milieu de ce qui a un développement dans le temps : *En plein hiver ; d)* au plus fort d'une évolution, d'une action, de ce qui varie en force ou en intensité : *En pleine tempête. En plein soleil. En plein travail. Une entreprise en plein essor. Un domaine en plein rapport. Être en pleine forme.* || *En plein milieu,* exactement au milieu. || *En plein air,* au-dehors, exposé de tous côtés à l'air. || *En plein jour, en pleine nuit,* quand il fait vraiment jour, vraiment nuit : *Les réveils, les départs au petit matin ou en pleine nuit, les soirées interminables pour celui qui attend* (Colette). || *En pleine terre,* v. TERRE. (V. aussi EN PLEIN, loc. adv., ci-après.)

• SYN. : **2** *complet, entier ;* **3** *absolu, franc, intégral, total.* — CONTR. : **2** *demi, écourté, fragmenté ;* **3** *fragmentaire, insignifiant, insuffisant, maigre, mesquin, partiel, superficiel.*

C. Notion de compacité ou de densité.

1. Se dit d'un objet dont la substance emplit la totalité du volume, qui ne présente ni vide ni cavité (s'oppose à *creux*) : *Un cylindre plein. Des briques pleines et des briques creuses. Une porte pleine. De grands bœufs blancs accouplés traînaient, comme au temps du vieil Evandre, un char rustique aux roues pleines* (France). *Des murs qu'on croyait pleins et épais et qui sont creux comme des armoires* (Colette). || *Spécialem.* En botanique, se dit de tout organe qui ne présente pas de cavité intérieure : *Tige pleine. Fleur pleine.* || *Bois plein,* bois dont les arbres sont serrés et garnissent toute la surface. || *Mur plein,* mur sans ouvertures. || *Pierre pleine,* pierre meulière très compacte, la plus estimée pour la fabrication de meules. || **2.** Se dit des formes du corps quand les chairs sont opulentes, rondes et fermes : *Statue de femme aux formes pleines. Un visage plein. Jean-François, florissant, les joues pleines, l'œil dur et le sourire aux lèvres, parlait de ses affaires intarissablement* (Rolland). || *Flancs pleins,* flancs d'un cheval qui ne sont ni creux, ni retroussés, ni coupés. || **3.** Se dit d'un son, d'une voix qui a de la force, de la netteté, une tonalité agréable : *Il avait choisi pour cette lecture des hommes d'une voix pleine, sonore, agréable* (Rollin). || **4.** *Fig.* Se dit du style, de l'expression, quand ils sont denses, vigoureux, sans ornements ni fioritures : *Quand le caractère de celui qui parle est austère et grave, l'expression doit être pleine, forte et précise* (Marmontel). *Le temps de la maturité est venu. La langue est pleine, forte, bien trempée* [...]. *Le génie français est en possession de toutes ses vertus* (Duhamel).

• SYN. : **2** *charnu, dodu, plantureux, potelé, rebondi, replet, rond ;* **3** *éclatant, sonore ;* **4** *étoffé, nourri.* — CONTR. : **1** *ajouré, creux, évidé ;* **2** *décharné, efflanqué, émacié, étique, flasque, maigre, squelettique ;* **3** *aigre, cassé, caverneux, fluet, voilé ;* **4** *délicat, gracieux, maniéré, mièvre, précieux, sophistiqué, tarabiscoté* (fam.).

D. Notion de grande quantité (« plein de »).

1. Qui contient une grande quantité ou un grand nombre de choses ou d'êtres animés, ou qui abonde en quelque chose : *Un appartement plein d'objets d'art. À cette époque de l'année, le port est plein de bateaux de plaisance. Des eaux pleines d'écrevisses. Tout était plein de bruits d'oiseaux* (Hugo). *Ils entrèrent dans le jardin du Luxembourg.* [...] *C'était plein de gosses, des grands, des petits, et qui criaient et couraient...* (Triolet). *Alors que les autres magasins étaient encore pleins de monde, les grilles de la boucherie étaient à demi fermées et les viandes déjà rangées dans la glacière* (Simenon). *Le boulevard Montparnasse était plein de gens* (Sartre). *Une ville pleine de magasins luxueux où les avenues sont encombrées d'une foule pressée et muette...* (Sollers). || Et en parlant de choses abstraites : *Une traduction pleine de contresens. Ce que vous me dites est plein d'intérêt. Le style est non seulement pur et correct, mais plein de douceur et d'élégance* (d'Alembert). *La pudeur, l'amour chaste, l'amitié vertueuse sont pleins de secrets* (Chateaubriand). *Malgré la rare beauté de tant de rues pleines de grandiose et de mélancolie...* (Stendhal). *Ces rudes mœurs, pleines de hasards et de dangers, faisaient autant de héros que de brigands* (Taine). || **2.** Se dit d'une personne qui possède ou qui montre dans son comportement, à un degré éminent, une qualité, un trait de caractère, une disposition, un sentiment, etc. : *Être plein d'énergie, d'enthousiasme. Un garçon plein de fantaisie, de délicatesse. Une femme sèche, pleine d'ambition. C'est un être plein de contradictions. Les grands seigneurs sont pleins d'égards pour les princes* (La Bruyère). *Pleine d'angoisse, tu prépares un long plaidoyer* (Mauriac) ; et par extens. : *Ses regards charmants, qui me semblaient pleins d'amour parce qu'ils m'en inspiraient* (Rousseau). *Son attitude est pleine d'équivoque.*

• SYN. : **1** *encombré, foisonnant* (fam.), *grouillant* (pop.), *noir, rempli ; chargé, couvert, pourri* (fam.) ; **2** *débordant, dévoré, fourmillant, inondé.* — CONTR. : **1** *débarrassé, dégagé, vide, vidé ; exempt, sans ;* **2** *dénué, dépourvu, privé.*

◆ **À plein** loc. adv. (sens 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* ; sens 2, 20 janv. 1664, Loret). **1.** Pleinement, complètement : *Au travers de son masque on voit à plein le traître* (Molière). *L'analogie a joué à plein* (Dauzat). *Sa pensée* [d'Haverkamp], *toute vive qu'elle était, ne fonctionnait à plein que dans la direction de l'avenir* (Romains). ‖ **2.** *Class.* Ouvertement : *On y voit trop à plein le bon droit maltraité* (Molière).

◆ **En plein** loc. adv. (v. 1772, Diderot, au sens de « complètement » ; sens actuel, 1829, Boiste [*en plein... dans,* 1875, Larousse — au fig., av. 1865, Proudhon]). Pleinement, entièrement : *La corbeille de feu, maintenant, éclairait en plein sa grosse tête* (Zola). *Tout à coup, le soleil, promenant un dernier rayon oblique dans ce lointain assombri où l'impératrice est déjà rendue, rencontre encore une fois son petit cortège et l'illumine en plein d'une lueur absolument pourprée* (Loti). ‖ *En plein sur, en plein dans,* etc., précisent une localisation spatiale : *L'obus est tombé en plein sur la maison. Mettre le pied en plein dans une flaque d'eau. Ma fenêtre était grande ouverte et la lune donnait en plein sur mon lit* (Gide) ; ou une localisation abstraite : *Donner en plein dans un piège*ou (fam.) *dans le panneau. Alors qu'attendons-nous pour nous installer tout de suite dans la joie, pour coloniser la gloire de Dieu, pour nous mettre à table, pour nous installer en plein dans la moisson et l'or vert ?* (Claudel). *Ils se mirent à table, et étaient en plein dans les considérations sociales...* (Montherlant). ‖ *En plein dedans,* V. DEDANS 1.

◆ **plein** adv. (sens 1, 1736, Aubin ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, v. 1330, *Baudoin de Sebourg ;* sens 4, 1903, Larousse [*tout plein de,* v. 1265, Br. Latini]). **1.** *Porter plein,* sur un voilier, gouverner de façon que les voiles soient toujours très gonflées. ‖ **2.** *Sonner plein,* rendre le son caractéristique d'un objet qui n'est pas creux : *À droite, en allant vers le chœur, une partie peu volumineuse, mais cohérente, qui sonnait plein, d'un maniement agréable* (Romains). ‖ **3.** Fam. *Tout plein,* très, tout à fait : *Cet enfant est mignon tout plein. Je vous dis qu'il est tout plein mignon* (Romains). ‖ **4.** Fam. *Plein de,* beaucoup de : *Il y avait plein de monde sur la place. Des timbres rares, il en a plein. Vous auriez vu plein d'Anglaises* (Farrère). ‖ Vx et fam. *Tout plein de,* même sens : *Les deux rois se sont vus ; ils se sont dit tout plein de choses douces* (Diderot).

• SYN. : **3** *extrêmement ;* **4** *force* (littér.), *maint, quantité de, un tas de* (fam.). — CONTR. : **4** *guère, peu.*

◆ **plein** prép. (sens 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* ; sens 2, 1875, Larousse [au fig., début du XXe s. ; *en avoir plein la bouche,* 1932, Céline ; *en avoir plein le dos...,* 1888, Villatte ; *en avoir plein les bottes...,* 1962, Robert] ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Autant que la chose en question peut contenir : *On a débarrassé le grenier des vieux meubles et des vieux objets : il y en a eu plein un camion. Cécile, des larmes plein les yeux, se contentait de répéter en secouant la tête...* (Duhamel). ‖ **2.** En grande quantité, en grand nombre dans : *Il a des livres plein sa chambre. Une grille, un jardinet, un perron de quatre marches sous une marquise, des fleurs plein l'antichambre, et tout de suite le salon, un salon vert très éclairé, que je revois si bien* (Daudet). *C'est* [la lune] *un disque de feu argenté, maintenant, qui s'élève rayonnant et léger, qui verse de la lumière plein le ciel...* (Loti). *On en rachète quand on veut, des meubles de famille. Il y en a plein l'hôtel des Ventes* (Duhamel) ; et au fig. : *Oh ! ces hommes !... On leur donne tout ça, ils en ont plein les bras, et ils ne sont pas encore contents !* (Colette). *D'autres ont de l'amour plein le cœur* (Aragon). ‖ Fig. et fam. *En avoir plein la bouche,* parler très souvent, en termes déférents, flatteurs ou admiratifs, de quelqu'un ou de quelque chose. ‖ Fig. et pop. *En avoir plein le dos, plein les oreilles,* en avoir assez, être excédé de quelqu'un ou de quelque chose : *Quand nous leur laisserons un peu trop voir* [aux Russes] *que nous en avons plein le dos, ils nous aviseront qu'un bateau hollandais ou américain est justement sur le point de repartir...* (Romains). ‖ Fig. et pop. *En avoir plein les bottes, plein les pattes,* être fatigué, harassé d'avoir trop marché ou trop travaillé : *Maintenant, j'en ai plein les pattes, dit soudain Larscheur* (Duhamel). ‖ Pop. *S'en mettre plein la lampe,* V. LAMPE. ‖ Pop. *En mettre plein la vue,* V. VUE. ‖ **3.** *Pop.* Partout sur : *Il avait du sang plein ses habits, de la paille plein les cheveux.*

2. plein [plɛ̃] n. m. (emploi substantivé de *plein* 1 ; v. 1207, Villehardouin, au sens III, 2 [*plein d'un mur,* 1636, Monet ; *tant plein que vide,* 1690, Furetière] ; sens I, 1, 1876, A. Daudet [aussi *faire le plein de* — au fig., 1922, Barrès] ; sens I, 2, 1935, Acad. [« le chargement complet d'un navire », 1903, Larousse] ; sens II, 1, v. 1350, *le Bâtard de Bouillon* [*le plein de la lune,* 1552, Ronsard ; ...*le plein,* « la marée haute », fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *battre son plein,* 1851, Barbey d'Aurevilly — aussi au fig.] ; sens II, 2, janv. 1873, *Journ. des actuaires,* II, 88 ; sens II, 3, 1869, V. Hugo [*donner son plein,* début du XXe s.] ; sens III, 1, 1580, Montaigne ; sens III, 3, 1680, Richelet).

I. 1. État de ce qui est plein, d'un objet dont la capacité est entièrement occupée par son contenu. ‖ *Faire le plein de,* remplir complètement (un réservoir, une salle, etc.) de tel contenu : *Faire le plein d'essence* ; ou remplir totalement tel contenant (de son contenu) : *Faire le plein des soutes, des caisses à eau d'un navire. C'est bien étrange que seuls les Allemands et les Italiens me touchent... Mais non, ce n'est pas étrange. Il n'y a rien de si commun. Les chefs d'orchestre le savent, et quels noms au programme font le vide ou le plein dans la salle* (Mauriac) ; et au *fig.,* en parlant de personnes : *C'étaient à présent des primaires binoclards, le groin dans leurs feuilles y bafrant du mensonge, faisant leur plein de bêtise et de « sérieux » pour toute la journée* (Montherlant). ‖ **2.** *Absol.* Le contenu total du réservoir de carburant d'un véhicule (automobile, avion...). ‖ Le chargement complet d'un navire.

II. 1. État de ce qui est à son maximum, au plus haut point de son développement ou de son amplitude : *On était au plein de l'hiver et cependant une journée radieuse se levait sur la ville déjà active* (Camus) ; et au fig. : *Je veux atteindre mon maximum et faire le plein de ma destinée* (Hermant). ‖ *Le plein de la lune,* la pleine lune, la phase où la lune présente sa face éclairée tout entière à l'observateur terrestre : *La lune entre dans son plein. La lune en son plein blanchissait d'un bout à l'autre une longue piste de lumière où les rats avaient laissé quelques épis de maïs rongés* (Colette). ‖ *Le plein de l'eau, de la mer, de la marée,* ou, absol., *le plein,* la marée haute : *C'est le plein de la marée et une tempête du sud-ouest fait s'entrechoquer les barques dans le port* (Simenon). *Entrer dans le port au plein.* ‖ *Battre son plein,* en parlant de la mer, être à l'étale qui suit le flux, et battre le rivage avant de commencer à redescendre ; au *fig.,* en parlant d'une chose, parfois d'une personne, être au plus haut degré d'activité, dans l'état où elle est le plus complètement elle-même : *Arriver au moment où la fête bat son plein. Il* [Dickens] *me paraît s'être surpassé dans « Great Expectations » et battre son plein dans le cauchemar de « Martin Chuzzlewit »* (Gide). ‖ **2.** *Spécialem.* Somme maximale que les statuts d'une société d'assurances autorisent celle-ci à couvrir sur un seul risque sans recourir à la réassurance. ‖ **3.** *Fig.* État de plénitude, celui où une personne ou une chose trouve une réalisation complète : *Alors, sentant que son sommeil était dans son plein...* (Proust). ‖ *Donner son plein,* donner la pleine mesure de son activité, de son talent, etc. : *Actuellement, la plus belle vie me semble celle où l'on peut vraiment donner son plein, son maximum d'efforts ou de travail...* (Claudel).

III. 1. *Vx.* Espace plein, que l'on supposait entièrement occupé par la matière : *Lorgnant le ciel, il prétendit y lire, | Et décider sur le vide et le plein* (Voltaire). ‖ **2.** Partie pleine d'une chose, notamment d'une construction : *Le gothique, étant tout composé de vides, se décore plus aisément de fleurs que les pleins des ordres grecs* (Chateaubriand). ‖ *Plein d'un mur,* massif d'un mur. ‖ *Tant plein que vide,* en tenant compte, dans le toisé d'un

ouvrage, des vides formés par les baies comme des gros murs. || **3.** Trait le plus fort, le plus large d'une lettre, dans l'écriture manuscrite (par opposition à *délié*) : *Tandis que des scribes recopiaient avec des pleins et des déliés les vingt-quatre chefs d'accusation rassemblés contre Zénon, l'aventure d'Idelette et des Anges touchait à sa fin* (Yourcenar).

• SYN. : **II, 1** *cœur, fort, gros ;* **3** *maximum.*

pleine-croix [plɛnkrwa] n. f. (du fém. de l'adj. *plein* et de *croix ;* 1627, d'après Trévoux, 1721). Garniture placée sur le rouet d'une serrure.

• Pl. *des* PLEINES-CROIX.

pleinement [plɛnmɑ̃] adv. (de *plein* 1 ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). De façon complète ou absolue : *Profiter pleinement de ses vacances. Il a pleinement réussi. Jouir pleinement de ses droits civiques. S'estimer pleinement satisfait.*

• SYN. : *absolument, à fond, amplement, complètement, entièrement, parfaitement, sans réserve, totalement.* — CONTR. : *à demi, à peine, faiblement, guère, imparfaitement, médiocrement, partiellement, pas du tout, peu.*

plein-emploi [plɛnɑ̃plwa] n. m. (de *plein* 1 et de *emploi ;* 1962, Robert). Situation réalisée lorsque la totalité de la main-d'œuvre disponible d'un pays a la possibilité de trouver un emploi. (On écrit aussi PLEIN EMPLOI.)

plein-jeu [plɛ̃ʒø] n. m. (de *plein* 1 et de *jeu ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Registre de l'orgue qui est un jeu de mutation composée, à reprises. (On dit aussi FOURNITURE.) || **2.** Mélange de jeux, à l'orgue.

plein-sur-joint [plɛ̃syrʒwɛ̃] adv. (de *plein* 1, *sur* et *joint* 1 ; 1869, Littré). *Poser des briques, des pierres plein-sur-joint,* les placer de telle façon que le milieu de chaque brique ou de chaque pierre corresponde au joint de deux éléments de l'assise immédiatement inférieure.

plein-temps [plɛ̃tɑ̃] adj. invar. (de *plein* 1 et de *temps ;* 1963, Larousse). Se dit du personnel hospitalier qui consacre tout son temps de travail à un service et n'a pas de clientèle privée hors de l'hôpital : *Médecin, chirurgien plein-temps.*

plein-vent [plɛ̃vɑ̃] n. m. et adj. (abrév. de *arbre en plein vent,* même sens [1690, Furetière, art. *arbre*], *arbre de plein vent* [1704, Trévoux] ; 1872, Littré, art. *vent* [pour les fruits de cet arbre, 1875, Larousse]). Se dit d'un arbre planté loin des murs et des clôtures, et, *par extens.,* de ses fruits : *Planter des pleins-vents. Des pêchers pleins-vents. Des abricots pleins-vents. Cette terrible petite femme* [...], *rose et dorée comme un plein-vent* (Daudet). [On dit aussi ARBRE DE PLEIN VENT.]

pléistocène [pleistɔsɛn] n. m. et adj. (angl. *pleistocene,* même sens [début du XIXe s.], proprem. « qui contient beaucoup de formes récentes », du gr. *pleistos,* très nombreux [superl. de *polus,* nombreux], et *kainos,* nouveau, récent ; 1903, Larousse). *Période pléistocène,* ou *pléistocène,* n. m., première période, et la plus longue, de l'ère quaternaire, correspondant à l'âge de la pierre taillée, ou paléolithique.

◆ adj. (1903, Larousse). Qui appartient à cette période : *Terrains pléistocènes.*

pléistoséiste [pleistɔseist] adj. (du gr. *pleistos,* très nombreux [v. l'art. précéd.], et de *séisme ;* 1903, Larousse). Se dit de la surface limitée par la courbe isoséiste d'intensité maximale, lors d'un tremblement de terre.

plénier, ère [plenje, -ɛr] adj. (bas lat. *plenarius,* complet, du lat. class. *plenus,* plein [v. PLEIN 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *plener ; plenier,* milieu du XIIe s. [*cour plénière,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure — écrit *cort pleniere ; indulgence plénière,* 1636, Monet ; *assemblée, réunion, séance plénière,* XXe s.]). *Vx* ou *littér.* Qui est entier, complet en son genre : *Tumulte aimable et liberté plénière* (Gresset). *Mes kilomètres longs | Mes tristesses plénières* (Apollinaire). *Vous vous rappelez sur quel ton j'ai parlé à M. Mirouette, ce que j'ai dit de l'exercice plénier de vos droits d'époux ?* (Romains). *J'ai écrit ceci dans une grande et plénière angoisse du cœur et des sens. Tumulte d'idées, d'images, de paroles. L'âme se tait. Dieu se tait. Silence* (Bernanos). || Vx. *Cour plénière,* assemblée que tenaient les rois de France, au Moyen Âge, dans de grandes occasions. || *Indulgence plénière,* rémission totale des peines dues au péché : *Les papes avaient depuis longtemps attaché les indulgences plénières d'un grand jubilé au sanctuaire ancien* (France). || *Auj.* Subsiste dans quelques expressions : *Assemblée, réunion, séance plénière,* celle à laquelle participent tous les membres prévus : *Le Sanhédrin, en séance plénière, avait condamné Jésus à mort* (Caillois).

• SYN. : *absolu, intégral, total.*

plénipotentiaire [plenipɔtɑ̃sjɛr] n. m. (du lat. *plenus,* plein [v. PLEIN 1], et *potentia,* puissance [v. POTENCE] ; v. 1620, Guez de Balzac). Agent diplomatique muni de pleins pouvoirs : *Envoyer des plénipotentiaires. J'avais donc donné ma démission de plénipotentiaire à Berlin, lorsque M. de Villèle s'était retiré* (Chateaubriand).

◆ adj. (1835, Acad.). *Ministre plénipotentiaire,* représentant diplomatique permanent qui est à la tête d'une légation, et qui, dans la hiérarchie, prend rang après l'ambassadeur.

plénitude [plenityd] n. f. (lat. *plenitudo, -dinis,* grosseur, développement complet [de l'homme], ce qui remplit, plénitude, de *plenus,* plein [v. PLEIN 1] ; v. 1300, *Dict. général,* au sens 4 [en termes bibliques, écrit *plenitude del tans — plénitude des temps,* 1670, Bourdaloue ; « état de ce qui est entier... », v. 1370, Oresme ; *sentiment de plénitude,* 1935, Acad.] ; sens 1, 1875, Larousse [pour un local, av. 1885, V. Hugo ; « sensation de pesanteur dans la région gastrique », 1679, Mme de Sévigné ; *plénitude de l'utérus,* 1869, Littré] ; sens 2, 1680, Richelet [au fig., 1564, *Indice de la Bible*] ; sens 3, av. 1850, Balzac [« état de ce qui est massif », 1606, Crespin ; « ampleur, richesse d'un son », 1874, Barbey d'Aurevilly] ; sens 5, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** *Vx.* État de ce qui est plein, rempli de quelque chose, voire trop plein : *Plénitude des vaisseaux par surabondance de sang ;* et littér. : *Vu la plénitude du cabaret le dimanche, il avait fallu accepter ce gîte* (Hugo). || *Spécialem.* et *vx.* Sensation de pesanteur dans la région gastrique : *Le bon abbé est un peu incommodé de sa plénitude* (Sévigné). || Vx. *Plénitude de l'utérus,* état de grossesse. || **2.** *Vx.* État de ce qui est très ou trop abondant : *Plénitude d'humeurs.* || *Fig.* et *vx.* Abondance ou surabondance de choses abstraites : *Il y a* [dans l'amour] *une plénitude de passion, il ne peut pas y avoir un commencement de réflexion* (Pascal). || **3.** Caractère de ce qui est plein, bien développé, et de façon harmonieuse, agréable (surtout en parlant du corps et de ses formes) : *Son large buste était flanqué par de fortes épaules en harmonie avec la plénitude de toutes ses formes* (Balzac). *Elle pencha sa tête sur son épaule nue pour éprouver sur sa joue la douceur et la plénitude de sa chair* (Aymé). *C'était un cou plein et musclé, et qui avait quelque chose d'animal dans sa plénitude* (Merle). || *Par anal.* Ampleur, richesse d'un son : *La plénitude d'une voix.* || **4.** *Littér.* En parlant de choses abstraites, état de ce qui est entier, complet, de ce qui n'est amputé d'aucun de ses éléments : *Garder la plénitude de ses facultés, de ses pouvoirs. La plénitude d'un droit. La plénitude de la liberté est dans la plénitude de la raison* (Proudhon). *Pris dans l'antique plénitude de son sens, ce mot illustre* [« beauté »] *va joindre dans les tiroirs des numismates du langage bien d'autres monnaies verbales qui n'ont plus cours* (Valéry). || Spécialem. *Plénitude des temps,* l'époque marquée pour la venue dernière du Messie ; la fin du monde, en termes bibliques. || Absol. *Sentiment de plénitude,* ou simplem. *plénitude,* sentiment éprouvé par celui dont les désirs, les aspirations intellectuelles ou spirituelles sont entièrement satisfaits : *Mon éternité future devint mon avenir concret : elle frappait chaque instant de frivolité, elle fut, au centre de l'attention la plus profonde, une distraction plus profonde encore, le vide de toute plénitude, l'irréalité légère de la réalité...* (Sartre). *La Méditerranée a son tragique solaire qui n'est pas celui des brumes. Certains soirs, sur la mer, au pied des montagnes, la nuit tombe*

sur la courbe parfaite d'une petite baie et, des eaux silencieuses, monte alors une plénitude angoissée (Camus). || **5.** *Littér.* État de ce qui est à son meilleur degré de développement, de ce qui est dans toute sa force, toute son intensité : *Être dans la plénitude de sa force physique. Il y a chez La Fontaine une plénitude de poésie qu'on ne trouve nulle part dans les autres auteurs français* (Joubert). *Il* [Randetti] *était alors dans toute la plénitude de sa voix et de son talent, et je n'ai entendu nulle part de voix d'homme plus vibrante* (Loti). *À mesure que ce beau jour touche à sa plénitude, l'horizon change* (Mauriac). *Il parlait comme il n'avait jamais parlé, comme il ne parlerait plus jamais, même à Lumbres et dans la plénitude de ses dons* (Bernanos).

• SYN. : **4** *intégralité, intégrité, totalité.*

plénum [plenɔm] n. m. (lat. *plenum,* le plein, neutre substantivé de l'adj. *plenus,* plein [v. PLEIN 1] ; 1877, Littré, au sens de « état de ce qui est complet » ; sens actuel, 20 févr. 1966, *le Monde*). Réunion plénière : *Le plénum du comité central du parti communiste de l'U.R.S.S.*

pléo- [pleo], premier élément, tiré du gr. *pleos,* plein, épais, abondant, et qui entre dans la composition de mots savants.

pléochroïque [pleɔkrɔik] adj. (de *pléochroïsme ;* 1953, Larousse). Qui présente le pléochroïsme.

pléochroïsme [pleɔkrɔism] n. m. (de *pléo-* et du gr. *khroa,* surface d'un corps, peau, coloration de la peau, couleur ; 1869, Littré). Propriété que présentent certains cristaux d'absorber différemment la lumière d'une certaine couleur dans différentes directions, et d'offrir diverses colorations suivant la direction des rayons lumineux qui les frappent. (Syn. DICHROÏSME, POLYCHROÏSME.)

pléomorphisme [pleɔmɔrfism] n. m. (de *pléo-* et de *-morphisme,* du gr. *morphê,* forme ; 1903, Larousse). Changement de forme de certains organismes microscopiques sous l'influence de conditions nouvelles, et qu'on observe surtout chez les bactéries.

pléonasme [pleɔnasm] n. m. (bas lat. grammat. *pleonasmus,* pléonasme, gr. *pleonasmos,* excès, amplification, exagération, terme pléonastique, de *pleonazein,* être surabondant, dér. de *pleon,* neutre de l'adj. *pleos,* plein ; 1571, Godefroy, au sens de « mot accru d'une ou plusieurs lettres à l'intérieur ou allongé d'une syllabe » ; sens actuel, 1610, Coton). Emploi, dans la même phrase, de termes ayant le même sens, soit par inadvertance, maladresse ou ignorance (ex. : *Monter en haut. Pégase* [...] *recule en arrière* [Boileau]), soit volontairement, pour renforcer l'expression, produire un effet de style (ex. : *Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu, | Ce qu'on appelle vu* [Molière]).

pléonastique [pleɔnastik] adj. (dér. savant de *pléonasme ;* 1842, Acad.). Qui tient du pléonasme ou qui forme pléonasme : *Forme pléonastique. Phrase, expression pléonastique.*

pléonastiquement [pleɔnastikmɑ̃] adv. (de *pléonastique ;* 1932, Larousse). En utilisant le pléonasme, la forme pléonastique.

plérome [plerom] n. m. (bas lat. *pleroma,* plénitude, gr. *plêrôma,* tout ce qui remplit ou complète, foule, somme, total, de *plêroûn,* emplir, dér. de *plêrês,* plein, entier, complet ; 1869, Littré). L'ensemble de tous les êtres.

plésio- [plezjo], premier élément, tiré du gr. *plêsios,* proche, voisin, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

plésiométacarpalien, enne [plezjɔmetakarpaljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *plésio-* et de *métacarpe ;* 1963, Larousse). Se dit des mammifères qui ont les os métacarpiens très éloignés des phalanges : *Le cerf est un cervidé plésiométacarpalien.*

plésiosaure [plezjɔzɔr] n. m. (angl. *plesiosaurus,* même sens [début du XIXᵉ s.], du gr. *plêsios,* voisin, proche, et *saûros,* lézard ; 1824, Cuvier [V, 445], écrit *plésiosaurus ; plésiosaure,* 1869, Littré). Grand reptile marin fossile de l'ère secondaire, atteignant 5 m de long.

plessimètre [plɛsimɛtr] n. m. (de *plessi-,* élément tiré du gr. *plêssein,* frapper, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1830, *Dict. des termes de médecine* [*Supplément*]). *Vx.* Instrument qui servait autrefois aux médecins pour pratiquer la percussion médiate : *Et lui ouvrant brusquement sa redingote, il lui étendit la feuille de papier dans toute la largeur de la poitrine, promena son plessimètre dessus en auscultant et traçant à mesure des lignes avec son crayon* (Daudet).

pléteux [pletø] n. m. (de l'anc. n. m. *ploit,* pli [fin du XIIᵉ s., Marie de France], lat. pop. **plictus,* altér. du lat. class. *plicatus,* part. passé de *plicare,* plier, replier ; 1769, Duhamel du Monceau). Outil avec lequel les professionnels donnent aux hameçons la courbure convenable.

pléthore [pletɔr] n. f. (gr. *plêthôrê,* plénitude, surabondance, pléthore [de sang, d'humeurs], de *plêthein,* être plein, rempli, dér. de *plêthos,* grande quantité ; v. 1363, Chauliac, écrit *plectorie* [*pléthore,* 1538, Canappe], au sens 1 ; sens 2, 1791, G. de Mirabeau ; sens 3, 1935, Acad.). **1.** *Vx.* Surabondance du sang dans l'organisme, ou richesse excessive du sang en hématies : *Pléthore générale. Pléthore locale. Je peignais la culture artistique montant à fleur de peuple, à la manière d'une sécrétion, qui d'abord indique pléthore, surabondance de santé...* (Gide). || **2.** *Fig.* et *littér.* État de ce qui est florissant, prospère, en plein essor : *Pour ce qui était de la vigueur du sang et du génie, elle* [l'Europe] *était plus jeune que personne, elle crevait de pléthore* (Romains). || **3.** État de ce qui existe en trop grande quantité ou en trop grand nombre ; abondance excessive : *La pléthore de la production des biens de consommation. Une pléthore de candidats dans un secteur des études.*

• SYN. : **1** *polyglobulie, réplétion ;* **2** *prospérité ;* **3** *excès, foisonnement, luxe, profusion, surabondance.* — CONTR. : **1** *anémie ;* **2** *langueur, marasme ;* **3** *absence, carence, disette, insuffisance, manque, pénurie,*

pléthorique [pletɔrik] adj. et n. (gr. *plêthôrikos,* atteint de pléthore, de *plêthôrê* [v. l'art. précéd.] ; 1314, Mondeville, écrit *plectorique* [*pléthoric,* 1549, R. Estienne ; *pléthorique,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, début du XXᵉ s.). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui est affecté de pléthore : *Un homme sanguin, pléthorique.* || **2.** *Fig.* Qui a trop de vitalité, des forces surabondantes : *Est-ce notre intérêt d'avoir un voisin pléthorique qui étouffe dans ses limites ?* (Dorgelès).

• SYN. : **1** *apoplectique, congestionné, sanguin ;* **2** *exubérant, foisonnant, pétulant.* — CONTR. : **1** *anémique, épuisé, exsangue ;* **2** *languissant, prostré.*

◆ adj. (sens 1, 1314, Mondeville ; sens 2, 1860, Poitevin). **1.** Qui tient à la pléthore : *État pléthorique.* || **2.** Qui existe en trop grande quantité ou en trop grand nombre, qui est excessif : *Des réserves, des stocks pléthoriques de produits alimentaires. Une administration à l'effectif pléthorique.*

• SYN. : **2** *démesuré, exagéré, excessif, surabondant, surchargé.*

pleu-pleu [pløplø] n. m. (probablem. réduplication de la première syllabe de *pleuvoir,* le cri de cet oiseau passant pour annoncer la pluie ; 1834, Baudrillart). Nom usuel du *pivert.* (On dit aussi PLUI-PLUI [1869, Littré].)

pleur [plœr] n. m. (déverbal de *pleurer* 1 [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *plur ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *plor ; pleur,* XIIIᵉ s.). *Class.* et *poét.* Action de verser des larmes en gémissant ; plainte, lamentation (dans le style élevé ou en emploi ironiq.) : *Là commencera ce pleur éternel, là ce grincement de dents qui n'aura jamais de fin* (Bossuet). *Combien vivent joyeux qui devaient, sœurs ou frères, | Faire un pleur éternel de quelques ombres chères !* (Hugo). *Ce long pleur monotone et désespéré des chiens* (Barbey d'Aurevilly).

◆ **pleurs** n. m. pl. (sens 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *plurs* [*plors,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, et *pleurs,* v. 1265, J. de Meung ; *en pleurs,* v. 1196, J. Bodel — écrit *en plors ; tout en pleurs,* 1636, Corneille ; *essuyer les pleurs de quelqu'un,* au fig., av. 1559, J. Du Bellay] ; sens 2, 1701, Liger, II, 206). **1.** *Littér.* Larmes :

Verser, répandre des pleurs. Ses pleurs l'inondaient et sa voix ne laissait échapper que des mots entrecoupés (Chateaubriand). *Croyant par de vils pleurs laver toutes nos taches* (Baudelaire). *Les pleurs de joie de Pascal n'apparaissent pas seulement dans la « nuit de feu » : il n'est presque aucune « pensée » où le bonheur du chrétien n'affleure* (Mauriac). *Et les détresses des amants et les pleurs des reines devenaient de grandes choses tranquilles* (Saint-Exupéry). || *En pleurs, tout en pleurs,* en train de pleurer abondamment : *Laissez le pauvre en pleurs sous la porte cochère* (Hugo). *Je l'ai trouvé tout en pleurs.* || Fig. *Essuyer les pleurs de quelqu'un,* apaiser sa douleur, sa peine. || **2.** Sève qui s'écoule des arbres fruitiers et particulièrement de la vigne, au printemps, à la suite de plaies accidentelles ou de la taille.

pleur(o)- [plør(o)], premier élément, tiré du gr. *pleuron,* côte, côté, flanc, et qui entre dans la composition de mots savants.

pleurage [plœraʒ] n. m. (de *pleurer* 1 ; 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Effet parasite perçu comme une variation de la hauteur du son, lors de la lecture d'un signal enregistré, et dû aux fluctuations de la vitesse de défilement du support (disque ou bande magnétique), soit pendant l'enregistrement, soit pendant la reproduction. || **2.** Ensemble des fluctuations de vitesse des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son.

pleural, e, aux [pløral, -o] adj. (dér. savant du gr. *pleura,* côte, côté, flanc ; 1845, Bescherelle). Qui appartient, se rapporte à la plèvre : *Cavité pleurale. Liquide pleural. Épanchement pleural.*

pleurant, e [plœrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pleurer* 1 ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1676, M[me] de Sévigné). **1.** Qui pleure, verse des larmes : *Déruchette, pleurante près de lui sur une chaise* (Hugo). || **2.** *Fig.* Qui est affligé, qui est dans la peine, la détresse : *Il regarda avec attendrissement la figure sculptée sur son bâton. « Te voilà, lui dit-il, pauvre Humanité, maigre et pleurante... »* (France).

◆ **pleurant** n. m. (1923, Larousse). Statue ou statuette funéraire représentant une personne en pleurs : *Les pleurants des tombeaux des ducs de Bourgogne.*

pleurard, e [plœrar, -ard] adj. et n. (de *pleurer* 1 ; 1552, Rabelais). *Fam.* et *péjor.* Qui pleure, se plaint sans cesse et sans raison : *La race ridicule des poètes pleurards* (Murger). *Il ne rit jamais, ce Rousseau, il est pincé, pleurard* (Vallès). *Il y a des grâces d'état pour les jolis garçons ; mais moi, un grand pleurard...* (Daudet). *Je ne suis pas une pleurarde, moi* (H. Bataille).

◆ adj. (sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, av. 1896, Goncourt ; sens 3, fin du XIX[e] s., A. Daudet). **1.** *Péjor.* Qui témoigne d'une disposition à se plaindre, à gémir, à susciter la compassion d'autrui : *Un visage pleurard. Je vous défends maintenant de toucher à ce qui est à moi, jeta la femme sur un ton moitié pleurard, moitié fâché* (Goncourt). *D'Argenton, qui accueillait le médecin d'une voix affaiblie et pleurarde, était si heureux de se trouver devant un nouveau visage, d'entrevoir dans la monotonie de son existence un élément de variété qu'il oubliait son mal, parlait politique, littérature...* (Daudet). || **2.** *Péjor.* Qui rappelle certaines plaintes, qui est émis sur un ton larmoyant et ridicule : *Le « Stenterello » chante des espèces de complaintes drolatiques, sur des airs pleurards d'église qui font se tordre le public* (Goncourt). *Elle* [Françoise] *a mal fait un devoir de français* [...]. *Ce devoir l'intéresse infiniment plus qu'un exercice tout ballotté d'arpèges pleurards...* (Romains). || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui semble exprimer une plainte, qui exhale la tristesse, la désolation, la pauvreté : *Quelques ménages d'employés* [...] *en robes pleurardes* (Daudet). *Nous croisons des passants crottés* [...]. *En somme, un Japon maussade et banal, que j'ai déjà vu cent fois, et qui prend un air pleurard encore plus ennuyeux sous la pluie* (Loti).

• SYN. : **1** *dolent, geignard, gémissant, larmoyant, plaintif, pleurnichard* (fam.) ; **2** *chagrin, mélancolique.*

pleurectomie [plørɛktɔmi] n. f. (du gr. *pleura,* côte, côté, flanc, et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer ; 1888, Larousse). Ablation chirurgicale d'une partie de la plèvre, dans le cas de pleurésie purulente chronique.

pleure-misère [plœrmizɛr] n. invar. (de *pleure,* forme du v. *pleurer* 1, et de *misère ;* 1798, Acad.). *Vx.* Personne qui prétend être dans la gêne, qui se plaint sans cesse de manquer d'argent : *Un grippe-sou, un pleure-misère* (Porto-Riche). *On leur avait bien conté* [aux nouveaux propriétaires] *la naissance de Lise et son histoire, mais ils ne voyaient en elle qu'une vieille originale, ruinée réellement ou pleure-misère* [...], *comme il n'en manque pas en province* (Lacretelle).

1. pleurer [plœre] v. intr. (lat. *plorare,* crier, crier en pleurant, se lamenter, déplorer ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *plorer* [*pleurer,* fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy], au sens I, 1 [*pleurer à chaudes larmes,* v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin ; pleurer comme une Madeleine,* av. 1850, Balzac ; *pleurer comme un veau,* 1648, Scarron — d'abord ..*comme une vache,* 1546, Rabelais ; *c'est Jean qui pleure et Jean qui rit,* 1869, Littré ; *pleurer d'un œil et rire de l'autre,* av. 1696, La Bruyère ; *n'avoir plus que les yeux pour pleurer,* 1875, Larousse — *il ne lui reste que les yeux pour pleurer,* même sens, 1835, Acad. ; *à pleurer,* après un adjectif, 1884, Maupassant] ; sens I, 2, 1749, Buffon ; sens I, 3, 1538, R. Estienne ; sens I, 4, 1668, La Fontaine ; sens I, 5, fin du XVI[e] s. ; sens I, 6 [« suinter »], début du XVII[e] s. ; sens I, 7, v. 1460, Villon ; sens II, 1, v. 980, *Passion du Christ* [*pleurer sur...,* « se désoler au sujet de... », 1564, *Indice de la Bible* — « déplorer l'existence d'une chose fâcheuse », 1738, Ch. Rollin ; *pleurer de* et un nom, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence — écrit *plurer*] ; sens II, 2, début du XX[e] s. [*pleurer à quelqu'un,* 1668, La Fontaine ; *pleurer après quelque chose,* 1922, Brunot, *Pensée*]).

I. 1. Verser des larmes sous l'effet de la douleur, de la peine, d'une émotion (pénible ou agréable) : *Un enfant qui pleure sans raison. Se mettre brusquement à pleurer. Pleurer de dépit, de colère. Pleurer de joie, de bonheur. L'homme est le seul animal qui pleure et qui rit* (Voltaire). *L'abbé Galiani m'a beaucoup déplu, à moi, en confessant qu'il n'avait jamais pleuré de sa vie, et que la perte de son père, de ses frères, de ses sœurs, de ses maîtresses ne lui avait pas coûté une larme* (Diderot). *Christophe imitait les aboiements enroués du chien avec une telle perfection que Otto pleurait de rire* (Rolland). *Il a demandé pardon à sa femme... Pardon d'être resté si tard au café !... Pardon de s'être à moitié enivré !... Il a juré en pleurant de ne plus boire une goutte d'alcool...* (Simenon). *Je ne vais pas me mettre à pleurer. Il n'était plus rien pour moi* (Beauvoir). || *Pleurer à chaudes larmes, pleurer comme une Madeleine* (fam.), *pleurer comme un veau* (pop.), verser des larmes abondantes : *« Où est mon frère Georges ? » criait-elle en sanglotant* [...]. *Et elle pleurait à chaudes larmes en appelant sa mère et son frère* (France). || Fig. *C'est Jean qui pleure et Jean qui rit,* se dit d'un enfant dont l'humeur varie d'un moment à l'autre, d'une personne qui se laisse aller tour à tour à des sentiments opposés. || Fig. *Pleurer d'un œil et rire de l'autre,* être partagé entre la tristesse et la gaieté. || *N'avoir plus que les yeux pour pleurer,* avoir tout perdu. || *À pleurer* (après un adjectif), à tel point qu'on devrait en pleurer, extrêmement : *C'est triste à pleurer. Derrière moi* [au théâtre], *je reconnus mon homme, gilet à fleurettes, cette fois rouges sur fond chamois. « Idiot, disait-il, bête à pleurer. » Des spectateurs l'ayant invité au silence, il se tut* (Aymé). || **2.** En parlant d'un tout jeune enfant, crier, se plaindre, avec ou sans accompagnement de larmes : *Un bébé qui pleure la nuit.* || **3.** Avoir un écoulement de larmes par l'effet d'un agent physique ou d'une cause physiologique : *Une fumée, un rhume qui fait pleurer. Avoir un œil qui pleure.* || **4.** En parlant de certains animaux, verser des larmes : *La biche brame au clair de lune et pleure à se fondre les yeux* (Rollinat). *Le cerf, le chevreuil pleurent lorsqu'ils sont aux abois.* || **5.** En parlant des arbres

et surtout de la vigne, laisser exsuder de la sève : *La vigne pleure après la taille.* || **6.** *Littér.* En parlant de choses, laisser écouler une matière goutte à goutte : *La première fois que je dînai chez elle* [Renée Vivien], *trois cierges de cire brune pleuraient dans de hauts chandeliers...* (Colette). *Et les tièdes jets d'eau pleuraient dans le bassin* (Gregh). || **7.** *Fig.* Émettre un appel, un son, un bruit qui évoque une plainte, un gémissement : *On entendait pleurer les tourterelles, | Et les enfants rêver dans leurs berceaux* (Gautier). *Écouter le vent qui pleure dans la nuit.*

II. 1. *Littér.* Être affligé, être dans la peine, en manifestant ou non son affliction par des larmes, des plaintes : *Consoler ceux qui pleurent. Pleure, Jérusalem, pleure, cité perfide* (Racine). || Littér. *Pleurer sur quelqu'un, sur quelque chose,* s'attrister, se désoler au sujet d'une personne ou d'une chose, déplorer sa disparition, le sort malheureux qui la frappe : *Pleurer sur soi-même, sur son sort. C'est notre intérêt qui nous fait pleurer quand nous croyons pleurer sur le malheur des autres* (Sévigné). *Les vieux ponts sont irremplaçables. L'exode leur fut fatal et personne n 'a pleuré sur eux. Les « anciens parapets » de France n'existent plus, où s'accoudèrent tant de poètes inconnus, d'amants et de désespérés* (Mauriac). || Spécialem. et littér. *Pleurer sur quelque chose,* déplorer l'existence d'une chose fâcheuse : *Pleurer sur la faiblesse humaine.* || Class. *Pleurer de* (et un nom), pleurer, s'affliger à propos de quelqu'un ou de quelque chose : *Je pleure hélas ! de ce pauvre Holopherne* (Racine). *Qu'as-tu, Toinette, et de quoi pleures-tu ?* (Molière). || **2.** *Pleurer auprès de quelqu'un,* chercher à l'apitoyer, user de moyens peu dignes pour obtenir de lui quelque chose : *Pleurer auprès d'une personnalité pour obtenir une faveur, une distinction.* || Class. *Pleurer à quelqu'un,* le supplier avec des larmes : *Il lui fut inutile* [au cerf] | *De pleurer aux veneurs à sa mort arrivés* (La Fontaine). || *Pleurer après quelque chose,* s'abaisser, s'humilier pour réclamer ce que l'on désire : *Pleurer après une décoration.*

● SYN. : **I, 1** *chialer* (pop.), *pleurnicher* (fam.), *sangloter ;* **2** *brailler* (fam.) ; **3** *larmoyer ;* **7** *geindre, gémir.* || **II, 1** *se lamenter ;* **2** *implorer, supplier.*

◆ v. tr. (sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 1, fin du xe s., *Vie de saint Léger* [*on ne l'a pleuré que d'un œil,* 1869, Littré — *ne pleurer que d'un œil,* « ne regretter qu'à moitié », 1798, Acad. ; « regretter vivement ce qui n'est plus... », fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; « témoigner son repentir d'une action », 1580, Montaigne ; *pleurer misère,* 1927, Mac Orlan] ; sens II, 2, fin du XIIIe s., B. de Condé [*ne pas pleurer sa peine...,* 1935, Acad.]).

I. 1. Laisser couler de ses yeux (avec un complément d'objet interne) : *Pleurer des larmes amères. Ses larmes me faisaient plus de mal que si je les pleurais* (Gide). *Et regarde, regarde la grande idiote de fille, j'en étais sûre, elle pleure toutes les larmes de son corps* (Colette). || *Pleurer des larmes de sang,* V. LARME. || **2.** *Littér.* Laisser dégoutter : *Coupée, chaque branche pleurait sa sève* (Gide).

II. 1. Littér. *Pleurer quelqu'un, quelque chose,* éprouver du chagrin, de la peine, du fait de la perte, de la disparition d'une personne ou d'une chose : *Pleurer son père, la mort de son père. Pleurer la perte, la disparition d'un être cher. Pleurer sa patrie perdue. Elle nous aimait véritablement, elle aurait eu plaisir à nous pleurer* (Proust). *Ce drame* [la disparition de Fabien] *entraînerait la disgrâce d'une politique, et Robineau pleurait un double deuil* (Saint-Exupéry). || Fam. *On ne l'a pleuré que d'un œil,* on ne l'a guère regretté ou on ne l'a regretté qu'en apparence. || Spécialem. *Pleurer quelque chose,* regretter vivement ce qui n'est plus, ce qui n'a pas été réalisé : *Pleurer ses jeunes années. Pleurer les occasions perdues. La mélancolie des choses à la mode révolues la touchait. Chacun pleure à sa façon le temps qui passe. Lola, c'était par les modes mortes qu'elle s'apercevait de la fuite des années* (Céline) ; témoigner son repentir d'une action : *Pleurer ses erreurs, ses fautes passées.* || *Pleurer misère,* se lamenter sur sa situation, pour exciter la pitié d'autrui : *Ils ne vont jamais au culte. Ce qui ne les a pas empêchés d'aller pleurer misère de tous les côtés : chez le curé également* (Giono). || **2.** *Fam.* et *dialect.* Donner parce qu'on ne peut pas faire autrement, donner à regret ou avec parcimonie : *Nicolas n'était pas homme à pleurer la paye de deux jours* (Balzac). *Pleurer la nourriture à son personnel.* || Fam. *Ne pas pleurer sa peine, son argent,* etc., ne pas ménager ses efforts, donner avec générosité.

● SYN. : **I, 1** *répandre, verser.* || **II, 1** *plaindre* (vx) ; **2** *gratter sur* (fam.), *lésiner sur, marchander, plaindre, regretter.*

2. pleurer [plœre] n. m. (emploi substantivé de *pleurer* 1 ; fin du XIIe s., Châtelain de Coucy, au sens 1 ; sens 2, 1972, Domart et Bourneuf). **1.** *Class.* Le fait de verser des larmes : *En quoi consiste le rire et le pleurer* (Descartes). *Il* [Homère] *les* [Achille et Priam] *fait jouir du pleurer comme si c'était quelque chose de délicieux* (La Fontaine). || **2.** *Pleurer spasmodique,* pleurs pathologiques, de caractère spasmodique, que l'on observe dans les états lacunaires du cerveau.

pleurésie [plørezi] n. f. (lat. médiév. *pleuresis,* altér. du bas lat. médic. *pleurisis,* pleurésie, var. du lat. class. *pleuritis,* même sens, gr. *pleurîtis,* même sens, de *pleura,* côte, côté, flanc ; XIVe s., *Antidotaire Nicolas,* écrit *pleurisie ; pleurésie,* v. 1370, Oresme). Inflammation de la plèvre : *Pleurésie aiguë, chronique. Pleurésie sèche. Pleurésie purulente.*

pleurétique [pløretik] adj. et n. (lat. médic. du Moyen Âge *pleureticus,* altér. du lat. class. *pleuriticus,* atteint de pleurésie, relatif à la pleurésie, gr. *pleuritikos,* mêmes sens, de *pleurîtis* [v. l'art. précéd.] ; XIIe s., *Vie d'Édouard le Confesseur,* écrit *pleuretic ; pleurétique,* 1538, R. Estienne). Qui est atteint de pleurésie : *Un vieillard pleurétique. Un, une pleurétique.*

◆ adj. (1869, Littré [*souffle pleurétique,* 1932, Larousse]). Qui appartient à la pleurésie ; qui est causé par la pleurésie : *Point pleurétique.* || *Souffle pleurétique,* souffle dû à la transmission du bruit respiratoire à travers un poumon comprimé par un épanchement de la plèvre.

pleureur, euse [plœrœr, -øz] n. (de *pleurer* 1 [v. ce mot et aussi PLEUREUX] ; 1462, Haigneré [III, 452], écrit *ploureur* [*pleureur,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1575, Gay [d'abord *ploreresse,* au fém., XIIIe s., Godefroy]). **1.** Personne qui pleure, qui est en train de pleurer : *Il s'avança vers la pleureuse, qui leva la tête* (Mauriac). || **2.** Personne, et surtout femme, dont on louait les services, dans l'Antiquité (et plus tardivement, en certains pays), pour suivre le cortège funèbre et pleurer à grands cris le mort : *À l'église, on lui recommanda de tenir un mouchoir sur ses yeux. Avait-il donc besoin d'affecter une contenance funèbre et de jouer au pleureur, lui qui pouvait à peine se tenir sur ses jambes* (Baudelaire). *La mère vient à nous, qui ne peut pas pleurer, mais se lamente. À chaque nouvel arrivant, elle reprend un nouveau couplet à la manière d'une pleureuse antique* (Gide).

◆ adj. et n. (1648, Scarron [« qui a l'habitude... de voir les choses en noir », av. 1872, Th. Gautier]). *Vx.* Qui pleure facilement, qui pleure à tout propos : *Une fillette pleureuse. Pour moi, qui suis une pleureuse...* (Sévigné). || *Par extens.* et *littér.* Qui a l'habitude de larmoyer, de voir les choses en noir : *Young fût devenu gai, le pleureur Héraclite, | S'essuyant l'œil, eût ri plus fort que Démocrite...* (Gautier).

◆ adj. (sens I, 1, 1718, Acad. ; sens I, 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens I, 3, av. 1778, Voltaire ; sens II, 1771, Bougainville, II, 109).

I. 1. Qui témoigne d'une disposition à larmoyer, à se plaindre : *Air, ton pleureur.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui a l'aspect maussade, évoque la tristesse, les larmes : *Notre ciel est pleureur, et le printemps de France, | Frileux comme l'hiver, s'assied près des tisons* (Gautier). || **3.** *Péjor.* et *littér.* Qui suscite l'émotion, l'attendrissement, les larmes : *Le comique pleureur* [= la comé-

die larmoyante] *aujourd'hui veut séduire, | Et, sans nous amuser, renonce à nous instruire* (Voltaire).

II. Se dit de certains arbres dont les branches retombent vers le sol : *Saule pleureur. Bouleau pleureur.*

◆ **pleureur** n. m. (1414, Premierfait, écrit *ploureur* [*pleureux*, 1548, Du Fail ; *pleureur*, 1658, Scarron], au sens de « homme loué pour pleurer à un enterrement » ; sens moderne, 1690, Furetière). *Vx.* Au XVII^e s., maître de cérémonies qui présidait aux obsèques, ou chacun des subordonnés qu'il envoyait porter les invitations.

◆ **pleureuse** n. f. (1845, Bescherelle). Garniture de chapeau en plumes d'autruche défrisées, qui fut de mode au XIX^e s.

◆ **pleureuses** n. f. pl. (1718, Acad.). *Vx.* Larges manchettes de toile ou de batiste, qu'on portait autrefois sur le revers des manches de l'habit, dans les premiers temps du deuil.

pleureux, euse [plœrø, -øz] adj. (de *pleurer* 1 [v. ce mot] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, écrit *ploros* [*ploreus*, v. 1155, Wace ; *pleureux*, XV^e s.], au sens de « qui pleure » ; sens class., v. 1560, Paré). *Class.* Pleurard : *Le pauvre libraire, avec un ton pleureux (aussi pleurait-il effectivement), lui dit...* (Furetière, 1666).

pleurite [pløʀit] n. f. (lat. *pleuritis*, pleurésie [v. PLEURÉSIE] ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*, écrit *pleuritis ; pleurite*, 1823, *Dict. des termes de médecine*).) Inflammation légère et localisée de la plèvre, sans épanchement de liquide : *En février, j'ai fait une pleurite sèche avec expectorations sanguinolentes* (Martin du Gard).

pleurnichage [plœʀniʃaʒ] n. m. (de *pleurnicher ;* fin du XIX^e s., L. Bloy). Syn. de PLEURNICHERIE.

pleurnichard, e [plœʀniʃaʀ, -aʀd] adj. et n. (de *pleurnicher ;* 1899, Boylesve, 227). *Fam.* Syn. de PLEURNICHEUR, EUSE.

pleurnichement [plœʀniʃmɑ̃] n. m. (de *pleurnicher ;* 1863, Th. Gautier). Syn. de PLEURNICHERIE.

pleurnicher [plœʀniʃe] v. intr. (altér. [par dissimilation des deux consonnes labiales] du normand *pleurmicher*, même sens, composé de *pleurer* 1 et de *micher*, pleurer, mot d'origine obscure ; 1739, *les Écosseuses*, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Pleurer vaguement et sans motif sérieux, ou faire plus ou moins semblant de pleurer, comme un enfant qui veut qu'on lui cède ou cherche à se faire pardonner. ‖ **2.** *Fam.* Réclamer, se plaindre, se défendre sur un ton larmoyant : *Arès est intolérable* [...]. *Il gronde, il hurle, il excite tout le monde au carnage. Pour finir, il reçoit une blessure. Alors il s'en va pleurnicher chez Zeus* (Duhamel).

◆ v. tr. (milieu du XX^e s.). *Fam.* Dire sur un ton larmoyant, pour obtenir la pitié ou l'indulgence de l'interlocuteur : *Mais, Mam'zelle, pleurnicha le plus audacieux des deux, on n'a rien dit de mal* (Queneau).

pleurnicherie [plœʀniʃʀi] n. f. (de *pleurnicher ;* 1845, Bescherelle). *Fam.* Action, habitude de pleurnicher.

◆ **pleurnicheries** n. f. pl. (1797, A. Duval). *Fam.* Manières, procédés, moyens plus ou moins feints d'une personne qui pleurniche : *On avait compté sur ma platitude, sur mes pleurnicheries* (Chateaubriand). *On les aura toujours, même les plus intelligentes, avec des pleurnicheries et des boniments* (Benoit).

● SYN. : *jérémiade* (fam.), *lamentation, plainte.*

● REM. On dit aussi PLEURNICHAGE et PLEURNICHEMENT : *Pardonnez-moi de vous avoir ennuyé de mon pleurnichage* (Bloy).

pleurnicheur, euse [plœʀniʃœʀ, -øz] adj. et n. (de *pleurnicher ;* 1774, Diderot). *Fam.* Qui pleurniche, qui a l'habitude de pleurnicher : *Elle me répondit que de son naturel elle n'était pas pleurnicheuse* (Genlis).

◆ adj. (1962, Robert). *Fam.* Qui témoigne de ce caractère : *Air pleurnicheur.*

● REM. On dit aussi PLEURNICHARD, E, dans les emplois de nom et d'adjectif : *Des lettres puériles et pleurnichardes* (Hermant).

pleuro-. V. PLEUR(O)-.

pleurobranche [pløʀɔbʀɑ̃ʃ] n. m. (de *pleuro-* et de *branch*[*ies*] ; 1827, Acad.). Mollusque gastropode à coquille interne, mince, flexible, ovalaire.

pleurodonte [pløʀɔdɔ̃t] adj. (de *pleur*[*o*]- et de *-odonte*, gr. *odous, odontos*, dent ; 1875, Larousse). Se dit d'un reptile dont les dents sont implantées sur la face interne des mâchoires, et non au bord tranchant de celles-ci.

pleurodynie [pløʀɔdini] n. f. (de *pleur*[*o*]- et du gr. *odunê*, douleur ; 1810, Capuron). Douleur vive du thorax, en rapport avec une pleurite, une pleurésie ou une affection rhumatismale.

pleurolyse [pløʀɔliz] n. f. (de *pleuro-* et de *-lyse*, gr. *lusis*, action de délier, dissolution, fin ; 1953, Larousse). Libération des adhérences pleurales ou séparation des deux feuillets d'une plèvre.

pleuronecte [pløʀɔnɛkt] n. m. (du gr. *pleuron*, côte, côté, flanc, et *nêktos*, qui nage, de *nêkhein* ou *nêkhesthai*, nager ; 1798, Lacépède, IV, 643). Nom donné aux poissons plats de la famille des pleuronectidés, en particulier au *flet*, au *flétan*, à la *plie* et à la *limande.*

pleuronectidés [pløʀɔnɛktide] n. m. pl. (de *pleuronect*[*es*] et de *-idé*, du gr. *eidos*, forme, apparence ; 1875, Larousse, écrit *pleuronectides ; pleuronectidés*, 1903, Larousse). Famille de poissons osseux au corps très comprimé latéralement (poissons plats), et vivant couchés sur un côté (*sole, barbue, turbot, flet, flétan, plie, limande*).

pleuropéricardite [pløʀɔpeʀikaʀdit] n. f. (de *pleuro-* et de *péricardite ;* 1869, Littré). Inflammation simultanée de la plèvre et du péricarde.

pleuropneumonectomie [pløʀɔpnømɔnɛktɔmi] n. f. (de *pleuro-* et de *pneumonectomie ;* 1963, Larousse). Exérèse chirurgicale du poumon et de sa plèvre.

pleuropneumonie [pløʀɔpnømɔni] n. f. (de *pleuro-* et de *pneumonie ;* v. 1560, Paré). Inflammation simultanée de la plèvre et du poumon.

pleurorragie [pløʀɔʀaʒi] n. f. (de *pleuro-* et de [*hémo*]*rragie ;* 1878, Larousse). Hémorragie de la plèvre.

pleuroscope [pløʀɔskɔp] n. m. (de *pleuro-* et de *-scope*, du gr. *skopeîn*, observer, examiner ; 1907, Larousse). Endoscope destiné à l'examen de l'intérieur de la plèvre, où il est introduit après création d'un pneumothorax artificiel.

pleuroscopie [pløʀɔskɔpi] n. f. (de *pleuroscope ;* 1949, Larousse). Examen direct de la plèvre à l'aide du pleuroscope.

pleurote [pløʀɔt] n. m. (de *pleur*[*o*]- et de *-ote*, gr. *oûs, ôtos*, oreille ; 1875, Larousse). Genre de champignons basidiomycètes de la famille des agaricacées, à pied excentrique, poussant en touffes sur les troncs d'arbres ou sur le panicaut : *La plupart des pleurotes sont comestibles.*

pleurotomie [pløʀɔtɔmi] n. f. (de *pleuro-* et de *-tomie*, du gr. *tomê*, coupure, incision, dér. de *temnein*, couper ; 1903, Larousse). Ouverture chirurgicale de la cavité pleurale.

pleurotrèmes [pløʀɔtʀɛm] n. m. pl. (de *pleuro-* et de *-trème*, gr. *trêma*, trou, ouverture, orifice, de *titrân*, trouer, percer ; 1963, Larousse). Autre nom des requins, poissons sélaciens à fentes branchiales situées sur les côtés du cou, à nageoires pectorales libres.

pleuro-typhoïde [pløʀɔtifɔid] adj. (de *pleuro-* et de *typhoïde ;* 1963, Larousse). *Fièvre pleuro-typhoïde*, fièvre typhoïde débutant par une pleurésie. (On dit aussi PLEUROTYPHUS, n. m. [de *pleuro-* et de *typhus ;* 1932, Larousse].)

pleurs n. m. pl. V. PLEUR n. m.

pleutre [pløtʀ] n. m. et adj. (peut-être du flam. *pleute*, chiffon, mauvais drôle ; 1750, Ménage, au sens de « homme sans capacité ni éducation » ; sens actuel, 1835,

Acad.). Se dit d'un homme sans courage, sans dignité : *On ne lâchait pas des amis comme un pleutre, même pour se rendre à son devoir* (Zola).

• SYN. : *couard, dégonflé* (pop.), *froussard* (pop.), *lâche, pied-plat* (fam.), *veule.* — CONTR. : *brave, courageux, héros, intrépide, vaillant, valeureux.*

◆ adj. (29 oct. 1916, A. Gide). Qui est propre au pleutre, empreint de lâcheté : *M. de Courpière vit qu'il serait pleutre de nier* (Hermant). *Les journaux m'exaspèrent, dont l'optimiste pleutre et suranné semble toujours croire que le triomphe consiste à ne pas consentir à s'apercevoir des coups que l'on reçoit* (Gide).

pleutrerie [pløtrəri] n. f. (de *pleutre ;* 10 févr. 1879, *le Cri du peuple,* au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Caractère de pleutre. || **2.** Action vile, lâche : *Commettre une pleutrerie.*

• SYN. : **1** *couardise, lâcheté, poltronnerie, pusillanimité ;* **2** *bassesse, indignité, veulerie, vilenie.*

pleuvasser [plœvase] v. impers. (de *pleuv[oir]* ; 1962, Robert). *Fam.* Syn. de PLEUVOTER.

pleuviner [plœvine] v. impers. (de *pleuv[oir]* ; fin du XII^e^ s., *Roman d'Alexandre,* écrit *pluvinir ;* début du XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch, écrit *ploviner ; pleuviner,* XVI^e^ s., La Curne). Pleuvoir très légèrement, bruiner : *Une nuit qu'il pleuvinait, nous faisions cercle au robinet d'un tonneau penché vers nous sur une charrette dont les brancards étaient en l'air* (Chateaubriand). *Il pleuvinait dans les ténèbres épaisses* (Genevoix).

• REM. On emploie aussi la forme PLUVINER (v. 1360, Froissart).

pleuvoir [plœvwar] v. impers. (lat. pop. **plovēre,* altér. du lat. impér. *plovĕre,* luimême altér. du lat. class. *pluĕre,* pleuvoir, faire pleuvoir ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *pluveir* [*pleuvoir,* XIV^e^ s.], au sens 2 [au fig., XIII^e^ s.] ; sens 1, v. 1138, Gaimar, écrit *ploveir* [*plouvoir,* fin du XII^e^ s., et *pleuvoir,* v. 1380, *Aalma ; il pleut à verse,* 1680, Richelet — d'abord *..à la verse,* 1640, Oudin ; *il pleut à seaux...,* 1690, Furetière]). [Conj. **41.**] **1.** Tomber, en parlant de la pluie : *Presque tous les jours, je m'arrange pour rentrer au presbytère par la route de Desures. Au haut de la côte, qu'il pleuve ou vente, je m'assois sur un tronc de peuplier...* (Bernanos). *Il a plu toute la journée.* || *Il pleut à verse, à seaux, à torrents,* (fam.) *il pleut des cordes, des hallebardes,* (pop.) *il pleut comme vache qui pisse,* il pleut abondamment. || **2.** S'emploie avec un sujet réel placé après le verbe pour indiquer soit la chute d'objets, de matières liquides ou pulvérulentes qui tombent à la manière des gouttes de pluie, c'est-à-dire dont les points de chute se succèdent en se rapprochant les uns des autres : *Il pleuvait des flèches de toutes parts. Autour du cratère, il pleuvait de la cendre ;* soit, au *fig.,* pour indiquer une quantité innombrable : *Il pleuvait des libelles et des chansons. Il pleuvait de grands désespoirs sur la mer* (Gide).

• SYN. : **1** *flotter* (pop.).

◆ v. intr. (sens 1, fin du XII^e^ s. ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, v. 1155, Wace ; sens 4, 1636, Tristan L'Hermite). **1.** *Littér.* Tomber en pluie : *Tout était neige et nuit ; la bise pénétrante | Soufflait, et, grelottants, nous regardions pleuvoir | Un gouffre de points blancs dans un abîme noir* (Hugo). *Eau, quand donc pleuvras tu ?* (Baudelaire). || **2.** Tomber dru, à la manière des gouttes de pluie, en parlant d'un liquide, d'une matière pulvérulente, d'un objet : *Et sur l'herbe partout des gouttes de sang pleuvent* (Hugo). *Quelques-uns même de ces Pompéiens sur qui pleuvait déjà le feu du ciel descendirent dans les couloirs du métro, noirs comme des catacombes* (Proust). *D'autres fumées, minuscules, multicolores, jaillissaient du sol partout où pleuvaient des projectiles* (Duhamel). *Quand les obus pleuvent, on ne pense plus à rien, au moins pendant quelques secondes* (Adamov). || **3.** *Fig.* Survenir en abondance : *Les quolibets pleuvaient sur le malheureux. Les punitions pleuvaient que M. de Bérulle, plus indulgent, devait lever* (Huysmans). *Et l'on entend les menaces et les malédictions tomber du ciel. Les coups pleuvent. Les calamités s'abattent* (Cendrars). || **4.** *Faire pleuvoir quelque chose sur quelqu'un ou sur quelque chose,* le répandre, le distribuer en abondance, sans réserve : *Un projecteur fait pleuvoir une lumière aveuglante sur le ring* (Camus).

◆ v. tr. (fin du XIV^e^ s., E. Deschamps). Laisser tomber, répandre comme la pluie (rare) : *Quand il avait bu, ses yeux pleuvaient abondamment les larmes de la solitude* (Baudelaire). *Le plafond pleuvait les pellicules de ses plâtres* (Huysmans).

pleuvoter [plœvɔte] v. impers. (de *pleuv[oir]* ; 1949, Larousse). *Fam.* Pleuvoir légèrement, et souvent par intermittence : *Il pleuvotait, à l'ouest un segment de soleil émergeait* (Arnoux).

plèvre [plɛvr] n. f. (gr. byzantin *plevra,* altér. phonique du gr. class. *pleura,* côte [de l'homme ou des animaux], côté, flanc ; 1552, Rabelais). Membrane séreuse qui tapisse la paroi interne du thorax et enveloppe les poumons : *Les inflammations de la plèvre sont les pleurésies.*

Plexiglas [plɛksiglas] n. m. (nom déposé, de *plexi-,* élément tiré du lat. *plexum,* supin de *plectere,* plier, et de l'angl. *glass,* verre ; 1948, Vène, p. 95). Matière plastique dure et flexible, transparente, employée comme verre de sécurité : *Un pare-brise en Plexiglas.*

plexulaire [plɛksylɛr] adj. (dér. savant de *plexus ;* 1963, Larousse). Relatif à un plexus : *Un syndrome plexulaire.*

plexus [plɛksys] n. m. (mot du bas lat. signif. « entrelacement », du lat. class. *plexum,* supin de *plectere,* plier, tourner, entrelacer ; 1541, Vassée). Réseau de nerfs ou de vaisseaux entrelacés et anastomosés entre eux de façon complexe : *Le plexus solaire est situé derrière l'estomac.*

pleyon [plejɔ̃] n. m. (var. de l'anc. franç. *ploion,* branche flexible [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], dér. de *ployer* [v. ce mot] ; 1600, O. de Serres, au sens de « paille tressée en lien » ; sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Longue perche de bois flexible. || **2.** En horticulture, rameau de bois qui sert à faire des liens. (Syn. PLION.)

1. pli [pli] n. m. (réfection, d'après *plier,* de l'anc. franç. *ploi,* pli [fin du XII^e^ s., *Floovant*], déverbal de *ployer ;* v. 1220, Coincy, au sens II, 3 [*prendre un pli,* début du XV^e^ s., A. Chartier — *prendre son pli,* même sens, XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch] ; sens I, 1, v. 1265, J. de Meung [« double de tissu... », 1530, Palsgrave ; *pli couché,* 1690, Furetière ; *pli plat, pli creux,* 1932, Larousse, art. *plisser*] ; sens I, 2, v. 1460, Villon ; sens I, 3, 1694, Acad. [*ne pas faire un pli,* 1690, Furetière] ; sens II, 1, 1549, R. Estienne [*faux pli,* 1690, Furetière, art. *faus*] ; sens II, 2, av. 1885, V. Hugo ; sens II, 4, 1604, Brunot ; sens II, 5, 1762, Acad. ; sens III, 1, 1932, Larousse [aussi *mise en plis*] ; sens III, 2, 1694, Th. Corneille ; sens III, 3, 1601, P. Charron ; sens III, 4, 1869, Littré [*pli épigastrique,* 1903, Larousse] ; sens III, 5, 1530, Pals-grave, 200 [*pli du bras, pli du paturon,* 1869, Littré ; *pli du jarret,* v. 1398, *le Ménagier de Paris ; plis articulaires,* 1962, Robert] ; sens III, 6, 1694, Th. Corneille ; sens III, 7, 1704, Trévoux ; sens IV, 1, 1824, Ségur ; sens IV, 2, 1907, Haug ; sens V, 1, 1798, Acad. [« paquet de lettres », 1640, Oudin] ; sens V, 2, 1875, Larousse ; sens VI, 1903, Larousse).

I. 1. Mise en double d'une étoffe, d'un linge, d'un papier, etc., faite en rabattant une partie contre une autre : *Les plis d'un soufflet, d'un accordéon. Les plis d'une carte routière.* || *Spécialem.* Double de tissu maintenu par des points de couture, ou simplement tenu dans les extrémités et repassé au fer chaud : *Un certain nombre de plis maintenus par repassage s'appelle « plissé ».* || *Pli couché,* se dit d'un pli lorsque le tissu est couché vers la droite ou vers la gauche. || *Pli plat,* pli formé de deux plis couchés en sens opposés. || *Pli creux,* se dit de deux plis plats se regardant et formant un creux entre eux. || **2.** Sinuosité d'une étoffe, d'un tissu flottant qui retombe sur lui-même d'une certaine façon : *Les plis d'une draperie, d'une tenture. Aux frontons du Parthénon, les formes de la femme commencent*

de désirer les regards sous les plis transparents et liquides de tuniques mouillées qui se plaquent sur elles (Maulnier). *Une chaleur dégradée emplissait la chambre, elle avait déjà servi dehors, elle avait laissé sa luminosité dans les plis du rideau et stagnait là, inerte et sinistre comme un destin* (Sartre). || **3.** Grimace que font une étoffe, un tissu mal ajustés, mal disposés : *Ce veston fait des plis. Le drap est mal tiré, il fait des plis.* || Fig. *Ne pas faire un pli,* ou, fam., *ça ne fait pas un pli,* ne présenter aucune difficulté, aller de soi : *Marguerite apportait au romancier d'heureuses nouvelles : son élection ne faisait plus un pli...* (Gide). *Je vais être cassé, ça ne fera pas un pli* (Hermant).

II. 1. Marque qui reste à l'endroit où un tissu, un matériau a été plié : *La carte est fendue aux plis. Mme Rolland se redresse, refait les plis de sa jupe, ajuste ses bandeaux* (A. Hébert). *Le vieillard avait l'air plus racé que jamais, avec ses cheveux blancs, son veston bordé de soie, son pantalon gris au pli rigide* (Simenon). || *Faux pli* ou, absol., *pli,* marque, sur un tissu, d'un pli qui ne devrait pas y être : *Faire des faux plis en repassant. Un pli à sa collerette, une tache d'encre à son doigt l'auraient désolée* (Musset). || **2.** *Fig.* Marque indélébile : *Un certain pli magistralement imprimé à tout son style* (Hugo). || **3.** Habitude morale contractée : *Si j'étais plus jeune, les plis seraient moins marqués, les habitudes moins enracinées* (Mauriac). || *Prendre un pli, le pli,* contracter une habitude : *Studieux* [Archambaud], *appliqué à plaire au professeur et à prendre le pli de sa pensée, il avait une disposition vaniteuse à se faire remarquer...* (Aymé). *Lorsqu'il quitta la rue Legendre pour la rue Malebranche, M. Dulaurier prit le pli de rejoindre l'avocat aux Camionneurs, en voisin* (Matzneff). || **4.** Tendance naturelle : *Héroïsme* [d'Alissa] *absolument inutile. C'est ce même pli, c'est ce même penchant de l'âme, très essentiellement français, contre lequel déjà Bossuet mettait en garde le grand Dauphin...* (Gide). *Le pli de ma nature est de prévoir et de ne pas parer* (Montherlant). || **5.** En équitation, incurvation latérale donnée par le cavalier au rachis du cheval en fonction du mouvement effectué : *Mettre un cheval dans le bon pli.*

III. 1. Sinuosité que présentent les cheveux : *Une mèche qui a pris un mauvais pli pendant la nuit.* || *Mise en plis,* ondulation à froid effectuée sur les cheveux mouillés, et qui est suivie d'un séchage à l'air chaud. || **2.** *Pli d'un cordage,* chacun des tours d'un petit cordage lové sur lui-même. || **3.** Partie de la peau du visage qui forme une sorte de bourrelet, de saillie : *Les plis de son menton se pinçaient à tout instant entre les pointes de son col* (Martin du Gard). *Marcelle avait cessé de rire, il y avait un pli dur et triste au coin de ses lèvres* (Sartre). || **4.** Nom donné aux lignes saillantes de la surface fructifère des champignons, lorsqu'elles ne sont pas assez distinctes pour constituer de véritables lames. || *Pli épigastrique,* chez les araignées, pli transverse situé à la face inférieure de l'abdomen. || **5.** Endroit de la peau qui forme une sorte de rainure ou de cavité : *Le pli de l'aine.* || *Pli du bras, pli du jarret,* endroit où le bras, où le jarret se plient. || *Plis articulaires,* rainures que forme la peau au niveau des articulations. || *Pli du paturon,* cavité qui existe, chez le cheval, à la face postérieure du paturon. || **6.** Angle rentrant d'un mur. || **7.** *Fig.* Partie secrète, cachée, ignorée : *Les plis et les replis du cœur humain. Chercher Rimbaud dans les plis de notre mémoire, cela ne suffit pas. Il convient, il importe de relire les textes...* (Duhamel).

IV. 1. Ondulation du sol ; accident de terrain : *Vois dans le pli que fait le coude d'un rocher | Ce hameau de pêcheurs, groupant sous son clocher | Quelques vieux toits parmi des barques échouées* (Hugo). *La piste franchissait un pli de terrain derrière lequel la maison devait être cachée* (Romains). || **2.** Déformation de l'écorce terrestre, telle qu'une couche primitivement horizontale présente désormais des courbes de niveau : *La partie en saillie d'un pli est appelée anticlinal et la partie en creux synclinal.*

V. 1. Enveloppe d'une lettre : *Veuillez trouver sous ce pli les documents demandés.* || **2.** *Par extens.* La lettre elle-même, sous enveloppe : *Pli cacheté. Pli recommandé. Broglie le vit* (Grouvel) [...] *s'en aller de porte en porte, en distribuant ses enveloppes et ses plis* (La Varende).

VI. Levée qu'on fait à un jeu de cartes.

• SYN. : **I, 1** *repli ;* **2** *drapé ;* **3** *godet, poche.* || **II, 1** *pliure ;* **2** *cachet, empreinte, griffe ;* **4** *goût, penchant, propension.* || **III, 3** *ride.* || **IV, 1** *plissement, sinuosité.* || **V, 2** *billet, message, missive, mot* (fam.).

2. pli [pli] n. m. (angl. *ply,* pli, couche, déverbal de *to ply,* appliquer, plier, empr. du franç. *plier ;* 1963, Larousse). Chacune des couches de bois déroulé ou tranché constituant un panneau de contre-plaqué.

pliable [plijabl] adj. (de *plier ;* 1559, Vaganay). Qui peut être plié, souple (au pr. et au fig.) : [Le raisonnement] *est un instrument pliable en tous sens* (Staël).

• SYN. : *flexible, malléable, maniable, ployable.* — CONTR. : *cassant, dur, inflexible, rigide.*

pliage [plijaʒ] n. m. (de *plier ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie,* art. *reliure* [« opération de façonnage des métaux en feuilles... », 1932, Larousse]). **1.** Action de plier : *Effectuer le pliage du linge.* || **2.** Manière dont une chose est pliée : *Le pliage des feuilles imprimées pour former les cahiers composant le livre.* || *Spécialem.* Opération de façonnage des métaux en feuilles, qui a pour but de rabattre une partie de la tôle par rapport à l'autre suivant un angle déterminé.

• SYN. : **1** et **2** *pliement.*

pliant, e [plijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *plier ;* XIIIe s., *Chanson d'Antioche,* au sens 1 [*pleiant,* même sens — de *ployer,* v. ce mot —, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 2, 1507, Havard ; sens 3, 1688, Bossuet). **1.** *Vx.* Se disait d'un objet flexible qui se plie aisément : *Une lame de métal pliante.* || **2.** *Auj.* Composé de parties qui peuvent se replier ou s'appliquer les unes sur les autres : *Une table pliante. Une chaise, un siège pliants.* || **3.** *Class.* et *fig.* Se dit d'une personne qui plie volontiers, qui est souple, accommodante : *On désirerait de ceux qui ont bon cœur qu'ils fussent toujours pliants, faciles* (La Bruyère).

◆ **pliant** n. m. (1665, Molière). Petit siège portatif, généralement en toile, qui se replie sur lui-même : *Prends un pliant et assieds-toi là* (Musset). *La femme d'un vieux banquier, après avoir hésité pour son mari entre diverses expositions, l'avait assis, sur un pliant, face à la digue, abrité du vent et du soleil par le kiosque des musiciens* (Proust).

plicatipenne [plikatipɛn] adj. (du lat. *plicatus,* part. passé de *plicare,* plier, replier, et *penna,* plume, aile ; 1869, Littré). Se dit d'un insecte qui peut replier ses ailes en long : *Les orthoptères sont plicatipennes.*

plicatule [plikatyl] n. f. (dér. savant du lat. *plicatus* [v. l'art. précéd.] ; 1803, Boiste). Mollusque bivalve des mers chaudes, de la famille des pectinidés.

plie [pli] n. f. (lat. pop. **platicem,* accus. de **platix, -ticis,* altér. du bas lat. *platessa,* plie, d'origine obscure ; v. 1185, *Moniage Guillaume,* écrit *plaïs ;* v. 1268, E. Boileau, écrit *pleiz ; plie,* 1530, Pals-grave, 255). Poisson plat à chair estimée, commun dans la Manche et l'Atlantique, remontant parfois les estuaires.

plié [plije] n. m. (part. passé substantivé de *plier ;* 1835, Acad.). Mouvement de danse qui consiste à plier les genoux afin de les assouplir : *Comme une danseuse fait ses pliés* (Balzac).

pliement [plimɑ̃] n. m. (de *plier ;* 1538, R. Estienne). Syn. rare de PLIAGE.

plier [plije] v. tr. (var. de *ployer* [v. ce mot], d'après des verbes comme *nier* ou *prier,* qui, en anc. franç., avaient un radical inaccentué *nei-/noi-, prei-/proi-* à côté d'un radical accentué *ni-, pri-* [jusqu'au XVIe s., il est difficile, pour de nombreuses formes personnelles en *-i-,* de savoir si elles correspondent à un infin. *plier* ou à un infin. *ployer* — en général, nous avons choisi la première solution] ; v. 1155, Wace, au sens

I, 1 [*plier ses affaires,* 1958, *FEW,* IX, 66 *b*] ; sens I, 2, v. 1160, *Charroi de Nîmes* [*plier bagage,* XVIe s. — au fig., 1643, Corneille (d'abord « mourir », 1580, Montaigne)] ; sens II, 1, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 2, 1549, R. Estienne [*plier un cheval,* 1762, Acad. ; *plier les reins,* 1869, Littré ; *être plié en deux,* au fig., XXe s.] ; sens II, 3, 1541, Calvin).

I. 1. Mettre en deux ou plusieurs épaisseurs, par rabattement d'une partie sur une autre, une matière flexible : *Plier un drap, un journal. Plier sa serviette. La carte de notre vie est pliée de telle sorte que nous ne voyons pas une seule grande route qui la traverse, mais au fur et à mesure qu'elle s'ouvre, toujours une petite route neuve* (Cocteau). *« Monsieur Vigaud, dit-elle aussi fort que le lui permettait sa petite voix, j'ai un mot pour vous... » Elle lui tendait un billet plié...* (Triolet). || *Plier ses affaires,* les rassembler et les ranger : *La cloche va sonner, pliez vos affaires.* || **2.** Rapprocher les uns des autres, de façon à en réduire le volume, les divers éléments d'un ensemble articulé : *Plier un paravent, un éventail. Là où il surgit* [Bonnefous], *les tribus proches plient leurs tentes* (Saint-Exupéry). || *Plier bagage,* démonter et plier les tentes en vue du départ, en parlant d'une troupe qui stationne ; *fig.* et *fam.*, s'apprêter à partir, s'en aller : *Elle avait dû plier bagage dans un grand mouvement de colère...* (Duhamel). *Les habitants du quartier voudraient même le quitter. Ils n'ont pas où loger autre part. Sans cela, ils auraient tous plié bagage* (Ionesco).

II. 1. *Plier quelque chose,* lui donner une forme courbe en le faisant fléchir : *Plier une branche d'arbre.* || **2.** *Plier une partie du corps,* la fléchir : *Plier les jambes, les bras. À force de marcher le long des maisons, quelque chose pèse sur lui* [Alexis], *l'oblige à plier les épaules* (Lacretelle). *Un coup de poing dans l'estomac le plia en avant comme s'il se fût enfoncé en lui* (Malraux). *Je lui ai dit : « Agenouillez-vous d'abord ! » Elle a un peu plié les genoux, devant la Sainte Table* (Bernanos). || *Plier un cheval,* en termes d'équitation, lui amener la tête en dedans ou en dehors, afin de lui assouplir l'encolure. || *Plier les reins,* en parlant d'un cheval qui galope, aplatir sa croupe. || Fig. et pop. *Être plié en deux,* rire (au point d'en avoir le haut du corps fléchi). || **3.** Fig. *Plier quelqu'un, plier quelque chose (à),* le faire céder, le soumettre à la volonté de quelqu'un, à une contrainte : *Plier son caractère, son langage aux circonstances. Elles plient à leur gré la volonté de leur amant* (Diderot). *Il ne peut se passer d'elle, mais c'est pour la plier à tous ses caprices !* (Martin du Gard). *C'est dans l'unique étude du sentiment qu'il* [Proust] *s'inquiète d'être véridique et, aux nécessités de cette étude, il subordonne son récit, plie les événements sans aucun souci de vraisemblance* (Mauriac).

● SYN. : **I, 1** et **2** *replier.* || **II, 1** *couder, gauchir, incurver, ployer, recourber, tordre ;* **2** *courber ;* **3** *façonner, forger, infléchir, modeler, mouler, subordonner.* — CONTR. : **I, 1** *déplier, développer, étaler, étendre ;* **2** *déployer, dresser, ouvrir.* || **II, 1** *détordre, redresser, relever ;* **2** *allonger, étirer, raidir.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1155, Wace [en parlant d'un danseur, 1963, Larousse ; au fig., 1658, Bossuet] ; sens 2, v. 1155, Wace [aussi « reculer devant un adversaire... »]). **1.** En parlant d'une chose ou d'une personne, s'affaisser, se courber sous l'effet d'un poids, d'une pression : *L'arbre tient bon, le roseau plie* (La Fontaine). *Ici c'est un berger ; plus loin un bûcheron qui plie sous un fagot et sourit en nous voyant passer* (Gide). *Comme si sa frêle carcasse pliait sous le vent frileux* (Camus). || *Spécialem.* En parlant d'un danseur, plier les genoux. || *Fig.* Être accablé physiquement ou moralement : *Plier sous le poids des ans, des soucis. Et le second clerc pliait sous le poids de ses travaux* (Balzac). *Sous la faute d'Adam tout le genre humain plie. | Le labeur est ingrat et le sillon est dur ; | L'homme naît mauvais, triste, inexorable, impur ; | L'enfantement du mal déchire le flanc d'Eve* (Hugo). || **2.** *Fig.* Se soumettre à une contrainte, une influence ; céder : *César arrivait à un rendez-vous à l'heure dite ; mais dix minutes après, il partait avec une inflexibilité que rien ne faisait plier* (Balzac). *Mais sachant la vie, et qu'il faut qu'on plie* (Verlaine). *Je me sens* [...] *le plus bénin des hommes quand on plie devant moi* (Montherlant). || *Spécialem.* Reculer devant un adversaire, une force adverse : *L'aile droite pliait. Ce fut la déroute des agresseurs, qui* [...] *plièrent devant un athlète furibond...* (La Varende).

● SYN. : **1** *se courber, fléchir, ployer ; chanceler ;* **2** *capituler* (fam.), *faiblir, s'incliner, mollir ; flancher* (fam.), *refluer, se replier.* — CONTR. : **1** *se redresser ;* **2** *se cabrer, se dresser, regimber* (fam.), *se raidir, résister.*

◆ **se plier** v. pr. (sens 1, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; sens 2, 1869, Littré, art. *pliant ;* sens 3, 1530, Palsgrave, 660). **1.** Fléchir fortement sous l'effet d'un poids, d'une pression, d'une douleur, etc. : *Branche souple qui se plie aisément. Je vis soudain Zarouk s'arrêter sur le chemin, se plier en deux, comme quelqu'un qui souffre de quelque vive douleur...* (Duhamel). || **2.** S'articuler par parties qui se rabattent les unes sur les autres, en parlant d'un instrument qui, lorsqu'on s'en sert, présente, déployé, une certaine rigidité : *Il avait vendu sa cuillère dont il était très fier ; elle était en alu et le manche se pliait* (Cayrol). || **3.** *Fig.* Se soumettre de plus ou moins bonne grâce à une autorité, une contrainte, une influence : *Il s'était aisément plié au dur régime* (Huysmans). *Au contraire il m'a toujours plu d'obéir, de me plier aux règles, de céder...* (Gide). *Cécile se plie au jeu parce qu'elle croit que cela me fait plaisir* (Duhamel). *Il s'était plié successivement à plusieurs méthodes* (Romains). *Il* [Du Bos] *ne s'est plié à aucune nécessité de métier, refusant même, durant ces dernières années, toute collaboration, plutôt que de se soumettre à des limites dans l'expression de sa pensée* (Mauriac).

plieur, euse [plijœr, -øz] n. (de *plier ;* v. 1534, B. Des Périers, au sens 1 [en imprimerie, 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Personne dont le métier consiste à plier quelque matière que ce soit : *Vous avez eu Maximilien d'une plieuse de journaux* (Augier). *Avec Anaïs je suis plieuse et coupeuse, Luce empaquette et porte à la Directrice, Marie met en tas* (Colette). || *Spécialem.* Personne (le plus souvent une femme) qui effectue la pliure des feuilles reçues à plat de l'imprimerie, pour en former les cahiers composant un livre. || **2.** Personne qui met les soies teintes en écheveaux.

◆ **plieuse** n. f. (sens 1 et 4, 1963, Larousse ; sens 2, 1903, Larousse ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Machine de bureau permettant le pliage automatique des lettres au format des enveloppes utilisées. || **2.** Machine d'imprimerie qui plie le papier afin de l'amener au format désiré. || **3.** Machine-outil de chaudronnerie utilisée pour le pliage des tôles. || **4.** Machine qui opère le pliage et la mesure des tissus.

pli-faille [plifaj] n. m. (de *pli* 1 et de *faille* 2 ; 1963, Larousse). En géologie, pli dépourvu de flanc inverse : *Le pli-faille est un pli qui a subi un étirement poussé jusqu'à la rupture.*

● Pl. *des* PLIS-FAILLES.

plinien, enne [plinjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de *Pline* l'Ancien, naturaliste latin [23-79] qui trouva la mort en observant une éruption du Vésuve, lat. *Plinius ;* 1963, Larousse). *Éruption plinienne,* éruption volcanique du type vulcanien, mais de violence extrême, s'accompagnant de la projection de masses très importantes de débris.

plinthe [plɛ̃t] n. f. (lat. *plinthus,* plinthe, gr. *plinthos,* brique, objet en forme de brique, pierre plate et carrée sous le fût d'une colonne ou sur un chapiteau ; 1544, Scève, comme n. m., écrit *plinte* [*plinthe,* 1547, J. Martin — comme n. f., 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2-3, 1694, Acad.). **1.** Socle carré placé sous la base d'une colonne. || **2.** Bande plate faisant saillie au bas d'un bâtiment, d'un mur. || **3.** Planchette placée verticalement le long et au bas d'un mur intérieur, d'une cloison, d'un lambris : *Mais après tous ces abords empreints de laideur citadine, je ne fis plus attention aux moulures chocolat des plinthes quand je fus dans l'atelier...* (Proust). *Alors maman, jour après jour, s'était mise à lessiver les murailles, les*

plinthes et tout ce qui pouvait souffrir un traitement tel (Duhamel).

plinthite [plɛ̃tit] n. f. (du gr. *plinthos,* brique [v. l'art. précéd.], par analogie de couleur ; 1869, Littré). Argile rouge, dont la couleur est due à la présence d'oxyde de fer.

pliocène [plijɔsɛn] n. m. et adj. (angl. *pliocene,* même sens, du gr. *pleion,* plus [neutre de *pleiôn,* plus nombreux], et *kainos,* nouveau, récent ; 1857, Bonnaffé). *Période pliocène,* ou *pliocène* n. m., se dit de la dernière période de l'ère tertiaire, succédant au miocène.

◆ adj. (1869, Littré). Qui appartient à cette période : *La faune pliocène des mammifères ressemble dans ses grands traits à la faune vivant de nos jours.*

plioir [plijwar] n. m. (de *plier ;* 1660, Oudin, au sens 1 [var. *pleyoir,* av. 1637, Peiresc] ; sens 2, 1771, *Encyclopédie ;* sens 3, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Couteau à tranchants mousses, en bois, en ivoire, en métal, pour plier ou couper du papier. || **2.** Sorte de planchette sur laquelle les pêcheurs enroulent leur ligne. || **3.** Lame autour de laquelle on plie une étoffe.

plion [plijɔ̃] n. m. (var. de *pleyon ;* 1611, Cotgrave). Syn. de PLEYON.

plique [plik] n. f. (lat. scientif. moderne *plica,* même sens, du lat. class. *plicare,* plier, replier ; 28 août 1679, *Journ. des savants,* écrit *plica ; plique,* 1682, *Journ. des savants,* 333). *Vx.* Entremêlement des cheveux, formant des amas qui retiennent la poussière et les parasites.

plissage [plisaʒ] n. m. (de *plisser ;* 1836, Landais). Action de plisser un tissu, une étoffe ; résultat de cette action : *Le plissage d'une chemise, d'une jupe.*

plissé, e [plise] adj. (part. passé de *plisser ;* 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Se dit d'un tissu, d'un vêtement comportant une série de plis parallèles en vue d'obtenir un effet particulier : *Alors, qu'elle dit doucement, alors dans ce cas-là pourquoi ne mettriez-vous pas votre veste amarante avec la jupe plissée verte et jaune...* (Queneau). *Des rideaux blancs plissés étaient tendus devant les fenêtres* (Merle). || **2.** Se dit de la peau du visage marquée de plis : *Son visage maigre* [...] *était plus plissé de rides qu'une pomme de reinette flétrie* (Flaubert). *Son beau visage, bien que très plissé, reste noble et son regard est plein de flamme* (Gide). || **3.** Se dit d'une chaîne de montagnes, d'un massif formés de couches sédimentaires plus ou moins déformées.

● Syn. : **2** *fripé, marqué, ratatiné* (fam.), *raviné, ridé.* — Contr. : **2** *ferme, lisse.*

◆ **plissé** n. m. (sens 1, 1785, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* XII, 85 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Travail fait en plissant : *Un plissé bien fait.* || **2.** Groupe de plis exécutés soit à la main et repassés au fer chaud, soit à la machine : *Elle* [M^me^ de la Moussière] *avait un aspect menu, et son corsage de satin très ajusté et garni aux épaules de plissés aplatis rétrécissait encore cette frêle charpente* (Lacretelle).

plissement [plismɑ̃] n. m. (de *plisser ;* 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse [aussi « ensemble des plis ainsi formés »]). **1.** Action de plisser la peau : *Champcenais se contenta* [...] *d'un plissement des paupières* (Romains). || **2.** Formation de plis qui affectent l'écorce terrestre : *Le plissement alpin.* || Ensemble des plis ainsi formés.

plisser [plise] v. tr. (de *pli* 1 ; 1538, R. Estienne, au sens 1 [aussi pour une étoffe] ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1857, Flaubert ; sens 4, 1884, Verlaine ; sens 5, 1962, Robert). **1.** Façonner un matériau souple en y faisant des plis : *Plisser du papier en accordéon pour en faire un lampion.* || *Spécialem.* Faire des plis à une étoffe en cousant ou en repassant : *Plisser un devant de chemisier, une jupe.* || **2.** Faire involontairement des plis à un tissu, un vêtement : *Plisser un col en le repassant maladroitement. Plisser ses vêtements en les portant trop serrés.* || **3.** Faire apparaître des plis à la surface de la peau du visage en la contractant : *Elle plisse les yeux comme s'il y avait trop de soleil* (A. Hébert). *M. Darbedat* [...] *plissa le front d'un air soucieux ; tous les jeudis à la même heure, une irritation sourde se mêlait en lui aux pesanteurs de la digestion* (Sartre). || **4.** Faire apparaître des stries, des ondulations sur une surface : *Le vent plisse la surface de l'étang.* || **5.** Déformer les couches horizontales de l'écorce terrestre sous forme d'ondulations, en parlant de mouvements tectoniques.

● Syn. : **2** *chiffonner, friper, froisser ;* **3** *froncer ;* **4** *rider.*

◆ v. intr. (1675, Widerhold). Faire des plis : *Cette robe plisse bien.*

◆ **se plisser** v. pr. (1836, Balzac). Devenir plissé : *Une étoffe qui se plisse mal. Son front se plissa à l'annonce de la nouvelle.*

plisseur, euse [plisœr, -øz] n. et adj. (de *plisser ;* 1625, Stoer). Personne qui travaille au plissage.

◆ **plisseuse** n. f. (1903, Larousse). Machine qui sert à plisser les étoffes.

plissure [plisyr] n. f. (de *plisser ;* 1600, O. de Serres, au sens de « ride, pli dans la peau » ; sens actuel, 1611, Cotgrave ; « ensemble formé par une série de plis », 1636, Monet). Le fait ou la manière de former des plis : *La plissure ironique apparut aux coins de ses lèvres* (Elder). || Ensemble formé par une série de plis.

pliure [plijyr] n. f. (de *plier ;* 1314, Mondeville, au sens de « jointure » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1820, Lesné [« partie d'un atelier de brochure... », 1903, Larousse] ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Action ou manière de plier quelque chose : *Ces enveloppes larges* [...] *dont le papier, la pliure sentaient le bureau* (Daudet). || **2.** Action ou manière de plier les feuilles reçues à plat de l'imprimerie pour en former les cahiers composant un livre : *Les pliures les plus fréquentes sont l'in-folio, l'in-quarto, l'in-octavo, l'in-douze et l'in-seize.* || *Par extens.* Partie d'un atelier de brochure où se fait cette opération. || **3.** Marque qui subsiste à l'endroit où une chose a été pliée : *Un pantalon qui s'use à la pliure.*

● Syn. : **3** *pli.*

1. ploc ! [plɔk] interj. (début du XX^e^ s.). Onomatopée reproduisant le bruit de la chute d'un objet qui s'aplatit sur le sol ou s'enfonce dans l'eau.

◆ n. m. (début du XX^e^ s.). Bruit que fait cette chute : *On entendit le double « ploc » sinistre du paquet de chair et de pierre tombant à l'eau* (L. Daudet).

2. ploc [plɔk] n. m. (moyen néerl. *plock,* flocon ; 1335, Godefroy, écrit *ploich* [*plocq,* 1567, *Dict. général ; ploc,* 1621, Jal], au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, 1875, Larousse [« duvet de coton qui voltige... », 1869, Littré] ; sens 4, 1621, Jal). **1.** Poil d'animal (chèvre, vache, etc.) utilisé comme matière textile : *Couverture de ploc.* || **2.** Poil ou laine de rebut. || **3.** *Spécialem.* Duvet ou déchet provenant des diverses opérations que subissent les draps au cours de leur fabrication. (On écrit aussi PLOQUE.) || Duvet de coton qui voltige dans les filatures. || **4.** *Vx.* Mélange de poil, de laine et de goudron dont on enduisait la coque d'un navire pour la protéger.

ploiement [plwamɑ̃] n. m. (de *ployer ;* XV^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Action de ployer ; résultat de cette action : *Des extensions de bras, des ploiements de jambes* (Goncourt). || **2.** *Autref.* Dans les opérations militaires, passage de l'ordre de front à l'ordre en colonnes.

plomb [plɔ̃] n. m. (lat. *plumbum,* plomb [métal], objet en plomb ou garni de plomb ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *plum* [*plon,* fin du XII^e^ s. ; *plomb,* v. 1360, Froissart], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1869, Littré [« alliage... employé pour la confection des caractères d'imprimerie », 1903, Larousse ; « morceau solide de cet alliage... », 1812, Mozin — aussi « composition typographique... » et *lire sur le plomb*] ; sens II, 1, av. 1606, Desportes [« ... chacun des grains... qui forment la charge d'une cartouche... », 1690, Furetière ; symbole de l'arme à feu, av. 1885, V. Hugo ; *avoir du plomb dans l'aile,* 1878, Acad.] ; sens II, 2, 1888, Larousse [« l'appareil et les fusibles qu'il contient... », 1962, Robert] ; sens II, 3, 1963, Larousse ; sens II, 4, 1^er^ mars 1683, d'après Littré, art. *plomber* [« sceau que la chancellerie pontificale attache aux bulles »,

1552, G. Paradin, 146] ; sens II, 5, 1688, Miege ; sens II, 6, 1322, Godefroy, écrit *plonc* [*plomb,* fin du xv[e] s. ; *plomb d'arêtier, d'entablement,* 1875, Larousse] ; sens II, 7, v. SOLDAT, sens III, 1, 1869, Littré [*plomb de sonde,* 1530, Palsgrave — *plomb,* même sens, 1640, Oudin] ; sens III, 2, 1718, Acad. [« ...pastille... fixée dans l'ourlet d'un vêtement... », 1869, Littré] ; sens III, 3, XIII[e] s., Villard de Honnecourt [écrit *plon*] ; sens III, 4, 1875, Larousse [*n'avoir pas de plomb dans la tête,* 1907, Larousse — la loc., de sens contraire, *avoir du plomb en teste* est attestée dès 1611, Cotgrave ; *être fin comme une dague de plomb,* 1656, Oudin ; *nager comme un chien de plomb,* 1868, Littré, art. *nager*] ; sens IV, 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens IV, 2, 1690, Furetière ; sens IV, 3, 1920, *Omnium agricole ;* sens V, 1501, G. Cohen [« nom donné à diverses substances en chimie et en minéralogie » ; *plomb blanc,* 1611, Cotgrave ; *plomb brûlé,* 1690, Furetière ; *plomb cendré,* 1903, Larousse ; *plomb sulfuré,* 1932, Larousse ; *mine de plomb,* 1636, Monet ; *plomb de mer,* 1723, Savary des Bruslons]).

I. 1. Métal (symb. : Pb) gris bleuâtre, mou, malléable, de densité élevée, et qui fond à 327 °C : *Le plomb est utilisé, en raison de sa résistance à la corrosion, pour faire des revêtements, des tuyaux.* || **2.** Alliage composé en majeure partie de plomb. || *Spécialem.* Alliage obtenu par addition d'antimoine et d'étain au plomb pour en augmenter la ténacité, et qui est employé pour la confection des caractères d'imprimerie. || Morceau solide de cet alliage qui est mis à fondre pour obtenir, par moulage, des caractères d'imprimerie. || *Par extens.* Composition typographique obtenue par des caractères en plomb. || *Lire sur le plomb,* lire le texte directement sur la composition.

II. 1. Projectile d'une arme à feu : *Voici le plomb qui l'a frappé ! Et elle posa sur la chemise deux balles oxydées* (Mérimée). || Chacun des grains sphériques, dont la grosseur est calibrée, et qui forment la charge d'une cartouche de fusil de chasse : *Il y a des chances* [...] *que celui-ci reçoive une charge de plomb dans la poitrine...* (Simenon). || *Fig.* Symbole de l'arme à feu : *Le fer | Et le plomb, c'est la mort* (Hugo). || Fig. *Avoir du plomb dans l'aile,* être menacé quant à sa santé ou sa situation ; présenter les signes avant-coureurs de l'échec, de la ruine, en parlant d'une chose : *Maintenant, ton beau projet a du plomb dans l'aile.* [Curou :] *Son avis* [de Caillaux] *est que de toute manière l'affaire de la Ngoko-Sangha a trop de plomb dans l'aile* (Romains). || **2.** Fil ou lame d'alliage de plomb, d'étain, intercalés dans un circuit électrique, et qui fondent lorsque l'intensité du courant est supérieure à une certaine limite, coupant ainsi le circuit : *Faire sauter les plombs. Y a-t-il une panne d'électricité ? Peut-être un plomb de sauté ?* (Duhamel). [On dit aussi PLOMB FUSIBLE, FUSIBLE.] || *Par extens.* L'appareil et les fusibles qu'il contient. (On dit aussi COUPE-CIRCUIT.) || **3.** Fil de plomb de faible diamètre, que l'on introduit entre deux corps dont on veut mesurer le jeu, et qui permet, après écrasement, de mesurer la valeur de ce jeu. || **4.** Petit sceau de plomb fixé aux extrémités d'une attache pour garantir la qualité d'une marchandise, constater l'acquit d'une taxe, ou pour interdire la manipulation d'un système d'ouverture : *Vérifier les plombs d'un sac postal. Nous franchissons les rails à toute allure. J'arrive le premier. Je fais sauter le plomb avec mon couteau. J'entrouvre le portillon. Quand Moravagine arrive, je le hisse en wagon et saute vivement derrière lui* (Cendrars). || **5.** Baguette de plomb qui maintient les verres d'un vitrail. || **6.** *Vx.* Ensemble des pièces de plomb (plaques, tuyaux, etc.) qui étaient utilisées dans la construction, en particulier pour les toitures : *Les prisons sont sous les plombs, les cachots au niveau de l'eau du canal, et à double étage* (Chateaubriand). *Les gens du pays enlevèrent pour leur usage les plombs des toitures* (France). || *Plomb d'arêtier,* table de plomb qui est au bas de l'arêtier d'un toit d'ardoise. || *Plomb d'entablement,* plomb qui couvre le faîte. || **7.** *Soldat de plomb,* v. SOLDAT.

III. 1. Poids, généralement en plomb, dont on garnit une ligne ou un filet de pêche pour les lester : *La pêche au plomb est dite aussi pêche à la traîne.* || *Plomb de sonde,* ou simplem. *plomb,* morceau de métal fixé à l'extrémité d'une ligne pour sonder. || **2.** *Autref.* Morceau de plomb qu'on attachait aux manchettes d'un vêtement pour les tenir tombantes. || *Auj.* Sorte de pastille plate en plomb fixée dans l'ourlet d'un vêtement pour que l'étoffe tombe droite : *Impossible de faire un mouvement, de remuer le petit doigt. Tout mon corps est lesté de centaines de plombs, semblables à ceux que l'on coud dans les ourlets des casaques et des jupes, pour qu'elles tombent bien* (A. Hébert). || **3.** Petite masse de plomb ou de tout autre métal qui sert à lester un fil (*fil à plomb*) permettant de déterminer la verticale. || **4.** Fig. *Avoir un plomb sur l'estomac,* éprouver une sensation de lourdeur au niveau de l'estomac, du fait d'une digestion difficile. || *N'avoir pas de plomb dans la tête,* être très étourdi, ou inconséquent, léger. || *Être fin comme une dague de plomb,* être absolument dépourvu de finesse d'esprit. || *Nager comme un chien de plomb,* ne pas savoir nager du tout.

IV. 1. *Colique de plomb,* trouble aigu de l'intoxication saturnine, qui se caractérise par des douleurs abdominales violentes. || **2.** *Plomb des vidangeurs,* nom sous lequel on désigne l'intoxication aiguë par l'hydrogène sulfuré et les vapeurs d'ammoniac qui se dégagent des fosses d'aisances. || **3.** Nom de diverses maladies des arbres fruitiers, causées par un champignon qui donne au feuillage un aspect plombé.

V. *Plomb blanc,* nom donné autref. à l'étain ; autre nom de la cérusite. || *Plomb brûlé,* syn. de MASSICOT 1. || *Plomb cendré,* nom donné par les alchimistes au bismuth métallique. || *Plomb sulfuré,* syn. de GALÈNE. || *Mine de plomb,* autre nom de la plombagine : *La porte était couverte d'inscriptions* [...]. *La troisième, tracée à la mine de plomb, en cursive, disait...* (France). || *Plomb de mer,* plombagine servant à vernir les plombs de chasse.

◆ **De plomb** loc. adj. (sens 1, av. 1885, V. Hugo ; sens 2, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné [*sommeil de plomb,* 1835, Acad. ; *cul de plomb,* 1656, Oudin] ; sens 3, 1857, Fromentin [*soleil de plomb,* 1858, Th. Gautier]). **1.** Se dit de ce qui a la couleur gris bleuâtre du plomb : *Ces nuages de plomb, d'or, de cuivre, de fer* (Hugo). *La glace lui renvoyait son image entourée de lueurs de plomb* (Sartre). || **2.** Se dit de ce qui provoque chez quelqu'un une impression de pesanteur, qui accable, anéantit : *Se sentir des jambes de plomb.* || *Sommeil de plomb,* sommeil lourd et profond : *On appelle cela un sommeil de plomb, il semble qu'on soit devenu soi-même, pendant quelques instants après qu'un tel sommeil a cessé, un simple bonhomme de plomb* (Proust). *Je respirais profondément comme quelqu'un qui dort d'un sommeil de plomb* (Giono). || Pop. *Cul de plomb,* personne qui s'enferme dans son univers et qu'il est impossible de faire sortir de sa routine quotidienne. || **3.** Se dit de ce qui écrase, qui accable : *Une chaleur de plomb.* || *Soleil de plomb,* lumière et chaleur ardentes du soleil : *Il faut compter sur les hivers tristes, les pluies longues, les soleils de plomb. J'ai choisi, je veux une vie solide qui résiste à toutes les saisons* (Aymé).

◆ **À plomb** loc. adv. (sens 1, fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre,* écrit *a plon* [*à plomb,* 1552, G. Paradin, 124] ; sens 2, fin du XVII[e] s., Saint-Simon [« à propos », 1837, Balzac]). **1.** À la verticale : *Le soleil dardait à plomb ses rayons lumineux sur le sol* (Nerval). || **2.** *Fig.* Directement : *La découverte qui déshonorait le P. Levassor tombait à plomb sur les Jésuites* (Saint-Simon). || À propos (rare) : *Cette observation tombe à plomb.* (V. aussi APLOMB.)

◆ **plombs** n. m. pl. (sens 1, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1869, Littré [au sing., avec le même sens, 1835, Acad.]). **1.** Autref. *Les Plombs de Venise,* ou simplem. *les Plombs,* prisons établies dans l'étage supérieur du palais ducal (sous les toits recouverts de plomb), et où la détention était atrocement pénible : *Parfois au crépuscule en rentrant à l'hôtel je sentais que l'Albertine*

d'autrefois, invisible à moi-même, était pourtant enfermée au fond de moi comme aux « plombs » d'une Venise intérieure... (Proust). || **2.** *Autref.* Sorte de bassin en plomb ou en zinc où l'on vidait les eaux sales d'un étage : *À chaque palier, les habitants pouvaient, par la fenêtre, répandre leurs eaux ménagères dans des plombs, dont, au passage, on respirait le souffle ammoniacal* (Duhamel).

plombage [plɔ̃baʒ] n. m. (de *plomber* [v. ce mot] ; 1427, Godefroy, écrit *plonmage* [*plombage,* XIXe s.], au sens 1 ; sens 2, 1791, *ZFSL,* XXXV, 142 [écrit *plombage*] ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1963, Larousse ; sens 5, 1951, Malraux ; sens 6, 1869, Littré ; sens 7, début du XIXe s.). **1.** Action de lester un objet avec du plomb : *Le plombage d'une ligne de pêche.* || **2.** Action de sceller avec un plomb : *L'ombre de Hildegarde assiste au plombage des colis* (Hugo). || **3.** Action d'obturer une dent avec un amalgame ; l'amalgame lui-même, qui s'est solidifié dans la dent : *Le dentiste a procédé au plombage de la molaire. Le plombage s'est détaché.* || **4.** Protection ou revêtement d'une surface par une couche de plomb pur ou d'un alliage riche en plomb : *Le plombage des parois d'une cuve à stocker l'acide sulfurique.* || **5.** Application d'émail sur un corps de couleur foncée, lui donnant une couleur de plomb : *À Byzance, comme à Saint-Cosme, le plombage indigo du fond des fresques et des mosaïques ne tend pas seulement à suggérer l'univers comme un drame, mais encore à enfermer les personnages dans un monde clos* (Malraux). || **6.** Opération de polissage du marbre, consistant à le frotter avec une molette de plomb. || **7.** Action de plomber, de tasser la terre après l'ensemencement.

plombaginacées [plɔ̃baʒinase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *plumbago, -ginis,* dentelaire [v. l'art. suiv.] ; 1903, Larousse [*plombaginées,* même sens, 1812, Mozin]). Famille de plantes dicotylédones gamopétales, souvent adaptées aux sols salés, comprenant la *dentelaire,* le *statice.*

• REM. On écrit aussi PLUMBAGINACÉES (1903, Larousse).

plombagine [plɔ̃baʒin] n. f. (lat. *plumbago, -ginis,* mine de plomb, tache couleur de plomb, dentelaire, de *plumbum,* plomb ; 1556, R. Le Blanc, écrit *plombage ; plombagine,* 1559, Vaganay). Graphite dont on fait des crayons. (On dit aussi MINE DE PLOMB.)

plombago [plɔ̃bago] n. m. (lat. *plumbago,* même sens [v. l'art. précéd.] ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *plumbago ; plombago,* 1907, Larousse). Syn. de DENTELAIRE.

• REM. On écrit aussi PLUMBAGO.

plombateur n. m. V. PLOMBEUR.

plombe [plɔ̃b] n. f. (déverbal de *plomber,* au sens arg. de « frapper » [XVIIe s., Esnault] ou « sonner » [1827, Esnault] ; 1811, Esnault). *Arg.* Heure : *Voilà huit plombes. Tout de même cette croûte, qu'est-ce qu'elle fait, qu'elle radine pas* (Barbusse).

plombé, e [plɔ̃be] adj. (part. passé de *plomber* [v. ce mot] ; v. 1185, *Moniage Guillaume,* écrit *ploumé* [*plombé,* v. 1378, J. Le Fèvre], au sens 1 [*canne plombée,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1306, Poerck, écrit *plomé* [*plombé,* 1690, Furetière ; en parlant de la couleur de la peau, v. 1560, Paré — d'abord *plomé,* début du XVe s. ; *vin plombé,* 1903, Larousse]). **1.** Se dit d'un objet garni de plomb : *Massue plombée. Ourlet plombé.* || *Canne plombée,* canne dont une des extrémités est garnie d'une petite masse de plomb arrondie et recouverte de cuir, d'argent, etc. : *Les pyrotins* [...] *crurent que des patriotes assommaient Colomban. Ils tombèrent à coups de canne plombée et de nerfs de bœuf sur le prince... et ses compagnons...* (France). || **2.** Se dit d'un colis, d'un wagon ou de toute chose dont la fermeture est garantie par un plomb. || **3.** Qui est d'une couleur gris foncé tirant sur le bleu, comme le plomb : *C'est un univers morne, à l'horizon plombé* (Baudelaire). *Les hommes, courbés sous la rafale, se penchaient sur l'encolure des bêtes fumantes, dont les sabots soulevaient des gerbes d'eau ; et, comme dans un bon tableau de peintre de batailles, les casques étincelaient sous le ciel plombé* (Martin du Gard). *À présent elle s'apaise* [la mer], *prend un bleu profond et grave, un peu plombé, admirable* (Montherlant). *À travers le réseau serré du grillage qui protégeait la croisée, une blancheur plombée montait de la cour couverte de neige* (Yourcenar). || *Spécialem.* Se dit de la couleur de la peau qui présente une pâleur bleuâtre ou grisâtre, rappelant celle du plomb : *Malgré les reflets bleuâtres et plombés de la peau* (Duhamel). *De grosses larmes* [...] *se mirent à couler sur son visage plombé* (Camus). || *Vin plombé,* se dit d'un vin blanc qui a perdu sa transparence et qui est devenu d'un gris de plomb.

• SYN. : **3** *blafard, bleuâtre, chargé ; blême, cireux, cyanosé, livide, olivâtre, terreux.*

◆ **plombé** n. m. (v. 1560, Paré). Couleur plombée : *Ces femmes malades du cœur ou de l'esprit ont dans les yeux le plombé de la fièvre ou la nitescence anormale et bizarre de leur mal, dans le regard, l'intensité du surnaturalisme* (Baudelaire).

plombée [plɔ̃be] n. f. (part. passé fém. substantivé de *plomber* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *plomee* [*plombée,* milieu du XVe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1165, Godefroy [écrit *plomee ; plombée,* v. 1360, Froissart] ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, fin du XIIIe s., Joinville [écrit *plommee ; plombée,* 1530, Palsgrave] ; sens 5, 1963, Larousse ; sens 6, 1765, *Encyclopédie* [écrit *plomée ; plombée,* 1812, Mozin]). **1.** Dans l'Antiquité, dard lesté de plomb. || **2.** *Autref.* Massue en plomb ou fléau d'armes dont les battants étaient des masselottes de plomb. (On dit aussi PLOMMÉE.) || **3.** *Autref.* Fouet d'armes à lanières garnies de plomb. || **4.** Masse de plomb ou pierre percée qui leste une ligne ou un filet de pêche. || **5.** Pêche au coup qui consiste à maintenir une esche sur le fond sans qu'elle dérive. || **6.** Usage du fil à plomb, dans l'établissement d'un ouvrage de charpente.

plomber [plɔ̃be] v. tr. (de *plomb* [v. ce mot] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *plomer* [*plomber,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1472, Bartzsch [écrit *plomber*] ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, 1598, Canal ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, fin du XVe s. [écrit *plomber ; plomber le marbre,* 1869, Littré] ; sens 7, 1751, *Dict. universel d'agriculture ;* sens 8, v. 1200, *Poème moral,* écrit *plomeir* [*plomber,* XVIe s. ; « rendre lourd comme du plomb », 1941, Frison-Roche] ; sens 9, 1858, Esnault). **1.** Garnir de plomb un objet pour le rendre plus lourd : *Plomber une ligne, un filet. Plomber un ourlet.* || **2.** Garnir d'un sceau de plomb une marchandise, un véhicule, etc., pour en certifier les droits ou en garantir la fermeture : *Plomber un colis, un wagon.* || **3.** Obturer la cavité d'une dent cariée avec du ciment ou de l'amalgame (à l'origine avec du plomb) : *Se faire plomber une molaire.* || **4.** Vérifier la verticalité d'un ouvrage de construction à l'aide du fil à plomb. || **5.** Fixer les feuilles de plomb, au moyen d'agrafes, sur le faîte d'un toit couvert en ardoise. || **6.** Vernisser une poterie avec du graphite (mine de plomb) mélangé à l'émail : *Plomber de la vaisselle de terre.* || *Plomber le marbre,* le polir avec une molette de plomb. || **7.** Aplanir, tasser la terre avec le pied ou au moyen du rouleau plombeur. || **8.** *Fig.* Donner la couleur du plomb à : *La chaleur plombe peu à peu le ciel de juillet* (Camus). || Rendre lourd comme du plomb : *Une pesanteur inaccoutumée plombait leurs jambes* (Frison-Roche). || **9.** *Pop.* Transmettre la syphilis à quelqu'un.

• SYN. : **1** *lester ;* **2** *sceller.*

◆ v. intr. (1680, Richelet). Prendre une couleur de plomb, en parlant de l'émail appliqué sur un corps de couleur foncée.

plomberie [plɔ̃bri] n. f. (de *plombier* [v. ce mot] ; 1304, Godefroy, écrit *plommerie,* au sens de « objet en plomb » ; 1400, Godefroy, écrit *plomberie,* au sens de « garniture de plomb sur le toit d'une maison » ; sens 1, 1401, Beaurepaire, 118 [écrit *plommerie ; plomberie,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1962, Robert ; sens 4, 1577, Godefroy [écrit *plommerie ; plomberie,* 1829, Boiste]). **1.** *Autref.* Art de travailler, fondre, mouler et souder le plomb. || **2.** *Auj.* Travail du plombier : *La plomberie comporte la pose et l'installation de couvertures, de conduites, d'appareils sanitaires en plomb, ou en fonte, en acier,*

en cuivre, etc. || **3.** Les installations et canalisations d'eau ou de gaz d'un bâtiment. || **4.** Atelier du plombier.

plombeur [plɔ̃bœr] n. m. (de *plomber ;* milieu du XV^e s., au sens de « ouvrier qui travaille le plomb » ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 2, 1721, Trévoux [*plombateur,* var. savante, 1690, Furetière] ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Celui qui scelle les marchandises avec du plomb. || **2.** Officier de la Cour pontificale chargé de plomber les bulles. (On dit aussi en ce sens PLOMBATEUR.) || **3.** Nom donné, au XVI^e s., aux artisans tirant du plomb des effets décoratifs.

◆ adj. et n. m. (1903, Larousse, comme adj. et n. m.). *Rouleau plombeur,* ou *plombeur,* n. m., gros rouleau cylindrique en fonte, servant à tasser la terre.

plombeux, euse [plɔ̃bø, -øz] adj. (lat. *plumbosus,* plein de plomb, de *plumbum,* plomb ; 1549, R. Estienne, au sens de « qui est en plomb » ; sens actuel, v. 1560, Paré). Se dit d'une substance qui contient du plomb : *Du vernis plombeux.*

plomb-gomme [plɔ̃gɔm] n. m. (de *plomb* et de *gomme ;* 1875, Larousse). Syn. de PLUMBOGUMMITE.

plombier, ère [plɔ̃bje, -ɛr] adj. (de *plomb* [v. ce mot] ; 1562, Du Pinet, au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** Se dit d'une personne qui s'occupe du travail, de l'industrie du plomb : *Un ouvrier plombier.* || **2.** Se dit de ce qui est de la nature du plomb, ou qui en présente l'aspect : *Pierre plombière.*

◆ **plombier** n. m. (sens 1, 1955, *Dict. des métiers ;* sens 2, milieu du XIII^e s., écrit *plunmier* [*plombier,* 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 118]). **1.** Ouvrier qui met en place et entretient les installations et canalisations (souvent en plomb) d'eau et de gaz, ainsi que les appareils d'utilisation et l'équipement sanitaire d'un bâtiment. || *Plombier zingueur,* v. ZINGUEUR. || **2.** Celui qui vend ou travaille le plomb.

plombières [plɔ̃bjɛr] n. f. (emploi comme n. commun de *Plombières,* n. d'un chef-lieu de canton des Vosges où cette glace aurait d'abord été fabriquée ; 1821, *Journal of a tour in France,* I, 81). Glace aux fruits confits.

plombifère [plɔ̃bifɛr] adj. (de *plombi-,* élément tiré de *plomb,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Se dit d'un minéral qui contient du plomb : *Un gisement plombifère.* || **2.** Qui contient de l'oxyde de plomb.

plombo- ou **plumbo-** [plɔ̃bo], premier élément, tiré du lat. *plumbum,* plomb, et qui entre dans la composition de mots pour indiquer la présence de plomb dans un minéral.

plomboargentifère [plɔ̃boarʒɑ̃tifɛr] adj. (de *plombo-* et de *argentifère ;* 1875, Larousse). Se dit d'un minéral qui contient du plomb et de l'argent.

plombocalcite n. f. V. PLUMBOCALCITE.

plombotypie [plɔ̃botipi] n. f. (de *plombo-* et de *-typie,* du gr. *tupos,* marque, empreinte ; 1932, Larousse). Procédé spécial d'impression typographique, surtout employé pour la production des papiers marbrés.

plombure [plɔ̃byr] n. f. (de *plomb* [v. ce mot] ; 1409, Runkewitz, écrit *plommeure,* au sens de « ouvrage en plomb » ; XV^e s., écrit *plombure,* au sens de « vernis de plomb » ; sens actuel, 1903, Larousse). Ensemble des pièces de plomb constituant la carcasse d'un vitrail.

plomée n. f. V. PLUMÉE 3.

plommée n. f. V. PLOMBÉE.

plonge [plɔ̃ʒ] n. f. (déverbal de *plonger ;* 1373, Gace de la Buigne, écrit *plunge* [*plonge,* 1625, Stoer], au sens de « action de s'enfoncer dans l'eau » ; sens 1, 1962, Robert ; sens 2-3, 1963, Larousse). **1.** *Faire la plonge, être à la plonge,* faire la vaisselle, dans un restaurant, un débit de boissons, une collectivité, etc. || **2.** Endroit où se fait cette vaisselle : *Chaque ouvrier disposait* [...], *près de la plonge, d'un lit pliant* (Hamp). || **3.** Cuve dans laquelle on fait cette vaisselle.

plongé, e [plɔ̃ʒe] adj. (part. passé de *plonger ;* 1580, Montaigne). Se dit d'une personne absorbée tout entière dans un certain état physique ou moral : *Être plongé dans un profond sommeil. Nous restâmes plongés dans un silence plus terrifiant encore* (Maupassant).

plongeant, e [plɔ̃ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *plonger ;* 1611, Cotgrave [d'après le *Dict. général*], sans indication de sens ; sens 1-2, 1769, Voltaire [*tir plongeant,* 1798, Acad.] ; sens 3, milieu du XX^e s.). **1.** Qui est dirigé de haut en bas : *L'absence de rampe, quelque adroits que soient, pendant le spectacle, les éclairages latéraux et plongeants, jette aux fauves la troupe des danseuses et des danseurs sous leur aspect le plus véridique* (Colette). *Je n'ai plus qu'à m'embusquer. Soit, à la rigueur, tout près de ma chambre, dans un couloir suavement moyenâgeux d'où l'on a une vue plongeante sur la cour, soit le long d'un sentier...* (Romains). || **2.** Dont la trajectoire à l'arrivée est verticale (par opposition à *rasant*) : *Beaucoup de projectiles plongeants, comme les torpilles aériennes* (Romains). || *Tir plongeant,* v. TIR. || **3.** Qui porte à regarder de haut en bas : *Cette femme a un décolleté plongeant.*

● SYN. : **3** *profond.*

plongée [plɔ̃ʒe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *plonger ;* 1493, Martial d'Auvergne, au sens de « action de se creuser profondément » [en parlant des vagues] ; sens I, 1, 1875, Larousse [*plongée sous-marine,* 1963, Larousse ; pour un submersible, 1875, Larousse] ; sens I, 2-3, début du XX^e s. [sur un tour, 1932, Larousse] ; sens I, 4, av. 1848, Chateaubriand [au cinéma, 1962, Robert] ; sens I, 5, début du XX^e s. ; sens II, 1752, Trévoux).

I. 1. Action de s'enfoncer sous l'eau à des profondeurs variables ; séjour plus ou moins prolongé en immersion complète : *Un sous-marin en plongée. Cloche de plongée. À chaque plongée, on espérait que les pêcheurs rapporteraient des perles.* || *Plongée sous-marine,* activité qui consiste à descendre plus ou moins profondément sous la surface de l'eau et à s'y maintenir plus ou moins longtemps, soit à titre sportif (chasse, exploration, etc.), soit à des fins scientifiques ou militaires : *La plongée peut se faire sans appareil inhalateur, ou avec un simple tuba, mais aussi avec un scaphandre ou dans un bathyscaphe.* || *Spécialem.* Manœuvre et navigation d'un submersible au-dessous de la surface de la mer : *Ce sous-marin a effectué hier sa première plongée.* || **2.** Mouvement plus ou moins rapide de descente dans l'air ou sur une surface fortement inclinée : *Le moteur, à chaque plongée, vibrait si fort que toute la masse de l'avion était prise d'un tremblement, comme de colère* (Saint-Exupéry). *Les lucioles, maintenant nombreuses, par plongées et remontées soudaines, inauguraient leur danse de phosphore* (Caillois). *La plongée des coureurs du Tour de France dans la descente du Galibier.* || **3.** Action de s'enfoncer, de pénétrer en descendant : *Il y avait à ma droite un arbre* [...]. *Je regardais son tronc noueux, sa ramure innombrable, ses grosses racines qui, par place, émergeaient avant la plongée définitive* (Duhamel). || *Spécialem.* Sur un tour, opération au cours de laquelle l'outil pénètre dans la matière à travailler perpendiculairement à l'axe de rotation : *Les outils à saigner travaillent toujours en plongée.* || **4.** Point de vue de haut en bas : *Fenêtres qui ont une plongée sur le jardin.* || *Spécialem.* Au cinéma, prise de vue effectuée par une caméra dirigée de haut en bas. || **5.** *Fig.* Action de s'absorber dans quelque chose : *C'est à cause de cette constante plongée en soi-même que l'on pourrait publier, sous la rubrique « Écrits intimes », toutes les nouvelles de Gérard de Nerval avec autant de raison qu'Aurélia* (Giraudoux).

II. Partie supérieure d'un parapet légèrement inclinée vers l'extérieur pour permettre des tirs plongeants.

● SYN. : **I, 1** *immersion ;* **2** *piqué ;* **4** *vue plongeante ;* **5** *descente, retour.*

plongement [plɔ̃ʒmɑ̃] n. m. (de *plonger ;* v. 1350, *Glossaire de Paris,* écrit *plingement* [*plongement,* 1606, Crespin], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Action de plonger

quelque chose dans un liquide. || **2.** En géologie, syn. de PENDAGE.

• REM. Au sens 1, on dit plutôt IMMERSION.

plongeoir [plɔ̃ʒwar] n. m. (de *plonger ;* 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Châssis à aiguilles, employé dans les machines à broder. || **2.** Tremplin installé au-dessus de l'eau pour permettre de plonger.

1. plongeon [plɔ̃ʒɔ̃] n. m. (de *plonger ;* XVIe s., La Curne, au sens 1 ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1962, Robert ; sens 4, 1935, Acad. ; sens 5, fin du XVIIe s., Saint-Simon [« ... tomber dans la misère », 1862, V. Hugo]). **1.** Action de se lancer dans l'eau d'une hauteur plus ou moins grande : *Plongeon en avant, en arrière, en équilibre.* || **2.** Action de se jeter, de se lancer dans le vide d'une certaine hauteur : *Il y avait une terrasse de plain-pied avec les fenêtres des chambres ! L'inspecteur se précipita dans la rue, vit une forme maigre qui exécutait un plongeon de quatre mètres, retombait sur ses pieds et s'élançait le long des maisons* (Simenon). || **3.** *Spécialem.* Détente et saut horizontal d'un joueur de football, de rugby, de handball, etc., pour arrêter le ballon. || **4.** *Par anal.* et *ironiq.* Inclination profonde du buste, marquant généralement une certaine obséquiosité : *Je ne fume pas, dit Schalom avec un petit plongeon en avant* (Sartre). || **5.** Fig. et fam. *Faire le plongeon,* disparaître volontairement : *Ses créanciers s'impatientant, il a fait le plongeon ;* essuyer un échec dans une opération financière ; tomber dans la misère : *La faillite de X. nous a fait faire le plongeon. Au temps de la Révolution, la famille* [du facteur], *ruinée et déchue, avait fait le plongeon dans la mare populaire* (Rolland).

• SYN. : **2** *saut ;* **4** *courbette* (fam.), *révérence.*

2. plongeon [plɔ̃ʒɔ̃] n. m. (bas lat. *plumbionem,* accus. de *plumbio,* même sens [Ve s.], du lat. class. *plumbum,* plomb [l'oiseau restant longtemps sous l'eau, où il disparaît comme du plomb] ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *plongon ; plongeon,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch). Oiseau aquatique d'assez grande taille, au bec assez fort, aux pieds palmés situés très en arrière, aux ailes faibles, et qui se caractérise par sa grande aisance pour nager et plonger.

plonger [plɔ̃ʒe] v. intr. (lat. pop. **plumbicare,* garnir de plomb des filets ou des sondes pour les faire disparaître au fond de l'eau, du lat. class. *plumbum,* plomb, objet en plomb ou garni de plomb ; v. 1130, *Eneas,* écrit *plongier* [*plonger,* XIIIe s.], au sens III, 1 [en mécanique, 1932, Larousse] ; sens I, 1, v. 1155, Wace [aussi en parlant des poissons ; « se lancer dans l'eau la tête la première », début du XXe s. ; « exécuter certaines figures... », 1962, Robert] ; sens I, 2, v. 1155, Wace [en parlant d'un submersible, 1962, Robert] ; sens II, 1, v. 1354, *Modus* [« tanguer », 1869, Littré] ; sens II, 2, 1924, Montherlant [« faire un profond salut », 1893, *Dict. général*] ; sens III, 2, v. 1200, *Poème moral ;* sens III, 3, v. 1770, J.-J. Rousseau]). [Conj. **1 b.**]

I. 1. Se jeter à l'eau : *Le conducteur ayant perdu le contrôle de son véhicule, la voiture a plongé dans le canal.* || Se lancer dans l'eau la tête la première : *Il y a des bassins couleur turquoise, avec des chaises autour, et des jeunes femmes bronzées qui plongent la tête la première et nagent rapidement, en agitant leurs chevelures de noyées* (Le Clézio). || *Spécialem.* Exécuter certaines figures entre le départ du plongeoir et le contact avec l'eau : *S'exercer à plonger en arrière.* || Exécuter des sauts hors de l'eau, en parlant des poissons ou des animaux marins : *Les marsouins aiment à plonger autour des navires.* || **2.** Effectuer une plongée sous la surface de l'eau, à plus ou moins grande profondeur et pendant un temps plus ou moins long : *Le pêcheur sous-marin plonge avec ses palmes et son masque.* || *Spécialem.* En parlant d'un submersible, s'enfoncer à une certaine profondeur sous la surface de l'eau.

II. 1. En parlant d'un oiseau, d'un avion, effectuer un mouvement brusque de descente verticale : *Après l'avoir longuement survolée, l'aigle plongea sur sa proie. Le bombardier plonge sur l'objectif.* || Spécialem. *Plonger dans la lame,* en parlant d'un navire, tanguer. || **2.** En termes de sports, s'élancer brusquement pour arrêter le ballon et se laisser tomber par terre : *Le rugbyman a plongé dans l'en-but. L'un d'eux* [des gamins] *se traîne par terre : c'est un garde-but qui « plonge »...* (Montherlant). || *Fam.* et *ironiq.* Faire un profond salut.

III. 1. En parlant d'une chose, s'enfoncer, pénétrer en descendant : *Un arbre dont les racines plongent profondément dans le sol. Il* [Machelier] *descendit l'escalier étroit qui plongeait dans l'eau* (Aymé). || *Spécialem.* En mécanique, pénétrer avec un outil dans une matière en cours de travail, soit volontairement, soit accidentellement. || **2.** En parlant d'une personne ou d'une chose, s'enfoncer, se perdre au sein de quelque chose (au pr. et au fig.) : *Nous ne voyons jamais qu'un seul côté des choses ; | L'autre plonge en la nuit d'un mystère effrayant* (Hugo). *Bientôt nous plongerons dans les froides ténèbres* (Baudelaire). *Je proteste qu'aucun étudiant jamais ne plongea dans ce livre avec plus d'activité que je ne fis* (Gide). *L'auto roulait en silence, et il me semblait plonger dans les siècles* [...] *deux cents ans avant l'arrivée d'Alexandre* (Malraux). || **3.** En parlant du regard, se diriger vers ce qui est situé au-dessous : *De cette villa la vue plonge sur la mer. J'ai vu l'océan constellé de méduses phosphorescentes aussi loin que la nuit permit au regard de plonger dans la baie...* (Malraux).

◆ v. tr. (sens 1, v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *plunjer* [*plonger,* XIIIe s.] ; sens 2, v. 1188, Aimon de Varennes ; sens 3, 1736, Voltaire ; sens 4, 1875, Larousse ; sens 5, 1559, Amyot). **1.** Enfoncer vivement ou profondément dans un liquide : *Ils m'ont plongé trois fois dans les eaux du Cocyte* (Nerval). *Plonger un bâton dans l'eau.* || **2.** Enfoncer vivement dans un milieu creux ou mou : *L'assassin a plongé un poignard dans la poitrine de la victime. Tout ce qu'il trouvait* [...], *il le plongeait dans sa poche* (Maupassant). *Il plongea son bras dans ce fouillis, et en retira divers objets* (Pagnol). || **3.** Mettre, jeter profondément dans : *Plonger un prisonnier dans un cachot obscur. Sortir de ce cirque de montagnes où la tornade descendante le plonge* (Saint-Exupéry). || **4.** *Plonger son regard, ses regards, ses yeux,* porter son regard, ses yeux de haut en bas ou de façon insistante sur : *Il plongeait ses yeux dans le décolleté de la jeune femme.* || **5.** *Fig.* Enfoncer quelqu'un dans un certain état physique ou moral : [Dalila :] *Un homme c'est d'abord la force. Je suis née peureuse, comme toutes les femmes. La moindre bestiole me plonge en transes* (Giraudoux). *La guerre plongeait toujours Mona dans un étonnement incrédule, indulgent* (Gracq). *Il contenait* [l'air] *ces vapeurs sournoises qui depuis sept mois m'asphyxient, qui avaient réussi à me plonger dans le terrible engourdissement dont je viens de me réveiller* (Butor).

• SYN. : **1** *baigner, immerger, tremper ;* **2** *enfouir, engager, fourrer* (fam.), *introduire ;* **3** *précipiter ;* **5** *abîmer, engloutir, jeter.*

◆ **se plonger** v. pr. (v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *soi plungier,* au sens de « se précipiter dans l'eau » ; sens actuel, 1559, Amyot [*se plonger dans un livre...,* av. 1880, Flaubert]). *Fig.* S'adonner entièrement à une occupation, une activité : *Il se plongea avec ivresse dans cet océan de mollesse* (Renan). *Il* [Christophe] *avait hâte de se plonger dans sa pensée, tel un baigneur dans l'eau* (Rolland). *Le lendemain nous nous plongeâmes dans le travail* (Gide). || *Se plonger dans un livre, un auteur,* se consacrer entièrement et exclusivement à sa lecture : *Par besoin de dramatique, ils se plongèrent dans les romans d'aventures* (Flaubert).

• SYN. : *s'abîmer, s'absorber, se perdre.*

plongeur, euse [plɔ̃ʒœr, -øz] n. (de *plonger ;* fin du XIIIe S., Joinville, écrit *plungeour* [*plongeur,* 1606, Nicot], au sens 1 [aussi « personne... qui pratique la plongée sous-marine »] ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Personne qui plonge, est habile à plonger : *Ce plongeur a un très bon style.* || *Spécialem.* Personne, munie ou non d'un appareil autonome de plongée, qui pratique la plongée sous-marine : *Les plongeurs de*

la « Calypso » ont effectué de nombreuses missions exploratoires. Ces plongeurs des Indes qui touchèrent des perles (Saint-Exupéry). || **2.** Personne chargée de laver la vaisselle dans un restaurant : *Bachir est garçon plongeur d'un café...* (Gide). *Elle est plongeuse dans une auberge.*

◆ adj. (1762, Ch. Bonnet). Qui plonge : *Oiseau plongeur.*

◆ **plongeur** n. m. (sens 1-2, 1932, Larousse). **1.** Piston à simple effet, surtout utilisé dans les pompes à liquide. || **2.** Dispositif mécanique permettant, sur les montages d'usinage, de compenser les différences de formes ou de dimensions.

◆ **plongeurs** n. m. pl. (1869, Littré). Nom sous lequel on désigne parfois divers oiseaux qui plongent fréquemment : *Les plongeons, les grèbes sont d'excellents plongeurs.*

plonnure [plɔnyr] n. f. (de *plon,* forme anc. de *plomb* [v. ce mot] ; 1828, Mozin). Poterie vernissée.

ploque [plɔk] n. f. (fém. de *ploc* 2 ; 1765, *Encyclopédie* [IX, 186 *b*], aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** Feuille de laine cardée. || **2.** Masse de laine enroulée sur la quenouille. || **3.** Syn. de PLOC.

ploqué, e [plɔke] adj. (part. passé de *ploquer ;* 1869, Littré, au sens 3 ; sens 1-2, 1875, Larousse). **1.** Se dit de laines mises en bourre avant d'être filées. || **2.** Dont les couleurs sont mélangées : *Laines ploquées.* || **3.** Se dit d'une personne dont les vêtements sont couverts de duvet de coton.

ploquer [plɔke] v. tr. (de *ploc* 2 ; milieu du XVIe s., écrit *plocquer,* au sens de « maltraiter en paroles » ; écrit *ploquer,* au sens 2, 1736, Aubin ; sens 1, 1812, Mozin). **1.** *Ploquer des laines,* mêler des laines de différentes couleurs. || **2.** Calfeutrer avec de la ploque.

◆ **se ploquer** v. pr. (1812, Mozin). Se mettre en bourre, en parlant des laines destinées à être filées.

ploqueuse [plɔkøz] ou **ploqueteuse** [plɔktøz] n. f. (de *ploquer ;* 1877, Littré [*ploqueuse*], et 1903, Larousse [*ploqueteuse*]). Machine servant à ploquer les laines.

plot [plo] n. m. (var. de *blot,* forme anc. de *bloc ;* fin du XIIIe s., Végèce, au sens de « billot » ; sens I, 1, 1859, Nanquette ; sens I, 2-3 et II, 3, 1963, Larousse ; sens II, 1, 1888, Larousse ; sens II, 2, 1903, Larousse ; sens II, 4, 1836, Acad. ; sens II, 5, 1765, *Encyclopédie*).

I. 1. Bille de bois de sciage : *Ce plot de bois sur lequel vous êtes assis, ce lit d'osier tressé, là-bas dans le coin, ces flambeaux de résine vierge...* (Daudet). || **2.** Forme de bois permettant le dressage des passes de chapeaux. || **3.** Morceau de bois utilisé en ganterie pour la frappe des broderies, boutonnières, etc.

II. 1. *Plot de contact,* ou simplem. *plot,* pièce métallique sur laquelle s'appuie la lame de contact d'un dispositif électrique de connexion. || **2.** Sorte de pavé métallique par lequel l'énergie électrique était transmise aux tramways : *On prenait d'ordinaire* [à Montreuil-sous-Bois] *un tramway électrique, ferrailleur et balourd, qui tirait l'énergie nécessaire à sa progression de bornes métalliques ou plots, enclavées dans le pavage de la chaussée entre les rails* (Duhamel). || **3.** Élément compris entre deux joints, dans la construction d'un barrage. || **4.** En horlogerie, massif de laiton terminé par une vis ou une partie lisse, qui sert d'axe à une autre pièce, de butée, de cale ou de rivet. || **5.** Pièce d'un ourdissoir qui conduit l'enroulement du fil.

plouc [pluk] n. (peut-être abrév. plaisante du n. des nombreuses localités bretonnes commençant par *Ploug-* [comme *Plougastel*], les habitants de la basse Bretagne ayant été traditionnellement considérés comme retardataires ; 1880, Esnault [d'abord en Bretagne, puis, depuis 1936, à Paris]). *Fam.* et *péjor.* Personne dont le mode de vie, les manières sont jugés comme retardataires par rapport au goût du jour : *Ne pas vouloir passer pour le dernier des ploucs.*

plouf ! [pluf] interj. (début du XXe s.). Onomatopée exprimant un éclatement sans rudesse ou le bruit d'une chute sur une surface molle ou dans un liquide.

◆ n. m. (début du XXe s.). Bruit provoqué par cet éclatement ou cette chute : *Mais à l'instant où je quitte le bureau, j'entends comme un « plouf ! » de plongeon* (Saint-Exupéry).

ploutocrate [plutɔkrat] n. m. (angl. *plutocrat,* même sens, de *plutocraty* [v. l'art. suiv.] ; 1848, P. Leroux, 260). Homme qui tire sa puissance de sa richesse.

ploutocratie [plutɔkrasi] n. f. (angl. *plutocraty,* puissance, règne de l'argent, gr. *ploutokratia,* gouvernement ou domination des riches, de *ploûtos,* richesse, et de *kratos,* force, domination, puissance ; 1831, *Revue britannique* [XXXIV, 187], écrit *plutocratie* [*ploutocratie,* 1845, Bescherelle], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Gouvernement où le pouvoir appartient aux classes riches : *Des siècles de brutal orgueil national... — et, pour couronnement, un siècle d'industrialisme inhumain et de gloutonne ploutocratie, un machinisme asservisseur... — devaient fatalement mener à ces confuses mêlées, où disparaissent les trésors de l'Occident* (Rolland). || **2.** *Par extens.* Pays, État où le gouvernement est assuré par les riches.

ploutocratique [plutɔkratik] adj. (de *ploutocratie* [v. l'art. précéd.] ; 1877, Littré, écrit *plutocratique ; ploutocratique,* 1903, Larousse). Qui relève de la ploutocratie : *Un régime ploutocratique.*

ployable [plwajabl] adj. (de *ployer ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *ploiable ; ployable,* 1580, Montaigne). Qui peut être ployé. (Peu usité.)

ployant, e [plwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ployer* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *pleiant ; ployant,* v. 1360, Froissart). *Class.* et *littér.* Qui se ploie : *Son âme ployante* (Corneille). *D'Ignacio serrait contre lui la ployante Ariana* (L. Daudet).

ployé, e [plwaje] adj. (part. passé de *ployer* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pleiet* [*ploié,* XIIe s., *Roncevaux ; ployé,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, av. 1951, A. Gide). **1.** Qui est fléchi, courbé : *Branche ployée.* || **2.** *Littér.* Se dit d'une personne ou d'une partie de son corps qui est courbée, tassée sur elle-même : *Son dos voûté par les habitudes du travail, le forçait à marcher tout ployé* (Balzac). *Ce cri, qu'on n'entendait pas, imposait pourtant sa forme à la bouche contractée, au col ployé, aux maigres épaules, aux reins creusés...* (Bernanos). || **3.** *Fig.* Qui se donne une attitude humble, soumise : *L'aspect courbé, ployé, de son port de tête et de toute sa personne me déplaisait...* (Gide).

● SYN. : **2** *cassé, plié, tordu, voûté ;* **3** *rampant, servile.* — CONTR. : **1** et **2** *droit, redressé ;* **3** *altier, arrogant, hautain.*

ployer [plwaje] v. tr. (lat. *plicare,* plier, replier, enrouler ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *pleier* [*ploier,* XIIe s. ; *ployer,* fin du XIVe s., Froissart], au sens 4 ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2-3, 1559, Amyot [au fig., début du XVIIe s., Malherbe]). [Conj. **2 a.**] **1.** Contraindre quelque chose à se courber malgré la résistance : *Ployer une branche pour en faire un arc. Le vent ploie les arbres. Leur poids* [des oranges] *ployait les branches* (Gide). [V. Rem.] || **2.** *Littér.* Fléchir plus ou moins fortement le haut du corps : *Antoine ne répondit rien. Une nouvelle quinte le ployait en deux* (Martin du Gard). || **3.** Fléchir, plier un membre à l'endroit de son articulation : *Ployer les genoux.* || Fig. et littér. *Ployer le dos, les épaules, le genou,* se soumettre, céder en s'humiliant : *La Nation humiliée ployait le dos* (Vigny). *Son impuissance à ployer le genou lui fait aussi trouver quelques beaux gestes que son lyrisme n'eût pas de lui-même inventés* (Gide). || **4.** *Fig.* et *littér.* Rendre plus souple quelque chose, faire fléchir, briser la résistance de quelqu'un : *Ployer son caractère aux circonstances. Le tyran ploie tout à ses caprices.*

● SYN. : **1** *courber, fléchir, tordre ;* **2** *casser, plier ;* **4** *adapter, soumettre, subordonner.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1460, G. Chastellain ; sens 2, v. 1530, C. Marot [« perdre du terrain

sous la pression adverse... », v. 1155, Wace]). **1.** S'infléchir, se courber sous l'action d'une force extérieure : *Le vieillard ployait sous le fardeau. Poutre qui a ployé sous la charge. Je rêvais sous quelle riche charge de fruits allaient bientôt ployer leurs* [des pommiers] *branches* (Gide). *Jean-Christophe s'appuie sur un pin arraché qui ploie. Son échine aussi ploie* (Rolland). *Du canapé, j'apercevais les planchettes qui ploient sous le poids de mes livres* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Céder sous la contrainte : *Nous autres, les proscrits qu'on ne fait pas ployer* (Hugo). || *Spécialem.* Perdre du terrain sous la pression adverse ; reculer quelque peu : *Une troupe qui ploie devant l'ennemi.*

• SYN. : **1** *fléchir, plier ;* **2** *capituler* (fam.), *s'incliner, obéir ; flancher* (fam.), *refluer, se replier.*

◆ **se ployer** v. pr. (v. 1240, *Miracles de la Sainte Vierge*). Fléchir le haut du corps : *Dans la chambre d'en face, sur les rideaux, une ombre de femme se ploie et se déploie, atteignant le ciel ou disparaissant, selon qu'elle hausse ou baisse le menton* (Giraudoux). *Il rit, il se penche et se ploie vers vous et vous touche* (Gide).

• REM. *Ployer* est un doublet de *plier.* Ils étaient souvent employés indifféremment au XVIIe s. ; cependant *ployer* était considéré comme vieilli à la fin du siècle. Remis en honneur au XIXe s., il est de nos jours surtout employé dans la langue littéraire.

pluche n. f., **plucher** v. intr., **plucheux, euse** adj. V. PELUCHE, PELUCHER, PELUCHEUX, EUSE.

pluie [plɥi] n. f. (lat. pop. **ploia,* altér. [d'après **plovĕre,* pleuvoir, v. PLEUVOIR] de **pluia,* lui-même altér. du lat. class. *pluvia,* pluie, eau de pluie ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*pluie battante,* 1863, Littré, art. *battant*] ; sens 2, début du XVe s., Ch. d'Orléans [*saison des pluies,* v. 1360, Froissart] ; sens 3, 1694, Acad. [*parler de la pluie et du beau temps,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *après la pluie le beau temps,* 1869, Littré ; *ennuyeux comme la pluie,* 1864, Littré, art. *ennuyeux ; ne pas être de la dernière pluie,* XXe s.] ; sens 4, 1680, Richelet [*pluie d'argent,* 1963, Larousse — *pluie d'or,* même sens, 1765, *Encyclopédie ; pluie de soufre,* 1768, Val-mont de Bomare] ; sens 5, v. 1130, *Eneas ;* sens 6, fin du XVIIe s., Saint-Simon [*une pluie d'or,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné]). **1.** Phénomène météorologique dû à la condensation en gouttelettes de la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère, et qui atteignent le sol, quand leur poids est suffisant, sous forme liquide : *Gouttes de pluie. Une petite pluie fine, qui ne finissait pas, noyait la campagne devant eux, étendant sur les verdures un réseau gris, très léger* (Lemonnier). || *Une pluie battante,* pluie qui s'abat en gouttes grosses et serrées. || **2.** Ensemble des conditions atmosphériques réunies pour engendrer ce phénomène, ou l'une de ces conditions qui en est l'indice : *Temps, ciel de pluie. La baisse du baromètre est un signe de pluie. Le temps est à la pluie.* || *La saison des pluies,* dans les pays chauds, période favorable aux précipitations atmosphériques. || **3.** Fig. *Faire la pluie et le beau temps,* être très puissant, très influent : *Il fait la pluie et le beau temps dans un grand nombre de banques* (Romains). || Fig. *Parler de la pluie et du beau temps,* parler de choses insignifiantes, banales. || *Après la pluie le beau temps* (prov.), à l'adversité succède souvent la prospérité, à la tristesse la joie. || *Ennuyeux comme la pluie,* très ennuyeux. || Fam. *Ne pas être de la dernière pluie,* avoir de l'expérience. || **4.** *Par anal.* Toute retombée sur le sol soit de gouttes de pluie teintées par des matières en suspension, soit de matières pulvérulentes ou de fines parcelles : *Les pluies de sang sont dues à des particules rougeâtres qui se sont élevées au niveau des nuages. De jour en jour, le lourd manteau du silence s'abattait sur Christophe. C'était comme une pluie de cendres qui tombait sur lui* (Rolland). || *Pluie d'argent,* artifice de garniture pyrotechnique qui, en brûlant, laisse retomber des parcelles à flamme blanche brillante. || *Pluie de soufre,* chute abondante de pollen. || **5.** *Par extens.* Chute d'objets tombant nombreux et serrés : *Une pluie de projectiles accueillit les assaillants. J'ajuste : pif ! paf ! j'en vois tomber une pluie, une vraie pluie, il y en avait sept !* (Maupassant). || **6.** *Fig.* Ce qui survient, échoit avec abondance et soudaineté : *Une pluie de compliments. Une pluie de réclamations.* [Mercure :] *Que vois-je Alcmène, des larmes dans vos yeux ? Vous pleurez dans l'heure où une pluie de joies va tomber sur l'humanité en votre honneur !* (Giraudoux). || *Une pluie d'or,* un afflux de richesses ou des largesses abondantes.

• SYN. : **1** *averse, flotte* (pop.), *ondée ;* **6** *avalanche, débordement, déluge, flot, marée, profusion.*

1. plumage [plymaʒ] n. m. (de *plumer ;* 1611, Cotgrave). Action de plumer : *Le plumage d'une volaille.*

2. plumage [plymaʒ] n. m. (de *plume* 1 ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, XVe s., *Revue de philologie française,* XXI, 196 ; sens 3, 1665, La Fontaine). **1.** Ensemble des plumes qui recouvrent le corps d'un oiseau et lui donnent ses couleurs variées : *Sans mentir, si votre ramage | Se rapporte à votre plumage, | Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois* (La Fontaine). *Presque noir de plumage, un feu rouge orangé au bec, incontestablement, c'est un merle* [le mainate] (Genevoix). || **2.** Ce qui, par sa forme et sa couleur, rappelle les plumes d'un oiseau : *Quelques arbres déjà revêtaient hâtivement leur plumage éclatant de l'arrière-saison...* (Rolland). || **3.** *Fig.* et *fam.* Apparence d'une personne : *Il ne faut pas juger les gens sur le plumage. Certains m'accusent de changer trop souvent de plumage. Pour moi, je m'inquiète parfois de voir combien j'en change peu* (Montherlant).

plumail [plymaj] n. m. (de *plume* 1 ; v. 1460, Villon, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** *Vx.* Plumet : *Mais les seigneurs sur leur tête | Ayant chacun un plumail* (La Fontaine). *Un haut bonnet à plumail blanc* (Maindron). || **2.** *Vx.* Petit balai de plumes : *Une espèce de plumail ou plumeau miteux* (France).

• SYN. : **2** *plumasseau* (vx), *plumeau.*

plumaison [plymɛzɔ̃] n. f. (de *plumer ;* 1846, Balzac). Action de plumer un oiseau, une volaille. (Peu usité.)

plumard [plymar] n. m. (de *plume* 1 ; v. 1480, *Recueil Trepperel,* écrit *plumart,* au sens de « panache » ; 1636, Monet, écrit *plumard,* au sens de « petit balai de plumes » ; sens actuel, 1881, Esnault [*plumarde,* n. f., même sens, 1848, Esnault]). *Pop.* Lit : *Il vaudrait mieux crever sur un champ de bataille que dans son plumard* (Fabre). [V. aussi PLUME 2.]

plumasseau [plymaso] n. m. (de *plume* 1 ; 1314, Mondeville, écrit *plumacel* et *plumaceau* [*plumasseau,* XVIe s.], au sens 3 ; sens 1, 1762, Acad. ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 4, 1903, Larousse). **1.** *Vx.* Petit balai de plumes. || **2.** Nom donné aux bouts de plumes garnissant les languettes des clavecins et les flèches. || **3.** Tampon de charpie, remplaçant les plumes cousues, employé par les Anciens pour panser les plaies. || **4.** En médecine vétérinaire, couches superposées d'étoupe qui entrent dans la composition d'un pansement, surtout applicable à une opération du pied.

• SYN. : **1** *plumeau.*

plumasserie [plymasri] n. f. (de *plumassier ;* 1505, Gonneville, au sens de « ornement de plumes » ; sens actuel, 1617, Crespin). Métier et commerce du plumassier.

plumassier, ère [plymasje, -ɛr] n. (du moyen franç. *plumas,* touffe de plumes sur les casques et sur la tête des chevaux [v. 1440, Godefroy], dér. de *plume* 1 ; 1480, *Dict. général*). Personne qui prépare les plumes ou fait des travaux en plumes, en vue de leur emploi dans la mode ou dans l'ornementation.

◆ adj. (1875, Larousse). Qui se rapporte au métier, au commerce de la plume.

Plumbicon [plɔ̃bikɔ̃] n. m. (nom déposé, du lat. *plumbum,* plomb, et de *-icon,* du gr. *eikôn,* image ; 1968, Larousse). Nom déposé d'un tube analyseur d'images dont la surface photorésistante, à base d'oxyde de plomb activé, assure une sensibilité élevée pour les plus grandes longueurs d'onde du spectre lumineux.

plumbo-. V. PLOMBO-.

plumbocalcite [plɔ̃bokalsit] n. f. (de *plumbo-*, var. de *plombo-*, et de *calcite ;* 1875, Larousse, écrit *plombocalcite ; plumbocalcite,* 1932, Larousse). Carbonate naturel de calcium et de plomb. (On écrit aussi PLOMBOCALCITE.)

plumboferrite [plɔ̃boferit] n. f. (de *plumbo-*, var. de *plombo-*, et de *ferrite ;* 1932, Larousse). Oxyde naturel double de fer et de plomb.

plumbogummite [plɔ̃bogɔmit] n. f. (de *plumbo-*, var. de *plombo-*, et de *-gummite,* du lat. *gummi[s]*, gomme [v. GOMME] ; 1903, Larousse). Phosphate basique naturel de plomb et d'aluminium, de couleur jaune ou brune.

• SYN. : *plomb-gomme.*

plum-cake [plœmkek] n. m. (mot angl. désignant un gâteau aux raisins de Corinthe, de *plum,* raisin [sec], et de *cake,* gâteau [mot d'origine germ.] ; 1824, A. Blanqui [p. 51], écrit *plumb-cake ; plum-cake,* 1850, Audot). *Vx.* Cake : *Antoine* [...] *attaquait avec un criss malais, un pavé de plum-cake* (Martin du Gard).

• Pl. *des* PLUM-CAKES.

1. plume [plym] n. f. (lat. *pluma,* plume, plumage, première barbe, écaille d'une cotte d'armes ; v. 1130, *Eneas,* au sens I, 5 [*lit de plume,* v. 1265, J. de Meung — *plume,* même sens, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch] ; sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens I, 3, 1600, O. de Serres [aussi *au poil et à la plume* — au fig., 1611, Cotgrave] ; sens I, 4, 1643, Corneille [*pêche à la plume,* 1963, Larousse] ; sens I, 6, 1600, O. de Serres [*plume de paon,* 1752, Trévoux ; *plume de calmar,* 1903, Larousse ; *plume... de mer,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 7, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*léger comme une plume,* 1640, Oudin — au fig., 1722, Marivaux ; *comme une plume,* « sans effort apparent... », 1731, Marivaux ; *poids plume,* 1923, Larousse] ; sens I, 8, 1656, Oudin [*laisser plume,* même sens, fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut ; passer la plume par le bec à quelqu'un,* début du XVIIe s. ; *arracher une plume à quelqu'un,* 1718, Acad. — *tirer...,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné (*oster...,* même sens, fin du XIVe s., E. Deschamps) ; *perdre ses plumes,* « ...ses cheveux », 1900, Sainéan, *le Langage parisien ; voler dans les plumes à quelqu'un,* 1953, A. Simonin ; *secouer la plume à quelqu'un,* début du XXe s.] ; sens II, 1, 1487, Garbin [*plumes hollandées,* 1690, Furetière ; « morceau de métal taillé en pointe... », 1868, A. Daudet ; « le porte-plume... », 1942, Queneau] ; sens II, 2, av. 1613, M. Régnier [*prendre la plume ; mettre la main à la plume,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *tenir la plume,* 1690, Furetière ; *écrire au courant de la plume,* av. 1699, Racine ; *se laisser aller au courant de la plume,* 1798, Acad. ; *lire la plume à la main,* v. 1770, Ch. Bonnet ; *la plume lui tombe des mains,* 1686, Mme de Sévigné ; (*mot,* etc.) *qui vient/se trouve au bout de la plume,* 1676, Mme de Sévigné ; *mot resté au bout de la plume,* av. 1778, Voltaire] ; sens II, 3, v. 1460, G. Chastellain [*guerre de plume,* 6 janv. 1771, Voltaire] ; sens II, 4, 1730, Dumarsais ; sens II, 5, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*tremper sa plume dans le fiel,* 1875, Larousse] ; sens II, 6, 1690, Furetière [aussi *gens de plume ; homme de plume,* 1798, Acad. ; *vivre de sa plume,* 1844, Balzac ; « cette personne elle-même », av. 1559, J. Du Bellay] ; sens II, 7, 1869, Littré ; sens III, 1962, Robert).

I. 1. Tige souple, produite par l'épiderme, qui recouvre le corps des oiseaux, et qui est composée d'un tuyau garni de barbes et de duvet : *Plume de coq, d'oie.* || **2.** Ensemble des plumes d'un oiseau, plumage (s'emploie surtout au singulier collectif) : *Les pouillards n'ont pas encore toute leur plume.* || **3.** *Gibier à plume,* ou ellipt. *plume,* les divers oiseaux que l'on chasse : [Claude Le Pécheur à Thomas :] *Vous venez donc braconner chez nous, coquin de vieux ! Est-ce poil ou plume ?* (Romains). *Ce chien est excellent sur la plume.* || *Au poil et à la plume,* se dit d'un chien propre à chasser le gibier de toute espèce. || Fig. *Être au poil et à la plume,* être également apte à des travaux, à des activités de natures très diverses. || **4.** Plume de certains oiseaux destinée à divers usages, et, notamment, plume préparée pour servir d'ornement, de parure : *Les plumes du plumeau avec lequel on époussette. Un chapeau à plumes. Elle se mit* [...] *dans tous ses atours : plumes, dentelles, rubans, rien ne fut épargné* (Musset). *Ce matin, comme vous ouvrez l'œil, vous voyez mon frêne qui s'est planté une aigrette de plumes de perroquet jaune d'or sur le crâne* (Giono). || *Pêche à la plume,* pêche à la ligne dans laquelle l'esche est constituée par un fragment de plume fixé sur l'hameçon. || **5.** Duvet de la plume préparé pour rembourrer les coussins, les oreillers, etc. : *Un édredon en plume.* || *Lit de plume,* matelas rempli de plumes. || Elliptiq. *La plume, les plumes,* le lit : *Quitter la plume oiseuse* (Boileau). *Rester dans les plumes.* (V. aussi PLUME 2.) || **6.** *Par anal.* Ce qui, par sa forme, rappelle une plume : *Et laisse feuilloler longtemps les plumes bleues | Que secoue le cyprès* (Apollinaire). || *Plume de paon,* agate de couleur verdâtre, marquée de raies imitant les barbes d'une plume. || *Plume de calmar,* nom donné à la coquille interne des calmars. || *Plume marine* ou *de mer,* nom usuel des *pennatules.* || **7.** Ce qui, par son faible poids, rappelle la légèreté d'une plume ; ce qui est très facile à soulever, à porter : *Cette petite fille est une plume, elle ne pèse que 20 kg.* || *Léger comme une plume,* extrêmement léger ; au *fig.,* tout à fait dispos : *Se sentir léger comme une plume.* || *Comme une plume,* sans effort apparent, comme s'il s'agissait d'un faible poids : *Je parus avec mon énorme bouquin, pensant que Gelis ferait la grimace... mais le jeune homme le souleva comme une plume* (France). *L'athlète le tire à lui* [le fardeau], *comme une plume, sans que tressaille un muscle de sa face, et il apparaît à tous frais et souriant...* (Bernanos). || *Poids plume,* catégorie de boxeurs dont le poids est compris entre 53,524 et 57,152 kg pour les professionnels, et entre 54 et 57 kg pour les amateurs. || **8.** Fig. et fam. *Laisser des plumes,* subir des pertes dans une circonstance donnée : *Après tout une grève n'est qu'une grève, même quand on y laisse des plumes* (Aymé). || Class. *Passer la plume par le bec à quelqu'un,* le frustrer du profit qu'on lui avait fait espérer : *Nous verrons cette affaire, et je ne prétends pas qu'on me fasse passer la plume par le bec* (Molière). || Vx. *Arracher, tirer une plume* (ou *des plumes*) *à quelqu'un,* le dépouiller, le voler adroitement en le dupant. || Fam. *Perdre ses plumes,* perdre ses cheveux. || Pop. *Voler dans les plumes à (de) quelqu'un,* se jeter sur lui, l'attaquer brusquement. || Pop. et vx. *Secouer la plume* ou *les plumes à quelqu'un,* le réprimander durement : *Si Monsieur nous trouvait ici, il nous secouerait la plume* (Escholier).

II. 1. *Autref.* Grosse plume d'oiseau (généralement une plume d'oie) dont on taillait le tube et qui servait à écrire : *Le bec d'une plume.* || *Plumes hollandées,* plumes dont on avait passé le tuyau dans la cendre chaude pour en enlever la graisse et l'humidité et qui, de ce fait, écrivaient mieux. || *Auj.* Morceau de métal taillé en pointe, légèrement incurvé pour retenir une réserve d'encre, et qui, placé à l'extrémité d'un manche (porte-plume), d'un stylo, sert à écrire : *Plume en or. Tremper sa plume dans l'encrier.* || *Par extens.* Le porte-plume, le stylo lui-même : *C'est honteux de ne pouvoir tenir ma plume. Mes mains tremblent* (Bernanos). *Pierrot installe une table devant Mounnezergues, avec plume, encre, papier, buvard* (Queneau). || **2.** Entre dans de nombreuses locutions métaphoriques pour indiquer l'action d'écrire. || *Prendre la plume, mettre la main à la plume,* commencer à écrire : *Ne prends jamais la plume que si tu as quelque chose à dire* (Daudet). || *Tenir la plume,* écrire sous la dictée de quelqu'un. || *Écrire au courant de la plume, se laisser aller au courant de la plume,* rédiger sa pensée comme elle vient. || *Lire la plume à la main,* tirer un profit durable d'une lecture en enregistrant par écrit ce qui présente un intérêt, ce qui suscite une réflexion, des commentaires, des notes, etc. || *La plume lui tombe des mains,* il ne peut continuer à écrire ou à exprimer les mêmes sentiments : *Sans doute la plume leur serait tombée des mains à ces accusateurs impitoyables, s'ils avaient vu se*

dérouler le film muet... (Mauriac). || *Mot, expression qui vient au bout de la plume,* qui se présente naturellement à l'esprit pendant qu'on écrit. || *Mot resté au bout de la plume,* mot omis en écrivant. || **3.** Moyen d'expression et de diffusion de la pensée par l'écrit : *J'ai combattu, par la plume et par la parole...* (Duhamel). || *Guerre de plume,* polémique par écrit entre journalistes, écrivains. || **4.** *Fig.* et *littér.* Écriture : *Ce copiste avait une belle plume. M. Rose terrorisait l'Académie. Il n'avait comme bagage littéraire qu'une contrefaçon latine de la chanson de Sganarelle dans « le Médecin malgré lui », mais il avait la plume du roi, c'est-à-dire que, comme principal secrétaire de Louis XIV, il devait contrefaire son écriture et écrire les lettres que le roi voulait prétendre écrites de sa main* (Giraudoux). || **5.** Manière de s'exprimer par écrit, style : *Une plume comme la vôtre, contre la barbarie qui nous menace, défend la France mieux qu'une épée, rectifia Julius* (Gide). *Certes, la « plume » de George Sand, pour prendre une expression de Brichot qui aimait tant dire qu'un livre était écrit « d'une plume alerte », ne me semblait pas du tout... une plume magique* (Proust). *Si j'avais la plume emphatique...* (Montherlant). *Ces fautes ne se rencontrent pas sous la plume d'un bon écrivain.* || *Tremper sa plume dans le fiel,* exprimer par écrit l'amertume due au dépit, à la haine sourde, à l'animosité, etc. || **6.** Profession de la personne dont les écrits font l'objet d'une divulgation dans le public par la presse, l'édition. || *Homme de plume,* écrivain. || *Gens de plume,* ceux qui font profession d'écrire. || *Vivre de sa plume,* tirer ses revenus principaux de cette profession : *Il avait, pendant plusieurs mois, vécu tant bien que mal de sa plume* (Duhamel). || Cette personne elle-même : *Il s'est trouvé des plumes serviles pour approuver ce crime.* || **7.** *Officier de plume,* ou elliptiq. *plume,* officier qui, autrefois, tenait les écritures à la mer et dans les ports.

III. Petit instrument métallique en forme de bec de plume, utilisé en médecine pour scarifier la peau.

• SYN. : **II, 3** *écrit ;* **4** *main ;* **5** *genre, manière, ton.*

2. plume [plym] n. m. (abrév. de *plumard ;* 1879, Esnault, écrit *plum ; plume,* XXe s.). *Pop.* Plumard : *Clapot consulta sa montre : « Au plume, les gars ; il va être minuit »* (Sartre).

plumeau [plymo] n. m. (de *plume* 1 ; 1640, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XII, 309], au sens 1 ; sens 2, 1923, P. Benoit ; sens 3, 1869, Littré ; sens 4, 1812, Mozin ; sens 5, 1963, Larousse). **1.** Ustensile de ménage fait de grosses plumes assemblées autour d'un manche, et qui sert à épousseter. || **2.** Touffe de plumes ou de poils. || **3.** *Vx.* Édredon de plumes : *Deux oreillers dans le dos, un « plumeau » sur les pieds, son passe-montagne serrant la tête, il éprouvait un bien-être délicieux...* (Daudet). || **4.** Brin de plume servant à former le pistil de certaines fleurs artificielles. || **5.** Mouche artificielle de grande taille, utilisée pour la pêche.

• SYN. : **1** *plumail* (vx), *plumasseau* (vx).

plume-de-paon [plymdəpɑ̃] n. f. (de *plume* 1, *de* et *paon ;* 1845, Bescherelle). Nom usuel d'une algue marine du genre *ulva.*

1. plumée [plyme] n. f. (de *plume* 1 ; 1625, Stoer). *Vx* ou *littér.* Quantité d'encre retenue en une fois par une plume à écrire : *Dans la verve où il était, il écrivit à petites plumées l'article terrible promis à Blondet* (Balzac). *L'homme ordinaire avec ses demi-vices et ses demi-vertus* [...] *ne vaut pas une plumée d'encre* (About). *Aujourd'hui j'écris de mon lit* [...] *Je transporte plumée d'encre après plumée d'encre au-dessus de mon drap... Pas de tache encore...* (Giraudoux).

2. plumée [plyme] n. f. (part. passé fém. substantivé de *plumer ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 [« quantité de plumes ainsi recueillies » ; « action de plumer un oiseau », 1869, Littré] ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Action de plumer un oiseau. || Quantité de plumes ainsi recueillies. || **2.** *Fig.* et *pop.* Perte importante au jeu.

3. plumée [plyme] n. f. (de *a plon, a plum,* formes anc. de *à plomb* [v. PLOMB] ; 1694, Th. Corneille, au sens 2 ; sens 1, 1903, Larousse). **1.** Aplanissement local de l'une des faces d'une pièce de charpente, pour marquer le plan dans lequel la pièce sera ultérieurement façonnée. || **2.** Travail préparatoire au dressage de la surface d'une pierre de taille, consistant à creuser sur le pourtour de l'une des faces une entaille qui servira de guide pour dresser le parement. (On dit aussi PLOMÉE [1803, Boiste].)

1. plumer [plyme] v. tr. (de *plume* 1 ; v. 1150, *Charroi de Nîmes,* au sens 3 ; sens 1, v. 1180, *Girart de Roussillon ;* sens 2, fin du XIVe s., Taillevent [*plumer un roseau,* 1869, Littré] ; sens 4, début du XIIIe s., *Roman de Renart* [*plumer la poule sans la faire crier,* 1608, *Ancien Théâtre françois* — d'abord *plumer l'oie...,* 1581, Froumenteau, III, 67]). **1.** Arracher les plumes d'un oiseau, d'un volatile : *Plumer un pigeon, un poulet. On y remarquait des cuisiniers qui soufflaient le feu... d'autres plumaient des oies...* (France). || **2.** *Par anal.* Enlever les feuilles, la peau, l'écorce d'un légume, d'un végétal, etc. : *Mon fourneau n'est seulement pas éclairé et j'ai encore à plumer mes asperges* (Proust). || *Plumer un roseau,* enlever les feuilles avec un couteau. || **3.** *Pop.* Arracher les cheveux : *Si tu le racontes, je te plume les tifs* (Hamp). || **4.** *Fig.* et *fam.* Dépouiller quelqu'un, le voler en lui soutirant adroitement de l'argent, en le dupant : *Je plume quelques fils de famille, et je fais retentir les tribunaux de l'histoire de mes bijoux* (Baudelaire). *Il s'est laissé plumer comme un oison, disant merci à tous ceux qui voulaient bien prendre, et prenaient au nom du Seigneur* (Gide). || *Plumer la poule sans la faire crier,* faire des exactions avec tant d'adresse qu'elles ne soulèvent aucune plainte.

• SYN. : **2** *éplucher, peler ;* **4** *escroquer, étriller* (fam.), *filouter* (fam.).

◆ v. intr. (1932, Larousse). Effleurer la surface de l'eau avec la pelle de l'aviron en ramenant celui-ci vers l'avant du bateau.

2. plumer (se) [səplyme] v. pr. (de *plume* 2 ; 1883, Esnault). *Pop.* Se coucher : *Mathieu bâilla de nouveau. « Bon, dit-il, eh bien, je vais me plumer... »* (Sartre).

plumet [plymɛ] n. m. (de *plume* 1 ; 1618, *Cabinet satyrique,* au sens I, 1 [« militaire » ; « ornement en plumes d'un chapeau... », 1640, Oudin] ; sens I, 2, 1903, Loti ; sens II, 1666, *Roman bourgeois ;* sens III, 1875, Larousse).

I. 1. Ornement en plumes d'un chapeau, d'une coiffure militaire : *Le plumet du shako des saint-cyriens.* || *Par extens.* et *vx.* Militaire : *L'assistance était composée de plumets, de spadassins, de filous* (Gautier). || **2.** Ce qui ressemble à une touffe de plumes : *La mer est toute parsemée de petites îles dont chacune est décorée d'un plumet blanc* (Claudel).

II. *Class.* Jeune élégant aux manières efféminées.

III. Pop. *Avoir son plumet,* être un peu ivre.

plumeté, e [plymte] adj. (de l'anc. franç. *plumete,* petite plume [v. 1354, *Modus*], dimin. de *plume* 1 ; 1364, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Se dit de ce qui imite, rappelle la plume : *C'est délicat, tout plumeté et nuancé* (Amiel). || **2.** En héraldique, se dit de l'écu ou de toute pièce recouverts de petites figures représentant des bouts de plume rangés symétriquement.

◆ **plumeté** n. m. (1853, Laborde, p. 454). Travail d'orfèvrerie, consistant en traits imitant les barbes d'une plume, sur le chant d'un ouvrage.

plumetis [plymti] n. m. (de *plumeté ;* 1498, Laborde [p. 454], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Genre de broderie qui s'exécute en relief, au moyen de points horizontaux ou obliques sur le travers du bourrage ; le point de broderie ainsi exécuté : *Mademoiselle se fait broder une robe de soie noire par sa mère, fine travailleuse, qui exécute dessus, au plumetis, de grands bouquets, des guirlandes minces...* (Colette). || **2.** Étoffe de coton façonnée et à deux trames, dont une fine et l'autre

grosse, cette dernière formant le dessin par effets lancés et en relief.

plumeur, euse [plymœr, -øz] n. (de *plumer* 1 ; 1611, Cotgrave). Personne employée à plumer les volailles : *Le boucher blanc, à l'air sacrificateur, le plumeur de poulet* (Goncourt).

plumeux, euse [plymø, -øz] adj. (lat. *plumosus,* emplumé, duveteux [*de pluma,* v. PLUME 1], et/ou dér. franç. de *plume* 1 ; fin du XII^e s., *Chevalerie Ogier,* écrit *plumeus,* au sens de « couvert de plumes » ; écrit *plumeux,* au sens actuel, 1771, Trévoux [*antennes plumeuses, cristaux plumeux,* 1869, Littré]). Qui ressemble à une plume, à des barbes de plume : *Dans la brume bleuâtre du soir qui succédait à la pluie, des milliers de végétaux aux panaches plumeux s'égouttaient* (Cendrars). || *Antennes plumeuses,* antennes d'insectes que leurs poils font ressembler à des plumes : *Il* [Jacques] *se souvint d'avoir regardé avec la même passion, la nacre bleue, les antennes plumeuses, toutes les merveilles d'un beau papillon vivant...* (Colette). || *Cristaux plumeux,* cristaux très déliés et disposés comme les barbes d'une plume.

plumier [plymje] n. m. (de *plume* 1 ; 1875, Larousse). Boîte oblongue qui permettait aux écoliers de ranger et de transporter leur nécessaire à écrire. (Vieilli.)

plumitif [plymitif] n. m. (de *plume* 1 ; XVI^e s., *Coutumier général* [II, 352], écrit *plumetis* [*plumetif,* 1629, Peiresc ; *plumitif,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1767, Voltaire [« clerc », XVI^e s., d'après le *Journ. des débats* du 20 nov. 1874, p. 3] ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Registre où le greffier résume les principaux faits d'une audience et note les décisions du tribunal : *Tout était fini, le greffier emportait le plumitif* (Balzac). || **2.** *Fam.* et *péjor.* Employé aux écritures : *Des hommes en paletot et en chapeau rond, aux apparences de plumitifs besogneux* (Goncourt). || **3.** Écrivain, journaliste peu doué pour s'exprimer par écrit : *Mais si, dit-elle avec un demi-rire que les restes de la méchante humeur jouée réprimaient, tout le monde sait cela, un plumitif c'est un écrivain, c'est quelqu'un qui tient une plume* (Proust).
● SYN. : **3** *écrivaillon, écrivassier.*

plum-pudding n. m. V. PUDDING.

plumule [plymyl] n. f. (lat. *plumula,* petite plume, dimin. de *pluma* [v. PLUME 1] ; 1764, Ch. Bonnet, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle [aussi « chacune des petites plumes constituant le duvet »]). **1.** Petite plume. || *Spécialem.* Chacune des petites plumes constituant le duvet. || **2.** Syn. de GEMMULE (sens 1).

plupart (la) [laplypar] n. f. (de *plus* 1 et du n. f. *part* ; 1395, Anglure, écrit *la pluspart* [*la plupart,* XVI^e s.], au sens 2 [*la plupart du temps,* 1538, R. Estienne] ; sens 1, 1559, Amyot ; sens 3, fin du XV^e s., Commynes [aussi « le plus grand nombre des hommes » ; *pour la plupart,* 1538, R. Estienne — *la plupart,* même sens, 1669, Molière]). **1.** *La plupart de,* devant un nom pluriel, le plus grand nombre de : *La plupart des poissons sont carnassiers. J'ai écrit à la plupart de mes amis.* || **2.** Class. *La plupart de,* devant un nom singulier, la plus grande partie de : *Il a perdu la plupart de son bien* (Acad., 1694). || Auj. *La plupart du temps,* le plus souvent : *Ces régions méditerranéennes sont la plupart du temps ensoleillées.* || **3.** Absol. *La plupart,* le plus grand nombre des êtres ou des choses dont on vient de parler : *Quelques personnes partaient déjà, mais la plupart voulaient attendre. De nombreux livres traitent de cette question ; la plupart sont en anglais ;* le plus grand nombre des hommes : *La plupart craignent la mort.* || *Pour la plupart,* ou simplem. *la plupart,* en grande majorité : *Ces gens-là sont riches pour la plupart. Les officiers de la Bastille étaient la plupart officiers par la grâce du lieutenant de police* (Michelet). *Les dames de la société bourgeoise, pour la plupart, la tenaient pour irréprochable, puisqu'elles la recevaient* (France).
● REM. Quand *la plupart de* est suivi d'un nom au pluriel ou qu'il est employé seul comme sujet, le verbe se met au pluriel.

plural, e, aux [plyral, -o] adj. (lat. *pluralis,* composé de plusieurs, pluriel, de *plus* [v. PLUS 1] ; 7 juill. 1874, *Journ. officiel* [p. 4709], au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré). **1.** Qui contient plusieurs unités, plusieurs éléments. || **2.** *Vote plural,* celui où une personne peut disposer de plusieurs voix, dans certaines conditions.

pluralisation [plyralizasjɔ̃] n. f. (de *pluraliser* ; 1845, Bescherelle). Action de pluraliser. (Vieilli.)

pluraliser [plyralize] v. tr. (dér. savant du lat. *pluralis,* pluriel [v. PLURAL] ; fin du XVI^e s., écrit *pluralizer ; pluraliser,* 1819, Boiste). Mettre ou employer au pluriel (vieilli) : *Les prosateurs de ce temps ont pluralisé les substantifs trop vulgaires, dans l'intention de leur donner un air de nouveauté* (Nodier).

pluralisme [plyralism] n. m. (de *plural* ; 1909 [d'après A. Lalande, 1947], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Doctrine philosophique qui refuse la recherche des lois universelles pour ne prendre en considération que des êtres individuels. || **2.** Coexistence dans un même ensemble de plusieurs opinions, plusieurs tendances : *Le pluralisme des partis. Le pluralisme scolaire. Le juif authentique* [...] *a compris que la société est mauvaise ; au monisme naïf du juif inauthentique, il substitue le pluralisme social...* (Sartre).

pluraliste [plyralist] adj. (de *pluralisme* ; 1909, d'après A. Lalande, 1947). Relatif au pluralisme.
◆ adj. et n. (1909, d'après A. Lalande, 1947). Qui professe le pluralisme.

pluralité [plyralite] n. f. (bas lat. *pluralitas,* la pluralité, le pluriel, du lat. class. *pluralis* [v. PLURAL] ; XIII^e S., Thurot, au sens de « pluriel » ; sens 1, av. 1662, Pascal ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, 1370, Oresme). **1.** *Class.* Le plus grand nombre, la plupart des gens : *Pourquoi suit-on la pluralité ? Est-ce à cause qu'ils ont plus de raison ? Non, mais plus de force* (Pascal). || **2.** *Class.* La majorité des suffrages : *Les voix se recueillent, la pluralité l'emporte, la supérieure est élue* (Bossuet). || **3.** Le fait d'être plusieurs, multiplicité : *Il n'y a de prolétariat qu'en tant qu'il y a lutte contre le capitalisme... Si l'on supprime l'opposition, la totalité se défait, on n'a plus affaire qu'à une pluralité d'individus séparés* (Beauvoir). *L'emploi du pluriel correspond ordinairement à la pluralité des êtres ou des choses en question.*

pluri- [plyri], préfixe tiré du lat. *plures,* plus nombreux (dér. de *plus* [v. PLUS 1]), qui marque la pluralité et sert à former des mots savants.

pluriannuel, elle [plyrianɥɛl] adj. (de *pluri-* et de *annuel* ; 1932, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 22 juill. 1965, *le Monde*). **1.** Qui s'étend sur plusieurs années : *Un plan pluriannuel. Un contrat pluriannuel.* || **2.** Se dit des plantes qui vivent plusieurs années avant de fleurir.

pluricellulaire [plyrisɛlylɛr] adj. (de *pluri-* et de *cellulaire* ; fin du XIX^e s.). Se dit, en biologie, de ce qui comporte plusieurs cellules : *Un organisme pluricellulaire.*

pluridisciplinaire [plyridisiplinɛr] adj. (de *pluri-* et de *discipline* ; 1^er mars 1966, *le Monde*). Qui concerne conjointement plusieurs disciplines, plusieurs domaines d'étude : *Donner à une licence un contenu pluridisciplinaire. Un enseignement à caractère pluridisciplinaire.*

pluridisciplinarité [plyridisiplinarite] n. f. (dér. savant de *pluridisciplinaire* ; 26 févr. 1969, *le Monde*). Caractère de ce qui est pluridisciplinaire.

pluriel, elle [plyrjɛl] adj. (réfection [d'après le lat.] de l'anc. franç. *plurier,* même sens [1282, Godefroy], lui-même réfection [d'après *singulier*] de l'anc. franç. *plurel* [v. ci-dessous], lat. *pluralis,* pluriel, et, comme n. m., « le pluriel, nom au pluriel », dér. de *plus* [v. PLUS 1] ; 1607, Hulsius). En grammaire, qui marque un nombre supérieur à un : *Une terminaison plurielle.*
◆ **pluriel** n. m. (sens 1, v. 1460, G. Chastellain [*plurel* et *plurer,* même sens, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1673, Boileau).

1. Catégorie grammaticale caractérisée par des marques linguistiques correspondant ordinairement à l'expression d'une pluralité d'êtres ou de choses : *Le singulier et le pluriel sont les deux nombres du français. La lettre « s » est la marque graphique du pluriel dans de nombreux noms.* (V. NOMBRE, art. spécial.) || **2.** Emploi particulier de la catégorie du pluriel : *Pluriel de majesté, de modestie, de société. Et il* [Ulysse] *imposait silence à Phaésias, le premier qui ait inventé de dire vous au lieu de tu, qui répétait : « Ô vous Ulysse », et le roi d'Ithaque frémissait de cet insolent pluriel, peut-être justifié* (Giraudoux). || **3.** Forme que prend un mot dans la catégorie du pluriel : *Les pluriels irréguliers.*

plurilatéral, e, aux [plyrilateral, -o] adj. (de *pluri-* et de *latéral ;* 1932, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui a plusieurs côtés. || **2.** Qui engage réciproquement plusieurs personnes, plusieurs parties en cause : *Un accord plurilatéral.*

plurilingue [plyrilɛ̃g] adj. et n. (de *pluri-*, d'après *bilingue ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Se dit d'une personne qui, à l'intérieur d'une même communauté, utilise plusieurs langues selon le type de communication.

◆ adj. (1972, *Dict. de linguistique*). Se dit d'une communauté dans laquelle plusieurs langues sont parlées.

plurilinguisme [plyrilɛ̃gɥism] n. m. (de *plurilingue ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Situation d'une personne ou d'une communauté plurilingue.

plurinational, e, aux [plyrinasjɔnal, -o] adj. (de *pluri-* et de *national ;* 25 juill. 1965, *le Monde* [*entreprise plurinationale ;* « qui concerne plusieurs nations... », 11 mai 1968, *Entreprise*]). Qui concerne plusieurs nations ou les ressortissants de plusieurs nations. || *Entreprise plurinationale,* entreprise qui est implantée dans plusieurs pays.

plurinominal, e, aux [plyrinɔminal, -o] adj. (de *pluri-* et de *nominal ;* 1963, Larousse). Se dit d'un scrutin où les bulletins de vote comportent plusieurs noms.

pluripartisme [plyripartism] n. m. (de *pluri-* et du n. m. *parti ;* 29 avr. 1966, *le Monde*). Coexistence de plusieurs partis politiques : *Les défenseurs du pluripartisme contre les tenants du parti unique.*

plurivalence [plyrivalɑ̃s] n. f. (de *plurivalent ;* milieu du XX^e s. [en linguistique, 1972, *Dict. de linguistique*]). Caractère de ce qui est plurivalent. || *Spécialem.* Propriété d'une unité linguistique qui peut avoir plusieurs sens ou plusieurs valeurs.

plurivalent, e [plyrivalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *pluri-*, d'après *polyvalent ;* 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1953, Larousse). **1.** Se dit, en chimie, d'un corps qui a plusieurs valences. || **2.** Se dit de ce qui comporte plusieurs valeurs, qui peut produire des effets divers : *C'est par ce projet que s'installe le système complexe de renvois qui fait rentrer un fragment quelconque de mon passé dans une organisation hiérarchique et plurivalente...* (Sartre).

1. plus ([plys] *devant « que » et à la fin d'un groupe de mots,* [ply] *devant une consonne,* [plyz] *devant une voyelle ou un « h » muet*) adv. (lat. *plus,* une plus grande quantité, davantage, plus ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 4 ; sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [modifié par un adverbe, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy ; *ils sont tous plus bêtes,* etc., *les uns que les autres,* av. 1682, Méré ; *en plus* et un adjectif, 1938, Sartre] ; sens I, 2, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens I, 3, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland* [*plus d'un,* 1668, La Fontaine ; *les plus de vingt ans, les plus de trente ans,* etc., XX^e s.] ; sens I, 6, XIV^e s. [*en plus ; de plus,* 1636, Monet ; *plus,* v. 1354, *Modus*] ; sens I, 7, v. 1160, *Roman de Tristan ;* sens II, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [sans article ni possessif, v. 1216, Robert de Clari ; *le plus possible,* 1869, Littré] ; sens III, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [elliptiq., 1580, Montaigne ; *jusqu'à plus soif,* 1888, Villatte — *...plus faim,* av. 1890, Maupassant] ; sens III, 2, 1580, Montaigne ; sens III, 3, 1458, *Mystère du Vieil Testament*).

Comparatif de supériorité.

● **I. 1.** Devant un adjectif ou un adverbe, suivi ou non de *que* et d'un complément, indique une supériorité en valeur ou en quantité : *Cette maison est plus grande que la mienne. Il est plus savant que riche. Le vent est plus frais ce soir. Allons plus vite ! Il s'est conduit plus sagement que nous.* || Peut être modifié par un adverbe ou par un multiplicatif : *Il est bien plus calme, autrement plus calme que son frère. Aller infiniment plus vite, deux fois plus vite.* || *D'autant plus (que),* v. AUTANT. || *Ni plus ni moins,* v. NI. || *Plus ou moins,* v. MOINS. || *Ils sont tous plus bêtes* (*paresseux,* etc.) *les uns que les autres,* ils sont tous très bêtes (paresseux, etc.). || *En plus..., en un peu (beaucoup) plus...* (suivi d'un adjectif), avec la qualité exprimée par l'adjectif portée à un degré supérieur : *C'est le même tissu en plus clair.* || **2.** Plutôt (marquant un choix entre deux qualités, deux manières d'être ou d'agir) : *Elle est plus gracieuse que jolie. Il a parlé plus brillamment qu'intelligemment.* || **3.** *Plus que* (suivi d'un adjectif, d'un participe ou d'un adverbe), extrêmement : *À cet égard, les nouvelles étaient plus que rassurantes* (Martin du Gard). || **4.** Accompagnant un verbe, indique une augmentation, une quantité ou une importance supérieure par rapport à un terme exprimé ou implicite : *Je m'intéresse à cette question plus que vous ne pensez. Il travaille plus qu'il ne réussit. Cet enfant est fatigué, il faut qu'il dorme plus. En te pressant un peu plus, tu aurais pu arriver à temps.* || **5.** *Plus de* (devant un substantif ou un numéral), un nombre plus élevé, une quantité supérieure : *Nous avons eu plus de fruits cette année que l'année dernière. Le fait a été confirmé par plus de dix témoins. Il a plus de bonne volonté que de compétence.* || *Plus d'un* (et un nom), un certain nombre de : *Il a regretté plus d'une fois cette décision hâtive ;* et absol. : *Plus d'un s'y est laissé prendre. Il en a dupé plus d'un.* || Elliptiq. et fam. *Les plus de vingt ans, de trente ans, etc.,* ceux qui ont dépassé vingt ans, trente ans, etc. || **6.** *De plus, en plus,* ou (class.) *plus,* en supplément : *Je ne resterai pas une minute de plus. Je ne veux rien de plus. Avez-vous besoin de quelque chose de plus ? Votre compte n'est pas juste : je trouve trente francs en plus. On les fait vivre, lui et Narcisse, deux ans plus qu'ils n'ont vécu* (Racine). [V. aussi loc. adv., ci-après.] || **7.** Marque, en liaison avec le mot *plus* répété ou avec le mot *moins,* une variation corrélative dans le même sens ou en sens contraire : *Plus j'y réfléchis, plus je crois que c'est la meilleure solution. Plus il cherche à se justifier, moins il inspire confiance.*

● **II.** Locutions adverbiales. *De plus* (1636, Monet), en outre (s'emploie comme adverbe de liaison marquant un renchérissement) : *Il est ignorant et, de plus, prétentieux. Il faisait froid ; de plus, il s'était mis à pleuvoir.* || *Bien plus* (1640, Corneille), *qui plus est* (av. 1453, Monstrelet [d'abord *ce que plus est,* v. 1112, *Voyage de saint Brendan*), *il y a plus* (1580, Montaigne), voici qui compte davantage, qui est plus surprenant : *« Il est très lourd* [le ciboire], *répéta M. de Brécé. — Et, qui plus est, ajouta M. Guitrel, il est fort bien travaillé »* (France). || *De plus en plus* (fin du XII^e s., *Chevalerie Ogier*), marque la progression continuelle : *Au printemps, les jours deviennent de plus en plus longs. Les prix augmentent de plus en plus.* || *On ne peut plus* (1869, Littré), extrêmement, tout à fait, beaucoup : *Je suis on ne peut plus satisfait de cet appareil. Il travaille on ne peut plus.* || *Tant et plus* (1530, Palsgrave, 860), abondamment, à satiété : *On a raconté cette histoire tant et plus.* || *Sans plus* (v. 1175, Chr. de Troyes), sans rien dire ou faire d'autre : *Il a accusé réception, sans plus ;* indique qu'une certaine limite n'est pas dépassée : *C'est un travail acceptable, sans plus.*

Superlatif de supériorité.

● **I.** Précédé de l'article défini ou d'un possessif, indique le degré extrême de la notion exprimée par un adjectif, un adverbe ou un verbe (v. Rem. 1) : *Il possède la plus belle maison du village. Mercure est la planète la plus proche du Soleil. De*

tous ses enfants, l'aîné est le plus imaginatif. Ce voyage est mon plus beau souvenir de vacances. C'est ce qui me tourmente le plus. Serrez-vous le plus que vous pourrez. Je croyais partout des amants cachés dans les placards de ma maîtresse, je sombrais dans le ridicule le plus triste (Bastide). *Ce qui m'aura le plus étonné, en ce sombre monde, c'est que la plupart des hommes aient fait si bon marché de la seule parole qui leur ait jamais été proposée touchant la vie éternelle* (Mauriac). *Il nous déclarait qu'il fallait un nouveau pape qui vécût parmi les malheureux, au lieu de prier sur un trône, et que le plus vite serait le mieux* (Camus). || *Class. Plus* pouvait s'employer avec cette valeur sans être précédé d'un article ou d'un possessif : *Le jour est encor long, et ce qui plus m'effraie, | La moitié de l'avis se trouve déjà vraie* (Corneille). *Le duel est le triomphe de la mode et l'endroit où elle a exercé sa tyrannie avec plus d'éclat* (La Bruyère). || *Le plus (...) possible* exprime le degré extrême dans les limites du possible : *Choisissez les fruits les plus mûrs possible. Je me dépêche le plus possible.*

• **II.** LOCUTIONS ADVERBIALES. *Des plus* (av. 1563, La Boétie) [devant un adjectif ou un adverbe], parmi les plus, très, extrêmement : *L'assistance était des plus brillantes. L'entretien eut une fin des plus sentimentales* (Duhamel). [V. Rem. 2.] || *Au plus* (v. 1196, Ambroise), *tout au plus* (1538, R. Estienne), marquent la limite extrême considérée : *Cette comédie parvient tout au plus à faire sourire. Je serai là dans trois jours au plus.*

Élément d'un système négatif.

1. *Ne... plus* exprime la cessation d'une action ou d'un état : *Quand on ne peut plus soulever ce qu'on a fait, voilà le couvercle de la tombe* (Gracq). *Elle ne distinguait plus rien à travers ses verres embués* (Troyat) ; et elliptiq. : *À ce moment, plus aucune voix, plus aucun mouvement sur toute l'étendue de la place* (Vigny). *Sans autorité, plus de gouvernement* (Proudhon). || Fam. *Jusqu'à plus soif, plus faim,* à satiété : *Boire jusqu'à plus soif. Toute la lignée mangeait jusqu'à plus faim* (Maupassant). || **2.** *Ne... plus que,* seulement encore (exprime la restriction par rapport à un état antérieur) : *Il lui faut* [au nouveau clergé] *travailler dans une chrétienté morte ou enfin presque morte et dont il ne subsiste plus que des îlots* (Mauriac). || **3.** *Non plus,* en proposition négative, correspond à *aussi* en proposition affirmative exprimant une association, une similitude : *Tu ne veux pas te charger de ce travail, moi non plus. Il n'avoue pas vraiment, mais il ne nie pas non plus.*

• REM. **1.** Quand *le plus* est suivi d'un adjectif ou d'un participe, l'article s'accorde généralement avec le nom exprimé ou sous-entendu, lorsque l'on compare plusieurs êtres ou plusieurs choses sous le rapport d'une qualité : *C'est la personne la plus scrupuleuse.* Quand on exprime le plus haut degré d'une qualité chez un être ou une chose, l'article garde en principe la forme *le : Les pièces du mobilier dont Germaine est le plus fière* (Romains). Cependant, la tendance moderne est d'accorder l'article dans les deux cas : *C'est le jour du marché que la place est la plus bruyante.*

2. L'adjectif qui suit *des plus* se met généralement au pluriel : *Une espèce des plus rares. Ce travail est des plus difficiles* (Acad.). Cependant, certains, se fondant sur l'équivalence entre *des plus* et *extrêmement, très,* etc., accordent l'adjectif avec le nom auquel il se rapporte : *C'est un homme des plus loyal* (Brunot). Si l'adjectif se rapporte à un verbe ou à un pronom neutre, il reste invariable : *Il lui était des plus pénible de se lever si tôt.*

2. plus [plys] conj. ou prép. (même mot que *plus* 1 ; v. 1354, *Modus*). Marque l'addition : *Cinq plus deux égale sept. Il a remboursé le montant de son emprunt, plus cinq pour cent d'intérêts.*

3. plus [plys] n. m. (emploi substantivé de *plus* 1 ; 1530, Palsgrave [850], au sens 3 [aussi « le maximum »] ; sens 1, 1613, Dounot, 187 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Signe (+) de l'addition, signe algébrique d'un nombre positif, d'une valeur positive : *Pour une même valeur absolue, un moins annule un plus. La religion qui a mis le signe plus partout où il y avait le signe moins, et inversement, serait infidèle à son génie si elle ne permettait pas à l'homme de se faire un mérite de sa peur* (Montherlant). || **2.** *Littér.* Élément supplémentaire : *La représentation n'ajoute rien à l'image* [dit Bergson] ; *elle ne lui communique aucun caractère nouveau, aucun plus...* (Sartre). || **3.** Ce qui est supérieur en quantité, en valeur : *Qui peut le plus peut le moins.* || Le maximum : *Le plus que vous pourrez obtenir, c'est un rabais de 5 p. 100.*

plusieurs [plyzjœr] adj. indéf. plur. (lat. pop. **plusiores,* altér. [d'après le lat. class. *plus,* v. PLUS 1] du bas lat. *pluriores,* plusieurs, élargissement [avec le suff. *-ior* du compar.] du lat. class. *plures,* plus nombreux ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* dans la loc. *li pluisur,* « la plupart des gens » ; sens actuel, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *plusurs* [*pluisors,* fin du XIIe s. ; *plusieurs,* 1273, Ibn Ezra]). Se joint à un nom au pluriel pour indiquer un nombre entier indéterminé peu élevé à partir de deux : *Il a téléphoné plusieurs fois en vain. Les perplexités commencent lorsque les événements sont rapportés par deux ou plusieurs témoins* (France).

• SYN. : *différents, divers, maints, multiples, quelques.*

◆ pron. indéf. plur. (sens 1-2, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *plusurs* [*plusieurs,* 1325, Runkewitz]). **1.** Comme représentant, désigne un certain nombre d'êtres ou de choses mentionnés dans le contexte : *J'ai invité tous mes amis, mais plusieurs n'ont pas pu venir. Plusieurs de ces villages sont abandonnés.* || **2.** Comme non représentant, désigne un certain nombre de personnes : *Et si plusieurs s'en vont qui devraient demeurer* (Hugo). *Plusieurs prétendent que cette théorie ne repose sur aucune base solide.*

• SYN. : **1** *certains, d'aucuns* (littér.), *quelques-uns.*

plus-pétiteur [plyspetitœr] n. m. (de *plus-pétit*[*ion*] ; 1875, Larousse). Celui qui fait une plus-pétition.

plus-pétition [plyspetisjɔ̃] n. f. (de *plus* 1 et de *pétition ;* 1690, Furetière [art. *pétition*]). En termes juridiques, demande excédant le droit de celui qui la formule.

plus-que-parfait [plyskəparfɛ] n. m. (francisation [d'après *parfait*] du moyen franç. *plusqe perfet,* même sens [1550, Meigret, 130], bas lat. grammat. *plusquamperfectum,* même sens, du lat. class. *plus,* plus [v. PLUS 1], *quam,* que, et *perfectum,* parfait [v. PARFAIT] ; 1606, Masset). Temps du verbe qui traduit en règle générale l'aspect accompli par rapport à l'imparfait et qui, en français, est composé de l'auxiliaire à l'imparfait, suivi à l'actif du participe passé (ex. :*il avait chanté, il était parti*) et au passif de *été* et du participe passé (ex. : *il avait été reçu*).

plus-value [plyvaly] n. f. (de *plus* 1 et de l'anc. n. f. *value,* prix [v. 1180, Godefroy], part. passé fém. substantivé de *valoir ;* 1457, *Lettres de Louis XI* [I, 90], au sens 1 ; sens 2, 1878, Acad.). **1.** Augmentation de la valeur d'une chose (terre, édifice, capital, etc.) : *Cependant, le cours des actions va monter, comme de juste et comme il sied. De sorte que les acheteurs nouveaux, alléchés par la hausse, escompteront de nouvelles plus-values* (Gide). || **2.** Excédent du produit d'un impôt sur les prévisions budgétaires : *Comme une plus-value soudaine des impôts a libéré une somme consignée fort importante, j'ai eu l'idée de proposer à la Chambre qu'on l'affectât tout entière à l'art théâtral...* (Giraudoux).

• Pl. *des* PLUS-VALUES.

• CONTR. : **1** *moins-value.*

plutonien, enne [plytɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. *Pluto, -tonis,* Pluton [fils de Saturne et d'Ops], dieu des Enfers ; 1816, *Annales de chimie* [2e série, III, 65], au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** Relatif à Pluton, dieu latin des Enfers : *La légende plutonienne.* || **2.** Syn. de PLUTONIQUE.

◆ adj. et n. (1842, Acad.). Partisan du plutonisme : *Pécuchet au contraire était plutonien* (Flaubert).

plutonigène [plytɔniʒɛn] adj. (de *plutoni[um]* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1963, Larousse). Qui engendre du plutonium : *Réacteur plutonigène.*

plutonique [plytɔnik] adj. (du lat. *Pluto, -tonis* [V. PLUTONIEN] ; av. 1573, Jodelle, au sens de « de l'Enfer » ; sens actuel, 1836, Landais). Formé par l'action des forces internes de la Terre : *Roches plutoniques.*

plutonisme [plytɔnism] n. m. (du lat. *Pluto, -tonis* [V. PLUTONIEN] ; 1842, Acad.). Théorie qui expliquait uniquement par l'action du feu central la formation de l'écorce terrestre.

plutonium [plytɔnjɔm] n. m. (du lat. *Pluto, -tonis* [V. PLUTONIEN] ; 1842, Acad., au sens de « baryum » ; sens actuel, 1940, d'après Larousse, 1949). Élément chimique de numéro atomique 94, qui se forme par transformation spontanée du neptunium.

plutôt [plyto] adv. (de *plus* 1 et de *tôt* [v. ce mot] ; XIII[e] s., écrit *plustost* [*plutôt,* XVII[e] s.], au sens 5 ; sens 1, 1273, Adenet ; sens 2, 1538, R. Estienne [*ou plutôt,* 1637, Descartes] ; sens 3, 1906, Loti ; sens 4, 1936, R. Martin du Gard). **1.** De préférence : *Plutôt souffrir que mourir* (La Fontaine). *Il mourrait plutôt que d'avouer ses torts.* || **2.** Plus encore, plus réellement : *Les hommes sont plutôt bons que mauvais* (Camus). || *Ou plutôt,* pour être plus exact (introduit un correctif) : *Une lettre pressante, ou plutôt comminatoire. À vrai dire, ce cabinet de travail* [...] *n'était qu'un recoin difforme, ou plutôt qu'un double recoin derrière la cage du grand escalier...* (France). || **3.** Passablement, assez, dans une certaine mesure : *Il donnait* [...] *un ton plutôt vulgaire à des sentiments plutôt nobles* (Barrès). *C'est une fille brune et sèche, plutôt jolie* (Romains). || **4.** *Fam.* Très (s'emploie par euphémisme) : *C'est plutôt bath. Il est plutôt casse-pied.* || **5.** Ancienne orthographe de *plus tôt : Entre Sénèque et vous disputez-vous la gloire | À qui m'effacera plutôt de sa mémoire ?* (Racine).

pluvial, e, aux [plyvja, -o] adj. (lat. *pluvialis,* de pluie, pluvieux, produit par la pluie, de *pluvia,* pluie, eau de pluie ; 1521, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1530, Palsgrave, 322 [*régime pluvial,* 1963, Larousse] ; sens 3, 1811, Mozin ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Relatif à la pluie ; caractérisé par l'importante quantité d'eau qui atteint le sol sous forme de pluie : *Les saisons pluviales.* || **2.** Qui provient de la pluie : *Eaux pluviales.* || *Régime pluvial,* régime d'un cours d'eau qui se caractérise par une alimentation à prédominance d'eaux de pluie, d'où des crues en rapport avec les saisons les plus arrosées. || **3.** Se dit d'un végétal dont la fleur se ferme quand l'atmosphère est humide : *Le souci pluvial passe pour annoncer la pluie quand sa fleur se ferme.* || **4.** *Forêt pluviale,* grande forêt des régions équatoriales et tropicales humides.

◆ **pluvial** n. m. (sens I, 1690, Furetière [« chape », v. 1174, E. de Fougères] ; sens II, 1963, Larousse).

I. *Vx.* Manteau de pluie porté par les ecclésiastiques. || Syn. anc. de CHAPE (vêtement liturgique) : *Le Père Placide, revêtu d'une étole et d'un pluvial violet* (Bordeaux).

II. Période pluviale sur une région déterminée, au cours des temps géologiques ou historiques : *Les pluviaux d'Afrique du Nord et d'Afrique équatoriale correspondent aux phases glaciaires de l'Europe tempérée.*

pluvian [plyvjɑ̃] n. m. (de *pluvier,* par changement de suff. ; 1781, Buffon). Oiseau échassier d'Afrique, dont une espèce, appelée *pluvian d'Égypte,* se nourrit de vers et d'insectes qu'elle va chercher dans la gueule des crocodiles.

pluvier [plyvje] n. m. (lat. pop. **plŏvarius,* même sens, proprem. « oiseau de pluie » [les pluviers arrivant en troupes vers la saison des pluies], du lat. impér. *plŏvĕre,* pleuvoir, altér. du lat. class. *pluĕre,* même sens ; milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes,* écrit *plovier ; pluvier,* 1530, Palsgrave, 256). Oiseau échassier vivant au bord des eaux douces ou salées dans de nombreuses régions du globe : *Le pluvier doré est un gibier estimé. Comme il poursuivait son chemin, il vit un pluvier pris dans les filets qu'un chasseur avait tendus sur le sable...* (France).

pluvieux, euse [plyvjø, -øz] adj. (lat. *pluviosus,* pluvieux, de *pluvia,* pluie, eau de pluie ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *pluius* [*pluvieux,* milieu du XIII[e] s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1213, *Fet des Romains* [écrit *pluvieus ; pluvieux,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; sens 3, milieu du XIX[e] s., Baudelaire). **1.** Qui est caractérisé par la prédominance ou la fréquence des pluies : *Ces pluvieuses vallées* (Michelet). *L'été pluvieux a sans doute causé cette angine* (Yourcenar). *Un climat pluvieux.* || **2.** Qui présage ou amène la pluie : *Et tout à coup l'automne s'annonce dans ce jardin aux arbres épais et trop serrés et que tourmente un vent pluvieux* (Mauriac). || **3.** *Littér.* Sur lequel tombe la pluie, chargé de pluie : *Qu'un caveau pluvieux et qu'une fosse creuse* (Baudelaire). *Les grands arbres* [...] *agitaient leur feuillage pluvieux* (Mauriac).

• SYN. : **1** *humide.*

pluviner v. impers. et intr. V. PLEUVINER.

pluvio- [plyvjo], premier élément, tiré du lat. *pluvia,* pluie, eau de pluie, et qui entre dans la composition de termes de météorologie.

pluviomètre [plyvjɔmɛtr] n. m. (de *pluvio-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1788, Cotte, I, 565). Instrument permettant de mesurer en millimètres la hauteur d'eau qui a atteint le sol sous forme de précipitations.

pluviométrie [plyvjɔmetri] n. f. (de *pluvio-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 9 avr. 1877, *Journ. officiel* [p. 2759], au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Mesure du volume des précipitations qui tombent en un lieu pendant un temps déterminé. || **2.** Branche de la climatologie qui étudie la répartition des pluies dans l'espace et dans le temps.

pluviométrique [plyvjɔmetrik] adj. (de *pluviomètre ;* 8 déc. 1871, *Journ. officiel,* p. 4845 [*tranche pluviométrique,* 1963, Larousse]). Relatif au pluviomètre ou à la pluviométrie. || *Tranche pluviométrique,* hauteur, en millimètres, de la colonne d'eau recueillie dans un pluviomètre.

pluvio-nival, e, aux [plyvjɔnival, -o] adj. (de *pluvio-* et de *nival ;* 1963, Larousse). Se dit du régime d'un fleuve où l'alimentation est caractérisée par la prédominance des pluies sur les neiges.

pluviôse [plyvjoz] n. m. (lat. *pluviosus,* pluvieux [V. PLUVIEUX] ; 1793, Fabre d'Églantine). Cinquième mois du calendrier républicain (20-21 janvier — 19-20 février) : *Pluviôse, irrité contre la ville entière, | De son urne à grands flots verse un froid ténébreux* (Baudelaire).

pluviosité [plyvjozite] n. f. (dér. savant de *pluvieux ;* 1923, Larousse [aussi « abondance de pluie »]). Quantité de pluie tombée pendant un temps donné en un lieu déterminé : *La pluviosité moyenne annuelle est plus grande à Londres qu'à Paris.* || Abondance de pluie.

pluvioter [plyvjɔte] v. impers. (de *pleuv[oir]* ; 1938, J. Romains). *Fam.* Pleuvoter (peu usité) : *Il a dû pluvioter une partie de la nuit* (Romains).

• SYN. : *brouillasser, bruiner, pleuvasser* (fam.), *pleuviner* (fam.).

P.M., abrév. de PISTOLET MITRAILLEUR [n. m.] (1962, Robert) ou de PRÉPARATION MILITAIRE [n. f.] (1962, Robert).

P.M.U. [peɛmy] n. m. (initiales de *pari mutuel urbain ;* début du XX[e] s.). Abrév. de PARI MUTUEL URBAIN.

pnéodynamique [pneɔdinamik] n. f. (du gr. *pneîn,* souffler, respirer, et *dunamis,* puissance, force ; 1888, Larousse). Étude du mécanisme physique de la respiration.

pneu [pnø] n. m. (abrév. de *pneumatique ;* 1903, Larousse, au sens I ; sens II, 1920, Bauche).

I. Abrév. courante de PNEUMATIQUE n. m. (v. PNEUMATIQUE I) : *Sur la chaussée noire passent les pneus des voitures, avec un bruit mouillé* (Le Clézio). *Il est dangereux de rouler avec des pneus usés.*

II. Abrév. usuelle de CARTE PNEUMATIQUE, ou PNEUMATIQUE n. m. (v. PNEUMATIQUE II) : *Avant de jeter le pneu dans la boîte, elle s'assura qu'il serait distribué l'heure suivante* (Martin du Gard). *Et qu'il m'envoie sans faute un pneu qui arrivera ce soir même. Blaise, vous ouvrirez le pneu et vous me téléphonerez* (Duhamel).

pneu-citerne [pnøsitɛrn] n. m. (de *pneu* et de *citerne ;* 1963, Larousse). Réservoir d'essence roulant, mis au point par l'armée américaine en 1960, qui est constitué par deux gros pneus montés sur roue et réunis par un essieu.

● Pl. *des* PNEUS-CITERNES.

pneum(o)- [pnøm(o)], premier élément, tiré du gr. *pneûma,* souffle, et *pneumôn,* poumon, et qui entre dans la composition de mots scientifiques.

pneuma [pnøma] n. m. (bas lat. *pneuma,* souffle, l'Esprit-Saint, gr. *pneûma,* souffle ; 1828, Mozin). Nom donné par les philosophes stoïciens à un principe de nature spirituelle, considéré par eux comme un cinquième élément.

pneumallergène [pnømalɛrʒɛn] n. m. (de *pneum-* et de *allergène ;* 1963, Larousse). Allergène présent dans l'atmosphère, qui pénètre par les voies respiratoires : *Les pollens, les poils, les poussières, etc., sont des pneumallergènes.*

pneumarthrographie [pnømartrɔgrafi] n. f. (de *pneum-,* de *arthro-* [gr. *arthron,* jointure, articulation] et de *[radio]graphie ;* 1972, Domart et Bourneuf). Radiographie d'une articulation après injection de gaz (air ou oxygène) dans la cavité articulaire.

pneumarthrose [pnømartroz] n. f. (de *pneum-* et du gr. *arthron,* jointure, articulation ; 1869, Littré). Présence d'air dans une cavité articulaire, accidentelle ou provoquée en vue d'un examen radiologique.

pneumaticité [pnømatisite] n. f. (dér. savant de *pneumatique ;* 1842, Acad.). État des os pneumatiques des oiseaux.

pneumaticohydraulique [pnømatikɔidrolik] adj. (de *pneumatico-,* élément tiré de *pneumatique,* et de *hydraulique ;* 1875, Larousse). Se dit d'un engin qui se meut au moyen de l'air et de l'eau.

pneumatique [pnømatik] adj. (lat. *pneumaticus,* relatif à l'air, gr. *pneumatikos,* qui concerne le souffle, la respiration, animé par le souffle, qui concerne l'air, de *pneûma,* souffle, souffle du vent, respiration ; 1520, Verney, au sens de « subtil » [en parlant de l'esprit] ; sens I, 1, 1547, J. Martin [*machine pneumatique,* 1715, Fontenelle — d'abord « machine qui utilise les propriétés de compressibilité de l'air comme source d'énergie », milieu du XVI[e] s.] ; sens I, 2, 1869, Littré [pour les os creux des oiseaux, 1903, Larousse] ; sens I, 3, 1903, Larousse ; sens I, 4, 1893, *Dict. général ;* sens II, 1, 1962, Robert [*transport, transporteur pneumatique,* 1963, Larousse] ; sens II, 2, 1962, Robert [aussi *tube pneumatique*]).

I. 1. Relatif à l'air et, *par extens.,* aux corps gazeux : *Chimie pneumatique.* || *Machine pneumatique,* appareil qui permet de faire le vide dans un espace clos grâce à un pompage de l'air qu'il renferme. || **2.** Qui contient de l'air emmagasiné. || *Canot pneumatique,* v. CANOT. || *Spécialem.* Se dit des os creux des oiseaux, dont la cavité est remplie d'air provenant des sacs aériens. || **3.** Qui sert à la respiration : *Une poche pneumatique pour insuffler de l'air en cas d'insuffisance respiratoire.* || **4.** Qui contient de l'air comprimé : *Un bandage pneumatique.*

II. 1. Qui fonctionne à l'air comprimé : *Un marteau pneumatique.* || *Transport, transporteur pneumatique,* système ou appareil fondé sur l'entraînement d'une matière solide, en poudre ou en grain, par un courant d'air insufflé à l'intérieur de tuyauteries. || **2.** Actionné par l'air comprimé : *La correspondance pneumatique est acheminée dans des canalisations souterraines par de l'air comprimé.* || *Tube pneumatique,* tube servant à envoyer les pneumatiques.

◆ n. m. (1893, *Dict. général*). Bandage de roue, déformable et élastique, généralement en caoutchouc, contenant de l'air sous pression soit directement, soit dans une chambre à air qu'il recouvre, et qui adhère à la surface de roulement. (Abrév. usuelle : PNEU.)

◆ adj. et n. m. (1903, Larousse [*carte pneumatique ; pneumatique,* n. m., 1907, Larousse]). *Carte pneumatique,* ou *pneumatique,* n. m., correspondance écrite sur papier léger qui, mise dans un tube, est expédiée rapidement par le moyen de canalisations à air comprimé d'un bureau de poste à un autre : *Mais dans l'adresse de ce pneumatique – qui hier encore n'était rien, n'était qu'un petit bleu que j'avais écrit, et qui, depuis qu'un télégraphiste l'avait remis au concierge de Gilberte, et qu'un domestique l'avait porté jusqu'à sa chambre, était devenu cette chose sans prix, un des petits bleus qu'elle avait reçu ce jour-là – j'eus peine à reconnaître les lignes vaines et solitaires et mon écriture sous les cercles imprimés qu'y avait apposés la poste...* (Proust). *C'est par pneumatique que je lui ai signalé que le nonce n'avait pas de Frigidaire* (Giraudoux).

◆ n. f. (sens I, 1751, Brunot ; sens II, 1947, A. Lalande).

I. Science qui a pour objet l'étude physique des corps gazeux en mouvement.

II. Sorte de psychologie spiritualiste ancienne.

pneumato- [pnømato], premier élément, tiré du gr. *pneûma, -matos,* souffle, respiration, et qui entre dans la composition de mots savants.

pneumatocèle [pnømatɔsɛl] n. f. (gr. *pneumatokêlê,* épanchement gazeux entre les organes, de *pneûma, -matos* [v. l'art. précéd.], et de *kêlê,* tumeur, hernie ; v. 1560, Paré [« cavité contenant de l'air... », 1972, Domart et Bourneuf]). Épanchement gazeux entre les organes ou, parfois, dans leur parenchyme. || *Spécialem.* Cavité contenant de l'air, qui s'est formée à l'intérieur du crâne, à la suite d'une fracture ouverte de la base de celui-ci.

pneumatologie [pnømatɔlɔʒi] n. f. (de *pneumato-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1751, d'Alembert, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** *Vx.* Science qui a pour objet l'étude de l'âme et des êtres spirituels. || **2.** *Vx.* Croyance aux esprits, spiritisme.

pneumatolyse [pnømatɔliz] n. f. (angl. *pneumatolysis,* même sens [fin du XIX[e] s.], du gr. *pneuma, -matos* [v. PNEUMATO-], et *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1932, Larousse). En géologie, intervention présumée des agents minéralisateurs (gaz, vapeurs d'origine interne) dans le remaniement et la cristallisation de matières minérales qui ont produit les roches endogènes (granulites, pegmatites) ou certains minéraux (tourmaline, émeraude, topaze, etc.).

pneumatolyte [pnømatɔlit] n. m. (de *pneumatolyse ;* 1963, Larousse). En géologie, fluide ou distillat, riche en éléments minéralisateurs, qui s'est séparé du magma lors de la solidification des pegmatites.

pneumatolytique [pnømatɔlitik] adj. (dér. savant de *pneumatolyse ;* 1932, Larousse). *Gîte pneumatolytique,* en géologie, se dit d'un gîte minéralisé qui s'est formé au voisinage des pegmatites par les fluides chauds qui s'en sont dégagés et ont provoqué la cristallisation de minéraux.

pneumatomètre [pnømatɔmɛtr] n. m. (de *pneumato-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1878, Larousse). Instrument qui permet de mesurer la force d'inspiration et d'expiration des poumons.

pneumatophore [pnømatɔfɔr] adj. (de *pneumato-* et de *-phore,* gr. *phoros,* qui porte, de *pherein,* porter ; 1845, Bescherelle). Se dit d'un organe végétal qui contient de l'air.

◆ n. m. (sens 1, 1963, Larousse ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Organe respiratoire émergeant des racines du palétuvier et de divers autres arbres des régions marécageuses. || **2.** Vésicule aérienne servant d'appareil flotteur aux siphonophores.

pneumatorachis [pnømatɔraʃis] n. m. (de *pneumato-* et de *rachis ;* 1875, Larousse). Présence anormale de gaz dans le canal vertébral.

pneumatose [pnømatoz] n. f. (dér. savant du gr. *pneuma, -matos,* souffle ; 1869, Littré). État morbide causé par l'accumulation de gaz dans les cavités naturelles, les organes ou les tissus qui ne doivent pas en contenir ou qui ne doivent en contenir normalement que de faibles quantités.

pneumatothérapie [pnømatɔterapi] n. f. (de *pneumato-* et de *thérapie ;* 1962, Robert). Cure d'air. (Peu usité.)

pneumectomie [pnømɛktɔmi] n. f. (de *pneum[o]-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer ; 1888, Larousse). Ablation chirurgicale d'un poumon. (Syn. PNEUMONECTOMIE.)

1. pneumo- [pnomo], premier élément, tiré du gr. *pneumôn,* poumon, et qui entre dans la composition de termes scientifiques.

2. pneumo [pnømo] n. m. (1962, Robert). *Fam.* Abrév. de PNEUMOTHORAX ARTIFICIEL.

pneumobacille [pnømɔbasil] n. m. (de *pneumo-* et de *bacille ;* 1932, Larousse). *Pneumobacille de Friedländer,* ou simplem. *pneumobacille,* bacille qui est l'agent de certaines broncho-pneumonies, pleurésies, et de suppurations.

pneumobacillémie [pnømɔbasilemi] n. f. (de *pneumobacille* et de *-émie,* du gr. *haima,* sang ; 1932, Larousse). Infection générale causée par la présence, dans le sang, de pneumobacilles.

pneumocèle [pnømɔsɛl] n. f. (de *pneumo-* et de *-cèle,* gr. *kêlê,* tumeur, hernie ; 1869, Littré). Hernie du poumon.

• REM. On emploie, à tort, ce terme comme syn. de PNEUMATOCÈLE.

pneumo-choc [pnømɔʃɔk] n. m. (de *pneumo-* et de *choc ;* 1961, J. Delay, p. 63). Traitement de certaines maladies psychiatriques par injection d'air ou d'oxygène dans l'encéphale.

• Pl. *des* PNEUMO-CHOCS.

pneumococcie [pnømɔkɔksi] n. f. (de *pneumocoque ;* 1932, Larousse). Nom donné à toute infection causée par le pneumocoque.

pneumoconiose [pnømɔkɔnjoz] n. f. (de *pneumo-* et du gr. *konis,* poussière ; 1903, Larousse, écrit *pneumokoniose ; pneumoconiose,* 1932, Larousse). Affection chronique du poumon due à l'inhalation de poussières minérales ou végétales.

pneumocoque [pnømɔkɔk] n. m. (de *pneumo[nie]* et de *-coque,* gr. *kokkos,* graine, pépin ; 1888, Larousse). Bactérie du groupe des diplocoques, agent de la pneumonie lobaire aiguë et aussi de certaines affections aiguës (méningite, péritonite, etc.) : *Il s'agit d'une forme de méningite à pneumocoque* (Duhamel).

pneumodynamomètre [pnømɔdinamɔmɛtr] n. m. (de *pneumo-* et de *dynamomètre ;* 1963, Larousse). Appareil permettant d'évaluer la quantité d'air inspiré et expiré à chaque mouvement respiratoire.

pneumogastrique [pnømɔgastrik] adj. et n. m. (de *pneumo-* et de *gastrique ;* 1820, *Dict. des sciences médicales* [aussi comme n. m.]). *Nerf pneumogastrique,* ou *pneumogastrique,* n. m., nerf pair qui part du bulbe rachidien et innerve les bronches, le cœur, l'appareil digestif, les reins. (Syn. NERF VAGUE.)

pneumographe [pnømɔgraf] n. m. (de *pneumo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, décrire, inscrire ; 1875, Larousse, au sens de « auteur d'une description du poumon » ; sens actuel, 1888, Larousse). Appareil qui permet d'enregistrer le tracé des changements de la circonférence du thorax pendant les mouvements respiratoires.

pneumographie [pnømɔgrafi] n. f. (de *pneumo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire, inscrire ; 1806, Capuron, au sens de « description du poumon » ; sens actuel, 1962, Robert). Enregistrement graphique des mouvements respiratoires.

pneumologie [pnømɔlɔʒi] n. f. (de *pneumo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1806, Capuron, au sens de « traité sur le poumon » ; sens actuel, 1962, Robert). Spécialité médicale consacrée à l'étude du poumon et à ses altérations pathologiques.

pneumologue [pnømɔlɔg] n. (de *pneumologie ;* 1962, Robert). Médecin spécialiste des maladies du poumon.

pneumomycose [pnømɔmikoz] n. f. (de *pneumo-* et de *mycose ;* 1932, Larousse [*pneumonomycosis,* même sens, 1878, Larousse]). Envahissement du poumon par des champignons pathogènes, provoquant des maladies particulières.

pneumonectomie [pnømɔnɛktɔmi] n. f. (de *pneumon-,* var. de *pneumo-,* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer ; 1932, Larousse). Syn. de PNEUMECTOMIE.

pneumonie [pnømɔni] n. f. (gr. *pneumonia,* maladie du poumon, de *pneumôn, -monos,* poumon ; 1707, J. A. Helvétius, puis 1787, Cullen). Inflammation aiguë de tout un lobe pulmonaire, due au pneumocoque.

pneumonique [pnømɔnik] adj. (gr. *pneumonikos,* qui concerne le poumon, atteint d'une maladie du poumon, de *pneumôn, -monos,* poumon ; 1694, Th. Corneille, comme n. m., au sens de « remède qui convient aux maladies du poumon » ; comme adj., au sens actuel, 1701, Furetière). Relatif aux maladies du poumon.

◆ n. (1812, Mozin). *Vx.* Personne atteinte de pneumonie.

pneumopathie [pnømɔpati] n. f. (de *pneumo-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1932, Larousse). Nom donné à toute affection du poumon, qu'elle soit aiguë ou chronique, bactérienne ou virale.

pneumopéricarde [pnømɔperikard] n. m. (de *pneumo-* et de *péricarde ;* 1869, Littré). Épanchement d'air dans le péricarde, consécutif à une plaie thoracique.

pneumopéritoine [pnømɔperitwan] n. m. (de *pneumo-* et de *péritoine ;* 1932, Larousse). Épanchement, spontané ou provoqué, de gaz dans le péritoine.

pneumo-phtisiologie [pnømɔftizjɔlɔʒi] n. f. (de *pneumo-* et de *phtisiologie ;* 1963, Larousse). Spécialité médicale comportant l'étude des maladies du poumon et, plus particulièrement, de la tuberculose pulmonaire.

pneumo-phtisiologue [pnømɔftizjɔlɔg] n. (de *pneumo-phtisiologie ;* 14 janv. 1967, *le Monde*). Médecin spécialiste de pneumo-phtisiologie.

pneumoséreuse [pnømɔserøz] n. f. (de *pneumo-* et de *séreuse ;* 1963, Larousse). Présence, spontanée ou provoquée, d'air dans une séreuse articulaire ou viscérale.

pneumothorax [pnømɔtɔraks] n. m. (de *pneumo-* et de *thorax ;* 1803, Itard [*pneumothorax artificiel,* 1923, Larousse]). Épanchement, spontané ou provoqué, de gaz dans la cavité pleurale. || *Pneumothorax artificiel,* méthode de traitement de la tuberculose pulmonaire qui consiste à introduire de l'air dans la cavité pleurale.

pochade [pɔʃad] n. f. (de *pocher ;* 1828, Montabert, au sens 1 ; sens 2, 1842, Mozin). **1.** Espèce de croquis en couleurs, fait en quelques coups de pinceau, présentant ordinairement des qualités de verve et de mouvement, mais aussi quelques insuffisances dues à la très grande rapidité du travail : *Si vous appelez chef-d'œuvre cette vive pochade, que direz-vous de la « Vierge » d'Hébert ou de Dagnan-Bouveret ?* (Proust). || **2.** *Par anal.* En littérature, ouvrage écrit très vite, plein de vivacité, mais manquant de fini.

• SYN. : **1** *crayon, ébauche, esquisse.*

pochage [pɔʃaʒ] m. (de *pocher ;* 1938, Montagné et Gottschalk). Terme culinaire qui désigne la cuisson dans un liquide constamment maintenu à une température toute proche de l'ébullition.

pochard, e [pɔʃar, -ard] n. et adj. (de *poche* 1, proprem. « plein comme une poche, comme un sac » [cf. aussi la loc. *sac à vin*] ; début du XIX[e] s., comme n. ; comme adj., 1875, Larousse). *Fam.* Qui a des habitudes d'ivrognerie et manque complètement de tenue (vieilli) : *Elle* [...] *se cramponnait pour ne pas tomber. Sans rien*

dire, il referma impétueusement, au risque d'envoyer rouler la pocharde (Bloy). *Elle était ensemble, une rempailleuse pocharde et une terrienne madrée* (Huysmans).

• SYN. : *buveur, poivrot* (pop.), *soiffard* (fam.), *soûlaud* (pop.).

pocharder (se) [səpɔʃarde] v. pr. (de *pochard ;* 1850, Flaubert). *Fam.* et *vx.* Se mettre en état d'ivresse : *Pochardez-vous, même en mon honneur* (Flaubert).

pochardise [pɔʃardiz] n. f. (de *pochard ;* 1875, Larousse, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* et *vx.* Habitude de s'enivrer. || **2.** *Fam.* et *vx.* Excès de boisson, état d'ivresse : *J'essaye de m'étourdir ; croirais-tu qu'hier j'ai cherché l'oubli dans la pochardise ?* (A. Monnier). *La désolation sans fin des paies écornées par les pochardises et achevées par les maladies !* (Huysmans).

1. poche [pɔʃ] n. f. (francique **pokka,* bourse, sac ; v. 1180, Marie de France, écrit *puche* [*pouche, poche,* XIV^e^ s.], au sens II, 1 [*acheter... chat en poche,* début du XV^e^ s. ; « grand sac de toile... », milieu du XIV^e^ s., écrit *pouque — poche,* 1396, Godefroy ; « sac de papier ou de matière plastique... », 1962, Robert ; « partie d'un objet qui a la forme d'un sac », fin du XV^e^ s. ; en sellerie, 1963, Larousse ; pour la chasse au furet, v. 1354, *Modus ;* « ... sac... pour pêcher la menuise », 1869, Littré — aussi « partie d'un filet... » ; *poche à douille,* 1938, Montagné et Gottschalk] ; sens I, 1, 1573, Du Puys [*poche fessière, poche-revolver,* début du XX^e^ s. ; *poche plaquée, faire les poches à quelqu'un,* 1962, Robert ; *rien dans les mains, rien dans les poches,* 1869, Littré — au fig., 1962, Robert] ; sens I, 2-4, 1962, Robert ; sens I, 5, 1606, Crespin ; sens I, 6, 1875, Larousse [*argent de poche* — d'abord *...de la poche,* 1798, Acad. ; *avoir dans ses poches,* 1875, Larousse — *...en poche,* 1752, Voltaire ; *avoir ses poches pleines de,* fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné — *...plein les poches de,* 1875, Larousse ; *avoir ses mains dans ses poches,* 1690, Furetière — *...les mains dans les poches,* 1868, A. Daudet ; *avoir une affaire en poche,* 1690, Hauteroche — *tenir...,* 1690, Furetière ; *c'est dans la poche,* 1962, Robert ; *connaître comme sa poche,* 1875, Larousse ; *de sa poche,* fin du XVII^e^ s., Saint-Simon ; *en être de sa poche,* 1887, Zola ; *manger son pain dans sa poche,* 1690, Furetière ; *mettre la main à la poche,* v. 1773, Diderot ; *mettre quelque chose dans sa poche,* 1887, Zola — *..en poche,* 1694, Acad. ; *mettre quelqu'un dans sa poche,* 1862, V. Hugo ; *mettre son drapeau dans sa poche,* 1875, Larousse ; *n'avoir pas toujours eu les mains dans ses poches,* 1718, Acad. ; *n'avoir pas ses yeux dans sa poche,* 1912, Claudel ; *recettes de poche,* 1963, Larousse ; *se remplir les poches,* début du XX^e^ s. — *emplir sa poche, ses poches,* 1838, V. Hugo ; *vider les poches de quelqu'un,* 1962, Robert] ; sens II, 2, 1869, Littré [*poche d'eau, de gaz,* 1962, Robert] ; sens II, 3, 1903, Larousse [aussi *poche sécrétrice ; poche à mucilage,* 1963, Larousse] ; sens II, 4, 1530, Palsgrave [pour les marsupiaux, 1776, Valmont de Bomare, art. *didelphe ;* « ...abdomen du poulpe », 1963, Larousse ; *poches gutturales,* 1869, Littré] ; sens II, 5, XIV^e^ s., Lanfranc [comme n. de divers... organes creux, 1953, Robert, art. *calice* 2 — au fig., av. 1951, A. Gide ; « boursouflure... sous les yeux... », 1911, A. Gide ; *poche des eaux,* 1869, Littré] ; sens II, 6, 1694, Acad. ; sens II, 7, v. 1940).

I. SENS COMMUNS ET USUELS. **1.** Sorte de petit sac de toile ou d'étoffe, cousu à un vêtement, muni d'une ouverture qui le rend facilement accessible à la main, et servant à contenir les menus objets que l'on veut porter sur soi : *Poche de pantalon, de veston, de gilet. Poche intérieure. Poche fendue. Poche à rabat. Vider ses poches. Mettre quelque chose dans sa poche. Quand les guerriers ont fait, les goujats vont aux corps | Et dérobent l'argent dans les poches des morts* (Gautier). *Tiens ! son habit !... si je l'interrogeais !... Montesquieu l'a dit : « C'est souvent dans la poche des hommes qu'on trouve l'histoire de leurs passions ! » Fouillons, furetons, mouchardons !* (Labiche). || *Poche plaquée,* celle qui est fixée au vêtement par application et qui est du même tissu que le reste du vêtement. || *Poche fessière* ou *poche-revolver,* celle qui, dans un pantalon, est placée derrière, juste audessous de la ceinture, et dans laquelle on met d'ordinaire un porte-cartes, un portefeuille : *Au moment d'aborder le trottoir de l'impasse, il tâta son portefeuille à travers la poche-revolver du pantalon* (Duhamel). || Fam. *Faire les poches à quelqu'un,* les fouiller à son insu, pour en faire l'inventaire et, souvent, pour s'emparer de la totalité ou d'une partie de ce qu'elles contiennent. || *Rien dans les mains, rien dans les poches,* phrase traditionnellement utilisée, gestes à l'appui, par les prestidigitateurs pour persuader le public qu'ils ne portent pas sur eux les objets qu'ils vont faire apparaître ; au *fig.,* phrase dite par une personne qui veut ainsi souligner sa franchise, sa sincérité. || **2.** Fente par laquelle la poche s'ouvre sur l'extérieur : *Poche trop étroite, où il est difficile d'introduire la main.* || **3.** Le contenu d'une poche : *Jeter sur la table une pleine poche de pièces de monnaie.* || **4.** *Par anal.* Petit compartiment d'un sac, d'un article de voyage ou de maroquinerie, analogue à la poche d'un vêtement : *Poche extérieure d'une valise, d'une mallette. Poche intérieure d'un sac de dame.* || **5.** Spécialem. et vx. *Violon de poche,* ou simplem. *poche,* v. ci-après, *de poche,* loc. adj., n. 1. || **6.** *Argent de poche,* somme destinée à couvrir les petites dépenses personnelles, par opposition aux dépenses de nourriture, de logement et d'entretien : *Il donne à son jeune fils quinze francs d'argent de poche par semaine. Je t'aiderai, je travaillerai pour toi [...]. Tu auras de l'argent de poche, car il en faut dans le monde où tu vas* (France). || *Avoir dans ses poches, avoir en poche, avoir ses poches pleines de, avoir plein les poches de,* avoir à sa disposition, facilement, immédiatement et, d'ordinaire, en abondance (au pr. et au fig.) : *Avoir de l'argent plein les poches. Ce diable d'homme a toujours ses poches pleines d'arguments irrésistibles* (Beaumarchais). *Point n'est besoin d'écrire pour avoir de la poésie dans ses poches* (Fargue). || Vx. *Avoir ses mains dans ses poches* ou *les mains dans les poches,* passer sa vie dans l'oisiveté, vivre sans rien faire. || *Avoir* ou *tenir une affaire en poche,* être assuré de son succès. || Fam. *C'est dans la poche,* la réussite est certaine : *Pas de votre avis, Harold. Il s'en faut que ce soit dans la poche* (Aymé). || Fam. *Connaître comme sa poche,* connaître en détail quelque chose : *Je connais l'Etna comme ma poche, et ses gorges sont assez profondes pour tenir longtemps caché un pauvre homme comme moi* (Sand) ; connaître parfaitement quelqu'un, ses réactions, son comportement : *C'est mon plus vieil ami, je le connais comme ma poche.* || *De sa poche,* avec l'argent qu'on possède en propre : *Il n'y avait point d'argent à la caisse, le trésorier a payé de sa poche* (Acad., 1835). || Fam. *En être de sa poche,* ne pas recouvrer intégralement les sommes qu'on avait engagées, subir une perte financière : *Dans cette affaire, il espérait de gros bénéfices, mais il en a été de sa poche de 20 000 francs.* || Vx. *Manger son pain dans sa poche,* manger seul, sans partager avec personne ; au *fig.,* dépenser égoïstement son revenu, sans jamais en faire profiter les autres. || Fam. *Mettre la main à la poche,* donner de l'argent pour contribuer à une dépense. || *Mettre quelque chose dans sa poche, en poche,* le réserver pour son usage personnel, et, particulièrement, se l'approprier indûment : *Il met en poche une partie de ce qu'il touche pour ses frais de bureau* (Acad., 1835). || Fam. *Mettre quelqu'un dans sa poche,* lui être physiquement ou intellectuellement supérieur, au point de pouvoir à son gré disposer de lui : *Le vainqueur du dernier championnat de tennis a mis ses adversaires dans sa poche. Au cours de la réunion électorale, le candidat a mis dans sa poche tous ses contradicteurs.* [Cauchois :] *Vous aviez tous conquis Paris en quelques mois, vous l'aviez mis dans votre poche, vous l'aviez annexé* (Duhamel). || Vx. *Mettre son drapeau dans sa poche,* cacher ses opinions : *Lacrisse résista. Il était royaliste et n'entendait pas mettre son drapeau dans sa poche* (France). || Vx. *N'avoir pas toujours eu les mains dans ses poches,* s'être enrichi malhonnêtement

du bien d'autrui. || Fam. *N'avoir pas sa langue dans sa poche,* v. LANGUE. || Fam. *N'avoir pas ses yeux dans sa poche,* regarder avec attention, parfois en manifestant une curiosité indiscrète. || *Recettes de poche,* en législation financière, recettes provenant de taxes fiscales secondaires. || Fam. *Se remplir les poches* ou (vx) *emplir sa poche, ses poches,* s'enrichir, ordinairement par des procédés malhonnêtes ou illicites. || Fam. *Vider les poches de quelqu'un,* le dépouiller de son argent, de sa fortune.

II. SENS TECHNIQUES OU VIEILLIS. **1.** *Vx* et *dialect.* Sac, en général. || Fig. *Acheter, vendre chat en poche,* acheter quelque chose sans le voir, vendre un objet sans le montrer (vieilli) : *Il* [Mionnet] *ne semblait pas d'humeur à acheter chat en poche* (Romains). || Grand sac de toile dans lequel on mettait autref. des céréales : *Poche de blé, de froment. Tu enverras une poche de seigle* (Balzac). || *Auj.* Sac de papier ou de matière plastique, dans lequel on emballe des denrées, des produits commerciaux. || Partie d'un objet qui a la forme d'un sac : *La poche d'un cartable, d'un semoir. La poche de devant d'une besace.* || *Spécialem.* En sellerie, cavité pratiquée dans différentes parties de garniture, permettant d'y placer des objets. || Espèce de filet en forme de sac, utilisé pour la chasse au furet et servant à capturer les lapins à la sortie du terrier. (Syn. BOURSE.) || Espèce de sac employé pour pêcher la menuise ; partie d'un filet traînant où se rassemble le poisson captif : *Poche d'un chalut.* || *Poche à douille,* sac de toile forte en forme d'entonnoir, auquel on adapte des douilles de formes et de diamètres variés, et qui est utilisé pour décorer les gâteaux. || **2.** Amas isolé dans une roche d'une autre nature : *Les minerais sont parfois disposés en poches.* || *Poche d'eau, de gaz,* dans les mines, accumulation d'eau, de gaz, dans un vide souterrain mal connu. || **3.** *Poche digestive,* chez les végétaux, assise de cellules digestives située à l'extrémité de très jeunes radicelles et qui facilite leur progression à travers les tissus des grosses racines. || *Poche à mucilage,* cavité bordée par des cellules sécrétrices de mucilage, qui existe chez les laminaires. || *Poche sécrétrice,* dans un végétal, massif de cellules sécrétrices provenant de la division d'une cellule unique. || **4.** Nom usuel du jabot des oiseaux : *Poche d'un pigeon.* || Repli abdominal des femelles des marsupiaux dans lequel les petits terminent leur développement embryonnaire : *Poche d'un kangourou.* || Nom de l'abdomen du poulpe, dont les pêcheurs se servent comme boette. || *Poches gutturales,* nom de deux sacs membraneux situés dans l'arrière-bouche des solipèdes. || **5.** Cavité qui se forme dans un abcès, une tumeur : *Faire sortir le pus de la poche d'un anthrax.* || Chez l'homme et chez certains animaux, nom donné à divers replis ou cavités naturels de l'organisme et à quelques organes creux : *Poche mammaire. Poches du rein* ; et au fig. : *Gallimard me communique le dernier numéro des Marges où Suarès crève sa poche à fiel. Se sent-il soulagé du moins après avoir vomi ces injures ?* (Gide). || *Spécialem.* Boursouflure en forme de sac, qui se produit sous les yeux par suite de l'affaissement de la peau dû au vieillissement du tissu cutané : *Et ce ne serait rien que les poches des yeux et les rides du front, s'il n'y avait la souffrance du cœur* (Proust). || *Poche des eaux,* en obstétrique, saillie que les membranes de l'œuf, détachées de la matrice, forment à travers le col dilaté de l'utérus, au moment de l'accouchement. || **6.** Faux pli, très apparent et disgracieux, que forme un vêtement mal taillé, mal monté ou déformé par l'usure : *Ce pantalon a des poches aux genoux.* || **7.** Région tenue par l'ennemi, mais complètement encerclée, ou pénétration très prononcée réussie par une armée dans les lignes de défense adverses : *Au cours de la dernière guerre mondiale, les Alliés mirent plusieurs mois à réduire la poche de Royan établie par les troupes allemandes.*

◆ **De poche** loc. adj. (sens 1, av. 1660, Scarron [*Livre de poche,* milieu du XX^e s. ; *violon de poche,* 1811, Chateaubriand — *poche,* n. f., 1606, Crespin] ; sens 2, 14 déc. 1775, Voltaire). **1.** Se dit d'un objet de taille ou de format assez réduits pour pouvoir être mis dans la poche d'un vêtement, ou d'un objet spécialement conçu pour y être placé : *Dictionnaire de poche. Couteau, lampe, mouchoir de poche.* || *Livre de poche* (nom déposé), livre faisant partie d'une collection de volumes brochés, bon marché et à grand tirage. (On dit aussi, fam., *un poche* [16 août 1965, *l'Express*].) || Vx. *Violon de poche,* ou, substantiv., *une poche,* petit violon que les maîtres à danser emportaient dans leur poche, quand ils avaient à donner des leçons au domicile de leurs élèves : *Un petit Français poudré et frisé comme autrefois, habit vert pomme [...], raclait un violon de poche, et faisait danser « Madelon Friquet » à ces Iroquois* (Chateaubriand). [Syn. POCHETTE.] || **2.** *Par exagér.* Qui est de dimensions nettement inférieures à celles de la moyenne des objets similaires : *Sous-marin, cuirassé de poche. Théâtre de poche.*

2. poche [pɔʃ] n. f. (bas lat. *popia,* cuiller à pot [IV^e s.] ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *poje* [*poche,* XV^e s., Du Cange], au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* ; sens 3, 1723, Savary des Bruslons [*poche du gamin,* 1875, Larousse] ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Nom encore donné, dans certaines régions, à une grande cuiller hémisphérique avec laquelle on sert le potage. || **2.** Récipient fixé à un long manche, dans lequel le métal en fusion est recueilli à la sortie du cubilot ou du four, et qui sert à le transporter jusqu'au moule où il doit être coulé. || **3.** *Poche de tréjetage,* cuiller métallique employée pour transvaser le verre en fusion destiné au coulage des glaces. || *Poche du gamin,* cuiller métallique qui sert à recevoir le fiel du verre à mesure qu'on l'enlève avec le sabre. || **4.** Dans l'industrie agricole, sorte de louche utilisée en fromagerie pour prélever le caillé dans la bassine et le verser dans les moules.

poché adj. V. POCHER.

pochée [pɔʃe] n. f. (de *poche* 1 ; XIV^e s., Tobler-Lommatzsch, écrit *pouchiee, pouchee* [*pochée,* XV^e s., Du Cange], au sens de « contenu d'un sac » ; « contenu d'une poche de vêtement », 1611, Cotgrave). Nom encore donné, dans certaines régions, au contenu d'une poche de vêtement, d'un sac : *Une pochée de bonbons. Secouant* [...] *les hommes comme des pochées de noix* (Elder).

poche-œil [pɔʃœj] n. m. invar. (de *poche,* forme du v. *pocher,* et de *œil* ; 1867, Delvau, au sens 1 ; sens 2, 1887, Havard). **1.** *Pop.* Coup de poing sur l'œil ; contusion qui en résulte (peu usité) : *On reçoit parfois des coups durs ; on rentre parfois avec un énorme poche-œil* (Romains). || **2.** Outil de sculpteur employé pour faire les feuillages.

pocher [pɔʃe] v. tr. (de *poche* 1 [v. ce mot], proprem. « mettre en poche, faire gonfler comme une poche, entourer comme d'une poche » ; v. 1155, Wace, écrit *pocier* [*pochier,* v. 1220, Coincy], au sens de « crever [un œil] en [l'] arrachant » ; v. 1220, Coincy, écrit *pochier* [*pocher,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens I, 2 [pour d'autres aliments que les œufs, 1962, Robert] ; sens I, 1, 1552, Rabelais ; sens I, 3 [par comparaison de la rapidité de l'exécution avec le peu de temps nécessaire pour pocher un œuf ou un œil], 1767, Diderot [d'abord « représenter quelqu'un par un dessin », 1587, Cholières, et « tirer une figure sur les contours et traits d'une autre », 1625, Stoer] ; sens II, 1788, Féraud, au part. passé [à l'infin., 1875, Larousse ; d'abord « mettre en sac », 6 mars 1660, d'après Littré, 1869]).

I. 1. *Pocher un œil à quelqu'un,* meurtrir la région de son œil par un coup violent, provoquant ainsi l'enflure des chairs qui entourent le globe oculaire (s'emploie surtout au part. passé) : *Laissez-moi lui pocher les yeux à coups de poing* (Boisrobert). *Quand mon ami rapportait de ses courses un œil poché, un habit déchiré, il était plaint, caressé, choyé, rhabillé : en pareil cas, j'étais mis en pénitence* (Chateaubriand). *L'œil poché me faisait très mal* (Gide). || **2.** Plonger un œuf sans sa coquille dans un liquide bouillant (eau, huile, bouillon, etc.) et le laisser cuire quelques minutes dans ce même liquide

ramené à une température légèrement inférieure à celle de l'ébullition, de sorte que le blanc soit coagulé et entoure comme une poche le jaune resté mollet : *Œufs pochés au jus, au beurre noir.* || *Par extens.* Mettre à cuire dans un liquide très chaud d'autres aliments que les œufs : *Pocher un poisson, une pêche, des croquettes.* || **3.** Jeter rapidement sur le papier ou sur la toile un croquis, en quelques coups de crayon ou de pinceau vifs et vigoureux : *En même temps qu'il poche de délicieuses figurines, Diaz sait faire jouer le soleil à travers les feuilles d'un dessous de bois* (Gautier).

II. *Vx.* Conserver longtemps dans un sac, dans sa poche : *Pocher des olives, des poires.*

• SYN. : **I, 3** *croquer, ébaucher, esquisser.*

◆ v. intr. (1835, Th. Gautier). En parlant d'un vêtement, faire une poche, un faux pli : *Votre corsage poche sous les bras ; qui vous a donc fait cette robe ?* (Gautier). *Il portait des vêtements luisants, pochés aux genoux et aux coudes, une cravate mal ficelée sur un col douteux...* (Aymé).

• SYN. : *godailler* (fam.), *goder, grigner, grimacer.*

◆ **se pocher** v. pr. (av. 1874, Michelet). *Fam.* et *vx.* Se battre à coups de poing : *On se les disputa, on se rua, on se pocha* (Michelet).

pochet [pɔʃɛ] n. m. (de *poche* 1 [v. ce mot] ; fin du XIVe s., écrit *pouchet,* au sens de « petit sac » ; 1585, Cholières, dans la loc. *secouer le pochet,* « faire l'amour » ; sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 4 sept. 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 851 ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Petit trou creusé à la main dans la terre, dans lequel on sème les graines de végétaux de même nature, pour laisser ceux-ci en place ou les repiquer : *Semer en pochets.* || **2.** Petit sac en toile dans lequel les voituriers mettaient l'avoine destinée à leurs chevaux. || **3.** *Vx.* Petit sac en toile dans lequel on apportait des échantillons de céréales, sur les marchés.

pocheté, e [pɔʃte] adj. (de *poche* 1 [pour le sens I] et de *pochetée* [pour le sens II] ; 1604, L. Guyon, au sens I ; sens II, 1888, Villatte).

I. *Vx.* Qui a séjourné dans la poche pendant un certain temps : *Il m'étalait d'un air important d'assez chétives paperasses, fort pochetées* (Rousseau). *Ces hidalgos qui dînent de trois olives pochetées* (Gautier).

II. *Pop.* et *vx.* Qui a l'esprit obtus : *Ce qu'il est pocheté : il a encore tout compris de travers !*

pochetée [pɔʃte] n. f. (de *poche* 1 ; 1888, Villatte, au sens 2 [*en avoir une pochetée,* « être très bête » — « être complètement ivre », 1896, Delesalle ; « grande quantité... », 1906, H. Bataille (II, 10) ; *une pochetée,* « ...un imbécile », 1920, Bauche] ; sens 1, 1907, Larousse). **1.** Contenu d'une poche. (Rare.) [Syn. POCHÉE.] || **2.** *Fig.* et *pop.* Grande quantité de choses ou de personnes (vieilli) : *Il s'en flanquait une fameuse pochetée* (Hermant). *Soudain, voilà comme une pochetée de gens qui s'éparpille sur le boulevard* (Romains). || Pop. *En avoir une pochetée,* être très bête ; être complètement ivre. || Pop. *Une pochetée,* une personne vraiment stupide, un imbécile : *Quelle pochetée, ce pauvre Paul !* (Duhamel). *Avoue que les Boches seraient de fameuses pochetées* (Benjamin).

pochette [pɔʃɛt] n. f. (de *poche* 1 ; v. 1180, Marie de France, écrit *puchete* [*pochette,* XVe s.], au sens II, 1 [« sac à main assez plat... », milieu du XXe s.] ; sens I, 1, 1596, Hulsius [« mouchoir de fantaisie... », 1923, Larousse] ; sens I, 2, 1700, Pomey ; sens II, 2, 1877, Littré [« trousse d'écolier... », 1962, Robert] ; sens II, 3, 1845, Bescherelle ; sens II, 4, fin du XIXe s.).

I. 1. Petite poche d'un vêtement, et, *spécialem.,* petite poche supérieure d'un veston d'homme ou d'une veste de tailleur de dame, de laquelle on laisse parfois dépasser une partie d'un mouchoir de fantaisie : *Les pochettes d'un gilet. La pochette d'une jaquette. Comme il pense emplir sa pochette, | On lui donne d'une baguette | Sur les doigts...* (Scarron). *Cette petite fille avait les mains dans les pochettes de son tablier* (Acad., 1935). || Mouchoir de fantaisie, en soie, en fil, etc., destiné à prendre place dans cette petite poche : *Une veste blanche ornée d'une magnifique pochette bleue.* || **2.** *Vx.* Syn. de VIOLON DE POCHE (v. POCHE 1) : *Deux jeunes garçons exécutèrent une danse bizarre au son d'une pochette, grattée à toute outrance* (Gautier).

II. 1. Petit sachet, petite enveloppe en tissu, en cuir, ou, plus souvent, en papier, en matière plastique ; contenu de ce sachet : *Bohème qui porte presque toujours sur elle sa mince fortune ; — mais, dans le petit sac en peau de daim, les sous sont d'un côté, l'argent blanc de l'autre, l'or caché précieusement dans une pochette à secret...* (Colette). *Une pochette de cartes postales, de papier à lettres.* || Sac à main assez plat et qui ne comporte pas de brides : *Pochette en lamé pour le soir.* || **2.** Boîte de compas, recouverte de cuir, très plate et facile à placer dans une poche de vêtement. || Trousse d'écolier très plate, contenant des crayons, un stylo, une règle, etc. || **3.** Sorte de petit filet de pêche en forme de poche. || **4.** *Littér.* Petite poche sous les yeux, le plus souvent provoquée par la fatigue (rare) : *Ses soucis des derniers mois avaient* [...] *gonflé les pochettes de ses yeux* (Lemaitre).

pochette-surprise [pɔʃɛtsyrpriz] n. f. (de *pochette* et de *surprise ;* 1962, Robert). Petit sachet de papier contenant quelques friandises accompagnées d'une babiole inattendue ou prétendue telle, qu'on gagne à une tombola ou qu'on peut acheter à bon marché dans certains magasins.

• Pl. *des* POCHETTES-SURPRISES.

pocheuse [pɔʃøz] n. f. (de *pocher ;* 1875, Larousse). Ustensile de cuisine en forme de louche, destiné à la préparation des œufs pochés.

pochis [pɔʃi] n. m. (de *pocher ;* 1806, A. L. Millin, III, 306). En gravure, traits qui se brisent, se confondent, s'emmêlent, au lieu d'être tracés parallèlement ; effet produit par cette disposition des traits.

pochoir [pɔʃwar] n. m. (de *pocher ;* 1875, Larousse, au sens 1 [« le motif... lui-même », milieu du XXe s.] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Lame mince, de métal ou de carton, dans laquelle sont découpés des motifs ornementaux, des inscriptions, etc., qu'on applique sur une surface vierge et qu'on frotte ensuite avec une brosse trempée de couleur, de façon à obtenir, l'opération terminée, un dessin ou des lettres dans le ton voulu, la couleur s'étant déposée sur la surface à peindre seulement par les endroits où la lame est découpée : *Décor au pochoir.* || *Littér.* Le motif décoratif lui-même (rare) : *Celui* [le schéma] *de Corot, de Chardin, de Vermeer, une simplification dans l'harmonie, un pochoir lumineux* (Malraux). || **2.** Patron dont on se sert pour reproduire un dessin sur étoffe ou sur papier peint.

1. pochon [pɔʃɔ̃] n. m. (de *poche* 1 [v. ce mot] et [pour les sens 2-3] de *pocher ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens de « espèce de piège » ; sens 1 [« sac, poche »], fin du XVIe s., Du Fail ; sens 2 [de *pocher,* au sens anc. de « faire des taches » — 1611, Cotgrave], 1671, Pomey ; sens 3, 1862, V. Hugo). **1.** Nom donné, dans certaines régions, à un sac, à un sachet : *Je vais lui demander* [à Estelle] *si Rome est en Suisse ou au Comtat Venaissin. Alors elle me dévisagera, soupçonneuse, et secouera la tête pour trouver une réponse, comme on secoue le pochon du loto pour en faire sortir le bon nombre* (Giraudoux). || **2.** *Vx.* Tache d'encre. || **3.** *Pop.* et *vx.* Coup de poing sur l'œil ; meurtrissure qui en résulte : *Il arrivait à sept heures ;* [...] *des pochons sur les yeux et des égratignures tout le long des joues* (Huysmans).

2. pochon [pɔʃɔ̃] n. m. (de *poche* 2 ; 1877, Littré, au sens 1 [*pochonne,* n. f., même sens, 1371, Du Cange] ; sens 2, 1903, Larousse ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Nom encore donné, dans certaines régions, à une grande cuiller à pot. (Syn. LOUCHE.) || **2.** *Spécialem.* Récipient de forme cylindrique, muni d'une anse et généralement supporté par une sorte de plat à manche, qui sert à recueillir les premières gouttes d'alcool sortant de la colonne à distiller. || **3.** *Spécialem.* Instrument en forme de

grande louche, qui est employé pour bitumer les routes.

pochouse [pɔʃuz] n. f. (mot franc-comtois, dér. de *pocher ;* 1938, Montagné et Gottschalk). Nom donné dans certaines régions à une matelote de poissons de rivière au vin blanc et à l'ail, avec des lardons grillés : *La pochouse de Verdunsur-le-Doubs est très renommée.*

poco [poko] adv. (mot ital. signif. « peu, un peu », lat. *paucus,* peu nombreux [v. PEU] ; 1845, Bescherelle). En musique, mot qui, dans les partitions, suggère une atténuation du mode d'exécution indiqué par l'adverbe qu'il précède : *Poco piano, poco forte.*

◆ **Poco a poco** loc. adv. (loc. ital. de même sens ; 1845, Bescherelle [d'abord *a poco a poco,* 1826, Mozin]). Terme musical signif. « peu à peu » : *Jouer un mouvement crescendo poco a poco.*

pod(o)- [pɔd(o)], premier élément, tiré du gr. *pous, podos,* pied, patte, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

1. podagre [pɔdagr] n. f. (lat. *podagra,* goutte aux pieds, gr. *podagra,* piège qui saisit l'animal par la patte, goutte aux pieds, de *pous, podos,* pied, patte, et de *agreîn,* prendre à la chasse ou à la pêche, dér. de *agra,* chasse ; v. 1215, Pean Gatineau [*poacre,* forme plus pop., 1125, Godefroy — v. POUACRE]). Nom donné autref. à la goutte : *Le prince Jaffar est tourmenté par la podagre* (Duhamel).

2. podagre [pɔdagr] adj. et n. (lat. *podager, -gri,* goutteux, de *podagra* [v. l'art. précéd.] ; 1354, *Livre des Seyntz Medicines* [p. 76], écrit *potagre* [*podagre,* v. 1380, *Aalma*], comme adj. ; comme n., v. 1560, Paré [« goutteux » ; « rhumatisant, en général », 1718, Acad., comme adj. — comme n., 1690, Furetière]). *Vx* ou *littér.* Goutteux ; rhumatisant en général : *On le voyait errer, podagre et mystérieux, l'œil méfiant sous ses paupières lourdes d'ancien garçon de nuit, à travers des bourgades perdues...* (Daudet). *Nous aperçûmes le vieux podagre, enfoncé dans un fauteuil, un oreiller sous la tête, des coussins sous les bras, et les jambes appuyées sur un gros carreau plein de duvet* (Lesage). *Sa table et sa cave étaient bonnes, trop bonnes même pour le régime d'un podagre* (Yourcenar).

◆ adj. (av. 1880, Flaubert). *Fig.* et *littér.* Se dit de ce qui manque d'élan, de mouvement, d'action (rare) : *Bouvard en* [de la tragédie] *fut las le premier et* [...] *démontra combien elle est artificielle et podagre* (Flaubert).

podaire [pɔdɛr] n. f. (dér. savant du gr. *pous, podos,* pied ; 1903, Larousse). Lieu géométrique des pieds des perpendiculaires abaissées d'un point fixe sur toutes les tangentes à une courbe : *Les podaires du cercle sont des limaçons de Pascal.*

◆ adj. (1903, Larousse). *Surface podaire,* lieu géométrique des pieds des perpendiculaires abaissées d'un point de l'espace sur tous les plans tangents à une surface.

podalique [pɔdalik] adj. (dér. savant du gr. *pous, podos,* pied ; 1932, Larousse). *Version podalique,* en obstétrique, manœuvre qui consiste, pour l'accoucheur, à aller saisir d'une main les pieds du fœtus pour l'extraire par le siège.

podencéphale [pɔdɑ̃sefal] adj. et n. (de *pod-* et de *encéphale ;* 1869, Littré, comme adj. et n.). En tératologie, qui a le cerveau placé hors du crâne et porté sur une sorte de pédoncule : *Monstre podencéphale. Un podencéphale.*

podestariat [pɔdɛstarja] n. m. (dér. savant de *podestat ;* 1878, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Charge, dignité de podestat. ‖ **2.** Durée des fonctions de podestat.

podestat [pɔdɛsta] n. m. (ital. *podestà,* mêmes sens, du lat. *potestatem,* accus. de *potestas, -tatis,* puissance, pouvoir, faculté, pouvoir d'un magistrat, mot de la même famille que le verbe *posse,* pouvoir ; v. 1240, *Miracles de la Sainte Vierge,* écrit *potestat* [*podestat,* 1571, Belleforest], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Au Moyen Âge, premier magistrat de plusieurs villes du nord et du centre de l'Italie et de quelques villes de Provence, qui détenait les pouvoirs exécutif et judiciaire : *Le podestat et le peuple de la ville furent obligés d'enfermer les cardinaux dans leur palais, et même, dit-on, de découvrir ce palais pour forcer les électeurs à en venir à un choix* (Chateaubriand). *En somme, le prince de Saxe me fait l'effet d'être un podestat sans illusions...* (Daudet). ‖ **2.** Sous le régime fasciste, en Italie, chef de l'administration communale, qui était nommé par le gouvernement et non élu.

podium [pɔdjɔm] n. m. (lat. *podium,* mur formant une plate-forme autour de l'arène de l'amphithéâtre et sur lequel se trouvaient plusieurs rangs de sièges [places d'honneur], panneau d'appui, console, gr. *podion,* petit pied, dimin. de *pous, podos,* pied, patte ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 [aussi dans l'intérieur d'un édifice] ; sens 2, début du XX[e] s. [aussi en sports]). **1.** Dans l'Antiquité romaine, partie des amphithéâtres et des cirques réservée aux sénateurs et aux magistrats, constituée par un mur épais formant galerie autour de l'arène et portant plusieurs rangs de sièges : *Il* [Néron] *était là, au premier rang, sur le podium, mêlé aux vestales et aux magistrats curules* (Renan). ‖ Soubassement de peu d'élévation, petit mur à hauteur d'appui dans l'intérieur d'un édifice, sur lequel on disposait, à Rome, des urnes, des amphores, etc. ‖ **2.** De nos jours, plancher surélevé, estrade, généralement de faibles dimensions. ‖ *Spécialem.* En sports, plate-forme à étages sur laquelle montent, pour être présentés au public et recevoir leurs médailles, les concurrents classés aux trois premières places d'une épreuve : *Espérer une place sur le podium.*

podo-. V. POD(O)-.

pododermatite [pɔdɔdɛrmatit] n. f. (de *podo-* et de *dermatite ;* 1932, Larousse). *Pododermatite végétante,* affection du pied des équidés, qui détruit partiellement ou complètement le plancher du sabot. (Syn. CRAPAUD.)

podolite [pɔdɔlit] n. f. (de *podo-* et de *-lite,* gr. *lithos,* pierre ; 1932, Larousse). Nom désignant à la fois le carbonate et le phosphate naturels de calcium.

podologie [pɔdɔlɔʒi] n. f. (de *podo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1836, Acad., aux sens 1-2). **1.** En anatomie, étude et description du pied. ‖ **2.** *Vx.* Traité scientifique consacré au pied.

podologique [pɔdɔlɔʒik] adj. (de *podologie ;* 1836, Acad., au sens de « relatif au pied » ; sens actuel, 1842, Acad.). Relatif à la podologie : *Études podologiques.*

podomètre [pɔdɔmɛtr] n. m. (de *podo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Appareil permettant d'évaluer, par le compte de ses pas, la distance parcourue par une personne. (Syn. ODOMÈTRE.) ‖ **2.** Instrument servant à prendre la mesure du pied des animaux pour la ferrure.

podométrique [pɔdɔmetrik] adj. (de *podomètre ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Relatif au podomètre, appareil servant à compter les pas : *Mesure podométrique.* ‖ **2.** *Ferrure podométrique,* ferrure du cheval exécutée avec l'aide d'un podomètre.

podzol [pɔdzɔl] n. m. (mot russe signif. proprem. « cendreux » ; 1953, Larousse). Sol acide, très délavé, caractéristique des climats humides et tempérés froids : *Le podzol est toujours lié à une végétation créatrice d'humus brut (forêt de résineux, landes de bruyère).*

podzolique [pɔdzɔlik] adj. (de *podzol ;* 1953, Larousse). Relatif au podzol : *Sol podzolique.*

podzolisation [pɔdzɔlizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *podzol ;* 1953, Larousse). Mécanisme de la transformation d'un sol en podzol, provoqué par l'action énergique des acides humiques migrant en profondeur, capables de dégrader le complexe absorbant du sol en détruisant l'argile.

podzoliser [pɔdzɔlize] v. tr. (de *podzolis*[*ation*] ; 1970, Robert). Transformer (un sol) par le mécanisme de podzolisation (surtout au part. passé) : *Sol podzolisé.*

pœcil(o)- [pesil(o)] ou **poïkil(o)-** [pɔjkil(o)], premier élément, tiré du gr.

poikilos, varié, divers, bigarré, couvert de peintures, de tableaux, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

pœcilandrie [pesilɑ̃dri] n. f. (de *pœcil-* et de *-andrie,* du gr. *anêr, andros,* mâle, homme ; 1907, Larousse). En biologie, polymorphisme du mâle, affectant principalement les caractères sexuels secondaires : *La pœcilandrie s'observe surtout chez les insectes et chez les crustacés.*

pœcile [pesil] n. m. (lat. *pœcilē,* même sens, gr. *poikilê,* galerie couverte de peintures [à Athènes, etc.], fém. substantivé de l'adj. *poikilos* [v. PŒCIL(O)-] ; 1765, *Encyclopédie*). Dans la Grèce antique, portique public orné de peintures, et particulièrement celui de l'Agora d'Athènes, qui avait été décoré par Polygnote.

• REM. On écrit aussi PÉCILE (1875, Larousse).

pœcilo-. V. PŒCIL(O)-.

pœcilogynie [pesiloʒini] n. f. (de *pœcilo-* et de *-gynie,* du gr. *gunê,* femme, femelle ; 1963, Larousse). En biologie, polymorphisme de la femelle, affectant principalement les caractères sexuels secondaires : *La pœcilogynie s'observe assez fréquemment chez les papillons et chez les hémiptères.*

pœcilotherme adj. et n. V. POÏKILOTHERME.

poêlage [pwalaʒ] n. m. (de *poêler ;* 1938, Montagné et Gottschalk). Mode de cuisson à l'étuvée, c'est-à-dire dans un ustensile clos, avec utilisation de corps gras.

1. poêle [pwal] n. m. (lat. *pallium,* manteau grec, toge, tout vêtement ample de dessus, couverture [et, à basse époque, « tenture d'appartement »], de *palla,* grande écharpe, mantille, tenture, tapisserie ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *palis* [au cas régime plur. ; *palie,* au cas sujet sing., v. 1050, *Vie de saint Alexis ; paile,* v. 1138, Gaimar ; *poile,* v. 1210, *Folque de Candie*], au sens de « riche étoffe de soie, le plus souvent d'origine orientale » ; sens 1, fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai,* écrit *paile* [*poile,* 1530, Palsgrave ; *poêle,* 1680, Richelet] ; sens 2, milieu du XIIIe s., écrit *poile* [*poele,* 1392, Gay ; *poêle,* 1611, Cotgrave] ; sens 3, début du XVIe s. [pour un souverain, 1476, Gay, écrit *poille — poele,* v. 1570, Carloix, et *poêle,* fin du XVIe s.]). **1.** Drap de couleur noire (ou blanche, pour les obsèques d'un enfant), orné d'une croix argentée ou dorée, dont on couvre le cercueil au cours des cérémonies funèbres, et que certains assistants portent ou dont ils tiennent les cordons pendant la marche du cortège : *M. Newton était honoré de son vivant, et l'a été après sa mort comme il devait l'être : les principaux de la nation se sont disputé l'honneur de porter le poêle à son convoi* (Voltaire). *Quant au poêle dont Bloch eût cru sans doute que l'usage était réservé aux enterrements, à cause des cordons du poêle dont on parle dans les comptes rendus d'obsèques...* (Proust). || **2.** *Vx.* Dans la liturgie catholique, voile que l'on plaçait au-dessus de la tête des époux, pendant une partie de la messe de mariage, et que des parents du marié et de la mariée tenaient ordinairement par les bouts : *Jamais deux enfants purs, deux anges de promesse | Ne tiendront suspendu sur moi, durant la messe, | Le poêle jaunissant* (Sainte-Beuve). *Une femme qu'ils ont acquise sous le poêle de l'église et par-devant l'écharpe du maire* (Balzac). || **3.** *Autref.* Dais sous lequel le prêtre portait le saint sacrement aux malades et dans les processions : *Pentes, bâtons d'un poêle. On invite des gens de qualité à porter le poêle le jour de la Fête-Dieu* (Furetière, 1690). || *Autref.* Dais qu'on présentait aux souverains ou à d'autres grands personnages, quand ils faisaient leur entrée dans une ville.

2. poêle [pwal] n. m. (lat. *pe[n]silis,* qui pend, suspendu, bâti sur voûte ou sur piliers [surtout en parlant d'étuves chauffées par-dessous], de *pendēre,* être suspendu ; 1351, *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande* [II, 21], écrit *poille* [*poile,* 1455, La Curne ; *poêle,* 1624, Havard], au sens 1 [« chambre où règne une température très élevée », 1665, Boileau] ; sens 2, 1545, Havard [écrit *poêle ; poêle flamand,* 1903, Larousse ; *poêle suédois, terre à poêle,* 1869, Littré] ; sens 3, début du XXe s. [*poêle à accumulation,* 1962, Robert]). **1.** *Vx.* Chambre chauffée, surtout dans certains pays du Nord et de l'Est : *Je demeurais tout le jour enfermé seul dans un poêle, où j'avais tout le loisir de m'entretenir de mes pensées* (Descartes). *Pendant l'hiver, toute la famille se renferme dans le poêle, chambre contiguë à la cuisine, peu aérée, où se trouve un grand fourneau à marmite, chauffé jusqu'à l'incandescence* (Hugo). || *Par extens.* Chambre où règne une température très élevée : *Une chambre haute, | Où, malgré les volets, le soleil irrité | Formait un poêle ardent au milieu de l'été* (Boileau). || **2.** Appareil de chauffage clos, pourvu d'un foyer à combustible, et que l'on peut placer en un point quelconque d'une pièce, qu'il chauffe par rayonnement de sa surface : *Poêle à charbon, à mazout. Poêle de faïence. Poêle à combustion vive, à combustion lente, à catalyse. Poêle à feu continu. Tuyau de poêle. Poêle qui tire bien. Et le soir, | Près du poêle qui siffle et qui détone, au centre | D'un brouillard de tabac, les deux mains sur le ventre, | Suivre une idée en l'air, dormir ou digérer* (Gautier). *Un vieux poêle de fonte refroidissait* (Camus). || *Poêle flamand,* celui qui comporte un four et qui est monté sur des pieds assez hauts. || *Poêle suédois,* celui qui occupe toute la hauteur de la pièce qu'il chauffe. || Vx. *Terre à poêle,* variété d'argile réfractaire qu'on employait dans la construction de ces appareils. || **3.** *Par extens.* Appareil de chauffage électrique : *Un petit poêle parabolique qu'il possède lui cause des ennuis* (Romains). || *Poêle à accumulation,* appareil électrique qui, grâce à une masse accumulatrice de chaleur portée, en 8 heures au minimum, à une température convenable, restitue, au fur et à mesure des besoins, la chaleur accumulée.

3. poêle [pwal] n. f. (lat. *patella,* petit plat servant aux sacrifices, plat, assiette, dimin. de *patera,* coupe évasée en usage dans les sacrifices ; v. 1170, Havard, écrit *paele,* au sens de « chaudière, chaudron » ; sens I, 1, fin du XIIe s., *Dolopathos,* écrit *paelle* [*poile,* 1377, Oresme, et *poêle,* 1636, Monet ; pour les marrons, fin du XVIe s., Du Fail ; pour les confitures, 1634, Havard] ; sens I, 2, 1963, Larousse ; sens I, 3, fin du XVIe s. [*tenir la queue de la poêle — tenir la poisle par la queue,* même sens, XVe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* II, 213 ; *sauter de la poesle en/ dans la braise,* 1579, Huguet, *le Langage figuré — ...dans le feu,* 1732, Lesage ; *être dans la poêle,* 18 oct. 1760, d'Alembert] ; sens II, 1, 1676, Félibien ; sens II, 2, 1730, Savary des Bruslons ; sens II, 3, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 4, 1869, Littré ; sens II, 5, fin du XVIe s., Palissy ; sens III, 1732, Liger, II, 565).

I. 1. Ustensile de cuisine, en fer, en acier ou en aluminium, de forme ronde et plate, à bords bas, muni d'une longue queue, et servant à frire ou à fricasser des aliments : *Autrefois carpillon fretin | Eut beau prêcher, il eut beau dire, | On le mit dans la poêle à frire* (La Fontaine). || *Poêle à marrons,* celle qui est percée de trous et dans laquelle on rôtit des châtaignes. || Vx. *Poêle à confitures,* grande bassine de cuivre, sans queue, à deux anses, dans laquelle on mettait à cuire les fruits, etc., lorsqu'on faisait des confitures. || **2.** *Fam.* Le contenu de cet ustensile : *Manger une pleine poêle de pommes de terre sautées.* (Syn. POÊLÉE.) || **3.** Fig. et fam. *Tenir la queue de la poêle,* avoir la charge ou la direction d'une affaire : *On en dit blanc et noir, comme de tous les hommes qui tinrent la queue de la poêle en ce temps-là...* (Flaubert). || Fig. et vx. *Sauter de la poêle dans la braise ou dans le feu,* tomber d'une situation mauvaise dans une autre qui est bien pire : *Je ne fis que sauter, comme on dit, de la poêle à frire dans le feu* (Lesage). || Fig. et vx. *Être dans la poêle,* se trouver dans un grand embarras : *J'en ris tout autant que vous, quoique je sois dans la poêle* (d'Alembert).

II. 1. Récipient dans lequel les chaudronniers et les plombiers fondent ou coulent l'étain ou le plomb. || **2.** Bassine de cuivre ou d'aluminium à double fond, utilisée dans la fabrication des cierges à la cuiller. || **3.** Récipient destiné à la fusion des matières premières, en stéarinerie. || **4.** En termes de gravure, appareil servant à chauffer la planche que l'on encre. || **5.** Dans les salines, vaste chaudière

rectangulaire ou circulaire, en tôle, dans laquelle on évapore l'eau salée pour obtenir la cristallisation du sel.

III. Nom donné, dans certaines régions, à la partie profonde d'un étang, formant cuvette, voisine de la bonde, où se rassemblent les poissons quand on vide l'étang pour les pêcher : *Ils* [les poissons] *arrivaient dans « la poêle », un petit réservoir peu profond et barré à son extrémité par un grillage assez fin* (Pérochon).

poêlée [pwale] n. f. (de *poêle* 3 [v. ce mot] ; v. 1268, É. Boileau, écrit *paelee* [*poaslee,* début du XV^e s. ; *poêlée,* 1800, Boiste], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Contenu d'une poêle : *La fruitière retirait sa dernière poêlée de pommes de terre frites* (Zola). || **2.** Nom donné autref., dans certaines régions, à la fête champêtre que les fermiers offraient aux moissonneurs après la rentrée en grange de la dernière gerbe ou aux vendangeurs après la mise en cuve de la dernière grappe.

poêler [pwale] v. tr. (de *poêle* 3 ; 1875, Larousse, au sens 2 [au part. passé] ; sens 1, 1935, Acad.). **1.** Frire à la poêle : *Dès le matin, les cuisines étaient illuminées par des feux de sarments sur lesquels on faisait griller des viandes ou poêler des œufs à l'huile* (Duhamel). || **2.** Cuire à l'étuvée dans une casserole, avec un corps gras comme agent de cuisson et des assaisonnements divers (surtout au part. passé) : *Poularde poêlée. Poêler une pièce de veau.*

1. poêlerie [pwalri] n. f. (de *poêlier* 1 ; 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** Ensemble des objets de terre, de tôle ou de fer-blanc employés pour le chauffage ou l'éclairage. || **2.** Commerce ou industrie concernant ces objets.

2. poêlerie [pwalri] n. f. (de *poêlier* 2 [v. ce mot] ; milieu du XIV^e s., écrit *peellerie,* au sens de « ensemble d'objets de chaudronnerie » ; XV^e s., écrit *paeslerie, poellerie,* au sens de « métier de chaudronnier » ; écrit *poêlerie,* au sens moderne, 1845, Bescherelle). *Vx.* Fabrication et commerce des poêles et autres ustensiles de cuisine ou de ménage.

1. poêlier [pwalje] n. m. (de *poêle* 2 ; 1731, d'après Trévoux, 1771). Personne qui fabrique, vend, installe des poêles et autres appareils de chauffage : *Poêlier fumiste.*

2. poêlier [pwalje] n. m. (de *poêle* 3 [v. ce mot] ; 1412, *Archives de Bretagne* [V, 160], écrit *paelier* [*poêlier,* milieu du XVI^e s.], au sens de « chaudronnier » ; sens actuel, 1834, Boiste). Personne qui fabrique et qui vend des poêles, ainsi que divers autres ustensiles de cuisine et de ménage.

poêlon [pwalɔ̃] n. m. (de *poêle* 3 [v. ce mot] ; 1332, Havard, écrit *paellon* [*poellon,* 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 514 ; *poilon,* 1549, R. Estienne ; *poêlon,* 1694, Acad.], au sens de « petite poêle profonde pour faire cuire la bouillie, etc. » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1953, Robert, art. *casse* 2 ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Casserole en terre ou en cuivre, pourvue d'une assez longue queue : *La portière tenait à la main un poêlon de terre rempli de soupe fumante* (Sue). || **2.** En savonnerie, récipient de cuivre servant à verser l'eau sur la chaux. || **3.** En confiserie, ustensile de cuivre employé pour remplir les pastilleuses de pâte liquide.

poêlonnée [pwalɔne] n. f. (de *poêlon* ; 1680, Richelet, au sens de « contenu d'une petite poêle profonde servant à faire cuire la bouillie » [v. POÊLON] ; sens actuel, 1875, Larousse). Contenu d'un poêlon (rare) : *Une poêlonnée de pommes de terre.*

poème [pɔɛm] n. m. (lat. *poema, -matis,* ouvrage de vers, poésie, gr. *poiêma, -matos,* œuvre, ouvrage, création de l'esprit, invention [et, au plur. *poiêmata,* « poèmes »], de *poieîn,* faire, créer ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « ouvrage en vers d'un auteur latin » ; sens I, 1, v. 1370, Oresme [*poèmes à forme fixe,* 1903, Larousse] ; sens I, 2, 1549, J. Du Bellay [*poème dramatique,* 1637, Corneille — *poème,* même sens, 1660, Corneille] ; sens I, 3, 1842, Acad. ; sens I, 4, 1761, Diderot [*poème en prose,* 1751, Voltaire — « morceau de prose, très cohérent et d'ordinaire assez court... », 1861, Baudelaire] ; sens II, 1, 1842, Acad. [en musique, 1860, Autran et Wekerlin] ; sens II, 2, début du XIX^e s., M^me de Staël [*le poème de quelque chose,* 1833, Balzac] ; sens II, 3, 1832, Balzac [*c'est un poème,* 1963, Larousse]).

I. 1. Ouvrage écrit en vers : *Poème élégiaque, érotique, bucolique. Clarté de poème n'est pas clarté de prose* (Cocteau). *Et si nous prétendons encore que notre poème aussi bien séduise les sens par les charmes des rythmes, des timbres, des images, qu'il résiste et réponde aux questions de la réflexion, nous voici attablés au plus déraisonnable des jeux* (Valéry). *Le poème est une grappe d'images* (Bachelard). || *Poèmes à forme fixe,* ceux où le nombre des vers, le croisement des rimes, l'ordre général sont fixés par des règles (distique, quatrain, rondeau, ballade, etc.) : *De nos jours, le type le plus connu de poème à forme fixe est le sonnet.* (V. art. spécial.) || **2.** *Spécialem.* Ouvrage en vers d'une assez grande étendue et d'une certaine solennité : *Poème épique, héroïque, didactique. Les œuvres d'Homère, « l'Iliade » et « l'Odyssée », ont toujours été reconnues comme d'admirables poèmes et ont servi de modèles à la plupart des poètes épiques. Un poème excellent, où tout marche et se suit, | N'est pas de ces travaux qu'un caprice produit : | Il veut du temps, des soins* (Boileau). *Le Camoëns, dont le poème fait sentir quelque chose des charmes de l'« Odyssée » et de la magnificence de l'« Énéide »* (Montesquieu). || Class. *Poème dramatique,* ou simplem. *poème,* la tragédie en vers (et aussi la haute comédie) dans la forme que lui ont imposée les théoriciens du XVII^e s. et qui fut respectée par les auteurs jusqu'au début du XIX^e s. (unités d'action, de temps, de lieu, dimension des vers, ordre de succession des rimes, etc.) : *Je n'ai rien vu dans les règles du poème dramatique qui dût me détourner de mon entreprise* (Racine). [Corneille est] *admirable surtout par l'extrême variété et le peu de rapport qui se trouve pour le dessein entre un si grand nombre de poèmes qu'il a composés* (La Bruyère). || **3.** *Vx.* Le livret en vers d'un opéra ou d'un opéra-comique (par opposition à la musique) : *La musique de cet opéra est belle ; mais le poème est insignifiant* (Littré). *Si sa belle voix a paru trop faible par moments, c'est la faute du poème, — je crois qu'on dit le poème en langage de théâtre* (France). || **4.** *Par extens.* Toute œuvre littéraire (quelles que soient sa forme et ses dimensions) dont l'inspiration, les images, l'harmonie semblent appartenir au domaine traditionnellement réservé à la poésie : *Lorsque le « Télémaque » parut, on ne fit aucune difficulté de lui donner le nom de « poème »* (Chateaubriand). || Spécialem. *Poème en prose,* autref., genre d'ouvrage où l'on retrouve, à la mesure et à la rime près, les fictions et le style de la poésie : *Qu'est-ce qu'un poème en prose, sinon un aveu d'impuissance ?* (Voltaire). *Quelques gens semblent croire aux poèmes en prose : | Ils ont tort, et le mot ne change point la chose. | À quoi bon, mes amis, défigurer vos pas ? | Vous marchez mal, d'accord ; mais vous ne dansez pas* (M.-J. Chénier) ; auj., morceau de prose, très cohérent et d'ordinaire assez court, qui, pour son auteur, relève authentiquement de la poésie, tant par les procédés mis en œuvre que par sa puissance évocatrice : *Les « Petits Poèmes en prose » de Baudelaire.*

II. 1. Toute œuvre d'art non littéraire qui suscite des émotions comparables à celles que provoque la poésie : *C'est un poème, un véritable poème, que ce tableau* (Littré). *On avait le poète romantique, il fallait le peintre* [...]. *Ses œuvres* [d'Eugène Delacroix], (...) *sont des poèmes, et de grands poèmes naïvement conçus, exécutés avec l'insolence accoutumée du génie* (Baudelaire). || *Spécialem.* En musique, composition de forme libre s'inspirant d'une donnée poétique (texte littéraire, légende, sentiment, situation) dont la connaissance peut parfaire la compréhension de l'œuvre musicale : *« Poème des montagnes », œuvre pour piano seul, de Vincent d'Indy. Les poèmes symphoniques de Liszt.* || **2.** Tout objet, concret ou abstrait, qui, offrant à l'imagination et au cœur une riche matière, donne l'impression d'échapper au monde ordinaire, de le dépasser : *Son existence est un poème. Il*

y avait [...] *tout un poème parisien dans le sourire que les deux femmes échangèrent* (Daudet). *Je m'aperçois qu'au jour le jour j'ai désiré que ma vie fût un poème* (Barrès). *La foi vivante enracine dans l'amour, immobilise dans la contemplation le vagabond et l'errant, et se manifeste par une liturgie qui est un poème quotidien et pourtant sublime* (Mauriac). || *Le poème de quelque chose,* l'objet poétique constitué par la chose en question : *Un jour, au doux rêveur qui l'aime, | En train de montrer ses trésors, | Elle voulut lire un poème, | Le poème de son beau corps* (Gautier). *Et dès lors, je me suis baigné dans le Poème | De la Mer, infusé d'astres, et lactescent, | Dévorant les azurs verts ; où, flottaison blême | Et ravie, un noyé pensif parfois descend* (Rimbaud). *Ainsi s'ouvrit ce poème extraordinaire du martyre chrétien* (Renan). || **3.** *Fam.* et *ironiq.* Toute chose ou toute personne dont l'extravagance, la sottise dépassent largement la mesure : *Il y a en particulier un certain « dans la mesure du possible » qui est tout un poème administratif* (Romains). || Péjor. *C'est un poème,* se dit à propos de quelque chose ou de quelqu'un d'inénarrable, d'une extraordinaire bizarrerie.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE POÈME

La différence traditionnelle d'emploi des mots **poème** et **poésie** est fondée d'abord, dans l'ordre technique — on laissera ici de côté les autres emplois —, sur une différence d'étendue des compositions considérées. Un *poème* est, dans cette perspective, une œuvre d'une certaine longueur, caractérisée par l'ampleur de son sujet, par le petit nombre et la relative simplicité de ses règles de facture (par exemple, les décasyllabes assonancés de la chanson de geste médiévale, les alexandrins à rimes plates du théâtre classique ou de *la Légende des siècles*) et par son appartenance ou apparentement aux « grands genres » de la typologie littéraire. Le nom de *poésies* s'applique alors à des compositions plus brèves, de sujet plus mince et plus personnel, de caractère et de facture plus diversifiés, et où les détails de forme tiennent souvent autant de place que la profondeur d'inspiration. C'est le sens technique et historique de l'opposition célèbre de Boileau :

> *Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.*

Ainsi parle-t-on d'un « poème » épique et d'une « poésie » de salon.

Ces distinctions, tout en restant sous-jacentes à la conscience culturelle et aux associations entre mots et notions, se sont atténuées dans la langue moderne. L'histoire détaillée du rapport des deux mots est encore à étudier, comme aussi la part, dans leurs applications, des faits de pure évolution littéraire — mélange des styles et recul des « grands genres » —, des modes de vocabulaire, des alliances stéréotypées et des résonances intellectuelles, affectives ou esthétiques de tel ou tel de leurs emplois. Mais il est certain que, en français moderne, le terme de *poème* s'applique à toute composition de caractère poétique constituant un ensemble autonome, sans distinction de genre, de structure ou de dimension, à forme fixe ou non, dont les vers réguliers ou libres s'ordonnent par simple succession ou par agencement strophique, voire, à la limite, sans soumission nécessaire aux lois, même assouplies par les techniques modernes, de l'énoncé versifié. Sont ainsi appelés « poèmes » une ballade de Villon aussi bien que *la Chanson de Roland,* un sonnet de Du Bellay aussi bien que *la Franciade* de Ronsard, un rondeau de Musset aussi bien que *la Mort du loup* de Vigny, une libre séquence d'Eluard aussi bien qu'une des *Grandes Odes* de Claudel ; et Baudelaire a composé, comme on sait, à côté des pièces versifiées des *Fleurs du mal,* la série des *Petits Poèmes en prose.*

Formes du poème

Elles sont plus ou moins strictement fixées selon les genres et les types d'esthétique auxquels les poèmes se rattachent — plus rigoureuses aux époques de poésie formelle et savante comme celles de la civilisation courtoise des pays d'oc ou des grands rhétoriqueurs du XV^e^ s., simplement ordonnées dans le cadre de la tradition classique, totalement libres dans l'esprit du non-conformisme moderne —, et sont caractérisées, dans les dénominations qu'elles reçoivent, tantôt par des jeux verbaux prédéterminés, tantôt par un type d'inspiration. On sera ainsi amené à distinguer, parmi les poèmes, ceux qui se déroulent par simple succession de vers semblables, ceux qui s'ordonnent par divisions en groupes de vers, ceux qui présentent une facture de convention par l'effet de règles de l'art fondées sur la forme ou le sens, ceux, enfin, dont la facture est libre.

POÈMES SUIVIS

La forme suivie (vers de même type rimant deux à deux en succession « plate » [v. RIME, art. spécial]) est celle des genres classés de la poétique traditionnelle : genre narratif, épique, dramatique, didactique, épistolaire, satirique, élégiaque. Mais, outre le fait qu'elle n'est pas primitive (cf., ci-après, II, § A), elle présente, selon les époques, deux variations importantes, fondées sur le choix du mètre et sur l'ordonnance des rimes.

I. LE MÈTRE.

Le mètre ordinairement employé au Moyen Âge dans les poèmes narratifs (romans courtois), satiriques (fabliaux, *Roman de Renart*), dramatiques (mystères religieux ou farces comiques), didactiques *(Roman de la Rose)* est l'octosyllabe ; l'épître telle que la pratique par exemple Marot est en octosyllabes ou décasyllabes, l'élégie en décasyllabes ; et Ronsard considère encore le décasyllabe comme le vers des grands genres puisqu'il l'affecte, dans sa *Franciade,* à l'épopée. C'est pourtant dans son œuvre et dans le cadre de son école que le mètre alexandrin devient le vers par excellence des grands poèmes suivis. Le passage se fait à l'occasion des deux recueils qui inaugurent dans la poésie française le genre, appelé à un glorieux avenir, de la méditation oratoire : les *Hymnes* et les *Discours.* À partir de là, l'alexandrin régnera sans partage sur tous les poèmes traditionnels de type suivi, récit épique ou didactique, satire, épître, réflexion lyrique ou philosophique, tragédie, comédie ou drame en vers, en partageant leur destin dans l'histoire littéraire classique ou moderne.

II. L'ORDONNANCE DES RIMES.

Elle évolue parallèlement au choix du mètre. Les poèmes suivis du Moyen Âge sont en général indifférents à l'alternance des rimes masculines et féminines (v. RIME, art. spécial). Cela tient sans doute au fait qu'il s'agit là de poésie *parlée,* car dans les poèmes lyriques, c'est-à-dire *chantés,* où le nombre des notes de la mélodie peut être lié à celui des syllabes (une de plus ou de moins selon la présence ou l'absence phonique de l'*e* non compté métriquement en finale féminine), l'alternance des rimes apparaît dès les XII^e^ et XIII^e^ s. L'habitude de l'alternance dans les poèmes suivis se répand à partir du début du XVI^e^ s. (première application répertoriée : *Les* XXI *Epistres d'Ovide,* d'Octavien de Saint-Gelais, 1505), et, bien que Marot ne la respecte point, elle se développe chez les poètes de la Renaissance jusqu'à devenir systématique dans l'œuvre de Ronsard. Ce sera désormais — sauf infractions conscientes à valeur d'écarts stylistiques — une règle permanente du genre, dans les poèmes suivis comme dans les autres.

POÈMES À DIVISIONS

Sont à distinguer nettement, du point de vue historique comme du point de vue

technique, les poèmes en *laisses* et les poèmes en *strophes.*

I. LES LAISSES.

Elles représentent la forme primitive de groupement des vers dans les chansons de geste médiévales. Ce sont des séries de mètres semblables (décasyllabes à l'origine), liés entre eux par une *assonance* finale, c'est-à-dire par l'identité de timbre de leur dernière voyelle tonique, sans considération des consonnes subséquentes (ex. : *mOrt/cOl/JérichO/Os,* ou *dAme/pArle/mArche/sAge*).

Les laisses divisent le poème en séries de longueur variable (de quatre vers à une trentaine), et le changement d'assonance correspond soit à une nouvelle étape du récit, soit à un changement de tonalité ou de registre. Seule exigence, avec l'identité du mètre dans tout le poème : le maintien du même « sexe » métrique des assonances dans une même laisse, c'est-à-dire des assonances soit masculines (première série d'exemples ci-dessus), soit féminines (deuxième série), sans système d'alternance.

II. LES STROPHES.

La strophe (v. ce mot, art. spécial) est un groupement de vers fondé sur une combinaison de rappels sonores en fin de vers (rimes ordinairement) et, éventuellement, de mètres. Cette combinaison constitue par elle-même le poème dans le cas des pièces courtes ; elle en organise le déroulement dans les pièces plus étendues, soit par reproduction d'une même formule, soit par alternance de deux formules, soit par variation plus ou moins libre du type de groupement des vers au cours du poème.

À l'origine, les strophes étaient chantées et même destinées à accompagner des mouvements de danse. À partir du XV^e s., elles ne sont plus qu'un élément d'organisation verbale du poème. Dans les poèmes traditionnels de forme rimée, une exigence supplémentaire d'ordonnance structurale amène le vers initial des strophes successives à changer le « sexe » de la rime dans le passage d'une strophe à la suivante, une strophe à dernière rime féminine étant obligatoirement suivie d'une strophe à première rime masculine, et réciproquement.

Le poème s'établit ainsi sur une structure à trois degrés : celle du vers, celle du groupement des vers en strophes, celle de l'enchaînement des strophes et de leur rapport entre elles.

Le grand poème strophique de la tradition lyrique est l'**ode.** Reprise, à la Renaissance, de modèles gréco-latins, l'ode est d'abord conçue par Ronsard à la manière du poème d'éloge triomphal qui porte ce nom chez Pindare : c'est un ample développement divisé en *triades* (trois systèmes strophiques, dits *strophe, antistrophe et épode*), qui reproduisent leur formule tout au long du poème. Cette structure complexe, justifiée dans la poésie grecque, où les systèmes strophiques correspondaient aux évolutions d'un chœur chantant et dansant, ne convient guère à une poésie qui n'est plus le soutien de la danse.

Aussi l'ode se simplifie-t-elle en poème à strophes semblables, iso- ou hétérométriques, plus ou moins étendues : c'est le type de l'ode classique illustrée par Malherbe. La strophe par excellence en est le dizain isométrique à formule développée (un groupe de quatre vers, un groupe de six, avec disposition des rimes *abab/ccdeed*). Mais toutes les formules et combinaisons sont admises, pourvu qu'elles correspondent à la largeur du souffle et à la grandeur du sujet, héroïque ou historique, religieux, sentimental ou moral.

Hugo renouvelle le genre en faisant alterner deux et même trois types de strophes et en les adaptant au caractère essentiellement oratoire du lyrisme français. Quant aux *Grandes Odes* de Claudel, elles ne retiennent du genre que sa puissance d'inspiration, sans se soumettre à la discipline du mètre et de la strophe : ce sont seulement des successions de libres *versets.* L'ode métrique prend d'autre part le nom d'*odelette* quand elle est ramenée à des sujets plus légers et à une forme moins ample.

POÈMES DE FACTURE CONVENUE

Les conventions de l'art affectent à certains poèmes des noms qui se rapportent soit à un genre d'inspiration, soit à une forme prédéterminée.

I. LES POÈMES DE GENRE.

Ce sont surtout des compositions légères, liées dans leur développement aux raffinements — et aux malignités — de la civilisation mondaine (préciosité du XVII^e s., salons du XVIII^e s.). Leur forme est caractérisée par sa brièveté (de 2 à 10 vers rimés), sans règles fixes ; leur inspiration, par la recherche du mot d'esprit.

• L'**épigramme** en est le type. Le sens antique du mot s'est perdu ; selon Sainte-Beuve, c'est « une peinture pastorale trop courte pour faire une idylle, une déclaration ou une plainte amoureuse trop peu développée pour faire une élégie ». Le terme s'applique depuis le XVII^e s. à un petit poème fondé sur la raillerie et orné d'une pointe inattendue :

Thémire, loin de toi, dans un exil fatal
Ton portrait me rendra la vie.
De mes rivaux ce don va réveiller l'envie :
Nous partageons l'original,
Mais j'ai de plus qu'eux la copie.
SAINT-LAMBERT.

• L'**épitaphe** est une inscription fictive à graver sur un tombeau ; son inspiration, en général malicieuse, en fait une variété de l'épigramme :

Ci-gît Piron qui ne fut rien,
Pas même académicien.
PIRON.

• Le **madrigal** (ital. *madrigale,* sorte de composition musicale caractérisée par son raffinement) est une sorte d'épigramme à rebours, élogieuse et galante au lieu d'être critique :

Je me meurs tous les jours en adorant Sylvie ;
Mais dans les maux dont je me sens périr
Je suis si content de mourir
Que ce plaisir me redonne la vie.
VOITURE.

II. LES POÈMES À FORME FIXE.

Ces poèmes ont un agencement de vers et souvent des dimensions déterminés par les règles de l'art. Tantôt ils présentent la forme la plus simple : quelques vers, combinés en une seule strophe (le poème porte alors le nom de cette strophe). Tantôt ils s'organisent en compositions complexes, dont les écoles de poésie savante ont multiplié les raffinements. Les formes les plus concises et les plus simples sont naturellement le support des petits poèmes du genre mondain.

• Le **distique** est un poème limité à deux vers rimés, iso- ou hétérométriques. On ne peut même pas ici parler de strophe, c'est-à-dire de combinaison de rimes, puisque celles-ci, n'étant que deux, sont nécessairement en succession plate, comme, par exemple. l'épitaphe de Piron, citée plus haut.

• Le **quatrain** est une strophe de quatre vers en combinaison croisée *(abab)* ou embrassée *(abba),* composant à elle seule le poème, comme, par exemple, le madrigal de Voiture, cité plus haut.

• Le **quintain** (ou **quintil**) est composé d'une strophe de cinq vers avec diverses combinaisons des rimes, comme, par exemple, l'épigramme de Saint-Lambert, citée plus haut.

• Le **sixain** (ou **sizain**) est fait d'une strophe de six vers où l'ordonnance des rimes est conçue de telle façon que l'une reste en suspens jusqu'au bout pour assu-

rer la cohérence de l'ensemble et ménager l'éventuelle arrivée d'un trait final :

Sans recherche ni document,
Sans lire ni Bible ni Fable,
Instruite par le sentiment,
La femme très naïvement
Se fait Dieu d'après son amant
Et d'après son mari le Diable.
ÉCOUCHARD LEBRUN.

• Le **huitain** retient de préférence, parmi les différentes formules qui constituent la strophe de huit vers, le type isométrique (déca-ou octosyllabe) à double système, croisé ou embrassé, avec une rime dominante assurant l'unité de la strophe (*abab/bcbc* ou *abba/acca*) :

Lorsque Maillart, juge d'Enfer, menoit
A Monfaucon Samblançay l'âme rendre,
A vostre advis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien ? Pour le vous faire entendre,
Maillart sembloit homme qui mort va prendre ;
Et Samblançay fut si ferme vieillard
Que l'on cuidoit, pour vray, qu'il menast pendre
A Monfaucon le lieutenant Maillart
MAROT.

• Le **dizain** s'établit de même sur une strophe de dix vers isométriques (déca- ou octosyllabes) construite par symétrie « en miroir » *(ababb/ccdcd)* :

Certain ivrogne, après maint long repas,
Tomba malade. Un docteur galénique
Fut appelé : « Je trouve ici deux cas,
Fièvre adurante et soif plus que cynique.
Or Hippocras tient pour méthode unique
Qu'il faut guérir la soif premièrement. »
Lors le fiévreux lui dit : « Maître Clément,
Ce premier point n'est le plus nécessaire.
Guérissez-moi ma fièvre seulement ;
Et pour ma soif, ce sera mon affaire. »
J.-B. ROUSSEAU.

On notera que, dans le cas du dizain comme dans celui du huitain, le poète évite de faire correspondre une coupe de sens avec la *césure strophique* théorique (laquelle se trouve mécaniquement au point de suspension maximale du système : *abab//...* dans le huitain, *ababb//...* dans le dizain) afin d'assurer l'enchaînement en souplesse des deux parties de la strophe.

Mais les plus vénérables des formes fixes sont des formes héritées du Moyen Âge, articulées en compositions à plusieurs strophes et raffinées à l'infini sous la plume de poètes savants. Nous donnons ici les principales.

• Le **lai lyrique** (à ne pas confondre avec le *lai narratif*, simple conte en vers suivis, comme dans *les Lais* de Marie de France), poème chanté à l'origine (irlandais *laid*, « chant »), se caractérise d'une part par l'hétérométrie de ses vers (souvent des vers courts, d'où l'adjectif « layé » pour indiquer l'insertion de vers courts dans des poèmes ordinairement en vers plus longs : « sonnet layé », « ballade layée »), d'autre part par un jeu des correspondances de fin de vers limité à deux rimes, dont une dominante, avec composition strophique. Ainsi Froissart chantant l'amour :

S'aimerai, [ainsi j'aimerai]
Servirai,
Cremirai, [je craindrai]
Et à lui obéirai,
D'humble vouloir
En espoir
De veoir
Et d'avoir
Grâce et confort ; car pour vrai
Mestier en ai. [j'en ai besoin]
....

(Organisation strophique :
3a-3a-3a-7a-4b/3b-3b-3b-7a-4a/...)

• Le **virelai**, parmi diverses formes, en présente deux majeures :

a) une série de strophes, la première précédée d'un refrain qui revient à la fin de toutes les autres :

Sui-je, sui-je, sui-je belle ?
Il me semble, à mon avis,
Que j'ai beau front et doulz viz, [doux visage]
Et la bouche vermeillette ;
Dittes-moy se je suis belle.
J'ay verts yeux, petits sourcis,
Le chief blont, le nez traitis [bien fait]
Rond menton, blanche gorgette,
Sui-je, sui-je, sui-je belle ?
J'ay mantiaux fourrez de gris,
J'ay chapiaux, j'ay biaux proffis [richesses]
Et d'argent mainte espinglette ; [agrafe]
Sui-je, sui-je, sui-je belle ?

....
EUSTACHE DESCHAMPS.

(le « virement » y est ici le retour du refrain) ;

b) une série de strophes dites « en contradiction », c'est-à-dire dans lesquelles les vers inversent leur dominante : *aaabaaab// bbbabbba* (le « virement » y est alors inversion).

• Le **triolet** est composé de huit vers sur deux rimes, le premier revenant comme quatrième et les deux premiers comme septième et huitième. Même principe de refrain que dans le virelai cité plus haut, l'art consistant souvent dans la souplesse de rattachement du refrain à la phrase qu'il conclut :

Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.
Le beau dessein que je formai
Le premier jour du mois de mai !
Je vous vis et je vous aimai :
Si ce dessein vous plut, Sylvie,
Le premier jour du mois de mai
Fut le plus heureux de ma vie.
RANCHIN.

Le jeu du refrain domine d'ailleurs plusieurs de ces poèmes à forme fixe :

• Le **rondel,** qui, sur treize vers en trois strophes, reprend en refrain, d'abord plein, puis atténué en écho rêveur, les deux premiers vers de la première strophe à la fin de la deuxième, puis le premier seulement en supplément de la troisième :

Plus penser que dire
Me convient souvent
Sans montrer comment
N'a quoi mon cœur tire.
Feignant de sourire
Quand suis très dolent,
Plus penser que dire
Me convient souvent.
En toussant soupire
Pour secrètement
Musser mon tourment : [cacher mon tourment]
C'est privé martyre [un martyre secret]
Plus penser que dire.
Charles D'ORLÉANS.

• Le **rondeau,** qui remplace la reprise des vers initiaux par celle des seuls premiers mots du premier vers (ce qu'on appelle le « rentrement ») :

Dans dix ans d'ici seulement
Vous serez un peu moins cruelle.
C'est long, à parler franchement.
L'amour viendra probablement
Donner à l'horloge un coup d'aile.
Votre beauté nous ensorcelle,
Prenez-y garde cependant :
On apprend plus d'une nouvelle
En dix ans.
Quand ce temps viendra, d'un amant
Je serai le parfait modèle,
Trop bête pour être inconstant
Et trop laid pour être infidèle.
Mais vous serez encor trop belle
Dans dix ans.
MUSSET.

Rondel et rondeau sont des variantes du même type, arbitrairement distinguées en français moderne par deux formes du même mot. Le *rentrement* n'était à l'origine qu'une convention d'écriture indiquant en abrégé par leurs premiers mots la reprise de vers entiers. C'est par une

erreur de lecture que cette abréviation a été considérée comme constituant à elle seule le refrain : d'où la forme du rondeau moderne.

• La **ballade.** FORMULE PRIMITIVE : trois huitains sur trois rimes, de formule croisée ou embrassée, avec une rime dominante assurant l'unité de la strophe (*abab/bcbc* ou *abab/bccb*) et répétition en refrain du dernier vers de la première strophe dans les deux autres, ce refrain exprimant la pensée ou le sentiment dominant du poème.

PERFECTIONNEMENT : trois strophes et demie, la demi-strophe se présentant sous forme de dédicace à un grand, une dame, un ami (d'où son nom d'*envoi* et son attaque ordinaire par un vocatif du type *Prince, Sire, Dame, Fils*) ; c'est la *petite ballade,* comme la *Ballade des dames du temps jadis,* de Villon, dont la première strophe est :

Dictes-moy où, n'en quel pays
Est Flora, la belle Romaine ;
Archipiada ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine ;
Echo parlant quand bruyt on maine
Dessus rivière ou sus estan,
Qui beauté ot trop plus qu'humaine ?
Mais où sont les neiges d'antan ?

À noter la forme dite « carrée » de la strophe (autant de vers que chacun a de syllabes) et la disposition des rimes en structure symétrique *abab/bcbc.* L'envoi reprend le croisement des quatre dernières rimes. Le schéma d'ensemble est donc : *abab/bcbc, abab/bcbc, abab/bcbc, bcbc.*

ÉLARGISSEMENT : *la grande ballade,* par amplification du mètre et, par conséquent (puisque la strophe est « carrée »), du nombre des vers : trois dizains de décasyllabes et un envoi de cinq vers (ex. : l'*Épitaphe Villon,* bien connue sous le nom de « Ballade des pendus ») ; le dizain y garde une formule de stricte symétrie (rimes *ababb/ccdcd*). La petite et la grande ballade représentent les formes canoniques du genre.

DÉVELOPPEMENT SUPPLÉMENTAIRE : le *chant royal,* cinq strophes au lieu de trois et un envoi de cinq, six ou sept vers, toujours avec refrain.

Le nom de « ballade » a en outre, à l'époque romantique, été donné à des poèmes de formes strophiques diverses, à sujets populaires ou légendaires, qui ne présentent pas l'ordonnance rigoureuse de la ballade traditionnelle ; les ballades du recueil *Odes et Ballades* de Hugo n'ont donc de commun que le nom avec celles de Villon ou de Marot : c'est un autre type de poème, simplement strophique et sans forme fixe.

De la Renaissance date en outre l'introduction dans la poésie française d'une autre série de poèmes à facture déterminée, la plupart d'origine italienne.

• La **villanelle,** comme son nom l'indique (ital. *villanella,* « danse villageoise » [cf. anc. franç. *vilain*]), est un poème d'inspiration pastorale fondé, comme le virelai, la ballade, le rondel, le rondeau, sur le principe de la reprise de vers en refrain. Elle est faite de tercets et établie sur deux rimes. Le premier et le troisième vers du premier tercet reviennent alternativement comme refrain des tercets suivants et ensemble à la fin du dernier couplet, qui a ainsi quatre vers :

J'ay perdu ma tourterelle :
Est-ce point elle que j'oy ? [que j'entends]
Je veux aller après elle.
Tu regrettes ta femelle,
Hélas ! aussi fay-je moy :
J'ay perdu ma tourterelle.
Si ton amour est fidelle,
Aussi est ferme ma foy :
Je veux aller après elle.
....

Mort, que tant de fois j'appelle,
Pren ce qui se donne à toy :
J'ay perdu ma tourterelle,
Je veux aller après elle.
PASSERAT.

• La **terza rima** (ou *tierce rime*) est aussi composée en tercets, dont le premier et le troisième vers riment ensemble, laissant ainsi sans réponse une rime, qui devient à son tour la première et la troisième du tercet suivant. Le poème progresse donc par appels de rime successifs, gardant toujours une rime en suspens jusqu'à un dernier vers isolé qui clôt le système : *aba, bcb, cdc,..., yzy, z.* Forme reprise par Valéry dans le poème de *la Fileuse :*

Le songe se dévide avec une paresse
Angélique, et sans cesse, au doux fuseau crédule,
La chevelure ondule au gré de la caresse.
Derrière tant de fleurs, l'azur se dissimule,
Fileuse de feuillage et de lumière ceinte :
Tout le ciel vert se meurt. Le dernier arbre brûle.
Ta sœur, la grande rose où sourit une sainte,
Parfume ton front vague au vent de son haleine
Innocente, et tu crois languir... Tu es éteinte
Au bleu de la croisée où tu filais la laine.

• La **sextine,** création du troubadour Arnaut Daniel, développée en Italie et ramenée en France grâce à l'influence qu'y exerça Pétrarque, est un poème complexe de six strophes de six vers sur deux rimes, avec inversion du schéma des rimes dans le passage d'une strophe à l'autre *(abaabb, babbaa,...),* reprise des mêmes mots à la rime dans toutes les strophes et conclusion par une demi-strophe reprenant les mots de rime dans l'ordre où les présentait le premier sizain, à raison d'un par hémistiche :

L'étang qui s'éclaircit au milieu des FEUILLAGES,
La mare avec ses joncs rubanant au SOLEIL,
Ses flottilles de fleurs, ses insectes VOLAGES
Me charment. Longuement aux creux de leurs RIVAGES
J'erre, et les yeux remplis d'un miracle VERMEIL,
J'écoute l'eau qui rêve en son tiède SOMMEIL.
*Moi-même j'ai mon rêve et mon demi-*SOMMEIL.
De féeriques sentiers s'ouvrent sous les FEUILLAGES *;*
Les uns, en se hâtant vers le coteau VERMEIL,
Ondulent, transpercés d'un rayon de SOLEIL *;*
Les autres, indécis, contournent les RIVAGES,
Foisonnent d'ombre bleue et de lueurs VOLAGES.
....

Doux FEUILLAGES, *adieu ; vainement du* SOLEIL
Les VOLAGES *clartés auront fui ces* RIVAGES,
Ce jour VERMEIL *luira jusque dans mon* SOMMEIL.
F. DE GRAMONT.

• Le **sonnet** est de loin la plus importante des formes fixes héritées de la Renaissance. Type canonique : quatorze vers isométriques, graphiquement répartis en deux quatrains et deux tercets, les deux tercets constituant globalement une structure strophique en sizain. Les deux quatrains ont les mêmes rimes, présentées en systèmes embrassés *(abba) ;* le groupe des tercets présente deux rimes plates *(cc),* puis quatre rimes croisées *(dede)* ou embrassées *(deed).* Les formules d'ensemble sont donc : *abba, abba, ccd, ede ou abba, abba, ccd, eed.*

La première formule est dite du « sonnet français », la seconde du « sonnet italien » sans que cette distinction ait des raisons historiques solides. On garde ces dénominations par convention pour caracté-

riser les deux dessins des tercets. Ce sonnet de Baudelaire :

Quand, les deux yeux fermés, en un soir chaud d'automne,
Je respire l'odeur de ton sein chaleureux,
Je vois se dérouler des rivages heureux
Qu'éblouissent les feux d'un soleil monotone ;
Une île paresseuse où la nature donne
Des arbres singuliers et des fruits savoureux ;
Des hommes dont le corps est mince et vigoureux,
Et des femmes dont l'œil par sa franchise étonne.
Guidé par ton odeur vers de charmants climats,
Je vois un port rempli de voiles et de mâts
Encor tout fatigué par la vague marine,
Pendant que le parfum des verts tamariniers,
Qui circule dans l'air et m'enfle la narine,
Se mêle dans mon âme au chant des mariniers.

est donc un sonnet régulier de formule « française », avec couronnement des tercets par un vers final qui, sur une évocation dernière donnant carrière à l'imagination, est une ouverture en même temps qu'une conclusion.

De nombreuses variantes ont été apportées aux schémas de base : structure croisée des quatrains au lieu de la structure embrassée, rimes différentes dans les deux quatrains, intervention de vers courts parmi les vers longs (sonnet « layé »), ordre inversé des quatrains et des tercets, ceux-ci passant en tête et les quatrains en seconde partie (sonnet « renversé »), groupements variés des rimes du sizain final (parmi lesquels est à remarquer la formule du sonnet anglais dit « élizabéthain », utilisée par Shakespeare et reprise par Mallarmé, laquelle transforme les deux tercets en un troisième quatrain suivi d'un distique : *abab, cdcd, efef, gg*). Toutes ces variantes n'ont fait que souligner la permanence du genre et son succès.

La poésie moderne a développé peu de formes fixes nouvelles, soit qu'elle reprît les formes anciennes intégralement ou avec variantes, soit qu'elle abandonnât dans le poème comme dans le vers lui-même le principe des cadres préétablis. On note cependant l'apparition de quelques formes originales :

• Le **pantoum,** forme d'origine malaise et qui, pour cette raison, a flatté le goût romantique et parnassien de l'exotisme, se compose de quatrains à rimes croisées, construits de telle sorte que le deuxième et le quatrième vers de chacun soient repris dans le suivant comme premier et troisième vers. Le premier vers de la pièce revient à la fin comme vers de conclusion. À ce procédé d'entrelacement des strophes se superpose en outre une alternance de deux thèmes, l'un de caractère descriptif ou évocateur dans les deux premiers vers de chaque strophe, l'autre de caractère plus intime et sentimental dans les deux derniers. Le poème joue ainsi constamment sur la combinaison et le décalage de deux structures, l'une métrique, l'autre sémantique :

Sur le bord de ce flot céleste
Mille oiseaux chantent, querelleurs.
Mon enfant, seul bien qui me reste,
Dors sous ces branches d'arbre en fleurs.
Mille oiseaux chantent, querelleurs,
Sur la rivière un cygne glisse.
Dors sous ces branches d'arbre en fleurs,
Ô toi ma joie et mon délice !
Sur la rivière un cygne glisse
Dans les feux du soleil couchant,
Ô toi ma joie et mon délice,
Endors-toi bercé par mon chant !
....

Je vois les topazes de feu
Qui chassent ton songe funeste.
Ferme tes yeux de lotus bleu
Sur le bord de ce flot céleste.
TH. DE BANVILLE.

Baudelaire a utilisé les effets du pantoum dans sa célèbre *Harmonie du soir :*

Voici venir le temps où vibrant sur sa tige...

• Le **monostiche** (gr. *monos,* « seul », et *stikhos,* « vers » — on dit indifféremment *monostiche,* comme *hémistiche,* ou *monostique,* comme *distique*) réduit, dans les perspectives impressionnistes de la poésie moderne, le poème à un seul vers. Il s'agit alors d'une évocation dont la qualité poétique tient au champ qu'elle ouvre à la rêverie par l'effet du mystère de son isolement et du sentiment d'incomplétude qui l'accompagne :

Et l'unique cordeau des trompettes marines
APOLLINAIRE.

POÈMES DE FORME LIBRE

La liberté de composition du poème prend différentes formes selon les époques et les écoles. Les noms en ont été quelquefois confondus. D'assez claires distinctions sont néanmoins possibles.

• Le terme « poème en vers libres » ne peut plus, depuis les innovations de la poésie moderne, s'appliquer sans ambiguïté au mélange de vers réguliers rimés et organisés en combinaisons variables de mètres et de rimes qui caractérise, par exemple, les *Fables* de La Fontaine. On adoptera plutôt ici le nom de **vers mêlés,** autorisé par la tradition classique.

• Celui de « poème en **vers libres** » est à réserver aux compositions modernes dont les mètres se succèdent sans règles de groupement (ni rimes ni mètres préétablis), chaque vers valant d'abord par l'effet de sa structure propre en relation mouvante avec celle des précédents et des suivants.

• En cas d'isométrie sans liaison sonore par rime ou assonance, le poème est dit en **vers blancs :**

De la douce et de l'extrême
Nous confondions les couleurs
Toutes étaient inutiles
Et nous à quoi servions-nous
Tous et toutes grains de sable
Impalpables dans le vent
Tous et toutes étincelles
Sous une ombrelle de feu
ÉLUARD.

• Le poème en **versets** est formé de larges unités de souffle et de sens délimitées par l'alinéa, et que leur étendue empêche d'être globalement perceptibles comme vers. La plupart de ces unités sont segmentables en combinaisons variées de mètres sensibles (Claudel, Saint-John Perse), qui dessinent un fond de vers blancs ou de vers libres dont le verset n'est que le groupement.

• Le maximum de liberté est atteint avec le **poème en prose,** brève composition en manière de conte légendaire, de tableautin délicat ou de méditation lyrique sur les êtres et les choses ; divisé en petits alinéas formant des unités de sens et de mouvement comparables aux strophes des poèmes versifiés ; en prose cadencée ou non, mais présentant souvent des retours de sonorités et des harmonies fluentes qui rappellent les vers ; c'est un genre mouvant, né sous la plume de quelques écrivains issus du romantisme (Aloysius Bertrand, Maurice de Guérin), cultivé occasionnellement par Nerval, Baudelaire, Rimbaud, et dont, au XXe s., Léon-Paul Fargue et Max Jacob ont fourni les meilleurs exemples.

J. MAZALEYRAT.

poésie [pɔezi] n. f. (lat. *poesis,* la poésie, ouvrage en vers, gr. *poiêsis,* action de faire, création, art de composer des œuvres poétiques, art de la poésie, genre poétique, de *poieîn,* faire, créer ; v. 1350, Zumthor, au sens de « art de la fiction littéraire et de l'expression versifiée, tel qu'il est étudié et pratiqué selon les modèles canoniques » [dans le vocabulaire des arts libéraux] ; sens I, 1, 1514, P. Fabri [« genre littéraire dont la forme est le vers », 1550, Ronsard ; *haute poésie,* 1798, Acad. — *grande poésie,* même

sens, av. 1778, Voltaire ; *poésie pure,* 1857, Baudelaire] ; sens I, 2, 1549, J. Du Bellay [pour un poète, 1835, Acad.] ; sens I, 3, 1691, Mme de Sévigné ; sens I, 4, 1843, Baudelaire ; sens II, 1, 1694, Acad. [« aptitude d'une personne à éprouver des émotions neuves... », 1810, Mme de Staël] ; sens II, 2, 1549, J. Du Bellay ; sens II, 3, av. 1699, Racine ; sens II, 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens III, 1, 1549, J. Du Bellay [« ouvrage en vers, particulièrement admirable, dû à quelque poète de grande autorité en son art », début du XVe s., Zumthor ; *les poésies d'un écrivain,* 1690, Furetière] ; sens III, 2, XVIIe s., d'après Larousse, 1875, t. XII, p. 1237 *d*).

I. LA POÉSIE EN TANT QU'ART. **1.** Art de faire des vers, et, particulièrement, art de s'exprimer en vers d'une manière esthétique et émouvante, en combinant harmonieusement les mots, les rythmes, les images : *Notre langue ne ressemble pas à quelques autres où la poésie et la prose sont, pour ainsi dire, deux langages différents* (d'Olivet). *On demande comment, la poésie étant si peu nécessaire au monde, elle occupe un si haut rang parmi les beaux-arts ; on peut faire la même question sur la musique ; la poésie est la musique de l'âme, et surtout des âmes grandes et sensibles* (Voltaire). *La poésie et le progrès sont deux ambitieux qui se haïssent d'une haine instinctive, et, quand ils se rencontrent dans le même chemin, il faut que l'un des deux serve l'autre* (Baudelaire). || Genre littéraire dont la forme est le vers (avec une épithète postposée) : *Poésie épique, lyrique, dramatique. Poésie profane, sacrée. Poésie satirique, didactique. Poésie burlesque, morale, familière.* || *Haute poésie,* celle dont tous les thèmes appartiennent à un domaine élevé de la pensée, et toutes les expressions à un langage noble : *Les romantiques se sont moqués de la haute poésie du XVIIIe s.* || *Poésie pure,* celle qui ne serait autre chose qu'elle-même, qui se réduirait à sa seule limpidité évocatrice et se dépouillerait de tout élément narratif ou discursif. || **2.** Manière de pratiquer cet art, que l'on considère comme propre à une époque, à une nation, à une école, et dont on reconnaît les traits communs dans un ensemble d'œuvres (avec une épithète postposée) : *La poésie antique, la poésie médiévale. La poésie grecque, latine, allemande. La poésie alexandrine, la poésie classique, la poésie romantique. La plus grande gloire de la poésie provençale est d'avoir eu pour fille la poésie italienne* (Fontenelle). || Ensemble des caractères qui définissent l'originalité d'un poète (avec le nom de ce poète comme complément) : *La poésie de Ronsard, de Lamartine. La poésie de Virgile ne se détache jamais de la cause politique à laquelle elle s'est engagée* (Ozanam). || **3.** Forme d'expression littéraire éclatante et riche, indépendante de l'emploi de la prose ou du vers : *Nous y avons trouvé* [dans une lettre] *même de la poésie ; car vous savez mieux que moi que le style figuré est une poésie* (Sévigné). *Il* [David] *ne tait point les vertus d'un prédécesseur injuste, qui a fait tout ce qu'il a pu pour le perdre ; il les célèbre, il les immortalise par une poésie incomparable* (Bossuet). || **4.** Travail d'expression littéraire, conçu comme un exercice intérieur, comportant une prise de contact particulière avec le monde et un mode de connaissance spécifique : *Il faut et il suffit, pour qu'il y ait poésie certaine (ou, du moins, pour que nous nous sentions en péril prochain de poésie) que le simple ajustement des mots, que nous allions lisant comme l'on parle, oblige notre voix, même intérieure, à se dégager du ton et de l'allure du discours ordinaire, et la place dans un autre mode et comme dans un tout autre temps* (Valéry). *Si la poésie n'est pas, comme on l'a dit, le « réel absolu », elle en est bien la plus proche convoitise et la plus proche appréhension.* [...] *Fidèle à son office, qui est l'approfondissement même du mystère de l'homme, la poésie moderne s'engage dans une entreprise dont la poursuite intéresse la pleine intégration de l'homme.* [...] *Elle s'allie dans ces voies la beauté, mais n'en fait point sa fin ni sa seule pâture* (Saint-John Perse). *Les gens exigent qu'on leur explique la poésie. Ils ignorent que la poésie est un monde fermé où l'on reçoit très peu et où il arrive même qu'on ne reçoive personne* (Cocteau).

II. LA POÉSIE EN TANT QU'INSPIRATION. **1.** Puissance créatrice de l'écrivain, qui lui permet d'embellir et d'idéaliser le réel : *Aurélia est à mon avis une leçon suprême de poésie* (Giraudoux). || Aptitude d'une personne à éprouver des émotions neuves, à percevoir certaines correspondances délicates entre le monde affectif et le monde sensible : *Telle est la poésie instinctive de l'esprit humain qu'il est porté à recevoir des faits une impression plus vive, plus grande que ne sont les faits mêmes* (Guizot). *La poésie, c'est la puissance qui nous affranchit un moment de l'éternelle limite* (Schérer). *Cette jeune fille manque complètement de poésie.* || **2.** Élément spécifique et mystérieux qui confère à certains ouvrages, écrits en vers ou en prose, une beauté et une force qui suscitent l'émotion chez le lecteur : *Toute l'Écriture est pleine de poésie, dans les endroits mêmes où l'on ne trouve aucune trace de versification* (Fénelon). *Rien n'est plus désagréable que cette dextérité dans le médiocre, que ces lignes rimées et césurées convenablement, qui ont l'apparence de vers sans contenir un atome de poésie* (Gautier). *Force vers et point de poésie* (Hugo). *Je viens de lire un peu de Bible : quelle merveille, quelle simplicité, puissance de style et quelle poésie souvent* (Saint-Exupéry). *La poésie des « Pensées » de Pascal, des « Mémoires d'outre-tombe » de Chateaubriand.* || **3.** *Par extens.* Dans les arts autres que la littérature, élément irréductible à la technique et aux règles, qui provoque chez celui qui le saisit de vives réactions affectives ou esthétiques : *La poésie d'un tableau, d'une statue, d'une sonate. Vien dessine bien, peint bien ; mais il ne pense ni ne sent ; Doyen serait son écolier dans l'art, mais il serait son maître en poésie* (Diderot). || **4.** *Par extens.* Faculté que l'on prête à certains êtres, à certains objets, concrets ou abstraits, d'évoquer un univers autre et plus beau que celui du monde sensible et de la raison : *La poésie de la mer, de la montagne, des ruines. La poésie de l'enfance. Il raisonnait ses étiquettes, la forme de ses bouteilles, calculait la contexture du bouchon, la couleur des affiches. Et l'on dit qu'il n'y a pas de poésie dans le commerce !* (Balzac). *On ne peut se figurer la poésie des lacs, le charme des cascades, l'effet gigantesque des glaciers* (Flaubert). *Je compris toute la beauté et la poésie des pleurs des femmes* (Renan). *La fraîcheur des soirées d'automne a la poésie que Cécile et Jack s'avouèrent en entrant dans la salle basse où flambait le feu du souper* (Daudet). *Peut-être n'y a-t-il pas de pays où l'on trouve plus de poésie éparse qu'en Italie, et je ne parle pas de sa littérature ni de sa musique* (Barrès). *Je fus toujours insensible, je l'avoue, à la poésie de ce Montmartre de Carco et de Dorgelès* (Mauriac).

III. LA POÉSIE EN TANT QU'ŒUVRE CONSTITUÉE. **1.** *Vx* ou *fam.* Pièce de vers de peu d'étendue, court poème : *Apprendre une poésie par cœur. Recueil, choix de poésies. Les poésies populaires elles-mêmes, qui sont si essentiellement anonymes, ont toujours un auteur* (Renan). *Félicité avait insisté lourdement auprès du jeune homme pour qu'il récitât une poésie* (Mauriac). || *Les poésies d'un écrivain,* ses œuvres en vers, à l'exclusion de ses tragédies, de ses comédies et autres ouvrages de dimensions importantes ou de caractère solennel : *Les « Poésies nouvelles » d'Alfred de Musset. Les poésies de Corneille sont des sonnets, des rondeaux, des mascarades.* || **2.** Spécialem. et vx. *Poésie fugitive,* toute espèce de pièce de vers brève, traitant un sujet léger : *L'épigramme, le madrigal étaient des poésies fugitives.*

• SYN. : **I, 1** *versification.* — CONTR. : **I, 1** *prose.*

poesté [pɔɛste] n. f. (lat. *potestatem,* accus. de *potestas,* puissance, pouvoir, faculté, pouvoir d'un magistrat, mot de la même famille que le verbe *posse,* pouvoir ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *podestad* [*podested,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; poesté,* fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*], au sens de « puissance, pouvoir » ; sens moderne, fin du XIIe s. [*homme de poesté,*

1238, Godefroy]). Sous la féodalité, étendue de la domination d'un seigneur. || *Homme de poesté,* roturier.

poétastre [pɔetastr] n. m. (de *poète ;* milieu du XVIe s.). *Fam.* et *vx.* Poète de peu d'importance, dépourvu de talent : *Nul remords, nul regret vrai, nul désastre ! | C'est effrayant ce que nous nous sentons | D'affinités avec les moutons | Enrubannés du pire poétastre* (Verlaine). *La ruée des véhicules et des projectiles vers leur propre mise au rancart contraste comme une barre métallique avec le tremblotement immobile fourmilleur de tout un velours de poétastres et de grands sentimentaux* (Audiberti).

poète [pɔɛt] n. m. (lat. *poeta,* fabricant, artisan, poète, gr. *poiêtês,* auteur, créateur, artisan, celui qui compose des vers, de *poieîn,* faire, créer ; v. 1155, Wace, au sens de « auteur canonique servant de modèle d'expression en poésie » [dans le vocabulaire des arts libéraux] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « lettré, savant et sage, spécialement grec ou romain, considéré comme possédant des pouvoirs intellectuels extraordinaires » ; sens I, 1, 1549, J. Du Bellay [« personne qui cultive un genre particulier de poésie », milieu du XVIe s. ; *poète de théâtre,* av. 1699, Racine ; *poète crotté,* av. 1660, Saint-Amant] ; sens I, 2, v. 1380, *Aalma* [*poète maudit,* 1884, Verlaine] ; sens I, 3, début du XIXe s. ; sens I, 4, av. 1857, Musset ; sens I, 5, 1660, Brunot ; sens II, 1, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens II, 2, av. 1553, Rabelais ; sens II, 3, av. 1850, Balzac).

I. ÉCRIVAIN OU ARTISTE. **1.** Personne qui compose des vers, par passe-temps ou par profession : *Art, métier de poète. Poète de cour, poète officiel. La Fontaine fut le poète de Fouquet. Dès que l'impression fait éclore un poète, | Il est esclave né de quiconque l'achète* (Boileau). || Personne qui cultive un genre particulier de poésie (avec une épithète postposée) : *Poète lyrique, comique, dramatique, tragique. Voici les poètes dramatiques, qui, selon moi, sont les poètes par excellence et les maîtres des passions ; il y en a de deux sortes : les comiques qui nous remuent si doucement, et les tragiques qui nous troublent et nous agitent avec tant de violence* (Montesquieu). || Class. *Poète de théâtre,* celui qui compose des œuvres dramatiques en vers : *Vous vous accordez surtout dans la pensée que je suis un poète de théâtre* (Racine). || Fam. et vx. *Poète crotté,* celui qui est dépourvu de talent et qui vit dans la misère : *Je donne au poète crotté | Deux cents livres de vanité* (Scarron). || **2.** Écrivain inspiré, qui s'exprime en vers d'une manière esthétique, originale et émouvante : *Un bon versificateur n'est pas forcément un poète. Le devoir, le travail, la fonction du poète sont de mettre en évidence et en action ces puissances de mouvement et d'enchantement, ces excitants de la vie affective et de la sensibilité intellectuelle, qui sont confondus dans le langage usuel avec les signes et les moyens de communication de la vie ordinaire et superficielle* (Valéry). *Dans notre monde occidental, le poète, le pur poète est regardé par les hommes du commun avec une défiance mêlée d'inquiétude* (Duhamel). || *Poète maudit,* celui qui trouve dans les malheurs et les excès de sa vie une abondante source d'inspiration et une vision nouvelle du monde. || **3.** Auteur littéraire qui, sans utiliser la forme du vers, se fait remarquer par la beauté de son style, ainsi que par sa perception aiguë de la nature et de la vie : *Chateaubriand fut un grand poète en prose. Jamais quand il* [Bossuet] *écrit pour lui, et pour ses religieuses, il ne craint le réalisme ou la hardiesse de l'image, et c'est ce qui le fait poète* (Lanson). || **4.** Érivain qui conçoit l'œuvre littéraire, en vers ou en prose, comme une appréhension irrationnelle, intuitive du réel et de ses mystères, et comme une espèce de mission prophétique : *Le romancier, l'écrivain dramatique, l'historien, le philosophe voient les rapports des choses ; le poète en saisit l'essence* (Musset). *C'est assez, pour le poète, d'être la mauvaise conscience de son temps* (Saint-John Perse). *C'est à mon âge qu'hérédité devient autre chose qu'un mot. Cela ne se démontre pas, mais dans le total de notre destin nous discernons la part de ce qui n'est pas nous, dans la mesure où « nous » désigne le songeur, le voyant et, d'un mot, le poète* (Mauriac). || **5.** Dans les arts autres que la littérature, personne dont les œuvres touchent vivement l'imagination et la sensibilité : *On appelait Watteau « le poète du pinceau ». Certaines pièces de Debussy montrent que ce musicien était un délicat poète de la nature.*

II. EN DEHORS DU DOMAINE DES ARTS. **1.** Personne exempte de préoccupations mesquines, qui est capable d'enthousiasme, d'idéalisme, de rêveries généreuses : *Tout bourgeois, dans l'échauffement de sa jeunesse,* [...] *s'est cru capable d'immenses passions, de hautes entreprises ;* [...] *chaque notaire porte en soi les débris d'un poète* (Flaubert). *Il* [Bernard] *allait profiter de sa solitude pour vivre toute la journée en poète, et en gentilhomme* (Giraudoux). || **2.** *Péjor.* Personne qui a perdu le contact avec les réalités, qui vit dans un univers de rêve : *Ils* [nos adversaires politiques] *nous déclarent que nous n'entendons rien aux affaires, que nous n'avons pas le sens politique, que nous ne sommes pas des hommes sérieux* [...], *ils nous disent un gros mot, la plus grosse injure qu'ils puissent trouver, ils nous appellent poètes !* (Hugo). || **3.** *Littér.* Par retour au sens étymologique, « celui qui crée véritablement, inventeur » (par opposition à *interprète* ou *exécutant*) [rare] : *En ce monde, Dieu est le poète, les hommes ne sont que les acteurs* (Balzac). *Comme je disais aux journalistes que ni mon âge, ni ma situation de poète (c'est-à-dire d'ouvrier) ne m'autorisent à laisser prendre de moi des photographies excentriques, ils me répondirent que c'était l'usage* [aux U. S.A.] (Cocteau).

• SYN. : **II, 1** *idéaliste ;* **2** *rêveur, utopiste.*

◆ adj. m. et f. (sens 1, 1669, Boileau [*femme poète,* 1823, Boiste] ; sens 2, 1584, Delboulle, d'après le *FEW,* IX, 122 *b*). **1.** Se dit d'une personne, d'une communauté qui s'adonne à la poésie ou qui fait preuve de qualités poétiques : *Racine et Despréaux sont-ils jamais plus poètes que dans les endroits où il ne se trouve pas une expression qui puisse effaroucher le plus timide grammairien ?* (d'Olivet). *La littérature grecque est la seule qui ne soit pas née d'une autre, mais produite par l'instinct et le sentiment du beau chez un peuple poète* (Courier). *Avez-vous jamais connu un médecin poète ?* (Sand). *Si poétiques pourtant, les femmes sont moins poètes et imposent moins au réel la tyrannie de leur pensée* (Michelet). *Il n'est pas poète pour un sou : seules les affaires l'intéressent.* || *Femme poète,* syn. de POÉTESSE. (V. Rem.) || **2.** Se dit de ce qui est la source de l'inspiration créatrice : *L'art ne fait que des vers ; le cœur seul est poète* (Chénier).

◆ adj. et n. f. (1732, d'après Trévoux, 1771). *Vx.* Femme qui compose des vers (rare) : *Chloé, belle et poète, a deux petits travers : | Elle fait son visage et ne fait pas ses vers* (Lebrun-Pindare).

• REM. Pour une femme qui compose des vers, il est d'usage auj. de dire POÉTESSE (v. à l'ordre alphab.) ou, plus rarement, FEMME POÈTE. *Poète* ne s'emploie plus comme nom fém., mais on l'utilise comme nom masc. aussi bien pour les hommes que pour les femmes : *Mme Deshoulières était un poète aimable* (Acad., 1835). Dans les autres acceptions, on emploie rarement *poète* n. m. pour une femme.

poétereau [pɔetro] n. m. (de *poète ;* début du XVIIe s., écrit *poéterau ; poétereau,* av. 1660, Scarron). *Fam.* Petit poète de second ordre (vieilli) : *L'instigateur du massacre des jeunes filles de Verdun fut le poétereau régicide, Pons de Verdun, acharné contre sa ville natale* (Chateaubriand). *Je n'ai pas été mieux traité que ce pauvre Ragotin, un pauvre poétereau de province, un robin* (Nerval). *De même, quantité de poétereaux* [...] *ont résolu d'être poètes simplement en ne se contraignant point* (Gide).

• REM. On rencontre aussi la forme POÉTRIAU (v. 1780, d'après Féraud, 1788) : *Sans un tas de poétriaux, de rimailleurs, de moralistes qui entretenaient nos femmes de chambre et en écrivaient des calomnies...* (Balzac).

poétesse [pɔetɛs] n. f. (de *poète ;* XVe s., *Pastoralet,* écrit *poetisse ; poétesse,* début du XVIe s.). Femme qui compose des vers,

qui s'adonne à la poésie : *Nous avons connu la femme-auteur philanthrope, la prêtresse systématique de l'amour, la poétesse républicaine, la poétesse de l'avenir, fouriériste ou saint-simonienne...* (Baudelaire). *Près du flot glorieux que baise Mytilène, | Marchent, vierges en fleur, de jeunes poétesses* (Banville). [V. POÈTE, Rem.]

1. poétique [pɔetik] adj. (lat. *poeticus,* poétique, gr. *poiêtikos,* qui a la vertu de faire, de créer, inventif, propre à la poésie, de *poiêtos,* créé, fabriqué, travaillé, dér. de *poieîn,* faire, créer ; fin du XIV^e s., au sens 1 [*art poétique,* 1548, Sebillet ; *licence poétique,* 1521, P. Fabri — au fig., fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; *prose poétique,* av. 1778, Voltaire] ; sens 2, milieu du XVI^e s. [*fonction poétique,* 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens 3, 1588, Montaigne ; sens 4, 1549, Zumthor ; sens 5, 1803, Boiste). **1.** Relatif ou propre à la poésie en tant qu'art littéraire impliquant des procédés particuliers de composition et de style : *Fiction, matière poétique. Tour, langue poétique. Nous avons fort peu de mots poétiques, et le langage des poètes français n'est pas, comme celui des autres poètes, fort différent du commun langage* (Bouhours). *Dans le Midi, l'on se sert si naturellement des expressions poétiques, qu'on dirait qu'elles se puisent dans l'air et sont inspirées par le soleil* (M^me de Staël). *Tandis que Verlaine et Rimbaud ont continué Baudelaire dans l'ordre du sentiment et de la sensation, Mallarmé l'a prolongé dans le domaine de la perfection et de la pureté poétique* (Valéry). *L'œuvre sera poétique, et le poème excellent à proportions que les mots et les idées [...] se trouveront doués, chacun dans son ordre, de la structure la plus complexe* (Paulhan). || *Art poétique,* traité ou exposé de l'art de la composition et du style propres à la poésie : *L'« Art poétique » de Boileau. L'Art poétique français fait tout ce qu'on peut attendre d'un poème : il donne une idée précise et lumineuse de tous les genres ; mais il n'en approfondit aucun* (Marmontel). || *Licence poétique,* liberté que se donnent les poètes de s'écarter des règles ordinaires de la langue ou de la versification : *L'emploi de l'ancienne forme « encor » au lieu de « encore » est une licence poétique ; fig.* et *vx,* altération de la vérité ou tout autre manquement à un devoir, à une obligation : *Gardez-vous bien de lâcher le moindre mot qui puisse faire connaître au bon d'Hacqueville que je vous ai envoyé sa lettre : vous le connaissez ; la rigueur de son exactitude ne comprendrait point cette licence poétique* (Sévigné). *Il y a dans ce récit des licences poétiques* (Acad., 1835). || Par extens. *Prose poétique,* prose « musicale sans rythme et sans rime, assez souple et assez heurtée pour s'adapter aux mouvements lyriques de l'âme, aux ondulations de la rêverie, aux soubresauts de la conscience » (Baudelaire). || **2.** Qui relève de la poésie en tant que puissance créatrice permettant à l'écrivain de transcender la réalité : *L'enthousiasme, l'invention poétique. Le génie poétique ne procède point par essai, mais par chef-d'œuvre* (Villemain). *La connaissance poétique est celle où l'homme éclabousse l'objet de toutes ses richesses mobilisées* (Césaire). || *Fonction poétique,* chez le linguiste Roman Jakobson, fonction du langage par laquelle un message peut devenir une œuvre d'art. || **3.** Se dit d'un être ou d'un objet capable d'émouvoir de façon originale la sensibilité et l'imagination par des caractères ou des beautés sortant de l'ordinaire : *Personnage poétique. Tableau, musique, légende poétique. Genestas n'offrait donc rien en lui de poétique ni rien de romanesque, tant il paraissait vulgaire* (Balzac). || **4.** Se dit d'une personne ou d'une communauté qui est portée à la poésie, douée pour cet art : *Esprit poétique. Toutes ces recherches ont été instituées en France ; ce qui est assez remarquable, ce pays étant réputé peu poétique, quoique ayant produit plus d'un poète de renom* (Valéry). *La France, qui n'est pas poétique et dont la langue n'est pas poétique, est un pays de poètes* (Cocteau). *J'étais une jeune fille, rêveuse, une nature poétique* (Aymé). || **5.** Spécialem. et vx. *Caractère poétique,* en typographie, caractère romain, plus étroit et plus allongé que le caractère ordinaire, dont on se servait pour faire entrer dans la ligne les vers qui dépassaient la justification, sans avoir besoin de couper le vers.

• SYN. : **3** *lyrique, romanesque, romantique.* — CONTR. : **3** *banal, commun, prosaïque, vulgaire.*

2. poétique [pɔetik] n. f. (fém. substantivé de *poétique* 1, d'après le lat. *poetica,* travail du poète, gr. *poiêtikê,* la faculté ou le talent poétique, fém. substantivé de l'adj. *poiêtikos* [v. l'art. précéd.] ; 1639, La Mesnardière, au sens 1 [« système d'expression... propre à tel poète... », fin du XVIII^e s., d'après Larousse, 1875 — « art de la composition et du style propres à la poésie », 1680, Richelet ; « théorie de la production des œuvres de l'esprit », 1937, P. Valéry] ; sens 2, 1767, Diderot [aussi *la poétique de quelque chose*]). **1.** Traité, exposé ou recueil sur l'art de composer en vers, contenant l'étude des caractères propres aux divers genres de poésies et de mètres, ainsi que les préceptes ou les conventions qui régissent ces genres et ces mètres : *La poétique d'Aristote, d'Horace. Rien n'est plus aisé que de parler d'un ton de maître des choses qu'on ne peut exécuter ; il y a cent poétiques contre un poème* (Voltaire). *Ma poétique, un jour, si je puis la donner, | Sera bien autrement savante et salutaire* (Musset). || Système d'expression et conception de la poésie propres à tel poète en particulier, ou aux poètes de telle école, de telle époque, de tel pays (avec une épithète postposée ou un complément de nom) : *La poétique classique, romantique. La poétique de Chénier. La poétique des Grecs. Le dogme de la fatalité est le fondement de toute la morale et de toute la poétique anciennes* (Grimm). *Vers 1875, Victor Hugo vivant encore, Leconte de Lisle et les siens accédant à la gloire, on a vu naître les noms de Verlaine, de Stéphane Mallarmé, d'Arthur Rimbaud, ces trois Rois Mages de la poétique moderne* (Valéry). *Sa méthode* [de Racine], *son unique méthode, consiste à prendre de l'extérieur, par le style et la poétique comme par un filet, une pêche de vérités dont il ne soupçonnait lui-même que la présence...* (Giraudoux). || *Spécialem.* Chez Paul Valéry, théorie de la production des œuvres de l'esprit. || **2.** Vx. *La poétique des beaux-arts,* l'exposition et l'explication de ce qu'il y a d'élevé, d'idéal dans les différents arts. (On dit, auj., ESTHÉTIQUE.) || Par extens. *La poétique de quelque chose,* l'explication des éléments émouvants contenus dans cet objet : *Tous ces groupes insignifiants prouvent évidemment que la poétique des ruines est encore à faire* (Diderot). *La poétique du christianisme* (Chateaubriand).

poétiquement [pɔetikmɑ̃] adv. (de *poétique* 1 ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 [« dans la langue poétique », 1671, M^me de Sévigné] ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** D'une manière conforme à la technique de l'expression poétique : *Écrire poétiquement. Rien ne peut être savamment examiné ou poétiquement dépeint sans cette hauteur d'esprit qui fait voir l'ensemble en décrivant les détails* (M^me de Staël). || *Spécialem.* Dans la langue poétique : *Jusqu'à la révolution romantique, un cheval s'appelait poétiquement un « coursier », le mariage, l'« hymen ».* || **2.** Du point de vue de l'idéal de beauté propre à la poésie : *Le dieu des chrétiens est poétiquement supérieur au Jupiter antique* (Chateaubriand).

poétisable [pɔetizabl] adj. (de *poétiser ;* 1890, Maupassant). *Littér.* Se dit d'une personne capable de s'ouvrir aux émotions poétiques (rare) : *Enfin, son choix s'arrêta sur une jeune débutante qui paraissait pauvre et timide, et dont le regard triste semblait annoncer une nature assez facilement poétisable* (Maupassant).

poétisation [pɔetizasjɔ̃] n. f. (de *poétiser ;* 1852, Flaubert). *Littér.* Action de transformer en un objet poétique ; résultat de cette action : *La poétisation de la réalité. J'ai été blessé de la poétisation de choses que j'aimais mieux à leur état simple* (Flaubert).

poétiser [pɔetize] v. intr. (dér. savant de *poète ;* 1372, Oresme, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** *Vx* et *ironiq.* Faire des vers, pratiquer la poésie : *Maître Clément, ce grand forgeur de mètres, | Si doucement n'eût su poétiser* (J.-B. Rousseau). *Il y a autre chose à faire que de poétiser et bayer à la grisette* (Proudhon). || **2.** *Vx* et *littér.* Se laisser aller à des rêveries poétiques : *Voilà qu'en poétisant je rencontrai une jeune femme assise au bord du gave ;*

elle se leva et vint droit à moi : elle savait, par la rumeur du hameau, que j'étais à Cauterets (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *rimer, versifier ;* **2** *rêvasser.*

◆ v. tr. (1611, Cotgrave, au sens de « mettre en vers » ; sens actuel, 1805, Domergue). Rendre propre à susciter des émotions comparables à celles que fait naître la poésie, idéaliser : *Poétiser un personnage, une scène, un caractère. Poétiser ses souvenirs d'enfance. On doit soigner, édifier et poétiser sa propre existence, pour faire de soi un instrument actif et puissant au service de ses semblables* (Sand). *Non ! Ce n'est pas là de la poésie. Et comment poétiserait-on cette divine Jeanne, déjà par elle-même toute empreinte et trempée de poésie ?* (France).

poétriau n. m. V. POÉTEREAU.

poge [pɔʒ] n. f. (anc. provenç. *poges,* monnaie valant un quart de denier [XIIe s.], du n. provenç. du *Puy*[*-en-Velay*], ville dont les évêques avaient, depuis le Xe s., le droit de battre monnaie ; 1431, *Archives de Bretagne,* I, 48). Ancienne monnaie de Bretagne, en cuivre, qui valait une demi-obole.

1. pogne [pɔɲ] n. f. (var. pop. de *poigne ;* 1821, Esnault [*être à la pogne de quelqu'un,* 1953, A. Simonin]). *Pop.* Main : *Mettez vos pognes derrière vot'dos, allons* (Bourdet). || Arg. *Être à la pogne de quelqu'un,* lui obéir, lui être soumis.

2. pogne [pɔɲ] n. f. (mot franco-provenç. d'origine incertaine ; 1938, Montagné et Gottschalk). Pâtisserie dauphinoise, qui est une sorte de brioche en forme de couronne, parfumée ou non à l'eau de fleur d'oranger : *La pogne est une spécialité de Romans.*

pognon [pɔɲɔ̃] n. m. (dér. régional [sur le modèle de la paire *jeter/jeton*] de l'anc. v. *poigner,* saisir avec la main [XVIe s., Godefroy], lui-même dér. de *poing ;* 1840, d'après Larchey, 1878). *Pop.* Argent : *Ils l'accusaient d'avoir touché du pognon, d'avoir trafiqué avec les koulaks* (Romains).

● SYN. : *fric* (arg.), *pèze* (arg.), *picaillons* (pop.), *sous* (fam.).

pogrom ou **pogrome** [pɔgrɔm] n. m. (mot russe de mêmes sens, de *po-,* préf. à valeur intensive, et du radical *gromit-,* détruire ; 1907, Larousse, au sens 1 [pour les deux formes] ; sens 2, 1939, J. Romains). **1.** Dans la Russie des tsars, mouvement populaire antisémite, parfois encouragé par les autorités officielles, qui était accompagné de pillages et de massacres. || **2.** Massacre organisé d'une communauté juive : *Les pogroms hitlériens.*

pogromiste [pɔgrɔmist] n. m. (de *pogrom ;* 1955, Ikor, p. 76). Organisateur ou instigateur d'un pogrom.

◆ adj. (1955, Ikor, p. 277). Se dit d'une personne qui fomente, qui encourage un pogrom : *La main du Seigneur est sur nos ennemis !* [...] *Ah ! nos vaillants soldats du tsar ! Ah ! nos colosses pogromistes ! Je les ai vus partir, moi* (Ikor).

poicré, e [pwakre] adj. (de *pouacre* [v. ce mot] ; 1881, Huysmans). *Littér.* et *vx.* Se dit de cheveux sales et poisseux : *L'homme qui la remuait de la sorte était un grand gommeux, avec des cheveux rares au sommet, poicrés par la bandoline sur les tempes* (Huysmans).

poids [pwa] n. m. (lat. *pē*[*n*]*sum,* poids de laine qu'un esclave devait filer par jour, tâche, fonction, devoir, neutre substantivé de *pē*[*n*]*sus,* qui a du poids, de la valeur, part. passé adjectivé de *pendĕre,* peser ; v. 1155, Wace, écrit *peis* [*pois,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *poids* — par suite d'un rapprochement erroné avec le lat. *pondus,* poids en général, influence, autorité, lui aussi dér. de *pendĕre* —, 1564, *Indice de la Bible* (cette graphie apparaît dès 1285, Bevans, pour le sens III, 3)], au sens I, 1 [*poids formulaire...,* 1962, Robert ; *poids moléculaire,* 1888, Larousse, art. *molécule ; poids spécifique...,* 1845, Bescherelle ; *poids statistique...,* 1968, Larousse ; *unités de poids,* fin du XVIIIe s.] ; sens I, 2, v. 1155, Wace [*sous le poids de...,* 1792, Florian ; *de tout son poids,* 1679, Bossuet] ; sens I, 3, 1835, Vigny [« sensation de lourdeur, d'oppression... », 1761, J.-J. Rousseau] ; sens II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *peis* [*pois,* v. 1170, *Floire et Blancheflor,* et *poids,* XVIe s. ; *poids adhérent,* 1963, Larousse ; *poids brut, poids net,* 1723, Savary des Bruslons ; *poids de fin,* 1694, Th. Corneille ; *poids faible, poids fort,* 1903, Larousse ; *poids marchand,* 1963, Larousse ; *poids mort,* 1875, Larousse — au fig., 1911, A. Gide ; *poids utile,* 1962, Robert ; *poids vif, poids net,* 1869, Littré] ; sens II, 2, 1538, R. Estienne [*être de poids,* 1666, Molière ; *faire le poids,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *faire bon poids,* 1680, Richelet — au fig., 1721, Montesquieu ; *prendre, perdre du poids,* 1962, Robert] ; sens III, 1, av. 1650, Descartes [« lest utilisé pour la pêche au lancer », 1963, Larousse ; « pièce qui agit... pour entraîner... », 1538, R. Estienne] ; sens III, 2, 1370, Godefroy, X, 327 *b,* écrit *pois* [*poids,* 1538, R. Estienne ; *poids de marc,* fin du XVIe s., Brantôme ; *poids du sanctuaire,* 1534, Lefèvre d'Étaples (d'abord écrit *poix du saintuaire,* v. 1250, Trénel, 338) ; *...au poids du sanctuaire,* au fig., 1694, Acad. ; *avec poids et mesure,* 1671, Pomey ; *avoir deux poids (et) deux mesures,* 1751, Voltaire — *changer de mesure et de poids,* même sens, 1691, Racine] ; sens III, 3 [« balance »], 1285, Bevans, écrit *poids* [*poids public,* 1706, Richelet — « bureau délivrant des certificats indiquant le poids des marchandises... », 1869, Littré ; *poids du roi,* 1690, Furetière ; *les poids et mesures,* 1888, Larousse ; *droit de poids et mesures,* 1875, Larousse] ; sens III, 4, 1875, Larousse ; sens III, 5, 1896, date de la création du lancer du poids aux jeux Olympiques d'Athènes [aussi « épreuve d'athlétisme... »] ; sens III, 6, 1872, Pearson [*faire le poids,* 1924, Montherlant — au fig., 1953, P. Kenny] ; sens III, 7, 21 oct. 1899, *le Sport universel illustré,* p. 672 ; sens IV, 1, 1370, Oresme [*de poids,* 1640, Oudin ; *au poids de...,* av. 1613, M. Régnier] ; sens IV, 2, 1580, Montaigne [*sous le poids de,* 1691, Racine]).

I. FORCE MATÉRIELLE. **1.** En physique, résultante de l'action de la pesanteur sur les molécules d'un corps : *Le poids d'un corps se mesure par l'effort qu'il faut faire pour le soutenir. Poids de l'eau, de l'air. Nous entendons par poids la quantité de force avec laquelle un corps descend* (Condillac). *Chaque point matériel dans le même lieu de la Terre tend à se mouvoir avec la même vitesse par l'action de la pesanteur ; la somme de ces tendances est ce qui constitue le poids d'un corps ; ainsi les poids sont proportionnels aux masses* (Laplace). || *Poids atomique,* v. ATOMIQUE. || *Poids formulaire d'un composé,* somme des masses atomiques de ce composé, sans considération de son état moléculaire. || *Poids moléculaire,* somme des masses atomiques des éléments qui constituent la molécule d'un corps. || *Poids spécifique* ou *volumique,* quotient de la masse d'un corps par son volume. || *Poids statistique d'un niveau d'énergie,* nombre d'états quantiques distincts dans lesquels un système physique possède la même énergie interne. || *Unités de poids,* unités pratiques mesurant la force de la pesanteur : *Dans le système métrique, les unités de poids vont du gramme à la tonne.* || **2.** Dans le langage courant, pression, poussée ou traction exercée par un corps sur son support ou sur ce qui le tient suspendu : *Le poids d'un fardeau. Ces dieux que vous portiez dans vos solennités lassent par leur grand poids les bêtes qui les emportent* (Sacy). *Le poids du seau tendait et roidissait ses bras maigres* (Hugo). || *Sous le poids de quelqu'un* ou *de quelque chose,* sous l'effet de la force due à l'application de la pesanteur sur cette personne ou cette chose : *La passerelle s'est effondrée sous le poids des soldats. Plier sous le poids d'une charge.* (V. aussi § IV, n. 2.) || *De tout son poids,* en faisant ou en laissant agir toute la masse du corps humain : *Appuyer, tomber de tout son poids.* || **3.** Sensation de pression, de poussée ou de traction due à un corps lourd : *Diminuer le poids d'un sac à dos en réglant les bretelles.* || *Par anal.* Sensation de lourdeur, d'oppression due à une cause physiologique ou psychologique : *Ce repas m'a laissé un poids sur l'estomac. Cette nouvelle m'ôta de dessus la poitrine un poids de cinq cents livres* (Rousseau).

II. MESURE D'UNE MASSE. **1.** Évaluation, par rapport à un étalon déterminé (exprimé ou non), de la force de la pesanteur inhérente à un corps : *Le poids de*

ce sac est de 10 kg. Le poids de l'homme augmente régulièrement de la naissance jusqu'à l'âge adulte. Surveiller son poids. Marchandise qui se vend au poids ou à la pièce. || *Poids adhérent,* celui qui est transmis à la voie par l'ensemble des essieux moteurs d'une locomotive. || *Poids brut,* celui d'une marchandise pesée avec son emballage et ses déchets. || *Poids net,* celui de la marchandise seule. || *Poids de fin,* celui du métal précieux contenu dans un alliage avec un métal vulgaire. || *Poids faible,* celui d'une monnaie d'or ou d'argent qui est inférieur au poids fixé par la tolérance. || *Poids fort,* celui qui dépasse la tolérance. || *Poids marchand,* poids total d'un bloc de pierre, comprenant aussi celui de l'humidité, celui du gras de taille, et, éventuellement, celui de l'emballage. || *Poids mort,* dans un appareil mécanique ou une machine, celui qui absorbe une partie du travail utile de l'appareil ou de la machine : *Le poids des wagons dans un train est un poids mort ;* au *fig.,* élément ou personnage inutile et encombrant : *Le cas de Saintine ne soulevait aucune discussion, il était clair qu'en faisant le mariage qu'il a fait, il s'attachait un poids mort, et mettait sa flamme sous le boisseau* (Proust). *Combien la Bible est plus belle que les tragiques grecs ! Le poids mort de leur mythologie, leurs délayages, leur chauvinisme, leur moralisme, leurs lieux communs* (Montherlant). || *Poids utile,* celui que peut transporter un véhicule. (Syn. CHARGE UTILE.) || *Poids vif,* en boucherie, celui d'un animal sur pied, par opposition à *poids net,* celui de la carcasse que cet animal fournit : *Le rapport entre le poids net et le poids vif constitue le rendement.* || **2.** Fig. *Au poids de l'or,* à un prix très élevé : *Vendre sa marchandise au poids de l'or. En vain l'eunuque, ministre des plaisirs, achète au poids de l'or les plus rares esclaves* (Gautier). || *Être de poids,* en parlant d'une monnaie, contenir la quantité de matière exigée par la loi : *Il* [le marchand] *a un trébuchet, afin que celui à qui il l'a livrée* [sa marchandise] *la lui paye en or qui soit de poids* (La Bruyère). || *Faire le poids,* en parlant de celui qui pèse, ajouter la quantité nécessaire de marchandise pour que les plateaux de la balance soient en équilibre ; en parlant de l'objet pesé, être suffisamment lourd pour provoquer cet équilibre. (V. aussi § III, n. 6.) || *Faire bon poids,* peser une marchandise de façon que le plateau qui la supporte soulève nettement l'autre plateau de la balance ; au *fig.,* être généreux, apprécier avec largeur, sans lésinerie : *En t'accordant 50 p. 100 de chances de réussir, je fais bon poids. Parmi ces distributeurs de réputation, les uns faisaient meilleur poids que les autres* (Montesquieu). || *Prendre, perdre du poids,* grossir, maigrir.

III. CORPS PESANT OU INSTRUMENT SERVANT À PESER. **1.** Corps matériel, d'une masse déterminée ou non : *Cet homme est capable de soulever des poids énormes. Mettre un poids d'environ 100 kg sur une charrette. Poids et haltères.* || Lest utilisé pour la pêche au lancer. || Pièce qui agit par sa masse pour entraîner un mécanisme : *Les poids d'une horloge, d'un tourne-broche. Dans un angle, une grande horloge à gaine et à poids dit gravement l'heure* (Hugo). || **2.** Solide de forme déterminée, le plus souvent en fonte ou en laiton, servant de mesure de masse et portant visiblement, en unités légales, l'indication de sa masse nominale : *Poids justes. Poids échantillonnés. Mettre sur la balance un poids de 5 kg et deux poids de 100 g. Beaucoup de marchands, à Paris, vendent à faux poids ; on leur fait payer une amende bien inférieure au préjudice qu'ils ont causé aux acheteurs* (A. Karr). *Tout porte à croire que Babylone a donné au monde le système des poids et mesures* (Renan). || Vx. *Poids de marc,* petites masses de cuivre emboîtées les unes dans les autres, dont l'ensemble pesait, avec le coffret les contenant, un marc ou un multiple du marc. || Vx. *Poids du sanctuaire,* dans l'Antiquité hébraïque, étalon de la mesure de masse, que les prêtres gardaient dans le temple de Jérusalem. || Fig. *Peser une chose au poids du sanctuaire,* l'examiner avec l'exactitude la plus scrupuleuse et la plus stricte équité : *Vous deviez peser mûrement les choses, non selon les fausses maximes du monde, mais dans la balance de l'Évangile et au poids du sanctuaire* (Bourdaloue). || Fig. *Avec poids et mesure,* avec sagesse et circonspection : *L'ordre va avec poids et mesure, le désordre est toujours pressé* (Bonald). || Fig. *Avoir deux poids (et) deux mesures,* juger différemment d'une même chose, selon la diversité des intérêts, des circonstances, des personnes mises en cause : *Expulser tous les jésuites est peut-être bien sévère ; les conserver tous est peut-être bien dangereux : mais avoir à leur égard deux poids et deux mesures est le plus mauvais de tous les partis* (d'Alembert). *Malheur au juge qui a deux poids et deux mesures* (Chateaubriand). || **3.** Appareil de pesée mettant en jeu des masses étalonnées ; organisme chargé d'établir et de contrôler ces étalons. || *Poids public,* bascule communale, généralement établie à l'endroit où se tiennent les marchés et les foires ; bureau délivrant des certificats officiels indiquant le poids des marchandises passées sur la bascule : *Je vais chercher de quoi bouffer et je m'installe à la baraque du poids public, au bout de la place* (Chamson). || Vx. *Poids du roi,* bureau, établi par l'autorité, pour peser et mesurer les diverses marchandises qu'on y présentait. || *Les poids et mesures,* service administratif procédant particulièrement aux comparaisons et vérifications des prototypes du mètre et du kilogramme, et, plus généralement, des instruments de mesure employés dans le commerce : *Le Bureau international des poids et mesures fonctionne sous l'autorité d'une Conférence générale, qui se réunit tous les six ans à Paris.* || Vx. *Droit de poids et mesures,* sous la féodalité, droit que le seigneur avait de fixer et de vérifier ceux-ci dans l'étendue de son domaine. || **4.** *Spécialem.* Au turf, nombre de kilogrammes et, le cas échéant, de fractions de kilogramme, que doit porter un cheval donné dans une course donnée : *À cause de ses récentes victoires, les handicapeurs ont imposé à ce cheval un poids de 65 kg, ce qui lui laisse peu de chances de remporter le Grand Prix.* || **5.** *Spécialem.* En athlétisme, sphère de métal, de 7,257 kg au minimum pour les hommes et de 4 kg pour les femmes, qu'on lance en prenant son élan à l'intérieur d'un cercle de 2,135 m de diamètre. || Épreuve d'athlétisme consistant dans le lancer de cette sphère le plus loin possible : *Il a réussi 20,50 m au poids.* || **6.** *Spécialem.* En boxe, en lutte, en haltérophilie, en judo, catégorie d'athlètes déterminée par une limite inférieure et une limite supérieure exprimées en kilogrammes et en grammes, et variant suivant les sports considérés (avec une épithète adjectivale ou substantivale postposée). || *Poids mouche, poids coq, poids léger, poids mi-moyen, poids moyen, poids mi-lourd, poids lourd,* v. à l'ordre alphab. de ces adj. || *Faire le poids,* peser le nombre de kilogrammes et de grammes exigé pour pouvoir concourir dans une catégorie donnée : *Lorsqu'il est en forme, ce lutteur n'a aucune difficulté à faire le poids ; fig.* et *fam.,* avoir les qualités requises pour faire face à une situation donnée, réussir à s'imposer : *On se demande si le Premier ministre récemment nommé fera le poids comme chef de gouvernement. Devant l'équipe brésilienne de football, l'équipe de France n'a pas fait le poids, elle a été battue par 5 à 1. Les industries européennes ne font pas le poids sur le plan mondial et restent loin derrière les géants américains.* (V. aussi § II, n. 2.) || **7.** Spécialem. *Poids lourd,* véhicule automobile de fort tonnage, destiné au transport de lourdes charges de marchandises : *Il faut un permis de conduire spécial pour les poids lourds.*

IV. FORCE MÉTAPHORIQUE QUI PÈSE SUR QUELQU'UN OU QUELQUE CHOSE. **1.** Capacité d'exercer une influence décisive, tenant au mérite, au prestige, à l'importance de la personne ou de la chose considérée : *Mais celles du début* [des fables de La Fontaine] *gardent une densité, un poids, une épaisseur à la Breughel qui me ravissent* (Gide). *C'est curieux combien cette revue* [« le Mercure »] *a pris du poids depuis que Gourmont n'y est plus !* (Gide).

Un homme mort n'a de poids que si on l'a vu mort (Camus). *Descartes sait de quel poids son génie pèse dans la balance de l'avenir...* (Duhamel). *C'était un de ces hommes qu'on connaît peu à Paris, et pourtant dont le poids compte* (Aragon). || *De poids,* se dit d'une personne ou d'une chose dont il est difficile et dangereux de ne pas tenir compte : *Un homme de poids avance un propos grave ou agite une question sérieuse* (Rousseau). *Un argument de poids.* || *Au poids de quelque chose,* en considérant la quantité de cette chose et les effets qu'elle peut produire : *Ne jugeant chaque chose qu'au poids de l'intelligence qu'elle contient* (Proust). || **2.** *Péjor.* Toute chose difficile à supporter, charge ou responsabilité pénible ou oppressante (avec un complément de nom indiquant la nature de la charge) : *Croyez-vous qu'à l'heure du soir, à cette heure où l'homme de peine se repose, il ne sente pas le poids de sa vie, quand ce poids lui est rejeté sur les bras ?* (Chateaubriand). *Des chefs* [...] *qui* [...] *portent le poids en même temps que les avantages de leur dignité* (Taine). *Ici encore, je me félicitai que Gertrude ne pût y voir de sorte que je fusse seul à supporter le poids de cette ombre* (Gide). *Tout autre aurait subi jusqu'au désespoir le poids des heures* (Mauriac). *C'est sur ses épaules que repose tout le poids de cette entreprise.* || *Sous le poids de quelque chose,* en subissant l'action accablante de cette chose : *Être écrasé sous le poids des impôts. Être courbé sous le poids des ans. Muette, et succombant sous le poids des alarmes* (Racine). [V. aussi § I, n. 2.]

● SYN. : **I, 3** *lourdeur ; pesanteur.* || **III, 1** *charge, chargement, masse ;* **7** *camion.* || **IV, 1** *force, importance, portée, valeur.*

poids-frein [pwafrɛ̃] n. m. (de *poids* et de *frein* ; 1963, Larousse). Poids fictif utilisé pour le calcul du freinage d'un train, et caractérisé, en principe, par le fait que le freinage maximal correspondant amène le train à la limite d'enrayage.

● Pl. *des* POIDS-FREINS.

poignant, e [pwaɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *poindre* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* comme adv. au sens de « au galop », proprem. « en éperonnant, en piquant [le cheval] » ; v. 1119, Ph. de Thaon, comme adj., dans la loc. *beste puignante,* bête qui mord ou qui pique ; écrit *poignant,* au sens 1, v. 1138, Gaimar ; sens 2, 1588, Montaigne ; sens 3, fin du XIIIe s., Baudouin de Condé [« ...qui suscite des émotions violentes... », 1862, V. Hugo]). **1.** *Vx.* Se disait d'un objet pointu, propre à piquer : *Le hérisson a reçu de la nature la facilité de présenter de tous côtés des armes poignantes* (Buffon). || **2.** *Vx* et *littér.* Se disait d'une lumière qui blesse les yeux par son intensité : *La lumière du plein midi est, pour ainsi dire, poignante* (Hugo). || **3.** *Fig.* Dans le domaine moral, se dit de ce qui est à la fois très vif et difficile à supporter, de ce qui déchire le cœur : *Ce que je sentais peut se deviner ; on a conduit des amis à la tombe, mais ils étaient muets et un reste d'espérance inexplicable ne venait pas rendre votre douleur plus poignante* (Chateaubriand). *Cette émotion poignante que le plus brave éprouve au moment de donner ou de recevoir la mort* (Mérimée). *Il avait la sensation poignante que cette force qui lui était venue le quittait...* (Montherlant). || Se dit de ce qui est prenant, de ce qui suscite des émotions violentes et souvent douloureuses : *Un spectacle poignant. Des adieux poignants. Une lecture poignante. Dans le soir qui s'étoile un chant s'élève alors, | Si poignant et si tendre en ses simples accords* (Samain). *Et j'ai encore dans les oreilles le cri du pauvre père devinant que son fils venait de mourir ; si navrant, si poignant, ce premier grand cri de douleur humaine tout près de moi...* (Daudet).

● SYN. : **1** *acéré, aigu, piquant ;* **2** *aveuglant ;* **3** *atroce, cruel, cuisant, déchirant ; bouleversant, pathétique, tragique.*

poignard [pwaɲar] n. m. (réfection, par changement de suff., de l'anc. adj. *poignal,* qu'on tient à la main, au poing, qu'on manie avec le poing — en parlant d'une arme, d'un projectile — [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], et de l'anc. n. m. *poingal,* poignard [milieu du XIVe s.], *poingnal* [1410, Du Cange], proprem. « arme de poing », lat. pop. **pugnalis,* qu'on tient dans le poing, du lat. class. *pugnus,* poing [v. POING] ; 1512, d'Estrées, écrit *pongnard* [*poignard,* 1538, R. Estienne], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1671, Molière [*coup de poignard — ...dans le cœur,* 1839, Musset ; *coup de poignard dans le dos,* 1962, Robert ; *enfoncer à quelqu'un le poignard dans le cœur,* 1736, Voltaire — d'abord mettre..., 1676, Mme de Sévigné ; *mettre à quelqu'un le poignard sur la gorge,* 1690, Furetière — *tenir...,* 1668, Molière ; *tourner le poignard dans le cœur...,* av. 1778, Voltaire — *retourner...,* 1830, Stendhal, et *...dans la plaie,* 1844, Balzac] ; sens II, 1, 1732, Richelet ; sens II, 2, 1847, Balzac).

I. 1. Arme blanche offensive, formée d'un manche et d'une lame courte, parfois tranchante, assez large à la base et aiguë au bout, dont on frappe par la pointe : *Ha ! voici le poignard qui du sang de son maître | S'est souillé lâchement : il en rougit le traître !* (Th. de Viau). [La Esmeralda] *se redressa, avec un petit poignard à la main, avant que Gringoire eût eu seulement le temps de voir d'où ce poignard sortait* (Hugo). *C'est une triste chose qu'un homme, qui a atrophié son cœur, au profit de son cerveau* [...]. *Nulle bonté, et une intelligence comme un poignard dans un fourreau...* (Rolland). || **2.** Fig. *Coup de poignard (dans le cœur),* tout ce qui provoque une peine vive, brutale et profonde : *Cinq cents écus qu'on lui demande sont justement cinq cents coups de poignard qu'on lui donne* (Molière). *François la reçut* [une lettre anonyme] *comme un coup de poignard dans le cœur* (Aragon). || *Coup de poignard dans le dos,* action inopinée, d'une lâcheté particulièrement odieuse : *L'ennemi a envahi mes terres et ma bonne ville de Worms s'est révoltée contre moi. Pendant que je combattais Conrad, elle m'a donné un coup de poignard dans le dos* (Sartre). || *Enfoncer à quelqu'un le poignard dans le cœur,* lui causer une très vive douleur : *Et sa naïveté, confondant ma fureur, | Enfonce innocemment le poignard dans le cœur* (Voltaire). || *Mettre* ou *tenir à quelqu'un le poignard sur la gorge,* ne lui laisser aucune possibilité de refuser ce qu'on lui demande (vieilli) : *Il est en état de me faire tout accepter et me tient, le scélérat, le poignard sur la gorge* (Molière). || *Tourner* (vx), *retourner le poignard dans le cœur de quelqu'un, lui retourner le poignard dans la plaie,* s'appesantir sur quelque chose qui blesse ou afflige cruellement : *Ah ! prends pitié d'une peine si rude ; | Ne tourne point le poignard dans mon cœur* (Voltaire). *Si vous voulez exploiter, dit Sibilet en retournant le poignard dans la plaie, vous serez dans les mains des ouvriers* (Balzac).

II. 1. Nom donné au brochet de petite taille. || **2.** Pièce de tissu en pointe, mise à un vêtement pour l'élargir en un endroit : *Une manche d'habit où il faisait ce que, dans l'argot des tailleurs, on appelle un poignard* (Balzac).

◆ adj. (1869, Littré). Vx. *Couteau poignard,* couteau dont la lame est aiguë et tranchante des deux côtés.

poignardant, e [pwaɲardɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *poignarder ;* 1856, Goncourt). *Littér.* et *vx.* Se dit de ce qui provoque une douleur morale aiguë (rare) : *Banville* [...], *avec son ironie flûtée et poignardante* (Goncourt).

poignarder [pwaɲarde] v. tr. (de *poignard ;* 1556, Allègre [209], au sens I, 1 [*poignarder quelqu'un dans le dos,* 1962, Robert] ; sens I, 2, 1673, Mme de Sévigné ; sens I, 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens II, 1856, F. Michel).

I. 1. Frapper d'un coup de poignard ou d'une arme similaire (couteau, dague, etc.) : *Henri IV fut poignardé par Ravaillac. Les plus généreux des citoyens ont acquis une gloire immortelle pour avoir poignardé l'un de tes fils* (Fénelon). *Quoi ! mon bon maître, m'écriai-je, ce Mosaïde* [...] *égorgea des nouveau-nés et poignarda des hosties ?* (France). || Fig. *Poignarder quelqu'un dans le dos,* l'abattre ou lui nuire lâchement et traîtreusement : *Au lieu de l'aider dans sa détresse, il l'a poignardé dans le dos.* || **2.** *Fig.* Causer une peine extrême et soudaine à quelqu'un :

D'Hacqueville est revenu de poignarder Mme de Gramont [en lui annonçant la mort de son fils] (Sévigné). || **3.** *Fig.* et *littér.* Aiguillonner douloureusement : *La jalousie poignardait Villars ; à quelque prix que ce fût, il voulait aller rejoindre sa femme* (Saint-Simon). *La curiosité le poignarde* (Littré). *L'injustice me poignarde davantage quand elle est exercée contre les autres, que contre moi* (Montherlant).

II. Mettre un poignard, ou pièce de tissu en pointe, à un vêtement, pour l'élargir en un endroit : *Poignarder un habit.*

• SYN. : **I, 3** *exaspérer.*

◆ **se poignarder** v. pr. (fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Se suicider au moyen d'un poignard ou d'une arme similaire : *Le jour où je me serai convaincu qu'il m'est impossible de donner au peuple français des mœurs douces, énergiques, sensibles, et inexorables pour la tyrannie et l'injustice, je me poignarderai* (Saint-Just).

poignardeur, euse [pwaɲardœr, -øz] n. (de *poignarder ;* av. 1672, G. Patin). *Vx.* Personne qui poignarde ou a poignardé quelqu'un (rare) : *Le poignardeur de la reine de Suède s'appelle Sentinelli* (G. Patin).

poigne [pwaɲ] n. f. (forme fém. [surtout usitée en Champagne et en Lorraine] tirée de *poing,* sous l'influence des autres mots fém. en *-gne* et du genre des n. f. *main* et *manche,* souvent employés dans les mêmes contextes que *poing ;* v. 1174, Estienne de Fougères, dans la loc. *vivre par sa poigne,* se nourrir par ses propres efforts ; 1373, Godefroy, écrit *puingne,* au sens de « poignet d'une manche d'habit » ; 1387, Godefroy [X, 365 *c*], dans le surnom *Jehan bonne poigne,* « Jean aux poings vigoureux » ; sens I, 1 [écrit *pogne* et *poigne*], 1807, J.-F. Michel [qui signale le mot comme un régionalisme lorrain] ; sens I, 2, 1867, Delvau [*à poigne,* 1875, Larousse] ; sens II, 1884, Maupassant).

I. 1. Force mise en jeu pour prendre, tenir, et serrer un objet avec la main : *A voir une forte poigne. Oh ! il ne s'agit pas de résister, j'ai une bonne poigne* (Sue). *La poigne de cet homme-là, c'est un étau* (Littré). || **2.** *Fig.* Énergie, fermeté dans le commandement ou la répression : *Un contremaître qui a de la poigne. Seuls les gens d'une grande énergie, d'une poigne impitoyable pouvaient l'empêcher* [la Russie de 1917] *d'aller à une dissolution complète* (Romains). *Tout dépendra de la poigne de son successeur* (Yourcenar). || *À poigne,* se dit, surtout en politique, d'un homme ou d'un organisme qui exerce l'autorité sans ménagement : *Les préfets à poigne du second Empire. Un gouvernement à poigne.*

II. *Fam.* Syn. de MAIN (vieilli) : *Je me sentis pris au bras par des poignes vigoureuses* (Duhamel).

• REM. La prononciation [pɔɲ], considérée comme la plus usuelle par Littré, est auj. désuète. Elle est réservée au mot pop. *pogne* (v. POGNE 1).

poignée [pwaɲe] n. f. (de *poing* [v. ce mot] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *puinnie* [*poigniee,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *poignée,* v. 1180, *Horn*], au sens I, 1 [aussi « quantité... qu'on peut saisir... en un seul geste de la main » ; *à poignée(s),* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *a puignies* — au fig., fin du XIIIe s., Joinville, écrit *a poingniees*] ; sens I, 2, v. 1180, *Horn* [*poignée de morues,* 1690, Furetière] ; sens II, 1, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens II, 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 3, 1963, Larousse ; sens II, 4, 1869, Littré ; sens II, 5, 1903, Larousse ; sens II, 6, 1875, Larousse).

I. CONTENU D'UNE MAIN ET SENS ANALOGIQUES. **1.** Quantité (d'une chose) que la main fermée peut contenir : *Avec ça et quelques poignées de vieux sous, nous ferons battre toute la marmaille du pays* (About). *Deux mioches de deux ou trois ans* [...] *jardinent de leurs mains maladroites et se jettent des poignées de poussière dans la figure* (Maupassant). *Nous leur jetions des poignées de dragées* (Loti). || Quantité (d'une chose) telle qu'on peut ou pourrait la saisir et la serrer en un seul geste de la main : *On vit des hommes mourir de faim avec une poignée d'herbe à la bouche* (Lamartine). *Ce qui compte pour l'homme n'est point ce dont il dispose dans l'instant car mon promeneur dispose à peine de la poignée d'épis qu'il pourrait froisser dans les mains...* (Saint-Exupéry). || *À poignée(s),* à pleine(s) main(s) : *Prendre des bonbons à poignée ;* au *fig.,* avec prodigalité, sans retenue : *Dépenser l'argent à poignée. Sur les chaumières dédaignées | Par les maîtres et les valets, | Joyeuse, elle* [la nature] *jette à poignées | Les fleurs qu'elle vend au palais* (Hugo). || **2.** *Par extens.* Petit nombre de personnes ou, plus rarement, de choses : *Tous les historiens avouent qu'un Klodowig, un Sicambre subjugua la Gaule avec une poignée de barbares* (Chateaubriand). *Exception faite pour une poignée de tableaux qui le transportaient, et pour les gribouillages évidemment grossiers, tout lui paraissait également inintéressant et indifférent* (Camus). || Spécialem. *Poignée de morues,* deux morues salées jointes ensemble.

II. OBJET FAIT POUR ÊTRE SAISI ET TENU À LA MAIN. **1.** Partie d'une arme, d'un instrument, d'un ustensile, etc., spécialement adaptée à la main et permettant de manier l'objet en question ; élément appliqué ou ajusté à un objet et remplissant le même office : *Poignée d'un sabre, d'un revolver, d'une lime, d'un parapluie. Poignée d'un tiroir, d'une porte, d'une fenêtre, d'un robinet. Poignée d'une valise. Poignée d'un frein de bicyclette. Son épée de gala à poignée de nacre* (Daudet). *Des commodes à gros ventre, à poignées contournées* (France). *Leurs doigts crispés aux poignées des brancards* (Duhamel). || **2.** Pièce de protection permettant de tenir en main un objet chaud ou de saisir un objet destiné à être porté à une température élevée : *Poignée en bois d'un fer à repasser. Poignée de ferblantier pour prendre les fers à souder. Poignée de feutre de la plane du plombier.* || **3.** Ciseau à froid, de 40 cm environ de longueur, utilisé par les fendeurs d'ardoise. || **4.** Morceau de bois rond sur le bout duquel les graveurs au cachet et les lapidaires mettent le ciment où ils enfoncent la pierre à travailler. || **5.** Outil en forme de griffe, qu'on ajoute à une lime afin de pouvoir limer très régulièrement à plat. || **6.** Traverse du battant des métiers à tisser à main, qui recouvre le peigne et le maintient verticalement.

poignée de main [pwaɲedmɛ̃] n. f. (de *poignée, de* et *main ;* 1845, Bescherelle). Geste de salutation ou d'adieu, généralement amical, consistant à prendre dans la sienne la main d'autrui et à la serrer pendant quelques instants : *Échanger une poignée de main. Distribuer des poignées de main. Un politicien doit avoir la poignée de main facile. Pour une poignée de main, dans une main mal lavée, Alcibiade eût refusé un trône* (Janin). *Quand nous nous saluons, c'est avec une poignée de main de complices* (Butor).

• Pl. *des* POIGNÉES DE MAIN.

poigner [pwaɲe] v. tr. (de *poign[ant]* ; 1837, F. Soulié, I, 263). *Littér.* Étreindre douloureusement (au pr. et au fig.) ; émouvoir d'une façon aiguë et pénible : *Un sentiment profond a poigné mon cœur* (Chateaubriand). *L'anxiété de ses enfants commençait à le poigner à son tour* (Daudet). *Le regret qui l'avait poigné* [...] *l'étreignit de nouveau* (Huysmans). *Une effroyable terreur poigna des Esseintes* (Huysmans). *Croire* [...] *que la main d'acier qui lui poignait le cœur se fût enfin desserrée* (Van der Meersch).

• REM. Les puristes, à la suite de Littré (art. *poindre*), considèrent que ce verbe n'existe pas et déclarent que les formes *poigner, a poigné, poigna,* etc., sont des barbarismes pour *poindre, a point, poignit,* etc. Le mot appartient cependant à la langue littéraire (où il n'apparaît d'ailleurs qu'assez rarement), mais il n'a pas pénétré dans la langue usuelle.

poignet [pwaɲɛ] n. m. (de *poing* [v. ce mot] ; 1209, Du Cange, écrit *pugnet,* au sens de « sorte de mesure de grain », proprem. « contenu d'un poing » ; écrit *poignet,* au sens II, 1, 1315, J.-M. Richard, *Mahaut,* 395 ; sens I, 1, 1488, Godefroy, écrit *puignet* [*poignet,* 1530, Palsgrave, 290 ; *à la force du poignet, des poignets,* 1922, G. Duhamel

— au fig., 1934, Montherlant ; *avoir du poignet,* 1862, V. Hugo] ; sens I, 2, 1835, Balzac ; sens II, 2, 1962, Robert [« bracelet », 1480, Godefroy, écrit *puignet*]).

I. 1. Région du membre supérieur de l'homme correspondant à l'articulation radio-carpienne, qui réunit l'avant-bras à la main : *Avoir le poignet souple. Se démettre le poignet. Luxation du poignet.* ‖ *À la force du poignet* ou *des poignets,* en les employant pour transmettre aux mains la force des bras et se hisser de la sorte à un niveau supérieur : *L'alpiniste a accompli la dernière partie de l'ascension à la force des poignets ;* au *fig.,* sans aucune aide extérieure et grâce à de grands efforts personnels : *Il a fait toute sa carrière à la force du poignet. Alors, sous prétexte que mon frère et mon neveu ont gâché leur vie par leur paresse, leur excentricité, et leur incapacité, moi qui me suis donné un mal de chien, qui ai fait quelque chose de la mienne à la force du poignet, je devrais me dépouiller pour eux !* (Montherlant). ‖ *Avoir du poignet,* s'en servir avec habileté, souplesse et force : *C'est une belle épée. Son jeu est net. Il a de l'attaque* [...], *du poignet, du pétillement, de l'éclair, la parade juste* (Hugo). ‖ **2.** *Littér.* Fermeté capable d'imposer l'obéissance (rare) : *Mais pour rendre ductile une femme si peu malléable, ce poignet de fer dont parlait de Marsay à Paul était nécessaire* (Balzac). [Syn. POIGNE.]

II. 1. Extrémité inférieure, parfois détachable, d'une manche longue de chemise, de robe ou d'un autre vêtement : *Poignets d'un corsage. Poignets simples, doubles. Poignets mousquetaire. Il se plaint que les poignets de ses chemises ne soient pas repassés à plat* (Mauriac). ‖ **2.** *Poignet de force,* large bande de cuir qui maintient et protège, dans les exercices et les travaux de force, l'articulation de la main à l'avant-bras : *Poignets de force des haltérophiles.*

• SYN. : **II, 1** *manchette.*

poïkil(o)-. V. PŒCIL(O)-.

poïkilocytose [pɔjkilositoz] n. f. (de *poïkilo-* et de *-cytose,* du gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1903, Larousse). Déformation variée des globules rouges, que l'on observe dans les anémies graves.

poïkilodermie [pɔjkilodɛrmi] n. f. (de *poïkilo-* et de *-dermie,* du gr. *derma,* peau ; 1952, Larousse). Affection cutanée du visage et du cou, apparaissant le plus souvent chez la femme, et caractérisée par l'association de pigmentation et d'atrophie en réseau, avec dilatation des vaisseaux capillaires.

poïkilotherme [pɔjkilotɛrm] ou **pœcilotherme** [pesilotɛrm] adj. et n. m. (de *poïkilo-, pœcilo-* et de *-therme,* gr. *thermos,* chaud ; 1903, Larousse [*poïkilotherme*], et 1932, Larousse [*pœcilotherme*]). Se dit d'un animal dont la température interne varie en fonction de celle du milieu où il se trouve : *Tous les animaux actuels, autres que les mammifères et les oiseaux, sont poïkilothermes. Les poïkilothermes, ou animaux à sang froid.*

poil [pwal] n. m. (lat. *pĭlus,* poil, et, au fig., « un rien » ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *peil* [*poil,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens I, 1 [*ne pas... avoir un poil de sec,* 1962, Robert ; *avoir un poil dans la main,* 1808, d'Hautel ; *brave à trois... poils,* 1659, Molière ; *à un poil près,* 1962, Robert — *d'un poil,* 1926, Esnault (*un poil,* « une quantité infime », 1910, Esnault) ; *au poil, au quart de poil, au petit poil,* 1907, Esnault — « parfaitement bien », 1938, J. Romains, exclamativement, 1930, Croisset, et adjectiv., 1915, Esnault ; « réprimande », 1849, Mérimée] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*poil follet,* milieu du XVIe s., Ronsard ; *à poil,* 1896, Delesalle — exclamativement, 1909, Esnault ; *avoir du poil,* 1875, Larousse — aussi *...au cul ; avoir du poil aux yeux,* 1842, E. Sue (*à poil,* « énergique », 1792, Brunot, et *à tout le poil,* même sens, 1542, Rabelais) ; *de tout poil,* 1665, La Fontaine ; *être au poil et à la plume,* 1611, Cotgrave — en parlant d'une chose, 1666, *Roman bourgeois ; être de bon/mauvais poil,* 1949, Sartre ; *faire le poil à quelqu'un,* 1834, Balzac — *refaire...,* 1837, Balzac ; *reprendre du poil de la bête,* av. 1693, Bussy-Rabutin (d'abord *prendre...,* fin du XVIe s.) — « se remettre..., se rétablir... », 1932, Mauriac (*reprendre du poil,* milieu du XXe s.) ; *tomber sur le poil à quelqu'un,* 1896, Delesalle] ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland* [*ne pas... avoir un poil sur le caillou,* 1962, Robert] ; sens I, 4, v. 1655, Racine ; sens II, 1, fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai ;* sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*poil planté,* 1690, Furetière — *...piqué,* 1869, Littré ; *gibier à poil,* 1732, Liger, II, 781 — *poil,* même sens, 1600, O. de Serres ; *avoir l'éperon au poil,* 1680, Richelet ; *être dressé au poil et à la plume,* 1600, O. de Serres ; *faire le poil à un cheval,* 1680, Mme de Sévigné ; *lièvre, lapin en poil,* 1690, Furetière ; *mettre l'oiseau à poil,* 1671, Pomey ; *monter un cheval à poil,* 1611, Cotgrave ; *souffler au poil,* 1778, Le Verrier de La Conterie (*souffler le poil à un lièvre,* etc., même sens, 1690, Furetière, art. *souffler*) — en parlant d'une suppuration du pied, 1680, Richelet] ; sens II, 3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 4, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence [« extrémité d'un pinceau, etc. », 1962, Robert ; *poil de crin,* 1903, Larousse ; « étoffe..., pièce de tissu, vêtement... », 1863, Flaubert] ; sens II, 5, XIIIe s. [« partie velue de certaines étoffes... » ; « soie grège... », « fil de soie... », 1875, Larousse ; *poil de chèvre,* 1663, La Fontaine ; « chaîne... servant à la fabrication des peluches et des velours », 1690, Furetière ; *chaîne à poil,* 1869, Littré — *poil,* même sens, 1765, *Encyclopédie ; poil traînant,* 1875, Larousse ; *velours à trois, quatre... poils,* 9 juill. 1667, d'après Littré, 1869] ; sens III, 1, 1600, O. de Serres [*poils absorbants,* 1903, Larousse ; *poil sécréteur,* 1963, Larousse ; *poil à gratter,* 1924, A. Gide] ; sens III, 2, 1875, Larousse ; sens III, 3, 1749, Buffon ; sens III, 4, 1723, Savary des Bruslons [aussi *poil noir,* etc.]).

I. CHEZ L'HOMME. **1.** Chacune des productions épidermiques filiformes (à l'exclusion des cheveux et des cils) qui apparaissent sur la peau à certains endroits du corps : *Poils noirs, blancs, roux. Quoiqu'il eût | À peine vingt poils blancs à sa barbe encor noire* (Hugo). *Je sens se hérisser d'effroi tous les poils de ma chair* (France). *Il avait de grandes mains soignées, aux poils roussâtres, aux ongles carrés* (Simenon). ‖ Fam. *Ne pas* ou *ne plus avoir un poil de sec,* transpirer abondamment, le plus souvent à cause d'une peur intense. ‖ Fig. et fam. *Avoir un poil dans la main,* être très paresseux (la main ne travaillant plus, le poil est censé pouvoir pousser dans la paume) : *Si son cœur est proportionné au poil qu'il a dans la main* (Vandenberghe). ‖ Fig. et vx. *Brave à trois poils, à quatre poils,* fanfaron qui se pique de bravoure, mais en a parfois moins qu'il ne le prétend (la virilité étant d'autant plus grande, selon une croyance populaire, que les poils sont plus nombreux) : *Caillebot passa pour un brave à quatre poils qu'il ne fallait pas choquer* (Saint-Simon). *Des braves à trois poils caressaient leurs crocs en calculant les bénéfices d'un duel au point de vue du repas du matin* (H. Castille). [V. aussi *avoir du poil.* § I, n. 2.] ‖ Fig. et fam. *À un poil près, d'un poil,* à très peu de chose près, de très peu (par allusion à la petitesse et à la finesse du poil) : *Il a été reçu à l'examen à un poil près. Il s'en est fallu d'un poil qu'il ne soit recalé.* ‖ Fig. et fam. *Au poil, au quart de poil, au petit poil,* tout juste, très exactement (dans le temps et dans l'espace) [la finesse du poil étant prise comme symbole d'exactitude rigoureuse] : *Je l'attendais à 8 h 10, il est arrivé au poil. Les deux valises entrent au petit poil dans le coffre de la voiture ;* parfaitement bien : *Même par temps froid, le moteur démarre au quart de poil ;* « c'est parfait ! », sous la forme exclamative : *Tu as gagné à la loterie ? Au poil ! On va pouvoir se payer des vacances. J'ai essayé le zinc.* [...] *Pour voir s'il gazait. Au poil ! mon vieux* (de Croisset) ; *adjectiv.,* excellent, remarquable, plein de qualités : *Un spectacle au poil. Il a une bagnole au poil. Il est au poil, ton copain, il nous fait bien rigoler.* ‖ Fig. et vx. *Donner, subir un poil,* réprimander, être réprimandé : *On écrit au préfet de l'Aude de donner un poil vigoureux au maire de Narbonne* (Mérimée). *Le « poil » qu'il eut à subir à sa rentrée* (Goncourt). ‖ **2.** L'ensemble ou une partie de ces productions filiformes

répandues, çà et là, sur le corps (au sing. collectif) : *L'empereur Basile les fit fustiger ; on leur brûla les cheveux et le poil* (Montesquieu). *Un jeune abbé français brun de poil et grand de taille* (Romains). *Le propriétaire fit front. Il était massif, de poil gris* (Duhamel). || *Poil follet,* production duveteuse, rare et légère, qui précède l'apparition de la barbe chez l'homme : *Ils mettent au jour les premiers essais de leur plume, avant même que le poil follet ne leur soit venu au menton* (Analyse de Bayle, dans Littré). || Pop. *À poil,* tout nu (par comparaison avec le cheval qu'on monte *à poil,* « sans selle », cf. § II, n. 2) : *Être, se mettre à poil. Je me baladerais à poil, j'embrasserais le colonel dans la cour du quartier, et pour en trouver un plus piqué que moi, ça serait toujours midi sonné* (Dorgelès). *Elle danse maintenant, oui, elle danse, complètement à poil* (L. Daudet). *Il y avait une visiteuse* [de la douane] *qui la faisait régulièrement mettre à poil, sauf votre respect* (Aragon) ; sous forme exclamative, sert à conspuer quelqu'un : *« À poil ! », criaient les spectateurs mécontents de l'arbitre.* || Fig. *Avoir du poil* (vx), *du poil aux yeux* (vx), *du poil au cul* (pop.), avoir un caractère énergique et résolu (le poil dru et abondant étant regardé comme un signe de virilité) : *Eh bien ! celui qui pourrait se vanter de me faire servir malgré moi, il faudrait qu'il ait, voyez-vous, rudement du poil aux yeux* (Sue). *Il se gourmandait de sa lâcheté : « Je n'ai pas de poil ! »* (Hermant). || Fig. et péjor. *De tout poil,* de toute espèce, de tout genre (peut-être par comparaison avec le pelage varié, les robes diverses de certains animaux, cf. § II, n. 3) : *Des gens de tous états, de tout poil, de tout âge* (La Fontaine). *Des brigands de tout poil recommençaient d'infester le pays* (Gide). || Fig. et vx. *Être au poil et à la plume,* avoir toutes sortes de talents, être propre à des emplois très variés, savoir tout faire (comme les chiens qui chassent à la fois le gibier à poil et le gibier à plume, cf. § II, n. 2) : *J'écris en vers et en prose ; je suis au poil et à la plume* (Lesage) ; en parlant d'une chose, être propre à tout : *Le nom d'Angélique est au poil et à la plume, passant partout, bon en prose et bon en vers* (Furetière). || Fig. et fam. *Être de bon poil, de mauvais poil,* être de bonne, de mauvaise humeur (peut-être par comparaison avec les animaux — surtout les chevaux — chez qui l'état du pelage est un reflet de l'état de santé, cf. § II, n. 2) : *Admettons qu'il ne soit pas toujours de bon poil et qu'il n'ait pas toujours l'esprit tourné à la rigolade* (Giono). || Fig. et vx. *Faire, refaire le poil à quelqu'un,* le dépouiller de son argent, le duper : *Ah ! le chien, il s'y connaît, dit M*[me] *Madou. On ne peut pas lui refaire le poil* (Balzac) ; prendre sur lui quelque avantage ; *par extens.,* lui être nettement supérieur : *Ils reconnurent que le lieutenant-colonel, marquis d'Enneville, un géant, faisait le poil à Spatois* (Hermant). || Fig. *Reprendre du poil de la bête* ou, par abrév., *reprendre du poil,* autref., revenir résolument à une chose qui n'a pas réussi : *Vous venez de perdre votre argent à cette partie de piquet, il faut reprendre du poil de la bête, il faut en jouer une autre* (Acad., 1740) ; *auj.,* se remettre d'un insuccès, d'une émotion violente, se rétablir après une maladie (par allusion aux chiens de chasse lancés à la poursuite du gibier à poil, cf. § II, n. 2) : *Regardez le blessé. Il reprend du poil à vue d'œil* (Duhamel). *Entre mes crises, je reprends du poil de la bête* (Mauriac). *M*[me] *Restout, acharnée à se défendre, regagnait un peu du poil de la bête et réussissait quelques tricks avantageux* (Baumann). || Fig. et fam. *Tomber sur le poil à quelqu'un,* l'assaillir brutalement et inopinément : *Trois agents de police lui sont tombés sur le poil au moment où il voulait s'enfuir ;* l'aborder à un moment inopportun : *Si j'avais donné rendez-vous à Maugis dans le parc, à la laiterie, ou aux petites tables du café glacé, un gêneur ou pis : une gêneuse, nous serait tombée sur le poil au bout de cinq minutes* (Colette). || **3.** *Class.* et *littér.* Les cheveux : *Voilà son poil, son teint, sa bouche et ses beaux yeux* [il s'agit d'une femme] (Tristan L'Hermite). *Entre les deux partis Calchas s'est avancé, | L'œil farouche, l'air sombre et le poil hérissé* (Racine). *Le poil commence à lui blanchir, son poil grisonne* (Acad., 1835). || Auj. et fam. *Ne pas avoir* ou *ne plus avoir un poil sur le caillou,* être complètement chauve. || **4.** *Vx.* La barbe : *Il a le poil très dur. Votre menton sans poil y dut beaucoup aider* (La Fontaine). *Comme on lui faisait le poil, il s'en alla, la barbe à demi faite* (Racine).

II. CHEZ L'ANIMAL ET DANS LES PRODUCTIONS TIRÉES DE SON PELAGE. **1.** Chacun des fils déliés, de nature cornée, qui couvrent le corps des mammifères : *Les chiens, tous poils droits, queue abaissée, aboient en sourdine* (Malraux). || **2.** L'ensemble de ces filets (au sing. collectif) : *Un chien à poil ras. On brosse les animaux domestiques dans le sens du poil. Une levrette blanche au museau de gazelle, | Au poil ondé de soie, au cou de tourterelle* (Lamartine). *Malheur à qui tombait sous sa patte au poil rude* (Hugo). *Une tête avec cheveux tondus ras, comme un poil d'âne* (Lacretelle). || *Poil planté* ou *poil piqué,* pelage hérissé (ce qui, chez le cheval, est un signe de mauvaise santé, de souffrance). || *Gibier à poil,* ou simplem. *poil,* en termes de chasse, les petits quadrupèdes tels que le lièvre et le lapin (par opposition au *gibier à plume*). || *Avoir l'éperon au poil,* en termes d'équitation, avoir l'éperon au contact de la peau du cheval. || *Être dressé au poil et à la plume,* en parlant d'un chien ou d'un faucon, savoir chasser les lièvres et les lapins aussi bien que les oiseaux. (V. aussi § I, n. 2 [*être au poil et à la plume*].) || *Faire le poil à un cheval,* arranger sa crinière, couper ses crins au bas des jambes et brûler ceux qui se trouvent autour des mâchoires. || *Lièvre, lapin en poil,* lièvre, lapin tué auquel on n'a pas encore enlevé la peau. || *Mettre l'oiseau à poil,* en fauconnerie, le dresser à voler le lièvre et le lapin. || *Monter un cheval à poil,* le monter à nu, sans selle. (V. aussi § I, n. 2 [*à poil*].) || *Souffler au poil,* en parlant d'un chien de chasse, poursuivre de très près l'animal chassé ; en parlant d'une suppuration du pied, faire monter le pus pardessus le sabot, de sorte qu'il paraît sortir par les poils. || **3.** Pelage de certains animaux (surtout du cheval) considéré du point de vue de la couleur (au sing. collectif) : *Un cheval de poil alezan, de poil bai. Des chiens de tout poil.* (V. aussi § I, n. 2 [*de tout poil*].) || **4.** Pelage traité, en tout ou en partie, pour servir à divers usages : *Bonnet à poil. Gants de poil de lapin. Gourde en poil de chèvre. Un bracelet en « poil » d'éléphant* (Fayard). || Extrémité d'un pinceau, d'une brosse, d'un blaireau, etc., qui sert à étaler le produit dont on l'a imprégnée (couleur, savon à barbe, etc.) : *Un pinceau à poil dur.* || *Poil de crin,* en termes de pêche, un seul crin de cheval. || Étoffe dont la base est le pelage d'un animal (autre que le mouton) ; pièce de tissu, vêtement faits de cette étoffe : *Pardessus en poil de chameau. Il portait un cilice d'un poil très rude* (France). || **5.** *Par anal.* Nom de divers tissus, ou éléments de tissu, à base de fibres animales et, parfois, végétales. || Soie grège, filée à huit ou dix cocons, quelquefois plus, montée à un seul bout, et n'ayant qu'un seul apprêt. || Fil de soie qui n'a reçu qu'une torsion imprimée séparément à chaque fil des bobines. || *Poil de chèvre,* nom d'une étoffe dont la trame est en laine peignée, et la chaîne en coton. || Partie velue de certaines étoffes, de certains tissus : *Enlever le poil des draps. Feutre à longs poils.* || Chaîne principale servant à la fabrication des peluches et des velours. || *Chaîne à poil,* ou simplem. *poil,* chaîne supplémentaire, continue ou partielle, spécialement destinée à former des effets apparents dans le tissu. || *Poil traînant,* chaîne supplémentaire qui sert à former certains effets façonnés, et qui est disposée de manière à économiser la trame. || *Velours à trois, quatre, cinq ou six poils,* velours dont la trame est formée de trois, quatre, cinq ou six fils de soie ou de coton.

III. PAR ANALOGIE DE FORME, DANS LE RÈGNE VÉGÉTAL ET DANS LE RÈGNE MINÉRAL. **1.** Filament très fin et flexible, d'origine épidermique, qu'on observe à la surface de certains organes végétaux : *Poils du fond d'artichaut. Dès qu'elle*

commence à se développer, la feuille du platane est entièrement couverte de poils roussâtres. || *Poils absorbants,* organes filamenteux produits par l'épiderme de la racine jeune, non loin de la pointe, et qui jouent un rôle capital dans l'absorption, par la plante, de l'eau et des sels minéraux. || *Poil sécréteur,* appareil à sécrétion interne des végétaux, constitué par un appendice uni- ou pluricellulaire, dont un ou plusieurs éléments sont sécréteurs. || *Poil à gratter,* bourre du fruit du rosier, vendue chez les marchands de farces et attrapes, parce qu'elle provoque des démangeaisons. || **2.** Défaut d'une gemme qui montre en transparence une trace filiforme. || **3.** Défaut de la pierre de carrière, constitué par une solution de continuité, de forme et de dimensions imprévues. || **4.** Fine écaille de l'ardoise apparaissant dans le plan de fissilité après la fente. || *Poil noir, poil taché, poil roux,* troisième, quatrième et cinquième qualité de l'ardoise, selon l'aspect extérieur que celle-ci présente.

● SYN. : **I, 2** *système pileux.* || **II, 1** *crin, soie ;* **2** *fourrure, pelage, toison ;* **3** *robe.* || **III, 1** *barbe, bourre, duvet, foin.*

poile [pwal] n. m. (var. graphique de *poêle* 2 ; 1455, La Curne). Ancienne graphie de *poêle* 2 (v. ce mot).

poilant, e [pwalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de [*se*] *poiler ;* 1901, Esnault). *Pop.* Très drôle : *C'était poilant* [...]. *Maintenant j'en rigole* (Dorgelès). *On m'a raconté une histoire poilante.*

poiler (se) [səpwale] v. pr. (mot issu, par aphérèse, de l'adj. arg. *époilant,* étonnant [1889, Esnault], d'origine incertaine, peut-être part. prés. du v. régional *éboéler,* écraser, éventrer, de *é-* [lat. *ex-,* préf. à valeur privative] et de *bo*[*i*]*el,* boyau [forme anc. de *boyau,* v. ce mot] ; 1893, Esnault). *Pop.* Rire aux éclats, se tordre de rire, s'amuser énormément : *Le film était marrant ; on s'est drôlement poilé.*

poileux, euse [pwalø, -øz] adj. (réfection [d'après *poil*] de l'anc. adj. *pelous,* garni de poils [v. 1265, Br. Latini], *pelleux* [XV^e s., Mantellier], lat. *pilosus,* couvert de poils, velu, de *pilus* [v. POIL] ; XIV^e s., Du Cange, comme n. m., écrit *poilleux,* au sens de « homme de rien » ; comme adj., au sens moderne, 1458, *Mystère du Vieil Testament,* écrit *poilleux* [*poileux,* 1764, Voltaire]). Syn. anc. de POILU (rare) : *Cet homme est très poileux, et il a une ceinture de cuir sur les reins* (Voltaire). *Les trois vieux chantres* [...], *le menton poileux* [...], *détonnaient à pleine gueule* (Maupassant).

poilu, e [pwaly] adj. (réfection [d'après *poil*] de l'anc. adj. *pelu,* garni de poils [v. 1155, Wace — encore dans Furetière, 1708], dér. de *peil,* forme anc. de *poil* [v. ce mot] ; 1530, Palsgrave, au sens I, 1 [au fig., 1833, Balzac] ; sens I, 2-3, 1875, Larousse ; sens II, 1, 1845, Bescherelle ; sens II, 2, 1842, E. Sue [*pelu,* même sens, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné]).

I. 1. Se dit d'un être humain qui a un système pileux très développé : *Quelque poilu que fût Esaü, sa peau ne pouvait ressembler à celle d'un chevreau* (Voltaire). *Un gardian de Camargue, petit homme trapu, poilu, sentant le fauve* (Daudet). || *Fig.* Qui a un caractère énergique, hardi, résolu (vieilli) : *Gens assez poilus pour, quand un camarade dit « Allons enterrer un corps », y aller sans souffler mot* (Balzac). || **2.** Se dit d'une partie du corps humain couverte de poils plus fournis et plus apparents qu'ils ne le sont d'ordinaire : *Avoir le torse poilu, les jambes, les mains poilues.* || **3.** Se dit de tout endroit sur lequel poussent des poils, de tout être vivant pourvu d'un système pileux : *Chez l'homme, seules la paume des mains et la plante des pieds ne sont pas poilues. Certains animaux sont plus poilus que d'autres.*

II. 1. En botanique, qui est composé de poils simples non ramifiés (rare) : *Aigrette poilue.* || **2.** Se dit d'une étoffe ou d'un vêtement dont le tissu présente de longs poils : *Cet homme porte un bonnet de fourrure, une casaque poilue* (Sue).

● SYN. : **I, 1** et **2** *pelu, velu.* || **II, 1** *villeux ;* **2** *duveteux, peluché, velouté.* — CONTR. : **I, 1** et **2** *glabre ;* **3** *nu.*

◆ **poilu** n. m. (1897, Bruant, au sens de « gars » ; sens 1, 1899, Esnault ; sens 2, 1910, Esnault [pendant la Première Guerre mondiale, 1915, Esnault]). **1.** *Pop.* et *vx.* Homme brave. || **2.** *Arg. mil.* Soldat. || *Spécialem.* et *fam.* Pendant la Première Guerre mondiale, combattant français (dans la langue des civils, mais non dans celle des militaires) : *Au contact d'une telle grandeur, « poilu » est devenu pour moi quelque chose dont je ne sens même pas plus s'il a pu contenir d'abord une allusion ou une plaisanterie que quand nous lisons « chouans » par exemple* (Proust). *Le père, tout juste distinct de millions d'autres héros, ces Poilus cocasses* (Bernanos).

poinçon [pwɛ̃sɔ̃] n. m. (d'un verbe *poincer,* piquer [attesté seulement dialectalement], lat. pop. **punctiare,* même sens, du lat. class. *punctum,* supin de *pungere,* piquer [v. POINDRE] ; v. 1220, Godefroy, écrit *poinchon* [*poençon,* 1309, Godefroy ; *poinson,* v. 1380, *Aalma ; poinçon,* 1530, Palsgrave], au sens I, 1 [au fig., 1709, Saint-Simon] ; sens I, 2, 1869, Littré ; sens I, 3-4, 1875, Larousse ; sens I, 5, 1636, Monet ; sens I, 6, XIII^e s., Laborde, 383 [« empreinte obtenue à l'aide de cet instrument... », 1554, La Curne ; « marque de l'État... », 1690, Furetière] ; sens I, 7, milieu du XVI^e s. ; sens I, 8, 1547, *BEC,* 3^e série, t. III, p. 170 ; sens I, 9, 1538, R. Estienne ; sens II, 1, v. 1300, Godefroy ; sens II, 2-3, 1963, Larousse ; sens III, 1-2 [par abrév. de la loc. non attestée **tonneau à poinçon,* tonneau portant la marque d'un contrôle], v. 1268, É. Boileau, écrit *ponchon* [*poinçon,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*]).

I. 1. Instrument métallique pointu, ou instrument pourvu d'une pointe métallique, sur lequel on frappe ou on appuie fortement pour percer un trou dans une matière dure : *Un poinçon de sellier, de cordonnier, de menuisier. Le boucher assommait la bête d'un seul coup de merlin qui faisait pénétrer le poinçon dans l'os frontal* (Duhamel). || *Class.* et *fig.* Piqûre d'amour-propre : *Chamillart, doux et modéré, mais qui n'était point accoutumé au poinçon, s'aigrit et s'emporta* (Saint-Simon). || **2.** Outil employé par les maçons et les tailleurs de pierre pour faire des trous dans la pierre. || **3.** Emporte-pièce des ferblantiers. || **4.** En broderie, petit outil servant à percer l'étoffe au centre d'un œillet à broder et à accentuer la forme ronde de celui-ci lorsqu'il est brodé. || **5.** Outil d'acier qu'utilise le sculpteur pour dégrossir la pierre ou le marbre. || **6.** En orfèvrerie, petit instrument gravé en creux, en usage pour marquer la vaisselle d'or, d'argent, d'étain, etc., et qui sert notamment à certifier que les objets de métal précieux ont le titre légal. || Empreinte obtenue à l'aide de cet instrument, et servant à donner certaines indications sur la matière ainsi marquée, sur sa provenance, sur l'auteur de l'ouvrage, etc. : *Le poinçon d'un maître coutelier. De la vieille vaisselle au poinçon de Paris* (Regnard). || Marque de l'État sur les matières précieuses et sur les instruments de mesure, attestant la parfaite conformité des objets avec la réglementation. || **7.** Dans la fabrication des monnaies et des médailles, instrument d'acier présentant la gravure en relief et sur lequel on presse du métal pour établir une matrice ou un coin : *Nous avons égalé les anciens dans les médailles* [...], *c'est maintenant une chose admirable que ces poinçons et ces carrés qu'on voit rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artistes* (Voltaire). || **8.** En imprimerie, morceau d'acier sur lequel on grave les lettres en relief, et avec lequel on frappe les matrices des caractères. || **9.** *Class.* Aiguille de tête, souvent sertie de pierres précieuses, dont se servaient les femmes pour arranger, retenir leurs cheveux, et pour orner leur tête : *Il lui dit qu'il serait fort à propos qu'il me fît quelque présent comme d'un poinçon de diamant* (Sorel). *Elle lui crève l'œil du poinçon qui lui était demeuré dans les cheveux* (Corneille).

II. 1. Pièce verticale de bois ou de métal qui, dans un comble, relie la partie supérieure des arbalétriers au milieu de l'entrait. || **2.** Point de rencontre soit du faîtage et des arêtiers, soit des arêtiers

entre eux lorsqu'il n'y a pas de faîtage. || **3.** Sommet d'un comble conique.

III. 1. Nom donné dans certaines régions à un tonneau destiné à contenir du vin ou d'autres boissons : *Elle avait égorgé son mari* [...], *elle l'avait salé, mis dans deux vieux poinçons, en morceaux, absolument comme s'il se fût agi d'un porc* (Balzac). *La porte était faite de douves de poinçon toutes pourries* (Hugo). || **2.** Ancienne mesure de contenance pour les liquides, de capacité variable selon les lieux et les époques (environ 201 litres à Paris au XVIIIe s.) : *Combien de muids de farine, de poinçons de vin il faut pour nourrir tout ce monde !* (Gautier).

poinçonnage [pwɛ̃sɔnaʒ] n. m. (de *poinçonner* [v. ce mot] ; 1402, Godefroy, écrit *poinchenage,* au sens de « action d'orner de dessins au moyen d'un poinçon » ; écrit *poinçonnage,* au sens actuel, 1869, Littré). Action de poinçonner ; résultat de cette action : *Le poinçonnage des objets d'or et d'argent, des métaux, d'un ticket d'autobus.*

● REM. On dit aussi POINÇONNEMENT (1596, Hulsius, au sens de « action d'exciter » ; sens actuel, 1842, Mozin) : *Le poinçonnement des bijoux.*

poinçonner [pwɛ̃sɔne] v. tr. (de *poinçon* [v. ce mot] ; 1324, *Dict. général,* écrit *ponchonner* [*poinçonner,* 1380, Havard], au sens de « orner de dessins au moyen d'un poinçon portant un motif qu'on répète en en frappant l'objet » [cf. sens 2] ; sens 1, milieu du XVIe s. [pour un titre de transport, 1923, R. Martin du Gard ; pour une tôle, 1875, Larousse] ; sens 2, 1834, Landais [au fig., fin du XIXe s., A. Daudet — « exciter, irriter », 1596, Hulsius]). **1.** Percer au moyen d'un poinçon. || *Spécialem.* Perforer, à l'aide d'une pince spéciale, un titre de transport, pour indiquer qu'il a été employé ou contrôlé : *Poinçonner un ticket de métro, un billet de chemin de fer.* || *Spécialem.* Cisailler une pastille de métal dans une tôle, avec un poinçon présentant la forme du trou à obtenir et sous l'action d'une forte pression. || **2.** Imprimer la marque d'un poinçon sur une pièce d'orfèvrerie, sur un poids, sur une marchandise : *Poinçonner de la vaisselle.* || *Fig.* et *littér.* Marquer profondément (rare) : *Il lui parut maigri, le front et les yeux plus grands, avec ce pli de résignation dont une longue souffrance poinçonne les jeunes visages* (Daudet).

● SYN. : **2** *estampiller ; buriner, frapper, graver.*

poinçonneur, euse [pwɛ̃sɔnœr, -øz] n. (de *poinçonner ;* 1962, Robert). Employé, employée qui perfore les titres de transport : *Elle est poinçonneuse à la gare de l'Est.*

◆ **poinçonneur** n. m. (1919, Hamp, 233). Ouvrier chargé de poinçonner les trous dans une tôle.

◆ **poinçonneuse** n. f. (sens 1, 1878, *la Nature,* XII, 59 [*poinçonneuse à main,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1957, Butor ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Machine-outil servant à poinçonner les tôles. || *Poinçonneuse à main,* sorte d'emporte-pièce qu'on ne peut utiliser que pour poinçonner des tôles de faible épaisseur et pour faire des trous de petites dimensions. || **2.** Sorte de pince employée pour poinçonner les titres de transport : *Il a dû y avoir déjà un contrôleur tout à l'heure, ce contrôleur, tandis que vous étiez au wagon-restaurant* [...] ; *il touche sa casquette avec sa poinçonneuse ; il referme violemment la porte à glissière* (Butor). || **3.** Dans la terminologie des machines de bureau, syn. de PERFORATRICE.

poindre [pwɛ̃dr] v. tr. (lat. *pungere,* piquer, et, au fig., « tourmenter, faire souffrir » ; XIe s., Godefroy, au sens 1 [« faire souffrir physiquement », v. 1155, Wace ; *quel taon vous point ?,* 1665, La Fontaine — d'abord *quelle mouche...,* v. 1430, Bartsch] ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris ; sens 3, v. 1130, *Eneas*). [Conj. **80.**] **1.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Piquer : *L'usage a préféré* [...] *« piquer » à « poindre »* (La Bruyère). || *Littér.* et *vx.* Faire souffrir physiquement : *Et la brûlure au bout des petits doigts pleins d'encre, que la douleur poignait d'un fourmillement de piqûres* (Daudet). || Fig. et vx. *Quel taon vous point ?,* quelle mouche vous pique ?, quelle fantaisie vous prend ?, d'où vous vient cette humeur ? || Fig. et vx. *Oignez vilain, il vous poindra ; poignez vilain, il vous oindra* (prov.), v. OINDRE. || **2.** *Fig.* et *littér.* Frapper d'une souffrance morale aiguë, blesser vivement : *Sachant se contenir et souffrir des injures et des mortifications, sans les laisser paraître au moment où elles poignent le plus* (Stendhal). *Cette lettre m'entra dans le cœur comme une lame de couteau. Chaque phrase me poignit* (Gobineau). *Ce qui la poignait le plus, c'était de sentir combien l'offense était consciente, volontaire* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* et *littér.* Aiguillonner, stimuler d'une manière parfois désagréable : *Leur œuvre me paraissait appartenir au passé ; or rien ne me point, que l'urgence...* (Gide). *Le besoin d'éclaircissement recommençait de me poindre, ce besoin qui m'a tourmenté toute ma vie...* (Duhamel). *Il dormit peu cette nuit-là, mais contrairement à ce que croyait sa servante, le sentiment qui le poignait n'était ni l'indignation ni la honte, mais ce mal plus tendre qui se nomme la pitié* (Yourcenar).

● SYN. : **2** *étreindre, meurtrir, navrer* (littér.), *percer, transpercer, ulcérer ;* **3** *éperonner, fouetter, piquer.*

◆ v. intr. (1080, *Chanson de Roland,* aux sens de « galoper, se précipiter, courir à l'attaque » [proprem. « éperonner — le cheval »] ; sens 1, v. 1240, G. de Lorris [en parlant de la barbe d'un tout jeune homme, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, 1677, Bossuet). **1.** *Vx.* En parlant de la végétation, commencer à pousser, saillir sous forme de pointe : *On voyait des violettes et des primevères ; les bourgeons des arbres commençaient à poindre* (Rousseau). || En parlant de la barbe d'un tout jeune homme, se manifester par quelques poils, par un léger duvet : *Le poil commence à lui poindre au menton* (Acad., 1935). || **2.** *Fig.* et *littér.* En parlant de la lumière du jour naissant ou de celle d'un astre, commencer à devenir visible : *Soudain, réverbérée au vague front des cimes, | Une lueur de sang glissa sur les abîmes ; | On vit à l'horizon lugubrement vermeil | Poindre une lueur rouge, et c'était le soleil* (Hugo). *Le jour point, il n'est que trois heures. Les poules dorment encore...* (Colette). *Le sommeil nous délivra comme le jour allait poindre* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *littér.* Dans le domaine intellectuel ou moral, naître, apparaître d'une façon timide, mais souvent assez vive néanmoins : *Une idée fatale qui commençait à poindre dans son esprit* (Stendhal). *Jamais sourire d'aucun de mes enfants ne m'a inondé le cœur d'une aussi séraphique joie que fit celui que je vis poindre sur ce visage de statue* (Gide).

● SYN. : **1** *percer, pointer ;* **2** *se lever, naître ;* **3** *éclore, émerger, paraître, surgir.*

● REM. **1.** Hormis l'infinitif, les troisièmes personnes du singulier et du pluriel de l'indicatif présent et imparfait, et le participe présent *(poindre, point, poignent, poignait, poignaient, poignant),* les formes du verbe sont devenues très rares ou sont complètement sorties de l'usage. On tend à les remplacer par des formes des verbes *pointer* 3 et *poigner* (v. ces articles).

2. La rareté d'emploi et le caractère défectif de *poindre* expliquent, sans les justifier, les formes fautives qu'on trouve chez plusieurs auteurs, telles *poindaient, poindit, poindant* (pour *poignaient, poignit, poignant*) chez Balzac : *Une figure qui ressemblait à celle de Louis XVIII à fortes bajoues rubicondes, où poindait un nez qui dans toute autre figure eût paru énorme. Le vert des forêts poindit comme l'herbe nouvelle. Quelle joie de voir une pervenche poindant sous la neige !*

poing [pwɛ̃] n. m. (lat. *pugnus,* poing, poignée ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *puing* [*poign,* 1080, *Chanson de Roland ; poing,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 [*dormir à poings fermés,* 1834, Balzac ; *droit du poing,* 1875, Larousse ; *montrer le poing...,* 1680, Richelet ; *nœud à plein poing,* 1874, Larousse, art. *nœud,* t. XI, p. 1049 *d ; oiseau de poing,* 1570, Liébault, 253 ; *se ronger les poings,* 1769, Diderot — *se mordre...,* 1931, Mac Orlan ; *serrer les poings,* 1887, Zola] ; sens 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*au poing,* 1636, Corneille ; *mener une femme sur le poing,* 1673, Mme de Sévigné]). **1.** Main

fermée : *Serrer le poing. Donner, assener un coup de poing. Gros comme le poing. Je voudrais à plaisir sur ce mufle assener | Le plus grand coup de poing qui se puisse donner* (Molière). *Arrière aussi les poings crispés et la colère* (Verlaine). *Ce disant, il donne du poing sur la table* (Gide). *Il frappe avec le poing la porte d'une de ces maisons* (Giono). || *Le poing sur la hanche* ou *les poings sur les hanches,* v. HANCHE. || *Coup de poing sur la table,* v. coup. || *Dormir à poings fermés,* dormir d'un sommeil très profond : *Plus distrait encore par la figure de M*[me] *de Restaud, qui de moment en moment se posait devant lui comme la messagère d'une brillante destinée, il* [Rastignac] *finit par se coucher et par dormir à poings fermés* (Balzac). || Fig. et vx. *Droit du poing,* loi du plus fort : *Partout le droit du poing, l'horreur, la violence* (Hugo). || *Faire le coup de poing,* v. coup. || *Lever le poing,* v. LEVER 1. || *Montrer le poing à quelqu'un,* le tendre vers cette personne en signe de menace. || *Nœud à plein poing,* nœud marin grossier, exécuté rapidement pour faire une boucle dans un filin, pour supprimer une partie avariée d'un cordage en la comprenant dans la boucle, etc. || *Oiseau de poing,* en fauconnerie, oiseau de proie (épervier, autour) qui vient, au commandement et sans leurre, se poser sur la main fermée du fauconnier. || *Pieds et poings liés,* v. LIER. || Fig. *Se ronger, se mordre les poings,* enrager, s'agacer ou se désespérer intérieurement : *Sire, j'écoute, dit M. de Blacas, se rongeant les poings d'impatience* (Dumas père). *Dans quinze ans, je me mordrai peut-être les poings de ne pas avoir, alors que cela m'était si facile, exploré des villages des Hauts-Grisons en plein hiver* (Romains). || Fig. *Serrer les poings,* contenir sa colère, son exaspération par un dur effort de volonté : *C'est trop violent pour durer. Il n'y a qu'à serrer les poings, à attendre que ce soit fini* (Mauriac). || **2.** *Par extens.* et *vx.* La main tout entière, jusqu'à l'endroit où elle se joint à l'avant-bras : *Autrefois, on coupait le poing aux parricides. Les philosophes qui ouvrent la main trop brusquement sont des fous ; on leur coupe le poing, et voilà tout ce qu'ils gagnent* (d'Alembert). || Auj. *Au poing,* à la main (avec une nuance implicite ou explicite de menace) : *Avoir une épée, un pistolet au poing. Les manches retroussées, la fourche au poing* (Musset). *Vipère au poing* (titre d'un roman d'Hervé Bazin). || Class. *Mener une femme sur le poing,* lui donner la main pour la conduire : *On dîne, et, après dîné, me revoilà sur le poing de Monsieur de Marseille, à voir la citadelle et la vue* (Sévigné). || **3.** *Coup-de-poing,* v. à l'ordre alphab.

1. point [pwɛ̃] n. m. • ÉTYM. Lat. *punctum,* piqûre, signe de ponctuation, point mathématique, espace infime, instant, coup de dés, part. passé neutre substantivé de *pungere,* piquer [v. POINDRE] ; v. 1155, Wace (v. § C, sens I, n. 3). — A : sens I, 1, 1530, Palsgrave, 249 (« piqûre, en général », XIII[e] s., *Joufrois ; faire un point...,* 1690, Furetière) ; sens I, 2, 1530, Palsgrave, 249 ; sens I, 3, 1352, Gay (*travail au petit point,* au fig., av. 1951, A. Gide) ; sens I, 4, 1352, Gay (absol., 1633, Corneille ; *point de Hongrie,* « disposition d'un parquet... », 1869, Littré) ; sens I, 5, v. SUTURE ; sens I, 6, 1658, Scarron ; sens II, 1, 1573, Du Puys (« piqûre faite avec une pointe », v. 1170, *Vie de saint Edmond*) ; sens II, 2, 1787, Féraud (*point au côté,* même sens, 1621, Stoer). — B : sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes (en acupuncture, 1963, Larousse ; en anatomie, 1869, Littré ; en télévision, 1941, Grivet et Herreng, p. 22 ; *point aveugle,* 1949, Larousse ; *point chaud,* « lieu où un conflit armé risque de se déclencher... », 10 janv. 1968, *le Monde* [« lieu où un conflit social... risque d'éclater... », 27 mars 1967, *l'Express ;* « ...grave désaccord provoqué par une question controversée », 23 sept. 1966, *le Monde ;* « lieu où se produisent de nombreux accidents », 20 mars 1966, *la Vie du rail ;* « lieu important ou remarquable... », 20 déc. 1965, *l'Express ;* « sujet qui suscite un vif intérêt », 27 avr. 1969, *la Vie du rail*] ; *point d'eau,* 1884, Maupassant ; *point de chute,* au fig., 1962, Robert ; *point d'écoute d'une voile,* 1903, Larousse ; *point d'excitation, point moteur,* 1888, Larousse ; *point d'une voile,* 1643, G. Fournier ; *point initial,* 1963, Larousse) ; sens I, 2, 1498, Bartsch,. 302 (aussi « partie d'espace qui est ou paraît très réduite » ; « élément négligeable... », 1678, La Fontaine ; *point de colle,* 1963, Larousse ; *point noir,* « comédon », 1836, Stendhal ; *point noir,* « nuage sombre... », 1804, Delille [au fig., 1869, Littré ; « endroit où la circulation routière est dangereuse... », 5 sept. 1966, *le Figaro*]) ; sens I, 3, v. 1265, Br. Latini (pour un navire, 1529, Parmentier ; *faire le point,* 1811, Chateaubriand [au fig., 1935, Acad.] ; *point d'appui,* 1691, Ozanam [dans la langue militaire, 1812, Mozin ; au fig., 1767, Marmontel] ; *point de dispersion,* 1765, *Encyclopédie ; point de fuite,* 1875, Larousse ; *point de tangence,* 1815, Beudant, 562 ; *point d'intersection,* 1752, Trévoux [*point de section,* même sens, 1691, Ozanam] ; *point fixe,* av. 1662, Pascal [aussi au fig. ; en aéronautique, 1963, Larousse] ; *point matériel...,* 1875, Larousse, t. XII, p. 1259 *a ; point mort,* 1875, Larousse [en mécanique automobile, 1932, Larousse — au fig., 1935, Acad. ; en comptabilité, 1963, Larousse, art. *mort,* adj.] ; *point vélique,* 1727, P. Bouguer, p. 15) ; sens I, 4, 1869, Littré ; sens II, 1, v. 1170, *Vie d'Édouard le Confesseur* (*point de contrôle,* 1968, Larousse) ; sens II, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 3, 1580, Montaigne (*à point nommé* [d'abord « exactement à l'endroit désigné », 1559, Amyot] — *à point,* 1273, Adenet ; *au point de,* v. 1220, *Queste del Saint Graal* [*sur le point de,* XIII[e] s., *Chronique de Rains,* p. 98] ; *au point que,* v. 1220, *Queste del Saint Graal ; sur ce point,* 1665, Boileau) ; sens III, 1, v. 1160, *Roman de Tristan* (*sur ce point,* 1665, La Fontaine ; *point de droit, point de fait,* 1936, Capitant [*point de fait,* « question concrète », 1657, Pascal]) ; sens III, 2, fin du XIII[e] s., Adam de la Halle (*point d'honneur,* 1580, Montaigne ; *se faire un point d'honneur de,* 1963, Larousse) ; sens III, 3, 1538, R. Estienne (*à un point !,* fin du XIX[e] s., A. Daudet ; *à tel point,* 1875, Larousse) ; sens III, 4, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens III, 5, fin du XII[e] s., *Moniage Guillaume* (*en bon point,* v. 1220, Coincy [*bien en point,* 1501, Godefroy] ; *mal en point,* v. 1206, Guiot de Provins) ; sens III, 6, fin du XII[e] s., *Chevalerie Ogier* (*à point* [pour une grillade, 1962, Robert] ; *à ce point,* avec un adjectif, 1691, Racine ; *à ce point de,* suivi d'un substantif, 1937, Malraux ; *à son point,* 1633, Corneille ; *à tel point que,* 1669, Molière [d'abord *à ce point que,* v. 1360, Froissart ; *au point que,* v. 1770, J.-J. Rousseau ; *au point de,* suivi d'un infin., 1678, La Fontaine] ; *au point,* 1718, Acad. [aussi au fig.] ; *mettre au point,* en optique, 1869, Littré [en mécanique, 1962, Robert ; « amener quelque chose à l'état d'achèvement... », au fig., 1907, Larousse ; « préciser les rapports qui unissent les divers éléments d'un ensemble... », 1927, G. Duhamel] ; *mise au point,* 1935, Acad. [« communication... qui vise à rétablir l'exactitude des faits... », 1949, Larousse] ; *au point de quelqu'un,* 1635, Corneille ; *faire venir quelqu'un à son point,* 1671, Pomey [*mettre... à son point,* 1684, M[me] de Sévigné] ; *venir au point de quelqu'un,* 1665, La Fontaine ; *de point en point,* v. 1180, *Girart de Roussillon ; point par point,* 1959, *FEW,* IX, 586 *b* [*point à point,* même sens, 1611, Cotgrave] ; *en tous points...,* v. 1220, Coincy [*de tous points,* v. 1307, G. Guiart] ; *jusqu'à un certain point,* av. 1696, La Bruyère). — C : sens I, 1, XIII[e] s., Semrau ; sens I, 2, 1654, Livet (au piquet, 1661, Molière ; « nombre... qui détermine le gain de la partie... », 1690, Furetière) ; sens I, 3, 1830, Stendhal (aux échecs, v. 1155, Wace ; *aux points,* en boxe, 1924, Montherlant) ; sens I, 4, 1690, Furetière (au fig., 1932, Mauriac ; *marquer un point, des points,* 1949, Larousse [aussi au fig.] ; *rendre des points à quelqu'un,* 1845, Bescherelle [d'abord *donner des points...,* 1661, Molière] — au fig., 1847, Ch. de Bernard, I, 8) ; sens II, 1-2, 1690, Furetière (« ce qui est à l'avantage ou au désavantage de quelqu'un », 1875, Larousse ; *bon point,* « petit rectangle de carton... », av. 1924, A. France) ; sens III, 1, 1691, Ozanam ; sens III, 2, 5 et 7-8, 1963, Larousse ; sens III, 3, 1737, P. S. Fournier ; sens III, 4, 1611, Cotgrave ; sens III, 6, 1925, Esnault ; sens III, 9, v. 1941. — D : sens I, 1, 1550, Meigret, 194 (*point* [*point final,* 1550, Meigret, 191 — au fig., av. 1854, Nerval ; *point à la ligne,* XX[e] s. — au fig., 1955, Ikor, 463 ; après une initiale ou une abréviation, 1932, Larousse ; *un point c'est tout,* 1934, G. Duhamel]) ; sens I, 2, 1636, Monet ; sens I, 3, 1845, Bescherelle (d'abord *points*

suspensifs, 1835, Acad. [*points,* même sens, 1690, Furetière]) ; sens I, 4, 1765, *Encyclopédie* (d'abord *point exclamatif,* 1747, Ritter, *les Quatre Dictionnaires* [*point d'admiration,* même sens, 1550, Meigret, 190] ; sens I, 5, 1550, Meigret, 190 (au fig., 1903, Larousse, art. *interrogation*) ; sens I, 6, 1688, Miege (*point et virgule ; point-virgule,* 1869, Littré) ; sens I, 7, 1690, Furetière ; sens I, 8, 1869, Littré ; sens I, 9, 1835, Acad. ; sens I, 10, 1932, Larousse ; sens II, 1, 1690, Furetière (« signe qui indique qu'une note doit être détachée... », 1869, Littré) ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1834, Landais ; sens II, 4, 1907, Larousse ; sens III, 1, 1581, Bara, 22 (aussi « chacune des divisions du componé ») ; sens III, 2-3, 1962, Robert (aussi *les frères trois points*).

A. Action de piquer (au pr. et au fig.) et résultat de cette action.

• **I. 1.** Suite de deux piqûres faites dans une étoffe au moyen d'une aiguille enfilée : *Un coup de ciseaux, trois ou quatre points d'aiguille ne sont pas une affaire* (Baron). || Fam. *Faire un point à un vêtement,* y exécuter une suite de piqûres pour réparer un trou ou une déchirure. || **2.** Portion de fil, de soie, de laine, etc., qui réunit entre eux deux trous d'aiguille ou deux mailles de tricot : [Les garçons tailleurs], *s'interrompant de piquer un point pour tourner une phrase...* (Dumas). *Elle disait : « Je vais bâtir. » Je savais bien qu'elle allait prendre une aiguillée de fil et coudre à grands points* (Duhamel). *Deux points à l'envers et un point à l'endroit.* || **3.** En couture, en broderie, en tapisserie, en passementerie, en tricot, etc., manière particulière et précise de travailler à l'aiguille sur un tissu de support, ou de réaliser la contexture même de certains tissus ou ornements divers : *Gros point. Point carré. Tapisserie au petit point, au point rentré, au point des Gobelins. Tricot exécuté entièrement au point de côte. Broderie au point de croix, au point de chaînette. Les yeux et les mains des femmes, fines et faites aux petits objets, au travail à petits points, sont éminemment propres à ces choses* (Michelet). *Silence. L'aiguille pique. Un gros point de chaînette se traîne à sa suite tout de travers* (Colette). || Fig. et littér. *Travail au petit point,* travail qui exige un soin méticuleux et beaucoup de patience : *À quoi je ne savais répondre que par la phrase des Goncourt : « On n'écrit pas les livres qu'on veut » et* [...] *que durant tout le temps que je l'écrivais* [« la Symphonie pastorale »], *je pestais contre ce travail au petit point qu'exigeait la donnée du problème* (Gide). || **4.** Dentelle, broderie, passementerie ou tapisserie réalisée selon tel ou tel procédé (celui-ci étant indiqué par le déterminatif qui suit le mot *point*) : *Collerette en point d'Alençon. Les femmes, pauvres anges, portaient du point d'Angleterre au bas de leur jupon* (Flaubert). || *Absol.* et *vx.* Dentelle de fil : *C'est faire à notre sexe une trop grande offense | De n'étendre l'effort de notre intelligence | Qu'à juger d'une jupe et de l'air d'un manteau, | Ou des beautés d'un point, ou d'un brocart nouveau* (Molière). *Durant la lecture, je vis le jeune homme déchirer de très belles manchettes de point qu'il portait, et les jeter au feu l'une après l'autre* (Rousseau). || Par anal. *Point de Hongrie,* disposition d'un parquet formé de lames placées en rangs obliques : *C'était une chambre de ce temps-là, — une chambre de l'Empire, parquetée en point de Hongrie, sans tapis, où le bronze plaquait partout le merisier* (Barbey d'Aurevilly). || **5.** *Point de suture,* v. SUTURE. || **6.** Petit trou fait à une courroie ou à une ceinture, pour y passer l'ardillon : *Allonger la courroie d'un point* (Littré).

• **II. 1.** Douleur vive et bien localisée, comparable à celle d'une piqûre : *Elle se plaint d'avoir des points dans le dos.* || **2.** Spécialem. *Point de côté,* douleur aiguë et spontanée, siégeant le plus souvent à la partie latérale et postérieure du thorax, produite par une névralgie intercostale ou accompagnant une affection de la plèvre, du poumon, du cœur, de la rate, etc. : *L'ascension des deux étages, pour peu qu'il ne prît pas les précautions nécessaires, lui donnait parfois un point de côté, pas très douloureux, mais qui mettait plusieurs heures à se dissiper* (Martin du Gard).

B. Élément précis et nettement délimité.

• **I.** DANS L'ESPACE. **1.** Lieu d'étendue minime (ou dont l'étendue n'est pas prise en considération) qui permet de situer quelque chose ou qui sert de repère : *Porter son regard d'un point à un autre. Point culminant d'une chaîne de montagnes. Point de ralliement, de réunion, de rassemblement, d'arrivée. Une entreprise commerciale qui a 150 points de vente en France. Moscou est le point de ralliement général, comment le changer ? quel autre nom attirerait ?* (Ségur). *Des éclairs partaient de tous les points de l'horizon* (Littré). *Il m'eût fallu remonter le courant au moins pendant cinq cents mètres avant de trouver un point libre d'herbe et de jonc* (Maupassant). *Ces notes m'intéresseront plus tard et me serviront de points de repère* (Gide). || En acupuncture, endroit précis de la surface cutanée qui, en général, se montre sensible en cas de dérèglement d'un organe déterminé : *Les points sont disposés sur des lignes appelées « méridiens ».* || En anatomie, petit orifice : *Le point lacrymal se trouve au sommet des tubercules lacrymaux ; le point ciliaire est situé à la face interne des paupières.* || En télévision, surface élémentaire d'analyse de l'image à transmettre ou de l'image reçue : *Le nombre de points distincts dans l'image ou sur une ligne donne une mesure de la définition de cette image.* || *Point aveugle,* région de la rétine où aboutit le nerf optique et qui, dénuée de cellules sensorielles, n'est pas sensible à la lumière. || *Point chaud,* lieu où un conflit armé risque de se déclencher ou, déjà engagé, est particulièrement violent : *Les frontières d'Israël et des pays voisins sont les points chauds du Proche-Orient ;* lieu où un conflit social, politique, etc., risque d'éclater ou de s'aggraver : *En 1968, la Sorbonne a été le point chaud de l'agitation universitaire ;* conflit ou grave désaccord provoqué par une question controversée : *La fixation des prix agricoles constitue chaque année le point chaud des réunions du Marché commun ;* lieu où se produisent de nombreux accidents : *En élargissant les routes, on a réussi à supprimer une bonne partie des points chauds ;* lieu important ou remarquable pour telle ou telle raison : *Cette ville a été le point chaud d'un festival de pop music ;* sujet qui suscite un vif intérêt : *Le débat télévisé des deux leaders politiques a été le point chaud de la semaine.* || *Point d'appui,* v. ci-après, § I, n. 3. || *Point d'articulation,* en phonétique, v. ARTICULATION. || *Point d'attache,* v. ATTACHE. || *Point d'eau,* dans une région très sèche ou désertique, source, puits ou autre moyen de se ravitailler en eau. || Fig. et fam. *Point de chute,* endroit où l'on arrive brusquement et, en général, d'une façon inopinée : *Trouver un point de chute pour passer le week-end.* || *Point d'écoute d'une voile,* endroit auquel s'attache l'écoute qui doit border la voile. || *Point de départ,* v. DÉPART 1. || *Point de mire,* v. MIRE 1. || *Point de non-retour,* v. NON-RETOUR. || *Point d'excitation* ou *point moteur,* endroit de la peau où une excitation électrique provoque une contraction musculaire maximale. || *Point d'une voile,* endroit où se rencontrent deux ralingues. || *Point initial,* dans la langue militaire, endroit d'un itinéraire sur lequel doivent converger au départ tous les éléments constitutifs d'une colonne, et à partir duquel les horaires et l'ordre de passage sont rigoureusement réglementés. || *Point noir,* v. ci-après, § I, n. 2. || *Point de vue,* v. à l'ordre alphab. || **2.** Objet qui est très petit ou qui, à cause de l'éloignement par exemple, semble minuscule, indistinct, à peine perceptible : *Avoir des points rouges sur la peau. Une fleur tachetée de points noirs. Le navire n'est plus qu'un point à l'horizon. Et je vis au-dessus de ma tête un point noir. | Et ce point noir semblait une mouche dans l'ombre* (Hugo). *À ton firmament froid, le soleil n'est qu'un point et jamais sa lueur ne dissipe les ténèbres où tu poursuis ta course de géant aveugle*

(Aymé). || *Par extens.* Partie d'espace qui est ou paraît très réduite : *L'endroit bon à la pêche et, sur la mer immense, | Le lieu mobile, obscur, capricieux, changeant | Où se plaît le poisson aux nageoires d'argent. | Ce n'est qu'un point* (Hugo). || *Class.* et *fig.* Elément négligeable, chose dénuée d'importance : *Fureur d'accumuler, monstre de qui les yeux | Regardent comme un point tous les bienfaits des dieux* (La Fontaine). || *Point de colle,* en reliure, petite touche de colle servant à fixer une vignette sur la page d'un livre. || *Point noir,* nom donné, parfois, au comédon ; nuage sombre qui n'occupe provisoirement qu'une toute petite partie de l'horizon, mais dont la présence annonce un orage proche et généralement violent ; au *fig.,* ce qui, dans une situation prospère, laisse prévoir, à plus ou moins brève échéance, un malheur, un événement fâcheux : *Gardons-nous de céder à l'euphorie.* [...] *Une révolution ne connaît que sa propre loi.* [...] *À droite que de points noirs ! À gauche, ils ne manquent pas non plus* (Mauriac) ; endroit où la circulation des véhicules est dangereuse ou très difficile : *Le signal « stop » a permis de supprimer de nombreux points noirs aux croisements des routes. Malgré la construction de passages souterrains, il subsiste plusieurs points noirs aux entrées de Paris.* || **3.** Dans les sciences, lieu sans étendue, défini par ses seules coordonnées : *On nomme circonférence une courbe dont tous les points sont à égale distance d'un point intérieur appelé « centre ». Point équinoxial. Points géodésiques. Points topographiques. Quelques rêveurs disent qu'un point géométrique est un être simple ; mais un point géométrique est une supposition, une abstraction de l'esprit, une chimère* (Voltaire). *Fixons, je vous prie, mes frères, les yeux sur ce point de l'océan Atlantique qui est à quelques degrés au-dessous de la ligne à égale distance de l'Ancien et du Nouveau Continent* (Claudel). || *Spécialem.* Position, sur la carte, d'un navire qui fait route ou d'un avion en vol : *Point estimé, point observé. Recevoir le point par radio.* || *Faire le point,* déterminer cette position au moyen de divers calculs : *Parler de faire le point ou de prendre hauteur eût été de l'hébreu pour nos marins* (Chateaubriand) ; au *fig.,* examiner avec rigueur les faits et les circonstances pour avoir une connaissance précise d'une situation donnée : *C'est de là qu'il fera le point pour savoir où en est le mouvement* (Brasillach et Bardèche). *Faire sans cesse le point, sans cesse mesurer cet écart entre l'image que nos lecteurs se font de nous et ce que nous sommes réellement, tel doit être notre souci constant si du moins nous appartenons à la race de ceux qui ont la terreur de n'être pas sincères* (Mauriac). || *Points cardinaux,* V. CARDINAL 1. || *Point d'appui,* en mécanique, lieu fixe de part et d'autre duquel s'exercent les forces mises en jeu par un levier ; dans la langue militaire, obstacle naturel ou artificiel sur lequel s'appuie la manœuvre d'une armée, ou élément de base d'une position défensive, installé là où le terrain comporte de bonnes possibilités de vue et de tir : *Les forts de Verdun, la mer et la frontière suisse constituaient, de 1915 à 1918, les points d'appui du front français. La réunion de plusieurs points d'appui forme un centre de résistance ;* au *fig.,* chose ou personne capable de procurer un soutien efficace : *L'enthousiasme sans points d'appui se dissipe bientôt comme une flamme* (Sainte-Beuve). *Mon livre ne paraîtra pas cet été. Que j'aurais eu besoin pourtant de ce liège pour me tenir sur la vie ! Nécessité des points d'appui pour un cœur si misérable : qu'un étai cède, déjà je m'affaisse* (Mauriac). || *Point de contact,* V. CONTACT. || *Point de dispersion,* en optique, lieu à partir duquel les rayons commencent à être divergents. || *Point de fuite,* en termes de beaux-arts, lieu vers lequel convergent les rayons d'une perspective en éventail. || *Point de tangence,* en géométrie, lieu où deux lignes, deux surfaces sont tangentes : *Point de tangence de deux cercles.* || *Point d'incidence,* en optique, V. INCIDENCE 2. || *Point d'intersection,* en géométrie, lieu commun à deux lignes, à deux plans qui se traversent. || *Point fixe,* en mécanique, celui dont la position ne change pas par rapport à un objet fixe quelconque, celui dont les coordonnées, dans un ensemble mobile, restent invariables : *Dans un levier, le point fixe est celui autour duquel cet organe peut tourner dans tous les sens, mais qu'il ne peut quitter ; par extens.* et *fig.,* limite invariable d'une chose : *Il est une base indubitable que nul scepticisme n'ébranlera et où l'homme trouvera jusqu'à la fin des jours le point fixe de ses incertitudes : le bien, c'est le bien, le mal, c'est le mal* (Renan) ; en aéronautique, manœuvre obligatoire avant tout décollage, qui consiste à faire tourner en bout de piste, pendant quelques instants, les moteurs au régime maximal. || *Point matériel* ou *point physique,* en mécanique, corps qui, tout en conservant les propriétés de la matière, a des dimensions supposées nulles, sa masse étant considérée, pour faciliter les calculs, comme dépourvue de volume : *Les trois objets qu'elle* [une vieille femme paralysée] *conservait marquaient pour elle le point matériel où commençait le divin. À partir du chapelet, du christ ou du saint Joseph, derrière eux, s'ouvrait un grand noir profond où elle plaçait tout son espoir* (Camus). || *Point mort,* en mécanique, position relative des organes d'une machine telle que, le mouvement changeant de direction, il se produit un arrêt dans le fonctionnement de l'ensemble : *Le volant des machines à vapeur a pour but de supprimer les points morts de la manivelle, qui se produisent quand le piston est à bout de course ;* en mécanique automobile, position de la commande du dispositif de changement de vitesse et de l'embrayage telle que l'arbre primaire n'entraîne pas l'arbre secondaire, le moteur ne pouvant donc assurer la propulsion du véhicule : *Mettre le levier de vitesses au point mort avant d'actionner le démarreur. Et nos rires descendirent la côte à la file, portés par de discrètes voitures au point mort* (Colette) ; au *fig.,* dans une évolution quelconque, moment où le processus est arrêté : *Malgré de nouvelles entrevues entre la direction et les syndicats, les négociations pour la reprise du travail restent au point mort ; par extens.,* en comptabilité, montant du chiffre d'affaires d'une entreprise à partir duquel toutes les charges fixes sont couvertes. || *Point vélique,* lieu fictif sur lequel semble s'exercer la résultante des forces agissant sur chacune des voiles : *La « Galiote à Lethierry » n'était pas mâtée selon le point vélique, et ce n'était pas là son défaut, car c'est une des lois de la construction navale* (Hugo). || *Mettre au point,* en optique, v. ci-après, § III, n. 6. || **4.** *Par anal.* En physique et en chimie, degré d'intensité d'une variable définissant les conditions auxquelles se produit un phénomène : *Point d'ébullition, de congélation de l'eau. Point de saturation.* || *Point critique,* V. CRITIQUE 1. || *Point de fusion,* V. FUSION.

• **II.** DANS LE TEMPS. **1.** *Class.* Moment précis auquel quelque chose a lieu : *Si nous avions eu l'usage entier de notre raison dès le point de notre naissance, et que nous n'eussions jamais été conduits que par elle* (Descartes). || Auj. *Point de contrôle,* en informatique, instant où les informations contenues dans la mémoire d'un ordinateur sont enregistrées sur un support externe et à partir duquel le programme ultérieur peut être repris en cas d'erreur. || **2.** Spécialem. *Point du jour,* moment où le jour commence à paraître : *Se lever dès le point du jour. Il surprit, au point du jour, les cent vaisseaux* (Fénelon). || **3.** *À point nommé,* ou simplem. *à point,* juste au moment convenable ou attendu, bien à propos : *Arriver, venir à point nommé. La bassesse, comme toujours, se trouva à point nommé pour faire l'apologie du crime* (Chateaubriand). *Dans le même moment, frère Ange poussa sans bruit un escabeau entre ma chaise et celle de mon maître et s'y coula à point pour recevoir sa part du pâté de perdreaux que ma mère venait de servir* (France). *Il a dû se dire que cet accident venait à point* (Mauriac). || *Au point de* (class.) ou *sur le point de* (et l'infinitif), tout près de :

Pourquoi te confesser ce que tu vois assez ? | Au point de se former, mes desseins renversés (Corneille). *Je trouve dans mon antichambre deux mitrons qui me disent que leur maîtresse est sur le point d'accoucher* (France). *Un moment, il fut sur le point d'ouvrir l'armoire et de lancer la valise dans le bassin* (Simenon). *Être sur le point de partir.* || Class. *Au point que,* au moment où : *Au point que j'expirais, tu m'as rendu le jour* (Tristan L'Hermite). *Au point que les troupes allaient donner, il survint un accident* (Acad., 1694). || Class. *Sur ce point,* juste à ce moment : *Sur ce point, un jambon d'assez maigre apparence, | Arrive sous le nom de jambon de Mayence* (Boileau).

• **III.** Dans le domaine intellectuel et moral. **1.** Élément que l'on isole pour le considérer ou le traiter séparément : *Discuter, approfondir, éclairer un point d'histoire. Vous serez convaincu d'abord d'une certaine vérité, et c'est leur premier point ; d'une autre vérité, et c'est leur second point ; et puis d'une troisième vérité, et c'est leur troisième point* (La Bruyère). *Et durant le trajet de retour, je songe à cet article que je lui avais promis* [à Charles-Louis Philippe] *d'écrire... J'en fixe en mon esprit les divers points* (Gide). *Certes il a pu se tromper sur des points particuliers, mais non par une erreur de méthode ou parce qu'une idéologie lui avait imposé ses œillères* (Mauriac). || *Sur ce point,* dans cet ordre d'idées, en cette matière : *Sur ce point, l'éducation anglaise me paraît supérieure à la nôtre. Sur ce seul point, sa femme résistait à ses volontés* (Mauriac). || *Point de droit,* partie d'un jugement où sont énoncées les raisons invoquées par les plaideurs à l'appui de leurs prétentions, ainsi que le résumé des questions soumises au tribunal. || *Point de fait,* partie d'un jugement où sont énoncés les noms et domiciles des plaideurs, ainsi que les faits de la cause. || **2.** *Littér.* et *vx.* Élément important et délicat dans une affaire, dans une question, etc. : *Voilà le point. Vous avez touché le point. Qui aurait trouvé le secret de se réjouir du bien sans être touché du mal contraire aurait trouvé le point* (Pascal). *Il est bon d'être charitable, | Mais envers qui ? C'est là le point* (La Fontaine). *Le grand point, c'est de n'être ni un tendre, ni un emballé* (Lavedan). || *Point d'honneur,* ce qui paraît essentiel quant à la dignité personnelle de quelqu'un et à sa réputation dans la société : *Vous êtes homme, qui savez les maximes du point d'honneur, et je vous demande raison de l'affront qui m'a été fait* (Molière). *Le point d'honneur ne se forme que par les progrès de la civilisation* (Constant). *Vous, qui m'avez dit : « Je ne trahirai pas nos Mères* [des religieuses] *», vous les trahissez chaque jour dans ce que vous avez de meilleur. Vous ne signerez pas, et ce ne sera pas pour vous disjoindre de votre famille, ce ne sera pas par point d'honneur, ce ne sera même pas pour ne pas trahir nos Mères. Ce sera tout juste pour ne leur faire point de peine* (Montherlant). || *Se faire un point d'honneur de,* se faire une stricte obligation morale de : *Il se fait un point d'honneur d'être toujours d'une propreté irréprochable, de ne jamais dire de gros mots.* || **3.** Degré particulier d'une qualité ou d'un défaut : *Porter quelque chose à son plus haut point de perfection. Il est avare au dernier point. Celui qui sait conserver et affermir un État a trouvé un plus haut point de sagesse que celui qui sait conquérir et gagner des batailles* (Bossuet). *Il y a un certain point de beauté des créatures où l'on n'a plus envie de les posséder* (Montherlant). || Ellipt. et fam. *À un point, à tel point,* à un degré qu'on a de la peine à imaginer (en rapport avec un adjectif) : *Depuis que j'en ai fait M*[me] *Bixiou, celle-là s'est cru obligée de devenir bigote, mais à un point !...* (Daudet). *Être naïf à tel point, ce n'est pas permis.* || *Point faible,* v. faible. || **4.** État précis atteint par une personne ou une chose à un moment donné d'une évolution, d'une transformation : *Se retrouver au même point qu'avant. Au point où en est la situation économique, on ne peut qu'éprouver de vives inquiétudes. Voilà, belle Emilie, à quel point nous en sommes* (Corneille). || **5.** État moral ou physique d'une personne : *Et je le donnerais à bien d'autres qu'à moi | De se voir sans chagrin au point où je me vois* (Molière). || Littér. *En bon point* ou (vx) *bien en point,* dans un état florissant (surtout du point de vue physique) : *J'étais Orphée entrant aux Enfers, et retrouvant Eurydice en bonne chair et en bon point, au milieu d'ombres bien grasses* (Giraudoux). || *Mal en point,* dans une situation misérable, en mauvais état physique : *Nous conviendrons même que pour son âge elle n'est pas trop mal en point et qu'elle porte ses années on ne peut mieux* (Gautier). || **6.** *À point,* dans l'état souhaité ou exigé : *Une volaille grasse à point. Un gratin doré à point. Lui, il mangeait d'un appétit sain comme ses dents, et parlait d'une voix de maître : « Annie, vous avez tort ; cette viande est saignante à point... »* (Colette) ; *spécialem.* et *absol.,* se dit d'une grillade qui a atteint le degré de cuisson situé entre « saignant » (v. ce mot) et « bien cuit » : *Un bifteck à point.* || *À ce point* (précédé ou suivi d'un adjectif), à un tel degré : *Il est difficilement supportable de se sentir triste à ce point et à ce point désorienté. Hé quoi ! vous de nos rois et la femme et la mère, | Êtes-vous à ce point parmi nous étrangère ? | Ignorez-vous nos lois ?* (Racine). || *À ce point de* (suivi d'un substantif), à un niveau si élevé de : *À ce point de mauvaise foi, la discussion devient impossible.* || Class. *À son point,* à son plus haut degré, à sa perfection : *Ton malheur aurait mis mon bonheur à son point* (Corneille). *La grave tragédie, à son point remontée, | Aura les beaux sujets, les nobles sentiments* (La Fontaine). || *À tel point que, au point que* (suivis d'un verbe à un mode personnel), *au point de* (suivi d'un infinitif), servent à introduire une idée de conséquence après l'expression d'un phénomène intense : *Il a travaillé à tel point qu'il est tombé malade, au point d'y perdre sa santé.* || *Au point,* dans un parfait état de réglage et de fonctionnement, en parlant d'un appareil : *Un moteur au point ;* au *fig.,* les conditions requises étant convenablement remplies, en parlant d'un ouvrage, d'une situation, de la préparation d'une personne, etc. : *Un exposé qui n'est pas encore au point. Tout cela est absurde. Rien n'est au point* (Saint-Exupéry). *Le candidat, bien au point, a été facilement reçu à son examen.* || *Mettre au point,* en optique, donner à l'oculaire par rapport à l'objectif une position telle que l'image se présente à la distance de la vue distincte : *Mettre un microscope au point ;* en mécanique, disposer les organes d'une machine dans la position exacte qu'ils doivent occuper pour que l'ensemble fonctionne parfaitement : *Mettre au point un réacteur d'avion ;* au *fig.,* amener quelque chose à l'état d'achèvement par des modifications et des rectifications successives : *Le Premier ministre a passé trois jours à mettre au point sa déclaration de politique générale. Nous n'avons fait d'ailleurs que mettre au point les quelques points d'un programme forcément très modeste, proportionné à nos ressources* (Bernanos) ; *par extens.,* préciser les rapports qui unissent les divers éléments d'un ensemble afin de donner de celui-ci l'idée la plus juste possible et d'empêcher les interprétations erronées ou tendancieuses : *Ces messieurs n'inventaient rien. Ils mettaient au point le passé* (Chamson). *Toutes sortes de particularités significatives* [...] *qu'il serait délicieux ensuite de mettre au point* (Romains). *Mettons les choses au point : jamais je n'ai eu cette idée ni prononcé cette phrase.* || *Mise au point,* action de mettre au point (au pr. et au fig.) et résultat de cette action : *La mise au point d'un appareil photographique, d'une machine, d'un discours ; spécialem.,* communication, provenant le plus souvent d'une personnalité ou d'un organisme officiel, qui vise à rétablir l'exactitude des faits lorsque des rumeurs mal fondées ou fallacieuses l'ont altérée : *En raison des bruits lancés par certains journaux, le gouvernement a jugé nécessaire de faire une mise au point.* || Class. *Au point de quelqu'un,* de la manière qui lui convient le mieux, selon son gré, sa fantaisie : *Qui peut, sans s'émouvoir, supporter une offense | Peut mieux prendre à son point le temps de sa ven-*

geance (Corneille). *Verdun n'avait guère servi ni vu de monde qu'à son point et à sa manière* (Saint-Simon). || *Faire venir* ou *mettre quelqu'un à son point,* l'obliger habilement à faire ce qu'on désire : *La liberté m'est plus agréable que cette sorte de compagnie ; je la mettrai à mon point ; il faut avoir des heures à soi* (Sévigné). || *Venir au point de quelqu'un,* agir selon ses désirs, se soumettre à son bon plaisir : *D'une faveur en une autre il passa... | Tant que la belle, après un peu d'effort, | Vient à son point, et le drôle en dispose* (La Fontaine). || *De point en point,* sans aucune omission, avec une exactitude scrupuleuse : *Cet odieux usage fut observé de point en point* (Renan). || *Point par point,* successivement et en détail : *Il a réfuté point par point l'argumentation de son adversaire. Le programme sera exécuté point par point* (Ionesco). || *En tous points, en tout point,* ou (vx) *de tous points, de tout point,* dans tous les détails et sans discussion possible : *Il est jeune, beau, riche et digne en tout point de vous* (Musset). *Un de ces jeunes Anglais irréprochables de tout point* (Gautier). || *Jusqu'à un certain point,* d'une façon indubitable mais seulement partielle : *Il a raison jusqu'à un certain point, même si son exposé laisse bien des problèmes dans l'ombre.*

• SYN. : **I, 1** *coin, emplacement, endroit, place.* || **II, 2** *aube, aurore, pointe du jour.* || **III, 1** *article, chapitre, chef, côté, partie, question, secteur, section, thème ;* **2** *fait, hic* (fam.), *nœud ;* **4** *phase, situation, stade.*

C. Élément chiffré ou chiffrable.

• **I.** AU JEU ET EN SPORT. **1.** Sur un dé à jouer, chacune des marques figurées sur les six faces : *Les faces du dé portent respectivement un, deux, trois, quatre, cinq et six points.* || **2.** Aux jeux de cartes, unité de valeur que l'on attribue à chaque carte et qui varie selon les jeux : *À la belote, le valet d'atout vaut vingt points.* || Au piquet et dans quelques autres jeux, total chiffré que forment ensemble plusieurs cartes de la même couleur : *Compter son point.* || Nombre marqué après chaque levée, et qui détermine le gain de la partie quand il atteint un total convenu d'avance. || **3.** En sport et dans certains jeux, unité affectée à tout gain réalisé contre l'adversaire : *En rugby, l'essai simple vaut quatre points et l'essai transformé six points. Il se dressait de toute la hauteur de sa petite taille devant le tableau où les points des joueurs étaient marqués* (France). || *Aux points,* se dit, en boxe, lorsque le vainqueur n'a pas mis son adversaire knock-out et ne l'a pas contraint à l'abandon, mais a gagné le match d'après le décompte des notes effectué par l'arbitre ou, s'il y en a, par les juges : *Vainqueur aux points. Sur le ring, dans les championnats d'amateurs, il* [Alban] *avait battu un de ses adversaires aux points, et il en avait forcé d'autres à abandonner, mais jamais il n'avait pu réussir un knock-out* (Montherlant). || **4.** *Compter les points,* au jeu et en sport, faire le décompte des avantages obtenus par chacun des joueurs ; au *fig.,* assister à une lutte quelconque et décider qui en sort victorieux : *Il n'est pas intervenu dans la discussion, mais il l'a suivie attentivement et s'est contenté de compter les points.* || *Marquer un point, des points,* prendre un avantage chiffré sur un adversaire dans une partie de jeu ou dans un match sportif ; au *fig.,* s'assurer une supériorité de n'importe quel ordre sur un compétiteur : *Au cours de la campagne électorale, sa compétence lui a permis de marquer des points sur tous ses concurrents.* || *Rendre, donner des points à quelqu'un,* accorder à un joueur réputé trop faible une certaine avance, destinée à égaliser les chances : *Il n'est pas très fort au billard : je lui donne six points et je le gagne* (Acad., 1835) ; au *fig.,* être ou se croire nettement supérieur aux autres dans le domaine considéré : *Celle-ci rendrait des points à Héloïse pour l'exaltation* (Mérimée). *La mentalité primitive est plus religieuse que la nôtre, et le nègre, là-dessus, nous rend des points* (Gide).

• **II.** DANS L'ENSEIGNEMENT. **1.** Chaque unité d'une note servant à apprécier la valeur d'une épreuve écrite ou orale : *Il faut avoir la moitié des points pour être reçu. La mention « assez bien » s'obtient avec une moyenne de douze points sur vingt. D'habitude, il réussit médiocrement à l'écrit, mais il arrive toujours à regagner des points à l'oral.* || **2.** *Bon point, mauvais point,* marques servant à noter la bonne ou la mauvaise conduite des élèves : *Des deux frères, l'un a reçu aujourd'hui trois bons points et l'autre deux mauvais ;* au *fig.* et *par anal.,* ce qui est à l'avantage ou au désavantage de quelqu'un : *C'est un bon point pour lui d'avoir séjourné à l'étranger : il trouvera plus facilement un emploi dans une maison d'exportation.* || Spécialem. *Bon point,* petit rectangle de carton ou petite image qu'on donne à un écolier pour le récompenser de sa bonne conduite, de la qualité de son travail, etc. : *Je voudrais que cette peinture* [...] *fût gravée en petit* [...] *et distribuée en bons points dans les écoles* (France). *Comme je distribuais mes bons points, il est venu chercher son image à la sacristie* (Bernanos).

• **III.** DANS LES TECHNIQUES ET DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE. **1.** Ancienne mesure de longueur, valant un douzième de ligne. || **2.** En joaillerie, centième partie d'un carat : *Un brillant de cinquante points.* || **3.** En typographie, unité de mesure usitée pour déterminer la force du corps des caractères et servir à les désigner : *Le point vaut 0,3759 mm.* || **4.** Chacune des marques faites sur une règle de cordonnier pour prendre la mesure d'un soulier, ou sur une règle de chapelier pour obtenir la mesure d'un chapeau. || **5.** En pétrochimie, unité d'une échelle de comparaison permettant de chiffrer la viscosité d'une huile, l'indice d'octane d'une essence, etc. || **6.** En termes de Bourse, unité de hausse ou de baisse des valeurs : *Les actions des sociétés pétrolières ont perdu, en moyenne, trois points au cours de la semaine dernière.* || **7.** Dans la langue administrative, unité des hiérarchies chiffrées : *Le passage du premier au second échelon fait gagner 40 points.* || **8.** En législation sociale, unité de calcul des avantages d'assurance vieillesse dans certains régimes fonctionnant par répartition : *La pension de retraite est égale à la somme des points acquis par les cotisations.* || **9.** Sous l'Occupation, chacune des divisions détachables d'une carte de ravitaillement, qui correspondait à une certaine quantité du produit contingenté : *Points textiles. « Habiller les enfants à neuf ! Mais il faut des cartes... — Eh bien, je pense qu'ils ont leurs cartes, avec des points, comme on dit »* (Duhamel).

D. Signe conventionnel.

• **I.** EN PONCTUATION. **1.** Signe (.) qui marque un repos assez long et indique la fin d'une phrase : *Concevez, Monsieur, huit pages sans points ni virgules, partout des mots estropiés...* (Courier). || *Point final,* ou simplem. *point,* celui qui termine un écrit, un ouvrage ou une partie importante de cet ouvrage ; au *fig.,* conclusion (souvent assez sèche et considérée comme décisive) : *Alors il la pria d'attendre | Qu'il eût posé le point à son dernier sonnet* (Nerval). *Un mot vient de prendre la tête. Un verbe le suit de près et oblige à la pose de point final* (Cocteau). *Il faut que cela finisse, et naturellement un homme de haute valeur et qui a fait ses preuves, un homme qui aurait si je puis dire l'oreille de l'empereur, jouirait de plus d'autorité que quiconque pour mettre le point final au conflit* (Proust). || *Point à la ligne,* annonce faite par la personne qui dicte pour signaler la nécessité d'un alinéa après le signe de ponctuation ; au *fig.,* locution exclamative signifiant qu'une question a été surabondamment traitée, qu'il est bon désormais de passer à un autre sujet : *En voilà assez. Tout le monde sait qu'il a fait une bêtise. Point à la ligne !* || *Point abréviatif,* ou simplem. *point,* signe placé après une initiale et après une abréviation (sauf s'il s'agit d'un symbole physique ou chimique), par exemple : *V. Hugo* (pour *Victor*), *adj., adv.* (pour *adjectif, adverbe*), *R.A.T.P.* (pour *Régie autonome des transports parisiens*). || Fig. *Un*

point c'est tout, locution qu'on emploie lorsqu'on estime qu'il n'y a rien de plus ni rien de mieux à dire : *M. le curé ouvrit le tabernacle et lui montra l'ostensoir : un point c'est tout. Langlois regarda et, après avoir regardé, s'en alla* (Giono). || **2.** Petit signe qui surmonte les lettres *i* et *j* minuscules. || Fig. *Mettre les points sur les i,* v. I. || **3.** *Points de suspension,* suite de signes (...) placés horizontalement pour marquer une interruption, une lacune, un passage omis délibérément, ou pour indiquer que la pensée reste en suspens. || **4.** *Point d'exclamation,* signe (!) qui suit une interjection ou une phrase de ton exclamatif. || **5.** *Point d'interrogation,* signe (?) que l'on place à la fin d'une phrase qui contient une interrogation directe : *Ma mère me répondit* [...] *qu'à la fin de la phrase, il fallait un point d'interrogation. Je demandai ce que c'était qu'un point d'interrogation. « C'est* [...] *un signe qui marque qu'on interroge »* (France) ; au *fig.*, problème non résolu : *Au lieu de proposer des solutions, il accumule les points d'interrogation ;* motif d'incertitude et d'inquiétude : *La déclaration de ce chef d'État laisse subsister un grave point d'interrogation.* || **6.** *Point-virgule,* ou (vx) *point et virgule,* signe (;) qui sépare deux membres de phrase indépendants l'un de l'autre grammaticalement, mais entre lesquels il existe une liaison logique et nécessaire. || **7.** *Deux points,* signe (:) introduisant soit une énumération, soit la citation d'un discours, soit une explication donnant la cause ou la conséquence de ce qui vient d'être énoncé. || **8.** *Point en haut,* signe (˙) de la ponctuation grecque qui correspond au point-virgule du français. || **9.** *Points de conduite,* en typographie, suite de points fondus sur demi-cadratins et servant à mettre en rapport une ligne d'une colonne avec celle d'une autre colonne, dans la composition des tableaux, des sommaires, etc. || **10.** Signe très petit fait à l'aide d'une pointe : *Pour indiquer l'endroit exact de notre rendez-vous, je vous mets, au crayon, un point sur la carte routière.*

• **II.** EN MUSIQUE. **1.** Signe (.) qui, placé après une note ou après un silence, en augmente la durée de moitié. || Signe (.) qui, placé au-dessus ou au-dessous d'une note, indique qu'elle doit être détachée avec plus ou moins de légèreté, selon que le mouvement est plus ou moins vif. || **2.** *Point d'orgue,* signe (𝄐 ou 𝄑) qui suspend la mesure sur une note, et indique que la durée doit en être prolongée arbitrairement par l'exécutant : *Voici le point d'orgue et la double barre* (Duhamel). || **3.** *Point d'arrêt,* signe (𝄐) placé sur un silence et qui indique à l'exécutant que ce silence doit être prolongé jusqu'au moment où le chef d'orchestre donnera le signal de la reprise du morceau. || **4.** *Points de reprise,* signe (:) accolé à une barre de mesure pour indiquer qu'il faut reprendre le morceau depuis le début.

• **III.** DANS DIVERS AUTRES DOMAINES. **1.** En héraldique, chacun des carrés de l'échiqueté et de l'équipollé : *Quand le nombre des points est de quinze, on dit que l'écu est à quinze points d'échiquier.* || Chacune des divisions du componé. || **2.** En télécommunications, dans l'alphabet Morse, émission de durée très brève, par opposition au « trait », de durée nettement plus importante : *Le signal S.O.S. se compose de trois points, trois traits et trois points.* || **3.** *Les trois points,* symbole (∴) de la franc-maçonnerie. || *Les frères trois points,* les francs-maçons : *Les agents du département guettèrent son nom, mais en vain, dans les listes des « frères trois points » publiées par le gouvernement de Vichy* (R. Peyrefitte).

2. point [pwɛ̃] adv. (emploi adverbialisé et spécialisé de *point* 1, au sens de « chose de très faible étendue, toute petite parcelle de » proprem. « [pas même] une parcelle » ; v. 1050, *Sponsus,* écrit *no... point* [*ne... point,* fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*], au sens I, 2 ; sens I, 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [avec *point* précédant *ne,* v. 1530, C. Marot ; *ne... point du tout,* 1666, Molière] ; sens I, 3, XIIe s., *Roncevaux ;* sens I, 4, 1665, Molière ; sens I, 5, v. 1587, Du Vair [avec ellipse de *ne* et du verbe, 1689, Mme de Sévigné] ; sens II, 1, fin du XIIe s., *Aiol* [dans n'importe quelle phrase, av. 1549, Marguerite de Navarre] ; sens II, 2, 1573, Du Puys [*point du tout,* 1668, Molière] ; sens II, 3, av. 1613, M. Régnier ; sens II, 4, 1651, Scarron [*non point,* XXe s.]).

I. AUXILIAIRE DE NÉGATION, EN CORRÉLATION AVEC « NE ». **1.** *Littér.* Constitue la négation totale du phénomène exprimé par le verbe (s'emploie aussi dans certains parlers régionaux) : *Je ne souffre point. Il ne parle point. Mme Vauquer trouva tout naturel qu'un homme riche eût quatre ou cinq maîtresses* [...]. *Elle ne se formalisa point de ce qu'il* [Goriot] *les mandait dans la Maison Vauquer* (Balzac). *Il est vrai que l'hôtel devant lequel nous nous étions arrêtés était fermé. On n'y soupait point* (Barbey d'Aurevilly). *Ses faiblesses, ses erreurs, ses fautes qu'il n'essayait ni de dissimuler ni de colorer, n'avaient point ébranlé sa confiance en la bonté divine* (France). *Avec ça que l'on ne sait point ce que vous pensez !* (Claudel). || Précède *ne* dans la locution archaïque *point n'est besoin de* (vestige d'un état de langue où l'ordre des mots était plus libre qu'auj.) : *Point n'était besoin de tant crier.* || *Ne... point du tout* est la forme renforcée de *ne... point : Je ne l'ai point du tout entendu. Je ne suis point du tout de ces prudes sauvages,* | *Dont l'honneur est armé de griffes et de dents* (Molière). || **2.** *Littér.* Suivi d'un substantif amené par *de,* constitue une négation partielle, portant seulement sur le substantif complément (s'emploie aussi dans certains parlers régionaux) : *Je ne suis pas un gouvernement, disait-il, et je n'ai point de décorations à leur donner quand ils se battent bravement entre eux* (Barbey d'Aurevilly). *Non j'irai de l'autre côté ! Il n'y a point de lieu pour me recevoir : je n'entrerai point chez les autres. Je n'ai point d'autres biens que ces vieux vêtements* (Claudel). || **3.** *Littér.* Suivi d'un adjectif ou d'un adverbe, constitue une négation partielle, portant seulement sur la qualité, la modalité exprimées par l'adjectif ou l'adverbe (s'emploie aussi dans certains parlers régionaux) : *Il n'est évidemment point sot. Il n'est point encore venu. Il n'agira point autrement. Et d'ailleurs, ce que nous souhaitons, Nathanaël, ce n'est point tant la possession que l'amour* (Gide). || **4.** *Class.* Pouvait s'employer dans des propositions contenant déjà un pronom ou adjectif indéfini à valeur négative (dont la présence, aujourd'hui, exclut celle de *point,* et inversement) : *Une tenue d'États où les chambres assemblées pour une affaire très capitale n'offrent point aux yeux rien de si grave et de si sérieux* (La Bruyère). *Il n'y a point eu, à proprement parler, aucun coup de tiré de leur part* (Racine). || **5.** *Class.* Suivi d'un complément introduit par *que,* marquait la restriction, l'exception (« ...ne... pas... sinon ») : *Vous n'avez point ici d'ennemi que vous-même* (Corneille) ; avec ellipse de *ne* et du verbe : *Point d'argent qu'à la pointe de l'épée* (Sévigné).

II. EMPLOYÉ SEUL (SANS « NE »). **1.** *Class.* Pouvait, dans les propositions à valeur interrogative, conditionnelle, dubitative, assurer la négation du phénomène exprimé par le verbe : *Dieux ! sentais-je point lors des douleurs trop légères ?* (Corneille). *S'ils osent quelquefois prendre un air de grandeur,* | *Seront-ils point traités par vous de téméraires ?* (La Fontaine). || *Pop.* Joue ou peut jouer le même rôle dans n'importe quelle phrase (s'emploie dans certains parlers régionaux) : *Je pouvais point marcher. J'avais point d'argent. Il était point content. « Pourquoi que tu n'en prends point* [du café] *? — Parce que je l'aime point »* (Maupassant). || **2.** *Littér.* et *vx.* Avec ellipse du verbe, exprime la négation complète dans des réponses, des exclamations, etc. : ANGÉLIQUE : *Montrez-vous généreux.* — G. DANDIN : *Non.* — ANGÉLIQUE : *De grâce.* — G. DANDIN : *Point* (Molière). *Ces hommes-là semblent distraits : point, ils sont attentifs* (Hugo). || *Point du tout* est la forme renforcée de point : *« Ne voulez-vous pas, Monsieur l'abbé, vous associer à un si bel ouvrage ? — Point du tout », répondit mon bon maître* (France). || **3.** *Littér.* et *vx.* Avec ellipse du verbe et suivi d'un

substantif amené par *de*, sert à nier l'existence du substantif : *Point d'argent, point de suisse ; et ma porte était close* (Racine). *Point de gouvernement représentatif sans la liberté de la presse* (Chateaubriand). *Point d'amour ! et partout le spectre de l'amour !* (Musset). || **4.** *Fam.* et *vx.* Avec ellipse du verbe et suivi d'un adjectif ou d'un adverbe, sert à nier la qualité, la modalité exprimées par l'adjectif ou l'adverbe : *Elle voudrait* [...] | *Que* [...] *vous lui fissiez l'honneur* | *De l'avouer pour sage et point extravagante* (Racine). *Ma mère qui était simple, mais point sotte, entendit fort bien ce qu'il voulait dire* (France). *Il sera là et point ailleurs. Vous êtes facile à contenter ? — Point tant que vous le pourriez penser* (Littré). || *Non point* est la forme renforcée de *point : Un air, non point affable et bienveillant, mais sévère. Nous y sommes tous enclins, et non point toujours par malice* (Mauriac).

• SYN. : **II, 2** *non, nullement, pas du tout.*

• REM. **1.** De même que *pas*, le mot *point* peut s'employer en corrélation avec la négation *ni* (*ne* étant également présent) [XIVe s.] et avec la négation *non* (sans *ne*) [1678, La Fontaine] : *Ne sois point jaloux ni médisant ! Il a agi ainsi, non point par méchanceté, mais par jeu. J'attribuerais à l'animal* | *Non point une raison selon notre manière,* | *Mais beaucoup plus aussi qu'un aveugle ressort* (La Fontaine).

2. Selon Vaugelas (1647), « *point* nie bien plus fortement que *pas* » ; et Richelet (1680) dit aussi que *point* « semble nier plus fort que la négative *pas* ». L'examen des textes classiques ne confirme pas nettement cette opinion. Cependant, on lit encore dans la 7e édition (1878) du *Dictionnaire de l'Académie :* « *Point* nie plus fortement que *pas* », avec les précisions suivantes : « On dira également : *Il n'a pas d'esprit ; il n'a point d'esprit ;* et on pourra dire *Il n'a pas d'esprit ce qu'il en faudrait pour sortir d'un tel embarras ;* mais quand on dit *Il n'a point d'esprit,* on ne peut rien ajouter. Ainsi *point,* suivi de la particule *de,* forme une négation absolue, au lieu que *pas* laisse la liberté de restreindre, de réserver. Par cette raison, *pas* vaut mieux que *point* devant *plus, moins, si, autant,* et autres termes comparatifs [...]. Par la même raison, *pas* est préférable devant les noms de nombre [...]. Par la même raison encore, *pas* convient mieux à quelque chose de passager et d'accidentel ; *point* à quelque chose de permanent et d'habituel. *Il ne lit pas,* il ne lit pas dans ce moment. *Il ne lit point,* il ne lit jamais. » Les spécialistes de la langue des XVIIe et XVIIIe s. constatent simplement que, dans les œuvres de cette époque, *(ne)... point* apparaît à peu près aussi souvent que *(ne)... pas.* Aujourd'hui, en revanche, la négation normale du français central est *(ne)... pas. (Ne)... point,* négation rare et archaïque, est choisie par certains écrivains ou par certains locuteurs qui veulent faire des effets de style. D'autre part, dans certaines provinces, en particulier dans les régions rurales du centre de la France, *(ne)... point* reste la négation usuelle. De la sorte, cette forme, selon les contextes, peut être soit l'indice d'une langue très soutenue, soit la marque d'un parler campagnard et populaire.

3. La place de *point* dans la négation composée est la même que celle de *pas.*

4. Dans les réponses et les phrases elliptiques définies au § II, n. 2, seul *point* peut s'employer comme terme unique, mais la forme renforcée *point du tout* coexiste avec *pas du tout.*

5. En français classique, l'exclusion et la restriction s'expriment seulement par *ne... point... que* (v. § I, n. 5) ; on ne trouve pas le mot *pas* dans cette construction.

pointage [pwɛ̃taʒ] n. m. (de *pointer* 2 ; 1628, Bry, au sens II, 1 [aussi « manière dont une arme à feu est dirigée... » ; *vis de pointage,* 1842, E. Sue] ; sens I, 1, 1643, G. Fournier ; sens I, 2, 1875, Larousse [aussi dans l'administration ; « enregistrement... des heures d'entrée et de sortie du personnel... », 1932, Larousse] ; sens I, 3-4, 1932, Larousse ; sens I, 5, 1968, Larousse ; sens I, 6, 1803, Boiste ; sens II, 2, 1893, *Dict. général ;* sens II, 3-4, 1963, Larousse ; sens III, 1923, Larousse).

I. 1. Action de porter sur une carte marine des relèvements figurés par un point ; résultat de cette action. || **2.** Action de mettre une marque à côté d'un nom ou d'un chiffre, pour indiquer qu'une opération de contrôle s'y rapportant a été effectuée : *Pointage des marchandises chargées sur un cargo. Vote qui donne lieu à un pointage. Sac par sac, le courrier s'enfonce dans le ventre de l'appareil. Pointage rapide : Buenos-Ayres... Natal... Dakar* (Saint-Exupéry). || *Vx.* Dans l'administration, action de marquer d'un point le nom des personnes absentes. || *Spécialem.* Enregistrement, par une horloge spéciale, des heures d'entrée et de sortie du personnel d'un atelier, d'un bureau, etc. : *Depuis quelques années, la plupart des entreprises ont supprimé le pointage.* || **3.** En technologie, opération destinée à amorcer avec un pointeau ou avec un foret le perçage d'un trou. || **4.** Piqûre que les tricheurs font à certaines cartes à jouer, afin de les reconnaître au toucher. || **5.** *Test de pointage,* test d'habileté manuelle, destiné à faire apparaître la rapidité, le rythme et la précision des sujets, qui consiste à pointer, à l'aide d'un stylet, des trous disposés sur une planche, sans toucher le bord de ceux-ci. || **6.** Défaut d'une pièce de drap, provenant de la tonte.

II. 1. Action d'orienter une arme à feu, notamment une pièce d'artillerie, de façon que son projectile atteigne l'objectif : *Pointage d'un canon, d'une mitrailleuse. Pointage direct, indirect. Appareils de pointage.* || Manière dont une arme à feu est dirigée vers un but donné : *Le pointage du mortier est défectueux.* || *Vis de pointage,* vis soutenant la culasse d'une bouche à feu et permettant de régler l'inclinaison de celle-ci dans le sens vertical. || **2.** Action de donner au tube d'un appareil d'optique la direction qui permet à l'objet visé de se trouver dans le champ de l'appareil ; résultat de cette action : *Pointage d'une lunette, d'un télescope. Pointage en hauteur.* || **3.** Manutention des vins de Champagne, qui consiste à mettre, la tête en bas, sur des pupitres inclinés, les bouteilles dans lesquelles la prise de mousse s'est effectuée, afin de faciliter le dépôt des levures sur le bouchon. || **4.** En boulangerie, première partie de la fermentation panaire, qui s'effectue dans le pétrin.

III. En zootechnie, opération consistant à noter la valeur d'un animal ; total des points obtenu par un animal à l'issue de cette évaluation : *Les tables de pointage, variables avec les races, prennent en considération les divers éléments du standard de la race.*

pointal [pwɛ̃tal] n. m. (de *pointe ;* XIIIe s., au sens de « pointe de la lance » ; sens actuel, 1676, Félibien, p. 130). Pièce de bois que l'on place debout pour servir d'étai pendant une réparation ou des travaux en sous-œuvre.

• Pl. *des* POINTAUX.

point de vue [pwɛ̃dvy] n. m. (de *point* 1, *de* et *vue ;* 1651, Brunot, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1660, Retz [« construction élevée en un tel endroit », av. 1850, Balzac] ; sens I, 3, 1778, Diderot [au fig., av. 1704, Bourdaloue] ; sens II, 1, 1689, Mme de Sévigné ; sens II, 2, 1934, Chardonne, II, 279 ; sens II, 3, 1699, Massillon [*dans... ; sous...,* 1678, Bossuet ; *de...,* 1701, Massillon ; *à...,* 1862, V. Hugo] ; sens II, 4, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné [*du... ; au...,* 1887, Maupassant — sans *...de,* 1890, A. Daudet ; *du point de vue,* suivi d'un adj., 1841, Lamennais — *au...,* 1862, Fromentin]).

I. 1. Place de l'observateur où celui-ci voit le mieux possible un objet, une scène, etc. : *Prendre un bon point de vue pour dessiner un modèle. D'instinct il* [un peintre] *choisit le point de vue particulier, l'effet rare, l'heure caractéristique* (Gautier). || **2.** Endroit particulièrement bien situé pour un spectateur qui désire embrasser du regard un vaste ensemble : *Point de vue sur les cimes des Alpes, sur la vallée du Rhône. Silbermann, lui, en avait parcouru toute l'étendue* [par la littérature] ; *il connaissait les points de vue les*

mieux situés, m'y entraînait et m'aidait à distinguer le détail qui fait que le paysage est beau... (Lacretelle). || *Vx.* Construction élevée en un tel endroit (rare) : *Un pavillon bâti par Bouret, pour faire point de vue* (Balzac). || **3.** Ensemble étendu et pittoresque qui sollicite le regard : *Magnifique point de vue. Point de vue lointain. On n'exagère point quand on dit que Constantinople offre le plus beau point de vue de l'univers* (Chateaubriand). *Maintenant, vous allez contempler un de ces points de vue, vous m'en direz des nouvelles* (Queneau). || *Fig.* Ce que l'on considère comme un but digne du plus grand intérêt, ce à quoi l'on aspire : *Elle* [l'âme] *n'a qu'un point de vue, qui est le ciel ; hors de là, rien ne l'inquiète* (Bourdaloue).

II. 1. *Fig.* Chacun des aspects particuliers sous lesquels on peut envisager une question, manière de voir les choses : *Le confrère qui me traîne au plus bas, mon adversaire dans un procès, etc.,* [...] *tout de suite j'entre dans son point de vue, je le développe en public avec chaleur* (Montherlant). || **2.** *Par extens.* et *fig.* Opinion personnelle résultant de l'examen détaillé d'un problème : *Maintenir son point de vue. Partager le point de vue d'un collègue. À mon point de vue, vous avez tort. Tout point de vue est faux* (Valéry). *La légitimité de points de vue opposés* (Malraux). || **3.** Fig. *Dans, sous tel point de vue* (vx) ou *de, à tel point de vue,* dans une perspective déterminée par telle ou telle condition : *Savoir précisément dans quel point de vue on doit présenter des objets au public* (Voltaire). *Ils ne voient pas les objets sous le même point de vue* (Chateaubriand). *Voir les choses du point de vue de l'acheteur, et non du vendeur. Ce livre est écrit à ce point de vue et rien qu'à ce point de vue* (Villiers de L'Isle-Adam). || **4.** Fig. *Du, au point de vue (de)* [avec un substantif désignant l'objet considéré] ou *du, au point de vue* (avec un adjectif précisant de quel domaine il s'agit), en ce qui concerne tel problème particulier, tel aspect d'une question : *Du point de vue de la morale, du point de vue moral, cette attitude est condamnable. Au point de vue de la création pure* (Proust). *Au point de vue commerce et navigation, une rade splendide pouvant contenir toute une flotte...* (Daudet). *M. le Préfet Worms-Clavelin n'était pas crédule. Il ne considérait les religions qu'au point de vue administratif* (France). *Au point de vue matériel, j'ai recueilli de mon élection quelques avantages* (Romains). [V. aussi la remarque ci-dessous.]

• Pl. *des* POINTS DE VUE.

• SYN. : **I, 1** *angle ;* **2** *coup d'œil, échappée, perspective ;* **3** *panorama, paysage, site.* || **II, 1** *façon de penser, idée, opinion, optique, sentiment, vue ;* **2** *avis, jugement, position, sens.*

• REM. Quelques puristes, alléguant que la vision part D'un point et n'a pas lieu À un point, condamnent la locution figurée AU *point de vue de,* « sous le rapport de », et admettent seulement DU *point de vue de.* Mais, dans l'usage oral comme dans la langue écrite et littéraire, la première locution est aussi fréquente — sinon plus fréquente — que l'autre.

La condamnation de la construction *au/du point de vue* suivie d'un substantif sans article (*au point de vue travail, du point de vue argent,* etc.), quant à elle, est prononcée par la quasi-totalité des grammairiens. Cependant, malgré son caractère « incorrect », la locution apparaît plus souvent dans la langue orale et familière que celle qui comporte *de* et l'article (*au point de vue* DU *travail, du point de vue* DE *l'argent*) et que celle où le déterminant est un adjectif (*du point de vue* PÉCUNIAIRE). L'usage soutenu ne l'ignore pas, et les œuvres des écrivains les plus réputés en offrent maint exemple (voir la phrase de Daudet reproduite, ci-dessus, au § II, n. 4).

pointe [pwɛ̃t] n. f. • ÉTYM. Bas lat. *puncta,* estocade, coup de pointe d'une arme [IVe s.], part. passé fém. substantivé du lat. class. *pungere,* piquer [v. POINDRE] ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au sens de « extrémité la plus avancée d'une armée ». — A : sens I, 1, début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne (à la pointe de l'épée,* 1669, Widerhold [*à la pointe des armes,* même sens, 1636, Corneille] — au fig., 1668, La Fontaine ; *pointe d'aiguille,* 1541, Calvin [*...d'épingle,* 1875, Larousse]) ; sens I, 2, v. 1307, G. Guiart (*pouvoir des pointes,* 1868, Littré) ; sens II, 1, milieu du XVe s., J. de Bueil ; sens II, 2, fin du XIIIe s., Joinville ; sens II, 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 4, 1690, Furetière (pour des avirons, 1845, Bescherelle) ; sens III, 1, 1559, Amyot ; sens III, 2, 1581, Bara, 22 (« pièce en forme de coin... », 1581, Bara, 61) ; sens III, 3, 1669, Widerhold (aussi *sur la pointe du pied/des pieds,* au pr. et au fig. ; *faire des pointes,* 1893, *Dict. général* [*avoir des pointes,* même sens, 1842, Acad.]) ; sens III, 4, 1970, Robert ; sens III, 5, 1949, Larousse (aussi *pointe négative*). — B : sens I, 1, 1538, R. Estienne (*pointe de diamant,* 1549, R. Estienne ; *pointe sèche,* 1765, *Encyclopédie* [*pointe,* même sens, 1538, R. Estienne — « manière particulière d'employer cet instrument », 1835, Acad.]) ; sens I, 2, 1680, Richelet (*pointe ; pointe de Paris,* 13 mai 1868, *Moniteur universel,* p. 650) ; sens I, 3, 1812, Mozin (*faire des pointes de feu,* 1868, Littré) ; sens I, 4, v. 1200, *Lai d'Ignaure* (chez des êtres vivants, 1562, Du Pinet ; *souliers à pointes* ou *pointes,* 1924, Montherlant ; *pointe de lecture,* 1963, Larousse) ; sens II, 1, 1530, Palsgrave, 226 (« triangle d'étoffe qu'on met sur sa tête ou sur ses épaules... », 1812, Brunot ; « linge... dont on enveloppe les enfants en bas âge », 1962, Robert ; « petit triangle de tissu... que l'on place sur le cou des bébés... », 1932, Larousse) ; sens II, 2, 1868, Littré ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1688, Miege. — C : sens 1, v. 1155, Wace (« opération... qui consiste... à s'avancer loin de ses positions... », 1835, Acad. [*pointe,* « première ligne de combat », v. 1525, La Curne] ; *être à la pointe de,* 1963, Larousse ; *poursuivre sa pointe,* fin du XVIe s. [*faire sa pointe,* même sens, début du XIIIe s.] ; *suivre sa pointe,* 1559, Amyot ; *pousser sa pointe,* 1671, Molière [dans le domaine de la galanterie, 1808, d'Hautel] ; *faire/pousser une pointe,* « faire une excursion... », 1798, Acad.) ; sens 2, 1762, Acad. (« ...résister au cavalier... » [« faire de brusques détours... », 1680, Richelet] ; en parlant d'un oiseau, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; en parlant d'un animal chassé, 1834, Baudrillart) ; sens 3, 1963, Larousse (*pointe de vitesse,* 1959, *FEW,* IX, 576 *a ; vitesse de pointe,* 1962, Robert) ; sens 4, 1949, Larousse (*heure de pointe,* 1947, A. Camus [au fig., milieu du XXe s.]) ; sens 5, 2 sept. 1964, *le Monde* (*en pointe,* 25 sept. 1968, *le Monde*). — D : sens I, 1-2, v. 1240, G. de Lorris ; sens I, 3, 1844, Th. Gautier (*faire une pointe,* « chercher querelle [à quelqu'un] », fin du XVIIe s., Saint-Simon) ; sens II, 1, v. 1360, Froissart ; sens II, 2, 1580, Montaigne (dans une épigramme ou un madrigal, 1636, Monet) ; sens III, 1, av. 1662, Pascal ; sens III, 2, 1570, Liébault, 207 (dans le domaine intellectuel ou moral, v. 1360, Froissart) ; sens III, 3, v. 1360, Froissart (*pointe de vin,* 1684, Mme de Sévigné ; *être en pointe de vin,* 1718, Acad. [*être en pointe,* 1709, Lesage] ; *être en pointe de gaieté,* av. 1842, Stendhal ; « moment où quelque chose commence à poindre, à apparaître », v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence).

A. Extrémité, généralement effilée, d'un objet.

• **I.** EXTRÉMITÉ AIGUË. **1.** Extrémité d'un objet de forme allongée, qui va en s'amincissant, et qui sert à piquer, à percer, à graver, etc. : *Pointe d'une aiguille, d'un compas, d'un crayon. Pointe d'une épée, d'un fleuret. Il* [Hamilton] *se contente souvent d'une esquisse rapide, faite à la pointe d'un crayon léger mais dur* (Duhamel). *Il assura dans sa main la poignée chevronnée, prit l'épée dont il mouilla la pointe avec de la salive mise sur ses doigts pour faciliter sa percée dans la chair* (Montherlant). || Vx. *À la pointe de l'épée,* les armes à la main : *Et toujours la poitrine bombée, la moustache flambante, défendant son honneur à la pointe de l'épée* (France) ; au *fig.,* de vive force et avec de grandes difficultés : *Quittez les bois, vous ferez bien.* | *[...] Car quoi ? rien d'assuré ; point de franche lippée ;* | *Tout à la pointe de l'épée* (La Fontaine). *On ne réussit dans ce monde qu'à la pointe de l'épée*

(Voltaire). || Fig. et littér. *Pointe d'aiguille* ou *pointe d'épingle,* fait de peu d'importance, pris comme base, comme point de départ d'une théorie, d'une querelle, d'une discussion, etc. : *Ces comédies-là sont charmantes, quoiqu'elles reposent pour la plupart sur une pointe d'aiguille ; elles ne tuent personne, mais elles crèvent des ballons orgueilleux* (Dumas père). *Discuter sur des pointes d'épingle.* || **2.** Extrémité amincie et fine d'un objet quelconque : *Pointe d'un paratonnerre. Pointe du bec d'un oiseau.* || Spécialem. *Pouvoir des pointes,* propriété que possèdent les extrémités métalliques aiguës de laisser s'écouler les charges électriques des conducteurs d'une manière continue.

• **II.** EXTRÉMITÉ MOINS LARGE QUE LE CORPS DE L'OBJET. **1.** Extrémité, plus ou moins fine, plus ou moins arrondie, d'un objet dont la largeur, l'épaisseur ou le volume diminuent d'une façon plus ou moins régulière : *Une moustache aux pointes tombantes. La pointe du nez, du menton, des seins. La pointe flexible d'une branche, d'une canne à pêche. Col de chemise à pointes arrondies. Monter jusqu'à la pointe d'un clocher, d'une montagne, d'un rocher. La rosée arrondie en perles | Scintille aux pointes du gazon* (Gautier). *Il* [un papillon] *s'est posé sur la pointe du rosier* (Aymé). *Elle ajouta tout d'un coup d'une voix rapide, en fixant la pointe de ses souliers...* (Sartre). || **2.** *Spécialem.* Portion de terrain qui se rétrécit de plus en plus, et, en particulier, extrémité d'un territoire dont la largeur diminue à mesure qu'il s'avance dans les eaux : *La pointe d'un champ. L'ombre des forêts couvrait nos bicyclettes jusqu'à la pointe de l'île, celle qui vient presque toucher le continent* (K. Haedens). *La pointe du Raz est un des sites les plus grandioses de la Bretagne. J'ai vécu avec mon chien à bord d'une barque échouée, puis dans l'ancien poste de veille, à la pointe du Cabélou* (Simenon). || **3.** Spécialem. et vx. *La pointe d'un bastion,* sa partie saillante la plus avancée vers la campagne : *Le canon des assiégeants avait abattu la pointe du bastion* (Acad., 1835). || **4.** *En pointe,* se dit de toute forme ou de toute disposition fondée sur une diminution progressive de la largeur : *Empiècement qui descend en pointe dans le dos. Deux yeux étincelants, d'un bleu très sombre, mais très brillants dans leurs enfoncements, et y piquant comme deux saphirs taillés en pointe !* (Barbey d'Aurevilly). *J'avais appris que Maurice faisait son droit* [...], *qu'il ressemblait au baryton Tasquin avec des moustaches et une très petite barbe en pointe...* (Colette). || *Avirons montés en pointe,* avirons disposés de façon qu'il n'y ait sur chaque banc qu'un seul rameur, placé près du bord opposé à celui où se trouve le tolet de l'aviron.

• **III.** EXTRÉMITÉ D'UN OBJET (DONT ON NE CONSIDÈRE NI L'EFFILEMENT NI LA LARGEUR). **1.** Partie de l'aile d'un corps de bataille la plus éloignée du centre : *La pointe de l'aile droite, de l'aile gauche d'une armée.* || **2.** En héraldique, partie inférieure de l'écu : *Les fleurs de lis se posent deux en chef et une en pointe.* || Pièce en forme de coin, placée dans la position inverse de la pile, et dont une extrémité aboutit au milieu du chef. || **3.** *Pointe du pied* ou *des pieds,* partie du pied opposée au talon : *En se haussant sur la pointe des pieds, Maillat vit que les flammes enveloppaient la passerelle* (Merle). || *Sur la pointe des pieds* (avec un verbe de mouvement), en posant les pieds très doucement, de façon à faire le moins de bruit possible : *Marcher sur la pointe des pieds pour ne pas déranger le sommeil d'un enfant ;* au *fig.,* d'une manière discrète, à la dérobée : *Le voyant ruiné, beaucoup de ses amis se sont éloignés sur la pointe des pieds. Et quelle langue ! Comme il* [Molière] *fait sonner ses talons sur le sol ! Marivaux près de lui semble marcher sur la pointe des pieds* (Gide). || Spécialem. *Faire des pointes,* en parlant d'une danseuse, se dresser sur l'extrémité antérieure de ses chaussons et exécuter des pas sans que le talon ni aucune partie du pied touche le sol. || *Demi-pointe,* v. à l'ordre alphab. || **4.** Fam. *S'asseoir, se tenir sur la pointe des fesses,* se tenir sur le bord d'un siège, en n'y appuyant que la partie postérieure des fesses : *Intimidé et mal à l'aise, il restait assis sur la pointe des fesses.* || **5.** *Pointe positive,* inclinaison vers l'avant d'un sous-marin en plongée. || *Pointe négative,* son inclinaison vers l'arrière.

• SYN. : **II, 1** *cime, flèche, haut, sommet ;* **4** *aigu, effilé, pointu.*

B. Objet effilé.

• **I.** OBJET SERVANT À PIQUER OU À PERCER. **1.** Outil ou instrument dont l'extrémité aiguë est employée pour faire des trous, pour tracer des traits, etc. : *Pointe d'acier du graveur. Pointe à ferrer du menuisier. Pointe à couper du relieur.* || *Pointe de diamant,* outil qui sert à couper le verre. || *Pointe sèche,* ou simplem. *pointe,* instrument d'acier du graveur à l'eau-forte, qui lui sert à tracer des traits fins et délicats sur le cuivre nu : *Il me semble que notre temps fait une confusion de genres et que le propre du romancier est plutôt de nouer une intrigue et d'élever les cœurs que de fignoler à la pointe sèche un frontispice ou un cul-de-lampe* (Proust) ; manière particulière d'employer cet instrument : *Pointe délicate, légère. Cette gravure est touchée d'une pointe fort spirituelle* (Acad., 1835). [V. aussi POINTE-SÈCHE à l'ordre alphab.] || **2.** *Pointe de Paris* (vx), ou simplem. *pointe,* long clou cylindrique, à faible tête aplatie ou dépourvu de tête, dont le diamètre reste constant jusqu'à son extrémité aiguë, et qui sert principalement à assembler des pièces de bois entre elles. || **3.** Vx. *Pointe de feu,* instrument de fer, long et aigu, utilisé pour cautériser. || Auj. *Faire des pointes de feu,* pratiquer une cautérisation ponctuée, destinée à produire une rubéfaction et une révulsion locales. || **4.** Partie plantée dans un objet et dont l'extrémité est effilée, aiguë, tranchante : *Brosse à pointes de fer. Pointe acérée d'une flèche. Il allait courir des dangers terribles en s'aventurant seul avec son casque à pointe, par la campagne* (Maupassant) ; aussi chez des êtres vivants : *Des crabes énormes craquaient sous les pieds du Nain* [...]. *Il parvint jusqu'au fond de ces cavernes, dans un entassement de carapaces armées de pointes...* (France). *Les pointes du hérisson, de l'oursin.* || *Souliers à pointes,* ou simplem. *pointes,* chaussures d'athlétisme, dont la semelle est munie, pour permettre de mieux adhérer à la piste, de petits crampons d'acier d'environ un centimètre de longueur : *« Avila, passe-moi tes pointes. — Tu cours ? »* (Montherlant). || *Pointe de lecture,* pièce du phonocapteur terminée par une extrémité acérée, qui suit avec précision le profil du sillon d'un disque phonographique, lors de la lecture de celui-ci.

• **II.** OBJET, NON PIQUANT, QUI COMPORTE DES ANGLES. **1.** Morceau d'étoffe triangulaire que l'on coud sur les côtés d'un vêtement afin de lui donner plus d'ampleur. || Triangle d'étoffe qu'on met sur sa tête ou sur ses épaules pour se préserver du vent, de la fraîcheur : *Non, pas de bonnet, rien que ma pointe en dentelle espagnole* (Colette). || Linge de forme triangulaire, souvent pourvu de tissu éponge en son milieu, dont on enveloppe les enfants en bas âge. (Syn. COUCHE.) || Petit triangle de tissu léger (linon ou batiste) que l'on place sur le cou des bébés pour éviter qu'ils ne se coupent. || **2.** Chacun des morceaux triangulaires de toile qui servent à élargir le fond d'une voile. || **3.** Chacun des vingt-quatre triangles isocèles de la table du jeu de jacquet sur lesquels on place les dames. (Syn. FLÈCHE.) || **4.** Chacune des trente-deux divisions du compas de mer indiquant la direction des vents.

C. Mouvement brusque et rapide.

1. *Vx.* Attaque, charge d'un soldat, d'une troupe de soldats. || *Auj.* Opération militaire qui consiste, pour un détachement léger, à s'avancer loin de ses positions ou du gros de l'armée, afin d'exécuter une mission de commando ou pour ouvrir la voie : *L'ennemi a poussé une pointe jusqu'au village. Une pointe de blindés.* || Fig. *Être à la pointe de,* être en avance par rapport aux autres et jouer un rôle de premier plan : *Être à la pointe du combat,*

d'un mouvement, de la mode. Les religieux de ce temps-là [en 1875] *n'étaient pas comme les nôtres, à la fine pointe de l'avant-garde* (Mauriac). || Fig. et vx. *Poursuivre, suivre, pousser sa pointe,* persévérer avec énergie dans une entreprise, continuer résolument une attaque : *Point d'affaire, il poursuit sa pointe jusqu'au bout | Et n'est point satisfait qu'il n'ait découvert tout* (Molière). *Quand on a bien commencé, il faut suivre sa pointe* (Acad., 1694) ; et, *spécialem.,* dans le domaine de la galanterie : *Allons, pousse ta pointe ! Elle n'est pas déjà si mal, cette femme* (Balzac). || Fam. *Faire, pousser une pointe,* faire une petite excursion hors du chemin qu'on s'était tracé, prolonger son itinéraire jusqu'à un certain endroit : *En rentrant de Marseille à Paris, nous avons fait une pointe jusqu'à Genève. Du reste, il n'est pas impossible que vers la fin de l'hiver, je pousse une pointe à Orthez, par grand désir de te, de vous revoir* (Gide). || **2.** *Faire une pointe, des pointes,* en parlant d'un cheval, résister au cavalier, s'élever et se planter sur les deux pieds de derrière ; faire un brusque détour hors de la voie : *Que son cheval fasse une pointe un peu sèche, et il est par terre* (Stendhal). *La subtile courroie maintenait solidement le membre qui, ployé ainsi, avait l'air d'un moignon ; l'animal ne portait plus que sur trois pieds ; dès qu'il se sentit pris de la sorte, le cheval se mit à faire des pointes, à se dresser, à frapper l'air de son pied libre, et, quand il retombait s'appuyant sur son unique support, il essayait vainement de lever sa croupe et de détacher des ruades* (Gautier). || *Faire la pointe* ou *faire pointe,* en parlant d'un oiseau, s'élever ou descendre brutalement et très vite : *L'oiseau fit la pointe et fondit tout d'un coup sur la perdrix* (Acad., 1835). || *Faire une pointe,* en parlant d'un animal chassé, percer très loin devant lui, sans ruser, sans se détourner. || **3.** Allure rapide d'un homme, d'un animal, d'un véhicule, portée pendant un court moment à son maximum : *Sur le circuit automobile, plusieurs voitures ont fait des pointes à plus de 300 km à l'heure.* || *Pointe de vitesse,* faculté d'atteindre, par une accélération de brève durée, une vitesse élevée : *La pointe de vitesse de ce cheval lui a permis de battre ses concurrents dans les derniers mètres de la course.* || *Vitesse de pointe,* vitesse maximale à laquelle peut parvenir un engin mécanique (ou, plus rarement, un être animé), mais qu'il ne peut maintenir pendant longtemps : *La vitesse de pointe de cet avion est de 1 000 km à l'heure, mais son allure de croisière dépasse rarement 800 km.* || **4.** *Par anal.* Rapidité et intensité d'un débit : *Pointe de trafic sur une ligne de chemin de fer. Ce graphique de la consommation annuelle du pétrole indique plusieurs pointes.* || *Heure de pointe,* moment de la journée où la circulation des personnes et des véhicules est le plus intense, où une consommation (électrique, gazière, etc.) atteint son maximum : *En période de pénurie d'électricité, les délestages se produisent aux heures de pointe. Apparemment, rien n'était changé. Les tramways étaient toujours pleins aux heures de pointe, vides et sales dans la journée* (Camus) ; au *fig.,* moment critique : *Charles Schweitzer était trop comédien pour n 'avoir pas besoin d'un Grand Spectateur mais il ne pensait guère à Dieu sauf dans les moments de pointe ; sûr de Le retrouver à l'heure de la mort il le tenait à l'écart de sa vie* (Sartre). || **5.** Fig. *De pointe,* se dit de personnes, de collectivités, de recherches, de techniques qui sont à l'avant-garde du progrès : *Nation, industrie de pointe.* || *En pointe,* même sens : *Secteur économique en pointe. Expériences pédagogiques en pointe.*

D. Sens métaphoriques.

• **I.** L'OBJET PIQUANT SYMBOLISANT LA DOULEUR. **1.** *Class.* et *littér.* Sensation physique provoquée par un objet qui blesse, par une maladie qui affecte violemment telle ou telle partie du corps : *Il est vrai qu'elle n'a pas souffert de ces cruelles pointes de douleur qui percent le corps, qui déchirent l'âme, et qui épuisent en un moment toute la constance d'un malade* (Fléchier). *Ils* [nos concitoyens] *avaient encore, naturellement, l'attitude du malheur et de la souffrance, mais ils n'en ressentaient plus la pointe* (Camus). || **2.** *Vx.* Blessure morale : *Mon esprit appuie présentement davantage sur chaque circonstance, et il semble que les pointes de la douleur* [provoquée par la mort de sa mère, M^me^ de Sévigné] *me pénètrent plus vivement* (M^me^ de Grignan). || **3.** *Auj.* Remarque blessante, trait d'ironie mordante : *Ils avaient fort bien élevé la plupart des bons auteurs, qui rendaient en pointes et en caricatures à leurs maîtres ce qu'ils avaient reçu en férules et en exercices spirituels et rhétoriques* (Valéry). *Ce serait le moment de vous faire une querelle amicale pour les pointes que vous lancez çà et là au catholicisme* (Claudel). *Peut-être y avait-il aussi une pointe : vous n'êtes pas gros mangeur parce que vous n'avez pas de quoi l'être, surtout avec le traitement en retard* (Montherlant).

• **II.** L'OBJET PIQUANT SYMBOLISANT LA VIVACITÉ. **1.** Tout élément qui, dans un objet abstrait, est ou paraît mordant, pénétrant, excitant : *La pointe du plaisir s'émousse par la jouissance* (Bossuet). *La vanité même y mêlait sa pointe* (Rousseau). *Hélène était plus cultivée que Joseph, et beaucoup plus fine, au début. Cette finesse, petit à petit, a perdu la pointe et le fil* (Duhamel). || **2.** *Vx.* Trait d'esprit piquant, jeu de mots recherché, pensée ingénieuse et subtile (le plus souvent péjor.) : *Le style n'est pas plus élevé ici* [dans « la Veuve »] *que dans « Mélite » ; mais il est plus net et plus dégagé des pointes dont l'autre est semée, qui ne sont, à en bien parler, que de fausses lumières, dont le brillant marque bien quelque vivacité d'esprit, mais sans aucune solidité de raisonnement* (Corneille). *Il répondit médiocrement aux pointes, calembours, mots à double entente, compliments et gaillardises* (Flaubert). *L'obstacle le ravit, la pointe et le jeu de mots l'enivrent...* (Baudelaire). *Fuis du plus loin la Pointe assassine, | L'Esprit cruel et le Rire impur, | Qui font pleurer les yeux de l'Azur, | Et tout cet ail de basse cuisine !* (Verlaine). || *Spécialem.* Trait d'esprit, généralement mordant, qui termine une épigramme ou un madrigal : *Et n'allez pas toujours d'une pointe frivole | Aiguiser par la queue une épigramme folle* (Boileau). *La pointe doit dominer dans l'épigramme* (Voltaire).

• **III.** L'EXTRÉMITÉ PIQUANTE SYMBOLISANT LA PETITESSE OU LE DÉBUT DE QUELQUE CHOSE. **1.** *Class.* Chose minuscule : *Ce vaste tour* [du soleil] *lui-même n'est qu'une pointe très délicate à l'égard de celui que les astres qui roulent dans le firmament embrassent* (Pascal). || **2.** Petite quantité d'un élément capable d'être perçu au goût, à l'odorat, d'un condiment à saveur piquante, etc. : *La petite pointe d'ail l'assaisonnait* [un mets], *avec une finesse de saveur et d'odeur qui aurait flatté le goût du plus friand Gascon* (Marmontel). *Relever une sauce d'une pointe de vinaigre, de moutarde.* || Petite quantité d'un élément intellectuel ou moral qui fait contraste et attire l'attention : *Une pointe de dépit, de jalousie. Avec cette pointe de débraillé qui permet le bizarre et l'histoire salée* (Daudet). *On lisait des choses nouvelles dans son lumineux sourire* [de Graziella], *une indulgence mélancolique, un peu de lassitude, beaucoup d'intelligence des âmes, une pointe d'ironie, un paisible bon sens* (Rolland). || **3.** Commencement d'un état, d'un sentiment, etc. : *Une pointe de gaieté.* || *Pointe de vin,* léger début d'ivresse : *Un galant à jeun ne sait point trouver de jolies paroles comme celui qui s'est éclairci les idées avec une petite pointe de vin* (Sand). || Vx ou littér. *Être en pointe de vin, en pointe de gaieté,* ou simplem. *être en pointe,* se trouver dans un état euphorique, provoqué par un commencement d'ivresse : *J'y allai l'autre jour, un peu chaud de vin ; j'étais en pointe, j'agaçais les jolis masques* (Lesage). *Ils étaient déjà en pointe de vin et bien près d'être ivres* (Rollin). *Manuel, dans sa prison, faisait venir du vin et était toujours en pointe de gaieté* (Stendhal). || *Littér.* et *vx.* Moment où quelque chose commence à poindre, à apparaître : *La pointe du jour, de l'aube. Le siège de Mons fut formé par le roi en*

personne, à la première pointe du printemps (Saint-Simon). *Dès que l'aube blanchit la fenêtre* [...], *Gestas ouvre les yeux* [...]. *Ses paupières clignent sous la fine pointe du jour...* (France).

• SYN. : **I, 3** *brocard, moquerie, persiflage.* || **II, 2** *bluette, concetti, mot, quolibet, saillie.* || **III, 2** *brin, grain, ombre, once, soupçon, trace ;* **3** *ébauche, embryon.*

1. pointé, e [pwɛ̃te] adj. (part. passé de *pointer* 2 ; 1691, Ozanam, au sens 1 ; sens 2, 1959, *FEW,* IX, 589 *b ;* sens 3, 1935, Acad. ; sens 4, 1963, Larousse ; sens 5, 1968, Larousse [aussi pour un espace vectoriel]). **1.** En musique, se dit d'une note suivie d'un point, qui en augmente la valeur de moitié : *Blanche, noire pointée. Une noire pointée vaut trois croches.* || **2.** *Zéro pointé,* dans un examen, zéro maintenu après délibération du jury et devenu par conséquent éliminatoire, quelles que soient les autres notes obtenues par le candidat. || **3.** *Écriture pointée,* ou *système Braille,* écriture à l'usage des aveugles, formée de points en relief, qu'on peut déchiffrer au toucher. || **4.** *Taille pointée,* aspect de la pierre de taille, présentant de gros creux de percussion semés irrégulièrement parmi des cassures d'éclatement en relief et grossières : *La taille pointée est obtenue en frappant à la broche ou à la pique.* || **5.** En mathématiques, se dit d'un plan sur lequel on a choisi une origine fixe pour les différents vecteurs de ce plan. || Se dit d'un espace vectoriel dont les vecteurs sont astreints à avoir une même origine fixe O.

2. pointé, e [pwɛ̃te] adj. (part. passé de *pointer* 3 ; 1414, Godefroy, écrit *pointié* [*pointé,* XVIe s.], au sens de « façonné en arête » [en parlant d'un pavé] ; sens actuel, 1581, Bara, 81 [pour un écu, 1690, Furetière]). En héraldique, se dit d'une rose qui a les pointes placées extérieurement entre les pétales et d'un autre émail que ceux-ci. || Se dit d'un écu chargé de pointes en nombre égal et de deux émaux alternativement.

1. pointeau [pwɛ̃to] n. m. (de *pointe ;* XVIe s., Mantellier, écrit *poincteau,* au sens de « construction de pieux en rivière pour faciliter la navigation » ; écrit *pointeau,* au sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, 1932, Larousse [aussi pour un carburateur]). **1.** Nom de divers outils à pointe d'acier servant à marquer un tracé sur une pièce de métal, à amorcer le centre d'un trou, à percer les fers minces ou à effectuer d'autres opérations analogues : *Pointeau de coutelier, d'horloger, de serrurier.* || **2.** Pièce conique qui, déplacée en regard d'un orifice circulaire, permet de régler l'ouverture laissée au passage d'un fluide déterminé. || Pièce du carburateur d'une automobile qui règle l'arrivée de l'essence dans la cuve à niveau constant.

• SYN. : **1** *poinçon.*

2. pointeau [pwɛ̃to] n. m. (de *pointer* 2 ; 1888, Villatte). Surveillant d'atelier, chargé du pointage, du relevé des temps de travail du personnel, de la discipline, et, souvent, de l'établissement des feuilles de paie. (Syn. POINTEUR.)

pointement [pwɛ̃tmɑ̃] n. m. (de *pointer* 3 ; 1803, *Dict. d'histoire naturelle* [XIV, 511], au sens 1 ; sens 2, 1864, *Presse scientifique des Deux Mondes* [I, 114]). **1.** En minéralogie, réunion de trois pointes au moins, remplaçant une partie de la face dominante d'un cristal à l'extrémité de l'axe : *Un pointement ternaire.* || **2.** *Pointement volcanique,* en géologie, ensemble de roches d'origine volcanique isolées au milieu de roches de nature différente.

1. pointer [pɔjntər *ou* pwɛ̃tɛr] n. m. (angl. *pointer,* index, indicateur, chien d'arrêt, de *to point,* montrer, dér. du n. *point,* point, lui-même empr. du franç. *point* 1 ; 1834, Magendie [p. 171], dans la loc. *spanish pointer,* pointer, proprem. « pointer espagnol [spanish] » ; *pointer,* 1852, Th. Gautier [*pointeur,* var. francisée, 1878, Acad.]). Chien d'arrêt à poil ras, de robes variées, à la queue longue et fine, réputé pour la puissance de son nez, sa vitesse, l'étendue de sa quête et le style de son arrêt.

2. pointer [pwɛ̃te] v. tr. (de *point* 1 ; v. 1180, *Horn,* au sens de « piquer, faire des piqûres » ; sens I, 1, 1611, Cotgrave [« piquer un tissu matelassé », 1380, Havard ; « piquer de quelques points de marquage... », 1963, Larousse ; *pointer une voile,* 1869, Littré] ; sens I, 2, 1907, Larousse ; sens I, 3, 1812, Mozin ; sens II, 1, XIIIe s., *Assises de Jérusalem* [assez rare jusqu'en 1752, Trévoux ; « enregistrer... l'heure d'arrivée des ouvriers... », 1935, J. Romains] ; sens II, 2, 1643, G. Fournier ; sens II, 3, 1812, Mozin [au part. passé dès 1691, Ozanam — V. POINTÉ 1 ; « ...détacher nettement une note... », 1812, Mozin] ; sens II, 4, 1718, Acad. [aussi absol.] ; sens II, 5, 1694, Th. Corneille ; sens III, 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [« observer avec attention », v. 1360, Froissart] ; sens III, 2, 1611, Cotgrave ; sens III, 3, 1707, Fontenelle).

I. FAIRE UNE PIQÛRE, UN TROU. **1.** Faire quelques points de couture à une pièce d'étoffe, afin de conserver les plis : *Pointer une jupe.* || Piquer de quelques points de marquage une pièce de vêtement en cours de confection, avant d'y fixer par couture une autre partie de ce vêtement : *Pointer la poche d'un article.* || *Pointer une voile,* la réparer en joignant les laizes par un simple point d'arrêt. || **2.** Amorcer un trou avec le pointeau : *Pointer une tôle.* || **3.** *Pointer les feuilles,* en typographie, placer sur la table ou sur le cylindre de la presse les feuilles déjà imprimées d'un côté, de telle manière que les pointures entrent exactement dans les trous qui ont été faits lors du premier tirage.

II. MARQUER D'UN SIGNE. **1.** Faire suivre un nom, un chiffre ou d'autres éléments analogues d'un signe indiquant qu'un examen, une vérification, un contrôle ont été effectués à leur propos : *Pointer un scrutin. Un teneur de livres, pour s'assurer que le journal et le grand-livre sont d'accord, pointe les articles à mesure qu'il les vérifie* (Acad., 1835). *Aujourd'hui on pointe les employés quand ils arrivent tard* (Balzac). *Sa figure carrée, aux traits énergiques et francs* [...], *ressemble à celle d'un contremaître qui n'est pas dur, mais pointe exactement les heures de travail* (Lacretelle). *Son secrétaire, Pagès, lui présentait une liste de noms, qu'il examinait et pointait au crayon rouge* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Enregistrer, au moyen d'un appareil comportant une horloge, l'heure d'arrivée des ouvriers d'une usine, des employés d'un bureau, etc. : *Les syndicats demandent que la direction renonce à pointer le personnel de l'entreprise. Maillecotin fait pointer son arrivée par le nouvel appareil que le patron a mis à l'essai depuis peu* (Romains). || **2.** *Pointer la carte,* en termes de marine ou d'aviation, relever sur la carte la position exacte du navire, de l'avion : *Le radio, sagement, sous la lampe, note des chiffres, le mécanicien pointe la carte* (Saint-Exupéry). || **3.** En termes de musique, faire suivre une note d'un point, qui augmente sa valeur de moitié : *Pointer une noire, une croche.* || En parlant d'un chanteur ou d'un musicien, détacher nettement une note dans l'exécution vocale ou instrumentale. || **4.** En termes de beaux-arts, faire des points avec le pinceau, la plume, le burin : *Pointer un dessin ;* et absol. : *Les miniatures se font ordinairement en pointant* (Acad., 1835). || **5.** En termes de dessin industriel, rapporter sur un panneau, avec le compas et la fausse équerre, les dimensions relevées sur une épure.

III. DIRIGER VERS UN POINT. **1.** Faire prendre à une chose une direction donnée : *Ils pointaient la main, avec insistance, dans une certaine direction* (Romains). *Sur un coin éclatant et un morceau de toit, des pompiers en silhouette pointaient sur la fournaise leurs lances minuscules et dérisoires* (Malraux). *Il pointe un peu le talon vers le sol et prend contact d'un pied* (Roussel). || **2.** *Spécialem.* Disposer une arme à feu de telle façon que son projectile atteigne l'objectif : *Pointer un canon. Après avoir lui-même* [Pierre le Grand] *pointé l'artillerie devant Strasbourg* (Voltaire). || **3.** *Spécialem.* Diriger un instrument d'optique sur l'objet ou la partie de l'espace que l'on veut observer : *Pointer une lunette. Télescope pointé sur une étoile.*

• SYN. : **I, 1** *piquer.* || **II, 1** *cocher, marquer.* || **III, 1** *diriger, tendre ;* **2** et **3** *braquer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1963, Larousse ; sens 2, début du XX^{e} s. ; sens 3, 1949, Larousse). **1.** Enregistrer son heure d'arrivée ou de départ sur un enregistreur de temps : *Ouvrier qui pointe tous les matins à 8 heures.* || **2.** *Littér.* En parlant d'une arme à feu, se diriger vers le but à atteindre (rare) : *Le canon bleu de son fusil* [...] *pointait vers les lapins apparus* (Genevoix). || **3.** Au jeu de boules, lancer sa boule le plus près possible du cochonnet : *Dans chaque équipe, il y a généralement un joueur qui pointe et l'autre qui tire.*

◆ **se pointer** v. pr. (sens 1, 1715, Fontenelle ; sens 2, 1898, Esnault ; sens 3, 1951, Esnault [« se lever du lit », 1916, Esnault]). **1.** *Vx* ou *littér.* Se diriger vers : *Il avait si bien acquis la pénible habitude de l'attention, que, quand on lui proposait quelque chose de difficile, on voyait dans l'instant son esprit se pointer vers l'objet et le pénétrer* (Fontenelle). *Alidades pointez-vous vers les lueurs* (Apollinaire). || **2.** Se poster à un endroit d'où l'on peut commodément observer (vieilli) : *Éclaireur qui se pointe au sommet d'un arbre.* || **3.** *Fam.* Se présenter, arriver en un lieu : *Les gendarmes se pointèrent enfin* (Blondin). *Il s'est pointé tranquillement à deux heures, alors que nous avions rendez-vous à midi juste.*

3. pointer [pwɛ̃te] v. tr. (de *pointe* ; v. 1360, Froissart, dans la loc. *pointer avant*, pousser [quelqu'un ou quelque chose] en avant ; sens 1, 1611, Cotgrave [au part. passé, pour un pavé façonné en arête, dès le XV^{e} s., v. POINTÉ 2] ; sens 2, milieu du XV^{e} s., puis 1611, Cotgrave [avec le nom de l'arme comme complément d'objet direct, et absol., 1877, Flaubert ; *pointez !*, 1932, Larousse ; *pointer un bœuf*, 1680, Richelet] ; sens 3, début du XVII^{e} s.). **1.** Façonner en pointe (vieilli) : *Pointer des aiguilles.* || **2.** *Vx.* Frapper un être animé avec la pointe d'une arme blanche : *Pendant qu'il haussait le bras, son ennemi le pointa* (Acad., 1835) ; avec le nom de l'arme comme complément d'objet direct et le nom de la personne ou de l'animal frappé comme complément d'objet indirect : *:Julien lui pointa* [au taureau] *sa lance sous les fanons* (Flaubert) ; et absol. : *Pointer avec le sabre.* || Vx. *Pointez !*, ancien commandement militaire donné à une troupe armée du sabre, de la lance ou de la baïonnette, pour lui enjoindre de porter un coup de pointe. || Auj. *Pointer un bœuf*, en termes de boucherie, l'égorger. || **3.** Dresser une chose la pointe en l'air ou donner une direction déterminée à un objet en pointe : *Le beau coursier pointa ses courtes oreilles et hennit en relevant la tête et en piétinant* (Fr. Soulié). *Les oreilles diaboliques* [d'un chat] *pointées en avant* (Colette). *Un vieux petit fox-terrier pointe son museau grisonnant, se dresse sur ses pattes de derrière et s'étire contre sa maîtresse* (Mac Orlan).

• SYN. : **1** *appointer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1658, Scarron [en parlant d'un cheval, 1835, Acad. ; en parlant d'un être humain, v. 1809, Chateaubriand] ; sens 2, 1798, Acad. [« devenir visible peu à peu », av. 1870, A. Dumas ; au fig., et en parlant d'une personne, fin du XVII^{e} s., Saint-Simon] ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand). **1.** En parlant d'un oiseau, s'élever brusquement et rapidement : *Elles* [les bécassines] *partent de loin, d'un vol très preste, et, après trois crochets, elles filent deux ou trois cents pas, ou pointent en s'élevant à perte de vue* (Buffon). || En parlant d'un cheval, se cabrer en tendant en avant ses extrémités antérieures et en s'appuyant sur ses extrémités postérieures : *Les chevaux affolés pointaient et se dérobaient* (Farrère). || *Littér.* En parlant d'un être humain, s'avancer tout droit dans une certaine direction (rare) : *Dans mes courses, je pointais si loin que les gardes étaient obligés de me rapporter sur des branches entrelacées* (Chateaubriand). || **2.** En parlant d'une plante ou d'une de ses parties, commencer à pousser sous forme de pointe : *Quelques bourgeons pointaient sur les taillis dépouillés qui gardaient de rouges baies d'hiver* (Daudet). *Au travers du manteau blanc qui couvrait les prairies, déjà quelques fils d'herbe d'un vert tendre pointaient* (Rolland). || *Par extens.* Devenir visible peu à peu (surtout en parlant d'une lueur, d'une lumière) : *Sabine doutait aussi d'avoir jamais regardé vraiment les étoiles. Parfois elles pointaient comme des boutons voilés de rosée, parfois elles brillaient comme de longs pétales de reines-marguerites* (Lacretelle). *L'aube pointa, le ciel fut couleur de pernod* (Montherlant). *Un fourgon, qui depuis quelques instants pointait sur la route d'Amiens...* (Dumas). *Une lueur d'effroi pointa dans les prunelles de la jeune fille* (Martin du Gard). || *Fig.* Commencer à se manifester, à apparaître : *Le génie de Louis XIV pointait sous le joug de Mazarin* (Saint-Simon). *Quand, pendant les soirées d'été à la Haute-Pierre, pointait le sujet redouté* (Lesort). || *Class.* et *littér.* En parlant d'une personne, arriver au premier plan, prendre une importance grandissante : *Il pointait dès lors assez pour attirer les yeux, et il y eut des gens du premier parage qui trouvèrent qu'il croissait trop vite* (Saint-Simon). *À ce moment aussi, la liaison du duc* [de Guermantes] *avec M^{me} d'Arpajon touchait à sa fin. Une autre maîtresse pointait* (Proust). || **3.** En parlant d'un objet (le plus souvent immobile), se dresser en pointe vers le ciel ou, parfois, dans une autre direction : *Un calvaire pointait au haut d'une des montées du chemin, de là on découvrait un long ruban de la chaussée* (Chateaubriand). *Le clocher du village pointait sur les coteaux bleuâtres* (Nerval). *Les cheminées pointaient vers le ciel, canons muets d'une impossible colère* (Kern).

• SYN. : **2** *poindre ; apparaître, jaillir, naître ; émerger, percer, sourdre, surgir ; s'imposer, se poser.*

• REM. Sa conjugaison étant régulière et complète, *pointer* s'est peu à peu substitué à *poindre*, devenu défectif (v. POINDRE). L'hésitation entre les deux verbes existait déjà au XVII^{e} s., comme le montre ce texte de Pellisson (1672) : *Il* [le roi] *demanda en s'habillant : « Le jour point-il déjà ? » Puis il me fit l'honneur de s'adresser à moi pour me demander s'il fallait dire : Point-il ou pointe-t-il.*

pointerie [pwɛ̃tri] n. f. (de *pointe ;* 1875, Larousse). Atelier, usine où l'on fabrique les clous appelés « pointes ».

pointerolle [pwɛ̃trɔl] n. f. (de *pointe ;* 1768, Brunot). Ancien outil de mineur, constitué d'une pointe en acier fixée à un manche, sur laquelle on frappait à la massette pour détacher les blocs de roche dure : *La pointerolle et la massette croisées sont l'emblème des mines et des mineurs dans le monde entier.*

pointe-sèche [pwɛ̃tsɛʃ] n. f. (de *pointe* et du fém. de l'adj. *sec ;* 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Épreuve obtenue à partir d'une planche gravée avec l'outil appelé « pointe sèche » : *Ouvrage illustré de pointes-sèches.* || *Pointe sèche*, v. POINTE. || **2.** Compas utilisé, dans le dessin industriel, pour les reports de distance.

• Pl. *des* POINTES-SÈCHES.

1. pointeur [pwɛ̃tœr] n. m. (de *pointer* 2 ; 1499, *Dict. général*, écrit *poincteur* [*pointeur*, 1632, Godefroy], au sens 1 [« pointeau », 1903, Larousse ; en sport, 1949, Larousse] ; sens 2, fin du XVI^{e} s., A. d'Aubigné, écrit *pointeur* [en apposition, 1875, Larousse] ; sens 3, 1931, A. Brun [dans le français régional de Marseille]). **1.** Employé qui fait un pointage à des fins d'examen ou de vérification : *Le pointeur de transit contrôle les marchandises embarquées ou débarquées. Pointeur jaugeur.* || Syn. de POINTEAU 2. || *Spécialem.* Officiel qui note les résultats obtenus par les concurrents d'une épreuve sportive. || **2.** Soldat chargé de procéder au pointage d'une arme à feu, notamment d'une pièce d'artillerie : *Le servant d'une bouche à feu aide le pointeur en manœuvrant suivant ses indications. Les pointeurs allemands ne visaient pas les multiplaces, mais tiraient à quelques centaines de mètres en avant, à leur hauteur exacte...* (Malraux) ; et en apposition : *Sous-officier pointeur, canonnier pointeur.* || **3.** Au jeu de boules, joueur qui a pour rôle de lancer sa boule le plus près possible du cochonnet (par opposition au *tireur*, qui déloge les boules de l'adversaire).

• REM. Le mot n'est attesté qu'au masculin. Mais rien ne s'oppose à ce que le féminin *pointeuse* apparaisse, au moins dans les emplois 1 et 3.

2. pointeur, euse [pwɛ̃tœr, -øz] n. (de *pointer* 3 ; 1842, Acad.). Ouvrier, ouvrière qui façonne un objet en pointe : *Pointeur d'aiguilles. Pointeuse en faux-cols.*

pointicelle [pwɛ̃tisɛl] n. f. (dimin. de *pointe ;* 1765, *Encyclopédie*). Dans l'industrie de la soie, petite broche, placée dans la navette du tisserand, qui sert à supporter la canette pour les trames dites « à dérouler ».

pointier [pwɛ̃tje] n. m. (de *pointe ;* 1903, Larousse). Ouvrier d'une pointerie.

• REM. Le mot n'est pas attesté au féminin.

pointil n. m. V. PONTIL.

1. pointillage [pwɛ̃tijaʒ] n. m. (de *pointiller* 1 ; 1694, Acad., au sens 1 [en termes de beaux-arts ; « action de pointiller... », 1798, Lacépède, II, 314 ; *tests de pointillage,* 1968, Larousse] ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Action de pointiller ; résultat de cette action : *Le pointillage d'une glace.* || *Spécialem.* En termes de beaux-arts, ensemble de petits points qu'on exécute dans les ouvrages de miniature. || Spécialem. *Tests de pointillage,* tests utilisés pour l'examen de la motricité élémentaire, et dans lesquels on demande, par exemple, au sujet de tracer le plus vite possible un point ou un trait à l'intérieur d'une série de petits cercles. || **2.** *Par anal.* Massage par percussion, qui se fait avec les pointes des doigts réunis en un cercle petit ou grand.

2. pointillage [pwɛ̃tijaʒ] n. m. (de *pointiller* 2 ; av. 1664, H. Testelin, au sens 1 ; sens 2, 1799, Beaumarchais). **1.** *Vx* et *littér.* Contestation, discussion sur des bagatelles : *Il y a des gens qui ont la manie du pointillage ; ce sont des fâcheux* (Gresset). || **2.** *Vx* et *littér.* Sentiments pointilleux : *À quel misérable pointillage attachez-vous votre prétendue conviction ?* (Beaumarchais).

pointille [pwɛ̃tij] n. f. (de l'ital. *puntiglio,* même sens, dér. de *punto,* point, lat. *punctum,* piqûre, point [v. POINT 1] ; v. 1570, Carloix). *Vx* et *littér.* Contestation portant sur un point de détail, sur un sujet dénué d'importance ; minutie chicanière, vaine subtilité : *La pointille de savoir à qui est dû l'honneur des éclaircissements* (Bossuet). *L'affaire ne roule que sur une pointille* (Acad., 1718). *Ils sont, par grandeur, éloignés de la pointille et de la vétille* (Saint-Simon).

pointillé [pwɛ̃tije] n. m. (part. passé substantivé de *pointiller* 1 ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 [« gravure obtenue par cette technique », 1812, Mozin ; au fig., en littérature, 1875, Larousse] ; sens 2, 1813, Saint-Hilaire ; sens 3, 1935, Acad. [« alignement discontinu d'éléments semblables », 1963, Larousse] ; sens 4, 1933, J. Romains). **1.** Technique consistant à peindre, à dessiner, à graver au moyen de petits points : *Dessin au pointillé. Prud'hon nourrissait péniblement sa femme et ses enfants en dessinant des sujets que Copra gravait au pointillé* (France). || Gravure obtenue par cette technique. || *Fig.* En littérature, style procédant par petits traits, par phrases coupées : *C'est par la finesse des détails et le pointillé du dialogue que cette pièce a réussi* (Saint-Victor). || **2.** Réunion, sur une surface, de points nombreux et rapprochés : *En héraldique, dans les dessins d'armoiries, l'or est conventionnellement représenté par un pointillé. Des pièces ciselées, et couvertes de mat ou de pointillé dans toute leur superficie* (Saint-Hilaire). || **3.** Succession de points ou d'autres petits signes, formant un trait discontinu : *Sur le plan, un pointillé indique le chemin à suivre. Frontière figurée en pointillé sur la carte.* || *Par extens.* et *littér.* Alignement discontinu d'éléments semblables : *Au ras de l'eau, des lignes d'ampoules électriques dessinent en pointillé lumineux le contour des restaurants chinois* (Malraux). || **4.** Suite de petits trous rapprochés, placés sur une même ligne, qui, dans une feuille de papier, de carton, de plastique, permettent d'en détacher facilement une partie : *Pour ouvrir, appuyer sur le pointillé.*

pointillement [pwɛ̃tijmɑ̃] n. m. (de *pointiller* 1 ; 1844, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1855, Baudelaire). **1.** *Vx* et *littér.* Sensation psychique comparable à une série de petites piqûres : *Ce rapide pointillement du soupçon fit éprouver un froid intérieur à Godefroid* (Balzac). || **2.** *Littér.* Ensemble de petits points, nombreux et rapprochés (rare) : *L'assombrissement du jour et le pointillement des étoiles ou des lanternes éclairent mon esprit* (Baudelaire). *Des milliers de visages se serraient sur les gradins en étages avec le pointillement vif des regards* (Daudet).

1. pointiller [pwɛ̃tije] v. tr. (de *point* 1 ; 1414, Gay, au part. passé, écrit *pointillé* [à l'infin., écrit *pontiller,* début du XVII[e] s. ; *pointiller,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1770, Buffon [*pointillé,* « couvert de points sans nombre pour marquer l'or » — terme de blason —, 1681, Ménestrier, 17]). **1.** Marquer de petits points ; tracer par points : *Pointiller une miniature, un dessin. C'était la figure de ces bâtiments* [navires] *que l'on pointillait sur le visage des prisonniers samiens* (Courier). *Cul-Vassé grava son dessin avec une aiguille en pointillant jusqu'au sang la peau de P'tit Pierre* (Elder). || **2.** Parsemer de petites taches d'une couleur différente de celle du fond (le plus souvent au participe passé) : *La nature emploie plusieurs espèces de blancs, en les pointillant, les chagrinant, les rayant* (B. de Saint-Pierre). *Et ses larmes bues, renfoncées à coups de mouchoir, elle entre, ou plutôt fait son entrée dans la grande nef obscure que des cierges pointillent tout au fond, tombe à genoux sur un prie-Dieu, côté des dames, s'y prostre, s'y abîme...* (Daudet). *Leurs yeux bleus pareils, pointillés de grains noirs* (Maupassant). *Et quelque ombre s'arrêta de remuer, sur la table à jouer, le ventre pointillé des dominos* (Colette). *Les saules et les peupliers pointillés d'ocre pâle* (Chardonne). *Une tenture rouge pointillée de blanc.*

• SYN. : **2** *piquer, piqueter, ponctuer, tacheter.*

◆ v. intr. (sens 1, 1676, Félibien, 418 [en héraldique, 1718, Acad.] ; sens 2, av. 1854, Nerval). **1.** En termes de beaux-arts, faire des points avec la plume, le burin, le pinceau, le crayon : *Dans les ouvrages en miniature, on ne fait ordinairement que pointiller* (Acad., 1835). || *Spécialem.* En héraldique, dans les dessins d'armoiries, faire de petits points, qui, conventionnellement, représentent l'or : *Les graveurs d'armoiries pointillent pour désigner l'or dans les écussons* (Acad., 1835). || **2.** *Littér.* Apparaître çà et là sous forme de points, de pointes : *Qui avertit les cétacés immenses et presque aveugles que là pointille une roche tranchante* (Nerval). *Dans les vallées pointillent les lumières des hommes* (Frison-Roche).

• SYN. : **2** *poindre, pointer.*

2. pointiller [pwɛ̃tije] v. tr. (de *pointille ;* v. 1570, Carloix, au sens 1 ; sens 2, 1641, Brunot). **1.** *Vx* et *littér.* Analyser de façon subtile et détaillée : *Qu'importe la vérité exacte, pointillée, méticuleuse* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Vx* et *fam.* Chicaner quelqu'un sur des détails sans importance : *C'est aujourd'hui l'acte* [la soutenance de thèse] *du pauvre abbé. Quelle folie ! On s'en va disputer contre lui, le tourmenter, le pointiller : il faut qu'il réponde à tout* (Sévigné).

◆ v. intr. (1575, J. A. de Baïf). *Vx.* Discuter sur des vétilles, contester sur les moindres choses : *Tout cela doit être pris sainement et sans pointiller* (Bossuet). *Et comment est-ce qu'ayant pointillé sur mes vers, ils n'ont pas exercé sur ma prose la même subtilité ?* (Balzac). *Cette mesquinerie un peu égoïste, qui émiette et pointille* (Sainte-Beuve).

◆ **se pointiller** v. pr. (milieu du XVII[e] s.). *Vx.* S'attaquer mutuellement par des pointes ; se disputer pour des causes mesquines, insignifiantes : *Ils ne font que se pointiller l'un l'autre* (Acad., 1835).

3. pointiller v. tr. V. PONTILLER.

pointillerie [pwɛ̃tijri] n. f. (de *pointiller* 2 ; 1694, Acad.). *Vx.* Contestation mesquine, souvent accompagnée de paroles blessantes ; esprit de chicane : *Quoi de plus effrayant à peindre que ces aigres pointilleries auxquelles les gens passionnés préfèrent des coups de poignard* (Balzac). *Toutes ces finasseries nobiliaires, ces pointilleries, ne servaient qu'à rétribuer les services sans bourse délier* (La Varende).

pointilleur [pwɛ̃tijœr] n. m. (de *pointiller* 1 ; 1963, Larousse). Appareil de dessin,

qui permet de tracer facilement des lignes pointillées régulières.

pointilleusement [pwɛ̃tijøzmɑ̃] adv. (de *pointilleux* ; 1608, François de Sales). D'une manière pointilleuse : *J'étais pointilleusement fier d'être le seul de la classe dont le père fût député* (Romains).

pointilleux, euse [pwɛ̃tijø, -øz] adj. (de *pointille,* peut-être d'après l'ital. *puntiglioso,* mêmes sens, dér. de *puntiglio* [v. POINTILLE] ; 1587, F. de La Noue, aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1587, Du Vair). **1.** *Vx.* Se dit d'une personne animée de l'esprit de chicane, qui aime à élever des difficultés à propos des moindres choses : *Un critique pointilleux. Et bientôt vous verrez mille auteurs pointilleux, | Pièce à pièce épluchant vos sons et vos paroles, | Interdire chez vous l'entrée aux hyperboles* (Boileau). *Les cœurs bien occupés ne sont guère pointilleux ; et les tracasseries des amants sur des riens ont presque toujours un fondement beaucoup plus réel qu'il ne semble* (Rousseau). || **2.** *Auj.* Se dit d'une personne qui s'attache à des minuties et fait preuve, dans ses rapports avec autrui, d'une susceptibilité exigeante, ombrageuse : *Remarque donc avec quel soin j'emploie équitablement tantôt le nom suédois, et tantôt le nom finnois pour éviter à nos bons amis, très pointilleux sur ce chapitre, la moindre occasion de chamaille* (Duhamel). || **3.** *Par extens.* Se dit de ce qui est l'indice d'un caractère vétilleux : *Soin pointilleux. Attention, humeur pointilleuse. Sur un fragile amas d'arguments pointilleux | Bâtit du faux savoir le trophée orgueilleux* (Delille).

● SYN. : **2** *chatouilleux* (fam.), *ombrageux, susceptible ;* **3** *jaloux, maniaque.*

pointillisme [pwɛ̃tijism] n. m. (de *pointiller* 1 ; 1903, Larousse). Technique picturale qui consiste à décomposer les tons en petits points, en petites touches juxtaposées de couleurs pures : *Les pointillistes, les tachistes, les luministes, ceux qui voient les paysages comme des envers de tapisserie* (Lemaitre).

pointilliste [pwɛ̃tijist] adj. et n. (de *pointiller* 1 ; 1903, Larousse). Se dit d'un peintre qui pratique le pointillisme : *Visite sans profit aux pointillistes ou divisionnistes italiens* (Gide).

◆ adj. (1962, Robert). Relatif au pointillisme : *Technique pointilliste. Les maîtres de l'école pointilliste sont Georges Seurat et Paul Signac.*

pointillure [pwɛ̃tijyr] n. f. (de *pointiller* 1 ; av. 1637, Peiresc [V, 89], écrit *pointilleure,* au sens de « ornement consistant en petits points » ; écrit *pointillure,* au sens actuel, 1895, A. Daudet). *Littér.* Alignement ou groupe de petits points (rare) : *Sa figure de vieux diable, toute rasée et hachée de pointillures* (Daudet).

● SYN. : *pointillé.*

pointis [pwɛ̃ti] n. m. (de *pointe ;* 1875, Larousse). Extrémité d'amont ou d'aval d'une île en rivière.

pointu, e [pwɛ̃ty] adj. (de *pointe ;* 1377, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1680, Mme de Sévigné [pour une voix, 1845, Bescherelle ; *accent pointu,* 1962, Robert ; *bouillon pointu,* 1884, Villatte] ; sens 3, 1658, Scarron [« dur, sévère », v. 1460, G. Chastellain ; pour les traits physiques, 1836, Stendhal] ; sens 4, 1723, J.-B. Rousseau). **1.** Se dit de ce qui se termine en pointe, de ce qui comporte une ou plusieurs pointes : *Couteau, clocher, menton, chapeau, rocher pointu. Écriture pointue. Carapace pointue d'un crustacé. Celui des invités que désignait, en s'arrêtant, le long bec pointu* [de la bécasse], *devenait maître de toutes les têtes, régal exquis qui faisait loucher ses voisins* (Maupassant). *Avec ses fines moustaches blondes sous son nez pointu, il avait l'air d'un collégien bien hardi* (Malraux). || **2.** *Par anal.* Se dit de ce qui provoque une sensation comparable à une piqûre : *L'on but le vin blanc qui était pointu, frais, subtil* (Romains). *La petite pendule piquait le silence d'un tic-tac pointu* (Triolet). || *Spécialem.* Se dit d'une voix désagréable à l'oreille, qui ne donne que des sons grêles et ne se développe que dans le registre aigu : *Parler d'un ton pointu.* || *Accent pointu,* selon les Méridionaux, manière de parler sèche, caractéristique des habitants de la moitié nord de la France et particulièrement des Parisiens, qui s'oppose à la diction chantante du Midi, plus riche en « e » muets et en consonnes. || Fam. et vx. *Bouillon pointu,* lavement. || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne pointilleuse à l'excès ou d'une susceptibilité extrême : *On n'a jamais vu un esprit pointu comme le vôtre ; un rien vous effarouche et vous scandalise* (Mercier). *Nous avons déjà, mon cher M..., parlé des esprits pointus, et nous avons reconnu que parmi ces esprits pointus, tous plus ou moins entachés de désobéissance à l'idée de l'art pur, il y en avait cependant un ou deux intéressants* (Baudelaire). || Se dit des traits physiques qui reflètent la minutie excessive et la sécheresse du caractère : *Lucien ne vit partout que des figures d'usuriers, des physionomies mesquines, pointues, hargneuses* (Stendhal). *De son côté il la considérait* [la dame] *avec sympathie, en faisant l'effet de la trouver avenante, mais il ne pouvait se défendre de la voir laide, pointue, sèche sur toutes les coutures* (Aymé). || **4.** *Fig.* et *vx.* Se dit d'un style caractérisé par l'abus des pointes, par une recherche trop poussée de la subtilité : *Ces vains amas d'antithèses pointues, | D'expressions flasques et rebattues, | Dont nous voyons tant d'auteurs admirés | Farcir leurs vers, du badaud révérés* (J.-B. Rousseau). *Que ne puis-je peindre l'humour pointu, le naturel de cette femme de chambre* (Colette).

◆ **pointu** n. m. (sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** *Vx.* Chacun des quatre petits morceaux d'étoffe que les chapeliers couchaient sur les quartiers d'un chapeau de feutre. || **2.** Nom d'une embarcation gréée d'une voile latine et dont l'avant comme l'arrière sont en pointe (contrairement aux canots de l'État, qui ont l'arrière carré) : *Les pointus sont utilisés surtout dans la rade de Toulon.*

◆ adv. (1931, A. Brun). *Parler pointu,* s'agissant d'un Méridional, imiter la manière de parler prétendument sèche et affectée des Parisiens, ou, plus généralement, des habitants de la moitié septentrionale du pays : *À peine sortie de chez sa mère, quelque part dans le Midi, elle avait bien assez de peine à dissimuler son accent en parlant pointu : aussi n'était-elle pas du tout mauvaise langue* (Aragon).

pointure [pwɛ̃tyr] n. f. (bas lat. *punctura,* piqûre, du lat. class. *punctum,* supin de *pungere,* piquer [v. POINDRE] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* au sens de « piqûre [de serpent, d'insecte, d'épine] » ; sens 1, v. 1193, Hélinant ; sens 2, 1842, Acad. [« raccourcissement de la voile pour prendre moins de vent », 1688, Miege] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie* [« dimension, mesurée en points, d'une chaussure... », 1824, Raymond] ; sens 4, 1762, Acad. [« chacun des trous que ces pointes font dans le papier », 1803, Boiste]). **1.** *Class.* et *fig.* (déjà vieilli au XVIIe s.). Douleur lancinante comparable à une piqûre : *Quelque objet* [femme] *que l'esprit par mes yeux se figure, | Mon cœur, tendre à l'amour, en reçoit la pointure* (Régnier). || **2.** *Vx.* Chacun des coins supérieurs d'une voile carrée. || **3.** *Vx.* Forme, pièce allant du talon jusqu'à la pointe du soulier. || *Par extens.* et *auj.* Dimension, mesurée en points, d'une chaussure, d'un gant, d'une coiffure, d'un vêtement : *Quarante-deux de taille ! songe Claudine. C'est une pointure de soulier, non de ceinture* (Colette). *« Je te prêterais bien un smoking, mais... — Ce ne serait pas tout à fait ma pointure »* (Bernstein). || **4.** *Spécialem.* En imprimerie, chacune des petites pointes métalliques qui servent à marger correctement la feuille sur le cylindre de la presse : *En retiration, on replace la feuille dans les trous que les pointures ont laissés, pour que les pages opposées se correspondent exactement.* || Chacun des trous que ces pointes font dans le papier.

point-virgule n. m. V. POINT 1 (D, § I, N. 6).

point-voyelle [pwɛ̃vwajɛl] n. m. (de *point* 1 et de *voyelle ;* 1701, Furetière). Dans les écritures sémitiques (hébreu, arabe), signe diacritique que l'on place au-dessus ou au-dessous de certaines consonnes, pour représenter des voyelles qui ne s'écrivent pas.

● Pl. *des* POINTS-VOYELLES.

poire [pwar] n. f. (lat. pop. *pira,* poire, neutre plur. — pris pour un fém. sing.

— du lat. class. *pirum,* poire [fruit] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1875, Larousse [*poire d'avocat ; poire de terre,* 1764, Brunot] ; sens I, 3, 1963, Larousse [*entre la poire et le fromage, garder une poire pour la soif,* 1640, Oudin ; *la poire est mûre...,* av. 1784, Diderot ; *ne pas promettre poires molles à quelqu'un,* 1671, Molière] ; sens II, 1 [par jeu de mots sur *poire d'Angoisse,* poire d'un goût très âpre, originaire du village d'Angoisse, en Dordogne — XIIIe s., Tobler-Lommatzsch], 1454, Gay ; sens II, 2, 1798, Acad. [*poire,* même sens, 1669, Widerhold] ; sens II, 3-4, 1903, Larousse [« flacon de parfum en forme de poire », 1380, Havard] ; sens II, 5, 1903, Larousse [« ampoule électrique de forme oblongue », début du XXe s.] ; sens II, 6, 1941, Janneau, p. 105 ; sens II, 7, 1836, Acad. ; sens II, 8, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 9, 1963, Larousse ; sens III, 1872, Esnault [*se sucer la poire,* 1931, Chautard ; *faire sa poire,* « faire la moue... », 1858, Esnault — « prendre un air fier et important », 1878, Larchey ; *ma, ta, sa poire,* etc., 1879, Esnault]).

I. 1. Baie à cinq loges, produite par le poirier, de forme oblongue et plus renflée à la partie inférieure, et dont le réceptacle, entièrement charnu, est comestible cru ou cuit : *Poire fondante. Poire molle, blette. Compote de poires. Eau-de-vie de poire.* || **2.** Nom donné, en raison de leur forme, à divers végétaux comestibles. || *Poire d'avocat,* fruit de l'avocatier. || *Poire de terre,* nom donné dans certaines régions au topinambour. || **3.** Fig. *Couper la poire en deux,* transiger avec un concurrent, en partageant par moitié avec lui les profits d'une affaire quelconque et en assumant aussi la moitié des risques qu'elle comporte. || *Entre la poire et le fromage,* à la fin d'un repas, moment d'euphorie légère où l'on parle plus librement et de façon plus détendue : *Entre la poire et le fromage, je lui témoignai que je serais bien aise de voir quelqu'une de ses productions* (Lesage). || *Garder une poire pour la soif,* se réserver quelque ressource, quelque moyen d'action pour faire face à telle ou telle situation difficile qui pourrait se présenter : *Le capitaine avait des bijoux qu'il gardait comme une poire pour la soif* (Lesage). *Du moins Mme Bontemps craignait que cela ne choquât ce fiancé possible qu'elle lui gardait* [à Albertine] *comme une poire pour la soif, si je ne l'épousais pas* (Proust). || *La poire est mûre, n'est pas mûre,* le moment favorable est arrivé, n'est pas encore arrivé. || Class. *Ne pas promettre poires molles à quelqu'un,* le menacer d'un traitement sévère, lui laisser entrevoir un avenir rigoureux : *On dit à propos de pape, que le cordelier Ganganelli ne promet pas poires molles à la société de Jésus* (d'Alembert).

II. 1. Vx. *Poire d'angoisse,* instrument en fer, de forme oblongue et muni d'un ressort, qu'on introduisait dans la bouche de quelqu'un pour l'empêcher de crier. || **2.** Vx. *Poire à poudre,* petite gourde de cuir bouilli ou de corne, légèrement aplatie, dans laquelle on mettait la poudre de chasse. || **3.** *Poire à injections,* ou simplem. *poire,* sorte de sac déformable, en caoutchouc ou en matière plastique, muni d'une canule destinée à projeter un liquide dans les cavités du corps : *Sur une table s'alignent des flacons de pharmacie, des bandes roulées, un thermomètre minuscule, une toute petite poire en caoutchouc pour les lavements des chiens* (Colette). || **4.** Poignée creuse en caoutchouc, qui permet de refouler, par la pression de la main, l'air contenu à l'intérieur, soit pour le mélanger avec le liquide d'un vaporisateur, soit pour faire le vide dans un tube aspirant, soit pour faire jouer le déclic d'une porte, l'obturateur d'un appareil photographique, l'anche d'un avertisseur, etc. || **5.** *Poire électrique,* ou simplem. *poire,*espèce de poignée en os, en ivoire, etc., portant en son centre plus renflé un bouton en matière isolante, sur lequel on appuie avec le doigt pour allumer ou éteindre une lampe électrique, ou encore pour déclencher une sonnerie. || *Vx.* Ampoule électrique de forme oblongue : *Une seule poire électrique pendait au plafond, veuve d'abat-jour* (Farrère). || **6.** Dans les arts décoratifs, flacon, boîte, etc., de forme oblongue : *Un pied de fauteuil à poires.* || **7.** En joaillerie, pendant d'oreille ou perle de forme renflée et allongée. || **8.** Contrepoids de la balance romaine. || **9.** En boucherie, morceau de la tende-de-tranche de bœuf, correspondant au muscle pectiné.

III. *Fam.* Face, visage de l'homme (peut-être par allusion à la forme que les caricaturistes du temps de Louis-Philippe donnaient souvent à la tête de ce roi) : *Sa poire ne me revient pas. Elle lui recrache une seconde fois de nouveau dessus, en pleine poire* (Queneau). || Pop. *Se sucer la poire,* s'embrasser amoureusement. || Vx. *Faire sa poire,* faire la moue, montrer un visage revêche ; prendre un air fier et important : *Lui, avait assez de Diane, elle faisait trop sa poire* (Zola). *C'est tout de même bien, des souverains qui ne font pas leur poire* (Hermant). || Pop. *Ma poire, ta poire, sa poire,* etc., moi, toi, lui, etc. : *Ça, bien sûr, vous trouverez des femmes qui font leur sac dans la journée, mais ces tapins-là, c'est pas pour ma poire* (Aymé).

◆ adj. et n. f. (v. 1888, Esnault, comme adj., et 1893, Courteline, comme n. f.). *Fam.* et *péjor.* Se dit d'une personne bonasse, naïve, qui se laisse facilement duper : *Ça sera toujours pareil. Il y aura toujours les malins et les poires* (Romains). *On était assez poires pour les faire bénéficier de temps en temps de nos colis* (Benoit). *Tu comprends bien que je ne serai pas toujours la poire de la famille, la seule poire* (Duhamel).

◆ **En poire** loc. adj. invar. et loc. adv. (1690, Furetière). Se dit de ce qui est ou de ce qu'on fait en ovale plus ou moins aminci par un bout et légèrement creusé vers le milieu : *Des perles en poire. Des seins en poire. Tailler une pierre précieuse en poire.*

poiré [pware] n. m. (réfection, d'après *poire,* de *peré,* même sens [v. 1220, Coincy], lui-même dér. anc. de *poire ;* 1529, Parmentier). Boisson provenant exclusivement de la fermentation du jus de poires fraîches : *Les poires les plus âpres sont celles dont on tire le meilleur et le plus agréable poiré* (Genlis).

poireau [pwaro] n. m. (altér. [qui s'est produite d'abord dans la région parisienne, probablem. sous l'influence de *poire*] de l'anc. forme *porel,* poireau [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], *poriau* [1273, Ibn Ezra], *poreau, porreau* [1487, Garbin] — encore usuelle dans une grande partie du territoire gallo-roman —, dér. de l'anc. franç. *por,* même sens [attesté seulement au XIVe s., *Moamin*], lat. *porrum,* même sens ; v. 1268, É. Boileau, écrit *poiriauz,* au plur. [*poirel,* au sing., 1382, Godefroy ; *poireau,* v. 1534, B. Des Périers], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1932, Larousse ; sens I, 3, 1880, Esnault ; sens II, 1, 1877, Esnault [*planter son poireau,* même sens, 1866, Delvau] ; sens II, 2, 1903, Esnault ; sens II, 3, 1881, Huysmans [« agent de police qui est de planton », 1880, Larchey] ; sens III, 1, 1487, Garbin, écrit *porreau* [*poireau,* 1530, Palsgrave, 287] ; sens III, 2, XVe s., Tilander [écrit *poireau*]).

I. 1. Plante potagère monocotylédone, appartenant à la famille des liliacées et au genre *ail,* dont le bulbe tuniqué est très allongé, qui est récoltée en été, en automne ou en hiver, qui entre dans la composition des soupes et des bouillons, et qui possède des propriétés diurétiques et émollientes : *Une botte de poireaux. L'odeur insidieuse du poireau se répandait, soudain plus hardie, dans les chambres et l'escalier* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Nom familier de la décoration attribuée dans l'ordre du Mérite agricole. || **3.** *Arg.* et *vx.* Général commandant l'École militaire de Saint-Cyr (en raison de la verdeur attribuée au personnage).

II. 1. Fam. *Faire le poireau,* rester longtemps à attendre sans bouger de place : *Il est toujours à faire le poireau sur la route* (Zola). || **2.** *Arg.* et *vx.* Attente prolongée. || **3.** *Fam.* Personne qui attend longtemps en restant au même endroit. || *Spécialem.* Agent de police qui est de planton.

III. 1. *Fam.* Excroissance plus ou moins dure, d'un volume peu considérable, qui se forme en différentes parties du corps humain, principalement sur les doigts et sur le visage. || **2.** *Fam.* Excroissance

charnue qui apparaît sur diverses parties du corps de certains animaux domestiques : *Ce cheval a des poireaux aux jambes. Ce petit chien a des poireaux aux joues* (Acad., 1835).

• REM. La forme PORREAU, que Littré (1869) considérait encore comme la plus usuelle, est aujourd'hui régionale et populaire.

poireauter [pwarote] ou **poiroter** [pwarɔte] v. intr. (de [*faire le*] *poireau* ; 1883, Esnault [*poireauter*], et 1962, Robert [*poiroter*]). *Fam.* Rester longtemps à attendre sans bouger de place : *Sans parler de Jusserand que le marquis a commencé à faire poireauter dix minutes* (Duhamel). *« Je n'ai pas osé la prendre* [la voiture] *ce soir. — Pourquoi ? — Oh ! par timidité. Pour ne pas ennuyer le chauffeur* [...]. *Pour qu'il ne poireaute pas quatre heures de suite devant la porte »* (Romains).

• SYN. : *faire le pied de grue* (fam.).

poirée [pware] n. f. (altér. [probablem. sous l'influence de *poireau*] de l'anc. franç. *porrée,* même sens [1256, Ald. de Sienne], dér. de l'anc. n. m. *por,* poireau [v. POIREAU] — d'où était également issu le n. f. *poree,* « potage aux poireaux, aux légumes, plat de légumes » [v. 1193, Hélinant] ; 1549, R. Estienne). Variété de la bette commune, dont on consomme les côtes. (Syn. BETTE À CARDE.)

poirer [pware] v. tr. (de *poire,* proprem. « cueillir comme une poire » ; 1916, Esnault). *Arg.* Faire prisonnier ; prendre en flagrant délit : *Moi, dit Biquet, j'ai pas sauvé des Français, mais j'ai poiré des Boches* (Barbusse). *Quoi, le troisième bataillon s'est fait poirer ?* (Dorgelès). *C'est trop facile de te faire poirer* (Genevoix).

poirette [pwarɛt] n. f. (dimin. de *poire ;* 1380, Godefroy). Petite poire.

poirier [pwarje] n. m. (réfection [d'après *poire*] de *perier,* poirier [v. 1170, *Floire et Blancheflor*], lui-même dér. anc. de *poire ;* 1409, Runkewitz, écrit *poirrier* [*poirier,* 1530, Palsgrave, 286], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, XXe s. [*faire lo perier,* v. 1200, *Poème moral*]). **1.** Arbre fruitier, appartenant à la famille des rosacées, qui donne les poires, et dont il existe de très nombreuses variétés. ‖ **2.** Le bois de cet arbre utilisé en ébénisterie : *Le poirier est rougeâtre, il prend facilement la teinture et il est susceptible d'un beau poli.* ‖ **3.** Fig. *Faire le poirier* ou *l'arbre fourchu,* se tenir en équilibre, le corps vertical et le sommet de la tête appuyé sur le sol : *Une fois arrivé sur la branche où l'homme s'était assis, le garçon l'empoigne, et la tête en bas, il se dresse, faisant le poirier* (La Varende).

poiroter v. intr. V. POIREAUTER.

pois [pwa] n. m. (lat. *pisum,* pois [légume], gr. *pisos,* même sens ; v. 1155, Wace, au sens I, 1 [*pois de senteur,* 1791, Valmont de Bomare] ; sens I, 2, v. 1155, Wace [*petits pois,* 1600, O. de Serres ; *pois cassés,* 1877, Littré ; *pois à gratter,* 1611, Cotgrave ; *pois (long),* « haricot », 1893, *Dict. général*] ; sens I, 3, 1655, Molière [*avaleur de pois gris,* « goinfre », 1552, Rabelais — « personne qui dépense son bien avec profusion », 1798, Acad. ; *donner un pois pour avoir une fève,* 1718, Acad. ; *la fleur des pois,* fin du XVIIe s., Saint-Simon ; *manger des pois chauds,* 1679, Mme de Sévigné ; *souffler des pois,* 1690, Furetière, art. *souffler*] ; sens II, 1, 1929, Giono ; sens II, 2, 1823, Boiste).

I. 1. Genre de légumineuses papilionacées, ordinairement annuelles et grimpantes, de la tribu des viciées, dont il existe de très nombreuses variétés, parmi lesquelles plusieurs habitent les régions tempérées de l'hémisphère Nord et sont généralement cultivées pour leurs graines comestibles : *Ramer des pois.* ‖ *Pois de senteur,* nom usuel d'une gesse cultivée comme plante ornementale. ‖ **2.** Le fruit de ce genre de plantes, cosse ou gousse oblongue enfermant plusieurs graines ordinairement globuleuses et riches en farine ; chacune de ces graines : *Écosser des pois. Un pois véreux.* ‖ *Petits pois,* ceux que l'on écosse et consomme alors qu'ils sont verts : *Petits pois frais. Petits pois en conserve, extra-fins, fins ou moyens. Avant peu de jours, nos différents marchés seront approvisionnés de légumes frais venant d'Alger. Heureux pays ! Quand on n'y récolte pas des cadavres, on y récolte des petits pois* (H. de Rochefort). ‖ *Pois cassés,* ceux que l'on a décortiqués une fois secs et dont les graines, divisées en deux, sont employées principalement pour faire des purées. ‖ *Pois chiche,* v. CHICHE 2. ‖ *Pois à gratter,* gousses d'une variété de dolic, qui sont recouvertes de poils aigus dont le contact avec la peau provoque de vives démangeaisons. ‖ *Pois long,* ou simplem. *pois,* nom donné au haricot dans certaines régions. ‖ *Pois mange-tout,* v. MANGE-TOUT 2. ‖ **3.** Class. et fig. *Avaler comme des pois gris,* avaler avec avidité : *Sur les morceaux touchés de sa main délicate, | Ou mordus de ses dents, vous étendiez la patte* [...] *| Et les avaliez tout ainsi que des pois gris* (Molière). ‖ Fig. et vx. *Avaleur de pois gris,* goinfre : *Ulysse affligé du carnage | Que faisait cet anthropophage, | Ce maître avaleur de pois gris, | Reprend à la fin ses esprits* (Scarron) ; personne qui dépense avec profusion. ‖ Fig. et vx. *Donner un pois pour avoir une fève,* ne donner une chose qu'avec l'espoir d'en obtenir une autre de valeur plus considérable. ‖ *Rendre fève pour pois,* v. FÈVE. ‖ Fig. et vx. *La fleur des pois,* ce qu'il y a de plus distingué, de plus recherché dans un genre quelconque ; personnage à la mode, élégant et distingué : *Malgré de tels vices, et dont la plupart étaient si destructifs de la société, Mme de Nangis était la fleur des pois à la cour et à la ville* (Saint-Simon). ‖ Fig. et vx. *Manger des pois chauds,* être embarrassé pour s'expliquer : *Il ne sait que répondre, il mange des pois chauds* (Sévigné). ‖ Vx. *Souffler des pois,* expirer de l'air par petits coups durant le sommeil, en entrouvrant et refermant les lèvres lors de chaque expiration : *J'entends le put-put d'une bouche féminine qui souffle des pois* (Huysmans).

II. 1. Dans un tissu, petit cercle dont la couleur tranche sur celle du fond : *Ma mère est debout, découragée, devant la fenêtre. Elle porte sa « robe de maison » en satinette à pois* (Colette). *Une cravate bleue à pois rouges.* ‖ **2.** Vx. *Pois à cautère,* petite boule d'orangette, d'iris de Florence ou de cire additionnée d'une substance vésicante, qu'on introduisait dans un cautère pour en entretenir la suppuration.

poiscaille [pwaskaj] n. m. (de *poisson* 1, par substitution de la finale arg. *-caille* à la finale *-on* [cf. l'anc. n. f. *pescaille,* « ensemble des poissons qu'on pêche, fretin » — v. 1244, Huon le Roi —, dér. du v. *pêcher*] ; 1935, Esnault [var. *poisscal,* 1921, Esnault]). *Pop.* Poisson : *Le poiscaille ne mord pas ce matin. Des poiscailles bien frais.*

poise [pwaz] n. m. (du n. pr. *Poiseuille* [v. l'art. suiv.) ; 1932, Larousse). Unité de mesure de viscosité dynamique (symb. : Po) dans le système C.G.S. : *Le poise vaut* 10^{-1} *poiseuille.*

poiseuille [pwazœj] n. m. (emploi comme n. commun du n. du médecin et physicien français Jean-Louis Marie *Poiseuille* [1799-1869], qui découvrit, entre autres choses, les lois de l'écoulement laminaire des fluides visqueux dans les tuyaux cylindriques ; 20 mai 1961, *Journ. officiel*). Unité de viscosité dynamique (symb. : Pl) dans le système d'unités de mesure international S I.

1. poison [pwazɔ̃] n. m. (lat. *potionem,* accus. du n. f. *polio,* action de boire, breuvage, potion, drogue, breuvage magique, breuvage empoisonné ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* comme n. f., au sens de « boisson » ; sens I, 1, v. 1130, *Eneas,* comme n. f. [comme n. m., v. 1560, Paré ; « végétal... », 1690, Furetière] ; sens I, 2, v. 1130, *Eneas ;* sens 1, 3, v. 1695, Fénelon ; sens 1, 4, 1665, Boileau ; sens 1, 5, 1962, Robert [*poison de fission,* 1968, Larousse] ; sens 11, 1651, Corneille ; sens III, v. 1130, *Eneas,* comme n. f. [aussi « les effets de l'amour » — comme n. m., av. 1648, Voiture ; « chose désagréable », 1962, Robert]).

I. 1. Toute substance qui, pénétrant dans l'organisme, détruit ou altère les fonctions vitales : *Poison minéral, végétal. Poison mortel. Poison lent, foudroyant. La science est la mort. | Ni l'upas de Java, ni l'euphorbe d'Afrique, | Ni le mancenillier*

au sommeil magnétique, | N'ont un poison plus fort (Gautier). *L'opium, poison doux et chaste* (Apollinaire). *Quarante-huit bouteilles analysées ! Et sérieusement, je vous jure ! Aucune trace de poison ailleurs que dans le pernod et le calvados...* (Simenon). || Végétal contenant une substance toxique : *L'amanite phalloïde est un poison mortel.* || **2.** Boisson ou mets dans lequel une telle substance a été introduite : *Le roi Mithridate déjeunait tous les matins avec une tasse de poison à la crème* (Dumas père). *Et revoyant toujours le verre de poison | Dans sa petite main tremblante* (Banville). || **3.** *Par extens.* Aliment ou breuvage non toxique à dose normale, mais qui produit à la longue des effets pernicieux sur le corps ou un de ses organes : *Toute boisson alcoolisée est un poison.* || **4.** *Par exagér.* et *vx.* Mets ou boisson de très mauvaise qualité : *Toutefois, avec l'eau que j'y mets* [dans le vin] *à foison, | J'espérais adoucir la force du poison* (Boileau). || **5.** *Spécialem.* En chimie, substance qui, même à l'état de trace, détruit l'activité d'un catalyseur solide par altération de sa surface. || *Poison de fission,* élément chimique engendré dans un réacteur nucléaire et gênant le fonctionnement de celui-ci par suite d'une absorption excessive de neutrons : *Les principaux poisons de fission sont le xénon 135 et le samarium 149.*

II. *Vx.* Crime d'empoisonnement : *L'affaire des Poisons. On ne doit point intenter cette accusation de poison sans preuve* (Voltaire).

III. *Fig.* Toute chose capable d'exercer une influence pernicieuse du point de vue moral, intellectuel ou affectif : *La haine est une liqueur précieuse, un poison plus cher que celui des Borgia, — car il est fait avec notre sang, notre santé, notre sommeil et les deux tiers de notre amour* (Baudelaire). *Plût au ciel que le lecteur, enhardi et devenu momentanément féroce comme ce qu'il lit, trouve, sans se désorienter, son chemin abrupt et sauvage, à travers les marécages désolés de ces pages sombres et pleines de poison* (Lautréamont). *Malheureux ! voilà bien ce que je craignais ! Le poison de l'habitude ! Le plus sûr poison que puisse nous verser le démon !* (Aymé). || *Class.* et *non péjor.* Les effets de l'amour : *De quel poison charmant je me sens pénétré !* (Voltaire). *Heureux* [...] *| Pour qui les yeux n'ont point de suave poison !* (Chénier). || *Fam.* Chose désagréable, agaçante : *Quand les femmes s'en mêlent, quel poison ! marmonnait Patavin* (Escholier).

• SYN. : **I, 1** *toxique.* || **III** *venin, virus.*

• REM. Jusqu'au début du XVI^e s., le féminin était le genre usuel du mot. Il subsiste dans le parler populaire, ainsi que dans le français régional d'une grande partie du domaine gallo-roman : *Il paraît que c'est de la poison* (Murger). *J'tez lui quéqu' chose. Faut pas qu'elle approche de nous. A n'aurait qu'à nous donner la poison* (Claudel).

2. poison [pwazɔ̃] n. f. (emploi spécialisé de *poison* 1, avec son anc. genre fém. [v. Rem. à l'art. précéd.] ; 1808, d'Hautel, au sens de « courtisane crapuleuse » ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, v. 1840, d'après Littré, 1869). **1.** *Fam.* Personne acariâtre, très difficile à vivre : *Dis donc, vieille poison, y a rien à boire ici ?* (Bloy). *Elle sait aussi bien que vous que Gallardonette est une vieille poison, reprit M^me de Guermantes, dont le vocabulaire habituellement limité à toutes ces vieilles expressions, était savoureux comme ces plats possibles à découvrir dans les livres délicieux de Pampille* (Proust). || **2.** *Fam.* Enfant insupportable (v. Rem.) ; jeune fille capricieuse, exigeante : *Vous introduisez cette petite poison dans mon cabinet* (Birabeau).

• REM. Le mot s'appliquant surtout à des femmes ou à des filles, son genre habituel est le féminin. Lorsque le terme désigne un homme ou un garçon, il est parfois (mais non régulièrement) du masculin : *Ce petit chenapan rendra fous ses parents : c'est un vrai poison ou une vraie poison.*

1. poissant, e [pwasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *poisser ;* 1753, Brunot, au sens fig. de « collant » [en parlant d'une personne] ; sens actuel, 1948, Cendrars). Syn. de POISSEUX (peu usité) : *Un sirop sucré et poissant.*

2. poissant, e [pwasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *poisse* 3 ; 1970, Robert). *Fam.* Se dit de ce qui attire la malchance, la poisse.

1. poissard, e [pwasar, -ard] adj. (mot tiré de *poissarde* [v. ce terme] ; 1743, Vadé). Se dit de ce qui imite ou reproduit le langage et les mœurs du bas peuple, spécialement des marchandes de la halle (vieilli) : *Expression, chanson poissarde. C'est dans la société raffinée du XVIII^e s. que les œuvres poissardes (lettres, chansons, vaudevilles, etc.) ont eu le plus de succès. De toute façon notre explication aurait inévitablement tourné en une scène de style poissard* (Romains).

• SYN. : *canaille, faubourien, populacier.*

◆ **poissard** n. m. (1748, Esnault). *Vx.* Genre littéraire, en vogue pendant la seconde moitié du XVII^e s., qui traitait des sujets réalistes en un style énergique et populaire : *Le burlesque ne peint rien ; le poissard peint la nature, basse si l'on veut, mais très plaisante à voir* (Moreri).

2. poissard, e [pwasar, -ard] adj. (de *poisse* 3 ; 1927, Esnault). *Pop.* Se dit d'une personne malchanceuse, qui a la poisse.

poissarde [pwasard] n. f. (fém. de l'anc. n. m. *poissard,* « voleur » — proprem. « celui dont les doigts se collent aux objets comme de la poix » — [1531, Esnault], « savetier » [1656, Oudin], dér. de *poix ;* 1640, Oudin, au sens 1 [aussi « marchande de marée » — sous l'influence phonétique et sémantique de *poisson* 1) ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Marchande de la halle, hardie en ses manières et en son langage : *La poissarde est restée un type dans nos mœurs effacées ; elle disparaîtra comme tout ce qui a une forme et un cachet particulier* (Gautier). || *Spécialem.* Marchande de marée : *Un groupe de poissardes et d'écaillères* (Vigny). || **2.** *Auj.* Femme extrêmement grossière et insolente : *La greffe d'une donzelle sur une poissarde* (Hugo). *La grosse là-bas, continua-t-il, en montrant une poissarde en robe cerise* (Flaubert).

• SYN. : **2** *harengère.*

1. poisse [pwas] n. m. (abrév. de l'anc. n. m. *poissard,* même sens [v. POISSARDE] ; 1800, Esnault). *Pop.* et *vx.* Voleur.

2. poisse [pwas] n. m. (abrév. de l'arg. *poisson,* souteneur [v. POISSON 1], substitut de *maquereau,* même sens [v. ce mot] ; 1905, Esnault). *Pop.* Souteneur ; voyou : *Le voisinage de la bonne fille et de la belle dame, du petit poisse ou du mécano et du haut de forme est assurément ce qui donne leurs airs à Pigalle ou à Blanche* (Fargue). *Deux petits poisses aux yeux de rongeur, aux bouches de revendication et de tuberculose, se mirent à s'insulter, au comptoir* (Montherlant).

3. poisse [pwas] n. f. (déverbal de *poisser ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens de « fagot enduit de poix dont on se sert dans la défense des places de guerre » ; sens I, 1897, A. Daudet ; sens II, 1, 1920, Bauche ; sens II, 2, 1909, Esnault).

I. *Littér.* État d'une substance visqueuse, gluante ; la substance elle-même : *Les criminels sont toujours trahis par le sang ; la vision, la trace, l'indélébilité, la poisse du sang* (L. Daudet). *Son visage était gluant d'une sueur malsaine, pareille à de la poisse* (Montherlant).

II. 1. *Fam.* et *vx.* Gêne extrême, misère profonde : *Maintenant, c'est la grande faim, la grande poisse, la grande mouise* (Duhamel). || **2.** *Fam.* Malchance persistante : *J'ai jamais vu une pareille poisse !* (Bourdet). *On sait bien distinguer quand un garçon a fait ce qu'il a pu et qu'il a eu la poisse* (Romains).

• SYN. : **I** *viscosité.* || **II, 1** *dèche* (pop.), *détresse, indigence, mouise* (pop.), *purée* (pop.) ; **2** *déveine, guigne* (fam.), *guignon* (fam.).

poisser [pwase] v. tr. (de *poix ;* 1538, R. Estienne, au sens I, 1 [probablem. bien plus anc., car le dér. *repoisser,* « poisser de nouveau », est attesté dès la fin du XIV^e s. ; « mêler... de poix... », 1636, Monet] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1915, Esnault ; sens II, 1, 1800, Esnault ; sens II, 2, 1872, Larchey).

I. 1. Enduire, frotter de poix ou d'une substance analogue : *Poisser un tonneau, un cordage, du fil. Le bourrelier avait*

honte de demander quatre francs pour dix heures de piqûres à double fil poissé (La Varende). || *Vx.* Mêler le vin de poix, de résine : *On poisse, on soufre les vins quand on les veut transporter par mer* (Furetière, 1690). || **2.** Salir, couvrir avec une matière gluante : *Les confitures, le miel poissent les lèvres, poissent les mains. Se poisser les doigts avec des bonbons. Il se sentait très faible, poissé de sang* (Fabre). *Le buffet et la table, poissés de crasse* (Zola). *Cette chose verte et visqueuse que j'ai bue l'autre fois ? Oh ! je n'en veux pas, ça poisse la bouche* (Sartre). || **3.** *Fig.* et *pop.* Importuner par une présence continuelle : *Oh ! j' l'aime mais ell' m' poisse* (Benjamin).

II. 1. *Pop.* Voler, dérober (vieilli) : *Poisser une montre. On m'a poissé une paire de bottines* (Bourget). || **2.** *Pop.* Surprendre et arrêter un délinquant : *On ne va pas se faire poisser le long de la route* (Salacrou). *C'est pour le cas où on se ferait poisser que vous avez voulu que je ne garde aucun papier à moi dans mes poches ?* (Romains).

◆ v. intr. (1765, *Encyclopédie*). Être visqueux, être enduit d'une matière collante : *Ayant fini de peler ses coings, elle demanda de l'eau parce que ses doigts poissaient* (France). *Tout poissait aux mains à mesure que la journée avançait* (Camus).

◆ **se poisser** v. pr. (1865, Esnault). *Pop.* et *vx.* S'enivrer.

poisseur [pwasœr] n. m. (de *poisser ;* 1878, Larchey, au sens de « voleur » ; sens actuel, 1963, Larousse). En bourrellerie, petit récipient placé sur la machine à coudre pour recevoir la poix liquide.

poisseux, euse [pwasø, -øz] adj. (de *poix ;* 1577, Jamyn, au sens 1 [en termes de pêche, 1963, Larousse] ; sens 2, 1897, L. Bloy). **1.** Se dit de ce qui est gluant, collant, de ce qui poisse : *Un pot de confitures tout poisseux. Le jus des figues sirupeuses m'avait laissé le bout des doigts poisseux* (Gide). *Ce soir, une vingtaine d'hommes de tous âges y étaient réunis, autour des marbres poisseux, dans la fumée des cigarettes et l'odeur acidulée de la bière* (Martin du Gard). *M. Elie tendit la main au baron, qui n'en effleura que le bout des doigts, connaissant bien la moiteur poisseuse des mains de son frère* (Montherlant). || Spécialem. *Soie poisseuse,* en termes de pêche, vieille soie à mouche, dont l'enduit détérioré est devenu collant. || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui inspire du dégoût, de la répulsion, comme le ferait le contact d'un objet visqueux et sale : *Il visita des gens et leurs conversations poisseuses l'écœurèrent* (Barrès). *L'odeur poisseuse, l'aspect désespéré du lieu le reculèrent jusqu'à penser qu'il eût aussi bien pu pousser la porte, là-haut, et de pied ferme attendre le jeune homme dans la chambre* (Gide). *J'avais un passé poisseux et il me remontait déjà comme des renvois du Destin* (Céline).

● SYN. : **1** *collant, gluant, visqueux ;* **2** *dégoûtant, écœurant, repoussant.*

◆ **poisseux** n. m. (1878, L. Rigaud, au sens de « voyou » ; sens I, 1880, Larchey ; sens II ; 1882, Esnault).

I. *Pop.* et *péjor.* Ouvrier ou artisan à qui son métier donne les mains visqueuses ou collantes (peu usité) : *Joseph ne voulait pas perdre l'habitude d'appeler* [...] *le confiseur « le poisseux »* (Hamp). *Le geste traditionnel du bourrelier, du « poisseux »* (Pol Neveux).

II. *Arg.* et *vx.* Jeune homme d'une élégance excessive et prétentieuse : *Elle s'est attachée d'une façon stupide à cet idiot de Fresnel et à ce poisseux de Maltry* (Maupassant).

● SYN. : **II** *gommeux.*

1. poisson [pwasɔ̃] n. m. (dér. du n. m. *peis* ou *pois,* poisson, attesté seulement au XIV^e^ s. [*Moamin*] et par les anc. composés *porpais,* marsouin [1036, Fagniez], proprem. « porc poisson », et graspeis, baleine [v. 1138, Gaimar], proprem. « gras poisson » — *peis/pois* étant directement issu du lat. *piscis,* poisson [et, au plur. *Pisces,* « les Poissons » — signe du zodiaque] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *peisson* [*poisson,* v. 1180, Bartsch], au sens I, 1 [*poissons blancs,* 1701, Liger, I, 260 — un premier ex., écrit *blancs poissons,* au XIII^e^ s., Du Cange ; *poissons plats,* 1784, Bernardin de Saint-Pierre ; *poissons électriques,* 1888, Larousse ; *poisson doré,* 1791, Valmont de Bomare — *poisson rouge,* 1768, Valmont de Bomare ; *poisson trembleur,* 1791, Valmont de Bomare ; *poisson volant,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, v. 1196, J. Bodel ; sens I, 3, 1611, Cotgrave [*les grans poissons menguent les petis,* même sens, fin du XV^e^ s., Molinet ; *être comme un poisson dans l'eau,* 1680, Richelet — *être heureux comme le poisson dans l'eau,* même sens, 1640, Oudin ; *muet comme un poisson,* 1640, Oudin — plus *muet qu'un poisson,* même sens, 1611, Cotgrave] ; sens 1, 4, 1688, Miege [*la sauce fait manger... le poisson,* 1694, Acad. — *la sauce vaut mieux que le poisson,* même sens, 1640, Oudin] ; sens I, 5, V. NOYER 1, CHAIR, AVRIL ; sens I, 6, 1920, Bauche ; sens I, 7, 1938, Esnault [d'abord en parlant d'un cycliste, 1926, Esnault ; *finir en queue de poisson,* 1833, Balzac] ; sens II, 1, 1903, Larousse [*poisson en chocolat...,* 1962, Robert] ; sens II, 2, 1869, Littré ; sens II, 3, 1970, Robert ; sens II, 4, 1963, Larousse ; sens II, 5, 1691, Ozanam [pour les deux loc.] ; sens III, 1827, Esnault [*poisson d'avril,* « entremetteur », 1466, P. Michault]).

I. 1. Vertébré aquatique à température variable, respirant toute sa vie au moyen de branchies, généralement recouvert d'écailles et pourvu de nageoires : *Poisson de mer, d'eau douce. Un âcre relent de poisson pourri se détache aigu sur un fond mielleux de cuir fauve* (Cendrars). *Il habite en face de la halle aux poissons* (Simenon). *Puis le soleil disparaissait et les yeux n'étaient plus que des écailles de poisson* (Triolet). || *Poissons blancs,* ceux qui, vivant en eau douce, ont une chair pâle, molle et fade : *Le gardon est un poisson blanc.* || *Poissons plats,* ceux dont le corps est aplati et dont les yeux se trouvent sur la face supérieure (plie, sole, limande, turbot, etc.). [Syn. PLEURONECTES.] || *Poissons électriques,* ceux qui sont doués de la propriété de donner des secousses électriques quand on les touche (gymnote, torpille, etc.). || *Poisson doré* ou *poisson rouge,* nom usuel du cyprin doré de la Chine. || *Poisson pilote,* V. PILOTE. || *Poisson trembleur,* nom usuel de la torpille. || *Poisson volant,* nom usuel de l'exocet : *Poissons volants et requins donnent des exhibitions en cours de route* (Saint-Exupéry). || *Poisson-chat, poisson-coffre, poisson-épée, poisson-lune, poisson-scie,* V. à l'ordre alphab. || **2.** Ensemble des animaux de ce genre ou une quantité importante d'entre eux (au singulier collectif) : *Le poisson ne mord pas aujourd'hui Marchand de poisson. Fourchette à poisson. Manger du poisson. Des gens descendaient d'une auto, près du marché au poisson* (Simenon). || **3.** Fig. *Les gros poissons mangent les petits,* les puissants oppriment les faibles. || *Être comme un poisson dans l'eau,* se trouver parfaitement à l'aise : *Là où le poète était inquiet et gêné, l'ancien secrétaire des Commandements se trouvait comme un poisson dans l'eau* (Balzac). || Vx. *Muet comme un poisson,* complètement silencieux, qui ne dit pas un seul mot : *Je ne sais pas à quoi je suis bonne ici, car je me suis promis de demeurer muette comme un poisson* (Sue). || **4.** Fig. *Il avalerait la mer et les poissons,* il est très altéré, grand buveur, gros mangeur. || *La sauce fait manger* (ou *passer*) *le poisson,* quelques éléments accessoires rendent supportable une chose pénible ou désagréable : *Cet opéra est mauvais, mais les ballets sont remarquables : la sauce fait passer le poisson.* || **5.** Fig. *Noyer le poisson,* V. NOYER 1. || *Ni chair ni poisson,* V. CHAIR. || *Poisson d'avril,* V. AVRIL. || **6.** Fig. et pop. *Engueuler quelqu'un comme du poisson pourri,* d'une façon violente et très grossière (sans doute par allusion aux injures des harengères et des poissardes). || **7.** Fig. *Faire une queue de poisson,* en parlant d'un automobiliste qui double un véhicule, se rabattre brusquement devant celui-ci en risquant de l'accrocher. || *Finir en queue de poisson,* s'achever de façon décevante (par allusion aux sirènes, dont la tête et la poitrine sont, d'après la légende, celles de belles femmes, mais qui ont pour partie inférieure du corps une queue terminée par une nageoire).

II. 1. Nom de divers leurres utilisés pour la pêche, en métal moulé, en bois, en

caoutchouc, en matière plastique, imitant la forme et l'aspect de l'animal. || *Poisson en chocolat, en pain d'épice,* en confiserie, pièce de chocolat, de pain d'épice, qui a été mise dans un moule reproduisant l'apparence de l'animal. || **2.** Dans l'art chrétien primitif, symbole du Christ (les initiales des mots grecs signifiant « Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur » donnant la séquence IKHTHUS, qui coïncide exactement avec le terme qui veut dire « poisson », v. ICHTHYS). || **3.** Partie comestible de l'huître. || **4.** Partie du train de tige restée dans un puits de forage à la suite d'une rupture, et qui doit être extraite. || **5.** *Poisson austral, poisson volant,* nom donné, d'après une analogie de forme, à deux constellations australes, situées respectivement sous le Verseau, et entre le pôle Sud et le Navire (souvent avec une majuscule, en ce sens). [V. aussi, ci-dessous, POISSONS, n. m. pl.]

III. *Pop.* Proxénète, souteneur (par transposition de *maquereau*) [vieilli] : *À condition d'éviter qu'il ne monte retrouver les poissons du Boulevard de la Chapelle* (Romains).

◆ **Poissons** n. m. pl. (1671, Pomey). Douzième et dernier signe du zodiaque, dans lequel le Soleil se trouve du 19 février au 21 mars, et qui correspond à une constellation de l'hémisphère Nord, formée de deux parties distinctes, *le Poisson boréal* et *le Poisson occidental,* l'ensemble ressemblant à deux poissons reliés par un ruban (avec une majuscule, en ce sens).

2. poisson [pwasɔ̃] n. m. (altér. [peut-être sous l'influence de *boisson*] de l'anc. franç. *poçon,* pot [fin du XIIe s., Marie de France], *posson,* quart de setier [1564, Liébault, 31], dér. de *pot ;* XVIe s., *Coutumier général* [I, 860], au sens de « muid » ; sens moderne, 1680, Richelet). Ancienne mesure pour les liquides, qui valait un quart de setier, c'est-à-dire 12 centilitres environ : *Des verres à boire un poisson d'eau-de-vie* (Goncourt).

poisson-chat [pwasɔ̃ʃa] n. m. (de *poisson* 1 et de *chat ;* 1907, Larousse). Nom usuel du *silure.*

• Pl. *des* POISSONS-CHATS.

poisson-coffre [pwasɔ̃kɔfr] n. m. (de *poisson* 1 et de *coffre ;* 1762, Valmont de Bomare). Poisson osseux à carapace rigide, faite de plaques polygonales.

• Pl. *des* POISSONS-COFFRES.

poisson-épée [pwasɔ̃epe] n. m. (de *poisson* 1 et de *épée ;* 1903, Larousse). Autre nom de l'*espadon.*

• Pl. *des* POISSONS-ÉPÉES.

poisson-lune [pwasɔ̃lyn] n. m. (de *poisson* 1 et de *lune ;* 1776, Valmont de Bomare). Poisson osseux distinct de tous les autres par sa forme ronde ou ovale, la privation apparente de queue, ses nageoires impaires très hautes, et qui peut atteindre 3 m de diamètre.

• Pl. *des* POISSONS-LUNES.

• SYN. : *môle.*

poissonnaille [pwasɔnaj] n. f. (de *poisson* 1 ; 1466, *Romania* [LXXVII, 344], au sens de « lot de poissons pêchés » ; sens actuel, fin du XVe s., Godefroy). Menu poisson, fretin.

poissonnerie [pwasɔnri] n. f. (de *poisson* 1 ; 1285, Bevans, au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens 3, 1484, *Ordonnance royale*). **1.** Magasin où l'on vend du poisson, des crustacés, des fruits de mer, etc. || **2.** Marché aux poissons d'une ville, d'un port. || **3.** Commerce du poisson et d'autres animaux aquatiques.

poissonneux, euse [pwasɔnø, -øz] adj. (de *poisson* 1 ; 1555, Ronsard). Se dit d'un cours d'eau, d'un lac, d'une merl etc., où le poisson se trouve en abondance : *Le lac de Tibériade est un des bassins d'eau les plus poissonneux du monde* (Renan).

poissonnier, ère [pwasɔnje, -ɛr] n. (de *poisson* 1 ; fin du XIIe s., *Aymeri de Narbonne*). Personne qui fait le commerce de détail du poisson et des produits animaux de la mer et des rivières : *Cette lettre avait été apportée par un poissonnier et maculée par sa main squameuse* (Barbey d'Aurevilly). *La charcutière apercevait la poissonnière au milieu de ses saumons et de ses turbots* (Zola).

◆ adj. (fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « qui abonde en poissons » ; sens actuel, milieu du XVIe s., puis 1611, Cotgrave). *Littér.* Relatif aux poissons (rare) : *Je suis sûr que tu nageais de la manière la plus poissonnière* (Flaubert).

◆ **poissonnier** n. m. (sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Sur la Méditerranée, chasse-marée qui achète aux bateaux pêcheurs le poisson pour le revendre. || **2.** Ouvrier qui, dans une brigade de cuisine, s'occupe de la préparation des poissons, exception faite de ceux qui sont traités par la friture ou la grillade.

◆ **poissonnière** n. f. (1600, O. de Serres). Récipient de cuisine, de forme oblongue, dans lequel on fait cuire du poisson au court-bouillon ou au four : *Les cuisines du château, qui [...] étaient meublées de casseroles, poêles [...], poissonnières, bassines, moules à pâtisserie* (France).

poisson-scie [pwasɔ̃si] n. m. (de *poisson* 1 et de *scie ;* 1842, Mozin [d'abord *poisson à scie,* 1791, Valmont de Bomare]). Poisson des mers chaudes et tempérées, dont le rostre est conformé en scie, avec double rangée de dents implantées dans des alvéoles.

• Pl. *des* POISSONS-SCIES.

poissure [pwasyr] n. f. (de *poisser ;* 1611, Cotgrave, au sens de « action d'enduire de poix » ; sens actuel, 1881, A. Daudet). *Littér.* État de ce qui est poisseux (rare) : *Sous la tonnelle vide, des guêpes volaient lourdement autour de la poissure des verres de champagne et du sucre resté dans les tasses* (Daudet).

poitevin, e [pwatvɛ̃, -in] adj. et n. (de *Poitou,* n. géogr., mot issu du lat. *Pictavus,* Pictave, membre d'un peuple d'Aquitaine habitant le Poitou ; fin du XIIe s., *Aiol*). Relatif au Poitou, à Poitiers et à leurs habitants ; habitant ou originaire du Poitou ou de Poitiers : *Les parlers poitevins. Les Poitevins.*

◆ **poitevin** n. m. (1875, Larousse [*parler poitevin,* même sens, fin du XIIe s., *Aiol*]). Groupe de parlers gallo-romans appartenant partie à la langue d'oïl, partie à la langue d'oc.

poitrail [pwatraj] n. m. (mot issu, par changement de suff., de l'anc. franç. *peitral,* partie du harnais du cheval [v. 1130, *Eneas*], *poitral* [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *pectorale,* cuirasse, de *pectus, pectoris,* poitrine ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *peitrail* [*poitrail,* début du XIIIe s., *Guillaume de Palerne*], au sens I, 1 ; sens 1, 2, 1678, Guillet ; sens I, 3, av. 1885, V. Hugo ; sens II [par comparaison de la pièce avec la bande avant d'un harnais], 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 394 [écrit *poitral ; poitrail,* XVIe s., La Curne]).

I. 1. *Vx.* Partie du harnais du cheval ou de l'âne, constituée par une large bande de cuir passant sous l'encolure de l'animal : *Le poitrail empêche la selle de glisser vers l'arrière, ou sert à atteler le cheval.* || **2.** Région du corps du cheval et de quelques autres animaux (âne, bœuf, éléphant, etc.), placée au-dessous du bord inférieur de l'encolure et entre les deux angles des épaules, et qui a pour base la partie antérieure du sternum et les muscles volumineux qui, de cet os, se portent au membre antérieur : *Sur la cheminée [...] se dressait [...] une armure de cheval, avec le chanfrein à vue, la muserolle, la bande de crinière et la bande de poitrail...* (France). || **3.** *Fam.* Poitrine large et puissante d'un homme ; poitrine plantureuse d'une femme : *Relevée en tombant, sa chemise d'acier, | Laisse nu son poitrail de prince carnassier* (Hugo). *La chemise ouverte, en toute saison, sur un noble poitrail poilu* (Duhamel).

II. En construction, grosse pièce de bois ou de métal, formant linteau au-dessus de la partie supérieure d'une grande baie.

poitrinaire [pwatrinɛr] adj. et n. (de *poitrine ;* 1743, Trévoux, comme n., et 1759, Richelet, comme adj.). Se dit d'une personne atteinte de tuberculose pulmonaire (vieilli) : *Ce jeune prêtre [...] était grand, mince et plus qu'à demi poitrinaire* (Stendhal). *Deux fois mariée, elle a donné*

le jour à dix-sept enfants, dont dix vivent encore — tous poitrinaires (Gide).

● SYN. : *phtisique.*

◆ adj. (6 avr. 1853, Flaubert). *Péjor.* Se dit de ce qui manque d'énergie, de vigueur (peu usité) : *Les embêtements bleuâtres du lyrisme poitrinaire* (Flaubert). *La sonorité poitrinaire d'une clarinette.*

poitrine [pwatrin] n. f. (lat. pop. **pectorīna,* cuirasse, poitrine, fém. substantivé de l'adj. **pectorīnus,* de poitrine, dér. du lat. class. *pectus, pectoris,* poitrine [de l'homme et des animaux], cœur, intelligence [*poitrine a supplanté,* au XVIe s., *pis,* « poitrine » — v. *pis,* n. m. —, directement issu du lat. *pectus*] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *peitrine* [*poitrine,* v. 1130, *Eneas*], au sens I, 2 [dans un vêtement, 1931, Mac Orlan] ; sens I, 1, v. 1130, *Eneas* [*gagner d'une poitrine,* 1962, Robert] ; sens 1, 3, v. 1280, *Clef d'Amors* [rare av. 1835, Acad. ; avec un partitif, 1885, Maupassant] ; sens I, 4, 1606, Crespin [« le souffle de... la voix », 1694, Acad. ; *voix de poitrine,* 1838, Acad.] ; sens II, 1, v. 1130, *Eneas ;* sens II, 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [var. savante *pectrine,* v. 1350, *Glossaire de Paris*] ; sens II, 3, 1869, Littré).

I. CHEZ L'HOMME. **1.** Partie du tronc située entre le cou et l'abdomen, qui renferme les organes de la respiration et de la circulation : *J'ai une bonne carrure, la poitrine large ; mes poumons doivent y jouer à l'aise* (Rousseau). *La meurtrissure de sa poitrine, longtemps indolore, commence à vivre, le sang y bat* (Bernanos). *Sa poitrine s'élevait et s'abaissait à une cadence puissante* (Simenon). ‖ *Gagner d'une poitrine,* en athlétisme, gagner une course en devançant de très peu le concurrent suivant, d'une distance équivalant à peu près à l'épaisseur du thorax. ‖ **2.** La face antérieure de cette partie du corps, correspondant au sternum, aux seins et au devant de la cage thoracique : *Recevoir un coup sur la poitrine. Se frapper la poitrine en gémissant. Il reçut une balle dans sa magnifique poitrine, deux fois provocatrice, et par sa largeur et par les longs brandebourgs d'argent qui y étincelaient d'une épaule à l'autre* (Barbey d'Aurevilly). *Tâchez de tirer à la poitrine, ménagez ma tête !* (Adamov). ‖ *Par extens.* Partie d'un vêtement qui couvre le devant du corps, du cou à la taille. (Peu usité.) ‖ Fig. *Avoir un poids sur la poitrine,* v. POIDS (§ I, n. 3). ‖ **3.** *Spécialem.* Les seins d'une femme : *Il remarqua le joli mouvement d'épaules qu'elle faisait de temps à autre pour soulever hors du corset sa poitrine naissante, puis doucement la laisser reprendre sa place* (Martin du Gard). ‖ Seins bien développés (généralement précédé d'un partitif) : *Avoir de la poitrine, peu de poitrine.* ‖ **4.** Les organes contenus dans la cavité thoracique, et, particulièrement, les poumons (vieilli) : *Angine de poitrine. Fluxion de poitrine. Maladie de poitrine. Les propriétaires y voulaient installer leur dernier fils qui « s'en allait de la poitrine »* (Mauriac). *Il avait la poitrine faible* (Camus). ‖ *Vx.* Le souffle qui permet de donner à la voix son intensité ou sa tenue plus ou moins longue : *Cet acteur n'a point de poitrine* (Littré). *Criant à pleine poitrine* (Flaubert). ‖ Spécialem. *Voix de poitrine,* en termes de chant, voix pleine, franche, qui ne vient ni de la tête ni de la gorge : *Il ressemblait à ces ténors qui s'essayent dans leur grand air et se demandent en regardant le public, si ça vaut vraiment la peine de risquer l'ut de poitrine* (Duhamel).

II. CHEZ L'ANIMAL. **1.** Région antérieure du corps de certains animaux, comprise entre le cou et le ventre : *Ce chien a la poitrine maigre. La poitrine large d'un cheval de labour. La tête, la gorge, le devant du cou et la poitrine* [d'un oiseau] *sont d'un brun mordoré* (Buffon). ‖ **2.** Partie inférieure de la cage thoracique des animaux de boucherie, constituée par les côtes et la chair enveloppant celles-ci : *Poitrine de veau en blanquette. Poitrine de mouton panée et grillée. Sa table ne cesse d'être abondamment fournie en pâtés, venaisons et poitrines d'oie fumées* (France). ‖ **3.** Face ventrale du thorax des insectes, dans sa totalité ou limitée aux deux derniers articles, selon les espèces considérées.

● SYN. : **I, 1** *thorax, torse ;* **3** *buste, gorge.* ‖ **II, 1** *poitrail.*

poitriner [pwatrine] v. intr. (de *poitrine ;* 1847, Esnault, au sens de « mettre les cartes de son jeu contre sa poitrine » ; av. 1850, Balzac, au sens de « parler prudemment, en gardant la moitié du secret » ; sens moderne, 1874, Barbey d'Aurevilly). *Fam.* Bomber le torse (vieilli) : *Le capitaine de Brassard poitrinait au feu, comme une belle femme, au bal, qui veut mettre sa gorge en valeur...* (Barbey d'Aurevilly). *Ne bâillez pas ! criait papa. C'est affreux et débilitant* [...], *respirez* [...]. *Poitriner ! Parlez nettement* (Duhamel).

poitrinière [pwatrinjɛr] n. f. (de *poitrine ;* début du XVe s., au sens de « cuirasse » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1800, Boiste ; sens 3, 1723, Savary des Bruslons ; sens 4, 1875, Larousse). **1.** Dans un harnais, courroie qui passe sur le poitrail du cheval. ‖ **2.** Morceau de liège que le paumier attache sur sa poitrine. ‖ **3.** Pièce du métier de rubanerie, en forme de traverse, sur laquelle l'ouvrier appuie sa poitrine. ‖ **4.** Barre transversale en bois, placée sur le devant du métier à tisser, et sur laquelle passe le tissu pour se rendre au rouleau d'appel.

poivrade [pwavrad] n. f. (de *poivre ;* 1505, Platine [77], au sens I ; sens II [de *(se) poivrer*], 1970, Robert).

I. Sauce vinaigrette au poivre, souvent relevée avec des échalotes, des ciboules, du thym, du laurier, etc.

II. *Pop.* Action de se soûler ; beuverie.

◆ **À la poivrade** loc. adj. (1690, Furetière). Se dit d'aliments consommés froids avec un assaisonnement de sel et de poivre : *Artichauts à la poivrade.*

poivre [pwavr] n. m. (lat. *piper, piperis,* poivre, et, au fig., « esprit caustique » ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *peivre* [*poivre,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens I, 1 [*poivre noir...,* XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* II, 213 ; *poivre blanc,* v. 1298, *Livre de Marco Polo ; cher comme poivre,* av. 1778, Voltaire] ; sens I, 2, XIVe s. [*poivre à queue,* 1869, Littré ; *poivre long,* 1562, Du Pinet — d'abord *pevre long,* XVIe s., *Moamin ; poivre sauvage, petit poivre,* fin du XVIIe s.] ; sens I, 3, 1845, Bescherelle, art. *piler* [d'abord « piétiner sans avancer, en parlant des derniers rangs d'une colonne de troupes », 1765, *Encyclopédie,* art. *piler ;* « s'agiter sur un siège quelconque... », fin du XIXe s., Huysmans] ; sens II, 1, XIIIe s., Rutebeuf ; sens II, 2, 1867, Delvau ; sens III, 1, 1836, Vidocq [« poison » 1821, Ansiaume ; « maladie vénérienne », 1608, M. Régner] ; sens III, 2, av. 1741, J.-B. Rousseau [« méchanceté », v. 1265, J. de Meung]).

I. 1. Petite baie exotique d'une saveur piquante et aromatique, produite en grappes par le poivrier, et dont on fait un grand usage comme condiment après dessiccation : *Moulin à poivre. Rapporter de Goa le poivre et le gingembre* (Boileau). ‖ *Poivre noir* ou *gris,* celui qu'on a fait sécher sans le décortiquer. ‖ *Poivre blanc,* celui qu'on a laissé macérer jusqu'à ce que l'écorce s'ouvre et se détache. ‖ Vx. *Cher comme poivre,* très cher (les baies, importées des Indes, étant autrefois d'un prix fort élevé) : *Cet ancien proverbe : cela est cher comme poivre, proverbe trop bien fondé sur ce qu'en effet une livre de poivre valait au moins deux marcs d'argent avant les voyages des Portugais* (Voltaire). ‖ **2.** Nom de divers autres fruits, graines ou plantes utilisés comme condiments : *Poivre de Cayenne. Poivre de Guinée.* ‖ *Poivre à queue,* nom usuel du *cubèbe.* ‖ *Poivre long,* nom usuel du *poivron.* ‖ *Poivre sauvage, petit poivre,* noms usuels du *gattilier.* ‖ **3.** Fig. et fam. *Piler du poivre,*en parlant d'un cavalier, être soulevé de la selle et retomber durement sur celle-ci à chaque mouvement de trot du cheval. (Peu usité.) ‖ *Par extens.* S'agiter sur un siège quelconque en soubresauts répétés : *Un concierge pilait du poivre à force de s'esclaffer* (Huysmans).

II. 1. Poudre, de couleur sombre, obtenue par broyage ou concassage des baies du poivrier : *Mettre le sel et le poivre sur la table. Un steack au poivre. Ordinairement, chez les pauvres gens de nos pays, on mettait une pincée de poivre sur la soupe pour lui donner un peu de goût* (Le Roy). || **2.** Fig. *Poivre et sel,* se dit d'une chevelure, d'une barbe, etc., dans laquelle les poils ou les cheveux bruns se mêlent à ceux que l'âge a blanchis : *Cette ligne se perdait, en haut, dans la brosse hirsute des cheveux poivre et sel* (Martin du Gard). *Deux rouleaux de sourcils poivre et sel* (Romains). *Ses yeux grisâtres, ses sourcils broussailleux et ses moustaches qui devenaient poivre et sel* (Simenon).

III. 1. *Pop.* et *vx.* Eau-de-vie. || *Arg.* et *vx.* Poison. || *Pop.* et *vx.* Maladie vénérienne. || **2.** *Vx.* Dans un texte littéraire, traits âpres et mordants, ou d'une obscénité très appuyée : *Et suis marri que le poivre assaisonne | Un peu trop fort ses petits madrigaux* (J.-B. Rousseau).

◆ adj. (1859, Esnault [comme n. m., au sens de « homme ivre », 1835, Raspail]). *Pop.* et *vx.* Ivre : *Gervaise était poivre* (Zola).

poivré, e [pwavre] adj. (part. passé de *poivrer* [v. ce mot] ; XIIIe s., Godefroy, écrit *pevré* [*poivré,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1779, E. Rolland, *Flore,* IX, 43 [pour une odeur, 1862, V. Hugo] ; sens 3, 1808, d'Hautel ; sens 4, fin du XIXe s. ; sens 5, 1546, Rabelais ; sens 6, 9 janv. 1761, Voltaire). **1.** Se dit d'un mets assaisonné de poivre : *Une sauce trop poivrée.* || **2.** Se dit d'un végétal dont le goût rappelle celui du poivre : *Menthe poivrée.* || *Par extens.* Se dit d'une odeur comparable à celle du poivre en grain ou du poivre moulu : *Des œillets à l'odeur poivrée* (Zola). *Une odeur enivrante et fade, avec des pointes poivrées* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une chose dont le prix, le montant est ou paraît excessif : *L'addition est plutôt poivrée.* (On dit plus souvent SALÉ, en ce sens.) || **4.** *Fig.* et *pop.* Ivre. || **5.** *Fig.* et *pop.* Se dit d'une personne atteinte d'une maladie vénérienne (vieilli) : *Ce qu'il avait, vous le devinez bien,* [...] *notre Burnone était poivré* (L. Daudet). || **6.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une œuvre, de paroles caustiques ou licencieuses : *Faut-il donner créance aux libelles poivrés, aux chansons salaces* (La Varende). *L'affaire Finaly me vaut une correspondance poivrée. Quand la colère des juifs éclate, on sent qu'il y a deux mille ans qu'ils la ravalent* (Mauriac).

poivrer [pwavre] v. tr. (de *poivre* [v. ce mot] ; début du XIIIe s., Raoul de Houdenc, écrit *pevrer* [*poivrer,* 1549, R. Estienne], au sens 1 [*poivrer l'oiseau,* 1549, R. Estienne, 663] ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans ; sens 3, 1829, Boiste [« vendre cher — une marchandise », 1740, Acad.] ; sens 4, 1896, Delesalle ; sens 5, 1669, Widerhold [au part. passé dès 1546, v. l'art. précéd.] ; sens 6, 1903, Larousse). **1.** Assaisonner de poivre : *Poivrer un ragoût, une salade.* || Spécialem. *Poivrer l'oiseau,* en fauconnerie, le débarrasser de sa vermine en le lavant avec de l'eau et du poivre. || **2.** *Par extens.* et *littér.* Irriter, piquer comme le ferait du poivre : *Le jus de tabac qui lui poivrait la bouche* (Huysmans). || **3.** *Fig.* et *fam.* Faire payer à quelqu'un un prix excessif (vieilli) : *On l'a poivré dans ce magasin* (Littré). || **4.** *Fig.* et *pop.* Enivrer : *Faudrait tout de même pas que tu le poivres juste pour le premier coup. C'est alors qu'il mettrait les voiles* (Romains). || **5.** *Fig.* et *pop.* Communiquer une maladie vénérienne à quelqu'un (vieilli) : *C'est en passant à Fort-Crampel que le pauvre garçon s'est fait poivrer* (Gide). || **6.** *Fig.* et *littér.* Rendre caustique ou licencieux un texte, un récit, une plaisanterie.

◆ **se poivrer** v. pr. (1562, Du Pinet, au sens de « se vautrer dans la poussière » [en parlant d'un faucon] ; 1640, Oudin, au sens de « attraper une maladie vénérienne » ; sens actuel, 1953, A. Simonin). *Pop.* et *péjor.* Se soûler.

poivrier [pwavrije] n. m. (de *poivre* [v. ce mot] ; v. 1206, Guiot de Provins, écrit *pevrier,* au sens de « marchand de poivre » ; écrit *poivrier,* au sens I, 1562, Du Pinet ; sens II, 1-2, 1642, Oudin).

I. Arbuste grimpant, de la famille des pipéracées, qui pousse dans les régions tropicales, dont les feuilles sont le plus souvent coriaces, dont les fleurs sont disposées en chatons filiformes et pendants, et dont le fruit est le poivre : *Des poivriers au parfum piquant, d'autres essences qui commençaient à s'échauffer sous le soleil de midi embaumaient l'air* (Lacretelle). || *Faux-poivrier,* v. à l'ordre alphabétique.

II. 1. *Vx.* Boîte à poivre. (On disait plus souvent POIVRIÈRE.) || **2.** Petit accessoire de table, généralement en verre et pourvu d'un bouchon à trous, qui permet de saupoudrer un mets de poivre moulu. (On dit parfois POIVRIÈRE.)

poivrière [pwavrijɛr] n. f. (de *poivre* ; 1718, Acad., au sens II, 1 ; sens I, 1842, Acad. ; sens II, 2, 1755, Havard ; sens II, 3, 1842, Acad. [*en poivrière,* 1852, Th. Gautier]).

I. Plantation de poivriers.

II. 1. *Vx.* Petite boîte à compartiments, dans laquelle on mettait du poivre, de la muscade et d'autres épices. (On disait parfois POIVRIER.) || **2.** *Auj.* Syn. peu usité de POIVRIER (au sens II, 2). || **3.** *Par anal.* Guérite en maçonnerie, au toit conique, construite en encorbellement à l'angle d'un bastion ou d'un château, pour permettre d'en surveiller les abords : *Athos indiqua à Grimaud une espèce de poivrière, où celui-ci comprit qu'il devait se tenir en sentinelle* (Dumas père). || *En poivrière,* se dit d'une construction de forme conique ou surmontée d'un toit conique : *Les tours en poivrière de Sigognac* (Gautier). *Le château m'apparut brusquement dans sa masse noire, avec ses tours en poivrière* (France).

poivron [pwavrɔ̃] n. m. (de *poivre ;* 1785, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Fruit du piment, et, particulièrement, du piment doux : *Salade de poivrons. Étalages admirables de fruits, aubergines, tomates, pêches et surtout poivrons verts, rouges, dorés, énormes, rutilants* (Gide). || **2.** Plant de piment doux.

poivrot, e [pwavro, -ɔt] n. (de *poivre* [v. ce mot], au sens de « eau-de-vie » ; 1867, Delvau). *Pop.* Ivrogne, ivrognesse : *Ainsi à demi soûl, on s'affermit sur ses jambes à la vue d'un poivrot embrassant les becs de gaz* (Montherlant).

poivroter (se) [səpwavrɔte] v. pr. (de *poivrot ;* 1883, Esnault). *Pop.* Se soûler.

poix [pwa] n. f. (lat. *picem,* accus. de *pix, picis,* poix ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *peiz* [*poiz, pois,* fin du XIIe s., *Floovant ; poix,* v. 1560, Paré], au sens 1 [*poix blanche,* 1600, O. de Serres ; *poix jaune,* 1835, Acad. ; *poix-résine,* v. 1226, *R. Li. R.,* X, 134 — écrit *pois resine ; poix sèche,* 1562, Du Pinet] ; sens 2, 1918, Esnault). **1.** *Poix noire,* ou simplem. *poix,* mélange mou et collant, à base de résines et de goudrons végétaux, produit par distillation incomplète de bois résineux ou de térébenthine, et principalement utilisé pour faire adhérer des objets en assurant l'étanchéité de l'ensemble ainsi obtenu : *La poix du cordonnier. Autrefois les assiégés versaient de la poix bouillante sur les soldats qui tentaient d'escalader une fortification. Il y avait également deux ou trois porteurs de torches qui balançaient des flammes nues et des fumées de poix dans l'écroulement blanc* (Giono). || *Poix blanche* ou *poix jaune,* résine ordinaire, fondue et filtrée avec soin. || *Poix résine* ou *poix-résine,* résine de térébenthine. || *Poix sèche,* autre nom de la *colophane.* || **2.** *Pop.* et *vx.* Malchance persistante : *Avoir la poix.* (On emploie plus souvent POISSE 3.)

pokal [pɔkal] n. m. (allem. *Pokal,* coupe ; 1963, Larousse). Coupe en verre, à couvercle et à pied élevé.

pokalem [pɔkalɛm] n. m. (mot polonais désignant une espèce de bonnet ; 25 avr. 1767, d'après Larousse, 1875). Sorte de bonnet de police en usage dans l'armée française au XVIIIe s. et au début du XIXe.

poker [pɔkɛr] n. m. (mot anglo-améric. de même sens ; 1855, Grandfort [115], au sens 1 [« ensemble de quatre cartes ayant... la même valeur », 1923, Larousse] ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Jeu de cartes dans lequel chaque joueur dispose de cinq cartes et où le gagnant des enjeux est celui qui possède effectivement la combinaison la plus forte ou qui arrive, en bluffant, à le faire croire à son ou à ses adversaires ; chacune des parties de ce jeu. || À ce jeu, ensemble de quatre cartes ayant chacune la même valeur : *Un poker de dames.* || **2.** Fig. *Partie de poker,* affaire commerciale, diplomatique ou politique très serrée, dans laquelle chacun des concurrents essaie de l'emporter en intimidant habilement ses adversaires. || *Coup de poker,* v. coup (§ III n. 2).

poker dice [pɔkɛrdajs] n. m. (loc. angloaméric. de même sens, de *poker* [v. l'art. précéd.] et de l'angl. *dice,* partie de dés [plur. de *die,* « dé », empr. du franç. *dé*] ; 1932, Larousse). Jeu de dés, qui se joue avec cinq dés dont les faces représentent des cartes (neuf, dix, valet, dame, roi, as), et dans lequel les combinaisons sont identiques à celles du poker véritable.

• REM. Le mot est très souvent altéré, par étymologie populaire, en POKER D'AS (1932, Larousse) : *Mathieu avait offert à Ivich un jeu de poker d'as dans un petit sachet en cuir. Ivich en avait fait cadeau à Boris. Ils y jouaient souvent tous les deux* (Sartre).

pokériste [pɔkerist] n. (de *poker ;* 1895, Bonnaffé). Joueur, joueuse de poker (peu usité) : *Quatre pokéristes arrivaient vers cinq heures d'après-midi* (Colette).

polabe [pɔlab] n. m. (de *Polabes,* n. de tribus slaves occidentales, établies, vers l'époque des grandes invasions, entre l'Oder et l'Elbe, du slave *po,* « le long de », et de *Labe,* « Elbe », proprem. « ceux du long de l'Elbe » ; 1932, Larousse). Langue du groupe slave occidental, parlée autrefois dans le bassin inférieur de l'Elbe.

polack adj. et n. V. POLAQUE 1.

1. polacre [pɔlakr] n. f. (origine obscure [l'ital. *polacca, polacra,* et l'esp. *polacra* sont apparus postérieurement au mot franç. et ne peuvent donc être à l'origine de celui-ci, quoi qu'en disent la plupart des dictionnaires étymologiques] ; 12 déc. 1600, d'après Toselli [p. 96], au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Ancien navire de la Méditerranée, ayant des mâts à pible et des voiles carrées : *Je me suis trouvé très heureux de m'embarquer sur une polacre génoise* (Balzac). *Le roi fauve a pris Chypre au vol de sa polacre* (Leconte de Lisle). || **2.** Voile latine gréée à l'avant des navires et tenant lieu de trinquette.

• REM. Au sens 1, on employait aussi la forme POLAQUE (1688, Miege [encore dans Acad., 1878]).

2. polacre n. m. V. POLAQUE 1.

polacron [pɔlakrɔ̃] n. m. (de *polacre* 1 ; 1680, Jal, au sens 2 ; sens 1, 1831, Kemna, 212). **1.** Nom donné autrefois, dans certaines régions, à une barque qui ressemblait à une petite polacre. || **2.** *Auj.* Petit foc ou petite voile latine, qui n'a qu'une drisse allant en tête de mât.

polaire [pɔlɛr] adj. (lait médiév. *polaris,* polaire, du lat. class. *polus,* pôle du monde, étoile polaire, ciel, gr. *polos,* pivot, pôle [v. PÔLE] ; 1555, Vaganay, au sens I, 1 [*cercle polaire terrestre,* fin du XVI^e s. ; *cercle polaire céleste,* 1875, Larousse ; *étoile polaire,* 1611, Cotgrave — *polaire,* n. f., 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 2, 1555, Vaganay [« ...propre aux régions avoisinant les pôles... », av. 1848, Chateaubriand] ; sens I, 3, 1962, Robert ; sens I, 4-5, début du XX^e s. [aussi « qui est extrêmement froid » et pour une couleur] ; sens I, 6, av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam [pour le comportement d'une personne, début du XX^e s.] ; sens II, 1, 1962, Robert ; sens II, 2, 1875, Larousse ; sens II, 3, 1869, Littré [pour une molécule, 1949, Larousse] ; sens III, 1907, Larousse).

I. 1. Relatif aux pôles terrestres et célestes. || *Cercle polaire terrestre,* chacun des deux petits cercles parallèles à l'équateur terrestre, à une distance angulaire des pôles égale à 23° 27' environ, qui séparent les zones tempérées des zones glaciales. || *Cercle polaire céleste,* chacun des deux petits cercles parallèles à l'équateur céleste, à une distance angulaire des pôles égale à l'obliquité de l'écliptique, soit 23° 27' environ. || *Étoile polaire* ou, substantiv., *la polaire,* l'étoile α de la Petite Ourse, visible à l'œil nu, qui est la plus proche du pôle septentrional de la sphère céleste et qui définit la direction du nord. || **2.** Qui est situé au voisinage des deux pôles de la Terre : *Une mer polaire. Les régions polaires.* || Qui est propre aux régions avoisinant les pôles de la Terre : *Climat polaire. Flore, faune polaire. Été polaire. La pointe septentrionale de Terre-Neuve arrive à la latitude du cap Charles I^er du Labrador ; quelques degrés plus haut, commence le paysage polaire* (Chateaubriand). *La nuit polaire atroce, avec ses froids inhumains qui parfois, lorsque le blizzard souffle, empêchent quiconque de sortir de sa maison et l'isolent dans son blockhaus de neige* (Frison-Roche). || **3.** Qui a pour objet l'étude de ces régions : *Expédition polaire.* || **4.** *Front polaire,* en météorologie, front froid venant des régions du pôle. || **5.** Qui, par son aspect ou ses conditions climatiques, évoque les régions du pôle : *Le paysage sans arbre, bleu, dur, polaire* (Duhamel). *Rien ne ressemblait à ce qu'elle avait imaginé* [du désert]. *Elle n'avait pas pensé au froid, au vent coupant, à ces plateaux quasi polaires encombrés de moraines* (Camus). || *Par exagér.* Qui est extrêmement froid : *Couvrez-vous bien : il fait une température polaire.* || Se dit d'une couleur comparable à celle de la glace, d'une couleur qui a des reflets métalliques : *Son regard, d'un bleu polaire, lui pâlissait les joues* (Duhamel). || **6.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne dont l'accueil est glacial : *Ce fut d'une froideur ! Félicienne fut polaire* (Villiers de L'Isle-Adam). || *Fig.* et *littér.* Se dit de ce qui, dans le comportement d'une personne, est l'indice d'une grande froideur : *La jeune femme faisait paraître un sourire polaire* (Duhamel).

II. 1. *Plan polaire d'un point A par rapport à une quadrique* Q, plan, lieu des points conjugués de A par rapport à la quadrique Q. || **2.** *Coordonnées polaires,* coordonnées d'un point par rapport à un point origine, ou pôle, l'une étant la distance du point au pôle, et l'autre l'angle formé par le rayon joignant le pôle au point et par un axe passant par O. || **3.** En physique, relatif aux pôles d'un aimant ou d'un générateur électrique : *Les charbons polaires étaient employés dans la production de la lumière électrique.* || Se dit d'une molécule dont l'action à distance est assimilable à celle d'un dipôle électrique.

III. *Globule polaire,* en biologie, minuscule cellule apparaissant au cours de l'ovogenèse, formée par la double bipartition de l'ovocyte, et vouée à la dégénérescence.

• SYN. : **I, 5** *aride, désolé, lunaire, nu, pelé ;* **6** *glacial ; glaçant, réfrigérant.*

◆ adj. et n. f. (1875, Larousse, comme n. f. ; *droite polaire,* 1877, Littré). *Droite polaire,* ou *polaire,* n. f., droite qui joint les points de contact de deux tangentes menées d'un même point à une courbe du deuxième degré : *La polaire d'une conique est une conique. Transformations par polaires réciproques.*

◆ n. f. (1963, Larousse). En aéronautique, courbe représentant les variations du coefficient de portance, en fonction du coefficient de traînée, d'un profil d'aile, d'une aile ou d'un avion entier, lorsque l'angle d'attaque varie.

1. polaque, polack ou **polak** [pɔlak] adj. et n. (polonais *polak,* Polonais, abrév. de *polánin,* même sens ; XVI^e s., Godefroy, écrit *polac ; polaque,* fin du XVI^e s., Du Fail ; *polack, polak,* début du XX^e s.). Polonais, polonaise (*fam.* et souvent *péjor.* depuis le XIX^e s.) : *L'armée polaque. Une bande de polacks ivres. Il m'est impossible d'être assez modeste pour croire que ce brave Polaque soit plus fort que moi* (Flaubert).

◆ **polaque** ou , par altér., **polacre** n. m. (1752, Trévoux [pour les deux formes]).

Cavalier polonais au service de la France aux XVII[e] et XVIII[e] s. : *Un polaque à moustache, à la démarche altière, | Peut arrêter d'un mot sa république entière* (Voltaire).

• REM. Au sens de « Polonais », on a employé jusqu'au XIX[e] s. la forme altérée *Polacre* (fin du XVI[e] s., Brantôme) : *Les deux rois des Polacres* (Chateaubriand).

2. polaque n. f. V. POLACRE 1.

1. polar [pɔlar] n. m. (de [*roman*] *pol*[*icier*], avec le suff. fam. et péjor. *-ar*[*d*] ; 1970, Robert). *Fam.* Roman policier.

2. polar [pɔlar] adj. et n. (abrév. de *polarisé* ; 1952, Esnault). Se dit d'une personne qui ne s'intéresse à rien d'autre qu'à ses propres activités intellectuelles, et, *par extens.*, qui a l'esprit un peu détraqué : *Les polars ne sont pas drôles en société. Il a bûché trop dur ; maintenant il est complètement polar.*

polari- [pɔlari] ou **polaro-** [pɔlaro], premiers éléments tirés, d'après *polaire,* du gr. *poleîn,* tourner (dér. de *polos,* pivot, pôle — V. PÔLE), et qui entrent dans la composition de mots savants.

polarimètre [pɔlarimɛtr] n. m. (de *polari-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1869, Littré). Instrument d'optique destiné à observer et à mesurer la proportion de lumière polarisée existant dans un rayon lumineux, ou la rotation du plan de polarisation.

polarimétrie [pɔlarimetri] n. f. (de *polari-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1953, Larousse). En optique, mesure de la rotation du plan de polarisation à la traversée de certaines substances.

polarimétrique [pɔlarimetrik] adj. (de *polarimétrie* ; 1953, Larousse). En optique, relatif à la polarimétrie ou au polarimètre.

polarisabilité [pɔlarizabilite] n. f. (dér. savant de *polarisable* ; 1962, Robert). En électricité, caractère de ce qui peut être polarisé.

polarisable [pɔlarizabl] adj. (de *polariser* ; 1962, Robert). En optique et en électricité, se dit de ce qui peut être polarisé : *Lumière polarisable. Pile polarisable.*

polarisant, e [pɔlarizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *polariser* ; 1803, *Annales du Museum national d'histoire naturelle,* II, 177 [au fig., début du XX[e] s.]). En optique, se dit de ce qui est susceptible de polariser la lumière et de ce qui est conçu pour obtenir ce résultat : *Substance polarisante : Lunettes polarisantes. Microscope polarisant.* || *Fig.* et *littér.* Se dit de ce qui oriente vers un point précis une activité, des intérêts, des sentiments : *Petit à petit et pour mieux exercer leur action polarisante, les partis se sont éloignés les uns des autres, et les partis extrêmes, parce qu'ils offrent des impératifs tranchés et tranchants, exercent sur les esprits une action chaque jour plus tyrannique* (Duhamel).

polarisateur, trice [pɔlarizatœr, -tris] adj. (dér. savant de *polariser* ; 1858, Nysten). En optique, se dit de ce qui provoque la polarisation de la lumière.

◆ n. (fin du XIX[e] s.). *Fig.* Personne qui, par son charme, attire et regroupe autour d'elle des admirateurs, des sympathisants, des disciples : *Olivier, polarisateur exceptionnel, [...] risquait de créer des sympathies* (Fabre).

◆ **polarisateur** n. m. (1875, Larousse). Prisme biréfringent qui polarise la lumière.

polarisation [pɔlarizasjɔ̃] n. f. (de *polariser* ; 1810, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [106], au sens 1 [*angle de polarisation, plan de polarisation,* 1869, Littré ; *polarisation rotatoire magnétique,* 1888, Larousse] ; sens 2, 1949, Larousse [pour un tube électronique, 1963, Larousse ; *polarisation des électrodes,* 1877, Littré ; *polarisation magnétique,* 1888, Larousse ; *plan de polarisation des ondes,* 1953, Larousse] ; sens 3, 1953, Larousse ; sens 4, 1845, Bescherelle ; sens 5, 1883, Renan). **1.** En optique, ensemble des phénomènes liés à l'orientation des vibrations lumineuses autour de leur direction de propagation : *Il apprenait d'Arago la polarisation de la lumière* (Hugo). || *Angle de polarisation,* angle d'incidence sous lequel un rayon lumineux cesse complètement de pouvoir être réfléchi. || *Plan de polarisation,* plan caractérisant l'orientation des vibrations lumineuses dans la lumière polarisée. || *Polarisation rotatoire magnétique,* rotation du plan de polarisation sous l'action d'un champ magnétique. || **2.** En électricité, établissement d'une différence de potentiel entre deux conducteurs. || Tension continue appliquée à la grille d'un tube électronique, en vue d'en fixer le point de fonctionnement. || *Polarisation des électrodes,* dans une pile électrique en fonctionnement, abaissement de la force électromotrice, dû à la modification des surfaces de contact des électrodes avec l'électrolyte. || *Polarisation magnétique,* en électro-acoustique, action magnétique auxiliaire, utilisée, lors d'un enregistrement, pour améliorer la qualité des signaux de celui-ci. || *Plan de polarisation des ondes,* plan dans lequel sont situées les composantes électrique et magnétique des ondes hertziennes. || **3.** En physique, changement des conditions d'un milieu, dans lequel certains phénomènes, préalablement isotropes, prennent un caractère vectoriel. || **4.** En biologie, propriété de tout organe ou organisme possédant un axe de symétrie lorsque les régions voisines des deux extrémités de cet axe sont différentes. || **5.** *Fig.* Action de concentrer, d'attirer en un même point des forces, des activités, des sentiments, etc. : *La polarisation des intérêts économiques sur la recherche de nouvelles sources d'énergie.*

polariscope [pɔlariskɔp] n. m. (de *polari-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Instrument d'optique permettant de constater si une lumière est naturelle ou polarisée. || **2.** Appareil permettant la mesure des contraintes internes auxquelles sont soumis des objets en verre ou en une autre matière transparente et biréfringente.

polarisé, e [pɔlarize] adj. (part. passé de *polariser* ; av. 1867, Baudelaire, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1949, Larousse [en arg. scol., 1952, Esnault]). **1.** Se dit de ce qui a été soumis au phénomène de la polarisation : *Lumière polarisée. Le soleil n'émettait pas de lumière à proprement parler, mais une espèce de feu sombre et triste sans réflexion, comme si tous les rayons étaient polarisés* (Baudelaire). || **2.** Se dit d'un appareil présentant deux pôles de nature différente. || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne ou d'une chose orientée vers une activité déterminée : *Des recherches très polarisées. Tous les ingénieurs de l'usine étaient polarisés sur la mise au point d'un nouvel alliage.* || *Arg. scol.* Se dit d'une personne qui s'adonne intensément à ses études sans manifester la moindre curiosité pour autre chose, et, *par extens.*, qui paraît avoir le cerveau quelque peu dérangé.

polariser [pɔlarize] v. tr. (dér. savant de *polaire* [v. ce mot], terme considéré à tort comme un dér. du v. gr. *poleîn,* tourner [v. POLARI-] — les premières expériences de polarisation ayant été effectuées à l'aide d'un cristal biréfringent qu'on faisait tourner ; 1810, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [106], au sens 1 ; sens 2 [sous l'influence de *pôle* et de *polarité* — de même que le sens 3], 1858, Baudelaire ; sens 3, 1928, R. Martin du Gard). **1.** En optique, en électricité et en physique, soumettre au phénomène de la polarisation : *Polariser un rayon lumineux, des électrodes, une pile.* || **2.** *Fig.* Réunir des éléments divers et les diriger vers un point précis : *Pour idéaliser mon sujet, je dois en concentrer tous les rayons dans un cercle unique, je dois les polariser ; et le cercle tragique où je vais les rassembler sera, comme je l'ai dit, une âme de mon choix* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* Être le point de convergence de forces, d'idées, de sentiments : *Un orateur qui polarise l'attention de son auditoire. Il y a les idées, les grandes pancartes, qu'on promène en tête de ce cortège qu'est une société, qu'est une civilisation. Ce sont elles qui polarisent, d'une façon nouvelle chaque fois, l'éternelle nature humaine* (Romains).

◆ **se polariser** v. pr. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** En parlant

d'une onde lumineuse, d'une pile électrique, etc., être soumis au phénomène de la polarisation : *Lumière qui se polarise* (Acad., 1835). || **2.** *Fig.* Se concentrer en un seul point : *Je vois toujours presque à la fois les deux faces de chaque idée et l'émotion toujours chez moi se polarise* (Gide).

polariseur [pɔlarizœr] n. m. (de *polariser ;* 1872, M.N. Bouillet). Appareil d'optique servant à polariser la lumière.

polarité [pɔlarite] n. f. (dér. savant de *polaire ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1962, Robert ; sens 4, 1942, Caullery, p. 46 [*polarité cellulaire,* 1963, Larousse]). **1.** Propriété qu'a un aimant, ou un corps aimanté, de s'orienter dans un sens déterminé à l'intérieur d'un champ magnétique : *L'aiguille de la boussole se tourne vers le nord par polarité.* || **2.** Qualité qui permet de distinguer l'un de l'autre chacun des pôles d'un générateur électrique. || **3.** En mathématiques, état d'un système dont deux points quelconques ont des caractéristiques différentes : *Le segment de droite* AB *présente une polarité, puisque l'on distingue chacune de ses extrémités.* || **4.** *Polarité de l'œuf,* en biologie, caractère de l'œuf qui se traduit par une stratification régulière du vitellus, les matériaux vitellins les plus denses et les plus grossiers se trouvant au pôle végétatif, les plus légers et les plus fins vers le pôle animal, où se tient le noyau. || *Polarité cellulaire,* caractère de la cellule résultant de variations régulières de structures et de propriétés le long de son axe.

polaro-. V. polari-.

polarogramme [pɔlarɔgram] n. m. (de *polaro-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, signe, figure, de *graphein,* écrire ; 1968, Larousse). Courbe donnant la valeur de l'intensité du courant, en fonction de la tension de polarisation relative à une mesure polarographique.

polarographe [pɔlarɔgraf] n. m. (de *polaro-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1963, Larousse). Appareil électrique mesurant et enregistrant le courant qui circule lorsqu'une tension déterminée est appliquée entre deux électrodes placées dans un liquide à analyser.

polarographie [pɔlarɔgrafi] n. f. (de *polaro-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1952, Larousse). Mesure et représentation graphique de la tension de polarisation dans une électrolyse.

polarographique [pɔlarɔgrafik] adj. (de *polarographie ;* 1968, Larousse). Relatif à la polarographie : *Courbe polarographique.*

Polaroïd [pɔlarɔid] n. m. (nom déposé, mot angl. de même sens, de *polaro-* [du gr. *poleîn* — v. polari-] et de *-id* [gr. *eidos,* forme, apparence] ; 1953, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Feuille transparente, faite de résine synthétique remplie dans sa masse de petits cristaux ayant tous leurs axes parallèles, et capable de polariser la lumière qui la traverse : *Les lunettes de soleil en Polaroïd sont efficaces contre l'éblouissement.* || **2.** Appareil photographique assurant un traitement très rapide des surfaces sensibles.

polastre [pɔlastr] n. m. (probablem. dér. dialect. de *poêle* 2 ; 1875, Larousse). Réchaud dont se servent les plombiers pour chauffer l'intérieur des tuyaux de cuivre ou de fer qu'ils ont à souder ou à réparer.

polatouche [pɔlatuʃ] n. m. (polonais *polatucha,* même sens ; 1761, Buffon). Mammifère rongeur de la famille des sciuridés, répandu dans l'hémisphère Nord, possédant une membrane velue qui prolonge la peau des flancs et forme une sorte de parachute, grâce auquel l'animal peut franchir, en descendant en ligne droite, des distances de 20 à 30 m : *Le polatouche, ordinairement appelé « écureuil volant », semble planer d'un arbre à l'autre.*

polder [pɔldɛr] n. m. (néerl. *polder,* même sens ; 1269, Tailliar, écrit *polre ;* 1805 [1er germinal an XIII], *Bulletin des lois, écrit poldre ; polder,* 1823, Boiste [le mot ne semble pas être attesté entre le milieu du xive s. et le début du xixe s.]). Région conquise sur la merl sur des lacs intérieurs ou des marais, drainée, mise en valeur et protégée par des digues : *J'ai vu les herbagers des polders draguer le fond de leurs canaux* (Duhamel). *L'histoire d'un polder, marais fangeux, drainé, coupé de watergangs, devenant watringue* (Van der Meersch).

pôle [pol] n. m. (lat. *polus,* pôle du monde, étoile polaire, ciel, gr. *polos,* pivot, axe du monde, voûte céleste ; v. 1220, *la Petite Philosophie,* au sens I, 1 [absol. et « les régions polaires », 1718, Acad. ; *d'un pôle à l'autre,* av. 1784, Diderot] ; sens I, 2, av. 1885, V. Hugo [*pôle d'inaccessibilité,* 1962, Larousse, art. *inaccessibilité*] ; sens I, 3, 1690, Furetière [*pôle d'une fonction,* 1963, Larousse] ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 5 et 7, 1963, Larousse ; sens I, 6, fin du xixe s. [*pôle végétatif,* 1963, Larousse] ; sens I, 8, v. 1650, d'après Richelet, 1680 ; sens II, 1, 1647, Descartes [*pôle conséquent,* 1963, Larousse ; *pôle magnétique,* 1869, Littré] ; sens II, 2, 1812, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* 2e partie, p. 156 [aussi *pôle négatif* et *pôle positif ; pôle saillant,* 1963, Larousse] ; sens II, 3, début du xviie s., Malherbe).

I. 1. Nom donné à chacune des intersections de l'axe imaginaire du monde avec la sphère céleste (*pôle céleste*) ou à chacune des intersections de l'axe du globe terrestre avec sa surface (*pôle terrestre*) : *Le pôle boréal,* ou *pôle Nord. Le pôle austral,* ou *pôle Sud.* || Absol. *Le pôle,* le pôle Nord : *On croit se promener au pôle dans la neige, tant cette partie de la ville arabe est ouatée au clair de lune* (Saint-Exupéry). *Ce n'est qu'un « floe-edge », l'une de ces curiosités de l'Arctique où, même à proximité du Pôle, on rencontre parfois en plein hiver des étendues d'eaux libres* (Frison-Roche). || *Par extens.* Les régions polaires : *Les Eskimos du pôle. Le climat du pôle Sud est extrêmement rigoureux.* || Poét. *D'un pôle à l'autre,* par toute la terre. || **2.** Toute région très froide : *Le pôle* [la Sibérie] *est pour ton maître un cachot vaste et noir* (Hugo). || *Pôle du froid,* v. froid. || *Pôle d'inaccessibilité,* nom donné, pendant l'« Année géophysique internationale » (1957-1958), au point de l'Antarctique qui était théoriquement le plus difficile à atteindre. || **3.** *Pôle d'un cercle,* sur une sphère, chacune des extrémités du diamètre perpendiculaire au plan de ce cercle. || *Pôle d'une fonction mathématique,* point où cette fonction devient infinie, et tel que la réciproque de cette fonction soit régulière. || **4.** Dans divers domaines technologiques, chacune des deux extrémités de l'axe sur lequel tourne un corps sphérique. || **5.** Partie extrême d'un organe anatomique qui comporte deux extrémités : *Pôle supérieur de l'estomac. Pôle inférieur du rein.* || **6.** *Pôle animal,* en biologie, dans les œufs dont le vitellus est inégalement distribué, l'une des extrémités de l'œuf, à peu près libre d'inclusions. || *Pôle végétatif,* région opposée au pôle animal, riche en inclusions vitellines, et la plus dense. || **7.** *Pôle ligneux,* ou *pôle libérien,* point du cylindre central où se forment les premiers éléments du bois ou du liber. || **8.** *Fig.* Élément, unité en complète opposition avec un autre élément, une autre unité qui lui fait pendant : *Ces deux pôles que sont l'erreur et la vérité. Il allait sans cesse du pôle de la joie au pôle de la tristesse.*

II. 1. *Pôles de l'aimant,* points ou régions par lesquels l'aimant attire avec le plus de force le fer et l'acier. || *Pôle conséquent,* pôle séparant, dans une substance magnétique, deux régions d'aimantation opposée. || *Pôle magnétique* ou *géomagnétique,* lieu de la Terre où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est de 90°, c'est-à-dire où l'aiguille aimantée suspendue librement se tient verticale. || **2.** Chacune des extrémités d'un générateur électrique, destinées à le relier aux conducteurs extérieurs. || *Pôle négatif,* dans une machine à courant continu, celui des pôles qui se trouve au potentiel le moins élevé. || *Pôle positif,* dans une machine à courant continu, celui des pôles qui se trouve au potentiel le plus élevé. || *Pôle saillant,* ensemble d'un noyau et d'un épanouissement po-

laire en saillie sur la culasse magnétique ou sur le moyeu. || **3.** *Fig.* Ce qui attire : *Peut-être ai-je été moi-même l'idéal d'un autre, le pôle d'une âme en souffrance ?* (Gautier). *Il était, lui, un de ces braillards tapageurs pour qui la vie n'a pas de plus grands plaisirs que le café et la fille publique. En dehors de ces deux pôles de l'existence, il ne comprenait rien* (Maupassant). *La femme est alors* [au XVII^e s.] *le principal pôle de la poésie, la substance de l'œuvre d'art* (Beauvoir). [On dit aussi, en ce sens, PÔLE D'ATTRACTION.]

polémarchie [pɔlemarʃi] n. f. (gr. *polemarkhia,* même sens, de *polemarkhos* [v. l'art. suiv.] ; 1869, Littré). Fonctions du polémarque.

polémarque [pɔlemark] n. m. (gr. *polemarkhos,* chef d'une armée, ministre de la Guerre, général en chef, de *polemos,* combat, bataille, guerre, et de *arkhein,* guider, commander ; 1738, Ch. Rollin). Dans certaines cités de la Grèce ancienne, haut personnage exerçant d'abord les fonctions de chef d'armée, et dont le rôle se réduisit peu à peu : *Le roi et l'archonte joints au polémarque et aux six thesmothètes* [...], *complétèrent le nombre de neuf magistrats annuels qu'on prit l'habitude d'appeler les neuf archontes* (Fustel de Coulanges).

polémique [pɔlemik] n. f. (gr. *polemikos,* qui concerne la guerre, belliqueux, hostile, querelleur ; fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). Controverse, débat plus ou moins violent se déroulant le plus souvent par écrit : *Une polémique s'ensuivrait, il faudrait répondre dans les journaux* (Flaubert). *Permettez-moi de couper court à cette polémique stérile* (Ionesco).

• SYN. : *discussion, dispute* (vx), *querelle.*

◆ adj. (1584, Benedicti). Qui convient à la polémique ou qui lui appartient ; qui a un caractère violent, agressif : *Ton polémique. Style polémique. Article polémique. M. de Saint-Cyran était un directeur véritable et selon l'esprit. M. Arnaud était un grand docteur et un controversiste ; M. de La Mennais aussi est un écrivain polémique ardent : ni l'un ni l'autre n'étaient des directeurs* (Sainte-Beuve).

polémiquer [pɔlemike] v. intr. (de *polémique ;* fin du XIX^e s. [d'après Bloch-Wartburg], puis 1928, *Mercure de France,* 208, p. 681). Faire de la polémique : *J'ai fait des articles, des interventions en Commission, j'ai polémiqué, j'ai lu...* (Romains). *Polémiquer à propos d'un projet de loi.*

• REM. On a employé autrefois la forme POLÉMISER (1845, Bescherelle).

polémiste [pɔlemist] n. (de *polémique ;* 1845, Bescherelle). Personne qui fait de la polémique : *Aucune loi sur la presse n'empêchera le polémiste-né d'aboyer aux chausses des puissants qu'il hait et de tout ramasser de ce qui peut leur nuire* (Mauriac).

polémographe [pɔlemɔgraf] n. (de *polémo-,* élément tiré du gr. *polemos,* combat, guerre, et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1878, Larousse). Auteur qui écrit sur les choses de la guerre ou décrit des batailles. (Peu usité.)

polémologie [pɔlemɔlɔʒi] n. f. (de *polémo-,* élément tiré du gr. *polemos,* combat, guerre, et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1949, Larousse). Nom donné depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à l'étude de la guerre en tant que phénomène d'ordre social et humain, dans ses causes et ses conséquences de tous ordres (économique, politique, démographique, moral, etc.).

polémologique [pɔlemɔlɔʒik] adj. (de *polémologie ;* 1965, Bouthoul, p. 121). Qui a trait à la polémologie.

polémoniacées [pɔlemɔnjase] n. f. pl. (dér. savant de *polémoine* — v. à l'art. — [fin du XVI^e s.], lat. *polemonia,* valériane, du gr. *polemônion,* même sens, mot formé sur le n. pr. d'homme *Polemôn ;* 1803, Boiste, écrit *polémonacées ; polémoniacées,* 1842, Acad.). Famille de plantes à fleurs dicotylédones gamopétales, propres à l'Amérique, sauf quelques exceptions, dont le type est la *polémonie,* ou *polémoine,* scientifiquement appelée *polemonium,* et dont une espèce est la *valériane grecque.*

polenta [pɔlɛnta *ou* pɔlɛ̃ta] n. f. (mot ital. de même sens, du lat. *polenta,* bouillie de farine d'orge [qui avait donné le moyen franç. *polente,* même sens — début du XVI^e s. —, *polenta* — 1557, Dodoens, 573] ; août 1807, *Journ. des gourmands,* p. 119). Bouillie de farine de maïs ou, en automne, de farine de châtaigne, dont le peuple se nourrit dans plusieurs parties de l'Italie et de la Corse : *La polenta est affreuse, les châtaignes mal écrasées ont un goût moisi* (Daudet). *Ils feraient tout simplement dans la casserole de la « polenta » avec de la farine de maïs, comme en Piémont* (Giono).

polhodie [pɔlɔdi] n. f. (du gr. *polos,* pivot [v. PÔLE], et *hodos,* voie, route ; 1851, Poinsot, p. 94). Courbe que parcourt, sur l'ellipsoïde d'inertie d'un corps solide qui peut tourner librement autour d'un point fixe et qui n'est soumis à aucune force, le point de contact de cet ellipsoïde avec le plan fixe parallèle au plan du maximum des aires, sur lequel il roule.

1. poli, e [pɔli] adj. (lat. *politus,* lisse, fourbi, brillant, orné avec élégance, poli par l'instruction, raffiné [en parlant du style], part. passé adjectivé de *polire* [v. POLIR] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [*taille polie brillante, mate,* 1963, Larousse] ; sens 2, v. 1830, Vigny ; sens 3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 4, 1580, Montaigne [« élégant », fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre*] ; sens 5, av. 1678, La Rochefoucauld). **1.** Se dit d'un objet dont la surface a été rendue lisse, unie et luisante, en particulier sous l'effet du frottement : *Son visage* [du capitaine] *est lisse comme un galet poli, mais le front, même dans le repos, est labouré de trois rides ondoyantes* (Montherlant). *À l'entrée des cylindres, les tiges des pistons, polies et luisantes comme les cuisses des chevaux de course, allaient et venaient, dans une majestueuse lenteur* (Vailland). || *Taille polie brillante,* aspect de pierre de taille ou de marbre présentant une surface unie brillante, sans rayures apparentes, formant miroir. || *Taille polie mate,* aspect de pierre de taille ou de marbre présentant une surface unie, mate, pratiquement sans rayures apparentes, reflétant légèrement la lumière. || **2.** *Fig.* Se dit d'une production de l'esprit qui résulte d'un travail patient et minutieux : *Une œuvre polie avec amour. Un style poli.* || **3.** *Class.* et *littér.* Se dit de ce qui est de bon goût, de bon ton : *Votre intendant jure qu'on ne peut pas faire une meilleure chère, ni plus polie* (Sévigné). *On ne l'a pas empêché* [La Fontaine], *à l'Oratoire, de lire le roman poli et anodin qu'est l'Astrée* (Giraudoux). || **4.** *Class.* Qui a reçu une culture intellectuelle et morale, qui s'est affiné, civilisé : *La Grèce devenait tous les jours plus forte et plus polie* (Bossuet). *Horace* [...] *vivait sous le règne du plus poli de tous les empereurs* (Boileau). || **5.** Se dit d'une personne (ou de son comportement) qui satisfait aux bienséances, aux règles de la politesse : *Le marchand de jouets, doux et poli d'ordinaire, lui fit* [...] *un accueil malgracieux* (France). *L'homme poli s'oppose à la brute ; il connaît et observe des conventions délicates* (Duhamel). *C'était un vrai gentleman, comme ils disent. Et poli, bien élevé !* (Simenon). *Voici un petit garçon bien poli. Une réponse à peine polie.* || Fam. *Trop poli pour être honnête,* v. HONNÊTE.

• SYN. : **2** *ciselé, fignolé* (fam.), *léché* (fam.), *peigné, perlé ;* **5** *affable, bien élevé, cérémonieux, civil, convenable, correct, courtois, déférent, respectueux.* — CONTR. : **2** *bâclé* (fam.), *négligé, saboté* (fam.) ; **5** *discourtois, impoli, inconvenant, incorrect, insolent, irrespectueux, irrévérencieux, malappris, mal élevé, malpoli, malotru, malséant.*

◆ **poli** n. m. (sens 1, 1612, Brunot [*poli miroir,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** État d'une chose dont la surface est unie, lisse et brillante : *Le vieux charpentier trouve dans le poli de sa planche la récompense de son travail* (Saint-Exupéry). *Acier, marbre d'un beau poli.* || *Poli miroir,* poli si poussé d'une surface métallique qu'elle ressemble à un miroir et qu'elle reflète l'image des objets avoisinants. || **2.** En vitrerie, der-

nière façon que l'on donne à une glace. || **3.** *Poli glaciaire,* aspect lisse et luisant des roches, blocs, cailloux ou galets produits par le frottement des glaciers.

2. poli [pɔli] n. m. (origine incertaine, peut-être du gr. *polios,* gris ; 1963, Larousse). Nom usuel d'un poisson appelé aussi *bogue.*

poliade [pɔljad] adj. (gr. *Polias, -ados,* protectrice de la ville [épithète d'Athéna], de *polis,* ville ; 1771, Trévoux [comme épithète d'Athéna ; pour toute divinité qui protégeait une cité, 1864, Fustel de Coulanges]). Dans l'Antiquité grecque, se disait d'une divinité qui protégeait une cité. || *Spécialem.* Surnom d'Athéna, protectrice d'Athènes et d'autres villes grecques.

polianthes [pɔljɑ̃tɛs] n. m. (du gr. *polios,* gris, et *anthos,* pousse, fleur ; 1875, Larousse). Plante ornementale tubéreuse, comprenant une douzaine d'espèces mexicaines.

1. police [pɔlis] n. f. (bas lat. *politia,* organisation politique, gouvernement, gr. *politeia,* droit de cité, genre de vie d'un citoyen, participation aux affaires publiques, gouvernement, régime politique, dér. de *politeuein,* participer aux affaires publiques, de *politês,* citoyen, dér. de *polis,* ville, cité ; v. 1250, Espinas, *Douai* [III, 148], écrit *pollice,* au sens de « règlement des métiers, etc., dans une ville » ; v. 1361, Oresme, écrit *police,* au sens de « bon ordre public, bonne administration » ; sens I, 1, v. 1460, G. Chastellain ; sens I, 2, 1606, Nicot [*régime de police,* 1963, Larousse ; *tribunal de police,* 1798, Acad. — *...de simple police,* 1835, Acad. ; *juge de police,* 1690, Furetière, art. *juge ; faire la police,* 1811, Chateaubriand — au fig., 1761, Marmontel] ; sens I, 3, 1684, La Fontaine [*opération de police,* 1939, L. Madelin ; *police secours,* 1932, Larousse ; *police judiciaire,* 1810, Code pénal ; *police de l'air...,* 1962, Robert ; *police des polices,* milieu du XX^e s. ; *indicateur de police,* 1748, Esnault — *informateur...,* 1962, Larousse, art. *informateur*] ; sens I, 4, 1825, Le Couturier [*police militaire,* 23 oct. 1883, *Bulletin des lois ; police judiciaire militaire, maritime,* 1963, Larousse] ; sens I, 5, 1903, Larousse ; sens I, 6, 1888, Larousse [*police sanitaire,* « ensemble des dispositions ayant pour but de préserver la santé publique », 1812, Mozin] ; sens I, 7 et 9, 1962, Robert ; sens 1, 8, début du XX^e s. ; sens II, 1963, Larousse).

I. 1. *Class.* Organisation d'une société ; législation, institutions politiques : *Belle comme Jérusalem où l'on voit* [...] *une police admirable sous un même chef* (Bossuet). *Chacun a débité ses maximes frivoles,* | *Réglé les intérêts de chaque potentat,* | *Corrigé la police et réformé l'État* (Boileau). *Quelle ville qu'Athènes ! quelles lois ! quelle police ! quelle valeur !* (La Bruyère). || **2.** Ensemble des règles imposées aux citoyens en vue de faire régner l'ordre, la tranquillité et la sécurité dans le groupe social : *Des polices établies par la politique des législateurs* (Massillon). *Le roi établit une nouvelle police pour garantir les Saxons des excès de ses soldats* (Voltaire). *Les Baillard revenus sur la colline étaient plus que jamais sous la surveillance de la haute police de l'oblat* (Barrès). *Assurer la police des grands ensembles, d'un hypermarché.* || *Régime de police,* système qui implique une réglementation préventive des libertés en vue de prévenir leur usage abusif (par opposition à *régime de droit*). || *Tribunal de simple police,* ou *tribunal de police,* tribunal qui connaît des contraventions. || Vx. *Juge de police,* juge de paix. || *Faire la police,* veiller au maintien de l'ordre et agir en conséquence ; au *fig.,* tout régenter : *Partout où il passe, il crie, donne des ordres, en un mot, il fait la police.* || **3.** Administration veillant à l'observation des règles qui maintiennent la sécurité publique : *Un gros in-folio relié en maroquin rouge, et réunissant plusieurs dossiers de rapports de police de l'année 1709* (Nerval). *La police de Londres avait été avisée d'un vol, accompagné peut-être d'assassinat, et elle avait trouvé la piste de Dieppe* (Simenon). *J'étais bel et bien pris ; déjà on nous faisait monter dans un car de la police* (Cayrol). *Un commissariat de police. Police administrative, générale, rurale, sanitaire. Polices municipales, urbaines.* || *Commissaire de police,* V. COMMISSAIRE. || *Poste de police,* V. POSTE. || *Opération de police,* intervention importante de la force publique dans un secteur déterminé. || *Descente de police,* V. DESCENTE. || *Police secours,* mode d'intervention de la police qui permet, sur appel du public, de transporter rapidement un petit effectif sur un lieu de sinistre. || *Police judiciaire,* administration chargée de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs tant qu'une information n'est pas ouverte, et, lorsqu'une information est ouverte, d'exécuter les délégations des juridictions d'instruction et de déférer à leurs réquisitions. (S'abrège fam. en P. J.) || *Police de l'air et des frontières,* corps de l'administration spécialement chargé de veiller sur le déplacement des personnes d'un État à un autre. || *Police des polices,* nom donné familièrement à l'Inspection générale de la police nationale. || *Agent de police,* V. AGENT 2. || *Indicateur* ou *informateur de police,* personne employée officieusement par la police judiciaire ou les renseignements généraux pour fournir des informations sur le milieu qu'elle fréquente : *On s'était aperçu en 1914 que le gérant du café était un indicateur de police* (Vailland). || *Inspecteur de police,* V. INSPECTEUR. || *Officier de police judiciaire,* V. OFFICIER 2. || *Préfet de police,* V. PRÉFET. || *Lieutenant général de police,* V. LIEUTENANT. || **4.** *Salle de police,* local disciplinaire où couchent les soldats punis pour des fautes sans gravité. || *Police militaire,* à l'étranger, corps spécialement chargé des missions de police au sein des forces armées. || *Police judiciaire militaire* ou *maritime,* institution chargée de rechercher les crimes ou délits commis par les personnes justiciables des juridictions militaires, d'en rassembler les preuves et d'en livrer les auteurs aux tribunaux chargés de les sanctionner. || **5.** *Police du bord,* dans la marine militaire, capitainerie d'armes du bord, chargée d'assurer l'ordre et la discipline parmi l'équipage. || **6.** *Police sanitaire maritime,* corps de l'administration chargé de veiller à l'exécution des prescriptions du service sanitaire, qui comporte des obligations administratives et des mesures médicales, tant dans les ports qu'à bord des navires. || **7.** *Police privée,* organisation privée se chargeant d'enquêtes, de recherches, de filatures. || **8.** Plaisamm. *Ma,* (*ta,* etc.) *police,* les gens qui me (te, etc.) renseignent : *Ma police m'a déjà appris que vous aviez conquis l'estime de nos populations* (Romains). *Je vois que votre police est bien faite.* || **9.** *Police scientifique,* nom donné à l'ensemble des techniques annexes du droit pénal, qui ont pour objet de permettre ou de faciliter l'application de la loi par les organismes de répression (anthropométrie, médecine légale, psychologie judiciaire, etc.).

II. *Police sanitaire,* action des carnassiers qui dévorent les animaux malades, plus lents à fuir ou moins aptes à se cacher.

2. police [pɔlis] n. f. (anc. provenç. *polissia,* quittance [1372, Pansier], altér. de *podisa,* même sens, mot issu, par aphérèse, de *apodissa,* même sens, du gr. byzantin *apodeixis* — prononcé [apɔdiksis] —, reçu, gr. class. *apodeixis,* action de faire voir, démonstration, preuve, dér. de *apodeiknunai,* faire voir, de *apo-,* préf. marquant l'origine, et de *deiknumai,* montrer ; 1371, Du Cange, au sens de « preuve par écrit, certificat » ; sens 1, 1673, Kuhn, 201 ; sens 2, 1606, Kuhn, 199 ; sens 3, 1723, Savary des Bruslons [« ensemble des caractères portés sur cet état », 1835, Acad.]). **1.** *Police d'assurance,* contrat par lequel un assureur s'engage, selon certaines conditions et moyennant une prime, à indemniser quelqu'un d'un dommage réel : *L'avenir des hommes est*

au cimetière, celui des faibles femmes dans une police d'assurance-vie (Aymé). || **2.** *Police de chargement,* écrit par lequel un commandant de navire reconnaît l'état des marchandises embarquées. || **3.** Liste, établie par les fondeurs, de toutes les lettres d'imprimerie composant un assortiment de caractères, avec indication de leur proportion pour un total déterminé. || *Par extens.* Ensemble des caractères portés sur cet état.

policé, e [pɔlise] adj. (part. passé de *policer ;* 1461, Godefroy, au sens de « administré, contrôlé » ; sens actuel, 1679, Bossuet). Qui est parvenu à un certain degré d'éducation, de civilisation : *J'avais accepté de dîner le lendemain chez ce capitaine baleinier.* [...] *Il n'avait rien de la manière des hommes policés* (Loti). *Tous les peuples ne savent pas encore, même les plus policés, que toute civilisation est menacée par son succès* (Duhamel). *Nous avons honte d'être le seul des grands États modernes qui ne paraisse pas être policé* (Mauriac).

• SYN. : *civilisé, distingué, éduqué, poli, raffiné.* — CONTR. : *barbare, grossier, primitif, rustre, sauvage.*

policeman [pɔlisman] n. m. (mot angl. de même sens, de *police,* police [empr. du franç. *police* 1], et de *man,* homme ; 1839, Bonnaffé). Agent de police britannique.

• Pl. *des* POLICEMEN.

policer [pɔlise] v. tr. (de *police* 1 [v. ce mot] ; 1461, Godefroy, au sens de « administrer, gouverner, contrôler » [au part. passé ; à l'infin., XVI^e s.] ; sens class., av. 1654, Guez de Balzac). [Conj. **1 a.**] *Class.* Civiliser par l'établissement de lois sages : *J'ai conclu au dehors une solide paix, au dedans j'ai policé l'Etat, et je l'ai rendu florissant* (Fénelon). *Il* [Pierre le Grand] *poliçait ses peuples et il était sauvage* (Voltaire).

polichinelle [pɔliʃinɛl] n. m. (napolitain *Polecenella,* n. d'un personnage de farces, représentant un paysan balourd [rendu populaire par les spectacles de marionnettes], du bas lat. *pullicenus,* jeune poulet, dér. du lat. class. *pullus,* petit d'un animal ; 1649, *Mazarinades,* écrit *polichinel* [*polichinelle,* 1680, Richelet], au sens 1 [*secret de polichinelle,* 1808, d'Hautel ; *voix de polichinelle,* 1680, Richelet] ; sens 2, 1680, Richelet [*avoir un polichinelle dans le tiroir...,* 1867, Delvau] ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, 1880, Zola ; sens 5, av. 1850, Balzac [« homme ridicule par sa facilité à changer d'opinion », 1798, Acad.] ; sens 6, 1867, Delvau). **1.** Personnage bouffon de la farce napolitaine. || *Secret de Polichinelle,* chose que l'on croit ignorée et que tout le monde sait. || *Voix de polichinelle,* voix aiguë et chevrotante. || **2.** Marionnette pourvue d'une bosse par-devant et par-derrière, bruyant, gouailleur, ivrogne et querelleur, représentant au théâtre de marionnettes le personnage de Polichinelle : *J'avais aussi un polichinelle qui remuait les bras et sentait la peinture* (France). || Triv. *Avoir un polichinelle dans le tiroir, sous le tablier,* être enceinte : *Une fille avec un polichinelle sous le tablier* (Pagnol). || **3.** *Fam.* Bouffon de société : *Faire le polichinelle.* || **4.** *Péjor.* Individu laid ou difforme, et ridicule : *C'est un vieux polichinelle. Et jaloux !* (Pagnol). || **5.** Individu ridicule par sa niaiserie : *Je vais le flanquer mon pied au derrière.* [...] *En voilà un polichinelle !* (Courteline) ; ou par sa facilité à changer d'opinion : *La plupart des hommes politiques français sont des polichinelles. Je me fiche si je les approche ou non* (Romains). || **6.** *Vie de polichinelle,* vie désordonnée, déréglée : *Il avait mené et menait encore une vie de polichinelle. Ayant mangé sa fortune avec un nombre incalculable de femmes, il n'avait conservé que deux maîtresses avec lesquelles il vivait dans un petit appartement de la rue des Martyrs* (Maupassant).

• SYN. : **3** *clown, guignol, pitre ;* **5** *fantoche, girouette.*

policien [pɔlisjɛ̃] n. m. (de *polir ;* 1765, *Encyclopédie*). Feutre avec lequel on polit les peignes.

policier, ère [pɔlisje, -ɛr] adj. (de *police* 1 [v. ce mot] ; 1611, Cotgrave, au sens de « relatif à l'administration » ; sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, milieu du XX^e s. [aussi *État, régime policier*] ; sens 4, 1963, Larousse ; sens 5, 1923, Larousse). **1.** Qui concerne la police, la force publique ; qui est de son ressort, de son domaine : *Des mesures policières. Enquête policière.* || **2.** Qui est effectué par la police ; qui est le fait de la police : *Prendre part à une expédition policière, même illusoire,* [...] *rien ne pouvait mieux répondre aux vœux secrets de Quinette* (Romains). *Vos brutalités policières ne sont pas de mise chez moi et je vous réitère de sortir* (Aymé). || **3.** Qui s'appuie sur la police. || *État, régime policier,* État, régime dont l'autorité repose essentiellement, voire uniquement, sur l'efficacité d'une police nombreuse et omniprésente. || **4.** Qui fait partie de la police : *Sous l'avalanche d'imprécations pleuvant des bouches policières, il ne sait que fermer obstinément la sienne* (Sarrazin). *La gent policière.* || **5.** Se dit de romans, de pièces de théâtre ou de films qui prennent pour sujet l'enquête menée pour découvrir ou démasquer le coupable d'un crime : *En ce temps-là, grâce au ciel, les romans et films policiers n'empoisonnaient pas les loisirs des adolescents...* (Duhamel). *Rappelons-nous ce qui constitue l'essence du roman policier : il veut effrayer, grâce à certains procédés qui constituent une technique, mais il utilise cette peur, il la module selon des moyens qui relèvent de l'art* (Boileau-Narcejac).

◆ **policier** n. m. (sens 1, v. 1790, Brunot ; sens 2, 1958, Chr. Rochefort, p. 49). **1.** Membre du personnel de la police ayant pour tâche de faire respecter la loi (s'applique surtout au personnel civil) : *L'inspecteur, qui était un homme d'environ trente-cinq ans, d'assez grande taille, aux joues pleines, relativement affable, et plus semblable dans ses allures à un représentant de commerce qu'à un policier, écouta le résumé que fil le commissaire de la déposition du relieur* (Romains). *À cinq mètres du groupe, les policiers interrogent le douanier, qui est le seul témoin de l'événement* (Simenon). || **2.** *Fam.* Roman ou film policier : *Cet ingénieur est un grand amateur de policiers.*

policlinique [pɔliklinik] n. f. (de *poli-,* élément tiré du gr. *polis,* ville, cité, et de *clinique ;* 10 juin 1875, *Journ. officiel* [p. 4155], au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse [« clinique... destinée à donner des consultations... aux malades sans les hospitaliser », 1932, Larousse]). **1.** Leçon clinique faite autrefois en ville, où on conduisait les élèves chez les malades. || **2.** Clinique municipale. || Clinique ou partie d'un établissement hospitalier destinée à donner des consultations ou à traiter les malades sans les hospitaliser.

• REM. Il ne faut pas confondre ce mot avec POLYCLINIQUE.

polie [pɔli] n. f. (origine incertaine, peut-être du gr. *polios,* gris ; 1875, Larousse). Noctuelle dont la chenille se nourrit indifféremment de plantes basses ou des feuilles des arbres.

polignac [pɔliɲak] n. m. (emploi comme n. commun du n. de Jules Auguste Armand Marie de *Polignac* [1780-1847], homme politique français qui prit plusieurs mesures très impopulaires comme ministre de Charles X ; 1875, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Jeu de cartes dans lequel chaque joueur cherchait à se débarrasser des valets qu'il possédait. || **2.** La pire carte à ce jeu, le valet de pique.

poliment [pɔlimɑ̃] adv. (de *poli* 1 ; fin du XIV^e s., Chr. de Pisan, écrit *poliement,* au sens de « de façon à être lisse, uni » ; sens 1, fin du XIV^e, s. [écrit *poliement ; poliment,* 1544, *R. Ét Rab.,* II] ; sens 2, av. 1613, M. Régnier). **1.** *Class.* D'une manière élégante, raffinée : *Et qu'un démon jaloux de mon contentement | M'inspira le dessein d'écrire poliment* (Boileau). || **2.** Avec politesse, courtoisie : *Il précède rapidement son compagnon, empoigne le fil barbelé d'une clôture invisible, le tient poliment levé à bout de bras pour faciliter le passage* (Bernanos). *Le sieur Théus déférait poliment à l'avis des plus âgés ou des plus notoires* (Yourcenar).

• SYN. : **2** *civilement, courtoisement, galamment, respectueusement.* — CONTR. : **2** *grossièrement, impoliment, incorrectement, insolemment, irrespectueusement, irrévérentieusement.*

polio [pɔljo] n. (1962, Robert). Abrév. fam. de POLIOMYÉLITIQUE : *Un polio, une polio.*

◆ n. f. (1962, Robert). Abrév. fam. de POLIOMYÉLITE.

polioencéphalite [pɔljoɑ̃sefalit] n. f. (de *polio-*, élément tiré du gr. *polios*, gris, et de *encéphalite* ; 1907, Larousse). Affection caractérisée par une atteinte inflammatoire prédominant sur la substance grise de l'encéphale.

poliomyélite [pɔljomjelit] n. f. (du gr. *polios*, gris, et *muelos*, moelle [l'affection consistant en une lésion de l'axe gris de la moelle épinière] ; 1907, Larousse). Affection caractérisée par l'atteinte des cornes antérieures de la moelle épinière, et se manifestant par des paralysies plus ou moins étendues. (Syn. anc. PARALYSIE INFANTILE.)

poliomyélitique [pɔljomjelitik] adj. (de *poliomyélite* ; 1962, Robert). Relatif à la poliomyélite.

◆ n. (1962, Robert). Personne atteinte de poliomyélite.

poliorcétique [pɔljɔrsetik] adj. (gr. *poliorkêtikos*, relatif au siège d'une ville [et, au neutre plur. substantivé *poliorkêtika*, « traité sur l'art des sièges »], dér. de *poliorkeîn*, assiéger une ville, de *polis*, ville, et de *herkos*, enceinte, rempart ; 1842, Acad.). Relatif au siège des villes : *L'art poliorcétique.*

◆ n. f. (1842, Acad.). Art d'assiéger les villes (peu usité) : *Jamais les Romains n'avaient montré une poliorcétique aussi savante* (Renan).

poliose [pɔljoz] n. f. (dér. savant du gr. *polios*, gris ; 1869, Littré). Décoloration pathologique des poils.

polir [pɔlir] v. tr. (lat. *polire*, égaliser ; aplanir, fourbir, rendre brillant, orner [au fig.] ; v. 1180, Bartsch, au sens 1 ; sens 2, fin du XIIe s., *l'Escoufle*). **1.** Rendre uni, lisse et luisant par une action mécanique : *Cet homme éprouvait, en face de sa vie passée, le tranquille contentement du menuisier qui vient de polir une belle planche* (Saint-Exupéry). *Moule en creux et moule en plein sont en acier chromé, qui jette des éclats. Il faut les polir souvent, à la peau de chamois, sinon la matière plastique en refroidissant s'attacherait aux parois* (Vailland). || **2.** *Fig.* Rendre aussi châtiée, aussi élégante, aussi parfaite que possible une production de l'esprit : *Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage, | Polissez-le sans cesse et le repolissez* (Boileau). *Il avait médité sa phrase, il l'avait arrondie, polie, rythmée* (Flaubert). *Égoïste, cruel, maniaque, il* [Erik Satie] *n'écoutait rien de ce qui ne relevait pas de son dogme* [...]. *Égoïste, parce qu'il ne pensait qu'à sa musique. Cruel, parce qu'il défendait sa musique. Maniaque, parce qu'il polissait sa musique* (Cocteau). *On vit avec quelques idées familières. Deux ou trois. Au hasard des mondes et des hommes rencontrés, on les polit, on les transforme* (Camus).

• SYN. : **1** *astiquer, lisser ;* **2** *ciseler, fignoler* (fam.), *lécher* (fam.), *parachever, parfaire, perfectionner, perler.*

polissable [pɔlisabl] adj. (de *polir ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges). Qui peut être poli : *Cette surface rugueuse et étroite est difficilement polissable.*

polissage [pɔlisaʒ] n. m. (de *polir ;* 1749, Ch. Plumier [p. 240], au sens 1 [*polissage électrolytique,* 1962, Robert] ; sens 2-3, 1963, Larousse ; sens 4-5, 1875, Larousse). **1.** Action de polir, de rendre une surface unie et lisse, généralement au moyen d'abrasifs : *Polissage d'une plaque d'acier, de marbre.* || *Polissage électrolytique,* opération de superfinition ayant pour objet de faire disparaître, à l'aide d'un bain chimique de composition spéciale, toute couche d'ingrédients divers, infiniment mince, amassée en surface au cours des usinages. || **2.** Opération finale de la taille des pièces optiques, au cours de laquelle on doit obtenir à la fois une surface bien unie et une forme strictement déterminée. || **3.** Opération qui consiste à effacer sur une facette les raies produites par la meule au cours de la taille d'une pierre de bijouterie. || **4.** En verrerie, opération qui rend transparente la glace doucie. || **5.** Opération qui consiste à promener sur les étoffes, après le tissage, une espèce de racloir, pour effacer la trace qu'a pu y laisser le peigne.

polisseur, euse [pɔlisœr, -øz] n. et adj. (de *polir ;* 1389, *Dict. général,* écrit *pollisseur ; polisseur,* 1611, Cotgrave). Ouvrier, ouvrière qui, dans de nombreux corps de métiers, polit certaines matières ou certains objets manufacturés pour leur donner le brillant de la finition : *Il est polisseur sur métaux.*

◆ **polisseuse** n. f. (1963, Larousse). Machine de marbrerie et de taille de pierre destinée à donner à la roche un aspect uni et brillant.

polissoir [pɔliswar] n. m. (de *polir ;* v. 1536, M. Du Bellay, écrit *polissouër* [*polissoir,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1929, Cocteau). **1.** Outil ou machine dont on se sert pour polir. || **2.** Instrument, généralement de pierre dure ou tendre, au moyen duquel les hommes du début du néolithique abrasaient la surface rugueuse d'un outil, de pierre taillée le plus souvent. || **3.** Petit bloc de bois ou de matière plastique, en forme de navette, garni de peau, et qui sert à polir les ongles : *Elle demeurait debout* [...] *un polissoir entre les doigts* (Martin du Gard).

polissoire [pɔliswar] n. f. (de *polir ;* 1411, Saulcy [II, 164], écrit *polissouere* [*polissoire,* 1611, Cotgrave], au sens de « instrument qui sert à polir » ; sens 1, 1694, Th. Corneille ; sens 2, 1762, Acad.). **1.** Meule de bois dont se servaient les couteliers pour polir les articles émoulus. || **2.** Brosse plus douce que les brosses ordinaires. (Syn. BROSSE À RELUIRE.)

polisson, onne [pɔlisɔ̃, -ɔn] n. (de l'arg. *polisse,* action de vendre les hardes qu'on a reçues en aumône [1628, Chereau], de *polir,* au sens arg. de « vendre » [fin du XVe s., Esnault] ; 1628, Chereau, au sens de « guenilleux qui vend les hardes qu'on lui donne » ; sens I, 1, 1680, Richelet ; sens I, 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens I, 3, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens II, 1823, d'après Larchey, 1878).

I. 1. Enfant livré à lui-même, qui traîne dans les rues ou dans les champs : *Quand les petits polissons du quartier dénichaient les nids* (France). *Dans la rue les polissons excités se jettent aux jambes des passants* (Barrès). || **2.** Enfant turbulent, d'une espièglerie malicieuse (quelquefois employé comme terme d'amitié) : *Veux-tu bien te taire, petit polisson !* || **3.** Personne trop libre dans ses paroles ou ses gestes : *Voltaire affecte de le considérer* [Rousseau] *avec un mépris dédaigneux. Il le traite d'insolent et de polisson* (Duhamel).

II. *Vx.* Pièce de linge empesée que les femmes portaient sous leurs jupes à la hauteur des reins, pour donner de l'ampleur à leurs formes : *Ce que Mme de Genlis appelle, tout crûment, un polisson, et que nous appelons une tournure* (Gautier).

• SYN. : **I, 1** *galopin, gamin, garnement, vaurien ;* **2** *coquin* (fam.), *fripon, mâtin* (fam.) ; **3** *débauché, dévergondé, libertin, noceur* (fam.).

◆ adj. (1685, Fatouville). Trop libre, licencieux : *Il adorait les contes, les petits contes polissons* (Maupassant). *Un bon petit diable à la fleur de l'âge, | La jambe légère et l'œil polisson* (Brassens).

• SYN. : *coquin, croustillant* (fam.), *graveleux, grivois, paillard.*

polissonner [pɔlisɔne] v. intr. (de *polisson ;* 1718, Ph. Leroux, au sens 2 ; sens 1, 1780, Mme Riccoboni ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Vagabonder comme un polisson : *Quand M. le Curé* [...] *apercevait Charles qui polissonnait dans la campagne* (Flaubert). *Lui aussi* [Marc] *se dissipait, travaillant moins, flânant, polissonnant, à l'affût des occasions de ne*

rien faire et de rire (Rolland). || **2.** Dire ou faire des sottises, des espiègleries : *N'as-tu pas polissonné chez lui un été, tout enfant ?* (Goncourt). *Les moyens et les plus grands* [enfants] *passaient leurs journées entières à polissonner au milieu des soldats, à dérober des poignées de riz ou de chlore* [sic] *aux sacs éventrés, à lancer des pierres dans le ventre des vaches* (Barrès). || **3.** Se comporter d'une façon libertine ou licencieuse : *Des coups d'œil jetés aux Amours qui polissonnaient* (Zola). *Aucune occasion de polissonner* [...]. *Je me range depuis quelque temps* (Bernstein).

polissonnerie [pɔlisɔnri] n. f. (de *polisson ;* 1695 [d'après Ph. Leroux, 1718], au sens 1 ; sens 2, 1791, Schwan [« plaisanterie basse », 1718, Acad.]). **1.** Gaminerie, facétie de polisson. || **2.** Propos, geste, peinture ou écrit licencieux : *Alors ce fut une pluie de polissonneries à double sens qui faisait un peu rougir la mariée, toute frémissante d'attente* (Maupassant). *Ce barbouillage exécuté dans le style classique des polissonneries murales* (France). *Je doute même si ce n'est pas surtout aux mêmes polissonneries qui s'y trouvent, que Candide doit son insigne renommée* (Gide).

• SYN. : **2** *gaillardise, gaudriole* (fam.), *gauloiserie, grivoiserie, paillardise.*

polissure [pɔlisyr] n. f. (de *polir ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 2 ; sens 1, 1530, Palsgrave, 256). **1.** Action de polir un objet ; résultat de cette action. (Peu usité.) || **2.** *Littér.* Aspect d'une chose polie : *Dans le magasin, les cierges luisaient, dans leur diaphane polissure* (La Varende).

poliste [pɔlist] n. m. ou f. (gr. *polistês,* fondateur d'une ville, de *polizein,* bâtir ou fonder une ville, dér. de *polis,* ville ; 1839, Boiste). Guêpe sociale des régions de France, qui bâtit un petit nid à un seul rayon, sans enveloppe.

polit-buro [pɔlitbyro] n. m. (loc. russe signif. proprem. « bureau politique », de *polit* [abrév. d'un mot signif. « politique » et empr. du franç. *politique* 1] et de *buro* [empr. du franç. *bureau*] ; 1932, Larousse). Ancien office politique du Comité central du parti communiste de l'U. R. S. S., qui a été transformé en 1952 en Praesidium.

politesse [pɔlitɛs] n. f. (ital. *pulitezza,* qualité d'une personne bien élevée, de *polito,* charmant, civilisé, lat. *politus* [v. POLI 1] ; 1585, Du Fail, au sens de « qualité de ce qui est propre, net » ; sens 1, 1665, La Rochefoucauld ; sens 2, 1655, La Rochefoucauld [« bon goût dans l'expression », 1671, Pomey] ; sens 3, 1659, La Rochefoucauld ; sens 4, av. 1678, La Rochefoucauld [*rendre la politesse... à quelqu'un,* 1962, Robert]). **1.** *Class.* Ensemble de caractères sociaux, intellectuels et moraux qui caractérise une civilisation : *Les Romains* [...] *ont établi presque partout, avec leur empire, les lois et la politesse* (Bossuet). *Il* [Pierre le Grand] *a forcé la jeune noblesse de ses états à voyager, à rapporter en Russie la politesse étrangère* (Voltaire). || **2.** *Class.* Distinction, élégance, raffinement liés à l'usage du monde et à une culture sans pédantisme : *Un pays* [la Cour] *qui est le centre du bon goût et de la politesse* (La Bruyère). *Elle avait été élevée à la cour de France, elle en avait pris toute la politesse* (La Fayette). || *Spécialem.* Bon goût dans l'expression : *Les Jésuites s'en prenaient à certaine politesse de langage qu'ils leur* [aux Jansénistes] *ont reprochée longtemps* (Racine). || **3.** Respect des règles de la bienséance ; bonne éducation : *Il m'accueillit au contraire avec une joie évidemment factice et dictée par la politesse* (Proust). *Mme la comtesse, avec sa politesse parfaite, a feint d'abord de ne rien voir* (Bernanos). *Vous habitez par ici ? demanda le gendarme par politesse* (Simenon). *Je crois que vous dépassez les limites de la politesse* (Ionesco). *Formules de politesse.* || *Pluriel de politesse,* V. PLURIEL. || *Brûler la politesse à quelqu'un,* V. BRÛLER. || **4.** Action ou propos conforme à l'idée que l'on se fait de la bienséance, de la bonne éducation : *Le seul manque véritable de politesse qu'il y eût en elle était dans l'excès de ses politesses* (Proust). *Pendant l'alerte, protégés dans leurs réduits, les locataires échangeaient des politesses guillerettes* (Céline). *Faire une politesse à quelqu'un.* || *Se confondre en politesses,* V. CONFONDRE. || *Rendre la politesse, une politesse, des politesses, ses politesses à quelqu'un, agir envers lui de la* même façon qu'il a agi envers nous (parfois ironiq.) : *Nous n'apprécions guère ces voisins, mais ils nous ont si gentiment invités qu'il va bien falloir leur rendre la politesse. Geneviève et Hubert invitaient des amis, organisaient des « descentes » malgré mon interdiction formelle ; et tu étais complice de leur désobéissance « parce que, disais-tu, il faut bien rendre ses politesses... »* (Mauriac).

• SYN. : **3** *bienséance, correction, courtoisie, déférence, distinction, éducation, savoir-vivre, tact, urbanité ;* **4** *amabilité, civilité, compliment, gracieuseté, respect.* — CONTR. : **3** *discourtoisie, impolitesse, incivilité, inconvenance, incorrection, irrespect, irrévérence ;* **4** *goujaterie, grossièreté, impertinence, muflerie* (fam.).

politicailler [pɔlitikaje] v. intr. (de *politique* 2 ; 1904, É. Guillaumin, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** *Fam.* et *péjor.* Traiter des affaires politiques avec légèreté ou à des fins intéressées : *Ceux qui font métier de politicailler sont des ambitieux ou des farceurs* (Guillaumin). || **2.** *Fam.* et *péjor.* Échanger des propos oiseux sur les affaires publiques : *Tu n'as jamais rien su faire de propre que de politicailler dans les cafés* (Vercel).

politicaillerie [pɔlitikajri] n. f. (de *politique* 2 ; 1887, Vallès, écrit *politiquaille-* de [*politicaillerie,* 1911, Larousse], au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** *Fam.* et *péjor.* Politique pratiquée par des gens peu soucieux de l'intérêt public. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Discussion oiseuse sur des sujets politiques.

politicailleur [pɔlitikajœr] n. m. (de *politique* 2 ; 1958, *FEW* [IX, 131 *b*], aux sens 1-2). **1.** *Fam.* et *péjor.* Personnage politique qui agit avec légèreté ou qui est mû par des intérêts sordides. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Personne qui tient des propos oiseux sur la politique : *Les fameux condamnés à mort sont des épouvantails et des marionnettes inventés par les pires politicailleurs* (Duhamel).

• REM. **1.** On trouve également l'orthographe POLITIQUAILLEUR (milieu du XIXe s., Baudelaire) : *M. Sainte-Beuve, qui, dans tout son courageux article, ne cache pas trop la mauvaise humeur d'un vieil homme de lettres contre les princes, les grands seigneurs et les politiquailleurs, ne lâche cependant qu'à la fin l'écluse à toute sa bile concentrée* (Baudelaire), ainsi que la forme POLITICAILLON (1962, Robert).

2. Rien ne s'oppose à faire un fém. *politicailleuse,* pour une femme, mais il semble que cet usage ne s'est pas encore fait sentir dans la langue.

politicard, e [pɔlitikar, -ard] adj. (de *politique* 2 ; fin du XIXe s., A. Daudet, aux sens 1-2). **1.** *Péjor.* Qui est digne d'un mauvais politicien : *Des menées politicardes. Un calcul politicard.* || **2.** Se dit aussi d'une personne qui se passionne pour la politique : *Prétendre que je lui fais lire des vilenies en latin parce qu'elles flattent mes manies de vieille bête politicarde, c'est dur* (Daudet).

◆ **politicard** n. m. (5 déc. 1881, *le Cri du peuple, écrit politiquard ; politicard,* fin du XIXe s., A. Daudet). *Péjor.* Personne qui fait une politique sans envergure et se plaît dans les intrigues.

politicien, enne [pɔlitisjɛ̃, -ɛn] n. (angl. *politician,* personne qui se consacre à la politique, homme rusé et artificieux, de *politics,* la politique [empr. du franç. *politique* 2] ; 1779, Beaumarchais). *Péjor.* Personne qui s'occupe de politique et en vit (se rencontre surtout au masc.) : *Larminat est acoquiné à des politiciens plus ou moins véreux, plus ou moins tyranniques* (Duhamel). *Les hommes qui s'occupent de la vie publique* [...], *nous les appelons politiciens quand nous ne sommes pas contents d'eux* (Romains). *En vérité, le politicien de gauche, dénué d'imagination créatrice, ne se distingue du*

politicien de droite que par le vocabulaire (Mauriac).

● SYN. : *politicailleur, politicard, politique.*

◆ adj. (sens 1, 1935, Acad. ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** *Péjor.* Qui relève d'une politique considérée comme mesquine et intéressée : *Des fins qui ne soient pas politiciennes* (Bourget). ‖ **2.** Qui témoigne de l'habileté politique : *En vérité, Édouard Herriot était un gros homme charmant. Son charme naissait de ce contraste entre la culture, tous les dons d'une intelligence royale et la ruse, disons la finesse politicienne* (Mauriac).

politico- [pɔlitiko], premier élément, tiré du lat. *politicus,* politique (v. POLITIQUE 1) [av. 1787, Galiani], et qui entre dans la composition de divers mots du domaine politique ou économique : *politico-économique, politico-militaire, politico-religieux,* etc.

politicologie n. f. V. POLITOLOGIE.

politicologue n. V. POLITOLOGUE.

1. politique [pɔlitik] adj. (lat. *politicus,* relatif au gouvernement d'un homme d'État, gr. *politikos,* de citoyen, qui concerne l'Etat, habile aux affaires publiques, sociable, de *polis,* ville, cité ; 1370, Oresme, au sens I, 1 [*arithmétique politique,* 1736, Melon ; domicile politique, 5 févr. 1817, *Bulletin des lois ; droits politiques,* 1804, Code civil — *droit politique,* « lois qui règlent les formes du gouvernement », fin du XIV^e s., E. Des-champs ; *sciences politiques,* 1878, Larousse — aussi à propos des instituts où on étudie ces sciences] ; sens 1, 2, 1690, Furetière ; sens 1, 3, av. 1799, Marmontel ; sens 1, 4, 30 sept. 1850, Sainte-Beuve ; sens 1, 5, av. 1570, M. de Castelnau ; sens 1, 6, 1656, Pascal ; sens II, 1869, Littré).

I. 1. Relatif à l'organisation et au gouvernement des affaires publiques : *Il est certain, et les peuples s'en convaincront de plus en plus, que le monde politique, aussi bien que le physique, se règle par poids, nombre et mesure* (Fontenelle). *L'arbitraire sape dans sa base toute institution politique* (Constant). *Que nous importent les doctrines politiques qui prétendent épanouir les hommes, si nous ne connaissons d'abord quel type d'homme elles épanouiront* (Saint-Exupéry). *À Paris, M^me Michoux* [...] *intrigue dans les milieux politiques. Elle prétend obtenir la révision du procès* (Simenon). *Sommes-nous en présence d'un mouvement municipal ou d'une révolution politique, ou plutôt sociale ?* (Adamov). ‖ *Arithmétique politique,* procédés de calculs par lesquels l'économie politique tire des conclusions des chiffres que lui fournit la statistique. ‖ *Crise politique,* v. CRISE. ‖ *Domicile politique,* domicile où l'on exerce ses droits politiques. ‖ *Droits politiques,* droits des citoyens de participer au gouvernement de l'Etat : *Priver un condamné de ses droits politiques.* ‖ *Économie politique,* v. ÉCONOMIE. ‖ *Homme politique,* v. HOMME (au sens B, II, 3). ‖ *Sciences politiques,* sciences qui ont pour objet l'étude des mécanismes qui régissent les citoyens à l'intérieur d'un État, ainsi que les rapports d'État à État. ‖ *Institut d'études politiques,* école supérieure où l'on étudie ces sciences. (On dit, plus couramment, SCIENCES POLITIQUES, OU SCIENCES PO.) ‖ **2.** Qui se rapporte à un État sous l'aspect administratif (par opposition à l'aspect géographique, physique, etc.) : *Cette carte politique de la France signale les villes de plus de 100 000 habitants et les circonscriptions jusqu'à l'arrondissement inclus. Les frontières politiques d'un pays ne coïncident pas toujours avec les frontières naturelles. Un cours de géographie politique.* ‖ **3.** Relatif à une conception particulière du gouvernement des affaires publiques : *L'oncle, M. Tonnelet, était justement un abonné du Fanal, un fervent coreligionnaire politique qui nous reçut à bras ouverts, nous félicita, nous congratula, nous serra les mains, enthousiasmé d'avoir chez lui les deux rédacteurs de son journal* (Maupassant). *Il y a tout l'indéterminé de la conjecture, du choix politique dont décide parfois notre instinct, notre plus profonde passion* (Mauriac). *Ces deux députés appartiennent à la même famille politique. Militer pour un idéal politique. La solution de ce conflit ne saurait être que politique.* ‖ *Opinion politique,* v. OPINION. ‖ *Parti politique,* v. PARTI. ‖ **4.** Se dit des aptitudes au gouvernement et à la gestion des affaires publiques : *Audace politique. Sens, génie, talent politique. Prudence, sagesse politique. Réalisme politique.* ‖ **5.** *Class.* ou *littér.* Se dit d'une personne prudente, avisée, notamment dans le domaine des affaires publiques ou du gouvernement d'un État : *Des citoyens* [...] *étudient le gouvernement, deviennent fins et politiques* (La Bruyère). *Je fus assez politique pour cacher ma joie* (Lesage). *Œuvre d'utopistes exaltés* [...] *les moins politiques des hommes* (Renan). ‖ **6.** Se dit d'un comportement adroit, habile ou intéressé : *Puis il s'étonna d'apercevoir qu'Édith se détournait un peu de sa besogne, devenait distraite, rabrouait le vieux plus qu'il n'était politique, et cela parce qu'elle avait levé les yeux sur lui, Edward* (Mauriac). *Toute politique que fût cette concession, l'énoncer en clair lui eût écorché la langue* (H. Bazin).

II. *Vers politique,* vers rythmique grec ou romain postérieur à l'ère chrétienne, calqué sur le tétramètre ïambique catalectique.

● SYN. **I, 5** *diplomate.*

◆ n. m. (1568 [d'après Trévoux, 1771], au sens de « membre d'un parti formé par des personnes qui ne demandaient que des réformes politiques [pendant la Ligue] » ; sens I, 1, 1596, Hulsius [« celui qui s'estime compétent en politique », av. 1870, Mérimée] ; sens 1, 2, 1596, Hulsius ; sens 1, 3, 1960, Mauriac ; sens 1, 4, 1960, S. de Beauvoir, p. 540 ; sens II, 1927, Benda).

I. 1. *Class.* Homme qui s'intéresse à la science politique, qui s'y adonne, qui est compétent en matière d'institutions, de gouvernement : *Le philosophe vit mal avec tous ses préceptes, et le politique, rempli de vues et de réflexions, ne sait pas se gouverner* (La Bruyère). ‖ *Auj.* Celui qui s'estime compétent en politique (souvent ironiq.) : *Le second lieutenant est un grand politique ; il commente tous les jours le dernier numéro du « Constitutionnel »* (Mérimée). *Les politiques du cercle du Commerce se regardaient d'un air perplexe* (Zola). ‖ **2.** Homme politique d'une certaine importance ; celui qui participe au gouvernement d'un pays : *Quand les politiques venaient, M^me Roland ne se mêlait pas d'elle-même aux discussions* (Michelet). *Les savants étudient les livres, les politiques étudient les hommes, leurs intérêts, les causes génératrices de leurs actions* (Balzac). *Chaque fois qu'il m'a été donné d'approcher les politiques, les hommes du gouvernement, j'ai rencontré des hommes un peu indécis, un peu falots, un peu ignorants* (Duhamel). ‖ **3.** Celui qui fait passer les préoccupations politiques avant les autres, qui prône les solutions politiques : *Les politiques et les militaires sont souvent en désaccord sur la façon de régler un conflit.* ‖ **4.** Abrév. fam. de PRISONNIER POLITIQUE : *Les politiques et les droits communs ont des statuts fort différents, et ne sont pas mêlés dans les cellules.*

II. *Le politique,* ce qui a trait aux affaires publiques, au gouvernement d'un pays : *Mon esprit est réfractaire au politique et au social* (Montherlant). *Faire passer le politique avant l'économique.*

● SYN. : **I, 2** *homme d'État, politicien.*

2. politique [pɔlitik] n. f. (lat. impér. *politicē,* politique, gr. *politikê,* la science des affaires de l'Etat, fém. substantivé de l'adj. *politikos* [v. l'art. précéd.] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1675, Fléchier [*politique extérieure, intérieure,* 1869, Littré] ; sens 3, 1835, Musset [« faire carrière dans la politique », XX^e s.] ; sens 4, 1651, Corneille [« façon personnelle de gouverner », 1640, Corneille] ; sens 5, 1671, M^me de Sévigné ; sens 6, 1656, Pascal

[« méthode, calcul intéressé », 1662, Molière]). **1.** Art de gouverner un État, science et pratique du gouvernement : *La vraie politique repose sur la connaissance de la nature humaine* (Cousin). *Cependant M. Lerond découvrait* [...] *une suite nombreuse d'ouvrages de politique et de philosophie* (France). *Les rapports de la politique et de la morale.* || **2.** Ensemble des affaires qui intéressent l'État : *Rivet et lui se mirent à parler politique* (Maupassant). *Du moment que notre père méprisait la politique, force nous était de croire que la politique était un exercice disgracieux, malpropre et somme toute damnable* (Duhamel). *En politique, ce n'est pas le crime qui est puni dès ce monde-ci, c'est l'erreur* (Mauriac). || *Politique extérieure,* celle qui concerne les relations avec les autres États. || *Politique intérieure,* celle qui concerne exclusivement les affaires de l'Etat en question. || **3.** *Faire de la politique,* s'intéresser de près ou de loin aux affaires de l'Etat (souvent péjor.) : *On ne fait pas de la politique avec un bon cœur* (Valéry). *Il* [l'homme qui veut être libre] *mange, il boit, comme tout le monde, il est fonctionnaire du gouvernement, il ne fait pas de politique* (Sartre). || *Par extens.* Faire carrière dans la politique : *Il était avocat, mais maintenant il fait de la politique.* || **4.** Manière de diriger les affaires d'un État : *Je veux savoir si, en territoire français, MM. les Missionnaires sont décidés à faire, ou non, la politique de la France* (Malraux). *Il suffira de souligner ici que, pratiquement, les grandes politiques d'aujourd'hui prétendent régler l'avenir du monde au moyen de principes formés au* XVIII[e] *siècle en ce qui concerne le libéralisme capitaliste, et au* XIX[e] *siècle en ce qui concerne le socialisme, dit scientifique...* (Camus). *Une politique libérale. Une politique d'austérité. Une politique au jour le jour.* || *Spécialem.* Façon personnelle de gouverner ou de conseiller les membres du gouvernement : *La politique autoritaire de Richelieu. La politique de Talleyrand fut habile et opportuniste.* || **5.** Manière d'agir, de se comporter dans une affaire privée : *La politique constante de son père avait été de l'éloigner peu à peu d'une amie intime qu'elle avait* (Stendhal). *C'était aussi un principe chez lui* [Costals], *que de remettre toujours à plus tard les décisions pénibles* [...]. *Cette politique lui avait toujours réussi* (Montherlant). || **6.** Manière d'agir prudente, fine, avisée : *Ce garçon* [Olivier] *intransigeant et maladroit pour lui-même, était capable de politique et presque de rouerie pour le succès de son ami* (Rolland). *Ménager quelqu'un par politique.* || *Class.* Méthode, calcul intéressé : *Dans un petit couvent, loin de toute pratique, | Je la fis élever selon ma politique* (Molière).

• SYN. : **5** *calcul, stratégie, tactique* ; **6** *diplomatie.*

politique-fiction [pɔlitikfiksjɔ̃] n. f. (de *politique* 2 et de *fiction*, sur le modèle de *science-fiction* ; 1971, *les Mots dans le vent*). Genre littéraire qui représente des événements politiques imaginaires, et mélange parfois hommes politiques existants et créatures inventées : *« L'Île des pingouins » d'Anatole France est un des chefs-d'œuvre de la politique-fiction.*

politiquement [pɔlitikmɑ̃] adv. (de *politique* 1 ; début du XV[e] s., A. Chartier, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Sous le rapport de la politique : *Une population moins que stationnaire dans un pays de vie facile et douce ; une nation politiquement des plus divisées* (Valéry). *Être politiquement opposé à quelqu'un.* || **2.** Avec habileté, avec à propos : *Agir politiquement.*

politiquer [pɔlitike] v. intr. (de *politique* 1 ; 1689, M[me] de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, 1727, Boissy). **1.** *Vx* et *fam.* Raisonner sur les affaires publiques : *On politiquait à perte de vue sur les moyens de rétablir la balance de l'Europe* (Mirabeau). || **2.** *Vx* et *fam.* Parler politique : *Riant et politiquant d'un trottoir à l'autre* (Daudet).

politiqueur [pɔlitikœr] n. m. (de *politiquer ;* 1779, Proschwitz, 283). *Vx* et *péjor.* Celui qui fait une politique mesquine, sans envergure, ou qui s'occupe de politique par intérêt : *Le bon peuple fait la courte échelle à tout ce monde de politiqueurs qui attendaient depuis Décembre* (Vallès).

• SYN. *politicailleur, politicard.*

politisation [pɔlitizasjɔ̃] n. f. (de *politiser ;* 1949, Larousse). Action de politiser quelqu'un ou quelque chose ; état de la personne ou de la chose qui est politisée (souvent péjor.) : *La politisation d'une union corporative, d'une partie du corps enseignant. La politisation d'une revendication, d'une lutte sociale, d'un thème d'actualité.*

politisé, e [pɔlitize] adj. (part. passé de *politiser ;* 1960, S. de Beauvoir [p. 370], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Se dit d'une personne fortement engagée dans une action politique (souvent péjor.) : *Cet enseignant, au dire de ses collègues, est très politisé.* || **2.** Se dit d'une chose qui a été pourvue d'un caractère, d'un contenu politique (souvent péjor.) : *Une grève prétendument politisée.*

politiser [pɔlitize] v. tr. (de *politique* 1 ; v. 1370, Oresme, au sens de « gouverner l'État », puis 5 août 1948, *les Lettres françaises* [p. 2], au sens 2 ; sens 1, 18 févr. 1965, *le Monde*). **1.** Engager quelqu'un dans une organisation politique ; le faire participer à une action politique (souvent péjor.) : *Politiser la jeunesse d'un pays.* || **2.** Donner à quelque chose un caractère, un contenu politique (souvent péjor.) : *Politiser un débat, un conflit social.*

• CONTR. : *dépolitiser.*

◆ **se politiser** v. pr. (1960, Mauriac). S'engager dans un groupement ou dans une action politique (souvent péjor.) : *Avec les progrès de l'éducation et de l'information, il est inévitable que les opprimés se politisent de plus en plus.*

politologie [pɔlitɔlɔʒi] n. f. (de *polito-*, élément tiré du gr. *politês,* citoyen [dér. de *polis,* ville, cité], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 12 févr. 1958, *le Monde*). Science politique.

• REM. On trouve aussi la forme POLITICOLOGIE (de politico- et de -logie, du gr. *logos,* discours, science ; 1962, Robert).

politologique [pɔlitɔlɔʒik] adj. (de *politologie ;* 4 sept. 1972, *le Monde*). Relatif à la science politique.

politologue [pɔlitɔlɔg] n. (de *politologie ;* 1962, Robert). Spécialiste de la science politique.

• REM. On trouve aussi la forme POLITICOLOGUE (de *politicologie ;* 1962, Robert).

polje [pɔlje] n. m. (mot serbo-croate signif. « plaine » ; 1962, Robert). En géomorphologie, dépression fermée d'origine karstique plus grande et plus irrégulière qu'une doline, et qui peut atteindre jusqu'à plusieurs kilomètres de longueur.

polka [pɔlka] n. f. (polonais *polska,* sorte de danse à deux temps, fém. substantivé de *polski,* polonais ; 1842, d'après V. Rozier [p. 49], au sens I, 1-2 ; sens II, 1, 1907, Larousse ; sens II, 2, 1903, Larousse).

I. 1. Danse à deux temps, venue de Pologne. || **2.** Air sur lequel on danse la polka : *Elle* [la collection d'airs] *comprenait deux valses, une polka, une scottish et deux one-step* (Romains). *Jouer une polka.*

II. 1. Petite brouette servant aux transports de terre dans les carrières où l'on cultive le champignon de couche. || **2.** *Vx.* Sorte de pioche utilisée par le tailleur de pierres tendres, et dont les deux taillants sont orthogonaux.

◆ adj. (1881, L. Rigaud). *Pain polka,* pain fariné et aplati, dont la croûte présente des stries formant des losanges ou des carrés.

polker [pɔlke] v. intr. (de *polka ;* 1842, d'après Larchey, 1878). Danser la polka : *Avec un piano de louage, tout ce monde polkait, valsait, scottischait — on scottische encore en Normandie* (Daudet). *Les Américaines dansent le cake-walk : Coco polkera et elle mazurkera, et elle quadrillera, si la danse ne lui donne pas de palpitations* (Giraudoux).

pollakiurie [pɔlakiyri] n. f. (du gr. *pollakis,* fréquemment [dér. de *polus,* nom-

breux], et *oureîn,* uriner [de *oûron,* urine] ; 1888, Larousse). Trouble de l'émission urinaire caractérisé par des mictions très fréquentes et peu abondantes.

pollen [pɔlɛn] n. m. (lat. scientif. moderne *pollen,* même sens, lat. class. *pollen, pollinis,* fleur de farine, poussière de farine, poudre très fine ; 1766, F. Rozier et Claret de La Tourette, I [table XIV]). Ensemble des diaspores mâles d'une plante à graines, contenues dans les anthères des étamines, puis dispersées : *Elles* [les jeunes filles] *se relevèrent doucement, comme ces calices de fleurs qui ont déversé leur pollen* (Giraudoux).

pollénographie [pɔlenɔgrafi] n. f. (de *polléno-,* élément tiré de *pollen,* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1968, Larousse). Science paléontologique fondée sur l'identification et le dénombrement des résidus de grains de pollen contenus dans les sédiments. (On dit aussi PALYNOLOGIE.)

pollex [pɔlɛks] n. m. (lat. *pollex, pollicis,* pouce, gros orteil ; 1932, Larousse). Pouce des oiseaux.

pollicial, e, aux [pɔlisjal, -o] adj. (dér. savant de *pollex* [v. l'art. précéd.] ; 1932, Larousse). Relatif au pollex.

pollicisation [pɔlisizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *pollex* [v. ce mot] ; 1963, Larousse). Opération chirurgicale destinée à remplacer le pouce, lorsque celui-ci a été amputé, par un autre doigt.

pollicitant, e [pɔlisitɑ̃, -ɑ̃t] n. (de *pollicit*[*ation*] ; 1932, Larousse). Personne qui fait une pollicitation.

pollicitation [pɔlisitasjɔ̃] n. f. (lat. *pollicitatio,* offre, promesse, de *pollicitatum,* supin de *pollicitari,* promettre beaucoup, souvent, dér. de *polliceri,* offrir, promettre ; XV^e s., Godefroy, au sens de « promesse » ; sens actuel, 1731, d'après Larousse, 1875). En termes de droit, promesse ou offre faite, mais non encore acceptée par le créancier.

pollinie [pɔlini] n. f. (dér. savant de *pollen* [v. ce mot] ; 1836, Landais). Masse formée par des grains de pollen soudés entre eux et qui ne peuvent se disséminer.

pollinifère [pɔlinifɛr] adj. (de *pollini-,* élément tiré de *pollen* [v. ce mot], et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1845, Bescherelle). Qui porte, qui contient du pollen.

pollinique [pɔlinik] adj. (dér. savant de *pollen* [v. ce mot] ; 1836, Landais, au sens 1 [*sacs polliniques,* 1932, Larousse ; *tube pollinique,* 1962, Robert] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Relatif au pollen. || *Sacs polliniques,* poches des anthères, dans lesquelles se forment les grains de pollen. || *Tube pollinique,* prothalle mâle unicellulaire, résultant de la germination du grain de pollen. || **2.** *Analyse pollinique,* étude des flores anciennes par l'observation statistique des graines de pollen conservées dans les tourbes.

pollinisateur, trice [pɔlinizatœr, -tris] adj. (de *pollinisat*[*ion*] ; 1934, *Encyclopédie française,* V, 5, 38-13). Qui concourt, contribue à la pollinisation : *Agent pollinisateur.*

◆ **pollinisateur** n. m. (1965, Souchon, p. 75). Insecte qui transporte le pollen sur les stigmates des fleurs entomophiles.

pollinisation [pɔlinizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *pollen* [v. ce mot] ; 1879, *la Nature,* XV, 1 [*pollination,* « émission du pollen des plantes », 1812, Boiste]). Transport du pollen de l'anthère sur le stigmate.

polluant, e [pɔlɥɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *polluer ;* 1880, Huysmans). Qui contamine, qui infecte : *L'oxyde de carbone et l'oxyde de plomb sont extrêmement polluants.*

◆ **polluant** adj. et n. m. (1975, Larousse). *Agent polluant,* ou *polluant,* n. m., agent, corps, chose qui pollue.

pollué, e [pɔlɥe] adj. (part. passé de *polluer ;* 1690, Furetière). Souillé, infecté : *Les poissons empoisonnés crèvent dans les eaux polluées* (Mauriac).

polluer [pɔlɥe] v. tr. (lat. *polluere,* mouiller, salir, souiller, profaner, insulter, déshonorer, de *por-,* préf. marquant le mouvement vers l'avant, et de *luere,* laver, baigner ; v. 1290, *Livre Roisin,* au sens 1 ; sens 2, 1958, *FEW,* IX, 135 *b*). **1.** Profaner, atteindre d'une souillure morale (vieilli) : *Polluer un temple, une sépulture. Allais-je plus longtemps polluer mon noble tourment au milieu de cette bamboche ?* (Duhamel). || **2.** Infecter, souiller (le plus souvent par des produits chimiques) : *Les eaux de refroidissement de nombreuses usines polluent les rivières. L'atmosphère de Paris est polluée par les gaz d'échappement, les fumées et les brouillards.*

pollueur, euse [pɔlɥœr, -øz] adj. et n. (de *polluer ;* 6 nov. 1970, *le Monde*). Se dit d'une personne, d'une collectivité ou d'une activité qui pollue : *Obliger un pollueur à construire une station d'épuration. Une usine pollueuse.*

pollution [pɔlysjɔ̃] n. f. (bas lat. *pollutio,* salissure, souillure [au pr. et au fig.], du lat. class. *pollutum,* supin de *polluere* [V. POLLUER] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « fait d'être souillé par un contact impur » ; sens 1, 1530, Lefèvre d'Étaples ; sens 2, 20 nov. 1874, *Journ. officiel,* p. 7718 [*pollution atmosphérique, pollution des eaux,* 1968, Larousse] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Profanation : *La pollution d'une église.* || **2.** Souillure, infection (due le plus souvent à des agents chimiques) : *Le problème de la pollution dans les pays à haute technicité devient de plus en plus aigu. Employer des moyens énergiques de lutte contre la pollution.* || *Pollution atmosphérique,* présence dans l'air de fumées, de gaz et vapeurs toxiques, de brouillard, de poussières et de germes microbiens, allergènes, qui constituent autant de causes morbides. || *Pollution des eaux,* présence, dans l'eau des rivières, des lacs ou de la merl de déchets chimiques, industriels ou atomiques, qui détruisent ou infectent la faune et la flore, et rendent l'eau impropre à la consommation. || **3.** Émission involontaire de sperme : *Les pollutions nocturnes sont fréquentes chez les adolescents à l'époque de la puberté.*

polo [polo] n. m. (mot angl. [empr. d'un dialecte tibétain] désignant un jeu de hockey qu'on pratique à cheval ; 1882 [d'après le *FEW,* XVIII, 96 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad. [« coiffure analogue », 1897, d'après le *FEW,* XVIII, 96 *b*] ; sens 3, 1962, Robert [« costume de femme qui imite la casaque des joueurs de polo », 1903, Larousse]). **1.** Jeu collectif qui se pratique à cheval, chaque joueur cherchant à pousser une balle avec un maillet vers un but : *La vigueur de ses muscles prouve qu'il cultive assidûment le golf et le polo* (Gsell). || **2.** Toque ronde portée par les joueurs de polo. || *Par extens.* Coiffure analogue : *Une fille aux yeux brillants, rieurs, aux grosses joues mates, sous un « polo » noir, enfoncé sur sa tête, qui poussait une bicyclette avec un dandinement de hanches si dégingandé* (Proust). || **3.** Chandail léger en forme de chemise à col rabattu : *Enfiler un polo à manches courtes.*

polochon [pɔlɔʃɔ̃] n. m. (origine incertaine, peut-être du néerl. *poluwe,* traversin ; 1840, d'après Larchey, 1878). *Fam.* Traversin : *Tu ne caches rien sous le polochon, au moins ? Pas de bougie ? Pas de bouquin ?* (Martin du Gard). *Les pensionnaires se sont livré une bataille de polochons.*

polonais, e [pɔlɔnɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Pologne,* n. géogr. : 1653, Havard, écrit *pollonois ; polonais,* XVIII^e s. [*boire comme un Polonais,* av. 1850, Balzac ; *soûl comme un Polonais,* 1877, Zola]). Relatif à la Pologne ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays. || *Boire comme un Polonais,* boire avec excès, s'enivrer. || *Soûl comme un Polonais,* ivre au dernier degré.

◆ adj. et n. m. (1869, Littré [*fer polonais ; polonais,* n. m., 1877, Zola]). Vx. *Fer polonais,* ou *polonais,* n. m., sorte de fer à repasser : *Elle promenait doucement, dans le fond de la coiffe, le polonais, un petit fer arrondi des deux bouts* (Zola).

◆ adj. (sens 1, 1932, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Tapis polonais,* nom donné aux tapis de Perse du XVII^e et du XVIII^e s., depuis l'Exposition universelle

de 1878, où le prince Czartoryski en avait exposé qui étaient marqués à ses armes. || **2.** *Lapin polonais,* race de lapins de très petite taille, pourvus d'une magnifique fourrure d'un blanc argenté.

◆ **polonais** n. m. (1869, Littré). Langue slave du groupe occidental, parlée en Pologne.

◆ **polonaise** n. f. (sens 1, 1812, Mozin [« musique écrite sur ce rythme », 1869, Littré] ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1776, Proschwitz ; sens 4, 1962, Robert). **1.** Danse à trois temps venue de Pologne : *Le beau temps où elle dansait la polonaise dans les salons de Poitiers* (Theuriet). || *Par extens.* Musique écrite sur ce rythme : *Le pianiste qui avait à jouer deux morceaux de Chopin, après avoir terminé le prélude, avait attaqué aussitôt une polonaise* (Proust). || **2.** *Vx.* Redingote à collet droit ornée de brandebourgs : *La polonaise à brandebourgs doublée de soie, le gilet en faux cachemire et la cravate passée dans un anneau de mauvais goût...* (Balzac). *Il est vêtu d'une polonaise verte qui n'a plus d'olives, mais qui en a eu* (Banville). || **3.** Vêtement de dessus féminin en usage au XVIII[e] s. et au début de la III[e] République : *J'apercevais M[me] Swann à pied, dans une polonaise de drap, sur la tête un petit toquet agrémenté d'une aile de lophophore, un bouquet de violettes au corsage* (Proust). || **4.** Brioche meringuée imbibée de kirsch, fourrée de crème patissière et de fruits confits.

◆ **À la polonaise** loc. adj. (sens 1, 1769, *Encyclopédie ;* sens 2, 1938, Montagné et Gottschalk). **1.** *Lit à la polonaise,* lit en bois sculpté et peint, ou en fer, à quatre colonnes, à la mode à la fin du XVIII[e] s. || **2.** Se dit de certains mets (asperges, choux-fleurs) accompagnés de jaunes d'œufs durs pilés et de persil, et arrosés d'un beurre noisette.

polonium [pɔlɔnjɔm] n. m. (dér. savant de *Pologne,* pays d'origine de Marie Curie, qui découvrit ce corps avec son mari Pierre Curie ; 1898, *Comptes rendus... de l'Acad. des sciences,* CXXVII, 177). Métal radio-actif (symb. : Po), qui se rapproche chimiquement du bismuth, et qui fut découvert en premier par Pierre et Marie Curie.

poltron, onne [pɔltrɔ̃, -ɔn] adj. et n. (ital. *poltrone,* poltron, proprem. « qui s'effraie comme un poulain », emploi fig. de *poltrone,* poulain, dér. de *poltro,* même sens, lat. pop. **pulliter,* même sens, du lat. class. *pullus,* petit d'un animal ; 1509, J. Marot, écrit *poultron* [*poltron,* 1558, Charrière, II, 458], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qui s'effraie facilement, qui manque de courage : *Les poltrons se laissent tuer de peur de se défendre* (La Rochefoucauld). *Alors, saisi d'une audace de poltron, il pensa : « Tant pis, je risque tout »* (Maupassant). || **2.** *Oiseau poltron,* en termes de fauconnerie, oiseau que l'on ne peut parvenir à dresser ou affaiter.

● SYN. : **1** *couard, froussard* (pop.), *lâche, peureux, pleutre, pusillanime.* — CONTR. : **1** *audacieux, brave, courageux, héroïque, impavide, intrépide, vaillant, valeureux.*

◆ **poltron** n. m. (1765, *Encyclopédie,* XII, 223). Crabe prêt à quitter son test, et dont les pêcheurs font des appâts.

poltronnerie [pɔltrɔnri] n. f. (de *poltron ;* milieu du XVI[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1589, *Particularitez notables concernantes l'assassinat... du duc de Guyse,* p. 48). **1.** Manque de courage, lâcheté. || **2.** Acte qui révèle le manque de courage : *Ce n'est pas la dernière de ses poltronneries.*

● SYN. : **1** *couardise, peur, pusillanimité ;* **2** *lâcheté, pleutrerie.* — CONTR. ; **1** *audace, bravoure, courage, héroïsme, impavidité, intrépidité, vaillance.*

1. poly- [pɔli], premier élément, tiré du gr. *polus,* nombreux, et qui entre dans la composition de nombreux mots savants, où il exprime l'idée de multiplicité. || Préfixe utilisé pour former les noms de composés chimiques possédant plusieurs fois la même fonction (ex. :*polyacide, polyalcool*) ou bien les noms de corps formés de l'union de plusieurs molécules par polymérisation (ex. : *chlorure de polyvinyle*).

2. poly n. m. V. POLYCOPIÉ, E.

polyacide [pɔliasid] adj. et n. m. (de *poly-* 1 et de *acide ;* 1869, Littré). Corps possédant plusieurs fonctions acide : *L'acide sulfurique est un polyacide.*

polyaddition [pɔliadisjɔ̃] n. f. (de *poly-* 1 et de *addition ;* 1963, Larousse). Réaction de polymérisation qui commence sur une molécule autre qu'une molécule de monomère.

polyadelphe [pɔliadɛlf] adj. (de *polyadelphie ;* 1869, Littré). Se dit des étamines réunies en plusieurs faisceaux par leurs filets.

polyadelphie [pɔliadɛlfi] n. f. (de *poly-* 1 et de *-adelphie,* du gr. *adelphos,* frère ; 1787, Gouan, 29). État d'une plante à étamines polyadelphes.

polyadénite [pɔliadenit] n. f. (de *poly-* 1 et de *adénite ;* 1953, Larousse). Prolifération pathologique du tissu lymphoïde des ganglions lymphatiques sur plusieurs chaînes ganglionnaires.

polyadénome [pɔliadenom] n. m. (de *poly-* 1 et de *adénome ;* 1903, Larousse). Tumeur bénigne des glandes et des revêtements épithéliaux cylindriques, qui est en saillie sur le plan de la muqueuse. (Syn. POLYPE.)

polyakène [pɔliakɛn] adj. et n. m. (de *poly-* 1 et de *akène ;* 1903, Larousse). Se dit d'un fruit composé de plusieurs akènes.

polyalcalin [pɔlialkalɛ̃] n. m. (de *poly-* 1 et de *alcalin ;* oct. 1973, *la Clé des mots*). Verre dont la partie alcaline comporte au moins deux cations.

polyalcool [pɔlialkɔl] n. m. (de *poly-* 1 et de *alcool ;* 1946, Quillet). Corps possédant plusieurs fonctions alcool.

● REM. On dit aussi POLYOL n. m. (contraction de *poly*[*alco*]*ol ;* 1953, Larousse).

polyallylester [pɔlialilɛstɛr] n. m. (de *poly* 1, de *allyle* et de *ester ;* 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Verre thermodurcissable, à propriétés générales souvent supérieures à celles des autres verres organiques. || **2.** Matière à mouler, livrée en poudre, utilisable dans le moulage par la coulée ou sous pression.

polyamide [pɔliamid] n. m. (de *poly-* et de *amide ;* 1962, Robert). Haut polymère résultant de la polycondensation de diacides et de diamines ou bien d'acides aminés : *Le Nylon est un polyamide.*

polyamine [pɔliamin] n. f. (de *poly-* et de *amine ;* 1962, Robert). Catégorie de corps possédant plusieurs fois la fonction amine.

polyandre [pɔliɑ̃dr] adj. (gr. *poluandros,* populeux, qui a ou a eu plusieurs époux, de *polus,* nombreux, et de *anêr, andros,* mâle, homme, mari ; 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** Se dit d'une femme qui a plusieurs maris. || **2.** Se dit d'une plante qui a plusieurs étamines.

● SYN. : **1** *bigame, polygame.* — CONTR. : **1** *monogame.*

polyandrie [pɔliɑ̃dri] n. f. (du gr. *poluandros* [v. l'art. précéd.] ; 1787, Gouan [p. 26], au sens de « classe de plantes qui ont des étamines insérées sous le pistil » ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Forme d'union conjugale qui consiste dans le mariage d'une seule femme et de plusieurs hommes, simultanément : *La polyandrie n'existe plus guère qu'au Tibet, en Nouvelle-Zélande et dans quelques parties de l'Afrique.* || **2.** État d'une plante polyandre.

● SYN. : **1** *bigamie, polygamie.* — CONTR. : **1** *monogamie.*

polyandrique [pɔliɑ̃drik] adj. (de *polyandrie ;* 1869, Littré). Relatif à la polyandrie.

polyarthrite [pɔliartrit] n. f. (de *poly-* 1 et de *arthrite ;* 1878, Larousse). Affection inflammatoire portant simultanément sur plusieurs articulations.

polyarticulaire [pɔliartikylɛr] adj. (de *poly-* 1 et de *articulaire ;* 1869, Littré). Qui affecte plusieurs articulations : *Le rhumatisme polyarticulaire s'accompagne de violentes douleurs.*

polyatomique [pɔliatɔmik] adj. (de *poly-* 1 et de *atomique ;* 1878, Larousse). Se dit d'un élément formé de plusieurs atomes : *Molécule polyatomique.*

polybase [pɔlibaz] n. f. (de *poly-* et de *base* 2 ; 1953, Larousse). Corps possédant plusieurs fonctions base : *La chaux, l'alumine sont des polybases.*

polybasique [pɔlibazik] adj. (de *poly-* 1 et de *basique ;* 1869, Littré, au sens 2 ; sens 1 [de *polybase*], 1963, Larousse). **1.** Relatif à une polybase. || **2.** Se disait autrefois des polyacides.

1. polybie [pɔlibi] n. m. (de *poly-* 1 et de *-bie,* du gr. *bios,* vie ; 1875, Larousse). Crabe nageur, aux pattes postérieures palmées, dont une espèce très vorace est connue sous le nom de *crabe à sardines.*

2. polybie [pɔlibi] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1875, Larousse). Petite guêpe sociale, brune zonée de jaune ou de blanc, ou tachée de fauve, dont le nid, protégé par une enveloppe papyracée, atteint jusqu'à 1 m de long.

polybranches [pɔlibrɑ̃ʃ] n. m. pl. (de poly- 1 et de *branch*[*ies*] ; 1875, Larousse). Groupe de mollusques opistobranches, renfermant les nudibranches à grandes papilles dorsales, à rhinophores enroulés, à l'anus antéro-latéral.

polybutadiène [pɔlibytadjɛn] n. m. (de *poly-* 1 et de *butadiène ;* 1963, Larousse). Corps, liquide ou solide, de formule $(C_4H_6)n$, utilisé en pétrochimie et pour la fabrication de certains caoutchoucs synthétiques, également comme adjuvant au polystyrène.

polycamératique [pɔlikameratik] adj. (de *poly-* 1 et du lat. *camera,* voûte, plafond, chambre [v. CHAMBRE] ; 1767, Ph. Macquer, art. *horloger*). Se dit d'une horloge qui dessert plusieurs cadrans placés au-dedans ou au-dehors d'un édifice.

polycarpique [pɔlikarpik] ou **polycarpien, enne** [pɔlikarpjɛ̃, -ɛn] adj. (de *poly-* 1 et du gr. *karpos,* fruit, grain, récolte ; 1869, Littré, écrit *polycarpien,* au sens de « qui produit un nombre indéfini de récoltes » ; écrit *polycarpique* et *polycarpien,* au sens actuel, 1963, Larousse). Se dit d'une plante dont la fleur possède de nombreux carpelles, tous libres et insérés séparément sur le réceptacle.

◆ **polycarpiques** n. m. pl. (1963, Larousse). Ordre de plantes à fleurs possédant ce caractère.

polycentrique [pɔlisɑ̃trik] adj. (de *poly-* 1 et de *centre ;* 1968, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Se dit du plan d'un bâtiment ou d'une partie de ce bâtiment qui, étant de forme générale circulaire, possède en réalité dans le détail plusieurs centres. || **2.** Qui est pourvu de plusieurs centres de direction : *Une organisation polycentrique. Un parti polycentrique.*

polycentrisme [pɔlisɑ̃trism] n. m. (de *poly-* 1 et de *centre ;* 1963, Larousse). Doctrine politique qui vise à donner aux partis communistes plusieurs centres de direction, selon l'état du développement économique, politique et social.

polycéphale [pɔlisefal] adj. (gr. *polukephalos,* qui a beaucoup de têtes, de *polus,* nombreux, et de *kephalê,* tête ; 1808, Boiste, comme n. m., au sens de « ver intestinal » ; comme adj., au sens 2, 1869, Littré ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** Qui a plusieurs têtes : *Les allégories tirées des bêtes polycéphales étaient alors fort à la mode* (Renan). || **2.** Se dit d'une plante qui comporte de nombreux capitules.

polychètes [pɔlikɛt] n. m. ou f. pl. (de *poly-* 1 et du gr. *khaitê,* cheveux flottants, longue chevelure, crinière ; 1842, Acad., au sens de « genre de plantes de la famille des composées » ; sens actuel, 1888, Larousse). Classe de l'embranchement des annélides comprenant des animaux marins à soies nombreuses.

polychloré, e [pɔliklɔre] adj. (de *poly-* 1 et de *chloré ;* 1963, Larousse). Se dit d'un composé chimique dont la formule contient plusieurs atomes de chlore.

polychlorure de vinyle n. m. V. POLYVINYLE.

polycholie [pɔlikɔli] n. f. (de *poly-* 1 et de *-cholie,* du gr. *kholê,* bile ; 1869, Littré). Exagération de la sécrétion biliaire.

polychreste [pɔlikrɛst] adj. (bas lat. *polychrestos,* polychreste [terme de médecine], gr. *polukhrêstos,* très utile, très employé, de *polus,* nombreux, et de *khrêstos,* bon, utile, dér. de *khrâsthai,* tirer parti, se servir de ; 1688, Miege, comme n. m., au sens de « sorte de sel purgatif » ; 1694, Th. Corneille, comme adj., au sens de « servant à plusieurs usages » [en pharmacie] ; sens actuel, 1869, Littré). Se dit, dans le langage de Bacon, des expériences qui peuvent en faire concevoir d'autres.

◆ n. f. (1875, Larousse). Nom donné par les homéopathes à certains médicaments fréquemment employés en raison de leur polyvalence.

polychroïque [pɔlikrɔik] adj. (de *polychroïsme ;* 1878, Larousse). Qui présente plusieurs couleurs, selon la direction suivant laquelle pénètre la lumière.

polychroïsme [pɔlikrɔism] n. m. (de *poly-* 1 et du gr. *khroa,* surface d'un corps, la peau, couleur de la peau, coloration ; 1842, Acad.). Phénomène qui a lieu quand un corps transparent, à travers lequel on regarde, présente des couleurs différentes suivant la direction dans laquelle la lumière le traverse.

polychrome [pɔlikrom] adj. (gr. *polukhrômos,* de couleurs nombreuses ou diverses, de *polus,* nombreux, et de *khrôma,* couleur ; 1788, J.-J. Barthélemy, au sens de « qui emploie plusieurs couleurs » [en parlant d'un peintre de l'Antiquité grecque] ; sens actuel, 1834, Boiste). Qui est de plusieurs couleurs ; qui est orné, décoré de plusieurs couleurs : *Dans un temple magnifique, d'architecture polychrome, sur les premières marches de l'escalier conduisant à la trésorerie, Héliodore est renversé sous un cheval qui le maintient de son sabot divin pour le livrer plus commodément aux verges des deux Anges* (Baudelaire).

● SYN. : *multicolore, omnicolore, versicolore.* — CONTR. : *monochrome.*

● REM. On trouve plus rarement, dans le même sens, la forme POLYCHROMÉ, E (de *polychrome ;* fin du XIXᵉ s., Huysmans) : *Ses voûtes et leurs clefs sont polychromées et dorées* (Huysmans).

polychromie [pɔlikrɔmi] n. f. (de *polychrome ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** État de ce qui est polychrome : *Polychromie d'une statue, d'un meuble.* || **2.** Art d'orner de couleurs vives : *On voyait là tout ce que la teinture orientale peut produire en vivacités, ce que la polychromie nègre peut imaginer de plus imprévu ; les soieries, les laines multicolores, les chemisettes lamées, rayées, pointillées, pailletées de broderies, dont les manches ondoyaient avec des étincelles* (Fromentin). *La technique du film coloré ne les retrouverait* [des contrastes] *qu'en fonçant, en truquant les couleurs de la nature, qui prodigue rarement les excès de polychromie* (Colette).

polychromisme [pɔlikrɔmism] n. m. (de *polychrome ;* 1903, Larousse). Fonction que possèdent certaines bactéries chromogènes de donner des pigments de diverses couleurs.

polyclinique [pɔliklinik] n. f. (de *poly-* 1 et de *clinique ;* 1878, Larousse). Clinique où l'on soigne des maladies diverses.

● REM. Ne pas confondre avec POLICLINIQUE.

polycondensat [pɔlikɔ̃dɑ̃sa] n. m. (de *polycondensation ;* 1963, Larousse). Corps obtenu par polycondensation.

polycondensation [pɔlikɔ̃dɑ̃sasjɔ̃] n. f. (de *poly-* 1 et de *condensation ;* 1953, Larousse). Nom donné aux réactions dans lesquelles plusieurs substances, comme un diacide et une diamine, se soudent l'une à l'autre en présence d'un catalyseur, pour donner un corps de masse moléculaire élevée, avec élimination d'eau ou d'un autre corps à formule très simple.

polycopie [pɔlikɔpi] n. f. (de *poly-* 1 et de *copie ;* 1903, Larousse). Procédé de reproduction, à un grand nombre d'exem-

plaires, d'un texte écrit avec une encre spéciale ou dactylographié sur un support spécial, appelé « stencil » : *Mourlan, aux jours héroïques de l'Affaire, avait fondé un bulletin de combat, tiré à la polycopie, et qu'on se passait alors, chaque semaine, de main en main* (Martin du Gard).

polycopié, e [pɔlikɔpje] adj. (part. passé de *polycopier* ; 1920, G. Duhamel [*cours polycopié* et *un polycopié*, 1962, Robert]). Reproduit par photocopie. || *Cours polycopié*, ou, substantiv., *un polycopié*, cours d'université reproduit par polycopie et diffusé parmi les étudiants. (On rencontre dans la langue parlée par les étudiants l'abréviation fam. *poly*, n. m. [v. 1965].)

polycopier [pɔlikɔpje] v. tr. (de *polycopie* ; début du XXe s.). Reproduire par polycopie : *Elle polycopiait elle-même, à une dizaine d'exemplaires, une « Chronique familiale », qu'elle rédigeait chaque semaine à l'intention des grand-mères, oncles, tantes, absents de Paris* (Beauvoir).

polycopiste [pɔlikɔpist] n. (de *polycopie* ; 1903, Larousse [*polycopiste*, « polycopie » — 1888, Larousse —, était un dér. de *poly-* 1 et de *copier*]). Personne qui fait de la polycopie.

polycorde [pɔlikɔrd] n. m. (gr. *polukhordos*, qui a beaucoup de cordes [de *polus*, nombreux, et de *khordê*, corde], ou composé franç. de *poly-* 1 et de *corde* ; 1875, Larousse). Ancien instrument à cordes dont on jouait avec un archet.

polycorie [pɔlikɔri] n. f. (de *poly-* 1 et de *korê*, jeune fille, pupille de l'œil ; 1878, Larousse). Anomalie, congénitale ou acquise, de l'iris de l'œil, qui présente plusieurs fentes pupillaires, sans que la vision en soit notablement troublée.

polyculture [pɔlikyltyr] n. f. (de *poly-* 1 et de *culture* ; 1908, Larousse). Mode d'exploitation du sol caractérisé par la variété des cultures sur un même territoire simultanément, et qui donne des produits diversifiés : *Un vaste bien de polyculture : vignes, céréales, pâturages et partant bétail et bois* (Pesquidoux). *Polyculture vivrière.*

• CONTR. : *monoculture.*

polycycle [pɔlisikl] n. m. (de *polycycl[ique]* ; 1975, Larousse). Syn. de COMPOSÉ POLYCYCLIQUE.

polycyclique [pɔlisiklik] adj. (de *poly-* 1 et de *cyclique* ; 1875, Larousse, au sens de « qui s'enroule plusieurs fois sur lui-même » [en zoologie] ; sens 1, 1932, Larousse ; sens 2, 1953, Larousse [aussi *système polycyclique*] ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, 1903, Larousse). **1.** *Composé polycyclique*, se dit d'un corps composé organique dont la formule comprend plusieurs chaînes cycliques. (Syn. POLYCYCLE.) || **2.** En électricité, qui a trait à plusieurs phénomènes périodiques de fréquence différente. || *Système polycyclique*, circuit dans lequel des courants de fréquence différente se superposent. || **3.** Se dit d'un relief façonné par plusieurs cycles d'érosion successifs. || **4.** Se dit des espèces zoologiques parthénogénétiques ou à générations alternantes, chez lesquelles l'apparition des mâles, et par conséquent celle des œufs fécondés durables, a lieu plusieurs fois par an.

polycythémie [pɔlisitemi] n. f. (de *poly-* 1, de *-cyte* [gr. *kutos*, creux, objet creux] et de *-hémie* [du gr. *haima*, sang] ; 1932, Larousse). Syndrome caractérisé par l'augmentation du nombre des globules rouges du sang, l'hypertrophie de la rate et la coloration bleutée de la peau.

polydactyle [pɔlidaktil] adj. et n. (gr. *poludaktulos*, à plusieurs doigts, fissipède, de *polus*, nombreux, et de *daktulos*, doigt ; 1820, *Dict. des sciences médicales*). Qui a des doigts surnuméraires.

polydactylie [pɔlidaktili] n. f., ou **polydactylisme** [pɔlidaktilism] n. m. (de *polydactyle* ; 1820, *Dict. des sciences médicales* [*polydactylie*], et 1869, Littré [*polydactylisme*]). Malformation congénitale caractérisée par l'existence d'un ou de plusieurs doigts surnuméraires.

polydipsie [pɔlidipsi] n. f. (de *poly-* 1 et de *-dipsie*, du gr. *dipsa*, soif ; 1869, Littré). Besoin de boire exagéré, fréquemment constaté dans des cas de diabète ou d'affection des voies urinaires.

polydysplasie [pɔlidisplazi] n. f. (de *poly-* 1 et de *dysplasie* ; 1970, Robert). Nom donné à diverses malformations causées par certains troubles du développement tissulaire ou organique.

polydystrophie [pɔlidistrɔfi] n. f. (de *poly-* 1 et de *dystrophie* ; 1953, Larousse [aussi *polydystrophie de Hürler*]). Terme générique désignant la pluralité de lésions malformatives, acquises ou congénitales. || *Polydystrophie de Hürler*, maladie congénitale et souvent familiale, qui se caractérise par diverses malformations du squelette et du crâne, un gros foie, une grosse rate, le tout étant souvent accompagné d'arriération mentale.

polyèdre [pɔliɛdr] adj. (gr. *poluedros*, à plusieurs sièges ou degrés, de *polus*, nombreux, et de *hedra*, siège, base ; 1690, Furetière, écrit *poliédre* ; *polyèdre*, XVIIIe s. [*angle polyèdre...*, 1845, Bescherelle]). Se dit d'un solide à faces planes, et des angles formés par ces faces : *Corps polyèdre. Angle polyèdre.* || *Angle polyèdre convexe*, angle polyèdre situé tout entier d'un même côté du plan de l'une quelconque de ses faces (dans le cas contraire, il est dit *angle polyèdre concave*) : *Dans un angle polyèdre convexe, la somme des faces est inférieure à quatre angles droits.*

◆ n. m. (sens 1, 1690, Furetière [*polyèdre convexe*, régulier, 1875, Larousse] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Solide limité de toutes parts par des portions de plans qui constituent ses faces : *Toutes les formes géométriques, depuis le triangle jusqu'au trapèze, depuis le cône jusqu'au polyèdre* (Hugo). || *Polyèdre convexe*, polyèdre situé tout entier du même côté du plan de chacune de ses faces : *Un plan coupe la surface d'un polyèdre convexe suivant un polygone convexe.* || *Polyèdre régulier*, polyèdre dont toutes les faces sont des polygones réguliers égaux, et dont tous les angles dièdres ou polyèdres sont égaux. || **2.** Corps pseudo-cristallin se formant dans les cellules atteintes d'une virose, chez certains insectes (hyménoptères, lépidoptères) : *La grasserie du ver à soie est une maladie à polyèdres.*

polyédrique [pɔliedrik] adj. (de *polyèdre* ; 1836, Acad.). Qui a la forme d'un polyèdre : *Un cristal polyédrique.*

polyembryonie [pɔliɑ̃brijɔni] n. f. (de *poly-* 1 et de *embryon* ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** En botanique, formation de deux ou de plusieurs embryons par le même ovule, à partir de zygotes distincts. || **2.** En zoologie, formation de plusieurs embryons à partir d'un seul zygote.

polyène [pɔliɛn] n. m. (de *poly-* 1 et de *[éthyl]ène* ; 1953, Larousse). Nom générique des hydrocarbures possédant plusieurs liaisons éthyléniques.

polyénique [pɔlienik] adj. (de *polyène* ; 1963, Larousse). Qui se rapporte à un polyène : *Carbure polyénique.*

polyester [pɔliɛstɛr] n. m. (de *poly-* 1 et de *ester* ; 1962, Robert). Nom générique désignant toute une série de matières plastiques thermo-durcissables qui résultent de la combinaison de polyacides avec des alcools non saturés ou des glycols, et qui sont utilisées pour la fabrication de bateaux, de carrosseries d'automobiles et de fils pour le tissage : *Une coque en polyester.*

◆ adj. invar. (1964, Desjeux et Duflos, p. 15). Qui appartient à la série des polyesters : *Des résines polyester.*

polyestérification [pɔliɛsterifikasjɔ̃] n. f. (de *poly-* 1 et de *estérification* ; 1963, Larousse). Opération qui consiste à trans former en polyester un alcool non saturé ou un glycol par l'action d'un polyacide.

polyéthylène [pɔlietilɛn] n. m. (de *poly-* 1 et de *éthylène* ; 1962, Robert). Matière thermoplastique obtenue par polymérisation de l'éthylène suivant divers procédés, et utilisée principalement pour fabriquer des films d'emballage et des objets ménagers. (Syn. POLYTHÈNE.)

polyfonctionnel, elle [pɔlifɔ̃ksjɔnɛl] adj. (de *poly-* 1 et de *fonctionnel ;* 26 févr. 1971, *le Figaro,* au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Qui a plusieurs propriétés, qui remplit plusieurs fonctions. || **2.** Se dit de composés possédant plusieurs fonctions chimiques.

polygala [pɔligala] ou **polygale** [pɔligal] n. m. (lat. *polygala,* même sens, du gr. *polugalon,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *polugalos,* au lait abondant, de *polus,* nombreux, et de *gala,* lait ; 1562, Du Pinet, écrit *polygala,* comme n. f. [comme n. m., 1765, *Encyclopédie*] ; *polygale,* 1669, Widerhold, comme n. f. [comme n. m., 1842, Acad. ; *polygala de Virginie,* 1869, Littré]). Plante ligneuse ou herbacée suivant les espèces, à fleurs dialypétales, dicotylédones. || *Polygala de Virginie,* racine noueuse d'une espèce qui croît au Canada et dans la Caroline, et qu'on utilise en pharmacie comme expectorant ou, à haute dose, comme émétique.

polygame [pɔligam] adj. et n. (gr. *polugamos,* polygame, de *polus,* nombreux, et de *gameîn,* épouser, dér. de *gamos,* union, mariage ; v. 1580, *Revue de philologie française* [1933, 147], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1869, Littré ; sens 4, 1798, Ventenat). **1.** Se dit d'un homme marié à plusieurs femmes ou (plus rarement) d'une femme mariée à plusieurs hommes simultanément : *La guerre disloque l'esprit de famille. Les peuples guerriers ont toujours été polygames, afin d'affaiblir l'affection maritale en la divisant* (Montherlant). || **2.** En droit canon, se dit d'une personne qui a été mariée plusieurs fois et dont les époux sont vivants. || **3.** Se dit des animaux chez lesquels un seul mâle s'accouple à plusieurs femelles : *Les carnassiers et les rongeurs sont souvent polygames.* || **4.** Se dit des plantes qui portent des fleurs hermaphrodites et des fleurs unisexuées sur le même pied.

• CONTR. : **1, 2, 3** et **4** *monogame.*

• REM. Au sens 1, pour qualifier la femme mariée à plusieurs hommes, on emploie plus souvent POLYANDRE.

polygamie [pɔligami] n. f. (bas lat. *polygamia,* polygamie, du gr. *polugamos* [v. l'art. précéd.] ; 1558, Alvarez [75], au sens 1 ; sens 2-3, 1869, Littré). **1.** État d'un homme qui a simultanément plusieurs épouses (*polygynie*) ou (plus rarement) d'une femme qui a simultanément plusieurs maris (*polyandrie*) : *Un peuple dont l'ordre social est fondé sur l'esclavage et la polygamie est un peuple qu'il faut renvoyer aux steppes des Mongols* (Chateaubriand). *Si l'état des mœurs s'y était prêté, j'aurais pratiqué la polygamie sans le moindre malaise* (Romains). || **2.** En droit canon, état d'une personne qui s'est mariée plusieurs fois et dont les époux sont vivants. || **3.** Condition des animaux chez lesquels un mâle s'accouple à plusieurs femelles : *La polygamie des cerfs.*

• CONTR. : **1, 2** et **3** *monogamie.*

polygamique [pɔligamik] adj. (de *polygamie ;* 1836, Acad.). Relatif à la polygamie.

polygénésie [pɔliʒenezi] n. f. (de *poly-* 1 et de *-génésie,* du gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, génération ; 1951, P. L. Rousseau, p. 57). Le fait de développer ou de produire plusieurs éléments vivants au lieu de l'élément unique normalement attendu : *La polygénésie folliculaire.*

polygénétique [pɔliʒenetik] adj. (de *poly-* 1 et de *-génétique,* du gr. *genesis* [v. l'art. précéd.] ; 1932, Larousse). Se dit de colorants qui donnent des teintes différentes selon les mordants employés.

polygénie [pɔliʒeni] n. f. (de *poly-* 1 et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1878, Larousse, au sens de « polygénisme » ; sens actuel [de *poly-* 1 et de *gène*], 1963, Larousse). En biologie, caractère dépendant de plusieurs gènes formant groupe.

polygénique [pɔliʒenik] adj. (de *poly-* 1 et de *-génique,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1869, Littré, aux sens 1-2 [*terrasses polygéniques,* 1963, Larousse]). **1.** Relatif au polygénisme. || **2.** Se dit de reliefs géologiques qui ont été façonnés dans des conditions successives différentes. || *Terrasses polygéniques,* terrasses abandonnées au cours du glissement latéral d'un cours d'eau sur une rive convexe de méandre encaissé.

polygénisme [pɔliʒenism] n. m. (de *poly-* 1 et de *-génisme,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1869, Littré). Théorie anthropologique selon laquelle les diverses races humaines tireraient leurs origines de plusieurs souches différentes.

polygéniste [pɔliʒenist] adj. et n. (de *polygénisme ;* 1869, Littré). Partisan du polygénisme.

polyglobulie [pɔliglɔbyli] n. f. (de *poly-* 1 et de *globule ;* 1923, Larousse). Accroissement anormal du nombre des globules du sang, et notamment des globules rouges.

polyglotte [pɔliglɔt] adj. (gr. *poluglôttos* ou *-ssos,* qui parle beaucoup de langues, de *polus,* nombreux, et de *glôtta* ou *-ssa,* langue [organe], langage ; 1690, Furetière). Qui est écrit en plusieurs langues : *Dictionnaire, bible polyglotte.*

◆ adj. et n. (6 janv. 1639, Chapelain). Qui parle plusieurs langues : *Un, une interprète polyglotte. De ce polytechnique et de ce polyglotte | L'immensité du vide et du néant sanglote* (Hugo). *Un polyglotte peut seul divaguer en vingt langues* (France). *La richesse et la pureté de la langue appartiennent aussi bien aux monolingues qu'aux polyglottes* (Triolet).

◆ n. f. (1680, Richelet). *Vx.* Bible polyglotte.

polyglottisme [pɔliglɔtism] n. m. (de *polyglotte ;* 1967, Aragon, p. 54). Le fait d'être polyglotte. (Peu usité.)

polyglycol [pɔliglikɔl] n. m. (de *poly-* 1 et de *glycol ;* 1963, Larousse). Corps liquide ou solide dérivé de l'oxyde d'éthylène et d'un glycol à l'aide d'un catalyseur au sodium, et employé comme plastifiant, lubrifiant ou agent de dispersion ou de ramollissement.

polygonacées [pɔligɔnase] n. f. pl. (dér. savant de *polygonum ;* 1869, Littré). Famille de plantes dicotylédones à fleurs apétales et superovariées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, des arbrisseaux et des arbres (sarrasin, oseille, rhubarbe, renouée).

polygonal, e, aux [pɔligɔnal, -o] adj. (de *polygone ;* milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1847, Bescherelle ; sens 3, 1932, Larousse [aussi *résultante d'un contour polygonal*] ; sens 4, 1932, Larousse ; sens 5, 1963, Larousse ; sens 6, 1953, Larousse). **1.** Qui a plusieurs angles : *Revêtement de tommettes polygonales.* || **2.** Se dit d'un polyèdre dont la base est un polygone : *Pyramide polygonale.* || **3.** *Contour polygonal,* ligne polygonale qu'on suppose décrite dans un sens déterminé de son origine à son extrémité. || *Résultante d'un contour polygonal,* vecteur ayant pour origine et pour extrémité l'origine et l'extrémité du contour. || **4.** *Ligne polygonale,* ligne composée de segments de droite. (Syn. LIGNE BRISÉE.) || **5.** *Tracé polygonal,* tracé de fortification qui a succédé, au XIXe s., au tracé bastionné. || **6.** *Sol polygonal,* en géomorphologie, sol constitué par des polygones formés de matériel fin au centre, et séparés les uns des autres par des cloisons de pierres en partie redressées verticalement, qui s'élabore sous l'effet de la cryoturbation. (Syn. SOL RÉTICULÉ.)

◆ **polygonale** n. f. (1963, Larousse). En topographie, syn. de CHEMINEMENT : *Mesurer une polygonale.*

polygonales [pɔligɔnal] n. f. pl. (de *polygonum ;* 1963, Larousse). Ordre de plantes à fleurs dicotylédones apétales, comprenant environ 600 espèces, réunies dans la famille des polygonacées et les familles voisines.

polygonation [pɔligɔnasjɔ̃] n. f. (de *polygone ;* 1953, Larousse). Technique de l'implantation, de la mesure et de l'exploitation topographique des cheminements.

polygone [pɔligɔn] n. m. (bas lat. *polygonum,* polygone, du gr. *polugônos,* qui a plusieurs angles, polygone, de *polus,* nom-

breux, et de *gônia,* angle, coin ; milieu du XVIe s., au sens I, 1 [*polygone étoilé,* 1963, Larousse ; *polygone gauche, plan, régulier, sphérique,* 1875, Larousse] ; sens I, 2, 1875, Larousse [*polygone de sustentation,* 1962, Robert] ; sens I, 3-4, 1963, Larousse ; sens II, 26 juin 1720, d'après Larousse, 1875).

I. 1. Figure géométrique imitées par une ligne polygonale fermée : *Le polygone le plus simple est un triangle.* || *Polygone convexe,* V. CONVEXE. || *Polygone étoilé,* polygone régulier concave. || *Polygone gauche,* polygone qui n'est pas contenu tout entier dans un plan. || *Polygone plan,* polygone situé dans un plan. || *Polygone régulier,* polygone qui a ses angles égaux et ses côtés égaux. || *Polygone sphérique,* portion de la surface de la sphère limitée par des arcs de grand cercle. || **2.** *Polygone funiculaire,* en mécanique, système de points dont chacun est soumis à une force quelconque, et qui sont reliés les uns aux autres par des cordons flexibles et inextensibles. || *Polygone de sustentation,* le plus petit polygone convexe reliant ou enfermant l'ensemble des points par lesquels un corps repose sur un plan. (Syn. BASE DE SUSTENTATION.) || **3.** *Polygone de fréquence,* en biologie, expression graphique traduisant une variation paraissant continue, c'est-à-dire la polygénie d'un caractère. || **4.** *Polygone des fréquences* ou *polygone des effectifs,* diagramme statistique obtenu en joignant les milieux des intervalles de classe des histogrammes.

II. Terrain de manœuvre spécialement aménagé pour permettre l'exécution des tirs réels de toutes armes, ou pour effectuer des essais de projectiles ou d'explosifs : *Le polygone de Châlons-sur-Marne.* (On dit aussi CHAMP DE TIR.)

polygonisation [pɔligɔnizasjɔ̃] n. f. (de *polygoniser ;* 1968, Larousse). Phénomène qui se produit au cours du chauffage de métaux déformés et qui se caractérise par la formation, au sein de chaque cristal, d'un réseau de domaines à cristallisation parfaite, formant un ensemble de figures polygonales.

polygoniser [pɔligɔnize] v. tr. (dér. savant de *polygone ;* 1968, Larousse). Faire subir à un métal déformé la polygonisation.

polygonum [pɔligɔnɔm] n. m. (du lat. *polygonus,* même sens, empr. du gr. *polugonon,* même sens, de *polus,* nombreux, et de *gonu,* genou, nœud d'une tige [la plante ayant de nombreuses nodosités] ; XIVe s., *Antidotaire Nicolas,* écrit *poligonie ;* 1611, Cotgrave, écrit *polygone ; polygonum,* 1869, Littré). Plante annuelle ou vivace, à petites fleurs hermaphrodites, dont il existe de nombreuses espèces sauvages ou cultivées comme ornementales : *Je passe mes journées à regarder pousser parmi les roches le polygonum amphibium* (Hugo).

1. polygraphe [pɔligraf] n. (gr. *polugraphos,* qui écrit beaucoup et sur beaucoup de sujets, de *polus,* nombreux, et de *graphein,* écrire ; 1536, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Auteur qui écrit sur des matières variées. || **2.** *Péjor.* Personne qui, n'étant pas spécialiste, traite sans originalité des sujets très variés.

2. polygraphe [pɔligraf] n. m. (emploi métaphorique de *polygraphe* 1 ; 1875, Larousse). Petit scolyte qui vit principalement sous l'écorce des conifères (épicéa), parfois sur le cerisier.

polygraphie [pɔligrafi] n. f. (gr. *polugraphia,* action d'écrire beaucoup et sur beaucoup de sujets [de *polugraphos,* V. POLYGRAPHE 1], et/ou dér. franç. de *polygraphe* 1 ; 1561, Collange, au sens 3 ; sens 1, 1872, M. N. Bouillet ; sens 2, 1805, Lunier). **1.** Travail du polygraphe. (Rare.) || **2.** Section des polygraphes, dans une bibliothèque. || **3.** Syn. vieilli de CRYPTOGRAPHIE.

polygraphique [pɔligrafik] adj. (de *polygraphie ;* 1561, Collange, puis 1736, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Relatif au travail du polygraphe. || **2.** Relatif à l'ensemble de l'industrie du livre.

polygynie [pɔliʒini] n. f. (de *poly-* 1 et de *-gynie,* du gr. *gunê,* femme, femelle ; 1869, Littré, au sens de « état d'une plante dont les fleurs renferment plusieurs pistils » ; sens 1-2, 1968, Larousse). **1.** Forme d'union conjugale qui consiste dans le mariage d'un homme avec plusieurs femmes, simultanément ou successivement. || **2.** Caractère des sociétés d'insectes comportant plusieurs femelles fécondes, ou reines.

polyhalogéné, e [pɔlialɔʒene] adj. (de *poly-* 1 et de *halogéné ;* 1975, Larousse). Se dit d'un composé chimique contenant plusieurs atomes d'halogène.

polyhybride [pɔliibrid] n. m. (de *poly-* 1 et de *hybride ;* 1963, Larousse). Hybride issu du croisement de deux parents différant par de nombreux caractères héréditaires.

polyhybridisme [pɔliibridism] n. m. (de *poly-* 1 et de *hybridisme ;* 1963, Larousse). Hybridisme intéressant de nombreux caractères héréditaires.

polyisoprène [pɔliizoprɛn] n. m. (de *poly-* 1 et de *isoprène ;* 1968, Larousse). Élastomère obtenu par polymérisation de l'isoprène, et d'une qualité médiocre.

polykystique [pɔlikistik] adj. (de *poly-* 1 et de *kystique ;* 1963, Larousse). Qui comporte de nombreux kystes : *Affection polykystique des reins, des poumons.*

polylithionite [pɔlilitjɔnit] n. f. (de *poly-* 1 et du gr. *lithos,* pierre ; 1903, Larousse). Substance minérale de la famille des micas, variété de zinnwaldite.

polylobe [pɔlilɔb] ou **polylobé, e** [pɔlilɔbe] adj. (de *poly-* 1 et de *lobe ;* 1875, Larousse, comme n. m., écrit *polylobe,* au sens de « genre de légumineuses » ; comme adj., au sens actuel, av. 1935, P. Bourget, écrit *polylobé* [*polylobe,* 1962, Robert]). En architecture, se dit d'un arc ou d'une ouverture à plusieurs lobes : *Ces ajours polylobés où se complut la fantaisie de la Renaissance* (Bourget).

polymastie [pɔlimasti] n. f. (de *poly-* 1 et du gr. *mastos,* mamelle, sein ; 1888, Larousse). Anomalie présentée par un être qui possède des mamelles supplémentaires, en nombre pair ou non.

polymèle [pɔlimɛl] adj. et n. m. (de *polymélie ;* 1869, Littré). Se dit des êtres qui ont des membres surnuméraires.

polymélie [pɔlimeli] n. f. (du gr. *polumelês,* à plusieurs membres, de *polus,* nombreux, et de *melos,* membre ; 1875, Larousse). Malformation congénitale présentée par les polymèles.

polymélodie [pɔlimelɔdi] n. f. (de *poly-* 1 et de *mélodie ;* 1963, Larousse). Terme moderne créé pour caractériser une conception très ancienne de la polyphonie, dans laquelle chaque partie conserve une valeur mélodique individuelle déterminante.

polymère [pɔlimɛr] adj. et n. m. (gr. *polumerês,* en plusieurs parties, multiple, de diverses sortes, de *polus,* nombreux, et de *meros,* part, partie, portion ; 1842, Acad. [pour la grosse molécule elle-même, 1962, Robert]). Se dit d'un corps dont la molécule est constituée par l'association de plusieurs molécules d'un autre corps. || Se dit aussi de la grosse molécule elle-même.

◆ n. m. (1962, Robert). *Haut polymère,* composé macromoléculaire caractérisé par la répétition du même motif dans sa molécule : *La cellulose est un haut polymère.*

polymérie [pɔlimeri] n. f. (du gr. *polumerês* [v. l'art. précéd.] ; 1827, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Isomérie des corps formés par la réunion de plusieurs molécules en une seule. || **2.** Cas particulier de l'hérédité, caractérisé par le fait que plusieurs gènes distincts additionnent leurs effets pour produire un caractère donné. || **3.** Caractère d'un minerai composé d'un grand nombre de substances différentes.

polymérisable [pɔlimerizabl] adj. (de *polymériser ;* 1951, P. L. Rousseau, p. 128 [aussi *polymérisable* en bouche]). Se dit d'une matière plastique qui peut se poly-

mériser. || *Polymérisable en bouche,* dans le langage des dentistes, se dit de certaines résines acryliques qui se polymérisent à la température du corps et en dix minutes environ.

polymérisat [pɔlimeriza] n. m. (de *polymériser ;* milieu du XX[e] s.). Corps obtenu par polymérisation.

polymérisation [pɔlimerizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *polymère ;* 1878, Larousse). Soudure d'un grand nombre de petites molécules identiques (appelées « monomères ») ou différentes, qui donnent ainsi des macromolécules (appelées « polymères »).

polymériser [pɔlimerize] v. tr. (dér. savant de *polymère ;* 1953, Larousse). Soumettre à la polymérisation.

polymérisme [pɔlimerism] n. m. (de *polymère ;* 1878, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1903, Larousse). **1.** Théorie biologique selon laquelle les parties du corps et le corps tout entier des organismes sont formés par la répétition d'une même unité diversement modifiée. || **2.** Malformation consistant dans l'existence d'organes en plus grand nombre que dans l'état normal.

polyméthylène [pɔlimetilɛn] n. m. (de *poly-* 1 et de *méthylène ;* 1963, Larousse). Nom générique des hydrocarbures polymères du radical méthylène CH_2.

polyméthylénique [pɔlimetilenik] adj. (de *polyméthylène ;* 1963, Larousse). Qui se rapporte aux polyméthylènes.

polymictique [pɔlimiktik] adj. (du gr. *polumiktos,* formé de plusieurs substances mélangées, de *polus,* nombreux, et de *mignunai,* mêler, mélanger ; 1963, Larousse). *Lac polymictique,* lac où se produit constamment une circulation verticale des eaux dont la température est supérieure à 4°C.

polymodalité [pɔlimɔdalite] n. f. (de *poly-* 1 et de *modalité ;* 1963, Larousse). Terme créé, par analogie avec polytonalité, pour désigner le procédé qui consiste à construire une œuvre au moyen de la superposition de mélodies conçues dans le système modal, et appartenant chacune à un mode différent.

polymorphe [pɔlimɔrf] adj. (gr. *polumorphos,* qui a plusieurs formes, aux formes variées, de *polus,* nombreux, et de *morphê,* forme ; 1824, Raymond, comme n. f., au sens de « genre de varech ou de coquille » ; comme adj., au sens 1, 1842, Acad. [pour des champignons, 1903, Larousse] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Qui affecte des formes diverses. || *Spécialem.* Se dit des champignons qui se présentent sous des aspects divers, en particulier lorsqu'ils ont plusieurs sortes d'appareils reproducteurs. || **2.** Se dit des substances chimiques susceptibles de polymorphisme. (On dit aussi, en ce sens, POLYMORPHIQUE.)

polymorphie [pɔlimɔrfi] n. f. (de *polymorphe ;* 1869, Littré). Syn. de POLYMORPHISME (au sens 2).

polymorphique [pɔlimɔrfik] adj. (de *polymorphe ;* 1932, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1963, Larousse). **1.** Syn. de POLYMORPHE (au sens 2). || **2.** Se dit d'une machine électrique capable de produire simultanément des tensions et des courants de modalités différentes.

polymorphisme [pɔlimɔrfism] n. m. (de *polymorphe ;* 1842, Acad., au sens 1 [pour des espèces biologiques, 1[er] mars 1868, *Revue des Deux Mondes,* p. 145] ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Propriété de ce qui affecte des formes diverses : *L'étatisme, à cause de son polymorphisme, n'a pas absolument la force du phénomène religieux...* (Duhamel). || *Spécialem.* Propriété que possèdent certaines espèces biologiques de revêtir des aspects morphologiques différents. || **2.** Propriété qu'a une substance cristallisée d'affecter plusieurs formes diverses sans changer de composition chimique. (Syn. POLYMORPHIE.) || **3.** *Polymorphisme morbide,* propriété que possède une maladie de présenter des manifestations très différentes.

polymyosite [pɔlimjozit] n. f. (de *poly-* 1 et de *myosite ;* 1963, Larousse). Maladie rare des muscles, caractérisée par la présence, à leur niveau, de nodules inflammatoires douloureux, et par une fièvre plus ou moins élevée.

polynésien, enne [pɔlinezjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Polynésie,* n. géogr., du gr. *polus,* nombreux, et *nêsos,* île ; 1845, Bescherelle). Relatif à la Polynésie ; habitant ou originaire de cette contrée : *La douceur du climat polynésien.*

◆ **polynésien** n. m. (1875, Larousse). Nom donné à l'ensemble des langues parlées par les Polynésiens.

polynévrite [pɔlinevrit] n. f. (de *poly-* 1 et de *névrite ;* 1903, Larousse). Affection caractérisée par une atteinte des nerfs périphériques, habituellement de topographie bilatérale et symétrique.

polynie [pɔlini] n. f. (russe *polynia,* mêmes sens ; 1953, Romanovsky et Cailleux [p. 33], aux sens 1-2). **1.** Chenal navigable dans le pack, sur la bordure de la banquise. || **2.** Dans les mers polaires, étendue d'eau libre gardant une certaine permanence, et due vraisemblablement à des courants affectant des zones peu envahies par les glaciers.

polynitré, e [pɔlinitre] adj. (de *poly-* 1 et de *nitré ;* 1963, Larousse). Se dit d'un dérivé chimique qui contient plusieurs fois le radical NO_2.

polynôme [pɔlinom] n. m. (de *poly-* 1, sur le modèle de *binôme ;* 1697, Lagny [*polynôme entier, rationnel,* 1903, Larousse]). Expression algébrique faite de plusieurs monômes liés par les signes + ou –. || *Polynôme entier,* polynôme dont tous les termes sont entiers. || *Polynôme rationnel,* polynôme dont tous les termes sont rationnels.

● SYN. : *binôme, trinôme.* — CONTR. : *monôme.*

polynucléaire [pɔlinykleɛr] adj. (de *poly-* 1 et de *nucléaire ;* 1903, Larousse). Se dit d'une cellule qui renferme plusieurs noyaux.

◆ adj. et n. m. (1932, Larousse [comme adj. et n. m.]). *Leucocyte polynucléaire,* ou *polynucléaire,* n. m., variété de globule blanc dans lequel le noyau présente des étranglements simulant plusieurs noyaux distincts.

● CONTR. : *mononucléaire.*

polynucléé, e [pɔlinyklee] adj. (de *poly-* 1 et de *nucléé ;* 1963, Larousse). Se dit d'une cellule, d'une spore, d'un fragment de cytoplasme renfermant plusieurs noyaux.

polynucléose [pɔlinykleoz] n. f. (de *polynuclé[aire]* ; 1903, Larousse). Leucocytose dans laquelle seul le nombre des polynucléaires est augmenté.

polyol n. m. V. POLYALCOOL.

polyonychie [pɔliɔniki] n. f. (de *poly-* 1 et du gr. *onux, onukhos,* ongle ; 1869, Littré). Malformation consistant dans l'existence de plusieurs ongles au même doigt.

polyopie [pɔliɔpi] n. f. (de *poly-* 1 et de *-opie,* du gr. *ôps, ôpos,* vue ; 1869, Littré). Trouble de la vision monoculaire, dans lequel l'œil aperçoit plusieurs images d'un même objet.

polyopsie [pɔliɔpsi] n. f. (de *poly-* 1 et de *-opsie,* du gr. *opsis,* action de voir, la vue ; 1869, Littré). Vice de la perception visuelle, qui fait paraître les objets multiples.

polyoptique [pɔliɔptik] adj. (dér. savant de *polyopsie ;* 1875, Larousse). Relatif à la polyopsie.

polyoptre [pɔliɔptr] adj. (de *poly-* 1 et du gr. *optos,* visible, dér. de *opsesthai,* infin. futur de *horân,* voir ; 1875, Larousse). En termes d'optique, qui multiplie les images.

◆ n. m. (1869, Littré). Verre à travers lequel les objets paraissent multiples.

polyorchidie [pɔliɔrkidi] n. f. (de *poly-* 1 et du gr. *orkhis,* testicule ; 1932, Larousse). Anomalie consistant dans la présence de plus de deux testicules.

polyose [pɔlioz] n. m. (de *poly-* 1 et de *ose ;* 1953, Larousse). Syn. de POLYSACCHARIDE.

polyostéochondrite [pɔliɔsteokɔ̃drit] n. f. (de *poly-* 1 et de *ostéochondrite ;* 1963, Larousse). Maladie dystrophique des cartilages de conjugaison, entraînant de multiples troubles du développement (nanisme, grosse tête, membres déformés, etc.) et transmise héréditairement, surtout aux garçons.

polypage [pɔlipaʒ] adj. (de *poly-* 1 et de *-page,* gr. *pageis,* part. aoriste second de *pêgnunai,* ficher, fixer ; 1869, Littré). Se dit d'un monstre double dont les deux sujets sont soudés sur une grande étendue.

polypathie [pɔlipati] n. f. (de *poly-* 1 et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1903, Larousse). État d'une personne affectée simultanément de plusieurs maladies qui semblent n'avoir entre elles aucun rapport étiologique ou pathogénique.

polype [pɔlip] n. m. (lat. *polypus,* polype [zoophyte], polype dans le nez, gr. *polupous,* à plusieurs pieds [et, comme n. m., « polype de mer, poulpe, chancre dans le nez »], de *polus,* nombreux, et de *pous, podos,* pied, patte ; v. 1265, Br. Latini, écrit *polipe* [*polype,* XIVe s.], au sens 3 ; sens 1, v. 1363, Chauliac ; sens 2, 1744, d'après Trévoux, 1752). **1.** Tumeur molle, charnue ou fibreuse, généralement pédiculée et piriforme, qui se développe dans les cavités revêtues d'une membrane muqueuse, comme le nez, l'intestin, l'utérus, la vessie, etc. : *Un polype à la gorge expliquait peut-être cet enrouement, cette toux persistante, cette gêne croissante à respirer et à manger* (Yourcenar). || **2.** Nom de chacun des individus fixés dont l'ensemble forme un polypier, ou cœlentéré colonial. || **3.** Ancien nom du *poulpe.*

polypectomie [pɔlipɛktɔmi] n. f. (de *polyp*[*e*] et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer ; 1963, Larousse). Ablation chirurgicale d'un polype.

polypeptide [pɔlipɛptid] n. m. (de *poly-* 1 et de *peptide ;* 1932, Larousse). Protide obtenu par synthèse ou résultant de l'hydrolyse partielle d'un protide plus complexe.

polypeptidique [pɔlipɛptidik] adj. (de *polypeptide ;* 1941, P. Rey, p. 17). Relatif aux polypeptides.

polypétale adj. V. DIALYPÉTALE.

polypeux, euse [pɔlipø, -øz] adj. (lat. *polyposus,* affligé d'un polype [de *polypus,* V. POLYPE], ou dér. franç. de *polype ;* 1552, R. Estienne, au sens de « qui a un polype dans le nez » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie,* XII, 950). Qui est de la nature du polype : *Excroissance polypeuse.*

polyphage [pɔlifaʒ] adj. (lat. *polyphagus,* grand mangeur, gr. *poluphagos,* qui mange beaucoup, vorace, de *polus,* nombreux, et de *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1578, H. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Qui mange beaucoup et de tout : *Elle mangeait, mâchait, broyait, dévorait, engloutissait* [...]. *J'aurais pu faire ma fortune en la montrant dans les foires comme monstre polyphage* (Baudelaire). || **2.** Se dit d'un organisme parasite ou saprophyte qui peut vivre et se nourrir aux dépens de beaucoup de végétaux différents.

◆ **polyphages** n. m. pl. (1875, Larousse). Sous-ordre d'insectes coléoptères caractérisé par la nervation des ailes et par la structure des sternites abdominaux.

polyphagie [pɔlifaʒi] n. f. (gr. *poluphagia,* gourmandise, voracité, de *poluphagos* [v. l'art. précéd.] ; 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Besoin excessif de manger que ne limite pas le sentiment de la satiété. || **2.** Possibilité, pour une espèce animale, de se nourrir d'aliments variés.

● SYN. : **1** *boulimie.*

polyphasé, e [pɔlifaze] adj. (de *poly-* 1 et de *phase ;* 1907, Larousse, au sens 1 [*système de grandeurs polyphasées,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Qui comporte plusieurs phases (s'emploie principalement en électricité) : *Courant polyphasé.* || *Système de grandeurs (courants, tensions) polyphasées,* ensemble de *n* grandeurs sinusoïdales de même fréquence et déphasées l'une par rapport à l'autre de $2\pi/n$. || **2.** *Par extens.* Alimenté en courant polyphasé : *Alternateur polyphasé.*

● CONTR. : **1** et **2** *monophasé.*

polyphasique [pɔlifazik] adj. (de *poly-* 1 et de *phase ;* 1961, Galli et Leluc, p. 48). Qui comporte des phases distinctes.

polyphénol [pɔlifenɔl] n. m. (de *poly-* 1 et de *phénol ;* 1932, Larousse). Corps possédant plusieurs fonctions phénol.

polyphone [pɔlifɔn] adj. (gr. *poluphônos,* qui a beaucoup de sons, à la parole ou au rythme varié, de *polus,* nombreux, et de *phônê,* son, voix ; 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Se dit d'un écho qui répète les sons plusieurs fois. || **2.** Se dit d'un signe graphique qui peut représenter à la fois plusieurs sons ou plusieurs groupes de sons.

polyphonie [pɔlifɔni] n. f. (gr. *poluphônia,* grand nombre de voix ou de sons, de *poluphônos* [v. l'art. précéd.] ; 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse [à l'époque moderne, 1er mai 1875, *Revue critique,* p. 286]). **1.** Propriété des signes polyphones. || **2.** Dans l'Antiquité grecque, assemblage musical de voix ou d'instruments, quelle que soit leur nature. || À l'époque moderne, terme qui s'applique à l'assemblage de parties musicales différentes, spécialement en contrepoint, et de préférence quand il s'agit exclusivement de parties vocales.

polyphonique [pɔlifɔnik] adj. (de *polyphonie ;* 22 avr. 1876, *Journ. officiel,* p. 2869). Relatif à la polyphonie ; qui use de la polyphonie : *Certains peuples ont une cuisine mélodique comme leur musique. La cuisine française est essentiellement harmonique ou polyphonique* (Duhamel).

polyphylétisme [polifiletism] n. m. (de *poly-* 1 et de *phylétique ;* 1963, Larousse). Conception selon laquelle certains phylums ne dérivent pas d'un seul archétype, mais seraient hétérogènes et composés de lignées séparées issues d'archétypes différents.

● CONTR. : *monophylétisme.*

polyphyodonte [pɔlifjɔdɔ̃t] adj. et n. (du gr. *poluphuês,* qui se divise en plusieurs parties [de *polus,* nombreux, et de *phuein,* faire pousser, croître], et *odous, odontos,* dent ; 1970, Robert). Se dit d'un être vivant dont le développement s'accompagne de plusieurs dentitions.

polypier [pɔlipje] n. m. (de *polype ;* 1752, É. Bertrand, p. 28 [au fig., 1843, Th. Gautier ; « colonie formée par ces animaux... », 1866, V. Hugo]). Squelette calcaire ou corné sécrété par les polypes d'un grand nombre de cœlentérés coloniaux, et notamment les coraux : *Il y avait, sur la cheminée, un polypier touffu s'étalant contre la glace* (Flaubert) ; et au fig. : *Comment le public comprendrait-il cette construction madréporique, cet immense travail de polypier qu'est la science contemporaine ?* (Duhamel). || *Par extens.* Colonie formée par ces animaux fixés sur ce squelette.

polyploïde [pɔliplɔid] adj. et n. (de *poly-* 1, sur le modèle de *diploïde ;* 1932, Larousse). Se dit des noyaux cellulaires et des animaux ou des plantes chez lesquels le nombre des chromosomes s'est multiplié.

polyploïdie [pɔliplɔidi] n. f. (de *polyploïde ;* 1962, Robert). Multiplication globale des chromosomes, fréquente surtout chez les végétaux.

polyploïdisation [pɔliplɔidizasjɔ̃] n. f. (de *polyploïdiser ;* 1941, J. Rostand, *Idées nouvelles,* p. 52). Multiplication du nombre des chromosomes, aboutissant à l'état polyploïde.

polyploïdiser [pɔliplɔidize] v. tr. (dér. savant de *polyploïde ;* 1941, J. Rostand, *Idées nouvelles,* p. 52). Rendre polyploïde.

polypnée [pɔlipne] n. f. (de *poly-* 1 et de *-pnée,* du gr. *pneîn,* souffler, respirer ; 1888, Larousse). Respiration accélérée.

polypode [pɔlipɔd] n. m. (lat. *polypodium,* polypode [plante], gr. *polupodion,* sorte de fougère, de *polupous, polupodos* [v. POLYPE] ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *polipode* [*polypode,* xv[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse [comme adj., au sens de « qui a beaucoup de pieds » — en zoologie —, 1869, Littré]). **1.** Fougère vivace, à rhizome rampant au-dessus du sol, commune sur les murs et les rochers, ainsi que dans les bois ombragés non calcaires. || **2.** Être qui a des pieds surnuméraires.

polypodiacées [pɔlipɔdjase] n. f. pl. (dér. savant de *polypode ;* 1875, Larousse). Famille de fougères ayant pour type le genre *polypode.*

polypodie [pɔlipɔdi] n. f. (gr. *polupodia,* grand nombre de pieds, de *polupous, polupodos* [v. POLYPE] ; 1869, Littré). Monstruosité consistant dans la présence de pieds surnuméraires.

polypoïde [pɔlipɔid] adj. (de *polypo-,* élément tiré de *polype,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1963, Larousse). Se dit de certaines tumeurs qui ont la forme d'un polype.

polyporacées [pɔliporase] n. f. pl. (dér. savant de *polypore ;* 1963, Larousse, art. *polypore* [*polyporées,* même sens, 1845, Bescherelle]). Famille de champignons ayant pour type le *polypore.*

polypore [pɔlipɔr] n. m. (gr. *poluporos,* qui a beaucoup de passages, d'ouvertures, de *polus,* nombreux, et de *poros,* passage, pore ; 1828, Mozin). Champignon basidiomycète lignicole charnu, caractérisé par un chapeau et des tubes sporifères soudés.

polypose [pɔlipoz] n. f. (dér. savant de *polype ;* 1963, Larousse). Affection caractérisée par la formation de nombreux polypes au niveau de l'intestin grêle, du côlon, du rectum, exceptionnellement de l'œsophage.

polyprène [pɔliprɛn] n. m. (de *poly-* 1 et de [*iso*]*prène ;* 1963, Larousse). Hydrocarbure moléculaire qui constitue le caoutchouc naturel.

polypropylène [pɔliprɔpilɛn] n. m. (de *poly-* 1 et de *propylène ;* 1963, Larousse). Corps solide obtenu par polymérisation du propylène en présence d'un catalyseur comme l'acide phosphorique.

polypsychique [pɔlipsiʃik] adj. (de *polypsychisme ;* 1932, Larousse). Relatif au polypsychisme.

polypsychisme [pɔlipsiʃism] n. m. (de *poly-* 1 et de *psychisme ;* 1871, J. P. Durand). Doctrine suivant laquelle les centres nerveux sont autant de cerveaux secondaires dont chacun est le siège d'une individualité psychique distincte.

polyptère [pɔliptɛr] n. m. (gr. *polupteros,* aux ailes bien fournies, de *polus,* nombreux, et de *pteron,* plume d'aile, aile ; 1827, Acad.). Poisson des fleuves de l'Afrique centrale, au long corps cylindrique et à nombreuses nageoires dorsales.

polyptote [pɔliptɔt] n. m. (bas lat. grammat. *polyptoton,* même sens, gr. *poluptôton,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *poluptôtos,* à plusieurs cas, de *polus,* nombreux, et de *piptein,* tomber ; 1827, P. Fontanier). Figure de rhétorique qui consiste à employer dans une phrase plusieurs des formes grammaticales dont un même mot est susceptible : *Le polyptote, autrement traduction, consiste à employer dans la même phrase ou période plusieurs formes accidentelles d'un même mot, c'est-à-dire plusieurs de ces formes que l'on distingue en grammaire par les noms de cas, de genres, de nombres, de personnes, de temps et de modes. On peut remarquer un polyptote dans ces fameuses paroles de l'Écriture : « Ô vanité des vanités, et tout n'est que vanité ! »* (Fontanier).

polyptyque [pɔliptik] adj. et n. m. (bas lat. *polyptycha,* n. neutre plur., « registres, rôles, matricules », de l'adj. gr. *poluptukhos,* aux nombreux replis, plié un grand nombre de fois, de *polus,* nombreux, et de *ptux, ptukhos,* pli, repli, tablette ; 1721, Trévoux [aussi comme n. m.]). *Tablette polyptyque,* ou *polyptyque,* n. m., dans l'Antiquité romaine, tablette à écrire composée de plus de deux plaques.

◆ n. m. (sens 1, 1962, Robert ; sens 2, 1803, Boiste [« registre de cens... », 1875, Larousse]). **1.** Tableau peint sur plusieurs panneaux fixés les uns aux autres soit à demeure, soit par des charnières. || **2.** Nom de divers registres publics (cadastres, cens) à l'époque gallo-romaine et au Moyen Âge. || *Spécialem.* Registre de cens des anciennes abbayes.

polyradiculonévrite [pɔliradikylonevrit] n. f. (de *poly-* 1, de *radicule* et de *névrite ;* 1953, Larousse). Affection caractérisée par une atteinte des neurones périphériques prédominant sur les racines des nerfs.

polyréalisme [pɔlirealism] n. m. (de *poly-* 1 et de *réalisme ;* 1953, Larousse). Doctrine philosophique qui sépare radicalement plusieurs ordres de réalités.

polyrythmie [poliritmi] n. f. (de *poly-* 1 et de *rythme ;* 1963, Larousse). En musique, emploi simultané de deux ou plusieurs structures rythmiques différentes dans leur constitution.

polysaccharide [pɔlisakarid] n. m. (de *poly-* 1 et de *saccharide ;* 1953, Larousse). Glucide formé par l'union de nombreuses molécules d'oses, comme l'amidon, la cellulose, le glycogène.

polysarcie [pɔlisarsi] n. f. (bas lat. médic. *polysarcia,* excès d'embonpoint, gr. *polusarkia,* même sens, dér. de *polusarkos,* très charnu, chargé d'embonpoint, de *polus,* nombreux, et de *sarx, sarkos,* chair ; 1795, Cullen, écrit *polysarcia ; polysarcie,* 1806, Capuron). *Vx.* Développement excessif de la chair, de la graisse et des muscles sur tout le corps.

polyscèle [pɔlisɛl] n. m. (de *polyscélie ;* 1875, Larousse). Individu qui a des jambes surnuméraires.

polyscélie [pɔliseli] n. f. (du gr. *poluskelês,* à plusieurs jambes, de *polus,* nombreux, et de *skelos,* jambe ; 1869, Littré). Malformation congénitale présentée par les polyscèles.

polyscope [pɔliskɔp] n. m. (de *poly-* 1 et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1869, Littré). Nom donné à certains verres à plusieurs faces, qui donnent plusieurs images d'un même objet.

polysémie [pɔlisemi] n. f. (du bas lat. grammat. *polysemus,* qui a plusieurs significations, gr. *polusêmos,* même sens, de *polus,* nombreux, et de *sêma,* signe, marque ; 1897, Bréal). Propriété que possède un signe linguistique d'exprimer plusieurs sens. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA POLYSÉMIE

Le terme *polysémie* a été créé par Michel Bréal dans son *Essai de sémantique,* paru en 1897, dans un passage où le mot apparaît en conclusion d'une définition préalable :

> *« À mesure qu'une signification nouvelle est donnée au mot, il a l'air de se multiplier et de produire des exemplaires nouveaux, semblables de forme, mais différents de valeur. Nous appellerons ce phénomène de multiplication, la polysémie »* (chap. XIV).

Le phénomène se caractérise donc par l'identité d'une forme pour une multiplicité de « valeurs » ; il constitue un aspect de la relation entre la forme signifiante et le contenu de signification.

I. LA POLYSÉMIE ET LES UNITÉS DE SENS

Mais la théorie linguistique ultérieure étant sortie du cadre traditionnel du mot, on peut se demander d'abord si la forme signifiante portant plusieurs significations ne peut pas être plus restreinte ou plus étendue que le mot. La terminologie employée par B. Pottier (*Travaux de linguistique et littérature de l'université de Strasbourg,* 1967, V, 1) oppose en effet la polysémie lexicale à la polysémie syntaxique. La première est définie par l'intersection de deux sémèmes, c'est-à-dire de deux ensembles de traits définissant une unité (par ex., « restauration » [d'un

monument] et « restauration » [service d'alimentation], où le trait commun est « réparation ») ; la seconde consiste dans la possibilité, pour une séquence de mots construits en syntagme, de recouvrir plusieurs significations ; par exemple, *un gros buveur* peut signifier soit « un buveur qui est gros », soit « une personne qui boit beaucoup », selon que l'adjectif est pris pour l'adjectif du nom ou l'adjectif du verbe qui est à la base de *buveur.* À l'inverse, en dessous du niveau du mot, on pourrait parler de polysémie affixale pour une forme de suffixe comme *euse : découpeuse,* 1 personne, 2 machine (*découpeuse à bois*) ; liseuse, 1 femme qui lit, 2 femme qui fait le lisage (opération d'analyse d'un dessin pour tissu), 3 vêtement qu'on met pour lire au lit. On peut citer, d'autre part, des éléments de composition qui, pour une même forme, présentent plusieurs significations : *télé* est analysé par J. Peytard (*Cahiers de lexicologie,* n° 4, 1964) comme constituant trois bases : 1 adverbe « de loin », 2 « de ou par télévision », 3 « de ou par téléphérique ».

Dans la perspective d'une sémantique structuraliste, on a été amené à dépasser le cadre du mot pour expliciter le problème de la diversité des sens par rapport à la seule unité morphologique, à définir la polysémie d'un mot par des séquences d'énoncé de longueurs diverses. Ainsi, selon A. J. Greimas (*Sémantique structurale,* Larousse, 1966, p. 71), le dégagement des valeurs « propres » ou « figurées » du verbe *aboyer* n'est possible que par les séquences : *le chien aboie, le commissaire aboie,* qui sont des phrases ; mais *le chien du commissaire aboie,* en dehors d'un contexte plus large, ne permet pas de décider s'il s'agit de l'animal ou, par figure, du secrétaire du commissaire. D'où la nécessité, selon A. J. Greimas, de dépasser les catégories morphologiques et de distinguer des catégories « classématiques », qui permettent de délimiter des contextes « isotopes » (de l'étendue nécessaire à l'explicitation du sens), catégories qui peuvent être, au-delà de la phrase, le paragraphe, le chapitre même.

La procédure d'analyse sémantique impliquée par une telle description suppose, d'autre part, des éléments de signification différents du niveau morphologique du mot, ou lexème, les sèmes et les sémèmes. Le sème est l'unité sémantique minimale qui entre en combinaison avec plusieurs autres pour définir un lexème : *haut* = spatialité + dimensionnalité + verticalité, par opposition à *long* = spatialité + dimensionnalité + horizontalité.

Le sémème est l'ensemble de traits de signification qui permet de rendre compte de l'opposition des différents emplois d'un même lexème. Ainsi, si l'on prend comme base d'analyse les différents contextes où se trouve employé le mot *tête,* on peut distinguer un sémème essentiel « extrémité » (*la tête d'un arbre, tête de ligne, prendre la tête*), un sémème « sphéroïdité » *(tête d'épingle, se casser la tête, se creuser la tête).* La définition de la polysémie, au niveau lexical, consiste donc à déterminer les oppositions principales dans le groupement des sèmes permettant de distinguer les sens d'un même lexème et à décider que, par-delà ces oppositions, se dégage un noyau sémique commun. Selon B. Pottier, il y a polysémie si « l'intersection de deux sémèmes est positive ». Selon Klaus Heger (*Travaux de linguistique et littérature,* VII, 1, 1969), la définition de la polysémie consiste « dans la combinaison disjonctive des sémèmes correspondant à un mot-signe ».

II. POLYSÉMIE ET LEXICOGRAPHIE

C'est dans la pratique lexicographique que la polysémie reçoit le mode d'explicitation le plus systématique et le plus cohérent. Le cadre considéré est, ici, le mot « autonome », c'est-à-dire l'entrée lexicale. Il s'agit alors de décider si une seule forme signifiante introduit la description de plusieurs sens classés et numérotés, ce qui représente l'option polysémique, ou si la différence entre les sens pour une même forme signifiante est suffisante pour que plusieurs entrées de même forme signifiante soient distinguées et comportent chacune une description, sous forme d'articles séparés ; c'est alors la solution homonymique.

La description lexicographique fait toucher du doigt l'étroite parenté qui existe entre la polysémie et l'homonymie. Il n'existe pas de limite tranchée entre les deux options. La solution adoptée est en relation avec telle perspective de description du lexique : une vue purement synchronique de son fonctionnement dans la période contemporaine amène à pencher le plus souvent pour une nomenclature à dominante homonymique, tandis que la prise en considération de l'étymologie conduit, le plus souvent, à une optique polysémique. Ainsi, l'entrée *ligne,* dans ce dictionnaire-ci, qui adopte une ligne de conduite historico-sémantique, donne lieu à sept divisions principales qui demeurent en deçà de l'homonymie, puisque la différence n'est marquée que par un chiffre romain : I, trait virtuel ; II, direction suivie d'une manière continue ; III, cordeau servant à aligner ; IV, alignement de personnes ou de choses ; V, suite de caractères ; VI, succession de ginérations ; VII, ancienne mesure de longueur. On comparera cette solution avec celle du *Petit Robert,* qui distingue cinq parties : I, trait visible ou virtuel ; II, direction continue ; III, fil ; IV, suite de personnes ou d'objets ; V, ancienne mesure de longueur.

Dans une perspective qui s'affirme essentiellement synchronique, malgré l'introduction de l'étymologie, le dictionnaire *Lexis* présente cinq entrées homonymes : 1 *ligne,* série de générations ; 2 *ligne,* trait long et mince ; 3 *ligne,* installation de communication ; 4 *ligne,* suite de caractères ; 5 *ligne,* ensemble de régiments. Son prédécesseur, le *Dictionnaire du français contemporain,* quoique de même inspiration, traite l'entrée *ligne* selon une interprétation polysémique en distinguant douze sens : 1, trait long ; 2, ligne de partage ; 3, retranchement ; 4, contour d'un objet ; 5, direction déterminée ; 6, installation de communication ; 7, fil pour la pêche ; 8, suite de personnes ou de choses ; 9, suite de caractères ; 10, formation de joueurs ; 11, généalogie ; 12, locutions diverses. La variété du traitement lexicographique, constatée par l'exemple de *ligne,* souligne que la structuration du champ lexical d'un mot ne peut s'établir selon des lois rigoureusement scientifiques, mais qu'elle est subordonnée à une certaine stratégie de description. La relation de signification entre une forme (mot) et un contenu (sens) se délimite entre les deux pôles contraires de la synonymie, qui consiste en des formes différentes pour des contenus identiques, et de l'homonymie, qui consiste en des contenus différents pour des formes identiques, mais non confondues. Tout au plus, peut-on définir la polysémie par un système d'appréhension du contenu qui institue des variantes de signification pour une forme considérée comme identique.

La définition du caractère polysémique d'une unité signifiante, au niveau du mot, est en étroite relation avec la classe syntaxique à laquelle il appartient, puisque tout mot doit entrer dans une des classes de la grammaire en vertu de son fonctionnement dans la phrase. Mais encore faut-il spécifier si l'on s'en tient aux distinctions principales selon les parties du discours (verbe, substantif, adjectif, adverbe), qui fournissent le contingent lexical essentiel. La polysémie de ces unités peut être étendue ou, au contraire, restreinte dans la mesure où l'on fait intervenir ou non des classes syntaxiques secondes. Pour le verbe, on peut distinguer, verbe transitif, verbe intransitif, verbe pronominal (ex. : *jouer*) ; à l'intérieur de la catégorie transitif, on peut encore distinguer entre transitif direct et transitif indirect ; les relations prépositionnelles servent alors de critères pour décrire la polysémie du verbe *(jouer avec, jouer à, jouer sur).* Pour le nom, on peut considérer comme entrées homonymiques les classes de nom masculin

(ex. : *calculateur, appareil*), nom féminin (*calculatrice,* machine) par opposition à *calculateur* adjectif et nom, ou encore le nom masculin pluriel par rapport au nom masculin singulier (ex. : *mélange/mélanges*). La répartition des sens par rapport à la forme s'en trouve modifiée. Pour la forme adjective, la solution qui consiste à considérer le mot comme pourvu alternativement de la fonction adjectif ou de la fonction nom permet de traiter comme polysémique une entrée (ex. : *provocateur*) ; faire, par contre, d'un mot comme *insigne,* d'une part un adjectif, d'autre part un nom masculin, réduit considérablement le champ de la polysémie de l'entrée. Toutes ces décisions ne sont pas purement structurelles ; elles comportent une certaine vision de la polysémie, et notamment la subordination de la variété du sens à la structure syntaxique.

On a vu antérieurement l'aspect de la polysémie au-delà des limites du mot : il convient de se demander si les unités inférieures au mot, à condition qu'elles soient pourvues d'un sens, ne sont pas aussi susceptibles de polysémie. À ce niveau, on rencontre la même oscillation possible entre la polysémie et l'homonymie (v. HOMONYMIE, art. spécial, « Quelles unités sont homonymes ? »). On peut, en effet, interpréter le suffixe *-on* comme polysémique : il exprime la dimension tantôt avec une valeur augmentative *(balle → ballon),* tantôt avec une valeur diminutive *(âne → ânon).* Le préfixe *sous* peut être envisagé selon l'interprétation homonymique, suivant qu'il comporte le sème « spatialité » *(sous-bois),* le sème « hiérarchie » *(sous-brigadier)* ou encore le sème « degré insuffisant » (sous-développé), ou, au contraire, comme polysémique si l'on dégage un sémème « position/position en dessous » englobant l'infériorité dans l'espace, l'infériorité dans la hiérarchie et le degré inférieur par rapport à une norme. Des éléments de composition qui ne jouissent pas de l'autonomie lexicale se révèlent polysémiques par leur développement dans des domaines différents, où ils contractent une capacité de signification diversifiée. C'est pourquoi les dictionnaires modernes comportent désormais comme entrées les formes affixales et les éléments de composition. Mais le problème dépasse même le cadre de la dérivation lexicale ; il peut être transposé au niveau du morphème désinentiel. Comment interpréter la désinence *-rait ?* S'agit-il d'une même forme polysémique, quand elle exprime le déroulement ultérieur par rapport au passé, l'éventualité située dans l'avenir et soumise à une condition, ou bien, au contraire, de deux désinences différentes ?

III. POLYSÉMIE ET ÉTYMOLOGIE

La polysémie présente nécessairement une dimension historique parce que l'accumulation de significations différentes sous une forme signifiante ne peut se réaliser par miracle instantanément. Le problème est donc de définir la relation qui s'institue entre les diverses significations par lesquelles on décrit un mot polysémique dans un état de langue déterminé, surtout dans l'état de langue du locuteur contemporain, et le processus d'accumulation qui donne naissance à la polysémie. C'est ce à quoi servent les données étymologiques des dictionnaires de langue et les dictionnaires étymologiques proprement dits. Le traitement étymologique consiste à donner à un mot actuel un ancêtre dans une langue mère ou dans la même langue : l'évolution phonétique et graphique subie par l'étymon est réputée engendrer la forme actuelle, en vertu des lois phonétiques vérifiées par la documentation philologique puisée dans les textes aux différentes époques jusqu'à la période contemporaine ; l'étymon est doté d'un contenu sémantique dont on peut reconstruire l'évolution à travers le temps, par voie d'extension ou de restriction, ou de brusque déviation par rapport aux sèmes originellement attribués à l'étymon. L'évolution historique peut aboutir à une perte de substance sémantique (ex. : *panser,* « faire un pansement », qui dérive de *pensare,* « réfléchir », selon l'évolution « penser de » → « s'occuper de, soigner »). Mais l'évolution la plus courante consiste dans l'adjonction de sens nouveaux aux sens anciens. Selon la remarque de Michel Bréal,

> *« le sens nouveau, quel qu'il soit, ne met pas fin à l'ancien ; ils existent tous les deux l'un à côté de l'autre. Le même terme peut s'employer, tour à tour, au sens propre ou au sens métaphorique, au sens restreint ou au sens étendu, au sens abstrait ou au sens concret »* (*Essai de sémantique,* Hachette, édition de 1924, chap. XIV).

On reviendra sur l'analyse des sources de la polysémie. Il nous suffit maintenant de constater l'effet de prolifération de sens qui définit la polysémie. Décrire la polysémie d'un terme dans un moment donné, c'est faire abstraction de l'évolution historique pour constater les différents sens à travers les différents emplois d'un mot dans la langue contemporaine ; c'est adopter nécessairement une perspective synchronique, pratiquer une rupture dans l'évolution diachronique. Mais il n'est pas si facile de faire fi des données étymologiques, notamment pour décider entre la solution polysémique et la solution homonymique dans la description du contenu sémantique. Le critère du sentiment linguistique du locuteur-rédacteur ne présente pas toujours des garanties indiscutables, d'autant plus qu'il peut varier dans un même milieu, pourtant homogène culturellement (voir le mot *ligne* traité en polysémique [douze sens] dans le *Dict. du français contemporain* et en cinq entrées dans le *Lexis*). L'étymologie et l'histoire du contenu sémantique apparaissent comme un recours contre une certaine hésitation d'interprétation : ainsi, *ballon* dans le *Dict. du français contemporain* regroupe les sens « grosse balle » et « montagne à sommet arrondi » en vertu d'un sème commun de « rondeur », alors que le *Grand Larousse de la langue française* distingue deux homonymes en vertu d'une étymologie différente (*ballon* 1 < ital. *ballone, ballon* 2 < allem. *Belchen-Bällchen*). Les données historiques sur l'évolution des emplois permettent de mieux discerner les couches sémantiques qui sont venues constituer la polysémie contemporaine, et de décider avec plus de sûreté des distinctions à opérer dans la structure du sens, de corroborer les résultats de l'analyse structurale et fonctionnelle du locuteur contemporain, notamment sous la forme « de la commutation synonymique », étape de la paraphrase de définition. L'insertion syntaxique des formes du nom *liquide* permet de trancher en faveur de l'homonymie : *liquide* 1, « ce qui coule », *liquide* 2, « la monnaie dont on dispose », en vertu de l'opposition *boire un liquide/payer en liquide,* mais *verser du liquide* demeure ambigu. Le recours à l'étymologie de *liquide* 1 (< du lat. *liquidus,* « fluide ») et de *liquide* 2 (< de l'ital. *liquido,* « libre de dettes ») permet de trancher en toute sécurité. On peut constater une certaine évolution dans l'utilisation des données étymologiques, en vertu de l'évolution de la science linguistique et des pratiques lexicographiques nouvelles ; on abandonne l'interprétation traditionnelle qui consistait à décider de la polysémie généralisée d'un mot à partir d'une image fondamentale qui couvrait tous les développements de sens possibles. L'étymologie, désormais, sert à étayer la décision entre une interprétation polysémique et une interprétation homonymique, sans en constituer la raison première et fondamentale.

IV. POLYSÉMIE ET HOMONYMIE

Le développement des connaissances dans l'histoire des mots, matérialisé notamment par l'entreprise du FEW, de Walter von Wartburg, ne permet plus guère les confusions d'étymologie, qu'on qualifiait d'« étymologie populaire » et qui consistaient à réunir sous une même forme signifiante des paronymes d'origine différente (par ex., *flamme,* « lancette de vétérinaire » < bas lat. *flebotomus,*

« lancette », transformé en *flemie* [fin du XI^e s.], puis en *flieme* [fin du XII^e s.], et assimilé à *flamme* [de *feu*], sans doute par analogie de forme). La démarche de polysémisation n'est pas cependant exclue, notamment par le canal de l'emprunt : l'entrée *réaliser* regroupe le sens « faire devenir réel », tiré du latin *realis,* et le sens « se rendre compte », tiré de l'anglais *to realize,* dans le *Petit Robert* aussi bien que dans le *Dict. du français contemporain.* On peut cependant affirmer que le progrès des connaissances historiques contrarie l'interprétation globalisante de la polysémisation et tranche souvent en faveur de la coexistence d'homonymes.

L'interprétation homonymique se fonde sur les procédures mises en œuvre par la linguistique moderne, le structuralisme et le générativisme notamment. Les critères utilisés sont ceux de l'analyse distributionnelle, qui fait ressortir les différenciations de sens d'une même unité par les relations syntaxiques qui se nouent dans la formation de la phrase : *fixer quelque chose* ou *quelqu'un* (le regarder attentivement)/*fixer quelqu'un* (le renseigner) [cf. J. Apresjan, *Analyse distributionnelle des significations et champs sémantiques structurés,* dans Langages, 1, 1966]. Les procédures paradigmatiques qui permettent la décision d'homonymie par la réunion des dérivés en un paradigme de dérivation ont été évoquées à l'article spécial HOMONYMIE. En vertu du paradigme dérivationnel, on peut distinguer trois entrées *bouton : bouton* 1 (du vêtement) → *boutonner* (v. tr.) → *boutonnage* → *boutonnière ; bouton* 2 (pustule) → *boutonneux* → *boutonner* (v. intr.) ; *bouton* 3 (de fleur) → *boutonner* (v. intr.) [cf. L. Guilbert, *la Créativité lexicale,* Larousse, 1975].

V. LES SOURCES DE LA POLYSÉMIE

La polysémie se nourrit du perpétuel mouvement entre le signifiant du mot (sa forme phonique) et le signifié. Elle résulte fondamentalement de la disproportion entre le nombre des formes signifiantes énumérées comme entrées de dictionnaire et le nombre des sens distingués sous chaque entrée. Elle est constitutive du système linguistique dans la mesure où divers sens s'attachent à la forme d'un mot selon l'évolution historique d'une société, selon l'usage que les locuteurs font des mots dans leur discours, selon les mécanismes de la pensée et de l'élocution qui commandent les transferts de signification sous un même mot. La polysémie suppose initialement la rupture du lien étymologique essentiel ou, du moins, son altération. Les procédures de changement du premier rapport entre le signifiant et le signifié peuvent être décrites en termes de rhétorique, dont les figures ou tropes ont été regroupées par A. Darmesteter, dans *la Vie des mots* (Delagrave, 1886), en un mouvement général alternatif de restriction d'extension du sens ou de transfert par métonymie ou métaphore. Les mutations de sens par restriction ou extension peuvent se ramener aux types suivants : le genre pour l'espèce (appareil = « avion ») ou l'espèce pour le genre (homme = « être humain ») ; le singulier pour le pluriel (la femme = « les femmes ») ; le pluriel pour le singulier (les Écritures = « la Bible ») ; la partie pour le tout (trompette = « l'homme qui joue de la trompette ») ; le tout pour la partie (un Picasso = « tableau de Picasso ») ; un nom commun pour un nom propre (le général = « De Gaulle ») ; un nom propre pour un nom commun (Citroën = « voiture »). Le processus de changement de sens par métaphore et métonymie a été traité à l'article spécial MÉTAPHORE.

La mutation sémantique qui engendre la polysémie a été envisagée depuis le début du XX^e s. sous l'aspect socio-linguistique, notamment par A. Meillet dans son article fameux *Comment les mots changent de sens* (dans l'*Année sociologique,* 1905-1906, repris dans *Linguistique historique et linguistique générale,* Paris, Champion et Klincksieck, rééd. 1958). A. Meillet a établi une relation entre le statut de terme général utilisé par toute la communauté linguistique et le statut de terme spécial ; il a dégagé les notions de « stratification sociale » et d'« emprunt social ». Une communauté linguistique est formée de groupes sociaux divers par leur culture, leur mode de vie, par leur activité économique et technique et le comportement social et langagier qui en résulte. Les termes dont ils usent dans chaque groupe ne sont pas tous les mêmes ; chaque groupe se caractérise par un « sociolecte », comme on a dit depuis Meillet. Il résulte de cette diversité un mouvement d'emprunt du lexique commun au lexique particulier et inversement : les mutations sémantiques s'opèrent dans un mouvement alternatif de généralisation et de spécialisation ; ainsi, *arriver,* terme de marine (« toucher la rive »), est passé au lexique général (« atteindre le terme du voyage »). Des études consacrées à certains vocabulaires techniques ont mis en évidence, par ailleurs, comment les mêmes mots pouvaient passer d'un vocabulaire spécial à un autre vocabulaire spécial : ainsi, le même lexème *pilote* a pu être utilisé dans la marine, dans l'aérostation, dans l'aviation, puis dans l'astronautique naissante (cf. L. Guilbert, *la Formation du vocabulaire de l'aviation* et *le Vocabulaire de l'astronautique,* Larousse, 1965 et 1967). L'analyse psychologique et psychanalytique a fait ressortir toutes les motivations psychologiques, émotives ou subconscientes dans le changement du sens des mots. Des interdits moraux ou sociaux font éviter le mot cru au profit d'un substitut (le « cabinet », le « lavabo »), ou, inversement, la complaisance dans le mot « sale » lui donne une polysémie étendue : qu'on songe aux multiples emplois dépréciatifs du mot *merde.* Les changements d'ordre psychologique se produisent, en vertu d'associations de mots nouées entre des termes appartenant à un même champ, dans la conscience d'un usager et dans celle d'autres usagers, ce qui permet la communication du nouveau contenu. Selon S. Ullmann (*Précis de sémantique française,* Francke, 1952), la classification psychologique comprend quatre subdivisions : 1° la ressemblance entre les deux sens (métaphore : *dents* et *dents* [du peigne]) ; 2° la contiguïté entre les deux sens (métonymie : *Roquefort* [ville] et *roquefort* [fromage] ; 3° la ressemblance entre les deux noms (*fruste* [< ital. *frusto,* « usé »] a été rapproché de *rustre*) ; 4° la contiguïté entre les deux noms, notamment par la procédure de l'ellipse généralisée dans les vocabulaires techniques : *voiture automobile* > *automobile* et *voiture.* Pour Pierre Guiraud, la prolifération polysémique obéit aux motivations suivantes : 1° la nomination cognitrice par laquelle on confère un nom à une chose nouvelle, ou nouvellement désignée, par métaphore ou métonymie ; 2° la nomination expressive (ex. *bouc* = individu humain) ; 3° la force émotive subconsciente ; 4° les tabous et euphémismes ; 5° l'économie de la parole ; 6° la clarté de la communication qui tend à résoudre la polysémie en homonymie (*la Sémantique,* P. U. F., « Que sais-je »). Les classifications antérieures (G. Stern, *Meaning and Change of meaning,* Göteborg, 1932 ; S. Ullmann, *Précis de sémantique française,* Francke, 1952) opposent les « changements externes » et les « changements linguistiques » selon qu'ils affectent seulement le référent sans changer le nom (par ex., *atome* [chez Lucrèce] et *atome* [en physique], ou que le système de la langue s'en trouve modifié (par ex., troncation par ellipse : *télévision* → *télé*).

À travers ces diverses classifications qui tentent de saisir la polysémie comme phénomène global du langage, il apparaît que la polysémie lexicale se situe au carrefour du mouvement diachronique du lexique — lui-même dépendant de l'histoire des sociétés — et de la stabilisation du lexique dans une période donnée ; elle se définit à la fois par le mouvement et par la structure. C'est ce qu'observe le philosophe Paul Ricœur :

> *« Sans doute faut-il combiner les deux approches pour prendre une vue d'ensemble du problème de la polysémie au niveau lexical. Car ce sont les changements de sens qui ont leur*

> *projection synchronique dans le phénomène de la polysémie, à savoir que l'ancien et le nouveau sont contemporains dans le même système ; de plus, ce sont les changements de sens qui doivent être pris pour guides pour débrouiller l'écheveau synchronique ; en retour, un changement sémantique apparaît toujours comme une altération dans un système précédent »* (*le Conflit des interprétations, essais d'herméneutique,* Le Seuil, 1969).

VI. POLYSÉMIE ET « MONOSÉMIE »

Est-il possible de définir une notion de « monosémie » par opposition à la polysémie, qui apparaît comme la règle de fonctionnement du lexique ? La monosémie pourrait consister dans la référence unique et continue à un seul objet, à un seul concept, c'est-à-dire dans une dénomination de caractère constant, assuré par un même signe ou mot pour un même désigné.

Il s'agit alors d'une certaine conception du sens, qu'on rencontre chez les logiciens, défini selon une distinction entre le mot, élément de langage, et le nom, signe de référence à la réalité.

> *« Pour un grand nombre de classes de cas où l'on utilise le mot « sens », mais pas pour toutes, ce mot s'explique de la manière suivante : le sens d'un mot est son emploi dans le langage. Et le sens d'un nom s'explique souvent en montrant ce qui porte le nom »* (D. Wittgenstein, *Philosophical Investigations,* sections 58 à 47, Oxford, 1959).

Cette conception ne peut être pertinente que dans des domaines d'activité langagière tout à fait spécifiques, c'est-à-dire dans les vocabulaires techniques ou scientifiques. La signification s'y définit, en effet, par le besoin de classer les éléments de la réalité objective qui font l'objet de la recherche ou du travail de fabrication selon une série ordonnée d'opérations. Il s'ensuit que la relation entre la forme signifiante et la chose désignée n'est pas soumise aux motivations psychologiques du locuteur, à ses représentations plus ou moins fantaisistes et éphémères ; elle s'établit en vertu d'une énumération des traits ou caractères qui définissent la chose et l'opposent à une autre. La spécificité du terme technique par opposition au mot du vocabulaire général à vocation polysémique est illustrée par sa définition, que l'on ne peut donner que par une telle énumération et non par une périphrase synonymique (v. L. Guilbert, *la Spécificité du terme scientifique et technique,* dans *Langue française,* n° 17, 1973).

Mais il n'est pas facile de conférer à un terme constitué selon les règles phonologiques de la langue une fonction d'univocité, de nomenclature classificatrice ; ce mode de fonctionnement peut s'obtenir dans des sciences qui consistent essentiellement dans une classification, comme la chimie, la minéralogie, la médecine : les segments linguistiques, et notamment les affixes, sont alors utilisés pour renvoyer à un type défini dans la réalité ; en médecine, on utilise *ite, ose, ome* pour désigner et classer les maladies. L'idéal de la *monoréférence* est visé en particulier dans les langages documentaires, où il convient d'éliminer toute synonymie ou polysémie. Le mot se révèle souvent inapte comme entrée de classement en raison de la polysémie qui lui est inhérente. On a alors recours à une classification alpha-numérique, combinant les lettres et les chiffres, ou même seulement aux chiffres ; la référence est alors établie en vertu de la seule convention de correspondance entre le signe et le contenu désigné.

Ou bien la fonction monoréférentielle du mot peut être obtenue par une procédure de normalisation, comme la pratique l'Association française de normalisation (A. F. N. O. R.). Elle consiste dans une définition rigoureuse du concept à dénommer par les spécialistes d'un domaine d'activité déterminé, dans le choix du terme considéré comme idoine à cette désignation, dans l'élimination des synonymes, sources d'imprécision et d'ambiguïté. Les décisions sont consignées dans des normes et adoptées par chaque branche d'activité concernée. En définitive, le fonctionnement monoréférentiel du mot technique résulte de la spécialisation du groupe professionnel et des règles de communication qui s'y constituent. C'est la convention, adoptée par l'appareil de direction d'une entreprise ou d'une branche d'activité, qui permet d'éliminer les différents argots professionnels qui résultent de motivations psychologiques, pour ne retenir qu'un terme officialisé par les consignes de fabrication, par les règles juridiques qui président aux échanges commerciaux. L'univocité qui fonctionne dans un milieu professionnel déterminé n'est pas incompatible avec la valeur polysémique d'un mot dans la langue. Il suffit de consulter le *Grand Larousse encyclopédique* pour constater combien un même mot peut recevoir d'emplois spécialisés par branche d'activité. L'essentiel est que telle communauté professionnelle interprète le mot polysémique dans sa fonction de désignation propre au milieu intéressé.

La destination polysémique du mot-signe, même dans la fonction de dénomination, ressort du fait que les locuteurs inventent des mots, plus directement en relation avec leurs motivations que les mots professionnels ou savants. De nombreuses maladies ont reçu une double appellation, celle des médecins et celle de la masse parlante : *ictère/jaunisse.* La polysémisation s'instaure, d'autre part, par la sortie des termes techniques ou scientifiques de leur milieu de fonctionnement par métaphorisation : par ex., *donner le feu vert, mettre sur orbite,* qui sont des locutions généralisées ; *accélérateur, frein,* employés en économie.

La réalité du fonctionnement du langage semble donc contrarier l'analyse des logiciens modernes, qui se heurtent aux sérieuses difficultés de la polysémie dans la traduction automatique ; elle est aussi contraire au rêve d'harmonie et de justesse logique des philosophes du XVII[e] s., pour qui la prolifération de sens pour un même mot apparaissait comme une corruption du langage univoque « primitif ». L'ambiguïté du langage qui résulte de la polysémie (v. HOMONYMIE, art. spécial) est-elle un défaut de la langue ? Certains, au contraire, y voient la loi de sa puissance d'expression. Tel est l'avis de W. M. Urban, que citent à la fois S. Ullmann et Paul Ricœur :

> *« L'intention cumulative des mots [c'est-à-dire la polysémie] est une source féconde d'ambiguïtés, mais elle est aussi la source de prédication analogique, grâce à quoi le pouvoir symbolique du langage est mis en œuvre »* (*Language and Reality,* Londres, 1939).

L. GUILBERT.

polysémique [pɔlisemik] adj. (de *polysémie ;* début du XX[e] s.). Relatif à la polysémie.

polysérite [pɔliserit] n. f. (de *poly-* 1 et de *sér[euse]* ; 1963, Larousse). Inflammation simultanée de plusieurs séreuses (plèvre, péritoine, péricarde, méninges, etc.), souvent d'origine tuberculeuse.

polysète [pɔlisɛt] adj. (de *poly-* 1 et du lat. *saeta* ou *seta,* soie du porc, du sanglier, etc. ; 1875, Larousse). Qui est pourvu de poils nombreux et longs semblables à des soies.

polysialie [pɔlisjali] n. f. (de *poly-* 1 et de *-sialie,* du gr. *sialon,* salive ; 1869, Littré). Salivation excessive.

polysoc [pɔlisɔk] adj. et n. m. (de *poly-* 1 et de *soc ;* 1845, Bescherelle). Se dit d'une charrue à plusieurs corps (coutre, soc et versoir) montés sur un même bâti et creusant plusieurs sillons à la fois. (On dit aussi CHARRUE MULTIPLE.)

polysomie [pɔlisɔmi] n. f. (de *poly-* 1 et de *[chromo]some ;* 1953, Larousse). Addition, au nombre diploïde de chromosomes, d'un ou de plusieurs chromosomes.

polyspermie [pɔlispɛrmi] n. f. (de *poly-* 1 et de *-spermie,* du gr. *sperma,* semence ; 1869, Littré, au sens de « multiplicité des graines » ; 1875, Larousse, au sens de « surabondance de sperme » ; sens actuel, 1963, Larousse). Pénétration de plusieurs spermatozoïdes dans l'ovule mûr.

polystélie [pɔlisteli] n. f. (de *poly-* 1 et de *stèle ;* 1903, Larousse). Structure particulière de la tige ou de la racine d'une plante, caractérisée par l'existence de stèles réunies dans la même écorce, mais ayant chacune son péricycle et son endoderme propres.

polystélique [pɔlistelik] adj. (de *polystélie ;* 1932, Larousse). Qui présente la polystélie. (Se dit surtout des fougères.)

polystome [pɔlistom] adj. (gr. *polustomos,* à plusieurs bouches ou ouvertures, de *polus,* nombreux, et de *stoma,* bouche, embouchure ; 1813, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 46], au sens de « qui a beaucoup d'ouvertures » [en parlant d'un volcan] ; sens actuel, 1869, Littré). Se dit d'un animal qui a un grand nombre de bouches ou de suçoirs.

polystyle [pɔlistil] adj. (gr. *polustulos,* même sens, de *polus,* nombreux, et de *stûlos,* colonne ; 1819, Boiste). Qui a de nombreuses colonnes : *Temple polystyle.*

polystyrène [pɔlistirɛn], **polystyrol** [pɔlistirɔl] ou **polystyrolène** [pɔlistirɔlɛn] n. m. (de *poly-* 1 et de *styr* [*ène*] ; 1953, Larousse, pour les trois formes). Haut polymère thermoplastique, incolore, obtenu par polymérisation du styrène, et utilisé pour la fabrication de bibelots, de jouets, d'articles de bureau, de gobelets et de pots à yaourt.

polystyrolénique [pɔlistirɔlenik] adj. (de *polystyrolène ;* 1953, Larousse). Se dit des résines synthétiques à base de polystyrène.

polysubstitué, e [pɔlisybstitɥe] adj. (de *poly-* 1 et du part. passé de *substituer ;* 1963, Larousse). Qualifie les dérivés chimiques obtenus par la substitution d'atomes ou de radicaux à plusieurs atomes de la molécule.

polysulfure [pɔlisylfyr] n. m. (de *poly-* 1 et de *sulfure ;* 1842, Acad.). Composé sulfuré contenant plus de soufre que le sulfure normal.

polysyllabe [pɔlisilab *ou* pɔlisillab] adj. et n. m. (bas lat. grammat. *polysyllabus,* même sens, gr. *polusullabos,* même sens, de *polus,* nombreux, et de *sullabê,* syllabe [V. SYLLABE] ; milieu du XV[e] s.). Se dit d'un mot ou d'un élément de mot constitué par plusieurs syllabes : *Un monème polysyllabe. Un polysyllabe.*

• CONTR. : *monosyllabe.*

polysyllabique [pɔlisilabik *ou* pɔlisillabik] adj. (de *polysyllabe ;* 1550, Meigret [*écho polysyllabique,* 1765, *Encyclopédie*]). Qui est formé de plusieurs syllabes : *Un nom polysyllabique.* || *Écho polysyllabique,* en acoustique, écho qui répète plusieurs syllabes.

• CONTR. : *monosyllabique.*

polysyllabisme [pɔlisilabism *ou* pɔlisillabism] n. m. (de *polysyllabe ;* 1845, Bescherelle). Propriété des polysyllabes.

• CONTR. : *monosyllabisme.*

polysyllogisme [pɔlisilɔʒism *ou* pɔlisillɔʒism] n. m. (de *poly-* 1 et de *syllogisme ;* 1932, Larousse). Série de syllogismes tels que la conclusion de chacun d'eux serve de prémisse au syllogisme suivant.

polysyllogistique [pɔlisilɔʒistik *ou* pɔlisillɔʒistik] adj. (de *poly-* 1 et de *syllogistique ;* 1842, Acad.). Qui renferme plusieurs syllogismes.

polysyndète [pɔlisɛ̃dɛt] n. f. (gr. *polusundeton,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *polusundetos,* qui contient beaucoup de conjonctions, de *polus,* nombreux, et de *sundeîn,* lier ensemble, de *sun,* avec, et de *deîn,* lier ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *polysyndeton ; polysyndète,* 1869, Littré). Coordination multiple réalisée par des conjonctions qui joignent des termes d'une même phrase. (Ex. : *On égorge à la fois les enfants, les vieillards,* | *Et la sœur, et le père,* | *Et la fille, et la mère* [Racine].)

polysynodie [pɔlisinɔdi] n. f. (de *poly-* 1 et de *synode ;* 1718, abbé de Saint-Pierre). Nom donné à un système de gouvernement qui a été essayé en France sous la Régence, et dans lequel chaque ministre était remplacé par un conseil.

polysynthèse [pɔlisɛ̃tɛz] n. f. (de *poly-* 1 et de *synthèse ;* 1963, Larousse). Usage, caractéristique d'un grand nombre de langues américaines, de l'esquimau et de la plupart des langues paléo-asiatiques, de souder à un terme principal un nombre plus ou moins grand de déterminants et de compléments.

polysynthétique [pɔlisɛ̃tetik] adj. (de *poly-* 1 et de *synthétique ;* 1845, Bescherelle). *Langue polysynthétique,* syn. de LANGUE INCORPORANTE.

polytaxique [pɔlitaksik] adj. (de *poly-* 1 et de *-taxique,* du gr. *taxis,* arrangement, disposition, dér. de *tassein* ou *tattein,* ranger ; 1907, Larousse). *Caractères polytaxiques,* caractères biologiques qui, observés chez un grand nombre d'individus et représentés graphiquement, donnent une courbe à plusieurs sommets, composée de groupes d'individus sans intermédiaires entre eux.

polytechnicien, enne [pɔlitɛknisjɛ̃, -ɛn] n. (de *polytechnique ;* 1840, Acad.). Élève ou ancien, ancienne élève de l'École polytechnique : *Le laïus de polytechnicien que vous m'avez fait* (Romains).

• SYN. : *X* (arg. d'étudiant).

polytechnique [pɔlitɛknik] adj. (de *poly-* 1 et de *technique,* d'après le gr. *polutekhnos,* habile en beaucoup d'arts, travaillé avec beaucoup d'art, de *polus,* nombreux, et de *tekhnê,* art, industrie ; 1795, Lallement [XV, 308], au sens 2 ; sens 1, 1844, Balzac [*éducation polytechnique,* 1963, Larousse]). **1.** Qui embrasse ou qui concerne plusieurs arts ou sciences (vieilli) : *Il était savant, puriste, précis, polytechnique* (Hugo). *Une nouvelle chevalerie qui domptera la barbarie polytechnique* (Bernanos). || *Éducation polytechnique,* éducation qui comporterait l'apprentissage de plusieurs métiers, et une culture suffisamment étendue pour permettre à l'individu de choisir sa place dans la société et, au besoin, d'en changer au cours de son existence. || **2.** Se dit d'établissements d'enseignement supérieur où l'on enseigne un ensemble de disciplines qui concernent en général les sciences, mais parfois aussi les lettres et les arts.

◆ adj. et n. f. (1795, Lallement, XV, 308 [*École polytechnique ; polytechnique,* n. f., 1933, J. Romains]). *École polytechnique,* ou *Polytechnique,* n. f., établissement français d'enseignement supérieur technique, relevant du ministère des Armées et destiné à donner une très haute culture scientifique aux futurs ingénieurs des corps de l'État, ainsi qu'à un certain nombre d'officiers des armes spécialisées.

polyterpène [pɔlitɛrpɛn] n. m. (de *poly-* 1 et de *terpène ;* 1945, A. Chevalier et J. Le Bras, p. 10). Nom générique de carbures terpéniques $(C_5H_8)n$, pour lesquels n est supérieur à 4 et qui comprennent les baumes et les résines naturelles, les carotènes et les caoutchoucs.

polyterpénique [pɔlitɛrpenik] adj. (de *polyterpène ;* 1963, Larousse). Qui fait partie de la série des polyterpènes et de leurs dérivés : *Alcool polyterpénique.*

polythéisme [pɔliteism] n. m. (du gr. *polutheos,* qui adore plusieurs dieux, de *polus,* nombreux, et de *theos,* divinité ; 1579, J. Bodin). Religion ou système philosophique qui admet une pluralité de dieux : *Kierkegaard s'abîmait dans son Dieu, Parménide précipitait la pensée dans l'Un. Mais ici* [chez Husserl] *la pensée se jette dans un polythéisme abstrait* (Camus).

• CONTR. : *monothéisme.*

polythéiste [pɔliteist] adj. et n. (de *polythéisme ;* 1762, Acad.). Qui croit en plusieurs dieux : *Peuple polythéiste. Grecs et Romains étaient polythéistes.*

• CONTR. : *monothéiste.*

◆ adj. (1869, Littré). Qui se rattache au polythéisme : *Nous avons eu une morale fétichiste, une morale polythéiste et une morale monothéiste* (France).

polythélie [pɔliteli] n. f. (de *poly-* 1 et du gr. *thêlê,* mamelon, sein ; 1888, Larousse). Présence anormale, chez la femme, de

mamelles supplémentaires, parfois réduites à un simple mamelon ou à une légère élevure pigmentée.

polythène [pɔlitɛn] n. m. (de *poly-* 1 et de *[é]th[yl]ène ;* 1953, Larousse). Syn. de POLYETHYLENE.

polytherme [pɔlitɛrm] adj. (de *poly-* 1 et de *-therme*, gr. *thermos*, chaud ; 1971, *les Mots « dans le vent »*). Se dit d'un navire de charge réfrigérée, pouvant transporter, simultanément ou non, des marchandises périssables à des températures très différentes.

polytonalité [pɔlitɔnalite] n. f. (de *poly-* 1 et de *tonalité ;* 1963, Larousse). Type d'écriture musicale où les différentes parties d'une trame polyphonique se meuvent de manière totalement indépendante les unes des autres dans des tonalités différentes : *Darius Milhaud et Béla Bartók ont fréquemment recouru à la polytonalité.*

polytopisme [pɔlitɔpism] n. m. (de *poly-* 1 et du gr. *topos*, lieu, endroit ; 1902, Briquet). Le fait, pour une espèce biologique définie, d'avoir eu plusieurs points d'origine indépendants.

polytoxicomane [pɔlitɔksikɔman] adj. et n. (de *poly-* 1 et de *toxicomane ;* 12 mars 1970, *le Monde*). Se dit d'une personne qui s'adonne à l'absorption de plusieurs stupéfiants distincts.

polytraumatisé, e [pɔlitromatize] adj. et n. (de *poly-* 1 et de *traumatisé*, part. passé de *traumatiser ;* juin 1965, *Action automobile et touristique*). Se dit d'un blessé qui a subi plusieurs lésions au cours d'un même accident.

polytraumatologie [pɔlitromatɔlɔʒi] n. f. (de *poly-* 1 et de *traumatologie ;* 16 mai 1971, *le Monde*). Partie de la médecine et de la chirurgie qui traite des soins à donner aux polytraumatisés.

polytric [pɔlitrik] n. m. (lat. *polytrichon*, même sens, du gr. *poluthrix, -trikhos*, aux cheveux ou aux poils abondants, de *polus*, nombreux, et de *thrix, trikhos*, poil, cheveu ; XIIIe s., *Médicinaire liégeois*, écrit *politricum ;* XVe s., écrit *politric ; polytric*, 1611, Cotgrave). Mousse commune des lieux humides, d'assez grande taille, à tige dressée.

polytrophie [pɔlitrɔfi] n. f. (de *poly-* 1 et de *-trophie*, du gr. *trophê*, nourriture, dér. de *trephein*, nourrir ; 1869, Littré). Nutrition trop active, qu'on observe dans le diabète, dans les convalescences, etc., et dans certains états physiologiques (grossesse).

polytypique [pɔlitipik] adj. (de *poly-* 1 et de *type ;* 1963, Larousse [*polytype*, même sens, 1842, Acad.]). Se dit d'une espèce biologique qui présente plusieurs types différents.

polyuréthane ou **polyuréthanne** [pɔliyretan] n. m. (de *poly-* 1 et de *uréthan[n]e ;* 13 janv. 1966, *le Monde*). Matière plastique utilisée en combinaison avec un durcisseur comme colle de sécurité dans des applications difficiles.

polyurie [pɔliyri] n. f. (de *poly-* 1 et de *-urie*, du gr. *oûron*, urine ; 1823, *Dict. des termes de médecine*). Sécrétion excessive d'urine, qui peut être due à des causes physiologiques ou psychiques.

polyurique [pɔliyrik] adj. (de *polyurie ;* 1810, Capuron). Relatif à la polyurie.

polyvaccin [pɔlivaksɛ̃] n. m. (de *poly-* 1 et de *vaccin ;* milieu du XXe s.). Vaccin agissant contre plusieurs maladies à la fois. (On dit aussi VACCIN POLYVALENT.)

polyvalence [pɔlivalɑ̃s] n. f. (de *polyvalent*, d'après *valence ;* janv. 1956, *Cahiers de la République*, au sens 1 ; sens 2, 17 nov. 1966, *le Figaro*). **1.** Qualité de ce qui est polyvalent : *La psychanalyse empirique cherche à déterminer le complexe, dont le nom même indique la polyvalence de toutes les significations qui s'y rapportent* (Sartre). || **2.** Qualité d'une personne qui a plusieurs capacités : *La relative polyvalence de l'instituteur d'autrefois.*

polyvalent, e [pɔlivalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *poly-* I et de *-valent*, lat. *valens, -entis*, fort, efficace, part. prés. de *valēre*, être puissant, valoir ; 1923, Larousse, aux sens 1-2 [aussi *vaccin polyvalent*] ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1944, P. Hamp [*contrôle polyvalent*, milieu du XXe s.] ; sens 5, janv. 1956, *Cahiers de la République* [pour un matériel d'armement et pour un navire de charge, 1975, Larousse] ; sens 6, juin 1954, *Esprit*). **1.** Se dit, en chimie. d'un élément qui a plusieurs valences. || **2.** Se dit, en médecine, de ce qui est efficace dans des cas différents : *Sérum polyvalent.* || *Vaccin polyvalent*, syn. de POLYVACCIN. || **3.** Qui présente plusieurs valeurs, qui offre plusieurs possibilités d'emploi : *Les mots sans fonction précise sont polyvalents* (Dauzat). || **4.** *Par extens.* Qui vaut ou s'exerce dans plusieurs domaines différents : *Un apprentissage maison, non polyvalent pour toute la profession* (Hamp). *Chaque objet apparaît dans mon expérience concrète comme polyvalent, il se donne originellement comme possédant des systèmes de références à une pluralité indéfinie de conscience* (Sartre). || *Contrôle polyvalent*, contrôle fiscal qui porte sur le recouvrement d'impôts dépendant d'administrations différentes. || **5.** Se dit de ce qui peut être utilisé à différents usages : *Cette salle polyvalente sert tantôt de dancing, tantôt de salle de réunion.* || Se dit d'un matériel d'armement capable d'accomplir plusieurs missions de types différents, dont chacune est habituellement confiée à un matériel spécialisé : *Avion polyvalent. Vedette polyvalente.* || Se dit d'un navire de charge pouvant transporter simultanément ou successivement des marchandises de nature et de conditionnement très divers : *Cargo polyvalent.* || **6.** Se dit de personnes qui possèdent plusieurs aptitudes ou capacités : *Une secrétaire polyvalente.*

• SYN. : **1** *plurivalent.* — CONTR. : **1** *univalent ;* **2** *monovalent.*

◆ **polyvalent** adj. et n. m. (sens 1, 1962, Robert ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Se dit d'un agent des Contributions directes ou indirectes ou de l'Enregistrement, qui appartient à une brigade de vérifications des bilans et comptes d'exploitation des entreprises. || **2.** Se dit d'un professeur appelé à enseigner plusieurs disciplines ordinairement confiées à des spécialistes différents.

polyvalvulaire [pɔlivalvylɛr] adj. (de *poly-* 1 et de *valvulaire ;* 1967, d'Allaines, p. 117). Relatif à plusieurs valvules : *Affection polyvalvulaire.*

polyvinyle [pɔlivinil] n. m. (de *poly-* 1 et de *vinyle ;* 1953, Larousse). *Chlorure de polyvinyle*, matière plastique dure et cassante obtenue par polymérisation du chlorure de vinyle, et utilisée le plus souvent avec un plastifiant qui l'assouplit, pour l'isolation des fils électriques, la fabrication de bouteilles, etc.

• REM. On dit aussi POLYCHLORURE DE VINYLE (de *poly-* 1, *chlorure, de* et *vinyle ;* v. 1960), souvent abrégé en PCV.

polyvinylique [pɔlivinilik] adj. (de *polyvinyle ;* 1962, Robert). Se dit des hauts polymères obtenus en polymérisant les composés vinyliques.

polyviser [pɔlivize] v. tr. (de *polyvis[ion] ;* 20 août 1926, A. Gance). Filmer en utilisant la polyvision.

polyvision [pɔlivizjɔ̃] n. f. (de *poly-* 1 et de *vision ;* 20 août 1926, A. Gance). Technique cinématographique consistant dans la projection simultanée sur plusieurs écrans des images et des scènes, simultanées ou non, d'un même film : *Le « Napoléon » d'Abel Gance est la première et la plus célèbre expérience de polyvision.*

polyvitaminique [pɔlivitaminik] adj. (de *poly-* 1 et de *vitaminique ;* 1950, L. Lambert, p. 45). Qui contient plusieurs sortes de vitamines.

polyxène [pɔliksɛn] adj. (gr. *poluxenos*, qui reçoit beaucoup d'hôtes, de *polus*, nombreux, et de *xenos*, étranger, hôte ; 1869, Littré, au sens I ; sens II, 1963, Larousse).

I. *Platine polyxène*, platine natif allié à d'autres métaux (iridium, osmium, fer, cuivre, etc.).

II. Se dit d'un parasite qui vit successivement aux dépens de plusieurs hôtes.

pomaison [pɔmɛzɔ̃] n. f. (de *pommer ;* 1907, Larousse). Époque à laquelle un légume commence à pommer.

pomelo [pɔmelo] n. m. (mot améric., du lat. *pomum,* fruit [v. POMME], et *melo.* melon [v. MELON] ; début du XX^e s.). Nom souvent utilisé pour désigner le pamplemousse, ou grape-fruit.

pomerium n. m. V. POMOERIUM.

pomi- [pɔmi] ou **pomo-** [pɔmo], premiers éléments, tirés du lat. *pomum,* fruit, arbre fruitier (v. POMME), et qui entrent dans la composition de quelques mots.

pomiculteur [pɔmikyltœr] n. m. (de *pomi-,* sur le modèle de *agriculteur, horticulteur,* etc. ; 1869, Littré). Celui qui cultive des arbres produisant des fruits à pépins.

1. pommade [pɔmad] n. f. (ital. *pomata,* pommade [XVI^e s.], de *pomo,* fruit, pomme [lat. *pomum,* v. POMME], la pommade étant, à l'origine, parfumée avec de la pulpe de pomme d'api ; 1598, Wind, au sens 1 [*passer de la pommade à quelqu'un,* au fig., 1893, Courteline — d'abord *jeter...,* 1880, d'après Chautard, 1931] ; sens 2, 1598, Wind). **1.** *Vx.* Préparation molle qui associait à un corps gras une ou des essences parfumées et qu'on utilisait pour les soins de la chevelure, de la peau : *Les cheveux gras de pommade à la rose* (Flaubert). || Fig. et fam. *Passer de la pommade à quelqu'un,* le flatter : *Pasquier, vous n'attendrez pas de moi que je vous passe de la pommade. Ce n'est pas dans mes façons* (Duhamel). || **2.** Médicament de consistance molle et onctueuse, constitué par un ou plusieurs corps gras, ou de la vaseline, ou tout autre excipient de consistance convenable, et contenant, à l'état dissous ou émulsionné, un ou plusieurs principes actifs : *M^{lle} Deniseau avait indiqué au cartonnier Jobelin une pommade qui l'avait soulagée d'une ankylose du genou* (France). *Pommade à l'auréomycine.*

● SYN. : **1** *cold-cream, cosmétique, crème ;* **2** *baume, embrocation, onguent.*

2. pommade [pɔmad] n. f. (ital. *pomata,* même sens, de *pomo,* pommeau, emploi métaphorique de *pomo,* pomme [v. l'art. précéd.] ; 1608, M. Régnier). *Vx.* Tour de voltige exécuté en s'appuyant d'une main sur le pommeau de la selle.

pommadé, e [pɔmade] adj. (part. passé de *pommader ;* XVI^e s., Godefroy). Enduit de pommade : *Il avait une figure pâle, assez fade, et les cheveux pommadés* (Alain-Fournier).

pommader [pɔmade] v. tr. (de *pommade* 1 ; fin du XVI^e s.). Enduire de pommade : *Pommader ses cheveux, ses joues, une plaie.*

pommadeur [pɔmadœr] n. m. (de *pommader ;* 1878, Larchey). Brocanteur dont la spécialité consiste à masquer les défauts des meubles avec de la gomme laque ou de la cire.

pommadier [pɔmadje] n. m. (de *pommade* 1 ; 1878, Larchey, au sens de « coiffeur » ; sens actuel, 1903, Larousse). Mortier de pharmacien, large et évasé, qui servait à préparer les pommades.

pommadin [pɔmadɛ̃] n. m. (de *pommade* 1 ; 1859, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1876, Huysmans). **1.** *Vx* et *arg.* Garçon coiffeur : *Votre tête voltige comme sur des raquettes entre les bras du pommadin* (Huysmans). || **2.** Jeune élégant. (Vieilli.)

pommage [pɔmaʒ] n. m. (de *pomme ;* 1582, Aigneaux, 29). Nom donné en Normandie aux diverses variétés de pommes : *Les pommages de l'Avranchin.*

pommard [pɔmar] n. m. (emploi comme n. commun de *Pommard,* n. d'une commune de la Côte-d'Or près de laquelle se trouvent des vignobles très réputés ; 1834, Landais). Célèbre bourgogne rouge.

pomme [pɔm] n. f. (lat. pop. **poma,* fém. sing. tiré du plur. *poma* du n. neutre du lat. class. *pomum,* fruit à pépins ou à noyau, arbre fruitier [et, à basse époque, « pomme »] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pume* [pome, v. 1155, Wace ; *pomme,* 1273, Adenet], au sens I, I [*pomme à cidre,* 1869, Littré ; *pomme à couteau, à cuire,* 1962, Robert ; *croquer la pomme,* XX^e s. ; *haut comme trois pommes,* 1910, Colette ; *tomber dans les pommes,* 1889, d'après Chautard, 1931 ; *aux pommes,* « délicieux », 1867, Delvau] ; sens I, 2, 1227, *le Besant de Dieu* [pomme d'amour, « tomate », 1549, R. Estienne, « baie de la morelle noire », 1845, Bescherelle, et « confiserie... faite d'une petite pomme... », XX^e s. ; *pomme... d'acajou,* fin du XVII^e s. ; *pomme épineuse,* 1549, Maignan ; *pomme de pin,* début du XIII^e s., *Bueve de Hantone* — écrit *pume... ; pomme rose,* 1690, d'après Trévoux, 1771 ; *pomme de terre de l'air,* 1963, Larousse] ; sens I, 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens II, I, 1403, Gay ; sens 11, 2, XIII^e s., Villard de Honnecourt, écrit *pume* [*pomme,* XIV^e s., Laborde, p. 456] ; sens 11, 3, v. 1560, Paré [*pomme d'ambre,* même sens, 1319, Gay] ; sens II, 4, 1694, Th. Corneille [aussi *pomme de pin*] ; sens 11, 5, 1680, Richelet ; sens II, 6, 1903, Larousse [*pomme de mât,* 1869, Littré ; *pomme de racage,* 1736, Aubin ; « pelote d'étoupe... », 1773, Bourdé de Villehuet] ; sens III, 1640, Oudin ; sens IV, 1, 1867, Delvau [aussi *se sucer la pomme*] ; sens IV, 2, 1890, Esnault ; sens IV, 3, 1953, A. Simonin [adjectiv., 1895, Esnault]).

I. 1. Fruit du pommier : *Il* [Newton] *a fondé un langage d'homme qui peut exprimer à la fois la chute de la pomme dans un pré ou l'ascension du soleil* (Saint-Exupéry). *Le soleil se couchait sur l'Alsace, allumant les pommes rouges des pommiers* (Malraux). *Compote de pommes. Chausson, tarte aux pommes. Boudin aux pommes.* || *Pomme d'api,* v. API. || *Pomme à cidre,* variété de pomme spécialement cultivée, et principalement en Normandie, pour la fabrication du cidre. || *Pomme à couteau,* pomme qui peut être consommée crue. || *Pomme à cuire,* pomme qui ne se consomme pas crue, mais cuite au four ou mise en compote. || *Pomme de reinette,* v. REINETTE. || Fig. *Pomme de discorde,* v. DISCORDE. || Fig. et fam. *Croquer la pomme,* se laisser séduire, en parlant d'une femme (par allusion au fruit défendu du paradis terrestre, dont la tradition populaire a fait une pomme). || Fam. *Haut comme trois pommes,* de très petite taille. || Fam. *Tomber dans les pommes, être dans les pommes,* s'évanouir, être évanoui (v. PÂMER) : *À la seule vue d'une goutte de sang, ce jeune garçon tombe dans les pommes. Une Italienne, une Espagnole, vous la prenez par les épaules, la voilà dans les pommes, quasi* (Montherlant). || Pop. *Aux pommes,* soigné ou délicieux : *Une bonne petite vie aux pommes* (Benoit). || **2.** *Par extens.* Fruit ou produit naturel dont la forme rappelle de plus ou moins près celle de la pomme : *Un léger vent fit tomber deux ou trois pommes de cèdre* (Fromentin). *Elle porte dans la main une pomme de grenade* (Louÿs). || *Pomme d'amour,* nom régional de la *tomate ;* baie de la morelle noire ; confiserie grossière faite d'une petite pomme enrobée de caramel. || *Pomme de cajou* ou *d'acajou,* fruit de l'anacardier. || *Pomme épineuse,* nom usuel du *datura.* || *Pomme de pin,* nom usuel du *cône du pin.* || *Pomme rose,* nom usuel du *jambosier.* || *Pomme de terre,* v. à l'ordre alphab. || *Pomme de terre de l'air,* autre nom de l'*igname.* || **3.** Cœur de certains légumes, formé de feuilles serrées et disposées en boule.

II. 1. Nom donné à divers objets ou ornements de forme sphérique : *Des sceptres à pomme d'émeraude* (Flaubert). *Arrivé au bas de l'escalier, près des pommes en verre de la rampe, André se retourna* (Huysmans). *Charlie examine mes cannes. Comme tous les Américains, il ne porte la sienne que le dimanche et qu'en redingote, dignement, par la pomme, ne faisant point un pas qu'elle ne l'aide* (Giraudoux). || **2.** Nom donné, au Moyen Âge, à des boules de métal ou de verre servant à tenir les mains fraîches en été, ou à des boules creuses de métal, renfermant un charbon allumé, pour se chauffer les mains. || **3.** *Pomme de senteur,* petit récipient d'orfèvrerie où l'on mettait autrefois des parfums. || **4.** Motif de décoration architecturale en forme de pomme. || *Pomme de pin,* dans une corniche ionique, ornement d'encoignure, en forme de pomme de pin. || **5.** Pièce de métal ou de plastique, de forme évasée, criblée de petits trous, et que l'on adapte au goulot de certains récipients ou à un tuyau de douche pour répandre l'eau en pluie : *Devant moi étaient deux arrosoirs, avec leurs pommes champignon, avec lesquelles j'aimais jouer quand j'étais enfant*

(Malraux). || **6.** *Pomme de conduite,* fort margouillet gougé, servant à guider les manœuvres sur un bateau. || *Pomme de mât,* petit bloc lenticulaire en bois, ajusté au sommet d'un mât ou d'un mât de pavillon, et garni de réas pour les drisses de pavillon. || *Pomme de racage,* petit bloc sphérique en bois, percé diamétralement pour recevoir le bâtard de racage. || *Pomme de tourneire, de tireveilles,* pelote d'étoupe, bourrelet ou bouton fixés sur ces cordages et y formant des arrêts.

III. *Pomme d'Adam,* nom usuel donné à la saillie formée par le cartilage thyroïde, et très apparente parfois, qui se trouve à la partie antérieure du cou de l'homme : *Dans l'échancrure de la chemise, Antoine aperçut le cou décharné, la pomme d'Adam saillante entre deux cordons tendineux* (Martin du Gard). *M. Larminat eut un mouvement de déglutition qui fit paraître une pomme d'Adam rocheuse et tout de suite dissimulée* (Duhamel).

IV. 1. *Pop.* Tête, figure : *Il a une de ces pommes ! Faire une drôle de pomme.* || Pop. *Se sucer la pomme,* s'embrasser. || **2.** Pop. *Ma (ta,* etc.) *pomme,* moi (toi, etc.) : *Et pour qui je le ferais ? Pour la pomme ? Compte là-dessus !* || **3.** *Arg.* Individu naïf, crédule : *Petit Louis* [était] *prêt à secouer la fraîche des quelques pommes qui manqueraient pas de venir frimer* (Simonin) ; et adjectiv. : *Tiens, t'es trop pomme, tu te laisses avoir comme un bleu !*

pommé, e [pɔme] adj. (part. passé de *pommer ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens 3 [par comparaison avec les légumes qui pomment lorsqu'ils sont arrivés à maturité], 1718, Acad.). **1.** Se dit d'un légume parvenu à maturité dont les feuilles se resserrent vers le centre en formant une pomme : *Tu demanderas à ta mère s'il était pommé comme celui-là, le chou où qu'elle t'a trouvé* (France). *Laitue pommée.* || **2.** *Littér.* Rassemblé en bouquet arrondi et serré : *Au-dessus de ces beaux marronniers du Luxembourg, bouquets géants tout pommés de grappes blanches et roses* (Daudet). || **3.** *Fam.* et *péjor.* Achevé, complet (vieilli) : *Un impertinent pommé* (Saint-Simon). *Je crois les Européens résidant ici d'une couardise pommée* (Flaubert). [Virginie] *a fait une bêtise* [...], *et une pommée !* (Halévy). *Avouez, disait-il d'un air gourmand, avouez qu'en fait de mystère, c'est pommé : tout ce gris, tout ce noir* (Duhamel).

pommeau [pɔmo] n. m. (de l'anc. franç. *punt,* pommeau de l'épée [1080, *Chanson de Roland*], *pom* [début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne*], forme masc. tirée de *pomme* [v. ce mot] ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *pomel,* au sens de « petite boule placée au sommet de quelque chose » ; sens 1, v. 1130, *Eneas,* écrit *pomel* [*pommeau,* XIII^e s.] ; sens 2, av. 1880, Flaubert ; sens 3, milieu du XV^e s., écrit *pemiel* [*pommeau,* 1651, Scarron] ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Petite boule qui termine la poignée d'une épée ou d'un sabre du côté opposé à la lame. || **2.** Extrémité renflée d'une crosse de pistolet, d'une canne, etc. : *Sa mère lui répondit d'un signe avec le pommeau de sa cravache* (Flaubert). *Il avait toujours à la main une superbe canne à pommeau d'or qui devait être pour lui quelque souvenir magnifique* (Maupassant). || **3.** Saillie formée à l'avant de la selle par l'un des arçons : *Sigognac* [...] *le saisit* [son chien] *à hauteur de sa botte, par la peau trop large de son col, l'attira sur le pommeau de la selle* (Gautier). || **4.** Espèce de boule, généralement de caoutchouc, qui termine une canne à pêche à lancer.

pomme de terre [pɔmdətɛr] n. f. (de *pomme, de* et *terre,* peut-être d'après le néerl. *aardappel* ou l'allem. dialect. *Erdapfel,* « pomme de terre », de *aard* ou *Erd,* « terre », et de *appel* ou *Apfel,* « pomme » [la pomme de terre, introduite en Europe au XVI^e s., ayant d'abord été cultivée en Allemagne] ; milieu du XVII^e s., au sens de « topinambour » ; sens 1, début du XVIII^e s. [aussi « le tubercule lui-même » ; abrégé en *pomme,* 1933, J. Romains] ; sens 2-3, 1962, Robert). **1.** Plante cultivée pour ses tubercules, riches en amidon, en vitamine C et doués de qualités nutritives : *Butter des pommes de terre.* || Le tubercule lui-même : *Après avoir mangé deux ou trois pommes de terre à l'étouffée avec un peu de sel* (Eugène Le Roy). *Pommes de terre à l'eau, bouillies, cuites au four, à la vapeur, frites, rissolées, sautées.* || S'abrège souvent en *pomme : C'est un carré de filet de bœuf saignant, garni de pommes soufflées et de cresson* (Romains). *Un bifteck aux pommes. Des pommes vapeur.* || **2.** Fig. *Nez en pomme de terre,* nez gros et rond. || **3.** Fam. *C'est un sac de pommes de terre,* se dit d'une femme grosse, mal faite ou mal habillée.

• SYN. : **1** *patate* (très fam.).

pommelé, e [pɔmle] adj. (de *pomme* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *pomelé* [*pommelé,* fin du XIII^e s., *Doon de Mayence*], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Se dit d'un cheval qui présente des taches rondes, grises et blanches : *Les cochers à chapeau de cuir y puisaient, pour abreuver leurs chevaux pommelés* (Duhamel). *Une jument pommelée.* || **2.** Se dit du ciel parsemé de nuages formant de gros flocons (altocumulus) : *Les Jaubert s'absorbent dans la contemplation des champs qui filent, du ciel pommelé et blanc* (Colette). *Ciel pommelé, femme fardée ne sont pas de longue durée* (prov.).

• SYN. : **2** *moutonné.*

pommeler (se) [səpɔmle] v. pr. (de *pommelé ;* milieu du XVI^e s., Ronsard, comme v. intr., au sens de « prendre la forme d'une pomme » ; comme v. pr., au sens 1, 1694, Acad. [d'abord comme v. intr., 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1863. Th. Gautier). [Conj. **3 a.**] **1.** Devenir pommelé, se couvrir de taches rondes, en parlant de la robe d'un cheval : *Cette jument commence à se pommeler.* || **2.** Se couvrir de nuages formant de gros flocons, ou altocumulus, en parlant du ciel : *L'azur se pommela de taches blanches* (Huysmans). || **3.** *Par anal.* Prendre la forme de petits nuages ronds (rare) : *On discerne mieux maintenant la forme des « arrivées » ; à chaque coup un flocon blanc soufré, souligné de noir, se forme, en l'air, à une soixantaine de mètres de hauteur, se dédouble, se pommelle, et, dans l'éclatement, l'oreille perçoit le sifflement du paquet de balles que le flocon jaune envoie furieusement sur le sol* (Barbusse).

pommelière [pɔməljɛr] n. f. (mot issu, par changement de suff., du moyen franç. *pommelée,* même sens [déc. 1487, *Ordonnance royale*], n. f. tiré, par analogie de forme, de *pomel,* forme anc. de *pommeau* [v. cet art.] ; 1810, Capuron). Nom donné jadis aux formes pulmonaires de la tuberculose bovine.

pommelle [pɔmɛl] n. f. (var. graphique de *paumelle ;* 1694, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Plaque métallique percée de trous et disposée à l'entrée d'une conduite pour filtrer les matières solides qui risqueraient de l'obstruer. || **2.** Sorte de coin en chêne à l'aide duquel les carriers détachent la pierre.

pommer [pɔme] v. intr. (de *pomme ;* fin du XIV^e s., au part. passé [v. POMMÉ] ; à l'infin., 1611, Cotgrave). Se former en pomme, en parlant de certains légumes : *Ces laitues commencent à pommer.*

pommeraie [pɔmrɛ] n. f. (de *pommier ;* XIII^e s., Godefroy, écrit *pomeroie ;* fin du XIV^e s., E. Deschamps, écrit *pommeroie ;* 1596, Hulsius, écrit *pommeraye ; pommeraie,* 1636, Monet). Lieu planté de pommiers. (Rare.)

pommeté, e [pɔmte] adj. (de *pommette ;* XV^e s.). En héraldique, se dit de pièces ou de meubles garnis de boules ou dont les extrémités se terminent par des boules.

pommette [pɔmɛt] n. f. (dimin. de *pomme* [v. ce mot] ; v. 1138, Gaimar, écrit *pomete* [*pommette,* XIII^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [sur une crosse de pistolet, 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 3, 1869, Littré ; sens I, 4, 1842, Acad. ; sens II, v. 1560, Paré).

I. 1. *Vx.* Petite pomme. || **2.** *Par anal.* Ornement en forme de petite pomme : *Une pommette d'argent.* || *Spécialem.* Chacune des plaques de métal arrondies dont on garnissait jusqu'au XIX^e s. le haut des crosses de pistolet, alors faites en bois.

|| **3.** Petit ouvrage de serrurerie servant d'amortissement. || **4.** Instrument servant à cueillir pommes et poires.

II. Partie la plus saillante de la joue, sous l'angle externe de l'œil : *Un bon vieux à pommettes roses* (Daudet). *Une légère rougeur lui colora les pommettes* (Aymé).

pommier [pɔmje] n. m. (de *pomme* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pumier* [*pomier,* XIIe s. ; *pommier,* XIIIe s.], au sens 2 ; sens 1, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *pomier* [*pommier,* fin du XIIIe s., J. de Condé] ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Arbre de la famille des rosacées, qui produit les pommes : *Pommier commun. Pommier à cidre. Pommier nain. Pommier d'ornement.* || **2.** *Par extens.* Le bois de cet arbre : *Meuble en pommier.* || **3.** *Par anal.* Nom donné aux arbres forestiers dont la cime s'arrondit et s'étale comme le pommier.

pomo-. V. POMI-.

pomoerium ou **pomerium** [pɔmerjɔm] n. m. (lat. *pomoerium* ou *pomerium,* même sens, de *post,* derrière, et de *murus,* mur, rempart ; 1765, *Encyclopédie* [*pomoerium*], et 1878, Acad. [*pomerium*]). Dans l'Antiquité, ligne sacrée délimitant symboliquement une ville, et particulièrement Rome : *Le pomoerium faisait de la cité ainsi délimitée une zone sacrée.*

pomologie [pɔmɔlɔʒi] n. f. (de *pomo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1828, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Partie de l'arboriculture qui traite des fruits à pépins : *Guerbet, le percepteur, donnait dans la pomologie* (Balzac). || **2.** Ouvrage traitant de ce sujet.

pomologique [pɔmɔlɔʒik] adj. (de *pomologie ;* 1842, Acad.). Relatif à la pomologie.

pomologiste [pɔmɔlɔʒist] ou **pomologue** [pɔmɔlɔg] n. (de *pomologie ;* 1828, Mozin [*pomologue*], et 1875, Larousse [*pomologiste*]). Personne qui s'occupe de pomologie.

pompadour [põpadur] adj. (emploi comme n. commun et comme adj. du n. de Jeanne Antoinette Poisson, marquise de *Pompadour* [1721-1764], favorite de Louis XV ; XVIIIe s. [d'après Larousse, 1875], comme n. m., au sens de « étoffe de soie à bouquets multicolores » ; 1778, Buffon, au sens de « passereau crieur de la Guyane » ; comme adj., au sens 3, 1833, Th. Gautier ; sens 1, 1838, Acad. ; sens 2, 1836, Acad. [*siège... Pompadour,* 1903, Larousse]). **1.** Se dit d'un style, d'un genre élégant et un peu maniéré, intermédiaire entre le Louis XV et le Louis XVI, et qui a produit surtout de petits meubles et des objets de décoration : *Le genre Pompadour, assurément, préexistait à la venue de la belle marquise, mais elle le résume en elle, elle le couronne et le personnifie* (Sainte-Beuve). || **2.** Qui appartient à ce style ou s'y apparente : *Table, coffret Pompadour. À travers les broussailles, on aperçoit au bord de la rivière un joli chalet avec son bassin lilliputien et son jardin Pompadour* (Hugo). || *Siège, fauteuil Pompadour,* fauteuil bas, en gondole, à dossier et accotoirs à joues, fabriqué au XIXe s. || **3.** *Plaisamm.* Élégant, d'un effet rare : *C'est ça qui serait pompadour !* (Flaubert).

◆ n. m. (1834, Boiste). Style, genre Pompadour (ameublement, décoration, étoffes...) : *Représentez-vous une décoration intérieure d'église d'un pompadour exorbitant, des saintes en costumes mythologiques dans les attitudes les plus maniérées du monde, portées, soutenues, caressées par de petits démons d'anges, nus comme des amours. Les chapelles sont des boudoirs* (Nerval). *L'intention de festivité dans les fleurs* [...], *c'est la nature qui spontanément l'avait exprimée* [...] *en surchargeant l'arbuste de ces rosettes d'un ton trop tendre et d'un pompadour provincial* (Proust).

● REM. La majuscule initiale est le plus souvent conservée.

pompadoura [põpadura] n. m. (du n. de la marquise de *Pompadour* [v. l'art. précéd.] ; av. 1848, Chateaubriand). *Vx.* Nom donné autref. au *calycanthe,* appelé aussi « arbre aux anémones » : *De vieux ecclésiastiques vont errant parmi les lilas, les azaléas, les pompadouras et les rhododendrons du jardin, parmi les rosiers, les groseilliers, les framboisiers et les légumes du potager* (Chateaubriand).

pompage [põpaʒ] n. m. (de *pomper ;* 1867, Delvau, au sens de « action de boire beaucoup » ; sept. 1920, Larousse, au sens 1 [aussi pour un puits de pétrole ; *station de pompage,* 1962, Robert] ; sens 2-3, 1963, Larousse ; sens 4, 1968, Larousse). **1.** Action de pomper, de déplacer un fluide au moyen d'une pompe : *Le pompage des eaux d'égout.* || *Spécialem.* Méthode d'exploitation des puits de pétrole dans lesquels la pression de la couche productive n'est pas suffisante pour que le puits soit éruptif. || *Station de pompage,* installation placée sur le trajet d'un pipe-line et permettant, par pompage, de remédier aux pertes de charge provoquées par le frottement du liquide sur les parois de la canalisation ou par les dénivellations liées au relief. || **2.** Phénomène observé à certains régimes de fonctionnement dans les turbomachines, notamment les compresseurs, et qui se manifeste par des oscillations de vitesse et de pression dans l'écoulement du fluide. || **3.** Dans une machine électrique, variation périodique de certaines conditions de fonctionnement de part et d'autre d'un régime permanent. || **4.** *Pompage optique,* méthode expérimentale, due au physicien français A. Kastler, qui permet de modifier l'état des atomes pour faciliter l'étude de leurs propriétés.

pompant, e [põpã, -ãt] adj. (part. prés. de *pomper ;* milieu du XXe s.). *Pop.* Extrêmement fatigant, épuisant : *Un travail pompant.*

1. pompe [põp] n. f. (lat. *pompa,* procession, cortège, suite, apparat, parade, gr. *pompê,* envoi, action d'escorter, procession, pompe solennelle, de *pempein,* envoyer ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens I, 1 [...*pompes funèbres,* 1834, Landais] ; sens I, 2, XIIIe s., ToblerLommatzsch [*en grande pompe,* av. 1662, Pascal] ; sens I, 3, 1632, Corneille ; sens I, 4, 1651, Corneille [péjor., 1883, Renan] ; sens II, 1869, Littré).

I. 1. *Class.* et *littér.* Cortège solennel ou triomphal : *Ce Prince marche ordinairement sans pompe* (Acad., 1694). *Et qui présentera ma fille à son époux ? | Quelle autre ordonnera cette pompe sacrée ?* (Racine). *Je m'avançais pourtant, voulant au moins toucher de la main l'illustre futaie de pierre dont le porche* [de la cathédrale de Lisieux] *est planté et entre les deux rangs si noblement taillés de laquelle défila peut-être la pompe nuptiale d'Henri II d'Angleterre et d'Éléonore de Guyenne* (Proust). || Auj. *Service des pompes funèbres,* service public assurant les funérailles (convoi funèbre, inhumation, décoration de la maison mortuaire, etc.). || **2.** *Littér.* Cérémonial somptueux, déploiement de faste, de luxe (au sing. ou au plur.) : *M. G.* [Constantin Guys] *excelle à peindre le faste des scènes officielles, les pompes et les solennités nationales, non pas froidement, didactiquement, comme les peintres qui ne voient dans ces ouvrages que des corvées lucratives...* (Baudelaire). *La même époque qui avait imposé à l'Église de Rome cette pompe, ce faste désuet dont hier encore elle nous paraissait comme écrasée, avait coupé la racine chrétienne de la pensée occidentale* (Mauriac). || *En grande(s) pompe(s),* en grand apparat, avec faste et solennité (souvent employé ironiq.) : *Le village où le dimanche, en grandes pompes, on la conduisait à la messe* (Chérau). || **3.** *Class.* Gloire éclatante, prestige, célébrité : *Pour mériter l'honneur de plaire à vos beaux yeux, | J'ai la pompe de ma naissance* (Corneille). *Lève-toi, m'a-t-il dit, prends ton chemin vers Suse ; | Là, tu verras d'Esther la pompe et les honneurs* (Racine). || **4.** *Littér.* Caractère noble, élevé, solennel du style, et, *péjor.,* recherche trop visible du grand dans l'expression littéraire ou artistique : *Chateaubriand, au début des « Mémoires d'outre-tombe », livre admirable, parle avec force, avec pompe, des documents accumulés, classés, commentés* (Duhamel).

II. *Travail à la pompe,* ou simplem. *pompe,* travail des ouvriers tailleurs qui exécutent les retouches.

• SYN. : **I, 2** *apparat, éclat, faste, luxe, magnificence, somptuosité, splendeur* ; **4** *emphase, grandiloquence.*

◆ **pompes** n. f. pl. (début du XIVe s., Gilles li Muisis [ironiq., XXe s.]). Dans la langue religieuse, les faux prestiges, les vanités de ce monde : *Il ne prêche que sacrifices, que renoncement aux pompes du monde, au plaisir, au pouvoir* (Chateaubriand) ; et ironiq. : *Rodolphe mesura la situation et dit avec un peu de mélancolie, car il avait renoncé à Satan comme à ses pompes et à ses œuvres : « Ne craignez rien, mon père, je vais aller ouvrir la porte »* (Aymé).

2. pompe [pɔ̃p] n. f. (néerl. *pompe,* pompe [milieu du XVe s.], mot d'origine onomatop. ; 1517, *Dict. général,* au sens I, 1 [aussi pour déplacer les liquides ; *pompe à piston,* 1875, Larousse ; *pompe aspirante...,* 1680, Richelet ; *pompe de cale,* 1963, Larousse ; *pompe d'extraction,* 1962, Robert ; *pompe d'incendie,* 1963, Larousse — *pompe à incendie,* « pompe servant à éteindre un incendie », 1722, Brunot ; *pompe à graisse,* 1932, Larousse ; dans un moteur à explosion, 1931, Saint-Exupéry ; *pompe d'injection,* 1962, Robert ; *pompe à pneumatique,* 1903, Larousse ; *pompe à feu,* 1869, Littré] ; sens I, 2, 1938, Bernanos ; sens I, 3, 1812, Mozin ; sens I, 4, 1975, Larousse ; sens II, 1, 1963, Larousse ; sens 11, 2, 1893, *Dict. général ;* sens II, 3, 1869, Esnault [« pied », 1890, Esnault ; *à toute(s) pompe(s),* 1921, Esnault] ; sens II, 4, 1922, Esnault ; sens II, 5, 1951, Esnault).

I. 1. Machine permettant d'aspirer, de refouler ou de comprimer les fluides : *Pompe à air. Pompe de compression.* || *Spécialem.* Machine servant à déplacer les liquides, et plus particulièrement à élever l'eau d'un niveau inférieur (puits, réservoir, etc.) à un niveau supérieur (lieu d'utilisation) : *Amorcer une pompe. Débit d'une pompe. Pompes rotatives. Pompes centrifuges. Pompe électrique. Quelques-uns lançaient par une pompe des jets d'eau qui tombaient dans le foyer ardent en pluie étincelante* (France). || *Pompe à piston,* pompe dont le fonctionnement est fondé sur la variation du volume d'une chambre dans laquelle se déplace un piston animé d'un mouvement rectiligne alternatif. || *Pompe aspirante,* V. ASPIRANT, E. || *Pompe foulante,* V. FOULANT, E. || *Pompe aspirante et foulante,* pompe dans laquelle le liquide, d'abord aspiré dans le corps de pompe par l'ascension du piston, est ensuite refoulé par celui-ci dans un tuyau latéral. || *Pompe de cale,* pompe placée dans la chambre des machines d'un navire et destinée à extraire l'eau qui s'amasse dans les fonds. || *Pompe d'extraction,* dans un groupe évaporatoire, pompe destinée à extraire du condenseur l'eau provenant de la condensation de la vapeur. || *Pompe d'incendie,* pompe destinée à alimenter des lances d'incendie. (V. AUTOPOMPE et BATEAU-POMPE.) || *Pompe à graisse,* appareil composé d'un cylindre où le lubrifiant est comprimé par un piston avant d'être injecté dans les graisseurs. || *Pompe à eau, pompe à huile, pompe à essence,* pompes spéciales existant dans les moteurs à explosion. || *Pompe d'injection,* pompe qui, dans un moteur à combustion interne, remplace le carburateur et introduit directement le combustible sous pression dans les cylindres. || *Pompe à pneumatique,* petite pompe à air, aspirante et foulante, destinée à gonfler les chambres à air, notamment de bicyclette et de moto. || Vx. *Pompe à feu,* nom que l'on donnait autref. aux machines à vapeur fixes. || **2.** *Spécialem.* Appareil utilisé pour la distribution et la vente au détail des carburants. (On dit aussi DISTRIBUTEUR.) || **3.** *Pompe à vide, pompes moléculaires, pompes à vapeur de mercure,* appareils utilisés pour aspirer l'air contenu dans un récipient et y faire le vide. || **4.** *Pompe cardiaque,* appareil destiné à suppléer la fonction cardiaque.

II. 1. *Pompe à chaleur, pompe thermodynamique* ou *thermopompe,* installation consommant de l'énergie mécanique pour soutirer de la chaleur à un milieu à basse température et pour la restituer à un milieu dont la température est plus élevée : *Les pompes à chaleur sont utilisées pour le chauffage d'immeubles ou de locaux, de piscines, la production d'eau chaude dans l'industrie,* etc. || **2.** *Serrure à pompe,* serrure de sûreté dans laquelle la clef doit repousser un ou plusieurs ressorts pour être introduite dans la serrure : *Une enveloppe de cuir fermée d'une serrure à pompe* (Bourget). || **3.** *Pop.* Chaussure (surtout au plur.) : *Vise ces pompes, dit-il à son compagnon. Et on appelle ça des richelieus* (Mac Orlan). || *Par extens.* et *pop.* Pied : *Recevoir, filer un coup de pompe.* || Pop. *À toute(s) pompe(s),* à toutes jambes (vx) ; à toute vitesse : *En approchant d'Orly à toutes pompes, une voiture s'est mise en travers de la route* (Cocteau). *Il envisagea tout d'abord, comme première possibilité immédiatement réalisable, de cavaler à toute pompe dans une direction opposée* (Queneau). || **4.** Pop. *Coup de pompe,* accès de fatigue extrême survenant brusquement, en général après un effort violent : *Un coup de pompe, se dit-il ; une forte lampée me remettra ; vraiment, j'étais tout étourdi, ridicule...* (Butor). || **5.** Arg. *mil. Soldat de deuxième pompe,* soldat de deuxième classe. (Vieilli.)

◆ **pompes** n. f. pl. (milieu du XXe s.). *Pop.* Mouvement de culture physique consistant à relever, en poussant sur les bras, le corps allongé à plat ventre au sol : *Faire dix, quinze, vingt pompes.*

3. pompe [pɔ̃p] n. f. (du radical expressif *pomp-,* qui traduit la joliesse et la petitesse [V. POMPETTE ET POMPON] ; XVe s., au sens de « touffe, nœud de rubans » ; sens actuel, XVIe s., *Romania,* XXXIII, 596). *Dialect.* Pâtisserie provençale (appelée aussi GIBASSIER) que l'on mange au souper de la vigile de Noël.

pompé, e [pɔ̃pe] adj. (part. passé de *pomper ;* 1913, Esnault). *Pop.* Épuisé de fatigue : *Il est revenu pompé de sa randonnée en montagne.*

1. pompéien, enne [pɔ̃pejɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *Pompeianus,* Pompéien, de *Pompeii,* Pompéi [ville maritime de Campanie ensevelie par le Vésuve en 79 apr. J.-C.] ; 1845, Bescherelle, au sens 1 [*style pompéien,* 1930, Réau] ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Qui appartient ou se rapporte à Pompéi, ville de la Campanie ancienne : *Les vestiges pompéiens.* || *Style pompéien,* style des peintures découvertes à Pompéi, qui est une variété du style hellénistique ou alexandrin. || **2.** Qui s'inspire de l'art de Pompéi : *L'un* [un réduit], *peint en blanc, était transformé en cabinet de toilette ; l'autre, tapissé de rouge pompéien, et entièrement occupé par un grand lit bas, formait alcôve* (Martin du Gard).

◆ n. (1845, Bescherelle). Habitant de l'ancienne Pompéi.

2. pompéien, enne [pɔ̃pejɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *Pompeianus,* même sens, de [*Cnaeus*] *Pompeius* [*Magnus*], Pompée, homme politique romain, rival de César ; 1869, Littré). Qui appartient, se rapporte à Pompée, général et homme d'État romain : *Les troupes pompéiennes.*

◆ n. (1869, Littré). Partisan ou soldat de Pompée : *Auguste appelait Tite-Live « le Pompéien ». Les pompéiens furent écrasés à Pharsale.*

pomper [pɔ̃pe] v. tr. et intr. (de *pompe* 2 ; milieu du XVIe s., au sens I [intransitiv. ; « puiser... à l'aide d'une pompe », 1674, Malebranche] ; sens 2, fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre [intransitiv., début du XXe s.] ; sens 3, 1819, Boiste [intransitiv., 1794, Brunot] ; sens 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens 5, av. 1787, Galiani ; sens 6, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 7, 1962, Robert). **1.** Puiser, extraire un fluide à l'aide d'une pompe : *Pomper l'eau d'une cale, des eaux d'infiltration. Pomper le contenu d'un réservoir. Pomper des gaz nocifs dans un sous-sol. La mère Simon* [...] *venait tous les matins fendre son bois et pomper de l'eau* (Flaubert). || *Intransitiv.* Utiliser, manœuvrer, actionner une pompe : *Si l'eau ne s'évacue pas, il faudra pomper.* || **2.** En parlant d'un être vivant, absorber en aspirant à la façon d'une pompe : *Taons qui pompent le sang des troupeaux ;* et intransitiv. : *Les guêpes et les mouches qui pompent dans les fleurs des tilleuls et des sureaux font vibrer toute la forêt comme*

une orgue... (Colette). || **3.** *Pop.* Absorber un liquide, boire : *Pomper une bouteille de vin.* || *Intransitiv.* Boire copieusement : *Sang-Dieu, pompons et noyons le chagrin !* (L. Cladel). || **4.** En parlant d'un corps, d'une matière, d'un agent physique, absorber, faire disparaître un élément liquide par évaporation, par capillarité, etc. : *Un sol sec qui pompe l'eau. Le buvard pompe les taches d'encre. Le soleil pompait les flaques de la dernière pluie* (Camus). || **5.** *Fig.* et *littér.* Tirer, extraire de quelqu'un ou de quelque chose, jusqu'à épuisement, une partie de sa substance : *Rien ne vit plus en nous : nos amours et nos haines | Sont de pâles vieillards sans force et sans vigueur, | Chez qui la tête semble avoir pompé le cœur* (Gautier). *Et j'ai pompé la vie avec ma trompe immonde !* (Baudelaire). *Les compagnies anglaises ont ruiné les industries locales, pompé les ressources de l'Inde, et lui sucent actuellement près de quarante millions de livres sterling* (Rolland). || **6.** Fig. et vx. *Pomper quelqu'un,* le faire parler, lui soutirer des renseignements, des informations : *Notre dessein était qu'il* [M. de Saint-Contest] *pompât M. son père sur mille anecdotes qu'il sait* (Argenson). || **7.** *Fig.* et *pop.* Fatiguer à l'extrême, épuiser : *La préparation de son examen l'a pompé.*

• Syn. : **2** *aspirera sucer ;* **3** *ingurgiter ; picoler* (pop.) ; **4** *boire ;* **7** *anéantir, claquer* (fam.), *crever* (très fam.). *éreinter* (fam.), *exténuer, vanner* (pop.).

◆ v. intr. (sens 1, milieu du XX^e s. [en termes de pêche, 1963, Larousse] ; sens 2, 1927, Esnault). **1.** *Fam.* Agir sur quelque chose par un mouvement alternatif de poussée et de détente : *Pomper sur la pédale de frein, sur le frein d'une voiture.* || *Spécialem.* Ramener un poisson pris à la ligne en alternant les tractions sur la canne pour le rapprocher, et les tours de manivelle de moulinet pour récupérer le fil. || **2.** *Arg. scol.* Copier, frauder à une composition ou à une épreuve.

◆ **se pomper** v. pr. (1949, Esnault). *Pop.* S'épuiser, par un effort excessif.

pomperie [pɔ̃pri] n. f. (de *pompe* 2 et/ou de *pomper ;* 1601, J.-F. Le Petit [II, 581], au sens de « action de pomper » ; 1836, Acad., au sens de « métier de pompier » ; 1869, Littré, au sens de « fabrication des pompes » ; sens actuel, 1963, Larousse). Dans l'industrie pétrolière, station de pompage de raffinerie, de dépôt ou de pipeline.

pompette [pɔ̃pɛt] adj. (dimin. de *pompe* 3 [v. ce mot] ; XV^e s., Du Cange, comme n. f., au sens de « touffe, nœud de rubans » ; 1532, Rabelais, dans la loc. *nez à pompettes,* nez violacé, nez d'ivrogne ; comme adj., au sens actuel [sous l'influence de *pomper,* « boire »], 1808, d'Hautel). *Fam.* Légèrement ivre (avec une nuance d'indulgence amusée) : *Un sourire permanent de bon roi d'Yvetot légèrement pompette...* (Proust). *Un soir de mai, Firmin rentra au pavillon tellement guilleret que Thérèse crut qu'il était pompette* (Giono).

• Syn. : *éméché* (fam.), *émoustillé, gris.*

pompeur, euse [pɔ̃pœr, -øz] adj. (de *pomper ;* début du XX^e s.). Qui pompe : *Le mal vient du cerveau, toujours au travail comme un ver pompeur infatigable* (Bernanos).

◆ **pompeur** n. m. (1962, Robert). Dans l'industrie du pétrole, ouvrier chargé d'un travail de pompage (vidange des puisards et des bassins de stockage, ou pompage de l'huile brute envoyée à la raffinerie).

pompeusement [pɔ̃pøzmɑ̃] adv. (de *pompeux ;* v. 1340, J. Le Fèvre, au sens 1 ; sens 2, 1686, Fontenelle). **1.** Avec pompe, avec faste : *Dans une lettre à la marquise de Laval, Fénelon nous apprend, en effet, qu'il a été reçu pompeusement à Bellac...* (Giraudoux). || **2.** Avec emphase, avec une certaine démesure dans l'expression : *La route cantonale tourne entre la ville et l'étang, un peu trop pompeusement nommé lac de Soulanges par les gens du pays* (Balzac).

pompeux, euse [pɔ̃pø, -øz] adj. (bas lat. *pomposus,* grave, pompeux, du lat. class. *pompa* [v. pompe I] ; début du XIV^e s., Gilles li Muisis, au sens 5 ; sens 1, début du XVII^e s., Malherbe [pour ce qui est imposant, somptueux, 1671, Molière] ; sens 2, v. 1370, Oresme [aussi « qui a un grand éclat... »] ; sens 3, 1572, Amyot [pour des personnes, 1669, Boileau] ; sens 4, 1662, Molière). **1.** *Class.* et *littér.* Se dit d'un cortège triomphal, d'une cérémonie pleine de grandeur et de faste : *Le pompeux appareil qui suit ici vos pas | N'est point d'un malheureux qui cherche le trépas* (Racine). *La bonne vieille ne songe plus qu'à se rappeler les fêtes pompeuses de sa noce* (Nerval). *Je vous le répète, le peuple respecte la pompe. Ne vous y trompez pas. Vous devez votre succès à une cérémonie pompeuse et à un costume pompeux* (Cocteau). || *Par extens.* et *class.* Se dit de tout ce qui est imposant, somptueux, empreint de majesté : *Une cour magnifique, ornée de colonnes de lapis enrichies de figures d'or, qui forment un palais pompeux* (Molière). || **2.** *Class.* Se dit d'une personne qui est dans tout l'éclat de son triomphe, de sa gloire : *Vous me montrez en vain par tout ce vaste empire | Les ennemis de Dieu pompeux et florissants* (Corneille). *On le verra bientôt, pompeux en cette ville, | Marcher encor chargé des dépouilles d'autrui* (Boileau). || *Par extens.* et *class.* Se dit de ce qui a un grand éclat, du prestige, de la célébrité : *Si elle avait été plus fortunée, son histoire serait plus pompeuse* (Bossuet). || **3.** *Class.* Se dit de ce qui est exprimé sur un ton élevé, dans un style plein de grandeur et de majesté : *Pour le style, il est plus élevé en ce poème qu'en aucun des miens, et ce sont sans contredit les vers les plus pompeux que j'aie faits* (Corneille). || *Par extens.* et *class.* Se dit des personnes qui s'expriment dans un style élevé : *Soyez riche et pompeux dans vos descriptions* (Boileau). || **4.** *Péjor.* Qui pèche par une recherche excessive du grand, qui tourne à l'emphase et à l'enflure : *La périphrase, cette pompeuse et frivole manière de tourner autour de la pensée* (Musset). *Le langage pompeux et pathétique de la Révolution correspondait à une âme pompeuse et gonflée...* (Giraudoux). || **5.** *Péjor.* Se dit des attitudes, des actions empreintes d'une solennité excessive ou déplacée, du souci de paraître digne, important : *Faire un pompeux étalage de ses richesses* (Renan). *Et je me rappelle l'air pompeux de mes parents dans ces promenades du dimanche, la rigidité de leurs traits, la sévérité de leur allure* (Maupassant). *Ce ton pompeux faisait mal à Thérèse. Elle aurait voulu le supplier de s'exprimer plus simplement* (Mauriac). [« *Être libre, être cause de soi* »] *C'étaient des mots vides et pompeux, des mots agaçants d'intellectuel* (Sartre).

• Syn. : **1** *fastueux, luxueux, magnifique, majestueux, riche, solennel, splendide ;* **4** *ampoulé, déclamatoire, emphatique, enflé, grandiloquent, ronflant ;* **5** *affectés apprêté, solennel, théâtral.* — Contr. : **1** *humble, misérable, pauvre,* **4** *familier, simple, spontané ;* **5** *détendu, naturel.*

1. pompier [pɔ̃pje] n. m. (de *pompe* 2 ; 1517, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1750, Brunot [*pompier particulier,* 1963, Larousse] ; sens 3, 1955, *Dict. des métiers ;* sens 4, 1867, Delvau). **1.** *Vx.* Fabricant de pompes. || **2.** Homme faisant partie d'un corps organisé pour porter secours en cas d'incendie ou de sinistre : *Caserne de pompiers. Voiture de pompiers. Plusieurs hommes du bourg avaient revêtu leurs vareuses de pompiers* (Alain-Fournier). [On dit aussi sapeur-pompier.] || *Pompier particulier,* personne appartenant à un établissement à titre permanent, chargée de la surveillance des locaux et de l'entretien du matériel d'incendie, et qui doit donner l'alarme en cas de sinistre. || *Marin-pompier,* v. marin 2. || **3.** Ouvrier chargé de la manœuvre ou du fonctionnement d'une ou de plusieurs pompes, en particulier des pompes destinées à l'évacuation des eaux dans les mines. || **4.** *Pop.* et *vx.* Grand buveur.

2. pompier [pɔ̃pje] n. m. (de *pompe* 1 ; 1856, F. Michel). Ouvrier tailleur chargé d'exécuter les retouches.

• Rem. Il existe aussi un fém. pompière.

3. pompier, ère [pɔ̃pje, -ɛr] adj. et n. (de pompe 1 ; 1888, Villatte [aussi pour un écrivain]). Se dit des peintres et plus généralement des artistes qui, rejetant les tendances novatrices de leur époque, restent fidèles aux formules du passé et pratiquent un art respectueux des enseignements académiques : *Peintre, sculpteur pompier.* || *Par*

extens. Se dit d'écrivains qui traitent des sujets rebattus, dans un style emphatique ou prétentieux : *Les pompiers ne sont pas là où on se l'imagine... Comment un Bonnat, un Saint-Saëns, pleins de talent tous deux, pourraient-ils être pompiers ? Les pompiers, les nôtres, doivent être Rimbaud, Mallarmé, Ducasse, Cézanne, et si vite vous-mêmes* (Cocteau).

◆ adj. (sens 1, 1888, Villatte ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** *Fam.* Qui relève d'un art académique, convenu, dépourvu de spontanéité et d'originalité : *Genre, style pompier. Je ne connais rien de plus bourgeois, de plus pompier que cet horrible style, avec ces commodes qui ont des têtes de cygnes comme des baignoires* (Proust). || **2.** *Fam.* et *péjor.* Qui a un caractère démodé, prétentieux, voire franchement ridicule ou grotesque : *Sa maladie* [à la propagande] *n'est point d'absence de talents, mais de l'interdiction de s'appuyer, sans paraître pompière, sur les grands mythes rafraîchissants* (Saint-Exupéry).

◆ **pompier** n. m. (début du XX^e s.). *Le pompier,* l'art, le style, le genre pompier : *Nulle invention, nul style, une composition du plus pur pompier* (H. de Régnier).

pompiérisme [pɔ̃pjerism] n. m. (de *pompier* 3 ; 1888, Villatte). Caractère des œuvres, tendance des artistes ou des écrivains que l'on qualifie de « pompiers » : *Un grotesque un peu poussé, ou un morceau de peinture d'une platitude et d'un pompiérisme manifestes peuvent très bien procurer la sorte de frisson qu'un vers de Virgile faisait passer jadis sur l'épiderme de nos aïeux* (Aymé).

pompile [pɔ̃pil] n. m. (lat. *pompilus,* espèce de poisson de merl gr. *pompilos,* même sens ; 1562, Du Pinet [I, 355], au sens de « poisson voisin du thon » ; sens actuel, 1823, Boiste). Insecte de l'ordre des hyménoptères, à abdomen rouge et noir, qui chasse les araignées.

pompiste [pɔ̃pist] n. (de *pompe* 2 ; 1933, Thérive, II, 186 [« personne qui gère une station-service », milieu du XX^e s.]). Personne qui, dans une station-service ou un garage, est préposée au fonctionnement d'un appareil de distribution de carburant. || *Par extens.* Personne qui gère une station-service. (Syn. DISTRIBUTEUR.)

◆ n. m. (sens 1, 1953, Larousse ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Ouvrier spécialisé dans la manœuvre, la surveillance ou l'entretien des pompes. || **2.** Matelot spécialiste affecté au service des pompes à bord d'un navire pétrolier.

pompon [pɔ̃pɔ̃] n. m. (de *pompe* 3 [v. ce mot] ; 1556, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* [XLIII, 52], au sens 1 [pour un militaire, 1835, Acad. ; *avoir le pompon,* 1826, Esnault ; *avoir son pompon,* 1888, Villatte] ; sens 2, 1722, Brunot [au pr. ; au fig., av. 1778, Voltaire]). **1.** Petite houppe de laine, de soie, etc., employée comme ornement, en particulier dans le costume et l'ameublement : *Qu'est-ce que ce pompon-là fait sur votre tête ?* (Musset). *Rodolphe arriva* [...] *avec deux chevaux de maître. L'un portait des pompons roses aux oreilles* (Flaubert). *Les rideaux de la salle à manger, ornés de pompons* (Mauriac). || *Spécialem.* En argot militaire, accessoire en chardon de laine ou en fil d'or ou d'argent (appelé réglementairement HOUPPE ou HOUPPETTE), qui, jusqu'en 1914, était placé sur le shako ou le képi des militaires pour distinguer les unités : *Le pompon de laine rouge orne toujours le béret des marins.* || Fig. et fam. *Avoir le pompon,* l'emporter sur les autres, mériter la première place (souvent en emploi ironiq.) : *Je voulais savoir quel était de nous deux le plus ignoble personnage, mais à toi le pompon, mon bonhomme* (Flaubert). || Fam. et vx. *Avoir son pompon,* être gris. || **2.** Ornement futile (au pr. et au fig.) : *Cette littérature à paniers, à pompons et à falbalas* (Hugo). *Elle est lourde et contrainte | Sous le flot des pompons | Et des jupons* (Banville).

◆ adj. (1838, Th. Gautier). *Rose pompon,* variété de rose à petite fleur : *Sa petite bouche en cœur que l'on prendrait pour une rose pompon* (Gautier). *Quand tu sauras faire la rose rouge, on essaiera la rose jaune et peut-être la rose pompon* (Duhamel).

pomponne [pɔ̃pɔn] n. m. (du n. de l'hôtel de *Pomponne,* où ces objets auraient d'abord été fabriqués ; 1932, Larousse). Orfèvrerie et bijouterie en cuivre doublé.

pomponné, e [pɔ̃pɔne] adj. (part. passé de *pomponner ;* 1757, Brunot, aux sens 2-3 ; sens 1, 1857, Baudelaire). **1.** Orné, décoré de pompons : *On enveloppe le vieil et le nouvel uniforme à part, mais chacun dans la même boîte pomponnée, décorée de roses en treillis* (Giraudoux). || **2.** Vêtu, paré avec une recherche et un soin qui touchent aux moindres détails : *Elle était parée cette fois comme une châsse, pomponnée, attifée, tout or et tout rubans* (Mérimée). || **3.** *Fig.* et *littér.* Orné, travaillé avec un raffinement minutieux : *Je permets qu'aux boudoirs, sur les genoux des belles, | Quand ses vers pomponnés enchantent les ruelles, | Un élégant abbé rougisse un peu de nous* (Rivarol).

pomponner [pɔ̃pɔne] v. tr. (de *pompon ;* 1798, Acad., aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Orner de pompons (rare) : *Pomponner un cheval.* || **2.** Apprêter, parer quelqu'un avec coquetterie et en soignant les moindres détails : *Allez, Madame, vous êtes bien bonne de la pomponner ; à votre place, je la laisserais patauger à son aise* (Zola). || **3.** *Fig.* et *littér.* Agrémenter, orner avec une recherche excessive : *La rage de pomponner son chant* (Grétry).

◆ **se pomponner** v. pr. (1798, Carmontelle). Apporter un soin minutieux à sa toilette : *Elle passe toute sa matinée à se pomponner* (Romains).

ponant [pɔnɑ̃] n. m. (anc. provenç. *ponen,* ouest, vent d'ouest [fin du XII^e s.], lat. pop. *[*sol*] *ponens,* [soleil] couchant, emploi spécialisé du lat. class. *ponens, ponentis,* part. prés. de *ponere,* poser, déposer ; v. 1240, Ph. de Novare, écrit *ponent* [*ponant,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1678, Guillet ; sens 3, 1606, Crespin). **1.** *Vx* ou *dialect.* Le couchant, l'occident : *Et du nord au midi, du levant au ponant...* (Heredia). *Toutes* [les églises] *regardent vers l'est par leur chevet et vers le ponant par leur portail* (Duhamel). || **2.** *Le Ponant* (avec une majuscule), l'Océan, par opposition à la Méditerranée : *Les ports du Levant ou du Ponant* (Saint-Simon). || **3.** Sur la côte d'Azur, le vent d'ouest.

• CONTR. : **1** *est, levant, orient.*

ponantais, e [pɔnɑ̃tɛ, -ɛz] adj. et n. (de *ponant ;* 1696, Jal, écrit *ponantois* [*ponantais,* 1708, Furetière], au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** *Vx* ou *dialect.* Qui est du Ponant, de l'Occident. || **2.** *Vx.* Qui est de l'Océan, situé au couchant de l'Europe : *Navire ponantais. Équipage ponantais. Cette place de gardien de phare dont jouissaient mes pères sur les côtes ponantaises* (Villiers de L'Isle-Adam).

◆ **ponantais** n. m. (1662, J.-B. Colbert, écrit *ponantois ; ponantais,* 1842, Acad.). *Spécialem.* et *vx.* Marin des côtes françaises de l'Atlantique (par opposition aux marins de la côte méditerranéenne, ou *levantins*).

ponçage [pɔ̃saʒ] n. m. (de *poncer ;* 1812, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1962, Robert ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Action de poncer, d'user, de polir une surface au moyen de la pierre ponce, ou d'un autre abrasif, d'une ponceuse, etc. ; résultat de cette action : *Le ponçage du contre-plaqué, d'un ouvrage d'ébénisterie.* || **2.** *Spécialem.* Opération de polissage des pierres dures et des marbres, utilisant comme abrasif des ponces naturelles. || **3.** Opération qui a pour objet de lisser la surface extérieure d'un feutre de chapellerie et que l'on effectue à la pierre ponce ou au papier de verre très fin. || **4.** Opération de corroierie consistant à soumettre un cuir à l'action d'une meule pour en velouter la surface.

ponce [pɔ̃s] n. f. (bas lat. *pomicem,* accus. de *pomex, pomicis,* altér. du lat. class. *pumex, pumicis,* pierre ponce ; v. 1244, Huon le Roi, au sens I [*ponce ; pierre ponce,* 1538, R. Estienne] ; sens II, 1, 1621, Brunot ; sens II, 2, 1723, Savary des Bruslons).

I. Roche volcanique, appelée couramment PIERRE PONCE, poreuse et légère, criblée de bulles fines et allongées, très dure dont on se sert pour polir : *Un produit d'entretien à base de ponce pulvéri-*

sée. Spongieuses, sèches comme des pierres ponces (Huysmans).

II. 1. Sachet contenant une poudre colorante, que l'on passe sur des dessins piqués à l'aiguille, pour les reproduire. || **2.** Encre composée d'huile et de noir de fumée, dont on se sert pour marquer, par empreinte, l'extrémité des pièces de toile.

1. ponceau [pɔ̃so] n. m. (de *poün, poon,* formes anc. de *paon* [v. ce mot], par comparaison des couleurs éclatantes de la fleur avec celles de l'oiseau ; XIIe s., *BEC* [1869, p. 328], écrit *pouncel* [*panceau,* v. 1330, *Glossaire du Vatican ; ponceau,* début du XVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1669, Widerhold). **1.** Autre nom du *coquelicot,* pavot sauvage de couleur rouge. || **2.** Nom générique de matières colorantes de la couleur du coquelicot.

◆ adj. invar. (1669, Widerhold). D'un rouge vif rappelant la couleur du coquelicot : *Sous un dais de couleur ponceau* (Flaubert). *Rouge d'habitude, je devais être ponceau comme à la fin d'un dîner de chasse...* (Daudet). *Toujours en nage, et ponceau dès qu'il s'agitait* (Gide).

2. ponceau [pɔ̃so] n. m. (lat. pop. **ponticellus,* var. du lat. class. *ponticulus,* petit pont, dimin. de *pons, pontis,* pont ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *puncel ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *poncel ; ponceau,* 1549, R. Estienne). Ouvrage voûté à une seule arche de faible ouverture, construit ordinairement en maçonnerie, sur des ravins étroits ou des ruisseaux à sec une partie de l'année : *Elle* [une petite fille] *m'entraîne un jour, avec autorité, sous un ponceau voûté que l'on voit près du château* (Duhamel).

● REM. On trouve aussi une forme dialect. PONCELET, n. m. (dimin. de *poncel* [v. ci-dessus] ; XVe s.) : *On voyait les musiciens, en bel ordre, gravir le poncelet qui, par-dessus les eaux graisseuses du Saleys, unit la rue de l'Empereur-de-Russie* [...] *à la place Jeanne* (Toulet).

poncer [pɔ̃se] v. tr. (de *ponce ;* v. 1265, J. de Meung, au sens de « rendre moralement plus pur » ; sens I, 1, XIVe s., Du Cange ; sens I, 2, mai 1920, A. Gide ; sens II, 1, début du XVIIe s. ; sens II, 2, 1723, Savary des Bruslons). [Conj. **1 a.**]

I. 1. Décaper, polir, rendre uni à l'aide de la pierre ponce, d'une substance abrasive ou d'une ponceuse : *Poncer un meuble en bois. Poncer du cuir.* || **2.** *Fig.* Priver quelque chose de son relief, de ses singularités, le rendre uniforme et banal : *Le monotone débit des acteurs égalise le texte et le ponce pour ainsi dire* (Gide).

II. 1. Reproduire sur un support (papier, tissu, bois, etc.), en le contre-tirant avec la ponce, un dessin dont on a piqué le trait à l'aiguille (poncif). || **2.** Marquer avec l'encre dite « ponce » l'extrémité d'une pièce de toile.

ponceur [pɔ̃sœr] n. m. (de *poncer ;* 1842, Acad.). Ouvrier qui effectue un travail de ponçage préparatoire au polissage : *Ponceur de bois à la main. Ponceur de pierres lithographiques.*

ponceuse [pɔ̃søz] n. f. (de *poncer ;* 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Machine destinée à unifier très finement le côté chair des peaux. || **2.** Machine servant à poncer le bois, en particulier les objets en bois avant l'application d'une peinture ou d'un vernis : *Ponceuse à tambours. Ponceuse à disque.*

ponceux, euse [pɔ̃sø, -øz] adj. (de *ponce ;* 1813, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* p. 13 [« qui a une structure analogue à celle de la pierre ponce », 1875, Larousse]). Qui est de la nature de la pierre ponce : *Tuf ponceux.* || *Par extens.* Qui a une structure analogue à celle de la pierre ponce : *Un vieux rocher ponceux.*

poncho [pɔntʃo *ou* pɔ̃ʃo] n. m. (mot esp. d'Amérique du Sud de mêmes sens ; fin du XVIIIe s., au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** Manteau porté en certains pays de l'Amérique du Sud, fait d'une couverture où est ménagée, en son centre, une ouverture pour passer la tête : *Ces manteaux qu'on appelle des ponchos et qui ne sont que des couvertures avec un trou pour passer la tête* (Bonnard). || **2.** Tissu avec lequel on fait ce vêtement.

poncif [pɔ̃sif] n. m. (de *poncer* [v. ce mot] ; milieu du XVIe s., écrit *ponsif* [*poncif,* 1690, Havard], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1828, Montabert, I, 203 ; sens I, 3, 1867, Delvau ; sens II, 1765, *Encyclopédie,* écrit *ponsif* [*poncif,* 30 mai 1840, d'après Littré, 1869]).

I. 1. Dessin sur papier-calque, dont le trait, piqué de trous à l'aiguille, peut être reproduit sur papier, bois, tissu, etc., au moyen d'une poudre colorante : *Les poncifs sont utilisés notamment pour reproduire sur les tissus les motifs de broderie.* || **2.** *Péjor.* et *vx.* Dessin, travail banal, sans originalité dans le sujet, la composition, la manière : *Tout ce qui est conventionnel et traditionnel relève du chic et du poncif* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* et *péjor.* Idée, formule artistique ou littéraire qui a été exprimée ou exploitée mainte et mainte fois, et a perdu toute originalité : *Voici que s'établit un poncif nouveau, une psychologie conventionnelle du patriote, hors quoi il ne sera plus possible d'être « honnête homme »* (Gide). *Soumise aux lois, aux poncifs, aux préjugés, j'aimais néanmoins ce qui était neuf, sincère, spontané* (Beauvoir).

II. Poudre dont on enduit l'intérieur d'un moule de fonderie pour empêcher l'adhérence du métal qu'on y coule.

● SYN. : **I, 3** *banalité, cliché, lieu commun.*

◆ adj. (1832, Matoré, 239). *Vx.* Qui répond à un type banal, courant, sans la moindre originalité (v. Rem.) : *Il y a dans la vie et dans la nature des choses et des êtres poncifs, c'est-à-dire qui sont le résumé des idées vulgaires et banales qu'on se fait de ces choses et de ces êtres : aussi les grands artistes en ont horreur* (Baudelaire).

● REM. Employé adjectivement, *poncif* est généralement invariable ; cependant, certains le font accorder en nombre : *Jette-toi dans les latrines* [...], *si tu trouves les autres genres de mort que je viens de te proposer trop poncifs et trop académiques* (Gautier) ; et d'autres ont employé un fém. PONCIVE : *Si la prosopopée de Fabricius, dans le premier Discours de Rousseau, semble aujourd'hui poncive...* (Dauzat).

poncirus [pɔ̃sirys] n. m. (anc. provenç. *poncire,* variété de gros citron [1397, Pansier], lat. pop. **pomum syrium,* même sens, proprem. « fruit de Syrie », du lat. class. *pomum,* n. neutre, « fruit », et *Syrium,* neutre de l'adj. *Syrius,* de Syrie, dér. de *Syria,* la Syrie, gr. *Suria,* même sens ; 1564, Liébault [77], écrit *poncille* [*poncire,* 1596, Hulsius], au sens de « gros citron » ; sens actuel, 1715, La Quintinie [II, 301], écrit *poncire* [*poncirus,* forme latinisée, 1963, Larousse]). Arbrisseau de la famille des rutacées, voisin du citronnier et utilisé comme porte-greffe de celui-ci, pour l'hybridation avec l'oranger, le citronnier, etc.

ponction [pɔ̃ksjɔ̃] n. f. (lat. *punctio,* action de piquer, pointe, élancement, de *punctum,* supin de *pungere,* piquer ; XIIIe s., *Dict. général,* écrit *poncion,* au sens de « action de piquer » ; sens 1, milieu du XVe s., *écrit poncion* [*ponction,* v. 1560, Paré] ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Opération chirurgicale qui consiste à pratiquer une ouverture, à l'aide d'une aiguille creuse, d'un trocart ou d'un bistouri, dans une cavité remplie de liquide, soit pour y faire un prélèvement *(ponction exploratrice),* soit pour la vider *(ponction évacuatrice),* soit encore pour y injecter une substance médicamenteuse : *Ponction lombaire. Ponction pleurale.* || **2.** *Fig.* Action de prélever une partie importante d'une chose, en particulier une somme d'argent : *Un paiement qui opère une ponction dans les disponibilités d'une entreprise.*

ponctionner [pɔ̃ksjɔne] v. tr. (de *ponction ;* 1869, Littré). Traiter en pratiquant une ponction : *Ponctionner un épanchement de liquide.*

ponctuage [pɔ̃ktɥaʒ] n. m. (de *ponctuer ;* 1842, Acad.). Défaut d'une poterie criblée de taches noires à la sortie du four.

ponctualité [pɔ̃ktɥalite] n. f. (dér. savant de *ponctuel ;* 1627, Peiresc, écrit *punctualité ; ponctualité,* 1629, Peiresc [« qualité d'une personne... qui arrive toujours à

l'heure... », 1832, Balzac]). Exactitude, rigueur scrupuleuse d'une personne dans l'accomplissement de ses obligations, de son travail : *Ses fils* [...] *lui obéissaient avec une discipline et une ponctualité presque fanatiques* (Sand). *Il* [un visiteur] *est d'une ponctualité inouïe. Mauvais signe. C'est un homme qui sait ce qu'il veut* (Montherlant). || *Spécialem.* Qualité d'une personne ponctuelle, qui arrive toujours à l'heure convenue.

ponctuateur [pɔ̃ktɥatœr] n. m. (dér. savant de *ponctuer ;* début du XVIII^e s.). Personne qui note les chanoines, les religieux n'ayant pas assisté à l'office.

ponctuation [pɔ̃ktɥasjɔ̃] n. f. (de *ponctuer ;* 1521, P. Fabri [II, 9], écrit *punctuation* [*ponctuation,* 1540, Dolet, p. 24], au sens I, 1 [*signes de ponctuation,* 1869, Littré] ; sens I, 2, 1701, Furetière ; sens I, 3, 1845, Bescherelle ; sens II, 1869, Littré).

I. 1. Action, manière de ponctuer un texte : *La ponctuation fait jusqu'à un certain point partie du style* (Sainte-Beuve). *La ponctuation de votre lettre n'est pas défendable* (Montherlant). || *Signes de ponctuation,* ensemble de signes graphiques qui servent à marquer les limites ou les rapports entre les divers éléments de la phrase ou du discours : *Mettre la ponctuation.* (V. art. spécial.) || **2.** Dans l'imprimerie, chacun des caractères typographiques correspondant aux signes de ponctuation. || **3.** Art ou manière de marquer les repos dans le discours musical.

II. En botanique, fenêtre latérale microscopique de certains types de vaisseaux du bois, formée par un amincissement de la paroi.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA PONCTUATION

ÉTAT MODERNE DE LA PONCTUATION FRANÇAISE

Peu d'ouvrages théoriques ont été inspirés par la ponctuation, probablement parce qu'elle passe pour refléter fidèlement les pauses et l'intonation, faits de langue longtemps tenus pour marginaux, comme les gestes et la mimique, et dont l'étude scientifique ne s'est développée que dans la seconde moitié du XX^e s., favorisée par la vulgarisation du magnétophone et l'invention d'appareils capables d'analyser et d'enregistrer la hauteur et l'intensité (v. INTONATION, art. spécial).

En fait, il est plus facile d'analyser structuralement la ponctuation, système de marques discrètes imposé à tous les usagers d'une même langue que l'intonation, aux nuances sans paliers, soumise à d'infinies variations régionales ou personnelles. La première n'est même pas un code substitutif de la seconde : son apparente dépendance tient à ce que toutes deux procèdent de la pensée même, dont la structure spontanée interfère avec la structure grammaticale imposée. En conséquence, la ponctuation fait souvent état d'une pause virtuelle, licite mais facultative, que la prononciation courante néglige.

Tous les signes de ponctuation dénotent une **pause,** obligatoire ou facultative, signe d'une démarcation linguistique ou psychique ; dans sa réalisation orale, cette pause s'accompagne toujours d'inflexions de la courbe mélodique, plus constantes même que l'interruption du flux oral, et dont les signifiés rejoignent plus ou moins ceux qu'exprime le choix des marques graphiques de pause.

Jacques Damourette a consacré un grand chapitre de son *Traité moderne de ponctuation* (1939) aux « signes pausaux » (p. 12 à 54 :

virgule, point, point et virgule), et un autre aux « signes mélodiques » (p. 55 à 128 : deux-points, guillemets, point d'interrogation, point d'exclamation, points de suspension, parenthèses, crochets, tiret, trait d'union, point d'ironie) ; pourtant, lui-même déclare (p. 11) que tous les signes sont à la fois pausaux et mélodiques ; il justifie le plan adopté par une « commodité de classification » — dont on peut douter.

Il est sans doute plus commode, en même temps que plus légitime, de classer les signes de ponctuation d'après leur **fonction,** ce qui sera fait ici en renvoyant le lecteur, pour la correspondance mélodique, à l'article spécial INTONATION.

I. SIGNES DE STRUCTURE PROPOSITIONNELLE

La structure de la **proposition** (v. ce mot, art. spécial) relève de la **syntagmatique,** discipline qui a pour objet d'étudier :

a) les rapports **hypotagmatiques,** ou rapports **de subordination** (v. ce mot, art. spécial) ;

b) les rapports **paratagmatiques,** ou rapports **de coordination** (v. ce mot, art. spécial).

On peut énoncer deux règles fondamentales :

1° LA SUBORDINATION EST MARQUÉE PAR L'ABSENCE DE PAUSE :

2° LA COORDINATION EST MARQUÉE PAR UNE PAUSE.

La proposition, lorsqu'elle est un enchaînement hypotagmatique conforme au canon, n'est coupée par aucune pause, mais une pause en marque la fin ; exemple :

> *Il écouta. Toute la maison semblait frémir ; des portes se fermaient, des pas rapides couraient sur le plancher de dessus* (Maupassant).

Quatre propositions sont limitées par des pauses que marquent successivement un point, un point-virgule, une virgule, un point.

Le **point** et le **point-virgule** impliquent la **fin de l'enchaînement propositionnel.**

Le **point** marque la pause la plus forte. Il est suivi d'une majuscule. La proposition qu'il clôt peut être la dernière du texte.

Le **point-virgule** ne peut pas terminer un texte ; il fait attendre une suite, que justifie le sens à exprimer, mais que la grammaire n'impose pas.

Comme le point-virgule, la **virgule** implique une suite ; mais elle ne marque pas obligatoirement la fin d'un enchaînement.

Dans l'exemple de Maupassant, les quatre propositions sont entre elles en rapport paratagmatique, c'est-à-dire coordonnées. Cette coordination est marquée par des pauses plus ou moins fortes. Le point après *Il écouta* suggère le silence nécessaire à la perception des bruits. Le point-virgule laisse établir un lien logique étroit entre le jugement qu'exprime la deuxième proposition et l'ensemble de phénomènes qui justifie ce jugement : deux bruits décrits dans deux propositions de fonction sémantique très voisine, que suffit à séparer une virgule. La hiérarchie des signes de pause reflète donc ici la hiérarchie des idées associées.

Deux propositions peuvent n'être séparées par aucune pause, si l'une remplit globalement la fonction d'un membre de l'autre (subordination) :

> *Elle avait remarqué depuis longtemps que j'aimais l'étude*
> (Marguerite Audoux, *Marie-Claire*).
>
> *Un mal d'yeux que j'avais s'aggrava (id.).*

La coordination existe entre unités de même ordre sur le plan sémantique : dans le texte de Maupassant, le premier point marque la coordination de la première phrase, faite d'une proposition indépendante, à la seconde, faite de trois propositions. Le point-virgule coordonne la deuxième proposition au groupe formé par la troisième et la quatrième, que sépare une simple virgule.

Sur le plan formel, les propositions coordonnées peuvent être de type différent, à base verbale ou non verbale :

> *Des soldats, les bonnes du quartier ; un vieillard osseux chiquait, des*

ouvrières en cheveux riaient très fort (J.-P. Sartre, *les Mots*).

On peut tenir pour des mots-propositions les mots en apostrophe, les interjections, les onomatopées brutes, qui n'ont pas de fonction propositionnelle (la substitution du point d'exclamation à la virgule sera étudiée plus loin) :

Ohé ! les gens pressés des autos, vous mourrez (Max Jacob).

La grosse horloge ronflait, tic-tac, tic-tac (A. Daudet).

Le signe **deux-points** peut remplacer la virgule ou le point-virgule entre deux enchaînements propositionnels, en ajoutant au signifié structural de la parataxe le signifié sémantique d'un rapport logique étroit (répondant à une intonation d'attente) :

Lili coucha sous l'eau une bouteille vide : le glouglou roucoula comme un pigeon ramier (Pagnol).

Il aimerait bien vous attendre : il ne peut pas (Gabriel Nigond).

Mme Manchon consulta sa montre : six heures (E. Estaunié).

Le rapport exprimé dépend entièrement du contexte : c'est la conséquence dans l'exemple de Pagnol, l'opposition dans celui de G. Nigond ; dans l'exemple ci-après, énonçant une réflexion de Déodat, personnage veuf et résigné de *la Jument verte,* Marcel Aymé exprime par le deux-points un rapport sémantiquement vide :

Elle était morte : elle était morte.

Si les unités linguistiques coordonnées sont des membres de proposition (mots ou propositions), la virgule est le seul signe autorisé pour les séparer entre elles :

De la sauce, de la viande, les couteaux, la salière et l'huilier jonchaient l'appartement (Flaubert).

Ce n'était pas la première fois qu'ils apercevaient des arbres, du ciel bleu, du gazon, qu'ils entendaient l'eau couler et la brise soufflant dans le feuillage (id.).

Dans ces deux phrases extraites de *Madame Bovary,* les pauses sont paratagmatiques ; aucune virgule ne rompt l'enchaînement hypotagmatique.

La conjonction est, on le sait, une marque de coordination concurrente de la pause, et, en règle générale, les conjonctions *et, ou, ni* dispensent d'employer la virgule, principalement devant des membres courts :

Le verger en fleur s'emplissait d'un parfum traînant de miel et d'amande (A. Lafon).

Elle courait à la fenêtre pour voir s'il y avait de nouveaux arbres en fleurs ou pour suivre le vol des premières hirondelles (Vildrac).

Pourtant ***ni*** *les agneaux* ***ni*** *les alouettes ne portent de chapeau* (Tristan Derème).

Cette liberté se rencontre pour d'autres conjonctions, particulièrement s'il faut établir une hiérarchie entre la coordination qu'elles établissent et une coordination supérieure :

On ne le verra plus, épais ***mais*** *vif, rouge de teint, argenté de cheveux, fumant sa grosse pipe en inspectant les pommes* (La Varende).

Mais la virgule est toujours possible, surtout si les membres sont longs ou nombreux :

L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des montagnes (Renan).

La lumière baissa, le ciel cotonneux descendit, et se posa comme un couvercle sur la crête des collines (Pagnol).

La coordination de deux propositions peut prendre la forme d'une *insertion* de l'une dans l'autre, auquel cas elle est marquée par une **double pause,** où la virgule est usitée à l'exclusion du point et du point-virgule, puisque ceux-ci marquent expressément la fin de l'enchaînement propositionnel ; comparer :

La plus jeune offrit un bouquet, elle avait quatre ans.
La plus jeune, elle avait quatre ans, offrit un bouquet.

Ainsi s'expliquent les doubles virgules de toutes les propositions intercalées, qui peuvent couper des syntagmes aussi étroitement soudés que celui du verbe et de son objet :

Elle entendait, lui semblait-il, le tambour courant par les rues (Maupassant).

Dans cet emploi, les virgules cèdent souvent la place aux signes de décalage (tirets, parenthèses), dont il sera question plus loin. Un point d'exclamation est possible si le membre inséré est un mot en apostrophe, une interjection, une onomatopée brute :

Loin de vous, ô morts que je pleure !
Des flots noirs j'écoute le glas (Hugo).

L'interjection peut s'insérer jusqu'entre un verbe auxiliaire et son participe passé :

Il avait, hélas ! cassé la cruche.

Il est une sorte de pause qui n'infirme pas le principe de continuité de la chaîne hypotagmatique : c'est le silence momentané que marquent les **points de suspension** (...). L'interruption du discours peut évoquer une difficulté d'articulation, ou la recherche du mot propre, ou l'hésitation par incertitude, par réticence, par respect humain ; elle se situe à n'importe quelle place de la proposition, laquelle peut être reprise au même point ou rester inachevée sous l'effet de l'émotion, ou par politesse, ou par l'intervention d'un événement extérieur, etc. :

Je voudrais... (vous demander une faveur).
Je voudrais vous demander... (une faveur).
Je voudrais vous demander une... (faveur).

Un silence sépare aussi bien deux phrases :

Le passé commença de s'agiter d'une vie spectrale dans ma tête attentive... D'abord la cour, la toute petite cour triste et sans verdure, entourée de maisons très anciennes... Je vis jouer là-dedans, en costume d'autrefois, l'enfant singulier qui devint l'empereur... (Pierre Loti).

Les écrivains terminent quelquefois un texte par des points de suspension laissant le lecteur imaginer une suite de rêve indéfini, ou tirer une conséquence que l'auteur préfère ne pas exprimer.

Les points de suspension remplacent enfin quelquefois des mots ou un mot, une partie de mot qu'un scrupule interdit d'écrire :

Et si j'avais l'verbe superbe
(Et l'assonance !) je dirais...
(Verlaine, *Invectives*).

On doit enfin mentionner un emploi de la virgule marquant moins une pause qu'une particularité d'intonation en cas d'ellipse du verbe :

Le cheval s'approchant lui donne un coup de pied ;
Le loup, un coup de dent ; le bœuf, un coup de corne ! (La Fontaine).

II. SIGNES DE STRUCTURE PHRASTIQUE

La **phrase** (v. ce mot, art. spécial) se définit par l'application d'un modus prédicatif (v. PRÉDICATION, art. spécial) à un dictum. Il en résulte des différences de modalité et un partage entre thème

et prédicat que la ponctuation marque partiellement.

Modalités.

La nuance modale de la phrase est traduite graphiquement par le choix du point final :

— phrase affirmative : point simple *(Tu pars.)* ;

— phrase interrogative : point d'interrogation *(Tu pars ?)* ;

— phrase exclamative : point d'exclamation *(Tu pars !)* ;

— phrase de volonté : point simple ou point d'exclamation selon la force intonationnelle de l'expression du désir, comme dans ces deux textes de Maupassant :

> *Karl disait : « Éteignez le feu. Voici l'aurore. »*
> *Il cria éperdu : « Va-t'en ! ».*

L'unité du modus prédicatif définit en principe l'unité de la phrase, mais l'application de ce principe, lié d'ailleurs à une théorie de la phrase toujours débattue, est sujette à des infractions fréquentes, qu'on expliquera par l'interférence, avec la structure propositionnelle de surface, d'une structure profonde de la parole ou de la pensée.

Soit ce texte de Maupassant :

> *— Passe pas devant le soupirail. Y a des Prussiens dans la cave.*
> *Il demanda, inquiet :*
> *— Des Prussiens dans la cave. Qué qui font ?*

Les propos de ces personnages contiennent quatre phrases : la première, impérative ; la deuxième, affirmative ; la quatrième, interrogative. La troisième, étant donné la situation, pourrait être interrogative ou exclamative : or un point simple la termine ; c'est qu'elle est plutôt, dans l'esprit de l'auteur, un complément d'anticipation du pronom *ils* contenu dans *qui* [= *qu'i*] : une virgule serait plus correcte qu'un point. La ponctuation choisie est intermédiaire entre celle d'une fin de phrase, qui serait un point d'interrogation ou d'exclamation, et celle d'une fin de membre détaché, qui serait une virgule.

Voici un autre passage du même conte :

> *— T'as de la soupe, mange-la vite et pi repars.*

Trois propositions coordonnées, la première affirmative et les deux autres impératives. Le point final scelle l'unité d'une phrase complexe, mais il n'y a pas apparemment d'unité modale. Fallait-il mettre un point après *soupe ?* En fait, la structure de surface reflète un mouvement de pensée que traduirait plus exactement la phrase suivante :

> *Mange vite la soupe que je t'ai faite, et pi repars.*

L'idée dominante est impérative, l'information concernant la soupe est accessoire, subordonnée, et pourrait être simplement présupposée *(Mange vite la soupe).* C'est ce que marque le choix d'une simple virgule.

Dans les deux exemples invoqués, l'auteur — ou l'éditeur — a choisi, au lieu de la ponctuation régulière **inattaquable,** conforme aux définitions adoptées dans les différents articles de ce dictionnaire, une ponctuation libre **discutable,** qu'on explique par l'interférence d'un schème psychique et d'un schème linguistique.

L'interjection, mot-phrase, est normalement suivie d'un point d'exclamation :

> *Je voudrais fuir, mais je demeure, Hélas !*
> (Hugo).

Elle peut le conserver même en position d'insertion, et il est alors suivi d'une minuscule :

> *Je voudrais fuir, mais, hélas ! je demeure.*

Le mot en apostrophe admet aussi le point d'exclamation, quand l'auteur veut suggérer une articulation renforcée :

> *Allons, des sièges ! Holà ! laquais ! laquais ! filles ! quelqu'un ! Je pense que tous mes gens sont morts* (Molière).

L'examen de tels emplois conduit à penser que le point d'exclamation est conçu par les usagers comme signe intonationnel aussi bien que comme signe modal. Mais il n'est que modal lorsqu'il traduit, généralement répété, une attitude mentale qui s'exprime par le silence (éventuellement par la mimique) :

> LIGNIER. — *Vous allez leur donner l'orgue de Barbarie qui est aux accessoires. Un machiniste tournera la manivelle. Les auteurs ne diront pas que je leur refuse quoi que ce soit.*
> LE RÉGISSEUR. — *! ! ! ! !*
> (Eugène Héros, dans le Rire, 1er nov. 1902, cité par J. Damourette).

Les points de suspension peuvent évoquer dans des conditions semblables un silence anti-affirmatif, le point d'interrogation un silence interrogatif.

Une suite de points différents peut marquer, par exemple, le passage de l'étonnement à la curiosité :

> *— Moi, j'ai imaginé un truc épatant pour ne pas être pincée.*
> *— ! ! ! ? ? ?*
> (Alphonse Allais, *Une petite femme bien moderne*).

Ces points sont l'expression graphique de phrases pures, sans chair propositionnelle.

Démarcation Thème/Prédicat.

Il est montré à l'article spécial DÉTACHEMENT comment la ponctuation peut refléter la structure prédicative de la phrase. Il y a unité de prédication dans la phrase

> *Mon oncle a deux filles blondes.*

Mais il y a deux prédications — deux ictus prédicatifs — dans la phrase ainsi ponctuée :

> *Mon oncle a deux filles, blondes.*

Le sens est :

> *Mon oncle a deux filles ;*
> *Ces deux filles sont blondes.*

Seule, la phrase coupée par une virgule implique que la personne désignée par le sujet de la phrase n'a pas plus de deux filles. Cette virgule, coupant, contrairement aux principes fondamentaux, l'enchaînement hypotagmatique entre le nom *filles* et son complément blondes, substitue au schème propositionnel un schème phrastique à deux sommets prédicatifs. Le mot *filles,* d'abord prédicatif avec l'ensemble du groupe verbal, devient thème par rapport à *blondes,* prédicat second. La ponctuation (comme l'intonation) reflète ce divorce entre la structure psychique et la structure propositionnelle.

D'autres cas de détachement s'expliquent non par un ictus prédicatif frappant le membre détaché, mais par sa position non conforme au schème canon ; exemple :

> *Demain, les postiers vont se mettre en grève.*

La norme veut que l'adverbe se rapportant au verbe soit placé dans le groupe de celui-ci comme un élément de la prédication qu'il introduit. Ici, le détachement de *demain* en tête de la proposition situe explicitement dans le thème l'information qu'il apporte ; la virgule souligne cette particularité de sens liée à la place non canonique de l'adverbe.

L'importance d'une virgule dans la détermination des éléments ou ensembles à répartir entre thème et prédicat dans la phrase est bien connue. Le télégramme suivant, adressé à un médecin accoucheur :

> *« Ne venez pas trop tard »*

prend un sens opposé si une virgule intervient entre *pas* et *trop.* Le 24 février 1959, la cour d'appel de Dijon a réglé un litige ayant pour enjeu 40 milliards, qui reposait sur l'interprétation d'une virgule dans l'article 9 de la loi du 24 mars

1952 sur les sociétés de crédit différé ; deux grammairiens avaient été commis comme experts par la défense.

Les faits de détachement se traduisent par une virgule simple dans les exemples donnés ci-dessus. Ailleurs, les membres détachés sont en position d'insertion, et la pause qui en résulte a pour pendant graphique la double virgule :

Mon oncle a deux filles, blondes, de sa seconde femme.
Les postiers, demain, vont se mettre en grève.

Omettre une des deux virgules en pareil cas serait aussi illogique que d'omettre une parenthèse ou un crochet en conservant l'autre. Cependant, une virgule peut manquer si elle coïncide avec une élision :

Ne croyez pas pourtant qu'éloigné de l'Asie,
J'en laisse les Romains tranquilles possesseurs
(Racine, *Mithridate*).

Quelques auteurs pointilleux s'abstiennent en ce cas d'élider :

Il s'agit de prouver que, en toute condition, ce qu'on appelle la conduite est préférable aux talents
(Töpffer).

La double virgule, si le sens le permet, est remplacée par un signe double de décalage (v. plus loin).

Il arrive qu'un enchaînement propositionnel se termine sur un nom dont le signifié est ensuite défini en extension par un ou plusieurs compléments détachés **en apposition ;** cette apposition est souvent introduite par un deux-points, substitué à une virgule pour bien marquer que la suite se rapporte à l'enchaînement apparemment achevé :

Je profitai de son sommeil pour bourrer de provisions un petit sac : figues, noix, quignon de pain
(Henri Bosco).

Par exemple, il y avait des sensations abominables : se laver à l'eau froide, se faire couper les ongles
(P. et V. Margueritte).

Une seule certitude leur restait dans leurs malheurs : l'argent (Aragon).

Selon la norme précédemment définie, le point-virgule et le point, marquant la fin de l'enchaînement propositionnel, sont des signes de pause trop forts pour séparer de son support syntaxique un complément détaché. Cette règle est enfreinte pour le point-virgule dans les longues phrases oratoires ou poétiques où des subordonnées se succèdent et se groupent en ensembles dont la symétrie a besoin d'être soulignée par une hiérarchie des pauses. Elle est enfreinte pour le point dans la littérature moderne, où se répand le goût d'un débit haché ; une ponctuation comme :

Mon oncle a deux filles. Blondes

ne choque plus ; elle est d'ailleurs conforme à la structure profonde linguistique ou psychique, où l'on compte deux prédications. Les exemples en fourmillent :

Elle grossissait. D'abord à peine. Il en riait gaiement. Gentiment. Méchamment (Aragon).

Hugo exploitait déjà la force des pauses :

Il arriva qu'un hiver fut rude. Jean n'eut pas d'ouvrage. La famille n'eut pas de pain. Pas de pain. À la lettre. Sept enfants
(*les Misérables*, « Fantine »).

III. SIGNES DE DÉCALAGE

Certains signes de ponctuation marquent un **changement de niveau** dans le discours : passage du récit au dialogue ou d'un locuteur à un autre, commentaire d'auteur en marge du dialogue ou du récit, etc.

• Les **guillemets,** obligatoirement ouverts, puis fermés, marquent les limites d'un texte oral ou écrit qu'un auteur insère dans son propre discours :

Tout le monde se retournait pour la regarder. On murmurait : « Pauvre femme ! ». puis on passait
(Maupassant).

Un deux-points précède les guillemets quand le texte inséré est une phrase, comme ici. Le deux-points n'est pas employé quand les mots insérés sont employés *materialiter :*

Et il y en eut des « au moins, pas moins, différemment » ! (A. Daudet).

Il est également exclu si les guillemets signalent seulement qu'un mot, exerçant une fonction propositionnelle dans le discours premier, est emprunté à un registre lexical étranger à ce discours :

Je marchais vers « l'issue fatale » dont parlait le dictionnaire
(André Chamson).

• Les **parenthèses,** obligatoirement ouvertes, puis fermées, marquent les limites d'un texte qu'un auteur insère dans son discours en laissant entendre qu'il pourrait en être retranché, apportant seulement une explication ou un jugement :

M^me^ Fontainier (voici que le nom de notre compagne de voyage me revient) se moqua d'elle
(G. Sand).

Décidément (et Pécuchet en était surpris) on avait encore plus chaud dans la rue que chez soi !
(Flaubert).

Les parenthèses peuvent n'entourer qu'un membre de proposition, complément détaché ou glose plus ou moins intégrée à la chaîne canonique, en le décalant par rapport au discours principal :

Quatre maîtres (mon père, ma mère, ma sœur et moi) habitaient le château de Combourg
(Chateaubriand).

On a dépassé Sukkertoppen (en danois le « Pain de sucre »)
[A. de Cayeux].

Le texte entre parenthèses peut se limiter à un point d'exclamation ou d'interrogation par lequel l'auteur exprime son attitude mentale relativement au contenu du texte premier, comme fait Norbert Casteret dans ce passage des *Histoires au-dessous de tout* après avoir cité une description journalistique d'un gouffre sous-terrain :

« Quel régal que ce minuit de verre où tout semble bouger dans son immobilité, où l'ombre elle-même scintille »(!).

• Les **tirets** peuvent remplacer les parenthèses dans tous leurs emplois :

L'absence d'horizon — car le ciel est bouché, compact — ajoute à l'illusion de l'éloignement des êtres
(commandant Pierre Weiss).

D'abord — et ici il faut saluer bien bas —, voici le roi des vins, le pourpre et généreux bourgogne (A. Theuriet).

Je me trouvai bientôt place Pigalle, dans un bar, sans pardessus — malgré l'hiver — et sans chapeau
(F. Carco).

Quand le tiret marquant la fin du membre inséré doit être immédiatement suivi d'un point ou d'un point-virgule, on le supprime :

Je reconnais un fin clocher que j'ai frôlé une minute avant l'accident
— quand j'étais libre encore
(J. des Vallières).

Un tiret, au début d'une ligne, peut introduire sans guillemets les paroles d'un personnage ; il est annoncé par deux points à la fin de la ligne précédente :

Il reprend :
— Mon vieux, que veux-tu que je le dise ? (H. Barbusse).

Il indique aussi le changement de locuteur :

« Tu as travaillé toute la soirées ?
— Toute la soirée » (Aragon).

• Les *crochets droits,* ouvrant et fermant, s'emploient en alternance avec les paren-

thèses dans un texte — généralement scientifique — où celles-ci ont déjà leur emploi, notamment dans les formules de mathématiques :

$x\,(a\,[b + 4] + b) = 0.$

Dans une citation, des crochets signalent une glose qui n'est pas à mettre au compte de l'auteur cité (sans quoi, les parenthèses seraient employées).

Placés avant et après des points de suspension, ils signalent une coupure dans la citation (v., par ex., la citation de t'Serstevens qui termine l'article spécial DÉTACHEMENT).

Ils sont employés par convention pour distinguer du contexte un phonème ou une séquence de phonèmes représentés en transcription phonétique (v., par ex., dans ce dictionnaire, l'indication de la prononciation de chaque mot précédant l'étymologie entre parenthèses).

• L'**italique,** dans les ouvrages linguistiques, distingue ordinairement du texte de l'auteur les mots cités en tant qu'objets d'étude :

> « Le mot *ains,* regretté par
> La Bruyère, était bien mort au
> XVII^e s. »

Cet usage se rencontre en littérature, en concurrence avec les guillemets :

> « La petite voix sauvage cria de nouveau trois fois, et je pensai à mon livre d'histoire naturelle : l'éléphant *barrit,* le cerf *brame,* le renard *glapit* » (M. Pagnol, *le Château de ma mère*).

Dans les passages suivants, tirés de *Madame Bovary,* Flaubert a fait imprimer en italique les pronoms personnels et l'adjectif possessif dont la référence serait ambiguë si le lecteur ne les interprétait dans l'optique du mari qu'obsède le souvenir de sa femme perdue :

> « jamais il ne voulut consentir à laisser vendre le moindre des meubles qui *lui* avaient appartenu »

> « il poussait devant le feu la table ronde, et il approchait son fauteuil »

> « il faisait des visites à la mère Lefrançois afin de pouvoir parler d'*elle* ».

IV. SIGNES GRAPHIQUES ACCESSOIRES

On annexe à la ponctuation l'étude de signes accessoires comme :

— l'**astérisque** (*), employé par exemple pour signaler l'*h* aspiré (**hérisson,* mais *hameçon*), pour marquer les formes restituées (bas lat. **postius,* étymon de *puis*) et les formes ou constructions agrammaticales *(vous *disez)* ;

— les **crochets en chevron** (<>), qui se distinguent des crochets droits pour signaler, par exemple, dans les apparats critiques des éditions de textes anciens, les mots restitués partout où le manuscrit paraît lacunaire ;

— les différences typographiques telles que l'opposition de l'*italique* au romain, du **gras** au maigre, des CAPITALES aux minuscules, les différences d'œil, c'est-à-dire de dimension des caractères, dont la fonction est souvent de marquer l'importance des mots qui en sont affectés ; ces marques répondent au soulignement de l'écriture manuscrite, peu usité en typographie :

> *174.* **Généralités.** — *Le* **gérondif** *et le* **supin** *sont des sortes de* **noms verbaux** *qui, dans certains cas, s'emploient à la place de l'infinitif jouant le rôle d'un nom*
> *(G. Cayrou, Grammaire latine).*

En littérature, ces procédés sont réservés à des cas exceptionnels, généralement pour marquer l'intensité d'une intonation :

> « *Les fantômes, ça les fait rigoler. Et moi aussi, ça me fait rigoler ! oui, parfaitement,* RIGOLER » (Pagnol).

H. BONNARD.

HISTORIQUE DE LA PONCTUATION

Le mot ponctuation n'apparaît qu'en 1521, sous la forme savante « punctuation ». Les grammaires en latin, malgré l'usage qui en était fait, n'en parlent pratiquement pas. Il faut attendre la première « grammaire » en langue française, le *Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise,* de Louis Meigret, publié en 1542, et l'un des trois petits livrets d'Étienne Dolet, paru en 1540 et intitulé la *Punctuation de la langue françoyse,* pour trouver une liste des signes alors en usage et quelques brèves notes quant à leur place dans le discours.

I. LA PONCTUATION DANS L'ANTIQUITÉ ET EN ANCIEN FRANÇAIS

Dans les anciennes inscriptions, le signe de la ponctuation sert de signe de division entre les mots. Comme le note Nina Catach dans son ouvrage *l'Orthographe française à l'époque de la Renaissance* (Droz, Genève, 1968), en désignant par le vocable *point* tout signe de ponctuation, « on peut dire que le point, signe premier de la ponctuation, est à la base de l'orthographe, qui a pour premier critère la reconnaissance du mot comme unité de la langue écrite » (p. 296).

Les grammairiens grecs et latins du II^e au IV^e s. distinguent trois degrés de ponctuation : une ponctuation forte, appelée *teleia* ou *stigmê* en grec, *distinctio* en latin, notée en haut de la ligne (˙) ; une ponctuation moyenne, appelée *mesê* en grec, *media* en latin ; et une ponctuation faible (*upostigmê* en grec, *subdistinctio* en latin), notée en bas de la ligne (.).

Du IV^e au VII^e s., la ponctuation forte prend le nom de *periodus* (;), la moyenne celui de *colon* ou *constans* (·), et la faible celui de *comma* (˙.). À l'époque carolingienne, on ne distingue plus que la ponctuation forte, diversement notée (. , ; ˙.) et toujours appelée *periodus,* et la ponctuation faible, ou point moyen noté (·). Cependant, si la ponctuation existe dans les manuscrits latins, les copistes n'en font un usage ni régulier, ni systématique. Le signe (˙.), en forme de point-virgule inversé, dit *comma,* apparu vers le VIII^e s., et le point, signe le plus ancien, se répartissent d'une manière qui n'est pas toujours stable. Leur répartition correspond en gros à une opposition entre ponctuation forte pour le signe (˙.) et ponctuation faible pour le point (.). Au XII^e s., une certaine normalisation dans l'appellation est instituée, *colon* désignant la ponctuation forte (.), et *comma* la ponctuation faible (˙.).

Le tableau suivant (voir bas de colonne), emprunté à l'ouvrage cité plus haut de Nina Catach, résume l'évolution des appellations, des notations et de leur valeur. *Point y* signifie signe de ponctuation.

Les manuscrits français n'ont pas innové par rapport à la situation antérieure, et jusqu'au XVI^e s. l'usage des signes a peu varié :

— L'utilisation du point est logique et rythmique : il peut servir à délimiter des phrases ou à souligner de grandes

Le point* (tableau résumé).

LE POINT	GRECS		LATINS		IX^e-XII^e S.	
ponctuation forte	en haut : *teleia* ou *stigmê*	(˙)	*distinctio*	(˙)	*periodus (finitiva)*	(;)
ponctuation moyenne	*mesê*	(·)	*distinctio media*	(·)	*colon (constans)*	(·)
ponctuation faible	*upostigmê*	(.)	*subdistinctio*	(.)	*comma***	(˙.)

articulations, ou encore à mettre en évidence la structure logique du texte en dissociant des termes qui appartiennent à des unités de sens différentes. Dans les écrits en prose des XIVe et XVe s., de petites capitales dans le texte, parfois combinées avec le point, jouent le même rôle ;

— Le point-virgule, s'opposant au point comme ponctuation forte, est resté d'un usage restreint ; certains manuscrits du XIIIe s. semblent l'utiliser exclusivement en fonction de point d'exclamation (Ha ; Lasse ;) ; sous sa forme ancienne, il paraît sortir de l'usage courant au XIVe s. ;

— À partir du XIVe s., l'usage de la barre oblique (qui deviendra la virgule) délimitant des unités logiques semble se répandre surtout dans les écrits en cursive (chartes surtout, moins souvent dans les écritures livresques), où elle se substitue au point.

Les manuscrits et les éditions des XIVe et XVe s. ne connaissent que le point, le deux-points (parfois le point-virgule) et la barre inclinée (/), que l'on appelle « virgule ». Pas plus que le scribe médiéval, le copiste ou l'imprimeur ne disposent leur texte sous forme d'alinéas : la mise à la ligne ne se fait que pour changer de chapitre.

La fin de la phrase grammaticale est généralement marquée par un point, mais peut l'être aussi bien par un autre signe, et il arrive qu'elle ne soit pas marquée du tout. La phrase suivante commence d'ordinaire par une lettre majuscule, mais ce n'est pas non plus obligatoire et, quelquefois, ce n'est que le troisième ou le quatrième mot, un substantif par exemple, qui porte la majuscule. Il peut donc s'avérer difficile à première lecture de découper grammaticalement un chapitre.

Le point est souvent aussi l'équivalent d'une simple virgule, notamment pour annoncer une proposition relative ou causale (on peut trouver là le deux-points). Pour séparer les termes d'une énumération ou une suite de plusieurs syntagmes juxtaposés, on use d'ordinaire de la barre inclinée, mais également parfois du point ou du deux-points, celui-ci servant de préférence pour les suites de syntagmes.

Certains manuscrits de la seconde moitié du XVe s. utilisent un point d'interrogation, signe qui demeure rare, malgré tout, à cette époque.

II. LA PONCTUATION AU XVIE S.

Les imprimeurs vont peu à peu mettre de l'ordre dans la pratique du Moyen Âge. Les signes de ponctuation recensés par Meigret et Dolet en 1545 sont au nombre de six : le SOUPIR, que les imprimeurs appellent le *point à queue* ou la *virgule ;* la SEMI-PAUSE, ou COMMA, qui est notre deux-points ; le POINT, que les imprimeurs nomment aussi *point rond,* et les érudits *colon,* comme en grec ; le POINT INTERROGANT, OU POINT D'INTERROGATION ; le POINT ADMIRATIF, OU POINT D'ADMIRATION, qui est notre point d'exclamation ; enfin, la PARENTHÈSE, OU ENTREJET.

Extension relative des signes de ponctuation au XVIIIe s., d'après une police de 100 000 lettres, pour le romain (Fournier le Jeune, 1764).

	NOMBRE D'UNITÉS	P. 100
point	1 600	1,6
virgule	1 800	1,8
deux-points	300	0,3
point-virgule	400	0,4
tiret, division	1 000	1
apostrophe	1 000	1
point d'exclamation	100	0,1
point d'interrogation	100	0,1
guillemets	200	0,2
astérisque	50	0,05
crochet	50	0,05
parenthèse	50	0,05
croix	50	0,05
paragraphe	50	0,05
pied-de-mouche	50	0,05

Il semble que l'on ne rencontre guère la virgule avant 1530. Elle se substitue alors rapidement à la barre inclinée. Ainsi, dans son édition du *Champ fleury* qu'il imprime à Paris en 1529, Geoffroy Tory emploie tantôt la virgule, tantôt la barre. Mais l'édition de *Pantagruel* chez Claude Noury, à Lyon, en 1532, n'utilise encore que la barre. Toutefois, à partir de 1535, la virgule n'est plus en concurrence qu'avec le deux-points, puis le point-virgule (cf. l'édition des *Deux Livres des venins,* de Jacques Grévin, par C. Plantin, à Anvers, en 1568). Meigret définit ainsi l'usage de ces signes : « Le soupir sert à la distinction des parties d'un membre, et la semipause à distinguer les membres. » Il ne parle pas du point-virgule.

Vers 1530 également apparaissent les parenthèses, notamment pour détacher les incises, mais aussi pour insérer des développements plus longs, pouvant comprendre plusieurs propositions, ce qui alourdit souvent les textes en rompant le rythme de la phrase, défaut surtout sensible en poésie. Meigret note d'ailleurs que « l'entrejet n'ajoute ni ôte rien à la perfection du propos, tellement qu'on le peut ôter sans interruption de la sentence ». Si, par exemple, on consulte l'édition de 1549 de la *Deffence et illustration de la langue françoyse* de Du Bellay, faite chez Arnoul L'Angelier à Paris, on constate que les virgules foisonnent à des places inattendues, concurrencées souvent, mais sans système, par les parenthèses.

Bien que les scribes emploient parfois les crochets en chevron (< >) pour détacher les citations, les imprimeurs ne les annoncent que par l'un des signes courants. Il en va de même dans les dialogues, où le tiret n'existe pas.

Ainsi, au cours du XVIe s., en liaison avec le développement de l'imprimerie, certain système de ponctuation s'est institué à travers les variantes des différents imprimeurs.

Le *point,* base de la ponctuation, sert de ponctuation forte. Malgré une certaine permanence de l'usage latin dans la dénomination (*periodus* ou *periode* chez Lefèvre d'Étaples [1529], Ramus [1572], Juste Lipse [à la fin du XVIe s.]) et une notation sous forme de (;), l'usage italien finit par prévaloir pour le nom — sauf chez les érudits, qui emploient *colon* — et pour la forme, point moyen sur la ligne (.), comme aujourd'hui Le nom simple de *point* s'impose définitivement après Dolet et Meigret.

Après une période de flottement, le *point-virgule* devient le signe de la ponctuation moyenne (virgule surmontée d'un point). Ce changement s'est fait sous l'influence de l'usage italien, entre 1530 et 1540.

Le point surmonté d'un autre point (:) donne un autre signe très répandu de ponctuation moyenne, le *deux-points.*

III. LES SIGNES APPARUS AU XVIIE S.

Si le tiret se rencontre dès 1611, les « guillemets » ne seront inventés qu'en 1670 et devront leur nom, si l'on en croit Ménage, à l'imprimeur Guillaume.

Le XVIIe s. utilise donc : la virgule, le « point avec la virgule », le deux-points, le point, le point interrogatif, le « point

admiratif », la parenthèse, le tiret, les guillemets. La parenthèse sert, comme au XVIe s., plus volontiers qu'aujourd'hui pour insérer des développements longs interrompant le sens du discours. Il est à noter que le deux-points est encore recommandé, « dans le style concis et coupé », pour remplacer le point, « parce que les phrases étant courtes, elles semblent moins détachées les unes des autres » (M. Restaut, *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise*, Paris, 1730).

Enfin, les grammairiens de la fin du XVIIe s. recommandent l'usage de la majuscule au commencement du premier mot d'un discours, d'une phrase et d'un vers, pour marquer plus nettement les séparations. Quant à « écrire *a linea* », on doit le faire toutes les fois que ce qu'on a à écrire n'a pas une liaison prochaine et immédiate avec ce qu'on a déjà écrit. Mais, dans les textes en prose, les paragraphes ainsi constitués restent, dans l'ensemble, beaucoup plus longs qu'en prose moderne.

IV. LA PONCTUATION AU XVIIIE S.

Le système moderne est établi. Une indication sur l'importance relative des divers signes dans un texte est fournie par un pourcentage établi à partir d'un texte de 100000 lettres en romain que nous empruntons à l'ouvrage de Nina Catach précédemment cité (voir page précédente).

L'usage de quelques signes se précise dans la forme et la fonction. Ainsi pour les guillemets. L'explication de l'extension des guillemets est d'ordre typographique et non linguistique. Il s'agit, selon Fertel (*Science pratique de l'imprimerie*, Saint-Omer, 1723), d'épargner le caractère italique utilisé pour les citations. Jusqu'alors les guillemets étaient surtout utilisés dans la marge pour attirer l'attention sur un passage. Une controverse eut lieu sur la forme à leur donner : devaient-ils ou non tourner le dos à la ligne ? Le Code typographique prit parti pour les guillemets fermés (« »).

Michel SALVAT.

ponctué, e [pɔ̃ktɥe] adj. (part. passé de *ponctuer* ; 1690, Furetière, au sens I ; sens II, 1, 1783, Buffon [pour une glaçure..., 1875, Larousse] ; sens II, 2, 1869, Littré ; sens II, 3, 1679, Mariotte).

I. Où l'on a marqué les signes de ponctuation : *Un texte bien, mal ponctué. Il y a, dans ces quatorze vers* [« le Tombeau d'Edgar Poe », de Mallarmé] *non ponctués* [...], *une source abondante de sensations* (France).

II. 1. Qui est semé de taches en forme de points : *Plumage ponctué.* || *Spécialem.* Se dit d'une glaçure ou d'une poterie qui est affectée de ponctuage. || **2.** En botanique, se dit d'une cellule ou d'un vaisseau dont la surface présente des dépressions dites « ponctuations ». || **3.** *Ligne ponctuée*, ligne formée d'une suite de points.

● SYN. : **II, 1** *marqué, marqueté, moucheté, tacheté ;* **3** *pointillé.*

ponctuel, elle [pɔ̃ktɥɛl] adj. (lat. médiév. *punctualis*, ponctuel, du lat. class. *punctum*, piqûre, point [v. POINT 1] ; v. 1380, Conty, écrit *punctuel* [*ponctuel*, XVIe s.], au sens I, 2 ; sens I, 1, 1611, Cotgrave [avec un infinitif complément, 1677, Mme de Sévigné ; « qui arrive à l'heure fixée », 1920, G. Duhamel] ; sens II, 1, v. 1560, Paré [pour un cautère ; pour une source lumineuse, etc., 1949, Larousse] ; sens II, 2, 10 oct. 1970, *la Croix* [pour une action de caractère fragmentaire, 1er avr. 1968, *l'Express*] ; sens II, 3, 1933, Marouzeau).

I. 1. Se dit d'une personne qui accomplit avec scrupule et exactitude ce à quoi elle s'est engagée : *Un collaborateur ponctuel. Cet homme heureux et ponctuel, qui payait ses contributions sans attendre un jour ni une heure, ne se ménageait jamais de fausse surprise* (Aymé) ; et avec un infinitif complément : *Aussi ponctuelle à obéir à Mme de Piennes qu'à suivre les ordonnances du docteur* (Mérimée). || *Spécialem.* Qui arrive à l'heure fixée : *Les gens trop ponctuels sont des tatillons craintifs. Ils craignent d'être mal jugés s'ils sont en retard* (Montherlant). || **2.** Se dit de ce qui est fait à point nommé : *Il ne suffit pas de donner des ordres, il faut encore en surveiller la ponctuelle, l'intelligente exécution* (Girardin).

II. 1. Qui est constitué par un point : *Image ponctuelle.* || **2.** Qui porte sur un point ou sur des points distincts et non sur la totalité d'un espace : *Une entreprise qui prévoit une implantation ponctuelle dans un pays.* || *Spécialem.* Se dit d'une action de caractère fragmentaire, qui vise un objectif parmi d'autres : *Une opération ponctuelle d'un plan de publicité.* || **3.** En linguistique, se dit de l'aspect du verbe exprimant l'action considérée à un moment de son développement (aoriste), à son début (inchoatif) ou à sa fin (perfectif ou parfait).

● SYN. : **I, 1** *assidu, diligent, régulier, scrupuleux ; exact ;* **2** *opportun, pertinent.* — CONTR. : **I, 1** *fantaisiste, inexact, insouciant, négligent.*

ponctuellement [pɔ̃ktɥɛlmɑ̃] adv. (de *ponctuel ;* début du XVIe s., écrit *ponctualement* [*ponctuellement*, 1611, Cotgrave], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1920, G. Duhamel ; sens II, milieu du XXe s.).

I. 1. Avec ponctualité, dans le respect des engagements pris : *S'acquitter ponctuellement de ses devoirs. Si Votre Majesté désirait être obéie ponctuellement, elle pourrait me donner un ordre raisonnable* (Saint-Exupéry). || **2.** *Spécialem.* À l'heure exacte : *Comme d'habitude, il est arrivé ponctuellement.*

II. Sur des points précis et isolés et non globalement : *Une opération menée ponctuellement.*

ponctuer [pɔ̃ktɥe] v. tr. (lat. médiév. *punctuare*, ponctuer, du lat. class. *punctum*, piqûre, point [v. POINT 1] ; 1400, Godefroy, écrit *punctuer*, au sens de « discerner » ; sens I, 1, 1550, Meigret [192], écrit *punctuer* [*ponctuer*, 1660, Oudin ; absol., 1869, Littré] ; sens 1, 2, 1767, J.-J. Rousseau ; sens 1, 3, 1852, Nerval [*punctuer*, « marquer avec force les repos, dans la récitation d'une poésie », av. 1525, J. Lemaire de Belges ; « souligner... ce qu'un autre dit... », av. 1922, Proust] ; sens 1, 4, 1863, Th. Gautier ; sens II, 1, 1783, Buffon ; sens II, 2, début du XXe s.).

I. 1. Pourvoir un texte écrit des signes graphiques de la ponctuation : *Ponctuer soigneusement ses manuscrits. Relire une lettre pour la ponctuer.* || *Absol.* Mettre la ponctuation : *Savoir ponctuer.* || **2.** Diviser en phrases une composition musicale en y marquant les repos, soit en composant, soit en exécutant. || **3.** *Fig.* Souligner par des gestes, des exclamations, des pauses certains des mots que l'on prononce : *Ponctuer ses phrases de gestes de la main. Ponctuer une affirmation d'un mouvement de menton, d'un coup de poing sur la table. Pour ponctuer le rythme des phrases, ses mains fermées, posées sur le bord de la table, se soulevaient et retombaient...* (Martin du Gard). || *Fig.* Souligner par des exclamations, des interruptions, des manifestations diverses ce qu'un autre dit, en parlant de l'auditoire : *Des auditeurs, lesquels, n'ayant devant eux qu'un voile confus au travers duquel ils ne voyaient rien, ponctuaient arbitrairement d'exclamations admiratives un ennui continu dont ils pensaient mourir* (Proust) ; et en parlant des réactions de l'auditoire : *Des applaudissements nourris ponctuaient automatiquement chacune de ces affirmations courtes, essoufflées, qu'il assenait en coups de massue* (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* En parlant des personnes ou des choses, marquer, accompagner un fait par une manifestation sonore, lumineuse, etc., qui l'accentue, le prolonge : *Elle ne s'est pas contentée* [...] *de ponctuer le silence de ses méditations par des soupirs rauques et longs, tendres et tristes* (Cl. Mauriac). *Les effondrements de l'incendie, ponctués de geysers d'étincelles* (Malraux). *À l'intérieur, dans le brouhaha accru, longtemps ponctué des coups de marteau des décorateurs, une foule de femmes* [...], *toutes en imperméable humide, faisaient queue devant les comptoirs* (Butor).

II. 1. *Ponctuer... de...,* marquer de points, parsemer de taches, d'éléments en forme de points (surtout au participe passé) : *Une fleur ponctuée de rouge. Quand on regardait sa figure ponctuée de petits points bruns et où flottaient seulement deux taches plus bleues, c'était comme on eût fait d'un œuf de chardonneret...* (Proust). ‖ **2.** Marquer en plusieurs de ses points, de loin en loin, de : *C'était peut-être la troisième ou quatrième fois qu'ils faisaient le tour du square des Etats-Unis* [...], *ponctué de statues de libérateurs, de statues de bienfaiteurs* (Montherlant).

● SYN. : **I, 3** *marquer ;* **4** *accentuer, relever, souligner.* ‖ **II, 1** *marqueter, moucheter, piqueter, pointiller, tacheter, taveler ;* **2** *jalonner.*

pondaison [pɔ̃dɛzɔ̃] n. f. (de *pondre ;* 1842, Acad.). Époque où a lieu la ponte des oiseaux.

pondérabilité [pɔ̃derabilite] n. f. (dér. savant de *pondérable ;* 1842, Mozin). Caractère de ce qui est pondérable.

pondérable [pɔ̃derabl] adj. (bas lat. *ponderabilis,* qui peut être pesé, du lat. class. *ponderare* [v. PONDÉRER] — *ponderable,* « qui accable » [milieu du XV[e] s.], était un dér. de *pondérer ;* 1798, *Annales de chimie,* 1[re] série, XXVII, 166). Qui peut être pesé, qui a une masse mesurable : *Un fluide pondérable. Il se trouve que la pénicilline, produit biologique, est extrêmement cristallisable, pondérable et dosable...* (Duhamel).

● CONTR. : *impondérable.*

pondéral, e, aux [pɔ̃deral, -o] adj. (du lat. *pondus, -deris* [v. ci-dessous], sur le modèle du bas lat. *ponderale,* balance publique, lui-même dér. du lat. class. *pondus, -deris,* poids [v. PONDÉRER] ; 1842, Acad. [*titre pondéral,* 1875, Larousse]). Qui a rapport au poids. ‖ *Titre pondéral,* titre d'une monnaie exprimé en poids.

pondérateur, trice [pɔ̃deratœr, -tris] adj. (dér. savant de *pondérer ;* 1522, *Documents relatifs à la fondation du Havre* [354], comme n. m., au sens de « procureur, curateur » ; comme adj., au sens actuel, 1845, Bescherelle). *Littér.* Qui maintient l'équilibre : *Puissance pondératrice.*

pondération [pɔ̃derasjɔ̃] n. f. (bas lat. *ponderatio,* pesage, pesée, du lat. class. *ponderatum,* supin de *ponderare* [v. PONDÉRER] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « examen attentif de quelque chose » ; 1501, Vaganay, au sens de « importance, dignité morale » ; sens I, 1, v. 1820, d'après Dochez, 1860 ; sens 1, 2, 1676, Félibien ; sens I, 3, 1771, J.-J. Rousseau [aussi *pondération des pouvoirs*] ; sens 1, 4, 1962, Robert ; sens II, av. 1922, Proust [« caractère du comportement... de cette personne », 17 oct. 1916, A. Gide]).

I. 1. *Vx.* En termes de physique, équilibre de forces agissant en sens contraires. ‖ **2.** Équilibre des masses, des figures, des groupes, dans un ouvrage de peinture, de sculpture ou d'architecture : *Cette pondération du vert et du rouge plaît à notre âme. M. Delacroix a même introduit dans ce tableau, à ce que nous croyons du moins, quelques tons dont il n'avait pas encore l'usage habituel* (Baudelaire). ‖ **3.** Juste équilibre de forces ou de tendances opposées dans le domaine social ou politique : *Ce qui est difficile est de trouver un système de pondération avouée par le droit, sous lequel la liberté soit aussi à l'aise que l'autorité* (Proudhon). ‖ *Pondération des pouvoirs,* recherche de l'équilibre entre les différents pouvoirs en régime constitutionnel. ‖ **4.** Affectation d'un coefficient particulier aux divers éléments d'une statistique complexe ou composite, pour éliminer au maximum les variations accidentelles et redonner à chaque élément considéré une valeur qui se rapproche le plus possible de son importance réelle : *La pondération d'un indice des prix à la consommation.*

II. Qualité d'une personne qui se garde habituellement de tout excès, qui fait preuve de modération dans ses jugements et dans ses actions : *Montrer beaucoup de pondération dans une circonstance délicate. Sans doute, c'étaient des qualités assez peu exaltantes, comme la pondération et la mesure, que prônait surtout M[me] de Villeparisis...* (Proust). ‖ *Par extens.* Caractère du comportement, des actions de cette personne : *Prononcer un discours d'une grande pondération. Il me demande de lui désigner des écrivains susceptibles de lui donner de bons articles pouvant se recommander à des neutres par la pondération du raisonnement et l'autorité de la pensée* (Gide).

● SYN. : **I, 2** *balancement, harmonie.* ‖ **II** *circonspection, mesure, prudence, sagesse.* — CONTR. : **I, 2** *déséquilibre.* ‖ **II** *bizarrerie, démesure, exaltation, outrance.*

pondéré, e [pɔ̃dere] adj. (lat. *ponderatus,* plus important, mieux pesé [au fig.], part. passé adjectivé de *ponderare* [v. l'art. suiv.] ; 1771, J.-J. Rousseau, au sens de « bien équilibré » [en parlant d'un gouvernement] ; sens I, v. INDICE ; sens II, 1893, *Dict. général* [« qui témoigne de ces dispositions », début du XX[e] s.]).

I. *Indice pondéré,* v. INDICE.

II. Se dit d'une personne calme, équilibrée, mesurée dans ses jugements et ses actions : *Un garçon pondéré. Une nature pondérée. Elle* [Élisabeth] *se souvint d'une de ses amies, une femme pondérée, qui vers quarante ans passa pour folle* (Mauriac). ‖ *Par extens.* Qui témoigne de ces dispositions : *Jerphanion reprit, de son ton de voix le plus pondéré...* (Romains).

pondérer [pɔ̃dere] v. tr. (lat. *ponderare,* peser, mesurer, estimer, de *pondus, -deris,* poids [pour balance], poids [en général], corps pesant, influence, autorité, importance ; v. 1355, Bersuire, au sens de « examiner quelque chose soigneusement » ; sens 1 et 3, 1962, Robert ; sens 2, 1787, Brunot). [Conj. **5 b.**] **1.** Équilibrer les masses dans une composition artistique. ‖ **2.** Dans le domaine politique, équilibrer, par des dispositions législatives ou constitutionnelles, des forces concurrentes, en particulier les différents pouvoirs, de façon à éviter la prépondérance de l'un par rapport aux autres : *Pondérer les pouvoirs politiques. Je faisais à mon hôte l'éloge de la solidité de cette monarchie anglaise pondérée par le balancement égal de la liberté et du pouvoir* (Chateaubriand). *Le seul moyen de pondérer les divers services publics, c'est de les réunir dans la même main* (Girardin). ‖ **3.** Modifier par des coefficients la valeur des grandeurs variables qui entrent dans le calcul d'un indice, de façon à leur redonner une importance relative qui soit conforme à celle qu'elles ont dans la réalité.

pondéreux, euse [pɔ̃derø, -øz] adj. (lat. *ponderosus,* pesant, lourd, de *pondus, -deris,* poids [v. l'art. précéd.], fin du XIV[e] s., Chr. de Pisan, au sens fig. de « onéreux, grave » ; sens actuel, v. 1500, Auton). Se dit des matières de densité élevée qu'utilise l'industrie : *Ce véhicule a été particulièrement conçu pour le transport des matières pondéreuses.*

◆ **pondéreux** n. m. (1953, Larousse). Matériau particulièrement dense, pesant plus d'une tonne au mètre cube : *Les minerais, le charbon sont des pondéreux.*

pondeur, euse [pɔ̃dœr, -øz] adj. et n. (de *pondre ;* 1580, M. de La Porte, au fém., écrit *ponneuse ;* au masc., écrit *pondeur,* 1678, La Fontaine). Qui pond : *Papillon pondeur. Femelle pondeuse. La femme du pondeur s'en retourne chez elle* (La Fontaine).

◆ n. (1893, *Dict. général*). *Fig.* et *fam.* Auteur qui produit beaucoup : *Un romancier qui est un pondeur inlassable.*

◆ **pondeuse** n. f. et adj. (sens 1-2, 1798, Acad.). **1.** Femelle d'oiseau qui pond beaucoup : *Ces poules ne sont pas des pondeuses. Cette poule est une bonne pondeuse. Une poule pondeuse.* ‖ **2.** *Fam.* et *péjor.* Femme qui met au monde beaucoup d'enfants : *Ces femmes-là ne sont que des pondeuses. L'aînée, sa femme, une pondeuse* (Barrès).

pondoir [pɔ̃dwar] n. m. (de *pondre ;* 2[e] semestre 1806, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* p. 43 [aussi « case... »]). Panier garni de foin ou de paille, où les poules viennent pondre. ‖ Case en bois ou en métal destinée au même usage.

pondre [pɔ̃dr] v. tr. (lat. *ponere,* poser, déposer, pondre [des œufs] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [absol. ; comme v. tr., XIII[e] s., *Roman de Renart*] ; sens 2,

1697, Boursault [absol., XXe s.] ; sens 3, 1837, Balzac). [Conj. **46.**] **1.** Faire des œufs, en parlant d'une femelle d'ovipare : *Les tortues marines pondent leurs œufs dans le sable. Cette poule pond des œufs énormes. En avant ! vers l'île, où mille coqs s'égosillent, pour annoncer que leur poule a pondu le soleil !* (Giraudoux) ; et absol. : *Le cri d'une poule, au loin, qui pondait* (Flaubert). || **2.** *Pop.* Avoir un enfant, en parlant d'une femme : *D'affilée, elle pondit quatre gros garçons, dont le père, Rebondin, mourut de chagrin* (Aymé) ; et absol. : *Je l'ai trop souvent entendue se moquer de ses amies mariées, quand elles étaient enceintes* [...] : *« Elles crèvent d'orgueil parce qu'elles vont pondre »* (Sartre). || **3.** *Fig.* et *fam.* Produire une œuvre écrite, en parlant d'un auteur : *Elle* [G. Sand] *pondait ses romans avec une facilité presque égale à la mienne* (Musset). *C'est jeudi dernier que j'ai eu quarante-six ans* [...]. *Il serait temps de pondre quelque chose de propre* (Flaubert). *Pour pondre des articles utilitaires dont il ne restera rien, ils* [les écrivains engagés] *négligent leur vrai devoir* (Martin du Gard).

• SYN. : **3** *composer, écrire.*

poney [pɔnɛ] n. m. (angl. *pony,* poney, mot d'origine obscure ; 1801, Grandpré [II, 4], écrit *pooni ;* 15 mai 1824, *Journ. des dames,* écrit *ponet ; poney,* 1828, Lamartine). Cheval de petite taille, à crinière épaisse : *Le poney que m'avait donné Wladimir fut pendant plus d'un an ce que j'aimai le plus au monde* (Gide).

• REM. **1.** On trouve quelquefois, par analogie avec les mots comportant le suffixe *-et,* le fém. PONETTE (1836, Acad.) : *Sa voiture attelée de deux ponettes grises* (Bourget).

2. La forme anglaise *pony* (singulier), *ponies* (pluriel) [av. 1872, Th. Gautier] est vieillie : *Une allée de sable jaune* [...] *servait de manège à miss Alicia, montée sur un de ces ponies d'Écosse à crinière échevelée qu'aime à peindre sir Edward* (Gautier).

pongé ou **pongée** [pɔ̃ʒe] n. m. (angl. *pongee,* étoffe légère de soie et de laine, peut-être du chinois *pun-ki* ou *pun-gi,* métier à tisser ; 1903, Larousse [*pongé du Japon,* 1932, Larousse]). Étoffe légère, faite de laine et de bourre de soie : *La laideur du dehors est masquée par des rideaux de pongé jaune* (Romains). || *Pongé du Japon,* soierie à grain très marqué, souvent irrégulier.

pongiste [pɔ̃ʒist] n. (de [*Ping-*]*Pong ;* v. 1940). Joueur, joueuse de tennis de table.

pongitif, ive [pɔ̃ʒitif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *pungere,* piquer ; v. 1510, La Curne, au sens de « blessant, agressif » ; sens actuel, v. 1560, Paré). Se dit, en pathologie, d'une douleur qui semble causée par un instrument aigu : *La douleur de la pleurésie est pongitive.*

pongo [pɔ̃go] n. m. (bantou *mpongo,* même sens, peut-être par l'intermédiaire de l'angl. [où *pongo* est attesté dès le début du XVIIe s.] ; 1766, Buffon). Genre de singes anthropoïdes auquel appartient l'orang-outan.

pont [pɔ̃] n. m. (lat. *pons, pontis,* pont, planche pour communiquer d'un navire au rivage ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *punt* [*pont,* v. 1131, *Couronnement de Louis*], au sens I, 1 [*il passera de l'eau sous le pont avant que...,* 1640, Oudin ; *pont droit,* 1875, Larousse ; *pont suspendu,* 1765, *Encyclopédie ; pont tournant,* 1855, Grangez, 293 ; *pont de bateaux,* 1677, Miege — d'abord *pont de nefs,* v. 1260, La Curne, écrit *...de neis ; pont volant,* 1690, Furetière — d'abord « passerelle reliant le bateau au bord », 1611, Cotgrave ; *...Ponts et Chaussées,* fin du XVIIe s., Saint-Simon ; *École nationale des ponts et chaussées,* 25 août 1804, *Bulletin des lois ; faire un pont d'or à quelqu'un,* 1660, Retz — d'abord « faciliter (à l'ennemi) la retraite », v. 1560, Paré ; *pont aux ânes,* en mathématiques, 1877, Littré — « chose facile... », fin du XVIe s.] ; sens I, 2, XIIIe s., *Lai du conseil* [*faire le pont à quelqu'un,* fin du XVIIe s., Saint-Simon ; *couper les ponts derrière soi,* 1928, R. Martin du Gard ; *rompre, couper les ponts,* début du XXe s.] ; sens I, 3, 1948, d'après le *FEW,* IX, 170 *a ;* sens I, 4, 1867, Delvau [*faire le pont,* 1888, Villatte] ; sens I, 5, 1963, Larousse ; sens I, 6, 24 oct. 1875, *Journ. officiel,* p. 8828 ; sens I, 7, 1718, Acad. [*couper dans le pont,* v. 1850, d'après Larchey, 1878 — au fig., 1869, Littré (*faucher dans le pont,* même sens, 1836, Vidocq)] ; sens I, 8, 1834, Landais ; sens I, 9, 22 juin 1899, *le Figaro ;* sens I, 10, 1741, Thiout, I, 23 ; sens I, 11, 1949, Larousse [*pont roulant,* 1903, Larousse] ; sens I, 12, 1963, Larousse ; sens II, fin du XIIIe s., Joinville [« passerelle qui donne accès au navire », v. 1155, Wace ; absol., 1787, Bernardin de Saint-Pierre ; *pont d'envol, pont-promenade,* 1949, Larousse ; *demi-pont,* 1848, Jal]).

I. 1. Construction, permanente ou provisoire, permettant de franchir un cours d'eau, un bras de mer ou une dépression du sol : *Le pont des Soupirs joint le palais ducal aux prisons de la ville ; il est divisé en deux parties dans la longueur...* (Chateaubriand). *Il* [Henri IV] *l'a fait jeter sur la Seine, le plus beau pont du monde en son temps, et le plus solide* (Suarès). || Fam. *Il passera de l'eau sous le(s) pont(s) avant que...,* on peut attendre longtemps avant que... : *Il passera de l'eau sous le pont avant qu'un projet si hardi soit adopté !* || *Pont droit,* pont dont l'axe est perpendiculaire à celui du cours d'eau. || *Pont suspendu,* celui dont le tablier est retenu par des chaînes ou des câbles : *Avant la guerre, il y avait là un beau pont suspendu, deux hautes piles de pierre blanche et des cordages goudronnés qui filaient sur les horizons de la Seine avec cette apparence aérienne qui rend si beaux les ballons et les navires* (Daudet). || *Pont tournant,* pont jeté sur un cours d'eau navigable et qui, pivotant en son milieu, peut livrer passage aux embarcations ; pont supportant une seule voie de chemin de fer et qui permet de diriger une locomotive sur des voies en étoile. || *Pont de bateaux,* celui qui est fait de bateaux liés ensemble et recouverts d'un plancher. || *Tête de pont,* v. TÊTE. || *Pont volant,* syn. de TRAILLE. || *Service des ponts et chaussées,* ou simplem. *Ponts et Chaussées,* service public chargé de la construction et de l'entretien des routes et voies navigables : *Elle le voyait déjà grand, beau, spirituel, établi dans les ponts et chaussées ou la magistrature* (Flaubert). || *École nationale des ponts et chaussées,* établissement d'enseignement supérieur formant les *ingénieurs des ponts et chaussées.* (On dit, par abrév., *école des ponts, ingénieur des ponts.*) || Fig. *Faire un pont d'or à quelqu'un,* lui offrir de très gros avantages pour le décider à prêter ses services. || *Pont aux ânes,* nom souvent donné à la démonstration graphique du théorème sur le carré de l'hypoténuse ; *par extens.,* chose facile pour quiconque n'est pas ridiculement ignorant dans la spécialité intéressée. || **2.** *Fig.* Chose ou personne qui sert de transition, de jonction ou d'intermédiaire : *Pont jeté entre le passé et l'avenir. Donner est jeter un pont par-dessus l'abîme de la solitude* (Saint-Exupéry). || Vx. *Faire le pont à quelqu'un,* l'aider à surmonter un obstacle, lui faciliter les choses. || Fig. *Couper les ponts derrière soi,* agir de façon à rendre impossible tout retour en arrière : *Il avait coupé les ponts derrière lui en remettant une lettre de démission.* || Fig. *Rompre, couper les ponts,* mettre fin volontairement à un dialogue, à des relations : *Vous étiez vexé, tout à l'heure, à cause du Courbet, vous avez voulu vous écarter, rompre les ponts. Quand j'ai essayé de me rapprocher, quand j'ai tendu les bras vers vous,* [...] *vous avez voulu nous repousser, marquer que c'était trop tard, que la rupture était consommée...* (Sarraute). *Peu à peu, le communisme russe a été amené à couper les ponts...* (Camus). || **3.** *Pont aérien,* trafic intense d'avions de transport entre des points séparés par un espace dans lequel les transports terrestres ou maritimes sont inutilisables ou trop lents. || **4.** Congé exceptionnel résultant de l'octroi d'un ou de plusieurs jours chômés entre des jours fériés : *Pour l'Ascension, il y aura un pont du mercredi soir au lundi matin.* || *Faire le pont,* chômer un ou plusieurs jours ouvrables entre des jours fériés. || **5.** Passage qui, dans un allégro de sonate, marque la transition entre le premier et le deuxième thème. || **6.** Dis-

positif électrique permettant d'opérer des mesures comparatives de résistance, d'inductance, de capacité. || **7.** Courbure donnée par les tricheurs à une certaine carte, connue d'eux, qui a ainsi chance de déterminer la coupe. || *Couper dans le pont,* couper à l'endroit où se trouve cette carte ; *fig.* et *vx,* se laisser prendre à un piège. || **8.** Dans une culotte ou un pantalon, partie qui, sous une ceinture en forme de pont, peut s'abaisser ou se lever par-devant et dissimuler la fermeture : *Il portait des souliers à boucles d'argent, une culotte à pont, une redingote tabac d'Espagne* (Maupassant). || *Casquette à pont, à trois ponts,* V. CASQUETTE. || **9.** Dans une automobile, ensemble de l'essieu arrière et des organes de transmission qu'il contient. || **10.** Pièce en forme de potence qui reçoit le pivot d'une roue, dans une montre ou une pendule. || **11.** *Pont élévateur,* ou simplem. *pont,* appareil plan, mobile, à deux voies parallèles, qui permet de faire, à hauteur d'homme, le graissage d'une automobile ou certaines réparations sur la partie inférieure de ce véhicule. || *Pont roulant,* portique muni d'un treuil et se déplaçant sur deux chemins de roulement, pour le transport des charges dans un atelier ou une salle de machines. || **12.** Exercice de souplesse, où le corps, arqué en arrière, repose sur les pieds et sur les mains.

II. Ensemble des bordages ou virures fixés sur une rangée de barrots et la recouvrant entièrement, pour diviser la capacité inférieure d'un navire dans le sens de la hauteur : *Pont supérieur. Premier pont. Second pont. La lune avait la forme d'un navire, un vrai pont, une vraie voile, on pouvait deviner l'âge du capitaine* (Giraudoux). || *Absol.* Le pont supérieur : *Montons prendre l'air sur le pont. J'ai été condamné, comme insurgé, à être pendu, en Amérique, et à être jeté à la mer du pont d'un bâtiment sur les côtes de Chine* (Maupassant). || *Pont d'envol,* sur un porte-avions, pont supérieur où atterrissent et d'où partent les avions. || *Demi-pont,* celui qui ne couvre que l'avant ou l'arrière. || *Pont-promenade,* pont réservé aux passagers : *Groupés sur le pont-promenade, les passagers écoutaient* (Dorgelès).

• SYN. : **I, 1** *ponceau, viaduc.*

• REM.Le *t* final ne se lie guère que dans *pont aux ânes* [pɔ̃tozɑn] et les composés géographiques.

1. ponte [pɔ̃t] n. f. (anc. part. passé fém. substantivé de *pondre ;* 1570, Liébault [32], aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 4-5, 1869, Littré). **1.** Action de pondre : *La ponte des poules.* || **2.** Temps où les oiseaux pondent. || **3.** Quantité d'œufs pondus : *Les poules ont produit une ponte abondante.* || **4.** Ensemble des œufs pondus par une même femelle : *Certains poissons enfouissent leur ponte dans le sable.* || **5.** *Ponte ovulaire,* syn. de OVULATION.

• SYN. : **2** *pondaison.*

2. ponte [pɔ̃t] n. m. (déverbal de *ponter* 2 ; 1682, *Jeu de l'hombre,* p. 48). Au baccara, à la roulette, etc., chacun de ceux qui jouent contre celui qui tient la banque : *Les jeux sont fermés, la Loterie n'existe plus, voilà la France bien plus morale, crient les imbéciles, comme s'ils avaient supprimé les pontes !* (Balzac).

3. ponte [pɔ̃t] n. m. (même mot que *ponte* 2 ; 1764, Voltaire, au sens de « membre d'une mutuelle sur la vie » ; sens 1, 1883, Esnault ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** *Fam.* Personnage important et influent : *Un gros ponte de la finance. Marthe la larde déjà de questions : « Calliope, quel est le ponte fortuné que vous remorquez ici cette année ? »* (Colette). || **2.** *Fam.* Celui qui, par ses titres, sa situation officielle, fait autorité dans une profession : *Les grands (gros) pontes de la chirurgie.*

• SYN. : **1** *autorité, magnat, manitou* (fam.), *notabilité, roi, sommité ;* **2** *mandarin, patron, pontife.*

4. ponte [pɔ̃t] n. m. (même mot que *ponte* 2 et 3 ; 1704, Trévoux). *Vx.* As de cœur ou de carreau au jeu de l'hombre.

ponté, e [pɔ̃te] adj. (part. passé de *ponter* 1 ; 1558, Ph. de Clèves [p. 136], écrit *pompté ; ponté,* 1690, Furetière). Se dit d'un bateau muni d'un ou de plusieurs ponts : *Un cheval remorquant une grosse barque pontée, comme une fourmi qui traîne un scarabée mort* (Hugo).

pontée [pɔ̃te] n. f. (de *pont ;* 1836, Landais, au sens de « ensemble du matériel correspondant à une travée, dans la construction d'un pont militaire » ; sens actuel, 15 oct. 1876, *Journ. des débats,* p. 2). Ensemble des marchandises embarquées sur le pont d'un navire de commerce.

1. ponter [pɔ̃te] v. tr. (de *pont ;* v. 1500, Auton, au sens de « jeter un pont [sur une rivière] » ; sens actuel, 1848, Jal [au part. passé dès 1558, V. PONTÉ]). Munir une embarcation d'un pont.

2. ponter [pɔ̃te] v. intr. (de *pont,* anc. part. passé de *[se] pondre,* « se poser » [v. 1460, G. Chastellain] — V. PONDRE ; 1718, Acad.). Miser contre le banquier au baccara, à la roulette, etc. : *Vidjian pontait à ma grosse table, ce n'était pas le moment d'en dire du mal* (Croisset).

◆ v. tr. (1833, Balzac). Faire une certaine mise contre celui qui tient la banque : *Je jette les cartes par la fenêtre, dit M^me d'Hocquincourt, si quelqu'un ponte plus de cinq francs* (Stendhal). *Allons, mon petit, empoignez ! lui cria Fanny Beaupré en faisant signe à Oscar de ramasser deux cents francs que Florine et Nathan avaient pontés* (Balzac).

pontet [pɔ̃tɛ] n. m. (dimin. de *pont ;* 1536, Godefroy, au sens de « petit pont » [dès le XIII^e s. en anc. provenç.] ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Pièce courbe qui, dans une arme à feu portative, protège la détente pour éviter un fonctionnement inopiné. || **2.** Petite tige métallique deux fois coudée sous laquelle on passe une languette ou une pièce munie d'un ressort pour assurer la fermeture d'un rabat de serviette, de trousse, etc.

ponteur [pɔ̃tœr] n. m. (de *ponter* 2 ; 1750, Ménage). Syn. rare de PONTE 2 : *Le tailleur et le banquier venaient de jeter sur ces ponteurs un regard blême* (Balzac).

pontife [pɔ̃tif] n. m. (lat. *pontifex, -ficis,* pontife, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « prêtre, évêque, prélat » ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *pontifex,* au sens de « grand prêtre des Juifs » ; fin du XV^e s., Godefroy, écrit *pontif [pontife,* 1636, Monet], au sens 2, dans la loc. *souverain pontif [ro(u)main pontifiche,* même sens, fin du XIII^e s. ; « dignitaire catholique... », av. 1553, Rabelais — écrit *pontife*] ; sens 1, 1690, Furetière [« toute personne revêtue d'un ministère sacré », 1538, R. Estienne — écrit *pontife ; grand pontife,* 1764, Voltaire — *souverain pontife,* même sens, 1690, Furetière] ; sens 3, 1888, A. Daudet [« homme riche et magnificent », 1611, Cotgrave]). **1.** Dans l'Antiquité romaine, ministre du culte : *Dans la Rome antique, le collège des pontifes veillait à la sauvegarde des traditions religieuses et surveillait l'exercice du culte public.* || *Grand pontife,* chef du collège des pontifes de Rome : *Après la chute de la royauté, le roi fut remplacé par un grand pontife.* || **2.** Dignitaire catholique ayant juridiction et autorité : *Au retour de la persécution, le pontife septuagénaire, prosterné sous la coupole de Saint-Pierre, montrait à la fois toute la faiblesse de l'homme et la grandeur de Dieu* (Chateaubriand). || *Le souverain pontife,* le pape : *Les Pères* [...] *se gardèrent d'intervenir dans une affaire électorale. Ils étaient trop soumis au Souverain Pontife pour enfreindre ses ordres* (France). || **3.** *Fam.* Personnage important et écouté dans sa spécialité, mais qui est trop infatué de lui-même : *Brichot, désireux de ne pas avoir l'air de poser pour ces jeunes gens, aux yeux de qui il se savait un grand pontife, leur envoyait mille clins d'œil, mille hochements de tête de connivence* (Proust). *Tel pontife de la médecine s'est amouraché de telle de ces vedettes...* (Romains).

pontifiant, e [pɔ̃tifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pontifier ;* 1876, A. Daudet [pour une attitude, 1962, Robert]). Se dit d'une personne qui pontifie, aime à pontifier, qui prend une allure solennelle : *Quoique très grave et pontifiant, il ne dédaignait pas le mot pour rire* (Daudet). *Poincaré avait eu l'imprudence, ou l'excès de malice, d'appeler au pouvoir Ribot, le solennel et pontifiant Ribot, grand homme du centre*

droit (Romains). || Se dit d'une attitude grave et solennelle : *Allure pontifiante. Ton pontifiant.*

• SYN. : *doctoral, pédantesque, solennel.*

◆ n. (1876, A. Daudet). Personne qui a l'habitude de pontifier : *La solennité méthodique qu'apportait à ses moindres actions cet éternel pontifiant* (Daudet).

• SYN. : *discoureur, pédant, phraseur.*

• REM. On trouve quelquefois, mais rarement, la forme PONTIFIARD (de *pontifier* ; av. 1885, Vallès) : *Je suis mal avec les pontifiards, dont j'ai blasphémé les catéchismes* (Vallès).

pontifical, e, aux [pɔ̃tifikal, -o] adj. (lat. *pontificalis,* de pontife, de *pontifex, -ficis* [v. PONTIFE] ; 1269, Gossen [146], au sens 2 [*office pontifical,* 1968, *Dict. de la foi chrétienne,* art. *office*] ; sens 1, v. 1355, Bersuire ; sens 3, 1269, Gossen, 146 [« ... propre à la dignité du souverain pontife », 1802, Chateaubriand ; « ... attaché au service du Saint-Siège », 1860, d'après Larousse, 1876, art. *zouave*] ; sens 4, début du XXe s. [« somptueux, magnifique », fin du XIVe s., Chr. de Pisan]). **1.** Qui est relatif aux pontifes romains : *Collège pontifical. Comices pontificaux.* || **2.** Qui est propre aux prélats catholiques : *Autorité pontificale. Ornements pontificaux.* || *Office pontifical,* office célébré par un évêque ou par un prélat revêtu de l'autorité épiscopale. || **3.** Qui émane ou relève directement du Saint-Siège : *Institut religieux de droit pontifical. Le gouvernement pontifical est dans l'usage de tenir un registre où sont notés jour par jour, et pour ainsi dire heure par heure, ses décisions, ses gestes, ses faits ; quel trésor historique si l'on pouvait y fouiller en y remontant vers les premiers siècles de papauté !* (Chateaubriand). || Qui est propre à la dignité du souverain pontife : *La tiare pontificale* [...] *porte au front la triple couronne* (France). || Qui est attaché au service du Saint-Siège : *C'était bien moi qu'appelait l'ancien zouave pontifical souriant* (Mauriac). *La gendarmerie pontificale. La Cour pontificale.* || **4.** *Fam.* Qui dénote une certaine affectation (rare) : *Nous avions ce soir-là parmi nos invités deux personnages considérables... Ils étaient de ceux qui s'arrangent pour conserver quelque chose de solennel et de pontifical dans les occasions qui s'y prêtent le moins* (Romains).

◆ **pontifical** n. m. (fin du XIVe s.). Livre liturgique qui contient les cérémonies propres aux évêques et qui traite des principales fonctions épiscopales qui se rattachent à l'année liturgique.

pontificalement [pɔ̃tifikalmɑ̃] adv. (de *pontifical* ; v. 1360, Froissart). Selon les rites propres aux cérémonies présidées par un évêque (rare) : *M. de Fréjus dit pontificalement la grand'messe devant le roi, sans en demander la permission* (Saint-Simon).

pontificat [pɔ̃tifika] n. m. (lat. *pontificatus,* dignité de pontife, de *pontifex, -ficis* [v. PONTIFE] ; 1368, A. Thierry [I, 618], au sens 1 ; sens 2, 1493, Martial d'Auvergne ; sens 3, début du XVIe s.). **1.** Dignité de grand pontife dans l'Antiquité romaine. || **2.** *Souverain pontificat,* ou simplem. *pontificat,* dignité et fonctions de pape : *Être élevé au pontificat.* || **3.** Période pendant laquelle un pape a administré l'Église catholique : *On eut le Christ* [...], *protecteur de l'usine, défenseur du capital et adversaire du socialisme, qui fleurit sous le pontificat de Léon XIII et règne encore* (France).

• SYN. : **2** *papauté.*

pontifier [pɔ̃tifje] v. intr. (de *pontife* ; v. 1340, J. Le Fèvre, comme v. tr., au sens de « élever à la dignité de pape » ; comme v. intr., au sens 1, 1801, Mercier ; sens 2, 1876, A. Daudet). **1.** Célébrer une cérémonie selon les rites pontificaux : *Les abbés mitrés ont le droit de pontifier.* || **2.** *Fam.* Agir avec solennité ou parler avec emphase : *Il pontifiait un peu et se servait de mots qu'on trouve plutôt dans les livres que dans les conversations courantes* (Theuriet). *Le fait est qu'en venant pontifier à Indret, le poète ne s'attendait pas à un pareil dénouement* (Daudet).

• SYN. : **2** *discourir, pérorer.*

pontil [pɔ̃til] ou **pointil** [pwɛ̃til] n. m. (de *pointe* ; 1723, Savary des Bruslons, écrit *pointil* et *pontil,* au sens 1 ; sens 2, 1836, Acad. ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** Petite barre de fer à l'extrémité de laquelle on fixe un objet de verre en cours de fabrication. || **2.** Masse de verre à l'état de demi-fusion, qui permet de fixer à l'extrémité d'une petite barre de fer un objet de verre en cours de fabrication. || **3.** Petite glace arrondie servant à étendre l'émeri sur une glace que l'on polit.

pontiller [pɔ̃tije] ou **pointiller** [pwɛ̃tije] v. tr. (de *pontil* ou *pointil* ; 1723, Savary des Bruslons). Polir avec le pontil : *Pontiller une glace.*

pont-l'évêque [pɔ̃levɛk] n. m. invar. (emploi comme n. commun du n. de *Pont-l'Évêque,* chef-lieu de canton du Calvados, proche de la région où se fabrique ce fromage ; 1660, Oudin). Fromage carré à pâte molle et à croûte lavée, fabriqué en Normandie.

pont-levis [pɔ̃lvi] n. m. (de *pont* et du v. *lever* ; XIIe s., *Dolopathos,* écrit *pons leveïz* [*pont leveïs,* XIIIe s., Godefroy ; *pont-levis,* 1530, Palsgrave], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*pont-levis,* « talon élevé de certains souliers », 1598, G. Bouchet]). **1.** Pont qui peut se lever ou s'abaisser à volonté au-dessus d'un fossé : *Des pont-levis et des bastions, voilà Sedan* (Hugo). *Mon grand-père fit remplacer par un pont de briques le petit pont-levis du château...* (Gide). || **2.** Vx. *Souliers à pont-levis,* souliers à talons très hauts, dans lesquels on mettait de petites mules.

pont-neuf [pɔ̃nœf] n. m. (emploi comme n. commun du n. du *Pont-Neuf* de Paris [construit sous le règne d'Henri IV], sur lequel se produisaient des chanteurs, des bouffons, etc. ; 1658 [d'après F. Michel, 1856], comme n. f., au sens de « prostituée » ; comme n. m., au sens I, 1717, *Journ. des savants,* p. 376 ; sens 2, 1938, Montagné et Gottschalk). **1.** *Vx.* Chanson populaire sur un air très connu, qui courait les rues. || **2.** Tartelette de crème frangipane additionnée de marrons écrasés.

◆ adj. invar. (XXe s.). *Pommes pont-neuf,* sorte de pommes de terre frites.

ponton [pɔ̃tɔ̃] n. m. (lat. *pontonem,* accus. de *ponto, -tonis,* bateau de transport, de *pons, pontis,* pont ; v. 1250, Mousket, au sens de « pont » ; v. 1330, *Baudoin de Sebourg,* au sens de « pontlevis » ; v. 1360, Froissart, au sens de « bac » ; sens 1, début du XVIe s. ; sens 2, v. 1515, A. de Conflans ; sens 3, 1829, Boiste ; sens 4, 1879, A. France [« toute plate-forme flottante », milieu du XXe s.] ; sens 5, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* Pont flottant, composé de deux bateaux joints par des poutres et recouverts d'un plancher, utilisé par les troupes pour franchir un cours d'eau : *Les Suédois, selon l'usage de la guerre, préparèrent des pontons pour passer* (Voltaire). || **2.** Grand chaland ponté servant à de gros travaux, tels que la construction d'un pont flottant. || **3.** Vieux navire désarmé et rasé, servant de dépôt de matériel, de caserne ou de prison : *Comme il nous enchanta la première fois qu'il nous raconta son évasion du ponton de Cadix !* (Mérimée). *Duquesne s'arrangea pour traiter en hourque le magnifique navire et s'arrangea pour en faire un ponton... ce qu'on appelait « l'Amiral », le stationnaire de la rade* (La Varende). || **4.** Plate-forme flottante ou fixée sur pilotis, et reliée au rivage, qui permet aux bateaux d'accoster pour débarquer et embarquer les voyageurs : *On abordait le ponton de débarquement, des gens descendaient, montaient, également crottés, trempés et silencieux* (Daudet). *On les attendait* [les bateaux-mouches] *sur un ponton, qui dansait un peu quand passait quelque remorqueur* (Maurois). || *Par extens.* Toute plate-forme flottante : *Le ponton de départ des skieurs nautiques.* || **5.** Barre métallique recourbée en forme de trapèze équilatéral, servant à cuber les tas de pierres cassées sur les bords des routes.

pontonage [pɔ̃tɔnaʒ] n. m. (de *ponton* [v. ce mot] ; 1225, *Dict. général,* écrit *pontenaige* ; v. 1250, Mousket, écrit *pontenage* ; *pontanage,* XIVe s., Godefroy). *Vx.* Droit perçu en quelques endroits sur les personnes, voitures ou marchandises traversant une rivière sur un pont ou un bac.

pontonnier [pɔ̃tɔnje] n. m. (de *ponton* [v. ce mot] ;. v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *pontonier* [*pontonnier,* 1690, Furetière], aux sens de « passeur » et de « personne chargée de percevoir le péage » ; sens actuel, 1824, Ségur). Soldat du génie spécialisé dans la construction des ponts : *Mon homme est un des pontonniers de la Bérésina* (Balzac).

pontuseau [pɔ̃tyzo] n. m. (probablem. altér. d'une forme non attestée **ponte-seau,* elle-même altér. de *pontereau,* petit pont [1465, Godefroy], dimin. de *pont ;* 1765, *Encyclopédie* [XI, 837 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** Chacune des tringles ou chacun des liteaux de bois qui soutiennent les vergeures de la forme, dans la fabrication du papier à la main. || **2.** Sur les machines à papier modernes, chacun des rouleaux supportant la toile de la machine, et contribuant en outre à l'égouttage de l'eau de la feuille. || **3.** Chacune des barres verticales, qui se voient dans la pâte des papiers vergés : *La citoyenne Élodie* [...], *avant d'enfermer dans la caisse les assignats* [...], *les passait l'un après l'autre entre ses beaux yeux et le jour, pour en examiner les pontuseaux, les vergeures et le filigrane* (France). *Épreuve d'essai, imprimée sur papier épais non collé, aux visibles pontuseaux traversant la pâte* (Huysmans).

1. pool [pul] n. m. (mot angl. signif. proprem. « étang, bassin » ; 1927, A. Gide). Élargissement naturel d'un fleuve, formant une sorte de lac : *Le soleil se lève tandis que nous entrons dans le pool Bolobo* (Gide).

2. pool [pul] n. m. (mot angl. signif. « montant des enjeux [aux cartes, etc.] » et, en Amérique, depuis la seconde moitié du XIXe s., « pool », empr. du franç. *poule* 2 ; 1889 [d'après le *FEW,* XVIII, 96 *b*], aux sens 1-2 ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Entente établie momentanément entre des producteurs pour contingenter la production : *Le pool du charbon et de l'acier.* || **2.** Entente entre des entreprises similaires pour unifier les tarifs et les conditions d'exploitation. || **3.** Dans une entreprise, groupe de personnes travaillant ensemble et assurant des tâches identiques : *Le pool des dactylos.*

pop [pɔp] adj. invar. (mot angl. de même sens, abrév. de *popular,* populaire, empr. du franç. *populaire ;* 24 juill. 1964, *le Monde*). Se dit de certaines formes artistiques en vogue dans les pays anglosaxons : *Un festival de musique pop* (ou *de music pop*). *Des rythmes pop.*

pop'art [pɔpar] n. m. (loc. angl. de même sens, de *pop* [v. l'art. précéd.] et de *art,* art, empr. du franç. *art ;* v. 1955, d'après Robert, 1970). Mouvement artistique américain contemporain, qui consiste à effectuer des compositions dont les éléments sont des objets ou des débris d'objets choisis parmi les plus banals.

pop-corn [pɔpkɔrn] n. m. (loc. angl. de même sens, du v. *to pop,* partir comme un pétard, et de *corn,* maïs ; v. 1950). Grain de maïs soufflé et sucré.

pope [pɔp] n. m. (russe *pop,* même sens, du gr. *pappas,* papa ; 1606, Barezzi [p. 31], au plur., écrit *popi ;* au sing., écrit *pope,* milieu du XVIIe s.). Prêtre de l'Église orthodoxe chez les Russes, les Serbes et les Bulgares : *La majesté sacerdotale d'un pope* (Daudet).

popeline [pɔplin] n. f. (angl. *poplin,* popeline [début du XVIIIe s.], empr. du franç. *papeline,* même sens [9 juill. 1667, d'après Littré, 1868 — art. *papeline*], tiré du n. de la ville flamande [célèbre pour ses draps, au Moyen Âge] de *Popering*[*h*]*e,* employé surtout dans la loc. *dra*[*p*]*s de Poperinghe* [1290, Godefroy] ; 1737, Havard, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** *Vx.* Lainage dont la chaîne est de soie et la trame de laine retorse : *Mon mari m'a rapporté de l'exposition une robe de popeline* (Goncourt). || **2.** Tissu d'armure, dérivé de la toile, formant des côtes dans le sens de la chaîne et comprenant beaucoup moins de fils en trame qu'en chaîne : *La popeline est un tissu serré. Popeline de laine. La popeline de coton est surtout utilisée pour la confection des chemises.*

poplité, e [pɔplite] adj. (dér. savant du lat. *poples, poplitis,* jarret, genou ; v. 1560, Paré). Qui appartient, qui se rapporte au jarret : *Muscle poplité. J'ai une petite douleur du côté du nerf sciatique poplité externe* (Duhamel).

popote [pɔpɔt] n. f. (mot du langage enfantin, probablem. redoublement [avec passage au fém.] de *pot,* au sens de « aliments contenus dans une marmite » ; 1857, Esnault, au sens 2 ; sens 1, fin du XIXe s., Huysmans [*se mettre en popote,* 1903, Larousse ; *faire popote ensemble,* 1935, Acad.]). **1.** *Fam.* Préparation des aliments, cuisine : *D'ailleurs la mère Vergognat, qui a préparé jusqu'à ce jour ma popote, vous renseignera mieux que moi sur le choix et le prix des comestibles* (Huysmans). *Quand il n'y aura plus de domestiques et que chacun devra faire sa propre popote, il faudra bien trouver un système de coopération quelconque* (Claudel). || *Se mettre en popote, faire popote ensemble,* s'associer, être associé pour faire la cuisine en commun : *Très vite Senac soumit au méticuleux Testevel des propositions d'alliance : « Nous ferons popote ensemble ! » Et Testevel accepta* (Duhamel). || **2.** Réunion de personnes qui prennent leurs repas en commun (s'emploie généralement dans l'armée) ; le local où se prennent ces repas : *Il parla donc aux popotes, aux conférences, il parla surtout dans les cafés, ces cafés du Quartier latin qui, dans le Paris accroupi du second Empire, quand le livre et le journal se taisaient muselés, faisaient seuls de l'opposition* (Daudet). *Je dîne à la popote des officiers de l'A. S.* (Farrère).

• SYN. : **2** *cantine, mess, réfectoire.*

◆ adj. invar. (1877, Zola, au sens de « routinier, banal » [en parlant d'une chose] ; sens 1-2, 1885, Maupassant). **1.** *Fam.* Se dit d'une personne qui s'intéresse trop aux choses du ménage : *Il a épousé une femme très popote.* || **2.** *Fam.* Se dit d'une personne qui a des préoccupations matérielles, terre à terre : *Je me dis parfois* [...] : *je vis moins régulièrement sur un plan spirituel que ces dames Didier-Vignac. Je suis plus plate qu'elles, plus petite bourgeoise et popote* (Romains).

• SYN. : **1** *pot-au-feu* (fam.) ; **2** *petit-bourgeois, pantouflard* (fam.), *prosaïque.*

popotier [pɔpɔtje] n. m. (de *popote ;* 1908, Esnault). *Arg. mil.* Officier d'une unité chargé de gérer la popote.

popotin [pɔpɔtɛ̃] n. m. (redoublement de *pot,* au sens de « derrière » [1896, Esnault] ; 1917, Esnault [*se manier le popotin,* 1928, Esnault]). *Pop.* Le derrière. || Pop. *Se manier le popotin,* se dépêcher.

populace [pɔpylas] n. f. (ital. *popolaccio,* n. m., même sens, de *popolo,* peuple, lat. *pŏpulus,* même sens ; 1555, Pasquier, comme n. m. ; comme n. f. [à cause de la forme de la terminaison], 1572, Amyot [« foule de personnes... qui... se laisse aller à des excès », fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). *Péjor.* Partie d'une population aux revenus les plus modestes. || Foule de personnes issues de cette couche sociale, qui, entraînées par la colère, se laissent aller à des excès : *Lors de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, la même populace du faubourg Saint-Antoine démolit le temple protestant à Charenton, avec autant de zèle qu'elle dévasta l'église de Saint-Denis en 1793* (Chateaubriand). *Il lui* [à Gandhi] *fallait brider la violence, qui ne demandait qu'à se ruer. Surtout, la violence anarchique de la populace lui faisait horreur* (Rolland).

populacier, ère [pɔpylasje, -ɛr] adj. (de *populace ;* 1571, J. Lebon, au sens 1 ; sens 2, av. 1867, Baudelaire). **1.** Qui est propre à la populace : *En un instant, elle* [Mme de Bargeton] *fil abjurer à Lucien ses idées populacières sur la chimérique égalité de 1793* (Balzac). *Je n'attache peut-être pas tout à fait la même importance que vous à ces manifestations populacières, prononça-t-il enfin, avec un calme qui ne dissimulait qu'à demi des sous-entendus ironiques* (Martin du Gard). || **2.** Qui adopte des manières semblables à celles de la populace : *Pour devenir tout à fait populaire, ne faut-il consentir à mériter de l'être, c'est-à-dire ne faut-il pas, par un petit côté secret, un presque rien qui fait tache, se montrer un peu populacier ?* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *faubourien, poissard ;* **2** *canaille, peuple.*

populage [pɔpylaʒ] n. m. (lat. scientif. du XVIᵉ s. *populago,* même sens, du lat. class. *pōpulus,* peuplier [les feuilles de cette plante ressemblant à celles du peuplier] ; 1752, Trévoux, écrit *populago ; populage,* 1778, Lamarck, III [registre]). Plante herbacée vivace, toxique, à fleurs jaunes, appelée scientifiquement CALTHA et vulgairement SOUCI D'EAU.

populaire [pɔpylɛr] adj. (lat. *popularis,* relatif au peuple, qui émane du peuple, fait pour le peuple, aimé du peuple, qui est du pays, indigène, associé, de *pŏpulus,* peuple ; v. 1180, *Girart de Roussillon,* au sens 1 [aussi « qui appartient au peuple... »] ; sens 2, fin du XIIᵉ s., *Dialogues de saint Grégoire* [écrit *populeir ; populaire,* XIVᵉ s.] ; sens 3, av. 1885, V. Hugo ; sens 4, 1319, *Dict. général ;* sens 5, 1640, Corneille ; sens 6 et 8, av. 1696, La Bruyère ; sens 7, 1636, Corneille ; sens 9, 1778, Condorcet ; sens 10, 1559, Amyot). **1.** Qui est du peuple, qui fait partie du peuple : *Avoir des origines populaires.* ‖ Qui appartient au peuple, qui concerne le peuple : *Les croyances populaires. Une expression populaire. L'éducation populaire. C'est la première fois qu'elle* [Anne d'Autriche] *entend l'ouragan populaire* (La Varende). ‖ **2.** Qui est composé de gens du peuple : *Les faubourgs populaires. Milieux, classes populaires.* ‖ **3.** Qui symbolise le peuple : *Il charbonnait d'un trait vigoureux* [...] *des Hercules populaires terrassant l'Hydre de la Tyrannie* (France). ‖ **4.** Qui émane du peuple : *La représentation populaire. Un gouvernement populaire. Une insurrection populaire.* ‖ *Démocratie populaire,* v. DÉMOCRATIE. ‖ *Front populaire,* v. FRONT. ‖ **5.** *Class.* Qui est favorable au peuple ; démocratique : *Ce peuple* [athénien] *que son humeur conduisait insensiblement à l'état populaire, diminua le pouvoir des magistrats et réduisit à dix ans l'administration des archontes* (Bossuet). ‖ **6.** *Class.* Qui reste en contact avec le peuple, dont l'abord est facile : *La fausse grandeur est farouche et inaccessible* [...]. *La véritable grandeur est libre, douce, familière, populaire ; elle se laisse toucher et manier* (La Bruyère). ‖ **7.** *Class.* Connu du peuple : *Antagoras a un visage trivial et populaire : un suisse de paroisse* [...] *n'est pas mieux connu que lui de toute la multitude* (La Bruyère). ‖ **8.** Accessible au peuple ; intelligible pour tous : *[Le prédicateur] doit au contraire tirer son discours d'une source commune et où tout le monde puise ; et, s'il s'écarte de ces lieux communs, il n'est plus populaire, il est abstrait ou déclamateur* (La Bruyère). ‖ **9.** Qui s'adresse au peuple ; qui est mis à la portée du peuple, adapté aux goûts du peuple : *Orateur populaire. Éloquence populaire. Romans populaires. Art populaire. Le théâtre populaire, — un théâtre digne du public qui ne préjuge pas ne serait-il pas un théâtre de cet ordre et l'échec des œuvres incapables de vivre sans subterfuges décoratifs* (Cocteau). ‖ **10.** Qui a la faveur du peuple, qui est aimé du plus grand nombre : *Henri IV fut un roi très populaire. Au bout de six mois l'élixir des Pères blancs était déjà très populaire* (Daudet). *J'ai mangé d'abord à la roulante, avec les hommes, mais les officiers ont été furieux : ils ont cru que je cherchais à me rendre populaire* (Montherlant).

◆ n. m. (1373, Gace de la Buigne). *Vx* ou *littér.* Le peuple : *Cette exclamation de détresse* [...] *fut un surcroît d'amusement au bon populaire parisien qui entourait l'échelle* (Hugo). *Cette aventure annotée, commentée et illustrée fil pendant longtemps l'entretien des belles compagnies comme aussi du populaire, toujours avide des récits bizarres et surnaturels* (Nerval). *Les cris du populaire nous arrivent en rumeur assourdie qui grandit et se rapproche...* (Colette).

● SYN. : *foule, populace, populo* (pop.).

◆ **populaires** n. f. pl. (1912, Esnault). Places à bon marché dans les stades, les vélodromes, etc. : *Aux populaires du vélodrome, je n'ai rien vu du spectacle, ayant devant moi une double haie d'assistants...* (Montherlant).

populairement [pɔpylɛrmɑ̃] adv. (de *populaire ;* début du XVIᵉ s., aux sens 1-2). **1.** *Class.* À la manière du peuple : *Vivre populairement* (Acad., 1694). ‖ **2.** D'une manière populaire ; selon le langage populaire : *S'exprimer populairement.*

populariser [pɔpylarize] v. tr. (dér. savant de *populaire ;* 1622, N. Bergier [748], comme v. pr., au sens de « se répandre partout » [en parlant d'un usage], et v. 1700, Brunot, au sens de « être à la portée de tout le monde » [en parlant d'un penseur] ; comme v. tr., au sens 1, 1793, Brunot ; sens 2, 1809, Delille). **1.** *Vx.* Concilier la faveur publique : *Rien ne popularise plus un roi que d'être d'un accès facile* (Acad., 1835). ‖ **2.** Porter à la connaissance du grand public : *Populariser une théorie scientifique. J'ignore si le nom de Philarète Chasles, qui a tant contribué à populariser chez nous la littérature anglaise, a été inscrit ; j'en doute fort et j'ai de bonnes raisons pour cela* (Baudelaire). *On est bien obligé de constater qu'une « évolution » qui procède d'une manière aussi incertaine tantôt du côté d'une plus grande complexité, tantôt en régression vers les formes primitives et l'extinction, est une chose bien différente de cette évolution que Darwin a popularisée par sa théorie de la sélection naturelle* (Claudel).

popularité [pɔpylarite] n. f. (lat. *popularitas,* effort pour plaire au peuple, recherche de la faveur du peuple, de *popularis* [v. POPULAIRE] ; XVᵉ s., Godefroy, au sens de « populace » ; sens 1, 1725, d'après Trévoux, 1752 ; sens 2, 1766, Proschwitz ; sens 3, 1908, R. Rolland). **1.** *Vx.* Attitude, manières propres à gagner la faveur populaire : *Paul, charmé de la popularité du gouverneur lui dit : « Je désire être votre ami, car vous êtes un honnête homme »* (Bernardin de Saint-Pierre). ‖ **2.** Faveur dont on jouit auprès du peuple, du plus grand nombre : *Ce ministre recherche trop la popularité. L'Église, en dehors de ce qui se passe, ne cherche pas, ni la popularité, n'est jamais à la page, même en cette fin de novembre 1918, parce qu'elle est en dehors du temps...* (Mauriac). ‖ **3.** *Par extens.* Crédit, faveur de quelqu'un auprès d'un milieu, d'un cercle plus ou moins étendu : *Alors une fois de plus la marquise peut voir la popularité de son mari. On lui ouvrait les portes à deux battants...* (La Varende). *Ce professeur jouit d'une grande popularité parmi ses étudiants.*

● SYN. : **2** *célébrité, notoriété, renommée ;* **3** *cote, sympathie.* — CONTR. : **2** et **3** *impopularité.*

population [pɔpylasjɔ̃] n. f. (angl. *population,* peuplement, population, empr. du moyen franç. *populacion,* ensemble des habitants d'un pays [début du XIVᵉ s.], bas lat. *populatio,* même sens [vᵉ s.], du lat. class. *pŏpulus,* peuple ; 1682, A. Le Maître, au sens 1 ; sens 2, nov. 1757, Voltaire ; sens 3, 1831, Chateaubriand ; sens 4-5, 1778, Buffon). **1.** *Vx.* Action de peupler ; peuplement : *Il n'y a point d'exemple d'une population si prodigieuse* (Voltaire). ‖ **2.** Ensemble des habitants d'un pays, d'une région, d'une ville, d'un espace quelconque, considéré du point de vue démographique : *Il écrivit au pharmacien pour savoir quel était le chiffre de la population* (Flaubert). ‖ **3.** Ensemble des habitants d'un espace donné, considéré à certains points de vue : *Une population remuante. Une population misérable et résignée. Debout sous les veilleuses, j'apercevais dans ce wagon sans division* [...] *toute une population confuse...* (Saint-Exupéry). ‖ **4.** Ensemble des êtres vivants qui, dans un espace donné, composent une catégorie particulière : *La population agricole. La population scolaire, estudiantine. La population active. Le blé et le vin devaient être achetés des populations sédentaires* (Renan). ‖ **5.** Ensemble des espèces animales ou végétales d'un espace déterminé.

● SYN. : **3** *foule, peuple ;* **5** *peuplement.*

populéum [pɔpyleɔm] n. m. (lat. médiév. *populeum,* même sens, neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *pōpuleus,* de peuplier, de *pōpulus,* peuplier ; XIVᵉ s., *Antidotaire Nicolas,* écrit *populeon ; populéum,* v. 1560, Paré). Pommade à base d'axonge, de bourgeons de peuplier et de feuilles de diverses solanées.

populeux, euse [pɔpylø, -øz] adj. (bas lat. *pŏpulosus,* nombreux, peuplé, populeux, du lat. class. *pŏpulus,* peuple ; début du XVIᵉ s., écrit *populos ; populeux,* 1553, Vaganay [« où la foule est dense », 1936, Martin du Gard]). Qui est très peuplé : *Se noyer au plus profond d'une ville populeuse*

(Mauriac). || Où la foule est dense : *Ce restaurant populeux, où l'on mange plus mal qu'ailleurs* (Gide). *Là, il avait fallu descendre, et gagner à pied, par les rues populeuses, le théâtre désaffecté où avait lieu la réunion* (Martin du Gard).
● SYN. : *surpeuplé ; animé, fréquenté, passant.* — CONTR. : *désert, inhabité, sauvage ; vide.*

populisme [pɔpylism] n. m. (de *populiste ;* 1929, L. Lemonnier). Nom d'une école littéraire qui se propose de peindre les mœurs des petites gens sans garder pour autant les théories sociales ou le style du naturalisme : *Parain convient volontiers que le parti pris d'honnêteté scrupuleuse dans le choix des mots conduit facilement le romancier au populisme* (Sartre).

populiste [pɔpylist] adj. et n. (dér. savant du lat. *pŏpulus,* peuple ; 1929, L. Lemonnier). Qui relève du populisme, qui appartient au populisme : *Roman populiste. Elle* [Andrée] *dirait en quoi Morand est un baudelairien, Giraudoux un écrivain populiste* (Montherlant).

populo [pɔpylo] n. m. (de *populaire,* par substitution du suff. pop. *-o* à la finale *-aire ;* 1867, Delvau, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** *Pop.* Le bas peuple : *Le boniment légendaire des souterraines conspirations jésuitiques* [...] *peut encore agir sur le populo, mais commence à perdre crédit partout ailleurs* (Bloy). *Les bourgeois croyaient que c'était la fin du monde et le populo avait l'air de croire que c'en était juste le commencement* (Romains). || **2.** *Pop.* Grande foule : *Quel populo à cette fête !*

poquer [pɔke] v. intr. (flam. *pokken,* frapper ; 1544, Godefroy, écrit *pocquer,* au sens de « frapper » ; sens 1, 1731, d'après Trévoux, 1743 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Au jeu de boules, lancer sa boule en l'air de façon qu'elle retombe sans rouler. || **2.** Au jeu de la poquette, lancer les billes en masse dans le trou.

poquet [pɔkɛ] n. m. (dimin. du n. f. dialect. *poque,* petit trou en terre que les enfants font pour jouer, dér. du v. *poquer* [v. l'art. précéd.] ; 1869, Littré). Trou où l'on sème des graines : *Il y avait là une cinquantaine de sillons sur lesquels les jeunes plants en poquets mettaient leurs petites taches vertes* (Pérochon).

poquette [pɔkɛt] n. f. (du n. f. dialect. *poque* [v. l'art. précéd.] ; 1869, Littré). Jeu d'enfants où il s'agit de jeter un nombre pair de billes dans un trou.

porc [pɔr] n. m. (lat. *porcus,* cochon, pourceau ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*soie de porc,* fin du XIe s., *Gloses de Raschi* — écrit *seide...,* v. SOIE ; *porc sauvage,* v. 1175, Chr. de Troyes — *porc,* même sens, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, 1962, Robert ; sens 4, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens). **1.** Mammifère domestique qu'on élève pour sa chair et son cuir : *Le porc est un animal omnivore, lourd, épais, à museau prolongé par un groin. Ils trouvent les choses, disait mon père, comme les porcs trouvent les truffes* (Saint-Exupéry). || *Soies de porc,* grands poils que les porcs ont sur le haut du cou et sur le dos. || *Porc sauvage,* sanglier. || **2.** Viande de cet animal : *Les musulmans et les israélites ne mangent pas de porc. Pensez-vous* [...] *que ces belles fermières* [...] *manquassent de bouillie de sarrasin... et même de porc salé et de viande fraîche* (France). || **3.** Peau tannée de cet animal : *Un sac, une valise, une ceinture en porc.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Homme qui évoque le porc par sa saleté, sa gloutonnerie, sa grossièreté ou sa basse sensualité : *Il* [Léon] *craignit la rancune de Chandelier. Pour la première fois avec une telle netteté, il sentit qu'il était entre les mains de ce porc* (Montherlant).
● SYN. : **1** et **4** *cochon* (fam.).

porcelaine [pɔrsəlɛn] n. f. (ital. *porcellana,* sorte de coquillage dont on utilisait la nacre pour fabriquer divers objets, de *porcella,* truie, lat. *porcella,* jeune truie, de *porca,* truie, fém. de *porcus,* porc [la fente du coquillage ressemblant à la vulve d'une truie] ; v. 1298, *Livre de Marco Polo* [p. 389 et 533], écrit *pourcelaine* [*porcelaine,* 1523, Gay], aux sens I et II, 1-2 [..*comme un éléphant dans un magasin de porcelaine,* 1955, Robert, art. *éléphant*]).

I. Mollusque gastropode à coquille univalve vernissée et brillamment émaillée de couleurs variées et tranchées, dont l'ouverture est une longue fente étroite crénelée : *La porcelaine vit sur les côtes des mers chaudes.*

II. 1. Produit céramique à pâte fine, fortement vitrifiée et translucide sous faible épaisseur : *La porcelaine de Chine, du Japon. La porcelaine de Limoges, de Sèvres. La porcelaine non émaillée de teinte jaunâtre est appelée « biscuit ».* || **2.** Objet fait de porcelaine : *J'ai peur de casser les porcelaines de Madame* (Stendhal). || *Se conduire comme un éléphant dans un magasin de porcelaine,* traiter des affaires délicates avec une brutalité maladroite.
◆ **De porcelaine** loc. adj. (1831, Balzac). Se dit de ce qui évoque l'aspect de la porcelaine : *Un teint de porcelaine. Des dents de porcelaine.*

porcelainier, ère [pɔrsəlɛnje, -ɛr] n. et adj. (de *porcelaine ;* 1836, Acad., au sens 2 ; sens 1, av. 1850, Balzac). **1.** Personne qui travaille dans une fabrique de porcelaine : *Un ouvrier porcelainier dont la conduite est excellente et qui devrait faire fortune* (Balzac). *Les malheureuses porcelainières, les yeux blancs de copier à la loupe la « Mise au tombeau » du Titien* (Goncourt). *Son frère va* [...] *me l'enlever pour le rendre à sa porcelainière* (Daudet). || **2.** Fabricant, marchand de porcelaine.
◆ adj. (25 mai 1867, *l'Opinion nationale*). Qui a rapport à la porcelaine : *L'industrie porcelainière de Limoges.*

porcelané, e [pɔrsəlane] adj. (dér. savant de *porcelaine ;* 1950, L. Lambert, p. 48 [*porcelainé,* même sens — forme non savante —, 1894, Goncourt]). Se dit de ce qui a l'apparence de la porcelaine ; qui est couvert de porcelaine : *La couche porcelanée d'un coquillage.*

porcelanique [pɔrsəlanik] adj. (dér. savant de *porcelaine ;* 1869, Littré). Qui a l'aspect de la porcelaine : *Du jaspe porcelanique.*

porcelet [pɔrsəlɛ] n. m. (dimin. de *porcel,* forme anc. de *pourceau* [v. ce mot] ; 1211, *le Bestiaire*). Jeune porc.
● SYN. ; *cochonnet, goret.*

porc-épic [pɔrkepik] n. m. (altér., d'après *piquer,* de l'anc. franç. *porc espin,* même sens [début du XIIIe s., *Guillaume de Dole*], *porc espi* [XIIIe s., Villard de Honnecourt], anc. provenç. *porc espin,* même sens, ital. *porcospino,* même sens, de *porco,* porc [lat. *porcus,* même sens], et de *spina,* épine [lat. *spina,* même sens] ; 1508, *Comptes du château de Gaillon* [546], écrit *porc espic* [*porc-épic,* 1671, Pomey], au sens 1 ; sens 2, 1888, Villatte). **1.** Mammifère rongeur dont le corps est armé de piquants : *Les porcs-épics mènent une existence nocturne et solitaire, ils se nourissent de racines et de fruits.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne revêche, dont l'abord est difficile : *C'est le porc-épic Lacroix, ça va chauffer ! Je m'installe, il me regarde pardessus son lorgnon...* (Colette).

porchaison [pɔrʃɛzɔ̃] n. f. (de *porc* [v. ce mot] ; 1389, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XXXII, 306], au sens de « chasse au sanglier » ; sens 1-2, 1655, Salnove). **1.** Saison où le sanglier est bon à chasser parce qu'il est bon à manger. || **2.** *Par extens.* État du sanglier en cette saison.

porche [pɔrʃ] n. m. (lat. *porticus,* galerie couverte à colonnes, de *porta,* porte ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi* [*porche intérieur,* 1869, Littré]). Lieu couvert situé à l'entrée d'un temple, d'une église, d'un édifice : *Il* [...] *jouait à la marelle sous le porche de l'église* (Flaubert). *Château de légende qui offrait, dès le porche franchi, un abri aussi paisible, aussi sûr, aussi protégé qu'un monastère* (Saint-Exupéry). || *Porche intérieur,* sorte de vestibule, à l'intérieur de l'église, qui précède la nef. (Syn. AVANT-NEF.)

porcher, ère [pɔrʃe, -ɛr] n. (bas lat. *porcarius,* porcher, masc. substantivé de l'adj. du lat. class. *porcarius,* de truie, de *porca,* truie, fém. de *porcus,* porc ; v. 1138, Gaimar, écrit *porchier ; porcher,* 1530, Palsgrave).

Personne qui garde les porcs : *Et il rappela dans son esprit le divin porcher Eumée recevant dans son étable Ulysse...* (France).

◆ **porcher** n. m. (1690, Furetière). *Fig.* et *fam.* Homme grossier et sale.

porcherie [pɔrʃəri] n. f. (de *porcher* ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens de « troupeau de porcs » ; sens 1, 1227, *le Besant de Dieu* ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Étable à porcs. || **2.** *Fig.* et *fam.* Lieu d'une saleté repoussante : *Cette chambre est une porcherie.*

● SYN. : **1** *soue* (dialect.) ; **2** *écurie.*

porcin, e [pɔrsɛ̃, -in] adj. (lat. *porcinus,* de porc, de *porcus,* porc ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au sens de « de porc » [en parlant d'un morceau de viande] ; 1393, Godefroy, dans la loc. *beste porcine,* porc ; sens 1, 1611, Cotgrave, puis 1792, *Encycl. méthodique* ; sens 2, 1903, Huysmans). **1.** Qui a trait aux porcs : *Appliquez-vous surtout au développement des races chevalines, bovines, ovines et porcines* (Flaubert). || **2.** Qui rappelle le porc : *Elle avait l'œil porcin et des poils de brosse, poivre et sel, plantés sous un nez cuit* (Huysmans).

pore [pɔr] n. m. (bas lat. *porus,* conduit, passage, pore, gr. *poros,* mêmes sens ; 1314, Mondeville, écrit *porre* [*pore,* XVe s.], au sens 3 [*par tous les pores,* au fig., av. 1869, Sainte-Beuve] ; sens 1, milieu du XVe s. ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Interstice séparant les molécules des corps. || **2.** Très petit orifice à la surface des corps organisés : *Les pores du bois, d'une pierre. Le juif qui débarquait à Pouzzoles* [...] *voyait cette terre fumante par tous ses pores* (Renan). || **3.** Très petit orifice qui s'ouvre à la surface de la peau de l'homme et de certains animaux supérieurs, et auquel aboutit le canal excréteur d'une glande sudoripare ou sébacée. || Fig. *Par tous ses pores,* par toute sa personne : *Parvenu qui sue l'orgueil par tous les pores.*

poreux, euse [pɔrø, -øz] adj. (de *pore* ; 1314, Mondeville, écrit *porreux* ; *poreux,* v. 1560, Paré [au fig., début du XXe s. ; « qui se laisse pénétrer », av. 1945, P. Valéry]). Qui a des pores, qui est perméable : *Pierre poreuse. Le bois blanc est poreux* ; et au fig. : *J'ai parcouru l'Auvergne en été, une Auvergne calcinée, violette, toute poreuse et grinçante comme une scorie...* (Duhamel). || *Fig.* Qui se laisse pénétrer : *Poreuse à l'éternel qui me semblait m'enclore* (Valéry).

porion [pɔrjɔ̃] n. m. (mot des parlers de Picardie et du Hainaut, de même sens [fin du XVIIIe s.], peut-être emploi métaphorique [le contremaître restant parfois planté longtemps au même endroit] de l'anc. franç. *porion,* poireau [1176, Godefroy], terme issu, par changement de suff., de *porel,* forme anc. de *poireau* [v. cet art.] ; 1838, Acad.). Contremaître dans une mine.

porisme [pɔrism] n. m. (bas lat. *porisma,* corollaire, gr. *porisma,* proposition tirée d'un théorème, de *porizein,* ouvrir le chemin, transmettre, déduire, dér. de *poros* [v. PORE] ; 1691, Ozanam). Dans l'ancienne géométrie grecque, ensemble des corollaires d'une proposition.

porno adj. V. PORNOGRAPHIQUE.

pornocratie [pɔrnɔkrasi] n. f. (de *porno-,* élément tiré du gr. *pornê,* prostituée, sur le modèle de *aristocratie, démocratie,* etc. ; av. 1865, Proudhon). Gouvernement subissant l'influence des courtisanes.

pornographe [pɔrnɔgraf] n. (gr. *pornographos,* auteur d'écrits sur la prostitution, de *pornê,* prostituée, et de *graphein,* écrire ; 1769, Restif de La Bretonne, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** *Vx.* Personne qui écrit sur la prostitution. || **2.** Personne qui traite de sujets obscènes : *M'entendre traiter de pornographe, de boulevardier, de vaudevilliste... Vraiment les coups portent à faux* (Gide).

◆ adj. (1949, Larousse). Qui se complait dans l'obscénité : *Un écrivain pornographe.*

pornographie [pɔrnɔgrafi] n. f. (de *pornographe* ; 1803, Boiste, au sens 1 [un premier ex. au milieu du XVIe s., écrit *pornegraphie* — du gr. *pornographos,* v. l'art. précéd.] ; sens 2, 1888, Larousse [« production de choses obscènes... », 1842, Acad.]). **1.** *Vx.* Traité sur la prostitution. || **2.** Présence voulue de l'obscénité dans une œuvre artistique ou littéraire : *La pornographie est réprimée par la loi pénale sous l'appellation d'« outrages aux bonnes mœurs ».* || *Spécialem.* Production de choses obscènes sous forme de livres, d'imprimés, d'annonces, de photos, de spectacles, etc. : *Comment, vous osez ? dit le général. J'ai confiance en vous et vous en profitez pour me mettre entre les mains une répugnante pornographie* (Aymé).

pornographique [pɔrnɔgrafik] adj. (de *pornographie* ; 1835, Raymond). Qui relève de la pornographie : *Tous les ouvrages qui présenteront un intérêt par leur âge, leur édition, leur reliure ou la qualité de leur piment pornographique, seront mis de côté...* (Romains). *Roman, littérature, presse pornographique.*

● REM. La langue familière emploie souvent la forme abrégée PORNO (v. 1893, Esnault) : *Un film porno.*

porosité [pɔrozite] n. f. (dér. savant de *poreux* ; 1314, Mondeville). Nature de ce qui est poreux : *La porosité de la pierre ponce.*

● SYN. : *perméabilité.*

porphyre [pɔrfir] n. m. (lat. médiév. *porphyrium,* porphyre, du lat. class. *porphyrites,* même sens, gr. *porphuritês,* même sens, de *porphura,* coquillage d'où on tire la pourpre, la pourpre elle-même ; XIIe s., *Aye d'Avignon,* écrit *porfire* [*porphyre,* 1546, Rabelais], au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Roche siliceuse très dure, pouvant recevoir un beau poli et présentant des cristaux blanchâtres enchâssés dans un fond rouge foncé, vert foncé, bleu foncé ou noir : *Des intérieurs d'or, de jaspe et de porphyre* (Hugo). *Ils ne savaient ni tailler la pierre, ni polir le marbre ; mais ils faisaient venir des porphyres et des colonnes de Rome et de Ravenne...* (France). || **2.** Sorte de table en pierre très dure ou en verre, sur laquelle on broie des substances à l'aide d'une molette de même matière.

porphyrion [pɔrfirjɔ̃] n. m. (lat. *porphyrio,* même sens, gr. *porphuriôn,* même sens, proprem. « oiseau au bec et aux pattes pourpres », de *porphura* [v. PORPHYRE] ; v. 1380, *Aalma,* écrit *porphire* ; 1562, Du Pihet, écrit *porphirio* ; 1611, Cotgrave, écrit *porphirion* ; *porphyrion,* 1636, Monet) Oiseau au plumage bleu violacé et vert sombre, à bec et à pattes rouges, appelé aussi POULE SULTANE.

porphyrique [pɔrfirik] adj. (de *porphyre* [v. ce mot] ; fin du XVe s., écrit *porfirique* [*porphyrique,* 1842, Acad.], aux sens 1-2). **1.** Qui est propre au porphyre : *Texture porphyrique.* || **2.** Qui contient du porphyre : *Laves porphyriques.*

porphyrisation [pɔrfirizasjɔ̃] n. f. (de *porphyriser* ; 1765, *Encyclopédie,* art. *porphyre*). Action de porphyriser ; état de ce qui est porphyrisé.

porphyriser [pɔrfirize] v. tr. (dér. savant de *porphyre* ; 1728, P. Fauchard, 1, 54-55). Réduire une substance en poudre très fine, en broyant sur du porphyre ou autrement : *Homais tenait à faire son café sur la table, l'ayant d'ailleurs torréfié lui-même, porphyrisé lui-même, mixtionné lui-même* (Flaubert).

porphyrogénète [pɔrfirɔʒenɛt] adj. (gr. byzantin *porphurogennêtos,* porphyrogénète, proprem. « né dans la pourpre » ou « né dans un palais de porphyre », de *porphura,* pourpre [v. PORPHYRE], et de *gennêtos,* engendré, dér. de *gennân,* engendrer, produire ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Épithète désignant les fils d'empereurs byzantins nés pendant le règne de leur père. || **2.** *Littér.* Qui rappelle la pourpre par sa couleur : *Adieu Constantinople. Adieu ville née dans la pourpre. Ville de sang, des couchers de soleil, des incendies. Adieu ville porphyrogénète* (Cocteau).

porphyroïde [pɔrfirɔid] adj. (de *porphyro-,* élément tiré de *porphyre,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1803, J.-B. Morin). Qui a l'apparence du porphyre : *Granite porphyroïde.*

porporato [pɔrpɔrato] n. m. (mot ital. de même sens, lat. *purpuratus,* vêtu de pourpre, haut dignitaire, de *purpura,* pourpre [v. POURPRE] ; début du XXe s.).

Celui qui porte la pourpre romaine, cardinal : *Fort peu rassuré par ces papes italiens et leurs porporati* (Romains).

• Pl. *des* PORPORATI.

porque [pɔrk] n. f. (anc. provenç. *porca*, truie [XIVe s.], pièce de renfort d'un bateau [par comparaison avec la position couchée de la truie], lat. *porca*, truie, fém. de *porcus*, porc ; 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen*, au sens 2 ; sens 1, 1617, A. d'Aubigné [« truie », au pr., 1564, J. Thierry]). **1.** *Class.* Truie (terme d'injure) : *Ah ! louve ! ah ! porque ! ah ! chienne !* (Scarron). ‖ **2.** Pièce de renfort placée sur la carlingue d'un bateau : *Cette voie d'eau était située près du point de rencontre de deux porques* (Hugo).

porquer [pɔrke] v. tr. (de *porque* ; 1836, Acad.). Garnir un bateau de porques.

porracé, e [pɔrase] adj. (lat. *porraceus*, de poireau, de *porrum*, poireau ; v. 1560, Paré). Qui a la couleur verdâtre du poireau : *Vomissements porracés.*

porreau [pɔro] n. m. V. POIREAU.

porrection [pɔrɛksjɔ̃] n. f. (lat. *porrectio*, allongement, ligne droite, de *porrectum*, supin de *porrigere*, diriger en avant, étendre, allonger, tendre [la main], de *por-*, préf. indiquant le mouvement vers l'avant, et de *regere*, diriger, guider, mener ; 1604, Godefroy). Dans la liturgie catholique, cérémonie qui consiste à présenter et à faire toucher aux ordinands les objets caractéristiques de leurs fonctions.

porridge [pɔridʒ] n. m. (mot angl. de même sens, d'origine incertaine ; 27 avr. 1901, *À travers le monde*). Bouillie faite de grains d'avoine écrasés : *Je reste pour le breakfast : porridge, thé, fromage ou viande froide, ou œufs* (Gide). *Elle s'avançait vers eux, portant, sur un plateau, une écuelle de porridge...* (Martin du Gard).

porrigineux, euse [pɔriʒinø, -øz] adj. (bas lat. *porriginosus*, dartreux, teigneux, du lat. class. *porrigo, -ginis*, teigne ; 1803, Wailly). *Vx.* Qui tient du porrigo.

porrigo [pɔrigo] n. m. (mot lat. signif. « teigne » ; 1757, *Encyclopédie*, VII, 382). *Anc.* nom de l'*alopécie*.

1. port [pɔr] n. m. (lat. *portus*, ouverture, passage, port, asile, refuge [au fig.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, au sens I [*port militaire, marchand*, 1869, Littré ; *port de pêche*, 1962, Robert ; *port de plaisance*, milieu du XXe s. ; *port de marée*, 1812, Mozin ; *port d'armement*, v. 1790, G. de Mirabeau ; *port d'attache*, 1866, Larousse, art. *attache* — au fig., 1935, Acad. ; *arriver à bon port*, au fig., 1627, Richelieu — *...à droit port*, même sens, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; *arriver au port*, au fig., début du XXe s ; *échouer en vue du port*, 1893, *Dict. général* — *faire naufrage au port*, 1639, Tristan L'Hermite] ; sens 2, XIe s., *ZRP*, XXIV, 125 ; sens 3, 1953, Larousse ; sens 4, v. 1155, Wace). **1.** Abri naturel ou artificiel aménagé au bord de la mer ou à certains points d'un cours d'eau, où les bateaux peuvent mouiller et où peuvent s'effectuer, grâce aux installations adéquates, leur chargement et leur déchargement : *Port maritime. Port fluvial. Des émigrants tendaient vers le port leurs mains lasses* (Apollinaire). *Ils allaient sur les rochers qui dominaient l'entrée du port* (Giono). ‖ *Port militaire, port de guerre*, celui où stationnent les navires de guerre. ‖ *Port marchand, port de commerce*, celui qui est aménagé pour les navires de commerce. ‖ *Port de pêche*, port dont l'équipement est adapté aux bateaux de pêche. ‖ *Port de plaisance*, port ou partie d'un port réservée aux bateaux de plaisance. ‖ *Port de marée*, port dans lequel on ne peut entrer qu'à la marée haute. ‖ *Port d'échouage*, V. ÉCHOUAGE. ‖ *Port franc*, V. FRANC 2. ‖ *Port d'armement*, port dans lequel on arme un navire. ‖ *Port d'attache*, celui dont un bateau marchand porte l'immatriculation et dont le nom est inscrit à l'arrière ; au *fig.*, l'endroit où quelqu'un revient régulièrement : *Le Bos devenait le port d'attache du vieux Gornac* (Mauriac). ‖ Fig. *Arriver à bon port*, sans accident. ‖ *Arriver au port*, arriver au but qu'on s'était fixé : *Il* [Christophe] *se flattait d'être sorti de la tourmente, d'être devenu son maître* [...]. *Il se croyait arrivé au port* (Rolland). ‖ *Échouer en vue du port, faire naufrage au port*, échouer au moment de réussir. ‖ **2.** *Par extens.* Ville qui possède un port : *Il habite un port de mer.* ‖ **3.** *Port militaire artificiel*, abri réalisé en pleine côte avec des éléments divers, le plus souvent préfabriqués, pour permettre le débarquement des troupes et du matériel : *Le port artificiel d'Arromanches permit le débarquement allié en 1944.* ‖ **4.** *Fig.* Lieu où l'on est à l'abri, situation qui assure la tranquillité : *Le vieux Andilly apprécia fort le poème, et peut-être La Fontaine eût-il trouvé dans Port-Royal, ce havre de tranquillité, ce port où, dans le même poème, il prétend aspirer en pensant à ses années de noviciat* (Giraudoux).

• SYN. : **4** *abri, asile, havre, refuge, retraite.*

2. port [pɔr] n. m. (déverbal de *porter* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « approvisionnement » et au sens III, 1 [*port de tête*, 1835, Acad.] ; sens I, 1, v. 1530, C. Marot [*port d'armes*, 1636, Monet — « autorisation de porter une arme », 1788, Féraud] ; sens I, 2, 1531, Godefroy [« attitude du soldat qui présente les armes », 1835, Acad. ; *rester au port d'armes*, av. 1865, Proudhon] ; sens I, 3, début du XIIIe s., Raoul de Houdenc [*port en lourd*, 1932, Larousse ; *port en lourd utile*, 1963, Larousse] ; sens 1, 4, 1690, Furetière ; sens II, av. 1559, J. Du Bellay [*port payé*, 1869, Littré ; *port dû*, 1932, Larousse] ; sens III, 2, 1721, Trévoux).

I. 1. Action de porter, d'avoir sur soi, avec soi : *Le port des cannes plombées est interdit. Le port de l'uniforme, des décorations est réglementé.* ‖ *Port d'armes*, le fait de porter une arme ; s'emploie aussi par ellipse pour *permis de port d'armes*, autorisation de porter une arme. ‖ **2.** Action de porter, de soulever, de présenter : *Et après un port d'armes où le cliquetis des capucines se déroulant sonna comme un chaudron de cuivre qui dégringole les escaliers, tous les fusils retombèrent* (Flaubert) ; attitude du soldat qui présente les armes : *Être au port d'armes.* ‖ Par extens. *Rester au port d'armes*, ne pas bouger, ne rien faire. ‖ **3.** Charge que peut recevoir un navire. ‖ Spécialem. *Port en lourd*, poids total (cargaison, soutes, matériel de fardage, eau, provisions de bord, etc.), exprimé en tonnes anglaises ou en tonnes métriques, qu'un bâtiment peut porter quand il est chargé à son tirant d'eau maximal en eau salée : *Quand on parle d'un navire de charge, c'est toujours le port en lourd qui est cité : un cargo de 8 000 tonnes sous-entend 8 000 tonnes de port en lourd.* ‖ *Port en lourd utile*, nombre de tonnes mitriques de chargement que le navire peut porter. ‖ **4.** *Port de voix*, procédé par lequel on réunit dans l'exécution deux notes éloignées en faisant glisser la voix avec douceur et rapidité de la première à la seconde.

II. Prix payé pour faire porter quelque chose à un destinataire : *Frais de port d'une lettre, d'un colis.* ‖ *Port payé*, les frais de port étant payés au départ par l'expéditeur. ‖ *Port dû*, frais de port payés à l'arrivée par le destinataire.

III. 1. Manière habituelle dont une personne se tient et se déplace : *Elle a un port de reine, de déesse. Elle* [la grand-mère] *avait ce port de reine qu'elle ne résigna qu'avec l'âge et qu'elle tentait parfois de retrouver dans la rue* (Camus). ‖ *Port de tête*, manière de tenir sa tête (en parlant d'une personne ou d'un animal) : *Elle avançait à longues foulées, le buste souple, un peu de fierté dans le port de tête* (Martin du Gard). *Un cheval qui a un beau port de tête.* ‖ **2.** Apparence générale d'un végétal, façon dont il porte ses feuilles ou ses branches : *Le port de cet arbre rappelle celui du cèdre.*

• SYN. : **III, 1** *air, allure, contenance, maintien, tenue.*

3. port [pɔr] n. m. (anc. occitan *port*, même sens, lat. médiév. *portus*, même sens [Xe s.], emploi spécialisé du lat. class. *portus*, ouverture, passage [v. PORT 1] ; 1080, *Chanson de Roland*). Col dans les Pyrénées : *Le port de Vénasque est traversé par un chemin muletier.*

portable [pɔrtabl] adj. (de *porter* 1 ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [« portatif », 1939, J. Romains] ; sens 2, XVIe s., Loisel ;

sens 3, v. 1770, J.-J. Rousseau). **1.** Que l'on peut porter d'un lieu à un autre : *Ce fardeau est portable.* || Parfois employé au sens de *portatif* dans le vocabulaire commercial : *Machine à écrire portable.* || **2.** *Rente, dette portable,* qu'on doit aller payer au domicile du créancier || **3.** Se dit d'une chose qu'on peut mettre sur soi : *Ce vêtement est encore portable.*

• SYN. : **1** *transportable ;* **3** *convenable, mettable.*

portage [pɔrtaʒ] n. m. (de *porter* 1 ; v. 1265, *Livre de jostice,* au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 1694, Th. Corneille ; sens 4, 1718, Acad. ; sens 5, 1842, Acad.). **1.** Action de porter, de transporter (rare) : *Frais de portage. Il* [l'apprenti] *se détendait dans les courses, les portages* (Hamp). || **2.** Transport à dos d'homme dans les pays où manquent les animaux et les chemins permettant l'emploi de véhicules mécaniques : *Le portage est donc, pour un long temps du moins, nécessaire. L'indigène africain s'y soumet du reste sans protestation aucune, si la charge qu'on lui impose n'est point trop lourde...* (Gide). *D'après certains érudits l'usage du cheval comme tracteur n'entre dans la pratique que vers le* XIII^e^ *siècle et délivre l'Europe du portage, système qui exige des esclaves* (Valéry). *Ils* [les porteurs] *organisaient leur portage comme ils l'entendaient, partaient aux heures qu 'ils fixaient eux-mêmes, mettaient un jour ou deux heures pour gagner le refuge* (Frison-Roche). || **3.** Action de traîner par voie de terre une embarcation arrêtée par un obstacle dans une rivière ou de porter le canoë à dos d'homme pour passer d'un bief à l'autre. || **4.** *Dialect.* Partie non navigable d'un cours d'eau le long de laquelle on doit porter les embarcations avant de reprendre son voyage, ou chemin sur lequel on les porte pour passer d'un cours d'eau à un autre : *Nous avons campé au bout du portage, dit-il, en haut des chutes* (Hémon). || **5.** En termes de marine, point où une pièce porte sur une autre.

portail [pɔrtaj] n. m. (mot issu, par changement de suff. [l'anc. plur. *portaux* pouvant correspondre à la fois à un sing. en *-al* et à un sing. en *-ail*], de l'anc. n. m. *portal,* grande porte [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], dér. de *porte* 1 ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* au sens 1 [« ensemble de la porte centrale et des portes latérales d'une cathédrale », 1606, Crespin] ; sens 2, XV^e^ s., La Curne). **1.** Porte principale d'une église. || *Spécialem.* Ensemble de la porte centrale et des portes latérales d'une cathédrale : *Les portails de l'église* [la cathédrale de Strasbourg] *sont beaux, particulièrement le portail roman* (Hugo). *On sortait des vêpres ; la foule s'écoulait par les portails* (Flaubert). *Le portail royal de Chartres.* || **2.** Porte principale de grande largeur : *Hier soir les troupeaux rentraient. Depuis le matin, le portail attendait, ouvert à deux battants* (Daudet). *Voici le portail de chez nous. Il est vieux et en vraie pierre et non point en ciment comme tout ce qui se fait aujourd'hui* (Duhamel).

portal, e, aux [pɔrtal, -o] adj. (de *porte* 2 ; 1963, Larousse). Qui se rapporte à la veine porte : *Hypertension portale.*

portance [pɔrtɑ̃s] n. f. (de *porter* 1 ; fin du XIV^e^ s., au sens de « action de porter » ; sens actuel, 1940, A. François [*coefficient de portance,* 1963, Larousse]). En mécanique des fluides, force perpendiculaire à la direction de la vitesse d'un corps se déplaçant dans un fluide, et qui le soutient dans celui-ci. || *Coefficient de portance,* coefficient défini par le rapport entre la vitesse relative, la surface du corps et la masse spécifique du fluide : *Le coefficient de portance d'une aile d'avion.*

1. portant, e [pɔrtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *porter* 1 ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* dans la loc. *vent portant,* « vent favorable » ; sens 1, 17 mars 1874, *Journ. officiel,* p. 2062 [*force portante,* 1963, Larousse] ; sens 2, 3 juin 1867, *Moniteur universel,* p. 670 ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Qui porte en soulevant : *La chaîne portante d'un appareil de levage.* || *Force portante,* force qu'il faut appliquer à l'armature d'un aimant ou d'un électroaimant pour la détacher du noyau. || **2.** Qui supporte : *Les roues portantes d'un véhicule. Les murs portants d'un édifice.* || **3.** Qui assure la sustentation : *La surface portante d'un avion.*

◆ **À bout portant** loc. adv. (1671, Pomey). À très courte distance de l'objectif, de très près : *Tirer à bout portant.*

◆ **Bien, mal portant** loc. adj. (1761, d'après Féraud, 1788 [*bien portant,* « de belle stature », v. 1562, Bonivard]). En bonne, en mauvaise santé : *La nature est trop bien portante. Elle affecte de ne penser à rien* (Cocteau).

2. portant [pɔrtɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *porter* 1 ; XIII^e^ s., *ZRP* [XLVI, 277], au sens de « celui qui porte le faucon sur la main » ; sens 1, 1680, Richelet [« anse servant à porter... un coffre... », début du XV^e^ s.] ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, 1841, *les Français peints par eux-mêmes* [« cette pièce et les décors qu'elle supporte », 1852, Nerval] ; sens 4-5, 1869, Littré). **1.** *Vx.* Anse de fer où l'on passait le bâton d'une chaise à porteurs. || Anse servant à porter une malle, un coffre, etc. (Syn. POIGNÉE.) || **2.** Morceau de fer placé sous l'armature d'un aimant et auquel on suspend la masse qu'on veut lui faire soulever ou supporter. || **3.** Montant en bois, fixé dans les costières de la scène, qui sert à soutenir des décors ou à porter des appareils d'éclairage : *Je restais collé contre un portant, immobile, tout le temps de la répétition* (L. Daudet). || Ensemble constitué par cette pièce et les décors qu'elle supporte : *Pour chaque série de pièces un thème unique de décoration a été choisi et, introduit par le jeu des écrans pareils à des portants de théâtre, le puis à mon gré étendre ou restreindre ma contemplation* (Claudel). *Là, dans cet antre, entre les portants de carton insonore et incombustible...* (Duhamel). || **4.** Chacune des pièces de bois sur lesquelles roule la table de la presse de l'imprimeur en taille-douce. || **5.** Partie de la quille du navire qui porte directement sur la cale : *Le portant d'un navire sur cale.*

portatif, ive [pɔrtatif, -iv] adj. (dér. savant de *porter* 1 ; 1328, Varin [II, 489], au sens II, 1 [*orgue portatif,* v. 1340, J. Le Fèvre — écrit orgues portatives ; pour un livre, 1690, Furetière] ; sens I, 1, 1630, Richelieu ; sens I, 2, 1465, Godefroy ; sens I, 3, 7 déc. 1876, *Journ. officiel,* p. 9096 ; sens II, 2, 1691, M^me^ de Sévigné ; sens II, 3, 1690, M^me^ de Sévigné ; sens II, 4, 1962, Robert).

I. 1. *Vx.* Qui va facilement d'un lieu à un autre : *Le soleil et les astres sont tout de feu, le mouvement ne leur coûte rien ; mais la terre ne paraît guère portative* (Fontenelle). || **2.** *Vx.* Se disait d'un évêque ou d'un abbé qui portait le titre sans toucher les revenus de l'évêché ou de l'abbaye. || **3.** Vx. *Force portative d'un aimant,* capacité d'un aimant d'enlever et de porter une certaine masse. (Auj., on dit FORCE PORTANTE.)

II. 1. Se dit d'un objet, d'un instrument facile à porter avec soi ou sur soi : *Machine à écrire portative. Poste de radio ou de télévision portatif. Des panneaux de publicité portatifs. Il possédait un nécessaire portatif* (Audiberti). || Vx. *Orgue portatif,* petit orgue en faveur jusqu'au XVI^e^ s., muni d'un clavier et d'un soufflet, et que l'on portait attaché au corps par une courroie et soutenu par la hanche gauche. || Se dit d'un livre particulièrement maniable par son format : *Le « Dictionnaire philosophique portatif » de Voltaire. Il faut bien se pénétrer de ce principe que le livre doit être avant tout un objet mobilier, maniable, portatif, ambulant, circulant, la chose qui se prête par excellence...* (Claudel). || **2.** Se dit d'un être qu'on peut transporter (rare) : *Ma mère cachait mal son indignation : cette grande et belle femme s'arrangeait fort bien de ma courte taille, elle n'y voyait rien que de naturel : les Schweitzer sont grands et les Sartre petits, je tenais de mon père, voilà tout. Elle aimait que je fusse, à huit ans, resté portatif et d'un maniement aisé : mon format réduit passait à ses yeux pour un premier âge prolongé* (Sartre). || **3.** *Vx.* Qu'on peut porter sur soi, ou dont on peut disposer facilement : *Si j'avais encore, comme j'ai eu, quelque somme portative qui dépendît de moi, elle serait bientôt à vous* (Sévigné). *Aussi fait-elle des sacrifices énormes pour convertir une propriété en valeurs portatives* (Dumas

fils). [On dit auj. AU PORTEUR.] || **4.** *Glace portative,* petite portion de glace servie par le glacier au client qui l'emporte et la consomme immédiatement. (Vieilli.)

◆ **portatif** n. m. (1680, Richelet, au sens de « livre où les commis aux caves notent le vin des cabaretiers » ; sens 1, fin du XVII^e s., Saint-Simon ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1731, Brunot). **1.** *Vx.* Ce qui se transporte facilement. || **2.** Forme abrégée employée par Voltaire pour désigner le *Dictionnaire philosophique portatif.* || **3.** Registre où les agents des contributions indirectes inscrivent les droits constatés à la charge des redevables.

1. porte [pɔrt] n. f. (lat. *porta,* porte [de ville, de camp, de temple, de maison, d'appartement], ouverture, issue, voie [au fig.] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *porta* [*porte,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens I, 1 [*ouvrir ses portes,* 1679, Bossuet ; *fermer ses portes,* 1869, Littré ; *au moment où les portes se ferment,* début du XX^e s. — *à porte fermante,* même sens, 1549, *Journ. du sire de Gouberville*] ; sens I, 2, 1665, Molière [*porte triomphale,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1665, Molière ; sens I, 4, XIII^e s., Du Cange [*...à la porte de,* « à l'entrée de », v. 1138, Gaimar ; *aux portes de,* « tout près de », 1652, La Rochefoucauld ; *aux portes de la vie,* 1875, Larousse ; *aux portes de la mort,* v. 1695, Fénelon — *...du trépas,* même sens, 1632, Corneille] ; sens I, 5, 1690, Furetière [en géographie, milieu du XVI^e s., au sing. — au plur., 1690, Furetière] ; sens 1, 6, 1679, Bossuet [aussi « la cour elle-même » ; *la Porte,* début du XVI^e s. — aussi « le gouvernement turc... » ; *la Porte d'Or,* 1963, Larousse — *la Porte dorée,* même sens, 1875, Larousse] ; sens II, 1, v. 1138, Gaimar [*porte de secours,* 1932, Larousse — d'abord « porte de citadelle donnant sur la campagne », 1691, Ozanam ; *porte interdite au public,* 1962, Robert ; *aimable, gracieux comme une porte de prison,* 1788, Féraud — d'abord *...comme la porte d'une prison,* 1640, Oudin] ; sens 11, 2, v. 1138, Gaimar [*porte palière,* 3 mai 1877, *Journ. officiel,* p. 3231 ; *porte de service,* 1936, R. Martin du Gard ; *porte de derrière,* 1688, M^me de La Fayette — au fig., 1640, Oudin ; *porte de sortie,* début du XX^e s. — au fig., 1876, Larousse, art. *sortie* (*porte,* même sens, 1672, M^me de Sévigné) ; *porte dérobée,* 1875, Larousse ; *porte secrète,* 1550, *Bible Louvain ; fausse porte,* av. 1778, J.-J. Rousseau — d'abord « porte secrète », 1597, Liébault, 22 ; *condamner une porte,* 1559, Amyot ; *gagner... la porte,* 1643, Corneille ; *recevoir quelqu'un entre deux portes,* 1851, Nerval ; *si on le chasse par la porte, il rentre par la fenêtre,* 1690, Furetière ; *rentrer par une autre porte,* au fig., 1675, M^me de Sévigné ; *...par la grande porte...,* 1907, Larousse ; *les bagatelles de la porte,* 1893, *Dict. général* — au fig., 1863, Littré, art. *bagatelle*] ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, v. 1138, Gaimar [*être à la porte,* 1893, *Dict. général ; laisser quelqu'un à la porte,* av. 1922, Proust — aussi au fig. ; *laisser quelque chose à la porte,* 1678, La Fontaine — aussi au fig. ; *mettre quelqu'un à la porte,* 1690, Furetière — « le congédier... », v. 1770, J.-J. Rousseau ; *à la porte !,* 1907, R. Rolland ; *à ma... porte,* 1962, Robert] ; sens II, 5, début du XX^e s. ; sens II, 6, 1458, *Mystère du Vieil Testament ;* sens II, 7, 1694, Acad. ; sens II, 8, 1690, Furetière [*porte de dégagement,* 1903, Larousse] ; sens II, 9, 1962, Robert ; sens III, 1, v. 1138, Gaimar [*porte à deux battants...,* 1690, Furetière ; *porte brisée,* 1636, Monet ; *porte composée,* 1963, Larousse ; *porte coulissante, porte va-et-vient,* 1962, Robert ; *porte vitrée,* 1690, Furetière ; *ouvrir une porte,* 1080, *Chanson de Roland ; tirer la porte,* XX^e s. ; *fermer la porte,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *fermer la porte sur quelqu'un,* 1875, Larousse ; *trouver porte close,* 1798, Acad. ; *claquer la porte,* 1939, G. Duhamel ; *écouter aux portes,* 1788, Féraud ; *forcer la porte de quelqu'un,* 1865, Littré, art. *forcer ; mettre la clef sous la porte,* 1798, Acad.] ; sens III, 2, 1689, M^me de Sévigné [*frapper... à toutes les portes,* 1694, Acad. ; *heurter/frapper à la bonne porte...,* 1869, *Littré ; ouvrir la porte à quelqu'un,* « l'introduire chez soi », av. 1857, Musset ; *ouvrir la porte à quelque chose,* « lui donner la possibilité de produire son effet », av. 1622, François de Sales ; *...refuser... sa porte à quelqu'un,* fin du XV^e s., Commynes] ; sens III, 3, 1645, Corneille [*fermer toutes les portes,* début du XX^e s. ; *ouvrir toutes les portes à quelqu'un,* 1875, Larousse] ; sens III, 4, 1903, Larousse [*laisser la porte ouverte à,* XX^e s. — *laisser une porte à,* même sens, 1738, Ch. Rollin ; *enfoncer une porte ouverte,* 1798, Acad.] ; sens 111, 5-6, 1690, Furetière [*porte de bassin,* 1903, Larousse ; *porte d'aérage,* 1875, Larousse] ; sens III, 7, 1606, Nicot).

I. OUVERTURE LAISSÉE DANS UNE ENCEINTE POUR ÉTABLIR LA COMMUNICATION ENTRE L'ESPACE CLOS ET L'EXTÉRIEUR. **1.** *Vx.* Ouvrage, dans une enceinte fortifiée, constituant le moyen d'accès à une ville et muni d'un système de fermeture : *Toutes ces portes étaient fortes, et belles aussi, ce qui ne gâte pas la force* [...]. *La nuit on fermait les portes* [...], *et Paris dormait tranquille* (Hugo). || *Ouvrir ses portes,* capituler en laissant entrer l'ennemi. || *Fermer ses portes,* se préparer à résister. || Auj. et fig. *Au moment où les portes se ferment,* à la nuit tombante : *Nous arrivâmes à Paris comme les portes de la ville se fermaient sur la fin de l'affaire Bonnat* (Cendrars). || **2.** Ouvrage architectural qui subsiste d'une ancienne fortification, à l'intérieur d'une ville : *La porte de la Craffe, qu'on voit à Nancy, date du XIV^e s.* || *Porte triomphale,* ou simplem. *porte,* ouvrage édifié en forme de porte monumentale, orné de sculptures, pour servir d'arc de triomphe : *La Porte Saint-Denis et la Porte Saint-Martin à Paris ont été construites au XVII^e s. pour commémorer des victoires de Louis XIV.* || **3.** Nom gardé par un lieu, à la périphérie d'une ville, où se trouvait autrefois une entrée aménagée et protégée : *Habiter à la porte d'Orléans. Le quartier de la porte Dorée. Descendre à la station de métro Porte de Charenton. Les Versaillais sont entrés par la porte de Saint-Cloud* (Adamov). || **4.** Zone située à l'extérieur, à proximité des entrées ou d'une entrée d'une ville ou d'un enclos : *Il y avait foule aux portes du champ de courses. Je me rappelle un petit bois d'orangers aux portes de Blidah* (Daudet). || *Aux portes de, à la porte de,* à l'entrée de : *À midi, nous déjeunons sur l'herbe aux portes du village* (R. Bazin). *Il a manqué au prolétariat une poésie* [...], *aussi communément comprise que le plus précis des mots d'ordre ou que le « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous » qu'on lit aux portes de la Russie soviétique* (Sartre) ; tout près de : *Les assaillants sont aux portes de la ville. Une place forte qui est à la porte de la frontière.* || Fig. et littér. *Aux portes de la vie, aux portes de la mort,* aux premiers instants de la vie, à la naissance, aux derniers instants de la vie, à l'agonie : *Le mariage bourgeois a mis notre pays en pantoufles, et bientôt aux portes de la mort* (Camus). || **5.** Endroit qui ouvre l'accès à un pays, à une région : *Thann que nous ignorions tous avant la guerre, parce que son nom, sur la carte, est noyé dans l'ombre des Vosges, porte d'Alsace qu'aucun de nous n'imaginait, et qui se dresse tout à coup en bois et en géraniums* (Giraudoux). || En géographie, défilé, gorge (le plus souvent au pluriel) : *Les portes du Caucase. Les Portes de Fer.* || **6.** *Spécialem.* Entrée d'une cour orientale. || *Par extens.* et *vx.* La cour elle-même : *Comme il est d'usage dans toutes les cours, ou plutôt dans toutes les portes orientales* (Voltaire). || Anc. *La Porte, la Sublime Porte,* le palais du sultan de Constantinople ; et *par extens.,* le gouvernement turc, sous les Ottomans : *La Porte se refusait à toute concession.* || *La Porte d'Or,* la cour des rois achéménides de Perse.

II. OUVERTURE PERMETTANT D'ENTRER DANS UN ÉDIFICE OU UNE DEMEURE ET D'EN SORTIR. **1.** Ouverture donnant accès à un édifice public : *Porte principale. Porte d'entrée. Porte de devant. Porte de derrière. Porte latérale. Porte d'honneur.* || *Porte de secours,* dans les établissements où accède un public nombreux, issue prévue par les règlements de police. || *Porte charretière* ou *cochère,* V. CHARRETIER et COCHÈRE. || *Porte interdite au public,* dans un établissement public, porte qui donne accès à une pièce réservée pour un usage privé ou à des services où n'a pas accès le public. || Fig. et fam.

Aimable, gracieux, etc., *comme une porte de prison,* d'humeur très maussade, revêche : *Il y a des jours où il* [le liftier] *est poli comme une porte de prison. Tout ça c'est des tire-sous* (Proust). || **2.** Ouverture par laquelle l'on pénètre dans une demeure particulière ou l'on en sort : *Attendre devant la porte. Une porte qui donne sur la rue, sur un jardin. Percer une porte. Se mettre en travers de la porte. Accompagner quelqu'un jusqu'à la porte. Je l'attrape par le bras et, rondo, je le pousse dans la porte* (Giono). || *Porte palière,* porte qui donne sur un palier et sert d'entrée principale à un appartement. || *Porte de service,* dans un immeuble bourgeois, porte qui donne sur un escalier secondaire et par laquelle se font les livraisons. || *Porte de derrière,* celle qui se trouve à l'arrière d'une maison ; *fig.* et *vx,* faux-fuyant, échappatoire. || *Porte de sortie,* celle qui permet de quitter un lieu ; au *fig.,* moyen de sortir d'une situation difficile, échappatoire : *Il* [Gontran] *vieillirait dans ce lycée dont il n'avait pu trouver la porte de sortie* (Giraudoux). *Je comprends certes ton point de vue, et me mords assez les doigts pour n'avoir pas su me ménager une porte de sortie dans mes traités avec le Mercure* (Gide). || *Porte dérobée, porte secrète,* ouverture dissimulée par une porte non apparente. || *Fausse porte,* imitation de porte, faite pour la symétrie. || *Condamner une porte,* supprimer le passage par cette porte, en l'obstruant d'une manière quelconque. || *Gagner, prendre la porte,* se diriger vers la sortie, sortir. || Fig. *Recevoir quelqu'un entre deux portes,* avoir un bref entretien avec lui. || *Si on le chasse par la porte, il rentre par la fenêtre,* se dit d'un importun que ne découragent pas les rebuffades et dont on ne peut se débarrasser. || Fig. *Rentrer par une autre porte,* poursuivre une entreprise par un autre moyen. || Fig. *Entrer par la grande porte,* obtenir d'emblée un poste important. || *Les bagatelles de la porte,* autref., balivernes débitées au public à l'extérieur, afin de l'inciter à payer l'entrée pour voir le spectacle ; au *fig.,* préliminaires sans importance d'une affaire ou d'une discussion sérieuse ; menues privautés qu'accorde une femme avant de se donner. || *Pas de porte,* v. PAS. || **3.** Seuil d'une maison : *Prendre le frais sur sa porte. On le voyait sur sa porte avec de belles pantoufles en tapisserie* (Flaubert). || **4.** *À la porte,* dehors. || *Être à la porte,* ne pas avoir le moyen d'entrer dans une maison ou un appartement. || *Laisser quelqu'un à la porte,* le faire attendre dehors ; au *fig.,* ne pas lui permettre de faire partie d'un groupe : *La princesse* [de Parme] *savait le regret qu'avait M^me^ de Cambremer d'être restée à la porte de la haute société aristocratique où personne ne la recevait* (Proust). || *Laisser quelque chose à la porte,* le laisser à l'entrée durant le temps de la visite ; au *fig.,* abandonner certaines habitudes, certaines considérations en abordant une situation nouvelle : *Laissez le sens moral à la porte en entrant au ministère* (Stendhal). || *Mettre quelqu'un à la porte,* le chasser énergiquement de chez soi : *Mettre à la porte un démarcheur importun ;* le congédier d'une entreprise, le priver de son emploi : *Les deux copains qui travaillaient avec moi ont été mis à la porte* (Queneau). || Ellipt. *À la porte !,* sortez !, dehors ! || Fam. *À ma (la, sa) porte,* près de chez soi : *Avoir le métro à sa porte.* || **5.** *De porte à porte,* d'un point à un autre sans changement ni transbordement : *Chaque déplacement se fait de porte à porte. Pas de trajets inutiles* (Romains). || **6.** *De porte en porte,* de maison en maison : *Il alla par les rues mendier son pain de porte en porte, selon la règle, pour l'amour de Dieu* (France). || **7.** *Porte à porte,* en des maisons contiguës, dans le voisinage immédiat : *Il aurait pu tout aussi bien descendre à l'hôtel de la ville, place Manin, où était Dechartre. C'était encore heureux qu'ils ne fussent pas porte à porte, dans le même corridor...* (France). || *Porte-à-porte,* v. à l'ordre alphab. || **8.** Ouverture donnant accès d'une pièce à une autre pièce, dans une maison ou un appartement : *Passer par la porte de la salle à manger pour accéder au salon.* || *Porte de dégagement,* porte intérieure d'un appartement, permettant de sortir d'une pièce ou d'y entrer directement sans avoir à traverser cet appartement. || **9.** Espace délimité par deux piquets entre lesquels doit passer le skieur dans un slalom : *Un champion éliminé pour n'avoir pas franchi une porte.*

III. ASSEMBLAGE MOBILE QUI CONSTITUE UNE FERMETURE. **1.** Le ou les panneaux qui permettent la fermeture d'un passage : *Porte de chêne. Porte de fer. Porte de contre-plaqué. Glisser le courrier sous la porte. Calfeutrer une porte. Sirius fait une colère comme on dit des enfants, de ces colères qui ne vont pas sans trépignements, sans coups de pied dans la porte* (Mauriac). *Quand il fut sur le seuil et qu'il tendit la main vers le bouton de la porte* (Simenon). || *Porte à deux battants* ou (vx) *à deux vantaux,* porte comprenant deux panneaux verticaux d'égale largeur, pouvant pivoter chacun sur des gonds, mais dont l'un seulement s'ouvre pour laisser passage aux personnes : *La porte bâtarde, mais à deux vantaux, donne sur la place* (Balzac). || *Porte bâtarde,* v. BÂTARD. || *Porte brisée,* porte dont une moitié se replie sur l'autre. || *Porte composée,* ensemble formé de vantaux accolés ou de vantaux et de châssis superposés, séparés par des parties dormantes. || *Porte coulissante,* porte ouvrant par translation horizontale. || *Porte va-et-vient,* porte que l'on ouvre indifféremment en poussant ou en tirant. || *Porte vitrée,* porte dont la partie supérieure est faite de vitres : *Au rez-de-chaussée, la devanture d'une épicerie. On y entre par une porte vitrée qui surmonte deux ou trois marches* (Ionesco). || *Ouvrir une porte,* faire jouer le mécanisme de fermeture pour écarter le panneau qui obstrue l'ouverture : *Prends les clefs ; une à une ; ouvre-moi chaque porte* [...]. *La première est celle des granges* (Gide). || *Tirer la porte,* ramener le panneau de fermeture dans son encadrement : *Michel sortit à tâtons et tira la porte* (Triolet). || *Fermer la porte,* rabattre le panneau de la porte sur l'encadrement et faire jouer la serrure. || *Fermer la porte sur quelqu'un,* la fermer dès qu'il est entré ou sorti. || *Trouver porte close,* ne pas trouver chez elle la personne visitée. || *Claquer la porte* ou *les portes,* les fermer violemment dans un mouvement de colère : *Il lui a fait une scène, il est, parti en claquant les portes* (Aragon). || *Écouter aux portes,* essayer de surprendre les conversations. || *Forcer la porte de quelqu'un,* entrer chez lui contre son gré. || *Mettre la clef sous la porte,* déménager sans payer ; quitter furtivement et définitivement sa demeure. || **2.** Fig. *Heurter* (vx), *frapper à la porte de quelqu'un,* s'adresser à lui pour obtenir une faveur. || *Frapper, heurter à toutes les portes,* s'adresser à tous ceux qui semblent devoir être utiles, employer toutes sortes de moyens. || *Frapper à la bonne porte, se tromper de porte,* s'adresser à la personne qui convient, à celle qui ne convient pas. || *Ouvrir la porte à quelqu'un, à quelque chose,* l'introduire chez soi : *Le père ouvre la porte au matériel époux, | Mais toujours l'idéal entre par la fenêtre* (Musset) ; donner à quelqu'un la possibilité d'agir, ou à quelque chose la possibilité de produire son effet : *Une large porte fut ainsi ouverte à la légende* (Renan). *Le roman peut prétendre à tout exprimer et atteindre, comme la lettre écarlate, à ce tour de force : une caricature cruelle du christianisme qui tourne subtilement à l'apologie et qui nous ouvre une porte sur le mystère du mal* (Mauriac). *Un Einstein prouve des erreurs. Il ouvre la porte à des erreurs nouvelles* (Cocteau). || *Fermer, refuser, interdire, condamner, défendre sa porte à quelqu'un,* refuser de le recevoir chez soi : *M^me^ de Bargeton devait rester toujours visible. Si elle avait fait fermer sa porte aux heures où venait Lucien, tout eût été dit, autant aurait valu s'enfuir avec lui* (Balzac). *Lassé* [...] *de toutes les portes fermées au nez* (France). || **3.** *Fig.* Moyen d'accès, introduction : *La géométrie est la porte des sciences mathématiques* (Littré). || *Fermer toutes les portes,* interdire l'accès auprès de toutes les personnes influentes : *Je voudrais faire une école d'indésirables comme moi. J'y enseignerais les attitudes qui ferment toutes les portes*

(Cocteau). || *Ouvrir toutes les portes à quelqu'un,* l'introduire partout où il peut trouver de l'aide pour ses projets : *Tant de gens se font fort de vous ouvrir toutes les portes* (Romains). || **4.** Fig. *Porte ouverte,* en économie politique, régime de liberté commerciale, sans barrières douanières. || *Opération portes ouvertes,* V. OPÉRATION. || *Laisser la porte ouverte à quelque chose,* ménager une possibilité à cela : *Laisser la porte ouverte aux négociations. Ce nouveau régime de libertés, c'est la porte ouverte à tous les abus.* || *Enfoncer une porte ouverte,* se donner bien du mal pour vaincre un obstacle imaginaire ou pour démontrer une vérité évidente. || **5.** Pièce mobile servant à fermer un meuble, un véhicule : *Une porte d'armoire, de réfrigérateur. Une voiture à deux, à quatre portes.* || **6.** Panneaux mobiles qui assurent une obturation hermétique : *Les portes d'une écluse.* || *Porte de bassin,* endroit resserré d'un bassin et fermé par des panneaux d'écluse, qui permet de le faire communiquer avec la mer ou le fleuve. || *Porte d'aérage,* dans les mines, cloison aménagée dans une galerie pour empêcher le courant d'air d'y passer ou pour l'obliger à passer ailleurs. || **7.** *Porte d'agrafe,* anneau fait de fil de laiton, cousu sur l'étoffe et dans lequel passe une agrafe pour tenir le vêtement fermé.

• SYN. : **II, 1** *portail.* || **III, 1** *battant, vantail ;* **5** *portière.*

2. porte [pɔrt] adj. (emploi adjectivé et spécialisé de *porte* 1 ; 1314, Mondeville [*éminences, vaisseaux portes,* 1869, Littré]). *Veine porte,* celle qui amène le sang dans le foie. || *Éminences portes,* saillies de la face inférieure du foie. || *Vaisseaux portes, système porte,* ensemble des veines qui drainent le sang du système digestif vers la veine porte.

3. porte- [pɔrt], premier élément, tiré du verbe *porter,* et qui sert à construire. comme base verbale, de très nombreux composés dont le second élément, faisant fonction de complément, désigne des personnes ou des objets : *Un porte-chéquier. Un porte-bébé.*

porté, e [pɔrte] adj. (part. passé de *porter* 1 ; XIIe s., au sens I, 2 [au fig., 1694, La Fontaine] ; sens I, 1, 1963, Larousse [*croix portée,* 1875, Larousse] ; sens I, 3, 1835, Acad. ; sens II, 1, 1635, *la Sage Folie,* 527 ; sens II, 2, 1867, Delvau [aussi *être porté sur la bouche*]).

I. 1. S'est dit, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), de certaines unités militaires transportées par des véhicules motorisés : *Dragons portés, artillerie portée, infanterie portée.* || *Croix portée,* en héraldique, croix latine penchée dans la position où était celle du Christ tandis qu'il la portait. || **2.** Soulevé et déplacé par une force de translation quelconque : *Un chalutier sortait du bassin, sans remorqueur, sans bruit, comme porté par le flot* (Simenon). || *Fig.* Entraîné : *Un orateur porté par l'enthousiasme de la foule.* || **3.** *Ombre portée,* ombre projetée sur un corps, une surface, par une autre surface, un autre corps.

II. 1. *Fig.* Qui est naturellement disposé à : *Porté à la colère.* || **2.** *Porté sur,* qui a un goût très vif pour : *En ma jeunesse, j'étais comme vous porté sur la créature* (France). *Je sais bien, je ne possède point toutes les vertus d'un Louis de Gonzague : je suis un peu porté sur ma bouche et sur celle des femmes* (Colette). || *Être porté sur la bouche,* être très gourmand.

• SYN. : **II, 1** *enclin, prédisposé, sujet ;* **2** *amateur, amoureux.*

porte-aéronefs [pɔrtaerɔnɛf] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *aéronef ;* 1963, Larousse). Nom générique des navires conçus pour servir de base à des aéronefs.

porte-à-faux [pɔrtafo] n. m. (de *porte-* 3, *à* et *faux* 2 ; 1836, Landais, aux sens 1-2). **1.** Disposition d'une chose qui n'est pas d'aplomb : *Quand il suffit d'un frisson de bise, d'une mauvaise utilisation de la lumière du soir, d'un porte-à-faux dans l'inclinaison des feuilles pour que la beauté, renversée, ne soit plus du tout étonnante* (Giono). || **2.** Partie d'ouvrage, d'une construction, d'un assemblage qui n'est pas soutenue par un appui : *Le ciment donne bien d'autres facilités. L'architecture cesse d'être emprisonnée dans sa prison cubique. Reliefs, porte-à-faux, encorbellements, spires, routes suspendues* [...], *tout cela est mis à notre disposition* (Claudel).

• SYN. : **1** *déséquilibre, instabilité.* — CONTR. : **1** *équilibre, stabilité.*

◆ **En porte à faux** loc. adj. et adv. (sens 1, 1865, Littré, art. *faux ;* sens 2, 1856, V. Hugo). **1.** Qui est hors d'aplomb : *Le vent fait s'écrouler la roche en porte à faux* (L. Daudet). || **2.** *Fig.* Dans une situation peu solide : *Elle* [la vanité] *vous soutenait comme un tuteur : si elle disparaît, vous avez un long moment de désarroi ; vous vous sentez un peu en porte à faux dans la société* (Montherlant).

porte-affiches [pɔrtafiʃ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *affiche ;* 1842, Acad.). Cadre, généralement grillagé ou vitré, où l'on placarde les affiches.

porte-aigle [pɔrtɛgl] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *aigle ;* v. 1805, d'après le *FEW,* IX, 209 *b*). Officier qui, sous l'Empire, portait l'aigle, emblème du bataillon ou du régiment.

porte-aiguille [pɔrtegɥij] n. m. (de *porte-* 3 et de *aiguille ;* 1741, Col de Vilars, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Pince d'acier dont se sert le chirurgien pour tenir l'aiguille à sutures. || **2.** Dans diverses machines, pièce où se fixe l'aiguille.

• Pl. *des* PORTE-AIGUILLE ou -AIGUILLES.

porte-aiguilles [pɔrtegɥij] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *aiguille ;* 1827, Acad.). Sorte de trousse ou d'étui pour aiguilles à coudre.

porte-aiguillon [pɔrtegɥijɔ̃] adj. invar. (de *porte-* 3 et de *aiguillon ;* 1836, Acad.). Se dit des insectes dont l'abdomen se termine par un aiguillon acéré ou venimeux.

porte-alésoir [pɔrtalezwar] n. m. (de *porte-* 3 et de *alésoir ;* 1963, Larousse). Arbre de machine qui supporte et entraîne les alésoirs en rotation et en translation.

• Pl. des PORTE-ALÉSOIRS.

porte-allumettes [pɔrtalymɛt] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *allumette ;* 1845, Bescherelle). Récipient, généralement muni d'un frottoir, où l'on met des allumettes (vieilli) : *Un porte-allumettes, avec une bande de papier d'émeri égrené et raclé de bleu par place* (Huysmans).

porte-amarre [pɔrtamar] adj. invar. (de *porte-* 3 et de *amarre ;* 16 juin 1867, *Moniteur universel* [p. 753], dans la loc. *flèche porte-amarre ; fusil porte-amarre,* 1883, Maupassant). Se dit d'une arme permettant de lancer une amarre : *Malgré les efforts du bateau de sauvetage et des lignes envoyées au moyen du fusil porte-amarre, quatre hommes et le mousse ont péri* (Maupassant).

◆ n. m. invar. (20 nov. 1868, *Moniteur universel,* p. 1521). Appareil servant à lancer une amarre soit d'un bâtiment à terre, soit de la terre sur un bâtiment. (On dit aussi LANCE-AMARRE.)

porte-à-porte [pɔrtapɔrt] n. m. (de *porte* 1 et de la prép. *à ;* 1962, Robert, aux sens 1-2). **1.** Forme de vente qui consiste à aller proposer la marchandise chez les particuliers en se présentant à leur domicile et en visitant systématiquement tous les locaux habités. || **2.** Toute forme de propagande qui utilise la même technique : *Vendre un journal au porte-à-porte.*

porte-arquebuse [pɔrtarkəbyz] n. m. (de *porte-* 3 et de *arquebuse ;* 1680, Richelet). Officier qui portait l'arquebuse du roi ou du seigneur.

• Pl. *des* PORTE-ARQUEBUSE ou -ARQUEBUSES.

porte-assiette [pɔrtasjɛt] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *assiette ;* 1653, Havard). Cercle métallique, plateau de bois, d'osier ou de fibre sur lequel on met les plats chauds.

porte-autos [pɔrtoto] adj. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *auto ;* 5 déc. 1967, *le Monde*). Se dit de véhicules terrestres ou ferroviaires aménagés pour transporter des autos sur deux niveaux superposés :

Des fourgons porte-autos équipent les trains auto-couchettes.

porte-avions [pɔrtavjɔ̃] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *avion* ; 1932, Larousse [d'abord *navire porte-avions,* 1923, Larousse]). Navire de guerre équipé d'une vaste plate-forme permettant l'envol et l'atterrissage d'avions de combat.

porte-bagages [pɔrtbagaʒ *ou* pɔrtəbagaʒ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *bagage ;* 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Cadre adapté à un véhicule (vélo, moto, auto) pour y arrimer des bagages. || **2.** Galerie disposée au-dessus de la tête des voyageurs, dans un car ou une voiture de chemin de fer, pour recevoir les bagages à main : *Descendre une valise du porte-bagages.*

porte-baguettes [pɔrtbagɛt *ou* pɔrtəbagɛt] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *baguette ;* 1680, Richelet, écrit *porte-baguette,* au sens de « rainure du fût d'une arme à feu destinée à recevoir la baguette » ; écrit *porte-baguettes,* au sens actuel, 1923, Larousse). Plaque de métal fixée sur le baudrier du tambour et munie de deux douilles où sont maintenues les baguettes.

porte-baïonnette [pɔrtbajɔnɛt *ou* pɔrtəbajɔnɛt] n. m. (de *porte-* 3 et de *baïonnette ;* 1842, Acad.). Pièce de cuir coulissant dans le ceinturon et qui soutient le fourreau de la baïonnette.

• Pl. *des* PORTE-BAÏONNETTE ou -BAÏONNETTES.

porte-balais [pɔrtbalɛ *ou* pɔrtəbalɛ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *balai ;* 1953, Larousse [aussi *couronne porte-balais*]). Gaine métallique maintenant dans une position relative invariable les balais d'une machine électrique tournante ; et adjectiv. : *Une couronne porte-balais.*

porte-balle [pɔrtəbal] n. m. (de *porte-* 3 et de *balle* 2 ; 1534, Rabelais). *Vx.* Mercier ambulant ; colporteur : *Puis il eut ce coup d'épaules vigoureux qui lui était familier, ce mouvement de porte-balles par lequel il se débarrassait des préoccupations trop cruelles, remettait en place ce fardeau que tout homme emporte avec lui...* (Daudet). *Puis il acheta à un porte-balle deux de ces petits livres bleus qu'on vendait autrefois dans les campagnes* (Pourrat).

• Pl. *des* PORTE-BALLES.

• SYN. : *camelot, charlatan, forain.*

porte-bannière [pɔrtbanjɛr *ou* pɔrtəbanjɛr] n. m. (de *porte-* 3 et de *bannière ;* v. 1460, G. Chastellain). Celui qui porte la bannière (par ex., d'une confrérie) : *Les gros porte-bannière ricanaient entre eux* (Daudet).

• Pl. *des* PORTE-BANNIÈRE ou -BANNIÈRES.

porte-barges [pɔrtbarʒ *ou* pɔrtəbarʒ] n. m. et adj. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *barge ;* 10 juin 1970, *la Croix*). Navire de charge dont la cargaison est constituée par des chalands ou barges : *Les porte-barges sont indépendants des installations portuaires. Des navires porte-barges.*

• SYN. : *porte-chalands.*

porte-barrette [pɔrtbarɛt *ou* pɔrtəbarɛt] n. m. (de *porte-* 3 et de *barrette ;* 1752, Trévoux). Officier de la cour pontificale chargé de porter la barrette aux cardinaux nouvellement promus.

• Pl. *des* PORTE-BARRETTE ou -BARRETTES.

porte-bât [pɔrtbɑ *ou* pɔrtəbɑ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *bât ;* 1571, *ZRP* [XXIX, 96], comme adj., écrit *porte-bas,* au sens de « qui porte un bât » ; écrit *porte-bât,* comme n. m., au sens actuel, 1875, Larousse). Bête de somme (au pr. et fig.).

porte-bébé [pɔrtbebe *ou* pɔrtəbebe] n. m. (de *porte-* 3 et de *bébé ;* avr. 1969, *Femme pratique*). Sorte de petite nacelle munie de poignées ou petit siège muni d'un baudrier, permettant de transporter à la main un bébé couché ou de l'asseoir à l'intérieur d'une voiture.

• Pl. *des* PORTE-BÉBÉ ou -BEBES.

porte-bec [pɔrtbɛk *ou* pɔrtəbɛk] n. m. (de *porte-* 3 et de *bec ;* 1823, Boiste, comme n. d'un genre d'insectes coléoptères ; sens actuel, 1903, Larousse). Petit tube en cuivre à l'une des extrémités duquel on visse un brûleur ou un bec à gaz.

• Pl. *des* PORTE-BEC ou -BECS.

porte-bijoux [pɔrtbiʒu *ou* pɔrtəbiʒu] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *bijou ;* 1903, Larousse). Meuble comprenant à sa base un coffre à tiroirs et surmonté d'une corbeille où on range ses bijoux.

porte-billets [pɔrtbijɛ *ou* pɔrtəbijɛ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *billet ;* 1923, Larousse). Petit portefeuille où l'on met les billets de banque.

porte-bobèche [pɔrtbɔbɛʃ *ou* pɔrtəbɔbɛʃ] n. m. (de *porte-* 3 et de *bobèche ;* 1869, Littré). Partie supérieure d'un flambeau, sur laquelle repose une bobèche.

• Pl. *des* PORTE-BOBÈCHES.

porte-bois [pɔrtbwa *ou* pɔrtəbwa] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *bois ;* 1868, La Blanchère). Larve de la phrygane, qui se protège par un fourreau fait de débris de végétaux et que les pêcheurs à la ligne utilisent comme esche : *Il trempait, selon la saison, le blé cuit, le porte-bois ou le ver rouge* (Genevoix).

porte-bonheur [pɔrtbɔnœr *ou* pɔrtəbɔnœr] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *bonheur ;* 15 avr. 1876, *Revue des Deux Mondes,* 748 [« bracelet... » ; « objet considéré comme fétiche », av. 1922, Proust]). Objet considéré comme fétiche : *Des porte-bonheur en saphir, des trèfles à quatre feuilles d'émail, des médailles d'argent, des médaillons d'or, des amulettes de turquoise, des chaînettes de rubis...* (Proust). || *Spécialem.* Bracelet d'une seule pièce, dit aussi *semainier,* qui s'enroule sept fois autour du bras.

• SYN. : *amulette, gri-gri, talisman.*

◆ adj. invar. (1967, Robert). Auquel est attribuée la vertu de favoriser la chance : *Muguet porte-bonheur.*

porte-bouchon [pɔrtbuʃɔ̃ *ou* pɔrtəbuʃɔ̃] n. m. (de *porte-* 3 et de *bouchon ;* 1903, Larousse). Petits anneaux placés de chaque côté de la tige d'un huilier et destinés à recevoir les bouchons des burettes.

• Pl. *des* PORTE-BOUCHONS.

porte-bougeoir [pɔrtbuʒwar *ou* pɔrtəbuʒwar] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *bougeoir ;* 1726, F. Molard [p. 174], au sens de « chandelier » ; sens actuel, 1903, Huysmans). Celui qui portait le bougeoir au cours des offices pontificaux : *Et c'était, dans l'espace laissé vide, les allées et venues des cérémoniaires et du porte-crosse, le va-et-vient des autres porte-insignes, du porte-bougeoir et du porte-mitre* (Huysmans).

porte-bougie [pɔrtbuʒi *ou* pɔrtəbuʒi] n. m. (de *porte-* 3 et de *bougie ;* 1728, Havard, au sens 2 ; sens 1, 1903, Larousse). **1.** *Vx.* Petit plateau surélevé où l'on mettait les chandeliers pour augmenter l'éclairage. || **2.** Canule servant à guider l'introduction d'une bougie dans l'urètre.

• Pl. *des* PORTE-BOUGIES.

porte-bouquet [pɔrtbukɛ *ou* pɔrtəbukɛ] n. m. (de *porte-* 3 et de *bouquet ;* 1680, Richelet, au sens de « plateau sur lequel les dames posent leurs bouquets » ; sens actuel, 1869, Littré). Petit vase à fleurs.

• Pl. *des* PORTE-BOUQUET ou -BOUQUETS.

porte-bouteilles [pɔrtbutɛj *ou* pɔrtəbutɛj] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *bouteille ;* 1790, Havard, au sens de « rond de feutre qu'on met sur la table pour préserver la nappe » ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1903, Larousse ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Châssis de fer supportant des bouteilles disposées en rangs horizontaux. || **2.** Hérisson servant à égoutter les bouteilles. || **3.** Panier de fil de fer, de vannerie, de plastique, dans lequel on transporte quelques bouteilles.

porte-brancard [pɔrtbrɑ̃kar *ou* pɔrtəbrɑ̃kar] n. m. (de *porte-* 3 et de *brancard ;* 1907, Larousse). Pièce de métal ou de cuir fixée à la dossière du harnais et destinée à recevoir le brancard.

• Pl. *des* PORTE-BRANCARD ou -BRANCARDS.

porte-bras [pɔrtbra *ou* pɔrtəbra] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *bras ;* 1875, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** *Vx.* Dans le tissage, courroie qui, pendant que l'on passait les fils de la chaîne dans les maillons des lames du métier à tisser, servait à supporter provisoirement l'avant-bras de la personne qui donnait les

fils. || **2.** Courroie en passementerie disposée dans une voiture pour que le passager puisse y passer le bras et le laisser reposer.

porte-bride [pɔrtbrid *ou* pɔrtəbrid] n. m. (de *porte-* 3 et de *bride* ; 1903, Larousse). Ustensile d'écurie servant à suspendre une ou plusieurs brides après usage : *Puis des porte-brides et des porte-selles faisaient saillie sur le mur* (Hermant).
• Pl. *des* PORTE-BRIDE ou -BRIDES.

porte-broche [pɔrtbrɔʃ *ou* pɔrtəbrɔʃ] n. m. et adj. (de *porte-* 3 et de *broche* ; 1723, Savary des Bruslons). Ustensile comportant un manche muni d'une virole métallique et d'une vis de serrage, et qui sert à emmancher des broches et outils divers.
• Pl. *des* PORTE-BROCHES.

porte-brosse [pɔrtbrɔs *ou* pɔrtəbrɔs] n. m. (de *porte-* 3 et de *brosse* ; 1951, Druon, 129). Support muni soit de poches, soit de crochets, permettant de ranger ou de suspendre une ou plusieurs brosses.
• Pl. *des* PORTE-BROSSE ou -BROSSES.

porte-cadres [pɔrtkadr *ou* pɔrtəkadr] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *cadre* ; 20 févr. 1968, *le Monde*). Syn. de PORTE-CONTENEURS.

porte-cannes [pɔrtkan *ou* pɔrtəkan] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *canne* ; 1890, Havard). Syn. de PORTE-PARAPLUIES.

porte-canon [pɔrtkanɔ̃ *ou* pɔrtəkanɔ̃] n. m. (de *porte-* 3 et de *canon* ; 1907, Larousse). Véhicule qui, pour certains types de canon, sert au transport du tube séparé du frein et de l'affût.
• Pl. *des* PORTE-CANONS ou -CANON.

porte-carabine [pɔrtkarabin *ou* pɔrtəkarabin] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *carabine* ; 1817, R. J. Chatelain, II, 6). Syn. de PORTE-MOUSQUETON.

porte-carnier [pɔrtkarnje *ou* pɔrtəkarnje] n. m. (de *porte-* 3 et de *carnier* ; 1890, *Dict. général*). Auxiliaire qui porte le carnier d'un chasseur.
• Pl. *des* PORTE-CARNIER ou -CARNIERS.

porte-cartes [pɔrtkart *ou* pɔrtəkart] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *carte* ; 1875, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse ; sens 3, 1914, *Manufacture française d'armes... de Saint-Étienne*). **1.** Étui ou petit portefeuille munis de transparents, permettant d'y placer des cartes de visite et des papiers d'identité. || **2.** Coupe destinée à recevoir les cartes de visite des visiteurs. || **3.** Étui pliant, souvent transparent, où l'on met des cartes géographiques, routières, etc.

porte-chalands [pɔrtʃalɑ̃ *ou* pɔrtəʃalɑ̃] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *chaland* ; 8 mars 1969, *Paris-Match*). Syn. de PORTE-BARGES.

porte-chance [pɔrtʃɑ̃s *ou* pɔrtəʃɑ̃s] n. m. et adj. invar. (de *porte-* 3 et de *chance* ; 1867, Delvau). Syn. peu usité de PORTE-BONHEUR : *L'effroi de perdre un porte-chance* (M. Prévost).

porte-chapeaux [pɔrtʃapo *ou* pɔrtəʃapo] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *chapeau* ; 1776, Valmont de Bomare, écrit *porte-chapeau,* au sens de « paliure épineux » ; écrit *porte-chapeaux* et *porte-chapeau,* aux sens actuels, 1903, Larousse). Meuble d'antichambre aux patères duquel on accroche les chapeaux. || Simple patère fixée au mur et servant à accrocher un chapeau. (En ce sens on écrit un *porte-chapeau,* et des *porte-chapeaux.*)

porte-charbon ou **porte-charbons** [pɔrtʃarbɔ̃ *ou* pɔrtəʃarbɔ̃] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *charbon* ; 1869, Littré). Partie d'un appareil électrique qui porte un ou plusieurs charbons.

porte-chéquier [pɔrtʃekje *ou* pɔrtəʃekje] n. m. (de *porte-* 3 et de *chéquier* ; 20 nov. 1972, *Elle*). Sorte de portefeuille à compartiment unique, dans lequel est glissé le carnet de chèques.
• Pl. *des* PORTE-CHÉQUIERS.

porte-cigares [pɔrtsigar *ou* pɔrtəsigar] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *cigare* ; 1841 [d'après le *FEW,* IX, 210 *b*], au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Syn. de FUME-CIGARE. || **2.** Étui à cigares : *Le maréchal ministre de la guerre tendit son porte-cigares au garde des Sceaux* (France).

porte-cigarette [pɔrtsigarɛt *ou* pɔrtəsigarɛt] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *cigarette* ; 1903, Larousse). Syn. de FUME-CIGARETTE : *Et l'ange précipité à terre, roule épouvanté sur la montre, le briquet, le porte-cigarette échappés de la poche de Maurice...* (France).

porte-cigarettes [pɔrtsigarɛt *ou* pɔrtəsigarɛt] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *cigarette* ; 1887, *Revue des Deux Monde,* 1, LXXXI, 347). Étui à cigarettes.

porte-clapet [pɔrtklapɛ *ou* pɔrtəklapɛ] n. m. (de *porte-* 3 et de *clapet* ; 1836, Acad.). Pièce de cuivre circulaire du corps de pompe, sur laquelle repose le clapet.
• Pl. *des* PORTE-CLAPETS.

porte-clefs ou **porte-clés** [pɔrtəkle] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *clef* ou *clé* ; 1581, Vaganay, au sens 1 [« celui qui détient les clefs d'un domaine... », XX^e s.] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Gardien de prison qui porte avec lui les clefs des cellules, des locaux, etc. : *Voici l'heure d'aller au préau, dit le porte-clefs* (Balzac). || *Par extens.* Celui qui détient les clefs d'un domaine et en contrôle l'entrée : *Il* [l'archange] *conduisit M^lle Barboué au pied du nuage où trônait saint Pierre et, s'enlevant d'un coup d'aile, alla parler à l'oreille droite du glorieux Porte-Clés, qui l'écouta attentivement* (Aymé). || **2.** Anneau ou étui où sont réunies les différentes clefs que porte une personne : *La manie de collectionner les porte-clefs s'appelle la copocléphilie.*

porte-collet [pɔrtkɔlɛ *ou* pɔrtəkɔlɛ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *collet* ; 1718, Acad.). Pièce rigide qui soutenait le collet ou le rabat : *Le cardinal de Bouillon tâchait de fois à autre de laisser entrevoir un peu de ce bleu* [marque de l'ordre] *entre le haut de sa soutane et son porte-collet* (Saint-Simon).

porte-conteneurs [pɔrtkɔ̃tənœr *ou* pɔrtəkɔ̃tənœr] n. m. invar. (francisation de *porte-containers* [v. ci-dessous] ; oct. 1973, *la Clé des mots,* p. 159). Navire de charge construit ou aménagé en vue du transport de conteneurs.
• REM. La forme de ce mot a été introduite à la suite des recommandations de l'Administration comme substitut de PORTE-CONTAINERS (de *porte-* 3 et du plur. de *container* ; 5 déc. 1967, *le Monde*).

porte-copie [pɔrtkɔpi *ou* pɔrtəkɔpi] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *copie* ; 1962, Robert). Appareil maintenant un document devant la personne qui le reproduit à la machine.

porte-cordeau [pɔrtkɔrdo *ou* pɔrtəkɔrdo] n. m. (de *porte-* 3 et de *cordeau* ; 1842, Acad.). Petit chevalet destiné à maintenir, dans les travaux de jardinage, un cordeau dans la direction qui lui a été donnée.
• Pl. *des* PORTE-CORDEAUX.

porte-coton [pɔrtkɔtɔ̃ *ou* pɔrtəkɔtɔ̃] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *coton* ; 1777, Voltaire, au sens 1 [au fig., 1803, Boiste] ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Officier de la garde-robe (depuis Louis XIV) qui présentait la serviette au roi quand celui-ci allait à la selle. || *Fig.* Personne d'une abjecte servilité. || **2.** Tige de bois ou de métal sur laquelle est enroulée une mèche de coton destinée à être introduite dans une place ou une cavité naturelle.

porte-couronne [pɔrtkurɔn *ou* pɔrtəkurɔn] n. m. (de *porte-* 3 et de *couronne* ; 1842, E. Sue). Monarque (souvent péjor.) : *Malgré le mépris qu'elles affichaient d'ordinaire pour les porte-couronnes* (Hermant). *Bien mieux que dans la vie, le sens à travers mes livres la fraternité qui nous lie, nous tous les porte-hottes et les porte-couronnes ; car des uns et des autres il ne reste que cendres...* (Rolland).
• Pl. *des* PORTE-COURONNES.
• SYN. : *tête couronnée.*

porte-couronnes [pɔrtkurɔn *ou* pɔrtəkurɔn] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *couronne* ; 1875, Larousse). Garniture métallique à laquelle on suspend les couronnes mortuaires.

porte-couteau [pɔrtkuto *ou* pɔrtəkuto] n. m. (de *porte-* 3 et de *couteau* ; 1803, Boiste, au sens de « instrument pour couper

le fil de fer dont on fait les hameçons » ; sens actuel, 1869, Littré). Ustensile de table sur lequel on pose la pointe du couteau pour ne pas salir la nappe : *Sa fine main jouait avec le porte-couteau* (Romains).

● Pl. *des* PORTE-COUTEAU ou -COUTEAUX.

porte-crayon [pɔrtkrɛjɔ̃ *ou* pɔrtəkrɛjɔ̃] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *crayon ;* 1609 [d'après le *FEW,* IX, 211 *a*], au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Tube de métal dans lequel on met un crayon, un reste de crayon ou un fusain. || **2.** *Plaisamm.* Dessinateur.

porte-croisée [pɔrtkrwaze *ou* pɔrtəkrwaze] n. f. (de *porte* 1 et de *croisée ;* 1694, Th. Corneille). Syn. de PORTE-FENÊTRE.

● Pl. *des* PORTES-CROISÉES.

porte-croix [pɔrtkrwa *ou* pɔrtəkrwa] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *croix ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1704, Trévoux). **1.** Celui qui porte la croix devant le pape. un archevêque ou un légat. || **2.** Celui qui porte la croix dans un cortège religieux : *Illustre porte-croix, par qui notre bannière | N'a jamais en marchant fait un pas en arrière* (Boileau). || **3.** Membre d'un ordre de chevalerie qui aurait été créé par saint Étienne, roi de Hongrie : *Le manteau blanc écartelé de noir des Porte-Croix* (Benoit).

porte-crosse [pɔrtəkrɔs] n. m. (de *porte-* 3 et de *crosse ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Celui qui porte la crosse d'un prélat au cours d'une cérémonie. || **2.** Petit fourreau en cuir attaché à la selle, et dans lequel est introduite la crosse de la carabine ou du mousqueton des cavaliers.

● Pl. *des* PORTE-CROSSE ou -CROSSES.

porte-cylindres [pɔrtsilɛ̃dr *ou* pɔrtəsilɛ̃dr] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *cylindre ;* 1963, Larousse). Bâti fixe qui supporte les cylindres, dans les diverses machines d'étirage utilisées en filature.

porte-dais [pɔrtədɛ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *dais ;* 1767, Diderot). Porteur du dais dans les processions.

porte-diamant [pɔrtdjamɑ̃ *ou* pɔrtədjamɑ̃] n. m. (de *porte-* 3 et de *diamant ;* 1932, Larousse). Corps de métal dans lequel on insère un éclat de diamant utilisé pour le dressage des meules de rectification ou pour la rectification de métaux durs.

● Pl. *des* PORTE-DIAMANT ou -DIAMANTS.

porte-dîner ou **porte-dîners** [pɔrtdine *ou* pɔrtədine] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *dîner ;* 1623, Havard). *Vx.* Panier en osier muni d'une anse et ouvert sur le côté, permettant de transporter des assiettes garnies de nourriture et superposées les unes aux autres. (On disait aussi PORTE-EN-VILLE.)

porte-documents [pɔrtdɔkymɑ̃ *ou* pɔrtədɔkymɑ̃] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *document ;* 1962, Robert). Sorte d'étui de cuir ou de matière plastique, plat et rectangulaire, muni sur trois de ses côtés d'un système de fermeture à glissière : *Les hommes d'affaires en tête au pas accéléré, avec leur porte-documents au bout du bras pour tout bagage, et leur air de savoir mieux voyager que les autres* (Queneau).

porte-drapeau [pɔrtdrapo *ou* pɔrtədrapo] n. m. (de *porte-* 3 et de *drapeau ;* 1578, H. Estienne, au sens 1 [dans un cortège, XXe s.] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Officier qui porte le drapeau du régiment. || Celui qui, en tête d'un cortège, porte le drapeau, l'emblème de l'association qui défile. || **2.** *Fig.* La personne qui manifeste le plus hardiment ou qui symbolise le mieux l'attachement à une idée, à une doctrine, etc. : *Porte-drapeau actuel de la politique Rampolla* (Romains).

● Pl. *des* PORTE-DRAPEAU OU -DRAPEAUX.

● SYN. : **2** *chef, leader, tête.*

porte-duc [pɔrtədyk] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *duc ;* 1875, Larousse). Officier de la maison du roi qui était sous les ordres du grand fauconnier.

portée [pɔrte] n. f. (part. passé fém. substantivé de *porter* 1 ; fin du XIIe s., *Prise d'Orange,* au sens de « mesure pour les liquides » ; XIIIe s., Godefroy, au sens de « enfant, progéniture » ; sens I, 1, milieu du XVe s., *Évangiles des quenouilles ;* sens I, 2, 1613, Voultier ; sens 1, 3, août 1681, d'après Littré, 1869 [*portée en lourd,* 1932, Larousse ; *portée en lourd utile,* 1963, Larousse] ; sens I, 4, 1er mars 1873, *Journ. officiel,* p. 1437 ; sens 1, 5, 1875, Larousse ; sens I, 6, fin du XIVe s. [en corderie, 1869, Littré] ; sens II, 1, 1752, Trévoux ; sens II, 2, 1963. Larousse [« surélévation... servant... de butée », 3 févr. 1873, *Journ. officiel,* p. 789 ; en fonderie, 1869, Littré] ; sens II, 3-4, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 5, 1963, Larousse ; sens III, 1, 1636, Monet [« distance comprise entre... deux pylônes », 1932, Larousse] ; sens III, 2, 1690, Furetière [« mesure itinéraire valant 1/50e de lieue », 1575, Godefroy ; *portée maximale d'un instrument de mesure,* 1963, Larousse] ; sens III, 3, av. 1549, Marguerite de Navarre [aussi *à portée de canon ; à portée...,* 1678, La Fontaine ; *portée explosive,* 1903, Larousse] ; sens III, 4, 1690, Furetière [*à portée de la main,* 1845, Bescherelle (d'abord *à la portée de la main,* 1754, Condillac) — au fig., début du XXe s. ; *à (la) portée de quelqu'un,* 1690, Furetière — au fig., 1672, Mme de Sévigné] ; sens III, 5, 1636, Monet [*à portée de,* 1680, Mme de Sévigné] ; sens III, 6, 1932, Larousse ; sens IV, 1, 1538, R. Estienne [aussi « capacité de l'intelligence » et « degré dans l'acuité d'esprit » ; *être/mettre à la portée de,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *être à portée de* et l'infinitif, 1675, Mme de Sévigné ; *se mettre à la portée de quelqu'un,* 1659, Bossuet] ; sens IV, 2, 1662, Corneille [aussi « ...effet, conséquence »] ; sens IV, 3, 1975, Larousse).

I. CE QUI EST PORTÉ EN UNE FOIS. **1.** Ensemble des petits qu'une femelle porte et met bas en une fois : *L'hydre morte, il mettait le pied sur la portée* (Hugo). « *Cinq enfants d'une même portée, dit le chroniqueur. — Portée était vraiment le mot juste », opina la marquise* (La Varende). || **2.** Durée de la gestation : *La portée de l'éléphant est de six cent vingt jours.* || **3.** *Vx.* En termes de marine, charge que peut porter un navire. || Auj. *Portée en lourd,* poids total qu'un navire peut porter quand il est chargé à son tirant d'eau maximal en eau salée. (Syn. PORT EN LOURD.) || Auj. *Portée en lourd utile,* nombre de tonnes métriques de chargement que le navire peut porter. || **4.** Vx. *Portée d'une balance,* poids maximal, qu'une balance peut peser. || **5.** *Arg.* Paquet de cartes préparées et ajoutées au jeu par le tricheur quand il tient la main. || **6.** Dans le textile, assemblage des fils de chaîne réunis par un même lien. || Ensemble des torsades de fils que le cordier développe pour en former un câble.

II. CE SUR QUOI PREND APPUI QUELQUE CHOSE. **1.** En musique, série de lignes horizontales (5 en général) parallèles et équidistantes sur lesquelles sont placées les notes de musique : *Je rêverais une pièce — courte — mais vraiment « de silence » qui ne semblerait qu'une portée musicale où l'initié lecteur grouperait les notes sensitives au gré de ses intimes émois...* (Gide). || **2.** En mécanique, partie d'un arbre de transmission qui tourne dans un palier ou qui frotte sur le coussinet. || Surélévation, dans une pièce mécanique, servant d'appui ou de butée. || Sur un noyau de fonderie, partie destinée à prendre appui dans le moule. || **3.** Dans un ouvrage d'horlogerie, point sur lequel porte un pivot vertical. || **4.** En joaillerie, place que doit occuper la pièce à sertir. || **5.** En termes de chemin de fer, partie cylindrique de l'essieu sur laquelle on cale le corps de roue : *Portée de calage.*

III. DISTANCE QUI SÉPARE LE POINT D'OÙ PART UNE CHOSE ET LE POINT QU'ELLE ATTEINT. **1.** Distance, sans appui intermédiaire, du point d'encastrement d'une pièce jusqu'à son extrémité ou jusqu'à un autre point d'encastrement : *La portée d'une poutre, d'une solive.* || Dans les lignes électriques ou télégraphiques, distance comprise entre deux poteaux ou deux pylônes : *La portée de la ligne est calculée en fonction du poids des matériaux qui entrent dans sa fabrication.* || **2.** En topographie, unité de longueur égale à la longueur de la chaîne dont l'arpenteur se sert pour mesurer le terrain : *La portée de la chaîne d'arpenteur est souvent de dix mètres.* || *Portée maximale d'un instrument de mesure,* valeur de la grandeur à

mesurer au-dessus de laquelle les résultats du mesurage sont susceptibles d'être entachés d'erreur. || **3.** Limite jusqu'à laquelle porte une arme quelconque : *Portée d'un fusil, portée d'un canon. Ce n'est pas loin d'ici, à quatre portées de lance-pierre* (Aymé). *Il me plaît d'habiter à une portée de fusil de la barrière, au bord d'un grand chemin et toujours prêt à partir* (Chateaubriand). *La rue, longue d'une portée de fusil* (Flaubert). || *À portée de canon, de fusil,* à une distance où peuvent porter ces armes : *La ville est maintenant à portée de canon.* || *À portée, hors de portée,* dans la limite ou hors de la limite du champ de tir du tireur : *Leur dernier virage* [des sarcelles] *les mit à portée de Barfeuille, qui tira* (M. de Saint-Pierre). || *Portée explosive,* longueur de l'étincelle d'une décharge électrique. || **4.** Distance à laquelle peut atteindre une action physique : *Calculer la portée de son coup de poing.* || *À portée, à portée de la main,* à une distance que la main peut atteindre aisément : *Il garde toujours son revolver à portée. On plaçait de nouveau le fusil à portée de la main, sur la table, à côté de l'assiette de soupe* (Giono). *À part les salles de bain, les commutateurs à portée de la main, les cours bien éclairés pour écrire, les glaces pour bien se voir* [...], *il y avait cette atmosphère de confort...* (Triolet) ; au *fig.,* accessible à : *Telle est peut-être l'explication de l'extraordinaire résignation des multitudes. La Puissance est à la portée de la main du Pauvre, et le Pauvre l'ignore...* (Bernanos). || *À portée, à la portée de quelqu'un,* se dit d'une chose disposée de telle façon que quelqu'un puisse l'atteindre : *Il ne faut pas laisser les médicaments dangereux à la portée des enfants. Des objets* [...] *que nous lui décrivions* [à la jeune aveugle] *lorsque nous ne les pouvions mettre directement à sa portée* (Gide) ; et au fig. : *Vivre sa foi, c'est expérimenter cet amour* [le Dieu amour], *c'est le mettre à tous les jours en quelque sorte. La vie sacramentelle met à notre portée le capital infini* (Mauriac). || **5.** Distance à laquelle peut agir un sens : *La portée de la vue diminue avec l'âge. L'odorat des animaux sauvages a une portée considérable. Être à la portée des oreilles ennemies. Il était hors de portée des voix et trop avant dans les sentes pour apercevoir la mer* (Duhamel). || Vx. *À portée de, hors de portée de* (avec un infinitif), à une distance telle que l'action évoquée est possible, impossible : *Ceux de ces nouveaux camarades qui avaient été à portée de le voir* (Stendhal). || **6.** Distance à laquelle on peut recevoir normalement les signaux d'une station radioélectrique : *Portée normale d'une station d'émission.*

IV. CAPACITÉ D'ACTION OU DE RÉCEPTION NON MESURABLE MATÉRIELLEMENT. **1.** *Class.* et *littér.* Limite jusqu'à laquelle peut aller l'esprit : *L'on peut, avec une portée d'esprit fort médiocre, y faire de grands progrès* (La Bruyère). *Cette nuance de familiarité délicate qui convient à deux âmes de même portée* (Stendhal). || Capacité de l'intelligence : *Dinah, dont l'esprit se dérouille promptement, et dont l'intelligence avait de la portée, eut bientôt jugé littérairement son idole* (Balzac). *On trouvera* [...] *quelques esprits supérieurs, de portée plus vaste* (Taine). || Degré dans l'acuité d'esprit : *Deux fois par an, lire ou relire un livre de guerre sérieux, ou voir un film de guerre. Tout de suite notre vision de la vie s'approfondit d'une portée* (Montherlant). || *Être à la portée de, mettre à la portée de,* en parlant d'une chose, être au niveau, mettre au niveau de la capacité intellectuelle de quelqu'un : *Il trouva quelques idées à la portée de ces intelligences, non cultivées exprès, des jeunes filles de la noblesse de province* (Stendhal). || Class. *Être à portée de* (avec l'infinitif), en parlant de quelqu'un, être à même de, en position de : *Je ne suis pas à portée de recevoir cette joie* (Sévigné). || *Se mettre à la portée de quelqu'un,* s'exprimer avec un vocabulaire, dans un langage qui est compris aisément par lui. || **2.** Capacité que présente une chose à atteindre un but, à produire un effet ; efficacité, valeur : *L'ouvrage débutait par un titre qui expliquait son origine et sa haute portée* (Renan). *Le thème, le problème, la portée de cette pensée ne m'importent que par effort* (Valéry). || Étendue de ce champ d'action ; effet, conséquence : *Quant à l'activité personnelle de Jacques, dans cet univers qu'hier encore elle ignorait, elle n'en saisissait qu'imparfaitement la portée* (Martin du Gard). [Jerphanion :] *C'est donc le moment pour moi de faire le dernier travail de réflexion préalable, de fixer un plan d'action à longue portée* (Romains). *La surprise leur faisait exagérer la portée de la déclaration du procureur qui n'était pas sentence de juge* (Caillois). *« Vous êtes un gamin sans cervelle, incapable de mesurer la portée de ses actes »* (Gracq). || **3.** *Portée d'un identificateur,* en informatique, partie d'un programme définie soit statistiquement à l'écriture, soit dynamiquement à l'exécution, dans laquelle un identificateur peut être utilisé.

◆ **portées** n. f. pl. (1373, Gace de la Buigne). En vénerie, menues branches cassées ou froissées qui permettent de prendre connaissance du passage d'un cerf et de la direction de sa course.

porte-embrasse [pɔrtɑ̃bras] n. m. (de *porte-* 3 et de *embrasse* ; 1903, Larousse). Support fixé au mur pour supporter une embrasse de rideau.

● Pl. *des* PORTE-EMBRASSE ou -EMBRASSES.

porte-enseigne [pɔrtɑ̃sɛɲ] n. m. (de *porte-* 3 et de *enseigne* ; 1529, Parmentier, écrit *port'enseigne* ; *porte-enseigne,* 1564, *Indice de la Bible*). *Vx.* Porte-drapeau : *Un officier d'administration les prenait un par un et, à l'appel de son régiment, chaque porte-enseigne s'avançait pour chercher un reçu* (Daudet).

● Pl. *des* PORTE-ENSEIGNE ou -ENSEIGNES.

porte-entonnoir [pɔrtɑ̃tɔnwar] n. m. (de *porte-* 3 et de *entonnoir* ; 1963, Larousse). Dispositif destiné à supporter les entonnoirs pendant la filtration des liquides.

● Pl. *des* PORTE-ENTONNOIR ou -ENTONNOIRS.

porte-en-ville [pɔrtɑ̃vil] n. m. invar. (de *porte-* 3, en, prép., et *ville* ; 1903, Larousse). Syn. de PORTE-DÎNER.

porte-épée [pɔrtepe] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *épée* ; 1564, J. Thierry, au sens de « celui qui porte l'épée d'un autre » ; sens actuel, fin du XVI^e^ s.). Morceau de cuir ou d'étoffe qui s'attache à la ceinture pour soutenir le fourreau de l'épée ou de la baïonnette.

porte-éperon [pɔrteprɔ̃] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *éperon* ; 1704, Trévoux). Courroie qui soutient l'éperon du cavalier.

porte-éponge ou **porte-éponges** [pɔrtepɔ̃ʒ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *éponge* ; 1640, Oudin, écrit *port'esponge,* au sens de « petit valet » ; écrit *porte-éponge,* au sens actuel, 1718, Havard [*porte-éponges,* 1903, Larousse]). Support fixé au mur ou à la baignoire pour recevoir les éponges de toilette.

porte-étendard [pɔrtetɑ̃dar] n. m. (de *porte-* 3 et de *étendard* ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** Cavalier qui porte l'étendard. || **2.** Pièce de cuir fixée à la selle, et sur laquelle s'appuie la hampe de l'étendard.

● Pl. *des* PORTE-ÉTENDARD ou -ÉTENDARDS.

porte-étriers [pɔrtetrije] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *étrier* [v. ce mot] ; 1611, Cotgrave, écrit *portestrieux* ; 1660, Oudin, écrit *porte-estriers* ; *porte-étriers,* 1680, Richelet). Sangle attachée à la selle, qui permet de relever les étriers.

porte-étrivière [pɔrtetrivjɛr] n. m. (de *porte-* 3 et de *étrivière* ; 1756, *Encyclopédie,* VI, 84). Chacun des supports en acier fixés de part et d'autre de l'arçon d'une selle, dans lesquels passent les étrivières.

● Pl. *des* PORTE-ÉTRIVIÈRES.

portefaix [pɔrtəfɛ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *faix* [v. ce mot] ; 1270, *Romania* [XXXIV, 174], écrit *porte-fays* [*portefais,* v. 1398, *le Ménagier de Paris* ; *portefaix,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). **1.** Celui dont le métier est de porter des fardeaux. (Vieilli.) || **2.** *Péjor.* Travailleur aux manières rudes : *Ces portefaix et ces commères, dit-il, sont plus plaisants que les*

Grecs et les Romains si chers aujourd'hui à nos peintres (France). *Bernis, dans ce milieu flou* (un dancing) [...], *se sent lourd comme un portefaix...* (Saint-Exupéry).

porte-fanion [pɔrtfanjɔ̃ *ou* pɔrtəfanjɔ̃] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *fanion ;* 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Gradé qui porte le fanion distinctif d'un officier général. || **2.** Sous-officier attaché à la personne d'un officier général de haut rang.

porte-fenêtre [pɔrtfənɛtr *ou* pɔrtəfnɛtr] n. f. (de *porte* 1 et de *fenêtre ;* 1676, Félibien, p. 706). Porte vitrée, généralement à deux battants, qui ouvre sur une terrasse ou un balcon et qui tient lieu de fenêtre pour laisser pénétrer la lumière extérieure : *Il avait disparu brusquement, fermant derrière lui avec colère ses portes-fenêtres* (Camus).

• Pl. *des* PORTES-FENÊTRES.

• SYN. : *porte-croisée.*

porte-fer [pɔrtəfɛr] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *fer* 1 ; 1754, La Porterie, 189). Pochette de cuir suspendue de chaque côté de la selle du cavalier et portant un fer de rechange.

portefeuille [pɔrtəfœj] n. m. (de *porte-* 3 et de *feuille ;* 1544, *Dict. général,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1834, Landais [« œuvres qu'un écrivain n'a pas encore... publiées », av. 1778, Voltaire] ; sens I, 3, 1885, A. France ; sens I, 4, 1869, Littré ; sens I, 5, 1833, Balzac [*mettre un lit en portefeuille,* 1888, Villatte] ; sens II, 1, 1749, Brunot [*ministre sans portefeuille,* 1835, Acad.] ; sens II, 2, fin du XVII^e^ s., Saint-Simon).

I. 1. Enveloppe de carton, de cuir ou d'étoffe qui se plie comme un livre et dans laquelle on met des papiers, des dessins, etc. (vieilli) : *Apportant avec lui trois volumes et un portefeuille, pour prendre des notes* (Flaubert). *Ayez seulement l'obligeance de me donner mon portefeuille — là au coin de mon bureau — et d'approcher un peu la lampe* (Bernanos). || **2.** *Vx.* Ouvrages contenus dans cette enveloppe, particulièrement collection de dessins, d'estampes. || œuvres qu'un écrivain n'a pas encore achevées ou publiées : *Il a en portefeuille un très beau roman.* || **3.** *Vx.* Serviette où un écolier met ses livres et ses cahiers : *Le soir, pendant que, nos portefeuilles sous le bras, nous suivions ensemble la rue du Cherche-Midi* (France). || **4.** Étui de cuir ou d'une matière semblable, formé de deux parties qui se replient l'une sur l'autre, muni de compartiments où l'on met les billets de banque, pièces d'identité et autres papiers et que l'on porte sur soi ou avec soi : *Il sortit son portefeuille, et surprit le regard ardent que Colle jetait aux billets tandis qu'il les maniait* (Montherlant). || **5.** *Pop.* et *vx.* Lit : *Il est sept heures, vous devriez vous aller serrer dans votre portefeuille* (Balzac). || *Mettre un lit en portefeuille,* replier le drap supérieur vers le chevet de façon que la victime de cette attrape ne puisse s'allonger dans son lit.

II. 1. *Fig.* Département ministériel : *[Jerphanion :] Si je veux garder mon rang dans le personnel ministrable, ne pas me laisser oublier, il faudra que je me contente encore de quelque portefeuille ridicule...* (Romains). *Il a accepté le portefeuille de l'Agriculture.* || Autref. *Ministre sans portefeuille,* ministre qui n'était pas chargé d'un département ministériel particulier et dont la fonction était essentiellement politique. || **2.** *Fig.* Ensemble des effets de commerce et des valeurs mobilières détenus par une société ou un particulier : *Ce diable d'Haviland est à la tête d'une fortune magnifique. Des immeubles, des bois, des fermes, des valeurs en portefeuille ! tout !* (France). *Julia, Maria, Elvire avaient reçu chacune un petit paquet de titres qui leur constituaient une médiocre rente. Elles confièrent la gestion de leur « portefeuille » à des hommes d'affaires de Foggia, qui leur promirent de leur procurer un intérêt bien supérieur* (Vailland).

• SYN. : **I, 3** *cartable, carton, gibecière* (vx), *porte-documents, sacoche ;* **4** *porte-billets, porte-cartes ;* **5** *pieu* (pop.), *plumard* (pop.) || **II, 1** *maroquin* (fam.).

◆ adj. (milieu du XX^e^ s.). *Jupe portefeuille,* jupe sans couture, faite d'un lé de tissu qui enveloppe le corps et revient sur lui-même.

portefeuilliste [pɔrtəfœjist] n. (de *portefeuille ;* 1845, Bescherelle, au sens de « fabricant de portefeuilles » ; sens actuel, 10 mai 1963, *le Monde*). Employé, employée de banque qui s'occupe de la tenue du portefeuille des clients.

porte-film [pɔrtfilm *ou* pɔrtəfilm] n. m. (de *porte-* 3 et de *film ;* 1963, Larousse). Sorte de plaque métallique comportant deux feuillures parallèles dans lesquelles on glisse le plan-film, afin d'enchâsser le tout dans le châssis de prise de vues.

• Pl. *des* PORTE-FILM OU -FILMS.

porte-filtre [pɔrtfiltr *ou* pɔrtəfiltr] n. m. (de *porte-* 3 et de *filtre ;* 1875, Larousse, au sens de « appareil destiné à supporter les entonnoirs pendant la filtration des liqueurs » ; sens actuel, 1943, Duca, p. 20). En optique, dispositif sur lequel est monté un filtre.

• Pl. *des* PORTE-FILTRE OU -FILTRES.

porte-flambeau [pɔrtflɑ̃bo *ou* pɔrtəflɑ̃bo] n. m. (de *porte-* 3 et de *flambeau ;* 1625, Stoer). Personne qui porte un flambeau ; et adjectiv. : *Deux cents valets porte-flambeau* (Hugo).

• Pl. *des* PORTE-FLAMBEAU OU -FLAMBEAUX.

porte-foret [pɔrtfɔrɛ *ou* pɔrtəfɔrɛ] n. m. (de *porte-* 3 et de *foret ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Douille adaptée au nez de la perceuse et destinée à recevoir un foret. || **2.** Petite machine à percer. (Syn. CHIGNOLE.)

• Pl. *des* PORTE-FORET OU FORETS.

porte-fort [pɔrtəfɔr] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *fort* 1 ; 1866 [d'après Littré, 18691, au sens 1 ; sens 2, 1936, Capitant). **1.** En termes de droit, celui qui se porte fort, garantit qu'un tiers prendra un engagement. (Rare.) || **2.** Engagement de la personne qui fait cette promesse : *L'acte de porte-fort garantit l'acceptation de l'obligation par le tiers.*

porte-fouet [pɔrtəfwɛ] n. m. (de *porte-* 3 et de *fouet ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens de « celui qui dirige tout en dictateur » ; 1660, Corneille, au sens de « [celui] qui porte un fouet » ; sens 1-2, 1903, Larousse). **1.** Étui placé sur une voiture hippomobile à portée du cocher, dans lequel le manche du fouet repose par son gros bout. || **2.** Support pour accrocher le fouet dans une écurie ou une remise.

• Pl. *des* PORTE-FOUET OU -FOUETS.

porte-fût ou **porte-fûts** [pɔrtəfy] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *fût ;* 1903, Larousse). Chantier de bois ou de métal sur lequel on place un ou plusieurs tonneaux.

porte-glaive [pɔrtəglɛv] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *glaive ;* 1740, Trévoux, au sens de « membre d'un ordre religieux militaire » ; sens 1, 1903, Larousse ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** *Autref.* Gaine de cuir suspendue au ceinturon qui supportait le fourreau du sabre-poignard ou celui du sabre-baïonnette. || **2.** Celui qui porte un glaive. (Peu usité.) || **3.** Nom usuel du *xiphophore,* poisson d'ornement.

porte-goutte [pɔrtəgut] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *goutte ;* 1903, Larousse). Biseau de fer à souder sur lequel adhère la goutte à souder.

porte-graine ou **porte-graines** [pɔrtəgrɛn] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *graine ;* 1805, *Cours complet d'agriculture* [XII, 1211, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Pied de plante que l'on destine à fournir de la graine. || **2.** Arbre réservé pour servir au repeuplement.

porte-greffe ou **porte-greffes** [pɔrtəgrɛf] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *greffe ;* 15 janv. 1877, *Revue des Deux Mondes,* p. 271). Sujet sur lequel on fixe le ou les greffons.

porte-grille [pɔrtəgrij] n. f. (de *porte* 1 et de *grille ;* 1962, Robert, art. *porte*). Porte constituée dans sa partie inférieure par des panneaux en bois ou en métal, et, dans sa partie supérieure, par des barreaux.

• Pl. *des* PORTES-GRILLES.

porte-hache [pɔrtəaʃ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *hache ;* 1835, Acad.). Étui où

est logé le fer d'une hache et qui permet de la transporter sans se blesser.

porte-harnais [pɔrtəarnɛ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *harnais ;* 1903, Larousse). Supports, fixes ou mobiles, destinés à recevoir les effets de harnachement.

• SYN. : *porte-bride, porte-selle.*

porte-hauban ou **porte-haubans** [pɔrtoobɑ̃] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *hauban ;* 1552, Rabelais, écrit *porte-haubanc ; porte-hauban(s),* 1611, Cotgrave). Plate-forme horizontale extérieure, placée par le travers d'un mât, et qui donne aux haubans l'écartement suffisant.

porte-hélice [pɔrtelis] adj. invar. (de *porte-* 3 et de *hélice ;* 1963, Larousse). Se dit de l'arbre qui transmet la puissance motrice de la machine à l'hélice du bateau.

porte-hélicoptères [pɔrtelikɔptɛr] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *hélicoptère ;* 1963, Larousse). Bâtiment de guerre spécialement aménagé pour le décollage et l'appontement des hélicoptères.

porte-insigne [pɔrtɛ̃siɲ] n. m. (de *porte-* 3 et de *insigne ;* 1963, Larousse). Clerc qui était chargé de porter un des insignes de l'évêque.

• Pl. *des* PORTE-INSIGNE ou -INSIGNES.

porte-isolateur [pɔrtizɔlatœr] n. m. (de *porte-* 3 et de *isolateur ;* 27 févr. 1875, *Journ. officiel,* p. 1510). Support auquel sont fixés les isolateurs sur lesquels sont tendus des fils électriques.

• Pl. *des* PORTE-ISOLATEURS.

porte-jambes [pɔrtʒɑ̃b *ou* pɔrtəʒɑ̃b] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *jambe ;* 1903, Larousse). Appareil qu'on fixe à une table pour soutenir les jambes lors d'un examen des organes génito-urinaires.

porte-jarretelles [pɔrtʒartɛl *ou* pɔrtəʒartɛl] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *jarretelle ;* 1935, Sachs-Villatte). Étroite ceinture uniquement destinée à supporter les jarretelles qui retiennent les bas.

porte-jupe [pɔrtəʒyp] adj. invar. (de *porte-* 3 et de *jupe ;* 1695, Regnard). *Vx.* Qui porte une jupe : *Et rien n'est si trompeur qu'animal porte-jupe* (Regnard).

◆ n. m. (1893, *Dict. général* [« support de bois... », 1963, Larousse]). *Autref.* Pince servant à tenir la jupe relevée. (Syn. PAGE, RELÈVE-JUPE.) || *Auj.* Support, de bois ou de métal, servant à suspendre les jupes.

• Pl. *des* PORTE-JUPE ou -JUPES.

porte-lame [pɔrtəlam] n. m. (de *porte-* 3 et de *lame ;* 1932, Larousse). Barre cylindrique qui reçoit et entraîne en rotation et en translation une lame d'alésage.

• Pl. *des* PORTE-LAME ou -LAMES.

porte-lames [pɔrtəlam] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *lame ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Support fixe des lames, dans une faucheuse ou une moissonneuse. || **2.** *Vx.* Pièce de bois qui faisait hausser et baisser les lames du métier des rubaniers.

porte-lanterne [pɔrtlɑ̃tɛrn *ou* pɔrtəlɑ̃tɛrn] n. m. (de *porte-* 3 et de *lanterne ;* 1636, Monet, au sens de « porteur de lanterne » ; sens actuel, 1903, Larousse). Chacun des deux petits cylindres métalliques creux, fixés de chaque côté de la caisse de la voiture, dans lequel on glissait la douille de la lanterne.

• Pl. *des* PORTE-LANTERNE ou -LANTERNES.

porte-lettres [pɔrtəlɛtr] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *lettre ;* 1636, Monet, au sens de « messager » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** *Vx.* Petit portefeuille de poche pour lettres et papiers. || **2.** Portefeuille contenant les papiers qu'on doit présenter à la signature.

porte-liqueurs [pɔrtlikœr *ou* pɔrtəlikœr] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *liqueur ;* 1837, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** Petit ustensile où l'on place les flacons à liqueurs. || **2.** Plateau pour verres et flacons à liqueurs.

portelone [pɔrtlɔn *ou* pɔrtəlɔn] n. m. (ital. *portellone,* même sens, augmentatif de *porta,* porte, lat. *porta* [v. PORTE 1] ; 1953, Larousse). Sabord de grande dimension pratiqué à l'avant ou à l'arrière d'un navire, pour faciliter son chargement ou son déchargement.

porte-lumière [pɔrtlymjɛr *ou* pɔrtəlymjɛr] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *lumière ;* av. 1589, J. A. de Baïf, au sens de « ce qui répand la lumière » ; sens actuel, 1877, A. Daudet). *Fig.* Celui qui montre la voie, guide : *Cette société, la première de toutes, sur laquelle le monde entier a les yeux fixés comme sur un porte-lumière* (Daudet). *Elle* [Athalie] *lui a transmis* [au petit Joas] *le flambeau, à ce porte-lumière, à ce Lucifer ; elle ne se doute pas que cet enfant sera sa vengeance* (Mauriac).

porte-malheur [pɔrtmalœr *ou* pɔrtəmalœr] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *malheur ;* 1604, Certon, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Personne ou chose considérée comme portant malheur : *Vous êtes tous des porte-malheur, toi et les compagnons* (Balzac). || **2.** Nom usuel des insectes du genre *blaps,* qui se trouvent dans les maisons d'habitation.

◆ adj. invar. (1877, Littré). Qui passe pour porter malheur : *La chouette est généralement considérée comme un oiseau porte-malheur.*

porte-manchon [pɔrtmɑ̃ʃɔ̃ *ou* pɔrtəmɑ̃ʃɔ̃] n. m. (de *porte-* 3 et de *manchon ;* 1704, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** *Autref.* Anneau de métal qui permettait de suspendre le manchon à la ceinture. || **2.** Tige métallique qui soutient le manchon, dans les becs de gaz à incandescence.

• Pl. *des* PORTE-MANCHON ou -MANCHONS.

portemanteau [pɔrtmɑ̃to *ou* pɔrtəmɑ̃to] n. m. (de *porte-* 3 et de *manteau ;* milieu du XVI^e s., au sens II, 2 ; sens I, 1558, Godefroy ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1660, Oudin [*épaules en portemanteau,* 1963, Larousse]).

I. Officier qui portait le manteau du roi ou la traîne de la reine.

II. 1. *Vx.* Étui cylindrique de drap, fixé au troussequin de la selle, où les cavaliers mettaient leur manteau et divers effets : *La vivandière détachait le petit portemanteau qui était sur la rosse* (Stendhal). *Au moment de partir, ils me disaient : « Descends-moi mon portemanteau. — Et où faut-il ? je disais. — À l'écurie »* (Giono). || **2.** *Vx.* Valise contenant les effets d'un voyageur : *Et les glaces qui sont brisées ! soupira Jahel, assise sur son portemanteau, au bord de la route* (France). || **3.** Dispositif de forme variée auquel on suspend les manteaux ou d'autres vêtements : *Bérenger justement se dirigeait* [...] *vers le portemanteau ; il y prendra sa blouse de travail ou son veston usé, en y accrochant à la place son veston de ville* (Ionesco). || Fig. et fam. *Épaules en portemanteau,* épaules tombantes.

porte-mèche [pɔrtəmɛʃ] n. m. (de *porte-* 3 et de *mèche ;* 1836, Acad., au sens 2 ; sens 1 et 3, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* Dispositif auquel était fixée la mèche destinée à allumer la charge des canons. || **2.** Sorte de stylet qui permet de porter une mèche au fond des plaies. || **3.** Instrument qui sert à mécher les tonneaux à vin.

• Pl. *des* PORTE-MÈCHE ou -MÈCHES.

portement [pɔrtəmɑ̃] n. m. (de *porter* 1 ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1288, J. de Journy [pour un tableau, 1688, Miege]). **1.** *Vx.* Façon de se porter. || **2.** *Auj.* Action de porter. (Rare.) || *Portement de croix,* tableau représentant le Christ qui porte sa croix.

porte-menu [pɔrtməny] n. m. (de *porte-* 3 et de *menu,* n. m. ; 1875, Larousse). Dispositif permettant d'afficher le menu à la porte des restaurants.

• Pl. *des* PORTE-MENU ou -MENUS.

porte-mesure [pɔrtməzyr *ou* pɔrtəmzyr] n. m. (de *porte-* 3 et de *mesure ;* 1842, Acad.). Instrument de bois ou de métal dont se sert l'ouvrier potier pour donner aux pièces de poterie de même forme les mêmes dimensions extérieures. (On l'appelle aussi CHANDELIER DE JAUGE.)

• Pl. *des* PORTE-MESURE ou -MESURES.

porte-mètre [pɔrtəmɛtr] n. m. (de *porte-* 3 et de *mètre* 1 ; 1903, Larousse).

Tringle verticale à coulisse, fixée au plafond et qui soutient un mètre en position horizontale.

● Pl. *des* PORTE-MÈTRE ou -MÈTRES.

porte-mine ou **porte-mines** [pɔrtəmin] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *mine* 1 ; 1893, *Dict. général*). Sorte de stylo servant de support à une mine de crayon.

● REM. On écrit aussi PORTEMINE.

porte-missel [pɔrtmisɛl *ou* pɔrtəmisɛl] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *missel ;* 1680, Richelet). Sorte de pupitre qui permettait de maintenir le missel incliné pour en faciliter la lecture par le prêtre.

porte-molettes [pɔrtmɔlɛt *ou* pɔrtəmɔlɛt] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *molette ;* 1903, Larousse). Corps d'acier sur lequel sont montées les molettes servant au moletage et à la coupe des métaux.

porte-monnaie [pɔrtmɔnɛ *ou* pɔrtəmɔnɛ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *monnaie ;* 1856, Furpille [*avoir le porte-monnaie bien garni,* 1962, Robert]). Bourse pour mettre les pièces de monnaie. ‖ Fig. *Avoir le porte-monnaie bien garni,* être riche.

porte-montre [pɔrtəmɔ̃tr] n. m. (de *porte-* 3 et de *montre ;* 1752, Havard, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** *Anc.* Petit chevalet incliné sur lequel on accrochait la montre quand on ne la portait pas sur soi. ‖ **2.** Vitrine d'exposition de montres, chez un horloger.

● Pl. *des* PORTE-MONTRE ou -MONTRES.

porte-mors [pɔrtəmɔr] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *mors ;* av. 1525, Cretin, au sens de « bouche » ; sens actuel, 1530, Palsgrave, 200). Partie de la bride qui soutient le mors.

porte-mousqueton [pɔrtmuskətɔ̃ *ou* pɔrtəmuskətɔ̃] n. m. (de *porte-* 3 et de *mousqueton ;* 1743, Trévoux, aux sens 1-2). **1.** Crochet ou agrafe fixés au bas de la bandoulière d'un cavalier et destinés à soutenir le mousqueton. ‖ **2.** Agrafe attachée à la chaîne pour porter la montre ou des breloques.

● Pl. *des* PORTE-MOUSQUETON ou -MOUSQUETONS.

porte-musique [pɔrtmyzik *ou* pɔrtəmyzik] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *musique ;* 1914, *Manufacture française d'armes... de SaintÉtienne*). Sorte de portefeuille servant à transporter les cahiers de musique.

porte-nitrate [pɔrtnitrat *ou* pɔrtənitrat] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *nitrate ;* 1869, Littré). Sorte de porte-crayon destiné à tenir le nitrate d'argent pour l'appliquer aisément sur les plaies à cautériser.

porte-nœud [pɔrtənø] n. m. (de *porte-* 3 et de *nœud ;* 1845, Bescherelle). Instrument chirurgical qui sert à placer une ligature autour du pédicule d'un polype à enlever.

● Pl. *des* PORTE-NŒUD ou -NŒUDS.

portenteux, euse [pɔrtɑ̃tø, -øz] adj. (lat. *portentosus,* même sens, de *portentum,* pronostic, miracle, monstre [qui avait donné le moyen franç. *portente,* prodige — 1477, Molinet], dér. de *portendere,* présager, annoncer, de *por-,* préf. marquant le mouvement vers l'avant, et de *tendere,* tendre ; 1611, Cotgrave). *Littér.* Prodigieux, monstrueux (rare) : *Le dragon montra sur les rochers sa forme indistincte et portenteuse* (France). *Et tu t'en reviens : je verrai donc ta portenteuse personne quelques jours après son débarquement...* (Flaubert).

porte-objet [pɔrtɔbʒɛ] n. m. (de *porte-* 3 et de *objet ;* 1812, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Lame sur laquelle est placé l'objet qu'on veut examiner au microscope. ‖ **2.** Platine sur laquelle on place cette lame.

● Pl. *des* PORTE-OBJET ou -OBJETS.

porte-outil ou **porte-outils** [pɔrtuti] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *outil ;* 1763, *Encyclopédie,* au sens 2 ; sens 1, 1932, Larousse). **1.** Corps en acier qui reçoit les outils de faibles dimensions. ‖ **2.** Organe de la machine-outil qui reçoit l'outil.

porte-page [pɔrtəpaʒ] n. m. (de *porte-* 3 et de *page* 3 ; 1765, *Encyclopédie*). En imprimerie, feuille de fort papier sur laquelle sont déposés les paquets de composition liés.

● Pl. *des* PORTE-PAGE ou -PAGES.

porte-papier [pɔrtpapje *ou* pɔrtəpapje] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *papier ;* 1963, Larousse). Boîte qui contient les feuilles de papier hygiénique, ou tige qui maintient un rouleau de ce papier.

porte-paquet [pɔrtpakɛ *ou* pɔrtəpakɛ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *paquet ;* 1636, Monet, aux sens de « messager, portefaix » ; sens actuel, milieu du XX^e s.). Sorte de poignée amovible permettant de porter commodément les paquets.

porte-parapluie ou **porte-parapluies** [pɔrtparaplɥi *ou* pɔrtəparaplɥi] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *parapluie ;* 1856, Furpille). Meuble dans lequel on dépose les parapluies et les cannes : *Dans le vestibule, Kisiakoff retirait son chapeau et ses gants, posait sa canne dans le porte-parapluie en faïence* (Troyat).

porte-parole [pɔrtparɔl *ou* pɔrtəparɔl] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *parole ;* 1552 [d'après Bloch-Wartburg], puis 1606, Crespin, au sens 1 ; sens 2, 1871, *Annales de l'Assemblée nationale,* X, 145). **1.** *Vx.* Messager. ‖ **2.** Celui qui parle au nom d'une autre personne ou d'un groupe : *Le porte-parole du gouvernement a fait aux journalistes un compte rendu du conseil des ministres. J'ai vu presque tous les peuples honorer leurs porte-paroles, même quand ils étaient médiocres, même quand ils étaient infidèles* (Duhamel).

● SYN. : 2 *interprète, représentant.*

porte-peignoir [pɔrtəpɛɲwar] n. m. (de *porte-* 3 et de *peignoir ;* 20 avr. 1969, *la Vie du rail*). Sorte de patère où l'on accroche les peignoirs dans la salle de bains.

● Pl. *des* PORTE-PEIGNOIRS.

porte-pelle [pɔrtəpɛl] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *pelle ;* 1903, Larousse). Support métallique placé sur le côté d'une cheminée pour recevoir la pelle et les pincettes.

● REM. On dit aussi PORTE-PINCETTES (de *porte-* 3 et du plur. de *pincette ;* 1903, Larousse).

porte-pieds [pɔrtəpje] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *pied ;* XVIII^e s., Havard, au sens de « petit tabouret de salon sur lequel les dames posent leurs pieds » ; sens actuel, 1903, Larousse). Syn. de PORTE-JAMBES.

porte-pincettes n. m. invar. V. PORTE-PELLE.

porte-plat [pɔrtəpla] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *plat,* n. m. ; 1575, *Inventaire de Barbe d'Amboise,* 338). Support dans lequel on dépose les plats chauds et qui permet de s'en saisir sans se brûler.

porte-plume [pɔrtəplym] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *plume* 1 ; 1725, Havard, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Petite tige qui reçoit et maintient à une de ses extrémités une plume pour écrire ou dessiner. ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Homme qui fait partie d'une administration (vieilli) : *Il ne voyait pas bien ce que les « pionniers »* [...] *recevraient comme aide substantielle des porte-plume de Paris* (Romains).

● SYN. : 2 *gratte-papier* (fam.), *scribouillard* (fam.).

porte-queue [pɔrtəkø] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *queue* 1 [v. ce mot] ; 1465, Bartzsch, écrit *porte-coue ; porte-queue,* 1564, J. Thierry). Personne qui, dans une cérémonie, porte la traîne du manteau d'un haut personnage ou de la robe d'une grande dame : *L'héritière eût-elle désiré un porte-queue, on lui en aurait trouvé un* (Balzac).

◆ adj. et n. invar. (1776, Valmont de Bomare). Nom usuel des papillons dont les ailes inférieures portent des prolongements : *Je m'empare de quelques beaux papillons porte-queue, jaune soufré maculés de noir* (Gide).

1. porter [pɔrte] v. tr. (lat. *portare,* porter, transporter, apporter ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1, 3 [absol., v. 1174, E. de Fougères ; au fig., 1873, A. Daudet ; « contenir naturellement », 1538, R. Estienne ; *ne pas porter quelqu'un dans son cœur,* XX^e s. — *porter... dans son cœur,* « avoir de l'affection pour », 1792, Beaumarchais] ; sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*porter son cheval,* 1611, Cotgrave ; *porter la hotte,* 1838,

Blaze ; *porter de la toile,* 1869, Littré ; *chacun porte sa croix,* 1690, Furetière ; *le fort portant le faible...,* 1648, Pascal] ; sens I, 2, début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne* [*porter bien... le vin,* 1660, Oudin — *porter le vin,* « boire beaucoup sans s'enivrer », XIV^e s., Cuvelier ; *porter bien la voile,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 4, v. 1460, G. Chastellain ; sens I, 5, v. 1155, Wace ; sens II, 1-2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*porter bien/mal un vêtement,* 1897, A. France ; *porter les armes,* fin du XII^e s., *Aymeri de Narbonne* — écrit *armes porter ; porter la couronne,* début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne ; porter le deuil...,* 1559, Amyot — d'abord *porter deuil,* v. 1501, *Jardin de Plaisance ; faire porter le chapeau à quelqu'un,* XX^e s.] ; sens 11, 3, XIII^e s., Tilander [*porter des cornes,* 1640, Oudin ; *porter quatre, six* ou *dix,* v. 1354, *Modus ; porter quatre de refait...,* 1869, Littré] ; sens II, 4, XII^e s., Bartsch [*porter le nez au vent,* 1690, Furetière — aussi pour une personne] ; sens II, 5, 1669, Molière ; sens II, 6, XIII^e s., Tailliar ; sens II, 7, fin du XV^e s., Commynes ; sens II, 8, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [en parlant de textes officiels, fin du XV^e s., Commynes] ; sens III, 1, v. 980, *Passion du Christ* [au fig., 1875, Larousse ; *porter un coup à quelqu'un,* 1636, Monet — au fig., 1869, Littré ; *porter la main sur quelqu'un,* 1669, Racine ; *porter quelqu'un en terre,* XIV^e s., *Miracles de Nostre-Dame*] ; sens III, 2, fin du XV^e s., Commynes [porter à terre, même sens, fin du XIII^e s., Joinville ; *porter bas,* 1963, Larousse] ; sens III, 3, XIV^e s., *Neuphilologische Mitteilungen,* 1938. p. 201 ; sens III, 4, 1679, J. Savary [*se faire porter... pâle,* 1900, Esnault, art. *pâle*] ; sens III, 5, 1748, Montesquieu [*porter un arrêt,* 1755, Voltaire ; *porter un jugement sur...,* 1671, Pomey] ; sens III, 6, début du XIV^e s. [« manifester », fin du X^e s., *Vie de saint Léger*] ; sens III, 7, v. SECOURS ; sens III, 8, 1659, Corneille [« tendre... ses facultés sur un objet précis », 1587, F. de La Noue ; *porter ses vues sur...,* XX^e s.] : sens III, 9, XIII^e s., *Miracles de Notre-Dame de Chartres ;* sens III, 10, 1659, Molière [*porter quelqu'un au pouvoir,* 1847, Michelet] ; sens III, 11, v. CONNAISSANCE).

I. 1. Être chargé d'un poids (personne ou chose) que l'on soutient immobile ou en marchant : *La glace n'est pas assez épaisse pour nous porter. Porter un enfant dans les bras. Porter un sac sur le dos. Ces colonnes portent une galerie. L'auto nous a donné la possession de la terre, l'avion donne la domination de la planète* [...] *Nous ne portons plus le poids, c'est le poids qui nous porte...* (Claudel). *En avril, il* [Paul] *se leva. Il ne tenait plus debout. Ses jambes neuves le portaient mal* (Cocteau). || *Porter son cheval,* en termes d'équitation, le soutenir de la main et des jambes lorsqu'il est fatigué. || *Porter la hotte,* en parlant du cerf ou du lièvre, arrondir le dos et plier le corps en fuyant, signe d'épuisement à la suite d'une longue poursuite. || Vx. *Porter de la toile,* avoir beaucoup de voiles dehors, en parlant d'un bateau. || Fig. *Chacun porte sa croix,* chacun a son lot de misères à supporter. || Class. *Le fort portant le faible, l'un portant l'autre,* l'un compensant l'autre, en moyenne : *Tous les lieux de la terre en général, considérés comme s'ils étaient également chargés d'air, le fort portant le faible* (Pascal). *On ne vit à Paris l'un portant l'autre que vingt-deux à vingt-trois ans* (Voltaire). || **2.** *Class.* et *littér.* Supporter ce qui est pénible, contrariant ; subir : *Néron porta impatiemment la mort de Narcisse* (Racine). *Au bout de toute liberté il y a une sentence : voilà pourquoi la liberté est trop lourde à porter...* (Camus). || Vx. *Porter bien, mal le vin,* bien, mal le supporter ; pouvoir, ne pas pouvoir en boire beaucoup sans s'enivrer : *Les compagnons n'étaient pas précisément ivres ; ils portaient trop bien leur vin pour cela* (Gautier). || Vx. *Porter bien la voile,* en parlant d'un navire, ne pas s'incliner facilement sous l'action du vent, même si le navire a toutes ses voiles dehors. || **3.** Avoir dans son corps, pendant la grossesse ou la gestation : *C'était à l'époque où je portais ta sœur Cécile* (Duhamel). *La hase porte de deux à quatre levrauts ;* et absol. : *La jument porte onze mois.* || *Fig.* Avoir présent dans le cœur ou dans l'esprit : *Et puis, quand on porte un livre, qu'on ne pense qu'à lui, que de bonheurs, de bizarres coïncidences, de rencontres miraculeuses !* (Daudet). *Celui qui porte en lui le soleil et la vie, qu'irait-il les chercher hors de lui ?* (Rolland). *Enfin, j'étais las de ne plus écrire et tous les autres sujets que je porte présentaient trop de difficultés pour être traités aussitôt* (Gide). *L'œuvre que je portais en moi* (Proust). || *Fig.* Contenir naturellement, en parlant d'une chose : *La vérité porte en elle une force pénétrante* (France). *Chaque saison porte en elle la saison qui va suivre* (Mauriac). || Fig. *Ne pas porter quelqu'un dans son cœur,* le détester. || **4.** *Class.* Comprendre en soi, entraîner avec soi, comporter : *Le commerce entre nous porterait du scandale* (Molière). *Dieu seul doit être imité en tout, en tant que le porte l'humaine faiblesse* (Bossuet). || **5.** Produire, en parlant d'un sol, d'une plante ou d'un capital : *La Scanie est la seule province qui porte du froment* (Voltaire). *Les brouillards qui empêchent les arbres du verger de porter fruit, empêchent de nouer ma pensée* (Gide). *C'est là un prêt qui porte de gros intérêts.* || *La nuit porte conseil,* v. CONSEIL. || Class. *Porter coup,* v. coup.

II. 1. Avoir sur soi, tenir dans ses mains : *Porter une serviette sous son bras, un journal dans sa poche. Je porte toujours sur moi de quoi écrire.* || **2.** Avoir sur soi habituellement ou non, comme vêtement, comme ornement ou comme marque distinctive : *Quel entêtement que de ne pas vouloir porter de flanelle* (Flaubert). *Je portais de petits vestons étriqués, des pantalons courts serrés aux genoux et des chaussettes à raies* (Gide). *Il* [M. Berlin] *portait une barbe blanche et des pantoufles* (Cocteau). *Il portait un binocle, une petite barbiche noire, et il était employé de troisième classe au ministère de l'Enregistrement* (Aymé). *Porter des bijoux de grand prix. Porter perruque.* || *Porter bien, mal un vêtement,* être, ne pas être élégant quand on l'a revêtu : *Lui m'apprit le goût du costume ; je crois que je le portais assez bien* (Gide). || *Porter les armes,* être soldat, faire la guerre. || *Porter chapeau, (la) culotte, l'épée, le froc, la livrée, la robe, la soutane,* v. ces mots. || *Porter la couronne,* être roi ou reine. || *Porter le deuil (de quelqu'un),* porter des vêtements sombres pour honorer la mémoire d'un proche parent ou d'un ami récemment disparu : *Dis-toi que si tu succombes | Je n'porterai pas le deuil* (Brassens). || Fig. et fam. *Faire porter le chapeau à quelqu'un,* rejeter indûment sur lui la responsabilité d'une action négative, d'une erreur, etc. || **3.** Avoir sur soi du fait de la nature : *La vipère céraste porte deux petites cornes sur la tête. L'écureuil porte un superbe panache. Le paon porte un plumage éclatant.* || Fig. et fam. *Porter des cornes,* être un mari trompé. || *Porter quatre, six* ou *dix,* en parlant du cerf, présenter quatre, six ou dix andouillers sur ses merrains. || *Porter quatre de refait,* ou *porter bonnet carré,* en parlant d'un cerf qui refait sa tête, ne présenter qu'un bout de perche et un petit andouiller. || **4.** Tenir une partie du corps de telle ou telle manière : *Porter la tête haute, la tête basse, le buste droit, les épaules en arrière.* || *Porter le nez au vent,* en parlant d'un cheval, lever le nez à hauteur des oreilles ; *ironiq.,* en parlant d'une personne, prendre des airs importants. || *Porter beau,* v. BEAU. || Class. et fig. *Le porter haut,* v. HAUT 1. || **5.** Laisser paraître sur soi, en parlant d'un être animé : *Ce Monsieur Loyal porte un air bien déloyal* (Molière). *Il porte sur son visage un air de lassitude. Le truand porte une balafre, une cicatrice à la joue gauche. Cet animal porte des signes de malnutrition.* || *Bien porter son âge,* v. ÂGE. || **6.** Présenter à la vue, en parlant d'une chose : *Cent plaques d'émail, de marbre, portent des raisons sociales, annoncent les industries qu'il abrite* [un palais Louis XIII] (Arnoux). *Les murs de cette grotte portent d'admirables figures d'animaux. La ville porte encore des traces du bombardement. Ce document ne porte aucune date.* || **7.** *Class.* Indiquer, rapporter, mentionner : *Combien de fois Isaïe a-t-il été la risée du peuple et des rois, qui à la fin,*

comme porte la tradition constante des Juifs, l'ont immolé à leur fureur ? (Bossuet). || **8.** Posséder, être caractérisé par : *[Damoclès] Je cherchai donc dans le Bottin un homonyme... Mais mon nom n'est pas très porté...* (Gide). *Un nom difficile à porter. Ce livre porte un titre original.* || Contenir, en parlant de textes officiels : *La nouvelle loi porte interdiction de cette pratique.*

III. 1. Faire aller, déplacer d'un lieu à un autre : *Une femme se trouva mal et fut remise à deux gardes nationaux qui la portèrent à quelques pas de là sous une pompe* (France). *Le facteur porte les lettres à leurs destinataires. Je vous porterai ce livre à mon prochain passage. Porter de l'argent à la banque. Porter la main à son front, à sa poche. Porter un verre à ses lèvres* ;et au fig.*Porter un différend devant les tribunaux. Porter le débat sur la place publique. Porter une affaire sur le plan politique.* || *Porter un coup à quelqu'un,* le frapper ; au *fig.*, lui nuire, l'atteindre sur le plan psychologique ou moral. || *Porter la main sur quelqu'un,* lui faire violence. || *Porter la parole,* v. PAROLE. || *Porter une santé, la santé de quelqu'un,* v. SANTÉ. || *Porter témoignage,* v. TÉMOIGNAGE. || *Porter un toast,* v. TOAST. || *Porter quelqu'un en terre.* le conduire au cimetière, l'enterrer. || **2.** Class. *Porter par terre,* abattre, jeter sur le sol : *Il le porta par terre de deux coups de sa pertuisane* (Racine). || *Porter bas,* ou *porter à terre,* en termes de vénerie, renverser, faire choir la bête que l'on poursuit : *Dans le courre du chevreuil, l'animal est le plus souvent porté bas par la meute.* || **3.** *Class.* Animer, pousser : *L'ours, porté d'un même dessein, | Venait de quitter sa montagne* (La Fontaine). || **4.** inscrire sur un document, sur une liste : *Méfie-toi du ruisseau, il gâte le champ* [...]. *Porte-le aussi sur la carte* (Saint-Exupéry). *Je me demande combien de temps il* [le sergent] *attendra pour nous porter déserteurs* (B. Clavel). *Porter quelqu'un absent, disparu, présent. Porter une somme au compte profits et pertes.* || *Porter plainte,* v. PLAINTE. || *Se faire porter malade* ou (fam.) *pâle,* en parlant d'un soldat, simuler une indisposition ou une maladie pour échapper à une corvée. || **5.** Vx. *Porter une loi,* l'établir. || *Porter un arrêt,* le prononcer. || *Par extens. Porter un jugement sur quelqu'un* ou *sur quelque chose,* l'apprécier de telle ou telle manière. || **6.** Causer, faire : *Cette décision nous porte un tort considérable.* || *Porter atteinte, bonheur, malheur, préjudice, tort,* v. ces mots. || Manifester : *Il vint donc ce Maurice que j'admirais en aveugle, sur la foi de l'amitié que lui portait mon frère* (Colette). *Porter à quelqu'un une haine tenace.* || *Porter envie à quelqu'un,* v. ENVIE. || **7.** *Porter secours à quelqu'un,* v. SECOURS. || **8.** Diriger, mouvoir dans telle direction : *Porter son regard sur* ou *vers quelqu'un.* || *Fig.* Tendre, concentrer ses facultés sur un objet précis : *Nous avons porté toute notre attention sur cette question. Il faudrait faire porter l'effort sur ce point particulier.* || Fig. *Porter ses vues sur quelqu'un,* avoir des intentions à son égard, le choisir pour une mission ou un travail particulier. || **9.** *Porter quelqu'un à quelque chose, à faire quelque chose,* l'y pousser, l'y décider : *Cet échec le portera à plus de prudence. Cet affreux malheur l'a portée aux pires extrémités. Tout cela vous portait un peu à déraisonner, à battre la campagne, à peigner la chevelure de la comète* (Arnoux). || *Porté à, porté sur,* v. PORTÉ. || **10.** Amener quelqu'un ou quelque chose à un certain état, à un certain degré : *Il* [...] *portait la grâce dans les manières jusqu'au genre doucereux* (Stendhal). *En somme, Messieurs, le désir véritable de Descartes ne pouvait être que de porter au plus haut point ce qu 'il trouvait en soi de plus fort et de susceptible de généralisation* (Valéry). *Les tours de garde furent portés à 15 jours pour réduire le nombre des équipes* (Camus). *On porte à 20 000 F les dépenses à envisager.* || *Porter quelqu'un au pouvoir,* le désigner ou l'élire à la magistrature suprême. || *Porter aux nues,* V. NUE. || **11.** *Porter quelque chose à la connaissance de quelqu'un,* v. CONNAISSANCE.

● SYN. : **I, 1** *soutenir, supporter* ; **5** *donner, rapporter.* || **II, 2** *arborer* (fam.), *mettre, revêtir* ; **3** *posséder* ; **5** *afficher, montrer, offrir, présenter.* || **III, 6** *créer, occasionner* ; **9** *conduire, engager, entraîner, inciter* ; **10** *pousser.*

◆ v. tr. ind. et intr. (sens 1, 1636, Monet [*porter à fond,* 1835, Acad. ; *porter de fond.* 1694, Th. Corneille] ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, 1832, Balzac [*porter sur le système,* 1962, Robert] ; sens 4, 1784, Mme de Genlis [au fig., av. 1848, Chateaubriand] ; sens 5, 1587, F. de La Noue [*porter juste,* 1869, Littré ; au fig., 1640, Oudin — aussi « faire impression »] ; sens 6, fin du XVe s., Commynes [au fig., 1893, *Dict. général*] ; sens 7, 1573, Du Puys ; sens 8, 1836, Acad. [*porter,* « se diriger — en parlant d'un bateau », 1678, Guillet ; *laisser porter sur la terre,* 1903, Larousse ; *porter plein,* 1736, Aubin — *...bon plein,* 1869, Littré, art. *plein* ; *porter au vent...,* 1842, E. Sue]). **1.** Reposer, s'appuyer sur : *Le toit est soutenu par une charpente qui porte sur quatre gros piliers de bois* (Stendhal). *Ses grosses chaussures ferrées portaient bien sur le ballast* (Romains). *L'aussière porte contre une cornière. Tout le système économique de Marx porte sur la loi d'airain des salaires.* || *Porter à cru,* v. CRU 2. || *Porter à faux,* v. FAUX 2. || *Porter à fond,* en parlant d'une construction, être élevée à plomb sur son fondement. || *Porter de fond,* en parlant d'un mur, se prolonger directement, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au faîte. || **2.** Fig. *Porter sur,* avoir pour objet, se rapporter à : *Je surprenais aussi les confidences que l'on échangeait à voix basse. Elles portaient sur les maladies, l'argent, les tristes soucis domestiques* (Saint-Exupéry). *Notre différence porte sur un point de détail. Un examen qui porte sur l'ensemble du programme.* || **3.** Toucher, heurter : *Il est tombé et son crâne a porté sur l'angle de la cheminée.* || Fig. *Porter sur les nerfs,* v. NERF. || Pop. *Porter sur le système,* agacer, irriter. || **4.** *Porter à la tête de quelqu'un,* lui échauffer la tête, l'enivrer rapidement : *Je ne bois jamais que de l'eau* [...], *la moindre goutte d'alcool me porte infailliblement à la tête...* (Gide) ; *fig.* et *péjor.*, produire sur quelqu'un une exaltation dangereuse parce qu'elle le pousse à la témérité : *Son succès lui a porté à la tête.* || **5.** Atteindre, toucher le but : *Les canons de chasse de l'ennemi commencèrent à porter dans nos agrès* (Mérimée). *Le coup n'a pas porté.* (On dit aussi PORTER JUSTE.) || *Fig.* Obtenir l'effet recherché : *Mais il arrive qu'un écrivain ait le sens de la formule. Le trait porte* (Mauriac). *Chacune des mesures prises par les médecins* [...] *paraissait soudain porter à coup sûr* (Camus). || *Par extens.* Faire impression : *Les mêmes grivoiseries servaient aux mêmes occasions, et, bien que chacun les connût, elles portaient encore, faisaient partir en un rire retentissant les deux enfilées de convives* (Maupassant). *Telle riposte de cocher, qui portait en 1904, manque son effet en 1908* (Romains). || **6.** Produire son effet, être efficace jusqu'à une certaine distance : *Le timbre enroué, et qui portait loin grâce à la diction pure d'un de ces méticuleux bavards, me frappa l'oreille* (Arnoux). *Aussi loin que peut porter la vue, tout est désert* (Romains). *Cette arme porte loin, elle porte à 1 500 mètres.* || *Fig.* Avoir une certaine portée intellectuelle ou morale : *La remarque était trop juste, portait trop loin, pour que Jallez essayât de la contester* (Romains). || **7.** *Porter de,* en héraldique, avoir dans ses armes : *Chevalier d'Ingelheim, qui portait d'or aux chevrons de gueules* (Hugo). *Les Arrachepel* [...] *portaient d'or à cinq pieux épointés de gueules* (Proust). || **8.** *Laisser porter,* en termes de marine, venir sous le vent pour se rapprocher du vent arrière. || *Laisser porter sur la terre,* se diriger dessus. || *Porter plein* ou *bon plein,* gouverner de façon à avoir du vent dans les voiles. || *Porter au vent, à la terre,* entraîner un bâtiment dans la direction du vent, de la terre.

● SYN. : **2** *rouler sur, toucher à, traiter de* ; **3** *achopper, cogner, donner contre* ; **4** *monter* ; **5** *faire mouche.*

◆ **se porter** v. pr. (fin du XIIe s., au sens de « se comporter, se conduire » ; sens 1, v. 1360, Froissart [*je ne m'en porte pas plus mal,* 1788, Féraud] ; sens 2, 1690, Furetière [*se porter pour,* 1839, Stendhal] ; sens 3, v. 1340, Bartsch ; sens 4, 1632, Corneille). **1.** Avoir tel ou tel état de santé : *Et Gallion*

s'étant levé, congédia ses amis en ces mots : « Portez-vous bien et aimez-moi » (France). || Fam. *Je ne m'en porte pas plus mal,* la chose me laisse parfaitement indifférent. || Fam. *Se porter comme un charme,* v. CHARME 2. || **2.** Se présenter comme tel ou tel : *Se porter accusateur, candidat, volontaire.* || *Se porter fort, garant,* v. ces mots. || *Se porter pour,* se donner pour, affecter d'être (vieilli) : *La duchesse fil acheter des plantes et se porta pour grand amateur de botanique* (Stendhal). || **3.** Aller, se diriger vers : *Des flots de peuple se portaient au Palais de justice* (Chateaubriand). *L'affluence qui se porte maintenant au Théâtre-Français* (Musset). *Allez le chercher, Monsieur, dit Mme de Villeparisis à l'ancien ambassadeur, qui se porta au-devant du Premier ministre allemand* (Proust). *Tout son sang s'est porté à la tête.* || *Se porter au secours de quelqu'un,* v. SECOURS. || **4.** *Fig.* et *littér.* Se laisser emporter à ; en venir jusqu'à : *Comment, mon père, c'est vous qui vous portez à ces honteuses extrémités ?* (Molière). *Les mesures à prendre dans le cas où cette population* [...] *se serait portée à la révolte* (Camus).

• SYN. : **4** *s'abandonner, se laisser aller, se livrer.*

2. porter [pɔrte] n. m. (emploi substantivé de *porter* 1 ; av. 1850, Balzac). Action de porter ; qualité que présente à l'usage un article que l'on porte sur soi, un vêtement (rare) : *Garanti bon teint* [...], *d'un joli porter, moitié fil, moitié coton* (Balzac).

3. porter [pɔrtər] n. m. (mot angl. de même sens, abrév. de la loc. *porter's ale,* proprem. « bière blonde [*ale*] de portefaix [*porter*] » — *porter,* « portefaix », étant un empr. de l'anc. franç. *porterre,* forme anc. de *porteur* 1 [v. ce mot] ; 1726, C. de Saussure). Bière anglaise colorée, très houblonnée et, par suite, très amère.

1. portereau [pɔrtəro] n. m. (dimin. de *porte* 1 ; fin du XIIIe s., écrit *porterel,* au sens de « petite porte » ; écrit *portereau,* au sens actuel, milieu du XVIe s.). *Vx.* Écluse en palis établie sur une rivière.

2. portereau [pɔrtəro] n. m. (de *porter* 1 ; 1765, *Encyclopédie*). *Vx.* Bâton sur lequel on portait des pièces de bois dans un chantier.

porte-respect [pɔrtrɛspɛ *ou* pɔrtərɛspɛ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *respect ;* 1655, Molière, au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** Objet qui fait respecter ou craindre celui qui le montre : *Avec ce porte-respect (il montrait son fusil) on est roi partout* (Mérimée). *Le gros père Colombe qui allongeait ses bras énormes, les porte-respect de son établissement* (Zola). || **2.** Personne dont la compagnie vous fait respecter. (Rare.)

porte-revues [pɔrtrəvy *ou* pɔrtərəvy] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *revue ;* 1963, Larousse). Accessoire de mobilier qui sert à ranger des revues et des journaux, tout en les laissant facilement accessibles.

porterie [pɔrtəri] n. f. (de *portier* 1 ; v. 1460, G. Chastellain). Logement du portier dans un couvent, un monastère : *Je me trouvais* [...] *près de la loge du frère portier, près de la porterie, pour me servir du terme usité dans les cloîtres* (Huysmans).

porter-lancer [pɔrtelɑ̃se] n. m. (de *porter* 2 et de *lancer* 2 ; 1963, Larousse). Spécialité d'acrobaties de cirque dérivées des sauts de banquette, exécutées à terre par plusieurs porteurs qui jonglent littéralement avec une voltigeuse, souple et légère, la projettent pour des envols et des sauts différents et la rattrapent dans des positions gracieuses.

• Pl. *des* PORTERS-LANCERS.

porte-sabre [pɔrtsabr *ou* pɔrtəsabr] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *sabre ;* 1853, V. Hugo, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Celui qui porte un sabre. || **2.** Gaine de cuir qui sert à porter le fourreau du sabre.

porte-savon [pɔrtsavɔ̃ *ou* pɔrtəsavɔ̃] n. m. (de *porte-* 3 et de *savon ;* 1903, Larousse). Petit récipient qui se pose ou s'accroche à un mur, et dans lequel le savon est tenu au sec.

• Pl. *des* PORTE-SAVON ou -SAVONS.

porte-scie [pɔrtsi *ou* pɔrtəsi] n. m. (de *porte-* 3 et de *scie ;* 1823, Boiste, au sens de « genre d'insecte hyménoptère » ; sens actuel, 1903, Larousse). Sorte de manche pouvant s'adapter à différentes scies.

• Pl. *des* PORTE-SCIE ou -SCIES.

porte-selle [pɔrtsɛl *ou* pɔrtəsɛl] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *selle ;* 1903, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Nom usuel de l'*éphippigère.* || **2.** Syn. de PORTE-HARNAIS.

porte-serviettes [pɔrtsɛrvjɛt *ou* pɔrtəsɛrvjɛt] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *serviette ;* 1890, Havard). Support destiné à recevoir les serviettes de toilette dans une salle d'eau ou une salle de bains.

porte-skis [pɔrtski *ou* pɔrtəski] adj. et n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *ski ;* 29 janv. 1970, *l'Auto-Journal*). Se dit de tout système de fixation qui permet d'attacher des skis sur le toit d'une voiture : *Une galerie porte-skis.*

porte-tapisserie [pɔrttapisri *ou* pɔrtətapisri] n. m. (de *porte-* 3 et de *tapisserie ;* 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2-3, 1869, Littré). **1.** Châssis de bois sur lequel on applique la tapisserie qui forme la portière d'une porte. || **2.** Châssis fixé sur un mur pour recevoir la tapisserie dont le mur doit être couvert. || **3.** Saillie de la corniche d'un plafond sur le nu d'un mur.

• Pl. *des* PORTE-TAPISSERIE ou -TAPISSERIES.

porte-tartines [pɔrttartin *ou* pɔrtətartin] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *tartine ;* 1855, Audot, p. 67). Accessoire de table en métal, qui sert à porter les tartines grillées sur la table.

porte-tolet [pɔrttɔlɛ *ou* pɔrtətɔlɛ] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *tolet ;* 1836, Acad.). Garniture placée sur le plat-bord d'une embarcation, à la place où frotte l'aviron.

porte-torpille ou **porte-torpilles** [pɔrttɔrpij *ou* pɔrtətɔrpij] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *torpille ;* 1903, Larousse). Espar à l'extrémité duquel est fixée une torpille.

◆ adj. (1903, Larousse). Vx. *Canot porte-torpille,* embarcation mue à la vapeur ou à l'aviron, et munie à l'avant d'une longue hampe au bout de laquelle était fixée une charge explosive.

porte-trait [pɔrttrɛ *ou* pɔrtətrɛ] n. m. (de *porte-* 3 et de *trait ;* 1680, Richelet). Courroie, pliée en deux, qui soutient les traits des chevaux attelés.

• Pl. *des* PORTE-TRAIT ou -TRAITS.

porteur, euse [pɔrtœr, -øz] adj. et n. (bas lat. *portator,* porteur de lettres, du lat. class. *portatum,* supin de *portare,* porter [v. PORTER 1] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *porterre* [*porteur,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch], au sens de « celui qui établit [la loi], qui gouverne » ; sens actuel, v. 1265, J. de Meung). Se dit d'une personne qui porte quelque chose : *Le carrosse d'un seigneur, précédé de porteurs de torches* (Daudet). *Julien eut tout de suite le sentiment que le garçon était porteur d'une mauvaise nouvelle* (B. Clavel). *Jeanne d'Arc fut porteuse des espoirs de la royauté française.* || *Porteur de germes,* v. GERME.

◆ adj. (sens 1-2, 1963, Larousse ; sens 3, v. FUSÉE ; sens 4, 1953, Larousse). **1.** *Capitaine porteur,* à bord des navires de grande pêche, capitaine breveté censé commander le navire, alors que le commandement effectif est assuré par un maître de pêche, mais ainsi appelé car il est officiellement le porteur des « expéditions », c'est-à-dire des papiers du navire. || **2.** *Essieu porteur, roue porteuse,* dans une locomotive, essieu, roue destinés uniquement à supporter une partie de la charge (par opposition aux *essieux moteurs* ou *aux roues motrices*). || **3.** *Fusée porteuse,* v. FUSÉE. || **4.** *Courant porteur,* courant alternatif que l'on module en vue de transmettre des signaux. || *Onde porteuse,* v. ONDE.

◆ n. (v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*porteuse de pain,* 1875, Larousse]). *Porteur, porteuse d'eau,* personne qui faisait jadis métier de porter l'eau à domicile : *Une joueuse sans fin et pourtant avare à l'excès, faite et mise comme une porteuse d'eau* (Saint-Simon).

|| Vx. *Porteuse de pain,* fille ou femme qui faisait jadis métier de porter le pain à domicile, pour le compte d'un boulanger : *Le lendemain, Évariste eut à se prononcer sur le sort d'une pauvre femme, la veuve Meyrion, porteuse de pain* (France).

◆ **porteur** n. m. (sens 1, XIIIe s., Fagniez ; sens 2, 6 et 8-9, 1963, Larousse ; sens 3, XIIIe s., Du Cange [*porteur de journaux,* 1869, Littré ; *porteur de contraintes,* 1835, Acad.] ; sens 4, 1679, J. Savary [aussi « détenteur d'un titre au porteur » ; *porteur diligent,* 1962, Robert ; *au porteur,* av. 1709, Regnard] ; sens 5, 1680, Richelet ; sens 7, 1869, Littré). **1.** Celui qui fait métier de porter des fardeaux : *Dans la certitude d'arriver tôt à l'étape, nous avons laissé partir de l'avant nos porteurs* (Gide). *Appeler un porteur sur le quai d'une gare. Les porteurs des Halles sont très vigoureux.* || Vx. *Chaise à porteurs,* V. CHAISE. || **2.** Celui qui, dans les troupes d'acrobates, soutient ou reçoit ses partenaires dans les équilibres à terre ou les rattrape en suspension dans les mains ou sur les jambes dans des exercices aériens. || **3.** Personne chargée de remettre une lettre, une dépêche en mains propres (vieilli) : *Donner la réponse au porteur.* || Vx. *Porteur de journaux,* celui qui distribuait les journaux à domicile. || *Porteur de contraintes,* agent qui notifie aux contribuables retardataires les contraintes délivrées par le percepteur dans les chefs-lieux de département et dans les villes de plus de vingt mille habitants. || **4.** Personne au profit de laquelle a été souscrit ou transmis un effet de commerce. || Détenteur d'un titre au porteur. || *Porteur diligent,* celui qui, faute de paiement à son échéance d'un effet de commerce, a fait dresser protêt dans le délai légal (par opposition à *porteur négligent*). || *Au porteur,* se dit des valeurs mobilières transmissibles de la main à la main, et dont le possesseur est considéré comme le propriétaire. || *Chèque au porteur,* V. CHÈQUE. || **5.** Nom donné, dans un attelage de voitures, au cheval monté par le conducteur, et qui s'attelle à gauche du sous-verge : *Le conducteur de devant, qui montait un porteur solide* (Zola). || **6.** *Gros porteur,* camion-citerne de grande capacité, utilisé pour la distribution des produits pétroliers. || **7.** Navire employé à enlever les matières extraites par les dragues et à les porter au large. || **8.** Dans les chemins de fer, câble utilisé dans les distributions de courant de traction à suspension caténaire, auquel est suspendu un autre câble qui peut être le fil de contact. || **9.** *Porteur de charges,* particule électrisée telle que ion ou électron.

• SYN. : **1** *coltineur* (vx), *débardeur, docker, fort* [des Halles], *portefaix.*

◆ **porteuse** n. f. (1963, Larousse). Dans les houillères du Centre et du Midi, gros bois horizontal soutenant ou renforçant l'extrémité de plusieurs chapeaux de cadre de galerie qui lui sont perpendiculaires. (Vieilli.)

porteuser [pɔrtøze] v. tr. (de porteuse ; 1963, Larousse). Dans une mine, placer une porteuse sous des chapeaux de cadre. (Vieilli.)

porte-véhicules [pɔrtveikyl *ou* pɔrtəveikyl] n. m. invar. (de *porte-* 3 et du plur. de *véhicule ;* 1975, Larousse). Navire de charge spécialement aménagé pour le transport de véhicules et d'engins roulants divers.

porte-vent [pɔrtvɑ̃ *ou* pɔrtəvɑ̃] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *vent ;* 1588, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* XXXVIII, 235). Conduit, tuyau qui amène le vent dans un orgue, une machine soufflante, etc.

porte-voix [pɔrtvwa *ou* pɔrtəvwa] n. m. invar. (de *porte-* 3 et de *voix ;* 1680, Richelet [*mettre sa main en porte-voix,* 1862, V. Hugo]). Instrument tronconique qui permet d'amplifier la voix pour qu'elle porte au loin. || *Mettre ses mains* (ou *sa main*) *en porte-voix,* les (ou la) placer devant la bouche en leur (ou en lui) donnant une forme analogue : *L'astucieux Ulysse mit ses mains en cornet devant sa bouche, et comme on était déjà au large, il fil venir dix hommes qui disposèrent devant lui leurs mains en porte-voix* (Giraudoux). *Il demanda, mettant sa main en porte-voix, s'il était bien là sur la route de Vierzon* (Alain-Fournier).

1. portier, ère [pɔrtje, -ɛr] n. (bas lat. *portarius,* portier, du lat. class. *porta,* porte [v. PORTE 1] ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au sens 1 [adjectiv., 1468, Bartzsch ; *portier du paradis,* 1868, Littré, art. *paradis — portier du ciel,* même sens, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *porter du cel*] ; sens 2, 1931, Mac Orlan ; sens 3, 1680, Richelet, art. ordre). **1.** *Autref.* Personne qui gardait la porte d'un immeuble, d'un couvent, d'un temple, etc. : *Ils* [mes amis] *se présentaient chez moi d'heure en heure, et toujours en frémissant, quand ils abordaient la loge du portier* (Chateaubriand). *En demandant, comme il le faisait depuis quelque temps, des renseignements à la portière...* (Balzac) ; et adjectiv. : *Frère portier, sœur portière.* || Fam. *Portier du paradis,* saint Pierre. || *Portier de comédie,* v. COMÉDIE. || **2.** *Auj.* Celui qui se tient à l'entrée d'un hôtel pour accueillir et guider les clients : *Lorsque l'auto stoppa devant l'hôtel, le portier se précipita au-devant du colonel et le conduisit, avec des salutations, jusqu'à l'entrée du hall* (Martin du Gard). || **3.** Clerc qui a reçu le premier des ordres mineurs, ou ostiariat.

2. portier [pɔrtje] n. m. (de *porter* 1 ; 1975, Larousse). Circuit électronique, dans un téléviseur en couleurs SECAM, ouvrant les circuits de chrominance, lorsque l'image est transmise en couleurs et que son niveau est suffisant.

1. portière [pɔrtjɛr] n. f. (de *porte* 1 ; 1587, Havard, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Rideau servant à dissimuler ou à remplacer une porte : *La porte par laquelle les inconnus étaient entrés avait une portière pareille, mais relevée par une embrasse* (Balzac). *Que je voudrais le tenir au coin du feu, avec un petit métier entre nous deux, brodant à la même portière !* (Mérimée). *Je fermerai partout portières et volets* (Baudelaire). *Il regagna son cabinet, le traversa en diagonale, et, soulevant la portière* [...], *il ouvrit la porte du salon* (Martin du Gard). || **2.** Ouverture par laquelle on entre dans une voiture, et partie mobile vitrée de la carrosserie qui ferme cette ouverture : *Les appartements que les premiers garçons des hôtels venaient proposer à la portière du coupé* (Stendhal). *Une vieille voix profonde lui disait bien qu'ouvrir des portières n'était pas reluisant, pas vraiment un travail...* (Aragon). *Des portières claquent.* || **3.** Dans l'industrie textile, ouverture, espace dans les lisses, mailles ou maillons laissés vides et considérés comme nuls.

2. portière [pɔrtjɛr] n. f. (de *porter* 1 ; 1869, Littré). Assemblage d'un certain nombre de bateaux d'équipages au moyen de la travure et du tablier, pour en faire un élément de pont militaire.

3. portière [pɔrtjɛr] adj. fém. (de *porter* 1 : 1326, Godefroy [*lice portière,* 1690, Furetière]). Se dit de la femelle d'un animal domestique qui est en âge de porter des petits : *Brebis portière.* || *Lice portière,* chienne de chasse destinée à la reproduction et dont on tire des élèves.

portillon [pɔrtijɔ̃] n. m. (dimin. de *porte* 1 ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné [pour un passage à niveau, 23 juill. 1867, *Ordonnance de police ;* dans le métro, 1929, R. Martin du Gard ; *ça se bouscule au portillon,* XXe s.]). Petite porte basse : *Ils poussèrent le portillon de fer et traversèrent la cour* (Pérochon). || *Spécialem.* Petite porte, généralement à claire-voie, qui prolonge la barrière d'un passage à niveau. || *Portillon automatique,* ou simplem. *portillon,* dans le métro, petite porte d'accès au quai, qui se ferme automatiquement à l'arrivée du train et s'ouvre à son départ : *Tout en bas, elle apercevait le portillon d'accès au quai et l'employé qui poinçonnait les billets* (Martin du Gard). || Fig. et pop. *Ça se bouscule au portillon,* il y a beaucoup de monde, de candidats, etc. ; se dit aussi d'une personne qui bafouille ou bégaie.

portion [pɔrsjɔ̃] n. f. (lat. *portio, -tionis,* part, portion, proportion ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *porcion* [*portion,* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens], au sens 1 [*portion disponible,* 1864, Littré, art. *disponible ; portion virile,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, v. 1307, G. Guiart). **1.** Partie d'un tout divisé : *Les successions se partagent entre*

les enfants par portions égales (Taine). *Une portion de toit, tombant dans la cour, faillit tuer un homme* (Flaubert). *Ils* [des morts] *occupaient avec une avarice paysanne, une obstination catholique, leur polygone de terre et la portion de ciel qui le surplombe* (Arnoux). || *Portion disponible,* en droit, syn. de QUOTITÉ DISPONIBLE. || *Portion virile,* V. PART (part virile). || **2.** *Spécialem.* La part de nourriture équitablement dévolue à chacun, d'après la règle ou d'après un calcul antérieur, dans une communauté ou à la table d'un restaurant, d'une soupe populaire, etc. : *Les femmes, revenant de chez le traiteur avec des portions de bœuf entre deux assiettes, marchaient sous la pluie...* (France). *Dom Juan et Sganarelle c'est un même personnage débité en deux comme une portion trop grosse de gâteau* (Aragon). *Les portions sont peu copieuses.* || *Portion congrue.* V. CONGRU.

• SYN. : **1** *fraction, fragment, lambeau. lopin, lot, morceau, pan, parcelle, part, segment, tronçon ;* **2** *ration.*

portionnaire [pɔrsjɔnɛr] n. m. (de *portion ;* 1442, Godefroy, écrit *porcionnaire.* comme adj., au sens de « qui donne comme fermage une partie de ses fruits » ; écrit *portionnaire,* comme n. m., au sens 1, 1721, Trévoux ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** En droit canonique, nom donné jadis aux bénéficiers qui étaient obligés d'assister aux offices afin de recevoir une portion de la mense capitulaire. || **2.** En termes de droit, celui qui peut prétendre à une portion d'héritage.

portique [pɔrtik] n. m. (lat. *porticus,* galerie, passage couvert, la doctrine stoïcienne, la secte de Zénon ; 1544, *l'Arcadie,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1869, Littré ; sens I, 3, 1932, Larousse ; sens I, 4, 1963, Larousse ; sens I, 5, 8 sept. 1970, *le Figaro ;* sens II, 1690, Furetière).

I. 1. Galerie couverte, devant une façade ou sur une cour intérieure, dont la voûte est soutenue par des colonnes ou des arcades : *Le portique de la Madeleine.* || **2.** Appareil formé d'une poutre horizontale, soutenue par des poteaux, à laquelle sont pendus divers agrès de gymnastique (trapèze, balançoire, anneaux, etc.). || **3.** Appareil de levage à champ d'action parallélépipédique, comportant une ossature horizontale portée par des pieds, ou « palées », se déplaçant au sol sur des rails de roulement parallèles, et sur laquelle se meut l'engin de levage proprement dit. (On dit aussi PORTIQUE ROULANT, PONT-PORTIQUE, PONT-TRANSBORDEUR.) || **4.** *Portique à signaux,* passerelle enjambant plusieurs voies de chemin de fer, sur laquelle sont groupés un certain nombre de signaux. || **5.** Petite porte magnétique donnant accès à une cabine installée dans certaines aérogares pour la détection des explosifs et des armes que porteraient clandestinement, dans leurs bagages à main ou sur eux, des passagers.

II. *Le Portique,* nom donné parfois à la secte philosophique des stoïciens, parce que le chef de cette école, Zénon de Cition, enseignait sous un portique d'Athènes.

• SYN. : **I, 1** *colonnade, narthex, pœcile, péristyle.*

portland [pɔrtlɑ̃d] n. m. (mot angl. de même sens, emploi comme n. commun de *Portland* [v. ci-dessous] ; 16 mars 1876, *Journ. officiel,* p. 1851 [d'abord *ciment de Portland,* 1868, Larousse, art. *chaux*]). Variété de ciment hydraulique fabriqué par la calcination d'un mélange artificiel d'argile et de craie, inventé en 1824 par J. Aspdin, de Leeds, et ainsi appelé parce qu'il ressemble à la pierre grise qu'on extrait des carrières de la presqu'île de Portland.

portlandien [pɔrtlɑ̃djɛ̃] adj. et n. m. (angl. *portlandian,* même sens [fin du XIXe s.], du n. de *Portland* [v. l'art. précéd.], presqu'île où ce terrain existe en abondance ; 1903, Larousse [comme adj. et n. m.]). *Étage portlandien,* ou *portlandien,* n. m., étage terminal du jurassique.

porto [pɔrto] n. m. (emploi comme n. commun de *Porto,* n. de la ville du Portugal qui se trouve au centre de la région productrice de ce vin ; 2e trimestre 1806, *Journ. des gourmands,* p. 117 [d'abord *vin de Porto,* 1759, Voltaire ; *verre à porto,* 1962, Robert]). Vin de liqueur parfumé et généreux, récolté dans la partie septentrionale du Portugal, sur les rives du Douro, et que l'on boit comme apéritif ou que l'on utilise en cuisine pour préparer les sauces : *Il y a trente mille tonneaux de porto dans les celliers* (Taine). *Être fiancé d'Anne, et boire un porto tout seul, devant un barman inconnu... ou un manzanilla, ou un porto-flip* (Giraudoux). *Porto rouge, blanc.* || *Porto flip,* ou, par abrév., *flip,* v. FLIP. || *Verre à porto,* verre de contenance intermédiaire entre celle du verre à vin et du verre à liqueur : *Il lui a offert un service de verres à porto pour la remercier de son hospitalité.*

porto-cave [pɔrtokav] adj. (de *porto-,* élément tiré de *porte* 2, et de *cave* 3 ; 1963, Larousse). En anatomie, se dit de ce qui appartient à la fois au système porte et au système cave, ou bien à la veine porte et à la veine cave : *Si la circulation portale est empêchée, le sang reflue dans le système cave par des anastomoses porto-caves.*

portoir [pɔrtwar] n. m. (de *porter* 1 ; v. 1307, G. Guiart, au sens de « brancard » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1872, d'après Littré, 1877 [*portoire,* n. f., même sens, av. 1553, Rabelais] ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Récipient de bois dans lequel on distribue la nourriture à chaque chartreux. || **2.** Hotte en bois dans laquelle on porte la vendange au pressoir. (On trouve aussi la forme PORTOIRE, n. f.) || **3.** Fauteuil à brancards pour le transport des malades.

portor [pɔrtɔr] n. m. (ital. *portoro,* même sens, proprem. « porte-or », contraction de *porta oro,* de *porta,* forme du v. *portare,* porter [lat. *portare,* même sens], et de *oro,* or [lat. *aurum,* même sens] ; 1752, Trévoux [en 1676, Félibien, p. 59, signalait *portoro,* mais comme mot ital. — et non franç.]). Marbre noir à grandes veines jaune d'or, qui s'altère rapidement à l'air en prenant une teinte grisâtre.

portraicturer v. tr. V. PORTRAITURER.

portraire [pɔrtrɛt] v. tr. (de *pour* [v. ce mot], employé comme préf. à valeur intensive, et de *traire,* au sens anc. de « dessiner » [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; v. 1130, *Eneas* [var. *pourtraire,* v. 1320, *Roman de Fauvel*]). [Conj. **73.**] *Class.* et *littér.* Faire le portrait de, représenter : *Je n'ai à portraire qu'un seul de nos compagnons* (Hermant). *Je ne me suis jamais senti grand goût pour portraire les triomphants et les glorieux de ce monde* (Gide).

portrait [pɔrtrɛ] n. m. (part. passé substantivé de *portraire ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *portret* [*portrait,* XIIIe s., Villard de Honnecourt], au sens I, 1 [*portrait de famille,* av. 1784, Diderot : *se faire tirer le portrait,* 1962, Robert] ; sens I, 2, 1635, Corneille ; sens I, 3, 1601, La Curne [« jeu de société », 1903, Larousse ; *portrait chinois,* début du XXe s. ; *portrait parlé,* 1963, Larousse] ; sens I, 4, 1656, Pascal ; sens I, 5, 1867, Delvau ; sens II, 1789, *Encycl.* méthodique).

I. 1. Représentation d'une personne par le dessin, la peinture, la photographie, etc. : *Enfin, quel que soit le moyen visiblement employé par l'artiste, que cet artiste soit Holbein, David, Vélasquez ou Lawrence, un bon portrait m'apparaît toujours comme une biographie dramatisée, ou plutôt comme le drame naturel inhérent à tout homme* (Baudelaire). *Un jour que nous étions seuls au jardin, je m'enhardis jusqu'à lui* [à Maurice] *demander le portrait de sa fiancée* (Colette). || *Portrait de famille,* celui qui représente un des aïeux de la famille. || *Portrait en pied,* V. PIED. || *Portrait parlant,* V. PARLANT 3. || Vx et fam. *Se faire tirer le portrait,* se faire photographier. || **2.** *Fig.* Image parfaitement ressemblante de quelqu'un : *Cet enfant est le vivant portrait de son père. C'est tout le portrait de sa mère.* || **3.** Description orale ou écrite d'une personne ou, *par extens.,* de tout ce qui a trait à l'homme : *On sait que le fameux jésuite* [Bourdaloue] *faisait, en chaire, des portraits et abondait en allusions dont se délectait la Cour* (Mauriac). *Nous touchons ici à une espèce de loi de l'art littéraire : ce n'est presque*

jamais à partir d'un portrait que l'on peut s'élever à un type (Romains). *Les salons du XVII*e *s. se sont plu aux portraits. Les portraits de La Bruyère.* || Jeu de société dans lequel un des joueurs doit deviner, d'après les réponses par « oui » et par « non » qu'on fait à ses questions, le nom d'une personne ou d'un objet qu'on a choisi à son insu : *[Caroline :] Jouons aux portraits historiques, c'est très amusant* (Mauriac). || *Portrait chinois,* variante du jeu précédent, dans laquelle on doit deviner grâce à des exemples analogiques : *On jouait à la balle, aux charades, aux portraits chinois, on commérait, on discutait* (Beauvoir). || *Portrait parlé,* description d'un individu suivant des règles et un vocabulaire adoptés par les services d'identité judiciaire de la police, et qui peut être traduit en une photographie composée de l'assemblage des traits ainsi déterminés. (V. PORTRAIT-ROBOT.) || **4.** Représentation exacte d'une chose, description : *Portrait tout à fait satisfaisant de l'esprit français* (Sainte-Beuve). [Le Duc :] *Messieurs ! Messieurs ! Nous nous égarons et voilà le portrait de notre époque* (Cocteau). || **5.** *Pop.* Visage : *Un mastodonte prêt à vous abîmer le portrait à la moindre réclamation* (Fabre). *Eh ! secouez-la comme un prunier, et, au besoin, dégradez-y le portrait ! criait le vieux Chaudrut* (Huysmans).

II. Marteau de paveur, à deux pannes, qui sert à débarber et dresser les pavés.

● SYN. : **I, 4** *fresque, image, miroir, peinture, tableau.*

portrait-carte [pɔrtrɛkart] n. m. (de *portrait* et de *carte ;* fin du XIXe s., A. Daudet). *Vx.* Portrait en format de carte de visite (rare) : *L'illustre comédien était-il donc venu si loin pour se faire faire un portrait-carte ?* (Daudet).

● Pl. *des* PORTRAITS-CARTES.

portrait-charge [pɔrtrɛʃarʒ] n. m. (de *portrait* et de *charge ;* XXe s. [*portrait chargé,* même sens, 1680, Richelet]). Caricature grotesque, aux intentions polémiques nettement affirmées : *Les portraits-charge d'André Gill sont demeurés célèbres.*

● Pl. *des* PORTRAITS-CHARGE.

portraitiste [pɔrtrɛtist] n. (de *portrait ;* 1693, Havard). Peintre qui fait du portrait sa spécialité.

portrait-robot [pɔrtrɛrobo] n. m. (de *portrait* et de *robot ;* 24 mars 1964, *le Monde,* au sens 1 ; sens 2, 4 août 1965, *le Monde ;* sens 3, 1964, Marc Bernard). **1.** Portrait d'une personne recherchée par la police, artificiellement reconstitué à partir des descriptions fournies par des témoins : *Le portrait-robot diffusé par les journaux a permis de retrouver l'assassin en 24 heures.* || **2.** *Par extens.* Ensemble des traits à l'aide desquels on peut classer des personnes dans diverses catégories : *Le miroir à trois faces avait agi comme une machine à diviser les composantes de Christian, un démultiplicateur des traits, un appareil à démêler les esquisses superposées, à pratiquer sur l'image complexe le travail inverse de celui par quoi l'on arrive au portrait-robot d'un homme vu par plusieurs personnes, à la résultante abstraite par quoi l'on prétend figurer le Français type, par exemple* (Aragon). || **3.** *Par extens.* Ensemble des caractéristiques qui définissent un objet complexe : *La publicité cherche à faire le portrait-robot de la voiture idéale.*

● Pl. *des* PORTRAITS-ROBOTS.

portraiture [pɔrtrɛtyr] n. f. (de *portrait ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). *Class.* et *littér.* Portrait : *De cette propre main j'ai fait ma portraiture* (Th. Corneille). *Trop de portraitures d'amis et de parents* (Goncourt).

portraiturer [pɔrtrɛtyre] v. tr. (de *portraiture ;* 1540, Havard [IV, 527], écrit *pourtraicturer,* puis 6 janv. 1861, *le Charivari* [p. 2], écrit *portraiturer,* au sens 1 ; sens 2, 1885, Maupassant). **1.** Faire le portrait de quelqu'un, le représenter par le dessin, la peinture, la photographie (peu usité) : *Le Nabab surgit avec sa bonne face tout heureuse d'être portraiturée* (Daudet). *Il faudrait pourtant peindre la personne qu'on portraiture chez elle, dans la rue, dans un cadre réel...* (Huysmans). *Des loups-garous, dont les différentes gueules sont portraiturées* (Giono). || **2.** Décrire quelqu'un oralement ou par écrit (peu usité) : *Un volume de souvenirs intimes où beaucoup d'hommes et de femmes de sa connaissance avaient été portraiturés* (Maupassant). *Figures maladives ; hideur et larves ; artistes et types portraiturés s'affirment* (Gide).

● SYN. : **1** *peindre, portraire ;* **2** *brosser, camper, dépeindre.*

● REM. On rencontre parfois l'orthogr. anc. PORTRAICTURER (début du XXe s.) : *Modigliani ne portraicture pas à la demande* (Cocteau).

portrion [pɔrtrijɔ̃] n. m. (dimin. de *porte* 1 ; 1869, Littré). Vanne d'une écluse.

port-royaliste [pɔrrwajalist] n. (du n. des deux abbayes de *Port-Royal,* qui furent, au XVIIe s., des foyers jansénistes ; 1708, *Bibliothèque critique,* III, 178). Membre ou partisan de Port-Royal, janséniste. (Peu usité.)

● Pl. *des* PORT-ROYALISTES.

Port-Salut [pɔrsaly] n. m. invar. (n. déposé, emploi comme n. commun de *Port-*[*du*]*-Salut,* n. d'une abbaye de la Mayenne où ce fromage fut d'abord fabriqué ; 1873, Zola). Fromage cuit, fait de lait de vache, à pâte jaune pressée, assez ferme.

portuaire [pɔrtɥɛr] adj. (dér. savant de *port* 1, d'après le lat. *portus,* port ; 1949, Larousse). Relatif à un port ; qui fait partie d'un port : *Avant de se retirer, l'ennemi détruisit les installations portuaires.*

portugais, e [pɔrtygɛ, -ɛz] adj. et n. (portug. *portugués,* même sens, de *Portugal,* Portugal, n. géogr. ; XVIe s.). Relatif au Portugal ou à ses habitants ; habitant ou originaire du Portugal.

◆ **portugais** n. m. (sens 1, 1553, Grouchy ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Langue romane parlée au Portugal et au Brésil : *En portugais et en provençal « fada » et « fade »* [qui désigne la fée] *est sorti du latin « fatum », qui signifie « destin »* (France). || **2.** Cépage rouge, appelé aussi PLANT DE PORTO.

◆ **portugaise** n. f. (sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1903, Larousse ; sens 4, 1950, Esnault [aussi *avoir les portugaises ensablées*]). **1.** Ancienne pièce d'or du Portugal : *Elle sépara d'abord vingt portugaises encore neuves* (Balzac). || **2.** Réunion de deux cordages au moyen d'un quarantenier : *On n'employait plus que là les deux modes gothiques d'amarrage, la valture et la portugaise* (Hugo). || **3.** Gryphée, mollusque bivalve comestible, abondant sur les côtes du Portugal, de l'Espagne, et auj. de la France : *Acheter une douzaine de portugaises.* || **4.** *Arg.* Oreille. || *Avoir les portugaises ensablées,* être plus ou moins sourd, être dur d'oreille.

◆ **À la portugaise** loc. adj. (1767, *la Cuisinière bourgeoise,* p. 400). *Pomme à la portugaise,* pomme cuite que l'on garnit de confiture.

portugal [pɔrtygal] n. m. (de *Portugal,* n. géogr. ; 1903, Larousse). Eau de toilette à base d'essence d'oranges douces, associée à d'autres essences, bergamote, citron, néroli, etc., surtout employée pour la chevelure. (Vieilli.) [On dit aussi EAU DE PORTUGAL (1963, Larousse).]

portulan [pɔrtylɑ̃] n. m. (ital. *portolano* ou *portulano,* même sens, proprem. « pilote », de *porto,* port, lat. *portus,* même sens [v. PORT 1] ; 1577, *le Portulan*). Nom donné aux anciennes cartes nautiques dressées aux XIIIe-XVe s. par les navigateurs génois et vénitiens, et qui indiquaient principalement la position des ports sur les côtes : *La carte humaine du diocèse s'étalait brusquement devant lui, semblable aux portulans embrouillés des vieux pilotes* (Chauviré).

posada [pozada *ou* pɔsada] n. f. (esp. *posada,* auberge, de *posar,* placer, s'arrêter, bas lat. *pausare,* s'arrêter [v. POSER] ; 1660, Oudin, écrit *posade ; posada,* 1826, Vigny). Auberge, en Espagne : *Pour le divertissement de quelques touristes, un manager avait organisé une soirée de danses au premier étage d'une posada de faubourg* (Gide).

posage [pozaʒ] n. m. (de *poser* 1 ; 1532, *Dict. général,* au sens de « rade » ; sens actuel, 1694, Acad.). Action de poser, d'installer quelque chose (emploi limité à

quelques domaines de la langue technique : construction, plomberie, mécanique, etc.) : *Le posage d'une conduite. Le posage des couleurs sur une pièce de céramique.*

pose [poz] n. f. (déverbal de *poser* 1 [les formes du Moyen Âge étant des var. graphiques de *pause* — v. ce mot] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « relâche, suspension momentanée d'une action » ; v. 1155, Wace, au sens de « espace de temps écoulé » ; sens I, 1, 1694, Acad. [*train de pose,* 1963, Larousse] ; sens I, 2, 1842, Mozin [aussi *avoir la pose*] ; sens I, 3, 1935, Acad. ; sens I, 4, 1752, Trévoux ; sens II, 1, 1792, Watelet et Lévesque [aussi « attitude donnée à un personnage par l'artiste... » ; « attitude d'un personnage dans l'œuvre d'un artiste », 1835, Acad. ; *...garder la pose,* 1962, Robert] ; sens II, 2, 1835, Th. Gautier [*prendre... des poses,* av. 1880, Flaubert] ; sens II, 3-4, 1862, Larchey ; sens III, 1, 1875, Larousse, t. XII, p. 889 a [*pose ; temps de pose,* 1903, Larousse] ; sens III, 2, 1962, Robert).

I. 1. Action de poser, de mettre en place, d'installer quelque chose : *La pose d'un parquet, de doubles rideaux, d'un verrou de sûreté. La pose de la première pierre d'un édifice. Un des marguilliers qui assistaient à la pose du crucifix crut voir des larmes couler sur la face divine* (France). *Un mot vient de prendre la tête. Un verbe le suit de près et oblige à la pose du point final* (Cocteau). || *Train de pose,* train aménagé pour le transport, la manutention et la pose des voies ferrées. || **2.** À certains jeux (jacquet, dominos), action et droit de jouer le premier, de poser le premier pion ou le premier domino. || *Avoir la pose,* être le premier à jouer. || **3.** *Pose de la voix,* équilibre obtenu, après travail, par la voix humaine dans son registre normal. || **4.** *Vx.* Action de mettre en faction des sentinelles : *Caporal de pose.*

II. 1. Action de poser, de demeurer dans une certaine attitude pour servir de modèle à un artiste : *Sur la table de pose se dresse un mannequin drapé, simulant les attitudes de la vie* (Gautier). *Séance de pose.* || Attitude dans laquelle un modèle pose pour un artiste, une personne pour un photographe : *Une pose pour un portrait en pied, pour l'étude d'une figure. Pour les vieillards dont les traits avaient changé, ils tâchaient pourtant de garder, fixée sur eux à l'état permanent, une de ces expressions fugitives qu'on prend pour une seconde de pose et avec lesquelles on essaie, soit de tirer parti d'un avantage extérieur, soit de pallier un défaut...* (Proust). || *Par extens.* Attitude donnée à un personnage par l'artiste dans une œuvre plastique. || *Tenir, garder la pose,* conserver l'attitude voulue par le peintre, le sculpteur, le photographe devant lequel on pose. || **2.** Manière de se tenir, attitude donnée plus ou moins volontairement à son corps par une personne : *Elle était incroyablement jolie dans sa pose nonchalante* (Sand). *Toutes les femmes ont une attitude victorieuse, une pose étudiée, où elles se font irrésistiblement admirer* (Balzac). *Reproduire les poses et les inflexions de voix de quelque comédien en vogue* (Gautier). || *Prendre une pose, des poses,* essayer une attitude, des attitudes en rapport avec ce que l'on veut suggérer ou exprimer : *La joie* [...] *de se regarder dans la glace en prenant des poses résignées* (Flaubert). *Je suis sûre* [...] *qu'elle se plaît, toute seule, à prendre des poses nostalgiques, « les bras jetés comme de vaines armes »* (Colette). || **3.** *Fig.* Affectation, manque de naturel, désir de produire un effet : *Il entrait dans le caractère de Titus* [...] *beaucoup de pose et un peu d'hypocrisie* (Renan). *Mais, faute d'une société supportable, il vivait dans un isolement, avec une sauvagerie que les gens du monde appelaient de la pose et de la mauvaise éducation, les pouvoirs publics un mauvais esprit, ses voisins de la folie...* (Proust). *Chez Jammes, non, ce n'était pas précisément de la pose, mais un très complaisant abandon de soi-même...* (Gide). *Pas un mot, fût-ce de courtoisie, sur son indisposition. La pose était de l'ignorer* (Montherlant). || **4.** *Fig.* Comportement affecté par une personne qui cherche à imposer une certaine image d'elle-même : *Lui* [Chateaubriand] *qui croyait ne plus croire à rien, croyait à l'importance de l'attitude qu'il prenait pour des siècles. Et de fait, cent dix ans après sa mort, il garde encore la pose* (Mauriac).

III. 1. *Temps de pose,* ou simplem. *pose,* en photographie, temps d'exposition nécessaire à une bonne impression de la couche sensible par les rayons lumineux et à l'obtention, après développement, d'une image satisfaisante : *Le temps de pose varie selon les conditions de la prise de vue.* || **2.** *Spécialem.* Se dit, par opposition à *instantané,* d'un temps d'exposition supérieur à un dixième de seconde.

• Syn. : **I, 1** *installation, mise en place.* || **II, 2** *position, posture ;* **3** *apprêt, manières.*

posé, e [poze] adj. (part. passé de *poser* 1 ; 1538, R. Estienne, au sens II, 2 [« qui témoigne de cet ensemble de qualités », 1690, Furetière, art. *grave*] ; sens I, 1, 1903, Larousse [« arrêté sur ses quatre pattes, en parlant d'un animal », 1681, Ménestrier, 133] ; sens I, 2, 1963, Larousse ; sens I, 3, 1930, Réau [aussi « voix dont l'intonation est juste... » — *voix posée,* « voix qui ne vacille pas », fin du XVIe s.] ; sens II, 1, 1869, Littré).

I. 1. En héraldique, se dit de la position d'un meuble : *Posé en pal, en barre, en fasce...* || **2.** En paléographie, se dit d'une écriture calligraphiée, par opposition à l'écriture cursive, plus rapide et d'un tracé moins appliqué. || **3.** *Voix bien posée,* en musique, voix capable d'émettre sans trembler, dans sa propre tessiture, avec une intensité moyenne et sur chaque son, toutes les voyelles, appuyées ou non par les consonnes ; *par extens.,* voix dont l'intonation est juste, le timbre homogène, la sonorité pleine : *De sa voix si nette et si bien posée qu'elle semblait courir à l'infini comme un fil aérien, la jeune fille dit qu'elle aussi aimait les bois du pays...* (Lacretelle).

II. 1. *Fig.* et *vx.* S'est dit d'une personne qui a une position sociale bien assise, qui jouit d'une bonne réputation, d'un certain crédit : *Devenir quelqu'un de posé dans son hameau, dans sa paroisse, marguillier après avoir été rouleur de mer* (Loti). *Il lui semblait* [à ma grand-tante] *qu'on renonçât d'un coup au fruit de toutes les belles relations avec des gens bien posés, qu'avaient honorablement entretenues et engagées pour leurs enfants les familles prévoyantes...* (Proust). || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne calme, mesurée, qui a de solides qualités d'esprit, une volonté ferme et l'habitude de la réflexion : *Quoique grave et posé dans les affaires, ce patriarche avait la gaieté de nos ancêtres* (Balzac). *De nos jours, le suicide est tenu pour fait de neurasthénie, voire de lâcheté* [...]. *Chez les Romains, il est accompli par les hommes les plus posés et les plus dignes...* (Montherlant). *Il marchait posément, comme un homme posé, un homme doux ; enfin, un homme raisonnable qui connaît son affaire* (Aymé). || *Par extens.* Qui témoigne de cet ensemble de qualités : *Fatou* [...] *prenait alors des airs posés, des mines sérieuses qui amusaient le spahi* (Loti). *Répondre d'un ton posé.*

• Syn. : **I, 3** *placé.* || **II, 1** *connu, considéré, en vue, estimé ;* **2** *pondéré, raisonnable, réfléchi, sage ; calme, circonspect, mesuré, paisible, placide.* — Contr. : **II, 2** *distrait, écervelé, étourdi, évaporé, farfelu, hurluberlu, insouciant, léger ; badin, fantasque, folâtre.*

◆ **posé** n. m. (sens 1, 1903, Larousse [au fig., 1954, Mauriac] ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** État d'un oiseau posé sur le sol, sur l'eau ou branché : *Un chasseur digne de ce nom tire toujours au vol, jamais au posé ;* et littér., au fig. : *Un ministère se tire au posé. Les meilleurs fusils ne sauraient l'abattre en plein vol* (Mauriac). || **2.** En linguistique, assertion explicite d'un énoncé, par opposition à son contenu implicite, ou *présupposé.* (Dans l'énoncé *Pierre est revenu,* le posé est que « Pierre est de nouveau présent », le présupposé, que « Pierre était parti ».)

◆ **posée** n. f. (fin du XIIIe s., *Roman du Châtelain de Coucy,* au sens de « pause » ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « séjour » ; 1567, Belleforest [423], au sens de « position [d'un pays] » ; sens 1, 8

nov. 1874, *Avranchin ;* sens 2, 1963, Larousse). **1.** Endroit disposé pour l'échouage des navires et où ils posent sur le fond. || **2.** *Pêche à la posée, à la ligne posée,* genre de pêche où le lest et l'appât reposent sur le fond. (On dit aussi PÊCHE AU COUP, À LA PLOMBÉE.)

posément [pozemɑ̃] adv. (de *posé ;* fin du XV[e] s., Commynes, au sens 1 ; sens 2, 1826, Brillat-Savarin). **1.** De façon tranquille, sans précipitation : *Déodat marche au milieu de la route, posément, comme un homme juste qui sait où il va* (Aymé). || **2.** De façon mesurée et en se donnant le temps de la réflexion : *Il* [Jacques] *parlait posément, comme on lit un livre, achevant ses phrases avec autant de calme, semblait-il, que s'il ne se fût pas agi de lui-même* (Gide).

• SYN. : **1** *lentement, placidement, tranquillement ;* **2** *calmement, paisiblement.* — CONTR. : **1** *précipitamment, prestement, promptement, rapidement, vivement ;* **2** *fébrilement, nerveusement.*

posemètre [pozmɛtr] n. m. (de *pose* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1949, Larousse). Instrument permettant de déterminer le temps de pose nécessaire à une photographie.

1. poser [poze] v. tr. (lat. *pausare,* cesser, s'arrêter [et, à basse époque, « se reposer, en parlant d'un mort », puis « poser »], de *pausa,* cessation, arrêt [v. PAUSE] ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens de « déposer [un corps dans un tombeau] » ; sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*poser un avion,* début du XX[e] s.] ; sens I, 2, 1526, C. Marot ; sens I, 3, v. 1188, Aimon de Varennes [aussi « installer un ensemble... »] ; sens I, 4, 1549, R. Estienne [*poser des sentinelles,* 1620, A. d'Aubigné ; pour un modèle, 1669, Molière] ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, v. 1188, Aimon de Varennes [*poser les armes,* 1559, Amyot — « faire la paix », 1679, Bossuet ; *poser l'épée,* v. 1770, J.-J. Rousseau ; *poser le masque,* 1669, Molière ; *poser culotte,* 1888, Villatte] ; sens II, 1, v. 1155, Wace [« avancer à titre... d'hypothèse », v. 1265, J. de Meung ; *cela posé,* 1690, Furetière ; *posé que,* v. 1280, *Clef d'Armors*] ; sens II, 2, v. 1155, Wace [*poser une question à quelqu'un,* 1834, Balzac ; *se poser... des questions,* 1869, V. Hugo ; *poser... un problème,* « comporter des aspects inexpliqués... », 1865, Cl. Bernard ; *poser sa candidature,* 1890, *Dict. général,* art. *candidature*] ; sens II, 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [rare jusqu'en 1841, Balzac] ; sens II, 4, 1890, Esnault, art. *lapin* [« décevoir quelqu'un... », fin du XIX[e] s., A. Daudet]).

I. AVEC UN COMPLÉMENT DE VALEUR CONCRÈTE. **1.** Mettre une chose (ou une personne) à une place, sur quelque chose qui lui sert de support ou d'appui : *Poser des lettres sur son bureau. Poser ses gants sur la banquette. Poser un sac à terre. Une échelle posée contre un mur. Poser un jeune enfant dans son berceau. Bullit avait posé son menton sur son poing. Le poing paraissait plus énorme et le menton plus carré* (Kessel). *La serveuse* [...] *revint avec la bouteille de fine et une soucoupe. Elle versa la fine dans le verre de Philippe et posa la soucoupe sur les trois autres. Elle avait un sourire ironique...* (Sartre). *Elle* [Janine] *ne savait où poser son sac, où se poser elle-même* [...]. *Elle restait debout, son sac à la main...* (Camus). || *Poser un avion,* lui faire prendre contact avec le sol. || **2.** Placer, faire reposer, appuyer une partie de son corps sur quelque chose ou sur quelqu'un : *Poser le pied sur le sol, sur une marche. Mais toi, ne veux-tu pas, voyageuse indolente, | Rêver sur mon épaule en y posant ton front* (Vigny). *Il était fort petit et dut se dresser pour poser la main sur l'épaule d'Antoine* (Martin du Gard) ; et par extens. : *Poser les yeux sur un document. Les jeunes gens posaient sur elle des regards de convoitise* (Blais). || **3.** Mettre en place quelque chose, l'installer à demeure à l'endroit convenable : *Poser des rideaux, une moquette. Poser une prise de courant. Se faire poser un appareil dentaire. Poser des ventouses à quelqu'un. Le pont de granit brut | Dont saint Jacques a posé les premières assises* (Hugo). *Les jeunes filles usent le reste du jour qui s'éteint à coudre un ruban, à poser une dentelle au bord d'un décolletage improvisé...* (Colette). || *Par extens.* Installer un ensemble complexe : *Poser une voie ferrée. Faire poser le tout-à-l'égout. Mon oncle* [...] *a voulu que je l'aide à poser l'électricité dans son logement* (Romains). || **4.** *Class.* Placer quelqu'un en un lieu, à des fins déterminées : *Madame, à chaque porte on a posé des gardes* (Corneille). || Vx. *Poser des sentinelles,* les mettre en place aux postes prévus. || Auj. *Poser le modèle,* faire prendre au modèle vivant l'attitude qu'il doit garder pendant le travail de l'artiste. (V. aussi POSER, v. intr.) || **5.** Inscrire un chiffre ou des chiffres dans l'ordre ou la disposition conforme aux règles de l'arithmétique : *Six et neuf, quinze, je pose cinq et je retiens un. Poser une opération.* || **6.** Déposer ce qu'on porte sur soi, s'en défaire, s'en décharger : *Poser son parapluie, sa canne en entrant.* || *Poser les armes,* mettre bas les armes, cesser les hostilités, et, *par extens.,* faire la paix. || Vx. *Poser l'épée,* renoncer à l'état d'officier. || Littér. *Poser le masque,* se démasquer, montrer son vrai visage, sa vraie personnalité : *Je vais, par des douceurs, puisque j'y suis réduite, | Faire poser le masque à cette âme hypocrite* (Molière). || Pop. *Poser culotte,* aller à la selle. || Pop. et vx. *Poser sa chique,* v. CHIQUE 1.

II. AVEC UN COMPLÉMENT DE VALEUR ABSTRAITE. **1.** Admettre ou avancer, affirmer en tant que vérité établie ou conséquence nécessaire : *Poser un principe. Poser les fondements d'une nouvelle doctrine. Une illusion métaphysique semblable à celle qui pose à part le moi et ses facultés* (Taine). *Pouvons-nous poser qu'il est criminel, avant d'avoir établi qu'il est un menteur* (Romains). *Il se savait plus intelligent que les autres peintres, et une bonne fois pour toutes, il avait posé que le talent est affaire d'intelligence* (Aragon). || *Fig.* Avancer à titre de supposition ou d'hypothèse (notamment en mathématiques) : *Mais posons qu'en ceci le Sénat vous outrage* (Mairet). *Posons, par exemple,* x = 5. || *Cela posé...,* ce fait ou cette supposition étant admis, il découle que... || Class. *Posé que,* en supposant que : *Posé que cela soit permis, ce que j'examinerai ailleurs...* (Corneille). || **2.** Établir en ses termes, formuler : *Poser un problème. La question est mal posée. « Cela me semble clair, mais cela ne résout pas la question. — Évidemment, cher Monsieur, seulement, de cette façon, le problème est posé de façon correcte »* (Ionesco). || *Poser une (des) question(s) à quelqu'un,* formuler une (des) question(s) à laquelle (auxquelles) on lui demande de répondre : *Écoute, dit-il, je ne crois pas m'être trompé sur ton compte. Tâche de répondre à la question que je vais te poser* (Bernanos). || *Se poser une (des) question(s),* s'interroger au sujet de quelque chose, formuler ses doutes, ses hésitations, en soi-même : *Je me suis posé, sans angoisse et sans orgueil, diverses questions qui touchent à l'avenir de nos œuvres* (Duhamel). *« Tu crois que le combat est inutile ?* [...] *— Non* [...], *le combat n'est pas inutile. Et crois-moi, je me suis posé la question »* (Adamov). || Spécialem. *Poser une (des) question(s), un (des) problème(s),* etc., en parlant de quelque chose ou de quelqu'un, comporter des aspects inexpliqués, des obscurités, ou des prolongements demandant des solutions : *Les relus de Mallarmé, le vautour de Léonard, les cachotteries grivoises de Watteau ne posent que des devinettes* (Cocteau). *Une civilisation me paraît se définir à la fois par les questions fondamentales qu'elle pose, et par celles qu'elle ne pose pas* (Malraux). || *Poser sa candidature,* présenter, dans les formes requises, sa candidature à un poste, à une dignité, etc. : *Il calculait les chances de sa candidature au Sénat. Elle n'était point encore posée* (France). || **3.** *Fig.* Mettre quelqu'un dans une situation flatteuse, avantageuse, contribuer à asseoir sa réputation (en parlant d'une chose) : *Il n'y a rien qui pose un critique comme de parler d'un auteur étranger inconnu* (Balzac). || **4.** Fig. et fam. *Poser un lapin à quelqu'un,* ne pas venir au rendez-vous qu'on lui a fixé : *Mais le ne suis pas quelqu'un à qui on pose des lapins, même quand c'est par bêtise* (Montherlant) ; *par extens.,* décevoir quelqu'un, le tromper

dans ses espérances : *Lui n'attend que le décret de l'« Officiel » pour filer à l'anglaise et, après quinze ans d'un bonheur sans mélange, poser à sa duchesse un de ces lapins !* (Daudet).

● SYN. : **I, 1** *déposer, placer ;* **2** *appuyer, asseoir.* || **II, 1** *conjecturer, établir, postuler, présupposer ;* **2** *énoncer.*

◆ v. intr. (v. 1225, *Barlaham,* au sens de « s'établir en face de quelqu'un [pour l'affronter] » ; sens I, 1, 1680, Richelet [en forage, 1963, Larousse] ; sens I, 2, av. 1869, Lamartine [au fig., av. 1951, A. Gide] ; sens I, 3, 1834, Boiste [ellipt., 1842, E. Sue] ; sens I, 4, 1835, Acad. [*poser pour la galerie...,* début du XX^{e} s. ; *poser à,* 1962, Robert] ; sens I, 5, av. 1890, Maupassant [*faire poser quelqu'un,* 1833, Balzac] ; sens I, 6, v. 1462, *Cent Nouvelles ;* sens II, XX^{e} s.).

I. 1. Porter, prendre appui sur quelque chose, être soutenu par quelque chose : *Une poutre qui pose sur un mur. Ton menton pose dans la main* (Samain). *Le cercueil posait sur deux chaises, sous les fleurs* (Martin du Gard). || *Spécialem.* En matière de forage, atteindre le fond du puits avec le trépan. || **2.** En parlant des animaux qui volent, se percher, prendre contact avec un point fixe : *Quelques oiseaux posaient sur le givre durci* (Lamartine). *Les hirondelles détruisent des milliers d'insectes ailés qui ne posent guère, et que nous voyons danser dans les rayons du soleil* (Michelet) ; et au *fig.,* en parlant d'une personne : *Tout de même, j'espère le revoir bientôt ; je pense m'amener à Paris vers le 10 [...]. L'embêtant, c'est de ne savoir sur quel perchoir poser : la villa, déserte, est glacée...* (Gide). || **3.** Demeurer immobile dans une certaine attitude, en parlant du modèle d'un artiste, ou d'une personne qu'on photographie : *Poser pour un portrait. On avait calculé tout ça pour que les modèles puissent poser à poil* (Romains). || Ellipt. *Poser la tête, le torse, poser l'ensemble,* poser pour l'une de ces parties du corps, poser entièrement nu : *Une autre jolie créature, qui posait le torse chez un peintre en renom, représentait l'Amour, et le représentait à merveille* (Sue). || **4.** *Fig.* Se comporter de façon artificielle, chercher à produire de l'effet par des attitudes et des paroles étudiées : *Depuis Cannes où l'on pose, jusqu'à Monaco où l'on joue* (Maupassant). *Et Swann, qui était simple et négligent avec une duchesse, tremblait d'être méprisé, posait, quand il était devant une femme de chambre* (Proust). || *Poser pour la galerie, pour quelqu'un,* étudier son attitude pour impressionner le public ou une personne en particulier : *Les autres* [invités au mariage] *posaient pour la galerie ; et la galerie lorgnait* (Rolland). *On ne pouvait le soupçonner de poser pour son interlocuteur* (Romains). || *Poser à...,* prendre les dehors de, chercher à se faire passer pour celui, celle qu'on voudrait bien être : *Poser à l'homme averti. Elle manque un peu de simplicité et pose à l'intellectuelle.* || **5.** *Vx* et *fam.* Attendre : *Elle aurait bien voulu manquer encore celui-là* [de rendez-vous], *mais elle avait fait poser ce pauvre vicomte deux fois de suite le mois dernier, et elle n'osait point recommencer si tôt* (Maupassant). *On me laissa poser dans le salon fort longtemps* (Hermant). || Par extens. *Faire poser quelqu'un,* le lanterner, le « mener en bateau » : *Ah ! mon vieux, l'on t'a fait poser !* (Balzac). || **6.** *Dialect.* Prendre un moment de repos, s'arrêter : *Quand ils posaient une minute sur un bloc solide pour permettre au Monsieur de reprendre haleine, ils yodlaient à la mode suisse, mais pas bien fort, de crainte des avalanches, ni bien longtemps, car l'heure s'avançait* (Daudet).

II. Faire une pose, maintenir ouvert l'objectif d'un appareil photographique pendant un temps supérieur à un dixième de seconde, pour prendre un cliché : *Poser deux secondes. Votre photo est manquée, vous n'avez pas assez posé.*

● SYN. : **I, 1** *appuyer, peser, reposer ;* **2** *se jucher ;* **4** *parader, plastronner* (fam.).

◆ **se poser** v. pr. (v. 1155, Wace, au sens de « s'étendre sur un lit » ; sens I, 1, 1559, Amyot [en parlant d'un avion, 1929, Saint-Exupéry] ; sens I, 2, 1869, Littré [en parlant des yeux..., 1908, R. Rolland] ; sens I, 3, 1835, Balzac ; sens I, 4, 1834, Balzac [*se poser en,* 1842, Mozin ; *se poser là,* 1955, *FEW,* VIII, 61 *b*] ; sens II, 1, 1843, Th. Gautier ; sens II, 2, 1862, V. Hugo).

I. 1. En parlant d'un animal qui vole, venir se placer sur un support, sur un point fixe : *Le merle de roche se pose ordinairement sur les grosses pierres et toujours à découvert* (Buffon). *Et la voix qui chantait | S'éteint comme un oiseau se pose* (Hugo) ; et au passif : *Je siffle longuement pour annoncer ma venue, de peur qu'un vol* [de palombes] *ne soit posé* (Mauriac). || En parlant d'un avion, atterrir : *Mon camarade Riguelle s'était posé d'abord, à la suite d'une rupture de bielle...* (Saint-Exupéry). || **2.** En parlant d'une personne ou d'une partie du corps, s'appuyer, s'appliquer sur autre chose : *Sur la table, sa main droite [de Bérénice] se posa sur la main gauche d'Aurélien. Il tressaillit, et ils se turent* (Aragon). || *Par extens.* En parlant des yeux, du regard, se fixer, s'arrêter sur un objet : *Son regard passe rapidement sur les trois garçons et va se poser sur une touffe d'herbe, immobile* (Marceau). *Enfin, à une dizaine de mètres, ses yeux se posèrent sur moi. Elle ne tressaillit même pas, continua d'avancer du même pas égal, en me regardant* (Mallet-Joris). || **3.** *Fig.* et *vx.* Se faire connaître, s'assurer une situation en vue dans le monde, dans un milieu : *Cet artiste a fini par se poser.* || **4.** *Se poser comme,* en parlant d'une personne, se présenter, s'affirmer, se définir comme : *Il s'était posé comme un humble confident de M^{me} de Bargeton ; mais, s'il admirait Lucien rue du Minage, il le démolissait partout ailleurs* (Balzac). *L'artiste, dont le propre [...] est précisément de se poser comme un être d'exception* (Benda). || *Se poser en,* chercher à paraître tel que, se donner le rôle de : *Vitellius [...] se posait [...] en admirateur déclaré, en imitateur, en vengeur de Néron* (Renan). *Et ne crois pas que lutter contre les oracles exige une décision d'Hercule. Je pourrais me vanter, me poser en phénomène ; je mentirais* (Cocteau). || Pop. *Se poser là,* se dit d'une personne qui possède un défaut à un degré peu commun : *En fait de gaffe, tu le poses là ! Comme égoïste, il se pose là !*

II. 1. Être mis en place, disposé, installé : *Un appareil ménager qui se pose facilement.* || **2.** En parlant d'une question, d'un problème, intervenir, devenir actuel : *Cette question s'est déjà posée dans le passé. Le problème qui va se poser dans un avenir proche...*

2. poser ou **posé** [poze] n. m. (emploi substantivé de l'infin. ou du part. passé de *poser* 1 ; 1869, Littré [*poser*], et 1903, Larousse [*posé*]). En équitation, action du cheval qui pose son pied sur le sol. (On dit aussi APPUI, FOULÉE.)

pose-tubes [poztyb] n. m. invar. (de *pose,* forme du v. *poser,* et du plur. de *tube ;* 1975, Larousse). Tracteur équipé d'une flèche latérale, qui sert à mettre en place les éléments de canalisations importantes (eau, gaz, hydrocarbures, etc.).

poseur, euse [pozœr, -øz] n. (de *poser* 1 ; 1641, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XII, 316], au sens 2 ; sens 1, 1788, Féraud [pour des voies ferrées, 1869, Littré]). **1.** Personne dont le métier est d'assurer la pose de certains objets : *Poseur de parquets. Poseur de tapis, de linoléum. Poseuse de boutons, d'agrafes.* || *Poseur de voies,* ouvrier capable de conduire le travail d'une équipe de pose de voies ferrées neuves, ou de remise en état de voies ferrées existantes. || **2.** Maçon plus spécialement habilité à mettre en place les pierres de taille.

◆ n. et adj. (1842, Mozin). Se dit d'une personne qui, par vanité, cherche à se faire remarquer par un comportement artificiel et prétentieux : *Elles me trouvaient poseur, embêtant enfin* (Huysmans). *Ce stupide succès de récitation, et la réputation de poseur qui s'ensuivit déchaînèrent l'hostilité de mes camarades...* (Gide). *Il me traitait de poseuse, de bluffeuse* (Croisset).

● SYN. : *bêcheur* (fam.), *esbroufeur* (fam.), *fat, m'as-tu-vu* (fam.), *plastronneur* (fam.), *snob.*

◆ adj. (fin du XIX^{e} s., A. Daudet). *Littér.* Qui n'est pas naturel, qui est fait par pose : *Toutes ces douleurs poseuses, ce cortège de*

pleureurs solennels n'étaient guère faits pour elle (Daudet).

• SYN. : *affecté, artificiel, factice, faux.* — CONTR. : *authentique, profond, réel, vrai.*

positif, ive [pɔzitif, -iv] adj. (bas lat. *positivus,* conventionnel, accidentel, et, en grammaire, « employé au positif », du lat. class. *positum,* supin de *ponere,* poser, établir ; v. 1265, J. de Meung, aux sens I, 2 et 5 ; sens I, 1, v. 1370, Oresme [*religions positives,* 1875, Larousse ; *théologie positive,* 1671, Pomey] ; sens I, 3, 1690, Furetière [*état positif, esprit positif, philosophie positive,* 1830, A. Comte] ; sens I, 4, 1875, Larousse ; sens I, 6, 1802, Chateaubriand ; sens II, 1, 1647, Descartes [*devoirs positifs,* 1893, *Dict. général*] ; sens II, 2, 1671, Pomey [*degré positif,* 1688, Miege ; *réponse positive,* 1962, Robert] ; sens II, 3, milieu du XXe s. ; sens II, 4, 1962, Robert ; sens II, 5, 1751, *Encyclopédie* [aussi pour un nombre] ; sens II, 6, 1842, Mozin [*électron positif,* 1955, Robert, art. *électron*] ; sens II, 7, 1864, Littré, art. *épreuve* [*épreuve positive*]).

I. 1. Qui a été institué, établi par Dieu ou par les hommes, et ne découle pas de la nature des choses (par opposition à *naturel,* dans quelques expressions anciennes) : *Droit positif et droit naturel. Les lois éternelles de la nature et de l'ordre existent ; elles tiennent lieu de loi positive au sage* (Rousseau). || *Religions positives,* celles qui existent, sont pratiquées effectivement (christianisme, judaïsme, islām, etc.), par opposition à la *religion naturelle.* || *Théologie positive,* partie de la théologie qui étudie les fondements historiques de la religion, à partir des documents acceptés comme autorités (Écriture, écrits patristiques, textes des conciles, etc.). [S'oppose à *théologie scolastique* ou *rationnelle.*] || **2.** Qui est fourni par l'expérience, qui a le caractère d'une donnée de l'expérience et dont la réalité ne peut être mise en doute (s'oppose à *imaginaire, chimérique, spéculatif,* etc.) : *Un fait positif. Données positives.* || **3.** Dans le domaine de la connaissance, se dit de ce qui repose sur les faits, sur les seules données de l'expérience (s'oppose à *théorique, rationnel, métaphysique,* etc.) : *Connaissances positives. Une preuve positive. Les sciences positives. Dans les différents travaux de l'esprit, il* [d'Alembert] *proscrivait avec sévérité tout ce qui ne tendait pas à la découverte de vérités positives, tout ce qui n'était pas d'une utilité immédiate* (Condorcet). *« À la grâce de Dieu », c'est l'étude de la Providence considérée comme une science positive* (Mauriac). || *État positif,* selon A. Comte, le dernier stade de l'évolution mentale de l'humanité en général et de chaque homme en particulier, celui où l'esprit humain, renonçant aux explications *a priori,* cherche à établir les lois constantes des phénomènes (s'oppose à *état théologique* et à *état métaphysique*) : *Dans l'état positif, l'esprit humain* [...] *renonce à chercher l'origine et la destination de l'univers et à connaître les causes intimes des phénomènes, pour s'attacher uniquement à découvrir* [...] *leurs lois effectives, c'est-à-dire leurs relations invariables de succession et de similitude* (Comte). || *Esprit positif,* selon A. Comte, forme de pensée caractéristique de l'« état positif ». || *Philosophie positive,* celle qui, abandonnant la recherche des causes premières et des causes finales, prétend limiter son objet à une synthèse des données de la science positive ; singulièrement, la philosophie d'A. Comte, ou *positivisme : Par philosophie positive, j'entends l'étude propre des généralités des différentes sciences* (Comte). || **4.** *Par extens.* Qui appartient au positivisme, système d'A. Comte : *Politique positive. Morale positive. Religion positive.* || **5.** Qui est solidement établi, qui ne laisse place à aucun doute et doit être considéré comme certain : *On ne put jamais rien gagner de positif sur l'esprit de Monsieur* (Retz). *Ce qui paraît si positif à nous, ne paraît pas tel à tout le monde* (Massillon). *La peur déforme les objets, c'est positif !* (France). *Une personne suspecte, contre laquelle on n'avait jamais rien eu de positif* (Aragon). *Pour un homme normalement intégré à la société, le temps est une richesse positive...* (Beauvoir). || **6.** Qui appartient au domaine des réalités, qui concerne la vie pratique, les intérêts : *Rechercher les avantages positifs, des satisfactions positives. Je me reconnais effrontément l'aptitude aux choses positives, sans me faire la moindre illusion sur l'obstacle qui s'oppose en moi à ma réussite complète. Cet obstacle ne vient pas de la muse ; il naît de mon indifférence de tout* (Chateaubriand).

II. 1. Se dit d'une notion qui a un contenu réel et n'exprime pas seulement la négation ou l'absence d'une chose existante : *Idée positive de l'infini et idée négative du fini. Le temps est la négation d'une chose très réelle et souverainement positive, qui est la permanence de l'être* (Fénelon). *La privation des qualités fait le néant ; et, pour être, il faut avoir quelque chose de positif* (Condillac). *Refus des paroles creuses* [...] ; *cette attitude négative, la littérature la présentait comme une éthique positive* (Beauvoir). || *Devoirs positifs,* en morale, devoirs qui prescrivent des actions déterminées (par opposition aux *devoirs négatifs,* qui défendent, interdisent). || **2.** Se dit d'un terme, d'une proposition, d'un énoncé qui ne contient pas d'idée négative, qui pose, affirme une qualité : *« Savant », terme positif, s'oppose à « ignorant », terme négatif.* || *Degré positif* (de l'adjectif, de l'adverbe), v. POSITIF, n. m., § II, n. 1. || *Réponse positive,* celle qui accorde ce qui a été demandé, sollicité. || **3.** Qui marque un progrès par rapport à une situation antérieure, qui va dans le sens que l'on estime souhaitable : *Des résultats positifs. Les pourparlers, au dire des participants, ont été positifs. Un ouvrage dont la plupart des comptes rendus ont été positifs.* || **4.** En médecine, se dit d'une réaction biochimique ou biologique qui révèle la présence de l'élément recherché à des fins diagnostiques : *Une cuti-réaction positive.* || **5.** En mathématiques, se dit d'une grandeur qui s'obtient par croissance à partir de la grandeur zéro de même nature. || *Nombre positif,* nombre qui est affecté du signe +. || **6.** *Électricité positive,* celle qu'on peut obtenir en frottant du verre avec un morceau de drap, et qu'on affecte du signe +. || *Pôle positif,* v. PÔLE. || *Électron positif,* v. POSITON. || **7.** *Épreuve positive* ou *positif* n. m., ou *positive* n. f., épreuve photographique tirée d'après un négatif, par contact ou par agrandissement, et constituant l'image définitive du sujet reproduit : *Les films cinématographiques projetés dans les salles sont des positifs. Le cliché, si beau en soi, promesse que le positif risque d'amoindrir* (Chardonne).

• SYN. : **I, 5** *assuré, authentique, certain, évident, inattaquable, incontestable, indéniable, indiscutable, indubitable, irrécusable, irréfutable, sûr ;* **6** *concret, matériel, réel.*

◆ adj. et n. (1807, Mme de Staël [péjor., milieu du XIXe s.]). Se dit d'une personne qui a le sens des réalités, qui est attachée au côté pratique et utile des choses, aux résultats tangibles : *Quand on sait tant de choses, comme messieurs les positifs* [« gens de diplomatie, de comptoirs et de bureaux »], *on devrait au moins ne pas dire des âneries* (Chateaubriand). *Il y a des esprits qui se croient positifs et qui ne sont qu'arides* (Hugo). *Femme positive, ses armes accoutumées ne valaient pas contre un fantôme* (Mauriac). || *Spécialem.* et *péjor.* Qui manque d'élévation d'esprit, d'idéal, qui est incapable de détachement ou d'une conduite désintéressée : *Je n'ai jamais vu une femme aussi positive que vous* (Maupassant).

• SYN. : *concret, matérialiste, pragmatique, réaliste ; petit-bourgeois, mesquin, prosaïque, terre à terre.*

◆ **positif** n. m. et adj. (sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Petit orgue que l'on pouvait poser soit à terre, soit sur un meuble. (On disait aussi ORGUE POSITIF.) || **2.** *Auj.* Petit buffet qui contient les tuyaux du clavier secondaire d'un grand orgue, dit *clavier de positif.*

◆ n. m. (1459, Bartzsch, au sens de « acte par lequel on établit l'état d'une certaine question juridique » ; sens I, 1, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens I, 2, 1834, Boiste ; sens I, 3, av. 1850, Balzac ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, 1932, Larousse).

I. 1. Ce qui doit être tenu pour assuré, incontestable, ce qui existe réellement et sur quoi l'on peut faire fond : *Jamais régime n'a eu plus complètement à sa disposition toutes les forces réelles, tout le positif du pays, que la République* (L. Daudet). *Dieu, qui est plénitude infinie d'être, ne saurait concevoir ni régler le néant. Il a mis en moi le positif, il est l'auteur responsable de tout ce qui en moi est* (Sartre). ‖ **2.** Ce qui est vraiment utile, matériellement profitable ; côté utilitaire des choses : *Que voulez-vous ? nous autres gens d'affaires, nous voyons le positif des choses* (Balzac). *« Je le sais, vous êtes un poète, un homme d'imagination ! Mais vous avez charge de famille : | Il faut voir le positif et le sûr. — C'est ce que je m'entends dire tout le jour »* (Claudel). ‖ **3.** Tendance à ne considérer que l'aspect utilitaire ou avantageux des choses et à négliger les attitudes idéalistes ou désintéressées : *Cécile gâtait, par une sorte de positif bourgeois* [...], *tout ce que sa physionomie avait de romanesque* (Balzac). *Elle a sur toutes choses des idées d'un positif inexprimable* (Gautier).

II. 1. Degré de signification de l'adjectif ou de l'adverbe qui énonce la qualité ou la modalité telle quelle, et ne comporte pas l'indication d'une comparaison ou d'un degré supérieur ou inférieur (on dit aussi DEGRÉ POSITIF) : *Le positif s'oppose au comparatif et au superlatif.* ‖ **2.** Syn. de ÉPREUVE POSITIVE (en photographie). [V. POSITIF, IVE, adj., § II, n. 7.]

◆ **positive** n. f. (sens I, 1671, Pomey ; sens 2, 1953, Larpusse). **1.** *Vx.* Théologie positive. ‖ **2.** Épreuve positive d'une photographie. (V. POSITIF, IVE, adj., § II, n. 7.)

position [pozisjɔ̃] n. f. (lat. *positio,* action de mettre en place, situation, place, thèse, désinence, de *positum,* supin de *ponere,* poser, établir ; fin du XIIe s., *l'Escoufle,* au sens III, 1 ; sens I, 1, v. 1265, J. de Meung [*feux de position,* 1932, Larousse ; *syllabe longue par position,* 1694, Acad. ; *géométrie de position,* 1869, Littré] ; sens I, 2, 1798, Acad. [au fig., 1947, A. Camus ; *position de repli,* 1963, Larousse ; *guerre de position,* 1962, Robert] ; sens I, 3, v. 1772, J.-J. Rousseau [« ...situation, moyens d'existence », av. 1874, Michelet ; « situation de fortune... », 1857, Flaubert] ; sens I, 4, début du XXe s. [pour un fonctionnaire, un militaire, 1962, Robert] ; sens I, 5, 1751, Voltaire [*être dans une position intéressante,* 1896, Delesalle ; *être en position de,* av. 1850, Balzac] ; sens I, 6, 1869, Littré ; sens I, 7, 1935, Acad. ; sens I, 8, 1936, Capitant ; sens I, 9, 1767, J.-J. Rousseau ; sens II, 1, 1835, Acad. [« en peinture, attitude du corps », 1668, d'après Richelet, 1732 ; « manière dont une chose est disposée », 1835, Acad.] ; sens II, 2, 1762, Acad. [en chorégraphie, 1690, Furetière ; dans le jeu de certains instruments, 1829, Boiste] ; sens II, 3, 1835, Vigny ; sens II, 4, 1896, Ribot [*prendre position,* 1936, Aragon ; *prise de position,* 1927, Benda ; *rester sur ses positions,* milieu du XXe s.] ; sens III, 2, 1690, Furetière).

I. 1. Situation, place d'une personne ou d'une chose, dans un espace ou un ensemble donnés, considérée par rapport aux personnes ou aux choses qui l'entourent : *La position des personnages en scène au lever du rideau. Relever la position d'un navire. Déterminer la position d'un astre. La position d'un objectif sur la carte, des pièces sur l'échiquier. Leuwen changeait fort souvent de position dans le salon* (Stendhal). *Il vérifia sur le plan la position des rues Malher et de Turenne* (Romains). *Il est tôt probablement, d'après la position du soleil que l'on voit un peu au-dessus des sapins* (Pieyre de Mandiargues). ‖ *Feux de position,* feux de couleurs et d'espacements déterminés qui signalent, la nuit, la position d'un véhicule automobile, d'un navire, d'un avion : *« À quoi songes-tu, ma petite Françoise ? — À ma six chevaux. J'ai oublié de mettre mes feux de position, figure-toi. Pourvu qu'un agent ne m'ait pas collé une contravention ! »* (Romains). ‖ *Syllabe longue par position,* en prosodie ancienne, se dit d'une voyelle qui, brève par nature, est allongée du fait de la place qu'elle occupe dans le mot, la phrase ou le vers. ‖ *Géométrie de position,* syn. de GÉOMÉTRIE PROJECTIVE. (V. PROJECTIF, IVE.) ‖ **2.** Zone de terrain, organisée ou non, occupée par une unité militaire chargée de sa défense (au sing. ou au plur.) : *Occuper une forte position. Déloger l'ennemi de ses positions. Position de combat. Position fortifiée. Bombarder les positions stratégiques de l'adversaire. « Et comment ferais-je pour vous repérer les positions ? — Voyons... Si l'on vous tire dessus, les positions seront allemandes »* (Saint-Exupéry) ; et au fig. : *La maladie abandonnait ses positions* (Camus). ‖ *Position de repli,* position reconnue et aménagée pour une occupation rapide, au cas où un dispositif défensif serait contraint de se replier. ‖ *Guerre de position,* phase d'un conflit où, les forces en présence étant sensiblement égales et disposées selon des fronts continus, les opérations militaires deviennent statiques. (S'oppose à *guerre de mouvement.*) ‖ **3.** *Fig.* Place occupée par une personne dans un groupe social ou dans la collectivité, du point de vue du rang, de la réputation, de la notoriété, etc. : *Elle se tourmentait de l'idée qu'il ne l'avait choisie que parce que sa position dans le monde était meilleure que celle de Corinne* (Staël). *Je veux me créer tout d'abord une puissante position littéraire* (Musset). *Ma position peut devenir plus que brillante. Le tout est de commencer de se mettre à pied d'œuvre* (Duhamel). ‖ *Spécialem.* Condition sociale d'une personne liée à son activité professionnelle, et, *par extens.,* l'activité, la situation, les moyens d'existence d'une personne : *M. Bancal* [...] *avait été notaire ; il venait de quitter cette position lucrative pour se livrer tout entier aux études de son choix* (Michelet). *Il est venu dans le pays un jeune huissier nouveau, M. Prosper Suirot* [...] ; *c'est un homme qui a une belle position, on ne peut pas dire le contraire* (Loti). ‖ Situation de fortune, possibilités financières de quelqu'un : *Elle savait bien que, dans leur position, elle aurait fait l'économie d'un salon et d'une bonne* (Mauriac). ‖ **4.** Place occupée par une personne dans un ensemble classé, hiérarchisé ou organisé : *Un coureur arrivé en deuxième position. Après son dernier match, l'équipe conserve sa position au classement général. Un candidat qui est en bonne position pour l'emporter au second tour des élections.* ‖ *Spécialem.* Situation d'un fonctionnaire au regard de l'Administration, ou situation d'un militaire soit au regard de l'armée ou de son unité, déterminant ses droits personnels à la solde et aux indemnités, soit à l'intérieur de son cadre : *Position d'activité, de congé. Position d'absence, de présence. Un officier en position hors cadres.* ‖ **5.** *Fig.* Situation momentanée dans laquelle une personne, une collectivité se trouve placée du fait des circonstances : *Être dans une position difficile, dans une position critique. Un malade qui est en fâcheuse position. « Rester ici, la position n'est pas brillante.— Mais elle est sûre. — Sûre, sûre ! vous n'avez que ce mot à la bouche ! »* (Claudel). *Je n'oublie pas que je suis maintenant dans une position de liberté surveillée* (Romains). *Voyez les faits : on ne peut nier que partout la position du Portugal soit en recul* (Montherlant). ‖ Fam. *Être dans une position intéressante,* être en état de grossesse : *Mais la nuit de Noël, ma sœur Malvina, étant dans une position intéressante, fut prise d'une envie irrésistible de faire réveillon...* (France). ‖ *Être en position de* (et l'infinitif), avoir la possibilité de : *Moi seul étais en position de dire la vérité à nos journalistes* (Balzac). ‖ **6.** En obstétrique, rapport de la partie de l'enfant qui se présente avec le bassin de la mère, au moment de l'accouchement. ‖ **7.** Situation d'un compte, en particulier d'un compte en banque, résultant du calcul du solde. ‖ **8.** Rubrique du tarif des douanes. ‖ **9.** En musique, place relative des sons qui constituent un accord.

II. 1. Manière dont une personne se tient, place, dispose son corps ou une partie de son corps : *Se mettre dans la position horizontale pour exécuter un mouvement de gymnastique. Être assis dans une position inconfortable. Un modèle qui ne tient pas la pose et change constamment de position.* ‖ Manière dont une chose est placée, disposée : *Un objet dans une position d'équilibre. Une vitrine remplie de bibe-*

lots dans les positions les plus diverses. || **2.** Maintien du corps ou manière de placer les membres, requis pour la pratique de certains exercices ou de certains sports : *Position du cavalier en selle. En escrime, la garde est une position permettant au tireur d'être prêt à l'attaque et à la défense. Les huit positions de la main, au fleuret.* || *Spécialem.* En chorégraphie, chacune des différentes façons de poser les pieds au sol et de placer les bras par rapport à ces derniers. || Manière de placer la main, le bras dans le jeu de certains instruments ; manière de doigter dans les instruments à archet : *Une mauvaise position de la main sur le clavier. Les six positions du violon.* || **3.** Maintien, attitude prévus, selon les circonstances, par les règlements militaires : *Position réglementaire. Rectifier la position. Prendre la position du garde-à-vous. Position du tireur couché.* || **4.** *Fig.* Ensemble des opinions que l'on professe dans un domaine donné ; parti que l'on adopte dans une discussion ou à propos d'une question déterminée : *Vous connaissez ma position... Position philosophique. Avoir une position nette, claire. Définir sa position. J'espère ne jamais avoir, dans l'avenir, ce que tu appelles une position politique. À l'égard des problèmes que la vie me soumet, j'entends n'avoir qu'une position humaine* (Duhamel). || *Prendre position,* faire connaître son opinion, prendre parti sur un problème donné : *Non, dis-je enfin, désireux de bien prendre position, l'action ne m'intéresse point tant par la sensation qu'elle me donne que par ses suites, son retentissement* (Gide). || *Prise de position,* opinion que l'on fait connaître publiquement. || *Rester sur ses positions,* ne pas changer d'avis, ne pas se laisser influencer par les arguments de celui avec lequel on est en discussion : *Je vous comprends, enfin j'essaie. Pourtant, même si on m'accusait de ne pas avoir l'esprit sportif ou d'être un petit-bourgeois, figé dans son univers clos, je resterais sur mes positions* (Ionesco). *Aucune concession, je reste sur mes positions !*

III. 1. Action ou manière de poser un point de doctrine, de formuler une argumentation, l'objet d'une discussion : *La position d'une thèse. La position de la question. La position d'un problème. Dès qu'il y a motif et mobile, c'est-à-dire appréciation des choses et des structures du monde, il y a déjà position des fins, et par conséquent choix* (Sartre). || **2.** *Règle de fausse position,* en mathématiques, règle qui a pour base une hypothèse fausse, mais qui conduit au résultat par l'étude de l'écart que cette hypothèse a produit.

• SYN. : **I, 1** *disposition, emplacement, localisation, point ;* **3** *rang ; charge, emploi, métier, place, poste, profession, situation ;* **4** *rang ;* **5** *condition, état, posture.* || **II, 1** *attitude, pose, posture ;* **2** *assiette ;* **4** *façon de penser, idées, opinion, point de vue.* || **III, 1** *énonciation, formulation.*

positionnel, elle [pozisjɔnɛl] adj. (de *position ;* 1943, Sartre, p. 18). Se dit de la conscience ou d'un état de conscience qui pose un objet en tant qu'existant : *Toute conscience est positionnelle en ce qu'elle se transcende pour atteindre un objet et elle s'épuise dans cette position même : tout ce qu'il y a d'intention dans ma conscience actuelle est dirigé vers le dehors...* (Sartre). [Syn. THÉTIQUE.]

positionnement [pozisjɔnmɑ̃] n. m. (de *positionner ;* 1970, Robert). Action de positionner, de mettre en place des objets dans la position adéquate.

positionner [pozisjɔne] v. tr. (de *position ;* 1963, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse ; sens 3, 1970, Robert). **1.** Mettre en place des pièces métalliques qui doivent être assemblées par soudure ou travaillées sur une machine-outil. || **2.** Déterminer la position géographique d'un navire par ses coordonnées, l'emplacement exact d'un engin, d'une troupe, etc. || **3.** Calculer le solde d'un compte en banque.

positionneur [pozisjɔnœr] n. m. (de *positionner ;* 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Appareil permettant d'orienter ou de maintenir assemblées des pièces métalliques pendant une opération de soudure. || **2.** Dispositif électro-pneumatique permettant de placer à la demande, dans toute position, un organe d'obturation ou de commande (papillon, soupape, levier, etc.), se trouvant à distance.

positionneuse [pozisjɔnøz] n. f. (de *positionner ;* 1963, Larousse). Machine de comptabilité permettant de mettre à jour les comptes de clients tenus sur fiches individuelles.

positionniste [pozisjɔnist] n. (de *position ;* 1970, Robert). Employé de banque qui a pour tâche de calculer la position des comptes à l'aide d'une positionneuse.

positivement [pozitivmɑ̃] adv. (de *positif ;* av. 1464, J. Chartier, au sens I [« vraiment, absolument », 1856, Baudelaire — « exactement, de façon précise et complète », v. 1660, La Rochefoucauld] ; sens II, 1845, Bescherelle).

I. D'une façon sûre et certaine : *Savoir positivement quelque chose.* || *Spécialem.* Marque une nuance d'affirmation délibérée et péremptoire : « vraiment, absolument » : *Ce rôti est positivement immangeable. En résumé, toute production positivement humaine, et réservée à l'homme, s'opère par des gestes successifs, bien séparés, bornés, énumérables* (Valéry).

II. Avec de l'électricité positive : *Corps électrisé positivement. Morceau d'ébonite chargé positivement.*

• SYN. : **I** *incontestablement, indéniablement, indiscutablement, indubitablement ; réellement.*

positiveté n. f. V. POSITIVITÉ.

positivisme [pozitivism] n. m. (de *positif ;* 1830 [d'après A. Lalande, 1947], au sens de « caractère de rigueur scientifique » ; sens 1, 1838, A. Comte ; sens 2, 1864, Taine ; sens 3, 1842, Mozin [« caractère positif de quelque chose... », 1837, Balzac] ; sens 4, 1963, Larousse). **1.** Système d'Auguste Comte, comprenant la « philosophie positive » (v. POSITIF, IVE adj.), la « politique positive » et la « religion positive » : *L'esprit du positivisme et de l'utilitarisme, comme parlent les barbares d'à présent* (Hugo). *Pour ne parler que de la France, nous avons la religion de l'humanité, le positivisme, le christianisme et le spiritisme* (France). || **2.** Nom donné à des doctrines qui, comme celle de Comte, fondent la connaissance sur l'expérience, rejettent les explications *a priori* et estiment que l'esprit humain doit renoncer à la métaphysique : *Le positivisme de Littré, de Taine. Le positivisme anglais.* || **3.** Caractère d'une personne, d'un esprit qui se tient aussi près que possible de la réalité, qui envisage avant tout le côté pratique et les avantages matériels des choses, et manifeste de l'aversion pour l'absolu, l'idéalisme, la mystique, la poésie, les comportements désintéressés (souvent péjor.). || *Par extens.* Caractère positif de quelque chose, en particulier d'une attitude : *Tu le plaindras du peu de poésie de notre langue, tu parleras des reproches que nous font les étrangers sur le positivisme de notre style* (Balzac). || **4.** *Positivisme logique,* syn. de NÉO-POSITIVISME.

positiviste [pozitivist] n. et adj. (de *positivisme ;* 1834, Boiste). Qui professe le positivisme : *Les philosophes positivistes. Littré fut un positiviste. Le nouveau calendrier des saints de l'école positiviste* (Baudelaire). *Il est possible d'imaginer, après Auguste Comte, une nation positiviste* (Bernanos). ◆ adj. (1845, Bescherelle). Qui a rapport au positivisme : *Le Catéchisme positiviste* (ouvrage de Comte).

positivité [pozitivite] n. f. (dér. savant de *positif ;* v. 1840, A. Comte, aux sens I, 1-2 ; sens II, 1, 1943, Sartre ; sens II, 2, 1952, Payenneville, p. 46 ; sens II, 3, 1845, Bescherelle [*positiveté,* forme non savante, 1842, Mozin]).

I. 1. Chez A. Comte et les positivistes, caractère de ce qui est positif, et essentiellement de ce qui s'appuie sur l'expérience et non sur le raisonnement *a priori : Cela ne l'empêchait pas* [Ravaisson] *d'insister sur l'étroitesse du positivisme proprement*

dit [...], *qui a eu* [...] *le tort de restreindre le caractère de positivité aux résultats d'une action toute pratique et en quelque sorte industrielle* (E. Le Roy). || **2.** L'esprit positif, en tant qu'il anime le philosophe positiviste.

II. 1. Caractère de ce qui est positif, de ce qui constitue une réalité, une affirmation, une chose constructive, et non pas la privation, la négation ou la suppression d'une chose existante : *On nous fait remarquer que l'être en soi est pleine positivité et ne contient en lui-même aucune négation* (Sartre). || **2.** Caractère positif d'une réaction biochimique ou biologique opérée à des fins diagnostiques : *La positivité d'une intradermo-réaction.* || **3.** État d'un corps qui manifeste les phénomènes d'électrisation positive. (On dit aussi POSITIVETÉ en ce sens.)

positogène [pozitɔʒɛn] adj. (de *posito-*, élément tiré de *positon*, et de *-gène*, du gr. *gennân*, engendrer, produire ; 1968, Larousse). Qui émet des positons : *Radioactivité positogène.*

positon [pozitɔ̃] ou **positron** [pozitrɔ̃] n. m. (de *posit[if]* et de *[élect]ron ;* v. 1932, d'après Larousse, 1953 [pour les deux formes]). Électron positif.

positonium [pozitɔnjɔm] ou **positronium** [pozitrɔnjɔm] n. m. (de *positon, positron ;* 1962, Robert [*positonium*], et 1968, Larousse [*positronium*]). Édifice instable formé d'un électron négatif et d'un positon, qui présente une certaine analogie avec l'atome d'hydrogène.

posologie [pɔzɔlɔʒi] n. f. (de *poso-*, élément tiré du gr. *posos,* combien nombreux, combien grand, et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1820, *Dict. des sciences médicales,* aux sens 1-2). **1.** Partie de la pharmacologie et de la thérapeutique qui étudie les doses auxquelles il convient d'employer les médicaments, en fonction de la voie d'administration, de l'âge, du sexe et de l'état du malade. || **2.** Indications données sur la manière et le moment d'administrer un médicament : *La posologie d'une spécialité pharmaceutique.*

posologique [pɔzɔlɔʒik] adj. (de *posologie ;* 1835, Raymond [*table posologique,* 1932, Larousse]). Qui appartient ou se rapporte à la posologie. || *Table posologique,* table officielle donnant les doses maximales de certains médicaments inscrits à la pharmacopée.

possédable [pɔsedabl] adj. (de *posséder ;* av. 1553, Rabelais, au sens I ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Se dit d'une chose que l'on peut posséder, détenir : *Des richesses qui ne seront jamais possédables.* || **2.** Se dit d'une femme dont on peut envisager d'obtenir les faveurs : *Il manquerait à mes deux beautés possédables ce que j'ignorerais tant que je ne les aurais pas vues, le caractère individuel* (Proust).

possédant, e [pɔsedɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *posséder ;* 1617, Crespin [art. *possédítrice*], comme n. f., au sens de « femme qui possède » ; comme adj. et n., au sens actuel, début du XX^e s. [*les possédants,* 1931, P. Valéry]). Qui possède des biens, de la fortune : *Un esprit peu cultivé de capitaliste, de patron, de grand possédant* (Maurras). *Il n'acceptera pas que les classes possédantes, par leur cupidité et leurs divisions, l'entraînent dans une catastrophe dont il ferait une fois de plus les frais...* (Martin du Gard). *Le possédant économe, l'épargnant méticuleux, tapi derrière ses persiennes, passait sa nuit aux aguets, ne roupillant que d'un œil, les mains crispées sur son arme !...* (Céline). || *Les possédants,* l'ensemble des personnes qui possèdent des biens, des capitaux importants, les riches : *Il y a les classes possédantes et il y a les autres. Je compris que je serais toujours du côté des possédants* (Mauriac).

● SYN. : *aisé, fortuné, riche ; capitaliste.*

possédé, e [pɔsede] adj. (part. passé de *posséder ;* fin du XV^e s., Commynes, au sens de « qui est au pouvoir de quelqu'un » [en parlant d'un bien, d'un héritage] ; sens actuel, 1669, Widerhold [*possédé du diable,* même sens, 1553, *Bible Gérard*]). Qui est au pouvoir du démon : *Il avait délivré la femme possédée* (Hugo). *On n'exorcise que ceux qui sont possédés du diable* (Cocteau). *Costals avait la sensation qu'il était éveillé, que ce n'était pas un rêve, et qu'ainsi il était en train de devenir fou, ou plutôt possédé, d'une possession diabolique...* (Montherlant).

◆ n. (sens 1, 1664, Boileau [*comme un possédé,* 1709, Lesage] ; sens 2, 1669, Molière). **1.** Personne qui est au pouvoir du démon : *Exorciser un possédé. Ces demi-folles passaient tantôt pour des devineresses, et tantôt pour des possédées* (Bourget). *Joseph Pasquier tournait à grands pas dans l'espace libre de la pièce. Il avait l'air d'un fauve piégé, d'un possédé, d'un malade* (Duhamel). || *Comme un(e) possédé(e),* d'une façon violente, désordonnée : *Crier, se démener comme un possédé. À cette nouvelle, je fis retentir le vaisseau de cris perçants, je m'arrachai les cheveux, je me roulai sur le pont comme une possédée* (Lesage). || **2.** *Fig.* Personne violente ou extravagante : *Ils étaient une douzaine de possédés après mes chausses* (Molière).

● SYN. : **1** *démoniaque.*

posséder [pɔsede] v. tr. (réfection [d'après *possesseur, possession*] de l'anc. franç. *possider,* posséder [milieu du XIII^e s.], lat. *possidēre,* posséder [au pr. et au fig.] — qui avait d'abord donné la forme plus pop. *pursedeir,* posséder [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], *porseoir* [1170, Maurice de Sully] ; 1364, Fagniez [II, 96], au sens 1 [absol., 1644, Corneille ; dans la langue juridique, 1690, Furetière ; *posséder de bonne foi,* 1962, Robert] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, av. 1778, Voltaire ; sens 4, av. 1662, Pascal [« dominer quelque chose », 1553, *Bible Gérard*] ; sens 5, 1655, La Rochefoucauld [« avoir pour épouse », 1636, Corneille] ; sens 6, 1910, d'après Chautard, 1931 ; sens 7, 1553, *Bible Gérard ;* sens 8, 1680, Richelet [au fig., 1798, Acad.]). [Conj. **5 b.**]

1. Disposer d'un bien en maître : *Ce vieillard possédait des champs de blés et d'orge* (Hugo). *Mais il lui était impossible maintenant de rentrer dans le bar, car Rabe ne possédait plus les deux sous nécessaires afin de payer sa place* (Mac Orlan). *Il faut* [...] *tout posséder, pour avoir le droit de tout mépriser* (Mauriac). *Personne au monde n'était aussi riche qu'eux, justement parce qu'ils ne possédaient rien et ne désiraient pas davantage* (Kessel). *D'une façon générale, la jalousie est le chagrin de voir posséder par un autre un bien qu'on voudrait pour soi* (Aymé) ; et absol. : *Il jalouse ceux qui possèdent.* || *Spécialem.* Dans la langue juridique, détenir en fait une chose, en avoir l'usage, qu'on en soit ou non propriétaire. || *Posséder de bonne foi,* posséder avec la conviction qu'on a la propriété de la chose possédée. || **2.** Avoir en soi une qualité, un avantage, etc., en parlant d'un être animé : *Il possède une grande délicatesse de sentiments. Posséder une mémoire fidèle, un instinct très sûr, un talent d'imitateur. Il possède la confiance du directeur. Il était admis que Joseph, en dépit de sa maigreur, possédait un tempérament de fer* (Mauriac). *Elle possédait au degré suprême cet art hérité de sa famille marseillaise, qui est celui d'unir ou de séparer les amis qui se recherchent et ceux qui veulent diverger* (Bastide). || **3.** Avoir en soi, contenir, en parlant d'une chose : *Le Canada possède des métaux précieux en abondance.* || **4.** Connaître à fond : *Vous possédez parfaitement les questions de finances* (Stendhal). *Il* [Hecht] *était excellent musicien, possédait son métier, d'ailleurs ne voyait rien au-delà...* (Rolland). *Il possède très bien l'allemand.* || **5.** Avoir des rapports sexuels avec une femme : *Fou, fou que j'étais de n'avoir pas possédé Thaïs quand il en était temps encore* (France). *Quelle différence entre posséder une femme sur laquelle notre corps seul s'applique parce qu'elle n'est qu'un morceau de chair et posséder la jeune fille qu'on apercevait sur la plage avec ses amies, certains jours* (Proust). *Jules César, la nuit avant de passer le Rubicon, eut un rêve d'amour filial ; il rêva qu'il possédait sa mère* (Montherlant). || *Class.* Avoir pour épouse : *Ne pouvant ni quitter, ni posséder Chimène* (Corneille). || **6.** *Pop.* Duper : *Vous avez d'abord essayé de nous posséder, vous n'y avez pas réussi* (Fabre). [Briand :] *En général les militaires* [...] *sont bêtes. Alors un ministre civil arrive à les posséder tout de même* (Romains).

|| 7. *Littér.* Occuper entièrement le cœur ou l'esprit de quelqu'un : *Et l'image qui te possède le fait survivre dans l'insomnie et dans l'angoisse* (Apollinaire). *Est-ce qu'il n'est pas possédé d'elle, du désir précis qu'il a d'elle ?* (Aragon). *Phèdre était possédée par la passion.* || **8.** En parlant du démon, être maître de l'esprit et du corps de quelqu'un : *Le démon le possède ;* et au fig. : *Je ne raisonnais pas. J'agissais en irresponsable. Un démon m'habitait.Il ne me posséda jamais plus impérieusement qu'à notre retour à Alger, au cours de ce même voyage* (Gide). *C'est cette évidence là qui pour son malheur aura échappé au peuple allemand possédé par le démon de la démesure* (Mauriac). *Il est possédé du démon de l'intrigue.*

• SYN. : **1** *avoir, détenir ;* **2** *bénéficier de, jouir de ;* **3** *renfermer ;* **4** *entendre, savoir ;* **7** *absorber, accaparer, habiter, hanter, obséder.*

◆ **se posséder** v. pr. (1651, Corneille). Avoir la maîtrise, le contrôle de soi-même, ne pas se laisser égarer : *Un accès de colère folle emporte une seconde fois hors de son calme cette femme qui se possède si bien* (Daudet).

• SYN. : *se contenir, se contrôler, se dominer, se maîtriser.*

possesseur [pɔsɛsœr] n. m. (lat. *possessor,* propriétaire, de *possessum,* supin de *possidēre* [v. POSSÉDER] ; fin du XIII^e s., écrit *possessor ; possesseur,* v. 1355, Bersuire). Personne qui possède quelque chose : *La peau de chagrin du roman de Balzac se contractait, se réduisait, à mesure que son possesseur, terrifié, assouvissait un désir* (Mauriac). *Mon hostilité profonde va bien moins aux possesseurs qu'aux principes stupides au nom desquels ils défendent leurs possessions* (Malraux). *Il est possesseur d'une belle villa. Être possesseur d'un nom illustre. Le possesseur n'est pas toujours propriétaire.*

• SYN. : *détenteur, propriétaire.*

• REM. *Possesseur* n'ayant pas de correspondant féminin, on dit en parlant d'une femme : *Elle est possesseur d'une belle fortune.*

possessif, ive [pɔsɛsif, -iv] adj. (lat. *possessivus,* possessif [en grammaire], de *possessum,* supin de *possidēre* [v. POSSÉDER] ; v. 1380, *Aalma,* au sens 1 ; sens 2, 1970, Robert [aussi *mère possessive*]). **1.** Se dit, en grammaire, de mots qui expriment la possession, l'appartenance, la référence personnelle. (V. art. spécial.) || **2.** Se dit d'une personne qui cherche à accaparer les autres au lieu de se donner à eux : *Elle* [Xavière] *a beau t'aimer de tout son cœur, pour sa petite âme possessive, tu es quand même le plus grand obstacle entre elle et moi...* (Beauvoir). || *Mère possessive,* mère qui maintient sur son enfant une emprise qui fait obstacle à l'évolution normale de celui-ci.

• SYN. : **2** *abusif.*

◆ **possessif** n. m. (1765, *Encyclopédie*). Mot possessif : *Accorder un possessif avec le nom qu'il détermine.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA POSSESSION ET LES MOTS POSSESSIFS

NOTION GRAMMATICALE DE POSSESSION

Il est traditionnel d'appeler « possessifs » les adjectifs et les pronoms, comme *mon, ton, le mien, le tien,* dont la fonction essentielle est de marquer un rapport de « possession » : *mon chien* implique *ce chien est à moi,* et équivaut à **le chien de moi,* qui ne se dit pas (sauf en cas de coordination : *les costumes de Paul et de moi*).

À tout emploi de l'« adjectif possessif » répond un « syntagme possessif », composé

— d'un nom N1, déterminé ;

— de la préposition *de ;*

— d'un nom N2, déterminant, ou d'un pronom de même fonction.

Exemple : *son chien* implique *le chien* (N1) *de X ou de lui* (N2).

Le nom N2 comme le nom N1 peut être animé ou inanimé :

> *la maison de Paul : sa maison ;*
> *la sœur de Paul : sa sœur ;*
> *le toit de la maison : son toit ;*
> *les habitants de la maison : ses habitants.*

En principe, un syntagme articulé avec une autre préposition n'est pas « possessif » : *le retour chez Paul* ne peut devenir **son retour, l'adresse aux jeux* ne peut devenir **leur adresse.* Quand la correspondance peut néanmoins être établie, c'est qu'un syntagme avec *de* est possible : ainsi, *la lettre pour Paul* peut devenir sa lettre parce qu'on dit, dans le même sens, *la lettre de Paul* (= adressée à Paul).

Mais il s'en faut que toute séquence composée de la préposition *de* suivie d'un nom puisse être remplacée par un adjectif possessif ; ainsi, aucun adjectif ne peut être substitué au nom complément dans des séquences comme :

> *les lettres de mon moulin* (complément de lieu) ;
> *un voyage de dix jours* (complément de durée) ;
> *un peintre de talent* (complément de qualité) ;
> *une statue de marbre* (complément de matière) ;
> *le reste des manifestants* (partitif).

Peut-on définir du moins la relation de possession telle qu'elle se présente dans les cas où son expression par un adjectif possessif est licite ?

Dans un article paru, en 1961 et réimprimé dans *Problèmes de linguistique générale,* Émile Benveniste essayait de ramener à une définition unique les relations qu'exprime en latin le complément de nom au génitif — dont la valeur « possessive » est confirmée par l'emploi des génitifs *ejus, eorum, earum* comme variantes complémentaires des adjectifs possessifs de la 3^e personne. Il explique *liber pueri,* « le livre de l'enfant », à partir de *ludus pueri,* « le jeu de l'enfant », qui résulte de la nominalisation de la phrase à verbe intransitif *puer ludit ; tolerantia frigoris,* « l'endurance du froid », lui paraît dérivé d'une phrase à verbe transitif où le nom déterminant aurait la fonction objet : *(aliquis) frigus tolerat.* Il semble donc expliquer *liber pueri* par *puer habet librum,* « l'enfant a un livre ». La « possession » se ramène selon lui à un rapport « de nature purement syntaxique », transposant le rapport du verbe personnel au nom sujet ou complément d'objet, ou le rapport établi par le verbe entre ces deux noms.

Peut-on partager ces vues, et les appliquer aux faits que recouvre en français le syntagme N1 + *de* + N2 à valeur dite « possessive » ? On poserait ainsi que *de* transpose, dans le cadre d'un syntagme nominal de la structure superficielle, une relation exprimée en structure profonde par un syntagme Nom + Verbe + Nom ; par exemple,

> *le chien de Paul* procéderait de *Paul a un chien ;*
> *l'amour de Virginie* procéderait de : *Virginie aime (Paul)*
> ou de : *(Paul) aime Virginie.*

Il est dit à l'article spécial *Grammaire* GÉNÉRATIVE (v. ce mot) quelle critique peut être opposée à une linguistique qui prétend ainsi « désambiguïser » les constructions superficielles : la distinction d'un génitif « objectif » et d'un génitif « subjectif » va peut-être contre la simplicité du système qui, par le génitif ou par la préposition *de,* marque l'existence d'un rapport abstrait indéterminé : « l'amour qui a un rapport avec Virginie », « le chien qui a un rapport avec Paul ».

Il est bien évident que le mot *rapport* déborde très largement la spécificité de la relation dite « possessive » ; toute préposition indique un « rapport » : *un voyage en Grèce* est « un voyage qui a un rapport avec la Grèce », etc. Mais il est tout aussi difficile, dans l'hypothèse transformationaliste, de limiter au rapport Sujet + Verbe + (Objet) le nombre des syntagmes verbaux qu'on peut restituer en « structure profonde » pour expliquer les syn-

tagmes nominaux « possessifs » de surface ; comparer :

le comportement de l'abeille
et *l'abeille se comporte ainsi ;*

la beauté de Virginie
et *Virginie est belle ;*

le temps des cerises
et *les cerises sont mûres en ce temps ;*

le nombre des habitants
et *les habitants sont N.*

Dans un article de *Langue, discours, société* (mélanges dédiés en 1975 à Émile Benveniste), Ivan Fónagy a étudié « la structure sémantique des constructions possessives » dans quatre langues européennes, le français, l'anglais, l'allemand et le hongrois. L'inventaire des signifiés communs à ces quatre langues le conduit à définir un ensemble de dix relations ayant dans chacune son expression sous un signifiant unique, préposition ou cas (éventuellement les deux en distribution complémentaire : angl. *my father's head/ the head of my bed*) ; il les énumère ainsi :

• 1° N2 désigne le propriétaire de N1 :
l'éventail de Mlle Mallarmé ;

• 2° N2 est lié à N1 par la parenté, l'affection ou la dépendance sociale :
le neveu de Rameau, l'amant de lady Chatterley, une prêtresse de Diane ;

• 3° N1 désigne une partie de N2 :
les yeux d'Elsa, le dos du livre, la fin de la vie ;

• 4° N1 désigne l'essence de N2, son aspect formel, son reflet, son signe, sa totalité, son absence... :
le sujet du livre, le style de Voltaire, le portrait de l'univers, le symbole de la paix, le monde des animaux, l'absence de la beauté ;

• 5° N1 est le produit ou la conséquence de N2 :
l'œuf de la poule, l'écho des coups de feu ;

• 6° Le syntagme nominal transpose un syntagme verbal sous-jacent comportant Sujet + Verbe + (Objet). On relève les cas suivants :

N1 (= Verbe) — N2 (= Sujet) :
le crime de Ravaillac ;

N1 (= Verbe) — N2 (= Objet) :
l'assassinat d'Henri IV.

Fónagy note l'absence des séquences inverses : *Nl (= Sujet) — N2 (= Verbe) et N1 (= Objet) — N2 (= Verbe) ; sans doute sont-elles rendues inutiles par les constructions à participe comme *l'homme ayant tué et le roi assassiné.*

Les valeurs subjective et objective du complément de nom sont connues depuis longtemps, et le Danois Kr. Sandfeld montrait en 1928 (*Syntaxe du français contemporain,* I, « Les pronoms ») comment elles se répercutent dans le sens de l'adjectif possessif français (double valeur de : *sa condamnation, sa pensée, son deuil,* etc.) ;

• 7° N2 aurait une valeur adverbiale dans le syntagme verbal sous-jacent ; exemples :
le dormeur du val : il dort dans le val ;
le songe d'une nuit d'été :
quelqu'un rêve pendant une nuit d'été ;
le roitelet de la fable : un roitelet figure dans la fable.

On constate que ces groupes s'écartent plus ou moins de la « possession » au sens strict — car un adjectif possessif remplacerait difficilement le N2 de chacun de ces groupes *(*son dormeur, *son songe, *son roitelet) ;*

• 8° N1 transpose un adjectif attribut dans le syntagme verbal sous-jacent :
le silence de la nuit : la nuit est silencieuse ;

• 9° N1 transpose un nom attribut :
la neige de ses cheveux : ses cheveux sont de la neige ;

• 10° N2 renforce N1 :
le roi des rois.

Si l'on écarte les deux dernières catégories, dont le registre est littéraire et dont le N2 n'est pas remplaçable par un adjectif possessif, il apparaît comme très ardu de reconnaître un élément commun à tous ces signifiés.

Une première précaution à observer sera d'exclure du signifié syntaxique les éléments contenus dans le sens des mots associés : c'est le radical du nom déterminé qui indique la parenté dans le *neveu de Rameau,* l'affection dans *l'amant de lady Chatterley,* l'« aspect formel » dans *le style de Voltaire,* le reflet dans *le portrait de l'univers,* etc. Le radical du verbe choisi dans les restitutions transformationnelles est également porteur d'éléments sémantiques de relation, et Fónagy observe avec raison que le choix des constructions explicatrices est souvent arbitraire : ainsi, la séquence *le silence de la nuit,* rangée dans la catégorie 8°, peut aussi bien être classée en 7° si l'on restitue *un silence s'établit au cours de la nuit,* en 6° si l'on restitue *la nuit produit le silence ;* on peut aussi la ranger en 4° si l'on tient le silence pour un aspect essentiel de la nuit, etc.

Dans certains cas, des éléments sémantiques non contenus dans les mots en présence peuvent résulter implicitement de leur rapprochement en raison d'affinités extralinguistiques : *l'œuf de la poule, les yeux d'Elsa* (le mot *œuf* ne contient pas le sème « origine », ni le mot *yeux* le sème « partie d'un tout »).

Fónagy fait état avec scepticisme des efforts des logiciens (Reichenbach, 1947 ; Quine, 1952) en vue de réduire à une formule unique les diverses catégories de « possession » communes aux langues dont il fait l'analyse — et que recoupent souvent assez bien les structures syntagmatiques des autres langues. Les fonctions logiques *f(x)* ou *f(x,y)* auxquelles conduisent ces spéculations sont aussi bien celles qu'on retrouve dans le signifié de la proposition, unité de syntagme verbal.

Délaissant le niveau d'analyse de la logique formelle et celui même de toute analyse consciente, le linguiste hongrois pense trouver l'unité au niveau des *processus primaires,* terme désignant dans la théorie de Freud « les mécanismes qui véhiculent la pensée primitive, toujours présente dans les rêves, dans le langage des symptômes, dans les mythes, dans les tropes ou les mots d'esprit ». Entre les rapports divers qui sous-tendent la construction dite « possessive » existe une *identité inconsciente,* que révèle la structure de surface, alors que les distinctions en profondeur de la grammaire générative nous en éloignent. Le terme *possessif* témoignerait qu'un sentiment de « possession » est à la base de toutes les valeurs d'emploi de la construction en question, soit proprement *(mon livre),* soit par un jeu d'analogies dont certaines purent être conscientes à des époques diverses et très anciennes de la civilisation : ainsi, la paternité fut peut-être une forme de possession au temps où toute la *familia,* y compris les esclaves *(famuli),* était soumise à l'autorité du *pater familias.* Les liens affectifs s'assimilent facilement à la possession, ainsi que le rapport de la partie au tout, de l'objet produit à l'activité qui l'engendre, de la « propriété » à la substance, etc.

Le même reproche peut être fait à ce type d'interprétation qu'à celui qui recourt à la logique formelle : il ne justifie guère les limites formelles de la construction étudiée ; ainsi l'adjectif qualificatif *(nuit silencieuse)* exprime la « propriété » d'une substance mieux encore que ne le fait la construction possessive.

On peut attendre longtemps une solution satisfaisante à ce problème d'interprétation, somme toute assez gratuit puisque la traduction de ces syntagmes d'une langue à l'autre se fait presque automatiquement. La plupart des langues disposent de morphèmes dits possessifs dont la liste est nettement close, servant à la détermination du nom qu'ils accompagnent ou représentent. Les variations morphologiques de ces pronoms et de ces adjectifs diffèrent selon les langues, mais leurs conditions d'emploi sont à peu près constantes.

		LE NOM DÉTERMINÉ EST AU		
		SINGULIER		PLUR.
		MASC.	FÉM.	
POSSESSEUR	**moi** .... **toi** .... **lui ou elle**	*mon* *ton* *son*	*ma* *ta* *sa*	*mes* *tes* *ses*
	nous .... **vous** .... **eux ou elles**	*notre* *votre* *leur*		*nos* *vos* *leurs*

SYSTÈME DES MOTS POSSESSIFS EN FRANÇAIS

I. FORMES FAIBLES DE L'ADJECTIF POSSESSIF.

L'adjectif possessif du français commun est un des « prédéterminants du nom » (v. DÉTERMINATION, art. spécial). Il actualise et détermine le nom en rapportant son signifié à un « possesseur » (être ou objet) présent dans la situation réelle ou contextuelle : *Rends-moi* ***mon livre,*** *Le chevalier a brisé* ***sa lance.***

Il comporte une série de formes **atones** (proclitiques) dont les variations marquent :

1° Le nombre du nom déterminé (désignant les êtres ou choses possédés) : *mon fils, mes fils ;*

2° Le genre du nom déterminé s'il est au singulier ainsi que le possesseur : *mon fils, ma fille ;*

3° La personne et le nombre du possesseur : *mon fils, ton fils, son fils, notre fils, votre fils, leur fils.*

Voir tabeau ci-dessus.

Ma, ta, sa deviennent *mon, ton, son* devant une voyelle ou un *h* muet : *mon eau, ton histoire.*

À la différence de l'anglais, le français ne marque pas dans l'adjectif possessif le genre du possesseur :

> *Il appelle* ***son*** *fils* (angl. ***his*** *son*) ;
> *Elle appelle* ***son*** *fils* (angl. ***her*** *son*).

Le français peut marquer le caractère non animé de l'objet possédé en remplaçant le possessif par l'article défini et en déterminant le nom par le pronom adverbial *en :*

> *Il prend la lampe et* ***en*** *dévisse le pied.*

Dans les cas où l'objet possédé appartient au possesseur de façon normale et inaliénable, l'adjectif possessif est généralement remplacé par l'article défini :

> *Il a ouvert* ***les*** *yeux* (mais : *Il a ouvert* ***ses*** *volets*) ;
> *Elle m'a coupé* ***les*** *cheveux* (mais : *Elle m'a reprisé* ***mes*** *chaussettes*) ;
>
> *Il a perdu* ***la*** *mémoire* (mais : *Il a perdu* ***son*** *stylo*).

Le possessif redevient obligatoire si le nom est caractérisé : *Elle ouvrit ses yeux verts ;* en effet, tout être humain n'a pas des yeux verts. On dit de même : *Il a mal à sa jambe* si l'on veut rappeler que cette infirmité est notoirement propre à la personne désignée. D'où les constructions *Il fait son caprice* (pour : *un caprice*), *Il fait son malin* (pour : *le malin*) où le possessif souligne le caractère personnel du comportement dénoté.

À la différence du latin, le français n'oppose à aucune personne une forme « réfléchie » à une forme « non réfléchie » du possessif ; comparer :

> *Elle appelle* ***son*** *fils* (lat. : *Vocat* ***suum*** *filium*),
> *J'appelle* ***son*** *fils* (lat. : *Voco* ***ejus*** *filium*).

Quand la référence est ambiguë, on peut utiliser l'adjectif *propre* pour renvoyer au nom ou pronom dominant dans la pensée :

> *Il oubliait les tristesses de sa* ***propre*** *existence* (A. Daudet).
> *Il faut le battre avec ses* ***propres armes,*** *sur son* ***propre*** *terrain* (Courteline).

On peut aussi, en français familier, préciser le genre du possesseur en ajoutant *à lui, à elle,* etc. :

> *Il a quitté* ***sa*** *femme en emportant ses meubles* ***à lui.***

Cette construction peut aussi servir à énumérer les éléments du référent pluriel d'adjectifs comme *notre, vos, leur(s) :*

> *Nos relations, à mon mari et à moi* (H. Bataille).

Elle peut seule donner à propos du référent une précision numérique analogue à celle qu'on signifie par *nous deux, nous trois* dans le domaine du pronom :

> *Je voudrais le dire quelque chose en notre nom à tous les trois* (Bernstein).

Le référent (possesseur) précède en général l'adjectif possessif, mais il peut le suivre :

> ***Leur*** *mariage l'avait séparé de* ***ses deux sœurs*** (Tristan Bernard).

On peut dire : *elle a remis sa robe de mariage,* ou : *elle a remis la robe de son mariage ;* on ne dira pas : **on lui a demandé l'acte de sa naissance,* parce que la séquence *acte de naissance,* constituant un mot composé, ne tolère pas l'actualisation indépendante de son second élément (v. MOT, art. spécial).

On distingue :

> *Il a perdu son père et sa mère* (deux personnes),
> *Il a perdu son oncle et tuteur* (une personne).

Même s'il y a plusieurs substances indépendamment désignées, l'adjectif possessif peut manquer devant les termes coordonnés au premier quand la coordination a un caractère de formule (sorte de mot composé) : *Il a quitté ses père et mère, ses amis et connaissances. Veuillez me laisser vos nom, prénoms, profession et domicile.*

L'adjectif possessif à la forme faible apporte en principe au nom une détermination achevée, faisant pléonasme avec toute autre détermination. Il est donc peu grammatical de le mettre devant un nom antécédent d'une proposition relative déterminative, comme il arrive cependant en français parlé : *Si tu savais tout mon travail que j'ai à faire !*

L'emploi pléonastique se justifie éventuellement par une connotation affective :

> ***Mon*** *Polyeucte touche à son heure dernière* (Corneille).
> *Ainsi raisonnait* ***notre*** *lièvre* (La Fontaine).
> *Toi et* ***ton*** *Chopin !*

Il est donc fréquent dans l'apostrophe :

> *Garde ça,* ***mon*** *garçon* (Maupassant).

Certaines situations sociales l'imposent comme une marque de déférence ou de subordination :

> *Oui,* ***mon*** *lieutenant.*
> *Non,* ***mon*** *Père.*
> ***Mon*** *général, on m'a coupé ma jambe* (Duhamel).

II. LE PRONOM POSSESSIF.

Le pronom possessif est un mot composé dont le premier élément est l'article défini, variable en genre au singulier et en nombre, et se contractant normalement avec les prépositions *à* et *de ;* le tableau

suivant donne les formes non contractées (voir tabeau en bas de colonne).

REMARQUER :

a) la variation en genre de l'élément possessif quand le possesseur est singulier et le possédé pluriel : *les miens, les miennes ;*

b) l'accent circonflexe sur l'élément possessif des 1re et 2e personnes quand le possesseur est pluriel.

Le pronom possessif s'emploie presque toujours avec un antécédent dont il prend le genre ; il a le nombre voulu par le sens à exprimer :

> *Tout étranger a deux* ***patries,***
> ***la sienne*** *et puis la France*
> (Charpentier).
> *Bordillon serra longuement dans* ***les siennes la main*** *de ses amis Dubois*
> (Montargis).

Le sens d'un pronom possessif peut être éclairé par un complément de reprise introduit par *de* s'il nomme le possédé, et par *à* s'il nomme le possesseur :

> *Je n'ai pas trouvé la sienne, de carte, à Paul.*

Le pronom possessif s'emploie sans antécédent pour représenter *a)* au singulier (valeur « neutre »), ce qui appartient à quelqu'un :

> *Elle a le sentiment très net du*
> *tien et du mien, surtout du mien*
> (Lichtenberger).
> *Je veux que chacun y mette du sien*
> (A. Daudet).

b) au masculin pluriel, l'ensemble des personnes qui appartiennent à quelqu'un, qui entourent quelqu'un, qui en dépendent :

> *Tous mes bons vœux pour vous et*
> *pour les vôtres* (= votre famille).
> *Au bruit du canon, les nôtres* (= nos
> soldats) *ont repris courage.*

III. FORMES FORTES DE L'ADJECTIF POSSESSIF.

Le français littéraire emploie l'adjectif possessif sous des formes « fortes », qui sont celles de l'élément possessif du pronom possessif : *mien, tien, sien,* etc.

Ces formes ont les emplois de l'adjectif qualificatif :

a) épithète (le plus souvent antéposée) :

> *Il se rendit à Collonches visiter un*
> *sien domaine* (Montargis).

L'article est indéfini ; avec l'article défini, **le mien* est remplacé par *mon, *le tien* par *ton,* etc.

b) attribut :

> *Je suis tienne et je resterai tienne*
> (Zola).

Le français non littéraire dit : *un domaine à lui, je suis à toi.*

HISTORIQUE

I. LE SYNTAGME POSSESSIF EN ANCIEN FRANÇAIS.

Le latin classique exprimait par le cas génitif le rapport de possession (défini par la transformation possible en adjectif possessif) : *Dei amor,* « l'amour de Dieu » (sens objectif ou subjectif).

En latin vulgaire, le datif annexa les fonctions du génitif (cf. Joseph Herman, *le Latin vulgaire,* p. 63) : *suae matri de ventre,* « du ventre de leur mère » (Commodien, IIIe s.) ; ce n'était qu'une extension de son emploi classique en position prédicative pour exprimer la possession (*Hic anulus est matri meae,* « Cet anneau est à ma mère »).

Mais génitif et datif ont subi en bas latin la concurrence de deux tours prépositionnels :

a) de + ablatif, employé dès l'époque classique en latin parlé :
grana de fico « graines de figues » (Varron), *conscientia de culpa,* « sentiment de la faute » (Salluste) ; et très répandu après l'époque classique : *parietes de cellola,* « les parois de la cellule » (Grégoire de Tours) ;

b) ad + cas oblique (confondant accusatif et ablatif) :

> *Hic requiiscunt menbra ad duus*
> *fratres Gallo et Ficencio*
> [ici reposent les corps des deux frères Gallus et Ficencius] (inscription du VIIe s.).

L'ancien français utilisait trois constructions en distribution complémentaire : le cas régime absolu, la préposition *a* + le cas régime, la préposition *de* + le cas régime.

• 1° LE CAS RÉGIME ABSOLU.

Cette construction, qui continue le datif-génitif latin, se rencontre avec les pronoms qui conservent une forme casuelle de datif-génitif (v. ATTRIBUTION, art. spécial) :

> *el leu* ***cestui*** [à la place de celui-ci]
> (Villehardouin).

> *qui d'* ***autrui*** *doleur font lor joie*
> [qui font leur joie de la douleur
> d'autrui]
> (Hélinant).

> *Donez moi les armes* ***celui*** [= de
> celui]
> *que j'ancontrai defors la porte*
> (Chrétien de Troyes, *Perceval,*
> 996-97).

Elle est également normale avec un nom propre au singulier :

> *pro Deo amur* [pour l'amour de
> Dieu] (*Serments de Strasbourg*).

> *li enge Deu* [les anges de Dieu] (*Perceval,* 382).

> *la prison le roi Artu* [la prison du roi Arthur] (*ibid.,* 2310).

Avec un nom commun, elle se rencontre seulement aux conditions suivantes réunies :

— que le nom soit au singulier,

— qu'il soit de sens défini

— qu'il désigne une divinité ou une personne puissante (roi, reine, comte, etc.) ou chère :

> *a la roi cort* (Béroul, 2498), *a la cort le roi* (*Perceval,* 510),

> *par le comandement le comte* (*ibid.,* 64),

> *la meison ma mere* (*ibid.,* 725),

> *cil qui dort es braz* [dans les bras] *s'amie* (Rondeau).

• 2° PRÉPOSITION « A » + CAS RÉGIME :

Le déterminant est un nom commun de personne actualisé

— au pluriel :

> *li ostel as chevaliers*
> [les logements des chevaliers]
> (*Perceval,* 2737),

		LE NOM REPRÉSENTÉ EST AU			
		SINGULIER		PLURIEL	
		MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
POSSESSEUR	moi	*le mien*	*la mienne*	*les miens*	*les miennes*
	toi	*le tien*	*la tienne*	*les tiens*	*les tiennes*
	lui ou elle	*le sien*	*la sienne*	*les siens*	*les siennes*
	nous	*le nôtre*		*les nôtres*	
	vous	*le vôtre*		*les vôtres*	
	eux ou elles	*le leur*		*les leurs*	

CAS	SINGULIER		PLURIEL	
	MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ
Nominatif	*meus*	*mea*	*mei*	*meae*
Vocatif	*mi*	*mea*	*mei*	*meae*
Accusatif	*meum*	*meam*	*meos*	*meas*
Génitif	*mei*	*meae*	*meorum*	*mearum*
Datif	*meo*	*meae*	*meis*	*meis*
Ablatif	*meo*	*mea*	*meis*	*meis*

— au singulier, soit indéfini :

> *une meison a un hermite* (*Yvain*, 2831),

soit sans connotation de puissance ou d'affection :

> *les noveles au charbonier*
> [les nouvelles données par le charbonnier] (*Perceval*, 857),

> *la terre a la pucelle*
> [la terre appartenant à la jeune fille] (*ibid.*, 2909).

• 3° PRÉPOSITION « DE » + CAS RÉGIME :

Le déterminant est un nom de chose ou d'animal, défini ou non, au singulier ou au pluriel :

> *les ialz* [les yeux] *de ma teste* (*ibid.*, 2821),

> *le giet* [jet] *d'une pierre* (*ibid.*, 930),

> *le chief de son chaceor* [la tête de son cheval de chasse] (*ibid.*, 930),

> *li rois des Illes* (*ibid.*, 850),

> *au chant des oiselez* (*ibid.*, 633).

Il peut être un nom de personne ; dans ce cas, Foulet (*Petite Syntaxe de l'ancien français*, § 19) estime qu'en général le sens est « objectif » :

> *por le corouz de son ami*
> [à cause du courroux qu'elle avait contre son ami] (*la Chastelaine de Vergi*, 878).

> *Del duel des filz morut li pere*
> [le père mourut de la douleur au sujet de ses fils] (*Perceval*, 479).

> *les novelles d'Anguinguerron*
> [les nouvelles au sujet d'Anguinguerron] (*ibid.*, 2367).

Ces règles étaient battues en brèche par les confusions analogiques, fréquentes dès le XIIe s. (cf. G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français*, p. 92-95). Le cas régime absolu n'est conservé de nos jours que dans des mots composés comme *la Fête-Dieu, l'hôtel-Dieu, Pont-l'Evêque, Bourg-la-Reine,* et dans la locution *Dieu merci* (anciennement *la Dieu merci,* « par la grâce de Dieu »).

La construction avec à, encore permise dans le style noble au XVIe s. (*la fille au roy d'Asie,* Ronsard), n'est conservée qu'en français populaire *(la bagnole à ton père).*

II. LES MOTS POSSESSIFS EN LATIN.

Le latin classique n'avait qu'une série de mots possessifs, variant en cas, en genre et en nombre avec l'être ou la chose possédée ; voici les paradigmes du mot qui a donné *mon, ma, mes* (le tableau n'indique pas le neutre, disparu en roman) : voir tableau ci-dessus.

Meus était employé comme adjectif ou comme pronom ; comparer :

> *meus liber :* mon livre,
> *Hic liber est meus :* Ce livre est le mien.

Le possessif variait aussi en fonction du possesseur ; des paradigmes de formes homologues de celles du tableau précédent marquaient la personne du possesseur :

> 2e pers. du sing. : *tuus, tua,* etc.
> 1re pers. du plur. : *nŏster, nŏstra,* etc.
> 2e pers. du plur. : *vester, vestra,* etc.

Si le possesseur était de la 3e personne, deux procédés exprimaient la possession en distribution complémentaire :

1° La série *suus, sua* était indifférente au nombre du possesseur, mais indiquait (référence suffisante) qu'il était sujet de la proposition : c'est le possessif « réfléchi » ; comparer :

> *Pater amat suum filium :* Le père aime son fils ;
> *Parentes amant suum filium :* Les parents aiment leur fils.

2° Quand le possesseur n'était pas le sujet, le latin, excluant l'adjectif de cette fonction, exprimait la possession par un pronom au génitif, invariable quant à l'être ou à la chose possédés, mais marquant le nombre et, au pluriel, le genre du possesseur :

> *Novi ejus patrem :* Je connais son père (à lui/à elle),
> *Novi eorum patrem :* Je connais leur père (à eux),
> *Novi earum patrem :* Je connais leur père (à elles).

III. FORMES FORTES DE L'ADJECTIF POSSESSIF EN FRANÇAIS DU XIIE S.

Voir tabeau ci-contre, page suivante.

(1) Aboutissement phonétique commun du cas sujet singulier latin *meus*

(roman *meos*) et du cas régime (accusatif) *meos ;* évolution de *-eo-* en *-ie-* comme dans *leopardu > liepart ;* nasale analogique de celle du cas régime singulier.

(2) Lat. *meum > meon (Serments de Strasbourg) > mien ;* nasale conservée par analogie avec *mum,* forme faible monosyllabique (v. plus loin).

(3) Lat. *mei ;* refait sur le cas régime singulier.

(4) Lat. *mĕa ;* l'*e* ouvert issu de *ĕ* s'est fermé en roman devant *a* par différenciation, puis a subi (VIe s.) la diphtongaison française en *ei,* qui devient *oi* au XIIe s. ; les formes analogique *mienne, miennes* apparaîtront au XIIIe s.

(5) Lat. *meas, tuas, suas,* cas régime pluriel (cf. *bones,* à ADJECTIF, art. spécial).

(6) Lat. *tuus, tuos ;* le groupe vocalique évolue en *-ue-* soit par diphtongaison de l'*ŭ* initial tonique (Pope), soit par altération en *-uo-*, d'où *-ue-* au XIe s. (Fouché) ; nasale analogique du cas régime singulier ; au XIIIe s. apparaîtra la forme *tien(s),* refaite sur *mien(s)* [après la consonantisation de *u* dans *tuens* et de *i* dans *miens* selon Fouché] ; un féminin *toie(s)* sera créé sur *moie(s),* mais sera éliminé par *tienne(s),* analogique de *mienne(s).*

(7) Lat. *tuum ;* nasale finale conservée par analogie avec *tum,* forme faible monosyllabique.

(8) Lat. *tui ;* refait sur le cas régime singulier.

(9) Lat. *tŭa ;* l'*ŭ,* devenu en roman *o* fermé, a subi la diphtongaison française en *-ou-* (d'où *-eu-* au XIIe s.).

(10) Lat. *suus,* etc. ; évolution identique à celle de *tuus.*

(11) Lat. *noster, nostrum, nostri, nostra ; -s* final au cas sujet singulier analogique des sujets en *-s ; ŏ* latin, devenu ouvert en roman, s'est maintenu tel en position tonique entravée comme dans mort (lat. *mŏrtem*) ; allongé par l'amuïssement de l'*s* devant *t* au XIIe s., il est devenu aussitôt l'*o* fermé qu'il est resté de nos jours.

(12) Lat. *nostros, nostras > nostres ;* la forme *noz* (d'où *nos* à la fin du XIIe s.), étendue du masculin au féminin, s'explique au masculin par une réduction de *nostros* à **nostos,* d'où **nosts* et, par dissimilation, *nots,* écrit *noz ;* le fait que la réduction n'a pas eu lieu au singulier s'explique, selon Fouché, par l'influence de la langue religieuse (savante), où les singuliers étaient bien plus fréquents (*nostre pere, nostre seignor, nostre dame,* etc.).

POSSESSEUR			MASCULIN		FÉMININ	
			SINGULIER	PLURIEL	SINGULIER	PLURIEL
singulier	1re pers.	CS	*miens* (1)	*mien* (3)	*meie > moie* (4)	*meies > moies* (5)
		CR	*mien* (2)	*miens* (1)		
	2e pers.	CS	*tuens* (6)	*tuen* (8)	*toe > toue > teue* (9)	*toes > toues > teues* (5)
		CR	*tuen* (7)	*tuens* (6)		
	3e pers.	CS	*suens* (10)	*suen* (10)	*soe > soue > seue* (10)	*soes > soues > seues* (10)
		CR	*suen* (10)	*suens* (10)		
pluriel	1re pers.	CS	*nostre[s]* (11)	*nostre* (11)	*nostre* (11)	*nostres, noz, nos* (12)
		CR	*nostre* (11)	*nostres, noz, nos* (12)		
	2e pers.	CS	*vostre[s]* (13)	*vostre* (13)	*vostre* (13)	*vostres, voz, vos* (13)
		CR	*vostre* (13)	*vostres, voz, vos* (13)		
	3e pers.	CS / CR	*lor leur* (14)			

(13) Ces formes remontent au paradigme de *vŏster,* réfection de *vester* sur le modèle de *noster,* attestée déjà en latin archaïque (Plaute) ; elles ont évolué comme *noster.*

(14) Ce possessif invariable remonte évidemment à *illōrum,* amputé de sa première syllabe (comme *illum, illos* devenus *lo, les*) et étendu au féminin sur le modèle du singulier, où les genres n'étaient pas distingués *(ejus).* On estime ordinairement qu'*illorum* a été substitué à *eorum* dans le tour possessif latin non réfléchi, et que l'opposition *suus/illorum,* qui signifiait en latin classique « non réfléchi »/« réfléchi », a pris en gallo-roman le sens « singulier »/« pluriel » — *suus* étant attiré par son paradigme vers les formes du singulier *meus* et *tuus,* tandis que l'invariabilité de *lor* le rapprochait des adjectifs uniformes *nostre(s)* et *vostre(s).* Selon Knud Togeby (*Revue romane,* III, 1, 1968), cette thèse n'explique pas la diphtongaison du *o* d'*illorum* attestée par la graphie *leur :* en position proclitique dans la construction *illorum filium,* l'*o* fermé aurait dû aboutir à [u] comme dans les pronoms *nous, vous* (lat. *nōs, vōs*). Le romaniste danois préférait expliquer l'emploi possessif de *lor* à partir de sa valeur de datif-génitif pluriel en bas latin ; l'emploi possessif serait né dans des constructions où *lor,* signifiant « à eux (elles) », était précédé de l'article :

> *Od mil Franceis de France, la lur tere* [avec mille Français de France, qui est leur terre] (*la Chanson de Roland,* 808).

> *Vunt par le camp, si requerrent les lor* [Ils vont par le champ et recherchent les leurs] (*ibid.,* 1445).

Cette thèse, appuyée d'arguments empruntés à plusieurs langues romanes, est infirmée par la nette dominance des emplois atones de *lor* et l'absence de la fonction attribut dans les plus vieux textes. Du moins l'intégration de *lor* dans les constructions propres aux formes fortes de l'adjectif peut-elle expliquer la généralisation du traitement tonique, qui est un fait panroman.

Pas plus qu'*illorum* en latin, *lor* en ancien français ne s'accorde avec le nom qu'il détermine. Une forme plurielle *leurs* apparaîtra à la fin du XIIIe s., mais ne s'imposera que dans le cours du XVIe s.

Les formes fortes de l'adjectif possessif s'employaient en ancien français à la manière des adjectifs qualificatifs,

— soit comme épithètes, presque toujours intercalées entre un déterminant (défini ou indéfini) et le nom :

> *Cist* ***meon*** *fradre Karlo (Serments de Strasbourg).*

> *lo* ***suon*** *element (Cantilène de sainte Eulalie).*

> *Or voi que vous me celez,*
> *vostre merci, les* ***voz*** *penssez* [vos pensées]
> (*la Chastelaine de Vergi,* 603-604).

> *Uns* ***miens*** *oncles molt glorieus*
> (*Perceval,* 1887) ;

— soit postposées au verbe comme attributs :

> *Je veul bien ma dame* [à ma dame] *noncier*
> *ke le sui tous siens sens trichier*
> (Colin Muset).

> *Alez les prandre orandroit* [tout de suite]
> *les armes, car eles sont voz* [à vous]
> (*Perceval,* 982-83).

Devant le nom, on les rencontre quelquefois sans déterminant, dans des formules déjà archaïques : *mien escient,* « à mon escient », *maugré suen,* « malgré elle », *soe merci,* « grâce à elle ».

Précédées de l'article, et non suivies d'un nom, les formes fortes de l'adjectif constituaient déjà le pronom possessif avec toutes ses valeurs modernes :

> *Ses cousins estes et* ***li miens,*** *en nom Dé*
> (*Huon de Bordeaux,* 2583).

> *Men escientre, tu n'ies mie* ***des noz !***
> [à ma connaissance, tu n'es pas des nôtres]
> (*la Chanson de Roland,* 2286).

> *Si nos dona tant* ***del sien*** [de son bien] *que nos li eumes en covent (Aucassin et Nicolette).*

IV. FORMES FAIBLES DE L'ADJECTIF POSSESSIF EN FRANÇAIS DU XIIe S.

Dans les formes de possessif telles que *meus, mea, tuus, tua, suus, sua,* l'accent tonique portant sur la première voyelle en a maintenu la prononciation jusqu'en ancien français (formes fortes *mien, tuen,* etc.). Mais la tendance à transformer *e* et *u* en semi-voyelles (*y* et *w*) sujettes à l'amuïssement a entraîné dès le bas latin l'existence, en marge des formes fortes, d'une série de formes réduites : *mus, mum, mi, mos, ma, mas, tus,* etc., mentionnées au VIIe s. par le grammairien gaulois Virgilius Maro :

« Sunt et alia pronomina quae in latinitate ussitate non habentur et tamen indubie recipiuntur, ut *mus,* etc. »

Ces formes réduites sont à l'origine d'une série de formes faibles distinctes de la série précédemment étudiée pour les personnes du singulier seulement ; voici le paradigme de l'adjectif de la 1re personne, qui s'applique à la seconde *(tes)* et à la 3e *(ses)* par simple mutation de la première lettre : voir page suivante.

(1) Dans l'Ouest, *mes, tes, ses* sont refaits en *mis, tis, sis* d'après le pluriel *mi, ti, si.*

(2) Dans le Nord, *ma, ta, sa* sont devenus *me, te, se.*

(3) Pour l'élision *(m'amie, s'espee)* et la réfection en *mon, ton, son,* v. ÉLISION, art. spécial.

	MASCULIN		FÉMININ	
	SINGULIER	PLURIEL	SINGULIER	PLURIEL
CS	*mes* (1)	*mi*	*ma* (2) (3)	*mes*
CR	*mon*	*mes*		

Les formes faibles du possessif s'employaient exclusivement comme déterminants du nom, et ne pouvaient être précédées d'aucun autre déterminant :

Tu n'ies ***mes*** *hom, ne jo ne sui tis sire* (*la Chanson de Roland,* 297).

Ma *hanste* [lance] *est fraite, et percet* ***mun*** *escut* (*ibid.,* 2050).

Les 1re et 2e personnes du pluriel avaient les mêmes variantes à la forme faible qu'à la forme forte :

Nostre *Franceis n'unt talent de fuir* [Nos Français n'ont pas envie de fuir] (*ibid.,* 1255).

Noz *espees sunt bones et trenchant* (*ibid.,* 949).

Lor était invariable :

Lor *crin* [leurs cheveux] *estoient jonc (Merlin).*

V. MODIFICATIONS ULTÉRIEURES DU SYSTÈME.

La disparition du cas sujet à partir du XIVe s. (v. NOM, art. spécial) entraîna la réduction des formes faibles des trois personnes du singulier au paradigme actuel **(mon, ma, mes).**

Les emplois des formes fortes relevés au XIIe s. se maintinrent jusqu'au XVIe :

ceste leur isle (Rabelais).

En la verdeur du mien flourissant aaige (Lemaire de Belges).

Mais (dist le diable) ce champ n'est pas tien, il est à moy (Rabelais).

Mais, en 1647, Vaugelas condamnera l'emploi adjectival des formes fortes ; il fallait dire :

mon frère et non : *le mien frère, un de mes frères* et non : *un mien frère.*

Au pluriel des 1re et 2e personnes subsistaient les formes de cas régime *nostre(s), nos, vostre(s), vos,* qui avaient été redistribuées ainsi :

1° Singulier de la personne ou de la chose possédée :

nostre et *vostre* restaient indifféremment faibles ou forts :

l'excès de vostre paternelle affection (Rabelais).

L'amour du roy, le vostre frère unique (Marot).

2° Pluriel de la personne ou de la chose possédée :

nos et *vos* étaient affectés à la fonction des formes faibles, *nostres* et *vostres* aux fonctions des formes fortes :

par le benefice de vos gratteuses lettres (Rabelais).

ces deux vostres coronelz (id.).

La langue parlée à cette époque connaissait-elle, entre l'emploi « faible » de *nostre* et *vostre* et leurs emplois « forts » (adjectival et pronominal), une différence de prononciation suppléant la différence formelle dont l'opposition *nos/nostres* donnait l'exemple au pluriel ? L'orthographe du temps, où la graphie maintenait l'*s* devant *t,* ne donne aucun indice sur ce point. Mais la marque d'une distinction audible existera au XVIIe s. quand l'accent circonflexe sera utilisé, après la suppression des *s* muets, pour marquer le timbre particulier des voyelles allongées (*blâme* remplacera *blasme,* etc.). L'enseignement de la grammaire de Port-Royal (1660) est ambigu quant aux possessifs, qui sont tous appelés pronoms, et sont écrits *nôtres (vôtres)* au pluriel, *notre (votre)* au singulier. Un siècle plus tard (1756), Duclos, dans ses *Remarques sur la grammaire générale,* apportera un témoignage beaucoup plus clair : *notre* et *votre* adjectifs ont un *o* « bref », *notre* et *votre* pronoms ont un *o* « long » ; et Duclos écrit :

Voici nŏtre emploi et le vōtre.

Une opposition de durée vocalique résultant de la position proclitique ou tonique de *notre(s)* et *votre(s)* avait vraisemblablement souligné la différence de fonction depuis l'amuïssement de l'*s* devant consonne. Aujourd'hui, la langue parlée, ayant perdu les oppositions de durée vocalique, confond les formes que la langue écrite continue à distinguer (inutilement) par l'absence ou la présence d'un accent circonflexe.

possession [pɔsɛsjɔ̃] n. f. (lat. *possessio, possessionis,* jouissance, propriété, domaine, fortune, occupation, de *possessum,* supin de *possidēre* [v. POSSÉDER] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *possessiun* [*possession,* milieu du XIIe s., Tobler-Lommatzsch], au sens 1 [dans la langue juridique, 1190, Bartsch ; *en possession de quelque chose,* 1260, La Curne ; *entrer... en possession de quelque chose, prendre possession de,* 1549, R. Estienne ; *envoi en possession,* 1869, Littré ; *prise de possession,* 1690, Furetière ; *être en possession de* et l'infin., « avoir le droit reconnu de », fin du XIVe s. — « être en mesure de... », 1662, Corneille, et « avoir la coutume de », 1627, Malherbe ; *en la possession de quelqu'un,* fin du XIIe s., ToblerLommatzsch] ; sens 2, v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *possessiun* [*possession,* v. 1155, Wace ; « territoire possédé par un souverain ou par un État », 1768, Voltaire] ; sens 3, 1549, R. Estienne [*possession de Dieu,* av. 1704, Bourdaloue] ; sens 4, 1862, V. Hugo [*être en possession de toutes ses facultés,* début du XXe s.] ; sens 5, 1580, Montaigne [« le fait d'avoir pour épouse », 1636, Corneille] ; sens 6, 1761, J.-J. Rousseau ; sens 7, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch [rare av. la première moitié du XVIIe s., Guez de Balzac ; *délire de possession,* 1903, Larousse]). **1.** Le fait de posséder, de disposer d'un bien : *La possession des biens matériels lui réserve sans doute encore des tourments bien plus amers* (Duhamel). *La possession d'une voiture lui permet d'ignorer les horaires des trains.* || *Spécialem.* Dans la langue juridique, détention de fait d'une chose, sans considération de la notion de propriété : *En matière de biens meubles, possession vaut titre.* || *En possession de quelque chose,* se dit de quelqu'un qui peut disposer à sa guise de cette chose, qui en est maître : *Elle se sentait en possession d'un trésor* (Musset). *Les fils des affranchis furent seuls en possession de la cité* (Michelet). || *Entrer, être mis en possession de quelque chose,* en devenir le possesseur : *Au bout de six mois, Bouvard entra en possession de l'héritage* (Flaubert). *Mis en possession des biens du défunt, les héritiers firent opérer divers changements dans la maison* (France). || *Envoi en possession,* autorisation par jugement d'entrer en possession d'un héritage ou des biens d'un absent. || *Prendre possession de,* conquérir pour son usage, s'installer en maître dans : *Les temps sont venus. L'homme a pris possession | De l'air, comme du flot le grèbe et l'alcyon* (Hugo). *Il a pris possession de son nouveau bureau.* || Spécialem. *Prise de possession,* acte par lequel un souverain ou un État s'assure la possession d'un territoire. || Class. *Être en possession de* (suivi de l'infinitif), avoir le droit reconnu de : *L'archevêque d'Upsal est en possession de faire la cérémonie du sacre et du couronnement* (Voltaire) ; être en mesure de, à même de : *On aime, par amour-propre, à passer sa vie avec les gens auxquels on est accoutumé, avec lesquels on est libre, et parmi lesquels on est en possession de réus-*

sir (Fénelon) ; avoir la coutume de : *Il y a plus de mille ans que les femmes* [d'Orient] *sont en possession de se brûler* (Voltaire). || *En la possession de quelqu'un,* se dit de ce qui est détenu par quelqu'un, qui est entre ses mains : *Je vous ai remis tous les documents en ma possession.* || **2.** La chose possédée. || *Spécialem.* Territoire possédé par un souverain ou par un État : *L'ambition des possessions lointaines était une vieille ambition française* (Thiers). || **3.** Le fait de jouir d'un bien moral : *Un sage qui se donne pour but la possession de la vérité.* || *Possession de Dieu,* état de parfaite félicité des élus qui jouissent de Dieu au ciel. || **4.** Maîtrise de son comportement, de ses facultés : *Garder la parfaite possession de ses réflexes. Un artiste en pleine possession de son talent. L'extraordinaire possession de soi dont il faisait preuve achevait de m'exaspérer* (Gide). *Pas d'alcools. Se méfier des excitants. Il ne faut pas fausser le jeu, tricher, forcer un sort déjà propice, cela porte malheur... Il faut conserver la pleine possession de ses moyens* (Sarraute). || *Être en possession de toutes ses facultés,* jouir de toute sa lucidité, ne pas être affaibli mentalement. || **5.** Le fait d'avoir des rapports sexuels avec une femme : *J'avais cru que l'amour que j'avais n'était pas fondé sur le désir de la possession physique* (Proust). *Le sentiment de l'amour, que la possession exténue* (Valéry). || *Class.* Le fait d'avoir pour épouse : [Chimène à Rodrigue] *Ton honneur t'est plus cher que je ne te suis chère | Puisqu'il trempe les mains dans le sang de mon père | Et te fait renoncer* [...] *| À l'espoir le plus doux de ma possession* (Corneille). || **6.** Satisfaction des désirs sensuels : *Oh ! que ce soit ce que tu peux toucher que tu désires* [...] *et ne cherche pas une possession plus parfaite* (Gide). || **7.** Dans la langue de la théologie catholique, état d'une personne dont le démon s'est emparé : *Les Évangiles rapportent quatre cas de possession traités par le Christ. Mais rien ne pouvait contre le démon de l'élixir ; et tous les soirs, à la même heure, la possession recommençait* (Daudet). || *Délire de possession,* en psychopathologie, trouble mental dans lequel le malade se croit en proie à des puissances occultes (démons, animaux ou personnes, etc.) qui peuvent, à certains moments, supplanter sa volonté.

• SYN. : **1** *détention, disposition, propriété, usage, utilisation ;* **2** *colonie, établissement ;* **3** *connaissance, pratique ;* **4** *contrôle, domination, empire.*

possessionné, e [pɔsɛsjɔne] adj. (de *possession ;* XVe s., puis 14 févr. 1776, Voltaire, au sens de « qui a des possessions dans un pays » ; *prince possessionné,* 1903, Larousse). *Prince possessionné,* seigneur qui, prince d'Empire et vassal immédiat de l'Empereur, exerçait des droits régaliens dans ses domaines d'Alsace : *La mesure qui abolit les privilèges des princes possessionnés d'Alsace fut une des causes de la guerre de 1792.*

possessionnel, elle [pɔsɛsjɔnɛl] adj. (de *possession ;* 1836, Acad.). Se dit, dans la langue juridique, de ce qui marque le droit de possession : *Acte possessionnel.*

possessivité [pɔsɛsivite] n. f. (dér. savant de *possessif ;* 1946, E. Mounier, p. 552). Caractère, comportement d'une personne possessive.

possessoire [pɔsɛswar] adj. (bas lat. jurid. *possessorius,* possessoire, du lat. class. *possessum,* supin de *possidēre* [v. POSSÉDER] ; fin du XIVe s. [aussi pour une action]). Se dit, dans la langue juridique, de ce qui est relatif à la possession. || *Action possessoire,* action par laquelle le possesseur d'un immeuble défend contre un trouble ou une usurpation le fait de sa possession sans que soit mise en cause la considération de propriété.

◆ n. m. (début du XIVe s., écrit *possessoir ; possessoire,* fin du XIVe s., E. Deschamps). Droit de posséder : *Contester le possessoire.*

possessoirement [pɔsɛswarmɑ̃] adv. (de *possessoire ;* 1690, Furetière). Relativement à la possession juridique.

possibilité [pɔsibilite] n. f. (bas lat. *possibilitas,* pouvoir, possibilité, du lat. class. *possibilis* [v. POSSIBLE] ; v. 1212, Anger, au sens 2 ; sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, XIVe s., *Ordonnance royale*). **1.** Caractère de ce qui est possible : *Je crois à la possibilité d'une réconciliation entre ces deux adversaires. La seule possibilité d'entrevoir Mme de Chasteller le mettait hors de lui* (Stendhal). *Ce que nous avons détruit, c'est la possibilité de détourner au profit d'un individu ou d'un groupe d'individus les fruits du travail...* (France). || **2.** Moyen de faire quelque chose : *Il faut donner à l'accusé la possibilité de se défendre. Je passerai vous voir dès que j'en aurai la possibilité.* || **3.** Ce qui est réalisable ; situation, événement qui peut se produire : [Le romancier] *rend effectif ce qui n'était que virtuel, il réalise de vagues possibilités* (Mauriac). *Avez-vous envisagé toutes les possibilités avant de prendre cette décision ? Il reste une dernière possibilité pour sortir d'embarras, c'est de gagner un gros lot à la Loterie nationale.* || **4.** Quantité maximale de bois que l'on peut prélever pour l'usage sur un territoire boisé sans appauvrir celui-ci.

• SYN. : **1** *éventualité ;* **2** *droit, faculté, loisir, occasion, pouvoir.* — CONTR. : **1** *impossibilité.*

◆ **possibilités** n. f. pl. (sens 1, début du XXe s. [aux différents points de vue] ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Ce qu'une personne est capable de faire en général : *Ne possédant plus rien que ma force, mais riche de toutes les possibilités de mon être* (Gide). || Aptitudes physiques d'une personne : *Cet athlète ne sait pas encore bien exploiter ses possibilités.* || Capacité intellectuelle ou mentale : *C'est là un problème qui dépasse nos possibilités. Il* [Jean] *vient de toucher du regard toutes les possibilités de la bêtise humaine, et il se sent si loin de Cécile, si loin !* (Martin du Gard). || Moyens financiers dont dispose une personne : *Vous me demandez là une somme qui dépasse mes possibilités actuelles.* || **2.** Domaine d'emploi auquel peut se prêter un outil, un instrument, une machine : *Les possibilités de la flûte et de l'alto* (Proust). *Sa voiture tous terrains avait des possibilités interdites à la mienne* (Kessel).

• SYN. : **1** *virtualités ; potentiel, puissance ; limites, ressources ;* **2** *performances.*

possible [pɔsibl] adj. (lat. *possibilis,* possible, du v. *posse,* pouvoir ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 [*c'est/il est possible,* 1875, Larousse — *possible est,* même sens, v. 1520, La Curne ; *est-il possible que... ?,* av. 1654, Guez de Balzac ; *ce n'est pas possible,* 1690, Furetière — ellipt., 1869, Flaubert ; *c'est pas Dieu possible !, c'est-il Dieu possible !,* 1962, Robert ; *autant que possible,* 1852, A. Comte] ; sens 2, début du XVIIIe s., Fontenelle ; sens 3, v. 1265, Br. Latini ; sens 4, 1859, Renan [« dont la compagnie et l'entretien sont supportables », début du XXe s.] ; sens 5, av. 1902, Zola). **1.** Qui peut exister, se produire : *Il y a pourtant une petite marge d'erreur possible* (Bastide). *Se prémunir contre un accident toujours possible. On a envisagé tous les cas possibles. Sa réélection est possible.* || *C'est possible,* peut-être : *« Serez-vous candidat ? — C'est possible. »* || *Il est possible que...,* il peut se faire que... : *Il est possible qu'il vienne aujourd'hui.* || *Est-il possible que... ?* (suivi du subjonctif ou, à l'époque classique, de l'indicatif futur) s'emploie pour exprimer l'étonnement : *Est-il possible que vous ignoriez cette loi ? Est-il possible que vous serez toujours embéguiné de vos apothicaires et de vos médecins ?* (Molière). || Fam. *Ce n'est pas possible !,* ou, ellipt., *Pas possible !,* et (pop.) *C'est pas Dieu possible !, C'est-il Dieu possible !,* formules exclamatives qui expriment la surprise, l'incrédulité : *« J'ai été cambriolé. — Ce n'est pas possible ! » « Il paraît qu'il est resté quinze jours sans manger. — Pas possible ! »* || *Autant que possible,* dans la mesure où l'on n'y est pas contraint, où l'on peut faire autrement : *Autant que possible il ne faut rien faire à contrecœur* (France). || **2.** S'emploie pour renforcer un superlatif relatif : *Venez le plus vite possible* (aussi vite qu'il vous sera possible). *Je veux acheter le plus de livres possible et les meilleurs possible.* (V. Rem.) || **3.** Qui peut être fait, qui n'excède pas les moyens d'action de quelqu'un : *Tout ce qu'on avait cru pénible, difficile, insurmontable devient possible et facile* (Michelet). *Sybil Bullit me demandait de venir la voir aussitôt que cela me serait possible* (Kessel). || **4.** *Fam.*

Supportable, acceptable : *Ce gamin n'est plus possible. Je me sentais mal fichu à un point qui n'était pas possible* (Romains). *Sauver ce qui peut encore être sauvé, pour rendre l'avenir seulement possible, voilà le grand mobile, la passion et le sacrifice demandés* (Camus). ‖ *Spécialem.* Dont la compagnie et l'entretien sont supportables : *L'essentiel est de se grouper entre gens possibles* (Romains). ‖ **5.** *Fam.* Présentable, qui a une tenue décente : *Aujourd'hui, elle était encore possible. Mais il y a des fois où elle n'a guère que ses souliers et sa chemise* (Zola).

● SYN. : **1** *envisageable, éventuel, imaginable, probable, vraisemblable ;* **3** *exécutable, faisable, praticable, réalisable ;* **4** *admissible, tolérable ; buvable* (fam.), *vivable ;* **5** *acceptable, convenable, correct, décent, sortable.* — CONTR. : **1** *impossible, invraisemblable ;* **3** *impraticable, inexécutable, infaisable, irréalisable ;* **4** *abominable, détestable, inacceptable, inadmissible, insupportable, intolérable ; imbuvable* (fam.), *invivable, odieux ;* **5** *incorrect, indécent.*

● REM. *Possible* est invariable lorsqu'il suit un nom au pluriel précédé d'un superlatif (*le plus, le moins,* etc.), et qu'il sert à renforcer ce superlatif : *Le moins d'erreurs, de fautes possible* (Acad.). *Sauver le plus de malades possible.* Il est variable lorsqu'il se rapporte à un nom : *Il a éprouvé tous les malheurs possibles.*

◆ adv. (v. 1534, B. Des Périers). *Class.* Peut-être : *Ne l'entreprenez pas ; possible qu'après tout | Votre dextérité n'en viendrait pas à bout* (Corneille). *Notre mort* [...] *| Ne tardera possible guère* (La Fontaine).

◆ n. m. (sens 1, v. 1673, Retz [dans la langue philosophique, v. 1770, Ch. Bonnet] ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 3, av. 1549, Marguerite de Navarre). **1.** Ce qui est conçu comme pouvant être : *Ma mémoire et mon imagination avaient donc étrangement collaboré, fondu le réel et le possible, l'advenu et ce que l'esprit caresse et souhaite* (Arnoux). *Voilà ce qui serait souhaitable, mais il faudra bien s'en tenir au possible.* ‖ *Spécialem.* Dans la langue philosophique, ce dont l'existence n'implique pas contradiction : *Nous avons pu imaginer ainsi que du possible au réel il y avait une sorte de progrès, ou qu'il y avait plus dans le réel que dans le possible* (Lavelle). ‖ **2.** Situation, événement considérés sous le rapport de la virtualité de leur réalisation (le plus souvent au pluriel) : *Le monde des possibles m'a toujours été plus ouvert que celui de la contingence réelle* (Proust). *Je sens mille possibles en moi ; mais je ne puis me résigner à n'en vouloir qu'un seul* (Gide). *Il avait pour elle le prestige de l'être qu'on a peu vu et qui, n'étant pas épuisé, semble riche de possibles inédits* (Maurois). *Il regardait le monde comme une infinité de possibles* (Malraux). ‖ **3.** Ce que quelqu'un est en mesure de faire : *Je ferai tout mon possible pour vous donner satisfaction.*

● SYN. : **1** *virtuel ;* **2** *potentiel, virtualité.*

◆ **Au possible** loc. adv. (1559, Amyot). Donne à l'adjectif qui précède le degré du superlatif absolu, « extrêmement, très » : *Il est avare au possible. Elle* [Juliette] *était Russe au possible* (Giraudoux).

possiblement [pɔsibləmɑ̃] adv. (de *possible ;* 1337, Godefroy). *Vx* ou *littér.* Il est fort possible, peut-être : *Nos tribulations, monsieur le prieur, ne sont possiblement qu'une exception infime dans la fabrique universelle, et ceci pourrait expliquer l'indifférence de cette substance immuable que dévotement nous appelons Dieu* (Yourcenar).

post- [pɔst], préfixe, tiré du lat. *post,* derrière, après, qui entre dans la composition de nombreux mots pour indiquer la position en arrière (dans l'espace) ou la postériorité (dans le temps).

● REM. Les mots composés avec le préfixe *post-* s'écrivent généralement sans trait d'union (*postclassique, postopératoire,* etc.), sauf si le deuxième élément commence par un *t (post-traumatique).*

postabdomen [pɔstabdɔmɛn] n. m. (de *post-* et de *abdomen ;* 1869, Littré, au sens de « queue des crustacés » ; sens 1, 1903, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Petit tubercule articulé, parfois filiforme, placé à l'extrémité de l'abdomen, chez les arachnides. ‖ **2.** Partie étroite et souple de l'abdomen des scorpions, terminée par un dard venimeux.

● REM. Au sens 1, on dit aussi TUBERCULE ANAL.

post-abortum [pɔstabɔrtɔm] n. m. invar. (de *post-* et de l'accus. du lat. *abortus,* avortement, dér. de *abortum,* supin de *aboriri,* mourir, avorter, de *ab-,* préf. marquant l'éloignement, la séparation, et de *oriri,* se lever, naître ; 1963, Larousse). Période qui suit un avortement.

postage [pɔstaʒ] n. m. (de *poster* 1 [*postage,* « opération consistant à soulever le bois avec un ringard » — 1875, Larousse —, était un dér. de *poster* 2] ; 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Action de mettre du courrier à la poste. ‖ **2.** Action de préparer du courrier pour une expédition par la poste.

postal, e, aux [pɔstal, -o] adj. (de *poste* 2 ; 1835, Raymond [*code postal, numéro de code postal,* 1972, *Code postal*]). Qui concerne la poste : *Chèques postaux. Convention postale. J'ai autrefois vécu des aventures : la création des lignes postales...* (Saint-Exupéry). ‖ *Carte postale,* V. CARTE. ‖ *Code postal,* système de numérotation à cinq chiffres adopté par l'administration des Postes pour permettre un tri plus rapide du courrier. ‖ *Numéro de code postal,* ensemble de cinq chiffres placé par l'expéditeur en dernière ligne de l'adresse et devant le nom du bureau distributeur des postes dont dépend le destinataire.

postbiblique [pɔstbiblik] adj. (de *post-* et de *biblique ;* 1877, Littré). Qui est postérieur à la rédaction de la Bible : *L'hébreu postbiblique.*

postclassique [pɔstklasik] adj. (de *post-* et de *classique ;* 1932, Larousse). Qui est postérieur à l'époque classique.

postcombustion [pɔstkɔ̃bystjɔ̃] n. f. (de *post-* et de *combustion ;* 1962, Robert, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1975, Larousse). **1.** Combustion supplémentaire obtenue par injection de carburant dans la partie terminale de la tuyère d'un turboréacteur, pour en augmenter la poussée. ‖ **2.** Dispositif qui assure cette combustion supplémentaire. ‖ **3.** Traitement des gaz d'échappement d'un moteur à explosion, qui consiste à en atténuer la nocivité avant leur expulsion dans l'atmosphère.

postcommunion [pɔstkɔmynjɔ̃] n. f. (de *post-* et de *communion ;* v. 1215, Pean Gatineau). Prière d'action de grâces dite ou chantée après la communion par le prêtre.

postconsulaire [pɔstkɔ̃sylɛr] adj. (de *post-* et de *consulaire ;* 1869, Littré). *Date postconsulaire,* date qui fait mention du temps écoulé depuis la fin d'exercice des fonctions d'un consul romain.

postconsulat [pɔstkɔ̃syla] n. m. (de *post-* et de *consulat ;* 1869, Littré). Période écoulée après l'exercice de ses fonctions par un consul romain, et qui permet de retrouver une date de l'histoire romaine.

postcure [pɔstkyr] n. f. (de *post-* et de *cure ;* 1962, Robert [dans le traitement de la tuberculose, 1963, Larousse]). Période de repos et de réadaptation qui suit une longue maladie ou un traitement fatigant. ‖ *Spécialem.* Période de transition du traitement de la tuberculose, entre la cure sanatoriale et la reprise de l'activité normale.

postdate [pɔstdat] n. f. (de *post-* et de *date ;* 1740, Trévoux [d'abord *postidate* — d'après *antidate* —, 1549, R. Estienne]). Date postérieure substituée à la date véritable sur un document.

● CONTR. : *antidate.*

postdater [pɔstdate] v. tr. (de *post-* et de dater ; 1752, Trévoux [d'abord postidater — d'après antidater —, 1549, R. Estienne]). Inscrire sur un document une date postérieure à la date à laquelle il a été établi : *Postdater une lettre, un chèque.*

● CONTR. : *antidater.*

postdentale [pɔstdɑ̃tal] adj. et n. f. (de *post-* et du fém. de *dental ;* 1932, Larousse [comme n. f., 1933, Marouzeau]). *Consonne postdentale,* ou *postdentale* n. f., consonne articulée par application du bord antérieur de la langue contre la paroi arrière des dents d'en haut : *Le « th » anglais est une postdentale.*

1. poste [pɔst] n. f. (fém. substantivé du part. passé de *pondre* [au sens anc. de « poser », v. PONDRE], lat. *ponere,* poser, disposer, établir, installer [*positus,* au part. passé] ; XII[e] s., *Jeu d'Adam,* au sens 1 [*mettre l'ancre à poste,* 1869, Littré — *ancre de poste,* « ancre de bossoir », 1848, Jal] ; sens 2, 1414, Littré). **1.** *Vx.* Position. || *Mettre l'ancre à poste,* la mettre à sa place. || **2.** Class. et fig. *À la poste de quelqu'un,* à sa disposition et à sa convenance : *Le moyen de trouver sitôt un médecin à ma poste, et qui voulût tant hasarder pour mon service ?* (Molière).

2. poste [pɔst] n. f. (ital. *posta,* poste, part. passé fém. substantivé de *porre,* poser, placer, lat. *ponere* [v. POSTE 1] ; 1480, Bartzsch, au sens 1 [*maître de poste,* 1636, Monet — d'abord *maistre des postes,* 1520, Vaillé, II, 63, et *maître de la poste,* 1606, Nicot] ; sens 2, v. 1570, Carloix [« ... distance plus ou moins longue », av. 1842, Stendhal] ; sens 3, fin du XVI[e] s. [*courir la poste,* 1573, Chesneau ; *en poste,* fin du XV[e] s., Commynes] ; sens 4 [« courrier qui transporte les lettres »), 1480, Bartzsch — v. aussi le sens de 1655 signalé ci-dessous, au n° 6 [*grande poste, petite poste,* 1798, Acad.] ; sens 5, 1875, Larousse [aussi au plur. ; *service de la poste aux armées,* 1962, Robert ; *poste aérienne,* début du XX[e] s.] ; sens 6, 1875, Larousse [d'abord « lieu où on expédie les lettres et où on reçoit celles qui viennent d'autres lieux », 1655, Molière] ; sens 7, 1798, Acad. ; sens 8, fin du XIX[e] s., Huysmans). **1.** *Autref.* Chacun des relais établis sur le parcours d'une voiture assurant un service régulier de transport de voyageurs et du courrier, et qui permettait de remplacer l'attelage fatigué par un attelage frais : *Elle fait mettre ses chevaux, en va prendre d'autres à la poste prochaine et Dieu sait où elle s'arrêtera !* (Stendhal). || *Chaise de poste,* v. CHAISE. || *Maître de poste,* celui qui avait la responsabilité d'un de ces relais. || **2.** *Par extens.* et *vx.* Étape, distance (généralement de deux lieues) entre deux relais : *Une grande route qui économise huit postes sur l'ancienne route* (Balzac). *On comptait six postes de Paris à Melun.* || Étape, distance plus ou moins longue : *On avait à faire une poste de six lieues* (Stendhal). || **3.** *Autref.* Voiture tirée par des chevaux qui assurait un service régulier pour le transport des voyageurs et du courrier : *La comtesse du Lude est venue en poste dire adieu à son mari* (Sévigné). *J'arrivais à Beccles et le pris la poste pour Londres, après avoir écrit à M[me] Ives une lettre dont je regrette de n'avoir pas gardé de copie* (Chateaubriand). *Il ne pouvait pas lui donner plus de temps que la poste n'en mettrait à relayer* (Balzac). *À la fin le conducteur de la poste, un grand rouge en tunique et casquette plate, s'en mêla lui-même, et, ouvrant de force la portière d'un landau à demi couvert, poussa Tartarin...* (Daudet). || Class. et littér. *Courir la poste,* aller très vite, se déplacer en se hâtant : *L'un va en tortue, et l'autre court la poste* (Molière). *Son fils, qui avait couru la poste toute la nuit...* (Stendhal). *Avoir fait diligence, couru la poste à travers les villes pleines de chants et de drapeaux tricolores, redoutant d'être reconnu, tout cela pour venir échouer dans une mauvaise chambre, où l'on perd sa nuit !* (Aragon). || *En poste,* très vite : *Des pièces importantes étaient à Bordeaux : il obtint qu'un commissaire les irait chercher en poste* (France). || **4.** Au XVII[e] s., service assurant le transport du courrier en province *(grande poste)* et dans Paris *(petite poste) : La grande poste et la petite poste fusionnèrent en 1780.* || **5.** *Auj.* Administration publique chargée du transport du courrier et de certains colis, ainsi que des télécommunications et d'opérations financières à l'usage du public : *Le cachet de la poste fera foi. Envoyer un mandat par la poste ;* souvent au pl. : *L'administration des Postes.* || *Service de la poste aux armées,* service chargé de l'acheminement et de l'exécution de toutes opérations postales à destination ou en provenance des armées (armée de terre et marine) : *En 1973, la poste navale a fusionné avec le service de la poste aux armées pour former un organisme unique.* || *Poste aérienne,* ou simplem. *poste,* acheminement du courrier par avion : *À mon tour, comme les camarades, je subissais le noviciat que les jeunes y subissaient* [à la société Latécoère] *avant d'avoir l'honneur de piloter la poste* (Saint-Exupéry). || **6.** *Par extens.* Local, bureau où se font les opérations postales : *Aller à la poste. Ils ont à leur droite le casino, à leur gauche la poste, derrière eux la mer* (Sartre). || **7.** *Poste restante,* système qui permet à une personne de retirer son courrier au bureau de poste, au lieu de le recevoir à domicile ; service chargé d'assurer ce retrait : *Adresser une lettre poste restante. La poste restante admettait que le nom du destinataire fût remplacé par des initiales* (Romains). || **8.** *Vx* et *fam.* Correspondance délivrée par la poste (rare) : *J'ai pour vous de la bonne poste ! et il tira la lettre scellée des cinq cachets* (Huysmans).

◆ **postes** n. f. pl. (1694, Th. Corneille). Ornement architectural courant, consistant en une suite continue d'enroulements. (Syn. FLOTS.)

3. poste [pɔst] n. m. (ital. *posto,* poste, masc. de *posta* [v. POSTE 2] ; 1636, Monet, au sens I, 1 — au fém., avec le même sens, v. 1500, Auton [*poste avancé,* 1690, Furetière ; *poste de combat,* 1875, Larousse ; *poste de commandement,* début du XX[e] s. ; *poste de régulation,* 1963, Larousse] ; sens I, 2, 1824, Ségur [*poste de garde,* 1875, Larousse ; *poste de surveillance,* 1963, Larousse] ; sens I, 3, 1778, Le Verrier de La Conterie [*poste d'observation,* av. 1951, A. Gide ; *être... à son poste,* v. 1770, J.-J. Rousseau (*demeurer...,* même sens, 1690, Furetière) — au fig., 1826, Vigny ; *être fidèle au poste,* XX[e] s. — aussi au fig. (*être ferme au poste,* même sens, 1808, d'Hautel)] ; sens II, 1, 1869, Littré [*poste de garde,* XX[e] s. ; *poste (de police),* 1879, Loti ; *poste de secours,* 1949, Larousse] ; sens II, 2, 1932, Larousse [aussi *poste d'aiguillage ; poste de pilotage,* 1929, Saint-Exupéry] ; sens II, 3, 1903, Larousse [aussi poste *d'amarrage ; poste de travail* et pour les signaux radio-électriques ou de télévision, 1963, Larousse] ; sens III, 1, 1664, Corneille [*être en poste,* XX[e] s. ; *poste clef,* 1963, Larousse] ; sens III, 2, 1893, *Dict. général ;* sens III, 3, 1812, Mozin ; sens IV, 1, 1903, Larousse [aussi *poste d'incendie ; poste d'essence,* 1932, Larousse ; *poste de crue,* 1963, Larousse] ; sens IV, 2, 1927, Mac Orlan ; sens V, 1, 1962, Robert ; sens V, 2, 1812, Mozin).

I. 1. Endroit où sont placés un militaire isolé ou une petite unité, pour exercer une mission de surveillance, de renseignement ou de combat : *Déserter son poste. Le poste de garde. Il était hébergé dans des postes militaires par des officiers, trop heureux de la présence de ce citadin qui les faisait rire et les intéressait* (Montherlant). *Il se revit ainsi, la nuit, dans un petit poste en Argonne, derrière les arbres brisés* (Aragon). *Mais il n'était pas colonel : il était sergent, chef de poste par intérim* (Malraux). || *Poste avancé,* poste le plus près de la ligne de combat. || *Poste de combat,* élément constitutif d'un point d'appui tenu par une compagnie. || *Poste de commandement (P.C.),* emplacement où s'établit un chef militaire pour exercer son commandement. || *Poste d'écoute,* v. ÉCOUTE 1. || *Poste de régulation,* poste de circulation routière commandé par un officier, assurant le contrôle et la circulation à l'intérieur d'une zone territoriale. || **2.** *Par extens.* Ensemble des soldats qui occupent ce lieu et qui sont chargés de cette mission : *Relever le poste.* || *Poste de garde,* groupe de soldats assurant la garde d'un camp, d'un bâtiment militaire. (V. aussi § II, n. 1.) || *Poste de surveillance,* formation d'infanterie chargée de signaler et, éventuellement, de retarder l'ennemi. || **3.** *Par anal.* Endroit où l'on se place pour attendre le gibier : *Chasse au poste.* || *Poste d'observation,* endroit d'où l'on peut observer, généralement sans être vu : *Je gravis furtivement les quelques marches de l'escalier qui mène à la tribune : excellent poste d'observation* (Gide). || *Être, rester à son poste,* être, rester là où l'on a été placé ; au *fig.,* demeurer là où le devoir l'exige : *Qu'est-ce que nous faisons ici, tous les trois ? Polia traîne la patte au lieu de soigner les nôtres à Neuilly, et toi, au lieu d'être au « Cri », à ton poste, toi, tu lui soutiens le moral... Chacun à son poste, nom de Dieu !* (Adamov). || *Être fidèle au poste,* rester fidèlement là où l'on a été placé ; au *fig.,* ne pas manquer aux obligations de sa charge ; *plaisamm.* et *fam.,*

être vigoureux, résistant : *Toujours fidèle au poste malgré ses soixante-dix ans !*

II. 1. Lieu, local où se tiennent en permanence ou dans lequel peuvent se rassembler rapidement des personnes chargées d'une mission de protection ou de surveillance : *Poste de pompiers.* || *Poste de garde,* local affecté à la garde d'un établissement : *Le poste de garde d'un hôpital, d'une prison, d'un commissariat. Je dirai que j'ai besoin de mon linge tout de suite, ou que j'ai oublié quelque chose dans le poste de garde* (Sarrazin). [V. aussi § I, n. 2.] || *Poste de police,* ou simplem. *poste,* local où se tiennent en permanence des agents de police pour répondre à tous les besoins : *Un jour où il* [Crapuce] *avait été pris dans une rafle, car il aimait les filles, mon père lui avait évité le poste* (Giraudoux). || *Poste de secours,* local ou refuge permanent ou temporaire où se tient du personnel médical prêt à intervenir pour soigner des blessés et pour les évacuer : *Il nous arrive* [...] *d'un poste de secours détruit par l'incendie* (Duhamel). || **2.** Lieu, local où se trouve l'installation nécessaire à l'accomplissement d'une mission définie par un personnel généralement spécialisé. || *Poste d'aiguillage,* local d'où sont commandés à distance les signaux et les aiguilles de voies ferrées par un personnel spécialisé. || *Poste de pilotage,* cabine où sont groupés tous les dispositifs nécessaires à la conduite d'un avion, et le personnel qui en est responsable. || **3.** Emplacement aménagé pour recevoir certains appareils, certaines installations techniques. || *Poste d'amarrage,* endroit où peut s'amarrer un navire le long d'un quai. || *Poste de travail,* emplacement où s'effectue une phase dans l'exécution d'un travail ; centre d'activité comprenant tout ce qui est nécessaire (machine, outillage, matériel, etc.) à l'exécution d'un travail nettement défini. || *Spécialem.* Emplacement où sont installés les organes principaux servant soit à l'émission, soit à la réception de signaux radio-électriques ou de télévision.

III. 1. Emploi professionnel assigné à quelqu'un (généralement un fonctionnaire) en un lieu donné : *Un poste d'instituteur, de professeur. Il est titulaire d'un poste important au ministère. J'étais un ministre de France sans poste, perdu dans un atelier de sculpture...* (Bastide). || *Être en poste,* occuper un poste : *Savez-vous qui était en poste en Suède quand Rimbaud abandonna son cirque et se fit rapatrier ? demande l'ambassadeur Anthonioz* (Malraux). || *Poste clef,* poste important par les responsabilités qu'il entraîne : *Occuper un poste clef dans le secteur économique de la nation.* || **2.** Lieu où s'exerce une activité professionnelle : *La date de mon mariage était fixée au 15 mai et il ne devait rejoindre son poste que dans les premiers jours de juin* (France). || **3.** Division de la journée de travail de vingt-quatre heures en périodes de travail : *Poste de nuit.*

IV. 1. Dispositif, installation distributrice : *Poste d'eau.* || *Poste d'essence,* pompe à essence. || *Poste d'incendie,* installation hydraulique prête à fonctionner en cas d'incendie. (On dit aussi ROBINET ARMÉ.) || *Poste de crue,* dispositif utilisé pour l'évacuation du trop-plein des égouts directement dans une rivière. || **2.** Appareil transmetteur, récepteur, ou ensemble émetteur-récepteur de télécommunications : *Un poste radiophonique. Un poste de télévision. Un poste téléphonique. Un poste à transistors. J'entends les postes de radio divers débiter leur musique de mirliton à cette foule désœuvrée...* (Saint-Exupéry). *Le docteur tournait le bouton de son poste* (Camus).

V. 1. En droit financier, article de budget : *Les postes budgétaires sont examinés par le Parlement lors du débat sur les finances publiques.* || **2.** Chapitre d'un compte : *Ce commerçant examine les postes de sa comptabilité.*

● SYN. : **I, 3** *affût.* || **III, 1** *charge, fonction, mandat, mission, office.*

postenquête [pɔstɑ̃kɛt] n. f. (de *post-* et de *enquête ;* 1975, Larousse). Contrôle de l'efficacité d'un film publicitaire auprès du public.

1. poster [pɔste] v. tr. (de *poste* 2 ; 1907, Larousse). Mettre dans une boîte aux lettres ou déposer à la poste sa correspondance dûment affranchie : *À cinq heures, comme je sortais faire une course, elle m'a prié de poster une lettre* (Montherlant). *Poster son courrier.*

2. poster [pɔste] v. tr. (de *poste* 3 ; fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1652, Livet). **1.** Placer un ou plusieurs soldats à un poste : *Poster une sentinelle.* || **2.** Placer quelqu'un à un endroit pour une action déterminée : *Poster un chasseur à l'affût. Les crieurs de journaux étaient postés à tous les coins* (Martin du Gard). *Poster des policiers pour cerner le quartier.*

◆ **se poster** v. pr. (av. 1696, La Bruyère [pour exercer une surveillance, av. 1693, Pellisson]). Se placer à un endroit pour être à même de faire telle ou telle chose, et, notamment, pour exercer un guet, une surveillance : *Maintenant, tous les matins, bien avant l'heure où elle sortait, j'allais par un long détour me poster à l'angle de la rue qu'elle descendait d'habitude...* (Proust). *Jasmin va se poster à l'angle opposé, de façon à commander comme moi, de l'extérieur, deux des côtés du rectangle* (Alain-Fournier). *Les bandits se sont postés derrière la banque.*

● SYN. : *se camper, s'embusquer.*

3. poster [pɔstɛr] n. m. (mot angl. signif. « afficheur, affiche » ; 4 oct. 1967, *le Monde*). Reproduction sur papier, en format d'affiche, de photographies représentant les sujets les plus divers, et destinée à la décoration : *Les murs étaient tapissés de posters figurant des scènes de la mythologie hindoue et de photographies* (Matzneff).

postères [pɔstɛr] n. m. pl. (empr. plaisant du lat. *posterus,* qui est après, suivant, de *post,* derrière, après ; fin du XVᵉ s. [au sing., 1798, Acad.]). *Class.* Les fesses, le postérieur dans l'ancien style burlesque : *Nous portâmes dans leurs postères | Des estocades mortifères* (Scarron). || Ne s'emploie plus, auj., qu'au singulier : *À quel degré de science ne nous serions-nous pas haussés si nous n'avions jamais songé, comme Archimède, qu'à constater l'allégement de notre postère dans l'eau du bain...* (Arnoux).

postérieur, e [pɔsterjœr] adj. (lat. *posterior,* postérieur, de derrière, inférieur, compar. de *posterus* [v. l'art. précéd.] ; fin du XVᵉ s., au sens I [en phonétique, 1933, Marouzeau ; en mathématiques, 1968, Larousse] ; sens 2, début du XVIᵉ s.). **1.** Qui est placé derrière, en arrière dans l'espace : *La partie postérieure du crâne.* || *Spécialem.* En phonétique, se dit d'un phonème dont le point d'articulation se trouve en arrière de la cavité buccale. || En mathématiques, se dit d'un élément qui en suit un autre dans une relation d'ordre : *Si* a *est postérieur à* b, *on écrit* a > b. || **2.** Qui est placé après dans le temps : *Courbet est postérieur à Delacroix. L'archiviste départemental soutenait que le culte de Marie était bien postérieur au VIᵉ s.* (France).

● SYN. : **2** *ultérieur.* — CONTR. : **1** et **2** *antérieur.*

● REM. *Postérieur,* étant un comparatif, ne nécessite pas l'adjonction d'adverbes de comparaison. Cependant, on trouve *très postérieur* chez de bons écrivains.

◆ **postérieur** n. m. (1566, H. Estienne, 529). *Fam.* Derrière d'une personne : *J'aime la Brambilla, quoiqu'elle ait le plus gros postérieur du monde dans une culotte de Savoyard* (Musset). *La princesse italienne, le postérieur défiguré par les chevrotines, entre dans un couvent* (Queneau).

● SYN. : *arrière-train* (pop.), *fesses* (fam.).

postérieurement [pɔsterjœrmɑ̃] adv. (de *postérieur ;* 1660, Oudin). À une date, une époque postérieure ; plus tard, après.

posteriori (a) loc. adv. et adj. V. A POSTERIORI.

postériorité [pɔsterjɔrite] n. f. (dér. savant de *postérieur ;* XVᵉ s., La Curne). État de ce qui est postérieur dans le temps : *L'enquête a établi la postériorité du témoignage.*

● CONTR. : *antériorité.*

postérité [pɔsterite] n. f. (lat. *posteritas,* le temps qui vient ensuite, l'avenir, le temps qui vient après la mort et les gens de cette époque-là, de *posterus* [v. POSTÈRES] ; v. 1320, *Roman de Fauvel,* au sens 3 ; sens 1, 1359, Isambert, V, 60 [*avoir postérité,* fin du XVII^e s., Saint-Simon] ; sens 2, av. 1863, Vigny). **1.** Suite de ceux qui descendent d'une même personne, d'une même souche : *La postérité de Jacob. Il est mort sans laisser de postérité.* || Class. *Avoir postérité,* avoir des descendants : *Cinq ont eu postérité* (Voltaire). || **2.** *Fig.* Ceux qui sont les descendants spirituels d'une personne : *Jeune postérité d'un vivant qui vous aime* (Vigny). *Les Troyens sont un chef-d'œuvre, le chef-d'œuvre de l'art français, tout baigné d'une lumière élyséenne et béatifique ! La postérité légitime de Gluck et de Fidelio !* (Claudel). || **3.** La suite des générations futures : *La postérité jugera de son œuvre.*

● SYN. : **1** *descendance, descendants, enfants, fils, lignée ;* **2** *disciple, héritier, successeur ;* **3** *avenir.*

postface [pɔstfas] n. f. (de *post-,* d'après *préface,* 16 mars 1736, Voltaire). Avertissement placé à la fin d'un livre, d'un écrit : *Et pourquoi pas le beau discours d'Achard en préface ? Et en postface celui de Pagnol, d'une grâce ravissante ?* (Mauriac).

● CONTR. : *avant-propos, avertissement, avis, introduction, préambule, préface.*

postglaciaire [pɔstglasjɛr] n. m. (de *post-* et de *glaciaire ;* 1963, Larousse). Période qui a suivi la dernière glaciation quaternaire ou les derniers dépôts glaciaires : *Le postglaciaire a commencé, en Europe, en 8000 av. J.-C.*

◆ adj. (31 oct. 1873, *Journ. officiel,* p. 6641). Se dit de ce qui s'est produit pendant cette période : *Une érosion postglaciaire.*

posthite [pɔstit] n. f. (dér. savant du gr. *posthê,* membre viril, prépuce ; 1823, *Dict. des termes de médecine*).) Inflammation du prépuce.

posthomérique [pɔstɔmerik] adj. et n. (de *post-* et de *homérique ;* 1875, Larousse). Se dit des poètes grecs qui ont succédé à Homère : *Les poèmes des posthomériques.*

◆ adj. (1875, Larousse). Se dit de la littérature épique grecque qui s'est épanouie après Homère : *Une épopée posthomérique.*

posthume [pɔstym] adj. (lat. *posthumus,* altér. [d'après *humus,* sol, terre — où l'on enterre quelqu'un] de *postumus,* dernier, né après la mort du père, de *post,* derrière, après [*postumus* ayant été compris comme « qui vient après l'enterrement — du père »] ; XIV^e s., écrit *postume,* puis 1491, Vaganay, écrit *posthume,* au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet [substantiv., av. 1784, Diderot] ; sens 3, 1727, Fontenelle). **1.** Se dit d'un enfant né après la mort de son père : *Fils, fille posthumes.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une œuvre publiée, parue, sortie après la mort de son auteur : *Un roman, un film posthumes. Ces pages, lorsque le les écrivais, étaient destinées à une publication posthume* (Malraux) ; et substantiv. : *Depuis que j'ai pris mon parti de n'écrire peut-être plus que des posthumes, je n'ai plus envie d'écrire rien du tout* (Gide). || **3.** Se dit de ce qui existe ou se produit après la mort de la personne intéressée : *Son œuvre ne lui a valu qu'une gloire posthume. Par moments il me semble que j'ai déjà fini de vivre et que je m'agite dans une sorte de rêve posthume...* (Gide).

posthypophyse [pɔstipɔfiz] n. f. (de *post-* et de *hypophyse ;* 1962, Robert). Lobe postérieur de l'hypophyse : *La posthypophyse sécrète des hormones régulatrices du métabolisme de l'eau et des contractions des muscles lisses.*

1. postiche [pɔstiʃ] adj. (ital. *posticcio,* postiche, de *posto,* part. passé de *porre,* placer, poser, lat. *ponere,* mêmes sens [v. POSTE 1] ; 1585, Littré, comme n. m., au sens de « sorte d'ornement » ; comme adj., au sens 4, 1606, Crespin [écrit *postice ; postiche,* milieu du XVII^e s.] ; sens 1, 1690, Furetière [« qui est ajouté artificiellement », 1694, Acad.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1690, Hauteroche). **1.** Se dit de ce qui est fait et ajouté après coup : *Ornement postiche. Un hôtel* [...] *desservi par des escaliers postiches, gémissants et pourris* (Arnoux). || *Par extens.* Qui est ajouté artificiellement : *Un vers postiche pour fournir la rime au vers trouvé.* || **2.** Se dit de ce qu'une personne porte pour corriger ou remplacer artificiellement les imperfections de la nature : *Un chignon postiche. La Noue surnommé « Bras de fer », à cause d'un bras postiche par lequel il avait remplacé celui qu'il avait perdu dans un combat* (Mérimée). || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne qui n'a pas la qualité qu'elle affiche : *Mari postiche* (Rostand). || **4.** *Fig.* Se dit de ce qui est factice, simulé, qui cache quelque chose sous des apparences trompeuses : *Je regrettais pour lui* [...] *qu'il cachât sous une brutalité postiche l'aménité, la bonté qu'au moment où il sortait de chez M^me de Villeparisis, je voyais s'étaler si naïvement sur son visage* (Proust). *Son activité universitaire semblait avoir maintenant un caractère postiche* (Romains). *Faut-il demander à Dieu la prospérité du cardinal de Granvelle dans sa retraite, qui d'ailleurs est postiche, et d'où il continue à nous harceler ?* (Yourcenar).

● SYN. : **1** *surajouté ;* **2** *artificiel, factice, faux ;* **4** *conventionnel, fabriqué, feint, fictif, formel, superficiel.* — CONTR. : **2** *naturel, vrai ;* **3** *authentique, légal, légitime ;* **4** *effectif, essentiel, réel.*

◆ n. m. (1690, Furetière). Faux cheveux naturels ou artificiels qui remplacent tout (perruque) ou partie (mèches) de la chevelure : *Il porte un postiche d'un beau blond. Si vous aimez les eaux de teinture, postiches, bandages, vous serez servi* (Daudet). *Pour donner au sommet de la tête l'arrondi souhaitable, les coiffeurs conseillaient souvent de soutenir le flot des cheveux naturels par un dessous de postiches* (Romains).

2. postiche [pɔstiʃ] n. f. (ital. archaïque *posteggia,* boniment ; 1788, *Journ. de Paris* [493], au sens 1 ; sens 2, 1847, Esnault). **1.** *Vx.* Attroupement provoqué pour fournir à des complices l'occasion de filouter les badauds : *Faire une postiche.* || **2.** Boniment de camelot.

posticher [pɔstiʃe] v. intr. (ital. *posteggiare,* même sens, de *posteggia* [v. POSTICHE 2] ; 1878, L. Rigaud, écrit *postiger ; posticher,* 1894, Esnault). En parlant d'un camelot, faire du boniment.

1. posticheur [pɔstiʃœr] n. m. (de *postiche* 1 ; 1923, Larousse). Personne qui fabrique ou apprête des postiches : *J'habite l'appartement où Barras inventait Bonaparte, et lorsque le posticheur proche de la Comédie-Française met à sécher ses têtes de cire sur la pointe des grilles qui ferment notre jardin, ce spectacle évoque terriblement celui des têtes à peine mortes que les sans-culottes y transportaient au bout des piques* (Cocteau).

2. posticheur [pɔstiʃœr] n. m. (de *posticher ;* 1888, Villatte, au sens de « trompeur » ; sens moderne, 1901, Esnault). Camelot. (Vieilli.)

postier, ère [pɔstje, -ɛr] n. (de *poste* 2 ; 1841, *les Français peints par eux-mêmes*). Personne employée au service des Postes.

◆ **postier** n. m. (8 avr. 1869, *Journ. officiel,* p. 486). *Vx.* Cheval de poste.

postillon [pɔstijɔ̃] n. m. (ital. *postiglione,* postillon, de *posta,* poste [v. POSTE 2] ; v. 1530, C. Marot, au sens I [« celui qui montait sur un des chevaux de devant d'un attelage... », 1680, Richelet] ; sens II, 1867, Delvau ; sens III, 1, 1743, Trévoux ; sens III, 2, 1835, Acad. ; sens III, 3, 1869, Littré ; sens III, 4, 1743, Trévoux ; sens III, 5, 1868, La Blanchère ; sens III, 6, 1849, Esnault).

I. *Autref.* Homme qui conduisait les chevaux des voitures de poste. || *Spécialem.* Celui qui montait sur un des chevaux de devant d'un attelage pour le diriger : *Le postillon d'un carrosse, d'une berline. De tous les peuples les Français sont les plus inhumains : voyez nos postillons atteler leurs chevaux ?* (Chateaubriand). *Son père* [...], *trouvait grand seigneur de ne circuler qu'en une chaise de poste, avec des postillons en livrée* (Proust).

II. *Fam.* Gouttelette de salive que certaines personnes projettent involontairement en parlant : *Joseph recommença de vociférer et de lancer des postillons* (Duhamel). *Le convive continuait de sa voix blanchâtre et grasseyante, lançant force*

postillons, les pommettes rosées dans sa face bistre, l'œil introversé (Arnoux).

III. 1. Carte percée dans laquelle on passe la ficelle d'un cerf-volant, et que le vent fait glisser rapidement le long de la ficelle jusqu'à l'appareil. || **2.** Au jacquet, le premier pion à jouer par chaque joueur. || **3.** *Vx.* Sorte de garniture de robe imitant les basques d'une veste de postillon. || **4.** *Vx.* Ruban que les femmes attachaient derrière leur bonnet. || **5.** Petit flotteur qui maintient une ligne sur l'eau. || **6.** *Arg.* Boulette de pain renfermant un message : *Les détenus appellent postillon une boulette de pain qu'on envoie par-dessus les toits d'une prison, d'une cour à l'autre* (Hugo).

postillonnant, e [pɔstijɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *postillonner ;* XXe s., aux sens 1-2). **1.** Se dit d'une personne qui lance des postillons en parlant. || **2.** Se dit de la façon de parler qui s'accompagne de postillons : *Une tirade toute retentissante d'éructations, de borborygmes et de fusées postillonnantes* (Duhamel).

postillonner [pɔstijɔne] v. intr. (de *postillon ;* 1611, Cotgrave, au sens de « courir la poste » ; sens actuel, 1867, Delvau). *Fam.* Projeter involontairement des postillons en parlant : *Ils buvaient énormément, mangeaient avec fureur, postillonnaient dans les plats, enfin se moquaient de nous* (Duhamel).

◆ v. tr. (XXe s.). *Littér.* Projeter quelque chose à la façon de quelqu'un qui postillonne (peu usité) : *La mèche de ficelle crépitait, postillonnait des gouttelettes chaudes* (Genevoix).

postillonneux, euse [pɔstijɔnø, -øz] adj. (de *postillon ;* XXe s.). Qui s'accompagne de jets de postillons (peu usité) : *Contrairement à tout ce que l'on eût pu croire, cette éloquence postillonneuse ne déterminait pas, chez les enfants Baudoin, une réaction d'indifférence, de bâillement et de moquerie* (Duhamel).

postimpressionnisme [pɔstɛ̃prɛsjɔnism] n. m. (de *post-* et de *impressionnisme ;* 1958, Gieure, p. 19). Tendance artistique immédiatement postérieure à l'impressionnisme et continuant celui-ci.

postimpressionniste [pɔstɛ̃prɛsjɔnist] adj. (de *post-* et de *impressionniste ;* 1963, Larousse). Relatif au postimpressionnisme.

◆ n. (1963, Larousse). Artiste qui se rattache au postimpressionnisme.

postindustriel, elle [pɔstɛ̃dystrijɛl] adj. (de *post-* et de *industriel ;* 17 avr. 1967, *l'Express*). Se dit d'un type de société appelé, selon certains économistes, à remplacer la société actuelle : *Nous entrons dans l'ère postindustrielle.*

postkantien, enne [pɔstkɑ̃sjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *post-* et de *kantien ;* 1963, Larousse). Syn. de NÉO-KANTIEN.

postlude [pɔstlyd] n. m. (de *post-,* d'après *prélude ;* 1903, Larousse). Conclusion musicale d'un office religieux ou d'une œuvre vocale ou instrumentale, commentant librement l'office ou l'œuvre qui s'achève : *Le postlude se différencie de la sortie et du final.*

postopératoire [pɔstɔperatwar] adj. (de *post-* et de *opératoire ;* 1903, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Se dit de ce qui se fait à la suite d'une opération : *Les soins postopératoires.* || **2.** Se dit de ce qui se produit après une opération : *Choc postopératoire. Complications postopératoires.*

postpalatale [pɔstpalatal] adj. et n. f. (de *post-* et du fém. de *palatal :* 1923, Larousse [comme n. f., 1933, Marouzeau]). *Consonne postpalatale,* ou *postpalatale* n. f., consonne dont le point d'articulation se situe à la partie postérieure du palais dur, à la limite du palais dur et du palais mou : *En français, la consonne* [k] *de « qui » est réalisée phonétiquement, avec le dos de la langue relevée, comme une consonne postpalatale.*

postposer [pɔstpoze] v. tr. (de *post-* et de *poser ;* 1446, Isambert [IX, 158], au sens 2 ; sens 1, 1949, Larousse). **1.** En grammaire, mettre, placer après : *Postposer le pronom sujet dans les phrases interrogatives.* || **2.** Fig. et vx. *Postposer quelque chose à autre chose,* le faire passer après cette autre chose, le mettre au-dessous de cette chose dans l'ordre des préférences : *Ne connaissant que la passion présente et y postposant tout* (Saint-Simon).

postpositif, ive [pɔstpozitif, -iv] adj. (de *postposit[ion]* ; 1765, *Encyclopédie*). Se dit d'une particule, d'une préposition qui sont placées après le mot qu'elles régissent : *En latin, « causa » et « gratia » sont des prépositions postpositives.*

postposition [pɔstpozisjɔ̃] n. f. (de *postposer,* d'après *position ;* 1752, Trévoux, au sens de « état d'une fièvre intermittente dont l'accès retarde » ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « action de mettre derrière un feuillet qui devrait être devant » ; sens 1, 1839, Acad. ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Place d'un mot à la suite d'un autre avec lequel il forme groupe : *« Cum », dans « vobiscum », est une postposition.* || **2.** Morphème grammatical invariable (ou particule) qui se place après le syntagme nominal qu'il régit (par opposition à *préposition*) : *Les mots latins « causa » et « gratta » qui suivent le nom au génitif qu'ils régissent sont des postpositions.*

postscolaire [pɔstskɔlɛr] adj. (de *post-* et de *scolaire ;* 1903, Larousse). Se dit de ce qui succède aux études faites à l'école et qui est destiné à compléter la formation des adolescents et des adultes : *Instruction postscolaire.*

post-scriptum [pɔstskriptɔm] n. m. invar. (mot lat., part. passé neutre substantivé de *postscribere,* écrire après ou à la suite de, de *post,* après, derrière, et de *scribere,* écrire ; 1701, Furetière [d'abord *postcripte* — v. 1512, La Curne — et *postscript* — XVIe s., La Curne —, formes francisées]). Ce qui est ajouté à une lettre après la signature (généralement signalé par l'abrév. P.S.) : *Mais, en post-scriptum, il annonçait que sa division était en alerte, qu'il pensait quitter Lunéville dans la nuit* (Martin du Gard).

postsonorisation [pɔstsɔnɔrizasjɔ̃] n. f. (de *post-* et de *sonorisation ;* 1975, Larousse). Procédé consistant à ajouter le son à une image muette préalablement filmée. (Syn. POSTSYNCHRONISATION.)

postsynchronisation [pɔstsɛ̃krɔnizasjɔ̃] n. f. (de *postsynchroniser ;* 1962, Robert). Syn. de POSTSONORISATION.

postsynchroniser [pɔstsɛ̃krɔnize] v. tr. (de *post-* et de *synchroniser ;* 1950, Larousse). Enregistrer le son sur un film après la prise de vues : *Les scènes d'extérieurs sont presque toujours postsynchronisées.*

post-tonique [pɔstɔnik] adj. (de *post-* et de *tonique ;* 1933, Marouzeau). Se dit d'une syllabe ou d'un phonème placés après une syllabe accentuée.

postulant, e [pɔstylɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. de *postuler ;* 1495, Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1651, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* XVII, 18). **1.** Personne qui demande avec insistance une place, un emploi : *Apprenant la vacance de cette chaire, une douzaine de postulants se sont mis en campagne.* || **2.** Personne qui demande à être admise dans un institut religieux : *La postulante, en avant, seule, près de la porte close, tenait, tête baissée, son cierge* (Huysmans).

postulat [pɔstyla] n. m. (lat. *postulatum,* demande, prétention, part. passé neutre substantivé de *postulare* [v. POSTULER] ; v. 1370, Oresme, au sens [issu d'une évolution sémantique peu claire] de « sorte de monnaie frappée surtout à Liège, à Tournai, etc. » ; sens I, 1, 1752, Trévoux ; sens I, 2, 1842, Acad. ; sens II, 1869, Littré).

I. 1. En mathématiques, proposition qui ne peut être démontrée, mais qui doit être admise comme base de démonstrations ultérieures : *Le postulat d'Euclide pose comme principe que, par un point extérieur à une droite, on ne peut faire passer qu'une parallèle à cette droite.* || **2.** *Par extens.* En logique, proposition qui n'est pas évidente et qui ne peut être démontrée, mais qui est nécessaire pour établir une démonstration : *Poser comme postulat l'existence de l'âme.*

II. Temps qui précède le noviciat dans une communauté religieuse.
• SYN. : **I, 2** *axiome.*

postulation [pɔstylasjɔ̃] n. f. (lat. *postulatio,* demande, sollicitation, requête, poursuite en justice, de *postulatum,* supin de *postulare* [v. l'art. suiv.] ; v. 1265, *Livre de jostice,* au sens 3 ; sens 1, fin du XVe s. ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Action de postuler pour autrui, dans une procédure judiciaire. || **2.** Action de poser une affirmation sans la démontrer : *La logique de l'œuvre suffit à toutes les postulations de la morale, et c'est au lecteur à tirer les conclusions de la conclusion* (Baudelaire). || **3.** *Vx* ou *littér.* Demande instante et fervente, supplication : *Il y a dans tout homme, à toute heure, deux postulations simultanées, l'une vers Dieu, l'autre vers Satan* (Baudelaire).

postuler [pɔstyle] v. tr. (lat. *postulare,* demander, souhaiter, poursuivre en justice, de *poscere,* demander, réclamer ; v. 1355, Bersuire, au sens I [absol., XVe s., Littré] ; sens 2, 1957, Robert [art. *fonction*]). **1.** Demander avec insistance, solliciter : *Postuler un emploi ;* et absol. : *Il postule à l'Académie française.* || **2.** Poser une affirmation comme postulat pour démontrer quelque chose : *Proclamer la responsabilité de l'individu, c'est postuler sa liberté. Les philosophes de ce temps postulent pour la plupart l'existence d'une « Anima Mundi sentiente » et plus ou moins consciente, à laquelle participent toutes choses* (Yourcenar).
• SYN. : **2** *conjecturer, poser, présupposer.*
◆ v. intr. (XIIIe s.). Procéder à l'ensemble des actes nécessaires pour introduire et préparer une instance au nom d'un plaideur : *Les avoués et les avocats postulent devant les tribunaux civils et les cours d'appel.*

postural, e, aux [pɔstyral, -o] adj. (de *posture ;* 1962, Robert). Qui est lié à l'attitude : *La sensibilité posturale est, en psychologie, le sens des attitudes.*

posture [pɔstyr] n. f. (ital. *postura,* posture, de *posto,* part. passé de *porre,* poser, placer, lat. *ponere,* mêmes sens [v. POSTE 1] ; 1588, Montaigne, au sens 1 [avec un qualificatif d'ordre moral, av. 1704, Bourdaloue] ; sens 2, 1897, A. Gide ; sens 3, 1622, Sorel [*être en bonne... posture,* 1651, Scarron ; *en posture de* et l'infinitif, 1640, Oudin]). **1.** Position d'une partie du corps par rapport aux autres et des différentes parties entre elles : *Des squelettes immobilisés dans la posture du vivant* (Romains). || Accompagné le plus souvent d'un qualificatif d'ordre moral, indique que cette position n'est pas habituelle ou naturelle : *Charles, en face d'elle, demeurait immobile, dans une posture accablée* (Flaubert). *Déjà maîtrisé le vertige, il s'appuyait au rebord de la table où posaient la tasse et les réchauds ; il gardait une posture très déférente* (Gide). *Être assis dans une posture incommode.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Attitude morale, façon d'envisager quelque chose : *Jette mon livre, dis-toi bien que ce n'est là qu'une des mille postures possibles en face de la vie* (Gide). || **3.** *Par extens.* Situation morale d'une personne : *Et, loin qu'à son crédit nuise cette aventure, | On l'en verra demain en meilleure posture* (Molière). *Un décret* [...] *qui me forcera bientôt de paraître devant elle en assez mauvaise posture* (Voltaire). || *Être en bonne, en mauvaise posture,* être dans une situation favorable, difficile : *Il est facile d'accuser les autres. Facile de les mettre en mauvaise posture* (Cocteau). || *En posture de* (et l'infinitif), en position favorable pour (au pr. et au fig.) : *Il se mit en posture de faire une belle défense, s'il en était besoin* (Mérimée). *Le vieillard se mit en posture d'écouter dans un silence arrogant* (Aymé). *Le voilà en posture de l'emporter sur tous ses rivaux.*
• SYN. : **1** *attitude ; contenance, pose ;* **2** *comportement, conduite ;* **3** *condition, état.*

postvélaire [pɔstvelɛr] adj. et n. f. (de *post-* et de *vélaire ;* 1963, Larousse [aussi comme n. f.]). *Consonne postvélaire,* ou *postvélaire* n. f., consonne dont le point d'articulation se situe dans la partie postérieure du palais mou.

postverbal, e, aux [pɔstvɛrbal, -o] adj. et n. m. (de *post-* et de *verbal ;* 1932, Larousse). Syn. de DÉVERBAL.

pot [po] n. m. (bas lat. *potus,* pot [Ve s.], d'un radical préceltique *pott-* servant à désigner un récipient ; v. 1155, Wace, au sens I, 1 [*pot à eau,* 1256, *Romania,* XXIV, 173 ; *pot à lait,* 1636, Monet — d'abord *pot au lait,* 1546, Rabelais ; *pot à tabac,* 1887, Loti — au fig., 1888, Villatte, et comme adj., 1934, Montherlant ; *pot à colle,* 1963, Larousse — au fig., au sens de « ouvrier ébéniste », 1920, Sainéan, *le Langage parisien ; pot (de fleurs),* 1667, P. Morin, p. 167 ; *pot au noir,* 1869, Littré — aussi dans l'Atlantique (« situation embrouillée... », 1718, Acad.) ; *pot de chambre,* 3 mars 1542, *Inventaire des registres des insinuations,* n° 574 (*pot à pisser,* même sens, 1530, Palsgrave, 254) — « voiture de louage », 1751, Brunot] ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [aussi « contenu d'un récipient à boire » ; « boisson quelconque... », 1909, Esnault ; « réunion où l'on boit », 1906, Esnault] ; sens I, 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon [*découvrir le pot aux roses,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; *payer les pots cassés,* 1609, M. Régnier ; *le pot de terre contre le pot de fer,* 1690, Furetière] ; sens II, 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [aussi *pot à feu* — « ornement architectural... », 1869, Littré] ; sens II, 2, 1875, Larousse [« récipient... utilisé en métallurgie... », 1963, Larousse ; « partie creuse d'un moulin à foulon... », 1723, Savary des Bruslons] ; sens II, 3, 1660, Oudin [aussi *pot à feu ; pot d'atterrissage, pot de chauffage,* 1963, Larousse ; *pot d'échappement,* 23 juill. 1894, *le Matin,* p. 2] ; sens III, I, v. 1330, *Baudoin de Sebourg* [*poule au pot,* 1869, Littré ; *à la fortune du pot,* 1762, Acad. ; *tourner autour du pot,* 1869, Littré — au fig., 1538, R. Estienne (d'abord *aller entour le pot,* début du XIVe s., *Gilles li Muisis*)] ; sens III, 2, fin du XIIIe s., B. de Condé ; sens IV, 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens IV, 2, 1869, Littré ; sens IV, 3, 1953, Esnault ; sens IV, 4, 1903, Larousse [*pot,* même sens, 1857, Frey et Bouchez ; *papier pot,* 1763, *Encyclopédie — pot,* même sens, 1723, Savary des Bruslons] ; sens V, 1925, Esnault [*manquer de pot,* XXe s. ; *manque de pot !,* 1945, Esnault]).

I. 1. Vase à usage domestique, de forme et de capacité variables, destiné à contenir des substances liquides ou solides (le contenu est indiqué par la préposition *à* ou *de*) : *Un pot d'étain, de fer. Un pot en terre. Jeter un pot de yaourt vide. Il y avait des cloches de verre empilées sur les marches, des pots à fleurs vides, renversés...* (Daudet). || *Pot à eau,* récipient, de forme variable, muni d'une anse, dans lequel on met l'eau nécessaire à la toilette, ou vase qui sert à verser l'eau à table : *Un lit fait d'une planche et d'une paillasse maigre, une cuvette, un pot à eau* (SaintExupéry). || *Pot à lait,* récipient métallique à couvercle, servant à transporter le lait : *Pour faire un compte rond et ne rien laisser au hasard, je sacrifiai mon pot à lait. Je le brisai sur le bord de l'évier...* (Giono). || *Pot à tabac,* vase renflé, destiné à contenir le tabac des fumeurs de pipe ; *fig.* et *fam.,* personne petite et grosse ;et adjectiv. *Ses pieds* [de Léon] *touchaient à peine le sol, tant il était pot à tabac* (Montherlant). || *Pot à colle,* pot en cuivre rouge étamé, utilisé en ébénisterie et en menuiserie pour dissoudre au bain-marie la colle forte. || *Pot de fleurs,* ou simplem. *pot,* vase en terre dans lequel on fait pousser des fleurs, des plantes diverses. || *Pot au noir,* petit vase dans lequel on mettait le cirage ; au *fig.,* zone de grands calmes équatoriaux située dans l'Atlantique et caractérisée par des pluies torrentielles ; *par extens.,* situation embrouillée, obscure ; mésaventure : *Comment vas-tu te tirer du pot au noir dans lequel tu barbotes* (Theuriet). || *Pot de chambre,* ou simplem. *pot,* vase muni d'une anse et destiné aux besoins naturels : *Mettre un enfant sur le pot ;* contenu de ce vase : *Oddoul se sentit violemment poussé dehors. À peine était-il descendu dans la rue qu'une main lui versa un pot de chambre sur la tête* (France) ; *par anal.* et *vx,* voiture de louage qui desservait les environs de Paris : *Un de ces carrosses découverts, à quatre roues très basses, qu'on appelait des pots de chambre* (Béraud). || **2.** Contenu de certaines sortes de ces vases : *Boire un demi pot de lait. Man-*

ger un pot de yaourt. Renverser un pot de peinture. || *Class.* et *absol.* Contenu d'un récipient à boire : *Tout le peuple en liesse | Noyait son souci dans les pots* (La Fontaine). || *Auj.* et *fam.* Boisson quelconque que l'on prend dans un café ou ailleurs : *Allons prendre un pot ensemble. Je te paie un pot. On ne se sépare pas comme ça ! s'exclame Marcel Kuhn. On va boire un pot* (Duhamel). *Il était seul devant un verre vide. Il espérait que quelque client attardé lui offrirait un pot, en souvenir de ses largesses passées* (Vailland). || *Par extens.* Réunion où l'on boit : *Être invité à un pot d'anciens élèves.* || **3.** *Fig.* et fam. *Être sourd comme un pot,* être complètement sourd. || *Découvrir le pot aux roses,* découvrir le fin mot, le secret d'une affaire : *Oh ! soyez tranquille, tôt ou tard le pot aux roses se découvrira...* (Balzac). *Je conviens que j'ai eu raison de prendre le parti d'en rire... mais le riais de moins bon cœur que ce Père qui venait de me découvrir le pot aux roses et qui voyait bien que je n'en goûtais pas beaucoup l'odeur* (Mauriac). || *Payer les pots cassés,* supporter les frais du dommage causé, en subir les conséquences (au pr. et au fig.). || *Le pot de terre et le pot de fer* (allusion à une fable de La Fontaine), le danger que le faible court à s'allier avec le fort.

II. 1. Vase destiné à divers usages industriels ou techniques. || *Pot à cueillir,* vase dans lequel le souffleur de verre prend la matière vitrifiée. || *Pot à feu,* vase rempli d'artifices qu'on projetait dans les sièges pour éclairer les travaux de l'ennemi : *Le corps autrichien de Waldeck commença d'opérer. L'attaque devint plus vive de notre côté. C'était un beau spectacle la nuit : des pots à feu illuminaient les ouvrages de la place, couverts de soldats ; des lueurs subites frappaient les nuages ou le zénith bleu lorsqu'on mettait le feu aux canons, et les bombes, se croisant en l'air, décrivaient une parabole de lumière* (Chateaubriand) ; *par extens.,* ornement architectural représentant un vase d'où sortent des flammes : *La façade de l'église* [...] *ornée de consoles renversées et de pots à feu* (France). [V. aussi plus loin le sens 3.] || **2.** *Spécialem.* Creuset, vase en terre réfractaire où l'on met les pipes pour les faire cuire. || Récipient de tôle ou de fonte utilisé en métallurgie pour traiter les pièces à l'abri de l'air. || Partie creuse d'un moulin à foulon où l'on met les pièces de drap, pour recevoir les coups de pilon. || **3.** Nom de divers appareils cylindriques destinés à contenir une source lumineuse ou à laisser circuler un fluide. || *Pot à feu,* gros cylindre qui sert à lancer les bombes d'artifice et les garnitures : *Quoiqu'on fût en Carême et à une époque de pénitence, les villageois avaient illuminé leur église de pots à feu et menaient grand tapage de fifres, de fanfares et de pétarades* (Arnoux). || *Pot d'atterrissage,* artifice éclairant que l'on dispose aux extrémités et sous les ailes d'un avion, afin que le pilote puisse éclairer une piste non balisée sur laquelle il désire atterrir. || *Pot de chauffage,* cylindre métallique alimenté intérieurement en calories par un collier chauffant ou par une chemise dans laquelle circule un fluide calorifère. || *Pot d'échappement,* appareil cylindrique dans lequel se détendent les gaz brûlés à la sortie d'un moteur à explosion (on dit aussi SILENCIEUX) : *Le pot d'échappement d'une voiture, d'une moto.*

III. 1. Marmite où l'on fait cuire la viande et les légumes qui généralement l'accompagnent (vieilli) : *Mettre le pot sur le feu. Cuire la poule au pot.* || *Cuiller à pot,* v. CUILLER. || *Poule au pot,* poule que l'on mange bouillie. || Fig. *À la fortune du pot,* au hasard de ce qui se trouvera servi à la table où l'on est reçu à l'improviste, sans préparatifs ni cérémonie : *Le maître de conférences fut content de savoir que M. Roux* [...] *mangerait ce soir à sa table* [...]. *Mme Bergeret reprit : « Vous savez* [...], *ce sera à la fortune du pot »* (France). || *Tourner autour du pot,* tourner autour de la marmite dans l'espoir d'en attraper quelque morceau ; au *fig.,* user de détours inutiles, dans le langage, pour éviter d'aller droit au but : HARRY : *Voilà trois jours que vous tournez autour du pot...* — MARCELLE : *Oui parce que j'ai peur de vous froisser* (Mauriac). || **2.** *Par extens.* et *class.* Contenu d'une marmite : *Brûler ma viande ou saler trop mon pot* (Molière).

IV. 1. *Vx.* Casque de fantassin : *Aller à la tranchée avec le pot en tête* (Voltaire). || **2.** Trou peu profond que les enfants creusent dans la terre pour jouer aux billes ou à la balle. || **3.** Masse des enjeux (en particulier au poker) placée au milieu des joueurs : *Un pot de cinq sacs. J'ouvre avec deux as* (Vailland). [V. Rem.] || **4.** *Format pot,* ou simplem. *pot,* format de papier écolier aux dimensions de 31 x 40 cm. || *Papier pot,* papier employé pour la fabrication des cartes à jouer.

V. *Pop.* Chance : *Quel pot !* || *Avoir du pot,* avoir de la chance : *Dis donc, j'ai eu du pot, du premier coup j'ai trouvé une chambre dans les beaux quartiers* (Sartre). || *Manquer de pot,* échouer. || *Manque de pot !,* par malchance : *Manque de pot, j'ai raté mon train !*

• REM.Au sens IV, 3, on écrit aussi POTT [pɔt] (début du XXe s.) : *Il arrivait au milieu des joueurs* [...] *et se frottait les mains : « Alors, on fait un petit pott ? »* (Aragon).

potable [pɔtabl] adj. (bas lat. *potabilis,* qui peut être bu, du lat. class. *potare,* boire ; v. 1270, Mahieu le Vilain, au sens 1 ; sens 2, 1701, Furetière ; sens 3-4, v. 1834, Stendhal). **1.** Se dit d'un liquide qui peut être bu sans danger : *Puis il y boit, carrément, bien qu'un écriteau avertisse que cette eau n'est pas potable* (Montherlant). || **2.** Qui n'est pas vraiment bon à boire, mais dont on peut s'accommoder : *Ce vin est potable.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Qui est conforme aux usages du monde, à la bienséance : *Quand on est accoutumé à vous voir donner le bras à un colonel ou, quand celui-ci n'est pas potable, à un lieutenant-colonel...* (Stendhal). *Aucun mariage « potable » ne semblait pouvoir être pour Albertine la conséquence utile de la considération si distinguée dont elle jouissait...* (Proust). || **4.** *Fig.* et *fam.* Qui convient à peu près, dont on peut se contenter : *Mathieu avait prévu le coup, de toute façon ça lui ménageait une sortie potable qui sauvait la face...* (Sartre). *Ce travail est tout juste potable.*

• SYN. : **2** *buvable ;* **3** *convenable, honorable, satisfaisant ;* **4** *acceptable, passable.*

potache [pɔtaʃ] n. m. (abrév. de *potachien,* même sens [v. 1840, Esnault], mot issu, d'après *collégien,* de l'anc. n. m. *potagiste,* demi-pensionnaire [XVIe s., Esnault], dér. de *potage ;* 1858, Esnault [« ...naïf », 1903, Larousse]). *Fam.* et *péjor.* Lycéen ou collégien : *La « tantine » sentait frissonner contre son épaule la tunique en gros drap du lycéen — Kant, ni Spinoza, ni Schopenhauer, hélas ! ne dispensant nos jeunes philosophes de leurs uniformes de potaches* (Daudet). *Elle ne savait que dire, comme un pauvre potache que torture un sadique examinateur .* (Montherlant) || *Par anal.* Homme sans expérience, naïf : *En amour, ce quadragénaire n'est qu'un potache.*

potage [pɔtaʒ] n. m. (de *pot ;* XIIIe s., Rutebeuf, au sens 1 ; sens 2, v. 1268, É. Boileau [*potage aveugle,* 1867, Delvau ; *relevé de potage,* 1870, Littré, art. *relevé*] ; sens 3, v. 1750, Destouches ; sens 4, av. 1493, G. Coquillart [d'abord *pour tous potages,* v. 1462, *Cent Nouvelles ; pour renfort de potage,* 1630, Livet]). **1.** *Class.* Plat de viande ou de poisson bouillis avec des légumes : *Potage de perdrix aux choux verts* [...], *potage de canard aux navets...* (Molière). *Cependant on apporte un potage. | Un coq y paraissait en pompeux équipage* (Boileau). || **2.** Aliment liquide ou semi-liquide, servi chaud de préférence au début du repas du soir et préparé à partir de légumes, de farineux, de pâtes, de viande, etc. : *Les différents potages sont appelés consommés, crèmes ou veloutés selon la façon dont ils sont réduits.* || *Potage aveugle,* potage maigre (le potage gras formant des yeux à la surface). || *Relevé de potage,* plat qui suit immédiatement le potage. || **3.** *Par extens.* Moment où l'on sert le potage, début du dîner : *Arriver après le potage.* || **4.** Class. et littér. *Pour tout potage,* en tout et pour tout : *Cet homme n'a que mille écus vaillant pour tout potage* (Furetière). *S'il se moque trop de moi, je lui allongerai deux cents francs pour tout potage* (Romains). || Class. et fam. *Pour renfort de potage,* par surcroît :

J'ai encore ouï-dire, Madame, qu'il a pris aujourd'hui, pour renfort de potage, un maître de philosophie (Molière).

potager, ère [pɔtaʒe, -ɛr] adj. (de *potage ;* 1373, Du Cange, comme n. m., écrit *potagier,* au sens de « cuisinier qui s'occupe des viandes bouillies » ; comme adj., écrit *potager,* au sens de « où l'on cultive des plantes potagères », 1555, Ronsard ; sens I, 1680, Richelet [aussi pour des assiettes] ; sens II, 1, milieu du XVIe s. ; sens II, 2, av. 1951, A. Gide).

I. *Vx.* Qui concerne le potage. || *Assiettes potagères,* assiettes dans lesquelles on servait le potage.

II. 1. Se dit des plantes réservées pour les usages culinaires : *Les légumes sont des plantes potagères.* || **2.** Relatif à la culture des plantes potagères : *Et j'ai grand'crainte, le l'avoue, que le premier souci potager ne supprime d'abord de nos jardins toutes les fleurs* (Gide).

◆ **potager** n. m. (sens 1-2, 1680, Richelet). **1.** Fourneau à bois servant à préparer les potages et les ragoûts. || **2.** Pot dans lequel on porte leur repas à des ouvriers.

◆ adj. et n. m. (1570, Liébault). *Jardin potager,* ou *potager* n. m., jardin réservé à la culture des plantes potagères et de certains fruits (cassis, groseilles, fraises principalement).

potamo- [pɔtamo], premier élément, tiré du gr. *potamos,* fleuve, rivière, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

potamobiologie [pɔtamobjɔlɔʒi] n. f. (de *potamo-* et de *biologie ;* 1968, Larousse). Science qui a pour objet l'étude des êtres vivants peuplant les grandes rivières et les fleuves.

potamochère [pɔtamoʃɛr] n. m. (de *potamo-* et du gr. *khoîros,* petit cochon ; 1903, Larousse). Genre de porc sauvage, au cou surmonté d'une crinière, au pelage roux, vivant en Afrique et à Madagascar.

potamogale [pɔtamogal] n. m. (de *potamo-* et de *-gale,* gr. *galê,* belette ; 1903, Larousse). Petit mammifère insectivore, fouisseur, aquatique, vivant en Afrique.

potamogéton [pɔtamoʒetɔ̃] n. m. (lat. *potamogeton* ou *-giton,* même sens, gr. *potamogeitôn,* même sens, de *potamos,* fleuve, rivière, et de *geitôn,* voisin ; 1701, Furetière). Nom générique du *potamot.*

potamologie [pɔtamolɔʒi] n. f. (de *potamo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1875, Larousse). Science qui a pour objet l'étude de l'hydrologie fluviale.

potamophile [pɔtamofil] n. m. (de *potamo-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1839, Boiste). Coléoptère qui vit au bord des ruisseaux, à demi submergé.

potamoplancton [pɔtamoplɑ̃ktɔ̃] n. m. (de *potamo-* et de *plancton ;* 1963, Larousse). Plancton des fleuves et des cours d'eau.

potamot [pɔtamo] n. m. (abrév. de *potamogéton ;* 1793, Nemnich). Plante vivace aquatique, dont plusieurs espèces sont abondantes dans les ruisseaux et étangs de France.

potamothérium [pɔtamoterjɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *potamotherium,* même sens, du gr. *potamos,* fleuve, rivière, et *thêrion,* bête [féroce ou sauvage] ; 1875, Larousse). Sorte de loutre fossile dont on trouve les ossements dans les terrains oligocènes ou miocènes d'Europe et d'Amérique.

potamotoque [pɔtamotɔk] adj. (de *potamo-* et de *-toque,* gr. *tokos,* enfantement ; 1929, Roule, III, 268). Se dit d'un poisson migrateur qui remonte les fleuves pour aller pondre dans les rivières : *Le saumon, l'esturgeon sont potamotoques.*

potard [pɔtar] n. m. (de *pot ;* 1867, Delvau, aux sens I et 3 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** *Pop.* Pharmacien (vieilli) : *Quand il apprit que le potard était un bon joueur d'échecs, il lui joua les remèdes...* (La Varende). || **2.** *Pop.* Préparateur en pharmacie (vieilli) : [Il] *regarda chez le pharmacien, ne vit qu'un, potard qui somnolait* (Daudet). || **3.** *Pop.* Étudiant en pharmacie (vieilli) : *Nous causions avec l'élève, le potard* (Daudet).

potasse [pɔtas] n. f. (néerl. *potasch,* potasse, proprem. « cendre de pot », de *pot,* marmite, et de *asch,* cendre ; 1577, Godefroy, écrit *pottas,* comme n. m. [*potasse,* n. f., 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Potasse caustique,* ou simplem. *potasse,* hydroxyde de potassium (KOH), solide blanc, basique, très soluble dans l'eau. || **2.** Nom commercial du chlorure de potassium naturel, utilisé comme engrais, et du carbonate de potassium.

potassé, e [pɔtase] adj. (de *potasse ;* 1814, Brunot, écrit *potassié ; potassé,* 1834, Landais). Qui contient du potassium ou de la potasse.

potasser [pɔtase] v. tr. (de *pot ;* proprem. « travailler à préparer le pot, la nourriture » — le suff. *-asser* marquant l'effort — [cf. *potasser.* « cuisiner », dans les parlers du Maine] ; av. 1838, Esnault [absol., 1869, Esnault]). *Fam.* Étudier avec application : *J'attends Morin qui est en train de potasser ses maths* (L. Descaves). *Bernard Profitendieu était resté à la maison pour potasser son bachot* (Gide) ; et absol. : *Elle a à repasser ses examens, elle va potasser la pauvre gosse* (Proust).

● SYN. : *bûcher* (fam.).

potassique [pɔtasik] adj. (de *potasse ;* 1831, Berzelius, III, 422). Qui contient du potassium ou de la potasse : *Des sels potassiques. De l'engrais potassique.*

potassium [pɔtasjɔm] n. m. (angl. *potassium,* même sens, de *potass,* potasse, empr. du franç. *potasse ;* 31 déc. 1808, *Annales de chimie,* 1re série, LXVIII, 254). Métal alcalin (K), extrait de la potasse, léger, mou et très oxydable.

pot-au-feu [pɔtofø] n. m. invar. (de *pot, au* [art. défini contracté] et *feu* 1 ; 1673, Mme de Sévigné, au sens 2 [« viande de bœuf qui sert à confectionner ce plat », 1798, Acad.] ; sens 1, 1802, Flick ; sens 3, 1846, Baudelaire [« chose terre-à-terre, mesquine », 1875, Larousse] ; sens 4, 1867, Delvau). **1.** *Vx.* Marmite qui servait à la cuisson, dans l'eau, de viande et de légumes : *Un pot-au-feu de terre.* || **2.** *Par extens.* Le contenu de cette marmite ; mets composé de viande de bœuf bouillie avec des carottes, des navets, des poireaux, etc. || *Spécialem.* Viande de bœuf qui sert à confectionner ce plat : *Acheter un kilo de pot-au-feu.* || **3.** *Fig.* et *péjor.* Symbole d'une vie régulière, mais d'une mesquinerie étroite, casanière, où les préoccupations domestiques priment tout : *Ne lui parlez pas de voyages, de livres ou de musique : elle ne s'intéresse qu'au pot-au-feu.* || *Par extens.* Chose terre à terre, mesquine : *Je suis las de notre petit pot-au-feu démocratique et bourgeois* (Tocqueville). || **4.** *Vx.* Personne attachée à son intérieur et qui ne se plaît que chez soi : *Elle l'embrassa sur les deux joues, l'appela son grand pot-au-feu* (About).

◆ adj. invar. (sens 1, 1762, *l'Observateur des spectacles ;* sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** *Fam.* et *péjor.* Se dit d'une personne qui ne se plaît qu'aux choses domestiques, dont les préoccupations se limitent au ménage, à la cuisine, etc. : *Les femmes jeunes redoutent de paraître pot-au-feu* (Hamp). || **2.** *Littér.* et *péjor.* Se dit de ce qui manque d'élévation intellectuelle : *Cette misérable science pot-au-feu est à la tête de toutes les autres* (Chateaubriand). [Nodiard :] *Celle* [la réunion] *à laquelle j'ai participé est en effet une des plus simples, des plus pot-au-feu* (Romains).

● SYN. : **1** *popote* (fam.) ; **2** *prosaïque.*

pot-bouille [pɔbuj] n. f. (de *pot* et de *-bouille,* déverbal de *bouillir ;* 1838, Balzac). *Pop.* et *vx.* Ordinaire dont se nourrit un ménage : *Le soir, il mangeait la pot-bouille chez les Lorilleux* (Zola). *Alors, elle s'installa près du lit, prépara la pot-bouille pour qu'il n'eût pas à sortir* (Huysmans).

● Pl. *des* POTS-BOUILLES.

pot-de-vin [podvɛ̃] n. m. (de *pot, de* et *vin ;* 1501, G. Cohen, au sens 1 ; sens 2-3, 1586, Pasquier). **1.** *Vx* et *fam.* Gratification offerte pour boire, à la suite d'un service rendu. || **2.** Somme d'argent donnée en sus du prix convenu pour un marché : *Ils signèrent l'acte le lendemain. Et la mère*

Magloire exigea dix écus de pots-de-vin (Maupassant). || **3.** Somme d'argent ou présent en nature donnés à une personne par l'intermédiaire de laquelle on a obtenu un avantage ou conclu une affaire : *Est-ce qu'on ne devait pas partager par moitié toutes les commissions, tous les pots-devin des fournisseurs ?* (Daudet). *Lui, qui mangeait sa fortune dans sa charge, admettait pour les autres les pots-de-vin, les achats de consciences* (Giraudoux). *La caisse alimentait certaines dépenses d'intérêt général, comme les subventions aux journaux, les pots-de-vin, achats de consciences et manœuvres diverses...* (Romains).

• Pl. *des* POTS-DE-VIN.

• SYN. : **1** *bakchich* (fam.), *pièce* (pop.), *pourboire ;* **2** *dessous-de-table, gratification.*

pot-de-vinier [podvinje] n. m. (de *pot-de-vin ;* 1845, Bescherelle). Personne qui accepte les pots-de-vin : *Jacques Walter ne cache pas qu'il a des millions en réserve pour les bons pots-de-viniers de la commission* (Daudet).

• Pl. *des* POTS-DE-VINIERS.

1. pote [pɔt] adj. f. (lat. pop. [d'origine incertaine] **pautta,* var. expressive de **pauta,* patte [qui avait donné l'anc. franç. *pote,* patte — fin du XIe s., *Gloses de Raschi* —, *poe* — v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], *main pote* signif. proprem. « main qui n'est qu'une *pote,* qu'une patte, main maladroite, gauche » ; 1192, Godefroy, dans la loc. *main pote,* « main gauche » ; sens 1, début du XIVe s., Tobler-Lommatzsch ; sens 2, 1775, Beaumarchais). **1.** Vx. *Main pote,* main enflée ou engourdie par le froid et dont on a de la peine à se servir. || **2.** *Par extens.* Se dit d'un membre qui est enflé : *La jambe gauche pote et circonflexe* (Beaumarchais).

2. pote [pɔt] n. m. (abrév. de *poteau* [v. ce mot] ; 1898, Esnault). *Pop.* Camarade, copain : *Hé ! les potes... On s'est fait poirer deux tranchées* (Dorgelès). *Moi, je sais que le bêcheur et mon bavard sont de vieux potes de collège...* (Sarrazin).

poteau [pɔto] n. m. (de l'anc. franç. *post,* poteau [v. 1155, Wace], lat. *postis,* jambage de porte ; v. 1155, Wace, écrit *postel* [*posteau,* v. 1460, G. Chastellain ; *poteau,* 1538, R. Estienne], au sens I, 1 [*poteau (d'exécution),* 1936, Aragon ; *au poteau !,* v. 1936, d'après le *FEW,* IX, 248 *b*] ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*poteau télégraphique,* 1890, Zola — *poteau,* même sens, 1876, Larousse, t. XIV, p. 1555 *b ; poteau cornier,* 1963, Larousse — d'abord « poteau placé à un angle de la maison », 1676, Félibien ; *poteaux couplés,* et « chacune des... pièces... entre lesquelles on attache un cheval rueur... », 1903, Larousse] ; sens I, 3, début du XXe s. [*tirer entre les poteaux, marquer entre les poteaux,* 1963, Larousse] ; sens I, 4, 1718, Acad. [*poteau indicateur,* 1842, Mozin — *poteau,* même sens, 1718, Acad.] ; sens I, 5, 1869, Littré [*rester au poteau,* 1903, Larousse ; *coiffer... au poteau,* 1958, *FEW,* IX, 248 *b*] ; sens I, 6, 1842, Mozin ; sens II, 1, 1400, Esnault [écrit *posteau ; poteau,* XVIe s.] ; sens II, 2, début du XXe s.).

I. 1. Toute pièce de charpente fixée verticalement dans le sol : *Poteau de bois, de métal, de ciment. Un après-midi, tandis que je plantais le poteau de torture sur un petit tertre gazonné, Paul vint en courant m'annoncer une étrange nouvelle* (Pagnol). || *Poteau d'exécution,* ou simplem. *poteau,* pièce de charpente où est attachée la personne que l'on va fusiller. || *Au poteau !,* menace proférée à l'encontre de quelqu'un dont on souhaite l'exécution rapide : *À fusiller sans jugement, disait Jourdan. Au poteau !* (Aymé). || **2.** Pièce de charpente servant à supporter ou à maintenir. || *Poteau télégraphique,* celui qui est destiné à supporter les isolateurs qui maintiennent des fils électriques. || *Poteau cornier,* poteau télégraphique solidement haubané en un point où les lignes forment un angle. || *Poteaux couplés,* poteaux réunis à leur partie supérieure par des boulons, et à mi-hauteur par des entretoises ; *spécialem.,* chacune des deux pièces cylindriques de bois entre lesquelles on attache un cheval rueur, afin de développer les qualités d'assiette d'un cavalier. || **3.** Au football, chacun des supports verticaux du but. || *Tirer entre les poteaux,* marquer un but. || *Marquer entre les poteaux,* au rugby, marquer un essai juste derrière le but. || **4.** Pièce de charpente servant de repère ou de signalisation. || *Poteau indicateur,* panneau solidaire d'un pieu fiché en terre et servant à guider ceux qui circulent sur un itinéraire : *Sur un poteau indicateur, une flèche pointée vers la gauche. Inscription : « Versailles »* (Adamov). || *Poteau-frontière,* v. à l'ordre alphab. || **5.** En sports, point de repère matérialisé par un pieu et indiquant les limites au départ ou à l'arrivée : *Les coureurs se présentent au poteau de départ. Le cheval gagnant avait deux longueurs d'avance au poteau.* || *Rester au poteau,* ne pas prendre le départ. || *Coiffer quelqu'un au poteau,* le dépasser juste au moment où il allait gagner. || **6.** *Par anal.* et *fam.* Jambe grosse (comme un poteau) : *Elle a de ces poteaux !*

II. 1. *Pop.* Camarade, copain (vieilli) : *Eh ! les poteaux, v'nez mirer ça* (Barbusse). || **2.** *Pop.* Homme du « milieu » : *Les messieurs et les dames voisinaient avec les poteaux et les gonzesses* (L. Daudet).

poteau-frontière [pɔtofrɔ̃tjɛr] n. m. (de *poteau* et de *frontière ;* 1936, R. Martin du Gard). Poteau indiquant l'emplacement d'une frontière : *Elle le vit, dans son bel uniforme, avec son casque étincelant, à cheval près d'un poteau-frontière, dressé comme un défenseur devant la patrie menacée* (Martin du Gard).

• Pl. *des* POTEAUX-FRONTIÈRES.

potée [pɔte] n. f. (de *pot ;* XIIe s., *Naissance du chevalier au cygne,* au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1460, Villon ; sens I, 3, XIIIe s., Jubinal, I, 207 [« grande quantité », 1640, Oudin] ; sens II, 1676, Félibien).

I. 1. Contenu d'un pot (peu usité) : *Une potée d'eau.* || **2.** Nom de divers mets régionaux, à longue cuisson, composés de viande de porc, de lard et de légumes de plusieurs sortes, à l'origine cuits dans un pot : *Potée auvergnate, lorraine.* || **3.** *Fam.* Grande quantité de nourriture : *Tu m'as donné une de ces potées de pommes de terre.* || *Fig.* Grande quantité (vieilli) : *Alors elle [...] vomit sur lui, sur les juges et les jurés des potées d'injures* (France).

II. Nom de diverses préparations servant à polir ou à former des moules de fonderie, des poteries, des métaux.

• SYN. : **I, 3** *platée ; avalanche, déluge.*

potelé, e [pɔtle] adj. (de *pote* 1 ; début du XIIIe s., *Galeran*). Se dit d'une personne ou d'une partie de son corps qui présente des formes rondes et dodues : *Ses bras potelés, sa taille rondelette* (Musset). *Elle était toute mignonne et potelée, avec la taille fine* (Flaubert). *Deux mains blanches un peu potelées, dont les doigts courts étaient carrés du bout* (Martin du Gard).

• SYN. : *charnu, grassouillet* (fam.), *rebondi* (fam.), *rondelet* (fam.).

poteler [pɔtle] v. tr. (de *potelle ;* 1963, Larousse). [Conj. **3 a.**] Placer l'extrémité d'un bois de soutènement dans une potelle.

potelet [pɔtlɛ] n. m. (dimin. de *postel,* forme anc. de *poteau* [v. ce mot] ; 1407, Godefroy, écrit *postielet ; potelet,* fin du XVe s.). Petit poteau.

potelle [pɔtɛl] n. f. (probablem. dimin. de *pot ;* 1875, Larousse). Petite cavité faite dans le mur d'un chantier ou dans la sole d'une galerie de mine, pour y placer l'extrémité d'un bois.

potence [pɔtɑ̃s] n. f. (lat. *potentia,* puissance, efficacité, pouvoir, autorité [et, au Moyen Âge, « appui »], de *potens, -entis,* puissant, influent ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « puissance » ; v. 1160, *Roman de Tristan,* au sens de « béquille » ; sens I, 1, 1386, Gay [« pièce... qui porte l'enseigne », 1680, Richelet ; pour un réverbère, 1869, Littré] ; sens I, 2, 1762, Acad. ; sens I, 3-4, 1963, Larousse ; sens I, 5 et II, 2, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1718, Acad. [d'abord *table qui fait potence,* v. 1460, La Curne] ; sens II, 1, XVe s., Bartzsch).

I. 1. Assemblage de trois pièces de bois ou de fer, dont la première est posée verticalement, la seconde au-dessus à l'horizontale et la troisième à l'oblique entre les

deux, et qui permet de soutenir ou de suspendre quelque chose fixé à la pièce horizontale. || *Spécialem.* Pièce métallique fixée au mur au-dessus d'une boutique, et qui porte l'enseigne. || *Réverbère à potence,* réverbère soutenu par un tuyau fixé à un mur à l'aide d'une console : *Un réverbère à potence éclairait d'une lumière frisante les façades très anciennes...* (Romains). || **2.** Instrument composé d'une pièce de bois horizontale coulissant le long d'un poteau vertical gradué, servant à mesurer la taille des hommes et des animaux. || **3.** Charpente métallique en console, sur laquelle sont installés des panneaux de signalisation ferroviaire. || **4.** Biellette horizontale fixée au tube plongeur de la fourche et soutenant le cintre du guidon d'une bicyclette. || **5.** Appareil de levage à champ d'action cylindrique limité, constitué par un bras horizontal, fixé ou pivotant à l'une de ses extrémités, et utilisé pour la mise en place de pièces lourdes sur les machines-outils, en fonderie, etc. || **6.** *Table en potence,* table longue, à l'un des bouts de laquelle il y en a une autre disposée en travers. (On dit aussi TABLE EN T.)

II. 1. Instrument de supplice servant à la pendaison : *Le 9 mai, ceux de Varsovie dressèrent trois potences et pendirent trois traîtres* (Michelet). || **2.** Supplice de la pendaison : *Il est vrai que la prison, la potence et la roue assurent excellemment la soumission aux lois* (France). || *Gibier de potence,* V. GIBIER.

• SYN. : **II, 1** et **2** gibet.

potencé, e [pɔtɑ̃se] adj. (de *potence ;* 1456, La Sale). En héraldique, se dit d'une pièce dont les extrémités se terminent en forme de T ou dont les bords sont ornés de potences en forme de T : *D'or à la croix de sable alézée, potencée et contre-potencée* (Balzac).

potentat [pɔtɑ̃ta] n. m. (lat. *potentatus,* puissance politique souveraine, souveraineté, primauté, de *potens, -entis,* puissant, influent ; v. 1370, Oresme, au sens de « souveraineté » ; sens 1 , 1554, *Papiers de Granvelle,* IV, 322 ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** Prince souverain d'un État puissant : *Louis XIV était en Europe le plus grand potentat de son temps. Il* [Patrice] *se prit à penser avec une pitié sincère à ces potentats qui dirigent des peuples parfois immenses et qui n'osent pas se promener tout seuls dans la rue* (Duhamel). || **2.** Personne qui dispose d'un pouvoir important, d'une grande influence du fait de sa richesse, de sa position sociale : *On fit valoir que la duchesse était dreyfusarde* [...], *recevait les Rothschild, qu'on favorisait trop depuis quelque temps de grands potentats internationaux comme était le duc de Guermantes, à moitié allemand* (Proust). || **3.** *Péjor.* Personne qui dirige de façon tyrannique ou tranche sans se soucier des raisons d'autrui : *Les potentats du ministère n'ont pas voulu de cette utile réforme.*

pot-en-tête [potɑ̃tɛt] n. m. (de *pot, en* et *tête ;* 1671, Pomey). *Autref.* Casque sans crête utilisé par les mineurs et les sapeurs de la fin du XVIe s. à la fin du XIXe s.

• Pl. *des* POTS-EN-TÊTE.

potentialisation [pɔtɑ̃sjalizasjɔ̃] n. f. (de *potentialiser ;* 1963, Larousse). Phénomène par lequel un médicament augmente l'action d'un autre médicament, en permettant à celui-ci de développer le maximum de son efficacité.

potentialiser [pɔtɑ̃sjalize] v. tr. (dér. savant de *potentiel ;* 1961, J. Delay, p. 69). Entraîner une potentialisation.

potentialité [pɔtɑ̃sjalite] n. f. (dér. savant de *potentiel ;* 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Qualité de ce qui existe en puissance : *Une certaine potentialité contradictoire* (Claudel). *C'est la façon même dont je les saisis* [les mots] *à travers mon activité créatrice qui les constitue comme tels : ils apparaissent comme des potentialités devant être réalisées* (Sartre). || **2.** En grammaire, qualité d'un énoncé qui exprime le potentiel : *La potentialité est marquée en grec par l'optatif, en latin par le subjonctif, en français par le conditionnel présent dans la principale et par l'imparfait de l'indicatif dans la subordonnée.*

• SYN. : **1** *possibilité, virtualité.*

potentiel, elle [pɔtɑ̃sjɛl] adj. (lat. médiév. *potentialis,* potentiel, du lat. class. *potentia,* puissance [V. POTENCE] ; XIVe s., Godefroy, écrit *potenciel* [*potentiel,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, av. 1525, J. Lemaire de Belges [écrit *potencial ; potentiel,* 1846, Lamennais] ; sens 3, 1869, Littré). **1.** En médecine, se disait de ce qui ne produit son effet que quelque temps après (par opposition à actuel) : *Cautère potentiel.* || **2.** *Par extens.* Se dit de ce qui existe en puissance, virtuellement : *Les qualités potentielles d'une personne. Nous appelons littérature potentielle la recherche de formes, de structures — pour employer ce mot qui est un peu savant — de structures nouvelles et qui, ensuite, pourront être utilisées par les écrivains de la façon qui leur plaira* (Queneau). || *Énergie potentielle,* V. ÉNERGIE. || **3.** En grammaire, se dit d'un énoncé qui exprime la possibilité conditionnelle d'une action dans l'avenir : *La phrase « il viendrait si on l'en priait » est une tournure potentielle.*

• SYN. : **2** *virtuel.*

◆ **potentiel** n. m. (1869, Littré, au sens de « somme des forces nécessaires pour faire passer un système à l'action » et au sens 4 ; sens 1, 1931, P. Valéry [*potentiel morphogénétique,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1962, Robert [*potentiel explosif, déperditeur de potentiel,* 1963, Larousse] ; sens 3, 1888, Larousse [*potentiel newtonien,* 1975, Larousse]). **1.** Ensemble des ressources de tous ordres que possède en puissance un groupe humain ou un individu : *Le potentiel économique de la France. Ces crises avaient épuisé son potentiel d'action* (Bourget). *Déchéance ! L'énergie vivace, le potentiel noble de l'univers terrestre et des soleils iront-ils sans cesse se dégradant ?* (Arnoux). || Spécialem. *Potentiel morphogénétique,* se dit, en biologie, du pouvoir de développement d'une région déterminée de l'œuf. || **2.** En électricité, état d'un conducteur par rapport à un autre : *Deux conducteurs électrisés sont au même potentiel lorsque aucun courant ne passe dans le fil conducteur qui les relie ; dans le cas contraire, il y a différence de potentiel.* || *Potentiel explosif,* tension minimale qu'il faut appliquer entre deux conducteurs pour faire éclater l'étincelle électrique. || *Déperditeur de potentiel,* dispositif constitué de fils métalliques que laisse traîner derrière lui un aéronef afin d'évacuer l'électricité statique qu'il emmagasine. || **3.** En mathématiques, grandeur scalaire déterminant un champ dont on peut calculer le gradient. || *Potentiel newtonien,* potentiel d'un champ créé par des forces inversement proportionnelles au carré de la distance. || **4.** En grammaire, forme verbale qui exprime, dans une subordonnée circonstancielle, une hypothèse considérée comme possible dans l'avenir (par opposition à *irréel*) si la condition se réalise : *Dans la phrase : « Si j'avais le temps, je t'aiderais », on a un potentiel. Le potentiel n'est pas exprimé par un mode spécial.*

• SYN. : **1** *force, possibilités, puissance.*

potentiellement [pɔtɑ̃sjɛlmɑ̃] adv. (de *potentiel ;* fin du XVe s., écrit *potenciellement ; potentiellement,* août 1743, *Mémoires de Trévoux,* p. 1341). De façon potentielle, en puissance.

potentille [pɔtɑ̃tij] n. f. (lat. scientif. de la Renaissance *potentilla,* même sens, proprem. « petite vertu [médicinale] », dimin. du lat. class. *potentia,* puissance, efficacité [V. POTENCE] ; 1605, Du Pinet). Arbuste ou plante herbacée à fleurs de diverses couleurs, poussant généralement sur les rochers : *Je me sentais détendu par une bienheureuse paresse et, regardant à mes pieds les touffes de potentilles et de lotier, le ne pensais plus qu'à elles et aux silex du chemin* (Duhamel).

• REM. On dit aussi POTENTILLA, n. m. (1932, Larousse).

potentiomètre [pɔtɑ̃sjɔmɛtr] n. m. (de *potentio-,* élément tiré de *potentiel,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Appareil servant à mesurer des différences de potentiel et des forces électro-

motrices. || **2.** Résistance réglable. servant de diviseur de tension.

potentiométrie [pɔtɑ̃sjɔmetri] n. f. (de *potentio-* [v. l'art. précéd.] et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). Mesure des différences de potentiel et des forces électromotrices.

potentiométrique [pɔtɑ̃sjɔmetrik] adj. (de *potentiométrie ;* 1968, Larousse). Qui se rapporte au potentiomètre ou à la potentiométrie.

poterie [pɔtri] n. f. (de *potier ;* v. 1268, É. Boileau, au sens I, 1 ; sens I, 2, XIVe s., Littré ; sens I, 3, XIIIe s. ; sens I, 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 1, 1835, Acad. ; sens II, 2, 1869, Littré).

I. 1. Fabrication d'objets façonnés par modelage, moulage ou tournage dans une pâte argileuse, et cuits au four ; art du potier. || **2.** Objet obtenu selon les procédés de cette fabrication : *Les poteries étrusques, grecques. Les grossières poteries d'Hissarlik m'ont fait mieux aimer « l'Iliade »...* (France). || **3.** Lieu où se fabriquent les poteries : *Un atelier de poterie.* || **4.** *Par anal.* Vaisselle en étain, quelquefois en fonte.

II. 1. Tuyau de terre cuite qui sert à former une chausse d'aisances, une cheminée. || **2.** Ensemble des pots utilisés dans la construction de certains planchers, voûtes, etc.

poterne [pɔtɛrn] n. f. (altér. de l'anc. franç. *posterle,* poterne [attesté seulement au début du XIIIe s.], bas lat. *posterula,* porte de derrière, voie indirecte, du lat. class. *posterus,* qui est après, suivant, dér. de *post,* derrière, après ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *posterne* [*poterne,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Dans une fortification ancienne, porte secrète qui donnait sur le fossé, en général sous le pont-levis, et qui permettait le passage entre l'intérieur et l'extérieur : *Il fallut rester à se promener de long en large, comme des matelots de quart, devant la poterne du fort, en causant de Paris, de la guerre et de nos chers absents...* (Daudet). *Nous dûmes, pour entrer dans la ville, soudoyer le gardien de la poterne et esquiver le guet* (Arnoux). || **2.** Sorte de voûte faite sous un quai.

potestatif, ive [pɔtɛstatif, -iv] adj. (bas lat. *potestativus,* investi du pouvoir, du lat. class. *potestas, -tatis,* puissance, pouvoir ; 1595, Champaignac, dans la loc. *cause potestative,* « cause qui présuppose une cause active » ; sens actuel, 1804, Code civil). Se dit, en droit, d'une condition qui dépend de la volonté d'une des parties contractantes.

potiche [pɔtiʃ] n. f. (de *pot ;* 1741, Savary des Bruslons, au sens de « pot dans lequel les boucaniers expédient le saindoux » ; sens 1, 1833, Th. Gautier [« vase... décoré intérieurement de papier peint... », 1869, Littré] ; sens 2, 1960, Mauriac). **1.** Grand vase de porcelaine, à panse enflée, originaire de Chine ou du Japon. || *Spécialem.* Vase en porcelaine ou en verre décoré intérieurement de papier peint. imitant la porcelaine de Chine : *Elle fit ajuster, contre la croisée, une planchette à balustrade pour tenir ses potiches* (Flaubert). || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne qui a un rôle de représentation, sans aucun pouvoir réel : *Non, il* [Vercors] *n'a pas été une potiche, mais une conscience. Il est resté humain au flanc de ce parti sans entrailles* (Mauriac).

potier [pɔtje] n. m. (de *pot ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* aux sens I, 1-2 ; sens II, 1868, H. Pelletier, 53).

I. 1. Personne qui procède au façonnage et à la cuisson d'objets en terre à cuire (vases, plats, cruches, amphores, etc.) ou d'objets en métal : *Prométhée* [...] *pour les former, pétrit l'argile comme font les potiers* (France). || **2.** Marchand de poteries.

II. Nom de quelques insectes hyménoptères qui construisent leurs nids en terre gâchée.

1. potin [pɔtɛ̃] n. m. (de *pot ;* XIIIe s., *Dict. général*). Nom de divers alliages de cuivre, étain ou plomb servant à faire des vases : *Potin jaune, potin gris.*

2. potin [pɔtɛ̃] n. m. (mot norm. signif. « commérage », déverbal de *potiner,* « se chauffer les pieds sur une chaufferette, se réunir autour d'une chaufferette pour bavarder », de *potine,* « chaufferette », dér. de *pot ;* 1655, *Muse normande,* puis 1743, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, mai 1875, *le Figaro* [*faire du potin,* 1888, Villatte — au fig., début du XXe s.]). **1.** *Fam.* Commérage, propos colporté de bouche en bouche : *C'étaient des personnes d'aspirations élevées et qui à cause de cela même étaient incapables de s'intéresser à ce qu'on appelle un potin, eût-il même un intérêt historique...* (Proust). *Ces hommes éminents et parfois géniaux parmi lesquels j'ai le privilège de vivre sont tourmentés comme les autres par d'absurdes potins, ragots et cancans* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* Vacarme : *Quel potin !, taisez-vous.* || *Faire du potin,* faire du bruit, du tapage : *Viens si tu veux* [dit la Lune à Brûlebois]. *Après tout, tu seras encore mieux là que chez Pilleron. Seulement je te préviens de ne pas faire de potin* (Aymé) ; au *fig.,* élever de vives protestations au sujet de quelque chose, faire un éclat : *Il ne ferait pas plus de potin s'il était question de dégommer le président de la République* (Duhamel).

• SYN. : **1** *cancan* (fam.), *on-dit, racontar* (fam.), *ragot* (fam.) ; **2** *boucan* (fam.), *raffut* (pop.), *ramdam* (pop.), *tintamarre ; foin* (pop.).

potiner [pɔtine] v. intr. (de *potin* 2 ; 1867, Delvau). *Fam.* Faire des potins, s'entretenir de sujets qui font l'objet de la rumeur publique : *Des dames du même hôtel rapprochent leurs chaises, se groupent, brodent, potinent tout bas...* (Daudet). *Je vous y prends, en train de potiner sur mon compte* (Mirbeau).

• SYN. : *cancaner* (fam.), *commérer* (fam.), *jaser.*

potinier, ère [pɔtinje, -ɛr] n. et adj. (de *potin* 2 ; 1871, Goncourt). Personne qui aime à potiner, à raconter des choses indiscrètes : *Bavarde et potinière, courbée en deux par la médisance* (L. Daudet). *C'est* [...] *un esprit très distingué, un agrégé des lettres* [...], *et avec ça potinier comme pas un, au courant de tout ce qui se raconte, une concierge* (Romains).

• SYN. : *cancanier* (fam.), *commère, concierge* (fam.), *jacassier, pipelette* (fam.).

• REM. On trouve aussi la forme POTINEUR, FUSE (de *potiner ;* 1893, *Dict. général*).

◆ **potinière** n. f. (1890, Maupassant). Endroit où l'on potine (vieilli) : *Rome n'est qu'une potinière, un nid à ragots* (Arnoux).

potion [pɔsjɔ̃] n. f. (lat. *potio,* action de boire, breuvage médicinal, drogue, breuvage empoisonné, de *potare,* boire ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens de « boisson, breuvage » ; sens actuel, 1549, R. Estienne). Médicament liquide, sucré et édulcoré, destiné à être absorbé par cuillerées à intervalles plus ou moins rapprochés : *L'enfant but la potion, difficilement, entre deux accès du mal* (Duhamel). *Si les douleurs sont trop vives, vous prendrez une cuillerée à soupe de la potion dont je vais vous écrire la formule — une cuillerée toutes les deux heures...* (Bernanos).

potiron [pɔtirɔ̃] n. m. (de l'ar. *futr* ou *futur,* sorte de grand champignon ; 1520, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIIe s.). **1.** *Vx.* Sorte de gros champignon : *Sa voix annonçait soit un cèpe, soit un potiron, soit une de ces petites oreillettes blanchâtres qui dégagent une forte senteur de farine* (Chateaubriand). || **2.** Plante potagère voisine de la courge, de couleur jaune, rouge ou verte, pouvant peser plusieurs dizaines de kilos, et dont on consomme la chair sucrée et farineuse en potages, en soufflés, gratins, etc.

potlatch [pɔtlatʃ] n. m. (mot angl. de même sens [fin du XIXe s.], empr. du nootka, parler indien de l'Amérique du Nord ; 1962, Robert). Type d'échanges et de destructions rituels des richesses, pratiqué par les tribus indiennes du Nord-Ouest américain : *La loi du potlatch oblige à donner des objets de valeur (cuivres blasonnés et couvertures essentiellement), à en recevoir et surtout à rendre ceux que l'on a reçus pour qu'ils soient détruits.*

potologie [pɔtɔlɔʒi] n. f. (de *poto-,* élément tiré du gr. *potos,* action de boire,

boisson, et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1875, Larousse). Traité sur les boissons.

potomane [pɔtɔman] n. (de *potomanie ;* 1968, Larousse). Personne atteinte de potomanie.

potomanie [pɔtɔmani] n. f. (de *poto-* (V. POTOLOGIE] et de *-manie,* gr. *mania,* folie, dér. de *mainesthai,* être fou ; 1963, Larousse). Besoin pathologique de boire en quantités énormes des liquides de toutes sortes, et qui est dû à un dérèglement du centre nerveux de la soif.

potomètre [pɔtɔmɛtr] n. m. (de *poto-* [V. POTOLOGIE] et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Appareil permettant de mesurer la quantité d'eau absorbée par une plante dont la racine est plongée dans un récipient.

pot-pourri [popuri] n. m. (de *pot* et de *pourri,* pour traduire *olla podrida* [v. OLLAPODRIDA] ; av. 1553, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste [aussi « chanson... »] ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, 1587, Havard). **1.** *Vx.* Ragoût composé de diverses viandes et divers légumes cuits ensemble : *Un plat de rôti nous fil quitter le pot-pourri* (Lesage). || **2.** En musique, suite d'extraits d'airs connus s'enchaînant sans ordre : *L'orchestre jouait un pot-pourri de « Carmen ». L'air de la marche était une espèce de pot-pourri composé de plusieurs morceaux parmi lesquels, à ma grande satisfaction, je reconnus la chanson du roi Dagobert : cela m'encouragea et vint au secours de ma timidité* (Chateaubriand). || Chanson dont les couplets sont mis en musique sur différents airs connus : *Yvonne Printemps chanta le pot-pourri d'Alain Gerbault.* || **3.** En littérature, court écrit formé d'extraits d'auteurs, assemblés les uns à la suite des autres. || **4.** *Fig.* Assemblage désordonné de choses hétérogènes (vieilli) : *Voilà donc un peu de cette capilotade de projets, de ce pot-pourri de décisions, de cette abominable salade de volontés...* (La Varende).

● Pl. *des* POTS-POURRIS.

potron-minet [pɔtrɔ̃minɛ] n. m. (loc. issue, par substitution de *minet,* chat [v. MINET], à *jacquet,* écureuil [v. JACQUET 1], de [*dès le*] *poitron-jaquet,* « [dès l'] aube » [1640, Oudin], proprem. « [dès que l'] écureuil [montre son] derrière », de *ja[c]quet* et de l'anc. n. m. *poistron,* « cul » [XIIIe s.], *poitron* [XIVe s., Godefroy], bas lat. *posterio, -rionis,* même sens, du lat. class. *posterus,* qui est après, suivant, dér. de *post,* derrière, après [*dès potron-minet* signif. proprem. « dès que le chat montre son derrière », cet animal étant réputé très matinal, comme l'écureuil] ; 1835, Acad. [*à potron-minet,* début du XXe s.]). *Dès (le) potron-minet,* dès la pointe du jour : *Ainsi, dès le potron-minet, j'étais assis seul et libre, sur le talus, au bord de l'étang* (Duhamel). *Il quitte la rue Guynemer dès potron-minet, et ne rentre que tard dans la nuit* (Matzneff). || *À potron-minet,* même sens : *Ce n 'était pas d'avoir piétiné la boue du Champ-de-Mars un dimanche à potron-minet qui changerait quelque chose...* (Aragon).

● REM. La forme *potron-jaquet* ou *potron-jacquet* (début du XVIIIe s. [d'abord *poitron-jaquet,* en 1640 — v. ci-dessus]) est aujourd'hui vieillie.

1. pott n. m. V. POT (REM.).

2. Pott (mal de) [maldəpɔt] n. m. (de *mal* 3, de *de* et du n. du chirurgien anglais Percivall *Pott* [1714-1788], qui donna une excellente description de la tuberculose des vertèbres ; 1903, Larousse). Tuberculose des vertèbres.

pou [pu] n. m. (lat. pop. **pēduc[u]lus,* var. du lat. class. *pēdiculus,* pou, dér. de *pēdis,* même sens ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *puil* [*peoill, poul,* v. 1265, J. de Meung ; *poux* — au plur. —, v. 1360, Froissart ; *pou* — au sing. —, 1636, Monet], au sens I [*pou du pubis,* 1875, Larousse ; *se laisser manger par les poux,* 1845, Bescherelle — d'abord *...aux poux,* 1690, Furetière ; *laid comme un pou,* 1798, Acad. — absol., XXe s. ; *chercher à quelqu'un des poux à la tête...,* 1835, Acad.] ; sens 2, XXe s. ; sens 3, milieu du XVIe s. [*pou d'août,* 1903, Larousse ; *pou de bois,* 1694, Th. Corneille] ; sens 4, 1933, d'après Robert, 1962). **1.** Insecte de petite taille, dépourvu d'ailes, qui se nourrit du sang de l'homme et de nombreux mammifères et oiseaux : *On se sent horriblement visible, comme un pou entre deux plaques de verre* (Claudel). *Pou de corps, pou de tête.* || *Pou du pubis,* syn. de MORPION. || *Se laisser manger par les poux,* être excessivement malpropre. || *Laid comme un pou,* très laid : *Je l'ai vue, d'ailleurs, d'assez près, votre Germaine Lemaire. Eh bien, elle est laide comme un pou* (Sarraute) ; et absol. : *Elle est effroyable* [...]. *Quel pou !* (Guitry). || Fig. et fam. *Chercher des poux dans la tête de quelqu'un, à quelqu'un,* lui chercher chicane, querelle à propos de riens : [Briand :] *Pichon me dit que c'est toujours à ce propos-là que vous lui cherchez des poux dans la tête, à la Commission* (Romains). || **2.** *Par anal.* Individu chétif et méprisable : *Je ne sais, après une telle injure, ce qui me retient d'écraser ce pou. La procession est fermée par quelques poux de sacristie* (Montherlant). || **3.** *Par extens.* Nom de divers insectes ou animaux parasites. || *Pou d'août,* aoûtat. || *Pou de bois,* cloporte, termite. || **4.** *Pou du ciel,* type d'avion de très petites dimensions, fabriqué par des amateurs et ayant connu une grande vogue avant la Seconde Guerre mondiale.

pouacre [pwakt] n. et adj. (lat. *podager, -gri,* goutteux [v. PODAGRE 2] ; V. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *poacre* [*pouacre,* v. 1320, *Roman de Fauvel*], au sens de « goutteux » ; 1445, Picot, au sens de « rogneux » ; sens 1, 1532, Rabelais ; sens 2, 1750, Ménage). **1.** *Vx* et *fam.* Se dit d'une personne sale, dégoûtante : [Paillard au curé :] *Il a fallu loger dans votre Panthéon un tas de petits dieux en chausses et en jupons* [...]. *On ne sait d'où ils viennent, il en sort de partout, comme les limaçons, tous mal faits, gens de peu, pouacres, stropiats, mal lavés, couverts de plaies et bosses et mangés de vermine* (Rolland). || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne avare.

pouah ! [pwɑ] interj. (onomatop. ; av. 1673, Molière [var. *pouac,* XVIe s., *Dict. général*]). Exprime le dégoût : *Pouah ! D'un même mouvement, le vicomte et le citoyen se bouchent le nez* (Montherlant). *C'est pour cela que la musique, maintenant, pouah !* (Bastide).

poubelle [pubɛl] n. f. (emploi comme n. commun du n. du préfet de la Seine Eugène René *Poubelle* [1831-1907], qui, par une ordonnance du 15 janv. 1884, imposa l'usage de ce récipient ; 1888, Larousse [... *jeter à la poubelle,* « mettre au rebut », 1962, Robert]). Récipient en tôle ou en matière plastique, destiné à recueillir les ordures ménagères : *Le temps n'est plus où les chiens de Paris pillaient les poubelles, de grand matin...* (Duhamel). || *C'est bon à jeter à la poubelle,* c'est bon à mettre au rebut (au pr. et au fig.).

● SYN. : *boîte à ordures, vide-ordures.*

pouce [pus] n. m. (lat. *pollicem,* accus. de *pollex, pollicis,* pouce ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *polz* [*pouz,* XIIe s., *Dolopathos ; pouce,* XIIIe s.], au sens II, 1 ; sens I, 1, XIIe s., *Dolopathos* [*compter sur le pouce,* 1893, *Dict. général ; y mettre les quatre doigts et le pouce,* 1718, Acad. — au fig., 1798, Acad. ; *et le pouce !,* 15 févr. 1873, *le Rappel ; demander pouce* et, interjectiv., *pouce !,* début du XXe s. — en parlant d'un piéton, milieu du XXe s., et au fig., 17 janv. 1943, A. Gide ; *...sur le pouce,* « ...à la hâte », 1835, Acad. ; *mettre les pouces,* 1819, Boiste ; *se tourner les pouces,* 1893, Courteline — d'abord *tourner ses pouces,* 1869, Littré] ; sens I, 2, 1875, Larousse [*donner le/un coup de pouce à quelque chose,* 1935, Acad. ; *donner le/un coup de pouce à quelqu'un,* 1962, Robert ; *donner le coup de pouce à un tableau,* 1875, Larousse] ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I. 4, 1845, Bescherelle [« partie mobile de la pince des crustacés », 1869, Littré] ; sens II, 2, 1903, Larousse ; sens II, 3, 1887, Zola [*pouce à pouce,* début du XXe s. ; *un pouce de terre,* av. 1654, Guez de Balzac ; *ne pas céder un pouce de terrain,* 1875, Larousse — aussi au fig.]).

I. 1. Le plus gros, le plus court et le plus fort des doigts, opposable aux autres doigts de la main chez l'homme : *Le squelette du pouce est constitué par deux*

phalanges seulement. L'hameçon était enfoncé dans le pouce jusqu'au-delà de sa courbe, la pointe sortait plus bas (Giono). *L'enfant suce son pouce.* || *Compter sur le pouce,* compter sur les doigts chaque série numérique en commençant par le pouce. || Fam. *Y mettre les quatre doigts et le pouce,* se servir avidement et malproprement d'un plat ; au *fig.,* agir sans délicatesse. || Fam. *Et le pouce !,* et plus, et beaucoup plus : « *Il a dépensé deux millions pour embellir sa villa. — Deux millions, et le pouce !* » || Fam. *Demander pouce,* et, interjectiv., *pouce !,* en parlant d'un enfant, lever le pouce pour demander, au cours d'une partie, une interruption momentanée du jeu ; *par extens.,* en parlant d'un piéton, lever le pouce pour demander aux automobilistes de s'arrêter afin de pouvoir traverser la chaussée ; au *fig.,* demander la fin d'une discussion, d'un travail, d'une séance, etc., que l'on avoue ainsi ne pas pouvoir supporter davantage : *Pouce ! Je ne sais plus du tout jouer ce jeu-là* (Colette). || Fig. *Manger, déjeuner, dîner,* etc., *sur le pouce,* manger, déjeuner, dîner à la hâte, sans prendre le temps de s'asseoir à table : *Je soupai sur le pouce, regagnai mon logis et me mis au lit...* (Duhamel). || Fig. *Mettre les pouces,* céder, se rendre après une résistance plus ou moins longue : *Rien qu'en se faisant connaître d'eux, l'imbécile s'était livré et ne pouvait plus ne pas mettre les pouces* (Mauriac). || Fig. *Se tourner les pouces,* être inoccupé, rester sans rien faire : *Alors quoi, tout ce qu'on a fait, c'est pour des prunes ? On devrait se tourner les pouces...* (Adamov). || **2.** Fam. *Donner le coup de pouce,* appuyer avec une discrète pression du pouce sur le plateau de la balance contenant la marchandise, afin de léser le client sur le poids. || Fig. *Donner le (un) coup de pouce à quelque chose,* modifier légèrement la réalité d'un fait : *J'ai pris les devants. J'ai présenté la chose sous le jour le meilleur pour toi. Naturellement, j'ai donné un petit coup de pouce. Tout le monde là-bas croit maintenant que tu as été attaqué traîtreusement en mer* (Gracq). || Fig. *Donner le (un) coup de pouce à quelqu'un,* faciliter sa réussite : *Il est entré dans la maison comme cadre, mais son oncle avait donné le coup de pouce nécessaire.* || Fig. *Donner le coup de pouce à un tableau,* l'achever, y mettre la dernière main. || **3.** *Par anal.* Gros orteil du pied : *La lourde pierre glissa de ses mains et tomba sur son pied : il avait le pouce tout meurtri.* || **4.** Doigt postérieur isolé de certains oiseaux. || Partie mobile de la pince des crustacés.

II. 1. Ancienne unité de mesure de longueur, valant un douzième du pied, soit 2,7 cm environ, et usitée en France jusqu'à l'adoption du système métrique : *J'ai découvert derrière Ferney une étroite vallée où coule un filet d'eau de sept à huit pouces de profondeur* (Chateaubriand). *Un beau vieillard de cinq pieds huit pouces* (Stendhal). *Deux touffes de poil, qui partaient, horizontalement, et n'avaient pas moins d'un pouce de long* (Duhamel). || **2.** Mesure de longueur toujours en vigueur dans les pays anglo-saxons et valant 25,4 mm. (Ce mot sert à traduire l'anglais *inch,* au Canada notamment.) || **3.** *Ne pas avancer, céder, reculer d'un pouce,* rester sur ses positions (au pr. et au fig.) : *Le bonheur, je le tiens ; je ne céderai pas d'un pouce* (Arnoux). || *Pouce à pouce,* graduellement et opiniâtrement : *Elle était allée voir les hommes de loi jusque dans leur réduit, elle s'était fait recevoir, à force de ténacité, elle avait combattu pouce à pouce, usant la patience des uns, désarmant la brusquerie des autres...* (Duhamel). || Vx. *Un pouce de terre,*une très petite étendue de terrain : *Je n'ai pas un pouce de terre, tout mon bien est en contrats, en billets sur la place* (Voltaire). || Encore usité auj., surtout dans des propositions négatives, pour désigner une infime parcelle : *Nous ne céderons pas un pouce de terrain ;* au *fig.,* une toute petite partie de quelque chose : *Un ministre languedocien qui n'avait jamais cédé un pouce de ses convictions* (Giraudoux).

pouce-pied [puspje] n. m. (altér. graphique [d'après *pouce*] de *pousse-pied,* même sens [1558, G. Morel], de *pousse,* forme du v. *pousser,* et de *pied ;* v. 1560, Paré). Crustacé vivant fixé aux rochers et dont le pédoncule est comestible.

• Pl. *des* POUCES-PIEDS.

1. poucette [pusɛt] n. f. (altér. graphique [d'après *pouce*] de *poussette,* « jeu d'enfant qui consiste à croiser l'une sur l'autre deux épingles, chaque joueur poussant la sienne » [1718, d'après Trévoux, 1743], dér. de *pousser ;* 1878, Larchey, au sens 2 [d'abord *poussette,* 11 déc. 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 1193] ; sens 1, 1903, Larousse). **1.** Tricherie qui consiste, à certains jeux de cartes, à avancer une carte avec le pouce. || **2.** Tricherie qui consiste à pousser une mise sur le tableau gagnant quand le résultat du coup est déjà connu.

• REM. On écrit aussi POUSSETTE.

2. poucettes [pusɛt] n. f. pl. (de *pouce ;* 1823, Boiste). Corde ou chaînette qui servait à serrer ensemble les deux pouces d'un prisonnier : *Le geôlier écarquillait les yeux, les gendarmes croyaient que je révélais le nom d'un de mes complices ; ils m'auraient mis volontiers les poucettes...* (Chateaubriand). *Suis-nous chez le brigadier, et marche droit, Papavoine, ou nous te mettrons les poucettes* (Gautier).

poucier [pusje] n. m. (de *pouce ;* 1530, Palsgrave [220], au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Doigtier qui protège le pouce. || **2.** Pièce du loquet d'une porte sur laquelle on appuie avec le pouce pour ouvrir.

pou-de-soie, poult-de-soie ou **pout-de-soie** [pudswa] n. m. (origine inconnue ; 1389, Godefroy [*pout-de-soie*], 1595, Gay [*pou-de-soie*], et 1869, Littré [*poult-de-soie — poul-de-soie,* 1394, Godefroy]). Taffetas souple et épais, présentant des côtes perpendiculaires à la lisière, dues à la trame brillante et assez grosse : *Une mantille de pou-de-soie* (Balzac). *Ô grasse en des jerseys de poult-de-soie !* (Verlaine).

• Pl. *des* POUX-, POULTS- ou POUTS-DE-SOIE.

pouding n. m. V. PUDDING.

poudingue [pudɛ̃g] n. m. (francisation et abrév. de l'angl. *pudding-stone,* même sens, proprem. « pierre ayant l'aspect du pudding », de *pudding* [v. PUDDING] et de *stone,* pierre ; 1753, Brunot). Variété de conglomérat formée de cailloux ou de galets arrondis, agglutinés entre eux par un ciment naturel.

poudrage [pudraʒ] n. m. (de *poudrer ;* 1932, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1962, Robert ; sens 3, 1975, Larousse). **1.** Action de poudrer ou de se poudrer ; résultat de cette action : *Ses cheveux et sa barbe blanche qui sortaient du masque, semblaient un poudrage à l'ancienne mode* (La Varende). || **2.** *Spécialem.* Opération qui consiste à projeter certaines poudres (par ex. du soufre) sur des plantes, pour lutter contre des maladies cryptogamiques ou pour combattre des insectes nuisibles : *Le poudrage de la vigne.* || **3.** En peinture, opération qui consiste à réaliser un revêtement protecteur ou décoratif par application de résine sous la forme de poudre, puis à cuire le dépôt, pour obtenir un revêtement dense et continu.

poudre [pudr] n. f. (lat. *pulverem,* accus. de *pulvis, pulveris,* poussière ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *puldre* [*pudre,* v. 1155, Wace ; *poudre,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens I [*s'en aller en poudre,* fin du XVIII[e] s., Bernardin de Saint-Pierre ; *jeter de la poudre aux yeux,* 1660, d'après Richelet, 1680 — d'abord « surpasser », 1559, Amyot] ; sens II, 1, fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre* [*mettre... en poudre,* 1538, R. Estienne ; *poudre de diamants,* 1690, Furetière, art. *diamant*] ; sens II, 2, fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre* [*poudre de succession,* 1869, Littré] ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, v. 1570, Carloix ; sens II, 5, XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch [*poudre de riz,* 1859, Baudelaire — *poudre,* même sens, 1893, *Dict. général*] ; sens III, 1, v. 1360, Froissart [*poudre à canon...,* 1690, Furetière ; *poudre sans fumée,* 1962, Robert ; *poudre d'allumage,* 1963, Larousse ; *poudre à feu,* 1932, Larousse ; *poudre pyroxylée,* 1903, Larousse ; ...*les Poudres,* 30 nov. 1677, d'après Littré, 1869] ; sens III, 2, 1798,

Acad. [*faire parler la poudre,* 1869, Littré ; *mettre le feu aux poudres,* 1690, Furetière, art. *feu ; ...comme une traînée de poudre,* 1936, R. Martin du Gard ; *tenir sa poudre sèche,* 1962, Robert ; *tirer... sa poudre aux moineaux,* av. 1660, Scarron] ; sens III, 3, 1961, Théry, p. 50).

I. *Class.* et *littér.* Poussière du sol : *Contre le vent, la pluie, la poudre et le soleil* (La Bruyère). *Je visitais d'abord les peuples qui ne sont plus ; le m'en allai m'asseyant sur les débris de Rome et de la Grèce : pays de forte et d'ingénieuse mémoire, où les palais sont ensevelis dans la poudre, et les mausolées des rois cachés sous les ronces* (Chateaubriand). *Ne ternis plus les pieds aux poudres du chemin* (Vigny). *Je reconnais l'ombre des platanes sur la poudre légère des routes...* (Gide). ‖ Vx. *S'en aller en poudre,* tomber en poussière. ‖ Fig. *Jeter de la poudre aux yeux,* chercher à en imposer, à éblouir ou à faire illusion par de fausses apparences : *Si dès cet hiver nous ne jetons de la poudre aux yeux de messieurs de l'hôtel de Bourgogne et du Marais, le veux ne monter jamais sur le théâtre que je ne me casse un bras ou une jambe* (Scarron). *Ils gagnent un argent fou, mais ils mènent trop grand train* [...]. *Tout passe dans les écuries, dans la livrée. Ils préfèrent jeter de la poudre aux yeux, plutôt que de mettre de côté* (Mauriac).

II. 1. Substance solide très finement broyée ou pulvérisée : *Du lait en poudre. Du sucre en poudre.* ‖ *Mettre, réduire en poudre,* réduire en morceaux, écraser quelque chose ou quelqu'un (au pr. et au fig.) : *Ces lames d'or étaient si minces qu'un souffle les eût réduites en poudre...* (France). ‖ *Poudre de diamants,* poussière provenant de la taille des diamants ou obtenue en broyant des diamants sans valeur, et qui sert à tailler les pierres. ‖ **2.** Composition pharmaceutique obtenue en pulvérisant des substances animales, végétales ou chimiques, et administrée sous cette forme ou en comprimés, cachets, granulés : *De la poudre d'opium. De la poudre de digitaline. Poudre dentifrice.* ‖ *Poudre de succession,* nom donné par la Voisin, célèbre empoisonneuse du XVII^e s., à l'arsenic, qu'elle vendait aux héritiers pressés d'acquérir leur bien. ‖ *Poudre de perlimpimpin,* V. PERLIMPIMPIN. ‖ **3.** Présentation pulvérulente du tabac destiné à être prisé. ‖ **4.** Corps pulvérulent que l'on employait autrefois pour sécher l'encre sur le papier et empêcher qu'elle ne s'efface. ‖ **5.** *Autref.* Substance pulvérulente et parfumée, à base d'amidon ou de farine, qui était répandue sur les cheveux. ‖ *Auj.* Mélange de produits minéraux se présentant sous une forme pulvérulente ou compacte, colorée ou non, et que les femmes appliquent sur leur visage à l'aide d'une houppette pour parfaire leur maquillage : [Yvonne à Léo :] *Si je mets de la poudre ou du rouge, j'ai l'air d'une grue* (Cocteau). [On dit aussi POUDRE DE RIZ, car la fécule de riz, à l'origine, servait à cette préparation.]

III. 1. Substance ou mélange explosifs pulvérulents, utilisés pour le lancement d'un projectile par une arme à feu ou pour la propulsion d'un engin : *Ce n 'est pas tout que d'avoir des canons, il faut aussi de la poudre* (France). *C'est alors que mes aïeux se firent artificiers, c'est-à-dire qu'ils fabriquèrent de la poudre, des cartouches et des fusées* (Pagnol). *La poudre était connue dès les premiers siècles de l'ère chrétienne et les Chinois s'en servaient pour les feux d'artifice.* ‖ *Coton-poudre,* v. à l'ordre alphab. ‖ *Poudre à canon,* ou *poudre noire,* mélange de salpêtre, de soufre et de charbon de bois. ‖ *Poudre sans fumée,* poudre à base de nitrocellulose. (On dit aussi POUDRE COLLOÏDALE.) ‖ *Poudre d'allumage,* poudre noire placée sous la forme d'un petit relais intercalé entre l'amorce et la poudre sans fumée de certaines cartouches ou dans les charges pour canon. ‖ *Poudre à feu,* autref., poudre noire ; auj., toute matière explosive : *En France, la fabrication des poudres à feu est un monopole de l'État.* ‖ *Poudre pyroxylée,* poudre de chasse renfermant de la nitrocellulose. ‖ *Service des Poudres,* ou, absol., *les Poudres,* service relevant du ministère des Armées, chargé de l'étude et de la fabrication des poudres et des explosifs non monopolisés. ‖ **2.** Fig. *Être vif comme la poudre,* être très vif : *Un capitaine de zouaves amputé de la jambe, vif comme la poudre et affligé de philanthropie* (Colette). ‖ Fig. *Faire parler la poudre,* recourir à la guerre. ‖ Fig. *Mettre le feu aux poudres,* déclencher un conflit ou la colère de quelqu'un. ‖ Fig. et fam. *N'avoir pas inventé la poudre,* V. INVENTER. ‖ Fig. *Se répandre comme une traînée de poudre,* en parlant d'un bruit, d'une rumeur, se propager très rapidement : *Ça s'est propagé, son ragot, comme une traînée de poudre...* (Céline). ‖ Fig. *Tenir sa poudre sèche,* se préparer avec vigilance à toute éventualité. ‖ Fig. *Tirer, user sa poudre aux moineaux,* faire des frais, se donner de la peine inutilement. ‖ Fig. *Prendre la poudre d'escampette,* V. ESCAMPETTE. ‖ **3.** Produit (propergol) comprenant des ergols utilisés à l'état solide et formant un mélange apte à fournir l'énergie de propulsion d'un moteur-fusée.

poudré, e [pudre] adj. (part. passé de *poudrer* [v. ce mot] ; XII^e s., Marbode, écrit *puldré* [*poudré,* XIII^e s.], au sens de « pulvérisé » ; v. 1280, *Clef d'Amors,* au sens de « couvert de poussière » ; sens 1, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Se dit des cheveux, du visage recouverts de poudre : *Son front pur sous ses cheveux poudrés* (Nerval). *Tout doucement, elle abandonnait sur son épaule sa tête chargée de boucles poudrées et de rubans* (Duhamel). ‖ **2.** Se dit d'une personne aux cheveux ou au visage recouverts de poudre : *J'aurais voulu que vous le vissiez disant cela, outrageusement poudré à son habitude, et, à son âge, musqué comme un petit-maître* (Proust). *Marquis poudré.*

poudrederizé, e [pudrədərize] adj. (de *poudre de riz* [v. POUDRE] ; 1887, Maupassant). Au visage recouvert de poudre de riz (vieilli) : *Ses yeux clairs, vides un peu, riaient dans une face large et poudrederizée* (J. Marni).

● REM. On dit aussi POUDRERIZÉ, E (1902, G. Kahn, p. 215) : *Le baron baissait dévotement ses cils noircis qui, contrastant avec ses joues poudrerizées, le faisaient ressembler à un grand inquisiteur peint par le Greco* (Proust).

poudre-dynamite [pudrədinamit] n. f. (de *poudre* et de *dynamite ;* 1963, Larousse). Mélange de nitroglycérine et d'absorbant inerte que Nobel inventa en 1866.

● Pl. *des* POUDRES-DYNAMITES.

poudrer [pudre] v. tr. (de *poudre* [v. ce mot] ; XII^e s., au part. passé, écrit *puldré,* au sens de « pulvérise » [v. POUDRÉ] ; écrit *poudrer,* à l'infin., au sens 1, XIV^e s., Tobler-Lommatzsch [pronominalem., fin du XVII^e s., Saint-Simon ; *poudrer à blanc,* 1761, J.-J. Rousseau] ; sens 2, 1851, Poitevin). **1.** En parlant d'une personne, couvrir d'une couche légère de poudre : *Poudrer son visage ;* et pronominalem. : *Germaine se poudre le moins possible durant le jour* (Romains). ‖ Vx. *Poudrer à blanc,* recouvrir d'une épaisse couche de poudre blanche. ‖ *Poudrer à frimas,* V. FRIMAS. ‖ **2.** En parlant d'une matière qui a l'aspect de la poudre (la neige essentiellement), recouvrir quelque chose d'une couche plus ou moins épaisse : *Elle* [la neige] *tombait depuis midi, une petite neige fine qui poudrait les branches d'une mousse glacée* (Maupassant). *La neige, d'ordinaire, ne dure pas longtemps à Paris. Celle-ci, depuis trois jours, poudrait le dôme de la Salpêtrière* (Arnoux).

● SYN. : **2** *saupoudrer.*

◆ v. intr. (v. 1210, *Folque de Candie,* au sens de « dégager de la poussière » [en parlant d'un chemin, etc.] ; sens actuel, août 1667, d'après Littré, 1869). Laisser échapper des poussières, en parlant de certaines étoffes sèches après leur mise au foulon.

poudrerie [pudrəri] n. f. (de *poudre* [v. ce mot] ; XV^e s., Fagniez, écrit *pouldrerie,* au sens de « marchandises qui se vendent en poudre [sucre, etc.] » ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, écrit *pouldrerie,* au sens de « poussière » ; écrit *poudrerie,* au sens 1, 1732, Richelet ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Fabrique de poudre à canon, de poudre de chasse, ou d'autres substances explo-

sives. || **2.** Au Canada, neige fraîche que le vent fait tourbillonner.

poudrerizé, e adj. V. POUDREDERIZÉ, E.

poudrette [pudrɛt] n. f. (dimin. de *poudre* [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *puldrete* [*poudrette,* XIII^e s.], au sens I [*faire (la) poudrette,* 1834, Baudrillart] ; sens 2, 1690, La Quintinie). **1.** Poussière extrêmement fine. || *Faire (la) poudrette,* en parlant des volatiles, secouer leur plumage dans la poussière du sol pour se débarrasser de leur vermine. || **2.** *Spécialem.* Engrais composé de matières fécales desséchées et réduites en poudre : *Mais ici, elle ne sent quelque chose que quand il se rencontre un dépôt de poudrette comme celui-ci !* (Balzac).

poudreuse [pudrøz] n. f. (de *poudrer ;* 1923, Larousse, aux sens 2-3 ; sens 1, 1930, Réau). **1.** Sucrier à couvercle percé de petits trous, et dans lequel on met du sucre en poudre. || **2.** Machine agricole servant à répandre de la poudre insecticide et fongicide. || **3.** Petit meuble de toilette servant aux femmes pour se poudrer : *Les meubles sont authentiques, sauf une poudreuse et le lit* (Romains).

• SYN. : **3** *coiffeuse.*

poudreux, euse [pudrø, -øz] adj. (de *poudre* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *puldrus* [*poudros,* milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes ; poudreus,* v. 1265, J. de Meung ; *poudreux,* XIV^e s.], au sens 2 ; sens 1, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 3, 1833, Balzac [pour un ouvrage, 1667, Boileau]). **1.** *Littér.* Réduit en poudre, en poussière : *Il se baissait pour examiner, soupeser, scruter la terre remuée fraîche... Il la pressurait, il la rendait toute poudreuse... Il se la faisait filtrer dans les doigts comme s'il voulait retenir de l'or...* (Céline). || **2.** Couvert de la poussière du sol : *Des hommes* [...] *débouchèrent par la route de Caen, poudreux, en sueur, dépenaillés* (Flaubert). *Dans les planches d'anatomie | Qui traînent sur ces quais poudreux | Où maint livre cadavéreux | Dort comme une antique momie* (Baudelaire). *Un été brûlant, haletant, attisé de toute ma colère, pille les jardins poudreux* (Duhamel). *Leur route a dû être longue, car leurs pieds sont poudreux* (Pagnol). || **3.** Se dit d'une chose, d'un lieu où la poussière s'est déposée à la suite d'un abandon prolongé : *Comme il faisait grand froid, dans ce réduit sombre, poudreux,* [...] *la reine Marie-Antoinette ne put réprimer un léger frisson* (Duhamel). || *Spécialem.* Se dit d'un ouvrage que la poussière recouvre parce que personne ne s'en sert : *Mon livre symbolique, | Poudreux, mais vierge encor, n'est plus qu'une relique* (Musset).

• SYN. : **1** *pulvérulent ;* **3** *poussiéreux.*

◆ **poudreuse** adj. et n. (1949, Larousse, comme adj., et 1948, Frison-Roche [p. 116], comme n. f.). *Neige poudreuse,* ou *poudreuse* n. f., neige franche, profonde et pulvérulente : *L'homme enfonçait jusqu'à mi-corps dans la poudreuse* (Frison-Roche).

poudrier [pudrije] n. m. (de *poudre* [v. ce mot] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *puldrier,* au sens de « poussière » ; XIII^e s., écrit *poudrier,* au sens de « tourbillon de poussière » ; sens 1, 1561, Isambert [XIV, 94], écrit *pouldrier* [*poudrier,* 1611, Cotgrave ; sens 2, 1963, Larousse [aussi « ingénieur du service des Poudres »] ; sens 3, 1570, Havard ; sens 4, 1932, Larousse). **1.** *Autref.* Artisan qui fabriquait des poudres à feu ; marchand qui les vendait. || **2.** *Auj.* Ouvrier employé dans une poudrerie. || Ingénieur du service des Poudres. || **3.** Petite boîte perforée qui contenait la poudre que l'on employait pour sécher l'encre avant l'emploi du buvard : *Et dans le poudrier vous trempiez votre plume* (Regnard). || **4.** Petite boîte contenant de la poudre pour le maquillage et, généralement, une houppette.

poudrière [pudrijɛr] n. f. (de *poudre* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *puldriere* [*poudriere,* v. 1190, Godefroy], au sens de « tourbillon, nuage de poussière » ; v. 1550, *Mémoires de François de Lorraine* [45], au sens de « lieu où on fabrique de la poudre à canon » ; sens 1, fin du XVIII^e s. ; sens 2, 1835, Raymond ; sens 3, 1788, Féraud ; sens 4, 1962, Robert). **1.** *Autref.* Boîte où l'on mettait la poudre pour sécher l'encre. || **2.** *Autref.* Boîte contenant la provision de poudre utilisée pour les armes à feu. || **3.** *Autref.* Magasin où l'on entreposait les explosifs et les munitions. || **4.** *Auj.* et *fig.* Région, lieu où règne une tension susceptible d'engendrer un conflit armé, un mouvement explosif : *La poudrière des Balkans. Ce campus universitaire est devenu une véritable poudrière.*

poudrin [pudrɛ̃] n. m. (de *poudre ;* fin du XII^e s., *Aliscans,* comme adj., au sens de « poussiéreux » ; comme n. m., au sens actuel, 1665, R. Breton). Sorte de pluie fine que font les lames en se brisant.

poudroiement [pudrwamɑ̃] n. m. (de *poudroyer ;* 1606, Crespin, au sens de « action de couvrir de poussière » ; sens 1, av. 1872, Th. Gautier ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** *Littér.* Effet de scintillement dû à l'éclairement par le soleil ou une vive lumière des grains de poussière en suspension dans l'air : *La voûte du ciel bleu s'enfonçait à l'horizon dans le poudroiement des plaines* (Flaubert). *Il y a sur ce champ un poudroiement de soleil, un tremblement de nature chauffée à outrance, curieux* (Huysmans). *Sur la droite, ondulait la ligne familière des collines, qui se succédaient, dans un poudroiement de soleil, jusqu'à l'horizon bleu foncé de la mer* (Martin du Gard). *Il régnait dans les hauteurs du ciel ce poudroiement gris des matins d'été les plus sûrs* (Romains). || **2.** *Par extens.* Multitude de petites choses que l'esprit distingue mal : *Tout un poudroiement infinitésimal, que le chef entrevoyait de loin avec inquiétude* (Romains).

poudroyant, e [pudrwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part, prés. de *poudroyer ;* av. 1872, Th. Gautier). Qui poudroie : *Parmi la lumière poudroyante du soir* [à Venise], *nous croisions les femmes les plus élégantes...* (Proust).

poudroyer [pudrwaje] v. tr. (de *poudre* [v. ce mot] ; 1377, Lanfranc, écrit *pouldroyer,* au sens de « couvrir [une plaie] de poudre » ; écrit *poudroyer,* au sens moderne, 1564, J. Thierry). [Conj. **2 a.**] *Vx* et *littér.* Couvrir de poudre ou de poussière : *Malgré le givre qui poudroyait les arbres, et le vent qui fouettait la flamme du gaz...* (France).

◆ v. intr. (début du XVI^e s., écrit *pouldroier,* au sens de « se réduire en poussière » ; écrit *poudroyer,* au sens 1, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 2, 1869, A. Daudet ; sens 3, 1865, *Revue des Deux Mondes,* I, 163 [en parlant de la lumière, du soleil, 1697, Ch. Perrault]). **1.** S'élever sous forme de poudre, de poussière : *Le sable poudroyait sous l'effet du vent.* || **2.** Être couvert d'une poussière que fait briller le soleil : *À perte de vue, la route de la Combe-aux-Fées poudroie sous le soleil du Midi* (Daudet). || **3.** Donner à l'œil l'impression d'une poudre brillante sous l'effet d'une lumière vive : *Supposons un bel espace de nature où tout verdoie, rougeoie, poudroie et chatoie en pleine liberté...* (Baudelaire). *Le sable se remit à poudroyer, et l'eau à papilloter sous l'intensité de la lumière* (Gautier). || *Littér.* En parlant de la lumière, du soleil, faire scintiller les grains de poussière en suspension dans l'air : *« Sœur, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? — Je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie »* (Ch. Perrault). *Les derniers rayons du soleil poudroyaient à travers les longues lignes de peupliers* (Balzac).

• SYN. : **3** *chatoyer, miroiter, papilloter, scintiller.*

1. pouf [puf] interj. (onomatop. ; 1458, Godefroy). Imite le bruit sourd de la chute d'un corps : *Paf ! l'un est sur le dos. Pouf ! l'autre est sur le ventre* (Richepin). *Pouf !, il est tombé.*

◆ n. m. (1648, Scarron). *Faire pouf,* tomber (dans le langage des enfants) : *Bébé a fait pouf !*

2. pouf [puf] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1775, Quicherat [597], au sens I, 2 ; sens I, 1, 1829, Boiste [« sorte de gros coussin reposant à même le sol... », 1913, Alain-Fournier] ; sens I, 3, 1^er mars 1872, *Revue des Deux Mondes,* p. 7 ; sens II, 1875, Larousse).

I. 1. Siège capitonné, circulaire et bas, entouré d'une frange ou d'un volant dissimulant les pieds. (V. Rem.). || Sorte de gros coussin reposant à même le sol et servant de siège : *Les uns, assis sur des poufs, feuilletaient des albums ouverts sur leurs genoux* (Alain-Fournier). || **2.** *Au-*

tref. Coiffure de femme très en vogue sous Louis XVI, élaborée en hauteur à partir de gaze dissimulée sous les cheveux, et ornée d'une multitude d'objets, bijoux, rubans, etc. ‖ **3.** *Vx.* Tournure qui faisait bouffer la jupe ou la robe par-derrière : *Une robe de soie noire, avec un « pouf »* (Barrès).

II. Marbre ou pierre qui, après avoir été travaillés, ne peuvent conserver leurs arêtes vives parce qu'ils sont d'une texture trop lâche et, par conséquent, sujets à se déliter.

◆ adj. invar. (1676, Félibien). Se dit d'un marbre ou d'une pierre qui sont d'une texture trop lâche pour conserver leurs arêtes vives quand on les travaille.

• REM. La graphie POUFF (av. 1850, Balzac) a été parfois employée : *Une sorte de boudoir* [...] *si encombré de fauteuils, de pouffs, de canapés, qu'on pouvait à peine y circuler* (Balzac).

pouffant, e [pufɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pouffer ;* av. 1896, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Se dit d'un rire que l'on ne peut réprimer, contenir : *Mon rire pouffant de petite fille* (Goncourt). ‖ **2.** *Par extens.* et *fam.* Qui fait pouffer de rire : *Il nous a raconté des histoires pouffantes. Qu'est-ce qu'elles avaient à rire tout le temps ? Elles se « tordaient », trouvaient toujours que les autres étaient « pouffants »* (Mauriac).

pouffement [pufmɑ̃] n. m. (de *pouffer ;* 1945, J. Romains). Le fait de pouffer (rare) : *Il* [M. Pouzols] *eut un petit pouffement de rire tout en rajustant son monocle* (Romains).

pouffer [pufe] v. intr. (de *pouf* 1 ; 1530, Palsgrave, au sens de « souffler » [en parlant du vent] ; sens I et 3, fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon ; sens 2, av. 1857, Musset). **1.** *Pouffer de rire,* ou simplem. *pouffer,* éclater d'un rire involontaire qu'on essaie de réprimer ou de cacher : *Florentine le prit par le bras et pouffa de rire en voyant les deux mines contrites de l'oncle et du neveu* (Balzac). *Des filles qui se détournent en pouffant, et des commis qui se poussent le coude en passant devant Adam et Ève* (Gide). ‖ **2.** Se moquer de : *L'univers entier poufferait-il de vous, c'est vous qui avez raison* (Montherlant). ‖ **3.** *Vx.* Se donner de grands airs : *Villars, à qui le Régent demanda son avis, pouffa, verbiagea...* (Saint-Simon).

• REM. On trouve parfois la forme pronominale SE POUFFER (fin du XIXᵉ s., A. Daudet) : *Le vieux parlait très haut d'une voix cassante, se pouffait d'un rire ironique, en regardant son fils qui lui montrait pourtant beaucoup de respect...* (Daudet).

pouffiasse [pufjas] n. f. (de *pouf* 1 ; 1875, Larousse, aux sens 1-2). **1.** *Pop.* Prostituée (vieilli) : *Si c'était une poule ordinaire ou une pouffiasse quelconque...* (Romains). ‖ **2.** Terme injurieux marquant le mépris pour la laideur empâtée et la tenue négligée d'une femme : *C'est malheureux, ça aussi, de se faire moucher par une pouffiasse* (Courteline). *Il avait à son bras une énorme pouffiasse, outrageusement décolletée...* (Gide).

• REM. On trouve aussi la graphie POUFIASSE (1934, Montherlant) : *M. de Coantré tremblait devant cette poufiasse à l'œil de poule...* (Montherlant).

pouh ! [pu] interj. (onomatop. ; av. 1850, Balzac). Exprime le mépris ou le dégoût : *Ell* [la Petite] *écarquille les yeux, remonte la peau de son front, souffle « pouh » de fatigue et s'essuie le nez d'un revers de main* (Colette). *Pouh ! Qu'est-ce que vous en feriez ?* (Benjamin).

pouic [pwik] pron. indéf. (origine incertaine ; 1827, Esnault, au sens de « rien » ; dans les loc. actuelles, 1895, Esnault). *Ne comprendre que pouic* (fam.), *ne piger que pouic* (pop.), *n'entraver que pouic* (arg.), ne rien comprendre : *Ils ne comprenaient que pouic aux spiritueux, comme à pas mal d'autres choses d'ailleurs* (Benoit).

pouillard [pujar] n. m. (de l'anc. n. m. *pouil* [v. POUILLOT] ; 5 juill. 1875, *Journ. officiel* [p. 4859], au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Jeune perdreau (jusqu'à la quatrième semaine) : *Il rappela les perdreaux : Pirrrrruit ! et fil le petit pouillard : Pirit ! Pirit ! et voilà que la volée lui répondit* (Chérau). *Dis à ta mère de seulement « saisir » les perdreaux ; ils sont tout jeunes, presque des pouillards* (La Varende). ‖ **2.** Jeune faisan (jusqu'à la quatrième semaine).

pouillé [puje] n. m. (du moyen franç. *pouille,* sorte de rente [1335, Godefroy], *pueille,* registre de comptes [1442, Godefroy], du lat. médiév. *polyptycum,* mêmes sens, mot tiré du n. neutre plur. du bas lat. *polyptycha,* registres, rôles, matricules [v. POLYPTYQUE] ; 1624, Peiresc [V, 40], écrit *poullier ;* 1690, Furetière, écrit *pouillié ; pouillé,* 1694, Acad.). État des bénéfices dépendant d'une cure, d'une abbaye, d'un diocèse, d'une province ou d'un royaume : *Sans doute il a consulté quelques pouillés* (Proust).

1. pouiller [puje] v. tr. (de *pooil, pouil,* formes anc. de *pou* [v. ce mot] ; XIIIᵉ s., *Roman de Renart,* écrit *pooillier ; pouiller,* 1530, Palsgrave [pronominalem., XIVᵉ s., *Moamin*]). *Vx.* Chercher des poux (on dit auj. ÉPOUILLER) : *Il ne se dépêcha point, pouilla ses vieux effets* (Chateaubriand) ; et pronominalem. : *Les oiseaux se rengorgeaient, se pouillaient* (Huysmans).

2. pouiller [puje] v. tr. (emploi fig. et plaisant de *pouiller* 1 ; 1636, Monet). *Vx.* Chanter pouilles à quelqu'un, lui adresser des reproches mêlés d'injures, l'insulter : *Le cardinal qui le pouillait comme un particulier quand il lui arrivait de trop le contredire...* (Saint-Simon).

pouillerie [pujri] n. f. (de *pouil,* forme anc. de *pou* [v. ce mot] ; v. 1354, *Modus,* écrit *poueillerie* et *poullerie* [*pouillerie,* XVIᵉ s.], au sens 3 ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 4, 1606, Nicot). **1.** *Vx.* Dans un hôpital, lieu où l'on mettait les guenilles des malades. ‖ **2.** *Par extens.* Lieu très malpropre. ‖ **3.** Ensemble de pouilleux : *Cette cour tient à la mosquée de Milianah ; c'est le refuge habituel de la pouillerie musulmane, on l'appelle la cour des pauvres* (Daudet). *La truanderie, la haute pouillerie croise, assise alentour* (Loti). *Encore une émigrante italienne, cette Isabella, une marchande de sorbets, de la pouillerie latine* (Arnoux). ‖ **4.** *Fig.* et *pop.* État d'extrême pauvreté, et, *par extens.,* saleté : *Le maître à penser des milliardaires de Gstaad n'était pas de ceux qui professent que la pouillerie est nécessaire à la haute vie de l'âme* (Matzneff). *Dans la boue, avec la pouillerie des fantassins* (Benoit).

• SYN. : **4** *dénuement, indigence, misère.*

pouilles [puj] n. f. pl. (déverbal de *pouiller* 2 ; 1574, Cosmopolite [II, 177], au sens 2 [*dire... — chanter...,* 1622, Sorel ; *chercher des pouilles à quelqu'un,* milieu du XXᵉ s.] ; sens 1, 1587, Cholières). **1.** *Vx.* Reproches assez injurieux : *C'est un plaisir de voir les pouilles que l'abbé d'Aubigna* [...] *prodigue à l'auteur de « Cinna »* (Voltaire). ‖ **2.** Littér. *Dire des pouilles* (vx), *chanter pouilles à quelqu'un,* lui adresser des reproches, l'insulter ou l'accabler de récriminations : *Afin* [...] *que vous me pardonniez toutes les pouilles que j'ai dites à votre majesté* (Voltaire). *Personne jusqu'à présent n'a songé à me chanter pouilles avec ces histoires* (Benoit). ‖ Auj. et fam. *Chercher des pouilles à quelqu'un,* lui chercher querelle, et, *par extens.,* l'insulter : *Est-ce qu'on cherche des pouilles aux morts ? C'est propre, toi, tu crois, de chercher des pouilles aux morts ?* (Anouilh).

• REM. On rencontrait, mais rarement, le terme au singulier (1697, Ch. Perrault) : *Il n'est point de pouille et d'injure | Que de dépit et de courroux | Elle ne dit au pauvre époux* (Perrault).

pouilleux, euse [pujø, -øz] n. et adj. (de *pooil, pouil,* formes anc. de *pou* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *poeilleus* [*pooilleus,* XIIIᵉ s., Tobler-Lommatzsch ; *pouilleux,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, 1587, Cholières). **1.** Qui est couvert de poux : *Une chevelure pouilleuse. Un mendiant pouilleux. Un pouilleux.* ‖ **2.** *Péjor.* Se dit d'une personne qui vit dans la plus extrême pauvreté, et, *par extens.,* dont la saleté révèle la misère : *Il ne voulait pas que s'ouvrît, pour les petits pouilleux* du pays, *la grille de son parc* (Pérochon). *Nous nous approchons de lui* [...], *traversant la pouilleuse foule qui encombre le couloir* (Gide).

● SYN. : 2 *clochard, déguenillé, gueux, miséreux, va-nu-pieds* (fam.).

◆ adj. (sens 1, 1931, Mac Orlan [« pauvre, stérile », 1226, Godefroy — *Champagne pouilleuse,* 1753, *Encyclopédie,* art. *Champagne*] ; sens 2, 1676, Félibien). **1.** Se dit d'un lieu qui dénote une misère extrême : *Un quartier pouilleux. J'apercevais le haut des arbres à la frondaison prisonnière et, de l'autre côté, les maisons de la rue de l'Ouest, toutes pouilleuses ainsi, par-derrière* (Duhamel). || *Spécialem.* Pauvre, stérile : *La Champagne pouilleuse.* || **2.** *Par anal.* Se dit d'un bois de construction qui, commençant à se gâter, se couvre de petites taches rouges et noires : *Ils connaissaient les trois maladies* [du bois] ; *la carie qui fait le bois pouilleux...* (La Varende).

● SYN. : **1** *misérable, pauvre.*

pouillot [pujo] n. m. (de l'anc. franç. *poil,* coq, poulet Iv. 1155, Wace], *pouil* [XIVe s.], lat. pop. **pullius,* mêmes sens, du lat. class. *pullus,* poulet [v. POULE I] ; fin du XIIe s., écrit *poillot,* au sens de « petit d'un oiseau » ; écrit *pouillot,* au sens actuel, 1770, Buffon). Petit passereau, voisin de la fauvette, au dos verdâtre et au ventre jaune.

pouilly [puji] n. m. (emploi comme n. communs de *Pouilly*[*-sur-Loire*] et de [*Solutré-*]*Pouilly,* communes de la Nièvre et de Saône-et-Loire dont les vignobles produisent des vins blancs réputés ; 1842, Mozin, au sens 2 [*pouilly fumé,* XXe s.] ; sens 1, 1903, Larousse). **1.** Nom donné au vin blanc sec produit, à partir du cépage chardonnay, en Saône-et-Loire, sur les communes de Fuissé, Solutré-Pouilly, Vergisson et Chaintré *(pouilly-fuissé).* || **2.** Nom donné à un vin blanc sec issu du chasselas et récolté, dans la Nièvre, à Pouilly-sur-Loire. || *Pouilly fumé,* vin produit dans cette même région, mais issu du cépage sauvignon.

poujadisme [puʒadism] n. m. (du n. de Pierre *Poujade,* homme politique français [né en 1920], qui fonda en 1954 l'Union de défense des commerçants et artisans de France ; 1956 [d'après P. Gilbert, p. 409], au sens 1 ; sens 2, 1965, Revel). **1.** Mouvement politique formé en 1954 par Pierre Poujade sur le principe de la défense des commerçants et artisans de France et sur une attitude de refus face à l'évolution économique, technologique, etc. || **2.** *Par extens.* et *péjor.* Attitude démagogique régressive.

poujadiste [puʒadist] adj. (de *poujadisme ;* 1963, Larousse). Relatif au poujadisme : *Les revendications poujadistes.*

◆ adj. et n. (1963, Larousse). Partisan du poujadisme : *Un candidat poujadiste aux élections. Le parti des poujadistes.*

poujongal [puʒɔ̃gal] n. m. (mot d'une langue de l'Inde ; 1903, Larousse). Riz cuit une première fois non décortiqué, et recuit ensuite, base de la nourriture des habitants de l'Inde.

poulaille [pulɑj] n. f. (de *poule* 1 ; v. 1268, E. Boileau, écrit *polaille,* au sens de « volaille » ; écrit *poulaille,* au sens actuel, 1342, J. Bruyant). *Dialect.* ou *littér.* Ensemble des volailles d'une basse-cour : *Elle était dans la première cour* [...], *qui jetait du grain à la poulaille* (Pourrat). *Alcide couchait là* [...], *tout près des pigeons et des poules* [...], *il gardait dans ses vêtements une chaude odeur de poulaille* (Gide).

poulailler [pulɑje] n. m. (de *poulaille* [v. ce mot] ; 1261, Fagniez, écrit *polaillier* [*poulaillier,* v. 1268, E. Boileau ; *poulailler,* 1559, Amyot], au sens I, 3 ; sens I, 1, 1389, *Registre criminel du Châtelet,* I, 148 [écrit *poulaillier ; poulailler,* 1564, J. Thierry] ; sens I, 2, 9 janv. 1767, Voltaire ; sens I, 4, 1798, Acad. [« vieille voiture », 1691, Regnard] ; sens II, 1, 1834, Landais ; sens II, 2, av. 1850, Balzac).

I. 1. Local, construction où sont abritées les volailles, et enclos y attenant : *Le renard n'est dangereux pour les poulaillers qu'au printemps, quand il nourrit sa famille* (France). || **2.** *Par anal.* Habitation exiguë et dépourvue de commodités. (Vieilli.) || **3.** *Vx* ou *dialect.* Marchand d'œufs et de volailles. || **4.** *Vx.* Voiture du marchand d'œufs et de volailles. || *Par extens.* Vieille voiture : *On m'a dit qu'il était arrivé par le poulailler du Maine* (Regnard).

II. 1. Dans un théâtre, la galerie la plus élevée, où se trouvent les places les moins chères : *Je ne m'accorde plus que des places de poulailler, connaissant mon trop peu de patience au théâtre...* (Gide). || **2.** Les spectateurs qui occupent ces places : *Je leur prédisais l'enthousiasme de la foule, tous les airs* [de Carmen] *bissés par le poulailler en délire !* (Mauriac).

● SYN. : **I, 2** *baraque* (fam.), *bicoque* (fam.), *cahute, clapier* (fam.) ; **3** *volailler* ou *vollailleux* (régional). || **II, 1** et **2** *paradis.*

poulain [pulɛ̃] n. m. (bas lat. *pullamen, -minis,* petit d'un animal, du lat. class. *pullus,* même sens [v. POULE 1] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *pulain* [*poulain,* v. 1165, Gautier d'Arras], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1932, Larousse ; sens I, 3, 1898, Esnault [en sport ; dans d'autres domaines, 1962, Robert] ; sens II, 1, XIIIe s., ToblerLommatzsch ; sens II, 2, 1694, Th. Corneille).

I. 1. Jeune cheval, mâle ou femelle, âgé de moins de dix-huit mois. || **2.** Peau de cet animal préparée pour en faire de la fourrure (plate, moirée et à poil ras) : *J'ai acheté à Cologne* [...] *une veste en poulain blanc pour Luce* (Bastide). || **3.** *Fig.* Débutant qui est aidé dans sa carrière par un personnage influent : *Le professeur X voudrait voir confier le nouveau poste à un de ses poulains. Ce manager a organisé un combat de boxe pour son nouveau poulain.*

II. 1. Appareil de manutention formé de deux madriers réunis par des entretoises courbes, qui sert à faire glisser les tonneaux. || **2.** Arc-boutant placé sous l'étambot d'un navire en construction pour éviter qu'il ne glisse.

● REM. Au sens II, 2, on écrit aussi POULIN.

poulaine [pulɛn] n. f. (fém. de l'anc. n. et adj. *Polain,* Polonais [v. 1360, Froissart], dér. de *Pologne,* n. géogr. [les chaussures à longues pointes recourbées passant pour être d'origine polonaise] ; v. 1354, *Modus,* au sens de « pointe effilée de certains souliers » ; sens 1, 1365, Prost, I, n° 515 [*souliers à la poulaine ; poulaine,* n. f., 1690, Furetière] ; sens 2-3 [par analogie de forme], 1573, Du Puys [écrit *polaine ; poulaine,* 1643, G. Fournier]). **1.** *Souliers à la poulaine,* ou simplem. *poulaines,* chaussures à longues pointes recourbées, d'origine polonaise, à la mode aux XIVe-XVe s. : *Leurs doigts pointus, retroussés comme des souliers à la poulaine* (Flaubert). || **2.** Terme de marine désignant l'extrême avant d'un navire : *Le mât de misaine s'effondre tout de suite, arrachant le coltis et la poulaine...* (La Varende). || **3.** Emplacement, à l'extrême avant d'un navire, où l'équipage peut laver son linge et où se trouvent les cabinets d'aisances : *Yves et Barrada sortirent* [...], *poussant Le Hir* [...] *afin de le conduire à la poulaine et de lui faire laver les mains* (Loti).

poularde [pulard] n. f. (de *poule* 1 ; 1562, Godefroy, écrit *pollarde ; poularde,* 1660, Oudin). Jeune poule que l'on a engraissée (elle pèse entre 2 kg et 2,5 kg) : *Manger une poularde aux morilles.*

poulbot [pulbo] n. m. (emploi comme n. commun du n. du dessinateur français Francisque *Poulbot* [1879-1946] ; début du XXe s.). Enfant de Montmartre, popularisé avec humour par Poulbot.

1. poule [pul] n. f. (lat. *pulla,* poule, fém. de *pullus,* petit d'un animal, poulet, et, comme terme de caresse, « mignon », emploi substantivé de l'adj. *pullus,* tout petit [*poule* a supplanté l'anc. n. f. *geline* — v. ce mot] ; XIIIe s., La Curne, au sens I, 1 [*chair de poule* et *peau de poule,* 1762, Acad. — aussi au fig. ; *se coucher comme les poules,* 1863, Littré, art. *coucher ; la poule ne doit pas chanter devant le coq,* 1672, Molière ; *poule mouillée,* 1648, Scarron ; *pouvoir mettre la poule au pot,* fin du XVIIIe s., d'après Littré, 1869, art. *pot ; être comme une poule qui a couvé des œufs de cane,* 1875, Larousse ; *cul de poule,* « sorte de moue... », 1660, Oudin ; *la poule aux œufs d'or,* 1835, Acad. — *tuer la poule aux œufs d'or,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 2, début du XVIe s, [*poule de bruyère,* 1776, Valmont de Bomare ; *poule faisane,* 1762, Acad.

— d'abord ...*faisande,* 1694, Acad. ; *poule d'Inde,* 1542, Rabelais] ; sens I, 3, 1690, Furetière, art. *pintade* [*poule d'Afrique ; poule de Numidie, de Guinée,* 1555, Belon ; *poule de Carthage,* 15 oct. 1872, *Journ. officiel,* p. 6384 ; *poule peinte,* 1963, Larousse ; *poule des bois,* début du XVIe s. ; *poule des coudriers,* 1834, Baudrillart ; *poule d'eau,* 1530, Palsgrave, 287 ; *poule de neige, poule sultane,* 1768, Valmont de Bomare ; *poule de Pharaon,* 1690, Furetière, art. *pintade ; pigeon poule,* 1963, Larousse] ; sens II, 1, 1228, *Roman du Comte de Poitiers* [écrit *pole ; poule,* av. 1725, Dancourt] ; sens II, 2, 1923, Larousse ; sens II, 3, 1867, Delvau).

I. 1. Femelle du coq, volatile de basse-cour, élevée pour sa chair et pour ses œufs : *La poule glousse, caquette. Les poules picorent les grains que la fermière leur jette. Manger une poule au pot. Avec vos quinze cents poules cela fait plus de vingt mille œufs, si le ne m'abuse* (Troyat). *Il* [Georges] *ne vit pas de poules derrière le grillage, ou peut-être étaient-elles déjà couchées puisqu'on dit qu'elles le font avec le soleil...* (Simon). || *Chair de poule,* ou (vx) *peau de poule,* aspect granuleux que prend la peau sous l'effet du froid ou de la peur, analogue à celui d'une poule déplumée. || Fig. *Avoir, donner la chair* ou (vx) *la peau de poule,* avoir, donner des frissons (dus au froid ou à la peur) : *Rien que d'apercevoir cet homme de loin dans la rue lui donnait la chair de poule* (Stendhal). *Je ne sais pas si c'est le froid mais j'en ai la chair de poule* (Giono). *N'y a-t-il pas de quoi avoir la peau de poule rien que d'y songer ?* (Gautier). || *Lait de poule,* v. LAIT. || Fam. *Se coucher comme (avec) les poules,* se mettre au lit de très bonne heure. || Fig. et vx. *La poule ne doit pas chanter devant le coq* (proverbe cité par Molière dans *les Femmes savantes* [V, III]), la femme ne doit pas faire la loi dans le ménage. || Fig. *Plumer la poule sans la faire crier,* v. PLUMER I. || Fig. *Poule mouillée,* personne qui manque de courage, d'énergie : *Allons donc, Monseigneur, vous êtes une poule mouillée* (Vigny). *Mon grand-père s'agaçait de ma longue chevelure : « C'est un garçon, disait-il à ma mère, tu vas en faire une fille ; je ne veux pas que mon petit-fils devienne une poule mouillée ! »* (Sartre). || Vx. *Pouvoir mettre la poule au pot,* avoir une aisance suffisante (allusion au propos prêté à Henri IV : « Je veux que chaque laboureur de mon royaume puisse mettre la poule au pot le dimanche »). || Fam. *Être comme une poule qui a couvé des œufs de cane,* être ébahi au suprême degré. || Fam. *Bouche en cul de poule,* sorte de moue faite en avançant et en pressant les lèvres : *Mais elles* [les petites filles] *pouffaient lorsqu'Yves et José singeaient les chanteuses, à l'église autour de l'harmonium, avec leur bouche en cul de poule* (Mauriac). || *La poule aux œufs d'or,* source de richesses ou de bénéfices sans fin. || *Tuer la poule aux œufs d'or,* détruire, par un désir immodéré de gains immédiats, les bénéfices ou les richesses à venir (allusion à une fable de La Fontaine). || *Mère poule,* v. MÈRE 1. || **2.** *Par extens.* Nom donné aux femelles de divers gallinacés. || *Poule de bruyère,* femelle du coq de bruyère. || *Poule faisane,* femelle du faisan. || *Poule d'inde,* femelle du dindon. || **3.** *Par extens.* Nom donné à diverses espèces d'oiseaux ou de volatiles. || *Poule d'Afrique, de Numidie, de Carthage, de Guinée, poule peinte,* noms donnés parfois à la *pintade.* || *Poule des bois, poule des coudriers,* la gelinotte. || *Poule d'eau,* oiseau échassier vivant près des eaux : *Le matin, don Cesare était allé chasser la poule d'eau dans le marais.* [...] *Quand l'oiseau se lève d'entre les roseaux, il tire au jugé...* (Vailland). || *Poule de neige,* le lagopède des Alpes. || *Poule de Pharaon,* la pintade, le porphyrion. || *Poule sultane,* le porphyrion. || *Pigeon poule,* type de pigeon dont la conformation, l'attitude et les allures rappellent celles des poules.

II. 1. *Fam.* Terme affectueux adressé à une jeune fille ou à une jeune femme : *Ah ! l'heureux changement ! Adieu, ma poule* (Dancourt). || **2.** *Pop.* La femme ou, plus souvent, la maîtresse d'un homme : *Il avait peur qu'il ne dégote une poule au Maroc* (Romains). *Tiens, petit salaud, ça t'apprendra à embrasser les poules des autres !* (Anouilh). || **3.** *Pop.* Femme facile ; prostituée : *Le niveau de tes conquêtes habituelles, bonniches de Montparnasse et poules du quartier* (L. Descaves). *Rachel marchant à quelques pas de nous, fut reconnue et interpellée par de vulgaires « poules » comme elle était, et qui d'abord la croyant seule, lui crièrent : « Tiens, Rachel, tu montes avec nous »* (Proust). *Il fit la rencontre rue Tronchet d'une poule, qui accepta de l'accompagner à un hôtel rue de Castellane* (Montherlant).

2. poule [pul] n. f. (de *poule* 1, probablem. par comparaison du réceptacle des enjeux avec le pondoir où les poules viennent déposer leurs œufs ; 1665, *ZFSL* [LXII, 36], au sens I [« partie où tous les joueurs mettent une somme... », 1740, Acad.] ; sens 2, 1869, Littré [aussi *poule d'essai* et *poule des produits*] ; sens 3, 1903, Larousse). **1.** Dans certains jeux (billard, cartes, etc.), mise de chacun des joueurs récoltée par celui qui gagne. || *Par extens.* Partie où tous les joueurs mettent une somme, le gagnant récoltant la masse des enjeux : *Ce soir-là, il y avait poule et concours pour une queue d'honneur au billard Charpentier* (Stendhal). *Le café était plein de monde ; c'était jour de poule au billard* (Daudet). || **2.** Au turf, mise totale d'un certain nombre de parieurs. || *Poule d'essai,* première course des poulains et pouliches de trois ans. || *Poule des produits,* course pour poulains et pouliches de trois ans, engagés avant leur naissance par le propriétaire. || **3.** En sports, combinaison de matches dans lesquels chaque joueur ou chaque équipe rencontre tous les autres : *Disputer la poule finale en escrime. Les trois premiers de chaque poule sont qualifiés pour la phase finale du championnat de rugby.*

1. poulet [pulɛ] n. m. (de *poule* 1 ; début du XIIIe s., *Guillaume de Dole,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIIIe s., Beaumanoir [*poulet de grain,* milieu du XVIIe s. ; *poulet reine,* 1963, Larousse ; *poulet aux hormones,* milieu du XXe s.] ; sens 3, 1552, Rabelais [*poulet d'Inde ; poulet des bois,* 1845, Bescherelle] ; sens 4, 1592, Montaigne [*poullaict,* « missive », 1556, Picot] ; sens 5, 1911, Esnault). **1.** Petit d'une poule : *Le poulet piaule.* || **2.** Poule ou coq non encore adulte et destiné à la consommation : *Un poulet de Bresse. Vider un poulet. Manger du poulet rôti. J'ai mis* [dans le paquet] *deux ailes de poulet, dit Odette, et un peu de gelée* (Sartre). || *Poulet de grain,* volaille de 600 à 900 g. || *Poulet reine,* volaille de 1 000 à 1 800 g. || Fam. *Poulet aux hormones,* poulet engraissé intensivement et artificiellement à l'aide d'hormones de synthèse, pratique interdite depuis 1959. || **3.** Nom donné à diverses espèces d'oiseaux. || *Poulet d'Inde,* dindonneau. || *Poulet de bois,* nom usuel de la *huppe.* || **4.** *Fig.* Billet galant : *Il m'écrit des poulets, me conte des fredaines, | Me donne des rubans, des nœuds et des mitaines* (Musset). || **5.** *Pop.* Policier : *Déjà les « poulets » travaillent, dans la banlieue. On a perquisitionné au « Drapeau rouge », paraît-il...* (Martin du Gard). *Boris repéra du coin de l'œil un monsieur à moustache rouge qui rôdait souvent dans les parages et qu'il soupçonnait d'être un poulet* (Sartre).

2. poulet, ette [pulɛ, -ɛt] n. (de *poule* 1 ; 1622, Sorel). *Fam.* Terme affectueux adressé à un jeune garçon, à une jeune fille ou à une jeune femme : [Fraulein à Guillaume :] *Va t'amuser dehors, va mon poulet, va ma cocotte...* (Mauriac). *Je compte sur toi, poulette, pour ramener Monsieur à de meilleurs sentiments* (Benoit).

poulette [pulɛt] n. f. (de *poule* 1 ; début du XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *polete* [*poulette,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 ; sens 2, 1679, Mme de Sévigné ; sens 3, 1823, Boiste). **1.** Jeune poule, principalement élevée pour la ponte. || **2.** *Fam.* Jeune fille, jeune femme : *Les autres poulettes de la ville ne seraient pas là pour lui monter le bourrichon* (Lichtenberger). || **3.** *À la poulette,* se dit d'un mode de préparation culinaire à base d'abats mouillés d'une sauce veloutée, liée aux jaunes d'œufs, au beurre et au vinaigre.

pouliage [puljaʒ] n. m. (de *poulie ;* 1848, Jal). Ensemble des poulies d'un navire.

pouliche [puliʃ] n. f. (de *poulain,* avec une finale probablem. due à l'influence de *geniche,* forme normanno-picarde correspondant au franç. *génisse* ; av. 1589, J. A. de Baïf, au sens 1 ; sens 2, 1901, Esnault). **1.** Jument âgée de moins de trois ans. || **2.** *Pop.* Jeune femme fringante : *Rolande est une belle pouliche aussi* (Maurois).

poulie [puli] n. f. (bas gr. **polidia,* plur. [pris pour un fém. sing.] du n. neutre **polidion,* poulie, dér. du gr. class. *polos,* pivot ; v. 1130, *Eneas,* écrit *polie* [*poulie,* v. 1165, Gautier d'Arras], au sens 1 [*poulie fixe,* 1869, Littré ; *poulie folle,* 1875, Larousse ; *poulie multiple,* 1903, Larousse] ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, 1883, Loti ; sens 5, 1963, Larousse [*poulie,* « organe suspenseur, en anatomie », 1690, Furetière]). **1.** Roue portée par un axe, et dont la jante est aménagée pour recevoir un lien flexible (câble, cordage, courroie, chaîne, etc.), l'ensemble permettant de faciliter le levage d'un fardeau ou de rendre plus aisé un effort de traction : *Tout en haut la girouette du grenier, la poulie pour hisser les meules et quelques touffes de foin brun qui dépassent* (Daudet). || *Poulie fixe,* poulie qui, calée sur son axe, tourne avec lui, || *Poulie folle,* poulie qui, tournant librement autour de son axe, n'est pas entraînée dans le mouvement de rotation de celui-ci et ne communique à aucun organe le mouvement qu'elle reçoit. || *Poulie multiple,* assemblage de plusieurs poulies de même diamètre en un seul système. || **2.** *Poulie étagée,* organe de transmission composé de plusieurs poulies accolées de diamètres différents. || **3.** *Poulie de tension,* sur un engin chenillé, poulie folle qui assure la mise en place et la tension de la chenille. || **4.** Sur un bateau à voile, corps en bois ou en métal dans lequel sont pratiquées une ou plusieurs mortaises pour recevoir autant de réas dont le pourtour est creusé pour supporter le cordage : *L'ensemble d'une ou de plusieurs poulies et d'un garant forme un appareil, ou palan.* || **5.** *Poulie astragalienne,* en anatomie, nom donné à la face supérieure de l'astragale, en raison de sa forme.

poulieur [puljœr] n. m. (de *poulie* ; 1671, Seigneiay). Fabricant ou marchand de poulies.

poulin n. m. V. POULAIN.

pouliner [puline] v. intr. (de *poulain* [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au part. passé fém., écrit *pulainee,* au sens de « qui a nouvellement mis bas » [en parlant d'une jument] ; à l'infin., écrit *pouliner,* au sens actuel, milieu du XIVe s.). Mettre bas, en parlant d'une jument.

poulinière [pulinjɛr] adj. et n. f. (de *poulain* ; 1651, Scarron [*jument poulinière* ; *poulinière,* n. f., 1845, Bescherelle]). *Jument poulinière,* ou *poulinière* n. f., jument destinée à la reproduction.

1. pouliot [puljo] n. m. (mot issu, par changement de suff., de l'anc. franç. *poliol,* même sens [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], lui-même issu, par divers intermédiaires non attestés, du lat. pop. **pūleium,* altér. du lat. class. *pūleium,* pouliot ; 1437, Nève [180], écrit *polliot* ; 1530, Palsgrave [253], écrit *poulliot* ; *pouliot,* 1538, R. Estienne). Espèce de menthe à saveur forte et pénétrante, utilisée comme stimulant, et parfois, en cuisine, comme condiment.

2. pouliot [puljo] n. m. (de *poulie* ; 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen,* au sens de « rouet de poulie » ; sens actuel, 1877, Littré). Petit treuil horizontal placé à l'arrière d'une charrette et qui permet de tendre la corde liant le chargement.

pouliste [pulist] n. (de *poule* 2 ; 1907, Larousse). Sportif qui participe à des poules à l'épée ou au pistolet.

poulot, otte [pulo, -ɔt] n. (dimin. de *poule* 1 ; 1719, d'après Trévoux, 1743). *Pop.* Terme affectueux adressé à un enfant ou, par ironie, à un adulte qu'on affecte de traiter comme un enfant : *Voyons, mon poulot, reprenait-elle ; sois raisonnable...* (Gide).

poulotter [pulɔte] v. tr. (de *poulot* ; 1879, Huysmans). Choyer, entourer quelqu'un de soins (vieilli) : *Non, non, poulotte-le, mon ange, dorlote-le...* (Huysmans).

poulpe [pulp] n. m. (altér. du provenç. *pourpre, poupre,* même sens, lat. *polypus,* polype [zoophyte] — v. POLYPE ; 1546, Rabelais). Céphalopode dont la tête est entourée de huit longs tentacules égaux munis de ventouses.

● SYN. : *pieuvre.*

pouls [pu] n. m. (lat. *pulsus,* impulsion, ébranlement, heurt, choc [et, à basse époque, « pouls »], de *pulsum,* supin de *pellere,* mettre en mouvement, pousser ; v. 1155, Wace, écrit *pulz* [*pous,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *poulx* — avec un *-l-* dû à l'influence du mot lat. —, XIIIe s., *Apollonius* ; *pouls,* 1549, R. Estienne], au sens 1 [*prendre le pouls à quelqu'un,* 1932, Larousse — d'abord *tâter le pouls...,* XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *taster le pous...*] ; sens 2, 1931, Larousse, art. *lent* [*pouls veineux,* 1869, Littré] ; sens 3, 1617, A. d'Aubigné [aussi ... *tâter le pouls de quelqu'un...*]). **1.** *Pouls artériel,* ou simplem. *pouls,* battement dû aux variations de pression du sang produites par chaque contraction cardiaque, et qui se perçoit, en exerçant avec le doigt une pression plus ou moins forte sur l'artère radiale située à la face interne du poignet, par une sensation de soulèvement intermittent : *Je revins pour sentir son pouls, plus menu, plus furtif que tout à l'heure. Elle ne respirait que par à-coups* (Céline). *Votre pouls bat à un rythme tout à fait régulier* (Ionesco). *Un pouls normal de 72 pulsations par minute.* || *Prendre le pouls de quelqu'un,* compter le nombre de battements par minute : *M. William cette fois se lève, s'approche de Clo et lui prend le pouls* (Adamov). || **2.** *Pouls lent permanent,* affection cardiaque dans laquelle le pouls ne s'accélère pas aux efforts ni sous l'influence de ses accélérateurs physiologiques. || *Pouls veineux,* affection dans laquelle la veine jugulaire externe se soulève à chaque systole ventriculaire du fait du reflux du sang veineux dans les veines caves. || **3.** *Fig.* Ce qui permet de juger de l'état de quelque chose : *J'insiste sur le prix des monnaies, c'est le pouls d'un État* (Voltaire). *Mais à Londres on a le doigt, jour et nuit, sur le pouls du monde qui bat* (Claudel). || *Prendre, tâter le pouls de quelqu'un, de quelque chose,* sonder les dispositions de quelqu'un au sujet de quelque chose, s'enquérir de l'état d'une situation : *Avant de se lancer dans cette nouvelle fabrication, il serait bon de prendre le pouls de notre clientèle habituelle. Chaque samedi, presque tous* [les parlementaires], *comme Antée devait toucher la terre, doivent aller tâter le pouls de leur circonscription* (Mauriac).

poult-de-soie n. m. V. POU-DE-SOIE.

poumon [pumɔ̃] n. m. (lat. *pulmonem,* accus. de *pulmo, -monis,* poumon ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pulmun* [*pomon,* v. 1155, Wace ; *poumon,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens 1 [*respirer à pleins poumons,* 1875, Larousse ; *cracher ses poumons,* 1694, Acad.] ; sens 2, 1690, Furetière [*crier à pleins poumons,* 1875, Larousse — *...de tous ses poumons,* av. 1870, A. Dumas ; *user ses poumons,* 1690, Furetière — *s'user les poumons,* 1875, Larousse ; *perdre son poumon,* 1671, Mme de Sévigné] ; sens 3, 1949, Larousse). **1.** Organe pair de la respiration, contenu dans la cavité thoracique et où se font les échanges gazeux entre l'organisme et le milieu extérieur : *Le poumon droit et le poumon gauche sont séparés par le médiastin. Chaque poumon, entouré de la plèvre, est constitué par un grand nombre d'alvéoles. À chaque coup, il fallait qu'elle parte au moins deux ou trois semaines, non seulement pour sa maladie, mais aussi pour ses poumons. Elle avait craché du sang...* (Céline). || *Respirer à pleins poumons,* respirer largement. || Pop. *Cracher ses poumons,* en parlant d'un tuberculeux pulmonaire, avoir une expectoration abondante. || **2.** *Par extens.* La voix considérée du point de vue de sa force : *Avoir du poumon.* || *Crier à pleins poumons, de tous ses poumons,* crier de toutes ses forces. || *User ses poumons, s'user les poumons,* se fatiguer inutilement en paroles ou en cris. || Class. *Perdre son poumon,* se fatiguer à parler : *Ne m'empêchez donc point, et ne perdons pas notre temps et notre poumon* (Sévigné). || **3.** *Poumon d'acier,* ou *poumon artificiel,* appareil constitué par une coque

étanche d'où sort seule la tête du malade atteint d'une déficience des nerfs moteurs respiratoires, à laquelle remédie une pompe qui oblige les poumons à se gonfler et à se dégonfler au rythme de la respiration normale.

pound [pawnd] n. f. (mot angl. de même sens ; 1765, Bonnaffé). Unité fondamentale britannique de mesure de masse. (Le nom français correspondant est la LIVRE.)

1. poupard [pupar] n. m. (du radical de *poupée ;* v. 1220, Coincy, écrit *poupart* [*poupard,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Bébé gros et gras, au visage joufflu, éclatant de santé : *Il n'est pas de rêve, quelque idéal qu'il soit, qu'on ne retrouve avec un poupard glouton suspendu au sein* (Baudelaire). *Un gros garçon blanc et rose, un magnifique poupard allemand* (Fabre). || **2.** *Par extens.* et *fam.* Personne au visage joufflu comme celui d'un bébé. || **3.** *Par anal.* Poupée de son ou d'une autre matière, figurant un bébé joufflu emmailloté : *Je n'imaginais pas sans doute qu'il en sortirait du son, comme du ventre crevé d'un poupard* (Gautier).
● SYN. : **1** *poupon.*

2. poupard, e [pupar, -ard] adj. (emploi adjectivé de *poupard* 1 ; v. 1840, Ch. de Bernard). Se dit d'un bébé ou d'une personne qui a le visage joufflu, rebondi.

poupart [pupar] n. m. (var. graphique de *poupard* 1 [v. ce mot] ; 1752, Trévoux). Gros crabe d'un brun rosé, que l'on appelle aussi TOURTEAU.

poupe [pup] n. f. (lat. *puppis,* arrière d'un vaisseau ; milieu du XIII^e s., écrit *pope* [*poupe,* XIV^e s.], au sens 1 [...*vent en/de poupe,* 1549, R. Estienne ; *échelle de poupe,* 1736, Aubin ; ...*beaupré sur poupe,* 1690, Furetière, art. *beaupré ; pavillon de poupe,* 1903, Laroussel ; sens 2, XV^e s., Basselin). **1.** Arrière d'un navire (opposé à la *proue*). || *Avoir vent de poupe,* être vent arrière. || *Échelle de poupe,* échelle de corde fixée à l'arrière. || *Naviguer beaupré sur poupe,* naviguer dans les eaux d'un autre navire. || *Pavillon de poupe,* pavillon national hissé à l'arrière d'un navire. || **2.** Fig. *Avoir le vent en poupe,* en parlant d'une personne, être dans une période favorable pour faire fortune, réussir ; être en faveur auprès de certaines gens.

poupée [pupe] n. f. (mot issu, par divers intermédiaires non attestés, du lat. pop. **pŭppa,* altér. expressive du lat. class. *pūpa,* petite fille, poupée, fém. de *pūpus,* petit garçon ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *popede* [*poupée,* 1396, La Curnel, au sens II, 3 ; sens I, 1, v. 1265, J. de Meung [écrit *poupée*] ; sens I, 2, 1640, Oudin [péjor., v. 1360, Froissart ; « femme dont l'aspect aguiche les hommes en quête d'aventures », 1834, Landais] ; sens I, 3, 1396, La Curne ; sens I, 4, 1834, Balzac ; sens II, 1, 1676, Félibien ; sens II, 2, 1962, Robert ; sens II, 4, 1690, Furetière).

I. 1. Figurine humaine en porcelaine, en caoutchouc, en Celluloïd, etc., articulée ou non, et qui sert de jouet aux enfants, d'ornement décoratif, etc. : *La petite fille joue à la poupée, avec sa poupée. Une poupée qui parle et marche. Une collection de poupées en costumes régionaux.* || **2.** *Fig.* Enfant, jeune fille ou jeune femme de petite taille, à l'aspect mignon et frêle. || *Péjor.* Jeune fille ou jeune femme coquettement coiffée, maquillée et habillée, mais futile et un peu sotte : *C'est une mince poupée qui ne fait rien qu'à sa guise* (Musset). [Agnès à Marc :] *M^me Ravena est la petite poupée bourgeoise dans toute son horreur* (Romains). || *Pop.* Femme dont l'aspect aguiche les hommes en quête d'aventures : *T'as pas envie de rigoler ? demanda Maurice* [à gros Louis]. *Ça te dit rien les belles poupées ?* (Sartre). || **3.** Mannequin sur lequel les modistes et les tailleurs essaient des chapeaux ou des vêtements. || **4.** Figurine qui sert de but au tir : *« Connaissez-vous l'escrime ? — Oui, je tire l'épée. — Et pour le pistolet, vous tuez la poupée n'est-ce pas ? »* (Musset).

II. 1. Pièce d'un tour qui supporte l'objet à travailler et lui transmet son mouvement de rotation. || **2.** Partie du cigare tel qu'il se présente avant la pose de la cape. || **3.** Paquet d'étoupe ou de filasse dont on garnit une quenouille. || **4.** *Fam.* Pansement entourant un doigt malade ou blessé : *Il* [...] *fondit sur mon doigt et le mordit. Le sang coula. M^me Laroque* [...] *ne rassura et ne mit une poupée au doigt* (France). *Se faire une poupée avec un mouchoir.*

◆ **poupées** n. f. pl. (1903, Larousse). *Poupées du lœss,* concrétions calcaires ayant parfois la forme de petites poupées, que l'on rencontre très fréquemment dans le lœss.

poupelin [puplɛ̃] n. m. (du radical de *poupée ;* v. 1220, Coincy, écrit *popelin,* au sens de « petit enfant » ; écrit *poupelin,* au sens actuel, XV^e s., Godefroy). Gâteau cuit au four et trempé tout chaud dans du beurre fondu.

poupin, e [pupɛ̃, -in] adj. (du radical de *poupée ;* v. 1210, Tobler-Lommatzsch [III, 1251, comme n. f., écrit *popine,* au sens de « poupée » ; fin du XV^e s., Molinet, comme adj., écrit *popin* [*poupin,* v. 1530, C. Marot], au sens de « joli, mignon » ; sens actuel, 1636, Monet [écrit *popin ; poupin,* 1690, Furetière]). Se dit d'un visage qui évoque celui d'une poupée, par son teint ou sa rondeur : *Sans son nez magistral et superlatif, il eût été poupin* (Balzac). *Mais eux aussi, la vieillesse ne les avait pas mûris et, même s'il s'entourait d'un premier cercle de rides et d'un arc de cheveux blancs, leur même visage poupin gardait l'enjouement de la dix-huitième année* (Proust). *Il a vingt-six ans, le visage ouvert, coloré, presque poupin* (Duhamel).

◆ n. (XV^e s., écrit *popine* [au fém.] ; *poupin, poupine,* XVI^e s., Godefroy). *Vx* ou *littér.* Personne au visage poupin : *À côté d'elles, les Parques sont des poupines* (Gautier).

poupon, onne [pupɔ̃, -ɔn] n. (du radical de *poupée ;* 1534, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1661, Molière). **1.** Bébé encore au berceau : *À ce moment, Risler a pris le poupon dans ses bras, tout ce joli fardeau d'étoffes blanches et de rubans clairs, et cherche à le faire rire et gazouiller avec des gentillesses, des mines de grand-père* (Daudet). || **2.** *Vx.* Terme d'affection adressé à une jeune femme ou à une jeune fille : *Ma pauvre fanfan, pouponne de mon âme* (Molière).
● SYN. : **1** *poupard.*

pouponner [pupɔne] v. intr. (de *poupon ;* 1903, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1929, Dabit). **1.** *Fam.* S'occuper assidûment d'un nourrisson : *Plutôt que de travailler à l'extérieur, elle a préféré rester chez elle à pouponner.* || **2.** *Fam.* En parlant d'une femme, être souvent enceinte : *Quatre enfants en six ans ! Cette malheureuse femme a passé ses plus belles années à pouponner.*

pouponnière [pupɔnjɛr] n. f. (de *poupon ;* 8 juin 1873, *Journ. officiel* [p. 3662], au sens de « salle destinée aux poupons, dans les crèches » ; sens actuel, 1923, Larousse). Établissement où sont gardés les tout jeunes enfants.

poupoule [pupul] n. f. (de *poule* 1, avec réduplication expressive de la première syllabe ; 1867, Delvau). *Pop.* Terme affectueux adressé à une jeune femme (vieilli) : *Maintenant embrasse-moi, poupoule* (Huysmans).

pour [pur] prép. (bas lat. *por,* mot issu, par métathèse consonantique, du lat. class. *pro,* devant, en faveur de, à la place de, au lieu de, en tant que, en échange de, en proportion de, en vertu de, en raison de ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *pro* [*por,* fin du IX^e s. ; *pour,* XIII^e s.], au sens de « en considération de [l'amour qu'on doit à Dieu] » ; sens I, 1, fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie* [« en réponse... à », 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [« au prix de... », v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *pour rien,* 1869, Littré ; *acheter... pour tel prix d'une denrée et en avoir pour telle somme,* 1690, Furetière ; *en être pour,* 1713, Hamilton] ; sens I, 3, v. 1200, *Poème moral ;* sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland* [*pour Dieu...,* v. 1050, *Vie de saint Alexis* — écrit *por Deu*] ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 6, fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume* [*pour sûr,* 1665, La Fontaine ; *pour de bon,* 1863, Littré, art. *bon ; pour de vrai,* 1876, Larousse, art. *vrai — pur veir,* même sens, v. 1155, Wace] ; sens I, 7, 1644, Livet [avec

ellipse de *pas,* 1665, La Fontaine] ; sens II, 1, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume* [sans indication numérique, 1835, Acad.] ; sens II, 2, 1549, R. Estienne [« eu égard à la qualité de », v. 1155, Wace] ; sens II, 3, 1221, *Lai de l'Ombre* [en parlant d'une éventualité, v. 1560, M. de Castelnau] ; sens III, 1, fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie ;* sens III, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens III, 3, fin du Xe s., *Vie de saint Léger ;* sens IV, 1, milieu du XVe s. ; sens IV, 2, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume ;* sens V, 1, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens V, 2, fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie* [« en défendant quelqu'un ou quelque chose », 1640, Corneille ; *être pour quelqu'un,* v. 1460, Villon ; *être pour quelque chose,* 1659, Molière — ellipt., 1721, Montesquieu ; *être pour* et l'infinitif, « être d'avis de », 1890, A. France ; *avoir quelqu'un pour soi,* 1664, Racine ; *avoir quelque chose pour soi,* début du XXe s.] ; sens V, 3-4, v. 1155, Wace [aussi en tête de phrase ; pour mettre en valeur un adjectif, 1549, R. Estienne ; placé devant une autre préposition, 1678, Mme de Sévigné] ; sens VI, 1, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume ;* sens VI, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [aussi avec un infinitif ; *pour que* et le subjonctif, 1247, Runkewitz — d'abord écrit *por ke,* fin du XIIe s.] ; sens VI, 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*il y a... des gens... pour et* l'infinitif, début du XXe s. ; *être pour* et l'infinitif, « être de nature à », 1580, Montaigne — aussi *n'être pas pour ; pour* et l'infinitif, pour exprimer un résultat final non recherché, début du XXe s. ; *assez, trop... pour* et l'infinitif, milieu du XVIe s. — *assez, trop... pour que,* 1647, Vaugelas] ; sens VII, 1, 1580, Montaigne ; sens VII, 2 et 4, v. 1360, Froissart ; sens VII, 3, 1456, La Sale).

I. IDÉE D'ÉCHANGE, DE SUBSTITUTION OU D'ÉQUIVALENCE. **1.** En échange de, contre : *Au bureau de change, on m'a donné un peu plus de douze mille lires pour cent francs.* ‖ En réponse, en riposte à : *Rendre le bien pour le mal. Rendre coup pour coup.* ‖ **2.** En paiement de : *J'ai déboursé gros pour les travaux d'entretien.* ‖ Au prix de, moyennant : *Il s'est débarrassé de sa vieille voiture pour cinq cents francs. Un restaurant où l'on pouvait manger pour quinze francs.* ‖ Par exagér. et fam. *Pour rien,* à un prix dérisoire : *Aujourd'hui les tomates sont pour rien.* ‖ *Acheter, vendre,* etc., *pour tel prix d'une denrée,* en acheter, en vendre, etc., la quantité correspondant à ce prix : *J'ai acheté pour cinq francs de saucisse. Mettez-moi pour trente francs d'essence.* ‖ *En avoir pour telle somme,* avoir à payer cette somme : *Il a fait réparer sa toiture ; il en a eu pour plus de dix mille francs.* ‖ Fam. *En être pour* (suivi en général d'un nom déterminé par un possessif), avoir dépensé en pure perte : *En fin de compte, nous en sommes pour nos mille francs dans cette affaire. Il n'a rien voulu céder : tu en es, pour ton invitation au restaurant.* ‖ **3.** À la place de : *J'ai employé malencontreusement un mot pour un autre.* ‖ **4.** Au nom de : *Je parle pour tous mes collègues. Le bonhomme Rivet revint enchanté pour la pauvre demoiselle Fischer...* (Balzac). ‖ *Pour Dieu, pour l'amour de Dieu,* je vous supplie au nom de Dieu. ‖ **5.** En alléguant : *Et c'est pourquoi j'ai décidé de refuser tout ce qui, de près ou de loin, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, fait mourir ou justifie qu'on fasse mourir* (Camus). ‖ **6.** En guise de, en qualité de, comme : *Ils le prirent pour chef. On l'avait laissé pour mort sur le terrain. Il se donnait pour un colonel en retraite. On le prenait pour un magicien. Paul Flin passait pour un peu bête, mais très chic* (France). [Mon père] *récriminait contre l'injuste destin qui le condamnait à avoir pour filles des déclassées* (Beauvoir). ‖ Fam. *Pour sûr,* de façon certaine, assurément : *Après ? que sais-tu pour sûr s'il l'aime ?* (Claudel). *« Tu crois cela ? — Pour sûr, que je le crois. »* ‖ Fam. *Pour de bon,* tout de bon : *Petit roi Loc, je veux bien être ta femme pour rire ; mais je ne serai jamais ta femme pour de bon* (France). ‖ Fam. *Pour de vrai,* vraiment. ‖ **7.** Class. *Non* (ou *ne*) *pas pour un* (*seul*) , pas seulement un, c'est-à-dire « plusieurs » ou, le plus souvent (litote), « beaucoup de » : *On est faite d'un air, je pense, à pouvoir dire | Qu'on n'a pas pour un cœur soumis à son empire* (Molière) ; et avec ellipse de *pas : Les autres n'ont pour un seul adversaire* (La Fontaine).

II. IDÉE D'UN RAPPORT ENTRE DEUX QUANTITÉS. **1.** Exprime une proportion entre deux nombres : *Un taux de cinq pour cent* (écrit 5 %). *Une côte de 24 pour 1 000.* ‖ Sans indication numérique, exprime la part prise à quelque chose : *Être pour beaucoup, pour peu, n'être pour rien dans une affaire.* ‖ **2.** Par rapport à : *Il est très avancé pour son âge. Un habit trop chaud pour la saison.* ‖ *Spécialem.* Eu égard à la qualité de : *Il est bien hardi pour un débutant. Pour un homme d'esprit, vraiment, vous m'étonnez* (Hugo). ‖ **3.** Immédiatement précédé et suivi du même mot, *pour* est souvent employé pour marquer l'exacte correspondance des éléments de deux ensembles : *Je vous ai rapporté sa réponse mot pour mot ;* ou bien pour indiquer que l'on considère comme équivalentes les diverses formes sous lesquelles peut se présenter l'éventualité dont on parle : *Perdue pour perdue, il valait mieux vous perdre dans une recherche haute et singulière* (Montherlant). ‖ *Œil pour œil, dent pour dent,* v. ŒIL.

III. IDÉE DE CAUSE. **1.** Devant un nom ou un pronom, « à cause de, en raison de » : *On l'admirait pour sa belle conduite. Il a été poursuivi pour je ne sais quelle escroquerie. Un hôtel réputé pour sa cuisine. Condamné pour vol, pour détournement de deniers publics, pour haute trahison. Vous n'allez pas le mettre au bloc pour ça ?* (Sartre). *Elle peut très bien écouter un quart d'heure sans broncher, sans même l'entendre, une mercuriale de Madame et pour un geste, un mot, elle sent venir ce que l'institutrice désigne volontiers sous le nom de crise* (Bernanos). ‖ *Pour un peu,* V. PEU. ‖ *Et pour cause,* V. CAUSE. ‖ **2.** Devant un infinitif passé ou (class. et littér.) présent, *pour* équivaut à « parce que » et l'indicatif : *Il a été condamné pour avoir volé. Il ne parle pas de la mer pour avoir mangé du turbot ou des huîtres* (Mérimée). *Je ne suis parti que* [...] *pour ne croire pas qu'avec vous davantage je puisse vivre sans péché* (Molière). *C'est pour imaginer trop vite que tant d'artistes d'aujourd'hui font des œuvres caduques et de composition détestable* (Gide). *Soudain, j'aimais tel défaut sur le visage d'une femme, pour savoir qu'elle allait être abandonnée* (Montherlant). ‖ **3.** Class. et littér. *Pour ce que* ou *pource que,* parce que : *Il y en a qui ne peuvent éprouver leur force, pource qu'ils ne font jamais combattre leur volonté avec ses propres armes* (Descartes). *Il me plaisanta pour ce que je n'avais pas su peser mon dernier mot, comme il disait* (Gide).

IV. IDÉE DE CONCESSION. **1.** *Littér.* Devant un adjectif attribut suivi de *que* et du verbe au subjonctif, « quelque, si » : *Pour insensible qu'elle soit, cette transmutation des valeurs d'un temps à un autre constitue un événement capital qui intéresse tous les rapports humains* (Valéry). *Pour accoutumé qu'il fût aux infortunes de la chair et de l'âme, la douleur de cette jeune femme le remuait visiblement* (Duhamel) ; et avec un adverbe : *pour peu que* (v. PEU) ; *pour autant (que)* [v. AUTANT]. ‖ **2.** *Littér.* Devant un infinitif, équivaut à « bien que » et le subjonctif, correspondant à une proposition principale négative : *Ah ! pour être Romain, je n'en suis pas moins homme* (Corneille).

V. IDÉE D'INTÉRÊT, DE POINT DE VUE. **1.** *Pour* désigne l'objet du sentiment éprouvé, que celui-ci soit ou non directement exprimé : *Les riches tremblaient pour leurs beaux châteaux, pour leurs vignobles, pour leurs cultures* (Flaubert). *Il s'était pris pour ce malheureux atelier d'un dégoût forcené* (Triolet). *S'il aimait les femmes d'esprit, mon père n'avait aucun goût pour les bas-bleus* (Beauvoir). ‖ **2.** Dans l'intérêt de, à l'avantage de, en faveur de : *C'est pour vous que j'ai fait cela. Le pape et l'empereur sont tout. Rien n'est sur terre | Que pour eux et par eux* (Hugo). *Qu'on lui parlât, qu'on lui permît d'exposer son cas et qu'on tranchât, enfin, par une note bonne ou mauvaise* [...] *qui parlerait pour lui, qui serait lui* (Mallet-Joris). *Tout est bon pour son immense*

appétit d'ogre (Sarraute). || *Spécialem.* En défendant quelqu'un ou quelque chose : *Mourir pour la patrie. Tous les deux combattent pour la tradition et contre la nouveauté* (Taine). || *Être pour quelqu'un,* être de son parti, l'approuver. || *Être pour quelque chose,* être favorable à cette chose ; et ellipt. (fam.) : « *Que pensez-vous de ce projet ? — Je suis pour.* » || Fam. *Être pour* (suivi de l'infinitif), être d'avis de : *Je ne suis pas pour connaître les secrets* (Giraudoux). || *Avoir quelqu'un pour soi,* être approuvé de lui, le compter parmi ses partisans : *Et vous avez pour vous tous les honnêtes gens* (Courteline). || *Avoir quelque chose pour soi,* compter cette chose parmi les avantages dont on dispose : *Il a pour lui sa jeunesse et de puissantes relations.* || **3.** Aux yeux de, du point de vue de : *C'est une chose qui compte si peu pour vous, et pour moi, justement, ça aurait tellement d'importance, surtout en ce moment* (Sartre). *Il croyait savoir qu'il n'y aurait jamais plus de paix possible pour lui-même, pas plus qu'il n'y a d'armistice pour la mère amputée de son fils ou pour l'homme qui ensevelit son ami* (Camus). *La génération d'aujourd'hui ne saurait concevoir ce que la Russie soviétique de ces années-là et le « Frente popular » de Madrid incarnaient pour la bourgeoisie française* (Mauriac). || **4.** En ce qui concerne, sous le rapport de : *Un élève brillant pour les mathématiques. Deux amis très dissemblables pour le caractère.* || Placé en tête de phrase, *pour* (quelquefois *pour ce qui est de*) sert à mettre en relief un nom ou un pronom : *Pour certains de nos collègues, ils étaient alors soumis à un autre esclavage* (Camus). « *Vous n'êtes pas à votre place, duchesse, dit Largillière.— Ah ! pour ça non, répondit la duchesse* » (France). *Pour moi, je n'en crois rien* ; ou un adjectif : « *Vous ne paraissez savante pour votre âge et, en même temps, aussi étourdie que moi* [...]. *— Pour étourdie, j'en dois convenir ici* [...]. *Pour savante, c'est une autre affaire* » (Musset). || *Class. Pour* pouvait se trouver placé devant une autre préposition : *Pour de réponse, Monsieur Ergaste qui est venu le joindre ne lui a pas donné le temps de m'en faire* (Marivaux). *Si vous m'aviez parlé botanique* [...], *j'en aurais pu causer avec vous ; mais pour de mes livres, vous m'en parleriez inutilement* (Rousseau).

VI. IDÉE DE DESTINATION, DE BUT OU DE CONSÉQUENCE. **1.** À destination de, vers : *Partir pour la campagne. Le train pour Dijon. Voici une lettre pour votre père. Il arrive de Madrid, pour où il repart dans deux jours* (Gide). || **2.** En vue de, en visant à : *Voyager pour son plaisir. Pour plus de sécurité, on avait renforcé la garde.* || *Pour* et l'infinitif, « afin de, dans l'intention de » : *À tout moment elle se retournait vers son oncle d'un air stupéfait, comme pour le consulter* (Musset). *Il s'agit de répondre vite et correctement à leurs questions, pour en finir une bonne fois* (Camus). *Il marchait devant lui, un peu de côté, comme un crabe, pour ne pas faire écran entre la lanterne et les pieds de Barbone* (Vailland). || *Pour ainsi dire,* V. AINSI. || *Pour que* et le subjonctif, « afin que, en visant à ce que » : *Christophe retient son souffle pour que ce soit plus délicieux encore et aussi parce qu'il est un peu ému* (Rolland). *Il s'est retiré dans sa chambre pour qu'on ne le dérange pas.* || **3.** En ayant pour conséquence, en aboutissant à : *C'est cette évidence-là qui, pour son malheur, aura échappé au peuple allemand possédé par le démon de la démesure* (Mauriac). *Le temps a été splendide tout l'été, pour la plus grande joie des touristes.* || *Il y a, il est, il se trouve* [des gens, des personnes, etc.] *pour* (et l'infinitif), il y a, etc. [des gens, des personnes, etc.] qui (et l'indicatif), capables de (et l'infinitif) : *Cette année, un jeune romancier, le jour de son mariage solennel à l'église, gagna sa place à l'entrée du chœur, et, en attendant sa fiancée, alluma une cigarette. Il ne se trouva personne dans l'assistance pour la lui arracher du bec : il s'en fût trouvé beaucoup en revanche pour s'indigner qu'une jeune fille qui a perdu la foi ne se marie pas à l'église* (Mauriac). || Class. *Être pour* (suivi de l'infinitif), être de nature à : *Il* [...] *n'a garde de prendre aucune ombre d'ennui | De tout ce qui n'est pas pour dépendre de lui* (Molière). || Auj. *N'être pas pour* (suivi de l'infinitif), n'être pas de nature à, ne pas risquer de : *Cette perspective n'est pas pour me déplaire. De telles rumeurs ne sont pas pour nous inquiéter.* || *Pour* suivi de l'infinitif peut exprimer un résultat final non recherché : *Il a erré pendant des heures dans la forêt pour se retrouver finalement à son point de départ.* || *Assez* [...] *pour* suivi de l'infinitif, *assez* [...] *pour que* suivi du subjonctif expriment la conséquence éventuelle ou réelle : *Il est assez habile pour réussir. On vous l'a assez répété pour que vous en soyez convaincu.* || *Trop* [...] *pour* suivi de l'infinitif, *trop* [...] *pour que* suivi du subjonctif expriment la conséquence non réalisable ou non réalisée : *Il est trop vantard pour reconnaître qu'il s'est trompé. Il était trop tard pour qu'on pût poursuivre la séance.*

VII. IDÉE DE TEMPS. **1.** *Pour* suivi d'un nom, d'un adverbe, d'une proposition, désigne un moment à venir : *Les travaux seront finis pour Pâques. Ils avaient pris rendez-vous pour le surlendemain. Le départ est pour bientôt,* (fam.) *pour dans une heure. Je soigne mes mains ; je les répare pour quand vous viendrez me voir* (Colette). || **2.** Indique la circonstance temporelle particulière : *Le mot de « peste » venait d'être prononcé pour la première fois* (Camus). *Pour cette fois on vous excuse, mais ne recommencez pas. C'est assez pour aujourd'hui. Pour le moment, tout va bien.* || *Pour lors,* V. LORS. || **3.** *Être pour* (suivi d'un infinitif), être sur le point de : *Revenant sur ses pas quand elle était pour sortir* (Montherlant). || **4.** *Pour* suivi d'un nom ou d'un infinitif exprime le temps que dure quelque chose : *Il faut deux jours pour cette traversée. Il est absent pour une semaine. On a bien mis six heures pour faire les sept kilomètres* (Céline).

● SYN. : **V, 1** *à l'égard de, au sujet de, en ce qui concerne, envers.* || **VII, 1** *au moment de, vers* ; **3** *près de, prêt à* ; **4** *durant, pendant.*

● REM. **1.** L'emploi de *pour* sans complément exprimé est familier : *Vouloir réussir et travailler pour.*

2. Accord du verbe avec *pour cent,* V. CENT 1.

◆ n. m. V. CONTRE 1, n. m.

pourboire [purbwar] n. m. (de *pour* et de *boire* ; 1740, Ch. de Brosses). Somme d'argent dont on gratifie quelqu'un, en supplément de la somme due, pour le remercier d'un service rendu ou pour lui témoigner sa satisfaction : *Donner un pourboire au livreur. Le pourboire à l'ouvreuse est souvent obligatoire dans les salles de cinéma. Un garçon passait, récoltant, avec le dû, les pourboires* (Gide). *Le garçon, lui, prit un air dégoûté ; cependant, il fit son service avec abnégation. Pierrot lui lâcha un gros pourboire, le repas terminé* (Queneau).

● REM. À l'époque classique, *pour boire* formait une proposition infinitive (préposition + verbe à l'infinitif) : *Le roi reçut avec plaisir les deux perdrix et lui fit donner pour boire* (Perrault). Par la suite, les deux mots furent liés par un trait d'union pour former un substantif : *L'agent déjeunait du pour-boire donné par un débiteur incarcéré avec certains égards qui se paient* (Balzac).

pourceau [purso] n. m. (lat. *porcellus,* porcelet, dimin. de *porcus,* porc ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *porcel* [*pourcel,* v. 1283, Beaumanoir ; *pourciau,* v. 1380, *Aalma* ; *pourceau,* 1487, Garbin], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1555, Ronsard ; sens II, 1877, Littré [*petit pourceau ; pourceau ferré,* 1845, Bescherelle ; *pourceau de mer,* 1611, Cotgrave]).

I. 1. *Littér.* Porc. || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne sale, malpropre ou qui mange salement et goulûment. || *Jeter des perles aux pourceaux,* V. PERLE. || **3.** Littér. *Pourceau d'Épicure,* ou simplem. *pourceau,* celui qui recherche trop les plaisirs amoureux (par allusion à l'*Epicuri de grege porcum* d'Horace, *Épîtres,* I, 4) : *Là-dessus des lecteurs me traitent de pourceau, car les pourceaux ont la réputation, qui me paraît bien usurpée, d'avoir une vie particulièrement voluptueuse* (Montherlant).

II. Nom donné à divers insectes ou animaux. || *Petit pourceau,* nom usuel d'un papillon du genre *sphynx.* || *Pourceau ferré,* nom donné parfois au *hérisson.* || *Pourceau de mer,* nom donné parfois au *marsouin.*

pour-cent [pursɑ̃] n. m. invar. (de *pour* et de *cent ;* 1538, R. Estienne, comme loc. adv., au sens de « sur chaque cent, cent étant unité de capital » ; comme n. m., au sens actuel, 1845, Bescherelle). Taux d'intérêt de l'argent calculé sur un capital de cent francs. (V. aussi CENT 1.)

pourcentage [pursɑ̃taʒ] n. m. (de *pour-cent ;* 1875, Larousse [var. *percentage,* 1842, Acad.]). Proportion d'une quantité, d'une grandeur par rapport à une autre, évaluée en général sur la centaine (il s'exprime en « tant pour cent » [v. CENT 1]) : *Il n'a pas de traitement fixe, mais un pourcentage sur les ventes. Mathilde parcourut des yeux le projet : on assurait deux mille francs de rente mensuelle à Catherine et, pour Andrès, un pourcentage sur la résine et la vente des bois* (Mauriac).

pourchas [purʃɑ] n. m. (déverbal de *pourchasser* [v. ce mot] ; v. 1138, Gaimar, écrit *purchad* [*porchas,* v. 1160, *Roman de Tristan ; pourchas,* fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy], au sens de « effort, peine » ; sens moderne, v. 1530, C. Marot). *Vx* et *littér.* Action de pourchasser ; ce que l'on pourchasse (au pr. et au fig.) : *On rencontrait des populations d'Esplandian, d'Amadis et de Lancelot du Lac au pourchas de leur Dulcinée* (Gautier). *M. Ingres, le représentant le plus illustre de l'école naturaliste dans le dessin, est toujours au pourchas de la couleur* (Baudelaire). *Il enrageait, et dans l'énervement de ce pourchas inutile acheva de compromettre son sommeil* (Gide).

pourchasser [purʃase] v. tr. (de *pour* [v. ce mot], employé comme préf. à valeur intensive, et de *chasser* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *porchacier,* au sens de « chercher à obtenir, à se procurer, à causer quelque chose » ; sens actuel, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *purchacer* [*pourchasser,* XIII[e] s. ; au fig., v. 1240, G. de Lorris]). Poursuivre avec acharnement, ténacité : *Horde errante, troupeau de fauves aux abois | Que la meute pourchasse et traque au fond des bois* (Leconte de Lisle). *Pourchasser un voleur ;* et au fig. : *Notre esprit souvent se rebute, refuse de pourchasser plus longtemps une pensée si différente de la sienne* (Gide).

pourchasseur [purʃasœr] n. m. (de *pourchasser* [v. l'art. précéd.] ; XIII[e] s., Guillaume de Tyr, écrit *porchaceor,* au sens de « celui qui cherche à obtenir quelque chose » ; écrit *pourchasseur,* au sens actuel, 1669, Widerhold). *Fig.* Celui qui pourchasse (rare) : *Les pourchasseurs de dots.*

pourfendeur [purfɑ̃dœr] n. m. (de *pourfendre ;* 1798, Acad., aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Celui qui pourfend : *Ce sabreur, ce pourfendeur* (Hugo). *Le bras des antiques pourfendeurs de la chevalerie* (Sand). || **2.** *Fig.* Celui qui critique vigoureusement et sans se lasser les mêmes excès, les mêmes institutions, etc. (souvent employé par ironie) : *Rochefort s'était institué le pourfendeur des abus du second Empire.*

pourfendre [purfɑ̃dr] v. tr. (de *pour* [v. ce mot], employé comme préf. à valeur intensive, et de *fendre ;* fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume,* écrit *purfendre* [*porfendre,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *pourfendre,* XIII[e] s., *Chronique de Rains*], au sens 1 ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand). [Conj. **46.**] **1.** *Vx.* Fendre de haut en bas d'un coup de sabre ou d'une arme tranchante : *Don Quichotte cherchait des géants à pourfendre.* || **2.** *Fig.* Critiquer, attaquer vigoureusement (souvent employé par ironie) : *Mais il arriva qu'une fois en Afrique je reconnus que, si devoir il y avait, il n'était pas de pourfendre les « infidèles », mais de les défendre* (Montherlant). *Pourfendre des abus.*

pourlèche [purlɛʃ] n. f. (déverbal de [*se*] *pourlécher ;* 1923, Larousse). Syn. de PERLÈCHE.

pourlécher [purleʃe] v. tr. (de *pour* [v. ce mot], employé comme préf. à valeur intensive, et de *lécher ;* 1837, Balzac, au sens 2 ; sens 1, 1869, Littré). [Conj. **5 b.**] **1.** Lécher autour, lécher soigneusement : *Pourlécher ses doigts. Toujours comme ces chiens perdus qui furent réputés toute leur vie méchants et dangereux et qui aujourd'hui vous pourlèchent, je le devinais* [Siegfried] *disposé à montrer ses tendresses et ses pensées les plus secrètes...* (Giraudoux). || **2.** *Fig.* Exécuter soigneusement quelque chose dans ses moindres détails : *Pourlécher un dessin. Pourlécher son style.*

• SYN. : **2** *ciseler, fignoler, lécher, limer, perler, polir.*

◆ **se pourlécher** v. pr. (sens 1, milieu du XV[e] s., *Évangiles des quenouilles,* écrit *se pourlecquer* [*se pourlécher,* XVIII[e] s.] ; sens 2, 1767, Diderot). **1.** Se passer la langue sur les lèvres avec gourmandise à la vue d'un mets savoureux ou après y avoir goûté. || Spécialem. et fam. *Se pourlécher les babines,* v. BABINE. || **2.** *Fig.* Éprouver une vive satisfaction à la pensée de quelque chose : *Il se pourlèche de tuer son homme avec un discours* (Montherlant).

pourparlers [purparle] n. m. pl. (emploi substantivé de l'anc. infin. *purparler,* conférer, discuter [1080, *Chanson de Roland*], *porparler* [milieu du XII[e] s.], *pourparler* [v. 1360, Froissart], de *pour* [v. ce mot], employé comme préf. à valeur intensive, et de *parler* 1 ; milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes,* au sing. [écrit *porparler ; pourparler,* XIV[e] s.] ; au plur., 1587, F. de La Noue). Entretiens, conversations engagés préalablement à un accord, une affaire que l'on doit conclure ou régler : *Entrer en pourparlers en vue du règlement pacifique d'un conflit. La discussion était ouverte. Bordier n'y épargna pas les mots violents, et Félicien fil mine, à plusieurs reprises, de rompre les pourparlers* (Aymé).

• SYN. : *débats, discussions, échanges de vues, négociations, tractations.*

• REM. On rencontre parfois le terme au singulier : *Ce ne fut qu'après un court pourparler à voix basse qu'il la laissa libre d'enlever le plat* (Gautier).

pourpenser [purpɑ̃se] v. tr. (de *pour* [v. ce mot], employé comme préf. à valeur intensive, et de *penser ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* comme v. pr., écrit *porpenser,* aux sens de « réfléchir, former une résolution » ; comme v. tr., au sens class., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *purpenser* [*porpenser,* 1170, Maurice de Sully ; *pourpenser,* 1300, Godefroy]). *Class.* et *littér.* Méditer longuement, examiner mûrement : *Heurter un projet si pourpensé eût été se casser le nez contre un mur* (Saint-Simon). *Un homme à méchancetés pourpensées d'avance* (Stendhal). *Cette banqueroute aurait dû être notifiée par un édit longuement pourpensé et d'une gravité exceptionnelle* (La Varende).

pourpier [purpje] n. m. (altér. de l'anc. franç. *polpier,* même sens [fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*], lat. pop. **pullipedem,* accus. de **pullipes, -pedis,* même sens, proprem. « pied de poulet », du lat. class. *pulli,* génitif de *pullus,* poulet [v. POULE 1], et *pes, pedis,* pied, patte ; XIII[e] s., ToblerLommatzsch, écrit *porpié ;* 1314, Mondeville, écrit *pourpié ; pourpier,* 1538, R. Estienne). Plante herbacée dont une espèce est cultivée pour ses larges feuilles que l'on mange en salade, et une autre, pour ses grandes fleurs rouges ornementales.

pourpoint [purpwɛ̃] n. m. (emploi substantivé de l'anc. adj. *porpoint,* piqué, brodé [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], mot issu, après changement de préf. [*pour-* ayant remplacé *par-*], du bas lat. *perpunctus,* part. passé de *perpungere,* percer de part en part, du lat. class. *per-,* préf. à valeur intensive, et *pungere,* piquer, percer ; v. 1200, Godefroy, écrit *porpoint ; pourpoint,* 1313, Gay). Vêtement d'homme, en usage du XIII[e] au XVII[e] s., qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'au bas des reins : *Un homme fat et ridicule porte un pourpoint à ailerons* (La Bruyère). *Regarde ce pourpoint troué, ces chausses en déroute, cette face maigre qui crie la faim* (Daudet). *Christophe Colomb ! Il a une pièce à son pourpoint ! il a une tache à ses chausses !* (Claudel).

1. pourpre [purpr] n. f. (lat. *purpura,* coquillage qui fournit la pourpre, la pourpre [couleur et vêtement], ornement de pourpre, insigne des hautes magistra-

tures ou de la royauté, gr. *porphura,* mêmes sens ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *purpure* [*porpre,* v. 1130, *Eneas ; pourpre,* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens], aux sens I, 2-3 ; sens I, 1, 1538, R. Estienne ; sens I, 4, 1647, Vaugelas ; sens II, 1, v. 1130, *Eneas ;* sens II, 2, 1747, Voltaire ; sens II, 3, fin du XVIIIe s.).

I. 1. Colorant d'un beau rouge violacé et éclatant, que les Anciens tiraient du coquillage appelé *Murex brandaris : La pourpre de Tyr était la plus renommée dans l'Antiquité.* || **2.** Dans l'Antiquité, étoffe teinte avec les colorants tirés du murex, symbole de la richesse, de la distinction sociale et de la puissance : *À Rome, les sénateurs portaient une tunique garnie d'une large bande de pourpre. Sa tunique, fendue sur le côté, était de pourpre fine* (Flaubert). *Le linceul de pourpre où dorment les dieux morts* (Renan). *La pourpre, qui communiquait naguère la puissance, ne servira désormais de couche qu'au malheur : nul ne sera sauvé qu'il ne soit né, comme le Christ, sur la paille* (Chateaubriand). || **3.** Vêtement que portaient les rois et les empereurs : *Quand ils sortent, tous deux égaux, du sanctuaire, | L'un dans sa pourpre, et l'autre avec son blanc suaire, | L'univers ébloui contemple avec terreur | Ces deux moitiés de Dieu, le pape et l'empereur* (Hugo). *Nous formions l'arrière-garde de l'armée de Maximien Hercule, cette moitié d'empereur qui partageait la pourpre de Dioclétien* (Arnoux). *Le roi siégeait, habillé de pourpre et d'hermine, sur un trône très simple et cependant majestueux* (Saint-Exupéry). || **4.** *Pourpre romaine,* ou simplem. *pourpre,* robe rouge des cardinaux, dignité de cardinal : *Il* [Alberoni] *fut près d'être dégradé, et ne l'évita que par l'intérêt qu'ont tous les cardinaux de rendre la pourpre invulnérable dans ceux mêmes qui la déshonorent* (Duclos).

II. 1. *Littér.* Toute couleur d'un rouge éclatant : *Vierge à qui plaît la pourpre odorante du sang* (Leconte de Lisle). *L'automne* [...] *mêlait son or et sa pourpre aux dernières verdures restées vives* (Maupassant). || **2.** Rougeur intense et subite qui apparaît sur le visage par l'effet d'une émotion vive : *La pourpre monta au visage de la baronne* (Dumas). || **3.** *Poét.* Sang : *Je suis jeune, la pourpre en mes veines abonde* (Gautier).

2. pourpre [purpr] n. m. (même mot que *pourpre* 1 ; XIIIe s., *Évangile de Nicodème,* écrit *pupre* [*pourpre,* v. 1360, Froissart], au sens II, 1 ; sens I, début du XVe s. [écrit *porpre ; pourpre,* fin du XVIe s., Palissy] ; sens II, 2, 1606, Nicot ; sens II, 3, 1963, Larousse ; sens II, 4, 1765, *Encyclopédie* [*pourpre minéral ; pourpre de Cassius,* 1812, Mozin] ; sens II, 5, 1869, Littré ; sens II, 6, 1888, Larousse ; sens III, 1, v. 1560, Paré ; sens III, 2, 1765, *Encyclopédie*).

I. Mollusque gastropode marin, de la famille des muricidés, qui sécrète un colorant rouge, et qui, très carnassier, perce les coquilles des autres mollusques et produit des ravages, sur les côtes de France, dans les parcs à huîtres : *Nos pêcheries de pourpres sont à peu près perdues* (Flaubert).

II. 1. Couleur rouge sombre tirant sur le violet : *Et les couleurs, c'est lui qui a créé les couleurs ?* [...] *Je parle du mordoré, du pourpre, du vert lézard, mes préférées* (Giraudoux). || **2.** L'un des émaux du blason, de cette couleur. || **3.** En photographie, couleur complémentaire du vert, dans les procédés photographiques en couleur. || **4.** *Pourpre de Cassius,* ou *pourpre minéral,* précipité résultant de la réduction d'un sel d'or par un mélange de chlorure stanneux et de chlorure stannique et qui est employé dans les arts céramiques. || **5.** *Pourpre d'indigo,* indigo sulfoné. || **6.** *Pourpre rétinien,* pigment des bâtonnets de la rétine, qui apparaît rouge à l'obscurité et blanchit à la lumière.

III. 1. Nom donné autref. à toute maladie se manifestant par de petites taches rouges sur la peau (rougeole, scarlatine) : *Le cœur était saisi ; le sang gâté, le pourpre parut* (Saint-Simon). || **2.** Syn. anc. de PURPURA.

3. pourpre [purpr] adj. (emploi adjectivé de *pourpre* 1 ; XIIe s., Marbode, au sens 1 [*hêtre pourpre,* av. 1951, A. Gide] ; sens 2, av. 1842, Stendhal). **1.** Se dit des choses qui ont la couleur de la pourpre, qui sont d'un rouge sombre : *Des fruits superbes, d'un rouge pourpre à l'intérieur* (Daudet). *Des brasiers de roses pourpres se mettaient à flamber sur notre passage* (Giono). || Spécialem. *Hêtre pourpre,* hêtre dont les feuilles sont rouge sombre : *Je ne me souviens pas d'avoir vu jamais des hêtres pourpres plus glorieux* (Gide). || **2.** Se dit d'une personne dont une émotion subite fait rougir le visage : *Mme de Chasteller était pourpre* (Stendhal). *La jeune fille devint pourpre...* (Martin du Gard). *Il ne pouvait souffrir qu'on touchât devant lui à certains sujets, devenait pourpre comme un adolescent* (Mauriac).

● SYN. : **2** *cramoisi, écarlate, empourpré, rouge.*

pourpré, e [purpre] adj. (de *pourpre* 1 ; XIIe s., Marbode, écrit *porpré* [*pourpré,* 1552, Ronsard], au sens 1 ; sens 2, 1673, Molière [*fièvre pourprée des montagnes Rocheuses,* 1963, Larousse]). **1.** De couleur pourpre : *De grandes touffes de digitale pourprée* (Nerval). || **2.** Vx. *Fièvre pourprée,* toute maladie fébrile accompagnée de rougeurs de la peau et qui pouvait être la rougeole, la scarlatine, le typhus, etc. : *Tout le monde se meurt aux Rochers et à Vitré de la dysenterie et des fièvres pourprées* (Sévigné). || Auj. *Fièvre pourprée des montagnes Rocheuses,* rickettsiose assez voisine du typhus exanthématique.

pourprer (se) [səpurpre] v. pr. (de *pourpre* 1 ; début du XVe s., comme v. tr., au sens de « teindre en pourpre » ; comme v. pr., au sens actuel, av. 1872, Th. Gautier [d'abord comme v. intr., fin du XVIe s.]). *Littér.* Devenir pourpre (rare) : *Ses pommettes se pourpraient de rougeurs* (Gautier).

● SYN. : *s'empourprer.*

pourprescent, e [purprɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant de *pourpre* 1 ; 1890, Gourmont). *Littér.* Qui tire sur le pourpre : *La corde blanche qui serrait à sa taille une robe aux lourdes ondulations pourprescentes* (Remy de Gourmont).

pourprier [purprije] n. m. (de *pourpre* 1 ; 1752, Trévoux). Nom donné parfois au *murex,* parce qu'il fournissait la pourpre.

pourprin [purprɛ̃] n. m. (de *pourpre* 1 [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, comme adj., écrit *porprin* [*pourprin,* XIIIe s., Godefroy], au sens de « de couleur pourpre » ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* comme n. m., au sens de « étoffe de pourpre » ; sens actuel, 1690, Furetière). En horticulture, couleur pourpre de certaines fleurs : *Le pourprin de la grande sauge.*

pourpris [purpri] n. m. (part. passé substantivé de l'anc. v. *porprendre,* occuper, investir [1080, *Chanson de Roland*], de *pour* [v. ce mot], employé comme préf. à valeur intensive, et de *prendre ;* v. 1155, Wace, écrit *porpris* [*pourpris,* v. 1240, G. de Lorris], au sens 1 ; sens 2, 1685, La Fontaine [*le céleste pourpris,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). **1.** *Class.* et *littér.* Enclos, jardin : *Au-delà de ce pourpris, par-dessus un mur d'appui que surmonte une barrière blanche losangée, est un champ variant de cultures et consacré à la nourriture des bestiaux de l'Infirmerie* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* et *littér.* Demeure, habitation : *Le chaume devient or, tout brille en ce pourpris* (La Fontaine). || Poét. *Le céleste, les célestes pourpris,* les cieux : *On vous regardera, comme étant le plus belle, | Le monde entier dira : C'est celle de Paris. | On ne verra que vous au céleste pourpris, | Et vous rendrez alors vos comptes de tutelle* (Péguy).

pourquoi [purkwa] conj. et adv. (de *pour* et de *quoi* [v. ces mots] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *porqueit* [*purquei,* 1080, *Chanson de Roland ; pourquoi,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy], au sens 2 [*pourquoi pas ?,* 1856, V. Hugo ; *pourquoi non ?,* 1668, La Fontaine ; *il faut que ça marche ou que ça dise pourquoi,* 1962, Robert — d'abord *il faut que ça pète...,* 1881, L. Rigaud ; *demandez-moi pourquoi,* 1678, La Fontaine] ; sens 1, v. 1155, Wace [*c'est pourquoi,* 1647, Vaugelas ; *voilà pourquoi,* XXe s.]). **1.** *Class.* et *littér.* Pour lequel, laquelle, lesquels ou lesquelles : *C'est peut-être une des principales raisons pourquoi le monde en sait*

encore si peu (Chevalier de Méré). || *C'est pourquoi*, c'est pour cette raison que : *J'étais absent, c'est pourquoi je n'ai pas répondu aussitôt à votre lettre.* || *Voilà pourquoi*, voilà la raison pour laquelle. || **2.** Pour quelle raison, dans quelle intention (interrogation directe ou indirecte) : *Pourquoi êtes-vous si pressé ? Pourquoi est-ce qu'il n'a rien dit ? Pourquoi cette question est-elle restée sans réponse ? Pourquoi t'obstiner dans cette voie ? J'ignore pourquoi il veut me voir* ; et ellipt. : *Pourquoi le vent sans fin qui me tourmente ? dit le pin* (Claudel). || *Pourquoi pas ?*, (class.) *pourquoi non ?*, sert à répondre de façon fermement affirmative, à envisager favorablement une hypothèse, à éliminer toute objection : *« Voyez ces animaux ; faites comparaison | De leurs beautés avec les vôtres | Êtes-vous satisfait ? — Moi, dit-il ; pourquoi non ? »* (La Fontaine). *« Es-tu prêt à me suivre dans cette entreprise ? — Pourquoi pas ? »* || Fam. *Il faut que ça marche ou que ça dise pourquoi*, manière énergique d'affirmer sa ferme intention d'obtenir un résultat à tout prix. || Vx. *Demandez-moi pourquoi*, j'ignore pour quelle raison : *Demandez-moi pourquoi ce faquin-là me regarde tant* (Marivaux).

• REM. Il y a lieu de distinguer de l'adverbe *pourquoi* le pronom interrogatif *quoi* introduit par la préposition *pour* : *Tu es venu pour quoi faire ? Il s'occupe exclusivement de ce pour quoi il a été engagé. J'enviai vaguement Zaza qui, pendant les pèlerinages, lavait la vaisselle des malades. Se dévouer. S'oublier. Mais comment ? Mais pour quoi ?* (Beauvoir).

◆ n. m. invar. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, 1764, Voltaire). **1.** Raison, motif : *Votre Excellence veut-elle me dire le pourquoi de toute cette peine que je ne suis donnée ?* (Stendhal). *La science, il est vrai, ne progresse qu'en remplaçant partout le pourquoi par le comment...* (Gide). *Les comment m'intéressent assez pour que je renonce sans regret à la vaine recherche des pourquoi* (Martin du Gard). || **2.** Question : *Répondre aux pourquoi des enfants.*

pourri, e [puri] adj. (part. passé de *pourrir* ; v. 1120, *Psautier de Cambridge*, écrit *purrit* [*porri*, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *pourri*, v. 1265, J. de Meung], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1538, R. Estienne ; sens I, 3, XIII^e s., *Chronique de Rains* ; sens I, 4, 1875, Larousse [..*temps pourri*, 29 janv. 1769, Voltaire] ; sens II, 1, v. 1188, Aimon de Varennes ; sens II, 2, 1920, Bauche ; sens II, 3, 1880, Zola).

I. 1. Se dit de matières organiques qui se décomposent par l'action de ferments microbiens favorisée par l'humidité : *Des fruits pourris. Le plancher pourri par endroits craquait sous ses pas* (Mauriac). *Viande, poisson pourris.* || Pop. *Engueuler quelqu'un comme du poisson pourri*, v. POISSON. || **2.** Se dit de substances ou de matériaux qui s'effritent, dont la texture normale est altérée : *Roche pourrie. Neige pourrie.* || **3.** Se dit de certaines parties du corps qui se gâtent et se décomposent sous l'effet de la maladie : *Un membre pourri de gangrène. Ils* [les enfants parisiens] *promènent avec indifférence et dans l'indifférence générale* [...], *depuis des années, leurs dentitions pourries de vieillards cacochymes* (Montherlant). || **4.** Se dit d'un climat ou d'une région humides et peu ensoleillés : *Sous le ciel pourri de l'équateur, d'un gris de zinc verdâtre* (Morand). || *Hiver, temps pourri*, hiver, temps humide et malsain : *Un hiver pourri, comme on dit aux champs, humide et tiède* (Maupassant). || *Pot-pourri*, v. à l'ordre alphab.

II. 1. *Fig.* Se dit d'un individu, d'un groupe corrompu moralement, d'un corps social atteint par un mal : *Leurs officiers sont aussi pourris que leurs bureaucrates !* (Gide). *Nous maudissons ce monde pourri qui est notre chair même* (Aragon). *Dès qu'elles* [les juridictions exceptionnelles] *apparaissent, comme des boutons suspects sur un visage, une nation sait qu'il y a en elle quelque chose de pourri* (Mauriac). || *Bourg pourri*, v. BOURG. || **2.** Se dit d'un enfant dont l'éducation a été mal conduite, parce qu'on lui a tout concédé ou qu'on l'a laissé abuser de certaines choses : *Ce sont des gosses* [...], *des gosses sans expérience, excessivement gâtés, pourris, des gosses de riches qui n'ont jamais fait que leurs quatre volontés* (Sarraute). || **3.** Fig. et pop. *Être pourri de quelque chose*, en avoir beaucoup : [Nadine :] *Aujourd'hui, j'étais pourrie de bonnes résolutions...* (Beauvoir).

• SYN. : **I, 1** *avarié, corrompu, putréfié, putride.* || **II, 1** *frelaté, gangrené, perverti* ; **2** *choyé, gâté, gavé* ; **3** *bourré, débordant* (fam.), *plein, rempli.*

◆ **pourri** n. m. (sens 1-2, 1538, R. Estienne). **1.** Partie pourrie : *Enlever le pourri d'un fruit.* || **2.** Pourriture : [Christophe :] *Un peuple qui serait ainsi n'en aurait pas pour vingt ans : il sent déjà le pourri* (Rolland).

pourridié [puridje] n. m. (mot provenç. de même sens, de *pouri*, pourrir, de même étym. que le franç. *pourrir* [v. l'art. suiv.] ; 1874 [d'après Littré, 1877], écrit *pourridie* ; *pourridié*, 1878, Larousse). Pourriture des racines provoquée par un champignon et qui entraîne le dépérissement et la mort des arbres et des arbustes : *Il* [le pays] *est infecté de ce qu'on appelle le pourridié ; c'est une des maladies les plus anciennes de la vigne en Bourgogne* (Huysmans).

pourrir [purir] v. intr. (lat. pop. **putrīre*, pourrir, altér. du lat. archaïque *putrĕre*, être pourri, être en ruine, de *puter* ou *putris*, gâté, corrompu, fétide, délabré, dér. de *pus, puris*, pus, humeur ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, écrit *purir* [*porrir*, v. 1155, Wace ; *pourrir*, v. 1265, J. de Meung], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1663, Boileau ; sens I, 3, v. 1175, Chr. de Troyes [en parlant de l'amour] ; sens II, 1, fin du XII^e s., Reclus de Moiliens ; sens II, 2, fin du XIV^e s., *Chronique de Boucicaut*).

I. 1. Se gâter par décomposition lente et continue : *Une viande qui pourrit. Vous n'avez pas de cave en dessous ? Alors votre plancher pourrira toujours, à moins que vous ne fassiez mettre une couche de ciment* (Mauriac). *L'automne était pluvieux et triste. Les feuilles rouges, au lieu de craquer sous les pieds, pourrissaient dans les ornières, sous les lourdes averses* (Maupassant). || **2.** En parlant de choses, demeurer inutilisé, être à l'abandon : *Un éloge ennuyeux, un froid panégyrique | Peut pourrir à son aise au fond d'une boutique* (Boileau). *Les animaux fantastiques en papier, fabriqués pour les dernières processions, pourrissaient dans les coins* (Malraux). || **3.** *Fig.* Se détériorer progressivement : *Laisser pourrir une grève. Et pendant ce temps, la situation pourrit, le sang coule, les haines s'exaspèrent, le Trésor se vide, les fascistes se fortifient* (Mauriac). *Si vous avez hésité si longtemps devant votre amour pour Cécile, c'était à cause d'eux bien sûr, mais la solution n'est évidemment pas de laisser les choses pourrir ainsi lentement* (Butor).

II. 1. *Fig.* Se gâter moralement : *Pourrir dans la débauche. Ne faites pas entrer de bonnes troupes ici, elles seront pourries en une heure. C'est une tanière de fuyards* (Malraux). || **2.** *Fig.* En parlant d'une personne, demeurer longtemps dans une situation fâcheuse, pénible ou dégradante, humiliante : *Aucun avancement : il pourrit dans un petit trou de province. « Je ne pourrirai pas ici, s'écria le chevalier.— Ah ! ça se pourrait bien tout de même », répliqua le geôlier d'un air bête* (Balzac). *René Descartes a le plus obstiné désir « d'avancer des nouveautés », mais il n'entend ni pourrir en prison, ni finir sa vie dans les flammes* (Duhamel).

• SYN. : **I, 1** *s'avarier, se décomposer* ; **2** *moisir* ; **3** *se dégrader.* || **II, 1** *se perdre, se pervertir* ; **2** *croupir.*

◆ v. tr. (sens 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* ; sens 2, XIII^e s., *Proverbe au vilain* [« gâter de façon excessive », 1878, Acad. ; « détruire progressivement une qualité », v. 1240, G. de Lorris]). **1.** Gâter par décomposition : *La gangrène pourrit progressivement sa jambe. Une des feuilles que, par milliards, sur les Vosges chaque automne pourrit* (Barrès). || **2.** *Fig.* Corrompre moralement quelqu'un : *Les mauvais exemples l'ont pourri.* || *Spécialem.* Gâter d'une façon excessive : *Ils ont pourri cet enfant.* || Détruire progressivement une qualité : *Quand le crime* [...] *infeste un peuple, pourrit sa loyauté, il n'est pas de pardon* (Giraudoux).

• SYN. : **1** *décomposer, putréfier ;* **2** *dépraver, pervertir.*

◆ **se pourrir** v. pr. (v. 1206, Guiot de Provins). Se gâter, se corrompre (au pr. et au fig.) : [Hampton :] *La viande se pourrit, les microbes se répandent partout...* (Aymé). *Cet enfant se pourrit dans un milieu familial pareil !*

pourrissage [purisaʒ] n. m. (de *pourrir ;* 1793, *Cours complet d'agriculture* [I, 496], au sens de « fermentation de l'indigo dans une cuve » ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Dans les anciennes fabriques, action de faire pourrir chiffons ou autres matières servant à la fabrication du papier. || **2.** Mise en dépôt des pâtes céramiques en atmosphère fraîche et humide, afin de favoriser le développement de bactéries qui en augmentent la plasticité par leurs sécrétions acides.

pourrissant, e [purisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pourrir* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *purrissant* [*pourrissant,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1732, Pluche ; sens 3, milieu du XVIe s.). **1.** Qui est en train de pourrir : *Ce bruit de pluie, la nuit, sur la vendange pourrissante* (Mauriac). || **2.** Qui devient malsain : *L'hiver mou se traîne, tiède et pourrissant* (Colette). || **3.** Qui entraîne la putréfaction : *Elle avait eu tous les dégoûts et toutes les horreurs de la Mort pourrissante* (Goncourt).

pourrissement [purismɑ̃] n. m. (de *pourrir* [v. ce mot] ; XIVe s., écrit *porrissement* [*pourrissement,* milieu du XVe s.], au sens 1 [mot assez rare depuis 1660, Oudin] ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1953, Mauriac). **1.** État d'une chose qui est en train de pourrir : *La réfrigération évite le pourrissement des fruits.* || **2.** *Fig.* Corruption morale : *Par ce pourrissement populaire, la société s'effondrait plus que ne l'élevait le maintien de la culture classique* (Hamp). || **3.** Détérioration d'une situation qui, par sa prolongation, perd sa pureté et sa dureté primitives : *Le pourrissement d'une grève. Nous avons été témoins et victimes entre 39 et 40 du pourrissement d'une guerre, nous assistons à présent au pourrissement d'une situation révolutionnaire* (Sartre).

• SYN. : **1** *décomposition, putréfaction ;* **2** *avilissement, corruption, dépravation, pervertissement ;* **3** *dégénération, dégradation.*

pourrissoir [puriswar] n. m. (de *pourrir ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens 2 [au fig., 1801, Mercier] ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Lieu où l'on mettait pourrir des choses abandonnées, et notamment les vieux chiffons destinés à la fabrication du papier : *Parmi les tanneries, les boyauderies et les pourrissoirs* (France). *Un pourrissoir de vieux paniers et de seaux bosselés* (Barrès). || **2.** *Spécialem.* Lieu où pourrissent les cadavres ; fosse commune : *Dans ces pourrissoirs abandonnés, où nul inconsolé ne pleure, les voleurs violent les cercueils et volent les cadavres* (Goncourt). *Drôle de promenade, que ce pourrissoir d'hérétiques ! Je hais ces cimetières européens* (Claudel). || *Fig.* Lieu où les âmes pourrissent : *Le chaos qui en résultera sera plus dégoûtant encore, leurs pourrissoirs plus puants* (Bernanos).

pourriture [purityr] n. f. (de *pourrir* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *purreture* [*porreture,* v. 1155, Wace ; *porriture,* XIIIe s., *Isopet de Lyon ; pourriture,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, 1798, Ventenat ; sens 4, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence ; sens 5, 1789, Brunot ; sens 6, 1869, Littré). **1.** État d'un corps qui se décompose sous l'effet des agents naturels : *Protéger un meuble en bois de la pourriture.* || **2.** Vx. *Pourriture d'hôpital,* sorte de gangrène qui sévissait, avant les progrès de l'antisepsie, dans les hôpitaux de blessés. || **3.** Nom donné à plusieurs maladies des végétaux causées par des champignons ou des bactéries. || **4.** Chose pourrie ou partie pourrie d'une chose : *Jeter la pourriture et garder la partie saine. Un soleil* [...] *qui chauffait les pourritures des ruisseaux et exaltait les odeurs de sueur et de crasse* (France). || **5.** *Fig.* État de détérioration, de corruption morale : *La pourriture du milieu le ramène au niveau des cocus vulgaires* (Gide). || **6.** *Triv.* Terme d'injure adressé à une personne qu'on assimile à un déchet nauséabond, à un rebut : *Pourritures ! cria en français une voix qui monte à travers la cheminée.Vous allez voir si on a pas assez de munitions pour vous alourdir !* (Malraux). *Ce type n'est qu'une pourriture !*

• SYN. : **1** *putréfaction ;* **5** *avilissement, dégradation, déliquescence, dépravation, perversion ;* **6** *ordure.*

pour-soi [purswa] n. m. invar. (de *pour* et de *soi ;* 1943, Sartre). Être specifiquement humain, conscient (par opposition à l'*en-soi,* être absolu) : *J'ai besoin d'autrui pour saisir à plein toutes les structures de non être, le pour-soi renvoie au pour-autrui* (Sartre).

poursuite [pursɥit] n. f. (de *poursuivre ;* milieu du XIIIe s., écrit *poursieute* [*poursuite,* v. 1283, Beaumanoir — nombreuses variations graphiques jusqu'au XVIe s., que nous ne signalerons pas], au sens II, 1 ; sens I, 1, v. 1360, Froissart ; sens I, 2, début du XXe s. ; sens I, 3, 1875, Larousse ; sens I, 4, 1963, Larousse ; sens I, 5, 1970, Robert ; sens I, 6, v. 1360, Froissart [auprès d'une femme qu'on veut conquérir, milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage* — au plur., 1668, Molière] ; sens II, 2, 1869, Littré ; sens II, 3, 1963, Larousse [aussi *poursuite à vue*] ; sens II, 4, fin du XIVe s. ; sens III, 1, début du XIVe s. ; sens III, 2, 1530, Palsgrave, 243).

I. 1. Action de courir après un être animé pour le rejoindre : *Se lancer à la poursuite d'un voleur. La poursuite du gibier blessé. Mais il prit son chapeau et sortit. Alors elle se redressa, courut à sa poursuite, le poing tendu...* (France). *Il* [le père de Patricia] *lui avait fait connaître* [...] *la vie et les humeurs des animaux sauvages et l'expérience de mille affûts, de mille poursuites, et l'odeur des futaies, des savanes, des tanières* (Kessel). || **2.** Course cycliste sur piste, où deux coureurs ou deux équipes prennent le départ de points diamétralement opposés et essaient de gagner du terrain, donc du temps, l'un sur l'autre. || **3.** Jeu de billes dans lequel chaque joueur, alternativement, lance sa bille sur la bille de l'adversaire sans revenir au point de départ. || **4.** *Radar de poursuite,* radar dont l'antenne s'oriente automatiquement en direction d'un obstacle et peut ainsi en suivre les déplacements. || **5.** Détermination d'une ou plusieurs variables au mouvement d'un véhicule spatial. (Mot proposé par l'Administration pour remplacer le terme anglais *tracking.*) || **6.** *Class.* et *littér.* Démarches insistantes auprès de quelqu'un dont on veut obtenir quelque chose : *J'éludais tous les jours sa poursuite obstinée* (Boileau) ; et *spécialem.,* auprès d'une femme qu'on veut conquérir : *La poursuite prolongée du marquis* [...] *eut son effet* (Diderot). || *Auj.* S'emploie plutôt au pluriel en ce sens : *La jeune femme se dérobait à ses poursuites. À la même époque, elle* [Antoinette] *avait à souffrir des poursuites de certains hommes* (Rolland).

II. 1. Exercice d'une action judiciaire en vue de faire rendre une décision de justice contre quelqu'un ou de la faire exécuter : *Poursuite civile. Poursuite criminelle.* || **2.** En droit pénal, recherches entreprises en vue de découvrir l'auteur d'un délit ou d'un crime ; acte par lequel l'auteur du délit est déféré au parquet : *Le Parquet ne verrait là aucun obstacle à des poursuites, s'il y avait lieu* (Romains). || **3.** En droit fiscal, action exercée par le fisc pour recouvrer des créances du Trésor. || *Poursuite à vue,* action qui permet aux douaniers de saisir en tous lieux une marchandise qui a franchi la frontière en fraude. || **4.** Autref. *Droit de poursuite,*celui qu'avait le seigneur de faire saisir les serfs de corps qui tenaient au territoire de la seigneurie, s'ils tentaient d'aller s'établir ailleurs. || En droit maritime, v. SUITE.

III. 1. *Fig.* Recherche assidue de quelque chose : *La poursuite d'un idéal. Sa vie* [de Cl. Gelée], *c'est la poursuite d'une seule conquête : être maître de la lumière* (Barrès). *Quelle que fût la chose que j'aimerais, elle ne serait jamais placée qu'au terme d'une poursuite douloureuse au cours de laquelle il me faudrait d'abord sacrifier*

mon plaisir à ce bien suprême, au lieu de l'y chercher (Proust). || **2.** Continuation d'une action commencée : *La poursuite d'un travail, de conversations. Malgré la pluie, l'arbitre décida la poursuite du match.*

poursuiteur [pursɥitœr] n. m. (de *poursuite ;* 1963, Larousse). *Fam.* Coureur cycliste spécialisé dans la poursuite.

poursuivant, e [pursɥivɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. de *poursuivre* [v. ce mot] ; fin du XII^e s., *Chevalerie Ogier,* comme adj., écrit *poursivant* [*poursuivant,* XIV^e s.], au sens de « bien fait pour la poursuite » [en parlant d'un cheval] ; comme n., au sens 3, 1457, *Comptes et mémoriaux du roi René,* 189 ; sens 1, 1690, Furetière [comme adj., fin du XVI^e s.] ; sens 2, v. 1460, Villon). **1.** Personne qui poursuit : *En moins d'une minute, un tiers des poursuivants étaient tombés...* (Malraux). *On comprend pourquoi le comte d'Artois s'est résolu à passer la mer : d'Abbeville où l'on doit rattraper le Roi, le brusque mouvement vers Dieppe risque de déconcerter les poursuivants, on aura le temps d'embarquer* (Aragon). || **2.** *Class.* et *littér.* Celui qui cherche à épouser ou à séduire une femme : *Les festins où les poursuivants de Pénélope emploient les journées entières* (Rollin). *Vous me permettrez d'augmenter le nombre de mes poursuivants...* (Balzac). || **3.** En droit, celui qui exerce des poursuites ou au non de qui on les exerce.

◆ n. et adj. (1798, Acad.). Qui exerce des poursuites en justice : *La partie poursuivante.*

poursuiveur [pursɥivœr] n. m. (de *poursuivre* [v. ce mot] ; fin du XII^e s., écrit *porseveor,* au sens de « persécuteur » ; XIV^e s., écrit *porsuiverres,* au sens de « celui qui revendique » ; écrit *poursuiveur,* au sens actuel, 1788, Féraud). Celui qui a l'habitude de poursuivre : *Grand poursuiveur de fauves. Du pas élastique d'un poursuiveur de proie* (Rosny).

● SYN. : *chasseur, pourchasseur.*

poursuivre [pursɥivr] v. tr. (de *pour* [v. ce mot], employé comme préf. à valeur intensive, et de *suivre* [v. ce mot] ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *porsivre* [*poursuivre,* XIII^e s., *Apollonius* — nombreuses variations graphiques jusqu'au XVI^e s., que nous ne signalerons pas], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1228, *Roman de la Violette ;* sens I, 3, 1669, Boileau ; sens I, 4, v. 1265, J. de Meung [aussi pour une femme] ; sens I, 5, 1255, Runkewitz [aussi « demander devant les tribunaux la répression de »] ; sens II, 1, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch ; sens II, 2, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens III, 1, 1287, Bevans ; sens III, 2, v. 1188, Aimon de Varennes [*poursuivre sa pointe,* 1580, Montaigne] ; sens III, 3, XV^e s., *BEC,* 2^e série, t. III, p. 507). [Conj. **56.**]

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Courir derrière un être animé, une chose en mouvement pour l'atteindre, essayer de le rattraper : *Poursuivre un voleur, l'ennemi. Les chiens poursuivent le cerf. On entendait, dans la basse-cour, crier les volailles que la servante poursuivait pour leur couper le cou* (Flaubert). *Les deux cyclistes qui s'avançaient avaient l'air de poursuivre l'auto* (Cl. Simon). *Il veut poursuivre le lamentable cortège, déjà en train de s'enfuir* (Adamov). || **2.** Harceler quelqu'un qui se dérobe pour obtenir de lui quelque chose : *Un vendeur qui poursuit les clients.* || **3.** Fig. *Poursuivre quelqu'un de,* continuer avec obstination à manifester une attitude d'hostilité à son égard, à agir contre lui : *Poursuivre un adversaire de ses injures, de ses menaces. Son fils [...] accablait de mauvais traitements cette enfant en qui il poursuivait de sa haine la race entière des femmes* (France). *Ils* [les enfants] *me poursuivent toujours de ce ricanement stupide, de ce regard suppliant et hypocrite* (M. C. Blais). || **4.** Multiplier les empressements auprès d'une femme qu'on veut épouser ou séduire : *Il la poursuivait de ses assiduités.* || Class. *Poursuivre une femme,* la courtiser : *Il m'a été rapporté, Monsieur, que vous aimiez et poursuiviez une jeune personne* (Molière). || **5.** Agir en justice contre quelqu'un : *Il réclamait le payement sous peine de poursuivre immédiatement avec la dernière rigueur l'héritier présomptif* (Balzac). || Demander devant les tribunaux la répression de : *Poursuivre la contre-façon.*

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE ABSTRAITE. **1.** Ne pas cesser d'accabler quelqu'un, le persécuter : *Le malheur, la malchance le poursuit.* || **2.** Venir sans cesse occuper l'esprit de quelqu'un, l'obséder : *On cherche à s'absorber, et les mêmes pensées désolantes vous poursuivent sans cesse* (Mérimée). *Depuis vingt ans au moins, il ne poursuivait, ce désir* (Céline). *Faut-il que l'image des cours de son lycée le poursuive jusque dans son terrier* (Butor).

III. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** Chercher de façon tenace à obtenir quelque chose qui se dérobe plus ou moins : *Poursuivre une vengeance. L'idée brusque du mariage, qu'elle poursuivait d'un sourire si tranquille, entre Cécile et Paul, acheva de l'exaspérer* (Zola). *C'est le naturel qu'elle cherchait, qu'elle poursuivait, qu'elle trouvait* (France). *Souffrir du malheur du monde, et en même temps être heureux ; une de ces absurdes équations que j'ai constamment poursuivies* (Montherlant). || **2.** Continuer une action sans se laisser distraire : *Poursuivre une conversation, un dialogue. Poursuivre sa marche. Poursuivre ses recherches. Chacun avait poursuivi ses occupations* (Camus). *L'homme poursuit sa route vers le coin de la maison et tourne dans la rue transversale* (Robbe-Grillet). || Vx. *Poursuivre sa pointe,* persévérer dans son entreprise. || **3.** *Absol.* Continuer l'action commencée : *Il se trompa de train [...], ne s'en aperçut qu'à Arles au moment où le train repartait et dut poursuivre jusqu'à Tarascon* (Gide). *Victor eut la générosité de poursuivre comme si elle n 'avait rien dit* (Aragon). *« Pour partir j'ai besoin d'argent », a-t-elle poursuivi* (F. Marceau).

● SYN. : **I, 1** *pourchasser ;* **2** *s'acharner contre, presser, talonner ;* **3** *accabler ;* **4** *assiéger, importuner.* || **II, 1** *harceler ;* **2** *habiter, hanter.* || **III, 1** *courir après, rechercher, viser ;* **2** *éterniser, persévérer dans, prolonger ;* **3** *pousser.*

◆ **se poursuivre** v. pr. (sens 1, 1862, Fromentin ; sens 2, 1276, Adam de la Halle). **1.** Courir l'un après l'autre pour s'attraper ou se rattraper : *Les enfants jouent à se poursuivre dans le bois. Les deux leaders du Tour de France se sont poursuivis dans la montée du col.* || **2.** Être continué : *En tous cas le quadrille se poursuivait sans incidents* (Giono).

pourtant [purtɑ̃] adv. ou conj. (de *pour* [v. ce mot] et de *tant ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *portant* [*pourtant,* fin du XII^e s.], au sens de « pour cela » ; sens 1, XIV^e s., *Romania,* XXIX, 213 [pour marquer l'opposition entre deux mots, 1690, Furetière] ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** En tant que conjonction et placé en tête de la phrase, marque l'opposition entre deux propositions, « malgré cela » : *Les adultes parlaient librement devant moi ; je circulais dans le monde sans y rencontrer d'obstacle ; pourtant dans cette transparence quelque chose se cachait* (Beauvoir). || Marque l'opposition entre deux mots : *Une habitation bien vieille, pourtant confortable.* || **2.** *Fam.* En tant qu'adverbe et placé à l'intérieur de la phrase, s'emploie quelquefois pour écarter à l'avance une objection prévue : *Ce ne serait pourtant pas si bête s'il y avait quelque chose pour distinguer les bons des méchants* (Céline).

◆ **Et pourtant** loc. conj. (1580, Montaigne). Marque la coordination entre deux propositions ou deux mots en les opposant : *Il est lent et pourtant intelligent. Ils fuyaient le voisinage des habitations et redoutaient pourtant la solitude* (Flaubert). *Il y a des démolitions plus tristes qu'un sou | Indescriptibles et pourtant le soleil s'en évade en chantant* (Eluard).

◆ **Mais pourtant** loc. conj. (v. 1770, J.-J. Rousseau). Indique une opposition atténuée entre deux propositions ou deux mots : *C'est un ouvrage ennuyeux mais pourtant bien utile.*

pourtour [purtur] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *portorner,* retourner, renverser [v. 1175, Chr. de Troyes], de *pour* [v. ce mot], employé comme préf. à valeur intensive, et

de *tourner* [v. ce mot] ; 1400, P. Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle [*pourtour du chœur,* 1869, Littré]). **1.** Ligne qui fait la limite d'une surface : *Place qui a tant de mètres de pourtour.* || **2.** Partie d'un lieu, d'une chose avoisinant cette ligne soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la surface délimitée : *Le sol* [de l'éminence] *en était plat et avait la forme d'un ovale grossier. Sur son pourtour étaient plantées des barrières d'épineux en deux rangées* (Kessel). || *Pourtour du chœur,* dans une église, prolongement des nefs latérales derrière le chœur.

● SYN. : **1** *circonférence, contour, tour ;* **2** *bord, périphérie.*

pourtournant, e [purturnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *pourtourner,* former le pourtour [8 août 1871, *le Siècle*], dér. de *pourtour,* d'après *tourner ;* 1942, Auboyer, p. 76). Qui constitue le pourtour d'une construction : *Une corniche pourtournante.*

pourvoi [purvwa] n. m. (déverbal de *pourvoir* [v. ce mot] ; XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame,* au sens de « prévoyance » ; 1599, *Coustumes du pays et duché de Normandie* [36], au sens de « action de se mettre en possession d'un bien » ; sens 1, 1869, Littré [en droit fiscal, 1963, Larousse ; en matière civile ou pénale, 1804, Code civil] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Action par laquelle un plaideur utilise une voie de recours contre une décision administrative : *Pourvoi en Conseil d'État.* || En droit fiscal, acte par lequel un particulier ou une personne administrative utilise une voie de recours gracieuse ou contentieuse. || Action par laquelle un plaideur ou le ministère public demande à la plus haute juridiction compétente d'annuler un jugement rendu en dernier ressort en matière civile ou pénale : *Pourvoi en cassation. Pourvoi en révision.* || **2.** *Pourvoi en grâce,* ou simplem. *pourvoi,* demande adressée par un condamné pour solliciter du chef de l'État le droit, que lui confère la Constitution, de remettre ou de commuer une peine : *J'essayais pourtant de me représenter une certaine seconde où le battement de ce cœur ne se prolongerait plus dans ma tête. Mais en vain. L'aube ou mon pourvoi étaient là* (Camus). [Syn. RECOURS EN GRÂCE.]

pourvoir [purvwar] v. tr. (lat. *providēre,* voir en avant, prévoir, organiser d'avance, pourvoir à, de *pro,* devant, en avant, et de *vidēre,* voir ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *purveeir,* au sens de « prévoir » ; sens 1, v. 1155, Wace, écrit *porveeir* [*porveoir,* v. 1175, Chr. de Troyes, et *pourvoir,* v. 1268, E. Boileau] ; sens 2, 1643, Rotrou [au fig., 1666, Molière] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1282, Gauchi). [Conj. **37** ; sauf au passé simple : *je pourvus.*] **1.** Munir quelqu'un, par prévoyance, d'objets qui lui sont ou seront nécessaires ou utiles : *Pourvoir un alpiniste de vêtements chauds et d'un équipement sûr en vue d'une ascension.* || **2.** Mettre quelqu'un en possession d'un avantage : *Les universités doivent veiller à pourvoir les étudiants de titres reconnus. Notre pays a voué une profonde gratitude à M. Antoine Bourdonnet et l'a pourvu de tous les avantages : sièges, honneurs et prébendes que légitiment de tels mérites* (Duhamel). || *Fig.* Doter de quelque chose d'avantageux, d'agréable : *La nature a pourvu cette jeune fille de grandes qualités.* || **3.** Garnir quelque chose de ce qui lui sera utile : *Pourvoir de provisions un refuge de montagne.* || **4.** *Class.* et *littér.* || *Pourvoir quelqu'un* (sans autre spécification), assurer à un fils, à une fille ou à un jeune parent une condition aisée en lui procurant une source de revenus (charge, emploi, etc.) ou en lui ménageant un mariage avantageux : *Et je crois qu'il est bon de pourvoir Henriette* (Molière). *Mlle Lecouvreur laissait deux filles à pourvoir* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **1** *fournir, nantir ;* **2** *doter, gratifier ;* **3** *équiper, monter ;* **4** *établir.*

◆ v. tr. ind. **[à]** (sens 1, v. 1130, *Eneas* [*pourvoir aux frais de,* 1772, Diderot ; *pourvoir aux besoins de,* 1668, La Fontaine] ; sens 2-3, fin du XIVe s., E. Deschamps). **1.** Fournir de ce qui est ou sera nécessaire à : *Il pourvoit au présent en ce qui dépend de lui, et laisse le soin de l'avenir à la Providence* (J.-J. Rousseau). *La nourriture et le vêtement suffisaient ; avec quelques heures d'un travail peu suivi, on y pourvoyait* (Renan). || *Pourvoir aux frais de,* fournir l'argent nécessaire à une dépense : *Suter arrive à pourvoir aux frais insensés de son procès* (Cendrars). || *Pourvoir aux besoins d'un être vivant,* lui assurer sa subsistance : *Quant à ce petit animal, Mme Magloire, ma gouvernante, pourvoira à ses besoins* (France). || **2.** Veiller à, faire le nécessaire pour : *Pourvoir à ses intérêts. Nous allons être fort bien ici pour goûter à l'ombre, tandis que ces messieurs pourvoiront à nous fournir spectacle* (Claudel). || **3.** *Pourvoir à un bénéfice, à un poste, à un emploi,* ou *pourvoir à leur vacance,* en confier la charge à quelqu'un.

● SYN. : **1** *assurer, faire face à, subvenir.*

◆ **se pourvoir** v. pr. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Se munir : *Il s'est pourvu de vêtements chauds.* || **2.** Former un pourvoi : *Se pourvoir en cassation.*

pourvoirie [purvwari] n. f. (de *pourvoir ;* 1337, Godefroy, écrit *pourverrie* [*pourvoirie,* 1875, Larousse], au sens 2 ; sens 1, 1771, Trévoux [écrit *pourvoirie*] ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Lieu où étaient gardées les provisions que les pourvoyeurs devaient fournir. || **2.** Logis des pourvoyeurs ; leur administration. || **3.** *Droit de pourvoirie,* sous l'Ancien Régime, droit de réquisition.

pourvoyeur, euse [purvwajœr, -øz] n. (de *pourvoir* [v. ce mot] ; 1248, Godefroy, écrit *porveour* [*pourvoyeur,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 ; sens 2, 1809, Delille). **1.** *Vx.* Personne qui était chargée d'approvisionner : *Il* [Vatel] *rencontre un petit pourvoyeur qui lui apportait seulement deux charges de marée* [...]. *Il attend quelque temps ; les autres pourvoyeurs ne viennent point* (Sévigné). *Le Pourvoyeur de Port-Royal vint demander à emprunter de l'argent pour les nécessités pressantes du monastère* (Racine). || **2.** *Fig.* Personne ou chose qui fournit en quelque chose : *Oui, certes, la conversation est une pourvoyeuse de mensonges* (Gide).

◆ **pourvoyeur** n. m. (sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Celui qui est chargé d'approvisionner une pièce d'artillerie ou une arme automatique en munitions. || **2.** Nom donné aux maîtres d'hôtel chargés de la table des passagers, sur certains navires.

pourvu, e [purvy] adj. (part. passé de *pourvoir* [v. ce mot] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *purveü* [*pourveü,* début du XIIIe s. ; *pourvu,* XIVe s.], au sens de « prudent, avisé » ; sens 1-2, 1580, Montaigne). **1.** Muni, garni de : *Les deux officiers étant en outre pourvus chacun d'un revolver d'ordonnance et les deux simples cavaliers d'un mousqueton à canon court porté en bandoulière* (Cl. Simon). || **2.** Doté par la nature d'un attribut quelconque (le plus souvent d'une qualité) : *Un enfant pourvu d'une mémoire extraordinaire. C'est parce que cet homme a été petit, nul, ignoble, pourvu seulement d'un corps accessible à la douleur* [...] *que je m'arrête à contempler son agonie* (Yourcenar).

● SYN. : **1** *armé, doté, équipé, nanti.*

◆ **pourvu** n. m. (1549, R. Estienne). *Vx.* Celui qui possédait un bénéfice ecclésiastique : *Les prélats excommunièrent les pourvus en régale* (Voltaire).

pourvu que [purvykə] loc. conj. (de *pourvu* [v. ce mot] et de la conj. *que ;* 1396, *Romania* [LXIII, 241], écrit *pourveü que ; pourvu que,* XVIe s. [ellipt., 1831, V. Hugo]). À la seule condition que : *J'ai promis tout ce qu'on a voulu, pourvu qu'on me laisse tout de suite partir* (Céline). || *Ellipt.* Sert à introduire un souhait pressant et nuancé d'inquiétude : *Pourvu que ça ne dure pas jusqu'à l'hiver !* (Camus).

poussa n. m. V. POUSSAH.

poussade [pusad] n. f. (de *pousser ;* 1611, Cotgrave). Poussée (rare) : *Un père amenait sa fille à force de gifles et de poussades* (Frapié).

poussage [pusaʒ] n. m. (de *pousser ;* 3 juill. 1957, *le Monde*). Mode de transport fluvial consistant en un convoi de barges métalliques amarrées les unes aux autres et poussées par un bateau à moteur.

poussah ou **poussa** [pusa] n. m. (chinois *p'u sa,* image de Bouddha ; 1670, Hooge, écrit *pussa,* au sens de « idole indienne ou japonaise » ; 1782, Sonnerat, écrit *poussa,* au sens de « idole chinoise » ; sens 1, 1842, Acad. [écrit *poussa ; poussah,* av. 1867, Baudelaire] ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Magot de carton ou de bois porté par une boule lestée de telle sorte que le jouet revient toujours à la position verticale : *Une collection de grotesques à faire envie aux plus ridicules poussahs inventés par la fantaisie chinoise* (Gautier). *Personne ne les reconnaît sauf lui, quand elles se tiennent sur les seuils, lourdes comme ces poussahs lestés de plomb à leur base, qui se redressent toujours quand on les couche* (Sarraute). || **2.** *Plaisamm.* Gros homme court et mal bâti : *Ma grand-mère* [...] *discutait les « conditions » avec le directeur, sorte de poussah...* (Proust).

poussard [pusar] n. m. (de *pousser ;* 1875, Larousse). Dans les mines, pièce de bois horizontale, destinée à maintenir écartés les éléments de soutènement des galeries.

poussardage [pusardaʒ] n. m. (de *poussarder ;* 1963, Larousse). Action de poussarder.

poussarder [pusarde] v. tr. (de *poussard ;* 1963, Larousse). Disposer des poussards.

1. pousse [pus] n. f. (déverbal de *pousser ;* av. 1453, Monstrelet, écrit *poulse* [*pousse,* XVI^e s.], au sens de « action de pousser » ; sens 1, 1690, Furetière [« bourgeon à son premier état de développement », 1680, Richelet ; *première, seconde pousse,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1770, Buffon ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, 1802, *Cours complet d'agriculture,* X, 334 *a ;* sens 5, 1903, Larousse ; sens 6, XVI^e s., Loisel). **1.** Le fait, pour un végétal ou une de ses parties, de croître, de se développer : *La pousse des feuilles.* || *Spécialem.* Bourgeon à son premier état de développement : *Des pousses de bambou. On sait d'abord que les lapins rongent les jeunes pousses* (Flaubert). || *Première pousse, seconde pousse,* développement des bourgeons qui se produit au printemps, en été. || **2.** Développement de tout élément d'un corps vivant : *La pousse des dents. Produit qui facilite la pousse des cheveux.* || **3.** En boulangerie, fermentation de la pâte. (Syn. LEVÉE.) || **4.** Nom donné à la tourne du vin quand un fort dégagement de gaz carbonique se produit. || **5.** *Vx.* Éruption de boutons : *Nouvelle pousse de petite vérole.* || **6.** Maladie des chevaux qui se manifeste par l'essoufflement, le battement des flancs.

• SYN. : **1** *jet, rejet, rejeton, scion, surgeon, tendron.*

2. pousse [pus] n. m. (abrév. de *pousse-pousse ;* début du XX^e s.). Abrév. de POUSSE-POUSSE : *Des tireurs de « pousse », des coolies désœuvrés* (Dorgelès).

• REM. On trouve parfois ce mot comme second élément invar. de composé (XX^e s.) : *Il avait vécu à Canton de la vie des coolies-pousse* (Malraux).

3. pousse- [pus], premier élément, tiré du v. *pousser,* et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots.

poussé, e [puse] adj. (part. passé de *pousser ;* déc. 1585, *Ordonnance royale,* au sens de « gâté » [en parlant du vin] ; sens 1, 1932, Larousse ; sens 2, milieu du XX^e s. ; sens 3, 1669, Bossuet ; sens 4, 1903, Larousse [aussi « fait avec une extrême minutie... »]). **1.** *Moteur poussé,* celui qui, compte tenu de la cylindrée, développe un grand nombre de chevaux grâce à une forte compression et à un régime de rotation élevé. || **2.** *Interrogatoire poussé,* celui auquel est soumise une personne que la police veut contraindre aux aveux : *Un interrogatoire un peu poussé révélerait presque inévitablement son nom et sa personnalité véritable* (Yourcenar). || **3.** *Fig.* Qui en est à un stade avancé, qui a atteint un très haut degré : *L'aumône poussée jusqu'à se dépouiller soi-même* (Renan). [Clanricard :] *J'ai des camarades qui sont en flirt très poussé avec le communisme...* (Romains). || **4.** Qui a été porté à un certain degré de perfection au prix d'une longue recherche : *Là encore, pour comprendre toute la noblesse, toute la pureté, tout l'« inventé » de cette image si soudaine et si achevée* [...], *il faut relire la pièce* [de la comtesse de Noailles], *l'une des plus « poussées » en expression...* (Proust). || *Spécialem.* Qui est fait avec une extrême minutie, un grand souci du détail : *Dessin très poussé.*

pousse-au-crime [pusokrim] n. m. invar. (de *pousse-* 3, *au* [art. défini contracté] et *crime ;* 1916, Esnault). *Fam.* Nom donné plaisamment au vin rouge, à l'eau-de-vie.

pousse-avant [pusavɑ̃] n. m. invar. (de *pousse-* 3 et de *avant ;* 1529, Sainéan, *la Langue de Rabelais,* écrit *poussavant,* au sens de « coït » ; 1640, Oudin, écrit *pousse-avant,* au sens de « ce qu'on mange avec le pain » ; sens actuel, 1932, Larousse). Nom donné à de nombreux outils composés d'une partie en acier et d'un manche court et rond, destiné à être saisi dans la paume de la main, et qu'on pousse en avant pour sculpter le bois.

pousse-broche [pusbrɔʃ] n. m. invar. (de *pousse-* 3 et de *broche ;* 1765, *Encyclopédie*). Espèce de ciseau plat et émoussé dont se sert l'épinglier.

pousse-café [puskafe] n. m. invar. (de *pousse-* 3 et de *café ;* av. 1854, Nerval). *Fam.* Petit verre d'eau-de-vie qu'on prend après le café : *Avec des Péreires, après son pousse-café, nous prenons la clef des champs...* (Céline).

pousse-cailloux [puskaju] n. m. invar. (de *pousse-* 3 et du plur. de *caillou ;* v. 1806, Esnault). *Plaisamm.* et *pop.* Fantassin (vieilli) : *Ils regardaient d'ailleurs avec dédain l'infanterie* [...], *méprisant ces pousse-cailloux* (Huysmans).

poussée [puse] n. f. (part. passé fém. substantivé de *pousser ;* 1530, Palsgrave, écrit *poulcée* [*poussée,* 1562, Du Pinet], au sens I, 1 [au fig., 18 mai 1646, Corneille] ; sens I, 2, 1636, Monet [aussi « pression... qui s'exerce sur les éléments qui supportent une voûte... » ; *faire le trait de poussée,* 1869, Littré] ; sens I, 3, 1773, Bourdé de Villehuet [*centre de poussée,* 1903, Larousse] ; sens I, 4, 1963, Larousse [aussi pour une automobile ; en astronautique, 20 avr. 1961, *l'Auto-journal,* p. 30] ; sens II, 1, 1963, Larousse ; sens II, 2, 1834, Landais ; sens II, 3, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens II, 4, 1875, Larousse).

I. 1. Effort que l'on fait pour pousser quelqu'un ou quelque chose : *Rabot piqua une tête vers la portière, lancé en avant par une poussée de sa femme* (Maupassant). *Une petite poussée suffirait ; il tomberait dans la nuit comme une masse* (Gide). || *Fig.* et *vx.* Effort soudain et résolu pour avancer : *Un esprit qui en serait bien touché pourrait faire des poussées plus hardies* (Corneille). || **2.** Pression exercée par le poids d'un corps contre un obstacle ou un autre corps : *La poussée des terres contre un mur de soutènement. La poussée des eaux sur une digue.* || Pression horizontale qui s'exerce sur les éléments qui supportent une voûte et qui tend à les renverser : *Je m'initiais à ces mystères de forces équilibrées, de poussées d'arcs qui s'annulent en s'épaulant* (Arnoux). || *Faire le trait de poussée,* déterminer graphiquement les épaisseurs de murs et de contreforts nécessaires pour résister à la poussée d'une voûte. || **3.** En physique, force verticale de bas en haut, à laquelle sont soumis les corps plongés dans un fluide : *Tout corps plongé dans un fluide éprouve de ce fait une poussée verticale, dirigée de bas en haut, égale au poids du fluide qu'il déplace et appliquée au centre de gravité du fluide déplacé, ou centre de poussée* (principe d'Archimède). || *Centre de poussée,* en aéronautique, point où s'applique la résultante des forces aérodynamiques qui s'exercent sur un avion : *Le centre de poussée se trouve au tiers avant de la profondeur de l'aile.* || **4.** En aéronautique, force que développe un moteur à réaction pour propulser un avion. || En astronautique, force destinée à produire l'accélération du mouvement de la fusée. || Action exercée par les roues motrices de l'automobile et qui est transmise à l'ensemble du véhicule : *Les organes qui assurent la poussée.*

II. 1. *Poussée radiculaire,* force provoquant l'ascension de la sève brute dans les

vaisseaux à partir de la racine. || **2.** Subite manifestation, nouvelle ou survenant après une rémission, d'un trouble organique : *Une brusque poussée de température* (Romains). *Ses imprudences alimentaires lui ont encore valu une belle poussée d'urticaire.* || **3.** *Fig.* Manifestation ou recrudescence subite de quelque chose : *Un de ces confusionnants tutti, que forment par poussées les bruits d'une grande ville* (Daudet). || **4.** Force intérieure, consciente ou non, qui pousse un individu ou un groupe dans une certaine direction ou qui lui fait prendre soudain une certaine attitude : *C'est ce siècle* [...] *qui aura vu, en France, la haine de la noblesse d'épée et de la noblesse de robe se fondre dans la même poussée* (Benda). *Il n'y avait aucune poussée vitale ni vers le bien ni vers le mal, dans cette foule où la jeunesse elle-même n'était plus la jeunesse* (Montherlant).

• SYN. : **II, 2** *accès, crise ;* **4** *élan, impulsion, mouvement.*

pousse-fiche ou **pousse-fiches** [pusfiʃ] n. m. invar. (de *pousse-* 3 et de *fiche ;* 1772, *Encyclopédie*). Sorte de cylindre dont on se sert pour faire sortir les chevilles de bois des châssis.

pousse-pied [puspje] n. m. invar. (de *pousse-* 3 et de *pied ;* 1736, Aubin). Petit bateau plat, assez léger pour qu'on puisse le faire glisser sur la vase en le poussant du pied.

pousse-pieds [puspje] n. m. invar. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1558, G. Morel, écrit *poussepié ; pousse-pied[s]*, 1562, Du Pinet). Nom donné parfois à l'*anatife*.

pousse-pointe ou **pousse-pointes** [puspwɛ̃t] n. m. invar. (de *pousse-* 3 et de *pointe ;* 1765, *Encyclopédie*). Poinçon allongé et non pointu qui sert à enfoncer les pointes.

pousse-pousse [puspus] n. m. invar. (réduplication de *pousse-* 3 ; 1896, Delesalle, au sens de « petite voiture réclame » ; sens 1 et 3, 1907, Larousse ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** En Extrême-Orient, voiture légère pour une personne, que traîne un coureur : *À ce moment passe sur la chaussée, le long du trottoir où la jeune femme au chien s'éloigne d'un pas court et rapide, dans le même sens qu'elle, un pousse-pousse traîné à vive allure par un Chinois vêtu d'un bleu de mécanicien, mais portant le chapeau traditionnel en cône évasé* (Robbe-Grillet). || **2.** Ce coureur lui-même. || **3.** *Par anal.* Petite voiture basse pour livreurs. (Vieilli.)

pousser [puse] v. tr. (lat. *pulsare,* bousculer, heurter, pousser violemment, frapper, poursuivre en justice, accuser, de *pulsum,* supin de *pellere,* remuer, pousser ; v. 1360, Froissart, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1869, Littré [*pousser l'aiguille,* 1857, Flaubert] ; sens I, 3, 1722, Marivaux ; sens I, 4, 1903, Larousse [aussi *pousser le point d'une voile d'embarcation*] ; sens I, 5, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*pousser une moulure,* 1765, *Encyclopédie ;* en reliure, 1680, Richelet] ; sens I, 6, 1601, P. Charron ; sens II, 1 et 5, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, v. 1360, Froissart ; sens II, 4, v. 1673, Retz ; sens II, 6, 1660, d'après Richelet, 1680 ; sens II, 7, 1666, Molière ; sens II, 8, V. RETRANCHEMENT [*pousser quelqu'un sur un sujet,* 1656, Pascal ; *pousser des colles à quelqu'un,* début du XXe s.] ; sens III, 1, 1660, Oudin [*pousser... son bidet,* 1655, Molière ; en parlant d'un véhicule motorisé et *pousser son moteur,* début du XXe s.] ; sens III, 2, v. 1770, Ch. Bonnet [*pousser d'orge, d'avoine un cheval,* 23 avr. 1875, *Journ. officiel,* p. 2938] ; sens III, 3-4, 1538, R. Estienne ; sens III, 5, 1661, Molière [*pousser un élève,* 1798, Acad.] ; sens III, 6, 1580, Montaigne [aussi *pousser un sentiment jusqu'à* et l'infinitif] ; sens III, 7, 1907, Larousse ; sens III, 8, 1651, Corneille ; sens III, 9, 1690, Furetière ; sens III, 10, 1656, Livet [*pousser son avantage auprès de quelqu'un,* XXe s. ; *pousser un dessin...,* 1907, Larousse] ; sens III, 11, v. 1770, J.-J. Rousseau [*pousser une reconnaissance,* 1875, Larousse ; *pousser une pointe jusqu'à,* début du XXe s. — au fig., milieu du XXe s.] ; sens IV, 1, 1869, Littré [*pousser (une botte à) quelqu'un,* 1670, Molière — au fig., 1694, Acad.] ; sens IV, 2, milieu du XVIe s., Ronsard [par métaphore, 1838, Balzac ; *pousser le rouge,* 1770, Buffon] ; sens IV, 3, 1642, Corneille ; sens IV, 4 et 7, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens IV, 5, 1636, Corneille ; sens IV, 6, début du XXe s. [*en pousser une,* 1883, d'après Chautard, 1931]).

I. 1. Exercer une pression, avec ou sans effort, sur une chose pour la déplacer sans la soulever : *Pousser sa malle dans un coin. Frère Ange poussa sans bruit un escabeau* (France). *Il avait pris la clef et la poussait dans sa poche* (Simenon). *Il* [le vieillard] *poussait les pièces sur l'échiquier, jouant tantôt pour lui, tantôt pour son compagnon* (Aymé). || **2.** *Pousser la porte,* l'amener presque à la position qu'elle a lorsqu'elle est fermée, sans la fermer complètement, ou, inversement, l'ouvrir complètement alors que, le pêne de la serrure n'ayant pas joué, elle est seulement entrouverte : *Évariste Gamelin poussa la porte de son logis, qui céda tout de suite* (France). *Je poussai la portière que la petite fille avait laissée ouverte, descendis de voiture* (Kessel). || *Pousser l'aiguille,* coudre. || **3.** Fam. *Va, vas-y comme je te pousse,* se dit d'une chose qui se fait par impulsions successives, faute d'une direction ferme, qui se fait négligemment, n'importe comment : *Ils posent au hasard leurs mains sur des dièses et des bémols, et vas-y comme je te pousse* (Fargue). || Fam. *À la va-comme-je-te-pousse,* V. VA-COMME-JE-TE-POUSSE. || **4.** *Pousser la barre,* en termes de marine, la porter d'un bord ou de l'autre. || *Pousser le point d'une voile d'embarcation,* le porter à tribord ou à bâbord. || **5.** Fournir l'effort nécessaire pour faire avancer un objet placé devant soi : *Pousser un landau, une brouette. Pousser une voiture en panne. Pousser un rabot.* || *Pousser une moulure,* en menuiserie, faire à la main une moulure à l'aide d'un outil actionné par une poussée en avant. || *Pousser un titre, des filets,* procéder, en reliure, à la décoration d'un livre à l'aide d'un fer à dorer à la main. || **6.** Exercer une poussée sur quelque chose en l'entraînant dans une direction, en parlant des éléments naturels : *Le vent éclaircit le ciel en poussant les nuages. La tempête a poussé les embarcations contre les rochers.*

II. 1. Faire avancer quelqu'un en lui imprimant une pression : *Ne ne poussez pas, vous entrerez aussi, il y a de la place pour tout le monde.* || **2.** Faire tomber quelqu'un en le projetant en avant : *L'assassin a poussé sa victime dans le vide du haut du septième étage.* || **3.** Écarter les personnes qui sont devant soi pour se frayer un chemin : *Personne ne fit attention à Julie. Elle traversa la foule qui continuait à se presser autour du demi-cercle où elle s'était fait montrer du doigt. Elle était obligée de pousser les uns et les autres. C'est ainsi* [...] *qu'elle gagna la porte et sortit* (Giono). || **4.** Alerter quelqu'un par une légère pression : *Chacun songeait poussant du coude son voisin* (Hugo). || **5.** Donner l'ordre à des êtres animés d'avancer dans une certaine direction : *Le berger pousse son troupeau en criant. À peine Julien fut-il à terre que le vieux Sorel, le chassant devant lui, le poussa vers la maison* (Stendhal). *Sa droite contenait des Campaniens armés de haches ; il la poussa sur la gauche carthaginoise* (Flaubert). || **6.** *Class.* Faire plier par un effort violent des gens qui font face et résistent, attaquer vivement : *On le vit presque en même temps pousser l'aile droite de l'ennemi* (Bossuet). || **7.** *Class.* et *fig.* Attaquer sans répit, harceler : *Et je ne sais pourquoi votre âme ainsi s'emporte, | Madame, à me pousser de cette étrange sorte* (Molière). || **8.** Fig. *Pousser quelqu'un dans ses derniers retranchements,* V. RETRANCHEMENT. || Fig. *Pousser quelqu'un sur un sujet,* le presser de questions, mettre en doute ses affirmations en lui opposant des arguments pressants : *Ma jeune Soviétique parle un français suffisant* [...], *mais, quand on la pousse sur un point technique, elle se met à rire* (Romains). || Fam. *Pousser des colles à quelqu'un,* lui poser des questions difficiles, embarrassantes : *On le chargeait de pousser des colles aux potaches* (Gsell). *Les jours de pluie, sous le préau neuf de la cour carrée, alors qu'on ne pouvait jouer ni au pot ni à*

la grue, nous nous poussions des colles... (Colette).

III. 1. Activer l'allure d'un animal : *Pousser sa monture. Ces jours-là, il se levait de bonne heure, partait au galop, poussait sa bête* (Flaubert). || Class. et fig. *Pousser son cheval, son bidet,* faire résolument ses affaires : *Moquez-vous des sermons d'un vieux barbon de père, | Poussez votre bidet, vous dis-je, et laissez faire* (Molière). || Accélérer la marche d'un véhicule motorisé : *Pradé, sentant la chute, avait bloqué ses freins. « La fosse ! » La reprise du moteur couvrait toute voix. Pradé poussait en avant le char oblique* (Malraux). || *Pousser son moteur,* lui demander le rendement maximum : *Ne poussez pas votre moteur dans cette montée* (Romains). || **2.** Activer : *Les femmes de cuisine poussent le feu sous les chaudrons à friture* (Romains). || *Pousser d'orge, d'avoine un cheval,* lui en faire manger beaucoup pour accélérer son développement. || **3.** Fig. *Pousser quelqu'un à quelque chose,* l'inciter vivement à cela, l'entraîner à cela : *Pousser quelqu'un à désobéir. L'alcoolisme pousse au crime. J'ai poussé, j'ai contraint d'autres au voyage* (Gide). *N'y a-t-il pas, chez la plupart des hommes, un instinct qui les pousse à abîmer, à détruire, ce qui fut leur partage ici-bas ?* (Mauriac). [Heinrich à Nasty :] *Tu ne ne rends pas la tâche facile ; on me pousse à la haine, Nasty ; on me pousse à la haine et on ne m'aide pas...* (Sartre). || **4.** *Fig.* Inciter à agir, faire agir, stimuler : *C'est l'intérêt, l'orgueil qui te pousse.* [Le vice-roi :] *Alors explique-moi un peu, Almagro, qui te poussait ? Toutes ces choses que tu as faites, quel avantage et quel bien espérais-tu en retirer ?* (Claudel). « *Les Tchèques ont accepté le plan franco-anglais ; il* [Hitler] *n'a qu'à l'accepter aussi. S'il donnait cette preuve de modération... — Il ne peut plus reculer, dit Brunet, toute l'Allemagne est derrière lui qui le pousse* » (Sartre). || **5.** *Fig.* Faire progresser dans une hiérarchie, et particulièrement dans l'échelle sociale : *Elle a poussé sa famille tant qu'elle a pu, en s'adressant à tout le monde, particulièrement à moi* (Chateaubriand). *Les soins que M*[me] *de Warens a bien voulu prendre pour ne pousser dans les belles connaissances* (Rousseau). *Ne me parle pas de me pousser, me pousser à quoi ?* (Flaubert). *Sa mère* [...] *avait dû se contenter de pain et d'eau pour le pousser jusqu'à l'École polytechnique* (Zola). || *Pousser un élève,* le forcer à faire des progrès en le faisant travailler plus que les autres. || **6.** Porter jusqu'aux dernières conséquences une situation, un comportement : *Pousser trop loin la plaisanterie. Pousser la familiarité jusqu'aux limites de la convenance. J'étais résolu à pousser jusqu'au bout ma bonne fortune* (France). *Il poussait l'indiscrétion à un point dont on était agacé* (Proust). *Elle* [la pensée grecque] *n'a rien poussé à bout, ni le sacré, ni la raison parce qu'elle n'a rien nié, ni le sacré ni la raison* (Camus). || *Pousser la haine, la ruse, l'amitié, la pitié jusqu'à* (et l'infinitif), faire preuve de ces sentiments au point d'accomplir des actions qu'on ne fait pas ordinairement. || **7.** *Pousser au noir, au tragique quelque chose,* l'envisager avec un pessimisme excessif, l'exagérer en mal : *Richard trouvait qu'il ne fallait rien pousser au noir* (Camus). *Mais il faut savoir aussi ne pas rester insensibles* [...] *devant une vieille cuisinière drapée dans une vie et une ascendance d'honneur, tenant le balai comme un sceptre, poussant son rôle au tragique, l'entrecoupant de pleurs* (Proust). || **8.** *Pousser quelqu'un à bout,* mettre sa patience à bout, l'exaspérer : *Elle avait envie de le pousser à bout et s'en voulait comme d'une cruauté* (Sagan). || **9.** *Pousser quelque chose (aux enchères),* en faire monter le prix, enchérir sur les prix offerts ; *par extens.,* en parlant d'un vendeur, essayer de vendre une marchandise au plus haut prix : *À la salle des ventes, je dispute quelques livres à Pozzi et à Hanotaux* [...]. *La plupart des livres sont poussés fort au-dessus de leur valeur* (Gide). *Entre une toile de Bonnard et une toile de vous, ce n'est pas la vôtre qu'il pousse* (Romains). || **10.** Porter plus loin avec résolution une entreprise, la poursuivre avec ténacité : *Pousser une affaire. Pousser des recherches. Pousser un travail. D'ici là, certain de n'être pas surveillé, vous pourrez pousser plus vigoureusement vos projets* (Nerval). *Plutôt que de regarder une chose, c'est bien plus amusant de la pousser intérieurement et de la faire* (Claudel). *Je pousse toujours plus avant la rédaction de mes souvenirs...* (Gide). || *Pousser son avantage auprès de quelqu'un,* affermir l'ascendant qu'on a commencé d'acquérir sur quelqu'un, particulièrement sur une femme : *Il n'eût tenu qu'à moi de pousser mon avantage auprès de cette petite révoltée* (Mauriac). || *Pousser un dessin, une œuvre d'art,* en termes de beaux-arts, le travailler avec soin pour le parfaire. || **11.** S'avancer plus loin dans une direction : *Le lendemain, il repartait poussant des voyages dont il revenait plein de stupeur* (Zola). || *Pousser une reconnaissance,* aller en un endroit donné pour reconnaître les lieux, se rendre compte de ce qui s'y trouve, de ce qui s'y passe. || *Pousser une pointe jusqu'à,* poursuivre son chemin au-delà du but primitivement prévu, pour arriver à un endroit situé hors de la zone envisagée, faire un écart ; et au fig. : *Il faut que la fièvre suive son cours, pousse une pointe, et descende normalement* (Bastide).

IV. 1. Lancer une attaque contre quelqu'un : *Pousser une charge, une attaque.* || *Pousser une botte à quelqu'un,* ou simplem. *pousser quelqu'un,* en escrime, lui porter un coup de pointe avec l'arme : *Tu ne pousses en tierce avant que de pousser en quarte* (Molière). || Fig. et fam. *Pousser une botte à quelqu'un,* l'attaquer, le presser vivement en paroles : *Il* [Joseph] *épiait mes compagnons avec une curiosité railleuse et ne perdait jamais une occasion de les surprendre en mauvaise garde et de leur pousser une botte* (Duhamel). || **2.** En parlant de plantes ou d'êtres vivants, produire, faire naître : *Cet enfant est en train de pousser ses dents. Il ne pourra pousser ses boutons empestés* (Baudelaire). *Les platanes de la Halle aux Vins poussaient leur jeune feuillage* (Duhamel) ; et par métaphore : *Quand la vérité a déposé une fois son germe, il peut être foulé aux pieds ; mais il prend racine ; il croît en silence ; il s'élève ; il pousse des branches...* (Goncourt). || *Pousser le rouge,* se dit des dindons dont la tête et le cou commencent à se colorer en rouge. || **3.** *Fig.* et *class.* Faire naître brusquement : *Un moment pousse et rompt un transport violent* (Corneille). || **4.** *Class.* et *littér.* Faire monter hors de soi (au pr. et au fig.) : *Il attirait les yeux de l'assemblée entière | Par l'ardeur dont au ciel il poussait sa prière* (Molière). *On voyait les forêts livrées aux flammes pousser de grosses fumées dans les airs* (Chateaubriand). || **5.** Exhaler avec plus ou moins de force : *Je ressentis de si vives brûlures que je me mis à danser en poussant des cris de douleur* (Pagnol). *Il poussa un discret soupir d'embarras* (Gracq). *L'homme d'affaires poussa une exclamation et leva les bras. Puis il resta silencieux, clignant de l'œil vers l'avenir...* (Lacretelle). || **6.** Fam. *Pousser une chanson,* la chanter : *Les accordéons poussent de petites notes sautillantes, furtives, mystérieuses, qui semblent tapoter un silence lunaire* (Romains). *Cette chanson de la partance, ils en sentaient, en la poussant, l'ironie* (Vercel). || *En pousser une,* chanter quelque chanson. || **7.** *Class.* Exprimer vivement, avec passion : *Honteux d'avoir poussé tant de vœux superflus* (Racine). *On dit par raillerie qu'« un homme pousse fort les beaux sentiments », pour dire qu'il fait fort le passionné auprès des dames* (Acad., 1694).

● SYN. : **I, 1** *faire glisser, repousser ;* **6** *chasser, entraîner, jeter, projeter.* || **II, 2** *lancer, précipiter ;* **3** *refouler.* || **III, I** *aiguillonner, éperonner, fouetter, presser ;* **2** *attiser, aviver ;* **3** *appeler, encourager, engager, inviter, porter ;* **4** *entraîner, exalter, exciter, piquer, soulever ;* **5** *appuyer, épauler, pistonner* (fam.), *promouvoir ;* **10** *approfondir, développer, faire avancer.* || **IV, 5** *émettre, faire entendre, jeter, proférer.*

◆ v. intr. (milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes,* au sens de « haleter » [en parlant d'un cheval] ; sens I, 1, 1690, Furetière [aussi *pousser en dehors*] ; sens I, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*pousser à la roue,* 1690, Furetière — au fig., milieu du XVI[e] s. ; *pous-*

ser de fond, au large, 1869, Littré] ; sens I, 3, 1934, Giono ; sens II, 1, 1657, Livet [absol., 1663, Molière] ; sens II, 2, 1559, Amyot ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, fin du XVII[e] s., Bossuet ; sens II, 5, 1657, Pascal [absol. et *faut pas pousser,* 1962, Robert] ; sens II, 6, XX[e] s. [*pousser à,* 1887, Zola] ; sens III, 1, 1660, Oudin [par métaphore, 1831, V. Hugo] ; sens III, 2, av. 1834, Béranger ; sens III, 3, début du XVI[e] s. ; sens III, 4, 1812, Mozin [*pousser au noir,* 1802, Flick ; « tendre vers une autre coloration... », av. 1850, Balzac]).

I. 1. Exercer une pression par son poids, en parlant de choses : *Une énorme masse d'eau pousse contre le barrage.* || *Pousser en dehors,* en parlant d'un mur, faire ventre, se gondoler. || **2.** Faire un effort pour déplacer : *Allez, poussez tous en même temps ; la voiture sortira de l'ornière.* || *Pousser à la roue,* chercher à faire avancer un véhicule en exerçant un effort sur la roue ; au *fig.,* apporter une aide pour que quelque chose se poursuive, aboutisse : *Cet excellent M. Viennet, qui avait poussé à la roue avec toute l'honnêteté et toute la candeur imaginables* (Baudelaire). || *Pousser de fond,* en terme de marine, faire un effort sur le fond pour déplacer une embarcation. || *Pousser au large,* faire écarter une embarcation d'un quai, d'un navire. || **3.** Faire des efforts pour expulser hors de l'organisme : *Au cours de l'accouchement, la femme doit pousser pour expulser le fœtus.*

II. 1. *Class.* et *littér.* Aller de l'avant : *Si ton cheval était capable de galoper, je te dirais « Pousse en avant jusqu'au bout du bois »* (Stendhal). || *Absol.* et *class.* Continuer : *Pousse, mon cher marquis, pousse* (Molière). || **2.** *Class.* Aller de l'avant pour attaquer : *Il pousse dans nos rangs* (Corneille). *Hippolyte lui seul* [...] *pousse au monstre* (Racine). || **3.** Continuer sa marche, son voyage : *Poussons jusqu'à la ferme. Il marcha de nouveau, il poussa très loin sur la route de Marchiennes, piétinant, ne songeant à rien, trop étouffé et trop triste pour s'enfermer dans une chambre* (Zola). *Ce que je crois pouvoir présumer c'est que nous irons au moins à Petrograd* [...]. *Pousserons-nous, à partir de Nijni, vers les régions de la famine...* (Romains). || **4.** *Class.* et *littér.* Poursuivre, s'aventurer : *Qui a su le mieux pousser ou se ménager suivant la rencontre* (Bossuet). [Furius :] *Mais pas moins, avant de pousser plus avant, je dois vous prévenir que je me réserve avec fermeté le droit de me contredire* (Claudel). || **5.** Class. *Pousser jusqu'à,*aller, par un excès fâcheux, jusqu'à : *Vous poussez jusqu'à dire que j'ai tourné les choses saintes en raillerie* (Pascal). || *Absol.* et *fam.* Porter trop loin, exagérer : *2 000 F pour cette horreur, tu pousses !* || Fam. *Faut pas pousser,* il ne faut pas exagérer. || **6.** Orienter vers une décision : *On demande conseil sans avouer que sa décision est prise, et on en veut au conseilleur qui ne pousse pas dans votre sens* (Montherlant). || *Pousser à,* exercer son action pour que quelque chose se produise, ou continue à se produire : *Pousser à la hausse, à la baisse des prix. Pousser à la consommation.*

III. 1. En parlant de plantes ou de parties du corps, croître, se développer : *Une barbe qui pousse vite. Laisser pousser ses cheveux. Les paysans venaient en charger les cendres blanches* [de la tourbe] *pour en couvrir les prairies et les champs où poussent les blés tardifs car c'était du bon engrais* (Aragon). *Les dents lui poussèrent sans qu'il pleurât une seule fois* (Flaubert) ; et par métaphore : *J'écrivais en automate à je ne sais quelle œuvre qui continuait à pousser comme les ongles d'un mort...* (Giraudoux). *Chaque année des maisons nouvelles poussent le long de la route...* (Duhamel). || **2.** Se fortifier, grandir, en parlant d'êtres vivants : *Des petits chats qui poussent bien. Ce petit a joliment poussé depuis l'an dernier. Il* [le banquier Jeannin] *laissait ses enfants pousser à leur gré, pourvu qu'ils fussent de braves enfants, et surtout qu'ils fussent heureux...* (Rolland). || **3.** En parlant du vin, faire de la pousse. || **4.** En peinture, en parlant de certaines couleurs, ternir l'éclat des autres couleurs employées avec elles. || *Pousser au noir,* en parlant des couleurs d'un tableau, noircir sous l'effet du temps ou d'un abus des bitumes. || *Par extens.* Tendre vers une autre coloration, tourner : *L'avare* [...] *portait une petite perruque plate dont le noir poussait au rouge, et sous laquelle se redressaient des cheveux blancs* (Balzac).

◆ **se pousser** v. pr. (1544, Scève, au sens de « se jeter [sur] » ; sens I, 1, 1660, Boileau ; sens I, 2-3, 1875, Larousse ; sens II, 1, 1670, Bossuet ; sens II, 2, av. 1880, Flaubert ; sens II, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 4, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné ; sens II, 5, 1662, Bossuet).

I. 1. *Fam.* Se déplacer un peu pour laisser de la place : *Poussez-vous pour que je puisse m'asseoir à côté de vous.* || **2.** Chercher mutuellement à s'écarter : *Les gens se poussent à la devanture du magasin.* || **3.** En parlant de choses, être ou pouvoir être déplacé : *Cette manette se pousse d'un seul doigt.*

II. 1. *Fig.* et *class.* Se chasser l'un l'autre en une avance continue : *Leurs années se poussent successivement comme des flots* (Bossuet). || **2.** *Vx.* Faire des progrès par ses propres moyens : *Persuadé qu'il pourrait se pousser seul jusqu'au baccalauréat* (Flaubert). || **3.** Avoir l'ambition de s'élever par habileté ou par intrigue à un certain rang dans la société : *Voilà que ce jeune homme se fait sa place au soleil. Ce que l'on nomme encore : il se pousse* (Barrès). *Cinquante mille francs de rente* [...] *constituaient, à cette époque, et surtout en province, une « jolie » fortune, dont tout autre garçon se serait servi pour se pousser, pour s'élever jusqu'à la première société de la ville* (Mauriac). *Nous vivons en un temps où un beau nom est indispensable pour se pousser dans une cour* (Yourcenar). || **4.** *Class.* et *fig.* Être poursuivi : *Le siège de Trèves se pousse vivement* (Sévigné). || **5.** *Class.* Croître : *Autant que ce grand arbre s'était poussé en haut, autant semblait-il avoir jeté en bas de fortes et profondes racines* (Bossuet).

● SYN. : **II, 3** *arriver, s'imposer, parvenir, percer, réussir.*

pousse-toc [pustɔk] n. m. invar. (de *pousse-* 3 et de *toc ;* 1932, Larousse). Doigt fixé sur le plateau d'un tour ou d'une rectifieuse et destiné à entraîner le toc monté sur la pièce à travailler.

poussette [pusɛt] n. f. (de *pousser ;* 1718 [d'après Trévoux, 1743], au sens 1 ; sens 2, 1873, Esnault ; sens 3, 1925, Esnault ; sens 4, 1903, Larousse ; sens 5, 1968, Larousse). **1.** *Vx.* Ancien jeu d'enfants qui consistait à pousser l'une vers l'autre deux épingles. || **2.** Tricherie qui consiste (dans les casinos, les cercles, etc.) à pousser une mise sur le tableau gagnant quand le résultat est déjà connu. (On écrit aussi POUCETTE.) || **3.** *Fam.* Pression exercée sur un coureur cycliste par un autre coureur ou un spectateur pour le lancer ou accélérer sa marche. || **4.** Petite voiture d'enfant, pliante, légère et basse. || **5.** Armature d'acier légère, montée sur roues et munie d'un guidon, destinée à soutenir un sac amovible dans laquelle la ménagère transporte ses provisions.

pousseur, euse [pusœr, -øz] n. (de *pousser ;* av. 1660, Scarron, au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 17 nov. 1875, *Journ. officiel,* p. 9406). **1.** Personne qui pousse (rare). || **2.** Vx. *Pousseur de bois,* joueur d'échecs, de trictrac ou de dames. || **3.** *Class.* et *fig.* Personne qui exprime de façon vive et galante ses pensées ou ses sentiments (style de la préciosité) : *Mesdames les savantes | Pousseuses de tendresse et de beaux sentiments, | Je défie* [...] *toute votre science | De valoir cette honnête et pudique ignorance* (Molière).

◆ **pousseur** n. m. (sens 1, 1903, Larousse ; sens 2, 26 juin 1959, *le Monde*). **1.** Levier qui permet à un homme seul de faire avancer un wagon. || **2.** Bateau à moteur assurant le poussage d'un train de chalands.

pousseux [pusø] n. m. (mot des parlers régionaux de Normandie, dér. de *pousser ;* 1963, Larousse). Filet triangulaire ou en demi-lune, utilisé pour pêcher la crevette.

pousse-wagon [pusvagɔ̃] n. m. invar. (de *pousse-* 3 et de *wagon ;* 1963, Larousse).

Engin automoteur utilisé pour pousser sur de petites distances un wagon ou une rame de wagons, et qui roule soit sur le rail soit à côté des voies. (On dit aussi LOCOPULSEUR.)

poussier [pusje] n. m. (forme masc. tirée de *poussière* ; av. 1399, J. des Preis, écrit *pulsier* [*poussier,* 1549, R. Estienne], au sens 1 [« poussière, en général »] ; sens 2, 1690, Furetière [*coup de poussier,* 1962, Robert] ; sens 3, 1755, Aviler). **1.** Débris pulvérulents d'une matière accidentellement réduite à cet état : *Poussier de foin.* ‖ **2.** Charbon pulvérulent de dimensions inférieures à un millimètre, produit au cours de l'abattage et des manipulations : *Il passa plusieurs fois sur son visage une main noire de poussier* (Duhamel). ‖ *Coup de poussier,* v. POUSSIÈRE. ‖ **3.** Découpe de pierres passées au tamis, qu'on mêle au plâtre pour faire l'aire d'un carrelage.

poussière [pusjɛr] n. f. (de l'anc. franç. *pous,* poussière [XIIe s.], lat. pop. **pulvus,* altér. du lat. class. *pulvis, -veris,* poussière [v. POUDRE] ; V. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *posiere* [*possiere,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; *poussière,* XVIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1794, Brunot [*baiser la poussière...,* au fig., 1689, Racine ; *mordre la poussière,* début du XVIIe s., Malherbe — au fig., 1959, Robert, art. *mordre*] ; sens I, 3, 1690, Furetière [*poussière de charbon,* 1611, Cotgrave ; *coup de poussière,* 1923, Larousse] ; sens I, 4, 1863, Th. Gautier ; sens I, 5, XXe s. ; sens I, 6, 1962, Robert [aussi *poussière cosmique*] ; sens I, 7, 1765, *Encyclopédie* ; sens II, 1, 1836, Lamartine ; sens II, 2, 1962, Robert ; sens II, 3, 1671, Mme de Sévigné [*et des poussières...,* 1938, Esnault] ; sens II, 4, 1770, Raynal ; sens II, 5, 1678, P.D. Huet ; sens II, 6, début du XVIIe s., Malherbe ; sens II, 7, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch [écrit *possere* ; *poussière,* début du XVIIe s., Malherbe ; « matière amorphe... », milieu du XXe s. ; *réduire en poussière...,* 1690, Furetière]).

I. EN TANT QUE MATIÈRE. **1.** Terre sèche qui se présente sous forme de particules extrêmement ténues, qui peut se soulever en nuage, se maintenir en suspension dans l'air, puis se déposer sous forme de pellicule : *Patricia baissa la vitre de la portière, plongea dehors sa tête coiffée en boule et aspira longuement la poussière brûlante que soulevait notre course* (Kessel). *Il a sûrement une maman pour prendre soin de ses effets, mais ses souliers sont blancs de poussière* (Sartre). ‖ **2.** Fig. et fam. *Faire de la poussière,* s'agiter beaucoup pour attirer l'attention. ‖ Fig. *Baiser la poussière aux pieds de quelqu'un, se prosterner dans la poussière,* faire des démonstrations de profonde humilité. ‖ *Mordre la poussière,* être renversé ou tué dans un combat : *M. Thiers, coupable, je crois, d'avoir fait mordre la poussière à des grenadiers dans un terrain détrempé par les pluies* (France) ; *fig.* et *fam.,* subir un échec complet, une défaite désastreuse : *Un candidat qui a mordu la poussière aux élections.* ‖ **3.** Particules qui se détachent de matériaux divers sous l'effet de chocs ou de déflagrations : *Poussières industrielles. Le degré de pollution de l'air des villes est lié à la densité des poussières. Les grandes nébuleuses étincelaient comme une poussière de nacre* (Loti). *Un tonnerre qui roule jusqu'au ciel !... des cris stridents... si atroces... figent subito toute la meute !... Tous les jardins sont voilés par la dense poussière... Les agents radinent enfin... Ils se mettent en barrage autour des décombres* (Céline). ‖ *Poussière de charbon,* charbon désagrégé en particules très fines. (V. POUSSIER.) ‖ *Coup de poussière,* explosion provoquée dans les galeries de mines par l'inflammation spontanée d'air mélangé de fines particules de charbon. (On dit aussi COUP DE POUSSIER.) ‖ **4.** Particules de matières diverses qui s'accumulent dans les appartements sur les objets et constituent la marque du manque d'entretien : *Essuyer la poussière. La poussière s'accumulait dans la chambre où Mathilde était morte* (Mauriac). ‖ **5.** Très petite particule de matière isolée : *Avoir une poussière dans l'œil. Il y a une poussière dans le gicleur.* ‖ **6.** *Poussière interstellaire,* composant solide sous forme de grains de dimensions extrêmement faibles qui, avec les étoiles, le gaz interstellaire et les particules de haute énergie, constituent la Galaxie. ‖ *Poussière cosmique,* matière interstellaire formée de particules de dimensions infinitésimales (au-dessous du centième de millimètre). ‖ **7.** *Poussière fécondante, poussière des fleurs,* le pollen.

II. EN TANT QUE SYMBOLE. **1.** *Littér.* Aspect le plus petit de la matière qui soit perceptible par les sens : *Un crible d'azur laissant passer la lumière en une impalpable poussière de soleil* (Zola). ‖ **2.** Littér. *Une poussière de,* un grand nombre de choses dispersées : *Une poussière d'habitations émaille cette vaste plaine.* ‖ **3.** Chose sans importance : *Cette somme-là n'est que poussière à côté des dépenses énormes qui nous incombent.* ‖ Fam. *Et des poussières...,* plus une petite somme peu importante qui s'ajoute à la somme énoncée en chiffres ronds : *Il me reste cent francs et des poussières.* ‖ **4.** *Littér.* Signe des années écoulées : *La poussière du passé. Sortant de la poussière du souvenir, Albertine se reconstruisait devant moi* (Proust). ‖ **5.** *Littér.* Signe de l'abandon, de l'absence de vie, de la monotonie : *La poussière des bibliothèques. La prison est une perpétuelle, une atroce désharmonie : entre le cœur et les paroles, entre le grand sourire du matin vers le jour nouveau-né et la chape terne de la journée, avec sa poussière et ses corvées* (Sarrazin). ‖ **6.** *Littér.* Symbole de la fragilité et de la petitesse de l'être mortel : *Tout cela est fini ; supériorités et médiocrités, haines et amours, félicités et misères, oppresseurs et opprimés, bourreaux et victimes, rois et peuples, tout dort dans le même silence et la même poussière* (Chateaubriand). *La poussière et la nuit, c'est nous. Dieu seul est grand* (Hugo). ‖ **7.** *Littér.* Ce que devient le corps d'un être vivant qui, après s'être décomposé, se mêle à la terre où il a été enfoui : *Ah ! briguez donc l'empire, et voyez la poussière | Que fait un empereur !* (Hugo). *Aucune autre loi que le retour à la poussière* (Mauriac). ‖ Matière amorphe et inconsistante : *Voilà qui me ramène à l'image du chevalier de l'Arioste... Il* [de Gaulle] *ferraille contre eux* [des adversaires] *à l'occasion, sur un cheval qui n'existe pas, brandissant une lance de poussière et de fumée* (Mauriac). ‖ *Réduire en poussière, faire tomber en poussière,* anéantir : *Si tous les canons qu'on avait braqués sur lui étaient partis, il aurait été réduit en poussière* (Giono). [La sœur Angélique :] *Monseigneur, ne nous mutez pas dans ce vide. Il y en a d'entre nous que Dieu quitterait, et qui se quitteraient elles-mêmes : elles tomberaient en poussière* (Montherlant).

• SYN. : **II, 2** *myriade* ; **3** *bagatelle, broutille, misère, rien, vétille.*

• REM. *Poussière* ne se dit pas d'une matière qui a été intentionnellement broyée. (V. POUDRE [sens 2].)

poussiéreux, euse [pusjerø, -øz] adj. (de *poussière* ; 1801, Mercier, au sens I, 1 [un premier ex. à la fin du XVIIIe s.] ; sens I, 2, 1876, A. Daudet ; sens I, 3, av. 1951, A. Gide ; sens II, 1, 1842, Acad. ; sens II, 2-3, av. 1872, Th. Gautier).

I. 1. Qui est couvert de poussière : *Route poussiéreuse. Le valet ramassa les souliers poussiéreux qui gisaient sur le tapis* (Martin du Gard). *Les grandes portes aux vitres poussiéreuses qui donnaient sur des pièces délabrées* (Alain-Fournier). ‖ **2.** Se dit d'une pièce, d'un appartement où la poussière s'est accumulée sur toutes les surfaces et marque l'abandon : *Attente morne dans un petit salon poussiéreux, envahi par les fourmis ailées* (Gide). *Leur maison* [...] *offrait dès l'abord cet aspect poussiéreux, encombré des logis où rien ne se perd ni ne se jette* (Mauriac). ‖ **3.** Où la poussière est en suspension : *L'air est poussiéreux et enflammé* (Gide).

II. 1. Qui est gris et terne comme de la poussière : *Un teint poussiéreux.* ‖ **2.** *Fig.* et *péjor.* Qui évoque la lenteur, l'inactivité, le manque de dynamisme, la routine : *Cet autobus sentait le renfermé, l'administration poussiéreuse, le vieux bureau où la vie d'un homme s'enlise* (Saint-Exupéry). ‖ **3.** Qui n'a pas évolué avec le temps, qui n'est plus au diapason des idées nouvelles, des mœurs modernes : *Les initiatives utiles sont entravées par une législation*

poussiéreuse. Il [ce concept] *est souvent un peu poussiéreux, mal dégagé du passé, mal adapté à la médecine de l'avenir* (J. Bernard).

• SYN. : **I, 1** *poudreux ;* **3** *poudroyant.* || **II, 1** *blafard, blême, livide, plombé, terreux ;* **3** *caduc, dépassé, périmé, suranné, vétuste.*

poussif, ive [pusif, -iv] adj. (de *pousser* [v. ce mot], au sens anc. de « haleter » ; v. 1220, Coincy, écrit *poussis* [*poussif,* 1530, Palsgrave, 429], au sens 2 [pour une personne qui n'est pas très active, fin du XIX^e s., A. Daudet ; substantiv., 1680, Richelet] ; sens 1, fin du XIII^e s., Beaumanoir, écrit *poussieus* [*poucis,* v. 1398, *le Ménagier de Paris ; poussif,* XVI^e s.] ; sens 3, XX^e s. ; sens 4, av. 1922, Proust [aussi pour un véhicule] ; sens 5, 1875, Larousse). **1.** Se dit d'un cheval qui éprouve des difficultés de respiration quand il fait un effort : *Une vieille carriole* [...] *attelée d'une grosse jument poussive* (Balzac). *Se soulevant et se recevant comme un cheval poussif sur l'obstacle* (Montherlant). || **2.** Se dit d'une personne qui s'essouffle au moindre effort : *La sonnette enfin trouvée puis mise en mouvement, on entendait haleter une vieille servante poussive* (Duhamel). || Se dit d'une personne qui n'est pas très active, dont l'aspect semble dénoter une certaine apathie : *Deux Beaucairois* [...], *tous deux très rouges, très poussifs* (Daudet). || *Substantiv.* Personne poussive : *Un gros poussif.* || **3.** Se dit d'une voix ou d'un chant haletant : *Un coq chantait dans la maison de la Grande d'une voix poussive, grelottante, toute éraillée de sommeil* (Arland). || **4.** Se dit d'un moteur dont le fonctionnement donne des signes de défaillance : *Sautant, brimbalant, sonnant de toutes les pièces de son moteur poussif, le taxi rouge démarra* (Prévost). || Se dit aussi d'un véhicule qui a de la peine à avancer, à gravir les côtes : *Il faisait déjà nuit maintenant quand j'échangeais la chaleur de l'hôtel — de l'hôtel devenu mon foyer — pour le wagon où nous montions avec Albertine et où le reflet de la lanterne sur la vitre apprenait, à certains arrêts du petit train poussif, qu'on était arrivé à une gare* (Proust). || **5.** *Fig.* Qui manque de souffle créateur, d'inspiration : *Un poète poussif.*

• SYN. : **2** *essoufflé, haletant, oppressé.*

poussin [pusɛ̃] n. m. (lat. pop. **pullicīnus,* var. du bas lat. *pullicēnus,* jeune poulet, dér. du lat. class. *pullus,* petit d'un animal ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *pulcin,* au sens de « petit d'un oiseau quelconque » ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [écrit *poucin ; poussin,* v. 1265, J. de Meung] ; sens 2, 1690, M^me de Sévigné ; sens 3, 1939, Esnault). **1.** Poulet nouvellement éclos : *Ainsi, Gide, cachons nos pensées les plus sages | Comme la poule cache ses petits poussins* (Jammes). || **2.** *Fig.* et *fam.* Jeune enfant, avec, une nuance affective. || **3.** *Arg. mil.* Élève officier de première année, à l'École de l'air.

poussinière [pusinjɛr] n. f. (de *poussin* [v. ce mot] ; v. 1196, Ambroise, comme adj. fém., dans la loc. *geline pociniere,* « mère poule », et 1372, Corbichon, dans la loc. *estoile pouciniere,* « constellation des Pléiades » [*poucinière,* n. f., même sens, 1549, R. Estienne — *poussinière,* 1562, Du Pinet] ; sens 1, 1743, Trévoux [*huche pouciniere,* même sens, début du XV^e s.] ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Grande cage réservée à l'élevage des poussins. || **2.** Étuve où l'on sèche les poussins au sortir de la couveuse.

poussivement [pusivmɑ̃] adv. (de *poussif ;* fin du XIX^e s., Huysmans). D'une manière poussive : *De temps à autre, vaguement, les deux roussins semblaient s'animer et trotter poussivement un peu* (Huysmans). *Un camion qui monte poussivement un col.*

poussoir [puswar] n. m. (de *pousser ;* 1258, Godefroy, écrit *pousoir* [*poussoir,* fin du XV^e s.], au sens de « engin de pêche qu'on pousse devant soi » ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Petite pièce d'un mécanisme sur laquelle on appuie pour faire fonctionner ou pour arrêter ce mécanisme : *Le poussoir d'un chronomètre.* || **2.** Petite pièce transmettant une poussée d'une pièce à une autre.

poutargue n. f. V. BOUTARGUE.

pout-de-soie n. m. V. POU-DE-SOIE.

poutraison [putrɛzɔ̃] n. f. (de *poutre ;* 17 févr. 1874, *Journ. officiel,* p. 1231). Assemblage de poutres. (On dit aussi POUTRAGE [1863, *Presse scientifique des Deux Mondes,* II, 319].)

poutre [putr] n. f. (emploi fig. de l'anc. n. f. *poutre,* jeune jument [XIII^e s., Tobler-Lommatzsch], lat. pop. **pullitra,* même sens, fém. de **pulliter,* poulain, dér. du lat. class. *pullus,* petit d'un animal [pour des emplois analogues de noms d'animaux comme noms d'instruments, cf. *bélier, chevalet, chevron,* etc.] ; v. 1280, Bibbesworth, écrit *poustre ; poutre,* 1318, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* XVII, 154). Grosse pièce de charpente, en bois, en métal ou en béton armé, qui supporte une construction, et principalement un plancher : *Le plafond était formé de poutres de châtaignier qui composaient des caissons intérieurement ornés d'arabesques* (Balzac). *Le plafond de bois peint, croisillé de petites poutres* (Daudet). || *La paille et la poutre,* V. PAILLE.

poutrelle [putrɛl] n. f. (dimin. de *poutre ;* 1676, Félibien [p. 109], au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Petite poutre de bois : *Les poutrelles du plafond étaient vermoulues* (Flaubert). || **2.** Barre d'acier de section en forme de I, utilisée dans la construction : *Les silhouettes squelettiques des ponts roulants* [...], *les enchevêtrements de poutrelles, de câbles* (Van der Meersch). *Les poutrelles servent à construire des charpentes métalliques.*

1. pouvoir [puvwar] v. tr. (lat. pop. **potēre,* réfection [d'après les formes *poteram, potero, potui* — imparf., fut. et parfait de l'indic.] du lat. class. *posse,* pouvoir ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *podir* [*poeir,* fin du X^e s., *Vie de saint Léger ; pooir,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *pouvoir,* v. 1460, G. Chastellain], au sens I, 1 [« avoir le courage... de », 1640, Corneille ; avec le pronom *le,* fin du X^e s., *Fragment de Valenciennes* — ce pronom n'étant pas exprimé, 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 2, XIII^e s., Littré [*ne rien pouvoir à quelque chose,* 1907, Larousse ; *n'en plus pouvoir,* v. 1360, Froissart (d'abord « avoir trop mangé », v. 1175, Chr. de Troyes) — pour une chose, 1875, Larousse ; *qui peut le plus peut le moins,* 1835, Acad. ; *ne pouvoir que... ne,* v. 1330, Digulleville ; *on ne peut plus,* av. 1842, Stendhal ; *on ne peut mieux,* 1735, Marivaux] ; sens II, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 2, v. 1130, *Eneas ;* sens III, 1-2, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens III, 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens III, 4, v. 980, *Passion du Christ*). [Conj. **35.**]

I. AVOIR LA CAPACITÉ DE. **1.** Suivi d'un infinitif, « avoir les qualités physiques, morales, intellectuelles nécessaires pour » ; « être en état de » : *Il ne peut escalader le mur. Pourra-t-il pardonner cette faute ? Avec un peu d'attention, vous pouvez résoudre ce problème. Maintenant qu'il est parti, nous pouvons causer librement. Il avait beau pousser son cheval, il ne pouvait aller plus vite que la charrette de la cantinière* (Stendhal) ; *spécialem.,* avoir le courage, l'audace de : *Comment pouvez-vous mettre sa parole en doute ? Le censeur le plus sévère ne pouvait s'empêcher de reconnaître que la comtesse portait loin le sentiment de la maternité* (Balzac). || L'infinitif répétant un verbe déjà exprimé peut être remplacé par le pronom *le : Il viendra dès qu'il le pourra. « Peut-il venir ? — Il le peut » ;* ou même ne pas être exprimé : *Il viendra dès qu'il pourra.* || **2.** Suivi d'un pronom indéfini, d'un pronom neutre, de certains adverbes, « avoir les moyens permettant de faire » : *Il peut ce qu'il veut. Il peut beaucoup pour vous. Le comte pouvait tout sur l'esprit de son maître* (Stendhal). *Nul ne peut rien pour moi ; nul ne peut rien contre moi* (Mauriac). || *Ne rien pouvoir à quelque chose,* ne pas avoir les moyens de l'empêcher, d'y rien changer, d'y remédier : *Son départ est bien regrettable, mais je n'y peux rien.* || *N'en plus pouvoir,* être accablé par la fatigue, l'embarras, le chagrin ou le désespoir : *Nous avions fui la ville aux mauvaises nouvelles | Car nous n'en pouvions plus d'entendre ce tambour | De Nuremberg...* (Cocteau). *Ne me demandez pas un nouvel effort : je n'en puis plus ! ; fam.* (avec un nom de chose pour sujet) être dans un état d'extrême usure, de délabrement : *Ses vêtements*

n'en peuvent plus. || *N'en pouvoir mais,* V. MAIS. || *Qui peut le plus peut le moins,* quiconque est capable de faire une chose difficile, coûteuse, etc., l'est, à plus forte raison, de faire une chose plus facile, moins coûteuse, etc. || Class. et littér. *Ne pouvoir que... ne* (suivi du subjonctif), être contraint à : *Je ne puis, ma chère fille, que je ne sois en peine de vous* (Sévigné). *L'âme ne peut sans cesse qu'elle ne crée et qu'elle ne dévore ses créatures* (Valéry). || *On ne peut plus,* au suprême degré : *Ces réponses avaient été on ne peut plus favorables* (Stendhal). *Touché d'apprendre qu'il était du même parti que lui, il* [Bloch] *l'imaginait cependant à cause de ses origines aristocratiques et son éducation religieuse et militaire on ne peut plus différent, paré du même charme qu'un natif d'une contrée lointaine...* (Proust). || *On ne peut mieux,* de façon parfaite : *Cette robe vous va on ne peut mieux.*

II. AVOIR LA LATITUDE DE. **1.** Avoir le droit, la permission, l'autorisation de : *Nul ne peut se faire justice soi-même. Les élèves ne peuvent pas sortir du lycée entre deux cours.* || **2.** Exprime la concession : *Vous pouvez dire ce que vous voulez, on ne vous croira pas.*

III. AUXILIAIRE DE MODE, EXPRIME L'ÉVENTUALITÉ, LA POSSIBILITÉ, L'APPROXIMATION, LE SOUHAIT. **1.** Être de nature à, susceptible de : *Son imprudence peut lui coûter cher. L'avarice peut mener au crime. Un accident peut toujours se produire.* || **2.** Indique qu'une chose est possible : *Tu as pu te tromper. Ma mère commença à croire que Putois pouvait bien exister, et qu'elle pouvait bien n'avoir pas menti* (France). || **3.** Indique une probabilité, une évaluation approximative : *Il pouvait être trois heures de l'après-midi lorsqu'il aperçut enfin* [...] *la flèche d'une tourelle grise* (Alain-Fournier). *À cet endroit, la rivière peut avoir une dizaine de mètres de large.* || **4.** *Littér.* En tête de phrase, et avec inversion, le subjonctif présent marque le souhait : *Puisses-tu réussir ! Puissé-je n'avoir pas à le regretter ! Puissent les événements vous donner raison !*

• SYN. : **I, 1** *être à même de, être capable de, être en mesure de.* || **II, 1** *être autorisé à.* || **III, 1** *risquer de.*

• REM. **1.** À la 1re pers. de l'indic. prés., *je puis,* préféré à *je peux* à l'époque classique, est auj. d'un usage plus relevé et moins courant, mais s'impose quand le pronom *je* suit le verbe : *Que ne puis-je.* [...], | *Vague objet de mes vœux, m'élancer jusqu'à toi !* (Lamartine). Dans les phrases interrogatives avec inversion, on emploie toujours la forme *puis* : *Que puis-je faire pour vous ?*

2. On dit indifféremment *Ce ne peut être* ou *ce ne peuvent être nos amis qui arrivent déjà.*

◆ **se pouvoir** v. impers. (fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire* [*ça se peut, ça se pourrait (bien),* 1929, Giono]). Être possible, probable : *Il se peut que je vienne. Cela se peut. Enfin je serai âpre, tranchant et, s'il se peut, fanatique* (France). || Fam. *Ça se peut, ça se pourrait bien,* c'est possible, peut-être : *« Est-ce qu'il est malade ? — Ça se pourrait bien : je ne l'ai pas vu depuis plusieurs jours. »*

2. pouvoir [puvwar] n. m. (emploi substantivé de *pouvoir* 1 [v. l'art. précéd.] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *poeir* [*pooir,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; *pouvoir,* v. 1360, Froissart], au sens I, 1 [*être en pouvoir de,* 1655, Molière ; *faire son pouvoir,* v. 1155, Wace — écrit *..son poeir*] ; sens I, 2, v. 1180, Marie de France [« aptitude... à exercer... des droits d'une autre personne... », v. 1268, É. Boileau ; *pleins pouvoirs,* av. 1693, Pellisson — d'abord au sing., v. 1207, Villehardouin ; *avoir pouvoir,* XXe s.] ; sens I, 3, 1468, Bartzsch ; sens I, 4, v. 1180, Marie de France ; sens I, 5, début du XVIIe s., Malherbe [« ...régime politique », 1748, Montesquieu ; *le parti au pouvoir,* XXe s. ; *pouvoir temporel* ou *civil, pouvoir spirituel,* 1842, Acad. ; *pouvoir temporel du pape,* 1875, Larousse] ; sens I, 6, 1748, Montesquieu [aussi *pouvoir exécutif* — « le gouvernement », 1875, Larousse ; *pouvoir législatif,* 1748, Montesquieu — « le Parlement », 1875, Larousse ; *pouvoir judiciaire,* 1748, Montesquieu — « l'ensemble des juridictions », 1875, Larousse ; *pouvoir disciplinaire,* 1936, Capitant] ; sens I, 7, av. 1778, Voltaire [*pouvoirs publics,* 1936, Capitant] ; sens I, 8, 1642, Corneille [par extens., 1651, Corneille] ; sens I, 9 et II, 1, début du XIVe s. [*pouvoir absorbant,* 1960, Larousse, art. *absorbant ; pouvoir calorifique supérieur, inférieur,* 1963, Larousse — *pouvoir calorifique,* en général, 1932, Larousse ; *pouvoir de décharge..., pouvoir isolant, pouvoir colorant, pouvoir couvrant par opacité,* 1963, Larousse] ; sens II, 2, 1963, Larousse [aussi *pouvoir libératoire*]).

I. 1. Capacité, faculté naturelle de faire quelque chose, d'accomplir une action, de produire un effet : *Cela est hors de notre pouvoir. Vous n'avez pas le pouvoir de changer la situation. Le pouvoir de la volonté. Pouvoir de divination. Des pouvoirs surnaturels. Jean-Jacques est un musicien des mots. Son pouvoir d'enchantement, ses conquêtes, il les doit d'abord, sans aucun doute, à cette prodigieuse vertu musicale* (Duhamel). *Je marchais, emportant en moi l'image de cette Isa inconnue, en proie à des passions puissantes que Dieu seul avait eu pouvoir de mater* (Mauriac). *« Écoute, Jérôme, si tu en as encore le pouvoir, écoute. Je vais mourir.— En même temps que moi ? »* (Arnoux). *Ce qu'il y avait de particulièrement réjouissant dans l'ivresse, c'était ce pouvoir qu'elle donnait sur les objets* (Sartre). || Class. *Être en pouvoir de,* être actuellement capable de : *Il n'est plus en pouvoir de me faire du mal* (Molière). || Class. *Faire son pouvoir,* faire tout ce que l'on peut pour parvenir à un certain résultat : *J'ai fait mon pouvoir, Sire, et n'ai rien obtenu* (Corneille). || **2.** Droit d'agir de telle ou telle façon, faculté légale ou morale d'accomplir certains actes : *Dans la famille romaine des premiers siècles, le pouvoir du père était presque illimité. La loi lui donne le pouvoir de vous faire arrêter.* || *Par extens.* Aptitude légale ou conventionnelle à exercer tout ou partie des droits d'une autre personne et à agir pour son compte : *Pouvoir du tuteur. Délégation de pouvoirs. Des plénipotentiaires qui ont outrepassé leurs pouvoirs. Les plus hardis s'imaginaient tyrans en se déléguant simplement à eux-mêmes ces pouvoirs d'exception dont la remise est courante en sol démocratique, dans les passes difficiles* (Giraudoux). || *Pleins pouvoirs,* délégation d'autorité illimitée accordée en une occasion précise : *Donner les pleins pouvoirs à un ambassadeur. Le concierge semblait avoir reçu pleins pouvoirs pour négocier* (Romains). || *Avoir pouvoir,* être habilité à traiter au non d'une autorité supérieure : *Il m'a répondu qu'il n'avait pas pouvoir* (Camus). || *Fondé de pouvoir(s),* V. FONDÉ. || **3.** Document écrit constatant l'autorisation d'agir pour autrui : *Il n'écrivait que pour demander des comptes et, s'il envoyait un pouvoir, il l'adressait toujours à Didier* (Duhamel). *C'est tout juste s'ils se donnent la peine de signer les pouvoirs qu'on leur envoie* (Romains). || **4.** Autorité, puissance, de droit ou de fait, que détient une personne : *C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser* (Montesquieu). *De ma vie, je n'ai donné d'ordre sans rire, sans faire rire ; c'est que je ne suis pas rongé par le chancre du pouvoir ; on ne m'a pas appris l'obéissance* (Sartre). || **5.** Autorité en vertu de laquelle on gouverne un groupe social, un État : *Conquérir le pouvoir. Être au pouvoir. Renoncer au pouvoir. Pouvoir fort, pouvoir faible. Pouvoir absolu, despotique. Pouvoir militaire. Pouvoir de fait, pouvoir de droit. Le pouvoir royal était considéré comme étant d'origine divine. Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir* (Montesquieu). *Le pouvoir résidait en réalité dans l'ensemble de la tribu* (Renan). *J'ai rêvé aux cages de fer de Louis XI, au pouvoir absolu qui me permettrait de tourmenter, d'emprisonner, de spolier et de mettre à mort à ma fantaisie* (Aymé). || *Spécialem.* et *vx.* Forme de gouvernement, régime politique : *Le pouvoir monarchique. Le pouvoir démocratique.* || *Le parti au pouvoir,* en régime parlementaire, le parti qui est actuellement au gouvernement. || *Pouvoir temporel, pou-*

voir civil, gouvernement civil, celui qui ne concerne que les intérêts matériels des personnes. || *Pouvoir temporel du pape,* principat civil du pape, qui lui assure l'indépendance nécessaire au regard du droit des gens et du droit international. || *Pouvoir spirituel,* pouvoir de l'Église en matière de foi. || **6.** Fonction de l'État correspondant à un domaine distinct et exercée par un organe particulier : *La séparation des pouvoirs. Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil* (Montesquieu). || *Pouvoir exécutif* ou *gouvernemental,* pouvoir chargé de veiller à l'application des lois et à l'administration de l'État ; *par extens.,* le gouvernement. || *Pouvoir législatif,* pouvoir d'élaborer et d'adopter les lois ; *par extens.,* le Parlement. || *Pouvoir judiciaire,* pouvoir chargé de rendre la justice ; *par extens.,* l'ensemble des juridictions. || *Pouvoir disciplinaire,* compétence pour infliger des sanctions de caractère disciplinaire aux personnes qui ont commis une faute d'ordre professionnel : *Le pouvoir disciplinaire est confié au supérieur hiérarchique dans l'Administration, à un ordre professionnel dans la plupart des professions libérales et au chef d'entreprise dans le secteur privé ou semi-public.* || *Pouvoir discrétionnaire,* v. DISCRÉTIONNAIRE. || *Pouvoir hiérarchique,* v. HIÉRARCHIQUE. || *Pouvoir réglementaire,* v. RÉGLEMENTAIRE. || *Excès de pouvoir,* v. EXCÈS. || **7.** Le gouvernement, les organismes administratifs, les personnes détenant et exerçant effectivement une autorité politique : *Forcé de garder des ménagements avec le pouvoir, il était suspect aux libéraux* (Balzac). *Ma longue expérience m'a enseigné que le peuple est opprimé quand le pouvoir est faible* (France). *Il est vrai que, dans toutes les crises de l'Histoire, la masse commerçante et paysanne s'agglomère autour du pouvoir fort, autour de l'homme qui représente une chance de stabilité* (Mauriac). *Le pouvoir et l'opposition, la richesse et la misère, les élites et la populace se balançaient harmonieusement comme les membres d'une période magnifique* (Aymé). || *Pouvoirs publics,* ensemble des autorités, des corps constitués qui détiennent le pouvoir dans l'État : *Ils conjuraient les pouvoirs publics d'empêcher que de pareilles représentations déshonorassent la scène française* (Bellessort). || **8.** Empire, ascendant exercé par une personne sur une autre ou sur d'autres : *Voilà notre pouvoir sur les esprits des hommes* (Corneille). *Les gens qui nous aiment ne sont pas sans pouvoir sur nous* (Mauriac). *Un pouvoir singulier émanait de cette petite fille. Par instants, elle semblait posséder une certitude et connaître une vérité qui n'avaient rien à voir avec le nombre des années et les habitudes de la raison* (Kessel) ; et par extens. : *Il a trop bien senti le pouvoir de vos charmes* (Racine). *Le pouvoir de l'imagination est sans bornes* (Condillac). *Le pouvoir de la parole, de l'éloquence.* || **9.** Possibilité d'action, influence des choses sur les personnes : *Le pouvoir de l'argent. Ce qui est vil n'a pas le pouvoir d'avilir ; l'homme seul peut infliger le déshonneur* (Chateaubriand). *La lecture des « Carnets » de Camus me fait sentir ce qu'est cette terre algérienne, son pouvoir d'ensorcellement* (Mauriac).

II. 1. Propriété d'un corps, d'une substance, d'un agent physique, etc., ou capacité d'un appareil de produire certains effets physiques quand ils sont placés dans telles ou telles conditions : *Pouvoirs calorifique d'un combustible. Pouvoir émissif d'un métal. Pouvoir réfléchissant des miroirs. L'aimant a le pouvoir d'attirer la limaille de fer.* || *Pouvoir absorbant,* faculté que possède un corps d'absorber les radiations lumineuses, infrarouges, ultraviolettes. || *Pouvoir calorifique supérieur,* quantité totale de chaleur dégagée par un gaz ou par un combustible liquide en brûlant. || *Pouvoir calorifique inférieur* ou *utile,* quantité de chaleur dégagée par la combustion d'un gaz ou d'un combustible liquide, compte tenu des calories absorbées par la vaporisation de l'eau formée. || *Pouvoir de décharge d'un parafoudre,* débit maximal qu'il peut écouler sans danger. || *Pouvoir isolant,* aptitude d'une matière à servir d'isolant électrique. || *Pouvoir colorant,* propriété que présente un pigment de communiquer à son mélange avec d'autres pigments une teinte générale se rapprochant de sa teinte propre. || *Pouvoir couvrant par opacité d'une peinture,* surface maximale d'un support à contrastes noir et blanc qu'il est possible de recouvrir uniformément avec l'unité de volume ou de poids de la peinture considérée, de telle sorte que l'œil ne distingue plus les contrastes. || *Pouvoir séparateur d'un instrument d'optique,* v. SÉPARATEUR, TRICE. || **2.** *Pouvoir d'achat,* quantité de biens et de services que permet d'obtenir un nombre déterminé d'unités monétaires ; *spécialem.,* valeur réelle, en marchandises, services, produits alimentaires, que représente un revenu. || *Pouvoir libératoire,* somme la plus élevée d'une monnaie dont le débiteur peut exiger l'acceptation par son créancier.

• Syn. : **I, 1** *possibilité, puissance ;* **2** *autorisation, latitude, liberté, licence ;* **3** *procuration ;* **5** *gouvernement ;* **7** *État, régime ;* **8** *emprise, mainmise, prestige ;* **9** *force, puissance.*

pouzzolane [puzɔlan *ou* pudzɔlan] n. f. (ital. *puzzolana* ou *pozzolana,* mêmes sens [proprem. « roche de Pouzzoles »], de *Pozzuoli,* Pouzzoles, lat. *Puteoli,* Putéoles [ville maritime de la Campanie, près de Naples] ; 6 juin 1670, J.-B. Colbert, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*pouldre de Poussol,* même sens, 1611, Cotgrave]). **1.** Roche siliceuse naturelle éruptive, à structure alvéolaire, employée dans la construction pour ses qualités d'isolation thermique et phonique : *On voulut le blottir dans un trou à pouzzolane comme on en voit beaucoup en ces parages* (Renan). || **2.** Matière silico-alumineuse, naturelle ou artificielle, que l'on peut mélanger à la chaux et aux ciments pour obtenir des bétons spéciaux : *Ciments aux pouzzolanes.*

p.p.c.m. [pepeseɛm] n. m. (1962, Robert). Abrév. de PLUS PETIT COMMUN MULTIPLE.

pradelle [pradɛl] n. f. (provenç. *pradelo,* même sens, de l'anc. provenç. *prada,* prairie, dér. de *prat,* pré, lat. *pratum,* même sens ; 1817, Cappeau, p. 347). *Dialect.* Prairie naturelle (dans les pays de langue d'oc).

praesidium ou **présidium** [prezidjɔm] n. m. (russe *praesidium,* même sens, mot lat. signif. « protection, défense, escorte, garnison, poste », dér. de *praeses, -sidis,* celui qui préside, qui garde, de *prae,* devant, en avant, et de *sedēre,* être assis, siéger ; 1949, Larousse). Nom donné, en U.R.S.S., à l'organisme directeur du Conseil suprême des soviets, ou Soviet suprême.

pragmatagnosie [pragmatagnɔzi] n. f. (du gr. *pragma, -matos,* affaire, activité, chose [dér. de *prassein* ou *-ttein,* faire], et *agnôsia,* ignorance [dér. de *agnôs,* inconnu, qui ne sait pas, de *a-,* préf. à valeur privative, et de *gignôskein,* apprendre à connaître] ; 1932, Larousse). Défaut de reconnaissance des objets, que l'on observe dans certaines psychoses.

pragmaticisme [pragmatisism] n. m. (dér. savant de *pragmatique ;* 1907, Larousse). Terme adopté par l'Américain Ch. S. Peirce (1839-1914) pour désigner sa doctrine philosophique et la distinguer du pragmatisme de James.

pragmatique [pragmatik] adj. et n. f. (lat. *pragmaticus,* relatif aux affaires politiques, habile, expérimenté en matière de droit [et, dans la langue jurid. de basse époque, « pragmatique » — en parlant d'un rescrit de l'Empereur], gr. *pragmatikos,* qui concerne l'action, la jurisprudence, la politique, habile, avisé, de *pragma, -matos,* affaire, activité, chose, dér. de *prassein* ou *-ttein,* faire ; 1441, Isambert, comme adj., et 1461, Bartzsch, comme n. f. [aussi pour l'ordonnance de Bourges]). *Pragmatique sanction,* ou *pragmatique* n. f., édit d'un souverain, statuant en principe définitivement en une matière fondamentale (succession, rapports de l'Église et de l'État...) ; rescrit impérial. || Spécialem. *Pragmatique sanction* [*de Bourges*], ordonnance promulguée par Charles VII, le 14 juillet 1438,

et qui consacrait les décrets du concile de Bâle, approuvés à Bourges par une assemblée du clergé français : « *La pragmatique sanction... — Qu'est-ce que c'est que ça ? — C'est une faute de Charles VII* » (France).

◆ adj. (sens 1, 1842, Acad. [en parlant des personnes, début du XXe s. ; *activité pragmatique,* 1952, Porot, art. *extase ; histoire pragmatique,* 1869, Littré] ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1851, d'après A. Lalande, 1947 ; sens 4, 1962, Robert). **1.** Qui se rapporte à l'action, qui a une valeur pratique, qui est susceptible d'applications pratiques (s'oppose à *théorique, spéculatif*) : *La « doctrine de l'éternelle jeunesse », que mon père professait avec une intempérance accrue de saison en saison, trouvait là ses applications pragmatiques* (Duhamel). *Ne retenant de ses maîtres alchimistes que quelques recettes pragmatiques, il avait choisi de dissoudre et de coaguler la matière dans le sens d'une expérimentation faite avec le corps des choses* (Yourcenar). || En parlant des personnes, qui est orienté vers l'action, vers la vie pratique : *Ashley Bell avait une tournure d'esprit pragmatique* (Hermant). || *Activité pragmatique,* en psychiatrie, se dit de l'activité adaptée au réel, au milieu, et dont l'absence *(apragmatisme)* s'observe dans certaines affections mentales (mélancolie, schizophrénie). || Vx. *Histoire pragmatique,* celle qui étudie les faits en eux-mêmes, qui prétend éclairer l'avenir par le passé et dont on peut tirer un enseignement pour la conduite. || **2.** Qui est fondé sur l'action et justifié par l'efficacité, la réussite : *Politique pragmatique. J'entrevis que, dans cette profession pragmatique* [la médecine], *l'exercice est la seule étude* (Duhamel). || **3.** *Spécialem.* En philosophie, chez Kant, qui concerne l'action utile, qui est propre à procurer le bien-être et le succès (s'oppose à *moral* et à *pratique*) : *Impératifs pragmatiques.* || **4.** Qui appartient, se rapporte au pragmatisme : *Doctrine pragmatique. Interprétation pragmatique.* (Syn. PRAGMATISTE.)

◆ n. m. (1842, Acad.). À Rome, praticien du droit qui jouait le rôle d'auxiliaire d'un avocat.

pragmatisme [pragmatism] n. m. (allem. *Pragmatismus,* sorte de positivisme historique, de l'adj. gr. *pragmatikos,* qui concerne l'action [v. l'art. précéd.] ; 1878, Larousse). Doctrine de W. James et de quelques philosophes, qui assigne à l'intelligence humaine une finalité pratique et fonde la vérité des idées sur leur efficacité et les résultats auxquels elles conduisent : *Ce nom barbare de pragmatisme désigne seulement l'esprit technicien, qui prend pour régime de ne penser que son action et de ne recevoir comme preuve que les résultats* (Alain).

pragmatiste [pragmatist] adj. et n. (de *pragmatisme ;* 1928, R. Martin du Gard). Qui est partisan du pragmatisme : *Philosophe pragmatiste. Les pragmatistes.*

◆ adj. (sens 1-2, 1934, Bergson). **1.** Qui appartient au pragmatisme : *Philosophie, doctrine pragmatiste.* || **2.** Qui a les caractères du pragmatisme ; qui recherche l'utilité, l'efficacité : *Lorsque Jacques Maritain* [...] *dénonce dans Rousseau un exemplaire achevé de la pensée religieuse anti-intellectualiste, pragmatiste, immanentiste, peut-être lui fait-il la part trop belle* (Mauriac).

praire [prɛr] n. f. (provenç. *preire,* même sens, proprem. « prêtre », lat. pop. **prebiter,* var. du bas lat. *presbyter,* même sens [v. PRÊTRE] ; 5 juin 1873, *Journ. officiel,* p. 3551). Mollusque bivalve comestible, dont la coquille porte de fortes côtes, et qui vit plus ou moins enfoui dans les fonds sableux.

1. prairial [prɛrjal] n. m. (de *prairie ;* 1793, Fabre d'Églantine). Neuvième mois du calendrier républicain (20 ou 21 mai — 19 ou 20 juin), correspondant à la période où l'on fauche l'herbe des prés.

2. prairial, e, aux [prɛrjal, -o] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1803, Boiste). Qui se rapporte aux prairies, qui croît dans les prairies : *Plantes prairiales.*

prairie [prɛri] n. f. (de *pré ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *prairerie* [*prairie,* fin du XIIe s.], au sens 1 [*prairies naturelles,* 1869, Littré ; *prairies artificielles,* 1757, Brunot] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Étendue de terrain couverte d'herbe ou de plantes fourragères destinées à la nourriture du bétail, soit par pâture (pacage, herbage), soit après fenaison (prairie de fauche) : *Les vastes et solitaires prairies du Cantal* (Michelet). || *Prairies naturelles,* prairies de durée illimitée, couvertes de plantes très diverses (surtout graminées et papilionacées) et produisant de l'herbe sans intervention directe de l'homme. || *Prairies artificielles,* prairies d'une durée de un à trois ans, où l'on a semé une ou deux espèces de légumineuses (trèfle, luzerne, sainfoin). || **2.** En biogéographie, formation naturelle herbacée recouvrant parfaitement le sol.

• SYN. : **1** *alpage, embouche, herbage, parc, pâtis, pâturage, pâture, pré.*

prâkrit [prɑkrit] n. m. (sanskr. *prâkr[i]ta,* dénué d'apprêt, vulgaire ; 1845, Bescherelle). Nom donné aux langues communes en usage dans l'Inde ancienne : *Les prâkrits dérivent tous d'une forme peu différente de celle dont le sanskrit est sorti.*

pralin [pralɛ̃] n. m. (déverbal de *praliner ;* 1869, Littré, au sens II ; sens I, 1938, Montagné et Gottschalk).

I. Préparation à base d'amandes, de sucre et de vanille, utilisée en pâtisserie et en confiserie.

II. Mélange de terre et d'engrais organiques, fortement détrempé, dans lequel on plonge les racines des arbres ou les graines avant de les enfouir dans le sol.

pralinage [pralinaʒ] n. m. (de *praliner ;* 1869, Littré, au sens II ; sens I, 1875, Larousse).

I. Préparation, fabrication des pralines.

II. Opération qui consiste, avant la mise en terre, à enrober de pralin les racines ou les graines.

praline [pralin] n. f. (du n. du duc de Choiseul, sieur du *Plessis-Praslin,* maréchal de France [1598-1675], dont le cuisinier créa cette friandise ; 1680, Richelet [*cucul la praline* ou *la praline,* XXe s.]). Bonbon fait d'une amande recouverte d'une enveloppe de sucre cuit, diversement parfumé et coloré. || Fam. *Cucul la praline,* et, par euphémisme, *la praline,* se dit d'une personne ou d'une chose bébête ou ridicule : *Tiens, tout à l'heure, chez Levélan, son petit topo sur les stoïciens, tu sais : « Supporte et abstiens-toi. » De loin, ça paraît un peu la praline, mais il y a du fond...* (Aymé).

◆ adj. invar. (XXe s.). De la couleur des pralines (brun clair ou rose) : *La tranquillité d'une petite ville castillane, à maisons praline, à portails bleu pâle* (Morand).

praliné, e [praline] adj. (part. passé de *praliner ;* 1748, Menon, p. 281). Mêlé, additionné de pralin ou de pralines pilées : *Crème pralinée. Glace pralinée. Claudine attaque vaillamment l'assiette aux petits choux pralinés* (Colette).

◆ **praliné** n. m. (sens 1, 1962, Robert ; sens 2, 1938, Montagné et Gottschalk). **1.** Mélange de chocolat et de pralines écrasées. || **2.** Gâteau fait de plusieurs abaisses de pâte à génoise séparées par de la crème pralinée, recouvert de la même crème et saupoudré d'amandes hachées.

praliner [praline] v. tr. (de *praline ;* 1748, Menon, au part. passé [v. PRALINÉ ; à l'infin. 1835, Acad.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1893, *Dict. général* [« mêler de pralines pilées », av. 1850, Balzac] ; sens II [par comparaison des grumeaux de terre ou d'engrais avec des pralines], 1856, *Annales de chimie,* 3e série, XLVI, 465).

I. 1. Faire rissoler dans du sucre pour préparer des pralines : *Praliner des amandes.* || **2.** Additionner de pralin une préparation culinaire. || Mêler de pralines pilées.

II. Enrober de pralin les racines d'un arbre, des graines, avant la plantation.

pralineur, euse [pralinœr, -øz] n. (de *praline ;* 1836, Acad.). Personne qui prépare des pralines ou des bonbons analogues.

prame [pram] n. f. (néerl. *praam,* même sens ; 1702, Aubin). *Vx.* Bâtiment de guerre à fond plat : *Nous aperçumes du mouvement*

sur la côte ; une prame s'avança vers nous (Chateaubriand).

prandial, e, aux [prɑ̃djal, -o] adj. (dér. savant du lat. *prandium,* déjeuner ; 1923, Larousse). Qui se rapporte aux repas. (Usité dans les composés *préprandial,* antérieur au repas, et *postprandial,* postérieur au repas.)

prao [prao] n. m. (mot ital. de même sens, du malais *parahu* ou *parāu,* même sens, empr. du dravidien *padavu,* même sens ; v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta*). Bateau de Malaisie, à double balancier.

prase [praz] n. m. (lat. *prasius,* variété de quartz agate, de l'adj. gr. *prasios,* d'un vert tendre comme le poireau, dér. de *prason,* poireau ; début du XIIIe s., écrit *prasie,* au sens de « pierre précieuse verte » ; écrit *prase,* au sens 1, 1755, Prévost d'Exiles ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Variété verte de quartz. || **2.** En joaillerie, cristal de roche teinté qui prend le nom de la gemme à laquelle l'apparente sa couleur : *Prase d'émeraude.*

praséodyme [prazeɔdim] n. m. (de *praséo-,* élément tiré du gr. *prasios* [v. l'art. précéd.], et de *-dyme,* du gr. *didumos,* double, jumeau ; 1923, Larousse [var. *praséodymium,* fin du XIXe s.]). Métal (Pr) de numéro atomique 59, du groupe des terres rares.

praséolite [prazeɔlit] n. f. (de *praséo-* [v. l'art. précéd.] et de *-lite,* gr. *lithos,* pierre ; 1875, Larousse). Silicate hydraté naturel d'aluminium, de magnésium et de fer, dont la couleur varie du vert clair au vert foncé.

prasin, e [prazɛ̃, -in] adj. (lat. *prasinus,* d'un vert tendre comme le poireau, gr. *prasinos,* même sens, de *prason,* poireau ; XIIe s. — mot rare entre 1363, Chauliac, et 1755, Prévost d'Exiles [pour un vert de nuance claire, av. 1872, Th. Gautier]). *Littér.* D'un vert clair : *Les lueurs prasines du péridot* (Huysmans). || *Par extens.* Se dit d'un vert de nuance claire : *Une tunique d'un vert prasin* (Gautier).

prasinite [prazinit] n. f. (dér. savant du lat. *prasinus* [v. l'art. précéd.] ; 1932, Larousse). Roche métamorphique de couleur verdâtre.

prasoïde [prazɔid] n. f. (lat. *prasoides,* même sens, gr. *prasoeidês,* même sens, emploi substantivé de l'adj. *prasoeidês,* semblable au poireau, d'un vert tendre comme le poireau, de *prason,* poireau, et de *eidos,* forme, apparence ; 1765, *Encyclopédie*). Topaze qui a la couleur vert pâle du poireau.

prasopale [prazɔpal] n. f. (de *pras[o]-,* élément tiré du gr. *prasios,* d'un vert tendre comme le poireau [v. PRASE], et de *opale ;* 1875, Larousse). Variété d'opale dont la coloration verte est due à la présence de nickel.

praticabilité [pratikabilite] n. f. (dér. savant de *praticable* [v. l'art. suiv.] ; 1719, Brunot, écrit *pratiquabilité,* au sens de « fait de pouvoir être employé » ; écrit *praticabilité,* au sens actuel, av. 1836, Armand Carrel). Caractère de ce qui est praticable (peu usité) : *Reconnaître la praticabilité d'un chemin.*

praticable [pratikabl] adj. (de *pratiquer ;* XVIe s., Loisel, écrit *pratiquable,* avec un sens peu clair ; écrit *praticable,* au sens 1, av. 1679, Retz ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). **1.** Qui peut être mis en pratique, en application, mis à exécution (vieilli) : *Trois mariages que Mme de Riquebourg a ébauchés pour ses filles ne seraient plus praticables* (Stendhal). *Noailles a été trop maltraité par Saint-Simon. Ses idées étaient praticables. L'expulsion des Jésuites, le lendemain de la mort de Louis XIV, eût été populaire, facile...* (Michelet). *Relisez donc votre prospectus... Regardez donc toutes vos notices !... [...] Rien qui puisse passer pour honnête dans un tel concours !... Rien de justifiable !... Aucun contrôle n'est praticable !... Ah ! vous savez vous dérober !...* (Céline). || **2.** Qui peut-être utilisé, emprunté pour le passage : *Il n'y avait point de route praticable pour arriver à Yonville* (Flaubert). *J'allais désespérer de mon succès final, lorsque je découvris une cheminée praticable, un peu étroite pour un homme, mais faite pour moi. J'arrivai enfin sur le plateau* (Pagnol). *Un itinéraire de montagne qui n'est pas praticable en toute saison.* || **3.** Se dit d'un élément qui, dans un décor de théâtre, n'est pas seulement peint et figuré, mais existe réellement : *L'une de ces maisons possédait une porte et une fenêtre praticables* (Gautier). || **4.** *Fig.* et *vx.* S'est dit d'une personne avec laquelle des rapports sont possibles, voire aisés : *Les rois, dans le malheur dociles et traitables, | Dans la fortune sont un peu moins praticables* (Voltaire).

● SYN. : **1** *exécutable, faisable, possible, réalisable ;* **2** *carrossable, empruntable, utilisable.* — CONTR. : **1** *impossible, inexécutable, infaisable, irréalisable ;* **2** *impraticable, inutilisable.*

◆ n. m. (sens 1, 1835, Acad. [au fig., 1875, Larousse] ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Partie d'un décor de théâtre qui est constituée par des objets réels ou qui est assez solidement construite pour que l'acteur puisse l'utiliser matériellement : *Ils recherchèrent tous deux le moyen d'ouvrir la scène et d'agencer des coulisses... Ici un portant, là un praticable* (France). *Les menuisiers qui construisaient les praticables émirent, au sujet du dénouement, un vœu qui eut toutes les allures d'un ultimatum* (Duhamel) ; et littér., au fig. : *La vie est un décor où il y a peu de praticables* (Hugo). || **2.** Plate-forme amovible sur laquelle on place la caméra et les projecteurs dans les studios de cinéma.

praticien, enne [pratisjɛ̃, -ɛn] n. (de *pratique* 1 ; v. 1370, Oresme, comme adj., au sens de « qui met en pratique » ; comme n., au sens actuel, 1674, Malebranche). *Littér.* Personne qui exerce un art, une activité dont elle connaît bien la pratique, les procédés : *Les plus habiles praticiens, ceux qui ont l'oreille la plus délicate et la plus fine, ne sont pas encore assez sensibles pour reconnaître la différence qu'il y a entre certains sons* (Malebranche). *L'expert et le praticien qu'il* [don Juan] *dut être dans une carrière qui exige des dons naturels...* (Valéry).

◆ **praticien** n. m. (sens 1, milieu du XIVe s., écrit *prauticien,* puis fin du XIVe s., E. Deschamps, écrit *praticien* [aussi « homme de loi » ; *le Praticien français,* 1668, Racine] ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1314, Mondeville, écrit *praticien* [« médecin non spécialiste et qui exerce » et « toute personne qui prodigue des soins », 1963, Larousse]). **1.** *Class.* Homme qui connaît bien la pratique, la procédure, les usages du palais : *La principale qualité d'un procureur, c'est d'être bon praticien* (Furetière, 1690). || *Spécialem.* et *class.* Homme de loi (avocat, procureur, greffier, etc.) : *Celui qui n'a de partage avec ses frères que pour vivre à l'aise bon praticien, veut être officier* [= titulaire d'une charge de justice] ; *le simple officier se fait magistrat, et le magistrat veut présider* (La Bruyère). || Vx. *Le Praticien français,* ancien traité de jurisprudence : *Je travaille à mettre en beau langage le protocole des notaires et « le Praticien français »* (Dancourt). || **2.** Ouvrier sculpteur qui, d'après une maquette, ébauche dans le bloc de marbre ou de pierre l'œuvre que l'artiste achèvera : *En l'absence de Rodin, il avait été reçu par un praticien* (Gsell). || **3.** *Vx.* Médecin qui pratique son art, donne ses soins aux malades (par opposition à *théoricien, chercheur*) : *Cécile allait s'abandonner à l'angoisse, quand le docteur arriva. C'était un vieux praticien timoré, aimable, aux gestes méticuleux* (Duhamel). || *Auj.* Médecin non spécialiste et qui exerce. (Syn. OMNIPRATICIEN, GÉNÉRALISTE.) || *Spécialem.* Au regard de la Sécurité sociale, toute personne qui prodigue des soins : docteur en médecine, chirurgien-dentiste, auxiliaire médical, etc.

praticulteur [pratikyltœr] n. m. (du lat. *pratum,* pré, sur le modèle de *agriculteur ;* 1869, Littré). Agronome ou agriculteur qui s'occupe de praticulture.

praticulture [pratikyltyr] n. f. (du lat. *pratum,* pré, sur le modèle de *agriculture ;* 1869, Littré). Art de cultiver les prés.

pratiquant, e [pratikɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *pratiquer ;* 1370, Oresme, au sens de « celui qui use habituellement de certaines choses » ; sens actuel, 1869, Littré). Qui observe les pratiques de sa religion : *Vous m'auriez revu depuis, Monsieur l'abbé, car je suis resté pratiquant* (Romains).

1. pratique [pratik] n. f. (bas lat. *practicē*, la pratique [par opposition à la théorie], gr. *praktikê*, même sens, fém. substantivé de l'adj. *praktikos* [v. l'art. suiv.] ; 1256, Ald. de Sienne, au sens I, 1 [*dans la pratique*, 1656, Pascal ; *en pratique*, av. 1874, Michelet] ; sens I, 2, XIIIe s., *Isopet de Lyon* [*mettre en pratique*, 1626, A. d'Aubigné] ; sens I, 3, v. 1760, Brunot [*peindre... de pratique*, 1732, Brunot] ; sens I, 4, 1530, Palsgrave, p. 261 [*la pratique de la mer*, 1er sept. 1678, J.-B. Colbert] ; sens I, 5, 1633, Corneille [dans le domaine religieux, 1679, Bossuet ; *pratiques religieuses*, 1835, Acad. — *pratiques*, même sens, 1683, Bossuet ; *la pratique de*, av. 1696, La Bruyère] ; sens I, 6, 1580, Montaigne [*des pratiques*, 1588, Montaigne] ; sens I, 7, fin du XIVe s., E. Deschamps [« ensemble des documents... d'un homme de loi », 1680, Richelet] ; sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2, 1474, Bartsch [au sing. ; au plur., 1580, Montaigne] ; sens II, 3, 1835, Acad. [*pratique*, même sens, 1609, Prévost de Beaulieu-Persac, p. 44] ; sens II, 4, 1588, Montaigne [aussi « ensemble des clients attitrés... » ; « client habituel », 1651, Scarron ; *attendre pratique*, 1747, Gresset] ; sens II, 5, 1694, Acad. [*donner de la pratique à quelqu'un*, 1666, La Fontaine] ; sens II, 6, 1636, Corneille ; sens II, 7, 1826, d'après Larchey, 1878 ; sens III, 1731, d'après Larousse, 1875).

I. 1. Activité qui vise à appliquer la théorie, à réaliser concrètement ce qui n'existe qu'à l'état de notion abstraite (règle, précepte, etc.) : *Esprit attiré par la spéculation plus que par la pratique. Passer à la pratique. La spéculation et la pratique constituent la principale différence qui distingue les sciences d'avec les arts* (d'Alembert). *Dans tous les genres, ceux qui se livrent à la pratique ont pour la théorie une aversion qu'il ne faut pas attribuer à leur ignorance et moins encore à l'inutilité de la théorie* (Condorcet). || *Dans la pratique*, dans le domaine de l'application, de l'expérience : *Je viens d'inventer un compte-tours... On verra ce que cela donne dans la pratique* (Saint-Exupéry). || *En pratique*, en fait, en réalité (et souvent contrairement à ce que la théorie pouvait faire attendre) : *La prédestination de Calvin se trouva en pratique une machine à faire des martyrs* (Michelet). || **2.** Action d'exercer une activité particulière, de mettre en œuvre les règles, les principes d'un art, d'une science, d'une technique, etc. (avec un déterminant exprimé ou sous-entendu) : *La pratique de l'équitation, du judo. La pratique médicale. La pratique du pouvoir, du gouvernement. Il n'avait jamais étudié la théorie de sa profession, dont il entendait assez médiocrement la pratique* (Mérimée). *Où vous suivez la marche d'une machine, je goûte la pratique d'un instrument. Il n'y a point de lois, il n'y a que des recettes* (Claudel). *Quarante ans de pratique avaient permis au médecin bourgeois d'amasser ce qu'il faut pour vivre à l'aise* (Yourcenar). || *Mettre en pratique*, mettre en application, à exécution ce qui n'existe que virtuellement : *Mettre en pratique un procédé de fabrication. Essayons de mettre en pratique cette méthode* (Pascal). || **3.** *Vx.* Manière propre à une personne d'exécuter les choses (surtout dans le domaine artistique) : *Le gothique le plus sec, le plus contraint, le plus maladroit, a un charme qui manque à tous ces grands maniéristes si savants, si prestes, si habiles, et d'une pratique si expéditive* (Gautier). || Vx. *Peindre, travailler de pratique*, peindre de routine, selon des formules convenues, sans se référer à la nature ou au modèle vivant : *Quelque habile que soit un artiste, il est facile de discerner s'il a appelé le modèle ou travaillé de pratique* (Diderot). || **4.** Savoir-faire, habileté, expérience qui résulte de l'exercice suivi d'une activité, de la répétition de certains actes : *Manquer de pratique. Posséder à fond la pratique de l'anglais et de l'allemand. Nulle pratique des affaires, nulle connaissance des hommes* (Marmontel). *Il faut bien de la pratique pour conclure de pareils marchés !* (Balzac). || *La pratique de la mer*, la connaissance de la navigation née d'une longue expérience. || **5.** Action de conformer ses actes, sa conduite à une règle ou à un ensemble de règles, de principes, d'ordre moral, religieux, social : *La pratique du bien, de la charité, de la solidarité. La pratique d'une religion, de la morale stoïcienne. On peut définir l'esprit de politesse, l'on ne peut en fixer la pratique* (La Bruyère). *Le fait qu'autour de moi, presque partout où il y avait des parents chrétiens, ou enfin qui avaient un minimum de pratique chrétienne, les enfants ne savent même plus ce qu'est la messe, je m'efforce de ne pas le prendre au tragique* (Mauriac). || *Pratique religieuse*, observation des devoirs du culte ; *spécialem.*, assiduité dans l'observance des prescriptions d'une religion : *Un pays où la pratique religieuse est en régression.* || *Pratiques religieuses*, actes de piété : *Certes, sans les pratiques religieuses, notre foi s'éteint* (Gide). || *La pratique de*, le fait de se soumettre à telle prescription particulière : *La pratique de la communion. Chez les Dezaymeries, Fanny devait d'ailleurs se plier à la pratique du maigre et à la sanctification du dimanche* (Mauriac). || **6.** Manière d'agir ou comportement habituels d'une personne ; usage, coutume propres à un groupe social, à une collectivité : *Ses pratiques commerciales ne sont pas toujours très nettes. Si l'on m'oppose que c'est la pratique de tout l'Occident...* (La Bruyère). *De toutes les pratiques du monde, la louange est la plus habilement perfide* (Balzac). *Quelqu'un ayant parlé du marché noir des tickets de vie, je me suis élevé contre une pratique que je jugeais honteuse* (Aymé) ; et littér. : *Vivre, remarquez-le, en dépit de l'opinion assez répandue, en dépit de l'impression que nous donnent de la vie les journaux, les théâtres et les romans, vivre est une pratique essentiellement monotone* (Valéry). || Spécialem. *Des pratiques*, des agissements : *Des pratiques répréhensibles, discutables. Des pratiques de banditisme. Ce sont là des pratiques courantes.* || **7.** *Class.* Science des formalités judiciaires, de la procédure, de la manière de dresser les actes juridiques : *Un procureur doit bien savoir la pratique, et un avoué le droit* (Furetière, 1690). *Il faut bien, pour parler ainsi, que vous ayez étudié la pratique* (Molière). || *Par extens.* et *class.* Ensemble des documents, des actes qui sont dans l'étude d'un homme de loi : *Là, sur des tas poudreux de sacs et de pratique, | Hurle tous les matins une sibylle étique ; | On l'appelle Chicane* (Boileau).

II. 1. *Class.* Fréquentation habituelle d'une personne, relations suivies qu'on entretient avec elle : *Vous vous fussiez étonné de ces diverses pratiques que j'avais avec ces Italiens* (Ch. Sorel). *Dans un petit couvent, loin de toute pratique, | Je la fis élever selon ma politique* (Molière). *La pratique des libertins est fort dangereuse* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* Intelligences secrètes, intrigues avec les gens d'un parti adverse (au pluriel) : *J'ai découvert au roi les sanglantes pratiques | Que formaient contre lui deux ingrats domestiques* (Racine). *Il entretient des pratiques avec le commandant de la place* (Acad., 1694). || **3.** *Libre pratique*, permission de communiquer avec la terre donnée à un navire après la visite du service de santé ou la levée de la quarantaine. || **4.** *Vx.* Le fait de se fournir habituellement chez un commerçant, de recourir aux services d'un artisan, etc. ; clientèle : *J'écrivis un billet pour le remercier, ainsi que Mme Dupin, de toutes leurs bontés, et pour leur demander leur pratique* [comme copiste de musique] (Rousseau). *Le boucher de Soulanges apportait sa meilleure viande, sous peine de perdre la pratique du redoutable Rigou* (Balzac). || *Par extens.* Ensemble des clients attitrés, clientèle habituelle d'un commerçant, d'un artisan, etc. (vieilli ou dialect.) : *Les gondoliers, qui dorment le jour en attendant la pratique, sont la nuit éveillés comme des chats* (Gautier). *Aussi, il lui en vient de la pratique !* (Daudet). || *Une pratique*, un client habituel (vieilli ou dialect.) : *Devant leur étalage, paysannes et paysans bretons, alignés tout debout les bras ballants, attendaient tranquilles et muets qu'il leur vînt quelque pratique* (Daudet). *Pour avertir ses pratiques, le mercier ambulant joue d'une petite trompette qu'il porte pendue à son cou* (Duhamel). || Vx. *Attendre pratique*, attendre le

client éventuel : *Elles louèrent au hasard une de ces voitures qui attendent pratique près de cette haute tour du Moyen Âge...* (Stendhal). ‖ **5.** *Vx.* Besogne, occupation. ‖ Class. et fam. *Donner de la pratique à quelqu'un,* lui causer du souci, du tracas : *Il est bien vrai que ce divin esprit | Plus que pas un donne de la pratique* (La Fontaine). ‖ **6.** *Class.* Recette d'une troupe de comédiens : *Ainsi tous les acteurs d'une troupe comique, | Leur poème récité, partagent leur pratique* (Corneille). ‖ **7.** *Vx* et *pop.* Mauvais sujet, fripouille : *Allons, allons, vieille pratique, je la connais, ta ficelle* (Maupassant). *Vous êtes une pratique, une pratique et un carottier. Fichez-moi le camp, vieille canaille* (Courteline).

III. Petit instrument de fer-blanc que les montreurs de marionnettes mettent dans leur bouche pour se donner une voix criarde : *Polichinelle à la fin | Nasillant | Dans sa pratique* (Richepin).

• SYN. : **I, 1** *application, exécution, expérimentation, réalisation ;* **2** *exercice, expérience ;* **6** *agissement, conduite, habitude, mode, mœurs, procédé, tradition.*

2. pratique [pratik] adj. (bas lat. *practicus,* actif, agissant, gr. *praktikos,* agissant, efficace, habitué ou propre à agir, de *prassein* ou *-ttein,* faire ; v. 1370, Oresme, au sens I, 1 [« qui appartient à la vie quotidienne », av. 1880, Flaubert ; *travaux pratiques,* 1962, Robert] ; sens I, 2, 12 juill. 1872, *Journ. officiel,* p. 4743 ; sens I, 3, 1907, Larousse ; sens I, 4, XVe s., La Curne ; sens I, 5, av. 1869, Sainte-Beuve [pour des qualités qui disposent à ce comportement, 1883, Renan] ; sens II, 1875, Larousse).

I. 1. Qui se rapporte à l'action, à l'intervention de l'homme sur le réel, qui vise les réalisations concrètes (s'oppose à *théorique, spéculatif*) : *Médecine pratique. Une méthode pratique pour apprendre les langues. Ils firent leur religion, leur philosophie et leurs lois toutes pratiques* (Montesquieu). *J'ai bien un idéal* [...], *mais je le sais impossible en France ; c'est pourquoi je ne puis avoir qu'une vie spéculative, point pratique* (Taine). *La sagesse pratique* [...] *qui tempérait en elle la nature ardemment idéaliste de ma mère* (Proust). ‖ *Spécialem.* Qui appartient à la réalité quotidienne : *Un homme de science ne peut s'embarrasser aux détails pratiques de la vie* (Flaubert). ‖ *Travaux pratiques* (abrév. *T.P.*), exercices d'application qui complètent un enseignement théorique. ‖ **2.** Qui a un caractère utilitaire, dont on peut tirer des avantages (souvent péjor.) : *Une proposition qui présente un intérêt pratique.* ‖ **3.** Qui est bien adapté à sa destination, d'application ou d'emploi commodes : *Un mobilier, un matériel, un outillage pratique. Une ville où les moyens de transport sont désuets et peu pratiques. Un système de classification très pratique. Clémentine est vêtue d'un peignoir de sa façon, flottant mais ajusté, clair mais non salissant, élégant mais pratique...* (Duhamel). ‖ **4.** *Class.* Se dit d'une personne expérimentée, habile dans un certain domaine : *Il était homme délié et pratique dans les affaires* (La Bruyère). *Il faut faire faire des paysages à ce peintre, il y est pratique* (Acad., 1694). ‖ **5.** Se dit d'une personne qui a le sens des réalités, une vue directe des choses, qui sait agir avec efficacité et conformément à ses intérêts (parfois péjor.) : *Les études méthodiques, les humanités ne font pas toujours des rêveurs ; elles font en général des esprits ordonnés et même surtout de ces esprits que l'on pourrait dire « pratiques »* (Duhamel). *Les garçons pratiques, calculateurs, jettent leur gourme avec discernement ; ils gardent de la mesure jusque dans l'excès ; ils organisent leur désordre* (Mauriac). ‖ Se dit aussi des qualités qui disposent à ce comportement : *Avoir du sens pratique. Manquer de sens pratique. Ce qui prouve déjà une certaine intelligence pratique* (Martin du Gard). *Le génie est l'extrême pointe du sens pratique* (Cocteau).

II. En philosophie, qui concerne l'action morale, qui édicte une norme relative à la conduite : *Règle pratique. Impératifs pratiques.*

• SYN. : **I, 1** *empirique, expérimental, pragmatique ;* **2** *concret, matériel ;* **3** *aisé, commode, maniable ;* **5** *matérialiste, positif, réaliste, terre à terre, utilitaire.* — CONTR. : **I, 2** *chimérique, imaginaire, symbolique, utopique ;* **3** *incommode ;* **5** *fantaisiste, idéaliste, rêveur, romantique.*

◆ n. m. (1771, Bougainville, II, 121 [comme adj., au sens de « qui connaît bien un parage », fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). *Pratique d'une côte,* marin qui connaît par expérience les dangers et les mouillages d'une côte.

pratiquement [pratikmɑ̃] adv. (de *pratique* 2 ; 1610, *Revue de philologie française* [XLIII, 131], au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Dans la pratique, dans les faits, en réalité : *En principe, la perte devrait être de dix pour cent ; pratiquement, il faut compter quinze pour cent. Est génial tout ce qui, sans que le moindre automatisme, la moindre mémoire consciente aient le temps d'intervenir, destine logiquement et pratiquement un objet usuel à un emploi imprévu* (Cocteau). ‖ **2.** De façon pratique, commode, utilitaire : *Dans ces nouveaux locaux, tout a été conçu, organisé pratiquement.* ‖ **3.** *Fam.* Quasiment, à peu près : *Reprendre ma profession d'avocat, que je n'ai pratiquement jamais exercée ?* (Romains).

pratiquer [pratike] v. tr. (de *pratique* 1 ; 1370, Oresme, au part. prés. substantivé, au sens de « celui qui use habituellement de certaines choses » ; à l'infin., au sens I, 3, fin du XIVe s., E. Deschamps [absol., 1530, Palsgrave, p. 663] ; sens I, 1, 1549, R. Estienne ; sens I, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [absol., 1875, Larousse] ; sens I, 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*pratiquer des prix,* 25 mars 1872, *Journ. officiel,* p. 2118] ; sens I, 5, 1530, Pals-grave, p. 530 ; sens I, 6, 1835, Acad. ; sens I, 7, 1588, Montaigne [*pratiquer la pierre,* 1869, Littré] ; sens I, 8, 1588, Montaigne ; sens II, 1, fin du XVe s., Commynes [aussi en parlant d'un milieu ; *pratiquer un auteur, un livre,* 1890, Renan] ; sens II, 2, v. 1460, G. Chastellain).

I. 1. Mettre en pratique, faire passer à l'application des règles théoriques : *Je me réservais de temps en temps quelques heures que j'employais à la pratiquer* [ma méthode] *en des difficultés de mathématique* (Descartes). ‖ **2.** Observer dans ses actions, dans sa conduite un ensemble de règles, de prescriptions, ou un précepte particulier, dans le domaine moral, spirituel, social : *Pratiquer une morale rigide. Ne pratiquer aucune religion. Pratiquer le bien, la charité, les vertus chrétiennes. Je pratique ce que je vous conseille* (Maintenon). *L'indulgence est la seule vertu qu'il est dangereux de prêcher, quoiqu'il soit si utile de la pratiquer* (Staël). *Ne te nourris-tu pas de racines et ne pratiques-tu pas la chasteté ?* (France). *C'est l'honneur d'une certaine gauche (mais il y a une gauche milliardaire...) que de pratiquer cette forme de sainteté : l'indifférence à Mammon* (Mauriac). ‖ *Absol.* Accomplir les actes extérieurs prescrits par la religion : *Car il ne pratiquait pas, n'observait pas les préceptes, mais il était une âme religieuse, et il croyait en Dieu par moments* (Montherlant). *Votre fille est une sainte, quel dommage qu'elle ne pratique pas* (Aragon). ‖ **3.** Exercer une activité (art, science, technique), accomplir régulièrement les actes qu'elle comporte : *Pratiquer un métier, une profession. Pratiquer la médecine, la peinture. Pratiquer la natation, le vol à voile. L'italien, je le pratiquais du matin au soir, oralement et par écrit* (Romains). ‖ *Absol.* S'adonner effectivement à telle activité (sous-entendue par le contexte) : *J'aimais beaucoup l'escrime, mais j'ai cessé de pratiquer. Un médecin qui ne pratique plus. Un vieux matador lui donna des leçons : trop mauvais pour pratiquer, il s'était établi professeur* (Montherlant). ‖ **4.** Accomplir ordinairement certains actes ou certaines sortes d'actes (procédés, usages, coutumes...), avoir de façon habituelle tel comportement, telle attitude : *Pratiquer le vol à la tire. Pratiquer l'escroquerie, le chantage. Pratiquer le canular, l'humour noir. L'ouvrage où Votre Majesté loue avec tant d'esprit et de gaieté cette paresse qu'elle pratique si peu* (d'Alembert). *La morgue que devait pratiquer un jeune marquis* (Proust). *Sa Majesté* [...], *si nous restons ici demain, compte-t-Elle à son accoutumée, puisque*

c'est le jeudi saint, pratiquer le lavement des pieds aux pauvres gens, et dans quelle église ? (Aragon). || Spécialem. *Pratiquer des prix,* appliquer couramment tels prix dans la vente de certains articles (souvent au part. passé) : *Un magasin qui pratique des prix modérés. Relever les prix de détail d'une denrée pratiqués sur les marchés.* || **5.** *Class.* Tramer une action nuisible, la préparer par des manœuvres, des intrigues, des procédés condamnables : *Contre un si grand rival j'agis à force ouverte, | Sans blesser son honneur, sans pratiquer sa perte* (Corneille). *Pratiquer des cabales* (Acad., 1694). || **6.** Exécuter une opération d'ordre médical : *Pratiquer une intervention chirurgicale. Pratiquer une amputation. J'ai pratiqué l'incision des bubons* (Camus). || **7.** Faire une ouverture, un passage ou une voie permettant le passage ; établir certains ouvrages de construction, etc. : *Faire pratiquer une porte dans une cloison, une communication entre deux bâtiments. La fumée sortait par un trou pratiqué dans le plafond* (Mérimée). *Les escaliers étroits pratiqués dans des murs de huit pieds d'épaisseur* (Morand). || *Pratiquer la pierre,* la tailler de façon à en tirer le meilleur parti possible. || **8.** Exécuter une opération quelconque (employé comme substitut de *faire*) : *Pratiquer une comparaison systématique entre deux dictionnaires. Pratiquer une sélection entre des candidats à un emploi. Le lieu précis de ce naufrage, le curé l'avait sur sa carte pointé très exactement... Cent fois, d'autre part, maints sondages, pratiqués au cours des siècles, avaient relevé la position... Pas d'erreur possible !...* (Céline).

II. 1. *Class.* et *littér.* Fréquenter quelqu'un, être en relations suivies avec les personnes d'un groupe social : *Il fut averti, par quelques amis, que j'avais toujours fréquenté dans sa maison et pratiqué fort familièrement sa fille* (Scarron). *Il connaît son mari comme s'il l'avait pratiqué dix ans* (Mérimée). *Au sein d'une famille connue, et que l'auteur [...] paraît avoir pratiquée* (Renan). *Bien qu'il soit mon cadet de beaucoup, je l'ai fort pratiqué, nous sommes amis de longue date* (Proust) ; et en parlant d'un milieu : *Bartlett le mit à l'aise* [Gordon] *en lui avouant qu'à défaut de Passy, qu'il avait peu pratiqué, il considérait Montparnasse comme la patrie de son cœur* (Romains). || Littér. *Pratiquer un auteur,* être un lecteur assidu de ses œuvres : *J'ai lu le président de Brosses et pratiqué Casanova* (H. de Régnier). || **2.** *Class.* Tenter, par des « pratiques », des manœuvres, de gagner quelqu'un à sa cause ; suborner : *Mon père a été assassiné par ceux que les vôtres ont pratiqués avec des sommes immenses* (Vaugelas). *Il y fut reçu par les gouverneurs des villes qu'il avait pratiqués auparavant* (Du Buisson).

● SYN. : **I, 1** *appliquer, expérimenter ;* **3** *s'adonner à, cultiver, se livrer à ; exercer ;* **4** *manier, recourir à, user de ;* **7** *établir, frayer, ménager, ouvrir, percer.*

◆ **se pratiquer** v. pr. (1660, Molière). Être couramment mis en pratique, appliqué, employé, etc. : *Cette clémence, dont on fait une vertu, se pratique tantôt par vanité, quelquefois par paresse, souvent par crainte et presque toujours par tous les trois ensemble* (La Rochefoucauld). *C'est un coup très efficace, qui se pratique assez couramment dans les bagarres entre souteneurs* (Aymé). *Cette intervention chirurgicale se pratique souvent.*

praxéologie [prakseɔlɔʒi] n. f. (du gr. *praxis, praxeôs,* action, exécution [v. PRAXIS], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1968, Larousse). Logique d'action de l'analyste, qui vise à dégager, dans le domaine de l'organisation, quelles sont les meilleures méthodes pour aborder des problèmes généraux et quel est leur ordre d'utilisation.

praxie [praksi] n. f. (du gr. *praxis* [v. PRAXIS] ; 1957, H. Piéron, au sens 1 ; sens 2, 1962, P. Foulquié). **1.** En psychologie, fonction par laquelle les mouvements sont coordonnés et adaptés à une fin. || **2.** En philosophie, action particulière.

praxinoscope [praksinɔskɔp] n. m. (de *praxino-,* élément tiré du gr. *praxis,* action, exécution, et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1877, *Description des brevets*). Appareil analogue au phénakistiscope, mais doté d'un système de compensation optique à glaces montées en prisme.

praxique [praksik] adj. (de *praxis ;* 1958, Chauchard, p. 99). En philosophie, qui se rapporte ou qui tend à l'action.

praxis [praksis] n. f. (mot gr. signif. « action, exécution, accomplissement, manière d'agir, conséquence », de *prassein* ou *-ttein,* faire ; 1962, P. Foulquié [aussi dans le vocabulaire marxiste]). En philosophie, l'action en général, et surtout l'action ordonnée à une certaine fin (par opposition à la *connaissance* ou à la *théorie*). || *Spécialem.* Dans le vocabulaire marxiste, l'ensemble des activités qui sont propres à transformer le monde, la réalité sociale : *Les travailleurs ne connaissent guère les contradictions intérieures qui fécondent l'œuvre d'art et nuisent à la praxis* (Sartre).

praxitélien, enne [praksiteljɛ̃, -ɛn] adj. (de *Praxitèle,* n. d'un célèbre sculpteur de la Grèce antique, gr. *Praxitelês ;* av. 1924, A. France). Qui est propre à Praxitèle ou qui est digne de cet artiste : *Œuvre d'un ciseau vraiment praxitélien* (France).

1. pré [pre] n. m. (lat. *pratum,* pré, prairie ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pred* [*pré,* v. 1131, *Couronnement de Louis*], au sens 1 [*pré salé,* 1732, Liger, I, 713 ; *aller sur le pré,* av. 1778, Voltaire — *pré,* « terrain sur lequel on se bat en duel », fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 2, 1821, Ansiaume). **1.** Petite prairie, et, *par extens.,* à la campagne, toute surface recouverte d'herbe qui peut être pâturée : *Faucher un pré. Je traversai la route* [...] *et cheminai longtemps par les prés et les bois* (France). || *Pré salé,* pré voisin de la mer, dont l'herbe donne un goût apprécié à la chair des bêtes qui s'en nourrissent. (V. PRÉ-SALÉ.) || Vx ou littér. *Aller sur le pré,* se battre en duel (par allusion au *Pré-aux-Clercs,* plaine sise à l'ouest de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où avaient lieu de nombreux duels). || **2.** *Arg.* et *vx.* La peine des galères, puis celle des travaux forcés (dans quelques expressions) : *Quand on songe que le bagne se nomme le pré...* (Balzac).

2. pré- [pre], premier élément, tiré du lat. *prae,* devant, en avant, et qui entre dans la composition de nombreux mots, où il marque l'antériorité ou la primauté.

préachat [preaʃa] n. m. (de *pré-* 2 et de *achat ;* XVIe s., puis 1752, Trévoux). Paiement anticipé d'une marchandise.

● SYN. : *prépaiement.*

préadamisme [preadamism] n. m. (de *préadamite ;* 1842, Mozin). Doctrine selon laquelle Adam n'aurait pas été le premier homme créé.

préadamite [preadamit] n. et adj. (de *pré-* 2 et de *Adam,* n. du premier homme ; av. 1662, Pascal, au sens 1 ; sens 2, 1701, Furetière). **1.** Homme qui aurait été créé avant Adam : *Cycles antérieurs à l'homme, chaos, cieux, | Monde terrible et plein d'êtres prodigieux, | Ô brume épouvantable où les préadamites | Apparaissent, debout dans l'ombre sans limites* (Hugo). *J'ai affirmé l'existence de préadamites* (France). || **2.** Partisan du préadamisme.

◆ adj. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Antérieur à Adam : *On se croirait au milieu des décombres d'une Babylone antédiluvienne, dans les ruines d'une ville préadamite* (Gautier). *Elle faisait penser* [...] *à des races préadamites et disparues* (Morand). || **2.** Qui se rapporte au préadamisme : *Doctrines préadamites.*

préadaptation [preadaptasjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *adaptation ;* 1901, Porée et Cuënot). Prédisposition d'un être vivant à s'adapter à un milieu déterminé.

préalable [prealabl] adj. (de *pré-* 2 et de l'anc. adj. *alable,* où on peut aller [1314, Mondeville], dér. de *aller ;* XIVe s., Godefroy, écrit *preallable ; préalable,* 1580, Montaigne [*préalable à,* 1674, Malebranche ; *question préalable,* 1869, Littré]). Se dit d'une chose qui en précède ou doit normalement en précéder une autre, à laquelle elle est liée : *Le projet de traité a été mis au point dans des conversations préalables entre les deux pays. On ne doit pas chasser sur une terre sans le consentement préalable du proprié-*

taire. C'est un principe de notre droit public que nul ne peut être privé de sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité générale et moyennant une juste et préalable indemnité (Proudhon). *Je ne faisais que retarder l'heure de la guérison, parce que je retardais les longues heures, qui devaient être préalables, des souffrances nécessaires* (Proust). *Vu les problèmes nouveaux que posaient la défection de l'antiquaire et l'inertie de Denise* [...], *Valmont et Raimbaud avaient jugé utile d'avoir un entretien préalable avec la vieille demoiselle* (Marceau). || *Préalable à,* antérieur à : *Vous aurez la possibilité d'expliquer votre point de vue dans la discussion préalable au vote.* || *Question préalable,* question soumise à un tribunal, et dont la solution doit intervenir avant qu'il soit procédé à l'examen au fond ; dans les assemblées délibérantes, motion demandant, avant l'examen d'une question, que l'assemblée se prononce sur l'opportunité de la discuter.

◆ n. m. (sens 1, 1601, P. Charron ; sens 2, 29 déc. 1956, *le Monde*). **1.** Ce qui doit normalement intervenir avant autre chose (vieilli) : *Le siège de Philippsbourg, préalable nécessaire quand la France fait la guerre à l'Allemagne* (Voltaire). || **2.** Condition fixée par l'une des parties pour que puisse s'engager une discussion ou une négociation : *Rejeter un préalable inacceptable.*

◆ **Au préalable** loc. adv. (1669, Molière). D'abord, avant toute chose : *L'autre fils, M. Alexandre, déclarait son intention de tout régler devant la justice, et même d'attaquer le legs s'il le pouvait, exigeant au préalable scellés, inventaires, nomination d'un séquestre, etc.* (Flaubert). *Je vous demanderai, au préalable, de prendre connaissance de ce pli* (Claudel).

● SYN. : *auparavant, avant, en premier, en premier lieu, préalablement, premièrement.* — CONTR. : *après, ensuite, par la suite, puis.*

préalablement [prealabləmɑ̃] adv. (de *préalable* ; 1477, Du Cange [*préalablement à,* 1762, J.-J. Rousseau]). Au préalable, auparavant : *Un beau jour, je glissai dans la poche de son paletot un petit ivoire japonais préalablement dérobé par moi* (Allais). || *Préalablement à,* antérieurement à : *Il exige des excuses préalablement à tout nouvel entretien.*

préallumage [prealymaʒ] n. m. (de *pré-* 2 et de *allumage* ; 1968, Larousse). Phénomène de combustion prématurée du carburant dans un moteur à explosion, qui entraîne un mauvais rendement et une usure prématurée du moteur.

préalpin, e [prealpɛ̃, -in] adj. (de *Préalpes,* n. géogr. ; 1962, Robert). Qui appartient ou se rapporte aux Préalpes : *Les massifs préalpins.*

préambulaire [preɑ̃bylɛr] adj. (de *préambule* ; 1588, Montaigne). *Vx.* Qui a le caractère d'un préambule.

préambule [preɑ̃byl] n. m. (lat. médiév. *praeambulum,* préambule, neutre substantivé de l'adj. du bas lat. *praeambulus,* qui marche devant, qui précède, du lat. class. *prae,* devant, en avant, et *ambulare,* aller et venir, marcher ; 1314, Mondeville, au sens 1 [pour une loi, av. 1755, Montesquieu ; *préambule d'une Constitution,* 1959, Robert, art. *laïcité*] ; sens 2, av. 1613, M. Régnier [aussi « paroles vagues... » ; *sans préambule,* av. 1865, Scribe] ; sens 3, fin du XIV^{e} s., Chr. de Pisan). **1.** Texte qui, dans un discours ou un écrit, précède le développement lui-même et doit aider auditeur ou lecteur à en bien saisir le sens ou les intentions profondes : *Préambule d'un discours, d'un exposé. Après ce préambule, je vais entrer courageusement dans l'examen de faits qui, j'en suis convaincu, ont rarement été observés à Paris* (Stendhal). || *Spécialem.* Partie préliminaire dans laquelle le législateur expose l'objet et les motifs d'un texte de loi. || *Préambule d'une Constitution,* texte placé en tête d'une Constitution, ayant pour objet de rappeler les principes essentiels du droit public et de les compléter en vue de les mettre en harmonie avec l'évolution politique, économique et sociale : *Le préambule de la Constitution de 1958.* || **2.** Propos, attitude ayant un lien plus ou moins direct avec le sujet et qui constitue une entrée en matière : *Tout préambule étant superflu désormais, puisque nous savons à merveille l'objet de tels entretiens, dès le premier mot Jibé pose la question* (Duhamel). || *Par extens.* Paroles vagues, qui ne vont pas directement au fait : *Se perdre en préambules. Assez de préambules, venons-en au fait. Sans vouloir remonter bien haut, ni vous lasser par trop de préambules...* (Musset). || *Sans préambule,* sans précautions oratoires, sans préparation, d'entrée de jeu : *Immédiatement, sans préambule, Frédéric commença par se justifier de la rencontre au Champ-de-Mars* (Flaubert). *Non, que votre premier mot soit le mot, sans préambule, sans préface !... Vous pataugerez après, tant pis. Il sera dit !* (Giraudoux). || **3.** *Fig.* Fait, événement qui prélude à un autre ou à d'autres plus importants : *Un bombardement qui n'est qu'un préambule à une action militaire d'envergure. Le passé n'est qu'un préambule* (Renan).

● SYN. : **1** *avant-propos, exorde, préface, prolégomènes* ; **2** *préliminaire* ; **3** *commencement, ébauche, prélude, prémices, prologue.* — CONTR. : **1** *conclusion, épilogue.*

préamplificateur [preɑ̃plifikatœr] n. m. (de *pré-* 2 et de *amplificateur* ; 1949, Larousse). Amplificateur de tension placé entre la source des signaux d'un appareil radioélectrique (détecteur d'un récepteur, microphone, tête de lecture d'un enregistreur magnétique, pick-up, etc.) et l'amplificateur de puissance.

préanesthésie [preanɛstezi] n. f. (de *pré-* 2 et de *anesthésie* ; 1961, Galli et Leluc, p. 52). Médication calmante administrée avant une anesthésie.

préannonce [preanɔ̃s] n. f. (de *pré-* 2 et de *annonce* ; 1975, Larousse). Signal spécial utilisé sur les lignes de chemin de fer où circulent des trains à grande vitesse, et qui renseigne le conducteur sur l'occupation de deux cantons consécutifs de signalisation du bloc automatique.

préarticle [preartikl] n. m. (de *pré-* 2 et de *article* ; 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, sous-catégorie des déterminants comprenant ceux qui ont la particularité de se placer avant l'article et de ne pas être eux-mêmes précédés d'un article : *« Tout » est un préarticle dans le syntagme « tout le monde ».*

préaspiré, e [preaspire] adj. (de *pré-* 2 et de *aspiré* ; 1972, *Dict. de linguistique*). Se dit d'une consonne dont l'articulation est précédée d'une aspiration (langues amérindiennes).

préau [preo] n. m. (dimin. de *pré* 1 ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *prael* [*praiaus* — au cas sujet —, v. 1175, Chr. de Troyes ; *préau,* 1373, Gace de la Buigne], au sens 1 ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [écrit *prael* ; *préau,* v. 1462, *Cent Nouvelles*] ; sens 3, 1549, R. Estienne ; sens 4, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Petit pré : *À la distance de trente milles de Londres, il n'y a pas une bruyère, un chemin, une église que je n'aie visités. Les endroits les plus abandonnés, un préau d'orties, un fossé planté de chardons, tout ce qui était négligé des hommes, devenaient pour moi des lieux préférés, et dans ces lieux Byron respirait déjà* (Chateaubriand). || **2.** Dans les anciens cloîtres, espace carré, découvert, réservé à la promenade des religieux : *Les jansénistes* [...] *remplirent Paris de convulsions et attirèrent le monde à leur préau* (Voltaire). || **3.** Cour d'une prison : *Voici l'heure d'aller au préau, dit le porte-clefs* (Balzac). || **4.** Partie couverte de la cour d'une école : *À droite, le bureau de la directrice, le préau et la cantine ; en face, la cour de récréation* (Frapié). *On avait été obligé d'utiliser les préaux des écoliers* (Camus).

préavertissement [preavɛrtismɑ̃] n. m. (de *pré-* 2 et de *avertissement* ; 1963, Larousse). Signal utilisé en bloc automatique lumineux sur certaines lignes de chemin de fer où circulent des trains à très grande vitesse, comportant un feu vert et un feu jaune-orangé, disposés verticalement, et qui annonce la prochaine rencontre d'un signal de ralentissement.

préavis [preavi] n. m. (de *pré-* 2 et de *avis* ; 1789, Brunot, au sens 1 [pour un contrat, 19 juill. 1928, *Bulletin des lois*] ; sens 2, milieu du XX^{e} s.). **1.** Avertissement préalable : *Déposer un préavis de grève.*

|| *Spécialem.* Avertissement préalable qu'une des parties à un contrat doit adresser à l'autre partie, dans un délai et des conditions déterminés, pour l'informer de son intention de résilier le contrat : *En vertu de ce contrat verbal, poursuivit don Ruggero, tu n'as pas le droit de renvoyer le commis sans préavis. Mais le commis n'a pas non plus le droit de cesser de travailler sans préavis. Tu es d'accord ?* (Vailland). [V. aussi DÉLAI-CONGÉ.] || **2.** Formalité exigée des assurés sociaux qui doivent se soumettre à certaines interventions chirurgicales ou à une cure thermale : *Le préavis conditionne la prise en charge.*

préaviser [preavize] v. tr. (de *pré-* 2 et de *aviser ;* 1414, Premierfait, écrit *preadviser ; préaviser,* v. 1460, G. Chastellain). Avertir par un préavis. (Rare.)

◆ v. intr. (12 sept. 1873, *Journ. officiel,* p. 5843). Donner un avis préalable (rare) : *Commission chargée de préaviser sur un projet.*

prébende [prebɑ̃d] n. f. (bas lat. *praebenda,* traitement alloué par l'État, fém. substantivé de l'adj. verbal du lat. class. *praebēre,* présenter, offrir, fournir, de *prae,* devant, en avant, et de *habēre,* avoir ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens 1 [« le titre auquel est attaché le revenu », 1530, Palsgrave, p. 258] ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** Revenu attaché à un titre ecclésiastique, notamment à un canonicat : *Le petit chamoine était donc entré en possession d'une superbe prébende, à titre de chamoine majeur...* (Sand). || *Par extens.* Le titre auquel est attaché ce revenu. || **2.** *Fig.* et *littér.* Sinécure lucrative obtenue par faveur : *Et voilà que l'un d'eux affirme que Napoléon, le Napoléon qui revient, chassant devant lui les nobles, les princes, le roi... ce n'est plus le même, ce n'est plus le Napoléon doré, le distributeur de prébendes...* (Aragon).

prébendé, e [prebɑ̃de] adj. et n. m. (de *prébende ;* début du XIVe s., Gilles li Muisis, au sens 1 [comme n. m. ; comme adj., fin du XIVe s.] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Qui jouit d'une prébende : *Chanoine prébendé. Un prébendé.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui bénéficie d'avantages matériels sans rapport avec les obligations de la charge qu'il remplit : *Si Bachir, l'homme de confiance, parut bientôt. Il allait sortir et se trouvait en costume de ville : un magnifique burnous bleu de ciel, une décoration polychrome à la boutonnière, un brin de narcisse entre les dents, l'air cossu d'un riche négociant ou d'un fonctionnaire prébendé* (Duhamel).

◆ adj. (1845, Bescherelle). Se dit du titre auquel est attachée une prébende : *Canonicat prébendé.*

prébendier [prebɑ̃dje] n. m. (de *prébende ;* 1365, Godefroy, au sens de « celui qui fournit une prébende » ; sens 1, 1468, *Lettres de Louis XI,* III, 272 [« dignitaire ecclésiastique... », 1694, Acad.] ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Titulaire d'une prébende. || *Vx.* Dignitaire ecclésiastique prébendé, et qui, au chœur, prenait rang après les chamoines titulaires : *La voix grave des chantres et des prébendiers* (Hugo). || **2.** *Fig.* et *littér.* Personne qui profite des avantages attachés à une fonction lucrative : *À cette insinuation qui faisait de lui un ventre doré et un prébendier, M. Jasserand fut d'abord interloqué* (Aymé).

● SYN. : **2** *profiteur.*

◆ adj. m. (1836, Landais). Vx. *Pauvres prébendiers,* pauvres qui étaient nourris aux dépens d'une église.

pré-bois [prebwɑ] n. m. (de *pré* 1 et de *bois ;* 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** Pâturage situé sur la pente d'une montagne, en un lieu où il a existé un bois communal. || **2.** Le bois communal lui-même.

● Pl. *des* PRÉS-BOIS.

précaire [prekɛr] adj. (lat. *precarius,* obtenu par prière, donné par complaisance, mal assuré, passager, de *precari,* prier, supplier ; 1336, Godefroy, écrit *precoire* [*précaire,* milieu du XVIe s., Ronsard], au sens 1 [*détenteur précaire,* 1955, Robert, art. *détenteur*] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [pour une chose matérielle, 1900, Claudel, p. 20]). **1.** En droit, qui n'existe ou ne s'exerce que par une permission toujours révocable : *Détention ou possession précaire.* || *Détenteur précaire,* celui qui exerce la possession pour le compte d'autrui. || **2.** Qui n'offre nulle garantie de durée, de solidité, de stabilité, qui peut à tout moment être remis en cause : *Une santé précaire. Un bonheur précaire. Pouvoir, autorité précaire. Pendant les derniers mois, sa situation était devenue précaire : il se trouvait pour l'instant dans l'impossibilité de toucher à ses capitaux* (Martin du Gard). *Sur quoi fonder son calcul si les effets de la vertu sont, à ce point, précaires, alors que ceux du vice ont tant de stabilité* (Duhamel). *Mon absence m'avait détaché de leur vie devenue précaire* (Bosco). || Se dit aussi des choses matérielles dont la sécurité, la solidité sont douteuses : *Abri, toit précaire.*

● SYN. : **2** *délicat, éphémère, fragile, fugace, fugitif, incertain, instable, menacé, périssable.* — CONTR. : **2** *assuré, durable, éternel, immuable, inaltérable, solide, stable, sûr.*

◆ n. f. (XVIe s., *Coutumier général,* I, 398). *Vx.* Au Moyen Âge, concession d'une terre à un paysan moyennant redevance.

précairement [prekɛrmɑ̃] adv. (de *précaire ;* 1611, Cotgrave). D'une façon précaire ; à titre précaire.

précambrien, enne [prekɑ̃brijɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *pré-* 2 et de *cambrien ;* 1904, Larousse, au sens 1 [comme n. m. ; *ère précambrienne,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** *Ère précambrienne,* ou *précambrien* n. m., première ère de l'histoire de la Terre, dont on évalue la durée à 4 milliards d'années. || **2.** Qui appartient ou se rapporte à cette période géologique : *Terrains précambriens. Roches précambriennes. Fossiles précambriens.*

précanteur [prekɑ̃tœr] n. m. (bas lat. *praecantor* ou *-centor,* celui qui entonne, qui dirige les chants, du lat. class. *praecinere,* résonner devant, entonner, de *prae,* devant, en avant, et de *canere,* chanter ; début du XXe s.). Syn. rare de PRÉCHANTRE : *Et je vois encore notre précanteur quand il montait au lutrin* (Claudel).

précarence [prekarɑ̃s] n. f. (de *pré-* 2 et de *carence ;* 1963, Larousse). Insuffisance d'apport, dans la ration alimentaire, de certaines substances indispensables à la vie, comme les vitamines, les acides aminés...

précarité [prekarite] n. f. (dér. savant de *précaire ;* 1823, Boiste, aux sens 1-2). **1.** En droit, caractère de la détention précaire. || **2.** Caractère de ce qui est précaire, fragile, peu assuré : *La précarité des moyens d'existence d'une personne. La précarité d'un gouvernement. La précarité et la brièveté de leurs rencontres* (Margueritte). *Ce qui m'apparaît, dans ce musée condamné, c'est la précarité de la survie artistique, son caractère complexe* (Malraux).

● SYN. : **2** *fragilité, incertitude, instabilité.* — CONTR. : **2** *éternité, immuabilité, solidité, stabilité.*

précatif, ive [prekatif, -iv] adj. (bas lat. *precativus,* de prière, obtenu par prière, du lat. class. *precatum,* supin de *precari,* prier, supplier ; 1869, Littré [*legs précatif,* 1875, Larousse]). Qui est exprimé en forme de prière. || *Legs précatif,* legs accompagné de la prière de rendre à un tiers la chose léguée.

◆ **précatif** n. m. et adj. (1869, Littré). Mode qui, dans certaines langues, exprime la prière.

précation [prekasjɔ̃] n. f. (lat. *precatio,* action de prier, prière, formule de prière, de *precatum,* supin de *precari,* prier, supplier ; v. 1501, Destrees, au sens de « prière » ; sens actuel, 1869, Littré). Figure de rhétorique par laquelle on adresse une prière à la divinité.

précaton n. m. V. PRÉGATON.

précaution [prekosjɔ̃] n. f. (bas lat. *praecautio,* précaution, du lat. class. *praecautum,* supin de *praecavēre,* empêcher par des mesures préventives, prendre ses précautions, de *prae,* devant, en avant, et de *cavēre,* être sur ses gardes, prendre garde ; 1471 [d'après Bloch-Wartburg], sans indication de sens ; sens 1, 1580, Montaigne [*précautions oratoires,* 1798, Acad. (*précautions,* même sens, 1762, J.-J. Rousseau) — dans le langage courant, 1875, Larousse ; *prendre ses précautions,* fin du XVIIe s.,

M^me de Sévigné — « aller aux cabinets... », 1962, Robert] ; sens 2-3, 1580, Montaigne [*par mesure de précaution*, av. 1870, Mérimée]). **1.** Disposition prise, par prévoyance, pour éviter un mal ou un inconvénient, ou pour en limiter les conséquences : *Une bonne, une sage précaution. Un excès de précautions. S'entourer de précautions. Il eut la précaution pour les boutures d'enlever les têtes avec les feuilles* (Flaubert). *À la fin, je me soulevai, avec des précautions infinies, comme si ma vie eût dépendu du moindre bruit que j'aurais fait* (Maupassant). *Mais les précautions qu'il fallut prendre obligèrent Jacques à garder la maison quelque temps* (Gide). *Il est indispensable, pour que vous puissiez réussir, que vous preniez conscience de l'étendue de votre faiblesse, que vous preniez toutes les précautions pour vous en protéger...* (Butor). || *Précautions oratoires,* ou simplem. *précautions,* moyens qu'emploie un orateur ou un écrivain pour présenter ses idées sans heurter ses auditeurs ou ses lecteurs : *Lecteurs, ne craignez pas de moi des précautions indignes d'un ami de la vérité* (Rousseau) ; *par extens.*, dans le langage courant, détours que l'on prend, par circonspection, avant de faire connaître sa pensée : *M. d'Hubières recommença ses propositions, mais avec plus* [...] *de précautions oratoires* (Maupassant). || *Prendre ses précautions,* prendre les mesures préventives que l'on juge bonnes dans une certaine situation ; *spécialem.* et *fam.*, aller aux cabinets avant de se mettre en route. || **2.** Le fait de prendre garde, d'agir avec prudence, à l'idée d'une menace ou d'un risque imprécis ou multiple (surtout avec les prép. *avec* et *sans*) : *Ils s'avancèrent avec précaution dans le bois. Cette merveilleuse créature sortie du brouillard ne s'arrêta que devant mes chevilles et leva son museau vers moi. Je me baissai avec toute la précaution possible et tendis la main vers la tête la plus finement ciselée, la plus exquise de la terre. La petite gazelle ne remuait pas* (Kessel). || **3.** Prévoyance qui fait qu'on prend de telles mesures : *Elle mangea une croûte de pain, mise dans son panier par précaution* (Flaubert). *D'autres avaient été enivrés par précaution* (Loti). *Prendre des mesures de précaution.* || *Par mesure de précaution,* par un geste de prudence : *Son espingole que, par mesure de précaution, j'avais mise à quelque distance de sa couche* (Mérimée).

• SYN. : **1** *garantie, ménagement, mesure, soin ;* **2** *attention, circonspection, prudence.*

précautionné, e [prekosjɔne] adj. (part. passé de *précautionner ;* 1640, Richelieu, au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui a l'habitude de prendre, par précaution, les mesures nécessaires ; prudent : *Le plus rusé et le plus précautionné de tous nos rois* (Saint-Simon). *Souvent même des portes massives en chêne, garnies de gros clous et de planches de fer, ne rassuraient pas encore les gens précautionnés, et qui ne voulaient pas se rendre avant un siège en règle* (Mérimée). || **2.** *Vx* ou *littér.* Mis en garde, averti : *Un écrit dont la moralité ne s'adresse qu'à des cœurs purs et moins précautionnés* (Sainte-Beuve).

précautionner [prekosjɔne] v. tr. (de *précaution ;* 1640, Richelieu, au part. passé [v. l'art. précéd.] ; à l'infin., 1671, *le Français moderne,* IX, 49). *Vx.* Mettre en garde, prémunir contre quelque chose : *Précautionner les fidèles contre l'erreur* (Acad.).

◆ **se précautionner** v. pr. (1671, Bouhours [...*contre,* v. 1695, Fénelon ; ...*de,* 1678, Saint-Réal]). *Vx* ou *littér.* Prendre ses précautions : *Céleste avait fait craquer le premier maillot ; heureusement, la jeune femme, prévoyant le cas, s'était précautionnée* (Zola). *Du moins il s'était précautionné pour la nuit : il avait acheté à Toulon, le matin, une boîte de poudre insecticide* (Gide). || Vx ou littér. *Se précautionner contre,* se prémunir contre : *Il* [Pygmalion] *ne laissait pas de se précautionner contre elle* [Astarté] (Fénelon). || Vx ou littér. *Se précautionner de,* se pourvoir par précaution de : *Il se précautionna de quelques armes secrètes pour se défendre d'une insulte particulière* (Saint-Réal). *Il se précautionna d'une provision de dattes sèches* (Balzac). *Nous nous sommes précautionnées de bougies, inutiles, cette fois...* (Colette).

précautionneusement [prekosjɔnøzmɑ̃] adv. (de *précautionneux ;* 1834, Balzac). En prenant des précautions : *Il se trouvait nez à nez avec Germane* [...], *la carabine à l'épaule et qui avançait précautionneusement* (L. Daudet). *Elle avait une fille, de quelques années plus jeune que moi, qu'elle tenait précautionneusement à l'écart de nous tous...* (Gide).

• SYN. : *prudemment.*

précautionneux, euse [prekosjɔnø, -øz] adj. (de *précaution ;* 1788, Féraud, au sens 1 ; sens 2, 1894, Goncourt). **1.** Qui prend des précautions ; qui agit avec circonspection, soin et attention : *Il eût été difficile* [...] *d'imaginer femme plus précautionneuse* (Benoit). || **2.** Qui témoigne du souci d'agir avec précaution : *Du Tiergarten sortit un chevreuil, puis deux, puis toute une harde, à pas précautionneux* (Prévost). *Sa si précautionneuse prudence fut déjouée...* (Proust). *Mais le point d'arrivée seul leur importe, non le précautionneux et lent acheminement de la pensée...* (Gide). *La chasseresse ramassait l'oiseau blessé, le serrait d'une main précautionneuse* (Mauriac).

précédemment [presedamɑ̃] adv. (de *précédent* 1 ; 1439, Godefroy, écrit *precedentement* [*précédemment,* 1555, *R. Ét. Rab.*, II, 172], aux sens 1-2). **1.** Dans un moment immédiatement antérieur dans un espace de temps continu : *Je vous l'ai dit précédemment au cours de mon exposé.* || **2.** Une autre fois dans un passé plus ou moins proche et dans des circonstances analogues : *Précédemment, les choses ne s'étaient pas passées de la même manière.*

• SYN. : **1** et **2** *antérieurement, auparavant, avant.* — CONTR. : **1** et **2** *après, ensuite, postérieurement.*

1. précédent, e [presedɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *praecedens, -entis,* part. prés. de *praecedere* [v. PRÉCÉDER] ; XIII^e s., *Algorisme,* au sens 2 ; sens 1, 1546, R. Estienne). **1.** Qui précède immédiatement, dans l'espace : *Nous avons pris de l'essence à la station précédente. Chaque groupe suivait le précédent à 30 pas.* || **2.** Qui se situe dans un temps immédiatement antérieur : *Ce roi ne ressemble guère au précédent. Ici, la génération suivante ne rompt pas avec la précédente* (Taine). *La dernière journée s'était écoulée comme les précédentes* (Flaubert).

• SYN. : **2** *antérieur, dernier.* — CONTR. : **1** et **2** *suivant.*

2. précédent [presedɑ̃] n. m. (angl. *precedent,* chose dite ou faite qui peut être invoquée comme exemple, emploi substantivé de l'adj. *precedent,* précédent, lui-même empr. du franç. *précédent* 1 ; 1824, Raymond, au sens 2 [cité comme mot angl., et non franç., 1787, Brunot ; « ce qui est admis... par une autorité... », av. 1951, A. Gide] ; sens 1, av. 1848, Chateaubriand [pour une personne, milieu du XX^e s. ; *sans précédent,* 1869, Littré] ; sens 3, 1975, Larousse). **1.** Ce qui, ayant été réalisé à une époque antérieure, est invoqué comme modèle ou comme référence pour quelque chose d'identique ou d'analogue : *Il s'appliquait aux prairies artificielles ; c'était d'ailleurs un bon précédent pour les autres récoltes, ce qui n'a pas toujours lieu avec les racines fourragères* (Flaubert). *L'arabesque qui s'était glissée à Rome et en Syrie dans les copies des chefs-d'œuvre grecs, qui avait recouvert de ses lianes les bustes mutilés, n'avait pas connu de précédent hors de l'Asie* (Malraux). || Peut aussi, mais plus rarement, s'appliquer à une personne : *Jamais il n'aurait supposé ça, elle si ouverte, si brillante... Brillante ? Oh ! mais, de toute façon, il y avait un précédent : M^me Récamier* (Triolet). || *Sans précédent,* dont il n'existe pas d'exemple antérieur ; unique en son genre : *Un exploit sans précédent. Cette catastrophe est sans précédent, jamais on n'avait vu ça.* || **2.** Décision de l'autorité judiciaire qui a été prise pour la première fois et qui, par la suite, peut faire autorité dans un cas semblable ou servir à justifier d'autres décisions : *Ce jugement constitue un précédent et fera jurisprudence.* || *Par extens.* Ce qui est admis ou approuvé par une autorité et dont se réclament ceux qui, se trouvant dans le même cas, en sont empêchés : *S'appuyer sur un précédent. Créer un précédent.* || **3.** *Précédent d'un élément x d'un ensemble ordonné E,* plus grand élément noté *x* de l'ensemble

des éléments de l'ensemble E qui lui sont inférieurs. (Syn. PRÉDÉCESSEUR.)

précéder [presede] v. tr. (lat. *praecedere,* marcher devant, devancer, l'emporter sur, être supérieur à, de *prae,* devant, en avant, et de *cedere,* aller, s'avancer ; 1353, Haigneré [II, 344], au sens A, II, 2 [absol., 1869, Littré] ; sens A, I, 1, 1534, Lefèvre d'Étaples ; sens A, I, 2, 1680, Richelet ; sens A, I, 3, fin du XV^e s. ; sens A, II, 1, 1530, Palsgrave, 664 ; sens B, 1, 1636, Monet ; sens B, 2, 1353, Haigneré, II, 344 ; sens B, 3, 1674, Malebranche). [Conj. **5 b.**]

A. Dans l'espace.

• **I. 1.** Marcher devant quelqu'un : *Nous avancions au pas de course, précédés de tirailleurs* (Mérimée). *Précédé des licteurs qui écartaient la foule, le proconsul sortit de la basilique et s'approcha de ses amis* (France). *Mon chien — un épagneul blanc et feu — me précédait le nez à terre et lançait de temps à autre un aboiement plaintif* (Pagnol). || **2.** Marcher devant par droit de préséance : *Qui oserait imaginer de précéder les pairs ?* (Saint-Simon). || **3.** *Fig.* et *class.* Avoir la prééminence, l'emporter sur : *S'il précède Philiste en vaines dignités* (Corneille).

• **II. 1.** Être placé avant, en avant d'une autre chose dans l'espace : *Le second salon qui précédait celui où se tenait la duchesse* (Stendhal). || **2.** Être immédiatement devant dans un classement, un ordre logique : *La définition précède l'exemple. Dans une série numérique à partir de zéro, le nombre plus petit précède le nombre plus grand ;* et absol. : *L'exemple, l'article qui précède.*

• CONTR. : **I, 1** *poursuivre, suivre.* || **II, 1** et **2** *suivre.*

B. Dans le temps.

1. Être arrivé en quelque lieu avant quelqu'un : *Il nous a précédés de dix minutes à la gare. Une lettre de Folcoche, dont le contenu ne nous sera pas divulgué, nous a précédés chez la baronne...* (H. Bazin). || **2.** Se situer dans le temps avant : *Je me souviens des quelques jours qui précédèrent son silence définitif* (Giono). *Je me sentais appelé par les bêtes vers un bonheur qui précédait le temps de l'homme* (Kessel). *Une flamme traversa les yeux d'Alonzo, celle qui précédait les farces et les jeux lyriques* (Arnoux). || **3.** Se produire avant une chose, un événement dans une succession prévisible, en être la cause : *La morsure du serpent peut ne précéder la mort que de quelques heures.*

• SYN. : **1** *devancer ;* **2** *annoncer, préluder à ;* **3** *amener, appeler.* — CONTR. : **1, 2** et **3** *suivre.*

préceinte [presɛ̃t] n. f. (du lat. *praecinctus,* part. passé de *praecingere,* entourer, de *prae,* devant, en avant, et de *cingere,* ceindre ; 1638, *Dict. général,* aux sens 1-2). **1.** Dans les navires en bois, ceinture de bordage épais, formant bourrelet de protection, disposée au-dessous de chaque rangée de sabords. || **2.** Dans un bateau quelconque, bordage qui se trouve au-dessus de la ligne de flottaison.

précellence [preselɑ̃s] n. f. (bas lat. *praecellentia,* supériorité, excellence, du lat. class. *praecellens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1420, Isambert, VIII, 647). *Vx* ou *littér.* Supériorité éminente par rapport aux personnes ou aux choses de même catégorie : *J'ai mis beaucoup de temps à reconnaître — et je crois qu'il n'est pas bon de reconnaître trop vite — la précellence de la belle prose et sa plus grande rareté* (Gide).

précellent, e [preselɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *praecellens, -entis,* éminent, distingué, extraordinaire, part. prés. adjectivé de *praecellere,* exceller, être supérieur ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [très rare entre 1501, G. Cohen, et 1901, Huysmans]). *Littér.* Supérieur à tous les autres dans la même catégorie : *Les quatre précellents docteurs de l'Église latine : saint Augustin, saint Jérôme, saint Ambroise et saint Grégoire* (Huysmans).

précelles [presɛl] n. f. pl. (var. de *brucelles ;* 1877, Littré). Pinces de dentiste, dont les extrémités des branches forment un coude.

• REM. Ce mot s'emploie parfois au singulier.

préceltique [presɛltik] adj. (de *pré-* 2 et de *celtique ;* 1869, Littré). Se dit de la protohistoire antérieure aux faits de civilisation concernant les Celtes : *Période préceltique.*

précepte [presɛpt] n. m. (lat. *praeceptum,* leçon, règle, ordre, instruction, part. passé neutre substantivé de *praecipere,* prendre avant, recommander, prescrire, de *prae,* devant, en avant, et de *capere,* prendre ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *precept,* au sens de « commandement, ordre » ; écrit *précepte,* au sens 1, 1546, R. Estienne [« chacune des règles auxquelles doivent se conformer les fidèles... », av. 1662, Pascal — absol., 1690, Furetière] ; sens 2, 1654, Perrot d'Ablancourt ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Proposition énonçant une règle de conduite dans les domaines moral, artistique, intellectuel ou spirituel, et émanant d'une autorité : *Les préceptes stoïciens. Les préceptes de l'« Art poétique » de Boileau. Elle suivait le précepte d'obéir à César* (Fustel de Coulanges). *Je vous ai enseigné, chère amie, les trois préceptes de l'amour, n'est-ce pas ? L'amour, c'est le temps. Bon, vous me donnerez près de deux mois. L'amour, c'est le voyage, nous ferons cinq mille kilomètres. L'amour, c'est la pédagogie, je vous apprendrai, à vous, les danses espagnoles et la vie de Balzac* (Bastide). || *Spécialem.* Chacune des règles auxquelles doivent se conformer les fidèles d'une religion, et qui sont, en général, contenues dans les livres saints : *Les préceptes de l'Évangile, du Coran ;* et absol. : *Car il ne pratiquait pas, n'observait pas les préceptes, mais il était une âme religieuse, et il croyait en Dieu par moments* (Montherlant). || **2.** Recommandation pratique enseignée par l'expérience, qui doit être suivie pour mener à bien une tâche : *Il fit toutes les tailles suivant les préceptes du bon jardinier* (Flaubert). || **3.** Nom donné à certains actes ou chartes d'un seigneur ou d'un souverain au Moyen Âge : *Préceptes de donation. Préceptes d'immunités.*

• SYN. : **1** *apophtegme, commandement, loi, maxime, principe, sentence.*

précepteur, trice [presɛptœr, -tris] n. (lat. *praeceptor,* celui qui commande, celui qui enseigne, maître, de *praeceptum,* supin de *praecipere* [v. l'art. précéd.] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 2 ; sens 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1869, Littré). **1.** *Vx.* Personne qui enseigne, instruit, donne des conseils : *Pourquoi les artistes se considéreraient-ils comme précepteurs du genre humain ?* (Taine). || **2.** Personne qualifiée, rétribuée par une famille aisée pour donner un enseignement et une éducation complets à un enfant : *Les enfants, et surtout les enfants de condition, n'entendent parler de science qu'à leur précepteur, qui, dans une espèce de réduit séparé, leur enseigne une langue ancienne dont le reste de la maison fait peu de cas* (Fontenelle). *La soubrette ne comprenait rien à mon statut dans la maison, ne voyant tantôt en amant, tantôt en précepteur* (Bastide). || **3.** Titre donné, au Moyen Âge, à certains dignitaires de cour (comtes du palais) ou d'ordre.

préceptoral, e, aux [presɛptɔral, -o] adj. (dér. savant de *précepteur ;* 1788, Féraud). Propre au précepteur dans sa fonction d'éducateur : *Manquer à ses devoirs préceptoraux. Adopter un ton préceptoral.*

préceptorat [presɛptɔra] n. m. (dér. savant de *précepteur ;* 1688, Miege). État, fonction de précepteur : *La possibilité pour moi de renoncer à mon préceptorat princier* (M. Prévost).

préceptorial, e, aux [presɛptɔrjal, -o] adj. (dér. savant de *précepteur ;* 1571, Isambert, XIV, 233). *Prébende préceptoriale,* prébende d'un prêtre qui instruisait gratuitement de jeunes enfants.

préceptoriat [presɛptɔrja] n. m. (dér. savant de *précepteur ;* 1662, Chapelain, au sens de « fonction de précepteur » ; sens actuel, 1869, Littré). Syn. de PRÉBENDE PRÉCEPTORIALE.

précession [presesjɔ̃] n. f. (bas lat. *praecessio, -ssionis,* action de précéder, du lat. class. *praecessum,* supin de *praecedere* [v. PRÉCÉDER] ; 1690, Furetière, au sens 3

[*précession des équinoxes* ; « mouvement... effectué par l'axe de rotation terrestre... », 1875, Larousse] ; sens 1, 1963, Larousse ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Mouvement conique que prend, dans l'espace, autour d'une position moyenne, l'axe d'un corps animé d'un mouvement de rotation à caractère gyroscopique : *Il se produira à chaque tour un petit décalage, effet que l'on nomme, en mécanique, une précession* (J. Thibaud). || **2.** Mouvement que prend l'axe d'un projectile autour de la tangente à sa trajectoire pendant le trajet du projectile dans l'air. || **3.** Mouvement conique très lent effectué par l'axe de rotation terrestre autour d'une position moyenne qui correspond à une direction normale au plan de l'écliptique. || *Précession des équinoxes,* avance annuelle de l'instant de l'équinoxe.

préchambre [preʃɑ̃br] n. f. (de *pré-* 2 et de *chambre* ; 1963, Larousse). Chambre auxiliaire, dans un moteur à combustion interne, intercalée entre l'injecteur de combustible et le cylindre, et dans laquelle la turbulence du gaz facilite l'allumage.

préchantre [preʃɑ̃tr] n. m. (bas lat. *praecentor,* celui qui entonne, qui dirige les chants, du lat. class. *praecinere,* résonner devant, entonner, de *prae,* devant, en avant, et de *canere,* chanter ; 1270, *Layettes* [IV, 408], écrit *precentre* ; *pré-chantre,* 1487, Garbin). Premier chantre, chargé d'enseigner et de diriger le chant sacré.

préchauffage [preʃofaʒ] n. m. (de *préchauffer* ; 1949, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1963, Larousse). **1.** Action de chauffer à l'avance une pièce, une enceinte, avant son occupation ou son utilisation : *Le préchauffage d'une rame de voitures avant l'heure de départ du train. Le préchauffage d'un four.* || **2.** Action de préparer le moulage de la matière plastique en la portant à une température légèrement inférieure à celle du moule.

préchauffer [preʃofe] v. tr. (de *pré-* 2 et de *chauffer* ; 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Chauffer à l'avance : *Préchauffer un four.* || **2.** Réchauffer un produit avant de le soumettre à la température où il va être utilisé : *Préchauffer la matière plastique.*

préchauffeur [preʃofœr] n. m. (de *préchauffer* ; 1963, Larousse). Échangeur de chaleur de type spécial, qui permet de récupérer une partie de la chaleur contenue dans les fumées pour préchauffer l'air envoyé aux brûleurs d'un four ou d'une chaudière.

préchaulage [preʃolaʒ] n. m. (de *pré-* 2 et de *chaulage* ; 1963, Larousse). Opération qui consiste à ajouter une certaine quantité de chaux au jus sucré extrait de la betterave.

prêche [prɛʃ] n. m. (déverbal de *prêcher* ; 1547, *Sources du droit du canton de Genève* [II, 500], au sens 1 [« lieu où on venait entendre ce sermon », 1671, Pomey ; « confession calviniste », 1673, Boileau ; *aller au prêche,* 1869, Littré] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1665, La Fontaine). **1.** Sermon de ministre protestant : *Calvin régla la forme des prières et des prêches* (Voltaire). *Tout avait commencé par un prédicant dont les prêches avaient échauffé le village* (Yourcenar). || *Vx.* Lieu où l'on venait l'entendre : *Madame Catherine, sœur du roi* [Henri IV], *qui n'avait pas été obligée, comme lui, de se faire catholique, tenait un prêche public dans son palais* (Voltaire). || *Vx.* Confession calviniste. || Vx. *Aller au prêche,* être ou se faire protestant. || **2.** Sermon d'un prêtre catholique (vieilli) : *On ne pouvait pas nier l'assiduité de Sophie aux prêches* [du père blanc], *ni le soin qu'elle mit à se placer chaque fois juste au-dessous de la chaire...* (Giono). || **3.** *Ironiq.* et *fam.* Discours, sermon moralisateur, ennuyeux : *Frère André ne marchanda point, | Et lui fit ce beau petit prêche* (La Fontaine).

prêcher [preʃe] v. tr. (lat. *praedicare,* dire à la face du public, proclamer, vanter, célébrer [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « prêcher »], de *prae,* devant, en avant, et de *dicare,* proclamer solennellement, dér. de *dicere,* dire ; fin du xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *predier* [*pretier,* v. 980, *Fragment de Valenciennes* ; *preecher,* XIe s. ; *precher,* v. 1138, Gaimar ; *prescher,* v. 1360, Froissart ; *prêcher,* XVIIe s.], au sens II, 2 ; sens I, 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge* ; sens I, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens I, 3, av. 1679, Retz [avec une complétive, v. 1207, Villehardouin] ; sens I, 4, v. 1265, J. de Meung [« faire l'éloge insistant de quelque chose », 1636, Chapelain] ; sens II, 1, v. 980, *Fragment de Valenciennes* ; sens II, 3, v. 1240, G. de Lorris).

I. PRÊCHER QUELQUE CHOSE **1.** Divulguer la connaissance en matière religieuse : *Au dernier chapitre du « Génie du christianisme », j'examine ce que serait devenu le monde si la foi n'eût pas été prêchée au moment de l'invasion des Barbares* (Chateaubriand). *Le médecin lève les bras au ciel en ouvrant les doigts comme un inspiré qui prêche une nouvelle religion* (Robbe-Grillet). || **2.** Prononcer un prêche, un sermon ayant pour objet tel ou tel thème de la foi chrétienne : *On eût dit qu'elle prêchait le panégyrique d'un saint* (Laclos). *Prêcher l'amour de Dieu et du prochain.* || **3.** Prononcer une série de sermons, d'homélies échelonnés pendant une période et consacrés à un enseignement religieux plus approfondi : *Prêcher le carême. Prêcher une retraite à des étudiants.* || *Class.* (avec une proposition complétive) Enseigner dans le sermon : *Prêchons qu'on ne peut se sauver dans ce monde* (Bossuet). || **4.** Recommander avec insistance, en essayant de convaincre : *De deux hommes égaux en génie, dont l'un prêche l'ordre et l'autre le désordre, le premier attirera le plus grand nombre d'auditeurs...* (Chateaubriand). *Comme il prêchait la fraternité aux conservateurs et le respect des lois aux socialistes* (Flaubert). *Dans le temps où la vie de société atteignait à la perfection, Jean-Jacques vint prêcher la solitude et fit scandale* (Mauriac). *Prêcher l'économie, la modération.* || *Class.* et *fam.* Faire l'éloge insistant de quelque chose : *Cet homme prêche toujours la valeur de ses ancêtres* (Acad., 1694).

II. PRÊCHER QUELQU'UN. **1.** *Vx.* Instruire des auditeurs en matière religieuse : [Saint Paul] *prêche les gentils et les mène au vrai Dieu* (Bossuet). || **2.** Tenir des discours en vue d'édifier ou de faire la morale à quelqu'un : *On prêche, on endoctrine les enfants pour leur inspirer du zèle* (Guizot). *Il suppose bien que je n'ai pas besoin d'être prêché sur les noirceurs de l'inceste* (Romains). || **3.** *Fam.* et *ironiq.* Prodiguer les recommandations et les avertissements à quelqu'un avec une insistance ennuyeuse : *Vous qui prêchez si bien les autres* (Sévigné). *Et se plaçant sur une chaise à côté de Mlle Michonneau que prêchait Mme Vauquer* (Balzac). || Fam. *Prêcher un converti,* V. CONVERTI.

● SYN. : **I, 4** *célébrer, exalter, préconiser, prôner* (fam.), *vanter.* || **II, 2** *catéchiser, édifier, endoctriner* ; **3** *pontifier* (fam.), *sermonner.*

◆ v. intr. (sens 1, fin du xe s., *Vie de saint Léger* ; sens 2, 1398, Du Cange ; sens 3, av. 1714, Fénelon [*prêcher dans le désert,* 3 juin 1771, Voltaire ; *prêcher pour son saint,* 1823, Boiste — *...pour sa paroisse,* 1835, Acad.]). **1.** Prononcer un sermon, des sermons : *La charmante église romane de Saint-Maximin où Bossuet a prêché contre les protestants* (Barrès). *Le moment du sermon faisait de ma mère une diablesse... Il faudra que je défende à M. Millet de prêcher plus de dix minutes...* [me dit-elle] (Colette). || **2.** *Ironiq.* Prononcer des discours moraux ennuyeux ou sur un ton emphatique : *Il a longuement prêché sur les devoirs des employés de l'État. Je sais bien qu'il est ridicule de prêcher, quand je mérite qu'on me prêche* (Cocteau). || **3.** *Prêcher d'exemple,* faire soi-même ce qu'on recommande à autrui. || *Prêcher dans le désert,* n'être pas écouté. || Fig. *Prêcher pour son saint, pour sa paroisse,* parler pour son intérêt.

◆ **se prêcher** v. pr. (1761, J.-J. Rousseau). Se recommander avec insistance à soi-même : *J'ai beau me prêcher la patience, je n'en puis plus.*

prêcheur, euse [prɛʃœr, -øz] n. (de *prêcher* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *preecheor* [*prescheur,* av. 1453, Monstrelet ; *prêcheur,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine [*prêcheur de,* v. 1772, J.-J. Rousseau]). **1.** *Vx.* Prédicateur. || **2.** Personne qui aime à sermonner : *Mme de Maintenon était une redoutable prê-*

cheuse. || *Prêcheur de,* celui qui exhorte sans cesse à : *Prêcheur d'humilité.*

◆ adj. (sens 1, XIII^e s., Rutebeuf [écrit *freres prescheors*] ; sens 2, 1761, J.-J. Rousseau ; sens 3, milieu du XIX^e s., Baudelaire). **1.** *Frères prêcheurs,* nom donné aux dominicains, voués à la prédication. || **2.** *Péjor.* Se dit d'une personne qui fait la leçon, qui endoctrine : *À son visage, j'augure qu'elle sera grave et prêcheuse* (Rousseau). || **3.** Qui relève du prêche, qui ressemble à un prêche : *Les lettres venues de la classe ouvrière sont presque toujours sérieuses, prêcheuses, appliquées, recherchées dans l'expression* (Mauriac). *Il ne s'agit pas ici de cette morale prêcheuse, qui par son air de pédanterie, par son ton didactique peut gâter les plus beaux morceaux de poésie...* (Baudelaire).

● SYN. : **3** *moralisateur, pontifiant.*

prêchi-prêcha [prɛʃiprɛʃa] n. m. invar. (redoublement plaisant [avec alternance vocalique] de *prêcher ;* 1808, d'Hautel). *Fam.* et *péjor.* Discours long, ennuyeux et ridicule ; rabâchage burlesque : *Et c'étaient des recommandations à n'en plus finir, d'adorables prêchi-prêcha sur le respect des propriétés, la politesse qu'on doit aux dames, un vrai code d'honneur militaire à l'usage des conquérants* (Daudet). *Et, pour de simples peccadilles, de véritables prêchi-prêcha (on sait ce qu'en vaut l'aune), alors qu'il montre tant d'inconscience et de cynisme dans sa vie privée* (Proust).

◆ adj. (1862, V. Hugo). Qui rabâche risiblement des propos moraux (rare) : *Ces hommes charitables,* [...] *qui donnent dans la prêtraille prêchi-prêcha* (Hugo).

préchrétien, enne [prekretjɛ̃, -ɛn] adj. (de *pré-* 2 et de *chrétien ;* 1932, Larousse). Qui se situe historiquement dans l'époque antérieure au christianisme.

précieusement [presjøzmɑ̃] adv. (de *précieux* [v. l'art. suiv.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *preciosement* [*précieusement,* v. 1265, J. de Meung], au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, début du XVIII^e s., d'après le *Journ. des savants,* mars 1867, p. 173). **1.** D'une manière finie, très soignée, avec une grande perfection dans le détail : *Des figurines précieusement sculptées. Un fil d'or précieusement natté* (Gautier). || **2.** Comme l'on fait d'un objet précieux, avec grand soin : *Un vieux bouquet précieusement conservé* (Mérimée). *Le livre des Saints Évangiles que l'apôtre gardait précieusement dans une couverture de pourpre* (France). || **3.** *Péjor.* Avec préciosité : *Parler précieusement.*

● SYN. : **1** *délicatement, finement ;* **2** *jalousement, minutieusement, pieusement, soigneusement.*

précieux, euse [presjø, -øz] adj. (lat. *pretiosus,* qui a du prix, coûteux, de *pretium,* valeur d'une chose, prix ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *precios* [*precieus,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *précieux,* XIII^e s.], au sens I, 2 ; sens I, 1 et 6, v. 1155, Wace ; sens I, 3, 1671, Boileau ; sens I, 4, v. 1370, Oresme ; sens I, 5, v. 1120, Bartsch ; sens I, 7, 1680, Richelet ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, av. 1679, Retz ; sens II, 3, 1659, Molière ; sens II, 4, 1875, Larousse).

I. 1. Qui a une grande valeur marchande : *L'or est un métal précieux. Meubles précieux. Aucun objet précieux n'a disparu de la demeure du milliardaire et le coffre-fort n'a pas été ouvert* (Aymé). *Les œuvres précieuses qui nous entouraient (Ostrorog était collectionneur) me rappelaient que je n'avais pas vu de vraies œuvres d'art dans la villa du Premier ministre* (Malraux). || *Pierre précieuse,* V. PIERRE. || **2.** *Fig.* À quoi l'on attache ou doit attacher un grand prix, qui a une valeur inestimable : *La liberté de l'individu, qui pour nous est le fruit le plus précieux de la civilisation* (Renan). *Même ces défis verbaux* [...] *semblaient exprimer une volonté de tous de trouver en commun quelque chose, quoi, on ne le savait pas, mais une vérité en tout cas, infiniment précieuse à chacun et qui jusque-là leur avait manqué à tous* (Aragon). || **3.** *Fig.* Se dit de ce qui doit être ménagé ou sauvegardé, de ce qui est irremplaçable : *Le temps est précieux. Perdre de précieuses minutes. Oh ! prenez garde, Monsieur !* [...] *n'attaquez pas nos précieuses conquêtes de 1830* (Flaubert). || **4.** Très utile : *Une découverte précieuse. L'histoire du dragon de Silène nous offre notamment de précieux exemples* (France). *Pour prix de ces précieux conseils* [sur la manière de faire cuire à la broche les bartavelles] *elle* [la vieille dame] *demanda la permission de prendre une plume de la queue* (Pagnol). || **5.** *Fig.* Se dit d'une chose à laquelle on accorde une grande valeur sentimentale, que l'on ne veut pas perdre : *Cette dernière photographie m'est très précieuse.* || **6.** Se dit de personnes dont on ne peut se passer : *Un précieux collaborateur. En même temps que la jeune femme lui devenait bien plus précieuse qu'elle ne fut jamais avant cet éclat, il* [Louis] *entrevoyait comme possible le malheur inimaginable de la perdre* (Mauriac). || **7.** *Précieux sang,* selon la doctrine catholique, vin qui, après la consécration de la messe, devient le sang du Christ.

II. 1. Qui est d'une perfection délicate dans le travail, le fini : *Touche précieuse. Cette bague est d'un travail précieux.* || **2.** Se dit de personnes qui montrent beaucoup de recherche, de raffinement dans les vêtements, dans le langage, les manières : *La femme était* [...] *assez bien faite de visage et de corps, et surtout très soignée, très précieuse, de mise et de manières, pour sa condition* (Romains). || **3.** *Péjor.* Qui manifeste un raffinement excessif, l'affectation : *Des manières précieuses. Tu obliges ce soir l'Olympe à parler un langage bien précieux* (Giraudoux). *Et la moindre épithète précieuse, la moindre recherche d'écriture, tout effort vers la littérature devait en être banni* (Gide). *Une belle voix grave, un peu précieuse* (Bastide). || **4.** *Littér.* Relatif aux précieux et précieuses du XVII^e s. : *La littérature précieuse, les salons précieux.*

● SYN. : **II, 1** *délicat, fin, raffiné ;* **2** *distingué, soigné ;* **3** *affecté, alambiqué, contourné, maniéré.*

◆ **précieuse** n. f. (v. 1280, Tobler-Lommatzsch, au sens de « prude » ; sens 1, 1658, *Recueil de pièces en prose,* I, 322 ; sens 2, 1663, Molière). **1.** Au XVII^e s., femme raffinée dans ses sentiments, et qui se distingue du commun par ses idées, ses goûts, ses manières et son langage : *Les véritables précieuses auraient tort de se piquer lorsqu'on joue les ridicules, qui les imitent mal* (Molière). || **2.** *Péjor.* Femme qui porte le raffinement dans les manières et le langage au point de tomber dans le ridicule : *Nos écrivains classiques ont souvent raillé les précieuses.*

◆ **précieux** n. m. (sens 1, 1659, La Fontaine ; sens 2, av. 1696, La Bruyère). **1.** Celui qui affecte une extrême distinction de manières et de langage : *Un grand écrivain était pour lui un puriste ou un précieux, et un grand écrivain est rarement un puriste, et n'est jamais un précieux* (Montherlant). || **2.** Le genre précieux : *Boileau proscrivait le précieux et le burlesque.*

préciosité [presjozite] n. f. (bas lat. *pretiositas,* grande valeur, haut prix, du lat. class. *pretiosus* [v. l'art. précéd.] ; v. 1300, Godefroy, au sens de « fait d'être d'une grande valeur » ; sens I, 1 [dér. savant de *précieux,* comme les sens suiv.], 1664, Livet, III, 347 ; sens I, 2, 1875, Larousse ; sens II, 1, 1678, La Fontaine ; sens II, 2, 1904, Larousse ; sens II, 3, 1888, Maupassant).

I. 1. Comportement, manières des hommes et des femmes qualifiés précieux et précieuses, qui, au XVII^e s., dans le cadre de certains salons, voulaient faire prédominer leurs idées et leurs mœurs : *La préciosité est apparue dans l'entourage de Mademoiselle vers 1650.* || **2.** Période de l'histoire littéraire qui concerne les précieux et les précieuses : *L'œuvre marquante de la préciosité est « le Grand Cyrus » de M^lle de Scudéry.*

II. 1. *Auj.* Affectation dans les manières et le langage : *Cette femme fait montre de préciosité dans sa manière de s'habiller.* || **2.** Maniérisme du style : *Il y a quelque préciosité chez Giraudoux.* || **3.** Expression affectée : *Chaque siècle a jeté dans ce courant limpide ses modes, ses archaïsmes prétentieux et ses préciosités* (Maupassant). *Je suis reconnaissant à Flaubert de n'avoir pas eu de tics... Les mignardises et les préciosités des Goncourt, les contor-*

sions de Huysmans, il les a regardées de loin et d'ailleurs jugées sans faiblesse (Duhamel).

• SYN. : **II, 3** *afféterie, mièvrerie, mignardise.*

précipice [presipis] n. m. (lat. *praecipitium,* chute d'un lieu élevé, abîme, de *praeceps, praecipitis* [v. PRÉCIPITER 1] ; 1554, Huguet [I, 488], au sens 1 [au fig., 1580, Montaigne] ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, 1670, Racine [*dans le précipice,* av. 1662, Pascal — *en précipice,* même sens, 1559, Amyot]). **1.** *Vx.* Lieu élevé et escarpé d'où l'on risque de tomber (rare) ; et au fig. : *Précipice élevé d'où tombe mon honneur* (Corneille). || **2.** Lieu profond et escarpé dont les parois sont à pic : *Il court pieds nus, comme un pâtre, sur le bord des précipices* (Flaubert). *Un éboulement de terre qui avait formé un précipice de mille pieds* (Michelet). || **3.** *Au bord du précipice,* dans une situation telle que l'on risque une catastrophe : *Cette politique nous a menés au bord du précipice.* || *Dans le précipice,* dans un désastre irrémédiable : *L'ambition entraîne les hommes dans le précipice* (Fénelon).

• SYN. : **2** et **3** *abîme, gouffre.*

précipitable [presipitabl] adj. (de *précipiter* 2 ; 1875, Larousse). En chimie, se dit d'un corps qui peut être précipité : *Une matière précipitable par les acides.*

précipitamment [presipitamɑ̃] adv. (de *précipitant* [v. l'art. suiv.] ; début du XVIe s.). Avec précipitation, avec une hâte extrême sans prendre le temps de réfléchir : *Sortie précipitamment de sa chambre, elle n'avait ni collier, ni pendants d'oreilles* (Flaubert). *La petite ouvrit précipitamment une mallette, y plongea les mains et la sonnerie s'arrêta* (Sartre).

• SYN. : *brusquement, hâtivement, prestement, promptement, soudainement, vivement.*

précipitant [presipitɑ̃] n. m. (part. prés. de *précipiter* 1 et 2 ; fin du XVe s., comme adj., au sens de « pressant » ; comme n. m., au sens actuel, 1701, Furetière). Agent qui, en chimie, opère la précipitation.

1. précipitation [presipitasjɔ̃] n. f. (lat. *praecipitatio, -tionis,* chute, de *praecipitatum,* supin de *praecipitare* [v. PRÉCIPITER 1] ; 1429, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1471, Bartsch, au sens de « action de presser quelqu'un » ; sens I, 1, début du XVIe s. ; sens I, 2, 1888, Larousse, art. *grêle* [*précipitation occulte,* 1963, Larousse ; *précipitations atmosphériques,* 1907, Larousse — *précipitations,* même sens, v. 1940, d'après le *FEW,* IX, 282 *b*] ; sens II, 1, 1893, *Dict. général ;* sens II, 2, 1694, Acad. ; sens II, 3-4, fin du XVe s.).

I. 1. Action de jeter d'un lieu élevé : *C'est à la roche Tarpéienne que se faisait à Rome la précipitation des traîtres.* || **2.** Quantité totale d'eau liquide ou solide précipitée par l'atmosphère et recueillie par le pluviomètre. || *Précipitation occulte,* dépôt d'eau sous forme de brouillard ou de rosée qui échappe à l'œil de l'observateur. || Au plur. *Précipitations atmosphériques* ou *précipitations,* les différentes formes revêtues par la précipitation de l'eau par l'atmosphère (pluie, neige, grêle).

II. 1. Le fait qu'on se porte rapidement vers un lieu : *La précipitation de la foule vers les issues a été la cause de la catastrophe.* || **2.** Manque de contrôle des réactions physiques ; rapidité excessive : *Elle* [Rosa] *était maladroite ; elle avait de la gaucherie, de la précipitation, des mouvements brusques et garçonniers, des expansions de tendresse qui amenaient des désastres* (Rolland). || **3.** Grande hâte : *Je parlais avec précipitation, effrayé soudain par la certitude que ma première réponse lui avait paru dédaigneuse* (Butor). *Il sortit avec précipitation pour ne pas être témoin de leurs larmes* (Renan). || **4.** *Fig.* Hâte excessive qui exclut la réflexion avant la décision : *La colère et la précipitation sont choses fort opposées à la prudence* (Fénelon).

• SYN. : **II, 1** *déferlement, ruée ;* **2** *brusquerie ;* **3** *prestesse, promptitude, soudaineté, vivacité ;* **4** *irréflexion.*

2. précipitation [presipitasjɔ̃] n. f. (même mot que *précipitation* 1 ; 1671, Pomey [« le précipité », 1672, d'après Richelet, 1680]). Action chimique par laquelle un corps en dissolution s'isole de son dissolvant et se dépose au fond du récipient. || *Par extens.* Le précipité.

1. précipité, e [presipite] adj. (part. passé de *précipiter* 1 ; 1549, R. Estienne, au sens de « trop hâtif, pas assez réfléchi » ; sens I, 1, 1687, Regnard ; sens I, 2, 1869, Littré ; sens I, 3, av. 1880, Flaubert ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2, 1559, Amyot ; sens II, 3, 1587, F. de La Noue).

I. 1. *Vx.* Très escarpé, à pic : *Des ravines précipitées* (Buffon). || **2.** Lancé avec brutalité d'un endroit élevé : *Un corps précipité du sixième étage s'écrasa sur le trottoir.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui tombe avec rapidité, qui se suit sans interruption à une cadence accélérée : *Il y avait de longues notes qui semblaient se tenir suspendues ; d'autres tombaient précipitées, comme les gouttelettes d'une cascade* (Flaubert).

II. 1. *Class.* Qui agit avec précipitation : *Gens* [...] *légers et précipités* (La Bruyère). || **2.** Qui est décidé dans la précipitation, brusquement : *Un départ précipité.* || **3.** Dont la rapidité du rythme marque la vitesse accélérée : *Les troupeaux de chèvres rentraient ; leurs pieds précipités faisaient encore, comme l'an passé, le bruit d'une averse stérile* (Gide). *Au même instant, des pas précipités se font entendre sur les marches de bois...* (Robbe-Grillet). *Le cœur de Moïse, précipité, l'empêcha seul de sentir le rythme tranquille du cœur appuyé contre lui* (Mauriac).

• SYN. : **II, 3** *pressé, rapide.* — CONTR. : **II, 3** *calme, lent, tranquille.*

2. précipité [presipite] n. m. (part. passé substantivé de *précipiter* 2 ; 1553, S. Colin [31], au sens de « oxyde mercurique » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, XXe s.). **1.** Substance insoluble qui s'est séparée, sous l'action d'un réactif, du liquide où elle était dissoute, et qui se dépose au fond du récipient : *Tel un chimiste regarde se déposer dans l'éprouvette un précipité* (M. Prévost). *Il* [Édouard] *attend que se développe une belle coloration rouge. C'est un épais précipité vert qui se forme. Il y a des jours où la matière est rétive* (Duhamel). || **2.** *Par métaphore.* Le sentiment ou le vouloir, solide et pur, qui résulte d'une sorte de clarification affective : *Depuis la veille, en effet, un précipité s'était fait en lui. Il y avait presque cinq ans qu'il se retenait pour n'être pas blessant avec elle, cinq ans qu'il attendait la minute présente* (Montherlant).

1. précipiter [presipite] v. tr. (lat. *praecipitare,* jeter en bas la tête la première, courber, hâter, tomber, tirer à sa fin, aller à sa ruine, dér. de *praeceps, praecipitis,* la tête en avant, la tête la première, escarpé, inconsidéré, de *prae,* devant, en avant, et de *caput, capitis,* tête ; 1386, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens I, 1, 1534, Rabelais ; sens I, 2, 1932, Larousse ; sens I, 3, 1669, Racine [« faire passer... à un sentiment d'abattement », 1661, Molière] ; sens I, 4, 1644, Corneille ; sens I, 5, 1677, Racine ; sens II, 1, 1671, Pomey ; sens II, 2, 1642, Corneille ; sens II, 3, 1559, Amyot).

I. 1. Jeter d'un lieu élevé : *Selon la légende, Jupiter précipita Vulcain du ciel sur la terre. Si la Grèce, parmi ses artistes, ne compte aucun Lacédémonien, n'est-ce point parce que Sparte précipitait aux oubliettes ses enfants chétifs ?* (Gide). || **2.** Faire tomber brusquement en poussant vivement : *Il précipita son camarade dans la poussière.* || **3.** *Fig.* Faire tomber quelqu'un de la position éminente qu'il occupe, faire déchoir : *Précipiter un roi de son trône.* || Faire passer quelqu'un d'un sentiment d'exaltation à un sentiment d'abattement : *Christophe demandait à Olivier : « Vous avez été soulevés jusqu'aux étoiles et précipités jusqu'aux abîmes par votre Affaire Dreyfus. Où est le poète en qui a passé la tourmente ? »* (Rolland). || **4.** *Fig.* Faire tomber soudain dans une situation très périlleuse, très douloureuse ou funeste : *Une action irréfléchie risque de précipiter le pays dans la guerre. Cette nouvelle précipita les assiégés dans le désespoir.* || **5.** *Fig.* Jeter, pousser vivement vers, dans, etc. : *La vue de nos renforts qui accouraient les précipita dans la fuite. Ces*

passions subites qui précipitent Jupiter dans les bras d'une mortelle (Giraudoux).

II. 1. Rendre plus ou de plus en plus rapide le rythme de, accélérer : *Précipiter le mouvement. La longue course avait précipité son souffle. Cependant, les tambours et les flûtes allaient toujours, précipitant la mesure* (Mérimée). *Le mauvais temps précipitait la décadence de l'automne* (Duhamel). || **2.** Rendre beaucoup plus prochain, hâter le cours des choses, un dénouement : *En agissant ainsi, il précipite sa propre ruine. Le ministre des Finances, sans le vouloir, précipita les événements* (France). || **3.** Faire, décider, etc., avec trop de hâte : *Nous ne devons pas précipiter un choix d'une telle importance. Précipiter les affaires, c'est le propre de la faiblesse* (Bossuet).

• SYN. : **I, 2** *envoyer ;* **3** *abattre, jeter bas, renverser ;* **4** *enfoncer, plonger.* || **II, 1** *accélérer, activer, brusquer, forcer, presser ;* **2** *anticiper, avancer, hâter.*

◆ **se précipiter** v. pr. (sens I, 1, 1556, Huguet, I, 488 ; sens I, 2, 1669, La Fontaine ; sens I, 3, 1677, Racine ; sens I, 4, av. 1880, Flaubert ; sens I, 5, 1653, d'après Richelet, 1680 ; sens II, 1, 1559, Amyot [absol., 1869, Littré] ; sens II, 2, 1962, Robert ; sens II, 3, 1679, Bossuet).

I. 1. Se jeter d'un lieu élevé : *Il s'est précipité du sixième étage.* || **2.** Descendre, tomber avec impétuosité : *Comme des torrents qui se précipitent dans un lac* (Flaubert). || **3.** S'élancer vivement vers un lieu où une personne : *Voilà le père Gaucher qui se précipite au milieu de la conférence en criant* (Daudet). *La chienne se précipita pour me défendre, et le jeu rude, qui me plaît, se mêle d'aboiements enroués, de cris et de rires...* (Colette). *Il est tout naturel, dis-je en riant, pour une petite fille du Kilimandjaro, de ne pas se précipiter vers les gens tels que moi et qui débarquent d'un monde dont elle n'a que faire* (Kessel). || **4.** *Absol.* Accourir en toute hâte : *Les commis se précipitèrent ; on lui ôta sa cravate* (Flaubert). || **5.** *Fig.* Se livrer impétueusement à : *Se précipiter dans la débauche. Je savais que tous ses camarades s'étaient précipités dans la guerre, non par un élan de haine, mais avec la joie de se réconcilier avec le devoir, avec la lutte, avec cet idiot de censeur, avec eux-mêmes* (Giraudoux).

II. 1. *Class.* Se hâter à l'excès de faire quelque chose : *Elle s'est un peu précipitée de se marier* (Sévigné). || *Absol.* Agir avec trop de hâte : *Ne nous précipitons pas, nous avons le temps.* || **2.** Devenir plus rapide, prendre un rythme accéléré : *Sa marche se précipite. Son souffle se précipite. Le rythme de la dictée se précipite.* || **3.** *Fig.* Évoluer plus rapidement : *Cependant les événements politiques se précipitaient* (Cendrars). *Si la question d'Orient se précipite d'ici quelques mois* (Mérimée). *L'oncle se sentant fort malade, les fiançailles et le mariage se précipitèrent dans une bonne humeur factice, chacun jouant un rôle et rivalisant de générosité* (Cocteau).

• SYN. : **I, 1** *sauter, tomber ;* **2** *dégringoler* (fam.), *dévaler ;* **3** *foncer, fondre sur, se ruer ;* **4** *s'activer, se dépêcher, s'empresser, se hâter ;* **5** *s'abîmer, s'enfoncer, se plonger.*

2. précipiter [presipite] v. tr. (même mot que *précipiter* 1 ; 1636, Monet, au sens de « réduire le mercure en poudre rouge en le cuisant » ; sens actuel, 1663, d'après Richelet, 1680). En chimie, agir au moyen d'un réactif sur une matière en dissolution pour la rendre insoluble et la séparer ainsi du liquide où elle était en suspension, sous forme de dépôt.

◆ v. intr. ou **se précipiter** v. pr. (1690, Furetière, pour les deux formes). Former un dépôt dans un liquide à la suite d'une réaction chimique, en parlant d'une matière qui y était en dissolution.

précipitine [presipitin] n. f. (de *précipiter* 2 ; 1932, Larousse). Substance protéique qui, injectée dans un milieu physiologique étranger, y provoque une précipitation ou une floculation.

précipito-diagnostic [presipitɔdjagnɔstik] n. m. (de *précipito-*, élément tiré de *précipiter* 2, et de *diagnostic* ; 1932, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Méthode de diagnostic qui consiste à rechercher la présence, dans le sang ou les humeurs du malade, de la précipitine apparue comme moyen de défense de l'organisme contre l'agent pathogène de la maladie. || **2.** Procédé de repérage de toxines bactériennes chez un malade par l'intervention d'un sérum précipitant.

préciput [presipyt] n. m. (mot issu [avec influence du lat. *caput*, tête, somme capitale, somme principale] du lat. *praecipuum*, préciput, neutre substantivé de l'adj. *praecipuus*, particulier, supérieur, principal, de *prae*, devant, en avant, et de *capere*, prendre ; fin du XVe s., Molinet, comme adj., écrit *precipu*, au sens de « premier, principal » ; écrit *préciput*, comme n. m., au sens 1, 1481, Bartsch [var. *principut*, début du XVe s.] ; sens 2, 1660, Oudin). **1.** Avantage que le testateur ou la loi donne à l'un quelconque des cohéritiers, sans préjudice de ses droits au partage du reste : *Meudon convenait au dauphin, il y avait sa part et son préciput* (Saint-Simon). || **2.** Avantage conféré à l'un des époux par contrat de mariage en cas de communauté de biens, et consistant dans le droit de prélever plusieurs biens désignés avant le partage de la communauté à sa dissolution : *Elle* [Élisabeth] *croyait se souvenir que la veuve avait droit au « préciput »* (Mauriac).

préciputaire [presipytɛr] adj. (de *préciput* ; 1836, Acad.). Attribué à titre de préciput : *Avantages préciputaires.*

précis, e [presi, -iz] adj. (lat. *praecīsus*, coupé de, séparé de, part. passé adjectivé de *praecīdere*, couper par-devant, trancher, tailler, retrancher, de *prae*, devant, en avant, et de *caedere*, frapper, abattre, briser ; 1377, Oresme, au sens I, 2 [pour une indication horaire, fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens I, 1, 1835, Th. Gautier ; sens I, 3, milieu du XXe s. [« qui atteint exactement le point fixé », 1931, Mac Orlan — par métaphore, milieu du XXe s.] ; sens II, 1, av. 1696, La Bruyère ; sens II, 2, 1549, R. Estienne ; sens II, 3, XXe s. ; sens III, 1, 1928, R. Martin du Gard ; sens III, 2, 1962, Robert ; sens III, 3, fin du XVIIe s., Bouhours ; sens III, 4, 1683, Bossuet ; sens III, 5, 1765, *Encyclopédie*).

I. 1. Qui se situe à un endroit exactement localisé : *À l'endroit précis où je me trouve. Indiquer un itinéraire précis sur une carte. Comment aurait-il assimilé l'effet d'une morsure précise à cette brûlure indéfinie ?* (Giraudoux). || **2.** Qui est exactement déterminé dans la suite du temps : *Prendre rendez-vous pour un jour précis. Il cita la date précise* (Flaubert). *Mais c'est à ce moment précis, je suis sûr, que je l'ai aimée* (Bastide). || Sert à attirer l'attention sur l'exactitude d'une indication horaire. (V. Rem.) || **3.** Qui mesure avec exactitude l'espace ou le temps : *Une montre précise. Un instrument, un tachymètre précis.* || Qui atteint exactement le point fixé : *Une arme précise. Un tir précis* et par métaphore : *La poésie est à l'inverse de ce que les gens estiment être poétique. Elle est une arme secrète. Une arme dangereuse, précise, au tir rapide, et qui parfois ne touche son but qu'à des distances incalculables* (Cocteau).

II. 1. Qui fait l'objet d'une représentation claire, exacte, dans la pensée de quelqu'un : *Avoir une idée précise de la situation. Vous avez gardé un souvenir précis de votre homme* (Romains). *Il voulait bien ne plus la voir, mais non pas qu'elle fût heureuse avec un autre, et il se faisait de ce bonheur-là d'atroces images précises, intolérables* (Aragon). || **2.** Qui est nettement exprimé sans termes superflus, dans le discours parlé ou écrit : *Un ordre précis. Une réponse précise n'est pas forcément juste.* || **3.** Qui est imaginé, créé avec une très grande exactitude par rapport à la réalité : *De ses personnages les plus dessinés, les contours deviennent moins précis... Nous ne reconnaissons plus la voix familière de la vieille servante de Combraye* (Mauriac).

III. 1. Se dit d'une personne, ou de son comportement, dont les mouvements sont exactement adaptés à leur objectif : *Un tireur lent, mais précis. Les mouvements précis d'un artisan. J'obéis comme*

un automate aux gestes prescrits par ce médecin inconnu. Il cogne avec un doigt précis dans mon dos (A. Hébert). || **2.** Se dit d'une personne qui montre de l'exactitude, qui respecte les délais : *Il ne sera pas en retard. C'est un homme précis.* || **3.** Qui s'exprime avec précision : *Un orateur précis. Un écrivain précis.* || **4.** Se dit de ce qui manifeste la rigueur, l'exactitude de l'esprit : *Faire preuve d'un raisonnement précis. L'instrument n'existe pas, mais les observations de Mathieu sont aussi précises que celles d'un mathématicien* (Maupassant). || **5.** Dans le domaine littéraire ou artistique, qui présente nettement, sans termes superflus, tout ce qu'il faut : *Un récit, un exposé, un style précis. Crayonner d'un trait précis. Un dessin précis. Employer le mot précis. La langue particulière, notamment, qu'il faut parler aux femmes, aux enfants, au peuple : une langue qui ne doit pas être logique, ne doit pas être précise, et souvent ne doit pas même être correcte* (Montherlant). *Ce second dictionnaire semble plus précis* (Duhamel).

• SYN. : **I, 1** *défini, détaillé, localisé ;* **2** *exact ;* **3** *juste.* || **II, 1** *distinct, explicite, net ;* **2** *concis, exprès, formel, laconique ;* **3** *fidèle, marqué, véridique.* || **III, 1** *adroit ;* **2** *exact, ponctuel, régulier ;* **4** *logique, mathématique, rigoureux, strict.* — CONTR. : **I, 1** *imprécis, indéfini, indéterminé, vague ;* **2** *approximatif ;* **3** *déréglé, détraqué.* || **II, 1** *confus, indistinct, nébuleux ;* **2** *ambigu, équivoque, évasif, implicite, voilé ;* **3** *flou, indéfinissable.* || **III, 1** *gauche, maladroit ;* **3** *diffus, prolixe, verbeux ;* **4** *bancal, erroné, fantaisiste.*

◆ **précis** n. m. (sens 1, v. 1660, Bossuet ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Résumé d'une affaire, d'une matière vaste : *J'ai fait un petit précis des révolutions de l'Inde, à la fin duquel la catastrophe de Lalli s'est trouvée naturellement* (Voltaire). || **2.** Petit ouvrage didactique qui expose de façon claire et succincte l'essentiel d'une matière d'enseignement : *Un précis de géographie économique.*

• SYN. : **2** *abrégé, manuel, mémento.*

• REM. Pour une indication horaire, *précis* fait normalement l'accord de l'adjectif épithète : *À midi précis, à minuit précis. À une heure et demie précise, à huit heures précises.* La fraction horaire qui suit l'heure n'a aucune incidence sur l'accord : *À six heures et quart précises. À midi et demie précis.*

précisément [presizemɑ̃] adv. (de *précis ;* 1314, Mondeville, écrit *précisement* [*précisément,* XVII^e s.], au sens 2 ; sens 1, début du XV^e s., écrit *précisement* [*précisément,* XVII^e s.] ; sens 3, 1675, M^me de Sévigné ; sens 4, 1779, M^me de Genlis). **1.** Juste à l'endroit ou au moment indiqué : *Il parvint au bord du fossé précisément vis-à-vis de la magnifique façade du château* (Stendhal). *Ils arrivèrent précisément quand on se mettait à table.* || **2.** D'une manière précise, avec précision : *Vous ne répondez pas précisément à la question posée. Ils se demandèrent en quoi consiste précisément le style* (Flaubert). || **3.** Marque la coïncidence ou une quelconque concordance entre deux séries de faits : *Le* [celui dont on parlait] *voici précisément qui s'en revient* (Gide). *Rien ne lui paraît plus cocasse que le récit de malheurs accumulés. Or, c'est précisément ce que je dois faire et je ne voudrais pas qu'il y ait de quoi rire* (Giono). || **4.** *Ellipt.* et *fam.* Sert à reprendre, dans une réponse, les termes mêmes de l'interrogation sous forme affirmative (« c'est cela même ») : *« Ah ! c'est donc là ce beau propos qu'on vous a tenu sur mon compte ? — Précisément »* (Musset).

• SYN. : **1** *exactement, juste ;* **2** *expressément, formellement, nettement ;* **3** *justement.* — CONTR. : **1** *à peu près, approximativement ;* **2** *confusément, évasivement, vaguement.*

préciser [presize] v. tr. (de *précis ;* début du XIV^e s., Gilles li Muisis, au sens 2 [absol., 1803, Boiste] ; sens 1, 1788, Féraud ; sens 3, début du XIV^e s., Gilles li Muisis). **1.** Déterminer, fixer exactement dans l'espace ou dans le temps : *Préciser l'endroit d'un rendez-vous. Préciser la date d'un examen.* || **2.** Apporter des informations supplémentaires pour donner une connaissance plus exacte de quelque chose : *Préciser des instructions, un témoignage. D'après de certains noms, ils imaginaient des pays d'autant plus beaux qu'ils n'en pouvaient rien préciser* (Flaubert). *En amplifiant, en modelant Aurélia, Nerval n'a pas désiré autre chose que de bien préciser à la vie qu'il l'avait comprise* (Giraudoux). || *Absol.* Apporter une précision : *Vous voyez à quoi je pense : inutile de préciser. « Monsieur le Docteur » précise-t-il avec ingénuité, en rappelant le titre auquel il a droit* (Barrès). || **3.** Rendre plus précis, plus exact : *Préciser sa pensée. Préciser une description, une réponse, un portrait.*

◆ **se préciser** v. pr. (sens 1, 1837, Balzac ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Devenir plus perceptible, plus visible : *Le bruit insolite se répète et se précise. En approchant, la silhouette des tours de la cathédrale se précise.* || **2.** *Fig.* Devenir plus proche, plus inquiétant : *L'attaque chinoise a eu lieu, et la menace pakistanaise se précise* (Malraux). *Dans nos dernières causettes, au Palais et au parloir, au-delà des paroles happées et épluchées par le gardien, au-delà des lettres même, j'ai senti se préciser une ombre funeste de découragement* (Sarrazin).

précision [presizjɔ̃] n. f. (lat. *praecīsio, -sionis,* action de couper, de retrancher, de *praecīsum,* supin de *praecīdere* [v. PRÉCIS] ; v. 1380, *Aalma,* au sens de « rognement » ; v. 1501, *Jardin de Plaisance* [5], au sens de « détermination » ; sens I, fin du XVII^e s., Bossuet ; sens II, 1, 1606, Crespin ; sens II, 2, 1844, Balzac [*instrument de précision,* 1875, Larousse ; *précision d'un instrument de mesure,* 1963, Larousse] ; sens II, 3-4, 1690, Furetière ; sens II, 5, 1691, Bossuet ; sens III, 1, 1843, Th. Gautier ; sens III, 2, 1688, Bossuet).

I. *Class.* Action de retrancher par la pensée tout ce qui semble étranger au sujet considéré : *La précision peut être définie l'action que fait notre esprit en séparant par la pensée des choses en effet inséparables* (Bossuet).

II. 1. Qualité de ce qui est fixé, déterminé exactement dans l'espace ou dans le temps : *La précision d'un itinéraire. La précision d'un programme de travail, du déroulement d'une cérémonie.* || **2.** Qualité de ce qui fonctionne avec exactitude : *La précision d'une horloge. Elles fonctionnaient [...] avec la monotone précision d'un métier de tisserand* (Flaubert). || *Instrument de précision,* instrument destiné à des usages qui réclament une grande justesse de construction et de fonctionnement. || *Précision d'un instrument de mesure,* qualité globale d'un instrument qui fournit les données les plus proches de la valeur vraie de la grandeur à mesurer : *Elle est graduée* [la jaugette] *en grammes et décigrammes, ce qui nous permet une précision suffisante* (Pagnol). || **3.** Qualité de ce qui est représenté dans l'esprit avec netteté : *La précision d'un souvenir. Les moindres détails de la scène surgissaient à son esprit avec une précision insupportable* (Aymé). || **4.** Qualité de ce qui exprime avec exactitude un objet de la réalité représenté dans l'esprit ou imaginé : *La précision d'un dessin, d'une description. La précision du style.* || **5.** Information exacte, connaissance précise (souvent au plur.) : *Je voudrais une précision supplémentaire. Je viens d'ouvrir une fois de plus mes dictionnaires, l'un d'eux manque de précision* (Duhamel). *Il se persuada alors qu'elle ne tenait aucun compte de ces avertissements trop vagues et que, pour l'inquiéter, il fallait lui donner des précisions* (France).

III. 1. Qualité de la personne qui fait les gestes exactement appropriés à une situation, une action : *La précision d'un tireur. La précision du chirurgien. Il avait la force et la précision de son père* [dans les combats], *sa violence aussi (et celle de son oncle Jean), l'ardent désir des victoires les plus triomphales...* (Giono). || **2.** Qualité de la personne qui s'exprime avec netteté, rigueur : *La précision d'un écrivain.*

• SYN. : **II, 3** *netteté ;* **4** *fidélité, réalisme ;* **5** *détail.* || **III, 1** *adresse, dextérité, doigté.* — CONTR. : **II, 1** *imprécision ;* **2** *approximation, inexactitude, infidélité ;* **3** *ambiguïté, confusion, équivoque, flou, vague ;* **4** *fantaisie, infidélité.* || **III, 1** *impéritie, inhabileté, maladresse.*

précité, e [presite] adj. (de *pré-* 2 et de *cité,* part. passé de *citer ;* 1819, Boiste). Cité précédemment : *Se reporter à l'extrait de l'ouvrage précité.*

préclassique [preklasik] adj. (de *pré-* 2 et de *classique ;* 1877, Littré). Qui précède immédiatement la période classique : *La littérature préclassique.*

précoagulat [prekɔagyla] n. m. (de *pré-* 2 et de *coaguler ;* 1963, Larousse). Produit de la coagulation d'une partie du caoutchouc d'un latex.

précoce [prekɔs] adj. (lat. *praecox, -cocis,* précoce [en parlant d'un fruit, d'une plante], et, au fig., « hâtif, prématuré », dér. de *praecoquere,* hâter la maturité de, mûrir complètement, de *prae,* devant, en avant, et de *coquere* [faire] cuire, [faire] mûrir ; 1672, *Journ. des savants* [II, 213], comme n. m., au sens de « fruit précoce » ; comme adj., au sens I, 1, 1680, Richelet ; sens I, 2, 1875, Larousse ; sens I, 3, 1962, Robert ; sens II, 1, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, av. 1869, Lamartine ; sens II, 4, 1805, Delille ; sens II, 5, 1936, R. Martin du Gard [*démence précoce,* 1912, *Larousse médical,* art. *démence*]).

I. 1. Qui s'épanouit ou mûrit, qui produit ses fleurs ou ses fruits avant le temps normal : *Roses, prunes précoces. Rosiers, pruniers précoces. Sa Majesté* [...] *regardait de ce côté-là les jardins où il y avait des arbustes fort précoces sous la pluie chaude de l'après-midi dont les bourgeons s'ouvraient déjà* (Aragon). || **2.** Se dit d'une saison ou de phénomènes atmosphériques qui sont en avance sur le cycle normal : *Des gelées précoces. Une chaleur précoce. Ici l'hiver précoce est déjà descendu* (Lamartine). *Le printemps fut précoce : une tiède fin de mars désengourdissait le monde* (Mauriac). || **3.** Se dit d'animaux dont la croissance est particulièrement rapide : *Un animal, une race précoces.*

II. 1. Qui a un comportement sexuel d'adulte ou une connaissance de la sexualité avant l'âge normal : *Les filles des races méridionales sont en général précoces.* || **2.** Qui manifeste une maturité de la sensibilité, de l'intelligence avant l'âge habituel : *Il est d'intelligence ouverte et précoce* (Romains). [Julie] *y* [aux sœurs de la Présentation] *fut accueillie par plus de cent fillettes très au courant de tout ce qui se passait chez les garçons, à propos de Jean. On la toisa. Elle essaya de gagner par l'amour, puis par des mines, enfin à bout de forces, par des lâchetés. Elle était trop la fille de sa mère et trop précoce pour ne pas souffrir de ce qu'elle était ainsi obligée de faire* (Giono). || **3.** Qui produit ses œuvres très jeune : *Je sais que La Fontaine a commencé très tard, qu'Anatole France n'a pas été sottement précoce* (Duhamel). || **4.** Se dit d'un événement, d'une évolution qui surviennent plus tôt que d'ordinaire dans la vie de l'homme : *Un mariage précoce. Une célébrité précoce.* || **5.** Se dit d'une altération prématurée et pathologique de l'état normal d'un individu humain : *Névrose précoce. Surdité précoce. Une calvitie précoce lui dégageait le front et le grandissait encore* (Martin du Gard). || *Démence précoce,* ensemble de troubles psychiques altérant progressivement la structure mentale avant l'âge adulte : *Pour être rigoureux, au point de vue terminologique, on pourrait garder sous la rubrique de démence précoce les cas où il y a démence vraie, s'installant avant l'âge adulte* (A. Porot).

• SYN. : **I, 1** *hâtif.* || **II, 2** *avancé ;* **5** *prématuré.* — CONTR. : **I, 1** et **2** *tardif.* || **II, 2** *arriéré, attardé, demeuré, retardé.*

précocement [prekɔsmɑ̃] adv. (de *précoce ;* av. 1867, Baudelaire, au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** Avant le moment habituel : *Théodore connaissait ces petits bourgeons gris qui éclatent précocement avec une floraison jaune...* (Aragon). || **2.** Avant l'âge normalement prévu : *Il avait fait, comme nous l'avons dit, connaissance à Londres, à propos de douleurs névralgiques, d'un adjuvant dangereux et puissant pour ses facultés précocement rêveuses* (Baudelaire). *Elle* [Nadine] *avait lu trop jeune des livres trop sévères, elle avait participé trop précocement aux conversations des adultes* (Beauvoir).

• SYN. : **1** et **2** *prématurément.* — CONTR. : **1** et **2** *tardivement.*

précocité [prekɔsite] n. f. (dér. savant de *précoce ;* 1715, La Quintinie, au sens 1 ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** Caractère des fruits qui mûrissent ou des plantes qui poussent avant le temps normal : *Précocité d'un fruit.* || **2.** Caractère de la saison en avance sur le rythme normal : *La précocité de l'hiver, du printemps.* || **3.** Développement prématuré d'une fonction physique ou intellectuelle : *La précocité de l'intelligence. La précocité de l'instinct sexuel. Il errait en matière de foi avec une précocité surprenante ; à l'âge où l'on n'a pas encore d'idées, il abondait en idées fausses* (France).

précognition [prekɔgnisjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et du lat. *cognitio, -tionis,* action d'apprendre à connaître, de *cognitum,* supin de *cognoscere,* apprendre à connaître ; 4 oct. 1971, *Elle,* p. 14). Phénomène de parapsychologie qui consiste dans la faculté, pour un individu, de connaître à l'avance ce qui doit arriver.

précolique [prekɔlik] adj. (de *pré-* 2 et de *colique* 2 ; 1963, Larousse). Qui se trouve en avant du côlon : *La portion précolique de l'intestin.*

précolombien, enne [prekɔlɔ̃bjɛ̃, -ɛn] adj. (de *pré-* 2 et du n. du découvreur de l'Amérique, Christophe *Colomb ;* 9 nov. 1876, *Journ. officiel,* p. 8075). Se dit de tout ce qui date, en Amérique, de la période antérieure à sa découverte par Christophe Colomb : *Les civilisations précolombiennes. L'art précolombien. L'architecture précolombienne.*

précolonial, e, aux [prekɔlɔnjal, -o] adj. (de *pré-* 2 et de *colonial ;* 1970, Robert). Antérieur à la colonisation : *L'Afrique du Nord précoloniale.*

précombustion [prekɔ̃bystjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *combustion ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Phase du fonctionnement d'un moteur Diesel, précédant immédiatement l'inflammation du combustible. || **2.** Ensemble des phénomènes précédant la combustion des gaz carburés, dans un moteur à explosion, et sur lesquels il serait possible d'agir pour favoriser la combustion complète des gaz carburés dans le cylindre.

précommande [prekɔmɑ̃d] n. f. (de *pré-* 2 et de *commande ;* 3 oct. 1969, *le Monde*). Commande qui est passée pour un objet avant même qu'il ne soit commercialisé.

précompilateur [prekɔ̃pilatœr] n. m. (de *pré-* 2 et de *compilateur ;* 1975, Larousse). En informatique, programme général effectuant un traitement préalable d'un programme avant sa phase de compilation.

précompression [prekɔ̃prɛsjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *compression ;* 1968, Larousse, art. *précontrainte*). Action de soumettre un matériau à une compression préalable.

précompte [prekɔ̃t] n. m. (déverbal de *précompter ;* fin du XV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse [aussi « montant de la somme... »] ; sens 3, 1963, Larousse [aussi « la part due par le salarié... »]). **1.** Fait de compter d'avance les sommes à déduire d'un règlement ; la somme ainsi comptée. || **2.** Système qui consiste à faire prélever la part d'impôt sur un revenu avant que celui-ci ne soit versé à son bénéficiaire. || Montant de la somme prélevée et versée au fisc pour le compte du contribuable. || **3.** Procédé qui consiste à retenir sur le salaire la part due par le salarié à différents organismes de prévoyance ou de retraite. || La part due par le salarié à ces organismes.

précompter [prekɔ̃te] v. tr. (de *pré-* 2 et de *compter ;* 1437, *Coutumes d'Anjou* [II, 179], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Compter par avance les sommes à déduire. || **2.** Retenir par avance sur un salaire, un revenu mobilier le montant d'une cotisation sociale ou d'un impôt.

préconcassage [prekɔ̃kasaʒ] n. m. (de *pré-* 2 et de *concassage ;* 1963, Larousse). Opération par laquelle les plus gros blocs de pierre abattus dans les carrières sont réduits à une dimension convenable pour

le transport et le façonnage par les engins mécaniques.

préconcentration [prekɔ̃sɑ̃trasjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *concentration ;* 1968, Larousse). En chimie, première opération d'augmentation de la teneur d'un produit dans un mélange.

préconcept [prekɔ̃sɛpt] n. m. (de *pré-* 2 et de *concept ;* 1970, Robert). Unité logique correspondant à un individu type qui, sans caractériser la classe générale du concept, est représentatif d'un groupe.

préconceptif, ive [prekɔ̃sɛptif, -iv] adj. (de *préconcept[ion]* ; 1869, Littré). Se dit des systèmes philosophiques selon lesquels la vérité se situe hors de l'expérience.

préconception [prekɔ̃sɛpsjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *conception ;* 1823, Boiste). Idée formée par avance et qui ne correspond pas nécessairement à la réalité : *Vous avez entendu vaguement parler des effets merveilleux du haschisch, votre imagination s'est fait une idée particulière, un idéal d'ivresse, et il vous tarde de savoir si la réalité, si le résultat, sera adéquat à votre préconception* (Baudelaire).

● SYN. : *a priori, conjecture, présomption, supposition.*

préconceptuel, elle [prekɔ̃sɛptɥɛl] adj. (de *préconcept,* d'après *conceptuel ;* 1970, Robert). Qui est antérieur à la formation du concept : *L'étape préconceptuelle du développement de l'intelligence d'un enfant.*

préconçu, e [prekɔ̃sy] adj. (de *pré-* 2 et de *conçu,* part. passé de *concevoir ;* milieu du XVIIe s., au sens 2 ; sens 1, 1761, Diderot [« ... élaboré comme hypothèse de travail... », 1865, Cl. Bernard]). **1.** Qui est échafaudé par l'esprit avant d'être réalisé, appliqué : *Notre résurrection n'est pas au service d'un humanisme préconçu ; comme Montaigne, elle appelle un humanisme pas encore conçu* (Malraux). || Qui est élaboré comme hypothèse de travail, destinée à être vérifiée par l'expérience : *Il n'est pas possible d'instituer une expérience sans idée préconçue* (Cl. Bernard). || **2.** Qui est admis par l'esprit sans examen critique : *Sans contredit, une part d'idées préconçues dut se mêler à de tels souvenirs* (Renan).

précondensation [prekɔ̃dɑ̃sasjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *condensation ;* 1975, Larousse). Opération consistant à effectuer une condensation partielle d'un polymère, afin de permettre sa mise en œuvre ultérieure plus rapide et plus facile.

précongé [prekɔ̃ʒe] n. m. (de *pré-* 2 et de *congé ;* 1970, Robert). Période de congé qui précède exceptionnellement le congé régulier.

préconisation [prekɔnizasjɔ̃] n. f. (de *préconiser* [v. ce mot] ; 1321, Godefroy, écrit *preconizacion,* au sens de « publication » ; écrit *préconisation,* au sens 2, 1680, Richelet ; sens 1, 1963, Larousse). **1.** Action de préconiser, de recommander vivement : *Un organisme qui a une mission d'orientation ou de préconisation.* || **2.** *Spécialem.* Acte solennel par lequel le pape nomme en consistoire un nouvel évêque.

préconiser [prekɔnize] v. tr. (lat. impér. *praeconizare,* proclamer, du lat. class. *praeco, -conis,* crieur public, héraut ; 1321, Godefroy, écrit *preconizer,* au sens de « proclamer » ; écrit *préconiser,* au sens 1, v. 1378, J. Le Fèvre ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1660, Brunot). **1.** *Vx.* Louer publiquement : *Il vaut mieux être préconisé par une voix qui loue sans cesse* [celle de la postérité] (Diderot). || **2.** En parlant du pape, proclamer en consistoire le nom d'un nouvel évêque. || **3.** Recommander vivement quelque chose : *Préconiser un remède. Préconiser l'abstention aux élections. Sans cesse il préconisait l'athéisme comme le moyen le plus sûr d'avilir le peuple...* (France).

préconjugal, e, aux [prekɔ̃ʒygal, -o] adj. (de *pré-* 2 et de *conjugal ;* 18 mars 1968, *l'Express*). Qui précède le mariage : *Des rapports sexuels préconjugaux.*

préconscient, e [prekɔ̃sjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *pré-* 2 et de *conscient ;* 1896, Ribot, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Qui est antérieur à la formation de l'état de conscience : *Les réactions préconscientes du nouveau-né.* || **2.** Dans la terminologie de Freud, qui échappe à la conscience actuelle sans pourtant appartenir au domaine de l'inconscient : *Les connaissances et les souvenirs sont préconscients.*

◆ **préconscient** n. m. (1955, Lagache, p. 33-34). Dans la terminologie de Freud, système de l'appareil psychique distinct du système inconscient.

précontinent [prekɔ̃tinɑ̃] n. m. (de *pré-* 2 et de *continent ;* 1968, Larousse). Ensemble des reliefs sous-marins bordant les continents jusqu'à des profondeurs de 3 000 à 4 000 m.

précontraindre [prekɔ̃trɛ̃dr] v. tr. (de *pré-* 2 et de *contraindre ;* 1963, Larousse). [Conj. **55.**] Soumettre un matériau à un système de compressions permanentes, destinées à le faire résister indéfiniment et en toute sécurité aux charges qu'il devra supporter.

précontraint, e [prekɔ̃trɛ̃, -ɛ̃t] adj. (de *pré-* 2 et de *contraint,* part. passé de *contraindre ;* 1949, Larousse). Se dit d'un matériau soumis à la précontrainte.

précontrainte [prekɔ̃trɛ̃t] n. f. (de *pré-* 2 et de *contrainte ;* 1949, Larousse, au sens 1 [*précontrainte globale,* 1968, Larousse] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Action de précontraindre un matériau. || *Précontrainte globale,* traitement applicable aux corps creux, dans lequel la précompression du corps est réalisée en une seule opération. || **2.** Technique particulière de mise en œuvre du béton, destinée à en accroître la résistance.

précordial, e, aux [prekɔrdjal, -o] (dér. savant du lat. *praecordia,* diaphragme, poitrine, de *prae,* devant, en avant, et de *cor, cordis,* cœur ; v. 1363, Chauliac). Qui se rapporte à la région du thorax située en avant du cœur : *Douleur précordiale.*

précuit, e [prekɥi, -it] adj. (de *pré-* 2 et de *cuit ;* 5 avr. 1969, *Entreprise*). Se dit d'aliments qui ont été soumis à une cuisson préalable avant leur mise en vente : *Du riz précuit.*

précurseur [prekyrsœr] n. m. (lat. *praecursor,* celui qui court devant, qui précède, éclaireur [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « le Précurseur du Christ, saint Jean-Baptiste »], de *praecursum,* supin de *praecurrere,* courir devant, précéder [au pr. et au fig.], de *prae,* devant, en avant, et de *currere,* courir ; v. 1400, *Passion d'Arras,* au sens 1 ; sens 2, 1530, Palsgrave, 222 ; sens 3, 1694, Bossuet). **1.** *Vx.* Celui qui arrive avant quelqu'un dans un lieu, pour annoncer sa venue et préparer les gens à le recevoir : *Jésus-Christ se fit baptiser par ce divin précurseur* [saint Jean-Baptiste] (Bossuet). || **2.** *Fig.* Personne qui ouvre la voie à quelqu'un, quelque chose : *Molière* [...], *dit Sénécal, je l'admire comme précurseur de la Révolution française* (Flaubert). *Pour Proust, la solitude du romancier est totale. Il n'a pas de précurseurs, tout commence avec lui* (Mauriac). || **3.** Ce qui précède et annonce une chose : *Le soleil a toujours l'aube pour précurseur* (Hugo).

◆ adj. (sens 1, 1793, Lavoisien [*détachement précurseur,* 1962, Robert] ; sens 2, av. 1767, Malfilâtre). **1.** Dont la venue précède l'arrivée d'un autre ou d'autres : *Cette saison enchantée où, avant le 4 octobre, date de la rentrée des classes, nous avions le temps de voir surgir au nord les premiers vols de ramiers, précurseurs des palombes* (Mauriac). || *Détachement précurseur,* celui qui précède et prépare l'installation d'une unité dans un lieu. || **2.** Qui annonce un événement : *On croyait* [...] *que Jésus avait annoncé* [...] *comme signes précurseurs de sa venue, des éclipses, la lune obscurcie...* (Renan). *Il souffle un vent de barricades, et, dans la tristesse du jour tombant, on entend ces bruits indistincts, précurseurs des révolutions qui semblent les craquements sourds des ais d'un trône* (Daudet).

prédateur, trice [predatœr, -tris] adj. (lat. *praedator,* pillard, voleur, brigand, de *praedatum,* supin de *praedari,* faire du butin, piller, dér. de *praeda,* butin ; 1574, *Anciennes Poésies fr.* [IV, 29], au sens de « pillard » ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1923, Larousse [*oiseaux prédateurs,* XXe s.]). **1.** *Jupiter prédateur,* dans la mythologie, surnom donné à Jupiter, à qui était réservée une partie des dépouilles. || **2.** Qui vit de

proies : *Les espèces animales prédatrices.* || *Oiseaux prédateurs,* oiseaux de proie : *Elle lève en l'air des mains crispées qu'elle va laisser fondre soudain, tels des oiseaux prédateurs* (Duhamel).

◆ **prédateur** n. m. (sens 1, 1923, Larousse ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1975, Larousse). **1.** Animal qui vit de proies : *Qui dit augmentation des réserves animales dit augmentation nécessaire des prédateurs, il s'agit là d'un équilibre biologique indispensable* (Frison-Roche). || **2.** *Par extens.* Se dit de végétaux qui se développent au détriment d'autres. || **3.** En préhistoire, nom donné à l'homme qui vit de la chasse et de la cueillette.

prédation [predasjɔ̃] n. f. (lat. *praedatio, -tionis,* pillage, brigandage [de *praedatum,* supin de *praedari,* v. l'art. préccéd.], ou, plutôt, dér. franç. de *prédat[eur]* ; 1963, Larousse). Mode de vie des prédateurs.

prédatoire [predatwar] adj. (lat. *praedatorius,* de pillard, de pirate, de *praedator* [v. PRÉDATEUR] ; milieu du XX^e s.). Propre au prédateur (homme ou animal) : *C'est la Puna, d'où les caravelles de Pizarre cinglèrent vers le Pérou et d'où, pour la première fois, il aperçut de son œil prédatoire cette Cordillère qu'il lui fallait conquérir* (Morand).

prédécédé, e [predesede] adj. et n. (part. passé de *prédécéder ;* XVI^e s., Loisel, p. 664). En termes de droit, qui est mort avant un autre.

prédécéder [predesede] v. intr. (de *pré-* 2 et de *décéder ;* XVI^e s., au part. passé [v. l'art. précéd.] ; à l'infin., 1690, Furetière). [Conj. **5 b ;** prend l'auxiliaire *avoir.*] En termes de droit, décéder avant un autre : *Si le mari prédécède, la femme a la tutelle des enfants.*

prédécès [predesɛ] n. m. (de *pré-* 2 et de *décès ;* 1690, Furetière). Décès qui précède celui d'une autre personne.

prédécesseur [predesesœr] n. m. (bas lat. *praedecessor,* prédécesseur, du lat. class. *prae,* devant, en avant, et *decessor,* magistrat qui sort de charge, de *decessum,* supin de *decedere,* s'éloigner, s'en aller [v. DÉCÉDER] ; 1281, *Cartulaire de la ville de Montreuil* [*Supplément,* p. 49], au sens 1 ; sens 2, v. 1370, Oresme ; sens 3, 1975, Larousse). **1.** Celui qui a occupé un emploi, une dignité avant le titulaire actuel : *Le nouveau préfet a exalté l'œuvre de son prédécesseur.* || **2.** Personne qui a œuvré dans la même direction et dans la même spécialité à un moment quelconque avant une autre : *Dans ses opéras, Rameau a écrasé tous ses prédécesseurs* (Grimm). || **3.** En mathématiques, syn. de PRÉCÉDENT.

• SYN. : **1** *devancier ;* **2** *ancêtre, précurseur.*

◆ **prédécesseurs** n. m. pl. (v. 1283, Beaumanoir). Ceux qui ont vécu avant nous ; nos ancêtres : *Si l'on entre dans cette communauté, on y vient nécessairement se conduire et penser comme ont fait les prédécesseurs* (Barrès).

• SYN. : *aïeux, aînés, ascendants, pères.*

prédécoupé, e [predekupe] adj. (de *pré-* 2 et de *découpé ;* 28 juin 1966, *le Figaro*). Se dit d'éléments vendus découpés et prêts à être assemblés : *Tissu prédécoupé.*

prédélinéation [predelineasjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *délinéation ;* 1875, Larousse). Doctrine de Leibniz selon laquelle la destinée de chaque monade, de par sa nature propre, est tracée d'avance.

prédélinquance [predelɛ̃kɑ̃s] n. f. (de *pré-* 2 et de *délinquance ;* 9 nov. 1966, *le Figaro*). Etat moral des adolescents dont les comportements dénotent une tendance à commettre des délits : *L'absence de travail est propice au développement de la prédélinquance chez les jeunes.*

prédélinquant [predelɛ̃kɑ̃] n. m. (de *pré-* 2 et de *délinquant ;* 2 déc. 1968, *l'Observateur*). Adolescent qui manifeste des tendances à commettre des délits.

prédelle [predɛl] n. f. (ital. *predella,* même sens, proprem. « banc », mot d'origine germ. ; av. 1872, Th. Gautier). Compartiment inférieur d'un tableau divisé en panneaux, développant le sujet principal : *Comme ces scènes différentes que quelque maître ancien exécuta jadis pour une confrérie sur une châsse et dont on exhibe à côté les uns des autres dans une salle de musée les volets séparés que l'imagination seule du visiteur remet à leur place sur les prédelles du retable* (Proust).

prédemande [predəmɑ̃d] n. f. (de *pré-* 2 et de *demande ;* 17 mai 1966, *le Monde*). Démarche administrative qui consiste dans une demande exploratoire précédant une demande officielle : *Une prédemande de concession de recherche pétrolière.*

prédésinentiel, elle [predezinɑ̃sjɛl] adj. (de *pré-* 2 et de *désinence ;* 1932, Larousse). Qui précède immédiatement la désinence d'un mot : *Un élément prédésinentiel.*

prédestinatianisme [predɛstinasjanism] n. m. (dér. savant de *prédestinatien ;* 1752, Trévoux). Opinion théologique selon laquelle Dieu, par un décret éternel, choisit un certain nombre d'hommes à qui il donne la vie éternelle pour manifester en eux sa miséricorde, et d'autres qu'il damne pour manifester sa sévérité : *La doctrine calviniste semble relever du prédestinatianisme.*

prédestinatien, enne [predɛstinasjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *prédestinat[ion]* ; 1704, Trévoux, comme n. m., au sens de « hérétique, partisan de la prédestination » ; comme adj., au sens actuel, av. 1865, Proudhon). Partisan du prédestinatianisme.

prédestination [predɛstinasjɔ̃] n. f. (bas lat. *praedestinatio, -tionis,* prédestination, du lat. class. *praedestinatum,* supin de *praedestinare* [v. PRÉDESTINER] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 3, 1833, Balzac). **1.** Doctrine théologique selon laquelle Dieu a déterminé de toute éternité tous les hommes à la béatitude éternelle, doctrine interprétée de diverses manières selon le rôle qu'elles attribuent à la grâce de Dieu et à la volonté humaine. || **2.** Détermination immuable, d'origine divine ou non, des événements futurs : *On prétend que le czar et lui (Charles XII) étaient encore fortifiés par l'erreur spéculative d'une prédestination absolue* (Voltaire). || **3.** Caractère fatal du destin individuel de chaque individu : *Ne semblait-elle pas* [...] *porter au front la vague empreinte de quelque prédestination sublime ?* (Flaubert). *Le bonheur ne me fut pas donné, je l'ai conquis. Aussi l'infatuation me guette ; et c'est pour l'éviter que je m'étais d'abord demandé s'il n'y a pas de la prédestination dans mon cas* (Gide).

prédestiné, e [predɛstine] adj. et n. (part. passé de *prédestiner ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin). **1.** Que Dieu a destiné à la gloire éternelle : *Il avait lu dans l'âme de la prédestinée et compris que celle qui allait devenir une sainte le protégeait déjà* (France). || **2.** Dont le destin glorieux ou malheureux a été fixé immuablement : *J'étais prédestiné à être ce que je suis* (Renan). *Évidemment elle* [Phèdre] *tenait de sa mère et, lorsqu'ensuite elle tenta de s'excuser en se disant irresponsable, prédestinée, force était de reconnaître qu'il y avait là du fondement* (Gide).

prédestiner [predɛstine] v. tr. (lat. *praedestinare,* réserver par avance, destiner, procurer par avance, de *prae,* devant, en avant, et de *destinare,* fixer, destiner à ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens 3, fin du XII^e s.). **1.** En parlant de Dieu, destiner les hommes de toute éternité au salut ou à la damnation : *Dieu sauve ceux qu'il prédestine.* || **2.** Fixer d'avance le destin de quelqu'un : *L'organisation sociale prédestine les enfants des classes les plus aisées aux plus hautes fonctions.* || **3.** *Fig.* Destiner d'avance une chose à tel usage, un événement à suivre tel cours : *Un pli de terrain les prédestine* [les fleuves] *à porter leurs eaux à telle mer* (Renan).

prédéterminant, e [predetɛrminɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *prédéterminer ;* 1752, Trévoux). En théologie, qui prédétermine : *Grâce prédéterminante.*

◆ **prédéterminant** n. m. (1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, nom donné aux éléments qui introduisent le syntagme nominal et prennent place avant le déter-

minant et le nom : LA *est un prédéterminant dans le syntagme « la grande muraille ».*

● SYN. : *préarticle.*

prédétermination [predetɛrminasjɔ̃] n. f. (de *prédéterminer ;* 1636, Dereyroles, au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 3, av. 1865, Proudhon). **1.** En philosophie, détermination d'un fait ou d'un acte par des causes qui lui sont immédiatement antérieures. || **2.** Croyance selon laquelle Dieu prédétermine la volonté humaine. || **3.** Ensemble des conditions qui fixent d'avance l'évolution du destin personnel de quelqu'un : *La prédétermination de la réussite sociale.*

prédéterminé, e [predetɛrmine] adj. (part. passé de *prédéterminer ;* av. 1865, Proudhon, au sens 2 ; sens 1, 1869, Littré). **1.** Déterminé nécessairement par des causes antérieures : *La folie, la syphilis, l'épilepsie ne sont pas fécondes en tous temps. Et il n'y a pas plus de formes prédéterminées du bonheur, ni même de l'irrémédiable, que de la signification du monde : comme l'histoire, la vie ne détermine pas les formes, elle les appelle* (Malraux). || **2.** Fixé, déterminé à l'avance : *Une sonde mécanique qui s'enfonce dans le sol avec une force prédéterminée.*

prédéterminer [predetɛrmine] v. tr. (bas lat. ecclés. *praedeterminare,* fixer d'avance, du lat. class. *prae,* devant, en avant, et *determinare,* borner, limiter, régler [v. DÉTERMINER] ; 1530, F. Bourgoing, au sens 1 [« décider d'avance... » ; en parlant de Dieu, av. 1714, Fénelon] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** En parlant de Dieu, mouvoir et déterminer la volonté humaine en lui laissant la liberté de correspondre ou de résister à cette impulsion. || **2.** Déterminer à l'avance une chose, en parlant de causes ou d'actes qui la précèdent : *Un état quelconque d'un être matériel est prédéterminé par la totalité des actions qu'il subit pendant le cours de son histoire* (Thibaud).

prédéterminisme [predetɛrminism] n. m. (allem. *Praedeterminism,* prédéterminisme [fin du XVIIIe s.], du bas lat. *praedeterminare* [v. l'art. précéd.] ; 1947, A. Lalande, aux sens 1-2). **1.** En théologie, nécessité éternelle des événements, résultant de la prescience et de la toute-puissance de Dieu. || **2.** Selon Kant, détermination d'un acte par des raisons antérieures ou des faits passés qui échappent à notre volonté.

prédicable [predikabl] adj. (lat. *praedicabilis,* qui mérite d'être publié, d'être vanté, de *praedicare* [v. PRÊCHER] ; 1503, Chauliac). En logique, qui peut être dit d'un sujet : *Le mot « animal » est prédicable autant de l'homme que de la bête.*

◆ n. m. (milieu du XVIe s.). En termes de scolastique, mot employé pour désigner les classes de prédicats (genre, espèce, différence propre, accident).

1. prédicant [predikɑ̃] n. m. (part. prés. de l'anc. v. *prediquer,* prêcher [XIVe s.], lat. *praedicare* [v. PRÊCHER] ; 1537, *Sources du droit du canton de Genève* [II, 333], au sens 1 [péjor., 1680, Richelet] ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand [« mauvais prêcheur », 1690, Furetière]). **1.** Nom donné autref. à un ministre protestant (dont la principale fonction est de prêcher) : *Les prédicants des Cévennes offrirent plusieurs cas de « glossolalie »* (Renan). || S'emploie encore auj. mais dans un sens péjor. : *Tout avait commencé par un prédicant dont les prêches avaient échauffé le village* (Yourcenar). || **2.** *Par extens.* Prêcheur de morale : *Ce n'est pas que j'aie la prétention d'être un larmoyant prédicant de politique sentimentale, un rabâcheur de panache blanc et des lieux communs à la Henri IV* (Chateaubriand). *Comme Jean-Paul disait à Vincent ses impulsions, celui-ci s'indigna avec une éloquence de prédicant* (Mauriac).

2. prédicant, e [predikɑ̃, -ɑ̃t] adj. (emploi adjectivé de *prédicant* 1 ; 1883, A. Daudet, aux sens 1-2). **1.** Qui concerne ou rappelle la prédication des ministres protestants : *Ce contraste du jargon prédicant, méthodiste* (Daudet). || **2.** *Péjor.* Qui prêche solennellement une austère vertu : *Mais en général, elles s'attachaient à la cause, détournant toute leur vitalité vers un but unique, mystique jusqu'à l'extase, jusqu'à cette folie prédicante et propagante qu'on rencontre souvent chez les femmes de la religion réformée...* (Daudet). *La dégringolade que les censeurs prédicants accentuaient* (Fargue).

● SYN. : 2 *moralisateur, prêcheur, sermonneur* (fam.).

prédicat [predika] n. m. (du lat. *praedicatus,* part. passé de *praedicare,* proclamer [v. PRÊCHER] ; v. 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad. [aussi en grammaire traditionnelle ; en grammaire structurale et générative, 1972, *Dict. de linguistique*]). **1.** En logique, attribut affirmé ou nié d'un sujet. || **2.** En linguistique, dans le procès d'énonciation, ce qu'on affirme ou nie à propos de ce dont on parle. || En grammaire traditionnelle, adjectif attribut dans une phrase comportant la copule *être.* || En grammaire structurale et générative, le syntagme verbal sous ses différentes formes par rapport au syntagme nominal sujet.

prédicateur, trice [predikatœr, -tris] n. (lat. *praedicator,* crieur public, héraut, prôneur [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « celui qui évangélise »], de *praedicatum,* supin de *praedicare* [v. PRÊCHER] ; 1239, *Not. et extr.* [XXVIII, 28], au sens 1 [« prêtre réputé pour son éloquence... », 1662, Bossuet] ; sens 2, 1679, Bossuet ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Personne qui prêche, qui fait un sermon, une homélie devant des fidèles rassemblés : *Il entama l'éloge d'un prédicateur qui pour lors faisait merveille à la cathédrale* (Flaubert). *Hier, à Saint-Jacques, un prédicateur professionnel s'est mis en frais. Il parlait de l'enfer* (Duhamel). || Prêtre réputé pour son éloquence en matière religieuse : *Les grands prédicateurs du XVIIe s.* || **2.** Personne qui, imbue d'une doctrine, s'obstine à la répandre : *Un prédicateur d'athéisme.* || **3.** *Fam.* et *péjor.* Personne qui ne cesse de sermonner, de donner des leçons de morale.

prédicatif, ive [predikatif, -iv] adj. (bas lat. *praedicativus,* énonciatif [en parlant d'une proposition], affirmatif, du lat. class. *praedicatum,* supin de *praedicare* [v. PRÊCHER] ; v. 1380, *Aalma,* au sens de « qui affirme » ; sens 1 [de *prédicat,* comme les sens suiv.], 1842, Acad. ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique* [aussi en linguistique structurale ou générative ; pour le verbe *être,* 1933, Marouzeau]). **1.** En logique, qui attribue un prédicat à un sujet : *Jugement prédicatif.* || **2.** En grammaire traditionnelle, se dit d'une phrase réduite au seul prédicat : *Tout beau. Moi, protester ! sont des phrases prédicatives.* || Se dit de l'emploi du verbe *être* introduisant un attribut de sujet. || En linguistique structurale ou générative, se dit du syntagme verbal constituant le prédicat.

1. prédication [predikasjɔ̃] n. f. (lat. *praedicatio, -tionis,* action de crier en public, proclamation [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « prédication »], de *praedicatum,* supin de *praedicare* [v. PRÊCHER] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *predicatiun* [*predication,* fin du XIIe s.], au sens 1 [« façon de prêcher », av. 1892, Renan] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens 4, v. 1265, Br. Latini). **1.** Action de prêcher la parole de Dieu : *S'adonner à la prédication.* || Façon de prêcher : *Sa prédication était suave et douce* (Renan). || **2.** *La prédication de quelque chose,* le fait que telle chose est prêchée : *La prédication de religions étrangères* (Renan). || **3.** Sermon, homélie : *Parce que vous ne manquez pas peut-être une prédication, vous vous faites de cette assiduité un prétendu mérite* (Bourdaloue). || **4.** Exhortation suivie qui ressemble à un sermon ; action d'enseigner des devoirs : *Il se livrait à des prédications monarchiques et religieuses qui faisaient merveille* (Balzac).

2. prédication [predikasjɔ̃] n. f. (même mot que *prédication* 1 ; 1963, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** En logique, action d'affirmer ou de nier un prédicat d'un sujet. || **2.** En linguistique, formation d'un prédicat. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA PRÉDICATION

Il est question de la **prédication** dans maint article de ce dictionnaire. À l'ar-

ticle spécial ATTRIBUT, cette fonction est comparée à la fonction mathématique dont le symbole est un signe comme / = / ou / > /, qui communique une information sur des objets mathématiques variables tels que *x*, *y*, ou constants tels que 0 ou 7. On peut dire que la formule

$x + 7 > y$

apporte une information sur les objets / *x*/, / *y*/ et / 7/, dont la désignation seule n'en apporterait aucune, non plus que l'emploi d'un signe comme /+/. De même, dans la phrase d'Agnès à Arnolphe :

Le petit chat est mort,

les mots *le petit chat* désignent un objet connu d'Arnolphe, sans l'informer de quoi que ce soit, tandis que le verbe *est mort* lui apprend du nouveau sur le petit chat.

Le consul philosophe latin Boèce (VI^e^ s.) et ses disciples du Moyen Âge appelaient *propositio* (« ce qui est avancé ») une suite de mots comme la phrase d'Agnès, *subjectum* (« ce qui est donné à la base ») le premier membre *(le petit chat)*, et *praedicatum* (« ce qui est affirmé ») le second membre *(est mort)*. C'est l'origine des mots français *proposition*, *sujet* et *prédicat* en tant que termes de logique, et non de grammaire.

Dans quelle mesure les formes de la grammaire recouvrent-elles cette distinction ? Tel est le problème que la prédication a posé à tous les théoriciens de la grammaire aussi haut que remonte l'histoire de cette science, car il est apparu bien vite que la structure de l'énoncé peut être expliquée à partir de propriétés morphologiques et syntaxiques des mots sans aucun recours aux notions logiques de sujet et de prédicat (v. PROPOSITION, art. spécial).

Le mot essentiel du groupe sujet est le nom *chat* dans l'exemple de Molière : l'adjectif *petit* pourrait être supprimé sans modification structurale de la phrase ; quant à l'article, il n'est qu'un auxiliaire du non et manquerait devant un non propre *(Félix est mort)*. Platon, premier philosophe dont la doctrine sur ce point nous a été transmise (v. LINGUISTIQUE, art. spécial), confondait sous le terme *onoma* la notion logique de sujet et la notion grammaticale de nom ; il appelait *rhêma* (« ce qui est dit ») à la fois le verbe et l'adjectif attribut, qui jouent chacun leur rôle dans la prédication *(Le petit chat est **malade**)*. Ses successeurs discernèrent mieux le plan de la morphologie et celui de la logique : le verbe fut, dès Aristote, le mot qui « connote le temps », et le non (v. ce mot, art. spécial) devint, chez Dion, le mot qui connote le cas ; la coïncidence des classes ainsi distinguée avec les fonctions logiques de sujet et de prédicat devenait aléatoire, et les catégories morphologiques, définies par leurs variations formelles, par leur signifié absolu et par les combinaisons syntaxiques qu'elles acceptent ou refusent, firent écarter pour un temps les considérations logiques de la grammaire. Il est dit à l'article spécial PHRASE, comment elles y furent réintégrées au XII^e^ s. avec la notion d'*affirmation*, qui prima chez les théoriciens du XVII^e^ s. La notion d'une proposition binaire (sujet/prédicat) domina la logique pendant les deux siècles suivants, et c'est à Charles Serrus (*le Parallélisme logico-grammatical*, 1933 ; *la Langue, le sens, la pensée*, 1941) que revient l'honneur d'avoir su libérer la science logique de ce vieux cadre imposé par le schème linguistique Nom-Verbe, puis Nom-Adjectif (cf. I. Vildé-Lot, *Sujet et prédicat ; fonctions grammaticales*, dans *le Français moderne*, avr. 1963).

PARTITION LOGIQUE DE LA PHRASE AU XX^e^ S.

La partition logique de la phrase, qui ne joue aucun rôle dans le *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure, est au contraire tenue pour essentielle par les éditeurs de son cours (qui paraissent avoir ignoré les travaux de Serrus).

— Albert Sechehaye, dans son *Essai sur la structure logique de la phrase* (1926), reprit à son compte la distinction d'un sujet logique et d'un prédicat logique, montra que le premier avait pour expression privilégiée le nom, et le second le verbe, mais que l'un et l'autre étaient largement indépendants des cadres morphologiques et même syntaxiques.

— Charles Bally, dans *Linguistique générale et linguistique française* (1932), faisait état de l'ancienne opposition logique en l'exprimant par les mots « thème » et « propos », qui évitaient la confusion du « sujet logique » avec le « sujet grammatical », mais mariaient un radical grec *(thêma)* à un radical latin *(propositum)* dont les dérivés risquaient d'être confondus avec ceux de *propositio*.

Les deux couples de termes étaient empruntés à une tradition logico-linguistique représentée notamment en Allemagne au XIX^e^ s. par C. von Gabelentz.

En Amérique, Bloomfield, en 1933, parlait aussi de *sujet* et de *prédicat* :

> « *John ran* is said to be a predication, in which the actor *(John)* is the subject and the action *(ran)* the predicate. »

Mais Hockett, vers le milieu du siècle, adopta une terminologie nouvelle, remplaçant *sujet* par *topique* (*topic*, « sujet de conversation ») et *prédicat* par *commentaire (comment)*, termes bientôt généralisés dans l'usage anglo-saxon (cf. John Lyons, *Linguistique générale*).

Le linguiste tchèque Jan Šabršula, dans un article des *Acta Universitatis Carolinae* (*Philologica*, n° 1, 1973, *la Perspective fonctionnelle de l'énoncé*), rappelle d'autres couples de termes à peu près synonymes : *cognitum/novum*, *presupposition/focus* (Chomsky), *das Gegebene* (ou *das Bekannte, der einleitende Teil, der Ausgangspunkt*) / *das Neue* (ou *der Nachtrag, das Wesenliche, dominierende Vorstellung*). Lui-même préfère les mots *thème/rhème*, qui se recommandent en effet par la nette opposition phonique des signifiants et par l'honnête rappel des origines grecques de la distinction. La suite de notre article empruntera beaucoup à son étude, où l'on peut trouver une abondante bibliographie — comprenant les travaux de l'auteur lui-même — sur cette « perspective fonctionnelle de l'énoncé » qui avait fait l'objet d'un colloque à Mariánské Lázně en octobre 1970 (une mention spéciale y est faite de l'étude du Français Henri Weil, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*, publiée en 1844 et traduite en anglais en 1887), mais nous reprendrons à la tradition française les mots non ambigus que chacune des deux séries comporte, *thème* et *prédicat*, comme ont fait R. L. Wagner et J. Pinchon dans la *Grammaire du français classique et moderne* (1962).

PRÉDICATION ET MODALITÉ

La phrase est une unité de **communication** (v. FONCTION, art. spécial). Communiquer n'est pas seulement informer, ce peut être solliciter une information, exprimer une émotion ou une volonté :

telles sont les **modalités** (v. ce mot, art. spécial) de la phrase, et l'application d'un *modus* affirmatif, interrogatif, exclamatif ou volitif à un *dictum* (énoncé d'une représentation) est la prédication même ; la portée du modus définit les limites du prédicat, et le thème est le reste de la phrase ; voici quelques exemples :

(1) *Où étiez-vous hier à midi ?*

Le dictum peut être énoncé ainsi :

(2) « Vous étiez quelque part hier à midi. »

Il ne contient aucune information et ne serait pas énoncé si un modus interrogatif ne portait sur l'identité du lieu exprimé en (2) par « quelque part » ; le choix de l'adverbe *où* et sa place en tête de la proposition indiquent qu'un modus interrogatif porte sur ce complément de lieu : le mot *où*, supportant ce modus, est le prédicat de la phrase, et le thème est

constitué par l'ensemble des autres mots *(vous étiez hier à midi).*

(3) *Es-tu venu hier ?*

La modalité est encore interrogative, marquée par le point d'interrogation et pouvant l'être en langue orale par l'intonation. Mais la portée du modus interrogatif est différente selon les circonstances :

a) Il se peut que le locuteur demande simplement si l'action de « venir » a eu lieu, la veille, pour l'allocutaire : le verbe *es venu* est alors prédicat, le pronom *tu* et l'adverbe *hier* constituant le thème ; la question pourrait être exprimée ainsi :

(4) *Hier, es-tu venu ?*

b) Il se peut que le locuteur, sachant que l'allocutaire est venu un jour, demande si cette action a eu lieu « hier » et non avant ; dans ce cas, la question pourrait être exprimée ainsi :

(5) *Est-ce hier que tu es venu ?*

Il ressort de l'exemple (3) que la portée de la prédication n'est pas toujours expressément marquée, du moins dans la langue écrite — car l'usage oral marque toujours la structure prédicative par l'intonation (v. ce mot, art. spécial).

(6) *Quel vent il a fait cette nuit !*

e modus exclamatif est nettement localisé dans le groupe *quel vent* prédicat ; le reste de la phrase est thème.

(7) *Achète le beurre chez Gautier.*

Comme pour la phrase (3), deux cas peuvent ici se présenter :

a) Ou bien le locuteur ordonne d'aller chercher la quantité de beurre habituelle chez le crémier habituel ; dans ce cas, la phrase entière est prédicat, et la mélodie de l'émission orale impérative sera descendante du début à la fin ;

b) Ou bien l'ordre donné a une portée restrictive : le beurre doit être acheté chez Gautier et non ailleurs ; le prédicat se limite à *chez Gautier,* le reste est le thème. Le tour impératif de la phrase exclut le recours à la construction de l'exemple (5), et seule la mélodie de l'émission orale peut marquer la structure prédicative :

le thème sera prononcé sur un seul ton, bas, et la mélodie impérative descendante attaquera sur le mot *chez.*

Les exemples précédents ont été empruntés aux modalités autres que l'affirmation à dessein de montrer que la notion de prédication est transcendante aux limites où les logiciens l'ont très longtemps cantonnée, bornant leur champ de réflexion aux cas où la proposition peut être dite vraie ou fausse. Le reste de cet article traitera surtout des phrases affirmatives, qui sont de beaucoup les plus nombreuses, et où la structure prédicative n'est soulignée par aucune marque de modalité.

PRÉDICATION ET CLASSES MORPHOLOGIQUES

Que le **nom** *(onoma)* soit destiné par essence à remplir la fonction de thème, voilà qui paraît d'abord naturel quand on raisonne selon les cadres que les langues indo-européennes imposent à notre pensée.

Dans ces langues, la classe du nom (ou du pronom) est celle d'un mot apte à désigner l'objet dans sa substance permanente, préexistant à tout accident susceptible de motiver la communication. Le nom accompagné de mots déterminants semble congruent à la désignation de « ce qui est connu », principalement si les déterminants lui donnent un sens défini (article défini, adjectif possessif ou démonstratif) ; de même pour le pronom, surtout s'il a le sens défini (pronom personnel, démonstratif, etc.). Ces probabilités sont vérifiées dans la phrase d'Agnès donnée au début de cet article, et dans les phrases ci-après, où le verbe seul semble apporter l'élément nouveau d'information :

Pierre et Paul *se sont battus.*
Le chat *a mangé* ***notre poisson rouge.***
Tout ça est à jeter.
Ma robe verte, je vous la *donnerai.*

Mais on relève tout aussi facilement des phrases où l'élément nouveau est apporté par un nom ou un pronom de sens indéfini :

Sur la table, il y a ***un livre*** *et* ***un cahier ;*** *le livre est* ***un*** *roman, le cahier* ***une collection de photos.***
J'aime ***quelqu'un d'autre.***

Un nom ou pronom de sens défini peut même avoir ce sens :

« Où faut-il poser le vase ? — ***Sur la commode.*** *»*
« Qui a parlé ? — ***Elle.*** *»*

De l'autre côté, il semble que le verbe, qui exprime l'événement, et l'adjectif, qui exprime la propriété reconnue par les sens ou dégagée par le jugement, soient naturellement congruents à la fonction de prédicat *(rhêma).* Cette vocation se vérifie dans des phrases comme :

Paul ***viendra.***
Le chat est ***malade.***
Ouvre la fenêtre.
Jacques ***a cassé*** *la cruche.*

Mais on relève tout aussi bien des cas où l'élément connu soumis à la prédication est une action ; dans les exemples donnés plus haut où le nom *sur la commode* et le pronom *elle* ont la fonction prédicative, la fonction de thème est remplie par des groupes verbaux sous-entendus :

(Il faut le poser) sur la commode.
Elle (a parlé).

La fonction attribut de l'adjectif est certes définie par la valeur prédicative, mais d'une part l'attribut peut être un nom *(Mon médecin est* ***le docteur Auger*** *),* d'autre part l'adjectif peut avoir la fonction épithète et faire partie du thème avec son support nominal *(le petit chat).*

En réalité, il est vain de chercher à établir une dépendance entre la fonction thème ou la fonction prédicat et le signifié morphologique des mots, dont la définition présente elle-même bien des difficultés. Si un lien existe entre ces deux fonctions et la structure morphologique d'une langue, ce peut être plutôt dans la mesure où celle-ci est corollaire d'une structure syntaxique, la classe morphologique pouvant se définir par le statut combinatoire commun à une série de mots.

THÈME/PRÉDICAT ET SUJET/VERBE

À l'article spécial ORDRE DES MOTS, la chaîne propositionnelle qui représente en français le canon de la phrase affirmative est ainsi formulée en fonction de dépouillements statistiques :

S — V — (COD/A) — (COI) — (CC) — (CC) — ...

La partie constante de cette formule se réduit à la séquence Sujet — Verbe (S — v) que les linguistes des écoles distributionaliste et transformationaliste appellent « phrase nucléaire » ou « phrase minimale » et analysent de façon identique, mais en termes de morphologie :

P → SN + SV

(« Phrase » est à réécrire : « Syntagme nominal » + « Syntagme verbal »).

Pour ces écoles, la fonction sujet est définie par la valence nominale et la position préverbale, et la fonction du verbe est apparemment d'être la base de la phrase ; leur analyse, fondée sur l'observation des faits, rejoint la tradition syntaxique, où la binarité de la proposition est un axiome depuis Platon.

Les rapports entre les fonctions propositionnelles Sujet/Verbe et les fonctions phrastiques Thème/Prédicat, confusément conçus chez Platon et Aristote, ont été longuement débattus au Moyen Âge, et l'identification du thème de la phrase au sujet du verbe a été finalement si complète que le terme de *subjectum* désignant d'abord le premier a été étendu au second (v. PHRASE, art. spécial). L'identification du prédicat *(praedicatum)* à une ou plusieurs fonctions propositionnelles resta embarrassante, par la double forme, ver-

bale ou adjective, que présentait dans la phrase le prédicat logique.

C'est au XVII^{e} s. que le logicien grammairien Arnauld résolut la difficulté dans le cadre de la théorie (médiévale) qui faisait du nom le mot exprimant les objets de notre pensée, et du verbe la marque essentielle de notre manière de pensée, qui est l'**affirmation :**

> « Les hommes n'ont pas eu moins de besoin d'inventer des mots qui marquassent l'*affirmation,* qui est la principale manière de notre pensée, que d'en inventer qui marquassent les objets de notre pensée. Et c'est proprement ce que c'est que le verbe, *un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation* » *(Grammaire générale et raisonnée,* 1660).

L'« affirmation » — qui n'était autre chose, depuis Pierre Hélie, que la prédication en phrase affirmative — consiste, pour Arnauld, à rapporter un attribut à un être ou à une chose, comme dans *Dieu est infini,* mais aussi comme dans *Pierre vit* qui se résout en *Pierre est vivant,* dans *Tu lis* qui se résout en *Tu es lisant,* etc. Tout verbe autre que le verbe *être* contient donc ce verbe et un attribut ; le verbe *être* est le signe pur de l'affirmation.

Cette conception de la phrase repose sur le fait, observable dans la plupart des langues indo-européennes modernes et anciennes, que le verbe signifiant « être » est l'élément verbal minimum de la phrase canon, sa présence devant l'adjectif distinguant la fonction attribut *(Le chat est malade)* de la fonction épithète *(le chat malade).* Ce fait paraît tellement impliquer l'identification du prédicat avec le verbe que beaucoup de linguistes modernes, et des moins « mentalistes », appellent « prédicat » tout verbe fonctionnant comme base de proposition, c'est-à-dire tout verbe à un mode personnel.

● QUE DIRE DE L'IDENTIFICATION DU THÈME AU SUJET DU VERBE, impliquée par cette dénomination ?

Elle est le plus souvent justifiée quand la phrase se limite au sujet et au verbe. Mais il s'y ajoute bien souvent des noms ou groupes nominaux, compléments directs ou indirects, désignant des objets que la fonction du verbe est de mettre en relation avec le sujet, et dont on ne voit pas pourquoi ils ne rempliraient pas aussi bien le rôle de thème : *Pierre rencontre Paul* (comparer : *Pierre et Paul se rencontrent).* La proposition logique, jadis conçue binaire selon une formule $f(x)$, admet aujourd'hui plusieurs termes : $f(x, y)$, $f(x, y, z)$, etc. (Jean Chauvineau, *la Logique moderne,* 1957).

Même si la phrase se réduit à deux termes, il n'est pas exclu que le sujet désigne un objet nouveau dont la mention fait partie de la même prédication descriptive que le verbe :

> *Un oiseau jaune s'est envolé.*

Il est même bien possible que le sujet seul soit prédicatif, le verbe étant thématique, comme dans la réponse du dialogue suivant :

> « *Qui a parlé ? —* ***Jeanne*** *(a parlé).* »

Dans un article des *Mélanges Bouvier* (1920), Albert Sechehaye a soutenu qu'il existe, à côté de la « phrase-pensée » où la prédication verbale est rapportée à un sujet, une « phrase-idée » dont la base est un nom éventuellement accompagné de ses compléments : *entrée interdite, défense d'entrer, vains efforts, surprise de l'assistance, la belle rose !, vilaine affaire !* Dans tous ces exemples, des noms sont prédicats, sans thème exprimé. Ce type de phrase abonde dans la description, où l'écrivain présente des choses dans leur état permanent :

> *Sept heures du matin, un site perdu du pays de Diambour, un marais plein d'herbages,* etc. (Loti),

et même des actions :

> *Un lavage, une application de taffetas gommé, un mouchoir fixé en bandeau autour de la tête de Poum. C'est tout* (P. et V. Margueritte, *Poum*).

La langue familière use beaucoup d'une « phrase-idée » composée d'un nom et d'une proposition relative :

> *Tiens ! une goutte qui vient de tomber.*
> *Oh ! ce monsieur qui mange toute la barquette !* (Daudet).

Tobler, qui a étudié ce tour *(Vermischte Beiträge,* I, 250 et suiv.), note qu'il est fréquent en provençal, en espagnol, en portugais, et se rencontre en ancien français :

> *Il a bendé sa plaie qui n'estoit pas garie,*
> *Mais li fains et li sois qui durement l'aigrie (le Chevalier au cygne).*

La construction est ramenée à la norme propositionnelle si l'on introduit le non par *voilà* ou *il y a :*

> *Voilà ce monsieur qui mange toute la barquette !*
> *Il y a la tête de ma poupée qui est cassée.*

Le nom n'en est pas moins donné pour le sommet prédicatif de l'énoncé dans ces constructions de type spontané où l'on distingue deux membres : une proposition principale présentant un non régime, et une relative caractérisant ce nom.

Les phrases *dirèmes* (à deux termes) que prononce l'enfant dans sa deuxième année ressortissent soit à la phrase-idée *(Bobo doigt,* « mal au doigt »), soit à la phrase-pensée *(Baba ada,* « papa, parti »), sans qu'on puisse souvent décider s'il s'agit de l'une ou de l'autre, ni dire quelle forme apparaît la première.

Il serait pourtant abusif — et Sechehaye s'en est gardé — de présenter la « phrase-idée » comme une structure canonique rivale en français du schème Sujet-Verbe. Sur le plan des signifiants, on ne peut faire état des séquences pré-structurales de l'enfant, ni des émissions spontanées de la langue affective ou des formules laconiques du style « carnet de notes » ou « télégramme », toutes constructions inorganiques souvent attachées à des fonctions très particulières *(Défense de ..., la belle ...),* et justiciables d'explications par l'ellipse dont relèvent aussi bien les phrases adjectivales :

> *Splendide ! (= Cet objet est splendide)*
> *Coquin !* (apostrophe),

que les phrases adverbiales :

> *Doucement !* (sous-entendu : *Faites*)
> *En avant !* (sous-entendu : *Marchez*).

Il serait impropre d'appeler « phrase » une inscription comme BOUCHERIE, prédicat permanent dont la boutique fournit le thème, ou le cri Cavaillon !, dont le thème est la gare où l'on s'arrête. Ces signes relèvent d'une sémiologie plus comparable à la signalisation des routes qu'au code de la grammaire.

Les constructions, mentionnées plus haut, commençant par *voilà* et par *il y a* ont pour fonction de faire rentrer la phrase-idée psychique dans la norme de la structure signifiante née de la phrase-pensée.

● QUE DIRE DE L'IDENTIFICATION DU PRÉDICAT AU VERBE ?

Le fait que les linguistes appellent « prédicat » le verbe et non l'attribut qui apporte pourtant l'information principale dans une séquence comme *est malade* tient à ce que le verbe seul ne manque jamais à la prédication, fût-il réduit à une simple « copule ». Plusieurs réserves peuvent être formulées.

a) Dans un très grand nombre de langues, anciennes et modernes, la fonction attribut est marquée par la place de l'adjectif et se passe de verbe : c'est la « phrase nominale » sans copule, dont le grec et le latin conservaient des traces, héritage de l'indo-européen ; c'est la norme de l'arabe, qui place l'adjectif épithète avant le non et l'adjectif attribut après. En français même, la construction s'observe dans le langage affectif, avec anticipation du prédicat : « *Chauds les marrons !* »,

« *Superbes, ces tulipes* » ; mais on a dit plus haut que les écarts elliptiques de la langue affective n'infirment pas l'existence d'un canon propositionnel comportant le verbe.

b) La marque pure de la prédication que donne le verbe *être,* comme il donne à la phrase ses marques de temps, d'aspect, de mode, de négation, concerne ordinairement non pas ce verbe lui-même (sémantiquement vide), mais les mots qui en dépendent, soit que la phrase exprime une qualification ou une identification (*être* + attribut), soit qu'elle exprime une relation de lieu *(La clef est sous le paillasson, Notre fenêtre est à gauche),* de temps *(Il est minuit, On était en mars),* de possession *(Cette caméra est à moi).*

c) Le verbe *avoir* présente des emplois aussi vides de contenu sémantique que le verbe *être,* soit qu'il indique la possession d'un objet *(J'ai deux voitures),* la possession ou l'attribution d'un caractère *(Paul a de l'esprit, Jeanne a les yeux bleus),* l'âge, la dimension *(Elle a dix ans, Le mur a trois mètres),* soit qu'il constitue avec le pronom *il* et l'adverbe *y* une locution aux sens multiples, apte en particulier à l'introduction d'un prédicat d'existence *(Il y a un Dieu. Il y a une marmite sur la cuisinière).*

On a vu plus haut l'emploi de la locution *il y a* pour introduire une phrase canonique a signifié de « phrase-idée ». Cet emploi met expressément en cause la chose ou la personne désignée par le régime de la locution :

> *Y a Jojo qui m'embête tout le temps.*

Une construction personnelle permet de mettre en cause, outre l'antécédent du relatif, le sujet du verbe *avoir* (ne fût-ce que pour l'« excuser ») :

> *Jojo a ses paupières qui se ferment.*
> *Pardonnez les taches : j'ai mon stylo qui fuit.*

(Cf. Jean Perrot, *Message et apport d'information,* dans *Langue française,* n° 21, févr. 1974.)

d) Voici (ou *voilà*) partage avec le verbe la fonction de marquer la prédication : *Voilà notre gendre.* Cette locution peut introduire de deux manières une phrase entièrement prédicative, avec la nuance de survenue d'un procès :

> *Voilà que mon stylo fuit.*
> *Voilà mon stylo qui fuit.*

Il ressort de l'ensemble des considérations précédentes que le schème grammatical Sujet + Verbe ne recouvre pas obligatoirement le binôme logique Thème + Prédicat, même si le verbe à un mode personnel peut être tenu en français — et dans les langues indo-européennes modernes — comme le signe propre de la prédication. Faut-il donc partager le scepticisme de Manfred Sandmann qui, en 1954, dans *Subject and predicate,* soutenait que la relation « Sujet logique »/« Prédicat » n'a de sens que dans le domaine de la pensée, alléguant des types de phrase tels que *Jill has done it,* « C'est Jill qui l'a fait », où le sujet grammatical est *Jill* et le sujet logique ou psychologique *has done it ?*

Un examen méthodique des faits oblige au contraire à constater qu'il existe bel et bien des marques structurales de la prédication.

LOCUTION « C'EST ... QUI (QUE) »

Il est une fonction propositionnelle par vocation prédicative : c'est la fonction attribut, qu'exercent les termes à valeur de nom *(Mon maître est* ***le Roi*** *)* ou d'adjectif *(Le chat est* ***malade*** *).* La langue française connaît une construction propre à donner valeur d'attribut, donc de prédicat, à un terme quelconque de la phrase. Soit une phrase comme :

> *Il a connu sa première femme à Rome.*

La portée de la prédication n'y est pas formellement précisée ; si le locuteur veut la limiter expressément au complément d'objet *sa première femme,* il peut transformer cet objet en attribut :

> *Ce qu'il a connu à Rome est* ***sa première femme,***

ce qui donne, si l'on place l'attribut en tête :

> *C'est* ***sa première femme*** *qu'il a connue à Rome.*

Ainsi naît la locution *c'est ... que,* qui peut prédicativer par analogie n'importe quel autre complément :

> *C'est* ***à Rome*** *qu'il a connu sa première femme,*

et même le sujet *(qui* remplaçant *que) :*

> *C'est* ***lui*** *qui a connu sa première femme à Rome.*

Certains linguistes, adaptant en France une terminologie américaine, appellent *emphatique* la locution *c'est ... que,* le mot *emphase* désignant la *focalisation,* c'est-à-dire la prédicativation, d'un membre de la phrase.

Sous sa première forme, qui place le thème en tête, la locution est généralement remplacée par la variante *ce que ... c'est* (mentionnée à l'article spécial ORDRE DES MOTS).

ORDRE DES MOTS

On tient souvent pour « normal », voulu par la logique ou la psychologie, l'ordre Thème-Prédicat, le thème donnant un point de départ connu à l'énoncé qui conduit vers le nouveau : *Le petit chat est mort.*

Cette tendance corrobore l'identification du thème au sujet grammatical, lequel, dans les langues indo-européennes, précède normalement le verbe.

L'ordre des mots dans la phrase nominale sans copule a fait l'objet d'un débat à la Société de linguistique de Paris le 16 février 1946. Aurélien Sauvageot, donnant pour tendance courante l'ordre Sujet-Prédicat, observé par exemple, dans le domaine finno-ougrien, par l'ostiak, opposait à cet ordre celui, inverse, du zyriène et du hongrois, où l'intonation marque la structure phrastique ; J. Vendryes remarqua qu'en celtique l'ordre inverse est constant ; J. Marouzeau rappela qu'en latin les deux constructions existaient, la seconde ayant valeur expressive ; Georges Colin distingua, dans les parlers arabes, une phrase nominale pure et une phrase à copule prédicative, ainsi qu'un ordre intellectuel et un ordre affectif.

Il est probable qu'en français, et dans toutes les langues, la « dynamique de la communication » (Jan Firbas, 1957) veut que, dans un énoncé à caractère linéaire, l'information soit développée et complétée à mesure qu'on passe de gauche à droite : cette règle situe à gauche le thème — qui apporte le minimum d'information — et à droite le prédicat. Tel est l'ordre qu'on pourrait appeler **intellectuel,** en vertu duquel le complément d'objet — qui, dans une phrase comme *Pierre bat Paul,* paraît aussi thématique que le sujet — participe le plus souvent, quoique à un degré moindre que l'attribut, à la fonction prédicative du verbe :

> *Paul a acheté une voiture de sport.*

L'ordre dans lequel on dispose plusieurs compléments du même verbe dépend de l'accent prédicatif qu'on veut donner à l'un ou à l'autre ; comparer :

> *Je lègue non buffet Henri II* ***à ma nièce.***
> *Je lègue à ma nièce* ***mon buffet Henri II.***

Il est dit à l'article spécial ORDRE DES MOTS comment la valeur prédicative du rejet en fin de proposition, soutenue par Francis Bar dans un article du *Français moderne* en octobre 1958, a été mise en doute par J. Marouzeau dans la même revue en avril 1959 ; mais le doute n'était jeté que sur les exemples invoqués, et faisait ressortir la complexité des paramètres sans réfuter la pertinence du facteur de l'ordre dans la prédication.

À cet ordre intellectuel s'oppose l'ordre **affectif,** qui prime dans l'exclamation :

> ***Comme*** *vous avez de grandes dents !*
> ***Quel*** *vent il a fait cette nuit !*

et qui s'est imposé dans la norme interrogative, sans en exclure l'ordre intellectuel dans un style oral qui « met les points sur les *i* » :

Hier, à midi, vous étiez ***où ?***

Il est indéniable que le français, parmi bien d'autres langues, s'est imposé la séquence Sujet-Verbe comme la plus conforme à l'ordre Thème-Prédicat, pragmatiquement supérieur. Mais cette règle n'a pas été acquise sans une longue résistance de l'ordre Complément-Verbe-Sujet (v. p. 3821-22) dans les cas où l'antéposition d'un complément se recommandait soit par une valeur thématique égale ou supérieure à celle du sujet (complément de lieu, de temps), soit par une valeur prédicative à souligner (qualification).

CONSTRUCTION PASSIVE

Il est montré à l'article spécial PASSIF que la présentation passive d'un procès a le plus souvent pour objectif de donner au « patient » la place de thème :

La victime a été assommée,

et, éventuellement, de donner à l'« agent » la place finale prédicative :

Le crime a été commis par le mari.

J. Šabršula rapproche du passif plusieurs constructions avec *voir* qui produisent le même effet :

Ils se sont vu jeter à la porte.
Le tout premier appareil qui volait depuis trois ans a vu une de ses turbines éclater, à 10000 mètres d'altitude.

Il mentionne d'autres verbes et constructions plaçant le patient en position de thème :

Les prix ont subi une diminution.
Il avait reçu plusieurs coups de couteau.
Il était, hier après-midi, l'objet d'une mesure d'expulsion.
J'ai eu mon pare-brise mis en pièces par un projectile.
Cette règle est à observer.

CONSTRUCTION UNIPERSONNELLE

Il est montré à l'article spécial *(Construction)* UNIPERSONNELLE (v. ce mot) que l'ordre des mots dans une phrase comme :

Il est venu ***dix personnes***

a le plus souvent pour objectif de faire de l'agent, devenu régime postposé, le prédicat.

DÉTACHEMENT

Il est montré à l'article spécial DÉTACHEMENT comment un complément détaché est donné, d'une manière générale, comme étranger à la prédication principale de la phrase.

Placé en tête, il a souvent la valeur thématique ; c'est le cas des « compléments d'anticipation » :

Sa maison, Morin, *il l'a bâtie lui-même,*

mais les « compléments de reprise » ont au contraire pour effet de rejeter le thème en fin de phrase :

Il l'a bâtie lui-même, ***Morin, sa maison.***

Une épithète détachée en début de phrase a souvent valeur thématique :

Jeune, *je pratiquais tous les sports.*

En fin de phrase, elle exprime le plus souvent une prédication seconde :

Mon oncle a deux filles, ***blondes.***

Mais les rapports du détachement avec la prédication sont très variables selon la nature du complément et selon le registre du discours.

Certaines conjonctions du subordination impliquent le caractère notoire du fait qu'elles introduisent ; ce sont, selon J. Šabršula : *puisque, du moment que, attendu que, vu que, étant donné que, comme, quoique, bien que ;* les subordonnées qu'elles introduisent sont donc de valeur thématique, et souvent placées devant la principale prédicative :

Puisque vous chantiez cet été, dansez maintenant.
Bien qu'il se sente mal, il jouera son rôle.

Enfin, le mode subjonctif, dans une proposition conjonctive initiale de phrase, marque la valeur thématique de la proposition :

Que la chose ***soit*** *difficile(, c')est évident.*

De tout cet inventaire, on peut conclure avec J. Šabršula que les marques linguistiques servant la perspective prédicative de l'énoncé sont complexes, assumant toutes, en même temps, d'autres fonctions, mais que, cependant, il serait erroné de persister à considérer la prédication comme ne relevant que de la parole.

Des marques de prédication existant en langue sont choisies au moment de la parole, en fonction des conditions particulières de chaque communication. Ces marques étant en même temps soumises à des facteurs indépendants de la prédication, il arrive souvent qu'elles ne sont pas significatives à son égard, ou même qu'elles se présentent à contretemps. Dans tous les cas, l'énoncé oral délimite le thème et le prédicat par l'accent d'insistance et la courbe mélodique, mais le fait que la langue écrite n'ait jamais cherché à traduire ces marques par des signes accessoires tend à prouver qu'il s'agit d'un ensemble d'épiphénomènes plutôt que d'un code linguistique conscient et élaboré.

prédiction [prediksjɔ̃] n. f. (lat. *praedictio, -tionis,* action de prédire, chose prédite, énonciation préalable, de *praedictum,* supin de *praedicere* [v. PRÉDIRE] ; 1549, R. Estienne, aux sens 1-3 ; sens 4, 1968, Larousse). **1.** Action d'annoncer par avance, de prédire l'avenir : *La prédiction permet d'enrichir de prétendues voyantes aux dépens des âmes naïves. Faire des prédictions.* || **2.** Discours annonçant des événements futurs : *« Ceux qui ont souffert, qui ont été repoussés à cause de la Sion que le Seigneur veut édifier, se réjouiront, et ils feront retentir le lieu saint de leurs cantiques d'allégresse. » Tous furent émerveillés de cette prédiction, qui venait si bien à propos pour proclamer la vanité des projets de l'évêque sur le couvent* (Barrès). *La prédiction d'un malheur. Les prédictions des prophètes, de Nostradamus.* || **3.** Annonce d'événements futurs par la connaissance qu'on a de leurs causes : *Aussi fait-on par le moyen de l'astronomie mathématique et de la chimie des prédictions certaines* (France). *La prédiction des éclipses. Les prédictions météorologiques.* || **4.** *Prédiction d'un test,* possibilité qu'offre ce test pour le psychologue de prévoir les résultats d'un sujet, qui repasse ultérieurement le test, à partir des résultats d'une première passation.

• SYN. : **1** *divination, vaticination ;* **2** *oracle, prophétie ;* **3** *prévision, pronostic.*

prédigéré, e [prediʒere] adj. (de *pré-* 2 et de *digéré,* part. passé de *digérer ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Se dit d'un aliment auquel on a fait subir une digestion partielle avant son ingestion. || **2.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'un texte savant ou technique réécrit dans une langue accessible à un public élargi.

prédigestion [prediʒɛstjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *digestion ;* 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2-3, 1963, Larousse). **1.** Ensemble des opérations physiologiques qui précèdent et préparent la digestion. || **2.** Transformation que l'on fait subir à certains aliments donnés aux malades afin de diminuer le travail digestif. || **3.** Digestion externe, antérieure à l'ingestion, réalisée par les sucs digestifs que certains animaux (ou certaines plantes insectivores) déversent sur leur proie, ce qui a pour effet de la dissoudre.

prédilection [predilɛksjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *dilection ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert ; sens 3, XVIe s., *Coutumier général,* I, 576 [« qui a reçu de Dieu des grâces... », av. 1869, Lamartine — « préférence (de Dieu) », en termes de théologie, av. 1704, Bourdaloue]). **1.** Préférence marquée pour une chose ou une personne : *Mes prédilections lui*

révélaient une partie de mes aptitudes (Fromentin). *Des centaines de maisons classiques nous allèchent d'abord par leur couleur café au lait, chocolat ou thé, révélant chez les architectes germains une prédilection pour les aspects comestibles* (Barrès). *Le rêve s'empare avec prédilection des pensées ou des émotions refusées pendant la veille* (Caillois). || **2.** Chose, occupation préférée : *Le capharnaüm était le refuge où* [...] *Homais se délectait dans l'exercice de ses prédilections* (Flaubert). [La science] *laisse à chacun la liberté de suivre ses prédilections particulières, de préférer ce qui est conforme à son tempérament* (Taine). || **3.** *De prédilection,*se dit de ce que l'on goûte le plus : *C'était ses deux auteurs de prédilection* (Proust). || *Spécialem.* Qui a reçu de Dieu des grâces, des faveurs spéciales : *Ces familles de prédilection qui sont comme un sanctuaire de piété* (Lamartine).

• SYN. : **1** *complaisance, faible, goût ;* **3** *chéri, favori, préféré.*

prédilectionner [predilɛksjɔne] v. tr. (de *prédilection ;* 1909, A. Gide). *Littér.* Préférer de façon marquée (rare) : *Les punaises ont des mœurs particulières... Elles ne se dirigent pas au hasard ; vont droit au cou, qu'elles prédilectionnent...* (Gide).

prédiquer [predike] v. tr. (de *prédic*[*at*] ; 1972, *Dict. de linguistique,* aux sens 1-2). **1.** En logique, fournir un commentaire à un sujet topique. || **2.** En linguistique, donner un prédicat à un syntagme nominal.

prédire [predir] v. tr. (lat. *praedicere,* dire d'avance, prédire, fixer d'avance, de *prae,* devant, en avant, et de *dicere,* dire ; 1258 [d'après Bloch-Wartburg], au sens 1 [« par... des calculs certains », 1690, Furetière ; « par conjecture... », av. 1525, J. Lemaire de Belges] ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). [Conj. **68 ;** v. aussi Rem.] **1.** Annoncer d'avance ce qui arrivera, soit par intuition, par inspiration surnaturelle ou prétendue telle : *Ces maîtres affirment que des somnambules ont prédit des événements* (Flaubert). *Il est rare que ceux qui font métier de prédire l'avenir s'enrichissent* (France) ; soit par des règles ou des calculs certains (vieilli) : *Prédire une éclipse ;* soit par conjecture ou par raisonnement : *Il parla des choses de la patrie* [...], *déclama contre les bourgeois et prédit une révolution* (Flaubert). || **2.** *Par extens.* et *fam.* Faire présager, en parlant d'une chose : *L'excessive nervosité de cet enfant prédit des jours bien difficiles pour les parents.*

• SYN. : **1** *augurer, prophétiser, vaticiner ; annoncer, conjecturer, prévoir, pronostiquer ;* **2** *faire augurer, promettre.*

• REM. À la 2ᵉ personne du pluriel de l'indicatif et de l'impératif, on emploie les formes : *Vous prédisez. Prédisez.*

prédisposant, e [predispozɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *prédisposer ;* 1812, Mozin [*causes prédisposantes ;* « qui prédispose », 1834, Landais]). Qui prédispose : *L'atmosphère dans laquelle ce jeune délinquant a vécu son enfance a été prédisposante.* || *Causes prédisposantes,* celles qui prédisposent quelqu'un à une maladie.

prédisposer [predispoze] v. tr. (de *pré-* 2 et de *disposer ;* XVᵉ s., *Dict. général,* au part. passé, puis fin du XVIIIᵉ s., à l'infin., au sens 1 ; sens 2, 1822, Stendhal). **1.** Disposer d'avance quelqu'un à : *Bouvard objecta que l'organe prédispose à l'action sans pourtant y contraindre* (Flaubert). *Sa naissance prédisposait M. Asmus à goûter cette vie humble et familière qui peut s'épanouir dans tous les climats* (Barrès). || **2.** Rendre propre ou enclin à : *L'imagination prédispose l'homme à la pratique des arts.*

• SYN. : **1** *amener, incliner, infléchir, motiver, préparer ;* **2** *appeler, porter, pousser.*

prédisposition [predispozisjɔ̃] n. f. (de *prédisposer,* d'après *disposition,* fin du XVIIIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1834, Boiste). **1.** Aptitude, tendance naturelle de l'homme, qui favorise un développement ultérieur : *Le talent a son germe dans une prédisposition cultivée* (Balzac). *Un enfant qui a une prédisposition au mal. Avoir des prédispositions musicales.* || **2.** État de l'organisme qui favorise le développement de certaines maladies : *Une prédisposition morbide. Une prédisposition à l'obésité, aux accidents vasculaires.*

• SYN. : **1** *aptitude, don, goût, inclination, passion, propension, tendance.*

prédistillation [predistilasjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *distillation ;* 1963, Larousse). Distillation plus ou moins complète d'un charbon lors du début de son passage à travers un appareil de gazéification intégrale.

prédistorsion [predistɔrsjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *distorsion ;* 1963, Larousse). Signal introduit au début d'une transmission radioélectrique pour atténuer l'altération du signal transmis.

prédominance [predɔminɑ̃s] n. f. (de *prédominant ;* 1595, Champaignac [aussi « influence prépondérante » et « rôle principal »]). Caractère prédominant : *La prédominance de l'esprit sur le corps.* || Influence prépondérante : *La prédominance des États-Unis et de l'Union soviétique dans la vie politique internationale.* || Rôle principal : *La prédominance du vert dans un tableau, des tirades dans une pièce de théâtre.*

• SYN. : *prépondérance, primauté, suprématie, triomphe.*

prédominant, e [predɔminɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *prédominer ;* fin du XIVᵉ s. [*astre prédominant,* 1662, Corneille]). Qui prédomine, qui prévaut sur toute autre chose, qui est le plus important : *La qualité prédominante de quelqu'un. Le logement est le souci prédominant des jeunes ménages.* || *Astre prédominant,* en astrologie, celui qui détermine les actes et les événements de la vie.

• SYN. : *dominant, majeur, premier, prépondérant, primordial.*

prédominer [predɔmine] v. intr. (de *pré-* 2 et de *dominer ;* 1580, Montaigne, au sens 1 [sans aucun doute plus anc., v. la date du part. prés. adj. *prédominant*] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Avoir le plus d'influence, d'importance, l'emporter par la force, le nombre ou l'action exercée : *Leur logique rudimentaire* [des enfants] *se confond avec le sentiment de la « justice égale », lequel prédomine immanquablement* (Frapié). *Avec un mélange de bonnes et mauvaises raisons, où prédominaient les mauvaises* (Aragon). || **2.** Être en plus grande quantité : *Les marnes amendent le terrain où le sable prédomine.*

• SYN. : **1** *prévaloir, primer, triompher ;* **2** *dominer.*

◆ v. tr. (1828, A. F. Villemain). L'emporter sur (rare) : *L'intérêt prédomine tout.*

prédomme [predɔm] n. m. (var. de *preudomme,* même sens [milieu du XVIIIᵉ s.], emploi métaphorique [avec changement de la première voyelle] de *prud'homme ;* début du XIXᵉ s.). Variété de haricot mange-tout ou à rames. (On dit aussi PRUD'HOMME [1844, *Maison rustique du XIXᵉ s.,* V, 197 *b*].)

prédorsal, e, aux [predɔrsal, -o] adj. (de *pré-* 2 et de *dorsal ;* 1869, Littré). Qui concerne la partie supérieure de la langue comprise entre la pointe et le dos.

◆ **prédorsale** adj. et n. f. (1972, *Dict. de linguistique*). *Consonne prédorsale,* ou *prédorsale* n. f., consonne réalisée avec la partie antérieure du dos de la langue : [s], [d] *et* [t] *sont en français des prédorsales.*

prée [pre] n. f. (fém. de *pré ;* 1080, *Chanson de Roland*). *Vx* ou *littér.* Étendue de prairie : *Les femmes, par groupes sur la prée, par tas sur les levées* (Chateaubriand). *Immobile comme une statue grise au milieu de la prée verdoyante* (Theuriet).

pré-électoral, e, aux [preelɛktɔral, -o] adj. (de *pré-* 2 et de *électoral ;* 1957, Mauriac). Qui se situe avant des élections : *Une atmosphère pré-électorale.*

pré-élire [preelir] v. tr. (de *pré-* 2 et de *élire ;* XIIIᵉ s., Littré). [Conj. **69.**] Élire à l'avance.

préemballé, e [preɑ̃bale] adj. (de *pré-* 2 et de *emballé,* part. passé de *emballer ;* 19 mars 1966, *le Monde*). Se dit d'une marchandise, en général un produit alimentaire, vendue sous emballage.

préembryon [preɑ̃brijɔ̃] n. m. (de *pré-* 2 et de *embryon ;* 1869, Littré). Organisme qui résulte des premiers cloisonnements de l'œuf après la fécondation, et qui précède l'embryon proprement dit.

préembryonnaire [preɑ̃brijɔnɛr] adj. (de *pré-* 2 et de *embryonnaire* ; 1903, Larousse). Relatif au préembryon.

prééminence [preeminɑ̃s] n. f. (bas lat. *praeeminentia,* prééminence, de *praeeminens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; fin du XIV[e] s., *Songe du Verger,* au sens 1 ; sens 2, av. 1662, Pascal). **1.** Supériorité de rang, de dignité, de droit, de degré : *Il n'est pas aisé de détrôner les prééminences sociales, même quand on tue* (Guizot). *N'oublions pas que la concurrence la plus pressante est une des dures conditions du temps actuel. Jusque dans la science, jusque dans les sports, les nations se disputent chaque jour la prééminence* (Valéry). *La position géographique de la Crète assurait à ce pays la prééminence dans le monde civilisé* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Excellence, mérite supérieur : *Dans dix ans, dans cinquante ans, c'est la prééminence de la civilisation occidentale qui sera remise en question* (Camus). *La prééminence de la science.*

• SYN. : **1** *prédominance, prépondérance, primauté, suprématie ;* **2** *empire, omnipotence, triomphe.*

prééminent, e [preeminɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. *praeeminens, -entis,* même sens, du lat. class. *prae,* devant, en avant, et *eminens, -entis,* saillant, éminent, part. prés. adjectivé de *eminere,* s'élever au-dessus de, se distinguer, dominer ; av. 1453, Monstrelet). Qui occupe le premier rang ; supérieur aux autres : *Sa qualité prééminente est la bonté. Un titre prééminent.*

• SYN. : *majeur, prédominant, premier, prépondérant, primordial.*

préempter [preɑ̃pte] v. tr. (de *préempt[ion]* ; 1836, Acad.). Faire jouer un droit de préemption pour acquérir quelque chose : *Le musée du Louvre a préempté ce tableau de maître.*

préemptif, ive [preɑ̃ptif, -iv] adj. (de *préempt[ion]* ; 1[er] août 1877, *Revue des Deux Mondes,* p. 619). Qui a le caractère de la préemption. (Rare.)

préemption [preɑ̃psjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et du lat. *emptio, -tionis,* achat, de *emptum,* supin de *emere,* prendre, recevoir, acheter ; 1765, *Encyclopédie* [un premier ex. au XVI[e] s.]). *Droit de préemption,* prérogative accordée à l'Administration en certaines circonstances, telles que les ventes de monuments historiques, les opérations de remembrement, etc., et aussi en matière fiscale (douane et enregistrement) pour assurer la sincérité des déclarations à l'Enregistrement en obligeant le vendeur à effectuer la cession à l'Administration au prix déclaré ; droit conféré à une personne, par la loi ou par contrat, d'acquérir un bien par préférence à tout autre : *Il écrivait chaque semaine aux journaux professionnels deux ou trois lettres revendicatrices pour affirmer ses droits de préemption sur tel ou tel sujet d'étude* (Duhamel).

préencollé, e [preɑ̃kɔle] adj. (de *pré-* 2 et de *encollé,* part. passé de *encoller ;* 5 avr. 1971, *Elle*). Se dit d'un matériau enduit sur son envers d'un produit qui se transforme en colle par simple mouillage : *Un papier peint préencollé.*

préenquête [preɑ̃kɛt] n. f. (de *pré-* 2 et de *enquête ;* 1975, Larousse). Dans le langage de la publicité et de la télévision, test préalable d'un film publicitaire auprès de certaines catégories de clients en des endroits choisis, avant de passer au stade de la fabrication.

• REM. L'Administration préconise l'emploi de ce terme à la place de l'anglais *pre-testing.*

préenregistré, e [preɑ̃rʒistre] adj. (de *pré-* 2 et de *enregistré,* part. passé de *enregistrer ;* 26 févr. 1969, *le Monde*). Se dit d'une émission de télévision ou de radio, d'un débat, etc., enregistrés à l'avance pour être transmis sur les ondes en diffusion différée.

préenregistrement [preɑ̃rʒistrəmɑ̃] n. m. (de *pré-* 2 et de *enregistrement ;* 3 juill. 1966, *la Vie du rail*). Action d'enregistrer à l'avance une émission de télévision ou de radio, un débat, etc.

préétabli, e [preetabli] adj. (part. passé de *préétablir ;* 1710, Leibniz). Établi antérieurement : *Les institutions préétablies.* || *Harmonie préétablie,* V. HARMONIE.

préétablir [preetablir] v. tr. (de *pré-* 2 et de *établir ;* 1609 [d'après Bloch-Wartburg], puis 1710, Leibniz). Établir d'avance, prouver d'avance : *Préétablir des principes, des droits.*

préexcellence [preɛksɛlɑ̃s] n. f. (de *pré-* 2 et de *excellence ;* 11 sept. 1877, *Journ. officiel,* p. 6260). *Littér.* Supériorité marquée échappant à toute hiérarchie commune (rare) : *La préexcellence des ordres contemplatifs sur les autres ordres* (Huysmans). *Je ne pense pas qu'une des sciences modernes puisse, invoquant ses dessins ou ses instruments, réclamer la préexcellence* (Duhamel).

• SYN. : *précellence* (littér.), *primauté, suprématie.*

préexilien, enne [preɛgziljɛ̃, -ɛn] adj. (de *pré-* 2 et de *exilien ;* 1963, Larousse). Qui est antérieur à l'exil du peuple juif à Babylone : *Psaume préexilien.* (On dit aussi PRÉEXILIQUE [de *pré-* 2 et de *exil ;* 1963, Larousse].)

préexistant, e [preɛgzistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *préexister ;* XV[e] s., P. de Lanoy). Qui existe antérieurement : *Le Roi a un pouvoir préexistant aux lois* (Chateaubriand). *Créer, dans l'art, c'est manifester extérieurement une idée préexistante* (Lamennais). *Les valeurs pour les Grecs étaient préexistantes à toute action dont elles marquaient précisément les limites* (Camus).

préexistence [preɛgzistɑ̃s] n. f. (de *préexister,* d'après *existence ;* 1551, Vaganay). Existence antérieure : *La préexistence des âmes.*

préexistentiel, elle [preɛgzistɑ̃sjɛl] adj. (de *préexistence ;* 1854, Sainte-Beuve). Relatif à la préexistence.

préexister [preɛgziste] v. tr. ind. [**à**] (bas lat. *praeexistere,* même sens, du lat. class. *prae,* devant, en avant, et *exsistere,* exister [V. EXISTER] ; fin du XIV[e] s. [rare av. le XVIII[e] s.]). Exister antérieurement à quelque chose : *J'écarterai d'abord l'idée d'un prétendu sens de l'espace* [...] *dont la notion préexisterait à toute expérience* (Poincaré). *Ce qui rend douloureuses de telles amours en effet, c'est qu'il leur préexiste une espèce de péché originel de la femme, un péché qui nous les fait aimer...* (Proust).

préfabrication [prefabrikasjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *fabrication ;* 1962, Robert). Système de construction en série d'éléments standards qui sont assemblés par la suite sur un chantier, et qui permet d'obtenir des prix très avantageux et un montage rapide.

préfabriqué, e [prefabrike] adj. (part. passé de *préfabriquer ;* 1953, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 12 nov. 1959, *le Monde*). **1.** Se dit d'un élément de construction fabriqué en série, généralement dans une usine, et destiné à être assemblé sur un chantier : *Une cloison préfabriquée.* || **2.** Se dit d'une habitation composée exclusivement d'un assemblage d'éléments standardisés et fabriqués en usine : *Cet été-là, je me trouvais à la campagne, en Angleterre, pour y finir une œuvre littéraire, dans le comté de Gloucester, où j'hahitais une maisonnette préfabriquée* (Ionesco). || **3.** *Fig.* et *péjor.* Préparé à l'avance ; qui manque de spontanéité : *Une réunion préfabriquée. Le sourire préfabriqué d'un annonceur publicitaire.*

• SYN. : **3** *arrangé, artificiel, concerté, emprunté, fabriqué, factice, faux.* — CONTR. : **3** *naturel, spontané.*

◆ **préfabriqué** n. m. (1963, Larousse). Matériau de construction composé de plusieurs éléments et fabriqué en usine : *C'est du préfabriqué. Une maison en préfabriqué.*

préfabriquer [prefabrike] v. tr. (de *pré-* 2 et de *fabriquer ;* 1949, Larousse). Réaliser des constructions au moyen d'éléments standardisés fabriqués d'avance et assemblés suivant un plan préétabli.

préface [prefas] n. f. (lat. *praefatio,* action de parler d'abord de, préambule, préface, de *praefatum,* supin de *praefari,* dire avant, dire en commençant, dire préalablement,

de *prae,* devant, en avant, et de *fari,* parler, dire ; XIII^e s., ToblerLommatzsch, au sens 1 ; sens 2, fin du XIII^e s., J. de Condé ; sens 3, 1541, Calvin). **1.** Texte placé en tête d'un ouvrage pour le présenter et le recommander au public : *Ils prirent la collection de Buchez et Roux. Mais le pathos des préfaces, cet amalgame de socialisme et de catholicisme les écœura* (Flaubert). *Les préfaces des jeunes romantiques étaient souvent des manifestes.* || **2.** Partie de la messe qui précède immédiatement le canon, et qui est récitée à voix haute ou chantée par le célébrant. || **3.** *Fig.* Ce qui précède ou prépare quelque chose : *Voilà ce qui me faisait considérer plus haut l'œuvre de Nietzsche comme une préface ; on pourrait dire : Préface à toute dramaturgie future* (Gide). *Ces petites agitations éparses étaient la préface d'une grande révolution.*

● SYN. : **1** *avant-propos, avertissement, avis, introduction, notice, préambule, présentation, prolégomènes ;* **3** *préliminaire, prélude, prodrome, prologue.*

préfacer [prefase] v. tr. (de *préface ;* 1784, Beaumarchais, au sens de « préluder à un discours » ; sens actuel, 1907, Larousse). [Conj. **1 a.**] Faire préface à : *Expositions, catalogues préfacés, articles dans la presse indépendante* (Benoit). *Cet ouvrage de linguistique a été préfacé par un grand spécialiste de la question.*

préfacier [prefasje] n. m. (de *préface ;* 1833, Vigny, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Auteur d'une préface. || **2.** Écrivain qui fait de longues préfaces, ou qui aime à faire des préfaces.

préfanage [prefanaʒ] n. m. (de *pré-* 2 et de *fanage ;* 1968, Larousse). Technique de préparation des fourrages destinés à l'ensilage, consistant à les laisser sur le champ quelques jours, après la coupe, pour diminuer leur teneur en eau.

préfectoral, e, aux [prefɛktɔral, -o] adj. (dér. savant de *préfecture* et de *préfet,* sur le modèle de *doctoral, électoral,* etc. ; 1836, Acad., au sens 1 [*corps préfectoral,* 1962, Robert] ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Relatif au préfet ou à la préfecture : *L'autorité préfectorale. Un important mouvement préfectoral.* || *Corps préfectoral,* ensemble des fonctionnaires appartenant au cadre des préfets, au cadre des sous-préfets, secrétaires généraux de préfecture et directeurs de cabinet de préfet, et au cadre des chefs de cabinet de préfet. || **2.** Qui émane du préfet, de la préfecture : *Un arrêté préfectoral.*

préfecture [prefɛktyr] n. f. (lat. *praefectura,* charge de directeur, gouvernement d'une province, ville administrée par un préfet, de *praefectus* [v. PRÉFET] ; fin du XIII^e s., Godefroy. au sens I, 1 ; sens I, 2, début du XVI^e s. ; sens I, 3, 1836, Balzac [« circonscription administrée par un préfet et coïncidant avec un département », 17 févr. 1800, *Bulletin des lois*] ; sens I, 4-6, 1803, Boiste ; sens I, 7, 1835, Acad. [« ensemble de ces services », 8 mars 1800, *Bulletin des lois*] ; sens I, 8, 17 févr. 1800, *Bulletin des lois* [« ...chef-lieu de région maritime », 1845, Bescherelle] ; sens II, av. 1848, Chateaubriand).

I. 1. Dans l'Antiquité romaine, situation occupée par un préfet : *On donna à Messala la préfecture de l'annone* (Flaubert). || **2.** Territoire sur lequel s'étendait son autorité. || **3.** *Auj.* Chef-lieu d'un département français : *Lons-le-Saulnier est la préfecture du Jura.* || **4.** Immeuble dans lequel sont installés les services de l'administration préfectorale. || **5.** Ensemble de ces services : *La préfecture demanda à Rieux un rapport* (Camus). || **6.** Poste de préfet : *Recevoir une préfecture.* || **7.** *Préfecture de police,* immeuble dans lequel sont installés les services du préfet de police ; ensemble de ces services. || **8.** *Préfecture maritime,* immeuble où réside le préfet maritime ; *par extens.,* port de guerre, chef-lieu de région maritime.

II. Fonction de préfet des études : *Il m'apprit qu'il était chargé de la préfecture des études au collège des Jésuites, alors en vacances à Tivoli* (Chateaubriand).

préférable [preferabl] adj. (de *préférer ;* 1587, *R. Li. R.* [XX, 83], au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Qui mérite d'être préféré, qui présente le plus d'intérêt ou le plus d'avantages dans un choix : *Le vaste abri administratif est préférable à la rue noyée, au logement étroit et malsain* (Frapié). *Votre solution est préférable à la mienne. Partir est préférable.* || **2.** *Il est préférable, c'est préférable,* il vaut mieux, cela vaut mieux : *Il est préférable de partir plutôt que de rester là à ne rien faire. Ah, une femme comme moi, il est préférable qu'elle meure et qu'elle ne fasse plus de mal à personne* (Claudel). *J'ai constaté qu'il vouvoie Gertrude à présent, ce qui est certainement préférable* (Gide).

préférablement [preferabləmɑ̃] adv. (de *préférable ;* 1654, La Rochefoucauld). *Préférablement à,* de préférence à (peu usité) : *Ils ont retenu ce projet préférablement au mien.*

préférante [preferɑ̃t] adj. f. et n. f. (part. prés. fém. de *préférer ;* 1963, Larousse). En géographie botanique, se dit de certaines plantes plus ou moins abondantes dans plusieurs groupements, mais spécialement fréquentes dans un groupement déterminé.

préféré, e [prefere] adj. et n. (part. passé de *préférer ;* 1360, Isambert, V, 71). Se dit d'une chose ou d'une personne que l'on aime mieux que les autres (s'accompagne le plus souvent de l'adjectif possessif) : *Tous les dédaignés du judaïsme orthodoxe étaient ses préférés* (Renan). *J'étais son préféré à la maison et quand on devait acheter un costume elle pensait toujours à moi* (Cayrol). *S'il* [Julien] *mourait, Riter donnerait à Sylvie ses livres préférés* (B. Clavel).

● SYN. : *chéri, chouchou* (fam.), *favori.*

préférence [preferɑ̃s] n. f. (de *préférer ;* v. 1370, Oresme, au sens de « supériorité, haute qualité » ; sens I, 1, 1636, Monet [*donner la préférence à,* av. 1678. La Rochefoucauld ; *par ordre de préférence,* 1962, Robert — *ordre de préférence,* « liste de préséance », 1469, Bartzsch] ; sens I, 2, 1559, Amyot ; sens I, 3, 1962, Robert [*préférence impériale,* 1963, Larousse] ; sens I, 4, 1963, Larousse ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens II, XX^e s. [« couleur des cartes qui, dans les cas de concurrence, l'emporte sur les trois autres », 1764, Brunot]).

I. 1. Action de préférer : *Cette façon de rouler les cigarettes qu'elle tenait d'Ezano comme sa préférence du job et du maryland* (Daudet). *Ses préférences en matière d'aliments allaient au pain, à la bière, aux bouillies qui gardent quelque chose de la saveur épaisse de la terre* (Yourcenar). *Craignant que l'Unimel ne me gâte les dents, j'exprime timidement ma préférence pour les petits-beurre* (Sarrazin). *J'ai une nette préférence pour cette solution, à la fois élégante et économique.* || *Donner la préférence à,* porter son choix sur. || *Par ordre de préférence,* en classant les choses ou les personnes de la plus appréciée à la moins appréciée. || **2.** Marque particulière d'affection, d'estime, d'honneur qu'on accorde à quelqu'un (s'emploie le plus souvent au pluriel) : *Les préférences de la maîtresse de maison pour le nouveau président ont irrité ses habitués.* || **3.** Système de réglementation économique et commerciale qui établit des relations privilégiées entre certains pays : *La préférence communautaire dans le cadre de la C.E.E. provoque l'hostilité des États-Unis.* || *Préférence impériale,* système économique et douanier, aujourd'hui en déclin, par lequel la Grande-Bretagne accorde des tarifs préférentiels aux produits en provenance des pays du Commonwealth, et obtient de ces derniers des facilités pour l'importation des produits britanniques. || **4.** *Préférence pour la liquidité,* expression keynésienne qui sert à désigner les raisons qu'ont les sujets économiques de désirer détenir de la monnaie. || **5.** *Droit de préférence,* droit qui permet à un créancier d'être payé sur le prix de vente d'un bien.

II. *Vx.* Jeu de cartes ressemblant au piquet : *Le poker a remplacé l'aristocratique préférence* (Morand).

● SYN. : **I, 1** *faible, goût, passion, prédilection ;* **2** *attentions, égards, petits soins* (fam.), *prévenances.*

◆ **Par préférence** loc. adv. (1654, La Rochefoucauld). *Class.* Par choix : *Je me jette avidement et par préférence sur les lettres d'affaires* (Sévigné).

◆ **De préférence** loc. adv. (1762, Acad.). Plutôt, préférablement, en particulier : *Ces monstres se rencontrent principalement dans les cavernes, aux bords des eaux, et de préférence chez les peuples païens* (France). *Il proposa* [...] *qu'on n'envoyât qu'une cinquantaine de cavaliers, et de préférence pas des chevau-légers* (Aragon).

◆ **De préférence à** loc. prép. (av. 1782, d'Alembert). Plutôt que : *Pourquoi « la République française », de préférence à tout autre organe ?* (Allais).

préférendum [preferɛ̃dɔm] n. m. (lat. *praeferendum,* ce qui doit être préféré, adj. verbal neutre substantivé de *praeferre,* préférer [v. PRÉFÉRER] ; 1963, Larousse). Valeur d'une grandeur physique ou chimique (température, salinité, réaction ionique, etc.) pour laquelle une espèce vivante manifeste sa préférence en se rassemblant (ou en se développant de façon optimale) dans les endroits où la grandeur en question présente cette valeur : *Le préférendum thermique de nombreuses bactéries est voisin de 40 °C.*

préférentiel, elle [preferɑ̃sjɛl] adj. (de *préférence ;* 1915, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Qui établit une préférence à l'avantage de quelqu'un : *Tarif préférentiel.* ‖ **2.** *Vote préférentiel,* possibilité offerte, dans le scrutin de liste, de marquer sa préférence pour l'un des candidats de la liste en en modifiant l'ordre de présentation.

préférentiellement [preferɑ̃sjɛlmɑ̃] adv. (de *préférentiel ;* 1970, Robert). De façon préférentielle.

préférer [prefere] v. tr. (lat. *praeferre,* porter en avant ou devant, de *prae,* devant, en avant, et de *ferre,* porter, apporter ; v. 1355, Bersuire, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1869, Littré [avec l'infinitif ; avec *de* et l'infinitif, 1685, M^me^ de Sévigné ; avec *que* et le subjonctif, 1835, Acad.] ; sens II, 1875, Larousse). [Conj. **5 b.**]

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** *Préférer une personne, une chose à une autre, parmi d'autres,* etc., considérer cette personne avec plus de faveur qu'une autre, se déterminer en faveur de cette chose plutôt que d'une autre : *Alors, Albertine, vous préférez la dame et vos amies à moi* (Proust). *Je préfère la mousse à la fleur, la grenouille à l'oiseau, le bousier au papillon* (J. Rostand). *Parmi tous les membres de la famille, je préfère de beaucoup le petit Jacques. Laquelle préfères-tu, de toutes ces cravates ? Cette jeune Martiniquaise a été préférée par le jury entre toutes les candidates.* ‖ **2.** *Préférer* (et l'infinitif), [littér.] *préférer de* (et l'infinitif), *préférer que* (et le subjonctif), opter pour telle solution, se prononcer pour telle action : *Je ne dirai plus rien. Je préfère souffrir en silence* (Duhamel). *Je crois qu'il préfère rester seul avec vous, pour les dernières minutes* (Sartre). *Si la science devait partout devenir cela* [une falsification] *je préférerais de labourer la terre* (J. Rostand). *Je l'avais suffisamment attirée* [l'attention] *autrefois et je préférais que l'on ne déterrât pas les vieilles histoires* (Hougron).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ANIMAL OU UNE PLANTE. Se développer plus particulièrement dans certains lieux ou dans certaines conditions : *Le sanglier préfère les forêts épaisses. Le bouleau préfère les terrains humides.*

• SYN. : **I, 1** *aimer mieux, choisir, élire, opter, pencher pour.* ‖ **II** *aimer, se plaire.*

• REM. **1.** L'introduction par *que* du second complément du verbe *préférer* (lorsque ce complément est un infinitif, exprimé ou non) est condamnée par les puristes, qui n'admettent en ce cas que la locution *plutôt que.* Cette simplification est néanmoins très répandue, tant dans la langue littéraire que dans la langue commune : *Il préférait avoir été malheureux pour une bonne raison qu'heureux pour une mauvaise* (Sagan). *Je préfère sortir que de rester à la maison.*

2. La construction *préférer (de)... à* avec deux infinitifs est archaïque et s'emploie peu : *Moi qui avais tant désiré de dire les choses du mystère à celle que j'aimais déjà comme le soleil,* [...], *je crois que j'eusse préféré d'être jeté aux crocodiles de la fontaine, à ne trouver seul ainsi avec Atala* (Chateaubriand). *J'ai préféré ne pas vous voir à vous voir comme cela* (Montherlant).

préfet [prefɛ] n. m. (lat. *praefectus,* gouverneur [de province], intendant, administrateur, part. passé substantivé de *praeficere,* mettre à la tête de, établir comme chef, de *prae,* devant, en avant, et de *facere,* faire ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *prefect* [*préfet,* XIV^e^ s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, début du XIX^e^ s., d'après Littré, 1869 ; sens I, 3, v. 1793, Brunot [*préfet... de la Seine, préfet de police,* 1800 — 28 pluviôse an VIII —, *Bulletin des lois*] ; sens I, 4, 1800, d'après Lunier, 1805 ; sens I, 5, 1963, Larousse ; sens I, 6, 1869, Littré [*préfet des brefs, préfet de Rome,* 1690, Furetière ; *préfet de congrégation,* 1963, Larousse ; *préfet de la sacristie du pape,* 1875, Larousse] ; sens II, 1, 1671, Boileau ; sens II, 2, 1958, *FEW,* IX, 293 *b*).

I. 1. Dans l'Antiquité romaine, nom donné à un grand nombre de magistrats et de hauts fonctionnaires : *Maître absolu dans ses provinces, Auguste les fait administrer par des lieutenants-légats d'ordre sénatorial, ou des préfets et procurateurs d'ordre équestre, selon le cas* (Homo). *Préfet de la ville. Préfet du prétoire.* ‖ **2.** *Préfet du palais impérial,* officier de la Cour, créé par Napoléon I^er^. ‖ **3.** *Auj.* Administrateur qui représente le gouvernement dans chaque département français. ‖ *Préfet de Paris,* anc. *préfet de la Seine,* haut fonctionnaire ayant à Paris, sauf en matière de police et d'état civil, les pouvoirs d'un maire. ‖ *Préfet de police,* haut fonctionnaire nommé par le gouvernement, qui, dans certaines grandes villes, est responsable de la police municipale, judiciaire et administrative. ‖ **4.** *Préfet maritime,* officier général de la marine nationale (généralement vice-amiral), commandant une région maritime : *Il existe trois préfets maritimes, à Brest, à Cherbourg et à Toulon.* ‖ **5.** *Préfet de région,* préfet du département où se trouve le chef-lieu d'une région de programme, qui remplit des fonctions de coordination en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. ‖ **6.** *Préfet apostolique,* prêtre qui gouverne une circonscription ecclésiastique au nom du pape en pays de mission. ‖ *Préfet des brefs,* chef des secrétaires du pape chargés d'expédier les brefs. ‖ *Préfet de congrégation,* cardinal qui dirige une congrégation romaine. ‖ *Préfet de Rome,* cardinal chargé de la police de Rome, à l'époque où le pape y avait le pouvoir temporel. ‖ *Préfet de la sacristie du pape,* prélat de la maison du pape chargé de la garde de la chapelle.

II. 1. *Préfet des études,* ou simplem. *préfet,* celui qui, dans les collèges de jésuites *(Père préfet)* ou dans d'autres maisons d'éducation, veille à la discipline et à la bonne marche des études : *D'écoliers libertins une troupe indocile, | Loin des yeux d'un préfet au travail assidu, | Va tenir quelquefois un brelan défendu* (Boileau). ‖ **2.** En Belgique, directeur d'un athénée.

préfète [prefɛl] n. f. (fém. de *préfet ;* fin du XVI^e^ s., écrit *prefette,* au sens de « protectrice » ; écrit *préfète,* au sens 1, 1834, Landais ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Femme d'un préfet : *Les préfets déchirent leur courrier. Les préfètes s'éveillent, alanguies d'orgueil* (Giraudoux). ‖ **2.** En Belgique, directrice d'un lycée de filles.

préfeuille [prefœj] n. f. (de *pré-* 2 et de *feuille ;* 1888, Larousse). Pièce verte fixée sur le pédoncule floral entre la bractée et la fleur (graminées, violette).

préfigurateur, trice [prefigyratœr, -tris] adj. (dér. savant de *préfigurer ;* 1886, L. Bloy). Qui préfigure. (Peu usité.)

préfiguration [prefigyrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *praefiguratio,* action de désigner par une figure, de prédire par allégories, de *praefiguratum,* supin de *praefigurare* [v. PRÉFIGURER] ; début du XV^e^ s., Renson [p. 379], écrit *préfiguracion ; préfiguration,* av. 1520, Godefroy, X, 404). Ce qui donne une idée imparfaite d'événements à venir et qui peut en être aussi le signe avant-coureur : *Comme une préfiguration de ce qui devait arriver après sa mort* (Proust).

Épisode minuscule, mais préfiguration de tout ce qui allait suivre (Maurois).

• SYN. : *annonciation, préface, préliminaire, prélude.*

préfigurer [prefigyre] v. tr. (bas lat. *praefigurare,* représenter ou figurer par avance, du lat. class. *prae,* devant, en avant, et *figurare,* façonner, imaginer [v. FIGURER] ; v. 1220, Coincy, au sens 1 ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain). **1.** Figurer à l'avance, donner une idée imparfaite d'événements à venir : *Une promenade à Doncières aurait pu ne préfigurer l'arrivée au paradis* (Proust). || **2.** Présenter à l'avance le modèle, l'image d'une chose ou d'un être qui n'existe qu'en de très rares exemplaires, mais qui, dans un avenir plus ou moins lointain, sera très répandu : *Ces cortèges dont la disparate et l'air misérable préfiguraient les exodes prochains* (Suarez). *Il serait aisé de montrer, dans ce recueil, des poèmes dont la forme et l'inspiration préfigurent telles pièces de Verlaine, de Mallarmé ou de Rimbaud* (Valéry). *Larbaud est à l'usage des adolescents d'aujourd'hui et de demain, qu'il résume et préfigure* (Crémieux).

• SYN. : **2** *annoncer, figurer, peindre, préluder à.*

préfinancement [prefinɑ̃smɑ̃] n. m. (de *pré-* 2 et de *financement ;* 1963, Larousse). Pratique par laquelle un établissement bancaire accorde un crédit à court terme pour permettre à une entreprise de réaliser un marché, sans attendre le mode de financement normal.

préfix [prefiks] adj. m. (lat. *praefixus,* part. passé de *praefigere,* ficher par-devant, placer devant, de *prae,* devant, en avant, et de *figere,* planter, fixer ; v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1966, Larousse). **1.** *Class.* Déterminé d'avance : *Au jour et au lieu préfix, Monsieur enverrait sans délai un pareil nombre de personnes* (Retz). || **2.** Autref. *Douaire préfix,* douaire fixé par le contrat de mariage. || **3.** *Délai préfix,* délai prescrit impérativement par la loi.

préfixal, e, aux [prefiksal, -o] adj. (de *préfixe ;* 1967, Robert). Qui se rapporte aux préfixes : *Une transformation préfixale négative.*

préfixation [prefiksasjɔ̃] n. f. (de *préfixer ;* 1876, Hovelacque, p. 70). Procédé qui consiste à ajouter un préfixe au radical des mots pour en modifier le sens : *La préfixation laisse inchangée la catégorie grammaticale du terme dérivé par rapport au terme de base.* (V. tome I, p. XLIV-LVI.)

préfixe [prefiks] n. m. (du lat. *praefixus* [v. PRÉFIX] ; 1751, *Encyclopédie,* I, 722). Morphème, de la classe des affixes, figurant à l'initiale d'une unité lexicale, position dans laquelle il précède immédiatement soit un second préfixe (*in-* dans *indéracinable*), soit l'élément radical, ou lexème (*re-* dans *refaire*), dont il modifie dans tous les cas le sens en y ajoutant un concept secondaire. (V. tableau des préfixes, tome I, p. XV-XVIII.)

1. préfixer [prefikse] v. tr. (de *préfix ;* 1368, Isambert, V, 308). *Vx.* En droit, fixer d'avance : *Préfixer un délai.*

2. préfixer [prefikse] v. tr. (de *préfixe ;* 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Utiliser comme préfixe : *Un élément préfixé au radical.* || **2.** Pourvoir d'un préfixe : *Il est aisé de préfixer un verbe avec* RE- *ou un substantif avec* ANTI-.

préfixion [prefiksjɔ̃] n. f. (de *préfix ;* 1372, Godefroy). *Vx.* En droit, le fait de fixer à l'avance un délai ; le délai ainsi fixé.

préfloraison [preflɔrɛzɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *floraison ;* 1869, Littré [var. *préfleuraison,* 1839, Boiste]). Disposition des pièces florales dans le bouton.

préfoliation [prefɔljasjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *foliation ;* 1869, Littré). Disposition des feuilles dans le bourgeon : *Préfoliation plane, plissée.*

• SYN. : *vernation.*

• REM. On rencontre également la forme PRÉFOLIAISON (de *pré-* 2 et de *folié ;* 1878, Larousse).

préformage [prefɔrmaʒ] n. m. (de *préformer ;* 1963, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Desjeux et Duflos, p. 88). **1.** Opération qui consiste à enfiler sur une forme un bas de Nylon, et à le chauffer à une température élevée en vue de lui donner une forme définitive avant teinture. || **2.** Opération qui consiste à donner à une matière plastique une forme avant de la soumettre au moulage proprement dit.

préformant, e [prefɔrmɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *pré-* 2 et du part. prés. de *former ;* 1875, Larousse). *Consonne préformante,* consonne qui, en hébreu, s'ajoute au début des racines pour former des dérivés.

préformatif, ive [prefɔrmatif, -iv] adj. (de *pré-* 2 et de *formatif ;* 1903, Larousse). *Membrane préformative,* membrane basale qui, au cours de la formation des dents, sépare les cellules épithéliales, c'est-à-dire l'organe de l'émail, des prismes adamantins et des odontoblastes.

préformation [prefɔrmasjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *formation ;* 1764, Ch. Bonnet, au sens de « formation préalable » ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1889, Bergson). **1.** Théorie biologique selon laquelle le nouvel être ne se forme pas, parce qu'il est déjà tout formé, qu'il préexiste en entier et en très petit sous la forme d'un germe. || **2.** Formation d'un ensemble, d'une structure, etc., antérieure aux premières manifestations perçues.

préforme [prefɔrm] n. f. (de *pré-* 2 et de *forme ;* 1963, Larousse). Dans l'industrie des plastiques, pastille, disque, tablette, briquette ou ébauche plus ou moins grossière d'un objet à mouler, obtenue le plus souvent en agglomérant une matière à mouler, mais aussi par la stratification ou le découpage. (On dit aussi PARAISON.)

préformé, e [prefɔrme] adj. (part. passé de *préformer ;* 1762, Ch. Bonnet, au sens de « formé à l'avance » ; sens 1, 1968, Larousse ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** Se dit d'un soutien-gorge dont les bonnets, en matière rigide, sont galbés. || **2.** *Fig.* Disposé à l'avance : *S'il est ainsi préformé qu'il n'attende même plus le mot d'ordre pour y répondre, l'esprit perd jusqu'à la conscience de son asservissement* (Gide).

préformer [prefɔrme] v. tr. (de *pré-* 2 et de *former ;* 1762, Ch. Bonnet). Créer d'avance dans ses éléments essentiels : *Selon certains philosophes, Dieu aurait préformé tous les êtres.*

préformisme [prefɔrmism] n. m. (de *préform*[*er*], *préform*[*ation*] ; 1967, J. Piaget, p. 31). Théorie biologique qui s'appuie sur la thèse de la préformation des germes, et s'oppose à l'*épigenèse.*

préfractionnateur [prefraksjɔnatœr] n. m. (dér. savant de *préfractionner ;* 1963, Larousse). En pétrochimie, colonne de fractionnement utilisée avant l'opération principale d'un procédé continu.

préfractionnement [prefraksjɔnmɑ̃] n. m. (de *préfractionner ;* 1963, Larousse (aussi « fractionnement préparatoire... »]). Action de préfractionner. || Fractionnement préparatoire à une opération principale de raffinage.

préfractionner [prefraksjɔne] v. tr. (de *pré-* 2 et de *fractionner ;* 1963, Larousse). Fractionner un produit du pétrole par distillation dans une colonne à plateaux, préalablement à l'opération principale d'un procédé continu comme le *reforming.*

préfrittage [prefritaʒ] n. m. (de *pré-* 2 et de *frittage ;* 1963, Larousse). Opération thermique préalable au frittage, ayant pour objet d'agglomérer légèrement le produit fabriqué à partir des poudres.

préfritter [prefrite] v. tr. (de *pré-* 2 et de *fritter ;* 1963, Larousse). Chauffer un produit constitué de poudres pour effectuer un préfrittage.

prégaton [pregatɔ̃] ou **précaton** [prekatɔ̃] n. m. (origine obscure ; 1690, Furetière [*prégaton*], et 1903, Larousse [*précaton*]). Filière dans laquelle on passe le fil d'or, dans la suite des opérations qui l'amènent à la ténuité voulue.

pré-gazon [pregazɔ̃] n. m. (de *pré* 1 et de *gazon ;* 1869, Littré). Prairie artificielle obtenue par un semis de graines que fournissent les prairies naturelles.

• Pl. *des* PRÉS-GAZONS.

prégénital, e, aux [preʒenital, -o] adj. (de *pré-* 2 et de *génital ;* 1968, Larousse). En psychanalyse, se dit du stade de la sexualité infantile antérieur à l'établissement de la primauté génitale.

préglaciaire [preglasjɛr] adj. et n. m. (de *pré-* 2 et de *glaciaire ;* 31 oct. 1873, *Journ. officiel,* p. 6641). Se dit de l'époque qui a précédé la première époque glaciaire, ou les premiers dépôts glaciaires en un lieu.

prégnance [preɲɑ̃s] n. f. (de *prégnant* 2 ; 1957, H. Piéron). Chez les psychologues gestaltistes, force et stabilité d'une structure perceptive qui s'impose à nous plus vivement que les autres structures possibles.

1. prégnant, e [preɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *praegnans, -antis,* qui est près de produire, enceinte, pleine [en parlant d'une femelle], de *prae,* devant, en avant, et de *gnasci,* forme anc. de *nasci,* naître ; début du XIVe s., Gilles li Muisis, au sens 1 [au fig., av. 1951, A. Gide] ; sens 2, 1933, Marouzeau [« sens de l'attribut proleptique », 1972, *Dict. de linguistique — construction prégnante,* « construction elliptique », 1842, Acad.]). **1.** Qui porte en soi un germe de reproduction ; et au fig. : *Ce qui fit paraître en son temps l'œuvre de Baudelaire inquiétante et malsaine est précisément ce qui la maintient aujourd'hui si jeune et toujours si prégnante* (Gide). ‖ Se dit d'une femelle qui porte des petits. ‖ **2.** *Valeur prégnante,* construction linguistique dont le sens n'est pas complètement énoncé ; sens de l'attribut proleptique.

2. prégnant, e [preɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *prembre,* presser [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], *priendre* [v. 1170, *Livre des Rois*], *preindre* [XIIe s., *Vie d'Édouard le Confesseur*], lat. *premere,* même sens ; v. 1570, Carloix, au sens 2 [en psychologie, 1962, Robert] ; sens 1, 1611, Cotgrave). **1.** *Class.* Violent, pressant : *Maux aigus, prégnants* (Acad., 1694). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Qui s'impose à l'esprit : *La forte considération de raisons si prégnantes* (Saint-Simon). *Une nouvelle maxime porte un témoignage opposé au premier, mais qui ne peut manquer d'être aussi pressant, aussi prégnant* (Paulhan). ‖ En psychologie de la forme, se dit d'une structure qui s'impose avec force.

prégnation [preɲasjɔ̃] n. f. (lat. *praegnatio,* grossesse, gestation, de *praegnas, -gnatis,* var. de *praegnans* [V. PRÉGNANT 1] ; fin du XIVe s., Chr. de Pisan, écrit *pregnacion,* au sens de « fécondité des arbres » ; écrit *prégnation,* au sens moderne, milieu du XVIIIe s., Buffon). *Vx.* Gestation, chez les animaux.

préhellénique [preelenik] adj. (de *pré-* 2 et de *hellénique ;* 1910, Dussaud). Qui est antérieur à la venue des Hellènes sur les bords de la Méditerranée : *Les civilisations préhelléniques.*

préhenseur [preɑ̃sœr] adj. m. (dér. savant du lat. *prehensum,* supin de *prehendere* [V. PRÉHENSION] ; 1842, Acad.). Qui sert à la préhension : *Organes préhenseurs.*

• REM. On rencontre rarement la forme synonyme PRÉHENSIF, IVE (1947, M. Aymé).

préhensible [preɑ̃sibl] adj. (dér. savant du lat. *prehensum* [v. l'art. précéd.] ; 1595, J.-J. Scaliger, p. 313). Qui peut être saisi. (Peu usité.)

préhensile [preɑ̃sil] adj. (dér. savant du lat. *prehensum,* supin de *prehendere* [v. l'art. suiv.] ; 1753, Buffon [*pince préhensile,* 1903, Larousse]). Qui a la faculté de saisir ; qui est propre à saisir : *Singe à queue préhensile. Je m'agrippais aux poignées et je sentais mes orteils, touchés de vertu préhensile, étreindre le marchepied à travers le cuir de mes brodequins* (Duhamel). ‖ *Pince préhensile,* celle qui possède un article mobile opposable à l'extrémité du tarse, comme chez les écrevisses, les crabes.

préhension [preɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *prehensio, -sionis,* action d'appréhender au corps, de *prehensum,* supin de *prehendere,* saisir, prendre [V. PRENDRE] ; fin du XIVe s., Chr. de Pisan, écrit *prehencion,* au sens de « moyen de saisir quelque chose par la compréhension » ; écrit *préhension,* au sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, fin du XVIe s.). **1.** Action de saisir, de prendre : *L'éléphant exerce la préhension avec sa trompe.* ‖ **2.** Vx. *Droit de préhension,* droit qui permettait à l'État de s'approprier, contre une somme fixée par expertise, les arbres nécessaires aux constructions navales.

préhistoire [preistwar] n. f. (de *pré-* 2 et de *histoire ;* 1875, Larousse). Science qui s'attache à l'étude de l'homme dans les temps antérieurs à ceux pour lesquels on dispose de documents écrits : *La préhistoire est en train de passer science véritable et sûre* (Teilhard de Chardin).

préhistorien, enne [preistɔrjɛ̃, -ɛn] n. (de *préhistoire,* d'après *historien ;* 1875, Larousse, art. *préhistoire*). Spécialiste de la préhistoire : *Cette jeune école de préhistoriens de formation scientifique, qui sont tout à la fois des chercheurs et des organisateurs, qui sont aussi à l'aise sur le terrain que dans leur laboratoire* (Eydoux).

préhistorique [preistɔrik] adj. (de *pré-* 2 et de *historique ;* 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, av. 1890, Maupassant ; sens 3, 1903, Loti). **1.** Qui est antérieur aux temps dits historiques : *L'homme préhistorique. Des vestiges préhistoriques.* ‖ **2.** Qui se rapporte à la préhistoire : *Et lorsqu'il eut visité le musée préhistorique pour l'acquit de sa conscience...* (Maupassant). *L'homme est aujourd'hui plus intimement rattaché à la nature* [...], *l'archéologie préhistorique lui rappelle ses humbles commencements...* (France). ‖ **3.** *Fam.* et *plaisamm.* Suranné, passé de mode : *Il a une guimbarde préhistorique.*

préhominien [preɔminjɛ̃] n. m. (de *pré-* 2 et de *hominien ;* av. 1955, Teilhard de Chardin). Primate fossile intermédiaire entre les singes et les hommes, mais plus voisin de ces derniers : *À l'ensemble zoologique formé par le pithécanthrope, le sinanthrope, et peut-être l'africanthrope, on donne souvent aujourd'hui le nom de préhominiens pour souligner le hiatus anatomique qui sépare ces hommes très anciens des représentants fossiles ultérieurs de la race humaine* (Teilhard de Chardin).

préhumain, e [preymɛ̃, -ɛn] adj. (de *pré-* 2 et de *humain ;* 1951, Chauchard, p. 109). Relatif aux préhominiens.

◆ **préhumain** n. m. (1928, A. Gide). Ce qui précède l'apparition de l'homme sur la terre.

préimpression [preɛ̃prɛsjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *impression ;* 1975, Larousse). Impression préalable d'images en couleurs pour un journal.

préimprimer [preɛ̃prime] v. tr. (de *pré-* 2 et de *imprimer ;* 1975, Larousse). Faire une préimpression.

préincaïque [preɛ̃kaik] adj. (de *pré-* 2 et de *inca ;* XXe s.). Antérieur à la civilisation des Incas : *Il reste tel qu'on le voit peint sur les poteries préincaïques* (Morand).

• REM. On rencontre également la forme PRÉINCASIQUE (de *pré-* 2 et de *incasique ;* 1970, Robert).

préindustriel, elle [preɛ̃dystrijɛl] adj. (de *pré-* 2 et de *industriel ;* 25 nov. 1968, *l'Observateur*). Qui se situe historiquement avant la révolution machiniste de la fin du XVIIIe s.

préinscription [preɛ̃skripsjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *inscription ;* 14 sept. 1968, *le Monde*). Inscription préliminaire qui peut être confirmée, infirmée ou modifiée, avant l'expiration d'un délai variable, par une inscription définitive.

préjudice [preʒydis] n. m. (lat. *praejudicium,* jugement préalable, décision antérieure, action de présumer, préjudice, de *prae,* devant, en avant, et de *judicium,* action judiciaire, jugement, dér. de *judex, -dicis,* [V. JUGE] ; v. 1212, Anger, au sens 1 [*porter préjudice à...,* 1342, J. Bruyant ; *au préjudice de,* « contrairement à... », 1677, Bossuet — « contre les intérêts de », 1371, Dochez ; *sans préjudice de,* 1538, R. Estienne, art. *salvus* — aussi « ...sans compter »] ; sens 2, v. 1268, É. Boileau [*préjudice matériel, moral,* 1962, Robert] ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Atteinte portée aux droits, aux intérêts, au bien-être de quelqu'un : *Causer, subir un préjudice.* ‖ *Porter préjudice à quelqu'un,* lui faire

du tort, lui nuire : *Les insinuations de cette femme cancanière ont porté préjudice à son honnête voisin.* || Class. *Au préjudice de,* contrairement à, au mépris de : *L'aliment est distribué dans toutes les parties du corps, au préjudice du cours qu'ont naturellement les choses* (Bossuet) ; *auj.*, contre les intérêts de : *L'inertie est un crime impardonnable, puisqu'il est commis au préjudice de l'État* (France). *Une injustice vient d'être commise à son profit, à mon préjudice* (Duhamel). || *Sans préjudice de,* sans porter atteinte à ; sous réserve de : *Mignot l'a sommé d'avoir à lui rendre, dans les vingt-quatre heures, sans préjudice du reste, douze mille francs* (Flaubert) ; *par extens.* et *fam.*, sans parler de, sans compter. || **2.** En droit, dommage subi par une personne. || *Préjudice matériel,* préjudice subi dans ses biens. || *Préjudice moral,* atteinte portée à un droit non patrimonial (droit au nom, droit à l'honneur, droit à la vie, droit à l'intégrité de la personne physique, droit moral de l'auteur, etc.). || **3.** *Délire de préjudice,* forme particulière du délire de persécution, fréquente dans les psychoses préséniles, et reposant sur la conviction d'une frustration subie, soit de nature affective, soit de nature hypocondriaque, soit de nature matérielle.

• SYN. : **1** *atteinte, coup, dommage, mal, tort.*

préjudiciable [preʒydisjabl] adj. (bas lat. *praejudiciabilis,* même sens [IVe s.], du lat. class. *praejudicium* [v. l'art. précéd.] ; XIIIe s., Tobler-Lommatzsch). Qui porte préjudice : *Le notaire* [...] *tirait de là comme une réputation d'artiste, préjudiciable à son métier, mais qu'il rachetait par des côtés sérieux* (Flaubert). *Il me semble que rien ne peut être plus préjudiciable que les divisions du parti* (Gide).

• SYN. : *attentatoire, dangereux, dommageable, funeste, mauvais, néfaste, nocif, nuisible, pernicieux.* — CONTR. : *bon, excellent, profitable, salutaire, utile.*

préjudicial, e, aux [preʒydisjal, -o] adj. (bas lat. *praejudicialis,* relatif à un premier jugement, provisoire, préjudiciable, du lat. class. *praejudicium* [v. PRÉJUDICE] ; 1299, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [VII, 170], au sens de « nuisible » ; sens actuel, 1690, Furetière [d'abord *despens préjudiciaux,* XVIe s., *Coutumier général,* II, 365]). *Frais préjudiciaux,* ceux qui sont imposés d'avance à qui veut se pourvoir contre un jugement.

préjudiciel, elle [preʒydisjɛl] adj. (bas lat. *praejudicialis* [v. l'art. précéd.] ; 1276, Tanquerey [28], au sens de « nuisible » ; sens 1, 1752, Trévoux [aussi *question préjudicielle ; action préjudicielle,* 1842, Acad.] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** En droit, qui doit précéder le jugement. || *Action, question préjudicielle,* action, question qui doit être jugée avant la question principale, et tient en suspens la décision sur le fond. || **2.** *Question préjudicielle,* motion relative à un problème de priorité, d'ajournement, de renvoi en commission, de passage à la discussion des articles, qui doit être soumise au vote d'une assemblée délibérante avant la question principale.

préjudicier [preʒydisje] v. tr. ind. [**à**] (bas lat. *praejudiciare,* même sens, du lat. class. *praejudicium* [V. PRÉJUDICE] ; 1344, Varin [II, 917], au sens juridique de « porter préjudice » ; sens actuel, v. 1370, Oresme). Porter préjudice (rare) : *Ils* [les calvinistes] *n'ont pu recevoir les luthériens à leur cène, sans croire que leur doctrine ne préjudicie pas au salut* (Bossuet).

• SYN. : *blesser, compromettre, faire tort, nuire, porter atteinte.*

préjugé [preʒyʒe] n. m. (part. passé substantivé de *préjuger ;* 1584, Vaganay, au sens de « présage, indice d'un événement futur » ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, début du XVIIe s., Malherbe [*avoir un préjugé contre...,* 1893, *Dict. général*] ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** *Vx.* Ce qui a été jugé auparavant dans un cas analogue et peut influer sur une décision future : *Cette sentence est un préjugé en notre faveur.* || **2.** Opinion favorable ou défavorable qu'on se fait par avance, sur quelqu'un ou quelque chose, d'après certains faits qu'on interprète : *Et si je puis ici former un préjugé | Sur un dessein si prompt...* (Fabre d'Églantine). *Les revendications allemandes seront regardées par la France avec un préjugé favorable* (Suarès). *C'est vrai que la nature n'aime pas se mettre en colère contre l'homme. Elle a un préjugé en sa faveur* (Giraudoux). *Sache-le donc, toute création vraie n'est point préjugé sur l'avenir, poursuite de chimères et utopie* (Saint-Exupéry). || *Avoir un préjugé contre quelqu'un, contre quelque chose,* être hostile à cette personne, être opposé à cette chose. || **3.** *Péjor.* Opinion adoptée sans examen, par généralisation hâtive d'une expérience personnelle ou imposée par le milieu, l'éducation : *À moins qu'on ne soit un Marc-Aurèle, il n'est pas bon d'être trop au-dessus des préjugés de sa caste et de son état* (Renan). *J'ai la chance d'être placé dans un milieu où je vois des choses qui m'ont libéré de plus d'un préjugé* (Barrès). *Après tout, ce n'était peut-être là qu'un préjugé ; mais les préjugés sont les pilotis de la civilisation* (Gide).

• SYN. : **1** *précédent ;* **3** *idée préconçue, parti pris, prévention.*

préjuger [preʒyʒe] v. tr. (lat. *praejudicare,* juger préalablement, en premier ressort, de *prae,* devant, en avant, et de *judicare,* juger [v. JUGER] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « juger quelqu'un par conjecture » ; sens 1, 1606, Nicot ; sens 2, 1580, Montaigne). [Conj. **1 b.**] **1.** Prendre avant le jugement une décision qui fait prévoir l'arrêt final. || **2.** Juger, décider d'avance, sans attendre d'être en possession de tous les éléments d'information nécessaires : *Préjuger une question. Il* [de Gaulle] *ne sait pas ce que sera l'Algérie dans vingt ans. Il ne préjuge rien* (Mauriac). *Je ne recherche qu'un public qui ne préjuge pas, qui ne se hérisse pas, qui ne mette pas en garde* (Cocteau). *La Convention eut beau voter une réserve et dire qu'elle ne préjugeait pas si elle jugeait Louis XVI ou si elle prononçait une mesure de sûreté* (Camus).

• SYN. : **2** *augurer, conjecturer, présager, présumer.*

◆ v. tr. ind. [**de**] (1798, Acad. [dans la loc. *à ce qu'on en peut préjuger ; autant qu'on puisse (en) préjuger,* XXe s.]). Prévoir par conjecture, porter un jugement prématuré : *Pourtant, rien, dans la question ainsi posée, ne laisse préjuger de la réponse* (Duhamel). *Je ne dois pas préjuger de mes forces* (Benoit). || *Autant qu'on puisse (en) préjuger,* à la lumière des seules informations que l'on possède sur le sujet dont on parle.

• REM.Cet emploi, qui concurrence de plus en plus la construction transitive et qui est d'un usage courant, est cependant critiqué par les puristes.

prélaquage [prelakaʒ] n. m. (de *pré-* 2 et de *laquage ;* 1975, Larousse). Opération consistant à déposer de façon continue une couche de peinture ou de vernis sur une tôle métallique.

prélart [prelar] n. m. (origine inconnue ; 1670, Jal). Grosse toile imperméable dont on se sert pour recouvrir les marchandises d'un navire, le chargement d'une voiture, etc. : *Il fit étendre un prélart sur des avirons liés en civière* (Vercel).

prélasser (se) [səprelase] v. pr. (de *prélat,* peut-être avec influence de *lasser ;* 1532, Rabelais, aux sens 1-2). **1.** Marcher dignement en prenant ses aises (vieilli) : *La femme s'avançait courbée péniblement sous le poids d'un énorme sac de châtaignes, tandis que son mari se prélassait, ne portant qu'un fusil à la main et un autre en bandoulière* (Mérimée). || **2.** *Par extens.* Se laisser aller nonchalamment et paresseusement dans une attitude de repos : *Moi, je me prélasse dans mon dodo, jusqu'à onze heures, et j'y prends mon petit chocolat* (Colette). *Vous vous prélassez ici parce qu'il y a de la fine et des cigares* (Anouilh). *Se prélasser dans un fauteuil.*

prélat [prela] n. m. (lat. médiév. *praelatus,* même sens, emploi substantivé du bas lat. *praelatus,* préférable, supérieur, emploi adjectivé du lat. class. *praelatus,* part. passé de *praeferre,* porter en avant [v. PRÉFÉRER] ; V. 1155, Wace [*prélats romains,* 1690, Fléchier]). Haut dignitaire de l'Église catholique (archevêque, évêque, abbé de monastère, etc.) : *Ils* [les paysans] *sont fiers de recevoir le noble prélat, ils*

l'entourent d'un profond respect, mais ils connaissent leurs propres actions et saluent dans Sa Grandeur un effet de leurs sacrifices (Barrès). || *Prélats romains,* officiers de la maison du pape qui ont droit au vêtement violet et au titre de Monseigneur.

prélatin, e [prelatɛ̃, -in] adj. (de *pré-* 2 et de *latin ;* début du XX^e^ s.). Qui est antérieur à la civilisation latine ou à la langue latine : *Les parlers italiques prélatins.*

prélation [prelasjɔ̃] n. f. (lat. *praelatio,* préférence, choix, de *praelatum,* supin de *praeferre,* préférer [v. PRÉFÉRER] ; XIII^e^ s., *Miracles de saint Éloi,* au sens de « dignité de prélat » ; début du XVI^e^ s., au sens de « droit de préemption réservé au suzerain » ; sens actuel, 1869, Littré). En matière de bail emphytéotique, droit de préemption qu'avait le bailleur sur les améliorations apportées au fond par le preneur.

prélature [prelatyr] n. f. (de *prélat ;* v. 1378, J. Le Fèvre, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Dignité ou charge de prélat : *Les administrations palatines, les prélatures diverses, les offices, étaient peuplés de leurs créatures* (Romains). || **2.** Corps des officiers de la maison du pape.

prélavage [prelavaʒ] n. m. (de *pré-* 2 et de *lavage ;* 1963, Larousse [dans une machine à laver, 10 mars 1967, *le Figaro*]). Lavage préliminaire. || *Spécialem.* Dans une machine à laver le linge, première phase du cycle de lavage, qui correspond au trempage de jadis et a pour but d'éliminer le plus gros de la saleté dans une eau tiède.

prélaver [prelave] v. tr. (de *pré-* 2 et de *laver ;* 1970, Robert). Faire subir un prélavage.

prêle [prɛl] n. f. (mot issu, par mécoupure [la syllabe *l'a(s)-* ayant été prise pour l'art. défini fém. sing.], de l'anc. franç. *[l']asprele,* même sens [XIII^e^ s., *Dict. général*], lat. pop. **asperella,* même sens, du lat. class. *asper,* rugueux, raboteux [la tige noueuse de la plante servant à récurer des ustensiles] ; 1539, R. Estienne). Plante cryptogame vasculaire à tige rugueuse, abondante dans les lieux humides : *La bécasse s'abat dans les prêles des sources diamantées* (Chateaubriand). *Je vais, à l'aube, m'asseoir, pour pêcher, parmi les salicaires et les prêles* (Duhamel).

• REM. L'académie donne l'orthogr. PRÈLE.

prélecture [prelɛktyr] n. f. (de *pré-* 2 et de *lecture ;* av. 1784, Diderot, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e^ s.). **1.** Lecture de l'épreuve faite à l'imprimerie avant l'envoi à l'auteur. || **2.** Lecture de la copie par le correcteur pour rectifier la ponctuation, expurger les fautes, etc., avant de faire composer le texte. (La lecture faite pour donner les indications typographiques s'appelle la PRÉPARATION DE COPIE.)

prélegs [prelɛ] n. m. (de *pré-* 2 et de *legs ;* 1690, Furetière). Legs qui doit être prélevé sur la masse avant tout partage.

préléguer [prelege] v. tr. (lat. *praelegare,* léguer par préciput, par privilège, de *prae,* devant, en avant, et de *legare,* léguer [v. LÉGUER] ; 1506, *Coutumier général,* III, 490). [Conj. **5 b.**] Attribuer par testament sous forme de prélegs.

prélèvement [prelɛvmɑ̃] n. m. (de *prélever ;* 1767, Turgot, au sens de « impôt » ; sens I, 1, v. 1780, Brunot [*prélèvement automatique,* v. 1965 ; *prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation,* 1948, d'après Larousse, 1963 ; *prélèvement conjoncturel,* 1974 ; *prélèvement forfaitaire libératoire,* v. 1970] ; sens I, 2, 1936, Capitant [« les biens ainsi prélevés », 1962, Robert] ; sens I, 3, 1962, Robert ; sens I, 4, 1963, Larousse ; sens II, 1935, Acad. [aussi « la matière ainsi prélevée »]).

I. 1. Action de prélever (s'emploie surtout dans les domaines de la finance et de l'économie) : *L'impôt est un prélèvement d'argent sur les choses où les personnes* (Balzac). || *Prélèvement automatique,* opération par laquelle diverses sommes, taxes ou redevances sont prélevées par un organisme public ou privé, selon une périodicité régulière (en général mensuelle), directement sur le compte postal ou bancaire du débiteur. || *Prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation,* sorte d'emprunt destiné à alléger la masse des impôts, institué en 1948 par le gouvernement français. || *Prélèvement conjoncturel,* prélèvement opéré sur l'augmentation de la valeur ajoutée des entreprises, décidé en 1974 par le gouvernement français pour lutter contre les comportements inflationnistes des industriels. || *Prélèvement forfaitaire libératoire,* prélèvement opéré par une banque pour le compte de l'administration fiscale sur les intérêts de certains placements, et qui a pour effet de libérer le possesseur de tout impôt. || **2.** Opération par laquelle le copropriétaire d'une masse de biens se paie de ce qui lui est dû — en matière ou en espèces — avant tout partage. || Les biens ainsi prélevés. || **3.** Opération par laquelle l'Administration saisit une fraction d'une marchandise ou d'une denrée suspecte de falsification. || **4.** Taxe compensatoire que les gouvernements des pays membres de la Communauté économique européenne ont — pendant une période transitoire — la faculté d'instituer sur les produits importés, en vue de compenser les disparités constatées entre les prix pratiqués sur les marchés étrangers et sur le marché national.

II. Action qui consiste à séparer de l'organisme un produit pathologique ou un tissu malade, afin de lui faire subir des examens cytologiques, histologiques, bactériologiques, chimiques, sérologiques, etc. : *Faire un prélèvement de sang, de tissu.* || La matière ainsi prélevée.

prélever [prelve] v. tr. (bas lat. *praelevare,* lever d'abord ou auparavant, du lat. class. *prae,* devant, en avant, et *levare,* alléger, soulever [v. LEVER 1] ; 1629, *FEW* [V, 283 *b*], au sens de « lever un impôt sur » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1963, Larousse). [Conj. **5 a.**] **1.** Prendre une partie d'un tout ou d'une série avant tout partage, attribution ou usage : *Ces pèlerins voyagèrent en troupe pour n'être point trop pillés et rançonnés par les routiers qui tenaient la campagne, et par les seigneurs qui prélevaient des péages à l'entrée de leurs terres* (France). *Sur la livre de prunes, avant qu'on l'enveloppe, elle prélève pour son dessert plus de la moitié* (Jouhandeau). *Prélever 10 p. 100 sur la recette. Prélever un, plusieurs échantillons.* || **2.** Extraire de l'organisme un produit pathologique ou un tissu en vue d'une analyse médicale.

prélibation [prelibasjɔ̃] n. f. (bas lat. *praelibatio,* action de goûter, offrande préalable faite aux dieux, du lat. impér. *praelibatum,* supin de *praelibare* [v. l'art. suiv.] ; 1756, Voltaire, au sens 3 ; sens 1, 1824, Raymond ; sens 2, av. 1865, Proudhon [aussi au fig. ; *prélibation d'hérédité,* 1869, Littré]). **1.** Dans l'Antiquité, action de recueillir les prémices, de prélever quelque chose sur un tout. || **2.** En droit, action de jouir d'avance ou le premier de quelque chose ; et au fig. : *Cette avide prélibation de parvenus sans mœurs* (Maurras). || *Prélibation d'hérédité,* en termes de droit, prélèvement sur un héritage. || **3.** *Vx.* Syn. de CUISSAGE.

préliber [prelibe] v. tr. (lat. impér. *praelibare,* goûter avant, parcourir des yeux, effleurer, du lat. class. *prae,* devant, en avant, et *libare,* goûter, effleurer ; 1826, Brillat-Savarin). *Littér.* Goûter le premier à, ou savourer en effleurant (peu usité) : *Ils* [les chiens] *donnaient au moins deux ou trois tours de langue, et en prélibaient ainsi la première et la plus délicate saveur* (Gautier).

préliminaire [preliminɛr] adj. (de *pré-* 2 et de *liminaire ;* 1671, Pomey [*articles préliminaires,* 1869, Littré]). Qui précède et prépare la partie principale ; qui sert d'introduction, d'entrée en matière pour préparer ce qui suit : *Je ne saurais même dire de quel côté gît le tort initial* [...], *la phrase préliminaire est comme environnée d'un brouillard maléfique* (Duhamel). *Ce plan exige évidemment que nous mettions d'abord la main sur Djibouti par une opération préliminaire* (De Gaulle). *Certains délégués à la conférence s'étaient déjà accordés en privé au cours des entretiens préliminaires. D'Alembert a écrit pour l'« Encyclopédie » un important « Discours préliminaire ».* || *Articles préliminaires,*

articles préalables à la discussion de fond des articles d'un traité.

• SYN. : *préalable, préparatoire.*

◆ **préliminaires** n. m. pl. (1671, Pomey). Ce qui précède et prépare : *Les préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre, arrêtés à Londres le 1er octobre 1801, sont convertis en traité à Amiens* (Chateaubriand). *Tout cela n'était que préliminaires et accessoires. Il y avait la mission à remplir* (Romains). *Ce n'est qu'une fois tous ces préliminaires terminés que j'ai demandé à Georges Burton de nous parler de son travail* (Butor).

• SYN. : *préambules, préludes, prologue.*

préliminairement [preliminɛrmɑ̃] adv. (de *préliminaire* ; 1757, Gohin). Préalablement.

prélittéraire [preliterɛr] adj. (de *pré-* 2 et de *littéraire* ; 1932, Larousse). Qui est antérieur à la formation d'une littérature : *La période prélittéraire du latin.*

prélogique [prelɔʒik] adj. (de *pré-* 2 et de *logique* 2 ; 1910, Lévy-Bruhl [p. 111], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert [*âge prélogique*, 1963, Larousse]). **1.** *Autref.* Se disait, chez les sociologues de l'école de Lévy-Bruhl, des structures et des opérations mentales propres aux peuples dits primitifs : *Ils* [les primitifs] *paraissent très facilement admettre, non seulement qu'un être se trouve dans un autre endroit que celui où on le rencontre, mais qu'il soit autre chose que ce qu'il est. Le principe de contradiction est donc sans valeur à leurs yeux. C'est pourquoi on peut dire de leur mentalité qu'elle est prélogique* (Bouglé). || **2.** *Auj.* Se dit d'une forme d'esprit antérieure à l'avènement de la pensée logique ou à l'épanouissement, chez l'individu, des facultés logiques : *Le phénomène hallucinatoire nous ramène aux fondements prélogiques de notre connaissance* (Merleau-Ponty). || *Âge prélogique*, âge où l'enfant n'a pas encore de concepts ni de raisonnements logiques.

prélude [prelyd] n. m. (bas lat. *praeludium*, prélude, du lat. class. *praeludere* [v. l'art. suiv.] ; 1530, Attaingnant, au sens de « suite de notes qu'on chante, qu'on joue pour essayer la voix, l'instrument » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* ; sens 3, 1532, Rabelais). **1.** Pièce musicale, écrite ou improvisée, jouée avant l'exécution d'une œuvre, à l'ouverture d'un culte, d'une représentation, d'une cérémonie : *Le prélude de Lohengrin. Les préludes de J.-S. Bach.* || **2.** *Par extens.* Pièce musicale indépendante, se suffisant à elle-même : *Les préludes pour piano de Chopin. Liszt a composé, sous le nom de « Préludes », une très célèbre œuvre symphonique.* || **3.** *Fig.* Ce qui précède et fait présager quelque chose : *Elle n'avait rien à me dire — ce qui est le prélude habituel des plus longues explications* (Gide). *Ce qui attire mon regard, à partir de la charmante narration de sa vie et des circonstances initiales de sa recherche, c'est la présence de lui-même dans ce prélude d'une philosophie* (Valéry). *Les « Lettres persanes » forment un prélude à « l'Esprit des lois »* (Duhamel). *Les frissons sont le prélude de la fièvre.*

• SYN. : **3** *annonce, préambule, préface, préliminaires, prodrome, prologue.*

préluder [prelyde] v. intr. (lat. *praeludere*, préluder [à], faire en manière de prélude, de *prae*, devant, en avant, et de *ludere*, jouer ; 1660, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1678, Brunot ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Essayer sa voix ou son instrument avant de commencer à chanter ou à jouer : *Avant de produire un son, avant même de préluder, faites le silence autour de vous, faites le silence en vous* (Duhamel). *Le soleil monta visiblement d'un degré dans le ciel. Un merle préluda brièvement, et aussitôt, de toutes parts, des chants d'oiseaux explosèrent avec une force, une jubilation, une joyeuse discordance, un ravissement infini* (Camus). || **2.** Improviser un prélude musical. || **3.** *Fig.* Préparer de façon plus ou moins directe l'apparition d'un événement, d'un acte, d'une parole : *De la façon dont ce drôle-là prélude, il ne vous promet rien de bon* (Marivaux).

◆ v. tr. ind. [**à**] (sens 1, 1725, Fontenelle ; sens 2, av. 1813, Delille). **1.** Faire une chose pour en venir à une autre (en général plus importante) : *Un tir d'artillerie qui prélude à une attaque. Des sondages qui préludent à une importante réforme législative. Ces conversations préludaient à l'accord que les deux gouvernements viennent de conclure.* || **2.** Précéder en laissant entrevoir autre chose : *Cette guerre d'Espagne, qui préludait à tant d'années de massacres et de crimes* (Mauriac). *Parfois les répliques de Petit Doré préludaient à une controverse sur les bienfaits de l'instruction* (Aymé).

prématuré, e [prematyre] adj. (du bas lat. *praematurus*, précoce, hâtif [au pr. et au fig. — du lat. class. *prae*, devant, en avant, et *maturus*, mûr], d'après *prématurément* ; 1632, *Comptes rendus des échevins de Rouen* [II, 85], au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Qui survient, se manifeste, se développe ou se fait trop tôt : *Une mort prématurée. Une vieillesse prématurée. Une démarche prématurée. Moi, je les dis* [tes sentiments] *coupables parce qu'ils sont prématurés* (Gide). || **2.** Né avant terme : *Enfant prématuré.*

• SYN. : **1** *hâtif, précoce.* — CONTR. : **1** *tardif.*

◆ n. (1923, Larousse). Enfant né avant terme.

prématurément [prematyremɑ̃] adv. (de *prématuré*, avant le temps normal [1509, *ZRP*, LXVII, 36], empr. du lat. *praemature*, trop tôt, dér. de *praematurus* [v. l'art. précéd.] ; XVIe s., *Dict. général*, écrit *prématurement* ; *prématurément*, 1690, Furetière [« avant terme... », milieu du XXe s.]). Avant le temps normal : *Tu t'étais réjoui prématurément. Il est mort prématurément. Silencieusement, il se pencha pour déposer, comme il le faisait souvent, un baiser au sommet du front, à la racine des cheveux, prématurément blanchis* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Avant terme, en parlant d'un nouveau-né : *Une fille noble qui logeait chez les Bernardines avait étranglé un enfant prématurément né, mais viable, dont elle venait d'accoucher* (Yourcenar).

prémédication [premedikasjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *médication* ; 1961, Galli et Leluc, p. 52). Ensemble des soins et traitements dispensés à un patient en vue de le préparer à l'anesthésie et à l'opération chirurgicale.

préméditation [premeditasjɔ̃] n. f. (lat. *praemeditatio, -tionis*, action de méditer d'avance, prévision, de *praemeditatum*, supin de *praemeditari* [v. l'art. suiv.] ; v. 1370, Oresme, écrit *premeditacion* ; *préméditation*, 1572, Amyot [« dessein formé, à l'avance d'accomplir une action délictueuse », 1690, Furetière]). Action de préméditer ; résolution prise d'avance : *Il se complaisait dans la préméditation de l'éclat qui le vengerait.* || *Spécialem.* Dessein formé à l'avance d'accomplir une action délictueuse : *Jusqu'au dernier moment il a protesté qu'il n'avait pas frappé sa victime avec préméditation. C'est égal, c'était un fameux gredin...* (France). *La préméditation constitue une circonstance aggravante.*

préméditer [premedite] v. tr. (lat. *praemeditari*, méditer d'avance, se préparer par la réflexion, de *prae*, devant, en avant, et de *meditari*, méditer [v. MÉDITER] ; fin du XIVe s., comme v. pr., au sens de « s'accorder à l'avance sur ce qu'on fera » ; comme v. tr., au sens actuel, fin du XVe s.). Préparer par une mûre réflexion l'accomplissement de ce que l'on a résolu (le plus souvent un acte coupable) : *Préméditer un meurtre. Des paroles qu'il avait dès longtemps préméditées* (Mauriac). *Il est difficile de supposer que ces actes aient été prémédités* (Camus).

• SYN. : *calculer, combiner* (fam.), *machiner, manigancer* (fam.), *mûrir, ourdir, tramer.*

préménopause [premenɔpoz] n. f. (de *pré-* 2 et de *ménopause* ; 1963, Larousse). Période pendant laquelle se manifestent les signes annonciateurs de la ménopause.

prémenstruel, elle [premɑ̃stryɛl] adj. (de *pré-* 2 et de *menstruel* ; 1946, Quillet). Qui précède les règles chez la femme : *La période prémenstruelle.*

prémices [premis] n. f. pl. (lat. *primitiae*, n. f. pl., prémices, débuts, commencement, de *primus*, premier ; v. 1120, *Psautier d'Oxford*, au sens 1 [« premiers fruits de la terre ou du bétail », v. 1120, *Psautier de Cambridge*] ; sens 2, v. 1540, Yver). **1.** *Class.* et *littér.* Premiers fruits de la terre et du bétail offerts à la divinité : *Et tous* [...] | *De leurs champs dans leurs mains portant les nouveaux fruits.* | *Au Dieu de l'univers*

consacraient ces prémices (Racine). || *Par extens.* Premiers fruits de la terre ou du bétail : *Elle* [l'arrière-cuisine] *regorgeait des offrandes du crémier, du fruitier, de la marchande de légumes, venus parfois de hameaux assez lointains pour lui dédier les prémices de leurs champs* (Proust). || **2.** *Littér.* Commencements, premières manifestations d'une chose : *Goûter les prémices de l'amitié* (Racine). *Pourquoi n'arriverions-nous pas à déceler le parfum de la neige, de la rosée, du matin, des prémices de l'aube* (Maeterlinck).

• REM. Ne pas confondre avec PRÉMISSES.

premier, ère [prəmje, -ɛr] adj. (lat. *primarius,* premier [en rang], du premier rang, de *primus,* premier ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *primer* [*premer* et *premier,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens I, 1 [*les premiers âges, les premiers jours,* 1875, Larousse — *les primers anz,* même sens (proprem. « les premiers ans »), v. 1112, *Voyage de saint Brendan ; le premier âge,* av. 1778, J.-J. Rousseau ; *la première enfance,* 1962, Robert ; *à la première occasion,* 1694, La Fontaine ; après un nom de souverain, XVIe s.] ; sens I, 2, v. 980, *Passion du Christ ;* sens I, 3-4, 1559, Amyot [*pas le premier...,* 1875, Larousse] ; sens I, 5, 1559, Amyot [*philosophie première,* 1647, Descartes ; *vérité première,* 1835, Acad., art. *philosophie ; nombre premier,* fin du XIVe s. ; *sens premier,* 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland* [*premier étage,* 1869, Littré ; *la tête la première,* 1564, *Indice de la Bible*] ; sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*côtelette première,* 1962, Robert] ; sens III, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens III, 2, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens III, 3, av. 1650, Descartes).

I. NOTION DE TEMPS. **1.** (avant le nom) Qui est ou qui vient avant les autres éléments d'un ensemble dans le temps : *Il connaissait assez de médecine pour donner les premiers secours aux blessés, aux épileptiques et aux noyés* (France). *Il avait remarqué, dès le premier moment, la pendule* (Barrès). *Les premiers hommes. Les premiers symptômes d'une maladie. Le premier jour du mois, le premier jour de juin,* ou, elliptiq., : *le premier du mois, le premier juin* (ou, vx, : *le premier de juin*). || *Les premiers âges, les premiers jours,* les temps qui, selon une conception traditionnelle, ont suivi de près le commencement du monde. || *Le premier âge,* les mois du début de la vie d'un bébé. || *La première enfance,* les plus jeunes années. || *À la première occasion,* dès qu'une occasion se présente. || Après un nom propre, désigne le plus ancien membre d'une série de souverains portant ce nom : *François Ier. Albert Ier. Napoléon Ier.* || **2.** (avant le nom) Qui a lieu au début, dans une phase initiale : *Après les premières exclamations, toute la famille garda un morne silence* (Musset). *Quelques hommes se jetèrent en arrière par un premier mouvement dont ils ne furent pas maîtres* (Vigny). *La première surprise passée, on admit la justesse de cette thèse.* || **3.** (souvent après le nom) Qui était tel à l'origine ; qui est inchangé : *Anciennement, lorsque la Beauce, aujourd'hui nue et pelée, gardait de ses forêts premières quelques bouquets d'arbres, des bandes innombrables de loups* [...] *sortaient l'hiver pour se jeter sur les troupeaux* (Zola). *Pourtant il leur restait quelques traces de leur première nature* (France). *Examiner un manuscrit dans son état premier.* || *Matière première,* v. MATIÈRE. || **4.** (souvent après le nom) Qui constitue un élément de base, qui est fondamental : *Ainsi jetées dans le luxe, souvent sans instruction première, elles* [les demoiselles des grands magasins] *formaient une classe à part, innomée* (Zola). *Il ignore les premières notions de comptabilité. Un produit de première nécessité.* || Fam. *Pas le premier...,* pas le moindre..., aucun... : *Il ne sait pas le premier mot d'allemand. Il a fait de nombreuses dettes, dont il n'a pas encore remboursé le premier sou.* || **5.** (après le nom) Qui précède nécessairement tout le reste dans une explication rationnelle, qui ne dépend de rien, qui n'est pas obtenu par déduction : *Terme premier, proposition première. Le phénomène d'être, comme tout phénomène premier, est immédiatement dévoilé à la conscience* (Sartre). || Par extens. *Philosophie première,* partie de la philosophie qui recherche le terme premier en tous les ordres, la métaphysique. || *Cause première,* v. CAUSE. || *Vérité première,* vérité qui s'impose d'elle-même à l'esprit : *Il* [le Commandant] *me regardera avec une patience redoutable, en attendant que je lui dicte des vérités premières* (Saint-Exupéry). || *Nombre premier,* en arithmétique, nombre entier qui n'est divisible que par lui-même ou par l'unité. || *Sens premier d'un mot,* le sens fondamental dans la langue actuelle.

II. NOTION D'ESPACE. **1.** Qui est situé à l'avant, à la partie initiale : *Le premier homme d'une file. Combattre en première ligne. Les premières pages d'un livre.* || *Premier étage,* celui qui est le plus proche du rez-de-chaussée (au-dessus de l'entresol, si celui-ci existe). || *La tête la première* (avec un verbe de mouvement) ou *tête première,* la tête précédant le reste du corps ; la tête en avant : *Je veux vous sauver de l'abîme où vous êtes tous en train de rouler tête première* (Daudet). || **2.** Se dit de la partie d'un tout qui est la plus proche du sujet intéressé ou du point considéré : *Prenez la première rue à droite. Je fus introduit dans un appartement composé de deux chambres* [...]. *Je n'aperçus pas la moindre trace de poussière sur les meubles de la première pièce où me reçut Mlle Fanny...* (Balzac). *Bientôt nous gagnâmes les premières maisons* (Nerval). || *Côtelette première,* une des quatre côtelettes qui se trouvent le plus près de la selle.

III. NOTION D'IMPORTANCE. **1.** Se dit de quelqu'un qui l'emporte par le rang, la dignité, la position sociale, le mérite, le talent : *Le Premier ministre. C'était le premier peintre de son temps. Après un pareil mariage, il renonçait à la première société pour retomber dans la classe bourgeoise* (Balzac). *Enfin le premier président proposa de commuer la peine de mort en celle de prison perpétuelle* (Maupassant). || **2.** Se dit de ce qui est supérieur à tout le reste en valeur, en importance, qui est éminent : *Obtenir le premier prix d'un concours. Un article de première qualité. Une découverte de première grandeur.* || **3.** Qui est le plus important, le plus nécessaire ou le plus urgent : *La première qualité de cette voiture, c'est sa solidité. Parer aux premiers besoins. Au Moyen Âge, c'est le temporel qui est l'Inessentiel par rapport à la Spiritualité ; au XIXe s. l'inverse se produit : le Temporel est premier, le Spirituel est le parasite inessentiel qui le ronge et tente de le détruire* (Sartre).

• SYN. : **I, 3** *ancien, antérieur, originel, primitif ;* **4** *élémentaire.* || **III, 3** *essentiel, fondamental, maître (maîtresse), majeur, primordial, principal, vital.* — CONTR. : **I, 1** *dernier ;* **2** *ultime ;* **3** *actuel, jeune, nouveau, postérieur, récent.* || **III, 3** *accessoire, secondaire.*

◆ n. (sens 1, v. 980, *Passion du Christ* [*des premiers,* 1669, Boileau ; *jeune premier...,* 1820, C. Delavigne — « le personnage qu'il incarne », av. 1842, Stendhal] ; sens 2, av. 1755, Montesquieu). **1.** Personne qui est avant les autres, qui fait quelque chose avant les autres ou mieux que les autres : *Le premier d'une classe, d'une course.* || *Des premiers,* parmi ceux qui arrivent, qui sont, qui agissent avant les autres : *Je sais que tu n'as pas encore pardonné à Larseneur d'avoir quitté Bièvres des premiers* (Duhamel). || *Jeune premier, jeune première,* acteur, actrice dont l'emploi est de jouer les principaux rôles d'amoureux : *Roger* [Martin du Gard] *se plaint de ne pouvoir trouver un jeune premier de séduction suffisante* (Gide) ; *par extens.,* le personnage qu'ils incarnent : *Un jeune premier de tragédie malheureux par l'amour* (Stendhal). || **2.** L'être ou la chose dont il a été d'abord parlé : *Le directeur était accompagné de son secrétaire : le premier se déchargeait sur l'autre des tâches matérielles.*

◆ **premier** n. m. (sens 1, 1923, Larousse [*Monsieur le Premier,* 1660, Oudin] ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1842, Acad.). **1.** *Le Premier,* le Premier ministre du Royaume-Uni. || *Monsieur le Premier,* titre donné à l'écuyer qui était à la tête de la petite écurie du roi ; titre donné au premier président d'une cour de justice. || **2.** Étage situé

immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée ou de l'entresol s'il en existe un : *Habiter au premier. La baronne* [...] *était venue, à l'heure dite, dans le petit premier d'une discrète maison de la rue Lord-Byron* (France). || **3.** L'élément qui vient avant les autres dans une charade : *Mon premier est un animal ; mon second est...*

◆ adv. (milieu du XIVe s., Machaut). *Vx.* D'abord.

◆ **Premier que** loc. conj. ou prép. (milieu du XIVe s., Machaut [comme prép. ; comme loc. conj., v. 1360, Froissart]). *Vx.* Avant que ou avant : *Il ne doit pas demander l'embonpoint premier que la guérison* (G. de Balzac).

◆ **En premier** loc. adj. (av. 1825, P.-L. Courier). Qui a la première classe de son grade : *Capitaine en premier.*

◆ **En premier** loc. adv. (1580, Montaigne). Avant tout le reste, d'abord : *Laissez-moi vous mettre en premier tout ce qui n'est pas bon, le meilleur viendra après* (Colette).

◆ **première** n. f. (sens 1, 1874, A. Daudet ; sens 2, 1834, Boiste [« première classe... », 1875, Larousse ; « place de première classe », 1867, Delvau] ; sens 3, 1844, Balzac ; sens 4, début du XVIIe s. [« les élèves de cette classe » et « la salle où se tient cette classe », 1963, Larousse ; *première supérieure,* début du XXe s.] ; sens 5, 1932, Larousse ; sens 6, 1963, Larousse ; sens 7, 1923, Larousse [adverbialem., XXe s.]). **1.** Employée principale dans la mode ou la couture : *Une première chez Dermas, pensez donc ! une femme superbe* (Mauriac). || **2.** Place de théâtre au premier balcon : *Louer une première.* || Première classe dans une voiture de transport en commun, un paquebot, etc. : *Il ne voyage qu'en première ; par extens.,* place de première classe : *Prenons des premières.* || **3.** Première représentation d'une pièce de théâtre : *Il assiste à toutes les premières. Une première sur une grande scène, est en soi-même une pièce, presque toujours une comédie* (Rod). *Parfois, dans ses « premières » de théâtre,* [...] *j'ai l'impression que la salle va disparaître, que ce monde, tel qu'il semble, n'existe pas* (Camus). || **4.** Classe de l'enseignement secondaire, précédant la classe terminale : *Un élève de première. Il redouble sa première ; par extens.,* les élèves de cette classe ; la salle où se tient cette classe. || *Première supérieure,* classe des lycées destinée à la préparation au concours de l'École normale supérieure. || **5.** La première vitesse d'un véhicule : *La lecture d'un manuel devient beaucoup plus vivante, lorsqu'on est familier avec le bruit des changements de vitesse, avec la terrible trépidation d'un moteur qui travaille en première* (Romains). || **6.** Ascension d'une montagne ou itinéraire pour gravir une montagne qui n'ont encore jamais été réalisés auparavant. || **7.** Fam. *De première,* de première qualité : *Un gueuleton de première ; adverbialem.,* suprêmement : *Il est surpris de première. Et avec ça il* [Luigi] *cuisine de première* (Colette).

premièrement [prəmjɛrmɑ̃] adv. (de *premier ;* v. 1155, Wace). En premier lieu, d'abord, avant tout : *Au milieu de la rue s'avançaient : premièrement le suisse armé de sa hallebarde, le bedeau avec une grande croix, l'instituteur surveillant les gamins* (Flaubert). *Mon maître me charge de vous dire, premièrement qu'il feint de partir avec l'armée, deuxièmement qu'il reviendra cette nuit même* (Giraudoux).

● SYN. : *primo.*

premier-né, première-née [prəmjene, prəmjɛrne] adj. et n. (de *premier* et de *né ;* XIIIe s., Trénel, p. 561). Se dit de l'enfant qui est né le premier : *Son fils premier-né. Il me fallut me séparer de ma première-née* (Chateaubriand). *C'est une réaction très sotte, c'est entendu, mais il est sûr que vous auriez préféré que votre premier-né soit un garçon...* (Butor).

● Pl. *des* PREMIERS-NÉS, *des* PREMIERS-NÉES OU PREMIÈRES-NÉES.

● REM. On peut dire au fém. *premier-née* ou *première-née ;* on préfère auj. AÎNÉE.

premier-Paris [prəmjepari] n. m. (de *premier* et du n. de la ville de *Paris ;* 1847, Sainte-Beuve). Article de tête dans un journal parisien (vieilli) : *Les premiers-Paris et les canards anti-religieux de la feuille libérale* (Balzac). *Ce journal était (surtout le premier article, non signé) admirablement rédigé. Mais il intéressait mille fois davantage quand ce premier article (dit « premier-Paris » dans ces temps lointains, et appelé aujourd'hui, on ne sait pourquoi, « éditorial ») était au contraire mal tourné* (Proust).

prémilitaire [premilitɛr] adj. (de *pré-* 2 et de *militaire ;* 1935, Sachs-Villatte). Se dit de l'instruction militaire qui précède le service militaire et y prépare.

prémisse [premis] n. f. (lat. médiév. *praemissa,* prémisses, neutre plur. substantivé du lat. class. *praemissus,* part. passé de *praemittere,* envoyer devant ou en avant, annoncer d'avance, de *prae,* devant, en avant, et de *mittere,* envoyer ; v. 1320, *Roman de Fauvel,* au sens 1 ; sens 2, v. 1350, *Espinas, Douai,* IV, 705). **1.** Chacune des deux premières propositions, majeure et mineure, d'un syllogisme (rare au singulier) : *La logique des passions renverse l'ordre traditionnel du raisonnement et place la conclusion avant les prémisses* (Camus). || **2.** Fait ou proposition d'où découle quelque conséquence : *Vous verrez* [...], *de ces prémisses posées, la conséquence suivre infailliblement* (Michelet). *Par respect encore plus que par prudence il acceptait de partir de prémisses sur lesquelles, dans son for intérieur, il eût refusé de rien bâtir* (Yourcenar).

● REM. Ne pas confondre avec PRÉMICES.

prémolaire [premɔlɛr] n. f. (de *pré-* 2 et de *molaire ;* 1869, Littré). Chacune des dents situées entre une canine et les molaires.

prémonition [premɔnisjɔ̃] n. f. (bas lat. *praemonitio, -tionis,* avertissement [préalable], du lat. class. *praemonitum,* supin de *praemonēre,* annoncer d'avance, prévenir, prédire, présager, de *prae,* devant, en avant, et de *monēre,* avertir ; 1842, Acad., au sens de « avis donné d'avance » [en anc. provenç., écrit *premonicion,* dès 1495, Pansier] ; sens actuel, 1923, Larousse). Sensation particulière, pensée, sentiment où l'on voit un avertissement mystérieux concernant un fait futur ou lointain : *Je ne suis pas grand amateur de prémonitions ; je résiste à croire à ces attractions mystérieuses par lesquelles on se flatte d'expliquer tant de coïncidences remarquables qui s'observent dans toutes les vies, les modifient ou les orientent avec une sorte d'intelligence* (Valéry). *À voir la figure du visiteur, elle eut, avec l'instinct propre aux personnes de son état, la prémonition de quelque événement remarquable* (Duhamel).

● SYN. : *intuition, prescience, pressentiment.*

prémonitoire [premɔnitwar] adj. (bas lat. *praemonitorius,* qui avertit, du lat. class. *praemonitum,* supin de *praemonēre* [v. l'art. précéd.] ; 1858, Nysten, au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Se dit, en médecine, d'un signe qui précède et annonce l'éclosion d'une maladie. || **2.** Qui suscite ou constitue une prémonition, qui avertit confusément le sujet de l'imminence d'un événement : *Une double vue prémonitoire du danger* (Bourget). *Une sorte d'instinct prémonitoire m'invitait à les mettre en avant, à parler de cela d'abord et je comprends à présent que c'était en effet par cela qu'il importait de commencer* (Gide).

prémontré, e [premɔ̃tre] n. (emploi comme n. commun de *Prémontré,* n. d'une commune de l'Aisne, dans laquelle saint Norbert fonda une abbaye en 1120 ; 1611, Cotgrave, écrit *prémonstré ; prémontré,* 1680, Richelet). Membre d'un ordre de chamoines réguliers ou de chanoinesses régulières, voués à la prière et à l'office liturgique ainsi qu'au ministère paroissial : *Les Prémontrés, ou plutôt les Pères Blancs, comme les appellent nos Provençaux...* (Daudet).

prémosaïtique [premɔzaitik] adj. (dér. savant de *pré-* 2 et de *mosaïque* 3 ; 1923, Larousse). Antérieur à l'époque de Moïse.

prémourant [premurɑ̃] n. m. (de *pré-* 2 et de *mourant ;* XVIe s., *Coutumier général,* II, 386). En termes de droit, celui qui meurt le premier.

prémunir [premynir] v. tr. (lat. *praemunire,* fortifier d'avance [un lieu], protéger [au fig.], de *prae,* devant, en avant, et de *munire* [v. MUNIR] ; v. 1378, J. Le Fèvre).

Garantir, protéger par certaines précautions : *Le langage dont sa tante se servait en tâchant de la prémunir contre les séductions des hommes...* (Stendhal).

• SYN. : *armer, garder, préserver.*

◆ **se prémunir** v. pr. (1671, Pomey). Se garantir par des précautions : *Se prémunir contre le froid. Les Anglais, non prémunis contre ces inventions nouvelles, durent céder...* (Gide). *Je dois pourtant me prémunir contre la curiosité naturelle à leur sexe* (Duhamel).

• SYN. : *s'armer, se munir.*

prémunition [premynisjɔ̃] n. f. (lat. *praemunitio, -tionis,* protection, précaution oratoire, de *praemunitum,* supin de *praemunire* [v. l'art. précéd.] ; 1576, Sasbout, au sens de « action de prémunir, précaution » ; *état de prémunition,* 1963, Larousse). *État de prémunition,* après une infection aiguë qui se termine par une guérison, infection latente, non pathologique, pendant laquelle aucune réinfection ne peut se produire.

prenable [prənabl] adj. (de *prendre ;* v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1669, Molière). **1.** Qui peut être pris, dont on peut s'emparer : *Ville prenable.* || **2.** Qui peut être absorbé : *Un médicament prenable à jeun.* || **3.** *Fig.* Qui peut être gagné, séduit, manœuvré : *C'est par la vanité qu'il est prenable. La cour de Saint-Germain, étourdie de coups, tâcha d'ébranler le Régent par son côté le plus prenable, l'influence des femmes* (Michelet).

prenant, e [prənɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *prendre ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « corruptible, vénal » ; sens 1, v. 1360, Froissart [« qui prend bien » — en parlant d'une teinture —, XIIIe s., *Roman de Renart*] ; sens 2, 1753, Buffon ; sens 3, 1788, Féraud ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, v. 1180, *Girart de Roussillon*). **1.** Qui prend ou qui permet de prendre : *Cette esche est la plus prenante pour de tels poissons.* || **2.** Syn. de PRÉHENSILE (rare) : *Singe à queue prenante.* || **3.** *Fig.* Qui prend par un charme, qui séduit : *La voix claire et prenante de Lemaître rappelait ses compatriotes au bon sens* (L. Daudet). *D'Andigné apparaît comme une personnalité très prenante, intelligence, charme, sang-froid* (La Varende). || **4.** *Partie prenante,* en termes de droit, personne qui reçoit, touche l'argent ou une fourniture. || **5.** *Vx.* Qui commence. (V. CARÊME-PRENANT.)

• SYN. : **3** *attachant, captivant, charmeur, fascinant, séduisant.*

prénatal, e, als [prenatal] adj. (de *pré-* 2 et de *natal ;* 1907, Larousse). Qui concerne la période pendant laquelle une naissance est attendue : *Allocations prénatales.*

• REM. On trouve quelquefois le pluriel PRÉNATAUX en style administratif.

prendre [prɑ̃dr] v. tr. • ÉTYM. Lat. *prendere,* contraction de *prehendere,* saisir, empoigner, surprendre, occuper ; 842, *Serments de Strasbourg,* dans la loc. *prendre un plaid,* conclure un accord (avec quelqu'un).

A : sens 1, v. 980, *Passion du Christ* (*prendre... des mains de quelqu'un,* 1945, Sartre) ; sens 2, v. 980, *Passion du Christ* (*prendre la cinquième rêne,* 1842, Acad.) ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1080, *Chanson de Roland (on ne sait par... quel bout le prendre,* 1863, Littré, art. *bout) ;* sens 5, 1080, *Chanson de Roland* (*prendre... dans ses bras,* 1273, Adenet) ; sens 6, v. 1188, Aimon de Varennes.

B : sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 1936, R. Martin du Gard (*prendre les armes,* 1538, R. Estienne [d'abord *prendre armes,* v. 1175, Chr. de Troyes]) ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1210, *Folque de Candie* (*prendre la droite,* 1935, Acad. ; *prendre le chemin de,* au fig., av. 1696, La Bruyère) ; sens 5, début du XIVe s., Gilles li Muisis (absol., av. 1951, A. Gide ; « ingérer un médicament », 1538, R. Estienne) ; sens 6, 1580, Montaigne ; sens 7, v. 1283, Beaumanoir ; sens 8, XIIIe s., *Joufrois ;* sens 9, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 10, av. 1782, d'Alembert (« photographier », début du XXe s.) ; sens 11, 1606, Nicot (au fig., av. 1696, La Bruyère) ; sens 12, fin du Xe s., *Vie de saint Léger.*

C : sens 1, v. 1155, Wace ; sens 2, 1731, Prévost d'Exiles ; sens 3, v. 1330, *Baudoin de Sebourg* (au jeu de cartes, 1875, Larousse) ; sens 4, 1702, *Maison académique,* 87 ; sens 5, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (*prendre... à l'écart...,* v. 1695, Fénelon) ; sens 6, 1667, Racine (avec un nom de chose comme sujet, 1835, Acad.) ; sens 7, 1811, Chateaubriand.

D : sens I, 1, fin du XIIe s., *Job ;* sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland* (*prendre d'assaut,* milieu du XIVe s., Machaut [« envahir en grand nombre », 1922, R. Martin du Gard]) ; sens I, 3, 1644, Corneille (*prendre la place de quelqu'un,* 1701, Furetière) ; sens I, 4, av. 1650, Descartes (« faire sien en adoptant... », 1080, *Chanson de Roland*) ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, v. 1200, *Poème moral* (*prendre cher,* 1962, Robert) ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, fin du Xe s., *Vie de saint Léger ;* sens II, 3, v. 1138, Gaimar ; sens II, 4, v. 1175, Chr. de Troyes (*on ne m'y prendra plus,* 1668, La Fontaine) ; sens II, 5, v. 1155, Wace (*prendre sur le fait,* 1530, Palsgrave, 752 [*...la main dans le sac,* 1798, Acad.] ; *je t'y [vous y] prends,* 1694, Acad.) ; sens II, 6, 1869, Littré (*prendre quelqu'un au dépourvu,* 1674, Hauteroche ; *prendre quelqu'un de vitesse,* milieu du XXe s.) ; sens II, 7, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure (« ...faire perdre la vie », 1840, C. Delavigne) ; sens III, 1, fin du XIIIe s., Joinville (*prendre au dépourvu,* 1674, Hauteroche) ; sens III, 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens III, 3, 1962, Robert ; sens III, 4, 1927, A. Gide (*prendre du temps,* 1869, Littré).

E : sens 1, 1660, Corneille ; sens 2, av. 1784, Diderot ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, av. 1648, Voiture ; sens 5, av. 1924, A. France (*prendre quelque chose à sa charge,* 1549, R. Estienne) ; sens 6, 1830, Stendhal (« décider... sous sa propre responsabilité de », v. 1175, Chr. de Troyes) ; sens 7, 1824, Ségur (*prendre la résolution de,* v. 1650, Pascal ; *prendre l'initiative de,* 1867, Littré, art. *initiative*) ; sens 8, 1666, Molière (*prendre les intérêts de quelqu'un,* av. 1678, La Rochefoucauld [d'abord *...l'intérêt...,* 1657, Pascal]) ; sens 9, 1538, R. Estienne (*prendre cure de,* même sens, v. 1112, *Voyage de saint Brendan ; prendre [le] soin de,* av. 1678, La Rochefoucauld) : sens 10, 1962, Robert (*prendre le risque de,* milieu du XXe s.) ; sens 11, 1938, J. Romains.

F : sens 1, 1080, *Chanson de Roland* (aussi « rechercher une indication auprès d'une personne... ») ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris ; sens 3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 4, 1080, *Chanson de Roland* (absol., 1900, Esnault ; *prendre bien, mal,* XXe s. ; *qu'est-ce que tu vas [qu'il va] prendre !,* début du XXe s. ; *en prendre un bon coup,* XXe s. ; *prendre la... piquette,* 1931, Mac Orlan) ; sens 5, v. 1188, Aimon de Varennes ; sens 6, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens 7, 1611, Cotgrave (*prendre les amures d'un bord, prendre la lame debout,* 1904, Larousse [d'abord *prendre la mer debout,* 1869, Littré]) ; sens 8, 1640, Oudin.

G : sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 3, début du XXe s. (*à bien le prendre,* 1580, Montaigne [*à tout prendre,* av. 1613, M. Régnier]) ; sens 4, fin du XIIe s., *Aymeri de Narbonne ;* sens 5, début du XVe s., Ch. d'Orléans (*le prendre sur un certain ton,* 1667, Molière [d'abord *...d'un certain ton,* v. 1629, Corneille] ; *le prendre de haut,* 1893, *Dict. général* [*le prendre haut,* même sens, 1666, Molière]) ; sens 6, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* (*prendre à la lettre,* v. 1265, J. de Meung) ; sens 7, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence (*prendre son mal en patience,* v. 1174, E. de Fougères) ; sens 8, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* (*prendre pour...,* 1538, R. Estienne [d'abord *prendre à...,* v. 1265, J. de Meung] : *prendre pour femme...,* 1690, Furetière [d'abord *prendre a feme...,* fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai*] ; *prendre à témoin,* 1538, R. Estienne ; *...prendre exemple...,* v. 1165, Gautier d'Arras) ; sens 9, v. 1370, Oresme (*prendre... à,* même sens, 1273, Adenet ; *prendre une personne pour une autre,* v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin* [aussi au fig.] ; *prendre ses désirs pour des réalités,* 1831, Balzac ; *prendre le Pirée pour un homme,* 1875, Larousse, art. *Pirée*).

H : sens 1, 1690, Furetière, art. *aise* (*prendre les dimensions...,* 1690, Furetière, art. *dimension* [au fig., 1864, Littré, art. *dimension*] ; *prendre ses distances,* 1955, Robert, art. *distance* [au fig., milieu du XXe s.] ; *prendre la porte,* 1798, Acad. ; *prendre*

position, 1962, Robert [au fig., 1958, *FEW,* IX, 230 *b*] ; *prendre des (ses) précautions,* fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné ; *prendre sa source,* 1694, Acad. ; *prendre ses vacances,* XX[e] s. [aussi « s'accorder une période de repos... »]) ; sens 2, 1920, *Omnium agricole* (*prendre appui sur ; prendre un bain...,* 1829, V. Hugo ; *prendre rang,* 1875, Larousse [au fig., 1875, Larousse, art. *rang*] ; *prendre la relève,* 1962, Robert [au fig., 1964, Robert, art. *relève*] ; *prendre rendez-vous,* fin du XVII[e] s., Bossuet ; *prendre la succession,* 1962, Robert).

I : sens 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* (*prendre le départ,* 1955, Robert, art. *départ ; prendre la mer,* 1671, Pomey ; *prendre du recul,* 1962, Robert [au fig., milieu du XX[e] s.] ; *prendre de l'avance* ou *du retard,* 1866, Larousse, art. *avance* [en parlant d'une montre..., 1964, Robert, art. *retard*] ; *prendre la route,* 1870, Littré, art. *route ; prendre terre,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; prendre un tournant...,* 1690, Furetière, art. *tournant*) ; sens 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (*prendre chair,* 1549, R. Estienne ; *prendre de l'âge,* 1869, Littré [aussi *prendre tel âge*] ; *prendre des dents,* 1875, Larousse ; *prendre sa retraite,* 1870, Littré, art. *retraite ; prendre le voile,* 1872, Littré, art. *voile ; prendre le deuil,* 1611, Cotgrave) ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland* (*prendre la parole,* v. 1240, G. de Lorris) ; sens 4, 1669, Widerhold (au fig., fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; *prendre consistance,* v. 1770, J.-J. Rousseau). [Conj. **50.**]

A. Saisir une chose ou une personne.

1. Porter la main sur un objet pour l'amener vers soi, le tenir pendant un temps plus ou moins long, l'utiliser : *Prendre un livre sur un rayon de bibliothèque. Prendre son verre pour boire. Prendre son stylo, ses lunettes. Dans mes mains, par exemple, il y a quelque chose de neuf, une certaine façon de prendre ma pipe, ma fourchette* (Sartre). ‖ *Prendre une chose des mains de quelqu'un,* la lui enlever soit pour mieux l'utiliser, soit pour éviter une catastrophe : *Prendre une arme des mains d'un enfant. Le sous-chef est sorti de son burlingue pour prendre le registre des mains du brigadier* (Sarrazin). ‖ Fig. *Prendre la balle au bond,* V. BALLE 1. ‖ **2.** Saisir une chose pour la tenir fermement, ou s'y agripper : *Prendre un marteau à pleine main, à deux mains.* ‖ *Prendre la cinquième rêne,* en équitation, se cramponner à la crinière et à la selle pour se maintenir ou reprendre son équilibre. ‖ Fig. *Prendre en main quelque chose,* V. MAIN. ‖ Fig. *Prendre son courage à deux mains,* V. COURAGE. ‖ **3.** Soulever une chose et la déplacer à l'aide d'un instrument : *Prendre de l'eau avec un seau. Prendre un morceau de sucre avec une pince.* ‖ Fam. *N'être pas à prendre avec des pincettes,* V. PINCETTE. ‖ **4.** Saisir un être vivant par une partie du corps : *Prendre un chat par la peau du cou, un serpent par la queue. Quels amours de petits doigts, dit Frédéric, en lui prenant doucement l'autre main* (Flaubert). ‖ *Prendre quelqu'un au collet, à la gorge,* V. COLLET, GORGE. ‖ Fig. *On ne sait par où,* (fam.) *par quel bout le prendre,* il est très susceptible ou très irritable. ‖ Fam. *Prendre ses jambes à son cou,* V. JAMBE. ‖ Fig. *Prendre le taureau par les cornes,* V. CORNE 1. ‖ **5.** Attirer vers soi quelqu'un : *Prendre un ami par le bras, une femme par la taille. Prendre un enfant par la main.* ‖ *Prendre quelqu'un dans ses bras,* l'embrasser. ‖ **6.** En parlant d'un animal, tenir serrée une proie (avec la gueule, le bec, les griffes, etc.) : *Le bon chien de chasse prend le gibier dans sa gueule et le rapporte au chasseur.* ‖ *Prendre le mors aux dents,* V. DENT.

• SYN. : **1** *attraper, saisir ;* **2** *empoigner ;* **3** *pincer, puiser ;* **6** *agripper, attraper, happer.*

B. Utiliser quelque chose ou quelqu'un.

1. Se servir d'un produit ou d'un matériau pour fabriquer une chose : *Pour faire de la meringue, on prend du blanc d'œuf et du sucre en poudre.* ‖ **2.** S'adonner à une activité en utilisant spécialement un outil, un instrument : *Prendre la lime, le rabot. Prendre la plume.* ‖ *Prendre les armes,* faire la guerre. ‖ **3.** Utiliser, emprunter comme moyen de locomotion : *Il faut prendre la voiture pour aller au village. Prendre le train, le métro, le bateau, l'avion. Prendre un taxi. Un peu plus tard, Monsieur X prit sa moto et ils allèrent regarder les voitures qui passaient sur l'autoroute* (Le Clézio). ‖ **4.** Emprunter une certaine direction : *Prendre un sentier, un raccourci. À environ six kilomètres d'ici, nous devons prendre sur la gauche un chemin de traverse* (Romains). ‖ Spécialem. *Prendre la (sa) droite,* se mettre sur la partie droite de la route suivie : *Les mules d'elles-mêmes prennent la droite* (Mauriac). ‖ Fig. *Prendre le chemin de,* s'engager dans une direction, commencer à : *Cet enfant semble prendre le chemin de travailler.* ‖ **5.** Absorber, consommer de la nourriture, une boisson : *Prendre ses repas au restaurant. Être invité à prendre le café. Le malade est très affaibli ; il n'a rien pris depuis huit jours. Tu as été bien sage, aujourd'hui ? Tu n'as pas pris de cognac ?* (Ionesco). *Tu ne veux pas prendre quelque chose de chaud ?* (Mauriac) ; et absol. : [Charlotte :] *Si monsieur se sent faible, c'est peut-être seulement qu'il a besoin de prendre. Je m'en vais lui chercher du bouillon* (Gide). ‖ Ingérer un médicament : *Prendre un cachet d'aspirine. Un sirop à prendre entre les repas.* ‖ **6.** Faire usage à titre hygiénique ou thérapeutique : *Prendre un lavement. La saison des bains ne fut pas trop mauvaise pour Nouilhu. Quelques Russes et une famille de Lyonnais viennent prendre les eaux à son établissement* (France). ‖ *Prendre un air de feu, prendre l'air,* V. AIR 1. ‖ *Prendre le frais,* V. FRAIS 1, n. m. ‖ **7.** *Prendre sur,* utiliser une partie d'un tout : *Prendre sur ses économies. Prendre sur son capital pour faire face à une dépense imprévue. Le malade à la diète prend sur ses réserves. Prendre de l'argent sur son compte en banque.* ‖ **8.** S'attribuer un nom, un titre : *Prendre un pseudonyme d'écrivain.* ‖ **9.** Se procurer ce que l'on a besoin de savoir : *Prendre des renseignements. Prendre des nouvelles de quelqu'un. Prendre les dimensions d'une pièce. Prendre le pouls, la température de quelqu'un. Prendre les mesures d'un client. Prendre les empreintes de quelqu'un. Il annonça qu'il irait lui-même à la Préfecture prendre des informations* (Flaubert). *Comme j'avouais à Alain, un jour, que je ne blâmais point Claudine et Renaud de se poser en amants mariés, il m'a demandé assez sec : « Où avez-vous pris, ma chère, que des amants se voient plus et mieux que des époux ? »* (Colette). ‖ **10.** Se procurer le double de quelque chose, en faire une reproduction : *Prendre le double d'un texte, l'empreinte d'une clef. Prendre la photographie d'un groupe. Prendre un croquis, un schéma. La mémoire commence tout de suite à prendre des clichés indépendants les uns des autres* (Proust). ‖ Par extens. *Prendre quelqu'un,* le photographier : *Les appareils photographiques le prennent, on ne peut pas dire. Mais Fougère, par exemple, trouve toujours qu'il n'est pas ressemblant* (Aragon). ‖ *Prendre des notes, prendre en note, prendre note, prendre bonne note de,* V. NOTE. ‖ *Prendre le trait,* V. TRAIT. ‖ *Prendre au voile,* V. VOILE. ‖ **11.** *Prendre le vent,* en parlant d'un animal, flairer les odeurs portées par le vent ; au *fig.,* chercher à discerner l'évolution d'une situation afin de prendre le parti le plus avantageux. ‖ **12.** Engager quelqu'un comme salarié, embaucher : *Prendre quelqu'un à son service. Prendre une femme de ménage, une secrétaire. Inutile d'insister, nous ne prenons plus personne. Je* [...] *n'avais même pas songé à prendre un domestique* (Stendhal).

• SYN. : **1** *employer, utiliser ;* **4** *s'engager dans ;* **5** *avaler, boire, consommer, ingérer, ingurgiter, manger ;* **7** *puiser, retirer, tirer ;* **9** *demander, s'enquérir de, tenir de ;* **10** *faire ;* **12** *s'adjoindre.*

C. Emporter quelque chose avec soi, emmener quelqu'un avec soi.

1. Se munir de ce qui peut être utile, nécessaire : *Prendre un manteau chaud pour le voyage. Prendre un panier pour faire le marché. Prendre son parapluie. Prendre*

de l'argent sur soi. Prenez votre fusil et votre boîte à cartouches (Mérimée). *Il n'avait point pris de vivres, s'en remettant à la Providence divine* (France). || *Prendre ses cliques et ses claques,* V. CLAQUE 1. || **2.** Se rendre acquéreur de quelque chose : *Prendre du pain chez le boulanger. Prendre un billet de loterie. Elle le pria d'aller prendre sa place* [pour le train] *au guichet* (Mauriac). || **3.** Porter son choix sur une chose entre plusieurs autres : *Elle ne sait pas laquelle de ces deux jupes prendre. Je prends ce livre-ci. Prenez ce tissu, il est pure laine.* || *Spécialem.* et *absol.* Au jeu de cartes, choisir telle ou telle couleur : *Prendre à cœur, à pique.* || *C'est à prendre ou à laisser,* V. LAISSER. || **4.** *Prendre des cartes,* au jeu de poker ou à l'écarté, changer un nombre voulu de cartes de son jeu contre un nombre équivalent de cartes du talon. || **5.** Emmener une personne avec soi : *Prendre son fils pour aller se promener.* [Amalric :] *Et je m'en vais, prenant Ysé, tenant Ysé, emmenant Ysé avec moi ou je vais.* [Ysé :] *Vraiment ? Pensez-vous que l'on ne prend, pensez-vous que l'on m'emmène ainsi ?* (Claudel). *À onze heures du soir, vous prendrez deux cents de vos lapins, vous surprendrez le corps de garde qu'ils ont établi dans cette grange* (Vigny). || *Prendre quelqu'un à l'écart, en privé,* s'éloigner avec lui pour échapper à l'indiscrétion des autres personnes : *Prenant Dussardier à l'écart, il lui demanda s'il pouvait le servir en quelque chose* (Flaubert). || *Prendre femme,* V. FEMME. || **6.** Joindre quelqu'un pour l'emmener avec soi : *Je vous prendrai à 10 h. Ce message téléphonique de Marthe m'embarrasse beaucoup. « Impossible d'aller te cueillir à domicile pour essayer chez Taylor. Viens me prendre à quatre heures chez Claudine »* (Colette). *Le lendemain on irait les prendre avec une auto pour les promener à travers la ville* (Romains) ; et avec un nom de chose comme sujet : *L'auto vint nous prendre par un beau soleil* (Giraudoux). || **7.** Transporter quelqu'un avec soi : *Prendre quelqu'un en croupe. Prendre un camarade sur sa moto. Prendre des stoppeurs dans sa voiture.*

● SYN. : **1** *emporter, se pourvoir de, se procurer ;* **2** *acheter, se fournir de ;* **3** *choisir ;* **7** *emmener.*

D. S'emparer de quelque chose ou de quelqu'un.

● **I.** SOUSTRAIRE QUELQUE CHOSE À QUELQU'UN. **1.** Enlever à quelqu'un, par ruse ou par force, un bien qui lui appartient : *Des voyous vont jusqu'à prendre leur sac à main à de vieilles dames. Le cambrioleur n'a pris que les bijoux.* || *Prendre son bien où on le trouve,* V. BIEN 3. || **2.** S'emparer militairement, conquérir : *L'ennemi a pris la cote 304. Frédéric II prit la Silésie à l'Autriche. Le lendemain Aymeri prit la ville* (Hugo). || *Prendre d'assaut,* livrer une bataille en mettant en œuvre de puissants moyens pour s'emparer d'une position : *Prendre d'assaut une forteresse ; par extens.,* envahir en grand nombre : *Le samedi la foule prend d'assaut les grands magasins.* || Fig. *C'est autant de pris sur l'ennemi,* V. ENNEMI. || **3.** S'installer dans un lieu, dans une fonction : *Les spectateurs prennent leurs places. Un fonctionnaire qui prend son poste.* || *Prendre la place de quelqu'un,* l'occuper indûment ; lui succéder dans un emploi. || **4.** En parlant de choses abstraites, s'approprier par imitation : *Prendre un thème à un musicien. Prendre des idées à un auteur. Prendre une citation dans un ouvrage. Examine M. le Chevalier de Valois, étudie-le, prends ses manières* (Balzac). *La Fontaine, sachez-le bien, | En prenant tout, n'imita rien* (Musset). || *Par anal.* et *class.* Faire sien en adoptant, partager (un avis, un sentiment) : *Et vous devez, en raisonnable époux, | Être pour moi contre elle, et prendre mon courroux* (Molière). || **5.** En termes de jeu, se rendre maître d'un pion, d'une carte, d'un pli, etc., de l'adversaire : *Si tu déplaces ce pion, je te prends ta dame.* || **6.** Demander une somme d'argent déterminée en contrepartie d'un travail ou d'un service : *Prendre 100 francs pour une consultation. Non, ma chère dame, non, lui dit le meunier* [...] *; nous ne sommes pas aubergistes et nous ne prendrons rien* (Sand). || Fam. *Prendre cher,* demander un prix élevé.

● **II.** ÉTABLIR SA POSSESSION SUR QUELQU'UN. **1.** S'unir charnellement à une femme, la posséder : *C'est à l'aube ou au crépuscule que vous êtes venu et que vous m'avez prise* (Giraudoux). *Elle* [Louise] *voulut savoir s'il avait pris cette femme. Jonas dit qu'il ne l'avait pas fait, étant ivre, mais qu'il en avait pris d'autres auparavant* (Camus). || **2.** Capturer un malfaiteur qu'on recherche : *Les policiers ont pris l'assassin à la sortie d'un bar.* || **3.** Capturer des animaux, morts ou vifs : *Prendre du poisson. Prendre un renard au piège. Prendre des lapins au collet. Un chat qui prend beaucoup de souris.* || Fig. *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre,* V. MIEL. || *Prendre la mouche,* V. MOUCHE 1. || **4.** *Fig.* Tromper, mystifier quelqu'un, le gagner, par adresse ou par ruse : *Prendre quelqu'un au piège. Vous ne le prendrez pas par des compliments. Se laisser prendre à une ressemblance. Tu vas le laisser prendre à ses sophismes* [de Dubreuilh], *dit Lambert avec tristesse* [à Henri]... (Beauvoir). || *On ne m'y prendra plus,* je ne recommencerai pas dans les mêmes conditions, je ne me laisserai plus duper : *En tout cas, l'on ne m'y prendra plus, je ne sortirai le matin qu'après m'être gavé* (Romains). || **5.** Tomber à l'improviste sur quelqu'un qui fait le mal : *Celui-ci fait des grimaces derrière mon dos, je le prends* (Valéry). *Il* [son chef] *a des mœurs contre nature. Il a été pris un jour avec le fils d'un conseiller fédéral* (Romains). || *Prendre sur le fait, la main dans le sac,* surprendre un malfaiteur au cours de son action. || *Prendre en flagrant délit,* V. FLAGRANT. || Fam. *Je t'y (vous y) prends !,* vous êtes confondu, vous ne pourrez pas le nier. || **6.** Arriver à l'improviste chez quelqu'un : *Si vous voulez le voir, il faut le prendre au saut du lit. Ces pauvres vieux ! à quelque heure qu'on les prenne, ils ont toujours mangé le matin* (Daudet). || *Prendre quelqu'un au dépourvu,* surprendre quelqu'un sans qu'il soit préparé à votre venue, à vos questions : *Tu m'as prise au dépourvu.* || *Prendre quelqu'un au mot,* V. MOT. || *Prendre quelqu'un de vitesse,* parvenir en un lieu, à un objectif avant une autre personne qui ne se doute pas de cette concurrence. || *Prendre quelqu'un de court,* V. COURT 1. || **7.** Priver quelqu'un de la présence, de l'affection d'une autre personne : *Cette femme lui a pris son mari. On lui a pris son fils pour l'envoyer combattre.* || *Spécialem.* Soustraire à une activité ou faire perdre la vie : *La mort prit Schubert à trente et un ans. L'épidémie a pris le quart de notre effectif.*

● **III.** AVEC POUR SUJET UNE CHOSE, ÉTABLIR SON EMPRISE SUR QUELQU'UN. **1.** S'abattre brusquement sur quelqu'un : *L'orage la prit en pleine campagne. À soixante-trois ans, une fièvre le prit* (Hugo). || *Prendre au dépourvu,* se présenter à quelqu'un sans qu'il s'y attende : *La question l'a pris au dépourvu.* || **2.** Venir occuper l'esprit, le cœur : *L'épouvante, la peur le prend. Cette nuit je ne puis pas dormir, l'angoisse m'a pris au cœur et ne desserre pas son étreinte un instant* (Gide). *Alors un grand souci la prend d'être amoureuse* (Verlaine). || **3.** Fam. *Ça l'a pris comme une envie de pisser,* se dit d'une décision prise soudainement, comme commandée par un besoin impérieux. || **4.** Absorber toute l'activité, l'attention de quelqu'un : *Ces démarches m'ont pris toute la semaine. Que lire sinon un roman ? Le récit me prend* (Mauriac). || *Prendre du temps,* être long à réaliser : *La rédaction de cet article me prend du temps.*

● SYN. : **I, 1** *dérober, faucher* (fam.), *rafler* (fam.), *soustraire, voler ;* **2** *enlever, forcer ;* **3** *occuper ;* **4** *compiler, démarquer, emprunter, plagier ;* **6** *exiger, réclamer.* || **II, 1** *connaître* (littér.) ; **2** *appréhender, arrêter, cueillir* (fam.), *épingler* (fam.) ; **3** *attraper ;* **4** *attraper* (fam.), *coincer* (fam.), *pincer* (fam.) ; **5-6** *surprendre ;* **7** *arracher, enlever, ravir ; décimer, faucher, tuer.* || **III, 2** *étreindre, oppresser, saisir, serrer ;* **4** *accaparer.*

E. Assumer la responsabilité de quelque chose ou de quelqu'un.

1. Se charger de transporter quelque chose pour quelqu'un : *Prendre un paquet, une commission, une lettre pour quelqu'un.* || **2.** Accepter de recevoir quelqu'un : *Prendre un ami chez soi. Prendre un élève dans une classe. Un hôtel qui ne prend que des pensionnaires. Un lycée qui prend des internes. Un dentiste qui ne prend les clients que l'après-midi. Si je tombais malade, est-ce que vous me prendriez dans votre service à l'hôpital ?* (Camus). || **3.** Accueillir à son bord, en parlant d'un moyen de transport : *Un navire qui ne prend que les passagers pour New York. Ce train ne prend les voyageurs que pour Dijon et au-delà.* || **4.** *Prendre quelqu'un sous ses ordres, sous sa protection,* assumer la charge de le commander, de le protéger. || **5.** *Prendre quelqu'un à sa charge,* accepter de subvenir à ses besoins et, généralement, l'entretenir chez soi : *Après le décès de ton père, tu m'as prise courageusement à ta charge* (France). || *Prendre quelque chose à sa charge,* accepter de s'en occuper, d'y pourvoir, d'y faire face. || *Prendre quelque chose sur son compte* (vx), *à son compte,* V. COMPTE. || **6.** *Prendre sur soi de* (et l'infinitif), s'imposer la décision désagréable, pénible de faire quelque chose : *Il passa devant plusieurs cafés* [...] *et il ne put prendre sur lui d'entrer dans aucun* (Stendhal). *Il dut prendre sur lui plus que beaucoup de combattants ne devaient prendre sur eux pour se tirer de la tranchée* (Montherlant) ; décider de sa propre initiative et sous sa propre responsabilité de : *Le cocher n'osait prendre sur lui de ramener Madame et ces demoiselles sans encombre si les grévistes tenaient le pavé* (Zola). *Le préfet prit sur lui, comme il disait, d'aggraver dès le lendemain les mesures prescrites* (Camus). || **7.** *Prendre la décision de* (et l'infinitif), assumer après délibération et hésitation la responsabilité de faire une action : *Le patron a pris la lourde décision de fermer un atelier.* || *Prendre la résolution de* (et l'infinitif), se décider fermement à faire une action : *Aujourd'hui, 7 janvier, je prends la résolution de transformer totalement ma vie* (Duhamel). || *Prendre l'initiative de* (suivi d'un nom d'action ou d'un infinitif), être le premier à proposer quelque chose, susciter : *Prendre l'initiative d'une pétition, d'organiser une collecte en faveur des sinistrés.* || **8.** *Prendre la défense de quelqu'un, de quelque chose,* soutenir par la parole ou l'écrit cette personne qui subit injustement un préjudice, cette chose que l'on juge dénigrée à tort : *Prendre la défense des consommateurs. Prendre la défense d'un film.* || *Prendre fait et cause pour quelqu'un,* V. FAIT 1. || *Prendre les intérêts de quelqu'un,* adopter une attitude qui favorise sa position. || Class. *Prendre l'intérêt de, prendre intérêt dans, en,* V. INTÉRÊT. || *Prendre un parti* (vx), *prendre le parti de, prendre parti, prendre son parti,* V. PARTI 1. || **9.** *Prendre soin de quelque chose* ou *de quelqu'un,* veiller à la sauvegarde de quelque chose, entourer quelqu'un d'attentions pour lui éviter tout accident, tout ennui. || *Prendre (le) soin de* (et l'infinitif), se donner la peine de, avoir la précaution de faire quelque chose : *En sortant, il a pris soin de fermer la porte à clef.* || *Prendre la peine de,* V. PEINE. || **10.** *Prendre des risques,* se décider à faire quelque chose tout en étant conscient des dangers que cette action comporte : *En doublant dans le virage il a pris de gros risques.* || *Prendre le risque de* (suivi de l'infinitif), faire une action malgré tous les aléas et les désagréments qu'elle peut comporter, risquer de : *Prendre le risque de téléphoner à un ami pendant la nuit.* || **11.** *Prendre la tête de, la direction de* (suivi d'un nom), se mettre en avant dans une action : *Prendre la tête d'une manifestation. Prendre la direction des opérations.*

● SYN. : **2** *accueillir, admettre, héberger, traiter ;* **3** *charger, embarquer.*

F. Recevoir ou subir de la part de quelqu'un ou de quelque chose.

1. Accepter de recevoir quelque chose en cadeau : *Prenez ce livre qui vous est offert par vos collègues.* || Rechercher une indication auprès d'une personne sur une conduite à tenir : *Prendre conseil de quelqu'un. Un domestique qui vient prendre les ordres. Elle ne fait pas la plus petite chose sans prendre mon avis* (Gautier). || **2.** *Prendre exemple sur quelqu'un,* modeler son attitude, son comportement sur celui d'une personne considérée comme un modèle : *Prends exemple sur ton frère : il travaille bien et réussit.* || **3.** Accepter de se charger d'une tâche : *C'est lui qui a pris tout le travail de publicité et de prospection. Une mission comme celle-là, on la prend ou on la refuse* (Romains). || **4.** *Fam.* Recevoir malgré soi, subir : *Il a pris une belle volée. Tu as pris toute l'averse. Il* [Petit-Pouce] *a encore pris un ou plusieurs coups de poing dans la gueule...* (Queneau) ; et absol. : *Que l'accident s'acharne sur les pèlerinages ou sur les bandes, c'est toujours l'humanité qui prend* (Giraudoux). || *Prendre bien, mal,* recevoir sans accuser ou en accusant l'effet produit : *Ce boxeur prend bien les coups.* || Pop. *En prendre pour son grade, pour son rhume,* V. GRADE, RHUME. || Fam. *Qu'est-ce que tu vas (qu'il va) prendre !,* qu'est-ce que tu vas (qu'il va) subir, recevoir ! : *File doux avec moi, sinon qu'est-ce que tu prendras dans mon journal !* (Romains). || Fig. et fam. *En prendre un bon coup,* être fortement ébranlé par un revers, un malheur. || Fam. *Prendre la, une piquette,* subir une lourde défaite sportive. || **5.** Contracter un malaise, une maladie, en particulier une maladie contagieuse : *Il a pris la coqueluche de sa sœur. Prendre la grippe.* || **6.** *Fig.* Laisser se former en soi, en son esprit : *Prendre de mauvaises habitudes, un mauvais pli. Prendre des vices. J'hésite pour deux motifs : d'abord vous pouvez me trahir, et en second lieu, même en me servant, prendre de moi mauvaise opinion* (Musset). || **7.** En termes de marine, exercer sa poussée sur : *Un matin de grand vent, où l'air prenait le second ris aux huniers* (Loti). || *Prendre les amures d'un bord,* recevoir le vent de ce bord. || *Prendre la lame debout,* naviguer vent debout. || **8.** En parlant de choses, laisser pénétrer en soi, absorber : *Ces chaussures prennent l'eau. Un buvard qui prend bien l'encre.*

● SYN. : **3** *assumer, endosser ;* **4** *écoper* (fam.), *encaisser, essuyer, récolter* (fam.) ; **5** *attraper* (fam.) ; **6** *adopter, contracter, se faire ;* **8** *absorber, boire, s'imprégner.*

G. Aborder quelqu'un ou quelque chose d'une certaine manière.

1. Entrer en contact avec quelqu'un ou quelque chose selon une certaine direction : *Prendre l'ennemi de flanc, de côté, à revers, de derrière, de face, de front. Souvent le soleil les prenait de face* (Giraudoux). || **2.** Chercher à gagner la faveur de quelqu'un ou à neutraliser sa défiance en le traitant d'une certaine manière : *Prendre quelqu'un par les sentiments, par la douceur, par son point faible.* GOETZ, *violemment* [à Catherine] : *« Après tout, moi aussi je dois être prévisible ». — Un temps —. « Tu dois t'être fait tes petites idées sur la manière de me prendre »* (Sartre). || **3.** Se saisir d'une question d'une certaine façon : *Prendre un problème dans toute sa complexité. C'est un problème, souvent, de dormir, et nous le prenons mal, comme nous prenons mal tout problème humain* (Alain). || *À bien le prendre, à tout prendre,* en examinant bien, en considérant bien la chose ; en fin de compte : *Je ne suis, à tout prendre, qu'une jolie poupée qu'on promène* (Musset). *À tout prendre, ma fille, l'état d'une religieuse médiocre me paraît plus déplorable que celui d'un brigand* (Bernanos). || **4.** Choisir par supposition, comme objet d'étude, de réflexion : *« Prenons un exemple. Croyez-vous* [...] *que je tienne beaucoup à introduire chez madame Montcornet un homme aussi beau que le vôtre ? — Si vous vous y opposez, prenons que je n'ai rien dit »* (Balzac). *Prenons, disait-il, un enfant qui arrive à l'école...* (Barrès). || **5.** Accueillir, accepter d'une certaine façon quelque chose dans une certaine situation : *Il a mal pris*

ma réflexion. Prendre les choses comme elles viennent. Prendre un événement au tragique. Je prends la chose très froidement, tu le vois bien, reprit aussitôt Julius (Gide). *Si on leur avait annoncé une maladie mortelle, ils auraient pris la nouvelle avec enjouement* (Giraudoux). *Je ne prends pas la situation à la légère et je suis très conscient de sa gravité* (Sartre). *Le soldat essaie de prendre la chose en souriant* (Robbe-Grillet). *Avoue que c'était bien abstrait ton code, je ne peux pas croire que tu le prennes encore au sérieux* (Beauvoir). || *Prendre la vie du bon côté,* V. CÔTÉ. || *Le prendre sur un certain ton,* parler d'une certaine manière, mettre un certain accent dans l'expression de sa pensée. || *Le prendre de haut,* parler avec une fierté dédaigneuse : *Il* [Bernard] *se rengorgeait, vexé, voulait à la fois le prendre de haut et ne pas paraître ridicule à Thérèse* (Mauriac). || *Prendre à cœur,* V. CŒUR. || *Prendre ombrage de,* V. OMBRAGE. || **6.** Interpréter quelque chose d'une certaine manière, lui accorder une certaine valeur : *Je prends votre silence pour une approbation. Prendre tout à mal. Prendre une réponse à contresens. Le mot n'est pas de moi, je vous le répète tel qu'on me l'a dit, prenez-le pour ce qu'il vaut !* (Proust). || *Prendre à la lettre un ordre, un texte,* ne considérer que la signification immédiate, sans essayer de l'interpréter. || **7.** *Prendre quelqu'un* ou *quelque chose en* (suivi d'un nom exprimant un sentiment), se mettre à éprouver un sentiment à l'égard de cette personne ou de cette chose : *Prendre quelqu'un en amitié. Prendre en pitié les handicapés. Prendre en haine les examinateurs. Elle me confiait* [...] *en quelle aversion épouvantable elle prenait, petite institutrice déjà habituée au relatif bien-être de l'École, la demeure paternelle...* (Colette). *Elle* [...] *continuait, imperturbable, à faire tout ce qu'il fallait pour qu'il la prît en horreur* (Montherlant). || *Prendre en grippe quelqu'un, quelque chose,* V. GRIPPE 1. || *Prendre son mal en patience,* le supporter sans récrimination : *Ce fut long, et M. Gélis aurait pu s'ennuyer, mais il regardait Jeanne et prenait son mal en patience* (France). || **8.** Choisir et retenir parmi plusieurs personnes ou parmi plusieurs groupes : *Prendre le plus capable parmi plusieurs candidats. On ne prendrait plus les magistrats que dans les métiers* (Michelet). *Votre grand-mère, qui venait de prendre un confesseur janséniste, défendit la valse* (Mérimée). || *Prendre pour, comme, en,* etc., choisir quelqu'un ou quelque chose, le retenir en qualité de : *Prendre le docteur X pour médecin. Prendre quelqu'un comme modèle. Prendre quelqu'un en exemple.* || *Prendre pour femme, pour mari,* choisir parmi les femmes, les hommes, celui qu'on veut épouser : « *Éléonore-Élisabeth d'Aulnières, prenez-vous pour époux Jacques-Antoine Tassey ? Il faut répondre « oui », bien fort* » (Hébert). || *Prendre à témoin,* en appeler aux déclarations de quelqu'un pour confirmer, en tant que témoin, ses propres déclarations. || *Prendre à partie,* V. PARTIE. || *Prendre quelqu'un pour exemple,* s'en servir comme modèle, essayer de l'imiter, de régler ses actes, sa conduite sur les siens. || **9.** *Prendre quelqu'un* ou *quelque chose pour,* croire à tort que cette personne ou cette chose est ; regarder à tort comme étant : *On aurait pu la prendre pour une belle somnambule qui traversait ce monde en rêvant* (Musset). *Il a peut-être pris cela pour un signe de reconnaissance* (Romains). *Il est petit, et, dans les broussailles, on pourrait le prendre pour un gibier* (Pagnol). || *Prendre une personne pour une autre,* se méprendre sur l'identité d'une personne en la confondant avec une autre ; au *fig.*, se faire une fausse idée sur quelqu'un en le comparant à quelqu'un d'autre : *Pour qui me prenez-vous ? Votre lettre, où il y a des passages qui ont bien l'air de me prendre pour une autre...* (Colette). || *Prendre ses désirs pour des réalités,* se faire des illusions en se comportant comme si les choses étaient arrivées telles qu'on les souhaitait, se bercer d'illusions. || Vx. *Prendre le Pirée pour un homme,* se tromper grossièrement. || *Prendre quelque chose pour argent comptant,* V. ARGENT. || *Prendre des vessies pour des lanternes,* V. LANTERNE.

● SYN. : **1** *attaquer ;* **2** *traiter ;* **3** *envisager, interpréter, regarder ;* **4** *admettre, mettre, supposer ;* **5** *considérer, estimer, juger, tenir ;* **8** *coopter, désigner, élire, nommer, sélectionner.*

H. S'emploie comme auxiliaire de verbalisation pour former des syntagmes verbaux tenant lieu du verbe simple non réalisé ou synonymes de ce verbe.

1. Avec un nom complément pour lequel il n'existe pas de verbe de même radical, s'emploie pour exprimer une action impliquée par ce nom : *Prendre une attitude.* || *Prendre ses aises,* s'installer confortablement. || *Prendre les dimensions de quelque chose,* mesurer les différentes grandeurs que comporte un objet : *Prendre les dimensions d'une pièce, d'une fenêtre.* || Fig. *Prendre la dimension de quelque chose,* évaluer la répercussion d'un événement : *Prendre la dimension d'une défaite militaire.* || Fig. *Prendre la dimension de quelqu'un,* V. DIMENSION. || *Prendre ses distances,* se mettre à la distance convenable par rapport à d'autres personnes : *Je montai sur une caisse : « Prenez vos distances ! » Les voilà en rangs* (Malraux) ; au *fig.*, se tenir à l'écart d'une personne, refuser sa fréquentation. || *Prendre langue avec quelqu'un,* V. LANGUE. || *Prendre plaisir* ou *du plaisir à,* V. PLAISIR 1. || *Prendre la porte,* sortir d'une manière plus ou moins volontaire, plus ou moins brusque : *Vous allez prendre la porte si vous ne vous tenez pas tranquille.* || *Prendre position,* en parlant de troupes, occuper un emplacement en vue de livrer une bataille ou pour en assurer la défense : *Les blindés ont pris position devant la ville ;* au *fig.*, exprimer son opinion en faveur d'une idée, d'un programme au cours d'un débat. || *Prendre des (ses) précautions,* s'entourer de sauvegardes pour se défendre contre une menace physique, contre un danger ou en prévision d'une difficulté quelconque : *Prendre ses précautions pour faire face à des restrictions.* || *Prendre sa source,* en parlant d'un cours d'eau, sortir de terre à un endroit précis : *La Loire prend sa source au Gerbier-de-Jonc.* || *Prendre la température de quelqu'un,* V. TEMPÉRATURE. || *Prendre ses vacances,* jouir de la période de congé qui est accordée : *Avant la guerre, jamais ils n'auraient imaginé ne pas prendre de vacances. Le 15 juillet donc ils partaient pour Douarnenez où, s'ennuyant à périr, ils attendaient avec impatience de pouvoir rentrer* (Marceau) ; s'accorder une période de repos en interrompant volontairement son travail. || **2.** Avec un nom complément dont le radical a déjà donné naissance à un verbe, s'emploie pour former un substitut du verbe simple (le plus souvent avec un sens de pronominal). || *Prendre appui sur,* s'appuyer sur : *Prendre appui sur le rebord d'une fenêtre.* || *Prendre un bain, une douche,* se baigner, se doucher. || *Prendre connaissance,* V. CONNAISSANCE. || *Prendre contact,* V. CONTACT. || *Prendre date,* V. DATE. || *Prendre le devant, les devants,* V. DEVANT 2. || *Prendre des (ses) dispositions,* V. DISPOSITION. || *Prendre fin,* V. FIN 1. || *Prendre garde,* V. GARDE 1. || *Prendre la mesure de quelqu'un, de quelque chose, prendre ses mesures,* V. MESURE. || *Prendre naissance,* V. NAISSANCE. || *Prendre patience,* V. PATIENCE 1. || *Prendre place, prendre la place de,* V. PLACE 1. || *Prendre rang,* venir occuper une place à la suite d'autres personnes : *Prendre rang dans une file d'attente devant un guichet ;* au *fig.*, conquérir une place dans un ensemble de personnes célèbres : *Ce romancier prendra rang parmi les écrivains les plus connus de notre génération.* || *Prendre la relève de,* succéder à quelqu'un, à une équipe dans une responsabilité : *Prendre la relève d'un poste de garde ;* au *fig.*, venir occuper la place laissée vacante par les prédécesseurs : *La jeune génération d'architectes a pris la relève des anciens.* || *Prendre rendez-vous,* convenir avec une personne de la date, du lieu d'une rencontre : *Prendre rendez-vous avec un*

ami de passage. || *Prendre la résolution de,* V. RÉSOLUTION. || *Prendre la succession de quelqu'un,* lui succéder : *Ce directeur a pris la succession d'un incapable.*

I. S'emploie comme auxiliaire de modalisation dans un syntagme verbal pour marquer le commencement d'une action, d'un état.

1. Amorcer un mouvement : *Prendre la fuite.* || *Prendre le départ,* se mettre en route pour accomplir un trajet fixé au préalable : *Les coureurs ont pris le départ sur la place de l'église.* || *Prendre son élan, de l'élan,* V. ÉLAN 1. || *Prendre son essor, de l'essor,* V. ESSOR. || *Prendre le large,* V. LARGE n. m. || *Prendre la mer,* en parlant d'un bateau, quitter le mouillage pour aller en mer ; en parlant d'une personne, embarquer : *Excusez cette lettre écrite à la hâte. Encore une poignée de main et de nouveau je vais être engouffré pour de longues années. Je prends la mer le 18 à 11 h* (Claudel). || *Prendre du recul,* mettre un certain espace entre soi et un objet, en reculant afin de mieux le voir : *Il faut prendre du recul pour apprécier cette tapisserie ;* au *fig.,* laisser passer un certain temps pour porter une appréciation sur une situation, une action passée. || *Prendre de l'avance* ou *du retard,* dans une compétition sportive, augmenter progressivement l'écart entre soi et le premier coureur qui suit, ou entre le coureur précédent et soi-même ; en parlant d'une montre ou d'une pendule, marquer une heure plus avancée ou plus tardive que l'heure officielle. || *Prendre la route,* commencer un voyage par la route. || *Prendre terre,* en parlant d'un navire, arriver au contact de la terre, accoster le rivage. || *Prendre motte,* V. MOTTE 1. || *Prendre un tournant, un virage,* faire opérer au véhicule à deux roues ou à quatre roues le mouvement qui permet de suivre le tracé courbe d'une route. || *Prendre son vol,* V. VOL. || **2.** Commencer à avoir (par opposition à « avoir ») : *Prendre de l'assurance, de l'audace, de l'autorité. Prendre courage. Prendre intérêt à quelque chose. Prendre l'avantage, le dessus sur quelqu'un. La navigation de plaisance prend de l'extension. Les vieux meubles prennent de la valeur. Affaire qui prend bonne, mauvaise tournure. Prendre un ton de provocation. Prendre de l'embonpoint. Prendre l'habitude de se lever tôt. Quand la passion est sincère, la forme, même la plus artificielle, prend de la beauté* (Renan). *Elle se contentait de prendre un air de reine, me lançant des regards enflammés* (Proust). *Tous cependant* [...] *prenaient les poses les plus distinguées* (Montherlant). || *Prendre chair,* commencer à engraisser après une maladie, en parlant des chevaux. || *Prendre de l'âge,* vieillir. || *Prendre tel âge,* entrer dans une nouvelle année : *Or Lafcadio venait de prendre dix-neuf ans* (Gide). || *Prendre des dents,* commencer à pousser les secondes dents, en parlant du cheval. || *Prendre sa retraite,* entrer dans la situation de retraité. || *Prendre le voile,* se faire religieuse. || *Prendre le deuil,* revêtir des habits de deuil. || **3.** Commencer à exécuter une action : *Maintenant nos armées, bien équipées* [...] *commandées par d'habiles généraux, prennent l'offensive* (France). || *Prendre la parole,* commencer à parler devant une assemblée. || **4.** Être le siège du début d'un processus : *Prendre feu.* || Fig. *Prendre feu et flamme,* s'emporter. || *Prendre consistance,* commencer à entrer dans la réalité : *Des soupçons qui prennent consistance.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*l'envie... lui prend de...,* fin du XII^e s., Conon de Béthune ; impers., v. 1112, *Voyage de saint Brendan ; qu'est-ce qui me... prend ?,* 1877, Zola ; *qu'est-ce qu'il lui... prend de... ?,* 1932, Larousse ; *bien/mal te... prend de...,* 1080, *Chanson de Roland*]). Commencer à se manifester chez quelqu'un : *La maladie* [...] *qui lui prit le lendemain qu'elle arriva* (Sévigné). *Les douleurs lui ont pris plusieurs jours avant son accouchement.* || *L'envie, le besoin lui prend de* (suivi de l'infinitif), l'envie, le besoin commence à s'emparer de lui de : *L'envie lui prend de tout abandonner.* || Impers. *Il me prend,* il me vient : *Il me prend des envies de la planter là* (Gautier). *Il lui prenait des attendrissements niais devant les êtres innocents et faibles ; une ronde de petites filles lui tirait les larmes des yeux* (Gide). || *Qu'est-ce qui (me, te, lui, nous, vous, leur) prend ?,* d'où vient ce comportement tout à fait inattendu ? : *« Mais qu'est-ce que vous avez donc tout à coup ? Qu'est-ce qui vous prend ? » La vieille épouse dévouée s'interpose, essaie de ses faibles mains de séparer les combattants...* (Sarraute). || *Qu'est-ce qu'il lui (leur) prend de* (et l'infinitif), *que* (et l'indicatif), d'où vient cet événement inexplicable : *Toutes ces choses qui étaient là pour toujours, qu'est-ce qu'il leur prend qu'elles disparaissent ?* (Claudel). || Class. et littér. *Bien, mal te (lui, nous, vous, leur) prend (a pris) de faire (d'être) telle chose,* avoir la chance, la malchance de : *Bien lui prend de n'être pas de verre* (Molière).

◆ v. intr. (fin du X^e s., *Vie de saint Léger,* au sens de « se mettre [à faire quelque chose] » ; sens I, 1, 1559, Amyot [au fig., 1727, Brunot] ; sens I, 2, XII^e s. [pour un aliment, 1962, Robert ; « ...éprouver de l'attirance pour », 1690, M^me de Sévigné] ; sens I, 3, XIII^e s., *Apollonius* [au part. passé, début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne ;* « geler », v. 1330, *Baudoin de Sebourg ;* sens I, 4, 1538, R. Estienne ; sens I, 5, v. 1660, Bossuet [*ça (ne) prend (pas),* 1938, Sartre] ; sens II, XV^e s., Littré [*prendre par,* 1822, V. Hugo ; *prendre au plus court,* 1953, Robert, art. *court — ...le plus court,* même sens, 1690, Furetière, art. *court*] ; sens III, 1, 1770, Buffon ; sens III, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens III, 3, 1680, M^me de Sévigné).

I. AVOIR PRISE, DE L'EFFET SUR. **1.** S'enraciner : *Les chênes prennent mal sur ce sol. Les exigeantes et dures racines par qui l'arbre | Prend et vit* (Claudel). || *Fig.* S'insérer dans le corps social : *Quand il s'agit de faire prendre une institution, de l'habituer à vivre et d'habituer à elle la défiante humanité* (Romains). || **2.** S'attacher, se fixer : *La peinture prend mal sur ce revêtement. Cette colle prend sur n'importe quel matériau.* || *Spécialem.* Se dit d'un aliment qui attache au fond du récipient où il cuit : *Le sucre caramélisé prend au fond de la casserole.* || *Fig.* Adhérer à, éprouver de l'attirance pour : *Il est aisé d'avoir de la résignation* [...] *lorsqu'on ne prend à rien, qu'on s'ennuie de tout* (Chateaubriand). *Antoine est d'ailleurs un nom qu'elle m'a donné, et qui a pris sur moi, voilà tout... je m'appelais quelque chose comme Alfred, avant... qu'est-ce que tu as fait de tes yeux, Antoine ?* (Aragon). || **3.** Passer de l'état liquide à l'état pâteux ou à l'état solide : *Cette crème a bien pris. Le mortier prend. Je tourne à la cuisine, j'hésite longtemps... j'aide Mélie à battre une mayonnaise qui refuse de prendre...* (Colette). || Geler : *D'une belle rivière et qui commence à prendre* (Samain). *Il n'y a plus qu'à attendre que la neige tombe et que les glaces prennent* (Hébert). || **4.** *Fig.* Avoir de l'effet : *Le vaccin a pris. Cette mode n'a pas pris. Notre nouveau produit n'a pris qu'en province. Rien ne prenait plus sur lui ; il ne réagissait plus à des propos qui naguère l'auraient mis hors de ses gonds* (Mauriac). *La souplesse et la sécheresse de ce journal, les petits craquements qu'il faisait, prirent merveilleusement sur les nerfs du chat mauve* (Montherlant). || **5.** *Fig.* Produire l'effet escompté : *La plaisanterie, le mensonge n'a pas pris.* || Fam. *Ça prend, ça ne prend pas,* c'est accepté comme vrai, ou non, par une personne que l'on essaie de duper : *Avec moi, il n'y a que demi-mal : je sais que tu t'amuses. Mais à la maison, tu sais, ça ne prendrait pas* (Mauriac).

II. SE DIRIGER VERS. En parlant des personnes, suivre une direction : *Prendre à droite. Prendre à travers champs. « Maintenant, il faut prendre à gauche », ordonna Trouscaillou* (Queneau). || *Prendre par,* passer par un endroit : *Si elle disait avoir passé, hier, par le côté droit d'une rue, il fallait croire qu'elle avait pris par le côté gauche* (Flaubert). *Alors, « prendre par Guermantes », pour aller à Méséglise, ou le contraire, m'eût semblé une expression aussi dénuée de sens que prendre par l'est pour aller à l'ouest* (Proust). || *Prendre au plus court, par le plus court,* choisir le chemin qui conduit le plus directement au but.

III. COMMENCER. **1.** Avoir un commencement : *La route nationale prend à la sortie de ce village. Au moment où prend ce récit, il* [Justin] *avait à peu près vingt ans* (Duhamel). || **2.** Commencer à se manifester, en parlant du feu : *Un de mes amis, le plus inoffensif rêveur qui ait existé, a mis une fois le feu à une forêt pour voir, disait-il, si le feu prenait avec autant de facilité qu'on l'affirme généralement* (Baudelaire). *Françoise venait allumer le feu et pour le faire prendre y jetait quelques brindilles dont l'odeur, oubliée pendant tout l'été, décrivait autour de la cheminée un cercle magique...* (Proust). || **3.** En parlant de matériaux, s'enflammer : *Le bois de sapin prend bien.*

• SYN. : **I, 2** *coller, tenir ; s'attacher ; s'intéresser ;* **3** *coaguler, durcir, épaissir ; se congeler, se figer, se glacer ;* **4** *s'implanter, prévaloir, réussir ;* **5** *marcher* (fam.). || **II** *aller, se diriger, tourner.* || **III, 1** *s'amorcer, commencer, débuter, s'ouvrir, partir.*

◆ **se prendre** v. pr. (sens I, 1, 1636, Monet ; sens I, 2, 1675, Mme de Sévigné [*se prendre au jeu,* 1936, R. Martin du Gard] ; sens I, 3, 1666, *Roman bourgeois ;* sens I, 4, XIIe s., *Roncevaux* [en parlant de choses, 1632, Corneille] ; sens I, 5, 1738, Ch. Rollin ; sens I, 6, 1962, Robert ; sens II, 1, 1674, Malebranche [« se choisir comme », XXe s.] ; sens II, 2, 1868, A. Daudet ; sens II, 3, 1671, Pomey [« être interprété », 1730, Dumarsais] ; sens II, 4, XXe s. [« se choisir mutuellement », 1758, SaintFoix] ; sens III, 1, v. 1130, *Eneas ;* sens III, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens IV, 1, v. 1150, *Charroi de Nîmes ;* sens IV, 2, 1690, Furetière ; sens IV, 3, 1640, Oudin ; sens IV, 4, 1611, Cotgrave ; sens IV, 5, 1645, Tristan L'Hermite ; sens IV, 6, 1580, Montaigne).

I. ÊTRE SAISI, SE SAISIR. **1.** Se figer, être congelé : *Par un tel froid, même la rivière se prend.* || **2.** *Fig.* Être captivé, séduit : *On se prend au charme de cette musique. Je puis, certes, me prendre à un livre, le lire et relire avec délices ; mais il ne me possède jusqu'au fond que si j'y trouve les marques d'une pensée de puissance équivalente à celle du langage même* (Valéry). *Une heure elle* [Élisabeth] *parla, parla, plaida la cause juste. Elle s'exaltait, se prenait à la plaidoirie* (Cocteau). || *Se prendre au jeu,* se passionner, s'intéresser vivement. || **3.** Être accroché : *La laine des moutons se prend aux épines des buissons.* || **4.** En parlant de personnes, s'accrocher en saisissant quelque chose : *Un homme qui se noie, se prend à n'importe quoi.* || *Class.* En parlant de choses, s'attacher, se fixer : *Ce désir, à vrai dire, est un amour naissant | Qui ne sait où se prendre* (Corneille). || **5.** (avec un complément d'objet direct) Laisser saisir, laisser accrocher : *Se prendre les doigts dans une porte. Les pétrels, surpris dans leur vol, se prenaient les pattes aux cheveux du saint homme* (France). || **6.** Fam. *Se prendre par la main,* se décider à faire quelque chose en se faisant violence : *Un beau matin, tu te prends par la main et tu vas consulter le fichier de la Nationale.*

II. APPRÉCIER POUR SOI, S'APPRÉCIER SOI-MÊME OU ÊTRE APPRÉCIÉ D'UNE CERTAINE MANIÈRE. **1.** *Se prendre pour,* se considérer comme : *Un enfant qui tend à se prendre pour le centre du monde* (Romains) ; se choisir comme : *Il se prend souvent pour cible quand il plaisante.* || **2.** *Se prendre au sérieux,* considérer ses moindres faits et gestes comme très importants. || **3.** Être employé d'une certaine façon dans le langage : *Cet adjectif peut se prendre substantivement.* || *Spécialem.* Être interprété : *Ce mot se prend en mauvaise part. Votre remarque peut se prendre comme (pour) un reproche.* || **4.** Choisir pour soi quelque chose ou quelqu'un : *Va vite dans un magasin : tu te prends une robe quelconque. Comme tu sors un dimanche, tu te casses le nez sur la porte ; tu te promets de revenir le lundi ; et, en attendant, tu te prends un jules...* (Sarrazin). || Se choisir mutuellement : *Il se prennent pour époux.*

III. « SE PRENDRE À », « S'EN PRENDRE À » AU SENS DE « S'ATTAQUER À ». **1.** Class. *Se prendre à,* s'attaquer à : *Et que sous l'étrivière il puisse tôt connaître, | Quand on se prend aux miens, qu'on s'attaque à leur maître* (Corneille). || **2.** *S'en prendre à,* ou (class.) *se prendre à,* incriminer quelque chose ou quelqu'un : *C'est ainsi qu'aux flatteurs on doit partout se prendre | Des vices où l'on voit les humains se répandre* (Molière). *On voit le don Juan vieillissant s'en prendre aux choses de sa propre satiété et jamais à soi* (Stendhal). *Les hommes sont vraiment à plaindre... Je ne m'en prendrai pas non plus à la société* (France).

IV. « SE PRENDRE À », « SE PRENDRE DE », « S'Y PRENDRE » au sens de « SE METTRE À ». **1.** Littér. *Se prendre à* (suivi de l'infinitif), se mettre brusquement à : *Le vénérable M. X. se prit à rire un peu lourdement* (Barrès). *Soudain, elle se cacha le visage dans son tablier et se prit à pleurer* (Duhamel). *Las enfin des grignotements, je me pris à déjeuner à la buvette* (Montherlant). || **2.** *Se prendre de,* se mettre à ressentir : *Se prendre d'affection pour quelqu'un. Ma robe droguet, pour laquelle, depuis que je la porte, je me prends peu à peu d'affection* (Sarrazin). || **3.** *Se prendre de boisson, de vin,* se mettre à s'enivrer : *La semaine d'avant, quelques-uns d'entre eux* [les soldats], *pris de vin, avaient troublé une fête dans un village voisin...* (Rolland). || **4.** Class. *Se prendre à quelque chose,* s'y mettre avec adresse de la manière qui convient : *Elle se prend d'un air le plus charmant du monde aux choses qu'elle fait* (Molière). || **5.** *S'y prendre,* se mettre à faire la chose d'une certaine façon : *Elle s'y est mal prise. Vous savez certainement comment vous y prendre* (Romains). *Je souhaitais ardemment ne rapprocher de Dieu, mais je ne savais pas comment m'y prendre* (Beauvoir). || **6.** *S'y prendre,* commencer à agir, s'en occuper : *Si vous voulez louer un appartement pour le mois d'août, il faut vous y prendre de bonne heure.*

• SYN. : **I, 1** *se congeler, geler, se glacer, prendre ;* **2** *s'exalter, se passionner ;* **4** *s'agripper ;* **5** *s'embarrasser, s'emmêler, s'empêtrer.* || **II, 3** *s'employer.* || **IV, 1** *commencer à ;* **5** *agir, faire, opérer, procéder.*

preneur, euse [prənœr, -øz] n. (de *prendre ;* fin du XIIe s., *Job,* écrit *prendeor* [*preneeur,* v. 1265, J. de Meung ; *preneur,* 7 déc. 1400, *Ordonnance royale*], au sens 1 ; sens 2, milieu du XIVe s., écrit *prenerres* — au cas sujet — [*preneur,* 1465, Bartzsch ; « personne disposée à acheter », 1893, *Dict. général ; trouver preneur,* 1962, Robert]). **1.** Personne qui prend occasionnellement ou habituellement : *Preneur de café. Preneur de notes. Il est étrange | Que je cherche un preneur de ville, ayant ici | Mon vieil oiseau de proie, Eustache de Nancy* (Hugo). *Tous les grands hommes d'action sont des preneurs d'occasions* (Romains). || **2.** Personne qui prend une chose à bail : *Le preneur supportera les frais d'enregistrement.* (V. Rem.) || *Par extens.* Personne disposée à acquérir : *Ce terrain est à vendre : êtes-vous preneur ?* || *Trouver preneur,* trouver un acquéreur ou un locataire ; *plaisamm.* et *fam.,* en parlant d'une femme, trouver un mari.

• SYN. : **2** *locataire ; acheteur, acquéreur.* — CONTR. : **2** *loueur ; vendeur.*

• REM. Au sens 2, on rencontre quelquefois le fém. *preneresse.*

◆ adj. (sens 1, av. 1725, Dancourt ; sens 2, 1962, Robert). **1.** *Vx.* Qui prend, qui a pris ou est disposé à prendre (rare) : *Je me suis senti de tout temps les inclinations preneuses* (Dancourt). || **2.** Qui sert à prendre : *Benne preneuse.*

prénom [prenɔ̃] n. m. (lat. *praenomen,* prénom, de *prae,* devant, en avant, et de *nomen,* nom [v. NOM] ; 1694, Acad. [un premier ex. au milieu du XVIe s.]). Nom particulier (placé, dans l'usage courant, avant le patronyme) de chacun des membres d'une famille : *Le prénom Victor distinguait le poète Hugo de ses frères Abel et Eugène.*

• SYN. : *petit nom* (fam.), *nom de baptême* (fam.).

1. prénommé, e [prenɔme] n. et adj. (de *pré-* 2 et du part. passé de *nommer ;* v. 1570, Carloix, au sens de « déjà cité » [en parlant d'un chapitre] ; sens actuel, 1869, Littré). En droit, personne qui a déjà été nommée dans un document, dans un acte.

2. prénommé, e [prenɔme] n. et adj. (part. passé de *prénommer ;* 1845, Bescherelle). Personne qui a tel prénom : *Le prénommé Louis.*

prénommer [prenɔme] v. tr. (de *prénom ;* 1845, Bescherelle). Donner un prénom à quelqu'un : *S'il lui naît un fils, il le prénommera Jean.*

prénotion [prenosjɔ̃] n. f. (lat. *praenotio, -tionis,* connaissance anticipée, de *prae,* devant, en avant, et de *notio, -tionis,* connaissance [v. NOTION] ; 1585, Cholières, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Connaissance anticipée d'une chose à venir. || **2.** Idée innée, dans la philosophie de Descartes.

prénuptial, e, aux [prenypsjal, -o] adj. (de *pré-* 2 et de *nuptial ;* 1932, Larousse [aussi *certificat prénuptial*]). Qui précède ou doit précéder le mariage : *Examen prénuptial.* || *Certificat prénuptial,* certificat médical datant de moins de deux mois et attestant que l'intéressé a été examiné en vue du mariage.

préoccupant, e [preɔkypɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *préoccuper ;* av. 1922, Proust). Qui préoccupe, qui est de nature à causer un souci sérieux : *La situation de ces pauvres réfugiés est préoccupante.*

• SYN. : *alarmant, angoissant, critique, grave, inquiétant, sombre.*

préoccupation [preɔkypasjɔ̃] n. f. (de *préoccuper ;* fin du XVe s., au sens 3 ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1733, Marivaux). **1.** *Class.* État d'un esprit tout entier occupé par une idée ou un sentiment préconçus ; prévention : *Quand il s'agit de nous, notre goût n'a plus de justesse* [...] ; *la préoccupation* [celle de l'amour-propre] *le trouble* (La Rochefoucauld). *Notre aveuglement sera sans remède, si nous ne déracinons ces deux maux extrêmes qui nous empêchent de voir : la préoccupation dans l'esprit, et une crainte secrète dans la volonté qui nous fait appréhender la lumière* (Bossuet). || **2.** État d'un esprit absorbé par un objet au point d'être indifférent à tout le reste ; attention exclusive : *Il n'y a rien de tel qu'une forte préoccupation pour faire dire des bêtises* (Mérimée). *La distraction est l'effet habituel de la préoccupation.* || **3.** Souci vif et constant qui absorbe l'esprit et détourne l'attention des autres objets : *De graves préoccupations l'agitaient, étranges pour elle et l'atteignant d'en bas, des préoccupations d'argent, l'humiliation de toutes ces mains tendues qu'elle ne pouvait plus remplir* (Daudet). *Jusqu'à dix-huit et vingt ans, elles s'exilent encore, absorbées par l'idée du brevet supérieur à conquérir, sans autres préoccupations que celles des compositions et des examens* (Frapié). *Lorsque les préoccupations sociales ont commencé d'encombrer ma tête et mon cœur, je n'ai plus rien écrit qui vaille* (Gide).

• SYN. : **2** *obsession ;* **3** *angoisse, anxiété, inquiétude, tourment, tracas* (fam.).

préoccupé, e [preɔkype] adj. (part. passé de *préoccuper ;* v. 1355, Bersuire, au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 3, 1824, Ségur). **1.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne dont l'esprit ou le cœur est entièrement occupé, pris par une idée ou un sentiment : *Nous sommes si préoccupés en notre faveur, que ce que nous prenons souvent pour des vertus, n'est, en effet, qu'un nombre de vices qui leur ressemblent* (La Rochefoucauld). *Des circonstances fortuites, interprétées par des imaginations vives et déjà préoccupées* (Renan). || **2.** En proie à un souci vif et constant qui absorbe l'esprit : *Préoccupé de la maladie de son fils, il néglige ses affaires.* || **3.** Qui laisse paraître la préoccupation de l'esprit : *On lui voyait souvent un air préoccupé.*

• SYN. : **2** *angoissé, anxieux, inquiet, soucieux, troublé, tourmenté, tracassé* (fam.) ; **3** *absent, absorbé, méditatif, pensif, songeur.* — CONTR. : **2** *indifférent, insensible, insoucieux ;* **3** *insouciant, léger.*

préoccuper [preɔkype] v. tr. (lat. *praeoccupare,* occuper le premier, envahir [au fig.], de *prae,* devant, en avant, et de *occupare,* occuper [v. OCCUPER] ; v. 1355, Bersuire, au sens 2 ; sens 1, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens 3, 1642, Corneille). **1.** *Class.* (avec un sujet désignant une idée, un sentiment) Occuper d'avance et complètement l'esprit de quelqu'un : *Il ne faut pas qu'un juge se laisse préoccuper* (Acad., 1694). || **2.** Absorber entièrement l'esprit ou le cœur : *Tout ce qui préoccupe fortement l'âme l'empêche de compter les instants* (Chateaubriand). || **3.** Causer de l'inquiétude, du souci : *Ce qui se passait derrière mon dos me préoccupait fort* (Gide). *Qu'elle ne me rende pas mon salut, cela ne m'importe guère ; ce qui me préoccupe, c'est que ma vue semble, maintenant, lui causer un malaise voisin de la frayeur* (Duhamel).

• SYN. : **2** *accaparer, assiéger, habiter, hanter ;* **3** *alarmer, ennuyer, poursuivre, tourmenter, tracasser* (fam.), *troubler.*

◆ **se préoccuper** v. pr. (sens 1, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 2, 1844, Balzac). **1.** Être ou devenir absorbé par le souci de quelqu'un ou de quelque chose : *Il se préoccupe de l'avenir de ses enfants.* || **2.** S'inquiéter ou s'occuper sérieusement de : *La Société des Nations consentait donc à se préoccuper du problème ?* (Romains).

• SYN. : **1** *s'inquiéter, se soucier.*

préopératoire [preɔperatwar] adj. (de *pré-* 2 et de *opératoire ;* 1962, Robert). Qui se fait, qui a lieu avant une opération chirurgicale : *Des examens, des soins préopératoires.*

préopinant, e [preɔpinɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *préopiner ;* 1690, Furetière). *Vx.* Personne qui a opiné avant une autre : *Partager l'avis du préopinant, de l'honorable préopinant.*

préopiner [preɔpine] v. intr. (de *pré-* 2 et de *opiner ;* 1718, Acad.). *Vx.* Déclarer son opinion avant une autre personne. (Rare.)

préoral, e, aux [preɔral, -o] adj. (de *pré-* 2 et de *oral ;* 1897, *l'Année biologique,* p. 329). Qui est situé en avant de la bouche.

prépalatal, e, aux [prepalatal, -o] adj. (de *pré-* 2 et de *palatal ;* 1904, Larousse). Se dit d'un phonème qui a son point d'articulation en avant du palais dur (par opposition à *postpalatal*) : *Les phonèmes « ch »* [ʃ], *« j »* [ʒ] *sont des consonnes prépalatales.*

◆ **prépalatale** n. f. (1904, Larousse). Consonne ainsi articulée : *Les prépalatales sont classées phonologiquement parmi les dentales, dont elles partagent les caractères acoustiques : aigu et compact.*

préparateur, trice [preparatœr, -tris] n. (bas lat. *praeparator,* celui qui prépare, du lat. class. *praeparatum,* supin de *praeparare* [v. PRÉPARER] ; 1503, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1851, Poitevin ; sens 3, 1837, Balzac ; sens 4, 1875, Larousse). **1.** Personne qui prépare ou a préparé quelque chose : *Les préparateurs d'une rébellion.* || **2.** Personne qui prépare quelqu'un à un examen : *Une excellente préparatrice au certificat d'études primaires.* || **3.** Assistant d'un professeur de sciences, qui est chargé de préparer les expériences nécessaires à la leçon. || **4.** *Préparateur, préparatrice en pharmacie,* personne qui prépare les médicaments dans une officine ou dans un laboratoire industriel, sous la surveillance et la responsabilité d'un pharmacien : *Le préparateur est muni d'un certificat d'aptitude professionnel qui sanctionne son apprentissage.*

• SYN. : **1** *agent, fomentateur, instigateur.*

préparatif [preparatif] n. m. (dér. savant de *préparer ;* 1377, Oresme, au sing. ; au plur., fin du XVe s., Commynes). Mesure, disposition prise pour préparer quelque chose (presque toujours au plur.) : *On causait des préparatifs de la noce* (Flaubert).

• REM. L'emploi de ce mot au singulier est vieux et rare : *Au début, cet air de préparatif m'avait donné de l'inquiétude* (Rousseau).

préparation [preparasjɔ̃] n. f. (lat. *praeparatio, -tionis,* préparation, de *praeparatum,* supin de *praeparare* [v. PRÉPARER] ; v. 1282, Gauchi, au sens de « soins donnés pour élever un animal [bœuf, mouton] » ; sens I, 1, 1314, Mondeville [« exercice scolaire... », début du XXe s.] ; sens I, 2, v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans* [*tir de préparation,* 1932, Larousse] ; sens I, 3, 1680, Richelet ; sens I, 4, 1845, Bescherelle ; sens I, 5, 1762, J.-J. Rousseau [*préparation anatomique,* 1751, *Encyclopédie,* art. *anatomique*] ; sens II, 1, 1314, Mondeville [*classes de préparation...,* XXe s. ; *préparation mili-*

taire, 28 mars 1928, *Journ. officiel*] ; sens II, 2, 1588, Montaigne).

I. 1. Action de préparer quelque chose : *La préparation d'un repas. La préparation d'un exposé. Un discours prononcé sans préparation. Aujourd'hui je préfère Stendhal même à Balzac. Peut-être demain trouverai-je que souvent son art est en peu de préparations...* (Gide). *Toutes ces carrières supposent, à notre époque, une lente préparation, une sorte de patience bureaucratique dont j'ai passé l'âge* (Duhamel). || *Spécialem.* Exercice scolaire préalable à une traduction, à une étude de textes faite ensuite en classe : *Préparation latine, grecque, française. M. Didier, triste et sévère, passait entre les tables jeter un coup d'œil sur les cahiers de préparation et, par la bouche d'Odette Lepreux, Andromaque exhalait sa plainte mélodieuse* (Aymé). || **2.** Action de préparer de façon progressive un événement, d'amener avec ménagement un effet : *La préparation d'une émeute. La préparation d'un coup de théâtre, d'un attentat. La préparation d'une attaque par un tir d'artillerie. La préparation d'une guerre.* || *Tir de préparation,* tir ayant pour but de disloquer le dispositif de défense de l'ennemi pour l'attaquer ensuite avec plus de chances de succès. || **3.** Action ou façon de préparer un mélange ou un composé chimique : *La préparation d'un mets. La préparation d'un médicament. La préparation de l'acide sulfurique.* || **4.** Apprêt donné à certaines matières premières : *La préparation des peaux brutes en vue du tannage.* || **5.** Chose préparée, prête à être utilisée : *Préparation culinaire, chimique, pharmaceutique.* || *Préparation anatomique,* pièce disséquée, conservée et disposée spécialem. pour l'étude : *Le patron s'est retourné vers le microscope et il a recommencé d'examiner mes préparations* (Duhamel).

II. 1. Action de préparer une personne ou de se préparer à quelque chose : *La préparation d'un élève, d'une classe à un examen.* || *Classes de préparation aux grandes écoles ou classes préparatoires,* dans les lycées ou dans certains établissements libres du second degré, classes destinées à préparer des candidats aux concours d'entrée des grandes écoles. || *Préparation militaire,* instruction militaire élémentaire donnée aux jeunes gens avant leur service national : *La préparation militaire comporte la préparation militaire technique, qui a pour but de sélectionner des élèves gradés et des spécialistes, et la préparation militaire supérieure destinée à sélectionner les futurs cadres de réserve.* || **2.** *Par extens.* Chose qui prépare : *Cet homme d'action, qui aimait l'exercice du cheval comme une préparation au combat* (Stendhal). *Annoncer à quelqu'un une mauvaise nouvelle sans préparation.*

• SYN. : **I, 1** *apprêt, confection, élaboration, étude, réflexion ;* **2** *maturation, organisation.* || **II, 2** *apprentissage, entraînement, exercice, formation, introduction, préambule, préliminaires, prélude.*

préparatoire [preparatwar] adj. (bas lat. *praeparatorius,* préparatoire, du lat. class. *praeparatum,* supin de *praeparare* [v. PRÉPARER] ; 1322, Varin, II, 325 [*cours préparatoire,* 1893, *Dict. général ; classe préparatoire* ou *préparatoire* n. f., fin du XIXe s., A. Daudet]). Qui sert à préparer, à disposer une personne ou une chose en vue d'obtenir un résultat : *Un exercice préparatoire au crawl. « Comment devenir magicien ? — [...] Un régime préparatoire est indispensable »* (Flaubert). *Le rêve commençait par une musique que j'entends souvent dans mes rêves, une musique préparatoire, propre à réveiller l'esprit et à le tenir en suspens...* (Baudelaire). || Spécialem. *Cours préparatoire,* la première année de l'enseignement primaire. || *Classe préparatoire* ou, substantiv., *préparatoire* n. f., classe de préparation aux grandes écoles.

préparé, e [prepare] adj. (part. passé de *préparer ;* 1314, Mondeville). Se dit d'une personne qui est dans les dispositions convenables ou qui a les connaissances nécessaires pour quelque chose : *Je ne suis point assez préparé sur ces hautes questions* (Stendhal). *Cela s'adressait à un public non préparé, que son ignorance même rendait incapable de discerner entre la nouveauté vraie et de grossières extravagances...* (Romains).

• SYN. : *averti, compétent, entendu, formé, informé, instruit.*

préparer [prepare] v. tr. (lat. *praeparare,* ménager d'avance, apprêter d'avance, de *prae,* devant, en avant, et de *parare,* apprêter, arranger ; 1314, Monde-ville, au sens de « entourer [une fistule] d'un pansement » ; sens I, 1-2, XIVe s., Tobler-Lommatzsch ; sens I, 3, 1689, Racine ; sens I, 4, 1564, *Indice de la Bible ;* sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6-7, 1559, Amyot ; sens I, 8, 19 mars 1821, Sainte-Beuve [ellipt., 1962, Robert] ; sens I, 9, 1490, Bartzsch ; sens II, 1-2, 1564, *Indice de la Bible*).

I. PRÉPARER UNE CHOSE. **1.** Mettre en état et disposer au mieux, pour un usage proche ou lointain, ce qui est nécessaire : *Préparer ses bagages. Préparer une fête. Préparer une expérience. Préparer son départ. Elle préparait avec intelligence tout ce qu'il fallait pour les pansements* (Flaubert). *Je gémissais si Françoise n'avait pas bien préparé mes affaires* (Proust). || **2.** Mettre une chose dans l'état qui convient pour l'usage envisagé : *Préparer son fusil. Préparer sa bicyclette.* || Fig. *Préparer les voies à,* v. VOIE. || **3.** Apprêter des produits alimentaires, en les soumettant à certaines opérations (nettoyage, épluchage, cuisson, etc.) avant de les manger : *Préparer de la viande, du poisson, du gibier. Préparer le repas, une sauce.* || **4.** Fabriquer quelque chose en amalgamant divers éléments : *Préparer une potion, un sirop. Préparer un composé chimique.* || **5.** Faire subir un certain apprêt : *Préparer des peaux, de la laine.* || **6.** S'employer, par une action tenace et réfléchie en divers domaines, à rendre possible dans les meilleures conditions une opération envisagée, un événement désiré : *Préparer une réconciliation. Préparer la guerre. Préparer un plan. Préparer une révolution. Hippolyte Cérès prévoyait pour un temps prochain une période de grandes affaires : il était de ceux qui en préparaient la venue* (France). *Je ne prépare aucune surprise et ne fais pas appel aux amateurs d'aventures* (Barrès). *Vous n'avez pourtant que ça à faire : projeter, préparer votre avenir !* (Colette). || **7.** Dans le domaine intellectuel, se mettre en état, par un travail préalable, de faire face à une tâche déterminée : *Préparer un discours, un exposé. Charles se remit donc au travail et prépara sans discontinuer les matières de son examen* (Flaubert). || **8.** *Par extens.* Étudier les matières d'un exercice, d'une épreuve scolaires : *Préparer une composition, un examen. Préparer le concours d'entrée à une grande école ;* et ellipt. : *Préparer Polytechnique, l'École navale.* || **9.** (avec un nom de chose pour sujet) Être de nature à amener, réserver : *Cette politique de laisser-aller, d'incurie nous prépare de cruels déboires.*

II. PRÉPARER UNE PERSONNE. **1.** Mettre quelqu'un dans les dispositions physiques, morales ou intellectuelles convenables en vue d'un résultat : *Préparer un malade à une opération. Préparer un élève à un examen ;* et absol. : *L'éducation anglaise est meilleure ; elle prépare mieux au monde et fait des âmes plus saines* (Taine). || **2.** Amener progressivement et avec ménagement quelqu'un à se familiariser avec une idée nouvelle ou à s'attendre à quelque chose : *On doit préparer les gens, les esprits, l'opinion à cette réforme. Nous ne pouvons lui annoncer brutalement cette affreuse nouvelle : il faut l'y préparer.*

• SYN. : **I, 1** *faire, organiser ;* **6** *calculer, combiner, échafauder, élaborer, machiner, ménager, mijoter* (fam.), *mûrir, ourdir, tramer ;* **7** *bûcher* (fam.), *étudier, potasser* (arg. scol.), *travailler ;* **9** *laisser prévoir, promettre.* || **II, 1** *entraîner.*

◆ **se préparer** v. pr. (sens 1, 1538, R. Estienne [absol., av. 1696, La Bruyère] ; sens 2, 1669, La Fontaine [impers., 1687, Bossuet] ; sens 3, 1801, Berchoux). **1.** *Se préparer à* (suivi d'un infinitif ou d'un nom), se mettre en état de faire ou de subir quelque chose : *Se préparer à partir. Son*

travail en a souffert et, non sans grognement, il se préparait à veiller (Duhamel). *Se préparer à la guerre. Se préparer au pire. Se préparer à un examen.* || *Absol.* Faire sa toilette : *Certains hommes passent beaucoup de temps à se préparer quand ils doivent sortir.* || **2.** (avec un nom de chose pour sujet) Être en voie d'accomplissement : *De graves événements se préparent. En réalité et depuis longtemps, depuis toujours, tout est déjà en place pour la catastrophe qui se prépare* (Aymé) ; et impers. : *Il se prépare un bel orage.* || **3.** Être préparé : *C'est un voyage qui ne se prépare pas en un jour. L'acide sulfurique se prépare dans l'industrie par oxydation du gaz sulfureux.*

• Syn. : **1** *s'apprêter à, se disposer à ; s'apprêter, s'habiller, se parer ;* **2** *menacer.*

prépondérance [prepɔ̃derɑ̃s] n. f. (de *prépondérant ;* 1752, Turgot, au sens 2 ; sens 1, 1783, Buffon). **1.** *Vx.* Supériorité de poids : *L'air n'est pas contenu dans l'eau sous sa forme ordinaire ; puisqu'il est 850 fois plus léger, il serait forcé d'en sortir par la seule nécessité de la prépondérance de l'eau* (Buffon). || **2.** *Fig.* Supériorité d'influence ou d'autorité : *Louis XIV établit pour un temps la prépondérance française en Europe. Dès la seconde page, qui signalait comme une honte la prépondérance des intérêts pécuniaires, le banquier fit la grimace* (Flaubert). *La pensée que l'état de ses intestins pût influer aussi directement sur son état d'âme l'offensait* [Charles] *comme une preuve de la prépondérance de la matière sur l'esprit* (Aymé).

• Syn. : **2** *domination, hégémonie, leadership, maîtrise, prééminence, suprématie.*

prépondérant, e [prepɔ̃derɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *praeponderans, -antis,* part. prés. de *praeponderare,* être plus pesant, surpasser en poids, avoir l'avantage, de *prae,* devant, en avant, et de *ponderare,* peser [au pr. et au fig.], dér. de *pondus, -deris,* poids ; 1723 [d'après Trévoux, 1771], au sens 2 [*voix prépondérante ;* « supérieur en influence... », 1743, Trévoux] ; sens 1, 1765, *Encyclopédie*). **1.** *Vx.* Supérieur en poids. (Rare.) || **2.** *Fig.* Supérieur en influence, en autorité, en importance : *Dans le régime des castes, la caste sacerdotale est prépondérante* (Littré). *Telle image prépondérante parmi d'autres qui vont s'affaiblissant* (Taine). || Spécialem. *Voix prépondérante,* voix qui emporte la décision en cas d'égalité des suffrages : *La voix du président est prépondérante.*

• Syn. : **2** *dominant, prééminent.*

préposé, e [prepoze] n. (part. passé substantivé de *préposer ;* 1619, *Coutumier général* [I, 584], au sens 1 ; sens 2, 21 déc. 1957, *Journ. officiel*). **1.** Employé subalterne chargé d'un service déterminé : *Les préposés des douanes. Avec une désinvolture étudiée, il* [Favery] *remettait chapeau, canne et gants à la préposée aux vestiaires* (Martin du Gard). || **2.** *Spécialem.* Nom donné par l'administration des Postes à l'agent chargé de distribuer le courrier. (Syn. facteur.)

préposer [prepoze] v. tr. (francisation, d'après *poser,* du lat. *praeponere,* placer devant, mettre à la tête de, préférer, de *prae,* devant, en avant, et de *ponere,* poser ; 1407, Lespinasse [II, 399], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« mettre devant quelque chose », 1488, Vaganay]). **1.** Charger quelqu'un, en lui donnant les pouvoirs ou les moyens nécessaires, de diriger, de surveiller ou de garder quelque chose de façon durable : *On l'a préposé à l'expédition des commandes. Les charpentiers, les armuriers, les forgerons et les orfèvres furent préposés aux machines* (Flaubert). *Il* [Valorin] *ne put éprouver qu'un sentiment d'indulgence amusée pour une certaine variété d'épouses préposées aux enfants et aux confitures* (Aymé). || **2.** En grammaire, syn. vieilli de antéposer.

prépositif, ive [prepozitif, -iv] adj. (bas lat. grammat. *praepositivus,* prépositif, du lat. class. *praepositum,* supin de *praeponere* [v. préposer] ; 1531, Vignay, au sens de « mis en avant » ; sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* S'est dit, en grammaire, d'un élément qui se place devant un mot, une lettre, etc. : *L'accent prépositif en grec. Déterminatif prépositif.* || **2.** *Locution prépositive,* groupe de mots jouant le rôle d'une préposition : *« Faute de », « vis-à-vis de » sont des locutions prépositives.*

préposition [prepozisjɔ̃] n. f. (lat. *praepositio, -tionis,* action de mettre devant, préposition [en grammaire], de *praepositum,* supin de *praeponere* [v. préposer] ; xiii[e] s., Thurot). Mot invariable qui relie un mot à un autre mot, à un syntagme ou à la phrase entière : *« Après », « avant », « avec » sont des prépositions.* (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA PRÉPOSITION

DÉFINITION FONCTIONNELLE

Les mots en gras dans les phrases suivantes sont des prépositions :

(1) *J'ai trouvé la boîte* ***dans*** *le placard.*
(2) *Paul passe* ***pour*** *très intelligent.*
(3) ***Malgré*** *ma défense, Jeanne a lu ce livre.*
(4) *Essaie la couronne* ***de*** *ton père.*
(5) *N'essayez pas* ***de*** *fuir.*

Ces prépositions ont en commun plusieurs caractères :

• 1° elles sont invariables, ce qui ne suffit pas à les distinguer des adverbes, des conjonctions et des interjections (v. ces mots, art. spéciaux).

• 2° elles marquent la fonction d'un mot qu'elles précèdent dans la chaîne orale, d'où leur nom de *préposition,* remontant au latin *praepositio* (Quintilien, Priscien) qui traduisait le grec *prothesis,* terme des grammairiens alexandrins.

Ce rôle peut être mis en évidence par l'épreuve de soustraction ; si l'on supprime les mots en gras dans les exemples ci-dessus, on prive de fonction les éléments qui les suivent : *le placard, très intelligent, ma défense, ton père, fuir ;* exemple :

**J'ai trouvé la boîte le placard.*

Ces éléments sont aussi nécessaires à la préposition que la préposition leur est nécessaire ; on le vérifie encore par la soustraction :

**J'ai trouvé la boîte dans.*

En d'autres termes, les prépositions sont **transitives** — comme le verbe appelant un complément d'objet ; on dit qu'elles **régissent** l'élément qu'elles introduisent, et dont elles marquent la fonction ; on appelle cet élément leur **régime.**

La transitivité ne distinguerait pas les prépositions des conjonctions de subordination s'il ne s'ajoutait une spécification du régime : celui-ci est un **mot,** et non une proposition.

Les groupes de mots éventuellement introduits par les prépositions n'ont en effet rien de comparable aux groupes appelés « propositions » (v. ce mot, art. spécial). Les premiers sont du type **endocentrique,** les seconds du type **exocentrique** (v. distribution, art. spécial). Un groupe comme *très intelligent* a la même fonction que l'un de ses termes, l'adjectif *intelligent ;* un groupe comme *le placard bleu de l'entrée* aurait la même fonction que l'un de ses termes, le nom *placard* (l'article *le,* marquant l'actualisation du nom, n'est pas collateur de fonction) ; au contraire, la conjonction introduit un groupe de mots dont aucun membre ne supporte à lui seul la fonction de l'ensemble.

Le régime de la préposition peut être un **nom** ou un **pronom** *(chez lui),* un **verbe à l'infinitif,** un **adjectif,** un **adverbe** *(partir pour toujours) ;* la préposition *en* constitue avec la forme verbale en *-ant* le mode gérondif *(en chantant).*

Il arrive cependant qu'une préposition ait pour régime une **proposition** entière, mais **nominalisée** par une conjonction :

des souvenirs de ***quand on était au collège.***

Dans la phrase suivante, la séquence *pour que* n'est pas une locution conjonc-

tive, c'est la préposition *pour* suivie de la conjonction *que* :

Je suis **pour qu'***on se lève tôt.*

La préposition est, en règle générale, immédiatement suivie de son régime : *chez un ami, chez un vieil ami* ; un complément détaché peut s'intercaler entre certaines prépositions et le régime : *Il se promène avec, dans sa poche, une souris.*

• 3° ELLES SUBORDONNENT GÉNÉRALEMENT LEUR RÉGIME À UN MOT DE LA PHRASE : on vérifie ce fait en comparant la validité des syntagmes qu'on peut composer avec tel ou tel mot de la phrase et le groupe *préposition + régime.*

L'épreuve est favorable pour la séquence *la couronne de ton père,* mais non pour **Essaie de ton père.* Elle est favorable pour *essayer de fuir.* On approuve la séquence *passer pour très intelligent,* mais non **Paul pour très intelligent.*

Le support du groupe *préposition + régime* peut être un **verbe** *(essayer, passer),* un **nom** *(couronne),* un **pronom** *(celle de ma mère),* un **adjectif** *(riche en vitamines),* un **adverbe** *(loin de la ville).*

Une série de prépositions comme *sauf, outre,* et de locutions prépositives comme *à l'exception de, au lieu de,* établissent une relation non pas entre le verbe et un complément, mais entre un ensemble participant à l'action et un autre ensemble, pouvant être un sous-ensemble du premier, qui en est exclu ou y est intégré ; exemples :

Tous, sauf Pierre, sont venus.

(Le syntagme *tous sauf Pierre* est plus satisfaisant que **sont venus sauf Pierre ;* Pierre, sous-ensemble de l'ensemble « tous », est expressément exclu de la participation de cet ensemble à l'action en tant qu'agent-sujet.)

Outre Pierre, elle invita Paul.

(Le syntagme *Paul outre Pierre* est plus satisfaisant que **Elle invita outre Pierre ;* Pierre est ajouté à Paul en tant que patient-objet de l'action.)

Comme il est dit à l'article spécial CIRCONSTANCIEL, il existe des compléments, prépositionnels ou autres, dont le sens ne peut être rapporté à un mot particulier de la phrase. C'est sans doute le cas de *malgré ma défense* dans l'exemple (3), bien que l'épreuve de soustraction puisse justifier une préférence pour le rattachement au verbe *(lire malgré ma défense).* C'est certainement le cas pour *quant à Paul* dans une phrase comme :

Quant à Paul, sa voiture est en panne.

Il faut admettre l'existence de « compléments de phrase », même si le supportement formel apparaît souvent plus étroit que le supportement sémantique (v. H. Bonnard, *Support grammatical et support sémantique,* dans *Langue française,* n° 21, févr. 1974).

Si le rattachement du groupe prépositionnel à un mot particulier n'est pas toujours facile ou possible, il représente cependant le cas normal et l'on peut tenir que la préposition a pour fonction essentielle de marquer la liaison syntaxique d'un mot avec un autre mot ; c'est pourquoi Adolphe Jaeggi *(le Rôle de la préposition et de la locution prépositive dans les rapports abstraits en français moderne,* Berne, 1956) estime qu'on remplacerait avantageusement le terme *préposition* par *interposition.*

L'emploi d'une préposition implique l'existence de deux éléments mis en rapport, constituant par son office un syntagme dont la formule peut être écrite : *a*R*b.*

Dans ce syntagme, les termes *a* et *b* peuvent être conçus comme des anneaux pleins et le terme R (la préposition) comme un anneau brisé servant à rattacher l'anneau *b* à l'anneau *a.* Gustave Guillaume exprimait la même idée en disant :

« La préposition apparaît ainsi un mot ayant son incidence à un intervalle entre deux mots, porteur d'une suspension du mécanisme d'incidence » (*Leçons de linguistique de Gustave Guillaume,* 1948-1949, I, p. 154).

Il serait faux de dire que l'anneau brisé est lié à l'un des anneaux pleins plutôt qu'à l'autre. Si la préposition est pratiquement toujours placée devant le terme *b,* mais de position souvent libre par rapport à *a,* comme dans les phrases (1) et (3), cela n'implique pas qu'elle constitue avec *b* une unité morphologique comparable aux formes casuelles des langues à flexion nominale, ni même une unité syntaxique pertinente : elle scelle seulement l'unité de l'ensemble *a*R*b ;* sans *a,* R*b* n'aurait pas de raison d'être. Si, dans la phrase (1), la préposition *dans* se trouve placée près du nom *le placard* et non près du verbe *trouve,* c'est qu'elle unit ce verbe au nom *le placard* et non pas au nom *la boîte ;* dans la phrase (3), elle rapporte au verbe le nom *défense* et non pas le nom *ce livre.*

Cette conception n'est pas admise par tous les linguistes. Les distributionalistes (v. DISTRIBUTION, art. spécial), faisant état de la substitution possible d'un adverbe *(là)* au groupe *préposition + nom (dans le placard),* donnent ce groupe pour une unité linguistique d'un niveau égal à l'adverbe ; à part la commodité que donne cette procédure pour satisfaire le binarisme dont ils font le principe de leur décomposition de la phrase, on se demande s'il y a plus d'intérêt à appeler « unité » cet ensemble que celui qui se compose, par exemple, d'un tableau et du clou qui accroche ce tableau à un mur, le tout pouvant être remplacé par une affiche.

Rattacher la préposition exclusivement à son régime, c'est aller contre la définition typologique des langues analytiques, auxquelles appartient le français. La formule *a*(R*b*) est représentée par les langues à flexion (exemple : *eo Romam*) ; la formule (*a*R)*b* est représentée en français même par la séquence *verbe transitif + objet direct : Je gagne Rome ;* la séquence *Je vais à Rome* représente la formule *a*R*b,* qui isole expressément le mot relationnel des deux termes mis en rapport (v. Albert Sechehaye, *Essai sur la structure logique de la phrase,* 1926, p. 71 et suiv.).

Certains des linguistes qui veulent retrouver en français le type latin *a*(R*b*) vont jusqu'à donner la préposition R pour « noyau » ou « déterminé », et le nom *b* pour « satellite » ou « déterminant » dans le groupe (R*b*) parce que certains groupes comme *devant la maison* peuvent être réduits à la seule préposition (Henri Frei, *Syntaxe et méthode en linguistique synchronique,* dans *Enzyklopädie der geisteswissenschaftlichen Arbeitsmethoden,* p. 52) ; cette manière de voir est plus ou moins inconsciemment impliquée par l'emploi, chez les distributionalistes, du terme « syntagme prépositionnel », donnant à croire que la préposition est le mot principal dans un tel groupe, comme le nom dans le « syntagme nominal » ou le verbe dans le « syntagme verbal ». Une telle méthode d'analyse, conduisant à voir dans les mots dits « grammaticaux » (prépositions, articles, verbes auxiliaires) les pièces maîtresses de l'architecture phrastique, apparaît moins féconde à l'usage que celle qui tient ces mots pour de simples accessoires, et les Américains mêmes sont revenus, avec la « grammaire casuelle » de Ch. Fillmore (1966), à une conception bien plus proche de la tradition grammaticale (v. SUJET, art. spécial).

Il arrive cependant que la séquence *préposition + régime* vienne à constituer par coalescence une véritable unité lexicale, enregistrée au dictionnaire : *de guerre lasse, à bâtons rompus* (locutions adverbiales), *d'aplomb* (locution adverbiale ou adjectivale), *à la mode* (locution adjectivale) ; il s'agit là de syntagmes figés où la préposition n'est plus analysable, n'étant pas commutable. Les prépositions les plus abstraites constituent, aussi bien, des locutions verbales lorsqu'elles sont associées à certains verbes simples dont elles altèrent le sens ; comparer : *manquer quelque chose, manquer* **de** *quelque chose, manquer à quelque chose ; tenir quelqu'un, tenir* **de** *quelqu'un, tenir à*

quelqu'un ; là non plus, la commutation n'est pas praticable : elle ne laisserait pas inchangé le sens du contexte.

INVENTAIRE

Prépositions simples.

à	*derrière*	*malgré*	*sans*
après	*dès*	*moyennant*	*sauf*
attendu	*devant*	*outre*	*selon*
avant	*durant*	*par*	*sous*
avec	*en*	*parmi*	*suivant*
chez	*entre*	*passé*	*sur*
contre	*envers*	*pendant*	*touchant*
dans	*excepté*	*plein*	*vers*
de	*hormis*	*pour*	*vu*
depuis	*hors*	*près*	

• REMARQUES.

1° *Chez, dans, dès, sous* et *en* font obligatoirement liaison avec une voyelle initiale subséquente : *chez un ami ;* avec *hors, vers* et *envers,* la liaison est prétentieuse.

2° Damourette et Pichon tiennent pour prépositif l'emploi de *plus* et de *moins* indiquant l'addition et la soustraction : *Écris 160 moins 40 ;* en fait, ces deux signes appartiennent à un code particulier, le code mathématique, qui n'est pas le français commun.

Locutions prépositives.

à cause de	*à l'égard de*	*au-delà de*
à côté de	*à l'encontre de*	*au-dessous de*
à défaut de	*à l'exception de*	*au-dessus de*
afin de	*à l'insu de*	*au-devant de*
à force de	*à moins de*	*au haut de*
à l'abri de	*à part*	*au lieu de*
à la faveur de	*à raison de*	*au milieu de*
à la merci de	*à travers*	*au péril de*
à la mode de	*au bas de*	*auprès de*
au prix de	*en comparaison de*	*il y a*
autour de	*en deçà de*	*jusqu'à* (en, etc.)
au travers de	*en dedans de*	*le long de*
aux dépens	*de en dehors de*	*loin de*
aux environs	*de en dépit de*	*par-delà*
avant de	*en face de*	*par-dessous*
d'après	*en faveur de*	*par-dessus*
de façon à	*en raison de*	*par-devant*
de manière à	*en travers de*	*par-devers*
d'entre	*étant donné*	*par rapport à*
de par	*face à*	*près de*
de peur de	*faute de*	*quant à*
du côté de	*grâce à*	*quitte à*
en bas de	*hors de*	*sauf à*
vis-à-vis de		

Cette liste pourrait être augmentée de toutes les combinaisons possibles d'éléments prépositifs : *d'avec, de chez, de derrière, jusque dans, jusque chez, jusque sur, pour chez, pour dans, pour derrière,* etc.

Elle ne serait pas « fermée » pour autant, car le nombre est illimité des syntagmes libres qui tendent à se grammaticaliser par coalescence sémantique ; la liste ordinairement donnée, qui comprend *à la faveur de, au péril de,* devrait sans doute accueillir au même titre *au risque de* (mais non *au danger de,* qui se dit moins) ; *en conséquence de* mérite d'y figurer à côté de *en comparaison de ;* une série d'adverbes combinés avec *à* y auraient aussi leur place : *consécutivement à, parallèlement à, ultérieurement à...* Seule la liste des prépositions simples est à peu près homologuée et stable.

CONTENU SÉMANTIQUE

En principe, les symboles *a* et *b* de la formule *a*R*b* recouvrent dans le plan sémantique les signifiés des mots qu'unit la préposition, par exemple l'action de « trouver » et l'objet « le placard » ; au terme R répond une relation qu'on appelle par exemple « lieu » s'il s'agit de la préposition *dans ;* cette préposition a donc un contenu sémantique.

Mais il n'est pas possible d'établir un classement des prépositions selon le sens ; beaucoup d'entre elles figureraient sous plusieurs chefs : *dans* marque ici le lieu, ailleurs le temps *(dans huit jours),* ailleurs l'approximation *(cette robe coûte dans les 300 F) ;* d'autres ont des sens encore plus variés.

Joseph Vendryes (*le Langage,* 1924) classait les parties du discours en *mots pleins* (ou *sémantèmes*) et *mots vides* (ou *morphèmes*), et rangeait les prépositions, au moins certaines d'entre elles, dans la seconde catégorie. André Martinet (*Éléments de linguistique générale,* 1960) classe les unités significatives en *monèmes lexicaux* (ou *lexèmes*) et *monèmes grammaticaux* (ou *morphèmes*), et range les prépositions parmi les seconds, en se fondant sur le caractère fermé de la classe qu'elles constituent et sur la très grande fréquence moyenne de ses éléments, impliquant un sens très abstrait. Il est montré à l'article spécial GRAMMAIRE que cette distinction et les critères invoqués appellent des réserves : le signifié d'un mot comme *placard* est à la fois lexical (comparer *placard/armoire*) et grammatical (il a le statut de nom ; comparer *placard* et *placarder*) ; de même, le signifié d'un mot comme *dans* est à la fois lexical (comparer *dans* et *sur*) et grammatical (comparer *dans* et *entrer*). Le véritable problème est de distinguer, dans le signifié des prépositions, la part du lexical et celle du grammatical.

Certaines prépositions ou locutions prépositives des listes don'nées plus haut ont un contenu sémantique aisé à définir : *à l'abri de, à la faveur de, en dépit de, en face de.* Les seules embarrassantes sont les plus abstraites, qui sont en même temps les plus employées. Voici les six plus fréquentes, dont la moyenne d'occurrence est donnée pour 100 prépositions (d'après l'*Élaboration du français fondamental,* 1956) :

de ..... 50,7 p. 100	*en* ..... 6,7 p. 100
sur ...... 3,7 p. 10	*à* .... 14,5 p. 100
dans .... 5,6 p. 100	*par* .... 3,6 p. 100

La plupart des linguistes admettent des degrés dans la grammaticalisation, conduisant des « mots pleins » aux « mots vides ». Beaucoup estiment que les prépositions du français moderne présentent des étapes plus ou moins avancées de cette évolution. Pour les historiens que sont Brunot et Bruneau *(Précis de grammaire historique),* la plupart des prépositions sont « à valeur pleine », surtout les créations de basse époque, comme *dans, après, avant, vers, parmi ;* quelques-unes sont « à demi vides » : *avec, en, par, pour, sur ;* deux sont « vides » : *à* et *de.* De Boer *(Syntaxe du français moderne)* connaît à peu près les trois mêmes groupes, appelés « prépositions lexicalisées », « prépositions semicasuelles » *(avec, en, par, pour),* « prépositions casuelles » *(à* et *de) ;* mais « casuel » est-il synonyme de « vide » ? Les cas des langues à flexion, même s'ils sont polysémiques, expriment des relations dont certaines au moins peuvent être exprimées en termes extra-grammaticaux (relations de moyen, de lieu, de date, de possession, etc.). Le Danois Ebbe Spang-Hanssen, étudiant en 1963 l'emploi des prépositions françaises *de, à, en, avec, par, pour* et *sur,* titre métaphoriquement son étude : *les Prépositions incolores du français moderne.*

Posant, dans *le Français moderne* (janv. 1959), la question « Y a-t-il des prépositions vides en français ? », Georges Gougenheim borne son examen aux prépositions *à* et *de,* les seules que ses prédécesseurs aient toujours qualifiées de vides. La première lui paraît exprimer dans tous ses emplois une « ponctualité statique ou dynamique » ; quant à la seconde, à côté d'emplois rattachés à l'idée d'origine, d'éloignement *(venir de Paris, ouvert de deux à cinq, mourir de maladie)* et dérivant de la cause vers le moyen *(faire signe de la main)* et l'agent *(être aimé de ses amis),* et de l'origine vers le prélèvement *(Mangez de ces raisins),* la partie *(le fer de la lance)* et la matière *(une maison de briques),* elle lui apparaît, dans un certain nombre d'emplois, « dépourvue de valeur intrinsèque » et même sortant du cadre des prépositions :

— indice d'infinitif :

> *Il est bon* ***de*** *rire un peu,*
> *craindre* ***de*** *sortir*
> (comparer : *craindre la pluie*),
> *Grenouilles* ***de*** *sauter,*

***De** la voir faussement éloignée me causait un malaise*
(J. Giraudoux)

— élément formateur d'un complément de nom à valeur d'adjectif :

*un homme **de** valeur, des paroles **de** paix ;*

— introducteur d'épithète de certains pronoms :

*quoi **de** neuf ? rien **de** neuf, qui **d**'autre ?*

— élément d'article partitif *(* ***du, de** la)* ou indéfini *(* ***des*** *),* parfois article à lui seul *(* ***de** bons amis).*

Il conclut : « C'est en ce sens que nous pouvons voir dans *de* la seule préposition « vide » de la langue française. »

Bernard Pottier, dans sa thèse sur la *Systématique des éléments de relation* (1962), conteste la confusion de « vide » avec « abstrait », « grammatical », « casuel », « morphématique » ; la sémantique moderne inclut l'étude des signifiés grammaticaux.

Deux questions restent alors posées :

1° Les signifiés grammaticaux des prépositions sont-ils réductibles à leurs signifiés lexicaux ?

2° Ont-elles des fonctions non significatives ?

Ceux qui soutiennent l'inanité sémantique de la préposition *de* s'appuient souvent sur l'exemple de constructions contradictoires comme *s'éloigner de* (où *de* marquerait l'éloignement) et *s'approcher de* (où il marquerait le rapprochement) ; l'argument tombe si l'on remarque que l'idée d'« éloignement » ou de « rapprochement » est dans les verbes eux-mêmes, et que *de* marque seulement l'étalon de référence (point de départ de la comparaison) comme dans la construction ancienne *Pierre est plus grand* (ou *plus petit*) *de Paul,* substituée à l'ablatif latin *(Paulo),* dont la valeur était la même.

La valeur « partitive », liée à l'idée d'origine qu'on retrouve dans tous les emplois « lexicaux » de la préposition *de,* explique bien la naissance de l'article dit « partitif » et de l'article indéfini pluriel *des (de).*

L'introduction d'épithète *(quoi de neuf ?)* se rattache assez facilement à l'idée partitive : *quoi* désigne une parcelle extraite de l'ensemble (neutre) caractérisé par la propriété « neuf ».

Les groupes à valeur d'adjectif (*paroles de paix,* etc.) s'expliquent de la même façon, ainsi d'ailleurs que tous les syntagmes « possessifs » (v. POSSESSION, art. spécial), si l'on remonte aux origines latines de ces constructions, où *de* exprime la provenance.

Il est dit à l'article spécial INFINITIF que l'emploi de *de* comme « marque de l'infinitif » *(Il est bon de rire)* est à rattacher au génitif du gérondif à valeur d'apposition :

Illud est bonum, ridendi,

c'est-à-dire : « Cela est bon, de rire » ou « Le fait de rire est bon » ; le génitif appositif est lui-même une variété du génitif de « possession », réalisée quand le déterminé se trouve être le tout, et non la partie, du déterminant (comparer : *la ville de Paris/les ponts de Paris*).

En somme, l'unité du signifiant *de* a pour tous ses emplois une justification sémantique dans l'histoire de la langue (en diachronie). Est-ce à dire qu'elle conserve toutes ces justifications à l'état subconscient dans la « compétence » linguistique d'un locuteur moyen du XX^e^ s. (en synchronie) ? Peu de linguistes le soutiendraient.

Ceux qui font un dogme de l'unité sémantique des morphèmes cherchent des justifications psychiques, atemporelles, tel B. Pottier, disciple de Gustave Guillaume pour qui l'évolution historique ne peut jamais être la seule justification d'un système : « l'*apport* est **permissif** à l'égard du *rapport* en voie d'institution » (cf. H. Bonnard : *Guillaume, il y a vingt ans, dans Langue française,* n° 1, févr. 1969).

Selon Guillaume, il existe pour tout morphème une signification « de langue » abstraite (de nature cinétique) qui se réalise dans la parole (le « discours ») de façons très diverses en fonction du contexte. Pottier, pour éviter les ramifications confuses des analyses conduisant à 20, 30 ou 50 sens de discours, figure ainsi (thèse citée, p. 203) les schèmes psychiques définissant le signifié de *à* et *de :*

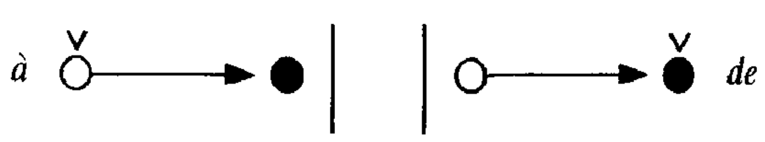

définitions qu'il formule en ces termes :

— *à :* « mouvement d'approche d'une limite simple avec atteinte envisagée ; visée initiale » ;

— *de :* « mouvement d'éloignement d'une limite avec contact initial envisagé ; visée finale ».

Il reste à expliquer en partant de ces schèmes tous les emplois de *de,* ce qui nécessite logiquement 20, 30 ou 50 justifications différentes, et l'on retombe dans la complexité. C'est le reproche qu'adresse à la théorie de Guillaume, à propos de l'étude de Pottier, le Danois Knud Togeby (*Studia neophilologica,* 1963, n° 1). Elle a aussi le défaut d'être trop largement permissive, admettant qu'une valeur de langue puisse engendrer les sens les plus contraires, et ne traçant pas la limite de ces possibilités.

K. Togeby ne se satisfaisait pas plus de la « théorie des prépositions » de son compatriote Viggo Brøndal (1940), lequel expliquait par les concepts de la logique les 19 prépositions qu'il dénombrait en français ; par exemple, *à* et *en,* corrélatifs, désignaient respectivement : point et ligne, continu et discontinu, potentiel et actuel ; *de* désignait tous les rapports à la fois : direction et origine, sujet et objet, partie et tout (*Essais de linguistique générale,* 1943). Non plus que la doctrine guillaumienne, celle de Brøndal n'échappe à la complexité des explications au niveau du discours. C'est aussi le risque majeur des théories générativistes qui rendent compte des incohérences de la structure superficielle par les transformations imposées à un schème simple de la structure profonde.

Aucun principe scientifique n'interdit d'admettre que dans le système moderne de la langue coexistent des emplois très divers d'une préposition comme *de* sans élément sémantique commun, c'est-à-dire des **homonymes,** dont l'homonymie peut être lexicale *(venir de Paris, faire signe de la main, une maison de briques)* ou grammaticale *(grenouilles de sauter, de bons amis, quoi de neuf ?).* Ces valeurs irréductibles à un facteur commun ont toutes une justification sémantique qui se perd dans la nuit des temps, comme s'y perdent les rapports génétiques entre le lion, le serpent et le rhinocéros qui cohabitent en Afrique.

Le terme de « sens vide » convient-il à un ou plusieurs de ces emplois ? Ebbe Spang-Hanssen, dans sa thèse citée plus haut, a du moins établi le caractère « incolore » et « abstrait » des trois prépositions *de, à, en* en démontrant que le choix de l'une ou de l'autre, ou son remplacement par une préposition plus « concrète », comme *dans, sur, pour, depuis, avec,* obéit souvent à des facteurs non sémantiques. À partir des exemples très nombreux qu'il a recueillis, on peut dresser l'inventaire suivant des facteurs :

• 1° VARIATION.

Les prépositions étant distinctives des fonctions, on a intérêt à ne pas employer successivement plusieurs compléments introduits par la même préposition.

On dit : *un portrait **de** Marie-Thérèse, un portrait **de** Mignard,*
mais : *un portrait **de** Marie-Thérèse **par** Mignard.*

On dit : *l'admiration **de** mon frère, l'admiration **de** Voltaire,*
mais : *l'admiration **de** mon frère **pour** Voltaire.*

On dit : *la passion **de** sa femme, la passion **de** la bouteille,*
mais : *la passion **de** sa femme **pour** la bouteille* (G. Simenon).

On dit : *une robe **de** sport, une robe **de** lainage,*
mais : *une robe **de** sport **en** lainage* (M. Aymé).

On dit : *J'ai la joie **de** vous l'annoncer,*
mais : *J'ai **de** la joie **à** vous l'annoncer.*

On dit : *Elle a l'art **de** se maquiller,*
mais : *Elle a tant **d'** art **à** se maquiller.*

On pourrait imputer à l'action indirecte du facteur de variation le fait suivant, mentionné par Gougenheim :

On dit : *Il refuse (décide, offre)* ***de*** *partir,*
mais : *Il se refuse (se décide, s'offre)* ***à*** *partir.*

L'emploi de *à* devant l'infinitif dans la dernière phrase implique que le pronom réfléchi *se* ne signifie pas *à soi :* ce n'est pas à lui-même que le sujet « refuse » de partir, c'est à ceux qui l'y invitent.

● 2° INFLUENCE DES ARTICLES.

Spang-Hanssen parle d'une affinité entre l'article défini et la préposition *de* introduisant un complément suivant ; comparer :

*le livre **de** mon père* ET *un livre **à** mon père*

*l'amour **de** la gloire* ET *un grand amour **pour*** (ou *de*) *la gloire*

*le train **de*** (ou *pour*) *Paris* ET *un train **pour** Paris*

*les assiettes **de** faïence* ET *des assiettes **en** faïence.*

Il n'est pas invraisemblable que *de* soit évité après l'article indéfini parce que celui-ci, au pluriel *(des)* ou à la forme de putation massive *(du, de la),* contient la préposition *de ;* on est ainsi ramené au premier facteur.

La préposition *à* n'aime pas l'article indéfini devant le nom qu'elle introduit :

*Allons **au*** (ou *dans le*) *bois / Allons **dans** un bois*

*épinglé **au*** (ou *sur le*) *mur / épinglé **sur** un mur.*

Il est bien possible que la raison de ce choix soit la répugnance du français à l'hiatus (v. ce mot, art. spécial).

On sait que *par* et *de* peuvent introduire un complément d'agent (v. ce mot, art. spécial) ; si le nom est sans article, *de* seul (parce qu'il est plus abstrait ?) se rencontre : *pénétré d'épouvante, entouré d'ennemis.*

● 3° « EN » EST FAVORISÉ PAR UNE INITIALE VOCALIQUE.

Comparer :

***à** Lyon, **à** Paris* ET ***en** Avignon, **en** Alger*

***au** Japon* ET ***en** Iran*

dans** le Calvados* ET ***en (ou ***dans** l'*) *Aveyron.*

Devant *Avignon* et *Alger,* c'est évidemment la répugnance à l'hiatus qui fait employer *en* (d'ailleurs moins fréquent que *à*).

Devant *Japon* et *Calvados, au* et *dans le* sont en fait des substituts de *en* remontant à l'époque où *en le,* devenu *ou,* a disparu de l'usage (v. plus loin). Il faut classer sous ce chef la différence constatée entre *en enfer* et *au paradis,* entre *en été* et *au printemps,* et entre *croire en Dieu* et *croire au diable.* Ce n'est pas exactement l'initiale vocalique qui favorise le choix de *en,* c'est plutôt l'initiale consonantique qui a empêché son maintien.

D'autres cas sont pris en considération par Spang-Hanssen, tous mineurs et souvent discutables. Toutes les raisons de ces choix ne sont pas élucidées ; peut-être les trouverait-on seulement dans l'histoire. La description du français moderne peut se borner à l'inventaire des faits. Du moins doit-elle consigner à l'actif de la thèse des « prépositions vides » toute impossibilité de commutation.

Bien des verbes transitifs qui admettent un nom complément d'objet de construction directe *(J'essaie une robe, J'apprends la danse)* construisent indirectement un infinitif complément d'objet *(J'essaie de marcher, J'apprends à danser) ;* le choix de la préposition paraît bien n'avoir là aucune valeur sémantique, puisqu'il est impossible de changer le sens en remplaçant *de* par *à* ou inversement *(*J'essaie **à** marcher, *J'apprends **de** danser) ;* lorsque la substitution est possible, elle n'entraîne aucun changement de sens *(commencer à/de travailler).*

De toute évidence, la préposition *à* ou *de* est, dans un grand nombre de constructions, une marque de l'infinitif complément — ou sujet — dont la fonction n'est pas à chercher du côté de la signification. Le choix de *à* ou *de,* sujet à des variations historiques (v. p. 2683), est conditionné par de nombreux facteurs étrangers au sens. Si l'opposition sémantique définie par B. Pottier est vérifiée par la construction des verbes *aider, autoriser, décider, pousser* d'une part, et des verbes *accuser, blâmer, féliciter, se réjouir* de l'autre, elle n'est plus pertinente avec *se hâter de, prier quelqu'un de, se plaire à, s'amuser à,* et cette incohérence n'est pas une gêne dans l'expression. Un sens conventionnel est attaché à chaque construction comme à chaque radical, et l'on peut tenir *à* ou *de* pour unités distinctives arbitraires des syntagmes lexicalisés comme on tient les phonèmes *b* ou *m* pour unités distinctives des radicaux (opposant *blâmer* à *clamer, amuser* à *abuser*).

PRÉPOSITION, ADVERBE, PRÉFIXE

Le français distingue nettement une classe de mots appelés prépositions (ex. : *dans*), une classe de mots appelés adverbes (ex. : *là*) et une classe d'éléments de mots appelés préfixes (ex. : *intra-* dans *intradermique*). Les adverbes se distinguent des prépositions par l'intransitivité, les préfixes se distinguent des deux autres classes par l'inséparabilité. Les trois classes se rejoignent souvent par leurs signifiés : elles expriment les relations les plus élémentaires, comme le « lieu », l'« intériorité », la « concomitance », la « succession », etc. Il n'est pas surprenant qu'elles se confondent aussi quelquefois par leurs signifiants, ou qu'il soit possible d'établir, entre les signifiants d'une de ces classes et d'une autre, des correspondances formelles plus ou moins systématisées.

I. PRÉPOSITION ET ADVERBE.

● 1° PRÉPOSITIONS ADVERBIALISÉES.

Quelques mots peuvent fonctionner indifféremment comme préposition ou comme adverbe ; comparer :

*Voici la rue ; arrêtez-vous **devant** le magasin ;*

*Voici le magasin ; arrêtez-vous **devant.***

Dans la seconde phrase, la construction « absolue » de *devant* évite l'emploi de *lui,* forme forte du pronom personnel, pour la désignation d'une chose (v. PERSONNE ET PRONOMS PERSONNELS, art. spécial).

Cette possibilité existe en français commun pour les prépositions *avant, après, devant, derrière, depuis,* en français familier pour *avec, contre, entre, pour, selon :*

*Elle a transformé son chapeau en abat-jour comme s'il était fait **pour.***

Elle existe pour *sans* aux limites de la correction :

Mets les lunettes si tu ne peux pas lire **sans.*

La construction est toujours plus ou moins incorrecte pour représenter un nom de personne ; on dit très bien :

*Prends ce crayon et écris **avec,***

mais on dit mal :

Rattrape ta mère et marche **avec.*

Il ne pourrait donc être question d'emploi absolu pour la préposition *chez,* qui

implique un régime de personne : *chez lui.*

À la liste des prépositions simples pouvant fonctionner comme adverbes, il faut ajouter les locutions prépositives composées de *par : par-delà, par-dessous,* etc., et la locution *à travers.*

F. Brunot appelait *après, avant,* etc., des « mots chauves-souris », c'est-à-dire hybrides, auxquels il refusait d'attribuer la classe préposition ou la classe adverbe en l'absence d'un contexte. D'autres préfèrent les tenir pour des prépositions susceptibles d'emplois adverbiaux ; cette conception s'appuie solidement sur le fait que l'emploi prépositionnel, s'appliquant quasi obligatoirement aux régimes de personne et facultativement aux régimes de chose, est le plus étendu.

• 2° CORRESPONDANCES FORMELLES.

On note souvent la correspondance formelle entre

les prépositions *dans, hors, sous, sur,*

et les adverbes *dedans, dehors, dessous, dessus.*

Lucien Tesnière (*Éléments de linguistique structurale,* 1959) ajoute *de sans,* qui en français populaire répond à *sans,* et *auparavant,* qui répond à *avant.*

Le rapprochement de phrases comme

> *Mets-la* ***dans*** *la boîte*
> *Mets-la* ***dedans***

établit l'identité de la relation exprimée par les deux mots de forme proche.

On pourrait rapprocher de même la préposition *pendant* et l'adverbe temporel *cependant,* la locution prépositive *faute de* et la locution adverbiale *à défaut,* etc.

Les transformationalistes ont proposé de voir dans les formes à valeur d'adverbe des variantes des prépositions correspondantes. Cette théorie apporterait une grande simplification si les marques de l'emploi adverbial étaient plus systématisées, et si l'adverbialisation était possible pour toute préposition.

• 3° ADVERBES CHANGÉS EN PRÉPOSITIONS.

Dans la longue liste des locutions prépositives terminées par *de,* on en relève un grand nombre qui, sans *de,* sont adverbiales : *à côté, à défaut, à force, à l'abri, à la mode, à l'encontre, à l'insu (à mon, ton, etc., insu), au bas, au-delà, au-dessous, autour, en bas, en comparaison, en dehors, en travers, loin, près, vis-à-vis,* etc.

Les mêmes interprétations théoriques ne sont possibles que dans le cas précédent ; dans l'optique transformationnelle, la règle d'adverbialisation serait cette fois l'effacement du *de* final, mais il faudrait encore rendre compte de son impossibilité pour de nombreuses locutions comme *afin de, à la faveur de, à l'égard de, à l'exception de,* etc.

• 4° ATONISATION DU RÉGIME.

Comparer :

> *Tu cours après* ***elle.*** ET *Tu* ***lui*** *cours après.*
>
> *Je tombe sur* ***eux.*** ET *Je* ***leur*** *tombe dessus.*
>
> *Elle tourne toujours autour de* ***moi.*** ET *Elle* ***me*** *tourne toujours autour.*

Dans chacun de ces couples de phrases, on observe l'équivalence des constructions suivantes :

préposition + pronom régime tonique (de personne)
ET
pronom régime datif atone [...] adverbe.

Il est facile de formuler cette équivalence en règle de transformation de la première à la deuxième formule ; la règle devrait bien entendu exclure tous les cas où la transformation est impossible (ex. : **Tu lui marches à côté, *Je lui habitais en face*).

Une règle un peu différente joue avec les prépositions *de* et *à.* La séquence *de + lui (elle, eux, elles, cela)* est remplacée totalement par l'adverbe atone *en :*

> *Je me souviens* ***de lui*** (***elle,*** etc.) ET *Je m'* ***en*** *souviens.*

La séquence *à + cela* est remplacée par *y :*

> *Je m 'applique* ***à cela*** ET *Je m' y applique.*

Un régime animé est transformé ou non en *y* selon les verbes : *j'y pense, je m'y fie,* mais non : **je m'y adresse.*

La correspondance entre prépositions et adverbes est en somme caractérisée par la variété de ses formes et la défectivité de ses règles, sans parler du grand nombre de cas où elle n'existe pas. C'est assez pour justifier, dans l'analyse du discours, la distinction des deux classes de mots.

II. PRÉPOSITION, ADVERBE ET PRÉFIXE.

Les relations des préfixes avec les prépositions et les adverbes, déjà observables en latin, ont été mises en évidence depuis longtemps. La première étude systématique en a été faite par Arsène Darmesteter (1874, 1895, 1926). Celui-ci rappelle dans l'avant-propos du *Dictionnaire général* qu'il existe entre préfixes et prépositions des identités de sens qui peuvent se traduire ou non par des identités de forme ; par exemple :

> *contre-*, préfixe, a la forme et le sens de *contre,* préposition ;
> *con-*, préfixe, a le sens, mais non la forme de *avec,* préposition.

En précurseur des transformationalistes — ou en adepte de la tradition séculaire des explications par l'*ellipse* (v. ce mot, art. spécial), Darmesteter justifiait

> *arrière-coin* par « coin qui est en arrière »,
> *confrère* par « frère qui est avec un autre frère ».

Tous les linguistes du XX^e^ s. enseignent qu'il existe une grammaire de la formation des mots comme il en existe une de la formation des phrases.

On peut estimer que l'une et l'autre ont leurs règles propres, s'appliquant d'ailleurs à des éléments différents. C'est l'opinion de Viggo Brøndal (1940), pour qui prépositions et préfixes constituent deux classes complémentaires, mais nettement tranchées : « un système de prépositions ne se recouvrira jamais avec un système de préfixes dans un même état de langue ».

Mais on peut aussi chercher à rendre compte de la grammaire de formation des mots à partir de la formation des phrases par l'application à celle-ci de quelques règles de transformation. L'exemple en est donné par B. Pottier dans sa thèse, où il montre comment le syntagme suivant :

> *Ôter la plante du pot*
> A α R B

subit une modification dans l'ordre des éléments :

> *du pot ôt-er la plante*
> R B A α

pour aboutir à :

> *dé-pot-er la plante*

par effacement du radical du terme A ; cette transformation implique aussi la substitution à l'article *du,* contenant la préposition *de* (en lat. *de*), du préfixe *dé-* (en lat. *dis-*), dont le sens privatif rejoint à peu près le sens ablatif du *de* latin.

De semblables règles sont proposées en 1969 par Jean Dubois dans *la Phrase et les transformations,* et en 1971 par Louis Guilbert dans le premier tome de ce dictionnaire (p. XLV à LV).

Conformément à la doctrine chomskyenne, ces règles ne prétendent pas retracer un cheminement de la pensée dans la formation des mots (il est probable qu'on forme le plus souvent un dérivé par imitation d'un autre dérivé), mais elles visent à doter des critères les plus commodes le contrôle de leur correction.

Il apparaît, à lire les pages citées, que les préfixes formateurs de verbes ont ordinairement la valeur d'adverbes :

> *coexister,* c'est exister **ensemble**
> *préétablir,* c'est établir **avant**
> *surexposer,* c'est exposer **à l'excès,**
> etc.

Mais dans la **parasynthèse,** qui tire un verbe d'un nom ou d'un adjectif par l'emploi combiné d'un préfixe *(a-, dé-, en-, é-)* et du suffixe *-er* ou *-ir,* le préfixe a valeur de préposition :

aboutir : arriver **au** bout
embastiller : mettre **dans** la Bastille
enlaidir : changer **en** laid
effeuiller : priver **de** feuilles.

Les préfixes formateurs de noms et d'adjectifs ont ordinairement la valeur de prépositions :

avant*-guerre :* (période) **avant** la guerre
anté*diluvien :* (qui exista) **avant** le déluge.

Mais la valeur adverbiale n'est pas sans exemple (mots savants) :

circum*navigation :* navigation **autour**
pro*gnathe :* (qui a) la mâchoire **en avant.**

Elle est représentée surtout par les préfixes négatifs *(malheureux)* et intensifs *(superfin).*

Un grand nombre de dérivés admettent à la fois les deux interprétations :

sur*homme :* homme **au-dessus / au-dessus** de l'homme
contre*-offensive :* offensive **contre / contre** l'offensive
sous*-préfet :* préfet **au-dessous / au-dessous** du préfet.

En résumé, il existe beaucoup d'affinités entre les classes Préposition, Adverbe et Préfixe. Mais il existe assez de différences formelles (accusées au cours des siècles) pour qu'on soit tenu de maintenir la distinction traditionnelle des trois classes. Les identités sémantiques suggèrent une unité supérieure qu'un disciple de Guillaume comme B. Pottier situera au niveau de la « langue », un disciple de Chomsky au niveau d'une « structure profonde », et qui n'est douteuse pour personne au niveau de la pensée.

SOURCES DES PRÉPOSITIONS FRANÇAISES

À l'opposé des théories modernes qui se réclament d'une interprétation synchronique du système de la langue se situe la thèse du néo-grammairien Hermann Paul (*Principes de l'histoire du langage,* 1880), qui a établi la genèse historique des prépositions à partir de particules autonomes de sens adverbial pouvant accompagner un nom en indo-européen pour préciser la nature de la relation suggérée par son cas.

En grec et en latin, ces particules ont conservé souvent leur statut primitif d'adverbe, mais certaines ont acquis en même temps, ou à la place, un statut qui les attache lexicalement au verbe ou grammaticalement au nom dont elles sont suivies ; par exemple, *super* peut être soit adverbe :

satis superque vixisse [avoir vécu assez et même trop] (Cicéron) ;

soit préfixe :

Nulli supersunt de inimicis [Aucun des ennemis ne survit] (Cicéron) ;

soit préposition :

super aspidem adsidere [s'asseoir sur un serpent] (Cicéron),
super aliqua re scribere [écrire sur un sujet] (Cicéron).

Les mêmes éléments d'origine adverbiale figurent comme préfixes dans les verbes :

ad-fero, ex-eo, in-pono, sub-mitto

et comme prépositions dans les groupes nominaux :

ad eum, ex urbe, in urbem (et *in urbe*), *sub montem* (et *sub monte*)
[cf. Ernout-Thomas, *Syntaxe latine,* § 11].

L'identité de sens d'un adverbe et d'un cas dans le statut primitif explique que tel adverbe ait été invariablement suivi de tel cas, par exemple *ad* (mouvement vers un lieu) de l'accusatif (même sens) ou *ex* (mouvement hors d'un lieu) de l'ablatif (éloignement). L'association répétée a produit l'impression que la particule imposait, régissait (lat. *regere,* « gouverner ») le cas, dont le sens, redondant, pouvait être oublié.

Les prépositions *in, sub* et *super* laissaient apparemment une possibilité de choisir le cas, accusatif ou ablatif, donc d'exprimer une différence de sens (mouvement ou absence de mouvement) ; comparer :

Eo in urbem : Je vais dans la ville,
Habito in urbe : J'habite dans la ville.

Mais l'opposition des cas dans de tels couples de phrases, si elle n'est pas en redondance avec le sens de la préposition, l'est avec le sens du verbe, qui implique mouvement dans la première phrase et non dans la seconde. Aussi, l'opposition *urbem/urbe,* inaudible dès l'époque classique par suite de l'amuïssement d'*m* final, put-elle disparaître de l'écriture même, à basse époque ; on voit alors alterner les deux cas sans nuance. Toute préposition entraîna l'emploi du « cas régime universel », comme il est montré à l'article spécial NOM.

Les emplois du datif et du génitif furent doublés à leur tour en bas latin de groupes prépositionnels : *dare alicui* fut éliminé par *dare ad aliquem* (v. ATTRIBUTION, art. spécial), *conscientia culpae,* « la conscience d'une faute », par *conscientia de culpa* (v. POSSESSION, art. spécial).

Le système des quarante prépositions du latin classique offrait des ressources de dénotation bien plus riches que l'opposition de quatre ou cinq cas. Ce système, en latin même, put être enrichi par la combinaison de plusieurs prépositions. Joseph Herman montre dans *le Latin vulgaire* (1970, p. 100) que ces combinaisons furent, à l'origine, soit des redondances de la langue vulgaire comme *de ex,* devenu en français *dès,* soit le résultat de compositions motivées comme *abante* dans ce texte :

Tollite fratres vestros abante faciem sanctorum [Éloignez vos frères de devant le visage des saints] (Lévitique, X, 4, texte de la *vetus latina*).

Ces locutions elles-mêmes, à la faveur de pléonasmes contextuels, ont pu perdre leur justification analytique et prendre une valeur globale plus simple, comme la préposition française *avant* (ital. *avanti*) qui continue *abante.* Un surcomposé de *ab ante* a donné en français *davant* ou *devant* pendant que *de retro* donnait *derrière.*

La préposition *de* fut la plus employée pour former, suivie d'adverbes, des locutions dont l'emploi, d'abord adverbial, pouvait devenir prépositionnel par le processus déjà mentionné :

de intus > *denz* (en anc. franç.), *dans*
de foris > *defors* (en anc. franç.), *dehors*
*de *postius* > *depuis*
de subtus > *dessous*
*de *susum* > *dessus*
de versus > *devers.*

L'application récursive de la règle donna *dedans* à partir de *dans, de devant* à partir de *devant,* etc. :

De devant lui ot [il y avait] *une perre brune*
(*la Chanson de Roland,* 2300).

Les liens formels entre le répertoire des prépositions et celui des préfixes se sont desserrés au cours des siècles. Un facteur important de la différenciation est la prolifération, en français, de la dérivation par emprunt tardif au latin. Par exemple :

— *Ad,* devenu en français la préposition *à* et représenté par le préfixe *a-* dans beaucoup de vieux dérivés *(amener, amirer, anoncier, aprochier, avenir, averbe),* a retrouvé la forme *ad-* dans certains de ces mots *(admirer, advenir, adverbe)* sous l'influence des mots latins correspondants ;

— *Cum,* « avec », ne s'est gardé que comme préfixe *(comprendre, contenir, cohériter, codétenu),* remplacé dans son emploi prépositionnel par *o* (de la prép. lat. *apud,* « auprès de ») et par *avuec, avec* (de la loc. adv. lat. *apud hŏc*) ;

— *De,* devenu la préposition *de* et conservé comme préfixe dans des mots anciens tels que *defendre, delivrer, demorer, departir, deporter,* a été remplacé dans ce second emploi en gallo-roman par le préfixe privatif *dis-*, devenu *des-* et *dé-* au XIIIe s. ; une alternance *de-/des-* en résulta, expliquant l'emprunt par l'anglais du dérivé régressif *deport,* « jeu », sous la forme *desport,* devenue *disport* et, au XVe s., *sport ;*

— *In,* devenu en préposition et préfixe *(enfermer, enduire, enflammer),* a été réemprunté dans la dérivation sous sa forme latine *(inclure, induction, inflammation) ;*

— *Pro,* devenu la préposition *pour* et le préfixe *pour-* dans *porchacier, pormener, porfit, porpenser,* etc., a été réemprunté sous sa forme latine dans *promettre* (XIIIe s.), *provision*

(XVe s.), etc., ou relatinisé comme dans promener (XVIe s.).

Les liens entre prépositions et adverbes se sont mieux conservés. Jusqu'au XVIe s., le nombre des mots hybrides fut plus considérable qu'aujourd'hui. Outre ceux, comme *avant, devant,* qui sont restés hybrides en français moderne (v. plus haut), au nombre desquels figure *avec,* étymologiquement adverbe :

et assez d'autres nés de marcheans
qui avec s'erent aroutees [et aussi beaucoup de nefs de marchands qui s'étaient mises en route avec]
(Villehardouin),

il faut y compter les composés de *de,* comme *dedans, dessus, dessous, devers, dehors :*

Le cheval se desrobe ***dessoubz*** *luy*
(Rabelais).

Il advint d'aventure
Que le lyon pour chercher sa pasture
Saillit ***dehors*** *sa caverne et son siege*
(Marot).

Cet amas bienheureux mesloit de sa presence
Clarté ***dessus*** *clarté, puissance sur puissance*
(A. d'Aubigné, *les Tragiques*),

ainsi que les mots simples *ains* (= avant), *hors, outre, parmi, puis, sus :*

Quelque personnage que l'homme praigne, il joue tousjours le sien ***parmy*** (Montaigne).

Puis [depuis] *icel jur en fut cent anz deserte*
(*la Chanson de Roland,* 664).

Chocquerons nous ***sus*** *eulx ?*
(Rabelais).
Lors chargerent ***sus*** *roiddement (id.).*

Au XVe s. apparaît la préposition *dans,* qui ne semble pas continuer l'adverbe ancien (alors disparu) *denz (*deintus),* mais plutôt son dérivé *dedenz* avec suppression de la syllabe initiale sur le modèle de *hors/dehors, sous/dessous, sus/dessus ;* cette forme monosyllabique vint à point pour remédier, à partir de la Pléiade, au naufrage des emplois de *en* (v. plus loin).

La confusion des prépositions et des adverbes régnait encore au XVIIe s., mais les grammairiens (Vaugelas, Th. Corneille, l'Académie) édictèrent alors les règles encore observées de nos jours, qui font *dans, hors, sous, sur* prépositions, et *dedans, dehors, dessous, dessus* adverbes.

Par leur origine, les prépositions du français peuvent être rangées en plusieurs classes.

I. PRÉPOSITIONS OU ADVERBES LATINS CONSERVÉS

— *à* (lat. *ad* et *ab*) ;

— anc. franç. *ainz, ains, ainçois* (lat. **antius,* dérivé supposé de *ante, antea* disparus), « avant » ;

— anc. franç. *avers* (lat. *adversus*), « à côté de, à travers » ;

— *contre* (lat. *contra*) ;

— *de* (lat. *de*) ;

— *en* (lat. *in*) ; il est dit, dans l'histoire de l'article défini (v. ARTICLE, art. spécial) comment l'altération phonétique des séquences *en le, en les* aboutit aux formes *ou* et *es*

qui disparurent, la première au XVIe s., la seconde au XVIIe s., remplacées par au(x) ou, comme il est dit ci-dessus, par dans ;

— *entre* (lat. *inter*) ;

— anc. franç. *estre* (lat. *extra*), « hors de » ;

— anc. franç. *fors* (lat. *foris,* « hors de ») prép. et adv., et franç. anc. et moderne *hors* (tiré de *dehors,* lat. *deforis*) ;

— anc. franç. *joste* (lat. *juxta*), « près de » ;

— anc. franç. *ot, od, o* (lat. *apud*), « avec » ;

— *outre* (lat. *ultra*) ;

— *par* (lat. *per*) ;

— *pour* (lat. *pro*) ;

— anc. franç. *pruef* (lat. *prope*) ;

— anc. franç. *puis* (lat. **postius,* dérivé de *post, postea* disparus) ;

— anc. franç. *rier(e)* [lat. *retro,* adv. et prép.], « derrière » ;

— *sans* (lat. *sine,* « sans », croisé avec *absentia,* « en l'absence », d'où la forme ancienne *senz*) ;

— anc. franç. *son* (lat. *secundum,* « suivant »), « le long de » ;

— *sous* (lat. *subtus,* adv.) ;

— *sur,* anc. franç. *sor(e), sour(e), seur(e)* [lat. *super* ou *supra*] ; en moyen français, l'amuïssement des consonnes finales fit confondre *sur* avec l'adverbe *sus,* qu'on trouve employé comme préposition chez Rabelais, chez Ronsard et jusqu'au XVIIe s. ; Vaugelas rétablit la distinction entre *sur,* préposition, et *sus,* adverbe ;

— anc. franç. *tres, tries* (lat. *trans,* « au-delà »), « derrière » ;

— *vers* (lat. *versus,* adv. combiné avec *in* ou *ad : ad Oceanum versus,* « du côté de l'Océan »).

II. PRÉPOSITION + PRÉPOSITION OU ADVERBE

— anc. franç. *apruef* (lat. *ad prope*), « après » ;

— *avant* (lat. *ab ante*) ;

— *dans,* anc. franç. *denz* (lat. *de intus,* « de dedans ») ;

— *deçà* (lat. *de ecce hac*) ;

— anc. franç. *dejoste* (lat. *de juxta*), « à côté de » ;

— *delà* (lat. *de illac*) ;

— *de par* (lat. *de per ?*) ; employée dans des contextes comme

Il les salua ***de par*** *l'empereur Alexis*
(Villehardouin),

cette locution a le même sens que le simple *par* dans une formule comme :

Nous vous faisons prisonnier ***par*** *le Roi*
(Marot).

Mais elle se confond avec la locution *de part* issue de *de parte :*

De part *Deu a vus parlerunt*
(Marie de France).

De *meie* ***part*** [de ma part] *ma moillier saluez*
(la Chanson de Roland) ;

— *depuis* (lat. *de *postius*) ;

— *derrière* (lat. *de retro*) ;

— *dès* (lat. *de ex*) ;

— *dessous* (lat. *de subtus*) ;

— anc. franç. *desor, desur* (lat. *de super*) ;

— *dessus* (lat. *de *susum*) ;

— *devant* (lat. *de ab ante*) ;

— *devers* (lat. *de versus*) ;

— *dusque* anc. franç. (lat. *de usque,* cf. *jusque*) ;

— anc. franç. *empor* (lat. *in pro*), « en considération de » ;

— *encontre* (lat. *in contra*) ;

— anc. franç. *enjosque, enjusque* (lat. *inde usque*), « jusqu'à » ;

— *envers* (lat. *in versus*) ;

— *jusque* (lat. *de usque,* ou *enjusque* par aphérèse) ;

— anc. franç. *tresqu'a* (ou *en*), formé sur *tres* (v. plus haut).

Les locutions composées avec *par-* sont françaises, mais anciennes : *par-dessous, par-dessus* (XIIe s.), *par-derrière, par-devant, par-devers* (XIIIe s.).

III. NOM OU GROUPE NOMINAL

On explique parfois par l'accusatif neutre latin *latus* (« côté ») et par l'ablatif de lieu *casa* ou *casis* (« dans la maison/les maisons ») les prépositions anciennes *lez, les* et *chies, chez.* D'autres supposent l'abrègement des groupes **a lez* et *en chies(e)* remontant à *ad latus* et *in casa.*

Lez, « à côté de », qui alterne en ancien français avec son dérivé *delez,* n'est conservé que dans des noms de lieu : *Plessis-lez-Tours.*

D'autres groupements nominaux ont donné *amont (ad montem), aval (ad vallem), contremont, contreval, decoste (de costa), encoste, entour (in torno), environ* (*en + viron,* « tour »).

Plus tard sont nées, par coalescence de syntagmes libres, toutes les prépositions du type *à cause de, à côté de* (qui supplante *lez* au XVe s.), *afin de* (XIVe s.), *autour de* (XVe s.), *de façon à* (XVIIIe s.), *en dépit de* (XVIe s.), etc.

La construction absolue d'un nom peut avoir une origine latine comme *grâce à,* emprunté au latin *(gratia)* au XVIe s. ; elle peut résulter d'un raccourcissement (cf. *lez* et *chies*), qui transforme par exemple *à faute de* (XVIe s.) en *faute de* (XVIIe s.), *en face de* (XVe s.) *en face à* (XXe s.) ; le français populaire transforme ainsi *par rapport à* en *rapport à.*

Le non *gré* (lat. *gratum*) est en construction absolue, précédé de *bon* ou de *mal* (= mauvais), dans les locutions *bon gré, mal gré,* dont la seconde a donné *maugré,* « de mauvais gré » (XIIe s.), que peut déterminer un nom *(maugré le roi)* ou un adjectif possessif postposé *(maugré mien < malo grato meo)* remplacé plus tard par le pronom personnel *(maugré moi)* ; la forme *malgré* est une réfection du XIVe s. d'après la locution figée *bon gré mal gré.*

IV. ADJECTIF OU PARTICIPE

Un adjectif ou un participe est souvent devenu adverbe ou préposition ; on peut imaginer un emploi neutre, adverbial, à l'origine de

— *lonc* (lat. *longum*) : *lonc un alter* [le long d'un autel] *(la Chanson de Roland) ;* concurrencé par *le long de* (XIIe s.) et par *selon (sublongum ?) ;*

— *pres* (lat. *pressum,* part. de *premere,* « presser »), d'où *après, emprès, auprès ;*

— *rez* (lat. *rasum*).

Dans d'autres cas, les vieux textes attestent une origine différente, l'adjectif ou le participe constituant avec le nom généralement postposé une construction du type « ablatif absolu », où il resta d'abord accordé en genre et en nombre, puis acquit l'invariabilité des prépositions :

— *sauf : **sauve** vostre grace* (XIIIe s.),

> ***Saulve** l'honneur de toute la compaignie* (Rabelais) ;

— *joignant* (XIIIe s.), *moyennant* (XIVe s.), *suivant* (XVe s.), *touchant* (XIVe s.), dont le régime remonte à un complément d'objet :

> *Tout joignant cette pierre*
> (La Fontaine, *Fables,* IV, XX) ;

— *durant* (XVIe s.), *nonobstant* (XIIIe s.), *pendant* (XIVe s.), dont le régime était primitivement sujet et resta longtemps antéposable : *sa vie durant, le siège pendant,*

> *lesdictes deffenses nonobstans* (1418) ;

— attendu, y compris, considéré, excepté, hormis, supposé, vu :

> ***Consideré** sa maladie*
> (E. Deschamps).
> ***Exceptees** les forteresses* (Froissart).
> ***Veue** la grande diligence (Cent Nouvelles nouvelles) ;*

— *étant donné* et *passé,* dont l'accord est facultatif :

> ***Étant donné(e)** l'heure tardive.*
> ***Passée** la cinquantaine* (Cl. Farrère).
> ***Passé** la porte cochère* (R. Boylesve).

Certaines locutions remontent à un adjectif neutre, régime d'une préposition :

— *à ras de,* anc. franç. *a rez de* (lat. *ad rasum de*), *après* (lat. *ad pressum*), etc. ;

— anc. franç. *endroit* (lat. *in directum*) : *endroit la masiere,* « du côté du mur » *(la Chanson de Roland) ;*

— anc. franç. *emmi* (lat. *in medio*) : *enmi la voie,* « au milieu de la route » *(Erec) ;*

— *en bas de, en haut de,* etc. ;

— *parmi* (lat. *per medium*) : *parmi la sale,* « à travers la salle » *(Yvain).*

Un cas très particulier est présenté par *atot,* fait de *à,* signifiant « avec », et de *tout,* primitivement accordé avec le nom complément :

> *Lors prist li marchis congié et s'en ala vers Salenique a **totes** ses genz et a **tote** sa fame* (Villehardouin).

Dans cet exemple de la fin du XIIe s., le sens de *totes* se comprend avec *genz,* mais *tote* n'est plus justifié comme adjectif autonome devant *sa fame ;* l'invariabilité se rencontre dans le même texte :

> ***atot** cinquante chevaliers.*

Écrite obligatoirement *atout* ou *à tout* à partir du XVe s., la locution se rencontre encore chez Montaigne, et disparaît au XVIIe s.

Une locution semblable a été conservée : *à même (boire à même les ruisseaux).*

V. ADVERBE + PRÉPOSITION

Le *de* qui donne valeur prépositionnelle à certains adverbes remonte à un *de* latin dénotant l'extraction *(hors de < foris de)* ou la référence d'une comparaison *(loin de, près de, à moins de).*

Dans toutes les locutions comme *à la merci de, au milieu de,* où le premier nom a généralement l'article défini, *de* joue son rôle ordinaire d'introducteur du complément déterminant le premier nom *(merci, milieu)* dans un « syntagme possessif ».

Il en est de même si le rôle du premier nom est tenu par un adverbe substantivé : *au bas de, au-dessus de, au travers de,* etc.

La préposition *à* dans les locutions comme *conformément à* est celle qu'appelle normalement l'adjectif base *(conforme à).*

VI. AUTRES SOURCES

En dehors des sources principales précédemment énumérées, des prépositions ont pu naître de la coalescence de syntagmes divers :

— *quant à* remonte à la locution latine *quantum ad (aliquem attinet),* « pour autant que cela concerne quelqu'un » ;

— *quant et,* locution fréquente aux XVIe et XVIIe s. au sens de « avec » :

> *Ils ont achevé leurs jours **quant** et la liberté de leur païs*
> (Amyot),

remonte, selon Darmesteter *(le XVIe siècle),* à une ellipse semblable à celle qui se produit avec *comme* et *que* dans les propositions comparatives :

> *... quant et* [= aussi] *la liberté (s'acheva).*

— *il y a,* locution temporelle, remonte à une proposition incise évaluant le temps écoulé depuis l'accomplissement de l'action exprimée dans la proposition interrompue (v. Albert Henry, *C'était il y a des lunes,* 1968) :

> *Je rêvais qu'à la noce, **il y a** huit jours, notre homme et celui de la Suzanne se sont moqués de toi*
> (Diderot).

Il y a peut se combiner avec *de :*

> *Sa visite date d'**il y a** quinze jours*
> (Montherlant).

prépositionnel, elle [prepozisjɔnɛl] adj. (de *préposition ;* 1819, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Relatif à la préposition ; qui a la valeur d'une préposition : *La valeur prépositionnelle d'un mot.* || **2.** Qui est introduit par une préposition : *L'infinitif prépositionnel.*

prépositivement [prepozitivmɑ̃] adv. (de *prépositif ;* 1845, Bescherelle). À la manière des prépositions : *Adverbe employé prépositivement.*

prépotence [prepɔtɑ̃s] n. f. (lat. impér. *praepotentia,* toute-puissance, du lat. class. *praepotens, -tentis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1450, Gréban). *Littér.* Supériorité de puissance excessive ou abusive (rare) : *La prépotence pensante et l'ennui n'eurent jamais de plus prompt adversaire* [que Stendhal] (Valéry).

• SYN. : *absolutisme, autoritarisme, despotisme, tyrannie.*

prépotent, e [prepɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *praepotens, -tentis,* très puissant, tout-puissant, de *prae,* devant, en avant, et de *potens, -tentis,* puissant ; v. 1450, Gréban [très rare entre 1508, Godefroy, et le 22 févr. 1795, *Journ. de Paris,* 621]). *Littér.* Qui dispose d'un pouvoir excessif (rare) : *Ce parti prépotent* (Goncourt). *La douleur prépotente, parvenue à l'état intense...* (Huysmans).

• SYN. : *dominant, envahissant, prééminent, prépondérant.*

prépuce [prepys] n. m. (lat. *praeputium,* même sens ; fin du XIIIᵉ s., Trénel). Repli de peau qui recouvre le gland de la verge sans y adhérer.

préputial, e, aux [prepysjal, -o] adj. (dér. savant de *prépuce ;* 1845, Bescherelle). Relatif au prépuce.

préraphaélique [prerafaelik] adj. (de *préraphaél[ite]* ; 1882, Goncourt). Qui évoque la peinture des prédécesseurs de Raphaël ou celle des préraphaélites : *Sa petite personne enfantine et bizarrement préraphaélique* (Banville).

préraphaélisme [prerafaelism] n. m. (angl. *preraphaelism,* mêmes sens [milieu du XIXᵉ s.], de *pre-* [lat. *prae,* devant, en avant] et du n. du peintre italien *Raphaël* [1483-1520] ; 1870, Bürger [I, 362], au sens 1 ; sens 2, 1870, Bürger [II, 410]). **1.** Doctrine d'esthètes et de peintres anglais (à partir de 1849) qui plaçait l'apogée de la peinture dans les œuvres des peintres italiens prédécesseurs de Raphaël. || **2.** Manière de ces peintres : *Ruskin fut le plus célèbre défenseur du préraphaélisme.*

• REM. On a dit aussi PRÉRAPHAÉLITISME (de *préraphaélite ;* 15 juill. 1858, *Revue des Deux Mondes*) : *Les deux Hunt, l'un, le naturaliste, l'autre le chef du préraphaélitisme* (Baudelaire).

préraphaélite [prerafaelit] adj. (angl. *preraphaelite,* préraphaélite [milieu du XIXᵉ s.], de *pre-* et de *Raphaël* [v. l'art. précéd.] ; 1870, Bürger [I, 284], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse [art. *préraphaélitisme*] ; sens 3, début du XXᵉ s.). **1.** *Vx.* Antérieur à Raphaël : *La peinture préraphaélite.* || **2.** Qui se réclame du préraphaélisme : *Le mouvement préraphaélite.* || **3.** Qui évoque la peinture des prédécesseurs de Raphaël ou celle des préraphaélites : *Ce portrait, le mien, en robe préraphaélite* (Colette).

◆ n. m. (15 juill. 1858, *Revue des Deux Mondes*). Peintre adepte du préraphaélisme : *Les arbustes linéaires des préraphaélites* (Proust).

prérasage [prerazaʒ] n. m. (de *pré-* 2 et de *rasage ;* 21 mars 1967, *le Monde*). *Lotion de prérasage,* produit de toilette destiné à dégraisser et à raffermir la peau avant le rasage.

préréglage [prereglaʒ] n. m. (de *pré-* 2 et de *réglage ;* 1968, Larousse). Opération consistant à régler à l'avance l'accord des circuits d'un récepteur radioélectrique, pour simplifier l'utilisation de l'appareil.

préretraite [prerətrɛt] n. f. (de *pré-* 2 et de *retraite ;* 25 nov. 1966, *l'Observateur*). Retraite anticipée : *La préretraite peut être accordée à des salariés âgés victimes de licenciements.*

prérévolutionnaire [prerevɔlysjɔnɛr] adj. (de *pré-* 2 et de *révolutionnaire ;* début du XXᵉ s.). Qui précède et annonce la révolution : *Impossible de deviner quel serait l'élément inattendu qui transformerait la situation prérévolutionnaire...* (Martin du Gard).

prérogative [prerɔgativ] n. f. (lat. *praerogativa,* la centurie qui vote la première, fém. substantivé de l'adj. *praerogativus,* qui vote le premier, de *prae,* devant, en avant, et de *rogatum,* supin de *rogare,* demander, consulter ; 1235 [d'après BlochWartburg], puis 1370, Oresme [« avantage lié à une qualité naturelle », v. 1340, J. Le Fèvre]). Honneur, distinction, droit lié à une condition privilégiée : *Le docteur était attaqué dans son gagne-pain, dans sa prérogative, dans son importance sociale* (Flaubert). *Vous parlez noblement* [...] *et vous montrez jaloux de maintenir les prérogatives de la noblesse* (France). *Nourrir des hommes pour défendre les prérogatives des gros, malheur !* (Aymé). || *Par extens.* Avantage lié à une qualité naturelle : *Les prérogatives du génie.*

• SYN. : *avantage, monopole, privilège.*

préromantique [prerɔmɑ̃tik] adj. (de *pré-* 2 et de *romantique ;* 1962, Robert). Relatif au préromantisme : *La période préromantique. La littérature préromantique.*

◆ n. (1963, Larousse). Auteur, artiste qui a précédé le romantisme et en a préparé les voies : *Les préromantiques anglais. Chateaubriand est souvent considéré comme un préromantique.*

préromantisme [prerɔmɑ̃tism] n. m. (de *pré-* 2 et de *romantisme ;* 1923, Larousse). Période qui a, spécialement dans l'histoire littéraire, précédé le romantisme et au cours de laquelle sont apparues les nouvelles tendances qui lui ont donné naissance.

près [prɛ] adv. (lat. *pressē,* près, précisément, de *pressus,* comprimé, serré, précis, part. passé adjectivé de *premere,* presser ; 1080, *Chanson de Roland* [*au plus près,* 1875, Larousse ; *de près,* « ...à faible distance » et « à peu de temps d'intervalle », v. 1175, Chr. de Troyes — « à ras », 1869, Littré, et « avec une vigilance... soupçonneuse », v. 1155, Wace ; *...regarder de près,* 1690, Furetière ; *ne pas y regarder de si près, de trop près,* 1671, Pomey ; *ni de près ni de loin,* 1869, Littré — *ne pres ne loing,* même sens, v. 1175, Chr. de Troyes ; *à peu près,* 1487, Garbin ; *...à peu de choses près,* 1670, Molière — *a bien pres,* même sens, v. 1175, Chr. de Troyes ; *à beaucoup près,* fin du XVᵉ s., Commynes ; *à... près,* 1611, Cotgrave ; *à cela près,* 1651, Corneille ; *à une heure, à quelques jours,* etc., *près,* av. 1563, La Boétie ; *ne pas en être à telle chose près,* 1718, Acad. ; *près à près,* v. 1138, Gaimar]). À une petite distance : *Les personnes qui demeurent loin arrivent toujours plus tôt que celles qui demeurent près* (Balzac). *Le coup passa si près que le chapeau tomba* (Hugo). || *Au plus près,* se dit de la manière de naviguer d'un bateau qui avance contre le vent de telle sorte que son axe forme avec la direction du vent un angle très aigu : *J'avais un petit lougre qui filait comme une flèche, remontant le vent au plus près* (Cendrars). || *De près,* d'un lieu peu éloigné, à faible distance : *Tirer de près. Regarder un tableau de près. À l'arrivée, il nous suivait de près. Paul, qui aimait mieux agir par lettres que de près...* (Renan) ; à peu de temps d'intervalle : *Quelquefois, la persécution suit de près la calomnie* (Voltaire). *Un démenti a suivi de près cette information ;* à ras : *On l'a tondu de près ;* avec une vigilance facilement soupçonneuse : *Il surveille de près ses affaires. L'inculpé est gardé de près.* || *Voir, regarder de près,* examiner avec un soin minutieux quelque chose (quelquefois quelqu'un) dont on se méfie : *D'abord, le titre de comte des Coantré, ça demanderait à être vu de près* (Montherlant). || *Ne pas y regarder de si près, de trop près,* ne pas être exigeant. || *Ni de près, ni de loin,* en aucune façon : *Il n'est noble ni de près, ni de loin.* || *De près ou de loin,* v. LOIN. || *À peu près,* environ, presque : *Ils étaient à peu près trente. Un homme d'une tenue à peu près correcte. Je lui fis le récit en parlant des Coste, à peu près tel que je viens de l'écrire* (Giono) ; substantiv., v. À-PEU-PRÈS. || *À quelque chose près, à peu de choses près,* avec une très faible erreur probable, peu s'en faut : *On aurait pu parier à quelque chose près ce que le vieux avait dans son sac* (Romains). *L'empereur Julien avait, à bien peu de choses près, la même morale que saint Grégoire de Naziance* (France). || *À beaucoup près,* il s'en faut de beaucoup : *Il n'est pas, à beaucoup près, aussi intelligent que son frère.* || *À... près,* sauf, à la différence, à l'exception de : *Ce compte*

rendu est très fidèle, à quelques détails près. ‖ *À cela près,* cela mis à part : *Il a eu quelques démêlés avec la justice ; à cela près, c'est un homme charmant.* ‖ *À une heure près, à quelques jours près,* etc., il s'en est fallu d'une heure, de quelques jours, etc. : *Il vient de partir : à dix minutes près, vous l'auriez rencontré.* ‖ *Ne pas en être à telle chose près,* ne pas être arrêté par telle chose qui pourrait faire obstacle : *Je n'en suis pas à dix francs près. Il n'en est pas à un mensonge près.* ‖ Class. *Près à près,* non loin l'un de l'autre, côte à côte : *Les ennemis avaient disposé les batteries fort près à près sur le haut de leurs retranchements* (Saint-Simon).

◆ **Près de** loc. prép. (sens 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*être près de ses sous,* 1936, Aragon — d'abord ..*de ses pièces,* 1694, Acad. ; *être près de ses intérêts,* 1962, Robert] ; sens 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*ne pas être près de,* XX^e s.] ; sens 3, XII^e s., *Roncevaux* [pour indiquer un état analogue..., 1764, Voltaire] ; sens 4, 1669, Molière). **1.** Indique la proximité dans l'espace : *Il habite près du square. Je resterai près de vous.* ‖ Fig. et fam. *Être près de ses sous,* être très parcimonieux : *Papa secouait la tête : « Ma pauvre Lucie, tu rêves. Ces gens-là* [les Courbois] *sont terriblement près de leurs sous »* (Duhamel). ‖ *Être près de ses intérêts,* être intéressé, agir en considération de son profit, de ses avantages. ‖ **2.** Indique la proximité dans le temps (en général par rapport à l'avenir) : *Plus on est près de sa fin et plus on croit vivre* (Chateaubriand). *Lorsqu'elle vit Croisilles près de sortir* (Musset). *Il trouva Seguin près de partir pour Le Havre* (Zola). ‖ Fam. *Ne pas être près de,* ne pas risquer de : *Je ne suis pas près d'oublier mon émotion en apprenant la nouvelle. Voilà une réparation qui n'est pas près de céder.* ‖ **3.** Indique un degré voisin quoique inférieur, une quantité proche de : *Il a obtenu une note près de la moyenne. Ce chien pèse près de quarante kilos. On lui doit près de dix mille francs.* ‖ Indique un état analogue, un rapport de ressemblance : *Cette imitation est près de la perfection. Sa froideur à votre égard est près de l'hostilité.* ‖ **4.** *Class.* Indique une comparaison : *Et près de vous, ce sont des sots que tous les hommes ?* (Molière). *Près de leurs passions, rien ne me fut sacré* (Racine).

• SYN. : **1** *à côté de, aux côtés de, auprès ;* **2** *proche, sur le point de ;* **3** *avoisinant.*

• REM. *Près* s'emploie comme préposition (au lieu de *près de*) [XII^e s., Tobler-Lommatzsch] : 1° dans la langue classique, pour situer géographiquement un lieu par rapport à un autre : *Il est vrai qu'enseignant un logis à Paris, il est assez ordinaire d'ouïr dire « près la porte S. Germain, près la porte S. Jacques »* (Vaugelas) ; 2° en style de chancellerie ou de notaire, dans des locutions comme *près le Vatican, près le tribunal : Le registre commençait. En 1806, à la nomination de Bardin comme avoué près le tribunal de première instance de la Seine* (Balzac).

présage [prezaʒ] n. m. (lat. *praesagium,* connaissance anticipée, prévision, pressentiment, prédiction, oracle, dér. de *praesagire,* deviner, prévoir, augurer, annoncer, de *prae,* devant, en avant, et de *sagire,* avoir du flair, sentir finement ; fin du XIV^e s., écrit *presaige* [*présage,* début du XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1525, J. Lemaire de Belges). **1.** Tout événement naturel, toute rencontre fortuite où l'on voit un signe permettant de prévoir l'avenir : *Le jour se leva. Il aperçut trois poules noires qui dormaient dans un arbre ; il tressaillit, épouvanté de ce présage* (Flaubert). *Le monde était affolé de miracles ; jamais on ne fut si occupé de présages* (Renan). *Point de mauvais présages* (Claudel). *Mais le serpent se tordit tout à coup, zébra la terre d'un éclair brun et disparut dans le fossé. C'était un heureux présage* (Sartre). ‖ **2.** Conjecture faite d'après ce signe : *Tirer un bon présage d'un événement.*

• SYN. : **1** *augure, prodige, signe ;* **2** *auspices, prédiction, prévision, pronostic.*

présager [prezaʒe] v. tr. (de *présage ;* v. 1536, M. Du Bellay, au sens 2 ; sens 1, 1539, R. Estienne). [Conj. **1 b.**] **1.** (avec un sujet désignant une chose) Fournir, constituer un signe qui permet de prévoir : *Je n'aime pas ce silence* [...] *; cela ne nous présage rien de bon* (Mérimée). *Les visages* [de M^me Archambaud et de Maria] *étaient durs, les gestes nerveux. Le mutisme des deux cuisinières semblait ne présager rien de bon* (Aymé). *Pour ces excursions de nuit, tous les hommes étaient volontaires ; que le service devînt plus actif leur plaisait ; un calme trop plat ne présageait rien de bon* (Gracq). ‖ **2.** *Vx* ou *littér.* (avec un sujet désignant une personne) Conjecturer ce qui doit arriver : *Hélas ! avec plaisir je me faisais conter | Tous les noms des pays que vous allez dompter ; | Et déjà, d'Ilion présageant la conquête, | D'un triomphe si beau je préparais la fête* (Racine).

• SYN. : **1** *annoncer, augurer, prédire, préparer, promettre.*

présalaire [presalɛr] n. m. (de *pré-* 2 et de *salaire ;* 1953, J. Perret, p. 24). Allocation réclamée par certains groupements et qui, selon eux, devrait être versée aux étudiants pour compenser le revenu professionnel qu'ils ne peuvent acquérir du fait de leurs études.

pré-salé [presale] n. m. (de *pré* 1 et de *salé,* part. passé de *saler ;* 1732, Liger, I, 713 [aussi « viande de ce mouton »]). Mouton engraissé dans les prés voisins de la mer, où l'herbe est imprégnée de sel : *Un troupeau de prés-salés.* ‖ *Par extens.* Viande de ce mouton : *Un gigot de pré-salé.*

• Pl. *des* PRÉS-SALÉS.

présanctifié, e [presɑ̃ktifje] adj. (de *pré-* 2 et de *sanctifié,* part. passé de *sanctifier ;* 1610, *Revue de philologie française,* XLIII, 131). Se dit du pain, du vin consacrés à la messe du jeudi saint pour l'office du vendredi saint : *Hostie présanctifiée.*

◆ **présanctifiés** n. m. pl. (30 avr. 1867, *Moniteur universel,* p. 515). *Messe des présanctifiés,* office du vendredi saint comportant la communion mais non la consécration, le pain et le vin ayant été consacrés la veille.

presbyte [prɛsbit] n. et adj. (gr. *presbutês,* ancien, vieux, presbyte, de *presbus,* vieux, âgé ; 1690, Furetière, écrit *presbite ; presbyte,* 1694, Th. Corneille). Personne qui ne voit nettement que de loin : *Un homme âgé est souvent un presbyte.*

presbytéral, e, aux [prɛsbiteral, -o] adj. (lat. ecclés. médiév. *presbyteralis,* relatif aux prêtres, du bas lat. *presbyter* [v. PRESBYTRE ET PRÊTRE] ; milieu du XIV^e s., écrit *presbiteral ; presbytéral,* 1495, Vignay [*conseil presbytéral,* 1968, Larousse — dans l'Église réformée, 1962, Robert ; *maison presbytérale,* 1869, Littré]). Relatif aux prêtres : *Fonctions presbytérales.* ‖ *Conseil presbytéral,* conseil formé de prêtres élus ou nommés pour assister l'évêque dans le gouvernement de son diocèse. ‖ *Maison presbytérale,* le presbytère, la maison paroissiale.

presbytérat [prɛsbitera] n. m. (bas lat. ecclés. *presbyteratus,* prêtrise, sacerdoce, du bas lat. *presbyter* [v. PRESBYTRE ET PRÊTRE] ; 1875, Larousse, au sens de « qualité d'ancien, chez les presbytériens » ; sens actuel, 1963, Larousse). Degré du sacrement de l'ordre qui confère la prêtrise.

presbytère [prɛsbitɛr] n. m. (bas lat. ecclés. *presbyterium,* l'ordre ou la fonction des prêtres, lieu de l'église où se tiennent les prêtres, gr. *presbuterion,* le conseil des anciens, de *presbuteros,* compar. de *presbus,* vieux, âgé ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *presbiterie,* au sens de « chœur de l'église » ; sens actuel, v. 1460, StuderWaters, écrit *presbitaire* [*presbytère,* 1549, R. Estienne]). Habitation, lieu de résidence d'un curé et du clergé desservant : *La porte du presbytère grinça, l'abbé Bournisien parut* (Flaubert). *Je vais en parler à M. le chanoine, qui déjeune demain au presbytère* (Pagnol).

• SYN. : *cure.*

presbytérianisme [prɛsbiterjanism] n. m. (angl. *presbyterianism,* mêmes sens, de *presbyterian* [v. l'art. suiv.] ; 1669, Fr. Mackenzie, au sens 1 ; sens 2, 1903, Larousse). **1.** Parmi les Églises réformées, celle qui a conservé le système ecclésiastique préconisé par Calvin, qui donne le gouvernement de l'Église à un corps mixte (pasteurs et laïques) nommé *presbyterium.*

|| **2.** Ensemble des Églises calvinistes de langue anglaise.

presbytérien, enne [prɛsbiterjɛ̃, -ɛn] n. (angl. *presbyterian,* même sens, de *presbyter,* ancien, prêtre, curé, bas lat. *presbyter* [v. PRESBYTRE ET PRÊTRE] ; 1718, Acad.). Protestant adepte du presbytérianisme.

◆ adj. (av. 1782, d'Alembert). Qui appartient, qui est propre au presbytérianisme, aux presbytériens : *Le docteur Robertson, Anglais, protestant et même ministre presbytérien, a pleinement justifié sur ce point l'Église romaine* (Chateaubriand).

presbytie [prɛsbisi] n. f. (de *presbyte ;* 1820, *Dict. des sciences médicales*). Défaut de la vue caractérisé par une inaptitude à distinguer nettement les objets rapprochés : *La presbytie est due à une diminution du pouvoir d'accommodation du cristallin, dont la convexité ne s'accroît plus pour la vision des objets rapprochés ; elle atteint souvent les gens âgés.*

• Contr. : *myopie.*

presbytre [prɛsbitr] n. m. (bas lat. ecclés. *presbyter,* prêtre [v. PRÊTRE] ; 1869, Littré). Nom parfois donné aux prêtres de la primitive Église (rare) : *Ils* [ces clercs] *sont de l'Église primitive même où, sous la direction des presbytres et des diacres, les fidèles prenaient une part active à la vie du culte* (Huysmans).

prescience [presjɑ̃s] n. f. (bas lat. ecclés. *praescientia,* prescience, du lat. class. *praesciens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, av. 1650, Rotrou ; sens 3, 1765, *Encyclopédie*). **1.** *Vx.* Connaissance que Dieu a de l'avenir. || **2.** *Class.* et *littér.* Connaissance innée, antérieure à l'étude ; intuition : *Le poète n'étudie pas comme le philosophe ; mais s'il n'a pas la science, il a la prescience* (Rotrou). *Il* [le docteur] *comptait sans cette prescience des adolescents pour connaître qui les aime* (Mauriac). || **3.** Connaissance des événements futurs : *La science du passé nous donne la prescience du futur* (Pelletan).

• Syn. : **2** *prémonition, pressentiment ;* **3** *anticipation, divination, prévision.*

prescient, e [presjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *praesciens, -entis,* part. prés. de *praescire,* savoir d'avance, de *prae,* devant, en avant, et de *scire,* savoir ; v. 1265, *Livre de jostice*). Se dit d'une personne qui a la prescience de quelque chose, ou de son attitude : *La figure camuse, naïve et mal dessinée, l'expression rêveuse, déjà à demi presciente du miracle d'une présence divine que les autres n'ont pas encore soupçonnée* (Proust).

préscolaire [preskɔlɛr] adj. (de *pré-* 2 et de *scolaire ;* 20 juill. 1966, *le Monde*). Qui a lieu, qui se fait avant l'entrée à l'école : *Une instruction, une éducation préscolaire.*

prescripteur [prɛskriptœr] n. m. (de *prescript[ion]* ; 1968, Larousse). Personne ou groupe de personnes ayant une influence sur le choix d'un produit ou d'un service.

prescriptibilité [prɛskriptibilite] n. f. (dér. savant de *prescriptible ;* 1876, d'après Littré, 1877). Qualité de ce qui est prescriptible.

prescriptible [prɛskriptibl] adj. (de *prescript[ion]* ; fin du XIVe s., au sens I ; sens II, 1875, Larousse).

I. Se dit, en droit, de ce qui est sujet à la prescription : *Droits prescriptibles.*

II. Qui peut être prescrit, ordonné : *Un acte coupable n'est pas prescriptible.*

prescription [prɛskripsjɔ̃] n. f. (lat. *praescriptio, -tionis,* titre, préface, précepte, règle, de *praescriptum,* supin de *praescribere* [v. PRESCRIRE] ; v. 1265, *Livre de jostice,* au sens I [*prescription criminelle,* 1875, Larousse] ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1580, Montaigne ; sens II, 3, 1823, Boiste [un premier ex. en 1586, Suau]).

I. En droit, moyen légal d'acquérir la propriété par une possession non interrompue *(prescription acquisitive,* ou *usucapion),* ou de se libérer d'une charge lorsque son exécution n'est pas exigée par le créancier *(prescription libératoire* ou *extinctive).* || *Prescription criminelle,* prescription extinctive applicable soit aux actions auxquelles une infraction donne naissance, soit à la peine encourue en vertu d'une sentence de condamnation.

II. 1. Ordre formel et détaillé énumérant ce qu'il faut faire : *En tout ceci, on observa à la lettre les prescriptions du Deutéronome* (Renan). *Et vous veillerez à ce que mes obsèques se passent conformément aux prescriptions que je laisse* (Queneau). *Une grêle de prescriptions minutieuses alertait là-dessus de semaine en semaine au fond de leurs neiges les commandants des unités de cavalerie* (Gracq). || **2.** Ce qui est ordonné de façon précise : *Les prescriptions de la morale. Dans ce monde fort confus, il y a quelques prescriptions assez claires, dit le philosophe. J'ai pour métier de soigner* (Yourcenar). || **3.** Ordre ou recommandation émanant d'un médecin : *Une fille phtisique qui venait parfois lui demander une prescription pour sa toux* (Yourcenar). *L'ordonnance comportait toute une série de prescriptions médicamenteuses.*

• Syn. : **II, 1** *disposition, injonction, instruction, recommandation ;* **2** *commandement, loi, précepte, règle.*

prescrire [prɛskrir] v. tr. (lat. *praescribere,* écrire en tête, mettre en titre, prescrire, de *prae,* devant, en avant, et de *scribere,* écrire ; XIIIe s., *Macchabées,* au sens de « condamner » ; sens I, 1, 1355, Isambert, IV, 752 ; sens I, 2, 1709, Lesage ; sens I, 3, v. 1290, *Livre Roisin ;* sens II, 1, 1544, Scève ; sens II, 2, 1788, Féraud ; sens II, 3, 1804, Senancour). [Conj. **65.**]

I. 1. En droit, acquérir par la prescription : *Prescrire la propriété d'un domaine.* || **2.** Se libérer ou laisser éteindre par la prescription (surtout au part. passé) : *Une dette depuis longtemps prescrite. Un condamné dont la peine a été prescrite.* || **3.** *Absol.* Exercer un droit de prescription : *On ne prescrit pas contre les mineurs.*

II. 1. Ordonner de façon précise : *Faire ce que prescrit la loi. On ne peut pourtant pas prescrire aux enfants de n'écouter personne en dehors de l'école* (Frapié). || **2.** Ordonner comme régime, traitement ou remède : *Elle avait obéi au docteur qui prescrivait les bains de mer* (Stendhal). *Une crise d'urémie assez légère était cause qu'on lui avait prescrit le repos* (Proust). *Il* [le médecin] *ne pouvait avoir prescrit d'aussi fortes doses* (Mauriac). || **3.** *Fig.* (avec un sujet désignant une chose) Comporter comme condition nécessaire, exiger : *La nécessité de vivre prescrit le travail.*

• Syn. : **II, 1** *commander, décréter, dicter, édicter, enjoindre, exiger, sommer ;* **3** *demander, imposer, réclamer.*

◆ **se prescrire** v. pr. (1549, R. Estienne). Être acquis ou périmé par prescription : *Les peines correctionnelles se prescrivent par cinq ans.*

prescrit, e [prɛskri, -it] adj. (part. passé de *prescrire ;* 1669, Racine). Qui est fixé d'avance : *Je mourrai ! Le Destin m'attend au jour prescrit* (Leconte de Lisle). *C'est l'heure de votre médicament, monsieur Rolland. Il ne faut dépasser l'heure prescrite* (Hébert).

préséance [preseɑ̃s] n. f. (de *pré-* 2 et de *séance ;* 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1686, Fontenelle). **1.** Droit, consacré par l'usage ou fixé par un règlement, de prendre place au-dessus de quelqu'un ou de le précéder : *Placer les gens par ordre de préséance. Se disputer la préséance.* || **2.** Prérogative due à la condition sociale, au rang, à l'âge, etc. : *Elle* [la tante] *ne s'émouvait plus qu'au sujet des questions de préséance, lorsque dans la rue une dame ne l'avait pas saluée* (Mauriac). *Tenant d'une main sa cravate et de l'autre son épée,* [...] *il ne savait se décider à mettre celle-ci à son ceinturon ou celle-là à son cou, affaire de préséance, si bien que, parvenu devant Sa Majesté, il ne put se découvrir, car il n'avait pas de main libre* (Aragon).

présélecteur [preselɛktœr] n. m. (de *présélect[ion]* ; 1949, Larousse). Mécanisme de présélection.

présélection [preselɛksjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *sélection ;* 1949, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1962, Robert [aussi *boîte/changement de vitesse à présélection*] ; sens 3, 1962,

Robert). **1.** Opération préliminaire permettant, dans certaines boîtes de vitesses, de déterminer une combinaison choisie à l'avance. || *Changement de vitesse à présélection,* mécanisme séparant les commandes d'un changement de vitesse en mouvements préparatoires et exécution. || **2.** En radiotechnie, sélection opérée, parmi les diverses émissions captées par l'antenne, au moyen des premiers circuits d'un récepteur. || **3.** Opération préliminaire à l'appel du contingent, ayant pour but de déceler, au moyen de tests psychotechniques, les aptitudes physiques, intellectuelles et techniques des futures recrues.

présence [prezɑ̃s] n. f. (lat. *praesentia,* présence, efficacité, de *praesens, -sentis* [v. PRÉSENT 1] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens I, 1 [*faire acte de présence,* 1835, Acad. ; *droit de présence,* 1578, Laurière ; *éloigner,* etc., *quelqu'un de sa présence,* 1669, Racine] ; sens I, 2, 1530, Palsgrave ; sens I, 3, 1688, Bossuet ; sens I, 4, 1690, Furetière [*présence d'esprit,* 1660, Retz — aussi « promptitude à faire ou à dire... ce qui convient le mieux »] ; sens I, 5, fin du XII^e s., Godefroy, VII, 699 *b* [aussi pour Dieu ; pour une personne absente, 1887, Maupassant] ; sens I, 6, 1958, *FEW,* IX, 311 *b* ; sens I, 7, 1962, Robert ; sens I, 8, 7 févr. 1956, *le Monde* [pour une personne qui exerce un fort rayonnement, 20 mai 1956, *le Monde*] ; sens II, v. 1370, Oresme [pour un corps, une matière, 1783, Buffon ; en parlant de choses abstraites, 1862, V. Hugo] ; sens III, 1651, Corneille).

I. EN PARLANT DES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Le fait, pour une personne, un animal de se trouver physiquement, corporellement dans un lieu ou auprès de quelqu'un : *Signaler la présence d'un fugitif en différentes villes. On a remarqué la présence de plusieurs personnalités à cette réception. Rechercher, redouter la présence de quelqu'un. Fournir un certificat de présence sous les drapeaux. La présence de troupes ennemies à proximité d'une ville. Contrôler la présence du personnel sur le lieu de travail. Je vous touche, et sens bien que vous avez une bouche, un nez, des yeux, un visage, tout cela proportionné comme il faut* [...] ; *mais, jusqu'à ce que j'en sois assurée, cette présence de corps dont vous me parlez est présence d'esprit pour moi* (La Fontaine). *La présence de la belle-mère et du mari la gênait* (Flaubert). *Mon bonheur n'a besoin que de votre présence* (Louÿs). *Comme il approchait de la grotte pour entendre chanter la source, le professeur sursauta, surpris par la présence d'une jeune fille* (Aymé). *Quand je m'éveillai vraiment, je le trouvai assis* [un jeune singe], *très attentif, au niveau de l'oreiller, et qui m'examinait avec insistance.* [...] *Quelques heures plus tard sa présence m'aurait paru naturelle. Sa tribu vivait dans les hauts arbres répandus autour de la hutte...* (Kessel). || *Faire acte de présence quelque part,* s'y montrer quelques instants, à seule fin qu'on ne puisse pas nier, plus tard, votre présence. || *Droit de présence,* rétribution due aux membres de certaines associations toutes les fois qu'ils sont présents à l'assemblée. || *Jeton de présence,* v. JETON. || *Éloigner, chasser,* etc., *quelqu'un de sa présence,* le faire partir de l'endroit où l'on est : *Aussi la vue de cette bourse qu'il me tendait souleva mon indignation, et me donna la force de chasser de ma présence l'imposteur...* (France). || **2.** Par extens. *Une présence,* une personne présente auprès ou à proximité d'une autre : *Ce n'est pas de courage qu'il s'agit, ni de courage que j'ai besoin, mais d'une présence peut-être, et de me sentir un peu moins tout seul dans ce tête-à-tête qui peut durer des mois* (Martin du Gard). *Brusquement, Théodore sent derrière lui, sans avoir rien vu, rien entendu, une présence, un danger humain, et se retourne, le sabre mi-levé. « Chut ! » dit la voix, et la main lui saisit le poignet* (Aragon). || **3.** *Présence réelle,* réalité de l'existence du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie, sous les apparences du pain et du vin consacrés : *Ils* [les réformés] *nient ordinairement cette présence réelle, et substituent en sa place une présence morale, une présence mystique* (Bossuet). *Je sais parfaitement ce que c'est que la foi : la présence réelle de la victime dans le saint sacrement de l'autel m'était aussi sensible que la présence de ma mère à mes côtés. Quand l'hostie fut déposée sur mes lèvres, je me sentis comme tout éclairé dedans* (Chateaubriand). || **4.** Le fait d'être présent par l'esprit, et, pour l'esprit, le fait d'être disponible, prêt à percevoir et à réagir à ses perceptions : *Présence au monde. Présence à soi-même. Je ne sais quelle constance dans l'intention profonde et essentielle de l'esprit, sorte de présence à soi-même qui l'oppose à chacun de ses instants* (Valéry). *L'homme est libre parce qu'il n'est pas soi, mais présence à soi. L'être qui est ce qu'il est ne saurait être libre* (Sartre). || *Présence d'esprit,* qualité d'une personne dont toutes les ressources intellectuelles sont présentes au moment voulu : *Personne ne conservait assez de présence d'esprit, ni pour ordonner les manœuvres, ni pour les faire* (Fénelon). *J'admire cette constante présence de l'esprit charmant de Stendhal. Oui, présence d'esprit ; qui donc osa le premier cet heureux mariage de mots ?* (Gide) ; plus particulièrement, promptitude à faire ou à dire, face à une situation imprévue, ce qui convient le mieux : *La présence d'esprit se pourrait définir une aptitude à profiter des occasions pour parler ou pour agir* (Vauvenargues). *Elle fut trop saisie dans son inconscient bonheur pour avoir tout de suite la présence d'esprit de rentrer et de monter chez elle ; elle y pensa quand il était trop tard : Langlois débouchait sur la place* (Giono). || **5.** Le fait d'être présent à l'esprit, à la conscience : *Ce sentiment de présence qui est la définition même de la réalité religieuse* (Brunschvicg). || *Spécialem.* Le fait, pour une personne, de sentir comme présente et agissante une personne en réalité absente (morte, éloignée, etc.) : *La présence du cher disparu...* || *Présence de Dieu,* sentiment que Dieu est présent partout et voit toutes nos actions : *Pourtant, bien plus vivement qu'à Paris, je sentais autour de moi la présence de Dieu* (Beauvoir). || **6.** Le fait, pour une collectivité, un pays, de jouer un rôle dans une partie du monde ou dans un secteur particulier : *La présence culturelle de la France au Canada.* || **7.** Caractère d'un auteur dont l'œuvre demeure vivante, actuelle, riche d'enseignement pour le présent : *Présence de Stendhal. Les écrivains que nous aimons, qui nous ont accompagné durant notre vie, dont les livres nous auront secouru jusqu'à la fin, leur présence est d'un autre ordre* (Mauriac). || **8.** Qualité d'un acteur qui s'impose fortement à l'attention du public à travers ses interprétations : *Un comédien qui a de la présence. Ce mystère d'influence magnétique que l'on a coutume d'appeler au théâtre une présence* (Dussane). || *Par extens.* Se dit de celui ou de celle dont la personnalité exerce un puissant rayonnement : *Cette nonne étonnait par une extraordinaire présence* (Giono).

II. EN PARLANT DES ÊTRES INANIMÉS. Le fait, pour un objet, une chose, d'être effectivement dans un lieu, un espace donné : *Remarquer la présence de bibelots de valeur, de meubles anciens dans un salon.* || *Spécialem.* Existence d'un corps, d'une matière, d'un élément dans un ensemble complexe : *Relever la présence de grisou dans une galerie de mine. L'analyse a révélé la présence de nombreuses impuretés dans l'eau prélevée* ; et en parlant de choses abstraites : *La présence de termes anglais dans le vocabulaire français.*

III. EN PARLANT DES ÊTRES ANIMÉS OU INANIMÉS. *Class.* Vue que l'on a d'une personne ou d'une chose présente ; aspect, apparence : *S'il fallait, sans amis, briguant une audience, | D'un magistrat glacé, soutenir la présence...* (Boileau). *Hé ! depuis quand, Seigneur, craignez-vous la présence | De ces paisibles lieux, si chers à votre enfance ?* (Racine).

◆ **En présence** loc. adv. ou adj. (sens 1, v. 1250, *Bestiaire d'amour rimé* ; sens 2, 1646, d'après Richelet, 1680 [au fig., 1869, Littré]). **1.** Face à face, l'un vis-à-vis de l'autre : *Mettre en présence des adversaires pour les réconcilier.* || **2.** En opposition, en compétition : *Les deux équipes en présence ne sont pas de force égale* ; et au fig. : *Il sera difficile de réaliser un compromis entre les deux thèses, les deux projets en présence.*

◆ **En présence de** loc. prép. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 2, 1875, Larousse [aussi « confronté à telle chose par la pensée » et « dans l'intimité avec » ; « tel corps étant présent », 1962, Robert]). **1.** *En présence de quelqu'un,* ou (vx) *en la présence de quelqu'un,* face à une personne, cette personne étant présente : *Personne ne parle en notre présence comme il en parle en notre absence* (Pascal). *L'on détourne son visage pour rire comme pour pleurer en la présence des grands et de tous ceux que l'on respecte* (La Bruyère). *Je ne lui parlais plus qu'en pasteur, et le plus souvent en présence de Louise* (Gide). || **2.** *En présence de quelque chose,* placé devant tel fait, tel événement : *En présence de ces difficultés, il n'a pu que renoncer. Elle éprouvait toujours une vague surprise en présence de ce formidable aplomb qui, malgré elle, la démontait* (Gyp) ; confronté à telle chose par la pensée : *On ne peut hésiter en présence de pareilles preuves ;* dans l'intimité avec : *La décision résolue qui jette l'homme vers sa mort ne le conduit pas à se tuer, mais seulement à vivre en présence de la mort...* (Beauvoir) ; tel corps étant présent : *Le fer en présence d'acide chlorhydrique est utilisé comme réducteur dans la préparation de l'aniline.*

◆ **Hors de la présence de** loc. prép. (1962, Robert). En l'absence de telle personne.

préSénescence [presenɛsɑ̃s] n. f. (de *pré-* 2 et de *sénescence ;* 1968, Larousse). Période d'involution physiologique qui précède la sénescence et dont les limites, fixées en général de 45 à 65 ans, sont variables selon les individus.

présénile [presenil] adj. (de *pré-* 2 et de *sénile ;* 10 oct. 1969, *le Monde*). Qui appartient, se rapporte à la présénilité : *Démence présénile.*

présénilité [presenilite] n. f. (de *pré-* 2 et de *sénilité ;* 1952, Porot, au sens 2 ; sens 1, 1970, Robert). **1.** Ralentissement des fonctions, accompagné souvent de troubles psychophysiologiques, qui marque le déclin de l'âge mûr et précède la sénilité confirmée. || **2.** Période de la vie correspondant à cet état.

présensibilisé, e [presɑ̃sibilize] adj. (de *pré-* 2 et de *sensibilisé,* part. passé de *sensibiliser ;* 1968, Larousse). Se dit d'une plaque offset ou d'une plaque de photogravure recouverte d'une couche sensible et prête pour la copie.

1. présent, e [prezɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *praesens, -sentis,* qui est là personnellement, actuel, immédiat, sous les yeux, efficace, intrépide, dér. de *praeesse,* être en avant, être à la tête, diriger, de *prae,* devant, en avant, et de *esse,* être ; v. 1050, *Sponsus,* au sens I, 5 ; sens I, 1, v. 1130, *Eneas* [pour répondre à un appel nominal, 1869, Littré ; *présents tels et tels,* fin du XIIe s., *Job ; être tenu présent,* 1694, Acad. ; *être présent... partout,* 1690, Furetière] ; sens I, 2-3, av. 1696, La Bruyère [*avoir l'esprit présent,* 1651, Scarron — *...la mémoire présente,* 1637, Descartes] ; sens I, 4, fin du XVe s., Commynes [en parlant d'une chose abstraite, 1640, Corneille] ; sens II, 1, fin du XIIe s., Bartsch [pour des notions temporelles, v. 1240, G. de Lorris] ; sens II, 2, v. 1207, Villehardouin ; sens II, 3, 1550, Meigret ; sens II, 4, fin du XIVe s., *Neuphilologische Mitteilungen,* XXXIV, 201).

I. PAR OPPOSITION À « ABSENT ». **1.** Qui se trouve, en tant que personne physique, dans un lieu ou parmi un groupe de personnes déterminées : *Interroger les témoins présents sur le lieu d'un accident. Cette mesure concerne tous les militaires présents au corps à la date du 1er juillet. Non, il n'était pas présent à la dernière réunion. Et hâtant son voyage, | Lui-même ordonne tout, présent sur le rivage* (Racine). *C'est à vous que je m'adresse. Aux autres personnes présentes aussi* (Ionesco). || *Spécialem.* Sert à répondre à un appel nominal (en ce cas, il reste généralement au masculin, même si c'est une femme qui répond) : « *Un tel ? — Présent !* » || *Présents tels et tels,* en style de pratique, formule qui constate la présence effective de témoins à un acte : *Les parties ont signé, présents X... et Y...* || *Être tenu présent,* participer aux droits de présence dans une assemblée sans y avoir assisté réellement. || Fig. *Être présent à tout* ou *partout,* se multiplier pour se montrer en divers lieux ou pour faire face à de nombreuses tâches ou obligations. || **2.** *Littér.* Se dit d'une personne qui participe par la pensée, par les sentiments, à un événement auquel elle ne participe pas toujours par une présence effective : *Je suis présent à vos côtés en cette pénible épreuve.* || **3.** Qui est disponible, particulièrement ouvert, attentif à ce qui se passe et disposé à y participer (en parlant de la personne ou de certaines de ses facultés) : *N'être pas présent à la conversation. Car ils ont commencé par souffrir, principalement les comédiens, de sa particulière façon d'être présent, obstiné, véridique et taciturne* [d'E. Bourdet] (Colette). *Il marchait entre les Arabes, il pouvait les toucher et pourtant il n'était pas présent parmi eux* (Sartre). || Class. *Avoir l'esprit présent, la mémoire présente,* prompts à s'exercer, à se manifester : *La Rancune avait l'esprit fort présent* (Scarron). *J'ai souvent souhaité d'avoir* [...] *la mémoire aussi ample et aussi présente que quelques autres* (Descartes). || **4.** Se dit d'une chose qui est, existe matériellement dans un lieu ou dans un ensemble : *Les éléments présents dans une combinaison chimique. Pour juger une chose, il faut qu'elle soit présente ; il n'y a pas d'expérience des objets absents* (Taine). || Se dit aussi d'une chose abstraite ou immatérielle : *Jamais, même aux pires heures, on n'a senti la Mort présente comme aujourd'hui* (Dorgelès). *Puis, comme cette douleur au côté, engourdie, mais présente en lui* [...], *l'obligeait à penser à soi, il fut presque amer* (Saint-Exupéry). *Si la « Bhagavad Gîtâ » est présente dans tant de lieux sacrés, c'est qu'elle l'exprime* [la permanence de la pensée religieuse indienne] (Malraux). || **5.** Se dit de ce qui existe en tant que fait de conscience ou fait de mémoire et est ressenti comme actuel par quelqu'un : *Tout mort qu'il est, Thésée est présent à vos yeux* (Racine). *Tous les traits de son visage et de son caractère me sont présents à la mémoire. Il avait le crâne pointu...* (France). *Sans être ignorant de ces questions, il ne les avait plus présentes à l'esprit* (Romains). *Car le disparu, si l'on vénère sa mémoire, est plus présent et plus puissant que le vivant* (Saint-Exupéry).

II. PAR OPPOSITION À « PASSÉ » ET À « FUTUR ». **1.** Qui existe, se produit, a lieu actuellement, dans le temps où l'on parle ou dont on parle : *La situation présente. Dans les circonstances présentes... L'état présent d'une substance simple procède naturellement de son état précédent* (Diderot). *Ils se soumettent volontiers à des contraintes* [...] *sur lesquelles ils fondent et leur sécurité présente et l'espoir de leur félicité future* (France). || Se dit spécialement de notions temporelles : *Le temps présent. Quoi que l'heure présente ait de trouble et d'ennui, | Je ne veux point mourir encore* (Chénier). *À compter du présent jour, j'entreprends de travailler à mon élévation* (Duhamel). *Qu'ai-je pressenti de ces choses de la Libération ? Eh bien ! non, je n'en pressentis rien, je vivais dans le moment présent, surtout tourmenté par les excès de l'épuration* (Mauriac). || **2.** Que l'on a actuellement sous les yeux, ou que l'on considère, dont on s'occupe dans le moment même (placé avant le nom) : *Quand vous lirez la présente lettre* (ou, substantiv., la *présente* [v. ci-après])... *La page 30 du présent dictionnaire. Le vote de la présente réforme sera difficile.* || **3.** En linguistique, qui appartient au système du présent (v. PRÉSENT n. m., n. 3) : *Temps présent. Indicatif présent. Conditionnel présent. Participe présent.* || **4.** *Class.* Qui agit sur-le-champ et avec efficacité : *Il n'y a pas de remède plus présent que cette emplâtre pour le mal de dents* (Acad., 1694). *Il n'est point de poison plus présent ni de peste plus pénétrante* (Bossuet). *Des moyens aussi présents* (Ch. de Sévigné).

● SYN. : **I, 4** *existant.* || **II, 1** *actuel, contemporain, immédiat, moderne.* — CONTR. : **I, 1** *absent.* || **II, 1** *ancien, antérieur, futur, passé, postérieur, précédent.*

◆ n. (v. 1220, Coincy). Personne présente : *Les présents et les absents. C'est par erreur qu'elle a été comptée comme présente.*

◆ **présent** n. m. (sens 1, av. 1648, Voiture ; sens 2, 1338, *R. La. R.*, LV [« ...les événements qui occupent cette partie du temps », av. 1662, Pascal ; *pour le présent,* 1395, Runkewitz] ; sens 3, début du XIII^{e} s., H. d'Andeli [*présent historique...,* 1921, Vendryes, p. 119 ; *présent-passé, présent-imparfait, présent-aoriste, système du présent,* 1933, Marouzeau]). **1.** Limite idéale qui sépare le passé, c'est-à-dire le temps écoulé, du futur, c'est-à-dire le temps qui n'est pas encore : *Le présent est un point indivisible qui coupe en deux la longueur de la ligne infinie* (Diderot). || **2.** Partie du temps, de durée indéterminée, que l'on considère comme actuelle, par opposition au passé et à l'avenir : *Vivre dans le présent. Nous sentons l'écoulement de l'avenir dans le passé, et c'est ce qui fait le présent, comme le présent fait toute notre vie* (Nicole). *Le présent est le seul temps qui est véritablement à nous* (Pascal). || *Par extens.* La réalité, les événements qui occupent cette partie du temps : *Beaucoup, je le sais, maudissent ainsi le présent, pour hâter un meilleur avenir* (Michelet). *Je songe aux résultats futurs. Marguerite, elle, ne s'attache qu'au présent* (Duhamel). || *Pour le présent,* quant au temps actuel : *Pour le présent, le danger paraît conjuré ;* quant au moment considéré : *Il avait tout lieu d'être jaloux, pour l'avenir du moins, car, pour le présent, il ne supposait rien encore* (Gautier). || **3.** En linguistique, temps qui indique que l'action marquée par le verbe se passe dans le moment même où l'on parle, ou qu'elle est valable de tout temps : *Le présent de l'indicatif, du conditionnel.* || *Présent historique,* ou *présent de narration,* emploi du présent, à la place du passé historique, dans un récit. || *Présent-passé, présent-imparfait, présent-aoriste,* temps du passé rattachés au système du présent. || *Système du présent,* aspect du verbe qui comprend toutes les formes indiquant une action envisagée dans son développement. (V. art. spécial.)

● CONTR. : **1** *avenir, futur, passé.*

◆ **À présent** loc. adv. (milieu du XII^{e} s., *Roman de Thèbes* [*dès à présent,* v. 1460, G. Chastellain ; *jusqu'à présent,* 1667, M^{me} de Sévigné]). Actuellement, dans le temps présent, maintenant : *Je vous blâmais tantôt, je vous plains à présent* (Corneille). *Plutarque, à présent, me fait crever de rire ; je ne crois plus aux grands hommes* (Courier). || *Dès à présent,* à partir de ce moment : *Je suis, dès à présent, certain que les Nouveaux Atlantes suivent une politique de paix* (France). || *Jusqu'à présent,* jusqu'au moment où l'on parle : *Jusqu'à présent, il n'y a aucune raison de s'inquiéter.*

◆ **D'à présent** loc. adj. (1671, Pomey). De notre temps, d'aujourd'hui : *Les hommes d'à présent. Un seul baiser, un seul amant, | Chez les bergères d'à présent, | Est la vertu la plus parfaite* (Voltaire).

◆ **À présent que** loc. conj. (1636, Corneille). Maintenant que, une fois venu ce moment où (avec une nuance causale) : *À présent que tu es bien rentré, nous voilà rassurés. À présent que rien ne la retenait plus* [...], *le cœur brusquement lui manquait* (Gide).

◆ **présente** n. f. (fin du XVI^{e} s. [*ces présentes,* v. 1290, *Livre Roisin*]). *La présente,* dans le style commercial, la lettre que voici, celle qu'on écrit actuellement : *Au reçu de la présente.* || *Ces présentes,* en style de chancellerie, les lettres patentes que voici : *Savoir faisons par ces présentes...*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE PRÉSENT

Le nom de **présent** est donné à un temps de chaque mode dans la conjugaison française. L'équivalence sémantique impliquée par cette dénomination unique est la meilleure justification de la distinction des *modes* (v. ce mot, art. spécial). Tous ces présents ont en commun l'aptitude à exprimer, seuls ou en association avec le présent d'un autre mode, un fait en train de se dérouler au moment de la communication.

Les formes et les fonctions du présent des modes subjonctif, conditionnel, impératif, infinitif, participe et gérondif sont étudiés dans les articles concernant chacun de ces modes, et à l'article spécial CONCORDANCE DES TEMPS. Il ne sera question ici que du **présent de l'indicatif.**

FORMES DU PRÉSENT

Les formes du présent de l'indicatif en français moderne sont données dans les tableaux de conjugaison au tome premier de ce dictionnaire (p. CXXI à CXXVI).

On y distingue deux grandes classes morphologiques :

a) Les présents à première personne en *-e :* verbes du premier groupe de conjugaison (ex. : *chanter*) à l'exception d'*aller,* et quelques verbes à l'infinitif en *-ir : assaillir, couvrir, cueillir, défaillir, offrir, ouvrir, souffrir, tressaillir* et leurs dérivés préfixés (*découvrir,* etc.) ;

b) Les présents à première personne en *-s :* tous les autres (ex. :*je finis, je dors,* etc.) sauf *avoir (j'ai)* et *valoir, vouloir, pouvoir,* qui remplacent *-s* par *-x* (*je vaux,* etc.).

Des modifications de radical sont liées aux différences de personne :

Verbes du type en *-e* : L'accent frappe l'avant-dernière syllabe aux trois premières personnes du singulier et à la troisième du pluriel, où la dernière syllabe est muette ; il en résulte une modification de timbre si la voyelle frappée est un *e* muet ou un *e* fermé ; exemples :

MENER : L'*e* muet du radical faible se change en *e* ouvert :

Radical fort :
1re sing. *mène*
2^{e} sing. *mènes*
3^{e} sing. *mène*
3^{e} pl. *mènent*

Radical faible :
1re pl. *menons*
2^{e} pl. *menez*

CÉDER : L'*e* fermé du radical faible se change en *e* ouvert :

Radical fort :
1re sing. *cède*
2^{e} sing. *cèdes*
3^{e} sing. *cède*
3^{e} pl. *cèdent*

Radical faible :
1re pl. *cédons*
2^{e} pl. *cédez*

Verbes du type en *-s* ou *-x* : Les trois premières personnes du singulier et la troisième du pluriel ont, dans certains verbes, un radical différent de celui des deux premières personnes du pluriel :

Radical fort :
1re sing. *meurs*
2^{e} sing. *meurs*
3^{e} sing. *meurt*
3^{e} pl. *meurent*

Radical faible :
1re pl. *mourons*
2^{e} pl. *mourez*

Certaines consonnes finales disparaissent dans la prononciation et souvent dans l'écriture au singulier seulement ; comparer :

1re sing. *dors*
2^{e} sing. *dors*
3^{e} sing. *dort*

ET

1re pl. *dormons*
2^{e} pl. *dormez*
3^{e} pl. *dorment*

Toutes ces différences de radical résultent du jeu des lois d'évolution phonétique ; elles contribuent peu à la distinction des personnes, qui est faite parfaitement aux première et deuxième personnes du pluriel par les désinences *-ons* et *-ez,* et qui n'est pas faite au singulier ; c'est surtout à la troisième personne que l'opposition radicale *(dort/dorment, vaut/valent, boit/boivent)* est distinctive.

Un seul problème de morphologie n'est pas traité dans les tableaux de conjugaison : celui des modifications du verbe entraînées par l'inversion interrogative :

rêvé-je ? Les règles en sont données aux articles spéciaux INTERROGATION et CONJUGAISON.

VALEURS DU PRÉSENT

Une manière assez commune et spontanée de figurer notre conception du temps consiste à tracer une ligne horizontale que l'on divise en trois parties : la demi-droite « passé », le segment « présent », la demi-droite « futur ». Cette figuration devient problématique dès qu'on s'interroge sur la durée de la partie du temps que symbolise le segment « présent ». Faut-il l'identifier au siècle en cours sous prétexte qu'on dit : « Le XX^e^ siècle est présent » ? Dans ce cas, l'année 1975, qui appartient au XX^e^ s., appartiendrait au présent ; or personne n'est prêt à dire : « L'année 1975 est présente. » Faut-il réduire le présent à la durée d'une année ? Mais la journée d'hier appartient au passé. Faut-il réduire le présent à un point sans durée, qu'on appellera l'**instant présent** (P sur les figures), séparateur du passé et de l'avenir ? Pierre Janet a montré qu'une conception absolument ponctuelle du présent ne figure jamais dans notre aperception psychologique réelle du temps. « Notre présent a une certaine étendue, de la durée vécue » (Damourette et Pichon, *Des mots à la pensée,* § 1701).

Pour concilier la conception abstraite bipartite du temps avec la conception tripartite qu'expriment les systèmes temporels de toutes les langues indo-européennes — et de beaucoup d'autres — Gustave Guillaume (*Temps et verbe,* 1929) a défini le signifié du tiroir verbal « présent » (ex. : *il dort*) comme l'association (obligatoire) d'une parcelle de passé, aussi petite ou grande que l'on voudra (le « chronotype ω »), et d'une parcelle de futur, aussi petite ou grande que l'on voudra (le « chronotype α ») :

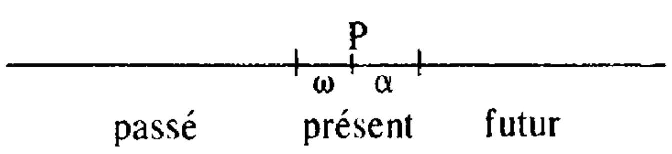

En 1903, le « vingtième siècle » constitue une époque présente dont le chronotype ω est minime par rapport au chronotype α ; en 1998, le rapport est inversé. L'emploi du tiroir « présent » *(Nous sommes au XX^e^ s.)* est indépendant des grandeurs respectives des deux chronotypes. De là des emplois aussi différents que :

Il y a dix ans qu'il est sourd.
Enfin je suis majeure !

Le linguiste suédois Arne Klum (*Verbe et adverbe,* 1961) donne aussi le tiroir « présent » comme exprimant une vue nynégocentrique, c'est-à-dire centrée sur le présent du locuteur, et associant « une portion du temps antérieur à X » à « une portion du temps postérieur à ce point-là ». Il en infère que l'action exprimée au tiroir « présent » est vue fondamentalement sous l'**aspect sécant** (V. ASPECT, art. spécial).

De l'interférence de cette valeur fondamentale avec les différences d'« ordre de procès » résultent les valeurs suivantes :

1 A *Paul **dort** sous l'effet de l'anesthésie.*
*La Terre **tourne.***

Aspect sécant **continuatif.** Les verbes sont non conclusifs. L'action est en partie accomplie (ω), en partie inaccomplie (α).

1 B *Le facteur **passe** tous les deux jours.*

Aspect sécant **itératif.** Le verbe est conclusif, mais la répétition d'une action est non conclusive. Quoique l'action n'ait probablement pas lieu au moment où la phrase est dite, elle a eu lieu avant, et aura lieu après, un nombre indéfini de fois.

Dans l'exemple précédent, le contexte fait parler d'un « présent d'habitude ». Ailleurs, la répétition s'interprétera plutôt sous le chef de la « vérité éternelle » :

*Deux et deux **font** quatre.*

De tels emplois ont fait tenir le présent pour le tiroir « atemporel » ; mais l'association des deux chronotypes d'un infini à l'autre n'est pas l'absence d'indication de temps, dont la classe du nom donnerait un meilleur exemple (un nom comme *passage* est vraiment atemporel, pouvant désigner un phénomène passé, présent ou futur, momentané aussi bien qu'éternel).

Il est difficile qu'un verbe conclusif exprime au présent l'aspect **sécant semelfactif** (une seule action). Le cas se produit pour les verbes appelés par J.-L. Austin **performatifs,** c'est-à-dire ceux, comme *autoriser, ordonner, pardonner, remercier, féliciter,* qui énoncent à la première personne une action dont l'accomplissement consiste en son énonciation même :

1 C *Je vous **remercie** pour les chocolats.*

Parmi les autres verbes, dits **constatifs,** quelques verbes conclusifs expriment une action d'une certaine durée, comme *déjeuner ;* ils sont aptes à exprimer au présent l'aspect sécant :

(1 A) *Revenez à 2 h, M. le Directeur **déjeune.***

Mais la plupart, étant instantanés, n'expriment l'aspect sécant semelfactif que fictivement quand, par exemple, un speaker, au cours d'un reportage radiophonique, décrit une compétition sportive dont les péripéties sont censées simultanées à leur énonciation : *Lafitte **franchit** la ligne* (une synchronisation parfaite de l'énoncé oral à la réalité mouvante serait inutile et, d'ailleurs, incontrôlable, sauf dans une émission télévisée).

À part ces cas, les verbes conclusifs offrent au tiroir « présent » des valeurs qui ne répondent pas à la formule fondamentale, parce qu'apparemment l'un des deux chronotypes est réduit à zéro :

— Valeur de passé très récent :

1 D *Je **sors** de chez le médecin*
(Rien de l'action n'est vraiment futur).

— Valeur de futur imminent :

1 E *Je **descends** vous ouvrir*
(Rien n'est vraiment passé).

L'exception est jugée seulement apparente par Holger Sten dans son étude sur les *Temps du verbe fini en français moderne* (Copenhague, 1952). Selon le linguiste danois, ces présents donneraient de l'action une vue « dilatée » : la sortie de chez le médecin s'achève quand on est rentré chez soi, la décision de descendre est le début de la descente.

J. Marouzeau (*Précis de stylistique française,* 1946) relève même dans l'usage courant une opposition du présent de futur imminent avec un véritable futur :

« On demande, en se faufilant dans la presse pour parvenir à la sortie d'un wagon de métro : Vous *descendez,* monsieur ? — Réponse : Non, mais je *descendrai.* »

Cette réponse doit être comprise : « Je ne me préparais pas à descendre, je n'ai pas l'intention de quitter le wagon au prochain arrêt, mais je descendrai pour dégager la sortie, et remonterai ensuite. »

Un autre exemple, cité par Holger Sten, met en valeur cette idée d'intention :

*Je ne **divorce** plus !*
(Géraldy, *Do, mi, sol, do*).

La préparation d'un divorce est longue, on peut changer d'avis avant l'accomplissement, qui seul est « conclusif ».

Inversement, dire d'une jeune fille :

Elle sort du couvent

suggère une empreinte morale qui demandera un temps plus ou moins long à s'effacer. Un retour entraîne quelquefois une réorganisation matérielle qui prolonge l'action bien au-delà du terme où l'on peut dire qu'elle est accomplie :

*Excusez le désordre : nous **rentrons** de vacances.*

Ainsi peut-on parler d'une « dilatation » des actions passées ou futures permettant leur expression au tiroir « présent ».

La dilatation peut atteindre une ampleur dépassant largement les limites de l'imminence, à condition qu'une indication de date corrige ou prévienne toute erreur sur la valeur du temps verbal :

*Je **descends** à la porte d'Italie.*
*Dans un an, je **fais** mon service.*

Ces présents impliquent que la décision est prise, ou l'échéance prévue.

Une autre explication, applicable aux cas où l'écart temporel reste faible, consiste à voir dans les présents de type 1D et 1E l'effet d'une métaphore, de l'espèce hyperbolique, comme le pense Clédat quand il écrit, dans un article de la *Revue de philologie française* cité par H. Sten :

> « Pour exprimer avec plus de force la proximité d'une action, plutôt que de dire qu'elle vient d'avoir lieu ou qu'elle va avoir lieu, on dit qu'elle a lieu. »

La métaphore (v. ce mot, art. spécial) s'accompagne en effet d'une connotation tirée de la valeur dénotative habituelle du lexème ou du morphème — c'est le cas ici — employé improprement : le présent, sauf indication contraire expresse, situe l'action à l'instant de la parole.

L'effet d'imminence recherché motive seul le recours au présent dans des phrases comme :

2 A *Réponds, ou je t'**assomme** !*
*Donne-moi la main, ou je **tombe** !*

L'action n'est pas vraiment engagée dans sa réalisation : on veut seulement la faire imaginer, pour presser l'accomplissement de l'ordre donné.

Il est un emploi du tiroir « présent » à signifié entièrement passé que ne justifie certainement aucune vue « dilatée » de l'action. C'est le **présent historique,** dont une variété couramment employée dans le récit est le **présent narratif :**

2 B *En 1520, François I*er ***rencontre*** *Henri VIII au Camp du Drap d'or.*

Le verbe est conclusif ; l'action est passée depuis longtemps, sans aucune attache avec le présent du locuteur : le complément datant initial *(en 1520)* prévient toute erreur à ce sujet. Dans de telles conditions contextuelles, le présent est élu pour une simple **économie de marque,** profitable aussi bien dans la parole que dans la rédaction d'un ouvrage historique : cette économie ressortit au style dans la mesure où elle allège l'expression, en dispensant de recourir aux formes désuètes du passé simple ou aux lourdes formes composées ; le tiroir « présent » est choisi pour les qualités de son signifiant plutôt que pour celles de son signifié, et l'on est en droit de penser que la valeur fondamentale de visée sécante n'y joue aucun rôle.

2 C *Un agneau se désaltérait*
Dans le courant d'une onde pure.
*Un loup **survient** à jeun, qui cherchait aventure.*

Ici la datation passée est opérée par l'imparfait de la première phrase, donnant pour passée une action que va venir interrompre l'arrivée du loup. Cet événement (dramatique pour l'agneau) serait très pertinemment exprimé au passé simple, puisque son début s'inscrit dans le champ temporel précédemment ouvert (v. PASSÉS, art. spécial). Pourtant La Fontaine remplace *survint* par *survient,* que ne favorise d'ailleurs aucune contrainte métrique. Veut-il donner une vue sécante ? L'imparfait serait tout désigné. Le présent n'est manifestement pas choisi pour sa valeur aspectuelle : c'est donc la valeur temporelle qui est en jeu. L'effet de ce « présent de narration » est de faire vivre l'action au lecteur en annulant l'écart temporel qu'exprimait l'imparfait *désaltérait.* C'est un effet métaphorique où la valeur sécante n'est pas en jeu.

La preuve en est que le présent convient parfaitement à la relation d'une série d'actions brèves se succédant (donc s'accomplissant entièrement les unes après les autres) dans le passé :

> *Le navire touchait et talonnait ; il se fit un silence profond ; tous les visages blêmirent. La houle **arrive** : au moment où elle nous **attaque,** le matelot **donne** un coup de barre ; le vaisseau, près de tomber sur le flanc, **présente** l'arrière, et la lame, qui paraît nous engloutir, nous **soulève.** On **jette** la sonde ; elle **rapporte** vingt-sept brasses* (Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*).

Un troisième groupe d'emplois peut réunir les présents employés en proposition subordonnée, soit complétive :

3 A *Il se plaindra qu'il **a** faim.*

3 B *Et savait que la méfiance*
Est mère de la sûreté (La Fontaine) ;

soit relative :

3 C *Il a poussé la porte qui **donne** sur le jardin.*

Ces trois exemples, où l'on voit un présent dans une subordonnée dépendant d'un verbe au futur ou à un temps passé, sont commentés à l'article CONCORDANCE DES TEMPS.

Une quatrième classe, réduite à un élément, est constituée par le présent employé après *si* hypothétique pour exprimer un fait futur :

> 4 *Si je le **vois** lundi, je lui parlerai de toi.*

Voir, sur ce point, l'article spécial CONDITION.

HISTORIQUE

I. HISTOIRE DES FORMES

VERBE « ÊTRE »

LATIN	ANCIEN FRANÇAIS
sum	*sui* (1)
es	*ies, es* (2)
est	*est*
sumus	*somes, sons* (3)
estis	*estes* (4)
sunt	*sont*

(1) On admet un croisement de *sŭm* avec *ayo (de *habeo,* v. plus loin) ; Bourciez et Meyer-Lübke posent **sŏyo* aboutissant à *sui* comme *nŏcte* à *nuit ;* selon Fouché (*le Verbe,* 1967), rien ne justifie le passage de *ŭ* à *ŏ :* il faut supposer **sŭyo,* où l'action fermante du yod aurait conservé le timbre de *u ;* dans certaines régions, cette action ne s'est pas manifestée, et l'on dit : *soi.* Un *-s* analogique apparaît au XIIe s. : *suis.*

(2) Forme tonique et forme atone (proclitique) ; la seconde l'a emporté, sous l'influence de *est,* où la diphtongaison était impossible.

(3) *Somes (sumes* dans *la Chanson de Roland)* est la première forme attestée ; *sons* apparaît au XIIe s. et n'est conservé qu'en français populaire. Ce fait semble en contradiction avec l'extension ancienne de la désinence *-ons* dans toutes la conjugaison du verbe français si l'on admet *a priori* que *sons* a servi de modèle en l'occurrence. Mais l'objection tombe, et l'on s'explique l'altération de *somes* (lat. *sumus*) en *sons,* si la désinence *-ons* est empruntée au substrat celtique (v. plus loin).

Une forme *esmes* expliquée par **essĭmus* (cf. l'infinitif *essĕre* > *estre*) est relevée dans quelques vieux textes *(Passion, Vie de saint Alexis).* On explique souvent la conservation de la voyelle finale dans *somes* par le croisement de *sons* et *esmes ;* mais l'un est tardif, et l'autre, rare.

(4) Bourciez et Dauzat expliquent la conservation de l'*e* final dans *estes* à partir de **essĭtis* (proparoxyton) ; mais, pour *estes* comme pour *somes,* la nature désinentielle de la syllabe finale et la fréquence d'emploi du verbe *estre* expliquent peut-être suffisamment une conservation irrégulière.

VERBE « AVOIR »

Normalement, *b* intervocalique aurait dû se spirantiser en *v* devant un *e* comme il s'est produit dans les formes où il appartient à la syllabe tonique : **avemus, *avetis, *avere* (class. *habere*). À la première personne, devant *e* devenu yod, il n'aurait dû tomber qu'après avoir provoqué un

renforcement du yod, comme dans *rubeu* (> *rouge*). Or tout se passe comme s'il avait disparu précocement sous l'action conjuguée de plusieurs causes : emploi proclitique comme auxiliaire (*habeo risum*, « j'ai ri »), dissimilation devant certains radicaux fréquents *(habeo *hahutu/*debutu/*bibutu).*

Ces particularités, et toutes les autres expliquant l'évolution peu régulière de ces formes, sont exposées à l'article spécial FUTUR ; les désinences du futur remontent en effet au paradigme d'*habeo* qui, comme verbe, a eu l'évolution suivante :

LATIN	ROMAN (IIIe s.)	ANCIEN FRANÇAIS
habeo	**ayo*	*ai*
habes	**aes*	*as*
habet	**aet*	*a(t)*
habēmus	**avémus*	*avons*
habētis	**avétis*	*avez*
habent	**aunt*	*ont*

AUTRES VERBES

Les verbes latins autres que *esse* et *habere* se répartissaient en quatre conjugaisons dont voici les formes d'indicatif présent (en gras les formes « fortes », où l'accent tombait sur le radical) :

voir haut de cette page.

I	II	III	IV
ámo	***pláceo***	***véndo***	***dórmio***
ámas	***pláces***	***véndis***	***dórmis***
ámat	***plácet***	***véndit***	***dórmit***
amā́mus	*placḗmus*	***véndĭmus*** (1)	*dormī́mus*
amā́tis	*placḗtis*	***véndĭtis*** (1)	*dormī́tis*
ámant	***plácent***	***véndunt***	***dórmiunt***

(1) Mais *véndĭmus, véndĭtis*, devenus **véndemos, *véndetes* au IIIe ou IVe s., ont pris l'accent sur le modèle de *placémos, placétes.*

Ces paradigmes sont devenus en ancien français :

voir bas de cette page.

I	II	III	IV
aim (ain)	***plaz***	***vent***	***dorm***
aimes	***plais***	***venz***	***dorz***
aime(t)	***plaist***	***vent***	***dort***
amons	*plaisons*	*vendons*	*dormons*
amez	*plaisez*	*vendez*	*dormez*
aiment	***plaisent***	***vendent***	***dorment***

Les formes qui figurent en gras sont appelées « fortes » : elles ont le radical fort (accentué) et la désinence faible (avec *e* muet ou sans voyelle). Les autres, appelées « faibles », ont le radical atone et la désinence forte (avec voyelle tonique).

La comparaison de ces paradigmes fait ressortir des différences concernant :

a) les **désinences :** la première du singulier se termine par la consonne finale du radical, éventuellement altérée (*plaz* en face de *plaisent*) ; la deuxième et la troisième personnes du singulier ont une voyelle (*e* muet) seulement au verbe *amer ;* les personnes du pluriel ont des désinences rigoureusement semblables d'un verbe à l'autre ;

b) les **radicaux :** certaines variations du radical apparaissent comme liées à la place de l'accent (*aim-* aux formes fortes, *am-* aux formes faibles), d'autres à la position finale, préconsonantique, ou prévocalique, de la dernière consonne du radical *(vent, venz, vendons).*

Variations désinentielles.

Première personne du singulier.

La première personne du singulier des verbes latins avait partout la désinence *-o* qui devait s'effacer en français au VIIIe s. : *amo > aim, vendo > vent.* Cependant, une voyelle finale, quelle qu'elle fût, s'est maintenue sous forme d'*e* central dans les conditions suivantes :

— après un groupe consonne + *r* ou *l :*
intro > entre inflo > enfle tremŭlo > tremble ;

— après l'affriquée [dž] :
cambio > change
calumnio > chalonge ;

— dans les proparoxytons latins :
dubĭto > doute compŭto > conte.

Les verbes comme *amer* qui avaient à la deuxième et à la troisième personne du singulier une désinence en *e* central ont tendu à prendre cet *e* également à la première personne sur le modèle des verbes qui l'avaient régulièrement. Les exemples n'en sont nombreux qu'à partir du XIIIe s., quand l'amuïssement des consonnes finales des formes comme *chant, port, pens, lais* menaça l'intégrité du radical. Un poète, Philippe de Beaumanoir, à la fin du XIIIe s., pratiquait ou non l'addition d'un *e* selon les besoins du mètre :

> *Bien* ***pens*** *faire le me feront*
> (*Manekine*, v. 605).
>
> *Cele a qui je* ***pense*** *toujours*
> (*ibid.*, 1919).

Au XVIe s., l'*e* central, devenu « *e* muet », était généralisé à la première personne des verbes en *-er* dont le radical est terminé par une consonne, comme *aime, jure.* Il n'en était pas de même après une voyelle, position favorable à l'amuïssement de l'*e* muet (v. E [*La lettre « e »*], art. spécial) ; Alexandre Hardy, au début du XVIIe s., écrivait encore *je pri, je suppli ;* l'*e* — purement graphique — devint obligatoire au cours de ce siècle.

Dès lors était fixé l'usage moderne d'écrire avec *e :*

a) tous les verbes à infinitif en *-er ;*

b) un petit nombre de verbes en *-ir* où l'*e* était phonétique ; ex. :
j'offre (lat. *offĕro*),
j'ouvre (lat. **opĕrio*).

En cas d'inversion interrogative, le plus ancien français accentuait *aim jo ? tremble jo ?* comme le français moderne accentue *aimes-tu ? trembles-tu ?* Un problème particulier à cette personne se posa quand le pronom, sous la forme *je,* devint obligatoirement atone, alors que l'accentuation proparoxytonique avait disparu en français (XIIe s.) ; l'accent des groupes comme *tremble je ?* et, plus tard, *aime je ?* fut paroxytonique comme dans les mots *pere, belle,* et l'*e* tonique prit le timbre « masculin », c'est-à-dire fermé ou ouvert selon les régions, écrit parfois *ai* comme au passé simple (*portai ge, pensai ge* au XVe s., *aimai-je* encore dans l'édition 1734 de Molière). Cette désinence interrogative gagna analogiquement les verbes des autres groupes au XVIIe s., et l'on relève des formes comme : *entendé-je* (R. Garnier), *prétendé-je,* approuvé par Th. Corneille, *rompé-je, servé-je, dormé-je* préférés par Ménage aux formes ambiguës *romps-je, sers-je, dors-je* (cf. *ronge, serge, d'orge*).

Parmi les autres verbes, quelques-uns, après l'amuïssement de l'*o* désinentiel, avaient le radical phonétiquement terminé par un *s : crois* (lat. *cresco*), *conois (cognosco), nais (nasco), plaz* (= *plats,* lat. *placeo*).

Le latin possédait un suffixe *-sco* de sens « inchoatif » (marquant le début de l'action) :

— *amasco,* « je commence à aimer »,

— *ignesco,* « je commence à brûler »,

— *obdormisco,* « je commence à dormir ».

Ce suffixe eut une grande extension sous la forme *-īsco* en gallo-roman, ajouté sans nuance sémantique particulière au présent et à l'imparfait de l'indicatif et au présent du subjonctif ; ainsi, le verbe *fenir,* venu de *fīnīre,* se conjuguait à l'indicatif présent :
fenis de *fīnīsco*
fenis de *fīnīscis*
fenist de *fīnīscit*
fenissons de *fīnīscimus*
fenissez de *fīnīscitis*
fenissent de *fīnīscunt.*

L'ensemble des verbes de ce type a constitué le « second groupe » de la conjugaison française, dont la première personne de l'indicatif présent se terminait par un *s* radical.

Le reste des verbes, c'est-à-dire ceux qui constituent en français moderne le « troisième groupe de conjugaison », tendirent dès le XII^e^ s. à étendre à la première personne l'*s* final qui est étymologique à la seconde, sur le modèle des paradigmes de la conjugaison inchoative et des verbes comme *je nais/tu nais* ou *je conois/tu conois.* Ainsi lit-on *plains* pour *plaing* (lat. *plango*), *repens* pour *repent, dors* pour *dorm* dans le *Roman de la Rose ;* ces additions étaient sensibles surtout devant une voyelle, avec laquelle l'-*s* tendait à faire liaison *(je respons a mon pere) ;* devant une consonne, la plupart des consonnes finales tendaient à s'amuïr et l'on ne distinguait guère, sauf à la pause, *respons* de *respont.* Au XV^e^ s., les formes sans *s* l'emportaient encore ; au XVI^e^ s., des grammairiens humanistes voulurent s'opposer à l'extension indue d'un *s* qui, en latin, marquait exclusivement la seconde personne :

> « Tu dois te garder de mettre *s* aux premieres personnes singulieres des verbes de quelque moeuf [mode] ou temps qu'ils soient » (Thomas Sibilet, *Art poétique,* 1548).

Pourtant, Ronsard permettait au poète, à titre de licence, d'« user de la seconde personne pour la premiere », mais seulement au cas où la liaison rendait audible cette graphie incorrecte : c'était reconnaître son existence dans l'usage oral.

Pour Vaugelas (1647), l'usage d'écrire *je crois, je fais, je dis, je crains* est si bien établi qu'il ne faut pas suivre le conseil de « quelques-uns », qui croient bon d'écrire *je croy, je fay, je dy, je crain* pour distinguer la première personne d'avec la seconde : « la raison le voudroit », mais « on pratique le contraire ».

Dans les siècles suivants, ce seront les graphies sans *s* qu'on donnera pour licences poétiques : *je voi* rime avec *moi* chez Lamartine, *je croi* avec *ma foi* chez Hugo, *je reçoi* avec *soi* chez Rostand.

Dès la fin du XVIII^e^ s., la première personne du singulier de l'indicatif présent de tous les verbes, sauf *avoir,* se terminait soit par -*e*, soit par -*s* (ou -*x*).

Deuxième personne du singulier.

À la deuxième personne du singulier, les verbes du premier groupe latin avaient la désinence -*as,* que continue en français -*es : tu aimes, tu entres.* Les verbes des autres groupes avaient un *s* précédé d'une voyelle autre que *a*, laquelle s'amuït au VII^e^ s. sauf dans les cas énumérés plus haut (par ex. : **offĕris > ofres*) :

> *sapis > tu ses*
> *quaeris > tu quiers.*

Quand le radical se terminait par une dentale, une finale -*ts* (écrite -*z*) se produisait :

> *vendis > tu venz*
> *manes > tu mainz.*

À la fin du XII^e^ s., l'*s* final s'est amuï devant consonne, d'où les graphies *avance, sueffre, plore.* Beaucoup plus tard, il s'est amuï devant voyelle, usage que perpétue le français parlé aujourd'hui : *tu parl' un peu fort.*

Troisième personne du singulier.

La terminaison -*at* du premier groupe latin apparaît en ancien français sous la forme -*et* dont le *t*, dès le XI^e^ s., n'est maintenu que par survivance graphique, prononcé ou non selon les besoins du mètre ; comparer, dans *la Chanson de Roland :*

> *chevalche(t) ireement* (v. 1834)
> *Guardet aval et si guardet amunt* (v. 2235).

Il est arrivé que le *t* se conservât aux dépens du *e* qui s'amuïssait, surtout en anglo-normand : *enveit* (pour *enveie*), *plurt* (= *plore*), *chant* (= *chante*), *parolt* (= *parole*) ; il en résultait une confusion avec les formes du subjonctif (terminées en latin par -*et*), qui limita l'extension de ce traitement.

Dans les verbes des autres groupes, la désinence latine était -*et* ou -*it,* dont la voyelle s'amuït au VII^e^ s., sauf dans les verbes du type *ovrir.* Le *t* s'est conservé avec l'appui de la consonne finale de radical :

> *manet > maint*

éventuellement amuïe :

> *dormit > *dormt > dort*
> *debet > *deift > deit, doit*
> *vendit > *vendt > vent*

ou altérée :

> *placet > *plaidzet > plaist.*

À la fin du XII^e^ s., le *t* final a cessé de se prononcer devant consonne ; en moyen français, il a été remplacé par un *d* analogique dans tous les verbes en -*dre (descend, respand, mord) ;* ce *d* n'était pas prononcé (aujourd'hui encore, la liaison se fait en *t* dans *il descend à terre,* et ne se fait pas du tout dans *il mord à belles dents*) ; par la suite, l'emploi de -*d* pour -*t* a été abandonné dans les verbes en -*aindre, -eindre, -oindre* et en -*soudre : il craint, il peint, il joint, il résout.*

Le verbe *vaincre* (anc. franç. *il veint,* du lat. *vincit*) a remplacé -*t* par -*c : il vainc.*

Première personne du pluriel.

Dès les premiers textes français, les descendants des désinences latines -*amus, -emus, -ĭmus, -Īmus* étaient remplacés par l'unique désinence -*ons : amons, plaisons, vendons, dormons.*

Cette généralisation est vraisemblablement tardive, car les désinences latines ont laissé quelques vestiges dans les plus anciens textes : *oram (Cantilène de sainte Eulalie), avem* et *poem (Vie de saint Alexis), devemps (Vie de saint Léger)* continuent *oramus, habemus, *potemus, debemus ; facĭmus* et *dīcĭmus,* par l'effet d'une syncope très précoce, ont donné *faimes* et *dimes* attestés (rarement) à côté des formes normalisées *faisons* et *disons.*

Rien n'autorise à supposer la généralisation en gallo-roman d'une désinence **-ŭmus.* On sait seulement que -*ons* apparaît en français, et l'hypothèse d'une extension de la désinence du verbe *estre* se heurte au fait que la forme *somes,* plus anciennement attestée que *sons,* s'est seule conservée dans ce verbe. Une origine gauloise est possible, mais non prouvée.

On relève dans les textes de l'Ouest, en Picardie, et ailleurs, une forme -*on* sans -*s* (anglo-normand -*um*), qu'on explique par le souci de réserver l'*s* à la marque des deuxièmes personnes du singulier et du pluriel. Cette désinence, présente dès *la Chanson de Roland (avum),* ne disparaîtra qu'au XVI^e^ s.

Une désinence -*omes* se relève aussi dans le Nord et le Nord-Est, qu'on explique par l'analogie de la forme *somes,* concurrente de *sons ;* cette désinence s'est répandue en Champagne, en Bourgogne, dans le Centre et à l'Ouest : *avomes* (*Perceval,* 2371), *demandomes* (*Couronnement de Louis,* 1918), etc. Elle ne survit que dialectalement.

Deuxième personne du pluriel.

Comme -*ons* à la première personne, une désinence unique, -*ez*, s'est imposée au présent de tous les verbes, alors qu'elle n'est phonétique qu'au premier groupe (lat. -*atis*). On relève dans les vieux textes quelques vestiges de -*ētis : quereiz, attendeiz (Vie de saint Alexis)* et de -*ītis : sentiz, moriz (Sermons de saint Bernard).* Le français moderne conserve les formes *faites* et *dites,* issues par syncope précoce de *facĭtis* et *dicĭtis ;* l'ancien français offre de rares exemples de *traites* (lat. *trahĭtis*) et un exemple de *desduites* (lat. *disducĭtis*).

La réduction de -*z* final (= *ts*) à -*s* dans la prononciation à la fin du XII^e^ s. n'a pas entraîné de modification dans l'écriture, où le *z* s'est maintenu comme marque du timbre fermé de l'*e* (comparer *comptez* et *comptes*) ; un *s* s'entendait à la pause, un *z* en liaison.

Troisième personne du pluriel.

Les désinences *-ant*, *-ent* et *-unt* des trois premières conjugaisons latines ont abouti identiquement à *-ent*, les voyelles finales *e* et *u* ayant été préservées de l'amuïssement pour conserver une marque de personne.

La désinence *-iunt (dormiunt, faciunt)* s'est réduite à *-unt (*dormunt, *facunt)* sur le modèle de verbes comme *vendo (vendunt)*, qui ont la plupart des autres personnes semblables *(vendis, vendit, vendimus, venditis)*.

Au XIIIe et au XIVe s., des graphies comme *oret* pour *orent*, *baillet* pour *baillent* prouvent que l'*n* (qui n'a jamais nasalisé l'*e* dans cette position) n'était plus prononcé ; le *t* même ne s'entendait qu'en liaison ou à la pause.

Les formes *font* (de **facunt*), *vont* (de **vadunt*) ont, par exception, une désinence *-ont* qui résulte de la combinaison du *a* radical avec *-unt* comme dans *ont* (de **habunt*).

Variations radicales.

I. Variations liées à la place de l'accent.

a) ALTERNANCE SYLLABIQUE.

Les verbes à radical dissyllabique subissent ordinairement aux formes faibles une syncope de la voyelle prétonique interne ; comparer :

*tu paroles (*paráulas)/vos parlez (*paraulátis) ;*
tu aiues (adjūtas)/vos aidiez (adjūtátis) ;
*tu araisones (*adratiōnas)/vos araisniez (*adrationátis) ;*
*tu desjunes (*dis[je]júnas)/vos disniez (dis[je]junátis).*

Diverses causes ont parfois préservé l'intégrité du radical ; ainsi, on a conservé l'*u* dans *vos saluez (salutátis)* sous l'influence du nom *salut* (lat. *salútem*) continuellement employé, et pour éviter la confusion avec *vos sautez* (de *saltátis*).

b) ALTERNANCE VOCALIQUE.

La plupart des voyelles du latin, en syllabe ouverte ou même fermée, ont évolué différemment selon qu'elles étaient toniques ou atones ; c'est l'origine de nombreuses alternances vocaliques en ancien français.

• A roman :

tu léves (lávas)/vos lavez (lavátis) ;
tu chiez (cádis)/vos cheez (cadítis) ;
tu mainz (mánes)/vos manez (manétis) ;
*tu achates (*accáptas)/ vos achetez (*accaptátis) ;*
*tu travailles (*trapálias)/ vos traveilliez (*trapaliátis) ;*
*tu plainz (plángis)/vos plagniez (*plangítis).*

• E ouvert roman :

tu lieves (lē̆vas)/vos levez (levátis) ;
tu quiers (quáeris)/vos querez (quaerítis) ;
tu siez (sē̆des)/vos seez (sedétis) ;
tu pries (prē̆cas)/vos proiez (precátis) ;
tu is (ē̆xis)/vos eissiez (exítis) ;
tu apeles (appē̆llas)/vos apelez (appellátis).

• E fermé roman :

*tu esfreies (*exfrídas)/vos esfreez (*exfridátis) ;*
tu poises (pénsas)/vos pesez (pensátis) ;
tu vois (vídes)/vos veez (vidétis) ;
tu meines (mínas)/vos menez (minátis).

• O ouvert roman :

*tu trueves (*trópas)/vos trovez (*tropátis) ;*
tu mues (móves)/vos movez (movétis) ;
*tu pues (pótes)/vos poez (*potétis) ;*
tu enuies (inō̆dias)/vos enoiez (inodiátis) ;
*tu vuides (*vócĭtas)/vos voidiez (*vocitátis).*

• O fermé roman :

tu pleures (plóras)/vos plorez (plorátis) ;
tu chalonges (calúmnias)/vos chalengiez (calumniátis).

Un certain nombre de verbes ignorent l'alternance vocalique, soit que leur voyelle (*i* ou *u roman*) résiste à la diphtongaison en syllabe ouverte, soit qu'elle se maintienne, tonique ou atone, en position entravée, principalement devant nasale :

tu files (fīlas)/vos filez (fīlatis) ;
tu dures (dūras)/vos durez (dūratis) ;
tu chantes (cantas)/vos chantez (cantatis) ;
tu senz (sentis)/vos sentez (sentitis) ;
*tu chasses (*captias)/vos chassiez (*captiatis).*

Le français moderne conserve un petit nombre des alternances radicales nées du déplacement de l'accent, comme *tu meurs (*moris)/vous mourez (*moritis), tu acquiers/vous acquérez.*

Les autres ont disparu en moyen français, par généralisation d'un des deux radicaux. Le radical faible, étant le plus représenté dans l'ensemble de la conjugaison, l'a généralement emporté ; exemples :

je lave, tu laves, il lave, nous lavons, etc. ;
je clame, tu clames, il clame, nous clamons, etc.

Quand on généralisait un radical à *e* central comme celui d'*acheter (*accaptare)*, l'accent tombant sur cet *e* aux formes fortes lui donnait le timbre fermé : *tu achétes* (au lieu d'*achates*) ; au XVIIe s., l'évolution phonétique générale fit ouvrir le timbre de cet *e : tu achètes ;* ainsi s'explique l'alternance moderne *è/e* dans *tu pèses* (anc. franç. *poises)/vous pesez, tu mènes/ vous menez*, etc.

Quelquefois le radical fort l'a emporté. Fouché voit à cette préférence plusieurs causes possibles :

• 1° *Emploi plus fréquent. — Aimer, prier, pleuvoir* auraient remplacé *amer, proier, plouvoir* parce que les formes *j'aime, je vous prie, il pleut* étaient d'un emploi particulièrement fréquent ;

• 2° *Présence dans le lexique de noms ou d'adjectifs du radical fort. — Ennuyer, travailler, demeurer, pleurer, creuser, vuider* auraient remplacé *enoier, traveiller, demourer, plourer, crouser, voider* sous l'influence des noms *ennui, travail, demeure, pleur*, et des adjectifs *creux et vuide ;*

• 3° *Différenciation d'homonymes. —* La généralisation du radical fort de *tu nies (nĕgas)* dans la conjugaison de *noier* (lat. *nĕgare*) rendait impossible la confusion de ce verbe, devenu *nier*, avec *noier* (du lat. *nĕcare*), dont les formes fortes comme les formes faibles étaient en *noi- ; nier* a pu, de surcroît, subir l'influence du composé *renier*, où le radical fort peut avoir prévalu en raison de la fréquence des jurons du type *je renie Dieu (jarnibleu) ;*

• 4° *Analogies. — Tu ploies (plĭcas)/vous ploiez (plĭcatis)* a pu se modeler d'abord sur *tu pries/vous proiez ;* dans une deuxième phase, *tu plies/vous ploiez* s'est modelé sur *tu nies/vous niez* pour donner le verbe *plier* à radical unique.

Prouver a conservé son radical faible malgré l'existence du nom *preuve*, peut-être sous l'influence de *trouver*, soutenu en ancien français par *trouvère*.

II. Variations liées à l'altération de la consonne finale du radical.

Les différences de position de la consonne finale du radical (position finale absolue, ou devant consonne, ou devant voyelle) entraînent des altérations phonétiques qui seraient une forte menace pour l'intégrité du radical si celle-ci n'était souvent restaurée par des réfections. C'est dans le domaine des paradigmes verbaux que les lois d'altération phonétique ont été combattues avec le plus de succès par le principe d'analogie conservateur ou transformateur des systèmes grammaticaux.

a) ALTÉRATIONS EN POSITION FINALE DE MOT.

À la première personne du singulier, une dentale non appuyée, devenue finale après l'amuïssement du *o* désinentiel,

s'est spirantisée et effacée en français à partir du IX^e s. :

**oblito > obli*
claudo > clo.

Les mêmes consonnes se sont maintenues quand elles étaient appuyées (par une consonne) : *canto > chant.*

Toute consonne sonore devenue finale s'est assourdie :

vendo > vent
**wardo > gart*
*bibo > *beivo > beif, boif*
surgo > sorc.

La grande diversité des désinences de première personne sera réduite, comme on l'a vu, à une dualité par l'addition d'un *-e* ou d'un *-s ;* cette addition s'accompagnera d'une modification ou d'une suppression de la consonne finale :

je garde d'après *tu gardes, il garde ;*
je bois d'après *tu bois, il boit.*

La modification peut être purement graphique : le *d* de *je vends,* pris aux formes *vendons, vendez, vendent,* est muet quel que soit le contexte ; *je sorc* est passé par **sort* (d'après *tu sorz*), *sor* (d'après *tu sors*), *sords* (d'après *sordons, sordez, sordent,* refaits sur les formes de *mordre* à partir de l'infinitif *sordre*).

b) ALTÉRATION DEVANT « -S » ET « -T » DÉSINENTIELS.

Placée devant l'*s* ou le *t* désinentiels, la consonne finale du radical a subi les altérations phonétiques régulières.

Certaines consonnes se sont amuïes, qu'elles fussent première d'un groupe final de deux :
*bibis > *beives > *beifs > beis, bois,*

ou seconde d'un groupe final de trois :
*rumpis > *romps > rons.*

Toute dentale sonore s'est assourdie en pareille position ; le groupe *t* + *t* s'est simplifié immédiatement, et le groupe *t* + *s* (écrit *z*) à la fin du XII^e s. :
claudit > clot
claudis > cloz > clos.

Une sifflante s'est conservée devant *t* jusqu'au XI^e s. :
*placet > *plaidzet > plaist > plait* (XI^e s.).

Un *l* s'est vocalisé devant *-s* et *-t :*
lat. *vales > vals > vaus*
valet > valt > vaus ;
lat. **vŏles* (class. *vis*) *> vuels > vueus > veus.*

Des réfections analogiques rendront une unité graphique au radical quand les consonnes finales seront muettes :

tu romps, il rompt d'après *rompons, rompez, rompent ;*
tu perds, il perd d'après *perdons, perdez, perdent.*

c) ALTÉRATION ENTRE VOYELLES.

Une dentale entre voyelles s'est amuïe au XI^e s. ; comparer :

lat : *claudimus, clauditis, claudunt*
anc. franç. : *cloons, cloez, cloent.*

Un *s* de transition, pris au participe *clos, close,* a été inséré dans les formes à hiatus de *clore : closons, closez, closent.*

lat : **potemus, *potetis, *potent*
anc. franç. : *poons, poez, pueent.*

Un *v* de transition, pris au modèle de *movoir,* a été inséré dans les formes à hiatus de *pooir : povons, povez, peuvent.*

Les consonnes palato-vélaires se sont amuïes devant *o* et *u :*

dico > di
nego > ni
lego > li
dicunt > dient.

K devant *e* et *i* est devenu *-idz-,* puis *-iz-* (v. PALATALISATION, art. spécial) ; comparer :

lat : *placemus, placetis, placent*
anc. franç. : *plaisons, plaisez, plaisent.*

K et *g* devant *a* après *e* ou *i* se sont affaiblis en *yy :*

*nĕgat > *neyyat > *nieiyat > nie*
*plĭcat > *pleiyat > ploie.*

Mais l'évolution de *k* intervocalique est troublée dans les verbes les plus courants par de nombreuses réfections analogiques : *tu fais, il fait* (lat. *facis, facit*), *tu conduis, il conduit* (lat. *conducis, conducit*) sont refaits, selon Straka, sur le radical de l'infinitif *(faire, conduire,* de **facre, *ducre,* lat. class. *facĕre, dūcĕre) ;* de même *tu dis, il dit.*

On estime que les verbes *traho* et *destruo* ont été refaits en **trago* et **destrugo* d'après *ago* à partir des participes *tractu* et *destructu* semblables à *actu.* Les premières personnes *trai* et *destrui* sont refaites sur les deuxièmes et troisièmes personnes venues de **tragis, *tragit* et **destrugis, *destrugit.* Les pluriels *traions, traiez, traient* et *destruions, destruiez, destruient* sont formés sur le radical pris au singulier ; *destruisons, destruisez, destruisent* sont refaits ensuite sur les verbes en *-duire.*

Le verbe *mangier,* de *mandūcare,* devrait opposer des formes fortes en *-d- (manducas > *mandues)* à des formes faibles en *-dž- (manducatis > *mandugatis > mandžiez) ;* mais le timbre *-dž-* a été étendu à toutes les formes : *tu manjues,* etc.

d) ALTÉRATIONS DEVANT YOD.

Les verbes du premier groupe comme **captiare, prĕtiare,* qui terminent leur radical par un yod à toutes les personnes, ne posent pas de problème : *t* + *y* donne invariablement *ts* après consonne (*chaz, chaces, chace,* etc.), et *dz* après voyelle (*prises, prise, prisons,* etc.) avec assourdissement en position finale secondaire *(je priz).*

Dans les verbes des autres groupes, un yod désinentiel pouvait suivre la consonne finale du radical à la première personne du singulier (verbes en *-eo* et en *-io*) et à la troisième du pluriel (verbes en *-io* seulement). Or si le yod, comme on l'a vu plus haut, fut systématiquement éliminé en bas latin dans la désinence *-iunt (dormiunt > *dormunt > dorment),* il n'en fut pas de même à la première personne, où il se combina normalement avec certaines consonnes précédentes :

• *d + y :*

*audio > *au(y)yo > *o(y)yo > oi.*

Le radical *oi-,* qui se retrouvait au subjonctif (lat. *audiam*), a été étendu à la plupart des autres formes d'*oïr : tu ois, il oit, nos oyons, vos oyez, il oient* ont ainsi remplacé *tu os, il ot, nos oons, vos oez, il oent.*

*vĭdeo > *veyyo > vei, voi.*

La diphtongue *oi,* que l'évolution d'*e* fermé tonique produisait aussi aux deuxième et troisième personnes *(voiz, voit),* a été étendue au pluriel, où *voions, voiez* ont remplacé les formes à hiatus *veons, veez.*

Sĕdeo, devenant **seyyo,* aurait dû donner **si ;* on ne rencontre en ancien français que *sié,* analogique des personnes suivantes *siez, siet ;* le pluriel *seons, seez, siéent* continue les formes latines ; *seions, seiez* seront refaits à partir des formes de subjonctif ; enfin l'ensemble du paradigme sera refait sur *voir : j'assois, tu assois,* etc.

Cado, devenu **cadyo,* a subi une évolution parallèle.

• *k + y :*

*facio > *fakyo > *fatso > faz,* refait en *fai(s).*

Placeo et *taceo* ont évolué de la même façon : *plaz, taz* refaits en *plai(s), tai(s).*

Jacio aurait dû donner **jaz,* remplacé dès les premiers textes par *gis,* analogique des personnes suivantes *giz, gist* (lat. *jaces, jacet*) et de *gisent* (lat. *jacent*) ; le radical *gis-* a été généralisé au pluriel : *gisons, gisez.*

Nŏceo a évolué de façon semblable : première personne *nui(s)* d'après *tu nuiz,* etc.

• *g + y :*

*fŭgio > *fuyyo > fui.*

Le timbre *u,* conservé sous l'influence des *yy* suivants, a été étendu à toute la conjugaison.

● *l + y* ;

valeo > **valyo* > *vail* [val̰]
dŏleo > **dolyo* > *doil* [dol̰]
vŏleo > **volyo* > *voil* [vol̰]

Ces premières personnes ont été refaites sur les suivantes : *je vau(s), je deu(s), je veu(s).*

● *r + y* :

mŏrio (lat. class. *morior*) > **moryo* > **muoyro* > *muir.*

Refait en *meur(s)* sur les personnes suivantes.

● *n + y* :

maneo > **manyo* > **man̰o* > *main̰* (écrit *maing*).

Refait en *main(s)* sur les personnes suivantes.

tĕneo > **tenyo* > **ten̰o* > *tin̰* (écrit *ting*).

Refait en *tieng* et *tien(s)* sur les personnes suivantes *(tiens, tient).*

Vĕnio a eu la même évolution.

Un certain nombre de verbes en *-ere* ont perdu le yod à la première personne sur le modèle des verbes du même groupe qui ne l'avaient pas : *mordeo, respondeo, torqueo, recipio* devinrent ainsi **mordo, *respondo, *torco, *recipo,* d'où, en ancien français, *mort, respont, torc, receif.*

Ce fut le cas de tous les verbes où yod était précédé d'une labiale, comme *dormio* (> **dormo* > *dorm*), *servio* (> **servo* > *serf*), *moveo* (> **movo* > *muef*), à l'exception de *habere, debere, sapere,* qui, employés comme auxiliaires, avaient perdu précocement leur consonne labiale à la première personne : **ayo, *deyo, *sayo,* anc. franç. *ai, doi, sai.*

III. Particularités propres à certains radicaux.

On pourrait grouper sous un dernier chef un très grand nombre de particularités propres à certains radicaux, dont chacune concerne un seul verbe. On ne mentionnera ici que quelques verbes des plus courants :

● ALER :

vois, vas, vait (va), alons, alez, vont.

Les formes fortes remontent à *vado,* qui perdit sans doute très précocement son *d* intervocalique en raison de son emploi proclitique ; à partir de là s'expliquent aisément *tu vas (vadis), il va (vadit),* où l'*a* se conserve comme en position atone initiale, et *il vont (vadunt* > **vaunt).* La troisième personne du singulier *vait* peut être tenue pour analogique de *fait* à partir de la ressemblance *vont/font.* À la première personne du singulier, *vado* devenu **vao,* puis **vo* (comme *auru* > *oru*), aurait pris un *i* sur le modèle de *ai* à partir de la ressemblance entre *vas, va(t)* et *as, a(t)* ; l'*s* serait analogique de la deuxième personne.

Vois s'emploiera jusqu'en 1625 (Maupas) ; dès l'ancien français, *vai(s),* d'après *j'ai,* et *va(s),* analogique des personnes suivantes, lui font concurrence. Ramus, en 1562, donne *je vay* ou *je voe* ; Vaugelas (1647) préfère *je va* ; Ménage (1673) n'admet plus que *je vais.*

Alons et *alez* sont d'un autre radical, *alare (Gloses de Reichenau),* dont l'origine est contestée.

● DONER :

doing (doins), dones, done(t), donons, donez, donent.

Toutes ces formes résultent du paradigme latin de *donare,* sauf la première, où *dono* aurait dû donner **don. Doing* est expliqué par **donyo* (pour *dono,* comme **volyo* pour *volo* ; mais il n'existe pas **donere*), ou par une réfection analogique à partir de verbes comme *manoir* (*doing* est à *donons* ce que *maing* est à *manons*). On voit dans *doins* un croisement de *doing* avec **dois,* reste du verbe *dare* dont la première personne *do* serait devenue **doyo* (d'après **ayo* à partir de *das, dat*).

● POVOIR.

La première personne est *pui(s)* au Moyen Âge ; *peus (peux)* n'apparaît qu'aux alentours de 1500, peu goûté des grammairiens du XVI^e^ et du XVII^e^ s. La forme ancienne remonte à **possyo,* où certains voient un croisement de *possum* et **poteo,* d'autres une réfection d'après le subjonctif.

● PRENDRE.

L'étymon latin *prehendere,* devenu *prendere,* semble s'être réduit à **prenere* (Fouché suppose une dissimilation dans des contextes comme : *Prende de pane,* « Prends du pain »). De là l'indicatif présent :

pren, prenz, prent, prenons, prenez, prenent.

Mais la ressemblance de *prenons, prenez* avec *tenons, tenez* a entraîné la première personne *preing,* analogique de *tieng.*

● CRIEMBRE.

Le présent de ce verbe, venu du latin populaire **crĕmĕre* (lat. class. *tremere*), était anciennement (et jusqu'au XIV^e^ s.) :

criem, criems, crient, cremons, cremez, criement.

Dès le XII^e^ s. se rencontrent des formes analogiques de *ceindre* ou de *plaindre* : *je crein(s), nous cregnons,* à partir de *tu criens* (ou *crens*), *il crient* rapprochés de *tu ceins, il ceint* ou de *tu plains, il plaint.* Les formes écrites avec *a* l'ont emporté.

II. HISTOIRE DES EMPLOIS

Tous les emplois modernes du présent donnant l'aspect sécant (chronotype ω + chronotype α) existaient en ancien français :

1 A : *Vilains, fet-il, anseigne moi,*
qui l'asne ***mainnes*** *devant toi,*
la plus droite voie a Carduel
(*Perceval,* 835-37).

1 B : *Qui petit* ***seme*** *petit* ***quialt***
[Qui sème peu récolte peu]
(*ibid.,* v. 1).

1 C : *Ostez les tost, jel vos* ***comant***
[je vous le commande] (ibid., 1091).

Les études consacrées aux temps de l'indicatif ne mentionnent aucun exemple sûr de présent « dilaté » en ancien français : sans doute ce tour, très spontané, était-il réservé à l'usage oral. Marc Wilmet, dans son enquête sur le *Système de l'indicatif en moyen français* (1970), relève quelques exemples d'un présent du passé très récent (emploi 1 D) :

« Pour Dieu, parlés bas, il n'est mye
d'icy a un get de pierre.
— Hen ! qui ? — Et mon mary Pierre,
Il s'en va tout presentement »
(G. Cohen, *Recueil de farces françaises inédites du* XV^e^ *s.*).

Encore peut-on estimer que l'action de « s'en aller », à l'instant où la phrase est dite, appartient encore partiellement au futur sans impliquer « dilatation ».

M. Wilmet donne aussi des exemples d'un « présent-futur dramatique » répondant au type numéroté 2 A :

Au meurdre ! mon mary me tue,
S'on ne m'aide, je suis perdue (ibid.).

Nul doute qu'on trouverait dès l'ancien français des exemples d'un tel emploi métaphorique, qui est en puissance dans la valeur fondamentale du présent.

Le présent historique ou de narration (emplois 2 B et C) remonte au latin (cf. Ernout-Thomas, *Syntaxe latine,* § 241). Les tableaux de R. Martin donnés à l'article spécial sur les PASSÉS accusent une très grande fréquence du présent dans les récits épiques et les romans en ancien français (20 pour 100 verbes à l'indicatif) ; le rapport baissera en moyen français (12 p. 100) et en français moderne (6,48 p. 100).

Mais quantité n'est pas qualité. L'emploi du présent pose aux traducteurs des vieux textes de perpétuels problèmes, tant il paraît anarchique et souvent contraire à l'usage des écrivains modernes :

Li arcevesques les ot cuntrarier
Le cheval broche des esperuns d'or mer,
Vint tresqu'a els, sis prist a castier
(*la Chanson de Roland,* 1737-39).

Dans sa traduction, Joseph Bédier a jugé préférable de mettre au présent les deux passés du dernier vers :

> « L'archevêque les entend qui se querellent.
> Il éperonne de ses éperons d'or pur, vient jusqu'à eux, et les reprend tous deux. »

Les commodités du mètre ou de la rime n'expliquent pas toutes les incohérences, car on en relève aussi bien en prose :

> *Lors se part* (présent) *messire Gauvains de la reïne ; et ele remest* (passé) *assez plus dolente qu'ele n'estoit devant ; si se claime* (présent) *fame lasse, chetive, povre de touz sens, et dist* (passé) *a soi meïsmes...* (*la Mort le roi Artu,* 72).

Bien entendu, un grand nombre d'emplois du présent peuvent paraître justifiés par un souci de style (cf. T. Fotitch, *The narrative tenses in Chretien de Troyes,* 1950), mais tant de cas contraires subsistent qu'aucune règle sûre n'émane des enquêtes.

Alors que, selon Fr. Stefenelli-Fürst (1966), les auteurs des chansons de geste ne recouraient au présent historique que dans les parties narratives écrites en leur propre nom, donc à l'exclusion des propos de leurs personnages, les auteurs de farces et sotties du XVe s. en usent abondamment dans le dialogue, et, selon M. Wilmet, « le moyen français se distingue déjà de l'ancienne langue par le souci, même timide, de limiter plus strictement l'emploi d'un présent-passé *dramatique* à la résolution expressive d'une tension affective ».

M. Wilmet juge remarquable sur ce point l'auteur de la farce de *Maistre Pierre Pathelin* (XVe s.), qui, racontant la fable du Corbeau et du Renard, use du présent avec un art digne de La Fontaine :

> *Le corbeau, par sa cornardie,*
> *oyant son chant ainsi vanter,*
> *si ouvrist le bec pour chanter*
> *et son fromaige* ***chet*** *a terre*
> *et maistre Renard le vous* ***serre***
> *a bonnes dens, et si l'****emporte.***

Au XVIIe s., Malherbe et Oudin s'en prirent au présent historique ; Vaugelas le défendit, en réclamant pourtant une certaine cohérence ; tous ses successeurs en dirent autant, et Ferdinand Brunot estime (*Histoire de la langue française,* III, p. 585) que « l'usage à partir de cette époque est à peu près le nôtre ».

Il en est de même pour la concordance des temps (v. à CONCORDANCE l'article spécial consacré à ce sujet).

Quant au présent employé après *si* hypothétique, il était la règle dès l'ancienne langue (v. CONDITION, art. spécial).

2. présent [prezɑ̃] n. m. (déverbal de *présenter ;* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne* [*faire présent de quelque chose,* v. 1130, *Eneas* — au fig., fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; *les présents de Bacchus, de Cérès, de Flore, de Pomone,* 1875, Larousse ; *présents d'usage,* 1962, Robert]). *Littér.* Objet que l'on offre en vue d'être agréable au destinataire : *Nous pourrons nous le rendre propice en lui faisant des présents agréables, des fruits, du vin, des agneaux* (France). *Nehru n'habitait pas le Capitole. Sa maison* [...] *avait, je crois, été mise récemment à sa disposition. Çà et là, des présents, deux très grandes défenses d'éléphant sculptées, une Vierge romane que la France lui avait offerte* (Malraux). || *Faire présent de quelque chose,* l'offrir, en faire cadeau : *Chaque année, la France faisait présent à cet homme de trois cent mille jeunes gens* (Musset). || Fig. *Faire présent à quelqu'un de son cœur, de son âme,* etc., lui donner son amour (vieilli ou ironiq.) : *Il lui fit de son cœur un présent volontaire* (Racine). || Poét. *Les présents de Bacchus, de Cérès, de Flore, de Pomone,* le vin, les moissons, les fleurs, les fruits. (Vieilli.) || *Présents d'usage,* cadeaux faits à l'occasion de certaines fêtes, conformément à l'usage, et dont la loi admet qu'il ne soit pas tenu compte lors de la liquidation de la succession du donateur.

● SYN. : *cadeau, don, offrande.*

présentable [prezɑ̃tabl] adj. (de *présenter ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens de « présent, qu'on a pu présenter » ; sens 1-2, v. 1530, C. Marot). **1.** Se dit d'une chose qu'on peut présenter, qui est digne d'être montrée, offerte à quelqu'un : *Un devoir, une copie qui n'est pas présentable. J'ai bien une autre pièce, plus présentable. Mais il n'y a pas de feu* (Romains). || **2.** Se dit d'une personne qui peut décemment être présentée ou se présenter en une certaine société : *Il se plongea la figure dans sa cuvette. Quand il en sortit, il ne me parut pas encore présentable* (Maupassant). *Après tout, ce n'est pas plus mal que les Lahure, dont le grand-père était berger chez nous, et qui sont à peine présentables* (Mauriac).

● SYN. : **1** *acceptable, convenable, correct, potable* (fam.) ; **2** *montrable, sortable* (fam.).

présentateur, trice [prezɑ̃tatœr, -tris] n. (dér. savant de *présenter ;* 1483, Isambert [IV, 34], au sens 1 ; sens 2, 1858, Legoarant ; sens 3, 1893, *Dict. général ;* sens 4, 18 mai 1876, *Journ. officiel,* p. 3390 ; sens 5, 1962, Robert). **1.** *Vx.* Personne qui avait le droit de présenter quelqu'un à un bénéfice. || **2.** Personne qui en présente une autre dans une société (rare) : *Au moment où votre nom résonne dans la bouche du présentateur* [...], *celle que nous avons désiré d'approcher s'évanouit...* (Proust). || **3.** Personne qui présente un effet de commerce à l'échéance. || **4.** Personne qui présente un produit, un appareil au public pour la vente : *La présentatrice d'un nouveau modèle d'aspirateur.* || **5.** Personne qui présente un programme, un spectacle, une émission de radio ou de télévision.

présentatif [prezɑ̃tatif] n. m. (dér. savant de *présenter ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Mot ou expression qui sert à désigner quelqu'un ou quelque chose pour le mettre en rapport avec la situation : *« Voici », dans « Voici Pierre », est un présentatif.*

présentation [prezɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *présenter ;* v. 1180, *Horn,* au sens II, 1 [*les présentations,* 1875, Larousse] ; sens I, 1, 1538, R. Estienne [pour une pièce officielle, v. 1290, *Livre Roisin*] ; sens I, 2-4, 1935, Acad. [« manière d'ordonner un travail de l'esprit... », 1962, Robert] ; sens I, 5, 1855, Nysten ; sens II, 2, 1263, *BEC,* 6e série, III, 564 [*droit de présentation,* 1957, Robert, art. *greffier*] ; sens II, 3, XIVe s., d'après l'*Encyclopédie,* 1765 [*Présentation de l'Enfant Jésus...,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens II, 4, 1962, Robert [« maintien, comportement, prestance », v. 1460, G. Chastellain]).

I. ACTION DE PRÉSENTER QUELQUE CHOSE. **1.** Action de présenter quelque chose à quelqu'un, de le lui montrer, de le lui faire connaître : *Il est chargé de la présentation des cadeaux. La présentation emphatique d'un site comme un nouveau riche qui dirige un réflecteur sur la façade de sa piaule flambant neuve a quelque chose d'obscène et de blessant* (Claudel). || *Spécialem.* Action d'exhiber, de produire un document, une pièce officielle, un titre de transport, etc. : *La présentation des passeports, des pièces d'identité au contrôle d'un aéroport. Payer un effet à présentation.* || **2.** Action de présenter au public des articles pour la vente, des objets ou des choses auxquels on veut l'intéresser : *Les mannequins chargés de la présentation des modèles de haute couture. La présentation de la collection d'hiver commencera le 15 de ce mois. La présentation du spectacle sera assurée par X...* || **3.** Réunion où l'on présente quelque chose de nouveau à des personnes invitées : *La présentation de son dernier film a réuni une assistance élégante et choisie.* || **4.** Manière de présenter certains objets ; aspect sous lequel une chose se présente : *Un magasin qui soigne la présentation de ses produits. Un livre d'art qui bénéficie d'une présentation luxueuse.* || *Spécialem.* Manière d'ordonner un travail de l'esprit, une argumentation, etc. : *Ses articles sont documentés, mais leur présentation laisse toujours à désirer. Un projet dont la présentation a été mal préparée.* || **5.** En obstétrique, façon dont se présente le fœtus au détroit supérieur du bassin : *Présentation de la tête, du siège. C'est merveilleux, jamais je n'ai vu une présentation si favorable. Avant une heure, nous aurons le cher petit...* (Zola).

II. Action de présenter quelqu'un. 1. Action de présenter quelqu'un à une tierce personne ou de l'introduire dans une société, en faisant connaître son nom, sa qualité, etc. : *La présentation d'un jeune homme, d'une jeune fille à des amis. La présentation d'un nouveau membre dans un cercle.* || *Les présentations,* les formes, les convenances observées quand on présente l'une à l'autre deux personnes qui ne se connaissent pas : *Faire les présentations. Et puis, qu'importent les présentations ? Entre certaines natures, on se comprend tout de suite* (Allais). *Vous connaissez tout le monde, reprit Richard, et les présentations me semblent parfaitement superflues* (Duhamel). *Les présentations furent réduites au plus strict* (Romains). || **2.** Action de proposer quelqu'un pour une fonction ou pour une charge à celui qui en a la nomination : *Les trente-six membres du conseil municipal étaient choisis avec soin de la main même de l'empereur, sur présentation du préfet, parmi les sénateurs, les députés, les avocats, les médecins, les grands industriels qui s'agenouillaient le plus dévotement devant le pouvoir* (Zola). || *Droit de présentation,* droit des officiers ministériels de présenter leur successeur à l'agrément des pouvoirs publics. || **3.** *Présentation de la Vierge,* fête de l'Église catholique, qui commémore le jour où la Vierge fut présentée au temple de Jérusalem par ses parents, et qui est célébrée le 21 novembre. || *Présentation de l'Enfant Jésus au Temple,* fête de l'Église catholique, qui se célèbre le 2 février, en même temps que la Purification de la Vierge (Chandeleur). || **4.** *Fam.* Façon dont une personne se présente devant d'autres personnes, notamment devant des clients éventuels : *Cet employé est très actif et a une bonne présentation.*

présente n. f. V. présent, e 1.

présentement [prezɑ̃tmɑ̃] adv. (de *présent* 1 ; v. 1155, Wace). Actuellement, en ce moment même : *C'est à lui sans doute que nous devons les maux qui présentement nous accablent* (Gide). *Il est présentement sur la route de Thèbes* (Giraudoux).

présenter [prezɑ̃te] v. tr. (lat. *praesentare,* rendre présent, offrir, de *praesens, -sentis* [v. présent 1] ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* aux sens II, 1-2 [« faire connaître... au public... », 28 déc. 1761, Voltaire] ; sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [« tendre un membre... », 1559, Amyot ; *présenter les armes,* 1753, d'après l'*Encyclopédie,* 1765 ; *présentez ! armes !,* 1932, Larousse] ; sens I, 2, 1538, R. Estienne, art. *dare* [*présenter au vent,* 1694, Th. Corneille] ; sens I, 3, début du XXe s. [aussi « montrer aux acheteurs éventuels... »] ; sens I, 4, 1959, Robert, art. *jaquette ;* sens I, 5, v. 1165, Marie de France ; sens I, 6, v. 1180, *Vie de saint Evroult* [« ...montrer les choses sous un certain aspect », 1691, Racine] ; sens I, 7, v. 1188, Aimon de Varennes ; sens I, 8, fin du XIIe s., l'*Escoufle* [avec un complément abstrait, 1669, Bossuet ; « avoir telle apparence générale », 1788, J.-J. Barthélemy] ; sens I, 9, 1691, Ozanam ; sens II, 3, 1599, *Coustumes du pays et duché de Normandie* [« faire inscrire... », 1962, Robert] ; sens II, 4, 1690, Furetière).

I. Présenter quelque chose. 1. Mettre une chose devant une personne, sous ses yeux, pour qu'elle la prenne, en fasse usage, l'examine : *Présenter un plat à un convive, des rafraîchissements à ses invités. Présenter un bouquet au vainqueur. Présenter un siège à un visiteur. Présenter ses papiers, un laissez-passer à un officier de police. Crobyle l'appelait son cher satrape, en lui présentant le miroir* (France). *Et puis, je ne suis pas Balzac, moi... Le conte fragile que j'édifie s'émiette quand le fournisseur sonne, quand le bottier présente sa facture...* (Colette). *Quand le contrôleur m'a présenté ses billets de loterie, j'ai détourné la tête d'un air dédaigneux* (Duhamel). *L'évangile d'Emmaüs, peut-être faut-il avoir atteint les confins de la vie pour que [...] tout nous soit livré d'un secret si simple quand on en a le mot, et pourtant incommunicable. « Comme ils étaient à table, il prit du pain, le bénit, le rompit et le leur présenta. Aussitôt leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent... »* (Mauriac). || *Spécialem.* Tendre un membre, exposer une partie de son corps à une action éventuelle : *Présenter le bras à sa cavalière. Cicéron présenta sa gorge aux assassins. Présenter le flanc à l'adversaire.* || *Présenter les armes,* exécuter un mouvement du maniement d'armes réglementaire pour rendre les honneurs militaires, et, *par extens.,* rendre les honneurs. || *Présentez ! armes !,* commandement militaire pour faire présenter les armes. || **2.** Placer, orienter dans une certaine direction, tourner vers (en parlant des personnes ou des choses) : *Présenter la baïonnette, la pointe de l'épée. Une centaine de jeunes têtes présentèrent pendant cinq secondes l'attention de leurs yeux vifs* (Frapié). *Le bateau ne présentait plus sa pointe directement vers la terre* (Romains). || *Présenter au vent,* en termes de marine, diriger du côté du vent : *Présenter le travers au vent.* || **3.** Exposer à la vue, faire connaître quelque chose au public : *Un musée qui présente ses collections de dessins, les peintures d'une donation. Présenter un nouveau film, un spectacle de danse. Présenter une série d'émissions scientifiques à la télévision. L'auteur lui-même viendra présenter son dernier roman.* || *Spécialem.* Montrer aux acheteurs éventuels ce qui est destiné à être vendu : *Présenter des appareils ménagers. Les maquignons présentent sur la place Mazelle les gros chevaux de labour* (Barrès). || **4.** Mettre en valeur des objets exposés, par la disposition, l'éclairage, l'environnement, etc., soit pour susciter l'intérêt des visiteurs, soit pour les inciter à acheter : *Une pièce de théâtre, des tableaux mal présentés. Un commerçant, un magasin qui sait présenter ses articles.* || **5.** Soumettre quelque chose à l'attention, à l'appréciation, à l'agrément de quelqu'un : *Présenter un projet. Présenter un plan d'urbanisme devant une commission. Présenter une demande, une requête. Présenter ses lettres de créance. Il s'évertuait à présenter* [à ses supérieurs] *des états aussi précis que possible* (Camus). || **6.** Exposer, formuler de telle ou telle façon, oralement ou par écrit : *Présenter habilement ses idées. Présenter son argumentation, ses conclusions. C'est dans son prochain ouvrage qu'il doit présenter le résultat de ses recherches. Présenter des objections. À moins que vous ne présentiez ça d'une certaine façon épisodique* (Romains). || *Spécialem.* Voir, montrer les choses sous un certain aspect : *Présenter la réalité telle qu'elle est. Présenter la vérité toute nue.* || **7.** Exprimer à quelqu'un, dans les formes prévues, ce qu'exigent la politesse, les convenances : *Présenter ses félicitations, ses compliments, ses excuses. Monseigneur ! je vous présente mes respects* (Flaubert). || **8.** Laisser paraître, offrir à la vue, au toucher, à l'esprit, tel caractère, telle particularité (en parlant des personnes ou des choses) : *Un blessé qui présente de nombreuses ecchymoses. Cette pierre est très pure et ne présente aucun défaut. La montagne, à cet endroit, présente une paroi verticale ;* et avec un complément abstrait : *Cette solution présente bien des avantages. Votre projet présente une grave difficulté. Il* [Jacques Collin] *avait balbutié des phrases où l'espagnol et le français se combinaient de manière à présenter des non-sens* (Balzac). || *Par extens.* Avoir telle apparence générale : *Rome présente le triste aspect de la misère et de la dégradation* (Staël). *Son corps n'était qu'une plaie, une masse saignante [...] ne présentant plus aucune forme humaine* (Renan). || **9.** *Spécialem.* Mettre une pièce fabriquée dans une position proche de celle qu'elle doit occuper, pour voir si elle a la forme et les dimensions voulues : *Présenter l'huisserie d'une porte-fenêtre. Présenter un tenon à sa mortaise.*

II. Présenter quelqu'un. 1. Mettre une personne en présence d'une autre : *Qui l'eût dit, qu'un rivage à mes vœux si funeste | Présenterait d'abord Pylade aux yeux d'Oreste ?* (Racine). || **2.** Introduire une personne auprès d'une autre ou la faire admettre dans une maison, dans une société, en indiquant son nom, sa qualité, etc., parfois ses titres : *Présenter un nouvel académicien au chef de l'État. Je l'ai présenté à tous nos amis. Il nous*

présenta, mais je n'entendis pas le nom du jeune homme, car on n'entend jamais le nom des personnes à qui on vous présente, ajouta-t-il en riant parce que c'était une plaisanterie de son père (Proust). *Je vous présente Alcmène, Seigneur* (Giraudoux). *« Mais c'est vrai, vous ne vous connaissez pas... Permettez-moi de vous présenter... Mon père... Madame Germaine Lemaire... » Voix claire et bien posée. Regard où glisse, pudique, une lueur de piété filiale* (Sarraute). || *Spécialem.* Faire connaître quelqu'un au public, à une société nombreuse, par une allocution ou un texte d'introduction : *Présenter un conférencier, un pianiste, un interprète.* || **3.** Proposer quelqu'un pour un emploi, une fonction : *Présenter un professeur de musique. Présenter un avocat à un plaignant.* || *Spécialem.* Faire inscrire en tant que candidat à un examen, à une élection : *Présenter des candidats au baccalauréat. Un parti qui présente une liste aux élections municipales.* || **4.** *Présenter un enfant au baptême,* le porter à l'église pour l'y faire baptiser.

● SYN. : **I, 1** *avancer, donner, offrir, tendre ;* **3** *montrer, produire ; exhiber, exposer ;* **5** *proposer ;* **6** *développer, émettre, énoncer ;* **8** *avoir, constituer, former.*

◆ v. intr. (début du XX^e s.). Fam. *Présenter bien, présenter mal,* en parlant d'une personne, avoir un physique, une tenue, un maintien qui font une impression favorable ou défavorable : *Ou bien il nous laisserait tomber, comme une grue des Folies-Bergère laisse tomber un type du promenoir qui présente mal, ou bien c'est lui qui mettrait le grappin sur nous* (Romains).

◆ **se présenter** v. pr. (sens I, 1, 1538, R. Estienne, art. *accido* [impers., 1647, Descartes] ; sens I, 2, 1669, La Fontaine [*se présenter bien, mal,* 1798, Acad.] ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland* [*se présenter chez quelqu'un,* 1775, Beaumarchais] ; sens II, 2, 1909, Giraudoux ; sens II, 3, fin du XVII^e s., M^{me} de Sévigné ; sens II, 4, av. 1696, La Bruyère).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Apparaître (à la vue, à la pensée), survenir, se produire : *Une vieille masure se présenta sur la droite. Des images funestes se présentaient à son esprit. Si une occasion se présente, ne la manquez pas. La liaison de plusieurs idées ne peut avoir d'autre cause que l'attention que nous leur avons donnée, quand elles se sont présentées ensemble* (Condillac). *Parfois un obstacle se présente* (Duhamel). *Les raisons qui s'étaient présentées à son esprit entre les années 36 et 39 formaient une chaîne solide* (Aymé) ; et impers. : *S'il se présente une difficulté, prévenez-moi.* || **2.** Avoir telle ou telle apparence : *Il ne veut même pas que je sache comment se présente le document* (Romains). || *Se présenter bien, mal,* avoir bonne, mauvaise tournure, laisser bien ou mal augurer de l'avenir : *Il* [Fabien] *tenterait de passer par-dessous* [l'orage], *et, si l'affaire se présentait mal, se résoudrait au demi-tour* (Saint-Exupéry).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** Paraître en un lieu ou devant quelqu'un : *Vous êtes prié de vous présenter au ministère à neuf heures précises. Se présenter devant le tribunal. Et, le soir, tous ses amis* [...] *se présentèrent pour le consoler* (Flaubert). || *Se présenter chez quelqu'un,* lui rendre visite : *Monsieur le Comte* [...], *je ne vois pas que vous ayez besoin de moi pour vous présenter chez Van Gobseck, le plus poli, le plus anodin de tous les capitalistes* (Balzac). || **2.** Décliner à quelqu'un son nom, sa qualité, ses titres, etc., conformément aux usages : *Se présenter à ses nouveaux collègues.* || **3.** Avoir telle ou telle allure quand on se montre dans une société : *Vois comme il se présente avec aisance, il n'a pas l'air emprunté comme toi* (Balzac). || **4.** Être candidat à un emploi, à un examen, à une élection : *Se présenter au baccalauréat, à l'agrégation, à Polytechnique. Se présenter aux élections cantonales, à la députation.*

présenteur, euse [prezɑ̃tœr, -øz] n. (de *présenter ;* fin du XII^e s.). *Vx.* Personne qui présente quelque chose : *Les présenteurs de requêtes sont presque toujours d'une prolixité insupportable* (Voltaire).

présentification [prezɑ̃tifikasjɔ̃] n. f. (de *présenti-,* élément tiré de *présent* 1, et de *-fication,* du lat. *facere,* faire ; 1968, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Actualisation d'un objet sous forme d'image mentale. || **2.** Caractère du temps vécu par lequel il est senti comme présent et intégré dans la continuité du temps social, et dont l'absence se remarque dans certaines formes d'amnésie.

présentoir [prezɑ̃twar] n. m. (de *présenter ;* 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1955, LéviStrauss, p. 124). **1.** *Vx.* Couteau de crédence à large lame, servant à présenter aux convives les tranches de poisson ou de pâtisserie, et à ramasser les miettes. || **2.** Plateau qui supporte certaines pièces de vaisselle, d'orfèvrerie (soupière, pot à oille, etc.). || **3.** Petit meuble ou élément de vitrine servant à présenter des objets, des marchandises pour la vente.

présérie [preseri] n. f. (de *pré-* 2 et de *série ;* 1963, Larousse). Fabrication industrielle d'un produit en quantité limitée, avant de passer à la fabrication sur une grande échelle.

préservateur, trice [prezɛrvatœr, -tris] adj. (dér. savant de *préserver ;* 1514, P. Fabri [30], comme n. m., au sens de « celui qui protège, qui préserve » ; comme adj., au sens actuel, v. 1560, Paré). *Vx.* Qui est propre à préserver, à assurer une protection : *Prendre des mesures préservatrices.*

préservatif, ive [prezɛrvatif, -iv] adj. (dér. savant de *préserver ;* 1314, Mondeville). *Vx.* Qui a la vertu de préserver : *Remède préservatif.*

◆ **préservatif** n. m. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** *Vx.* Moyen de se préserver contre la maladie : *Le vaccin est le préservatif contre la petite vérole.* || **2.** *Vx* ou *littér.* Ce qui préserve d'un mal moral : *Par une pauvreté qui leur sert de préservatif contre la contagion des richesses temporelles* (Bourdaloue). *La bassesse de son procédé sera mon préservatif* (Beaumarchais). *C'est votre faute si, n'ayant pas profité des occasions de me voir que je vous avais offertes, vous ne m 'avez pas fourni, par ces paroles ouvertes et quotidiennes qui créent la confiance, le préservatif unique et souverain contre une parole qui vous représentait comme un traître* (Proust). || **3.** *Spécialem.* Gaine de caoutchouc employée dans les rapports sexuels, pour éviter les contaminations vénériennes et la fécondation.

● SYN. : **2** *antidote, panacée, remède ;* **3** *capote anglaise* (pop.), *condom.*

préservation [prezɛrvasjɔ̃] n. f. (de *préserver ;* 1314, Mondeville). Action de préserver : *La préservation des récoltes. Un procédé efficace de préservation des bois. La préservation des droits d'un mineur.*

● SYN. : *garantie, protection, sauvegarde.*

préserver [prezɛrve] v. tr. (bas lat. *praeservare,* observer auparavant, du lat. class. *prae,* devant, en avant, et *servare,* observer ; fin du XIV^e s., E. Deschamps, au sens 1 [sous forme de souhait, 1666, Molière] ; sens 2, 1559, Amyot). **1.** Garantir une personne, une collectivité, un animal de l'atteinte d'un mal physique ou moral : *Préserver quelqu'un d'un danger, une population de la contagion. De mauvais vêtements qui préservent mal du froid et de la pluie. Préserver les vieillards de la solitude, la jeunesse des entraînements dangereux. Préserver quelqu'un contre lui-même. Préserver le gibier contre les prédateurs. Un ouvrage destiné à préserver une ville de l'inondation. La peste* [...] *continue d'endeuiller la ville. Ta famille a été jusqu'à présent préservée* (Gide). *Sa taille, sa force physique le préservent d'avoir peur* (Romains). || S'emploie fréquemment sous forme de souhait : *Dieu te préserve de passer la nuit avec des esprits frappeurs !* (Feydeau). || **2.** Soustraire les êtres inanimés aux causes de destruction ou d'altération : *Préserver les récoltes contre les rongeurs. Des mesures énergiques, propres à préserver une rivière de la pollution. Préserver le patrimoine artistique de la nation.*

● SYN. : **1** *prémunir, protéger, sauvegarder ;* **2** *défendre, garantir, garder, sauver.*

◆ **se préserver** v. pr. (sens 1, av. 1704, Bourdaloue ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Se mettre à l'abri de : *Se préserver du froid.* || **2.** *Littér.* Être sauvegardé : *La foi s'est mieux préservée* (Romains).

● SYN. : **1** *se garantir, se protéger.*

préside [prezid] n. m. (esp. *presidio,* même sens, lat. *praesidium,* protection, défense, secours, de *praeses, -sidis* [v. PRÉSIDIAL] ; 1556, *Papiers de Granvelle,* IV, 534). *Vx.* Poste fortifié établi par les Espagnols sur une côte étrangère (Toscane, Afrique, Inde...), et qui servit par la suite de lieu de déportation : *En lisant la pièce* [...], *on verra que Lavradi, condamné pour dix ans aux présides, vient demander sa grâce au roi* (Balzac). *Tu as trouvé ton maître, gibier de préside* (Theuriet).

1. présidence [prezidɑ̃s] n. f. (de *président ;* 1380, *Dict. général,* aux sens 1-2 [« fonction de président d'une république », 1869, Littré] ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, 1875, Larousse). **1.** Action de présider quelque chose : *Le doyen d'âge assumera la présidence du scrutin.* || **2.** Fonction, titre de président d'une assemblée, d'un groupement : *Il est candidat à la présidence de l'Assemblée nationale. Conserver la présidence d'honneur d'une société. Pour qu'on se moque du peuple, ils veulent nommer à la présidence Nadaud, un maçon, je vous demande un peu !* (Flaubert). *Elle se déroba à toutes les présidences de confréries* (Mauriac). || *Spécialem.* Fonction de président d'une République : *La présidence des États-Unis.* || **3.** Temps pendant lequel s'exercent les fonctions d'un président : *La présidence de Millerand ne fut que de quatre ans.* || **4.** Lieu de résidence, bureaux de certains présidents : *Être mandé à la présidence de la République. Une réception a eu lieu à la présidence de l'Assemblée nationale.*

2. présidence [prezidɑ̃s] n. f. (même mot que le précéd. ; 1842, Acad.). Dans l'Inde, sous la domination anglaise, division territoriale administrée par un magistrat portant le titre de président : *La présidence de Bombay.*

président [prezidɑ̃] n. m. (lat. *praesidens, -dentis,* celui qui a la préséance, gouverneur, président [part. prés. substantivé de *praesidēre,* v. PRÉSIDER], ou dér. franç. de *présider ;* 1296, Ch. V. Langlois [p. 162], au sens 1 [*président d'audience, de section,* 1936, Capitant ; *président de chambre,* 1690, Furetière ; *président de tribunal,* 1875, Larousse] ; sens 2, 1838, C. Delavigne [*président-directeur général,* 1962, Robert] ; sens 3, 1792, Brunot [*président du Conseil,* 1875, Larousse]). **1.** Personne qui préside une assemblée, une réunion, un tribunal, dont il dirige les délibérations ou les travaux : *Le président de l'Assemblée nationale, du Sénat. Président de séance. Président d'un jury d'examen. Président d'une commission. Je suivis doucement la longue galerie, saluant au passage, sans m'arrêter, les visages distingués qui sortaient de la pénombre : M. Bossoire, président du tribunal de commerce, M. Faby, président du conseil d'administration du port autonome...* (Sartre). || *Président d'audience,* magistrat qui préside l'audience d'un tribunal ou d'une cour, dirige les débats, exerce la police de l'audience et prononce le jugement élaboré au cours du délibéré. || *Président de chambre,* magistrat chargé de la présidence d'une des chambres d'un tribunal ou d'une cour. || *Président de section,* magistrat chargé de présider une section du Conseil d'État ou une section d'une chambre d'un tribunal. || *Président du tribunal,* magistrat chargé de la direction judiciaire et administrative d'un tribunal. || **2.** Personne chargée de représenter une collectivité, et qui parfois en assure la direction : *Président d'une amicale, d'une association sportive. À part cela, il est président d'à peu près vingt sociétés* (Duhamel). || *Président-directeur général,* et, par abrév., *P.-D.G.,* dans une société par actions, personne investie des plus hautes fonctions de responsabilité et de gestion, à l'égard des tiers et des actionnaires. || **3.** *Président de la République,* ou simplem. *président,* le chef de l'État, dans une République, et notamment en France : *Le président des États-Unis.* || *Président du Conseil,* chef du gouvernement, en France, sous les IIIe et IVe Républiques.

présidente [prezidɑ̃t] n. f. (fém. de *président ;* fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, 1617, Nesmond, 271). **1.** Femme qui exerce la présidence d'une assemblée, d'une société, d'une organisation, etc. : *La présidente d'une œuvre de charité. Les Dames de Metz* [...], *leur présidente est Mlle Aubertin* (Barrès). || **2.** Femme d'un président : *Je veux qu'on m'appelle Madame la Présidente dans cinq ans d'ici* (Balzac).

présidentialisme [prezidɑ̃sjalism] n. m. (dér. savant de *présidentiel ;* 7 avr. 1966, *le Monde*). Régime présidentiel.

présidentialiste [prezidɑ̃sjalist] adj. et n. (de *présidentialisme ;* 17 nov. 1966, *le Monde*). Qui est partisan du régime présidentiel ou présidentialisme.

◆ adj. (29 nov. 1966, *le Figaro*). Qui concerne le présidentialisme.

présidentiel, elle [prezidɑ̃sjɛl] adj. (de *président ;* 1791, *Société des Jacobins,* II, 240 [*régime présidentiel,* 1962, Robert]). Qui concerne le président, qui lui est réservé ou émane de lui : *Élections présidentielles. Fonctions présidentielles. Loge présidentielle. Décret présidentiel. Dans la tribune présidentielle, les dames Clarence l'écoutaient* (France). *Quand il* [le général de Gaulle] *avait quitté le bureau présidentiel à l'énorme mappemonde, il ne parlait plus de choses sérieuses* (Malraux). || *Régime présidentiel,* régime politique où les fonctions de président de la République et de Premier ministre sont confondues dans la même personne.

◆ **présidentielles** n. f. pl. (21 juill. 1965, *le Monde*). Ellipt. et fam. *Les présidentielles,* les élections à la présidence de la République.

présider [prezide] v. tr. (lat. *praesidēre ;* être assis devant, en avant, veiller sur, protéger, avoir la direction, le commandement, de *prae,* devant, en avant, et de *sedēre,* être assis, siéger ; 1388 [d'après Bloch-Wartburg], au sens 1 [absol. ; « diriger en qualité de président... », 1671, Pomey] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1869, Littré). **1.** Diriger, en qualité de président(e), les délibérations ou les travaux d'une assemblée quelconque : *Présider les assises. Présider le jury d'un concours. Le conseil des ministres, présidé par le roi, délibéra sur son compte* (Stendhal). || *Absol.* Exercer les fonctions de président : *Un homme du peuple, un ouvrier, mais qui pensait bien* [...] *fut appelé à présider* (France). || **2.** Diriger, gérer, administrer, en tant que président(e), une société, une organisation : *Sa bouche infiniment lasse disait assez sa souffrance. Mais jamais cette femme pieuse n'avait dit : « J'ai mal. » Elle prenait le dessus : elle composait des menus et présidait des sociétés de bienfaisance...* (Sartre). || **3.** Occuper la première place dans une réunion, une manifestation : *La femme artiste n'avait pas de temps à perdre, devant, à six heures justes, présider sa table d'hôte* (Flaubert). *Comme un roi fainéant présidant un supplice* (Verlaine).

◆ v. tr. ind. [**à**] (sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1559, Amyot [au fig., début du XVIIe s., Malherbe ; « avoir pour attribution spéciale », 1559, Amyot ; *présider sur,* fin du XVe s.] ; sens 3, av. 1892, Renan [en parlant des choses, début du XVIIe s., Malherbe ; absol., 1683, Bossuet]). **1.** *Vx.* Avoir la présidence d'une assemblée, en diriger les délibérations : *Le sévère duc d'Albe présidait à ce tribunal* (Voltaire). *Celui qui présidait aux délibérations* (Acad.). || **2.** Avoir la haute direction, la responsabilité de quelque chose, veiller à son exécution, à sa réalisation : *Présider à la construction d'un stade. Présider aux préparatifs d'une fête ;* et au fig. : *La conscience a surtout pour but de présider à l'action et d'éclairer un choix* (Bergson). || *Spécialem.* et *littér.* Avoir pour attribution spéciale : *Cérès présidait aux moissons, Mars aux combats.* || Class. *Présider sur,* avoir autorité sur : *Voyez ce qu'est Valens, voyez ce qu'est Placide ; | Voyez sur quels États l'un et l'autre préside* (Corneille). || **3.** *Littér.* Jouer un rôle déterminant dans quelque chose : *Les stoïciens, maîtres de l'empire, le réformèrent et présidèrent aux cent plus belles années de l'histoire de l'humanité* (Renan). || En parlant des choses, servir de règle, de

principe directeur à quelque chose : *Aucune noble pensée* [...] *ne présida à la fondation des nouveaux établissements* (Tocqueville). *Un écrit à la rédaction duquel ne paraît pas avoir présidé une parfaite bonne foi* (Renan). *Une œuvre essentielle doit présider à toutes les créations d'un homme et c'est sa propre vie* (Mauriac). || *Absol.* et *class.* Exercer une influence prédominante : *Qui veut entendre combien la raison préside dans les conseils de ce prince* [Louis XIV], *n'a qu'à prêter l'oreille quand il lui plaît d'en expliquer les motifs* (Bossuet).

• SYN. : **2** *avoir la haute main sur, diriger, gouverner, régler, surveiller.*

présidial, e, aux [prezidjal, -o] adj. (bas lat. *praesidialis,* var. de *praesidalis,* de gouverneur de province, dér. du lat. class. *praeses, -sidis,* personne qui est à la tête, qui préside, chef, protecteur, gardien, de *prae* et de *sedēre* [v. PRÉSIDER] ; 1435, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, v. 1570, Carloix). **1.** *Tribunal présidial,* ou *cour présidiale,* v. ci-après PRÉSIDIAL n. m. || **2.** Qui concerne ce tribunal ou en émane : *Cas présidiaux. Sentence présidiale.*

◆ **présidial** n. m. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1690, Furetière [aussi « circonscription à laquelle s'étendait sa juridiction »] ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Nom donné en France, sous l'Ancien Régime, à des tribunaux civils et criminels, intermédiaires entre les bailliages et les parlements, et correspondant aux actuels tribunaux de grande instance, qui fonctionnèrent de 1552 à 1791. || **2.** Lieu où siégeait un de ces tribunaux. || Circonscription à laquelle s'étendait sa juridiction : *Au-dessous des parlements* [...], *un lieutenant de présidial se trouvait être un assez grand personnage pour qu'il fût heureux de rester toute sa vie sur son siège* (Balzac). || **3.** Juge qui siégeait à ce tribunal.

• Pl. *des* PRÉSIDIAUX.

présidialité [prezidjalite] n. f. (de *présidial ;* milieu du XVI^e s.). Juridiction d'un présidial.

présidium n. m. V. PRAESIDIUM.

présignification [presiɲifikasjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *signification ;* 1572, Amyot). *Vx.* Signification anticipée.

présocratique [presɔkratik] adj. et n. m. (de *pré-* 2 et de *socratique ;* av. 1960, A. Camus). Se dit des philosophes antérieurs à Socrate : *Nietzsche retourne alors aux origines de la pensée, aux présocratiques* (Camus).

présomptif, ive [prezɔ̃ptif, -iv] adj. (bas lat. *praesumptivus,* qui prend d'avance, audacieux, présomptueux, du lat. class. *praesumptum,* supin de *praesumere* [v. l'art. suiv.] ; 1375, J. Gower, écrit *presumptif,* au sens de « présomptueux » ; sens actuel, 1406, *Archives de Bretagne* [IV, 103], écrit *presumptif* [*présomptif,* 1671, Pomey ; pour un prince..., 1788, Féraud]). *Héritier présomptif, héritière présomptive,* celui, celle que les liens de la parenté ou l'ordre de la naissance désignent à l'avance pour hériter de quelqu'un. || *Héritier présomptif de la couronne,* le prince qui doit normalement succéder à un souverain : *L'héritier présomptif de la couronne de Russie se nommait « tsarévitch ».*

présomption [prezɔ̃psjɔ̃] n. f. (lat. *praesumptio, -tionis,* prise anticipée, idée innée, conception première, préjugé, hardiesse, assurance, de *praesumptum,* supin de *praesumere,* prendre d'avance, conjecturer, présumer [v. PRÉSUMER] ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne [aussi « action de considérer comme vraie une affirmation... » ; *présomption de fait,* 1932, Larousse ; *présomption de l'homme, présomption légale,* 1748, Montesquieu ; *présomption simple, absolue, irréfragable,* 1936, Capitant ; *présomption juris tantum,* 1932, Larousse ; *présomption... juris, de jure,* 1690, Furetière] ; sens 3, v. 1220, Coincy). **1.** Action de présumer quelque chose, de considérer comme probable ce qui n'est pas prouvé ; l'opinion ainsi formée : *Il s'agit d'une simple présomption. Ce ne sont pas là des convictions entières ; mais ce sont les présomptions les plus fortes ; et l'histoire ne doit pas négliger de les rapporter comme telles* (Voltaire). *N'importe, tout eût tourné plus rond si Lobel avait eu la moindre idée de qui était Costals. En fin de compte, celui-ci glissait doucement, par une pente classique, du fait que Lobel ne l'avait pas lu à la présomption que Lobel était une sombre andouille* (Montherlant). *Nous avons connu des temps où le simple fait d'appartenir à la gauche constituait une présomption d'honnêteté et de générosité* (Aymé). || **2.** En droit, conséquence que la loi ou le tribunal tire d'un fait connu à un fait non connu : *Les présomptions qui ne sont point établies par la loi sont abandonnées aux lumières et à la prudence du magistrat, qui ne doit admettre que les présomptions graves, précises et concordantes* (Code civil, art. 1353). *Quand le juge eut déduit à Joseph toutes les présomptions qui pesaient sur lui* [...], *Joseph fut atterré* (Balzac). || Action de considérer comme vraie une affirmation, jusqu'à preuve du contraire : *Dans le doute, la présomption doit être en faveur de l'accusé.* || *Présomption de fait* ou *de l'homme,* présomption que le juge induit librement d'un fait pour former sa conviction. || *Présomption légale,* présomption établie par la loi. || *Présomption simple* ou *juris tantum,* présomption légale qui peut être détruite par la preuve du contraire. || *Présomption absolue* ou *irréfragable,* ou *juris et de jure,* présomption légale qui ne peut être détruite par aucune preuve contraire. || **3.** Action de trop présumer de soi-même, de surestimer ses forces, ses capacités, ses possibilités : *Il tombe sans y prendre garde dans le péché de présomption* (Bourdaloue). *Au surplus, je ne prétends pas avoir tout dit, tout prévu ; je n'ai point la présomption de donner mon système comme le meilleur ; je sais qu'il y a dans les affaires humaines quelque chose de mystérieux, d'insaisissable* (Chateaubriand). *Une sotte présomption me fait jouer avec lui comme avec un être sans conséquence* (Stendhal). *Méfie-toi de ces gens qui ont une frénétique passion de la vérité. Ils sont boursouflés de présomption vaniteuse* (Duhamel).

• SYN. : **1** *conjecture, hypothèse, indice, induction, supposition ;* **2** *charge ;* **3** *fatuité, infatuation, orgueil, outrecuidance, prétention, suffisance, vanité.* — CONTR. : **1** *preuve ;* **3** *humilité, modestie.*

présomptivement [prezɔ̃ptivmɑ̃] adv. (de *présomptif ;* v. 1460, G. Chastellain). Par présomption. (Rare.)

présomptueusement [prezɔ̃ptɥøzmɑ̃] adv. (de *présomptueux* [v. l'art. suiv.] ; fin du XIV^e s., écrit *presumptueusement ; présomptueusement,* 1538, R. Estienne). D'une manière présomptueuse.

présomptueux, euse [prezɔ̃ptɥø, -øz] adj. et n. (bas lat. *praesumptuosus,* présomptueux, du lat. class. *praesumptum,* supin de *praesumere,* prendre d'avance, présumer [v. PRÉSUMER] ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *presuntueus ;* v. 1220, Coincy, écrit *presumptueus ; présomptueux,* v. 1355, Bersuire). Qui présume trop de soi, qui a une opinion trop avantageuse de ses possibilités : *Sur un présomptueux vous fondez votre appui* (Corneille). *La jeunesse est tranchante et présomptueuse* (Chateaubriand).

• SYN. : *fat, infatué, orgueilleux, outrecuidant, prétentieux, suffisant, vain, vaniteux.*

◆ adj. (XIII^e s., Littré, écrit *presumptuous ; présomptueux,* v. 1460, G. Chastellain). Se dit des actes ou des paroles qui dénotent de la présomption : *Un air présomptueux. Que de sottises présomptueuses ! J'écrivais, par exemple, en février, que j'espérais bien marquer chaque jour d'une action étonnante* (Duhamel). *Il est si facile de se tromper sur la valeur d'un écrit qu'il serait imprudent et présomptueux de se prononcer avant d'avoir l'avis des gens autorisés* (Aymé).

• SYN. : *arrogant, prétentieux, vaniteux.*

présonorisation [presɔnɔrizasjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *sonorisation ;* 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 725). Syn. de PLAY-BACK préconisé par l'Administration.

présonoriser [presɔnɔrize] v. tr. (de *présonorisation,* d'après *sonoriser ;* 1975, Larousse). Traiter par la technique de la présonorisation, ou play-back.

presque [prɛsk] adv. (de *près* et de la conjonction *que ;* v. 1175, Chr. de Troyes, en deux éléments séparables, au sens de « à peu près » ; en un seul mot, au sens 1, v. 1265, J. de Meung [devant un adjectif,

un adverbe... ; après un verbe, XIII[e] s., La Curne ; avec un complément introduit par une préposition, 1559, Amyot ; *ou presque,* 8 juin 1948, A. Gide] ; sens 2, 1791, Brunot [devant d'autres noms, 1788, Féraud]). **1.** À quelques exceptions près, à peu près, pas tout à fait. || S'emploie devant un adjectif, un adverbe, un nominal : *Il est presque impotent. Presque jamais. Presque personne. Presque tous. Presque tout le monde. Presque toujours, en politique, le résultat est contraire à la prévision* (Chateaubriand). *Presque tous les crimes que la loi punit naissent de la faim* (Lamennais). *Le détachement des Bleus servait donc d'escorte à ce rassemblement d'hommes presque tous mécontents d'être dirigés sur Mayenne...* (Balzac). *Pierre de M... est presque un saint* (Giono). *Elle s'est mise à pleurer, presque tout de suite* (Bastide) ; après un verbe ou entre l'auxiliaire et le participe aux temps composés : *Cela suffira presque. Nehru avait ajouté que la religion avait presque perdu sa spiritualité, aux Indes comme en Occident* (Malraux) ; avec un complément introduit par une préposition : *Il est presque sans force. Dans presque tous les cas* ou *presque dans tous les cas.* || *Ou presque,* sert à rectifier ce qui vient d'être affirmé : *« Ça coûte vraiment 150 F ? — Oui, ou presque. »* || **2.** S'emploie, au sens de *quasi-,* devant un nom exprimant la quantité : *La presque totalité ;* ou même devant certains autres noms : *Malgré la presque absence de femmes* (Daudet). *Elle* [Violante] *continuait à offrir le spectacle pompeux et désolé d'une existence faite pour l'infini et peu à peu restreinte au presque néant...* (Proust).

• SYN. : **1** *quasi* (fam.), *quasiment* (pop.).

• REM. **1.** L'*e* final de *presque* ne s'élide que dans *presqu'île.*

2. S'est écrit *presques,* en poésie, jusqu'au XVII[e] s. : *J'en eus presques envie aussitôt que de vous* (Corneille).

presqu'île [prɛskil] n. f. (de *presqu*[*e*] et de *île ;* 1546, Vaganay). Portion de terre entourée d'eau de tous côtés, à l'exception d'un seul par lequel elle tient au continent : *La presqu'île de Quiberon. La presqu'île de Malacca.*

pressage [prɛsaʒ] n. m. (de *presser ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3-4, 1963, Larousse). **1.** Action de presser, de comprimer à l'aide d'une presse des objets manufacturés ou des matières : *Pressage de la paille, du foin. Pressage de matières textiles.* || **2.** *Spécialem.* Fabrication de disques commerciaux à l'aide d'une presse et à partir de matrices. || **3.** Procédé de façonnage d'une masse de verre entre une matrice et un poinçon. (On dit aussi PRESSÉ.) || **4.** Travail exécuté par le tailleur avec le fer à repasser, pour rendre plate et nette une partie d'un vêtement ou sa totalité.

pressant, e [prɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *presser ;* v. 1330, Digulleville, au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne [pour le comportement, les manières, les paroles, 1669, Boileau] ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1642, Corneille). **1.** *Class.* Qui serre fortement quelque chose : *Ses pieds* [d'une statue], | *Que de ses bras pressants elle tenait liés* (Racine). || **2.** Se dit d'une personne qui exerce une vive pression sur une autre, qui insiste, revient à la charge pour obtenir ce qu'elle désire : *Un créancier qui devient pressant. Se faire pressant dans la discussion. La surprise que ma résolution parut causer à M[me] de Vambure rendit M. de Dorsan plus pressant pour me retenir* (Marivaux). || Se dit aussi du comportement, des manières, des paroles : *La fille demanda avec une douceur pressante que ce fût tout de suite* (France). *Remarquer sur quel ton moins que pressant, à peine poli, l'invitation avait été faite* (Proust). *Ferdinand reniflait et me regardait de façon pressante* (Duhamel). *Il lui faisait une cour pressante ; il l'accablait de lettres, de fleurs* (Maurois). || **3.** Qui tourmente l'esprit et engage à une action ou à une décision rapides : *La logique de la passion est pressante ; le profond intérêt qu'elle met à savoir la vérité ne lui permet pas de garder de vains ménagements* (Stendhal). *On serait débarrassé du souci le plus pressant* (Camus). || **4.** Qui ne saurait souffrir de délai, qui exige une solution urgente : *Un travail pressant. Gamelin se rendit* [...] *chez la citoyenne Rochemaure, qui l'avait mandé pour affaire pressante* (France).

• SYN. : **2** *exigeant, insistant ; chaleureux, instant ;* **3** *impérieux ;* **4** *pressé, urgent.*

1. presse [prɛs] n. f. (déverbal de *presser ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 2 [*faire la presse quelque part,* fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné ; *il y a presse à,* 1622, Sorel] ; sens I, 1, v. 1268, É. Boileau [aussi *mettre en presse* — au fig., 1696, Regnard ; *vin de presse,* 1611, Cotgrave] ; sens II, 1, XII[e] s., *Chevalier aux deux épées* [« enrôlement forcé de marins... », 1797, Gattel] ; sens II, 2, v. 1320, Watriquet de Couvin [*être en presse,* 1671, M[me] de Sévigné] ; sens III, 1, v. 1220, Coincy ; sens III, 2, 1869, Littré ; sens IV, 1, fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi* [*presse monétaire,* 1875, Larousse — *presse,* même sens, 1690, Furetière] ; sens IV, 2, 1520, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* XXI, 204 [*...sous presse,* 1788, Féraud — d'abord *...sous la presse,* 1636, Monet ; *presse à épreuves,* 1963, Larousse ; *presse à empreinte,* 1932, Larousse] ; sens IV, 3, 1823, Boiste ; sens V, 1, 1765, *Encyclopédie,* XV, 320 [« ensemble des procédés servant à diffuser les idées par l'écrit... », 1834, Landais ; *liberté de la presse,* 1753, d'Argenson] ; sens V, 2, 1823, Boiste [*agence de presse, presse du cœur,* 1962, Robert ; *avoir bonne/mauvaise presse,* 1896, Delesalle — « avoir bonne ou mauvaise réputation dans un certain milieu », 1935, Acad. ; *faire la presse,* av. 1922, Proust] ; sens V, 3, v. 1920, d'après le *FEW,* IX, 362 *b*).

I. 1. *Vx.* Action de presser, de comprimer ; résultat de cette action : *Ces ligatures qui tiennent vos membres en presse* (Rousseau). || Vx. *Mettre en presse, à la presse,* comprimer fortement ; au *fig.,* mettre en gage : *Si je suis contraint de mettre quelque chose à la presse, ces honnêtes gens-ci ont la charité de ne prendre que douze sous par écu de six francs, tous les mois* (Rousseau). || *Vin de presse,* vin obtenu par pressurage, par opposition au vin dit *de goutte.* || **2.** *Class.* et *littér.* Foule, bousculade où les gens se pressent les uns les autres : *En quelque endroit que j'aille, il faut fendre la presse | D'un peuple d'importuns qui fourmillent sans cesse* (Boileau). *Du peuple épouvanté j'ai traversé la presse* (Racine). *Se tirer de la presse* (Acad., 1694). *Par la presse, il est poussé dans un bar* [...], *il entre car il commençait à souffrir de la bousculade* (Pieyre de Mandiargues). || Class. et fam. *Faire la presse quelque part,* y aller avec beaucoup d'autres : *Je n'ai pas quitté cette pauvre amie* [M[me] de Lafayette] *tous ces jours-ci ; elle n'allait pas faire la presse parmi cette famille* [celle de M. de La Rochefoucauld, qui venait de mourir], *en sorte qu'elle avait besoin qu'on eût pitié d'elle* (Sévigné). || Class. *Il y a presse à,* il y a des gens nombreux pour : *Il y a toujours eu presse à me prêter, d'autant que l'on se fie sur les grandes richesses de mon père* (Ch. Sorel). *Il est fort estimé dans notre Bretagne ; il y a presse à qui l'aura* (Sévigné) ; et littér. : *Il n'y a pas de presse pour écoper d'un sale coup* (Bourget).

II. 1. *Class.* Action de pousser quelqu'un à faire quelque chose, en exerçant sur lui une pression morale : *Écoutez avec quelle presse il* [Dieu] *vous parle par son prophète...* (Bossuet). *Avec des presses et des instances à le mettre au désespoir* (Saint-Simon). || *Spécialem.* et *vx.* Enrôlement forcé de marins professionnels pour le service du roi sur les bâtiments de guerre, remplacé en 1670 par l'inscription maritime (a subsisté plus longtemps en Grande-Bretagne) : *Lorsqu'on veut se procurer des matelots, on fait la presse dans les tavernes et les lieux suspects* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* État d'inquiétude, de tourment : *Mon cœur est soulagé d'une presse et d'un saisissement qui en vérité ne me donnait aucun repos* (Sévigné). || Class. *Être en presse,* être angoissé : *Quand mon cœur est en presse, je ne puis m'empêcher de me plaindre à ceux que j'aime bien* (Sévigné).

III. 1. *Class.* Action de se hâter, ou le fait d'être pressé, d'être impatient de faire quelque chose : *Et vous voilà, tant vous avez de presse, | Découragé sans attendre un moment* (La Fontaine). || **2.** *Auj.* Né-

cessité de se hâter, imposée par des tâches urgentes : *Les fêtes de fin d'année sont un moment de grande presse pour de nombreux commerçants.*

IV. 1. Machine composée essentiellement de deux parties susceptibles de se rapprocher, sous l'effet d'une commande mécanique ou hydraulique, pour comprimer ce qui est placé entre elles ou pour y laisser une empreinte : *Presse à bras. Presse à main. Presse à commande mécanique, hydraulique. Presse à copier. Presse à fourrage. Presse à emboutir, à découper, à forger.* || *Presse monétaire,* presse mécanique du type à levier ou à excentrique, conçue spécialement pour la frappe des monnaies. || **2.** *Spécialem.* Machine à imprimer : *Mon grand-père, très faible et vieux, se mit au dur ouvrage de la presse* (Michelet). *Il avait passé toute sa vie dans le vacarme des presses, et, plus tard, dans le grondement des rotatives, qu'il avait d'ailleurs en exécration* (Duhamel). *Presses typographiques, lithographiques, offset, d'héliogravure.* || *Ouvrage sous presse,* ouvrage en cours de tirage : *Il a sous presse un second recueil de nouvelles. Il* [Nathan] *avait d'ailleurs abordé la haute littérature et publié trois romans, sans compter ceux qu'il entretenait sous presse comme des poissons dans un vivier* (Balzac). || *Presse à épreuves,* presse servant au photograveur à tirer les épreuves d'essai, ou au typographe à faire ses premières épreuves ou placards. || *Presse à empreinte,* machine servant, en clicherie, à prendre les empreintes. || **3.** *Vx.* Ensemble des ouvriers qui manœuvrent une presse à imprimer.

V. 1. *Vx.* Ce que produit l'imprimerie. || *Auj.* Ensemble des procédés servant à diffuser les idées par l'écrit, l'imprimé, l'image, le son : *Presse écrite. Presse parlée. La France est une nation que l'on mène par le nez. On tient la presse. Par la presse, on met ses idées à la mode* (Montherlant). || *Liberté de la presse,* liberté d'exprimer ses idées, ses opinions par la voie de l'impression. || **2.** *Spécialem.* Ensemble des journaux et des revues périodiques : *Imprimeries de presse. Presse d'opinion. Presse d'information. Presse quotidienne. Presse mensuelle. Revue de presse. Service de presse. Campagne de presse. La presse est un élément jadis ignoré, une force autrefois inconnue, introduite maintenant dans le monde ; c'est la parole à l'état de la foudre ; c'est l'électricité sociale* (Chateaubriand). *Pour moi, le temps ni l'habitude n'ont pu émousser le plaisir de parcourir chaque matin les coupures de presse* (Mauriac). || *Agence de presse,* organisme qui fournit aux journaux et périodiques des articles, informations, reportages, photographies et tous autres éléments de rédaction. || *Presse du cœur,* ensemble des périodiques spécialisés dans les confidences sentimentales. || *Avoir (une) bonne, (une) mauvaise presse,* voir exprimer sur son compte une opinion favorable ou hostile par les journaux : *On ne pouvait le nier : le dernier livre de Julius avait mauvaise presse* (Gide) ; *par extens.,* avoir bonne ou mauvaise réputation dans un certain milieu. || Fig. *Faire la presse,* déterminer l'opinion à porter tel ou tel jugement : *Elle provoquait l'enthousiasme et faisait la presse en poussant à tous moments des exclamations ravies* (Proust). || **3.** Le milieu du journalisme, les journalistes : *En somme, selon eux, de Gaulle n'a jamais rien dit, dans ses conférences de presse, que le monde entier ne sache déjà* (Mauriac). *On avait convoqué la presse. Dans le bureau où l'on m'introduisit, « la presse » et une cinquantaine de photographes agités attendaient l'huissier qui allait venir me chercher* (Malraux).

• SYN. : **I, 2** *affluence, cohue, multitude.* || **III, 2** *affairement, précipitation.*

2. presse- [prɛs], premier élément, tiré du verbe *presser,* et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots.

pressé, e [prɛse] adj. (part. passé de *presser ;* XIVe s., Tobler-Lommatzsch, au sens 1 ; sens 2, 1629, Mairet [pour des choses qui se suivent de près..., 1642, Corneille — au fig., 1893, *Dict. général*] ; sens 3, 1669, Boileau ; sens 4, 1564, *Indice de la Bible* [substantiv., XXe s.] ; sens 5, 1640, Corneille [substantiv., 1588, Montaigne] ; sens 6, 1606, Crespin [« que l'on doit faire parvenir au plus tôt... », 1869, Littré]). **1.** Qui a été soumis à une pression, comprimé : *Fromage à pâte pressée.* || Par extens. *Citron pressé,* V. CITRON. || **2.** *Vx* ou *littér.* Se dit de personnes ou de choses fortement serrées, rapprochées dans l'espace : *En rangs pressés. Ils étaient tous debout, pressés l'un contre l'autre* (Vigny). *Ces retraites lorraines, si bien enveloppées, pressées, protégées par leurs verdures* (Barrès). || *Par anal.* Se dit de choses qui se suivent de près, par l'effet d'une impulsion continue ou répétée : *Au-delà, il y avait les vagues, fortement pressées l'une derrière l'autre* (Duhamel) ; et au fig. : *Son sang battait. Il* [Christophe] *écoutait passer les flots pressés de ses pensées* (Rolland). || **3.** *Class.* et *fig.* Qui s'exprime de façon brève, dense : *Soyez vif et pressé dans vos narrations* (Boileau). || **4.** Qui a de la hâte : *Un client pressé. Comme il n'avait pas l'air pressé de quitter la place, j'ai payé les consommations et je l'ai planté là* (Duhamel). *Ne soyez pas si pressé, répondit doucement la petite fille. Avec toutes les bêtes, il faut beaucoup de patience. On doit prendre le temps* (Kessel) ; et substantiv. : *Dans une conversation délicate, qu'elle soit sentimentale ou d'affaires, il est bon de faire le pressé dès le début* (Montherlant). || **5.** Qui est fait avec hâte, sur un rythme précipité : *Nous nous sommes enfuis le jour d'une bataille, | Si vite et si tremblants et d'un pas si pressé | Que nous ne savons plus où nous l'avons laissé* [l'empereur] (Hugo). *Elle marchait avec les pas menus, pressés, de ceux qui vont pieds nus* (Montherlant) ; et substantiv. : *Persuadez-vous, tout au contraire, que c'est au plus pressé de l'action que vous la ressentez la plus vive...* (Gide). || **6.** Qui doit être fait, exécuté sans délai : *Un travail pressé. Une commission pressée.* || *Spécialem.* Que l'on doit faire parvenir au plus tôt à son destinataire : *Cette lettre est pressée.*

• SYN. : **2** *comprimé, entassé, serré, tassé* (fam.) ; **4** *impatient ;* **5** *accéléré, hâtif, précipité, rapide ;* **6** *pressant, urgent.*

◆ **pressé** n. m. (sens 1, 1963, Larousse ; sens 2, 1588, Montaigne). **1.** Syn. de PRESSAGE (au sens 3). || **2.** *Le plus pressé,* ce dont il faut s'occuper avant tout : *Aller, parer au plus pressé.*

presse-bouton adj. V. BOUTON.

presse-citron [prɛssitrɔ̃] n. m. invar. (de *presse-* 2 et de *citron ;* 1877, Littré). Instrument servant à extraire le jus des citrons, et plus généralement de tous les agrumes.

pressée [prɛse] n. f. (part. passé fém. substantivé de *presser ;* 1793, *Cours complet d'agriculture* [VIII, 337], aux sens 1-2 [aussi « suc ainsi exprimé »]). **1.** *Vx.* Action de presser. || **2.** Masse de fruits, de graines soumises en une fois à l'action de la presse ou du pressoir pour en exprimer le suc. || Suc ainsi exprimé.

presse-étoffe [prɛsetɔf] n. m. invar. (de *presse-* 2 et de *étoffe ;* 1869, Littré). Patte métallique qui maintient l'étoffe sur une machine à coudre.

presse-étoupe [prɛsetup] n. m. invar. (de *presse-* 2 et de *étoupe ;* 1875, Larousse). Dispositif servant à empêcher un fluide sous pression de s'échapper par les interstices d'un joint. (Syn. PRESSE-GARNITURE.)

presse-flan [prɛsflɑ̃] n. m. (de *presse-* 2 et de *flan ;* 1963, Larousse). Élément d'un outil d'emboutissage ou de découpage à la presse, utilisé pour serrer la tôle ou la feuille métallique (flan) avant sa déformation par action du poinçon.

• Pl. *des* PRESSE-FLANS.

presse-fruits [prɛsfrɥi] n. m. invar. (de *presse-* 2 et du plur. de *fruit ;* 1935, Sachs-Villatte). Instrument servant à extraire le jus des fruits.

presse-garniture [prɛsgarnityr] n. m. invar. (de *presse-* 2 et de *garniture ;* 1963, Larousse [aussi *presse-garniture à labyrinthe*]). Syn. de PRESSE-ÉTOUPE. || *Presse-garniture à labyrinthe,* série de cloisons montées sur l'arbre d'une turbine à vapeur à haute pression, qui oblige le fluide à suivre un long parcours en cascade, pendant lequel il se détend avant de parvenir dans le milieu à basse pression.

pressement [prɛsmɑ̃] n. m. (de *presser* ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e s., Bossuet). **1.** *Class.* Action de presser ; pression matérielle : *Le pressement continuel que cause la respiration et le mouvement du diaphragme sur les boyaux* (Bossuet). ‖ **2.** *Class.* et *fig.* Mouvement qui pousse à faire quelque chose ; pression morale : *Les pressements du dedans* [...] *sont de droit soumis à l'obéissance* (Bossuet).

pressentiment [prɛsɑ̃timɑ̃] n. m. (de *pressentir* ; 1572, Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Sentiment instinctif qui fait prévoir confusément un événement futur : *Il est dans la nature des femmes de prouver l'impossible par le possible et de détruire les faits par des pressentiments* (Balzac). *Oserai-je avouer ce pressentiment qui me glace parfois, que ce monde triomphant va à la destruction et à la mort et que les peuples les plus puissants* [...] *sont aussi les plus menacés ?* (Mauriac). *J'ai donc décacheté l'enveloppe avec le pressentiment d'une mauvaise nouvelle — pis même —, d'un enchaînement de mauvaises nouvelles* (Bernanos). ‖ **2.** Connaissance vague et intuitive de ce qui sera plus tard établi avec certitude ou scientifiquement : *Les alchimistes eurent le pressentiment de certaines grandes lois de la chimie moderne.*

• SYN. : **1** *impression, intuition, prémonition, sentiment ;* **2** *idée, prescience.*

pressentir [prɛsɑ̃tir] v. tr. (lat. *praesentire*, prévoir, se douter, avoir une idée anticipée de, de *prae*, devant, en avant, et de *sentire*, sentir, se rendre compte [v. SENTIR] ; 1414, Isambert [VIII, 415], au sens 1 ; sens 2, 1459, Dochez ; sens 3, 1690, Furetière). [Conj. **15.**] **1.** Prévoir confusément un événement futur, par une impression vague, irraisonnée : *Pressentir un malheur, une catastrophe. Il ne pressentit aucun péril* (Mauriac). ‖ **2.** Avoir l'intuition d'une vérité ou d'une réalité qui n'apparaît pas encore clairement : *La vérité est une chose étrange, elle a quelque chose des spectres ; on la pressent sans la toucher* (Musset). *Dans ces vers, Virgile, ou plutôt le poète alexandrin qu'il imitait, a pressenti la grande hypothèse de Laplace...* (France). *Ces rapports sont très faciles à pressentir vaguement, délicats à préciser et à définir, et il n'est pas impossible de les mettre en doute, — car tout ce qui est esthétique est douteux* (Valéry). *Je ne sais toujours pas comment le bouddhisme est mort, dit Nehru, mais je crois pressentir pourquoi* (Malraux). ‖ **3.** Sonder quelqu'un pour discerner ses intentions, ses dispositions au sujet de quelque chose, notamment d'une charge, d'un emploi qu'on envisage de lui confier : *Le conseil des houillères voudrait constituer un comité de patronage.*[...] *On est venu, lundi, pressentir M. Rohner* (Duhamel). *Si l'intéressé avait été pressenti et ne disait pas non, il restait à le convaincre* (Romains).

• SYN. : **1** *s'attendre à, augurer, conjecturer, présager ;* **2** *entrevoir, flairer, percer, percevoir, soupçonner, subodorer ;* **3** *tâter* (fam.).

presse-papiers [prɛspapje] n. m. invar. (de *presse-* 2 et du plur. de *papier* ; 1851, Flaubert). Objet pesant qu'on met sur des papiers pour les maintenir : *Sur la table, il y avait un presse-papiers qui figurait un crabe* (Sartre).

• REM. On trouve parfois l'orthogr. PRESSE-PAPIER (au sing.) [1875, Larousse] : *Et, avant que nous ayons pu l'en empêcher, il saisissait sur notre bureau un presse-papier de cristal...* (Martin du Gard).

presse-purée [prɛspyre] n. m. invar. (de *presse-* 2 et de *purée* ; 1855, Audot, p. 47). Ustensile de cuisine, servant à réduire les légumes en purée.

presser [prɛse] v. tr. (lat. *pressare*, presser, serrer, de *pressum*, supin de *premere*, presser [au pr. et au fig.] ; milieu du XII^e s., au sens I, 9 ; sens I, 1, 1256, Ald. de Sienne ; sens I, 2, fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire* [« faire jaillir par pression », av. 1885, V. Hugo] ; sens I, 3, 1552, R. Estienne, art. *prelum* [« repasser un vêtement par la technique du pressing », milieu du XX^e s.] ; sens I, 4, 1648, Pascal ; sens I, 5, 1660, Corneille ; sens I, 6, 1538, R. Estienne [au fig., début du XX^e s.] ; sens I, 7-8, fin du XIII^e s., Joinville [« pousser à répondre », 1549, R. Estienne] ; sens I, 10, fin du XIII^e s., Joinville ; sens II, 1, 1552, R. Estienne, art. *insto* ; sens II, 2, 1640, Corneille ; sens II, 3, 1552, R. Estienne, art. *premere*).

I. 1. Serrer avec plus ou moins de force et d'insistance : *Presser la main de quelqu'un. Presser quelqu'un entre ses bras. Je voyais le sourire de l'épouse qui m'avait été destinée ; je touchais respectueusement ses cheveux noirs ; je pressais ses beaux bras contre ma poitrine, ainsi qu'une chaîne de lis que j'aurais portée à mon cou* (Chateaubriand). *Elle pressait sur son sein son enfant bien-aimé* (France). *J'ai pressé votre lettre sur mon sein, sur mes médailles, jusqu'à ce qu'elles me meurtrissent* (Montherlant). ‖ **2.** Serrer, comprimer quelque chose de façon à faire sortir le liquide qu'il contient, soit à la main, soit à l'aide d'un instrument : *Presser une éponge. Presser une orange, des fruits. Presser la vendange. Presser des olives. Les curieux jetaient un regard sur les estampes à la mode : Robespierre pressant au-dessus d'une coupe un cœur comme un citron, pour en boire le jus...* (France). *On barattait le beurre et pressait les fromages dans les communs...* (Colette). ‖ *Par extens.* et *littér.* Faire jaillir par pression : *Sous leurs doigts pressant le lait par mille trous* (Hugo). ‖ **3.** Soumettre à l'action d'une presse : *Presser des livres.* ‖ *Spécialem.* Repasser un vêtement par la technique du pressing : *Faire presser un pantalon.* ‖ **4.** Peser, exercer une pression sur : *Presser un bouton.* ‖ **5.** *Class.* et *fig.* Resserrer, rendre plus dense ou plus précis : *Je ne pense pas que dans la comédie le poète ait cette liberté de presser son action, par la nécessité de la réduire dans l'unité du jour* (Corneille). *Que le sens, à la vérité, soit pressé, c'est-à-dire que ce ne soit pas des paroles vagues* (Racine). ‖ **6.** *Class.* et *littér.* Serrer, comprimer quelqu'un, le gêner dans ses mouvements : *On est fort pressé au sermon de ce prédicateur* (Furetière, 1690). *Ceux qui se font presser à la représentation de mes ouvrages m'obligent infiniment* (Corneille). *La foule qui les presse et qui leur bat des mains* (Vigny). ‖ *Fig.* et *littér.* Serrer de près, envelopper : *Les vignes fameuses* [...] *qui pressent, recouvrent le village de Saint-Julien* (Barrès). ‖ **7.** *Class.* et *littér.* Serrer de près un ennemi, un adversaire, en une vive attaque qui ne se relâche pas : *Nous les pressons sur l'eau, nous les pressons sur terre* (Corneille). *Il s'élance sur la queue des pingouins, les presse, les culbute, les surmonte, les foule aux pieds* (France). [Joffre :] *Les Allemands commencent à peser très fort sur la rive gauche... Ils me pressent tant qu'ils peuvent sur ce qui nous reste du ruisseau de Forges...* (Romains). *Qu'il faut peu de temps à la nouvelle vague pour n'être plus si nouvelle ! Une autre se gonfle et déjà vous presse. Vous laisserez-vous recouvrir ?* (Mauriac). ‖ **8.** *Class.* et *littér.* Exercer une contrainte sur quelqu'un ; s'imposer à lui avec force : *Je suis bien empêché. La vérité me presse ;* | *Le crime est avéré : lui-même il le confesse* (Racine). *Ce n'est pas la faim qui les presse* [les abeilles]. *Deux ou trois fleurs suffisent à les nourrir* (Maeterlinck). *La politique, Monsieur ! Eh ! comment ne s'en occuper point ? Elle nous guette de toutes parts et nous presse* (Gide). *Et je suis comme un débiteur que l'on presse et qui ne sait point même ce qu'il doit* (Claudel). ‖ *Spécialem.* Pousser quelqu'un à répondre : *Presser quelqu'un de questions. Il n'eût pas fallu beaucoup presser le vieux Euler, pour lui faire déclarer que sa petite-fille avait le nez de la Junon Ludovisi* (Rolland). ‖ **9.** *Class.* et *fig.* Tourmenter, accabler quelqu'un, lui serrer le cœur : *Je t'aime, et je connais la douleur qui te presse* (Corneille). *Hélas ! quel mal vous presse ?* | *Je vous vois prêt, Monsieur, à tomber en faiblesse* (Molière). ‖ **10.** Littér. *Presser quelqu'un de* (et l'infinitif), le pousser à faire quelque chose : *Presser quelqu'un de se marier. Je le presse de se taire, agitée, presque effrayée* (Colette). *Tu m'interroges et tu me presses de ne rien te laisser ignorer* (Duhamel).

II. 1. *Littér.* Faire aller plus vite un être animé : *Presser les retardataires. Tandis que le cocher pressait son cheval* (Proust). *Je sens profondément en moi ce pli qu'on prête aux Anglais, de ne pas accepter*

qu'on me presse (Montherlant). *L'homme quotidien n'aime guère à s'attarder. Tout le presse au contraire* (Camus). || **2.** Accélérer le rythme de : *Vous voudriez ralentir le mouvement, sauf à le presser plus tard, vous ne le pourriez pas* (Michelet). *Elle l'écoutait sans rien dire, sans le regarder, pressant le pas, l'œil fixe et tendu* (Daudet). || **3.** S'employer à rendre prochaine une chose prévue : *Presser son départ. Gamelin passait chaque matin au parquet pour presser l'affaire Maubel* (France).

● SYN. : **I, 1** *étreindre ;* **2** *exprimer, pressurer ;* **4** *appuyer sur ;* **6** *entasser, masser ;* **7** *assaillir, assiéger, poursuivre, talonner ;* **8** *accabler, hanter, harceler, obséder ;* **10** *engager, entraîner, inciter.* || **II, 1** *bousculer, brusquer ;* **2** *forcer, hâter ;* **3** *activer, précipiter.*

◆ v. intr. (sens 1, 1642, *Satires françaises du* XVII[e] *s.,* I, 258 ; sens 2, 1672, Racine). **1.** Ne souffrir aucun délai : *Mais, aujourd'hui, j'ai des affaires qui pressent. Des affaires ! Elle croit qu'il s'agit d'argent et m'explique que rien ne presse* (France). || **2.** Obliger à agir vite : *Le temps presse.*

● SYN. : **1** *être urgent.*

◆ **se presser** v. pr. (sens I, 1, 1690, Furetière [« se serrer les uns contre les autres », 1669, Racine ; « être très proches les uns des autres », 1671, Boileau] ; sens I, 2, fin du XII[e] s., *Job ;* sens I, 3, 1640, Corneille ; sens II, 1640, Oudin [avec ellipse du pron. pers., XX[e] s.]).

I. 1. Se serrer, s'appuyer plus ou moins fortement contre quelqu'un ou contre quelque chose : *Doucement, chérie, ne te presse pas trop fort contre moi !* (Giraudoux). || Se serrer les uns contre les autres : *On se pressait pour le voir* (Gide). *Hélas ! des générations chrétiennes se pressaient autour de la chaire du père Lacordaire, comme il y eut des générations socialistes que la grande voix de Jaurès réveillait et remettait debout quand elles perdaient cœur* (Mauriac). || *Par extens.* Être très proches les uns des autres, dans l'espace ou dans le temps : *Des boîtes où se pressait une multitude innombrable de fiches* (France). *Les tombes se pressent là, au pied de l'église séculaire* (Loti). *Les événements se pressent en cette fin d'année.* || **2.** *Fig.* Arriver, venir en foule, en abondance : *Les images du grand jugement se pressent dans l'imagination ardente du Voyant* (Renan). *Tout ce que j'avais dans l'âme d'héroïque et d'amoureux se pressait à mes lèvres* (France). *Pendant cinq minutes* [...], *il déblatéra contre le mariage des écrivains... Vérités, demi-vérités et sophismes se pressaient sur ses lèvres, mêlés à d'âcres sarcasmes* (Montherlant). || **3.** Class. et fig. *Le cœur se presse,* est serré, gagné par l'émotion : *Mais vous savez ce qui m'arrive, c'est que je pleure, et mon cœur se presse si étrangement, que je lui fais signe de la main de se taire* [à M. de Coulanges] (Sévigné).

II. Se hâter : *À quoi bon se presser ? J'attendrai jusqu'au soir avant de commencer* (Hugo). *Ne vous pressez pas de répondre* (Mauriac). *Une sonnerie de trompette en bas. Il faut se presser, car c'est le boute-selle* (Aragon). || *Fam.* Avec ellipse du pron. pers. : *Pressons, Messieurs, pressons* (Saint-Exupéry).

● SYN. : **I, 1** *se blottir ; se masser, s'entasser ;* **2** *affluer, assaillir, assiéger, se bousculer, déferler.* || **II** *se dépêcher.*

pressé-soufflé [prɛsesufle] n. m. (des part. passés de *presser* et de *souffler ;* 1963, Larousse). Procédé de façonnage en deux temps d'une masse de verre, comportant un pressage et un soufflage.

pressette [prɛsɛt] n. f. (dimin. de *presse* 1 ; 1402, Godefroy, au sens de « petite presse » ; sens actuel, 1766, Ph. Macquer). Petite presse à lisser le papier.

presseur, euse [prɛsœr, -øz] adj. (de *presser ;* 1869, Littré). Qui est destiné à exercer une pression : *Cylindre presseur.*

◆ **presseur** n. m. (XIV[e] s., Du Cange). Ouvrier qui soumet les tissus à l'action d'une presse pour aplanir le poil du drap.

presse-viande [prɛsvjɑ̃d] n. m. invar. (de *presse-* 2 et de *viande ;* 1963, Larousse). Ustensile servant à extraire le jus des viandes peu cuites ou crues.

pressier [prɛsje] n. et adj. m. (de *presse* 1 ; 1625, Stoer). *Vx.* Ouvrier imprimeur qui manœuvre une presse à bras.

pressing [prɛsiŋ] n. m. (mot angl. signif. « pression, pressurage, pressing », part. prés. substantivé de *to press,* presser, empr. du franç. *presser ;* 1949, Larousse, au sens 2 ; sens 1, avr. 1960, *Vie et langage*). **1.** Repassage au moyen d'appareils utilisant la vapeur. || **2.** Magasin où s'exécute ce travail. (On dit aussi TEINTURERIE.)

pressiographe [prɛsjɔgraf] n. m. (de *pressio[n]* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1907, Larousse). Appareil enregistreur pour les pressions dans une machine thermique à grande vitesse.

pressiomètre [prɛsjɔmɛtr] n. m. (de *pressio[n]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Appareil permettant la mesure des variations rapides de pression à haute température, dans les moteurs à combustion et dans les moteurs à réaction.

pression [prɛsjɔ̃] n. f. (lat. *pressio, pressionis,* pression, pesanteur, poids, de *pressum,* supin de *premere,* presser [au pr. et au fig.] ; 1256, Ald. de Sienne, au plur., au sens de « épreintes » ; au sing., au sens 3, 1648, Pascal [« la mesure de cette force, enregistrée par un appareil », début du XX[e] s. ; *pression artérielle,* 1936, J. Romains ; *pression atmosphérique,* 1845, Bescherelle — d'abord *pression de l'atmosphère,* 1751, *Encyclopédie,* I, 820] ; sens 1, 1753, Buffon [« action d'exprimer l'huile... », 1963, Larousse] ; sens 2, milieu du XX[e] s. ; sens 4, av. 1850, Balzac ; sens 5, v. 1930, d'après le *FEW,* IX, 368 *a*). **1.** Action de presser ; résultat de cette action : *Exercer une pression avec la main. La longue chevelure touffue que la pression de son chapeau lustrait circulairement* (Balzac). *C'était un tendre commandement, appuyé par la pression d'une petite main sur son épaule* (Daudet). || *Spécialem.* Action d'exprimer l'huile contenue dans une matière première oléagineuse, en particulier dans les fruits et les graines : *Pression des olives à froid, à chaud.* || **2.** Action de harceler sans répit les positions adverses : *L'ennemi maintient sa pression dans ce secteur.* || **3.** Force exercée normalement à une surface par un fluide, un corps pesant, etc., rapportée à l'unité de surface : *Pression d'un gaz, d'un liquide. Pression de la vapeur d'eau.* || *Par extens.* La mesure de cette force, enregistrée par un appareil : *Je jette un coup d'œil sur la pression d'huile* (Saint-Exupéry). || *Pression artérielle,* force exercée sur la paroi des artères par le sang qui s'y trouve, et qui est compensée exactement par la tension artérielle. || *Pression atmosphérique,* pression de l'air au niveau du sol, et que l'on mesure à l'aide d'un baromètre (en millimètres de mercure ou en millibars). || *Pression osmotique,* v. OSMOTIQUE. || **4.** *Fig.* Contrainte morale ; influence coercitive : *Une mesure prise sous la pression de l'opinion publique. Il a renoncé à ce projet sous la pression de son père. L'horrible pression du fisc* (Michelet). *Aucune instance, aucune supplication, aucune pression ne me fait jamais revenir sur un non que j'ai dit. Au contraire, elles m'y incrustent* (Montherlant). || *Groupe de pression,* v. GROUPE. || **5.** Abrév. de BOUTON-PRESSION.

pressoir [prɛswar] n. m. (bas lat. *pressorium,* presse, pressoir, neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *pressorius,* qui sert à presser, de *pressum,* supin de *premere,* presser [au pr. et au fig.] ; fin du XII[e] s., *Aliscans,* au sens 1 ; sens 2, fin du XII[e] s., *l'Escoufle*). **1.** Appareil au moyen duquel on presse le raisin, les pommes, les olives et de nombreux autres fruits ou graines pour en extraire le jus : *De la dalle du pressoir, le jus ne coulait plus qu'à tout petit fil* (B. Clavel). *Pressoir à vis horizontale. Pressoir hydraulique. Pressoir pneumatique.* || **2.** Pièce ou local dans lequel se trouve cet appareil.

pressostat [prɛsɔsta] n. m. (de *presso-,* élément tiré de *pression,* et de *-stat,* gr. *statos,* stationnaire, de *histanai,* placer debout, fixer, immobiliser ; 1963, Larousse). Appareil à fonctionnement automatique qui, branché sur un générateur, un réservoir ou une conduite renfermant un fluide comprimé, sert à maintenir constante la pression de ce dernier.

presspahn [prɛspan] n. m. (allem. *Pressspan,* même sens ; 1963 Larousse). Matériau, à base de cellulose, moins flexible que le papier, imprégné d'huile ou de vernis, utilisé comme isolant en électrotechnique.

pressurage [prɛsyraʒ] n. m. (de *pressurer* [v. ce mot] ; 1296, Godefroy, écrit *pressoirage,* au sens de « droit versé au seigneur pour se servir du pressoir banal » ; sens 1, 1342, Godefroy, écrit *pressoerage* [*pressurage,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1600, O. de Serres). **1.** Action de presser fortement. || **2.** *Fig.* Action de soumettre les contribuables à des impositions qui les démunissent de leurs ressources. || **3.** Ensemble des pressées et du rebêchage.

pressurer [prɛsyre] v. tr. (de *pressoir ;* v. 1283, Beaumanoir, écrit *pressoirer* [*pressurer* — par changement de suff. —, 1336, Godefroy], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré [*se pressurer le cerveau...,* 1924, A. Gide] ; sens 3, v. 1460, G. Chastellain). **1.** Soumettre à l'action du pressoir ou d'un appareil analogue : *Avec le jus des oranges pressurées* (Gide). || **2.** Serrer trop fort, comprimer : *La cruelle souffrance de mes pieds pressurés et déchirés dans des bottes trop étroites* (M. de Guérin). *Se laisser embrasser, câliner, pressurer la main, regarder avec l'œil noyé : pour un homme, pouah !* (Montherlant). || Fig. et fam. *Se pressurer le cerveau, les méninges,* faire des efforts intellectuels intenses. || **3.** *Fig.* Faire payer par contrainte, accabler d'impôts : *Le peuple misérable et qu'on pressure encore* (Hugo). *Ces féodaux qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, taillaient et pressuraient le menu peuple* (Duhamel).
• SYN. : **1** *presser ;* **3** *exploiter, grever.*

pressureur [prɛsyrœr] n. m. (de *pressurer ;* 1291, *Dict. général,* écrit *presseureur* [*pressureur,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Celui qui manœuvre un pressoir : *Il était chez lui, Zacharid le pressureur d'huile* (Cladel). || **2.** *Fig.* Exploiteur.

pressurisation [prɛsyrizasjɔ̃] n. f. (de *pressuriser ;* 1949, Larousse). Méthode permettant de maintenir à l'intérieur de la cabine d'un avion une pression normale pour le corps humain, quand l'appareil vole à très haute altitude.

pressurisé, e [prɛsyrize] adj. (part. passé de *pressuriser ;* 1949, Larousse). Qui est soumis à la pressurisation : *Cabine pressurisée.*
• REM. L'ACAD. des sciences proscrit ce terme et le remplace par l'expression SOUS PRESSION.

pressuriser [prɛsyrize] v. tr. (angl. *to pressurize,* même sens, de *pressure,* pression, lat. *pressura,* même sens, de *pressum,* supin de *premere,* presser [au pr. et au fig.] ; 1949, Larousse). Soumettre à la pressurisation.

prestance [prɛstɑ̃s] n. f. (lat. *praestantia,* supériorité, efficacité, de *praestans, -stantis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « excellence, supériorité » ; sens actuel, 1540, *Correspondance politique de Guillaume Pellicier,* 150). Maintien imposant ou martial : *Quand Védène parut au milieu de l'assemblée, sa prestance et sa belle mine y firent courir un murmure d'admiration* (Daudet). *Avec ses longues moustaches blondes, presque rousses, ses yeux bleus, sa belle prestance, il ressemblait à Clovis* (Duhamel).
• SYN. : *allure* (fam.).

prestant [prɛstɑ̃] n. m. (emploi substantivé et spécialisé de l'anc. adj. *prestant,* remarquable, supérieur [fin du XVe s.], lat. *praestans, -stantis,* excellent, supérieur, remarquable, part. prés. adjectivé de *praestare* [v. PRÊTER] ; 1636, Mersenne, *Harmonie,* 383). Jeu d'orgue de quatre pieds, appartenant à la famille des principaux, et dont les tuyaux les plus graves sont placés en façade.

prestataire [prɛstatɛr] n. m. (de *prestat[ion]* ; 1845, Bescherelle, au sens 2 ; sens 1, 1963, Larousse). **1.** Celui qui doit fournir une prestation : *Le prestataire d'une réquisition doit livrer le bien requis.* || **2.** Contribuable soumis à la prestation en nature.

prestation [prɛstasjɔ̃] n. f. (lat. *praestatio, -tionis,* acquittement, paiement, garantie, de *praestatum,* supin de *praestare* [v. PRÊTER] ; XIIIe S., Du Cange [art. *audientia*], au sens II, 1 [en ethnologie, 1968, Larousse ; *prestation de service,* début du XIVe s., écrit *prestacion...* — au fig., début du XXe s. ; *taxe sur les prestations de service,* 1961, Larousse, art. *chiffre*] ; sens I, 1, v. 1480, Bartzsch ; sens I, 2, 1752, Trévoux [*prestacions de foy,* même sens, début du XIVe s.] ; sens II, 2, 1968, *le Figaro* [d'après *les Mots dans le vent,* p. 189] ; sens III, 1, 1875, Larousse ; sens III, 2, 1949, Larousse ; sens III, 3, 1962, Robert ; sens III, 4, 1963, Larousse).

I. 1. *Prestation de serment,* action de prêter serment. || **2.** *Prestation de foi et hommage,* acte solennel de foi et hommage engageant le vassal à l'égard du suzerain.

II. 1. Fourniture faite ou travail exécuté pour l'acquit d'une obligation légale ou contractuelle : *Nous apprîmes dans la même heure que, sous forme de prestation communale, nous passions avec armes et bagages sous les ordres de Langlois pour une battue générale* (Giono). *Les prestations en nature de l'Allemagne après le traité de Versailles.* || *Au plur.* En ethnologie, institution réglant, dans certaines sociétés, le temps de service d'un jeune marié dans sa belle-famille, et les biens et valeurs que lui ou ses parents doivent fournir aux parents de la jeune épousée. || *Prestation de service,* action de fournir, gratuitement ou non, un produit qui n'est pas un bien matériel, mais qui satisfait l'usage et la consommation d'un individu ou d'une communauté ; et au fig. : *La création d'une œuvre d'art à l'intérieur d'une société bourgeoise devient une prestation de service...* (Sartre). || *Taxe sur les prestations de service,* taxe qui, dans le chiffre d'affaires, frappait les opérations autres que les ventes, à un taux plus faible que la taxe à la production, et qui, depuis 1954, a été intégrée dans le champ d'application de la taxe à la valeur ajoutée. || **2.** Dans les domaines du sport, du spectacle, de la politique, exhibition, numéro, performance : *Cet athlète, dont on attendait beaucoup, a fourni une prestation bien médiocre aux jeux Olympiques. L'extraordinaire prestation du virtuose a enthousiasmé le public. On a abondamment commenté la brillante prestation du leader de l'opposition à la télévision.*

III. 1. Allocation attribuée aux militaires, en espèces ou en nature. || **2.** *Prestations familiales,* sommes versées aux chefs de famille en vue de les aider à faire face au supplément de dépenses que représentent la naissance et l'entretien d'un enfant, et qui comprennent : l'allocation de maternité, les allocations familiales, l'allocation de salaire unique, l'allocation de la mère au foyer, les allocations prénatales, l'allocation logement. || **3.** *Prestations de sécurité sociale,* ou *prestations sociales,* sommes versées aux assurés sociaux et aux victimes d'accidents du travail. || **4.** *Prestations locatives,* dépenses que le propriétaire peut se faire rembourser par le locataire qui bénéficie de la réglementation du taux des loyers.

preste [prɛst] adj. (ital. *presto,* prompt, -bas lat. *praestus,* prêt à [v. PRÊT 2] ; v. 1462, *Cent Nouvelles* [au fig., v. 1772, J.-J. Rousseau ; pour des mouvements..., 1753, Buffon]). Se dit d'une personne agile, vive, alerte : *Elle a passé, la jeune fille, | Vive et preste comme un oiseau* (Nerval) ; et au fig. : *Être preste à la riposte.* || Se dit de mouvements, de gestes exécutés avec rapidité et précision : *Avec un tampon imbibé d'éther, il nettoya la place de la piqûre, et, d'un mouvement preste, piqua profondément l'aiguille dans le muscle* (Martin du Gard).

◆ adv. (1648, Scarron). *Vx.* Promptement : *Allons, preste ! Voilà une voiture* (Musset).

prestement [prɛstəmɑ̃] adv. (de *preste ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné). D'une manière preste, vivement : *La lumière danse, en mille rayons brisés et croisés, dans mes larmes suspendues. D'un coin de mouchoir, je les essuie prestement, mais je ne songe pas à les nier* (Colette). *Le vieil homme fit, prestement, un adroit mouvement des reins, ce mouvement du torero qui veut éviter la corne...* (Duhamel).

prestesse [prɛstɛs] n. f. (ital. *prestezza,* rapidité, de *presto* [v. PRESTE] ; fin du XVIe s., Brantôme, écrit *pretezze ; prestesse,* 1690, Furetière). Adresse et légèreté dans les gestes, les mouvements du corps ; rapidité et précision des gestes : *La voiture fut dépouillée avec la prestesse qu'auraient pu y mettre des voleurs* (Balzac). *Elle lui avait subtilisé, avec une prestesse de pickpocket, la lettre qu'il tenait entre ses doigts, et elle avait bondi dehors* (Martin du Gard). *Il* [l'officier allemand] *fit demi-tour avec une prestesse élégante, et ramenant la haute gerbe, il la tendit...* (La Varende).

• SYN. : *adresse, agilité, célérité, promptitude, rapidité, vivacité.* — CONTR. : *gaucherie, lenteur, lourdeur, maladresse.*

prestidigitateur, trice [prɛstidiʒitatœr, -tris] n. (de *presti-*, élément tiré de *preste,* et du lat. *digitus,* doigt [v. DOIGT] ; 1823, Boiste [au fig., 1837, Balzac]). Personne qui fait de la prestidigitation : *Le petit homme, qui s'était marié à une prestidigitatrice* (Goncourt). *Comme devant un prestidigitateur maladroit dont on devine tous les trucs* (Aragon). || *Fig.* Personne qui, par son habileté, arrive à produire des illusions qui sont comme de véritables tours : *Simon fut-il un imitateur respectable* [...] *ou un prestidigitateur immoral et sans sérieux ?* (Renan). *Il* [J.-J. Rousseau] *joue des mots en artiste consommé, mieux même, en prestidigitateur* (Duhamel).

• SYN. : *illusionniste.*

prestidigitation [prɛstidiʒitasjɔ̃] n. f. (de *presti-* et du lat. *digitus* [v. l'art. précéd.] ; 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Art de produire des illusions par l'adresse des mains, les truquages, etc. : *On enseignait des p'tits moyens de prestidigitation aux missionnaires, pour combattre les sorciers* (Malraux). || **2.** *Par extens.* Présentation de tours, scènes ou phénomènes dits « de physique amusante ».

prestige [prɛstiʒ] n. m. (bas lat. *praestigium,* charlatanisme, imposture, n. neutre sing. tiré du n. f. pl. du lat. class. *praestigiae,* illusions, jongleries, artifices, détours ; 1518 [d'après Bloch-Wartburg], puis v. 1540, Yver, au sens 1 ; sens 2, 1688, La Bruyère ; sens 3, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 4, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 5, av. 1880, Flaubert [*de prestige,* 2 oct. 1964, *le Monde ; politique de prestige,* 1962, Robert]). **1.** *Vx* ou *littér.* Illusion attribuée à des sortilèges, artifice diabolique : *Un certain Simon* [le Magicien] *commençait dès lors à se faire connaître par ses prestiges* (Renan). *Saint Jean d'Égypte que, pendant soixante ans, le diable voulut séduire par des prestiges* (France). *Elle* [une fée] *était si troublée qu 'elle ne pensait pas du tout à se servir de ses prestiges* (Aymé). || **2.** *Littér.* Illusion produite sur l'esprit par des moyens qu'on sait naturels, mais dont l'effet paraît tenir du sortilège : *Voilà le prestige du rythme et de l'harmonie* (Diderot). *Entourer la beauté, dans sa fleur et sa grâce, | Des prestiges de l'art qu'elle égale et surpasse* (Musset). *La forme fragmentaire où j'ai lu votre ouvrage* [« la Porte étroite »] *m'a permis de le porter plus longtemps en moi, néanmoins je n'oserais dire que je l'aie parfaitement compris, malgré le prestige d'un style admirable, qui s'insinue en vous comme une liqueur enivrante et chaleureuse* (Claudel). || **3.** Illusion en général : *La vérité efface sous nos yeux les caractères du prestige* (Buffon). *Montparnasse, avec tous ses prestiges et charlataneries, croit peut-être en plus de choses que Genève* (Romains). || **4.** Influence, ascendant en quelque sorte magique qu'exercent sur l'imagination une chose ou une personne : *Le prestige de Versailles régna dans les cours* [...] *du XVIIIe siècle* (Barrès). *Je le dis en passant : tel est le prestige en France de l'Académie, que celui qui n 'a pas envie d'en être a l'air d'être un pervers* (Montherlant). *Je sentis que la marquise avait du prestige dans l'hôtel* (Proust). *L'armée d'Orient, quel prestige elle avait à nos yeux ! L'Orient, c'était si vague et si lointain !* (B. Clavel). *Le prestige de l'uniforme. Le prestige d'un Socrate.* || **5.** Attrait, éclat pouvant séduire et impressionner : *Sa casquette, son nez, sa redingote, tout son individu manquait de prestige* (Flaubert). || *De prestige,* se dit de quelque chose qui est inspiré par le désir d'éblouir et de séduire plus que par une nécessité profonde : *Rimbaud, de son côté, fit valoir que son aspect général le désignait mal pour une mission toute de prestige* (Marceau). || *Politique de prestige,* politique fondée sur la recherche de la gloire et de la grandeur.

• SYN. : **2** *enchantement, envoûtement, fascination, magie ;* **4** *autorité, crédit, gloire, importance, poids, renom, séduction ;* **5** *allure, prestance.*

prestigieux, euse [prɛstiʒjø, -øz] adj. (bas lat. *praestigiosus,* qui fait illusion, trompeur, du lat. class. *praestigiae* [v. l'art. précéd.] ; milieu du XVIe s., au sens de « qui est sous l'influence d'un charme » ; sens actuel, fin du XVIe s., puis v. 1780, Galiani). Qui en impose par ses qualités, son influence ou son crédit : *Lu d'affilée les quatre « Pièces plaisantes » de Shaw (en anglais). Prestigieuse habileté ; mais parfois la dose Sardou l'emporte trop sur la dose Ibsen* (Gide). *J'avais choisi un conquistador, un prince solitaire, un homme dix fois plus mâle, plus intelligent... plus prestigieux que les autres...* (Montherlant). *Un nom prestigieux. Une prestigieuse éloquence.*

• SYN. : *brillant, éblouissant, éclatant, fabuleux, fascinant, imposant.*

prestissimo [prɛstisimo] adv. (mot ital. de même sens, superl. de *presto* [v. l'art. suiv.] ; 1762, Acad.). Terme de musique indiquant qu'un morceau doit être exécuté avec une grande rapidité.

presto [prɛsto] adv. (mot ital. signif. « vif, rapide, rapidement », bas lat. *praestus,* prêt à [v. PRÊT 2] ; 1683, La Fontaine, au sens 2 ; sens 1, 1762, Acad.). **1.** Terme de musique indiquant qu'un morceau doit être exécuté avec rapidité. || **2.** *Fam.* Vite, rapidement : *Il s'est éclipsé presto.* (On dit aussi SUBITO PRESTO, ILLICO PRESTO.)

◆ n. m. (1904, Larousse). Morceau de musique exécuté dans un mouvement brillant et rapide : *Le final de la plupart des concertos est un presto.*

prestolet [prɛstɔlɛ] n. m. (provenç. *prestoulet,* même sens, dimin. de l'anc. provenç. *prestre,* prêtre [de même étym. que le franç. *prêtre,* v. ce mot] ; 1657, Loret, écrit *prestolé ; prestolet,* fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Littér.* Prêtre sans envergure et sans valeur spirituelle ou intellectuelle (vieilli) : *C'était toujours le prestolet à ventre rondelet, à nez pointu, à face pâle, tel que je l'avais vu en colère à la Chambre des pairs, un couteau d'ivoire à la main* (Chateaubriand). *Toutefois, le curé était un drôle de prestolet avec qui il fallait compter* (La Varende).

présuccession [presyksɛsjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *succession ;* av. 1850, Balzac). Droit à une hérédité, exercé par anticipation.

présumable [prezymabl] adj. (de *présumer ;* fin du XVIe s., puis 1781, Gohin [246], au sens 2 ; sens 1, 1821, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* V. 256). **1.** *Il est présumable que,* on peut penser que, il est probable que : *Il est présumable que je suis moi-même atteint quelque peu d'une nostalgie qui m'entraîne vers le soleil...* (Baudelaire). || **2.** *Littér.* Que l'on peut deviner, découvrir d'après certains indices : *Je couche rarement dans cette forge, préférant chercher pour la nuit de moins présumables gîtes* (Yourcenar).

présumé, e [prezyme] adj. (part. passé de *présumer ;* v. 1772, J.-J. Rousseau). Qui est considéré comme tel avant qu'une preuve en apporte la confirmation ou l'infirmation : *Il y avait là* [...] *le propriétaire présumé de la limousine* (Duras). *Tout accusé doit être, en l'absence de preuves, présumé innocent.*

• SYN. : *censé, réputé, supposé.*

présumer [prezyme] v. tr. (lat. *praesumere,* prendre d'avance, se représenter d'avance, conjecturer [et, à basse époque, « être fier, avoir l'audace de »], de *prae,* devant, en avant, et de *sumere,* prendre, se saisir de [au pr. et au fig.] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 1 ; sens 2, sept. 1791, *Déclaration des droits de l'homme,* art. 9). **1.** Croire d'après certains indices, mais sans preuves, conjecturer : *Vous avez dit tout à l'heure : « pourvu qu'on me laisse en paix ». Cela serait grossier si l'on ne connaissait qui vous êtes, et si l'on ne présumait ce qu'il y a dans votre paix* (Montherlant). *Je présume que votre*

demande sera favorablement accueillie. || **2.** *Présumer quelqu'un coupable, innocent,* le considérer comme tel, d'après les indices que l'on possède : *La justice vous le dira. Pour moi en conscience, je le présume coupable. Richard affirme avoir vu Maxime Loin chez Léopold* (Aymé).

● SYN. : **1** *croire, penser, supposer ;* **2** *estimer.*

◆ v. tr. ind. **[de]** (sens 1, av. 1704, Bourdaloue ; sens 2, v. 1500, Auton). **1.** Prévoir quelque chose par conjecture, s'attendre à quelque chose en se fondant sur des signes, des indices (vieilli) : *Ce sont là de ces coups de grâce et de ces miracles dont nous ne pouvons présumer, mais qui sont toujours dans la main de Dieu* (Bourdaloue). *Mon père* [...] *donnait à juger son vin de l'année, puis on présumait du prochain, d'après les raisins qui tournaient tout juste* (Chabrol). || **2.** Se faire illusion sur ce dont on est capable, prévoir au-delà des limites physiques ou psychiques que peut atteindre un individu : *Il ne faut pas (trop) présumer de ses forces, de son talent.*

● SYN. : **1** *augurer.*

présupposé [presypoze] n. m. (part. passé substantivé de *présupposer ;* 1967, *la Nef* [nº 31, p. 95], au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Ce que l'on suppose préalablement à une conduite, à une démarche de l'esprit, etc. || **2.** En linguistique, information que contient un énoncé en dehors du message proprement dit et qui conditionne la validité de celui-ci.

présupposer [presypoze] v. tr. (de *pré-* 2 et de *supposer ;* 1370, Oresme, au sens 2 [pour un énoncé, 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens 1, v. 1460, G. Chastellain). **1.** Supposer préalablement, admettre préalablement : *C'était le triomphe du droit romain, ou plutôt du droit rationnel, ne présupposant aucune révélation* (Renan). || **2.** Faire supposer ; nécessiter l'hypothèse de : *La succession présuppose la durée* (Royer-Collard). *La vraie honte présuppose la faculté d'imaginer les souffrances d'autrui comme les siennes* (Gide). || *Spécialem.* En parlant d'un énoncé, exiger que telle ou telle proposition soit vraie, pour pouvoir être accepté et considéré comme normal.

présupposition [presypozisjɔ̃] n. f. (de *pré-* 2 et de *supposition ;* début du XIVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Supposition préalable : *Une présupposition absurde, fondée.* || **2.** *Relation de présupposition,* relation entre deux unités linguistiques telle que la présence dans la chaîne de l'une d'entre elles est la condition nécessaire de la présence de l'autre : *Le déterminant et le substantif sont en relation de présupposition dans le syntagme nominal.*

présure [prezyr] n. f. (lat. pop. **pre[n]sūra,* même sens, proprem. « ce qui est pris, ce qui fait prendre », du lat. class. *pre[he]nsum,* supin de *pre[he]ndere,* prendre [v. PRENDRE] ; fin du XIIᵉ s., *Aiol*). Diastase retirée de l'estomac des jeunes ruminants et qui sert à faire cailler le lait.

présurer [prezyre] v. tr. (de *présure ;* 1600, O. de Serres). *Présurer le lait,* le faire cailler à l'aide de la présure.

présystole [presistɔl] n. f. (de *pré-* 2 et de *systole ;* 1904, Larousse). Temps qui précède la systole ventriculaire, et, par suite, coïncide avec la diastole auriculaire.

présystolique [presistɔlik] adj. (de *pré-* 2 et de *systolique ;* 1869, Littré). Se dit du bruit qui coïncide avec la contraction des oreillettes cardiaques et qui précède la systole ventriculaire.

1. prêt [prɛ] n. m. (déverbal de *prêter* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *prest* [*prêt,* XVIIᵉ s.], au sens I, 1 [*livre de prêt,* 1869, Littré ; *maison de prêt,* 1835, Acad.] ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 3, 1690, Furetière [*prêt de consommation, prêt d'honneur, prêt à usage,* 1875, Larousse ; *prêt à intérêt,* 1764, Voltaire] ; sens II, v. 1330, *Baudoin de Sebourg* [*prêt franc,* 1904, Larousse]).

I. 1. Action de prêter, de confier quelque chose à quelqu'un qui le rendra ensuite : *Dans cette bibliothèque, on ignore le prêt.* || *Livre de prêt,* registre sur lequel, dans les bibliothèques publiques, on inscrit les livres prêtés. || *Maison de prêt,* établissement autorisé à prêter de l'argent sur nantissement. || **2.** Chose ou somme d'argent prêtée : *Restituer, rembourser un prêt. Obtenir un prêt sur dix ans.* || **3.** Contrat par lequel une personne — le prêteur — livre une chose à une autre — l'emprunteur — afin qu'elle s'en serve, mais à charge de la restituer, après un temps déterminé ou non à l'avance, en nature ou en équivalence : *Ce vieux grigou pratique un prêt usuraire.* || *Prêt de consommation,* prêt portant sur des choses fongibles, dont l'emprunteur devient propriétaire, et qu'il rend par équivalence. || *Prêt d'honneur,* prêt gratuit consenti à une personne qui s'engage à le rembourser quand elle en aura les moyens. || *Prêt à intérêt,* prêt de consommation consenti moyennant le paiement d'intérêts par l'emprunteur. || *Prêt à usage,* prêt d'une chose que l'emprunteur restituera en nature.

II. Prestation en deniers à laquelle ont droit les hommes de troupe accomplissant leur service : *Le prêt a été porté en 1975 à 150 F par mois.* || *Prêt franc,* montant des prestations d'alimentation normalement attribué à son unité et versé exceptionnellement à un militaire autorisé à ne pas vivre à l'ordinaire : *Évidemment, fit le soldat, je touche le prêt franc pour ce travail-là* [tuer] (Mac Orlan).

● SYN. : **I, 2** *crédit.* || **II** *solde.*

2. prêt, e [prɛ, prɛt] adj. (bas lat. *praestus,* prêt à, de l'adv. du lat. class. *praesto,* sous la main, à la disposition [le plus souvent employé avec le v. *esse,* être] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *prest* [*prêt,* XVIIᵉ s.], au sens 2 [absol. ; avec un complément, v. 1530, C. Marot] ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [absol. et *prêt de* — écrit *prest de ; prêt à,* v. 1230, *Merlin* — écrit *prest a ; être prêt à tout...,* v. 1695, Fénelon ; *être fin prêt,* 1962, Robert] ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*...de ; ...à,* 1530, Palsgrave, 62]). **1.** Se dit d'une personne qui est disposée, préparée moralement ou matériellement à quelque chose ou à faire quelque chose : *Roger, enfin, grande âme au péril toujours prête* (Hugo). *Vers la tombée du jour, des veilleurs se tenaient à l'entrée des villages, prêts à donner l'alarme* (France). *La vie, c'était la mienne et on m'avait appris qu'il faut être prêt, toujours, à en faire don à son pays* (B. Clavel) ; et absol. : *Attention ! Vous êtes prêts ? La devise des scouts est : « Toujours prêt ! »* || *Être prêt à tout (faire) pour* (et l'infinitif), être décidé à employer n'importe quel moyen pour parvenir au but, sans se laisser arrêter par aucun scrupule : *Talonné par ses créanciers, cet homme est prêt à tout (faire) pour échapper à la justice.* || Fam. *Être fin prêt,* être tout à fait préparé : *Les moins nombreux — et de beaucoup — appréhendaient un brusque changement dans la situation. Selon eux, si Hitler et Goering se tenaient cois pour le moment, c'est qu'ils ne s'estimaient pas fin prêts* (Romains). || **2.** Se dit d'une chose qui a été mise dans les conditions voulues : *Un avion prêt à prendre son vol. Un moteur prêt à fonctionner. Un papier prêt à poser.* || *Absol.* Se dit d'une chose dont la préparation, les apprêts sont terminés : *Les bagages sont prêts. Le repas est prêt.* || **3.** *Class.* et *littér.* Qui est sur le point de : *Lorsqu'un de leurs généraux faisait la paix pour sauver son armée prête à périr...* (Montesquieu). *Le général Rehsköld le poursuivit pendant quatre jours, prêt à le saisir à tout moment* (Voltaire). *Tout ce qui ne croît pas est prêt à décroître* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *décidé, déterminé, résolu.*

● REM. Jusqu'à la fin du XVIIᵉ s., cet adjectif pouvait se confondre, pour l'orthographe et même pour le sens, avec l'adv. PRÈS ; le complément pouvait aussi être introduit par la prép. *de* : *On a fait contre vous dix entreprises vaines ; | Peut-être que l'onzième est prête d'éclater* (Corneille). *Toute prête de réparer cette faute, si son mari le souhaitait* (La Fontaine). *Je me sens prêt, s'il veut, de lui donner ma vie* (Racine).

preta [preta] n. m. (mot d'un parler de l'Inde ; 1963, Larousse). Nom qui désigne, dans l'Inde, les fantômes, plus spécialement l'âme des hommes qui ont eu une mort violente, et qui errent dans le monde, tourmentant les vivants, et eux-mêmes malheureux.

prêtable [prɛtabl] adj. (de *prêter* [v. ce mot] ; début du XVI[e] s., écrit *prestable,* au sens de « qui aime prêter » ; sens actuel, 1606, Crespin [écrit *prestable ; prêtable,* 1869, Littré]). Qui peut être prêté (peu usité) : *Le peigne et la brosse à dents sont des accessoires fort peu prêtables.*

prétaillage [pretajaʒ] n. m. (de *prétailler ;* 1963, Larousse). Opération de façon-nage à la machine, sur des gabarits standards, de la pierre calcaire tendre, en bloc parfaitement équarri prêt à l'emploi.

prétailler [pretaje] v. tr. (de *pré-* 2 et de *tailler ;* 1963, Larousse). Soumettre au prétaillage.

prêtant [prɛtɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *prêter ;* 1869, Littré, au sens de « ce que contient une peau tannée avant le mettage au vent » ; sens actuel, 1963, Larousse). Propriété présentée par une peausserie de s'étirer et de conserver la forme qu'elle a prise à l'étirage.

prétantaine [pretɑ̃tɛn] ou **pretantaine** [prətɑ̃tɛn] n. f. (mot de fantaisie, probablement formé sur le radical de [*re*] *tent*[*ir*] avec une syllabe initiale peut-être empr. au v. *pré*[*cipiter*], et une finale *-aine* reprise à certains refrains de chansons [comme *tonton/tontaine, dondon/dondaine,* etc.] ; 1640, Oudin [« rechercher les aventures galantes », 1718, Acad.]). Fam. *Courir la prétantaine,* vagabonder au hasard et sans dessein (vieilli) : *Et bien courant la pretantaine | Par les buissons et par la plaine* (Chapelle) ; rechercher les aventures galantes : [Cette polissonne] *finit, battue par son père et par sa mère..., par fuir la maison et courir de longues prétantaines dans les bastringues* (Huysmans). [On dit aussi, en ce sens, COURIR LE COTILLON, COURIR LE GUILLEDOU.]

• REM. On rencontre également les formes PRÉTENTAINE (1645, *Muse normande*) et PRETENTAINE (1962, Robert).

prêt-à-porter [prɛtapɔrte] n. m. (de *prêt* 2, *à* et *porter ;* 1963, Larousse). Vêtement de confection exécuté sur des mesures normalisées, et que l'on peut mettre, grâce aux retouches, à la taille exacte du client.

• Pl. *des* PRÊTS-À-PORTER.

• REM. On a forgé de nombreux noms sur ce modèle, surtout dans le domaine de la publicité commerciale : *prêt-à-coiffer, prêt-à-construire, prêt-à-habiter, prêt-à-poser,* etc. Ces créations ne sont pas encore passées dans la langue de façon évidente, et il est impossible de les recenser toutes.

prêt-bail [prɛbaj] n. m. (de *prêt* 1 et de *bail ;* 1949, Larousse). *Loi du prêt-bail,* acte voté aux États-Unis le 11 mars 1941, et donnant au président de ce pays la possibilité de mettre à la disposition de toute nation dont il jugerait la défense vitale pour les États-Unis, les articles dont la loi donnait l'énumération.

prêté [prɛte] n. m. (part. passé substantivé de *prêter ;* 1808, d'Hautel [d'abord *ce n'est pas un prêté, c'est un rendu,* 1690, Furetière, art. *rendre*]). *C'est un prêté pour un rendu,* se dit d'une chose, d'un acte qui entraînent en retour une autre chose, un autre acte en représailles ou en compensation : *En politique, mon petit, les adversaires pratiquent entre eux des ménagements encore plus étranges. Coquetteries de duellistes... Un prêté pour un rendu...* (Romains).

prétendant, e [pretɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *prétendre ;* av. 1502, O. de Saint-Gelais [« personne qui revendique un trône... », 1588, Montaigne]). Personne qui aspire à une chose ou la revendique (rare) : *Les prétendants à un héritage.* || *Spécialem.* Personne qui revendique un trône auquel elle prétend avoir droit : *Il travaillait encore à faire des partisans au prétendant* (France). *Don Carlos, prétendant au trône d'Espagne.*

• SYN. : *aspirant, candidat.*

◆ **prétendant** n. m. (av. 1502, O. de Saint-Gelais). Celui qui aspire à la main d'une femme : [Mes sœurs] *ne se mariaient pas, et c'était là un gros chagrin pour tout le monde. Un prétendant enfin se présenta pour la seconde* (Maupassant). *Les parents de Jeanne riaient un peu de ce prétendant silencieux et maladroit* (Camus).

• SYN. : *poursuivant, soupirant* (fam.).

◆ **prétendante** n. f. (1690, Furetière, au sens de « celle qui prétend à quelque chose » ; sens class., début du XVIII[e] s., Fontenelle). Celle qui brigue un époux (rare) : *Le jour que se tint l'assemblée de tant de jolies prétendantes, nous parcourions toutes d'une manière inquiète les visages les unes des autres* (Fontenelle).

prétendre [pretɑ̃dr] v. tr. (lat. *praetendere,* tendre en avant, mettre en avant, prétexter, invoquer, de *prae,* devant, en avant, et de *tendere,* tendre, déployer ; 1320, Isambert [III, 252], au sens 6 ; sens 1, v. 1378, J. Le Fèvre [avec un attribut de l'objet, fin du XV[e] s., Commynes] ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain ; sens 3, av. 1662, Pascal [*prétendre de,* 1587, F. de La Noue] ; sens 4, 1677, Racine ; sens 5, 1669, Molière ; sens 7, seconde moitié du XIV[e] s., *Vie de saint Eustache* [*prétendre une personne,* av. 1648, Voiture ; *prétendre la main d'une personne,* 1672, Corneille ; *prétendre à quelqu'un,* fin du XV[e] s. ; absol., 1633, Corneille] ; sens 8, 1651, Corneille). [Conj. **46.**] **1.** *Prétendre que* (et l'indicatif), *prétendre* (et un pronom complément), *prétendre* (et l'infinitif), mettre en avant une opinion, affirmer avec une hardiesse parfois exagérée : *Monsieur le Censeur prétendait qu'ils s'exaltaient mutuellement* (Flaubert). *L'infâme Colombien prétend que nous n'avons pas de preuves contre Pyrot. Il en a menti* (France). *Mais comment peut-on prétendre que l'on aime sa patrie alors que l'on ne fait jamais rien pour la protéger de la ruine ?* (B. Clavel). *Ce que prétend ce dirigeant, c'est qu'on ne peut continuer à pratiquer indéfiniment la politique de l'autruche. Ce travailleur acharné prétend ne dormir que quatre heures par nuit.* || *Prétendre une chose* ou *une personne* (suivi d'un attribut), la déclarer telle : *On prétend ce remède miraculeux. Les médecins l'ont prétendu inapte au service, alors qu'il est très sportif et en bonne santé.* || **2.** *Prétendre que* (et le subjonctif), *prétendre* (et l'infinitif), avoir l'intention de, se proposer de : *Je prétends que ce livre soit écrit froidement, délibérément ; qu'il y paraisse* (Gide). *Cette méthode* [...], *il prétendait qu'elle ne fût pas applicable seulement à la poésie* (Valéry). *Je prétends vous traiter comme mon propre fils* (Racine). *Quand il avait apporté un pinson blessé et prétendu l'élever, la peur avait grandi : pour mes compagnons, tout assassin était d'abord un fou* (Malraux). || **3.** *Prétendre* (et l'infinitif), avoir la prétention de, se flatter inconsidérément de : *La princesse prétendait se connaître en musique... Elle imposait à Christophe des programmes baroques, où de plates rapsodies coudoyaient les chefs-d'œuvre* (Rolland). *Jacques prétendait comprendre l'allemand parce qu'il avait passé trois mois à Hanovre* (Sartre). *Vous ne prétendez tout de même pas faire tout ce trajet à pied ?* || Class. *Prétendre de* (et l'infinitif), même sens : *J'irai à Bourbilly, où je prétends bien de vous voir* (Sévigné). || **4.** *Class.* Croire, espérer : *Avez-vous prétendu qu'ils se tairaient toujours ?* (Racine). || **5.** *Class.* Admettre : *Je ne prétends pas que vous preniez d'autre logis que le mien* (Molière). || **6.** *Class.* Revendiquer comme une chose due : *Son frère Florin prétendit l'Empire par droit de succession* (Bossuet). *On a fait un billet, j'en prétends la valeur* (Fabre d'Églantine). || **7.** *Class.* Rechercher, convoiter, viser : *C'est par où le traître | De vos biens qu'il prétend cherche à se rendre maître* (Molière). *Lorsque nous ne pouvons pas parvenir au but que nous prétendons* (Bossuet). || *Prétendre une personne, prétendre la main d'une personne,* la courtiser, la rechercher en vue du mariage : *Ces deux nymphes, Myrtil, à la fois te prétendent* (Molière). *Je n'ai point prétendu la main d'un empereur* (Corneille). || *Prétendre à quelqu'un,* même sens : *Il* [Léandre] *ne prétend à vous qu'en tout bien et en tout honneur* (Molière). || *Absol.* Avoir des ambitions : *Punir des insolents qui prétendent trop haut* (Corneille). || **8.** *Class.* Avoir pour objet, en parlant d'une chose (rare) : *Si de son arrivée* [de l'ambassadeur romain] *Annibal fut la cause, | Lui mort, ce long séjour prétend quelque autre chose* (Corneille).

• SYN. : **1** *alléguer, avancer, déclarer, raconter, soutenir ;* **2** *entendre, se flatter de, tenir à, vouloir ;* **3** *se piquer de.*

◆ v. tr. ind. (sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, 15 sept. 1775, d'Alembert [*prétendre en quelque chose,* 1659, La Rochefoucauld]). **1.** *Prétendre à,* ambitionner, aspirer à : *Amis, Charles d'Espagne, étranger par sa mère, | Prétend au saint-empire* (Hugo). *À ses yeux* [de Mme Agathe] *les Salone et les Dubernet procédaient de la même lie humaine. Elle mettait très au-dessus d'eux d'humbles gens comme les Plassac, qui ne prétendaient à rien. Elle-même d'ailleurs, croyait ne plus prétendre à rien* (Mauriac). *Prétendre aux honneurs, aux plus hautes dignités.* || **2.** Se flatter d'avoir : *Ma bohémienne ne pouvait prétendre à tant de perfections* (Mérimée). *Mais c'est que ce lourdaud prétend à l'esprit !* || Class. *Prétendre en quelque chose,* même sens : *J'ai les cheveux noirs, naturellement frisés, et avec cela assez épais et assez longs pour pouvoir prétendre en belle tête* (La Rochefoucauld).

• SYN. : **1** *briguer, désirer, rêver, souhaiter, soupirer après, viser, vouloir ;* **2** *se piquer de, se targuer de* (fam.), *se vanter de.*

◆ **se prétendre** v. pr. (sens 1, 1844, Th. Gautier ; sens 2, 1759, Voltaire). **1.** *Se prétendre* (suivi d'un adjectif), affirmer, le plus souvent à tort, être pourvu de telle qualité : *Il se prétend toujours fatigué, mais c'est de la comédie. Cet ingénieur se prétend indispensable à la bonne marche de cette entreprise : je demeure sceptique.* || **2.** *Se prétendre* (suivi d'un nom), se faire passer pour : *Elle* [Sabine] *se trouvait à la fois chez elle et chez ce garçon aux yeux noirs, qui s'appelait authentiquement Théorème et se prétendait artiste peintre* (Aymé).

1. prétendu, e [pretɑ̃dy] adj. (part. passé de *prétendre ;* 1611, Cotgrave, aux sens 1-2 [*la religion... prétendue réformée,* 1671, Pomey — d'abord *la religion prétendue,* 1598, G. Bouchet]). **1.** *Class.* Revendiqué : [Il] *Se vit exclu d'un rang vainement prétendu* (Racine). || **2.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui n'est pas ce qu'elle paraît être, ou qui passe pour ce qu'elle n'est pas : *Ce peuple n'est nullement conforme à ses prétendus portraits* (Michelet). *Le prétendu Vautrin, logé dans la Maison Vauquer, est un forçat évadé...* (Balzac). *Malgré cette prétendue migraine, il se mit à bavarder avec sa nièce* (Gyp). || *La religion* ou *l'Église prétendue réformée,* formule longtemps employée pour désigner péjorativement le protestantisme : *Mais l'Église prétendue réformée n'est qu'un membre tranché de l'Église catholique...* (France).

• SYN. : **2** *soi-disant, supposé.*

◆ adj. et n. (1665, Molière). *Vx.* S'est dit d'un futur parent par alliance : *Cet époux prétendu doit aujourd'hui régaler sa maîtresse d'une promenade sur mer* (Molière). *Un jeune paysan venait chercher sa prétendue à la ferme de son futur beau-père* (Chateaubriand).

◆ **prétendu** n. m. (1762, Acad.). *Vx.* Syn. de PRÉTENDANT : *Elle recommençait ses romans.* [...] *Elle mystifiait ses prétendus jusqu'à ce qu'elle eût quarante ans, âge auquel elle prenait un parti* (Balzac).

2. prétendu, e [pretɑ̃dy] adj. (de *pré-* 2 et de *tendu,* part. passé de *tendre ;* 1968, Larousse). Se dit d'une construction en béton armé dont les armatures ont subi avant durcissement du béton une précontrainte.

prétendument [pretɑ̃dymɑ̃] adv. (de *prétendu* 1 ; 1769, A. Collins, p. 142). Selon ce qu'on affirme de façon téméraire ou fausse : *Je ne vois pas pourquoi on nous fait un plat de cette science de la luxure qu'ont prétendument les Français...* (Aymé). *Un homme prétendument riche.*

prête-nom [prɛtnɔ̃] n. m. (de *prête,* forme du v. *prêter,* et de *nom ;* 1718, Bretonnier, p. 458). Mandataire qui dissimule sa qualité et fait croire au cocontractant qu'il agit pour son propre compte, alors qu'il intervient, en fait, dans l'intérêt du mandant : *C'est tout juste si les trois frères peuvent, sous le prête-nom de quelques pauvres sœurs demeurées fidèles, sauver le couvent de Sion pour leur servir d'abri* (Barrès).

• Pl. *des* PRÊTE-NOMS.

pretentaine, prétentaine n. f. V. PRÉTANTAINE.

prétentieusement [pretɑ̃sjøzmɑ̃] adv. (de *prétentieux ;* 1834, Landais). D'une manière prétentieuse : *À leur âge elles sont mises plus prétentieusement que des femmes âgées qui savent s'habiller* (Proust).

prétentieux, euse [pretɑ̃sjø, -øz] adj. et n. (de *prétenti[on] ;* 1813, Gattel). Se dit d'une personne qui, par ses paroles ou son comportement, se complaît sottement dans l'exaltation de sa personne, cherche à se mettre en valeur aux yeux des autres d'une manière ridicule : *Néron* [...] *était tout entier à ses chimères d'artiste prétentieux* (Renan). *Ah ! je le connais, moi, le bonhomme ! Prétentieux ? Orgueilleux ? Lui ? Un paon mais c'est rien !...* (Céline).

• SYN. : *fat, infatué, orgueilleux, outrecuidant, présomptueux, suffisant, vain, vaniteux.* — CONTR. : *humble, modeste.*

◆ adj. (1795, Brunot). Se dit de ce qui dénote la prétention, la suffisance, la recherche de certains effets qui manquent de naturel et qui visent à faire remarquer leur auteur : *Quant à lui, je crois qu'en définitive cette fausse élégance de boutique, ces façons prétentieuses, bouche pincée, petit doigt en l'air, l'avaient ébloui comme le dernier mot de la distinction parisienne* (Daudet). *Les vieilles filles qui l'écoutaient* [l'oncle] *ne pouvaient, avec tout leur bon sens, répondre aux formules prétentieuses de ce sot* (Mauriac). *Un air, un style prétentieux.*

• SYN. : *affecté, ampoulé, arrogant, emphatique, façonnier, guindé, maniéré, minaudier, précieux, sophistiqué.*

prétention [pretɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *praetentio, -tionis,* prétention, du lat. class. *praetentum,* supin de *praetendere,* mettre en avant [v. PRÉTENDRE] ; 1489, Espinas, *Origine du droit* [II, 474], aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1747, Vauvenargues [*un homme à prétentions,* 1772, Gohin ; *sans prétentions,* 1754, Gohin] ; sens 4, 1835, Acad. [aussi « pouvoir se flatter de »]). **1.** Exigence s'appuyant sur un droit supposé ou réel : *Les prétentions de nos ancêtres étaient très humbles en fait de justice et de bonheur pour tous* (Guizot). *Cette prétention paraît relativement justifiée. Avoir des prétentions sur un héritage, sur un domaine foncier.* || **2.** Intention, visée, dessein ambitieux : *Parler souvent à Mme d'Hocquincourt, hélas ! c'est trop de prétention pour moi* (Stendhal). *Elle avait supposé que du Bousquier, quoique refusé, conserverait ses prétentions* (Balzac). || **3.** Complaisance vaniteuse envers soi-même ; confiance excessive en ses propres capacités : *Ce qui est agaçant chez les femmes, c'est leur prétention à la raison* (Montherlant). *Prétention à la beauté, au savoir. Quelle prétention chez cet homme !* || Vx. *Un homme à prétentions,* celui qui se croit spirituel et désire être distingué en tant que tel. || *Sans prétention(s),* se dit d'une personne discrète, simple, ou d'une chose modeste : *Ce professeur est d'un abord facile et sans prétention. Un petit repas sans prétentions. Une maison de campagne sans prétention.* || **4.** *Avoir la prétention de,* avoir le dessein présomptueux de : *Vous n'avez pas la prétention de m'apprendre mon métier, par hasard ? ;* pouvoir se flatter de : *J'ai la prétention d'être arrivé à ce qu'on appelle « quelque chose »* (Allais). *Je n'ai pas la prétention de tout savoir.*

• SYN. : **1** *requête, revendication ;* **2** *ambition, espérance ;* **3** *arrogance, fatuité, infatuation, outrecuidance, présomption, suffisance, vanité.* — CONTR. : **3** *humilité, modestie, simplicité.*

◆ **prétentions** n. f. pl. (v. 1673, Retz). Prix demandé pour un travail, un objet ; exigence manifestée dans un marché : *Plus le Français buvait, plus il réduisait ses offres ; plus l'Africain buvait, plus il cédait de ses prétentions* (Mérimée). *Elle appela Rose et lui dit les prétentions du puisatier. Rose, toujours résignée, répétait « quatre francs ! c'est de l'argent, Madame »* (Maupassant). *La partie adverse a rabaissé ses prétentions.*

prêter [prɛte] v. tr. (lat. *praestare,* se tenir en avant, se distinguer, l'emporter sur, se porter garant de, assurer, garantir, montrer, procurer, fournir, exécuter [son office, sa promesse], de *prae,* devant, en avant, et de *stare,* se tenir debout, ferme, immobile, et/ou de *praes, praedis,* caution, et/ou de *praesto,* à la disposition [v. PRÊT 2] ;

v. 1138, Gaimar, écrit *prester* [*prêter*, XVII[e] s.], au sens 1 [absol., v. 1155, Wace — quand il s'agit d'une somme d'argent, 1273, Adenet] ; sens 2, v. 1138, Gaimar ; sens 3, fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens [*prêter (son) attention*, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; *prêter secours à*, 1694, Acad. — d'abord *prêter son secours à*, 1580, Montaigne ; *prêter silence*, 1559, Amyot ; *si Dieu lui prête vie*, 1659, La Fontaine] ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, 1869, Littré). **1.** Mettre à la disposition de quelqu'un, pour un temps limité, une chose ou une somme qu'il devra rendre : *Dieu nous prête un moment les prés et les fontaines* (Hugo). *M. Vaucarbeil leur prêta plusieurs volumes de sa bibliothèque* (Flaubert). *En sortant du ministère, j'ai rencontré un homme qui m'a demandé de lui prêter le dossier jusqu'à cinq heures* (Aymé). *Il faut savoir prêter ses affaires* ; et absol. : *Il n'aime pas prêter.* || S'emploie parfois sans complément d'objet direct quand il s'agit d'une somme d'argent : *C'est-à-dire, si des fois vous pouviez me prêter, prêter, hein ? Je vous les rendrais à la fin du premier mois* (Sartre). *Prêter sur gages.* || *Prêter à la petite semaine*, v. SEMAINE. || **2.** Offrir l'aide de : *Il* [Gorki] *a prêté sa voix à ceux qui n'avaient pas encore pu se faire entendre ; à ceux qui, grâce à lui, seront désormais écoutés* (Gide). *Prêter son concours pour une œuvre de bienfaisance. Prêter son nom, sa plume à une bonne cause.* || *Prêter la main* ou *les mains*, v. MAIN. || *Prêter main-forte à quelqu'un*, v. MAIN-FORTE. || **3.** Accorder, offrir spontanément, procurer : *Les tamaris en fleurs vous prêtaient des abris* (Leconte de Lisle). *Des cils longs et touffus prêtaient à son regard une langueur presque gênante* (Mauriac). || *Prêter (son) attention*, être attentif : *Robert observait M[me] Nanteuil avec une attention qu'il ne lui avait pas encore prêtée* (France). *L'agent était flatté de l'attention que lui prêtait Maigret* (Simenon). *Messieurs, j'ai besoin de vous. Veuillez me prêter attention* (Ionesco). || *Prêter l'oreille à*, v. OREILLE. || *Prêter secours à*, secourir. || Vx. *Prêter silence*, faire silence. || *Si Dieu me (te, lui,* etc.*) prête vie*, si ma (ta, sa, etc.) vie est suffisamment longue. || *Prêter serment*, v. SERMENT. || Fig. *Prêter le flanc à*, v. FLANC. || **4.** *Fig.* Attribuer, imputer : *S'imagina-t-il faire des miracles ? Lui en prêta-t-on de son vivant ?* (Renan). *Les morts n'y ont d'existence* [aux champs Élysées] *que celle que leur prêtent les vivants* (France). *Le ministre assura qu'il n'avait tenu aucun des propos qui lui avaient été prêtés. On me prête des intentions que je n'ai pas.* || **5.** *On ne prête qu'aux riches* (prov.), on ne fait pas de difficultés aux riches qui veulent emprunter de l'argent, parce qu'on sait qu'ils ont du répondant ; on attribue volontiers certaines choses, bonnes ou mauvaises, aux personnes qui en sont coutumières ou qui se sont fait une réputation dans un domaine.

• SYN. : **3** *donner, fournir, ménager* ; **4** *accorder, reconnaître, supposer.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (1580, Montaigne). Donner matière à (le plus souvent dans un contexte plus ou moins dépréciatif) : *Il* [Jean-Christophe] *se rendait bien compte que ses œuvres, par endroits, prêtaient au ridicule* (Rolland). *Parmi tant de raffinements, je me faisais l'effet d'un sauvage et ma maladresse s'augmentait de ce qu'elle prêtait à sourire* (Gide). *En toute saison, ces jardins enfermés prêtent à la mélancolie, sentent le cimetière* (Romains). *Cette affirmation péremptoire prête au moins à discussion.*

• SYN. : *appeler, donner lieu, engendrer, être sujet à.*

◆ v. intr. (1611, Cotgrave). S'étendre, s'étirer, en parlant d'une étoffe, d'un vêtement : *Des bas qui prêtent bien.*

◆ **se prêter** v. pr. [**à**] (fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens, au sens de « se mettre au service, à la disposition de quelqu'un » ; sens 1, v. 1762, Diderot ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** S'accommoder, être propre à, en parlant d'une chose : *Certains bois se prêtent mieux que d'autres à la sculpture. Ce sujet romanesque se prête très bien à une adaptation cinématographique. Le christianisme se prête merveilleusement aux élans de l'âme* (Chateaubriand). *Il y a dans cette ville une foule d'oisifs qui observent les autres et cherchent à les noircir. L'époque se prête aux calomnies* (Cocteau). || **2.** Se plier à, consentir à quelque chose : *Elle se prête de son mieux à tous les caprices qui me passent par la tête* (Gautier). *Galba, vieux général honnête, qui refuse de se prêter à cette orgie militaire, est vite perdu* (Renan).

• SYN. : **1** *convenir, seoir* (vx) ; **2** *accepter, acquiescer, céder, souscrire.*

prétérit [preterit] n. m. (lat. *praeteritum*, même sens, part. passé neutre substantivé de *praeterire*, passer au-delà [dans l'espace ou le temps], devant, le long de, négliger, passer sous silence, de *praeter*, devant, au-delà, excepté, outre, et de *ire*, aller ; début du XIII[e] s., H. d'Andeli). Forme verbale exprimant le passé dans une langue qui n'établit pas de distinction entre l'imparfait, l'aoriste et le parfait : *Les diverses formes du prétérit en allemand.*

prétérition [preterisjɔ̃] n. f. (bas lat. *praeteritio, -tionis*, mêmes sens, du lat. class. *praeteritum*, supin de *praeterire*, négliger, passer sous silence [v. l'art. précéd.] ; 1510, *ZRP* [LXVII, 37], au sens 2 [dès le début du XIV[e] s. en anc. gascon, écrit *petericion*] ; sens 1, 1671, Pomey). **1.** Figure de rhétorique qui consiste à feindre de ne pas vouloir dire ce que néanmoins on dit clairement et même avec force, mais comme « en passant » (ainsi, dans cet exemple tiré de *la Henriade* de Voltaire : *Je ne vous peindrai point le tumulte et les cris,* | *Le sang de tous côtés ruisselant dans Paris*, etc.) : *Mais je mentirais en te disant, fût-ce par prétérition, que j'oublierai jamais la perfidie de ta conduite et qu'il y aura jamais un pardon pour ta fourberie et ta trahison* (Proust). *Le tort de trop de romans est de faire comme si, chez un homme, le métier était quelque chose d'à côté, dont on ne parle que par prétérition, ou par allusion, ou en se servant de clichés* (Romains). || **2.** En droit, omission d'un héritier dans un testament.

préterminal, e, aux [preterminal, -o] adj. (de *pré-* 2 et de *terminal* ; 1972, *Dict. de linguistique*). En grammaire générative, se dit de la suite générée par la composante catégorielle de la base, et des symboles qui constituent cette suite.

prétermission [pretɛrmisjɔ̃] n. f. (lat. *praetermissio, -missionis*, omission, action de négliger, de *praetermissum*, supin de *praetermittere*, laisser passer, laisser de côté, négliger, de *praeter*, devant, au-delà, excepté, outre, et de *mittere*, envoyer ; 1458, Haigneré [III, 430], au sens de « action de laisser de côté » ; en rhétorique, 1549, R. Estienne). *Vx.* Syn. de PRÉTÉRITION.

préternaturel, elle [pretɛrnatyrɛl] adj. (du lat. *praeter*, au-delà de, et de *naturel* ; fin du XIV[e] s., au sens de « qui est contre nature » ; sens actuel, 1891, Huysmans). Qui dépasse la nature sans être formellement d'ordre surnaturel : *Lyon est aussi le refuge du mysticisme, le havre des idées préternaturelles et des droits douteux* (Huysmans).

prétest [pretɛst] n. m. (de *pré-* 2 et de *test* ; 1968, Larousse, aux sens 1-3). **1.** Phase de la mise au point d'un test psychologique dans sa forme définitive, qui consiste à appliquer le test dans sa première forme, tel que l'auteur l'a établi en partant d'une théorie quelconque, à un échantillon représentatif de la population auquel il est destiné. || **2.** En psychologie sociale, épreuve que l'on fait subir à une première mise en forme d'un questionnaire d'enquête. || **3.** Ensemble de toutes les études effectuées sur des textes d'annonces, de graphismes, etc., avant de les faire paraître sur un support publicitaire quelconque (presse, radio, télévision, affiches, dépliants, etc.).

• REM. On rencontre également la forme anglicisée PRETESTING (1968, Larousse).

prétester [pretɛste] v. tr. (de *prétest* ; 1968, Larousse). Faire subir un prétest.

préteur [pretœr] n. m. (lat. *praetor*, celui qui marche en tête, chef, préteur ; v. 1213, *Fet des Romains*, écrit *pretor* ; *préteur*, fin du XV[e] s., Molinet). Dans l'Antiquité, magistrat qui rendait la justice à Rome ou qui administrait une province : *Les préteurs, les édiles curules présidaient à des fêtes religieuses* (Fustel de Coulanges). *Préteur urbain, préteur pérégrin.*

prêteur, euse [prɛtœr, -øz] adj. (de *prêter* [v. ce mot] ; 1668, La Fontaine). Qui prête volontiers (surtout dans des tours négatifs) : *La fourmi n'est pas prêteuse*

(La Fontaine). *Ce petit garçon n'est guère prêteur, et veille jalousement sur ses affaires.*

◆ n. (v. 1265, Br. Latini, écrit *presteres* [au cas sujet] ; 1532, C. Marot, écrit *presteur ; prêteur,* XVII^e s.). Personne qui a consenti un prêt : *Vous pouvez affirmer, jurer au prêteur que, dans huit jours, peut-être même dans cinq ou six, l'argent sera remboursé* (Flaubert). *Un prêteur a toujours le droit de surveiller son gage* (Taine). *Il signe deux petits reçus sur du papier blanc et les remet aux vieilles prêteuses* (Loti).

● SYN. : *bailleur de fonds, usurier.*

1. prétexte [pretɛkst] n. m. (lat. *praetextus,* action de mettre devant, prétexte, de *praetextum,* supin de *praetexere* [v. l'art. suiv.] ; 1530, Palsgrave [234], au sens 1 [*prendre prétexte de quelque chose,* 1875, Larousse ; *sous prétexte de,* 1539, *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac,* 114 ; *sous prétexte que,* 1679, Bossuet] ; sens 2, av. 1865, Proudhon). **1.** Cause simulée, raison apparente qu'on met en avant pour cacher le véritable motif : *Elle trouvait sans cesse des prétextes pour l'attirer près d'elle* (France). *Vous avez fait enlever Hélène pour avoir à la guerre un prétexte honorable* (Giraudoux). *Sous divers prétextes, deux ans après la conclusion de la guerre avec la France, le Roi nous imposait encore la présence de cette armée* (Yourcenar). || *Prendre prétexte de quelque chose,* profiter d'un motif plausible pour justifier un acte, une action dont on ne veut pas faire connaître les raisons véritables : *Dans ce cas on pouvait penser que M^me P. avait pris prétexte de ce léger malaise pour nous quitter* (Prou). || *Sous prétexte de* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), *sous prétexte que* (et l'indicatif ou le conditionnel), en alléguant faussement (que) : *Sous prétexte de quêtes charitables, elle inspectait toutes les maisons du quartier. Un de ses tours ordinaires avec les peintres était d'exiger comme pot-de-vin une réduction de leur tableau, sous prétexte d'en publier la gravure* (Flaubert). *Morin alla passer quinze jours à Paris, pour son plaisir, ou ses plaisirs, mais sous prétexte de renouveler ses approvisionnements* (Maupassant). *M. Jo avait décidé de prolonger son séjour dans la plaine sous prétexte qu'il avait à surveiller des chargements de poivre et de latex* (Duras). || **2.** Occasion qui permet de faire quelque chose : *Tant qu'on est vivant, tout est prétexte à littérature* (Ionesco). *La mésaventure de son ami ne fut pour lui que prétexte à de grosses plaisanteries.*

● SYN. : **1** *allégation, argument, couverture, échappatoire, excuse, motif, raison, subterfuge ;* **2** *matière, sujet.*

2. prétexte [pretɛkst] adj. et n. f. (lat. *praetexta,* robe prétexte, tragédie d'un genre élevé dans laquelle les acteurs portaient la robe prétexte, part. passé fém. substantivé de *praetexere,* border ou garnir en avant de, alléguer comme excuse, de *prae,* devant, en avant, et de *texere,* tresser, tisser [au pr. et au fig.] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 [comme n. f. ; *robe, toge prétexte,* 1762, Acad.] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Robe* ou *toge prétexte,* ou *prétexte* n. f., tunique blanche, bordée de pourpre, que portaient à Rome les jeunes patriciens et, dans les cérémonies, les sénateurs et les principaux magistrats : *Enfant, on lui a fait la robe prétexte qui indique sa caste* (Fustel de Coulanges). *Comme un jeune Romain ayant atteint l'âge d'homme, abandonnant la robe prétexte, la robe blanche aux bordures pourpres, qui était le signe de l'adolescence — ainsi, ô mon ami, je dis adieu à la seizième année, dont je sens se calmer en moi la fièvre inapaisable* (Mauriac). || **2.** *Tragédie prétexte,* ou *prétexte* n. f., tragédie latine dont le sujet était emprunté à l'histoire nationale, parce que les acteurs y revêtaient la robe prétexte.

prétexter [pretɛkste] v. tr. (de *prétexte* 1 ; 1456, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1636, Richelieu ; sens 2, 1556, *Papiers de Granvelle,* I, 257 ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier). **1.** *Class.* Couvrir d'un prétexte, cacher sous une apparence spécieuse : *Sa femme allait toujours chez le prélat, | Et prétextait ses allées et venues | Des soins divers de cet économat* (La Fontaine). || **2.** Alléguer comme prétexte : *Presque jamais elle n'arrivait à l'heure, prétextant des courses, des visites, des pendules arrêtées* (Gyp). *Je devins écarlate et je quittai la table en prétextant un malaise* (Beauvoir). *Prétextant que, depuis quelques jours, elle dormait mal, elle se prépara une tisane de camomille* (Marceau). || **3.** Fournir un prétexte à, en parlant d'une chose (rare) : *Dans l'espoir, sans doute, de quelque tumulte qui nécessitât ou prétextât l'intervention de la police, on fit ouvrir les portes à deux heures* (Gautier).

● SYN. : **2** *arguer de, s'autoriser de, avancer, feindre, invoquer, objecter, simuler ;* **3** *donner lieu.*

● REM. On rencontre parfois au sens 2 la construction transitive indirecte avec *de* (début du XX^e s.) : *On peut toujours prétexter d'un détail* [...] *qui ne paraît pas en règle pour faire ouvrir une enquête* (Romains).

pretintaille [prətɛ̃taj] n. f. (mot de fantaisie, probablem. formé sur le radical de *tinter,* avec une syllabe initiale peut-être empr. au mot *prétention ;* 1702, M^me d'Auneuil, au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** Ornement découpé que l'on mettait sur les robes ou les cheveux à la fin du règne de Louis XIV : *Représentez-vous, dit-il, une femme coquette : primo, son habit est en pretintailles ; au lieu de grâces, je lui vois des mouches ; au lieu de visage, elle a des mines* (Marivaux). *En approchant* [Jean de Treville] *admira la robe d'argent à grands paniers* [de la poupée], *les faux cheveux chargés de pretintailles...* (La Varende). || **2.** *Par anal.* et *vx.* Nom donné aux différentes chances du jeu de l'hombre.

pretintailler [prətɛ̃taje] v. tr. (de *pretintaille ;* v. 1700, M^me de Maintenon [au fig., 1788, Féraud]). *Class.* Agrémenter de pretintailles et, au *fig.,* d'ornements de mauvais goût : *Savez-vous qu'on pretintaille les mouches ?* (Maintenon).

prétoire [pretwar] n. m. (lat. *praetorium,* tente du général, endroit du camp où elle se trouve, conseil du général, palais du préteur dans une province, garde prétorienne, de *praetor* [v. PRÉTEUR] ; fin du XII^e s., *Chevalerie Ogier,* écrit *pretore* [*prétoire,* XIII^e s., *Évangile de Nicodème*], au sens 2 ; sens 1, v. 1355, Bersuire ; sens 3, 1734, Montesquieu [aussi *préfet du prétoire*] ; sens 4, v. 1370, Oresme, puis 1523, d'après Laurière, 1704). **1.** Dans l'Antiquité romaine, tente du général dans un camp (et édifice équivalent dans un camp permanent). || **2.** *Par extens.* Palais du gouverneur d'une province romaine : *Pour lui* [Pilate], *conformément à la procédure romaine, il mènerait l'instruction dans le prétoire* (Caillois). || **3.** Camp des prétoriens. || *Préfet du prétoire,* chef de la garde prétorienne. || **4.** *Auj.* Salle d'audience d'un tribunal : *D'ailleurs elles ne peuvent que troubler la sérénité du prétoire et encourager des agitations qui dans un sens comme dans l'autre seraient à déplorer* (Proust). *J'étais un peu étourdi aussi par tout ce monde dans cette salle close. J'ai regardé encore le prétoire et je n'ai distingué aucun visage* (Camus).

prétonique [pretɔnik] adj. (de *pré-* 2 et de *tonique ;* 1932, Larousse). Qui précède la syllabe accentuée d'un mot : *Voyelle, syllabe prétonique.*

prétorial, e, aux [pretɔrjal, -o] adj. (dér. savant de *prétoire ;* v. 1355, Bersuire). Relatif au prétoire.

prétorien, enne [pretɔrjɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *praetorianus,* de la garde prétorienne, et, comme n. m., « soldat de la garde prétorienne », de *praetorium* [v. PRÉTOIRE] ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 [*famille prétorienne,* 1680, Richelet ; *province prétorienne,* 1636, Monet] ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1791, Brunot, IX, 739). **1.** Relatif au préteur : *Dignité prétorienne.* || *Famille prétorienne,* famille qui avait compté un préteur parmi ses membres. || *Garde* ou *cohorte prétorienne,* v. GARDE 1 (sens III, 1). || *Province prétorienne,* province gouvernée par un préteur. || **2.** *Droit prétorien,* partie du droit honoraire créé par les magistrats, constitué par les édits prétoriens successifs, parallèlement au droit civil. || **3.** Se dit aujourd'hui d'une armée ou d'un gradé qui est partisan de l'intervention directe dans les affaires publiques et dans l'orientation politique de l'État (par allusion à la puissance politique croissante des prétoriens dans l'Empire romain) :

L'essentiel est que le gouvernement donne l'impression qu'il n'est pas plus aux mains des factions de gauche qu'il n'a à se rendre pieds et poings liés aux sommations de je ne sais quelle armée prétorienne qui, croyez-moi, n'est pas l'armée (Proust). *Un général prétorien, amateur de putsch.*

◆ **prétorien** n. m. (sens 1, 1664, Corneille ; sens 2, 1830, Balzac [« membre d'un groupe non armé qui s'arroge un grand pouvoir », 1768, d'Alembert]). **1.** Dans l'Antiquité romaine, soldat de la garde prétorienne : *Maîtres de l'Empire, par l'assassinat de Pertinax, les prétoriens ne trouvèrent rien de mieux que de le mettre aux enchères* (Homo). || **2.** *Auj.* Militaire partisan d'une action politique directe et autoritaire de l'armée sur le pouvoir civil : *Or, s'il pouvait jamais rendre la capitale ville de guerre avec un roulement annuel de soixante mille prétoriens, il se croirait en sûreté* (Chateaubriand).

prêtraille [prɛtrɑj] n. f. (de *prêtre* [v. ce mot] ; 1498, Picot, écrit *prebstraille ;* 1549, Godefroy, écrit *prestraille ; prêtraille,* av. 1778, Voltaire). *Péjor.* Les prêtres, le clergé (vieilli) : *Avait-on à s'embarrasser de ce que la prêtraille pouvait avoir perdu ?* (Chateaubriand). *Vous aviez trouvé le moyen de cerner mon oncle par la prêtraille* (Balzac).

prétraitement [pretrɛtmɑ̃] n. m. (de *pré-* 2 et de *traitement ;* 1966, J.-C. Reggiani, p. 58). Traitement préalable : *Le prétraitement des bois de construction.*

prêtre [prɛtr] n. m. (bas lat. *presbyter,* vieillard, et, dans la langue ecclés., « prêtre », gr. *presbuteros,* compar. de *presbus,* vieux, âgé [le lat. pop. **prebiterum,* accus. de **prebiter* (altér. du bas lat. *presbyter*), avait donné, en anc. franç., le cas régime *proveire,* prêtre catholique — 1080, *Chanson de Roland*] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *prestre* [*prêtre,* XVIIe s.], au sens I, 2 [*prêtre libre,* 1904, Larousse ; *le parti prêtre,* 1838, Balzac ; *les prêtres,* 1843, Vigny] ; sens I, 1, v. 1170, *Vie d'Édouard le Confesseur* [*le grand prêtre,* 1636, Monet] ; sens I, 3, av. 1559, J. Du Bellay ; sens II, 1769, Duhamel du Monceau).

I. 1. Tout ministre d'un culte religieux : *Les prêtres de Jupiter.* || *Le grand prêtre,* chez les Hébreux, nom donné au chef de la religion hébraïque. || **2.** Celui qui, dans l'Église catholique, a reçu le sacrement de l'ordre : *J'ai constaté que son pouls s'affaiblissait très vite. Un petit voisin est allé prévenir le prêtre de garde, vicaire à la paroisse de Sainte-Austreberthe* (Bernanos). *Ce diocèse manque de prêtres.* || *Prêtre habitué,* v. HABITUÉ. || *Prêtre libre,* celui qui n'est pas attaché régulièrement au service d'une circonscription ecclésiastique et n'exerce que des fonctions spirituelles sacerdotales. || Vx. *Le parti prêtre,* les partisans zélés du clergé, sous la Restauration. || *Les prêtres,* le clergé en général : *Elle déjoua même fort habilement les intrigues d'un charcutier qui était soutenu par les prêtres* (Flaubert). || **3.** Celui qui a voué à quelque chose un culte auquel il consacre l'essentiel de son activité et qu'il veut répandre ou glorifier : *Brulebois avait l'art de s'amuser de rien. Il m'a laissé un héritage et je veux être un prêtre du farniente* (Aymé).

II. Nom usuel d'un petit poisson appelé aussi FAUX ÉPERLAN.

● SYN. : **I, 2** *abbé, curé* (fam.), *ecclésiastique, ministre, pasteur.*

prêtre-ouvrier [prɛtruvrije] n. m. (de *prêtre* et de *ouvrier ;* 1955, G. Duhamel). Nom donné à certains prêtres séculiers ou réguliers qui, avec l'accord de leurs supérieurs ecclésiastiques, se sont engagés dans une nouvelle forme d'apostolat missionnaire en partageant la vie des ouvriers. (Au nom de *prêtre-ouvrier,* on a substitué plus récemment celui de PRÊTRE AU TRAVAIL [1968, Larousse].)

prêtresse [prɛtrɛs] n. f. (fém. de *prêtre* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *prestresse ; prêtresse,* XVIIe s. [*prêtresse de Vénus,* 1671, La Fontaine — *..de la nuit,* av. 1857, Musset]). Femme présidant ou participant au culte d'une divinité : *C'étaient les prêtresses de Tanit* (Flaubert). || Littér. *Prêtresse de Vénus, prêtresse de la nuit,* courtisane.

prêtrise [prɛtriz] n. f. (de *prêtre* [v. ce mot] ; v. 1320, *Roman de Fauvel,* écrit *prestrise* [*prêtrise,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Dans la religion catholique, degré du sacrement de l'ordre qui donne le pouvoir de célébrer la messe, de confesser, de donner le sacrement des malades et de bénir les mariages : *Recevoir la prêtrise.* || **2.** État, ministère sacerdotal : *En trente ans de prêtrise, l'abbé avait connu bien des misères.*

● SYN. : **2** *sacerdoce.*

prêtrophobe [prɛtrɔfɔb] adj. et n. (de *prêtrophobie ;* 1833, Th. Gautier). Qui a les prêtres en horreur (rare) : *Il avait lu en cachette au collège « la Pucelle » et « la Guerre des dieux »... et c'est pourquoi il était esprit fort comme M. de Jouy et prêtrophobe comme M. Fontan* (Gautier).

● SYN. : *anticlérical.*

prêtrophobie [prɛtrɔfɔbi] n. f. (de *prêtro-,* élément tiré de *prêtre,* et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; milieu du XIXe s., Baudelaire). Hostilité à l'égard des prêtres, du clergé (rare) : *Et, à côté d'Auguste Barbier, Hégésippe Moreau, un ignoble pion, enflammé de sale luxure et de prêtrophobie belge* (Baudelaire).

prêtrot [prɛtro] n. m. (dimin. fam. de *prêtre ;* 1611, Cotgrave). Nom rural du *rossignol des murailles.*

prétuberculeux, euse [pretybɛrkylø, -øz] adj. (de *pré-* 2 et de *tuberculeux ;* 1970, Robert). Qui caractérise un début de tuberculose : *Un symptôme, un état prétuberculeux.*

◆ adj. et n. (1943, M. Aymé). Qui est atteint d'un début de tuberculose.

préture [pretyr] n. f. (lat. *praetura,* charge de préteur, de *praetor* [v. PRÉTEUR] ; 1552, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Dignité, fonction de préteur : *Cicéron obtint la préture en 66 av. J.-C.* || **2.** Durée de cette fonction.

preu [prø] adj. m. (abrév. de *premier ;* 1847, Esnault). *Arg. scol.* Premier (vieilli) : *Mon père redevenait le preu en vers latins* (Vallès).

preuve [prœv] n. f. (déverbal de *prouver ;* v. 1155, Wace, écrit *prueve* [*preuve,* XIIIe s., *Assises de Jérusalem*], au sens 1 [*jusqu'à preuve du contraire,* 1962, Robert — d'abord *jusqu'à preuve contraire,* 1836, Balzac ; *...faire... la preuve de,* v. 1283, Beaumanoir ; *à preuve que,* av. 1850, Balzac ; *à preuve...,* 1927, G. Duhamel] ; sens 2, 1677, Miege ; sens 3, av. 1742, Massillon [« témoin », v. 1200, Godefroy] ; sens 4, v. 1265, Br. Latin [*faire ses preuves,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *faire preuve de,* 1549, R. Estienne] ; sens 5, 1875, Larousse [« la petite bouteille contenant le liquide... », 1842, Acad.]). **1.** Fait, raisonnement susceptible d'établir d'une façon irréfutable la réalité ou la vérité de quelque chose : *Les probabilités commencent où finissent les preuves* (Renouvier). *On croyait communément, mais sans preuves, que* [...] *plusieurs n'avaient pas reçu le baptême* (France). *Sur quelles preuves se fonde cette accusation ? L'inculpé a été relâché faute de preuves. Les preuves philosophiques de l'existence de Dieu.* || *Jusqu'à preuve du contraire,* tant qu'on n'aura pas prouvé le contraire. || *Donner, faire, fournir la preuve de quelque chose,* le prouver. || Fam. *À preuve que,* ce qui prouve que : *À preuve qu'il était l'enfant de Dieu, fait pour être le père du soldat, c'est qu'on ne l'a jamais vu ni lieutenant ni capitaine. Ah ben oui ! en chef tout de suite* (Balzac). *Il est fait comme un homme. À preuve que j'ai cru que c'était mon homme* (France). || Fam. *À preuve..., la preuve...,* voici ce qui le prouve... : *Tu avais bien tort de t'inquiéter : la preuve, il ne s'est rien passé.* || **2.** En mathématiques, opération par laquelle on vérifie l'exactitude de la solution d'un problème ou celle d'un calcul : *Preuve par l'opération inverse. Faire la preuve par 9.* || **3.** Être ou chose dont la présence ou l'existence constitue par elle-même un témoignage permettant de prouver quelque chose : *Vous êtes une preuve vivante de l'efficacité de ce médicament. Cette luxueuse maison est la preuve de sa réussite sociale.* || **4.** Comportement qui témoigne, chez quelqu'un, d'une qualité,

d'une disposition : *Cette couardise fut pour Félicité une preuve de tendresse* (Flaubert). *Il s'agissait de donner les preuves de sa compétence* (Camus). || *Faire ses preuves,* manifester par des actes convaincants sa valeur, ses capacités : *Un administrateur qui a fait ses preuves. Or, Rochard est un excellent communiste, un militant qui a fait ses preuves et je ne me reconnais pas le droit de suspecter son témoignage* (Aymé). || *Faire preuve de,* montrer, manifester nettement qu'on a : *J'apprécie cet esprit de vérité et de justice dont vous venez de faire preuve* (Barrès). || **5.** Essai qui vérifie la concentration d'un sirop ou la teneur en alcool d'un liquide ; *par extens.,* la petite bouteille contenant le liquide soumis à ce dernier essai.

● SYN. : **1** *argument, conviction, critère, démonstration ;* **3** *illustration, marque, signe, témoin ;* **4** *gage, témoignage.*

preux [prø] adj. m. invar. (bas lat. *prodis,* avantageux, masc. correspondant à l'adj. neutre *prode,* utile [IVe s.], tiré de la loc. *prode est,* il est utile, altér. du lat. class. *prodest,* même sens, 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *prodesse,* être utile ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pru[z]* ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *prou ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *preu ; preux,* XIVe s.). *Littér.* Vaillant : *Un preux chevalier.*

◆ n. m. (1080, *Chanson de Roland* [« homme d'une bravoure héroïque », 1798, Acad.]). Au Moyen Âge, le héros pourvu de toutes les qualités chevaleresques : *L'empereur* [Charlemagne] *pleure de la souffrance | D'avoir perdu ses preux, ses douze pairs de France, | Ses meilleurs chevaliers qui n'étaient jamais las...* (Hugo). || *Par anal.* Homme d'une bravoure héroïque.

prévaloir [prevalwar] v. intr. (lat. *praevalēre,* valoir plus, prévaloir, avoir plus d'efficacité, de *prae,* devant, en avant, et de *valēre,* être fort, avoir de la valeur ; v. 1420, Robinet [58], aux sens 1-2 [absol., 1640, Corneille]). [Conj. **34 ;** v. Rem.] **1.** *Class.* et *littér.* En parlant des personnes, remporter l'avantage dans une lutte, avoir le dessus : *Il fut donné à celui-ci* [Cromwell] *de tromper les peuples et de prévaloir contre les rois* (Bossuet). *Et le monde m'écrase, mais je prévaudrai contre lui* (Claudel). || **2.** En parlant des choses, jouer un rôle prééminent, avoir plus d'importance : *Ces anciennes familles où le Code civil ne prévaut pas contre la volonté toute-puissante du père* (Mauriac) ; et absol. : *Mon avis n'a pas prévalu.*

● SYN. : **1** *l'emporter sur ;* **2** *primer, triompher ; dominer, prédominer.*

◆ **se prévaloir** v. pr. [**de**] (sens 1, av. 1570, M. de Castelnau ; sens 2, 1647, Corneille). **1.** *Vx.* Tirer avantage : *C'est le peuple du monde* [les Anglais] *qui a le mieux su se prévaloir à la fois de ces trois grandes choses, la religion, le commerce et la liberté* (Montesquieu). || **2.** Alléguer en vue de se mettre en valeur : *Se prévaloir de sa naissance. N'essaye-t-on pas de se prévaloir d'une faveur singulière dont on a été l'objet ? N'essaye-t-on pas de la faire mousser, pour rendre les autres jaloux ?* (Romains).

● SYN. : **2** *s'enorgueillir, se flatter, se glorifier, se piquer, se targuer, se vanter.*

● REM. **1.** Le subjonctif présent est ordinairement : *que je prévale,* etc. On rencontre parfois cependant la forme *prévaille,* etc. : *Je hais toute tristesse et ne comprends pas que la confiance en la beauté de l'avenir ne prévaille pas sur l'adoration du passé* (Gide).

2. Le part. *prévalu* s'accorde aux temps composés du verbe pronominal.

3. La construction classique *prévaloir à* (1652, Retz) est sortie de l'usage *La vertu prévaut aux richesses* (Acad., 1694).

prévaricateur, trice [prevarikatœr, -tris] adj. et n. (lat. *praevaricator,* prévaricateur [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « traître à la loi, à la foi »], de *praevaricatum,* supin de *praevaricari* [v. PRÉVARIQUER] ; XIIIe S., écrit *prevaricator* [*prévaricateur,* v. 1370, Oresme], au sens 1 ; sens 2, 1382, Trénel). **1.** *Littér.* Qui manque aux devoirs de sa charge : *L'affluence d'un peuple fidèle me dédommagera de la désertion d'un clergé prévaricateur* (F. Fabre). *Ce concierge était un prévaricateur, enrichi, dit-on, aux dépens de son maître* (Yourcenar). || **2.** *Class.* Qui est coupable d'un manquement à la loi morale : *Menelaüs, prévaricateur de la loi, mourut sans que son corps fût mis en terre* (Saci).

prévarication [prevarikasjɔ̃] n. f. (lat. *praevaricatio, -tionis,* même sens, de *praevaricatum,* supin de *praevaricari* [v. l'art. suiv.] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *prevaricaciun* [*prevarication,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], au sens de « manquement à la loi divine » ; sens actuel, v. 1380, *Aalma*). *Littér.* Action de manquer aux obligations de sa charge ; forfaiture.

● SYN. : *concussion, exaction, malversation, péculat.*

prévariquer [prevarike] v. intr. (lat. *praevaricari,* s'écarter de la ligne droite, être de connivence avec la partie adverse — en parlant d'un juge, d'un avocat [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « transgresser, trahir »], de *prae,* devant, en avant, et de varicare, écarter beaucoup les jambes, dér. de *varicus,* qui écarte les jambes, de *varus,* tourné en dehors, cagneux ; 1431, Isambert [VIII, 766], au sens 2 [*prevarier,* forme plus pop., v. 1120, *Psautier d'Oxford*] ; sens 1, 1549, R. Estienne). **1.** *Vx.* Manquer, par intérêt ou mauvaise foi, aux devoirs de sa charge, de son ministère : *Si vous aviez donné un gouvernement à quelqu'un de vos sujets et qu'il eût prévariqué...* (Rollin). || **2.** *Class.* Manquer à un devoir moral : *Dès que les chefs des tribus furent entrés dans les tentes des filles de Madian, tout Juda prévariqua, et il s'en trouva peu qui se conservassent purs de l'iniquité commune* (Massillon).

prévélaire [prevelɛr] adj. et n. f. (de *pré-* 2 et de *vélaire ;* 1963, Larousse). Se dit d'un phonème articulé dans la partie antérieure du palais mou.

prévenance [prevnɑ̃s] n. f. (de *prévenant ;* déc. 1732, *Mercure de France* [p. 2531], au sens 2 ; sens 1, 1740, Acad.). **1.** Qualité, attitude, comportement d'une personne prévenante : *Faire preuve de prévenance. Manquer de prévenance.* || **2.** Action par laquelle on cherche à prévenir les désirs de quelqu'un : *Si quelqu'un était indisposé, il venait trois fois par jour savoir de ses nouvelles, allait chez l'accordeur de piano, inventait mille prévenances* (Flaubert). *C'est lui à présent, à l'heure de mon départ, qui m'entoure de mille petites prévenances* [...], *ne sachant plus comment s'y prendre pour me montrer son affection* (Loti).

● SYN. : **1** *complaisance, obligeances* **2** *amabilité, attention, délicatesse, égards, gentillesse, petits soins* (fam.).

prévenant, e [prevnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *prévenir ;* 1514, *Dict. général,* au sens 1 [*grâce prévenante ;* « qui arrive devant », 1663, Molière] ; sens 2-3, 1718, Acad.). **1.** *Class.* Qui arrive avant : *Et si des assiégeants le prévenant amas | En bouche toutes les approches* [de l'appartement du roi], *| Prenez le parti doucement | D'attendre le Prince au passage* (Molière). || Fig. *Grâce prévenante,* celle qui devance la volonté et la détermine, sans détruire le libre arbitre. || **2.** Qui cherche à prévenir les désirs des autres ; qui cherche à faire plaisir : *C'est un homme prévenant. Un geste prévenant. Il* [...] *se montra sincère, prévenant, affectueux, dévoué, discret même ; son cœur lui enseignait toutes les prévenances* (Flaubert). || **3.** *Vx.* Se dit de ce qui dispose par avance en faveur de la personne considérée : *Elle a un air prévenant.*

● SYN. : **2** *aimable, attentionné, complaisant, empressé, obligeant, serviable.*

prévenir [prevnir] v. tr. (lat. *praevenire,* prendre les devants, devancer, surpasser, de *prae,* devant, en avant, et de *venire,* venir ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* au sens de « agir le premier » ; 1467, Bartzsch, au sens de « citer en justice » ; sens I, 1, 1541, Calvin ; sens I, 2, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens I, 3, 1668, Molière ; sens I, 4, 1608, M. Régnier [absol., 1962, Robert] ; sens I, 5, v. 1695, Fénelon ; sens II, 1-2, av. 1662, Pascal [absol., 1691, La Fontaine] ; sens III, début du XVIIIe s. [pour souligner un avertissement menaçant, 1782, Laclos]). [Conj. **16.**]

I. 1. *Class.* Venir avant : *Esprit saint, Esprit pacifique, je vous ai préparé les voies en prêchant votre parole ; ma voix a été semblable peut-être à ce bruit impétueux*

qui a prévenu votre descente (Bossuet). || **2.** *Class.* et *littér.* Devancer quelqu'un par une action qui rend la sienne impossible ou inutile : *Quand je vois de certaines gens, qui me prévenaient autrefois par leurs civilités, attendre au contraire que je les salue...* (La Bruyère). *À la bonne heure, monsieur Fortunio ; je pensais que vous m'eussiez laissé faire. Un jeune homme qui fait sa cour ne doit pas permettre qu'on le prévienne* (Musset). || **3.** *Class.* et *littér.* Devancer par la pensée un événement futur : *Je vois couler le temps avec douleur, quand je pense au jour qu'il m'amènera ; mais je ne veux pas prévenir mon malheur* (Sévigné). || **4.** Devancer une chose par des actes ou des paroles qui la rendent impossible ou en annihilent l'effet : *Le conseil municipal s'assembla, et résolut, pour prévenir des malheurs, qu'on ne ferait aucune résistance* (Flaubert). *Léopold, voyant entrer sa femme, mit un doigt sur ses lèvres pour prévenir une explosion tumultueuse* (Aymé). *Prévenir une objection ;* et absol.*Mieux vaut prévenir que guérir.* || **5.** Satisfaire par avance : *Il a prévenu vos désirs.*

II. 1. *Class.* Remplir à l'avance d'une idée, d'un sentiment favorable ou défavorable : *Ils n'eurent pas de peine à prévenir l'esprit de la reine mère* (Racine). || **2.** Auj. *Prévenir quelqu'un contre* ou *en faveur de,* le disposer par avance dans un sens défavorable ou favorable : *On vous a prévenu contre moi. Le jury se retira dans la salle des délibérations, favorablement prévenu en faveur de ce jeune homme...* (France) ; et absol. : *De jolis cheveux, d'un blond foncé, prévenaient en faveur d'une figure assez irrégulière* (Stendhal).

III. Informer par avance : *Il ne m'avait pas prévenu de son départ. Je vous préviens que la tâche sera difficile. Il est à remarquer, du reste, que les âmes solides se refusent à tenir compte des avertissements* [...]. *Napoléon était prévenu. Il n'en a pas moins opté pour l'idée anglaise* (Cocteau) ; souvent employé pour souligner un avertissement menaçant : *Je ne supporterai plus de telles façons ; vous voilà prévenu* (ou *je vous aurai prévenu*). *Dieu déposera les chefs pusillanimes et il mettra à leur place les hommes forts qui se réclament de Lui. Je vous en préviens, messieurs* (France).

• SYN. : **I, 4** *conjurer, éviter, obvier à, parer à ;* **5** *aller au-devant, devancer.* || **II, 2** *influencer, pousser, tourner.* || **III** *avertir, aviser, informer.*

◆ **se prévenir** v. pr. (av. 1679, Retz). *Class.* Se laisser dominer par une idée ou un sentiment préconçus : *Il est vrai que la vôtre* [votre mine] *m'a trompée ; et voilà comme on a souvent tort de se prévenir en faveur de quelqu'un* (Marivaux).

préventif, ive [prevɑ̃tif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *praeventum,* supin de *praevenire,* devancer [v. PRÉVENIR] ; 1810, Code pénal, au sens 2 ; sens 1, 1819, Boiste [pour une maladie, av. 1874, Michelet]). **1.** Destiné à empêcher un mal prévisible : *Il est donc indispensable que le principe de la grève préventive soit proclamé à l'avance...* (Martin du Gard). *Le relieur se sentait porté vers ce type d'actions préventives* (Romains). || *Spécialem.* Qui sert à prévenir une maladie : *On n'avait pas toujours la possibilité d'inoculer des remèdes préventifs* (Camus). || **2.** Se dit de l'incarcération qui précède le jugement d'un inculpé par un tribunal : *Détention préventive. On arrêta même un vagabond qui, n'ayant pu établir son innocence, fit quelques mois de prison préventive* (France).

◆ **préventive** n. f. (début du XX[e] s.). *Fam.* Prison, détention subie avant le jugement des tribunaux : *Nous avons fait trois mois de préventive* (Martin du Gard).

prévention [prevɑ̃sjɔ̃] n. f. (bas lat. *praeventio, -tionis,* action de devancer, du lat. class. *praeventum,* supin de *praevenire* [v. PRÉVENIR] ; XIII[e] s., *le Français moderne* [1973, p. 293], au sens de « opposition » [en astronomie] ; XIV[e] s., Godefroy, au sens de « action d'arriver le premier » ; sens I, 1, 1530, Palsgrave, 258 ; sens I, 2, 1869, Littré ; sens I, 3, 1594, Pithou ; sens I, 4, 1706, Richelet ; sens 1, 5, 1962, Robert [aussi *prévention routière*] ; sens II, 1, 1637, Descartes ; sens II, 2, 1663, Molière ; sens III, 1, 1792, Ranft ; sens III, 2, 1904, Larousse).

I. 1. *Class.* Action de devancer, de se manifester avant : *Ils* [les bons anges] *n'avaient pas besoin de la prévention de cet attrait indélibéré qui nous incline vers le bien, et qui est, dans les hommes enclins à mal faire, le secours médicinal du Sauveur* (Bossuet). || **2.** Dans la langue juridique, droit qu'un juge a de connaître d'une affaire parce qu'il en a été saisi le premier. || **3.** *Class.* Droit que le pape avait de pourvoir à un bénéfice dans les six mois accordés à l'autorité diocésaine pour le conférer : *Le roi obtint la nomination des bénéfices ; et le pape eut, par un article secret, le revenu de la première année, en renonçant aux mandats, aux expectatives, à la prévention* (Voltaire). || **4.** *Vx.* Syn. de PROLEPSE, en rhétorique. || **5.** Ensemble de mesures prises en vue d'éviter des accidents : *Le fonds de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.* || *Prévention routière,* ensemble de dispositions visant à réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation sur route ; organisme chargé d'appliquer ces dispositions : *Les panneaux de la prévention routière. Une voiture de la prévention routière.*

II. 1. État d'un esprit qui est, avant tout examen, porté à juger favorablement ou défavorablement : *Il ne saurait parler sans prévention de la musique moderne.* || **2.** Opinion défavorable formée sans examen : *Il croyait deviner chez eux des préventions qui le chagrinaient* (Barrès). *En effet, s'il y avait une classe contre laquelle il eût de la prévention et de la partialité c'était l'aristocratie et jusqu'à croire aussi difficilement à la supériorité d'un homme du monde, qu'il croyait facilement à celle d'un homme du peuple* (Proust).

III. 1. État d'une personne poursuivie en justice comme prévenue d'un délit ou d'un crime. || **2.** Détention d'un prévenu : *Il a fait dix mois de prévention avant de comparaître devant ses juges.*

• SYN. : **II, 1** *idée préconçue, partialité, parti pris, passion, préjugé ;* **2** *animosité, antipathie, aversion, méfiance.*

préventionnaire [prevɑ̃sjɔnɛr] n. (de *prévention ;* 1934, Vercel). Personne qui a fait de la prison préventive.

préventivement [prevɑ̃tivmɑ̃] adv. (de *préventif ;* 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1838, Acad.). **1.** Par souci de prévenir un mal : *Je vous avertis préventivement. Se soigner préventivement.* || **2.** En qualité de prévenu : *Il a été détenu préventivement pendant deux mois.*

préventorium [prevɑ̃tɔrjɔm] n. m. (de *prévent[if],* sur le modèle de *sanatorium ;* 1907, Larousse). Établissement aménagé pour réunir les conditions hygiéniques propres à prévenir l'évolution de la tuberculose chez les sujets contaminés (ayant une cuti-réaction positive), mais non encore malades.

prévenu, e [prevny] adj. (part. passé de *prévenir ;* 1604, La Curne, au sens 2 [substantiv. ; comme adj., 1611, Cotgrave] ; sens 1, 1662, Molière [*prévenu de,* 1654, Retz]). **1.** Qui a des préventions, qui est d'avance bien ou mal disposé à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : *Je l'ai trouvé fort prévenu pour son Raton* (Mérimée). *Si même certains ont la curiosité de me lire, c'est avec un esprit si prévenu que le sens vrai de mes écrits leur échappe* (Gide). *Et tout le monde admet qu'un esprit prévenu peut, dans certains cas, se détourner de l'évidence et refuser de voir le soleil en plein midi* (Duhamel). || Class. *Prévenu de,* animé d'avance de tel ou tel sentiment : *Le cardinal Mazarin était même prévenu de beaucoup d'estime pour le mérite de leurs adversaires* (Racine). *Vous êtes prévenue pour lui d'une inclination violente* (Lesage). || **2.** Se dit de quelqu'un qui fait l'objet d'une poursuite judiciaire en général et, plus spécialement, qui est traduit devant le tribunal correctionnel ou le tribunal de police : *Il se nommait Marie-Adolphe Guillergues et était prévenu de dilapidation dans les fourrages*

de la République (France) ; et substantiv. : *Cette circonstance paraît favorable au prévenu. Près de moi une porte ouverte éclairait le couloir des juges d'instruction, sombre couloir qui mène à tout, même à l'échafaud, et d'où les prévenus sortent en accusés* (Daudet).

● SYN. : **1** *fanatique, partial, passionné ;* **2** *inculpé.*

préverbe [prevɛrb] n. m. (de *pré-* 2 et de *verbe ;* 1932, Larousse). Préfixe placé devant un verbe, comme *sur* dans *sursauter.*

pré-verger [prevɛrʒe] n. m. (de *pré* 1 et de *verger ;* 1923, Larousse). Prairie naturelle plantée d'arbres fruitiers de plein vent.

● Pl. *des* PRÉS-VERGERS.

prévertébral, e, aux [prevɛrtebral, -o] adj. (de *pré-* 2 et de *vertébral ;* 1869, Littré). Qui est situé en avant des vertèbres : *Région prévertébrale.*

prévisibilité [previzibilite] n. f. (dér. savant de *prévisible ;* 1962, Robert). Caractère de ce qui est prévisible : *La prévisibilité d'une éclipse.*

prévisible [previzibl] adj. (de *prévis[ion] ;* 1847, Balzac). Qui peut être prévu : *Cette séparation brutale, sans bavures, sans avenir prévisible, nous laissait décontenancés* (Camus). *Cet échec était prévisible.*

● SYN. : *attendu, conjecturable, présumable.* — CONTR. : *déroutant, impossible, imprévisible, imprévu, inattendu.*

prévision [previzjɔ̃] n. f. (bas lat. *praevisio, -sionis,* prévision, du lat. class. *praevisum,* supin de *praevidēre* [v. PRÉVOIR] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, 1314, Mondeville [« ensemble de calculs... », 1962, Robert ; *prévisions météorologiques,* 1962, Robert — *prévision du temps,* même sens, 1932, Larousse]). **1.** Faculté ou action de prévoir : *Je n'ai pas plus de mémoire que de prévision* (Giraudoux). *Jamais la prévision raisonnable n'a été plus difficile* (Romains). || **2.** Ce que l'on prévoit (surtout au pluriel) : *Ce prix dépasse mes prévisions. Contrairement à mes prévisions, M. Chalgrin ne semblait pas anéanti par cette épreuve* (Duhamel). || *Spécialem.* Ensemble de calculs fondés sur la statistique, l'économie, etc., et déterminant d'avance une situation, au moins de façon approximative : *Nous sommes en retard sur les prévisions du Plan.* || *Prévisions météorologiques,* renseignements concernant les conditions atmosphériques probables dans un proche avenir.

● SYN. : **2** *calcul, conjecture, pronostic.*

◆ **En prévision de** loc. prép. (1844, Balzac). Pour se mettre en état de faire face à : *Il avait constitué des stocks en prévision de la pénurie actuelle. En prévision de ce crochet à Montauban et pour la vraisemblance, tu avais daté ta lettre du 13 avril...* (Aymé).

prévisionnel, elle [previzjɔnɛl] adj. (de *prévision ;* 19 août 1876, *Journ. officiel* [p. 6474], au sens 2 [un premier ex. en 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers] ; sens 1, 1962, Robert). **1.** Qui comporte des calculs de prévision : *Une analyse prévisionnelle.* || **2.** Qui se fonde sur des prévisions : *Un budget prévisionnel.*

prévisionniste [previzjɔnist] n. (de *prévision ;* 1943, Sauvy, p. 97). Spécialiste de la prévision économique.

prévocalique [prevɔkalik] adj. (de *pré-* 2 et de *vocalique ;* 1932, Larousse). Se dit d'un phonème qui précède une voyelle.

prévoir [prevwar] v. tr. (francisation [d'après *voir*] du lat. *praevidēre,* voir auparavant, apercevoir d'avance, prévoir, de *prae,* devant, en avant, et de *vidēre,* voir ; 1219, Tailliar [61], écrit *previr* [*prévoir,* v. 1265, Br. Latini], au sens 1 [absol., av. 1526, J. Marot ; *comme prévu,* 1962, Robert] ; sens 2, av. 1526, J. Marot). [Conj. **37.**] **1.** Déterminer ou imaginer d'avance, par calcul ou par simple conjecture, ce qui doit arriver : *On prévoit un prochain adoucissement de la température. J'avais prévu qu'il viendrait aujourd'hui, mais pas si tôt. Vous aviez prévu la défaite de notre équipe : elle a pourtant gagné. Saisi d'une émotion qu'il n'avait pas prévue, il aurait voulu se taire, écouter ce touchant auditoire* (Barrès). *Bah ! qui prévoirait tous les risques, le jeu perdrait tout intérêt !...* (Gide). || *Absol.* Envisager les événements à venir et prendre les mesures appropriées correspondantes : *Gouverner, c'est prévoir* (E. de Girardin). *Prévoir est à la fois l'origine et le moyen de toutes les entreprises, grandes ou petites* (Valéry). || *Comme prévu,* conformément aux prévisions : *Tout s'est passé comme prévu.* || **2.** Disposer, organiser d'avance en vue d'un événement assuré ou éventuel : *Tout est prévu pour vous loger quand vous viendrez ou au cas où vous viendriez. On a prévu le logement des congressistes.*

● SYN. : **1** *s'attendre à, augurer, calculer, conjecturer, deviner, prédire, présager, pressentir, présumer, pronostiquer ;* **2** *arranger* (fam.), *combiner, préparer.*

prévôt [prevo] n. m. (lat. *praepositus,* chef, commandant, officier, intendant, part. passé substantivé de *praeponere,* placer devant ou à la tête de, préposer, de *prae,* devant, en avant, et de *ponere,* poser, placer ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *prevost* [*prévôt* — graphie systématiquement adoptée dans les datations ci-après —, 1636, Monet], au sens 1 [*prévôt seigneurial, royal,* 1869, Littré ; *prévôt de Paris,* 1690, Furetière ; *prévôt des maréchaux,* 1462, Bartzsch ; *prévôt des marchands,* 1351, *Ordonnance royale ; prévôt de l'hôtel,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XVI[e] s., Brantôme ; sens 4, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens 5, 1828, Esnault). **1.** Sous l'Ancien Régime, nom de divers magistrats, royaux ou seigneuriaux, d'ordre civil ou judiciaire. || *Prévôt seigneurial,* celui qui jugeait au nom du seigneur les causes entre les vassaux. || *Prévôt royal,* juge royal dont les appels ressortissaient aux bailliages et sénéchaussées. || *Prévôt de Paris,* représentant du roi à Paris. || *Prévôt des maréchaux,* préposé à la sûreté des grands chemins et jugeant les délits qui s'y commettaient. || *Prévôt des marchands,* premier magistrat municipal de Paris (et de Lyon à dater de 1575). || *Prévôt de l'hôtel,* officier jugeant les causes des personnes attachées à la cour. || **2.** Nom de diverses dignités. ecclésiastiques. || **3.** Officier de gendarmerie exerçant un commandement dans une prévôté. || **4.** *Prévôt de salle,* celui qui supplée un maître d'armes dans les leçons données aux élèves : *Ma maîtresse est de première force à l'épée, et en remontrerait au prévôt de salle le plus expérimenté* (Gautier). || **5.** *Vx.* Détenu exerçant des fonctions de surveillance dans une prison.

prévôtal, e, aux [prevotal, -o] adj. (de *prévôt* [v. l'art. précéd.] ; 1514, *ZRP* [LXVII, 37], écrit *prévostal ; prévôtal,* 1680, Richelet [*cour prévôtale,* 1842, Acad. ; *mission prévôtale,* 1963, Larousse]). Qui concerne le prévôt ou relève de lui : *Justice prévôtale.* || *Cour prévôtale,* tribunal exceptionnel établi à diverses époques, notamment en 1815, et qui jugeait sans appel. || *Mission prévôtale,* mission particulière effectuée, en temps de guerre, au profit des forces armées, par une prévôté.

prévôtalement [prevotalmɑ̃] adv. (de *prévôtal ;* av. 1672, G. Patin). *Vx.* D'une manière prévôtale, sans appel : *Être jugé prévôtalement.*

prévôté [prevote] n. f. (de *prévôt* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *prevosté* [*prévôté,* 1636, Monet], aux sens 1-2 [« résidence du prévôt », 1611, Cotgrave] ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** *Autref.* Titre, fonction de prévôt : *La prévôté des marchands.* || **2.** *Autref.* Juridiction du prévôt : *Le roi avait donné à un de ses frères la prévôté de Vaucouleurs* (Michelet). || Résidence du prévôt. || **3.** *Auj.* Dans une grande unité mobilisée, détachement de gendarmes chargés de la surveillance des troupes, des convois et de la constatation des crimes, délits ou contraventions.

prévoyance [prevwajɑ̃s] n. f. (début du XV[e] s., aux sens 1 et 3 [*société de prévoyance,* 1866, Larousse, art. *association*] ; sens 2, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). **1.** Faculté de prévoir ce qui arrivera, notamment les dangers possibles (vieilli) : *Il a manqué de prévoyance, il devait s'attendre au coup qui le surprend aujourd'hui.* || **2.** *Class.* Action de prévoir, représentation qu'on se fait de situations à venir : *Vous sentez donc l'amour maternelle [...], eh bien ! moquez-vous présentement des craintes, des*

inquiétudes, des prévoyances, des tendresses qui mettent le cœur en presse (Sévigné). || **3.** Conduite raisonnée permettant de parer à des dangers éventuels : *Sentant venir la crise, il avait eu soin de diversifier la production : cette prévoyance a sauvé l'entreprise. Une prévoyance de fourmi.* || *Société de prévoyance,* organisme de solidarité professionnelle qui, avant la création des caisses d'assurances sociales, garantissait à ses membres, moyennant le versement d'une cotisation régulière, des secours aux malades, des pensions aux infirmes et aux vieillards.

prévoyant, e [prevwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *prévoir ;* v. 1570, Carloix, au sens 1 ; sens 2, 1686, Bossuet). **1.** Qui a de la prévoyance : *Un chef prévoyant. L'homme est par essence prévoyant et sociable* (France). || **2.** Qui dénote de la prévoyance : *Des mesures prévoyantes.*

● SYN. : **1** *avis, circonspect, précautionneux, prudent, réfléchi, sage.* — CONTR. : **1** *étourdi, imprévoyant, imprudent, insouciant, léger.*

prévu [prevy] n. m. (part. passé substantivé de *prévoir ;* av. 1850, Balzac). Ce qui est prévu : *Tout le prévu cessait pour lui avec le départ de Rachel* (Martin du Gard).

priant, e [prijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *prier ;* 1576, Sasbout). Qui prie, en prière : *On la trouva éplorée et priante.*

◆ n. (début du XIVe s.). Personne qui prie : *Le chapelet fut suivi des litanies de la Vierge : les ora pro nobis, psalmodiés en allemand par les priantes invisibles, sonnaient à mon oreille comme le mot répété espérance, espérance, espérance !* (Chateaubriand).

priapée [prijape] n. f. (bas lat. *priapeia,* ensemble de poèmes de différents auteurs sur Priape, neutre plur. substantivé de l'adj. *priapeius* [v. l'art. suiv.] ; 1548, Sebillet, au sens 2 [aussi pour un spectacle] ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** *Autref.* Pièce ou vers latins en l'honneur de Priape, ou inscription pour une statue de ce dieu. || **2.** Poésie obscène. (Vieilli.) || *Par extens.* Peinture, spectacle obscènes. (Vieilli.)

◆ **priapées** n. f. pl. (1803, Boiste). Fêtes en l'honneur de Priape.

priapéen, enne [prijapeɛ̃, -ɛn] adj. (du bas lat. *priapeius,* de Priape [et, avec le n. m. *versus* (« vers »), « vers priapéen »], gr. *priapeios,* de Priape [et, dans la loc. *priapeion metron* (avec le n. neutre *metron,* « mètre »), « mètre formé d'un vers glyconique et d'un phérécratien »], de *Priapos,* Priape [fils d'Aphrodite et de Bacchus], dieu des Jardins, représentant la vigueur génératrice ; 1842, Acad.). Qui appartient au culte de Priape.

◆ adj. et n. m. (1842, Acad. [aussi « hexamètre dactylique... »]). *Vers priapéen,* ou *priapéen* n. m., vers grec ou latin employé d'abord dans les priapées et composé de deux glyconiques dont le second est catalectique : *Les priapéens de Catulle.* || Hexamètre dactylique divisé en deux parties égales par une coupe après le troisième pied.

priapique [prijapik] adj. (de *Priape,* lat. *Priapus,* gr. *Priapos* [v. l'art. précéd.] ; 1842, Acad.). Relatif à Priape, à son culte ou à ses images : *Il eut maintes fois le désir d'écrire son nom sur toutes les murailles, entre les croquis priapiques et les nez de Bouginier* (Gautier). *Un misérable moignon priapique* (Louÿs).

priapisme [prijapism] n. m. (bas lat. médic. *priapismus,* même sens, gr. *priapismos,* même sens, de *Priapos,* Priape [v. PRIAPÉEN] ; 1495, Vignay). État pathologique caractérisé par des érections prolongées, souvent douloureuses et nées sans appétit sexuel.

prié, e [prije] adj. (part. passé de *prier ;* 1718, Acad.). S'est dit d'un repas, d'une réception, etc., où l'on ne va que sur invitation officielle (vieilli) : *Le jour de mon congé, j'avais au ministère un immense dîner prié...* (Chateaubriand). *Il existait certains fidèles qui, sauf les soirées priées, venaient tous les jours* (Balzac).

prie-dieu [pridjø] n. m. invar. (de *prie,* forme du v. *prier,* et de *Dieu ;* 1603, Havard, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Meuble bas, muni d'un accoudoir, sur lequel une personne peut s'agenouiller pour prier : *Si longs que fussent les offices, il restait à genoux sur son prie-dieu* (Flaubert). *Agenouillé sur un prie-dieu, Jacques se fit tout petit, et courba la tête, et récita en hâte quelques Pater, quelques Ave...* (Martin du Gard). || **2.** *Vx.* Syn. de PRIER-DIEU.

● REM. On trouve aussi l'orthographe PRIE-DIEU.

prier [prije] v. tr. (bas lat. *precare,* var. du lat. class. *precari,* prier, supplier [un dieu, quelqu'un], demander en priant, souhaiter ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie, écrit preier* [*prier* — d'après *pri, pries, prie,* trois premières personnes du prés. de l'indic. accentuées sur le radical —, v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], au sens 1 [aussi absol. ; *priez pour nous !,* 1690, Furetière, art. *litanie*] ; sens 2, v. 980, *Passion du Christ* [*je vous en prie,* 1958, *FEW,* IX, 337 *a*] ; sens 3, v. 1175, Chr. de Troyes [*je vous prie...,* v. 1190, Studer-Waters ; *se faire prier,* XVe s., Littré ; *ne pas se faire prier,* 1863, Th. Gautier ; *sans se faire prier,* 1875, Larousse] ; sens 4, 1836, Musset [*je vous prie...,* 1665, Boileau ; *je vous en prie !,* 1869, Littré] ; sens 5, v. 1360, Froissart [absol., 1668, La Fontaine]). **1.** S'adresser à Dieu, à un être surnaturel au moyen de la prière : *Prier Dieu avec ferveur. Prier la Vierge Marie à Lourdes. Je prie le Ciel de nous épargner ce malheur. On priait Zeus d'envoyer la pluie. À force de prier Dieu, il lui vint un fils* (Flaubert) ; et absol. : *Je prie : j'aime à prier à genoux ; mon cœur est ainsi plus près de la poussière et du repos sans fin : je me rapproche de la tombe* (Chateaubriand). *Les prêtres qui priaient ont péri par l'épée* (Hugo). *Ils trouvèrent au bas de l'escalier, sous la Madone, Marcel à genoux, et qui priait avec ferveur* (Flaubert). *Dans le dominicain qui prie il est une présence dense* (Saint-Exupéry). *Prier pour les victimes d'une catastrophe.* || *Priez pour nous,* formule qui suit l'invocation du nom d'un saint, en particulier dans la récitation des litanies. || **2.** Demander avec déférence à quelqu'un d'accorder une faveur : *Je vous prie de ne pas me tenir rigueur de cette étourderie. Notre hôte nous pria d'abord de nous asseoir. J'avais eu d'abord envie de les prier de m'emmener avec eux* (Baudelaire). || *Je vous en prie,* formule de courtoisie souvent employée en réponse à merci : « *Voici les documents demandés. — Merci ! — Je vous en prie.* » || **3.** Inviter quelqu'un de façon plus ou moins pressante à faire quelque chose : *Récitant des vers sans qu'on les en prie* (Banville). *Tu m'as plusieurs fois prié de ne pas te parler de Sénac. Pourquoi ?* (Duhamel). [V. Rem. 1 et 2.] || *Je vous prie, je vous en prie,* formules de politesse accompagnant une demandez : *Suivez-moi, je vous prie.* || *Se faire prier,* résister longtemps aux instances. || *Ne pas se faire prier,* faire une chose avec empressement. || *Sans se faire prier,* avec empressement. || **4.** Demander de façon impérative, ordonner : *La femme de service est priée d'arriver strictement à six heures du matin* (Frapié). || *Je vous prie, je vous en prie,* formules adressées à une personne pour lui ordonner impérativement de cesser : *Que pareille chose ne se reproduise pas, je vous prie.* || *Je vous en prie !,* exprime aussi la réprobation d'un écart de langage ou de conduite : « *Vous mentez, monsieur ! — Ah ! je vous en prie, monsieur !* » || **5.** *Prier quelqu'un à* (et l'infinitif), l'y inviter, dans les formes requises par l'usage (vieilli) : *Le parti de l'amour, pour réfuter la raison, le porta à prier Mme de Chasteller à danser* (Stendhal). *J'aurais pu lui demander* [à M. Elstir] *de me faire la grâce de venir, et le prier à dîner* (Proust) ; et absol. : *On vit entrer une vieille fée qu'on n'avait point priée* (Perrault). [V. Rem. 1.]

● SYN. : **2** *adjurer, conjurer, requérir ;* **3** *implorer, presser, supplier ;* **4** *enjoindre, sommer ;* **5** *convier.*

● REM. **1.** Dans la langue classique, on trouve parfois un nom au lieu d'un infinitif après *prier quelqu'un de* (1580, Montaigne), aux sens 3 et 5 : *C'est l'unique faveur | Dont je te puis encor prier avec honneur* (Corneille). *Je m'engage à la prier de la fête* (Marivaux).

2. Dans la langue classique, on employait parfois *que* et le subjonctif au sens 3 (fin du XIIe s., Châtelain de Coucy) : *Quand elle nous pria qu'elle pût venir avec nous passer le soir chez M. de la Rochefoucauld* (Sévigné).

prier-Dieu [prijedjø] n. m. (de *prier* et de *Dieu* ; fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Class.* Moment où l'on disait la prière, à la cour de France : *J'ai vu des gens très dignes de foi qui m'ont assuré l'avoir vu* [M. le Prince] *au coucher du roi, pendant le prier-Dieu, jeter la tête en l'air subitement plusieurs fois de suite* (Saint-Simon).

• REM. On employait aussi, dans ce sens, la forme PRIE-DIEU.

prière [prijɛr] n. f. (bas lat. *precaria*, supplique [fin du VIIe s.], fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *precarius*, donné par complaisance, de *precari* [v. PRIER] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge*, écrit *preiere* [*priere*, v. 1138, Gaimar], au sens 1 [*être en prière*, v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens 2, v. 1138, Gaimar [*faire sa prière...*, 1669, Molière] ; sens 3, v. 1138, Gaimar [*prière de*, 1875, Larousse]). **1.** Acte par lequel l'homme s'adresse à Dieu ou à un être surnaturel ponr lui exprimer son adoration ou sa vénération, une demande, une action de grâces : *Donnez, riches ; l'aumône est sœur de la prière* (Hugo). *La prière a son langage. À chacun de nous de le réinventer. Les oraisons de l'Eglise ne devraient être que des points de départ, que des pistes d'envol* (Mauriac). *Prière de demande. Prière d'action de grâces.* || *Être en prière*, être en train de prier. || **2.** Ensemble de phrases, de formules, souvent rituelles, par lesquelles on s'adresse à la divinité ou aux saints : *Les domestiques entraient ; on se mettait à genoux, et Mlle de Boisteilleul disait à haute voix la prière* (Chateaubriand). *Les autorités ecclésiastiques* [...] *décidèrent de lutter* [...] *en organisant une semaine de prières collectives* (Camus). *Un livre de prières. Les prières de la messe.* || *Faire sa prière, ses prières*, prier régulièrement Dieu à un certain moment de la journée, par exemple avant le coucher : *Après avoir plié ses vêtements, fait ses comptes et ses prières* (Gide). || **3.** Demande par laquelle on presse quelqu'un d'accorder une faveur : *Elle fixa sur lui ses grands yeux bleus, pour une dernière prière sans doute* (Flaubert). *Je sais qu'il est dur, pour un capitaine, de céder à la menace d'une femme. Tiens, je suis bonne fille. Sans doute aimeras-tu mieux céder à mes prières ?* (Aymé). *Le gouvernement est resté sourd à nos prières. Cédant aux prières des invités, elle se mit au piano. La réunion a été retardée d'une heure à la prière de plusieurs participants.* || *Prière de*, il est demandé de : *Prière de ne pas fumer.* || *Prière d'insérer*, v. INSERER.

• SYN. : **2** *éjaculation, oraison, oremus* (fam.) ; **3** *adjuration, conjuration, imploration, instance, requête, supplique, vœux.*

prieur, e [prijœr] n. (lat. *prior*, [le] premier de deux, supérieur, remarquable, et, au Moyen Âge, dans la langue ecclés., comme n. m., « prieur » ; v. 1155, Wace, écrit *prior* ; *prieur*, v. 1175, Chr. de Troyes [adjectiv., 1665, La Fontaine ; *prieur claustral, conventuel*, 1680, Richelet ; *prieur commendataire*, 1690, Furetière ; *grande prieure*, 1718, Acad.]). Supérieur, supérieure d'un prieuré ou de certains couvents ou monastères : *La prieure du couvent, mon amie intime* (Stendhal). *Le révérend dom Balaguère, ancien prieur des Barnabites* (Daudet). *Notre ilote, prémontré de grand savoir et bon théologien, s'était brouillé avec le prieur de son couvent...* (France) ; adjectiv. : *La mère prieure.* || *Prieur claustral*, autref., religieux élu par ses frères pour gouverner à la place de l'abbé, non résidant, une abbaye en commende ; *auj.*, moine désigné par son abbé pour l'aider dans le gouvernement du monastère et pour le remplacer en son absence. || Autref. *Prieur commendataire*, bénéficier qui jouissait des revenus d'un prieuré sans avoir autorité sur les religieux. || *Prieur conventuel*, supérieur d'une petite communauté monastique (prieuré) détachée d'une abbaye. || Autref. *Grande prieure*, religieuse qui, dans quelques monastères, tenait le premier rang après l'abbesse.

◆ **prieur** n. m. (sens 1, 1690, Furetière [*prieur de Sorbonne*, 1680, Richelet] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Titre désignant autrefois certains dignitaires ou certains magistrats. || *Prieur de Sorbonne*, dignitaire qui présidait pendant un an aux assemblées de Sorbonne. || **2.** *Anc.* Religieux chargé d'administrer une ferme trop éloignée d'un monastère pour être régie par l'économe, et qui célébrait le culte dans une chapelle ouverte aux fidèles.

prieural, e, aux [prijœral, -o] adj. (de *prieur* ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *prioral* [*prieural*, 1694, Acad.] au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** *Vx.* Qui appartient à un prieur, à un prieuré. || **2.** *Chambre prieurale*, nom de certaines commanderies de l'ordre de Malte.

prieur-curé [prijœrkyre] n. m. (de *prieur* et de *curé* ; 1718, Acad.). Religieux desservant une cure qui dépendait d'un monastère.

• Pl. *des* PRIEURS-CURÉS.

prieure n. f. V. PRIEUR, E N.

prieuré [prijœre] n. m. (de *prieur* [v. ce mot] ; v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, écrit *prioret* [*prieuré*, XIVe s.], au sens 2 [*prieuré conventuel, simple*, 1680, Richelet] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* Dignité de prieur ou de prieure. || **2.** Communauté religieuse gouvernée par un prieur ou une prieure. || *Prieuré conventuel*, communauté autonome de moines ou de moniales et qui n'est pas érigée canoniquement en abbaye. || *Prieuré simple*, communauté détachée d'une abbaye et soumise au gouvernement de l'abbé qui l'a fondée. || **3.** *Autref.* Chapelle attenante à une ferme (celle ou obédience) où le prieur célébrait le culte pour les fidèles.

prima donna [primadɔna] n. f. (loc. ital. de même sens, proprem. « première dame », de *prima*, fém. de *primo*, premier [lat. *primus*, même sens, v. PRIME 1], et de *donna*, dame [lat. *domina*, maîtresse, v. DAME 1] ; 1831, Balzac). Cantatrice qui tient le rôle principal dans un opéra ou à qui revient habituellement ce rôle dans une troupe d'opéra : *Le souffleur lui dit : Mon cher, et lui donne la main ; les figurants le saluent, la prima donna lui parlera l'année prochaine* (Gautier).

• Pl. ital. *des* PRIME DONNE (très rare).

• SYN. : *diva.*

1. primage [primaʒ] n. m. (de *prime* 2 ; 1730, Savary des Bruslons, au sens de « prime d'assurance [maritime] » ; sens actuel, 1783, Brunot [« bonification... » ; « action d'accorder une prime », 1869, Littré]). Action d'accorder une prime. || *Spécialem.* Bonification accordée au capitaine sur le fret du navire qu'il commande.

2. primage [primaʒ] n. m. (de *primer*, projeter par la cheminée l'eau que la vapeur a entraînée [1840, Bonnaffé, p. 183], empr. de l'angl. *to prime*, servir d'amorce ; 1904, Larousse). Entraînement de gouttelettes d'eau par la vapeur, à la sortie d'une chaudière.

primaire [primɛr] adj. (lat. *primarius*, premier en rang, du premier rang [v. PREMIER] ; fin du XVIIIe s., au sens 1 [*assemblée primaire* ; « qui est en premier... », 1869, Littré] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, 1933, Marouzeau). **1.** Qui est en premier dans l'ordre du temps, dans une série : *Élection primaire. Le mot primaire est un mot magnifique. Il indique le caractère premier, essentiel, celui dont on ne se passe pas et qui passe avant tout* (Giraudoux). || *Assemblée primaire*, dans les systèmes d'élection à deux degrés, assemblée de citoyens qui élisent les électeurs proprement dits : *Elle recevait avec magnificence les députés des assemhlées primaires qui avaient accepté la Constitution* (France). *Dans la Constitution de 1791, les assemblées primaires se composaient de tous les citoyens « actifs »* || **2.** *Terrains primaires*, ceux qui ont été les premiers déposés par les eaux. || **3.** *Arbre primaire*, dans une boîte de vitesses ou dans un transformateur de couple, et, plus généralement, dans une transmission de puissance, arbre placé du côté du moteur. || **4.** En linguistique, se dit de toute forme qui ne peut être réduite à une forme plus simple (par opposition aux formations secondaires, dérivées ou composées) : *Les morphèmes ou les racines sont des formations primaires.*

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1904, Larousse [comme n. m., 1962, Robert] ; sens 2, 1791, Ranft [*le primaire* et *un primaire*, 1962, Robert] ; sens 3, 1932, Larousse [comme n. m. ; *circuit primaire*, 1962, Robert] ; sens 4, 1962, Robert [aussi comme n. m.]). **1.** *Ère primaire*, ou *primaire* n. m., première partie des temps géologiques, succédant au précambrien, et d'une durée d'environ 400 millions d'années : *Les géologues distinguent plusieurs périodes dans l'ère primaire : le cambrien, l'ordovicien, le silurien, le dévonien, le carbonifère, le permien.* (Syn. PALÉOZOÏQUE.) || **2.** Qui se rapporte au degré élémentaire de l'instruction : *École primaire.* || *Enseignement primaire*, ou *primaire* n. m., v. ENSEIGNEMENT. || *Un primaire*, un membre de l'enseignement du premier degré. || **3.** *Circuit primaire*, ou *primaire* n. m., en électricité, circuit qui reçoit le courant de la source d'énergie, dans un transformateur ou une inductance : *Le primaire est toujours l'enroulement relié au réseau d'alimentation ; le secondaire est toujours l'enroulement relié au réseau d'utilisation.* || **4.** *Secteur primaire*, ou *primaire* n. m., ensemble des activités économiques productrices de matières premières, notamment l'agriculture et les industries extractrices.

◆ adj. et n. (sens 1, 1910, Ch. Péguy ; sens 2, 1945, Le Senne). **1.** Se dit d'une personne à l'esprit étroit, borné, qui manque de culture et juge souvent de manière dogmatique : *Beaucoup de médecins* [...] *jugent ainsi de la vie morale avec des simplifications primaires* (Bourget). *Il y a quelque chose de primaire à s'étonner de l'indifférence des êtres devant la mort d'un de leurs proches* (Montherlant). *Des hommes sans instruction qui se mêlent de raisonner sans connaître la nature humaine... des primaires quoi !* (Aymé). || **2.** En caractérologie, se dit d'une personne chez qui prédominent les réactions immédiates : *Les primaires ont l'art de riposter immédiatement aux appels ou aux imprévus de l'action : ce don leur donne souvent du brillant dans l'audace et le courage* (Mounier).

● SYN. : **1** *élémentaire, simpliste.*

primant, e [primɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *primer* 1 ; av. 1848, Chateaubriand). Qui a la supériorité sur les autres, de première importance (rare) : *Les raisons primantes qui le contraignirent à sortir de l'exil* (Chateaubriand).

primarisme [primarism] n. m. (dér. savant de *primaire* ; 1970, Robert). Caractère d'une personne ou d'une collectivité à l'esprit étroit, borné.

primarité [primarite] n. f. (dér. savant de *primaire* ; 1946, E. Mounier, p. 302). En caractérologie, caractère d'une personne primaire : *La primarité ne favorise pas l'activité intellectuelle objective* [...]. *Elle pulvérise en impressions éphémères les puissances du jugement* (Mounier).

1. primat [prima] n. m. (lat. impér. *primas, -matis*, [celui] qui est au premier rang [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « primat »], du lat. class. *primus*, premier [v. PRIME 1] ; v. 1155, Wace). Titre purement honorifique attaché à un siège épiscopal en vertu d'une tradition : *Son rêve eût été de finir archevêque de Tolède, primat d'Espagne* (Romains). *L'archevêque de Lyon est primat des Gaules, l'archevêque de Bordeaux primat d'Aquitaine.*

2. primat [prima] n. m. (lat. *primatus*, premier rang, prééminence, supériorité, de *primus*, premier [v. PRIME 1] ; début du XVI[e] s., puis [peut-être sous l'influence de l'allem. *Primat*, même sens, lui-même empr. du lat. *primatus*], 1927, Benda). Supériorité, primauté spirituelle, intellectuelle : *Aux discussions entre peintres, fondées sur des expériences communes, se substituent les discussions entre intellectuels, fondées sur le primat de la chose représentée* (Malraux).

primate [primat] n. m. (lat. impér. *primas, -matis*, [celui] qui est au premier rang [v. PRIMAT 1] ; 1839, Boiste). Le singe ou l'homme considérés dans la simplicité des instincts primitifs : *Sa douceur constante d'homme fort faisait place, par instants, à une violence de primate* (Morand).

◆ **primates** n. m. pl. (1839, Boiste). Ordre de mammifères supérieurs, comprenant les singes et l'homme : *Les primates sont divisés en trois sous-ordres : les lémuriens, les simiens, ou singes, et les hominiens, comprenant l'homme actuel et les hommes fossiles.*

primatial, e, aux [primasjal, -o] adj. (de *primat* 1 ; 1445, *Lettres de Louis XI*, I, 23). Qui appartient à un primat, à son siège, ou qui relève de lui : *Palais primatial. Juridiction primatiale.*

◆ **primatiale** n. f. (1607, *Coutumier général*, II, 1066). Église faisant partie du siège d'un primat : *La primatiale romane de Saint-Frumence* (F. Fabre).

primatie [primasi] n. f. (de *primat* 1 ; XIV[e] s., Godefroy, écrit *primacie* [*primatie*, 1669, Widerhold], au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne). **1.** Dignité d'un primat. || **2.** Siège épiscopal dont la primauté a été traditionnellement reconnue.

primauté [primote] n. f. (dér. savant du lat. *primus*, premier [v. PRIME 1], sur le modèle de mots comme *royauté*, etc. ; XII[e] s. [d'après Bloch-Wartburg], puis 1541, Calvin, au sens 1 [à propos du pape ; « supériorité de rang », 1564, *Indice de la Bible*] ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau). **1.** Supériorité de rang : *Je combattrai pour la primauté de l'homme sur l'individu, comme de l'universel sur le particulier* (Saint-Exupéry). || *Primauté du pape*, pouvoir suprême de juridiction spirituelle sur toute l'Eglise catholique, qui appartient au pape en tant que successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ. || **2.** Caractère de ce qui est premier par l'importance : *La primauté du spirituel sur le temporel.*

● SYN. : **1** *prééminence ;* **2** *précellence, prépondérance, supériorité, suprématie.*

1. prime [prim] adj. (emploi aux deux genres de *prime*, première [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], fém. de l'anc. adj. *prin, prim* [XII[e] s.], lat. *primus*, le plus avancé, le plus important, le principal, premier ; XIII[e] s., *Sept Sages de Rome*, au sens 1 [de *prime face ; prime*, « premier », au masc., v. 1462, *Cent Nouvelles ; la prime jeunesse...*, 1662, Brunot] ; sens 2, 1869, Littré). **1.** *Vx* ou *littér.* Premier : *De prime aspect, le métier ne présentait pas grande difficulté et se résumait en deux mots : écouter, rapporter* (Daudet). *Les fenêtres,* [...] *s'ouvraient aux rayons d'un jour encore pâle et la prime tiédeur du printemps* (France). || *De prime abord*, v. ABORD. || Class. *De prime face*, à première vue : *De prime face elle crut qu'on riait* (La Fontaine). || Littér. *La prime jeunesse, la prime enfance*, le premier âge, le début de la vie : *Ah ! que n'ai-je donné pareil effort au temps de ma prime jeunesse !* (Gide). *C'est la chambre de ses parents, telle qu'il l'a vue dès sa prime enfance dans le pavillon de l'usine paternelle...* (Martin du Gard). || **2.** Se dit, en algèbre, en géométrie, d'une lettre affectée d'un seul accent : *a' s'énonce a prime.*

◆ n. f. (sens 1, fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume ;* sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1545, *Ancien Théâtre françois* [« ...la main gagnante... », fin du XVI[e] s., Brantôme]). **1.** La première des heures canoniales, ou petites heures, qui doit être dite au lever du soleil, vers 6 heures du matin : *Des carillons chantant les heures canoniales, les primes et les tierces* (Huysmans). || **2.** Première position, dite aussi *première garde*, prise par un escrimeur, et qui consiste à tenir son arme verticalement, la pointe en bas, la main à la hauteur du visage : *Riposter en prime.* || **3.** *Class.* et *littér.* Ancien jeu de cartes dans lequel on ne donnait que quatre cartes : *On proposa à Marcos de jouer à la prime pour passer le temps* (Scarron). *Je ne pensais plus que j'avais perdu à la prime jusqu'à mon dernier philippus* (Dumas) ; désignait aussi, à ce jeu, la main gagnante (4 cartes de couleurs différentes).

2. prime [prim] n. f. (francisation — d'après la prononc. [primjəm] — de l'angl. *premium*, récompense, prime [d'assurance, etc.], lat. *praemium*, avantage, faveur, récompense, prélèvement ; 1620 [d'après Aubin, 1736], au sens 1 ; sens 2, XX[e] s. ; sens 3, 1869, Littré [aussi *réponse des primes ; faire prime*, 1878, Acad.] ; sens 4, 1875, Larousse ; sens 5, 1759, Richelet [« récompense pécuniaire accordée par l'État... », 1775, Brunot ; au fig., v. 1820, d'après Boiste, 1829 ; *donner... une prime à*, 1833, Balzac] ; sens 6-7, 1869,

Littré). **1.** *Prime d'assurance,* somme payée à échéances régulières par l'assuré à l'assureur : *La prime consiste en une somme d'argent dont le montant varie avec l'importance du risque couvert.* (On l'appelle COTISATION dans les sociétés mutualistes.) || **2.** Somme que l'assureur doit payer à la victime d'un sinistre en exécution des clauses du contrat : *Il pense à sa femme, à l'assurance qui ne paiera pas la prime si le corps n'est pas retrouvé* (Morand). || **3.** À la Bourse, dédit convenu d'avance que l'acheteur doit payer au vendeur (dans une opération conditionnelle, dite *opération à prime*) si, le jour de la liquidation, il résilie son contrat. || *Marché à prime,* v. MARCHÉ. || *Réponse des primes,* décision que prennent, la veille de la liquidation, les acheteurs des opérations à prime, soit d'exécuter le contrat (*lever la prime*), soit de le résilier (*abandonner la prime*). || Fig. *Faire prime,* être très recherché : *Je constate sans grand étonnement que les romans de détective et les héros de l'aviation font prime* (Gide). *Cet article fait prime sur le marché.* || **4.** Somme d'argent payée à un salarié en plus de son salaire normal, pour l'intéresser à la production, le pousser à augmenter son rendement ou pour l'indemniser de certains frais : *Pour tous les départs retardés, vous devez faire sauter les primes d'exactitude* (Saint-Exupéry). *Outre son salaire, le garde-chasse touche des primes pour la destruction des nuisibles. Toucher une prime de transport.* || **5.** Somme d'argent ou don accordés à titre de récompense ou d'encouragement : *Obtenir une prime dans un concours agricole pour un animal, un produit. Offrir une prime à un coureur cycliste.* || *Spécialem.* Récompense pécuniaire accordée par l'État à une société ou à un individu pour l'encouragement du commerce, de l'agriculture, de certaines activités : *Prime à l'exportation. Prime à l'arrachage des vignes. Prime à la construction.* || *Fig.* Avantage accordé qui encourage (de façon malencontreuse, le plus souvent) à : *Une telle mesure, c'est une prime à la dissimulation fiscale.* || *Donner, offrir une prime à,* favoriser : *Le tout-à-l'égout fonctionne si mal que cet ingénieux système, faussé et déréglé, offre une prime à l'infection générale, aux épidémies* (Romains). || **6.** Somme d'argent, venant en supplément des droits d'auteur, qu'un directeur de théâtre versait à l'avance à l'auteur à succès dont il voulait faire jouer une pièce : *Le directeur du Théâtre-Français venait lui demander un drame et Rodolphe, qui connaissait les usages, demandait des primes* (Murger). || **7.** Cadeau offert à un acheteur, à un abonné, etc., pour l'attirer ou le retenir : *Aux acheteurs de 24 bouteilles de ce vin, il sera donné en prime une bouteille de vieux marc.*

● SYN. : **1** *cotisation ;* **4** *commission, gratification, guelte.*

3. prime [prim] n. f. (altér. de *prisme,* même sens [début du XVII[e] s.], var. de *presme,* même sens [XIV[e] s., Laborde, p. 474], lui-même altér. [sous l'influence de *esmeraude,* forme anc. de *émeraude* — v. ce mot] d'une forme issue du lat. *prasinus,* variété de quartz agate, masc. substantivé de l'adj. *prasinus,* d'un vert tendre comme le poireau, gr. *prasinos,* même sens, dér. de *prason,* poireau ; fin du XVII[e] s.). En joaillerie, pierre givreuse, souvent la base d'un cristal plus pur vers son sommet : *Prime d'émeraude, de topaze.*

primé, e [prime] adj. (part. passé de *primer* 2 ; 1869, Littré [aussi « qui a valu une prime à son propriétaire »]). Qui a reçu une prime : *Un éleveur maintes fois primé.* || Qui a valu une prime à son propriétaire : *Bélier primé.*

1. primer [prime] v. tr. (de *prime* 1 ; XII[e] s., au sens de « avoir les prémices de, goûter le premier à », fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné, au sens de « prendre les devants » ; sens 1, 1632, Corneille ; sens 2, 1844, Balzac). **1.** *Class.* et *littér.* Imposer sa supériorité à quelqu'un : *Ainsi, de tous côtés primé par un rival, | Ses affaires sans moi se porteraient fort mal* (Corneille). *Aucun des chefs* [...] *ne réussit à primer ses rivaux d'une manière durable* (Renan). || **2.** (avec un sujet désignant une chose) L'emporter sur : *Ces questions, inférieures si l'on veut, mais qui, à certaines époques, priment toutes les autres* (Renan). *Les acteurs, pas plus que les auteurs, aujourd'hui, ne consentent à ce que le goût prime ce qu'ils croient être de la force* (Gide). *La force prime le droit.*

● SYN. : **2** *dominer, prédominer, triompher de.*

◆ v. intr. (1665, Retz). *Class.* et *littér.* Avoir l'avantage sur tous les autres : *Quand on se querelle, l'avantage est de primer, de donner le premier soufflet* (Furetière). *De tous ses défauts, le plus grand, c'était un désir violent et continuel de primer partout où il se trouvait* (Mérimée). *Jusqu'à ce jour, entre les deux chanteurs, c'était l'homme qui avait primé* (Daudet).

2. primer [prime] v. tr. (de *prime* 2 ; 1853, Laboulaye). Gratifier d'une récompense (s'emploie surtout au passif) : *Elle admirait Bot comme du temps où elle s'assurait qu'il aurait été primé dans n'importe quel concours de bébés...* (Mauriac).

primerose [primroz] n. f. (de *prime* 1 et de *rose,* n. f. ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « primevère » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Autre nom de la *rose trémière.*

prime-saut ou **primesaut** [primso] n. m. (de l'anc. loc. adv. *de prime saut,* subitement, de prime abord [v. 1462, *Cent Nouvelles*], altér. [d'après *prime* 1] de la loc. de *prin saut,* même sens [v. 1160, *Roman de Tristan*], composée de *de,* de *prin,* premier [v. PRIME 1], et de *saut ;* 1841, Balzac). *Littér.* Le fait de décider, de parler, d'agir spontanément, en suivant son premier mouvement : *Une de ces lettres que le prime-saut vous dicte* (Loti). *Ce que vous appelez : agitation, chez Félicie, n'était d'abord qu'élan charmant, prime-saut, abandon à l'instant et grâce...* (Gide). *Mais il est bien rare que dans ses discours étudiés, mieux encore, dans le primesaut de la conversation, il ne donne pas son signalement — j'allais dire il n'appose pas sa signature — par quelque mot à l'emporte-pièce* (Proust).

primesautier, ère [primsotje, -ɛr] adj. (réfection, d'après *primesaut* [v. l'art. précéd.], de l'anc. franç. *prinsaltier,* qui agit sans délibérer [v. 1130, *Eneas*], *prinsautier* [XIII[e] s., Littré], dér. de la loc. *de prin saut* [v. l'art. précéd.] ; début du XIV[e] s., Bozon, écrit *primesauter* [*primesautier,* 1751, Voltaire], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne, écrit *primsautier* [*primesautier,* 1757, *Encyclopédie,* art. *génie*]). **1.** Qui décide, parle, agit spontanément, sans réfléchir longuement : *Un adolescent* [...] *naïf et gracieusement primesautier* (Gide). || **2.** Qui témoigne de ce caractère : *C'est cette allure primesautière qui nous enchante chez Stendhal. Il semble toujours qu'on surprenne sa pensée au saut du lit, avant toilette* (Gide).

● SYN. : **1** *impulsif, spontané.*

primeur [primœr] n. f. (de *prime* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, dans la loc. *en la primur,* au commencement ; sens 1, v. 1210, *Amadas et Ydoine,* écrit *primor* [*primeur,* XVI[e] s. ; *légumes, fruits de primeur,* 1938, Montagné et Gottschalk ; *avoir la primeur de quelque chose,* av. 1799, Marmontel ; *donner... la primeur de quelque chose,* 1962, Robert] ; sens 2, 1829, V. Hugo). **1.** *Vx.* Caractère de ce qui est tout nouveau : *Goûter un vin en sa primeur. Faire connaître un jeune talent en sa primeur.* || *Légumes, fruits de primeur,* légumes, fruits qui apparaissent avant la récolte normale. || Fig. et fam. *Avoir la primeur d'une chose, d'un être,* être le premier, des premiers à en jouir ou à les connaître : *C'était toujours ainsi : il* [M. Francisque] *n'osait pas, tardait trop et laissait un autre avoir la primeur des confidences* (Lacretelle). || *Donner à quelqu'un la primeur d'une chose, la lui faire goûter,* l'en faire profiter avant tous les autres. || **2.** *Vx* et *fam.* Jeune fille vierge : *Le harem vaut le monastère. | Sa hautesse aime les primeurs, | Nous vous ferons mahométane* (Hugo).

◆ **primeurs** n. f. pl. (1749, Liger, Il, 13). Produits horticoles qui apparaissent sur les marchés avant la saison normale, soit qu'ils aient été obtenus par une culture forcée, soit qu'ils proviennent de pays plus chauds : *Il se sentit capable des plus grandes lâchetés pour continuer à bien vivre, à savourer toutes les primeurs à leur date* (Balzac).

primeuriste [primœrist] n. (de *primeur* ; 18 août 1872, *Journ. officiel,* p. 5677). Jardinier, maraîcher qui produit des primeurs.

primevère [primvɛr] n. f. (emploi fig. de l'anc. franç. *primevoire,* printemps [XIIe s., *BEC,* 1869, p. 331], *primevere* [XIIIe s., Godefroy] — peut-être usité dans une loc. comme *fleur de primevere* —, lat. pop. **prima vera,* printemps, fém. issu de *primum ver,* le début du printemps, d'où « le printemps », du lat. class. *primum,* neutre de l'adj. *primus,* premier [v. PRIME 1], et *ver, veris,* n. neutre, « printemps » ; XIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *primevoire ; primevère,* 1573, J. A. de Baïf). Plante herbacée vivace, à feuilles en rosettes, qui fleurit au printemps.

primi- [primi], **primo-** [primo], premiers éléments, tirés du lat. *primus,* premier (V. PRIME 1), et qui entrent dans la composition de nombreux mots savants.

primidi [primidi] n. m. (de *primi-* et de *-di* [du lat. *dies,* jour], d'après *lundi, mardi,* etc. ; 1793, Fabre d'Églantine). Premier jour de la décade dans le calendrier révolutionnaire.

primipare [primipar] adj. et n. f. (lat. *primipara,* même sens, de *primus,* premier [v. PRIME 1], et de *parĕre,* enfanter, accoucher ; 1819, Boiste). Qui accouche, qui met bas pour la première fois.

primiparité [primiparite] n. f. (dér. savant de *primipare ;* 1842, Acad.). État d'une femme, d'une femelle primipare.

primipile [primipil] n. m. (lat. *primipilus,* même sens, de *primus,* premier [v. PRIME 1], et de *pilus,* compagnie de soldats armés de javelots [les deux mots *primus pilus* ayant donné le moyen franç. *primipile,* « premier manipule d'une cohorte romaine », v. 1355, Bersuire] ; 1762, Acad.). Premier des centurions d'une légion romaine.

primitif, ive [primitif, -iv] adj. (lat. *primitivus,* premier en date, premier-né [et, à basse époque, « primitif, en grammaire »], de *primus,* premier [v. PRIME 1] ; v. 1320, *Roman de Fauvel,* au sens 1 [dans la loc. *primitive yglise* ou *eglise primitive ;* « qui appartient au premier état d'une chose », début du XIVe s. ; *terrains primitifs,* 1845, Bescherelle ; *langue primitive,* 1771, Trévoux] ; sens 2, XIVe s., *Nature à l'alchimie* [*mot primitif,* 1550, Meigret, 28 ; *temps primitifs d'un verbe,* 1869, Littré ; *couleurs primitives,* 1759, Richelet] ; sens 3-4, v. 1800, Matoré, 244 ; sens 5, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 6, 1951, Malraux ; sens 7, 1883, Loti ; sens 8, 1869, Littré). **1.** Qui appartient au premier état d'une chose : *La forme primitive d'un continent. La valeur primitive d'une monnaie. Homère, [...] qui nous donne le génie primitif de la plus belle portion de l'humanité* (Sainte-Beuve). *Les chrétiens primitifs furent, par essence, des pauvres* (Renan). *Port-Royal fait retour aux sources du christianisme primitif, comme les vieux Romains faisaient retour aux sources de la Rome primitive* (Montherlant). || *Terrains primitifs,* ceux qui résultent vraisemblablement de la première solidification de l'écorce terrestre. || *La primitive Église* ou *l'Église primitive,* celle des premiers temps du christianisme. || *Langue primitive,* celle qu'on suppose avoir été parlée la première. || **2.** Se dit d'une chose simple qui constitue ou paraît constituer l'élément fondamental d'une autre. || *Mot primitif,* mot dont plusieurs autres sont dérivés. || *Temps primitifs d'un verbe,* ceux qui servent de types à la formation des autres temps. || *Couleurs primitives,* en optique, couleurs principales du spectre solaire, en peinture, celles (bleu, jaune, rouge) dont le mélange donne les autres couleurs. || **3.** Qui appartient au premier état de l'humanité : *La rudesse des mœurs primitives. À quelle place de la commune gisait ce document des âges primitifs ?* (Flaubert). || **4.** Qui semble être resté au stade le moins avancé de la civilisation : *Les populations primitives. Les deux maisons avaient un caractère montagnard et primitif. Les murs étaient un empilement de gros blocs de pierre très sombre* (Romains). || **5.** Qui est ou paraît lié aux instincts, aux sentiments les plus simples : *Écoutons le génie primitif, écoutons parler les enfants et les gens simples* (Duhamel). *Plein de la fierté primitive d'être admiré parce qu'on est fort* (Montherlant). || **6.** Qui appartient aux débuts d'un art : *La statuaire primitive chez les Grecs.* || **7.** Qui évoque l'art, la littérature à ses débuts par l'ingénuité, la naïveté de l'inspiration, la simplicité de la facture : *C'était un porche d'une architecture très primitive* (Loti). *Le lyrisme primitif d'un poète.* || **8.** Qui dénote une certaine insuffisance du talent de l'auteur : *La pièce est un peu primitive au point de vue littéraire* (Aragon).

• SYN. : **1** *initial, originel, premier ;* **3** *ancien, antique, fruste, grossier ;* **4** *arriéré, sous-développé ;* **5** *instinctif, naïf ;* **6** *archaïque ;* **8** *élémentaire, primaire, rudimentaire, sommaire.* — CONTR. : **1** *actuel, contemporain, moderne, nouveau, récent ;* **3** *perfectionné, raffiné, sophistiqué ;* **5** *artificiel, fabriqué, factice, forcé, superficiel.*

◆ adj. et n. m. (milieu du XIXe s., Baudelaire, comme adj. [comme n. m., 1893, *Dict. général ;* pour les peintres autodidactes, 1963, Larousse]). Se dit des peintres italiens des XIVe et XVe s. et des autres peintres européens de la fin du Moyen Age : *La plupart des chapelles exécutées dans ces derniers temps, et distribuées aux élèves de M. Ingres, sont faites dans le système des Italiens primitifs, c'est-à-dire qu 'elles veulent arriver à l'unité par la suppression des effets lumineux et par un vaste système de coloriages mitigés* (Baudelaire). || Se dit aussi des peintres autodidactes dont l'art naïf rappelle celui des primitifs.

◆ **primitif** n. m. (1904, Larousse [pour les groupes... qui ne pratiquent ni l'agriculture ni l'élevage, 1963, Larousse]). En ethnologie, peuplade ou peuple dont l'économie et la technique sont notablement inférieures à celles des grandes civilisations : *Les primitifs de l'Océanie.* || *Spécialem.* Se dit des derniers groupes vivants qui ne pratiquent ni l'agriculture ni l'élevage.

primitivement [primitivmɑ̃] adv. (de *primitif ;* v. 1460, G. Chastellain). À l'origine : *Il lui conta le lendemain sa perte de quinze mille francs, sans dire que ces quinze mille francs lui étaient primitivement destinés* (Flaubert).

• SYN. : *initialement, originairement, originellement, premièrement, tout d'abord.*

primitivisme [primitivism] n. m. (de *primitif ;* 1904, Larousse). En beaux-arts, imitation des primitifs.

1. primo [primo] adv. (mot lat. signif. « d'abord », de *primus,* premier [v. PRIME 1] ; 1322, Runkewitz). Premièrement.

• REM. S'emploie le plus souvent au début d'une énumération dont les autres termes sont introduits par *secundo, tertio, quarto,* etc.

2. primo-. V. PRIMI-.

primogéniture [primoʒenityr] n. f. (du moyen franç. *primogenit,* premier-né [XIVe s., Godefroy], lat. *primogenitus,* premier-né, aîné, de *primo,* d'abord [v. PRIMO 1], et de *genitus,* part. passé de *gignere,* engendrer ; 1491, Orose). Priorité de naissance entre frères et sœurs, créant des droits au profit de l'aîné.

primo-infection [primoɛ̃fɛksjɔ̃] n. f. (du lat. *primo,* d'abord [v. PRIMI-], et de *infection ;* 1962, Robert [aussi pour des bacilles tuberculeux]). Première attaque de l'organisme par un germe infectieux. || *Spécialem.* Ensemble des phénomènes provoqués par la première pénétration des bacilles tuberculeux dans l'organisme.

• Pl. *des* PRIMO-INFECTIONS.

primordial, e, aux [primɔrdjal, -o] adj. (bas lat. *primordialis,* primordial, dér. du lat. class. *primordium,* origine, commencement, principe, de *primus,* premier [v. PRIME 1], et de *ordiri,* commencer, entamer ; 1480, *Baratre infernal,* au sens 1 [*feuilles primordiales,* 1817, S. Gérardin] ; sens 2, XVIe s.). **1.** *Vx* et *littér.* Qui existe dès l'origine : *Les éléments primordiaux des choses. Cette molécule doit se diviser en autant de parties ; mais si elle se divise, elle cesse d'être l'unité, la molécule primordiale* (Flaubert). || *Feuilles primordiales,* premières feuilles existant déjà dans la gemmule. || **2.** Qui est de première importance, essentiel : *Je crois que le charme infini et mystérieux qui gît dans la contemplation d'un navire, et surtout d'un navire en mouvement, tient, dans le premier cas, à la régu-*

larité et la symétrie, qui sont un des besoins primordiaux de l'esprit humain, au même degré que la complication et l'harmonie... (Baudelaire). *Trop de scandales* [...] *l'avaient persuadé* [...] *qu'une certaine rigueur d'honnêteté, qu'il avait coutume, lui, médecin, de tenir pour primordiale, n'était pas de règle, n'était peut-être pas aussi nécessaire, sur le terrain de la politique* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *capital, fondamental, majeur, vital.* — CONTR. : **2** *accessoire, secondaire.*

primordialement [primɔrdjalmɑ̃] adv. (de *primordial ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon). À l'origine ; primitivement. (Rare.)

primulacées [primylase] n. f. pl. (dér. savant du lat. scientif. moderne *primula,* primevère, fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *primulus,* dimin. de *primus,* premier [v. PRIME 1] ; 1809, Wailly). Famille de dicotylédones gamopétales, ayant pour type la primevère.

prince [prɛ̃s] n. m. (lat. *princeps, -cipis,* [celui] qui occupe la première place, le plus important, [celui] qui guide, qui dirige, de *primus,* premier [v. PRIME 1], et de *capere,* prendre ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens I, 1 [*le fait du prince,* 1869, Littré ; *jeux de prince,* 1566, H. Estienne] ; sens I, 2, v. 1120, *Psautier de Cambridge* [*prince du sang,* 1578, H. Estienne ; *Monsieur le Prince,* 1677, Mme de Sévigné ; *prince royal,* 1875, Larousse ; *prince impérial,* 1802, Brunot ; *prince de Galles,* v. 1360, Froissart ; *princes légitimés,* 1875, Larousse] ; sens I, 3, v. 1188, *Chanson d'Aspremont* [*princes d'Empire,* 1962, Robert] ; sens I, 4, v. 1188, *Chanson d'Aspremont* [*en prince,* 1538, R. Estienne, art. *magnifice* — *comme un prince,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *être bon prince,* 1690, Dancourt] ; sens II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [prince du sénat, 1765, *Encyclopédie ; prince des apôtres,* 1690, Furetière ; *prince des démons,* 1672, Sacy — d'abord ...*des diables,* 1553, *Bible Gérard ; prince des enfers,* av. 1699, Racine — d'abord ...*de l'enfer,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *prince des ténèbres,* 1690, Furetière — *prince de mort,* même sens, v. 1119, Ph. de Thaon ; *princes de l'Église,* 1692, Callières — *princes,* même sens, v. 1460, G. Chastellain] ; sens II, 2, 1262, Adam de la Halle).

I. 1. Celui qui possède une souveraineté : *Un sujet ne peut se révolter en conscience contre son légitime prince* (Racine). *Bonaparte, comme la race des princes, n'a voulu et cherché que l'arbitraire* (Chateaubriand). *La cour, les ministres du prince. Prince de droit divin. Le prince de Monaco.* ‖ *Le fait du prince,* décision arbitraire d'un gouvernement autoritaire. ‖ Jeux de prince, plaisirs que prennent les grands aux dépens des petits. ‖ **2.** Celui qui appartient à une famille souveraine : *Les princes d'Orléans. Les princes de la maison de France.* ‖ *Prince du sang,* celui qui est issu d'une famille royale par les mâles : *Mais lisez l'histoire de Quiberon, l'aventure de ces malheureux soldats vendéens à qui on a promis un prince du sang pour marcher à leur tête, attendant, espérant le comte d'Artois qui reste au large, en mer, sans oser descendre...* (Daudet). ‖ *Monsieur le Prince,* titre du prince de Condé, depuis la fin du XVIe s. ‖ *Prince royal, impérial,* héritier présomptif d'un roi, d'un empereur. ‖ *Prince consort,* v. CONSORT. ‖ *Prince de Galles,* fils aîné du roi d'Angle-terre. ‖ *Princes légitimés,* bâtards du roi de France, reconnus et légitimés par lui (tels les enfants que Louis XIV eut de Mme de Montespan). ‖ **3.** Celui qui possède un titre, attaché ou non à la possession d'une terre et conféré par un souverain : *Tout petit prince a des ambassadeurs, | Tout marquis veut avoir des pages* (La Fontaine). ‖ *Princes d'Empire,* ceux qui ont été créés par Napoléon Ier. ‖ **4.** *Auj.* Titre de noblesse le plus élevé : *Il porte le titre de baron de Charlus. Régulièrement, quand mon grand-oncle est mort, mon oncle Palamède aurait dû prendre le titre de prince des Laumes, qui était celui de son frère avant qu'il devînt duc de Guermantes* (Proust). ‖ *En prince, comme un prince,* magnifiquement : *Agir en prince. Être vêtu comme un prince. Rentré chez eux, le marmot fut gâté comme un prince* (Flaubert). ‖ *Être bon prince,* se montrer accommodant, tolérant, bienveillant, alors qu'on pourrait refuser ou sévir : *Je croyais les savants d'aujourd'hui plus dédaigneux ; mais je vois que vous êtes bons princes et que vous ne méprisez pas des récits... absurdes...* (France).

II. 1. Le premier, le chef, selon un ordre hiérarchique. ‖ *Prince du sénat,* celui qui, à Rome, était inscrit le premier sur la liste des sénateurs et donnait son avis avant les autres. ‖ *Prince des apôtres,* saint Pierre. ‖ *Prince des démons* (ou *des enfers, des ténèbres*), Satan. ‖ *Les princes de l'Église,* les cardinaux. ‖ **2.** Celui qui, par son talent, par ses mérites, réels ou supposés, est considéré comme le premier (dans un art, une profession, etc.) : *Prince des poètes. Les plus fameux médecins, qui ne s'appelaient pas encore les princes de la science* (Balzac). *Il pénétra comme un obus dans le cabinet d'un prince de la science* (Allais). *Certains princes du sport n'ont même pas compromis leur grandeur dans les misères de la troupe* (Duhamel).

• SYN. : **II, 2** *autorité, célébrité, gloire, maître, roi, seigneur, sommité.*

prince-de-galles [prɛ̃sdəgal] n. m. et adj. invar. (emploi comme n. m. et adj. de la loc. *prince de Galles* [v. l'art. précéd.] ; 1953, A. Simonin, p. 185). Tissu, généralement de laine, présentant des effets de carreaux obtenus en utilisant, lors du tissage, les mêmes dispositions de couleur dans la chaîne et dans la trame.

princeps [prɛ̃sɛps] adj. invar. (mot lat. signif. « qui occupe la première place » [y. PRINCE] ; 1811, Mozin, art. *édition*). *Édition princeps,* première édition d'un ouvrage : *Ce marché de la curiosité était abondamment fourni* [...] *de livres à figures et d'éditions princeps reliées en maroquin* (France).

princerie [prɛ̃sri] n. f. (de *prince ;* début du XVe s., au sens de « principauté » ; sens moderne, début du XVIe s.). *Vx* et *fam.* Dignité de prince : *Le cardinal de Rohan avait une facilité de parler admirable et un désinvolte merveilleux pour conserver tous les avantages qu'il pouvait tirer de sa princerie et de sa pourpre* (Saint-Simon).

princesse [prɛ̃sɛs] n. f. (fém. de *prince ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s., Chr. de Pisan [*en princesse,* 1869, Littré — *comme une princesse,* 1846, Balzac ; *faire la princesse,* 1798, Acad. ; *aux frais de la princesse,* 1877, Littré]). **1.** Fille ou femme d'un prince ; fille d'un souverain ou d'une souveraine : *La princesse de Clèves. Les princesses de France.* ‖ **2.** Souveraine d'un pays. ‖ Fam. *En princesse, comme une princesse,* magnifiquement ; entourée des égards de tous. ‖ Fam. *Faire la princesse,* prendre de grands airs. ‖ Fam. *Aux frais de la princesse,* aux frais de l'État, de l'Administration, d'une collectivité.

◆ adj. invar. (depuis 1735, *le Cuisinier moderne* [I, 250], comme n. f., pour désigner diverses préparations culinaires ; comme adj., au sens 1, 1835, Acad. [aussi *amandes princesse ;* pour des ris de veau et *garniture princesse,* 1938, Montagné et Gottschalk ; *haricots princesse,* 1842, Acad.] ; sens 2, 1874, Mallarmé). **1.** Dénomination de diverses préparations de cuisine ou de pâtisserie : *Ris de veau princesse.* ‖ *Garniture princesse,* garniture de pointes d'asperges vertes et de truffes. ‖ *Haricots princesse,* variété de haricots dont la cosse est sans parchemin. ‖ *Amandes princesse,* amandes dont la coquille est très tendre. ‖ **2.** *Robe princesse,* robe longue, serrée à la taille et un peu évasée.

• REM. On emploie parfois, en termes culinaires, la loc. *à la princesse* (1835, Acad.).

princier, ère [prɛ̃sje, -ɛr] adj. (de *prince ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* comme n. m., au sens de « prince, chef » ; comme adj., au sens 1, début du XIIIe s., *Bueve de Hantone ;* sens 2, 1836, Landais). **1.** Qui appartient à un prince ou à une princesse : *Titre princier. Famille princière. Puis il quitta vivement la loge princière* (Baudelaire). ‖ **2.** Digne d'un prince, d'une princesse : *Cadeau princier. Les fêtes les plus somptueuses dans les hôtels les plus princiers* (Proust).

• SYN. : **2** *luxueux, somptueux, splendide.*

princièrement [prɛ̃sjɛrmɑ̃] adv. (de *princier ;* 1875, Larousse). De façon princière : *Vivre, recevoir princièrement.*

principal, e, aux [prɛ̃sipal, -o] adj. (lat. *principalis,* originaire, primitif, fondamental, capital, supérieur, de *princeps, -cipis,* qui occupe la première place [v. PRINCE] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « de prince, princier » ; sens 1, v. 1119, Ph. de Thaon [*principal locataire,* 1869, Littré ; *principal clerc* et *principal,* n. m., 1904, Larousse] ; sens 2, 1869, Littré [aussi comme n. f.] ; sens 3, 1469, Bartzsch). **1.** Se dit d'un être ou d'une chose qui est le premier par l'importance : *L'acteur principal d'une pièce de théâtre. Le personnage principal d'un roman. Les principales villes de France. Deux allées principales, formant la croix, divisaient le jardin en quatre morceaux* (Flaubert). || *Principal locataire,* celui qui loue la totalité d'un immeuble, dont il sous-loue les diverses parties. || *Principal clerc* ou, substantiv., *principal,* le premier clerc d'une étude. || **2.** *Proposition principale,* ou, substantiv., *principale,* en grammaire, proposition dont dépendent les autres : *Dans la phrase « Je souhaite que vous ayez raison », « je souhaitez » est la principale.* || **3.** Class. *Sort principal,* le capital d'une rente : *Et le sort principal et les gros intérêts...* (La Fontaine).

• SYN. : **1** *capital, décisif, dominant, essentiel, fondamental, majeur, prédominant, primordial, vital.* — CONTR. : **1** *accessoire, complémentaire, secondaire, subsidiaire.*

◆ **principal** n. m. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, v. 1283, Beaumanoir ; sens 4, v. 1212, Anger). **1.** La personne la plus importante par son rang ou son influence : *Il avait convié, pour ce jour même, à un grand festin les chefs de ses troupes, les régisseurs de ses campagnes et les principaux de la Galilée* (Flaubert). *Les monarchistes ne doutaient plus du triomphe. Les principaux d'entre eux envoyaient au prince Grucho des félicitations* (France). || **2.** Directeur d'un collège. (Vieilli.) || **3.** Ce qui est le plus important : *Refoulez ces filles dans la clôture. Elles vont partir sur l'heure. Qu'elles aillent chercher le principal de leurs hardes ; le reste leur sera porté demain* (Montherlant). *S'intéresser à l'accessoire et négliger le principal.* || **4.** *Class.* Le capital d'une dette : *Je vous paierai, lui dit-elle, | Avant loût, foi d'animal, | Intérêt et principal* (La Fontaine).

• SYN. : **1** *autorité, grand, notabilité, notable, personnage, personnalité, puissant ;* **3** *essentiel.*

principalat [prɛ̃sipala] n. m. (de *principal ;* fin du XVIe s.). Fonction de principal de collège (vieilli) : *Il a pris sa retraite après trente-cinq années de principalat.*

principalement [prɛ̃sipalmɑ̃] adv. (de *principal ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard, écrit principalment ; principalement,* v. 1360, Froissart). Surtout, avant tout, plus que tout le reste : *Bientôt, ils fatiguèrent maître Gouy de leurs conseils, déplorant principalement son système de jachères* (Flaubert). *Il a étudié principalement les mathématiques.*

• SYN. : *notamment, particulièrement, singulièrement, spécialement.*

principat [prɛ̃sipa] n. m. (lat. *principatus,* premier rang, primauté, prééminence, dignité impériale, de *princeps, -cipis,* [celui] qui occupe la première place [v. PRINCE] ; fin du XIIe s., *Gestes des Chiprois,* au sens de « terre d'une principauté » ; sens 1, XVIe s., La Curne [« à Rome, la dignité impériale », 1869, Littré] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** *Vx.* Dignité de prince. || *Spécialem.* À Rome, la dignité impériale : *Tibère était âgé quand, à la mort d'Auguste, il reçut le principat.* || **2.** Régime politique des deux premiers siècles de l'Empire romain.

principauté [prɛ̃sipote] n. f. (de *prince,* d'après l'anc. franç. *principalité,* domination, puissance, importance [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], *principauté,* fête principale [XIIIe s.], bas lat. *principalitas,* primauté, du lat. class. *principalis* [v. PRINCIPAL] ; v. 1370, Oresme, au sens de « souveraineté » ; sens 1, 1472, Du Cange [art. *princeps*] ; sens 2, 1473, Bartzsch [var. *principaltee,* milieu du XIVe s.] ; sens 3, 1869, Littré). **1.** *Vx.* Dignité de prince : *Je l'ai trouvé un peu impertinent, n'en déplaise à sa principauté* (Molière). || **2.** *Vx.* Terre à laquelle est attaché le titre de prince : *La principauté de la ville d'Orange était un ancien fief du royaume d'Arles* (Voltaire). || **3.** Petit État indépendant dont le chef a le titre de prince : *La principauté de Monaco.*

◆ **principautés** n. f. pl. (1541, Calvin). Le troisième chœur des anges.

principe [prɛ̃sip] n. m. (lat. *principium,* commencement, fondement, origine, de *princeps, -cipis,* qui occupe la première place [v. PRINCE] ; fin du XIIe s., *Prise d'Orange,* au sens I, 1 [*dès le principe,* 1835, Acad.] ; sens I, 2, v. 1265, Br. Latini [*au principe de,* fin du XVIIe s., Bossuet] ; sens I, 3, 1631, Descartes ; sens I, 4, XIVe s., *Nature à l'alchimie ;* sens II, 1, v. 1270, Mahieu le Vilain [« ...proposition posée au début d'une déduction... », 1370, Oresme ; *principes premiers, rationnels,* 1951, A. Lalande] ; sens II, 2, début du XIIIe s., H. d'Andeli ; sens II, 3, 1580, Montaigne ; sens III, 1, 1351, La Curne ; sens III, 2, 1690, Furetière ; sens III, 3, av. 1696, La Bruyère).

I. CAUSE PREMIÈRE, POINT DE DÉPART. **1.** *Class.* et *littér.* Commencement : *Dieu qui, tout éclatant de ta propre lumière, | Règnes au Ciel sans principe et sans fin* (Racine). || *Dès le principe,* tout d'abord : *Ainsi il eut, dès le principe, cet inestimable avantage d'une éducation libérale* (Baudelaire). *Je n'entends pas fausser, dès le principe, les bases mêmes de mon expérience* (Duhamel). || **2.** *Class.* et *littér.* Origine, cause première : *J'ai tâché de trouver en général les principes ou premières causes de tout ce qui est ou peut être dans le monde* (Descartes). *Il est impossible que Dieu soit jamais la fin, s'il n'est le principe. S'il y a un seul principe de tout,* [il y a] *une seule fin de tout ; tout par lui, tout pour lui* (Pascal). *Non seulement le principe de ma pensée m'est inconnu, mais le principe de mes mouvements m'est également caché* (Voltaire). *Le péché de la chair est la source et le principe de tous les péchés* (France). || *Au principe (de),* à l'origine, à la source : *Pour arracher la racine d'un mal si pernicieux, allons, messieurs, au principe. Ne parlons plus des flatteurs, qui nous environnent au-dehors ; parlons d'un flatteur qui est au-dedans, par lequel tous les autres sont autorisés* (Bossuet). *Cette idée du désintéressement, qui est au principe de notre civilisation occidentale...* (Duhamel). || **3.** Élément constitutif d'une chose : *Épicure et Lucrèce, dis-je, admirent les atomes et le vide : Gassendi soutint cette doctrine et Newton la démontra* [...]. *On admet des atomes, des principes insécables, inaltérables, qui constituent l'immutabilité des éléments et des espèces* (Voltaire). *Vous voyez bien, triompha le curé, votre décision n'est pas recevable dans les limites de la Constitution dont elle brime l'esprit et le principe même* (Aymé). *Montesquieu voit dans la vertu le principe de tout gouvernement républicain.* || **4.** Élément qui a la propriété de produire certains effets : *Un fruit riche en principes nutritifs. En admettant même qu'on ait isolé le principe actif de la bourrache et celui de la verveine...* (Romains).

II. PROPOSITION PREMIÈRE. **1.** Proposition sur laquelle se fonde un raisonnement : *Ils admettent des principes dont ils repoussent les conséquences* (Flaubert). *Je mets en principe que les enfants ne sont, par nature, ni très méchants, ni très audacieux* (Frapié). || *Pétition de principe,* v. PÉTITION 2. || *Spécialem.* En philosophie, proposition posée au début d'une déduction, ne se déduisant elle-même d'aucune autre, et par suite mise en dehors de toute discussion. || *Principes premiers* ou *principes rationnels,* propositions évidentes et indémontrables qui sont présupposées dans toute activité rationnelle de l'esprit : *Les principes premiers sont le principe d'identité, le principe de contradiction, le principe du tiers exclu.* (V. ces mots.) || **2.** Loi de portée très générale, relative à une science ou à une partie d'une science et justifiée par la justesse de ses conséquences : *Les principes de la physique, de la thermodynamique. Le principe de la conservation de l'énergie. Le principe d'Archimède, de Carnot.* || **3.** Connaissance, règle élémentaire d'une science, d'un art, d'une technique, etc. (surtout

au plur.) *Apprendre les principes de la géométrie. Il se mit à me donner quelques principes d'espadon dans nos haltes le soir* (Stendhal). *Et d'ailleurs les principes essentiels de toute stratégie sont immuables* (Maurois).

III. Règle d'action, norme. **1.** Maxime générale admise comme vérité et d'après laquelle on règle sa conduite (surtout au pluriel) : *Tannhaüser représente la lutte des deux principes qui ont choisi le cœur humain pour principal champ de bataille, c'est-à-dire de la chair avec l'esprit, de l'enfer avec le ciel, de Satan avec Dieu* (Baudelaire). *Une personne dont nous sont inconnus les penchants, les lectures, les principes* (Proust). *Elle n'a pas nos principes, malheureusement ; par exemple, elle fume comme un sapeur* (Mauriac). || **2.** Notion affirmée comme valeur fondamentale dans l'organisation d'une société : *La conscription porte le principe de l'égalité dans l'armée* (Stendhal). *Maintenant, quand ces dames parlaient, ce n'étaient plus seulement des leçons de grammaire et d'accent qu'il recevait, mais des principes de civilisation* (Barrès). || **3.** *Spécialem.* Règles de morale auxquelles une personne, une collectivité sont attachées : *Fidèle à ses devoirs, à ses principes* (Gide). *Je ne sais ce qui est le moins agréable : un homme à principes ou un opportuniste* (Montherlant). || Fam. *Être à cheval sur les principes,* v. CHEVAL.

• Syn. : **I, 2** *fondement, germe, origine, point de départ, source.* || **II, 1** *axiome, donnée, hypothèse, prémisse ;* **2** *postulat ;* **3** *base, élément, notion, rudiments.* || **III, 1** *loi, norme, précepte, règle.*

◆ **De principe** loc. adj. (1933, J. Romains). Se dit de ce qui est fondé sur des considérations générales, mais que certains faits, certains événements pourraient modifier : *Il n'y a aucune hostilité de principe contre lui* (Romains).

◆ **En principe** loc. adv. (1883, Renan). Théoriquement, si l'on s'en tient à une règle théorique ; a priori : *Je suis décidé en principe. Pratiquement, je ne peux pas encore vous faire de promesse ferme* (Montherlant).

◆ **Par principe** loc. adv. (1923, Radiguet). En vertu de l'application d'une règle qui a été fixée : *Il n'est tenu aucun compte, par principe, des lettres de réclamation non signées.*

◆ **Pour le principe** loc. adv. (1962, Robert). Pour respecter au moins formellement une règle ; par acquit de conscience : *Il a protesté, mais seulement pour le principe.*

principicule [prɛ̃sipikyl] n. m. (dimin. savant de *prince,* d'après le lat. *princeps, -cipis,* qui occupe la première place [v. PRINCE] ; 1831, d'après Sainte-Beuve, 17 mars 1851). *Péjor.* Petit prince ; prince peu puissant : *Nul comte, marquis, duc, prince ou principicule | Ne fut maître si fier que le Malatesta* (Heredia).

printaner [prɛ̃tane] v. intr. (de *printemps ;* 1611, Cotgrave, au sens de « commencer à verdir » ; sens actuel, av. 1841, Chateaubriand [mot très rarement attesté après 1660, Oudin]). *Littér.* Subir un renouveau analogue à celui du printemps : *Dans le cœur humain, les plaisirs ne gardent pas entre eux les relations que les chagrins y conservent : les joies nouvelles ne font point printaner les anciennes joies, mais les douleurs récentes font reverdir les vieilles douleurs* (Chateaubriand).

printanier, ère [prɛ̃tanje, -ɛr] adj. (de *printemps ;* 1503, Chauliac, au sens 1 [*légumes printaniers,* 1938, Montagné et Gottschalk] ; sens 2, 1767, Menon, 23 [pour une préparation culinaire à base de légumes levés à la petite cuiller..., 1938, Montagné et Gottschalk] ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1668, La Fontaine). **1.** Qui est relatif au printemps, qui est propre au printemps : *La saison printanière. Brises printanières.* || *Légumes printaniers,* premiers légumes récoltés au printemps. || **2.** Se dit d'une préparation culinaire où il entre des légumes de printemps : *Potage printanier. Salade printanière.* || Se dit aussi d'une préparation culinaire à base de légumes levés à la petite cuiller ronde ou taillés en dés ou en losanges, cuits séparément à l'eau salée et liés au beurre. || **3.** Qui évoque la gaieté du renouveau de la nature, du printemps : *Une étoffe printanière. Il me faut de la pureté, il me faut du doux, du tendre, des âmes fleuries, un style printanier, de la béatitude* (Aymé). || **4.** *Fig.* et *poét.* Qui est propre à la jeunesse : *Tu berças doucement mes rêves printaniers* (Samain).

printanisation [prɛ̃tanizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *printemps ;* 1937, *Larousse mensuel,* X, 872). Traitement par le froid de graines ou de jeunes plantes, destiné à provoquer une floraison plus précoce.

• Syn. : *vernalisation.*

printemps [prɛ̃tɑ̃] n. m. (de l'anc. adj. *prin,* premier [XIIe s.] — lat. *primus,* même sens —, et de *temps ;* XIIe s., *Naissance du chevalier au cygne,* écrit *prinstans* [*printens,* v. 1265, Br. Latini ; *printemps,* fin du XIIIe s., B. de Condé], au sens 1 [en astronomie, 1796, Laplace] ; sens 2, 1660, Boileau ; sens 3, XXe s. ; sens 4, av. 1880, Flaubert ; sens 5, av. 1778, Voltaire [aussi par ironie] ; sens 6, v. 1530, C. Marot). **1.** L'une des quatre saisons de l'année, celle qui suit l'hiver et précède l'été, et où la nature, sous les climats tempérés, s'épanouit de nouveau : *Il faisait beau et clair, un temps de vrai printemps humide, avec un ciel encore assez bleu parmi les nuages effilochés, avec le soleil moite haut encore sur l'horizon...* (Butor). *Cela va être le printemps, dit-elle, ces jours-ci, non ? C'est plutôt agréable* (Bastide). || *Printemps astronomique,* période qui va de l'équinoxe de printemps au solstice d'été (21 mars-21 juin) dans l'hémisphère Nord. || *Une hirondelle ne fait pas le printemps,* v. HIRONDELLE. || **2.** Douceur du climat, température douce comme celle du printemps : *Cette contrée jouit d'un éternel printemps.* || **3.** Symbole de la jeunesse, de la joie, de la gaieté, de ce qui renaît, reprend vie : *Même quand il s'agit de tout autre chose* [que l'amour], *ils* [les oiseaux] *ne peuvent jamais l'imaginer que comme la préparation de l'acte même, et leurs pensées sont un printemps de la forêt, ils se choisissent les couleurs de leurs plumes...* (Aragon). || **4.** La nature au printemps : *Quoiqu'elle fût laide, sèche comme un cotret, et bourgeonnée comme un printemps* (Flaubert). || **5.** Chacune des années de la vie d'une personne jeune : *Elle n'a vécu que dix-huit printemps. Colombes, que le ciel au monde avait données ! | Qui, de grâce, et d'enfance, et d'amour couronnées, | Comptaient leurs ans par les printemps* (Hugo) ; *fam.,* s'emploie aussi par plaisanterie ou par ironie pour désigner chacune des années de la vie d'une personne d'un certain âge : *Elle ne désarme pas, cette coquette aux 70 printemps ! Elle* [la comtesse] *la fait passer pour sa nièce, peut-être pour avoir le droit, dans certaines circonstances, de se donner elle-même quelques printemps de plus* (Romains). || **6.** *Fig.* Première partie de la vie, qui précède l'âge adulte et pendant laquelle le corps et l'esprit sont dans leur plein développement ; jeunesse : *Ô jours de mon printemps !* (Chénier). *Cette vie dont le printemps fut si pur et l'été tout brûlant de généreuses ardeurs, ne connut point la paix d'un long soir. Catherine... mourut...* (France).

printing [printiŋ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « imprimerie, impression », de *to print,* imprimer ; 1932, Larousse). Appareil télégraphique permettant de frapper directement les dépêches dans tous les récepteurs reliés à l'émetteur.

prio- [prijo], premier élément, tiré du gr. *priôn, prionos,* scie, et qui entre dans la composition de quelques mots.

priodonte [prijɔdɔ̃t] n. m. (de *prio-* et du gr. *odous, odontos,* dent ; 1869, Littré). Tatou géant de l'Amérique du Sud.

prione [prijɔn] n. m. (du gr. *priôn, prionos,* scie [v. PRIO-] ; 1877, Littré). Gros insecte longicorne roux, aux antennes épaisses et dentées en scie.

prioniens [prijɔnjɛ̃] n. m. pl. (de *prione ;* 1904, Larousse). Groupe de coléoptères longicornes ayant pour type le prione.

priorat [prijɔra] n. m. (dér. savant de *prieur ;* 1688, Boulan [aussi « exercice et durée de cette fonction »]). Fonctions de prieur. || Exercice et durée de cette fonction.

priori (a) loc. adv. et adj. V. A PRIORI.

prioritaire [prijɔritɛr] adj. (de *priorité ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, v. 1960). **1.** Qui a un droit de priorité : *Le véhicule qui vient de droite est prioritaire. Un amendement prioritaire.* ‖ **2.** Qui tient la première place par ordre d'importance ou d'urgence : *Son souci prioritaire est de trouver un logement. Les besoins prioritaires des pays en voie de développement.*

◆ n. (1953, Larousse). Personne qui jouit d'un droit de priorité pour occuper une place dans un véhicule public ou pour bénéficier d'une distribution de produits contingentés.

priorité [prijɔrite] n. f. (lat. médiév. *prioritas,* priorité, du lat. class. *prior,* premier de deux ; v. 1370, Oresme, aux sens 1-2 [*loi de priorité,* 1904, Larousse] ; sens 3, v. 1370, Oresme [dans des assemblées, 1791, Frey ; *actions de priorité,* 8 mars 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 239 ; *carte de priorité,* 1935, Acad.] ; sens 4, 1949, Sartre). **1.** Le fait de précéder ou d'avoir précédé dans le temps : *L'enquête a permis d'établir la priorité de la mort du conducteur par rapport au moment où s'est produit l'accident. Les pays grecs, en fait d'association, comme dans toutes les choses bonnes et délicates, avaient eu la priorité sur les Romains* (Renan). ‖ **2.** Droit conféré par l'antériorité : *Je suis arrivé avant vous, j'ai la priorité pour être servi.* ‖ *Loi de priorité,* en zoologie et en botanique, loi qui régit la nomenclature et selon laquelle le nom scientifique attribué à un genre ou à une espèce doit être le plus ancien qu'ait publié un botaniste ou un zoologiste. ‖ **3.** Droit de passer avant un autre ou avant d'autres, reconnu par la loi ou par un règlement : *En matière de circulation, la priorité aux carrefours est réglementée par le Code de la route.* ‖ *Spécialem.* Dans des assemblées, droit, pour une personne, de s'exprimer la première ou, pour une proposition, d'être discutée en premier lieu : *Cet amendement a la priorité.* ‖ *Actions de priorité,* en termes de banque et de bourse, actions qui font bénéficier leurs possesseurs du droit de participer avant les autres à la répartition des bénéfices ou au partage de l'actif social. ‖ *Carte de priorité,* celle qui assure à son détenteur le droit de se faire servir le premier ou de prendre place avant les autres dans les véhicules publics. ‖ **4.** Le fait de considérer une chose comme la plus importante : *Les questions économiques ont eu la priorité dans le débat.*

● SYN. : **1** *antériorité ;* **4** *primauté.*

◆ **En priorité, par priorité** loc. adv. (milieu du XXᵉ s.). Avant toute autre chose : *S'occuper en priorité de régler une affaire.*

pris, e [pri, -iz] adj. (part. passé de *prendre ;* début du XIIᵉ s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens I, 5 ; sens I, 1, av. 1880, Flaubert ; sens I, 2 et 4, 1611, Cotgrave ; sens I, 3, av. 1772, Duclos ; sens I, 6, XXᵉ s. [aussi par métaphore] ; sens II, 1, v. 1660, Th. Corneille ; sens II, 2, 1875, Larousse ; sens II, 3, 1740, Acad. [*pris de vin,* 1690, Furetière] ; sens II, 4, 1936, Aragon ; sens II, 5, v. 1165, Gautier d'Arras [*pris de,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens II, 6, v. 1190, *Sermons de saint Bernard ;* sens III, 1, 1875, Larousse [..*c'est toujours ça de pris,* XXᵉ s.] ; sens III, 2, 1660, Corneille ; sens IV, 1, milieu du XXᵉ s. ; sens IV, 2, 1657, Pascal ; sens IV, 3, av. 1922, Proust).

I. 1. En parlant du corps ou d'une partie du corps, qui est serré dans un vêtement : *Elle* [la jeune fille] *était petite, fine, prise des pieds au col dans un étroit manteau gris, ourlé de fourrure légère* (Duhamel). *Son buste court pris dans un tricot de marin* (Romains). *La tête prise dans une longue écharpe d'étoffe blanche* (Flaubert). ‖ **2.** Vx. *Avoir la taille bien prise,* être bien proportionné : *J'étais bien pris dans ma petite taille* (Rousseau). ‖ **3.** Immobilisé : *Pris dans la foule dense, je fus incapable de me dégager. Des champs verts à perte de vue, le train était pris par la prairie comme un bateau par la banquise* (Sartre). ‖ **4.** Gelé : *Françoise avait trop froid pour rester immobile, nous allâmes jusqu'au pont de la Concorde voir la Seine prise, dont chacun et même les enfants s'approchaient sans peur...* (Proust). ‖ **5.** coagulé : *Une crème bien prise.* ‖ **6.** Fig. *Être pris à la gorge,* être saisi brusquement par une forte sensation : *M. Darbédat fut pris à la gorge par une lourde odeur d'encens...* (Sartre) ; et par métaphore : *Nous sommes d'abord pris à la gorge par ce contraste entre l'enjeu formidable et la médiocrité ou l'inexpérience des êtres de qui tout dépend* (Mauriac).

II. 1. Occupé, réservé : *Il ne reste plus rien à louer : toutes les places sont prises.* ‖ **2.** Accaparé par une occupation : *Je me suis couché tard hier soir. J'ai été tellement pris ces derniers jours* (Butor). ‖ **3.** Envahi par un mal, une maladie : *Pris de fièvre, de folie. Ce sera le bonhomme de frère pris de somnambulisme* (Musset). *Avoir le nez pris. Ses yeux* [de Belga] *sont déjà pris par le trachome...* (Duhamel). ‖ *Pris de vin,* ivre. ‖ **4.** *Vx* et *fam.* Enceinte : *Au bout d'un mois de mariage, elle était prise.* ‖ **5.** Occupé par un sentiment : *Un cœur déjà pris. Mˡˡᵉ Godeau se voyait prise à la fois par deux sentiments* (Musset). ‖ *Pris de* (suivi d'un nom de sentiment), étant soudain sous l'effet de : *Pris de panique. Pris de pitié, il lui proposa des consolations* (Mauriac). *J'ai été pris d'un accès de découragement* (Butor). ‖ **6.** Séduit, attrapé : *« Qu'est-ce que c'est que l'amour ? — Vous ne savez pas ce que c'est ? Vous le saurez* [...] *vous aussi, vous serez pris »* (Maurois).

III. 1. Enlevé à quelqu'un : *Distribuer les trophées pris à l'ennemi.* ‖ Fam. *C'est toujours ça de pris à l'ennemi, c'est toujours ça de pris,* voilà déjà quelque chose dont on va pouvoir disposer ou dont on a déjà profité. ‖ **2.** *Pris à, pris de,* emprunté à : *Des mots pris du latin. Une citation prise de Zola.*

IV. 1. Attaqué, abordé d'une certaine manière : *L'ascension de cette montagne prise par le flanc gauche est facile.* ‖ **2.** Envisagé sous un certain angle : *L'humanité prise en masse offre un assemblage d'êtres bas, égoïstes...* (Renan). *La littérature française prise dans son ensemble...* (Gide). ‖ **3.** *Fam.* et *vx.* Considéré, retenu comme apte à une fonction : *Déjà très gros, il* [un monsieur] *voulait devenir assez obèse pour être certain de ne pas être « pris » si jamais il y avait une guerre...* (Proust).

● SYN. : **I, 1** *dessiné, gainé, moulé, sanglé ;* **3** *bloqué, emprisonné, enserré ;* **5** *compact, dur, épais.* ‖ **II, 1** *loué, retenu ;* **2** *absorbé, affairé, chargé, débordé ;* **3** *attaqué ;* **6** *ensorcelé, envoûté.* ‖ **III, 1** *arraché.*

prisable [prizabl] adj. (de *priser* 1 ; v. 1265, Godefroy). Estimable (rare) : *La cigale de saint François était encore moins prisable* (Chateaubriand).

prisage [prizaʒ] n. m. (de *priser* 1 ; XIIIᵉ s., Godefroy, écrit *presage ; prisage,* 1416, Godefroy). *Vx.* Action d'estimer.

prise [priz] n. f. ● ÉTYM. Part. passé fém. substantivé de *prendre ;* v. 1119, Ph. de Thaon (v. sens C, 1, 5). — A : sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes (*lâcher prise...,* 1653, d'après Richelet, 1680 [au fig., 1556, Bonivard]) ; sens I, 2, 1559, Amyot ; sens I, 3, 1963, Larousse ; sens I, 4, v. 1283, Beaumanoir (*prise,* même sens, v. 1155, Wace ; « la décision qui permet cette arrestation », 24 févr. 1685, Dangeau) ; sens I, 5, 1632, Corneille (*prise de bec,* 1893, *Dict. général* [au fig., 1847, Balzac]) ; sens I, 6, 1690, Furetière (pour un service, 1834, Landais ; « la cérémonie à laquelle participe la troupe en armes », 1904, Larousse) ; sens I, 7, av. 1613, M. Régnier ; sens II, 1, 1559, Amyot ; sens II, 2, av. 1613, M. Régnier (*donner prise sur..., à...,* 1625, Stoer) ; sens II, 3, 1932, Larousse (au fig., 1947, M. Aymé, p. 212 ; *en prise directe avec...,* 16 avr. 1961, *la Vie du rail* [..*sur...,* 27 nov. 1957, *le Monde*] ; *prise silencieuse,* 1932, Larousse). — B : sens 1, XXᵉ s. ; sens 2 (*prise d'habit*), 1680, Richelet (aussi « la cérémonie... ») ; sens 3, v. 1560, Paré ; sens 4, 1562, Du Pinet ; sens 5, 1740, Acad. (*prise de tabac ; prise,* 1812, Mozin) ; sens 6, 1963, Larousse. — C : sens I, 1, v. 1174, E. de Fougères ; sens I, 2, début du XVIIᵉ s., Malherbe (aussi au fig.) ; sens I, 3, 1932, Larousse ; sens I, 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure (« l'objectif pris », v. 1155, Wace) ; sens I, 5, v. 1119, Ph. de Thaon (« l'animal pris », v. 1155, Wace) ; sens I, 6, v. 1155, Wace (*de bonne prise,* 1681, Jal ; « le navire capturé », 1373, *Ordonnance*

sur l'Amirauté ; part de prise, 1869, Littré) ; sens I, 7, 1395, Anglure ; sens I, 8, début du XX^e s. (aussi « la quantité de sang prélevé ») ; sens I, 9, 1912, d'après J. Giraud, p. 165 ; sens I, 10, 27 juin 1897, d'après J. Giraud, p. 165 (aussi en termes de cinéma) ; sens I, 11, 31 mai 1930, d'après J. Giraud, p. 165 (pour un message musical, 1963, Larousse) ; sens II, 1, 1600, O. de Serres (« grue hydraulique », 1963, Larousse) ; sens II, 2, 1869, Littré (en aéronautique, 1963, Larousse) ; sens II, 3, 1922, G. Duhamel (*prise mâle, femelle, prise d'antenne,* 1962, Robert ; *prise de terre,* 1932, Larousse) ; sens II, 4, 1845, Bescherelle ; sens II, 5, 1812, Mozin. — D : sens 1, milieu du XX^e s. ; sens 2, 1962, Robert (« prix forfaitaire minimum », 1967, Robert). — E : sens 1, milieu du XX^e s. ; sens 2, 1953, Robert, art. *considération* (« action de manifester de l'intérêt pour quelqu'un » et dans les débats d'assemblée, milieu du XX^e s.) ; sens 3, 1690, Furetière (en termes de procédure, 1599, *Coustumes du pays et duché de Normandie*). — F : sens 1, 1963, Larousse (aussi « la cérémonie... ») ; sens 2, 1953, Robert, art. *conscience ;* sens 3, 1953, Robert, art. *contact ;* sens 4, milieu du XX^e s. (en linguistique, 1972, *Dict. de linguistique*) ; sens 5, v. 1560, Bonivard ; sens 6, 1963, Larousse ; sens 7, 1949, Larousse. — G : sens 1, 1783, Buffon ; sens 2, 1625, Stoer (*faire prise,* 1869, Littré).

A. Action de saisir.

• **I.** L'ACTION ELLE-MÊME DE TENIR SOLIDEMENT. **1.** Action de saisir et de tenir serré un objet ou un être vivant : *La prise manquait de vigueur : la bête s'échappa. Cette ivresse qui, rapprochant les objets, les mettait à portée de ma prise* (Gide). *Enfin il y avait le verre qu'il laissait tomber parce que sa prise n'était pas assez forte* (Montherlant). || *Lâcher prise,* et (class.) *quitter prise,* cesser de tenir : *Quand il a refermé sa gueule sur quelque chose, un tel chien ne lâche pas prise ;* au *fig.,* cesser l'attaque, la lutte, renoncer à son entreprise contre quelqu'un : *Si vous suivez mon conseil, vos ennemis lâcheront prise. Cette fièvre a bientôt quitté prise* (Molière). *Malgré ma résolution de lire l'« Émile » sans en rien sauter, je lâche prise* (Gide). || **2.** Dans une lutte, action ou façon de saisir le corps d'un adversaire : *Une prise défendue. Les deux adversaires s'observent longuement avant d'en arriver à la prise. Maintenir sa prise. À son avenir, devant lequel il était comme un lutteur devant l'adversaire, hésitant quelle prise tenter sur lui...* (Montherlant). || **3.** *Prise de forceps,* en obstétrique, manière d'appliquer les cuillers du forceps, selon la position de la tête. || **4.** *Prise de corps,* action d'arrêter une personne en vertu d'un mandat judiciaire (vieilli) : *Tout est saisi par des créanciers ; on parle de prise de corps* (Voltaire) ; *par extens.,* décision qui permet cette arrestation : *Vous avez même obtenu contre moi une prise de corps* (Labiche). || **5.** Class. *Avoir (une) prise,* se quereller : *Pourquoi donc avoir prise* [...] *avec un sot qui fait un vacarme épouvantable ?* (Marivaux). || Fam. *Prise de bec,* combat entre deux oiseaux ; au *fig.,* échange de propos violents entre deux personnes : *Et puis en Grèce, où j'ai servi Ali, pacha de Janina, avec qui j'ai eu une terrible prise de bec* (Balzac). *Il se rappelait aussi deux ou trois prises de bec, survenues chez le docteur Pasquier à l'occasion des repas de famille, et dans lesquelles il avait toujours, en Joseph, senti l'adversaire irréductible* (Duhamel). *Il* [le chien] *avait mauvais caractère, m'a dit Salamano. De temps en temps, on avait des prises de bec. Mais c'était un bon chien quand même* (Camus). || **6.** Vx. *Prise d'armes,* action de prendre les armes pour aller se battre, ou action de s'enrôler dans l'armée ; *auj.,* cérémonie militaire qui se déroule avec la participation de la troupe en armes. || **7.** *Fig.* Le fait de tenir sous l'influence de sa volonté : *Plein de manies et d'originalité, M. Joubert manquera éternellement à ceux qui l'ont connu. Il avait une prise extraordinaire sur l'esprit et sur le cœur, et quand une fois il s'était emparé de vous, son image était comme un fait, comme une pensée fixe, comme une obsession qu'on ne pouvait plus chasser* (Chateaubriand). *Je poursuivais, le voyant sous ma prise et m'écoutant* (Sainte-Beuve).

• **II.** CE QUI PERMET DE SAISIR. **1.** La partie par laquelle on peut saisir et tenir quelque chose : *Le grimpeur ne pouvait trouver de prise sur un tronc aussi lisse. Je fais d'énormes efforts pour rouler un peu plus avant cette masse* [la porte étroite] *qui n'est pas tant lourde, mais qui ne présente pas de prise* (Gide). *La sortie de la cheminée est facile mais hasardeuse, les prises sont larges mais instables, de petites corniches servent pour placer les mains et les pieds* (Frison-Roche). || **2.** Fig. *Avoir prise sur,* avoir le moyen de saisir, d'attaquer, d'exercer une action sur : *Bien que la religion n'ait plus aucune prise sur moi, il m'est resté quelque chose de mon enfance très pieuse et très scrupuleuse* (Montherlant). *L'espoir n'avait plus de prise sur eux* (Camus). || *Donner prise sur soi,* présenter un point faible par où on peut être attaqué et influencé : *On peut le séduire, il donne prise sur lui, il faut découvrir son faible* (Balzac). || *Donner prise à,* offrir matière à, prêter le flanc à : *Donner prise à la critique. Vis seul, tu donneras moins de prise qu'entouré d'une garde du corps ; moins de prise qu'entouré d'amis* (Montherlant). || **3.** *Prise directe,* ou simplem. *prise,* dans l'automobile, réunion de l'arbre primaire à l'arbre secondaire, sans l'intervention d'engrenages : *Nous avons presque tout le temps roulé en prise ;* et au fig. : *N'était-ce pas cela, en effet, l'Eden, cher Monsieur : la vie en prise directe ?* (Camus). || Fig. *En prise directe avec* ou *en prise directe sur,* en contact immédiat avec : *Être en prise directe avec l'actualité. Une publicité qui est en prise directe sur les préoccupations de la population.* || *Prise silencieuse,* combinaison du changement de vitesse, dans une automobile, différant de la prise directe, où la transmission du mouvement s'effectue sans bruit.

• SYN. : **I, 7** *ascendant, empire, emprise, pouvoir.*

B. Action de prendre sur soi, en soi.

1. Action de revêtir pour la première fois : *La prise de la toge virile était, chez les Romains, un acte religieux.* || **2.** *Prise d'habit, de voile,* cérémonie au cours de laquelle un religieux, une religieuse revêt pour la première fois l'habit de son institut. || **3.** Action d'ingérer un produit, un médicament : *La prise de ce médicament doit être éloignée des repas.* || **4.** La quantité que l'on prend en une fois pour l'ingérer ou l'inspirer : *La dose quotidienne de ce médicament sera répartie en quatre prises. On lui a donné une bonne prise de chloroforme. Une prise de drogue.* || **5.** Spécialem. *Prise de tabac,* ou simplem. *prise,* la pincée de tabac qu'on inspire en une fois dans chaque narine : *Il prit et m'offrit une prise de tabac* (Vigny). *Pécuchet huma une prise* (Flaubert). *Le vieux Guillaume Aillaume, masque de Voltaire retouché par Labiche, toujours la tabatière à la main et une bonne prise massée entre deux doigts...* (Daudet). *Garain affirma que* [...] *Napoléon, sous prétexte de prendre une prise de tabac, demandait aux conseillers leurs boîtes d'or ornées de miniatures...* (France). || **6.** En termes de cuisine, syn. de PINCÉE, notamment quand il s'agit du poivre.

• SYN. : **3** *absorption, ingestion.*

C. Action de s'emparer de quelque chose ou d'un être vivant.

• **I.** L'ACTION ELLE-MÊME ; SON RÉSULTAT. **1.** Action de faire passer en son pouvoir : *De même que M^lle Anaïs je trouve que la prise du pouvoir par les masses est une chose formidable, magnifique, fantastique* (Aymé). || **2.** État de ce qui peut être pris : *Cette tour* [aux échecs] *est en prise.* || Fig. et vx. *En prise,* se dit d'une personne exposée à se faire prendre, à subir l'action d'autrui : *Vous m'avouerez qu'un homme à votre place, qui se croit aimé, surtout quand il n'aime pas, se met en prise* (Marivaux). || **3.** En termes de prestidigitation, passe qui consiste à s'emparer invisiblement d'un objet qui sera montré plus tard. || **4.** Action de prendre d'assaut un objectif militaire : *La prise de la Bas-*

tille. Ils avaient été ensemble tous les deux [Aurélien et Edmond] *dans l'armée de Mangin. Ce n'était pas le filon. Edmond dit tout bas : « Quand tu n'étais plus avec nous, à la fin... Je l'ai vu* [Mangin] *un jour... sur la route de Maubeuge, au soir de la prise de Laon... »* (Aragon). || L'objectif pris : *À travers les rues étroites de sa belle cité, de sa noble prise, l'empereur allemand s'avançait à cheval* (Barrès). || **5.** Action de capturer un animal : *Les veneurs ne purent pas être tous présents à la prise.* || L'animal pris : *Philippe pense de nouveau à ces furets roulés en boule, et qui, les reins brisés, tiennent la prise* (Bernanos). || **6.** Ce qui est pris : *Les douaniers, en visitant cette voiture, ont fait une bonne prise : elle transportait deux kilos d'héroïne.* || Vx. *De bonne prise,*se dit d'un navire ennemi ou chargé de contrebande qui peut légitimement être capturé. || Le navire capturé : *Il servit* [...] *à bord d'un corsaire. L'argent qu'il retira de quelques prises lui permit d'acheter des livres* (Mérimée). || *Part de prise,* ce qui revient à chaque membre d'un équipage dans le prix d'un navire capturé. || **7.** Action de capter un fluide, une force, un liquide pour s'en servir : *Opérer une prise frauduleuse de courant au secteur. Je ne sais quel procès intenté par lui à la commune au sujet d'une prise d'eau* (France). || **8.** *Prise de sang,*opération qui consiste à prélever du sang sur une personne en vue de procéder à son analyse ou à fin de transfusion : *Il s'était mis en tête de nous demander un examen de sang* [...]. *Je suis allé faire la prise* (Duhamel). || La quantité de sang prélevé : *Cette prise de sang est insuffisante pour les diverses analyses.* || **9.** Action de prendre des clichés photographiques : *La prise de la photographie du groupe d'élèves a exigé de longs préparatifs.* || **10.** *Prise de vue,* première opération de la photographie, consistant à enregistrer l'image du sujet. || *Prise de vues,* en termes de cinéma, temps pendant lequel une caméra enregistre un plan sur le film : *Je le convoquerai à la prise de vues* (Romains). *Il regarde l'appareil de prise de vues et semble alors regarder chacun des spectateurs* (Malraux). || **11.** *Prise de son,*opération par laquelle on enregistre le son dans une aire donnée. || *Spécialem.* Ensemble des opérations permettant de transmettre le message musical par une chaîne électro-acoustique et par l'intermédiaire d'un microphone : *La prise de son semble décalée par rapport au déroulement de l'image.*

• **II.** L'OBJET QUI SERT À PRENDRE, À CAPTER. **1.** *Prise d'eau,*dispositif consistant en un robinet ou une vanne qui permet de prendre de l'eau sur une canalisation : *La prise d'eau d'une bouche d'incendie.* || Dans les chemins de fer, grue hydraulique. || **2.** *Prise d'air,* dispositif permettant la ventilation d'un local qui ne dispose pas d'une aération suffisante : *Les garages souterrains comportent plusieurs prises d'air* ; en aéronautique, orifice par lequel l'air pénètre dans le propulseur à réaction aérobie. || **3.** *Prise de courant,* ou *prise électrique*, ou simplem. *prise*, dispositif électrique relié à une ligne d'alimentation et sur lequel on peut brancher des appareils mobiles. || *Prise mâle,* partie du dispositif consistant en deux fiches qui entrent dans une partie correspondante en creux de la *prise femelle.* || *Prise d'antenne,* dispositif de branchement du poste de télévision sur l'antenne qui reçoit les ondes radio-électriques. || *Prise de terre,* conducteur reliant à la terre une installation électrique ou radio-électrique. || **4.** *Prise de vapeur,* tubulure, munie d'un robinet, d'une soupape ou d'une vanne, par laquelle la vapeur sort d'un générateur. || **5.** *Prise d'essai,* morceau de métal sur lequel on fait des essais.
• SYN. : **I, 4** *conquête, enlèvement, occupation* ; **5** *capture* ; *proie* ; **6** *butin* ; **7** *détournement* ; **8** *prélèvement.*

D. Action de prendre la responsabilité de quelque chose ou de quelqu'un.

1. *Prise en charge,* action d'assumer la responsabilité de subvenir aux dépenses d'entretien d'une personne : *La prise en charge des parents âgés nécessiteux est une obligation morale pour les enfants* ; acte ou déclaration par lesquels un agent public assume la responsabilité de la surveillance ou de la conservation des deniers publics ou d'objets mobiliers portés sur un inventaire ; acte par lequel une caisse de sécurité sociale se charge du règlement des dépenses d'un assuré : *Signer une prise en charge.* || **2.** Moment où le compteur du taxi est enclenché une fois le client monté dans la voiture ; prix forfaitaire minimal qui est compté au titre du service de transport.

E. Action de manifester une attitude, un sentiment.

1. Le fait d'adopter une certaine attitude envers quelqu'un : *La prise en pitié du malheur d'autrui. La prise en amitié d'un compagnon de travail.* || **2.** *Prise en considération,* action de tenir compte de l'existence de quelque chose : *La prise en considération d'une demande parvenue après l'expiration du délai de rigueur dépend de la bonne volonté du chef de service* ; action de manifester de l'intérêt pour quelqu'un : *La prise en considération de la situation de famille dramatique d'un candidat* ; dans les débats d'assemblée, le fait de retenir un projet pour le soumettre à la discussion. || **3.** *Prise à partie,* action de s'en prendre à quelqu'un, de l'attaquer nommément ; *spécialem.*, en termes de procédure, voie extraordinaire par laquelle une partie poursuit civilement un magistrat de l'ordre judiciaire en réparation d'un préjudice qu'il a subi de son fait dans l'exercice de ses fonctions.

F. Action impliquée par un certain nombre de locutions verbales constituées avec le verbe « prendre ».

1. *Prise de commandement,* action de prendre le commandement d'une unité ; cérémonie au cours de laquelle un officier est présenté à son supérieur, à la troupe qu'il doit commander. || **2.** *Prise de conscience,* le fait qu'un individu ou un groupe d'individus commencent à mesurer soit la situation dramatique dans laquelle ils se trouvent, soit le degré de leur responsabilité : *La prise de conscience du danger. La prise de conscience par les ouvriers d'une entreprise du retard de leur rémunération par rapport à l'évolution des prix.* || **3.** *Prise de contact,* action d'entrer en relation avec une personne ou de connaître une réalité pour la première fois : *La prise de contact avec un parent inconnu. La prise de contact avec un pays étranger.* || **4.** *Prise de parole,* action de s'adresser à un ensemble de personnes rassemblées : *Une prise de parole à la sortie d'une usine* ; en termes de linguistique, acte par lequel un locuteur, après un silence ou un arrêt d'un autre locuteur, commence à parler. || **5.** *Prise de possession,* acte par lequel on entre en possession d'un emploi, d'un héritage, d'un territoire : *Même si nous écartons l'hypothèse d'une prise de possession par les Allemands — et tout laisse supposer que nous aurions tort de l'écarter — une prise de possession par l'Administration française sera soumise aux vicissitudes de sa politique* (Malraux). || **6.** *Prise de rang,* le fait, pour un officier, de prendre la place qui lui est assignée dans l'annuaire suivant la date de sa nomination aux différents grades. || **7.** *Prise de terrain,* en termes d'aéronautique, ensemble des manœuvres exécutées par un avion pour se poser sur un aérodrome.

G. Action de prendre une certaine consistance.

1. Passage de l'état liquide à l'état pâteux, de l'état pâteux à l'état solide : *Ciment à prise rapide.* || **2.** Passage d'un liquide à un état de coagulation : *La prise d'une mayonnaise. La prise du caillé.* || *Faire prise,* se coaguler.

◆ **prises** n. f. pl. (sens 1, 1690, Furetière [au fig., 10 avr. 1767, d'Alembert ; *être aux prises avec quelqu'un*, v. 1695, Fénelon — au fig., 1611, Cotgrave ; *être aux prises avec quelque chose*, 1580, Montaigne] ; sens 2, 1761, Marmontel ; sens 3, av. 1662, Pascal). **1.** *Être aux prises,* en être venu aux mains :

Ce n'est plus de l'émulation sportive ; les joueurs sont maintenant aux prises ; au *fig.*, être en opposition, en contradiction : *Deux principes contraires sont aux prises dans cette constitution.* || *Être aux prises avec quelqu'un,* lutter contre lui ; au *fig.*, disputer contre, se quereller avec lui. || *Être aux prises avec quelque chose,* lutter contre quelque chose dans des conditions difficiles, être tourmenté par quelque chose : *Être aux prises avec l'adversité. Il devait bientôt se trouver aux prises avec des difficultés plus redoutables* (France). *En même temps, il était aux prises avec la succession de sa mère* (Montherlant). *Il semblait être aux prises avec un problème qu'il essayait de résoudre de deux façons différentes sans jamais y arriver* (Giono). || **2.** *Mettre aux prises,* faire lutter l'un contre l'autre (au pr. et au fig.) : *Mettre l'armée aux prises avec la finance, le gouvernement avec la magistrature* [...] *les pousser, s'il se peut, à s'entredétruire* (France). *Une lutte sauvage mettrait les êtres aux prises* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *littér.* Effort pour saisir par l'esprit : *Quelque terme où nous pensions nous attacher et nous affermir, il branle et il nous quitte ; et si nous le suivons, il échappe à nos prises, nous glisse et fuit d'une fuite éternelle* (Pascal). *Tout est vrai de l'homme... L'insondable n'est pas son ignominie : ce serait trop simple. Le secret de sa contradiction essentielle, voilà ce qui échappe à nos prises* (Mauriac).

prisée [prize] n. f. (part. passé fém. substantivé de *priser* 1 ; XIII^e s., Godefroy, écrit *prisie* et *prisiee ; prisée,* début du XV^e s.). Estimation, par un commissaire-priseur ou par un greffier de justice de paix, d'objets mobiliers mis aux enchères ou devant figurer dans un partage : *Cela ne valait pas cher, la prisée avait donné vingt mille francs pour le tout...* (Montherlant).

1. priser [prize] v. tr. (bas lat. *pretiare,* estimer, du lat. class. *pretium,* valeur, prix, argent ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *preiser* [*prisier,* XII^e s., Godefroy ; *priser,* XIV^e s., Godefroy], aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Faire l'évaluation d'un objet : *Combien prisez-vous cette étoffe ?* (Acad., 1694). || **2.** *Littér.* Faire cas de quelqu'un ou de quelque chose : *Le commissaire de police* [...] *était un homme plein de vertu, qui prisait au plus haut degré le commerce des gens de bien* (Courteline). *Il prisait par-dessus tout les gens de parole* (Romains).

• SYN. : **2** *apprécier, estimer.*

2. priser [prize] v. tr. (de *prise ;* 1807, J. F. Michel, au sens 1 [aussi absol.] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Aspirer par le nez de la poudre de tabac : *Priser vingt grammes de tabac par jour ;* et absol. : *On prisait, mais on fumait peu* (Michelet). *Sa façon de priser en arrondissant le bras* (Flaubert). *Il prise et son gilet est semé de grains de tabac...* (Duhamel). || **2.** Aspirer une poudre quelconque, notamment de la drogue : *Priser de l'héroïne. Ce qu'il y a de mieux pour s'en délivrer* [des vers], *c'est le camphre. Bouvard et Pécuchet* [...] *en prisaient* [...], *en croquaient* (Flaubert).

1. priseur [prizœr] n. m. (de *priser* 1 ; 1252, Runkewitz, écrit *priseaur* [*priseur,* v. 1268, É. Boileau], au sens 1 ; sens 2, V. COMMISSAIRE-PRISEUR). **1.** *Vx.* Celui qui fait une prisée. || **2.** Auj. *Commissaire-priseur,* v. à l'ordre alphab.

• REM. Selon Littré, *priseur* comportait le féminin *priseuse.*

2. priseur, euse [prizœr, -øz] n. (de *priser* 2 ; 1807, J. F. Michel). Personne qui a l'habitude de priser du tabac : *Et l'on dira de moi : « C'est le dernier priseur »* (Coppée). *Le bureau de tabac, où accouraient diligemment les priseuses en cas d'événements importants* (Chevallier).

prismatine [prismatin] n. f. (dér. savant de *prisme ;* 1932, Larousse). Borosilicate naturel d'alumine et de magnésium.

prismatique [prismatik] adj. (dér. savant du bas lat. *prisma, -matis,* prisme [v. PRISME] ; 1647, Pascal, au sens 1 [*poudre prismatique,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1949, Larousse ; sens 3, 1866, Th. Gautier [*couleurs prismatiques,* 1762, Acad. ; *surface prismatique,* 1963, Larousse]). **1.** Qui présente la forme du prisme : *Rochers prismatiques. Tandis que les porte-couteaux en verre prismatique y irisent des arcs-en-ciel* (Proust). || *Poudre prismatique,* en pyrotechnie, poudre en gros grains à six pans percés d'un canal axial. || **2.** Qui contient un ou plusieurs prismes : *Jumelles prismatiques.* || **3.** Produit par un ou des prismes : *Le lustre descendait lentement du plafond avec sa triple couronne de gaz et son scintillement prismatique* (Gautier). || *Couleurs prismatiques,* couleurs qu'on aperçoit à travers un prisme, par suite de la dispersion de la lumière blanche. || *Surface prismatique,* surface engendrée par le déplacement d'une droite de direction fixe qui s'appuie sur un contour polygonal.

prismatisation [prismatizasjɔ̃] n. f. (de *prismatiser ;* 1802, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* t. IV, p. 227). Action de prismatiser.

prismatiser [prismatize] v. tr. (dér. savant de *prismatique ;* 1802, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* t. V, p. 23). Donner la forme d'un prisme à quelque chose : *Prismatiser un bloc de cristal.*

prismatoïde [prismatɔid] n. m. (de *prismato-,* élément tiré du bas lat. *prisma, -matis,* prisme [v. l'art. suiv.] ; 1869, Littré). Polyèdre dont les deux bases sont des polygones parallèles et dont les autres faces sont des trapèzes ou des parallélogrammes.

• SYN. : *prismoïde.*

prisme [prism] n. m. (bas lat. *prisma, -matis,* prisme, gr. *prisma, -matos,* même sens, de *prizein,* scier ; 1613, Dounot [196], au sens 1 [*prisme triangulaire,* 1869, Littré ; *prisme quadrangulaire,* 1690, Furetière ; *prisme droit, oblique,* 1932, Larousse] ; sens 2, 1637, Descartes [*couleurs du prisme,* 1783, Buffon] ; sens 3, 1825, Lamartine ; sens 4, 1775, J. Necker). **1.** En géométrie, polyèdre dont deux faces (appelées « bases ») sont deux polygones égaux et parallèles, les faces latérales étant des parallélogrammes qui relient les côtés parallèles des bases. || *Prisme triangulaire, quadrangulaire,* etc., celui dont la base est un triangle, un quadrilatère, etc. || *Prisme droit, oblique,* celui dont les arêtes latérales sont, ne sont pas perpendiculaires sur le plan des bases. || **2.** En physique, solide à bases triangulaires, en verre blanc ou en cristal, qui sert à réfracter et décomposer en ses couleurs primitives le rayon lumineux. || *Couleurs du prisme,* celles qui apparaissent ainsi (les sept principales sont : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge) : *Pour ma part, je commençai par lui montrer les couleurs du prisme dans l'ordre où l'arc-en-ciel nous les présente* (Gide). || **3.** *Poét.* Objet, quelle qu'en soit la forme, qui irradie et étincelle, ou duquel semble jaillir une lumière irisée : *Vols d'insectes dorés et bourdonnements d'ailes, | De leurs prismes flottants semant les étincelles* (Lamartine). *Rayonne, il en est temps ! et, s'il vient un orage, | En prisme éblouissant change le noir nuage* (Hugo). || **4.** *Fig.* Élément interposé qui déforme l'image du réel ou qui le pare de couleurs éclatantes et séduisantes : *Il juge cette politique à travers le prisme de ses préjugés. Le prisme de l'amour. Ils* [les poètes] *ne voyaient pas les choses, ils les imaginaient à travers le prisme du désir ou du regret...* (Rolland).

prismoïde [prismɔid] n. m. (de *prismo-,* élément tiré de *prisme,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1829, Boiste). Syn. de PRISMATOIDE.

prisographe [prizɔgraf] n. m. (de *priso-,* élément tiré de *prise,* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1932, Larousse). Appareil qui indique, par un diagramme, la vitesse de prise des liants hydrauliques.

prison [prizɔ̃] n. f. (lat. *prensionem,* accus. de *prensio,* contraction de *prehensio,* action d'appréhender au corps, de *prehensum,* supin de *prehendere,* prendre [v. PRENDRE] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *prisun* [*prison,* début du XII^e s.], au sens II, 2 [« captivité »] ; sens I, 1, fin du XII^e s., *Prise d'Orange* [*prison départementale,* 1888, Larousse ; *prison militaire,* 1803, Dupaty ; *gardien de prison,* 1957, Robert, art. *gardien*] ; sens I, 2, 1932, Larousse ; sens I, 3, 1869, Littré [« site isolé... », milieu du XX^e s. ; *aimable comme une porte de prison,* 1869, Littré — d'abord *gracieux...,* 1640, Oudin ; *triste comme une porte de prison,* 1836, Musset] ;

sens II, 1, v. 1138, Gaimar [*mettre en prison,* v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence ; *sortir de prison,* 1687, Bossuet] ; sens II, 3, 1640, Corneille ; sens II, 4, v. 1175, Chr. de Troyes).

I. 1. Établissement pénitentiaire où sont détenus les individus condamnés par les tribunaux à des peines privatives de liberté : *L'administration des prisons relève du ministère de la Justice. Depuis que les réformes pénitentiaires ont fait supprimer le quart cellulaire, le seul avantage des prisons comme la vôtre* [où les prisonniers travaillent] *sur les prisons collectives, à mon avis, c'est justement de pouvoir vivre toutes seules* (Sarrazin). || *Prison départementale,* établissement où sont incarcérés les condamnés à trois mois d'emprisonnement ou moins, et les détenus préventifs. || *Prison militaire,* ancienne appellation des maisons de détention de soldats, auj. appelées *établissements pénitentiaires des forces armées.* || *Gardien de prison,* fonctionnaire préposé au service de surveillance des maisons d'arrêt. || **2.** Local disciplinaire où sont purgées les peines infligées aux soldats à titre de sanction disciplinaire. || **3.** Demeure sombre et triste où l'on éprouve le sentiment d'être isolé du monde des vivants : *Un internat qui est une véritable prison.* || Site isolé où la norme de vie est différente de celle du reste du monde : *Dans la prison de l'Himalaya le printemps faisait sourdre les bourgeons des branches dénudées* (Malraux). || *Aimable comme une porte de prison,* très peu aimable, rébarbatif. || *Triste comme une porte de prison,* excessivement triste.

II. 1. Emprisonnement, détention : *Faire de la prison. Peine de prison. La prison pour dettes a été supprimée. Je ne songe nullement au mariage ; j'aimerais mieux pour le moment la prison* (Stendhal). *On l'a condamné à trois mois de prison* (Proust). || *Mettre en prison,* faire subir à quelqu'un la peine de détention : *Si ça me plaît, je peux prendre tout ce qu'il y a chez toi et te faire mettre en prison* (Aymé). || *Sortir de prison,* avoir achevé la peine de détention. || **2.** *Class.* Le temps passé en prison : *Il a, durant sa prison, fait paraître beaucoup de fermeté, et de constance* (Richelet). || **3.** *Fig.* État de contrainte, d'isolement : *En travaillant pour les seuls biens matériels, nous bâtissons nous-mêmes notre prison* (Saint-Exupéry). *On m'a tenue* [Ysé] *en prison, et maintenant je suis libre et l'air de la mer me monte au nez* (Claudel). || **4.** *Class.* Servage de l'amoureux : *Ils* [les mauvais poètes de l'amour] *ne savent jamais que se charger de chaînes, | Que bénir leur martyre, adorer leur prison* (Boileau).

● SYN. : **I, 1** *maison centrale, maison d'arrêt.*

prisonnier, ère [prizɔnje, -ɛr] n. (de *prison* [aussi employé au Moyen Âge comme n. m., au sens de « prisonnier », depuis 1080, *Chanson de Roland* — écrit *prisun*] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *prisonier* [*prisonnier,* fin du XIIe s., Joinville], au sens 1 [*prisonnier d'État,* 1680, Richelet] ; sens 2, fin du XIIe s. [*prison(n)ier — prisonnier de guerre,* 1606, Nicot ; *faire quelqu'un prisonnier,* v. 1530, C. Marot] ; sens 3, XXe s. ; sens 4, 1845, Bescherelle [« pièce intégrée dans un objet... », 1963, Larousse]). **1.** Personne qui est détenue en prison : *Prisonnier évadé. Mettre un prisonnier au secret. Vitellius songea que le prisonnier pouvait s'enfuir* [...] ; *il établit des sentinelles aux portes, le long des murs et dans la cour* (Flaubert). || *Prisonnier d'État,* personne détenue par mesure de sûreté générale. || *Prisonnier sur parole,* v. PAROLE. || **2.** *Prisonnier de guerre,* ou simplem. *prisonnier,* militaire tombé entre les mains de l'ennemi : *Procéder à un échange de prisonniers. Camp de prisonniers. Isidore figure dans les longues files de prisonniers enchaînés qui attendent le bourreau sous un soleil déjà meurtrier* (J. d'Ormesson). || *Faire quelqu'un prisonnier,* se saisir de lui au cours d'opérations militaires. || **3.** *Fig.* Personne qui est enfermée dans un genre de vie : *Mon père, enfant des villes et prisonnier des écoles, n'avait jamais tué ni poil ni plume. Mais l'oncle Jules avait chassé depuis son enfance...* (Pagnol). || **4.** En technologie, tige destinée à réunir deux pièces, deux organes qui doivent rester jointifs. || Pièce intégrée dans un objet au moment de son moulage en plastique ou sertie dans l'objet après le moulage.

● SYN. : **1** *détenu.*

◆ adj. (sens 1, fin du XIVe s., E. Deschamps [pour une partie du corps, XXe s.] ; sens 2, 1690, Furetière [substantiv., XXe s. ; pour l'esprit, v. 1650, Corneille] ; sens 3, 1869, Littré). **1.** Qui ne jouit pas de sa liberté de mouvements : *Un éboulement l'a maintenu prisonnier sur une étroite corniche pendant plusieurs heures. Rester prisonnier dans sa chambre.* || Se dit de parties du corps immobilisées : *Il lui avait pris la main. Il cherchait de toutes ses forces à voir cette maison de Provence, l'enfant solitaire, ce père abandonné* [...]. *Il serra à les briser les doigts prisonniers...* (Aragon). || **2.** Qui ne dispose pas de sa pleine liberté en raison d'attitudes affichées auparavant, du milieu fréquenté, d'engagements souscrits, d'habitudes ou de vices contractés : *Il est prisonnier de ses promesses, des intérêts de sa caste. Le fumeur est prisonnier de son vice* ; et substantiv. : *Il n'a rien du sectaire, du prisonnier de comité* (Romains). || Se dit de l'esprit soumis à des contraintes : *Une pensée prisonnière de son expression n'est pas de la pensée* (Montherlant). || **3.** *Rivure prisonnière,* broche dont la tête est rivée dans un trou conique, au lieu de l'être extérieurement.

● SYN. : **1** *captif ;* **2** *esclave.*

pristi [pristi] interj. (abrév. de *sapristi ;* 1961, *FEW,* XI, 39 *b*). Abrév. de SAPRISTI : *Pristi, ça sent, bouchez-vous !* (Benoit).

privance [privɑ̃s] n. f. (de *privé* 2 ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*). *Class.* et *littér.* Familiarité tout à fait particulière : *J'avais vécu sans cesse dans une grande privance avec lui* (Saint-Simon). *Ah ! l'ennemi inconnu que l'on devine dans les sourires, les phrases suspendues, les gestes, les menues privances même de la femme qui se laisse aimer* (Gourmont).

privat-dozent [privatdɔtsɛnt] ou **privat-docent** [privadɔsɑ̃] n. m. (allem. *Privatdozent,* même sens, de *privat,* privé [lat. *privatus,* même sens, v. PRIVÉ 2], et de *Dozent,* professeur [lat. *docens, -centis,* part. prés. de *docere,* enseigner] ; 1867, Taine [*privat-docent*], et 1904, Larousse [*privat-dozent*]). Professeur libre, dans les universités d'Allemagne, d'Autriche ou de Suisse alémanique : *Au bout de la table, un des privat-docents se souleva sur sa chaise* (H. Bazin).

1. privatif, ive [privatif, -iv] adj. (même mot que *privatif* 2 ; milieu du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, fin du XVIIe s., Saint-Simon [*jardin privatif,* 1970, Robert]). **1.** *Vx.* Qui est accordé à quelqu'un en personne : *Grimaldo avait pour lui la faveur et la confiance privative de toutes les affaires* (Saint-Simon). || *Jardin privatif,* jardin dont l'usage est réservé au seul ou aux seuls propriétaires. || **2.** En termes de droit, qui accorde exclusivement une chose à une personne déterminée : *Jouissance privative.*

2. privatif, ive [privatif, -iv] adj. (bas lat. grammat. *privativus,* privatif, du lat. class. *privatum,* supin de *privare,* priver [v. PRIVER 2] ; début du XVIe s., au sens de « négatif » ; sens 1, 1749, Buffon ; sens 2, 1570, Hervet [*opposition privative,* 1972, *Dict. de linguistique*]). **1.** En termes de logique, qui marque l'absence d'un attribut que la chose ou la personne devrait posséder : *Terme privatif. Idées privatives* (Marmontel). *Ici la pauvreté cessait d'être seulement privative, comme la croient trop souvent les riches ; on la sentait réelle, agressive, attentionnée* (Gide). || **2.** En grammaire et linguistique, se dit d'un élément initial qui marque l'absence de la qualité exprimée par le mot auquel il est appliqué : *« In » est une particule privative dans « inquiétude ».* || *Opposition privative,* dans la terminologie de l'école de Prague, opposition qui se manifeste par la présence d'un trait ou marque dans l'un des termes, et son absence dans l'autre.

◆ **privatif** n. m. (1690, Furetière). Particule privative : *L'A initial d'« apesanteur » est un privatif emprunté au grec.*

privatim [privatim] adv. (mot lat. signif. « en particulier », de *privatus,* particulier [v. PRIVÉ 2] ; 1923, Larousse). À titre privé.

privation [privasjɔ̃] n. f. (lat. *privatio*, suppression, absence — d'une chose [de *privatum*, supin de *privare*, priver — v. PRIVER 2], ou, plutôt, dér. franç. de *priver* 2 ; 1290, Drouart, au sens 1 ; sens 2, 1307, Godefroy ; sens 3, 1788, Féraud). **1.** L'état dans lequel quelque chose ou quelqu'un est privé d'un attribut, d'une possession qui lui revient normalement : *La privation de sa fille lui fut d'abord très douloureuse* (Flaubert). *La vieillesse n'est autre que la privation de la folie, l'absence d'illusion et de passion* (Stendhal). || **2.** Action de priver quelqu'un de quelque chose : *Les tribunaux n'ont recours à la privation des droits civiques que pour certains criminels.* || **3.** Action de refuser à soi-même quelque chose réputé nécessaire ou agréable : *Boire de l'eau n'est pas une privation pour moi, car j'ai mal à l'estomac* (Duhamel). *Certains* [...] *s'abstenaient de nourriture et fuyaient les femmes par amour de la privation* (France).

• SYN. : **1** *absence, défaut, disparition, perte ;* **2** *interdiction, suppression ;* **3** *frustration.*

◆ **privations** n. f. pl. (v. 1776, J.-J. Rousseau [« manque de nourriture », 1788, Féraud]). Ensemble des situations douloureuses entraînées par la non-satisfaction de besoins, de plaisirs : *Mes vœux d'abord pour nos soldats exposés aux obus* [...] ; *employons tous les moyens de leur éviter des fatigues, des privations, des souffrances* (France). *À force de privations, il économiserait quatre mille francs* (Flaubert). || *Spécialem.* Manque de nourriture : *Près de lui, sa petite-fille, un peu pâlie par les privations, guidant ses mains, le faisait boire, l'aidant à manger toutes ces bonnes choses défendues* (Daudet).

• SYN. : *sacrifices ; carence, jeûne.*

privatisation [privatizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *privé* 2, d'après *étatisation* ; 9 juill. 1965, *le Monde*). Action de confier à l'entreprise privée ce qui est normalement de la responsabilité de l'État ou qui lui a appartenu jusqu'alors : *La privatisation de la construction des autoroutes. La privatisation du réseau téléphonique.*

• CONTR. : *étatisation, nationalisation.*

privatiser [privatize] n. f. (de *privatisation* ; 16 nov. 1969, *la Croix*). En termes d'économie politique, enlever au secteur public des entreprises pour les transformer en entreprises privées : *Privatiser les P. T. T.*

• CONTR. : *étatiser, nationaliser.*

privativement [privativmɑ̃] adv. (de *privatif* 1 ; XVIe s., Loisel, p. 12). Vx. *Privativement à*, à l'exclusion de (rare) : *Entrer au lever du Roi privativement au reste de la cour* (Saint-Simon).

privauté [privote] n. f. (de *privé* 2, d'après *royauté*, etc. ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens). *Vx.* Très grande familiarité avec quelqu'un : *Elle* [Mme de Coulanges] *se trouve naturellement dans la privauté* [de la Dauphine] (Sévigné).

◆ **privautés** n. f. pl. (XIIIe s., *Apollonius*, au sens de « confidences » ; sens 1, 1668, Molière ; sens 2, 1669, Molière ; sens 3, av. 1550, Héroet). **1.** Tout ce par quoi (gestes, propos, etc.) se marque l'intimité : *Les privautés sont naturelles entre mari et femme.* || **2.** Familiarité malséante à l'égard de personnes dans l'intimité desquelles on ne vit pas : *Il lui passa la main sous le menton familièrement. Cette privauté déplut à Frédéric, il se recula* (Flaubert). || **3.** Libertés amoureuses qu'on prend à l'égard d'une femme : *Elle lui raconta de petits faits qu'il ignorait de la vie d'Henri-Juste, de basses lésines ou des privautés obtenues de gré ou de force avec des servantes* (Yourcenar).

1. privé, e [prive] adj. (même mot que *privé* 2 ; v. 1130, *Eneas*, au sens 1 ; sens 2, 1631, Corneille). **1.** *Vx* et *littér.* Apprivoisé : *Dès que l'oiseau privé prend son essor et va dans la forêt, les autres s'assemblent d'abord pour l'admirer* (Buffon). *J'ai vu les poules d'eau privées ; j'aime mieux les poules d'eau sauvages de l'étang de Combourg* (Chateaubriand). *Les marabouts privés qui habitaient leur toit claquaient du bec* (Loti). || **2.** *Vx.* En parlant de personnes, familier : *Je ne m'étonne plus de te voir si privée | Te mettre sur mon lit aussitôt qu'arrivée* (Corneille).

2. privé, e [prive] adj. (lat. *privatus*, particulier, propre, individuel, et, comme n. m., « simple particulier », de *privus*, particulier, propre, isolé ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi*, au sens de « familier, qui vit dans l'intimité de » ; sens I, 1, v. 1138, Gaimar ; sens I, 2, v. 1265, *Livre de jostice* ; sens I, 3, v. 1138, Gaimar [*communion privée*, 1962, Robert ; *conseil privé*, 1549, R. Estienne — d'abord *privé conseil*, v. 1360, Froissart] ; sens I, 4, 1510, *Coutumier général*, IV, 1162 [...*sous seing privé*, 1690, Furetière, art. *seing*] ; sens II, 1, 1367, Du Cange [« qui n'est pas d'origine officielle », 1962, Robert] ; sens II, 2, 22 mai 1946, *Journ. officiel* [« qui ne provient pas de l'État », 1876, Taine]).

I. 1. Qui concerne l'intimité d'une personne : *Correspondance privée. Affaires privées. Ou* [...] *j'ai commis un faux en écritures privées, ou je ne l'ai pas commis* (Colette). *Il* [Racine] *vivait dans un siècle où l'on parlait très peu de soi et où les auteurs ne s'étaient pas encore avisés que leur vie privée peut un jour intéresser le public* (Mauriac). || **2.** Qui appartient en propre à une ou à plusieurs personnes : *Voie privée. Propriété privée. L'augmentation de la richesse publique et la mobilité des fortunes privées autorisaient toutes les espérances* (France). *Une maison des plus quelconques qui avait l'apparence d'un cottage privé, mais dont chaque étage abritait un locataire différent* (Romains). || **3.** Qui ne concerne pas le public, qui se fait sans témoins : *Un entretien, une conversation privés.* || *Communion privée*, première communion de l'enfant selon la pratique religieuse catholique, à laquelle assistent seulement les intimes. || Vx. *Conseil privé*, nom donné, à une certaine époque, au conseil du roi. || Vx. *Chartre privée*, v. CHARTRE 2. || **4.** En termes de droit, qui émane de la personne elle-même : *En son propre et privé nom.* || *Acte sous seing privé*, acte fait sans l'intervention d'un officier public.

II. 1. Qui est sans fonctions publiques, qui n'est qu'un simple particulier ou n'est envisagé que comme tel (par opposition à *public, officiel*) : *Admirable comme ministre, il ne le fut pas moins comme homme privé.* || Qui n'est pas d'origine officielle : *Une nouvelle de source privée.* || *Droit privé*, v ; DROIT 3. || **2.** Qui n'est pas géré par l'État : *École privée.* || Qui ne provient pas de l'État : *Des capitaux privés.*

• SYN. : **I, 1** *intime, personnel ;* **2** *individuel, particulier.* || **II, 1** *officieux ;* **2** *libre.* — CONTR. : **I, 1** *professionnel ;* **2** *collectif ;* **3** *public.* || **II, 1** *officiel ;* **2** *public.*

◆ **privé** n. m. (v. 1138, Gaimar, au sens de « ami intime » ; sens I, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*dans le privé*, av. 1914, Ch. Péguy ; *en son privé*, v. 1165, Thomas] ; sens I, 2, 1538, R. Estienne [*privee*, n. f., même sens, v. 1196, Ambroise] ; sens II, 1, 1962, Robert ; sens II, 2, XXe s.).

I. 1. Ce qui doit être gardé hors de la connaissance des autres, qui doit être préservé des indiscrétions, qui fait partie de la vie intime de chaque individu ou de sa vie familiale : *Il avait une répugnance native de l'indiscrétion, et l'horreur de s'immiscer dans le privé des gens* (Martin du Gard). || *Dans le privé*, dans l'intimité, en dehors de la présence de témoins inconnus : *Si timide dans le privé, je devenais un autre homme dans les débats publics* (Mauriac). *Tous les hommes, lorsqu'ils parlent de cela dans le privé, sont du même avis* (Montherlant). || Vx et littér. *En son privé*, dans sa vie privée : *Il n'y eut jamais plus sec et plus dur, en son privé, que ce tourneur de vers de mirliton* (L. Daudet). *En son privé, et sans mentionner publiquement ces régions acquises au luthéranisme, Zénon se proposait de remonter vers Lübeck* (Yourcenar). || **2.** *Vx* et *littér.* L'endroit où l'on doit le plus échapper à la vue des autres, les lieux d'aisances : *Bien enfermé au crochet comme quelqu'un qui serait sur le privé* (Saint-Simon).

II. 1. Secteur d'activité de l'entreprise privée : *Quitter la fonction publique pour le privé.* || **2.** *Arg.* Policier privé.

3. privé, e [prive] adj. (part. passé de *priver* 2 ; v. 1370, Oresme, au sens 1 [absol.,

début du XX^e^ s.] ; sens 2, 1879, Loti). **1.** Se dit d'une personne qui souffre de l'absence de quelqu'un ou du manque de quelque chose : *Un enfant privé de nourriture. Je suis le dernier et le plus solitaire des humains, privé d'amour et d'amitié* (Baudelaire) ; et absol. : *Je m'aperçois avec une crispation de tristesse qu'il n'y a pas une très grande différence entre l'état où j'étais quand j'étais privé et celui où je suis quand je suis comblé* (Montherlant). || **2.** Où il manque quelque chose : *Une région privée d'eau. Une pièce privée d'air.*

• SYN. : **1** *démuni, dénué, dépourvu ;* **2** *pauvre en.* — CONTR. : **1** *gavé, gorgé, muni, nanti, pourvu ;* **2** *riche en.*

privément [privemɑ̃] adv. (de *privé* 2 ; v. 1130, *Eneas,* écrit *priveement* [*privément,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, v. 1534, B. Des Périers [écrit *privément*]). **1.** *Class.* et *littér.* Dans le privé, en particulier : *Il accoste un jour privément celle* [des servantes] *qui lui voulait le plus de bien, et la conjure en toutes sortes de façons de lui dire le sujet de la rigueur de Naïs* (Sorel). *Ayant le droit d'être reçues privément par la Reine* (L. Bertrand). || **2.** *Vx.* En simple particulier : *Ainsi je me renferme à vivre privément* (J.-B. Rousseau).

1. priver [prive] v. tr. (de *privé* 1 ; XV^e^ s.). *Vx* et *littér.* Apprivoiser (rare) : *On a fait de lui un petit animal des bois aussi difficile à priver que les louvards ou les renardeaux* (F. de Curel).

◆ **se priver** v. pr. (1753, Buffon). *Vx.* Pouvoir être apprivoisé (sens passif) : *Le loup pris jeune se prive, mais ne s'attache point* (Buffon).

2. priver [prive] v. tr. (lat. *privare,* écarter de, ôter de, dépouiller, de *privus,* privé de, dénué de ; fin du XII^e^ s., Joinville, au sens 2 [à titre de sanction, 1637, Scudéry] ; sens 1, début du XIV^e^ s. ; sens 3, début du XVIII^e^ s., Fontenelle ; sens 4, 1687, Bossuet ; sens 5, 1742, Voltaire). **1.** Enlever à quelqu'un la disposition d'une chose dont il use ordinairement : *La grève a privé les Parisiens de métro.* || **2.** Infliger à quelqu'un la privation d'une chose qu'il désire : *Priver un fumeur de cigarettes. Priver un enfant de dessert. Il avait été tellement privé de fumer et il en avait tellement envie qu'il se servit sans aucune discrétion et se remplit les poches* (Giono). || Enlever à quelqu'un la jouissance d'un avantage, d'un droit à titre de sanction : *Priver quelqu'un de ses droits de citoyen.* || **3.** Faire qu'un manque se produise : *L'été pourri a privé la moisson de soleil. La sécheresse a privé d'eau la récolte.* || **4.** Entraîner pour quelqu'un l'absence d'une personne : *Un stupide accident de voiture nous a privés de notre ami.* || **5.** Enlever à une chose tout ou partie de ses propriétés ou de ses caractéristiques : [Ces mots] *donnaient à mes phrases un sens équivoque, voire effrayant, quand ils ne les privaient pas de tout sens* (Duhamel). *Que voulait dire ce pauvre vieux ?* [...] *qu'on privait sa vie d'une grande poésie* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **2** *frustrer, sevrer ; supprimer ;* **5** *dépouiller, retirer.*

◆ **se priver** v. pr. (sens 1, 1538, R. Estienne [*ne pas se priver de...,* 1962, Robert] ; sens 2, 1819, Boiste). **1.** S'enlever le bénéfice, la jouissance de quelque chose : *Un régime sévère l'oblige à se priver d'alcool.* || Fam. *Ne pas se priver de, ne pas s'en priver,* faire quelque chose résolument et sans contrainte : *Léopold, en s'emparant de sa personne, ne s'était pas privé de le rudoyer un peu...* (Aymé). || **2.** *Absol.* Se passer volontairement de certaines choses nécessaires ou considérées comme telles, s'imposer des privations : *À force de se priver, il a pu se constituer un petit pécule pour ses vieux jours.*

• SYN. : **1** *s'abstenir, éviter, se passer.*

privilège [privilɛʒ] n. m. (lat. *privilegium,* loi exceptionnelle concernant spécialement un particulier et faite contre lui, faveur, de *privus,* particulier, propre, et de *lex, legis,* loi [v. LOI] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens I, 1 ; sens I, 2, XIII^e^ s., *Assises de Jérusalem ;* sens I, 3, 1^er^ avr. 1648, Pascal [« le document... », av. 1699, Racine] ; sens I, 4, 1690, Furetière [*privilège spécial,* 1875, Larousse — *privilège particulier,* même sens, 1804, Code civil ; *privilège général,* 1804, Code civil] ; sens I, 5, 1932, Larousse ; sens I, 6, 1936, Capitant ; sens I, 7, 1805, Brunot ; sens II, 1, av. 1648, Voiture ; sens II, 2, 1642, Corneille ; sens II, 3, XV^e^ s., Basselin ; sens II, 4, 1657, Pascal).

I. 1. Avantage exclusif accordé, par exception au droit commun, à une personne, à une catégorie de personnes : *J'ai connu les grands* [de l'Ancien Régime] *dans toute leur puissance et je puis dire qu'ils abusaient de leurs privilèges* (France). || **2.** L'acte officiel conférant cet avantage : *Enregistrer un privilège.* || **3.** *Spécialem.* et *class.* Autorisation exclusive accordée à quelqu'un de faire imprimer, après examen de la censure, un ouvrage : *Le privilège accordé à l'« Encyclopédie » fut révoqué en mars 1759.* || *Par extens.* Le document comportant cette autorisation officielle : *On scellerait à la Chancellerie des privilèges fort éloquents si leurs livres* [des jansénistes] *s'imprimaient avec privilège* (Racine). || **4.** Droit que la qualité de sa créance donne à son bénéficiaire d'être payé avant les autres, même si ceux-ci sont garantis par une hypothèque : *Les frais de justice sont l'objet d'un privilège.* || *Privilège spécial,* celui qui porte sur un bien déterminé. || *Privilège général,* celui qui porte sur l'ensemble des biens immeubles ou l'ensemble des biens meubles. || **5.** *Privilège de juridiction,* prérogative qui appartient soit aux États, soit aux souverains étrangers de ne pouvoir être poursuivis devant les tribunaux d'un autre État, soit à certains dignitaires de ne pouvoir être jugés que par une juridiction supérieure. || **6.** *Privilège du Trésor,* garantie que possède le Trésor de recouvrer en priorité les impôts. || **7.** *Privilège d'émission,* droit exclusif d'émettre des billets, accordé à la seule Banque de France depuis la nationalisation de celle-ci.

II. 1. Avantage personnel considéré comme conférant occasionnellement un droit, motivant une faveur : *Finalement, c'est X qui a été élu président au privilège de l'âge.* || **2.** Situation sociale exceptionnellement favorable dont jouit une personne en vertu de sa naissance, de sa fortune : *Le privilège de la naissance, de la fortune.* || **3.** *Fig.* Avantage naturel et exclusif qui semble avoir été accordé par quelque faveur à une personne, à un groupe, quelquefois à une chose : *Le poète jouit de cet incomparable privilège qu'il peut à sa guise être lui-même et autrui* (Baudelaire). *Ce don charmant* [les larmes], *privilège des âmes très bonnes et très pures...* (Renan). *Le privilège redoutable du grand âge tient dans cette vue cavalière qu'un vieil homme prend non seulement de son propre destin mais de tous ceux qu'il a pu suivre en leur entier, de la naissance à la tombe...* (Mauriac). || **4.** *Ironiq.* Défaut qui semble avoir été accordé à une personne comme un don : *Ce romancier a le privilège d'endormir le lecteur dès la deuxième page. Il a le triste privilège d'être assommant !*

• SYN. : **I, 1** *passe-droit, prérogative.* || **II, 1** *bénéfice ;* **2** *avantage ;* **3** *don, faveur.*

privilégié, e [privileʒje] adj. et n. (part. passé de *privilégier ;* v. 1265, J. de Meung, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1835, Balzac ; sens 4, XX^e^ s. ; sens 5, 1876, Fromentin). **1.** Qui jouit d'un privilège, d'un avantage juridiquement reconnu : *Créancier privilégié.* || *Action privilégiée,* action de priorité. (V. PRIORITÉ.) || **2.** Favorisé par une condition sociale exceptionnelle : *Les enfants privilégiés de la bourgeoisie.* || **3.** Qui jouit d'un avantage particulier en vertu de la volonté d'une personne : *Un candidat privilégié dans un examen par la nature des questions posées.* || **4.** Qui a été accordé par faveur spéciale : *Vous m'avez fait auprès de vous une place privilégiée* (Montherlant). || **5.** Qui résulte d'une situation exceptionnellement avantageuse : *La Côte d'Azur jouit d'un climat privilégié.*

• SYN. : **2** *fortuné, huppé* (fam.), *nanti ;* **3** *avantagé, favorisé ;* **5** *exceptionnel, idéal.*

◆ n. (sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, 1833, Balzac ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Personne qui bénéficie d'avantages exceptionnels en vertu d'un statut juridique particulier : *Les privilégiés de l'Ancien Régime.* || **2.** Personne qui occupe une position

personnelle hors du commun en vertu de sa naissance ou de sa fortune : *Les privilégiés de la fortune.* || **3.** Personne qui peut se prévaloir d'un avantage qui lui a été conféré en vertu de circonstances particulières : *Sous l'occupation allemande, les personnes qui vivaient à la campagne étaient des privilégiées au point de vue du ravitaillement. Vous n'êtes pas une privilégiée, vous n'avez ni rôle, ni mission* (Montherlant).

• SYN. : **2** *élu, favori.*

privilégier [privileʒje] v. tr. (de *privilège ;* v. 1220, Coincy, au sens de « attribuer des indulgences à [une église, un autel] » ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1967, *la Nef,* n° 31, p. 98). **1.** Faire jouir quelqu'un d'un privilège juridique : *Dans une authentique démocratie, la naissance ne saurait privilégier quelqu'un.* || **2.** Accorder un avantage à quelqu'un : *L'épreuve de mathématiques a privilégié les élèves du lycée X.* || **3.** Attribuer une valeur particulière à une chose : *Privilégier un argument dans une démonstration.*

• SYN. : **2** *avantager, favoriser.*

prix [pri] n. m. (lat. *pretium,* valeur [d'une chose], prix, argent, récompense, salaire ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *pris* [*prix* — graphie systématiquement employée dans toutes les datations ci-dessous —, XIVe s.], au sens 1, 2 [*blocage des prix,* 1962, Robert ; *prix d'ordre, prix-étalon,* 1963, Larousse ; *prix de revient,* 1842, Acad. ; *prix imposé,* 1936, Aragon ; *prix affiché,* 1975, Larousse ; *prix fixe,* 1690, Furetière, art. *fixe* — « magasin de détail... », 1812, Mozin, et « restaurant... », milieu du XXe s. ; *prix courant,* 1669, J.-B. Colbert — « publication commerciale... », 1679, J. Savary ; *juste prix,* 1690, Furetière ; *prix de seuil,* 31 oct. 1972, *le Monde ; faire un... prix,* XXe s. ; *mettre à prix quelque chose,* milieu du XIVe s. ; *mettre à prix la tête de quelqu'un,* 1671, Pomey ; *au prix de,* 1681, Mme de Sévigné ; *quel est votre prix ?,* 1962, Robert] ; sens I, 1, v. 1212, Anger [*à prix d'argent,* 1660, Boileau ; *à bas prix,* av. 1654, Guez de Balzac] ; sens I, 3, 1538, R. Estienne [aussi *prix fait ; dernier prix,* av. 1842, Stendhal ; *dire son prix,* av. 1880, Flaubert] ; sens I, 4, 1538, R. Estienne [*coûter un prix fou,* 1962, Robert ; *à prix d'or,* 1869, Littré ; *de prix,* v. 1131, *Couronnement de Louis ; ne pas avoir de prix,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *hors de prix,* av. 1648, Voiture ; *à bon prix,* 1869, Littré ; *payer quelque chose un bon prix,* « un prix assez élevé », XXe s. ; *prix d'ami,* 1962, Robert] ; sens I, 5, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*au prix de,* « ...en consacrant à cela », 1580, Montaigne — « en comparaison de », fin du XVe s., Commynes (*au prix,* « en comparaison », 1580, Montaigne) ; *à tout prix,* 1807, Mme de Staël ; *à aucun prix,* 1844, Balzac ; *à prix de,* 1669, Molière ; *prix pour prix,* 1640, Oudin ; *mettre le prix à quelque chose,* début du XXe s.] ; sens I, 6, v. 1130, *Eneas ;* sens II, 1, 1467, Bartzsch [*pour prix de,* 1673, Racine] ; sens II, 2, 1642, Corneille ; sens II, 3, v. 1175, Chr. de Troyes [*prix de Rome,* 1875, Larousse] ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, 1869, Littré [aussi pour un livre] ; sens II, 6-7, 1875, Larousse).

I. VALEUR VÉNALE D'UNE CHOSE. **1.** L'équivalence en argent ou en une valeur assimilable à l'argent d'une marchandise quelconque ou d'un service déterminé, telle qu'elle résulte d'un contrat entre vendeur et acheteur ou d'un règlement établi par les pouvoirs publics : *Prix au kilo. Prix d'achat. Hausse des prix. Baisse autoritaire des prix. Fixation des prix. Écart entre les salaires et les prix. Stabilité des prix. Il ne faut pas lui en laisser : au prix que ça coûte, ce serait dommage* (Mauriac). *Les femmes de ménage ont augmenté leurs prix de vingt centimes l'heure depuis les vacances* (Céline). *Les prix ont bien monté un peu, mais au prix que tout coûte maintenant ça ne compte pas* (Aymé). || *À prix d'argent,* moyennant une somme d'argent. || *À bas prix,* pour une somme peu élevée. || **2.** Somme d'argent fixée pour la vente d'un produit : *Elle avait passé par ses conditions, en lui cédant à un prix dérisoire la ferme de Presles* (Flaubert). *Une œuvre où il y a des théories est comme un objet sur lequel on laisse la marque du prix* (Proust). || *Blocage des prix,* intervention des pouvoirs publics visant à interdire aux fabricants et aux commerçants la hausse de leurs prix de vente. || *Prix d'ordre,* valeur vénale conventionnelle maintenue fixe pendant un laps de temps le plus long possible et utilisée en comptabilité. || *Prix-étalon,* valeur vénale d'ordre fixée pour tous les coûts d'une entreprise. || *Prix de revient,* somme totale des dépenses nécessaires pour produire et vendre un produit ou un service. || *Prix imposé,* somme demandée dans la vente au détail, fixée d'avance par le fabricant d'un produit de marque. || *Prix affiché,* celui qui est fixé par les cotations publiées. || *Prix fixe,* celui qui a été fixé par le vendeur et que l'acheteur n'a pas à débattre : *Choisir le menu à prix fixe ; par extens.,* magasin de détail où l'on vend des marchandises à prix fixe, ou restaurant où sont servis des repas à prix fixe. (S'écrit fréquemment, en ce sens, avec un trait d'union.) || *Prix courant,* celui qui est réglé par la balance de l'offre et de la demande ; *par extens.,* publication commerciale qui fait connaître les prix courants : *Il suffit que nous leur* [à nos clients] *envoyions nos prix-courants* (Romains). [S'écrit fréquemment, en ce sens, avec un trait d'union.] || *Juste prix,* valeur vénale non surfaite, exactement calculée pour rémunérer équitablement le travail et les investissements du fabricant. || *Prix de seuil,* dans le cadre de la Communauté économique européenne, valeur vénale à laquelle les marchandises importées peuvent accéder au marché européen après acquittement d'une redevance. || *Faire un, des prix,* consentir un ou des rabais sur le prix courant. || Vx. *Mettre à prix quelque chose,* se disposer à le vendre contre une certaine somme d'argent. || *Mettre à prix la tête de quelqu'un,* promettre en récompense une certaine somme d'argent à qui le tuera ou le livrera : *Alexis suscite en tout cas assez de passion et de ferveur pour que Mardoch et Kaniska mettent sa tête à prix* (J. d'Ormesson). || *Mise à prix,* dans une vente aux enchères, v. MISE. || *Au prix de,* en échange d'une somme de : *Il a vendu sa maison au prix de 20 000 F.* || *Quel est votre prix ?,* dans une vente aux enchères, invitation faite par le commissaire-priseur aux acheteurs éventuels pour qu'ils annoncent la somme qu'ils proposent. || **3.** Somme qui résulte de l'entente entre le vendeur et l'acheteur pour établir la valeur d'échange : *Convenir d'un prix. Débattre un prix.* || *Prix fait,* prix convenu d'avance : *Chaque année, il taille la haie du jardin à prix fait.* || *Dernier prix,* le plus bas prix consenti par le vendeur, ou le plus haut consenti par l'acheteur : *Un homme qui marchande une terre et qui vient de nommer son dernier prix* (Stendhal). || *Dire son prix,* dire contre quelle somme d'argent on est prêt à vendre ou à acheter quelque chose, à fournir ou à s'assurer un service : *Quand on le sommait de dire son prix, il baissait la tête au lieu de répondre* (Flaubert). || **4.** Valeur en argent indéterminée, soit exagérément élevée, soit anormalement basse : *Acheter, payer un bon prix.* || *Coûter un prix fou,* coûter très cher. || *Au prix fort,* v. FORT 1. || *À prix d'or,* moyennant une somme extrêmement forte : *Elle* [une fille] *n'était pas de ces courtisanes honorées, disputées à prix d'or, qui dictaient la mode du costume et de la philosophie* (Aymé). || *De prix,* d'une valeur très élevée : *Un cheval de prix.* || *Ne pas avoir de prix,* être d'une valeur qui défie toute estimation : *On a volé au musée un tableau qui n'a pas de prix, un Rembrandt. Zi a réussi à soudoyer le gars dont il m'avait parlé au Palais. Ça lui coûte une bonne partie de sa ration de tabac, mais une estafette sûre n'a pas de prix* (Sarrazin). || *Hors de prix,* excessivement cher : *Les vivres étaient rares et hors de prix* (France). || *À bon prix,* à bon marché. || *Payer quelque chose un bon prix,* le payer une somme assez élevée. || *Prix d'ami,* prix plus bas consenti par faveur : *Je vous fais un prix d'ami !* || *À moitié prix,* v. MOITIÉ. || **5.** *Fig.* Contrepartie consentie en échange de quelque chose : *De quel prix voulez-vous payer les avantages qui vous sont offerts ? Je veux bien vous sauver chère Alcmène. Entendu. Mais encore voudrais-je savoir à quel prix ?* (Giraudoux). || *Au prix de,* en dépensant pour cela, en consacrant à

cela : *J'ai tout combiné merveilleusement au prix d'une longue étude* (Romains) ; *class.* et *littér.*, en comparaison de : *Que l'homme, étant revenu à soi, considère ce qu'il est au prix de ce qui est* (Pascal). || Class. *Au prix,* en comparaison : *Philomène est, au prix, novice dans cet art* (La Fontaine). || *À tout prix,* coûte que coûte : *Il y a quelque chose de trouble que je veux éclaircir à tout prix* (Gide). *La petite fille, qui n'avait pas de poupée, voulait à tout prix trouver enfin l'incarnation de ses rêves...* (Aragon). || Fig. *À aucun prix,* absolument pas : *Il ne fallait à aucun prix qu'Anna manquât le mariage Deguilhem* (Mauriac). || Class. *À prix de,* en dépensant pour cela, à force de : *Ces gens qui* [...] | *[...] veulent acheter crédit et dignités | À prix de faux clins d'yeux et d'élans affectés* (Molière). || Class. *Prix pour prix,* si l'on compare de façon complète et équitable les deux termes considérés : *Compare prix pour prix | Les étrennes d'un juge et celles d'un marquis* (Racine). || *Mettre le prix à quelque chose,* faire tout ce qu'il faut pour l'obtenir : *Le silence, l'étouffement, je ne connais que ça. J'agirai, j'y mettrai le prix* (Mauriac). *Le type qui voudra s'offrir ça, il faudra sûrement qu'il y mette le prix* (Romains). || **6.** *Class.* et *littér.* Valeur, importance qu'on reconnaît à quelqu'un : *Décider du mérite et du prix des auteurs* (Boileau). *Nous ne sentons le prix de nos amis qu'au moment où nous sommes menacés de les perdre* (Chateaubriand). *Qui sait si ce grand homme n'attachait pas bien plus de prix à ces poèmes étudiés qu'aux tragédies et aux comédies qu'il improvisait, modifiait sur la scène même, et pour un public de hasard...* (Valéry). *Je n'attache que plus de prix à vos compliments précédents* (Romains).

II. RÉCOMPENSE. **1.** Ce par quoi l'on récompense quelque mérite : *Le legs qu'il reçut était le prix d'un long dévouement.* || *Pour prix de,* en récompense de : *Je le marie et pour prix d'avoir eu par mes soins son épouse, il veut intercepter la mienne* (Beaumarchais). [La construction avec l'infinitif est plus rare et vieillie.] || **2.** Châtiment (par antiphrase) : *La mort sera le prix de ses forfaits.* || **3.** Récompense promise à qui se distingue par sa valeur morale ou par son excellence dans quelque discipline intellectuelle, dans un art, une technique : *Saison des prix littéraires. Le prix Goncourt. Les prix portent malheur. Prix académiques, prix de vertu, décorations, toutes ces inventions du diable encouragent l'hypocrisie et glacent les élans spontanés d'un cœur libre* (Baudelaire). || *Prix de Rome,* récompense accordée annuellement, après concours, à certains artistes (peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et musiciens) et qui consiste à aller se perfectionner dans leur art à Rome, aux frais du gouvernement. || **4.** Récompense accordée dans les lycées, collèges et écoles aux élèves les plus méritants dans les diverses disciplines : *Prix de concours général. La distribution des prix marque la fin de l'année scolaire. Ses triomphes au collège de Sens légitimaient cet orgueil : il avait remporté le prix d'honneur* (Flaubert). *Monsieur Didier, dit l'avocat, je vous apporte des nouvelles de votre meilleur élève, celui qui mérite le prix d'excellence, je parle de Léopold* (Aymé). || **5.** L'objet ainsi donné au lauréat : *Il avait une étagère garnie des prix qu'il avait gagnés dans des compétitions sportives.* || *Livre de prix,* ou simplem. *prix,* livre donné comme récompense aux élèves les mieux classés : *Il a reçu six beaux prix à reliure rouge et dorés sur tranche.* || **6.** L'épreuve à la suite de laquelle est décernée la récompense : *Ce cheval a bien couru au Grand Prix de Paris. Si* [...] *elle revenait à Paris dans les premiers jours de mai, ils pourraient, avant le Grand Prix, donner deux ou trois dîners, suivis de réceptions* (France). || **7.** La personne qui a reçu la récompense : *C'est un ancien prix d'excellence. Elle a épousé un prix de Rome de musique.*

• SYN. : **I, 1** *coût, valeur ;* **2** *cours, tarif, taux ;* **6** *mérite.* || **II, 1** *paiement, salaire, tribut.*

pro- [pro], premier élément, tiré du lat. *pro,* devant, pour, en faveur de, à la place de, ou du gr. *pro,* mêmes sens, et qui entre dans la composition de nombreux mots.

proaccélérine [prɔakselerin] n. f. (de *pro-* et de *accélérer ;* 1963, Larousse). Substance contenue dans le plasma normal et qui agit comme un accélérateur de la coagulation du sang.

proaction [prɔaksjɔ̃] n. f. (de *pro-* et de *action ;* 1968, Larousse). Dans l'analyse du comportement d'un groupe social restreint, manifestation sociale d'activité d'un membre du groupe.

probabiliorisme [prɔbabiljɔrism] n. m. (de *probabilioriste ;* 1845, Bescherelle). Doctrine théologique selon laquelle, entre deux opinions morales existant dans un cas donné, il faut toujours conformer son action à la plus probable des deux. (V. PROBABILISME.)

probabilioriste [prɔbabiljɔrist] adj. et n. (dér. savant du lat. *probabilior,* plus probable, compar. de *probabilis* [v. PROBABLE] ; 1721, Trévoux). Qui est partisan du probabiliorisme.

◆ adj. (1904, Larousse). Qui est relatif au probabiliorisme.

probabilisme [prɔbabilism] n. m. (dér. savant du lat. *probabilis* [v. PROBABLE] ; 1697 [d'après Trévoux, 1771], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Doctrine théologique d'après laquelle, en matière de morale, il suffit, pour qu'un acte soit licite, d'agir conformément à une opinion probable, c'est-à-dire s'appuyant sur une autorité sérieuse, même s'il existe, dans le cas considéré, une opinion plus probable (V. PROBABILIORISME) : *Pascal a vigoureusement attaqué le probabilisme des jésuites.* || **2.** Doctrine philosophique qui enseigne que l'homme, incapable d'atteindre à la certitude absolue, doit se contenter d'opinions plus ou moins probables : *Le probabilisme est une doctrine intermédiaire entre le dogmatisme et le scepticisme. Le probabilisme de la nouvelle Académie.*

probabiliste [prɔbabilist] adj. et n. (de *probabilisme ;* 1704, Trévoux, au sens 1 [en théologie ; en philosophie, 1904, Larousse] ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Qui est partisan du probabilisme (soit en théologie, soit en philosophie) : *Enfin, il n'est pas nécessaire d'être un probabiliste bien consommé pour acquérir la certitude que cette sincérité trouvera des amis parmi les lecteurs impartiaux...* (Baudelaire). || **2.** Spécialiste du calcul des probabilités.

◆ adj. (sens 1, 1893, *Dict. général ;* sens 2, 1962, Robert). **1.** Qui concerne le probabilisme (en théologie ou en philosophie) : *Thèse probabiliste.* || **2.** Qui repose sur le calcul des probabilités ou sur la notion de probabilité : *Une conception probabiliste de la science.*

probabilité [prɔbabilite] n. f. (lat. *probabilitas,* vraisemblance, probabilité, de *probabilis* [v. PROBABLE] ; 1370, Oresme, au sens 2 ; sens 1, 1657, Pascal ; sens 3, début du XVII[e] s., Fontenelle [*probabilité statistique,* 1962, Robert ; *calcul des probabilités,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 4, 1764, Voltaire). **1.** En théologie, qualité d'une opinion reposant sur des autorités simplement probables. || **2.** Caractère de ce qui est probable, c'est-à-dire d'une opinion que l'on a de fortes raisons de tenir pour vraie, ou d'un événement auquel on doit raisonnablement s'attendre dans l'avenir, sans que l'on ait de certitude au sujet de l'un ou de l'autre : *On peut accroître la probabilité d'une théorie, soit en diminuant le nombre des hypothèses sur lesquelles on l'appuie, soit en augmentant le nombre des phénomènes qu'elle explique* (Laplace). *La probabilité d'une rencontre.* || **3.** Spécialem. *Probabilité mathématique,* rapport du nombre des cas favorables à la réalisation d'un événement aléatoire au nombre total des cas possibles, étant supposé que tous les cas soient également possibles : *La probabilité de pile, au jeu de pile ou face, est de 1/2.* || *Probabilité statistique,* celle qui est obtenue en étendant à tous les cas d'une espèce la probabilité calculée sur un grand nombre de cas empiriquement observés. || *Calcul des probabilités,* ensemble des règles au moyen desquelles on calcule les chances. || **4.** Opinion ou événement probable : *En pareil cas, la guérison est plus qu'une possibilité : c'est une probabilité. Le cœur serré, j'entendais des voyageurs s'entretenir de l'évolution des événements mondiaux et*

ajuster leur propre destin à des probabilités qu'ils tenaient pour des certitudes (Aymé).

• SYN. : 2 *chances, plausibilité ;* 4 *conjecture, possibilité, vraisemblance.*

probable [prɔbabl] adj. (lat. *probabilis,* vraisemblable, plausible, louable, estimable, de *probare,* éprouver, approuver, prouver ; v. 1282, Gauchi, écrit *proubable,* au sens de « qu'on peut prouver » ; écrit *probable,* au sens 1, fin du XIVe s. [*opinion probable,* 1656, Pascal] ; sens 2, fin du XIVe s. [pour un fait qui a beaucoup de chances de se produire..., 1812, Mozin] ; sens 3, 1951, A. Lalande [*écart probable,* 1961, Larousse, art. *écart*]). **1.** *Vx.* Qui est digne d'être approuvé, qui est plausible, admissible. || *Opinion probable,* en théologie, opinion appuyée par des raisons ou des autorités sérieuses, et qui peut être admise même si l'opinion contraire apparaît comme plus sérieuse et plus sûre : *Voilà de quelle manière ils* [les jésuites] *se sont répandus par toute la terre à la faveur de la doctrine des opinions probables, qui est la source et la base de tout ce dérèglement* (Pascal). || **2.** Se dit d'une opinion à la vérité de laquelle il y a plus de raisons positives de croire que de ne pas croire : *Une explication que l'on peut considérer comme probable. Il est probable qu'il se fût attaché de même à tout autre pays* (Barrès). *L'ensemble psychique organisé avec son futur demeure sûrement probable* (Sartre). || Se dit d'un fait qui a beaucoup de chances de se produire dans l'avenir : *Une réussite, une défaite probable. Voilà les gains, et au train dont je vais, il est peu probable que j'en fasse d'autres* (Flaubert). || **3.** Qui présente un certain degré de probabilité, qui a plus ou moins de chances d'arriver : *Plus l'erreur est considérable, moins elle est probable.* || *Écart probable,* en mathématiques, dans les sciences expérimentales, la balistique, celui qui a autant de chances d'être que de n'être pas dépassé.

• SYN. : 2 *admissible, croyable, plausible, vraisemblable ; envisageable, possible.* — CONTR. : 2 *inadmissible, incroyable, invraisemblable ; impossible ;* 3 *improbable.*

◆ adv. (fin du XIXe s., A. Daudet). *Ellipt.* et *fam.* Vraisemblablement : « *Viendrez-vous demain ? — Probable.* »

◆ n. m. (sens 1, 1656, Pascal ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Ce qui est probable : *Je ne me contente pas du probable* [...], *je cherche le sûr* (Pascal). || **2.** *Littér.* Probabilité : *Ainsi, par la loi des probables et des moyennes, c'était un Anglais qui m'apportait la mer !* (Giraudoux).

probablement [prɔbabləmɑ̃] adv. (de *probable ;* 1370, Oresme [*probablement que,* 1788, Féraud]). Selon les probabilités, très vraisemblablement : *Il ne se contentera probablement pas de ce que vous lui offrez.* || *Probablement que,* on peut penser que : *Probablement qu'il a eu un empêchement.*

probant, e [prɔbɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *probans, -bantis,* part. prés. de *probare,* éprouver, approuver, prouver ; 1566, *Documents concernant les pauvres de Rouen* [I, 119], au sens 1 [*en forme probante ;* « qui a force de preuve », 1835, Acad.] ; sens 2, 1788, Féraud). **1.** En droit, qui a force de preuve : *Pièce probante.* || *En forme probante,* en forme authentique. || **2.** Qui prouve, qui entraîne la conviction : *Un plaidoyer qui n'est pas très probant. La force probante de quelques arguments sur lesquels j'insistais me paraît moindre* (Renan).

• SYN. : 2 *concluant, convaincant, décisif, démonstratif, éloquent, irrésistible.*

probation [prɔbasjɔ̃] n. f. (lat. *probatio, -tionis,* épreuve, essai, examen, probabilité, preuve, argumentation, de *probatum,* supin de *probare* [v. l'art. précéd.] ; début du XIVe s., Gilles li Muisis, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« le noviciat lui-même », 1549, R. Estienne] ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** *Vx.* Action de prouver ; résultat de cette action : *Une méthode de probation infaillible* (Proudhon). || **2.** Temps d'épreuve auquel est astreint le candidat à la vie religieuse, avant le noviciat proprement dit. || *Par extens.* Le noviciat lui-même : *Elle l'introduisait, en effet, de plain-pied, dans l'ordre dont il devait, lorsque le temps de sa probation serait terminé, faire partie* (Huysmans). || **3.** Suspension de peine accordée à certains délinquants, comportant une période de mise à l'épreuve pendant laquelle ils sont soumis à surveillance et bénéficient d'une assistance.

probatique [prɔbatik] adj. f. (bas lat. *probaticus,* relatif au bétail, probatique [en parlant d'une porte de Jérusalem], gr. *probatikos,* mêmes sens, de *probaton,* bétail, dér. de *probainein,* marcher devant, de *pro,* en avant, et de *bainein,* s'avancer, marcher ; XIIIe s., Guillaume de Tyr [*porte probatique,* 1875, Larousse]). Se disait d'une piscine de Jérusalem, où l'on purifiait les victimes destinées aux sacrifices : *Peut-être l'archange Raphaël consentirait-il à lui rendre la vue comme au père de Tobie, ou comme dans la piscine probatique de Bethsaïda* (Proust). || *Porte probatique,* porte de Jérusalem, voisine de la piscine probatique.

probatoire [prɔbatwar] adj. (de *probat*[*ion*] ; 1603, Fontanon [634], dans la loc. *forme probatoire,* « forme probante » ; 1617, Nesmond [776], au sens de « qui prouve » [en parlant d'un fait] ; sens actuel, 23 mai 1867, *Moniteur universel,* p. 613 [*acte probatoire,* 1707, Isambert, XX, 512 ; *examen probatoire,* 1962, Robert]). Qui est propre à prouver l'existence, chez quelqu'un, des qualités requises. (S'emploie surtout en matière d'enseignement.) || Vx. *Acte probatoire,* celui qui constatait la capacité d'un aspirant à un grade universitaire. || *Examen probatoire,* examen remplaçant l'ancienne première partie du baccalauréat.

probe [prɔb] adj. (lat. *probus,* de bonne qualité, intègre, loyal ; milieu du XVe s., écrit *prob* [*probe,* XVIe s.], au sens 1 [rare av. le XVIIIe s.] ; sens 2, 1862, V. Hugo). **1.** *Littér.* Qui fait preuve de probité : *C'est un caissier très probe. Intègre et probe autant qu'on peut l'être et formé par une longue habitude à exercer sa magistrature sans haine ni faveur...* (France). || **2.** Se dit des actes, des jugements d'une personne qui témoignent de sa probité, de son honnêteté : *Il s'est livré à un examen probe et minutieux.*

• SYN. : 1 *droit, honnête, incorruptible, intègre, irréprochable, juste ;* 2 *consciencieux, équitable, impartial, loyal, scrupuleux.* — CONTR. : 1 *fourbe, improbe, indélicat, malhonnête, retors, véreux ;* 2 *déloyal, léonin, partial.*

probité [prɔbite] n. f. (lat. *probitas,* loyauté, droiture, intégrité, de *probus* [v. l'art. précéd.] ; début du XVe s., A. Chartier, au sens 1 [*acte de probité,* 1935, Acad.] ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Qualité d'une personne qui observe rigoureusement les devoirs de la justice et de la morale dans les rapports sociaux : *La probité est un attachement à toutes les vertus civiles* (Vauvenargues). *Ces hommes, ces femmes si pauvres* [...] *sont d'une probité sévère et ne peuvent tolérer un acte malhonnête* (France). *La probité se reconnaît à ce signe qu'elle ne comporte ni les transactions ni les nuances* (Bourget). || *Acte de probité,* action de rendre à son propriétaire un objet de valeur ou une somme d'argent que l'on a trouvés. || **2.** *Littér.* Personne qui fait preuve de cette qualité : *C'était une de ces probités sèches et rigides* (Sand).

• SYN. : 1 *conscience, droiture, honnêteté, incorruptibilité, intégrité, loyauté, moralité, rectitude.* — CONTR. : 1 *déloyauté, fourberie, indélicatesse, malhonnêteté.*

problématique [prɔblematik] adj. (bas lat. *problematicus,* problématique, gr. *problêmatikos,* même sens, de *problêma, -matos* [v. PROBLÈME] ; av. 1486, G. Alexis, écrit *probleumaticque* [*problématique,* fin du XVe s., G. Tardif], au sens 1 [*il est/il devient problématique si,* av. 1778, Voltaire] ; sens 2, v. 1673, Retz ; sens 3, 1798, Acad. ; sens 4, av. 1850, Balzac ; sens 5, 1842, Acad.). **1.** Qui constitue un problème auquel on ne peut apporter de solution ; dont la vérité n'est pas établie : *Il* [...] *me dit* [...] *qu'il y en avait de ceux de son côté qui tenaient que la grâce n'est pas donnée à tous ; que les examinateurs mêmes avaient dit en pleine Sorbonne que cette opinion est problématique* (Pascal). || Vx. *Il est, il devient problématique si,* il est, il devient difficile de savoir si : *Il commençait à devenir problématique si on devait lui* [à Auguste de Saxe, roi de Pologne] *obéir* (Voltaire). || **2.** Qui n'est pas certain,

dont l'existence, la réalité, la réalisation, l'action, etc., est douteuse : [Le] *président de Maisons, dont la probité était moins que problématique* (Retz). *Les ressorts de la vie nous sont cachés, les affections trop nombreuses, les remèdes problématiques...* (Flaubert). *Quant au baron, sa réalité me semblait problématique* (Gide). *Le succès d'une telle entreprise est bien problématique.* || **3.** Qui est équivoque, suspect ; sur la nature, la valeur de quoi on ne peut ou ne veut pas se prononcer : *La conduite de cet homme est problématique. Il accompagnait une femme d'une cinquantaine d'années, laide, magnifiquement vêtue, et d'un rang social problématique* (Flaubert). || **4.** *Fam.* Qui a un caractère hypothétique ou énigmatique : *Il provient d'une mère assez mal située dans le monde et d'un père problématique qu'elle n'a jamais voulu lui faire connaître* (Gautier). || **5.** *Jugement problématique,* en philosophie, chez Kant, jugement qui exprime une simple possibilité.

• SYN. : **2** *aléatoire, douteux, hasardeux, hypothétique, incertain ;* **3** *ambigu, louche ;* **4** *mystérieux, mythique.* — CONTR. : **2** *assuré, certain, évident, incontestable, indéniable, irréfutable, manifeste, sûr ;* **4** *connu.*

◆ n. f. (sens 1-2, 1951, A. Camus). **1.** Possibilité théorique d'un problème philosophique. || **2.** Ensemble des problèmes, définis et classés systématiquement, que le philosophe se pose relativement à un domaine particulier de la connaissance.

problématiquement [prɔblematikmɑ̃] adv. (de *problématique ;* milieu du XVIe s.). D'une manière problématique, incertaine.

problématisation [prɔblematizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *problématique ;* 1968, Larousse). Opération par laquelle un philosophe, un essayiste transforme l'expérience personnelle qu'il a d'un phénomène humain général en un énoncé visant à remettre en question les bases présupposées de ce phénomène.

problème [prɔblɛm] n. m. (lat. *problema,* question à résoudre, gr. *problêma,* ce qu'on a devant soi, obstacle, tâche, question proposée, sujet de controverse, dér. de *proballein,* jeter devant, proposer, de *pro,* devant, et de *ballein,* jeter ; v. 1380, Conty, au sens 2 ; sens 1, 1632, Descartes [« exercice scolaire... », 1913, Alain-Fournier] ; sens 3, 25 mars 1775, Voltaire [*faux problème,* 1932, Bergson ; *avoir des problèmes,* 1962, Robert ; *il n'y a pas de problème,* 1970, Robert] ; sens 4, fin du XVIIIe s. [pour une personne, 1753, Brunot]). **1.** Dans le domaine scientifique, question à résoudre par des méthodes logiques, rationnelles : *Problème de mathématiques. Problème de géométrie, d'arithmétique. Les problèmes de la physique nucléaire.* || *Spécialem.* Exercice scolaire qui consiste à trouver les réponses à une question posée à partir de données connues : *L'énoncé d'un problème. Quatre heures arrivèrent, et Meaulnes était le seul à avoir fini ses problèmes* (Alain-Fournier). || **2.** Difficulté d'ordre spéculatif, à laquelle on cherche une solution satisfaisante pour l'esprit : *Problème philosophique. Pour résoudre tous ces problèmes mesquins que les critiques des deux derniers siècles ont laborieusement bâtis autour de l'art...* (Hugo). *C'est donc une sorte d'examen de la valeur actuelle de l'esprit et de sa prochaine valeur, ou de sa valeur probable, qui fait l'objet du problème que je me pose, et que je ne résoudrai pas* (Valéry). *Je pense à l'aumônier des Glières qui disait que, pour lui, le Mal n'était pas un problème, mais un mystère* (Malraux). || **3.** Difficulté d'ordre pratique, souvent complexe, à laquelle une personne privée ou un responsable se trouvent affrontés : *Le problème de l'éducation des enfants. Avoir des problèmes familiaux. Le problème de l'habitat rural. Problèmes économiques, sociaux. Au dessert, cependant, Rochefort lâcha quelques phrases absurdes sur le problème social, sur la misère en bas, le luxe en haut ; la démocratie perçait déjà* (L. Halévy). *Pour en revenir au problème des punitions, je voudrais les remplacer par du raisonnement et de l'explication* (Frapié). *Entre 1894 et 1909, quinze ans de suite, et même après l'alliance franco-russe, l'Allemagne avait cherché la collaboration de la France pour régler les problèmes politiques, spécialement les questions africaines* (Martin du Gard). || *Faux problème,* question mal posée, qui évoque des difficultés imaginaires ou d'un autre ordre que les difficultés réelles. || Fam. *Avoir des problèmes,* avoir des ennuis (matériels, psychologiques, sentimentaux...). || Fam. *Il n'y a pas de problème,* c'est une chose possible, aisée ; se dit aussi pour donner un accord sans restriction à quelque chose. || **4.** Ce que l'on conçoit ou que l'on explique mal : *D'où vient leur tendresse ? Problème !* (Flaubert). || *Ce garçon est pour moi un problème,* les raisons de sa conduite m'échappent.

• SYN. : **3** *question.*

proboscide [prɔbɔsid] n. f. (lat. *proboscis, -cidis,* museau, mufle, trompe d'éléphant, gr. *proboskis, -kidos,* trompe d'éléphant, de *pro,* devant, et de *boskein,* faire paître ; av. 1553, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1581, Bara). **1.** *Vx.* Trompe d'animal : *Ces petits éléphants ailés, pourvus de proboscides, s'acharnèrent sur ce corps nu* (Scarron). *Leur nez s'allongeait en proboscide* (Gautier). || **2.** En héraldique, nom de la trompe de l'éléphant.

proboscidien, enne [prɔbɔsidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *proboscide ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Se dit d'un animal qui possède une trompe (peu usité) : *Infusoire proboscidien.* || **2.** *Fig.* et *spécialem.* Qui, par sa forme, son allure, ses caractères, évoque l'éléphant : *Gazan venait le premier, le chapeau de travers sur les inégalités de son crâne, le vert végétal de l'habit accentuant encore la graisse terreuse, squameuse de son masque proboscidien* (Daudet).

◆ **proboscidiens** n. m. pl. (1822, Blainville [tableau 3]). Ordre de mammifères ongulés comprenant les éléphants actuels et des espèces disparues (mastodontes, mammouths, dinothériums...).

procaïne [prɔkain] n. f. (de *pro-* et de [*co*]*caïne ;* 1963, Larousse). Dénomination commune d'un succédané peu toxique de la cocaïne, utilisé comme anesthésique local, ainsi que dans le traitement de certaines affections (dyspnée, asthme, thromboses pulmonaires...) et celui de la sénescence.

Procalmadiol [prɔkalmadjɔl] n. m. (nom déposé ; de *pro-, calm*[*er*] et de la finale scientif. *-diol ;* 1963, Larousse). Dénomination d'une substance douée d'une action sédative sur le système nerveux et qui a été l'un des premiers tranquillisants.

procambial, e, aux [prɔkɑ̃bjal, -o] adj. (de *procambi*[*um*] ; 1904, Larousse). Qui appartient au procambium.

procambium [prɔkɑ̃bjɔm] n. m. (de *pro-* et de *cambium ;* 1904, Larousse). Tissu libéro-ligneux de nouvelle formation, qui, plus tard, donnera naissance aux faisceaux vasculaires de la racine et de la tige.

1. procédé [prɔsede] adj. m. (part. passé de *procéder ;* 1869, Littré). *C'est bien jugé, mal procédé,* se dit quand un jugement a été bien pris quant au fond, mais que les formalités légales n'ont pas été observées.

2. procédé [prɔsede] n. m. (part. passé substantivé de *procéder ;* 1540, *Cartulaire de l'abbaye de Redon* [408], au sens 1, 1 [avec une épithète, 1659, Molière ; *échange de bons procédés,* XXe s.] ; sens I, 2, 1637, Scudéry ; sens I, 3, début du XVIIIe s., Saint-Simon ; sens I, 4, 1627, Cornier, dans Mersenne, *Correspondance,* I, 612 ; sens I, 5, av. 1893, Taine ; sens I, 6, 1875, Larousse ; sens II, 1812, Mozin).

I. 1. *Class.* Manière d'agir d'une personne dans ses rapports avec autrui, soit habituellement, soit dans une circonstance précise (au singulier) : *Ne vous semble-t-il pas qu'on pourrait faire sur ce procédé les mêmes réflexions que vous avez faites tant de fois sur le procédé des Jésuites ?* (Racine). *C'est une vengeance douce à celui qui aime beaucoup de faire, par tout son procédé, d'une personne ingrate une très ingrate* (La Bruyère). *Son procédé n'a rien qui ne sente l'honnête homme* (Richelet, 1680). || *Auj.* S'emploie au singulier et plus souvent au pluriel, et généralement accompagné d'une épithète : *Un procédé discourtois. Des procédés indignes d'un honnête homme.*

N'attends rien de ton frère que des procédés atroces (Stendhal). *Le général Van Julep, doué de hautes vertus militaires, n'avait pas l'esprit assez fin pour employer les procédés subtils et les méthodes exquises de Greatauk* (France). || *Échange de bons procédés,* amabilités, politesses réciproques. || **2.** *Class.* Manière de régler les affaires d'honneur ; ensemble des démarches et formalités usuelles avant un duel : *L'auteur* [du *Cid*] *me permettra de lui dire qu'il n'est pas homme d'éclaircissement ni de procédé. Quand deux grands ont querelle, et que l'un est offensé à l'honneur...* (Scudéry). *C'est un homme qui aime le procédé* (Acad., 1694). || **3.** *Class.* Procédure : *Une hydre de procès et de procédés entre eux, où l'abbé était toujours compromis, et presque toujours partie* (Saint-Simon). || **4.** Manière de s'y prendre, méthode appliquée pour faire, élaborer, exécuter quelque chose, dans le domaine technique ou pratique : *Procédé de fabrication. Procédé industriel. Un procédé de traitement du minerai. Procédés de culture. On y donne un procédé pour convertir le mercure en or...* (Buffon). *Il court des bruits désobligeants sur les procédés en usage dans les usines de cette firme* (Duhamel). *Au bout de douze ans, ses procédés de travail n'ont plus aucune chance de s'améliorer* (Romains). || **5.** Moyen employé pour atteindre un résultat dans un domaine quelconque : *Procédé mnémotechnique. Dès l'origine, il a compris* [...] *le procédé normal de la Révolution, c'est-à-dire l'emploi de la brutalité populaire* (Taine). *Il* [l'antisémitisme] *ne se borne pas à fournir des directives morales et politiques ; il est à lui seul un procédé de pensée et une corruption du monde* (Sartre). *M*[me] *Rezeau devenait d'ailleurs de plus en plus avare. Selon un procédé fort en honneur dans les vieilles familles bourgeoises, mon père lui allouait des crédits définis, répartis à l'avance sur les différents chapitres du budget* (H. Bazin). || **6.** *Spécialem.* Manière de s'exprimer propre à un écrivain ou à un artiste, à un genre ou à une école, qui prend un caractère artificiel et devient lassante lorsqu'elle est utilisée avec trop de complaisance (souvent péjor.) : *Tout ce qui tourne (ou même peut tourner) au procédé me devient odieux. Dès que l'émotion décroît, la plume devrait stopper ; quand elle continue quand même de courir (et elle n'en court que mieux), l'écriture devient haïssable. Des pages entières de ce dernier Péguy, des suites de pages, il aurait pu les faire écrire par un secrétaire...* (Gide). *Le vrai succès n'est généralement obtenu par l'artiste qu'au moment où il ne vit plus que par ses procédés* (Bataille). *Balzac recourait volontiers aux procédés du roman noir.*

II. Rondelle de cuir garnissant le petit bout des queues de billard, que l'on frotte de craie, ou « bleu », et qui permet d'attaquer la boule avec moins de dureté.

• SYN. : **I, 1** *agissement, conduite, manière ;* **4** *recette, technique ;* **5** *manière, système, usage ;* **6** *cliché, poncif, tic.*

procéder [prɔsede] v. intr. (lat. *procedere,* aller en avant, s'avancer, faire des progrès, avoir telle issue [et, à basse époque, « agir en justice »], de *pro,* en avant, et de *cedere,* marcher, s'avancer ; XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, au sens de « poursuivre un exposé » ; sens 1, 1302, Giry, *Histoire de... Saint-Omer,* 441 ; sens 2, 1314, Mondeville [*tant est... procédé que...,* 1675, E. de Coulanges] ; sens 3, début du XIV[e] s. ; sens 4, v. 1501, Destrees). [Conj. **5 b.**] **1.** Agir par la voie judiciaire, engager des poursuites : *Procéder au civil. Le parlement devait procéder contre moi avec la dernière rigueur* (Rousseau). || **2.** Agir d'une certaine façon, par tels ou tels moyens, opérer selon une méthode déterminée : *Procéder méthodiquement. Procéder par tâtonnement. Procéder par intimidation. Doucement, messieurs les morts, procédons par ordre, s'il vous plaît* (Michelet). *Son plan* [...] *était d'écraser le judaïsme pas à pas, en procédant du nord et de l'ouest vers le sud et l'est* (Renan). *La logique n'est pas mon fort ; je procède par intuition* (Gide). *Il suffit de procéder par élimination* (Mauriac). *Il se demande comment l'infirme va procéder pour gravir l'escalier avec sa béquille* (Robbe-Grillet). || Class. *Tant est, fut, a été procédé que,* on fait, fit, a fait tant et si bien que, en fin de compte : *Tant est procédé que nous opinons à prendre à gauche* (E. de Coulanges). *Cavoie était cruel* [envers M[lle] de Coëtlogon] *; tant fut procédé que le roi et même la reine le lui reprochèrent, et qu'ils exigèrent de lui qu'il fût plus humain* (Saint-Simon). || **3.** En parlant de quelque chose, progresser, se développer de telle ou telle façon : *Une démonstration qui procède par syllogismes. La réalité ne procède point par catégories si absolues* (Renan). || **4.** *Vx* ou *littér.* S'avancer, progresser d'une marche lente et réglée : *Tes pas, enfant de mon silence, | [...] Procèdent, muets et glacés* (Valéry).

• SYN. : **2** *aller, avancer, progresser ;* **3** *marcher.*

◆ v. tr. ind. (sens I, 1, 1549, R. Estienne ; sens I, 2, XIV[e] s., *Miracles de NostreDame ;* sens II, 1, 1372, Corbichon ; sens II, 2, v. 1354, *Modus ;* sens II, 3, v. 1340, J. Le Fèvre).

I. PROCÉDER À. **1.** Accomplir un acte juridique : *Procéder à la levée des scellés. Procéder à l'ouverture d'un testament. Le maire téléphona trois fois de sa somptueuse villa des Sables Blancs. « Vous avez procédé à une arrestation ?... » C'est à peine si Maigret se donnait la peine de répondre* (Simenon). || **2.** Se livrer à un travail demandant un certain temps, faire, exécuter une opération plus ou moins complexe : *Procéder à l'élection d'une commission. Un des secrétaires procéda au dépouillement des lettres* (Flaubert). *Il avait procédé à treize visites, pour des consultations de documents, à des bibliothèques, archives, collections de journaux* (Romains). *Le Comité national français est résolu à procéder au ralliement de Madagascar en y consacrant une partie des forces dont il dispose* (de Gaulle). *Des mères et des enfants, des époux* [...], *qui avaient cru procéder à une séparation temporaire, se virent* [...] *éloignés sans recours* (Camus).

II. PROCÉDER DE. **1.** En théologie, être engendré par (en parlant d'une personne divine) : *Dans le dogme catholique, le Verbe (Fils) procède du Père, le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Ce ne fut que vers le IX*[e] *siècle que l'Église latine statua par degrés que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils* (Voltaire). || **2.** Tirer son origine de, participer de la nature de (en parlant d'une personne, d'un être, d'une collectivité...) : *Elle* [la France] *procède de Rome, et elle doit enseigner Rome, sa langue, son histoire, son droit* (Michelet). *La séparation entre l'homme et l'animal n'est pas complète puisqu'il se trouve des monstres qui procèdent à la fois de l'un et de l'autre* (France). *À ses yeux* [de M[me] Agathe], *les Salone et les Dubernet procédaient de la même lie humaine. Elle mettait très au-dessus d'eux d'humbles gens comme les Plassac qui ne prétendaient à rien* (Mauriac). || **3.** Être la conséquence de, résulter de, provenir de (surtout en parlant de choses abstraites) : *Presque tous ses ennuis procèdent de son mauvais caractère. Son dévouement à la noble maison ne procédait pas d'une foi, mais d'un égoïsme* (Balzac). *Leur indiscrétion, leur impudence* [...] *procèdent de leur nature féminine* (France). *Les regrets de ma jalousie rétrospective* [...] *procédaient* [...] *de la même erreur d'optique que, chez les autres hommes, le désir de la gloire posthume* (Proust). *Le nom grec d'Adonis procède d'un nom sémitique* (Valéry).

• SYN. : **I, 2** *accomplir, effectuer, pratiquer, réaliser.* || **II, 2** *descendre de, sortir de, tenir de ;* **3** *découler, dériver, émaner, provenir, remonter à, venir de.*

procédural, e, aux [prɔsedyral, -o] adj. (de *procédure ;* 1877, Littré). Qui est relatif à la procédure judiciaire.

procédure [prɔsedyr] n. f. (de *procéder ;* milieu du XIV[e] s., au sens 2 [dans un procès, 1479, Bartzsch] ; sens 1, début du XVII[e] s., Malherbe ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1968, Larousse [aussi en psychologie] ; sens 5, 1972, *Dict. de linguistique* [aussi *procédure d'évaluation*] ; sens 6, 1968, Larousse ; sens 7, 1963, Larousse [aussi *procédure d'approche ; procédure nucléaire,* 1975, Larousse]). **1.** Manière de procéder, série de formalités ou de démarches à accomplir auprès de certains organismes pour obte-

nir tel ou tel résultat : *Procédure à suivre pour obtenir la délivrance d'un passeport, le bénéfice de l'assistance judiciaire, pour se faire inscrire au Registre du commerce.* || **2.** Ensemble des règles et des formes qu'il convient d'observer pour l'instruction et la solution d'une affaire judiciaire : *Procédure civile. Procédure commerciale. Procédure administrative. Entamer une procédure de divorce. Un jugement cassé pour vice de procédure.* || *Par extens.* Ensemble des actes accomplis en un procès jusqu'au moment où intervient le jugement définitif : *Une procédure volumineuse. Le président Montané altérant la procédure en faveur d'un coupable...* (France). || **3.** Partie du droit qui a pour objet « les règles d'organisation judiciaire, de compétence, d'instruction des procès et d'exécution des décisions de justice » : *Code de procédure civile. Code de procédure pénale. Il le découvrit dans une pension bourgeoise* [...], *bûchant sa procédure, devant un feu de charbon de terre* (Flaubert). || **4.** Manière de conduire une recherche, une expérience dans le domaine scientifique, un raisonnement, une analyse en philosophie : *Procédure expérimentale.* || *Spécialem.* En psychologie, processus suivi pour la conduite d'une expérience, l'analyse des résultats d'un test, etc. || **5.** *Procédure de découverte,* méthode d'analyse propre à une théorie linguistique, et qui doit permettre, à partir d'un corpus d'énoncés, de dégager la grammaire d'une langue. || *Procédure d'évaluation,* méthode qui doit permettre de déterminer, entre deux grammaires décrivant une langue, laquelle est la meilleure, c'est-à-dire la plus simple. || **6.** En informatique, méthode de résolution d'un problème, décomposée en étapes successives. || **7.** Dans le domaine technique, méthode de travail fixant les règles et l'ordre à observer dans l'exécution d'une opération complexe. || *Procédure d'approche,* ensemble des dispositions réglementaires qui régissent les évolutions d'un appareil à proximité d'un aérodrome, avant son atterrissage. || *Procédure nucléaire,* ensemble des dispositions auxquelles doivent se conformer les différents échelons du commandement militaire lorsque la décision d'emploi des armes nucléaires tactiques a été arrêtée par le pouvoir politique.

procédurier, ère [prɔsedyrje, -ɛr] adj. et n. (de *procédure* ; 1819, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad. [« qui est porté à la chicane... », 1875, Larousse]). **1.** *Vx.* Qui est versé dans la procédure judiciaire : *Un avoué procédurier. C'est un bon procédurier.* || **2.** *Péjor.* Qui aime les procès, la chicane : *Les Normands, dit-on, sont souvent procéduriers. On est* [à Port-Royal] *robin et procédurier comme dans la vieille société romaine* (Montherlant). || *Par extens.* Qui est porté à la chicane, aux contestations judiciaires : *Cette bourgade est fameuse à dix lieues à la ronde pour l'esprit procédurier de sa population* (Sand).

• SYN. : **2** *chicaneur, processif.*

◆ adj. (1819, Boiste [aussi pour des formalités]). Qui porte sur la procédure judiciaire, qui revêt la forme de la procédure : *L'esprit de chicane procédurière* (Rolland). || *Formalités procédurières,* formalités qui visent à prolonger la procédure.

procéleusmatique [prɔseløsmatik] adj. et n. m. (bas lat. grammat. *proceleusmaticus,* même sens, gr. *prokeleusmatikos,* même sens, de *pro,* pour, et de *keleusma, -matos,* ordre, exhortation, dér. de *keleuein,* presser, ordonner ; 1869, Littré). Se dit d'un pied composé de quatre brèves, et qu'on rencontre dans les vers anapestiques, ïambiques et trochaïques.

procellariiformes [prɔsɛlariifɔrm] n. m. pl. (du lat. scientif. moderne *procellaria,* même sens [dér. du lat. class. *procella,* orage, bourrasque, ouragan — ces oiseaux se plaisant dans les grands vents], et de *forme ;* 1963, Larousse [d'abord *procellaires,* même sens — de *procellaria* —, 1832, Boiste, et *procellariidés,* même sens — avec le suff. *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence —, 1875, Larousse]). Ordre d'oiseaux marins aux teintes blanches ou ternes, caractérisés par leur bec formé de plusieurs plaques juxtaposées, et comprenant notamment les albatros et les pétrels.

procéphalique [prɔsefalik] adj. (de *pro-* et de *-céphalique,* du gr. *kephalê,* tête ; 1904, Larousse [aussi *apophyses procéphaliques*]). Qui est situé en avant de la tête. || *Apophyses procéphaliques,* pièces calcifiées, plates, situées dans la paroi antéropostérieure de la tête des écrevisses, de chaque côté de la base du rostre.

procère [prɔsɛr] n. m. (du lat. *procerus,* allongé, long, haut, grand, ou du gr. *pro,* devant, et *keras,* corne ; 1875, Larousse). Grand carabe, de l'ordre des coléoptères, épais, rugueux, présentant souvent des reflets métalliques, répandu dans l'Europe orientale et l'Asie Mineure.

procès [prɔsɛ] n. m. (lat. *processus,* action de s'avancer, progression, progrès [et, dans la langue jurid. du Moyen Âge, « procès »], de *processum,* supin de *procedere,* s'avancer [v. PROCÉDER] ; v. 1174, E. de Fougères, au sens de « titre, contrat » ; sens I, 1, v. 1560, Paré [*procès ciliaires,* 1665, Graindorge] ; sens I, 2, XIII^e s., Rutebeuf ; sens 1, 3, 1933, Marouzeau ; sens II, 1, 1324, Godefroy, art. *litiscontestation* [*être en procès avec quelqu'un,* 1341, Bevans ; *avoir procès avec quelqu'un,* 1538, R. Estienne, art. *litigare ; faire un procès à quelqu'un,* 1690, Furetière ; *faire son procès à quelqu'un,* XV^e s., Littré ; *faire le procès à quelqu'un,* 1638, Rotrou — *...à quelque chose,* av. 1648, Voiture ; *faire le procès de quelqu'un* ou *de quelque chose,* 1932, Bergson ; *gagner, perdre son procès,* 1672, Molière — au fig., 1640, Oudin ; *un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès,* av. 1850, Balzac ; *sans autre forme de procès,* fin du XVI^e s. — au fig., 1668, La Fontaine] ; sens II, 2, 1549, R. Estienne).

I. 1. Prolongement d'une partie anatomique. || *Procès ciliaires,* rayons constituant la zone antérieure du corps ciliaire de l'œil, en dehors de l'iris. || **2.** *Vx* ou *littér.* Avancement, progrès, développement (repris par la langue scientifique ou philosophique comme équivalent de *processus*) : *Le procès de la formation embryonnaire* (Littré). *La vie ne procède pas autrement ; et ce même procès qui s'observe dans la suite des êtres, et dans lequel la continuité et l'atavisme se combinent, la vie littéraire le reproduit dans ses enchaînements...* (Valéry). || **3.** En linguistique, terme général qui embrasse les diverses notions (action, existence, état, devenir) que le verbe peut affirmer du sujet.

II. 1. Instance en justice : *Procès civil. Procès criminel. Intenter, poursuivre un procès. Instruire un procès. La seule pensée d'un procès serait capable de me faire fuir jusqu'aux Indes* (Molière). *Son procès menaçait de traîner du fait d'épineuses questions de compétence* (Yourcenar). || *Être en procès avec quelqu'un,* être son adversaire dans une contestation judiciaire : *Le général et le gouverneur sont en procès* (Saint-Exupéry). *Il est en procès avec ses deux voisins.* || Class. *Avoir procès avec quelqu'un,* même sens : *De cette complaisance on voit l'injuste excès | Pour le franc scélérat avec qui j'ai procès* (Molière). || *Faire un procès à quelqu'un,* introduire en justice une instance contre lui. || Vx. *Faire le (son) procès à quelqu'un,* le poursuivre en justice comme criminel : *Il* [Érostrate] *ne douta point qu'on ne lui fît son procès sur l'embrasement du temple d'Éphèse, avec toute la rigueur qu'il méritait* (Fontenelle). || Vx et fig. *Faire le procès à quelqu'un* ou *à quelque chose,* le mettre en cause, l'incriminer : *Tous ces gens, éperdus au seul nom de satire, | Font d'abord le procès à quiconque ose rire* (Boileau). *Vous faites le procès à la jeunesse, et nullement à la qualité* (Beaumarchais). || Auj. et fig. *Faire le procès de quelqu'un* ou *de quelque chose,* l'attaquer, le critiquer en énumérant tout ce qu'on lui reproche : *Dans les articles publiés par Lenoir depuis sa conversion, il* [...] *avait fait le procès de son passé et de ses amis avec un zèle si haineux qu'Henri envisageait sans déplaisir de le voir mettre en boîte* (Beauvoir). || *Gagner, perdre son procès,* avoir gain de cause, se voir condamner en justice ; au *fig.,* réussir, échouer. || *Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès,* s'entendre, à quelque condition que ce soit, vaut mieux que de plaider, même si l'on doit

finalement gagner. || Vx. *Sans autre (quelquefois aucune) forme de procès,* sans respecter les formes de la justice ; *fig.* et *littér.,* sans faire davantage de façons : *Le loup l'emporte, et puis le mange | Sans autre forme de procès* (La Fontaine). *Il laissa le métier de condamner ses semblables pour celui de les tuer sans aucune forme de procès* [un juge devenu officier] (Diderot). *On l'a mis à la porte sans autre forme de procès.* || **2.** Ensemble des documents produits par l'une et l'autre partie pour servir à l'instruction et au jugement d'une affaire : *Demander communication du procès.*

● SYN. : **I, 2** *cours, développement, marche, processus.* || **II, 1** *action, affaire, chicane.*

process [prɔsɛs] n. m. (mot angl. signif. proprem. « suite, enchaînement, opération », empr. du franç. *procès ;* 1963, Larousse). Étude théorique des procédés et des techniques du raffinage du pétrole et de la pétrochimie.

processif, ive [prɔsɛsif, -iv] adj. (de *procès ;* 1511, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne [pour une collectivité, av. 1837, Fr. M. Ch. Fourier] ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* Qui a rapport aux procès : *Formes processives.* || **2.** *Vx* ou *littér.* Qui aime les procès, la procédure, la chicane : *Il était difficultueux et processif en affaires comme tous les nains, mais toujours avec douceur* (Balzac). *Cette avarice* [...] *les a rendus plus processifs que les habitants de n'importe quelle autre province* (Benoit) ; et par extens. : *La famille s'était retirée en Normandie, dans une petite ville très processive, pleine d'avoués, de notaires, d'agents d'affaires* (Daudet). || **3.** Qui est porté à la contestation judiciaire, à la chicane : *Facilement, cela pouvait dégénérer en un esprit tracassier, processif, intéressé* (Renan).

● SYN. : **2** *chicaneur, procédurier.*

procession [prɔsɛsjɔ̃] n. f. (lat. *processio, -cessionis,* action de s'avancer [et, à basse époque, « sortie solennelle, procession »], de *processum,* supin de *procedere,* s'avancer [v. PROCÉDER] ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens I, 2 ; sens I, 1, 1538, R. Estienne, art. *praerogativus* [*procession consulaire,* 1875, Larousse] ; sens I, 3, v. 1155, Wace [« succession de personnes qui se présentent en un lieu à de courts intervalles », 1826, Vigny] ; sens II, 1, 1951, A. Lalande ; sens II, 2, 1690, Furetière [« origine ou condition d'un homme », v. 1265, J. de Meung]).

I. 1. Cérémonie de caractère religieux, consistant en un défilé solennel, ordinairement accompagné de chants : *La procession des Panathénées dans la Grèce antique. Les édiles ornaient d'étoffes précieuses, de statues, de tableaux toutes les rues et toutes les places par où devait passer une procession solennelle qui précédait toujours la célébration des jeux* (Condillac). || *Procession consulaire,* pompe solennelle qui, le 1er janvier, à Rome, conduisait les deux nouveaux consuls au Capitole pour y offrir un sacrifice à Jupiter. || **2.** *Spécialem.* Dans le culte catholique, marche solennelle, accompagnée de chants et de prières, des prêtres et des fidèles, faite selon un ordre exactement réglé, dans l'église ou au-dehors, à l'occasion de certaines fêtes religieuses : *Faire une procession. Sortir en procession. On rencontrait des processions de paroisses, des confréries en pèlerinages se déroulant aux détours des rues comme un long ruban blanc ou bleu, avec des gonflements de voiles, des ondulations de bannières et de pèlerines, des éclairs de croix immobiles traversées de lumières...* (Daudet). *Le jour de la Fête-Dieu, alors qu'entre les volets mi-clos elle guettait la procession...* (Mauriac). *La procession s'avançait sous la conduite des prêtres, qui entonnaient les chants repris en chœur par les fidèles* (J. d'Ormesson). || **3.** *Littér.* Défilé long, ininterrompu et comme réglé, de personnes, d'animaux, de véhicules : *Je vois* [l'obélisque de la place de la Concorde], *de janvier à décembre, | La procession des bourgeois...* (Gautier). *Les bestiaux commençaient à rentrer ; une majestueuse procession de vaches se dirigeait vers l'étable au soleil couchant* (Musset). *Tout le village se met en route, et nous arrivons la-haut avec une procession d'ânes chargés de blé...* (Daudet). *La procession des voitures sur l'autoroute.* || *Par extens.* Succession de personnes qui se présentent en un lieu à de courts intervalles : *Ce sont de drôles d'auberges que ces ministères. On y entre et on en sort sans savoir pourquoi ; c'est une procession de marionnettes* (Musset).

II. 1. Chez Plotin, action par laquelle une hypostase procède, naît d'une autre. || **2.** Dans la théologie catholique, action par laquelle une personne divine tire son origine d'une autre : *La procession du Verbe* [*le Fils*] (par rapport au Père). *La procession du Saint-Esprit* (par rapport au Père et au Fils).

● SYN. : **I, 3** *cortège, file, ribambelle* (fam.), *succession.*

processionnaire [prɔsɛsjɔnɛr] adj. et n. (de *procession ;* 1328, Godefroy, comme n. m., au sens de « processionnal » ; 1413, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* [XXXII, 169], comme adj., au sens de « relatif aux processions » ; sens moderne, 1904, Larousse). *Vx* ou *littér.* Qui va en procession : *Les processionnaires m'ont portée en triomphe* (Louÿs).

◆ adj. et n. f. (1734, Réaumur). Se dit de chenilles très nuisibles aux arbres (pin, chêne, dont elles mangent les feuilles), qui se déplacent par bandes nombreuses en file indienne.

processionnal [prɔsɛsjɔnal] n. m. (de *procession ;* fin du XVe s., comme adj., au sens de « qui se rapporte à la procession » ; comme n. m., au sens actuel, 1563, *Dict. général*). Livre liturgique contenant les prières chantées aux processions. (On dit aussi PROCESSIONNEL.)

● Pl. *des* PROCESSIONNAUX.

processionnel, elle [prɔsɛsjɔnɛl] adj. (de *procession ;* milieu du XVIe s., au sens 1 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *processionnellement*] ; sens 2, 1826, Brillat-Savarin). **1.** *Littér.* Qui est relatif aux processions : *Puis les émaux de la croix processionnelle brillèrent entre les feux des cierges* (Bertrand). || **2.** *Littér.* Qui tient de la procession : *Marche processionnelle.*

◆ **processionnel** n. m. (1718, Acad.). Syn. de PROCESSIONNAL.

processionnellement [prɔsɛsjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *processionnel ;* av. 1502, O. de La Marche). *Littér.* En procession : *Des arbustes* [...] *semblaient marcher processionnellement au long de la grande allée* (Gautier).

processionner [prɔsɛsjɔne] v. intr. (de *procession ;* 1779, Ch. Bonnet, au sens de « marcher par bandes nombreuses » [en parlant de chenilles] ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** *Littér.* Aller, marcher en procession : *Je n'aime pas les foules qui processionnent, en bramant des cantiques* (Huysmans). *Les intellectuels abandonnent à des paysans l'office de processionner* (Barrès). || **2.** *Fig.* et *littér.* Se déplacer en une longue file ininterrompue qui évoque une procession : *Les automitrailleuses, les chenillettes, les voitures des dragons portés processionnaient sur la longue pente qui montait vers la Belgique avec un moutonnement de bêtes lourdes* (Gracq).

● SYN. : **2** *défiler.*

processus [prɔsɛsys] n. m. (mot lat. signif. « progression » [v. PROCÈS] ; 1541, Vassée, au sens I ; sens II, 1, 1904, Larousse ; sens II, 2, 1869, Littré ; sens II, 3, 1963, Larousse).

I. Prolongement anatomique : *Processus cérébelleux.*

II. 1. Ensemble des phénomènes, fonctionnels ou lésionnels, caractérisant l'évolution d'un état morbide : *Étant donné depuis dix mois le processus de l'intoxication, ses ravages ininterrompus, je n'ai plus aucune chance...* (Martin du Gard). || **2.** Série de phénomènes (d'ordre psychologique, politique, social ou économique) qui se succèdent dans le temps et auxquels on peut assigner une unité : *Tout un processus d'angoisses se développe* (Proust). *« sa Majesté hurle ! — Il ne va pas hurler longtemps. Je connais le processus. Il va se fatiguer. Il s'arrêtera, il nous écoutera »* (Ionesco). Le processus

inflationniste. || **3.** Suite ordonnée d'opérations conduisant à un résultat : *Le processus de la fabrication est le suivant... Le processus d'une expérience scientifique. Processus dialectique.*

• SYN. : **II, 1** *cours, développement, marche, montée, progrès ;* **2** *déroulement, film* (fam.), *mécanisme ;* **3** *procédé, technique.*

procès-verbal [prɔsɛvɛrbal] n. m. (de *procès* et de l'adj. *verbal ;* v. 1290, *Livre Roisin,* au sens 1 [« acte d'un agent assermenté... », 1842, Balzac] ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** Acte écrit par lequel un magistrat, un officier de police administrative ou judiciaire, un officier public rend compte de ce qu'il a fait, vu, entendu, constaté dans l'exercice de ses fonctions : *Procès-verbal de saisie. Procès-verbal de carence.* || *Spécialem.* Acte d'un agent assermenté constatant une contravention ou un délit : *Dresser (un) procès-verbal contre un chasseur sans permis. Un agent dut intervenir et dresser procès-verbal* (Duhamel). [En ce dernier sens, on dit aussi fam. *un P.-V.* (peve).] || **2.** Résumé, fait par une personne qualifiée, de ce qui s'est passé dans une réunion, une assemblée, ou dans une circonstance solennelle : *Ce soir, à 20 h 45, réunion mensuelle au siège social* [...], *salle A. Ordre du jour : lecture du dernier procès-verbal. Correspondance...* (Sartre). *Les procès-verbaux des séances de l'Académie française. Les copropriétaires adoptèrent d'abord le procès-verbal de la dernière assemblée.*

• Pl. *des* PROCÈS-VERBAUX.

• SYN. : **1** *constat.*

prochain, e [prɔʃɛ̃, -ɛn] adj. (lat. pop. **propeanus,* proche, du lat. class. *prope,* près [de], auprès ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *prucein* [*prochain,* v. 1155, Wace], au sens II, 1 ; sens I, 1, v. 1155, Wace ; sens I, 2, 1549, R. Estienne ; sens II, 2, v. 1130, *Eneas* [écrit *prochain ;* « qui est ou sera... le premier à venir », v. 1360, Froissart] ; sens III, v. 1360, Froissart [*genre prochain,* 1893, *Dict. général ; pouvoir prochain,* 1656, Pascal ; *occasion prochaine,* 1658, Pascal — par extens., av. 1696, La Bruyère]).

I. PROXIMITÉ RÉELLE OU RELATIVE DANS L'ESPACE. **1.** *Class.* et *littér.* Qui est situé non loin (assez près, près ou très près) du lieu où l'on se trouve ou du lieu considéré : *À ces mots, l'ours s'en va dans la forêt prochaine* (La Fontaine). *De son appartement cette porte est prochaine* (Racine). *Sur les bambous prochains, accablés de sommeil, | Les oiseaux aux becs d'or luisaient en plein soleil* (Leconte de Lisle). *Sa dent secrète est de moi si prochaine !* (Valéry). *Nous sommes au mois de mai, dans la grasse campagne hollandaise. Une aimable maison respire au milieu d'un jardin verdoyant. Par-dessus les dunes prochaines, on entend gémir la mer, à une demi-lieue de là* (Duhamel). || **2.** Se dit d'un lieu qui, parmi ceux de sa catégorie, est le moins éloigné — sans être forcément près — du lieu que l'on prend comme référence (placé généralement avant le nom) : *Le prochain arrêt. Il faudra tourner à droite au prochain carrefour. Nous ferons le plein d'essence à la prochaine ville. Gagner la prochaine maison, quand on est en pleine campagne, peut prendre bien du temps.*

II. PROXIMITÉ RÉELLE OU RELATIVE DANS LE TEMPS. **1.** Se dit d'un événement ou d'une partie du temps dont la venue suivra de près le moment présent ou le moment considéré : *Pourquoi croit-il sa mort prochaine ? Il savourait déjà son prochain succès. Dans un avenir prochain... Il était temps que la certitude d'un prochain mariage vînt secourir la belle patience de mon tempérament* (Frapié). *Il faut prévoir les conséquences des événements prochains* (Malraux). || **2.** Se dit d'une date, d'une division du temps, d'une chose revenant par intervalles, qui sera, dans sa catégorie, la première à se présenter à partir du moment présent (sans que ce soit forcément bientôt) : *J'irai vous voir la semaine prochaine. Je compte remplacer ma voiture l'an prochain. Faites-lui ma commission à la prochaine occasion. Il annonça qu'il irait lui-même à la préfecture prendre des informations, et les apporterait dimanche prochain* (Flaubert). *Parle un peu moins des doctrines et un peu plus des personnes dans ta prochaine lettre* (Duhamel). *Je sais bien qu'à ton prochain voyage il te faudra encore me quitter* (Butor). || *Vx.* Qui est ou sera, après le moment considéré, le premier à venir : *Je fus avec ce vieillard depuis le mois de septembre 1605 jusqu'au mois d'août prochain* [août 1606] (saint Vincent de Paul).

III. PROXIMITÉ DANS L'ORDRE LOGIQUE. *Cause prochaine,* celle qui précède immédiatement l'effet considéré : *Les historiens n'indiquent ordinairement que les causes prochaines de la prospérité ou de l'adversité des États* (Condillac). || *Genre prochain,* dans une classification logique, classe immédiatement supérieure à une autre, c'est-à-dire genre le plus petit en extension dans lequel soit contenue une espèce. || *Pouvoir prochain,* en théologie, pouvoir immédiat, donné par la grâce efficace, d'agir selon la volonté de Dieu. || *Occasion prochaine,* en théologie, circonstance qui constitue un péril de pécher au moins probable ; *par extens.* et *class.,* ce qui peut conduire facilement à un mal : *La finesse est l'occasion prochaine de la fourberie ; de l'un à l'autre le pas est glissant* (La Bruyère).

• SYN. : **I, 1** *avoisinant, environnant, voisin ;* **2** *premier, suivant.* || **II, 1** *imminent, proche.* || **III** *direct, immédiat.* — CONTR. : **I** et **II** *éloigné, lointain.* || **III** *indirect.*

◆ **prochain** n. m. (sens 1, v. 1120, *Psautier d'Oxford* [écrit *prucein ; prochain,* XIIIe s.] ; sens 2, v. 1370, Oresme). **1.** Notre semblable ; l'homme, ou l'ensemble des hommes, par rapport à un homme : *On doit aimer et secourir son prochain. Tout ce qui m'est extérieur m'est étranger désormais ; je n'ai plus en ce monde ni prochain, ni semblables, ni frères* (Rousseau). || **2.** *Littér.* Celui qui vit tout près, dans l'intimité d'une autre personne : *Vivre* [...] *dans le rayonnement direct d'un être, d'un homme, se trouver brusquement le prochain de cet homme, son prochain dans l'espace et dans le temps* [...], *voilà, je t'assure, une fameuse aventure* (Duhamel). *Je ne peux en appeler concrètement qu'à des hommes qui existent pour moi ; et ils n'existent pour moi que si j'ai créé des liens avec eux, si j'ai fait d'eux mon prochain...* (Beauvoir).

• SYN. : **1** *autrui ;* **2** *intime, proche.*

◆ **prochaine** n. f. (sens 1, XXe s. ; sens 2, 1958, *FEW,* IX, 450 *b*). **1.** Fam. *La prochaine,* la première station où s'arrête un véhicule de transport (métro, train, autobus...) : *Vous descendez à la prochaine ?* || **2.** Fam. *À la prochaine,* à la prochaine fois, à la prochaine occasion de se rencontrer (formule par laquelle on prend congé de quelqu'un).

prochainement [prɔʃɛnmɑ̃] adv. (de *prochain ;* v. 1130, *Eneas*). Dans un temps prochain : *Il doit revenir prochainement. De Falaise, il écrivit à ses anciens maîtres de lui envoyer prochainement un certificat de bonne vie et mœurs* (Flaubert).

• SYN. : *bientôt, incessamment.*

proche [prɔʃ] adj. (dér. régressif de *prochain ;* 1549, R. Estienne, au sens 3 [l'adv. *procement,* « près », est attesté dès 1259, Godefroy] ; sens 1, 1587, F. de La Noue ; sens 2, 1636, Monet ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5-6, milieu du XXe s.). **1.** Qui est près dans l'espace, qui est à une courte distance de quelqu'un ou de quelque chose : *Ce magasin est tout proche. Ces deux maisons sont proches l'une de l'autre. C'est mon plus proche voisin. Je me suis assis sur le divan* [...]. *Il est très proche du sol, et je me sentais soudain dans une posture incommode* (Duhamel). *Et il voyait le jardin par la fenêtre, le jardin proche sous la pluie* (Sollers). || **2.** Qui est près dans le temps, qui est arrivé il y a peu ou qui arrivera bientôt : *Sa fin est proche, c'est l'agonie. Je vous donnerai réponse dans un très proche avenir. On m'assure que sa puissance décline et qu'on reconnaît, à des signes certains, que sa chute est proche* (France). *Vingt-cinq ans, ce n'est pas l'âge de la quiétude, l'adolescence est trop proche encore...* (Colette). *Ah, cette asphyxie menaçante, il fallait la fuir au plus tôt, respirer au plus tôt un immense coup de cet air futur, de ce bonheur proche...* (Butor). || **3.** Qui est près par la parenté : *Il s'agit d'un cousin éloigné, non d'un proche parent.* || **4.** Qui est près par la ressemblance, qui est très peu différent par les caractères : *À ce propos, Mme Terebinte*

découvrit qu'une méchanceté intelligente est toute proche de la bonté et qu'une grande force, quelle qu'elle soit, est toujours moins redoutable que la faiblesse (Jouhandeau). *N'avons-nous pas des goûts bien proches ?* (Butor). || **5.** *Fig.* Qui est accessible, avec qui l'on peut communiquer du point de vue spirituel, sentimental : *Quand il était seul avec lui, Grange parfois, quelques instants, sentait le capitaine Varin plus proche, presque ouvert* (Gracq). || **6.** *Fig.* Que l'on peut appréhender, saisir par la pensée, par le sentiment : *Mais, par-delà toute cette douceur, inaccessible, toute proche, si loin hélas* [...] *il y a cette... rigueur* (Sartre).

• SYN. : **1** *avoisinant, circonvoisin, environnant, voisin ;* **2** *futur, imminent, prochain ;* **4** *approchant, comparable, parallèle, semblable, similaire ;* **5** *abordable, communicatif, confiant, réceptif ;* **6** *accessible.* — CONTR. : **1** *éloigné, lointain ;* **2** *lointain ;* **3** *éloigné ;* **4** *contraire, différent, discordant, dissemblable, opposé ;* **5** *distant, fermé, froid, fuyant, impénétrable, renfermé ;* **6** *inaccessible.*

◆ **De proche en proche** loc. adv. (1679, Bossuet [au fig., av. 1772, Duclos]). En avançant peu à peu d'un lieu à un lieu voisin : *L'incendie gagna de proche en proche toutes les baraques. De proche en proche, de toutes les boîtes, les fiches diversement colorées se répandirent* (France). *Voyant seulement les bustes devant moi basculer de proche en proche en avant...* (C. Simon) ; au *fig.*, par degrés : *Une idéologie qui gagne de proche en proche.*

◆ **proche** adv. (1665, Boileau). *Class.* Près, à proximité : *C'est ce grand borgne d'Horatius Coclès qui chante ici proche* (Boileau).

◆ prép. (1652, La Rochefoucauld). *Class.* et *littér.* Près de : *On voit* [...] *de la cavalerie proche la porte Saint-Bernard* (La Rochefoucauld). *Il s'est logé proche le Palais* (Acad., 1694). *Ses vingt-quatre disciples, ayant construit leurs cabanes proche la sienne, imitaient ses austérités* (France).

◆ **Proche de** loc. prép. (av. 1660, Scarron [*proche en,* même sens, v. 1460, G. Chastellain]). *Class.* Près de, « proche » : *Il leur fallait passer tout proche des fourches patibulaires où il y avait alors un grand nombre de pendus* (Scarron). *Plusieurs pensent se porter bien quand ils sont proche de mourir* (Pascal).

◆ **proches** n. m. pl. (1647, Vaugelas [au sing., au sens de « proche parent », 1580, Montaigne ; « les personnes qu'on fréquente le plus » et « celles qui vivent sous le même toit... », milieu du XX[e] s.]). Les parents les plus proches, par le sang ou par alliance : *Les Chinois enterrent leurs proches dans leurs jardins* (Chateaubriand) ; *spécialem.*, les personnes qu'on fréquente le plus : *Juger un homme d'après le témoignage de ses proches ;* ou celles qui vivent sous le même toit que la personne dont il s'agit : *On se bornait à recommander aux proches de se soumettre à une surveillance sanitaire* (Camus).

• SYN. : *prochain* (littér.) ; *entourage, intimes.*

proche-oriental, e, aux [prɔʃɔrjɑ̃tal, -o] adj. (de *Proche-Orient,* n. géogr. [de *proche* et de *orient*] ; 1963, Larousse). Qui est relatif au Proche-Orient.

prochile [prɔkil] n. m. (de l'adj. gr. *prokheilos,* aux lèvres saillantes, de *pro,* en avant, et de *kheilos,* lèvre ; 1875, Larousse). Mammifère carnassier voisin des ours, propre à l'Inde.

prochinois, e [prɔʃinwa, -az] adj. et n. (de *pro-* et de *chinois ;* 23 avr. 1966, *le Monde*). Se dit de ceux qui adoptent les thèses de Mao Tsö-tong.

prochronisme [prɔkrɔnism] n. m. (dér. savant du gr. *prokhronos,* antérieur, de *pro,* avant, et de *khronos,* temps ; 1762, Acad.). Erreur de chronologie qui consiste à placer un fait avant sa date réelle. (Peu usité.)

procidence [prɔsidɑ̃s] n. f. (lat. *procidentia,* chute ou déplacement d'un organe, dér. de *procĭdere,* tomber en avant, se déplacer, de *pro,* en avant, et de *cadere,* tomber ; v. 1560, Paré [*procidence du cordon,* 1904, Larousse]). Issue, à l'extérieur, d'un organe ou d'une partie anatomique mobile : *Procidence du rectum, du vagin, de l'iris.* || *Procidence du cordon,* chute du cordon ombilical en avant de la présentation fœtale, pendant l'accouchement.

procillon [prɔsijɔ̃] n. m. (dimin. fam. de *procès ;* 1719, Dufresny). *Vx* et *fam.* Procès sans importance : *Lequel agréé, n'y gagnant presque rien, préfère diriger des faillites et mène peu rondement ce procillon* (Balzac).

proclamateur, trice [prɔklamatœr, -tris] n. (dér. savant de *proclamer ;* 1541, Calvin). Personne qui proclame quelque chose : *Les proclamateurs de la révolution prolétarienne.*

proclamation [prɔklamasjɔ̃] n. f. (bas lat. *proclamatio, -tionis,* cris violents, action de réclamer, du lat. class. *proclamatum,* supin de *proclamare* [v. PROCLAMER] ; 1320 [d'après Bloch-Wartburg], puis 1370, *Ordonnance royale,* au sens 1 [pour un souverain, 1798, Acad.] ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, av. 1850, Balzac [« publicité bruyante... », av. 1922, Proust] ; sens 4, 1721, Trévoux [« ordre que donnait le supérieur... », 1680, Richelet ; « aveu d'une faute... devant la communauté », 1701, Furetière]). **1.** Action de proclamer, de faire connaître ou de reconnaître, publiquement et solennellement, une chose ayant un caractère officiel : *La proclamation des résultats d'un examen, d'un scrutin. La proclamation de l'indépendance d'un pays. La proclamation de la République en 1848 ;* et vx : *La proclamation d'un roi, d'un empereur.* || **2.** Texte, écrit, discours par lequel on proclame quelque chose ; son contenu : *Un manifeste publié dans les journaux avait convoqué à cet endroit tous les souscripteurs du banquet réformiste. Le Ministère, presque immédiatement, avait affiché une proclamation l'interdisant* (Flaubert). *Jusqu'au moment où Vindex fit afficher des proclamations où on le traitait* [Néron] *d'artiste pitoyable* (Renan). *Pour prendre patience, il* [Macquart] *avait résolu d'adresser une proclamation aux habitants de Plassans. Ils s'étaient mis en quatre pour rédiger cette affiche* (Zola). *La journée du 20 octobre 1870, où fut affichée la proclamation de Bazaine à l'armée du Rhin* (Barrès). || **3.** Action de proclamer, de déclarer hautement quelque chose : *La proclamation et le soutien de ce système* [...] *sera l'éternel honneur de Geoffroy Saint-Hilaire* (Balzac). « *Que cent fleurs différentes s'épanouissent, que cent écoles rivalisent !* » *Mao lança ce mot d'ordre qui semblait une proclamation de libéralisme, en un temps où il croyait la Chine* « *remodelée* » (Malraux). || *Péjor.* Publicité bruyante faite autour de quelque chose (surtout au plur.) : *L'art véritable n'a que faire de tant de proclamations et s'accomplit dans le silence* (Proust). || **4.** *Spécialem.* Dans certains ordres monastiques, accusation portée, en plein chapitre, par un moine contre un de ses frères, pour une faute qu'il lui a vu commettre ; *vx,* ordre que donnait le supérieur, à un de ses religieux, de se prosterner à terre ; aveu d'une faute fait devant la communauté.

• SYN. : **1** *annonce, notification, publication ;* **2** *appel, avis, communiqué, manifeste, profession de foi ;* **3** *déclaration, manifestation.*

proclamer [prɔklame] v. tr. (lat. *proclamare,* crier fortement, protester, réclamer à haute voix, de *pro,* en avant, et de *clamare,* crier ; fin du XIV[e] s., au sens 1 [pour l'autorité d'un chef..., 1664, Corneille] ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Publier, faire connaître ou reconnaître avec solennité, par une annonce ou par un acte de caractère officiel : *Proclamer un édit, une nouvelle loi, les résultats d'un examen, d'un scrutin. Proclamer l'état d'urgence. L'Assemblée constituante, en 1789, proclama que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. La porte s'ouvrit et Marescot, sur le seuil, proclama la décision municipale* (Flaubert). *Il n'appartient pas à un particulier, mais au juge de proclamer l'innocence d'un condamné* (France). *Aussi quel bonheur pour tous ces pauvres refoulés lorsque le Maréchal eut proclamé la révolution nationale* (Aymé). *Hitler avait organisé sa barbarie comme tous les États avaient organisé leurs bagnes, mais aucun État n'eût proclamé la phrase sur laquelle étaient fondés les camps :* « *Traitez les hommes comme de la boue, ils deviendront réellement de la boue...* » (Malraux).

|| *Spécialem.* Déclarer devant tous comme officiellement reconnue l'autorité d'un chef ou comme officiellement instauré un nouveau régime politique : *Charlemagne fut proclamé empereur le jour de Noël, en 800* (Voltaire). *La République est proclamée ! on sera heureux maintenant !* (Flaubert). || **2.** Déclarer très haut, divulguer hardiment et faire reconnaître quelque chose au plus grand nombre de gens possible : *Notre devoir, en cette affaire, est de proclamer la vérité. On le proclame imbattable aux échecs. Les âneries de ceux qui passent pour savants et la bêtise des autres que l'on proclame spirituels* (Flaubert).

◆ **se proclamer** v. pr. (1809, Delille). Se dire hautement, s'affirmer en tant que : *Subissant avec dédain la provisoire tutelle de son oncle, il se proclamait l'unique maître de la maison* (Beauvoir).

proclise [prɔkliz] n. f. (de *pro-*, sur le modèle de *enclise ;* 1904, Vendryes, 73). Phénomène par lequel un mot atone, dans la prononciation de la phrase, prend appui sur le mot tonique suivant et forme avec lui une unité phonétique.

proclitique [prɔklitik] adj. et n. m. (de *pro-*, sur le modèle de *enclitique ;* 1812, Mozin). Se dit d'un mot atone qui, s'appuyant sur le mot tonique suivant, forme avec lui une unité phonétique : *L'article français est proclitique. La négation « ouk » du grec ancien est un proclitique.*

• CONTR. : *enclitique.*

proclive [prɔkliv] adj. (lat. *proclivis,* qui penche, incliné, enclin, de *pro,* en avant, et de *clivus,* pente, montée ; milieu du XVI^e s., écrit *proclif,* au sens de « enclin, porté à » ; 1842, Acad., écrit *proclive,* au sens de « qui se dirige en avant » [terme d'histoire naturelle] ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Se dit des incisives inférieures des mammifères lorsqu'elles sont inclinées vers l'avant, ce qui ne leur permet pas, en général, de trancher les aliments.

proclivité [prɔklivite] n. f. (lat. *proclivitas,* pente, descente, penchant, de *pro-divis* [v. l'art. précéd.] ; 1603, J. Duval [p. 5], au sens de « propension » ; sens actuel, 1842, Acad.). Caractère des dents proclives.

procœlique [prɔselik] adj. (de *pro-* et du gr. *koilia,* cavité, creux ; 1932, Larousse). Se dit d'une vertèbre dont la concavité est tournée vers l'avant, comme chez les anoures.

procolis [prɔkɔli] n. m. (de *pro-* et de [*torti*]*colis ;* 1932, Larousse). Forme de torticolis dans laquelle la tête se trouve projetée en avant.

procombant, e [prɔkɔ̃bɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant du lat. *procumbere,* se pencher en avant, de *pro-*, en avant, et de *cubare,* être étendu, pencher ; 1869, Littré). Se dit des tiges de végétaux couchées sur le sol et qui ne forment pas de racines adventives : *Les melons ont des tiges procombantes.*

proconsul [prɔkɔ̃syl] n. m. (lat. *proconsul,* magistrat qui gouverne une province au sortir du consulat, délégué dans cette charge, gouverneur d'une province sous l'Empire, de *pro,* pour, à la place de, et de *consul,* consul [v. CONSUL] ; 1496 [d'après Bloch-Wartburg], au sens 1 [dès le milieu du XII^e s. en anc. provenç. ; sous l'Empire, 1869, Littré] ; sens 2, 1818, C. Delavigne [plaisamm., début du XX^e s.]). **1.** Dans la Rome antique, consul sortant qui était prorogé dans ses pouvoirs pour continuer une campagne ou pour gouverner une province. || *Spécialem.* Sous l'Empire, titre donné à tout gouverneur d'une province sénatoriale. || **2.** *Fig.* Personne qui, échappant en fait au contrôle du pouvoir central, exerce une autorité despotique : *Les conventionnels en mission étaient de véritables proconsuls.* || *Plaisamm.* Chef jouissant d'une autorité sans partage : *Ce vieil Odéon, où il avait jadis fait ses débuts comme petit employé, où il était devenu le proconsul au large visage épanoui* (L. Daudet).

proconsulaire [prɔkɔ̃sylɛr] adj. (lat. *proconsularis,* de proconsul, de *proconsul* [v. l'art. précéd.] ; 1512, J. Lemaire de Belges [*province proconsulaire,* 1771, Trévoux]). Qui appartient, qui est propre au proconsul : *Autorité proconsulaire.* || *Province proconsulaire,* province romaine gouvernée par un proconsul.

proconsulat [prɔkɔ̃syla] n. m. (lat. *proconsulatus,* même sens, de *proconsul* [v. PROCONSUL] ; 1552, Guéroult [« durée des fonctions... », 1812, Mozin]). Dignité, fonction de proconsul. || Durée des fonctions d'un proconsul.

proconvertine [prɔkɔ̃vɛrtin] n. f. (de *pro-* et de *convertir ;* 1963, Larousse). Substance contenue dans le plasma normal et nécessaire à la conversion de la prothrombine en thrombine.

procordés [prɔkɔrde] n. m. pl. (de *pro-* et de *corde ;* 1932, Larousse). Embranchement du règne animal voisin des vertébrés inférieurs, comprenant l'*amphioxus,* les *ascidies.*

• REM. On dit aussi PROTOCORDÉS (de *proto-* et de *corde ;* fin du XIX^e s.).

procrastination [prɔkrastinasjɔ̃] n. f. (lat. *procrastinatio, -tionis,* ajournement, remise, délai, de *procrastinatum,* supin de *procrastinare,* remettre [une affaire] au lendemain, de *pro,* avant, en avant, et de *crastinus,* de demain, dér. de *cras,* demain ; XVI^e s. [très rare entre 1639, Chapelain, et la fin du XVIII^e s.]). *Littér.* Action, habitude de différer, de remettre au lendemain : *Chênedollé écouta trop le démon de la procrastination* (Sainte-Beuve). *Cette habitude, vieille de tant d'années, de l'ajournement perpétuel, de ce que M. de Charlus flétrissait sous le nom de procrastination* (Proust).

procréateur, trice [prɔkreatœr, -tris] adj. (lat. *procreator,* créateur, père, de *procreatum,* supin de *procreare* [v. PROCRÉER] ; 1753, Buffon). Qui procrée : *La puissance procréatrice de l'espèce humaine.*

◆ n. (1547, Budé) *Fam.* et *plaisamm.* Personne qui procrée (vieilli) : *Il paraît que la jolie Catherine a déjà trois petites filles. « Ce Blaise est un terrible procréateur, écrit Sibylle, et Catherine en a perdu son tour de taille »* (Maurois).

procréation [prɔkreasjɔ̃] n. f. (lat. *procreatio, -tionis,* procréation, de *procreatum,* supin de *procreare* [v. l'art. suiv.] ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Action de procréer : *La procréation des enfants.* || **2.** Préexistence des germes, dans la théorie biologique de la préformation.

procréer [prɔkree] v. tr. (lat. *procreare,* engendrer, produire, causer, de *pro,* en avant, et de *creare,* créer, engendrer ; fin du XIII^e s., Macé de la Charité, au part. passé, écrit *procrié* [à l'infin., écrit *procréer,* XIV^e s., *Nature à l'alchimie*], au sens 2 ; sens 1, 1669, Molière). **1.** Donner la vie à un enfant, en parlant de l'homme ou de la femme : *À Sparte, qui ne procréait pas de citoyens était puni* (E. de Girardin). *Où va-t-il, le Roi Khons, le divin Guérisseur, | Qui toujours se procrée et s'engendre lui-même* (Leconte de Lisle). || **2.** *Fig.* Produire : *Le présent est la matière où le passé procrée l'avenir* (Gautier).

• SYN. : **1** *enfanter, engendrer.*

proct(o)- [prɔkt(o)], premier élément, tiré du gr. *prôktos,* anus, et qui entre dans la composition de nombreux mots savants.

proctalgie [prɔktalʒi] n. f. (de *proct*[*o*]- et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1795, Cullen). Douleur dont le siège est à l'anus.

proctite [prɔktit] n. f. (dér. savant de *proct*[*o*]- *;* 1827, Acad.). Inflammation de l'anus.

proctologie [prɔktɔlɔʒi] n. f. (de *procto-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1962, Robert). Partie de la médecine qui s'occupe des maladies du rectum et de l'anus.

proctologue [prɔktɔlɔg] n. (de *proctologie ;* 1962, Robert). Médecin spécialisé en proctologie.

proctoptôse [prɔktoptoz] n. f. (de *procto-* et de *-ptôse,* gr. *ptôsis,* chute [v. PTÔSE] ; 1963, Larousse). Syn. de PROLAPSUS DU RECTUM.

procuratèle [prɔkyratɛl] n. f. (de *pro-* et de *curatelle ;* 1907, Larousse). Fonction civile, de nature très variable, réservée à l'ordre équestre romain.

procurateur [prɔkyratœr] n. m. (lat. *procurator,* administrateur, intendant, mandataire, gouverneur d'une province, de *procuratum,* supin de *procurare* [v. PROCURER] ; v. 1180, *Vie de saint Evroult,* écrit *procurator,* au sens de « celui qui a pouvoir d'agir pour un autre » ; début du XIV[e] s., écrit *procurateur,* au sens de « religieux chargé des intérêts ecclésiastiques » ; sens 1, av. 1755, Montesquieu ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1791, Brunot). **1.** Sous l'Empire romain, fonctionnaire (appartenant en général à l'ordre équestre) placé par l'empereur à la tête d'un grand service ou comme gouverneur d'une province. || **2.** Titre d'une des principales dignités, dans les républiques de Venise et de Gênes. || **3.** *Grand procurateur de la nation,* titre donné en France, sous la I[re] République, à deux députés chargés de soutenir les accusations devant la Haute Cour nationale.

procuratie [prɔkyrasi] n. f. (ital. *procuratia,* palais des procurateurs à Venise, lat. médiév. *procuratia,* même sens, du lat. class. *procurator* [v. l'art. précéd.] ; 1802, Flick). *Vx.* Charge et juridiction de procurateur à Venise.

◆ **procuraties** n. f. pl. (1687, Boulan [p. 44 et 52], au sing. [nombre usuel] ; au plur., début du XX[e] s.). *Les Procuraties,* le palais des procurateurs, sur la place Saint-Marc, à Venise : *Quand on se croisera sous les arcades du Palais Ducal ou des Procuraties* (Hermant).

procuration [prɔkyrasjɔ̃] n. f. (lat. *procuratio, -tionis,* administration, direction, gestion, soin, souci de, de *procuratum,* supin de *procurare* [v. PROCURER] ; 1219, Tailliar [p. 65], au sens 1 [*par procuration,* 1875, Larousse — au fig., 1839, Balzac] ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens 3, 1219, Godefroy, X, 424 *b ;* sens 4, 1690, Furetière). **1.** Pouvoir donné à quelqu'un d'agir au nom de son mandant : *Tout mandataire est tenu* [...] *de faire raison au mandant de tout ce qu'il a reçu en vertu de sa procuration* (Code civil). || *Par procuration,* par l'intermédiaire d'une personne : *Voter par procuration ;* et au fig. : *Par sympathie je me suis longtemps maintenu en état de ferveur. Lorsque je voyage c'est avec un compagnon jeune ; je vis alors par procuration. J'épouse ses étonnements et ses joies...* (Gide). || **2.** Acte authentique faisant foi de cette délégation : *Dresser une procuration. Rédiger une procuration par-devant notaire.* || **3.** Droit qui permettait la réquisition des objets nécessaires au roi franc ou au seigneur féodal et à leur suite. || **4.** *Droit de procuration,* droit en vertu duquel un supérieur ecclésiastique pouvait exiger d'être hébergé et nourri, lui et sa suite, au cours des visites d'inspection.

procuratoire [prɔkyratwar] adj. (bas lat. jurid. *procuratorius,* qui concerne un procurateur, du lat. class. *procurator* [v. PROCURATEUR] ; XIV[e] s., *BEC,* 1872, p. 361). Relatif à une procuration.

procuratorien, enne [prɔkyratɔrjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant de *procurateur ;* 19 nov. 1872, *Journ. officiel,* p. 7121). Relatif aux procurateurs de l'Empire romain.

procuratrice [prɔkyratris] n. f. (fém. de *procurateur* [v. ce mot] ; 1529, Isambert, XII, 331). Femme agissant en vertu d'une procuration.

procure [prɔkyr] n. f. (déverbal de *procurer ;* v. 1265, J. de Meung, au sens de « procuration pour agir au nom d'autrui » ; sens 1, 1743, Trévoux ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** *Vx.* Office de procureur dans une communauté ou un établissement religieux. || **2.** *Vx.* Logement et bureaux de ce procureur.

procurer [prɔkyre] v. tr. (lat. *procurare,* donner ses soins à, s'occuper de [quelque chose à la place d'un autre], administrer, de *pro,* en avant, à la place de, et de *curare,* veiller à, s'occuper de, dér. de *cura,* soin ; XIII[e] s., Tailliar [p. 501], aux sens 2-3 ; sens 1, v. 1265, J. de Meung [aussi *procurer que*] ; sens 4, fin du XIV[e] s., Chr. de Pisan). **1.** *Class.* Causer, provoquer : *Je ne vous procure aucun dommage* (La Fontaine). *Non point en flattant le peuple, mais en procurant son bien* (Bossuet). || *Procurer que,* faire par ses soins que : *Le prince doit procurer que le peuple soit instruit de la loi de Dieu* (Bossuet). || **2.** Faire obtenir, faire avoir par ses soins, par ses efforts : *Celui qui mange un gâteau sait-il qu'un homme a dû se lever si tôt pour lui procurer ce plaisir ?* (Jouhandeau). *Le père Cornut continuait à vendre de tout. Il avait procuré à Julien une carte d'identité au nom de Marcel Dubois* (B. Clavel). || **3.** Fournir, mettre à la disposition de : *Elle lui procura du linge, tâcha de nettoyer son bouge* (Flaubert). *Le soir, ces dames lui procuraient de la charcuterie, du thé ou de la bière* (Barrès). || **4.** En parlant des choses, être la cause, l'occasion de : *Tout contribuait à me procurer une sorte d'ivresse lucide* (Duhamel). *Cette constatation m'a procuré une joie mélangée* (Aymé).

● SYN. : **2** *fournir, ménager ;* **3** *donner, équiper, monter, munir, offrir, pourvoir ;* **4** *apporter, causer, engendrer, occasionner, valoir.*

◆ **se procurer** v. pr. (1180, P. Barbier). Obtenir par ses propres moyens, par ses efforts personnels : *Tout ce qu'il aimait était le thé que lui préparait Gordeenko et que celui-ci se procurait grâce à des échanges compliqués et coûteux* (Triolet). *J'espère qu'avec un bon plan de la ville, je pourrai me débrouiller. Savez-vous où je puis m'en procurer un ?* (Butor).

● SYN. : *acquérir, décrocher* (fam.), *dénicher* (fam.), *obtenir, trouver.*

procureur [prɔkyrœr] n. m. (lat. *procurator,* administrateur, et, à basse époque, « avocat » [v. PROCURATEUR] ; v. 1212, Anger, au sens 4 [*procureur de la Foi,* 1721, Trévoux ; *procureur général,* 1666, Retz] ; sens 1, v. 1268, E. Boileau ; sens 2, 1287, Bevans ; sens 3, 1256, Heidel, p. 34 [*procureur du roi,* 1285, Bevans ; *procureur impérial,* 1869, Littré ; *procureur de la République,* 1875, Larousse ; *procureur général,* 1475, Bartzsch ; *procureur militaire,* 1963, Larousse]). **1.** *Class.* Celui qui a reçu pouvoir d'agir pour un autre, représentant : *Couche-toi le dernier et vois fermer ta porte | Que si quelque affaire t'importe, | Ne la fais point par procureur* (La Fontaine). *J'ai une langue pour m'expliquer moi-même, et je n'ai pas besoin d'un procureur comme vous* (Molière). || **2.** Dénomination ancienne de l'avoué : *À moins que d'être huissier, sergent ou procureur, | On ne voit point sa fille* (Racine). *La finesse cauteleuse d'un procureur bas-normand* (Stendhal). || **3.** Nom donné à divers magistrats. || *Procureur du roi, procureur impérial, procureur de la République,* membre du parquet chargé, sous la royauté, sous l'Empire ou sous la République, du ministère public près un tribunal de première ou, auj., de grande instance : *Il m'engagea à voir le procureur impérial, qui était de mes amis* (Maupassant). *Monsieur, dit-il en s'adressant à Léopold, avez-vous la permission du procureur impérial pour faire la réunion que vous tenez ici ?* (Barrès). || *Procureur général,* magistrat supérieur qui exerce les fonctions du ministère public près la Cour de cassation, la Cour des comptes, les cours d'appel : *L'avocat levait les bras et plaidait coupable, mais avec excuses. Le procureur tendait ses mains et dénonçait la culpabilité, mais sans excuses* (Camus). || *Procureur militaire,* membre du personnel de la justice militaire qui constituait un corps à hiérarchie propre, institué en 1960 et supprimé en 1962. || *Procureur fiscal,* v. FISCAL. || **4.** Religieux chargé des intérêts temporels d'une communauté. || *Procureur de la Foi,* celui qui remplit les fonctions de partie civile devant le tribunal de la rote. || *Procureur général,* religieux chargé des intérêts généraux de son ordre.

procureuse [prɔkyrøz] n. f. (fém. de *procureur ;* 1494, J.-J. Champollion-Figeac, IV, 436 [*procureuse générale,* 1671, Retz]). *Fam.* Femme d'un procureur (peu usité) : *La procureuse ne porte plus que des bonnets d'un écu* (Goncourt). || *Procureuse générale,* femme d'un procureur général. (Peu usité.)

pro Deo loc. adv. V. GRATIS.

prodétonant [prodetɔnɑ̃] n. m. (de *pro-* et de *détonant ;* 1963, Larousse). Substance qui, ajoutée à un carburant, en augmente le pouvoir détonant et diminue l'indice d'octane.

prodiastase [prodjastaz] n. f. (de *pro-* et de *diastase ;* 1963, Larousse). Syn. de PROENZYME.

prodigalement [prɔdigalmɑ̃] adv. (du moyen franç. *prodigal,* prodigue [début du XVI[e] s.], mot tiré de *prodigal[ité]* ; 1492, Godefroy). Avec prodigalité (peu usité) : *Et il se confessait et communiait à volonté, donnant l'exemple prodigalement* (Maupassant).

prodigalité [prɔdigalite] n. f. (bas lat. *prodigalitas,* prodigalité, du lat. class. *prodigus* [v. PRODIGUE] ; v. 1212, Anger, au sens 1 ; sens 2, av. 1867, Baudelaire ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Caractère d'une personne prodigue ; propension à la dépense : *Je m'étonnais aussi qu'il donnât son temps pour rien avec une telle prodigalité* (Frapié). *Sa prodigalité fit tort à Lamartine.* || **2.** Action qui révèle un caractère prodigue : *« C'était la pièce fausse », me répondit-il tranquillement, comme pour se justifier de sa prodigalité* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* et *littér.* Abondance excessive, emploi trop fréquent : *La prodigalité des ornements nuit à l'effet* (Balzac). *Il arrangea, d'avance, sa vie. Il l'emplit de délicatesses et de splendeurs* [...] ; *une prodigalité de choses y apparaissait et cette contemplation était si profonde que les objets extérieurs avaient disparu* (Flaubert). *Il* [Adolphe Taillendu] *fleurissait en mensonges avec une force, une variété, une prodigalité que l'âge n'a point épuisées* (Colette).

● SYN. : **1** *largesse, magnificence* (vx), *munificence ;* **3** *débauche, foisonnement, luxe, orgie, profusion, surabondance.* — CONTR. : **1** *avarice, Cupidité, ladrerie, lésine, pingrerie, radinerie* (fam.) ; **3** *absence, défaut, manque, pénurie.*

◆ **prodigalités** n. f. pl. (av. 1370, J. Le Bel). Dépenses excessives : *Bien qu'il fût connu pour ses prodigalités envers les femmes...* (France).

● SYN. : *largesses, libéralités.*

prodige [prɔdiʒ] n. m. (lat. *prodigium,* chose merveilleuse, miracle, fléau, monstre ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 [*tenir du prodige,* 1843, Th. Gautier] ; sens 2, 1553, *Bible Gérard ;* sens 3, av. 1654, Guez de Balzac [*un prodige de,* 1676, M[me] de Sévigné]). **1.** Événement qui est ou paraît être en contradiction avec les lois de la nature et dans lequel l'imagination populaire ou la superstition primitive voit souvent un avertissement, un signe envoyé par quelque puissance surnaturelle : *Jamais on ne fut plus occupé de prophéties, de prodiges* (Renan). *Le malheur n'est-il pas annoncé par assez de prodiges ? Des corbeaux ont endommagé une statue de Pallas ; un homme s'est mutilé sur un autel* (Fustel de Coulanges). *Ces signes éclatants de sa prédestination, et plusieurs prodiges qui avaient accompagné sa naissance, donnaient un aliment inépuisable à sa rêverie* (Montherlant). || *Tenir du prodige,* être très difficile à expliquer selon les lois de la nature. || **2.** *Class.* Être présentant des caractères qui sortent des lois naturelles ; monstre : *Quand nous avons produit un enfant vicieux, | Il faut de notre sang retrancher ce prodige* (Racan). || **3.** Personne ou chose extraordinaire : *Quelle chimère est-ce donc que l'homme ? Quelle nouveauté, quel monstre, quel chaos, quel sujet de contradiction, quel prodige !* (Pascal). *J'avais vu des prodiges, autrefois, au cirque* (Frapié). *Cette statue est un prodige de l'art. Les prodiges de la thérapeutique moderne.* || *Un prodige de,* s'emploie pour marquer le degré extrême d'une qualité ou d'un défaut propre à une personne ou à une chose : *Ces prodiges prématurés d'esprit qui deviennent au bout de quelques années des prodiges de bêtise !* (Radiguet). *Accomplir des prodiges de valeur. Cette exposition est un prodige de mauvais goût.*

● SYN. : **1** *miracle ;* **3** *chef-d'œuvre, merveille.*

◆ adj. et n. m. (fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné [comme n. ; *enfant prodige,* 1907, Larousse]). *Enfant prodige,* ou simplem. *prodige,* enfant qui est extraordinairement avancé pour son âge (soit par l'ensemble de ses qualités, soit par une qualité particulière) : *Il n'est pas de ces jolis prodiges qui font honneur à leur mère et dont on dit : que d'à-propos ! que d'esprit ! que de grâce !* (Hugo). *À propos d'enfant prodige, il faut tout de même que je vous parle de mon pauvre fils* (Mauriac).

prodigieusement [prɔdiʒjøzmɑ̃] adv. (de *prodigieux ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** D'une manière prodigieuse, extrêmement : *Benjamin Constant* [...], *causeur toujours prodigieusement spirituel* (Sainte-Beuve). *Arnoux, à son comptoir, sommeillait la tête basse. Il était prodigieusement vieilli* (Flaubert). *Enfin certains personnages sont prodigieusement réussis...* (Gide). || **2.** Littér. *Prodigieusement de,* une grande quantité de, énormément de : *Il y a prodigieusement d'esprit en France, mais on manque de tête et de bon sens ; deux phrases nous enivrent, on nous mène avec des mots et, ce qu'il y a de pis, c'est que nous sommes toujours prêts à dénigrer nos amis et à élever nos ennemis* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *considérablement, énormément, excessivement, extrêmement.*

prodigieux, euse [prɔdiʒjø, -øz] adj. (lat. *prodigiosus,* merveilleux, monstrueux, inouï, de *prodigium* [v. PRODIGE] ; fin du XVI[e] s., au sens 2 ; sens 1, 1625, Racan ; sens 3-4, 1567, Ronsard). **1.** *Class.* Qui réalise des prodiges, des miracles : *Adieu, sage vieillard, dont l'art prodigieux* [la magie] *| Fait que la vérité se découvre à mes yeux* (Racan). || **2.** Qui tient du prodige, qui a un caractère surnaturel : *Ce que tu m'annonces, ô vierge, s'écria l'apôtre, me semble prodigieux et au-dessus de la puissance humaine* (France). || **3.** *Class.* Monstrueux, abominable : *Qui sait si, étant revenue de ses erreurs prodigieuses touchant la royauté, elle* [l'Angleterre] *ne poussera pas plus loin ses réflexions ?* (Bossuet). || **4.** Extraordinaire, qui semble tenir du miracle (en bonne ou en mauvaise part) : *Frédéric exalta les connaissances prodigieuses de Sénécal, tout à la fois ingénieur, chimiste et comptable, étant un mathématicien de première force* (Flaubert). *Blandine fut prodigieuse d'énergie et d'audace* (Renan). *Ce film est d'une sottise prodigieuse.*

● SYN. : **2** *fantastique, féerique, merveilleux, miraculeux ;* **4** *effarant, époustouflant* (fam.), *fabuleux, faramineux, formidable, fou, incroyable, inimaginable, inouï, phénoménal, sensationnel.*

prodigiosité [prɔdiʒjozite] n. f. (dér. savant de *prodigieux ;* av. 1872, Th. Gautier). *Littér.* Caractère de ce qui est prodigieux ; acte ou objet prodigieux (rare) : *Je suis aussi las que si j'avais exécuté toutes les prodigiosités de Sardanapale* (Gautier).

prodigiosus [prɔdiʒjozys] adj. (mot lat. signif. proprem. « merveilleux » [v. PRODIGIEUX] ; 1932, Larousse). *Bacillus prodigiosus,* petit bacille court, facilement colorable en rouge, aérobie.

prodigue [prɔdig] adj. et n. (lat. *prodigus,* qui gaspille, qui fait gaspiller, qui produit en abondance, de *prodigere* [v. l'art. suiv.] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1643, Corneille). **1.** Qui dépense à l'excès, follement : *Ils sont hospitaliers, prodigues, bons dans l'âme* (Hugo). *Le lâche n'aura seulement que de la prudence, l'avare de l'économie, le prodigue de la générosité* (Flaubert). *À père avare, fils prodigue.* || *Enfant prodigue* ou *fils prodigue,* V. ENFANT. || **2.** *Prodigue de,* qui donne sans compter, libéral : *On est presque naturellement prodigue des richesses qu'on n'a pas soi-même amassées* (Jouhandeau). || **3.** *Péjor.* Qui donne volontiers ce qui est accessoire, inutile en la circonstance : *Les journalistes étaient plus prodigues de détails* (Aragon). *Les bien-parlants, prodigues de bons conseils quand on leur demandait des décisions* (Camus).

● SYN. : **1** *dépensier, dilapidateur, dissipateur, gaspilleur, généreux, panier percé* (fam.). — CONTR. : **1** *avaricieux, chiche, ladre, pingre* (pop.), *regardant, serré ;* **2** et **3** *avare.*

◆ n. (1701, Furetière). En droit civil, personne qui dissipe son patrimoine, fait des dépenses inutiles et excessives : *Les prodigues peuvent être pourvus d'un conseil judiciaire.*

prodiguer [prɔdige] v. tr. (lat. *prodigere,* pousser devant soi, dépenser avec profusion, dissiper, de *prod,* forme anc. de *pro,* en avant, et de *agere,* faire avancer, pousser, conduire ; 1552, Ronsard, au sens 1 ; sens 2 et 4, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1669, Racine). **1.** Dépenser en prodigue : *Prodiguer son argent.* || **2.** *Par extens.* Donner sans compter, à profusion : *Excellent d'ailleurs, il prodiguait les*

cigares, tutoyait les inconnus (Flaubert). *Prodiguer des secours ses bienfaits à un ami, ses soins à un malade.* || **3.** *Fig.* Étaler sans retenue : *La mère Liébart, en apercevant sa maîtresse, prodigua les démonstrations de joie* (Flaubert). *Le moral, décidément, ça n'allait plus du tout ! Et cela en dépit de la sollicitude, de l'affection que les deux femmes n'arrêtaient pas de lui prodiguer* (Céline). *Prodiguer les marques de sympathie envers quelqu'un.* || **4.** *Class.* Exposer au péril : *Je ne prodigue pas ma santé, je mange sagement* (Sévigné).

• SYN. : **1** *dilapider, dissiper, manger* (fam.) ; **2** *distribuer, répandre ;* **3** *affecter, afficher, déployer, manifester, marquer, porter, témoigner.* — CONTR. : **1** *amasser, économiser, entasser, épargner, ménager, thésauriser,* **2** *lésiner sur, marchander, plaindre, regretter.*

◆ **se prodiguer** v. pr. (fin du XVI^e s., A. d'Aubigné, au sens de « se dépenser soi-même sans ménagement » ; sens actuel, 25 mai 1770, Voltaire). Paraître trop souvent dans le monde : *Comme tous les grands esprits, il parlait peu, ne se prodiguait pas* (Daudet).

• SYN. : *s'exhiber, se montrer, parader, se produire.*

pro domo [prodomo] loc. adv. ou adj. (mots lat. signif. « pour sa maison » [de *pro,* pour, et de *domo,* ablatif de *domus,* maison, demeure], début du titre d'un discours prononcé par Cicéron pour recouvrer sa demeure, confisquée pendant son exil ; 1875, Larousse). Se dit d'une personne ou du discours d'une personne qui se fait l'avocat de sa propre cause : *Parler pro domo. Un plaidoyer pro domo.*

prodrome [prodrom] n. m. (lat. *prodromus,* celui qui court devant, gr. *prodromos,* [celui] qui court devant, précurseur, *précoce,* de *pro,* devant, avant, et de *drameîn,* infin. aoriste second de *trekhein,* courir ; fin du XVI^e s., Montlyard, au sens de « précurseur » ; sens 1, 1665, Chapelain [au fig., 1875, Larousse] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1869, Littré). **1.** *Vx.* Introduction à l'étude d'une science. || *Fig.* Préambule. || **2.** Symptôme précurseur d'une maladie : *Les prodromes de la fièvre typhoïde.* || **3.** *Fig.* Phénomène annonçant un événement (le plus souvent dans un contexte dépréciatif) : *Je vois là les prodromes de la faillite. En fait, ce sont les prodromes de l'asservissement total. Une fois le joug bien assujetti, on ne le secouera plus !* (Martin du Gard). || **4.** *Vx.* Petit battement de cloche qui, dans certaines horloges, précédait la sonnerie horaire de quelques minutes.

• SYN. : **2** *syndrome ;* **3** *annonce, prélude, présage, prologue, signal, signe, symptôme.*

prodromique [prodromik] adj. (de *prodrome ;* 1855, Nysten). Qui appartient aux prodromes pathologiques.

producer [prɔdjusər] n. m. (mot angl. signif. « celui qui produit, producteur », de *to produce,* produire, lat. *producere* [v. PRODUIRE] ; 1921, au sens 1, et 1936, au sens 2, d'après J. Giraud, p. 166). **1.** Syn. de PRODUCTEUR CINÉMATOGRAPHIQUE. || **2.** Personne qui monte un spectacle de music-hall, assure la mise en scène, s'occupe des décors, des éclairages.

producteur, trice [prɔdyktœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *produire,* d'après le lat. *productum,* supin de *producere* [v. PRODUIRE] ; v. 1450, Gréban, au sens de « celui qui conduit, guide » ; sens actuel, 1758, Brunot [au fig., 1607, Francini, p. 116]). Se dit d'une personne ou d'une activité qui crée de l'utilité soit en fournissant un produit agricole ou industriel, soit en accroissant la valeur de ce produit en le transformant ou en le commercialisant, ou en rendant un service : *Les pays producteurs de pétrole. J'avais créé dans ce bourg une industrie, j'y avais amené un producteur et quelques travailleurs* (Balzac). *Le nombre de nos guerres augmente nécessairement avec notre activité productrice* (France). *Il s'introduirait de force dans le circuit, pas comme producteur, mais comme propriétaire* (Vailland) ; et au fig. : *Une émulation productrice de grandes œuvres.*

◆ n. (17 oct. 1908, *l'Illustration*). Personne physique ou morale qui assure la production d'un film (financement, constitution de l'équipe de techniciens, choix du metteur en scène, etc.).

• REM. On rencontre parfois en ce sens la forme anglaise PRODUCER : *Puis, il faut le dire, j'avais curiosité d'une chose que m'avait racontée M^me d'Usher. C'était qu'un metteur en scène russe, qui était son propre producer, une sorte de maniaque, jetant les millions par les fenêtres, où les pêchait-il ? avait décidé de monter « Othello » au cinéma* (Aragon).

◆ **producteur** n. m. (1904, Larousse). *Producteur direct,* cépage hybride, importé d'Amérique ou créé en Europe, et qui peut être cultivé pour la production du vin sans être greffé.

productibilité [prɔdyktibilite] n. f. (dér. savant de *productible ;* 1771, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Caractère de ce qui est productible. || **2.** *Productibilité d'une centrale hydraulique pendant une période déterminée,* quantité maximale d'énergie, exprimée en kilowatts-heures, que l'ensemble des apports naturels constatés pendant cette période lui permettrait de produire dans les conditions les plus favorables.

productible [prɔdyktibl] adj. (dér. savant de *produire,* d'après le lat. *productum,* supin de *producere* [v. PRODUIRE] ; 1771, Trévoux). Qui peut être produit : *Marchandises productibles.*

productif, ive [prɔdyktif, -iv] adj. (dér. savant de *produire,* d'après le lat. *productum,* supin de *producere* [v. PRODUIRE] ; 1470, *Livre de la discipline d'amour divine,* au sens de « qui est capable de produire » ; sens 1-2, 1772, Brunot [pour un processus lexical, 1972, *Dict. de linguistique,* art. *productivité*]). **1.** Qui produit ou rapporte : *Une taxe peu productive. Un secteur très productif. Un capital productif d'intérêt.* || **2.** Qui produit ou rapporte beaucoup : *Une mine productive. Un sol productif. Des placements productifs.* || *Spécialem.* Se dit d'un processus lexical qui fournit de nombreuses unités linguistiques nouvelles.

• SYN. : **2** *fécond, fertile, fructueux, lucratif, rentable.*

production [prɔdyksjɔ̃] n. f. (dér. savant de *produire,* d'après le lat. *productum,* supin de *producere* [v. PRODUIRE] ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *producion* [*production,* fin du XV^e s.], au sens II, 3 ; sens 1, 1, v. 1330, Digulleville [écrit *production ;* dans le domaine littéraire, av. 1867, Baudelaire] ; sens I, 2, 1546, Rabelais [*productions accidentelles...,* 1869, Littré — *productions,* même sens, v. 1560, Paré] ; sens I, 3, 1972, *Dict. de linguistique* [aussi *grammaire de production de phrases*] ; sens I, 4, 1695, Kuhn [pour un gisement de pétrole, 1963, Larousse] ; sens I, 5, 1930, Ch. Gide ; sens I, 6, 1961, Larousse, art. *chiffre* [*production intérieure,* milieu du XX^e s. ; *production nationale,* 1963, Larousse] ; sens I, 7, 1546, Rabelais ; sens I, 8, 1915, d'après J. Giraud, p. 167 [*directeur de production,* 1962, Robert] ; sens I, 9, 1906, d'après J. Giraud, p. 166 ; sens II, 1, av. 1662, Pascal ; sens II, 2, 1478, Bartzsch).

I. 1. Action de faire exister, de produire : *La production d'un son strident, d'un jeu de lumière, d'un effet mécanique. La production du coton, du tabac.* || *Production littéraire,* activité créatrice de l'écrivain : *Je sais bien qu'on a tout brouillé ces temps-ci et qu'on a voulu appliquer à la production littéraire les méthodes du travail scientifique* (France). || **2.** Résultat de cette action ; bien produit : *La beauté ne sera jamais une production naturelle* (Gide). *L'abondante production d'une serre, d'un jardin.* || *Productions accidentelles, productions tissulaires,* tissus accidentellement développés, mais analogues à quelque tissu naturel du corps humain. || **3.** Action de créer un énoncé au moyen des règles de grammaire d'une langue. || *Grammaire de production de phrases,* grammaire établie pour rendre compte des mécanismes par lesquels un locuteur produit des phrases en effectuant une suite de choix parmi les règles possibles. || **4.** Ensemble des activités qui permettent à l'homme d'approprier à son usage la matière et les forces de la nature, en faisant naître des biens et des services destinés à satisfaire les besoins de la so-

ciété : *La production suit difficilement, dans certaines branches, le rythme de la consommation. Le financement public joue un rôle décisif dans la production monopoliste. Favoriser la production industrielle. S'assurer la propriété des moyens de production. Le stade de la production en grande série.* || *Spécialem.* Ensemble des techniques relatives à l'exploitation d'un gisement de pétrole. || **5.** Quantité produite dans l'unité de temps par un ouvrier, une machine, un atelier, une entreprise : *Accélérer la production. Une production de 600 véhicules par jour. Écouler régulièrement sa production.* || **6.** *Taxe à la production,* impôt sur la valeur ajoutée des produits finis, issu de la taxe sur le chiffre d'affaires et intégré en 1954 dans la T. V. A. || *Production intérieure,* total des biens et des services produits annuellement dans une communauté nationale, et considérés indépendamment de la nationalité des producteurs. || *Production nationale,* total des biens et services produits annuellement par l'économie strictement nationale, en excluant les services des administrations publiques nationales. || **7.** *Class.* et *littér.* Ouvrage fait par un artiste, un écrivain : *Il semble à trois gredins* [...] | *Qu'au moindre petit bruit de leurs productions | Ils doivent voir chez eux voler les pensions* (Molière). *Le hasard et l'accident sont pour beaucoup dans les meilleures productions de M. de Balzac* (Sainte-Beuve). *Il s'était remis à écrire, mais sans projeter de rendre ses productions publiques* (Yourcenar). || **8.** Action de produire un film ou un spectacle : *Notre aîné de 10 ans, qui commençait à faire carrière dans la production cinématographique* (Vailland). *La production a été assurée par la société X.* || *Directeur de production,* personne choisie par le producteur du film pour diriger la réalisation. || *Assistant de production,* v. ASSISTANT. || **9.** Le film lui-même : *Le choix des productions à présenter à un festival est souvent difficile et controversé.*

II. 1. *Class.* et *littér.* Action de faire paraître, de montrer : *Jésus-Christ, sans bien et sans aucune production au-dehors de science, est dans son ordre de sainteté* (Pascal). *La retraite, le silence du travail, mon œuvre vivant sans production de ma personne et vraiment forte sans parcelle de cabotinage* (Barrès). || **2.** Action de présenter à l'appui de ses prétentions ou de ses dires : *Production de témoins. Production d'un acte de naissance. Production de textes décisifs.* || **3.** Titres que l'on produit : *Mettre sa production au greffe.*

● SYN. : **I, 1** *émission, formation ;* **2** *fruits, produit ;* **5** *fabrication ;* **7** *écrit.* || **II, 2** *citation.*

productivité [prɔdyktivite] n. f. (dér. savant de *productif ;* 1766, Brunot, au sens 1 [pour un processus lexical, 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Faculté de produire ; qualité de ce qui est productif : *Réduire la productivité de la France à l'agricole, garder pour soi la puissance industrielle, commerciale et intellectuelle, c'est là son plan* (Gide). || *Spécialem.* Qualité d'un processus lexical productif. || **2.** Ce qui est produit en considération du travail fourni ou des dépenses engagées ; qualité d'une entreprise, d'une industrie, d'une nation, traduisant le rapport entre le travail et son résultat : *La limitation de la consommation populaire met en cause les facteurs d'avenir de la productivité.* || **3.** *Productivité de l'impôt,* rendement de l'impôt, c'est-à-dire montant des sommes dues à l'impôt rentrant dans les caisses de l'État, compte tenu des frais de perception de l'impôt.

● SYN. : **2** *rendement.*

produire [prɔdɥir] v. tr. (francisation [d'après *conduire,* etc.] du lat. *producere,* faire avancer, présenter, exposer, entraîner, procréer, de *pro,* en avant, et de *ducere,* conduire, mener ; v. 1290, *Livre Roisin,* au sens II, 2 ; sens I, 1, 1553, *Bible Gérard* [au fig., v. 1460, Martial d'Auvergne] ; sens I, 2, fin du XV^e s., Molinet [absol., av. 1742, Massillon] ; sens 1, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4-5, 1377, Oresme [absol., av. 1654, Guez de Balzac] ; sens I, 6, 1906, d'après J. Giraud, p. 167 ; sens II, 1, 1643, Corneille). [Conj. **64.**]

I. 1. Donner naissance à un être vivant : *Chaque animal produit son semblable ;* et au fig. : *Il y a des pays qui n'ont jamais produit un homme remarquable, jamais un artiste, un savant, un poète, et produisent régulièrement des gagneurs de sous, des manieurs de papiers, des accumulateurs d'argent* (Duhamel). *Le XIX^e siècle a produit de grands savants.* || **2.** Donner naissance à une richesse économique, en parlant de la nature ou de l'homme : *Le terrain sec et pierreux paraissait ne pouvoir rien produire* (Stendhal). *Les cerisiers, auxquels il avait fait des entailles, produisirent de la gomme* (Flaubert). *Ce poirier produit des fruits excellents. La France produit beaucoup de bons vins ;* et absol. : *Le bourgeois en effet ne produit pas : il dirige, administre, répartit, achète et vend* (Sartre). *Voilà des arbres qui ne produiront jamais.* || **3.** Procurer comme profit : *Il louerait toutes les fenêtres, ce qui, à raison de trois francs, en moyenne, produirait un joli bénéfice* (Flaubert). *Cette charge produit tant par an.* || **4.** Provoquer un événement ; être la source, la cause d'un phénomène : *Les extravagantes impiétés de Caligula ne produisirent aucune réaction* (Renan). *Quand elles* [les guirlandes] *encadrent le drapeau noir et blanc de la Prusse, elles produisent un effet d'une beauté sépulcrale* (Barrès). *La guerre produit de grands maux. Cette méthode produit d'heureux résultats. Une crème qui produit une agréable sensation de fraîcheur.* || **5.** Créer, élaborer, en parlant d'un artiste, d'un écrivain : *Et vous, Seigneur mon Dieu, accordez-moi la grâce de produire quelques beaux vers qui me prouvent à moi-même que je ne suis pas le dernier des hommes* (Baudelaire) ; et absol. : *Je ne puis, selon la vieille thèse platonicienne, produire que dans la beauté* (Montherlant). || **6.** *Produire un film, un spectacle,* présider à sa réalisation sur le plan financier et sur le plan matériel.

II. 1. *Class.* et *littér.* Introduire quelqu'un auprès d'une personne ou d'une société (souvent pour lui donner l'occasion de briller) : *Voilà l'homme qui meurt du désir de vous voir : | En vous le produisant, je ne crains point le blâme | D'avoir admis chez vous un profane, Madame* (Molière). *La Boule finit par trouver ce qu'il cherchait : une maigrichonne à chignon fauve qu'il produisit glorieusement* (Duhamel). || **2.** Présenter à l'appui de sa cause, de ses dires : *Produire des témoins. Produire des titres, des preuves, des autorités.*

● SYN. : **I, 1** *enfanter, engendrer, procréer ;* **2** *donner, fabriquer, fournir, porter ; fructifier ;* **3** *rapporter, rendre ;* **4** *amener, apporter, causer, créer, déclencher, entraîner, occasionner, procurer, provoquer, soulever, susciter ;* **5** *composer, écrire, élucubrer, pondre* (très fam.). || **II, 1** *exhiber, lancer, parrainer, patronner, présenter ;* **2** *citer.*

◆ **se produire** v. pr. (sens 1, 1657, Pascal [impers., 1935, Acad.] ; sens 2, 1629, Corneille ; sens 3, 1748, Montesquieu). **1.** Arriver, survenir au cours d'une succession d'événements : *Les mariages et, ensuite, les naissances s'étaient produits à peu près simultanément* (Maupassant). *D'après les métamorphoses qui s'étaient produites dans tous ces gens* (Proust). *Aucun événement ne s'est produit le jeudi ?* (Simenon) ; et impers. : *Il s'est produit cette nuit un très grave incident à la frontière.* || **2.** Se faire voir, se montrer : *Ce modeste Virgile qui eut tant de peine à se produire à la cour d'Auguste* (Fontenelle). *Cependant, les personnes invitées commençaient à arriver. En premier lieu se produisirent l'évêque et son grand vicaire* (Balzac). || **3.** Présenter au public un aperçu de ses talents, exécuter un numéro : *Les élèves* [...], *tour à tour, vinrent se produire sur la scène* (Barrès). *Vous osez vous produire dans les cafés, vous ?* (Adamov).

● SYN. : **1** *s'accomplir, advenir, avoir lieu, se dérouler, intervenir, se passer, surgir ;* **2** *s'introduire, se lancer, paraître ;* **3** *s'exhiber.*

produit [prɔdɥi] n. m. (part. passé substantivé de *produire ;* 1554, J. Peletier du Mans, *Arithmétique* [p. 56], au sens II, 1 [*produit cartésien* ou *ensembliste, produit de deux applications, produit direct de deux groupes,* 1968, Larousse ; *produit direct de deux ensembles, produit scalaire..., produit*

vectoriel..., 1962, Robert ; *produit infini,* 1963, Larousse] ; sens I, 1, 1753, Buffon [pour un enfant, av. 1890, Maupassant] ; sens I, 2, 1875, Larousse ; sens 1, 3, 1770, Raynal [au fig., av. 1865, Proudhon ; « résultat d'une réaction chimique... », 1842, Mozin ; *produit blanc, produit noir, produit pâteux, produit de couverture,* 1963, Larousse] ; sens I, 4, 1959, Robert, art. *intégration* [*produit manufacturé,* 1936, Capitant ; *produit semiouvré,* 1963, Larousse ; *test de produit,* 1968, Larousse] ; sens I, 5, milieu du XX^e s. [*produit immatériel,* av. 1832, J.-B. Say ; *produit national,* 1963, Larousse ; *produit net,* 1758, Brunot] ; sens I, 6, 1690, Furetière [« recette, gain », 1963, Larousse ; *produits divers,* 1936, Capitant ; *produit net,* 1869, Littré] ; sens 1, 7, 1936, Capitant ; sens I, 8, av. 1763, Marivaux ; sens 11, 2, 1968, Larousse [aussi *produit logique de deux relations*]).

I. 1. Rejeton, petit d'un animal : *Le mulet est le produit d'un âne et d'une jument.* || Se dit parfois, par ironie, d'un enfant : *Les deux mères distinguaient à peine leurs produits dans le tas* (Maupassant). || **2.** Animal considéré du point de vue de son ascendance, de l'élevage et du dressage : *La dernière course de trot ne réunissait que des produits médiocres. Vous pouvez sans crainte acheter un setter à ce dresseur : tous ses produits sont excellents.* || **3.** Richesse économique née d'une activité quelconque de la nature ou de l'homme ; chose que l'homme s'est appropriée et qui est devenue utile à la suite de ce travail : *Les produits du sol. Les produits naturels. Ce détaillant ne vend que de bons produits. Des produits alimentaires, des produits d'entretien. Les fromages* [...] *constituaient les seuls produits dont ils tirassent quelque argent* (Balzac). *Le vin et tous les produits imposés circulaient sans droits* (Barrès) ; et au fig. : *Ne pas croire que les esprits sont aussi profondément différents que leurs produits les font paraître* (Valéry). || *Spécialem.* Résultat d'une réaction chimique, naturelle ou provoquée : *Les basaltes sont des produits volcaniques. Les produits pharmaceutiques. Tout cela se terminera par un produit chimique, des usines et des actions* (Duhamel). || *Produit blanc,* substance extraite du pétrole, légère, de couleur claire, comme l'essence ou le kérosène. || *Produit noir,* substance extraite du pétrole, lourde, de couleur foncée, comme le fuel, les huiles, les bitumes. || *Produit pâteux,* substance utilisée dans la construction pour obtenir l'étanchéité et applicable à froid, sous une épaisseur de quelques millimètres, constituée par un mélange de produits bitumeux, goudronneux ou résineux, additionnée obligatoirement de fibres inertes et, en général, de fillers, avec un fluidifiant, volatil ou non, et, quelquefois, un plastifiant. || *Produit de couverture,* émulsion résineuse qui est pulvérisée sur le béton très frais pour obturer les capillaires de surface et empêcher l'évaporation de l'eau de gâchage. || **4.** *Produit fini,* bien ou objet prêt à être vendu ou consommé. || *Produit manufacturé,* marchandise obtenue par la façon ou la transformation d'une matière première. || *Produit semi-ouvré,* marchandise résultant d'une transformation partielle et non encore propre à la consommation. || *Test de produit,* méthode de recherche scientifique dont le but est d'analyser et de contrôler la composition d'un produit, ses qualités et ses performances à l'usage. || **5.** *Produit domestique,* en économie politique, produit national dont on a retranché les revenus des facteurs reçus d'autres nations. || *Produit immatériel,* résultat de l'activité humaine qui se manifeste par un service. || *Produit intérieur,* syn. de PRODUCTION INTÉRIEURE. || *Produit national,* ii mesure comptable et globale de l'ensemble des produits fournis par toutes les branches de l'économie nationale pendant un temps déterminé, et calculée soit avant amortissement économique (*produit national brut,* par abrév. *P. N. B.*) soit après (*produit national net,* par abrév. *P. N. N.*). || *Produit net,* ce qui peut être prélevé de la production sans que soit diminuée la capacité de production ou la masse des richesses existantes : *Selon les physiocrates, l'activité agricole est la seule à pouvoir fournir un produit net.* || **6.** Bénéfice, profit retiré de quelque chose : *Jeter dans le chapeau d'un pauvre le produit des épargnes de la semaine* (Sainte-Beuve). *Le produit de la vente ne couvrira pas le dixième de votre créance* (Aymé). *Une sombre histoire de poireaux et de volailles volés, où elle a recelé et mangé le produit du larcin* (Sarrazin). || Dans le commerce, recette, gain : *Vérifier le produit de la journée.* || *Produits divers,* recettes budgétaires ne provenant ni d'impôts, ni de taxes. || *Produit net,* solde d'une opération. || **7.** En droit civil, ce qui provient d'une chose, mais sans caractère de périodicité ou avec altération de sa substance. (S'oppose à FRUIT.) || **8.** *Fig.* Ce qui est le résultat de quelque chose ; ce qui a été créé par quelque chose : *Voilà tout le produit de votre zèle, voilà comme on gâte tout quand on n'a point de tête* (Marivaux). *Cette série de platitudes, produit d'une conception philosophique* (Barrès). *À mon avis, la jalousie féminine est un produit de l'époque bourgeoise... c'est-à-dire en gros du* XIX^e *siècle* (Romains).

II. 1. Résultat de la multiplication d'un nombre, le multiplicande, par un autre, le multiplicateur : *Le produit de huit multiplié par cinq est égal à quarante.* || *Produit cartésien* ou *ensembliste,* pour deux ensembles, ensemble des couples formés par un élément du premier et un élément du second. || *Produit de deux applications,* pour deux applications, l'une de l'ensemble A sur l'ensemble B, l'autre de l'ensemble B sur l'ensemble C, troisième application, résultant des deux premières, qui permet de passer directement de l'ensemble A à l'ensemble C. || *Produit direct de deux ensembles,* ensemble des paires formées en associant de toutes les façons possibles un élément quelconque du premier ensemble à un élément quelconque du second. || *Produit direct de deux groupes,* produit cartésien de ces deux groupes, muni d'une loi de composition définie à partir des lois de composition de ces groupes. || *Produit infini,* produit d'un nombre illimité de facteurs. || *Produit scalaire,* ou *produit intérieur de deux vecteurs,* résultat de la multiplication scalaire de deux vecteurs, égal au produit de leurs longueurs par le cosinus de l'angle qu'ils forment. || *Produit vectoriel,* ou *produit extérieur de deux vecteurs,* résultat de la multiplication vectorielle de deux vecteurs, représenté par un vecteur perpendiculaire au plan de ces derniers et obéissant à des conditions de grandeur et de sens imposées par l'orientation, et l'ordre dans lequel les vecteurs figurent dans la multiplication. || **2.** *Produit logique,* liaison de deux propositions par « et ». (On dit aussi CONJONCTION.) || *Produit logique de deux relations,* jonction entre deux relations s'exprimant par « et ». (On dit aussi INTERSECTION DE DEUX RELATIONS.)

• SYN. : **I, 1** *progéniture ;* **3** *article, denrée, fruits, marchandise, production ;* **6** *gain, profit, rapport, recette ;* **8** *effet, fruit, rançon, résultante.*

proèdre [prɔɛdr] n. m. (gr. *proedros,* qui siège à la première place, président, proèdre, de *pro,* devant, en avant, et de *hedra,* siège ; 1869, Littré). Dans l'Athènes antique, chacun des neuf citoyens tirés au sort parmi les neuf tribus n'assurant pas la prytanie, et qui formaient le bureau du Conseil ou de l'Assemblée du peuple.

proédrie [prɔedri] n. f. (gr. *proedria,* premier siège, première place, fonction et dignité de proèdre, de *proedros* [v. l'art. précéd.] ; 1932, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Titre et fonction de proèdre. || **2.** Droit d'être assis aux places d'honneur au théâtre et dans les lieux publics, accordé en Grèce, et notamment à Athènes, aux prêtres, aux magistrats et (par décret spécial) à des citoyens ou à des proxènes.

proembryon [prɔɑ̃brijɔ̃] n. m. (de *pro-* et de *embryon ;* 1869, Littré). Syn. de PRÉEMBRYON.

proème [prɔɛm] n. m. (lat. *prooemium,* prélude, préface, exorde, gr. *prooimion,* mêmes sens, de *pro,* avant, devant, et de *oimos,* chemin, route, récit ; 1690, Furetière). Dans l'ancienne littérature grecque, prélude d'un chant ou exorde d'un discours.

proéminence [prɔeminɑ̃s] n. f. (de *proéminent ;* milieu du XVIII[e] s., Buffon, au sens 2 ; sens 1, 1798, Acad.). **1.** État de ce qui est proéminent : *Le squelette les étonna par la proéminence de sa mâchoire* (Flaubert). || **2.** Partie proéminente : *Front légèrement cambré, mais plein de proéminences toutes plus ou moins significatives* (Balzac).

• SYN. : 2 *bosse, bourrelet, éminence, saillie.*

proéminent, e [prɔeminɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. *proeminens, -entis,* part. prés. de *proeminēre,* être proéminent, du lat. class. *pro,* en avant, devant, et de *eminēre,* être saillant, s'élever au-dessus ; 1556, R. Le Blanc [*vertèbre proéminente,* 1869, Littré]). Qui est plus en relief que ce qui l'entoure, dont le relief est particulièrement apparent : *Une pomme d'Adam, aussi proéminente que le menton* (Gide). || *Vertèbre proéminente,* septième vertèbre cervicale, dont l'apophyse épineuse est très saillante.

• SYN. : *saillant.* — CONTR. : *creux, rentrant.*

proéminer [prɔemine] v. intr. (de *proémin*[*ent*] ; fin du XIX[e] s., Huysmans). *Littér.* Être proéminent (peu usité) : *Les yeux proéminaient, glauques, sur un nez retroussé à la Roxelane* (Huysmans). *Tout à coup, sa main rencontre un objet qui proémine sur la cloison* (Le Clézio).

proencéphale [prɔɑ̃sefal] n. m. (de *pro-* et de *encéphale ;* 1869, Littré). Monstre dont le cerveau est situé hors du crâne, dans la région frontale.

proenzyme [prɔɑ̃zim] n. m. ou f. (de *pro-* et de *enzyme ;* 1963, Larousse). Substance qui, sous l'influence d'un agent activateur, donne naissance à un enzyme.

• SYN. : *prodiastase, proferment.*

prof [prɔf] n. (1890, Esnault). *Arg. scol.* Abrév. de PROFESSEUR : *Quand même, des leçons particulières avec un prof de maths, ça va être la barbe* (Hériat).

profanateur, trice [prɔfanatœr, -tris] adj. et n. (bas lat. ecclés. *profanator,* même sens, du lat. class. *profanatum,* supin de *profanare* [v. PROFANER] ; 1566, H. Estienne). Qui profane les choses sacrées ou saintes ; qui scandalise : *Désormais toute observation, si modérée qu'elle soit, est réputée profanatrice : il faut du courage pour oser braver les cris du vulgaire, pour ne pas craindre de se faire traiter d'intelligence bornée, incapable de comprendre et de sentir le génie de Napoléon...* (Chateaubriand). *Assuré que cet incendie dardait ses flammes contre les oblats profanateurs, il* [Léopold] *parcourait sans cesse du regard le ciel immense* (Barrès). *Un lieu entouré de terreurs, et dont tous les profanateurs passaient pour avoir été frappés de mort* (Renan).

• SYN. : *impie, sacrilège, violateur.*

profanation [prɔfanasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *profanatio, -tionis,* profanation, sacrilège, du lat. class. *profanatum,* supin de *profanare* [v. PROFANER] ; XV[e] s., Juvenal des Ursins, écrit *prophanation* [*profanation,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Action de profaner : *La profanation des vases sacrés.* || **2.** *Fig.* Action de dégrader, d'avilir : *Il y a dans l'aveu public des angoisses du cœur et de ses voluptés non moins amères une vanité et une profanation gratuites* (Leconte de Lisle). *Le cabaret du « Poulain bossu » lui devint odieux comme un lieu de profanation publique* (Troyat).

• SYN. : **1** *sacrilège, violation ;* **2** *avilissement, dégradation, dépravation, flétrissure.*

profane [prɔfan] adj. (lat. *profanus,* en avant de l'enceinte consacrée, non consacré, impie, sacrilège, non initié, de *pro,* devant, en avant, et de *fanum,* lieu consacré, temple ; début du XIII[e] s., écrit *prophane* [*profane,* 1553, *Bible Gérard*], au sens 1 ; sens 2, 1501, G. Cohen [écrit *prophane ; profane,* 1560, *Bible Rebul*]). **1.** Qui est étranger aux choses sacrées, à la religion : *Le temple* [...] *une fois détruit, les chrétiens n'y pensent plus ; bientôt même ils le tiendront pour un lieu profane* (Renan). *Je me réjouis de pouvoir ajouter cette démonstration profane aux raisons que fournit la théologie* (France). *L'art grec est le premier qui nous semble profane. Les passions fondamentales y prirent leur saveur humaine* (Malraux). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui est contraire au respect dû aux choses sacrées ; impie, sacrilège : *Jusqu'à quand souffre-t-on que ce peuple respire, | Et d'un culte profane infecte votre empire ?* (Racine). *Moi, j'écoutais pensif un profane couplet | Que fredonnait dans l'ombre un abbé violet* (Hugo). [L'abbé Sedec] *ne lit que livres profanes et vous force à les lire malgré vos scrupules, mais sans omettre de psalmodier une ligne de son bréviaire ni vous tenir quitte de la dizaine de chapelet qu'il vous a donnée pour pénitence* (Jouhandeau).

• SYN. : **1** *laïque ;* **2** *païen.*

◆ n. (1553, *Bible Gérard,* au sens de « celui qui manque de respect pour les choses de la religion » ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1689, Racine ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Anc.* Personne qui n'a pas été initiée aux mystères religieux : *Antonoé le vit la première, et hurla, | Bouleversant du pied l'apprêt du sacrifice. | Le profane aussitôt s'enfuit épouvanté* (Leconte de Lisle). || **2.** *Auj.* Personne qui n'est pas au nombre des adeptes de la religion considérée : *Aux croyants comme aux profanes j'expose la loi* (Flaubert). *Telles qu'elles se déroulent aujourd'hui, ces cérémonies* [catholiques] *donnent souvent aux profanes l'impression de vieux rites sans portée, d'anodines et coûteuses sorcelleries* (Mauriac). || **3.** Personne étrangère à une association : *Notre club ne s'ouvre pas aux profanes.* || **4.** Personne qui n'a pas été initiée à une science, à un art, etc. : *Il semblait ne pas vouloir condescendre à discuter, avec des profanes, de choses qui lui tenaient à cœur* (Martin du Gard). *Il donne son avis avec prudence, étant profane en la matière.*

• SYN. : **4** *béotien, ignorant, incompétent, philistin.*

◆ n. m. (1689, Racine). *Le profane,* l'ensemble des choses profanes : *Mêler le profane au sacré.*

profanement [prɔfanmɑ̃] adv. (de *profane* [v. ce mot] ; 1544, Scève, écrit *prophanement ; profanement,* 1564, J. Thierry). *Littér.* D'une manière profane (peu usité) : *Cet enfant dénaturé n'empêchera pas, profanement parlant, que son père ne soit un meilleur poète que David* (Voltaire).

profaner [prɔfane] v. tr. (lat. *profanare,* rendre à l'usage profane [une chose ou une personne qui a été auparavant consacrée], profaner, souiller, de *profanus* [v. PROFANE] ; v. 1330, *Roman de Renart le Contrefait,* écrit *prophaner* [*profaner,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Souiller par une présence indigne, par une action criminelle ou par un usage dégradant, un lieu ou un objet sacré : *Il n'osait entrer dans aucune des églises de la ville, parce qu'il les savait profanées par les ariens, qui y avaient renversé la table du Seigneur* (France). *Profaner une hostie, un vase sacré, une sépulture.* || **2.** *Fig.* Dégrader par un mauvais usage ce qui est respectable, noble ou précieux : *Est-ce diminuer, profaner l'Évangile que d'y voir surtout une méthode pour arriver à la vie bienheureuse ?* (Gide). *La justice a été profanée dans cette parodie de procès. Profaner son talent en le mettant au service d'une mauvaise cause.*

• SYN. : **1** *polluer, violer ;* **2** *avilir, dépraver, discréditer, entacher, flétrir, prostituer.* — CONTR. : **1** *consacrer, purifier ;* **2** *honorer, respecter, vénérer.*

profectif, ive [prɔfɛktif, -iv] adj. (du bas lat. jurid. *profecticius,* qui provient du père ou du grand-père, dér. du lat. class. *profectum,* supin de *proficisci* [v. l'art. suiv.] ; 1567, J. Papon, p. 338 *a*). Qui vient des ascendants (peu usité) : *Biens profectifs.*

profection [prɔfɛksjɔ̃] n. f. (lat. *profectio, -tionis,* départ, source, origine, de *profectum,* supin de *proficisci,* se mettre en route, s'en aller, venir, émaner de, dériver de, inchoatif de *proficere,* avancer, pousser, de *pro,* en avant, et de *facere,* faire ; début du XVI[e] s., au sens de « avancement d'un astre » ; sens actuel, 1752, Trévoux). Calcul par lequel les astrologues font parcourir un signe tous les ans à chaque planète.

profération [prɔferasjɔ̃] n. f. (de *proférer ;* av. 1951, A. Gide). *Littér.* Action de proférer ; ce que l'on profère (rare) : *Peut-être que cela ne veut rien dire ; mais cela joue la profondeur et l'on reste, devant cette profération, tout pantois* (Gide).

proférer [prɔfere] v. tr. (lat. *proferre,* porter en avant, présenter, produire, citer, révéler, exposer publiquement, de *pro,* en avant, et de *ferre,* porter ; v. 1265, Br. Latini [à propos de phrases fortement marquées sur le plan affectif, av. 1648, Voiture]). [Conj. **5 b.**] Prononcer à haute et intelligible voix : *Il ne proféra pas une parole, il ne fit pas un geste* (Flaubert). *Elle ne pouvait proférer trois phrases sans appeler à l'aide la Vierge et tous les saints de Cologne* (Yourcenar). *Il ouvrit deux ou trois fois de suite la bouche sans proférer un son, semblable au poisson qui meurt au fond des barques* (Queneau). || S'emploie le plus souvent à propos de phrases fortement marquées sur le plan affectif : *Il haussa les épaules et, tout en s'éloignant, proféra quelques plaintes sur l'immoralité de nos campagnes* (Flaubert). *Leur bouche n'a jamais proféré de mensonge* (Renan). [Dutilleul] *ne se contentait plus d'invectiver contre le sous-chef. Il proférait des menaces obscures, s'écriant par exemple d'une voix sépulcrale...* (Aymé).

● SYN. : *articuler, crier, émettre, énoncer.*

profès, esse [prɔfɛ, prɔfɛs] adj. et n. (lat. *professus,* part. passé de *profiteri,* déclarer ouvertement, reconnaître hautement, offrir, proposer, s'engager, de *pro,* avant, devant, et de *fateri,* avouer, reconnaître, déclarer ; v. 1155, Wace, au sens 1 [chez les Jésuites, 1680, Richelet] ; sens 2, 1657, Pascal [*profès dans l'ordre des Coteaux,* 1665, Boileau]). **1.** Qui a fait profession, qui a prononcé ses vœux dans un ordre religieux, et plus particulièrement les vœux définitifs, perpétuels ou solennels : *Religieuse professe. Une professe.* || *Spécialem.* Chez les Jésuites, celui qui a fait le quatrième vœu. || **2.** *Vx* et *plaisamm.* Qui n'est plus novice, qui est pleinement initié en quelque matière : [Les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers] *à marches si compassées, si difficiles, curieux profès d'indifférence et d'impuissance, mais qui se souvenaient parfois qu'ils n'en avaient pas fait les vœux* (Saint-Simon). || Class. *Profès dans l'ordre des Coteaux,* gourmet (v. COTEAU) : *Surtout certain hâbleur* [...] | *Qui vint à ce festin* [...] | *Et qui s'est dit profès dans l'ordre des Coteaux,* | *A fait en bien mangeant l'éloge des morceaux* (Boileau).

professant [prɔfɛsɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *professer ;* 1963, Larousse). *Église de professants,* Église ou communauté protestante dont les membres sont admis sur la profession d'une foi personnelle et d'expériences spirituelles profondes (conversion).

professer [prɔfɛse] v. tr. (de *profess*[*ion*] ; 1584, Vaganay, au sens I ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens 11, 2, 1738, Ch. Rollin [absol., 1740, Acad.] ; sens 11, 3, 1826, Brillat-Savarin).

I. *Littér.* Déclarer, reconnaître publiquement comme sienne une croyance, une opinion, une manière de penser : *Professer le catholicisme, le judaïsme, l'athéisme. Professer des opinions royalistes. M. le Curé professait pour Margot la plus haute estime* (Musset). *Le moine Marbode, de l'ordre de Saint-Benoît, qui professait pour le poète Virgile une admiration fervente* (France). *Nicolas professait qu'on ne possède bien ce qu'on aime que dans le retranchement et la solitude* (Mauriac).

II. 1. *Vx.* Exercer, pratiquer un métier, un art : *Professer la médecine.* || **2.** Enseigner publiquement telle matière (vieilli) : *En arrivant au collège, je fus confié aux soins particuliers de M. l'abbé Leprince, qui professait la rhétorique et possédait à fond la géométrie...* (Chateaubriand). *Noël Chérouvier professait en Sorbonne l'histoire de la philosophie* (Duhamel). || *Absol.* Dispenser un enseignement (vieilli) : *Les maîtres professaient à la même heure, dans leurs chambres respectives* (Flaubert). *Il* [M. Berlin] *portait une barbe blanche et des pantoufles... Il professait à la Sorbonne, jouait aux cartes au café Voltaire et rentrait dormir* (Cocteau). || **3.** *Vx* et *péjor.* Avoir une attitude solennelle, un langage étudié, pédant : *Il écouta M. le Préfet, qui répétait avec une fatuité bien lourde un article des « Débats » de la veille : « Ces gens-la professent, et ne font jamais de conversation », pensait Lucien* (Stendhal).

professeur [prɔfɛsœr] n. m. (lat. *professor,* celui qui s'adonne à, professeur de, maître de, de *professum,* supin de *profiteri* [V. PROFÈS] ; XIVᵉ s., Lanfranc, au sens 1 [pour un maître qui exerce dans un établissement..., 1690, Furetière ; *professeur adjoint,* 1932, Larousse ; *professeur invité,* 1968, Larousse] ; sens 2, 1668, La Fontaine). **1.** Personne qui enseigne, qui dispense les connaissances relatives à une matière, à une discipline (science, art, technique, etc.) : *Professeur de mathématiques. Professeur d'anglais. Professeur de dessin. Professeur d'éducation physique. L'influence essentielle d'un écrivain* [...], *c'est celle qu'il exerce, et souvent à son insu, par l'intermédiaire des maîtres, des professeurs, sur les enfants des générations nouvelles* (Duhamel). || *Spécialem.* Se dit des maîtres qui exercent dans un établissement (public ou privé) d'enseignement supérieur, secondaire ou technique, ainsi que de ceux qui donnent des leçons à titre privé, soit chez eux, soit au domicile des élèves : *Professeur de lycée. Professeur d'université. Professeur au Collège de France, au Conservatoire. Professeur agrégé. Professeur libre. Être professeur dans une institution. On lui a trouvé un bon professeur de piano qui vient deux fois par semaine.* || *Professeur adjoint,* nom donné naguère à certains répétiteurs des lycées. || *Professeur certifié,* v. CERTIFIÉ, E. || *Professeur invité,* pédagogue, danseur ou chorégraphe engagé pour une période déterminée par un théâtre, une école ou une compagnie de ballet pour y enseigner sa méthode ou son style personnel. || **2.** *Fig.* Personne qui cherche à répandre ou à imposer certaines idées, certaines doctrines, à inculquer certains principes : *Le baron risquerait d'être lamentablement blackboulé comme professeur de vertu* (Proust). *L'acharnement de ces chrétiens à faire de leur maître* [...] *un professeur national* (Benda).

● SYN. : **1** *éducateur, enseignant, maître, pédagogue ;* **2** *apôtre, champion.*

● REM. *Professeur* s'emploie pour désigner aussi bien une femme qu'un homme ; on dit : *Mme X..., professeur de physique. Elle a été mon professeur en seconde.* Quand rien dans la phrase n'indique le genre féminin, on fait précéder *professeur* du mot *femme : Une femme professeur ;* quelquefois aussi, *femme* suit le n. *professeur,* qui reste masculin : *Un professeur femme.* La forme féminine PROFESSEUSE (1764, Voltaire) a une valeur ironique : *Madame la professeuse, comme disent les Allemands...* (Balzac).

profession [prɔfɛsjɔ̃] n. f. (lat. *professio, -fessionis,* déclaration, manifestation, action de faire profession de [et, à basse époque, « état, métier »], de *professum,* supin de *profiteri* [V. PROFÈS] ; v. 1155, Wace, écrit *professiun* [*profession,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], au sens I, 1 [*faire profession de,* « ...reconnaître publiquement », milieu du XVIᵉ s., Amyot — « ...se targuer de », 1596, Hulsius, et « afficher ouvertement... », 1611, Cotgrave ; *par profession,* av. 1924, A. France] ; sens I, 2, 1690, Furetière [en politique, etc., 1762, J.-J. Rousseau ; « déclaration écrite... d'un candidat... », 1869, Littré] ; sens I, 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [écrit *profession ; faire profession,* v. 1265, *Livre de jostice*] ; sens II, 1, début du XVᵉ s. [d'abord écrit *prophecie,* milieu du XIVᵉ s. ; *faire profession de,* 1637, Descartes — ironiq., 1669, Molière ; *de profession,* 1701, Furetière — au fig., 1657, Pascal] ; sens II, 2, av. 1825, P.-L. Courier [« ensemble des intérêts que représente une même branche d'activité », milieu du XXᵉ s.]).

I. 1. *Class.* et *littér.* Action de déclarer, de faire connaître publiquement, ouvertement ses sentiments, ses opinions, ses intentions : *La haute profession que Votre Majesté a faite, de vouloir changer dans sa vie ce qui déplaisait à Dieu, les a remplis de consolation* (Bossuet). *Tout nous montre, dès cette époque, Hiérapolis comme une ville à part. La profession du judaïsme y était publique* (Renan). *Nous nous déclarons surpris et peinés par la profession d'une individualité si farouche. Les sentiments qu'exprime Œdipe ne se supportent chez autrui que déguisés* (Gide). || Class. et littér. *Faire profession de* (suivi d'un nom ou de l'infinitif), déclarer, recon-

naître publiquement : *Eux qui faisaient profession d'une sagesse si austère* (Molière). *Je fais profession d'être votre serviteur* (Acad., 1694) ; *spécialem.*, se piquer, se targuer de : *Il fait profession de bel esprit* (Richelet, 1680). *On avait déclaré les épicuriens incapables d'être initiés aux mystères, parce que c'étaient des gens qui faisaient profession de s'en moquer* (Fontenelle). *M^mes de Puylaurens et d'An-tin font profession de se tout dire* (Stendhal). || Auj. *Faire profession de*, afficher ouvertement telle attitude religieuse ou idéologique : *Faire profession d'athéisme, de socialisme.* || *Par profession*, d'une manière délibérée, clairement avouée : *Comme il était, par profession, anticlérical et libre penseur, elle jugeait bon d'affecter devant lui des façons dévotes* (France). || **2.** *Profession de foi*, action de faire connaître publiquement ses sentiments religieux et, *par extens.*, ses idées politiques, sociales, artistiques, etc. : *Il* [Voltaire] *donna à cet abbé Gaultier, qui la lui demanda, une profession de foi écrite tout entière de sa propre main, et par laquelle il déclare qu'il veut mourir dans la religion catholique où il est né* (d'Alembert). *Lisez les professions de foi socialistes des journalistes calotins et réactionnaires, lisez leur déclaration d'amour au parti communiste* (Aymé). *Une profession de foi républicaine ; spécialem.*, déclaration écrite dans laquelle un candidat à une fonction politique expose les principes et le programme dont il poursuivra l'application s'il est élu : *M. Hupel de La Noue, le préfet du département, avait déployé une telle vigueur, que les autres candidats ne purent même afficher leur profession de foi ni distribuer leurs bulletins* (Zola). || **3.** Acte par lequel un religieux ou une religieuse prononce ses vœux après le temps de son noviciat. || *Faire profession*, prononcer ses vœux : *Ô mon aimé ! laisse-moi entre tes mains | Jurer comme une nonne qui fait profession !* (Claudel).

II. 1. Occupation, activité à laquelle une personne s'adonne de façon habituelle et notoire, et qui, le plus souvent, constitue la source de ses moyens d'existence (surtout dans l'usage administratif) : *Exercer la profession de médecin, de commerçant, d'artisan, de représentant, d'ingénieur, de menuisier. Il dit que sa mère le tourmentait pour qu'il embrassât une profession* (Flaubert). *Mis en contact, par ma profession d'avocat, avec la masse de la population, je la trouve le plus souvent indifférente ou même hostile en matière religieuse* (France). *Il feuilleta le registre, lut : « Fédor Yourovitch, 28 ans, né à Vilna, manœuvre, et Anna Gorskine, 25 ans, née à Odessa, sans profession »* (Simenon). || *Profession libérale*, v. LIBÉRAL, E, AUX. || Class. et littér. *Faire profession de*, prendre, avoir pour métier, pour activité principale : *Un père et un frère qui ont fait profession des mathématiques* (Descartes) ; et, *ironiq.*, avoir pour occupation habituelle : *La Grande Sophie faisait profession d'être malade. Avait-elle fini par douter qu'elle le fût ? Il lui était si avantageux de le paraître qu'elle ne changeait rien à ses habitudes* (Jouhandeau). || *De profession*, par état, par métier (par opposition à *amateur*) : *Il est musicien de profession ;* au *fig.*, par habitude liée au caractère : *C'est un diffamateur de profession.* || **2.** Ensemble des personnes qui exercent un même métier, une même activité : *Il existe depuis deux ans un certain malaise dans la profession.* || *Par extens.* Ensemble des intérêts que représente une même branche d'activité : *Une profession menacée. Réclamer des mesures de défense de la profession.*

• SYN. : **I, 1** *confession publique ;* **2** *manifeste, proclamation.* || **II, 1** *carrière, état, métier.*

professionnalisme [prɔfɛsjɔnalism] n. m. (dér. savant de *professionnel ;* 5 juin 1934, *le Temps* [aussi « état... d'une personne qui exerce une activité en tant que professionnelle »]). Caractère d'une activité que l'on exerce comme métier. || État, statut d'une personne qui exerce une activité en tant que professionnelle : *Le professionnalisme en matière de sport.*

professionnel, elle [prɔfɛsjɔnɛl] adj. (de *profession ;* 1842, Mozin, au sens I [*cours professionnels*, 1869, Littré ; *école... professionnelle*, 1845, L. Faucher, I, 79] ; sens 2, 1910, Ch. Péguy [pour un sport, 1962, Robert] ; sens 3, 1923, R. Martin du Gard). **1.** Qui est relatif à la profession, au métier, ou qui se rapporte, est propre à une profession déterminée : *N'exercer aucune activité professionnelle. Formation professionnelle. Faute professionnelle. Conscience professionnelle. Devoirs professionnels.* II *est absorbé par ses soucis professionnels. Agaric fut mis en rapport* [...] *avec les secrétaires de trois syndicats professionnels* (France). *Que ce soient les estampes de Rembrandt ou les miniatures persanes, ce qui me frappe, c'est l'honnêteté professionnelle de l'artiste* (Montherlant). || *Cours professionnels*, cours destinés aux apprentis des entreprises privées et où ils peuvent recevoir un complément de formation générale et de formation technique. || *École nationale professionnelle*, anc. dénomination des lycées techniques. || *Certificat d'aptitude professionnelle*, v. APTITUDE. || *Enseignement technique* ou *professionnel*, V. ENSEIGNEMENT. || *Maladie professionnelle*, V. MALADIE. || *Secret professionnel*, V. SECRET. || **2.** Se dit d'une personne qui exerce une activité par profession et dont elle tire des avantages pécuniaires : *Musicien, violoniste professionnel. Les cyclistes professionnels.* || *Par extens.* Se dit d'un sport que l'on pratique en tant que profession : *Le tennis, le football professionnel.* || **3.** *Littér.* Qui révèle l'homme de métier : *À ses façons dansantes, à l'harmonie toute professionnelle de ses gestes* [...], *je comprends qu'il est acteur* (Morand).

◆ n. (sens 1-2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1931, Mac Orlan ; sens 4, 1934, J. Romains). **1.** Personne qui exerce et connaît un métier donné : *Cette qualité de la salle, l'orateur parisien la sentit. Non pas qu'il eût, ce professionnel de la conférence, une imagination excessive* (Barrès). *Faire appel à un professionnel pour une réparation délicate. Les professionnelles de la couture.* || **2.** *Spécialem.* Sportif rétribué pour la pratique d'un sport, soit au cours de matchs ou d'exhibitions, soit comme professeur : *Les professionnels de la boxe, du cyclisme. Aux jeux Olympiques, les professionnels ne sont pas admis à concourir.* || **3.** *Fig.* Personne qui a une expérience, une habileté particulière dans un domaine donné (autre qu'une profession) : *Le choix des œuvres d'art volées montre que le cambriolage a été commis par des professionnels.* || **4.** *Fig.* Personne qui est coutumière d'un comportement : *Les professionnels du mécontentement, du pessimisme.*

• CONTR. : **1** *amateur, dilettante ;* **2** *amateur.*

◆ **professionnelle** n. f. (début du XX^e s.). Prostituée : *Elle différait autant des professionnelles qu'il avait connues que des jeunes filles ou des jeunes femmes qu'il avait eu l'occasion de rencontrer dans le monde* (Martin du Gard).

professionnellement [prɔfɛsjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *professionnel ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Du point de vue de la profession.

professo (ex) loc. adv. V. EX PROFESSO.

professoral, e, aux [prɔfɛsɔral, -o] adj. (dér. savant de *professeur ;* févr. 1686, *Nouvelles de la république des lettres* [139], au sens 1 ; sens 2, 1859, Mozin). **1.** Qui se rapporte aux professeurs, à la fonction de professeur (vieilli) : *Corps professoral. Activité professorale.* || **2.** *Péjor.* Qui est propre aux professeurs : *Ton professoral. Gravité professorale.*

• SYN. : **2** *doctoral, magistral, pontifiant.*

professorat [prɔfɛsɔra] n. m. (dér. savant de *professeur ;* oct. 1685, *Nouvelles de la république des lettres* [1114], aux sens 1-2). **1.** Fonction de professeur : *Abel, que le professorat attirait peu et qui se croyait né pour écrire, gagnait rapidement, au moyen de quelques pièces à succès, la fortune qui lui manquait...* (Gide). || **2.** Durée des fonctions d'un professeur. (Vieilli.)

profil [prɔfil] n. m. (ital. *profilo*, profil [déverbal de *profilare*, v. PROFILER], qui a éliminé l'anc. franç. *po[u]rfil*, bordure [v. 1130, *Eneas*], composé de *pour* et de *fil ;* 1636, Brunot, au sens 1 [*de profil* — au fig., v. 1776, J.-J. Rousseau ; « aspect d'un visage vu de côté », 1645, Scarron ; « repré-

sentation d'un visage vu de côté », v. 1770, J.-J. Rousseau ; *profil perdu,* 1833, Th. Gautier — *...fuyant,* 1875, Larousse] ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, 1690, Furetière [pour un ouvrage de fortification, 1671, Pomey ; « section d'un membre d'architecture... », 1755, Aviler] ; sens 4 et 7, 1875, Larousse ; sens 5, 1869, Littré ; sens 6, 1962, Robert [aussi *profil d'équilibre*] ; sens 8, 1932, Larousse [aussi *droite de profil*] ; sens 9, 1963, Larousse ; sens 10, 1951, A. Lalande ; sens 11, 18 juin 1967, *le Monde*). **1.** Aspect d'un visage vu de côté : *Profil régulier. Profil de médaille. Son profil pur se découpait en pâleur au milieu de l'ombre* (Flaubert). *Jacques le voyait de profil ; et ce profil de rongeur était à peine un profil humain : la ligne oblique et fuyante du front et du nez constituait, à peu de chose près, tout le visage* (Martin du Gard). || *Par extens.* Représentation d'un visage vu de côté : *Une médaille présentant un profil usé.* || *De profil,* se dit d'un visage tel qu'on le voit d'une direction perpendiculaire à son plan de symétrie (par opposition à *de face, de trois quarts*) : *Il s'installa au pied du lit, où le visage de Hugo lui apparaissait de face, et se mit à le dessiner de profil, avec une application extraordinaire* (L. Daudet) ; au *fig.,* d'une manière incomplète, en dissimulant une partie des choses : *J'ai caché le côté difforme en me peignant de profil* (Rousseau). || *Profil perdu* ou *fuyant,* représentation de profil qui montre un peu plus du derrière de la tête d'une personne et un peu moins de la face. || **2.** Aspect ou représentation d'un objet ou d'une chose vus de côté, et dont le contour surtout est apparent : *Une plaine assez vaste permet d'embrasser d'un coup d'œil tout le profil oriental de la ville* (Nerval). *Le profil de certains monuments devenait distinct* (Romains). || **3.** En architecture, représentation d'un bâtiment selon une coupe verticale qui en montre l'intérieur. || *Spécialem.* Coupe d'un ouvrage de fortification par un plan perpendiculaire à la crête. || Section d'un membre d'architecture qui en détaille les saillies, les creux, les courbes : *Profil d'une moulure.* || **4.** Section d'un objet par un plan perpendiculaire à une direction donnée : *Profil d'une aile d'avion.* || **5.** En géologie, coupe verticale d'un terrain mettant à nu la disposition et la nature des couches. || **6.** *Profil fluvial,* tracé topographique caractérisant le lit d'un cours d'eau : *Profil en travers, en long.* || *Profil d'équilibre,* en géographie, courbe hypothétique correspondant à un niveau où le cours d'eau cesserait de creuser son talweg. || **7.** Caractéristique d'une ligne de chemin de fer ou d'une voie de communication, résultant des rampes rencontrées tout au long de son parcours : *La ligne Paris-Bordeaux a un profil aisé.* || **8.** *Plan de profil,* en géométrie descriptive, plan perpendiculaire aux deux plans de projection et, par conséquent, à la ligne de terre. || *Droite de profil,* droite située dans le plan de profil. || **9.** *Profil médical,* ensemble de coefficients attribués à certains facteurs anatomiques, physiologiques et psychiques, permettant de déterminer l'aptitude au service militaire. || **10.** *Profil psychologique,* courbe obtenue en notant les résultats de divers tests passés par le même sujet. || **11.** Ensemble des traits marquants ou significatifs que présente ou que doit présenter une catégorie de personnes ou de choses : *Le profil du technocrate, du candidat à Polytechnique, de l'intellectuel de gauche. Un projet d'urbanisme qui établit le profil des villes nouvelles.*

profilage [prɔfilaʒ] n. m. (de *profiler ;* 1963, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1970, Robert). **1.** Opération par laquelle on donne un profil déterminé à une pièce. || **2.** Forme de carrosserie étudiée pour présenter le minimum de résistance à l'avancement.

1. profilé, e [prɔfile] adj. (part. passé de *profiler ;* 1875, Larousse). Qui a reçu un profil déterminé : *Une carrosserie bien profilée.*

2. profilé [prɔfile] n. m. (part. passé substantivé de *profiler ;* 1932, Larousse). Produit métallurgique de grande longueur, ayant une section constante à profil particulier, obtenu par étirage au banc ou par formage sur une machine à repousser à rouleaux : *Profilé d'acier. Profilés en alliages légers. Un rail est un profilé.*

profilée [prɔfile] n. f. (part. passé fém. substantivé de *profiler ;* 12 mai 1876, *Journ. officiel,* p. 3230). Suite d'objets vus de profil : *Une profilée d'édifices.*

profilement [prɔfilmɑ̃] n. m. (de *profiler ;* 1875, Larousse). Matérialisation, sur le terrain, du profil d'un ouvrage de fortification en construction : *Le profilement se fait au moyen de piquets, de boulins et de lattes.*

profiler [prɔfile] v. tr. (de *profil,* ou empr. de l'ital. *profilare,* dessiner de profil, de *pro-* [lat. *pro,* devant, avant, pour] et de *filare,* filer [bas lat. *filare,* même sens, v. FILER] ; 1621, É. Binet, au sens 1 ; sens 2, 1755, Aviler [pour un produit métallique long, 1962, Robert] ; sens 3, 1827, Chateaubriand [en parlant de la chose elle-même, av. 1872, Th. Gautier]). **1.** Représenter en profil, selon un contour vu de côté ou selon une coupe verticale : *Profiler un visage* (rare). *Profiler une aile de bâtiment. Profiler une corniche, un entablement.* || **2.** Tracer ou exécuter une partie d'un ouvrage, en particulier les moulures d'un ouvrage de menuiserie, selon un profil déterminé. || *Spécialem.* Former selon un profil spécial sur sa section un produit métallique long *(profilé).* || **3.** Souligner, détacher la forme, la ligne extérieure de quelque chose, sur un fond : *Trois heures sonnaient à bord des cuirassés allemands ; une lueur blanche à l'orient profilait le contour sombre des montagnes* (Loti) ; et en parlant de la chose même : *Saint-Gatien profilait dans la limpidité de l'air sa silhouette brune et ses flèches gothiques* (Gautier).

● SYN. : **3** *découper.*

◆ v. intr. (1869, Littré). En parlant de moulures jointes bout à bout, s'ajuster parfaitement par leurs profils.

◆ **se profiler** v. pr. (sens 1, fin du XVIII^e s., Bernardin de Saint-Pierre ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Apparaître sous une forme dont seul le contour se découpe assez nettement sur le fond : *Les vierges d'Albert Dürer se profilent sur l'outremer* (Gautier). *La forme de quelqu'un se profilait sur les carreaux* (Flaubert). *Les yeux fermés, je retrouve encore ce regard, cette tête blanche* [...] *et, par-derrière, cette silhouette de Stamboul, profilée sur le ciel d'orage* (Loti). || **2.** *Fig.* Apparaître à l'état d'ébauche, avoir un début de réalité : *Après plusieurs jours de négociations, des solutions commencent à se profiler.*

● SYN. : **1** *se découper, se dessiner, se détacher ;* **2** *s'ébaucher, s'esquisser, se faire jour, poindre.*

profileur [prɔfilœr] n. m. (de *profiler ;* 1875, Larousse). Instrument au moyen duquel on dessine sur le papier les profils d'une route, d'une voie de chemin de fer.

profilographe [prɔfilɔgraf] n. m. (de *profilo-,* élément tiré de *profil,* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1904, Larousse). Appareil permettant de reproduire sur le papier, à échelle réduite, les ondulations des chaussées.

profit [prɔfi] n. m. (lat. *profectus,* avancement, progrès, succès, profit, amélioration, de *profectum,* supin de *proficere,* avancer, pousser, croître, augmenter, être utile, de *pro,* devant, avant, pour, et de *facere,* faire ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *prufit* [*profit,* v. 1155, Wace], au sens 1 [« avantage d'ordre moral ou intellectuel », 1559, Amyot ; *à profit,* fin du XV^e s., Molinet ; *à profit de ménage,* début du XVI^e s. ; *au profit de quelqu'un,* XIII^e s., Littré ; *mettre à profit,* 1640, Oudin ; *tourner à profit,* 1679, Bossuet ; *trouver son profit à,* 1875, Larousse ; *faire son profit de,* « savoir exploiter avantageusement », 1538, R. Estienne — « tirer une leçon utile de », 1588, Montaigne, et « disposer librement de », 1678, La Fontaine ; *faire du profit,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière [*défaut profit joint,* 1869, Littré] ; sens 3, v. 1360, Froissart [*profit aventureux,* 1694, Th. Corneille ; *profit brut, profit net,* 1936, Capitant] ; sens 4, 1887, Zola [*profit minimal, profit pur,* 1963, Larousse]). **1.** Avantage matériel ou moral qu'une personne, une collectivité peut tirer de quelque chose : *De la sorte, nous aurons tiré tout profit possible d'un événement d'ailleurs mince et frivole* (France). *En Corée, ils* [les États-Unis] *ont perdu 300 000 hommes sans grand profit, donc ils ont fait*

un mauvais calcul (Malraux). || *Spécialem.* Avantage d'ordre moral ou intellectuel : *Tirer profit de ses lectures. Étudier avec profit. M. Asmus trouvait pittoresque, amusant, d'être enveloppé d'images françaises, comme d'avoir les oreilles battues par des mots français. Il attendait un grand profit de cette atmosphère si nouvelle* (Barrès). *Ni le Grec ni le Français ne vont au spectacle tragique pour en tirer un profit moral ou pour y voir le reflet de leur propre existence* (Giraudoux). || Vx. *À profit,* utilement : *Un gros bâton dont elle se soutient à profit* [...], *relevant d'une maladie* (Sévigné). || Vx. *À profit de ménage,* d'une manière avantageuse pour le ménage, pour l'économie domestique : *C'étaient des feux à profit de ménage, nous nous y chauffions tous* (Sévigné). || *Au profit de quelqu'un,* à son bénéfice, de telle sorte qu'il en retire l'avantage : *Organiser un gala au profit d'une œuvre de bienfaisance.* || *Mettre à profit,* employer utilement quelque chose, en tirer le meilleur parti : *Mettre le temps à profit. Mettons à profit le peu d'instants qui me restent ; hâtons-nous de peindre ma jeunesse, tandis que j'y touche encore : le navigateur, abandonnant pour jamais un rivage enchanté, écrit son journal à la vue de la terre qui s'éloigne et qui va bientôt disparaître* (Chateaubriand). *J'hésitai un instant, que je mis à profit pour avaler une bonne gorgée de café au lait* (Pagnol). || Littér. *Tourner à profit,* même sens : *Il s'instruit sans cesse et sait tourner tout à profit* (Gide). || *Trouver son profit à,* tirer un avantage de : *S'il vous conseille d'agir ainsi, soyez sûr qu'il y trouve son profit.* || *Faire son profit de,* savoir exploiter avantageusement : *Il comptait faire son profit de tous les désordres* (Flaubert) ; *spécialem.,* tirer une leçon utile de : *Voilà ce qu'enseigne l'expérience : faites-en votre profit ; vx,* disposer librement de : *Point de courroux, Messieurs, mon lopin me suffit ; | Faites votre profit du reste* (La Fontaine). || *Faire du profit,* en parlant d'un bien de consommation, être d'un emploi économique, compte tenu du prix payé, du long usage obtenu, etc. || **2.** *Profit du défaut,* en droit, avantage résultant, pour la partie qui comparaît, de la non-comparution de l'autre partie. || *Défaut profit joint,* défaut d'un des défendeurs, les autres comparaissant, auquel cas le profit du défaut est joint au procès, c'est-à-dire réservé jusqu'à la sentence à intervenir au sujet du non-comparant. || **3.** Gain en argent réalisé à l'occasion d'une opération commerciale ou dans l'exercice d'une activité commerciale (au sing. ou au plur.) : *La recherche du profit est l'objet même de l'entreprise privée. Une exploitation qui ne rapporte que de faibles profits. Un profit injustifié. La spéculation foncière, source de profits considérables. Des profits illicites. Le marchand de tableaux, homme de progrès, avait tâché, tout en conservant des allures artistiques, d'étendre ses profits pécuniaires* (Flaubert). || *Compte de profits et pertes* (ou *de pertes et profits*), V. PERTE. || *Passer quelque chose aux pertes et profits,* V. PERTE. || *Profit aventureux,* intérêt de l'argent placé sur un navire, sans garantie contre les risques. || *Profit brut,* total des sommes encaissées dans une opération ou l'exercice d'une activité. || *Profit net,* différence entre le profit brut et le total des sommes décaissées pour la réalisation de l'opération ou l'exercice de l'activité. || **4.** *Spécialem.* En économie politique, revenu aléatoire égal à la différence entre le prix de vente et le prix de revient des biens et des services. (On dit plus précisément PROFIT ORDINAIRE.) || *Profit minimal,* profit en dessous duquel l'entrepreneur serait tenté de ne pas poursuivre son œuvre. || *Profit pur,* différence entre le profit ordinaire et le profit minimal, et qui, selon certains, mériterait seul le nom de « profit ».

• SYN. : **1** *intérêt, parti, utilité ; bienfait, fruit ;* **3** *bénéfice.*

◆ **profits** n. m. pl. (1617, Crespin). *Vx.* Petites gratifications dont bénéficient les domestiques : *Et vos profits, que deviendront-ils ?* (Marivaux).

profitable [prɔfitabl] adj. (de *profiter ;* v. 1155, Wace). Qui peut procurer un profit, un avantage matériel, pécuniaire, moral : *Une activité, une source de revenus profitable. Il est tout à fait remis : sa convalescence lui a été très profitable. Les deux interlocuteurs reconnaissent que leur entretien a été profitable. Ce qui nous touche de près n'est jamais de conquête bien profitable* (Gide). *Je l'intéresse trop peu. Il a d'autres passe-temps bien plus intéressants, infiniment plus profitables, d'autres jeux plus attachants* (Sarraute).

• SYN. : *avantageux, bon, fructueux, intéressant, lucratif, payant* (fam.), *productif, rémunérateur, rentable, salutaire, utile.*

profitablement [prɔfitabləmɑ̃] adv. (de *profitable ;* milieu du XIII^e s., écrit *profetablement ; profitablement,* v. 1283, Beaumanoir). D'une manière profitable : *À son retour, le comte trouva ses propriétés intactes et profitablement gérées* (Balzac). *Il macérait profitablement dans les baumes de la pénitence* (France). *Combien l'obligation du travail est utile pour ceux qui ne savent pas encore comment meubler agréablement ou profitablement leur loisir !* (Gide).

profitant, e [prɔfitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *profiter ;* fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, écrit *porfitant* [*profitant,* v. 1265, J. de Meung], au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac [aussi plaisamm.]). **1.** *Fam.* Se dit d'une chose qui fait du profit, qui est d'un usage avantageux : *Étoffe profitante.* || **2.** *Fam.* Se dit d'une activité qui permet de gagner commodément de l'argent : *Les bourgeois volent au coin du feu, c'est plus profitant que de ramasser ce qui traîne au bois* (Balzac) ; et *plaisamm.,* en parlant d'une personne dont l'activité permet des gains ou des économies : *Une femme qui sait se remuer, c'est bien profitant* (Balzac).

• SYN. : **2** *avantageux, fructueux, lucratif, payant* (fam.), *rémunérateur, rentable.*

profiter [prɔfite] v. tr. ind. (de *profit* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* comme v. intr., écrit *prufiter,* au sens de « prospérer, réussir dans ses entreprises » ; comme v. tr. ind., écrit *profiter,* au sens II, 1, v. 1170, *Livre des Rois* [avec un complément désignant une chose abstraite, 1875, Larousse] ; sens I, 1-2, début du XIV^e s. [en vue d'une action déterminée, 1782, Laclos] ; sens I, 3, XX^e s. [aussi *profiter de la situation*] ; sens I, 4, 1619, Racan ; sens II, 2, 1668, La Fontaine ; sens II, 3, 1637, Descartes).

I. PROFITER DE QUELQUE CHOSE (OU DE QUELQU'UN). **1.** Bénéficier de quelque avantage : *Profiter d'une aubaine, d'un gain inespéré. S'il a été élu, c'est parce qu'il a profité du désistement de son principal concurrent. Profiter d'une amnistie. Hussonnet, toujours de service avec lui, profitait, plus que personne, de sa gourde et de ses cigares* (Flaubert). *Quand M. et M^{me} Loiseau s'étaient retirés ici, dans leur pays natal, ils avaient acheté cette petite maison, mais le pauvre M. Loiseau n'en avait pas profité longtemps...* (Triolet). || **2.** Tirer un avantage matériel ou moral de quelque chose, savoir en faire son profit : *Profiter d'une occasion, des circonstances. Profiter de tout. Profiter des bons exemples. Elle-même* [Henriette de France] *a su profiter de ses malheurs et de ses disgrâces plus qu'elle n'avait fait de toute sa gloire* (Bossuet). *Je ne crains pas la critique. Je tâche même d'en profiter* (Duhamel). || *Spécialem.* Tirer parti d'une occasion, d'une situation en vue d'une action déterminée : *Il avait profité du désordre pour s'enfuir avec les soldats* (Flaubert). *Mathieu rentre chez lui. Pinglet en profite et vivement s'élance vers Marcelle* (Feydeau). *J'ai profité de tout ce qui restait de jour pour terminer la lecture, commencée samedi, de ce que j'avais écrit* (Butor). || **3.** Péjor. *Profiter de quelqu'un,* jouir, le plus souvent sans retenue, de tous les avantages qu'on peut tirer de lui : *Qu'ai-je à faire d'être aimé ? Si tu m'aimes, c'est toi qui auras tout le plaisir. Va-t'en, salope ! Je ne veux pas qu'on profite de moi* (Sartre). || Fam. et péjor. *Profiter de la situation,* exploiter abusivement, à son propre avantage, les possibilités qu'offre un état de fait. || **4.** En parlant des choses, tirer d'une situation, d'une circonstance, etc., un gain quelconque, un accroissement d'importance, de crédit : *Je voudrais bien qu'on me dise en quoi le pangermanisme profite de cet abêtissement local* (Barrès). *Les cinémas profitaient de ce congé général* (Camus).

II. PROFITER À QUELQU'UN (OU À QUELQUE CHOSE). **1.** Apporter, procu-

rer un profit, un avantage, matériel ou moral à quelqu'un (en parlant d'une chose) : *À qui profitent ses prodigalités ? Des dépenses gouvernementales qui ne profitent à personne. Ses études ne lui ont guère profité. Il n'y a d'associations loyales que celles qui profitent également à tous les associés* (About). || Et avec un complément désignant une chose abstraite : *Tout abus de la victoire profite à la défaite* (Girardin). || **2.** *Spécialem.* En parlant des aliments, d'un régime, des repas, etc., être bien assimilé, être profitable à quelqu'un, à sa santé : *Non, non, me dit-elle, déjeunez en repos afin que cela vous profite* (Marivaux). *La nourriture ne lui profite pas, il mange trop vite.* || **3.** *Vx.* En parlant d'une personne, être utile à quelqu'un d'autre : *Afin de ne perdre aucune occasion de profiter au public, si j'en suis capable* (Descartes).

• SYN. : **I, 1** *jouir de ;* **2** *tirer parti de ;* **3** *exploiter ;* **4** *gagner à.* || **II, 1** *rapporter, servir ;* **3** *aider, rendre service, secourir.* — CONTR. : **I, 1** *dédaigner, faire fi de, mépriser, refuser ;* **2** *gâcher, gaspiller, laisser échapper, manquer, pâtir, rater* (fam.) ; **4** *perdre.*

◆ v. intr. (sens I, 1, 1606, Nicot ; sens I, 2, 1656, Pascal [« faire des progrès... », fin du XIIIe s. ; ironiq., 1869, Flaubert] ; sens 1, 3, 1532, Rabelais ; sens II, 1, v. 1213, *Fet des Romains ;* sens II, 2, 1668, La Fontaine).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE VIVANT. **1.** *Vx.* Faire des profits, des bénéfices : Il a beau *oup profité sur les marchandises qu'il a vendues* (Acad.). Dans la plupart des marchés, une seule partie profite. || **2.** Avoir, retirer un profit : *Dès qu'on commence à se rendre compte qu'on dort, on se réveille. on ne profite pas* (Beauvoir). *Spécialem.* Faire des progrès, gagner, s'améliorer sous quelque rapport : *Je ne laissais pas de profiter en la connaissance de la vérité* (Descartes). *Je profitai sous un tel maître, quoique mon caractère fût entièrement l'opposé du sien* (Chateaubriand). *L'on me fit étudier, mais je ne profitais guère* (Mérimée) ; et ironiq. : *Selon Frédéric, la grande masse des citoyens n'aspirait qu'au repos (il avait profité à l'hôtel Dambreuse...)* [Flaubert]. || **3.** *Fam.* Se développer, croître de façon favorable, prendre de la taille, de l'embonpoint : *Un enfant qui profite, qui profite bien. Un versant mal exposé où les arbres fruitiers ne profitent pas.*

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ. **1.** *Vx.* Apporter un profit, produire des intérêts : *Faire profiter son argent* (Littré). *Bien mal acquis ne profite jamais* (prov.). || **2.** *Fam.* Faire du profit, être avantageux (en parlant de la nourriture) : *Un plat, un morceau de viande qui profite.*

• SYN. : **I, 2** *jouir de, tirer profit ; avancer, se perfectionner, progresser ;* **3** *forcir* (fam.), *grandir, grossir, pousser.* || **II, 1** *fructifier, rapporter, travailler.*

◆ v. tr. (sens 1, fin du XVe s., Commynes ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** *Class.* Obtenir comme profit, gagner : *Mais je travaille en vain, son malheur et le mien | Font que depuis cinq ans je n'y profite rien* (Racan). *Ces dévots indiscrets [...] | Perdent ce qu'en commun dans la règle on profite | À force de vivre à l'écart* (Corneille). || **2.** *Class.* Amener, procurer comme profit : *Seigneur, jusques ici votre sévérité | A fait beaucoup de bruit et n'a rien profité* (Corneille).

profiterole [prɔfitrɔl] n. f. (dimin. de *profit ;* 1532, Rabelais, au sens de « petite gratification que reçoivent les domestiques » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** Petite boule de pâte à chou poussée à la poche et cuite au four, que l'on peut garnir de compositions diverses. || **2.** Dessert composé de profiteroles fourrées de crème pâtissière, de glace ou de crème Chantilly, et nappées d'une crème au chocolat servie chaude : *Manger des profiteroles au chocolat.*

profiteur, euse [prɔfitœr, -øz] n. (de *profiter ;* 1636, d'après Gili, art. *aprovechador* [mot rare av. 1904, Larousse — pour celui qui fait des profits scandaleux, 1935, Acad.]). *Péjor.* Personne qui tire de quelque chose un profit ou un avantage matériel injustifié, généralement aux dépens d'un autre ou de la collectivité : *Un profiteur de la spéculation foncière. Installer d'autres profiteurs à la place de ceux qu'on aura chassés, ça ne serait pas détruire le capitalisme, ça serait seulement le changer de classe* (Martin du Gard). *Mon bonnet d'astrakan [...] me donnait l'air d'un nepman, d'un profiteur* (Morand). || *Spécialem.* Celui à qui des circonstances exceptionnelles (guerre, bouleversement économique, pénurie réelle ou provoquée, etc.) permettent de faire des profits scandaleux (au masculin) : *Il avait été un profiteur de la guerre* (Lecomte). *Les profiteurs de guerre, les bourreurs de crânes* (Romains).

profond, e [prɔfɔ̃, -ɔ̃d] adj. (réfection, d'après le lat. [v. ci-dessous], de l'anc. franç. *parfont,* profond [1080, *Chanson de Roland*], mot issu [après substitution du préf. *par-* à la syllabe *pro-*] du lat. *profundus,* profond, dense, sans bornes ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du XVe s. [« où l'on pénètre fort avant », 1833, Michelet ; *piste profonde,* 1875, Larousse] ; sens I, 3, v. 1175, Chr. de Troyes [« enfoui sous la terre », av. 1945, P. Valéry] ; sens I, 4, 1552, Rabelais ; sens II, 1, 1377, Oresme [*ordre profond,* 1869, Littré] ; sens II, 2, fin du XVe s. ; sens II, 3, 1377, Oresme [en anatomie, v. 1560, Paré] ; sens II, 4, 1869, Flaubert ; sens III, 1, 1532, Rabelais [*voix profonde,* 1860, Baudelaire] ; sens III, 2, 1678, La Fontaine ; sens III, 3, 1691, Racine [pour une couleur, 1749, Buffon] ; sens III, 4, av. 1880, Flaubert ; sens III, 5, av. 1696, La Bruyère ; sens III, 6-7, 1636, Monet ; sens III, 8, av. 1857, Musset ; sens III, 9, début du XVIe s. ; sens III, 10, 1559, Amyot).

I. SELON UNE DIRECTION VERS LE BAS. **1.** Dont le fond est loin de l'orifice, du bord, de la surface : *Puits profond. Mer profonde. Une vallée profonde. Puis vous avez aperçu au-dessus de la croûte des toits en tuiles romaines, devant un horizon de basses collines, brillant comme des voiles ou des mouettes dans un port d'eau profonde au lever du jour, le dôme, le baptistère, le campanile* (Butor). || **2.** Qui pénètre fort avant dans la terre (selon une direction approximativement verticale) : *Racines profondes. Labour profond. Les empreintes profondes des bœufs* (Mauriac). *C'est seulement quand on arriva sur des foulées fraîches, profondes et terriblement grandes qu'on se mit à imaginer sérieusement* (Giono). || *Par extens.* Où l'on pénètre fort avant : *À midi, dans les prés, les filles de fermes trayaient les vaches : je voyais, dans l'herbe profonde, les seaux de cuivre fourbi où le lait mousseux gicle en jets fins et raides* (Colette). || *Piste profonde,* dans le langage du turf, celle dont le sol est détrempé et mou sur une grande épaisseur. || **3.** Qui est relativement éloigné de la surface du sol ou de l'eau : *Les couches profondes du terrain. Les fosses profondes de l'Océan.* || *Poét.* Enfoui sous la terre : *Pères profonds, têtes inhabitées, | Qui, sous le poids de tant de pelletées, | Êtes la terre et confondez nos pas...* (Valéry). || **4.** Qui s'accompagne d'un important mouvement, dirigé de haut en bas, de la partie supérieure du corps : *Une révérence profonde. Le jeune homme lui fit un profond salut* (Musset).

II. SELON UNE DIRECTION D'AVANT EN ARRIÈRE. **1.** Qui s'étend fort loin en arrière de la surface considérée, de l'orifice, de la façade, de la partie visible : *Une grotte profonde. Une maison large et profonde. Une galerie profonde.* || *Ordre profond,* formation où les troupes sont disposées sur plusieurs lignes à l'arrière du front. || **2.** Qui pénètre fort avant dans quelque chose : *Une entaille profonde dans le tronc d'un arbre. Rien n'est pis que ces petites plaies profondes qui n'ont l'air de rien* (France). *Deux rides profondes se creusent de part et d'autre de sa bouche* (Duhamel). || **3.** Qui est situé loin en arrière du bord, de ce qu'on voit : *Les parties profondes d'un bois, d'une forêt.* || *Spécialem.* Se dit de certaines parties anatomiques (nerfs, vaisseaux, muscles...) en raison de leur situation (par opposition à *superficiel*) : *Artère fémorale profonde.* || **4.** Dont l'épaisseur est importante : *Frédéric, pris entre deux masses profondes, ne bougeait pas, fasciné d'ailleurs...* (Flaubert).

III. Par métaphore. **1.** Qui vient ou semble venir d'un lieu ou d'une partie du corps situés en profondeur, c'est-à-dire éloignés de la périphérie (en parlant de sons, de bruits) : *Le grondement profond du volcan. Pousser un profond soupir.* || *Voix profonde,* voix très basse : *Le tambourin, de sa voix profonde, soutenait le chant et ses fioritures* (Daudet). *Les matelots chantaient. Et les femmes* [...] *mêlaient leurs voix aigres à ces voix profondes* (Loti). || **2.** *Littér.* Qui est situé loin des lieux fréquentés, à l'écart des hommes : *Se réfugier dans une solitude profonde. S'il cherche à sa beauté de profondes retraites...* (Vigny). || **3.** Qui évoque l'idée de profondeur, d'épaisseur : *Les ténèbres étaient profondes. Je ne voyais rien devant moi ni autour de moi* (Maupassant). *Nuit profonde. Yeux profonds. Regard profond.* || *Spécialem.* Se dit d'une couleur dont la teinte est très foncée : *Ces verts profonds qui sont propres aux ruelles mystérieuses de Venise* (Barrès). || **4.** Qui concerne, intéresse une partie essentielle, vitale de la personne : *Des oppressions, de la toux, une fièvre continuelle et des marbrures aux pommettes décelaient quelque affection profonde* (Flaubert). || **5.** *Class.* Se disait d'une personne qui ne laisse pas apparaître ses sentiments ou ses pensées : *Un homme qui sait la cour est maître de son geste, de ses yeux et de son visage ; il est profond, impénétrable* (La Bruyère). || **6.** Se dit d'une personne qui pénètre fort avant dans la connaissance ou l'explication des hommes ou des choses : *Un esprit profond. Un profond politique. Soyez profonds en termes clairs* (Joubert). *Il voulait, comme Molière, être un profond philosophe avant de faire des comédies* (Balzac). || **7.** Se dit aussi de la pensée, des facultés intellectuelles, des acquisitions ou des productions de l'esprit, quand elles témoignent d'une grande pénétration : *Des pensées profondes. Une profonde érudition. La profonde analyse qu'a faite Rousseau du sentiment de la nature. Sous la direction du Père Magitot, homme âgé, de profond savoir et de mœurs austères* (France). *Une idée ingénieuse, une idée profonde peut être simple* (Romains). || **8.** Se dit de ce qui, dans les êtres et dans les choses, est difficile à saisir, mais joue un rôle essentiel : *La nature profonde d'une personne. Les raisons profondes d'une décision. Les causes apparentes et les causes profondes d'un phénomène social. Maintenant que je puis* [...] *Examiner en moi les vérités profondes* (Hugo). *Je ne comprends pas, c'est trop profond pour moi* (Musset). *Cette vie lorraine* [...] *harmonisera leurs mœurs avec leurs rêves, elle répondra à leurs tendances profondes* (Barrès). || **9.** Se dit des états de conscience, des états affectifs (émotions, sentiments...) qui se manifestent avec force, ont un caractère intense : *Montrer une profonde surprise. Une terreur profonde, une angoisse infinie | Redoublent sa torture et sa lente agonie* [du Christ] (Vigny). *Rempli du plus profond mépris pour sa caste* (Proust). *Oh ! non, répondit Lucien avec l'accent d'une conviction profonde* (Aymé). *Ce sentiment de confort et de sécurité cédait la place à un profond malaise* (Sartre). || **10.** Indique un haut degré de la qualité exprimée par le nom auquel il se rapporte : *Un profond silence. Une différence profonde. L'ignorance religieuse de tous était si profonde que le maître des cérémonies, de temps à autre, leur faisait signe de se lever, de s'agenouiller, de se rasseoir* (Flaubert).

● Syn. : **I, 1** *creux, encaissé, insondable ;* **4** *plongeant.* || **II, 1** *enfoncé ;* **2** *creux.* || **III, 1** *caverneux, gros ; sépulcral ;* **2** *écarté, éloigné, isolé, lointain, perdu, reculé, retiré ;* **3** *dense, épais, obscur ; sombre ;* **4** *grave, sérieux, sévère ;* **6** *clairvoyant, pénétrant, sagace ;* **7** *approfondi, élevé, étendu, large ;* **8** *éternel, foncier, intime, secret, vital ;* **9** *extrême, grand, infini, intense ;* **10** *complet, énorme, important, majeur, poussé.* — Contr. : **I, 2** *léger, superficiel.* || **III, 1** *bref, petit ; aigre, aigu, cristallin, perçant, strident ;* **4** *anodin, banal, bénin, insignifiant ;* **6** *borné, bouché* (fam.), *frivole, léger, obtus, superficiel, vain ;* **7** *court, maigre, médiocre, modeste ;* **8** *accidentel, apparent, passager, perceptible, sensible, visible.*

◆ **profond** adv. (sens 1, milieu du XIIIe s. ; sens 2, XXe s.). **1.** En profondeur : *Labourer profond.* || **2.** *Littér.* En quantité : *Que n'aije bu plus profond à cette coupe empoisonnée* (Claudel).

◆ **profond** n. m. (sens 1, 1552, Jal [au fig., av. 1660, Saint-Amant] ; sens 2, fin du XVe s. [aussi au fig.] ; sens 3, 1628, Godefroy). **1.** *Class.* Fond, profondeur : *Du profond de ces flots, dont je règle le cours* (Racan). *Mais à quoi bon ici du profond des enfers* [...] *| Rappeler Arius, Valentin et Pélage* (Boileau). || Class. et fig. *Au profond de,* au cœur de : *Coucher trois dans un drap, sans feu ni chandelle | Au profond de l'hiver* (Saint-Amant). || **2.** Littér. *Le plus profond de quelque chose,* la partie la plus profonde ou la plus lointaine : *L'emportait pantelante au plus profond des cieux* (Banville) ; au *fig.,* la partie la plus intime ou le degré extrême : *S'il* [le révolutionnaire] *prend conscience de sa liberté au plus profond de son esclavage, c'est qu'il mesure l'efficacité de son action concrète* (Sartre). || **3.** *Dialect.* Endroit profond dans un cours d'eau : *Je les ai prises* [des truites] *dans un profond* (Jammes).

◆ **profonde** n. f. (1700, Esnault, au sens de « cave » ; sens actuel, 1790, le *Rat du Châtelet*). *Arg.* Poche : *Jacqueline vous expliquera demain, reprit-il, comment s'y prendre pour extraire sans danger l'or de la profonde* (Balzac).

profondément [prɔfɔ̃demɑ̃] adv. (de *profond ;* v. 1220, Coincy, écrit *profondement* [*profondément,* XIVe s.], au sens 2 [*parfondement,* même sens — 1080, *Chanson de Roland* —, était un dér. de l'anc. franç. *parfont,* v. l'art. précéd.] ; sens 1, 1487, Garbin ; sens 3, 1549, R. Estienne ; sens 4, fin du XIVe s.). **1.** À une grande profondeur, loin de la partie superficielle : *Un objet enfoui profondément dans le sol. Dans une des ornières dont cette route est profondément creusée* (France). *Ernestine* [...] *planta ses ongles très profondément dans les mains d'un jeune employé de banque...* (Aymé). || **2.** En s'inclinant très bas : *Sur le passage des dames, qui paraissaient être la châtelaine et sa fille, les jeunes gens saluaient profondément et les demoiselles s'inclinaient* (Alain-Fournier). || **3.** Marque l'intensité de certaines actions : *Respirer profondément. Dormir profondément. Elle le regarda profondément, pendant longtemps* (Flaubert). || **4.** Marque un haut degré d'intensité dans le domaine intellectuel ou affectif : *Être profondément convaincu d'une vérité. Malherbe* [...] *n'a de chrétien dans ses odes que les dehors ; mais le génie de Corneille* [...] *est déjà profondément chrétien* (Sainte-Beuve). *Les somptueuses catastrophes la remuaient moins profondément que les petites misères courantes* (Allais). *J'étais profondément surpris de voir un homme d'un tel caractère abandonner ainsi toute maîtrise de soi* (Duhamel).

● Syn. : **3** *à fond, intensément ;* **4** *ardemment, entièrement, extrêmement, foncièrement, fortement, infiniment, intimement, pleinement, sérieusement, totalement, vivement.* — Contr. : **1** *à peine, guère, peu, superficiellement ;* **3** *faiblement, légèrement ;* **4** *à demi, à moitié, insuffisamment, médiocrement, modestement, partiellement, un peu.*

profondeur [prɔfɔ̃dœr] n. f. (de *profond ;* XIIIe s., écrit *profondor* [*profondeur,* XIVe s.], au sens III, 6 ; sens I, 1, 1377, Oresme [*parfondor,* même sens — fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre* —, était un dér. de l'anc. franç. *parfont,* v. profond] ; sens I, 2, 1538, R. Estienne [aussi « direction verticale considérée dans le sens de haut en bas » ; *en profondeur,* 1962, Robert — au fig., XXe s.] ; sens I, 3, 1538, R. Estienne ; sens 1, 4, 1553, *Bible Gérard* [*les grandes profondeurs océaniques,* 1962, Robert] ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1718, Acad. [pour une aile d'avion, 1963, Larousse ; *profondeur de champ,* 1962, Robert — aussi « procédé cinématographique... »] ; sens II, 3, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens II, 4, 1553, *Bible Gérard* [« partie profonde du corps », av. 1880, Flaubert] ; sens III, 1, av. 1778, Voltaire [dans un tableau, 1767, Diderot] ; sens III, 2, 1580, Montaigne ; sens III, 3, 1553, *Bible Gérard* [*en profondeur,* 1962, Robert] ; sens III, 4, milieu du XIXe s., Baudelaire [« réalité profonde des choses », début du XXe s. ; *psychologie des profon-*

deurs, 1962, Robert] ; sens III, 5, 1728, Voltaire).

I. 1. Caractère de ce qui est profond, de ce qui s'étend beaucoup vers le bas : *La profondeur d'un puits. La profondeur d'un précipice. Un cours d'eau sans profondeur.* || **2.** Distance verticale du fond ou d'un point par rapport à la surface du sol, de l'eau, ou par rapport à un lieu considéré : *Une excavation de plusieurs mètres de profondeur. Nous pêchions entre deux eaux, à un mètre de profondeur. Ils connaissaient les bancs, à toute profondeur, les courants, les marées* (Michelet). || *Par extens.* Direction verticale considérée dans le sens de haut en bas : *Que nous les orientions dans le sens de l'élévation, de la longueur ou de la profondeur...* (Proust). || *En profondeur,* vers le bas, en cherchant à atteindre le fond même de la chose : *Creuser en profondeur ;* au *fig.,* de façon invisible, occulte : *Je te disais qu'il se formait, dans l'ombre, deux sectes, deux coteries. Elles ne se manifestent pas encore au grand jour, mais elles travaillent en profondeur* (Duhamel). [V. aussi § III, n. 3.] || **3.** Celle des trois dimensions d'un corps ou d'un espace qui est prise de haut en bas (les deux autres étant la longueur et la largeur) : *Un bassin, une boîte de faible profondeur.* || **4.** Partie profonde, située très au-dessous de la surface du sol, de l'eau, ou en contrebas d'un lieu donné (plus souvent au plur.) : *Dans la profondeur du sol. Explorer les profondeurs de la mer. Alors, Pierre déclencha sa propre fanfare dans nos oreilles, dans nos avenues, dans l'écho des arbres qui nous touchaient, dans les profondeurs du vallon qui nous faisait face* (Giono). *Un bruit de vaisselle choquée monte jusqu'à eux des profondeurs de la rue* (Camus). || *Les grandes profondeurs océaniques,* les fosses les plus profondes des océans.

II. 1. Caractère de ce qui est profond, de ce qui s'étend beaucoup d'avant en arrière : *La profondeur d'une caverne. La profondeur de la scène d'un théâtre. Un fjord étroit, mais qui s'étend en profondeur. Ses extraordinaires yeux d'Asiatique, les orbites sans profondeur, au niveau des joues...* (Triolet). || **2.** *Spécialem.* Dimension de certaines choses prise de l'entrée, de l'orifice, de la partie antérieure à l'extrémité opposée : *Mesurer la profondeur d'une penderie. Sonder la profondeur d'une plaie. Cette cour a 20 mètres de large et 30 de profondeur.* || *Profondeur d'une aile d'avion,* dimension d'une aile mesurée parallèlement à son déplacement dans l'air. || *Profondeur de champ,* distance maximale des points de l'axe d'un système optique fournissant des images acceptables ; *par extens.,* procédé cinématographique qui permet, grâce à des éclairages appropriés et à un emploi judicieux du diaphragme, de faire voir avec la même intensité lumineuse et la même netteté ce qui est au premier plan et ce qui est loin. || **3.** Masse, chose profonde, épaisse, dont on ne voit pas la fin (au sing. ou au plur.) : *Angus voit venir Tiphaine, et le voit poindre | Parmi les profondeurs d'arbres, à l'horizon* (Hugo). *Dans les profondeurs des feuillages* (Fromentin). *Et maintenant la profondeur du ciel me consterne* (Baudelaire). *Accablée par une lassitude heureuse, elle* [Sabine] *s'était couchée et contemplait, par la fenêtre ouverte, les profondeurs de la nuit* (Lacretelle). || **4.** Partie reculée, éloignée des bords, de l'entrée, de la partie visible (plus souvent au plur.) : *Les profondeurs d'un bois. J'ai été le chercher pour toi dans les profondeurs du sanctuaire* (Flaubert). *Il y avait des nuages d'encens et des femmes agenouillées dans la profondeur de la nef qui marmonnaient* (Butor). || *Spécialem.* Partie profonde du corps : *Ils tiraient des profondeurs de leur poitrine une intonation rauque et caverneuse* (Flaubert).

III. 1. Qualité de ce qui paraît profond, de ce qui évoque, suggère une profondeur concrète : *La profondeur du regard.* || *Spécialem.* Dans un tableau, étendue entre le premier plan et l'horizon, suggérée par la perspective et les divers procédés de la peinture : *Un paysage qui manque de profondeur.* || **2.** Grande pénétration d'esprit ou grand savoir qui permet d'aller au fond des choses : *Un philosophe d'une rare profondeur. Les hommes d'une imagination brillante et tendre ont peu de profondeur dans la pensée* (Chateaubriand). *Le plus honnête homme du monde, et le plus respectable des artistes, mais sans trop de grâces ni de profondeur dans l'esprit, Flaubert fut sans défense contre la formule si simple que propose le Réalisme...* (Valéry). || **3.** Caractère de ce qui est profond, riche de sens, de ce qui touche à l'essentiel : *Une œuvre difficile, d'une grande profondeur. L'exemple de M*[me] *Hippolyte Cérès devait faire paraître la profondeur de ces vérités morales* (France). *Elle me remontra que mon immense et incontesté talent d'écrivain, la profondeur de mes vues, le grand rôle que j'étais appelé à jouer me faisaient un devoir, une obligation morale de mettre des rallonges à une existence consacrée à l'enrichissement de la pensée* (Aymé). || *En profondeur,* dans le sens d'un approfondissement : *Travailler en profondeur.* (V. aussi § I, n. 2.) || **4.** Partie secrète, intime d'une personne, difficile à atteindre (plus souvent au plur.) : *Pour ceux qui, comme moi, avaient pu pénétrer plus avant dans les profondeurs de cette âme curieuse et malade...* (Baudelaire). *Les souvenirs* [à l'hôpital] *jaillissent en tourbillonnant des profondeurs, comme les fontaines intermittentes* (Duhamel). || Réalité profonde des choses : *À Sainte-Odile, sur la terre de mes morts, je m'engage aux profondeurs* (Barrès). || *Psychologie des profondeurs,* syn. anc. de PSYCHANALYSE. || **5.** Caractère de ce qui, dans la vie affective ou intellectuelle, se manifeste avec force et continuité : *Ne pas douter de la profondeur des convictions, des sentiments de quelqu'un. Il faudra que nous prenions le parti d'être ensemble d'excellents camarades, ou des amis sans profondeur...* (Gide). || **6.** *Littér.* Degré élevé de quelque chose : *Quelle profondeur de scélératesse !* (Voltaire). *Sous ce masque d'humilité, il y avait une profondeur d'astuce et d'ambition féminine* (Thierry).

• Syn. : **I, 2** *hauteur ;* **4** *abîme, abysse, fond.* || **III, 2** *perspicacité, sagacité ;* **4** *tréfonds ;* **5** *ardeur, constance, fermeté, fidélité, permanence, solidité, stabilité, vigueur ;* **6** *intensité, violence, vivacité.*

pro forma [prɔfɔrma] loc. adj. invar. (loc. du lat. moderne signif. « pour la forme », du lat. class. *pro,* devant, pour, à la place de, et de *formā,* ablatif de *forma,* forme [v. FORME] ; 1771, Trévoux). *Facture « pro forma »,* devis permettant à un acheteur d'obtenir une licence d'importation ou l'autorisation d'engager une dépense.

proforme [prɔfɔrm] n. f. (de *pro-* et de *forme ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En grammaire générative, représentant d'une catégorie possédant l'ensemble des propriétés communes à tous les membres de la catégorie considérée, abstraction faite des traits sémantiques qui les distinguent les uns des autres : *« Chose » peut être considéré comme une proforme de la catégorie des noms.*

profus, e [prɔfy, -yz] adj. (lat. *profusus,* étendu, débordant, excessif, prodigue, part. passé adjectivé de profundere, répandre, épancher, prodiguer, déployer, de *pro,* avant, devant, et de *fundere,* verser, répandre ; av. 1472, Leseur [I, 171], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui se répand avec abondance : *Nous entendions au bout du jardin, non pas le grelot profus et criard qui arrosait, qui étourdissait au passage de son bruit ferrugineux, intarissable et glacé toute personne de la maison qui le déclenchait en entrant « sans sonner »...* (Proust). *Ils ignoraient ce don si doux, cette naissance en nous d'une suavité profuse qui détend trop délicieusement toutes les forces de l'âme quand elle s'abandonne sans défense à la faiblesse de chérir* (Valéry). || **2.** *Sueurs profuses,* en médecine, sécrétion abondante de sueur, due généralement à un état morbide.

profusément [prɔfyzemɑ̃] adv. (de *profus ;* XVI[e] s., *Dict. général,* écrit *profusement ; profusément,* milieu du XVII[e] s.). *Vx* ou *littér.* Avec profusion, en abondance : *En buvant les vins délicieux que lui servait profusément Jacquelin, il paraissait reconnaître des amis* (Balzac). *Avez-vous remarqué, me*

dit-il, que, lorsque certaines qualités sont trop profusément (ce n'est pas le mot dont il se servit) éparses dans un peuple, dans une race, cette race, ce peuple, ne parvient pas à produire un individu en qui ces qualités se trouvent très particulièrement concentrées (Gide). *Il faisait une température orageuse, dès le matin, et Joseph commença de transpirer profusément* (Duhamel).

profusion [prɔfyzjɔ̃] n. f. (lat. *profusio, -sionis,* épanchement, prodigalité, de *profusum,* supin de *profundere* [v. PROFUS] ; 1495, [d'après Bloch-Wartburg], puis 1555, Belon, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [*des profusions,* av. 1654, Guez de Balzac]). **1.** Abondance extrême ou excessive : *Le sombre amphitryon ne veut pas de plats vides, | Et la profusion lasse les plus avides* (Hugo). *Rechercher un but aussi humble par une telle profusion de moyens* (Romains). *Obstinée, naïve, son attention* [de Sartre] *saisissait dans leur profusion les choses toutes vives* (Beauvoir). || **2.** *Class.* Action de dépenser, de répandre l'argent avec excès : *Je suis tombé pour toi dans la profusion* (Corneille). *Ce maréchal était bien aise aussi de faire paraître aux yeux de M^me^ de Clèves cette dépense éclatante qui allait jusqu'à la profusion* (M^me^ de La Fayette). || Class. *Des profusions,* des dépenses immodérées, des prodigalités : *Oui, je veux enfin vous empêcher vos profusions ; et, pour rompre le cours à toutes les dépenses...* (Molière). *Je suppose que vous savez qu'on croit qu'il y a cent mille écus répandus pour faciliter les choses ; l'innocence ne fait guère de telles profusions* (Sévigné).

• SYN. : **1** *débauche, déluge, excès, exubérance, foison, luxe, orgie, surabondance.*

◆ **À profusion** loc. adv. (1844, Balzac [*donner à profusion,* 1869, Littré]). En grande abondance : *Qu'ils fassent tirer* [...] *10 000 numéros supplémentaires de leur journal* [...] *et qu'ils les fassent répandre à profusion* (Allais). || *Donner à profusion quelque chose,* le prodiguer.

• SYN. : *abondamment, à discrétion, à satiété, à volonté.*

progenèse [prɔʒənɛz] n. f. (de *pro-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe ; 1904, Larousse). Ensemble des facteurs tenant à l'hérédité et au milieu qui agissent sur la génération humaine avant la fécondation.

progénésique [prɔʒenezik] adj. (de *progenèse ;* 1968, Larousse). Qui est antérieur à la fécondation : *Les causes progénésiques des malformations.*

progéniteur [prɔʒenitœr] n. m. (lat. *progenitor,* aïeul, ancêtre, de *progenitum,* supin de *progignere,* engendrer, mettre au monde, de *pro,* devant, avant, et de *gignere,* engendrer, créer ; 1347, *Oxford English Dictionary* [VIII, 1436], écrit *progenitour ; progéniteur,* 1370, Oresme [*les progéniteurs,* 1580, Montaigne]). *Vx* ou *littér.* Ancêtre, aïeul, père, mère : *Je le considère en biologiste, non comme mon progéniteur, mais bien plutôt comme un être d'une espèce distincte de la mienne* (Duhamel). || Vx ou fam. *Les progéniteurs,* ceux dont on est issu, les parents : *Les sentiments pour les progéniteurs, ça fait partie des choses qu'il vaut mieux ne pas chercher trop à tirer au clair* (Gide).

progéniture [prɔʒenityr] n. f. (de *progéniteur,* sur le modèle de la paire *géniteur/géniture ;* 1481, A. Thierry [II, 421], au sens 2 ; sens 1, 1753, Buffon [« enfant, garçon ou fille... », 1771, Trévoux] ; sens 3, av. 1951, A. Gide). **1.** Êtres engendrés par un homme, par un animal : *Les lions marins* [...] *ne marquent que bien peu d'attachement pour leur progéniture* (Buffon). || *Fam.* ou *plaisamm.* Enfant, garçon ou fille, ou ensemble des enfants d'une personne : *Il y en avait qui pensaient à leur foyer, qui regrettaient leurs femmes* [...] *et leur progéniture criarde* (Baudelaire). *Joseph avait une nurse ; il va sans doute remettre sa progéniture aux soins de la vieille maman Pasquier, maintenant qu'il est ruiné* (Duhamel). || **2.** *Spécialem.* Descendance : *C'est parmi sa progéniture que l'on choisira plus tard le successeur* (Cendrars). *Le prétexte de la rupture fut naturellement la nécessité pour l'Empire d'une progéniture mâle, et Gandolphe obtint sans peine d'un collège de prêtres réuni tout exprès la proclamation de la nullité du mariage* (J. d'Ormesson). || **3.** *Littér.* Les végétaux issus d'un arbre, d'une plante : *L'arbre et la plante ont tout intérêt à ce que leur progéniture ne pousse point trop près d'eux, parce qu'ils seraient étouffés par elle...* (Gide).

progérie [prɔʒeri] ou **progéria** [prɔʒerja] n. f. (de *pro-* et du gr. *geraios,* vieux, vénérable, dér. de *geras,* marque d'honneur ; 1932, Larousse [*progérie*], et 1963, Larousse [*progéria*]). Nanisme s'accompagnant d'un aspect sénile, et qui est dû à une déficience hormonale.

progestatif, ive [prɔʒɛstatif, -iv] adj. (dér. savant du lat. impér. *progestare,* porter par-devant ou en avant, du lat. class. *pro,* devant, avant, pour, et *gestare,* porter çà et la, fréquentatif de *gerere,* porter ; 1968, Larousse). Qui permet, favorise la gestation : *Action progestative.*

◆ adj. et n. m. (1963, Larousse). Se dit des substances voisines de la progestérone et employées pour favoriser la poursuite de la grossesse et pallier les hyperfolliculinies : *Les progestatifs de synthèse.*

progestérone [prɔʒɛsterɔn] n. f. (du lat. impér. *progestare* [v. l'art. précéd.], et de [*horm*]*one ;* 1941, J. Rostand). Hormone sécrétée par le corps jaune de l'ovaire, qui a la propriété de transformer la muqueuse utérine, favorisant ainsi la nidation de l'œuf fécondé et son développement. (Syn. anc. LUTÉINE.)

proglaciaire [prɔglasjɛr] adj. (de *pro-* et de *glaciaire ;* 1963, Larousse). *Chenal proglaciaire,* chenal creusé par les eaux courantes parallèlement au front d'un glacier.

proglottis [prɔglɔtis] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens, du gr. *pro,* devant, avant, et *glôttis,* languette, dér. de *glôtta* ou *glôssa,* langue [organe] ; 1843, Dujardin). Chacun des anneaux d'un vers cestode, tel que le ténia.

prognathe [prɔgnat] adj. et n. (de *pro-* et de *-gnathe,* gr. *gnathos,* mâchoire ; 1869, Littré). Se dit des individus et des races humaines qui ont les os maxillaires proéminents : *Les races noires sont prognathes. Les pommettes extrêmement saillantes et des mâchoires de prognathe* (Bourges).

◆ n. m. (1842, Acad.). Staphylin des écorces, aux longues antennes.

prognathisme [prɔgnatism] n. m. (de *prognathe ;* 1869, Littré). Disposition de la face dans laquelle la ligne de profil, allant du front à la partie la plus saillante des maxillaires, forme un angle aigu avec le plan horizontal du crâne.

• REM. On dit aussi PROGNATHIE, n. f. (1904, Larousse).

progradation [prɔgradasjɔ̃] n. f. (de *pro-* et de *gradation ;* 1975, Larousse). En océanographie, progression frontale d'une accumulation littorale ou sous-marine.

programmable [prɔgramabl] adj. (de *programmer ;* 1971, *la Banque des mots,* 2, p. 129). Se dit d'un problème qui peut être soumis, sous forme de programme, à un ensemble électronique pour le traitement de l'information.

programmateur, trice [prɔgramatœr, -tris] n. (dér. savant de *programmer ;* juin 1955, *Vie et langage*). Personne chargée d'établir le programme des films à projeter dans les salles de cinéma, ou le programme des émissions de radio ou de télévision.

◆ **programmateur** n. m. (sens 1, 1963, Larousse ; sens 2, 25 avr. 1966, *l'Express*). **1.** Appareil dont les signaux de sortie commandent l'exécution d'une suite d'opérations correspondant à un programme, sur un calculateur, un ordinateur, un appareillage automatique. || **2.** Dispositif qui, sur certains appareils ménagers (cuisinières électriques, machines à laver), commande automatiquement l'exécution d'une suite d'opérations selon des modalités prévues.

programmation [prɔgramasjɔ̃] n. f. (de *programmer ;* 1924 [d'après J. Giraud, p. 167], au sens de « publicité pour un film » ; sens 1, 1930, G. Duhamel [« action de programmer une émission... », 3 déc. 1966, *le Figaro*] ; sens 2, janv. 1962, *Vie et langage ;* sens 3, 1962, Robert). **1.** Action d'inscrire un film au programme des projections dans les salles de cinéma : *Si*

le pouvoir suprême m'était offert [...], *je commencerais par mobiliser la police* [...] *pour la lancer aux trousses des scélérats qui n'ont pas craint d'inventer et de répandre certains mots tels que « supervisionner » et « programmation »* (Duhamel). || Action de programmer une émission, de la porter à un programme de radio ou de télévision ; résultat de cette action : *Un entretien dont la programmation a dû être reportée.* || **2.** Action d'élaborer, d'organiser les programmes des émissions de radio ou de télévision relatifs à une période déterminée. || **3.** Préparation d'un programme destiné à un ensemble électronique pour le traitement de l'information.

programme [prɔgram] n. m. (bas lat. jurid. *programma,* publication par affiche, affiche, édit affiché, gr. *programma,* ordre du jour, inscription, dér. de *prographein,* écrire auparavant, écrire en tête de, afficher, placarder, de *pro,* devant, avant, et de *graphein,* écrire ; 1677, Duillier, au sens 1 [« liste des émissions... », 1942, A. Camus ; *le programme des réjouissances,* 1962, Robert] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, 1857, Flaubert ; sens 4, 1789, Brunot ; sens 5, 1845, Bescherelle [*programmes d'action régionale,* 1963, Larousse ; *loi de programme...,* 1962, Larousse, art. *loi*] ; sens 6, av. 1850, Balzac [*remplir son programme,* 1869, Littré] ; sens 7, 1971, Larousse ; sens 8, 1962, Robert). **1.** Indication et présentation des œuvres dramatiques, musicales, etc., qui seront jouées ou exécutées dans un spectacle, un concert, ou des manifestations prévues à l'occasion d'une fête, d'une cérémonie ou d'une visite officielle : *Le programme d'un théâtre, d'un musichall. Un programme de musique du Moyen Âge. Une affiche donnant les programmes de la Comédie-Française, de l'Opéra. Consulter les programmes des salles de spectacle dans une revue spécialisée. Une personnalité dont la visite comporte un programme chargé.* || *Spécialem.* Liste des émissions, avec l'indication des heures de diffusion, qu'une station de radio ou une chaîne de télévision doit présenter au cours d'une période donnée (jour, semaine, etc.) : *La présentation des nouveaux programmes en début de saison.* || Fam. et ironiq. *Le programme des réjouissances,* se dit d'un ensemble de choses qui n'ont rien d'agréable. || **2.** Feuille ou brochure imprimée donnant le détail d'un spectacle, l'analyse des œuvres présentées, le nom des interprètes, etc. : *Je me saisis d'un programme de concert, sur lequel j'écrivis quelques mots au crayon* (Stendhal). *Il secouait la tête, il bâillait, il s'éventait* [...] *avec la feuille du programme* (Duhamel). *On avait d'abord pouffé derrière ses programmes ; les programmes s'abaissèrent et une vaste rigolade, ouverte, sans pitié, fit onduler la salle* (Montherlant). || **3.** Ensemble des matières et des questions sur lesquelles porteront les épreuves écrites ou orales prévues pour un examen ou un concours, ou qui doivent être enseignées dans un cycle d'études, une classe : *Le programme du baccalauréat, de l'agrégation de lettres. Une œuvre, un auteur qui figure au programme de la licence. Le programme de la troisième des lycées et collèges.* || **4.** Texte exposant les vues politiques et les intentions d'un parti ou d'un candidat, ainsi que les grandes lignes de l'action qu'il entend mener si l'électorat lui en donne la possibilité : *Programme économique, social d'un parti. Proposer un programme de réformes.* || **5.** Définition des objectifs que se fixe un gouvernement, un organisme administratif, une entreprise industrielle ou commerciale, etc., ainsi que des modalités et des étapes de leur réalisation : *Programme nucléaire. Programme de fabrication. Programme d'investissements à long terme.* || *Programmes d'action régionale,* compléments du plan de modernisation et d'équipement destinés à corriger les déséquilibres géographiques de l'économie française en favorisant l'expansion économique et sociale des différentes régions. || *Loi de programme* ou *loi-programme,* loi autorisant le gouvernement à engager certaines dépenses dont le règlement est échelonné sur plusieurs exercices budgétaires annuels. || **6.** Ensemble des obligations qu'une personne s'impose à elle-même pour atteindre un but : *Se fixer un programme de travail. Un programme de voyage, de vacances. Je n'avais pas perdu une goutte de mon sang-froid, et mon programme était tout tracé dans ma tête* (Allais). || *Remplir son programme,* réaliser point par point ce qu'on avait prévu ou promis de faire. || **7.** *Spécialem.* Devis des nécessités auxquelles devra répondre un projet d'architecture. || **8.** Ensemble d'instructions, de données ou d'expressions enregistrées sur cartes ou sur bandes perforées, sur bande magnétique, etc., et nécessaires à l'exécution d'une suite d'opérations déterminées demandées à un calculateur, à un appareillage automatique ou à une machine-outil.

• SYN. : **4** *objectifs, plate-forme ;* **5** *plan ;* **6** *dessein, emploi du temps, projet.*

programmé, e [prɔgrame] adj. (part. passé de *programmer ;* 1968, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1972, J. Bureau et P. Namian). **1.** *Enseignement programmé,* méthode d'enseignement qui se propose de transmettre les connaissances sans l'intervention directe du professeur, selon un programme où la matière à enseigner, divisée en éléments courts facilement assimilables, est dispensée selon un rythme qui tient compte des possibilités d'acquisition de chaque sujet. || **2.** En informatique, qui est commandé par un programme (par opposition à *câblé, e,* dont l'intervention est obtenue par un ordre direct de l'opérateur).

programmer [prɔgrame] v. tr. (de *programme ;* 30 avr. 1917 [d'après J. Giraud, p. 167], au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse [« préparer pour l'exécution d'un programme déterminé », 1971, P. Gilbert, p. 424] ; sens 3, janv. 1963, *Chemins de fer*). **1.** Inscrire, faire figurer dans un programme de cinéma, de radio, de télévision : *Programmer une émission de variétés, un film.* || **2.** Fractionner le problème confié à l'ordinateur ou au calculateur en instructions codifiées acceptables pour la machine. || *Par extens.* Préparer pour l'exécution d'un programme déterminé : *Programmer un ordinateur.* || **3.** Planifier l'exécution d'une opération complexe.

programmerie [prɔgramri] n. f. (de *programme ;* 1975, Larousse). Ensemble des programmes, des procédés et des règles relatifs au fonctionnement d'un système de traitement de l'information.

programmeur, euse [prɔgramœr, -øz] n. (de *programmer ;* 1962, Robert). Spécialiste chargé de la préparation des programmes destinés aux calculateurs électroniques.

progrès [prɔgrɛ] n. m. (lat. *progressus,* marche en avant, développement, accroissement, de *progressum,* supin de *progredi,* aller en avant, avancer, faire des progrès, de *pro,* devant, avant, et de *gradi,* marcher, s'avancer ; 1532, Rabelais, aux sens 1-2 ; sens 3, 1564, J. Thierry ; sens 4, 1671, Pomey [*en progrès,* 1651, Pascal] ; sens 5, 1757, Brunot [*on n'arrête pas le progrès,* XXe s.]). **1.** *Class.* et *littér.* Cheminement en avant, avance : *Le progrès journalier du soleil* (Acad., 1694). *Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux* (Boileau). *Vers le soir, ce beau trois-mâts était réduit à une coque sombre et d'apparence intacte, mais pleine, comme un creuset, d'une masse incandescente, dont l'ardent éclat s'accusait avec le progrès de la nuit* (Valéry). || **2.** *Class.* et *fig.* Développement, marche : *Jusques ici du moins tout va le mieux du monde ; | Tâchons à ce progrès que le reste réponde* (Molière). *Le poème tragique vous serre le cœur dès son commencement, vous laisse à peine dans tout son progrès la liberté de respirer et le temps de vous remettre...* (La Bruyère). || **3.** Accroissement par degrés, en bien ou en mal : *Chaque victoire de Rome était un progrès de la raison* (Renan). *Les progrès de l'arithmétique ont été beaucoup plus lents que ceux de l'algèbre ou de l'analyse* (Poincaré). *Sa maladie fait des progrès effrayants. Les inquiétants progrès d'un fléau, de la criminalité.* || **4.** *Spécialem.* Transformation graduelle vers le mieux, amélioration : *Cette forme nouvelle de l'esprit et des habitudes publiques doit-elle être considérée comme un progrès ?* (Sainte-Beuve). *Ces enfants, dans cette atmosphère de paix et d'amour, se développent étrangement et font de remarquables progrès* (Gide). || *En progrès,* dans une phase positive, favorable de l'évolution : *Vous êtes en progrès, continuez ! Un*

élève en net progrès. || **5.** *Le progrès,* l'avancement naturel et régulier de l'humanité vers plus de connaissance et plus de bien-être (s'écrit souvent avec une majuscule en ce sens) : *Demandez à tout bon Français qui lit tous les jours son journal dans son estaminet, ce qu'il entend par progrès, il répondra que c'est la vapeur, l'électricité et l'éclairage au gaz...* (Baudelaire). *Ces créations continuelles, le nouveau, le progrès, l'argent* (Le Clézio). *Croire au Progrès. Nier, refuser le progrès.* || Fam. *On n'arrête pas le progrès,* se dit, le plus souvent par ironie, devant un processus que l'on ne peut stopper, devant une évolution irrésistible et plus ou moins positive : *Merde alors, se répétait Géronimus, on n'arrête pas le progrès, on n'arrête que les hommes* (Cayrol).

• SYN. : **1** *avancement, cours, marche, progression ;* **3** *aggravation, développement, essor, évolution, expansion, extension.*

progresser [prɔgrɛse] v. intr. (de *progrès ;* 21 déc. 1834, Stendhal, au sens 2 ; sens 1, v. 1914, d'après le *FEW,* IX, 437 *a*). **1.** Avancer de façon continue, gagner du terrain : *À mesure que nous progressions dans la lecture de l'Histoire d'Angleterre, je le vis perdre un peu de son assurance* (Céline). *Dans le ciel progressaient de petits nuages blancs* (Camus). *La raideur de ses genoux l'oblige à progresser d'un pas à la fois lourd et mécanique* (Robbe-Grillet). *L'armée progresse en direction du nord.* || **2.** *Fig.* Faire des progrès, se développer : *L'oubli pas plus que l'amour ne progresse régulièrement* (Proust). *Les rides et la vieillesse s'installent sur son visage. Déjà il les laisse progresser* (Ionesco).

progressif, ive [prɔgrɛsif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *progressum,* supin de *progredi,* avancer [v. PROGRÈS] ; 1372, Corbichon, au sens 1 [...*conjugaison progressive...,* 1931, Carpentier-Fialip, p. 237 — *le progressif,* 1972, *Dict. de linguistique ; racine progressive,* 1817, S. Gérardin ; *tir progressif,* 1932, Larousse] ; sens 2, 1826, Brillat-Savarin [*paralysie progressive,* 1855, Nysten ; *preuve progressive,* 1932, Larousse] ; sens 3, 1842, Acad. [*vis à pas progressif, poudre progressive,* 1963, Larousse] ; sens 4, 11 oct. 1830, Sainte-Beuve). **1.** Qui avance par degrés : *Enfin, un crépuscule s'épanouit dans un coin des ombres les plus éteintes : je regardais fixement croître la lumière progressive ; émanait-elle des deux fils d'Édouard IV, assassinés par leur oncle ?* (Chateaubriand). *Marche progressive. Mouvement progressif. Initiation progressive.* || *Assimilation progressive,* V. ASSIMILATION (art. spécial). || *Forme progressive, conjugaison progressive,* ou *progressif* n. m., nom donné à la forme périphrastique anglaise du type « I am going », qui insiste sur la durée de l'action. || *Racine progressive,* rhizome vivace qui s'allonge en avant et se détruit en arrière. || *Tir progressif,* mécanisme de tir d'artillerie consistant à battre le terrain sur quatre hausses croissantes de 100 m en 100 m. || **2.** *Fig.* Qui se développe par degrés, en bien ou en mal : *Nous nous sommes trop découverts. On pouvait être plus insinuant, plus progressif* (Romains). *Une joie qui ne serait pas progressive* (Gide). *La marche progressive d'un fléau, d'une maladie.* || *Paralysie progressive,* paralysie qui s'étend successivement aux diverses parties du corps. || *Preuve progressive,* preuve qui descend des principes aux conséquences (par opposition à la *preuve régressive,* qui remonte des conséquences aux principes). || **3.** Qui grandit proportionnellement au développement d'un autre objet ou proportionnellement au temps. || *Impôt progressif,* V. IMPÔT. || *Vis à pas progressif,* vis dont le pas croît de façon constante pour obtenir un serrage énergique de la vis dans son écrou. || *Poudre progressive,* poudre dont la surface d'émission des gaz va en croissant au cours de sa déflagration en vase clos. || **4.** *Vx.* Qui favorise le progrès, qui est partisan du progrès : *Nos idées sont progressives mais nos mœurs les soutiennent-elles ?* (Chateaubriand). *Quoi ! pas un mot des besoins de la société, rien de civilisant et de progressif !* (Gautier). *« Que voulez-vous ! fit un troisième, quand on voit M. de Genoude donner la main au Siècle ! — Et des conservateurs, eux-mêmes, s'intituler progressifs ! Pour nous amener quoi ? la République ! comme si elle était possible en France ! »* (Flaubert). [On dit aujourd'hui, en ce sens, PROGRESSISTE.]

progression [prɔgrɛsjɔ̃] n. f. (lat. *progressio, -gressionis,* progrès, accroissement, gradation, de *progressum,* supin de *progredi,* avancer [v. PROGRÈS] ; XIIIe s., *Algorisme,* au sens 3 [*progression arithmétique,* 1690, Furetière ; *progression géométrique,* 1718, Acad. — *progression par quotient,* 1869, Littré] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, XIVe s. ; sens 4, 1767, J.-J. Rousseau [« répétition d'une formule mélodique... », 1932, Larousse]). **1.** Mouvement en avant par degrés, dans l'espace ou dans le temps : *L'ennemi a poursuivi sa progression en direction du fleuve. Maintenant, semaine du solstice, leur progression* [des jours] *s'est arrêtée comme s'ils avaient rencontré un obstacle ou qu'ils fussent parvenus à la limite de leurs forces* (Butor). || **2.** *Fig.* Développement régulier et ininterrompu d'un bien ou d'un mal, physique ou moral, dans un individu ou une société : *Les heures se succédèrent* [...] *et elle n'en comptait plus les minutes qu'à la progression de cette agonie* (Flaubert). *Il* [l'art culinaire] *vit, comme tout art, de techniques secrètes ou déclarées, de progressions, de contrastes, de conventions* (Duhamel). *Chaque jour qui passe, on voit la progression du mal* (Le Clézio). || **3.** Suite de nombres dont chacun engendre le suivant d'après une loi constante : *Progression croissante, décroissante.* || *Progression arithmétique,* suite de nombres dans laquelle la différence entre les termes consécutifs est constante. || *Progression géométrique* ou *progression par quotient,* suite de nombres où le quotient de chaque terme par le terme précédent est une quantité constante : *Le nombre* [de ses amants] *en augmentait au rythme d'une progression géométrique dont la raison était 2,7* (Aymé). || **4.** En musique, suite d'intervalles égaux. || Répétition d'une formule mélodique ou harmonique à un degré inférieur ou supérieur.

• SYN. : **1** *avance, cheminement ;* **2** *aggravation, développement, essor, évolution, extension, progrès.*

progressisme [prɔgrɛsism] n. m. (de *progressiste ;* 1er sept. 1877, *Revue des Deux Mondes* [222], au sens 1 [un premier ex. en 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers] ; sens 2, 1953, Larousse). **1.** Croyance au progrès et tendance à le rechercher partout. (Vieilli.) || **2.** Tendance à intégrer aux modes de penser individualistes et libéraux certaines valeurs humaines issues du marxisme, sans toujours admettre le matérialisme : *Que je me sens étranger, au fond, à la bataille du progressisme et de l'intégrisme* (Mauriac).

progressiste [prɔgrɛsist] adj. et n. (de *progrès ;* av. 1837, Fr. M. Ch. Fourier, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s. [*chrétien progressiste,* 1962, Robert] ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Qui est partisan du progrès : *Sans doute je suis progressiste* (France). || **2.** Qui professe des idées politiques et sociales avancées. || *Chrétien progressiste,* chrétien qui manifeste de l'intérêt et même de la sympathie pour des thèses politiques plus ou moins proches du marxisme. || **3.** Nom pris par les adhérents de divers partis politiques en divers pays, et notamment, en France, par les républicains modérés à la fin du XIXe s.

◆ adj. (1845, Bescherelle). Relatif au progressisme politique ; qui est inspiré par le progressisme : *Prendre une mesure progressiste. Une politique d'inspiration progressiste.*

progressivement [prɔgrɛsivmɑ̃] adv. (de *progressif ;* 1753, Buffon). De façon progressive ; peu à peu : *Bouvard détacha toutes les volailles. Elles se ranimaient progressivement* (Flaubert). *Je m'apprêtais à les voir* [des existences] *sortir du néant, mûrir progressivement, s'épanouir* (Sartre). *La situation ayant atteint progressivement un point critique,* [...] *vous vous êtes mis vous-même au pied du mur* (Butor).

• SYN. : *graduellement, petit à petit.*

progressivité [prɔgrɛsivite] n. f. (dér. savant de *progressif ;* oct. 1833, *Revue encyclopédique* [pour l'impôt, 1957, Robert, art. *impôt*]). Caractère de ce qui est progressif : *La progressivité d'un enseignement.* || *Progressivité de l'impôt,* système dans lequel le taux de l'impôt augmente en même temps qu'augmente la quan-

tité de matière imposable détenue par le contribuable.

prohibé, e [prɔibe] adj. (part. passé de *prohiber* ; 1488, Vaganay [*degré prohibé*, 1680, Richelet ; *temps prohibé*, 1869, Littré]). Interdit par une autorité : *Faire passer à la douane des denrées prohibées. Port d'armes prohibées.* || *Degré prohibé*, degré de parenté qui, d'après la loi, empêche le mariage. || *Temps prohibé*, temps pendant lequel certains actes sont interdits par la loi : *Il a été condamné pour chasse en temps prohibé.*

• SYN. : *illégal, illicite, interdit.*

prohiber [prɔibe] v. tr. (lat. *prohibere*, écarter, détourner, empêcher, de *pro*, avant, devant, et de *habere*, avoir, tenir ; 1377, Leymarie, I, 414). *Prohiber quelque chose*, le défendre, l'interdire légalement : *Les lois prohibent le mariage entre parents en ligne directe. Prohiber l'importation de vins étrangers.*

prohibiteur, trice [prɔibitœr, -tris] adj. (bas lat. *prohibitor*, [celui] qui éloigne, écarte, défend, du lat. class. *prohibitum*, supin de *prohibere*, empêcher [v. l'art. précéd.] ; 1782, Gohin). Qui prononce des interdictions (peu usité) : *Ce pauvre Socrate n'avait qu'un démon prohibiteur ; le mien est un grand affirmateur, le mien est un Démon d'action, ou Démon de combat* (Baudelaire).

prohibitif, ive [prɔibitif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *prohibitum*, supin de *prohibere*, empêcher [v. PROHIBER] ; 1503, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1760, Brunot ; sens 3, 1935, Acad.). **1.** Qui prohibe : *Loi prohibitive.* || **2.** Qui a pour but ou pour résultat de supprimer ou de restreindre un commerce, une industrie : *Tarif prohibitif.* || **3.** Se dit d'un prix assez élevé qui restreint l'achat d'un bien à un nombre réduit de clients : *Les prix de tous ces articles sont devenus prohibitifs.*

• SYN. : **3** *exorbitant, inabordable, ruineux.*

prohibition [prɔibisjɔ̃] n. f. (lat. *prohibitio, -tionis*, interdiction, défense, de *prohibitum*, supin de *prohibere*, empêcher [v. PROHIBER] ; début du XIIIe s., au sens 1 [aux États-Unis, 1932, Larousse] ; sens 2, av. 1830, B. Constant). **1.** Mesure générale d'interdiction édictée par une autorité : *La prohibition de la pêche en eau douce à certaines époques. Ils renouvellent leur prohibition du grotesque allié au sublime* (Hugo). || *Spécialem.* Interdiction de la consommation des boissons alcoolisées aux États-Unis, entre 1919 et 1933. || **2.** En économie politique, ensemble de mesures prises par les pouvoirs publics, tendant à prohiber ou à restreindre certains commerces ou certaines industries pour des raisons de sécurité, de salubrité, de fiscalité ou de protection douanière.

prohibitionnisme [prɔibisjɔnism] n. m. (de *prohibitionniste* ; 1878, Larousse, art. *prohibitisme*). Politique favorable à la prohibition.

prohibitionniste [prɔibisjɔnist] adj. et n. (de *prohibition* ; 1833, *Revue britannique*, XLVIII, 65 [aux États-Unis, v. 19301). Partisan de la prohibition en matière économique. || Aux États-Unis, partisan de l'interdiction des boissons alcoolisées.

◆ adj. (av. 1865, Proudhon). Favorable à la prohibition : *Mesures prohibitionnistes.*

prohibitoire [prɔibitwar] adj. (lat. *prohibitorius*, qui met obstacle, prohibitif, de *prohibitum*, supin de *prohibere*, empêcher [v. PROHIBER] ; 1532, Desrey, p. 93). *Interdit prohibitoire*, interdit par lequel le préteur romain empêchait de faire quelque chose, par exemple de faire violence à celui qui avait une possession non vicieuse.

proie [prwɑ] n. f. (lat. *praeda*, butin, dépouilles, prise faite à la chasse ou à la pêche, pâture des animaux, prise [au fig.], gain, profit ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *preie* [*proie*, fin du XIIe s.], au sens 1 [*oiseau de proie*, XIIIe s., Rutebeuf — au fig., 1869, Littré] ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire ; sens 3, v. 1130, *Eneas* [*être en proie*, fin du XVIe s., L'Estoile ; *être en proie à quelqu'un*, 1560, Pasquier] ; sens 4, début du XIIIe s., Audefroi le Bastard ; sens 5, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*...la proie de ; ...en proie à*, 1608, M. Régnier] ; sens 6, 1835, Acad.). **1.** Être vivant capturé et dévoré par un animal (que l'on dit son *prédateur*) : *Le lion fait sa proie de tous les autres animaux* (Buffon). *Tel un aigle puissant pose, après le combat, | Son ongle sur sa proie* (Hugo). || *Oiseau de proie*, celui qui se nourrit d'animaux qu'il prend ; au *fig.*, homme rapace et cruel ou qui vit de rapines. || **2.** *Vx* et *littér.* Être vivant recherché par le chasseur : *Le vieux chasseur | Qui se morfond longtemps à l'affût de la proie* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* Chose dont on s'empare avec violence ou avec rapacité, butin : *Il ouvre un large bec, laisse tomber sa proie* [un fromage] (La Fontaine). *Au pied des murs fumants de Troie, | Les vainqueurs tout sanglants partagèrent leur proie* (Racine). *Les provinces françaises furent au XVIIIe s. la proie des fermiers généraux. Constituer une proie facile pour le vainqueur.* || Class. *Être en proie*, être livré au pillage et à la destruction : *Tout ce que la religion a de plus saint a été en proie* (Bossuet). || Fig. et class. *Être en proie à quelqu'un*, être livré à sa volonté conquérante : *Les Polonais sentirent que leur pays [...] serait en proie au roi de Suède* (Voltaire). || *Lâcher la proie pour l'ombre*, v. OMBRE 1. || **4.** *Littér.* Victime, personne qu'on, tourmente : *Quelle joie | D'enlever à l'Épire une si belle proie* [Hermione] (Racine). *C'est le destin. Il faut une proie au trépas* (Hugo). *La jeunesse a toujours été une proie. J'ai écrit, il y a bien des années, qu'être jeune, c'est être épié, c'est entendre autour de soi craquer des branches* (Mauriac). || **5.** Fig. *Être la proie de, en proie à*, être tourmenté, déchiré par une souffrance ou un sentiment plus ou moins violent : *Mais, j'étais alors la proie d'un autre démon plus puissant et qui me charmait : écrire était toute ma vie* (Mauriac). *Un homme en proie à l'amour, qui saurait le juger ?* (Claudel). *Là-dessus il se roule sur le parquet, en proie à une véritable crise nerveuse* (Martin du Gard). || **6.** Objet anéanti par un agent destructeur : *Le collège préfabriqué devint la proie des flammes. Une bonne partie de la récolte fut la proie des intempéries et des parasites.*

• SYN. : **3** *capture, prise.*

projecteur [prɔʒɛktœr] n. m. (de *project[ion]* ; 1888, Larousse, au sens 1 [« phare d'un véhicule automobile », 1962, Robert] ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Appareil qui sert à renvoyer, en un ou plusieurs faisceaux d'une grande intensité lumineuse, la lumière d'un foyer : *Tout cela se passait à la lumière de torches, de fanaux et de projecteurs* (Gide). *Les projecteurs de la défense aérienne balayaient jusqu'au-delà de la frontière le ciel de la forêt de leur quadruple barre de lumière* (Gracq). || *Spécialem.* Phare d'un véhicule automobile. || **2.** Appareil qui sert à projeter sur un écran des vues fixes ou animées, en noir et blanc ou en couleurs : *Un projecteur semi-automatique pour diapositives. Un projecteur sonore d'amateur. Les cabines des salles de cinéma contiennent deux projecteurs pour que le spectateur ne perçoive aucune interruption dans le passage d'une bobine de film à la suivante.* (On dit aussi APPAREIL DE PROJECTION.)

projectif, ive [prɔʒɛktif, -iv] adj. (de *project[ion]* ; 1822, Poncelet, au sens 2 [*coordonnées, transformations projectives*, 1963, Larousse ; *géométrie projective*, 1905, H. Poincaré] ; sens 1, 1863, *Presse scientifique des Deux Mondes*, I, 451 ; sens 3, 1963, Larousse [*test projectif*, « test de personnalité », 1968, Larousse] ; sens 4, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Qui a la propriété de lancer au loin : *Force projective.* || **2.** Se dit des propriétés que les figures géométriques conservent lorsqu'on les projette sur un plan. || *Coordonnées projectives*, coordonnées grâce auxquelles les transformations projectives s'expriment par des équations linéaires. || *Géométrie projective*, géométrie qui étudie les propriétés projectives des figures : *Le théorème fondamental de la géométrie projective est le théorème de Désargues* (Poincaré). || *Transformation projective*, syn. de HOMOGRAPHIE. || **3.** *Méthodes projectives, techniques projectives, test projectif*, méthodes, techniques, test grâce auxquels la psychologie différentielle explore la personnalité intégrale. || Par extens. *Test projectif*, syn. de TEST DE PERSONNALITÉ en

général. || **4.** Se dit d'une grammaire qui peut projeter un ensemble de règles, établies à partir d'un échantillon de la langue, sur un ensemble plus vaste des phrases de la langue, c'est-à-dire leur assigner une description structurelle.

projectile [prɔʒɛktil] n. m. (de *project[ion]* ; 1749, Buffon [« tout corps... lancé par une arme de jet... », 1771, Trévoux ; *projectile à propulsion additionnelle,* 1963, Larousse]). Tout corps pesant lancé avec force pour atteindre quelqu'un ou quelque chose : *À peine avait-il fermé la porte du couvent derrière lui qu'une grêle de projectiles s'abattait contre, et peu après des coups de bâton faisaient éclater les vitres* (Barrès). *Un autre projectile, un saladier, atteignit Mélanie Boigne* (Chevallier). || *Spécialem.* Tout corps (pierre, flèche, balle, obus, etc.) lancé par une arme de jet ou une arme à feu : *Il avait fallu débrider la plaie, extraire le projectile* (Flaubert). *Arrivant en nuée, de toutes parts, les projectiles criblaient cet alignement de morts !* (Barbusse). *Projectile explosif, fusant. Projectile à charge creuse.* || *Projectile à propulsion additionnelle,* projectile auquel est appliqué, en un point convenablement choisi de la trajectoire, un appoint de vitesse lui permettant d'atteindre une portée supérieure à celle qui correspond à la vitesse initiale.

◆ adj. (av. 1778, J.-J. Rousseau). Qui lance en avant (vieilli) : *Force projectile.*

projection [prɔʒɛksjɔ̃] n. f. (lat. *projectio, -tionis,* jet en avant, action d'avancer, d'allonger, d'étendre, de *projectum,* supin de *projicĕre,* projeter, expulser, rejeter, de *pro,* devant, avant, et de *jacĕre,* jeter ; 1314, Mondeville, au sens I, 1 [*projection volcanique,* 1907, Haug ; *projection au pistolet,* 1963, Larousse] ; sens I, 2, 1611, Cotgrave [*poudre de projection,* 1587, F. de La Noue] ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1869, Littré [aussi *plan de projection*] ; sens I, 5, 1962, Larousse [art. judo] ; sens I, 6, 1967, S. Lang, p. 133 ; sens I, 7, v. 1370, Oresme [en psychologie, 1962, Robert ; en psychanalyse, 1963, Larousse] ; sens II, 1, 15 mai 1897, *l'Illustration* [aussi « l'image ainsi projetée » — au fig., av. 1922, Proust] ; sens II, 2, 1963, Larousse [*projection oblique,* 1835, Acad. ; *projection orthogonale (d'un point sur une droite),* 1875, Larousse] ; sens II, 3, 1674, Malebranche ; sens II, 4, 1972, *Dict. de linguistique*).

I. 1. Action de projeter, de lancer en avant ; ce qui est ainsi projeté : *Être éclaboussé par des projections de boue. Le mécanicien évita de justesse une projection de vapeur en plein visage.* || *Projection volcanique,* portion de matière projetée par un volcan en éruption et retombant à terre : *Blocs, bombes, lapilli, cheveux de Pélé, larmes, sable et cendres sont des projections volcaniques.* || *Projection au pistolet,* technique de protection de la surface d'une pièce par projection de métal ou d'alliage fondu, à l'aide d'un pistolet. || **2.** *Vx.* En chimie, action de jeter dans un creuset une matière en poudre qu'on veut calciner. || Vx. *Poudre de projection,* celle au moyen de laquelle, en la projetant sur un métal quelconque, les alchimistes prétendaient le changer en or ou en argent. || **3.** Action de jeter dans un moule le métal en fusion. || **4.** *Angle de projection,* angle que fait la tangente à la trajectoire à la sortie du canon (*ligne de projection*) avec le plan horizontal de la pièce. || *Plan de projection,* plan vertical contenant la ligne de projection. || **5.** Au judo, exercice consistant à projeter l'adversaire nettement au sol. || **6.** *Projection circulaire,* mouvement par lequel un skieur déclenche un virage en faisant pivoter le haut du corps dans le sens et dans la direction finale du virage à effectuer. || **7.** *Fig.* Action de lancer hors de soi une force agissante : *Je réussis par une énorme projection de volonté à soulever mes pieds qui s'agrafaient au sol* (Gautier). || En psychologie, forme particulière que fait revêtir à l'activité du sujet l'intervention de la personnalité dans cette activité : *La conscience irréfléchie étant projection spontanée de soi vers ses possibilités ne peut jamais se tromper sur elle-même* (Sartre). || En psychanalyse, mécanisme de défense primaire, qui consiste à attribuer à autrui un sentiment qu'on éprouve soi-même, mais qu'on refuse de reconnaître comme sien.

II. 1. Action de projeter, à l'aide d'un appareil appelé « projecteur » ou « appareil de projection », des rayons ou des images éclairées, fixes ou animées, qui apparaissent sur un écran : *Il avait rapporté de son voyage en Grèce de superbes photos en couleurs, mais la projection a été défectueuse. Assister à une séance de projection privée.* || L'image ainsi projetée sur un écran : *Il nous a fait voir de très belles projections ;* au *fig.*, représentation, transposition : *Cet être informe et velu, dont le physique n'est certainement pas autre chose que la projection du moral* (L. Daudet). *Elles sont, ces femmes, une projection renversée, un « négatif » de notre sensibilité* (Proust). || **2.** *Projection centrale,* ou *conique, sur un plan appelé « plan de projection »,* dans l'espace, intersection, avec le plan de projection, des droites joignant chaque point d'une figure à un point fixe, appelé « centre de projection » : *La projection centrale d'un cercle est généralement une conique.* (Syn. PERSPECTIVE.) || *Projection oblique,* cas particulier de la projection centrale, dans lequel le centre de projection s'est éloigné jusqu'à l'infini dans une direction déterminée, toutes les projetantes étant alors des droites parallèles, en général obliques sur le plan de projection : *La projection oblique d'un cercle est en général une ellipse.* (Syn. PROJECTION CYLINDRIQUE.) || *Projection orthogonale,* cas particulier de la projection oblique, où les projetantes sont perpendiculaires au plan de projection : *La projection orthogonale d'un cercle sur un plan est une ellipse.* || *Projection orthogonale d'un point sur une droite,* pied de la perpendiculaire abaissée de ce point sur la droite. || **3.** *Projection cartographique,* procédé mathématique de représentation de l'ellipsoïde terrestre sur le plan d'une carte. || **4.** *Règles de projection,* en sémantique générative, système de règles qui opèrent sur la description grammaticale des phrases et sur les entrées du dictionnaire adjoint à la théorie syntaxique, pour donner une interprétation sémantique à toute phrase de la langue.

● SYN. : **I, 1** *éclaboussure, émission, giclée, jaillissement, jet.*

projectionniste [prɔʒɛksjɔnist] n. (de *projection ;* juill. 1907, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Personne chargée d'effectuer des projections lumineuses. || **2.** Syn. d'OPÉRATEUR DE CINÉMA.

projecture [prɔʒɛktyr] n. f. (lat. *projectura,* avance, saillie, de *projectum,* supin de *projicĕre,* projeter [v. PROJECTION] ; 1596, Hulsius, au sens 1 ; sens 2, 1817, S. Gérardin). **1.** Saillie horizontale des divers membres d'architecture. || **2.** En botanique, petite côte saillante qui, partant de l'origine d'une feuille, se prolonge sur la tige.

● SYN. : **1** *avant-corps.*

projet [prɔʒɛ] n. m. (déverbal de *projeter* [v. ce mot] ; v. 1460, G. Chastellain, écrit *pourget* [*projet,* 1549, R. Estienne], au sens 1 [*homme à projets,* 1869, Littré ; *avoir des projets sur... quelqu'un,* 1750, Desmahis] ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1637, Descartes). **1.** Ce que l'on se propose de faire ; but à atteindre : *Ils suivent au hasard le projet ou le rêve* (Hugo). *Il m'avait parlé d'un projet qu'il avait en plus pour s'établir dans un petit restaurant* (Céline). *Au cours de cette réunion, un projet d'aménagement d'ateliers sur lequel il était déjà d'accord avec le Patron avait été écarté à l'instigation de Leroi* (Aymé). *Chaque nuit, en vertu d'une longue habitude, la mère faisait des comptes et des projets* (Duras). || Péjor. *Homme à projets,* celui qui forme sans cesse de nouveaux projets. (Vieilli.) || *Avoir des projets sur quelque chose* ou *sur quelqu'un,* se proposer d'acquérir cette chose, de placer ou d'épouser cette personne. || *Former des projets, former le projet de,* v. FORMER. || **2.** Dessin qui présente en plan, coupe et élévation soit un bâtiment à exécuter conformément aux intentions de celui qui fait bâtir, soit l'ensemble d'un édifice d'après un programme donné, soit une machine ou une installation : *Une commission d'urbanisme* [...] *fut constituée, qui aurait pour mission de choisir entre les différents projets* (Chevallier). || **3.** Première

ébauche, première rédaction destinée à être amendée : *J'ai rédigé un projet de lettre que je voudrais vous soumettre. Dresser un projet d'acte de donation.* || *Projet de loi*, v. LOI 1.

• SYN. : **1** *dessein, idée, intention, plan, programme ;* **3** *esquisse, linéaments, schéma.*

projetante [prɔʒtɑ̃t] n. f. (part. prés. fém. substantivé de *projeter ;* 1962, Robert). Dans la projection d'une figure sur un plan, chacune des droites joignant chaque point de la figure à sa projection : *Toutes les projetantes d'une figure passent par le centre de projection.*

projeter [prɔʒte] v. tr. (réfection [avec le préf. *pro-*] de l'anc. v. *porjeter,* jeter dehors, au loin [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], préparer — une embuscade, etc. — [v. 1360, Froissart], se proposer un dessein à réaliser [v. 1400, Godefroy], de *puer* ou *por,* dehors, en avant [XIIe s., lat. *porro,* en avant, plus loin], et de *jeter ;* milieu du XVe s., au sens II, 1 ; sens I, 1, 1749, Buffon ; sens I, 2, 1875, Larousse ; sens I, 3, 1788, J.-J. Barthélemy [sur un écran, 1932, Larousse] ; sens I, 4, 1762, Acad. ; sens II, 2, 1963, Larousse). [Conj. **4 a.**]

I. 1. Lancer au loin, en avant ou en l'air : *Le Président, tout à ses pensées, projetait devant lui, un peu vers le haut, un regard très lumineux* (Romains). *Dans les tournants, il* [le traîneau] *dérapait si fort qu'on pouvait être projeté au-dehors* (Triolet). || **2.** *Fig.* Transporter hors de soi ce qui est dans l'esprit, dans la conscience, dans la sensibilité : *L'enfant projette sur toute chose le merveilleux qu'il trouve en lui-même* (Renan). *Je projetai hors de moi-même ma conscience, son atmosphère et les principales idées qui s'y meuvent* (Barrès). *Ce que nous sentons existe seul pour nous, et nous le projetons dans le passé, dans l'avenir, sans nous laisser arrêter par les barrières fictives de la mort* (Proust). || **3.** Faire apparaître une forme, une couleur, une image sur un corps formant écran : *Son ombrelle rouge, tamisant la lumière, projette sur son visage sombre le fard sanglant de ses reflets* (Baudelaire). *La lune s'était levée. Un ciel laiteux projetait partout des ombres pâles* (Camus). || *Spécialem.* Faire passer une diapositive ou un film dans un appareil de projection qui envoie sur un écran blanc des vues fixes ou animées, en noir et blanc ou en couleurs : *Je vous projetterai les vues de Florence que j'ai rapportées. Je suis entré dans le premier cinéma venu pour me déchausser, et échapper au supplice des souliers trop petits. On projetait le bombardement de Varsovie tourné par les Allemands* (Malraux). *Après quelque temps, les cinémas finirent par projeter toujours le même film* (Camus). || **4.** Transférer par une projection géométrique : *Projeter un cercle, une droite sur un plan.*

II. 1. Mettre en avant une idée, se proposer un dessein à réaliser : *Nous projetons pour cet été un voyage en Irlande. Ils avaient sans doute projeté de sortir tous les trois, car Mrs. Mortimer est descendue l'instant d'après, harnachée pour la soirée* (Simenon). || **2.** Établir le projet d'une construction ou d'une machine.

• SYN, : **I, 1** *éjecter, jeter, lancer, propulser ;* 2 *transférer.* **II, 1** *combiner, comploter, envisager, préparer, se proposer de.*

projeteur [prɔʒtœr] n. m. (de *projeter ;* v. 1770, J.-J. Rousseau, au sens général de « faiseur de projets » ; sens actuel, juin 1972, *Bâtir,* p. 72). Responsable d'un projet d'urbanisme.

prolactine [prɔlaktin] n. f. (de *pro-* et du lat. *lac, lactis,* lait ; 1959, Robert, art. *lactation*). Hormone sécrétée par le lobe antérieur de l'hypophyse, qui favorise la lactation.

prolan [prɔlɑ̃] n. m. (dér. savant du lat. proles, postérité [v. PROLÉTAIRE] ; 1962, Robert). Hormone gonadotrope de sécrétion placentaire, qu'on trouve dans l'urine et le sang de la femme enceinte.

prolapsus [prɔlapsys] n. m. (dér. savant du lat. *prolapsum,* supin de *prolabi,* glisser en avant, de *pro,* devant, en avant, et de *labi,* glisser ; 1820, *Dict. des sciences médicales*). En médecine, chute ou issue anormale d'un organe ou d'une partie d'organe par suite du relâchement de ses moyens de fixité : *Prolapsus de l'utérus.*

prolation [prɔlasjɔ̃] n. f. (lat. *prolatio, -tionis,* action de porter en avant, énonciation, ajournement, de *prolatum,* supin de *proferre* [v. PROFÉRER] ; 1406, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XV, 384], écrit *prolacion,* au sens de « ajournement, délai » ; fin du XVe s., écrit *prolation,* au sens de « action de proférer » ; 1569, R. Estienne, au sens de « prolongement d'un son dans la prononciation » ; sens 1, 1691, Ozanam ; sens 2, 1627, Mersenne, 1, 563). **1.** Dans la musique ancienne, prolongation de son. || **2.** Manière de déterminer la valeur des notes demi-brèves sur celle de la brève, des minimes sur la demi-brève.

prolégat [prɔlega] n. m. (bas lat. *prolegatus,* même sens, du lat. class. *pro,* à la place de, et *legatus,* légat [v. LÉGAT] ; av. 1848, Chateaubriand). Celui qui supplée le légat (peu usité) : *Les magistrats de la ville, les généraux, le prolégat* (Chateaubriand).

prolégomènes [prɔlegɔmɛn] n. m. pl. (gr. *prolegomena,* neutre plur. substantivé du part. prés. passif de *prolegein,* annoncer, déclarer d'avance, de *pro,* devant, avant, et de *legein,* dire ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Longue introduction placée en tête d'un ouvrage : *Les « Prolégomènes à Homère », de Wolf, marquent une date dans l'histoire de la question homérique.* || **2.** Ensemble des notions préliminaires à une science.

prolemme [prɔlɛm] n. m. (gr. *prolêmma,* ce qu'on prend par anticipation, de *prolambanein* [v. l'art. suiv.] ; av. 1784, Diderot). Proposition ou ensemble de propositions servant de fondement au lemme. (Peu usité.)

prolepse [prɔlɛps] n. f. (bas lat. grammat. *prolepsis,* n. de différentes figures de grammaire ou de rhétorique, gr. *prolêpsis,* action de prendre d'avance, notion antérieure à toute perception, réponse anticipée à une objection, dér. de *prolambanein,* avancer, devancer, de *pro,* devant, avant, et de *lambanein,* prendre, saisir ; av. 1553, Rabelais, écrit *prolepsie* [*prolepse,* 1701, Furetière], au sens 3 ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1933, Marouzeau). **1.** Dans la philosophie épicurienne, anticipation de l'expérience. || **2.** Procédé grammatical qui consiste à placer un mot dans la proposition qui précède celle où on l'attendrait normalement (ainsi dans la phrase : *Tu as vu sa mère, comme elle est gentille ?*). || **3.** Procédé rhétorique qui consiste à réfuter à l'avance une objection possible : *L'occupation, que l'on appelle encore, du latin, antéoccupation ou préoccupation, et du grec, prolepse, consiste à prévenir ou à réfuter d'avance une objection que l'on pourrait essuyer, ou qui peut donner lieu d'ajouter de nouvelles raisons à celles qu'on a déjà alléguées* (Fontanier).

proleptique [prɔlɛptik] adj. (gr. *prolêptikos,* qui anticipe, de *prolambanein* [v. l'art. précéd.] ; 1755, Prévost d'Exiles, au sens 1 [*fièvre proleptique ;* « qui anticipe », 1875, Larousse ; en chronologie, 1842, Acad.] ; sens 2, 1963, Larousse [aussi *attribut proleptique*]). **1.** Qui anticipe. || Se dit, en chronologie, d'une ère, d'une méthode de datation qu'on utilise pour situer dans le temps un fait antérieur à leur établissement : *Dresser en années juliennes proleptiques la chronologie de la rivalité Marius-Sylla.* || *Fièvre proleptique,* celle dont chaque accès survient avant le moment où la périodicité devrait normalement la faire apparaître. || **2.** Relatif à la prolepse grammaticale : *Une tournure proleptique du langage parlé.* || *Attribut proleptique,* adjectif qualificatif qui a une valeur prégnante, c'est-à-dire qui exprime le résultat d'une action antérieure à celle qu'il qualifie (ainsi dans la phrase latine *Premit placida aequora* [« Il abat les flots calmés »]).

proleptiquement [prɔlɛptikmɑ̃] adv. (de *proleptique ;* 1709, Cl. Chastelain). Par anticipation, de manière proleptique. (Peu usité.)

prolétaire [prɔletɛr] n. m. (lat. *proletarius,* qui ne compte dans l'État que par ses enfants, citoyen pauvre des dernières classes, de *proles,* race, lignée, enfants, famille, postérité, petits d'animaux, fruits

de plantes ; fin du XV^e s., écrit *prolectaire ; prolétaire,* 1748, Montesquieu). Dans la Rome antique, citoyen de la dernière classe, exempt d'impôts, et qui n'était considéré comme utile que par les enfants qu'il engendrait : *Tous les hommes libres, tous ceux du moins qui possédaient quelque chose, en firent partie* [de l'armée], *et les prolétaires seuls continuèrent à en être exclus* (Fustel de Coulanges).

◆ n. (1570, Vaganay [écrit *prolétaire*], puis fin du XVIII^e s., Brunot). *Auj.* Personne qui ne peut attendre de ressources que de la rémunération que lui allouera celui auquel il louera ou vendra sa force de travail : *Mon Dieu, ayez pitié du pauvre prolétaire !* (Lamennais). *On a presque déifié le prolétaire* (Balzac). *Tous les prolétaires, tous les hommes de justice sociale et de paix internationale appartiennent d'avance à la même patrie humaine* (Jaurès). *Pour vous, je ne sais pas trop ce que ça dit, Karl Marx. Mais pour nous, vous comprenez, pour nous autres prolétaires...* (Aragon).

• SYN. : *ouvrier, salarié, travailleur.*

◆ adj. (1789, Brunot [« composé de prolétaires », 1869, Littré]). Qui est propre, appartient en propre aux prolétaires : *Le parti démocratique et prolétaire de la révolution, en blouse ou demi-nu, était sous les armes ; il ne ménageait pas sa misère et ses lambeaux* (Chateaubriand). *Il y a beaucoup de bourgeois dans le camp prolétaire* (Blanqui). || Qui est composé de prolétaires : *Une famille prolétaire. La classe prolétaire.*

prolétairement [prɔletɛrmɑ̃] adv. (de *prolétaire ;* 1847, Bescherelle). À la façon des prolétaires ; d'une manière qui a un rapport avec le prolétariat (rare) : *Des tas de gros sous très prolétairement vert-de-grisés* (Gautier).

prolétariat [prɔletarja] n. m. (dér. savant de *prolétaire ;* janv. 1832, *Revue encyclopédique* [LIII, 53], aux sens 1-2). **1.** Condition de prolétaire. || **2.** Ensemble, classe des prolétaires : *Catherine ne se faisait aucune idée de ce qu'est la journée de travail. C'est peut-être ce qui sépare avec la plus grande netteté la bourgeoisie du prolétariat* (Aragon). *L'histoire de la Révolution* [chinoise], *comme la faiblesse du prolétariat des grandes villes, a contraint les communistes à l'union avec la petite-bourgeoisie* (Malraux). *L'idée d'une mission du prolétariat n'a pu enfin s'incarner jusqu'à présent dans l'histoire* (Camus). || *Dictature du prolétariat,* V. DICTATURE.

• SYN. : **2** *masses laborieuses, ouvriers, peuple, travailleurs.* — CONTR. : **2** *aristocratie, bourgeoisie, patronat.*

prolétarien, enne [prɔletarjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant de *prolétaire ;* 1872, Malon). Qui appartient ou qui se rapporte au prolétariat : *Ces masses prolétariennes pour lesquelles on simule un intérêt si vif* (Maurras). *L'existence d'un état prolétarien* (Suarès). *Une guerre opposerait d'importantes fractions prolétariennes nationalistes aux fractions fidèles à l'Internationale* (Martin du Gard).

prolétarisation [prɔletarizasjɔ̃] n. f. (de *prolétariser ;* 1904, Larousse). Action de faire passer certaines catégories de producteurs indépendants à l'état de salariés dépendant des propriétaires des moyens de production ou d'échange : *Il a cru que par le commerce et l'échange, par la prolétarisation elle-même, les barrières tomberaient* (Camus).

prolétariser [prɔletarize] v. tr. (dér. savant de *prolétaire ;* 1904, Larousse). Faire passer à la condition de prolétaire : *Il craint de voir prolétariser tous les gens de sa profession.*

◆ **se prolétariser** v. pr. (1970, Robert). Passer à la condition de prolétaire : *Parallèlement, il se prolétarisa, car ce ne fut pas lui qui profita de la hausse des produits agricoles* (Vailland).

proliférant, e [prɔliferɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *proliférer ;* av. 1945, P. Valéry). Qui prolifère : *Elle* [l'algèbre] *est inhumaine comme la vie aveugle et proliférante est inhumaine* (Valéry).

prolifératif, ive [prɔliferatif, -iv] adj. (de *prolifér*at[*ion*] ; 1970, Robert). Qui tend à proliférer selon un processus pathologique.

prolifération [prɔliferasjɔ̃] n. f. (de *proliférer ;* 1842, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1869, Littré ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Ensemble des divisions d'un œuf fécondé et, d'une manière générale, multiplication des organismes en état de vie manifeste : *La prolifération du tissu fibreux s'est considérablement accélérée depuis le dernier examen* (Martin du Gard). *Prolifération bactérienne, cellulaire.* || **2.** Apparition d'un bouton à fleur ou à feuilles sur une partie d'une plante qui n'a pas coutume d'en porter. || **3.** *Fig.* Multiplication rapide et le plus souvent anarchique : *La prolifération cancéreuse de l'auto unifie toutes les villes du monde* (Mauriac). *Nos jours voient une prolifération d'auteurs-compositeurs, et même d'auteurs-compositeurs-interprètes, une étrange multiplicité de dons à parts égales chez un seul et même créateur* (Triolet).

• SYN. : **3** *déluge, foisonnement, pléthore, profusion, pullulement.*

prolifère [prɔlifɛr] adj. (de *proli-,* élément tiré du lat. *proles,* lignée, famille, fruits [V. PROLÉTAIRE], et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1766, F. Rozier et Claret de La Tourrette [I, 42], au sens de « qui produit accidentellement un organe nouveau » ; sens actuel, 1875, Larousse [aussi pour des fleurs ; *kyste prolifère,* 1904, Larousse, art. *proligère*]). Qui se multiplie : *L'hôtel de la rue de l'Université était presque toujours abandonné au couple prolifère des concierges* (Aragon). || Se dit des fleurs dont le pédicelle continue à croître au-dessus du pistil en un rameau qui traverse la fleur, ou qui présentent à l'aisselle des sépales et pétales des bourgeons qui s'allongent en rameaux floraux. || *Kyste prolifère,* V. PROLIGÈRE.

proliférer [prɔlifere] v. intr. (de *prolifère ;* 1859, Mozin, au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). [Conj. **5 b.**] **1.** Se développer en se reproduisant, par apports successifs, en parlant d'un organisme vivant : *La grotte* [de Lascaux] *est condamnée ; d'infimes champignons y prolifèrent, écaillent les bisons et les chevaux magdaléniens* (Malraux). *Mais sur tout le côté gauche, il y a une petite existence parasite qui prolifère, un chancre* (Sartre). || **2.** *Fig.* Se multiplier : *L'extension extraordinaire qu'avaient prise dans sa conversation certaines expressions qui avaient proliféré et qui revenaient maintenant à tout moment* (Proust).

• SYN. : **2** *foisonner* (fam.), *fourmiller, grouiller, pulluler.*

prolification [prɔlifikasjɔ̃] n. f. (de *prolifique ;* fin du XIV^e s., au sens de « qualité prolifique » ; sens actuel, 1812, Mozin). État d'un organe prolifère : *Dans la nature, la prolification parasitaire se développe du côté de l'ombre et non du côté du soleil* (Gide).

prolificité [prɔlifisite] n. f. (dér. savant de *prolifique ;* 1941, J. Rostand). *Littér.* Aptitude d'un être humain à proliférer, fécondité (peu usité) : *Un peuple jeune, conscient de sa force, lésé dans son orgueil par le plus maladroit des traités, privé par celui-ci d'une possibilité d'expansion coloniale, exutoire pour une prolificité trop à l'étroit dans ses frontières...* (Gide).

prolifique [prɔlifik] adj. (de *proli-,* élément tiré du lat. *proles,* lignée, enfants, famille [V. PROLÉTAIRE], et de *-fique,* lat. *-ficus,* suff. tiré de *facere,* faire ; 1503, Chauliac, au sens 1 [« qui favorise la procréation », 1707, Lesage] ; sens 2, av. 1874, Michelet ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Qui a la vertu d'engendrer : *Le mélange de quelques espèces très voisines est prolifique* (Flourens). || Qui favorise la procréation : *Une pilule prolifique* (Lesage). *Il n'y a que la misère qui soit prolifique* (L. Blanc). *M. de Courvoisier n'en aima que plus sa femme, redoubla son zèle prolifique et elle et lui étaient cités comme le meilleur ménage de Paris* (Proust). || **2.** Qui engendre beaucoup, qui se multiplie rapidement : *Prolifique nation, qui par-dessus toutes les autres eut la force multipliante* (Michelet). *On ne peut demander à un peuple très prolifique d'avoir les mêmes égards pour la vie humaine et le même respect de l'individu qu'une race sur le déclin* (Gide). *Les lapins sont une race très prolifique.* || **3.** *Fig.* Se dit d'un écrivain ou d'un artiste qui a une

grande production : *Duhamel fut un auteur fort prolifique.*
● SYN. : 2 *fécond.*

proligération [prɔliʒerasjɔ̃] n. f. (de *proligère ;* 1904, Larousse). En biologie et en botanique, syn. de PROLIFÉRATION.

proligère [prɔliʒɛr] adj. (de *proli-,* élément tiré du lat. *proles,* lignée, famille, fruits [v. PROLÉTAIRE], et de *-gère,* du lat. *gerere,* porter ; 1869, Littré [aussi *disque proligère ; kyste proligère,* 1904, Larousse ; *membrane proligère,* 1963, Larousse]). Se dit, en biologie, de ce qui porte le germe. || *Disque proligère,* partie épaissie de la membrane granuleuse du follicule de De Graaf, au milieu de laquelle se trouve l'ovule. (On dit aussi DISQUE OVIGÈRE.) || *Kyste proligère* ou *prolifère,* espèce de kyste épithélial de l'ovaire, dû à la prolifération de l'épithélium germinatif. || *Membrane proligère,* membrane qui limite le kyste hydatique fertile.

prolixe [prɔliks] adj. (lat. *prolixus,* allongé, long, étendu, large, diffus, de *pro,* en avant, et de *liquēre,* être liquide ; v. 1220, Coincy, écrit *prolipse,* au sens de « très abondant » [en parlant de la matière d'un ouvrage] ; sens I, v. 1280, *Clef d'Amors,* écrit *prolis — prolixe,* début du XIVe s. [pour un écrit ; pour une personne, fin du XVe s.] ; sens 2, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** Se dit d'une personne qui dit trop longuement ce qu'elle veut dire : *Orateur prolixe. Écrivain prolixe. Le plus souvent les plus prolixes sont ceux qui ont le moins à dire* (Gide). || *Spécialem.* Se dit d'un discours ou d'un écrit trop long, qui s'étend en développements qui lassent l'auditeur ou le lecteur : *Pour ne pas vous fatiguer d'une description trop prolixe* (Mérimée). || **2.** *Littér.* Se dit de ce qui est trop abondant, se développe anarchiquement : *Taille-moi en pointe cette barbe prolixe* (Gautier).
● SYN. : **1** *bavard, diffus, verbeux ; délayé* (fam.), *filandreux* (fam.), *longuet* (fam.), *redondant ;* **2** *anarchique, exubérant, luxuriant.* — CONTR. : **1** *bref, concis, laconique ; court, elliptique, lapidaire, serré.*

prolixement [prɔliksəmɑ̃] adv. (de *prolixe ;* début du XIIIe s., *Guillaume le Maréchal*). D'une manière prolixe : *Cela fit une histoire qui n'était pas oubliée trois ans après. Ils se la contèrent prolixement, chacun complétant les souvenirs de l'autre* (Flaubert).

prolixité [prɔliksite] n. f. (bas lat. *prolixitas,* longueur, étendue, prolixité, du lat. class. *prolixus* [v. PROLIXE] ; v. 1265, J. de Meung). Défaut de celui ou de ce qui est prolixe : *La prolixité dégoûte le lecteur* (Voltaire). *Quelle nuée de contes, de romans de toute sorte* [...] *! Je n'ose me flatter d'avoir tout lu. Il y a quelque chose à goûter dans chacun sans doute ; mais combien de pertes et de prolixités !* (Sainte-Beuve).
● SYN. : *bavardages* (fam.), *délayage* (fam.), *longueurs, remplissage, verbiage, verbosité.* — CONTR. : *brièveté, concision, laconisme, sobriété.*

prolo [prɔlo] n. m. (abrév. pop. de *prolétaire ;* 1888, Villatte). *Pop.* Prolétaire : *Ah ! sacré nom de Dieu, si les prolos pouvaient se mettre ça dans la tête !* (Aragon).

prologue [prɔlɔg] n. m. (lat. *prologus,* prologue [d'une pièce de théâtre], gr. *prologos,* même sens, de *pro,* devant, avant, et de *logos,* discours ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *prologe* [*prologue,* v. 1225, *Barlaham*], au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1611, Cotgrave [dans un opéra, 1690, Furetière] ; sens 4, 1828, Nerval ; sens 5, 1875, Larousse). **1.** Bref avertissement qui précède un ouvrage : *Le prologue du « Tiers Livre » de Rabelais. Le prologue de la loi salique.* || **2.** Dans le théâtre grec, partie de la tragédie ou de la comédie qui précédait l'entrée du chœur et qui était consacrée à l'exposition du sujet : *Le prologue d'« Électre ».* || **3.** Petite pièce de vers ou de prose qui précède et prépare une pièce de théâtre : *Les prologues de Térence. Le prologue d'« Esther ».* || *Spécialem.* Dans un opéra, acte qui suit l'ouverture et qui n'a aucun lien avec la tragédie lyrique qui suit. || **4.** Première partie d'une œuvre littéraire (pièce, roman) ou artistique (film) où sont présentés des événements antérieurs à ceux qui se déroulent dans l'œuvre proprement dite. || **5.** *Fig.* et *fam.* Ce qui annonce, prépare quelque chose : *Cette toux me parut le prologue d'une réponse négative.*
● SYN. : **1** *avant-propos ;* **5** *préface, préliminaires, prélude, prodrome.*

prolongateur [prɔlɔ̃gatœr] adj. et n. m. (dér. savant de *prolonger ;* 1963, Larousse [comme n. m. ; *cordon prolongateur,* 1970, Robert]). *Cordon prolongateur,* ou *prolongateur* n. m., cordon électrique muni de deux fiches, et qui sert à relier la fiche d'un appareil électrique à une prise de courant trop éloignée.

prolongation [prɔlɔ̃gasjɔ̃] n. f. (bas lat. *prolongatio,* action de prolonger dans le temps, de *prolongatum,* supin de *prolongare* [v. PROLONGER] ; 1314, Mondeville, écrit *prolongacion,* au sens de « caractère de tout corps long enroulé sur lui-même » ; écrit *prolongation,* au sens 1, 1467, Bartzsch [en musique, 1842, Mozin] ; sens 2, 1559, Amyot [en sports, v. 1930, d'après le *FEW,* V, 418 *b*] ; sens 3, 1606, Crespin). **1.** Action de prolonger dans le temps, d'accroître la durée de : *Solliciter la prolongation d'un congé.* || *Spécialem.* En musique, traitement d'une note qui, faisant partie d'un accord, est continuée sur un ou plusieurs accords suivants. || **2.** *Par extens.* Espace de temps supplémentaire accordé à quelqu'un : *On lui a donné une prolongation de congé de quinze jours.* || *Spécialem.* En sports, temps supplémentaire ajouté à la durée normale d'un match, pour départager deux équipes qui se trouvent à égalité : *Jouer les prolongations d'un match de football.* || **3.** *Vx.* Prolongement (rare) : *Il travailla* [...] *à la prolongation de la fameuse méridienne...* (Fontenelle).
● SYN. : **1** *allongement ;* **2** *prolongement.*

prolonge [prɔlɔ̃ʒ] n. f. (déverbal de *prolonger ;* milieu du XIVe s., Machaut, écrit *prolongue,* au sens de « ruban, courroie » ; écrit *prolonge,* au sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 29 juin 1874, *Journ. officiel,* p. 4448). **1.** *Autref.* Cordage de 7 à 8 m qui reliait l'affût d'un canon à son avant-train, permettant ainsi de les maintenir solidaires sans gêner les mouvements de recul pendant le tir. || **2.** Nom donné à divers véhicules d'artillerie, du train ou du génie. || **3.** Corde longue d'environ 15 m, munie d'un crochet de métal à chaque extrémité et que l'on utilise pour la manœuvre des wagons de chemin de fer et l'arrimage des marchandises qu'ils transportent.

prolongé, e [prɔlɔ̃ʒe] adj. (part. passé de *prolonger ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. [*jeune fille prolongée,* 1962, Robert]). **1.** Se dit de ce qui se prolonge, dure un certain temps : *La tribu faisait souvent des séjours prolongés en un même endroit* (Renan). *Il y eut un silence prolongé, qui voulait dire qu'il acceptait* (Alain-Fournier). || **2.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne qui est où paraît être demeurée dans un certain état que son âge aurait dû lui faire perdre : *L'autre était un gobeur, un de ces collégiens prolongés comme il y en a tant* (L. Daudet). *Et elle changea de coiffure, parce que l'ancienne « faisait » très jeune fille, et que le genre jeune fille, avec ses traits tirés, lui donnait l'air d'une vierge prolongée* (Montherlant). || Plaisamm. *Une jeune fille prolongée,* une vieille fille : *Un « coup de vieux ».* [...] *Je n'aime pas ce manque de respect français pour la vieillesse. Ce manque de respect français pour la jeune fille prolongée* (Montherlant).

prolongeable [prɔlɔ̃ʒabl] adj. (de *prolonger ;* 1788, Féraud, art. *prolonger*). Qui peut être prolongé : *Le soldat est persuadé qu'un certain délai indéfiniment prolongeable lui sera donné avant qu'il soit tué, le voleur avant qu'il soit pris, les hommes, en général, avant qu'ils aient à mourir* (Proust).

prolongement [prɔlɔ̃ʒmɑ̃] n. m. (de *prolonger ;* v. 1165, Gautier d'Arras, au sens II [au plur., 1860, Dochez] ; sens I, 1, 1549, R. Estienne ; sens I, 2, 1778, Buffon [*dans le prolongement de...,* 1910, Pergaud ; en horticulture, 1904, Larousse ; *prolongements médullaires,* 1869, Littré]).

I. 1. Action d'augmenter la longueur de quelque chose : *On commence les travaux de prolongement de la route.* || **2.** *Par extens.* Ce qui prolonge quelque chose en étendue : *Le prolongement du mur*

est moins haut que la partie ancienne. || *Dans le prolongement de quelque chose, en prolongement,* dans la direction qui prolonge quelque chose, dans l'alignement : *L'objectif du tireur doit se trouver dans le prolongement de la ligne de mire du fusil.* || *Spécialem.* En termes d'horticulture, rameau destiné à continuer la tige principale ou les autres branches de la charpente ou ossature d'un arbre. || *Prolongements médullaires,* en botanique, nom donné aux rayons médullaires, qui semblent être des appendices de la moelle.

II. Ce qui prolonge quelque chose dans le temps : *La souffrance, prolongement d'un choc moral imposé, aspire à changer de forme* (Proust). *La religion ne peut pas plus être un prolongement de la morale, que la morale ne peut être une dépendance de la religion* (Malraux). || *Au plur.* Conséquences indirectes et tardives d'événements marquants terminés depuis un certain temps : *Étudier les prolongements de la Révolution française dans l'Europe du XIXe s. Cette affaire n'est pas terminée, elle aura des prolongements.*

• SYN. : **I, 1** *allongement, extension, prolongation.* || **II** *aboutissement, conséquence, développement, répercussion.*

prolonger [prɔlɔ̃ʒe] v. tr. (du bas lat. *prolongare,* prolonger, allonger [du lat. class. *pro,* avant, en avant, devant, et *longus,* long], avec influence phonétique de *allonger ;* v. 1213, *Fet des Romains,* au sens II, 1 [« faire durer plus longtemps la vie d'une personne », v. 1265, Br. Latini, écrit *prolonguer — prolonger,* 1564, *Indice de la Bible*] ; sens I, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, XIIIe s., *Apollonius ;* sens III, 1680, Richelet). [Conj. **1 b.**]

I. Augmenter la longueur de : *Prolonger une rue, une allée, une autoroute.*

II. 1. Augmenter la durée de : *Malheureusement je n'avais pas le temps de prolonger indéfiniment ces visites* (Proust). *Je m'en voulais de prolonger vos souffrances* (Mauriac). || *Fam.* Faire durer plus longtemps la vie d'une personne : *Il est irrémédiablement condamné ; les médecins ne peuvent que le prolonger quelque temps.* || **2.** *Class.* Différer : *Prolonger son baptême* (Bossuet).

III. En termes de marine, naviguer parallèlement et à peu de distance de : *Prolonger une côte, un navire.*

• SYN. : **I** *continuer, rallonger.* || **II, 1** *allonger, faire durer, éterniser, perpétuer.* || **III** *longer.*

◆ **se prolonger** v. pr. (sens I, 1770, Raynal ; sens II, 1377, Lanfranc [écrit *prolonguer ; prolonger,* XVe s.] ; sens III, 1926, Mauriac).

I. S'étendre en longueur au-delà de ce que l'on perçoit : *La piste se prolonge parmi les fourrés. L'Océan devant lui se prolongeait, immense* (Hugo). *Un bois de sycomores se prolongeait jusqu'à des masses de verdure* (Flaubert).

II. S'étendre dans le temps au-delà du moment présent ou de la durée escomptée : *Cette guerre risque de se prolonger. Il disait que les bals se prolongeaient trop tard* (Mérimée). *Alors commençaient d'interminables causeries qui se prolongeaient ensuite dehors fort avant dans la nuit* (Martin du Gard).

III. Prolonger la durée de son être (peu usité) : *Nous aimons à nous prolonger dans nos enfants* (H. Bordeaux).

• SYN. : **I** *s'allonger, se continuer, se dérouler, se développer, s'étaler, s'étirer.* || **II** *continuer, durer, s'éterniser, traîner.* || **III** *se perpétuer.*

promenade [prɔmnad] n. f. (de *promener* [v. ce mot] ; 1557, Julyot, écrit *pourmenade* [*promenade,* 1636, Monet], au sens I [*allure, pas de promenade,* XXe s.] ; sens 2, 1825, Le Couturier [au fig., 1869, Littré ; « exercice qu'on fait prendre à des chevaux... », 1904, Larousse ; pour des élèves internes, 1868, A. Daudet] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1913, Alain-Fournier ; sens 5, 1599, Hornkens — écrit *promenade* [aussi dans une ville]). **1.** Action de se promener : *Faire une promenade. C'était l'heure où l'on rentrait de la promenade, et des équipages défilaient au grand trot sur le pavé sec* (Flaubert). *Le dimanche après-midi, les ruines étaient un but de promenade pour de nombreux Blémontais* (Aymé). || *Allure, pas de promenade,* allure, pas peu rapides. || **2.** *Spécialem.* Marche qu'on fait faire à des troupes pour les exercer ; au *fig.,* expédition militaire facile et sans risques. || Exercice qu'on fait prendre à des chevaux qui n'ont pas été suffisamment employés pour le service. || Marche en divers lieux, qu'on fait faire, à jour fixe, aux élèves internes pour qu'ils prennent de l'exercice : *Les jours de promenade, ils se rangeaient derrière les autres, et ils parlaient interminablement* (Flaubert). || **3.** *Par extens.* Voyage facile et de courte durée (souvent employé par exagér.) : *Aller de Paris à New York, aujourd'hui, c'est une promenade.* || **4.** *Par extens.* Allées et venues : *Et il reprit sa promenade de long en large dans la chambre* (Alain-Fournier). || **5.** Lieu en dehors d'une ville où l'on va se promener : *Avez-vous du moins quelques promenades dans les environs ? continuait Mme Bovary* (Flaubert). || *Spécialem.* Lieu aménagé dans une ville pour que l'on s'y promène : *Deux hommes allèrent s'accouder au parapet de la promenade* (Camus). *Une foule habillée, claire, continue à se presser le long de la promenade plantée de tamaris, bordée par l'avenue où roulent les voitures* (Sollers).

• SYN. : **1** *balade* (fam.), *course, excursion, randonnée, tour, tournée* (fam.), *virée* (fam.) ; **4** *va-et-vient ;* **5** *cours, mail.*

promener [prɔmne] v. tr. (de *pour* [v. ce mot], employé comme préf. à valeur intensive, et de *mener ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *pormener,* au sens de « poursuivre, tourmenter » ; v. 1360, Froissart, écrit *pourmener* [*promener* — d'après les nombreux verbes commençant par *pro-* —, XVe s.], au sens 2 ; sens 1, 1636, Monet [*promener un cheval en main,* 1869, Littré — *pourmener un cheval,* même sens, XVe s., La Curne] ; sens 3, 1587, F. de La Noue ; sens 4, 1671, Molière ; sens 5, 1664, Boileau ; sens 6, 1606, Nicot). [Conj. **5 a.**] **1.** Mener un être animé en divers lieux pour lui faire prendre l'air, de l'exercice, ou lui faire voir, sans hâte, des choses intéressantes ou plaisantes : *Promener un enfant. Promener son chien. Mme Dambreuse* [...] *redoublait d'attentions. Toutes les après-midi, elle le promenait dans sa voiture* (Flaubert). *On a l'air d'un veuf qui promène son fils* (Bastide). || *Promener un cheval en main,* le promener en le tenant par la bride, sans le monter. || **2.** Mener, emmener quelqu'un, transporter quelque chose en divers lieux successivement pour un motif quelconque : *On m'a promené, dans l'espoir de trouver une chambre à louer, dans tous les villages d'alentour. Un fonctionnaire longtemps promené de poste en poste. La vue du cadavre de l'imposteur promené de ville en ville* (Renan). *Pour obtenir un vent favorable, il ordonna des prières publiques et fit promener dans le camp la châsse de saint Valéry* (France). *Promenant un sabre, un fusil d'enfant, il eût voulu un canon* (Madelin). || **3.** *Fig.* (avec un complément désignant un état affectif qui subsiste en dépit des circonstances) Emporter avec soi : *Il continuait de promener partout sa tranquillité efficace* (Camus). || **4.** *Fig.* Laisser aller sa pensée, son regard sur : *En promenant ma pensée à travers ces milliers de faits* (A. Thierry). *Quasimodo promena sur la foule un regard désespéré* (Hugo). *Elle* [une chanteuse] *souriait toujours. Elle promena son regard autour du public, et toujours silencieuse et souriante, fit onduler son ventre en avant* (Camus). || **5.** *Fig.* Conduire par la pensée ou par l'imagination : *Ce roman nous promène en une vaste fresque à travers tout le Moyen Âge courtois et chevaleresque. Depuis qu'il n'écrivait plus, il avait lu un tas de livres qui l'avaient promené tout autour du monde* (Beauvoir). || **6.** *Fig.* En faire accroire à quelqu'un en remettant de jour en jour une promesse (vieilli) : *Ne comptez pas sur une décision prochaine de sa part, il s'amuse à vous promener.*

• SYN. : **1** *balader* (pop.) ; **2** *piloter* (fam.), *traîner, véhiculer ;* **3** *porter ;* **4** *laisser errer ;* **5** *emmener, transporter ;* **6** *amuser, mener en bateau.*

◆ v. intr. (sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2, 1640, Oudin). **1.** *Littér.* ou *régional.* Se promener : *Je promenais avec mon père dans ses champs* (Stendhal). *La lucidité est à mes yeux la plus grande vertu de l'intelligence, parce qu'elle engage en même temps le caractère. Je ne saurais dire si je vais promener sur cette question : l'attitude des Français contemporains à l'égard des Allemands* (Montherlant). || **2.** Fig. et fam. *Envoyer promener,* éconduire sans ménagement quelqu'un qui vous importune ; renoncer en un mouvement de mauvaise humeur à quelque chose : *Ses récriminations m'agaçaient, je l'ai envoyé promener. J'enverrais promener toutes les ambitions* (Romains).

◆ **se promener** v. pr. (sens 1, v. 1465, Picot, écrit *se premener* [*se pourmener,* fin du XV[e] s., Commynes, et *se promener,* 1530, Palsgrave — aussi ellipt ; *va te promener !, allez vous promener !...,* 1666, Molière] ; sens 2, 1669, Boileau ; sens 3, 1600, O. de Serres). **1.** Aller d'un lieu à un autre pour prendre l'air, faire un exercice agréable ou salutaire ou même sans intention définie, en parlant d'un être animé : *D'autres fois, ils prenaient une calèche pour les conduire au bois de Boulogne ; ils se promenaient tard, jusqu'au milieu de la nuit* (Flaubert). *Henriette et Alexis se précipitèrent au-dehors : en effet une sentinelle allemande se promenait sur le grand pont métallique* (Triolet). *Se promener à bicyclette, à cheval, en voiture.* || *Ellipt. Mener promener son chien, ses enfants.* || Fig. *Va te promener !, allez vous promener !, qu'il aille se promener !,* se dit à une personne ou d'une personne dont on veut se débarrasser : *Au collège, on fait des serments, on constituera une phalange, on imitera « les Treize » de Balzac ! Puis quand on se retrouve : Bonsoir, mon vieux, va te promener !* (Flaubert). || **2.** *Par extens.* Aller çà et la, en parlant d'une chose : *Je vis au plafond un reflet de soleil qui se promenait de droite à gauche* (Duhamel). *Les mains de l'homme se promènent sur son corps, de haut en bas, fouillent les replis de son corps* (Le Clézio). || **3.** *Fig.* S'attacher successivement à, en parlant du regard, de la pensée, etc. : *Son regard se promenait d'un objet à l'autre. Son imagination se promenait, au fil des pages, dans cette époque si attrayante.*

• SYN. : **1** *se balader* (pop.), *déambuler, marcher ;* **2** *aller, cheminer, se déplacer ;* **3** *errer, traîner, vagabonder, vaguer.*

promenette [prɔmnɛt] n. f. (de *promener ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Petit véhicule à roulettes permettant à un enfant de s'exercer à la marche sans risquer de tomber. (Vieilli.) [On dit aussi CHARIOT et TROTTE-BÉBÉ.] || **2.** Petit siège monté sur sangle, que l'on porte en bandoulière et sur lequel on peut transporter un enfant assis.

promeneur, euse [prɔmnœr, -øz] n. (de *promener* [v. ce mot] ; v. 1560, Godefroy, écrit *pourmeneur* [*promeneur,* 1606, Nicot], au sens 2 ; sens 1, 1808, d'Hautel). **1.** Personne chargée de promener : *Une promeneuse d'enfants, d'infirmes. Un promeneur de touristes.* || **2.** Personne qui se promène : *C'est l'été et il y a quelques promeneurs sur le boulevard* (Duras).

• SYN. : **2** *badaud, flâneur, passant.*

promenoir [prɔmnwar] n. m. (de *promener ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1679, Bossuet ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** *Class.* Lieu où l'on se promène : *L'agrément de cette ville, c'est qu'il y a alentour de beaux promenoirs* (Furetière). || **2.** *Spécialem.* Emplacement aménagé pour la promenade et, plus particulièrement dans les lieux clos, partie couverte ou jardin réservé à la promenade : *Ces larges cours carrées dont les arcades font un promenoir semblable à celui des couvents italiens* (Taine). || **3.** *Spécialem.* Dans certaines salles de spectacle, espace réservé derrière les fauteuils où les spectateurs pouvaient circuler, à l'origine, ou se tenir debout.

promérops [prɔmerɔps] n. m. (lat. scientif. moderne *promerops,* même sens, du lat. class. *pro,* avant, devant, et *merops,* mésange, gr. *merops,* oiseau qui mange les abeilles ; 1791, Valmont de Bomare). Passereau de l'Afrique australe, caractérisé par son plumage brunâtre, son bec long et courbe, sa langue, terminée en pinceau, qui lui permet de se nourrir du nectar des fleurs, et sa très longue queue étagée.

promesse [prɔmɛs] n. f. (lat. pop. **promissa,* promesse, n. f. tiré du lat. class. *promissa,* plur. du n. neutre *promissum,* promesse, part. passé neutre substantivé de *promittere* [v. PROMETTRE] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 1 [*donner promesse que,* 1632, Corneille ; *promesse de mariage,* 1668, Molière ; *les enfants... de la promesse,* 1553, *Bible Gérard*] ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir [*promesse d'action,* 1963, Larousse ; pour les scouts, début du XX[e] s.]). **1.** Assurance donnée verbalement à quelqu'un d'accomplir, ce à quoi l'on s'est engagé envers lui : *À propos, je vous rappelle la promesse que vous m'avez faite hier de me passer une recette de bonheur* (Aymé). *C'est triste, de ne pouvoir tenir les promesses les plus simples, les plus secrètes, celles qui n'ont aucune importance* (Bastide). || Class. *Donner promesse que,* promettre que. || *Promesse de mariage,* démarche officielle par laquelle un homme et une femme s'engagent à se marier. || *Les enfants, les fils de la promesse,* dans la langue religieuse, les élus, ceux à qui a été promis le salut. || **2.** En droit, engagement d'accomplir un acte ou de contracter une obligation : *La promesse de vente vaut vente, lorsqu'il y a consentement réciproque des deux parties sur la chose et le prix* (Code civil). || *Promesse d'action,* certificat remis au souscripteur d'une action au moment de la constitution d'une société ou d'une augmentation de son capital. || *Spécialem.* Engagement que prennent les scouts de respecter la loi de leur organisation.

• SYN. : **1** *engagement, parole, serment.*

◆ **promesses** n. f. pl. (début du XVII[e] s., Malherbe). *Fig.* Espérances suscitées par les qualités de quelqu'un, de quelque chose : *Un peuple qui a produit, il y a si peu de temps encore, une œuvre de cette substance et de cette vertu n'est pas un peuple en décadence. C'est un peuple plein de génie et de promesses* (Duhamel).

prométhéen, enne [prɔmeteɛ̃, -ɛn] adj. (du n. pr. *Prométhée,* lat. *Prometheus,* gr. *Promêtheus,* Prométhée, fils de Japet, qui fit l'homme d'argile et l'anima avec le feu du ciel qu'il avait dérobé, et fut, en punition, attaché sur le Caucase, où un vautour lui rongeait le foie ; 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Relatif à Prométhée : *Le mythe prométhéen.* || **2.** Digne de Prométhée : *Le jour où cette œuvre prométhéenne sera terminée* (Hugo). *Les plus désespérées* [des pièces de S. Beckett] *ne refusent pas à l'être humain ses dimensions prométhéennes* (Mauriac).

• SYN. : **2** *titanesque.*

prometteur, euse [prɔmɛtœr, -øz] adj. (de *promettre ;* av. 1870, A. Dumas). Plein de promesses : *Il a fait des débuts prometteurs.*

• SYN. : *encourageant, engageant.*

promettre [prɔmɛtr] v. tr. (francisation, d'après *mettre,* du lat. *promittere,* laisser aller en avant, assurer, prédire, garantir, de *pro,* en avant, et de *mittere,* envoyer ; fin du X[e] s., *Vie de saint Léger,* écrit *prometre* [*promettre,* v. 1265, J. de Meung — aussi var. *prametre,* au Moyen Age], au sens 1 [« affirmer formellement quelque chose », fin du XII[e] s., Marie de France] ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain [au fig., v. 1130, *Eneas ;* absol., 1559, Amyot ; *ça promet,* 1962, Robert]). [Conj. **49.**] **1.** S'engager verbalement à accomplir quelque chose, donner l'assurance verbale à quelqu'un d'exécuter l'engagement pris envers lui : *L'homme de lettres promit son concours* (Flaubert). *Je t'ai promis de n'agir qu'avec ton assentiment, je tiendrai ma parole* (Martin du Gard). *Promettre une récompense.* || *Par extens.* Affirmer formellement quelque chose : *Je vous promets que ce qu'il m'a dit ne m'a point du tout offensée* (Molière). *Ma tante, je te « promets » que mon professeur met des faux cols en papier* (France). *Je vous promets qu'il s'en repentira !* || **2.** Annoncer, prédire : *N'êtes-vous point bien pressés, messieurs, de voir ces merveilles ? Je vous les promets pour un temps prochain* (France). *Allez ouste ! Levez-vous : nous allons chez la tante Rose et je vous promets une belle surprise* (Pagnol). || *Fig.* Sembler annoncer, faire espérer : *Tout nous promet une fête | Digne*

des regards du roi (Hugo). *Son regard, son souffle, les frissons de sa chair, tout en elle demandait le cœur et promettait l'amour* (France). *Cette assistance nombreuse, animée, promettait peut-être un débat difficile* (Romains). *Ce vent-là nous promet de la pluie. Son récent succès semble le promettre à une brillante carrière.* || *Absol.* Faire naître des espérances pour l'avenir : *La vigne promettait* (Flaubert). *Cet enfant promet.* || Ironiq. *Ça promet !*, ce début laisse prévoir une suite remarquable (en bien ou, plus souvent, en mal).

• SYN. : **1** *donner sa parole, s'engager, offrir ; assurer, certifier, garantir, jurer* ; **2** *prévoir, pronostiquer ; faire augurer, présager.*

◆ **se promettre** v. pr. (sens 1, XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch ; sens 2, 1538, R. Estienne [avec *de* et l'infin., v. 1131, *Couronnement de Louis*] ; sens 3, 1669, Racine ; sens 4, 1875, Larousse). **1.** *Se promettre à quelqu'un,* donner son consentement d'épouser cette personne : *Elle s'était promise à un jeune ingénieur et on allait fêter leurs fiançailles.* || **2.** *Se promettre quelque chose,* compter l'obtenir : *Les joies qu il s'était promises ne venaient pas* (Flaubert). || *Se promettre de* (et l'infinitif), avoir le ferme espoir de parvenir à quelque chose en s'y efforçant ; prendre la ferme résolution de parvenir à ce qu'on s'est proposé : *Il se promettait bien d'être un jour maire de son village. Il s'est bien promis de se corriger de ce vilain défaut. Évariste Gamelin rentra, tout ému des aveux qu'il venait de recevoir, et se promettait de connaître le séducteur d'Élodie* (France). || **3.** *Se promettre quelque chose, se promettre de* (et l'infinitif), s'engager mutuellement à : *En se quittant, ils se promirent de fréquentes visites. Ils se sont promis de s'écrire pendant les vacances.* || **4.** Être l'objet d'une promesse : *Ces choses-la se promettent plus facilement qu'elles ne se font.*

• SYN. : **2** *attendre, compter, escompter, espérer, se flatter de.*

promis, e [prɔmi, -iz] adj. (part. passé de *promettre* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pramis* [*promis,* XII[e] s.], au sens 1 [*la Terre promise,* XV[e] s. — « endroit où l'on trouve en abondance ce qu'on désire », av. 1714, Fénelon, et au fig., 1875, Larousse] ; sens 2, v. 1200, *Poème moral ;* sens 3, 1674, Racine). **1.** Dont on a fait la promesse : *Chose promise, chose due* (prov.). || *La Terre promise,* la terre de Chanaan, que Dieu avait promise aux Hébreux ; *par anal.,* endroit où l'on trouve en abondance ce que l'on désire ; au *fig.,* chose à laquelle on aspire vivement, sans l'obtenir jamais : *Et tu les voyais fuir vers les terres promises ; | Mais toi qui savais tout, tu ne les suivis pas* (Leconte de Lisle). *Mermoz le redressa* [l'avion] *face à une crête, toucha la crête, et* [...] *découvrit la plaine chilienne, sous lui, comme une terre promise* (Saint-Exupéry). || **2.** *Spécialem.* Dont le mariage a fait l'objet d'une promesse mutuelle : *Une jeune fille déjà promise.* || **3.** *Promis à* (et un nom de chose), destiné à : *Ce passeport porte en toutes lettres un nom promis à la prison* (Stendhal). *D'où sortait ce Suffock, normalement promis à une carrière de quelconque médecin de campagne ?* (Chevallier).

• SYN. : **2** *fiancé.*

◆ n. (1838, Stendhal [comme adj., dès le début du XII[e] s. — v. ci-dessus]). *Dialect.* Fiancé, fiancée : *Je quittai dès le matin la maison, où je laissai Françoise gémissante parce que le valet de pied fiancé n'avait pu encore une fois, la veille au soir, aller voir sa promise* (Proust).

promiscue [prɔmisky] adj. f. (lat. *promiscuus,* mêlé, indistinct, confondu, dér. de *promiscēre,* mêler avant, de *pro,* avant, et de *miscēre,* mélanger ; 1580, Montaigne, au sens de « confus » ; sens actuel, 17 nov. 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 1105). En droit, se dit de ce qui est commun à plusieurs personnes : *Possession promiscue.*

promiscuité [prɔmiskɥite] n. f. (dér. savant du lat. *promiscuus* [v. l'art. précéd.] ; 1762, J.-J. Rousseau, au sens 2 ; sens 1, av. 1850, Balzac). **1.** *Vx.* Mélange confus : *Le commun usage et la promiscuité des idiomes étaient le premier pas vers cette grande ère d'universelle pacification* (Renan). || **2.** Situation de personnes qui diffèrent par le sexe, la condition, la moralité, etc., et dont le voisinage a un caractère choquant : *Vivant dans une honteuse promiscuité avec la fille Gorcut...* (France). *Je trouve que vous ne devez pas souffrir davantage de cette promiscuité honteuse avec un personnage flétri* (Proust). *Il arrête en lui-même le très léger mouvement de recul, il écrase l'à peine perceptible impression de dégradante promiscuité* (Sarraute).

promission [prɔmisjɔ̃] n. f. (lat. *promissio,* promesse, de *promissum,* supin de *promittere* [v. PROMETTRE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*terre de promission,* v. 1170, *Livre des Rois*]). *Vx.* Promesse. || *Terre de promission,* terre promise : *Moïse, avant de mourir, aperçut la terre de promission* (Chateaubriand).

promo n. f. V. PROMOTION 1.

promontoire [prɔmɔ̃twar] n. m. (lat. *promuntorium,* promontoire, de *prominēre,* être saillant, faire saillie, déborder en avant, de *pro,* en avant, et de *minēre,* faire saillie ; 1213, *Romania* [LXV, 499], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Pointe de terre qui s'avance dans la mer et qui présente une certaine altitude au-dessus du niveau de celle-ci : *Un jour, pensif, j'errais au bord d'un golfe, ouvert | Entre deux promontoires...* (Hugo). || **2.** En anatomie, nom donné à diverses petites saillies.

promoteur, trice [prɔmɔtœr, -tris] n. (bas lat. *promotor,* celui qui accroît, du lat. class. *promotum,* supin de *promovēre* [v. PROMOUVOIR] ; début du XIV[e] s., Gilles li Muisis). Personne qui donne l'impulsion, qui cherche à faire admettre des conceptions nouvelles : *Supposons en effet un de ces promoteurs irréfléchis de la nation absolue, de la nature hors de l'art* (Hugo). *Les prophètes, les auteurs d'apocalypses sont des promoteurs de révolutions sociales, non de révolutions politiques* (Renan). *Victor Cousin* [...] *le grand promoteur et agitateur dans l'ordre des idées* (Sainte-Beuve). *Le promoteur d'une loi, d'une réforme.*

• SYN. : *agent, âme, animateur, créateur, fauteur, forgeur, instigateur, ouvrier, père.*

◆ adj. (1580, Montaigne, au sens de « qui excite » [en parlant d'une cause] ; sens actuel, milieu du XX[e] s.). *Spécialem.* Qui a pour objet la promotion immobilière : *La société promotrice a été autorisée à construire l'ensemhle immobilier.*

◆ **promoteur** n. m. (1694, Acad., au sens de « celui qui prend le soin principal d'une affaire » ; sens I, 1, milieu du XX[e] s. ; sens I, 2, 1968, Larousse ; sens II, 1962, Robert).

I. 1. Personne physique ou morale qui assure le financement et la construction d'immeubles : *À chaque printemps, M. Dulaurier redoutait qu'il n'eût disparu* [un jasmin] *victime des promoteurs du béton qui, depuis tant d'années, mettent le Quartier latin en coupe réglée* (Matzneff). *Un promoteur immobilier.* || **2.** *Promoteur de ventes,* membre du personnel commercial d'une entreprise chargé de favoriser la vente des produits de celle-ci chez les commerçants qui les vendent.

II. Substance chimique qui, bien que dénuée elle-même de propriétés catalytiques, accroît par sa présence l'activité d'un catalyseur.

1. promotion [prɔmɔsjɔ̃] n. f. (bas lat. *promotio,* avancement en grade, du lat. class. *promotum,* supin de *promovēre* [v. PROMOUVOIR] ; début du XIV[e] s., Gilles li Muisis, au sens 2 [*de la promotion de,* début du XVIII[e] s., Marivaux ; « accession à une condition supérieure... », 1945, Colette] ; sens 1, av. 1678, La Rochefoucauld [aussi « ensemble des personnes qui ont bénéficié de cette élévation »] ; sens 3, 1869, Littré). **1.** Action d'élever simultanément plusieurs personnes à un grade, un titre, une dignité, une fonction supérieure : *On prépare une promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur.* || Ensemble des personnes qui ont bénéficié de cette élévation : *Des officiers de la même promotion.* || **2.** Nomination et accession d'une personne à une fonction, un grade supérieur : *Le professeur était nommé commandeur de la Légion d'honneur, belle promotion* (Chevallier). *Cette confiance de votre Directeur m'apparaît comme la plus flatteuse des promotions, mon cher Docteur !* (Céline). *Fêter sa nouvelle promotion.* || Class. *De la promotion de,* qui a reçu son

titre de : *Je suis un marquis de la promotion de Lisette, comme elle est comtesse de la promotion de Frontin* (Marivaux). || *Par extens.* Accession à une condition supérieure d'une personne, d'un groupe social ; moyens mis en œuvre pour y parvenir : *Les cours de formation continue répondent à un besoin de promotion sociale des travailleurs.* || **3.** Ensemble des personnes entrées la même année dans une grande école pour y faire les mêmes études : *About et Taine faisaient partie de la même promotion de l'École normale supérieure.* (On dit aussi, par abrév., PROMO [1850, Esnault].)

• SYN. : **2** *avancement, élévation.*

2. promotion [prɔmɔsjɔ̃] n. f. (emploi spécialisé de *promotion* 1, d'après l'angl. *promotion,* encouragement, avancement, lui-même empr. du franç. *promotion* 1 ; 3 nov. 1966, *le Figaro*). *Promotion des ventes,* technique destinée à accroître la vente des produits d'une entreprise par des moyens qui portent sur le réseau de distribution ; service qui est chargé de cette action dans une entreprise.

promotionnel, elle [prɔmɔsjɔnɛl] adj. (de *promotion* 2 ; 14 janv. 1966, *le Monde*). Relatif à la promotion des ventes : *Une campagne promotionnelle pour le lancement d'une nouvelle marque d'apéritif sur le marché. Des tarifs promotionnels sont offerts à tout acheteur.*

promouvoir [prɔmuvwar] v. tr. (lat. *promovēre,* faire avancer, faire monter en grade, de *pro,* en avant, et de *movēre,* mouvoir, remuer ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain [var. *pourmouvoir,* v. 1340, *Tombel de Chartrose ;* « essayer d'accroître la vente d'un produit... », v. 1970] ; sens 3, 1922, P. Valéry [emploi unique]). [Conj. **31,** sauf au part. passé *promu.*] **1.** Fig. *Promouvoir quelqu'un,* l'élever à une dignité, un grade, une fonction supérieure : *Le cardinal de Maillé, nouvellement promu, couchait avec sa calotte, selon Saint-Simon* (Montherlant). *Hochedé est un ancien sous-officier promu récemment sous-lieutenant* (Saint-Exupéry). || **2.** Fig. *Promouvoir quelque chose,*essayer, par tous les moyens dont on dispose, de faire adopter une chose qui doit bénéficier à un grand nombre quand elle sera mise en pratique : *Le roi François I*[er] *employa tous ses soins pour promouvoir et cultiver les lettres en France* (Furetière, 1690). *Ces fidèles* [...] *ne laissaient pas de promouvoir de toute leur force la victoire dont leur mort devait être le fruit* (Bossuet). *Promouvoir une politique de progrès social.* || *Spécialem.* Essayer d'accroître la vente d'un produit en agissant sur le réseau de distribution. || **3.** *Littér.* Mouvoir vers l'avant, tendre en avant : *Toi qui, dans l'or très pur, promeus | Tes bras durs* (Valéry).

• SYN. : **1** *nommer ;* **2** *animer, instaurer, lancer.*

• REM. Dans l'usage courant, *promouvoir* ne s'emploie plus qu'aux temps composés et à l'infinitif.

prompt, e [prɔ̃, prɔ̃t] adj. (lat. *promptus,* manifeste, prêt, disponible, disposé à, résolu à, porté à, part. passé adjectivé de *promere,* tirer, faire sortir, produire, dévoiler, de *pro,* devant, en avant, et de *emere,* prendre, recevoir, acheter ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *prons* [*prompt.* v. 1265, Br. Latini], au sens de « enclin [au péché, etc.] » ; sens 1, 1530, Palsgrave, 322 [« qui témoigne de la rapidité... d'un être animé », 1670, Bossuet ; *avoir la main prompte,* 1690, Furetière ; « qui se met... facilement en colère », fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; *avoir l'humeur prompte,* 1694, Acad.] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, XVI[e] s. [« qui fait de l'effet en peu de temps », 1587, F. de La Noue] ; sens 4, av. 1662, Pascal). **1.** *Prompt à,* se dit d'une personne qui va, qui agit vite, qui se tient prête à faire quelque chose (v. Rem. 2) : *Ne soyez pas trop prompt à répondre. Prompt à la riposte. Tu lui donnes un fils prompt à le consoler* (Racine). *Vaincrai-je aussi* [...] *l'enfant abandonnée qui tremble en moi, faible, nerveuse, prompte à tendre le bras, à implorer...* (Colette). || Qui témoigne de la rapidité, de la vivacité d'un être animé : *Un geste prompt. Allure, démarche prompte.* || Absol. *Avoir la main prompte,* être enclin à frapper pour le moindre motif. || *Spécialem.* et *class.* Qui se met vite et facilement en colère : *Achille déplairait, moins bouillant et moins prompt* (Boileau). || *Avoir l'humeur prompte,* être irascible. || **2.** Qui saisit, qui comprend vite : *Un esprit prompt.* || **3.** Se dit d'une chose dont la venue ne tarde pas, qui arrive vite : *Un prompt succès l'a récompensé de ses efforts. Je vous souhaite un prompt rétablissement. Ces corps innombrables n'étant mus que par une seule âme, on s'étonnera peut-être que le résultat n'ait pas été plus prompt* (Aymé). || *Class.* Qui fait dc l'effet en peu de temps : *Il y a encore un prompt remède, qui est de vous instruire par notre faute* (La Bruyère). || **4.** Se dit d'une chose qui passe vite : *Sa joie fut prompte.*

• SYN. : **1** *ardent, diligent, empressé, expéditif, impatient, pressé, preste ; leste ;* **2** *aigu, délié, éveillé, pénétrant, perçant, vif ;* **3** *immédiat, prochain, rapide ;* **4** *bref, court.* — CONTR. : **1** *indolent, lent, mou, négligent, paresseux ;* **2** *lourd, obtus, pesant ;* **3** *éloigné, lointain ;* **4** *durable, interminable, long.*

• REM. **1.** Cet adjectif fait de plus en plus partie de la langue littéraire ou soignée. Il est remplacé dans le vocabulaire courant par rapide.

2. La liaison ne se fait pas au masculin avec la préposition *à* [prɔ̃a].

promptement [prɔ̃tmɑ̃] adv. (de *prompt ;* début du XIV[e] s.). D'une manière prompte : *Jouissons ! l'heure est courte, et tout fuit promptement* (Hugo).

• SYN. : *immédiatement, prestement, rapidement.*

promptitude [prɔ̃tityd] n. f. (bas lat. *promptitudo,* promptitude [v[e] s.], du lat. class. *promptus* [v. PROMPT] ; 1470, *Livre de la discipline d'amour divine,* avec un sens peu clair ; sens 1, début du XVI[e] s. [« grande vivacité d'humeur », 1636, Monet ; « emportement subit », 1655, Molière] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1490, G. Tardif ; sens 4, 1687, Bossuet). **1.** Qualité d'une personne qui exécute une chose sans délai, qui agit vite : *Il obéit aux ordres avec promptitude.* || *Spécialem.* et *class.* Grande vivacité d'humeur : *Je tâcherai d'apaiser une partie de mon impatience et de ma promptitude naturelle* (Sévigné). || *Par extens.* et *littér.* Emportement subit : *Excusez un terme un peu trop rude ; | Je me reconnais mal à cette promptitude* (Destouches). *Si Miquel allait faire périr quelque bête, dans un coup de promptitude* (R. Escholier). *Il se connaissait pour avoir le sang chaud, la crête rouge, tout de suite enclin aux « promptitudes »* (Genevoix). || **2.** Caractère de ce qui est vif, rapide : *La promptitude de l'éclair. La promptitude des gestes d'un prestidigitateur.* || **3.** Rapidité à saisir, à concevoir : *En toutes choses, vous possédez au plus haut degré le génie de la promptitude. La facilité avec laquelle vous pensez est prodigieuse* (France). || **4.** Caractère de ce qui arrive vite : *La promptitude d'une guérison.*

• SYN. : **1** *célérité, diligence, empressement, hâte, précipitation ;* **2** *prestesse, vitesse ;* **3** *pénétration, vivacité ;* **4** *rapidité.* — CONTR. : **1** *indolence, lenteur, mollesse, négligence, nonchalance ;* **3** *lourdeur, pesanteur ;* **4** *lenteur.*

promu, e [prɔmy] adj. et n. (part. passé de *promouvoir ;* v. 1360, Froissart). Qui vient d'acquérir une promotion : *Les officiers promus. La liste des nouveaux promus dans l'ordre de la Légion d'honneur vient d'être publiée.*

promulgation [prɔmylgasjɔ̃] n. f. (lat. *promulgatio,* affichage officiel, publication, de *promulgatum,* supin de *promulgare* [v. PROMULGUER] ; v. 1300, Houdoy, 96 [pour une loi, 1804, Code civil]). Action de promulguer. || *Spécialem.* Acte par lequel le chef de l'Etat constate qu'une loi a été régulièrement adoptée par le corps législatif et la rend effectivement applicable : *Décret de promulgation.*

• CONTR. : *abrogation.*

promulguer [prɔmylge] v. tr. (lat. *promulgare,* afficher, publier, faire connaître ; v. 1355, Bersuire, écrit *promulger* [*promulguer,* v. 1370, Oresme], au sens 1 ; sens 2, 1784, G. de Mirabeau). **1.** Publier officiellement et rendre applicable une loi régulièrement adoptée par le corps législatif : *La loi qui la supprime* [la peine de mort] *ne saurait être trop tôt promulguée* (France). || **2.** *Fig.* et *littér.* Publier, annoncer publi-

quement : *Jésus promulgua ce principe : « Qui n'est pas contre nous est pour nous »* (Renan).

● Syn. : 2 *proclamer.*

pronaos [prɔnaɔs] n. m. (lat. *pronaos,* même sens, gr. *pronaos,* même sens, masc. substantivé de l'adj. *pronaos,* qui est devant le temple, de *pro,* devant, et de *naos,* temple ; 1701, Tournefort). Partie antérieure d'un temple de l'Antiquité grecque.

pronateur, trice [prɔnatœr, -tris] adj. et n. m. (dér. savant du bas lat. *pronare,* incliner en avant, faire pencher, du lat. class. *pronus,* penché en avant, dér. de *pro,* en avant ; v. 1560, Paré, comme adj. et n.). *Muscle pronateur* ou *pronateur* n. m., muscle qui sert aux mouvements de pronation.

● Rem. Le féminin est peu usité.

pronation [prɔnasjɔ̃] n. f. (dér. savant du bas lat. *pronare* [v. l'art. précéd.] ; 1654, Gelée). Rotation, sous l'effet des muscles pronateurs, de l'avant-bras et de la main qui exécutent un mouvement de dehors en dedans ; position de la main, la paume en dessous, qui résulte de ce mouvement.

● Contr. : *supination.*

prône [pron] n. m. (lat. pop. **protinum,* mot issu, par dissimilation, du bas lat. *protirum,* sing. tiré du n. neutre plur. du lat. class. *prothyra,* vestibule [chez les Grecs], empr. du plur. du gr. *prothuron,* vestibule, de *pro,* devant, et de *thura,* porte ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *prodne* [*prone,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *prône,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« partie de la messe paroissiale... », 1420, *Archives de Bretagne,* VI, 51 ; recommander... au prône, 1835, Acad. — iron iq., av. 1778, Voltaire (*être recommandé au prône,* « être censuré comme on le mérite », 1675, Widerhold)] ; sens 3, 1675, Mme de Sévigné). **1.** Grille qui, au Moyen Âge, séparait le chœur de la nef d'une église. || **2.** *Par extens.* et *littér.* À l'origine, paroles que prononçait le prêtre devant cette grille et d'où il commandait le départ des excommuniés : *Durant tout le Moyen Âge, l'individu [...] redoutera le prône, tremblera devant l'excommunication* (Renan). || *Autref.* Partie de la messe paroissiale principale du dimanche, comprenant des prières, des annonces, des instructions et l'homélie proprement dite : *L'abbé Clément, reprenant le ton dont il prêchait au prône...* (Stendhal). || *Recommander quelqu'un au prône,* demander pour lui, lors du prône, les prières de l'assistance. (Vieilli.) || Ironiq. *Recommander quelque chose au prône de quelqu'un,* solliciter la réprobation à l'égard de quelqu'un envers qui on a des griefs (vieilli) : *Vous avez fait une action de bon citoyen de recommander au prône d'un avocat général les infamies de la Beaumelle* (Voltaire). || **3.** *Vx.* et *péjor.* Remontrance ennuyeuse qui a le ton du prône : *Les prônes du maréchal de Grammont* (Sévigné).

● Syn. : **2** *prêche, sermon ;* **3** *homélie.*

prôner [prone] v. tr. (de *prône ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 2 ; sens 1, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Faire le prône à : *Le vicaire a prôné les fidèles en l'absence du curé.* || **2.** *Fig.* Vanter, recommander vivement : *Soutenue par un conservateur et prônée par un rouge, elle* [la candidature] *devait réussir* (Flaubert). *Elle* [la société chrétienne] *ne soutint ni n'attaqua l'empire ; elle ne prôna ni ne condamna la liberté* (Fustel de Coulanges). *Il m'arrive souvent de me demander si, parmi les littérateurs que nous prônons et les artistes auxquels vont les suffrages, il n'en est pas quelques-uns dont se détournera la génération qui va suivre* (Gide).

● Syn. : **2** *célébrer, encenser, exalter, glorifier, louer, porter aux nues.*

◆ v. intr. (1640, Oudin). Faire d'ennuyeuses remontrances.

● Syn. : *moraliser, prêcher, sermonner.*

prôneur, euse [pronœr, -øz] n. (de *prôner ;* av. 1654, Guez de Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Class.* et *littér.* Personne qui vante et qui loue vivement : *Quelle horrible peine a un homme qui est sans prôneurs, [...] de se faire jour à travers l'obscurité où il se trouve et de venir au niveau d'un fat qui est en crédit !* (La Bruyère). *Tout paraissait en effet annoncer ma chute : quelle espérance pouvais-je avoir, moi sans nom et sans prôneurs, de détruire l'influence de Voltaire* (Chateaubriand). *Il est le prôneur d'un faux dieu, qui est Néron* (Renan). || **2.** *Péjor.* Personne qui aime à faire des remontrances : *Une prôneuse insupportable. On dit « petit faiseur et grand prôneur » en parlant de quelqu'un qui parle beaucoup mais agit peu.*

● Syn. : **1** *apologiste, louangeur, panégyriste, thuriféraire.*

pronom [prɔnɔ̃] n. m. (lat. *pronomen, pronominis,* même sens, de *pro,* à la place de, et de *nomen,* nom [v. NOM] ; XIIIe s.). Mot qui peut représenter un mot exprimé à un autre endroit de l'énoncé (nom, adjectif, autre pronom, phrase), ou désigner un des participants à la communication. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE PRONOM

STATUT SYNTAXIQUE

Le terme de *pronom* remonte au latin *pronomen,* traduisant le grec *antônumia,* nom donné par Denys le Thrace à l'une des huit parties du discours.

Il définit bien la fonction d'une classe de mots que caractérise avant tout son aptitude à remplir dans la phrase **les mêmes fonctions que le nom.** Aucune des autres parties du discours ne présente cette propriété. Comparer :

SUJET : *L'enfant rit / **Il** rit / **Quelqu'un** rit*
OBJET : *Je vois l'enfant / Je **le** vois / Je vois **celui-ci***
ATTRIBUT : *Paul sera mon ami / Paul **le** sera / Paul sera **le mien***

Quelques mots peuvent être employés comme pronoms ou comme adjectifs ; la distinction entre ces deux valeurs dans un contexte donné est garantie par le critère de substitution ; comparer :

> ***Certains** arbres jaunissent déjà ;*
> ***Certains** jaunissent déjà.*

Dans la première phrase, *certains* ne peut pas être remplacé par *les arbres* (**Les arbres arbres...*) : il est adjectif ; dans la seconde, il peut l'être *(Les arbres jaunissent déjà)* : il est pronom.

La coïncidence du statut syntagmatique du pronom avec celui du nom a pour cause l'identité de leur fonction fondamentale, qui est de désigner des ensembles d'objets, éventuellement réduits à un objet (v. NOM, art. spécial). Comme le nom, le pronom donne la forme d'ensemble à des éléments de formes diverses, qui peuvent être exprimés dans le contexte par une unité linguistique d'une autre espèce (un verbe, une proposition) ; ainsi, *Paul est élu* peut être nominalisé *(l'élection de Paul, son élection)* ou pronominalisé *(cela).*

REPRÉSENTATION ET DÉSIGNATION

Un défaut d'analyse des fonctions linguistiques a souvent conduit des grammairiens à confondre la classe des pronoms, parce qu'ils peuvent remplacer un nom, avec celle des **représentants,** qui dispensent de répéter un nom déjà employé :

> *Christ sourit à qui le repousse ;*
> *Puisqu'il est mort pour nous, je veux mourir pour lui*
> (V. Hugo, *les Châtiments,* « À un martyr »).

Les pronoms *le, il, lui* font ici l'économie de la répétition du nom propre *Christ,* qui est leur **antécédent.**

Cependant, la représentation n'est pas l'apanage de la classe des pronoms ; il existe aussi des adverbes représentant un adverbe *(là où)* ou un nom :

> *Tu connais le café place des Cygnes ;*
> *on s'y retrouvera à deux heures.*

On représente des adjectifs, des verbes, des propositions aussi bien que des noms :

> *Que l'indice des prix ait monté, je ne le conteste pas.*

Enfin, bien des mots remplissent les fonctions syntaxiques du nom et sont « pro-

noms » à ce titre, sans représenter aucun nom. Dans l'exemple de V. Hugo, les mots *qui, nous* et *je* n'ont pas d'antécédent, et les deux derniers ne pourraient même pas en avoir ; un pronom comme *je (me, moi)* désigne directement la personne qui parle, sans qu'elle ait été nommée, et si précisément qu'elle est déterminée aussi bien qu'elle pourrait l'être par l'emploi d'un nom propre.

Il y a donc des pronoms qui **représentent** et des pronoms qui **désignent** directement.

Découvrant l'importance de cette seconde classe, F. Brunot écrivait dans *la Pensée et la langue* (1922) :

> « À côté des noms véritables, il y a des termes qui ont été généralement classés soit parmi les noms, soit parmi les pronoms, parce qu'on répugnait à changer le nombre des parties du discours. De toutes provenances, ces mots ne sont pas arrivés à avoir tous les mêmes caractères ; il est cependant nécessaire de les réunir, et il m'a paru que le nom d'*expressions nominales* ou de *nominaux* leur convenait assez bien » (chap. VI, « Les nominaux »).

Il n'était pourtant pas indispensable de créer une partie du discours supplémentaire, et le terme latin *pro-nomen,* calque du grec *ant-ônumia* (= à la place du nom), se justifie suffisamment par l'aptitude aux fonctions syntaxiques du nom pour être conçu indépendamment de la représentation, qui intéresse proprement la sémantique au sens étroit du mot.

Brunot cite, en note, un grammairien des Ardennes qui, en 1803, appelait *pronoms substantifs absolus* les mots que lui-même appelle « nominaux ».

En fait, l'opposition des *pronoms substantifs* aux *pronoms adjectifs* (représentants) était déjà chez Condillac (*Grammaire*), Lancelot *(Nouvelle Méthode latine)* et remonte, selon André Joly (préface à la réédition de l'*Hermès* de James Harris, 1972), à Scaliger.

La même opposition est exprimée sous les termes de *pronoms absolus* et *pronoms dépendants* par Dangeau dans une page des *Opuscules de grammaire* (1717) que cite André Joly (p. 107).

Au lieu d'*adjectifs* ou de *dépendants,* le terme de *relatifs* a été souvent affecté à la désignation des pronoms qui « requieret un avant posé, qe le Latins appellet antecedens » (Meigret, 1550). Meigret, Maupas et Oudin appellent donc « relatifs » les pronoms *il, lui, icelluy, le, qui, que, quoi, quel, en, y, dont* (J. Pinchon, *les Pronoms adverbiaux « en » et « y »,* 1972, p. 355). Le terme est encore chez Régnier-Desmarais, Chifflet, d'Aisy, Girard, de Wailly, Girault-Duvivier, mais il était dès le début du xv^e^ s. dans le *Donait francois* de J. Barton, qui divisait les pronoms en *démonstratifs* et *relatifs* (v. J.-Cl. Chevalier, *la Notion de complément chez les grammairiens,* p. 145). La distinction de Barton remontait elle-même à la distinction grecque de la *deixis* (désignation) et de l'*anaphora* (représentation), deux fonctions du pronom jugées de tout temps fondamentales.

Il faut pourtant se garder de croire infranchissable la frontière entre les deux classes de pronoms que nous appellerons, pour la commodité, les **absolus** et les **représentants.**

Les pronoms personnels *moi* et *toi* sont de sens absolu ; ceux de la troisième personne sont généralement représentants (ex. d'Hugo cité plus haut). *Nous* et *vous,* quand ils désignent conjointement le locuteur ou l'allocutaire et une ou plusieurs « troisièmes personnes », sont partiellement absolus, partiellement représentants.

Le neutre du pronom démonstratif peut avoir le sens absolu :

> *Buvez* ***ça,***

ou représenter une unité non nominale :

> *Je suis méchant, dites-vous bien* ***ça.***

Certains pronoms ne représentent pas forcément la substance même de leur antécédent :

> *Je donnerais bien mon chien pour* ***celui-ci*** */pour* ***le tien.***

En pareil cas, il y a combinaison de deixis et d'anaphore.

Le pronom *tout* a le sens absolu :

> *Paul est extraordinaire, il sait* ***tout*** (= toute chose).

Le pluriel tous est représentant :

> *J'avais sept chiens,* ***tous*** *sont morts* (= tous ces chiens).

La linguistique américaine a répandu le terme de *substitut* (angl. *substitute*), qui, chez Bloomfield par exemple (*Language,* 1933), est distingué de *pronom (pronoun).* En effet, un verbe peut être substitut d'un verbe ; les formes verbales anglaises *do, does, did* remplacent n'importe quel verbe dans des phrases comme

> *Bill will misbehave just as John* ***did*** [Bill se conduira mal tout comme a fait John].

Dans un chapitre sur « Les substituts » de sa *Grammaire structurale du français,* Jean Dubois classe sous ce chef tous les « moyens linguistiques pour substituer à un groupe de segments ou à un segment variable d'autres segments plus courts et en nombre limité afin de reprendre l'information déjà donnée, ou du moins la partie de l'information qui est considérée comme essentielle » (p. 91) :

— Le pronom *le* est substitut du nom antécédent ;

— Le nom *le professeur* est substitut de *le professeur de l'école où se trouve mon fils* lorsque, après avoir employé ce groupe nominal complet, on se contente du nom précédé de l'article défini pour désigner la même personne ;

— Le nom *pommes* est substitut de *pommes de terre* quand on dit *un bifteck aux pommes ;* le participe *frites* est substitut de *pommes de terre frites* quand on dit un *bon plat de frites ;*

— *Métro* est substitut de *chemin de fer métropolitain, S. N. C. F.* de *Société nationale des chemins de fer français ;*

— *Faire* est substitut de tous les syntagmes verbaux dans des phrases comme :

> *Il a relu ce matin ses notes ; il l'* ***a fait*** *avec une particulière* attention.

La classe traditionnelle des pronoms appartient à la classe des substituts, mais n'en est qu'une petite partie.

NOM ET PRONOM

La notion de substitut amène à une définition plus complète de la classe « pronom », car il ne suffit pas de dire que le pronom a les fonctions du nom, si l'on s'abstient d'ajouter quel(s) trait(s) le distingue(nt) du nom.

Un nom propre désigne par convention tel ou tel objet avec tous les caractères particuliers qui lui sont connus : *Victor Hugo, Don Quichotte, Paul, Jacquot.*

Un nom commun désigne tout objet présentant une propriété constante ou un ensemble constant de propriétés générales inhérentes à chaque élément ; par exemple, chaque élément de l'ensemble désigné par le nom *lis* présente les traits constants de forme, de couleur, de parfum auxquels on reconnaît la fleur appelée *lis.*

Au contraire, le pronom n'indique en principe aucune propriété extragrammaticale de l'ensemble désigné : *celui-ci* évoque les objets les plus divers selon qu'il a pour antécédent le nom *lis,* le nom *chien,* le nom *livre,* le nom *fauteuil,* etc. ; le seul élément constant permettant l'identification du signifié avec un objet réel est le trait « désignation dans l'espace proche », qui est une catégorie grammaticale en français.

Dans un article sur *la Nature du pronom* publié dans les *Mélanges* offerts au P. van Ginneken (1937), Louis Hjelmslev attribue à ce linguiste hollandais le mérite d'avoir, dans ses *Principes de linguistique psychologique,* distingué le nom et le pronom par le caractère *significatif* ou *indicatif* de *l'adhésion* au monde perçu :

> « Dans le pronom, il n'y a pas de représentation intuitive, il ne reste qu'une représentation *in potentia,*

> une « unanschauliche Vorstellung » ; la réduction des détails de la représentation atteint zéro. Par suite l'adhésion cesse d'être significative et est réduite à être simplement indicative. [...] Les particularités du pronom s'expliquent par ce fait évident que les mots appartenant à cette catégorie ne présentent aucun contenu significatif, aucun contenu « sémantique » dans le sens traditionnel de ce terme. Une simple observation des faits montre en effet que le seul contenu positif qu'on puisse trouver dans le pronom est celui que l'on retrouve dans les morphèmes. »

Cette conception demande à être vérifiée par l'inventaire des indications que donne le pronom et qui permettent l'identification des objets désignés sans spécification de leurs caractères extragrammaticaux.

CATÉGORIES PRONOMINALES

Du fait que les indications données par le pronom sont exclusivement morphématiques, la classe des pronoms est une classe fermée, ce qui permet de la définir par une simple énumération. On en distingue ordinairement sept espèces :

— les pronoms **personnels :** *moi, vous, se, leur... ;*

— les pronoms **possessifs :** *le mien, les leurs... ;*

— les pronoms **démonstratifs :** *celle-ci, ceux-là... ;*

— les pronoms **indéfinis :** *quelqu'un, certains, l'autre, chacun... ;*

— les pronoms **numéraux :** *deux, les deux, la première... ;*

— les pronoms *interrogatifs : qui ? lequel ? qui est-ce qui ?... ;*

— les pronoms **relatifs :** *qui, lequel, dont...*

Ces différentes espèces donnent, à des degrés divers, des indications relatives aux catégories suivantes :

1° Actualité (v. ACTUALISATION, art. spécial).

Alors qu'un nom commun a besoin d'être actualisé par un prédéterminant pour remplir une fonction spécifiquement nominale, les pronoms prennent un sens actuel du seul fait qu'ils sont employés dans une communication :

> ***Quelqu'un*** *est venu.*
> *Ceux-ci sont* ***à moi.***

Certains comportent un article : *le mien, un autre, les mêmes ;* ils remontent, en ce cas, à un groupe nominal composé d'un article, d'un adjectif et d'un nom : *le mien livre, un autre livre, les mêmes livres ;* le nom s'efface facultativement dans les deux derniers cas, obligatoirement depuis le moyen français dans le cas du pronom possessif, ne laissant que les indications grammaticales, qui suffisent à l'identification. C'est en tout cas la séquence article + adjectif qui peut être appelée « pronom », non l'adjectif seul, et cette séquence a le sens actuel.

2° Identité (v. DÉTERMINATION, art. spécial).

Le nom propre a toujours un sens déterminé. Le nom commun ne prend un sens déterminé ou indéterminé que par les articles et autres prédéterminants qui l'actualisent.

Certains pronoms ont un sens déterminé : *moi, lui, le mien, celui-ci ;* d'autres ont un sens indéterminé : *plusieurs, quelqu'un, deux, certains.*

La **détermination,** c'est-à-dire l'indication précise de l'identité, est opérée par les pronoms de plusieurs façons :

• Les pronoms personnels et possessifs utilisent la référence à l'identité des partenaires de la communication (indication de « personne ») : *moi* désigne le locuteur, *toi* l'allocutaire, etc. ; *le mien* désigne un objet qu'identifie un rapport de « possession » relatif au locuteur, etc. Le rapport de possession est certes une propriété, tout comme la couleur et le parfum du lis, mais cette propriété est grammaticalisée — comme le genre du nom, le temps du verbe — dans le micro-système des mots dits possessifs qui impose ses cadres à l'indication. Il s'agit donc bien d'un contenu morphématique.

Quant à l'opposition Réfléchi *(se)*/Non réfléchi *(lui),* son signifié est purement syntaxique.

• Les pronoms démonstratifs procèdent par *deixis,* c'est-à-dire marquent une désignation directe de l'objet dans la zone proche *(celui-ci)* ou dans les zones lointaines de l'espace *(celui-là) ;* l'espace peut être seulement pensé, construit en fonction du contexte.

• Les pronoms indéfinis déterminent les éléments d'un ensemble par l'indication des rapports de quantité et d'identité qu'ils entretiennent entre eux (v. INDÉFINIS, art. spécial) ; exemples ;

> *Paul est parti,* ***les autres*** *sont restés.*

Dans l'ensemble considéré (référentiel), le pronom *les autres* désigne le sous-ensemble d'éléments complémentaire du sous-ensemble constitué par Paul.

> ***Tous*** *sont partis.*
> ***Chacun*** *est parti à son tour.*

Les pronoms *tous* et *chacun* désignent la totalité des éléments du référentiel.

Comme son nom le suggère, la classe des « indéfinis » contient un certain nombre de pronoms qui marquent l'**indétermination,** ce qui est impossible au nom propre, et ce que le nom commun ne peut faire s'il n'est accompagné d'articles ou d'adjectifs pronominaux appropriés.

Le choix du pronom exprime diverses nuances d'indétermination :

> ***On*** *a trafiqué ce moteur* (l'identité, le nombre même des responsables me sont inconnus).
>
> ***Certains*** *d'entre vous m'ont écouté en silence* (je laisse entendre que je sais lesquels, sans vouloir préciser).
>
> *Il a passé la nuit chez* ***je ne sais qui*** (j'ignore l'identité de cette personne).
>
> *Elle achète* ***n'importe quoi*** (la nature et la qualité de l'objet semblent sans importance pour la personne délocutée).

Ces nuances diverses sont cependant grammaticalisées : on en épuise l'inventaire dans une liste assez brève, au-delà de laquelle aucune expression pronominale de l'indétermination n'est possible.

• Les pronoms interrogatifs expriment une indétermination toute particulière, portant sur l'identité s'ils appartiennent à la classe des personnes (« ***Qui*** *as-tu vu ? — Ta mère* ») et sur le contenu sémantique dans le cas contraire (« ***Qu'*** *as-tu vu ? — Un film comique* »). Le seul contenu sémantique exprimé est la personne humaine dans le premier cas ; on verra plus loin qu'il s'agit d'un concept grammaticalisé.

• Les pronoms relatifs assument intégralement le sens déterminé ou indéterminé de leur antécédent, dont ils représentent toute la substance (comme les pronoms de la troisième personne) ; le repérage de l'antécédent est fondé sur la proximité de celui-ci dans la chaîne orale : il précède immédiatement le pronom ; le relatif même n'a aucun contenu sémantique.

Cependant, les relatifs *qui* et *quoi* peuvent être employés sans antécédent : *Qui vivra verra ;* ils prennent alors des contenus morpho-sémantiques dont il sera question plus loin (4°).

3° Nombre (v. ce mot, art. spécial).

Les pronoms numéraux sont des représentants ayant pour fonction :

— Soit d'indiquer le nombre d'éléments considérés dans un ensemble (pronoms cardinaux) :

> *J'avais sept chiens,* ***deux*** *sont morts* (le sens n'est déterminé que si le nombre atteint la totalité de l'en-

semble référentiel ; l'article est alors requis : ***les sept*** *sont morts*) ;

— Soit d'indiquer le rang d'un élément dans une suite référentielle (pronoms ordinaux) :

J'ai eu quatre filles ; ***la quatrième*** *est rousse* (sens déterminé).

Le nombre et le rang sont des propriétés, et la série des pronoms numéraux est théoriquement illimitée ; mais elle ne l'est que par la récursivité des règles de composition des noms de nombre, dont le système est simple et n'admet aucune infraction. Le caractère fermé et impératif de ce système justifie amplement son rattachement au domaine grammatical.

Il n'est d'ailleurs pas possible de voir dans le nombre (propriété de l'ensemble) et dans le rang (propriété d'un élément relativement aux autres) des caractères comparables aux caractères inhérents à chaque élément qui composent le sémantisme des noms.

4° Classe morpho-sémantique.

Une quatrième catégorie morphologique est celle qu'on appelle « genre » quand on parle de langues comme le latin, où masculin, féminin et neutre sont trois physes d'une catégorie unique, affectant les noms et les adjectifs comme les pronoms. En français, où la forme neutre n'existe que pour les pronoms, dans lesquels la sous-classe neutre peut s'opposer à une sous-classe de genre indifférencié (comparer *quoi ? et qui ?*), le terme de « genre » ne convient qu'à l'opposition Masculin/Féminin des noms, des adjectifs et de certains pronoms à antécédent nominal (*il/elle, celui/celle, tous/toutes, chacun/chacune,* etc.), opposition grammaticalisée dans la mesure qui est dite à l'article spécial GENRE.

Il est montré à l'article spécial NEUTRE que la forme neutre marque des oppositions différentes selon qu'il s'agit de pronoms représentants ou absolus :

• Certains pronoms représentants affectent une forme dite neutre à la représentation d'un antécédent non nominal, donc sans genre ni nombre :

Ces ifs ne sont pas grands, mais ils le deviendront.
Signe ta carte, sans ***quoi*** *elle n'est pas valable.*

La forme non neutre correspondante, qui désigne des personnes ou des choses, peut varier en genre et en nombre comme l'antécédent avec lequel elle s'accorde :

Cette pomme, ***cueille-la*** *; ces abricots, cueille-les.*

Michel Maillard, dans un article de la revue *Langue française* (*Essai de typologie des substituts diaphoriques,* févr. 1974), range cette opposition sous le chef de la *Nomination,* catégorie opposant le « nommé » au « non-nommé ». On en trouve la meilleure réalisation dans le système du pronom démonstratif.

• Dans les pronoms absolus, le neutre ne s'oppose plus qu'à une forme non neutre, dont le signifié est « personne humaine » ; comparer :

neutre : *quelque chose, rien, tout ;*
non neutre : *moi, quelqu'un, personne, on.*

On désigne souvent cette opposition par les termes Animé/Inanimé, mais les animaux, qui sont animés, ne peuvent être désignés par la série non neutre. L'opposition Humain/Non humain, proposée par G. Gougenheim, n'est pas plus satisfaisante, car la forme neutre convient mal aux animaux, qui sont non humains.

En fait, la langue française n'a pas affecté de série particulière à la désignation des animaux (cf. J. Pohl, *Animaux et pronoms,* dans *le Français moderne,* avr. 1970) ; on ne dit pas plus **le cheval sur* ***qui*** *je parie* que **le cheval sur* ***quoi*** *je parie ;* le pronom *lequel* est une ressource en pareil cas, mais il convient aussi bien à un antécédent de personne comme *le camarade* ou de chose comme *le succès.*

Le couple de termes le plus congruent à la dénomination du signifié des oppositions telles que *qui/quoi* semble donc être le couple de la tradition scolaire Personne/Chose, qui exclut les animaux.

Il reste que l'ensemble des personnes est inclus dans l'ensemble des choses, et que l'on conçoit un dialogue comme :

« *Que vois-tu ? — Deux hommes* »,

mais non comme :

« **Qui vois-tu ? — Deux arbres.* »

C'est que les pronoms absolus neutres visent la nature sémantique (générale) de l'objet désigné, et non son identité (particulière), tandis que les non-neutres visent seulement l'identité de la personne qu'ils désignent obligatoirement : *Qui est venu ? Tu salues n'importe qui.*

Quelle que soit la valeur des formes neutres et non neutres, le signifié qu'elles marquent est grammaticalisé : le caractère lacunaire du dilemme impératif Personne/Chose, impropre à la désignation des animaux, en est la preuve.

ADVERBE ET PRONOM

Quelques ouvrages théoriques et beaucoup de manuels scolaires appellent les mots en, *y* « pronoms personnels », et les mots *dont, où* « pronoms relatifs » parce que les uns et les autres peuvent remplacer des noms.

Une différence saute aux yeux : ces quatre mots n'ont pas le statut syntaxique du nom, puisqu'ils ne peuvent remplir la fonction sujet ni la fonction objet direct. Mais l'objection tombe si l'on veut les considérer comme des formes casuelles du pronom personnel et du pronom relatif en distribution complémentaire avec des formes comme les nominatifs *il* et *qui,* les accusatifs *le* et *que.* Telle est bien la position de Knud Togeby qui, dans *Structure immanente de la langue française,* fait de *en* le « génitif », et de *y* le « datif » du pronom personnel français. Une telle interprétation ne saurait évidemment être invoquée pour des adverbes comme *dessus (Monte dessus), après (Passe après),* dont on ne voit pas quel serait le nominatif ou l'accusatif.

Le problème est examiné pour *en* et *y* à l'article spécial PERSONNE ET PRONOMS PERSONNELS, et la dénomination d'« adverbes pronominaux » apparaît en fin de compte préférable, ces deux mots restant employés avec prédilection pour la représentation des choses ou des antécédents non nominaux, et n'admettant, dans certains cas, d'autre substitution que celle des adverbes *de là* et *là.*

Les cas de *où* et *dont* sont examinés à l'article RELATIFS, où il apparaît que le premier, exclusivement réservé à la représentation des adverbes *ici* et *là* ou des noms de chose en fonction de complément de lieu ou de temps, n'est qu'un « adverbe relatif » ; le second, admettant les mêmes antécédents que le pronom *qui,* refusant comme ce pronom tout antécédent adverbial et se faisant remplacer par *d'où* dans la fonction de complément de lieu, est un vrai « pronom relatif ».

pronominal, e, aux [prɔnɔminal, -o] adj. (bas lat. grammat. *pronominalis,* pronominal, du lat. class. *pronomen, pronominis* [v. l'art. précéd.] ; 1714 [d'après Trévoux, 1743], écrit *pronominel ; pronominal,* v. 1720, d'après Trévoux, 1743 [aussi *verbe pronominal ; adjectifs pronominaux,* 1757, Dumarsais]). Qui appartient au pronom, qui est propre à un pronom : *L'emploi pronominal de « en ».* || *Adjectifs pronominaux,* nom parfois donné aux déterminants démonstratifs, possessifs, interrogatifs et indéfinis, en raison de la correspondance entre les formes adjectives et les formes pronominales dans chacune de ces classes. || *Verbe pronominal,* verbe qui se conjugue avec un pronom personnel réfléchi. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES VERBES PRONOMINAUX

TOURNURE OU VOIX ?

La nomenclature grammaticale édictée en 1910 distingue trois **formes** du verbe : *active, passive, pronominale.* La réédition

de 1949 n'y change rien, mais la *Progression grammaticale dans l'enseignement du premier degré* (1950) introduit le terme de **voix** pour l'actif et le passif, la troisième catégorie étant appelée « verbes pronominaux ». La circulaire ministérielle du 22 juillet 1975 relative à la nomenclature dans le second degré institue le répartitoire de **tournure,** comprenant quatre catégories : *active, passive, pronominale, impersonnelle* — le terme de *tournure* étant donné comme synonyme de voix pour les tournures active et passive exclusivement.

Dans cette classe des « tournures », la construction impersonnelle est à mettre sur un autre plan que les trois autres, avec lesquelles elle peut se combiner *(il pleut, il a été perdu une montre, il se vend beaucoup de montres à quartz)* ; une partition doit être présumée mauvaise quand ses parties ne s'excluent pas mutuellement.

Est-ce le cas des trois autres « tournures » ? Dans les exemples suivants, une différence morphologique distingue trois tournures du verbe *voir* toutes catégories égales d'ailleurs, c'est-à-dire à la même personne, au même mode et au même temps (passé composé) :

(1) tournure active : *Paul a vu ;*
(2) tournure passive : *Paul a été vu ;*
(3) tournure pronominale : *Paul s'est vu.*

Auxiliaire *avoir* simple en (1), auxiliaire *être* composé en (2), auxiliaire *être* simple en (3). La combinaison de deux tournures est impossible *(*Paul s'a vu, *Paul s'a été vu).* Rien ne s'oppose donc à ce que l'on réunisse les tournures active, passive et pronominale dans un répartitoire commun de conjugaison, auquel on peut attribuer soit le nom de « tournure » en le réservant à ces trois catégories, soit le nom de « voix » en l'étendant à la catégorie pronominale.

Il est vrai que certains verbes conjugués sans pronom réfléchi prennent l'auxiliaire *être* simple comme *se voir : il est venu, il est parti.* Ces verbes refusent le pronom réfléchi *(*il s'est venu, *il s'est parti)* et la forme passive (*il a été venu, il a été parti* ne sont pas des passés composés) : aussi les range-t-on dans la voix active, dont ils ne peuvent sortir.

En somme, la voix pronominale est caractérisée formellement par deux traits :

1° L'auxiliaire *être* aux temps composés ;

2° La présence, devant le verbe simple ou l'auxiliaire, d'un pronom régime de sens réfléchi, c'est-à-dire représentant le sujet : *je **me** vois, tu t'es vu ;* à l'impératif, le pronom suit le verbe : *Regarde-**toi***

Aux première et deuxième personnes, le pronom personnel n'a pas de forme spéciale marquant le « sens réfléchi » : *me* présente ce sens dans *je **me** vois,* non dans *tu **me** vois.* La forme réfléchie ne se distingue qu'à la troisième personne : comparer *Paul s'est vu* et *Paul l'a vu ;* c'est pourquoi l'infinitif pronominal est conventionnellement précédé dans les lexiques du pronom *se* (*se voir, s'abstenir,* etc.) ; on observe même dans la langue enfantine ou populaire une tendance à l'invariabilité *(nous étions allés **se** baigner),* qui s'est réalisée dans certains dialectes.

L'analyse qui précède est celle de la grammaire traditionnelle. Pour les générativistes, qui tiennent l'opposition Actif/Passif pour une catégorie de phrase et non de mot (v. PASSIF, art. spécial), la même conception peut s'appliquer aux verbes pronominaux, mais avec plus ou moins de pertinence selon les verbes (v. Nicolas Ruwet, *les Constructions pronominales en français,* article paru dans *le Français moderne* en 1972 et repris dans *Théorie syntaxique et syntaxe du français,* la même année).

SENS DE LA VOIX PRONOMINALE

L'optique générativiste n'est nullement incompatible avec la reconnaissance, **au niveau du mot,** d'une variation en voix.

L'appartenance à une même classe formelle manifestant en principe une unité dans le plan des signifiés, il doit être possible d'identifier un élément sémantique commun aux trois tournures qu'on a jugé légitime de réunir sous le terme de *voix.*

La comparaison des phrases (1), (2) et (3) données plus haut a conduit depuis longtemps les grammairiens à définir la voix comme la marque du rôle joué par le sujet dans l'action énoncée.

— En (1), le sujet fait l'action

— En (2), le sujet subit l'action

— En (3), le sujet fait et subit en même temps l'action.

Dans les termes plus abstraits dont il est usé à l'article spécial PASSIF, on peut dire que les oppositions formelles de voix marquent les différences d'orientation de la relation qu'exprime le verbe : la forme pronominale indique que le sujet est à la fois source et but de ladite relation.

Mais cette définition, pertinente pour le verbe employé à l'exemple (3), s'applique plus ou moins bien selon les verbes considérés, et l'on distingue depuis longtemps plusieurs sens des verbes pronominaux ; on les rangera ci-après sous trois chefs : le sens réfléchi, le sens passif et le sens lexicalisé.

A. SENS RÉFLÉCHI.

(4) *Paul s'est lavé.*
(5) *Paul s'est lavé la tête.*

(6) *Paul a lavé son frère.*
(7) *Paul a lavé la tête à son frère.*

Les générativistes estiment que les phrases (4) et (5) résultent de la transformation de phrases actives de la structure profonde telles que :

(8) *Paul a lavé Paul.*
(9) *Paul a lavé la tête à Paul.*

Cette conception ne s'écarte pas de l'analyse traditionnelle qui donne le pronom *se* pour complément d'objet direct en (4) et pour complément d'attribution en (5).

En (4), Paul est à la fois source et but de la relation binaire exprimée par *laver.* En (5), la relation est ternaire, Paul est la source et en même temps l'un des deux buts, l'autre étant la tête de Paul.

La tradition grammaticale use du mot *réfléchi* pour distinguer ce sens de la forme pronominale. En termes de mathématique, on dirait plus précisément que la relation R exprimée par le verbe est **réflexive** (c'est-à-dire que, pour tout élément x, la relation $x\mathrm{R}x$ est vérifiée).

Il faut cependant remarquer que toute relation réflexive n'entraîne pas la voix pronominale ; une phrase comme

Paul a emporté le registre chez lui

établit entre *Paul* et *lui* (= *Paul*) une relation qu'exprime un verbe actif. La « transformation pronominale » n'est appliquée que si la relation est du type de celles qu'expriment le complément d'objet et le complément d'attribution.

Évidemment, la relation R peut concerner un nombre quelconque d'éléments d'un même ensemble (x_1Rx_1, x_2Rx_2, ..., x_nRx_n) ; sujet et verbe sont alors au pluriel ou au singulier général :

Les enfants se lavent.
Chaque enfant se lave.

L'emploi d'un verbe à la voix pronominale de sens réflexif est naturellement soumis à certaines conditions sémantiques (« traits de sélection » dans la terminologie chomskyenne), celles-là mêmes qui caractérisent le verbe à la voix active. Ainsi, le verbe *disperser* implique un complément d'objet pluriel ou collectif : on ne dit pas **Le berger a dispersé la vache,* on ne peut donc pas dire **La vache s'est dispersée.* Le verbe *laver* refuse certains sujets abstraits : on ne dit pas **La sincérité lave sa voiture,* on ne peut donc pas dire **La sincérité se lave* (Ruwet, art. cité). Les traits de sélection relatifs à la nature du sujet s'ajoutent aux traits relatifs à la nature de l'objet.

Des relations apparemment différentes sont exprimées dans les phrases suivantes :

(10) *Paul et Jeanne se voient.*
(11) *Paul et Jeanne s'envoient des cartes.*

Chacune de ces phrases procède, en grammaire générative, de deux phrases de la structure profonde :

(12) *Paul voit Jeanne,*
(13) *Jeanne voit Paul ;*

(14) *Paul envoie des cartes à Jeanne,*
(15) *Jeanne envoie des cartes à Paul.*

Cette conception rejoint l'analyse traditionnelle qui donne le pronom *se* pour complément d'objet direct en (10) et pour complément d'attribution en (11).

Alors que la langue assimile formellement les phrases précédentes aux phrases réflexives parce qu'en définitive chaque élément de l'ensemble sujet se trouve être à la fois source et but de la même relation R, les grammairiens ont remarqué depuis longtemps que ladite relation n'est pas réflexive : Paul ne voit pas Paul, Paul ne s'envoie pas à lui-même des cartes, il n'y a pas de relation xRx, il y a conjointement x_1Rx_2 et x_2Rx_1.

Les verbes pronominaux ayant cette valeur sont appelés traditionnellement *réciproques,* terme grammatical de sens clair. En mathématique, *réciproque* ne conviendrait pas, car il est affecté à la désignation des relations inverses comme xRy et $yR'x$ (Jean est *père de Louis, Louis est fils de Jean) ;* on devrait parler de relations *symétriques.*

De la confusion formelle du pronominal symétrique avec le pronominal réflexif résultent des ambiguïtés ; on peut comprendre de deux manières :

Paul et Jean s'admirent beaucoup.

Certains pronoms en apposition permettent de spécifier la valeur symétrique :

Paul et Jean s'admirent ***l'un l'autre.***

Le sens symétrique implique la pluralité des éléments concernés. Cependant, l'usage familier donne un singulier à ces formes vouées au pluriel :

Paul s'envoie des cartes avec Jeanne.
Je me suis engueulé avec Mme Mousset (Damourette et Pichon, V, p. 699).

Les « contraintes de sélection », c'est-à-dire les traits sémantiques requis pour l'emploi symétrique d'un verbe pronominal, sont les mêmes que pour l'emploi réflexif, puisque chaque élément concerné par la relation doit pouvoir occuper les fonctions sujet et complément.

En somme, la langue confond totalement les catégories réflexive et symétrique des verbes pronominaux, qui ne se distinguent que par le contexte ou la situation. il est souhaitable de les désigner par un terme unique. Ce sera, ici, le terme de **pronominaux réfléchis.**

Une autre catégorie, logiquement différente, est à intégrer dans la classe réfléchie ; elle est représentée principalement par les verbes *se succéder* et *se suivre :*

Les rois de France ***se sont succédé*** *de Clovis à Louis XVI.*

Pour un généraliste, cette phrase résulte de la transformation d'une suite de phrases :

Louis XVI a succédé à Louis XV,
Louis XV a succédé à Louis XIV,
Louis XIV a succédé à Louis XIII,
Louis XIII a succédé à Henri IV,
etc. jusqu'à Clovis.

Les relations exprimées par deux phrases successives ne sont ni réflexives ni symétriques : $x_1Rx_2, x_2Rx_3, ..., x_nRx_{n+1}$.

Comme chaque terme *x,* sauf le premier et le dernier, est conjointement source et but de la relation R (par ex., chaque roi succède à un autre, et chacun a un successeur), la langue exprime encore cette relation par la voix pronominale, et l'on va même jusqu'à dire : *Henri III et Henri IV se sont succédé au trône de France.* Manifestement, les pronominaux de sens successif (catégorie d'ailleurs indigente) sont assimilés par la langue aux réfléchis (classe A).

Une autre catégorie s'y intègre aussi, représentée dans les phrases suivantes :

(16) *Je m'entends appeler.*
(17) *Il se laisse prendre.*

Dans ces phrases, le pronom *(me* ou *se)* n'est pas complément du verbe qui le suit *(entends, laisse) :* il dépend du verbe à l'infinitif *(appeler, prendre)* régi par *entendre* ou *laisser ;* c'est cependant *entendre* et *laisser* qui porteront la marque de voix pronominale s'ils sont mis à une forme composée :

Je ***me suis entendu*** *appeler.*
Il ***s'est laissé*** *prendre.*

Cette particularité syntaxique se rencontre avec les verbes *écouter, entendre, envoyer, faire, laisser, mener, regarder, sentir* ou *voir,* qui se font régulièrement précéder des pronoms conjoints (réfléchis ou non) compléments des verbes qu'ils régissent (v. PERSONNE ET PRONOMS PERSONNELS, art. spécial) ; cette position ancienne du pronom est exceptionnellement conservée par analogie avec les cas où le pronom dépend du verbe recteur lui-même :

(18) *Je m'entends parler.*
(19) *Ils se laissent glisser.*

La séquence *verbe personnel + infinitif* peut être considérée dans tous ces cas comme une **tournure pronominale complexe** engendrée par des règles de transformation à partir du verbe simple ; ces tournures complexes sont à intégrer aux réflexifs [comme les exemples (16), (17), (18), (19)] ou aux symétriques (ex. : *Ils se font enrager*).

Si tous les verbes pronominaux se laissaient ranger dans les quatre types ainsi réunis sous le chef des réfléchis (classe A), il n'existerait pas de « voix pronominale ». En effet, l'emploi du pronom n'est en soi qu'un fait de syntaxe ; hors de la troisième personne, un pronom de sens réfléchi ne se distingue même pas d'un non-réfléchi *(je* ***me*** *vois/tu* ***me*** *vois).* La seule marque morphologique propre à ces cas est la substitution de l'auxiliaire *être* à l'auxiliaire *avoir* qui serait employé avec un pronom non-réfléchi : *je me suis vu/je t'ai vu.* Les auxiliaires *être* et *avoir* se trouvant ainsi employés en distribution complémentaire (le premier après un pronom réfléchi, le second dans le cas contraire), on ne peut attribuer au choix de l'un ou de l'autre une valeur significative. La substitution d'*être* à *avoir* obéit à une loi transformationnelle morphosyntaxique sans exception.

L'accord du participe peut être considéré comme conforme à la règle générale (v. PARTICIPE, art. spécial), si on a soin de l'appliquer en remplaçant *être* par *avoir :*

*Jeanne s'a ***lavée*** → *Jeanne s'est* ***lavée.***
Jeanne s'a lavé la* ***tête* → *Jeanne s'est* ***lavé*** *la tête.*
*Jeanne s'a ***entendu*** *appeler* → *Jeanne s'est* ***entendu*** *appeler.*

B. SENS PASSIF.

(20) *Le château se voit de loin.*

La méthode générative peut ici restituer, en structure profonde :

(21) *On voit le château de loin,*

mais non pas :

(22) **Le château voit le château de loin.*

Ni réflexivité, ni symétrie. Le sujet *château* n'est pas la source de la relation *voir,* il n'en est que le but, comme il se produit au passif *(Le château est vu de loin),* et la source reste indéterminée (tout promeneur, tout voyageur passant loin).

Il est donc impossible de ramener une phrase comme (20) à l'emploi normal du verbe tel qu'on l'observe dans *Le promeneur le voit.* Les transformations qui rendaient compte des tournures de classe A à partir de l'emploi normal du verbe sont ici inopérantes, et la règle générative est analogue à celle qui engendre la voix passive, dont la forme pronominale devient une variante :

On + verbe + nom → nom + *se* + verbe.

Dans les emplois du type B, la forme pronominale est bien une voix, tout autant que la forme passive à laquelle elle se

substitue dans certaines conditions. Cependant, tout complément d'agent est exclu *(*Le château se voit par les passants).*

L'accord du participe est fait comme avec l'auxiliaire *avoir* si l'on tient le pronom réfléchi pour complément d'objet en vertu de la structure (21) sous-jacente :

La maison s'a* ***vue* *de loin → La maison s'est* ***vue*** *de loin.*

La tournure pronominale de type B a l'avantage d'éviter l'ambiguïté de tournures passives telles que : *La cruche est fendue* (présent passif ou phrase attributive ?) ; l'aspect tensif dans l'instant présent est le seul sens possible si l'on dit : *La cruche se fend.*

L'emploi **passif** de la forme pronominale n'est pas une particularité du français : il existe dans la plupart des langues indo-européennes, et certaines, comme les langues slaves, en ont fait leur procédé normal d'expression du passif.

En français, le tour pronominal passif est soumis à certaines restrictions d'emploi. Il n'existe qu'à la troisième personne. Il se prête mal à l'expression d'événements particuliers localisés en un point du temps ; comparer :

Ces lunettes se nettoient facilement.
**Ces lunettes se sont nettoyées hier à huit heures et quart*
(N. Ruwet).

L'adverbe *facilement* implique un aspect itératif qui se retrouve dans la plupart des emplois :

Le pain se vendait devant l'église.
La jupe se porta plus courte.

Les « traits de sélection » qui doivent être remplis pour la grammaticalité de l'emploi se réduisent à ceux qui concernent l'objet du verbe ; on ne dit pas **Ces lunettes nettoient,* mais on dit bien *On nettoie ces lunettes :* on peut donc dire *Ces lunettes se nettoient.*

Rien n'empêche, en principe, que le sujet d'un pronominal passif soit de la classe Animé :

Le voyageur se voyait de loin.

Mais il peut en résulter des confusions avec le tour réflexif :

Un chien se lave au shampooing (lui-même ?),

ou avec le tour symétrique :

Les voyageurs se reconnaissaient de loin (les uns les autres ?).

Un procédé souvent usité pour prévenir l'ambiguïté est de neutrifier le nom d'être animé en le représentant par *ça (cela) :*

Les voyageurs, ça se voit de loin.
Un chien, ça se lave au shampooing.

C. SENS LEXICALISÉ.

(23) *La tour s'écroule.*
(24) *Paul se couche.*

Le génératiste N. Ruwet renonce ici à restituer, en structure profonde, des phrases telles que :

(25) **La tour écroule la tour.*
(26) **Paul couche Paul.*

En effet, (25) supposerait qu'on puisse dire :

(27) **Le canon écroule la tour,*

ce qui est exclu ; et (26) assimilerait indûment (24) à une phrase comme :

(28) *Maman couche Bébé,*

où le contenu lexical du verbe *coucher* est fort différent de ce que fait imaginer (24) ; une règle générative conduisant de (26) à (24) ne serait pertinente que si le contenu lexical du verbe restait inchangé.

La différence entre (23) et (24) est que les verbes comme *s'écrouler (s'évanouir, s'abstenir, s'affaler, se souvenir...)* n'existent qu'à la forme pronominale (on les appelle souvent **essentiellement pronominaux**), tandis que *se coucher* (*se lever, se promener, se rappeler, s'imaginer, s'apercevoir, se tenir,* etc.) connaissent des emplois non réfléchis (de sens lexical autre).

Un certain nombre de pronominaux de ces deux types ont pour particularité syntaxique de perdre (facultativement) le pronom réfléchi à l'infinitif après les verbes *faire, laisser, envoyer, (em)mener :*

Tu as laissé (s') éteindre le feu.
Les bangs supersoniques risquent de faire (s') écrouler la tour.
Il est temps d'envoyer (se) coucher les enfants.

Certains s'emploient au participe avec une valeur d'adjectif ; en ce cas, le pronom est exclu : *un homme méfiant* (= qui se méfie), *une femme agenouillée* (= qui s'est agenouillée).

Examinant des exemples analogues à (23) et (24), N. Ruwet les appelle « constructions pronominales neutres » et leur refuse toute « dérivation » transformationnelle. En d'autres termes, les verbes comme *s'écrouler* et *se coucher* doivent être enregistrés tels quels (avec se) dans les dictionnaires, comme ils figurent tels quels dans la compétence lexicale des locuteurs.

Tel est bien d'ailleurs l'usage observé traditionnellement par les lexicographes, et cette particularité de la classe C justifie la dénomination de **pronominaux lexicalisés** (H. Bonnard, *Grammaire française des lycées et collèges*).

Analyser le pronom réfléchi dans les verbes essentiellement pronominaux, comme *s'écrouler,* serait arbitraire, puisque la substitution d'un complément de forme nominale est impossible : on ne dit pas plus **écrouler la tour* que **écrouler à la tour.* Certes, l'accord du participe est encore pratiqué comme il le serait si l'auxiliaire était *avoir,* et le pronom, complément d'objet :

La tour s'est écroulée, la jeune fille s'est évanouie,

mais il peut aussi s'interpréter comme obéissant à la règle générale de l'auxiliaire *être :* accord avec le sujet (cf. *elle est venue*) ; les phrases considérées sont bien proches, par la forme et par le sens, des phrases attributives suivantes :

La tour est écroulée, la jeune fille est évanouie.

Il semble pourtant qu'une analyse en structure profonde commande l'accord dans une séquence comme :

Les droits qu'elle s'est ***arrogés*** (cf. : **qu'elle s'a* ***arrogés***).

Avec les verbes du type *se coucher,* l'analyse est illégitime dans la mesure où le test de substitution d'un nom altère le sens [phrases (24) et (26)] ; en fait, cette altération est souvent minime, et la lexicalisation si peu avancée que la fonction originelle n'est pas douteuse ; on distingue facilement plusieurs cas :

• SE COUCHER : le pronominal remonte clairement à un verbe transitif direct ; c'est le cas le plus fréquent : la pronominalisation « neutrifie » les verbes simplement et directement transitifs, c'est-à-dire les rend intransitifs : *se promener, se disperser, s'ennuyer,* etc. L'accord du participe passé *(elle s'est* ***couchée*** *)* peut être justifié avec l'auxiliaire *être* (genre et nombre du sujet, cf. : *elle est couchée*) comme avec l'auxiliaire *avoir* (genre et nombre de l'objet direct antéposé).

• SE PLAINDRE DE QUELQUE CHOSE : le cas est voisin du précédent, et l'on rapproche très légitimement ce tour de *plaindre quelqu'un de quelque chose,* verbe à double objet, direct et indirect ; *se* assume originellement la fonction d'objet direct, de sorte que l'accord du participe *(elle s'est* ***plainte*** *de quelque chose)* peut encore être justifié par les deux règles ; le verbe, neutrisé sous le rapport de l'objet direct, reste transitif indirect.

• SE RAPPELER QUELQUE CHOSE : ce pronominal remonte clairement à la construction *rappeler quelque chose à quelqu'un ; se* assume la fonction de complément d'attribution, et le verbe pronominalisé, restant transitif direct, n'est pas neutrisé. L'accord du participe ne s'explique que par la règle de l'auxiliaire *avoir la date qu'il s'est* ***rappelée*** (comparer : **la date qu'il s'a* ***rappelée***).

• SE DOUTER DE QUELQUE CHOSE : ce pronominal ne se rattache à aucun emploi transitif du verbe simple en français moderne ; le pronom n'a pas de fonction claire, mais il peut passer pour commander l'accord du participe aussi bien que

le sujet. Ce type de verbes pronominaux dont le simple est intransitif est très rare en français moderne ; son caractère insolite explique peut-être l'emploi expressif qu'en fait la langue populaire : *se trotter, se rigoler.* Deux verbes de cette série, *se (com)plaire* et *se rire,* ont traditionnellement le participe invariable, donc suivent la règle de l'auxiliaire *avoir,* avec *se* complément d'attribution, sans doute sur le modèle des constructions *plaire à quelqu'un, rire à quelqu'un :*

> *Elle s'est* ***plu*** *à m'humilier. Ils se sont* ***ri*** *de moi.*

Ainsi, quel que soit le type de construction auquel s'apparente, à l'examen, un verbe pronominal de la classe C, le participe peut toujours passer pour s'accorder selon la règle des verbes à auxiliaire *avoir ;* pour un petit nombre, c'est la seule règle qu'on puisse invoquer *(s'arroger, se rappeler, se plaire, se rire) ;* pour quelques-uns, comme *se douter,* aucun accord n'est bien justifié (on ne dit pas plus **elle est doutée* que **elle a douté elle-même).*

La langue vulgaire simplifie les choses et assimile tous les pronominaux de classe C à la classe A, en employant partout l'auxiliaire *avoir :*

> *Paul s'a lavé, Jeanne s'a évanouie, Je me l'ai pas rappelé,* etc.

Cette confusion n'est pas légitime ; elle a contre elle la différence de sens signalée plus haut à propos des phrases (24) et (26) ; un test proposé par N. Ruwet donne valeur linguistique à cette différence de sens ; on peut dire :

> *Paul n'a lavé que lui-même ;*

mais on ne peut pas dire :

> **Paul n'a couché que lui-même,*
> **Jeanne n'a plaint qu'elle-même du bruit.*

Le terme de « voix » est-il applicable avec pertinence à la classe C ?

Si les pronominaux lexicalisés ne pouvaient être mis en relation par aucune transformation avec des verbes simples de même radical, la marque de l'auxiliaire *être* ne pourrait être tenue pour une variation morphologique : elle ne serait qu'un trait grammatical enregistré au lexique, avec la présence du réfléchi. Mais on vient de voir que les ponts ne sont pas coupés entre des pronominaux comme *se coucher* et des simples comme *coucher.* Le pronom est senti, par opposition avec les verbes simples et jusque dans les verbes qui ne peuvent s'en passer, tel *s'écrouler,* comme la marque d'une altération sémantique où l'on soupçonne une constante sans qu'on ait encore réussi à la définir de façon satisfaisante.

Le terme de « neutres » dont use N. Ruwet pour désigner la classe C a l'inconvénient d'avoir été affecté, des Latins au XIXe s., à la désignation des verbes intransitifs purs et simples (v. TRANSITIVITÉ, art. spécial). Les neutres furent longtemps les verbes « ni actifs ni passifs », le mot *actif* étant pris alors au sens de « transitif susceptible de passivation » ; *dormir, naître, tomber* étaient des verbes « neutres » (c'est le terme du Littré). Or on a vu que les pronominaux lexicalisés ne constituent pas obligatoirement une séquence intransitive ; certains appellent un complément d'objet direct *(s'arroger un droit, se rappeler une date),* d'autres un objet indirect : *se souvenir d'une date, s'abstenir de tabac, s'apercevoir d'une faute,* d'autres une proposition complétive *(se rendre compte, s'apercevoir que),* etc. Le nom de neutres ne leur est pas essentiellement congruent.

Bien d'autres termes ont été usités pour la désignation de la classe C : verbes *simplement pronominaux, pronominaux proprement dits ;* dénominations non motivées, que leurs promoteurs n'ont pas réussi à imposer.

Un terme plus recommandable est employé par N. Steinberg (*Grammaire française,* 1966) et M. Grevisse *(le Bon Usage) :* pronominaux **subjectifs ;** il implique une conception du signifié de ces verbes qui justifie seule le terme de « voix » étendu à cette catégorie ; l'addition du pronom donne le sujet comme affecté par l'action à un degré plus ou moins fort, en même temps qu'il en est agent : *il s'affaisse, il s'écroule, s'évanouit, s'effraie, s'inquiète, s'amuse, s'imagine, se jette sur quelqu'un, se plaît à quelque chose.* Bien entendu, cette valeur ne peut se retrouver identique d'un verbe à l'autre et localisable dans le pronom, sans quoi la classe C serait à verser dans la classe A.

« VOIX MOYENNE » DE GUSTAVE GUILLAUME

La théorie transformationnelle, loin d'établir l'unité de la classe des verbes pronominaux, accuse des différences fondamentales entre les trois grandes classes, dont la première (A) serait un emploi particulier des verbes actifs, la seconde (B) une véritable « voix », la troisième (C) une simple classe lexicale.

À l'opposé, la « psycho-systématique » de G. Guillaume, écartant toute polysémie en morphologie, pose l'unité de la « voix pronominale » dans la construction psychique du système linguistique. L'auxiliaire *être* fonde l'unité formelle de cette « voix moyenne », où « le sujet et le pronom réfléchi portent en commun une fonction ambiguë agent-patient » (cours professé à l'École pratique des hautes études le 21 mars 1946) ; dans *je me suis trompé,* « agent et patient ne se répartissent pas entre *je* et *me* ».

Telle est la thèse que reprend J. Stéfanini dans son étude sur *la Voix pronominale en ancien et moyen français* (1962), en lui apportant le soutien d'une argumentation très serrée. Guillaume enseignait : « *Se* est un élément sémantique composant du verbe, il n'a pas de fonction grammaticale... Il n'est plus un pronom, il a quitté sa catégorie pour entrer dans le verbe. » J. Stéfanini précise donc qu'il faut donner à *me* la même fonction dans *Je* ***me*** *suis acheté une maison* et dans *Je* ***me*** *lave* (p. 104). Il trouve aussi dans la psycho-systématique la justification du choix de l'auxiliaire *être ;* si *avoir* convient, selon Guillaume, aux verbes « n'enfermant intérieurement aucune limite de tension » *(j'ai marché, j'ai lavé),* il ne peut convenir aux pronominaux, dont l'élément réfléchi marque précisément une limite interne : on dit *je me* ***suis*** *lavé* comme on dit *je* ***suis*** *né.*

Cette conception implique le caractère artificiel des règles d'accord du participe. il s'agit, dit J. Stéfanini, de contraintes récentes imposées par les grammairiens au mépris de l'usage.

La « valeur de langue » du morphème « voix moyenne » est unique : sujet agent et patient. Les sens distingués plus haut (A, B, C) ne sont qu'« effets de discours » aux nuances illimitées :

sujet surtout actif : *je me lave ;*

sujet totalement passif : *la maison se construit ;*

sujet actif et passif dans un rapport variable : *je m'irrite, ils se sont vaillamment battus* (c'est le moyen *stricto sensu*).

Pour concevoir avec plus de précision ce que signifie le terme de « moyen » ainsi appliqué soit à la voix pronominale, soit à la catégorie C des verbes pronominaux, il faut évidemment songer au « moyen » du grec, hérité de l'indo-européen, et qu'Émile Benveniste, au terme d'un article paru en 1950 dans le *Journal de psychologie,* définissait par opposition à l'actif :

> « Dans l'actif, les verbes dénotent un procès qui s'accomplit à partir du sujet et hors de lui. Dans le moyen, le verbe indique un procès dont le sujet est le siège ; le sujet est intérieur au procès. »

Malheureusement cette définition, qui rejoint celle de Guillaume en s'appuyant sur des exemples sanskrits, grecs et latins, convient aussi bien, en français, à n'importe quel verbe actif intransitif : le sujet est intérieur au procès dans *Paul couche sur un divan* autant que dans *Paul se couche tôt.*

J. Stéfanini reconnaît qu'aucun linguiste, lui compris, n'a su définir la classe des pronominaux moyens *stricto sensu* d'une manière qui la distingue sans conteste des pronominaux réfléchis (p. 414).

Le mérite de la méthode guillaumienne est seulement de reléguer au plan des « effets de sens » (théoriquement illimités) les différences sémantiques observées, en posant une « valeur de langue » unique, manifestée par le signifiant unique. Rien n'empêche que, sur le plan des effets de sens, la classe C rejoigne la classe A, ou aussi bien les verbes actifs non pronominaux *(le sucre se fond/le sucre fond).*

HISTORIQUE

Pierre Flobert a donné, avec sa thèse sur *les Verbes déponents latins des origines à Charlemagne* (1975), une étude très riche en documents comme en information théorique sur toute la latinité.

Traitant (p. 37) du *médio-passif,* ou *passif intrinsèque,* dont les Anciens, depuis Aulu-Gelle, faisaient la classe des *communia* (verbes pouvant avoir le sens actif ou passif, comme *lavor, gignor, mutor, moveor, delector*), et qui exprime, à la différence du *passif extrinsèque (caeditur a latrone),* un procès dont l'origine est intérieure au sujet, P. Flobert écrit :

> « Celui-ci [le médio-passif] alterne souvent avec le réfléchi, avec seulement une valeur très atténuée. Le réfléchi est proprement *réflexif,* désigne l'action de soi sur soi et suppose une sorte de dédoublement de la personne, où se tient lieu d'un objet quelconque : *se (ipsum) movere,* « se mettre en mouvement » (de sa propre initiative) ; *moveri* au contraire équivaut à « se mouvoir, bouger ». Mais, comme en français (ex. : *s'ennuyer, se plaindre, se tromper*), le réfléchi latin a tendu à s'affaiblir et dès l'époque républicaine est devenu graduellement l'équivalent du passif intrinsèque, par un passage de la *réflexivité* à l'*idiopathie* [terme d'Apollonios Dyscole] » (p. 37).

Ainsi se trouvait établie, dès le latin classique, une différence identique à celle qui sépare en français moderne les pronominaux réflexifs (A) des lexicalisés (C).

Pas plus que le français, le latin ne distinguait morphologiquement le réfléchi réciproque du réflexif (Thielmann, *Archiv für lateinische Lexikographie,* 1892) ; la nuance réciproque était lexicalement exprimée par *inter se, alterutrum, invicem, mutuo,* la nuance réflexive par *ipsum* et *-met.*

Quant au pronominal de sens passif (B), il existait à l'époque impériale, et l'on en relève des exemples dans la langue des vers où il est expressif (personnifiant le sujet) :

> *ubi se via findit in ambas* [là où la voie se sépare en deux]
> (*Énéide,* VI, 540),

et souvent dans les textes techniques :

> *Mela... toto anno servare se possunt* [peuvent se conserver]
> (Palladius, IVe s.).

La comparaison des deux textes suivants montre que le réfléchi, de l'un à l'autre, avait acquis l'unité morphologique :

> *non dubitaverim me obvium ferre*
> (Cicéron, *De republica,* I, 7).
> *Cui mater sese tulit obvia*
> (Virgile, *Énéide,* I, 314).

L'ajectif *obvius* (« qui va au-devant ») est rapporté à *me* par Cicéron, au sujet du réfléchi *se ferre* (« se porter ») par Virgile.

Il n'est donc pas étonnant que les verbes pronominaux apparaissent en français dès les premiers textes ; la plupart des anciens exemples ont leur pendant en latin. Le plus grand problème est d'expliquer l'emploi, propre au français, de l'auxiliaire *estre.*

On observe en latin vulgaire et en bas latin des emplois redondants du réfléchi à la forme d'accusatif *(se)* ou de datif *(sibi,* confondu avec *se* au VIIIe s., comme il est dit à l'article spécial PERSONNE ET PRONOMS PERSONNELS, tableau E), soulignant la part du sujet au procès avec un verbe actif intransitif :

> *sedete vobis* (*Voyage d'Éthérie,* IVe s.),
> *fugiet sibi, vade tibi* (Chiron, IVe s.),

ou avec un verbe déponent ou même passif :

> *torquebatur se* (saint Augustin),
> *sanatur sibi* (Chiron).

C'est dans de tels emplois que Tobler (*Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik,* II, 56-69) et Dag Norberg (*Syntaktische Forschungen auf dem Gehiete des Spätlateins,* 1943) voient l'origine de l'auxiliaire *estre :* le français *il s'est guéri* continuerait *se (sibi) sanatus est.*

J. Stéfanini invoque également le modèle des déponents réfléchis du type *me ultus sum,* que le français *vengié me sui* perpétuerait par l'intermédiaire de *me vindicatus sum.* À quoi P. Flobert objecte la grande rareté des déponents réfléchis latins.

Tobler, suivi par Meyer-Lübke et Gamillscheg, supposait que l'emploi de l'auxiliaire *habere* (conservé avec les pronominaux dans les autres langues romanes) avait été concurrencé en gallo-roman par l'emploi de *esse* imité des déponents réfléchis ; ainsi s'expliquerait la survivance en ancien français et en français populaire de l'auxiliaire *avoir (Je m'ai trompés).* J. Stéfanini oppose à cette théorie le fait que la formation avec *avoir* ne paraît pas originelle en français : on la voit naître au XIIe s., se manifester faiblement et surtout dialectalement aux XIIIe et XIXe s., avant de disparaître.

C'est dans le passif que P. Flobert voit l'origine de l'auxiliaire des pronominaux français. Une phrase active comme *illum vindico,* « je le venge », exprime une action dont l'aboutissement est l'état exprimé au parfait actif : *illum vindicavi,* « je l'ai vengé », ou au parfait passif : *vindicatus est,* « est vengé » (agent indéterminé). De même *me vindico* aboutit à *me vindicavi* ou *vindicatus sum ;* l'interférence aurait produit *me vindicatus sum.*

L'équivalence entre le réfléchi et le passif au passé est un fait extralinguistique qui s'observe aussi bien en français : *il s'est couché/il est couché, il s'est habillé/il est habillé.* En se fondant sur de nombreux exemples tels que celui-ci :

> *Li baron de Venisse* ***s'armerent*** *par vigor.*
> Quand il ***furent armé...***
> (*Aiol,* 10688-89),

Tobler enseignait qu'en ancien français le réfléchi avait pour aspect composé la forme passive ; Bourciez, à sa suite, énonçait :

> « Les réfléchis n'ont eu d'abord, pour correspondre au présent *il s'esloigne,* que la forme *il est esbigniez* »
> *(Manuel de linguistique romane).*

Stéfanini combat l'illusion qu'il ait pu exister en français une conjugaison pronominale *il s'arme/il est armez ;* des passés comme *il s'est armez* sont abondamment attestés dès les plus anciens documents (*se erent convers de via mala* dans le *Fragment de Valenciennes,* Xe s.).

Les pronominaux réfléchis présentent jusqu'au XIIIe s. une particularité qu'explique leur origine : le participe y est toujours accordé en cas avec le sujet *(armez s'est),* preuve qu'il n'est pas rapporté au complément d'objet, et qu'il s'agit bien d'une voix moyenne intériorisant le sujet au verbe, selon la formule de Benveniste.

Au XIIe s., le pronominal réfléchi ne se construit presque jamais avec un complément d'objet. Celui-ci, quand il se rencontre, dépend surtout des verbes de déclaration et d'opinion *(soi dire, soi escrier, soi penser),* « dans lesquels le pronom réfléchi indique le caractère *intérieur,* psychique du procès et non le bénéficiaire de l'action » (Stéfanini) :

> *Sor sainz se sont juré*
> [ils ont juré sur les reliques]
> (*Aiol,* 4520).
>
> *Ce se pense et li cuers li dit*
> (*Cligès,* 3667).

Plusieurs types de verbes s'associent avec un nom de construction directe :

> *Si se despouilla* ***sa chemise***
> (P. de Beauvau, *Troïlus*),

mais l'accord reste commandé par le sujet :

Et Aucibiers s'an est garde ***donés*** *(Raoul de Cambrai,* 6951).

Grant cous se sont ***antreferu*** *(Eneas,* 5731).

Ce régime direct est tenu, selon les cas, soit pour un objet second du type qui apparaît en latin avec *doceo (doceo pueros grammaticam → pueri grammaticam docentur),* soit pour un « complément de relation » :
ne plus qu'il se tranchast ***la gole*** [la gorge]
(le Chevalier de la Charrete, 1318).

Ce type de complément absolu détermine aussi bien un participe passé passif :

Treciees de fil d'or ***lor crins*** [Tressées de fil d'or quant à leurs cheveux] *(Roman de Thèbes,* 952).

En latin même, des verbes passifs étaient fréquemment accompagnés d'un complément à l'accusatif indiquant un objet accessoire de l'action : *velatus* ***caput*** [voilé quant à la face], *indutus* ***loricam*** [revêtu de sa cuirasse], etc. (liste d'exemples dans la thèse de P. Flobert, p. 401 et suiv.).

L'accord en cas disparaît au XIV^e^ s. avec la déclinaison, mais l'accord en genre et en nombre continuera, en moyen français, de se faire avec le sujet à l'exclusion du régime absolu :

ainçois qu'ilz s'en fussent ***donnez*** *garde (Berinus,* daté v. 1360).

J. Stéfanini lie étroitement la voix pronominale à l'emploi de la forme atone *se : li enfes* [l'enfant] *se lave.* Lorsqu'un besoin d'insistance fait substituer *soi* à *se,* le verbe est un banal transitif :

Quant redrece de pasmeison, ***Sei meïsme*** *met a raison*
(Roman de Thèbes, 9869-70).

Il peut alors être coordonné à un régime non réfléchi :

Bien conforte ***sa gent*** *et* ***sei***
(Benoît de Sainte-Maure).

Mais il subit de plus en plus fortement la concurrence des formes non réfléchies *lui, elle, eus, eles :*

Et dist que en l'un des batiax [bateaux]
Metra ***lui*** *et ses deux jumiax*
(Chrétien de Troyes).

C'est, dit Stéfanini, qu'une fois franchi le seuil du verbe, « il est trop tard pour exprimer la réflexivité. Elle se constate, elle se déduit du contexte : *li enfes lave lui* suffit à la marquer. Dire *li enfes lave soi* est un luxe, est affaire de style » (p. 253). Le français moderne ne peut dire que : *...en l'un des bateaux il se* ***mettra*** *avec ses deux jumeaux ;* règle qui semble avoir prévalu au XV^e^ s. (Stéfanini, ouvrage cité, p. 653).

L'infinitif, en ancien français, ne pouvait être précédé que des formes toniques du pronom personnel (v. PERSONNE ET PRONOMS PERSONNELS, art. spécial) :

Fait ***sei porter*** *en sa cambre voltice*
(la Chanson de Roland, 2593).

Qu'il venist sa maison veoir
Et ***soi reposer*** *et* ***seoir***
(Vie de saint Remi).

Que l'on accepte ou que l'on refuse (avec J. Stéfanini) de voir là des formes verbales pronominales, on constate que, le plus souvent, le pronom réfléchi lié par le sens à un infinitif était placé avant le verbe personnel régissant cet infinitif (tournure pronominale complexe) :

Et a ***Deu se voleit rendre***
(Vie de saint Georges).

Au XII^e^ et au XIII^e^ s., le tour *il se veut défendre* est 100 fois plus employé que *il veut soi défendre ;* au XIV^e^ s., il n'est que 20 fois plus fréquent ; au XV^e^ s., environ 10 fois. Mais au XIV^e^ s. était apparu *il veut se défendre,* infinitif pronominal incontestable, qui éliminera rapidement *soi défendre.*

La forme *soi* était également seule possible, dans l'ancienne langue, devant la forme en *-ant ;* il reste l'expression *soi disant.*

Le pronominal prenait la nuance réciproque dans un contexte approprié :

Freres estoient, molt ***se durent amer***
(le Charroi de Nîmes, 1081).

Mais un procédé apparaît : *il s'entraiment,* remontant à une préfixation galloromane, *se interamant,* qui dériverait de *inter se amant ;* que l'origine du tour soit latine, celtique ou française, l'emploi de *entre* comme préfixe est bien établi dès les premiers textes :

Mais ne sevent que ***s'entredient***
[Mais ils ne savent que se dire]
(Wace, *Rou,* 8090).

Le XII^e^ s. est l'apogée de cette formation : 38 p. 100 des verbes réciproques ont le préfixe ; au XIII^e^ s., 33 p. 100 ; au XIV^e^ s., 31 p. 100 ; au XV^e^ s., 18 p. 100. Le procédé, qui aurait pu se grammaticaliser, mourut en se lexicalisant, laissant en français moderne les verbes *s'entraider, s'entraccorder, s'entre-déchirer ;* le préfixe avait d'autres sens dans les verbes actifs : *entrebâiller, entrouvrir, entrelacer, entremêler,* etc.

Deux remarques sont à faire sur les pronominaux de la classe C (moyens *stricto sensu* de Stéfanini) :

• 1° Contrairement à l'usage moderne, ils comptaient beaucoup de verbes dont la forme simple est intransitive :

— verbes d'état *(ester, gesir, seoir, dormir, vivre) :*
Carles ***se dort*** [Charles dort]
(la Chanson de Roland) ;

— verbe *mourir* (nuance aspectuelle « durative ») :
Ge ***me muir*** *(la Mort le roi Artu) ;*

— verbe *estre :*

Je te conuis mialz que tu moi
Que tu ne sez qui ge ***me sui***
(Perceval, 3582-83)

— verbes de sentiment *(rire, sourire, craindre) :*
Yseut s'en rit (Béroul, 527) ;

— verbes de mouvement *(aler, fuir, venir),* souvent précédés de *en :*
Tu remeindras [resteras], *jeo* ***m'en irai***
(Marie de France).

Et en ce disant ***se partit*** *Floride de la chambre (Heptaméron).*

• 2° Pour la plupart de ces verbes, l'emploi pronominal alternait avec l'emploi intransitif simple, avec ou sans nuance :

Sire, seus [seul] *n'* ***en iroiz*** *vos pas*
(Erec et Enide).

Ensi ***partirent*** *cil de l'ost* [ceux-la partirent ainsi de l'armée]
(Villehardouin, § 110).

La langue classique tendra à supprimer ces emplois où le pronom n'est pas analysable.

Le pronominal passif existait en latin ; un emploi d'Apicius, *cum se coxerit* [quand cela se sera cuit], a son pendant dans la *Cantilène de sainte Eulalie : por o no's coist ;* l'emploi du pronominal [*elle ne se cuisit pas*] y marque, mieux que ne ferait le passif [*elle ne fut pas cuite*], que l'action de brûler n'a même pas reçu un début d'accomplissement sur la personne de la sainte.

Des exemples s'en relèvent à tous les siècles :
Car amors ne ***se puet celer***
(Béroul, 575).

Dès le XIII^e^ s., il put être accompagné d'un complément d'agent (avec *par* ou *de*) :

La chose se deliverroit ***par le dit Thomas*** (Chartes du Forez).

Cette construction se développe surtout à partir du XV^e^ s., peut-être par une influence italienne :

Cela se dit ***par chacun*** *selon sa force*
(Montaigne).

La Fontaine, Molière se le permettront encore :

> *Sans cesse vous prêchez des maximes de vivre*
> *Qui* ***par d'honnêtes gens*** *ne se doivent point suivre*
> (*Tartuffe,* I, 1, 37-38).

J. Stéfanini consacre un long chapitre à l'histoire de la notion de verbe pronominal.

Elle n'apparaît pas dans l'inventaire des *diatheseis,* chez les Grecs, ni des *genera verborum,* chez les Latins (cf. PASSIF, art. spécial) ; aussi les grammairiens du Moyen Âge n'y pensèrent-ils pas.

Le *Donait francois* de Jean Barton mentionne l'emploi « *receproc* du pronom devant l'actif : si come *Janyn se ayme* », où le pronom est à l'accusatif *(accusatif case)* ; il signale l'emploi de *entre* quand le verbe « signifie diverses personnes faisantez a eulx mesmes, si come *nous nous entreymons* ».

Pour la première fois, Palsgrave (1530) applique au français la division grecque en actifs, passifs et moyens : « *actyves, passyves and meanes* », entendant par *meanes* les pronominaux, qu'il rapproche également des déponents latins.

Les moyens présentent selon lui trois caractères :

a) l'auxiliaire *estre ;*

b) l'accord du participe avec le sujet ;

c) le « redoublement » du pronom devant le verbe.

Le pronom réfléchi est interprété comme un accusatif, et l'auxiliaire *estre,* donné pour l'équivalent d'*avoir ;* il distingue les verbes actifs passant à la voix moyenne (ex. : *il se tua,* en anglais *he killed himself*) et les verbes essentiellement moyens (ex. : *je me fie,* en anglais *I trust*) ; de ces *mere meanes,* il dresse de longues listes. Il signale aussi l'emploi de entre. Dans sa doctrine est en germe toute l'analyse rationnelle qui devait conduire aux modernes casuistiques de l'accord.

Beaucoup de grammairiens français de la même époque ignorent la voix pronominale. Meigret, le second, en fit état (1550), pour constater que l'usage a introduit *suys, es...* pour *ay, as* dans les manières de parler « par reciprocation de persone » comme *je me suis aimé.* Il note que ces tours, à la troisième personne, ont souvent valeur de passif, « le reciproque *se* ayant sinification de paçient e non pas d'ajant » dans *le vin se boit, la maison se fait.*

Ramus (1562) reprend l'enseignement de Meigret en y ajoutant quelques analyses comme celle de *il se meurt,* qu'il glose « il sen va tout mourant ».

Caucius (1570) donne aux verbes pronominaux le nom de *verbes réciproques.* Jean Masset (1606) les appelle « *réciproques* ou *réflexifs* ».

C'est chez Maupas (1607) qu'apparaissent le terme et la conception moderne de *réfléchis.*

Les grammairiens du XVII^e^ s. commencent à douter des règles d'accord du participe des verbes pronominaux ; la *Grammaire générale...* de Port-Royal écrit, peu logiquement : *elle s'est tuée,* mais : *elle s'est rendu maîtresse.*

C'est dans les *Véritables Principes de la langue françoise... pour la savoir écrire et parler en peu de temps* (anonyme, 1684) que J. Stéfanini relève une des premières théories de l'accord moderne, à propos d'une phrase comme *Elle s'est crevé les yeux,* qui représentait alors l'usage général :

> « Comme ce verbe ne doit pas avoir deux accusatifs et que l'on dit *crever les yeux à quelqu'un,* il a été nécessaire que le pronom personnel cessât d'être à l'accusatif et qu'il fût au datif dans cette phrase. »

Vers 1717, l'abbé de Dangeau portera la théorie à sa perfection dans une dissertation *Des parties du verbe,* où il traite spécialement d'une classe qu'il appelle les *verbes pronominaux,* ainsi nommés « parce qu'ils sont toujours formés des pronoms idantiques *me, te, se,* etc. » ; il y distingue quatre classes :

— *les idantiques,*

— *les rèciproques,*

— *les neutrisés,*

— *et les passivés.*

Sa théorie, banale pour les uns, dédaignée ou contestée par les autres qu'obnubilait la *Grammaire générale...,* a fait lentement et sûrement son chemin jusqu'à nos jours.

pronominalement [prɔnɔminalmɑ̃] adv. (de *pronominal ;* 1829, Boiste, au sens 2 ; sens 1, 1869, Littré). **1.** En qualité de pronom : *Un adjectif employé pronominalement.* || **2.** Comme verbe pronominal.

prononçable [prɔnɔ̃sabl] adj. (de *prononcer ;* 1611, Cotgrave). Qui peut être prononcé : *Un mot difficilement prononçable.*

prononcé, e [prɔnɔ̃se] adj. (part. passé de *prononcer ;* 1667, Brunot, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1752, L. Racine ; sens II, av. 1696, La Bruyère).

I. 1. Qui est fortement marqué (en parlant d'un détail physique, des traits du visage, d'un goût) : *Ses traits étaient grands et fort prononcés* (Stendhal). *Un visage rare et reconnaissable entre mille : le front haut, le nez aquilin, la figure ovale, les oreilles petites, les mâchoires prononcées, toutes ses dents* (Giraudoux). *Sa gorge, fût-elle prononcée, est belle, si elle reste ferme* (Montherlant). *Je trouve à ce vin un arrière-goût de framboise assez prononcé.* || **2.** *Fig.* Qui est nettement affirmé (en parlant des idées, des convictions, du caractère d'une personne) : *M. Guizot arrivait dans le monde avec des convictions philosophiques, religieuses,* [...] *très prononcées...* (Sainte-Beuve). *Une trentaine de conspirateurs du Luxembourg, captifs très soumis, mais royalistes ou fédéralistes très prononcés* (France).

II. Articulé (en parlant d'un mot, d'une phrase) : *Sous cette voûte chaque mot prononcé résonne* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **I, 1** *accentué, accusé, fort ;* **2** *arrêté, convaincu, décidé, déterminé, résolu.* — CONTR. : **I, 1** *faible, fin, léger, menu ;* **2** *flou, indécis, irrésolu, vague.*

◆ **prononcé** n. m. (sens 1, av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** *Littér.* La façon dont on prononce : *Un de ces nouveaux condensateurs* [...] *où le prononcé des syllabes et le timbre des voix sont distinctement transmis* (Villiers de L'Isle-Adam). || **2.** En droit, paroles qui expriment le jugement du tribunal : *Louis XVI rappela les parlements, abolit la corvée et la torture avant le prononcé du jugement, rendit les droits civils aux protestants, en reconnaissant leur mariage légal* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *prononciation.*

prononcer [prɔnɔ̃se] v. tr. (lat. *pronuntiare,* annoncer ouvertement, à haute voix, proclamer, publier, déclamer, prononcer [une lettre, un mot], de *pro,* devant, et de *nuntiare,* annoncer, faire savoir ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *pronuncier* [*prononcer,* XIII^e^ s.], au sens I, 2 [« proférer, dire », v. 1280, Saint-Pathus] ; sens I, 1, v. 1283, Beaumanoir [*prononcer soi-même sa condamnation,* 1869, Littré] ; sens I, 3, v. 1220, Coincy [absol., 1690, Furetière) ; sens II, 1, 1676, Félibien [v. aussi PRONONCÉ] ; sens II, 2, av. 1922, Proust). [Conj. **1 a.**]

I. 1. Proclamer avec autorité, décréter un jugement, une sentence : *Le président prononça la sentence en l'absence de ceux qu'elle concernait* (France). *Ça ne vous fait rien, pour plus tard, que le divorce soit prononcé contre vous ?* (Colette). *Je sais que, nous aussi, nous prononcions des condamnations* (Camus). || *Prononcer soi-même sa condamnation,* entraîner sa propre condamnation par ses paroles, par son témoignage. || **2.** Dire en public : *Frédéric put admirer le paysage pendant qu'on prononçait les discours* (Flaubert). *À l'occasion de cette fête, et le vieux fourbe ne l'ignore pas, je devais prononcer un discours très important qui m'eût entrouvert les portes de l'Académie* (Aymé). *Prononcer un plaidoyer.* || *Par extens.* Proférer,

dire : *Ils avaient mené ensemble maintes enquêtes sans prononcer une parole inutile* (Simenon). *Mon sort est décidé, arrêté, avant même qu'aucune parole ne soit prononcée* (Hébert). *Ses traits usés* [de la vieille Italienne] *se raidissant quelquefois comme si elle prononçait des imprécations contre les démons qui hantent les carrefours* (Butor). || *Prononcer des vœux*, v. vœu. || **3.** *Spécialem.* Articuler d'une certaine façon les lettres, les syllabes, les mots : *Ce « très bien » prononcé sur une intonation merveilleusement distraite* (Proust). *On ne prononce spontanément le véritable français que dans les régions où le français s'est formé* (Valéry). *Ce mot est doux. En l'écrivant, je le prononce tout bas* (Bernanos). *Et moi je croyais que si on disait certains mots, si on les disait en les prononçant bien, comme ça, on mourait* (Le Clézio) ; et absol. : *Chez cet acteur, les gestes sont bons, mais il prononce mal. Il écrit comme il prononce.*

II. 1. Donner à quelque chose une expression forte et très marquée : [...] *avaient prononcé et vieilli sa physionomie sournoise* (Bourges). *L'arc de mon brusque corps s'accuse et me prononce* (Valéry). || **2.** *Fig.* Déclencher une attaque, une offensive, de façon très nette et en l'appuyant : *La réalité est la plus habile des ennemies. Elle prononce ses attaques sur les points de notre cœur où nous ne les attendions pas* (Proust).

● SYN. : **I, 1** *formuler, infliger, rendre ;* **2** *débiter* (fam.), *déclamer, faire ; articuler.* || **II, 1** *accuser, marquer ;* **2** *porter, pousser.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1587, Du Vair ; sens 2, 1604, Malherbe). **1.** Rendre un arrêt, trancher un débat : *Le tribunal a prononcé.* || **2.** *Littér.* Déclarer son opinion avec autorité : *Quelques habiles prononcent en faveur des anciens contre les modernes* (La Bruyère). *Nos jugements nous jugent* [...] *et rien plus ingénument ne nous dévoile et n 'expose nos faiblesses que l'attitude de prononcer sur le prochain* (Valéry). *Saint Paul ne prononce-t-il pas que vous avez le droit de vous louer, quand on pousse trop loin le blâme contre vous ?* (Montherlant).

● SYN. : **2** *décréter, prendre parti, publier, statuer, trancher.*

◆ **se prononcer** v. pr. (sens 1, 1798, Acad. [aussi « décider en faveur de »] ; sens 2, 1830, Balzac ; sens 3, 1569, R. Estienne). **1.** Manifester nettement, avec autorité sa décision, ses intentions : *L'ascendant d'un magistrat appelé à se prononcer dans des affaires capitales* (France). *Irai-je vous rejoindre ou resterai-je ici ? Je ne puis encore me prononcer.* || *Se prononcer pour quelqu'un* ou *quelque chose,* décider en faveur de : *On décide de déjeuner, sans aller plus outre. Puis une forte majorité se prononça pour la sieste* (Duhamel). || **2.** Prendre un caractère marqué : *Son goût pour la peinture se prononce de jour en jour.* || **3.** Être, devoir être articulé, émis : *La consonne « d » se prononce en donnant du bout de la langue au-dessus des dents d'en haut* (Molière).

● SYN. : **1** *se décider, se déterminer, statuer, trancher ;* **2** *s'accentuer, s'accuser, se marquer.*

prononciation [prɔnɔ̃sjasjɔ̃] n. f. (lat. *pronuntiatio,* publication, déclaration, déclamation, prononciation, de *pronuntiatum,* supin de *pronuntiare* [v. PRONONCER] ; 1281, Godefroy, au sens de « jugement, arrêt, décision » ; sens 1, fin du XIV[e] s. ; sens 2, début du XV[e] s.). **1.** Façon dont un sujet parlant fait entendre les lettres, les syllabes, les mots d'une langue : *Elle trouvait entre nos deux prononciations des abîmes* (Proust). *En lançant à tous les échos ce même appel que l'on ne comprend pas très bien, comme s'il s'exprimait avec une prononciation très ancienne* (Butor). *La prononciation correcte d'un mot.* || **2.** *Spécialem.* En droit, action de lire un arrêt, un jugement : *Ceux qui* [...] *avaient rendu périlleuse la prononciation même de son jugement* (Mirabeau).

● SYN. : **1** *accent, articulation.*

pronostic [prɔnɔstik] n. m. (bas lat. *prognosticus,* de pronostic [et, à l'époque class., au plur. neutre substantivé *Prognostica,* « Pronostics » — titre d'un ouvrage gr.], gr. *prognôstikos,* qui concerne la connaissance de ce qui doit arriver [et, au plur. neutre substantivé *Prognôstika,* « Pronostics » — titre d'ouvrages d'Hippocrate et d'Aratos], dér. de *progignôskein,* [faire] connaître d'avance, de *pro,* avant, et de *gignôskein,* apprendre à connaître ; XIII[e] s., Richard de Fournival, écrit *pronostique* [*pronostic,* 1585, Cholières], au sens 2 ; sens 1, v. 1380, *Aalma,* écrit *pronostique* [*pronostic,* XV[e] s. ; pour une maladie, 1314, Mondeville — écrit *pronostic ;* pour une épreuve sportive, av. 1924, A. France]). **1.** Conjecture sur ce qui doit arriver établie d'après certains signes (souvent au plur.) : *Il suffit de reprendre une collection de journaux vieille à peine de quelques mois pour voir avec quelle constance les événements confondent en peu de jours les pronostics des hommes les plus compétents* (Valéry). *La conversation se poursuivit amicalement et comme elle venait à la guerre, j'eus la curiosité de formuler quelques pronostics* (Aymé). || *Spécialem.* Jugement que le médecin porte à l'avance sur l'évolution d'une maladie, d'après son diagnostic, les antécédents du malade et les facteurs particuliers que lui révèlent ses observations : *Condamné par le docteur Georgerin à mourir dans un certain délai, il brave depuis trois jours les pronostics du médecin* (Aymé). || *Spécialem.* Désignation du ou des concurrents ayant les chances les plus grandes de gagner une épreuve sportive : *Là, le jeune d'Esparieu donnait ses pronostics sur le prochain match de boxe* (France). *Les pronostics hippiques.* || **2.** *Par extens.* Signe d'après lequel on forme cette conjecture : *Il reproche à ceux qui ne croient pas en lui de ne pas savoir lire les pronostics du règne futur* (Renan).

● SYN. : **1** *prévision ;* **2** *oracle, présage.*

pronostication [prɔnɔstikasjɔ̃] n. f. (de *pronostiquer ;* milieu du XIV[e] s., Machaut). Action de pronostiquer ; la prévision ainsi faite (rare) : *Ne pas prendre d'argent pour aucune pronostication* (Barbey d'Aurevilly).

pronostique [prɔnɔstik] adj. (bas lat. *prognosticus,* même sens [v. PRONOSTIC] ; av. 1553, Rabelais [*signes prognostiques* — ...*pronostiques,* XVII[e] s. ; « relatif au pronostic d'un médecin », 1835, Raymond]). Relatif au pronostic d'un médecin. || *Signes pronostiques,* ceux sur lesquels se fonde le pronostic.

pronostiquer [prɔnɔstike] v. tr. (de *pronostic ;* 1314, Mondeville, écrit *pronostiquier* [*pronostiquer,* v. 1340, J. Le Fèvre], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Faire un pronostic : *Mon père savait combien on pouvait pronostiquer de trains manqués, de bagages perdus* (Proust). *Le médecin a pronostiqué une prompte guérison. Le turfiste avait pronostiqué ce cheval gagnant.* || **2.** Être le signe qui fait attendre quelque chose : *Je gage que ce que vous me dites la me pronostique quelque coup d'étourderie* (Marivaux). *Les allusions déjà faites à un temps d'épreuves lui pronostiquaient une initiation à laquelle il s'attendait* (Balzac).

● SYN. : **1** *annoncer, conjecturer, prévoir ;* **2** *faire augurer, prédire, présager, promettre.*

pronostiqueur, euse [prɔnɔstikœr, -øz] n. (de *pronostiquer ;* XIV[e] s., *Dict. général* [pour les sports, 1962, Robert]). Personne qui pronostique : *En un tel domaine, l'économiste se borne à constater, il refuse de se faire pronostiqueur.* || *Spécialem.* Celui qui a pour métier de faire des pronostics sportifs (dans la presse, à la radio) : *Un pronostiqueur hippique.*

pronucléus [pronykleys] n. m. (de *pro-* et de *nucléus ;* 1904, Larousse). Noyau d'un gamète en cours de fécondation.

pronunciamiento [prɔnunsjamjɛnto] n. m. (mot esp. de même sens, proprem. « déclaration », dér. de *pronunciar,* déclarer, lat. *pronuntiare* [v. PRONONCER] ; 1838, Acad.). Acte par lequel une autorité s'empare illégalement du pouvoir (s'emploie surtout à propos des pays de langue espagnole) : *Cet homme, ennemi juré des pronunciamientos, n'avait d'autre but que cette chose : servir* (Benoit). *La révolution n'est un axe qu'aussi longtemps qu'elle n'est pas faite. Sinon, elle n'est pas la révolution, elle est un simple coup d'État, un pronunciamiento* (Malraux). *Un pronunciamiento militaire.*

● SYN. : *putsch.*

propagande [prɔpagɑ̃d] n. f. (lat. moderne *Propaganda,* « congrégation de

la Propagande » [début du XVII[e] s.], abrév. de la loc. *Congregatio de propaganda fide,* « Congrégation pour propager la foi », du lat. class. *congregatio,* assemblée [v. CONGRÉGATION], *de,* au sujet de, *propaganda,* ablatif fém. sing. de l'adj. verbal de *propagare* [v. PROPAGER], et *fide,* ablatif de *fides,* foi [v. FOI] ; 1689, *Mél. Frank* [16], au sens 1 [« institution qui travaille à répandre une doctrine religieuse », 1819, Boiste ; « association... qui s'emploie à répandre certaines doctrines, ...spécialement politiques », 1790, Ranft] ; sens 2, 1792, Condorcet). **1.** *Congrégation de la Propagande,* ou, par abrév., *Propagande,* congrégation romaine fondée en 1622 par Grégoire XV, afin de propager la foi chrétienne dans le monde. (S'écrit avec une majuscule.) || *Par anal.* Institution qui travaille à répandre une doctrine religieuse. || *Par extens.* Association de volontaires qui s'emploie à répandre certaines doctrines, certaines opinions, spécialement politiques : *Une trentaine de femmes de la propagande échappées aux troupes blanches* (Malraux). || **2.** Ensemble des moyens d'information (par la parole, l'écrit) employés pour faire accepter une doctrine, des opinions, pour faire connaître un parti, un candidat aux élections, etc., afin de rallier des adeptes, des suffrages, etc. : *Faire de la propagande. Aucune force n'intervient non plus contre les partis qui mènent leur propagande à ciel ouvert, comme dans toutes les démocraties* (Mauriac). *La propagande communiste avait atteint les masses comme une inondation, parce qu'elle était la leur* (Malraux).

propagandisme [prɔpagɑ̃dism] n. m. (de *propagande ;* 1794, Brunot). Esprit de propagande poussé à l'extrême (souvent péjor.) : *Le propagandisme des révolutionnaires chinois.*

propagandiste [prɔpagɑ̃dist] adj. et n. (de *propagande ;* 1792, Ranft, au sens 1 ; sens 2, 1800, Boiste). **1.** Personne qui, par idéal, fait de la propagande : *Au lieu d'être touchés de la fidélité, ils traitent les hommes dévoués à leur couronne comme des propagandistes et des révolutionnaires* (Chateaubriand). *Que je vous prenne pour une propagandiste, pour une dangereuse émissaire* (Romains). *Une militante propagandiste.* || **2.** *Spécialem.* Membre de la congrégation de la Propagande.

propagateur, trice [prɔpagatœr, -tris] n. (lat. *propagator,* celui qui fait proroger une magistrature [et, à basse époque, « conquérant, dominateur »], de *propagatum,* supin de *propagare* [v. PROPAGER] ; 1495, Vignay). Personne qui propage : *Un cabaretier, un boulanger, par exemple, allait peut-être le faire arrêter comme faux monnayeur ou comme propagateur de fausse monnaie* (Baudelaire).

propagation [prɔpagasjɔ̃] n. f. (lat. *propagatio,* provignement, extension, agrandissement, prolongation, de *propagatum,* supin de *propagare* [v. PROPAGER] ; XIII[e] s., *Dict. général,* au sens de « enfant, descendance » ; sens 1, v. 1378, J. Le Fèvre [« procréation des enfants », 1673, Molière] ; sens 2, 1812, Mozin [pour les ondes sonores ou lumineuses, 1690, Furetière] ; sens 3, 1688, Miege). **1.** Multiplication des êtres vivants par voie de reproduction : *La propagation des espèces animales.* || *Spécialem.* Procréation des enfants : *Qualités requises pour le mariage et la propagation* (Molière). || **2.** *Par extens.* Le fait de s'étendre de proche en proche : *La propagation d'une épidémie.* || *Spécialem.* Mode de transmission des ondes sonores ou lumineuses. || **3.** *Fig.* Action de répandre de proche en proche une croyance, une doctrine, une idée, une nouvelle, etc. ; son résultat : *Je crois que peu d'écrivains français vivants s'occupent moins que moi de la gestion et de la propagation de leur œuvre* (Montherlant). *Œuvrer pour la propagation de la foi chrétienne. L'Ancien Régime ne put empêcher la propagation des idées révolutionnaires.*
● SYN. : **2** *extension ;* **3** *diffusion, expansion, rayonnement, vulgarisation.*

propager [prɔpaʒe] v. tr. (lat. *propagare,* provigner, perpétuer, faire durer, de *pro,* en avant, et du radical de *pangere,* ficher, fixer, établir ; 1480, *Baratre infernal,* dans la loc. *estre propagié de,* au sens de « dériver de » [en parlant d'un fleuve qui est issu d'un autre] ; écrit *propager,* au sens 2, 1752, Trévoux [au fig., 1770, Raynal] ; sens 1, 1762, Diderot [pronominalem., 1771, Trévoux] ; sens 3, 1770, Raynal). [Conj. **1 b.**] **1.** Multiplier par voie de reproduction : *Propager les espèces utiles ;* et pronominalem. :(vieilli) : *Ces animaux, qui ne peuvent se propager aujourd'hui que dans les terres du midi* (Buffon). || **2.** *Par extens.* Transmettre de proche en proche, disperser, répandre : *Essayez au moins de ne pas propager volontairement le microbe* (Camus). *Le vent violent propageait l'incendie ;* et au fig. : *Les diverses ondes sentimentales propagées en moi par ces jeunes filles* (Proust). *Propager la foi.* || **3.** *Fig.* Faire savoir autour de soi, répandre dans le public, diffuser : *Propager de faux bruits.*
● SYN. : **2** *disséminer ; diffuser, généraliser ;* **3** *colporter, divulguer.* — CONTR. : **2** *arrêter, borner, circonscrire, enrayer, limiter, localiser, restreindre, stopper.*

◆ **se propager** v. pr. (sens 1, 1762, Acad. ; sens 2, av. 1780, Condillac). **1.** S'étendre, se répandre de proche en proche : *Un immense incendie de forêt qui se propage capricieusement* (Romains). *Quand dans un vaste empire se propage le mal | Les solutions hardies sont aussi les seules sages !* (Césaire). || **2.** *Fig.* Se répandre, se diffuser dans le public : *La nouvelle atteignit le village à son extrémité sud. En quelques secondes, elle se propagea jusqu'au nord ; elle volait comme le feu* (Duhamel).

propagule [prɔpagyl] n. f. (lat. scientif. moderne *propagula* ou *-gulum,* même sens, du lat. class. *propago, -ginis,* provin, marcotte, bouture, dér. de *propagare* [v. PROPAGER] ; 1823, Boiste). Massif de cellules qui assure la multiplication végétative par une sorte de bouturage naturel chez les mousses.

propane [prɔpan] n. m. (de [*acide*] *prop*[*ionique*], anc. n. d'un acide gras [1847, *Comptes rendus... de l'Acad. des sciences,* 581], de *pro-* et du gr. *piôn,* gras ; 1875, Larousse). Hydrocarbure saturé gazeux, troisième de la série des paraffines, employé comme combustible.

propanier [prɔpanje] n. m. (de *propane ;* 1968, Larousse). Navire construit pour le transport du propane sous forme de gaz de pétrole liquéfié.

propanol [prɔpanɔl] n. m. (de *propan*[*e*] et de [*alco*]*ol ;* 1904, Larousse). Syn. de ALCOOL PROPYLIQUE.

propanone [prɔpanɔn] n. f. (de *propan*[*e*] et de [*acét*]*one ;* 1904, Larousse). Syn. de ACÉTONE.

proparoxyton [prɔparɔksitɔ̃] adj. et n. m. (gr. *proparoxutonos,* même sens, de *pro,* avant, et de *paroxutonos* [v. PAROXYTON] ; 1869, Littré). Se dit d'un mot qui a l'accent sur la syllabe antépénultième.

propédeutique [prɔpedøtik] n. f. (allem. *Propädeutik,* enseignement préliminaire, du gr. *propaideuein,* enseigner auparavant, de *pro,* avant, et de *paideuein,* élever, instruire, dér. de *païs, paidos,* enfant ; 1877, Littré, au sens de « enseignement préliminaire » ; sens actuel, 1948, date de la création de cette année d'études). Première année d'études dans les facultés des lettres et des sciences, supprimée en 1966.

propénal [prɔpenal] n. m. (de *propène ;* 1963, Larousse [var. *propanal,* 1904, Larousse]). Syn. de ACROLÉINE.

propène [prɔpɛn] n. m. (de *prop*[*ane*] ; 1932, Larousse [en angl., dès le milieu du XIX[e] s.]). Syn. de PROPYLÈNE.

propension [prɔpɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *propensio,* même sens, de *propensus,* qui pend en avant, incliné vers, porté à, part. passé adjectivé de *propendēre,* être penché en avant, avoir une propension, de *pro,* en avant, et de *pendēre,* être suspendu ; 1528, Jean Du Bellay, p. 117). Penchant naturel d'une personne pour quelque chose : *Chesnel se plaignait de la propension du jeune comte à faire des dettes* (Balzac). *Un autre trait de ressemblance avec Stendhal était sa propension aux formules simples, aux maximes brèves, pour la bonne conduite de la vie* (Baudelaire). *Je comprends, pour*

la partager, la propension à l'avarice des vieillards (Gide).

● SYN. : *disposition, goût, inclination, instinct, pente, tendance.*

propényle [prɔpenil] n. m. (de *propèn[e]* et de *-yle,* gr. *hulê,* bois, matière ; 1932, Larousse). En chimie, radical non saturé univalent CH_3—CH=CH—, isomère de l'allyle.

propénylique [prɔpenilik] adj. (de *propényle ;* 1963, Larousse). Se dit des corps chimiques possédant le radical propényle.

propergol [prɔpɛrgɔl] n. m. (de *prop[ulsion]* et de *ergol ;* 1949, Larousse). Nom générique des corps ou mélanges chimiques dont la réaction, sans intervention de l'oxygène de l'air, donne naissance, en libérant une grande quantité d'énergie, aux gaz chauds nécessaires au fonctionnement d'un moteur-fusée.

propharmacien, enne [profarmasjɛ̃, -ɛn] n. (de *pro-* et de *pharmacien ;* 1962, Robert). Médecin autorisé à délivrer des médicaments à ses malades en l'absence d'une pharmacie dans la localité où il exerce.

prophase [prɔfaz] n. f. (de *pro-* et de *phase ;* 1904, Larousse). Première phase de la mitose cellulaire, pendant laquelle les chromosomes s'individualisent en filaments fissurés longitudinalement.

prophète [prɔfɛt] n. m. (bas lat. *propheta,* prophète, gr. *prophêtês,* interprète d'un dieu, d'une doctrine, celui qui annonce l'avenir, dér. de *prophanai,* annoncer d'avance, de *pro,* avant, et de *phanai,* dire ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 [*prophète-roi,* 1869, Littré ; *roi-prophète,* 1666, Bossuet — d'abord *reis e(t) prophetes,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *grands, petits prophètes,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1672, Racine [*déployer l'étendard du Prophète,* 1962, Robert ; *les enfants du Prophète,* av. 1885, V. Hugo] ; sens 3, v. 1155, Wace [*faux prophète,* v. 1170, Trénel, p. 116 ; *prophète de malheur,* 1668, La Fontaine] ; sens 4, 1195, Robert de Boron [*nul n'est prophète en son pays,* 1690, Furetière]). **1.** Dans la Bible, homme qui, inspiré par Dieu, parle en son nom pour faire connaître ses volontés et leurs manifestations futures. ‖ *Prophète-roi* ou *Roi-prophète,* David. ‖ *Grands prophètes,* Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel. ‖ *Petits prophètes,* Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habaquq, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie. ‖ *La loi et les prophètes,* v. LOI 1. ‖ **2.** Absol. *Le Prophète,* Mahomet pour les musulmans. (S'écrit avec une majuscule en ce sens.) ‖ *Déployer l'étendard du Prophète,* prêcher la guerre sainte (en parlant du Sultan de Constantinople). ‖ *Les enfants du Prophète,* les musulmans : *Superbe, il* [le sérail] | *se montrait aux enfants du Prophète* | *De six mille têtes paré !* (Hugo). ‖ **3.** *Par extens.* Celui qui annonce l'avenir par voie de conjecture : *J'ai été prophète sans le savoir* (Voltaire). *Les immenses prophètes et sibylles referment leurs livres ; les plis de leurs manteaux, de leurs voiles et de leurs tuniques s'agitent, s'étirent, deviennent semblables à de grandes plumes noires qui s'amenuisent* (Butor). ‖ *Faux prophète,* celui qui en prend le nom sans l'être, ou qui se trompe dans ses prédictions. ‖ *Prophète de malheur,* celui qui prédit des choses funestes et désagréables : *Pour prédire la guerre, ou la révolution, les prophètes de malheur n'ont jamais manqué...* (Martin du Gard). ‖ **4.** *Spécialem.* Celui qui, dans divers ordres d'activité (intellectuelle, artistique, etc.), devance son temps par son œuvre : *Et si Van Gogh se crut le prophète d'un art futur où reparaîtrait la plénitude perdue, Picasso sait déjà que cette plénitude reparaîtrait outre lui* (Malraux). ‖ *Nul n'est prophète en son pays* (prov.), personne n'est apprécié à sa vraie valeur, n'est écouté là où il vit habituellement (par ceux qui le connaissent trop bien).

● SYN. : **3** *augure, devin, visionnaire, voyant ;* **4** *annonciateur, messager, précurseur.*

◆ adj. (milieu du XVᵉ s., *Passion de Semur*). *Littér.* Qui prophétise : *Plus de charbon ardent sur la lèvre prophète* (Leconte de Lisle).

prophétesse [prɔfetɛs] n. f. (bas lat. ecclés. *prophetissa,* prophétesse, de *propheta* [v. l'art. précéd.] ; XIVᵉ s., Godefroy [a remplacé l'anc. franç. *profetiseresse* — v. 1130, *Eneas* —, dér. de *prophétiser* — v. ce mot]). Femme qui prédit ou prétend prédire par inspiration divine ou autrement : *Les quatre filles du diacre Philippe sont qualifiées de prophétesses dans le Nouveau Testament. Les prophétesses druidiques.*

prophétie [prɔfesi] n. f. (bas lat. ecclés. *prophetia,* prophétie, gr. *prophêteia,* interprétation de la volonté de la divinité, dér. de *prophêteuein,* être l'interprète d'un dieu, annoncer l'avenir, de *prophêtês* [v. PROPHÈTE] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *prophecie* [*prophétie,* v. 1206, Guiot de Provins], au sens 1 [« l'action des prophètes... dans son ensemble », v. 1155, Wace] ; sens 2, début du XIIIᵉ s., *Guillaume de Dole*). **1.** Prédiction faite par inspiration divine : *Car il importait que les prophéties fussent accomplies* (France). *Les prophéties d'Isaïe.* ‖ *Par extens.* L'action des prophètes juifs considérée dans son ensemble : *L'Apocalypse est, en un sens, le sceau de la prophétie, le dernier mot d'Israël* (Renan). ‖ **2.** *Par extens.* Toute prédiction d'un événement futur faite par pressentiment ou conjecture : *C'est justement ce qu'annonçait une prophétie de Merlin* (Michelet). *Elle dit cette phrase d'un ton de prophétie douloureuse qui me fit une impression profonde* (Maurois).

● SYN. : **2** *oracle, vaticination.*

prophétique [prɔfetik] adj. (bas lat. ecclés. *propheticus,* prophétique, gr. *prophêtikos,* même sens, de *prophêtês* [v. PROPHÈTE] ; XVᵉ s., Godefroy, au sens 1 [*les livres prophétiques,* 1636, Monet] ; sens 2, 1495, Vignay). **1.** Qui est propre à un ou plusieurs prophètes : *L'esprit prophétique est montré dans les livres hébreux comme un souffle qui pénètre l'homme et l'exalte* (Renan). ‖ *Les livres prophétiques,* les écrits des prophètes. ‖ **2.** *Fig.* Se dit de quelque chose qui a le caractère de la prophétie : *Car je croyais ouïr de ces bruits prophétiques* | *Qui précédaient la mort des Paladins antiques* (Vigny). *Cet esprit gonflé d'imprécations et de visions prophétiques* (J. de Lacretelle). *Ma mère aux intuitions prophétiques pleura une nuit et un jour entiers, sans se comprendre elle-même* (Jouhandeau).

prophétiquement [prɔfetikmɑ̃] adv. (de *prophétique ;* XVᵉ s., Godefroy). À la façon d'un prophète : *Parler prophétiquement.*

prophétiser [prɔfetize] v. tr. (bas lat. ecclés. *prophetizare,* prophétiser, gr. *prophêtizein,* même sens, de *prophêtês* [v. PROPHÈTE] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *profetisier* [*prophetisier,* v. 1155, Wace ; *prophétiser,* XIIIᵉ s.], au sens 2 [absol., fin du XVIᵉ s.] ; sens 1, v. 1155, Wace [aussi absol.]). **1.** Annoncer les desseins de Dieu, par inspiration spéciale : *Les patriarches ont prophétisé la venue du Messie ;* et absol. : *Il fut saisi par l'Esprit saint et prophétisa.* ‖ **2.** *Par extens.* Prédire par divination, pressentiment ou conjecture : *Il* [Néron] *paya largement les oracles qui prophétisèrent à son gré, supprima ceux dont il ne fut pas content* (Renan) ; et absol. : *C'est alors que moi, la première, je t'ai prédit la royauté. Et c'est depuis ce jour, roi Saül, qu'on prétend que tu prophétises* (Gide).

● SYN. : **2** *augurer, prévoir, pronostiquer ; vaticiner.*

prophétisme [prɔfetism] n. m. (de *prophète ;* 1823, Boiste [« système fondé sur les prédictions des prophètes », 1875, Larousse]). Ensemble des faits relatifs aux prophètes : *Le prophétisme était fréquent et considéré comme un don analogue à celui des langues* (Renan). ‖ Système fondé sur les prédictions des prophètes.

prophylactique [prɔfilaktik] adj. (gr. *prophulaktikos,* même sens, dér. de *prophulassein* ou *-ttein,* veiller sur, se prémunir contre, de *pro,* avant, et de *phulassein* ou *-ttein,* veiller, garder, dér. de *phulax, -lakos,* factionnaire, gardien ; 1537, Canappe). Qui est destiné à prévenir les maladies : *Prendre des mesures prophylactiques à l'annonce d'une épidémie.*

prophylaxie [prɔfilaksi] n. f. (de *prophyla[ctique]* ; 1793, Lavoisien, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert [au fig., début du XXᵉ s.]). **1.** Ensemble des mesures d'hygiène et des moyens thérapeutiques mis en œuvre pour prévenir l'apparition ou

la propagation de certaines maladies : *La prophylaxie d'une maladie contagieuse comprend la déclaration de la maladie à l'autorité sanitaire, l'isolement du malade, la désinfection, la vaccination de l'entourage.* || **2.** *Par extens.* Ensemble de mesures prises pour prévenir ou éviter un danger quelconque : *La prophylaxie de l'alcoolisme, des maladies mentales ;* et au fig. : *Il y avait autour de lui une première raréfaction des contacts. Une prophylaxie* (Romains).

propice [prɔpis] adj. (lat. *propitius,* favorable, bienveillant ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 [« qui est animé d'intentions bienveillantes », v. 1190, *Sermons de saint Bernard*] ; sens 2, XIIIe s., *Roman de Renart*). **1.** *Vx.* Qui est miséricordieux, favorable (en parlant de Dieu). || *Par extens.* Qui est animé d'intentions bienveillantes à l'égard de quelqu'un (en parlant d'une puissance surnaturelle, d'une personne) : *Pour rendre le juge propice* (Baudelaire). *Que les dieux vous soient propices !* || **2.** *Par anal.* Se dit de ce qui se prête bien à quelque chose, qui convient bien à quelqu'un : *L'ombre est propice aux évasions, rapts, démarches furtives et actions clandestines* (France). *Elle l'observe avec précaution, guettant le moment propice* (Sarraute).

• SYN. : **1** *bienveillant, favorable ;* **2** *bon, convenable, excellent, opportun, propre.* — CONTR. : **1** *contraire, ennemi, inamical, malveillant ;* **2** *défavorable, fatal, funeste, mauvais, néfaste, préjudiciable, redoutable.*

propitiateur, trice [prɔpisjatœr, -tris] n. (bas lat. ecclés. *propitiator,* intercesseur, du lat. class. *propitiatum,* supin de *propitiare,* fléchir par un sacrifice, dér. de *propitius* [v. PROPICE] ; 1519, G. Michel de Tours). Personne qui rend Dieu propice, c'est-à-dire par l'intermédiaire de qui Dieu donne sa faveur. (Peu usité.)

• SYN. : *intercesseur.*

propitiation [prɔpisjasjɔ̃] n. f. (bas lat. *propitiatio,* sacrifice propitiatoire, propitiation, du lat. class. *propitiatum,* supin de *propitiare* [v. l'art. précéd.] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *propiciatiun ;* milieu du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *propiciacion ; propitiation,* 1690, Furetière). Action de rendre Dieu propice par le rachat des fautes : *Son sang* [de Jésus] *est l'universelle propitiation, le sceau d'une alliance nouvelle* (Renan).

1. propitiatoire [prɔpisjatwar] adj. (bas lat. ecclés. *propitiatorius,* propitiatoire, du lat. class. *propitiatum,* supin de *propitiare* [v. PROPITIATEUR] ; 1541, Calvin [« qui exprime une action de grâce », av. 1922, Proust]). Qui a pour objet de rendre Dieu propice : *Un sacrifice propitiatoire. Comment Aurélien s'y serait-il dérobé ? N'avait-il pas un tort à réparer vis-à-vis de Bérénice ? Ne lui sacrifiait-il pas sa sécurité bourgeoise ? C'était une victime propitiatoire que Saint-Genest* (Aragon). *Dans le village de Bresse où il a toujours vécu, lorsqu'il n'a pas plu depuis longtemps, le curé invite ses paroissiens à une procession propitiatoire* (Vailland). || *Par extens.* Qui exprime une action de grâce (rare) : *Je ne quittai pas le téléphone sans remercier, en quelques mots propitiatoires, celle qui règne sur la vitesse des sons, d'avoir bien voulu user en faveur de mes humbles paroles d'un pouvoir qu'elle rendait cent fois plus rapide que le tonnerre* (Proust).

2. propitiatoire [prɔpisjatwar] n. m. (bas lat. ecclés. *propitiatorium,* moyen propitiatoire, neutre substantivé de l'adj. *propitiatorius* [v. l'art. précéd.] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *propiciatorie ;* milieu du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *propiciatoire ; propitiatoire,* 1690, Furetière). Chez les anciens Hébreux, plaque d'or qui recouvrait l'arche d'alliance : *Mais pour elle la cavité de ce lieu est aussi redoutable que si, l'obscure fumée de ce monde entrouverte, elle envisageait le buisson ardent, ou le propitiatoire dans le tonnerre, ou l'Agneau sur son Livre scellé* (Claudel).

propolis [prɔpɔlis] n. f. (lat. *propolis,* même sens, gr. *propolis,* abords ou enceinte d'une ville, propolis, de *pro,* devant, et de *polis,* ville, cité ; 1555, Vide, 1059). Enduit visqueux recueilli par les abeilles sur les bourgeons des peupliers, des aunes, etc., et qu'elles utilisent pour boucher les fissures, fixer les rayons et vernisser les parois de leurs ruches : *Sentez-vous les parfums exhalés par la propolis des peupliers ?* (Balzac). *Elles* [les abeilles] *avaient eu l'idée de substituer l'argile ou le mortier à la cire et à la propolis* (Maeterlinck).

proportion [prɔpɔrsjɔ̃] n. f. (lat. *proportio,* rapport, analogie ; 1230, Godefroy, écrit *porproscion* [*proportion,* fin du XIIIe s.], au sens I ; sens II, v. 1265, Br. Latini, écrit *proportion* [*...proportions définies,* 1845, Bescherelle ; en mathématiques, v. 1370, Oresme]).

I. Rapport harmonieux de parties entre elles et avec leur tout : *Il unit en des proportions admirables pour faire un ensemble parfait la blague du vieux soldat à la malice finaude du Normand* (Maupassant). *Ses jambes manquaient de proportion avec la hauteur du buste* (Flaubert).

II. Rapport de grandeur entre deux choses évaluées en quantité mesurable l'une par rapport à l'autre : *Il s'y fit une moyenne de dix ennemis pour un ami, ce qui est une jolie proportion* (L. Daudet). || Spécialem. *Loi des proportions définies,* loi chimique selon laquelle il y a un rapport déterminé et constant entre les quantités des éléments qui entrent dans une combinaison. || En mathématiques, égalité de deux rapports : *Dans toute proportion, le produit des extrêmes est égal au produit des moyens.*

• SYN. : **I** *équilibre, eurythmie, harmonie.* — CONTR. : **I** *disproportion.*

◆ **À proportion** loc. adv. (1679, Bossuet). Selon le rapport requis par l'harmonie de l'ensemble : *La large façade du château est flanquée de deux tours, hautes à proportion.*

◆ **À proportion, en proportion** loc. adv. (1651, Pascal [*à... ; en,* v. 1770, J.-J. Rousseau]). Suivant le même rapport de grandeur : *L'argent ruisselait dans sa caisse. Il était haï et jalousé à proportion* (Chevallier). *Son travail a été apprécié et il a été rémunéré en proportion.*

◆ **Toute(s) proportion(s) gardée(s)** loc. adv. V. GARDÉ.

◆ **À proportion de** loc. prép. (1636, Monet). Dans la mesure de : *Le monde l'ennuyait parce qu'on n'y est bien reçu qu'à proportion des efforts que l'on y fait pour plaire* (Mérimée). *Accepter les crimes à proportion de leur efficacité politique* (Taine).

◆ **À proportion que** loc. conj. (av. 1704, Bourdaloue). *Vx.* Par rapport à ce que, dans la mesure où : *On n'est curieux qu'à proportion qu'on est instruit* (Rousseau).

◆ **En proportion (directe, inverse) de** loc. prép. (1755, J.-J. Rousseau). En rapport avec (s'emploie pour indiquer un rapport de concomitance entre deux choses) : *Cette idée touchante que la valeur morale de la foi augmente en proportion de la difficulté de croire* (Renan). *La satisfaction et la bonne humeur de Françoise étaient en proportion directe de la difficulté des choses qu'on lui demandait* (Proust). *La joie qu'il éprouvait variait en proportion inverse de celle qu'il lui semblait, à chaque instant, deviner chez son rival.*

◆ **Sans proportion, hors de proportion avec** loc. prép. (début du XXe s. [*sans... ; hors de...,* av. 1922, Proust]). Tel (par sa grandeur, son intensité, etc.) qu'on ne peut concevoir de rapport mesurable avec, sans commune mesure avec : *Ma réussite est sans proportion avec ce qui en a été la cause* (Romains). *Une impression de l'amour est hors de proportion avec les autres impressions de la vie* (Proust).

◆ **proportions** n. f. pl. (sens I, 1677, Bossuet ; sens II, 1690, Furetière [au fig., 1866, V. Hugo]).

I. Dimensions d'une chose dont les parties sont considérées dans leur rapport harmonieux ou quant à l'effet d'ensemble : *Une maison assez petite, mais de nobles proportions* (France). *Si le créateur a dans l'esprit, comme l'avait Proust, un monument achevé, si vaste soit-il, avec ses proportions, son équilibre, son harmonie, l'œuvre enfin terminée, il lui reste de se faire* (Mauriac).

II. Dimensions d'une chose dont les parties sont considérées implicitement par rapport à une autre de même échelle : *Un autel de proportions exiguës s'appuyait contre une porte d'ivoire* (Flaubert). *Une*

statue de proportions colossales, et au fig. : *J'ai vu des gens avoir du culot, mais pas dans ces proportions-là !* (Courteline). *La vie avait augmenté dans des proportions démesurées* (Camus).

proportionnalité [prɔpɔrsjɔnalite] n. f. (bas lat. *proportionalitas,* proportionnalité, de *proportionalis* [v. PROPORTIONNEL] ; v. 1370, Oresme [*proportionnalité de l'impôt,* 1962, Robert]). Relation qu'ont entre elles des grandeurs, des quantités proportionnelles : *La proportionnalité des délits et des peines.* || *Proportionnalité de l'impôt,* système de calcul de l'impôt, dans lequel le taux de celui-ci reste fixe, quel que soit le montant de la matière imposable.

proportionné, e [prɔpɔrsjɔne] adj. (part. passé de *proportionner ;* 1314, Mondeville [*proportionné à quelque chose ;* « dont les formes sont harmonieuses », 1580 Montaigne]). Dont les formes sont harmonieuses : *Extérieurement, c'était un petit homme haut comme deux pommes et demie, bien proportionné dans sa petitesse, tellement qu'on l'eût pris pour un garçon-net* (Giono). || *Proportionné à quelque chose,* qui est en rapport harmonieux avec elle : *Je n 'ai jamais trouvé fâcheux que les femmes eussent un peu de ventre, pourvu que le reste y fût proportionné* (France).

• SYN. : *accordé, assorti, harmonieux, (bien) fait, moulé, (bien) taillé.* — CONTR. : *disproportionné.*

proportionnel, elle [prɔpɔrsjɔnɛl] adj. (bas lat. *proportionalis,* proportionné, proportionnel, du lat. class. *proportio, -tionis* [v. PROPORTION] ; v. 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général,* art. *impôt* [*représentation proportionnelle,* et *proportionnelle,* n. f., 1923, Larousse ; *moyenne proportionnelle,* 1690, Furetière]). **1.** Se dit d'une quantité qui est en proportion avec une autre du même genre : *Deux commissaires civils qui* [...] *s'assuraient que le consommateur appartenait à la section et qu'on ne lui délivrait que la part proportionnelle aux bouches qu'il avait à nourrir* (France). || **2.** Spécialem. *Impôt proportionnel,* impôt qui opère le prélèvement d'une fraction toujours identique de la matière imposable, quelle que soit l'importance de celle-ci (par opposition à *impôt progressif*) : *L'impôt proportionnel soumet la matière imposable à un taux constant.* || *Représentation proportionnelle,* ou *proportionnelle* n. f., système électoral accordant aux divers partis des représentants proportionnellement aux suffrages obtenus. || *Moyenne proportionnelle,* en mathématiques, valeur commune des moyens (ou des extrêmes) d'une proportion lorsqu'ils sont égaux.

proportionnellement [prɔpɔrsjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *proportionnel ;* v. 1370, Oresme, écrit *proporcionelment* [*proportionnellement,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau). **1.** À proportion, en rapport : *Les gains augmentent d'année en année et il dépense proportionnellement.* || **2.** Comparativement : *Il est proportionnellement plus grand qu'elle.*

◆ **Proportionnellement à** loc. prép. (v. 1560, Paré). Dans la mesure de, en rapport avec : *Dépenser proportionnellement à ses ressources.*

proportionnément [prɔpɔrsjɔnemɑ̃] adv. (de *proportionné ;* début du XV^e s., écrit *proporcionneement ; proportionnément,* 1548, Vaganay). D'une manière proportionnée (à la personne, la chose, la grandeur ou la qualité considérée) [peu usité] : *Son œuvre parfaite se trouve* [...] *placée au milieu de tout le monde, proportionnément comprise de tous* (Sainte-Beuve).

proportionner [prɔpɔrsjɔne] v. tr. (bas lat. *proportionare,* proportionner, du lat. class. *proportio, -tionis* [v. PROPORTION] ; 1314, Mondeville [« donner des proportions à », 1962, Robert]). **1.** *Proportionner à,* mettre en proportion, établir un juste rapport entre une chose et une autre : *Proportionner le châtiment à la faute.* || **2.** Donner des proportions à : *Le peintre a mal proportionné sa figure.*

• SYN. : *approprier, doser, mesurer.*

◆ **se proportionner** v. pr. (sens 1, 1687, Bourdaloue ; sens 2, v. 1355, Bersuire). **1.** *Class.* Se mettre à la portée : *Dieu* [...] *a daigné se proportionner à la faiblesse humaine* (Voltaire). || **2.** Être proportionné à : *Comme le repentir se proportionne à la faute, c'est dans les plus grands pécheurs que se trouve l'étoffe des plus grands saints* (France).

1. propos [prɔpo] n. m. (déverbal de *proposer,* d'après le lat. *propositum,* plan, dessein, thème, part. passé neutre substantivé de *proponere* [v. PROPOSER] ; fin du XII^e s., écrit *purpos* [*propos,* XIII^e s., *Isopet de Lyon*], au sens I ; sens II, 1-2, XV^e s., Godefroy [*propos interrompus,* 1732, Richelet — *(jouer aux) propos,* même sens, XV^e s., La Curne ; *jouer aux propos interrompus,* au fig., 1732, Richelet — d'abord *...aux propos rompus,* 1704, Trévoux] ; sens II, 3, 1553, *Journ. du sire de Gouberville ;* sens II, 4, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens III, 1, 1580, Montaigne [*à propos de rien,* 1718, Acad. — *...de tout,* 1883, Loti ; *à quel propos ?,* 1635, Corneille ; *à propos de quoi ?,* 1875, Larousse ; *à ce propos,* 1670, Bossuet ; *à tout propos,* fin du XV^e s., Commynes ; *hors de propos,* 1580, Montaigne] ; sens III, 2, 1636, Monet).

I. *Class.* et *littér.* Ce qu'on se propose, but que l'on se fixe ; résolution formée : *J'ai fait propos de me retirer du monde* (Furetière). *Il advient que les moines qui s'en vont hors de leurs cellules et se mêlent aux gens du siècle s'écartent des bons propos* (France). *Estimant qu'il n'est pas de geôle qui vaille devant un propos de fuite obstiné* (Gide). *Peut-on croire que ce romantisme enivré, enivrant, omnipotent, omniprésent, va reprendre le grand propos des écrivains classiques, va se remettre à ce portrait de l'homme* (Duhamel). || *Ferme propos,* v. FERME 1. || *De propos délibéré,* V. DÉLIBÉRÉ.

II. 1. *Class.* Conversation, entretien, sujet : *Le loup donc l'aborde humblement* [le chien], | *Entre en propos, et lui fait compliment* | *Sur son embonpoint* (La Fontaine). || **2.** Paroles dites, mots échangés au cours d'une conversation (le plus souvent au pluriel) : *Les propos complimenteurs qui l'entouraient toujours lui semblèrent plus désagréables encore que de coutume* (Stendhal). *On faisait des plaisanteries, on lançait des propos grivois* (France). *Propos absurde d'une idiote, à laquelle je regrettai d'avoir adressé la parole* (Pagnol). *Teinté de surréalisme, de freudisme et d'autres fariboles, les notions de refus, de liberté, de révolte et d'absolu se mêlaient curieusement dans sa tête* [du commis] *et, le verbe haut, il tenait des propos révolutionnaires et graveleux* (Aymé). || *Propos interrompus,* jeu de société dans lequel les joueurs étant assis en rond adressent chacun une question à l'un de leurs voisins, répondent à la question de l'autre, et associent ensuite la réponse qu'ils ont reçue à la question qu'ils ont faite, ce qui produit des coq-à-l'âne risibles. || Fig. *Jouer aux propos interrompus,* ne pas se comprendre les uns les autres. (Vieilli.) || **3.** Paroles médisantes (vieilli) : *Si le mari est jaloux, c'est de lui* [le « chandelier »] ; *tient-on des propos ? c'est sur son compte* (Musset). *Quelque chose le gênait sans qu'il sût au juste ce que c'était* [...]. *Il lui semblait sentir des propos derrière son dos* (Maupassant). || **4.** En linguistique, prédicat ou commentaire d'une phrase.

III. 1. *À propos de,* à l'occasion de, au sujet de : *Ce pauvre genre humain qui s'égorge à propos de quelques arpents de neige en Canada* (Voltaire). *C'est à propos de notre joie* | *Que notre vanité apparaît pitoyable* (Jouve). || *À propos de rien, de tout,* sans motifs raisonnables. || *À quel propos ?, à propos de quoi ?,* pour quelle cause ?, quel sujet ? || *À ce propos,* à ce sujet, là-dessus. || *À tout propos,* en toute occasion, à chaque instant : *J'avais un ami qui avait dressé son perroquet à dire à tout propos : « Tout cela n'a vraiment aucune importance »* (Sarraute). || *Hors de propos,* sans raison sérieuse ; de façon inopportune : *Cette intervention hors de propos a failli compromettre la réussite de l'entrevue.* || Fam. *À propos de bottes,* V. BOTTE 2. || **2.** Ellipt. *À propos,* se dit pour introduire une question, une remarque que l'on avait oublié de formuler et dont ce qui vient d'être dit fait souvenir subitement, ou s'emploie comme transition assez lâche entre deux idées

différentes : *À propos, dit Mao apparemment hors de propos, j'ai reçu, il y a quelques mois, une délégation parlementaire de chez vous* (Malraux). *Si l'on veut que je dîne à Rome, eh bien je ne partirai que le jour suivant. À propos, demain, je ne déjeune pas* (Butor).

• SYN. : **I** *décision, désir, dessein, détermination, intention, parti, pensée, projet, volonté.* || **II, 2** *boniment, déclaration, discours ;* **3** *cancan* (fam.), *commérage* (fam.), *on-dit, potin* (fam.), *qu'en-dira-t-on, ragot* (fam.). || **III, 2** *au fait.*

2. propos (à) [aprɔpo] loc. adv. (de *à* et de *propos* 1 ; fin du XV^e s., Commynes [*mal à propos,* 1538, R. Estiennel). De façon opportune, convenable : *Finir sa vie à propos est une condition nécessaire de l'homme public* (Chateaubriand). *Ma gouvernante allait se retirer quand j'ajoutai fort à propos : « Thérèse, veuillez donc, avant tout, appeler votre ami le commissionnaire... »* (France). || *Mal à propos,* de façon inopportune, à contretemps : *Un service rendu mal à propos peut déplaire à l'obligé.*

• SYN. : *à point, à temps, opportunément.*

◆ loc. adj. (1538, R. Estienne). *Croire, estimer, juger quelque chose à propos,* le croire, l'estimer, le juger opportun, convenable : *Telle jolie phrase dans laquelle il s'était complu et qui ne serait peut-être jamais sortie de lui s'il n'avait jugé à propos d'en bourrer son feuilleton pour que le coup en portât plus loin* (Proust). || Substantiv. *À-propos,* v. à l'ordre alphab.

proposable [prɔpozabl] adj. (de *proposer ;* 1747, d'Argenson, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Se dit de ce qui peut être proposé : *Arrangement proposable.* || **2.** Se dit d'une personne qui a l'ancienneté ou les qualités lui permettant d'être proposée pour un emploi, une charge, un grade supérieur.

proposant, e [prɔpozɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *proposer ;* 1390, *Dict. général*). *Vx.* Qui propose quelque chose : *La partie proposante. Un corps de proposants* (Saint-Simon).

◆ **proposant** adj. et n. m. (1803, Boiste [comme adj. ; comme n. m., 1752, Trévoux]). Anc. *Cardinal proposant,* ou *proposant* n. m., celui qui recevait la profession de foi des personnages nommés à des évêchés dans les pays d'obédience, et les proposait aux autres cardinaux.

◆ n. m. (1677, Miege). Étudiant en théologie protestante qui en est à soutenir ses thèses finales.

proposer [prɔpoze] v. tr. (francisation [d'après *poser*], du lat. *proponere,* exposer, présenter [au pr. et au fig.], de *pro,* devant, avant, et de *ponere,* poser, placer ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, v. 1250, Bartsch [« présenter comme sujet dans un examen... », 1636, Monet] ; sens 3, v. 1175, Chr. de Troyes [*proposer de,* 1487, Garbin ; *proposer que,* v. 1587, Du Vair] ; sens 4, v. 1120, *Psautier de Cambridge* [pronominalem., 1685, La Fontaine] ; sens 5, 1694, Acad. [pronominalem., av. 1778, Voltaire ; *proposer — en mariage —,* 1655, Molière]). **1.** *Class.* et *littér.* Présenter aux yeux : *Un tel abrégé [...] vous propose un grand spectacle* (Bossuet). *Des nuées orageuses leur proposaient de glissantes images* (Mauriac). || **2.** Présenter à l'esprit, soumettre à l'examen, à la réflexion : *On propose l'affaire en Sorbonne* (Pascal). *J'écris pour proposer mes idées à ceux qui cherchent la vérité* (Renan). *Elle savait que je n'aimais proposer à mon attention que ce qui m'était encore obscur...* (Proust). *Il est vrai que les sujets proposent le style : mais ils ne le commandent pas* (Sartre). *Proposer une loi.* || *Spécialem.* Présenter comme sujet dans un examen ou un concours : *Proposer une question facile.* || **3.** Présenter, offrir comme promesse, comme arrangement ou comme convention : *Hannon proposa des mesures atroces et impraticables* (Flaubert). *La coiffeuse nous propose, comme ça, deux mille francs, si nous renoncions devant notaire à tout ce qui devait nous revenir plus tard* (Jouhandeau). *On aurait dit que leur proposer* [aux paysans] *un échange de sangles c'était essayer de les rouler* (C. Simon). *On lui a proposé un riche mariage, une belle situation, un emploi stable. Les ennemis, à bout de souffle, ont proposé un armistice. Proposer un prix, une forte récompense.* || *Proposer de* (et l'infinitif), inviter à ; se déclarer disposé à : *J'ai proposé au Comité de surveillance de ne point délivrer de certificat de civisme à quiconque ne signerait pas la pétition* (France). *Il paraît que tu leur as proposé de leur céder ton appartement* (Sarraute). || *Proposer que* (et le subjonctif), être d'avis que : *Une majorité proposa que le vote ait lieu à bulletins secrets. Je propose que nous remettions à demain notre promenade.* || **4.** Présenter quelqu'un comme devant être imité ou suivi : *Proposer quelqu'un comme modèle. Proposer quelqu'un en exemple aux autres. Proposer un héros à l'admiration des foules ;* et pronominalem. : *Les hommes aiment à se proposer des exemples et des modèles qu'ils appellent héros* (Camus). || **5.** Présenter comme candidat : *Hé quoi ? N'avez-vous personne d'autre à nous proposer que François Mitterrand ?* (Mauriac). *Proposer un ami pour un emploi de confiance. Il me propose son frère comme secrétaire ;* et pronominalem. : *Il s'est même proposé comme manœuvre pour gagner sa vie.* || *Proposer en mariage,* ou simplem. *proposer,* offrir comme époux ou comme épouse : *La reine lui proposa en mariage une de ses filles d'honneur. On lui a proposé deux ravissantes jeunes filles, mais il n'en a pas voulu. Proposer un beau parti à quelqu 'un.*

• SYN. : **1** *offrir ;* **2** *exposer, suggérer ;* **3** *promettre.*

◆ v. intr. (fin du XV^e s., Commynes [d'abord *...et Dieu ordonne,* fin du XIV^e s., *Chronique de Boucicaut*]). *L'homme propose et Dieu dispose* (dicton), les projets que nous formons ne se réalisent pas toujours comme nous le souhaiterions.

◆ **se proposer** v. pr. (sens 1, début du XV^e s. ; sens 2, début du XVII^e s., Malherbe). **1.** *Se proposer de* (et l'infinitif), former le dessein de, avoir l'intention de : *Je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur ce point, car je me propose d'y mettre bon ordre* (Aymé). || **2.** Littér. *Se proposer quelque chose,* se le donner pour objectif, se le fixer pour tâche : *Tout artiste qui se propose autre chose que le beau n'est pas un artiste à nos yeux* (Gautier). *J'aime que le même homme puisse mener différents travaux et se proposer des difficultés de plus d'une sorte* (Valéry).

• SYN. : **1** *compter, envisager, projeter, songer à.*

proposition [prɔpozisjɔ̃] n. f. (lat. *propositio, -tionis,* présentation, représentation, majeure d'un syllogisme, exposé d'un sujet, thème, phrase, de *propositum,* supin de *proponere* [V. PROPOSER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *propositiun* [*proposition,* XIII^e s.], au sens II, 1 [*faire des propositions... à une femme,* 1747, Brunot] ; sens I, v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *...propositiun* [*...proposition,* XIII^e s.] ; sens II, 2 et III, 1, v. 1265, Br. Latini ; sens II, 3, 1677, Miege ; sens II, 4, 1657, Pascal ; sens III, 2, v. 1370, Oresme [*calcul des propositions,* 1963, Larousse] ; sens III, 3, 1690, Furetière [*proposition exclamative, impérative, optative,* 1962, Robert] ; sens III, 4, 1972, *Dict. de linguistique*).

I. Anc. *Pains de proposition,* les douze pains que les prêtres, au nom des douze tribus d'Israël, déposaient chaque semaine sur la table du sanctuaire : *Les pains de proposition, les oiseaux et les buires de vins de Chanaan* (Villiers de L'Isle-Adam).

II. 1. Le fait de présenter, de suggérer, de soumettre au consentement de quelqu'un ; ce qui est ainsi proposé : *Il me proposa de racheter le terrain et de renvoyer le prince Luigi au Père-Lachaise. Je refusai. Il se fâcha. Je le laissai. Depuis il m'a fait plusieurs fois la même proposition que j'ai toujours repoussée* (Queneau). *Vous vous êtes aperçu que vous aviez oublié la proposition que vous lui aviez faite de la mener en voiture dans la banlieue le lendemain* (Butor). *Faire une* ou *des propositions avantageuses, honnêtes, intéressantes, raisonnables. Une proposition de mariage. Une proposition de paix honorable. Une proposition d'achat de livres pour une bibliothèque. Écouter les propositions de quelqu'un.* || Fam. *Faire des propositions (malhonnêtes) à une femme,* la convier à l'acte sexuel : *Il a*

discouru, il a chanté [...] *et il m'a fait des propositions* (France). || **2.** Texte proposé à une assemblée délibérante : *Il tonna immédiatement contre la proposition Rateau, une manœuvre des aristocrates* (Flaubert). *La Monarchie selon la Charte est un catéchisme constitutionnel : c'est là qu'on a puisé la plupart des propositions que l'on avance comme nouvelles aujourd'hui* (Chateaubriand). || *Proposition de loi,* V. LOI 1. || **3.** Explication d'un texte de l'Écriture, faite par un aspirant aux fonctions de pasteur, dans la religion protestante. || **4.** En théologie, article résumant une doctrine.

III. 1. Toute assertion ou toute négation en général : *Ces hommes si divers mais qui se sont accordés sur une proposition de départ ; ce qui attache les autres ne m'attache pas* (Montherlant). || **2.** En logique et en mathématiques, énoncé d'un état de fait, présenté comme affirmé, contesté ou nié, potentiel, éventuel ou actuel, certain ou incertain, démontré ou à démontrer, etc. : *Pour établir que les postulats n'impliquent pas contradiction, il faut alors envisager toutes les propositions que l'on peut déduire de ces postulats considérés comme prémisses, et montrer que, parmi ces propositions, il n'y a pas deux dont l'une soit la contradiction de l'autre* (Poincaré). *Toute proposition est ou universelle, ou particulière, ou singulière.* || *Calcul des propositions,* calcul qui, à partir de propositions vraies ou fausses, énonce des règles permettant d'en déduire d'autres propositions, vraies ou fausses. || **3.** Unité syntaxique comprenant normalement un verbe, auquel se rattachent le plus souvent plusieurs mots, et constituant l'expression totale ou partielle d'une idée. (V. art. spécial.) || *Proposition affirmative,* V. AFFIRMATIF. || *Proposition elliptique,* V. ELLIPTIQUE 1. || *Proposition exclamative,* proposition qui exprime avec force le sentiment de celui qui parle, et qui, au point de vue graphique, se termine par un point d'exclamation (par exemple : *Que je souffre !*) || *Proposition impérative,* proposition qui exprime un ordre (par exemple : *Venez ici tout de suite ! Qu'il parte immédiatement !*). || *Proposition incidente* ou *incise,* V. INCIDENT 1, INCISE. || *Proposition interrogative,* V. INTERROGATIF et INTERROGATION (art. spécial). || *Proposition négative,* V. NÉGATIF. || *Proposition optative,* proposition qui exprime un souhait (par exemple : *Pourvu qu'il soit là !*) || **4.** En linguistique, noyau de la phrase de base.

• SYN. : **II, 1** *offre, promesse, suggestion ;* **2** *motion.* || **III, 1** *affirmation, allégation, aphorisme, déclaration, précepte, principe.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA PROPOSITION

La distinction entre *phrase* et *proposition* est faite à l'article PHRASE. Alors que la phrase est une « unité de discours » caractérisée par des traits définis dans le cadre de l'acte de communication (prédication, modalité, actualisation), la proposition est une unité de langue, c'est-à-dire définissable par des traits formels, comme le mot, dont elle diffère par le niveau d'analyse.

Soit la phrase suivante, dont on suppose établi le partage en mots :

> (1) *Au faîte de cette ascension, Adam compris tout d'un coup que courir était devenu inutile, et il s'arrêta, transi*
> (J. M. G. Le Clézio, *le Procès-Verbal*).

La plupart de ces mots ont une « fonction syntaxique » en association avec les autres mots du texte (v. FONCTION, art. spécial). L'identification des fonctions conduit à diviser ce texte en trois parties, que séparent le mot *que* et le mot *et.* Chacune des parties est une **proposition,** présentant les traits suivants :

• 1° ELLE CONTIENT UN VERBE AVEC SON SUJET.

À part les verbes *comprit, était devenu* et *s'arrêta,* chacun des mots de ces trois propositions tient sa fonction d'un autre mot auquel on dit qu'il se rapporte :

— Dans la première, l'adjectif *cette* se rapporte au nom *ascension,* complément du nom *faîte,* lui-même complément (de lieu) du verbe *comprit,* qui a pour sujet *Adam* et pour complément (de temps) *tout d'un coup ;*

— Dans la seconde, *courir* est sujet du verbe *était devenu,* et l'adjectif *inutile* est son attribut ;

— Dans la troisième, *il* est sujet de *s'arrêta ; transi* est épithète de *il.*

Un seul mot de chaque proposition paraît ne se rapporter en définitive à aucun autre mot, c'est le verbe à un mode personnel : *comprit, était devenu, s'arrêta.* De par sa forme, chacun de ces trois verbes se présente comme **base d'une proposition,** sans qu'il soit nécessaire d'examiner son entourage.

Chacun des trois est précédé d'un autre mot qui reçoit de lui la fonction « sujet » : nom (*Adam*), verbe (*courir*), pronom (*il*) ; au contraire, le verbe à l'infinitif *courir,* qui tient sa fonction sujet du verbe *était devenu,* n'a pas lui-même de sujet, non plus que le verbe au participe passé *transi,* qui tient sa fonction de *il.*

• 2° TOUT MOT D'UNE PROPOSITION, SAUF LE VERBE BASE, REÇOIT SA FONCTION D'UN MOT DE LA MÊME PROPOSITION.

Il est évident, par exemple, que l'adverbe *tout d'un coup,* complément de *comprit,* reçoit sa fonction dans le cadre de la première proposition : cette fonction ne peut être modifiée en aucune mesure par les verbes suivants ou par les mots qui en dépendent ; *inutile* tient sa fonction du verbe *devenir* et du sujet *courir,* exclusivement, etc.

En toute rigueur, ce principe exclut de la proposition les mots « autonomes » comme l'*apostrophe* et l'*interjection* (v. ces mots, art. spéciaux), qui sont à considérer comme incidents à la phrase entière, ou constituant à eux seuls une phrase.

Certains compléments circonstanciels, particulièrement ceux qui sont détachés en début de phrase (v. DÉTACHEMENT, art. spécial), peuvent être tenus comme se rapportant à l'ensemble de la proposition ou à l'ensemble de la phrase. Ce dernier cas devrait poser un problème dans les exercices pratiques d'analyse : doit-on rattacher, par exemple, le groupe complément circonstanciel *au faîte de cette ascension*

— à la première proposition (dont la base est *comprit*) ?

— à l'ensemble des deux premières propositions *(Adam comprit tout d'un coup que courir était devenu inutile) ?*

— à la première et à la troisième proposition (ayant respectivement pour base *comprit* et *s'arrêta*) ?

Deux sortes de réponses peuvent être données :

a) On peut considérer le sens et juger s'il impose ou permet seulement le rattachement à une proposition ou à plusieurs.

Dans la phrase de Le Clézio, le sens permet, mais n'impose pas le rattachement du complément initial à la troisième proposition. Dans la phrase suivante :

> *Avec sa hache, il enfonça la porte, et le château fut pris,*

le complément de moyen ne se rapporte évidemment qu'au premier verbe ;

b) On peut juger suffisant de rapporter le complément au verbe le plus proche (*comprit*), seul tenu de lui conférer une fonction grammaticale ; la mise en rapport sémantique avec les verbes subséquents est une éventualité que la grammaire n'impose jamais, qu'elle admet souvent, et qu'elle peut refuser, comme dans cette phrase :

> *Pour entrer, j'ai sonné, et personne n'est venu.*

(On ne peut pas dire : **Pour entrer, personne n'est venu.*)

Le problème de la distinction entre les compléments de phrase et les complé-

ments de verbe est examiné à l'article spécial DÉTACHEMENT. La position de Chomsky, selon qui il existerait deux types d'adverbes se rapportant les uns à la phrase, les autres au « syntagme verbal », est judicieusement critiquée par Maurice Gross, qui, dans *Méthodes en syntaxe* (1975, p. 39-40), montre la difficulté de dénombrer et de classer les adverbes de ce point de vue :

> « Le comportement des adverbes, même s'il est mal connu, apparaît comme extrêmement complexe, et le même type de propriétés qui permet de dégager deux ou quatre classes d'adverbes permet aisément d'en dégager des dizaines d'autres. »

Il reste donc prudent, au moins dans la pratique courante de l'analyse, de rattacher l'adverbe au verbe le plus proche, solution pragmatique dont la langue donne l'exemple, comme lorsqu'elle fait assumer au verbe l'indication de temps qui concerne en fait toute la phrase (M. Gross, p. 40).

La rigueur méthodique conseille de poser en principe général qu'aucun mot d'une proposition ne se rapporte à un mot d'une autre proposition. Par exemple, *transi,* dans le texte (1), ne peut se rapporter au nom *Adam :* il est épithète de *il* représentant *Adam,* et le serait même si *il* était sous-entendu (... *et s'arrêta, transi :* proposition elliptique du sujet). Si l'on estime que le sens du groupe initial *au faîte de cette ascension* porte sur la troisième proposition autant que sur la première, il faudra considérer ce groupe comme sous-entendu dans la troisième proposition.

Les mots *que* et *et,* respectivement conjonctions de subordination et de coordination, n'ont aucune fonction dans une proposition plutôt que dans l'autre : ils marquent seulement le rapport de l'entier de la proposition qui les suit avec un mot ou avec l'entier d'une proposition qui les précède (v. CONJONCTION, art. spécial).

Cette approche à partir d'un exemple conduit à concevoir la proposition comme **un ensemble clos formé d'au moins deux éléments, le sujet et le verbe,** et d'un nombre quelconque d'autres éléments se rapportant aux deux premiers.

Telle est la structure donnée abusivement pour celle de la *phrase* de Platon à Chomsky, comme il est montré aux articles spéciaux PHRASE, PRÉDICATION, GRAMMAIRE GÉNÉRATIVE (v. GÉNÉRATIVE). Une conception logique de la phrase a fait donner pour termes essentiels, aux XVII^{e} et XVIII^{e} s., le sujet et l'attribut (ce dernier terme incluant le verbe) ; dans le courant du XIX^{e} s., une conception plus formelle, abandonnant la référence antique au schème du « jugement », s'en est tenue au sujet et au verbe.

LA PROPOSITION, GROUPE EXOCENTRIQUE

La proposition apparaît comme une unité de groupement de mots, donc supérieure au mot, pertinente à un niveau d'analyse plus élevé.

Mais il existe beaucoup d'autres sortes de groupements de mots, où certains analystes ont voulu voir aussi des unités syntagmatiques. Dans la phrase de Le Clézio, le verbe *comprit* pourrait avoir pour complément d'objet *l'inutilité de la course,* groupe à base nominale de formule Nom + *de* + Nom, substituable à la deuxième proposition *(que) courir était devenu inutile.*

Une différence fondamentale sépare la proposition du groupe nominal. Celui-ci pourrait être réduit au nom *l'inutilité* sans que soit modifiée la fonction de ce nom : c'est un groupe **endocentrique** (c'est-à-dire dont un terme assume à lui seul la fonction du groupe tout entier). Au contraire, il est impossible de supprimer soit le verbe, soit le sujet d'une proposition : il ne reste qu'une séquence agrammaticale, donc sans fonction (*Adam comprit *que courir inutile/*qu'était devenu inutile*) ; la proposition est un groupe **exocentrique** (c'est-à-dire dont aucun terme n'a la fonction du groupe entier).

La deuxième proposition est globalement complément d'objet de *comprit ;* cette fonction, pour être reconnue, exige la conception d'une solidarité des éléments qui fait de la séquence une vraie unité de groupement. Au contraire, aucune solidarité formelle n'impose une conception unitaire du groupe endocentrique. La proposition est une unité linguistiquement indispensable ; ce n'est pas le cas du groupe nominal.

La conjonction de subordination est une marque de la proposition ; un mot simple ne peut être précédé que d'une préposition ; comparer :

> *convaincu* ***que*** *courir était inutile*
> ET
> *convaincu* ***de*** *l'inutilité de la course.*
>
> *aimant* ***qu'****on le flatte*
> ET
> *aimant (****à****) être flatté.*

Il est admis, dans la tradition grammaticale française, qu'une préposition ne peut introduire une proposition, à moins d'être associée à la conjonction *que : Je m'attends* ***à ce qu'****il vienne.*

SUBORDONNÉES, INDÉPENDANTES, PRINCIPALES

Le nom *inutilité* peut assumer à lui seul la fonction grammaticale de complément d'objet du verbe *comprit ;* le nom *course,* complément d'*inutilité,* peut lui apporter une détermination de sens dont il se passerait très bien grammaticalement. Cette complémentation en chaîne est couramment réalisée dans la proposition (c'est le cas dans le groupe *au faîte de cette ascension*) ; une séquence comme

(2) *Adam comprit l'inutilité de la course*

constitue une seule proposition.

Mais cette complémentation en chaîne n'est pas réalisée dans la séquence que constituent les deux premières propositions de la phrase (1) écrite par Le Clézio ; on a vu que la fonction objet y était assumée globalement par la seconde proposition sans qu'il soit possible de réduire celle-ci au verbe ni au sujet. La logique de l'analyse conduit à voir dans cette séquence deux propositions, dont la seconde (*que courir était devenu inutile*) est incluse dans la première.

La seconde proposition, qui est un terme de la première et reçoit d'elle sa fonction, est dite **subordonnée** (v. SUBORDINATION, art. spécial).

En bonne logique, l'analyse de la phrase (1) devrait reconnaître, à un niveau supérieur à celui de la subordonnée, une proposition complexe allant de *Au faîte...* à *...était devenu inutile,* indépendante (c'est-à-dire non subordonnée) et coordonnée à une troisième proposition, simple et également indépendante : *il s'arrêta, transi.*

Au lieu de cela, la pratique scolaire traditionnelle de l'analyse, se donnant pour objectif de diviser le texte en segments juxtaposés sans chevauchement et sans reste (comme c'est le cas au niveau des mots ou « parties du discours »), arrête la première proposition où commence la seconde, et donne à cette unité tronquée le nom de proposition **principale,** réservant le nom d'**indépendante** à la troisième proposition, qui ne dépend d'aucune autre et n'en a pas d'autre sous sa dépendance.

Cette notion de « proposition principale » a été souvent attaquée, par exemple par le Danois Jespersen (*The Philosophy of Grammar,* 1929) ; Ferdinand Brunot, dans *la Pensée et la langue* (1922), proscrivait le nom comme la chose, observant incidemment (p. 29) que l'idée importante de la phrase n'est pas toujours exprimée dans la proposition dite principale « autour de laquelle se groupent les autres propositions ».

Pourtant la nomenclature édictée par arrêté ministériel le 25 juillet 1910 et sa réédition en 1949 cataloguaient sans commentaire trois sortes de propositions :

> 1° *Propositions indépendantes ;*
> 2° *Propositions principales ;*
> 3° *Propositions subordonnées.*

La *Nomenclature grammaticale pour l'enseignement du français dans le second degré,* diffusée par circulaire ministérielle le 22 juillet 1975, conserve ces termes en formulant leur définition traditionnelle :

> « À l'intérieur d'une phrase complexe, une proposition sujet, attribut, épithète, apposition ou complément d'une autre proposition est dite *subordonnée ;* une proposition qui a une ou plusieurs subordonnées sans être elle-même subordonnée est dite *principale.* Une proposition qui n'est ni subordonnée ni principale est dite *indépendante.* »

Au contraire, le *Code de terminologie grammaticale du ministère belge de l'Instruction publique* (1949, édition revue en 1957), s'il recueille les termes de proposition *indépendante, principale* et *subordonnée,* ajoute cette importante réserve :

> « Utile dans l'enseignement grammatical, le terme de *proposition principale* se justifie beaucoup moins dans l'analyse. Dans ce genre d'exercice, il paraît absurde d'appeler *proposition* ce qui subsiste de la phrase quand on a distingué et isolé les subordonnées (sujet, complément d'objet, complément déterminatif, etc.). Le verbe principal sera appelé *base de la phrase.* »

Outre l'inconséquence qu'il y a à séparer les « exercices » d'analyse de l'« enseignement grammatical », ce texte éclaire insuffisamment la distinction entre *phrase* et *proposition :* le texte (1) de Le Clézio contient-il deux phrases, dont une contient une proposition subordonnée ?

On peut juger qu'il est sans gravité d'appeler « proposition » un syntagme exocentrique à base verbale amputé d'un terme contingent tel qu'un complément d'objet ou de circonstance ; mais il arrive qu'une subordonnée soit sujet :

> *Que ses amis le méconnussent le remplissait d'amertume*
> (Romain Rolland).

Appellera-t-on « proposition » la séquence sans sujet *le remplissait d'amertume,* tronçon sans unité structurale, sans existence propre ?

Les pédagogues eux-mêmes ont souvent tourné en ridicule cette méthode d'amputation. On l'a plaisamment appliquée à cette séquence de Victor Hugo décrivant le jardin de la rue Plumet :

> [...] *ce qui rampe sur la terre était allé trouver ce qui s'épanouit dans l'air, ce qui flotte au vent s'était penché vers ce qui traîne dans la mousse...*

Un professeur du second degré estimait grotesque de disséquer ce texte en accrochant les subordonnées « comme des saucisses » à l'armature filiforme de propositions principales réduites à *ce était allé trouver ce, ce s'était penché vers ce.* C'est gâcher tout l'effet d'essor et d'exubérance recherché par l'écrivain (*Journal des professeurs,* 18 janv. 1951).

Un autre, dans une série d'articles titrés « Mort à la proposition principale » (*les Humanités, classes de grammaire,* févr. et mars 1959), appliquant la règle d'analyse traditionnelle à la phrase suivante :

> *Je travaille afin que mes parents soient satisfaits et afin de réussir à mon examen,*

demandait :

> « Cueillerons-nous le complément de but *afin de réussir à mon examen* pour lui faire l'honneur de le compter dans la principale et reléguerons-nous l'autre complément de but comme constituant un complément à part, étranger et indigne, sous prétexte qu'il n'a pas la même forme que l'autre, qu'une conjonction de subordination n'est pas acceptée dans l'intimité d'une proposition principale comme une préposition, un mode personnel comme un infinitif ? »

Toutes ces critiques trahissent accessoirement le peu de goût qu'éprouvent beaucoup de professeurs de français à subordonner l'étude du « fond » à l'analyse de la « forme » ; ils ne sont pas plus à l'aise s'il leur faut montrer par quels cheminements une « structure profonde », beaucoup plus proche des structures de la pensée, aboutit à la structure superficielle qu'il leur répugne de démonter.

Ces décorticages ingrats leur seraient épargnés si les élèves qu'ils reçoivent du premier degré arrivaient rompus aux méthodes d'analyse formelle qui restent malgré tout préalables à toute réflexion sur la langue. Or, au premier degré, l'enfant a besoin, quand il analyse comme quand il compte, d'isoler des unités tangibles et juxtaposables. Il est opportun que les propositions comme les mots puissent être découpés sans chevauchement et sans reste dans une bande de papier où l'on écrit la phrase. L'enfant ne connaît pas d'unité concrète capable de se contenir elle-même : une bille ne contient pas des billes. Certes, la centaine, unité abstraite, est une dizaine de dizaines, mais la dizaine elle-même est un groupement sans unité claire. Admettre qu'une proposition puisse contenir un nombre quelconque de verbes à un mode personnel, c'est se priver du procédé formel le plus simple et le plus efficace de détection et de dénombrement des propositions.

C'est pourquoi la sagesse pédagogique conserve (illogiquement) le terme de *proposition* pour désigner, outre les syntagmes finis, les syntagmes tronqués dont un terme au moins subsiste toujours : le verbe à un mode personnel. La troncation n'est d'ailleurs pas le propre des propositions dites « principales » ; elle affecte aussi bien les subordonnées, comme la seconde proposition de ce vers de Victor Hugo :

(3) *Ils savent* **que je suis un homme** *qui les aime.*

Appellera-t-on cette proposition une *subordonnée principale,* du fait qu'elle dépend de la première et qu'elle a la troisième sous sa dépendance ? La terminologie officielle ne prévoit pas ces complications.

Le terme *principale,* s'il s'oppose imparfaitement à *subordonnée,* a le vice supplémentaire de suggérer une opposition avec *indépendante,* absolument injustifiée puisque la proposition principale ne dépend la plupart du temps d'aucune autre. Un système terminologique plus adéquat consisterait à opposer **indépendante** à **subordonnée,** et **rectrice** à **finie.** On l'appliquerait ainsi à la phrase (3) :

Ils savent : proposition indépendante rectrice ;

que je suis un homme : proposition subordonnée rectrice ;

qui les aime : proposition subordonnée finie.

La troisième proposition de la phrase (1), *il s'arrêta, transi,* serait donc une indépendante finie.

La circulaire du 22 juillet 1975 fait mention particulière d'une proposition appelée **incise :** « proposition principale ou indépendante enclavée dans une autre proposition ».

Certaines grammaires appellent la même catégorie « proposition **intercalée** ».

Les deux termes ont le défaut de donner pour un trait essentiel de ces propositions l'insertion à l'intérieur d'une autre proposition ; or cette insertion n'est pas obligatoire, que la proposition désignée soit de celles qui indiquent le personnage à qui est imputé un propos ou une pensée :

> *Il n'est,* **dit le meunier,** *plus de veaux à mon âge* (La Fontaine),

> *Il n'ira pas très loin avec ce plan-là,* **dit Meaulnes en se** *levant*
> (Alain-Fournier),

ou qu'elle soit de celles qui interrompent le discours (narratif, didactique, etc.) pour énoncer une pensée personnelle du locuteur :

> *Les petits —* **quand on est petit, on est très brave** *— Grimpent sur mes genoux, les grands ont un air grave*
> (Hugo),

> *Nous remontâmes notre sonde et la rallongeâmes d'une bonne tren-*

*taine de mètres avec de la ficelle (**le prévoyant** Paya en portait toujours sur lui)*
(Haroun Tazieff).

Mieux que les termes *incise* et *intercalée,* le terme *proposition* ***décalée*** conviendrait à ce type d'unité caractérisé par un changement de niveau du discours (v. PONCTUATION, art. spécial).

Comme il apparaît dans les exemples donnés, la proposition décalée peut être simple (proposition indépendante) ou complexe (principale + une ou plusieurs subordonnées) ; l'ensemble est toujours indépendant.

LE VERBE EST-IL NÉCESSAIRE À LA PROPOSITION ?

Les séquences suivantes, prononcées avec l'intonation que suggère la ponctuation, sont manifestement des phrases :

La belle voiture !
Vous ici ! Impossible de dormir.
Magnifique !
Un lapin !
Terre à bâbord !

Aucune n'a pour base un verbe. Comme elles présentent des structures inconnues en proposition subordonnée, on pourrait songer à distinguer radicalement phrase et proposition, et poser que la phrase n'est pas astreinte au schème propositionnel.

Il est dit à l'article spécial PHRASE qu'Albert Sechehaye admettait l'existence, à côté des « phrases-pensées » ayant la structure propositionnelle, de « phrases-idées » dont la base est un nom : *défense d'entrer, entrée interdite, vains efforts,* etc. Outre la subtilité de la distinction psychologique entre « idée » et « pensée », cet inventaire a le défaut de réduire à deux les formes de la phrase, ce que fait aussi la circulaire sur la nomenclature du 22 juillet 1975 en distinguant les *phrases verbales,* qui comportent « au moins un groupe verbal », et les *phrases nominales,* qui ne comportent pas de groupe verbal, « mais seulement un ou plusieurs groupes nominaux ».

Plus généralement, on peut dire que n'importe quelle unité morphologique peut constituer le tronc phrastique : interjection, nom, pronom, adjectif, participe, adverbe, verbe à l'infinitif ou au participe (mais non les prépositions et les conjonctions, à moins qu'elles ne reprennent une préposition ou une conjonction de la phrase précédente, en soulignant son sémantisme : « *Il a agi contre moi. — Contre ?* »).

La diversité des structures de phrases non dépendantes, à base non verbale, n'est pourtant pas une raison suffisante pour penser qu'elles se dérobent à l'analyse dite « logique », dont l'étalon est la proposition. Ces structures appartiennent à la langue affective qui cherche l'expressivité dans l'insolite ; elles sont rares, sans être négligeables, et peuvent être tenues soit pour des variétés de proposition, soit pour des avatars du schème canon.

La première solution implique un inventaire de tous les schèmes possibles, devant aboutir à la définition d'une constante commune qui les distingue de l'unité mot. Il est très fréquent que l'on puisse distinguer, dans des groupes non canoniques fonctionnant comme phrase ou tronc phrastique, une partie « thème » et une partie « prédicat » :

Entrée (thème) *interdite* (prédicat).
Vains (prédicat) *efforts* (thème) !
Vous (thème) *ici* (prédicat) !
Impossible (prédicat) *de dormir* (thème).
Votre broche (thème) *qui se décroche* (prédicat) !

Mais cette interprétation, subordonnée aux circonstances de la communication, ne relève de la linguistique que dans la mesure où elle est marquée. Elle l'est si l'agencement des termes se trouve souvent répété avec cette valeur particulière à cette place particulière de la phrase ; par exemple, l'adjectif *impossible* sans fonction propre, suivi de la préposition *de* et d'un infinitif, est toujours prédicat de cet infinitif ; on pourrait donc tenir pour unités structurales de groupement les séquences de mots du type :

Impossible + *de* + Infinitif.

Pratiquement, les grammairiens n'ont jamais jugé utile de faire figurer cette construction dans un inventaire général des schèmes propositionnels, pour plusieurs raisons :

— Elle est propre à un très petit nombre d'adjectifs (surtout *impossible, inutile, difficile*) ;

— Elle ne figure jamais comme membre de phrase en position subordonnée ; dans une phrase comme : *Je trouve impossible de dormir par cette chaleur,* l'adjectif *impossible* reçoit de *trouver* la fonction « attribut de l'objet », et *dormir* se rapporte à *trouver,* dont il est l'objet.

On se contente de consigner dans les dictionnaires comme une particularité phraséologique la construction propre à ces quelques adjectifs.

Dans la plupart des cas (*Un lapin ! Magnifique ! Vains efforts ! Vous ici !*), le schème insolite n'a pas sa place dans le dictionnaire, et il ne reste d'autre ressource, pour en rendre compte dans les cadres de la langue, que d'invoquer l'ellipse, favorisée soit par les conditions de la communication (*Entrée interdite* est une inscription), soit par l'accent affectif du propos (les modalités, ont le sait, s'expriment dans la phrase à l'exclusion des propositions subordonnées).

C'est la solution transformationaliste, dont Sanctius, au XVI[e] s., fit la théorie (v. ELLIPSE, art. spécial) et que Chomsky et ses disciples (v. GÉNÉRATIVE [*Grammaire*], art. spécial) ont perfectionnée en adjoignant aux effacements des modifications morphologiques et syntaxiques :

Vous êtes ici + je m'en étonne → ***Vous ici !***
Je vois une voiture + Qu'elle est belle !
→ La belle voiture !

L'entreprise est difficile, perpétuellement contestable, chacun restituant la forme canon par des voies différentes. En réalité, tous les enseignants, depuis des siècles, justifient les propositions aberrantes en recourant à l'ellipse, sans se risquer à des restitutions trop précises ; devant *Impossible de dormir,* peu importe que l'on sous-entende *il est* ou *je trouve :* l'essentiel est qu'on ait ramené au bercail la proposition égarée, et que l'on puisse poser en principe : **Toute proposition indépendante comporte un verbe, exprimé ou sous-entendu.**

Encore faut-il inclure dans la classe des verbes le « présentatif » *voici (voilà),* qui contient étymologiquement le verbe *voir :*

Voici Paul ; le voici.
Voici Paul qui arrive en vélo.
Voilà Paul qui tombe.
Le voilà bien avancé !

Il faut aussi limiter raisonnablement la notion d'ellipse. Il en est d'indiscutables, obéissant à des règles d'économie en dehors de tout mouvement affectif :

Le battoir bat le linge et ***le marteau l'enclume*** (deux propositions indépendantes coordonnées, la seconde elliptique du verbe).

Mais le recours aux sous-entendus serait inopportun, dans la pratique courante de l'analyse, là où la coordination touche des termes de la proposition autres que le verbe :

Il te faut de la farine et du lait (une seule proposition, où le verbe *falloir* a deux régimes coordonnés).

Le statut des **propositions subordonnées** laisse attendre une réalisation beaucoup plus constante du schème exocentrique Nom (ou Pronom) + Verbe, puisque l'exocentrisme définit ces propositions et qu'elles échappent à l'influence perturbatrice des modalités.

Effectivement, ce schème y est roi, éventuellement remplacé par *voici (voilà) :*

J'habite dans la maison que voici.
Les hirondelles s'en vont parce que voici le froid.

L'ellipse n'apparaît qu'en proposition comparative :

> *Il aime sa voiture* ***comme un cavalier son cheval.***

Mais certaines constructions sans verbe posent un problème :

> *On avançait* ***le dos bossu, l'oreille inquiète.***

Dans cette phrase de R. Dorgelès, les groupes nominaux ne sont pas endocentriques ; il n'est pas possible de supprimer *bossu, inquiète* sans priver de fonction les noms *le dos, l'oreille.* Ces constructions absolues, très comparables à ce qu'on appelle « propositions participiales » (v. plus loin), ne sont pourtant pas tenues pour des propositions par les grammairiens traditionnels, qui les appellent « compléments sans préposition » en notant qu'ils indiquent, selon les cas, la manière ou la qualité. L'absence de préposition les distingue seule de groupes prépositionnels comme *à gorge déployée, à bâtons rompus, de propos délibéré,* où le nom et son complément sont unis par une même solidarité sémantique. Comme la préposition, dans ce dernier cas, exclut (v. plus haut) la reconnaissance du statut de proposition, on y assimile les séquences du type *le dos bossu* en supposant l'ellipse de la préposition *avec* (marquant manière ou qualité) : *On avançait avec le dos bossu, avec l'oreille inquiète* — ce que ne permettent pas les propositions participiales.

Une notion élargie de « groupe exocentrique », mieux fondée en théorie, devrait-elle détrôner la « proposition » à base exclusivement verbale ? Celle-ci s'est imposée dans la tradition parce qu'elle dote d'un critère morphologique commode le repérage de l'unité de groupement. Selon R. Donzé (*la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal,* 1967), Du Marsais aurait été le premier grammairien à enseigner qu'« il y a dans une période [c'est-à-dire dans une phrase] autant de propositions qu'il y a de verbes, surtout à quelque mode fini » (*Principes de grammaire*). La grammaire générative a pris à son compte le schème nominal-verbal de la proposition, y trouvant avantage dans la recherche du simple sous le complexe, du constant sous le divers, qui est son principal objet.

LE SUJET EST-IL NÉCESSAIRE À LA PROPOSITION ?

L'unanimité des grammairiens est loin d'être réalisée sur la nécessité de l'élément Sujet dans la définition de la proposition.

La circulaire du 22 juillet 1975, qui distingue la phrase de la proposition, appelle *proposition* « une phrase qui ne comporte qu'un groupe verbal, accompagné ou non d'un sujet ».

Tous les grammairiens s'accordent à voir des propositions dans les séquences à l'impératif :

> *Entrez.*
> *Sois courageux.*
> *Venez chez nous dimanche.*

Il s'agit apparemment de groupes endocentriques, dont la fonction globale ne diffère pas de la fonction du mot principal, puisque ce sont des phrases indépendantes, c'est-à-dire autonomes. Mais, à la différence des mots comme *magnifique* ou *un lapin,* les mots bases de ces groupes ne peuvent être employés dans une phrase avec une autre fonction : il n'existe pas de subordonnée à l'impératif. On considère que la personne du sujet, suffisamment marquée par la désinence du verbe, est latente, et justifie seule l'accord de l'attribut ou du participe passé : *Sois courageux, Soyez revenus à midi.* De même que la grammaire traditionnelle dit : « *courageux* s'accorde avec le sujet sous-entendu », la grammaire transformationnelle restitue, en structure profonde, le sujet de l'impératif, dont elle impose ensuite l'effacement par une règle adéquate.

Le cas de *voici (voilà)* est parent de celui de l'impératif, qu'on fasse remonter ce « présentatif » à l'impératif ou à l'indicatif de *voir* (depuis une époque où l'indicatif, comme en latin, se passait aussi de pronom sujet).

Les cas litigieux sont offerts essentiellement par les verbes au participe et à l'infinitif.

1° PROPOSITIONS PARTICIPIALES (OU PARTICIPES).

Elles sont étudiées à l'article spécial PARTICIPE. La phrase suivante, de Verlaine :

> *La lettre écrite, je m'habillai en hâte*

contient deux propositions :

— une subordonnée participiale complément circonstanciel de temps du verbe *m'habillai : la lettre écrite ;*

— une principale : *je m'habillai en hâte.*

Au contraire, la phrase suivante :

> *La lettre écrite ce matin arrivera ce soir*

ne contient qu'une proposition dont le verbe est *arrivera* et le sujet *la lettre* ; le participe *écrite* est épithète du sujet.

La suppression du participe (avec son complément *ce matin*) ne changerait rien à la fonction du nom *lettre* dans la dernière phrase ; au contraire, dans la phrase de Verlaine, ni le participe *écrite* ni le nom *la lettre* ne peuvent être supprimés sans priver respectivement de fonction le nom ou le participe : le groupe verbal est exocentrique.

Rien n'empêche que le sujet soit un pronom, mais les formes *je, tu, il(s),* propres aux modes personnels du verbe, sont remplacées par *moi, toi, lui, eux :*

> ***Moi croqué,*** *ils ne feraient qu'une bouchée de toi* (Th. Gautier).

Il n'y a proposition avec les formes en *-ant* que s'il s'agit d'un verbe, et non d'un adjectif verbal :

> *Il marchait le front rayonnant* (comparer : *le dos bossu*).

La même réserve est à faire au sujet des participes passés sans auxiliaire ; comparer :

> ***La clef redressée,*** *il put entrer.*
> *Il marchait* ***la tête redressée.***

Dans la première phrase, *redressée* est verbe et peut être remplacé par la forme complète *ayant été redressée ;* dans la seconde, il a la valeur d'un adjectif (cf. *droite*).

Dans certains cas il faut supposer, devant un adjectif, l'ellipse d'un participe présent :

> *Demachy,* ***sa musette déjà vide,*** *a ramassé les grenades d'un copain tombé* (R. Dorgelès).

Le groupe exocentrique *sa musette déjà vide* n'est pas du type *le dos bossu :* impossible de sous-entendre *avec ;* on rend au groupe un statut de proposition (marquant la cause) en sous-entendant, après *musette,* le participe *étant.*

L'existence d'une proposition participiale n'est guère mise en doute par les grammairiens ; deux constructions plus ou moins ignorées des manuels de français moderne offrent seulement matière à discussion ; ce sont :

— l'emploi absolu du participe d'un verbe impersonnel :

> ***S'agissant de la qualité génétique,*** *l'espèce perd sur tous les tableaux* (Jean Rostand)

— certains groupes Nom + Participe de type latin, usuels au XVII^e s. :

> *On célébra* ***Rocroi délivré*** (Bossuet).
> ***Depuis ma lettre écrite,*** *j'ai vu les Grignans* (M^me de Sévigné).

La première construction, faute de sujet exprimé, ne peut être démontrée exocentrique, mais le participe n'y est épithète d'aucun nom de la phrase et cette construction est restreinte à un tout petit nombre de verbes de construction impersonnelle comme *il s'agit de...,* dont le sujet *il* ne peut précéder une forme d'un mode impersonnel ; comme pour l'impératif,

l'absence de sujet y est une exception justifiée par le système de la langue.

La seconde construction continue bien un groupe où le nom peut passer pour le sujet du participe ; le critère de suppression, qui n'est pas déterminant dans les deux exemples donnés (on peut dire : *On célébra Rocroi ; Depuis ma lettre, j'ai vu les Grignans*), s'applique quelquefois très bien, par exemple dans cette phrase de Zola (chez qui le tour est familier) :

> *Si on s'attardait une heure, c'était sûrement* ***la ligne de*** *retraite sur Belfort coupée (la Débâcle).*

Mais la fréquence d'une introduction prépositionnelle, comme dans l'exemple de Mme de Sévigné, peut être la raison qui fait écarter la reconnaissance du statut de proposition.

2° PROPOSITIONS INFINITIVES.

Elles sont étudiées à l'article spécial INFINITIF.

La circulaire du 22 juillet 1975 dit des infinitives comme des participiales :

> « Il est d'usage de n'utiliser ces désignations que si le participe ou l'infinitif ont un sujet distinct du sujet de la proposition principale. »

C'est prendre position contre toute une classe de grammairiens qui fondaient la notion de proposition sur l'expression d'un procès par une forme verbale quelconque. Selon la *Grammaire de l'Académie française* (1932), « les propositions finales sont souvent à l'infinitif précédé de *pour, afin de, en vue de, de peur de...* Il fait tous ses efforts *pour obtenir cette faveur* » (p. 231). Bruneau et Heulluy donnent pour « propositions infinitives » les verbes sujets ou complément d'objet dans *Promettre et tenir sont deux* et *Je veux sortir* (*Grammaire française,* p. 373). Albert Dauzat voit deux propositions dans *Trop parler nuit* (*Grammaire raisonnée de la langue française,* p. 376).

Il est dit au début de cet article, à propos du verbe *courir* dans l'exemple (1), pourquoi le terme de « proposition », désignant une unité de groupement, ne doit pas être appliqué à un infinitif sans sujet propre, construit de la même manière qu'un nom ou qu'un pronom ; dans les exemples de Bruneau-Heulluy, *promettre* et *tenir* sont des mots comme seraient *promesse* et *exécution, sortir* est un mot comme serait le pronom *cela.*

On ne tiendra pas plus pour « propositions » les infinitifs exclamatifs comme *Me parler ainsi !, Avoir vingt ans* (comparer : *Quelle insolence ! Ah ! mes vingt ans !*).

Le gérondif (v. ce mot, art. spécial), variante combinatoire de l'infinitif après la préposition *en,* ne constitue pas non plus une proposition : il a la construction d'un nom.

Les infinitifs d'ordre et de défense comme *Frapper fort, Ne pas fumer,* sont tenus pour des mots-phrases (comparer : *Silence ! Stationnement interdit*).

Y a-t-il du moins consensus lorsque l'infinitif est précédé (ou suivi) d'un mot pouvant être tenu pour son sujet ? Quoi qu'en donne à penser la rédaction de la circulaire ministérielle, il n'en est rien.

On distingue plusieurs cas :

• L'INFINITIF EST CONSTRUIT INDIRECTEMENT : *inviter quelqu'un à venir, prier quelqu'un de venir.*

Ici, personne ne parle de proposition : la préposition s'y oppose ; nom et verbe à l'infinitif constituent un double objet.

• LA SÉQUENCE NOM + INFINITIF DÉPEND DES VERBES « VOIR », « REGARDER », « ENTENDRE », « ÉCOUTER » OU « SENTIR ».

La tradition scolaire, comme la doctrine transformationnelle, n'hésite pas à appeler propositions infinitives de telles séquences dans des phrases comme :

> *J'entends* ***ta sœur chanter/chanter ta sœur.***

Gérard Moignet, se demandant *Existe-t-il en français une proposition infinitive ? (Grammaire générative transformationnelle et psychomécanique du langage,* Lille III, *Études universitaires,* 1973), rappelle et examine quelques positions prises sur ce problème, notamment par J.-P. Seguin dans *le Français aujourd'hui* (oct. 1969) et par J. Picoche dans le *Français moderne* (oct. 1969). Lui-même conteste pour plusieurs raisons le statut de proposition :

— Le prétendu sujet de ces groupes, lorsqu'il a la forme d'un pronom personnel, n'est jamais mis au cas sujet (*je, tu, il,* etc.) ; mais il en est de même en proposition participiale (*moi vivant*) ;

— L'épreuve de suppression laisse à chacun des termes la fonction objet : *J'entends ta sœur, j'entends chanter ;* mais la suppression est moins facile dans d'autres exemples, comme *Je sens tomber ma fièvre ;*

— L'ordre des deux termes est indifférent, alors que le sujet d'ordinaire précède son verbe ; mais on dit aussi : *une fois écrite la lettre ;*

— Le prétendu sujet commande l'accord du participe passé du verbe recteur comme le fait normalement le complément d'objet : *Ta sœur, je l'ai entendue chanter ;* mais l'arrêté du 26 février 1901 a dû rendre cet accord facultatif ;

— Le prétendu sujet cède la place à un complément d'attribution, voire à un complément d'agent, si l'infinitif a lui-même un complément d'objet :

> *J'ai entendu dire cela* ***à ta sœur/par ta sœur.***
> *Je lui ai entendu dire cela.*

Ces formes conviennent bien mal à l'expression d'une fonction dont le signifié est « le point de départ du phénomène que le verbe évoque » (G. Moignet).

Toutes ces raisons concourent à justifier la conception de la séquence *ta sœur chanter* comme un double régime du verbe *entendre* (aussi bien que si l'on disait *Je prie ta sœur de chanter*).

Un argument supplémentaire peut être tiré de l'antéposition du pronom régime au verbe recteur dans des phrases comme : *Cette chanson, je l'entends chanter* (et non : **J'entends la chanter,* comme *Je vais la chanter*) ; la langue ne distingue pas la fonction du pronom *la* « sujet de *chanter* » et celle du pronom *la* objet de *chanter.*

L'exemple de Zola cité p. 2681 de ce dictionnaire, où l'on voit plusieurs séquences Nom + Infinitif fonctionner comme appositions à un nom (... *virent cette chose effrayante :* ***le train se dresser,*** etc.), oblige pourtant à reconnaître la possibilité d'un statut propositionnel conféré à ce double régime, où l'on verra une proposition infinitive en puissance, prête à se réaliser quand un écran vient (comme le nom *cette chose*) obscurcir les liens entre ses deux termes et le verbe recteur, mais **instable,** toujours sujette à se désagréger en perdant ou en modifiant ses termes (cf. H. Bonnard, *la proposition,* dans *le Français moderne,* juill. 1959).

• LA SÉQUENCE NOM + INFINITIF DÉPEND DE « FAIRE » OU « LAISSER ».

Il est dit p. 2681 pourquoi le verbe recteur *faire* ou *laisser* peut être tenu pour un auxiliaire de l'infinitif.

Le cas des verbes comme *mener, envoyer* est différent : l'infinitif qu'ils gouvernent a la fonction particulière appelée *progrédience* (v. p. 2680).

• LA SÉQUENCE PRONOM RELATIF + INFINITIF DÉPEND D'UN VERBE COMME « DIRE » OU « CROIRE » :

> *le chapeau* ***que*** *je croyais* ***être le mien.***

Les grammairiens qui mentionnent ce tour (littéraire) retrouvent sans hésiter le modèle latin de proposition infinitive (indiscutée) dont se sont inspirés ses premiers usagers à l'époque du moyen français.

• SÉQUENCE INDÉPENDANTE NOM + INFINITIF EXCLAMATIVE.

La séquence *Moi reculer !* née de deux mots-phrases exclamatifs *(Moi ! Reculer !)* peut constituer par coalescence une

proposition infinitive indépendante très acceptable, mais on ne la rencontre pas en emploi subordonné.

• NOM + « DE » + INFINITIF « DE NARRATION ».

G. Moignet voit encore dans la séquence *Grenouilles de se plaindre* la juxtaposition de deux mots-phrases : la préposition *de* exclut le statut de proposition. Le cas diffère pourtant de celui des doubles régimes, car le tour n'est jamais subordonné, et la suppression du verbe *se plaindre* priverait *grenouilles* de toute fonction.

On ne peut quitter le problème de l'infinitif sans rappeler que les séquences interrogatives du type

Que faire ? Comment m'y prendre ?

peuvent être tenues pour des propositions infinitives indépendantes, d'ailleurs susceptibles de mise en dépendance syntaxique comme compléments d'objet d'un verbe tel que *Je me demande, je ne sais.* C'est, selon G. Moignet, « le seul cas où l'on puisse parler de proposition infinitive subordonnée ». L'épreuve de suppression de l'infinitif ou de son complément antéposé (pronom ou adverbe) démontre la solidarité des deux termes, où ne figure d'ailleurs aucun sujet.

L'usage scolaire est effectivement de classer de telles séquences dans les « propositions interrogatives ». On s'avisera cependant qu'il ne faut pas identifier la solidarité Sujet-Verbe du schème canon avec la solidarité Verbe-Complément qui tient ici à la prédicativité du complément, et qu'on observe aussi bien dans une phrase comme *Que fais-tu ?*

La « proposition » reste, en fin de compte, une unité plus ou moins arbitrairement définie en fonction de besoins pratiques. Ses caractères sont choisis parmi les traits les plus constants, les plus aisément repérables, d'unités de groupement mieux fondées en théorie, qu'on peut nommer les « groupes exocentriques ». Sa structure est donnée pour indépendante des facteurs de la communication, soumise aux seules règles gouvernant les rapports des mots entre eux. Les fluctuations de sa définition sont essentiellement liées aux différentes manières de regarder la langue, les uns visant un classement linnéen des faits collectés, les autres imaginant sous la diversité une unité profonde. La première méthode risque d'aboutir à un inventaire inutilisable de catégories trop diverses, la seconde semble conduire à trouver dans la proposition le binarisme, grammaticalisé, de la phrase.

propositionnel, elle [prɔpozisjɔnɛl] adj. (de *proposition ;* 1951, A. Lalande). En logique, relatif à la proposition.

propre [prɔpr] adj. (lat. *proprius,* qui appartient en propre, qu'on ne partage pas avec d'autres, spécial, caractéristique, approprié, stable, permanent ; XII^e s., *Lois de Guillaume,* au sens I, 1 [*sens propre* et *propre,* n. m., 1694, Acad. ; *mouvement propre d'une étoile,* 1691, Ozanam ; *mouvement propre du soleil,* 1963, Larousse] ; sens I, 2, v. 1155, Wace ; sens I, 3, fin du XIII^e s. ; sens I, 4, v. 1360, Froissart ; sens I, 5, 1370, Oresme [*qui est propre à tout n'est propre à rien,* 1798, Acad. — aussi ellipt.] ; sens I, 6, v. 1280, *Clef d'Amors* [*mot propre...,* v. 1265, Br. Latini] ; sens II, 1, v. 1280, *Clef d'Amors ;* sens II, 2, 1640, Oudin [au fig., 1875, Larousse] ; sens II, 3, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens II, 4, 1842, Balzac [« ...qui entretient avec soin les choses... », 1962, Robert] ; sens II, 5, 1962, Robert ; sens II, 6, 1875, Larousse [aussi « ...conforme à la morale... »] ; sens II, 7, 1808, d'Hautel [*quelque chose de propre,* 1869, Littré]).

I. IDÉE DE PROPRIÉTÉ, D'APPARTENANCE. **1.** Qui appartient spécialement à quelqu'un ou à quelque chose, particulier : *Quand on a bien cherché le bonheur, on ne le trouve jamais que dans sa propre maison* (Voltaire). *Personne ne possédait rien qui lui fût propre* (Renan). *Je m'intéresse à tes enfants autant qu'aux miens propres* (Gide). *J'ai horreur des femmes qui ont une volonté propre* (Montherlant). *Il respirait cette allégresse un peu ivre propre aux matins de guerre* (Gracq). *Un défaut propre à la vieillesse. Un avantage propre à la méthode globale.* ‖ *Biens propres,* v. plus loin n. m. pl. ‖ *Nom propre,* v. NOM. ‖ *Sens propre,* ou *propre* n. m., sens premier d'un mot, qui exprime la réalité concrète de ce mot (par opposition à *sens figuré*) : *Au sens propre, le nom « chien » désigne un animal.* ‖ *Mouvement propre d'une étoile,* petite modification des coordonnées de cette étoile, qui découle des corrections classiques de réfraction, de précession, de nutation, d'aberration, et qui tient compte de la parallaxe de cette étoile, si elle est connue. ‖ *Mouvement propre du Soleil,* mouvement du Soleil sur l'écliptique, indépendamment de la participation de cet astre au mouvement diurne général. ‖ **2.** Qui fait partie de la personne elle-même : *Cela fit mal à Théodore comme si cela avait été sa propre chair* (Aragon). *Le but suprême était que les prisonniers perdissent, à leurs propres yeux, leur qualité d'homme* (Malraux). *Il avait fui, poursuivi par le bruit de son propre sang lui battant les tempes* (B. Clavel). ‖ *En main propre,* v. MAIN. ‖ **3.** Qui reproduit exactement ce qui appartient à quelqu'un, est exprimé par lui : *Voilà en propres termes ce qu'il nous a dit. Répéter les propres paroles de quelqu'un. Il a été pris, pour employer sa propre expression, « d'une frousse épouvantable ». Cet acteur s'est fait, pour ce rôle tragique, la propre tête de Landru.* ‖ **4.** Placé avant le nom, marque expressément qu'il s'agit bien de la personne ou de la chose en question : *Et c'est ainsi que l'on en usa le propre jour que la paix commença* (Sévigné). *Un officier général attaché à la propre personne du roi* (Stendhal). *Il perdrait du même coup la considération qu'il avait pour sa propre personne* (Aymé). ‖ **5.** Class. et littér. *Propre à* ou (*plus rarement*) *pour,* se dit d'une personne apte à, qualifiée pour : *Monsieur, je suis mal propre à décider la chose* (Molière). *Homme propre pour mettre le peuple de son côté* (Racine). *Ce valet-là ne vous est pas propre* (Acad., 1694). *Les Heures* [...] *qui emploient tant de durée à nous rendre propres pour les dieux...* (M. de Guérin). *Un garçon actif et propre aux affaires.* ‖ *Qui est propre à tout n'est propre à rien* ou, ellipt., *propre à tout, propre à rien,* celui qui n'a pas de spécialité n'excelle en rien. ‖ Substantiv. *Un, une propre-à-rien,* v. à l'ordre alphab. ‖ **6.** Se dit de ce qui convient, de ce qui est approprié à : *Rien n'est plus propre que l'étude à dissiper les troubles du cœur* (Chateaubriand). *Cette lettre lui semblait maladroite et peu propre à assurer le succès* (Stendhal). ‖ *Mot propre, terme propre,* mot, terme qui sont exactement appropriés à l'idée que l'on veut exprimer : *La recherche du mot propre porte toujours sa récompense, le fond même du livre s'en trouvant à la fin enrichi* (Green). *Parler en employant les termes propres.*

II. IDÉE DE PROPRETÉ (TOUJOURS PLACÉ APRÈS LE NOM). **1.** *Class.* et *littér.* Qui est bien arrangé ; soigné, élégant : *Un amateur du jardinage* [...] *| Possédait* [...] *| Un jardin assez propre, et le clos attenant* (La Fontaine). *« Comment, Monsieur Jourdain ? vous voilà le plus propre du monde ! — Vous voyez. — Vous avez tout à fait bon air avec cet habit... »* (Molière). *Un petit dîner aussi bon, aussi délicat, aussi propre qu'il est possible* (Sévigné). *Et qu'est-ce qu'il y a d'extraordinaire que je me mette propre pour aller avec ces gens-là ?* (Giono). ‖ **2.** Se dit d'une chose qui est nette, exempte de souillure : *Une cuisine où il n'y a que la cuisinière noire, l'évier, les casseroles très propres dont on ne se sert pas* (Triolet). *Il a ce pull-over et cette vieille chemise qu'il semble ne jamais quitter, son pantalon et sa veste sont propres quoique très fripés* (R. Jean) ; et au fig. : *Il est mort parce qu'il a voulu garder jusqu'au bout les mains propres* (Sartre). ‖ *Bombe propre,* v. BOMBE 1. ‖ **3.** Qui est fait avec soin, correct : *Voici un travail très propre. Ce devoir n'est pas propre : veuillez le refaire.* ‖ **4.** Se dit d'une personne qui entretient son corps et ses vêtements avec soin : *Mais je suis propre, j'ai pas de bêtes, je suis pas une pouilleuse, moi* (Sarrazin). ‖ Se dit d'une personne qui entretient avec soin les choses qui lui appartiennent ou qui lui sont confiées : *Une maîtresse de*

maison, une ménagère propre et ordonnée. Les Suisses sont un peuple très propre. || **5.** Se dit d'un enfant en bas âge qui a acquis le contrôle de ses besoins naturels : *Cette petite fille a été propre de très bonne heure. Plus besoin d'acheter des couches : le bébé est propre.* || **6.** Se dit d'une personne qui est irréprochable sur le plan moral, dont la probité est notoire : *Il me considère comme un homme propre et courageux* (Romains). || Se dit de ce qui est conforme à la morale, à la décence, à la bienséance ; se dit de ce qui est fait avec probité : *La rencontre au soleil et l'amour tout simplement, sans musique : est-ce que tu crois que ce n'aurait pas été plus propre ?* (Bastide). *Toutes ces spéculations immobilières, ce n'est pas très propre.* || **7.** *Fam.* Se dit, par antiphrase, d'une personne placée par sa faute dans une situation difficile ou douteuse : *Je t'ai dit ça ? Tu es sûre ? Me voilà propre ! Je les ai confondus tous deux...* (Colette). || *Quelque chose de propre,* une chose inconvenante ou vile, quelquefois un ouvrage très mal fait : *Ah ! tu viens de faire quelque chose de propre, avoue-le !* (Flaubert).

● SYN. : **I, 1** *individuel, particulier, personnel, privé, spécial, spécifique ;* **3** *même, textuel ;* **5** *bon, capable, compétent, entraîné, exercé, expert, fait, habile, versé ;* **6** *apte, convenable ; exact, juste, précis.* || **II, 1** *chic, net, pimpant, raffiné ;* **2** *blanc, immaculé, impeccable ;* **3-4** *méticuleux, soigné ;* **6** *correct, décent, moral, probe ;* **7** *frais* (fam.). — CONTR. : **I, 1** *collectif, commun, public, universel ;* **2** *d'autrui, étranger ;* **3** *approchant, approximatif, différent ; dissemblable ;* **5** *inapte, incapable, incompétent, inhabile, malhabile ;* **6** *inapproprié, malpropre ; imprécis, impropre, inexact.* || **II, 1** *négligé ;* **2** *maculé, malpropre, poussiéreux, sale, sali, sordide, souillé, taché ;* **3** *bâclé ;* **4** *crasseux, crotté, dégoûtant ;* **6** *douteux, immoral, improbe, malhonnête, véreux.*

● REM. Dans les sens correspondant à l'idée d'appartenance, l'usage actuel est de placer l'adjectif épithète *propre* avant le nom quand celui-ci est déterminé par un adjectif possessif ; en revanche, la langue classique ou classicisante fait souvent figurer *propre* après le nom, dans le même contexte et avec la même valeur : *Tu dédaignes la Victoire | Que j'ai de ma main propre attachée à tes pas* (Corneille). *Sûrs de périr si la patrie périssait, ils faisaient du salut public leur affaire propre* (France).

◆ n. m. (v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « fortune particulière » ; sens I, 1, 1611, Cotgrave ; sens I, 2-3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1718, Acad. [aussi « série d'offices... » ; « recueil qui contient les textes de ces offices », 1721, Trévoux] ; sens II, 1, 1875, Larousse [« la propreté », milieu du XX^e s.] ; sens II, 2, v. METTRE ; sens II, 3, 1869, Littré).

I. 1. Caractère essentiel qui distingue quelqu'un ou quelque chose : *Le propre de l'œuvre de Racine* [...] *est d'être parfaite, d'une perfection à la fois profonde et évidente* (Sainte-Beuve). *Le propre des belles amours est d'être ineffables* (France). *C'est le propre d'un écrivain-né, de plier à soi la langue* (Gide). *On aurait tort de croire que la politesse est le propre des sociétés civilisées* (Duhamel). || **2.** *En propre,* comme propriété particulière : *Tu ne dois posséder en propre que tes malles* (Mauriac). || **3.** *Propre naissant,* bien immeuble qui faisait partie des acquêts de celui dont on hérite. || **4.** Partie de l'office qui varie selon le jour de l'année liturgique catholique. || Série d'offices adaptés à certaines fêtes qui n'ont pas d'office particulier ou qui sont spéciaux à certains pays pour certaines fêtes : *Je vous reproche d'avoir aboli le Propre du diocèse de Lormières* (F. Fabre). *Propre des saints. Propre de France.* || Recueil qui contient les textes de ces offices.

II. 1. Ce qui est net, dépourvu de saleté : *Séparer le propre du sale.* || *Fam.* La propreté : *Cette maison sent le propre.* || **2.** *Mettre au propre,* v. METTRE (au sens IV, 3). || **3.** Fam. *Du propre,* s'emploie par antiphrase à propos d'une chose peu convenable, malséante : *Bien sûr que Gaston est l'amant de la Lorati... Comment, c'est du propre ? Qu'est-ce que ça signifie ? Mon fils n'est pas un corps céleste...* (Mauriac). *Tu as dit qu'à force d'être talonné il* [Joffre] *allait enfin envoyer Castelnau inspecter la région de Verdun, et que Castelnau découvrirait du propre* (Romains). *Eh bien ! tu peux te vanter d'avoir fait du propre !*

● SYN. : **I, 1** *apanage, attribut, essence, particularité, privilège, propriété.* — CONTR. : **II, 1** *sale.*

◆ **propres** n. m. pl. (XVI^e s., Loisel, 114). Biens constituant le patrimoine culturel de chacun des époux : *Dans le régime de la communauté légale, les immeubles apportés par les époux sont des propres.* (On dit aussi BIENS PROPRES.)

propre-à-rien [prɔprarjɛ̃] n. (de *propre, à* et *rien ;* 1845, Bescherelle [comme adj., 1690, Furetière]). Personne sans aucune capacité : *Ce prétendu spécialiste est en réalité un propre-à-rien.*

● Pl. *des* PROPRES-À-RIEN.

● SYN. : *incapable.*

● REM. On rencontre fréquemment une orthographe dépourvue de traits d'union : *Mon nouveau garçon de laboratoire avait l'air d'un propre à rien* (Duhamel). *C'était assez d'avoir pour fils un propre à rien* (Mauriac).

proprement [prɔprəmɑ̃] adv. (de *propre ;* v. 1180, Marie de France, au sens II, 3 ; sens I, 1 et II, 2, 1580, Montaigne ; sens I, 2, v. 1190, *Sermons de saint Bernard* [« au sens propre des mots... », v. 1265, J. de Meung ; *à proprement parler,* av. 1678, La Rochefoucauld — d'abord *à parler proprement,* 1541, Calvin] ; sens II, 1, v. 1280, *Clef d'Amors*).

I. 1. *Class.* et *littér.* D'une manière propre, particulière à quelqu'un ou à quelque chose ; spécialement, essentiellement : *Il n'y a pas de comique en dehors de ce qui est proprement humain* (Bergson). || **2.** D'une manière exacte ; précisément, réellement : *Ne pas pouvoir ce qu'on a le droit de vouloir, c'est proprement être esclave* (J. Simon). *Jammes, vous êtes proprement un sale lâcheur* (Claudel). || *Spécialem.* Au sens propre des mots ; en employant le mot propre : *Ils* [les puristes] *parlent proprement et ennuyeusement* (La Bruyère). || *Proprement dit(e),* v. DIT 1. || *À proprement parler,* pour dire les choses comme elles sont : *Molière est, avec Shakespeare, l'exemple le plus complet de la faculté dramatique, et, à proprement parler, créatrice* (Sainte-Beuve). *Je n'avais, à proprement parler, aucune maladie, mais je sentais que je n'étais plus capable de rien* (Proust). *À proprement parler, je dois dire que je n'en savais rien.*

II. 1. *Class.* D'une manière élégante : [Il] *a la mine de danser proprement* (Molière). *Je suis bien aise que mademoiselle soit proprement mise* (Marivaux). || **2.** D'une manière nette, avec propreté : *Une maison tenue proprement. Manger proprement.* || **3.** D'une manière soignée, correcte ; convenablement : *Et même en viager, le revenu n'était pas lourd, vous vous en doutez. Pourtant, on arrivait à vivre proprement, on faisait attention, voilà tout* (Aymé). *Il s'en est bien tiré, il a fait sa besogne proprement et sans compromettre personne* (Sartre). *Il est incapable de dessiner proprement. Jouer proprement du piano.*

● SYN. : **I, 2** *en fait, pratiquement, véritablement, vraiment.* || **II, 2** *soigneusement ;* **3** *bien, correctement, décemment, honnêtement.*

propret, ette [prɔprɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *propre ;* v. 1530, C. Marot). Qui a, dans sa parfaite propreté, un petit air de simplicité ou de coquetterie : *Quelques tantes d'un certain âge, grassouillettes, proprettes, discrètes* (Gautier). *Un parfum de fleurs voltigeait dans les allées proprettes* (Maupassant). *Tout dégouttant d'eau, il fut introduit dans un salon propret, aux fenêtres tendues de rideaux blancs, au parquet encaustiqué* (Simenon). *Je n'ai jamais eu l'air propret qui va si bien à ce jeune homme* (Sartre).

● SYN. : *coquet, élégant, pimpant, soigné.*

● REM. On rencontre dans la langue classique la forme *propet, ette* (fin du XV^e s., Molinet) : *Certaine nièce assez propette*

| *Et sa chambrière Pâquette* | *Devaient avoir des cotillons* (La Fontaine).

propreté [prɔprəte] n. f. (de *propre ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens 3, av. 1696, La Bruyère). **1.** *Class.* Bienséance dans la façon de se tenir, de se vêtir, de se meubler ; élégance sobre et de bon goût : *On admirait la simplicité et en même temps la propreté de leur église* (Racine). *Il* [...] *exagère la commodité des appartements, ainsi que la richesse et la propreté des meubles* (La Bruyère). *J'aime le luxe et même la mollesse,* [...] | *La propreté, le goût, les ornements* (Voltaire). || **2.** Qualité de ce qui est net, exempt de saleté : *Sur le bord d'un ruisseau on avait fait la halte de propreté. En quelques minutes les traces de boue avaient disparu, les uniformes et le harnachement des chevaux avaient repris tout leur éclat* (Stendhal). *Les meubles reluisaient de propreté* (Balzac). *Une élégance saine, une propreté morale et physique : cela sent le bon pain, la lavande, la droiture, la bonté* (Rolland). || **3.** Qualité d'une personne qui est parfaitement nette de corps et sur ses vêtements et qui est soigneuse dans sa manière de traiter les objets : *Cette bonne ne travaille pas vite, mais elle est d'une propreté parfaite.*

• SYN. : **2** *netteté.* — CONTR. : **2** *crasse, pouillerie, saleté ;* **3** *malpropreté.*

propréteur [propretœr] n. m. (lat. *propraetor,* même sens, de *pro,* à la place de, et de *praetor,* préteur [v. PRÉTEUR] ; 1542, Vaganay). Chez les Romains, magistrat sorti de charge, généralement un ancien préteur, qui gouverne une province.

propréture [propretyr] n. f. (de *propréteur,* d'après *préture ;* 1845, Bescherelle). Dignité, fonction de propréteur.

propriétaire [prɔprietɛr *ou* prɔprijetɛr] adj. et n. (bas lat. *proprietarius,* appartenant à quelqu'un, et comme n. m., « propriétaire », du lat. class. *proprietas* [v. PROPRIÉTÉ] ; milieu du XIIIe s.). Qui possède un droit de propriété : *L'homme n'aime plus la terre : propriétaire, il la vend, il la loue, il la divise par actions, il la prostitue, il en trafique, il en fait l'objet de spéculations* (Proudhon). *Pour diminuer ses frais de blanchissage et de rideaux le propriétaire imagine de faire peindre sur ses vitres des figures symboliques* (Jouhandeau). *On est tous cousins dans ce pays, le propriétaire d'usine et le charretier* (Triolet). *Un grand* ou *un gros propriétaire. Propriétaire foncier, terrien.* || *Nu-propriétaire,* v. à l'ordre alphab.

◆ n. (début du XIVe s. [*le tour du propriétaire,* 1928, R. Martin du Gard]). Personne qui possède une maison occupée, au moins partiellement, par des locataires : *Chère mademoiselle, disait-il, si nous avions su votre visite, nous aurions eu soin de tout préparer pour que vous soyez reçue avec les égards que nous devons à notre propriétaire* (Barrès). *On ne perd pas grand-chose quand brûle la maison du propriétaire* (Céline). *Les grosses réparations sont à la charge du propriétaire.* || Fam. *Le tour du propriétaire,* première visite de sa maison, de son appartement ou de sa propriété que l'on fait faire à des amis : *C'était une sorte de tour de propriétaire qu'elle voulait que nous fassions* (Giono).

◆ adj. (sens 1, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens 2, 1403, *Internele Consolacion*). **1.** *Class.* Qui appartient en propre à : *Comme ils* [nos ancêtres] *n'ont pas fait la couronne élective en faveur d'eux-mêmes, ils ne l'ont pas voulu rendre propriétaire en faveur du roi* (Guez de Balzac). || **2.** *Class.* Attaché à son propre intérêt : *L'âme attirée à quelque chose de plus deviendrait propriétaire et intéressée* (Bossuet).

propriété [prɔpriete *ou* prɔprijete] n. f. (lat. *proprietas,* caractère propre, caractère spécifique, droit de possession, chose possédée, propriété des termes, de *proprius* [v. PROPRE] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens II, 1 [*en toute propriété,* 1830, Balzac — *en pleine propriété,* même sens, 1690, Furetière ; *certificat de propriété,* 1936, Capitant ; *propriété artistique et littéraire,* 1842, Acad. ; *propriété commerciale,* 1904, Larousse ; *propriété industrielle,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 1, v. 1265, Br. Latini ; sens I, 2, fin du XVIe s. ; sens II, 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens II, 3, 1472, Du Cange ; sens II, 4, av. 1825, P.-L. Courier [aussi *la grande propriété ; la petite propriété,* 1869, Littré] ; sens II, 5, 1770, Raynal).

I. 1. Ce qui distingue une chose des autres, au point de vue physique, chimique, etc. : *Ainsi la propriété particulière de l'espace, celle d'avoir trois dimensions, n'est qu'une propriété de notre tableau de distribution, une propriété interne de l'intelligence humaine pour ainsi dire* (Poincaré). *Comme certaines odeurs de roses circulant dans l'air du soir ont la propriété de dilater nos narines* (Proust). *L'aimant a la propriété d'attirer le fer. La propriété de ce dispositif est de permettre un tissage accéléré en plusieurs couleurs.* || **2.** Convenance parfaite de l'expression avec la chose à exprimer, emploi des termes exacts : *Le style a de la propriété, de l'aisance, de la grâce, le récit est bien conduit* (Romains). *Ce mot est d'une propriété douteuse. Écrire avec propriété. Sans propriété dans les termes, point de clarté.*

II. 1. Droit par lequel une chose appartient en propre à quelqu'un : *L'esprit de propriété double la force de l'homme* (Voltaire). *La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue* (Code civil). *Le problème de la propriété, c'est sous une autre forme le problème de la certitude : la propriété, c'est l'homme ; la propriété, c'est Dieu ; la propriété, c'est tout* (Proudhon). *Ce qu'il avait, c'était l'instinct* [...] *de la propriété* (Duhamel). *Je disais au Doyen que la propriété dure, qu'il est vrai qu'elle a contre elle les partages, mais qu'elle se gonfle par les mariages et les héritages et qu'elle se moque de la mort* (Mauriac). *Propriété foncière, mobilière.* || *Nue-propriété,* v. à l'ordre alphab. || *En toute propriété,* exclusivement, sans aucun partage : *Ce terrain lui appartient en toute propriété.* || *Certificat de propriété,* certificat par lequel sont attestés, dans les cas prévus par la loi, les droits de propriété ou de jouissance d'une personne sur des valeurs déterminées, par exemple pour toutes les sommes à payer par une caisse de l'État après décès. || *Propriété artistique et littéraire,* monopole temporaire d'exploitation pécuniaire appartenant à l'artiste ou à l'écrivain — ainsi qu'à leurs héritiers — sur son œuvre. || *Propriété commerciale,* droit que la loi a conféré au commerçant locataire d'un immeuble de conserver l'usage du local loué à l'expiration de son bail, ou d'obtenir une indemnité. || *Propriété industrielle,* droit exclusif d'user d'un nom commercial, d'une marque, d'un brevet, d'un dessin, d'un modèle de fabrique, et, plus généralement, d'un moyen spécial de rallier une clientèle. || *Propriété privée,* v. PRIVÉ. || **2.** Chose possédée en propre : *Quiconque n'a pas de propriété ne peut être indépendant ; il devient prolétaire ou salarié soit qu'il vive dans la condition actuelle des propriétés à part, ou au milieu d'une propriété commune* (Chateaubriand). *Cet objet est ma propriété.* || **3.** Terrain, maison qui appartient à quelqu'un : *Il parlait des personnes dont les propriétés bordaient la route* (Flaubert). *On s'arrangeait pour ne pas la vendre* [la terre], *et pour que les propriétés d'un seul tenant gardassent leur unité* (Mauriac). *Vous allez nous aider. Ces jeunes gens veulent installer une propriété* (Sarraute). *Habiter une belle propriété à la campagne.* || **4.** Ceux qui possèdent, les propriétaires : *Rien n'est si fort et en même temps si prompt à s'alarmer que la propriété* (Guizot). || *La petite propriété, la grande propriété,* les petits, les grands propriétaires ; régimes économiques caractérisés par des terres de petite, de grande surface : *La grande propriété, une fois décomposée, ne se recompose plus* (Courier). *Une mesure favorable aux intérêts de la grande propriété. Un vaste pays où le régime de la grande propriété domine.* || **5.** *Fig.* Personne dont on dispose à son gré : *En certains temps et en certains pays l'homme est devenu propriété de l'homme* (Lamennais). *Il était maintenant sa chose, sa propriété* (Flaubert).

• SYN. : **I, 1** *attribut, caractère, essence, faculté, nature, particularité, pouvoir, propre, qualité, vertu ;* **2** *exactitude, jus-*

tesse, précision. || **II, 1** *possession ;* **2** *bien ;* **3** *domaine.* — CONTR. : **I, 2** *imprécision, impropriété.*

proprio [prɔprijo] n. (abrév. pop. de *propriétaire ;* 1878, Esnault). Abrév. pop. de *propriétaire,* considéré du point de vue de son locataire : *Il paraît qu'on ne m'aurait pas reçu sans la lettre du proprio* (L. Bloy). *Je vais tâcher de m'arranger avec le proprio pour qu'il nous donne un peu de jeu : le terme d'octobre est proche* (Duhamel).

propriocepteur [prɔpriosɛptœr *ou* prɔprijosɛptœr] n. m. (de *propriocept[if]* ; 1968, Larousse). En psychophysiologie, récepteur sensoriel situé à l'intérieur du corps et qui est spécifique de la sensibilité proprioceptive.

proprioceptif, ive [prɔpriosɛptif *ou* prɔprijosɛptif, -iv] adj. (de *proprio-,* élément tiré du lat. *proprius,* propre [v. PROPRE], et de *[ré]cep-tif* et/ou de *[per]ceptif ;* 1954, Guillerme, p. 106 [*sensibilité proprioceptive ;* « relatif à la proprioception », 1957, H. Piéron]). Relatif à la proprioception : *Espace proprioceptif.* || *Sensibilité proprioceptive,* sensibilité propre des organes, et spécialement des organes profonds de la vie de relation, tels les muscles, les ligaments des os (par opposition aux *sensibilités extéroceptive* et *intéroceptive*).

proprioception [prɔpriosɛpsjɔ̃ *ou* prɔprijosɛpsjɔ̃] n. f. (de *propriocept[if]* ; 1968, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Activité de la sensibilité proprioceptive ; résultat de cette activité. || **2.** Perception de soi-même, c'est-à-dire de la position des différents membres et de leur tonus, en relation avec la situation du corps par rapport à l'intensité de l'attraction terrestre.

propulser [prɔpylse] v. tr. (de *propuls[ion]* — le moyen franç. *propulser,* chasser, écarter [1521, P. Fabri, I, 277], était un empr. du lat. *propulsare,* repousser, de *propulsum,* supin de *propellere* [v. PROPULSION] ; 1863, La Landelle [p. 51], au sens 1 [au fig., XX^e s.] ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Faire avancer au moyen d'un propulseur : *Ce navire est propulsé par l'énergie nucléaire ;* et au fig. : *Ils* [les conspirateurs] *appartenaient aux obstinés, aux « engagés », aux têtus, que seul le but à atteindre agite et propulse et qui ne voient que leur idée fixe* (La Varende). || **2.** *Fam.* Installer quelqu'un dans un poste de responsabilité : *On l'a propulsé un beau jour à la direction commerciale de toute l'affaire.*

• SYN. : **2** *bombarder* (fam.), *catapulter* (fam.).

◆ **se propulser** v. pr. (sens 1-2, 1962, Robert). **1.** Imprimer à son corps un mouvement de propulsion par une détente brusque des bras ou des jambes : *Ses chaussures enduites de verglas dérapaient* [sur la paroi] *et il devait se propulser par la seule force des bras* (Frison-Roche). || **2.** Se déplacer, se promener (surtout dans la langue fam.) : *Si tu veux venir à la réunion, tu te propulses par tes propres moyens.*

propulseur [prɔpylsœr] n. m. (de *propuls[ion]* ; 1845, Bescherelle, au sens 1 [aussi adjectiv. ; *propulseur d'étrave,* 26 sept. 1973, *le Monde*] ; sens 2-3, 1963, Larousse). **1.** Dispositif qui imprime un mouvement de propulsion : *Le propulseur des bateaux est en général à hélice. Propulseur à réaction ;* et adjectiv. : *Organe propulseur.* || *Propulseur d'étrave,* hélice placée à l'avant d'un bateau, fonctionnant dans le sens transversal par rapport à l'axe du bateau et destinée à faciliter les manœuvres aux faibles vitesses. || **2.** En ethnographie, baguette cylindrique, munie d'un cran d'arrêt, quelquefois aussi d'un crochet, qui permet de lancer avec plus de force ou plus loin une flèche, une javeline ou un harpon : *Le tir à l'arc était* [dans l'empire des Incas] *moins estimé que l'usage du propulseur* (Baudin). || **3.** Appareil qui sert à alimenter en pâte plastique la filière d'une machine de filage : *Il existe des propulseurs discontinus, à piston, et continus, à hélice ou à cylindre lamineur.*

propulsif, ive [prɔpylsif, -iv] adj. (de *propuls[ion]* ; 1846, *Annales de chimie,* 3^e série, t. XVII, p. 447 [pour une poudre, 1963, Larousse]). Qui produit la propulsion : *Roue propulsive.* || Se dit d'une poudre dont la mise à feu permet de lancer un projectile à partir du tube d'une arme sans la détériorer (contrairement aux poudres *brisantes*).

◆ **propulsif** n. m. (1963, Larousse). Matière inerte à laquelle est communiquée l'énergie produite par une pile atomique, et servant à donner la quantité de mouvement vers l'arrière nécessaire à la propulsion d'un astronef équipé d'un moteur nucléaire.

propulsion [prɔpylsjɔ̃] n. f. (du lat. *propulsum,* supin de *propellere,* pousser en avant, faire avancer, repousser, chasser, de *pro,* devant, avant, en avant, et de *pellere,* mouvoir, remuer ; 1640, Oudin, au sens 1 [le mot ne semble pas être attesté entre 1660, Oudin, et 1834, Boiste ; *propulsion électrothermique, ionique, photonique, plasmique,* 1968, Larousse] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Action de pousser en avant : *Propulsion par réaction. Une voiture à propulsion électrique. Un sous-marin à propulsion nucléaire.* || *Propulsion électrothermique,* principe de propulsion spatiale, fondé sur l'emploi d'un arc électrique, qui permet d'accroître la température d'un fluide propulsif destiné à passer dans une tuyère pour y être détendu. || *Propulsion ionique,* système de propulsion d'un véhicule spatial mettant en œuvre un gaz ionisé accéléré par un champ électrostatique avant son éjection à travers une tuyère. || *Propulsion photonique,* projet de méthode de propulsion spatiale utilisant des photons comme agents propulsifs. || *Propulsion plasmique,* méthode de propulsion spatiale utilisant la transformation en plasma d'un gaz neutre par passage dans un champ électrique très intense, auquel est superposé un champ magnétique qui guide et accélère le plasma vers la tuyère. || **2.** Tendance que présentent les parkinsoniens à accélérer leur marche en avant, jusqu'à courir.

propyle [prɔpil] n. m. (de *pro-,* du gr. *p[iôn],* gras, et de *-yle,* gr. *hulê,* matière ; 1875, Larousse). Radical chimique univalent de formule $CH_3—CH_2—CH_2—$, dérivé de l'alcool propylique par suppression de l'hydroxyle.

propylée [prɔpile] n. m. (lat. *propylaeon,* portique de l'Acropole d'Athènes, gr. *propulaion,* vestibule ou construction devant un édifice, et, spécialem., « portique de l'Acropole d'Athènes », neutre substantivé de l'adj. *propulaios,* qui est devant la porte, de *pro,* devant, et de *pulê,* porte ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 [aussi absol.] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Dans le monde préhellénique et hellénique, entrée monumentale d'un temple, d'un palais, constituée par une porte (façade à colonnades) doublée d'un vestibule : *Les propylées d'Éleusis, de Sounion.* || Absol. *Les Propylées,* ceux de l'Acropole d'Athènes. || **2.** Au XVIII^e s., nom donné aux barrières de Paris, construites par Ledoux.

propylène [prɔpilɛn] n. m. (de *propyle ;* 1869, Littré). Hydrocarbure éthylénique, homologue supérieur immédiat de l'éthylène.

• SYN. : *propène.*

propylique [prɔpilik] adj. (de *propyle ;* 1869, Littré). Se dit d'un alcool homologue supérieur de l'alcool éthylique, et des composés qui en dérivent.

propylite [prɔpilit] n. f. (dér. savant du gr. *propulon,* vestibule, de *pro,* devant, et de *pulê,* porte ; 1904, Larousse). Porphyrite altérée, avec formation de minéraux tels que kaolin, chlorite, hornblende, albite, limonite, calcite.

propylitisation [prɔpilitizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *propylite ;* 1932, Larousse). Transformation des porphyrites en propylites.

proquesteur [prokestœr] n. m. (lat. *pro quaestore,* proquesteur, de *pro,* à la place de, et de *quaestore,* ablatif de *quaestor,* questeur [v. QUESTEUR] ; 1765, *Encyclopédie,* aux sens 1-2). **1.** Dans l'Antiquité romaine, ancien questeur employé comme questeur supplémentaire. || **2.** Officier nommé par un gouverneur pour remplacer un questeur.

proquesture [prokestyr] n. f. (de *proquesteur,* d'après *questure ;* 1869, Littré). Charge, dignité de proquesteur.

prorata [prɔrata] n. m. invar. (lat. *proratā [parte],* dans des rapports déterminés, en

proportion, de *pro,* pour, à la place de, de *ratā,* ablatif fém. sing. de *ratus,* compté, calculé [part. passé adjectivé de *rēri,* penser, croire, estimer], et de *parte,* ablatif de *pars, partis,* part, partie ; milieu du XIIIe s., dans la loc. adv. *pro rata,* proportionnellement ; comme n. m., au sens actuel, 1684, La Curne [*au prorata de,* v. 1600, Kuhn]). Part proportionnelle (peu usité) : *Recevoir son prorata. Calculer un prorata.* || *Au prorata (de),* proportionnellement (à) : *Dans une liquidation, chaque créancier reçoit au prorata de sa créance.*

prorogatif, ive [prɔrɔgatif, -iv] adj. (lat. *prorogativus,* dont l'effet peut être retardé, de *prorogatum,* supin de *prorogare* [v. PROROGER] ; 1800, Boiste). En droit, se dit de ce qui a pour effet de proroger : *Acte prorogatif. Mesures prorogatives.*

prorogation [prɔrɔgasjɔ̃] n. f. (lat. *prorogatio,* prolongement, remise, ajournement, délai, de *prorogatum,* supin de *prorogare* [v. PROROGER] ; 1313, Godefroy, au sens 1 [*prorogation de délai,* 1690, Furetière ; *prorogation d'enquête,* 1869, Littré ; *prorogation de jouissance,* 1841, Balzac ; *prorogation de terme,* 1804, Code civil] ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, 1875, Larousse [« acte par lequel l'autorité gouvernementale suspend les séances d'une assemblée... » — probablem. sous l'influence de l'angl. *prorogation,* même sens, lui-même empr. du franç. *prorogation* —, 1694, Acad.]). **1.** En droit, action de proroger ; fixation d'un terme, d'un délai à une date postérieure à celle qui avait d'abord été déterminée : *Prorogation d'un congé, d'un crédit. Il fut convenu que l'on exigerait la prorogation à trois mois de toutes les échéances* (D. Stern). || *Prorogation de délai,* temps de surcroît que la loi accorde à raison de circonstances diverses, et notamment de la distance, laquelle prolonge en principe tous les délais qui ont pour point de départ une signification à personne ou à domicile. || *Prorogation d'enquête,* autorisation donnée par le juge, sur la demande d'une partie, de continuer l'enquête au-delà du terme prescrit par la loi. || *Prorogation de jouissance,* maintien en jouissance du locataire au-delà des limites prévues par le contrat. || *Prorogation de terme,* délai de grâce que le créancier accorde à son débiteur. || **2.** Par anal. *Prorogation de juridiction* ou *de compétence,* en termes de procédure, attribution de compétence faite par la loi ou par les parties à un juge qui serait autrement incompétent pour connaître de leur affaire. || **3.** *Spécialem.* En droit parlementaire, loi par laquelle une assemblée délibérante est maintenue en fonction au-delà de la date légale d'expiration de ses pouvoirs. || Acte par lequel l'autorité gouvernementale suspend les séances d'une assemblée délibérante et en remet la continuation à une date ultérieure.

• SYN. : **1** *prolongation.*

proroger [prɔrɔʒe] v. tr. (lat. *prorogare,* prolonger, proroger ; v. 1330, *Girart de Roussillon,* écrit *proroguer* [*proroger,* milieu du XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1355, Bersuire, écrit *proroguer* [*proroger,* XVe s.] ; sens 3, av. 1922, Proust ; sens 4, 1875, Larousse, art. *prorogation* [« suspendre... les séances d'une assemblée... » — probablem. sous l'influence de l'angl. *to prorogue,* même sens, lui-même empr. de l'anc. franç. *proroguer* —, 1690, Furetière]). [Conj. **1 b.**] **1.** En droit, reporter à une date plus éloignée que celle que prévoyait la convention première ; accorder un délai pour l'exécution de quelque chose : *Proroger un terme, un délai, l'échéance d'une traite. Proroger une échéance.* || **2.** En droit, prolonger, faire durer au-delà du terme d'abord fixé : *Proroger une enquête pour complément d'information. Proroger un traité de commerce.* || **3.** *Par extens.* et *littér.* Retarder : *La certitude* [...] *qu'elle reviendrait* [...] *à un moment prochain et que j'eusse volontiers prorogé...* (Proust). || **4.** *Spécialem.* En droit parlementaire, prolonger la durée des fonctions d'une assemblée délibérante au-delà de la date légale. || Suspendre et fixer à une date ultérieure les séances d'une assemblée : *Il n 'y avait plus de parlement, parce qu'il avait été prorogé plus d'un an contre les lois* (Pellisson).

• SYN. : **1** *ajourner, prolonger, reporter, surseoir à ;* **2** *continuer ;* **3** *différer, reculer, remettre.*

◆ **se proroger** v. pr. (1748, Montesquieu). En droit parlementaire, en parlant d'une assemblée délibérante, prononcer sa propre prorogation : *S'il* [le corps législatif] *avait droit de se proroger lui-même, il pourrait arriver qu'il ne se prorogerait jamais* (Montesquieu).

prosaïque [prozaik] adj. (bas lat. *prosaicus,* écrit en prose, du lat. class. *prosa,* prose [v. PROSE] ; début du XVe s., au sens 1 [rare entre 1495, Godefroy, et 1845, Bescherelle ; péjor., milieu du XVIe s., Ronsard] ; sens 2, 1845, Bescherelle [pour un objet concret, 1807, Mme de Staël ; fam., 1874, Barbey d'Aurevilly] ; sens 3, 1797, Collin d'Harleville). **1.** *Autref.* S'est dit, par opposition à *poétique,* de ce qui est propre à la prose et à ses procédés littéraires particuliers (rare) : *Un tour prosaïque. La concision prosaïque.* || *Auj.* et *péjor.* Se dit d'éléments en principe caractéristiques de la poésie, mais qui, chez tel ou tel écrivain, ne se distinguent pas ou guère de ce que l'on trouve habituellement en prose : *La composition du « Moïse sauvé » de Saint-Amant est languissante, le vers lâche et prosaïque* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Se dit d'une œuvre d'art qui manque d'originalité, de vivacité et d'élan : *Si j'en faisais un roman, ce serait un roman affreusement plat et prosaïque* (Montherlant). || *Par extens.* Se dit d'un objet concret dépourvu d'élégance et d'allure, ou de l'aspect qu'il présente : *Tout est commun, tout est prosaïque dans l'extérieur de la plupart de nos villes européennes* (Staël). *Il cherchait à donner à nos pitoyables vêtements un galbe pittoresque, une tournure moins prosaïque* (Gautier). || *Fam.* Se dit d'une remarque qu'on juge légèrement inconvenante et qu'on tente d'excuser : *Je ne prendrai pas de vin blanc, parce qu'il me donne des aigreurs d'estomac : pardonnez-moi ce détail prosaïque.* || **3.** *Par extens.* et *fig.* Se dit d'une personne, d'un sentiment, etc., dont les traits marquants sont la mesquinerie, l'absence de noblesse, d'idéal, de fantaisie : *On admirait mon cousin Mure* [...], *l'être prosaïque par excellence* (Stendhal). *Comme la vie des autres est basse, bête, grossière, prosaïque auprès de la nôtre !* (Claudel).

• SYN. : **2** *insipide, languissant, morne, plat, terne ; banal, commun, ordinaire, quelconque ; matériel, vulgaire ;* **3** *étriqué, étroit, matérialiste, mesquin, popote* (fam.), *terre à terre.* — CONTR. : **2** *brillant, coloré, original, pétillant, pittoresque, vivant ; chic* (fam.), *distingué, élégant.*

◆ n. (av. 1842, Stendhal). Personne incapable de sentiments élevés et désintéressés : *C'est par le mécanisme de ce double vote que, dans le monde, les prosaïques semblent l'emporter sur les cœurs nobles* (Stendhal). *Et le plus prosaïque d'entre nous, le soir quand il se dévêtait, confiait son corps nu non plus aux adjectifs mais aux métaphores de la nuit* (Giraudoux).

prosaïquement [prozaikmɑ̃] adv. (de *prosaïque ;* v. 1500, Godefroy, dans la loc. *mettre prosaïquement,* « mettre en prose » ; sens 1, 1833, Matoré, 320 ; sens 2, 1842, Mozin). **1.** D'une manière et d'un style qui, en poésie, rappellent de trop près la prose : *Des vers prosaïquement écrits.* || **2.** *Fig.* D'une manière commune, dépourvue d'élévation ou de pittoresque : *Schiller trouvait que le drame représentait la vie d'une façon trop prosaïquement exacte* (Gautier). *Mais Biskra ne paraissait pas un mauvais endroit pour y passer l'hiver, du moment que nous renoncions à l'atteindre par le plus aventureux et le plus long. Regagnant Tunis, le train nous y mènerait prosaïquement, mais pratiquement, en deux jours* (Gide).

prosaïser [prozaize] v. intr. (dér. savant de *prosaïque* [a remplacé le dér. non savant *prosaïquer,* « écrire en prose », début du XVIe s., La Curne] ; 1723, J.-B. Rousseau, au sens 1 ; sens 2, 1878, Acad.). **1.** *Vx.* Écrire en prose : *Maître Vincent* [Voiture], *ce grand faiseur de lettres, | Si bien que vous n'eût su prosaïser* (J.-B. Rousseau). || **2.** En parlant d'un poète, écrire d'une manière terne, sans élégance. (Rare et vieilli.)

◆ v. tr. (1837, Balzac). Enlever toute noblesse, tout éclat, tout piquant à quelqu'un ou à quelque chose : *Elle* [Mlle Mars] *prosaïsait tant qu'elle pouvait, pour la rendre convenable, la fougueuse et fantasque comédienne* (Gautier). *Il*

poétise l'existence ; d'autres la prosaïsent (Acad., 1935).

● SYN. : *banaliser, rendre plat.*

◆ **se prosaïser** v. pr. (1845, Bescherelle). Perdre son originalité, sa saveur première ; se vulgariser : *Nos lois barbares, nos lois féodales, nos coutumes n'ont été écrites que tard, lorsque le système qu'elles représentaient s'était affaibli et prosaïsé* (Michelet).

prosaïsme [prozaism] n. m. (de *prosaïque ;* 1785, Beaumarchais, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1842, Mozin). **1.** Défaut des vers qui contiennent un trop grand nombre d'expressions appartenant spécifiquement à la prose : *Baudelaire, par là, a réagi très heureusement contre la tendance au prosaïsme qui s'observe dans la poésie française depuis le milieu du XVII*e *siècle* (Valéry). || **2.** Tournure ou locution dont l'usage, propre à la prose courante, constitue une faute de ton dans un style soigné (souvent au plur.) : *Ses déclamations sont remplies de prosaïsmes.* || **3.** *Fig.* Caractère de ce qui est plat, monotone, vulgaire, entièrement soumis aux exigences matérielles : *Sortir de gondole pour monter en chemin de fer est une action discordante. Ces deux mots ne semblent pas faits pour se trouver ensemble. L'un exprime le romantisme des souvenirs, l'autre le prosaïsme de la réalité* (Gautier). *Et sa présence inattendue* [de la colline de Sion-Vaudémont] *jette dans un paysage agricole, sur une terre toute livrée aux menus soins de la vie pratique un soudain soulèvement de mystère et de solitaire fierté. C'est un promontoire qui s'élève au milieu d'un océan de prosaïsme* (Barrès).

● SYN. : **3** *banalité, insipidité, pauvreté, platitude, vulgarité.* — CONTR. : **3** *élévation, lyrisme, noblesse, romantisme.*

prosaïste [prozaist] n. (dér. savant de *prose ;* 1827, V. Hugo). *Littér.* Partisan de l'usage exclusif de la prose en littérature (rare) : *Nous le demandons à nos prosaïstes eux-mêmes, que perdent-ils à la poésie de Molière ?* (Hugo).

prosateur [prozatœr] n. m. (ital. *prosatore,* même sens, du lat. *prosa* [v. PROSE] ; 1666, Ménage, p. 248). Écrivain qui s'exprime en prose : *Le prosateur est un piéton et le poète un cavalier. Je veux dire que ce sont deux natures entièrement différentes, presque opposées et antipathiques l'une à l'autre* (Musset). *Le poète pense en pièces détachées, idées séparées, images formées par contiguïté ; le prosateur s'exprime en développant une succession d'idées qui sont déjà en lui et qui restent logiquement liées. Il déroule* (Reverdy).

proscenium [prɔsenjɔm *ou* prɔskenjɔm] n. m. (lat. *proscenium,* le devant de la scène, gr. *proskênion,* avant-scène, de *pro,* devant, et de *skênê,* cabane, tente, scène ; 1755, Aviler [art. *théâtre*], au sens 1 ; sens 2, 1941, G. Duhamel). **1.** Dans l'Antiquité gréco-latine, plate-forme élevée sur laquelle les acteurs venaient jouer la pièce, qui s'étendait entre le fond du théâtre (où se trouvaient les décors) et l'orchestre (où le chœur, en contrebas, accomplissait ses évolutions et ses danses). || **2.** *Auj.* Syn. de AVANT-SCÈNE.

proscripteur [prɔskriptœr] n. m. (lat. *proscriptor,* qui aime à proscrire, de *proscriptum,* supin de *proscribere* [v. PROSCRIRE] ; 1542, Vaganay, puis 1721, d'après Trévoux, 1771). Celui qui pratique la proscription : *Le vrai moment des constitutions est celui où vainqueurs et vaincus, proscripteurs et proscrits, s'assemblent à cette fin de doter l'État d'une constitution* (Proudhon). *Bauchart, bourreau douceâtre et proscripteur plaintif* (Hugo).

proscription [prɔskripsjɔ̃] n. f. (lat. *proscriptio,* affichage pour une vente, proscription [comportant exil et confiscation des biens], de *proscriptum,* supin de *proscribere* [v. PROSCRIRE] ; XIVe s., au sens 1 ; sens 2, début du XVIe s. [rare av. 1748, Montesquieu] ; sens 3, 1842, Acad. [d'abord *proscription de biens,* 1538, R. Estienne] ; sens 4, 1672, Molière). **1.** Dans l'Antiquité romaine, mise hors la loi, condamnation à mort ou à l'exil, sans formes judiciaires, accompagnée de la vente publique des biens du condamné : *Les proscriptions de Sylla et d'Octave n'approchèrent pas des massacres des Cévennes, ni pour le nombre, ni pour la barbarie* (Voltaire). || **2.** *Auj.* Mesures violentes (bannissement, déportation, etc.) prises, de façon plus ou moins arbitraire, contre certaines personnes, en temps de guerre ou de troubles civils : *Toutes les lois de proscription sont lois essentiellement révolutionnaires* (É. de Girardin). *Je suis prêt à signer de mon sang, dit Gamelin, la proscription des traîtres fédéralistes* (France). || **3.** Spécialem. *Proscription des biens,* en droit civil et en droit commercial, partage ou vente des biens d'un débiteur en fuite, au profit de ses créanciers. || **4.** *Fig.* Action de condamner formellement quelque chose et d'en interdire l'usage : *Qui pourrait rendre raison de la fortune de certains mots, et de la proscription de quelques autres ?* (La Bruyère). *Il parlait, et sans pouvoir préciser les motifs ni l'étendue de la proscription, on constatait qu'un grand nombre de mots étaient bannis de son discours* (Valéry).

● SYN. : **4** *bannissement, ostracisme.*

proscrire [prɔskrir] v. tr. (francisation, d'après *écrire,* du lat. *proscribere,* publier par une affiche, annoncer par affiches la confiscation et la vente des biens de quelqu'un, mettre sur les listes de proscription, de *pro,* devant, et de *scribere,* écrire ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 2 [« frapper de bannissement », v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens 1, 1549, R. Estienne [« faire périr », 1636, Corneille] ; sens 3, 1718, Acad. [pour une chose, av. 1662, Pascal]). [Conj. **65.**] **1.** Dans l'Antiquité romaine, mettre quelqu'un hors la loi, le condamner à mort ou à l'exil, en permettant à n'importe qui d'exécuter cette condamnation, qui était prise sans formes judiciaires et signifiée par simple affichage : *Sylla proscrivit trois ou quatre mille citoyens romains* (Acad., 1835). || *Par extens.* et *class.* Faire périr : *J'aimais, vous l'avez su ; mais, pour venger mon père, | J'ai bien voulu proscrire une tête si chère* (Corneille). || **2.** *Auj.* En période de guerre, d'agitation civile ou de dictature, frapper quelqu'un d'une condamnation très grave (mise hors la loi, confiscation des biens, etc.), au nom d'une légalité exceptionnelle et sommaire : *Le chancelier Le Tellier, digne père de Louvois, signa l'édit de sang qui proscrivit trois millions de citoyens* (Duclos). || *Spécialem.* Frapper de bannissement : *La Grèce proscrivit celui qui ajouta une corde à la lyre* (Gide). || **3.** *Fig.* et *fam.* Exclure quelqu'un d'un groupe, refuser de le fréquenter : *Cet homme est dangereux, méchant ; il faut le proscrire de notre société* (Acad., 1835). || Prononcer contre quelque chose une condamnation absolue, empêcher ou défendre son usage : *Proscrire les gros mots, les cigarettes, le jeu. Ils proscrivent, autour d'eux, la liberté de conversation qui leur paraît grossièreté* (Stendhal). *La Loi condamne ces mariages sans les proscrire absolument* (Flaubert). *Le système de Copernic n'était pas proscrit par l'Église, bien que les plus entendus parmi les gens à rabat et à bonnet carré secouassent la tête d'un air fin, assurant qu'il ne pouvait manquer de l'être bientôt* (Yourcenar).

● SYN. : **2** *bannir, exiler, ostraciser ;* **3** *écarter, expulser, rejeter ; condamner, exclure, interdire, prohiber.*

proscrit, e [prɔskri, -it] adj. (part. passé de *proscrire ;* 1672, Racine, pour une personne, et 1694, Acad., pour une chose). Se dit d'une personne ou d'une chose frappée de proscription (au pr. et au fig.) : *Infortuné, proscrit, incertain de régner, | Dois-je irriter les cœurs au lieu de les gagner ?* (Racine). *Il n'est plus permis à Constance de vous dire le moindre mot, on vous prie de la laisser en repos, vous êtes proscrit, tout entretien nous est interdit avec vous...* (Marivaux). *Je resterai proscrit, voulant rester debout* (Hugo). *Éviter d'employer des mots proscrits.*

◆ **proscrit** n. m. (sens 1, 1552, R. Estienne ; sens 2, 1694, Acad. [*figure... de proscrit,* 1812, Mozin]). **1.** Dans l'Antiquité romaine, celui qui était frappé de proscription : *La mort des proscrits était suivie de la confiscation de leurs biens* (Rollin). || **2.** *Auj.* Celui qui, dans des circonstances troublées, a été l'objet de mesures très graves, souvent arbitraires, et, particulièrement, celui qui a été banni de son pays : *Donner asile à des proscrits. Parmi mes rudes compagnons ? | Proscrits dont le bourreau sait d'avance*

les noms [...] *? | Vous viendrez commander ma bande, comme on dit ? | Car, vous ne savez pas, moi, je suis un bandit !* (Hugo). *Dans un monde livré aux rancunes et aux représailles, il* [le souvenir] *demeure le seul refuge inviolable ouvert au proscrit, comme étaient les cathédrales à l'époque du droit d'asile* (Duhamel). || Fam. et vx. *Figure, mine de proscrit,* figure qui déplaît et inquiète.

proscynème [prɔsinɛm] n. m. (dér. savant du gr. *proskuneîn* [v. l'art. suiv.] ; 1869, Littré). Nom donné par les égyptologues à la formule d'offrande qui est en tête d'une stèle funéraire.

proscynèse [prɔsinɛz] n. f. (gr. *proskunêsis,* prosternation, adoration, dér. de *proskuneîn,* saluer en se prosternant, de *pros,* devant, et de *kuneîn,* baiser, embrasser ; 1963, Larousse). Dans l'Antiquité, prosternation qui était en usage devant les dieux et les monarques de Perse, et qui fut adoptée par les Grecs à partir du règne d'Alexandre.

prose [proz] n. f. (lat. *prosa,* prose [et, dans la langue ecclés. du Moyen Âge, « trope rythmique interpolé dans la liturgie »], fém. substantivé de l'adj. *prosus,* de prose, altér. de *prorsus,* en ligne droite, des adv. *pro,* devant, en avant, et *vorsus,* dans la direction de [*prosa* signif. proprem. « discours qui va en ligne droite, sans inversion »] ; v. 1265, Br. Latini, au sens I, 1 [*prose cadencée*..., 1673, Molière ; *prose métrique,* 1893, L. Havet, 246 ; *faire de la prose sans le savoir,* 1788, Féraud] ; sens I, 2, 1580, Montaigne [ironiq., 30 mars 1775, Mme Du Deffand] ; sens I, 3, XIVe s., La Curne ; sens I, 4, 1832, A. Barbier ; sens II, v. 1340, *Tombel de Chartrose*).

I. 1. Toute forme du discours, écrit ou oral, qui n'est soumise à aucune des règles de la versification, qui n'est pas assujettie aux lois d'une mesure et d'un rythme fixes, réguliers ; discours réalisé dans cette forme : *La prose accuse le nu de la pensée ; il n'est pas permis d'être faible avec elle* (Rivarol). *L'essence de la prose est de périr, — c'est-à-dire d'être « comprise », — c'est-à-dire d'être dissoute, détruite sans retour, entièrement remplacée par l'image ou par l'impulsion qu'elle signifie selon la convention du langage* (Valéry). *Il y a trois genres littéraires bien différents : la poésie, qui est chantée, le théâtre, qui est parlé, et la prose, qui est écrite* (Pagnol). *Il n'est pas rare, aujourd'hui encore, que des critiques reprochent à une œuvre de prose de manquer de poésie* (Sartre). Apprendre de la prose par cœur. Un volume de prose et un volume de vers. || *Prose cadencée, rythmée* ou *rythmique,* celle dans laquelle les accents d'intensité reviennent à des places déterminées de la phrase : *De la prose cadencée, ou des manières de vers libres, tels que la passion et la nécessité peuvent faire trouver à deux personnes qui disent les choses d'elles-mêmes et parlent sur-le-champ* (Molière). || *Prose métrique,* celle qui, dans certains textes de l'Antiquité gréco-latine, présente des observances relatives à l'arrangement des syllabes longues et des syllabes brèves : *Cicéron use souvent de la prose métrique dans ses lettres de caractère officiel ou semi-officiel.* || *Prose poétique,* V. POÉTIQUE 1. || *Poème en prose,* V. POÈME. || Fam. *Faire de la prose sans le savoir,* faire ou réussir quelque chose tout naturellement, sans s'en douter (par allusion à la scène IV de l'acte II du *Bourgeois gentilhomme* de Molière, dans laquelle le maître de philosophie dit à M. Jourdain : « [...] tout ce qui n'est point prose est vers, et tout ce qui n'est point vers est prose », ce dernier constatant, après quelques répliques : « Par ma foi, il y a plus de quarante ans que je dis de la prose, sans que j'en susse rien »). || **2.** La manière de pratiquer cette forme de discours que l'on considère comme propre à une époque, à une nation, à une école, à un milieu, à un auteur, et dont on reconnaît les traits communs ; l'ensemble des textes présentant ces traits caractéristiques : *Pascal a trouvé un style à la fois individuel, de génie, qui a sa marque et que nul ne peut lui prendre, et un style aussi de forme générale, logique et régulière, qui fait loi et auquel tous peuvent et doivent plus ou moins se rapporter : il a établi la prose française* (Sainte-Beuve). *La prose classique. La prose romantique. La prose véhémente de Mirabeau ;* et ironiq. : *Un bel échantillon de prose administrative.* || **3.** *Par extens.* et *fam.* Paroles ou écrits, quels qu'ils soient : *Toute cette prose, ces problèmes absurdes, tout ce combat sans justification, tout ce labeur à quoi vous perdiez votre vie...* (Butor). *Voilà bien de la prose pour ne rien dire !* || **4.** *Fig.* et *littér.* L'ensemble des éléments concrets, communs et vulgaires de la vie, par opposition à l'idéal, à la poésie : *Malheur aux esprits froids, aux hommes de la prose, | Éternels envieux de toute grande chose* (A. Barbier).

II. Chant liturgique en latin, souvent rimé mais composé sur une base non prosodique, qui, dans certaines messes solennelles, prend place après le graduel, juste avant l'Évangile : *La prose du Saint-Sacrement. La prose des Morts. La plus belle prose de l'Église, le « Dies irae », qui devrait être l'objet de l'émulation de tous les grands musiciens* (Marmontel). *Un prêtre dit la messe, et l'on chante une prose* (Hugo).

prosécrétine [prosekretin] n. f. (de *pro-* et de *sécrétine ;* 1932, Larousse). Substance inactive sécrétée par la muqueuse duodénale, et qui, en présence du chyme acide venu de l'estomac, se transforme en sécrétine active.

prosecteur [prɔsɛktœr] n. m. (dér. savant du lat. *prosectum,* supin de *prosecare,* couper, découper, de *pro,* devant, avant, et de *secare,* couper ; 1803, Wailly [un premier ex. au milieu du XVIIIe s.]). Assistant d'un professeur d'anatomie (auj. recruté par concours et obligatoirement titulaire du doctorat en médecine), qui prépare les dissections et dirige les travaux pratiques des étudiants : *Et même pour étudier les lois du caractère, on le peut aussi bien en prenant un sujet sérieux ou frivole, comme un prosecteur peut aussi bien étudier celles de l'anatomie sur le corps d'un imbécile que sur celui d'un homme de talent...* (Proust).

prosectorat [prɔsɛktɔra] n. m. (dér. savant de *prosecteur ;* 1904, Larousse). Fonction, qualité de prosecteur.

prosélyte [prɔzelit] n. (bas lat. ecclés. *proselytus,* [celui] qui passe du paganisme au judaïsme, gr. *prosêlutos,* même sens [d'abord « étranger établi dans un pays »], de *proseleusesthai,* infin. futur de *proserkhesthai,* aller vers, auprès, de *pros,* vers, et de *erkhesthai,* aller ; XIIIe s., *Évangile de Nicodème,* écrit *proselite* [*prosélyte,* 1553, *Bible Gérard*], au sens 1 [*prosélytes de justice, de la porte,* 1869, Littré] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1746, Vauvenargues). **1.** Dans l'Antiquité hébraïque, personne qui renonçait au paganisme pour adhérer à la religion juive : *Les autres étant des prosélytes, c'est-à-dire des gens d'origine non israélite, affiliés au judaïsme à des degrés divers* (Renan). || *Prosélytes de justice,* ceux qui, se soumettant à toutes les lois de Moïse, étaient considérés comme entièrement régénérés. || *Prosélytes de la porte,* ceux qui, refusant de se faire circoncire, n'étaient admis que sur le parvis du temple. || **2.** *Auj.* Nouveau converti à une foi religieuse quelconque, le plus souvent à la foi chrétienne : *On en remplissait les prisons* [de quakers] *; mais les persécutions ne servent presque jamais qu'à faire des prosélytes* (Voltaire). || **3.** Personne récemment gagnée à une doctrine philosophique, morale ou politique, aux idées d'un maître, à une nouveauté, et qui s'emploie, plus ou moins activement, à en aider la propagation : *Les 550 votants de M. Mairobert sont énergiques, pleins de conviction, ils peuvent faire des prosélytes* (Stendhal). *Les prosélytes de l'aviation furent très nombreux au début de ce siècle.*

● SYN. : **2** et **3** *néophyte.*

prosélytique [prɔzelitik] adj. (de *prosélyte ;* 1834, Boiste, aux sens 1-2). **1.** Relatif aux prosélytes, au prosélytisme : *Zèle prosélytique. Si les livres paraissent dans des circonstances favorables, s'ils ont pour eux le fanatisme prosélytique d'une secte nombreuse et active, leur fortune est faite* (J. de Maistre). || **2.** Se dit de ce qui favorise le prosélytisme : *Il y a dans le caractère des Français, il y a dans leur langue surtout,*

une certaine forme prosélytique qui passe l'imagination (Sainte-Beuve).

prosélytisme [prɔzelitism] n. m. (de *prosélyte ;* 1721, Montesquieu [aussi péjor.]). Zèle à faire des prosélytes, à recruter des adeptes : *Le prosélytisme des fidèles s'exerçait surtout par des conversations* (Renan). *Là, comme sous les platanes de la récréation, Jeanne répandait la bonne nouvelle, essayait la puissance magnétique de sa parole et de ses regards, son indomptable volonté de prosélytisme...* (Daudet). *M'efforçant, peut-être par manie de prosélytisme, d'enseigner la joie* (Gide). || *Péjor.* Zèle indiscret d'une personne qui saisit toutes les occasions pour convertir autrui à ses idées, pour tenter d'imposer ses convictions politiques ou autres : *Le prosélytisme des néophytes est parfois difficile à supporter. Dans le temps où nous vivons, le faux, le sot prosélytisme philosophique et politique est une maladie bien répandue et bien incommode* (Sand). *Rien ne me choque plus que le prosélytisme et ses moyens toujours impurs* (Valéry).

proseuque [prɔzøk] n. m. (lat. *proseucha,* synagogue, gr. *proseukhê,* prière, lieu de prière, temple, dér. de *proseukhesthai,* adresser une prière, de *pros,* vers, et de *eukhesthai,* adresser une prière ; 1869, Littré). Dans l'Antiquité, lieu où les Juifs faisaient leur prière, qui différait des synagogues en ce qu'il se trouvait toujours dans la campagne et n'avait pas de clôture.

prosimiens [prosimjɛ̃] n. m. pl. (de *pro-* et de *simien ;* 1839, Boiste). Syn. de LÉMURIENS.

prosit [prozit] interj. (mot allem. signif. proprem. « à votre santé !, que Dieu vous bénisse ! », empr. du lat. *prosit,* 3e pers. du sing. du subj. prés. de *prodesse,* être utile ; 1932, Larousse). Mot dont les personnes de langue allemande accompagnent un souhait, un toast, etc.

proslambanomène [prɔslɑ̃banɔmɛn] n. m. (du gr. *proslambanomenos,* part. prés. passif de *proslambanein,* prendre en outre, de *pros,* à côté, en outre, et de *lambanein,* prendre ; 1875, Larousse). En musique ancienne, nom de la corde la plus grave du système des Grecs, qui fut ajoutée au premier tétracorde.

prosobranches [prɔzobrɑ̃ʃ] n. m. pl. (du gr. *prosô,* en avant, et de *branch[ies]* ; 1904, Larousse). Sous-classe de mollusques gastropodes, dont les branchies et les oreillettes sont placées en avant du ventricule.

prosodème [prɔzɔdɛm] n. m. (de *prosodie,* d'après *phonème, morphème ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, trait qui affecte un segment plus petit ou plus grand que le phonème, et qui met en jeu des éléments tels que le ton, l'intonation, l'intensité, la longueur : *En français, l'accent qui marque la fin du mot est un prosodème complexe, à la fois accent d'intensité et accent de hauteur.*

prosodiaque [prɔzɔdjak] adj. et n. m. (bas lat. *prosodiacus,* cadencé, gr. *prosôdiakos,* qui concerne l'accent tonique, de *prosôdia* [v. l'art. suiv.] ; 1842, Acad.). En métrique ancienne, se dit d'un vers composé successivement d'un demi-pied, de deux dactyles et d'un spondée, dont on se servait dans les processions et qui a été employé par les tragiques grecs.

prosodie [prɔzɔdi] n. f. (lat. *prosodia,* accent tonique, quantité des syllabes, gr. *prosôdia,* chant pour accompagner la lyre, tout ce qui sert à accentuer le langage [aspiration, accent, apostrophe, etc.], dér. de *prosôdos,* que l'on chante avec accompagnement d'un instrument, de *pros,* à côté [de], et de *adein,* chanter ; 1562, Ramus, au sens I, 1 [en linguistique, 1736, d'Olivet ; *altération de la prosodie,* 1968, Larousse] ; sens I, 2, fin du XVIe s. [« livre dans lequel ces règles sont exposées... », 1869, Littré ; « emploi réglé, dans le vers français, des éléments concernant le débit de la parole », milieu du XIXe s., Baudelaire] ; sens I, 3, 1904, Larousse ; sens II, 1875, Larousse).

I. 1. *Vx.* En grammaire, prononciation correcte des mots quant à l'accent et à la quantité des syllabes : *On lit plus lentement qu'on ne parle ; ainsi la prosodie doit être plus marquée dans la lecture et bien plus encore au barreau, dans la chaire, sur le théâtre* (d'Olivet). || *Auj.* En linguistique, étude des trois éléments phonétiques que sont l'accent dynamique, lié à la force plus ou moins grande avec laquelle est expulsé l'air expiratoire, l'accent de hauteur, lié à la fréquence plus ou moins grande du son fondamental, et la durée, liée à la tenue plus ou moins longue du phonème. || Spécialem. *Altération de la prosodie,* modification, se rencontrant dans certaines aphasies, du timbre et du rythme de la voix. || **2.** Ensemble des règles relatives à la quantité des voyelles et des syllabes des mots grecs ou latins, lorsque ceux-ci sont employés en poésie : *La prosodie est la base de la métrique.* || *Par extens.* Livre dans lequel ces règles sont exposées et expliquées : *Il a publié une excellente prosodie.* || *Par anal.* et *littér.* Emploi réglé, dans le vers français, des éléments concernant le débit de la parole : *Car il est évident que les rhétoriques et les prosodies ne sont pas des tyrannies inventées arbitrairement, mais une collection de règles réclamées par l'organisation même de l'être spirituel* (Baudelaire). *Notre époque a vu naître presque autant de prosodies qu'elle a compté de poètes, c'est-à-dire un peu plus de systèmes que de têtes, car certaines en ont pu produire plusieurs* (Valéry). || **3.** Spécialem. *Prosodie musicale,* ensemble des règles permettant d'établir une correspondance juste entre, d'une part, les syllabes accentuées et les syllabes atones des paroles et, d'autre part, les temps forts et les temps faibles de la musique sur laquelle ces paroles sont chantées ou récitées.

II. Dans l'Antiquité grecque, chant accompagné de la lyre : *La plupart des prosodies étaient composées en l'honneur d'Apollon et d'Artémis.*

prosodier [prɔzɔdje] v. tr. (de *prosodie ;* 1842, Acad.). Respecter les accents et, le cas échéant, la durée des syllabes d'une phrase : *On doit prosodier avec soin les vers destinés à être mis en musique. Les musiciens mettent souvent peu de soin à prosodier le latin.*

◆ v. intr. (1836, Landais). Respecter les règles de la prosodie musicale : *Ce chanteur ne sait pas prosodier.*

prosodique [prɔzɔdik] adj. (de *prosodie ;* 1736, d'Olivet [*caractéristiques prosodiques d'une langue,* 1933, Marouzeau]). Relatif à la prosodie : *Il faut espérer que toutes ces platitudes émaillées de fautes grammaticales et prosodiques, qu'on appelle des livrets, ont fait leur temps* (Gautier). || *Caractéristiques prosodiques d'une langue,* celles qui concernent l'accent dynamique, l'accent de hauteur et la durée des phonèmes, l'échantillon choisi étant une portion déterminée de la chaîne parlée (syllabe, mot, phrase).

prosodiquement [prɔzɔdikmɑ̃] adv. (de *prosodique ;* 1869, Littré). En ce qui concerne la prosodie : *Toute syllabe accentuée, quoique prosodiquement brève, est plus longue qu'une syllabe atone.*

prosographie [prɔzɔgrafi] n. f. (du gr. *prosô,* en avant, au loin, et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire ; 1963, Larousse). Science auxiliaire de l'épigraphie et de l'histoire ancienne, qui étudie la filiation et la carrière des grands personnages.

prosopo- [prɔzɔpo], premier élément, tiré du gr. *prosôpon,* figure, rôle, personnage de théâtre, personne (de *pros,* devant, et de *ôps,* vue, visage), et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

prosopoagnosie [prɔzɔpɔagnɔzi] n. f. (de *prosopo-* et de *-agnosie,* gr. *agnôsia,* ignorance, dér. de *agnôs,* inconnu, ignorant, de *a-,* préf. à valeur privative, et de *gignôskein,* apprendre à connaître ; 1968, Larousse). En psychopathologie, incapacité d'identifier les objets animés, en particulier les silhouettes humaines, en tenant compte de leur physionomie globale, le malade ne pouvant les reconnaître que par des traits distinctifs particuliers (taille, voix, démarche, pièce de vêtement, etc.).

prosopologie [prɔzɔpɔlɔʒi] n. f. (de *prosopo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1963, Larousse). Étude de la mimique spontanée du visage, considé-

rée comme expression de la personnalité psychique.

prosopologique [prɔzɔpɔlɔʒik] adj. (de *prosopologie ;* 1963, Larousse). Relatif à la prosopologie : *Méthode prosopologique.*

prosopologue [prɔzɔpɔlɔg] n. (de *prosopologie ;* 1963, Larousse). Spécialiste de l'étude du caractère par les méthodes de la prosopologie.

prosopopée [prɔzɔpɔpe] n. f. (lat. *prosopopœia,* prosopopée, gr. *prosôpopoiia,* personnification, action de faire parler un personnage dans un récit, dér. de *prosôpopoieîn,* personnifier, animer par l'introduction de personnages, de *prosôpon,* personnage [v. PROSOPO-], et de *poieîn,* faire ; fin du XV^e s., Molinet, écrit *prosopopeÿe* [*prosopopée,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1677, Dassoucy). **1.** Figure de rhétorique qui consiste à prêter sentiment, parole et action à des personnes absentes ou mortes, à des animaux, à des abstractions, à des objets inanimés : *Ce traité finit par une prosopopée de Jupiter à l'homme vertueux ; elle est très éloquente* (Diderot). *L'amusante prosopopée du chien Citron et de sa famille dans « les Plaideurs » de Racine. La prosopopée des lois dans le « Criton » de Platon.* || **2.** *Par extens.* et *fam.* Discours véhément et emphatique (vieilli) : *M. le Grand étala le mérite de M^{lle} d'Armagnac, sa tendresse pour elle, sa désolation de se voir sur le point de la laisser sans pain ; avec ces prosopopées, il eut pour elle une pension de 30 000 livres* (Saint-Simon).
• SYN. : **2** *harangue.*

prosoviétique [prosɔvjetik] adj. et n. (de *pro-* et de *soviétique ;* v. 1920). Partisan des Soviets ou de l'Union soviétique : *M. *** tourna sur lui-même et se retrouva prosoviétique et antifasciste* (Suarez).

1. prospect [prɔspɛ *ou, d'après Littré,* prɔspɛk] n. m. (lat. *prospectus,* vue, perspective [v. PROSPECTUS] ; XV^e s., puis 1588, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, av. 1665, Poussin ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** *Vx.* Étendue que l'on peut voir d'un lieu ; point de vue pittoresque (rare) : *On s'y arrêtait pour l'amour du prospect, comme on dit à Guernesey* (Hugo). || **2.** *Vx.* Manière de regarder un objet (rare) : *Le simple aspect est une opération naturelle ; et ce que je nomme prospect est un office de raison qui dépend de trois choses : de l'œil, du rayon visuel et de la distance de l'œil à l'objet* (Poussin). || **3.** *Auj.* Distance autorisée comme un minimum par les règlements de voirie entre les bâtiments, et calculée pour éviter que ceux-ci ne portent ombre les uns sur les autres.

2. prospect [prɔspɛ *ou* prɔspɛkt] n. m. (angl. *prospect,* aspect, perspective, point de vue, prospection, empr. du lat. *prospectus* [v. l'art. précéd.] ; 1861, L. L. Simonin [193], au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** *Vx.* Syn. rare de PROSPECTION (au sens 1). || **2.** *Auj.* En termes de commerce, toute personne susceptible de devenir le client d'une entreprise.

prospecté, e [prɔspɛkte] adj. et n. (part. passé de *prospecter ;* 1951, Plas et Verdier, p. 52). Qui a fait l'objet d'une prospection publicitaire : *Une entreprise prospectée. L'annonceur et le prospecté.*

prospecter [prɔspɛkte] v. tr. (angl. *to prospect,* faire des prospections de terrain [milieu du XIX^e s.], de *prospect* [v. PROSPECT 2] ; 1864, *Dict. de la conversation,* au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse [en parlant d'un annonceur publicitaire, 1951, Plas et Verdier] ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Examiner un terrain en y recherchant les gisements de métaux précieux, de pétrole et d'autres richesses naturelles. || **2.** *Par extens.* Parcourir méthodiquement une région en vue d'y découvrir quelque chose à exploiter, et, en particulier, explorer, en personne ou au moyen d'agents, les groupes humains qui l'habitent pour y trouver une clientèle, y répandre une doctrine, etc. : *Prospecter une contrée par hélicoptère. Bien que surchargé de responsabilités, le docteur Suffock n'avait pas renoncé à prospecter les masses, afin de les amener à la Médecine...* (Chevallier). *En général, leurs trajets d'affaires sont plus brefs : ils vont de ville en ville par petites étapes et ont leur point d'attache près de la région qu'ils prospectent. Aucun de vos représentants en province n'aurait à faire pour la maison Scabelli des déplacements de cette importance* (Butor). || *Spécialem.* En parlant d'un annonceur publicitaire, solliciter quelqu'un d'avoir recours à ses services. || **3.** *Fig.* Essayer de pénétrer le caractère, les sentiments d'une personne : *D'ailleurs, peu m'importe, je ne vais pas me casser la tête à prospecter ce qu'il y a dans une âme* (Montherlant).
• SYN. : **3** *explorer, scruter, sonder.*

prospecteur, trice [prɔspɛktœr, -tris] n. (angl. *prospector,* agent chargé de prospecter, de *to prospect* [v. l'art. précéd.] ; 1866, Frignet [112], au sens 1 ; sens 2, 1924, A. Gide). **1.** Personne qui prospecte un terrain, une région : *Un prospecteur ne croit pas un sol en or* (Giraudoux). || **2.** *Fig.* Personne, animée d'un esprit de recherche, qui se livre à des explorations dans le domaine intellectuel, psychologique, etc. : *Pénétrant plus avant que je ne pouvais faire dans telle région particulière de l'esprit, mes amis faisaient office de prospecteurs* (Gide).
• SYN. : **2** *chercheur, enquêteur.*

prospectif, ive [prɔspɛktif, -iv] adj. (bas lat. *prospectivus,* d'où on a de la perspective, du lat. class. *prospectum,* supin de *prospicere* [v. PROSPECTUS] ; milieu du XV^e s., dans la loc. *science prospective,* « optique » ; sens actuel [peut-être influencé par l'angl. *prospective,* de longue vue, voyant à distance, d'une vue étendue, considérant l'avenir, dér. de *to prospect* — v. PROSPECTER — ou empr. du moyen franç. *prospectif* — v. ci-dessus], 1829, Matoré). Se dit de ce qui est orienté vers l'avenir, de ce qui anticipe sur l'avenir : *La critique prospective a maintenant son rôle à jouer... elle interroge l'avenir qui se prépare, elle prévoit les choses qui ne sont pas encore, en estimant sérieusement les choses qui se font* (Gautier). *Dans des millions de regards je me fais curiosité prospective...* (Sartre). *Une étude prospective du marché de l'emploi.*

prospection [prɔspɛksjɔ̃] n. f. (angl. *prospection,* prévoyance, prospection, de *to prospect,* prospecter [v. PROSPECTER] ; 1861, L. L. Simonin, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse [en parlant d'un annonceur publicitaire, 1963, Larousse] ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Action de prospecter un terrain : *Vous croyiez que je n'avais en tête que l'emprunt yougoslave ou les prospections de Galicie* (M. Prévost). *Notre gouvernement ne donnait plus aucune concession, ni même aucune autorisation de prospection* (Duhamel). || **2.** Action de parcourir méthodiquement une région pour y découvrir quelque chose, et, en particulier, pour y trouver une clientèle, y répandre une doctrine, etc. : *Maman vint à Créteil, y fit une savante prospection, trouva même, dans la grande rue, certaine maison décente...* (Duhamel). *Il* [le curé] *voulait aussi s'offrir une petite 5 CV qui* [...] *étendrait son réseau de prospection spirituelle* (Chevallier). || *Spécialem.* En parlant d'un annonceur publicitaire, action de solliciter quelqu'un d'avoir recours à ses services. || **3.** *Fig.* Action d'explorer un domaine intellectuel, de se livrer à des investigations psychologiques, etc. : *Sa curiosité naturelle le pousse à la prospection de tous les secteurs de la science.*

prospective [prɔspɛktiv] n. f. (fém. substantivé de *prospectif ;* 1537, *le Courtisan,* au sens de « perspective » [peut-être sous l'influence de l'ital. *prospettiva,* même sens, mot issu du fém. de l'adj. du bas lat. *prospectivus* — v. PROSPECTIF] ; sens actuel, mai 1958, *Prospective*). Science ayant pour objet l'étude des causes techniques, scientifiques, économiques et sociales qui accélèrent l'évolution du monde moderne, et la prévision des situations qui pourraient découler de leurs influences conjugées.

prospectus [prɔspɛktys] n. m. invar. (mot lat. signif. « action de regarder en avant, au loin, perspective, fait d'être en vue au loin », de *prospectum,* supin de *prospicere,* regarder au loin, en avant [au pr. et au fig.], de *pro,* en avant, et du v. archaïque *specere,* regarder ; 1723 [d'après Saugrain, 1744], au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1790, Brunot). **1.** Annonce imprimée (ou brochure) publiée avant la parution d'un livre, d'un périodique, d'une collection, et destinée à en faire connaître

le sujet, l'étendue, le format, le prix, etc. : *J'ai averti, et je ne saurais trop le répéter, que M. Diderot est auteur du prospectus de l'« Encyclopédie », qui termine ce discours, et qui en fait une partie essentielle* (d'Alembert). *Le prospectus d'une nouvelle revue.* || **2.** Imprimé faisant connaître les détails, les conditions d'une affaire industrielle ou commerciale, d'un établissement, d'une entreprise quelconque : *Le prospectus d'un cours de vacances, d'une station balnéaire, d'une société immobilière. Les campagnes d'émissions, les prospectus, les réclames irrésistibles multipliant leurs prestiges grossiers, tous les biens se mobilisent à l'appel des faiseurs et des Sociétés* (Valéry). *Elle faisait venir des prospectus d'agences de voyages* (Montherlant). || **3.** Feuille ou brochure présentant un article de commerce et diffusée à des fins publicitaires : *Distribuer des prospectus à la sortie d'un magasin. Ils s'informaient des découvertes, lisaient des prospectus* (Flaubert). *Toutes ces vertus mirifiques, célébrées dans les affiches et les prospectus* (Duhamel).

• SYN. : **2** *dépliant ;* **3** *réclame, tract.*

prospère [prɔspɛr] adj. (lat. *prosper* ou *prosperus,* qui répond aux espérances ; v. 1355, Bersuire, au sens 2 [pour ce qui est l'indice... d'un état florissant, 1835, Acad.] ; sens 1, v. 1460, G. Chastellain [*prospre,* forme plus pop., v. 1120, *Psautier de Cambridge*]). **1.** *Class.* et *littér.* Se dit de ce qui est favorable à la réussite d'une personne ou d'une entreprise : *Pendant qu'ils n'adoraient que le Dieu de leurs pères, | [les Juifs] Ont vu bénir le cours de leurs destins prospères* (Racine). *Mais, à Strasbourg, le sort ne me fut point prospère* (Nerval). || **2.** *Auj.* Se dit d'une personne ou d'une entreprise dont la réussite est manifeste : *Une maison prospère. Nous ne sommes pas un cheptel : l'engrais, et l'apparition d'un Pascal pauvre pèse plus lourd que la naissance de quelques anonymes prospères* (Saint-Exupéry). *Il avait aussi réclamé ses droits sans faiblesse : enfant, le droit d'être bien élevé, dans une famille unie, celui d'hériter d'un nom sans tache, d'une affaire prospère...* (Sartre). || Se dit de ce qui est l'indice du succès ou d'un état florissant : *Un air prospère. Une mine prospère.*

• SYN. : **1** *faste, heureux, propice ;* **2** *florissant, resplendissant.*

prospèrement [prɔspɛrmɑ̃] adv. (de *prospère* [v. l'art. précéd.] ; milieu du XIII^e s., puis v. 1355, Bersuire — *prosprement,* forme plus pop., v. 1120, *Psautier de Cambridge* [le mot ne semble pas être attesté entre 1660, Oudin, et 1869, Littré]). D'une façon prospère, heureuse, favorable (peu usité) : *Une entreprise qui commence prospèrement.*

prospérer [prɔspere] v. intr. (lat. *prosperare,* rendre heureux, faire réussir, obtenir le succès, de *prosperus* [v. PROSPÈRE] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1770, Buffon [pour des animaux ; pour des plantes, 1770, Raynal] ; sens 3, 1532, Rabelais [*prospérer à,* 1689, Racine]). [Conj. **5 b.**] **1.** *Littér.* En parlant d'une personne, être favorisé par le sort, du point de vue physique, matériel et moral : *La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré ; | S'il n'eût été qu'un sot, il aurait prospéré* (Gilbert). *Tous deux vivaient en bon accord, le ménage prospérait, travaillait, économisait* (Zola). || **2.** En parlant d'animaux ou de plantes placés dans certaines conditions, se développer heureusement, se multiplier en abondance : *Il est possible qu'on fasse prospérer* [dans l'Amérique espagnole] *les aromates, les épiceries de l'Asie, qui font annuellement sortir dix ou douze millions de la monarchie* (Raynal). *Ils veillaient à ce que tout gibier prospérât* (Giraudoux). || **3.** En parlant d'une chose, devenir ou être visiblement florissant, connaître un accroissement rapide grâce à des circonstances favorables : *En période d'expansion, l'industrie automobile prospère. Un noir complot prospère à l'air des catacombes* (Hugo). *Mais la passion ne prospère pas seule au sein du drame politique. Tout ce qui touche à la croyance continue de vivre aussi de sa vie propre* (Mauriac). || Vx et littér. *Prospérer à quelqu'un,* lui réussir : *Tout nous prospère, l'ordre et la paix règnent dans notre maison* (Rousseau). *Pourquoi supporterais-je des jours où rien ne me prospère ?* (Chateaubriand).

• SYN. : **2** *foisonner* (fam.) ; **3** *s'épanouir, être florissant.*

prospérité [prɔsperite] n. f. (lat. *prosperitas,* prospérité, bonheur, de *prosperus* [v. PROSPÈRE] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 [*...visage de prospérité,* 1680, Richelet] ; sens 2, 1751, Voltaire). **1.** Situation favorable et heureuse d'une personne, du point de vue physique, matériel et moral : *La prospérité découvre les vices et l'adversité les vertus* (Diderot). *Un infortuné parmi les enfants de la prospérité ressemble à un gueux qui se promène en guenilles au milieu d'une société brillante : chacun le regarde et le fuit* (Chateaubriand). *Sa vie | Par la prospérité fidèle fut suivie* (Hugo). *Entre la prospérité de quelques-uns et la misère du plus grand nombre, Dieu tisse un lien mystérieux* (Gide). || Fam. *Avoir un visage de prospérité,* avoir l'air gai, content, le teint frais et fleuri. (Vieilli.) || **2.** En économie, situation favorable d'une collectivité ou d'une entreprise, qui se manifeste par l'expansion, l'augmentation des richesses, l'abondance : *La prospérité d'un pays, d'une industrie. Il établit clairement* [...] *que le commerce de la pâtisserie* [...] *devait sa prospérité à une fiscalité vigilante* (Aymé). *Ainsi, la prospérité est conservatrice, tandis que la dépression est dans le sens de l'histoire. De là, le danger d'une lutte inintelligente contre les crises, qui, par des renflouements d'entreprises périmées, paralyse le progrès économique* (Fourastié).

• SYN. : **1** *aisance, bonheur, fortune, opulence, réussite, richesse ;* **2** *développement, essor, expansion.*

◆ **prospérités** n. f. pl. (v. 1380, *Aalma*). *Class.* et *littér.* Moments favorisés par le sort ; événements heureux : *Les grandes prospérités nous aveuglent* (Bossuet). *Je vis le soir M. le chevalier, je lui contai tout naïvement mes petites prospérités* (Sévigné).

prostaglandine [prɔstaglɑ̃din] n. f. (de *prosta[te]* 2 et de *glande ;* 18 janv. 1971, *l'Express*). Nom générique d'une série d'hormones mâles présentes dans le liquide séminal, et qu'on peut extraire de la prostate, des vésicules séminales ainsi que de divers tissus.

1. prostate [prɔstat] n. m. (gr. *prostatês,* celui qui se tient devant, protecteur, défenseur, os hyoïde, dér. de *prosistanai,* placer vers, se tenir auprès, de *pros,* vers, à côté, et de *histanai,* placer ; 1875, Larousse [aussi à Athènes]). Dans l'Antiquité grecque, nom de divers personnages assumant un rôle de direction ou de protection. || *Spécialem.* À Athènes, nom du protecteur des métèques, qui était aussi leur représentant auprès de l'État.

2. prostate [prɔstat] n. f. (du gr. *prostatês,* celui qui se tient devant [v. l'art. précéd.], la prostate ayant été ainsi nommée parce qu'elle est placée en avant du col de la vessie ; 1555, Belon, au sens 1 [au plur. ; au sing., 1793, Lavoisien] ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Organe musculo-glandulaire, blanchâtre, de consistance ferme, qui entoure, chez l'homme, la partie initiale de l'urètre, qui a la forme d'une châtaigne dont la base est orientée vers la vessie, et qui sécrète un liquide épais entrant dans la composition du sperme : *M. Dandillot avait un cancer de la prostate et ses jours étaient comptés* (Montherlant). *On l'a opéré de la prostate.* || **2.** *Par extens.* Affection de cet organe, consistant le plus souvent en des adénomes qui surviennent fréquemment chez les hommes âgés : *Il paraissait impossible, au dire des médecins, de le soulager de sa prostate, à cause du diabète* (Duhamel).

prostatectomie [prɔstatɛktɔmi] n. f. (de *prostate* 2 et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision, amputer ; 1888, Larousse). Intervention chirurgicale consistant soit à enlever totalement ou partiellement la prostate, soit, le plus souvent, à faire l'exérèse d'un adénome de la prostate.

prostatique [prɔstatik] adj. (de *prostate* 2 ; 1765, *Encyclopédie*). Relatif à la prostate : *Ligament prostatique. Concrétions, calculs prostatiques.*

◆ adj. et n. (1932, Larousse). Qui est atteint d'une affection de la prostate, et, spécialement, d'un adénome de cet organe.

prostatite [prɔstatit] n. f. (de *prostate* 2 ; 1836, Landais). Inflammation de la prostate.

prosternation [prɔstɛrnasjɔ̃] n. f. (de [*se*] *prosterner ;* 1568, Granvelle [III, 306], au sens 1 ; sens 2, 1801, Mercier). **1.** *Littér.* Action de se prosterner ; suite de mouvements accomplis par la personne qui se prosterne (vieilli) : *Je ne doute pas même que cet excès de familiarité ne les* [les Orientaux] *rebute davantage que nous ne sommes blessés de leur « zombaye »* [profonde inclination] *et de leurs autres prosternations* (La Bruyère). *Lorsqu'on eut psalmodié assez de versets du Coran, hoché suffisamment la tête et fait un nombre suffisant de prosternations, les derviches se levèrent* (Gautier). || **2.** *Fig.* et *littér.* Marque servile de respect : *Mais ce respect de l'homme n'entraînait pas la prosternation dégradante devant la médiocrité de l'individu* (Saint-Exupéry).

• Syn. : **1** *inclination, prosternement, prostration.*

prosterné, e [prɔstɛrne] adj. (part. passé de [*se*] *prosterner ;* 1549, R. Estienne, aux sens 2-3 [au fig., 1689, Racine] ; sens 1, 1660, Bossuet [aussi au fig.] ; sens 4, av. 1841, Chateaubriand). **1.** *Class.* Se disait d'une personne qui avait été jetée à terre ; et au fig. : *Il ne voit que des torrents de péchés qui viennent fondre sur sa personne* [...]. *Un homme à la chute de plusieurs torrents : ils le poussent, ils le renversent, ils l'accablent* [...]. *Le voilà prosterné et abattu, gémissant sous ce poids honteux...* (Bossuet). || **2.** *Par extens.* et *class.* Se disait d'une personne qui, par humilité, s'était allongée sur le sol, la face contre terre : *À ces mots, il se couche ; et chacun étonné | Admire le grand cœur, le bon sens, l'éloquence | Du sauvage ainsi prosterné* (La Fontaine). || **3.** *Auj.* Se dit d'une personne qui, en signe d'adoration ou de respect, se tient profondément inclinée : *Un prêtre prosterné devant l'autel. Mathô, prosterné devant la porte, implorait Tanit* (Flaubert) ; et au fig. : *Imaginez-vous toute la nature humaine prosternée devant la majesté de Dieu, demandant miséricorde* (Bossuet). || **4.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne qui fait preuve d'un respect servile : *Je veux régner sur des hommes debout, non sur des hommes prosternés* (Montherlant).

• Syn. : **4** *plat, rampant.*

◆ **prosterné** n. m. (1809, Chateaubriand). En termes d'histoire ecclésiastique, catéchumène du second ordre.

prosternement [prɔstɛrnəmɑ̃] n. m. (de [*se*] *prosterner ;* fin du xvi^e s., au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Lamartine). **1.** Syn. de prosternation (au sens 1) : *Ces sultans que le peuple n'ose regarder et qu'on n'aborde qu'avec des prosternements qui semblent tenir de l'adoration* (Voltaire). *Comme si l'on ne pouvait, sans prosternement et tout en se tenant droit, rester modeste* (Gide). || **2.** *Fig.* et *littér.* Humiliation, abaissement (peu usité) : *La religion des Russes est le prosternement de l'esprit sans réplique* (Lamartine).

• Syn. : **1** *prosternation, prostration, révérence.*

prosterner [prɔstɛrne] v. tr. (lat. *prosternere,* coucher en avant, jeter bas, renverser, terrasser, de *pro,* en avant, et de *sternere,* étendre sur le sol ; 1329, A. Thierry [I, 425], au sens 1 [« courber vers la terre », av. 1841, Chateaubriand ; « abaisser, avilir... », 1559, Amyot] ; sens 2, 1869, V. Hugo ; sens 3, 1496, Trénel, 238). **1.** *Class.* Renverser, jeter à terre, abattre : *Grégoire de Tours dit que Dieu prosternait tous les jours ses ennemis* [de Clovis] (Montesquieu). || *Par extens.* et *littér.* Courber vers la terre : *Ces arbres ne dépassent pas la hauteur d'un homme, le vent océanique les prosterne à l'instar des fougères* (Chateaubriand). || *Fig.* et *littér.* Abaisser, avilir, priver de sa dignité : *J'aime ce qui exalte l'homme et non point ce qui le prosterne et l'humilie* (Gide). || **2.** Incliner profondément en signe de respect ou d'adoration : *J'irai prosterner mon front chauve | Devant tes sacrés encensoirs* (Hugo). || **3.** *Fig.* et *littér.* Offrir humblement à quelqu'un en signe d'hommage (avec un nom abstrait comme complément d'objet) : *Entrez ; à ses genoux prosternez vos douleurs* (Chénier).

◆ **se prosterner** v. pr. (sens 1, 1478, Varin, II, 573 [« s'incliner... pour éviter de heurter sa tête... », milieu du xx^e s.] ; sens 2, 1496, Trénel, 238). **1.** Se coucher à terre ou s'incliner profondément, dans une attitude de respect très humble, d'adoration, de repentir : *Se prosterner devant un prince. En arrivant à l'église, je me prosternai devant le sanctuaire et j'y restai comme anéanti* (Chateaubriand). *Et ceux-là seuls me sont compagnons véritables qui se prosternent avec moi dans la prière* (Saint-Exupéry). || *Par extens.* et *littér.* S'incliner en avant et très bas, pour éviter de heurter sa tête à un obstacle (rare) : *On a dégagé les salles funèbres où nous entrons debout, alors qu'il faut presque se prosterner pour entrer dans les tombes des Han à Lo-yang, comme il faut se courber dans les couloirs des Pyramides* (Malraux). || **2.** *Fig.* et *littér.* Manifester son respect, son humilité de façon servile : *Se prosterner devant les puissants, devant la richesse. À l'égard de vos philosophes modernes, jamais il n'y eut d'hommes moins philosophes et moins tolérants ; ils écraseraient tous ceux qui ne se prosternent pas devant eux* (M^me du Deffand).

• Syn. : **2** *s'abaisser, s'humilier, ramper.*

prosthèse [prɔstɛz] n. f. (bas lat. grammat. *prosthesis* ou *prothesis,* addition d'une lettre au commencement d'un mot, gr. *prosthesis,* action de poser sur, addition en général, addition d'une lettre ou d'une syllabe initiale, dér. de *prostithenai,* placer auprès, contre, de *pros,* à côté de, et de *tithenai,* poser, placer ; 1752, Trévoux, au sens 1 [d'abord *prothèse,* 1694, Ch. G. Le Clerc, 3] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [d'abord *prothèse,* 1704, Trévoux]). **1.** *Vx.* En chirurgie, remplacement, par une pièce artificielle, d'une partie du corps humain qui a été enlevée. || **2.** En linguistique, développement, à l'initiale d'un mot, d'un élément non étymologique (peu usité) : *En français, on constate la prosthèse d'un « e- » dans les mots issus de termes latins commençant par « st- », « sc- », « sp- » (« stella, scrinium, sponsus » ayant donné « étoile, écrin, époux »* [*en ancien français : « estoile, escrin, espous »*]).

• Rem. Au sens 1, le mot a été supplanté par *prothèse,* qui, au sens 2, est aussi le terme le plus employé.

prosthétique [prɔstetik] adj. (dér. savant de *prosthèse ;* 1893, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2 [du gr. *prosthesis,* v. l'art. précéd.], 1932, Larousse). **1.** En linguistique, relatif à la prosthèse : *Voyelle, consonne prosthétique.* || **2.** *Groupement prosthétique,* en biochimie, groupement constitutif des protéides complexes, mais dont la nature peut être non protidique.

• Rem. Au sens 1, *prosthétique* est un peu moins usité que son synonyme prothétique.

prostitué, e [prɔstitɥe] adj. (part. passé de *prostituer ;* 1669, Widerhold, au sens 1 ; sens 2, 1686, Bossuet [pour une chose, 1666, Molière ; *une plume prostituée,* 1690, Furetière]). **1.** Se dit d'une personne qui se livre pour de l'argent aux désirs charnels d'autrui, et, en parlant d'une femme, qui pratique la prostitution publique : *Le libertin le plus prostitué* (Barbey d'Aurevilly). *Les filles prostituées sont le plus grand fléau des mœurs publiques* (France). || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qui s'abandonne tout entière à un sentiment déshonorant ou qui se soumet, bassement et par intérêt, aux volontés d'autrui (vieilli) : *Ces âmes prostituées à l'ambition* (Bossuet). *Homme prostitué à la faveur* (Littré). || *Littér.* Se dit d'une chose dégradée par un usage avilissant (vieilli) : *Non, non, il n'est point d'âme un peu bien située | Qui veuille d'une estime ainsi prostituée* (Molière). *Ne souffrez pas qu'un nom que vous avez toujours daigné aimer soit prostitué sur une affiche de la Comédie-Italienne* (Voltaire). || Vx. *Une plume prostituée,* un auteur vendu aux intérêts des gens qui le font écrire.

◆ n. (1932, Céline). Personne qui se donne pour de l'argent au premier venu : *Un bouge élégant de prostitués des deux sexes* (P. Frondaie). *Le cinéma ce nouveau petit salarié de nos rêves on peut l'acheter lui, se le procurer pour une heure ou deux, comme un prostitué* (Céline).

◆ **prostituée** n. f. (sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, 1680, M^me de Sévigné ; sens 3, 1869, Littré [littér., av. 1885, V. Hugo ;

la prostituée de Babylone, 1764, Voltaire]). **1.** Femme qui fait métier de son corps, qui se donne à quiconque paie ses faveurs : *C'était le fils d'un rhéteur grec et d'une prostituée campanienne* (Flaubert). *Une sainte peut tomber dans la boue et une prostituée monter dans la lumière, mais jamais ni l'une ni l'autre ne pourra devenir une honnête femme* (Bloy). *L'Orient et l'Égypte ont connu des prostituées sacrées, qui demeuraient dans les dépendances de certains temples.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Chose dont un grand nombre de personnes ont abusé : *L'occasion, | Cette prostituée, est-elle devenue | Si boiteuse et si chauve, à force de courir, | Qu'on ne puisse à la nuque une fois la saisir ?* (Musset). || **3.** *Fig.* et spécialem. *Babylone, la grande prostituée,* nom donné dans l'Apocalypse à la Rome païenne, et, *littér.,* à une ville, à un groupe humain que dépravent la débauche et la vénalité : *Vous vous disiez : Allons chez la prostituée ; | Babylone* [Paris] *aux baisers du monde habituée | [...] | Nous ouvrira les bras* (Hugo). || *La prostituée de Babylone,* nom que certains protestants donnent par dénigrement à la Rome catholique : *Ce dernier* [le presbytérien] *affecte une démarche grave... prêche du nez, et donne le nom de prostituée de Babylone à toutes les Églises où quelques ecclésiastiques sont assez heureux pour avoir cinquante mille livres de rente* (Voltaire).

• SYN. : **1** *catin* (fam.), *cocotte* (fam.), *courtisane, femme* [ou *fille*] *galante, gourgandine, grue* (pop.), *hétaïre, péripatéticienne, poule* (pop.), *putain* (pop.).

prostituer [prɔstitɥe] v. tr. (lat. *prostituere,* placer devant, en avant, exposer aux yeux, prostituer, et, au fig., « déshonorer, salir », de *pro,* devant, et de *statuere,* établir, poser, placer, dér. de *statum,* supin de *stare,* se tenir debout, ferme, immobile ; v. 1370, Oresme, au sens 2 [« dégrader quelque chose par un usage abusif », XXe s.] ; sens 1, v. 1530, La Curne [« livrer... à la prostitution publique », 1645, Corneille]). **1.** Livrer par intérêt une personne (le plus souvent une jeune fille ou une femme) ou l'inciter à se livrer aux désirs charnels d'autrui : *Aetius a volé sa concubine, Nicolas prostitué sa femme* (Flaubert). || *Spécialem.* Livrer une femme ou l'inciter à se livrer à la prostitution publique : *Dis-lui qu'à tout le peuple on va l'abandonner ; | Tranche le mot enfin, que je la prostitue* (Corneille). *C'est un proxénète qui la prostitue.* || **2.** Livrer ou abandonner par intérêt une chose respectable et lui ôter ainsi toute dignité : *Un juge vénal prostitue la justice. Ne prostituons jamais notre talent à la puissance* (Chateaubriand). *Je vous assure que quelques pages de mon livre me livreront à vous plus que vous à moi des lettres nombreuses. Et je m'effraie parfois de prostituer ma pauvre âme vierge à l'étal de tous les carrefours, ainsi* (Gide). || *Par exagér.* Dégrader quelque chose par un usage abusif : *Dire que dans cet instant il y eut quelque chose de solennel, ce n'est pas prostituer cet adjectif* (Montherlant).

• SYN. : **2** *avilir, dégrader, dépraver, profaner, vendre.*

◆ **se prostituer** v. pr. (sens 1, début du XVIe s. [« se livrer à la prostitution publique », 1672, Sacy — au fig., début du XXe s.] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** S'abandonner par intérêt aux désirs charnels d'autrui : *Villequier tua sa femme parce qu'elle ne voulut pas se prostituer à Henri III* (Chateaubriand). *Se prostituer est pour elle un moyen de gagner de l'argent.* || *Spécialem.* Se livrer à la prostitution publique : *Elle* [Cléopâtre] *n'a été un monstre que dans l'imagination ampoulée des poètes amis à Auguste. Ils ont dit qu'elle se prostituait aux esclaves* (France) ; et au fig. : *Il n'y a pas lieu, jusqu'à nouvel ordre, de conquérir l'œuvre cinématographique : elle s'offre, elle se prostitue* (Duhamel). || **2.** Se déshonorer par des actions avilissantes ; renoncer à sa dignité en échange de quelque profit : *Un écrivain de talent qui se prostitue dans un magazine pornographique. Un talent qui se prostitue à l'intérêt le plus sordide.*

• SYN. : **2** *s'abaisser, s'avilir, se dégrader, se dépraver, se vendre.*

prostituteur [prɔstitytœr] n. m. (bas lat. ecclés. *prostitutor,* celui qui débauche, corrupteur, du lat. class. *prostitutum,* supin de *prostituere* [v. l'art. précéd.] ; 1663, Bossuet, au sens 2 ; sens 1, 1811, Chardin, II, 216). **1.** *Vx.* Celui qui, par intérêt, livre une personne aux désirs charnels d'autrui : *Et comme il jugea que l'usage du vin était la source de ces abominables excès, il défendit d'en vendre sous de sévères peines, en exécution desquelles ont vit empaler de ces prostituteurs de garçons* (Chardin). || **2.** *Class.* Celui qui avilit une chose respectable par un usage dégradant : *Ces docteurs licencieux, indignes prostituteurs de leur intégrité* (Bossuet).

• REM. On rencontre parfois la forme PROSTITUEUR (de *prostituer* ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné) : *Te crois-tu mon maître ? Ah ! prostitueur, esclave, fils d'esclave !* (Flaubert).

prostitution [prɔstitysjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *prostitutio,* prostitution, profanation, du lat. class. *prostitutum,* supin de *prostituere* [v. PROSTITUER] ; XIIIe s., *Apocalypse,* puis 1530, Lefèvre d'Étaples, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [aussi *lieu de prostitution — maison de prostitution,* 1904, Larousse] ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1718, Acad.). **1.** *Vx.* En parlant d'une femme, action de se livrer à la débauche : *Cette femme a renoncé à l'honneur, et vit dans une étrange prostitution* (Furetière, 1690). || **2.** *Auj.* Acte par lequel une personne (le plus souvent une femme) consent habituellement à des rapports sexuels avec un nombre indéterminé d'autres personnes moyennant rémunération ; l'exercice de cette activité : *Olympe se refusait à moi, depuis trois ans, depuis que je l'avais tirée de la misère, du gouffre de la prostitution où elle glissait déjà* (Arnoux). || *Maison de prostitution* ou (vx) *lieu de prostitution,* établissement dans lequel des femmes font métier d'exercer cette activité : *En France, les maisons de prostitution ont été supprimées par la loi du 13 avril 1946.* || **3.** *Littér.* Usage dégradant que l'on fait d'une chose respectable ; avilissement qui en résulte : *La prostitution d'un beau talent. Si l'art pour le plaisir est la prostitution de l'art, Christophe ne lui opposait pas l'utilitarisme à courte vue de l'art pour la morale, ce Pégase sans aile qui traîne la charrue* (Rolland). || **4.** *Spécialem.* Dans l'Écriture sainte, action de s'adonner à l'idolâtrie.

• SYN. : **3** *avilissement, dégradation, dépravation, flétrissure, profanation.*

prostration [prɔstrasjɔ] n. f. (bas lat. ecclés. *prostratio,* prostration, et, au fig., « renversement, ruine », du lat. class. *prostratum,* supin de *prosternere* [v. PROSTERNER] ; v. 1212, Anger, au sens I, 1 ; sens I, 2, XIVe s., Godefroy ; sens II, 1, 1743, *Mémoires de l'Acad. royale de chirurgie,* I, 219 ; sens II, 2, av. 1869, Sainte-Beuve).

I. 1. *Vx* et *littér.* Action de se prosterner ; état d'une personne prosternée : *Ces scènes atroces étaient vite suivies [...] de soupirs, de prostrations à ses pieds et de tous les appels du pardon* (Sainte-Beuve). || **2.** *Spécialem.* Dans la liturgie catholique, action de s'allonger entièrement sur le sol, la face contre terre, qui a lieu en trois circonstances : collation des ordres sacrés, sacre d'un évêque, arrivée du célébrant à l'autel le vendredi saint : *Il y a le culte de la parole ; il y a celui de tout le corps, qui comprend les génuflexions, les prostrations et les autres actions et cérémonies extérieures* (Bossuet).

II. 1. Abattement extrême, anéantissement complet des forces musculaires et de l'énergie nerveuse, qui oblige à rester étendu et que l'on observe dans les formes malignes de certaines maladies aiguës : *Il cligna de l'œil avec effort... Mais tout de suite après il tomba dans la prostration* (Camus). || **2.** *Par extens.* État de profond accablement moral, qui se manifeste par une inactivité à peu près complète : *De la prostration où l'avait plongé cette amère confidence, il sortit un jour plein de résignation et même de courage...* (Duhamel).

• SYN. : **I, 1** *prosternation, prosternement.* || **II, 1** *torpeur ;* **2** *abattement, dépression.*

prostré, e [prɔstre] adj. (lat. *prostratus,* part. passé de *prosternere,* renverser, abattre [v. PROSTERNER] ; v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens de « prosterné » [dans la langue ecclés.] ; XIVe s., au sens de « couché sur le dos » ; sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 1875, Larousse [au fig., av. 1867,

Baudelaire]). **1.** En pathologie, se dit d'une personne dont les forces musculaires et nerveuses sont anéanties. || **2.** *Par extens.* Se dit d'une personne profondément accablée, qui a perdu tout ressort, toute énergie : *Cependant, il restait là, prostré, en proie à des sentiments attendris et vagues* (Martin du Gard). *Lucile revint vers la pleureuse maintenant prostrée, le front touchant presque les genoux* (Mauriac). || *Fig.* et *poét.* Se dit d'une chose dont l'aspect évoque celui d'une personne accablée : *Les meubles ont des formes allongées, prostrées, alanguies* (Baudelaire).
• SYN. : **2** *abattu, anéanti, effondré.*

prostrer [prɔstre] v. tr. (de *prostré ;* 1888, A. Daudet). *Littér.* Mettre dans un état de prostration physique ou morale (rare) : *Lydwine fut-elle, dès que les infirmités la prostrèrent, une sainte ?* (Huysmans).

prostyle [prɔstil] adj. (lat. *prostylos,* qui a des colonnes par-devant, gr. *prostulos,* même sens [et, comme n. m., « portique formé par des colonnes »], de *pro,* devant, et de *stûlos,* colonne ; 1691, Ozanam). Se dit d'un édifice orné, sur le devant seulement, d'un rang de colonnes : *Temple prostyle.*
◆ n. m. (1691, Ozanam). En architecture ancienne, sorte de portique soutenu par des colonnes et servant, le plus souvent, de vestibule à un temple.

prosyllogisme [prɔsilɔʒism *ou* prɔsillɔʒism] n. m. (bas lat. *prosyllogismus,* même sens, gr. *prosullogismos,* même sens, de *pro,* devant, avant, et de *sullogismos,* syllogisme [v. SYLLOGISME] ; 1611, Cotgrave). Syllogisme dont la conclusion sert de majeure à un second syllogisme.

prosyllogistique [prɔsilɔʒistik *ou* prɔsillɔʒistik] adj. (dér. savant de *prosyllogisme ;* 1869, Littré). Relatif au prosyllogisme : *Proposition prosyllogistique.*

prosynodal, e, aux [prɔsinɔdal, -o] adj. (de *pro-* et de *synodal ;* 1875, Larousse). Dans la langue ecclésiastique, se dit de ce qui précède un synode : *Réunion prosynodale.*

prot(o)- [prɔt(o)], premier élément, tiré du gr. *prôtos,* premier, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots, appartenant généralement à la langue scientifique.

protactinium [prɔtaktinjɔm] n. m. (de *prot[o]-* et de *actinium,* nom d'un élément radioactif de numéro atomique 89 et de symbole Ac [fin du XIXe s.], tiré du gr. *aktis, aktînos,* rayon ; 1918, d'après Larousse, 1932). Élément radioactif (symb. : Pa), de numéro atomique 91, de masse atomique 231, dont la période est de 34 000 ans.

protagoniste [prɔtagɔnist] n. (gr. *prôtagônistês,* qui combat au premier rang, acteur chargé du rôle principal, et, au fig., « personnage principal », de *prôtos,* premier, et de *agônizesthai,* concourir, combattre, lutter, dér. de *agôn,* réunion, lutte, combat, de *agein,* mener, conduire ; 1787, Goldoni [II, 22], au sens 1 [aussi dans le théâtre moderne] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Dans le théâtre grec antique, acteur qui jouait le rôle principal d'une tragédie : *Lorsque Eschyle eut ajouté un second acteur sur la scène, puis Sophocle un troisième, celui sur lequel se concentrait tout l'intérêt du drame fut distingué par la dénomination de « protagoniste ».* || *Par extens.* Dans le théâtre moderne, acteur ou actrice jouant le rôle essentiel ou, simplement, un rôle très important dans une pièce : *Le protagoniste ne paraît dans cette pièce qu'au troisième acte* (Acad., 1835). || **2.** *Fig.* Personne qui, dans une affaire ou une entreprise quelconque, y joue le rôle principal, en est le promoteur : *Les protagonistes de deux grandes firmes rivales se sont violemment affrontés. Politzer et Rainal sentant venir la querelle entre les deux protagonistes, prenaient un air rêveur et faisaient de temps en temps « hum ! hum ! »* (Duhamel). *La vraie histoire dont nous sommes tous les protagonistes dans cette salle* [...], *il faudrait, pour en couvrir le grondement sourd, une grande œuvre qui en serait l'expression...* (Mauriac).
• SYN. : **2** *acteur, animateur, héros, instigateur, leader, meneur.*

protal [prɔtal] ou **proto** [prɔto] n. m. (de *pro[viseur],* d'après le gr. *prôtos,* premier ; 1905 [*proto*] et 1920 [*protal*], Esnault). *Arg. scol.* Proviseur d'un lycée : *Le protal est arrivé avec le surgé. Je serais, moi, le fils du proto, dans ma maison, je m'organiserais autrement* (R. Ferdinand).

Protalisation [prɔtalizasjɔ̃] n. f. (nom déposé ; de *prot[éger]* et de *al[uminium]* ; 1930, *Congrès international des mines,* p. 497). Procédé de protection chimique de l'aluminium et de ses alliages, fondé sur la formation, grâce à un bain chaud oxydant, d'oxydes superficiels imperméables.

protamines [prɔtamin] n. f. pl. (de *prot[o]-* et de *amine ;* 1888, Larousse). Groupe constitué par les protéides les plus simples, solubles dans l'eau et non coagulables par la chaleur : *Les protamines fournissent par hydrolyse des acides aminés exempts de soufre, et se rencontrent surtout dans la laitance de certains poissons.*

protandre [prɔtɑ̃dr] adj. (de *prot[o]-* et de *-andre,* du gr. *anêr, andros,* homme, mâle ; 1888, Larousse, art. *dichogamie*). Se dit des fleurs hermaphrodites chez lesquelles les étamines arrivent à la maturité avant le pistil, et où, par conséquent, la fécondation ne peut se faire qu'entre fleurs distinctes.
• SYN. : *protérandre.*

protandrie [prɔtɑ̃dri] n. f. (de *protandre ;* 1892, *Grande Encyclopédie,* art. *dichogamie*). État des fleurs protandres.

protapostolaire [prɔtapɔstɔlɛr] n. m. (de *prot[o]-* et du bas lat. ecclés. *apostolus,* apôtre [v. APÔTRE] ; 1875, Larousse). Dans l'Église orthodoxe, chef de ceux qui expliquent au peuple les livres sacrés.

protase [prɔtaz] n. f. (bas lat. grammat. *protasis,* exposition d'une pièce de théâtre, gr. *protasis,* tension en avant, question proposée, proposition, prémisse d'un argument, proposition à développer, dér. de *proteinein,* tendre en avant, exposer, développer, de *pro,* devant, en avant, et de *teinein,* tendre ; 1660, Corneille, au sens 1 ; sens 2 [directement du gr., de même que les sens 3 et 4], 1842, Acad. ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1933, Marouzeau). **1.** *Vx.* Partie d'une pièce de théâtre qui contient l'exposition du sujet : *Pour ouvrir son sujet, il* [Térence] *a introduit une nouvelle sorte de personnages qu'on a appelés protatiques, parce qu'ils ne paraissent que dans la protase, où se doit faire la proposition et l'ouverture du sujet* (Corneille). *Les applaudissements commencèrent dès la protase* (Lesage). || **2.** En rhétorique, première partie d'une phrase ou d'une période, qui amorce la partie concluante (appelée *apodose*). || **3.** En logique, majeure d'un syllogisme. || **4.** En linguistique, subordonnée conditionnelle placée en tête de phrase, qui prépare la conséquence ou la conclusion exprimée dans la principale (appelée *apodose*) : *Dans la phrase « Si Pierre oublie encore l'heure du rendez-vous, je vais me fâcher », la principale « je vais me fâcher » est l'apodose, et la subordonnée « Si Pierre oublie encore l'heure du rendez-vous » est la protase.*

prote [prɔt] n. m. (gr. *prôtos,* premier, peut-être d'abord employé au sens de « prote » dans les imprimeries où l'on imprimait des textes grecs ; 1710, *Variétés historiques* [V, 227], au sens 1 [*prote général,* 1932, Larousse ; *prote aux machines,* 1904, Larousse ; *prote à manchettes,* 1875, Larousse ; *prote à tablier,* 1867, Delvau] ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, 1743, Trévoux). **1.** *Autref.* Directeur technique d'une imprimerie typographique, responsable devant le patron : *Le voyant devenu prote dans une imprimerie...* (Balzac). || Vx. *Prote général,* même sens. || Vx. *Prote aux machines,* contremaître qui dirigeait et surveillait le travail des conducteurs d'un même atelier. || Vx. *Prote à manchettes,* représentant du patron vis-à-vis des clients et des fournisseurs d'une part, et, d'autre part, vis-à-vis des ouvriers. || Vx. *Prote à tablier,* celui qui, malgré ses fonctions, continuait à travailler manuellement. || **2.** *Auj.* Chef du service de la composition, dans une imprimerie typographique : *Et je ne me tiens plus de fierté, à reconnaître avec une quasi-certitude que ce poids plume-là doit être un prote : ses mains sont corrodées par ce qui ne peut être que de l'encre grasse*

d'imprimerie... (Montherlant). || **3.** *Vx.* Correcteur d'épreuves.

protéase [prɔteaz] n. f. (de *proté[ine]* ; 1946, Quillet). Enzyme agissant sur les protides pour les décomposer en leurs différents constituants, principalement les acides aminés.

protecdique [prɔtɛkdik] n. m. (du gr. *prôtos,* premier, et *ekdikos,* qui poursuit en justice, commissaire délégué pour défendre une ville, de *ek-,* préf. marquant l'origine, et de *dikê,* règle, droit, justice ; 1875, Larousse). Ecclésiastique qui remplace le patriarche de Constantinople dans les causes mineures.

protecteur, trice [prɔtɛktœr, -tris] n. (bas lat. *protector,* garde du corps, défenseur, du lat. class. *protectum,* supin de *protegere* [v. PROTÉGER] ; début du XIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1678, La Fontaine ; sens 3, 1678, Bossuet). **1.** Personne qui défend et soutient les faibles, les pauvres, les opprimés : *Les catholiques d'Angleterre dont elle a été la fidèle protectrice* (Bossuet). *L'homme est le protecteur-né de la femme* (J. de Maistre). *Tout avocat veut être le protecteur de la veuve et de l'orphelin.* || **2.** Personne qui, avec ses moyens et son crédit, prend soin des intérêts ou de la carrière de quelqu'un : *Fouquet fut le premier protecteur de La Fontaine. Descartes eut la reine Christine de Suède comme protectrice. Il a, en haut lieu, des protecteurs puissants. S'il* [Thiriot] *avait su qu'un ami vaut mieux que vingt protecteurs auxquels on se donne successivement* (Voltaire). || **3.** Personne qui encourage et favorise certaines activités estimables, qui préserve de son mieux tout élément digne d'intérêt : *L'empereur Auguste fut, en son temps, le protecteur des arts et des lettres. Être le protecteur de l'ordre public.*

• SYN. : **1** *défenseur, sauveur ;* **2** *bienfaiteur, patron, providence ;* **3** *gardien, mainteneur, mécène, père, pilier, soutien.*

◆ adj. (sens 1, 1730, Ch. Rollin ; sens 2, 1718, Massillon [*feuilles protectrices,* 1817, S. Gérardin ; *colloïde protecteur,* 1932, Larousse ; *système protecteur, droits protecteurs,* 1842, Acad.] ; sens 3, 1769, SaintLambert). **1.** Se dit d'une personne ou d'un organisme qui défend, aide, préserve quelqu'un ou quelque chose : *Dans l'Antiquité, presque chaque ville avait sa divinité protectrice. La Société protectrice des animaux. Il n'est pas seul, lui non plus, il a, comme elle, sa cohorte protectrice* (Sarraute). || **2.** Se dit d'une chose dont le rôle est de garantir un être animé, une collectivité, un objet contre ce qui pourrait lui porter atteinte : *Des gants protecteurs. Un étui, un casque protecteur.* || Vx. *Feuilles protectrices,* feuilles qui, pendant la nuit, s'abaissent de manière à former un abri pour les fleurs placées au-dessous. || *Colloïde protecteur,* en chimie, colloïde hydrophile augmentant la stabilité des suspensions colloïdales qui se sédimentent sous l'action de la gravitation. || *Système protecteur,* système économique qui, par des prohibitions, des contingentements ou des taxes frappant les produits étrangers, vise à favoriser l'industrie nationale. || *Droits protecteurs,* ceux qui, dans un système de protection, sont perçus sur certains produits étrangers, pour empêcher qu'ils ne fassent concurrence aux produits nationaux similaires. || **3.** *Péjor.* Se dit de ce qui manifeste, d'une façon plus ou moins désagréable, la conscience qu'une personne éprouve de sa supériorité sur d'autres personnes, qu'elle favorise ou prétend favoriser : *Une destinée mystérieuse s'attachait au débutant ; on lui épargnait l'air protecteur méprisant qui composait, avec l'extrême politesse, les manières inimitables du grand seigneur* (Chateaubriand). *Il me serra les doigts d'un air distrait et protecteur* (Duhamel). *Mais leurs soucis, mais leurs élans, c'est à moi qu'ils les confieraient au lever du jour* [...]. *Ainsi* [...], *je faisais parmi eux des pas protecteurs* (Saint-Exupéry). *Le ferblantier de mon village avait pour moi une affabilité protectrice* (Gaxotte).

• SYN. : **1** *tutélaire ;* **3** *condescendant, dédaigneux, hautain.*

◆ **protecteur** n. m. (sens I, 1, 1875, Larousse ; sens I, 2, 1657, Boulan ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens I, 4, 1665, Retz [comme n. m. ; *cardinal protecteur,* 1690, Furetière — « cardinal qui assure de son appui certains instituts religieux... », 1968, *Dict. de la foi chrétienne*] ; sens I, 5, 1845, Bescherelle [« souteneur... », 1962, Robert] ; sens II, 1, 1869, Littré ; sens II, 2, 1963, Larousse ; sens II, 3, 1932, Larousse ; sens II, 4, 1904, Larousse).

I. 1. À Rome, sous le Bas-Empire, membre de la garde personnelle de l'empereur. || **2.** En Angleterre et en Écosse, titre porté par le régent, du XV^e au XVII^e s. : *Le titre de protecteur fut donné à Cromwell par la Constitution de 1653. J'ai vu le peuple anglais, en pleine république, | Retombant sous le joug de toute sa hauteur, | Changer un doux tyran pour un dur protecteur* (Delavigne). || **3.** Titre porté par divers personnages exerçant une souveraineté de fait : *Après la paix de Presbourg, de 1806 à 1813, Napoléon I^er domina l'Allemagne du Sud et l'Allemagne occidentale sous le nom de Protecteur de la Confédération du Rhin. Il ne croit pas impossible que Robespierre épouse Madame Royale et se fasse nommer protecteur du royaume* (France). || **4.** *Protecteur* ou *cardinal protecteur,* autref., cardinal chargé, à Rome, du soin des affaires consistoriales de certains pays ou des intérêts de certains ordres religieux : *Ce cardinal est le protecteur des affaires de France, le protecteur des affaires de Portugal, le protecteur de France, de Portugal* (Acad., 1835) ; *auj.,* cardinal qui assure de son appui certains instituts religieux, principalement de femmes. || **5.** Homme qui entretient une femme galante : *Des lorettes, des grisettes et des filles étaient venues là, espérant trouver un protecteur...* (Flaubert). *Voyagé à côté d'une petite grue à binocle, qui a tenu tout le compartiment éveillé jusqu'à une heure et demie du matin, pour lire « Baiser de femme »... Trop exaspéré contre elle pour pouvoir ensuite m'endormir ; et surtout de n'avoir rien osé lui dire de cinglant à cause du corpulent protecteur qui roupillait en face d'elle* (Gide). || *Fam.* Souteneur, homme qui vit aux dépens d'une prostituée.

II. 1. *Vx.* Feuille métallique appliquée sur la surface extérieure d'un navire. || **2.** Bague de caoutchouc qui, enfilée sur une tige de forage, empêche celle-ci de s'user par frottement contre la paroi du puits. || **3.** Carter ou enveloppe dont on entoure les organes de certaines machines (courroies, engrenages, poulies, etc.) pour garantir les ouvriers des accidents que ces organes pourraient causer. || **4.** *Protecteur de niveau d'eau,* enveloppe entourant le tube de niveau d'eau d'une chaudière, qui, sans empêcher l'observation du niveau, évite les projections de verre en cas de rupture du tube.

protectif, ive [prɔtɛktif, -iv] adj. (de *protect[ion]* ; 1953, Cocteau, p. 170). *Littér.* Se dit d'une chose qui a pour effet de protéger (rare) : *Une erreur protective de notre machine* (Cocteau).

protection [prɔtɛksjɔ̃] n. f. (bas lat. *protectio,* protection [au pr. et au fig.], du lat. class. *protectum,* supin de *protegere* [v. PROTÉGER] ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens I, 1 [*prendre quelqu'un sous sa protection,* 1694, Acad. — d'abord *...en sa protection,* av. 1648, Voiture ; *se mettre sous la protection de quelqu'un,* 1690, Furetière — d'abord *...en la protection...,* 1553, *Bible Gérard ; protection civile,* 1954, d'après Larousse, 1963 ; *protection diplomatique,* 1963, Larousse ; *protection maternelle et infantile,* 1953, Larousse] ; sens I, 2, av. 1648, Voiture [*par protection,* 1962, Robert ; *un air, un ton de protection,* 1764, Voltaire] ; sens I, 3, 1685, Bossuet ; sens I, 4, XIII^e s., *ZRP* [I, 535], écrit *protectiun* [*protection,* 1535, Olivétan ; dans une installation électrique, 1963, Larousse ; « couche d'enduit... », 1932, Larousse] ; sens I, 5, 1718, Acad. ; sens II, 1664, J.-B. Colbert).

I. 1. Action de défendre quelqu'un ou quelque chose contre un danger, une agression, etc. ; résultat de cette action : *La protection des opprimés. La protection de l'enfance. Assurer la protection d'un convoi militaire. Le gouvernement s'occupe de la protection de la nature et des sites. Mérimée veilla avec soin à la*

protection des monuments historiques. La protection d'un métal contre l'oxydation. Porter un casque de protection. Les organes de protection d'un animal, d'une plante. Pour l'enfant la protection de la famille ; la protection de la société pour l'homme ! (L. Blanc). || *Prendre quelqu'un sous sa protection,* se charger d'assurer sa sécurité et de lui procurer tous les secours dont il peut avoir besoin. || *Se mettre sous la protection de quelqu'un,* solliciter son appui, son assistance contre les périls et les difficultés que l'on redoute : *De deux hommes, le plus faible se met sous la protection du plus fort* (Fustel de Coulanges). || *Protection civile,* mesures prises pour sauvegarder les populations civiles en cas de sinistre généralisé et, en temps de guerre, pour les garantir contre les effets des bombardements. || *Protection diplomatique,* soutien, de nature très diverse, apporté, dans un pays étranger, par un État à ses nationaux : *La protection diplomatique constitue un élément du statut de la nationalité, mais peut s'étendre à des personnes liées à l'État par un lien juridique autre que la nationalité.* || *Protection maternelle et infantile,* ensemble des mesures d'hygiène et de surveillance médicale destinées à préserver la santé de la mère et de l'enfant. || **2.** Action de patronner quelqu'un, de mettre son crédit et sa puissance au service des intérêts ou de la carrière de cette personne : *Ayant obtenu la protection du ministre, il a pu réaliser très vite les réformes qu'il projetait. Sans aucun égard aux talents et aux facultés, la protection devint alors la mesure unique des distributions* (Raynal). *Cette situation que vous lui avez dénichée à Paris se révélera un pur mirage,* [...] *elle n'y pourra rester sans votre protection que vous lui refuserez alors, parce que vous ne voudrez plus la revoir* (Butor). || Fam. et péjor. *Par protection,* grâce à la faveur, à l'indulgence de quelqu'un, plutôt que par ses propres mérites : *Il a été nommé à ce poste par protection, car son incompétence est notoire.* || Littér. *Un air, un ton de protection,* un air, un ton condescendant, traduisant le sentiment de supériorité d'une personne à l'égard de ceux qui sont ses débiteurs ou qu'elle estime avoir grandement aidés : *Jeannot tendant la main à Colin avec un air de protection assez noble* (Voltaire). || **3.** Action de favoriser une activité estimable, d'aider au développement de ce qui mérite l'intérêt : *Choisir la protection des arts et des lettres comme but de son existence. Ce centre sportif a été construit grâce à la protection d'un mécène. Une protection mal entendue est une véritable guerre qu'on fait aux talents* (d'Alembert). || **4.** Personne ou chose qui constitue une défense, un abri contre une menace : *Il attendait la protection du jour pour s'abandonner au sommeil* (Mac Orlan). *Contre la violence de la nature, New York n'est pas une protection. C'est une ville à ciel ouvert* (Sartre). *Les croyants voient en Dieu leur protection. Les lois sont la protection des bons citoyens. Ce vêtement n'est pas une protection suffisante contre le froid de l'hiver.* || *Spécialem.* Dispositif permettant de détecter et d'éliminer rapidement les anomalies survenues dans un réseau de transport ou une installation électrique. || *Spécialem.* Couche d'enduit spécialement destinée au revêtement des métaux ou des alliages, et capable de les préserver de la corrosion, ainsi que de l'action d'autres agents extérieurs. || **5.** *Par extens.* Personne influente qui use de son pouvoir pour favoriser quelqu'un (souvent péjor.) : *Avoir de hautes, de puissantes protections. De retour au pays, il est devenu, grâce à des protections multiples* [...], *gardien d'une chapelle* (Maupassant).

II. En économie politique, système qui vise à préserver les produits nationaux de la concurrence étrangère ; ensemble des mesures prohibitives ou restrictives prises à cet effet : *Voyez comme tous les prix s'avilissent. Moi, je suis pour la protection, il faut qu'on nous défende contre l'étranger* (Zola).

• SYN. : **I, 1** *assistance, conservation, défense, restauration, sauvegarde, secours, tutelle ;* **2** *appui, patronage, piston* (fam.) ; **3** *encouragement, mécénat, parrainage ;* **4** *asile, bouclier, garantie, refuge, rempart, soutien ;* **5** *recommandation.*

protectionnisme [prɔtɛksjɔnism] n. m. (de *protection ;* 1845, Bescherelle). En économie politique, système consistant à préserver l'agriculture, le commerce ou l'industrie d'un pays contre la concurrence étrangère au moyen d'un ensemble de mesures prohibitives ou restrictives appliquées aux produits étrangers, et de mesures, fiscales ou autres, favorisant l'exportation des produits nationaux.

• CONTR. : *libre-échange.*

protectionniste [prɔtɛksjɔnist] adj. (de *protectionnisme ;* 1875, Larousse). Relatif au protectionnisme : *Système protectionniste.* ◆ adj. et n. (1845, Bescherelle). Partisan du protectionnisme : *Un gouvernement protectionniste. Les protectionnistes s'opposent aux libre-échangistes.*

protectoral, e, aux [prɔtɛktɔral, -o] adj. (dér. savant de *protecteur ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Relatif à celui qui a le rôle, la dignité ou la fonction de protecteur : *Cromwell monte à son fauteuil protectoral* (Hugo).

protectorat [prɔtɛktɔra] n. m. (dér. savant de *protecteur ;* 1751, Voltaire, au sens I ; sens II, 1, 1860, Poitevin [« domination de fait... », 1888, Larousse] ; sens II, 2, début du XXe s.).

I. Dans le régime instauré au XVIIIe s. en Angleterre sous la direction de Cromwell puis de son fils, dignité ou fonction de protecteur : *Après sa démission du protectorat, il* [Richard Cromwell] *voyagea en France* (Voltaire). *Pourquoi le protectorat* [de Cromwell] *a-t-il pu se changer en royauté ?* (Taine).

II. 1. *Autref.* Convention établissant un lien juridique entre un État puissant, l'État protecteur, et un État plus faible, l'État protégé, le premier s'occupant des relations extérieures, de la défense, et, parfois, d'une partie des affaires intérieures du second, qui conservait néanmoins sa personnalité internationale. || *Par extens.* Domination de fait qu'un État exerce sur un autre, moins puissant. || **2.** Le pays soumis à cette dépendance : *Dans l'ancienne Union française, on distinguait les colonies, entièrement dirigées par la métropole, telles que l'Algérie ou Madagascar, des protectorats, tels que la Tunisie ou le Maroc.*

protectorerie [prɔtɛktɔrri] n. f. (dér. savant de *protecteur ;* 1771, Trévoux). *Vx.* Dignité de cardinal protecteur, à la cour de Rome.

protée [prɔte] n. m. (lat. *Proteus,* n. d'un dieu marin qui connaissait l'avenir mais se dérobait aux consultations par de très nombreuses métamorphoses, gr. *Prôteus ;* av. 1608, N. Rapin, au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1695, La Fontaine ; sens II, 1869, Littré).

I. 1. *Littér.* Personne qui change continuellement de manières, d'opinions, d'humeur, qui joue toutes sortes de rôles : *On prétend qu'il* [Mélanchthon] *changea quatorze fois de sentiment sur le péché originel et sur la prédestination ; on l'appelait, dit-on, le protée de l'Allemagne* (Voltaire). *Le conspirateur, l'agent de l'étranger est un Protée, il prend toutes les formes* (France). || **2.** *Littér.* Objet abstrait ou collectivité qui se présente sous des formes très diverses : *L'esprit des Français est un véritable protée* (La Fontaine). *C'est la série des odelettes du critique-poète à cet ami Protée qui s'appelle le monde !* (Banville).

II. Amphibien urodèle serpentiforme, à branchies apparentes chez l'adulte, qui vit dans les eaux souterraines, et dont le corps, incolore dans l'obscurité, se couvre de taches brunes ou noires quand il est exposé à la lumière : *Le protée se rencontre surtout dans les lacs des grottes de Yougoslavie.*

• SYN. : **I, 1** *arlequin, caméléon, girouette.*

• REM. Aux sens I, 1-2, le mot s'écrit souvent avec une majuscule.

protège- [prɔtɛʒ], premier élément, tiré du verbe *protéger* (v. ce mot), qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots.

• REM. Les noms comprenant l'élément *protège-* constituent une série ouverte. On n'a cité, ci-après, que les termes usuels et parfaitement lexicalisés.

protégé, e [prɔteʒe] adj. (part. passé de *protéger ;* fin du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse [art. *protectorat*] ; sens 3, v. 1955). **1.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui est mise à l'abri, préservée, garantie : *Je me ferais une petite chambre dans ma chambre, une retraite dans ma retraite et je m'y trouverais plus heureux, moins perdu, mieux protégé* (Jouhandeau). *Un site protégé.* || **2.** *État protégé,* en droit international, syn. de PROTECTORAT. || **3.** *Passage protégé,* dans un réseau routier, croisement où la priorité est enlevée à la voie de droite, au bénéfice de la voie principale : *Le passage protégé est signalé par un panneau spécial.*

◆ n. (1747, Gresset). Personne, animal, qui a un protecteur ou une protectrice (parfois péjor.) : *Je ne sais trop si votre protégée mérite bien votre intérêt* (Mérimée). *N'ayant plus rien à attendre du capitaliste, il lâchait son protégé* (Flaubert). *Pour vous* [une religieuse parlant à une autre religieuse], *obéir, c'est être, quoi qu'il arrive, la protégée du pouvoir. Du pouvoir qui vous fera abbesse* (Montherlant).

• SYN. : *chouchou* (fam.), *favori, poulain.*

protège-bas [prɔtɛʒba] n. m. invar. (de *protège-* et de *bas* 3 ; 1963, Larousse). Sorte de petit chausson à mailles, couvrant les doigts et le dessous du pied, que l'on place par-dessus le bas lorsqu'on porte certaines grosses chaussures.

protège-cahier [prɔtɛʒkaje] n. m. (de *protège-* et de *cahier ;* début du XXe s.). Enveloppe de papier fort ou de matière plastique que les écoliers utilisent pour garantir la couverture de leurs cahiers.

• Pl. *des* PROTÈGE-CAHIERS.

protège-dents [prɔtɛʒdɑ̃] n. m. invar. (de *protège-* et du plur. de *dent ;* 1924, Montherlant). Appareil de protection que les boxeurs se placent dans la bouche, entre l'intérieur des lèvres et le devant des dents, lors de leurs rounds de combat ou d'entraînement.

protège-jambe [prɔtɛʒʒɑ̃b] n. m. (de *protège-* et de *jambe ;* 1963, Larousse). Sur une motocyclette, chacun des deux petits panneaux de tôle fixés au cadre et placés devant les jambes du conducteur afin de les garantir contre les projections de boue.

• Pl. *des* PROTÈGE-JAMBES.

protège-nez [prɔtɛʒne] n. m. invar. (de *protège-* et de *nez ;* 1967, Bessière, p. 61). Petit écran que les alpinistes fixent à leurs lunettes pour se garantir le nez contre les coups de soleil.

protège-pointe [prɔtɛʒpwɛ̃t] n. m. (de *protège-* et de *pointe ;* 1904, Larousse). Toute partie d'un instrument servant à en préserver la ou les pointes.

• Pl. *des* PROTÈGE-POINTES.

protéger [prɔteʒe] v. tr. (lat. *protegere,* couvrir devant, abriter, garantir [au pr. et au fig.], de *pro,* devant, et de *tegere,* couvrir, recouvrir ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens I, 1 [« ...constituer par sa présence physique un rempart, un abri... », av. 1813, Delille] ; sens I, 2, 1676, Pomey [« entretenir une femme... », av. 1850, Balzac] ; sens I, 3, 1669, Boileau ; sens II, 1788, Féraud). [Conj. **1 b** et **5 b.**]

I. 1. Défendre quelqu'un ou quelque chose contre un danger, une agression, un risque quelconque : *Protéger les faibles, les orphelins. Protéger la vie de quelqu'un. Protéger une rivière contre la pollution en interdisant d'y déverser les déchets industriels. Plusieurs forts protégeaient la ville de Verdun. Un traité qui protège les intérêts des deux pays signataires. En principe, les clauses de mon contrat me protègent* (Romains). *Vous aimez les bêtes, les plus petites, les plus humbles et vous les protégez de tout votre amour...* (Aymé). *Les obstacles à l'amour n'ont pas été inventés pour protéger la vertu, mais pour rendre les plaisirs d'amour plus poignants* (Triolet). *Pourquoi ne pas l'avoir lu, ce livre, puisque vous l'aviez acheté, qui vous aurait peut-être protégé contre tout cela ?* (Butor). || *Spécialem.* En parlant d'une personne ou d'une chose, constituer par sa présence physique un rempart, un abri entre la source d'un danger ou d'une incommodité et l'être exposé à ce risque : *De son corps il protégeait l'enfant. Ces arbres nous protègent du soleil, de la pluie. C'est un chien dressé exprès, c'est un mastiff. Il a un énorme collier à pointes pour lui protéger la gorge* (Giono). || **2.** Mettre son crédit et sa puissance au service des intérêts ou de la carrière de quelqu'un, le patronner : *En protégeant quelqu'un qui vous est connu, songez au tort que vous faites à un homme de mérite que vous ne connaissez pas* (Mme de Maintenon). *Borné à la société peu nombreuse de ses amis et, par conséquent, de ses égaux, il n'essuya ni la hauteur des hommes puissants ni le triste honneur d'en être protégé* (d'Alembert). *Un ami du ministre le protège* (Acad., 1835). || *Spécialem. et par euphémisme.* Entretenir une femme dont on a les faveurs, être son protecteur : *Il protège une petite danseuse sans talent, qui a trente ans de moins que lui.* || **3.** Encourager et favoriser certaines activités estimables, aider à la conservation et au développement de tout ce qui mérite l'intérêt : *Les princes italiens de la Renaissance mettaient leur point d'honneur à protéger les arts. Protéger la religion, les autels, les arts, le commerce, l'agriculture* (Acad., 1835).

II. En économie politique, défendre par des mesures protectionnistes : *Protéger l'industrie automobile contre la concurrence japonaise.*

• SYN. : **I, 1** *assister, flanquer, fortifier, garder, prémunir contre, préserver, sauver, secourir, soutenir, veiller sur ; abriter, couvrir ;* **2** *appuyer, épauler, parrainer, pistonner* (fam.), *pousser, recommander ;* **3** *conserver, maintenir, promouvoir, restaurer.* — CONTR. : **I, 1** *agresser, assaillir, attaquer, attenter à, harceler, menacer, opprimer, persécuter, ruiner, saper, tyranniser ; découvrir, dénuder, exposer ;* **2** *s'acharner contre, couler* (fam.), *démolir, discréditer, perdre ;* **3** *défavoriser, entraver, paralyser.*

◆ **se protéger** v. pr. (1819, Boiste [en parlant d'une chose, 1822, V. Hugo]). Se mettre à l'abri d'une atteinte (au pr. et au fig.) : *Se protéger de la pluie, du vent. Se protéger à l'aide d'un bouclier. Il a su se protéger grâce à de puissantes relations. C'est également pour se protéger que de grands artistes individualistes, à partir d'une certaine heure de leur carrière, n'ont plus osé cheminer qu'accrochés à une cause : Byron, Barrès, D'Annunzio, etc.* (Montherlant) ; et*littér.*, en parlant d'une chose : *Il faut, comme un soldat, qu'un prince ait une épée, | [...] Que son fier palais se protège | D'un camp au front étincelant* (Hugo).

protège-radiateur [prɔtɛʒradjatœr] n. m. (de *protège-* et de *radiateur ;* 1904, Larousse). Grille métallique que l'on plaçait autrefois devant le radiateur d'une voiture automobile pour garantir celui-ci des projections de pierres.

• Pl. *des* PROTÈGE-RADIATEURS.

protège-tibia [prɔtɛʒtibja] n. m. (de *protège-* et de *tibia ;* 1962, Robert). Plaque de liège, de caoutchouc mousse, etc., que les joueurs de football et de quelques autres sports d'équipe placent parfois sur le devant de leurs jambes, entre la cheville et le genou, pour se préserver des coups de pied et des fractures que ceux-ci pourraient provoquer.

• Pl . *des* PROTÈGE-TIBIAS.

protéide [prɔteid] n. m. (angl. *proteid,* même sens [fin du XIXe s.], issu, par substitution de suff., de *proteine,* protéine, mot de même étym. que le franç. *protéine* [v. cet art.] ; 1923, Larousse). En biochimie, nom générique des protides de structure très complexe et de poids moléculaire très élevé, qui donnent, avec l'eau, des solutions colloïdales ou des gels, qui peuvent être précipités par les sels neutres ou par les sels des métaux lourds et qui, dans certaines conditions, sont coagulables par la chaleur.

protéiforme [prɔteifɔrm] adj. (de *protéi-,* élément tiré de *protée,* et de *forme ;* 1761, *Journ. de médecine,* XIV, 33). *Littér.* Se dit d'un être animé, d'un objet concret ou abstrait qui est susceptible de se présenter

sous des aspects très divers, Sous les formes les plus variées : *Animal protéiforme. Esprit protéiforme. La tentation est protéiforme. Protéiforme* [Tolstoï], *ses « créations » les plus compliquées ne sont jamais qu'une simplification de lui-même, et celui capable de devenir tant d'êtres, devient à jamais incapable d'une réelle sincérité* (Gide).

protéinate [prɔteinat] n. m. (de *protéine ;* 1932, Larousse). *Protéinate d'argent,* colloïde argentique constitué par une combinaison de l'argent avec des matières protéiques : *Le protéinate d'argent est un antiseptique non caustique.*

protéine [prɔtein] n. f. (dér. savant du gr. *prôtos,* premier, les protéines ayant été considérées comme la base de toute matière vivante ; 1838, *Bulletin des sciences physiques et naturelles,* 111). En biochimie, substance naturelle azotée, de nature colloïdale, de poids moléculaire très élevé, qui, par hydrolyse, libère des acides aminés, et qui est un élément essentiel de la constitution des êtres vivants.

protéiné, e [prɔteine] adj. (de *protéine ;* 24 oct. 1964, *Paris-Match*). Se dit d'un aliment riche en protéines ou enrichi de protéines : *Pain protéiné.*

protéinogramme [prɔteinogram] n. m. (de *protéino-,* élément tiré de *protéine,* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, lettre, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1963, Larousse). Courbe donnant les vitesses de précipitation et les taux des protéines, après fractionnement par électrophorèse.

protéinothérapie [prɔteinoterapi] n. f. (de *protéino-,* élément tiré de *protéine,* et de *thérapie ;* 1932, Larousse). Méthode de traitement qui consiste à administrer à un organisme une substance protéique à titre préventif ou curatif.

protéinurie [prɔteinyri] n. f. (de *protéin[e]* et de *-urie,* du gr. *oûron,* urine ; 1963, Larousse). Présence de protéines dans l'urine : *La protéinurie est souvent l'indice d'un trouble du fonctionnement rénal.*

● SYN. : *albuminurie.*

1. protéique [prɔteik] adj. (de *protée ;* 1842, Acad.). *Littér.* Syn. de PROTÉIFORME. (Peu usité.)

2. protéique [prɔteik] adj. (de *proté[ine]* ; 1838, *Bulletin des sciences physiques et naturelles,* 119). Relatif aux protéines et, plus généralement, aux protides : *Substance protéique.*

protéisme [prɔteism] n. m. (de *protée ;* 1877, Littré). Tendance à prendre des formes diverses : *Le protéisme de la matière organisée.*

protélies [prɔteli] n. f. pl. (gr. *proteleia,* cérémonie préliminaire [à un sacrifice, à un mariage, etc.], neutre plur. substantivé de l'adj. *proteleios,* qui précède une cérémonie, un sacrifice, de *pro,* avant, et de *telos,* achèvement, réalisation ; 1875, Larousse). Dans l'Antiquité grecque, cérémonies précédant le mariage, au cours desquelles la fiancée consacrait à Artémis une boucle de ses cheveux et ses jouets d'enfant.

protension [prɔtɑsjɔ̃] n. f. (bas lat. *protensio,* action d'étendre la main, majeure d'un syllogisme, du lat. class. *protensum,* supin de *protendere,* étendre, allonger, de *pro,* en avant, et de *tendere,* tendre ; 1596, Basmaison [173], dans la loc. *protension de temps,* allongement d'un délai ; sens actuel, 1970, Robert). En psychologie, attitude de l'esprit tourné vers l'avenir.

protéolysat [prɔteoliza] n. m. (de *protéolyse ;* 1963, Larousse). Médicament obtenu par la lyse de diverses protéines, sous l'action d'enzymes : *On administre les protéolysats dans les états de dénutrition, pour compléter le régime carné.*

protéolyse [prɔteoliz] n. f. (de *protéo-,* élément tiré de *protéine,* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1904, Larousse). En biochimie, ensemble des réactions qui président à la désintégration des substances protidiques complexes : *La protéolyse est la première étape de la digestion des matières protéiques.*

protéolytique [prɔteolitik] adj. (dér. savant de *protéolyse ;* 1904, Larousse). Relatif à la protéolyse ; qui provoque la protéolyse : *Les propriétés protéolytiques de la présure. Enzyme protéolytique.*

protéose [prɔteoz] n. f. (de *proté[ine]* ; 1904, Larousse). En biochimie, polypeptide de poids moléculaire élevé, résultant d'une hydrolyse incomplète provoquée par des enzymes.

protérandre [prɔterɑ̃dr] adj. (du gr. *proteros,* premier de deux [dér. de *pro,* devant, avant], et de *-andre,* du gr. *anêr, andros,* homme, mâle ; 1888, Larousse, art. *dichogamie*). Syn. de PROTANDRE. (Peu usité.)

protérandrie [prɔterɑ̃dri] n. f. (de *protérandre ;* 1892, *Grande Encyclopédie* [art. *dichogamie*], au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** En botanique, syn. de PROTANDRIE. (Peu usité.) || **2.** En biologie, modalité d'hermaphrodisme, où l'organisme passe par deux phases successives, d'abord mâle, puis femelle : *La protérandrie s'observe chez certains gastropodes, chez les annélides, chez les plathelminthes, etc.*

protérogyne adj., **protérogynie** n. f. V. PROTOGYNE 1, PROTOGYNIE.

protestable [prɔtɛstabl] adj. (de *protester ;* 9 févr. 1876, d'après Littré, 1877). Se dit d'un effet de commerce qui peut être protesté.

1. protestant, e [prɔtɛstɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *protester,* avec influence de l'allem. *Protestant,* nom donné aux partisans de Luther qui, à l'issue de la diète de Spire, en 1529, protestèrent publiquement d'appeler du décret de l'Empereur [défendant toute innovation en matière de religion] à un concile général, lat. *protestans, -antis,* part. prés. de *protestari,* déclarer hautement [v. PROTESTER] ; 1546, Godefroy, comme adj., et 1585, *Satires françaises du XVI^e s.* [II, 127], comme n.). Personne appartenant à l'une des confessions chrétiennes qui se sont séparées de l'Église romaine au XVI^e s., ou à l'une de celles qui, constituées par la suite, rejettent également l'autorité du pape : *Un prince protestant. Si les protestants savaient à fond comment s'est formée leur religion* [...], *cette Réforme dont ils se vantent, ne les contenterait guère ; et pour dire franchement ce que je pense, elle ne leur inspirerait que du mépris* (Bossuet). *Nos évêques viennent de demander au roi que les enfants des protestants soient déclarés bâtards, et que les vœux monastiques puissent se faire à seize ans* (d'Alembert) ; et en parlant d'une collectivité : *Si la France eût été capable de se créer un mouvement religieux qui lui fût propre, elle serait devenue protestante* (Renan).

◆ adj. (1680, Richelet). Relatif aux chrétiens des Églises issues de la Réforme, et à leur foi ; relatif à ces Églises elles-mêmes : *Le culte protestant. Une éducation protestante. C'est là peut-être que j'ai le mieux mesuré l'erreur protestante au sujet des images* (Mauriac).

2. protestant [prɔtɛstɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *protester ;* 1665, La Fontaine). *Class.* Celui qui proteste de son amour pour une femme, qui est son amoureux en titre : *Je viens donc vous jurer que vous avez en moi | Un protestant tout prêt à vous donner sa foi* (Destouches).

protestantiser [prɔtɛstɑ̃tize] v. tr. (de *protestant* 1 ; 1875, Larousse). Rendre protestant, convertir au protestantisme (peu usité) : *L'Angleterre, dans son égoïsme envahissant, voudrait protestantiser l'univers entier* (É. de Girardin).

protestantisme [prɔtɛstɑ̃tism] n. m. (de *protestant* 1 ; 1623, *Dict. général,* au sens 1 [« attitude morale... des protestants... », 1835, Balzac] ; sens 2, av. 1772, Duclos). **1.** La religion et les croyances des protestants, en particulier dans leurs différences d'avec les dogmes de l'Église romaine : *Luther fut le fondateur du protestantisme. Abjurer le protestantisme. Le protestantisme n'est en religion qu'une hérésie illogique ; en politique, qu'une révolution avortée* (Chateaubriand). *Le protestantisme aujourd'hui forme avec la science les deux organes moteurs et comme le double cœur de la vie européenne* (Taine). || *Par extens.* Attitude morale et intellectuelle, façon de vivre des protestants ou rappelant celles des protestants : *Le protestantisme doute, exa-*

mine et tue les croyances ; il est donc la mort de l'art et de l'amour (Balzac). *Le protestantisme d'André Gide.* || **2.** L'ensemble des Églises protestantes et de leurs membres, en général ou dans une région déterminée : *Louvois, qui frémissait de devenir inutile, s'il n'entretenait, comme un feu sacré, celui de la guerre, espérait enflammer tout le protestantisme de l'Europe* (Duclos). *Le protestantisme français. Le protestantisme allemand.*

protestataire [prɔtɛstatɛr] adj. et n. (dér. savant de *protester ;* 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Qui élève une protestation contre quelque chose : *Les étudiants protestataires.Calmer les inquiétudes des protestataires. Le Manuel du protestataire* (titre d'un ouvrage de G. Duhamel). || **2.** *Spécialem.* S'est dit des députés alsaciens-lorrains qui, de 1871 à 1891, protestèrent contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Empire allemand : *Le vieux député protestataire* [...] *s'était retiré de la vie politique* (R. Bazin). *Aux élections de 1874, les quinze députés alsaciens-lorrains au Reichstag furent tous des protestataires.*

• SYN. : **1** *contestataire.*

protestation [prɔtɛstasjɔ̃] n. f. (bas lat. *protestatio,* protestation, assurance, du lat. class. *protestatum,* supin de *protestari* [V. PROTESTER] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *protestacion* [*protestation,* XIV^e s.], au sens I, 1 [aussi *faire (sa) protestacion que*] ; sens I, 2, v. 1283, Beaumanoir [« écrit contenant cette déclaration », fin du XV^e s. ; « acte des partisans de Luther en 1529... », 1842, Acad. ; « déclaration... des députés alsaciens-lorrains... », 1888, Larousse] ; sens I, 3, 1862, V. Hugo ; sens II, 1462, Bartzsch).

I. 1. Déclaration solennelle et insistante qu'une personne fait de ses sentiments, de sa volonté : *Le tout avec force protestations d'attachement et d'amitié* (Michelet). *Je pensais qu'elle interpréterait mieux mon silence même et que toute protestation d'amour risquait de lui paraître mensongère* (Gide). *Que mettre dans une dédicace, si l'on n'y met pas des protestations d'altruisme ?* (Montherlant). || Class. *Faire (sa) protestation que,* assurer avec force et hautement que : *Je demande pardon de cette douceur à votre dignité de commissaire, et fais ma protestation qu'elle n'est point en vue de vous corrompre* (Sévigné). || **2.** Déclaration par laquelle une personne conteste formellement quelque chose et refuse de l'accepter : *Il paya la note du déjeuner, sans qu'il y eût de la part de l'autre aucune protestation* (Flaubert). *Au demeurant, Amélie n'éleva plus la moindre protestation* (Gide). *Parce qu'il a plu à deux ou trois marchands, tous les arbres sous lesquels plusieurs générations d'enfants ont joué, tombent l'un après l'autre, sans que personne ose élever une protestation ni un regret* (Jouhandeau). || *Par extens.* Écrit contenant cette déclaration : *Faire enregistrer une protestation par-devant notaire. Cela, c'était trop fort. J'enverrais une protestation* (Proust). *Devrions-nous, dans ce cas, publier une protestation condamnant cette action ?* (De Gaulle). || *Spécialem.* Acte par lequel les principaux partisans de la doctrine de Luther affirmèrent leur foi, en 1529, en réclamant contre un décret de la diète de Spire rendu par l'Empereur et les princes catholiques. || *Spécialem.* Déclaration solennelle des députés alsaciens-lorrains à l'Assemblée nationale en 1871 et au Reichstag en 1874, par laquelle ils s'élevèrent contre l'annexion du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle à l'Allemagne sans que le suffrage universel eût été consulté. || **3.** *Fig.* Manifestation de résistance à quelque chose : *Il avait dû, devant les protestations de son appétit, renoncer à ce régime débilitant* (Madelin). *M. Chérouvier fit entendre un léger grondement de protestation* (Duhamel).

II. En droit, action de dresser un protêt d'une lettre de change, d'une traite.

• SYN. : **I, 1** *assurance, démonstration, témoignage ;* **2** *doléance, objection, réclamation, récrimination, revendication ; réquisitoire ;* **3** *rébellion, révolte.*

protester [prɔtɛste] v. tr. (lat. *protestari,* déclarer hautement, affirmer, de *pro,* devant, et de *testari,* témoigner, attester, dér. de *testis,* témoin ; 1343, Runkewitz, au sens 1 [*protester que,* « donner l'assurance formelle que » — « déclarer..., contre l'opinion d'autrui, que », av. 1892, Renan ; « déclarer... d'une manière solennelle... », 1373, Gace de la Buigne ; *je vous proteste,* av. 1709, Regnard] ; sens 2, 1611, Cotgrave [contre une personne ou sa signature, 1835, Acad.]). **1.** *Vx* ou *littér.* Déclarer ou promettre d'une manière solennelle et insistante : *Cet intérêt vrai ou simulé que les hommes protestent aux femmes, les rend plus vifs, plus ingénieux, plus attentifs, plus gais* (Diderot). *M^{me} Prieur protestait son amour maternel à sa future bru* (Hermant). || Vx. *Protester que,* donner l'assurance formelle que : *Je proteste que personne n'admire Cicéron plus que je fais* (Fénelon) ; *auj.,* déclarer fermement, contre l'opinion d'autrui, que : *En protestant que la discussion philologique* [...] *était l'œuvre la plus urgente et la plus essentielle* (Renan). *Certainement il était soucieux. Mais cet indéfectible partisan du « Tout s'arrange »* [...] *protesta que rien n'était perdu* (Chevallier). *Le malade* [...] *se dressa dans le lit en protestant qu'il allait bien* (Camus). || Absol. et vx. *Je vous proteste,* je vous assure, vous pouvez m'en croire : *Oh ! non, je suis aussi curieuse que vous.* | *Et tout aussi prudente, au moins, je vous proteste* (Collin d'Harleville). || **2.** Faire un protêt contre un effet de commerce : *Des billets protestés tous les matins, des descentes d'huissiers tous les deux jours !* (Daudet). *Papa donc n'a pas payé les traites et les traites ont été protestées. Mais papa s'en moquait pas mal...* (Duhamel). || Faire un protêt contre la personne ayant émis un effet de commerce ou contre la signature de cette personne : *Protester un négociant, la signature d'un négociant.*

◆ v. tr. ind. [**de**] (sens 1, 1645, Corneille ; sens 2, 1650, Retz [*...de nullité ; ...d'incompétence,* 1694, Acad. — *protester de quelque chose,* « récuser d'avance », fin du XV^e s., Commynes ; *protester de violence,* 1671, Molière] ; sens 3, 1339, *Registre criminel de la justice de Saint-Martin-des-Champs,* 152). **1.** *Protester de* (suivi d'un substantif), attester quelque chose avec énergie et insistance : *Tuvache* [...] *protestait de son dévouement à la monarchie* (Flaubert). || **2.** *Protester de nullité, d'incompétence,* en droit, déclarer publiquement qu'on regarde une procédure comme nulle, une juridiction comme incompétente : L'ABBESSE : *Monseigneur, nous nous croyons obligées en conscience d'appeler de cette violence et de protester de nullité de tout ce qu'on nous fait et qu'on nous pourra faire.* — L'ARCHEVÊQUE : *Appelez, protestez, je me moque de tout cela* (Montherlant). || *Protester de violence,* déclarer publiquement, qu'on a agi sous la contrainte : *Il devait donc aller tout aussitôt protester de violence chez un notaire* (Molière). || **3.** Class. *Protester de* (suivi d'un infinitif), s'engager solennellement à : *Je proteste de ne prétendre rien à tous vos biens, pourvu que vous me laissiez celui que j'ai* (Molière). *Il lui protesta de ne l'abandonner jamais* (Acad., 1694).

◆ v. intr. (1650, Retz [« manifester son désaccord... », 1693, La Bruyère ; absol., 1862, V. Hugo — en parlant d'une chose, 1863, Th. Gautier]). *Protester contre quelque chose,*réclamer formellement contre cette chose, parce qu'on la considère comme illégale ou injuste : *Protester contre une nomination, contre une élection ;* manifester son désaccord ou son mécontentement au sujet de cette chose : *Il protestait contre l'appellation de poète* (Gide). || *Absol.* Exprimer vivement son opposition, sa désapprobation, par des paroles ou par écrit : *Il vient une heure où protester ne suffit plus ; après la philosophie, il faut l'action ; la vive force achève ce que l'idée a ébauché* (Hugo). *Dutilleul voulut protester, mais M. Lécuyer, la voix tonnante, le traita de cancrelat routinier* (Aymé). *J'aurais pu la décider à me suivre. Je l'aurais mise à côté de moi, dans la voiture, à la place du coffre ; j'aurais aussi bien pu la mettre dans ce coffre entrouvert, elle n'aurait pas protesté* (Bastide) ; en parlant d'une chose, sembler donner des marques de résistance ou de refus : *Le vantail mobile de la porte, qui ne cédait pas sans protester* (Gautier).

• SYN. : *crier, désapprouver, s'élever, s'indigner, s'insurger, pester* (fam.), *se récrier,*

tempêter (fam.), *tonner ; murmurer, râler* (pop.), *se rebeller, se rebiffer* (fam.), *regimber* (fam.), *ronchonner* (fam.), *rouscailler* (pop.), *rouspéter* (pop.).

protêt [prɔtɛ] n. m. (déverbal de *protester ;* 1479, Godefroy, écrit *protest,* au sens de « déclaration, affirmation » ; sens actuel, début du XVII^e s., écrit *protest* [*protêt,* 1680, Richelet ; *protêt faute d'acceptation,* 1723, Savary des Bruslons ; *protêt faute de paiement,* 1675, Kuhn, 143 — écrit *protest*...]). Acte par lequel le porteur d'un effet de commerce fait constater par un huissier ou, parfois, par un notaire soit le refus d'acceptation *(protêt faute d'acceptation),* soit le refus de paiement à l'échéance *(protêt faute de paiement)* de la personne sur laquelle cet effet est tiré.

prothalle [prɔtal] n. m. (de *pro-* et de *thalle ;* 1845, Bescherelle). Petite lame verte, poussant sur la terre, qui résulte de la germination des spores des fougères ou des autres cryptogames vasculaires : *Prothalle mâle. Prothalle femelle.*

prothèse [prɔtɛz] n. f. (bas lat. *prothesis,* addition d'une lettre au commencement d'un mot [v. PROSTHÈSE] ; 1694, Ch. G. Le Clerc [3], au sens I, 1 [*prothèse dentaire,* 1869, Littrél ; sens I, 2, 1963, Larousse ; sens I, 3, 1962, Robert [en chirurgie osseuse et articulaire, 1932, Larousse] ; sens II, 1704, Trévoux ; sens III, 1869, Littré).

I. 1. Partie de la chirurgie relative au remplacement partiel ou total d'un organe ou d'un membre par un appareil reproduisant sa forme et, dans la mesure du possible, sa fonction. ‖ *Prothèse dentaire,* opération qui a pour but la restauration individuelle des dents, le remplacement des dents manquantes, et, en orthodontie, la mise en place correcte des dents sur une arcade. ‖ **2.** Nom parfois donné aux opérations de chirurgie plastique (greffe de peau, greffe osseuse, etc.). ‖ **3.** La pièce ou l'appareil de remplacement : *Une prothèse dentaire en porcelaine, en résine. Une prothèse articulée lui permet de marcher normalement, bien qu'il ait été amputé d'une jambe.* ‖ L'ensemble des pièces employées en chirurgie osseuse et articulaire pour maintenir en place ou pour remplacer les fragments osseux.

II. En linguistique, syn. usuel de PROSTHÈSE (v. ce mot).

III. *Autel de la prothèse,* autel portatif sur lequel les chrétiens orientaux préparent ce qui est nécessaire pour célébrer la messe.

prothésiste [prɔtezist] n. (de *prothèse ;* 1963, Larousse). Technicien, technicienne qui fabrique des prothèses, et, notamment, des prothèses dentaires : *Le prothésiste s'appelait naguère « mécanicien-dentiste ».*

prothétique [prɔtetik] adj. (dér. savant de *prothèse ;* 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1933, Marouzeau). **1.** En chirurgie, relatif à la prothèse : *Appareils prothétiques.* ‖ **2.** En linguistique, syn. usuel de PROSTHÉTIQUE (au sens 1) : *Voyelle prothétique.*

prothorax [prɔtɔraks] n. m. (de *pro-* et de *thorax ;* 1845, Bescherelle). Segment antérieur du thorax des insectes.

prothrombine [prɔtrɔ̃bin] n. f. (de *pro-* et de *thrombine ;* 1949, Larousse). Globuline élaborée au niveau du foie, qui, en présence de calcium et de thromboplastine, donne naissance à la thrombine et participe à la coagulation du sang : *Rechercher le taux de prothrombine.*

protide [prɔtid] n. m. (de *prot[éine]* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1838, *Bulletin des sciences physiques et naturelles,* p. 167). Nom générique de substances dérivant les unes des autres, dont la présence est constante dans les organismes animaux et végétaux, et dont l'hydrolyse fournit des acides aminés : *Les protides, les lipides et les glucides sont la base de l'alimentation des animaux supérieurs.*

protidique [prɔtidik] adj. (de *protide ;* 1962, Robert). Relatif aux protides : *Synthèse protidique.*

protiste [prɔtist] n. m. (gr. *prôtistos,* le premier de tous, superl. de *prôtos,* premier ; 15 déc. 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 931). Être vivant, constamment unicellulaire, appartenant soit au règne animal, soit au règne végétal.

protistologie [prɔtistɔlɔʒi] n. f. (de *protisto-,* élément tiré de *protiste,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1923, Larousse). Partie de la biologie qui concerne les protistes.

protium [prɔtjɔm] n. m. (du gr. *prôtos,* premier ; 1963, Larousse). Nom parfois donné à l'hydrogène de masse atomique 1, pour le distinguer du deutérium et du tritium.

1. proto- préf. V. PROT(O)-.

2. proto n. m. V. PROTAL.

protocanonique [prɔtokanɔnik] adj. (de *proto-* 1 et de *canonique ;* 1610, *Revue de philologie française,* XLV, 131). En théologie, se dit des livres sacrés qui ont été admis les premiers dans le canon des Écritures, par opposition aux *deutérocanoniques.*

protocolaire [prɔtɔkɔlɛr] adj. (de *protocole ;* 1904, Larousse, aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du XX^e s. [aussi pour ce qui témoigne de cette attitude d'esprit]). **1.** Relatif au protocole, à l'étiquette : *Une question protocolaire. Des difficultés protocolaires.* ‖ **2.** Conforme au protocole, réglé par le protocole : *Visites protocolaires. Tenue protocolaire.* ‖ **3.** *Par extens.* Se dit d'une personne ou d'une collectivité très attachées au respect des formes dans les rapports humains et sociaux : *Les États-Unis ne sont pas protocolaires, et j'ai souvent parlé plus sérieusement avec les Américains dans cette sorte de cordialité, que dans ce que l'Europe appelle le sérieux* (Malraux). ‖ Se dit de ce qui témoigne de cette attitude d'esprit : *En public, il me parle toujours d'un ton très protocolaire, bien que nous soyons amis d'enfance.*

• SYN. : **3** *façonnier, formaliste, guindé ; cérémonieux, officiel, solennel.* — CONTR. : **3** *cordial, familier, simple, spontané.*

protocolairement [prɔtɔkɔlɛrmɑ̃] adv. (de *protocolaire ;* 4 oct. 1902, *le Sourire,* p. 2). D'une façon protocolaire : *S'exprimer protocolairement.*

protocole [prɔtɔkɔl] n. m. (lat. médiév. *protocollum,* document notarié, emploi spécialisé du bas lat. jurid. *protocollum,* feuille collée à une charte, etc., et portant diverses indications prouvant son authenticité [VI^e s.], bas gr. jurid. *prôtokollon,* même sens, proprem. « ce qui est collé en premier », du gr. class. *prôtos,* premier, et *kollân,* coller, dér. de *kolla,* gomme, colle ; 1355, *Dict. général,* écrit *protocolle* [*protocole,* début du XVII^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1611, Cotgrave [« ...mémento », av. 1709, Regnard] ; sens I, 3, 1606, Nicot [« ...style plein de poncifs », 1761, Diderot] ; sens I, 4, 1923, Larousse [en psychologie, 1968, Larousse ; *protocole opératoire,* 1963, Larousse] ; sens I, 5, 1834, Landais ; sens I, 6, 1835, Acad. ; sens II, 1, 1829, Boiste [« service... chargé des questions relatives à cet ensemble » 1935, Acad.] ; sens II, 2, 1839, Balzac ; sens III, 1636, La Curne ; sens IV, 1655, P. Borel [écrit *prothocole ; protocole,* 1694, Ménage]).

I. 1. Nom donné autrefois aux minutes et brouillons des actes de notaire, dans lesquels les clauses étaient ordinairement omises. ‖ **2.** Recueil des formules prescrites pour la rédaction des actes publics : *Le protocole des notaires, des avoués, des greffiers, des huissiers.* ‖ *Par anal.* et *vx.* Formulaire, guide, mémento : *Vous ne soupçonnez pas combien je fais peu de cas de la méthode et des préceptes. Celui qui a besoin d'un protocole n'ira jamais loin* (Diderot). ‖ **3.** *Vx.* Recueil des formules en usage dans la correspondance officielle ou privée, selon la hiérarchie sociale des correspondants : *Pour écrire à un tel prince, il a consulté son protocole* (Acad., 1798). ‖ *Vx* et *littér.* Manière traditionnelle et banale de s'exprimer dans une œuvre écrite, style plein de poncifs : *Malheur à l'homme de génie qui foule aux pieds le protocole et ses formules !* (Diderot). ‖ **4.** *Spécialem.* En typographie, modèle des signes de correction. ‖ En psychologie, description complète de la passation d'un test. ‖ *Protocole opératoire,* ensemble des gestes successifs

qu'exécute le chirurgien, conformément à un plan bien réglé prévu pour chaque opération. || **5.** Procès-verbal authentique des délibérations ou des actes d'un conseil, d'un congrès, d'une conférence : *À moins qu'un vieux diplomate n'ait un protocole à refaire...* (Balzac). *Il s'est servi exclusivement des documents originaux : lettres, ordres, protocoles... rapports de généraux et de préfets... mémoires...* (France). || **6.** Décision prise par une réunion de diplomates sur des questions de politique internationale, et, *par extens.*, par toute conférence tenue entre des délégués ayant pleins pouvoirs : *Les limites de ce pays ont été fixées par le protocole de tel jour* (Acad., 1835). *Les représentants des syndicats ouvriers et du patronat ont signé un protocole relatif au paiement des journées chômées.*

II. 1. Ensemble des règles établies pour les honneurs et les préséances dans les cérémonies et relations officielles : *Un protocole plus délicat que celui d'aucune cour d'Europe* (Giraudoux). || Service du ministère des Affaires étrangères chargé des questions relatives à cet ensemble de règles : *Le chef du protocole.* || **2.** *Par extens.* Ensemble des règles de la politesse mondaine : *Se moquer du protocole. À pied, M*[me] *Swann avait l'air de commettre une élégante infraction aux règles du protocole* (Proust).

III. Autref. *Protocole des notaires,* droit que le roi percevait sur le prix de la vente des registres des notaires décédés, qui avait lieu au plus offrant et dernier enchérisseur.

IV. En droit romain, nom que l'on donnait à la marque collée, imprimée ou écrite sur le papier destiné à recevoir les actes publics.

• SYN. : **II, 1** *cérémonial, étiquette ;* **2** *décorum.*

protodorique [prɔtodɔrik] adj. (de *proto-* 1 et de *dorique ;* 1869, Littré). S'est dit quelquefois, en architecture, d'un ordre égyptien semblant annoncer l'ordre dorique grec.

protogermanique [prɔtoʒɛrmanik] n. m. (de *proto-* 1 et de *germanique ;* 1963, Larousse). Nom donné, en linguistique, au germanique commun, antérieur aux segmentations dialectales.

protogine n. f. V. PROTOGYNE 2.

1. protogyne [prɔtoʒin] adj. (de *proto-* 1 et de *-gyne,* gr. *gunê,* femme, femelle ; 1904, Larousse). Se dit des fleurs hermaphrodites dans lesquelles le pistil arrive à la maturité avant les étamines.

• REM. On dit aussi, moins souvent, PROTÉROGYNE (du gr. *proteros,* premier de deux [dér. de *pro,* devant, avant], et de *-gyne* [v. ci-dessus] ; 1888, Larousse, art. *dichogamie*).

2. protogyne ou **protogine** [prɔtoʒin] n. f. ou m. (de *proto-* 1 et du gr. *gignesthai,* devenir, naître ; 1806, *Journ. des Mines,* XIX, 372). Roche endogène métamorphisée, grenue, à minéraux disposés en lits, qu'on rencontre principalement dans le massif du Mont-Blanc : *La protogyne rugueuse, humide et gelée, était recouverte comme d'un enduit huilé, une sorte de verglas sur lequel les clous glissaient sans mordre* (Frison-Roche).

protogynie [prɔtoʒini] n. f. (de *protogyne* 1 ; 1904, Larousse). Caractère des plantes à fleurs protogynes.

• REM. On dit aussi, moins souvent, PROTÉROGYNIE (de *protérogyne* [v. PROTOGYNE 1] ; 1963, Larousse).

protohistoire [prɔtoistwar] n. f. (de *proto-* 1 et de *histoire ;* 1910, Dussaud). Époque de l'histoire de l'humanité, comprise entre la fin de l'époque préhistorique (où l'homme ignorait encore la métallurgie) et la période où apparaissent les premiers documents écrits.

protohistorien, enne [prɔtoistɔrjɛ̃, -ɛn] n. (de *protohistoire,* d'après *historien ;* 1970, Robert). Spécialiste de la protohistoire.

protohistorique [prɔtoistɔrik] adj. (de *proto-* 1 et de *historique ;* 5 avr. 1877, *Journ. officiel,* p. 2660). Relatif à la protohistoire.

proto-industriel, elle [prɔtoɛ̃dystrijɛl] adj. (de *proto-* 1 et de *industriel ;* 1967, Fohlen, p. 115). Relatif aux origines de la révolution industrielle du XIX[e] s.

protolyse [prɔtoliz] n. f. (de *proto[n]* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1968, Larousse). Réaction chimique consistant en un échange d'ions H^+, ou protons, entre deux corps.

protolytique [prɔtolitik] adj. (dér. savant de *protolyse ;* 1968, Larousse). Relatif à la protolyse : *L'action d'un acide sur une base est une réaction protolytique.*

protomartyr [prɔtomartir] n. m. (lat. ecclés. médiév. *protomartyr,* même sens, gr. *prôtomartur,* premier témoin, premier martyr, de *prôtos,* premier, et de *martus, -turos* [v. MARTYR] ; début du XIV[e] s.). Titre donné à saint Étienne, qui est considéré comme le premier martyr.

protomé [prɔtɔme] n. m. (gr. *protomê,* coupe antérieure ou supérieure, statue ou figure peinte à mi-corps, buste, dér. de *protemnein,* couper en avant, de *pro,* avant, devant, et de *temnein,* couper ; 1904, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1932, Larousse). **1.** En archéologie, buste d'homme ou d'animal. || **2.** Mufle de cerf, employé comme motif décoratif.

protométrie [prɔtometri] n. f. (de *proto[n]* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). Ensemble des méthodes de dosage relatives à la neutralisation d'un acide par une base, et mettant en jeu l'échange d'un proton.

protométrique [prɔtometrik] adj. (de *protométrie ;* 1968, Larousse). Relatif à la protométrie : *Dosage protométrique.*

protomothèque [prɔtɔmɔtɛk] n. f. (du gr. *protomê,* buste [v. PROTOMÉ], et *thêkê,* boîte, coffre, caisse ; 1878, Larousse). Salle de musée où se trouve une collection de bustes.

proton [prɔtɔ̃] n. m. (angl. *proton,* même sens [début du XX[e] s.], gr. *prôton,* neutre substantivé de l'adj. *prôtos,* premier, proprem. « la première chose » ; 1949, Larousse). Particule de masse 1837 fois plus élevée que celle de l'électron, mais portant une charge positive égale, qui forme le noyau de l'atome d'hydrogène et qui est, avec le neutron, l'un des deux constituants de tous les noyaux atomiques.

protonation [prɔtɔnasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *proton ;* 1968, Larousse). Addition d'un proton (H^+) sur un doublet électronique d'une molécule : *La protonation d'un hydroxyle peut provoquer un départ d'eau.*

protoneurone [prɔtonøron] n. m. (de *proto-* 1 et de *neurone ;* 1963, Larousse). Premier neurone d'une chaîne de neurones formant une voie nerveuse.

1. protonique [prɔtɔnik] adj. (de *proton ;* 1949, Larousse). Qui concerne le proton.

2. protonique [prɔtɔnik] adj. et n. f. (de *pro-* et de *tonique ;* avr. 1876, *Romania,* p. 141 [comme n. f. ; comme adj., 1877, Littré]). *Voyelle* ou *syllabe protonique,* ou *protonique* n. f., en phonétique, voyelle ou syllabe placée avant la voyelle ou la syllabe qui porte l'accent tonique.

protonordique [prɔtonɔrdik] n. m. (de *proto-* 1 et de *nordique ;* 1963, Larousse). Nom donné à la langue parlée du 1[er] au VII[e] s. environ dans la péninsule scandinave et au Danemark, avant les segmentations dialectales qui donnèrent naissance aux idiomes suédois, norvégien et danois.

protonotaire [prɔtonɔtɛr] n. m. (lat. ecclés. médiév. *protonotarius,* protonotaire, du gr. *prôtos,* premier, et du lat. class. *notarius* [v. NOTAIRE] ; v. 1378, J. Le Fèvre, écrit *prothonotaire* [*protonotaire,* XVI[e] s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1701, Furetière ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, 1869, Littré).

I. 1. *Protonotaire apostolique,* ou simplem. *protonotaire,* prélat de la cour de Rome, qui a un degré de prééminence sur tous les notaires de la même cour, et dont le rôle est, en principe, de recevoir les actes des consistoires publics et de les expédier en forme : *Le collège des douze protonotaires participants est le premier des collèges des prélats qui ne sont pas évêques* (Acad., 1835). *Le trésorier, les*

protonotaires apostoliques participants et honoraires (Goncourt). || **2.** Dans l'Église grecque, titre d'un des grands officiers du patriarche, qui lui sert de secrétaire.

II. 1. Nom donné par les historiens modernes au premier notaire des empereurs romains. || **2.** Nom donné par les historiens modernes à divers dignitaires laïcs importants du Moyen Âge : archichancelier ou chef de la chancellerie, grand officier de la maison des empereurs d'Allemagne, référendaire sous les premiers rois de la seconde race (en France), etc.

protonotariat [prɔtonɔtarja] n. m. (dér. savant de *protonotaire ;* 1845, Bescherelle). Charge, dignité de protonotaire.

protopapa [prɔtopapa] n. m. (mot du gr. ecclés., de même sens, du gr. class. *prôtos,* premier, et *pappas,* papa ; 1875, Larousse). Grand dignitaire du clergé orthodoxe, placé immédiatement au-dessous du patriarche.

protopathie [prɔtopati] n. f. (lat. scientif. moderne *protopathia,* même sens, gr. médic. *prôtopatheia,* même sens, de *prôtos,* premier, et de *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1836, Acad.). En pathologie, affection autonome, qui n'est ni la suite ni la conséquence d'une autre maladie.

protoplasma [prɔtoplasma] ou **protoplasme** [prɔtoplasm] n. m. (allem. *Protoplasma,* même sens [milieu du XIXe s.], du gr. *prôtos,* premier, et *plasma,* ouvrage façonné, modelé, dér. de *plassein* ou *-ttein,* façonner, modeler ; 1858, Nysten [*protoplasma*], et 1888, Larousse [*protoplasme*]). Système physico-chimique de structure variable, passant aisément de l'état rigide à l'état fluide, formé principalement de protides, de lipides, de glucides, de matières minérales et d'eau, et qui constitue la matière vivante active.

protoplasmique [prɔtoplasmik] adj. (de *protoplasma ;* 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1927, M. Bedel). **1.** Relatif au protoplasma ; qui est de la nature du protoplasma : *Masse protoplasmique. Prolongements protoplasmiques.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit de ce qui est mal organisé et qui se développe en des directions très diverses (comme peut le faire le protoplasma) [rare] : *Un jeu d'association d'idées purement protoplasmique* (M. Bedel).

protopope [prɔtopɔp] n. m. (de *proto-* 1 et de *pope ;* 1869, Littré). Curé, chef d'une église russe.

protosinaïtique [prɔtosinaitik] adj. (de *proto-* 1 et de Sinaï, n. géogr. ; 1963, Larousse). Se dit de tout ce qui concerne la langue dans laquelle sont rédigées les inscriptions (datant des XXe-XVIe s. av. J.-C.) découvertes dans le bassin minier du Sinaï central : *L'alphabet protosinaïtique pourrait être le point de départ de la graphie phénicienne.*

◆ n. m. (1963, Larousse). Cette langue elle-même : *Le protosinaïtique n'a pas encore été parfaitement déchiffré.*

protostomiens [prɔtostɔmjɛ̃] n. m. pl. (de *proto-* 1 et du gr. *stoma,* bouche ; 1963, Larousse). Grand clade comprenant l'immense majorité des invertébrés, réparti entre les embranchements des annélides, des mollusques et des arthropodes.

protosulfure [prɔtosylfyr] n. m. (de *proto-* 1 et de *sulfure ;* 1842, Acad.). Nom donné naguère à celui des divers sulfures d'un même élément qui contient moins de soufre que tous les autres.

protosystolique [prɔtosistɔlik] adj. (de *proto-* 1 et de *systolique ;* 1932, Larousse). Se dit d'un phénomène qui se produit au début de la systole.

protothrone [prɔtotrɔn] n. m. (gr. *prôtothronos,* qui siège à la première place, de *prôtos,* premier, et de *thronos,* siège élevé, trône, siège de patriarche ; av. 1723, Fleury). Nom donné autrefois, dans l'Église orthodoxe, au premier évêque d'une province ecclésiastique, ou au prélat qui tenait la première place soit après le patriarche, soit après le métropolitain.

prototype [prɔtotip] n. m. (bas lat. *prototypos* ou *-pus,* forme primitive, prototype, emploi substantivé de l'adj. *prototypus,* élémentaire, primitif, gr. *prôtotupos,* de création primitive, qui est le premier type, de *prôtos,* premier, et de *tuptein,* frapper, marquer ; 1552, Rabelais, au sens 1 [au fig., av. 1628, Sully] ; sens 2, 1904, Larousse [pour une automobile, v. 1960] ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** Modèle original d'un objet à reproduire : *Cette médaille est le prototype sur lequel on a moulé toutes les autres* (Acad., 1835). || *Fig.* Exemple le plus parfait, le plus exact : *Il semble qu'ils* [les biographes de Cromwell] *n'aient pas osé réunir tous les traits de ce bizarre et colossal prototype de la réforme religieuse, de la révolution politique d'Angleterre* (Hugo). *Un palais du Moyen Âge dans le style gothique arabe dont le palais ducal est le prototype* (Gautier). *Ainsi, pensera-t-on, c'est miraculeux, ce talent qu'il a, d'inventer de toutes pièces des gens si différents de lui, voyez son nouveau roman, il a créé l'image, je dis l'image, et je sais pourquoi... l'image du jaloux, le prototype, vous comprenez, du jaloux* (Aragon). || **2.** Premier exemplaire construit industriellement d'un ensemble mécanique, d'un appareil, d'un véhicule, et qui est destiné à expérimenter en service les qualités de celui-ci et à déterminer ses performances en vue de la construction en série : *Essayer un prototype d'avion. Le prototype sert à découvrir les modifications qu'il y a lieu d'apporter à un modèle nouveau pour accroître ses performances ou sa sécurité.* || *Spécialem.* Dans les compétitions automobiles sur circuit (autres que les courses de formule 1, 2 ou 3), voiture de sport dont les règlements n'exigent ni une production minimale de vingt-cinq exemplaires, ni un équipement routier complet. || **3.** Outil de fondeur qui sert à régler la force de corps d'un caractère d'imprimerie.

● SYN. : **1** *étalon, original ; archétype, idéal, modèle, spécimen.*

prototypique [prɔtotipik] adj. (de *prototype ;* 1842, Acad.). Se dit de ce qui appartient à un prototype, de ce qui en a le caractère (peu usité) : *Un modèle prototypique.*

protoures [prɔtur] n. m. pl. (de *prot[o]-* 1 et de *-oure,* gr. *oura,* queue des animaux ; 1963, Larousse). Ordre d'insectes comprenant des formes sans ailes, de petite taille, sans yeux ni antennes, et ne subissant pas de métamorphose.

protoxyde [prɔtɔksid] n. m. (de *prot[o]-* 1 et de *oxyde ;* 1813, Thénard, écrit *protoxide ; protoxyde,* 1828, Mozin). Nom donné naguère à celui des divers oxydes d'un même élément qui contient moins d'oxygène que tous les autres : *Protoxyde de fer, de plomb. Le protoxyde d'azote fut utilisé comme anesthésiant dès le milieu du XIXe s.*

protozoaire [prɔtozɔɛr] n. m. (de *proto-* 1 et de *-zoaire,* du gr. *zôon,* tout être vivant, animal ; 1834, Boiste). Être vivant unicellulaire appartenant au règne animal.

◆ **protozoaires** n. m. pl. (1875, Larousse). Embranchement du règne animal comprenant des organismes unicellulaires, vivant isolément ou groupés, mobiles, fondamentalement dépourvus de chlorophylle, se multipliant par mitose et par reproduction sexuée à un moment de leur cycle.

protozoologie [prɔtozoɔlɔʒi] n. f. (de *protozoo-,* élément tiré de *protozoaire,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1941, Caullery, p. 26). Partie de la zoologie qui concerne les protozoaires.

protracteur [prɔtraktœr] adj. et n. m. (de *protract[ion]* ; 1877, Littré [comme n. m., début du XXe s.]). *Muscle protracteur,* ou *protracteur* n. m., muscle permettant d'allonger vers l'avant ou vers l'arrière une partie du corps : *Le muscle protracteur de l'aiguillon de l'abeille.*

protractile [prɔtraktil] adj. (de *protract[ion]* ; 1963, Larousse). Se dit d'un organe qui peut s'allonger, se distendre vers l'avant ou vers l'arrière : *Le lézard a une langue protractile.*

protraction [prɔtraksjɔ̃] n. f. (bas lat. *protractio,* prolongement [d'une ligne], ajournement, du lat. class. *protractum,* supin de *protrahere,* tirer en avant, faire sortir, ajourner, différer, de *pro,* en avant, et de *trahere,* tirer, traîner ; fin du XIVe s.,

au sens de « délai, ajournement » ; sens 1, 1869, Littré [en phonétique, 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Action de tirer en avant : *La protraction de la langue. Mouvement de protraction.* || *Spécialem.* En phonétique, mouvement vers l'avant des lèvres qui accompagne souvent leur arrondissement et a pour effet d'amplifier le résonateur buccal en donnant plus de gravité au son. || **2.** En métrique ancienne, allongement d'une syllabe par suite de la syncope d'une syllabe voisine : *Dans les chœurs lyriques, une longue peut, par protraction, valoir jusqu'à quatre temps de brève.*

protrus, e [prɔtry, -yz] adj. (lat. *protrusus,* part. passé de *protrudere,* pousser en avant [v. PROTRUSION] ; 1878, Larousse). En anatomie, se dit d'un organe qui semble avoir été poussé en avant.

protrusion [prɔtryzjɔ̃] n. f. (du lat. *protrusum,* supin de *protrudere,* pousser en avant, différer, remettre, de *pro,* en avant, et de *trudere,* pousser [avec force, avec violence] ; 1869, Littré). Processus qui pousse un organe en avant, dans des conditions anormales ; résultat de ce processus : *La protrusion du globe oculaire par une tumeur développée au fond de l'orbite.*

protrygées [prɔtriʒe] n. f. pl. (gr. *protrugaia,* même sens, neutre plur. substantivé de l'adj. *protrugaios,* qui préside aux vendanges, de *pro,* devant, en avant, et de *trugê,* automne, récolte, vendange ; 1875, Larousse). Dans l'Antiquité grecque, fêtes célébrées avant les vendanges, en l'honneur de Dionysos et de Poséidon.

protubérance [prɔtyberɑ̃s] n. f. (de *protubérant ;* 1687, P. Barbier, au sens 1 [en phrénologie, v. 1821, Maine de Biran, p. 57 ; *protubérance cérébrale...,* 1869, Littré] ; sens 2, août 1738, Voltaire ; sens 3, 27 nov. 1868, *Moniteur universel,* p. 1521 [*protubérances quiescentes, éruptives,* 1932, Larousse]). **1.** En anatomie, saillie en forme de bosse sur la surface d'un corps : *Ce que vous prenez pour des dents ne sont que des petites protubérances cartilagineuses* (Gide). || *Spécialem.* et *vx.* Saillie crânienne, révélatrice, selon les phrénologistes, du caractère, des dispositions intellectuelles et morales de l'individu : *Son front, plein de lignes transversales, ne manquait pas de protubérances significatives* (Balzac). *Oui, en effet, elle a sur le sommet du crâne une protubérance qui indique l'exaltation* (Mérimée). || *Protubérance cérébrale* ou *annulaire,* large ruban en saillie, situé au-dessus du bulbe rachidien, au-dessous des pédoncules cérébraux et en avant du cervelet, qui réunit le cerveau, le bulbe et le cervelet. (Syn. MÉSOCÉPHALE.) || **2.** *Par extens.* et *littér.* Éminence, saillie quelconque : *Pour l'incrédule, les montagnes sont des protubérances de pierres* (Chateaubriand). || **3.** *Spécialem.* En astronomie, éjection de matière qui s'observe fréquemment autour du disque du Soleil. || *Protubérances quiescentes,* celles qui, après s'être élevées de la chromosphère, restent à l'état flottant au-dessus d'elle. || *Protubérances éruptives,* celles qui s'élancent à des centaines de milliers de kilomètres de hauteur et ont un caractère éphémère.

• SYN. : 1 *excroissance, proéminence, tubercule ; bosse.*

protubérant, e [prɔtyberɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. *protuberans, -antis,* part. prés. de *protuberare,* devenir saillant, du lat. class. *pro,* en avant, et du bas lat. *tuberare,* se gonfler, dér. du lat. class. *tuber, -beris,* tumeur, excroissance, bosse ; v. 1560, Paré). Se dit de ce qui fait saillie, de ce qui a la forme d'une bosse : *Son ventre protubérant affectait la forme de la poire* (Balzac). *Sur le front protubérant de Moïse saillent ces cornes qui ornaient aussi Bacchus* (Gautier).

• SYN. : *bombé, proéminent, renflé, saillant.* — CONTR. : *concave, creux, plan, plat.*

protubérantiel, elle [prɔtyberɑ̃sjɛl] adj. (de *protubérance ;* 2 déc. 1868, *Moniteur universel,* p. 1530 [*raie protubérantielle ;* « qui est en forme de protubérance », 1869, Littré]). Qui est en forme de protubérance : *Saillie protubérantielle.* || Spécialem. *Raie protubérantielle,* raie donnée dans le spectroscope par les protubérances solaires.

protuteur, trice [prɔtytœr, -tris] n. (de *pro-* et de *tuteur ;* 1667 [d'après Furetière, 1701], au sens 1 ; sens 2, 1804, Code civil). **1.** Personne qui, sans avoir été nommée tuteur ou tutrice, est néanmoins fondée à gérer les affaires d'un mineur : *Celui qui épouse une tutrice devient protuteur.* || **2.** Personne nommée pour gérer les biens qu'un mineur possède hors du pays où il est domicilié.

protypographique [prɔtipɔgrafik] adj. (de *pro-* et de *typographique ;* 1840, Acad., aux sens 1-2). **1.** Se dit d'un livre antérieur à l'invention de l'imprimerie. || **2.** Se dit d'une bibliothèque qui contient uniquement des ouvrages manuscrits, rédigés avant l'invention de l'imprimerie.

prou [pru] adv. (emploi adverbialisé de l'anc. n. m. *proud,* profit, avantage, chose utile [v. 980, *Passion du Christ*], *pro* [v. 1155, Wace], *prou* [v. 1200, Godefroy], bas lat. *prode,* mêmes sens, mot tiré du v. du lat. class. *prodesse,* être utile, considéré comme composé d'un n. ou adj. *prode,* profit, utile, et du v. *esse,* être ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *prud ;* fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* écrit *pro ; prou,* XIIIe s., *Vie de saint Thibaut* [*ni peu ni prou,* 1559, Amyot — écrit *ne peu ne prou ; peu ou prou,* 1600, O. de Serres]). *Class.* Beaucoup, assez (déjà vx au XVIIe s.). : *« Prou » est un vieux mot françois pour dire « assez », dont plusieurs usent encore en parlant ; mais il ne vaut rien à écrire* (Vaugelas). *Pour Dieu, ne prenez point de vilaine figure ; | J'ai prou de ma frayeur en cette conjoncture* (Molière). || Vx et littér. *Ni peu ni prou,* en aucune façon, ni peu ni beaucoup : *L'un jura foi de roi, l'autre foi de hibou, | Qu'ils ne se goberaient leurs petits peu ni prou* (La Fontaine). || Littér. *Peu ou prou,* plus ou moins : *M. Grandet jouissait à Saumur d'une réputation dont les causes et les effets ne seront pas entièrement compris par les personnes qui n'ont point, peu ou prou, vécu en province* (Balzac).

◆ **Prou de** loc. prép. (1170, Maurice de Sully, écrit *preu de ; prou de,* 1580, Montaigne). *Class.* Beaucoup de, assez de (déjà vx au XVIIe s.) : *N'a pas longtemps de Rome revenait | Certain Cadet qui n'y profita guère ; | [...] | Prou de pardons il avait rapporté ; | De vertus peu, chose assez ordinaire* (La Fontaine).

proudhonien, enne [prudɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du philosophe et théoricien socialiste français Pierre Joseph *Proudhon* [1809-1865] ; 1869, Dromel, p. 40). Relatif à Proudhon et à son système : *La grande école proudhonienne, qui aujourd'hui s'appelle l'école « mutuelliste »* (Dromel). *M. Cernuschi, dans un débat économique où il a combattu avec une verve incisive et spirituelle les idées favorites du socialisme proudhonien* (E. de Pressensé).

◆ adj. et n. (1870, Th. Benard, p. 9). Partisan du système de Proudhon : *J'étais aussi peu proudhonien que possible* (France). *Je n'étais pas encore communiste en ce temps-là. J'étais plutôt, n'est-ce pas, anarchiste proudhonien* (Romains).

• REM. On dit aussi, comme adj. et n., PROUDHONISTE (1869, L. A. Blanqui) : *Qu'il se dise d'ailleurs républicain, révolutionnaire, athée, matérialiste, socialiste, communiste, proudhoniste...* (Blanqui). *Adam fut, non pas le premier propriétaire, mais bien le premier proudhoniste du monde, puisque son coup d'essai de libre arbitre a été une atteinte à la propriété de Dieu* (Gautier).

proue [pru] n. f. (génois *prua,* proue, mot issu [par dissimilation du second *-r-*] du lat. *prora,* même sens, gr. *prôra,* même sens, dér. de *pro,* en avant ; 1246, Jal, écrit *proe ; proue,* 1382, Ph. de Mézières). Partie de l'étrave d'un navire située sur l'avant, et, dans l'ancienne marine en bois, ensemble formé par les allonges d'écubier, la première paire de couples par l'avant et la partie du bordé qui les recouvre : *Le cargo fut fouillé de la proue à la poupe. La proue du navire tranchait la masse épaisse des vagues avec un froissement affreux, et au gouvernail des torrents d'eau s'écoulaient en tourbillonnant, comme à l'échappée d'une écluse* (Chateaubriand). *Sa tête dure, tendue en avant, semble fendre l'air comme une proue* (Sarraute). || *Figure de proue,* V. FIGURE.

prouesse [pruɛs] n. f. (de *preux* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *proece* [*proesce*, v. 1155, Wace ; *prouesse*, v. 1460, G. Chastellain], aux sens 1-2 [ironiq., 1651, Scarron — en parlant d'animaux, début du XX^e s. ; par antiphrase, 1651, Scarron] ; sens 3, av. 1660, Scarron). **1.** *Class.* Caractère d'un preux, vaillance : *Le lion, terreur des forêts, | Chargé d'ans et pleurant son antique prouesse, | Fut enfin attaqué par ses propres sujets | Devenus forts par sa faiblesse* (La Fontaine). *Dans une nation guerrière, où la force, le courage et la prouesse sont en honneur...* (Montesquieu). || **2.** Acte de vaillance digne d'un preux, exploit courageux : *Les prouesses du chevalier Bayard, de l'aviateur Guynemer. Ces pleurs vont enfanter d'incroyables prouesses* (Delavigne). || *Ironiq.* Action banale et facile, que son auteur voudrait faire passer pour une action d'éclat ou que son entourage considère comme telle : *Se lever à huit heures du matin représente pour lui une prouesse ;* et en parlant d'animaux : *Là* [au buffet de l'exposition des chats] *ces dames sont installées. On raconte les prouesses de Moumoune, de Minet, de Minou, de Pompon...* (Montherlant). || *Par antiphrase.* Action blâmable, honteuse ou ridicule, dont on méprise l'auteur : *Les jolies prouesses d'un ivrogne. Battre sa femme et ses enfants, voilà toutes les prouesses dont il est capable.* || **3.** *Spécialem.* et *fam.* Manifestations répétées de la puissance virile d'un homme dans ses rapports sexuels avec une femme (toujours au plur.) : *Mirabeau périt, malgré la force de sa constitution, pour avoir voulu joindre les prouesses de l'alcôve aux triomphes de la tribune* (Proudhon). *Tant de racontars se débitaient sur les prouesses galantes de ce petit bossu que l'on venait d'introduire au banc des prévenus, et qui, levant sa longue tête pommadée, jetait dans la salle, par-dessus la barre, un de ces regards en coup d'épervier, auxquels les femmes ne se trompaient pas* (Daudet).

• SYN. : **2** *haut fait, performance.*

proustien, enne [prustjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de l'écrivain français Marcel *Proust* [1871-1922] ; v. 1930). Relatif à l'œuvre de Marcel Proust, ou qui présente des analogies avec celle-ci : *La profonde révolution proustienne* (Mauriac). *Une analyse proustienne.*

prout [prut] n. m. (onomatop. ; XIII^e s., Godefroy). *Fam.* Bruit de pet ; pet : *On a entendu un prout sonore. Il a lâché un prout au beau milieu du repas.*

prouter [prute] v. intr. (de *prout ;* XX^e s. [dès 1836, Vidocq, au sens fig. de « se fâcher, se plaindre »]). *Fam.* Péter.

prouvable [pruvabl] adj. (de *prouver ;* v. 1265, J. de Meung). Se dit de ce qu'il est possible de prouver : *Assertion prouvable. En matière médicale, rien n'est absolument prouvable* (Chevallier).

• SYN. : *démontrable.* — CONTR. : *improuvable.*

prouver [pruve] v. tr. (lat. *probare*, faire l'essai, éprouver, vérifier, rendre croyable, prouver ; fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume*, écrit *prover* [*prouver*, v. 1265, J. de Meung], au sens de « mettre à l'épreuve », sens 1, v. 1130, *Eneas* [absol., av. 1662, Pascal ; *qui prouve trop ne prouve rien*, 1690, Bossuet ; dans le domaine juridique, XII^e s., *Lois de Guillaume*] ; sens 2, v. 1112, *Voyage de saint Brendan ;* sens 3, av. 1662, Pascal). **1.** Établir, par des faits, des témoignages ou des raisonnements, et d'une façon telle que l'esprit ne puisse pas la refuser, la vérité, la réalité ou l'authenticité de quelque chose : *La foi digne de l'homme, c'est une croyance d'amour dans ce que prouve la raison* (Michelet). *N'avancez rien qui ne puisse être prouvé d'une façon simple et décisive* (Pasteur). *Vouloir prouver que Dieu est, c'est aussi absurde que d'affirmer qu'il n'est pas* (Gide). *La bombe de Vaillant au Palais-Bourbon suffirait à prouver que le peuple souverain lui-même, incarné dans ses représentants, n'est pas à l'abri de l'assassinat politique* (Mauriac) ; et absol. : *On ne peut se fâcher contre ceux qui disent : « Prouvez et nous croirons »* (Condorcet). *Auprès de toi je n'ai pas à me disculper, je n'ai pas à plaider, je n'ai pas à prouver* (Saint-Exupéry). || *Qui prouve trop ne prouve rien* (prov.), à force de vouloir démontrer à tout prix quelque chose, on finit par faire douter de sa justesse ou de son bien-fondé. || *Spécialem.* Dans le domaine juridique, soutenir une affirmation ou réfuter une accusation par des moyens propres à entraîner la conviction : *Prouver la culpabilité, l'innocence d'un inculpé. Les traitements affreux que, faute de témoins, il leur était impossible de prouver en justice* (Sand). || **2.** *Par extens.* Manifester par des actes convaincants la présence en soi d'une qualité, d'un sentiment, etc. : *Prouver son courage dans l'adversité. Prouver son affection à ses parents. Ces deux amis se sont maintes fois prouvé leur dévouement mutuel. On vivait dans ces temps-là, on pouvait s'affirmer, prouver sa force* (Flaubert). || **3.** Avec un sujet nom de chose, être le signe indubitable, le témoignage assuré de : *Une telle conduite prouve la bassesse de cet individu. Rien ne prouve mieux les alarmes que l'excès des précautions* (Voltaire). *Des dettes ! Qu'est-ce que ça prouve ? que j'ai du crédit* (Scribe).

• SYN. : **1** *confirmer, démontrer, justifier ;* **2** *afficher, affirmer, déployer, faire montre de, manifester, signifier ;* **3** *attester, dévoiler, faire foi de, illustrer, indiquer, marquer, révéler, témoigner de, trahir.*

◆ **se prouver** v. pr. (v. 1160, *Roman de Tristan*, au sens de « montrer sa valeur, son courage » ; sens actuel, 1657, Pascal). Être ou pouvoir être démontré d'une manière indéniable : *Tout ce qu'ont dit les anciens, soit bon, soit mauvais, est sujet à être bien répété ; et ce qu'ils n'ont pu eux-mêmes prouver sur des raisons suffisantes, se prouve à présent par leur autorité seule* (Fontenelle). *Le crédit qu'on a se prouve en empruntant* (Delavigne).

prouveur, euse [pruvœr, -øz] n. (de *prouver* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge*, au cas sujet, écrit *pruverre*, au sens de « celui qui met à l'épreuve » ; début du XIV^e s., Gilles li Muisis, écrit *prouveur* [au cas sujet et au cas régime], au sens de « celui qui défend quelqu'un devant le juge » ; sens actuel, 1834, Balzac). *Littér.* Personne qui désire établir la vérité de quelque chose au moyen de raisonnements irréfutables (peu usité) : *Si tant de femmes, et même les plus vertueuses, sont la proie de gens habiles en amour auxquels le vulgaire donne un méchant nom, peut-être est-ce parce qu'ils sont de grands prouveurs, et que l'amour veut, malgré sa délicieuse poésie de sentiments, un peu plus de géométrie qu'on ne le pense* (Balzac).

provéditeur [prɔveditœr] n. m. (ital. *provveditore*, même sens, de *provvedere*, prévoir, pourvoir, lat. *providēre*, voir en avant, prévoir, pourvoir à, de *pro*, en avant, et de *vidēre*, voir ; 1669, Widerhold [*providadour*, même sens — fin du XV^e s., Commynes —, était un empr. du vénitien *providador*, même sens, var. régionale de l'ital. *provveditore*]). Fonctionnaire de l'ancienne république de Venise, qui avait le commandement d'une flotte, d'une province, d'une place de guerre, ou seulement le contrôle d'un service public : *Il* [...] *est entouré par ses patrons d'officiers de conduite, de provéditeurs, d'ambassadeurs, destinés à l'espionner...* (Montherlant). *Provéditeur des banques, des pompes.*

provenance [prɔvnɑ̃s] n. f. (de *provenant ;* 1294, Godefroy, écrit *prouvenanche*, puis 1801, Mercier, écrit *provenance*, au sens 2 ; sens 1, 1834, Balzac ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Lieu d'où provient une marchandise, un produit : *Taxer les articles de provenance étrangère.* || **2.** *Par extens.* Lieu d'origine d'un objet quelconque, d'un phénomène : *Une lettre non timbrée, dont on ignore la provenance. Ne pas pouvoir déterminer la provenance d'un bruit. Le personnel de la Santé était sur les dents. Les gardiens se plaignaient en outre de recevoir des coups de pied dans le derrière, dont la provenance était inexplicable* (Aymé). || **3.** *Spécialem.* et *fig.* Origine d'un élément linguistique emprunté : *Un mot de provenance anglaise. Une tournure syntaxique de provenance germanique.*

• SYN. : **1** *origine ;* **2** *point de départ, source.*

◆ **prévenances** n. f. pl. (1823, Boiste). Marchandises étrangères considérées quant à leur lieu d'origine : *Les caravanes de la Gétulie et de Phazzana avaient fourni leurs provenances habituelles* (Flaubert).

Les provenances de ce pays ne sont pas soumises aux mêmes droits que celles de tel autre (Acad., 1935). || *En provenance de* loc. prép.(1906, A. Siegfried) Venant de (par opposition à en partance pour, à destination de) : *Le train en provenance de Bordeaux entre en gare.*

provenant, e [prɔvnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *provenir ;* 1284, Godefroy). Se dit, en droit, de biens qui passent d'une personne à une autre, par exemple lors d'un héritage : *Sommes provenantes d'une succession.*

provençal, e, aux [prɔvɑ̃sal, -o] adj. et n. (de *Provence,* n. géogr., lat. *Provincia,* la Province [partie de la Narbonnaise] ; XIIIe s., écrit *provencial* et *prouvencel ; provençal,* 1574, Godefroy). Relatif à la Provence ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région : *La littérature provençale. C'était ce mélange de graisse fraîche et d'ail qui signale la cuisine provençale* (Dumas père). *On connaît la pétulance des Provençaux, leur brutale jovialité* (Michelet).

◆ **provençale** adj. f. (1938, Montagné et Gottschalk). *Sauce provençale,* sauce à base d'oignons hachés, fondus à l'huile, de gousses d'ail écrasées, de tomates, de vin blanc et de persil haché.

◆ **À la provençale** loc. adj. et adv. (sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 2, 1826, BrillatSavarin [au fig., av. 1869, Sainte-Beuve]). **1.** À la manière des habitants de la Provence : *Mon procès, dit-il en grasseyant sur les « r » et accentuant tout à la provençale, est quelque chose de bien simple* (Balzac). *Une jaquette bordée de rose à la provençale* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Se dit d'un mode de préparation culinaire caractérisé par l'appoint d'ail et de tomate mélangés, ou, parfois, d'ail seulement : *Moules à la provençale. Son visage écrasé et sanguinolent ressemblait à un plat de tomates à la provençale* (Chevallier). || *Fig.* et *littér.* Se dit de ce qui est délicatement épicé : *Il y avait dans la liberté du tête-à-tête un grain de cette vieille gaieté gauloise, relevée ici d'une pointe d'ail à la provençale* (Sainte-Beuve).

◆ **provençal** n. m. (sens 1, 1869, Littré [pour les idiomes locaux d'aujourd'hui, 1836, Gabrielli] ; sens 2, 1875, Larousse [aussi pour la langue utilisée par Mistral et ses disciples]). **1.** *Vx.* Nom donné naguère à l'ensemble constitué par les parlers locaux de langue d'oc. (Auj., on dit plutôt OCCITAN.) || *Auj.* Nom donné à l'ensemble constitué par les idiomes locaux parlés sur le territoire comprenant l'ancienne Provence, le comté de Nice, le comtat Venaissin, le sud du Dauphiné et les arrondissements de Nîmes et d'Uzès : *Elle parlait un provençal très pur, avec cette intonation câline, féline, cette grâce maniérée que lui donnent les filles d'Arles...* (Daudet). || **2.** Nom donné à la langue littéraire composite employée au Moyen Âge par les troubadours *(ancien provençal)* et, par la suite, par divers autres écrivains. || *Spécialem.* Nom donné à la langue littéraire utilisée par Mistral et ses disciples, dont la base est constituée par des parlers rhodaniens.

provençalisme [prɔvɑ̃salism] n. m. (de *provençal ;* 1836, Gabrielli). Trait linguistique propre au français régional de Provence : *Le parler des personnages de la trilogie de Pagnol est émaillé de provençalismes.*

provende [prɔvɑ̃d] n. f. (francisation [avec modification de la syllabe initiale sous l'influence des nombreux mots commençant par *pro-*] du bas lat. *praebenda, prébende* [v. PRÉBENDE] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 1 [au fig., 1911, A. Gide] ; sens 2, 1875, Larousse [d'abord « ration d'avoine qu'on donne aux chevaux », v. 1155, Wace, et « ce qu'on donne à une bête de somme outre le foin », 1606, Nicot] ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** *Class.* et *littér.* Provision de vivres : *Il* [le loup] *avait vu sortir gibier de toute sorte, | Veaux de lait, agneaux et brebis, | Régiments de dindons, enfin bonne provende* (La Fontaine). *Il lui arrivait* [au braconnier] *de flâner,* [...] *le souci de sa provende relâchait sa terrible étreinte* (Genevoix). || *Fig.* et *littér.* Accumulation d'événements, de sensations, de sentiments, constituant une espèce de réserve dans laquelle on peut puiser : *Deux jours de suite, les journaux se rassasièrent de cette provende* (Duhamel). *Il allait joyeux, furieux, avec sa provende de douleur et de plaisir qu'il ne démêlait pas encore* (Mauriac). || **2.** *Spécialem.* Mélange de fourrages hachés, de diverses graines concassées et de résidus, servant soit à compléter la ration ordinaire des animaux à l'engrais, soit à contenir les substances médicamenteuses qu'on veut administrer au bétail. || **3.** *Spécialem.* et *vx.* En droit ancien, capital ou pension accordés par les tribunaux comme indemnité.

provenir [prɔvnir] v. intr. (lat. *provenīre,* venir en avant, s'avancer, naître, éclore, se produire, avoir lieu, de *pro,* en avant, et de *venīre,* venir ; v. 1210, *Folque de Candie,* au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, v. 1460, Bartzsch). [Conj. **16.**] **1.** Avoir pour lieu d'origine : *Des statuettes qui proviennent d'une galerie d'art de Paris. On buvait là des vins provenus des meilleurs coteaux du duché de Bourgogne* (Villiers de L'Isle-Adam). *Mais ces lettres de Mme de La Fayette, qui proviennent de la vente Tarbé, sont d'une authenticité non douteuse...* (France). || **2.** Être issu de, être le résultat de (en parlant d'un objet matériel ou non) : *Un mot qui provient du latin. Un parfum qui provient du mélange de plusieurs essences différentes.* || **3.** Être la conséquence de (en parlant d'une action, d'un sentiment, d'une idée, etc.) : *Le malheur provient de la disproportion entre nos désirs et nos moyens* (Alibert). *Les actions extrêmes de l'homme proviennent, non de sa volonté, mais de sa nature* (Taine). *Son genre de vie provient, pour une large part, de l'éducation qu'il a reçue.*

● SYN. : **1** *sortir, venir ;* **2** *dériver, descendre, résulter ;* **3** *découler, dépendre, émaner, procéder, remonter à, tenir à.*

provenu [prɔvny] n. m. (part. passé substantivé de *provenir ;* 1627, Richelieu). En termes de marine, profit, bénéfice qui résulte d'une opération : *Les armateurs feraient mieux de mener leurs prises dans les ports de France, car les frais qu'ils feront ici pour en poursuivre le jugement monteront plus haut que le provenu* (Croissy).

proverbe [prɔvɛrb] n. m. (lat. *proverbium,* proverbe, dicton, de *pro,* avant, devant, pour, à la place de, et de *verbum,* mot, terme, expression ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 1 [*passer en proverbe,* 1671, Pomey — « être... cité... comme modèle... », av. 1696, La Bruyère ; *faire proverbe,* av. 1783, d'Alembert — « être... cité... comme modèle... », 1823, C. Delavigne ; *les Proverbes,* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens — *le Livre des Proverbes,* début du XIIe s., Trénel] ; sens I, 2, v. 1180, Marie de France ; sens I, 3, av. 1696, La Bruyère ; sens II, v. 1650, d'après Richelet, 1680).

I. 1. Courte phrase, souvent elliptique et imagée, qui contient l'énoncé d'une vérité d'expérience ou un conseil de sagesse pratique, et qui est devenue d'usage commun : *Il faut expliquer le proverbe : « Rien ne sert de courir, il faut partir à point »* (Aymé). *Je lui dis qu'on nous l'avait beaucoup recommandée, que le passé était le passé, étant à bon entendeur salut (c'était ma journée de proverbes)* [Giono]. || *Passer en proverbe* ou (vx) *faire proverbe,* en parlant d'une phrase dont l'auteur est connu, se répandre très largement et devenir l'objet de fréquentes citations, à cause de son caractère véridique, sentencieux et de sa concision : *Beaucoup de vers de La Fontaine sont passés en proverbes. Plusieurs de ses bons mots* [de Pascal] *ont même fait proverbe dans la langue ; et les « Lettres provinciales » seront éternellement regardées comme un modèle de goût et de style* (d'Alembert) ; en parlant d'une chose, être citée habituellement comme type, comme modèle, comme vérité incontestable (vieilli) : *Votre fraternité | Fit proverbe autrefois dans l'université* (Delavigne). *La grossièreté, la fainéantise, la crapule des moines ont depuis des siècles passé en proverbe* (Proudhon). || Spécialem. *Les Proverbes* ou *le Livre des Proverbes,* livre canonique de l'Ancien Testament, qui est un ensemble de recueils de maximes morales et de brèves instructions pour la conduite de la vie (s'écrit avec une majuscule en ce sens) : *On attribue les plus anciens des Proverbes au roi Salomon.* || **2.** *Par extens.* et *littér.*

Phrase sentencieuse, qui exprime ou prétend exprimer une vérité d'ordre général (vieilli) : *J'ai lu dans les écrits de Monsieur de Voltaire | Que les mortels entr'eux sont égaux sur la terre. | Sur ce proverbe-là j'ai beaucoup médité* (Musset). || **3.** *Par anal.* et *littér.* Locution usuelle et stéréotypée, cliché (qui n'exprime ni une vérité d'expérience ni une leçon morale) [vieilli] : *Ne dites-vous pas en commun proverbe : « des loups ravissants, des lions furieux, malicieux comme un singe » ?* (La Bruyère). *Il y a un proverbe, n'est-ce pas, qui pour désigner le bon sommeil dit : « dormir sur ses deux oreilles »* (Gracq).

II. *Vx.* Petite comédie qui se joue en société, et dont l'action illustre une parabole, une sentence métaphorique : *Les « Proverbes » de Carmontelle. Les « Comédies et Proverbes » d'Alfred de Musset. M. de Florian, qui a une charmante petite maison dans Ferney, donna il y a quelque temps un grand souper à M^me de Suchet, où elle joua une ou deux scènes de proverbes* (Voltaire).

● SYN. : **I, 1** *adage, dicton ;* **2** *axiome, maxime, parole, sentence.*

pro-verbe [prɔvɛrb] n. m. (de *pro-* et de *verbe ;* 1972, *Dict. de linguistique*). En termes de linguistique, substitut verbal, portant les marques de temps, de nombre et de personne, qui remplace le verbe ou le syntagme verbal pour en éviter la répétition, et joue ainsi, relativement aux verbes, le même rôle que le pronom de la troisième personne relativement aux noms : *« Faire » est un pro-verbe qui peut remplacer un verbe intransitif ou pronominal, un verbe transitif et son objet, un syntagme verbal comme dans la phrase « Jean s'intéresse beaucoup moins à son travail qu'il ne le* FAISAIT *quand il l'a commencé. »*

proverbial, e, aux [prɔvɛrbjal, -o] adj. (lat. impér. *proverbialis,* proverbial, du lat. class. *proverbium* [v. PROVERBE] ; 1487, Garbin, au sens 1 ; sens 2, 1802, Chateaubriand ; sens 3, 1694, Acad.). **1.** Se dit de ce qui tient du proverbe en tant qu'expression de la sagesse populaire, de ce qui prend la forme du proverbe : *Sentence, locution proverbiale. La synagogue était riche en maximes très heureusement exprimées, qui formaient une sorte de littérature proverbiale courante* (Renan). || **2.** Se dit de ce qui est cité habituellement comme exemple, comme type, comme modèle : *Les demoiselles de Serpierre, dont la vertu est proverbiale dans le pays* (Stendhal). *Les pauvres eux-mêmes ne marchandaient plus leur gratitude à Mali-corne dont la bonté devint proverbiale* (Aymé). || **3.** *Vx.* Se dit d'une phrase ou d'une locution qu'un usage très fréquent a transformée en cliché : *La conversation familière souffre les façons de parler proverbiales* (Acad., 1694). *Le pinson est un oiseau très vif, toujours en mouvement ; cela, joint à la gaieté de son chant, a donné lieu sans doute à la façon de parler proverbiale : gai comme un pinson* (Buffon).

● SYN. : **2** *célèbre, fameux, légendaire, populaire, réputé.*

proverbialement [prɔvɛrbjalmɑ̃] adv. (de *proverbial ;* av. 1654, J.-F. Sarrasin, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** D'une manière proverbiale, en s'exprimant par proverbes : *On dit proverbialement qu'un homme averti en vaut deux.* || **2.** D'une façon si générale qu'elle en devient exemplaire : *La cordialité des Américains est proverbialement connue.* || **3.** *Vx.* En employant des formules toutes faites, des clichés : *Ce n'est pas sans quelque raison que l'on dit proverbialement d'un homme minutieux qu'il met les points sur les « i »* (Bonald).

proverbialiser [prɔvɛrbjalize] v. tr. (de *proverbial ;* 1594, H. Estienne, puis 1834, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Donner à une phrase, à une locution l'autorité populaire du proverbe (peu usité) : *La Fontaine a proverbialisé un grand nombre de maximes morales.* || **2.** Citer constamment quelque chose en exemple, en faire un modèle, un type (peu usité) : *Les conteurs d'histoires drôles ont proverbialisé l'avarice des Écossais.*

provicaire [provikɛr] n. m. (de *pro-* et de *vicaire ;* 1875, Larousse). Dignitaire ecclésiastique ou religieux de second rang.

providence [prɔvidɑ̃s] n. f. (lat. *providentia,* prévision, prévoyance, la Providence, Dieu, de *providēre,* voir en avant, prévoir, pourvoir à, de *pro,* en avant, et de *vidēre,* voir ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens I ; sens II, 1, fin du XII^e s., Reclus de Moiliens ; sens II, 2, 1665, La Rochefoucauld [*filles... de la Providence,* 1721, Trévoux] ; sens II, 3, 1718, Massillon [pour une chose, 1689, M^me de Sévigné]).

I. *Class.* Prévoyance : *On lui demande* [au roi de France, lors de son sacre] *s'il veut défendre les saintes églises de Dieu et leurs pasteurs et tout le peuple qui lui est soumis, justement et religieusement, par une royale providence, selon les coutumes de ses pères* (Bossuet). *N'avons-nous pas pour nos intérêts propres une certaine providence de politique ?* (Fénelon).

II. 1. Suprême sagesse qu'on attribue à Dieu et par laquelle il gouvernerait toutes choses : *On croit à la providence en gros, on croit au règne du hasard ou de l'intrigue dans le détail* (Sainte-Beuve). *Il était déiste et croyait à une providence qui veille sur les hommes* (France). || **2.** Dieu, en tant qu'il gouverne le monde par sa sagesse (s'écrit avec une majuscule en ce sens) : *Fatalité et Providence, même chose* (Vigny). *La conduite de la Providence dans le monde est toujours admirable* (France). *« Les desseins de la Providence sont impénétrables », songeait M^lle Borboïé avec un soupçon d'hypocrisie* (Aymé). || *Filles* ou *sœurs de la Providence,* nom porté par les religieuses de diverses congrégations enseignantes, hospitalières ou missionnaires. || **3.** *Fig.* Personne qui est toujours prête à pourvoir aux besoins des autres, à veiller à leurs intérêts, à rechercher leur bonheur : *La femme est vraiment la providence de l'infirme, du pauvre, de l'innombrable tribu des abandonnés* (Lamennais). *Cette fille était la providence de notre troupe* (Mérimée). || *Fam.* Chose qui est d'un secours habituel, qui permet de se tirer le mieux possible des situations difficiles : *Il n'y a pas de hasard, parce que le hasard est la providence des imbéciles, et la Justice veut que les imbéciles soient sans providence* (Bloy). *Demander le gênait même dans le téléphone, providence des timides* (Montherlant).

● SYN. : **3** *ange gardien.*

provident, e [prɔvidɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *providens, -entis,* prévoyant, sage, part. prés. adjectivé de *providēre* [v. l'art. précéd.] ; XVI^e s., Godefroy, au sens 1 [encore dans Bescherelle, 1845 ; pour une chose, 1636, Rotrou] ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** *Class.* Prévoyant, sage : *Provident et bien avisé* (P. Charron). || *Par extens.* Se disait de ce qui témoigne d'intentions protectrices et bienveillantes : *Rendez grâces au ciel, dont le soin provident | De cet énorme* [monstrueux] *hymen divertit* [écarte] *l'accident* [la conséquence funeste] (Rotrou). || **2.** *Spécialem.* Qui a l'attribut de la providence, la faculté de prévoir l'avenir pour appliquer celle-ci au gouvernement de l'univers (vieilli) : *Un Dieu bon et provident* (Acad., 1842).

providentialisme [prɔvidɑ̃sjalism] n. m. (dér. savant de *providentiel ;* av. 1865, Proudhon). Théorie philosophique selon laquelle l'univers est gouverné par une divinité possédant la sagesse suprême : *L'histoire du genre humain témoigne d'un fatalisme ou d'un providentialisme, le nom ne fait rien à la chose, universel* (Proudhon).

providentialiste [prɔvidɑ̃sjalist] adj. et n. (de *providentialisme ;* av. 1865, Proudhon). Partisan du providentialisme : *Nos historiens providentialistes* (Proudhon). *Les providentialistes.*

◆ adj. (1963, Larousse). Qui se rapporte au providentialisme : *Théories providentialistes.*

providentialité [prɔvidɑ̃sjalite] n. f. (dér. savant de *providentiel ;* v. 1862, Baudelaire). Caractère d'une chose ou d'une personne considérée comme providentielle : *Il affirme l'infériorité du travail, l'éternité, la nécessité, la providentialité de la misère* (Proudhon). *Encore un Bonaparte ! Quelle honte ! Et cependant tout s'est pacifié. Le président n'a-t-il pas*

un droit à invoquer ? Ce qu'est l'empereur Napoléon III. Ce qu'il vaut. Trouver l'explication de sa nature, et sa providentialité (Baudelaire).

providentiel, elle [prɔvidɑ̃sjɛl] adj. (de *providence,* peut-être d'après l'angl. *providential,* qu'il faut rapporter à la providence divine, de *providence,* providence [lui-même empr. du franç. *providence*] ; av. 1792 [d'après Mercier, 1801], au sens 1 ; sens 2, 1868, Larousse, t. III, p. 805 *b ;* sens 3, 1932, Céline). **1.** Relatif à la Providence ; réglé, voulu ou provoqué par elle : *L'événement providentiel apparaît après l'événement humain* (Chateaubriand). *Le développement graduel de l'égalité des conditions est donc un fait providentiel* (Tocqueville). *Pierre* [...] *invitait sa mère à adorer les desseins providentiels* (Mauriac). || **2.** Qui semble avoir reçu de la Providence la mission de veiller aux intérêts des autres hommes dans les situations difficiles ou désespérées : *Les hommes qui ont été des instruments de salut en ces périodes critiques sont à bon droit proclamés providentiels* (Sainte-Beuve). || **3.** *Fam.* Se dit d'objets, de circonstances ou d'événements éminemment favorables et qui se présentent d'une manière tout à fait inattendue : *Et elle — la virginale Agnès — debout, poussant par les épaules l'amant — le cocher, le palefrenier, le rustre ahuri — vers l'inévitable et providentiel placard ou cabinet des vaudevilles et des tragédies qui se trouve chaque fois là à point nommé* (Cl. Simon). *Une rencontre providentielle. Un hasard providentiel.*

providentiellement [prɔvidɑ̃sjɛlmɑ̃] adv. (de *providentiel ;* 1836, Stendhal, au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** Par la volonté de la Providence : *Un pauvre hère, lorsqu'il se sent investi providentiellement de l'intelligence et de la beauté, transforme activement le milieu fâcheux où le caprice du sort l'a jeté* (Sand). || **2.** *Fam.* D'une manière très opportune et inespérée : *Et si, providentiellement, je m'étais trouvé libre de mon temps ce jour-là* (Gide).

provignable [prɔviɲabl] adj. (de *provigner ;* 1600, O. de Serres). Se dit de ce qui peut être provigné : *Des ceps de vigne provignables.*

provignage [prɔviɲaʒ] n. m. (de *provigner ;* 1611, Cotgrave). Marcottage de la vigne consistant à coucher en terre la souche tout entière : *Le provignage a pour objet de rajeunir ou de remplacer les souches âgées et affaiblies.*

provignement [prɔviɲmɑ̃] n. m. (de *provigner ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse [« action de multiplier par génération », av. 1615, Pasquier]). **1.** Syn. vieilli de PROVIGNAGE. || **2.** Nom donné par les historiens de la langue à un procédé d'enrichissement du vocabulaire, préconisé par Ronsard et Du Bellay, qui consistait à former des mots nouveaux par dérivation, sur des modèles morphologiques bien établis (exemple : sur le nom *verve,* on aurait créé le verbe *verver* et l'adverbe *vervement,* d'après des séries comme *calme/calmer/calmement,* etc.).

provigner [prɔviɲe] v. tr. (de *provin* [v. ce mot] ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *provainier* [*provignier,* v. 1155, Wace ; *provigner,* 1538, R. Estienne], au sens 1 [absol., 1738, Ch. Rollin] ; sens 2, début du XV[e] s., écrit *provigner* [pour des mots, 1572, Ronsard]). **1.** En arboriculture, multiplier par provins : *Provigner un cep. Plein de vignes, soignées comme le sont celles des paysans, toutes si bien fumées, provignées et bêchées* (Balzac) ; et absol. : *Aligne tes plants ; tu provigneras l'an qui vient* (Courier). || **2.** *Fig.* Rendre une chose productive, et, particulièrement, faire produire une base lexicale afin d'accroître le nombre des mots d'une langue : *Si les vieux mots abolis par l'usage ont laissé quelque rejeton,* [...] *tu le pourras provigner, amender et cultiver, afin qu'il se repeuple de nouveau* (Ronsard).

● SYN. : **1** *marcotter.*

◆ v. intr. (sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, av. 1648, Voiture ; sens 3, XII[e] s., Tobler-Lommatzsch). **1.** En arboriculture, se multiplier par provins ou par marcottes : *Le rosier provigne beaucoup.* || **2.** *Par anal.* En parlant d'êtres vivants, se propager, augmenter en nombre par la reproduction (vieilli) : *Selon Cumberland, la famille* [de Noé] *ne provigna que jusqu'à trois milliards trois cent trente millions en trois cent quarante ans* (Voltaire). || **3.** *Fig.* En parlant d'une idée, d'une doctrine, d'un sentiment, etc., se répandre largement (vieilli) : *L'hérésie a provigné en ce pays* (Littré).

provigneur [prɔviɲœr] n. m. (de *provigner ;* début du XIV[e] s.). Viticulteur qui s'occupe du provignage.

provin [prɔvɛ̃] n. m. (lat. *propaginem,* accus. de *propago, -ginis,* marcotte, bouture, dér. de *propagare,* propager par bouture, provigner [v. PROPAGER] ; fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens, écrit *provain,* au sens fig. de « conséquence [d'un péché] » ; sens 1, XIII[e] s., écrit *provain* [*provin,* 1538, R. Estienne] ; sens 2 [emploi spécialisé de *provin* ou déverbal de *provigner*], 1904, Larousse ; sens 3, XIII[e] s., Littré, écrit *provain* [*provin,* 1588, Godefroy]). **1.** Cep de vigne ou rameau d'arbre fruitier qu'on couche et qu'on fixe en terre pour le multiplier, en le séparant de la plante mère dès qu'il a pris racine : *Votre oncle est un grigou qui ne songe qu'à ses provins* (Balzac). || **2.** *Spécialem.* La fosse dans laquelle on couche le cep ou le rameau. || **3.** *Fig.* et *littér.* Progéniture, descendance nombreuse (vieilli) : *La tige des Bourbons s'était propagée dans les divers troncs qui, se courbant, prenaient racine et se relevaient provins superbes* (Chateaubriand).

province [prɔvɛ̃s] n. f. (lat. *provincia,* sphère d'activité, charge, fonction, compétence [d'un magistrat], gouvernement d'une province romaine, la circonscription territoriale elle-même ; v. 1155, Wace, au sens I, 2 [« réunion de maisons religieuses... », 1680, Richelet] ; sens I, 1, v. 1213, *Fet des Romains* [« l'ensemble des territoires... autres que la métropole », av. 1892, Renan] ; sens I 3 et II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [« les habitants d'une de ces divisions... », fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné] ; sens II, 2, 1659, Molière [au plur. — au sing., 1668, La Fontaine ; péjor., 1671, Molière ; « l'ensemble des gens qui n'habitent pas la capitale... », 1672, M[me] de Sévigné] ; sens II, 3, début du XX[e] s.).

I. SENS ANCIENS OU SPÉCIALISÉS. **1.** Dans l'Antiquité latine, territoire conquis hors de l'Italie, assujetti aux lois romaines et administré par un gouverneur que déléguait le pouvoir central : *Après la mort d'Agrippa, la Judée fut réduite en province romaine* (Chateaubriand). *Un échange s'établissait entre l'Italie et les provinces* (Michelet). || L'ensemble des territoires de l'Empire romain autres que la métropole : *La province valait mieux que Rome* (Renan). || **2.** En droit canon, circonscription ecclésiastique sur laquelle s'étend la juridiction d'un métropolitain : *Toute la Bourgogne était de la province de Lyon* (Acad., 1835). || Réunion de maisons religieuses d'un ordre donné, dépendant d'un même supérieur régional (appelé « provincial ») : *Dans la Compagnie de Jésus, la province de Paris est l'une des plus importantes.* || **3.** *Par extens.* et *class.* Territoire soumis à une même autorité politique, nation, État : *Mais don Diègue ravi lui présente enchaînés, | Au nom de ce vainqueur, ces captifs couronnés, | Et demande pour grâce à ce généreux prince | Qu'il daigne voir la main qui sauve la province* (Corneille). *Thèbes avec raison craint le règne d'un prince | Qui de fleuves de sang inonde sa province* (Racine).

II. SENS USUELS. **1.** Division territoriale d'un État placée sous l'autorité d'un délégué du pouvoir central : *Les provinces de l'ancienne France. Les provinces maritimes du Canada. Voici la machine à imprimer les billets de banque, bien modestes billets, bien modeste machine, envoyée en pièces détachées par les ouvriers des provinces* [de Chine] *occupées par l'ennemi* (Malraux). *Je trouvais les villes* [...] *tissées ensemble dans cette nuit soyeuse, de Grenade à Madrid, de Madrid à Burgos, et puis le jour qui tombait déjà, entre les chênes sombres des provinces basques* (Bastide). || *Par extens.* Les habitants d'une de ces divisions territoriales : *Toute la province se plaint du gouverneur.*

Plusieurs provinces se soulevèrent (Littré). || **2.** *Par extens.* Par opposition à la capitale, le reste du pays, et, particulièrement, en France, toutes les régions autres que Paris et l'agglomération parisienne : *La vie de province. Habiter Paris ou la province. À Paris, nous appellerions cela une maladresse ; mais il y a plus de naturel en province* (Stendhal). *J'étais un enfant de quatorze à quinze ans, transplanté de province à Paris* (Rolland). || *Péjor.* Ces régions considérées comme inférieures à la capitale quant à l'activité sociale et intellectuelle, à l'élégance, à l'éducation, à la politesse, etc. : *Elle a des manières de province. C'est un fat de province* (Musset). *La Rotonde, le Dôme et un restaurant à l'angle... formaient une place de province... C'était notre mail, notre havre, notre domaine* (Cocteau). || *Par extens.* L'ensemble des gens qui n'habitent pas la capitale d'un pays, et, particulièrement, en France, toutes les personnes qui ne vivent ni à Paris ni dans la région parisienne : *Paris exerce une attraction de plus en plus vive sur la province. La ville, qui comptait sans doute le vendre* [le terrain de l'ancien cimetière], *et y voir bâtir des maisons, ne dut pas trouver d'acquéreur ; peut-être le souvenir du tas d'os* [...] *fit-il reculer les gens ; peut-être faut-il plutôt expliquer le fait par les paresses de la province, par cette répugnance qu'elle éprouve à détruire et à reconstruire* (Zola). || **3.** *Spécialem.* Séjour hors de la capitale : *Ce professeur a fait six ans de province avant d'être nommé dans un lycée parisien. Depuis deux années de voyage et de province, il avait perdu de vue les Français du peuple* (Barrès).

◆ adj. invar. (1884, A. Daudet). *Fam.* et *péjor.* Se dit d'une personne ou d'une chose dont les caractères contrastent avec le raffinement, l'élégance ou la vivacité propres à la capitale : *Il a un air province ; il est très province* (Acad., 1935). *Dimanche d'été à Auteuil, jamais si province que ce jour-là, avec ces rues chaudes et désertes d'une heure où des vélos solitaires attendent les éphèbes travaillés de championnite aiguë* (Montherlant).

• SYN. : *provincial.*

provincial, e, aux [prɔvɛ̃sjal, -o] adj. (lat. *provincialis,* de province, des provinces [et, comme n. m., « habitant d'une province »], de *provincia,* province [v. l'art. précéd.] ; XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, au sens 1 [en termes ecclésiastiques ; à propos d'une division territoriale dépendant de la métropole, 1671, Pomey] ; sens 2, 1588, Montaigne [aussi péjor.]). **1.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui est de la province, qui appartient ou se rapporte à la province, en tant que division territoriale dépendant de la métropole : *Administration provinciale. Assemblée provinciale. Juges provinciaux. Il est certain que le mouvement primitif du christianisme se produisit comme un mouvement provincial* (Renan). || *Spécialem.* Se dit d'une personne, d'un organisme, etc., qui dirige ou qui concerne une province ecclésiastique : *Concile provincial. Le père provincial des jésuites de Paris.* || **2.** Se dit de personnes ou de choses qui sont de la province ou qui ont rapport à la province, en tant qu'entité territoriale opposée à la capitale d'un pays : *Ô secrètes ardeurs des nuits provinciales !* (Samain). || *Péjor.* Se dit d'une personne, de ses façons d'agir et de penser qui manquent de l'aisance et de la distinction propres à la capitale : *Je me défis de certaines idées provinciales que j'avais sur la vertu* (Gautier). *Il entra majestueusement, sans retirer son chapeau, estimant fort provincial de se découvrir dans un endroit public* (Flaubert). *Jane tourna les épaules sous sa robe, avec une gaucherie provinciale et empruntée...* (Colette).

◆ n. (1640, Guez de Balzac). Personne qui habite la province (par opposition à la capitale) ou qui en est originaire (parfois péjor.) : *Quelle pitié notre provincial ne va-t-il pas inspirer aux jeunes lycéens de Paris qui, à quinze ans, savent déjà entrer dans un café d'un air si distingué ?* (Stendhal). *Sans doute estimait-il que cette provinciale ne valait pas l'ennui d'une correspondance* (Mauriac). *Ils étaient tellement fatigués de ces étrangers que sont les paysans ou les provinciaux. Fatigués des provinciaux même quand ce sont des intellectuels ; et des petits bourgeois, même quand ce sont des Parisiens...* (Triolet).

◆ **provincial** n. m. (sens I, 1288, *Renart le Nouvel ;* sens II, 1875, Larousse).

I. Nom donné au supérieur de chaque province d'un institut religieux : *Un provincial de jésuites. Le provincial de France des Pères blancs ;* et adjectiv. : *Le Père provincial.*

II. *Anc.* Registre officiel où se trouvaient inscrits les noms de toutes les familles nobles d'une province.

provincialat [prɔvɛ̃sjala] n. m. (de *provincial ;* 1694, Acad., aux sens 1-2). **1.** Charge, dignité de provincial d'un institut religieux (rare) : *Briguer, refuser le provincialat.* || **2.** Exercice de la charge de provincial ; durée de celle-ci : *Son provincialat a laissé de bons souvenirs.*

provincialement [prɔvɛ̃sjalmɑ̃] adv. (de *provincial ;* 1800, Boiste). D'une manière propre à la province (en tant qu'entité territoriale opposée à la capitale d'un pays) [peu usité] : *S'exprimer, s'habiller provincialement. Une femme passe, puis derrière elle un jeune homme provincialement gauche et timide* (Frémy).

provincialiser [prɔvɛ̃sjalize] v. tr. (de *provincial ;* 1868, Goncourt, au part. passé ; à l'infin., 1949, Larousse). Donner un caractère, un aspect provincial à quelqu'un ou à quelque chose. (Peu usité.)

◆ **se provincialiser** v. pr. (av. 1848, Chateaubriand). *Littér.* En parlant d'une langue littéraire, s'altérer par l'emprunt de provincialismes (rare) : *La langue des grands écrivains de l'Angleterre s'est créolisée, provincialisée, barbarisée* (Chateaubriand).

provincialisme [prɔvɛ̃sjalism] n. m. (de *provincial ;* 4 janv. 1779, *Journ. de Paris,* au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Trait linguistique propre à une province, inconnu ou inusité dans la langue centrale et officielle : *Dans cette pièce, les archaïsmes et les provincialismes surabondent* (Ph. Chasles). *Chez les Hébreux existait une langue populaire, sentant le patois et chargée de provincialismes* (Renan). || **2.** *Péjor.* Étroitesse ou lourdeur d'esprit, gaucherie dans les manières, que l'on prête aux gens de la province et qui, en principe, ne se rencontrent pas chez les habitants de la capitale : *Quelque inexplicable que fût cette aventure, je n'eus pas le provincialisme de redouter une mystification de mauvais goût* (Sand). *À quelques questions que je lui posai à nouveau sur le provincialisme de M. de Bréauté...* (Proust).

provincialité [prɔvɛ̃sjalite] n. f. (dér. savant de *provincial ;* 1636, Chapelain, au sens de « air provincial [d'une personne] » ; sens actuel, av. 1874, Michelet). Caractère propre à une province et témoignant d'une civilisation originale (peu usité) : *Nos provincialités françaises s'effacent rapidement* (Michelet).

provirus [prɔvirys] n. m. (de *pro-* et de *virus ;* 1968, Larousse). État particulier des virus qui croissent à la même vitesse que la cellule dont ils sont les hôtes, perturbant le métabolisme de celle-ci, mais ne la détruisant pas.

proviseur [prɔvizœr] n. m. (lat. *provisor,* celui qui prévoit, celui qui pourvoit à, de *provisum,* supin de *providēre* [v. l'art. suiv.] ; v. 1360, Froissart, au sens de « pourvoyeur, fournisseur » ; XIVe s., La Curne, au sens de « administrateur du fonds des pauvres » ; sens 1, 1688, Miege ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** *Vx.* Nom donné autref. aux chefs de certaines corporations, de certaines maisons de l'ancienne Université : *Le cardinal de Richelieu était proviseur de la Sorbonne.* || **2.** *Auj.* Fonctionnaire chargé de la direction d'un lycée de garçons ou, parfois, d'un lycée mixte (les lycées de filles ayant à leur tête une directrice) : *Le proviseur préside le conseil de discipline.*

provision [prɔvizjɔ̃] n. f. (lat. *provisio, -sionis,* action de prévoir, prévision, action de pourvoir à, prévoyance, approvisionnement, de *provisum,* supin de *providēre,* voir en avant, prévoir, pourvoir à, de *pro,* en avant, et de *vidēre,* voir ; v. 1265,

Br. Latini, au sens III, 1 [« acte du supérieur qui donne un titre », 1465, Bartzsch] ; sens I, 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*provisions de bouche,* 1636, Monet ; *faire provision de quelque chose,* v. 1460, G. Chastellain — d'abord écrit *faire pourvesion de,* fin du XIV[e] s.] ; sens I, 2, 1553, *Bible Gérard* [au sing., avec le même sens, 1316, Maillart ; *faire ses provisions,* 1675, Widerhold — *aller aux provisions,* 1875, Larousse] ; sens I, 3, 1553, *Bible Gérard* [*faire provision de,* fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné] ; sens II, 1, 1599, *Coustumes du pays et duché de Normandie,* 37 [« décision judiciaire provisoire », 1466, Bartzsch ; *provision « ad litem »,* 1932, Larousse ; *provision alimentaire,* 1690, Furetière ; *provision sur les biens meubles et immeubles,* 1875, Larousse] ; sens II, 2, 1679, Kuhn [« acompte, en général », v. 1460, G. Chastellain] ; sens II, 3, 1643, Kuhn [« couverture en espèces... », 1893, *Dict. général ;* en comptabilité, 1962, Robert] ; sens III, 2, 1611, Cotgrave [*lettres de provision ; provisions,* 1636, Monet]).

I. SENS USUELS : RÉSERVES PERMETTANT DE FAIRE FACE À DES BESOINS. **1.** Ensemble de choses indispensables ou utiles que l'on réunit pour assurer la subsistance, l'entretien, la protection d'un individu ou d'un groupe : *Une provision de charbon pour l'hiver. La soute à provisions d'un navire. Acheter une provision de papier, d'encre, de crayons. Il usa, pour parfumer ses foulards, toute la provision d'eau de Cologne qu'avait sa bru* (Flaubert). *On le voyait de bon matin vaquer aux travaux de force, casser la glace de la mare et balayer la neige devant la porte bien avant que la maison fût levée, puis fendre la provision de bois de la journée* (Gracq). || *Provisions de bouche,* stock d'aliments destinés à être consommés, à plus ou moins bref délai, par une personne, un groupe ou une troupe. || *Faire provision de quelque chose,* en amasser une quantité abondante, afin de ne pas risquer d'en manquer : *Faire provision de romans policiers avant de partir en voyage.* || **2.** *Spécialem.* et *au plur.* La nourriture et les produits d'entretien nécessaires à la vie quotidienne d'une personne, d'un ménage, d'une collectivité : *Filet, panier, placard à provisions. Elle ordonnait les façons de son jardin et de son verger, d'où elle tirait de nombreuses provisions* (Balzac). *J'ai pris des provisions pour deux jours dans le coffre de la voiture* (Romains). *L'épicière était tout sourire : c'était bien la première fois qu'on voyait M. Slavsky avec un sac à provisions* (Triolet). || *Faire ses provisions, aller aux provisions,* acheter de quoi pouvoir mener normalement son existence de tous les jours, faire son marché : *En revenant de faire mes provisions, je regardais les ouvriers* (France). || **3.** *Fig.* Toute espèce de réserves intellectuelles ou morales, acquises soit volontairement, soit par le jeu des circonstances, et susceptibles d'être utilisées au besoin : *Il a fait de grosses provisions de patience, et elles sont encore presque intactes* (Romains). *Il rentrait, celui-là, avec sa provision de soucis, de pensées et d'images* (Saint-Exupéry). || *Faire provision de,* arriver à posséder une qualité à un degré tel qu'on ne se trouve pas gêné lorsqu'il faudra en faire preuve : *Tâchez de ne vous point mettre dans le mauvais temps, et faites provision de forces pour un si long trajet* (Sévigné). *Il va falloir faire provision de courage : les jours qui viennent s'annoncent très difficiles.*

II. SENS JURIDIQUES : GARANTIE FINANCIÈRE. **1.** Somme allouée préalablement à une partie, avant un jugement définitif, et sans préjudice des droits réciproques au principal : *Cet homme ayant été battu, outragé, a obtenu une provision de trois mille francs* (Acad., 1835). || *Provision « ad litem »,* somme allouée à la femme qui plaide en divorce, pour lui permettre de subvenir aux frais du procès. || *Provision alimentaire,* somme allouée soit à la femme pendant une instance en divorce ou en séparation de corps, soit à un ouvrier victime d'un accident du travail, jusqu'à la fixation de l'indemnité définitive. || *Provision sur les biens meubles et immeubles,* somme qu'un syndic peut verser, avec l'autorisation du juge, à un failli ou à sa famille, lorsque le jugement déclaratif de faillite le prive de toute source de revenu. || **2.** *Par anal.* Somme remise d'avance à un courtier, à un avoué, à un avocat ou à un expert, et à valoir sur ses honoraires : *Il m'a demandé de verser une provision, comme les gens de loi* (Duhamel). || **3.** *Par extens.* Créance que le tireur d'une lettre de change ou d'un chèque possède sur le tiré, et qui sera payée à l'échéance : *Faire la provision d'une lettre de change* (Acad., 1835). || *Chèque sans provision,* v. CHÈQUE. || Couverture en espèces ou en titres remise à un agent de change, à un coulissier par le donneur d'ordre. || En comptabilité, partie du bénéfice qui est isolée, soit en prévision d'une perte probable *(provision pour risque),* soit en raison d'une perte dont le montant n'est pas encore exactement déterminé *(provision pour dépréciation).*

III. SENS VIEILLIS : ACTION DE POURVOIR À QUELQUE CHOSE. **1.** En droit canon, mise en possession d'un bénéfice ou d'un office ecclésiastique : *La nomination de ce bénéfice appartenait à tel patron, et la provision appartenait à l'ordinaire* (Acad., 1835). || Acte du supérieur qui donne un titre : *On a payé, du temps de Pie II, cent mille écus à la cour de Rome pour les provisions des prieurés, doyennés et des autres dignités sans crosse* (Voltaire). *Un faux exposé rend la provision nulle* (Acad., 1835). || **2.** *Lettres de provision,* ou simplem. *provisions,* lettres, ayant valeur de titre régulier, par lesquelles un bénéfice ou un office quelconque est conféré à quelqu'un : *Les amis de mon père le pressaient d'envoyer chercher ses provisions de grand écuyer* (Saint-Simon). *Quand le roi a donné des provisions à un magistrat, il ne peut le destituer qu'en lui faisant son procès* (Voltaire).

● SYN. : **I, 1** *approvisionnement, fournitures, réserve, stock ;* **2** *provende* (vx), *ravitaillement, victuailles, vivres ; commissions, courses, emplettes ;* **3** *bagage, cargaison, chargement.* || **II, 1** *allocation ;* **2** *acompte, avance.*

◆ **Par provision** loc. adv. et adj. (v. 1460, G. Chastellain, au sens de « d'une manière qui ne représente pas une solution définitive » ; sens 1, 1549, R. Estienne [*jugement par provision,* 1869, Littré] ; sens 2, 1637, Descartes ; sens 3-4, 1636, Monet). **1.** *Vx.* En droit, en attendant la sentence définitive : *Le parlement rendit un arrêt par lequel, en remettant à délibérer plus amplement sur leur institut* [des jésuites], *il leur permettait d'enseigner par provision la jeunesse* (Voltaire). || *Jugement par provision,* jugement exécutoire provisoirement, nonobstant le recours dirigé contre lui. || **2.** *Class.* Se disait de quelque chose ou à propos de quelque chose qu'on attend de pouvoir étayer solidement, qui n'est que provisoire : *Afin que je ne demeurasse point irrésolu en mes actions, pendant que la raison m'obligeait de l'être en mes jugements, je me formais une morale par provision qui ne consistait qu'en trois ou quatre maximes...* (Descartes). || **3.** *Class.* Préalablement : *Quoi ? l'on me mènera coucher sans autre forme ? | Obtenez un arrêt comme il faut que je dorme. | — Hé ! par provision, mon père, couchez-vous* (Racine). || **4.** *Vx* et *littér.* Par avance, en prévoyant que les choses se confirmeront : *Papa l'appelait « ma fille »* [la fiancée de Ferdinand], *par provision, et lui disait, d'une voix galante, maintes plaisanteries compliquées auxquelles Claire n'entendait rien...* (Duhamel).

provisionnel, elle [prɔvizjɔnɛl] adj. (*de provision ;* 1484, *Procès-verbaux des séances du Conseil... de Charles VIII* [p. 175], *écrit provisionnal* [*provisionnel,* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné], au sens 2 ; sens 1, 1611, Cotgrave, écrit *provisional* [*provisionnel,* 1636, Monet ; *acompte provisionnel,* 1962, Robert]). **1.** En droit, se dit de ce qui se fait par avance, en attendant un jugement ou un règlement définitif : *Traité, partage provisionnel. Consignation provisionnelle.* || *Acompte provisionnel,* en droit fiscal, acompte, généralement égal au tiers des impôts payés l'année précédente, que le fisc exige à deux reprises des contribuables, avant que soit déterminée la somme à payer pour les impôts de l'année. || **2.** *Vx.* Provisoire : *Il était important*

de peser mûrement le parti que j'avais à prendre ; j'en pris un provisionnel pour me donner le loisir d'y réfléchir i (Rousseau).

provisionnellement [prɔvizjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *provisionnel ;* 1580, R. Ét. *Rab.* [III], au sens 1 ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau). **1.** En droit, en attendant un jugement définitif : *Partager une succession provisionnellement. Le sénat de Pologne a le droit de faire provisionnellement des lois que rarement les diètes infirment* (Voltaire). || **2.** *Vx.* Provisoirement : *Les citoyens de la campagne avaient le temps, entre les deux élections, de s'informer du mérite du candidat provisionnellement nommé, afin de ne donner leur voix qu'avec connaissance de cause* (Rousseau).

provisoire [prɔvizwar] adj. (dér. savant [sur le modèle des nombreux termes juridiques en *-oire*] du lat. *provisum,* supin de *providēre,* prévoir, pourvoir à [v. PROVISION] ; 1499, Isambert [XI, 356], au sens 1 [pour une personne, 1869, Littré] ; sens 2, 1819, Boiste [« précaire et illusoire », v. 1870, V. Hugo ; *morale provisoire,* 1963, Larousse]). **1.** En droit, se dit de ce qui est prononcé, de ce qui a lieu, de ce qui est examiné avant une décision ou un règlement définitifs : *Sentence, mainlevée, exécution provisoire. Nomination à titre provisoire. Mise en liberté provisoire. Les aliments, les réparations, etc., sont matière provisoire* (Acad., 1835). || *Gouvernement provisoire,* v. GOUVERNEMENT. || Se dit d'une personne qui exerce momentanément une fonction, sans nomination officielle et, parfois, sans posséder les titres requis : *Interne provisoire d'un hôpital. Gérant provisoire d'une société.* || **2.** *Par extens.* Se dit de ce qui existe ou se fait pour un temps seulement, de ce qui tient lieu momentanément d'une chose à venir qui sera définitive : *Arrangement provisoire. Domicile provisoire. Bâtiments provisoires en préfabriqué. Il y avait de longues années que cet état de choses provisoire durait* (Camus). *« Je vais l'envoyer faire un long reportage, très loin », décida-t-il. Mais ce n'était qu'une solution provisoire. Il aurait fallu avoir quelque chose de solide à offrir à Vincent* (Beauvoir). || *Spécialem.* Précaire et illusoire : *Le printemps est un paradis provisoire ; le soleil aide à faire patienter l'homme* (Hugo). *Vos victoires seront toujours provisoires* (Camus). || *Morale provisoire,* nom donné à l'ensemble des préceptes moraux que Descartes énonce dans la troisième partie du *Discours de la méthode* et qui doivent permettre d'agir en attendant l'élaboration d'une morale fondée sur le bon sens.

• SYN. : **1** *intérimaire ;* **2** *de fortune, momentané, temporaire, transitoire ; éphémère, fragile, fugitif, passager, périssable.* — CONTR. : **2** *définitif, irrévocable ; durable, éternel, immuable, perpétuel.*

◆ n. m. (1765, *Encyclopédie,* au sens de « matière provisoire » [en droit] ; sens 1, 1819, Boiste ; sens 2, 1791, G. de Mirabeau). **1.** En droit, décision prononcée avant un jugement définitif : *Il a gagné le provisoire* (Acad., 1835). || **2.** *Par extens.* Toute chose qui représente seulement une solution d'attente : *Vous savez qu'il y a des provisoires qui peuvent finir par durer toujours* (Proust). *On entre peu à peu dans le pourrissement d'un provisoire qui ressemble à l'éternité* (Saint-Exupéry).

provisoirement [prɔvizwarmɑ̃] adv. (de *provisoire ;* 1694, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1819, Boiste). **1.** En droit, en attendant une décision ou un règlement définitifs : *Cela n'a été jugé que provisoirement* (Acad., 1935). || **2.** *Par extens.* D'une façon momentanée, transitoire, en attendant une solution claire et définitive : *Loger provisoirement à l'hôtel. Rendu visite à la jeune Mme Roquenton, provisoirement veuve depuis la minuit* (Aymé).

• SYN. : **2** *par intérim, momentanément, temporairement, transitoirement.* — CONTR. : **1** et **2** *définitivement.*

provisorat [prɔvizɔra] n. m. (dér. savant de *proviseur ;* 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Qualité, fonctions de proviseur de lycée : *Obtenir le provisorat.* || **2.** Exercice des fonctions de proviseur ; durée de celles-ci : *Son provisorat a été marqué par quelques incidents.*

provitamine [prɔvitamin] n. f. (de *pro-* et de *vitamine ;* 1962, A. Eck, p. 14). En biochimie, substance inactive présente dans les aliments, qui, ingérée par un organisme vivant, peut donner naissance à une vitamine : *L'oxydation, au niveau du foie, du carotène, ou provitamine A, produit la vitamine A.*

provo [prɔvo] n. (mot néerl. de même sens, abrév. du franç. *provocateur ;* 22 mars 1966, *le Monde*). Aux Pays-Bas, jeune révolté(e) qui, par des attitudes provocatrices, essaie de ridiculiser la société établie, et prône l'anarchisme, le pacifisme, la liberté sexuelle : *Un groupe de provos conspuait les policiers.*

◆ adj. (23 juin 1966, *le Figaro littéraire*). Relatif à ces jeunes révoltés : *Le mouvement provo. Une revue provo.*

provocant, e [prɔvɔkɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *provoquer ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *purvocant,* au sens de « incitant » ; 1461, *ZFSL* [LXIV, 61], écrit *provocant,* comme n. m., au sens juridique de « demandeur » ; 1567, J. Papon [478], écrit *provoquant,* au sens de « celui qui provoque, qui défie » ; comme adj., au sens 2, 1775, Restif de La Bretonne [écrit *provoquant ; provocant,* fin du XVIIIe s.] ; sens 1, 1784, Beaumarchais ; sens 3, av. 1951, A. Gide). **1.** Se dit d'un individu, ou de son comportement, volontairement agressif, qui cherche à produire chez autrui des réactions violentes d'irritation, éventuellement accompagnées de voies de fait : *« Enfin vous voilà donc, éternel Docteur ? [...] — Toujours amère et provocante ! »* (Beaumarchais). *Le ton de Nodiard était provocant* (Romains). *Il y a une façon brave et presque provocante de recevoir le premier assaut du destin* (Montherlant). *Paroles provocantes. Air provocant.* || **2.** *Par extens.* Se dit d'une femme, de ses actions, de ses attitudes qui tendent à exciter la sensualité masculine : *Il eût fallu que Brulette fût provocante avec lui, pour lui arracher un mot d'amourette* (Sand). *Érigone est à moitié couchée sur un tertre ombragé de vignes, dans une pose provocante, une jambe presque repliée, l'autre tendue et le corps chassé en avant...* (Baudelaire). || **3.** *Par extens.* Se dit de ce qui s'impose à l'attention d'une façon propre à agacer et qui semble contenir une espèce de défi : *Une publicité, une affiche provocante. Les peintures murales* [de l'église de Chersonèse] *y ont été respectées, sans doute en raison de leur provocante laideur* (Gide). *Le mobilier moderne, dont ils avaient sous les yeux de provocants échantillons* (Romains).

• SYN. : **1** *agressif, arrogant ;* **2** *agaçant, aguichant* (fam.), *excitant* (fam.), *hardi, provocateur ;* **3** *irritant.* — CONTR. : **1** *apaisant, calmant, froid, impassible, imperturbable, serein ;* **2** *prude, pudique, réservé.*

provocateur, trice [prɔvɔkatœr, -tris] adj. et n. (lat. *provocator,* sorte de gladiateur [et, à basse époque, « celui qui défie, provocateur »], de *provocatum,* supin de *provocare* [v. PROVOQUER] ; début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1834, Béranger). **1.** Personne qui, par ses paroles, ses actions, etc., fait naître une querelle, suscite un affrontement entre elle-même et autrui ou entre la collectivité dont elle fait partie et un autre groupe : *Dénoncer les manœuvres d'un provocateur. Une faction provocatrice, qui risque de déclencher une guerre.* || **2.** Spécialem. *Agent provocateur,* individu, appartenant à la police ou employé occasionnellement par celle-ci, dont le rôle est de se mêler à des suspects pour les inciter à des actes délictueux qui les exposeront à des poursuites judiciaires, ou, plus souvent, de susciter des mouvements séditieux, de les encourager, afin de donner une apparence de justice aux mesures de représailles ou d'exception que le pouvoir en place avait décidé d'appliquer : *Ils disent que l'attentat de Sarajevo aurait été organisé par des agents provocateurs à la solde de Berchtold, pour faire naître l'occasion attendue !* (Martin du Gard).

◆ adj. (sens 1, 1812, Mozin ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Se dit de ce qui est délibérément choisi pour froisser la susceptibilité des autres et les pousser, le cas échéant, à des réactions violentes : *Une insolence provocatrice. Des allusions grossières et*

provocatrices. || **2.** *Par extens.* Se dit de ce qui, chez une femme, traduit la volonté d'exciter le désir des hommes : *Un décolleté provocateur. Des filles aux toilettes voyantes et au regard provocateur* (Theuriet). *Un geste audacieusement provocateur* (Proust).
• Syn. : **1** *excitateur ;* **2** *aguichant* (fam.), *excitant* (fam.), *provocant.*

provocation [prɔvɔkasjɔ̃] n. f. (lat. *provocatio,* défi, appel, droit d'appel, encouragement à, de *provocatum,* supin de *provocare* [v. provoquer] ; fin du xiie s., Herman de Valenciennes, au sens de « appel, interpellation » ; sens 1, 1549, R. Estienne [en droit pénal et *excuse de provocation,* 1810, Code pénal] ; sens 2, v. 1536, M. Du Bellay [« appel... à un duel », 1869, Littré] ; sens 3, 1865, Taine ; sens 4, 1314, Mondeville). **1.** Action d'inciter vivement un individu ou un groupe à une action, le plus souvent violente ou répréhensible ; le fait d'être incité à cette action : *Provocation à la révolte, à la vengeance. Provocation à se battre. Une attaque sans provocation.* || *Spécialem.* En droit pénal, action d'inciter une ou plusieurs personnes à commettre une infraction ; le fait d'être incité à commettre cette infraction : *Provocation de soldats à la désobéissance. Provocation de mineurs à la débauche.* || Spécialem. *Excuse de provocation,* en droit, excuse accordée à l'auteur d'une infraction contre une personne qui venait, à l'instant même, de l'attaquer en paroles ou en actes. || **2.** Acte, moyen par lequel on défie un individu ou un groupe, par lequel on l'incite soit à attaquer, soit à répondre à une attaque : *Les dirigeants de la manifestation ont recommandé instamment d'éviter les provocations à l'égard de la police. Ces continuelles provocations finirent par le lasser* (Acad., 1935). *N'est-ce pas une provocation, demanda-t-il, que de laisser traîner un demi-million de lires dans un pays de chômeurs et de crève-la-faim ?* (Vailland). *Je m'appliquais à ne pas réagir aux provocations, mais mes parents ne s'accommodaient pas de cette fausse mort* (Beauvoir). || *Spécialem.* et *vx.* Appel à un combat singulier, à un duel : *Personne aujourd'hui n'est déshonoré pour refuser les provocations d'un querelleur ou d'un spadassin* (Dupin). || **3.** *Par extens.* Moyen employé par une femme pour exciter la sensualité masculine : *La décence des figures tempérait les provocations du costume,* (Flaubert). *Aux lèvres, un sourire ambigu où je ne voyais que la bienveillance d'une Majesté et où il y avait surtout la provocation de la cocotte* (Proust). || **4.** *Par extens.* et *vx.* Tout ce qui porte à certaines réactions physiologiques : *Il a vomi sans aucune provocation* (Acad., 1798). *Provocation au sommeil* (Littré).
• Syn. : **1** *appel, excitation, incitation ;* **2** *attaque, bravade, défi ;* **3** *agacerie, coquetterie, hardiesse.* — Contr. : **1** *apaisement, dissuasion ;* **3** *pruderie, réserve.*

provoquer [prɔvɔke] v. tr. (lat. *provocare,* appeler dehors, faire venir, appeler à, exciter, faire naître, et, dans la langue jurid., « en appeler », de *pro,* en avant, devant, et de *vocare,* appeler ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *purvoquer* [*provochier,* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire ; provoquer,* v. 1265, Br. Latini], au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1865, Proudhon ; sens I, 3, 1875, Larousse ; sens II, 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *porvocher* [*provoquer,* v. 1355, Bersuire ; au fig., 1883, Renan ; « convier à un combat singulier... », 1669, Widerhold] ; sens II, 2, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens II, 3, 1762, J.-J. Rousseau ; sens III, 1, v. 1560, Paré ; sens III, 2-3, début du xvie s., écrit *prevocquer* [*provoquer,* 1553, *Bible Gérard*]).

I. Provoquer quelqu'un à quelque chose. **1.** Pousser à une action, en mettant en quelque sorte le ou les intéressés au défi de l'accomplir : *Provoquer quelqu'un au combat* [...], *à boire* (Acad., 1835). *Vous avez eu tort de me provoquer à écrire dans votre Revue. Je suis en train de l'envahir* (Claudel). *Provoqué à la vérité, je répondrai au défi* (Camus). || **2.** *Par extens.* Inciter à quelque chose par des moyens directs ou détournés : *Provoquer des soldats à la désobéissance. On l'avait surpris disant que Marat avait mérité son sort en provoquant sans cesse au pillage et au meurtre* (France). || **3.** *Littér.* En parlant d'une chose, sembler suggérer vivement d'agir de telle ou de telle façon : *Il* [ce malheur] *nous provoquait aussi à nous faire souffrir nous-mêmes* (Camus).

II. Provoquer quelqu'un. **1.** Inciter un adversaire à répondre par la violence aux défis qu'on lui lance, aux outrages qu'on lui inflige ou à l'attitude insultante dont on fait preuve à son égard : *D'abord j'ai combattu seul, provoquant par des injures toute une armée* (Flaubert) ; et au *fig.* (l'adversaire étant une entité abstraite) : *Provoquer le Ciel, le destin. Jésus, qui aime à provoquer, à narguer l'hypocrisie* (Renan). || *Spécialem.* et *vx.* Convier à un combat singulier par un défi en règle : *Provoquer quelqu'un en duel. Il aurait pris rendez-vous pour se battre avec tout le régiment, si, par esprit de corps, un grand nombre d'officiers de marine* [...] *n'eussent provoqué la plupart de ses adversaires* (Mérimée). *Je vous aurais déjà souffleté et provoqué depuis longtemps...* (Maupassant). || **2.** *Par extens.* Exciter l'irritation de quelqu'un par des propos, des actions, un comportement volontairement désagréables et agressifs : *Cela n'empêchait pas Emmanuel de provoquer sa grand-mère avec ses cris perçants de perroquet, et la quotidienne mare qui s'écoulait de son berceau troué, sur le plancher* (M. C. Blais). *Un homme chétif et décoloré, qui appela sa femme à la rescousse dès que fut prononcé le mot police. Et elle, une belle Normande, regardait Maigret dans les yeux, semblait le provoquer* (Simenon). || **3.** *Par extens.* En parlant d'une femme, faire naître et attiser par différents moyens (paroles, gestes, tenue vestimentaire, etc.) le désir érotique chez l'homme : *À seize ans, elle savait déjà comment aguicher et provoquer les hommes.*

III. Provoquer quelque chose. **1.** Déclencher une réaction d'ordre physiologique : *L'odeur de l'essence provoque parfois des migraines. Une mauvaise nouvelle peut provoquer une jaunisse. À la Salpêtrière, on provoque les stigmates* (Cocteau). *Je me gardai bien de bouger attendant le moment où j'allais commencer à souffrir ayant entendu dire que les grosses blessures provoquaient d'abord comme une sorte d'anesthésie* (Cl. Simon). || **2.** Déclencher une réaction d'ordre moral : *Provoquer la rage, l'indignation, la reconnaissance. Cette explosion provoqua la panique dans la salle. Les changements de l'atmosphère en provoquent d'autres dans l'homme intérieur* (Proust). *Il cherchait à provoquer le rire franc de Donatienne* (Chevallier). || **3.** *Par extens.* Être la cause directe ou indirecte d'un événement : *Elle ne provoqua de moi aucune explication et ne parut pas en attendre* (Sainte-Beuve). *Peut-être avait-il provoqué lui-même la perquisition* (Romains). *M. Jacotin, encore honteux du drame qu'il avait provoqué tout à l'heure, souhaitait racheter sa conduite par une certaine mansuétude à l'égard de son fils* (Aymé). *Ils s'habituèrent à ce que Mme Loiseau parlât avec émotion du Maréchal, qu'elle devînt véhémente quand des attentats contre les Allemands provoquaient des représailles* (Triolet).
• Syn. : **I, 1** *mettre au défi de ;* **2** *appeler, convier, engager, entraîner, exciter, exhorter ;* **3** *forcer, inciter, inviter, porter, pousser.* || **II, 1** *braver, défier ;* **3** *agacer, aguicher* (fam.), *allumer* (pop.), *exciter.* || **III, 1** *amener, causer, créer, donner, occasionner, produire ;* **2** *déchaîner, déterminer, éveiller, soulever, susciter ;* **3** *attirer, déclencher, engendrer.* — Contr. : **I, 2** *dissuader, empêcher ;* **3** *interdire, retenir.* || **II, 2** *apaiser, calmer, combler, contenter, satisfaire.*

proxène [prɔksɛn] n. m. (gr. *proxenos,* hôte public, étranger résidant dans une ville et chargé des intérêts de ses nationaux, de *pro,* en avant, et de *xenos,* étranger ; 1765, *Encyclopédie*). Dans l'Antiquité grecque, personnage officiel, soit citoyen de la ville où il résidait, soit hôte public de celle-ci, chargé de veiller aux intérêts des ressortissants d'une cité étrangère dont il était le mandataire, d'en recevoir les ambassadeurs, et, plus généralement, d'héberger les visiteurs de marque : *Il existe une*

incontestable analogie entre les fonctions des proxènes et celles de nos agents consulaires (Littré).

proxénète [prɔksenɛt] n. (lat. *proxeneta,* celui qui s'entremet pour un marché, courtier, gr. *proxenêtês,* même sens, dér. de *proxeneîn,* être le patron ou le protecteur de quelqu'un, servir d'intermédiaire, de médiateur, de *proxenos* [v. l'art. précéd.] ; 1521, *Coutumier général* [I, 899], écrit *proxenette* [*proxénète,* fin du XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1527, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* [XXVIII, 139], *écrit prosenette* [*proxénète,* av. 1628, Sully ; « personne qui vit de la prostitution d'autrui », 1875, Larousse, art. *proxénétisme*]). **1.** *Class.* (seulement au masculin) Courtier : *Le droit romain donne action aux proxénètes pour leurs salaires* (Furetière, 1690). || **2.** *Auj.* Personne qui s'entremet pour conclure des marchés de galanterie dont elle tire profit (rare) : *Dans toutes les cours, il y a plus de faveur à se promettre du métier de proxénète que des fonctions de grand ministre* (Diderot). *Sans doute, comme il le disait à Odette, il aimait la sincérité, mais il l'aimait comme une proxénète pouvant le tenir au courant de la vie de sa maîtresse* (Proust). || *Spécialem.* (seulement au masculin) Personne qui vit de la prostitution d'autrui : *On appelle familièrement les proxénètes des « maquereaux ».*

• SYN. : **2** *entremetteur (euse), pourvoyeuse* (au fém.), *procureuse* (au fém.) ; *souteneur.*

proxénétisme [prɔksenetism] n. m. (de *proxénète ;* 1841, *les Français peints par eux-mêmes,* t. IV, p. 354). État de proxénète, fait de tirer ses revenus de la prostitution d'autrui.

proxénie [prɔkseni] n. f. (gr. *proxenia,* fonction de proxène, de *proxenos,* proxène [v. PROXÈNE] ; 1869, Littré). Dignité, titre et fonctions de proxène.

proximal, e, aux [prɔksimal, -o] adj. (angl. *proximal,* mêmes sens [début du XIX^e s.], dér. savant du lat. *proximus,* très proche — v. l'art. suivant [le moyen franç. *(amour) proximal,* « (amour) du prochain » — fin du XV^e s. —, était un dér. de l'anc. n. m. *proixime,* « proche parent » — 1438, Godefroy —, lui-même empr. du lat. *proximus*] ; 1932, Larousse [aussi pour un appendice]). En zoologie, se dit de la partie d'un appendice ou d'un membre qui est la plus rapprochée de l'insertion : *Segment proximal.* || Se dit d'un appendice qui est en rapport avec sa base, c'est-à-dire avec son point d'attache.

proximité [prɔksimite] n. f. (lat. *proximitas,* voisinage, affinité, ressemblance, union, de *proximus,* le plus proche, très proche, superl. de *propior,* plus rapproché ; XIV^e s., La Curne, au sens 3 [absol. ; dans le domaine de la parenté, XV^e s., Littré ; « similitude... entre des objets abstraits », 1962, Robert] ; sens 1, v. 1536, M. Du Bellay [*loi de proximité,* 1968, Larousse] ; sens 2, début du XVII^e s.). **1.** Situation d'un objet qui se trouve à une courte distance d'un autre, ou de plusieurs objets qui se trouvent à peu de distance les uns des autres : *On y entendait le soir, à cause de la proximité du viaduc, les hululements des trains* (Proust). *La proximité de ces trois maisons est telle que, de loin, on a l'impression de voir un seul immeuble. Les mots « ceci », « voici » marquent la proximité, par opposition à « cela », « voilà », qui indiquent l'éloignement.* || Spécialem. *Loi de proximité,* en termes de psychologie gestaltiste, traduction du fait que certaines unités perceptives (« objets ») ont tendance à se grouper selon une « forme », du fait de leur voisinage dans l'espace. || **2.** *Fig.* Caractère de ce qui est très proche dans le temps, de ce qui appartient soit au passé immédiat, soit au futur imminent : *La proximité de son opération explique qu'il reste très affaibli. La proximité de l'examen rend nerveux la plupart des candidats. L'effet de la maladie qu'il* [Simenon] *nous décrit préfigure cette distance que la vieillesse crée entre nous et la vie. C'est qu'elle se confond avec la maladie sur un point essentiel : la proximité certaine de la mort* (Mauriac). || **3.** *Fig.* et *vx.* Dans le domaine de la parenté, caractère de ce qui est très proche : *C'est la proximité du sang, plutôt que l'amitié, qui les a unis dans un même intérêt* (Acad., 1835). || *Class.* et *absol.* Proche parenté : *Le premier président de Provence ne passe pas pour neveu de M. Colbert ; je ne sais où vous avez pris cette proximité* (Sévigné). *Le prince de Conti et le duc de Longueville liés au prince de Condé par tant de proximité et par tant d'intérêts* (La Rochefoucauld). || *Auj.* et *par anal.* Similitude ou affinité très grande entre des objets abstraits : *La proximité de deux idées, de deux théories.*

• SYN. : **1** *Contiguïté, voisinage ;* **2** *approche, imminence.* — CONTR. : **1** *éloignement.*

◆ **À proximité** loc. adv. (1835, Acad.). À une très courte distance : *Ne me raccompagnez pas en voiture : j'habite à proximité, et je préfère rentrer à pied.* || *À proximité de* loc. prép.(1875, Larousse). Tout près de : *Aucun moyen de se cacher à proximité de la villa. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de se blottir tant bien que mal contre un mur et attendre* (Simenon).

proyer [prwaje] n. m. (forme masc. tirée de l'anc. n. f. *praiere,* même sens [fin du XII^e s.], proprem. « [oiseau] des prés », dér. de *pré ;* XIII^e s., *Romania* [XXXVII, 227], écrit *praer ; proyer,* 1555, Belon [aussi var. *preyer* et *pruyer*]). Oiseau de la famille des fringillidés, bruant d'assez grande taille, au dos brunâtre, qui vit dans les plaines d'Europe et d'Afrique du Nord.

prozymase [prɔzimaz] n. f. (de *pro-* et de [*en*]*zyme* ou du gr. *zumê,* levain ; 1932, Larousse). En biochimie, substance qui, sous l'influence d'un agent activateur, donne naissance à une enzyme.

P.R.S. [peɛrɛs] n. m. (initiales de *p*[*oste tous*] *r*[*elais à transit*] *s*[*ouple*] ; 1968, Larousse). Dans les chemins de fer, poste d'aiguillages à commande par relais électriques, permettant de libérer certaines parties d'un itinéraire à mesure qu'elles sont dégagées par la circulation des trains.

prude [pryd] adj. et n. (abrév. [avec altér., sous l'influence de *prudent,* de la voyelle de la première syllabe] de *preudome,* forme anc. de *prud'homme* [v. ce mot], et de son fém. *prodefemme* ou *preudefemme,* femme sérieuse, sage, d'une grande dignité [v. 1175, Chr. de Troyes] ; v. 1165, Gautier d'Arras, écrit *preude* [*prude,* 1648, Scarron], au sens 1 ; sens 2, 1658, M^lle de Scudéry ; sens 3, 1669, Molière). **1.** *Class.* Se disait d'une personne vertueuse, faisant preuve d'une grande rigueur morale : *L'un et l'autre, à mon sens, ont le cerveau troublé, | Répondra, chez Frédoc, ce marquis sage et prude* (Boileau). *L'exemple est admirable, et cette dame est bonne ! | Il est vrai qu'elle vit en austère personne ; | Mais l'âge dans son âme a mis ce zèle ardent, | Et l'on sait qu'elle est prude à son corps défendant* (Molière). *Les prudes sont la société la plus convenable aux jeunes personnes* (M^me de Maintenon). *C'est un prude, qui n'aime point les plaisirs, la débauche* (Furetière, 1690). || **2.** *Vx* et *péjor.* Se disait d'une personne affectant une vertu excessive et hautaine sans la posséder véritablement (le plus souvent au féminin) : *Une femme prude paye de maintien et de paroles ; une femme sage paye de conduite* (La Bruyère). *Toute fille de joie en séchant devient prude* (Hugo). || **3.** *Auj.* Se dit d'une personne qui, pour tout ce qui touche à l'amour physique, montre une grande pudeur dans son comportement et une grande réserve dans ses paroles : *Malgré ses nombreux succès féminins, il reste toujours très prude en société. Je suis entré dans son lit. Elle a éclaté de rire. « Que tu es prude, que tu es ridicule ! »* (Bastide).

• SYN. : **3** *bégueule* (fam.), *pudibond, pudique, puritain.* — CONTR. : **3** *égrillard, grivois, impudique, lascif, léger, libertin, lubrique, obscène, paillard, polisson.*

◆ adj. (sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, av. 1824, J. Joubert). **1.** Se dit de ce qui, chez l'être humain, est le signe d'une pudeur excessive, qu'elle soit réelle ou simulée : *Un air prude. Des manières prudes.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit de choses ou à propos de choses qui semblent se comporter de la même manière qu'une personne à la vertu farouche : *La plume de M^me de Genlis est prude et son génie collet monté* (J. Joubert). *Tu vois, cette Narbonne est rude ; | Elle a trente châteaux, trois fossés, et l'air prude* (Hugo).

• SYN. : **1** *pudibond, pudique, puritain.* — CONTR. : **1** *dessalé, égrillard, hardi, impudique, indécent, osé.*

prudemment [prydamɑ̃] adv. (de *prudent* ; 1370, Oresme, écrit *prudentement* [*preudanment,* milieu du XVe s. ; *prudemment,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1552, R. Estienne). **1.** *Vx.* D'une manière raisonnable et sage : *Que prudemment les dieux savent tout ordonner !* (Corneille). ‖ **2.** *Auj.* En prenant bien garde à ce que l'on fait, afin d'éviter les fautes et les dangers : *Quand la discussion générale a commencé à tourner à l'aigre, il s'est prudemment esquivé.*

• Syn. : **2** *précautionneusement, sagement.* — Contr. : **2** *imprudemment, témérairement.*

prudence [prydɑ̃s] n. f. (lat. *prudentia,* prévoyance, prévision, compétence, sagesse, savoir-faire, de *prudens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; fin du XIIe s., *Job,* au sens 1 [*prudence humaine,* 1677, Mme de Sévigné ; *prudence mondaine,* 1718, Acad. ; *prudence de la chair,* 1694, Acad. ; *prudence du siècle,* 1704, Trévoux ; *prudence chrétienne,* av. 1662, Pascal] ; sens 2, 1596, Hulsius [*prudence est mère de sûreté,* 1869, Littré ; *avoir la prudence du serpent,* 1835, Acad. — d'abord *...des serpents,* 1670, Molière]). **1.** *Vx.* Sagesse naturelle, fortifiée par l'expérience, qui permet d'agir avec discernement en toute circonstance : *Remettez-vous, Seigneur, et qu'en vous la prudence | Bannisse la fureur d'avecque la puissance* (Rotrou). [Ce monarque] | *Qui, séparant le bon d'avec son apparence, | Décide sans erreur, et loue avec prudence* (Molière). *Nous mourons tous, disait cette femme dont l'Écriture a loué la prudence au second livre des Rois, et nous allons sans cesse au tombeau, ainsi que des eaux qui se perdent sans retour* (Bossuet). *Dans l'incertitude de la vie humaine, évitons surtout la fausse prudence d'immoler le présent à l'avenir* (Rousseau). ‖ *Prudence humaine, prudence mondaine, prudence de la chair* ou *prudence du siècle,* dans la langue religieuse, habileté à se conduire dans le monde au mieux de ses intérêts personnels. ‖ *Prudence chrétienne,* dans la langue religieuse, celle des quatre vertus morales qui sert à discerner les choses utiles au salut de l'âme. ‖ **2.** *Auj.* Qualité intellectuelle permettant à celui qui la possède de peser à l'avance tous ses actes, d'apercevoir les dangers qu'ils comportent, et de prendre les dispositions nécessaires pour éviter les risques, les erreurs et les dommages : *Un automobiliste qui conduit avec prudence. La prudence n'est pas de ne rien tenter, mais de savoir oser à propos* (É. de Girardin). *Cependant, il y croit* [à sa patronne] *un peu, par prudence* (Maupassant). *Le pire serait de reconnaître l'étranger et d'être reconnue par lui. Notre sécurité, à lui et à moi, m'oblige à une prudence extrême. Faire la morte* (Hébert). *Je retiens seulement* [du maréchal Chen-yi] *son mélange de fermeté, de prudence, d'engagements quasi allusifs ; les curieuses limites qu'il fixe, clairement ou tacitement, au conflit de la Chine et des États-Unis* (Malraux). ‖ *Prudence est mère de sûreté* (prov.), le meilleur moyen de se soustraire aux dangers est de songer d'abord aux conséquences possibles des actions qu'on veut entreprendre. ‖ *Avoir la prudence du serpent,* allier la ruse à la circonspection (par allusion à la subtilité du démon, qui, au paradis terrestre, prit la précaution de se dissimuler sous l'apparence d'un serpent pour séduire Ève plus facilement).

• Syn. : **2** *circonspection, ménagement, précaution, prévoyance, réflexion, sagesse, vigilance.* — Contr. : **2** *audace, imprévoyance, imprudence, insouciance, irréflexion, légèreté, négligence, témérité.*

◆ **prudences** n. f. pl. (1939, Montherlant). *Littér.* Actes manifestant la prévoyance et les précautions de leur auteur : *Nous avons* [...] *assez souvent relevé les torts personnels de Sainte-Beuve,* [...] *ses prudences, son double jeu* (Henriot).

prudent, e [prydɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *prudens, -entis,* qui prévoit, compétent, réfléchi, sagace, avisé, contraction de *providens, -entis,* prévoyant, prudent [v. PROVIDENT] ; v. 1090, Bartsch, au sens 1 ; sens 2, 1573, Chesneau [substantiv., av. 1662, Pascal] ; sens 3, 1455, Godefroy [pour ce qui témoigne de l'aptitude à reconnaître les dangers..., 1669, Boileau]). **1.** *Vx* et *littér.* Qui est sage, expérimenté, et sait agir avec discernement : *« De grâce, à quoi bon tout ceci ? | Dit une abeille fort prudente. | Depuis tantôt six mois que la cause est pendante, | Nous voici comme aux premiers jours. | Pendant cela le miel se gâte. | [...] | Travaillons, les frelons et nous »* (La Fontaine). *Si l'on en croit Homère, Sisyphe était le plus sage et le plus prudent des mortels. Selon une autre tradition cependant, il inclinait au métier de brigand* (Camus). ‖ **2.** *Auj.* Qui réfléchit à l'avance aux conséquences de ses actes, réussissant ainsi à ne pas commettre de fautes et à ne pas prendre de risques inutiles : *Automobilistes, soyez prudents ! Les maîtres baigneurs sont prudents, sachant rarement nager* (Proust). *Il existe en nous des germes de ressemblance que développe l'amour. Un geste, une inflexion de voix, tôt ou tard, trahissent les amants les plus prudents* (Radiguet). *Ils sont prudents. Ils ne se risquent jamais bien loin* (Sarraute) ; et substantiv. : *Beaucoup de femmes redoutent la jeunesse de l'homme : ce sont les prudentes. Elles ont appris, quelquefois à leurs dépens, que la jeunesse est dévoratrice, que l'amour du jeune homme dévore son objet* (Mauriac). ‖ **3.** *Vx.* Se disait de ce qui est empreint de sagesse et d'expérience (rare) : *Enfants,* [...] *| Vos discours sont prudents plus qu'on n'eût dû l'attendre* (Chénier). ‖ *Auj.* Se dit de ce qui témoigne de l'aptitude à reconnaître les dangers et à se prémunir contre eux : *Garder un silence prudent. Marcher à pas prudents. Par ce froid, il ne serait pas prudent de sortir sans manteau. Il ne put s'empêcher de courir, ce qui n'était pas trop prudent* (Stendhal). *Il jugea prudent d'inventer une histoire* (Flaubert). *Le brouillard était si dense, boulevard de la Redoute, que je crus prudent de raser les murs de la Caserne ; sur ma droite* (Sartre).

• Syn. : **1** *avisé, entendu ;* **2** *attentif, circonspect, précautionneux, réfléchi, sage, vigilant ;* **3** *bon, raisonnable.* — Contr. : **2** *imprévoyant, imprudent, insouciant, irréfléchi, léger, téméraire ;* **3** *déraisonnable, fou, insensé.*

pruderie [prydri] n. f. (de *prude ;* 1666, Molière, au sens 1 [« acte qui témoigne de cette attitude... », 1671, Mme de Sévigné] ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Étalage outré, et souvent hypocrite, de rigueur morale, accompagné d'un mépris hautain pour tout ce qui semble heurter la décence ou la pudeur (se dit surtout en parlant d'une femme) : *La pruderie est la caricature de la sagesse* (Beaumarchais). *On pourrait* [...] *l'accuser d'un excès de réserve, de pruderie* (Stendhal). *Cependant, sa vertu s'exerçait sans étalage de pruderie* (Flaubert). ‖ *Vx.* Acte qui témoigne de cette attitude d'esprit (le plus souvent au pluriel) : *Je ne m'accommode guère bien de toutes les pruderies qui ne me sont pas naturelles ; et, comme celle de ne plus aimer ces livres-là* [les romans] *ne m'est pas encore arrivée...* (Sévigné). *Après quelques hésitations et quelques pruderies qui semblèrent de bon augure à Samuel, Mme de Cosmelly à son tour lui fit ses confidences* (Baudelaire). ‖ **2.** Réserve excessive (sincère ou affectée) à l'égard de tout ce qui évoque l'amour physique dans le langage, dans l'art, etc. : *La science n'a point de pruderie* (Littré). *Nous voudrions un vers libre, franc, loyal, osant tout dire sans pruderie, tout exprimer sans recherche* (Hugo). *Mais qu'on se rappelle les fades floraisons inspirées, il y a soixante ans, par la pruderie espagnole de l'impératrice Eugénie...* (Colette). *Cet écrivain fait sourire par sa pruderie* (Acad., 1935).

• Syn. : **1** *pudibonderie, pudicité, puritanisme.* — Contr. : **1** *impudicité, indécence, lascivité, lubricité, paillardise.*

prud'homal, e, aux [prydɔmal, -o] adj. (de *prud'homme ;* 1907, Larousse). En termes de législation du travail, se dit de ce qui est relatif aux prud'hommes : *Juridiction prud'homale.*

prud'homie [prydɔmi] n. f. (de *prud'homme ;* 1372, Oresme, au sens 1 ; sens 2, nov. 1876, *la Philosophie positive,* p. 437). **1.** *Vx* ou *littér.* Parfaite honnêteté et sagesse dans la conduite : *Pour moi, me soupçonner de quelque mauvais tour, | Je dirai, n'en déplaise à Monsieur votre amour, | Que c'est injustement blesser ma*

prud'homie (Molière). *C'est ainsi que mes pères siégeaient sur leur fauteuil de lois avec prud'homie, et leurs gens s'approchaient de leur oreille et ils jugeaient leurs différends* (Claudel). || **2.** En termes de législation du travail, la juridiction des prud'hommes. (Peu usité.)

• SYN. : **1** *droiture, probité, sagesse.*

prud'homme [prydɔm] n. m. (de *prod,* forme anc. de *preux* [v. ce mot], et de *homme ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *prodome* [*preudomme,* fin du XIIe s., *Moniage Guillaume ; preudhomme,* v. 1340, Godefroy ; *prudhomme,* début du XVe s., A. Chartier ; *prud'homme,* v. 1534, B. Des Périers], au sens 1 ; sens 2, 18 mars 1806, *Bulletin des lois* [*preudomme,* « homme expert et versé dans un métier, qu'on chargeait d'attester en justice, d'estimer la valeur d'un objet, etc. », v. 1268, É. Boileau ; *conseil de prud'hommes* et *les prud'hommes,* 1869, Littré ; *prud'hommes pêcheurs,* 1701, Furetière]). **1.** *Vx.* Homme vaillant et sage, loyal et entreprenant : *Je vous tiens pour prud'homme et véritable fils de rois* (Chateaubriand). *En faire présent au meilleur chevalier et prud'homme de toute la chrétienté* (France). || **2.** *Auj.* Dans la législation du travail, membre élu d'un conseil composé pour moitié de patrons et pour moitié d'ouvriers, chargé de terminer par la voie de la conciliation ou, à défaut, de juger les différends individuels d'ordre professionnel entre employés et employeurs. || *Conseil de prud'hommes,* ou simplem. *les prud'hommes,* la juridiction d'exception composée de ces personnes. || *Prud'hommes pêcheurs,* dans certains ports de la Méditerranée, pêcheurs élus par les gens de leur profession, pour connaître des contraventions et des contestations relatives à la pêche maritime.

◆ adj. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1844, *Maison rustique du XIXe siècle,* V, 178). **1.** Qui est animé par l'honneur, la droiture et la sagesse : *Des gens fort prud'hommes et des personnes absolument croyables* (Hugo). *Le public français, toujours prud'homme par quelque point, n'aime la Révolution qu'en politique* (Daudet). *Très brave homme un peu prud'homme, profondément moral, il* [Justus Euler] *s'entendait assez bien avec grand-père* (Rolland). || **2.** Qui fait partie d'un conseil de prud'hommes : *Conseillers prud'hommes.* || **3.** *Haricot prud'homme,* syn. de PRÉDOMME.

• SYN. : **1** *droit, honnête, intègre, probe.*

prudhommerie [prydɔmri] n. f. (du n. de Joseph *Prudhomme,* personnage créé par l'écrivain et caricaturiste français Henri Monnier [1799-1877], et qui est le type du bourgeois stupide, sentencieux et satisfait de lui-même ; 1877, Littré). Caractère, attitude, langage d'un individu infatué de sa propre personne, qui débite solennellement les choses les plus banales et les plus sottes ; niaiserie prétentieuse (analogue à celle de Joseph Prudhomme [v. ci-dessus]).

prudhommesque [prydɔmɛsk] adj. (du n. de Joseph *Prudhomme* [v. l'art. précéd.] ; 1853, Goncourt [aussi pour les attitudes, les façons de parler]). Épanoui de nullité satisfaite (comme Joseph Prudhomme, v. l'art. précéd.) : *Personnage prudhommesque.* || Se dit d'attitudes, de façons de parler qui révèlent la bêtise, la platitude intellectuelle et la prétention : *Avec une gravité prudhommesque* (Daudet). *Une solennité très prudhommesque* (Acad., 1935). *Phrase, style prudhommesque.*

prue [pry] n. f. (origine obscure ; 1765, *Encyclopédie* [XIII, 528 *a*], au plur., au sens de « cordes faites avec deux rouettes de bois, employées pour le flottage du bois » ; 1803, Boiste, au sing., au sens de « branche tordue qui sert de corde » ; sens actuel, 1875, Larousse). En technologie, lien fait avec deux tiges flexibles.

pruine [prɥin] n. f. (lat. *pruina,* frimas, gelée blanche ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens de « gelée blanche » [encore au début du XVIIe s.] ; sens actuel [par analogie d'aspect], 1842, Mozin). Fine pellicule grenue et cireuse qui recouvre certains fruits (prune, raisin), les feuilles des choux, le chapeau ou les lames de divers champignons, et qu'on peut facilement enlever avec le doigt : *Les boutons, couleur vert-de-gris, que couvrait une sorte de pruine résineuse, avaient l'aspect de petites cassolettes fermées* (Gide).

• REM. On dit aussi PRUINOSITÉ n. f. (dér. savant du lat. *pruinosus* [v. PRUINÉ, E] ; 1904, Larousse).

pruiné, e [prɥine] adj. (de *pruine ;* 1842, Mozin). Se dit, en botanique, de ce qui est couvert de pruine.

• REM. On dit aussi PRUINEUX, EUSE adj. (lat. *pruinosus,* couvert de givre, glacé, de *pruina* [v. PRUINE] ; 1842, Mozin).

pruinosité n. f. V. PRUINE.

prune [pryn] n. f. (lat. pop. **pruna,* prune, plur. [pris pour un fém. sing.] du n. neutre du lat. class. *prunum,* prune, prunelle ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens fig. de « objet sans valeur », dans la loc. *valoir une prune,* « ne rien valoir » ; sens I, 1, 1256, Ald. de Sienne [*eau-de-vie de prune,* 1904, Larousse — *prune,* même sens, 1877, Zola ; *aux prunes,* 1848, Th. Gautier ; *viennent les prunes,* 1798, Acad. ; *pour des prunes,* 1630, Livet ; *des prunes !,* 1962, Robert] ; sens I, 2, 1650, Esnault [« tout projectile », XVIe s., Esnault] ; sens I, 3, XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame ;* sens II, 1803, Boiste).

I. 1. Fruit du prunier, drupe à noyau, de forme allongée ou globuleuse, à la peau fine recouverte de pruine, très glabre, de couleur variable, et dont le péricarpe, comestible, est charnu, juteux, sucré et agréable au goût : *Il existe de très nombreuses variétés de prunes, qui mûrissent du début de l'été à la fin de l'automne. Compote, marmelade, confiture de prunes. Tarte aux prunes.* || *Eau-de-vie de prune,* ou simplem. *prune,* alcool blanc obtenu par la distillation du jus fermenté des fruits du prunier : *Boire un petit verre de prune comme digestif.* || Fig. et fam. *Aux prunes,* l'été prochain ou l'été passé : *Elle aura, elle a eu seize ans aux prunes.* || Vx. *Viennent les prunes,* l'été prochain : *Elle aura quinze ans viennent les prunes* (Littré). || Fig. et fam. *Pour des prunes* (le plus souvent dans une proposition négative), sans rémunération, pour des bagatelles ; en vain, inutilement, sans raison : *Il n'aime pas travailler pour des prunes. Tout le monde n'a pas des oreilles pour des prunes !* (Stendhal). *La Convention n'a pas créé un Comité de salut public pour des prunes. La conduite de Custine y sera examinée* (France). *Ah ! princesse, vous n'êtes pas Guermantes pour des prunes. Le possédez-vous assez, l'esprit des Guermantes !* (Proust). || Fig. et fam. *Des prunes !,* se dit interjectiv. pour exprimer une fin de non-recevoir à une demande qu'on juge incongrue ou excessive. || **2.** *Par anal.* et *pop.* Balle d'arme à feu, et notamment de fusil (vieilli) : *S'il attrapait quelques prunes, ça serait bien fait* (Zola). || **3.** *Par anal.* et *pop.* Coup de poing, gifle. (Vieilli.)

II. Nom donné, par analogie de forme, aux fruits de divers arbres ou arbustes autres que le prunier (icaquier, myrobalanier, etc.).

◆ **prunes** n. f. pl. (début du XXe s.). *Triv.* Testicules : *Quand il a vu le couteau, il s'est sauvé. Il y tient trop à ses prunes !* (Chevallier).

◆ **prune** adj. invar. (1780, Havard). Se dit de ce qui a une couleur violet foncé rappelant celle de certaines variétés de prunes : *Une robe prune. Un gris subtilement prune* (Romains).

pruneau [pryno] n. m. (de *prune ;* 1507, Godefroy, au plur., écrit *proniaulx* [au sing., écrit *pruneau,* 1564, J. Thierry], au sens 1 ; sens 2, 1844, Balzac [« chique de tabac », 1867, Delvau] ; sens 3, 1718, Acad. [d'abord *pruneau relavé,* 1694, Acad.]). **1.** Prune séchée, généralement obtenue par un passage de quelques heures à la chaleur d'un four doux, après une exposition de plusieurs semaines à l'air et au soleil, durant laquelle les fruits étaient étendus sur une couche de paille : *Les pruneaux d'Agen sont très renommés. Les propriétés laxatives des pruneaux. Compote de pruneaux.* || **2.** *Par anal.* et *pop.* Projectile d'arme à feu : *Nous leur en avons flanqué des pruneaux dans le derrière ! et de courir, et de courir... !* (Chateaubriand). *Je ne suis pas meilleur qu'un autre, mais je me laisserais envoyer des pruneaux dans la gueule*

plutôt que d'obéir à des barbares comme ça... (Proust). || Chique de tabac. (Vieilli.) || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne, le plus souvent du sexe féminin, qui a naturellement le teint très brun : *Elle n'a pas besoin de se faire bronzer ; c'est un vrai pruneau.*

◆ adj. invar. (1818, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* t. III, p. 101). *Vx.* Se disait d'une couleur violet très foncé, rappelant celle de certains pruneaux : *Un violet pruneau.*

prunelaie [prynlɛ] n. f. (mot issu [par dissimilation du second *-r-*] de *pruneraie,* « lieu planté de pruniers » [1636, Monet], dér. de *prunier ;* 1690, La Quintinie, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Terrain planté de pruniers. || **2.** Lieu où poussent des prunelliers.

prunelée [prynle] n. f. (de *prunelle* 1 ; 1803, Boiste). Confiture de prunes.

prunelet [prynlɛ] n. m. (de *prunelle* 1 ; 1803, Boiste). Boisson faite avec des prunelles ou des prunes séchées au four.

1. prunelle [prynɛl] n. f. (dimin. de *prune ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1904, Larousse ; sens II, 1779, Havard).

I. 1. Fruit du prunellier, drupe à noyau, de la grosseur d'une cerise, de forme globuleuse, à la peau d'un noir bleuâtre, dont le péricarpe, comestible, a un goût très âpre, et dont on tire plusieurs sortes de liqueurs, ainsi qu'une eau-de-vie très appréciée : *Les prunelles sont mûres en automne.* || **2.** Liqueur ou eau-de-vie fabriquée avec les fruits du prunellier : *Je vous offrirai un petit verre de prunelle* (Romains).

II. *Vx.* Étoffe de laine (ou de laine et de soie), unie et croisée, qui se faisait le plus souvent de couleur noire, et servait dans l'ameublement ainsi qu'à la confection de nombreuses pièces d'habillement qui demandaient une grande solidité : *Avec ses cheveux en tresse, sa robe blanche et ses souliers de prunelle découverts, elle avait une façon gentille* (Flaubert).

2. prunelle [prynɛl] n. f. (emploi fig. de *prunelle* 1, par analogie de couleur et d'aspect ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *prunele* [*prunelle,* XIVe s.], au sens 1 [*comme (à) la prunelle de ses yeux...,* 1535, Olivétan] ; sens 2, début du XVIIe s., Malherbe [*jouer de la prunelle...,* 1632, Corneille]). **1.** Partie de l'œil par laquelle passent les rayons lumineux pour pénétrer jusqu'à la rétine, considérée quant à sa couleur noire, quant à son aspect : *Ses yeux* [...] *tournèrent leurs prunelles vitreuses du côté d'Évariste* (France). *Les prunelles, très noires, occupaient toute la place libre dans la fente des paupières, laissant à peine paraître le blanc...* (Martin du Gard). || *Comme (à) la prunelle de ses yeux* ou (vx) *de son œil,* comme (à) ce qu'on possède de plus précieux, comme (à) ce qu'on estime par-dessus tout : *Aimer quelqu'un comme la prunelle de ses yeux. Quelle grandeur ! Quelle générosité ! ô que nous sommes petits devant lui ! conserve ce précieux ami comme la prunelle de ton œil* (Rousseau). *Nous avons la chance qu'ils tiennent à ce mariage comme à la prunelle de leurs yeux* (Mauriac). || **2.** *Par extens.* Le regard, l'œil considéré quant à son aspect, et, particulièrement, quant à la couleur de l'iris : *Les prunelles fixes, il suivait quelque chose à l'horizon* (Flaubert). *Elle le regardait sans rien laisser paraître de sa peur ; ses prunelles pâles, dilatées, n'exprimaient que rage et dédain* (Martin du Gard). || Fam. *Jouer de la prunelle, des prunelles,* lancer des regards provocants, significatifs (vieilli) : *Tandis que le frère jouait de la guitare, la sœur jouait de la prunelle* (Hamilton). *Toutes deux lui firent la cour* [à Christophe]... — *Ada, effrontément, jouant de ses belles prunelles, de sa belle bouche, et de toutes les ressources de séduction de sa belle personne* (Rolland).

● SYN. : **1** *pupille.*

prunellier [prynɛlje] n. m. (de *prunelle* 1 ; XVe s., écrit *pronnelier ;* 1549, R. Estienne, écrit *prunelier* [dès le début du XIIIe s. en anc. provenç.] ; *prunellier,* 1694, Acad.). Arbrisseau des haies qui porte les prunelles, communément appelé *prunier épineux, prunier sauvage* ou *épine noire,* plante dicotylédone de la famille des rosacées, très répandue dans toute la France, qui donne au printemps une abondante floraison blanche et à l'automne une quantité très importante de fruits.

prunier [prynje] n. m. (de *prune ;* XIIIe s., *Otinel,* écrit *pruner ;* 1256, Ald. de Sienne, écrit *pronnier ; prunier,* v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*secouer quelqu'un comme un prunier,* 1935, Acad. — aussi au fig.]). Arbrisseau qui porte les prunes, plante dicotylédone de la famille des rosacées, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent toutes dans les climats tempérés, dont la fleur présente un calice découpé en cinq parties, qui est cultivée pour ses fruits et pour ses qualités ornementales, et dont le bois est employé en ébénisterie : *Prunier domestique. Prunier du Japon. Une tablette en bois de prunier.* || Fam. *Secouer quelqu'un comme un prunier,* le secouer vigoureusement et violemment (comme on secoue l'arbre lorsqu'on veut faire tomber ses fruits) ; au *fig.,* lui adresser des reproches vifs et nombreux, des critiques véhémentes.

prunus [prynys] n. m. (lat. scientif. moderne *prunus,* même sens [fin du XVIIe s.], emploi élargi du lat. class. *prunus,* prunier ; 1932, Larousse). Nom scientifique du genre *prunier,* qui comprend les pruniers proprement dits, les amandiers, les cerisiers, les abricotiers et les pêchers, soit, au total, plus de cent espèces.

prurigineux, euse [pryriʒinø, -øz] adj. (bas lat. *pruriginosus,* qui a des démangeaisons, du lat. class. *prurigo, -ginis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1363, Chauliac). Se dit, en médecine, d'affections qui causent des démangeaisons : *Dartre prurigineuse. Boutons prurigineux.*

prurigo [pryrigo] n. m. (mot lat. signif. « démangeaison », dér. de *prurire* [v. PRURIT] ; 1825 [d'après Bloch-Wartburg], au sens 1 [chez certains animaux, 1875, Larousse] ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Affection cutanée, provoquant un prurit plus ou moins intense, et caractérisée par des papules isolées, distinctes, ordinairement de la même couleur que la peau, surmontées parfois d'une petite croûte noire centrale résultant d'une gouttelette de sang coagulé : *Il existe de nombreuses formes de prurigos, dues aux puces, aux poux, accompagnant la poussée des dents chez l'enfant,* etc. || Affection du même genre, qu'on observe chez le cheval, le chien, et, plus rarement, chez le bœuf, et qui porte ces animaux à se frotter jusqu'à ce qu'ils se soient excorié la peau. || **2.** *Fig.* et *littér.* Envie violente de faire quelque chose, qui démange celui qui l'éprouve (peu usité) : *La foi poétique me pousse à vue d'œil, et je sens déjà par tout mon être un prurigo lamartinien* (Daudet).

prurit [pryrit] n. m. (lat. *pruritus,* démangeaison [au pr. et au fig.], de *prurire,* éprouver une démangeaison, griller d'envie ; v. 1271 [d'après le *FEW,* IX, 498 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Sensation particulière, plus ou moins analogue à celle du chatouillement, qui survient, par réflexe nerveux, à la surface de la peau et de certaines muqueuses (souvent au nez, aux parties génitales, à l'anus), qui incite à se gratter, et qui est ordinairement provoquée par des parasites, des produits urticants ou des affections dermiques. || **2.** *Fig.* et *littér.* Désir irraisonné, vif et obsédant (souvent péjor.) : *Ce prurit d'entreprises qui l'avait envahi...* (Romains). *Le vieillard célèbre, surexcité par l'appétit d'argent, le prurit d'honneurs, et le besoin de retenir sans arrêt l'attention de ses semblables* (Montherlant).

● SYN. : **2** *appétit, démangeaison* (fam.), *soif.*

Prussco [prysko] n. m. (de *Prussien,* par substitution du suff. pop. *-co* au suff. *-ien ;* 1895, Esnault). *Pop.* et *vx.* Syn. de PRUSSIEN, de ALLEMAND.

prussianiser [prysjanize] v. tr. (dér. savant de *prussien ;* 1869, Littré). *Vx.* Soumettre à l'autorité, à l'influence, aux habitudes de la Prusse (s'emploie surtout au passif) : *En 1871, l'Allemagne fut entièrement prussianisée et eut à sa tête, comme empereur, le roi de Prusse, Guillaume Ier. Parce que la France est catholique, elle ne peut être prussienne, encore moins « prussianisée »* (L. Veuillot).

prussianisme [prysjanism] n. m. (dér. savant de *prussien* ; 1870, L. Veuillot). *Vx.* Caractère de la nation prussienne et du gouvernement prussien ; état d'esprit favorable à l'hégémonie de la Prusse : *Quand le drapeau français portera l'hostie* [...] *le prussianisme reculera* (L. Veuillot). *Que de choses il y aurait à dire de l'école, de l'instruction que l'État revendique avec jalousie ! Il va de soi que l'école est là pour répandre et développer le prussianisme* (C. Frantz).

prussiate [prysjat] n. m. (dér. savant de *Prussia,* forme latinisée de *Prusse,* n. géogr. [allem. *Preussen*], d'après la loc. *bleu de Prusse,* « matière colorante bleu foncé » — d'où fut tiré l'acide prussique [1723, Savary des Bruslons], matière ainsi nommée parce qu'elle fut découverte en Prusse [à Berlin], en 1709, par le savant allemand Johann Konrad Dippel [1673-1734] ; 1787, Guyton de Morveau, p. 114). *Vx.* Sel formé par la combinaison de l'acide prussique, ou acide cyanhydrique, avec une base. (On dit, auj., CYANURE.)

prussien, enne [prysjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Prusse* [v. l'art. précéd.] ; av. 1791, G. de Mirabeau [probablem. bien plus anc.]). Relatif à la Prusse et à ses habitants ; habitant ou originaire de la Prusse : *L'armée prussienne. Les Prussiens.*

◆ n. (1871, Esnault). *Pop.* Habitant de l'Allemagne (vieilli) : *Entre la guerre de 1870 et celle de 1914, les gens du peuple appelaient tous les Allemands des « Prussiens », parce que l'unité allemande s'était réalisée sous l'autorité du roi de Prusse.*

◆ adj. (av. 1935, P. Bourget). *Vx* et *péjor.* Très mauvais : *Il faisait un « prussien de temps » pour parler comme le cocher* (Bourget).

◆ **prussien** n. m. (1877, Littré). *Ancien prussien* ou *vieux prussien,* langue balte du rameau lettique, qui se parlait sur la côte de la mer Baltique, entre l'embouchure de la Vistule et celle du Niémen, qui s'est éteinte au XVIII^e s., mais dont il reste un certain nombre de textes des XV^e et XVI^e s.

◆ **prussienne** n. f. (1762, Havard). *Vx.* Étoffe de taffetas, d'abord fabriquée en Prusse, qui fut à la mode dans la seconde moitié du XVIII^e s., dont la chaîne était ourdie d'un fil double d'une couleur et d'un fil simple d'une autre couleur, avec une trame d'une troisième couleur.

◆ adj. et n. f. (1803, Boiste [*cheminée à la prussienne* et *prussienne,* n. f. ; *cheminée prussienne,* 1904, Larousse]). Vx. *Cheminée prussienne, cheminée à la prussienne,* ou *prussienne* n. f., espèce de poêle d'appartement dont le foyer restait constamment apparent et accessible, et qui, par conséquent, ressemblait à une cheminée à feu ouvert : *Je me vois dans ma mansarde de jeunesse, en hiver, avec du givre aux vitres et une cheminée à la prussienne sans feu* (Daudet).

◆ **À la prussienne** loc. adv. et adj. (av. 1794, Florian). À la manière raide ou strictement disciplinée que l'on prêtait d'ordinaire aux soldats prussiens : *Notre Jacquot fait tout du long | L'exercice à la prussienne* (Florian).

prussique [prysik] adj. (de [*bleu de*] *Prusse,* n. de la matière d'où fut tiré l'acide prussique [v. PRUSSIATE] ; 1787, Guyton de Morveau, p. 114 [au fig., av. 1889, Barbey d'Aurevilly]). *Acide prussique,* nom donné autref. à *l'acide cyanhydrique.Fig.* et*littér.* Paroles, actes, comportement constituant un poison moral dont l'effet pernicieux est sensible même à très petites doses (peu usité) : *M^me d'Artelles tenait à verser sa goutte d'acide prussique dans toutes les pensées de son amie* (Barbey d'Aurevilly).

pruta ou **prutah** [pryta] n. m. (mot hébreu ; 1963, Larousse). Unité monétaire divisionnaire de l'État d'Israël, valant 1/1 000 de la livre israélienne.

• Pl. *des* PRUTOT.

prytanat [pritana] n. m. (de *prytane ;* 1878, Larousse). Dans l'Antiquité grecque, dignité de prytane ; temps pendant lequel cette fonction était exercée. (Peu usité.)

prytane [pritan] n. m. (lat. *prytanis,* prytane, gr. *prutanis,* chef, maître, prytane ; 1732, Trévoux [aussi à Athènes]). Dans l'Antiquité grecque, nom du magistrat suprême de diverses cités ou républiques helléniques. || À Athènes, du temps où le gouvernement était assuré par un sénat de cinq cents membres, formé de dix groupes égaux représentant chacun l'une des dix tribus de la cité, titre porté par chacun des cinquante sénateurs composant le groupe qui, pendant un dixième de l'année, devait exercer le pouvoir exécutif : *Quant aux prytanes, aux héliastes* [...], *c'est à qui rivalisera de vénalité* (M. Donnay).

prytanée [pritane] n. m. (lat. *prytaneum,* résidence des prytanes, gr. *prutaneîon,* même sens, de *prutanis* [v. l'art. précéd.] ; 1579, Lostal, au sens 1 ; sens 2, 1653, Pellisson ; sens 3, v. 1800, Brunot [« ...établissement d'enseignement du second degré... », 1803, d'après Larousse, 1963]). **1.** Dans l'Antiquité grecque, édifice d'Athènes dans lequel les cinquante sénateurs momentanément investis du titre de prytanes étaient entretenus aux frais de la république, dans lequel on recevait également les ambassadeurs des autres cités grecques ou des royaumes étrangers, qui était aussi une maison de retraite pour les citoyens méritants nourris aux dépens de l'État, et qui, enfin, abritait les pénates publics et le foyer sacré : *Je me condamne* [dit Socrate] *à être nourri le reste de mes jours dans le prytanée aux dépens de la république* (Rollin). || **2.** *Class.* En France, établissement fondé en faveur de ceux qui ont bien mérité de la patrie, des arts, etc. : *La pensée qu'il* [Richelieu] *avait de vous faire directeur de ce riche et pompeux prytanée des belles-lettres, dans lequel* [...] *il voulait placer l'Académie française* [...] *et donner un honnête et doux repos à toutes les personnes de ce genre qui l'auraient mérité pour leurs travaux* (Pellisson). || **3.** En France, nom donné, jadis, à divers établissements d'enseignement destinés aux boursiers de l'État. || *Auj.* Nom donné à deux établissements d'enseignement du second degré (le Prytanée militaire de La Flèche et le Prytanée militaire de Saint-Cyr), en principe réservés aux fils de militaires et de fonctionnaires.

prytanie [pritani] n. f. (gr. *prutaneia,* même sens, de *prutanein,* être prytane, dér. de *prutanis* [v. PRYTANE] ; v. 1370, Oresme, écrit *pritannie ; prytanie,* XVIII^e s.). Dans l'Antiquité grecque, espace de temps durant lequel chacune des dix tribus d'Athènes fournissait les prytanes en fonction.

P.-S. [peɛs] (1869, Littré, art. *postscriptum*). Abrév. de POST-SCRIPTUM.

psalidodonte [psalidɔdɔ̃t] adj. (du gr. *psalis, -lidos,* ciseaux, ce qui croise en forme de ciseaux, et *odous, odontos,* dent ; 1951, P. L. Rousseau, p. 11). Se dit d'un être animé dont les dents supérieures forment ciseaux avec les dents inférieures : *Contrairement aux premiers hommes qui étaient labidodontes, l'homme d'aujourd'hui est psalidodonte.*

psallette [psalɛt] n. f. (du lat. *psallere,* jouer de la cithare, chanter en s'accompagnant de la cithare, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « chanter des psaumes, psalmodier », du gr. *psallein* [v. PSALTÉRION] ; 1643, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** *Vx.* École de musique vocale attachée à une église. || **2.** *Vx.* Maîtrise d'une église.

psalliote [psaljɔt] n. m. ou f. (du gr. *psalis,* ce qui croise en forme de ciseaux, voûte, cintre ; 1845, Bescherelle). Syn. de AGARIC.

psalmique [psalmik] adj. (gr. *psalmikos,* relatif aux psaumes [de *psalmos,* v. PSAUME], ou dér. savant du franç. *psaume ;* 1869, Littré). Relatif aux psaumes : *Style psalmique.*

psalmistat [psalmista] n. m. (de *psalmiste ;* 1963, Larousse). Dans la langue ecclésiastique, fonction du choriste qui chante pendant les offices.

psalmiste [psalmist] n. m. (bas lat. ecclés, *psalmista,* celui qui compose des psaumes, de *psalmus* [v. PSAUME] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 [aussi « le roi David » ; — *salmistre,* var. plus pop., v. 1150, Trénel] ; sens 2, 1541, Calvin). **1.** Auteur de psaumes, et, particulièrement (d'ordinaire avec une majuscule), *le Psalmiste,* le roi David, auteur présumé du Livre des Psaumes : *C'est ce que les chrétiens avaient toujours prétendu ; c'est ce qu'enseignait*

l'Évangile, c'est ce que chantait le Psalmiste (Bossuet). *« Je ne suis pas née pour partager la haine, mais pour partager l'amour » ; c'est l'éternité qu'avait chantée le psalmiste, et que* [...] *retrouve Shakespeare devant les étoiles enchantées de Venise* (Malraux). || **2.** Chantre de psaumes.

psalmodie [psalmɔdi] n. f. (bas lat. ecclés. *psalmodia,* psalmodie, gr. *psalmôdia,* action de chanter en s'accompagnant de la harpe, dér. de *psalmôdos,* qui chante des psaumes, de *psalmos* [v. PSAUME] et de *ôdê,* chant ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 1 ; sens 2, 1803, Collin d'Harleville [« style traînant... », 1845, Bescherelle]). **1.** Manière de chanter ou de réciter des psaumes, qui consiste en une sorte de débit modulé. || **2.** *Fig.* Manière monotone de déclamer, de réciter, de chanter : *Les prêtres ont fait de la prière une psalmodie ennuyeuse* (Proudhon). || *Vx.* En littérature, style traînant, dépourvu de variété.

psalmodier [psalmɔdje] v. intr. (de *psalmodie* ; 1403, *Internele Consolacion,* au sens 1 [pour toute espèce de texte religieux, 1906, Loti] ; sens 2, 1835, Acad. [en littérature, 1669, Boileaul). **1.** Réciter ou chanter des psaumes sur un ton uniforme, avec des repos marqués et sans inflexion de voix : *On chante aux offices solennels, on psalmodie dans les autres. Vous m'avez appris ce que je dois demander : c'est de psalmodier avec les anges, d'en désirer la compagnie et l'amitié sainte et pure* (Bossuet). || *Par extens.* Réciter ou chanter de la même manière toute espèce de texte religieux, qu'il appartienne ou non à la tradition judéo-chrétienne : *Des vieux derviches* [...], *qui psalmodiaient en route, à voix haute et lugubre* (Loti). || **2.** *Fig.* Déclamer, lire ou réciter d'une façon monotone : *Cet acteur, cet orateur ne sait que psalmodier* (Acad., 1835). || *Vx.* En littérature, écrire en un style sans vivacité ni relief : *Saint-Simon gronde, Mme de Sévigné vocalise, Rabutin siffle, Dangeau psalmodie* (P. de Saint-Victor).

◆ v. tr. (av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens de « chanter [un air] en s'accompagnant d'un instrument à cordes » ; sens 1, av. 1778, Voltaire ; sens 2, 1734, Gresset). **1.** Réciter ou chanter un texte religieux sur le ton de la psalmodie : *Psalmodier l'office des morts. Salammbô, avec un balancement de tout son corps, psalmodiait des prières* (Flaubert). *À Pnom-Penh il avait découvert, au centre d'un cercle misérable, un aveugle qui psalmodiait le Ramayana en s'accompagnant d'une guitare sauvage* (Malraux). || **2.** *Fig.* Débiter sur un ton uniforme : *Après avoir psalmodié, comme d'habitude, une partie de cette requête d'une voix presque inintelligible, il articula nettement les derniers mots* (Sue).

psalmodique [psalmɔdik] adj. (de *psalmodie* ; 1771, Trévoux). Relatif à la psalmodie : *Chant psalmodique.*

psaltérion [psalterjɔ̃] n. m. (lat. *psalterium,* sorte de cithare [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « psautier »], gr. *psaltêrion,* sorte de harpe, de *psallein,* faire vibrer, jouer d'un instrument de musique avec les doigts ; v. 1155, Wace, écrit *psalterium ; psaltérion,* v. 1265, J. de Meung [*saltier,* var. pop., v. 1120, *Psautier d'oxford*]). Ancien instrument de musique à cordes pincées ou grattées, de forme variable, le plus souvent muni d'une caisse de résonance plate.

psammite [psamit] n. m. (dér. savant du gr. *psammos,* sable ; 1869, Littré). Grès argileux micacé, auquel la disposition des paillettes de mica donne une assez grande fissilité.

psammome [psamom] n. m. (dér. savant du gr. *psammos,* sable ; 1878, Larousse). Tumeur renfermant dans son épaisseur des concrétions calcaires granuleuses : *Psammome de l'ovaire, des méninges.*

psammophile [psamɔfil] adj. (du gr. *psammos,* sable, et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1874, d'après Littré, 1877). Se dit d'un être vivant (plante ou animal) qui se développe sur les sols sablonneux ou dans l'intervalle des grains de sable.

psammophyte [psamɔfit] adj. et n. m. (du gr. *psammos,* sable, et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, végétal, plante, de *phuein ;* [faire] naître, [faire] croître ; 1932, Larousse). Se dit d'un végétal qui vit dans les régions sableuses : *Plante psammophyte. Les psammophytes.*

psaume [psom] n. m. (bas lat. ecclés. *psalmus,* chant [accompagné du psaltérion], psaume, gr. *psalmos,* action de faire vibrer, action de toucher d'un instrument à cordes, air joué sur la lyre avec ou sans accompagnement de chant, de *psallein* [v. PSALTÉRION] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *psalme* [*psaume,* XIIIe s., Godefroy — *salme, saume,* var. pop. utilisée de 1155 env., Wace, à la fin du XVIe s., A. d'Aubigné], au sens 1 [*psaumes d'alléluia,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1541, Marot ; sens 3, 1565, Goudimel). **1.** Chacun des 150 cantiques ou chants sacrés, autrefois attribués à David, dont la collection constitue l'un des livres de l'Ancien Testament et qui jouent un rôle important dans les liturgies juive et chrétienne : *Les psaumes seront l'admiration de tous les siècles et de tous les peuples où le vrai Dieu sera connu* (Fénelon). *J'ai mis entre ses mains les quatre évangiles, les psaumes, l'apocalypse et les trois épîtres de Jean* (Gide). *Les Psaumes, par exemple, participent de l'hymne et de l'élégie, combinaison qui accomplit une alliance remarquable des sentiments collectifs lyriquement exprimés avec ceux qui procèdent du plus intime de la personne et de sa foi* (Valéry). || *Psaumes d'alléluia,* ceux qui contiennent une louange joyeuse de Dieu. || *Psaumes graduels,* v. GRADUEL 1. || *Psaumes pénitentiaux,* v. PÉNITENTIAUX. || **2.** Traduction ou paraphrase en vers français d'un de ces chants sacrés : *Les Psaumes de Marot. Les sept Psaumes pénitentiaux de Corneille.* || **3.** En musique, composition vocale sur un de ces textes.

psautier [psotje] n. m. (bas lat. ecclés. *psalterium,* recueil des psaumes [« psaltérion » en lat. class., v. PSALTÉRION] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *psaltier* [*psautier,* 1215, Trénel], au sens I, 1 — *saltier, sautier,* forme pop., v. 1119, Ph. de Thaon [*saltier,* « psaltérion » — v. 1120, *Psautier d'Oxford* (*psautier,* 1295, Trénel) —, était issu du lat. *psalterium* au sens class., v. ci-dessus] ; sens I, 2, milieu du XVIe s. ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II [par comparaison de l'aspect du feuillet avec celui des cordes tendues d'un psaltérion], 1752, Trévoux [*saultier,* forme pop., fin du XIVe s.]).

I. 1. Recueil des 150 psaumes autrefois attribués à David ; livre qui contient ces textes : *Le psautier d'un bréviaire. Le psautier d'Oxford date du début du XIIe s.* || **2.** Espèce de voile dont certaines religieuses se couvraient la tête et les épaules quand elles chantaient l'office : *À certain voile aux nonnes familier, | Nommé pour lors entre elles leur psautier* (La Fontaine). || **3.** *Vx.* Grand chapelet monastique comprenant 150 grains, c'est-à-dire le même nombre que celui des textes du Livre des Psaumes.

II. *Vx.* En boucherie, le feuillet, troisième estomac des ruminants.

pschent [pʃɛnt *ou, plus exactement,* pskɛnt] n. m. (égyptien démotique *p* [article] *skhent,* même sens, de l'égyptien class. *pa,* article masc., et *sekhemty,* « empreint de puissance » ; v. 1830, d'après Robert, t V, p. 671 *b*). Dans l'Antiquité égyptienne, coiffure habituelle des pharaons et de certains dieux, composée d'un mortier rouge, orné d'une sorte de volute, et d'une grande mitre blanche, qui symbolisaient, entre autres choses, le principe des origines du monde et le domaine du souverain dans la plénitude de son action, l'union de la Haute- et de la Basse-Égypte : *Leurs têtes superbes secouent avec fierté ces espèces de mitres qui leur donnent l'air de prêtres égyptiens coiffés du pschent* (Gautier).

pschitt [pʃit] ou **pscht(t)** [pʃt] (fin du XIXe s.). Onomatopée imitant le bruit d'un fluide qui fuse : *La bouteille d'eau gazeuse fait pschitt quand on la décapsule.*

◆ n. m. (18 janv. 1870, Goncourt [*pscht*], et 1935, Vercel, 64 [*pschitt*]). Bruit fait par ce fluide : *Le pscht agaçant d'un robinet détraqué.*

psellion [psɛljɔ̃] n. m. (gr. *psellion* ou *pselion,* anneau pour parure, bracelet, anneau pour les jambes ; 1765, *Encyclopédie*). Dans l'Antiquité, collier ou bracelet porté par les femmes grecques, romaines et perses ; anneau de jambe porté par les femmes libyennes.

pseud(o)- [psød(o)], premier élément, tiré du gr. *pseudês,* menteur, trompeur, faux, erroné (dér. de *pseudein,* tromper), et qui entre dans la composition d'un nombre très important de mots courants, où il indique un emploi impropre ou approximatif du second élément, et dans la composition d'un grand nombre de mots savants, où il marque soit la ressemblance avec le terme qu'il précède, soit, en chimie, le fait qu'un composé est un isomère, un dérivé du corps désigné après le préfixe, ou qu'il possède des propriétés comparables à celles de ce corps.

• REM. **1.** *Pseudo-* est rattaché par un trait d'union au second élément lorsque celui-ci est un mot existant aussi isolément ; sinon, aucun signe ne sépare les deux éléments. Ex. : *pseudo-rhumatisme,* mais *pseudopode.* Quand l'-*o* de *pseudo-* est élidé, le trait d'union n'apparaît jamais. Ex. : *pseudarthrose.*

2. Les mots en *pseudo-* constituent une série ouverte, qui s'enrichit au gré du locuteur. La nomenclature ci-après comprend seulement les termes les plus usuels, ainsi que ceux dont la langue scientifique fait un emploi fréquent.

pseudarthrose [psødartroz] n. f. (de *pseud[o]-* et du gr. *arthron,* articulation ; 1843, Landais). Articulation accidentelle, qui se produit entre les deux fragments d'un os fracturé non consolidé.

pseudencéphale [psødɑ̃sefal] n. m. et adj. (de *pseud[o]-* et de *encéphale ;* 1845, Bescherelle). Monstre dont le cerveau est remplacé par une tumeur vasculaire.

pseudencéphalie [psødɑ̃sefali] n. f. (de *pseudencéphale ;* 1869, Littré). Monstruosité des pseudencéphales.

pseudépigraphe [psødepigraf] n. m. (gr. *pseudepigraphos,* qui porte faussement le titre de, dér. de *pseudês,* faux [v. PSEUD(O)-], et de *epigraphein,* écrire sur, inscrire [un titre], de *epi,* sur, et de *graphein,* écrire, inscrire ; 1877, Littré). Livre biblique dont le titre ou le nom de l'auteur est faux. ◆ adj. (av. 1892, Renan). Se dit d'un texte qui porte un titre faux ou un faux nom d'auteur : *Les apocryphes de l'Ancien Testament, les écrits du cycle hermétique, les innombrables productions pseudépigraphes de l'Inde répondent à une grande élévation des sentiments religieux* (Renan).

• REM. Comme adjectif, on emploie aussi la forme PSEUDÉPIGRAPHIQUE (1869, Littré) : *Des écrits pseudépigraphiques. Un ouvrage pseudépigraphique.*

pseudesthésie [psødɛstezi] n. f. (de *pseud[o]-* et de *-esthésie,* du gr. *aisthêsis,* sensation, perception, dér. de *aisthanesthai,* percevoir, comprendre ; 1869, Littré). Association de deux perceptions sensorielles différentes résultant de l'excitation d'un seul organe des sens : *La pseudesthésie s'apparente, par certains côtés, aux hallucinations.*

pseudo-. V. PSEUD(O)-.

pseudo-alliage [psødoaljaʒ] n. m. (de *pseudo-* et de *alliage ;* 1963, Larousse). Produit métallique constitué par deux ou plusieurs métaux unis physiquement dans la même masse, mais non alliés entre eux.

pseudo-bulbaire [psødobylbɛr] adj. (de *pseudo-* et de *bulbaire ;* 1907, Larousse). *Paralysie pseudo-bulbaire,* paralysie affectant les lèvres, la langue et le larynx, dans laquelle il n'existe aucune lésion du bulbe rachidien, mais seulement des lésions bilatérales des voies nerveuses unissant les centres aux muscles concernés.

pseudocarpe [psødokarp] n. m. (de *pseudo-* et de *-carpe,* gr. *karpos,* fruit ; 1869, Littré). Fruit qui ressemble à une baie, mais qui est un cône de forme globuleuse : *Les pseudocarpes du genévrier.*

pseudocarpien, enne [psødokarpjɛ̃, -ɛn] adj. (de *pseudo-* et de *-carpe* [v. l'art. précéd.] ; 1869, Littré). Se dit d'un végétal dont le fruit est masqué par des parties étrangères qui paraissent le constituer.

pseudo-concept [psødokɔ̃sɛpt] n. m. (de *pseudo-* et de *concept ;* 1953, Larousse). En logique, concept qui ne correspond à aucune réalité. (On dit aussi PSEUDO-IDÉE.)

pseudo-démence [psødodemɑ̃s] n. f. (de *pseudo-* et de *démence ;* 1968, Larousse). *Pseudo-démence précoce traumatique,* ensemble des troubles de la série schizophrénique (troubles du cours de la pensée, etc.) et des troubles plus accusés de la série démentielle (troubles de la mémoire, désorientation spatiale), apparaissant dans les années qui suivent un traumatisme crânien.

pseudo-fécondation [psødofekɔ̃dasjɔ̃] n. f. (de *pseudo-* et de *fécondation ;* 1963, Larousse). En botanique, sorte de parthénogenèse où le pollen n'intervient que comme excitant des tissus ovulaires.

pseudo-forme [psødofɔrm] n. f. (de *pseudo-* et de *forme ;* 1963, Larousse). Syn. de PSEUDOMÈRE.

pseudo-hallucination [psødoalysinasjɔ̃] n. f. (de *pseudo-* et de *hallucination ;* 1968, Larousse). Hallucination dépourvue de base sensorielle, mais présentant une objectivité psychique : *Dans les pseudo-hallucinations acoustiques et verbales, le malade entend ses propres pensées comme Si elles lui étaient imposées de l'extérieur.*

pseudo-idée [psødoide] n. f. (de *pseudo-* et de *idée ;* 1963, Larousse). Syn. de PSEUDO-CONCEPT.

pseudo-instruction [psødoɛ̃stryksjɔ̃] n. f. (de *pseudo-* et de *instruction ;* 1968, Larousse). En informatique, système arbitraire de symboles représentant un opérateur, une opérande, une opération.

pseudo-labour [psødolabur] n. m. (de *pseudo-* et de *labour ;* 1932, Larousse). Façon culturale superficielle, exécutée à la herse, au scarificateur, etc.

pseudo-membrane [psødomɑ̃bran] n. f. (de *pseudo-* et de *membrane ;* 1869, Littré). Exsudat pathologique, souvent fibrineux, qui se produit à la surface des muqueuses ou, plus rarement, des séreuses, et qui, tout en étant parfois très tenace, finit par se détacher par lambeaux.

pseudo-membraneux, euse [psødomɑ̃branø, -øz] adj. (de *pseudo-membrane ;* 1869, Littré). Relatif à la pseudo-membrane : *Tissu pseudo-membraneux. Angine pseudo-membraneuse.*

pseudomère [psødomɛr] n. m. (de *pseudo-* et de *-mère,* gr. *meros,* part, partie ; 1963, Larousse). En chimie, isomère très instable (et parfois seulement hypothétique) d'un composé plus stable, qui explique certaines réactions de ce dernier. (Syn. PSEUDO-FORME.)

pseudomérie [psødomeri] n. f. (de *pseudo-* et de *-mérie,* du gr. *meros* [v. l'art. précéd.] ; 1932, Larousse). En chimie, possibilité de l'existence d'un pseudomère.

pseudomérique [psødomerik] adj. (de *pseudomère ;* 1963, Larousse). Relatif à un pseudomère.

pseudo-névroptères [psødonevrɔptɛr] n. m. pl. (de *pseudo-* et de *névroptère ;* 1923, Larousse). *Vx.* Groupe d'insectes, appelés auj. *archiptères,* comprenant ceux des névroptères qui ont des métamorphoses incomplètes : éphémères, perles, libellules, psoques et termites.

pseudo-nitrol [psødonitrɔl] n. m. (de *pseudo-*, de *nitr[eux]* et de *[alco]ol ;* 1932, Larousse). Nom générique des composés qui se forment par action de l'acide nitreux sur les dérivés nitrés préparés à partir des alcools secondaires.

pseudonymat [psødɔnima] n. m. (de *pseudonyme,* sur le modèle de la paire *anonyme/anonymat ;* av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam). *Littér.* Usage d'un nom supposé (rare) : *Sous le loup de velours d'un impénétrable et gracieux pseudonymat* (Villiers de L'Isle-Adam).

pseudonyme [psødɔnim] adj. (gr. *pseudônumos,* qui porte ou se donne un faux nom, de *pseudês,* trompeur [v. PSEUD(O)-], et de *onoma,* nom ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1762. Acad.). **1.** *Vx.* Se disait d'un

auteur qui publiait des ouvrages sous un nom d'emprunt : *Il y a eu beaucoup d'auteurs pseudonymes parmi les écrivains de Port-Royal* (Acad., 1835). || **2.** *Vx.* Se disait d'un ouvrage écrit ou publié sous un nom d'emprunt : *Roman. poème pseudonyme. Ces écrits pseudonymes que mes ennemis me prêtaient pour me décréditer et m'avilir* (Rousseau). *L'âme éclate en ces écrits anonymes ou pseudonymes par des accents qui ne sauraient mentir* (Renan).

◆ n. m. (sens 1, 1800, Boiste ; sens 2, 1845, Bescherelle [pour un objet abstrait, av. 1872, Th. Gautier] ; sens 3, 1813, Gattel). **1.** *Vx.* Auteur qui est publié sous un nom d'emprunt, qui signe ses œuvres d'un nom emprunté : *Une satire composée par un pseudonyme.* || **2.** *Auj.* Nom choisi par une personne pour dissimuler son identité, particulièrement dans le domaine littéraire ou artistique : *Voltaire était le pseudonyme de François-Marie Arouet. Il se donne à soi-même une centaine de pseudonymes, moins pour se dissimuler que pour se sentir vivre à plusieurs exemplaires* (Valéry). || *Fig.* et *littér.* Désignation insolite et inattendue d'un objet abstrait : *Le hasard est un pseudonyme de la Providence* (Gautier). || **3.** *Vx.* Ouvrage publié sous un nom d'emprunt.

pseudonymie [psødɔnimi] n. f. (de *pseudonyme ;* 1842, Acad.). Substitution, librement décidée par celui qui l'accomplit, d'un nom d'emprunt à son nom véritable.

pseudo-parasite [psødoparazit] n. m. (de *pseudo-* et de *parasite ;* 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Être vivant dont la présence est anormale et temporaire chez un hôte, et qui ne vit pas à ses dépens : *De nombreux champignons parasites de végétaux alimentaires deviennent des pseudoparasites de l'homme et ne font que traverser son tube digestif.* || **2.** Corps dont l'aspect évoque celui d'un parasite et qui risque d'être confondu avec ce dernier lors d'un examen : *Les cellules ciliées bronchiques sont des pseudo-parasites, car elles ressemblent à des flagellés.*

pseudo-parasitisme [psødoparazitism] n. m. (de *pseudo-* et de *parasitisme ;* 1932, Larousse). État d'un parasite qui ne vit que par hasard et pendant un temps très court sur son hôte occasionnel.

pseudo-pelade [psødopəlad] n. f. (de *pseudo-* et de *pelade ;* 1932, Larousse). Dermatose caractérisée par la présence, sur le cuir chevelu, de petites plaques d'alopécie cicatricielles, au niveau desquelles la destruction des bulbes pileux est complète et définitive.

pseudo-période [psødoperjɔd] n. f. (de *pseudo-* et de *période ;* 1953, Larousse). En physique, double du temps qui sépare deux passages consécutifs par l'élongation nulle d'une grandeur variant suivant une loi sinusoïdale amortie.

pseudo-périodique [psødoperjɔdik] adj. (de *pseudo-période ;* 1953, Larousse). En physique, se dit d'une grandeur qui varie suivant une loi sinusoïdale amortie.

pseudopode [psødopɔd] n. m. (de *pseudo-* et de *-pode,* du gr. *pous, podos,* pied, patte ; 1827, Acad., au plur., comme n. d'une famille de crustacés ayant pour type le genre cyclope ; au sing., au sens 2, 1875, Larousse ; sens 1, 1877, Littré). **1.** En biologie, expansion cytoplasmique de la cellule, servant à la locomotion et à la phagocytose : *Les pseudopodes sont fréquents chez les protozoaires. Les leucocytes se déplacent grâce à leurs pseudopodes.* || **2.** En botanique, rameau fructifère de certaines mousses.

pseudo-rhumatisme [psødorymatism] n. m. (de *pseudo-* et de *rhumatisme ;* 1932, Larousse). *Pseudo-rhumatisme infectieux,* manifestations articulaires se montrant dans le décours des infections aiguës, et dues non à une infection directe des jointures, mais aux toxines microbiennes de la maladie causale ou à celles d'une infection secondaire.

pseudoscope [psødoskɔp] n. m. (de *pseudo-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1869, Littré). Stéréoscope dans lequel on intervertit la place des deux clichés, ce qui fait paraître en creux ce qui est en relief, et *vice versa : Un tronc de cône regardé dans le pseudoscope devient un vase dont on voit l'intérieur.*

pseudoscopie [psødoskɔpi] n. f. (de *pseudoscope ;* 1953, Larousse). Vision stéréoscopique inversée, qui donne une sensation du relief à l'envers.

pseudo-séreuse [psødoserøz] n. f. (de *pseudo-* et de *séreuse ;* 1932, Larousse). En anatomie, membrane qui ressemble aux séreuses sans en avoir la structure.

pseudosmie [psødɔsmi] n. f. (de *pseud[o]-* et de *-osmie,* du gr. *osmê,* odeur, parfum, odorat ; 1878, Larousse). Sensation olfactive fausse, hallucination de l'odorat.

pseudo-sphère [psødosfɛr] n. f. (de *pseudo-* et de *sphère ;* 1869, Hoüel). En mathématiques, surface de révolution engendrée par la tractrice tournant autour de son asymptote.

pseudo-sphérique [psødosferik] adj. (de *pseudo-sphère ;* 1888, Larousse). Relatif à la pseudo-sphère.

pseudo-tuberculose [psødotybɛrkyloz] n. f. (de *pseudo-* et de *tuberculose ;* 1907, Larousse [en allem., dès 1885, Eberth]). Maladie des rongeurs, et particulièrement des lapins d'élevage, due à un coccobacille, accompagnée d'amaigrissement, d'anémie, et caractérisée par des lésions nodulaires ayant l'apparence de lésions tuberculeuses.

pseudo-tumeur [psødotymœr] n. f. (de *pseudo-* et de *tumeur ;* 1963, Larousse). Production pathologique qui ressemble à une tumeur, mais qui n'a pas les caractères propres aux formations tumorales : *Certains kystes constituent des pseudotumeurs.*

psi [psi] n. m. (gr. *psî,* psi [lettre et signe numérique] ; 1875, Larousse, au sens 1 [sans aucun doute beaucoup plus anc.] ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1968, Larousse ; sens 4, 1875, Larousse). **1.** Vingt-troisième lettre de l'alphabet grec (ψ, Ψ), correspondant à un groupe consonantique formé d'une labiale [p] et d'une sifflante [s] sourdes, et résultant de la rencontre entre *b, p* ou *ph* d'une part et *s* de l'autre. || **2.** Dans l'Antiquité, signe numérique des Grecs, qui valait 700 avec un accent supérieur placé à droite (ψ'), et 700 000 avec un accent inférieur placé à gauche (͵Ψ). || **3.** *Fonction psi,* en mécanique ondulatoire, fonction des coordonnées et du temps, permettant de connaître le mouvement d'un électron dans l'atome. || **4.** Espèce de noctuelle, ainsi appelée à cause de la marque blanche en forme de psi (ψ) qui se trouve sur ses ailes supérieures.

psile [psil] ou **psilète** [psilɛt] n. m. (gr. *psilês, psilêtos,* soldat armé à la légère, de *psilos,* dégarni de poils, nu, sans équipement ; 1875, Larousse [pour les deux formes]). Dans l'Antiquité grecque, fantassin mercenaire armé à la légère, sans bouclier ni cuirasse.

psilocybine [psilosibin] n. f. (de *psilocybe,* champignon de la famille des agarics [1841, Orbigny, art. *agaric*], du gr. *psilos,* dégarni de poils, nu, et *kubos,* cube ; 22 avr. 1966, *le Monde*). Substance hallucinogène extraite de divers champignons du Mexique : *La psilocybine est apparentée à la mescaline et au L. S. D.*

psilose [psiloz] n. f. (gr. *psilôsis,* action de dégarnir de cheveux ou de chair, action d'écrire ou de prononcer avec une consonne non aspirée, de *psiloûn,* dégarnir, dénuder, dér. de *psilos,* dégarni de poils, nu ; 1932, Larousse, aux sens I-II).

I. En pathologie, syn. de ALPOPÉCIE.

II. En linguistique, disparition de l'aspiration initiale d'un mot : *En grec, le phénomène de psilose, qui se marque par la transformation de l'esprit rude en esprit doux, est particulier aux dialectes ioniens et éoliens, dans lesquels, par exemple,* HIPPOS, *« cheval », devient* IPPOS.

psilosis [psilozis] n. f. (gr. *psilôsis* [v, l'art. précéd.] ; 1932, Larousse). Diarrhée tropicale très tenace, s'accompagnant souvent d'amaigrissement et d'atrophie musculaire considérable.

psit(t) ! [psit] ou **pst !** [pst] interj. (onomatop. ; 1869, Littré [pour les deux formes]).

Bref sifflement qui sert à appeler, à attirer l'attention, etc. : *Psitt, garçon, apportez-moi un bock ! Des visages à guetter aux portes, à faire pst !* (Huysmans). *Elle criait : psit ! psit ! psit ! petits !* (France).

◆ n. m. invar. (1875, Larousse). Action de faire entendre ce sifflement ; résultat de cette action : *Il lança deux ou trois psitt pour alerter ses camarades.*

• REM. Beaumarchais (1775) a employé la var. *s't : S't, s't ; ramassez vite* [ce papier] *et sauvez-vous !*

psittacidés [psitaside] n. m. pl. (du lat. *psittacus,* perroquet [gr. *psittakos,* même sens], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1875, Larousse [*psittacins,* même sens — dér. savant du lat. *psittacus* —, 1827, Acad.]). Famille d'oiseaux exotiques, grimpeurs ou préhenseurs, ayant pour type le genre *perroquet : L'ara, le cacatoès, la perruche sont des psittacidés.*

• REM. On a dit aussi PSITTACIFORMES (de *psittaci-,* élément tiré du lat. *psittacus* [v. ci-dessus], et de *forme ;* 1904, Larousse).

psittacisme [psitasism] n. m. (dér. savant du lat. *psittacus,* perroquet [v. l'art. précéd.] ; 1704, Leibniz, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Répétition machinale de phrases ou de notions sur lesquelles on n'a ni raisonné ni réfléchi : *Un des buts des pédagogues d'aujourd'hui est de promouvoir un enseignement dépourvu de tout psittacisme.* || **2.** Trouble du langage consistant à répéter, sans raison et sans même l'avoir compris, ce qu'on a entendu ou lu.

psittacose [psitakoz] n. f. (dér. savant du lat. *psittacus,* perroquet [v. PSITTACIDÉS] ; 1904, Larousse). Maladie des oiseaux, d'habitude mortelle, affectant surtout les psittacidés, due à une rickettsie, et transmissible à l'homme, chez lequel elle se manifeste par des troubles pulmonaires et une asthénie marquée.

psittacus [psitakys] n. m. (mot lat. signif. « perroquet » [v. PSITTACIDÉS] ; 1904, Larousse). Nom générique des perroquets proprement dits.

FIN DU TOME 5

psoas [psɔas] n. m. (du gr. *psoa,* n. f., muscles lombaires, reins ; 1732, Trévoux). Nom de deux muscles pairs, situés dans le bassin, au-devant de la partie lombaire de la colonne vertébrale : le *grand psoas,* qui s'étend de la face latérale des cinq vertèbres lombaires au petit trochanter, et le *petit psoas,* qui naît de la première vertèbre lombaire et se termine au bord supérieur du pubis.

psoïtis [psɔitis] n. m. (dér. savant du gr. *psoa,* muscles lombaires [v. PSOAS] ; 1875, Larousse, art. *psoïte* [var. *psoïte,* n. f., 1869, Littré]). Inflammation des psoas.

psophomètre [psɔfɔmɛtr] n. m. (du gr. *psophos,* bruit, son inarticulé, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Appareil utilisé dans les télécommunications pour mesurer les tensions électriques qui produisent des bruits parasites sur les lignes.

psophométrie [psɔfɔmetri] n. f. (du gr. *psophos* [v. l'art. précéd.] et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Technique de la mesure des bruits.

psophométrique [psɔfɔmetrik] adj. (de *psophométrie ;* 1963, Larousse). Relatif à la psophométrie.

psoque [psɔk] n. m. (du gr. *psôkhein,* broyer, émietter, l'insecte ayant la réputation de ronger le bois ; 1827, Acad.). Petit insecte névroptère, vif et agile, à la tête vésiculeuse, aux longues antennes, aux ailes amples, qui vit, en sociétés nombreuses, sur les troncs d'arbres, les vieux murs, sous les écorces, les pierres, etc., et se nourrit de moisissures : *Le psoque est ordinairement appelé « pou de bois ».*

psora [psɔra] ou **psore** [psɔr] n. f. (lat. *psora,* gale, gr. *psôra,* gale [maladie de la peau], lèpre des arbres ; 1538, Canappe [*psora*], et 1572, J. Des Moulins, 182 [*psore*], aux sens 1-2). **1.** Nom générique des éruptions cutanées caractérisées par des pustules ou des vésicules. || **2.** Syn. de GALE.

psorentérie [psɔrɑ̃teri] n. f. (de *psore* et du gr. *enteron,* intestin ; 1869, Littré). Lésion de la muqueuse intestinale, caractérisée par de petites saillies arrondies ou des vésicules, dues à la tuméfaction des follicules clos de l'intestin : *La psorentérie s'observe dans la fièvre typhoïde, le choléra, la dysenterie.*

psoriasiforme [psɔrjazifɔrm] adj. (de *psoriasi*[*s*] et de *forme ;* 1932, Larousse). En pathologie, se dit d'une affection qui ressemble au psoriasis.

psoriasique [psɔrjazik] adj. (de *psoriasis ;* 1932, Larousse). Relatif au psoriasis.

psoriasis [psɔrjazis] n. m. (gr. *psôriasis,* éruption galeuse, de *psôriân,* avoir la gale, dér. de *psôra,* gale [v. PSORA] ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Affection cutanée, caractérisée essentiellement par l'apparition de squames blanchâtres ou nacrées, sèches, qui recouvrent des surfaces rouges, luisantes, configurées en placards.

psoriasistique [psɔrjazistik] adj. et n. (de *psoriasis ;* av. 1905, A. Allais). Se dit d'une personne atteinte de psoriasis (peu usité) : *Lecteurs eczémateux, psoriasistiques ou atteints de* [...] *fâcheuses dermatoses* (Allais).

psorique [psɔrik] adj. (lat. *psoricus,* bon pour la gale, gr. *psôrikos,* qui concerne la gale ou les éruptions galeuses, utile contre la gale, de *psôra* [v. PSORA] ; 1761, Levret [200], au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Relatif à la psora, à la gale : *Éruption psorique. Virus psorique.* || **2.** Se dit d'un remède qu'on emploie pour soigner, pour guérir la psora, la gale : *Liniment psorique.*

pst interj. et n. m. V. PSITT.

P.S.V. [peɛsve] n. m. (1963, Larousse). En aéronautique, abrév. de PILOTAGE SANS VISIBILITÉ.

psych(o)- [psik(o)], premier élément, tiré du gr. *psukhê,* souffle, âme, âme d'un mort (v. PSYCHÉ 2), et qui entre dans la composition de nombreux mots savants.

psychagogie [psikagɔʒi] n. f. (gr. *psukhagôgia,* évocation des âmes des morts, de *psukhagôgos* [v. PSYCHAGOGUE] ; 1611, A. Duchesne [p. 568], au sens de « divination par les esprits » ; sens 1, 1797, Gattel ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1951, G. Palmade, p. 83). **1.** Dans l'Antiquité, évocation magique des ombres des morts. || **2.** Cérémonie religieuse qui avait pour fin d'apaiser les ombres des morts. || **3.** Fonction du psychagogue, ou conducteur des âmes. || **4.** Application de règles et d'instructions d'ordre psychologique à la conduite et à la direction de soi-même.

psychagogique [psikagɔʒik] adj. (de *psychagogie ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui se rapporte à l'évocation des âmes des morts ou aux rites visant à les apaiser. || **2.** Qui se rapporte à la psychagogie, ou conduite des âmes.

psychagogue [psikagɔg] n. (gr. *psukhagôgos,* qui ramène les ombres des Enfers, qui évoque les ombres, de *psukhê* [v. PSYCH(O)-] et de *agein,* conduire, mener ; 1813, Gattel, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité, magicien ou prêtre qui faisait profession d'évoquer les ombres des morts. || **2.** « Conducteur des âmes », surnom d'Hermès, d'Apollon, de Charon, d'Héraclès, dans la mythologie grecque. (Syn. PSYCHOPOMPE.)

psychalgie [psikalʒi] n. f. (de *psych*[*o*]- et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1951, Piéron). Douleur dont la cause organique n'est pas connue et à laquelle on attribue une origine psychique.

psychamine [psikamin] n. f. (de *psych*[*o*]- et de *amine ;* 1963, Larousse). *Psychamines toniques* ou *amines psychotoniques,* ou *amines de réveil,* substances synthétiques ayant une action tonique sur le psychisme, due à la présence, dans leur molécule, des fonctions alcool et phénol, et qui sont utilisées en thérapeutique.

psychanalyse [psikanaliz] n. f. (adaptation de l'allem. *Psychoanalyse,* psychanalyse [fin du XIX[e] s.], de *psycho-* [du gr. *psukhê,* v. PSYCH(O)-] et de *Analyse,* analyse [empr. du franç. *analyse*] ; 1914, Régis et Hesnard, au sens 1 ; sens 2, 1947, A. Lalande [« méthode... interprétant la vie psychique avec des catégories différentes... », 1962, Robert] ; sens 3, 1935, Freud [*psychanalyse didactique, contrôlée, sauvage,* 1968, Larousse] ; sens 4, 1951, Piéron ; sens 5, 1938, Bachelard). **1.** Technique d'investigation psychologique due à S. Freud, qui vise à ramener à la conscience du sujet, par la méthode dite « de l'association libre des idées » (expression par l'analysé, sans choix ni exclusion, de toutes les pensées qui lui viennent à l'esprit), les éléments psychiques refoulés dans l'inconscient. || **2.** Méthode de traitement des états névrotiques reposant sur cette investigation et sur l'interprétation des « résistances » (oppositions du sujet à l'élucidation des complexes ou des sentiments refoulés) et du « transfert » (report sur la personne du psychanalyste de sentiments correspondant à des situations vécues, dans le passé, par le sujet) : *La psychanalyse lui avait révélé son mal sans l'en guérir* (Montherlant). || *Par extens.* Méthode de psychothérapie appliquant les principes de la méthode de Freud, mais interprétant la vie psychique avec des catégories différentes (psychologie individuelle d'Adler, psychologie analytique de Jung...). || **3.** Cure, examen, interprétation par la méthode psychanalytique : *Subir une psychanalyse. Soumettre à une psychanalyse. Je suis fou, je sais bien que je suis fou. Même si on m'ordonnait une psychanalyse à Paris, à présent il est trop tard* (Montherlant). || *Psychanalyse* ou *analyse didactique,* psychanalyse personnelle du candidat à la profession de psychanalyste. || *Psychanalyse contrôlée,* psychanalyse d'un patient conduite par un psychanalyste non encore éprouvé et dont il doit rendre compte régulièrement à un psychanalyste expérimenté. || *Psychanalyse sauvage,* interprétation donnée par un praticien insuffisamment formé ou s'appuyant sur des notions mal comprises ou erronées, ou par un analyste

qui, pour des raisons personnelles ou tenant à son attitude, néglige partiellement les données dont il dispose. || **4.** Théorie psychologique découlant des données de la méthode psychanalytique, qui prétend fournir une explication des fonctions psychiques et du comportement de l'homme normal ou pathologique : *Ça lui semblait même un travail passionnant de repenser la psychanalyse classique à la lumière du marxisme* (Beauvoir). || **5.** Application de la théorie psychanalytique à l'étude d'une question ou d'une notion dans le domaine des sciences humaines : *La psychanalyse d'une œuvre littéraire. La Psychanalyse du feu* (ouvrage de G. Bachelard). *Celui-ci avait* [...] *des prétentions à la psychanalyse* (L. Daudet).

• REM. On a dit initialement PSYCHOANALYSE (allem. *Psychoanalyse* [v. ci-dessus] ; 1947, A. Lalande). Auj., aux sens 1-3, on dit aussi ANALYSE.

psychanalysé, e [psikanalize] adj. et n. (part. passé de *psychanalyser ;* 1970, Robert). Se dit d'une personne qui subit ou a subi une cure, un traitement psychanalytique.

psychanalyser [psikanalize] v. tr. (de *psychanalyse ;* v. 1935, au sens 1 ; sens 2, 1947, Sartre). **1.** Soumettre quelqu'un à un examen ou à un traitement psychanalytique : *Se faire psychanalyser.* || **2.** Étudier, analyser selon les principes de la méthode psychanalytique : *Psychanalyser une œuvre littéraire.*

psychanalyste [psikanalist] n. (de *psychanalyse ;* v. 1935, au sens 1 ; sens 2, 1950, d'après Foulquié, 1962). **1.** Médecin qui traite ses patients par la psychanalyse : [Le] *D*[r] *Marolles, psychanalyste déjà célèbre...* (Maurois). || **2.** *Par extens.* Psychologue habilité à pratiquer la psychanalyse et plus généralement la psychothérapie à base analytique.

• REM. On dit aussi ANALYSTE.

psychanalytique [psikanalitik] adj. (dér. savant de *psychanalyse ;* 1932, C. G. Jung, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Qui est propre à la psychanalyse : *La méthode psychanalytique. La technique psychanalytique.* || **2.** Qui est fondé sur la psychanalyse : *Cure, traitement psychanalytique. Interprétation psychanalytique d'un rêve.*

psychasthénie [psikasteni] n. f. (de *psych-* et de *asthénie ;* 1903, Pierre Janet). Type de névrose décrit par P. Janet, caractérisé par l'anxiété, le doute, l'indécision, l'aspiration à la perfection avec un sentiment d'impuissance, des inhibitions, une fatigabilité rapide, etc., et qui constitue le substratum de la plupart des obsessions.

psychasthénique [psikastenik] adj. (de *psychasthénie ;* 1903, Pierre Janet). Qui se rapporte à la psychasthénie : *État, syndrome psychasthénique.*

◆ adj. et n. (1951, Piéron). Qui est atteint de psychasthénie.

1. psyché [psiʃe] n. f. (emploi comme n. commun de *Psyché,* n. d'une jeune fille d'une merveilleuse beauté qui, d'après la légende, fut aimée par Éros, dieu de l'Amour, lat. *Psychē,* gr. *Psukhê* [emploi comme n. pr. de *psukhê,* v. l'art. suiv.], la femme qui se voit dans un grand miroir s'y trouvant belle comme Psyché ; 1812, Mozin). Grand miroir enfermé dans un châssis monté sur pivots, ce qui permet d'en modifier à volonté l'inclinaison et de s'y regarder en pied.

2. psyché [psiʃe] ou **psychè** [psiʃɛ] n. f. (gr. *psukhê,* souffle, âme [par opposition au corps] ; 1842, Acad., au sens 1 [« ensemble du psychisme conscient et inconscient », 1962, Robert] ; sens 2, 1972, *Dict. français de médecine et de biologie*). **1.** Dans la terminologie de certains psychologues, l'âme en tant que principe de la vie et principe de la pensée. || *Spécialem.* Ensemble du psychisme conscient et inconscient. || **2.** En médecine, le psychisme considéré sous l'aspect organique, physiologique.

psychédélique [psikedelik] adj. (angl. *psychedelic,* mêmes sens, du gr. *psukhê,* âme [v. l'art. précéd.], et *dêlos,* visible, manifeste, proprem. « qui manifeste la psyché » ; 3 avr. 1967, *l'Express,* au sens 2 ; sens 1, 1968, Larousse). **1.** Se dit de l'état spécifique résultant de l'absorption d'hallucinogènes, comme le L.S.D. || **2.** Qui s'inspire des représentations, des images, des visions propres à l'état psychédélique : *Spectacle, musique psychédélique.*

◆ adj. et n. m. (1968, Larousse). Se dit des hallucinogènes qui produisent l'état psychédélique.

psychédélisme [psikedelism] n. m. (de *psychédélique ;* 17 juill. 1967, *l'Express*). État de rêve éveillé provoqué par l'usage d'hallucinogènes comme le L.S.D.

psychiatre [psikjatr] n. (de *psych-* et de *-iatre,* gr. *iatros,* médecin, dér. de *iâsthai,* soigner, guérir ; 1802, Laveaux). Médecin spécialiste des maladies mentales : *Le célèbre psychiatre diagnostiqua de l'hyperémotivité, il prononça le mot « paranoïa », mais pour le rejeter, et ne prononça pas le mot « neurasthénie » mais « asthénie nerveuse », qui est beaucoup mieux* (Montherlant).

psychiatrie [psikjatri] n. f. (de *psychiatre ;* 1842, Acad.). Partie de la médecine qui concerne l'étude et le traitement des maladies mentales.

psychiatrique [psikjatrik] adj. (de *psychiatrie ;* 1842, Acad. [*hôpital psychiatrique,* 1954, Paul Bernard]). Qui appartient ou se rapporte à la psychiatrie : *Traitement psychiatrique.* || *Hôpital psychiatrique,* établissement où l'on traite les maladies mentales.

psychiatriser [psikjatrize] v. tr. (dér. savant de *psychiatrique ;* 1975, Larousse). Interpréter un fait en termes de psychiatrie.

psychique [psiʃik] adj. (gr. *psukhikos,* qui concerne le souffle, la vie, l'âme, de *psukhê* [v. PSYCHÉ 2], d'où le n. m. pl. du bas lat. ecclés. *psychici,* matérialistes ; 1557, Dupuyherbault [200], au sens de « matérialiste » ; 1721, Trévoux, dans la loc. *fluide psychique,* « fluide animal, vital » ; sens actuel [sous l'influence de *psyché* 2], 1842, Acad.). Qui concerne l'esprit, l'activité mentale, les facultés mentales : *Il s'intéresse aux phénomènes psychiques. États psychiques. La nature exacte des liens qui unissent le trouble psychique au trouble viscéral n'a pu encore être reconnue* (J. Bernard).

◆ n. m. (1949, Sartre). Le domaine de l'activité mentale.

psychisme [psiʃism] n. m. (de *psychique ;* 1819, Boiste, au sens de « système matérialiste qui suppose l'âme faite d'un fluide spécial » ; sens 1, 1906, Grasset ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Ensemble des faits psychiques, des faits qui appartiennent à l'activité mentale et qu'étudie la psychologie. (V. art. spécial.) || **2.** Ensemble de faits psychiques considérés comme appartenant à une catégorie donnée : *Le psychisme supérieur existe aussi chez les animaux* (Boll). || **3.** Ensemble des caractères psychiques propres à un individu : *Diverses maladies, parfois graves, peuvent être provoquées par les émotions, peuvent être les conséquences de changement du psychisme* (J. Bernard).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

PSYCHISME ET LANGAGE

COMPARAISON DES STRUCTURES

Les rapports de la pensée avec le langage ont été au centre des préoccupations de la plupart des grammairiens et philosophes depuis les Grecs (v. LINGUISTIQUE, art. spécial). Les « modistes » du Moyen Âge étudiaient les rapports entre la pensée et le latin, modèle de toute langue ; les formes du latin (classes de mots et constructions) n'étaient que des « modes de signification » appliqués à une « chose » qui pouvait être identique sous plusieurs formes linguistiques *(dolor/doleo).* Au XVII[e] s., Arnauld et Lancelot concevaient une « grammaire générale » dont le modèle s'appliquait, avec quelques variations, aux différentes langues, comme le grec, le latin, l'hébreu, le français ; cette grammaire montrait comment les langues traduisent les « opérations de notre esprit » : concevoir, juger, raisonner ; la première opération s'effectuait à partir des choses (ou *substances*) et de leurs manières (ou *accidents*). La comparaison d'un plus grand nombre de langues a conduit les

linguistes des XIXe et XXe s. à une sélection plus sévère et à une définition plus rigoureuse des opérations de pensée sous-tendues par le langage, mais le problème posé n'est pas nouveau.

La querelle des réalistes et des nominalistes (v. p. 3065) est en dehors de la question : savoir si nos conceptions reposent sur une réalité qui en soit indépendante est un problème de métaphysique ; l'essentiel, pour le linguiste, est que la pensée existe, et qu'elle peut être exprimée par le langage. Il est admis aujourd'hui que l'emploi du nom *cheval* ne présuppose pas plus l'existence d'une classe réelle, les « chevaux », que l'emploi du nom *dieu* ou *déesse* ne présuppose l'existence de « dieux » réels d'un sexe ou de l'autre.

Jusqu'au XIXe s., les linguistes n'ont défini les signifiés du langage qu'à partir d'objets et de rapports statiques, extérieurs à l'individu parlant, constituant par leur ensemble une **logique,** qui, selon Arnauld, gouvernait la pensée comme le langage.

Depuis 1948, la diffusion des travaux de Shannon à propos des communications téléphoniques, et celle des ouvrages de Warren Weaver et Mandelbrot sur la théorie de l'information (v. ce mot, art. spécial), ainsi que l'exploitation par R. Jakobson du schème de la communication pour définir les fonctions du langage (v. FONCTION, art. spécial), enfin la grammaire générative (v. GÉNÉRATIVE [*Grammaire*], art. spécial) ont centré la recherche sur la *performance* (opérations propres à l'acte de langage) ; de là est née la **psycholinguistique** (v. plus loin).

Mais bien avant cette date, entre les deux guerres mondiales, la psychologie du langage avait fait, en particulier en Europe, d'immenses progrès, dont on parle peu et qu'il est d'autant plus juste de rappeler et de commenter à la faveur du recul dont on dispose.

LANGAGE ET LOGIQUE

Émile Benveniste a montré comment Aristote, croyant dresser la liste des catégories de la pensée (v. CATÉGORIES, art. spécial), ne faisait qu'énumérer des catégories de langue : substance, quantité, qualité, relation, lieu, temps, etc. La doctrine d'une identité des schèmes de la pensée et de la langue devait régner sans contestation plus de vingt siècles : on sait (v. p. 3068 de ce dictionnaire) quel rigoureux isomorphisme associe la *Logique* de Port-Royal (1662) à la *Grammaire générale* (1660).

Au XXe s., le point du débat est fait par le linguiste suisse Albert Sechehaye, élève de Saussure, dans un livre dont la lecture est encore recommandable à qui veut s'initier aux données et aux difficultés du problème : *Essai sur la structure logique de la phrase* (1926).

Ses sources principales sont les Allemands Wundt et Schuchardt, le Suédois Noreen, le Danois Jespersen, l'Américain Sapir, les élèves de F. de Saussure, Ch. Bally, A. Meillet et J. Vendryes ; il connaît aussi, cite et critique à l'occasion tels philologues et philosophes disparus ou contemporains comme von der Gabelenz, Bühler, Delacroix.

En premier lieu, l'auteur pose les « trois rapports fondamentaux » de la logique syntagmatique : **coordination, subordination, prédication,** dont la triade se retrouvera sous des termes différents chez Bloomfield en 1933, chez Troubetzkoy en 1939 *(Mélanges Bally),* chez Hjelmslev en 1943 (v. COORDINATION, art. spécial) : c'est assez dire que cette tripartition n'est pas sans fondement formel — même si. Sechehaye l'établit à partir d'une analyse psychologique du langage enfantin.

La faiblesse du linguiste suisse est d'avoir donné pour une projection des rapports logiques fondamentaux « sur le plan de l'imagination » l'inventaire des catégories « inséparables de toute pensée », qu'il donne en second lieu, en les rattachant à des formes grammaticales qui seraient leur expression privilégiée :

— l'**entité,** dont il dit successivement qu'elle est l'expression du « sujet » (ou « thème ») de la prédication, et qu'elle est la « projection du *moi,* être conscient de sa propre existence, sur le monde que nous révèlent nos sens » ;

— le **procès** (terme emprunté par Meillet à des linguistes étrangers), qu'il définit à la fois comme l'expression du prédicat et comme celle des phénomènes dont les entités sont le siège, et des relations qu'elles ont entre elles ;

— la **qualité,** expression plus statique et plus intellectuelle du prédicat, et qui procède en même temps d'une analyse des entités propre à en abstraire les éléments distinctifs ; les signifiants linguistiques en sont l'adjectif et l'adverbe ;

— la **relation,** que Sechehaye trouve dans la prédication aussi bien que dans la subordination (fonction « complément ») et dont il ne parvient à proposer une définition unitaire qu'en l'opposant à l'inhérence, qui caractérise aussi bien compléments et prédicats.

En somme, il manque à Sechehaye d'avoir su dissocier nettement trois systèmes de concepts non réductibles l'un à l'autre :

— les « rapports fondamentaux », dont les signifiants sont les syntagmes constituant la proposition (v. ce mot, art. spécial) ;

— les catégories comme l'entité, le procès, la qualité, dont les signifiants sont des parties du discours (substantif, verbe, adjectif) ;

— les rapports d'inhérence et de relation, dont les marques grammaticales peuvent être l'emploi de certaines parties du discours (prépositions, conjonctions) ou le choix de l'une ou de l'autre (un verbe, un adjectif, un substantif direct ou indirect).

L'interférence de ces trois systèmes (entre autres) d'oppositions logiques produit ces faisceaux de signifiés qu'on appelle textes et que les grammaires s'évertuent à démêler. Réduire au premier système les deux autres est la simplification chimérique proposée par Sechehaye : elle impliquerait une impensable redondance de marques. Il fallait définir les éléments de ces trois systèmes par des justifications indépendantes, quitte à montrer comment tel élément d'un système a plus ou moins d'affinité avec tel d'un autre (la fonction sujet avec le nom, l'inhérence avec la forme adjective, la relation avec le verbe ou la préposition, etc.). Au moins la lecture de ce très riche *Essai* est-elle d'un grand secours pour quiconque se lance dans cette entreprise.

En 1928, le Danois Viggo Brøndal publiait un traité des *Parties du discours* définissant les classes de mots par la présence ou l'absence de quatre traits pertinents empruntés à la logique traditionnelle : substance, quantité, qualité, relation ; mais l'auteur mettait en garde contre de faux problèmes débattus depuis l'Antiquité :

> « Il est, du point de vue de la langue, indifférent que les objets avec lesquels elle opère soient réels ou imaginaires, personnels ou impersonnels, corporels ou incorporels.
> Il n'est besoin que d'une espèce de points logiques ou d'atomes qui puissent être donnés en objet à notre pensée. »

Les quatre catégories, épurées avec le même soin, et devenues respectivement le *relatum* (symbolisé par R), le *descriptum* (D), le *descriptor (d)* et le *relator (r)* suffisaient à définir et à opposer entre elles les classes de mots.

On ne discutera pas ici cette reconstruction systématique de la logique des langues. Publié en danois et traduit en français seulement en 1948, l'ouvrage n'a exercé aucune influence sensible sur la linguistique européenne ou internationale entre les deux guerres.

La théorie du parallélisme psycholinguistique, soutenue par Keynes et par les linguistes de Humboldt à Wundt, avait été mise en question par Edmond Goblot (*Traité de logique,* 1918) et par des linguistes comme Marty, Jespersen (cf. O. Funke, *Studien zur Geschichte des Sprachphilosophie,* Berne, 1928). Un

grand coup fut porté en France par la publication, en 1933, de la thèse du logicien Charles Serrus, *le Parallélisme logico-grammatical* (Paris, Alcan), refondue en 1941 dans *la Langue, le sens, la pensée* (P. U. F.). Avec Serrus, la logique, secouant le joug de la grammaire, se posait en science autonome. L'auteur pensait réfuter la doctrine immémoriale du parallélisme à l'aide d'exemples simples comme : *Le ciel est bleu* (où *le ciel* n'exprime pas le thème de la prédication, mais une partie du prédicat lui-même, comme si l'on dit : *Il y a ciel bleu*) ; dans la proposition A *égale* B (schème adopté dans la formulation des équations), le prédicat n'est que le verbe *égale*, qui met en relation deux objets, A et B, composant le thème.

Un courant philosophique inverse, et plus puissant, avait pris naissance à Vienne sous l'influence de Ludwig Wittgenstein dont le *Tractatus logico-philosophicus* (1921, trad. angl. en 1922) professait que le monde est « l'ensemble de ce qui arrive », que l'adéquation du langage au monde est totale, l'agencement des propositions n'étant autre que l'agencement des faits. Le langage contient l'ensemble des propositions vraies et l'ensemble des propositions fausses, sans donner le moyen de distinguer les unes des autres (Wittgenstein rejette donc le réalisme). La philosophie du « Cercle de Vienne » avait eu très vite de nombreux adeptes, ralliés au nom de l'« empirisme logique ». L'un d'eux, le logicien Rudolph Carnap, publia à Vienne en 1934 un ouvrage, *Logische Syntax der Sprache,* où la logique se trouvait intégrée à la linguistique :

> « On ne peut atteindre quelque précision dans l'étude de la logique que lorsque celle-ci est fondée non sur des jugements (pensées, ou contenu des pensées), mais plutôt sur des expressions linguistiques ; les plus importantes parmi celles-ci étant les énoncés, parce qu'ils sont les seuls pour lesquels il est possible de fixer des règles nettement définies. [...] La logique deviendra une partie de la syntaxe, pourvu qu'on ait de celle-ci une conception assez large, et qu'on la formule avec exactitude. Il n'y a d'autre différence entre les règles. syntaxiques au sens étroit et les règles de déduction que celle qui sépare les **règles de formation** des **règles de transformation,** les deux types de règles pouvant être formulées en termes syntaxiques. »

Carnap concevait et énonçait ainsi vingt ans avant Chomsky la différence entre une structure superficielle et une structure profonde de la phrase (v. GÉNÉRATIVE [*Grammaire*], art. spécial) : les arguments de Serrus n'ont de force qu'au niveau superficiel, qui, au temps de Carnap, était le seul reconnu de l'« opinion régnante » — celle dont le champion allait devenir Z. S. Harris (v. DISTRIBUTION, art. spécial).

Vingt ans plus tard, une controverse opposait dans la revue *Language* Yehoshua Bar-Hillel et Noam Chomsky (v. *Langages,* n° 2, juin 1966). Le premier (1954) citait largement l'ouvrage de Carnap et en prenait prétexte pour condamner, avec le caractère superficiel de la linguistique descriptive contemporaine, la doctrine distributionnelle, qui en paraissait indissociable en Amérique ; il niait qu'une opposition paradigmatique comme *vert/rouge* pût trouver sa meilleure définition dans la comparaison des entourages formels ; il réintégrait au ressort de la linguistique la *théorie de la signification* et en écartait seulement la *théorie de la référence* (dont le propos est, par exemple, d'établir si l'énoncé *Tous les chats ont une queue* est vrai). Le second (1955) mettait seulement en doute le secours à attendre, dans la théorie de la signification, d'une « syntaxe logique » qui ne saurait opérer que sur des faits empiriquement constatés (synonymies, règles transformationnelles) dont elle ne donnerait pas la clef.

Un grand espoir était placé à cette date dans la réduction des schèmes linguistiques à des formules logiques, et finalement mathématiques puisque l'unité de la mathématique et de la logique était faite depuis Morgan et Boole, en passant par Bertrand Russell.

Pendant que des linguistes comme Chomsky s'appliquaient à réduire la langue en formules mathématiques, des philosophes, appartenant principalement à l'« école d'Oxford » et partant des mêmes prémisses que Wittgenstein (*meaning is use,* « le sens, c'est l'emploi »), subordonnaient à l'étude du langage celle des propositions métaphysiques. Pratiquant la « méthode analytique », ils soumettaient tous les concepts dont la philosophie traditionnelle faisait ses axiomes à une critique tenant compte des éléments internes (constituants) et externes (conditions d'emploi). C'est ainsi que J.-L. Austin *(How to do Things with Words,* 1962 ; traduit en français en 1970 : *Quand dire, c'est faire)* distinguait les énoncés *performatifs* (ex. : *je jure,* qui accomplit l'action énoncée) des énoncés *constatifs* (ex. : *il jure,* qui informe seulement le destinataire du message), puis montrait lui-même l'extrême difficulté de définir valablement ces deux classes. John Searle reprit la question en philosophe dans *Speech Acts* (1969). Beaucoup de linguistes ne se sentent pas concernés par de tels problèmes, qui relèvent de la « référence », non plus que par la linguistique de la « présupposition » d'Oswald Ducrot (*Dire et ne pas dire,* 1972), dont les analyses intéressent au premier chef les logiciens. Pourtant, il n'est pas certain que le seuil entre la « connaissance » et la « référence » soit définissable, et s'il ne l'est pas, on doit peut-être le dire inexistant.

LES « PSYCHOLOGISTES » D'EXPRESSION FRANÇAISE

L'étude qui précède a mis en évidence une tendance de nombreux linguistes modernes à penser que les phrases du discours humain procèdent de la combinaison et de la transformation de phrases plus simples constituant la « structure profonde » — peut-être universelle — du langage. Certains philosophes vont jusqu'à professer que la pensée humaine a pour limites les limites de son expression, et que le « réel » même n'existe pas pour l'homme en dehors de sa pensée, donc de l'expression ; ainsi Carnap rejetait-il comme contradictoire cette phrase de Wittgenstein : « Il y a assurément de l'inexprimable ».

Ces adeptes d'un nominalisme absolu taxent de « psychologisme » les linguistes d'aujourd'hui, et de tous les temps, pour qui les phrases prononcées ou écrites par les-hommes procèdent de la combinaison de schèmes psychiques préexistant aux formes de la langue. Ce psychologisme n'implique d'ailleurs pas le dédain d'un structuralisme fondant sur la forme la description des langues ; un formaliste comme le Danois Knud Togeby admettait que toutes les langues recouvrent un fonds commun qui est non pas une langue, mais « la logique et la sémantique communes à la pensée humaine » (*Revue romane,* tome VIII, fasc. 1, 1973) ; mais, alors que Togeby tient ce fonds commun pour étranger à la compétence des linguistes, plusieurs grammairiens notoires de la première moitié du XX^e^ s. se sont donné à tâche l'inventaire des catégories psychiques présupposées par les formes du langage, voire l'étude des opérations mentales conduisant à l'énonciation de la phrase.

I. « La Pensée et la langue », de Ferdinand Brunot (1922).

Ferdinand Brunot, né en 1860, avait au XX^e^ s. une solide notoriété de grammairien, assise sur de savants ouvrages historiques et sur un don de polémiste. Membre de la commission nommée en 1906 pour réviser la nomenclature scolaire, et dont les travaux aboutirent à l'arrêté ministériel de 1910, il publia une critique de ce document où, regrettant la modération de la réforme, il proclamait cependant que « toute nomenclature,

quelle qu'elle soit, est détestable », parce que

— « chaque tour, chaque mot a plusieurs fonctions ;

— « la même fonction peut être remplie par des mots de classes différentes ».

Il mena une campagne acharnée contre le formalisme et les exercices scolaires d'analyse, « logomachie qui déforme l'esprit » et dont son ami Meillet, professeur au Collège de France, disait : « C'est de la démence. »

Quand il en vint à publier, à son tour, une grammaire du français, il se devait d'échapper à la partition traditionnelle qui distinguait morphologie et syntaxe et faisait du nom, du pronom, de l'adjectif, du verbe, etc., des têtes de chapitre ; il justifiait ainsi l'ordre des mots de son titre, *la Pensée et la langue* :

> « Ce que j'ai voulu, c'est présenter un exposé méthodique des faits de pensée, considérés et classés par rapport au langage, et des moyens d'expression qui leur correspondent » (introduction).

Aux parties du discours, qui « ont fait leur temps » (v. CATÉGORIES, art. spécial), il substituait des chefs de classement sémantiques :

PREMIÈRE PARTIE : *Les êtres, les choses.*

DEUXIÈME PARTIE : *Les faits.*

TROISIÈME PARTIE : *Circonstances, modalités.*

QUATRIÈME PARTIE : *La caractérisation des êtres, des choses, des actes.*

CINQUIÈME PARTIE : *Les relations.*

Si la matière de la première partie est bien fondée sur l'unité formelle que représente la classe des substantifs (noms et pronoms, désignant ordinairement les êtres et les choses), la seconde partie groupe des sujets d'étude aussi divers que la formation des noms d'action, les emplois de l'infinitif, les catégories sémantiques de verbes et leurs substituts, le sujet, les pronoms personnels, la phrase impersonnelle, le complément d'objet (sous toutes ses formes), l'accord du participe passé, la conjugaison pronominale et ses valeurs, les propositions conjonctionnelles, infinitives, interrogatives, la voix passive, l'objet secondaire et d'autres compléments (de programme, de résultat, d'échange, de relation, d'opposition). Les temps du verbe ne seront étudiés que dans la troisième partie, avec les « compléments de circonstance », alors que les compléments de temps figureront avec les « relations » dans la cinquième partie. Pour le lecteur de ce livre — très riche en faits et en exemples référencés —, le fil d'Ariane n'est pas la table des matières, où la suite des « chapitres » est aussi déroutante que celle des « parties », c'est seulement l'index alphabétique (de 25 pages).

Contempteur déclaré de la grammaire logique, Brunot rejette le partage de la phrase en Sujet/Prédicat et, de ce fait, donne l'« attribut » et l'« épithète » pour deux procédés d'attribution d'une qualité : *l'air est **pur**,* un **riche** fermier (p. 617). Seuls, la position du mot dans la phrase et son entourage syntaxique distinguent les fonctions attribut et épithète, comme elles définissent la fonction sujet. Brunot en arriverait ainsi à la pure définition distributionnelle s'il n'y ajoutait l'interprétation sémantique, distinguant par exemple *il mourut colonel* (où le verbe exprime une action qui n'a point pour effet de rendre l'attribut applicable au sujet) de *il a vécu vieux* (où il exprime une action dont le résultat est que l'attribut appartienne au sujet).

Il introduit le terme de **caractérisation** (v. ce mot, art. spécial), qu'il définit (tautologiquement) par la « notation des caractères » (p. 577) et qu'il illustre d'exemples variés, finalement obscurs faute d'une distinction entre les rapports d'inhérence et de relation. La notion de **détermination** (v. ce mot, art. spécial) le force à rendre hommage à l'exposé « d'une netteté puissante » qu'ont fait des valeurs de l'article les solitaires de Port-Royal (p. 163-64). Mais, chez lui, la distinction de la caractérisation et de la détermination pèche encore par l'ignorance de la distinction saussurienne entre la langue et le discours.

Brunot fait un large emploi du terme de **modalités** (v. ce mot, art. spécial), mais son dédain des niveaux d'analyse l'entraîne à prendre l'« éventuel » pour une modalité au même titre que l'« affirmation » (quoique le mode conditionnel affirme le plus souvent) et à confondre avec les modalités de la phrase les nuances modales des verbes subordonnés (p. 544 : dans *Elle attendait qu'on eût attelé,* le subjonctif exprimerait une « modalité d'attente »).

Sans pousser plus en détail l'analyse de ce traité que beaucoup de maîtres et d'inspecteurs de l'enseignement saluèrent comme le manifeste d'une révolution dans la grammaire, disons qu'il dut ce succès à la primauté qu'il accordait au sens, raison même du discrédit dans lequel l'ont jeté les linguistes français et étrangers de plus en plus attachés aux critères formels des unités de langue.

Conscient mieux que personne (comme l'a bien vu Meillet) de l'existence de classes formelles dont il donne accessoirement la plus rigoureuse description, Brunot était frappé surtout par leur polyvalence, et il espérait trouver dans son expérience du monde le modèle d'un ordre que les transformationalistes cherchent aujourd'hui dans une structure logique profonde. Parmi ces derniers, ceux qui estiment que toute pensée humaine repose sur un support linguistique doivent reconnaître que sa tentative allait dans le même sens que la leur.

II. « Linguistique générale et linguistique française », de Charles Bally (1932).

L'année même où avait paru *la Pensée et la langue,* le linguiste genevois Charles Bally en publia un compte rendu très critique dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* (p. 117 à 137). C'était l'occasion d'exposer sa propre théorie de l'**actualisation** (v. ce mot, art. spécial), c'est-à-dire de la transformation d'un signe de langue *virtuel* en un signe de parole *actuel* : l'élève de F. de Saussure, co-éditeur avec Sechehaye du *Cours de linguistique générale,* tirait parti de l'opposition Langue/Parole comme l'avait fait G. Guillaume en 1919 (v. plus loin), mais en des termes plus tranchés et dans un organe de nature à donner à la nouvelle théorie une large diffusion. Mentionnée approbativement par Sechehaye p. 48 de son *Essai* en 1926, la théorie reçut son expression définitive en 1932 dans l'ouvrage capital de Bally : *Linguistique générale et linguistique française.*

L'auteur d'un *Précis de stylistique* (1905), devenu *Traité de stylistique française* (1909), et d'articles réunis en 1925 sous le titre *le Langage et la vie,* livrait à soixante-sept ans la somme de ses réflexions sur la linguistique générale dans une optique fonctionnelle résolument novatrice. La « première section » s'intitulait *Théorie générale de l'énonciation.* Contrairement à Brunot, il faisait une place, et la place d'honneur, à l'« analyse logique » de la phrase, reprenant l'opposition Sujet/Prédicat sous les termes moins ambigus de *thème* et *propos,* et corsant cette bipartition d'un partage en *modus* et *dictum.* Cette prise en compte de l'attitude mentale du locuteur *(modus)* à l'égard de la représentation énoncée *(dictum),* quelles qu'en fussent encore les lacunes ou les bavures, et si discutable que restât la partition Thème/Propos subordonnée aux conditions particulières de chaque discours, était en fait le plus important progrès réalisé depuis longtemps dans l'analyse de l'infrastructure syntagmatique de la phrase.

Un second chapitre rendait compte des marques de pause et d'intonation de la phrase en fonction de la portée de la prédication ; l'idée en était neuve et féconde, même si l'application, sur plus d'un point, prêtait à discussion.

Dans l'étude des syntagmes, les signifiants accord et rection étaient rattachés aux signifiés « rapport d'inhérence » et « rapport de relation ».

Ensuite prenait place l'étude paradigmatique des « termes de la phrase », nom, verbe, avec les lois de la *caractérisation* (fait de langue) et celles de l'*actualisation* (fait de parole), laquelle consiste à rapporter le signifié du nom à l'espace « réel » et le signifié du verbe au temps « réel » des circonstances de la parole (« réel » étant entendu au sens pragmatique).

À l'inverse de Brunot, qui professait que toute espèce de mot est apte à plusieurs fonctions (thèse des mots « chauves-souris »), Bally reconnaît l'existence de parties du discours qu'il appelle « catégories lexicales » et qu'il définit conjointement par leur valeur sémantique (désignation des substances, des qualités, des procès, etc.) et par leur fonction propre, qui en est inséparable. Cette conception l'oblige à rendre compte des écarts de fonction : après Sechehaye et après Henri Frei (*Grammaire des fautes,* 1929), peu avant Lucien Tesnière (*Comment construire une syntaxe,* 1934) et longtemps avant Chomsky (1957), Bally énonce les lois de *transposition fonctionnelle,* selon lesquelles « un signe linguistique peut, tout en conservant sa valeur sémantique, changer de valeur grammaticale en prenant la fonction d'une catégorie grammaticale à laquelle il n'appartient pas » ; il s'agit en fait de transformations comme celle qui tire *planétaire* de *planète* ou celle qui nominalise une phrase entière *(Je sais* **que tu mens**).

Ces indications suffisent pour qu'on apprécie la richesse et l'originalité des vues de Bally, et pour qu'on regrette que son livre, réédité avec d'importantes additions en 1944, n'ait pas eu dans le monde linguistique un retentissement égal à celui d'opuscules plus récents parus en langue anglaise dans des conditions plus propices à la publicité. En tout cas, l'accusation de « psychologisme » (Marcel Cohen, séance du 15 janvier 1949 de la Société de linguistique de Paris) n'est pas fondée : Bally, élève de Saussure, pratique la méthode fonctionnaliste des phonologues pragois (v. DISTRIBUTION, art. spécial) qui garantit la pertinence de son analyse du discours ; chez lui, l'interprétation psychologique, le plus souvent éclairante, n'est jamais gratuite.

III. Le « Système grammatical de la langue française », de Georges Gougenheim (1938).

En 1935 *(Éléments de phonologie française),* Georges Gougenheim avait introduit en France la méthode d'analyse des sons du langage élaborée selon les principes de F. de Saussure par N. S. Troubetzkoy et les membres du Cercle linguistique de Prague, entre autres V. Mathesius et R. Jakobson (v. PHONÉTIQUE ET PHONOLOGIE, art. spécial). Appliquant les règles de leur « phonologie », qu'il aurait préféré appeler « phonétique fonctionnelle », il avait, le premier en France, dressé le tableau des « oppositions phonologiques du français ». Il avait aussi décrit les oppositions « morphonologiques », terme de Troubetzkoy désignant le jeu limité des alternances dont se compose le système morphologique des espèces de mots variables (nom, pronom, article, adjectif, verbe) ; avec Troubetzkoy, il distinguait :

• 1° Les alternances **combinatoires,** conséquence obligatoire des voisinages de phonèmes, comme l'alternance [o]/[ɔ] dans *sot/sotte,* ou [e]/[ɛ] dans *premier/première ;*

• 2° Les alternances **concomitantes** qui accompagnent d'autres alternances « à titre accessoire », comme [œ]/[u] dans *meurt/mourait ;*

• 3° Les alternances **libres,** jugées seules significatives : [ɑ̃]/[i] dans *prends/pris ;* [r]/[z] dans *menteur/menteuse.*

C'était un inventaire des signifiants morphologiques qui ne voulait pas connaître des signifiés. Le classement des alternances significatives était purement phonétique : alternances vocaliques (corrélations phonologiques, oppositions binaires, oppositions ternaires, voyelles disjointes, alternances privatives), alternances consonantiques (mêmes sous-catégories), alternances mixtes (ex. : *beau/belle, vis/vécut*).

Le petit volume de 1935 était l'amorce d'un ouvrage de doctrine plus ambitieux — et plus personnel — qui parut en 1938 sous le titre *Système grammatical de la langue française.* Le propos en était :

1° De **décrire le système de la grammaire française** à partir de la structure de ses signifiants morphologiques révélée par l'inventaire des *oppositions.*

L'inventaire des *morphèmes* (v. MORPHOLOGIE, art. spécial) était élargi, le mot s'étendant aux marques syntaxiques (ordre des mots, emploi des prépositions, des conjonctions, des locutions interrogatives, négatives), tout ce qu'André Martinet appellera « monèmes grammaticaux » par opposition aux « monèmes lexicaux » (ou *lexèmes)* ;

2° De **définir le sens des oppositions grammaticales** ainsi énumérées.

Plaçant la forme (phonologique) en tête, l'auteur ne pouvait moins faire que de répéter son tableau des unités distinctives du français : c'est l'objet de sa première partie, qu'il intitule « Phonétique », et qui rejoint somme toute, comme les inventaires de Troubetzkoy, les tableaux de la phonétique traditionnelle.

La difficulté — et la nouveauté — de l'entreprise était de classer les morphèmes sans abandonner le principe formaliste. Le classement purement phonologique de 1935 avait fait ses preuves d'insuffisance, et il n'aurait pu que rebuter par sa technicité le public plus étendu visé maintenant.

En désespoir de cause, Gougenheim retombe, avec sa deuxième partie (« Morphologie ») et sa troisième partie (« Syntaxe »), dans les cadres traditionnels, contraires à sa conception élargie du « morphème » : sa « morphologie » décrit les flexions en genre, en nombre, en cas, en mode, en temps, sans indication de sens ; la « syntaxe » étudie le sens des variations flexionnelles, ainsi que la forme et le sens des autres marques grammaticales.

À la même époque, les linguistes américains et le Danois Hjelmslev, par l'analyse de la phrase en constituants de plus en plus courts, proposaient un classement nouveau réellement formel. Rien de tel, on le voit, chez Gougenheim, qui suit l'ordre d'exposition séculaire comme si Brunot — son maître, à qui il rend hommage dans l'avant-propos — n'avait pas existé, non plus que Bally et que Damourette et Pichon (qu'il cite également).

Un détail de présentation rappelle pourtant son principe doctrinal : dans la mesure du possible, chaque paragraphe porte en titre l'opposition de signifiants qui en fait l'objet ; ainsi (p. 207 à 216) :

> Oppositions à l'intérieur de l'indicatif : 1° *présent ~ imparfait, passé simple, passé composé ;* 2° *passé simple ~ passé composé ;* 3° *imparfait ~ passé simple, passé composé ;* 4° *imparfait ~ plus-que-parfait* et *passé simple, passé composé ~ plus-que-parfait ;* 5° *passé simple ~ passé antérieur ;* 6° *passé composé ~ passé surcomposé ;* 7° *plus-que-parfait ~ plus-que-parfait surcomposé ;* etc.

Inutile de reproduire *in extenso* les dix-sept sous-titres relatifs à l'emploi des temps de l'indicatif pour faire comprendre qu'il n'en émanera aucune hiérarchie des notions, aucune optique nouvelle révélatrice du système des signifiés.

La méthode phonologique apporte-t-elle du moins un critère nouveau d'appréciation du sens ? L'auteur distingue p. 99 :

• 1° Les **servitudes grammaticales,** telles que l'emploi du subjonctif dans les propositions finales, à l'exclusion de l'indicatif : *Je l'appelle pour qu'il vienne* (et non *vient, viendra*) ; le choix est impossible ;

• 2° Les **variations stylistiques,** telles que le choix entre *ne... pas*et *ne* seul avec un verbe comme *oser : Je n'ose pas entrer/ Je n'ose entrer* (même sens ; connotation de culture et de réserve dans la seconde phrase) ; le choix est permis, mais le sens n'en dépend pas ;

• 3° Les **oppositions significatives,** telles que le choix entre *ne... pas* et *ne* seul après un verbe comme *craindre : Je crains qu'il ne vienne pas/Je crains qu'il ne vienne ;* le choix est possible, avec une nette opposition de sens (négatif/positif).

Il est montré, à l'article COMPLÉMENTARITÉ, quelles réserves appelle souvent la notion de variante combinatoire jusque dans le domaine phonétique, où elle est le mieux fondée ; pour ne parler que des exemples donnés par Gougenheim en 1935, on peut mettre en doute le caractère non significatif des variations de timbre vocalique dans *meurt/mourait* et même dans *sot/sotte, premier/première,* qui peuvent constituer avec la variation vocalique ou consonantique finale un signifiant long réparti sur deux phonèmes. En morphologie, la même discussion est ouverte : le subjonctif associé à *pour que* est-il dénué de sens ou participe-t-il à l'expression du but ? Et comment distinguer dénotation et connotation ? La négation n'est-elle pas moins forte dans *je n'ose* que dans *je n'ose pas ?*

La grammaire de Gougenheim justifie l'examen qui vient d'en être fait dans la mesure où elle pose délibérément, et presque uniquement, le problème de la valeur, en méthodologie grammaticale, de l'épreuve de *commutation* (v. ce mot, art. spécial). Au dire de l'auteur lui-même, l'expérience était à faire, quel qu'en ait été le résultat.

IV. « Des mots à la pensée », de Damourette et Pichon (1927-1950).

Brunot, Bally, Gougenheim étaient des professionnels de la linguistique, des universitaires. C'est à deux amateurs que l'on doit l'ouvrage capital du XX^e s. dans le domaine de la langue française. Jacques Damourette, célibataire sans profession, étudiait avec passion la « grammaire comparée » et l'ancien français depuis l'âge de dix-huit ans. Son neveu Édouard Pichon, gagné à la linguistique par son professeur de cinquième, devint médecin sur le conseil de ses parents ; ayant épousé la fille du philosophe P. Janet, il étudia particulièrement la psychiatrie et la psychanalyse, mais tous ses loisirs étaient consacrés à la grammaire et à l'ouvrage qu'en 1911 il projeta d'écrire en collaboration avec son oncle. Les deux grammairiens d'élection, exempts de toute visée normative comme de tout esprit de lucre, voulaient que leur livre apportât, avec une description aussi complète que possible de toutes les « parlures » de leur temps et de tous les états de langue conservés par les textes, le moyen de « pénétrer plus avant dans l'analyse de la pensée », ou, du moins, du « langage intérieur », qui, « s'il n'est pas *toute* la pensée, est du moins *de la* pensée ». Ainsi s'exprimaient-ils dans l'introduction du premier tome (1927) de leur gigantesque étude, dont le titre, *Des mots à la pensée, essai de grammaire de la langue française,* résumait bien l'effort commun d'un grammairien et d'un psychiatre pour refaire l'ouvrage de Brunot à l'envers. Écartant la *lexicographie,* dont le domaine peut s'accroître indéfiniment, ils ne cherchaient qu'à définir le système limité des « idées directrices servant au classement sommaire des idées-matériaux et à leur mise en œuvre dans le discours ». Contrairement à Brunot, ils situaient ce système au-delà de la conscience et ne voyaient dans la langue qu'une voie d'accès à sa connaissance :

> « Ce système d'idées directrices est ce qui règle tout le fonctionnement de la partie dite *logique* de l'esprit. Mais, si toute la logique est dans la grammaire, toute la grammaire n'est pas dans la logique. En effet, les notions générales charpente du langage sont loin d'être toutes conscientes. Nous nous sommes précisément efforcés, depuis 1911, d'extraire du grand nombre des faits que nous avons colligés l'essence de ces notions générales inconscientes sur lesquelles repose toute la texture du français ; et nous pouvons dire en somme que, pour nous, le principal travail du grammairien est d'amener à la conscience les notions directrices d'après lesquelles une nation ordonne et règle inconsciemment sa pensée » (§ 5).

Avant la publication par Bühler (1934) de l'*Organon-Modell,* qui devait conduire en 1960 au tableau des six fonctions de Jakobson (v. FONCTIONS, art. spécial), Damourette et Pichon attribuaient au langage en général

— une valeur communicative **affective** (la fonction « expressive » de Jakobson) ;

— une valeur communicative **représentative** (la fonction « dénotative » de Jakobson).

La communication supposait :

— un **locuteur** (le « destinateur » de Jakobson) ;

— un **allocutaire** (le « destinataire » de Jakobson) ;

— généralement un **délocuté,** personne ou chose dont on parle.

La définition, classique, de la phrase par la présence d'un verbe est écartée en raison de la fréquence des phrases sans verbe. La phrase repose en fait sur la présence d'un **factif,** c'est-à-dire d'un terme exprimant **un fait nouveau survenu dans l'esprit du locuteur** (à peu près le « prédicat » des logiciens).

Tout fait suppose changement, et « le changement ne se conçoit pas en dehors d'êtres qui en soient l'occasion. De là la notion de substance, dont le schème, pour employer l'expression de Kant, est la permanence du réel dans le temps » (§ 68). Condillac est cité pour autre garant de la nécessité d'imaginer une substance comme soutien des qualités, et « de *substance,* on a fait **substantif,** pour désigner en général tout nom de substance ».

Factif et substantif sont les deux **catégories centrales** de la langue française. L'**adjectif,** « qui exprime les qualités applicables aux substances », et l'**affonctif,** « qui exprime les modalités applicables tant aux phénomènes qu'à la façon dont se présentent les qualités, ou même les substances, dans le déroulement desdits phénomènes », sont les **catégories juvantes.**

Damourette et Pichon, estimant que la pensée est toute linguistique, admettent l'adéquation parfaite du mot à l'idée et, de ce fait, rejettent le dogme saussurien de l'arbitraire du signe (§ 74) : dire que *sœur* désigne arbitrairement en français ce que désigne *sister* en anglais, c'est supposer à tort que *sœur* et *sister* ont un même signifié, qui serait extérieur à la langue.

Les auteurs ne se prononcent pas sur la réalité d'un monde extérieur à la langue, problème métaphysique : que le monde soit totalement conçu ou seulement perçu par l'homme, la langue est le système de conceptions et de perceptions à quoi se borne la compétence du linguiste. Les catégories ne sont bien entendu que des manières de penser (cf. Boèce) et, toute définition prenant obligatoirement la forme substantive, on altère, en les définissant, les trois catégories autres que la substance.

Après le « répartitoire » de *catégorie,* les auteurs présentent le répartitoire de *classe* (§ 75 à 81), assez subtilement défini, et le croisement des deux donne (§ 82) le tableau des douze « essences logiques » remplaçant les parties du discours, évoqué p. 623 de ce dictionnaire :

voir tableau page suivante.

Les auteurs de ce tableau rejettent, évidemment, la distinction entre syntaxe et morphologie (§ 98).

Ils posent ensuite un rapport de **complémentation** (§ 99) qu'ils semblent définir par l'identité de **valence** (c'est-à-dire de classe fonctionnelle) d'un terme **régent** et du groupe que forme ce terme avec un ou plusieurs autres termes **régimes.** Ainsi, dans ces vers de La Fontaine :

> *Le Roy des animaux en cette occasion*
> *Montra ce qu'il estoit,*

le groupe *le Roy des animaux* a la valence substantiveuse ; le substantif nominal *roi* y est régent, les autres mots sont ses

		CLASSES		
		NOM	VERBE	STRUMENT
CATÉGORIES	FACTIF	factif nominal *v'lan*	factif verbal *conférait*	factif strumental *oui, voici*
	SUBSTANTIF	substantif nominal *lumière*	substantif verbal *aimer*	substantif strumental *tu, elle*
	ADJECTIF	adjectif nominal *frileux*	adjectif verbal *veillant*	adjectif strumental *les, nos*
	AFFONCTIF	affonctif nominal *doucement*	affonctif verbal *en branlant*	affonctif strumental *par, comme*

régimes. La phrase entière a la valence factiveuse, imposée par le factif verbal *montra,* régent. On le voit, l'ensemble des séquences « convalentes » n'est autre chose que la « classe distributionnelle » des futurs mécanistes américains, et la complémentation de Damourette et Pichon, rapport syntagmatique purement grammatical, ne recouvre absolument pas le rapport logique Principal/Complément d'Albert Sechehaye.

Un rapport logique marqué par la langue entre deux entités figurant dans la phrase (le **support** et l'**apport**) est ce que Damourette et Pichon appellent **liage :**

— Il y a **syndèse,** ou liage d'identité, quand une qualité est donnée comme actuellement congruente à une substance *(un ruban jaune),* ou une substance comme entièrement contenue dans une autre substance *(Cette ville est Besançon).*

— Il y a **dichodèse** dans les cas où le liage n'est pas une syndèse.

La distinction entre syndèse et dichodèse est évidemment très proche de la distinction entre *inhérence* et *relation* chez Sechehaye et Bally.

Le liage exprimé par un verbe seul est une **visée.** La visée conduit à l'**about,** qui est une **étance** pour la visée syndestique *(Le ruban est jaune),* et une **ayance** pour la visée dichodestique *(Gnouf a traversé la rue).*

Le liage exprimé par une préposition *(pot au lait)* est une **clinée ;** par un verbe suivi d'une préposition, une **menée** *(**Il** avait* couru vers la **porte**).

Si le liage est opéré à travers un verbe, il y a **diaplérose** (gr. *dia,* « à travers », et *plêrôsis,* « action de compléter ») ; l'apport, s'il est adjectiveux, sera appelé **diathète** *(Ce ruban est jaune)* et, s'il est substantiveux, **diaschète** *(Cette ville est Besançon).* Ces deux termes distinguent ce que la grammaire traditionnelle confond sous la dénomination d'attribut.

Si le liage est opéré sans verbe (rapport Principal/Complément de Sechehaye), il y a **épiplérose** (gr. *epi,* « sur ») ; l'apport, s'il est adjectiveux, sera appelé **épithète** et, s'il est substantiveux, **épischète.** L'épischète n'est donc autre chose que la fonction appelée en grammaire traditionnelle *apposition (le poète Hugo, la note « do »),* terme ambigu par lequel d'autres désignent la position détachée de certains compléments (v. DÉTACHEMENT, art. spécial). Damourette et Pichon échappent, naturellement, à cette erreur ; distinguant, sous le répartitoire d'**adjacence,** des régimes **circonjacents, coalescents** et **ambiants,** ils désignent cette dernière catégorie par le préfixe grec *amphi :* l'épithète détachée est donc l'**épamphithète,** l'apposition détachée l'**épamphischète.**

Après l'exposé général de la structure grammatico-logique de la phrase dont un aperçu vient d'être donné, les deux auteurs sont revenus, au cours des sept volumes de leur ouvrage, sur chacune des « essences logiques », à commencer par le substantif nominal, dont les variations sont étudiées de façon neuve (aspect oral et aspect écrit) et dont le signifié est analysé en fonction des répartitoires de **sexuisemblance** (v. GENRE, art. spécial), de **blocalité,** de **putation,** d'**assiette** (v. ARTICLE, art. spécial). La théorie de l'actualisation du nom est faite — indépendamment de Guillaume et de Bally — dans les termes suivants :

> « Pour que le substantif soit actuellement substantiveux, il lui faut mettre en outre de l'*assiette,* c'est-à-dire un certain degré de détermination touchant l'identité permanente de la substance » (§ 298).

L'actualisation du verbe est moins bien conçue. Du moins le terme est-il employé au tome V (§ 1705) dans un sens très différent du sens que lui donne Bally ; le répartitoire d'**actualité** (§ 1707 à 1756) ne connaît que deux « phases » : le **noncal** (présent de l'indicatif ; du lat. *nunc,* « maintenant ») et le **toncal** (imparfait ; du lat. *tunc,* « alors »), ce dernier ayant pour effet de donner une vue actuelle d'une action passée. Les deux auteurs n'ignorent pourtant pas la théorie de Guillaume : ils citent approbativement *Temps et verbe* au paragraphe 1810 à propos de la valeur « incidente » du **priscal** (le passé simple).

Aucun répartitoire ne répond à la notion de « modalité de la phrase » si pertinemment exposée par Bally.

Cinq tomes étaient parus quand mourut Pichon (1940) ; Damourette le suivit en 1943. Mais le manuscrit des deux derniers tomes avait été remis à l'éditeur en 1939, et la publication, retardée par la guerre, put être achevée en 1950. Une table analytique, par Damourette, et un glossaire, achevé par Henri Yvon, avaient précédé la publication du dernier tome.

On ne résume pas en une centaine de lignes une œuvre qui remplit sept énormes volumes. Encore moins peut-on donner une idée de la richesse et de la variété des exemples écrits et oraux empruntés à tous les niveaux et à toutes les époques de la littérature, à toutes les classes sociales (milieu familial bourgeois, médecins et linguistes, salle de garde, malades consultants et hospitalisés, etc.), non plus que du style, dont l'élégance racée captive l'attention du lecteur et lui impose l'estime pour peu qu'il ne se laisse pas rebuter par l'appareil terminologique.

Ce système prodigieux de vocables nouveaux est en effet responsable du discrédit ou de l'ignorance du grand public, et de beaucoup de spécialistes, à l'égard de ce qu'on peut appeler ce trésor de la grammaire française, comme s'il fallait franchir, pour s'en approprier les richesses, l'obstacle d'une langue inconnue. Les vrais amis de la langue française doivent au contraire admirer la motivation de tous les mots forgés par ces auteurs en combinant racines, préfixes et suffixes de telle façon que chaque terme puisse aisément être compris et situé au sein du système. Le principe même résumé dans leur titre exigeait des mots nouveaux pour leur pensée nouvelle, et le seul risque d'une nomenclature si étroitement ajustée était d'isoler leur doctrine et de la corseter, de la fermer à tout échange et à tout progrès.

Tel qu'il est, cet ouvrage, auquel deux vies ont été entièrement consacrées, reste une somme de documents et de commentaires dont la connaissance et la consultation fréquente sont indispensables à qui-

conque réfléchit sur la langue française et sur le langage en général, même s'il se doit d'en discuter les conclusions.

V. Gustave Guillaume.

Un autre linguiste amateur a exercé une grosse influence par sa doctrine indéfiniment prônée et décriée. La rencontre, en 1909, entre un jeune employé de banque, Gustave Guillaume, et un linguiste client de cette banque, Antoine Meillet, fut l'occasion d'un échange d'idées sur les domaines les plus divers : mathématiques, philosophie, littérature ancienne et moderne. Guillaume, qui n'avait jamais fréquenté l'université, se passionna pour la linguistique et suivit les cours de l'École pratique des hautes études et du Collège de France. Meillet le présenta à l'indianiste Sylvain Lévy comme « un des esprits les plus distingués d'Europe ». Il publia en 1911, 1912 et 1913 trois opuscules appliquant les méthodes de formulation mathématique à la logique inconsciente qui gouverne chaque langue et à une logique universelle dont chaque langue représenterait une possibilité de traitement.

Sans persévérer dans cette entreprise — on a vu plus haut que plusieurs logiciens s'y engageaient à la même époque —, il s'employa à des recherches plus immédiatement rentables et acheva en 1916 une thèse sur *le Problème de l'article et sa solution dans la langue française,* qui parut en 1919. L'intérêt principal du livre n'était pas l'application annoncée — mais on la cherche en vain — de la méthode comparative, ni le caractère diachronique de l'étude — qui rangeait l'auteur dans la vénérable lignée des historiens de la langue —, c'était « la distinction nette qu'il introduit, au sein du langage, des deux plans de la *puissance* et de l'*effet,* plans entre lesquels il est largement et très finement expliqué dans l'ouvrage que l'article est une catégorie grammaticale dont la fonction est de matérialiser, dans le cas du substantif, la transition » (Roch Valin, introduction à *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume,* 1948-49, A, 1971).

Fort de l'approbation non ménagée d'Antoine Meillet, auquel se joignit Louis Havet, et honoré du prix Volney par l'Institut, mais ne rencontrant hors de là qu'indifférence ou hostilité, Guillaume prit lentement conscience des principes qui devaient fonder sa doctrine, et publia en 1929 *Temps et verbe, théorie des aspects, des modes et des temps,* ouvrage couronné de nouveau par l'Institut. Le reste de sa vie sera consacré à l'exploitation de ses idées et à leur diffusion par l'enseignement lorsqu'il aura obtenu, grâce à l'influence posthume de Meillet et à l'appui de Vendryes et de Benveniste, un poste de chargé de conférences à l'École pratique des hautes études (1938). Son dernier livre, *l'Architectonique du temps dans les langues classiques* (1943), sera mal accueilli. Privé de ses anciens protecteurs, écarté des débats oraux par une surdité croissante, bientôt las de répondre aux attaques écrites, il aura dans cet isolement la satisfaction de se voir soutenu par un petit nombre de zélés disciples, principalement Roch Valin, Jean Stéfanini, Gérard Moignet, grâce auxquels paraîtra un recueil de ses articles (*Langage et science du langage,* 1964) et le texte même de ses cours (*Leçons de linguistique de Gustave Guillaume,* 1948-1949, Klincksieck, 1971).

Une quantité d'études, de discussions relatives à Guillaume ont été publiées après sa mort. Un bon livre d'initiation est dû à Marc Wilmet : *Gustave Guillaume et son école linguistique* (1972).

Si l'on appelle « psychologisme » une méthode de description de la langue fondée sur des *a priori* ou des intuitions psychiques et se passant au besoin de critères formels, Guillaume n'est pas plus psychologiste que Damourette et Pichon. Comme eux, il n'admet que les différences formelles comme critères des unités linguistiques significatives ; mais comme eux aussi, il place l'explication de la langue, c'est-à-dire la clef du système, dans le plan des signifiés subconscients.

Bien avant la publication du *Système grammatical* de Gougenheim, Guillaume tenait pour certain l'échec de ce qu'il appelait la *linguistique d'oppositions :* une poussière d'oppositions ne définit pas un système. Il fallait construire une **linguistique de position,** ensemble de schèmes aux lignes simples, où chaque unité se situe par une fonction bien définie. Ce principe s'accordait encore avec la méthode professée par Damourette et Pichon.

Ce que Guillaume reproche à ceux-ci est d'avoir placé leur description de la langue au niveau du discours, où les effets de sens varient à l'infini en fonction du contexte et se rattachent mal les uns aux autres. Sa propre thèse est que chaque forme grammaticale a **en langue** une **valeur** unique (subconsciente), son **signifié de puissance,** et qu'elle reçoit dans le discours, c'est-à-dire dans tout emploi particulier, une infinité de sens différents sur lesquels la conscience a prise, ses **signifiés d'effet.** Ce problème de polysémie est résolu de la façon suivante :

> « **La valeur de langue est une visée inconsciente de la pensée,** un mouvement ou **cinétisme,** produisant **différents effets de sens selon qu'il est intercepté par la conscience plus ou moins près de son départ dans l'acte de langage.** »

L'emploi des articles *un* et *le* lui donnait l'illustration la plus simple de sa théorie. Il la présentait volontiers au début des cours annuels pour l'initiation de nouveaux auditeurs. L'exposé le plus clair et le plus complet en est sans doute l'article *Particularisation et généralisation dans le système des articles français (le Français moderne,* avr.-juill. 1944 ; repris dans *Langage et science du langage) :*

> « L'article *un* indique le mouvement par lequel la pensée, prenant de la distance par rapport à l'universel, s'approche par degrés du singulier numérique. Autrement dit, l'article *un* du français symbolise dans la langue le mouvement d'approche du nombre 1, auquel il aboutit et avec lequel il ne se confond pas. L'article *le,* à l'inverse [...], symbolise le mouvement par lequel la pensée prenant son départ au singulier déjà atteint s'en éloigne et tend [...] vers l'infinitude de la vision universelle » (p. 93).

(universel) ——————→ I ——————→ (universel)

cinétisme inhérent à l'article *un* | cinétisme inhérent à l'article *le*

L'interception précoce du premier cinétisme produit un sens encore général :

> ***Un Français*** *est un monsieur décoré qui ignore la géographie.*

L'interception tardive donne le singulier :

> *J'ai rencontré* ***un Français*** *à Stuttgart.*

Le singulier une fois atteint, l'indéfini fait place au défini, dont le sens peut être identiquement singulier ou général :

> ***Le Français*** *que j'ai rencontré à Stuttgart...*
> ***Le Français*** *est un monsieur décoré qui ignore la géographie.*

L'hypothèse du « cinétisme » psychique rend compte des sens opposés que peut recevoir chacun des deux articles. Certains linguistes ne voient pourtant aucune raison de repousser une explication statique de cette polysémie : pourquoi ne pas dire simplement que l'article *un* et l'article *le,* opposés entre eux par les signifiés « indéfini » et « défini », sont indifférents à la distinction « singulier »/« universel » ? Les langues sans article, comme le latin, se passent aussi bien de marquer cette différence, que le contexte fait deviner. Damourette et Pichon font état d'un ordre logique qui place l'article *un* (dit *transitoire*) avant l'article *le* (dit *notoire*), mais ne font pas de cette chronologie de pensée ou d'emploi la manifestation d'un véritable mécanisme cérébral. Celui-ci serait prouvé si, par exemple, certains

aphasiques se montraient affligés d'une incapacité d'accomplir la totalité du mouvement psychique, ce qui entraînerait pour l'article indéfini un sens toujours général et pour le défini un sens toujours singulier ; malheureusement, ce cas n'a jamais été observé.

L'adhésion à la thèse du cinétisme partage les disciples de Guillaume : les uns ne conçoivent qu'une « chronologie de pensée » réversible comme une relation logique, voire un simple « schéma des latitudes d'expression » (J. Stéfanini, *Approche du guillaumisme,* dans *Langages,* n° 7, sept. 1967) ; ils empruntent à Guillaume, pour désigner sa méthode, le terme de *psychosystématique du langage.* D'autres, attachés à la lettre même, se veulent guillaumistes orthodoxes et même « ultra-guillaumistes », comme M. Toussaint, et recourent de préférence au terme de *psychomécanique du langage,* par lequel Guillaume a désigné sa théorie vue sous l'angle des cinétismes.

La théorie psychomécanique n'était pas encore conçue par Guillaume quand il écrivit sa thèse sur l'article. C'est à propos du verbe qu'il semble en avoir pris conscience, car le premier exposé en figure dans *Temps et verbe* en 1929.

Guillaume donne du système des formes verbales une idée entièrement centrée sur la représentation du temps :

• 1° Les variations d'**aspect** concernent la vue donnée du *temps intérieur au verbe ;* si l'on appelle *tension* la durée d'accomplissement du procès, il existe trois aspects du verbe français :

> *a)* l'aspect *tensif,* qui montre le procès en cours : *marcher, il marche, il marcha,* etc. ;
> *b)* l'aspect *extensif,* qui montre l'état succédant à l'achèvement : *avoir marché, ayant marché, il a marché, il eut marché,* etc. ;
> *c)* l'aspect *bi-extensif,* qui montre l'état succédant à l'achèvement de l'état qui a succédé à la tension : *avoir eu marché, il a eu marché, il eut eu marché,* etc. ;

• 2° Les variations de **temps** proprement dites marquent le rapport du procès avec le *temps extérieur au verbe* (en fin de compte, avec l'instant présent du locuteur) : *il marche, il marchait, il marchera,* etc. ;

• 3° Les variations de **mode** sont liées à l'opération mentale de la formation de l'image-temps appelée par Guillaume **chronogenèse.**

Un verbe figure dans le dictionnaire à la forme d'infinitif, qu'on peut tenir pour le signifiant de l'idée verbale virtuelle (dans la terminologie de Bally) ; il prend le sens actuel aux temps de l'indicatif, qui situent l'action par rapport à l'instant présent du locuteur. Guillaume considère que la transformation de la forme atemporelle du verbe — l'infinitif — en une forme temporelle — l'indicatif — exige, pour s'accomplir, un temps quelconque, une parcelle si petite qu'on voudra de temps réel. L'interception de cette opération psychique peut se faire à différents moments de sa durée :

• 1° Une interception **précoce** donne un verbe sans « temps » peu différent du nom, tel que l'expriment les modes impersonnels : infinitif *(chanter),* participe tensif *(chantant)* et extensif *(chanté).* C'est le « temps *in posse* » ;

• 2° Une interception moins précoce donne le système temporel rudimentaire qu'on observe au subjonctif, où la représentation du temps se différencie en visée ascendante *(que je parte)* et visée descendante *(que je partisse).* C'est le « temps *in fieri* » ;

• 3° Une interception tardive donne le système temporel raffiné de l'indicatif, où le procès se situe par rapport à l'instant présent. C'est le « temps *in esse* ».

Cette doctrine est mentionnée et discutée aux articles spéciaux MODES, ACTUALISATION, ASPECT, INDICATIF, PASSÉS, SUBJONCTIF. D'autres points de théorie sont évoqués aux articles spéciaux AUXILIAIRES et PRONOMINAUX *(Verbes).* Sa définition du *mot,* « unité de langue », et celle de la *phrase,* « unité de discours », sont citées et adoptées aux articles spéciaux MOT et PHRASE. Ayant passé un quart de siècle à définir les variations morphologiques du nom et du verbe par les différentes saisies de l'image nominale ou verbale, Guillaume en vint sur le tard à jeter les bases d'une théorie syntaxique fondée sur les possibilités de combinaison des parties du discours au sein de la phrase (concept d'*incidence ;* v. PRÉPOSITION, art. spécial). Cette distinction des espèces de mot par une propriété ou un ensemble de propriétés semblable à ce que les Américains appellent « statut distributionnel » n'est pas la partie la plus nouvelle de sa doctrine : elle perpétue, comme le distributionalisme américain, une longue tradition.

Plus originale est sa **typologie des langues,** fondée sur l'importance plus ou moins grande de la morphologie, corollaire d'un effort plus faible ou plus fort au moment de l'acte de langage. Cette thèse, modifiée dans ses expressions successives et compliquée d'une théorie du développement diachronique du langage humain *(glossogénie),* n'a pas eu d'écho, à une époque où Guillaume n'avait plus pour amis que ses disciples, dont la compétence ne prétendait pas s'étendre au-delà des langues romanes.

Guillaume limitait expressément à la grammaire le domaine d'application de sa méthode :

> « La *psycho-systématique,* et la *linguistique de position,* qui est sa technique, sont incompétentes et *inapplicables dans le domaine sémantique.* Elles se démettent l'une et l'autre en face de la **matière** de langue et ne valent que dans le plan de la forme » (lettre du 15 juill. 1948).

On croyait communément à cette époque que le domaine du vocabulaire est un chaos.

L'homonymie peut donc exister dans le lexique *(teint-thym),* non en grammaire, où, par exemple, le double emploi de l'imparfait comme de la forme en *-rais* doit être justifié par un élément de sens commun, la « décadence », chute du présent dans le passé (valeur temporelle) ou chute du réel dans l'irréel (valeur « modale » ; cf. IMPARFAIT et CONDITIONNEL, art. spéciaux). L'homonymie, comme la polysémie (dont elle est difficile à distinguer dans ce domaine), est exclue par la doctrine des cinétismes. Étendre cette doctrine au lexique serait nier l'homonymie de *teint* et *thym,* audace devant laquelle Guillaume a reculé.

Comme Damourette et Pichon, Guillaume a dû forger, pour ses pensers nouveaux, quantité de néologismes qui pouvaient rebuter pareillement ses lecteurs ; mais le petit volume de son œuvre a pu jouer en faveur de sa diffusion.

Il eut d'assez nombreux disciples ; parfois, ceux-ci ont appliqué ses analyses à l'étude historique d'un fait grammatical (étude des verbes pronominaux par Stéfanini, du subjonctif par Moignet) ; parfois, ils ont appliqué la méthode psychomécanique à des faits nouveaux : sens des prépositions (Pottier), nuances de l'interrogation (Moignet), négation (Wilmet). Guillaumistes purs et dissidents se rallient ordinairement à l'usage du « tenseur binaire » figurant le seuil entre les domaines d'emploi d'une forme tenue pour un « avant » et d'une autre tenue pour un « après » ; symbole assez congruent des mécanismes mentaux déterminant le choix entre deux signes discrets.

Les détracteurs de Guillaume — aussi nombreux que ses disciples — reprochent à ses thèses leur caractère non scientifique (*unscientific,* Hall). Aucune preuve matérielle ne peut effectivement être fournie à l'appui d'une hypothèse sur la pensée inconsciente ; mais aucune ne peut être avancée contre une telle hypothèse : ce qui fait la faiblesse du « guillaumisme » fait aussi sa force. Beaucoup de linguistes modernes — quelquefois nourris, comme Guillaume, de mathématiques — cherchent dans la formulation de présup-

posés inconscients la solution que l'analyse de la pensée consciente ne leur paraît pas apporter.

Henri BONNARD.

LA PSYCHOLINGUISTIQUE

Ce terme désigne un domaine inter- ou multidisciplinaire, issu des contacts entre la psychologie et la linguistique.

Évitant de plus en plus d'être une branche de l'une de ces deux sciences, la psycholinguistique tend à gagner le statut d'un domaine — ou même d'une science — autonome. Elle se révèle de plus en plus être un domaine multidisciplinaire, ayant des points de convergence avec la pédagogie des langues, la sociolinguistique, la sémiotique, l'anthropologie, la psychologie sociale, les domaines qui s'occupent de la pathologie du langage et, en général, avec toutes les sciences qui ont trait à la communication humaine. Par ses applications, la psycholinguistique a de nombreux points communs avec la linguistique appliquée, dont certains problèmes, méthodes et solutions tendent même, actuellement, à s'identifier à une approche psycholinguistique.

OBJET ET BRANCHES DU DOMAINE

La psycholinguistique étudie les relations entre, d'une part, les faits concrets de langue, les « messages », dans le sens le plus large, incluant aussi les éléments non verbaux (gestes, mimique, etc.), notamment leurs variations, et, d'autre part, les individus qui les produisent (émetteurs) et ceux qui les reçoivent et les interprètent (récepteurs) intégrés dans leurs contextes. Science explicative, la psycholinguistique essaie d'expliquer les variations des messages, dues surtout aux rapports de nature sociale établis au cours de la communication entre les partenaires de cet acte. Elle étudie donc le message inséré dans l'acte de communication, soit dans la communication *praesentibus partibus,* soit dans les actes d'écriture, de lecture, de monologue mental *(in petto),* d'exercice dans l'apprentissage d'une langue, etc., qui supposent eux aussi le but final de communication ou sont forgés d'après le modèle de celle-ci.

Plusieurs branches se sont déjà développées en psycholinguistique, ou sont à l'état de projet. On parle d'une *psycholinguistique synchronique* (« rapports entre les états psychologiques momentanés des individus communiquant et les états momentanés des messages ») et d'une *psycholinguistique diachronique* (« relations entre les comportements dynamiques de l'individu ou du groupe et les structures dynamiques des messages qu'ils produisent, et, en particulier, l'application des principes de l'apprentissage à ces problèmes » : Ch. Osgood et T. A. Sebeok, *Psycholinguistics,* p. 6 et 7). Certains auteurs appellent *psycholinguistique du développement* une partie de cette dernière branche, celle qui s'occupe du langage enfantin. Sans lui avoir donné ce nom, presque tous les chercheurs en psycholinguistique qui s'appuient sur la psychologie béhavioriste et surtout sur la linguistique générative-transformationnelle ont développé une *psycholinguistique expérimentale générale,* étudiant les variations du message par rapport à diverses circonstances expérimentales. Il faudrait développer encore plus, à l'avenir, la branche qui essaie de préciser *la théorie et la méthodologie de la psycholinguistique* (T. Slama-Cazacu, *Introduction à la psycholinguistique,* 1968 [éd. roumaine], 1973 [éd. angl., La Haye]). Enfin, il reste à développer encore plus une *psycholinguistique appliquée.*

APERÇU HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE SUR LA PSYCHOLINGUISTIQUE MODERNE

1° Facteurs déterminants de son apparition et de son développement.

Les relations entre la psychologie et la linguistique ont une tradition assez longue, riche en noms importants : W. Wundt, H. Steinthal, J. Van Ginneken, linguistes et psychologues français de la Société de linguistique de Paris (cf. les volumes collectifs publiés comme numéros spéciaux du *Journal de psychologie normale et pathologique*), ainsi que F. Brunot, J. Damourette et E. Pichon, G. Guillaume, K. Bühler, R. Jakobson et l'École de Prague, F. Kainz, A. Gemelli. En tout cas, ces relations existaient bien avant la constitution de la psycholinguistique proprement dite dans ses formes modernes, développées après la Seconde Guerre mondiale. Ces relations ont été cependant assez sporadiques, dues au hasard ou illustrées par un nom ou par un autre, généralement des auteurs de formation unilatérale, en psychologie ou en linguistique, et avant les développements modernes de la linguistique, de la psychologie et des autres sciences de la communication.

On dit que rarement le moment de la fondation d'une discipline n'a été aussi clairement marqué dans le temps que pour la psycholinguistique. Pourtant, cette affirmation ne correspond à la réalité que si on pense au domaine baptisé de ce nom aux États-Unis et, en fait, à la psycholinguistique américaine (le nom a d'ailleurs été utilisé bien avant le séminaire d'été de 1953 — où il est dit avoir été lancé —, par un psychologue d'Indiana University, N. Pronko, dans un ouvrage de 1946 [cf. T. SlamaCazacu, *la Psycholinguistique,* « Lectures », Paris, 1972, p. 10]). Elle ne s'est pas développée non plus uniquement là où on lui a donné ce nom. Le moment de sa « naissance » proprement dite est impossible à fixer, car elle serait revendiquée par différents centres, par différentes personnes. La psycholinguistique était « dans l'air » aussi bien aux États-Unis qu'en Europe vers la fin de la décennie 40, lorsque la science d'après la Seconde Guerre mondiale sortait de sa chrysalide.

La double formation de certains auteurs a été le facteur déterminant de la constitution d'une nouvelle discipline, qui ne soit ni pure linguistique, envisageant les faits de langue dans leur fonctionnement concret en liaison avec les êtres humains qui les produisent ou les reçoivent, ni pure psychologie du langage, spéculative, ou tout au plus touchant aux « mécanismes » psychiques sans trop s'appuyer sur les faits de langue ; il s'y est ajouté le développement moderne de la psychologie expérimentale, de la linguistique et de la théorie de l'information.

Si la psycholinguistique possède des particularités qui empêchent de l'identifier aux anciennes tentatives de « psychologie linguistique » ainsi qu'à celles de « psychologie du langage » sous son ancienne forme, ce n'est pas seulement parce que la psychologie et la linguistique sur lesquelles elle se fonde sont toutes deux éloignées de celles d'avant la Seconde Guerre mondiale ; c'est aussi parce qu'elle porte en elle l'écho de la théorie de l'information, de la linguistique structurale et, par la suite, de la linguistique générative-transformationnelle, de la psychologie renouvelée [notamment après le *gestaltisme,* ou théorie de la forme] par le développement de la psychologie matérialiste — à base physiologique, en partie pavlovienne, attentive en permanence au déterminisme social — ; enfin, elle a bénéficié de l'épanouissement de l'esprit interdisciplinaire, du remaniement du système général des sciences par l'apparition des disciplines « de frontière ».

2° Genèse de la psycholinguistique moderne.

Dans *Langage et contexte,* rédigé en 1948 et publié en 1959/1961, nous envisagions le langage et la langue du point de vue de l'acte de communication concrète, agissant par organisations contextuelles expressives et par interprétations contextuelles qui dépassent la linéarité séquentielle des discours, et nous démontrions le rôle fondamental du contexte compris dans un sens social, beaucoup plus large qu'en linguistique à ce moment-là. Nous y indiquions la nécessité « de ne pas faire du psychologisme tout pur [...], mais de présenter les divers problèmes en employant les données rassemblées au cours des recherches linguistiques, et même en utilisant quelques méthodes de la linguistique ». Nous voulions cependant

éviter de « faire de la linguistique pure dans la discussion des faits de langue ».

Dans une autre partie du monde, des idées similaires étaient exprimées, et heureusement plus tôt publiées, par un groupe de linguistes et psychologues décidés à collaborer et soutenant la nécessité de collaborations organisées. En 1951, un séminaire à la Cornell University, sous l'égide du Social Science Research Council, réunit six personnes (psychologues et linguistes), qui essayèrent de clarifier les relations entre les deux sciences qu'elles professaient. Trois de ces pionniers — John B. Carroll, Ch. Osgood et T. A. Sebeok — avec trois autres chercheurs et cinq étudiants se sont rencontrés en 1953 dans un nouveau séminaire, à l'Indiana University, qui a eu pour résultat la publication d'un volume : *Psycholinguistics, a Survey of Theory and Research Problems* (1954), dont la rédaction était de Ch. Osgood, psychologue, et de T. A. Sebeok, linguiste.

Ce volume, paru en 1954 et qui a exercé une influence déterminante aux États-Unis, pourrait donc être considéré comme le certificat de naissance d'une discipline officiellement reconnue. Il manquait toutefois à ce volume très suggestif une introduction aussi bien qu'une conclusion synthétique où soient exposés les principes généraux propres à la psycholinguistique, et pas seulement les « fondements théoriques » pris aux autres sciences. L'ouvrage donnait — sans y insister — trois définitions « de travail » de la psycholinguistique, indiquant que, dans son sens le plus large, elle « s'occupe des relations entre les messages et les particularités des individus humains qui les choisissent et les interprètent ». Un peu plus loin, une autre définition déplace l'accent vers un autre objet et attire l'attention sur des *processus psychologiques :* elle « s'occupe directement des processus de codage et de décodage dans la mesure où ils relient les états des messages aux états des communicateurs ».

Enfin, dans l'édition de 1965 du même volume, A. R. Diebold donnait une autre définition : la psycholinguistique serait « une case particulière en psychologie pour la recherche orientée vers la linguistique, et, inversement, en linguistique pour les recherches sur la langue et le comportement verbal orientées vers la psychologie ». Dans ce volume était présenté ce que les auteurs considéraient comme les fondements de la psycholinguistique : une théorie linguistique structurale (la langue envisagée comme un système d'éléments réciproquement liés), la théorie béhavioriste de l'apprentissage et la théorie de l'information, qui considère la langue comme un moyen de transmettre l'information. Enfin, une grande partie du volume contenait des suggestions se rapportant aux problèmes que la psycholinguistique devait aborder, ainsi qu'à des recherches expérimentales possibles dans ce domaine.

3° Activité psycholinguistique en divers pays.

• AUX ÉTATS-UNIS.

Cependant, une « seconde génération » de psycholinguistes est apparue aux États-Unis après la publication des premiers ouvrages de N. Chomsky ; elle se prévalait aussi bien des critiques chomskyennes contre le béhaviorisme que de ses théories linguistiques et philosophiques, qui, pour la plupart, étaient destinées à remplacer les théories béhavioristes de l'apprentissage par celle d'une « acquisition créatrice » (et même due à des structures « innées »), par un fonctionnement basé sur des « règles » et non sur un stockage mécanique. Le premier et brillant promoteur de cette seconde génération américaine est G. Miller, qui avait déjà commencé à prendre position contre la psychologie béhavioriste et à collaborer avec N. Chomsky pour essayer de vérifier ses hypothèses par des expériences psychologiques. La psycholinguistique américaine fondée sur la linguistique générative-transformationnelle, ainsi que celle qui fut professée par beaucoup de psycholinguistes européens qui la prirent comme modèle, s'identifia presque à cette linguistique, subit les remaniements perpétuels propres à ce courant et, en fin de compte, à ses vicissitudes ; peu à peu ses représentants se trouvèrent déçus par la non-validation psychologique des hypothèses chomskyennes ou, en l'absence de fondements théoriques abandonnés par les initiateurs eux-mêmes, se virent dépourvus d'une théorie plus ample permettant d'y insérer les recherches de détail. C'est surtout vers une fusion avec la sociolinguistique ou la psychologie cognitive que semblent s'orienter les nouvelles générations aux États-Unis.

• EN EUROPE.

On peut affirmer que la connaissance, en Europe, du nom américain lancé en 1953 a été le signal qui a redéclenché la collaboration traditionnelle entre la linguistique et la psychologie. En 1962, le symposium annuel de l'« Association de psychologie scientifique de langue française » — tenu à Neuchâtel — a été consacré initialement à la « psychologie du langage », mais ses travaux ont été publiés dans le volume intitulé *Problèmes de psycholinguistique* (Paris, 1963), préfacé par P. Fraisse ; la particularité de cet ouvrage collectif est d'avoir été écrit en grande partie par des psychologues (F. Bresson, P. Fraisse, F. Jodelet, G. Noizet, P. Oléron, J. Piaget, etc.) et d'englober sous le titre de « psycholinguistique » des études qui n'avaient pas toutes été effectuées suivant un plan ordonné ou selon des principes communs dans la perspective de la psycholinguistique. Ce premier symposium européen, dû à l'effort des psychologues de langue française, a eu le mérite de poser les problèmes du langage dans un vaste forum européen où les discussions devaient contribuer à fournir des suggestions et à relever les points obscurs, et aussi de promouvoir en langue française le nom de « psycholinguistique ».

Ultérieurement, la psycholinguistique a commencé à être pratiquée en France sous ce nom ; elle a subi ou bien l'influence de la première génération américaine (béhavioriste), ou bien celle de la linguistique de A. Martinet (F. François, Paris, 1965 [ronéo] ; F. Bresson, dans P. Fraisse et J. Piaget eds., *Traité de psychologie expérimentale,* VIII, Paris, 1965, p. 1 à 92), ou bien l'influence de l'orientation générative transformationnelle (J. Mehler ed., numéro spécial *Langages,* 4, 1969, n° 16 ; J. Mehler et G. Noizet eds., *Textes pour une psycholinguistique,* La Haye, Paris, 1974). Deux numéros spéciaux du *Bulletin de psychologie* (*Aspects du langage,* 1966, et *la Psycholinguistique,* 1968-69) ont très heureusement présenté les points de vue variés de psycholinguistes du monde entier, introduits par des préfaces de P. Oléron, où celui-ci fait preuve de critique équilibrée et réaliste ; le second volume, surtout, montre les succès plus récents de la psycholinguistique française, qui se dirige vers des recherches ne négligeant plus l'analyse des énoncés situés dans la communication ni, en général, celle des facteurs sociaux.

En Italie, le premier qui a introduit le nom de « psycholinguistique » et qui a publié le plus grand nombre de livres sur cette matière (surtout appliquée à l'enseignement des langues) a été R. Titone (*La Psicolinguistica oggi,* Zurich, 1964). L'influence de la linguistique générative-transformationnelle a été marquée surtout chez des psycholinguistes plus jeunes : F. Antinucci, F. D'Arcais, D. Parisi.

Un intérêt croissant pour la psycholinguistique se manifeste aussi, depuis quelques années, en d'autres pays européens ou en d'autres continents.

En U.R.S.S., où la psychologie du langage connaît une longue et riche tradition, c'est plus particulièrement le linguiste A. A. Leontiev qui s'est situé dans la perspective de la psycholinguistique proprement dite, stimulant la recherche appliquée à l'enseignement des langues, éditant et élaborant plusieurs ouvrages où il a critiqué la linguistique générative-transformationnelle en psycholinguistique, et qui a essayé d'élaborer les bases

d'une psycholinguistique envisageant les mécanismes cérébraux dans la parole.

En Grande-Bretagne, une conférence internationale de psycholinguistique d'orientation générative-transformationnelle fut organisée à Édimbourg, dont les travaux ont été publiés (J. Lyons et R. Wales eds., *Psycholinguistics Papers,* Édimbourg, 1966). Un grand nombre de travaux anglais se rapportent au langage de l'enfant et à son développement à l'école, aux aspects phonétiques (le « Centre psycholinguistique » de University College London : I. Goldman-Eisler), aux troubles du langage. L'intérêt pour la psycholinguistique, parmi les spécialistes de ce pays, est démontré aussi par les recueils qu'on y a publiés : J. Lyons et R. Wales, ouvr. cité ; J. Morton ed., *Biological and Social Factors in Psycholinguistic,* Londres, 1971 ; R. C. Oldfield et J. Marshall eds., *Language, Selected Readings,* Harmondsworth, 1968.

Les successeurs de J. Piaget à l'Université de Genève et surtout H. Sinclair de Zwaart se sont consacrés plus récemment, en Suisse, à des recherches de psycholinguistique et à l'élaboration d'une théorie d'orientation piagetienne cognitiviste, pour la psycholinguistique évolutive.

D'une manière générale, l'intérêt pour la psycholinguistique se manifeste dans de nombreux pays d'Europe, et des recherches importantes s'y poursuivent : République démocratique allemande, République fédérale allemande, Autriche, Belgique, Hollande, Norvège, Pologne, Suède, Tchécoslovaquie, Yougoslavie. En Roumanie, où s'est formée l'École psycholinguistique de Bucarest, la théorie et les recherches dans ce domaine étaient apparues avant même que ne fût lancé le nom.

Hors d'Europe, au Canada, la recherche en psycholinguistique s'applique surtout au domaine du bilinguisme ; des travaux existent aussi en Australie, au Brésil, au Mexique, au Pérou, etc.

QUELQUES THÉORIES ET ORIENTATIONS EN PSYCHOLINGUISTIQUE

Il y a eu des psychologues ou des linguistes qui ont considéré — peut-être à juste titre — que le nom de « psycholinguistique » n'était pas approprié, ou qui ont mis en doute l'existence ou la nécessité de son existence (« un domaine inexistant appelé psycholinguistique », selon P. Postal [1963]). Ce scepticisme est fondé tant que les auteurs qui professent la psycholinguistique n'essaient pas de la définir ou la confondent avec la linguistique ou avec la psychologie du langage, tant qu'on ne précise pas les fondements théoriques et méthodologiques adéquats à un objet clairement délimité et spécifique à la psycholinguistique.

Nous discuterons ici plus largement trois orientations définies de façon plus ample, plus claire et spécifique.

1° La psycholinguistique d'orientation béhavioriste.

La première génération de la psycholinguistique américaine était essentiellement dominée par la psychologie béhavioriste.

La doctrine béhavioriste classique de Watson (1913) soutenait que la psychologie devait se limiter à étudier ce qui est observable dans le comportement manifesté extérieurement ; par conséquent, elle éliminait de la discussion la conscience et ramenait les processus complexes comme la pensée ou le langage à leurs manifestations concrètes ou observables. Brièvement exposée dans sa forme classique par J. Jenkins dans le livre édité par Ch. Osgood et T. A. Sebeok eds. (1954, p. 20 à 35), cette doctrine explique la langue comme un système d'habitudes, qui rattachent le stimulus à la réaction (S-R), l'objet — puis le signe — au comportement, soit selon le modèle du « conditionnement classique » (voir schéma), soit selon le modèle de l'« apprentissage instrumental » (« par essais et erreurs »).

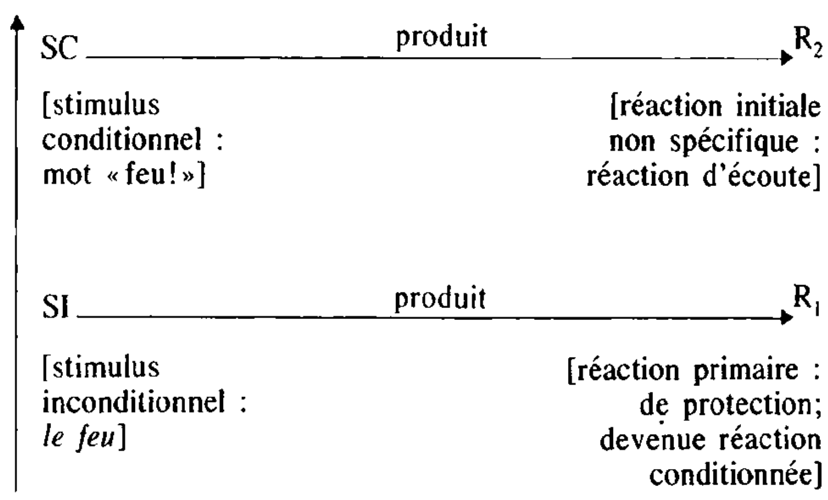

Se rendant compte que ces modèles ne pouvaient pas expliquer l'apprentissage et le fonctionnement du langage (en fait, non pas à cause de leur simplicité, mais parce qu'ils recouvraient une vue mécaniste, fixiste et rigidement linéaire du psychisme humain), divers auteurs (J. Jenkins, O. Mower, Ch. Osgood, B. Skinner, A. Statts, etc.) ont développé le « néo-béhaviorisme », ou « médiationnisme », appliqué au langage, qui, après 1950 surtout, a cherché à ajouter des étapes plus compliquées au schéma initial, surtout un « élément médiateur » (voir r_m) assez vaguement défini, sans pourtant pouvoir renoncer complètement à cette clé de voûte de la doctrine béhavioriste qui est le célèbre modèle S-R.

voir schéma ci-dessous.

Ces modèles à trois étapes ou niveaux associent eux aussi étroitement le signe à un référent (la signification complexe du « mot » se confondant avec cette relation qui peut expliquer tout au plus certaines connotations affectives), mais ils ne réussissent à rendre compte ni de la sémantique du mot, ni de la complexité syntaxique.

Selon le propre aveu de l'un des spécialistes plus connus, Ch. Osgood [1963], ces schémas plus compliqués ne sont au fond rien d'autre que « la vieille voiture bricolée », et il reste à voir si, avec de tels instruments, on pourrait « parcourir le domaine de la Phrase ».

D'autres auteurs ont essayé de pallier les inconvénients du (néo-)béhaviorisme en recourant à des mixages de théories : par exemple la « théorie du code cognitif » (J.-B. Carroll, 1971, TESOL convention), qui indique la nécessité d'expliquer le processus d'apprentissage des langues aussi bien par la connaissance des règles que par la « formation d'habitudes ».

2° La psycholinguistique générative-transformationnelle.

La caractéristique de cette orientation a été de se confondre presque intégralement avec la linguistique, d'y puiser les problèmes de ses recherches, qui se proposaient de vérifier les hypothèses avancées par N. Chomsky et ses disciples, et de parler en termes de métalangue propres à cette orientation en linguistique. D'autre part, cependant, on a pu remarquer chez N. Chomsky lui-même (*Language and Mind,* New York, 1968) une fusion entre la linguistique et la psychologie en

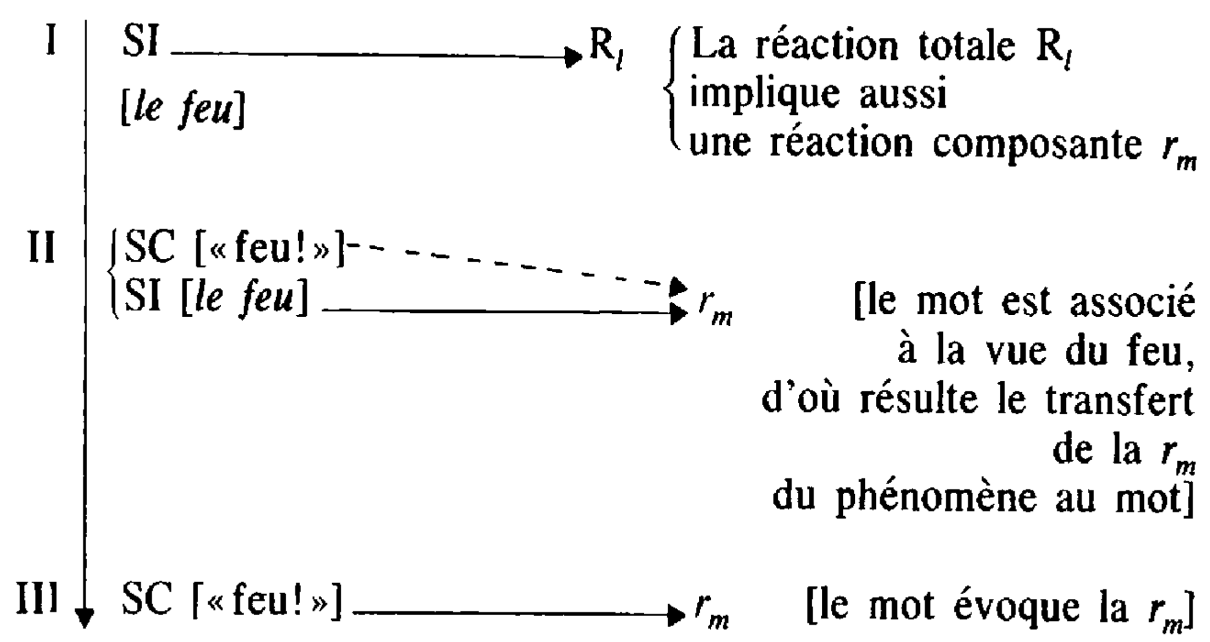

sens inverse, la première devenant « une branche de la psychologie cognitive ».

Pour connaître les bases théoriques de cette approche, le lecteur pourra se reporter à l'article spécial *Grammaire* GÉNÉRATIVE. Certains termes clés se retrouvent dans la psycholinguistique d'orientation générative-transformationnelle : « structure profonde », « compétence/performance », formulation des règles pour engendrer les énoncés, « acceptabilité » des énoncés, production des phrases et transformations à partir d'une phrase noyau, ambiguïté des phrases en structure de surface et « désambiguation » par l'analyse de la structure en profondeur, LAD [Language Acquisition Device = dispositif d'acquisition de la langue] et innéisme, répudiation de l'« imitation » et, en général, de l'« apprentissage » dans l'ontogenèse du langage.

Le fait de définir la compétence comme « la connaissance que le locuteur-auditeur a de sa langue », et la performance comme « l'utilisation effective de la langue dans des situations concrètes », de proposer à la linguistique de découvrir la « réalité mentale sous-jacente au comportement effectif » et de décrire « la compétence intrinsèque du locuteur-auditeur *idéal* » [souligné par nous] (Chomsky, *Aspects of the Theory of Syntax,* Cambridge, Mass., 1965, p. 3 à 5) a naturellement engendré une orientation de recherche : on ignorait sciemment le locuteur-auditeur concret, la communication réelle, avec ses faits de performance « impurs », pleins d'« erreurs », de pauses, d'hésitations ; on isolait l'énoncé du contexte de la communication et, en général, de tout contexte plus ample, par exemple lors des analyses de son acceptabilité par les sujets, de sa production ou de sa réception. Les expériences en psycholinguistique utilisent forcément des sujets individuels ou des situations concrètes avec leurs particularités ; il s'ensuivait que :

— ou bien les recherches — contradictoires avec la doctrine professée théoriquement — ne pouvaient pas valider les hypothèses générativistes-transformationnelles, ce qui s'est produit, par exemple, lorsqu'on a testé l'hypothèse de la difficulté plus grande de la transformation passive ; peu à peu, en variant les conditions, les résultats des expériences commencent à contredire les prédictions linguistiques ;

— ou bien les recherches en psycholinguistique étaient unilatérales, souffraient du manque d'adéquation de leur méthodologie à la réalité psychologique des sujets humains qui y étaient impliqués.

Le transfert direct dans la psycholinguistique d'un modèle linguistique totalement opposé à la réalité concrète a mené, dans la recherche, à la non-validation des hypothèses de la linguistique générative-transformationnelle et a provoqué l'impasse de toute la psycholinguistique basée sur ce modèle. Une doctrine innéiste de la langue a été développée prenant comme point de départ le modèle du LAD (cf. ci-dessus), qui, selon N. Chomsky, détermine l'acquisition de la langue d'après une structure intérieure innée qui reçoit des corpus d'expressions et en formule les règles de production créatrice.

Une longue série de recherches en psycholinguistique fondée sur la linguistique générative-transformationnelle a été consacrée au langage de l'enfant. Divers auteurs (R. Brown et collab., D. McNeill, D. Slobin, etc.) ont essayé de découvrir les faits vérifiant l'hypothèse d'une « acquisition créatrice » opposée à l'apprentissage selon le modèle mécaniste-béhavioriste, rejetant le concept d'imitation, cherchant à établir la possibilité « innée » de l'enfant de découvrir les règles de la langue et, en définitive, de créer lui-même sa grammaire. Les résultats décevants des recherches, l'absence de corroboration par les données obtenues par d'autres chercheurs ont abouti à invalider ces hypothèses. Il existe, dans l'évolution du langage de l'enfant aussi bien des faits prouvant une acquisition mécanique (des verbes irréguliers, par exemple, ou les « blocs syntagmatiques » [cf. nos propres recherches] acquis comme des « clichés » par les enfants entre deux et trois ans surtout) que des faits prouvant une acquisition créatrice (l'enfant est un « écho sélectif ») par autoformation de règles à partir d'un premier corpus acquis par l'enfant, et il n'est pas nécessaire pour cela d'avoir recours à une explication innéiste. L'effet de l'influence du milieu social se manifeste dès la naissance ; chez l'enfant se développe très tôt le langage-communication, et le dialogue peut être dépisté dès un âge très tendre (T. Slama-Cazacu, dans *Genèse de la parole,* Paris, 1976). En fin de compte, la doctrine innéiste a été abandonnée dans ses formes extrémistes par quelques-uns de ses principaux promoteurs. Les recherches américaines plus récentes essaient de découvrir le rôle du milieu social (adultes ou autres enfants) dans l'acquisition de la langue.

L'école de Jean Piaget a essayé plus récemment de trouver des points de repère dans certaines théories linguistiques afin de développer la théorie cognitive piagetienne dans l'approche psycholinguistique, surtout dans les études sur le langage de l'enfant (voir H. Sinclair de Zwaart, *Ontogenèse de la parole* : problèmes comparatifs, dans *Genèse de la parole,* Paris, 1976).

3° L'intégration de l'objet de la psycholinguistique dans la communication et dans le contexte social en général, et la psycholinguistique d'orientation dynamique-contextuelle.

Mécontent des fondements béhavioristes de la psycholinguistique, R. Titone s'est dirigé vers une base psychologique intégraliste qui fonde son point de départ dans ses recherches actuelles en psycholinguistique appliquée à l'enseignement des langues. Rejetant les fondements générativistes et évoluant sous l'influence déclarée de la logique symbolique, de la psychologie sociale, de la psycholinguistique américaine et de la philosophie de L. Wittgenstein, R. Rommetveit (1973) cherche une autre voie d'approche de la structure du message dans des recherches sur les langues norvégienne et anglaise. A. A. Leontiev développe en psycholinguistique une voie préparée par la psychologie marxiste soviétique et la physiologie pavloviste. Des signes évidents d'évolution vers une base théorique plus souple et tenant compte de la réalité du langage apparaissent dans les œuvres récentes de P. Oléron et de son école, ainsi que dans celles de J. Průcha (Tchécoslovaquie) et dans celles d'autres chercheurs.

Dans le cadre de ce courant de pensée, nous présenterons ici la théorie et la méthodologie représentatives de l'École psycholinguistique de Bucarest (T. Slama-Cazacu dans différents ouvrages et dans *Bulletin de psychologie de Paris,* « la Psycholinguistique », 1972-73, p. 246 à 251).

La psycholinguistique ne peut pas ignorer l'un des postulats fondamentaux de la psychologie scientifique actuelle, notamment celui de la détermination sociale du psychique humain et, généralement, celui de la nécessité de prendre en considération l'individu concret, dans son contexte. Il est scientifiquement impossible, dans la psychologie moderne, de prétendre opérer avec un individu « idéal », qui ne serait pas soumis à ce déterminisme social qui imprègne sa personnalité et même son être le plus intimement biologique, d'une manière caractéristique pour toute l'espèce humaine.

D'autre part, la psycholinguistique ne peut pas se rapporter à un concept abstrait de langue tel qu'il peut être utilisé en linguistique. Dès qu'on traite des faits de langue mis en rapport avec le sujet parleur ou auditeur, de la « langue en fonction », on rencontre l'acte de communication, des sujets intégrés dans un contexte social, dont les actes de langage sont déterminés à leur tour, et *la langue* abstraite devient *fait linguistique individuel* — ou *message,* selon la terminologie prise par la psycholinguistique à la théorie de la communication —, où se

concrétisent les *systèmes linguistiques individuels* (la « langue » assimilée, par un choix individuel, par chaque personne). Le modèle des « niveaux du code » avec lequel on opère dans cette approche a en vue la démarche du concret (bas du schéma) vers l'abstrait (haut du schéma) :

L (langue-objet de la linguistique)

P (parole saussurienne — ici objet de la sociolinguistique, concrétisation de la langue au niveau de collectivité linguistique)

SLI (système[s] linguistique[s] individuel[s])

FLI (faits linguistiques individuels)

Puisque la psycholinguistique envisage la langue dans ses réalisations concrètes et en rapport avec les émetteurs (E) et les récepteurs (R), elle doit tenir compte des diverses situations où ils se trouvent et qui déterminent leurs actes de langage.

Dans cette approche, l'objet de la psycholinguistique inclut, tout comme dans diverses autres orientations de psycholinguistique, le message, mais il est souligné que l'étude du message implique de prendre comme point de départ la situation réelle de communication. Ce schéma se situe dans le contexte relationnel et dynamique des échanges entre émetteur(s) et récepteur(s), à leur tour déterminés par l'ensemble situationnel, par le contexte :

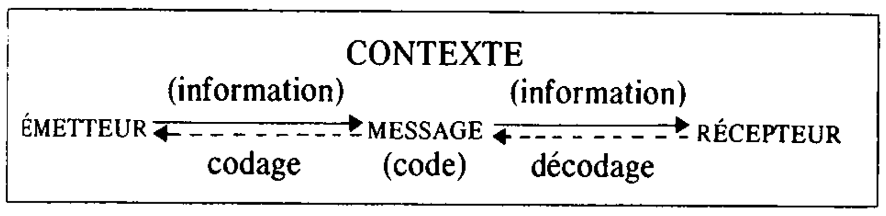

La psycholinguistique définie dans ce cadre theorique a pour objet l'étude des variations des messages au cours de l'acte concret de la communication, par suite des relations qui s'établissent, dans cette situation, entre l'émetteur et le récepteur, avec tout ce que ceux-ci présupposent comme labilité psychique, influences réciproques, influences du contexte général où ils se trouvent, etc.

Le contexte, dans cette approche, doit être compris aussi bien *stricto sensu* (contexte linguistique) que dans son acception la plus large, à tous les niveaux qui sont intriqués l'un dans l'autre et qui sont figurés séparément surtout à cause des nécessités d'ordre graphique du schéma représentant les « contextes de la communication » ou les « niveaux contextuels ».

Le contexte social lui-même (de la communication) peut être analysé de plusieurs points de vue qui montrent, par exemple, des actions diverses des divers sous-contextes sociaux : force plus grande du C, ou des P, ou du CSS, etc. :

E-R : relation émetteur-récepteur ; réseau (cas spécial : l'observateur externe, l'expérimentateur : O) ;

P : partenaires de communication ;

C : code linguistique virtuel (code-langue), système linguistique individuel (SLI) de l'émetteur ;

M : action du message ;

CSS : communauté sociale spéciale (micro-groupe, ambiance sociale du moment, milieu professionnel, ensemble social) ;

MSH : moment social-historique ;

S : société.

L'action de ces (sous-)contextes constitue un point essentiel de confluence entre la *psychologie sociale* et la psycholinguistique, qui a comme objectif l'étude des messages dans leurs modifications dues aux relations entre émetteur et récepteur, déterminés, à leur tour, par le contexte où la communication a lieu.

Une étude psycholinguistique est implicitement psycho-sociale : il resterait une place infime pour une « psycholinguistique pure », parce que le langage est rarement un monologue (et même dans ce cas, il est difficile de le concevoir comme entièrement exempt d'une finalité et d'une détermination sociales).

Voir schéma ci-dessous.

Ce qu'on appellerait « socio-psycholinguistique » est donc la psycholinguistique proprement dite qui prend en considération la situation de communication réelle, les faits réels qui s'y trouvent, les déterminants qui y agissent — et qui ne peuvent pas être ignorés lors de l'analyse d'un fait de message, sans grand danger de distorsion des résultats.

Les divers aspects non verbaux entrent directement et légitimement dans l'objectif d'une telle psycholinguistique. Car dans la situation de communication réelle (et la communication orale est le cas le plus fréquent, ce qui fait que, dans cette orientation, on s'attache plus particulièrement à l'étudier), la séquence d'un message verbal contient très souvent des composants non verbaux, même lorsque les faits appartenant au code verbal sont prédominants dans ce que nous appelons la « syntaxe mixte », qui est aussi la « syntaxe dialoguée » : « *Donne-moi* [geste vers le livre qui se trouve sur la table] ! » ; « *Tu le* [le parapluie que A tient encore dans sa main] *remettras ici* [mouvement de la tête vers l'endroit du vestiaire où se trouvent les autres parapluies] ».

Les recherches qui appliquent une méthodologie « dynamique-contextuelle » tiennent compte notamment de la dynamique des messages (dynamique séquentielle du discours dans la communication, variation des messages à cause de la dynamique de l'activité humaine où se trouve intégré l'acte de communication en question, modification des messages causée par le développement psychique ou les particularités d'âge, ou par la dynamique des troubles du langage, etc.). D'autre part, cette méthode indique la nécessité de noter, au cours des recherches, tous les détails contextuels, à tous les niveaux (gestes, comportement du sujet dans son ensemble, particularités de sa pensée, situation, etc.), qui pourront influer sur l'expression et en déterminer l'interprétation par le récepteur.

Dans cette approche, la psycholinguistique devient assurément une science très

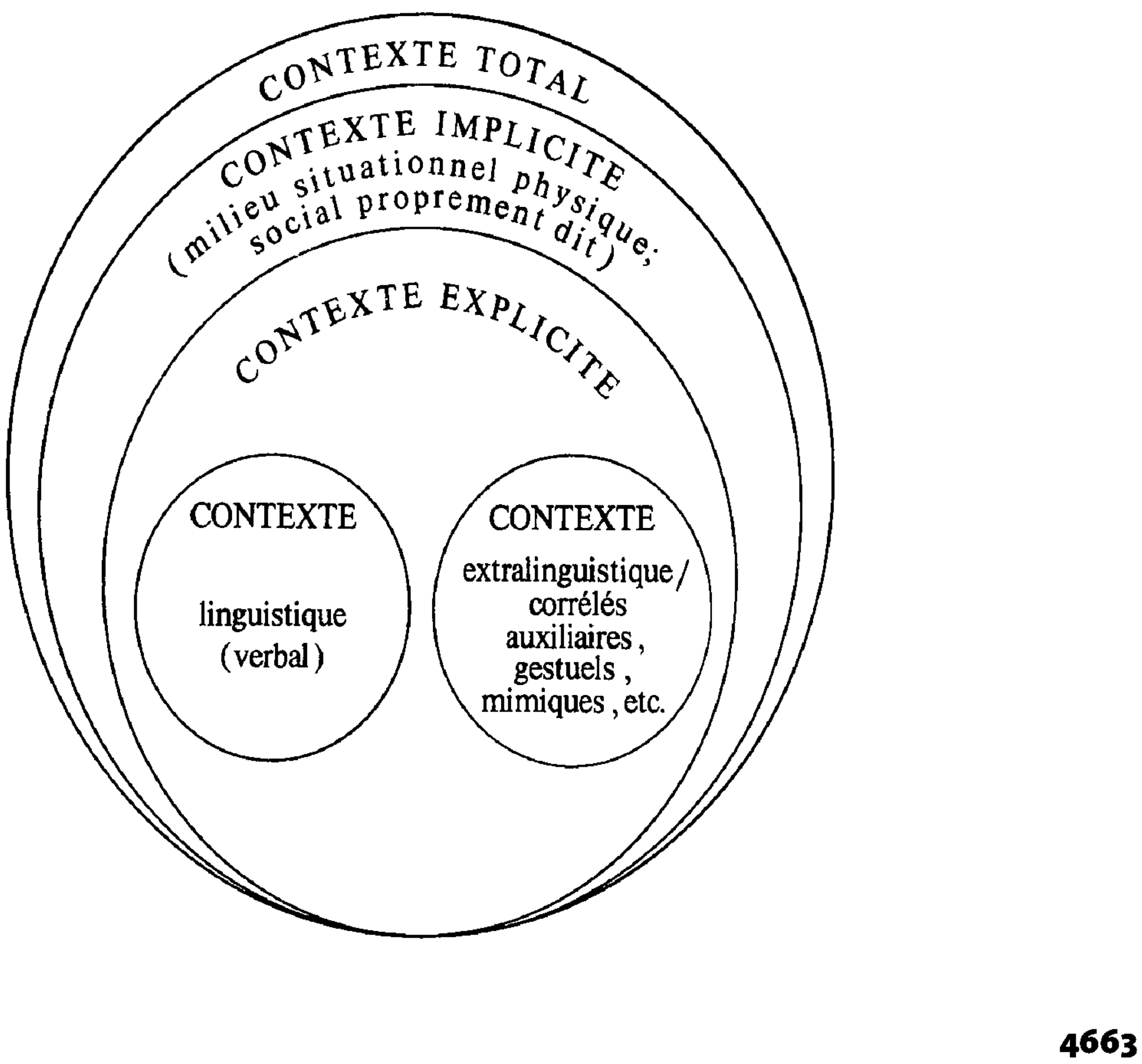

vaste et très complexe, à la mesure de son objet ; elle implique des aspects qui se superposent et s'identifient en partie avec certains qui, actuellement, sont considérés comme appartenant à la psychologie générale ou sociale du langage, ou, parfois, à la sémiotique, à la sociolinguistique, à la stylistique, à la dialectologie, à l'étude de la communication orale et des formes orales des langues naturelles dans les divers registres ; elle implique aussi des relations multidisciplinaires avec les sciences ou domaines tels que l'ergonomie ou, en général, la psychologie du travail, la lexicographie et l'élaboration des grammaires des langues, la pédagogie des langues.

En général, maints problèmes de la psycholinguistique appliquée selon cette approche intéressent directement la linguistique appliquée : l'École psycholinguistique de Bucarest a développé, ces dernières années, une approche psycholinguistique de la linguistique contrastive, permettant un remaniement efficace de celle-ci dans la pratique de l'enseignement des langues.

QUELQUES RECHERCHES DE PSYCHOLINGUISTIQUE

Les recherches des trois dernières décennies ne couvrent pas — dans leur majorité — toutes les aires de cette science. La plupart ont trait aux problèmes de l'émission et de la réception (production/perception du langage : mots, phrases, discours), au développement du langage chez l'enfant, aux troubles du langage, au bilinguisme et à l'apprentissage des langues secondes. La méthodologie proprement dite de la psycholinguistique n'a été l'objet que de rares études spéciales.

Des recherches sur l'émission et la réception ont été poursuivies aux différents niveaux. Niveau phonétique : phénomènes d'hésitation dans le discours spontané (F. Goldman-Eisler, LondresNew York ; 1968), rapports entre la production et la perception de la parole (H. Lane, 1968). Diverses recherches démontrent que le fonctionnement du langage ne repose pas sur une juxtaposition linéaire des sons en tant qu'atomes et que le niveau phonétique ne peut pas être pris en considération isolé des autres niveaux.

Au niveau lexical-sémantique, des expériences plus anciennes sur le rôle du contexte dans la réception des mots (T. Slama-Cazacu, 1948), sur la fréquence des mots (P. Oléron, dans *Bulletin de psychologie,* 1966, p. 603 à 619), sur les liaisons sémantiques associatives (A. Luria et O. Vinogradova, dans *British Journal of Psychology,* Londres, 1959, p. 89 à 106 ; G. Noizet et C. Pichevin, dans *Résumés du* x[e] *congrès international des linguistes,* Bucarest, 1967), sur la perception des mots par rapport aux pseudo-mots et par rapport aux stimuli non verbaux (P. Fraisse, entre autres, dans *Problèmes de psycholinguistique,* p. 169 à 178 ; T. Slama-Cazacu, 1964-1967), sur la traduction de mots (P. Fraisse, dans *Bulletin de psychologie,* 1966, p. 593 à 602 ; P. Oléron et H. Nanpon, dans *Journal de psychologie,* Paris, 1965, p. 73 à 94), sur la signification (F. Bresson, dans *Problèmes de psycholinguistique,* p. 9 à 45), sur la mesure de la signification (Ch. Osgood et collab., *The Measurements of Meaning,* Urban, 1965), sur la saturation et la généralisation sémantique, sur la perception des phrases.

Plus rares sont les expériences sur la communication proprement dite (voir, pour le rôle de l'emplacement des partenaires par rapport l'un à l'autre : S. Moscovici et M. Plon, dans *Bulletin de psychologie,* 1966 ; S. Moscovici et D. Malrieu, *ibid.,* 1968, p. 520 à 530), ainsi que sur la communication orale et le rôle des indices non verbaux (ce que nous appelons la « syntaxe mixte »).

Les recherches sur le langage de l'enfant sont assez nombreuses en psycholinguistique. En linguistique générative-transformationnelle, les recherches, stimulées aussi par le désir de valider les hypothèses de N. Chomsky sur l'innéisme, ont été concentrées surtout sur les aspects syntaxiques. Plus récemment ont commencé à se développer des recherches concernant l'acquisition du système phonématique et du niveau supra-segmental (première année). De même, après les recherches plus anciennes de nous-même sur le dialogue chez les enfants, les études plus récentes sur les échanges verbaux entre l'enfant et son milieu ont connu un grand essor, aux États-Unis notamment. En France, certaines recherches portant sur cet aspect ont été stimulées par M. Cohen (*Études sur le langage de l'enfant,* Paris, 1962), L. Lentin, A. Tabouret-Keller, etc., et sont actuellement poursuivies surtout par J. Beaudichon et ses collaborateurs.

Des expériences concernant le bilinguisme ont été effectuées sur une grande échelle, surtout par W. Lambert et ses collaborateurs au Canada. Le domaine de l'apprentissage des langues étrangères a été moins exploré par des expériences psycholinguistiques, mais une ligne nouvelle de recherches commence à s'y développer (surtout depuis 1970 par nous-même) concernant l'approche psycholinguistique en linguistique contrastive. Il faut mentionner aussi, après la première impulsion donnée par V. A. Artemov, l'essor récent des recherches en ce domaine en U. R. S. S., sous la direction principalement de A. A. Leontiev.

Le secteur des troubles du langage, et plus spécialement de l'aphasie, a connu des recherches non seulement intéressantes, mais aussi très utiles du point de vue pratique, notamment en U. R. S. S. (A. Luria et son école), en France (H. Hécaen, J. Dubois, R. Angelergues, J. Nespoulous pour l'aphasie ; L. Irigaray sur le langage des déments ; S. Borel-Maisonny *et alii* sur l'orthophonie), en Grande-Bretagne (R. Oldfield, J. Marshall, F. Newcombe, N. O'Connor *et alii* sur l'aphasie et sur le langage des enfants subnormaux), aux États-Unis (J. Wepman, H. Uhlatowska, etc. [aphasie], H. Vetter [schizophrénie]), en Suisse (J. De Ajuriaguerra), en Hollande (B. Tervoort [enfants sourds-muets]), en Belgique (Y. Lebrun), en Roumanie (I. Voinescu *et alii*).

Les recherches ont été moins développées dans des secteurs qui devraient cependant connaître une approche psycholinguistique fort efficace du point de vue pratique et fort intéressante du point de vue scientifique : étude de l'activité de traduction, des méthodes et de la préparation des matériaux pour l'enseignement des langues (maternelle et étrangères), de l'analyse du style, des registres et des dialectes et, en général, de la communication orale en diverses langues et en diverses situations d'activité professionnelle. Trouver une explication irréfutable des phénomènes qui interviennent au cours de l'apprentissage des langues et préciser une théorie spéciale de l'apprentissage d'une langue qui tienne compte aussi bien de la complexité des faits linguistiques qui y interviennent que des processus psychologiques apparemment contradictoires (régularisation « créatrice » des formes à partir d'un stock, à côté de l'apprentissage quasi mécanique [des formes irrégulières, par exemple], etc.) reste encore un but théorique pour la psycholinguistique dans l'avenir. De même, il faudrait trouver les lignes directrices du fonctionnement des divers « signes » inclus dans l'acte de communication, étudier l'intrication des différents systèmes de signes, l'enchaînement syntagmatique et le rôle des positions contextuelles, l'osmose des indices appartenant à divers niveaux contextuels en même temps que leur mise en jeu par les processus psychiques en général, les coordonnées de toute la personnalité (mémoire et pensée, base psychologique nerveuse et implantation sociale de l'individu, motivations biologiques, affectives et rationnelles, style de vie et d'action, convictions et mimétisme mécanique). De telles recherches aideront à mieux comprendre non seulement le langage, la langue, la communication, mais aussi les nécessaires relations entre la psycholinguistique, la sociolinguistique, la linguistique, la sémiotique.

T. SLAMA-CAZACU.

psycho-. V. PSYCH(O)-.

psychoanaleptique [psikɔanalɛptik] adj. et n. m. (de *psycho-* et de *analeptique ;* 1963, Larousse). Se dit des substances qui ont une action stimulante ou excitante sur les fonctions psychiques.

• SYN. : *psychotonique.*

psychoanalyse [psikɔanaliz] n. f. (v. PSYCHANALYSE). S'est dit anc. pour PSYCHANALYSE.

psychochirurgie [psikɔʃiryrʒi] n. f. (de *psycho-* et de *chirurgie ;* 1950, Puech, Guilly et Lairy-Bounes). Thérapeutique qui consiste à intervenir chirurgicalement sur le cerveau pour traiter certains troubles mentaux.

psychocommande [psikɔkɔmɑ̃d] n. f. (de *psycho-* et de *commande ;* 1968, Larousse). Procédé permettant à un sujet de déclencher à distance un mécanisme par la concentration de sa pensée.

1. psychocritique [psikɔkritik] n. f. (de *psycho-* et de *critique* 2 ; 1949, Ch. Mauron). Méthode de critique littéraire inspirée de la psychanalyse, dont l'objet est de dégager, dans les œuvres, les thèmes et les associations qui, ayant leur origine dans l'inconscient de l'auteur, seraient l'expression de sa personnalité profonde.

◆ adj. (1970, Robert). Qui se rapporte à la psychocritique.

2. psychocritique [psikɔkritik] n. m. (de *psychocritique* 1 ; 1968, Larousse). Critique littéraire appliquant la méthode de la psychocritique.

psychodiagnostic [psikɔdjagnɔstik] n. m. (de *psycho-* et de *diagnostic ;* 1951, Piéron, aux sens 1-2). **1.** Diagnostic d'une affection mentale établi en fonction de ses caractères purement psychiques. ‖ **2.** Méthode d'exploration de la personnalité fondée sur l'interprétation libre, par le sujet, d'une série de taches d'encre qui lui sont présentées (test de Rorschach).

psychodramatique [psikɔdramatik] adj. (dér. savant de *psychodrame ;* 1951, G. Palmade, p. 102). Qui se rapporte au psychodrame.

psychodrame [psikɔdram] n. m. (de *psycho-* et de *drame ;* 1951, G. Palmade, p. 102). Jeu dramatique dans lequel des sujets atteints de troubles psychiques analogues, improvisant librement sur un thème donné, sont amenés à exprimer leurs pensées et leurs préoccupations personnelles, ce qui contribue soit à un meilleur diagnostic de leur état, soit à une purgation de leurs complexes (catharsis).

psychodysleptique [psikɔdislɛptik] adj. et n. m. (de *psycho-* et de *dysleptique,* qui dérègle — 1961, J. Delay, p. 115 [de *dys-* et de *-leptique,* gr. *leptikos,* qui prend, de *lambanein,* prendre] ; 1961, J. Delay, p. 66). Se dit des substances psychotropes qui engendrent des troubles psychiques analogues à ceux des psychoses (hallucinations, illusions, états de dépersonnalisation) et sont utilisées en psychiatrie pour préciser la nature et l'origine de certaines affections mentales : *Les psychodysleptiques les plus connus sont la mescaline, le L. S. D., la psilocybine.* (Syn. PSYCHOMIMÉTIQUE [vieilli], PSYCHOPATHOGÈNE.)

psychogalvanique [psikɔgalvanik] adj. (de *psycho-* et de *galvanique ;* 1951, Piéron). *Réflexe psychogalvanique,* phénomène lié à l'activité du système nerveux sympathique, et qui consiste soit en une diminution de la résistance électrique, soit en une variation de potentiel au niveau de la peau, sous l'effet d'une émotion : *On utilise le réflexe psychogalvanique comme indice du niveau de vigilance.* (On dit aussi RÉPONSE ÉLECTRODERMALE.)

psychogène [psikɔʒɛn] adj. (de *psycho-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1952, Porot [aussi *facteur, processus psychogène*]). Qui a son origine dans le psychisme, les fonctions psychiques. (On dit aussi PSYCHOGÉNÉTIQUE.) ‖ *Facteur psychogène,* cause, d'ordre psychique, susceptible de perturber l'équilibre mental d'un individu (chagrins, émotions, etc.). ‖ *Processus psychogène,* suite de phénomènes mentaux ayant pour cause un facteur psychogène et aboutissant à des manifestations fonctionnelles au niveau des organes (névrose) ou à des troubles psychiques plus profonds (psychose).

psychogenèse [psikɔʒənɛz] n. f. (de *psycho-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe ; 1951, Piéron, au sens 1 ; sens 2, 1967, J. Piaget, p. 65). **1.** Étude de l'origine et de l'évolution des fonctions psychiques. ‖ **2.** Évolution d'une névrose ou d'une psychose en fonction des facteurs psychogènes.

1. psychogénétique [psikɔʒenetik] adj. (dér. savant de *psychogenèse ;* 1970, Robert, au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. français de médecine et de biologie*). **1.** Qui concerne la psychogenèse. ‖ **2.** Syn. de PSYCHOGÈNE : *Mécanismes psychogénétiques.*

2. psychogénétique [psikɔʒenetik] n. f. (de *psycho-* et de *génétique,* n. f. ; 1968, Larousse). Étude de l'acquisition des formes de la pensée par l'enfant et par l'adolescent. (On dit aussi PSYCHOLOGIE GÉNÉTIQUE.)

psychogénie [psikɔʒeni] n. f. (de *psycho-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1951, Piéron). Origine de caractère purement psychique admise pour certains troubles du comportement ou certaines lésions organiques.

psychogénique [psikɔʒenik] adj. (de *psychogénie ;* 1951, Baruk, p. 46). Qui se rapporte à la psychogénie : *Théories psychogéniques.*

psychogramme [psikɔgram] n. m. (de *psycho-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1922, Claparède). Tableau ou représentation graphique exprimant les résultats d'un ensemble de tests psychométriques, de manière à former le profil psychologique d'un sujet.

psychographie [psikɔgrafi] n. f. (de *psycho-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1834, Ampère, au sens 1 ; sens 2, 1945, Le Senne). **1.** Étude des faits psychiques d'un point de vue descriptif. ‖ **2.** Description psychologique d'un individu présentée comme une monographie.

psychoïde [psikɔid] adj. (gr. *psukhoeidês,* qui ressemble à l'âme, de la nature de l'âme [de *psukhê* — v. PSYCHÉ 2 — et de *eidos,* forme, apparence], ou composé franç. de *psycho-* et de *-ide* [gr. *eidos*] ; 1951, Piéron). Se dit de processus, observés dans la première enfance, qui ont une apparence psychique, mais ne sont pas réellement de nature psychique.

psycholeptique [psikɔlɛptik] adj. et n. m. (de *psycho-* et de *-leptique,* gr. *lêptikos,* qui prend, de *lambanein,* prendre ; 1951, Piéron). Se dit des substances ayant une action modératrice ou calmante sur les fonctions psychiques : *Les tranquillisants, les hypnotiques sont des psycholeptiques.*

psycholinguistique [psikɔlɛ̃gɥistik] n. f. (de *psycho-* et de *linguistique ;* 1946, Quillet). Etude scientifique des faits de langage considérés dans leurs aspects psychologiques, c'est-à-dire dans leur relation aux sujets parlants. (V. art. spécial PSYCHISME.)

◆ adj. (1970, Robert). Qui se rapporte à la psycholinguistique.

psychologie [psikɔlɔʒi] n. f. (lat. scientif. de la Renaissance *psychologia,* science de l'âme en général, de l'âme des morts, du gr. *psukhê,* souffle, âme, âme d'un mort, et *logos,* discours, science ; fin du XVI[e] s., Taillepied [d'après le *Dict. général*], au sens de « science de l'apparition des esprits » ; sens I, 1, 1690, Dionis, 138 [*psychologie rationnelle,* 1947, A. La-lande] ; sens I, 2, 1839, Bautain [*psychologie expérimentale ; psychologie de conscience, de... réaction, psychologie réflexive,* 1947, A. Lalande ; *psychologie objective,* 1951, Piéron ; *psychologie de la forme,* 1937, Paul Guillaume] ; sens I, 3, début du XX[e] s. [*psychologie animale..., appliquée, différentielle, génétique, sociale,* 1951, Piéron ; *psychologie clinique,* 1949, Lagache ; *psychologie comparée,* 1942, H. Wallon ; *psychologie pathologique,* nov. 1907, *Journ. de psychologie,* 10] ; sens I, 4, 1955, Hostie [*psychologie individuelle, psychologie en profondeur...,* 1951, Piéron] ; sens II, 1, av. 1922, Proust [« qualité d'une personne qui sait distinguer... les pensées... d'autrui », 1935, Acad.] ; sens II, 2, 1935, Acad. ; sens II, 3, 1939, Montherlant).

I. DANS LA LANGUE SPÉCIALISÉE. **1.** Dans un sens général et ancien, « Partie de la philosophie qui traite de l'âme, de ses facultés et de ses opérations » (Acad.) : *Charles Bonnet fut un grand naturaliste autant qu'un grand métaphysicien ; il a fait plusieurs applications directes de ses connaissances anatomiques à la psychologie* (Cabanis). *La psychologie est le compte que l'on se rend à soi-même de ce qui se passe dans l'âme, dans la conscience, qui est la scène visible de l'âme* (Cousin). *La psychologie, quoi qu'on fasse, n'est et ne sera jamais qu'un chapitre de la science de l'homme* (Jouffroy). *Depuis Platon jusqu'à Descartes, la partie la plus élevée de la psychologie n'a fait qu'un avec la métaphysique* (Lachelier). *Quant à la « psychologie », de quoi parle-t-elle ? C'est un problème qu'elle n'a jamais résolu — ne l'ayant d'ailleurs jamais énoncé. Elle ne voit que l'extérieur de l'intérieur* (Valéry). || *Psychologie rationnelle* ou *ontologique,* partie de la métaphysique qui cherche à saisir, au-delà des données de l'expérience, la réalité substantielle constituant le principe de la vie psychique. || **2.** À partir du XIX[e] s., étude scientifique des faits psychiques (activité mentale, mémoire, affectivité, perception, sensation), en vue de l'établissement des lois qui les régissent, envisagée selon des modalités diverses par les différentes théories ou doctrines (un adjectif ou un déterminatif précise généralement la nature ou le sens de la tendance en cause). || *Psychologie de conscience,* celle qui porte sur la description et l'analyse des faits de conscience et utilise avant tout l'introspection. || *Psychologie expérimentale* ou *empirique,* conception de la psychologie qui repose sur l'analyse des faits psychiques et recourt à l'expérimentation méthodique (méthodes de laboratoire, tests, etc.). || *Psychologie de comportement* ou *de réaction,* celle qui étudie le comportement et les réactions objectivement observables de l'homme et des animaux supérieurs, dans le milieu physique ou social. (Syn. BÉHAVIORISME.) || *Psychologie objective,* syn. de PSYCHOLOGIE DE RÉACTION ; au sens large, conception psychologique qui se fonde avant tout sur l'observation extérieure, mais sans négliger les données de l'introspection. || *Psychologie réflexive* ou *critique,* réflexion critique sur les états de conscience en vue d'en déterminer les caractères et les conditions. || *Psychologie de la forme,* v. FORME *(Théorie de la forme).* || **3.** Partie de la psychologie portant sur une catégorie donnée de faits ou sur un objet particulier et correspondant à une étude distincte (avec un adjectif ou un déterminatif) : *Et la psychologie de l'inconscient aidant, on a complaisamment confondu ce que l'homme cache, et qui n'est souvent que pitoyable, avec ce qu'il ignore en lui* (Malraux). || *Psychologie animale* ou *zoologique,* étude psychologique comparative du comportement des animaux. || *Psychologie appliquée,* étude des processus psychiques en vue de leur application à la solution de problèmes pratiques (organisation du travail, orientation et sélection professionnelle ; orientation scolaire, méthodes pédagogiques ; formation des cadres de l'armée ; rééducation des malades ; etc.). || *Psychologie clinique,* méthode d'investigation psychologique, qui consiste dans l'observation et l'étude de cas individuels, normaux ou pathologiques, que le psychologue tente de saisir dans leur singularité, par une approche personnelle portant plus sur les états de conscience du sujet que sur sa conduite. || *Psychologie comparée,* étude psychologique des animaux, des enfants, des primitifs, des malades mentaux, etc., en vue d'une meilleure compréhension du comportement des adultes normaux ; dans un sens étroit, syn. de PSYCHOLOGIE ANIMALE. || *Psychologie différentielle,* partie de la psychologie qui étudie les variations que l'individu ou le groupe d'individus fait subir aux lois générales régissant le comportement de tous les individus. || *Psychologie génétique,* syn. de PSYCHOGÉNÉTIQUE 2. || *Psychologie pathologique,* syn. de PSYCHOPATHOLOGIE. || *Psychologie sociale,* partie de la psychologie qui étudie le comportement de l'individu en tant que membre d'un groupe social et les influences que les membres du groupe exercent individuellement ou collectivement sur son comportement. || **4.** *Psychologie analytique,* nom donné par C. G. Jung à sa doctrine psychanalytique, qui se distingue de celle de Freud par l'introduction de la notion d'inconscient collectif (ensemble des images et des symboles ancestraux qui sont transmis héréditairement à tout individu) et par une interprétation symbolique du complexe d'Œdipe. || *Psychologie individuelle,* nom donné par A. Adler à sa conception de la psychanalyse, qui met l'accent sur le rôle de l'agression au détriment de celui de la sexualité. || *Psychologie en profondeur* (ou *des profondeurs*) ou *psychologie abyssale,* expressions qui désignent la psychanalyse et les diverses techniques d'exploration de l'inconscient.

II. DANS LA LANGUE COURANTE. **1.** Connaissance vraie de l'âme humaine, des sentiments et des mobiles des hommes, faite d'intuition et d'expérience : *Comme la souffrance va plus loin en psychologie que la psychologie !* (Proust). *Je songe qu'en psychologie il n'y a pas de sentiments simples et que bien des découvertes dans le cœur de l'homme restent à faire* (Gide). || *Par extens.* Qualité d'une personne qui sait distinguer, prévoir ou expliquer, en des circonstances déterminées, les pensées, les intentions, le comportement d'autrui : *Avoir de la psychologie. Être dénué de psychologie. Peut-être tout ceci appellerait-il aussi quelques considérations sur le manque de psychologie des femmes* (Montherlant). || **2.** Ensemble des manières de penser, de sentir, d'agir qui caractérisent une personne, un groupe de personnes, un personnage littéraire : *La psychologie du citadin. La psychologie paysanne. La psychologie de la bourgeoisie française du* XIX[e] *s. Une étude sur la psychologie des personnages de « la Comédie humaine ».* || **3.** Manière de présenter, d'analyser les caractères, les sentiments, les motivations des personnages dans une œuvre littéraire : *La psychologie sommaire d'un roman policier. La psychologie d'un romancier.*

● SYN. : **II, 1** *finesse, perspicacité, sagacité ;* **2** *caractère, comportement.*

psychologique [psikɔlɔʒik] adj. (de *psychologie ;* 1780, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, v. 1821, Maine de Biran ; sens 3, 19 sept. 1852, Flaubert ; sens 4, 1963, Larousse [aussi *action, guerre psychologique*] ; sens 5, 27 déc. 1870, Goncourt). **1.** Qui appartient ou se rapporte à la psychologie, science des faits psychiques : *Théorie psychologique. Lois psychologiques. Étude psychologique.* || **2.** Se dit pour PSYCHIQUE : *Faits, phénomènes psychologiques.* || **3.** Qui a pour objet, qui étudie l'homme réel, ses sentiments, les mobiles de ses actions : *Analyse psychologique. La vérité psychologique d'un caractère. Tous les romans sont psychologiques ; et les meilleurs sont tristes. Non pas tristes par les événements ; mais par ce rabâchage sur soi-même : « Est-ce que j'aime ? Est-ce que je hais ? Suis-je triste ou gai ? »* (Alain). *Quelle confusion d'idées cachent des expressions comme « Roman psychologique »...* (Valéry). || **4.** Qui vise à agir sur le psychisme, la mentalité des individus pour modifier leur comportement. || *Action psychologique,* ensemble de méthodes et d'actions ayant pour but de fortifier le moral et la volonté des forces combattantes d'un pays, en vue d'obtenir leur adhésion et leur engagement dans une guerre ou une entreprise déterminée. || *Guerre psychologique,* mise en œuvre systématique de tous les moyens de propagande propres à décourager l'adversaire et à amoindrir sa volonté de combattre. || **5.** Fam. *Moment, instant psychologique,* moment le plus favorable qui s'offre pour une action ou une intervention efficace.

psychologiquement [psikɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *psychologique ;* 1875, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Du point de vue de la psychologie : *Un roman dont les caractères sont psychologiquement faux.* || **2.** Du point de vue mental, psychique.

psychologiser [psikɔlɔʒize] v. intr. (dér. savant de *psychologique ;* av. 1865,

Proudhon). *Vx.* Se livrer à des analyses psychologiques : *Nous avons psychologisé comme les fous, qui augmentent leur folie en s'efforçant de la comprendre* (Baudelaire).

psychologisme [psikɔlɔʒism] n. m. (de *psychologie* ou de *psychologique* ; 1891, J. Huret, p. IX-X). Nom donné aux conceptions qui tendent à considérer la psychologie comme le fondement de la philosophie, et à expliquer, exclusivement ou principalement, par les données et les lois psychologiques les problèmes de disciplines qui ont leur spécificité (logique, morale, religion, esthétique, sociologie, métaphysique...) : *Le psychologisme de Tarde.*

psychologiste [psikɔlɔʒist] n. et adj. (de *psychologie ;* 1835, Acad., au sens de « celui qui s'occupe de psychologie » ; sens actuel [d'après *psychologisme*], 1963, Larousse). Qui est partisan du psychologisme.

◆ adj. (1963, Larousse). Qui est relatif au psychologisme.

psychologue [psikɔlɔg] n. (de *psychologie ;* 1760, Ch. Bonnet, au sens 1 [*psychologue social,* 1968, Larousse, art. *social,* adj.] ; sens 2, 1951, Piéron [aussi *psychologue clinicien ; psychologue scolaire,* 1963, Larousse]). **1.** Personne qui s'occupe de psychologie, qui est spécialisée dans l'étude, l'enseignement de la psychologie : *Un congrès de psychologues.* || *Psychologue social,* spécialiste de psychologie sociale. || **2.** Professionnel de la psychologie appliquée : *Psychologue qui s'occupe de délinquants.* || *Psychologue clinicien,* assistant de psychologie, considéré comme un auxiliaire médical, dans les services hospitaliers (pédiatrie, neuropsychiatrie, psychothérapie...). || *Psychologue scolaire,* psychologue attaché à un établissement d'enseignement et qui a pour tâche principale de dépister, parmi les enfants ayant des difficultés scolaires, ceux qui sont justiciables d'un enseignement spécialisé (arriérés ou déficients intellectuels).

◆ n. et adj. (1904, Larousse). Personne qui a du discernement psychologique, qui connaît les hommes et les caractères, qui sait deviner, expliquer les sentiments, les mobiles du comportement d'autrui : *Un éducateur qui est un bon psychologue. Vous ne l'abuserez pas facilement, il est très psychologue. Les gens trop bien portants sont le plus souvent d'assez médiocres psychologues* (Gide).

◆ adj. (av. 1945, P. Valéry). Qui marque, annonce de la pénétration psychologique : *Rien, il est vrai, ne donne l'air psychologue comme l'attitude habituelle de déprécier* (Valéry).

psychomachie [psikɔmaʃi] n. f. (bas lat. *Psychomachia,* le Combat des âmes [titre d'un poème de Prudence], gr. *psukhomakhia,* combat pour défendre sa vie, combat acharné, dér. de *psukhomakheîn,* combattre pour sa vie, combattre en désespéré, de *psukhê,* souffle, âme [v. PSYCHÉ 2], et de *makhê,* combat, bataille ; 1963, Larousse). Thème de l'iconographie chrétienne du Moyen Âge qui représente le combat symbolique des vices et des vertus.

psychomancie [psikɔmɑ̃si] n. f. (de *psycho-* et de *-mancie,* gr. *manteia,* prédiction, divination, de *manteuesthai,* prédire, dér. de *mantis,* devin ; 1611, A. Duchesne, p. 568). Divination pratiquée au moyen de l'évocation des ombres des morts.

psychomancien, enne [psikɔmɑ̃sjɛ̃, -ɛn] n. (de *psychomancie ;* 1835, Raymond). Personne qui, dans l'Antiquité, pratiquait la psychomancie.

psychomécanique [psikɔmekanik] n. f. (de *psycho-* et de *mécanique,* n. f. ; 1888, Larousse, au sens de « étude des conditions physiques qui accompagnent les opérations psychiques » ; sens actuel, 1972, *Dict. de linguistique*). Nom donné à la doctrine linguistique de G. Guillaume en tant que théorie des mécanismes mentaux inconscients dont les formes de la langue expriment les moments caractéristiques (système de la « pensée *pensante* »). [V. aussi PSYCHOSYSTÉMATIQUE.]

psychométricien, enne [psikɔmetrisjɛ̃, -ɛn] n. (de *psychométrie* ou de *psychométrique ;* 1970, Robert). Spécialiste des méthodes psychométriques en psychologie.

psychométrie [psikɔmetri] n. f. (de l'anc. n. m. *psychomètre,* moyen pour mesurer la valeur de l'âme, de l'intelligence [1764, Ch. Bonnet], de *psycho-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1842, Acad.). Ensemble des méthodes et des techniques employées, en psychologie, pour la mesure des faits psychologiques (intensité, durée, fréquence), pour l'évaluation des fonctions mentales des individus, l'analyse de leur personnalité, l'appréciation de leurs aptitudes professionnelles.

psychométrique [psikɔmetrik] adj. (de *psychométrie ;* 1842, Acad. [*tests psychométriques,* 1968, Larousse]). Qui appartient à la psychométrie : *Méthodes psychométriques.* || *Tests psychométriques,* tests qui visent à donner une évaluation chiffrée d'un trait de la personnalité d'un sujet, de ses aptitudes ou de son intelligence générale, mais non à permettre sa classification typologique.

psychomimétique [psikɔmimetik] adj. et n. m. (de *psycho-* et de *mimétique ;* 1968, Larousse). Syn. de PSYCHODYSLEPTIQUE.

psychomoteur, trice [psikɔmɔtœr, -tris] adj. (de *psycho-* et de *moteur,* adj. ; 1877, Littré, au sens 1 [*développement psychomoteur,* 1975, *Lexis*] ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Se dit des actes et des fonctions de la motricité qui sont en rapport direct avec l'activité psychique. || *Développement psychomoteur,* étape du développement de l'enfant (maturation) qui correspond à l'acquisition des réflexes. || **2.** Se dit de troubles de la motilité sans anomalie des voies nerveuses périphériques, ni altération musculaire ou osseuse.

psychomotricien, enne [psikɔmɔtrisjɛ̃, -ɛn] n. (dér. savant de *psychomoteur ;* 1975, Larousse). Spécialiste de la rééducation des personnes souffrant d'un handicap consécutif à des troubles psychomoteurs.

psychomotricité [psikɔmɔtrisite] n. f. (de *psycho-* et de *motricité ;* 1952, Porot). Ensemble des fonctions motrices qui, liées à l'activité psychique, permettent les actes de la vie de relation.

psychonévrose [psikɔnevroz] n. f. (de *psycho-* et de *névrose ;* 1904, Paul Dubois). Affection mentale qui, à des symptômes névrotiques, allie des troubles de nature psychotique, intermittents ou permanents : diminution de la conscience de l'état morbide, altération de la personnalité, ébauche d'interprétation délirante, etc.

psychonévrotique [psikɔnevrɔtik] adj. (dér. savant de *psychonévrose ;* 1964, Dauzat-Dubois-Mitterand). Qui présente les caractères des psychonévroses : *État psychonévrotique.*

psychopathe [psikɔpat] n. et adj. (de *psychopathie ;* 1951, Piéron [« sujet présentant un déséquilibre du caractère... », 1962, Foulquié]). Malade atteint d'une affection mentale. || *Spécialem.* Sujet présentant un déséquilibre du caractère ou une « personnalité psychopathique » (v. ce mot).

psychopathie [psikɔpati] n. f. (de *psycho-,* sur le modèle de *névropathie ;* 1878, Larousse). État mental pathologique. (Vieilli.)

psychopathique [psikɔpatik] adj. (de *psychopathie ;* 1878, Larousse [*personnalité psychopathique,* 1955, K. Schneider]). Qui est relatif à la psychopathie : *Constitution psychopathique.* || *Personnalité psychopathique,* type de personnalité pathologique caractérisé par une anomalie congénitale des dispositions instinctives et affectives, se manifestant précocement, en dehors de toute autre altération psychique, et aboutissant généralement à des conduites antisociales (inadaptation, perversions, délinquance, etc.).

psychopathogène [psikɔpatɔʒɛn] adj. (de *psycho-* et de *pathogène ;* 1970, Robert). Syn. de PSYCHODYSLEPTIQUE.

psychopathologie [psikɔpatɔlɔʒi] n. f. (de *psycho-* et de *pathologie ;* 1951, Piéron). Discipline qui étudie les maladies mentales d'un point de vue surtout psychologique, et dont les acquisitions sont utilisées à des fins thérapeutiques par la psychiatrie.

psychopathologique [psikɔpatɔlɔʒik] adj. (de *psychopathologie ;* 1951, Piéron).

Qui appartient ou se rapporte à la psychopathologie : *Étude psychopathologique de la personnalité morbide.*

psychopédagogie [psikɔpedagɔʒi] n. f. (de *psycho-* et de *pédagogie ;* 19 janv. 1952, *le Figaro,* p. 9). Pédagogie fondée sur une utilisation des données de la psychologie (psychologie expérimentale, psychologie du comportement) et de la psychanalyse.

psychopédagogique [psikɔpedagɔʒik] adj. (de *psychopédagogie ;* 1953, Larousse). Qui concerne la psychopédagogie.

psychopharmacologie [psikɔfarmakɔlɔʒi] n. f. (de *psycho-* et de *pharmacologie ;* 1963, Piéron). Étude pharmacodynamique des substances qui ont un effet sur le psychisme de l'homme ou sur son comportement, principalement en vue de leur utilisation en psychiatrie.

psychopharmacologique [psikɔfarmakɔlɔʒik] adj. (de *psychopharmacologie ;* 1970, Robert). Qui concerne la psychopharmacologie.

psychophysicien, enne [psikɔfizisjɛ̃, -ɛn] n. (de *psychophysique ;* 1889, Bergson, p. 41). Spécialiste de la psychophysique.

psychophysiologie [psikɔfizjɔlɔʒi] n. f. (de *psycho-* et de *physiologie ;* 1904, Larousse [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *psychophysiologique*]). Discipline qui étudie les rapports existant entre les faits psychiques et l'activité physiologique, en particulier celle du système nerveux : *Un problème de psychophysiologie, le problème de la perception* (Boll).

psychophysiologique [psikɔfizjɔlɔʒik] adj. (de *psychophysiologie ;* 1881, Ribot, p. 28). Qui relève de la psychophysiologie : *Des complexes psychophysiologiques* (Valéry).

psychophysiologiste [psikɔfizjɔlɔʒist] n. (de *psychophysiologie ;* 1904, Larousse). Spécialiste de psychophysiologie.

• REM.On dit aussi PSYCHOPHYSIOLOGUE (1904, Larousse).

1. psychophysique [psikɔfizik] n. f. (de *psycho-* et de *physique* 1 ; 1875, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse [« mesure des excitations... », 1904, Larousse]). **1.** Syn. anc. de PSYCHOPHYSIOLOGIE. || **2.** Étude expérimentale des rapports entre les phénomènes physiques (stimuli) et les phénomènes psychiques qu'ils déterminent (sensations). || *Spécialem.* Mesure des excitations correspondant à différents degrés d'intensité des sensations (détermination du seuil absolu et du seuil différentiel de sensation pour un excitant). [En ce dernier sens, on dit plus précisément SENSORIMÉTRIE.]

2. psychophysique [psikɔfizik] adj. (de *psycho-* et de *physique* 2 ; 1754, Ch. Bonnet, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse [*loi psychophysique,* ou *loi de Fechner,* 1947, A. Lalande, art. *Fechner*]). **1.** Qui concerne la correspondance entre les phénomènes psychiques et les phénomènes physiques, ou physiologiques, du système nerveux (notamment chez Bergson). || **2.** Qui concerne la psychophysique : *Méthodes psychophysiques ou sensorimétriques.* || *Loi psychophysique,* ou *loi de Fechner,* loi selon laquelle l'intensité de la sensation varie comme le logarithme de l'excitant.

psychoplasticité [psikɔplastisite] n. f. (de *psycho-* et de *plasticité ;* début du XX^e s., E. P. Dupré, d'après Piéron, 1951). Aptitude de certains malades à simuler les symptômes, d'expression somatique, d'une maladie : *La psychoplasticité est une des caractéristiques de la personnalité hystérique.*

psycho-polynévrite [psikɔpɔlinevrit] n. f. (de *psycho-* et de *polynévrite ;* 1951, Piéron). Affection du système nerveux caractérisée par l'association d'une polynévrite et de troubles psychiques à type confusionnel, que l'on rencontre au cours de certaines intoxications (alcoolisme).

psychopompe [psikɔpɔ̃p] adj. (gr. *psukhopompos,* conducteur des âmes des morts, de *psukhê,* souffle, âme, âme d'un mort, et de *pempein,* envoyer, escorter, accompagner ; 1842, Acad.). « Conducteur des âmes » : dans la mythologie grecque, épithète appliquée à Hermès, Apollon, Orphée, Charon, qui accompagnaient les âmes des morts dans les Enfers.

psychorigide [psikɔriʒid] adj. et n. (de *psychorigidité ;* 1968, Larousse). Se dit d'une personne atteinte de psychorigidité.

psychorigidité [psikɔriʒidite] n. f. (de *psycho-* et de *rigidité ;* 1951, Piéron). Comportement d'un malade qui n'adapte pas ses jugements aux situations nouvelles et qui demeure inébranlable dans ses convictions : *La psychorigidité est une caractéristique de la mentalité paranoïaque.*

psychose [psikoz] n. f. (de *psycho-*, sur le modèle de *névrose ;* 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, av. 1935, P. Bourget ; sens 3, 1928, R. Martin du Gard). **1.** Affection mentale grave, caractérisée par une altération profonde. de la personnalité et des fonctions intellectuelles, la perte du contact avec le réel, l'absence de conscience de son état chez le malade (s'oppose à *névrose,* affection nerveuse dans laquelle le malade a conscience de ses troubles) : *La manie, la mélancolie, la schizophrénie, la paranoïa sont les psychoses les plus typiques.* || **2.** Idée fixe qui, chez une personne, prend le caractère d'une obsession : *Il commençait de présenter les symptômes de cette véritable psychose aiguë que crée, dans un homme d'une certaine éducation, le regret constant et lancinant d'une faute irréparable* (Bourget). || **3.** Crainte, appréhension d'un fléau qui s'impose avec plus ou moins de force aux membres d'un groupe social et peut entraîner des réactions collectives : *Une psychose de pénurie, d'incendie. Ces demi-hallucinés* [...] *foisonnent dans ces crises de psychose collective* (Bourget). *On a, sciemment, créé dans le pays ce que vous autres, médecins, vous appelez une psychose : la psychose de la guerre...* (Martin du Gard).

psychosé, e [psikoze] n. et adj. (de *psychose ;* 1970, Robert). Syn. de PSYCHOTIQUE.

psychosensoriel, elle [psikɔsɑ̃sɔrjɛl] adj. (de *psycho-* et de *sensoriel ;* 1951, Piéron). Se dit de troubles psychiques d'apparence sensorielle : *L'hallucination est un trouble psychosensoriel.*

psycho-sensori-moteur [psikɔsɑ̃sɔrimɔtœr] adj. m. (de *psycho-*, de *sensori[el]* et de *moteur,* adj. ; 1963, Larousse). Se dit de troubles dont les causes appartiennent à la fois au domaine intellectuel (difficulté de l'attention, compréhension trop lente, mauvaise mémoire), à une déficience des organes des sens (vue, audition) et à une motricité défectueuse (gaucherie, maladresse) : *Le mongolisme est l'exemple le plus typique des troubles psycho-sensorimoteurs.*

psychosexuel, elle [psikɔsɛksɥɛl] adj. (de *psycho-* et de *sexuel ;* 1946, E. Mounier). Se dit de troubles psychiques qui ont leur origine dans la sexualité.

psychosique [psikozik] adj. et n. (de *psychose ;* 1972, *Dict. français de médecine et de biologie*). Syn. de PSYCHOTIQUE.

psychosociologie [psikɔsɔsjɔlɔʒi] n. f. (de *psycho-* et de *sociologie ;* 1961, J. Delay, p. 47 [probablem. plus anc., v. la date du dér. *psychosociologique*]). Syn. de PSYCHOLOGIE SOCIALE.

psychosociologique [psikɔsɔsjɔlɔʒik] adj. (de *psychosociologie ;* 1945, Merleau-Ponty, p. 59). Qui se rapporte à la psychosociologie, ou psychologie sociale.

psychosociologue [psikɔsɔsjɔlɔg] n. (de *psychosociologie ;* 13 avr. 1966, *le Monde*). Syn. de PSYCHOLOGUE SOCIAL.

psychosomaticien, enne [psikɔsɔmatisjɛ̃, -ɛn] n. (dér. savant de *psychosomatique ;* 1961, J. Delay, p. 104). Spécialiste de la médecine psychosomatique.

psychosomatique [psikɔsɔmatik] adj. (de *psycho-* et de *somatique ;* 2 nov. 1946, *la Presse médicale* [p. 730], aux sens 1-2 ; sens 3, 1972, Domart et Bourneuf). **1.** Qui intéresse à la fois les domaines psychique et organique : *Les interactions psychosomatiques.* || **2.** Se dit d'une conception de la médecine qui attribue un rôle important aux facteurs psychiques dans la genèse de certains troubles fonctionnels ou de certaines affections organiques : *Il était légitime d'appliquer aux problèmes de la médecine psychosomatique les méthodes*

de la psychanalyse. Les mouvements affectifs responsables d'une maladie organique ne sont pas nécessairement récents (J. Bernard). ‖ **3.** Se dit des affections somatiques liées à des causes psychiques : *Névroses psychosomatiques.*

psychostasie [psikɔstazi] n. f. (gr. *psukhostasia,* même sens, de *psukhê,* âme [d'un mort], et de *stasis,* action de poser, de peser ; 1827, Acad.). Dans la mythologie égyptienne, pesée de l'âme, jugement symbolique de l'âme après la mort : *Il ne vit rien que les personnages ordinaires de la psychostasie* (Gautier).

psychosystématique [psikɔsistematik] n. f. (de *psycho-* et de *systématique ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Nom donné à la doctrine linguistique de G. Guillaume en tant qu'elle justifie le système des formes de la langue par un système psychique de représentation du monde (système de *pensée*). [V. aussi PSYCHOMÉCANIQUE.]

psychotechnicien, enne [psikɔtɛknisjɛ̃, -ɛn] n. (de *psychotechnique ;* 1962, Robert). Spécialiste de psychotechnique.

psychotechnique [psikɔtɛknik] n. f. (de *psycho-* et de *technique ;* 1948, G. Palmade). Ensemble de méthodes élaborées à partir des données de la psychologie expérimentale et de la psychophysiologie, et qui permettent d'apprécier les réactions psychiques et motrices des individus, ainsi que leurs aptitudes à diverses activités : *La psychotechnique est surtout utilisée pour l'orientation et la sélection professionnelles.*

• REM. On dit aussi PSYCHOTECHNIE (de *psycho-* et de *-technie,* du gr. *tekhnê,* art, moyen, technique ; 1951, Piéron).

◆ adj. (1962, Robert). Qui appartient à cet ensemble de méthodes : *Un test psychotechnique.*

psychothérapeute [psikɔterapøt] n. (de *psycho-* et de *thérapeute ;* 1962, Robert). Praticien (médecin ou psychologue) traitant par la psychothérapie certains troubles relevant des anomalies de la personnalité (névroses, affections psychosomatiques, troubles du comportement...).

psychothérapeutique [psikɔterapøtik] adj. (de *psycho-* et de *thérapeutique ;* 1970, Robert). Syn. de PSYCHOTHÉRAPIQUE.

psychothérapie [psikɔterapi] n. f. (de *psycho-* et de *thérapie ;* 1904, Larousse [*psychothérapie analytique,* 1959, F. Alexander et T. M. French]). Ensemble des méthodes de traitement des troubles psychiques et physiques utilisant des procédés psychologiques, et plus précisément ceux qui sont fondés sur la relation particulière, de personne à personne, établie entre le psychothérapeute et son patient (persuasion, suggestion raisonnée ou hypnotique, rééducation, catharsis, etc.) : *La psychothérapie s'applique spécialement aux troubles de la personnalité. La psychanalyse est une forme de psychothérapie. Psychothérapie directive. Psychothérapie de groupe.* ‖ *Psychothérapie analytique,* méthode de traitement qui s'inspire des principes de la psychanalyse, mais ne présente pas la rigueur de la cure psychanalytique.

psychothérapique [psikɔterapik] adj. (de *psychothérapie ;* début du XX^{e} s.). Qui appartient, se rapporte à la psychothérapie : *Traitement psychothérapique.*

psychotique [psikɔtik] adj. (dér. savant de *psychose ;* 1904, Larousse). Qui se rapporte aux psychoses : *État psychotique.*

◆ adj. et n. (1970, Robert). Se dit d'un sujet atteint de psychose.

psychotonique [psikɔtɔnik] adj. et n. m. (de *psycho-* et de *tonique ;* 1946, Quillet). Se dit des substances psychotropes qui ont un effet de stimulation sur le système nerveux central et le psychisme. (Syn. PSYCHOANALEPTIQUE.) ‖ *Amines psychotoniques,* v. PSYCHAMINE.

psychotrope [psikɔtrɔp] adj. et n. m. (de *psycho-* et de *-trope,* gr. *tropos,* direction, manière, façon, de *trepein,* tourner, diriger ; 1951, Piéron). Se dit des substances médicamenteuses agissant sur le système nerveux central et le psychisme : *On distingue trois groupes de psychotropes : les psycholeptiques, les psychotoniques et les psychodysleptiques.*

psychromètre [psikromɛtr] n. m. (de *psychro-,* élément tiré du gr. *psukhros,* froid, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1732, Trévoux). Appareil comportant un thermomètre sec et un thermomètre dont le réservoir est entouré d'une mousseline imbibée d'eau, et qui, par la comparaison des données de ces deux thermomètres, permet de déterminer l'état hygrométrique de l'air.

psychrométrie [psikrometri] n. f. (de *psychromètre ;* 1842, Acad.). Détermination de l'état hygrométrique de l'air, par l'emploi du psychromètre.

psychrométrique [psikrometrik] adj. (de *psychrométrie ;* 1869, Littré). Relatif à la psychrométrie : *Mesures psychrométriques. Appareil psychrométrique.*

psychrophile [psikrofil] adj. (de *psychro-,* élément tiré du gr. *psukhros,* froid, et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1963, Larousse). Se dit des micro-organismes capables de vivre et de se multiplier à une température inférieure à celle que supportent les autres êtres vivants.

• SYN. : *cryophile.* — CONTR. : *thermophile.*

1. psylle [psil] n. m. (lat. *Psylli,* n. m. pl., les Psylles [peuple de Libye qui charmait les serpents et guérissait de leur morsure], gr. *Psulloi,* même sens ; 1765, *Encyclopédie*). Dans l'Antiquité gréco-latine, et, auj., en Inde et dans divers autres pays d'Orient, jongleur présentant des serpents apprivoisés.

2. psylle [psil] n. m. ou f. (gr. *psulla,* puce ; 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Très petite cigale munie de pattes propres au saut, genre d'insectes hémiptères fort répandu en Europe occidentale, et dont il existe un assez grand nombre d'espèces : *Psylle du poirier. Psylle du buis.* ‖ **2.** *Vx* et *littér.* Sorte de bête monstrueuse, malfaisante et satanique (peu usité) : *Venez, boucs méchants, | Psylles aux corps grêles, | Aspioles frêles, | Comme un flot de grêles, | Fondre dans ces champs* (Hugo).

psyllium [psiljɔm] n. m. (lat. *psyllium,* plantain ou herbe aux puces, gr. *psulleion,* var. de *psullon,* même sens, dér. de *psulla,* puce ; 1690, Furetière [art. *puce*], écrit *psyllion,* au sens de « plantain » ; écrit *psyllium,* au sens actuel, 1932, Larousse). Semence mucilagineuse d'une variété de plantain de l'Algérie et du sud de l'Europe (communément appelée « herbe aux puces »), qui, délayée dans de l'eau, est employée en médecine comme laxatif.

ptér(o)- [pter(o)], premier élément, tiré du gr. *pteron,* plume d'aile, aile, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants, appartenant pour la plupart à la langue de la zoologie.

ptéranodon [pteranɔdɔ̃] n. m. (de *pter[o]-* et du gr. *anodous, anodontos,* sans dents, édenté, de *an-,* préf. à valeur privative, et de *odous, odontos,* dent ; 1904, Larousse). Reptile volant de l'ère secondaire, dépourvu de dents, dont le crâne était très allongé, qui pouvait atteindre de 6 à 7 m d'envergure, et qui représente la forme terminale de la lignée des ptérodactyles : *On a trouvé de nombreux squelettes de ptéranodons dans les terrains crétacés du Kansas.*

ptérid(o)- [pterid(o)], premier élément, tiré du lat. *pteris, -ridis,* sorte de fougère, gr. *pteris, -ridos,* même sens (dér. de *pteron,* plume d'aile, aile), et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

ptéridisme [pteridism] n. m. (dér. savant du lat. *pteris, -ridis,* sorte de fougère [v. l'art. précéd.] ; 1963, Larousse). Intoxication, le plus souvent mortelle à brève échéance, qu'on observe surtout chez les jeunes bovins, et qui est due à l'ingestion de feuilles et de tiges de la fougère aigle.

ptérido-. V. PTÉRID(O)-.

ptéridophytes [pteridofit] n. m. pl. (de *ptérido-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, végétal, plante, de *phuein,* faire croître, pousser ; fin du XIX^{e} s.). Groupe comprenant les fougères et les plantes voisines (lycopodes, prêles, etc.),

végétaux pourvus de racines, de tiges et de feuilles, mais qui ne portent pas de fleurs.

ptérion [pterjɔ̃] n. m. (dér. savant du gr. *pteron,* aile, par analogie de forme ; 1877, Littré). Lieu de la voûte crânienne où s'articulent l'os temporal, le pariétal, la grande aile du sphénoïde et le frontal, l'ensemble de ces sutures figurant une sorte de H.

ptéro-. V. PTÉR(O)-.

ptérocarpe [pterokarp] adj. (de *ptéro-* et de *-carpe,* gr. *karpos,* fruit ; 1869, Littré). Se dit des plantes dont les fruits ont des expansions membraneuses en forme d'ailes.

◆ **ptérocarpes** n. m. pl. (1869, Littré). Genre d'arbres et d'arbrisseaux de la famille des légumineuses papilionacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale, les deux plus connues étant celle qui fournit le santal rouge et celle qui produit la résine sang-dragon.

◆ **ptérocarpe** n. m. (1869, Littré). Arbre ou arbrisseau appartenant à ce genre.

• REM. Comme n. m., on emploie parfois la forme latinisée PTEROCARPUS (1904, Larousse).

ptérodactyle [pterodaktil] adj. (de *ptéro-* et de *-dactyle,* gr. *daktulos,* doigt ; 1869, Littré). Se dit, en zoologie, d'un animal qui a les doigts réunis jusqu'au bout par une membrane.

◆ **ptérodactyles** n. m. pl. (1821, Wailly). Genre de reptiles volants de l'ère secondaire (jurassique supérieur), comprenant une douzaine d'espèces, dont la taille variait de celle d'un moineau à celle d'un aigle, qui avaient la queue courte, le bec long, pointu et muni de fortes dents, une membrane alaire très vaste dépendant du petit doigt de la main démesurément allongé, et dont la peau était probablement nue.

◆ **ptérodactyle** n. m. (1821, Wailly). Reptile appartenant à ce genre.

ptérodon [pterodɔ̃] n. m. (de *ptér[o]-* et du gr. *odous, odontos,* dent ; 1875, Larousse). Genre de mammifères carnassiers de l'ère tertiaire (éocène supérieur et oligocène), ayant quelque analogie avec les loups marsupiaux qu'on rencontre actuellement en Australie : *On a retrouvé des ptérodons dans le Quercy.*

ptérome [pterom] n. m. (lat. *pteroma,* aile de bâtiment, gr. *pterôma,* appareil d'ailes, flèche empennée, aile de bâtiment, de *pteroûn,* munir d'ailes, dér. de *pteron,* plume d'aile, aile ; 1875, Larousse [aussi « rang de colonnes... »]). En architecture ancienne, aile d'un bâtiment. || Rang de colonnes autour d'un édifice.

ptérophore [pterofɔr] n. m. (gr. *pterophoros,* qui porte des ailes, ailé, courrier impérial [chez les Romains], de *pteron,* plume d'aile, aile, et de *pherein,* porter ; 1800, Valmont de Bomare, au sens II ; sens I, 22 août 1877, *Journ. officiel,* p. 5924).

I. Dans l'Égypte hellénistique, prêtre qui conservait les livres sacrés et qui les portait dans les processions, l'insigne de sa fonction étant une longue coiffure en pointe.

II. Petit papillon à ailes divisées en lanières plumeuses, dont la chenille vit sur les liserons.

ptéropode [pteropɔd] adj. et n. m. (gr. *pteropous, -podos,* aux pieds ailés, de *pteron,* plume d'aile, aile, et de *pous, podos,* pied, patte ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Se dit d'un mollusque dont les pieds sont en forme de nageoires.

◆ **ptéropodes** n. m. pl. (1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Sous-ordre de mollusques gastropodes opisthobranches, essentiellement pélagiques, dont le pied est muni de deux larges expansions musculaires, qui leur permettent de nager activement : *On trouve des ptéropodes dans le golfe de Gascogne.*

ptérosauriens [pterosorjɛ̃] n. m. pl. (de *ptéro-* et du plur. de *saurien ;* 1904, Larousse). Ordre de reptiles fossiles de l'ère secondaire, qui étaient adaptés au vol grâce à des ailes membraneuses soutenues par un seul doigt.

◆ **ptérosaurien** n. m. (1904, Larousse). Reptile appartenant à cet ordre.

ptérygion [pteriʒjɔ̃] n. m. (lat. *pterygium,* excroissance qui se forme sur la cornée de l'œil, sur les ongles, gr. *pterugion,* mêmes sens, proprem. « petite aile », dimin. de *pterux, -rugos* [v. l'art. suiv.] ; 1538, Canappe, écrit *ptérigien ; ptérygion,* 1842, Acad.). Épaississement partiel de la conjonctive oculaire, qui se présente sous l'apparence d'un pli membraneux triangulaire dont le sommet est dirigé vers la cornée transparente et qui arrive parfois jusqu'au centre de celle-ci. (Syn. ONGLET.)

ptérygo- [pterigo], premier élément, tiré du gr. *pterux, -rugos,* aile, nageoire (dér. de *pteron,* plume d'aile, aile), et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

ptérygoïde [pterigɔid] adj. (gr. *pterugoeidês,* qui ressemble à une aile, de *pterux, -rugos* [v. l'art. précéd.], et de *eidos,* forme, apparence ; 1690, Dionis). Se dit de deux apophyses situées sur la face inférieure des grandes ailes de l'os sphénoïde, de chaque côté de la ligne médiane.

◆ n. f. (1932, Larousse). *Ptérygoïdes de la conjonctive,* plis de la conjonctive, qui, à la suite d'un traumatisme, peuvent se greffer sur la cornée et simuler un ptérygion.

ptérygoïdien, enne [pterigɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *ptérygoïde ;* 1690, Dionis [*os ptérygoïdien,* 1869, Littré]). Se dit de ce qui est relatif à l'apophyse ptérygoïde : *Artère ptérygoïdienne. Conduit ptérygoïdien. Nerfs ptérygoïdiens.* || *Os ptérygoïdien,* apophyse de l'os sphénoïde qui, chez certains animaux, forme un os distinct.

◆ **ptérygoïdien** n. m. (1869, Littré). Nom de deux muscles qui font partie des muscles masticateurs et qui interviennent spécialement dans les mouvements de latéralité du maxillaire inférieur, le *ptérygoïdien externe,* ou *petit ptérygoïdien,* étendu de l'apophyse ptérygoïde au col du condyle du maxillaire inférieur, et le *ptérygoïdien interne,* ou *grand ptérygoïdien,* situé en dedans du précédent, le long de la face interne de la branche de l'os maxillaire inférieur.

ptérygo-maxillaire [pterigomaksilɛr] adj. (de *ptérygo-* et de *maxillaire ;* 1875, Larousse). Se dit, en anatomie, de ce qui est relatif à l'apophyse ptérygoïde et au maxillaire supérieur : *Région ptérygomaxillaire. Muscle ptérygo-maxillaire.*

ptérygo-palatin, e [pterigopalatɛ̃, -in] adj. (de *ptérygo-* et de *palatin* 4 ; 1869, Littré [aussi *conduit... ptérygo-palatin*]). Se dit, en anatomie, de ce qui est relatif à l'apophyse ptérygoïde et au palais. || *Conduit* ou *canal ptérygo-palatin,* petit canal formé sur les côtés de la face inférieure de l'os sphénoïde par une gouttière longitudinale que recouvre une apophyse de l'os palatin.

ptérygotes [pterigɔt] n. m. pl. (dér. savant du gr. *pterux, -rugos,* aile [V. PTÉRYGO-] ; 1875, Larousse, comme n. de certains crustacés fossiles et de certains arbres qui croissent au Bengale ; sens actuel, 1932, Larousse). Sous-classe comprenant l'immense majorité des insectes et caractérisée par la présence d'ailes.

◆ **ptérygote** n. m. (1932, Larousse). Insecte appartenant à cette sous-classe : *Certains ptérygotes sont dépourvus d'ailes, mais seulement par suite de l'atrophie des organes de vol.*

ptéryle [pteril] n. f. (dér. savant du gr. *pteron,* plume d'aile, aile ; 1904, Larousse). Surface déterminée de la peau des oiseaux, sur laquelle s'insèrent les plumes.

ptérylographie [pterilografi] n. f. (de *ptérylo-,* élément tiré du gr. *pteron,* plume d'aile, aile, et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1932, Larousse). Partie de l'ornithologie qui concerne la disposition des plumes à la surface du corps des oiseaux.

1. ptolémaïque [ptɔlemaik] adj. (bas lat. *ptolemaicus,* de Ptolémée, var. du lat. class. *ptolemaeus,* même sens, de *Ptolemaeus,* Ptolémée [n. de plusieurs personnages de l'Antiquité, en particulier de seize rois d'Égypte des quatre premiers siècles av. J.-C.], gr. *Ptolemaîos ;* 1877, Littré). Relatif aux Ptolémées, souverains de l'Égypte ancienne, de la dynastie des Lagides : *Dynastie ptolémaïque. Époque ptolémaïque. Temple ptolémaïque.*

2. ptolémaïque [ptɔlemaik] adj. (de *Ptolémaïs,* lat. *Ptolemais,* gr. *Ptolemais,* n. de plusieurs villes de l'Antiquité, de *Ptolemaîos* [v. l'art. précéd.] ; 1875, Larousse). Relatif à Ptolémaïs, nom de plusieurs villes de l'époque hellénistique fondées par un souverain nommé Ptolémée, ou appelées ainsi en l'honneur d'un souverain portant ce nom.

ptoléméen, enne [ptɔlemeɛ̃, -ɛn] adj. (du n. pr. *Ptolémée* [v. PTOLÉMAÏQUE 1] ; 1869, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* Syn. de PTOLÉMAÏQUE || **2.** Relatif à l'astronome, mathématicien et géographe grec Claude Ptolémée (v. 90 - v. 168), à sa conception du monde, sur laquelle s'est fondée toute la cosmogonie antique et médiévale (se dit surtout par opposition à *copernicien*) : *Dans le système ptoléméen, la Terre se trouvait au centre du monde.*

ptomaïne [ptɔmain] n. f. (ital. *ptomaina,* même sens, dér. savant du gr. *ptôma,* chute, objet tombé, ruine, corps mort, cadavre, de *piptein,* tomber [les enzymes produisant cette substance étant très répandus dans les cadavres] ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Nom générique de substances basiques, très toxiques, analogues aux alcaloïdes végétaux, qui sont produites aux dépens de certains acides aminés, principalement durant la putréfaction des matières organiques d'origine animale, et aussi dans l'intestin au cours de certaines entérites. || **2.** *Fig.* et *littér.* Poison que la fermentation de la haine produit dans l'âme d'une personne (peu usité) : *L'infortuné a vidé dans la biographie impériale* [...] *ses rancunes* [...], *ses noirs soupçons, sa bile, sa salive, tous les âcres jus, toutes les ptomaïnes de sa personne irritable et surchauffée* (L. Daudet).

ptôse ou **ptose** [ptoz] n. f. (gr. *ptôsis,* chute, de *piptein,* tomber ; 1907, Larousse [*ptôse généralisée,* 1932, Larousse]). En pathologie, descente d'un organe due au relâchement des muscles et des ligaments qui le soutiennent : *Ptôse du rein, de l'estomac, du gros intestin, de l'utérus. Ptôse abdominale.* || *Ptôse généralisée,* descente de tous les organes abdominaux.

• SYN. : *prolapsus.*

ptôsis [ptozis] n. f. (mot gr. signif. « chute » [v. l'art. précéd.] ; 1963, Larousse). Ptôse de la paupière supérieure, due soit à une lésion de cet organe, soit à une lésion des nerfs qui commandent son fonctionnement.

P.T.T. [petete] n. m. pl. (initiales de *p*[*ostes*] *t*[*élégraphe*] *t*[*éléphone*] ; début du XXe s.). Sigle du ministère des *Postes et Télécommunications* et de l'administration qui en dépend (d'après l'ancienne appellation de cet organisme, qui, jusqu'au 26 août 1959, était *Postes, Télégraphe, Téléphone*) : *Les P.T.T. sont en grève.*

ptyalagogue [ptjalagɔg] adj. (du gr. *ptualon,* salive [v. PTYALISME], et *agôgos,* qui conduit, qui guide, dér. de *agein,* mener, conduire ; 1771, Trévoux). Se dit, en médecine, de ce qui active ou excite la salivation.

ptyaline [ptjalin] n. f. (dér. savant du gr. *ptualon,* salive [v. l'art. suiv.] ; 1842, Acad.). Enzyme présent dans la salive, qui intervient dans la digestion de l'amidon, lors de la mastication, et dont l'action se prolonge dans l'estomac.

ptyalisme [ptjalism] n. m. (gr. *ptualismos,* salivation continue, de *ptualizein,* avoir la bouche pleine de salive, dér. de *ptualon,* salive, de *ptuein,* cracher ; 1723, J.-L. Petit, I, 352). Salivation exagérée, qui accompagne certaines affections de la bouche, du pharynx ou de l'œsophage, certaines intoxications mercurielles, ou qui est une des manifestations de l'hystérie.

pu [py] n. m. (mot chinois ; 1875, Larousse). Ancienne unité de mesure chinoise de longueur, équivalant à 5,77 km, ou de superficie, équivalant à peu près à 2,56 m^2.

puamment [pyamɑ̃ *ou* pɥamɑ̃] adv. (de *puant ;* v. 1380, *Aalma,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx* et *littér.* En exhalant une odeur forte et fétide (peu usité) : *Cette femme ou ce chien ont vessi* [pété] *bien puamment* (Furetière, 1690). *Parqués entre des bancs de chêne, aux coins d'église | Qu'attiédit puamment leur souffle, tous leurs yeux | Vers le chœur ruisselant d'orrie et la maîtrise | Aux vingt gueules gueulant les cantiques pieux* (Rimbaud). || **2.** *Fig.* et *vx.* Avec une grande impudence ou avec beaucoup de bassesse : *J'en ferai peu d'usage* [du conseil de régence], *répondit-il ; il mentit bien puamment, car il vint au premier conseil de régence, et n'en manqua plus aucun* (Saint-Simon).

puant, e [pyɑ̃ *ou* pɥɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *puer ;* v. 980, *Passion du Christ,* écrit *pudent* [*puant,* av. 1191, *Vengement Alixandre*], au sens 1 [*gaz puant,* 1845, Bescherelle ; *bête puante,* 1573, Du Puys *(un puant,* 1765, *Encyclopédie)* — au fig., 5 déc. 1759, Voltaire] ; sens 2, XIIIe s., *Roman de Renart ;* sens 3, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens). **1.** Se dit d'une chose, d'un animal ou, plus rarement, d'une personne qui exhale une odeur forte et fétide : *Égout puant. Pieds puants. Bouc puant. Je vous parais peut-être dégoûtante, | Un peu ridée et même un peu puante ; | Cela n'est rien pour des héros bien nés ; | Fermez les yeux et bouchez-vous le nez* (Voltaire). *La puante atmosphère de ce lieu mal aéré* (Balzac). *Un droguet les couvre, puant et taché* (Giraudoux). *À vous de respirer les gaz puants de mon moteur* (Duhamel). *Au milieu de l'escalier frais et puant* (Camus). || Vx. *Gaz puant,* ancien nom de l'*hydrogène sulfuré.* || *Bête puante,* ou, substantiv., *un puant,* en termes de chasse ou de vénerie, nom donné au renard, au sanglier et aux animaux de la famille des mustélidés (blaireaux, fouines, martres, putois, etc.), qui dégagent une odeur nauséabonde ; au *fig.,* personne malfaisante qui n'inspire que le dégoût : *Il me semble qu'il faudrait faire une battue contre ces bêtes puantes* [les ennemis de la philosophie] ; *mais les philosophes ne sont presque jamais réunis* (Voltaire). *Dieu soit loué, monsieur, vous n'êtes point le capucin ! Je ne puis souffrir que ma maîtresse envoie des baisers à cette bête puante* (France). *Ce n'est pas étonnant que les gens se retournent sur son passage* [de Thérèse] : *une bête puante se trahit d'abord* (Mauriac). || **2.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne dont l'impudence, la vanité ou la bassesse provoquent l'aversion : *Je crois ce puant marquis bien en colère que je vive encore et que j'aie douté de son existence* (Voltaire). *Ça me vengerait de tous mes puants d'officiers* (Balzac). *Swann, avec son ostentation,* [...] *était un vulgaire esbroufeur que le marquis de Norpois eût sans doute trouvé, selon son expression, « puant »* (Proust). || **3.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une action ou d'une attitude méprisable, honteuse et propre à susciter la répugnance, l'écœurement (vieilli) : *Des mœurs puantes. Le comble de l'extravagance était que les missionnaires qui venaient tous enseigner la vérité* (en Chine) [...] *s'accusassent réciproquement des plus puants mensonges* (Voltaire). *Cette politesse empressée, incommode, empreinte de fausseté, puante de mensonge* (Stendhal).

• SYN. : **1** *infect, malodorant, méphitique, nauséabond, pestilentiel ;* **2** *abject, fat, poseur* (fam.), *snob ;* **3** *dégoûtant, écœurant, ignoble, immonde, infâme, répugnant.* — CONTR. : **1** *aromatique, embaumé, odoriférant, parfumé.*

◆ n. (1660, Oudin). Personne qui inspire la répulsion, par son aspect ou son comportement : *Au large, puant, dit-il* (H. Béraud).

◆ **puant** n. m. (1721, Trévoux). Nom de divers animaux qui ont une odeur forte et désagréable (mouffette, huppe, martinpêcheur, etc.) [vieilli] : *Le puant d'Amérique est un animal différent, et l'espèce du putois paraît être confinée en Europe, depuis l'Italie jusqu'à la Pologne* (Buffon).

puanteur [pyɑ̃tœr *ou* pɥɑ̃tœr] n. f. (de *puant ;* v. 1265, Br. Latini, écrit *puantour* [*puanteur,* XIVe s., *Nature à l'alchimie*], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Odeur extrêmement désagréable, infecte : *Un écart de son cheval, amené par la puanteur d'un cadavre jeté sur le chemin, le fit reconnaître* (Renan). *Une telle bouffée de puanteur ardente monta d'un égout, que plusieurs furent pris de nausées* (France). *Hier au marché, vente à la criée de viande d'hippopotame : puanteur insoutenable* (Gide). || **2.** *Fig.* et *littér.* Caractère répugnant et vil d'une action, d'un comportement (peu usité) : *L'Éternel exècre la puanteur de tes crimes* (Flaubert).

• SYN. : **1** *fétidité, infection ;* **2** *abjection, ignominie, infamie, turpitude.* — CONTR. : *fragrance* (littér.), *parfum.*

puantise [pyɑ̃tiz *ou* pɥɑ̃tiz] n. f. (de *puant ;* v. 1320, Watriquet de Couvin, au sens 2 ; sens 1, v. 1360, Froissart). **1.** Syn. anc. et rare de PUANTEUR (au sens 1). || **2.** *Fig.* et *littér.* Caractère de ce qui est honteux, de ce qui doit inspirer l'aversion : *La puantise du doute* (Fargue).

1. pub [pœb] n. m. (mot angl. de même sens, abrév. de *public-house,* même sens [milieu du XIXe s.], de l'adj. *public,* public [empr. du franç. *public* 1], et du n. *house,* maison ; 1932, Larousse [art. *publichouse*], au sens 1 ; sens 2, v. 1960). **1.** En Grande-Bretagne et dans quelques autres pays anglo-saxons, cabaret ou taverne où l'on sert, à certaines heures, des boissons alcoolisées. || **2.** En France, brasserie à laquelle on a tenté de donner l'aspect typique des tavernes anglo-saxonnes.

2. pub [pyb] n. f. (abrév. de *publicité ;* v. 1970). *Fam.* Annonce, affiche ou film publicitaire : *Une nouvelle pub pour un produit détergent.*

pubère [pybɛr] adj. et n. (lat. *puber, -beris,* pubère, adulte ; fin du XIVe s., au sens 2 ; sens 1, 1734, Montesquieu). **1.** Qui a atteint ou dépassé l'âge de la puberté : *Un garçon, une fille pubère. Les traits d'un pubère ont perdu leur expression enfantine. Dans les climats les plus chauds de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, la plupart des filles sont pubères à dix et même à neuf ans* (Buffon). || **2.** *Spécialem.* En droit, qui a atteint l'âge à partir duquel la loi permet qu'on se marie : *Suivant la loi romaine, un garçon était pubère à quatorze ans, et une fille à douze* (Acad., 1835).

• SYN. : **1** *formé ;* **2** *nubile.* — CONTR. : **1** *impubère.*

pubertaire [pybɛrtɛr] adj. (de *pubert*[*e*] ; 1963, Larousse). Relatif à la puberté : *Âge pubertaire.*

puberté [pybɛrte] n. f. (lat. *pubertas,* puberté, de *puber* [v. PUBÈRE] ; v. 1362, *Amphorismes Ypocras,* au sens 2 [*puberté ; âge de puberté,* 1718, Acad.] ; sens 1, 1599, Hornkens [aussi « ensemble des modifications... qui marquent cette période »] ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Moment où l'être humain, passant progressivement de la seconde enfance à l'adolescence, devient apte à se reproduire : *Atteindre la puberté.* || Ensemble des modifications morphologiques, fonctionnelles et psychologiques qui marquent cette période : *Les signes de la puberté.* || **2.** Spécialem. *Âge de puberté,* ou simplem. *puberté,* en droit, âge minimum exigé par la loi pour que le mariage soit autorisé : *En France, l'âge de puberté est de quinze ans pour les filles et de dix-huit ans pour les garçons.* || **3.** *Fig.* et *littér.* En parlant d'une chose, époque de complet développement ou d'aptitude à produire (vieilli) : *L'esprit a sa puberté comme le corps* (Lamartine). *L'amour a, comme la vie, une puberté pendant laquelle il se suffit à lui-même* (Balzac).

• SYN. : **1** *formation ;* **2** *nubilité.*

pubescence [pybɛsɑ̃s] n. f. (de *pubescent* [*pubescence,* « puberté » — fin du XVe s. —, était un dér. savant du lat. *pubescere,* entrer dans l'adolescence — v. l'art. suiv.] ; 1803, Boiste). En histoire naturelle, état d'un organe pubescent : *Pubescence de la peau, d'une tige, d'une feuille.*

pubescent, e [pybɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *pubescens, -entis,* part. prés. de *pubescere,* se couvrir de poil follet, devenir pubère, de *pubes* [v. PUBIS] ; 1516, G. Michel de Tours, au sens de « propre à la puberté », puis 1797, Bulliard, au sens actuel). Se dit d'une partie d'un végétal garnie de poils fins et courts : *Feuille, tige pubescente.*

pubien, enne [pybjɛ̃, -ɛn] adj. (de *pubis ;* 1796 [messidor an IV], *Bulletin des sciences,* 110). Qui appartient, se rapporte au pubis : *Os pubien. Symphyse pubienne.*

pubiotomie [pybjɔtɔmi] n. f. (de *pubio-,* élément tiré de *pubis,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1878, Larousse). Opération pratiquée jadis dans les dystocies pelviennes, et qui consistait à scier un des os pubiens.

pubis [pybis] n. m. (bas lat. *pubis,* var. du lat. class. *pubes,* signe de la virilité, poil, aine, pubis ; 1478, Chauliac, au sens 1 [*os pubis ; pubis,* n. m., 1690, Furetière] ; sens 2, 1793, Lavoisien). **1.** Partie inférieure et antérieure de chacun des os iliaques. (On dit aussi OS PUBIS.) || **2.** Éminence triangulaire située à l'extrémité inférieure de la région hypogastrique, et qui se couvre de poils à l'âge de la puberté.

publiable [pyblijabl] adj. (de *publier ;* 1639, Richelieu). Qui peut être publié : *Que ta lettre soit dans des termes polis et publiables au besoin* (Flaubert). *Un manuscrit qui n'est pas publiable en l'état.*

1. public, ique [pyblik] adj. (lat. *publicus,* qui concerne le peuple, l'État, officiel, commun à tous, d'usage public, de *populus,* peuple [v. PEUPLE 1] ; 1239, Tailliar [101], écrit *publique,* aux deux genres [*public,* au masc., fin du XVe s., Commynes], au sens I, 1 [*charges publiques,* 1694, Acad. ; *chose publique* — d'après le lat. *res publica,* même sens, du n. f. *res,* chose, et de *publica,* fém. de *publicus* —, v. 1355, Bersuire ; *morale publique,* av. 1825, P.-L. Courier ; *crime public,* 1636, Monet] ; sens I, 2, fin du XVe s., Commynes [*l'autorité publique...,* 1845, Bescherelle ; *droit public,* 1701, Furetière ; *charge publique,* 1694, Acad.] ; sens I, 3, 1690, Furetière [*vie publique,* 1756, Voltaire] ; sens II, 1-2, 1538, R. Estienne [« qui est ouvert à tous », fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *cours public,* 1835, Acad.] ; sens II, 3, 1690, Furetière [*fille publique,* 1771, Trévoux — *femme publique,* v. 1545, Godefroy, X, art. *marche*] ; sens III, 1, XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame* [*la vie publique du Christ,* 1962, Robert ; *avoir un caractère public,* av. 1892, Renan] ; sens III, 2, v. 1360, Froissart ; sens III, 3, XIVe s., *Girart de Roussillon* [*..de notoriété publique...,* 1835, Acad.] ; sens III, 4, 1683, Mme de Sévigné [*clameur publique,* 1706, Richelet ; *cri public,* 1765, *Encyclopédie*]).

I. QUI EST RELATIF À TOUT UN PEUPLE. **1.** Qui concerne le peuple dans son entier, la collectivité : *Le bien public. Le maintien de l'ordre public. Les exigences de l'intérêt public. Et ne suffit-il pas, Seigneur, à vos souhaits | Que le bonheur public soit un de vos bienfaits ?* (Racine). *La langue est à tout le monde. L'artiste le plus souvent est tenu de lui garder son caractère national et populaire ; il doit parler le langage public* (France). *Mme Loiseau* [...] *était jalouse de Louise et, bien qu'elle se défendît d'en dire du mal, elle insinuait qu'une femme seule était un danger public* (Triolet). || *Charges publiques,* impositions payées par toute la population d'un pays pour subvenir aux dépenses de l'État. (V. aussi n. 2) || *Chose publique,* le bien commun à tout le peuple (par opposition aux biens particuliers), les intérêts généraux du pays et, *par extens.,* l'État (cf. RÉPUBLIQUE) : *Se dévouer à la chose publique. L'Empire romain n'a pas supprimé l'idée de la chose publique* (Fustel de Coulanges). || *Morale publique,* ensemble des préceptes généraux de morale communément admis dans une société. || *Crime public,* chez les Romains, cause intéressant la société tout entière, et dans laquelle tout citoyen pouvait se faire accusateur. || **2.** Qui concerne l'administration, le gouvernement d'un peuple, d'une société organisée : *Exercer des fonctions publiques. S'occuper des affaires publiques. Ayant tenu moi-même un emploi public* (Romains). || *L'autorité publique,* parfois *les autorités publiques,* l'ensemble des personnes investies de fonctions dans l'État, qui prennent part au gouvernement d'un pays. || *Droit public,* partie du droit qui règle les intérêts généraux de l'État, les rapports du gouvernement et des citoyens. || *Charge publique,* fonction dans le gouvernement : *Longtemps, à Rome, les charges publiques furent briguées avec passion ; spécialem.,* emploi dont le titulaire est nommé par le gouvernement. || *Dette publique,* v. DETTE. || *Domaine public,* v. DOMAINE. || *La fonction publique,* v. FONCTION. || *Pouvoirs publics,* v. POUVOIR 2. || *Service public,* v. SERVICE. || *Trésor public,* v. TRÉSOR. || **3.** *Homme public,* celui qui exerce des fonctions dans le gouvernement ou dans la haute administration, qui fait partie de la représentation nationale ou qui a une position en vue et plus ou moins officielle dans la société : *Je*

voudrais que tout homme public, quand il est près de faire une grosse sottise, se dît toujours à lui-même : l'Europe te regarde (Voltaire). *Tu es un homme public ; tout ce que tu fais tombe dans le domaine public...* (Beauvoir). || *Vie publique,* vie, conduite, ensemble des actes qu'une personne publique accomplit au titre de ses fonctions (par opposition à *vie privée*). [V. aussi § III, n. 1.] || *Ministère public,* v. MINISTÈRE.

II. QUI EST COMMUN À TOUS. **1.** Qui appartient à la collectivité, à l'État : *Édifice public. Monument public.* || **2.** Qui est à l'usage de tous, qui n'est pas réservé à une minorité : *Voie publique. Place publique. Jardin public. « Es-tu prête ? — [...] Je le serai tout à l'heure, si tu veux. — Demain suffira [...], mais à sept heures du matin. Nous prendrons la voiture publique* (Giono). || Qui est ouvert à tous : *Réunion publique et contradictoire. Vente publique aux enchères. Souscription publique.* || *Cours public,* cours de l'enseignement supérieur auquel chacun peut assister sans formalité d'inscription. || **3.** Qui exerce une activité en faveur de tous : *Écrivain public.* || *Officier public,* v. OFFICIER. || *Fille, femme publique,* prostituée : *Des ministres tarés et d'anciennes filles publiques étaient tenus pour des parangons de vertu* (Proust).

III. QUI EST CONNU DE TOUS. **1.** Qui a lieu à la vue de tous ou, à tout le moins, d'un assez grand nombre de gens : *Offense publique. Exécution publique. Débats publics. Scrutin public. Il a fait l'aveu public de ses fautes. Rendre un hommage public à un grand homme.* || *La vie publique du Christ,* les années pendant lesquelles il a vécu et agi sous les yeux de beaucoup de gens. || Par extens. *Avoir un caractère public,* se dit d'une chose qui se produit dans des circonstances telles que bien des gens peuvent en être informés aussitôt : *La mort de Néron à la villa de Phaon, en présence d'un petit nombre de témoins, n'avait pas eu un caractère bien public* (Renan). || **2.** Qui est porté à la connaissance de tous : *C'est faux : j'exigerai de l'auteur de cet article, dans son journal, une rectification publique. Dans ce livre, l'auteur fait une profession publique d'athéisme.* || **3.** Qui est connu de tous ou, au moins, d'un grand nombre de gens : *La nouvelle est déjà publique.* || *Il est de notoriété publique que,* on sait communément que. || **4.** Qui est éprouvé ou exprimé par tous ou par le plus grand nombre : *Un témoignage de l'admiration publique. Rivière avait écouté avec ennui parler de bilans, d'assurances, et surtout d'opinion publique ! « L'opinion publique [...], ripostait-il, on la gouverne ! »* (Saint-Exupéry). || Vx ou littér. *Clameur publique, cri public,* opinion exprimée tout haut et avec énergie par tous : *Le cri public s'élève en faveur du mérite rabaissé...* (Diderot).

• SYN. : **I, 1** *collectif, commun, général, populaire.* || **III, 1** *officiel, solennel ;* **3** *notoire, répandu.* — CONTR. : **I, 1** *individuel, particulier, personnel ;* **2** *privé.* || **III, 1** *clandestin, furtif, occulte, secret ;* **2** *confidentiel, intime ;* **3** *ignoré, inconnu.*

2. public [pyblik] n. m. (lat. *publicum,* domaine public, propriété de l'État, intérêt public, foule, le public [neutre substantivé de l'adj. *publicus,* v. l'art. précéd.], ou emploi substantivé, en franç., de *public* 1 ; 1580, Montaigne, au sens I ; sens II, 1, 1646, Du Ryer [« l'ensemble des gens par opposition à une catégorie privilégiée », 1668, Mme de Sévigné ; *le grand, le gros public,* XXe s.] ; sens II, 2, 1688, La Bruyère ; sens II, 3, début du XVIIIe s., Fontenelle [« les lecteurs habituels d'un écrivain... », 1875, Larousse] ; sens II, 4, 1751, Duclos [*être bon public,* av. 1924, A. France]).

I. *Class.* La chose publique, l'intérêt commun d'un peuple, le bien public, l'État : *Mais c'en est une* [générosité] *encor d'un plus illustre rang, | Quand on donne au public les intérêts du sang* (Corneille). *Ô vous dont le public emporte tous les soins, | Magistrats, princes et ministres...* (La Fontaine).

II. 1. L'ensemble de la population, les gens qui la composent, indistinctement : *L'accès de la grotte de Lascaux a été interdit au public. La presse, offrant avec sérieux ces bourdes au public, le renforçait dans sa crédulité* (Flaubert). || *Spécialem.* L'ensemble des gens par opposition à une catégorie privilégiée : *Une chose* [...] *curieuse pour le public, intéressante au plus haut degré pour ceux qui s'occupent des arts* (Musset). || *Le grand public, le gros public,* la masse des gens qui ne sont pas avertis, dont le goût n'est pas formé : *Stendhal n'écrivait pas pour le grand public : il dédiait ses œuvres aux « happy few ».* || **2.** Ensemble des gens qui s'intéressent à la littérature, aux arts, aux spectacles, etc., et qu'un écrivain, un artiste peut toucher par son œuvre : *Tout l'effort d'un créateur de beauté et de fantaisie doit s'employer, selon l'essence même de son travail, à élaborer pour le public des jouissances qui ne demandent point d'effort, ou presque point. C'est du public qu'il doit déduire ce qui touche, remue, caresse, anime ou ravit le public* (Valéry). *Livrer son œuvre au public. Un film qui a été mal accueilli par le public. Le public sera-t-il en mesure d'apprécier une œuvre aussi difficile ?* || **3.** Catégorie de personnes, d'une compétence ou d'une orientation donnée, qui sont à même d'apprécier une œuvre, ou qu'un auteur, un créateur souhaite plus particulièrement atteindre : *Un public averti. Un public d'intellectuels. Un livre accessible à tous les publics. Le public scientifique sérieux lui faisait à présent crédit et confiance. Cela dispensait le public sérieux de le lire* (Céline). || *Spécialem.* Les lecteurs habituels d'un écrivain, les admirateurs d'un artiste, etc. (avec un adj. possessif) : *Cet acteur a son public ; s'il change sa manière, il le perdra.* || **4.** Ensemble des personnes réunies en un lieu pour assister à un spectacle, à un concert, à une réunion, à une manifestation sportive, etc. : *Les applaudissements, les réactions du public. Un public guindé, bruyant, tapageur. Un public de snobs. Le public d'un théâtre un soir de générale. Le public restait froid* (France). *Cela se fait généralement sur invitation et le public est choisi d'avance* (Camus). || Fam. *Être bon public,* aller au spectacle sans prévention aucune et être plus disposé à approuver et applaudir qu'à bouder ou critiquer : *Chevalier disait très drôlement « le Duel dans la savane ». Il m'a beaucoup amusé ce soir-là. Il est vrai que je suis bon public. J'adore le théâtre* (France).

• SYN. : **II, 1** *commun, masse, multitude, peuple ;* **4** *assistance, audience, auditeurs, auditoire, salle, spectateurs.*

◆ **En public** loc. adv. (XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *en publique ; en public,* début du XIVe s.). Devant tout le monde ou, à tout le moins, devant plusieurs personnes : *Parler en public. Ce sont là des choses qu'on ne peut dire en public. Il a été insulté en public. Pas plus en public, aujourd'hui, qu'autrefois dans nos conversations privées, Malraux ne traite la religion avec dédain* (Mauriac).

• SYN. : *publiquement.* — CONTR. : *en privé.*

publicain [pyblikɛ̃] n. m. (lat. *publicanus,* fermier de l'État, fermier d'un impôt public, de *publicus,* public [v. PUBLIC 1] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 [par allusion à l'Évangile, XXe s.] ; sens 2, 1549, R. Estienne). **1.** Chez les Romains, aux derniers siècles de la République et sous les règnes d'Auguste et de Tibère, chacun des chevaliers, groupés en sociétés, qui affermaient les revenus de l'État (impôts provinciaux, péages, droits de douane) et, *par extens.,* agent employé par ces sociétés pour la perception des impôts : *Scévola fit justice des publicains, et fit mener en prison ceux qui y traînaient les autres* (Montesquieu). *Derrière eux était Marcellus, lieutenant du proconsul, avec des publicains, serrant sous leurs aisselles des tablettes de bois* (Flaubert) ; et par allusion à l'Évangile (Luc, XVIII, 10) : *Rousseau fut le premier de ces pharisiens qui ont compris que c'est la prière du publicain qu'il faut réciter* (Mauriac). || **2.** *Vx* et *péjor.* Fermier ou adjudicataire de l'État pour la perception de l'impôt ou pour l'exécution de travaux ; homme d'affaires, traitant : *Mais j'ai, cette nuit, cassé une bouteille sur la tête d'un publicain, et mes esprits en sont extraordinairement exaltés* (France).

publication [pyblikasjɔ̃] n. f. (lat. *publicatio, -tionis,* confiscation, vente à l'encan [et, à basse époque, « action de publier »], de *publicatum,* supin de *publicare* [v. PUBLIER] ; 1290, C. V. Langlois [p. 152], au sens 1 [aussi pour un acte juridique] ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1869, Littré [aussi pour un ouvrage périodique]). **1.** Action de publier, de rendre public. || *Spécialem.* Procédure qui a pour objet de faire connaître à tous un acte juridique, et en particulier la promulgation d'une loi : *Publications de mariage. La publication d'une loi au « Journal officiel ».* || **2.** Action de faire paraître un écrit, de le répandre dans le public : *La publication d'un ouvrage, d'une nouvelle revue, d'un livre blanc. Un journal qui cesse sa publication. Je voulus lui marquer ma confiance, en lui envoyant la profession de foi du vicaire savoyard avant la publication* (Rousseau). *Cette publication* [de « la Monarchie selon la Charte »] *a été une des grandes époques de ma vie politique : elle me fit prendre rang parmi les publicistes ; elle servit à fixer l'opinion sur la nature de notre gouvernement* (Chateaubriand). || **3.** Écrit publié : *Une publication de cette nature ne s'adresse* [...] *qu'à une classe déterminée de lecteurs* (Sainte-Beuve). *D'ailleurs, la quantité des publications, leur fréquence diurne, le flux des choses qui s'impriment ou se diffusent, emportent du matin au soir les jugements et les impressions, les mélangent et les malaxent* (Valéry). || Se dit surtout des ouvrages périodiques, des revues : *Une publication spécialisée. Être abonné à de nombreuses publications scientifiques.*

• SYN. : **1** *promulgation ;* **2** *lancement, parution, sortie ;* **3** *ouvrage.*

publicisme [pyblisism] n. m. (de *public* 1 et/ou de *publiciste ;* 1770, Gohin, au sens de « prostitution » ; sens moderne, 1792, Babeuf). Activité du publiciste. (Inusité.)

publiciste [pyblisist] n. (de *public* 1 ; 1748, *Nouvelle Bibliothèque germanique* [IV, 430], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1789, Marat ; sens 4, mai 1951, *Revue française de science politique*). **1.** *Vx.* Spécialiste du droit public : *Les principes du droit naturel, mis en avant par les plus grands publicistes, développés par un homme tel que M. de Malesherbes, et appuyés de nombreux exemples historiques, me frappèrent sans me convaincre* (Chateaubriand). || **2.** *Vx.* Écrivain qui traite de politique ou d'économie : *Au demeurant, je comprends qu'un publiciste prenne parti pour l'unité contre la fédération* (Proudhon). || **3.** *Littér.* Journaliste (parfois avec une nuance péjor.) : *C'étaient là de ces phrases toutes préparées que Joseph tenait en réserve pour Messieurs les publicistes, quand ils viendraient le voir au soir de son élection* (Duhamel). || **4.** Personne qui s'occupe de publicité commerciale.

• SYN. : **4** *agent de publicité, publicitaire.*

• REM. Aux sens 1 et 2, est généralement employé au masculin.

publicitaire [pyblisitɛr] adj. (de *publicité ;* 1932, Larousse, au sens 1 [« qui a un caractère de publicité », 1936, Bernanos] ; sens 2, 1949, Sartre). **1.** Qui a trait, sert à la publicité commerciale : *Campagne publicitaire. Action publicitaire. Slogan publicitaire.* || Qui a un caractère de publicité : *Échantillon publicitaire. Vente publicitaire. Prix publicitaires.* || **2.** Qui s'occupe de publicité : *Les professions publicitaires. Rédacteur publicitaire. Le démarcheur publicitaire à qui les paroles étaient comme un outillage de métier...* (Hamp).

◆ n. (1932, Larousse). Professionnel de la publicité.

publicitairement [pyblisitɛrmɑ̃] adv. (de *publicitaire ;* 1963, Larousse). Dans une intention publicitaire ; à titre publicitaire.

publicité [pyblisite] n. f. (de *public* 1 ; XVIe s. [d'après Bloch-Wartburg], au sens de « crime commis à la vue de tous » ; sens 1, 1763, Voltaire ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1689, d'après Trévoux, 1752 ; sens 4, 10 nov. 1829, *Album Grandjean* [*faire de la publicité à, de publicité, c'est de la publicité,* milieu du XXe s.] ; sens 5, 1935, Acad. ; sens 6, v. 1965). **1.** Caractère de ce qui a lieu, est fait en présence du public, c'est-à-dire d'un plus ou moins grand nombre de personnes : *La publicité des audiences de justice, des débats parlementaires. La publicité les soutenait. Quelle gloire d'affirmer devant tout un peuple son dire et sa foi !* (Renan). || **2.** Caractère d'un fait qui est devenu ou a été rendu public, de ce qui est notoire, connu de tous ou d'un assez grand nombre de personnes : *La publicité est nécessaire aux triomphes des don Juan comme le secret à ceux des Werther* (Stendhal). *Plus tard, les derniers événements de cette histoire confirmèrent la véracité de cette révélation ; mais elle n'eut de publicité que dans le monde des commerçants fréquenté par le propriétaire* (Balzac). *Tant que la publicité d'un crime ne dépasse pas la phase du racontar de bouche à oreille...* (Romains). *« Vous croyez que, pour ce qui est de Torrence, ce soit possible ? — D'éviter la publicité, oui... Je vais avertir le Parquet... Je verrai personnellement le procureur »* (Simenon). || **3.** *Spécialem.* Action de porter à la connaissance du public certains actes ou certaines situations juridiques : *Le législateur a organisé la publicité des actes d'état civil, des registres de la conservation des hypothèques. La publicité foncière.* || **4.** Ensemble des moyens utilisés pour faire connaître au public un produit, une entreprise industrielle ou commerciale, et, *par extens.,* une personne qui tirera profit de cette notoriété : *Agence de publicité. Service de publicité d'une entreprise. Un important budget de publicité. La publicité dans la presse, à la télévision. L'inflation de la publicité a fait tomber à rien la puissance des adjectifs les plus forts* (Valéry). *Quand la publicité se permet des appréciations, des prétentions, des compétitions, des insinuations, elle est immorale, elle est maladroite, elle me choque et m'irrite* (Duhamel). || *Faire de la publicité à,* s'employer ou servir à faire connaître au public quelqu'un ou quelque chose : *Il va nous faire de la publicité parmi ses confrères. Un succès dans cette course lui ferait une belle publicité.* || *De publicité,* employé pour faire connaître du public quelqu'un ou quelque chose : *Plus haut que les placards de publicité, je vis les traits tirés, les yeux ardents des populaires* (Morand). || Fam. *C'est de la publicité,* c'est un moyen de faire parler de soi : *L'annonce du septième mariage de cette star, ce n'est peut-être que de la publicité.* || **5.** *Spécialem.* Annonce, affiche, placard, enseigne publicitaire : *Faire passer une publicité dans un journal. À notre droite, par-dessus la publicité du vernis Eternol, par-dessus le vitrage, un jour désolé apparut* (Morand). *Après avoir lu la publicité* [...] *des grands apéritifs* (Camus). || **6.** Article de prix intéressant qui a été signalé aux acheteurs par la publicité : *Vous trouverez à l'entrée du rayon notre publicité.*

• SYN. : **2** *diffusion, notoriété, retentissement ;* **5** *réclame.*

public relations [pœblikrilɛʃœns *ou* pyblikrəlasjɔ̃] n. f. pl. (loc. anglo-améric. de même sens, de l'angl. *public,* public [empr. du franç. *public* 1], et *relations,* plur. de *relation,* relation [empr. du franç. *relation*] ; déc. 1959, *Vie et langage*). Service qui, dans certaines entreprises ou administrations, est chargé d'assurer les rapports avec le public. (On emploie aussi le franç. *relations publiques* [v. RELATION].)

◆ n. (1966, Ragon). Personne qui a pour fonction d'assurer les relations publiques.

publier [pyblije] v. tr. (lat. *publicare,* adjuger à l'État, confisquer au profit de l'État, mettre à la disposition du public, montrer, exposer au public, publier [un livre] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *publiier* [*publier,* XIIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1265, *Livre de jostice ;* sens I, 3, 1610, d'Urfé [sans la préposition *pour,* début du XVIIe s., Malherbe] ; sens I, 4, début du XVIIe s., Malherbe ; sens II, 1, v. 1307, G. Guiart [pour un ouvrage non imprimé ; « éditer », 1819, Boiste — intransitiv., XXe s.] ; sens II, 2, 1580, Montaigne [intransitiv., 1931, P. Valéry]).

I. PORTER À LA CONNAISSANCE DE TOUS. **1.** *Class.* et *littér.* Rendre public, dire partout, répandre : *Au nom de Dieu, gardez-vous bien | D'aller publier ce mystère* (La Fontaine). *Madame B. publia que Saint-Clair était un jeune homme sans manières et du plus mauvais ton* (Mérimée). || **2.** *Auj.* Rendre public, annoncer

officiellement ou selon certaines formes : *Publier une nouvelle, une information. Les lois sont publiées par insertion au « Journal officiel ». Il est très vrai que le pape Léon X publia une bulle en faveur de l'« Orlando furioso »* (Voltaire). || **3.** Class. et littér. *Publier pour,* signaler, présenter à tous telle personne ou telle chose comme : *Et que direz-vous de la marquise Araminte qui la publie partout* [cette comédie] *pour épouvantable ?* (Molière). *Je sais très bien comment vos amis parlent et écrivent de moi, qu'on me publie pour un furieux et un ridicule, et ceci et cela : il y a toujours des grenouilles qui coassent dans les marais de Port-Royal* (Montherlant). || *Class.* S'employait aussi sans la prép. *pour,* avec un attribut du complément d'objet : *Et je l'entends partout publier hautement | Aussi brave guerrier que malheureux amant* (Corneille). || **4.** *Class.* et *littér.* Vanter, célébrer en tous lieux : *J'entends de tous côtés | Publier vos vertus, Seigneur, et ses beautés* [de Bérénice] (Racine). *Le peuple publiait partout les miracles opérés par le Saint* (France).

II. PORTER UN ÉCRIT À LA CONNAISSANCE DU PUBLIC. **1.** Faire paraître un ouvrage, un écrit imprimé, dont on organise la diffusion dans le public : *Cette maison vient de publier un manuel d'archéologie mycénienne. Un quotidien qui a décidé de publier un supplément littéraire hebdomadaire.* || *Par extens.* Éditer : *Une maison qui publie surtout des dictionnaires et des encyclopédies. Publier une revue ;* et intransitiv. : *Quel éditeur ?... Moi non plus, je ne m'en souviens pas... Peu importe, il est inconnu, il a depuis longtemps disparu... il publiait à compte d'auteur* (Sarraute). || **2.** Livrer au public, par le moyen de l'édition, une œuvre dont on est l'auteur : *Mérimée a publié d'admirables nouvelles. Il publiait de temps en temps de petits sonnets patriotiques dans l'« Écho du Front », le journal de corps que diffusait l'armée* (Gracq) ; et intransitiv. : *À quarante ans, ayant écrit une dizaine de romans, il n'avait pas encore publié.*

● SYN. : **I, 1** *claironner, clamer, déclarer, divulguer, proclamer, raconter, révéler ;* **2** *promulguer ;* **3** *dénoncer, présenter, signaler ;* **4** *chanter, exalter, porter aux nues, prôner.*

◆ **se publier** v. pr. (1588, Montaigne). En parlant d'un écrit, être publié : *À en croire la plupart de mes confrères, ils ne lisent rien de ce qui se publie sur leurs ouvrages* (Mauriac).

● SYN. : *paraître.*

publipostage [pyblipɔstaʒ] n. m. (de *publi[cité]* et de *poste* 2 ; 1972, *la Banque des mots,* n° 3, p. 83). Prospection commerciale et mode de vente par voie postale, comportant souvent l'envoi d'échantillons.

publiquement [pyblikmɑ̃] adv. (de *public* 1 ; début du XIVe s., aux sens 1-2). **1.** *Class.* Au nom de l'État : *Le consul Térentius Varro, qui venait de perdre par sa faute une si grande bataille, fut reçu à Rome comme s'il eût été victorieux, parce seulement que, dans un si grand malheur, il n'avait point désespéré des affaires de la République. Le sénat l'en remercia publiquement* (Bossuet). || **2.** En public, au su et au vu de tout le monde : *La chose s'est passée publiquement. « La Tour de Nesle » y fit salle comble et la châtelaine félicita publiquement M. Marcel d'Anicourt, grand premier rôle...* (Colette).

puce [pys] n. f. (lat. *pūlicem,* accus. de *pūlex, -licis,* puce ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *pulce* [*puce,* XIIIe s.], au sens 1 [*mettre la puce à l'oreille à quelqu'un,* fin du XIIIe s., J. de Condé ; *avoir la puce à l'oreille,* 1640, Oudin ; *secouer les puces à quelqu'un,* 1690, Furetière — d'abord *remuer...,* 1640, Oudin ; *marché aux puces,* début du XXe s. — aussi *les puces*] ; sens 2, 1904, Larousse [*puce de mer,* 1562, Du Pinet ; *puce d'eau,* 1768, Valmont de Bomare] ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Insecte parasite de l'homme et de nombreux animaux, sans ailes et à pattes postérieures sauteuses, qui se nourrit du sang qu'il puise par piqûre dans la peau : *Un sot par une puce eut l'épaule mordue* (La Fontaine). *Ils jouaient à l'écarté, chacun les pieds dans un seau d'eau, à cause des puces qu'il y avait dans l'appartement* (Goncourt). || Fig. et fam. *Mettre la puce à l'oreille à quelqu'un,* l'alerter, lui faire soupçonner une chose qu'il n'avait pas décelée. || Fig. et fam. *Avoir la puce à l'oreille,* être sur le qui-vive. || Fam. *Secouer les puces à quelqu'un,* le tancer vertement : *Mais ça ne se passera pas comme ça. Je vais leur secouer les puces à tous* (Chevallier). || Fam. *Marché aux puces,* ou simplem. *les puces,* lieu où l'on vend des objets d'occasion. || **2.** *Puce des glaciers,* insecte sauteur qui vit sur les glaces à haute altitude. || *Puce de mer,* petit crustacé sauteur du genre talitre, qu'on rencontre dans le sable des plages. || *Puce d'eau,* la daphnie. || **3.** *Fam.* Personne menue et de petite taille.

◆ adj. invar. (1775, Brunot). D'un brun-rouge semblable à la couleur de la puce : *Il était vêtu de sa redingote puce* (France). *Des yeux couleur puce, chaleureux et miroitants* (Duhamel).

puceau [pyso] n. et adj. m. (de *pucelle ;* XIIIe s., La Curne, écrit *pucel* [*puceau,* 1530, Palsgrave, 241], au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** *Fam.* Se dit d'un garçon, d'un homme vierge (toujours avec une intention railleuse) : *Un garçon encore puceau. Un jeune homme qui a longtemps vécu avec une femme n'est pas aussi inexpérimenté que le puceau pour qui celle qu'il épouse est la première* (Proust). || **2.** *Fig.* Celui qui n'a pas encore accompli certains actes ou qui s'est conservé intact à un certain point de vue : *Peut-être méprise-t-on beaucoup celui qu'on tue. Mais moins que ceux qui ne tuent pas : les puceaux* (Malraux).

pucelage [pyslaʒ] n. m. (de *pucelle ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, 1591, E. Rolland, *Flore,* VIII, 32). **1.** *Fam.* État d'un puceau, d'une pucelle : *Perdre son pucelage. Il commença par rendre son déjeuner, puis raconta confusément la soirée avec Carola et le deuil de son pucelage* (Gide). || **2.** *Fig.* et *fam.* Le fait de n'avoir jamais connu certaine expérience, de n'avoir jamais accompli un acte d'une certaine sorte : *Je n'ai jamais dit « Monseigneur » à M. le Duc d'Orléans, et jusqu'à présent encore je me suis conservé ce pucelage* (Saint-Simon). *Voilà comment je vis le feu pour la première fois. C'était une espèce de pucelage qui me pesait autant que l'autre* (Stendhal). || **3.** Nom usuel d'un coquillage. || **4.** *Petit pucelage,* nom usuel de la grande pervenche.

● SYN. : **1** et **2** *virginité.*

pucelle [pysɛl] n. et adj. f. (bas lat. *pul[l]icella,* jeune fille [VIe s.], dimin. du lat. class. *pulla,* fém. de *pullus,* tout petit [et, comme n., « petit d'un animal, poulet »] ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *pulcella* [*pulcele,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; pucele,* fin du XIe s., *Chanson de Guillaume ; pucelle,* début du XIIIe s., *Galeran*], au sens 2 [sans nuance ironique ; ironiq., 1608, M. Régnier] ; sens 1, v. 1119, Ph. de Thaon [*les doctes pucelles,* 1689, La Fontaine — *les neuf pucelles,* 1682, La Fontaine ; *la Pucelle (d'Orléans),* 1656, Chapelain]). **1.** *Fam.* Se dit d'une fille qui est vierge : *Une fille pucelle ;* et ironiq. : *Le repas que leur a préparé la charité de certaines pucelles sexagénaires* (Baudelaire). || Littér. *Les doctes pucelles, les neuf pucelles,* les Muses. || *La Pucelle d'Orléans,* ou simplem. *la Pucelle* (avec une majusc.), Jeanne d'Arc : *La sainte Pucelle a été brûlée et jetée au vent* (Claudel). || **2.** *Ironiq.* et *fam.* Jeune fille : *Tel que je suis devenu* [...] *par les progrès de l'âge et les fatigues d'une vie agitée, je ne puis plus prétendre à l'amour des jeunes pucelles* (France).

puceron [pysrɔ̃] n. m. (dimin. de *puce ;* XIIIe s., *Dict. général,* au sens de « protubérance [d'une pierre précieuse] de la forme d'un puceron » ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Très petit insecte, qui vit sur les plantes dont il pompe le suc : *Le puceron du rosier.* || **2.** *Fig.* Individu insignifiant, débile et nuisible : *L'envie m'a pris souvent d'écraser ce puceron.*

● REM. Le fém. PUCERONNE est à peu près inusité au sens propre (femelle du puceron), mais se rencontre au fig. (1768, Valmont de Bomare [au pr. ; au fig., XXe s.]) : *L'œuvre de dissimulation ou de contrefaçon qu'il exerçait sur lui-même pouvait donc être ruinée en une seconde, et par*

qui !... Une misérable puceronne avait le pouvoir de l'ouvrir comme on ouvre une boîte (Montherlant).

pucerotte [pysrɔt] n. f. (dimin. de *puce ;* 1875, Larousse). Nom donné communément au puceron des rosiers, à l'altise de la vigne.

puche [pyʃ] n. f. (déverbal de *pucher ;* 1904, Larousse). *Dialect.* Filet à manche dont l'ouverture a la forme d'un demi-cercle, et qui sert à pêcher sur le sable crevettes et petits poissons.

pucher [pyʃe] v. tr. (var. normanno-picarde de *puiser* [v. ce mot] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *puchier* [*pucher,* milieu du XV[e] s.], au sens de « puiser » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). *Dialect.* Puiser à l'aide du pucheux ou du puchoir : *Ils haletaient en serrant la vis, puchaient dans la cuve* (Flaubert).

pucheux [pyʃø] n. m. (de *pucher ;* 1765, *Encyclopédie,* écrit *pucheur ; pucheux,* 1803, Boiste). *Vx.* Grande cuiller en cuivre, de forme hémisphérique, dont on se servait, dans le raffinage du sucre, pour puiser le sirop.

puchoir [pyʃwar] n. m. (de *pucher* [v. ce mot] ; 1308, Godefroy, au sens de « endroit d'une rivière où l'on puise de l'eau » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie,* XIV, 551). *Dialect.* Sorte de petit seau emmanché.

1. pucier [pysje] n. m. (forme masc. tirée de *pulciere,* n. f., même sens [1568, J. Grévin, 54], *pucière* [1842, Acad.], dér. de *puce ;* 1963, Larousse). Nom donné communément à une espèce de plantain à fleurs roses, dite aussi HERBE AUX PUCES, cultivée pour ses graines.

2. pucier [pysje] n. m. (de *puce ;* 1611, Cotgrave, comme adj., écrit *pulcier,* au sens de « plein de puces » ; écrit *pucier,* comme n. m., au sens 2, 1888, Villatte ; sens 1, 1907, Larousse). **1.** *Pop.* Grabat, matelas plein de puces : *M'est avis que ce pucier pèse le poids d'un pourceau de six mois* (Courteline). || **2.** *Pop.* Lit : *Il ne peut pas s'déplumer, l'matin. Il lui faut ses dix heures de pucier* (Barbusse).

pucin, e [pysɛ̃, -in] adj. (de *puce ;* XX[e] s.). Qui appartient à la puce : *Mais que Robert fredonne « Une puce gentille... » (c'est une fable apprise à son école), voici le picotement pucin qui prend quelque chose de sympathique* (Montherlant).

pudding ou **pouding** [pudiŋ] n. m. (angl. *pudding,* sorte de gâteau généralement relevé de raisins de Corinthe ; 1678 [d'après le *FEW,* XVIII, 98 *b*], écrit *pudding,* et 1752, Trévoux, écrit *pouding,* au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Gâteau à base de farine, d'œufs, de graisse de rognon de bœuf, de raisins de Corinthe, de rhum, etc., que l'on prépare traditionnellement à l'époque de Noël, en Grande-Bretagne. || **2.** *Par extens.* Nom donné à de nombreux entremets froids ou chauds, de composition diverse : *Pudding au riz. Pudding aux fruits. Pudding au chocolat.*

• REM. Au sens 1, on dit aussi PLUM-PUDDING (mot angl. de même sens, de *plum,* pruneau, raisin sec, et de *pudding* [v. ci-dessus] ; 1756, Voltaire) ou CHRISTMAS PUDDING (mot angl. de même sens, de *Christmas,* Noël, et de *pudding ;* 1938, Montagné et Gottschalk, art. *plum-pudding*).

puddlage [pœdlaʒ] n. m. (de *puddler ;* 1827, Bonnaffé). Procédé métallurgique utilisé autrefois pour obtenir du fer ou un acier peu chargé en carbone, par la mise en contact, au four à réverbère, d'une masse de fonte avec une scorie oxydante.

puddler [pœdle] v. tr. (angl. *to puddle,* troubler, corroyer le mortier, puddler ; 1834, Bonnaffé). Transformer la fonte en fer ou en acier par chauffage avec des scories oxydantes.

puddleur [pœdlœr] n. et adj. m. (de *puddler ;* 1859, Mozin). Ouvrier employé au puddlage.

pudendum [pydɛ̃dɔm] n. m. ou **pudenda** [pydɛ̃da] n. m. pl. (lat. *pudenda,* même sens, plur. de *pudendum,* neutre substantivé de *pudendus,* dont on doit avoir honte, adj. verbal de *pudēre,* avoir honte ; 1765, *Encyclopédie* [*pudendum*], et 1845, Bescherelle [*pudenda*]). *Vx.* Parties génitales externes.

pudeur [pydœr] n. f. (lat. *pudor,* sentiment de honte, de réserve, de délicatesse, de timidité, honneur, de *pudēre,* avoir honte ; milieu du XVI[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [au plur., 1843, Lamartine] ; sens 3, 1635, Corneille ; sens 4, 1677, Racine [*attentat à la pudeur,* 1810, Code pénal] ; sens 5, 1674, Racine [« crainte de se rabaisser dans l'esprit d'autrui... », v. 1587, Du Vair] ; sens 6, début du XX[e] s. ; sens 7, av. 1615, Pasquier [« modestie... », av. 1674, Chapelain]). **1.** *Littér.* Sentiment naturel d'appréhension à l'égard de tout ce qui peut porter atteinte au respect que l'on a pour soi-même : *L'honneur est la pudeur virile* (Vigny). *Une certaine pudeur d'âme le mettait mal à l'aise en voyant le secret de son cœur traité si légèrement, sa passion déchirée, mise en lambeaux* (Balzac). *La pudeur est une forme de la dignité personnelle* (Proudhon). *La génération d'avant celle de Gide gardait un reste de pudeur. On ne se déshabillait pas encore en public, on ne se mettait pas tout nu devant le monde* (Mauriac). || **2.** Sentiment de gêne, de crainte, de réserve qu'éprouve une personne délicate en présence de tout ce qui, par l'évocation plus ou moins précise des réalités sexuelles, peut heurter la décence ou troubler la pureté morale : *Une femme sans pudeur. Un spectacle qui offense la pudeur. La pudeur n'est faite que pour les laides* (Gautier). *Madame, par pudeur, restait tournée vers la ruelle et montrait le dos* (Flaubert). *La vertu dédaigneuse et la pudeur farouche | Se changent pour toi seul en désirs embrasés* (Banville). || *Au plur.* Réactions suscitées par ce sentiment : *Je me poste à la fenêtre. Que, de la princesse, vous alarmiez les pudeurs, j'appelle. Vous voilà prévenu* (Audiberti). || **3.** *Class.* Chasteté d'une vierge ou vertu d'une femme chaste : *Vous qu'il prit à témoins d'une immortelle ardeur, | Quand, par un faux serment, il vainquit ma pudeur* (Corneille). || **4.** *Spécialem.* La décence telle qu'elle est définie par les règles de l'ordre public ou par les convenances, dans une société donnée : *La pudeur n'est pas la même partout. En Chine, on ne devait pas montrer son pied. Ici, en Italie sans doute ? à Rome* [...], *ce sont les bras depuis quelque temps* (Jouhandeau). || *Attentat à la pudeur,* acte contraire aux bonnes mœurs, exercé intentionnellement et directement sur une personne, par lubricité ou pour tout autre motif. || *Outrage public à la pudeur,* v. OUTRAGE. || **5.** Retenue, délicatesse qui empêche de manifester ses émotions, ses sentiments profonds, de dire ou de faire publiquement ce qui a un caractère personnel : *Une mâle pudeur avait peine à ne pas laisser voir des larmes* (Michelet). *Pendant qu'Arnoux cherchait de la monnaie, Frédéric avança vers la casquette sa main fermée, et, l'ouvrant avec pudeur, il y déposa un louis d'or. Ce n'était pas la vanité qui le poussait à faire cette aumône devant elle, mais une pensée de bénédiction où il l'associait, un mouvement de cœur presque religieux* (Flaubert). *Une espèce de pudeur l'empêchait de raconter nûment ce qu'avait été sa vie là-bas* (Martin du Gard). *Le chagrin de la servante a été très grand, mais elle avait eu comme une pudeur sauvage à le montrer* (Lacretelle). || *Spécialem.* Crainte de se rabaisser dans l'esprit d'autrui par une action qui heurte les bienséances conventionnelles ou qui paraît comporter l'oubli du respect qu'on se doit à soi-même : *Basse-cour où le roi, mendié sans pudeur, | À tous ces affamés émiette la grandeur !* (Hugo). *Un âne bâté, un ivrogne sans pudeur, me relègue au bas bout de la table !* (Musset). *Elle serait bien descendue causer avec la bonne, mais une pudeur la retenait* (Flaubert). *Les fermières, écarlates, oppressées* [...], *restaient à table par pudeur* (Maupassant). || **6.** *Ironiq.* Sentiment qui incite à atténuer, de façon plus ou moins hypocrite, l'expression d'une réalité trop brutale ou trop choquante : *Ulysse est inexorable dans sa vengeance... La scène fait, par sa sauvagerie, penser à ce que, dans nos guerres modernes, on appelle avec pudeur le « nettoyage » d'une position* (Duhamel). || **7.** *Class.* Confusion, honte, embarras causés par la crainte de ce qui blesse la délicatesse ou la modestie : *Il me*

semble que qui sollicite pour les autres a la confiance d'un homme qui demande justice, et qu'en parlant ou en agissant pour soi-même on a l'embarras et la pudeur de celui qui demande grâce (La Bruyère). *Vous* (le duc de La Rochefoucauld) | *[...] dont la modestie égale la grandeur, | Qui ne pûtes jamais écouter sans pudeur | La louange la plus permise, | La plus juste et la mieux acquise* (La Fontaine). || *Par extens.* et *class.* Modestie, répugnance à entendre parler de soi : *J'espère que dans cette dédicace il aura eu soin de ma pudeur* (Chapelain).

● SYN. : **1** *respect humain ;* **2** *décence, modestie, pruderie, pudibonderie, pudicité* (littér.), *vertu ;* **4** *bonnes mœurs ;* **5** *discrétion, réserve ; bienséance, vergogne ;* **6** *atténuation, euphémisme, litote.* — CONTR. : **1** *impudeur ;* **2** *immodestie, indécence, lascivité, lubricité, paillardise ;* **5** *cynisme, effronterie, impudence.*

pudibond, e [pydibɔ̃, -ɔ̃d] adj. et n. (lat. *pudibundus,* qui éprouve de la honte, de la confusion, qui exprime la confusion, honteux, infâme, de *pudēre,* avoir honte ; 1488, *Mer des histoires,* dans la loc. *parties pudibundes,* organes de la génération [... *pudibondes,* v. 1560, Paré] ; sens actuel, 1542, Changy [écrit *pudibunde ; pudibond,* 1671, Pomey]). *Ironiq.* Qui montre une pudeur excessive : *J'ai vu les souillons qui servaient de doublures aux pudibondes Arianes* (Gautier). *Il se montrait extrêmement pudibond, et je n'osais parler devant lui de mes amours* (Gide).

● SYN. : *bégueule* (fam.), *collet monté* (fam.), *prude, pudique.* — CONTR. : *cynique, égrillard, grivois, hardi, impudique, licencieux, polisson.*

◆ adj. (1718, Acad.). *Ironiq.* Qui marque une pudeur excessive : *Mines pudibondes.*

pudibonderie [pydibɔ̃dri] n. f. (de *pudibond ;* 5 janv. 1842, *le Charivari,* 1). *Ironiq.* Affectation de pudeur exagérée : *Par un raffinement de pudibonderie dévote, et aussi parce qu'il n'y a pas de petites économies, M*[lle] *Constance avait pour habitude de s'habiller sans lumière* (Theuriet).

● SYN. : *pruderie.*

pudicité [pydisite] n. f. (dér. savant de *pudique ;* 1417, Godefroy [aussi « chasteté »]). *Class.* et *littér.* Qualité d'une personne pudique : *Dans ces refuges où la pudicité est à couvert des tentations du désespoir et de l'indigence* (Fléchier). *Le courage et la bonté ne sont peut-être pas de moindres vertus que la pudicité* (Lemaitre). || *Spécialem.* et *vx.* Chasteté : *Un usurier avait voulu corrompre la pudicité d'un jeune homme* (Montesquieu).

● SYN. : *pudeur.*

pudique [pydik] adj. (lat. *pudicus,* chaste, timide, vertueux, modeste, irréprochable, de *pudēre,* avoir honte ; 1444, Godefroy, au sens 1 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *pudiquement ;* « d'une pureté native », av. 1885, V. Hugo] ; sens 2, XX[e] s. ; sens 3, 1444, Godefroy ; sens 4, 1640, Corneille ; sens 5, 1601, P. Charron). **1.** Qui appréhende tout ce qui peut blesser la pudeur, la décence : *Jeune fille pudique.* || *Spécialem.* et *poét.* D'une pureté native : *L'éden pudique et nu s'éveillait mollement* (Hugo). || **2.** Qui cache par pudeur, par discrétion ses émotions, ses sentiments : *Avait-elle jamais vu Louis pleurer ? Louis si pudique, si secret qu'il passait pour insensible* (Mauriac). || **3.** Qui marque de la pudeur : *Air pudique. Geste pudique. Mœurs pudiques.* || **4.** Qui est empreint de réserve, de retenue, de délicatesse (surtout en parlant de sentiments) : *Il n'y a rien de si pudique que le sentiment de l'amour* (Sand). *Les paupières abaissées par une sorte de respect pudique* (Proust). || **5.** *Spécialem.* Qui exprime les choses avec discrétion, ou qui revêt d'une digne apparence la plus prosaïque réalité : *Il se sentait un peu désemparé sur le point d'aborder un milieu où le mot « argent » n'est pas prononcé, sinon sous les vocables pudiques d'honoraires, de consultation ou de visite* (Chevallier).

● SYN. : **1** *honnête* (vx), *prude, pudibond ;* **2** *discret, retenu, secret ;* **3** *chaste, décent, modeste ;* **4** *délicat, réservé.* — CONTR. : **1** *dévergondé, grivois, impudique, libertin, lubrique, luxurieux, paillard ;* **2** *démonstratif, expansif ;* **3** *effronté, hardi, inconvenant, indécent, libidineux, obscène ;* **5** *cynique, éhonté.*

pudiquement [pydikmɑ̃] adv. (de *pudique ;* v. 1378, J. Le Fèvre, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** D'une manière pudique, qui marque la décence, la délicatesse : *Yeux pudiquement baissés.* || **2.** *Spécialem.* En termes réservés, discrets : *Dire pudiquement les choses.*

puer [pɥe] v. intr. (var. de l'anc. v. *puir,* puer [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. pop. **putīre,* altér. du lat. class. *putēre,* être gâté, corrompu, sentir mauvais, exhaler une mauvaise odeur, de *pus, puris,* pus, humeur, ordure ; fin du XIII[e] s., B. de Condé [rare av. le XVII[e] s.]). Exhaler une odeur fétide : *Cette viande pue. J'y ai brûlé du genièvre, ça puait trop* (Balzac).

● SYN. : *empester, empuantir.*

◆ v. tr. (sens 1, 1668, Molière ; sens 2, 1580, Montaigne [en parlant d'une personne, début du XX[e] s.]). **1.** Exhaler l'odeur désagréable de : *Une cuisine qui pue l'ail. Je sortis à la hâte de cet antre qui puait le sang* (Vigny). *On se retournait, et il était là sans que personne l'eût entendu, obséquieux, ricanant, puant la sueur et l'ail* (Mauriac). || **2.** *Fig.* et *péjor.* Laisser apparaître, de façon évidente, un caractère désagréable, déplaisant : *Ces toilettes trop riches qui puent la parvenue* (Bourget). *De telles œuvres [...] puent le confort dans lequel elles furent écrites, la table, le bon fauteuil, le coin du feu* (Gide). *Un écrivain qui pue la prétention.* || *Spécialem.* En parlant d'une personne, apparaître sans le vouloir, mais de façon évidente, manifeste, comme appartenant à tel genre de personnes : *Prétendus gazés, puant les simulateurs...* (Montherlant). *Il pue l'arriviste, le petit-bourgeois.*

● REM. Au XVII[e] s., les formes de l'ancien verbe *puir* subsistaient, à l'indicatif présent *(je pus, tu pus, il put...),* à côté de celles du verbe *puer : Son haleine put* (Acad., 1694). *Ah ! « sollicitude » à mon oreille est rude : | Il put étrangement son ancienneté* (Molière).

puériculteur, trice [pɥerikyltœr, -tris] n. (de *puéricult[ure]* ; 1932, Larousse). Personne qualifiée pour exercer la puériculture.

puériculture [pɥerikyltyr] n. f. (du lat. *puer, pueri,* enfant [garçon ou fille], sur le modèle de *apiculture, agriculture,* etc. ; 1863, A. Ch. Caron). Ensemble des moyens propres à assurer la naissance et le développement d'enfants sains et vigoureux.

puéril, e [pɥeril] adj. (lat. *puerilis,* enfantin, de l'enfance, irréfléchi, de *puer, pueri,* enfant ; v. 1460, G. Chastellain, comme n. f. pl., au sens de « rudiments » ; comme adj., aux sens 2-3, fin du XV[e] s. [pour une personne, XX[e] s.] ; sens 1, 1512, J. Lemaire de Belges [*puéril et honnête,* 1875, Larousse, sans nuance ironique — ironiq., début du XX[e] s.]). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui appartient à l'enfance, qui est propre aux enfants : *Âge puéril. Une chambre attenante où l'on entendait des voix puériles et des bruits de cuillers battant les assiettes* (Alain-Fournier). || Ironiq. *Puéril et honnête,* se dit (par allusion au titre d'un ouvrage ancien souvent imité, *la Civilité puérile,* qui était destiné à enseigner la politesse et le savoir-vivre aux enfants) de ce qui manifeste des intentions excellentes, mais demeure naïf et superficiel (v. aussi CIVILITÉ) : *Quelle pénétration ! Encore une merveille de la psychologie puérile et honnête* (Montherlant). || **2.** Qui rappelle l'enfance, qui en a les caractères (l'innocence, la spontanéité, etc.). : *Elle avait posé sa main sur sa poitrine en un abandon du bras si naïvement puéril que j'étais obligé, en la regardant, d'étouffer le sourire que par leur sérieux, leur innocence et leur grâce nous donnent les petits enfants* (Proust). *La jeune femme tourna soudain les yeux avec une expression de curiosité puérile* (Duhamel). || **3.** *Péjor.* Se dit des actes, des propos, des pensées qui manquent de sérieux, de réflexion, de consistance, et paraissent déplacés chez une personne adulte : *Être en proie à des craintes puériles. « Les Burgraves », c'est puéril et gros* (Sainte-Beuve). *Le faste puéril des royautés orientales, fondées sur la bassesse et la stupidité des hommes* (Renan). *La vérité avec son cortège interminable | D'évidences puériles* (Eluard). *Pourquoi cette absurdité inattendue me frappe-t-*

elle ? Un puéril motif de discorde oppose des hommes que devrait unir la fraternité ? Ils n'ont jamais prétendu se conduire comme des héros ou des saints (Malraux). || *Par extens.* Se dit d'une personne dont le comportement témoigne d'un manque de maturité : *Il est un peu puéril de s'imaginer qu'on va le féliciter après ce qu'il a fait.*

• SYN. : **1** *enfantin* ; **3** *frivole, futile, infantile, naïf.* — CONTR. : **1** *adulte, mûr* ; **3** *grave, sérieux.*

puérilement [pɥerilmɑ̃] adv. (de *puéril* ; début du XVI[e] s.). D'une manière puérile (le plus souvent péjor.) : *Je fus puérilement heureux de pouvoir dire...* (Morand).

puériliser [pɥerilize] v. tr. (dér. savant de *puéril* ; 1801, Mercier). *Littér.* Rendre puéril : *Heinrich avait penché la tête en avant ; sa nuque rasée était lisse, et une moue de réflexion puérilisait son vieux visage poncé* (Malraux).

puérilité [pɥerilite] n. f. (lat. *puerilitas,* enfance, puérilité, de *puerilis* [v. PUÉRIL] ; 1394 [d'après Bloch-Wartburg], sans indication de sens ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, v. 1673, Retz ; sens 3, 1552, R. Estienne). **1.** Ensemble des caractères propres à l'enfance, dans le domaine de l'affectivité, de l'intelligence, de la volonté : *Des yeux d'enfants, clairs et vides, qui souriaient avec une puérilité charmante* (Zola). *Fatiguée comme si j'étais très vieille, mon âme garde une étrange puérilité* (Gide). || **2.** *Péjor.* Caractère d'une personne (ou de son comportement) qui manque de sérieux, de maturité : *Il y a de la puérilité à ne savoir jamais que passer de la duperie au repentir* (Constant). || **3.** *Péjor.* Action, parole, pensée qui paraît déplacée chez un adulte : *Perdre son temps en puérilités. Ce tonitruant manifeste est plein de puérilités. La poésie et l'imagination, partage d'un très petit nombre de désœuvrés, sont regardées aux États-Unis comme des puérilités du premier et du dernier âge de la vie : les Américains n'ont point eu d'enfance, ils n'ont point encore de vieillesse* (Chateaubriand). *Jack se sentait bien insuffisant devant cette mélancolie persistante ; il aurait voulu connaître quelque honnête famille pas trop vulgaire où sa mère eût trouvé des femmes à qui confier toutes les puérilités de son esprit* (Daudet). *L'idée que tout écrivain écrit forcément sur lui-même et se peint dans ses livres est une des puérilités que le romantisme nous a léguées* (Camus).

• SYN. : **1** *naïveté* ; **2** *infantilisme* ; **3** *enfantillage, futilité, niaiserie.*

puerpéral, e, aux [pɥɛrperal, -o] adj. (angl. *puerperal,* qui a rapport à l'accouchement [milieu du XVIII[e] s.], employé surtout dans la loc. *puerperal fever,* fièvre puerpérale [le n. *fever,* « fièvre », étant un empr. du franç. *fièvre*], du lat. *puerpera,* accouchée, femme en couches, de *puer,* enfant, et de *parère,* enfanter ; 1783, Delaroche [*fièvre puerpérale ;* « qui est propre aux femmes en couches... », 1869, Littré]). Qui est propre aux femmes en couches, à l'accouchement : *Période puerpérale. Accidents puerpéraux.* || *Fièvre puerpérale,* maladie infectieuse qui peut se déclarer à la suite d'un accouchement, et dont l'agent ordinaire est le streptocoque.

puerpéralité [pɥɛrperalite] n. f. (dér. savant de *puerpéral ;* 1845, Bescherelle). État d'une femme en couches ou accouchée depuis peu.

puff [pyf *ou* pœf] n. m. (angl. *puff,* souffle, bouffée, réclame, tromperie de charlatan, mot d'origine onomatop. ; 1783, Proschwitz, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Vx* et *littér.* Réclame emphatique et trompeuse, battage publicitaire : *Pourquoi des noms ? Cela a l'air d'une rouerie, d'un « puff »* (Stendhal). *Amour du puff et du succès* (Banville). || **2.** *Vx* et *littér.* Action trop voyante, qui est une grossière erreur de manœuvre : *Lui demander de l'argent* [à Vautrin], *ce serait le prévenir, et il serait homme à décamper « gratis ». Ce serait un « puff » abominable* (Balzac).

puffin [pyfɛ̃] n. m. (mot angl. de même sens, et d'origine incertaine ; 1765, *Encyclopédie*). Oiseau palmipède de haute mer, voisin du pétrel, nichant sur les côtes.

puffisme [pyfism *ou* pœfism] n. m. (de *puffiste ;* 1886, Drumont, II, 18). *Vx* et *littér.* Art, amour du puff, de la réclame bruyante, tapageuse : *Il proteste contre l'œuvre et l'homme, n'y veut voir que puffisme, arrivisme et prétention...* (Gide).

puffiste [pyfist *ou* pœfist] n. m. (de *puff ;* 1859, Bonnaffé). *Vx* et *littér.* Personne qui use d'une réclame tapageuse et mensongère, charlatan : *La popularité des faiseurs en tous genres, des puffistes* (Goncourt). *D'abord ce skating n'avait pas le sou. Des puffistes* (Daudet).

pugilat [pyʒila] n. m. (lat. *pugilatus,* pugilat, de *pugilatum,* supin de *pugilari,* s'exercer au pugilat, combattre, dér. de *pugil,* pugiliste, boxeur ; 1570, Hervet, au sens 1 ; sens 2, v. 1840, Ch. de Bernard). **1.** Dans l'Antiquité, combat à coups de poing, qui était l'un des concours athlétiques, en Grèce, puis devint l'un des éléments des spectacles, notamment chez les Étrusques et les Romains : *Dans le pugilat, les mains des combattants étaient protégées par le ceste. La Grèce honorait les athlètes* [...]. *Seuls les philosophes estimaient viles les gloires du pugilat, du pentathle et de la course* (France). || **2.** Rixe à coups de poing : *La dispute dégénéra vite en pugilat.*

pugiliste [pyʒilist] n. m. (de l'anc. n. m. *pugile,* pugiliste [1531, Vignay], lat. *pugil,* même sens [v. l'art. précéd.] ; 1789, Beaumarchais, au sens de « celui qui se bat à coups de poing » ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1836, Landais). **1.** Dans l'Antiquité, athlète qui pratiquait le pugilat. || **2.** Boxeur : *Ces pugilistes juifs américains, nouveaux venus sur le ring* (Morand).

pugilistique [pyʒilistik] adj. (de *pugiliste ;* 1875, Larousse). Qui concerne le pugilat antique ou la boxe moderne.

pugilomètre [pyʒilɔmɛtr] n. m. (de *pugilo-,* élément tiré du lat. *pugil,* pugiliste [v. PUGILAT], et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1875, Larousse). Sorte de dynamomètre au moyen duquel on peut mesurer la force développée par un coup de poing.

pugnace [pygnas] adj. (lat. *pugnax, pugnacis,* belliqueux, ardent à la lutte, acharné, de *pugnare,* combattre à coups de poing, combattre [au pr. et au fig.], dér. de *pugnus,* poing ; 1842, Sainte-Beuve [au fig. ; « combatif », 1904, Larousse]). *Littér.* Combatif (rare). : *Un désir de vengeance retardée que seuls peuvent comprendre ceux qui sont vraiment pugnaces et dignes d'une victoire véritable* (Duhamel). || *Fig.* et *littér.* Qui est porté aux luttes idéologiques, à la discussion, à la polémique : *Il y a* [...] *du Montlosier dans ces Arnauld, non seulement pour les facultés soutenues et l'entière vigueur, mais aussi pour le genre de nature polémique et infatigablement pugnace* (Sainte-Beuve).

• SYN. : *bagarreur* (fam.), *batailleur* (fam.), *belliqueux.*

pugnacité [pygnasite] n. f. (lat. *pugnacitas,* ardeur au combat, combativité [au pr. et au fig.], de *pugnax, pugnacis* [v. l'art. précéd.] ; 1788, Pauw, II, 256). *Littér.* Combativité : *Et maintenant que « l'Action française » lui manque pour exercer sa pugnacité, il s'en prend à ceux qui sont tout stupéfaits de le voir se dresser en adversaire* (Gide). *Une pugnacité qui n'eût demandé qu'à s'endormir* (Romains).

puîné, e [pɥine] adj. et n. (de *puis* [v. ce mot], au sens anc. de « après », et de *né ;* v. 1155, Wace, écrit *puisné ; puîné,* XVII[e] s. [« né après une personne quelconque », av. 1778, Voltaire]). *Vx.* Né après (par rapport à un frère ou à une sœur) : *Une sœur puînée. Un puîné.* || *Par extens.* et *vx.* Né après une personne quelconque : *Sanchoniaton aurait parlé de Moïse, s'il avait été son contemporain ou son puîné* (Voltaire).

puir v. tr. et intr. V. PUER.

puis [pɥi] adv. (lat. pop. **postius,* après, réfection [d'après *melius,* mieux — v. MIEUX] du lat. class. *post,* derrière, après, ou *postea,* ensuite, après, puis ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *pois* et *puis,* au sens de « après » et au sens 1 [*puis après,* fin du XII[e] s., *Geste des Loherains*] ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, v. 1207, Villehardouin ; sens 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [pour introduire une raison supplémentaire, fin du XVI[e] s., Malherbe ;

pour exprimer une restriction, 1660, Boileau ; *et puis ?*, pour marquer le désir de connaître la suite d'un récit et pour marquer le doute, 1636, Monet]). **1.** Marque la succession dans le temps, qu'il y ait continuité ou non (placé en tête de la proposition ou devant l'élément de la phrase intéressé) : *D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis bien* (La Fontaine). *Don Juan, s'étant jeté à ses pieds, lui raconta la vision qu'il avait eue, puis il se confessa* (Mérimée). *Elle s'examina de trois quarts, puis de côté, puis de dos dans la glace* (France). || Class. ou dialect. *Puis après*, plus tard, par la suite : *Éraste, amoureux de Mélite, la fait connaître à son ami Tircis, et, devenu puis après jaloux de leur hantise* [= de leurs relations]... (Corneille). *Mais on sut bien le lui reprocher puis après* (Le Roy). || **2.** Indique un échelonnement dans l'espace : *En tête du cortège, il y avait le ministre, puis le préfet et les députés du département, puis des conseillers généraux...* || **3.** Introduit un nouveau terme dans une énumération : *Pour conclure à leur intimité, on avait les présomptions suivantes : d'abord la politesse presque cérémonieuse de Saint-Clair pour la comtesse, et « vice versa » ; puis son affectation de ne jamais prononcer son nom dans le monde* [...] ; *puis* [...], *depuis qu'ils s'étaient vus, leurs goûts avaient changé. Enfin, la comtesse ayant été aux eaux l'année passée, Saint-Clair était parti six jours après elle* (Mérimée). || **4.** *Et puis*, sert à marquer la succession des actes ou des circonstances (souvent en les détachant plus fortement) : *Le loup le quitte alors et puis il nous regarde* (Vigny) ; ou à introduire une raison supplémentaire : *Le gouverneur* [...] *s'intéressa à lui, trouvant son cas justifiable, puisque, après tout, il n'avait fait qu'user du droit légitime de défense ; et puis ceux qu'il avait tués n'étaient que des Français* (Mérimée) ; ou à exprimer une restriction (« d'ailleurs », « au reste ») : *Il ne voudra sûrement pas s'intéresser à nous ; et puis, que pourrait-il faire ?* || Ellipt. *Et puis ?*, marque qu'on désire connaître la suite d'un récit : *Donc, le voleur s'est échappé par le jardin. Et puis ?* ; ou qu'on doute qu'il puisse résulter quelque chose d'important de l'action évoquée : *Il vous fera encore de belles promesses ; et puis ?*

• SYN. : **1** et **2** *après, ensuite.* — CONTR. : **1** et **2** *d'abord, premièrement* ; **3** *en premier lieu, primo.*

puisage [pɥizaʒ] n. m. (de *puiser* [v. ce mot] ; 1466, La Curne, écrit *puchage* [*puisage*, avr. 1731, *Mercure de France*, p. 760], au sens 1 [*droit de puisage*, 1959, Larousse — *puissage*, même sens, milieu du XVIIe s.] ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Action de puiser. || *Droit de puisage*, droit de prendre de l'eau à un puits ou à une fontaine. || **2.** Dans l'industrie pétrolière, vidage d'un puits avec une cuiller.

puisard [pɥizar] n. m. (de *puits* ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, 1943, Gruss). **1.** Égout vertical destiné à recevoir les eaux-vannes, qui s'écoulent peu à peu par infiltration dans la terre, en déposant les impuretés dont elles sont chargées. || **2.** *Puisard d'aqueduc*, trou pratiqué dans la voûte d'un aqueduc, pour pouvoir le réparer, le nettoyer ou en faire écouler les eaux. || **3.** Fond d'un puits de mine, en dessous de la recette, où s'accumule l'eau. || **4.** Sur un bateau, espace compris entre deux varangues étanches et dans lequel viennent s'accumuler les eaux de cale.

puisatier [pɥizatje] n. m. (de *puits* [a remplacé l'anc. n. m. *puissier*, même sens, 1301, Varin] ; 1845, Bescherelle [adjectiv., 1893, *Dict. général*]). Terrassier spécialisé dans le forage des puits de faible diamètre. || *Adjectiv. Ouvrier puisatier.*

puisement [pɥizmɑ̃] n. m. (de *puiser* ; XVe s.). Action de puiser. (Rare.)

puiser [pɥize] v. tr. (de *puits* ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan*, écrit *puchier* [*puisier*, v. 1130, *Eneas* ; *puiser*, v. 1220, Coincy], au sens 1 [aussi absol. ; pour certaines choses, certaines matières, v. 1360, Froissart — absol., 1538, R. Estienne] ; sens 2, fin du XIXe s. ; sens 3, XIIIe s., Littré ; sens 4, 1678, La Fontaine [absol., 1666, La Fontaine ; *puiser à la source*, av. 1696, La Bruyère — *...aux sources*, 1875, Larousse]). **1.** Prendre, prélever du liquide, à l'aide d'un récipient quelconque ou du creux de la main, dans une réserve de ce liquide (puits, cours d'eau, réservoir, tonneau, etc.) : *Aller puiser de l'eau à la rivière. Ils se lavaient en criant, ils puisaient de l'eau dans leur casque, et d'autres buvaient à plat ventre* (Flaubert) ; et absol. : *On mit un seau auprès de lui, et, de minute en minute, il puisait dedans au moyen d'un verre* (Maupassant). || *Par anal.* Se dit aussi en parlant de certaines choses, de certaines matières : *Puiser du grain à pleines mains dans un sac* ; et absol. : *Puiser dans la bourse d'un ami.* || **2.** *Littér.* Prendre un objet parmi d'autres : *Et l'Amour* [...], *puisant au carquois d'or une flèche neuve...* (Samain). || **3.** *Fig.* et *littér.* Extraire, tirer une chose nécessaire de ce qui constitue une réserve, une source : *Son unique consolation était puisée dans l'amitié qui l'unissait à la marquise* (Stendhal). *Elle puisa des forces dans son amour...* (Balzac). *Elle* [Rarahu] *s'était fait admettre au nombre des suivantes du palais* [...]. *Dans ce milieu, elle avait puisé certaines notions de la vie des femmes européennes* (Loti). *Je puisais dans cette croyance l'assurance de mon bonheur* (Gide). *Vous m'aimez parce que j'ai ma jeunesse à moi, une vraie jeunesse puisée à la campagne et aux vieux livres* (Giraudoux). || **4.** *Spécialem.* Emprunter à d'autres des éléments pour les utiliser dans une œuvre de l'esprit (littéraire, artistique, historique...) : *Puiser une documentation dans des auteurs anciens. C'est dans le folklore que ce compositeur a puisé les thèmes de nombre de ses œuvres* ; et absol. : *L'auteur de l'« Art poétique » a souvent puisé chez Horace. Il puisait à la légende, devenue banale, de la modération de Titus* (Renan). *Outre que le morceau ne manque pas d'intérêt, on aurait découvert, en le lisant, une des sources où puisait le jeune Victor-Marie Hugo* (France). || *Puiser à la source, aux sources*, consulter et utiliser les textes, les auteurs originaux.

◆ **se puiser** v. pr. (av. 1848, Chateaubriand). Être puisé : *L'eau se puise dans le torrent voisin* (Chateaubriand).

puisette [pɥizɛt] n. f. (de *puiser* ; 1328, Godefroy). *Vx.* Récipient de cuisine, en bois ou en métal, servant à puiser de l'eau (XIVe-XVe s.).

puiseur, euse [pɥizœr, -øz] n. (de *puiser* ; v. 1220, Coincy, écrit *puiseres* [au cas sujet] ; *puiseur*, 1553, *Bible Gérard*). *Vx.* Personne qui puise ou est chargée de puiser : *Un puiseur d'eau.*

◆ **puiseur** n. m. (sens 1, 1812, Mozin ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Ouvrier qui puise l'eau dans les tourbières. || **2.** Dans la fabrication du papier à la main, premier ouvrier de la cuve, qui puise la pâte avec la forme et fait la feuille de papier. (Syn. OUVREUR, PLONGEUR.)

puisoir [pɥizwar] n. m. (de *puiser* ; 1358, Godefroy, au sens de « endroit d'une rivière où l'on puise de l'eau » ; sens actuel, 1701, Furetière). Vase ou cuiller servant à puiser des liquides.

puisque [pɥiskə *ou* pɥisk] conj. (de *puis* [v. ce mot] et de la conj. *que* ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *puis que*, au sens de « après que » ; sens 1, 1188, Bartsch, écrit *puis que* [*puisque*, 1636, Monet ; pour justifier l'emploi d'un mot, 1678, La Fontaine ; avec ellipse du sujet et du verbe *être*, 1899, Clemenceau, p. 71] ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1548, Du Fail). **1.** Introduit une proposition subordonnée qui présente un fait, supposé connu ou admis, comme la cause incontestable ou la raison péremptoire de l'action ou de l'affirmation exprimée dans la principale (« étant donné que », « du moment que », « dès l'instant que ») : *Puisque personne ne vous attend, restez avec nous ce soir. Puisqu'on plaide et qu'on meurt et qu'on devient malade, | Il faut des médecins, il faut des avocats* (La Fontaine). *Je n'ai pas peur de lui puisqu'il est mon grand-père* (Hugo). *Puisque le théâtre est l'image de la vie, la vie lui doit ressembler comme un original à son portrait* (Gautier). *Il m'ennuie ; puisque vous êtes là, gardez-le, je m'en vais* (Claudel). || Sert parfois à justifier l'emploi d'un mot par celui qui parle : *Un mal qui répand la terreur | [...] La peste (puisqu'il faut l'appeler par son*

nom), | [...] Faisait aux animaux la guerre (La Fontaine). || *Fam.* Peut s'employer avec ellipse du sujet et du verbe *être : Il parlait beaucoup et fort, puisque Méridional.* || **2.** S'emploie de façon absolue, dans des propositions exclamatives ayant valeur de principales : *Mais puisque je vous dis que je serai absent !* || **3.** *Class.* Les deux éléments de *puisque* pouvaient être séparés dans la loc. *puis donc que : Puis donc que tu le veux, puisque tu le commandes...* (Corneille).

• SYN. : **1** *attendu que, vu que.*

• REM. L'*e* final de *puisque* s'élide devant les mots *il(s), elle(s), on, en, un(e),* mais se conserve devant tout autre mot commençant par une voyelle.

puissamment [pɥisamɑ̃] adv. (de *puissant ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *puissantment* [*puissamment,* v. 1360, Froissart], au sens 1 [au fig., 1655, Pascal] ; sens 2, 1640, Corneille [*puissamment raisonné,* 1775, Beaumarchais] ; sens 3, 1632, Corneille). **1.** D'une manière puissante : *Une base militaire puissamment armée de missiles à longue portée ;* et au fig. : *Je puis donc dire que s'il est, parmi nos poètes, des poètes plus grands et plus puissamment doués que Baudelaire, il n'en est point de plus important* (Valéry). || **2.** Avec autorité, d'une façon active et efficace : *Agir puissamment dans une affaire.* || Fam. *Puissamment raisonné,* s'emploie ironiq. pour qualifier un raisonnement absurde, stupide. || **3.** Beaucoup, à un degré élevé : *Un brave laboureur [...] qui, après avoir payé la taille, le taillon, les aides et gabelles [...], ne se trouvait pas puissamment riche au bout de l'année* (Voltaire). *Orso se rafraîchit le sang en pensant qu'il pourrait faire à Miss Nevil un tableau de l'état de son âme, tableau qui ne pourrait manquer d'intéresser puissamment cette belle personne* (Mérimée).

• SYN. : **1** *fortement ;* **3** *considérablement, énormément, extrêmement, fort, infiniment, prodigieusement.* — CONTR. : **1** *faiblement, insuffisamment, médiocrement, peu ;* **3** *à peine, pas du tout, un peu.*

puissance [pɥisɑ̃s] n. f. (de *puissant ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens IV, 1 [*avoir/tenir... en sa puissance,* v. 1155, Wace ; *volonté de puissance,* 1934, J. Romains ; *de puissance absolue,* 1638, *Sentiments de l'Académie... sur le Cid*] ; sens I, 1, v. 1155, Wace [*puissance des clés,* 1798, Acad.] ; sens I, 2, v. 1138, *Vie de saint Gilles ;* sens I, 3, v. 1155, Wace ; sens I, 4, 1644, Descartes [selon la philosophie scolastique..., 1875, Larousse ; *en puissance,* 1647, Descartes — adjectiv., 1835, Acad.] ; sens I, 5, 1963, Larousse ; sens II, 1, v. 1155, Wace [« qualité de ce qui est... énergique », XII^e s., Marbode] ; sens II, 2, v. 1265, Br. Latini ; sens II, 3, 1690, Furetière [*puissance au frein,* 1962, Robert ; *puissance nominale d'une machine,* 1932, Larousse] ; sens II, 4, 1963, Larousse [aussi *puissance nominale*] ; sens II, 5, 1963, Larousse [aussi *puissance active et puissance utile d'une machine*] ; sens II, 6, 1690, Furetière [*puissance d'une lentille, d'une loupe,* 1963, Larousse ; *puissance d'un microscope,* 1869, Littré] ; sens II, 7-8, 1963, Larousse ; sens II, 9, 1807, Brongniart, II, 247 ; sens II, 10, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens III, 1, 1690, Furetière [aussi *puissance d'un nombre* et « le résultat obtenu... »] ; sens III, 2, av. 1880, Flaubert ; sens III, 3, 1963, Larousse ; sens III, 4, 1904, Larousse ; sens IV, 2, v. 1460, Villon ; sens IV, 3, v. 1155, Wace [*puissance maritale,* 1868, Littré, art. *marital ; puissance paternelle,* 1690, Furetière ; *puissance publique,* 1734, Montesquieu ; *puissance du glaive,* 1694, Acad. ; *être en puissance de mari,* 1549, R. Estienne — « être sur le point de se marier », milieu du XX^e s.] ; sens IV, 4, fin du XII^e s., *Aiol* [*se croire une puissance,* 1798, Acad. ; *puissance législative, exécutive,* 1748, Montesquieu ; *les puissances du jour,* 1835, Acad.] ; sens IV, 5, fin du XIII^e s., Joinville ; sens V, 1660, Corneille [*traiter de puissance à puissance,* 1835, Acad. — dans une négociation à l'échelon national..., av. 1841, Chateaubriand]).

I. 1. Pouvoir de faire une chose, capacité : *Le cœur a la singulière puissance de donner un prix extraordinaire à des riens* (Balzac). *Par cette effrayante puissance d'oubli, autant que par la faculté d'aimer, elles* [les femmes] *sont vraiment des forces de la nature* (France). *Une puissance de travail peu commune* (Martin du Gard). *J'admire la patience des savants, leur méthode obstinée, leur puissance d'abstraction* (Duhamel). || *Puissance des clés,* syn. de POUVOIR DES CLÉS (v. CLEF). || **2.** *Class.* Faculté corporelle : *Un malade frappé dans toutes ses puissances* (Massillon). || **3.** *Fig.* Action, influence exercée sur l'esprit : *Adieu, vos pleurs sur moi prennent trop de puissance* (Corneille). *La puissance de l'exemple, de l'instinct.* || **4.** En philosophie, caractère de ce qui est possible, mais non encore réalisé : *Passer de la puissance à l'acte.* || *Spécialem.* Selon la philosophie scolastique, état de ce qui est mais n'existe pas encore, état de la matière qui n'est pas encore actualisée par la forme. || *En puissance,* sans effet actuel, virtuellement : *Au sein de cet infini tout existe réellement en puissance ; tout passe à l'acte et à la réalité par la conscience de l'homme, par la raison, le langage et la science* (Renan). *L'art et l'amour sont criminels en puissance, — ou ne sont pas* (Valéry) ; *adjectiv.,* non encore réalisé ; qui ne s'est pas encore manifesté comme tel : *Qu'a donc fait Emmanuel Kant quand il a fondé son Éthique et son Esthétique sur un mythe d'universalité, sur la présence d'un sentiment d'univers infaillible et unanime, en puissance dans l'âme de tout homme venant en ce monde ?* (Valéry). *Nous considérons aujourd'hui la lecture et l'écriture comme des droits de l'homme... c'est pourquoi le paysan le plus inculte est un lecteur en puissance* (Sartre). || **5.** *Alcool en puissance,* quantité de sucre que contient un vin ou un moût et dont on peut évaluer par avance le degré alcoolique quand elle sera transformée en alcool par la fermentation.

II. 1. Force ou ensemble de forces capables de produire un effet : *Pour que toutes les puissances de Venise s'affirment...* (Barrès). *Il avait vendu son âme à toutes les puissances du passé, à toutes les formes périmées de la civilisation* (Giraudoux). *La puissance des vents, de la foudre, des flots. On ne peut résister à la puissance divine.* || Qualité de ce qui est fort, énergique : *Après cela, doutez de la puissance | Des oraisons* (La Fontaine). *Employer toute sa puissance scénique pour exciter la compassion* (Renan). *Ou bien nous venons de travailler ou de vivre avec une telle puissance, une telle richesse que, sans être las, nous trouvons raisonnable et acceptable de donner quelque temps à l'état contraire* (Montherlant). *Je viens de lire un peu de Bible : quelle merveille, quelle simplicité, quelle puissance de style et quelle poésie souvent* (Saint-Exupéry). || **2.** *Class.* et *littér.* Force psychique agissante : *Cette superbe puissance* [l'imagination], *ennemie de la raison, qui se plaît à la contrôler et à la dominer, [...] a établi dans l'homme une seconde nature* (Pascal). *Ce qui est le plus important pour notre cœur, ou pour notre esprit, ne nous est pas appris par le raisonnement, mais par des puissances autres* (Proust). || **3.** Quotient du travail accompli par une machine par le temps qu'il lui a fallu pour l'accomplir : *L'unité de puissance dans le système international SI est le watt, qui équivaut à un joule par seconde.* || *Puissance au frein,* énergie utile produite par un moteur et mesurée à l'aide d'un frein dynamométrique. || *Puissance nominale d'une machine,* quantité de travail produite par une machine en une seconde, lorsque sa marche est normale. || **4.** *Puissance administrative* ou *fiscale,* puissance d'un moteur d'automobile ou de motocyclette, calculée d'après une formule administrative pour servir de base à l'imposition fiscale. || *Puissance nominale,* celle qui est indiquée par le constructeur. || **5.** *Puissance absorbée par une machine électrique,* puissance transmise à cette machine sur son arbre s'il s'agit d'une génératrice, ou par le circuit d'alimentation s'il s'agit d'un moteur, d'une commutatrice ou d'un convertisseur. || *Puissance active,* puissance moyenne dans un circuit parcouru par un courant alternatif. || *Puissance utile d'une machine,* puissance délivrée par cette machine au circuit d'utilisation dans le cas des génératrices commutatives et des convertisseurs, et sur l'arbre dans le cas des moteurs. || **6.** En

optique, rapport de l'angle sous lequel on voit l'image d'un objet à la longueur de cet objet : *La puissance d'un instrument d'optique se mesure en dioptries.* || *Puissance d'une lentille, d'une loupe,* inverse de sa distance focale. || *Puissance d'un microscope,* produit du grandissement linéaire de l'objectif par la puissance de l'oculaire. || **7.** *Puissance calorifique,* nombre de calories fournies par un appareil de chauffage, pendant une heure, en allure normale. || **8.** Pouvoir de transport et d'érosion d'un cours d'eau. || **9.** Épaisseur d'une couche de minerai, d'un amas, d'un filon, etc. || **10.** Capacité qu'a une règle ou une grammaire de rendre compte de façon adéquate d'un certain nombre de faits.

III. 1. Chacun des degrés auxquels on élève une quantité en la multipliant par elle-même. || *Puissance d'un nombre,* produit de deux ou plusieurs facteurs égaux à ce nombre : *Élever un nombre à la troisième puissance ou à la puissance trois. La puissance s'exprime par un petit chiffre placé en exposant du nombre de base (par ex., 12^5) ; par extens.,* le résultat obtenu en élevant le nombre au degré indiqué par l'exposant : *125 est la troisième puissance de 5.* || **2.** Fam. et fig. *À la ennième puissance,* à un très haut degré : *Cette nouvelle apparition élevait mes perplexités à la seconde puissance* (Hugo). *C'était du Plaute à douzième puissance* (Flaubert). *Mais, ignorant que cette femme était pour un moment à lui, rançon des riches et des belles, l'homme ne regardait plus, ne croyait plus, se contentait d'être le pauvre à la centième puissance* (Giraudoux). || **3.** Caractère commun à deux ensembles mathématiques, dont les éléments peuvent être mis en correspondance biunivoque. || **4.** *Puissance d'un point par rapport à un cercle* ou *à une sphère,* en géométrie, produit des distances de ce point aux intersections de la circonférence ou de la sphère et d'une sécante passant par ce point.

IV. 1. Pouvoir de commander, d'imposer son autorité : *Comment voulez-vous que je puisse manifester ma puissance, si je n'ai pas d'ennemi à combattre ?* (Aymé). *Avoir la puissance souveraine.* || *Avoir quelqu'un* ou *quelque chose en sa puissance,* pouvoir en disposer à son gré. || *Volonté de puissance,* théorie nietzschéenne selon laquelle l'homme se dépasse lui-même en recourant aux forces qui l'habitent ; dans l'usage courant, ambition ardente, désir effréné de parvenir : *Une énorme affiche* ELF *se tourne vers la route pour proclamer la volonté de puissance de la V^e République* (Aragon). || Class. *De puissance absolue,* avec une autorité sans limites : *Agissez donc, Seigneur, de puissance absolue* (Corneille). || **2.** Domination économique, militaire ou politique : *Rome soumit le monde à sa puissance. Toute l'Europe se ligua contre la puissance napoléonienne.* || **3.** Droit, reconnu à une personne, d'exercer son autorité sur d'autres. || *Puissance maritale,* autorité que la loi avait conférée au mari sur la personne et sur les biens de sa femme et qui lui a été retirée par les réformes de 1938 et de 1942. || *Puissance paternelle,* autorité que la loi confère aux père et mère sur la personne et sur les biens de leurs enfants mineurs et non émancipés. || *Puissance publique,* autorité exercée dans le cadre de la Constitution par ceux qui sont responsables du gouvernement d'un pays ; l'État lui-même en tant qu'autorité. || Vx. *Puissance du glaive,* droit de punir, et, particulièrement, droit de punir de mort. || *Être en puissance de mari,* être sous la dépendance, l'autorité d'un mari (vieilli) : *Si je n'étais en puissance de mari, je l'enverrais inviter à prendre du café chez moi* (Stendhal) ; *fam.,* être sur le point de se marier, en parlant d'une femme. || **4.** Personne ou groupe disposant d'une autorité de droit ou de fait dans une société donnée : *Ne prostituons jamais notre talent à la puissance* (Chateaubriand). *Il éprouvait de la considération pour les puissances de la République...* (France). *Et puis Swann a une tante excessivement riche et admirablement posée, femme d'un homme qui, financièrement parlant, est une puissance* (Proust). || Fam. *Se croire une puissance,* se prendre pour un personnage important. || *Puissance législative,* la partie des pouvoirs publics qui a le droit de faire des lois. || *Puissance exécutive,* celle qui les applique et qui administre. || *Puissances d'argent,* v. ARGENT. || Fam. *Les puissances du jour,* les ministres, les grands dignitaires de l'État : *Toujours ces gens-là s'efforçaient de se liguer avec les puissances du jour* (France). || **5.** *Class.* Force militaire terrestre ou navale (rare) : *Je ne sais que vous dire de votre flotte ; depuis que* [...] *cette puissance est en mer, nous n'en savons rien ici* (Sévigné).

V. État souverain considéré du point de vue de ses ressources économiques et de son potentiel militaire : *La France est encore, après l'Angleterre, la première puissance maritime de l'Europe ; elle a plus de vaisseaux qu'il ne lui en faut pour détruire, s'il le fallait, les forces navales de la Russie* (Chateaubriand). *Vous ne pensez pas que les grandes puissances cherchent à limiter le conflit ?* (Romains). *Le concert des puissances européennes.* || *Traiter de puissance à puissance,* dans une négociation internationale, se trouver sur un pied d'égalité avec une autre nation, un autre gouvernement ; dans une négociation à l'échelon national, traiter d'égal à égal, en parlant du gouvernement et de forces politiques, syndicales, financières, etc. : *Ce Montessuy, qui* [...] *gouverna deux établissements de crédit* [...] *et traita de puissance à puissance avec le gouvernement* (France).

• Syn. : **I, 1** *faculté, force, possibilité, pouvoir.* || **II, 1** *toute-puissance ; efficacité, énergie, intensité, vigueur.* || **IV, 1** *ascendant, autorité, crédit, domination, empire, omnipotence, prépotence ;* **2** *despotisme, impérialisme ;* **4** *grand, magnat, potentat, puissant.*

◆ **puissances** n. f. pl. (sens 1, 1541, Calvin ; sens 2, 1673, Racine [*puissances célestes*] ; sens 3, 1530, Lefèvre d'Étaples [*puissances des ténèbres*] ; sens 4, 1875, Larousse [aussi « ces êtres surnaturels eux-mêmes »]). **1.** Titre donné à l'un des chœurs des anges. || **2.** Littér. *Les puissances d'en haut, les puissances célestes, les puissances suprêmes,* etc., ou simplem. *les puissances* (souvent avec une majuscule), la divinité ou les êtres supérieurs qui gouvernent en son nom les choses humaines : *Lorsque, par un décret des puissances suprêmes, | Le poète apparaît en ce monde ennuyé* (Baudelaire). *Et le traité fut conclu au nom des « Puissances invisibles ». Car les Dieux de chaque peuple étaient ignorés de l'autre peuple* (Flaubert). *Le janséniste est trop fidèle chrétien pour ne pas respecter les puissances instituées d'en haut* (Taine). || **3.** Littér. *Les puissances des ténèbres, d'en bas, infernales, de l'enfer,* les démons. || **4.** *Puissances occultes,* influence exercée, selon les occultistes, sur les hommes et sur les événements par des êtres surnaturels ; ces êtres surnaturels eux-mêmes.

puissant, e [pɥisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (anc. part. prés. de *pouvoir,* constitué d'après les formes commençant par *puis-* ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens II, 1 [« qui a un potentiel militaire élevé », 1546, *Bible Girard*] ; sens I, 1, début du XIII^e s., *Guillaume de Palerne* [*puissant sur,* 1673, Racine ; pour un dispositif, v. 1210, *Amadas et Ydoine ;* pour une règle de grammaire..., 1972, *Dict de linguistique,* art. *puissance*] ; sens I, 2, XIII^e s., ToblerLommatzsch ; sens I, 3, v. 1155, Wace [« qui manifeste une grande force physique », 1669, Racine] ; sens I, 4, 1963, Larousse ; sens II, 2, 1559, Amyot [pour ce qui témoigne de la force créatrice..., 1632, Corneille] ; sens II, 3, XV^e s., *Perceforest ;* sens II, 4, 1080, *Chanson de Roland* [*haut et puissant seigneur,* 1869, Littré ; *haute et puissante dame,* 1668, Racine ; *très haut et très puissant prince,* 1670, Bossuet]).

I. 1. Qui est capable de grands effets, fort : *Elles font au besoin des conjurations puissantes qui obligent le diable à leur prêter son concours* (Mérimée). *Sa voix* [de Pascal] *est si bien timbrée, si puissante, si séduisante que nous succombons à l'enchantement* (Duhamel). *Il y avait un charme puissant à se tenir là si longtemps après que minuit avait sonné aux églises de la terre* (Gracq). *Absorber un puissant*

somnifère. Un vent puissant a déraciné les peupliers. Être d'un puissant secours. Une puissante artillerie. Une puissante odeur d'ammoniac. || Class. et littér. *Puissant sur,* qui agit fortement sur : *Voilà cet intérêt si puissant sur votre âme* (Racine). *Tout est sensible ; — Et tout sur ton être est puissant* (Nerval). || *Spécialem.* Se dit d'un dispositif, d'une machine qui produit une grande énergie dans un temps déterminé : *Un moteur très puissant. Un puissant mécanisme d'horlogerie. Une perceuse assez puissante pour traverser le béton.* || Se dit d'une règle de grammaire ou d'une grammaire capable de rendre compte de certains faits avec plus ou moins d'exactitude et de finesse : *La grammaire générative est plus puissante que la grammaire syntagmatique.* || **2.** Se dit de ce qui résiste à un effort contraire : *Durant quelques jours j'ai pu voir Strasbourg dépeuplé, les casemates de la rive du Rhin, l'ouvrage le plus puissant de la ligne Maginot* (Mauriac). *Puis, en juillet, la mer était montée comme d'habitude à l'assaut de la plaine. Les barrages n'étaient pas assez puissants* (Duras). || **3.** Fort, corpulent, robuste : *Le loup rencontre un dogue aussi puissant que beau* (La Fontaine). *Tel un aigle puissant pose, après le combat, | Son ongle sur sa proie* (Hugo). *Un grand homme puissant, large, gros, violacé et d'air aimable* (Maupassant). || Qui manifeste une grande force physique : *Avancer tout droit d'une foulée puissante* (Aragon). || **4.** *Couche puissante,* couche de charbon qui a plus de 3 m d'épaisseur.

II. 1. Qui a de grandes forces, de grandes ressources : *Une nation puissante. Une puissante administration centrale. La puissante lignée des Rothschild.* || *Spécialem.* Qui a un potentiel militaire élevé : *Un puissant adversaire. Un voisin très puissant. Un puissant arsenal nucléaire.* || **2.** Qui crée avec force et abondance : *Tu es puissant en œuvres, Pierre, et j'ai bien vu sur mon chemin les églises que tu as enfantées* (Claudel). *Cependant les problèmes véritablement dignes des esprits puissants (et d'ailleurs les plus propres à leur faire sentir et rendre toute leur puissance de transformation), n'apparaissent qu'une fois acquise et devenue comme immédiate la manœuvre de tous les moyens* (Valéry). *On trouverait chez des repus de grande race de puissants prédicateurs de carême* (Montherlant). *Un puissant cerveau.* || Se dit de ce qui témoigne de la force créatrice de l'auteur, de l'artiste : *« Guerre et paix » est une œuvre puissante. On distinguait au premier plan, à gauche, un Charon maigre et farouche dans sa barque, morceau puissant et d'un beau dessin, mais qui sentait l'école* (France). || **3.** Qui a une grande influence, un grand crédit : *Donnez ! afin qu'un jour à votre heure dernière, | Contre tous vos péchés vous ayez la prière | D'un mendiant puissant au ciel !* (Hugo). *Le voici député du plus puissant parti français* (Bastide). *Un puissant syndicat de la classe ouvrière. Ce personnage est puissant par ses relations avec le ministère.* || **4.** Qui commande, qui a du pouvoir, de l'autorité : *Tu es grand, tu es puissant ; ce n'est pas assez, fais que je t'estime* (La Bruyère). *Crains d'offenser Vénus, répondit Nicias ; c'est une puissante déesse* (France). *Un puissant souverain. Un État puissant au-dedans, respecté au-dehors.* || *Haut et puissant seigneur, haute et puissante dame, très haut et très puissant prince,* titres donnés jadis à certains nobles dans les actes officiels ou sur les monuments : *La marquise d'Espard est une haute et puissante dame qui a présenté une requête au tribunal à l'effet de faire interdire son mari* (Balzac).

● SYN. : **I, 1** *efficace, énergique, intense, terrible, violent ;* **2** *résistant, solide.* || **II, 1** *considérable, fort, grand, gros* (fam.), *imposant ; redoutable ;* **2** *créateur, éminent, profond, supérieur ;* **3** *agissant, important, influent ;* **4** *omnipotent, prépotent, tout-puissant.* — CONTR. : **I, 1** *faible, inefficace, infime, léger, maigre, négligeable ;* **2** *fragile, frêle ;* **3** *chétif, délicat, fluet, malingre, menu.* || **II, 1** *misérable, petit ;* **2** *dérisoire, frivole, minable* (fam.), *pitoyable, superficiel ;* **3** *impuissant, insignifiant ;* **4** *humble, petit.*

◆ **puissants** n. m. pl. (sens 1, 1530, Lefèvre d'Étaples [*les puissants du jour,* 1935, Acad.] ; sens 2, 1718, Acad. [*... du siècle ; ... de la terre,* 1835, Acad.]). **1.** *Les puissants,* ceux qui détiennent le pouvoir ou la richesse : *Les puissants alors flagornaient la basse classe* (Flaubert). *Les puissants font payer leur protection en la trompettant* (Montherlant). *Le dégoût qu'il a des puissants et des riches, formé dans son enfance, est tel qu'il ne souhaite ni puissance ni richesse* (Malraux). || *Les puissants du jour,* ceux qui sont actuellement les ministres, les grands dignitaires de l'État : *En admettant que je sois mal vu des puissants du jour, que voulez-vous qu'on me fasse ?* (Aymé). || **2.** *Les puissants du siècle, de la terre,* les princes, les grands (vieilli) : *Accordant aux puissants de la terre [...] un respect plein d'ironie* (Renan).

● SYN. : **1** *grands, gros* (fam.), *maîtres, princes, seigneurs.* — CONTR. : **1** *humbles, obscurs, petits.*

puits [pɥi] n. m. (lat. *puteus,* trou, fosse, puits de mine, puits en général, influencé phonétiquement par le francique **putti,* fosse, mare, lui-même empr. du lat. *puteus ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* dans la loc. *puz d'enfern,* « le puits d'Enfer » ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *puiz* [*puis,* v. 1131, *Couronnement de Louis ; puits,* XVI[e] s.], au sens de « gouffre, fosse très profonde » [cf. sens 4] ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*puits perdu,* 1671, Pomey ; *puits pleureur,* 1869, Littré ; *puits d'église,* 1875, Larousse ; *être dans le puits,* 1932, Larousse — d'abord au whist, 1875, Larousse] ; sens 2, fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre* [« personne impénétrable... », 1718, Acad. ; *cela ne tombera pas dans le puits, c'est tombé dans le puits,* 1869, Littré — *tomber dans le puits,* « être oublié », 1798, Acad.] ; sens 3, fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre* [*puits de science,* 1718, Acad. — d'abord *puis de sens,* fin du XIV[e] s., E. Deschamps] ; sens 4, 1869, Littré ; sens 5, 1842, Acad. ; sens 6, 1254, Du Cange, VI, 578 [*faux puits, puits intérieur, puits de service,* 1963, Larousse] ; sens 7, 1904, Larousse [*puits stérile,* 1963, Larousse] ; sens 8-9, 1904, Larousse [*puits de chute,* 1963, Larousse ; *puits de marée,* 1869, Littré ; *puits de port,* 1904, Larousse] ; sens 10, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné [*puits d'éclatement,* 1904, Larousse] ; sens 11, 1869, Littré [« sentine », 1690, Furetière ; pour les chaînes, 1875, Larousse ; *puits de dérive,* 1904, Larousse] ; sens 12, 1836, Acad. [« creux restant au milieu de menues pièces... », 1814, Beauvilliers, II, 376 ; *puits d'amour,* 1735, *le Cuisinier moderne*] ; sens 13, 1963, Larousse). **1.** Grand trou, généralement circulaire et muraillé, creusé dans la terre pour atteindre la nappe aquifère souterraine (nappe libre ou phréatique) la plus proche de la surface : *Quelques marches, au bas desquelles se trouve un puits profond, surmonté d'une pompe champêtre...* (Balzac). *Penché sur la margelle d'un puits profond et noir* (Gide). *Par une corde à nœuds, nous descendîmes dans un puits pas très profond* (Malraux). || *Puits artésien,* V. ARTÉSIEN. || *Puits perdu,* syn. de PUISARD. || *Puits pleureur,* puits dans lequel s'emmagasinent seulement les eaux filtrant à travers les couches superficielles du sol. || *Puits d'église,* puits que l'on creusait autrefois à l'intérieur d'une église ou d'un cloître, et destiné à les alimenter en eau. || *Être dans le puits,* au bridge, avoir à la manche un nombre de points tel que la plus petite demande réussie soit suffisante pour la sortie. || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui est profond et caché : *Quel puits que le cœur humain, et quel vertige d'y regarder !* (Hugo). *Il m'arrive de descendre dans le puits de la mémoire de ma première enfance* (Jouhandeau). || Se disait d'une personne impénétrable ou très discrète : *Cet homme est un vrai puits : on ne sait jamais ce qu'il pense.* || Vx. *Cela ne tombera pas dans le puits, c'est tombé dans le puits,* on n'oubliera pas cela, cela a été oublié. || **3.** *Fig.* Source dont on peut tirer quelque chose en quantité : *Le christianisme a placé la charité comme un puits d'abondance dans les déserts de la vie* (Chateaubriand). *À quel puits de douleurs tes yeux puisent-ils l'eau ?* (Gautier). || *Puits de science,* personne extrêmement érudite : *Donnez-moi votre appréciation, car vous devez connaître cela, vous, puits de science qui avez tout lu* (Proust). || **4.** *Puits naturel,* en géographie,

syn. de GOUFFRE. || **5.** *Les Puits,* anciennes prisons de Venise, pratiquées au nombre de six dans la partie inférieure du palais ducal : *Ainsi dans les puits de Venise, | Un prisonnier à demi fou, | Pendant sa nuit qui s'éternise, | Grave des mots avec un clou* (Gautier). || **6.** Trou généralement vertical, plus rarement incliné, de section constante, creusé dans le sol en vue d'extraire un minerai ou du charbon, ou destiné à toute autre fin industrielle : *Puits d'extraction, de circulation du personnel, d'aérage.* || *Faux puits* ou *puits intérieur,* puits ne débouchant pas au jour. (Syn. BURE.) || *Puits de service,* puits auxiliaire pour des descentes diverses : personnel, remblai, etc. || **7.** Galerie cylindrique verticale, creusée à plusieurs centaines et souvent à quelques milliers de mètres, afin de découvrir ou d'exploiter un gisement de pétrole : *Le diamètre d'un puits de pétrole peut varier de 10 cm environ à sa base jusqu'à 50 cm à sa tête.* || *Puits stérile,* sondage qui n'a pas abouti à une nappe de pétrole. (On dit aussi PUITS SEC.) || **8.** *Puits d'attente* ou *de soutien,* chacun des puits creusés dans les terrains peu solides sur lesquels doivent être édifiés des bâtiments. || **9.** *Puits d'aqueduc,* sorte de regard pratiqué dans la maçonnerie d'un aqueduc, pour permettre de nettoyer celui-ci et de l'inspecter. || *Puits de chute,* conduite verticale servant à alimenter les usines hydro-électriques souterraines. || *Puits de marée,* ou *puits de port,* excavation creusée à proximité d'un port et communiquant avec les eaux de la mer, de manière à permettre à un marégraphe d'indiquer à chaque instant la hauteur de la marée. || **10.** Excavation de section carrée, à axe vertical, utilisée autrefois dans la guerre de mines. || *Puits d'éclatement,* logement profond creusé dans le sol pour y faire éclater des projectiles dont on veut étudier les effets. || **11.** Espace séparant les superstructures, sur le pont d'un bâtiment de commerce. (On dit aussi COFFRE.) || *Puits à chaînes,* logement spécial affecté aux chaînes à bord des navires. || *Puits de dérive,* ouverture étanche pratiquée dans les embarcations à voile de faible échantillon, cotres et yachts de course, et destinée à donner passage au dériveur mobile de ces embarcations. || **12.** Creux que l'on forme dans la farine pour pouvoir parfaitement la délayer, la pétrir et y mélanger les ingrédients. (On dit aussi FONTAINE.) || Creux restant au milieu de menues pièces disposées en couronne sur un plat. || *Puits d'amour,* espèce de pâtisserie en pâte feuilletée comportant un vide que l'on remplit ensuite de confiture ou de gelée. || **13.** Petite dépression de l'orifice des stomates.

• SYN. : **2** *abîme, gouffre.*

pūja [puʒa] n. m. invar. (sanskrit *pūjā,* hommage ; 1963, Larousse). Adoration de l'image sacrée, rite public et privé du brahmanisme.

pulicaire [pylikɛr] adj. (bas lat. *pulicarius,* relatif aux puces [et, au fém. substantivé *pulicaria,* « herbe aux puces »], du lat. class. *pulex, -licis,* puce ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* dans la loc. *erbe policaire,* « pulicaire [plante] » ; écrit *pulicaire,* au sens actuel, 1810, Capuron). *Éruption pulicaire,* éruption cutanée semblable à des morsures de puces. (Peu usité.)

◆ n. f. (1784, E. Rolland, *Flore,* VII, 97 [écrit *pulicaire*]). Plante herbacée des lieux humides, à fleurs composées, jaunes, annuelle ou vivace.

• REM.On rencontre également la forme masculine *pulicaria* (1963, Larousse).

pull n. m. V. PULL-OVER.

puller [pulœr] n. m. (mot angl. signif. proprem. « personne qui tire, qui arrache », de *to pull,* tirer ; 1885, d'après le *FEW,* XVIII, 99 *b*). Au tir aux pigeons, celui qui est chargé, au signal convenu, d'actionner le mécanisme d'ouverture des boîtes et de lâcher ainsi les pigeons.

pullman [pulman] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, abrév. de *pullman-car,* même sens, du n. de l'ingénieur américain, inventeur de ce genre de voiture, George *Pullman* [1831-1897], et de l'angl. *car,* voiture [empr. de *car,* forme normanno-picarde correspondant au franç. *char*] ; 1873, Hübner, dans la loc. *pullman-car ; pullman,* 1892, Rousiers, p. 265). Voiture de luxe employée dans certains trains : *Jallez se contentait d'un pullman de seconde dans la Flèche d'or* (Romains). *Voyager en pullman.*

• REM. La forme originelle *pullman-car* (pl. *des* PULLMAN-CARS) est tombée en désuétude.

◆ adj. (1962, Robert). *Fauteuil pullman, siège pullman,* type de siège bien rembourré et particulièrement confortable.

pullorose [pylɔroz] n. f. (dér. savant du lat. *pullorum,* génitif plur. de *pullus,* petit d'animal, poulet [emploi substantivé de l'adj. *pullus,* tout petit], proprem. « [maladie] des poulets » ; 1949, Larousse). Maladie infectieuse et contagieuse des oiseaux, qui est caractérisée par une diarrhée blanchâtre et dont l'évolution est généralement rapide et fatale. (On l'appelle plus communément DIARRHÉE BLANCHE DES POUSSINS.)

pull-over [pulɔvœr *ou* pylɔvɛr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to pull,* tirer, et de *over,* au-dessus [de] ; 11 août 1925, *Écho de Paris,* 4). Chandail, avec ou sans manches, qu'on met et qu'on retire en le faisant passer au-dessus de la tête : *Le pull-over effiloché qui s'arrête au ras du col de la chemise à carreaux verts, sous la vieille veste noire* (R. Jean). *Un pull-over à col roulé.*

• Pl. *des* PULL-OVERS.

• REM. Dans la langue familière, ce mot s'abrège en PULL (1962, Robert).

pullulation [pylylasjɔ̃] n. f. (bas lat. *pullulatio, -tionis,* croissance [des végétaux], rejeton, du lat. class. *pullulatum,* supin de *pullulare* [V. PULLULER] ; 1555, Pasquier, au sens 2 ; sens 1, 1758, Buffon [« prolifération », 1869, Littré]). **1.** Le fait de pulluler ; multiplication rapide et abondante : *Les mulots, dont la pullulation prodigieuse n'est arrêtée que par les cruautés qu'ils exercent entre eux* (Buffon). || S'emploie parfois encore auj. dans la langue médicale au sens de « prolifération » : *La pullulation microbienne.* || **2.** Syn. vieilli de PULLULEMENT (au sens 1).

• REM. Au sens 1, *pullulation* a été supplanté par PROLIFÉRATION dans la langue moderne.

pullulement [pylylmɑ̃] n. m. (de *pulluler ;* 1879, Huysmans, au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Multitude d'êtres ou de choses qui se trouvent rassemblés en rangs serrés ; grande affluence de personnes en un lieu : *Dans ce pullulement de gens en chapeaux mous et en casquettes* (Huysmans). *En se disant que l'humanité est cela aussi : un pullulement de petites bêtes crasseuses, à multiplication trop rapide* (Romains). || **2.** *Fig.* et *littér.* Grand nombre de choses qui apparaissent les unes après les autres à peu de temps d'intervalle : *Avez-vous remarqué ce pullulement d'expressions nouvelles qu'emploie Norpois ?* (Proust).

• REM. Au sens 1, *pullulement* a supplanté PULLULATION dans la langue moderne.

• SYN. : **1** *débauche, foisonnement, fourmillement, grouillement, profusion ;* **2** *luxe, orgie.*

pulluler [pylyle] v. intr. (lat. *pullulare,* pulluler [en parlant de plantes et d'animaux], de *pullus,* animal tout petit, pousse toute jeune, dimin. de *pullus,* tout petit [et, comme n. m., « petit d'animal »] ; 1320, Godefroy, au sens 2 ; sens 1, XIVe s., *Nature à l'alchimie* [au fig., av. 1850, Balzac] ; sens 3, 1840, V. Hugo). **1.** *Vx.* Se reproduire, croître en grand nombre et à un rythme très rapide (souvent péjor.) : *Blaireaux, renards se mirent à pulluler* (Giraudoux). *L'étang splendide où pullule | Tout un monde mystérieux* (Hugo) ; et au fig. : *Depuis deux ans, les poètes ont pullulé comme les hannetons* (Balzac). *Racine vit encore mais la tragédie qu'il a inventée est morte. Voilà son crime : d'avoir suscité des générations de copistes impuissants. Son crime c'est Campistron qui pendant un siècle va pulluler sur son cadavre* (Mauriac). || **2.** Se répandre avec profusion, gagner de nombreux adeptes, en parlant d'un genre littéraire ou artistique, d'une opinion, d'une théorie, etc. : *Le roman de mœurs pullule en Angleterre* (Taine). *Le christianisme, loin d'être arrêté*

par le lugubre caprice de Néron, pullula plus vigoureusement que jamais (Renan). || **3.** *Péjor.* Exister en grand nombre, en une multitude grouillante : *Autour de lui* [Adrien] *pullulaient les philosophes, les rhéteurs, les critiques* (Renan). *Les femmes à la mode, ça pullule, tandis qu'il n'y a qu'une Paule !* (Beauvoir).

• SYN. : **1** *proliférer ;* **2** *abonder, foisonner, prospérer ;* **3** *fourmiller, grouiller.*

pulmonaire [pylmɔnɛr] adj. (lat. *pulmonarius,* pulmonique [et, à basse époque, au fém. *pulmonaria* — avec le n. f. class. *radicula,* petite racine, v. RADICULE —, « pulmonaire » (plante)], de *pulmo, -monis,* poumon ; fin du XVIe s. [*congestion... pulmonaire,* 1869, Larousse, art. *congestion*]). Qui se rapporte aux poumons : *Les formes pulmonaires de l'infection se multipliaient maintenant* (Camus). *Artère pulmonaire.* || *Congestion pulmonaire,* engorgement sanguin du poumon, résultant du froid ou d'un mauvais fonctionnement du cœur : *J'ai demandé de quoi était mort M. P., et la femme m'a dit qu'il avait été terrassé par une congestion pulmonaire* (Prou).

◆ n. (1572, Peletier du Mans). Personne atteinte d'une affection des poumons : *Avec une femme anémique, j'ai accepté un poste dans le département où meurent le plus de pulmonaires* (Giraudoux).

• SYN. : *phtisique* (vx), *tuberculeux.*

◆ n. f. (XVe s., puis 1585, Vaganay). Nom d'une plante herbacée vivace, à fleurs bleues ou violacées, de la famille des borraginacées : *Elle s'y était promenée dix fois, pendant ce beau printemps,* [...] *pour y cueillir le jeune muguet, la jacinthe ou la pulmonaire* (Duhamel).

pulmonés [pylmɔne] n. m. pl. (dér. savant du lat. *pulmo, -monis,* poumon ; 1827, Acad.). Sous-classe de mollusques gastropodes respirant par un poumon, comme l'escargot, la limace, la limnée.

pulmonie [pylmɔni] n. f. (dér. savant du lat. *pulmo, -monis,* poumon ; XIIIe s., Schlessinger, écrit *polmonie ;* 1562, Du Pinet, écrit *poulmonie ; pulmonie,* 1680, Richelet). *Vx.* Affection du poumon : *Il fallait attribuer les légers changements de son humeur à une pulmonie dont elle ne parlait pas* (Balzac).

pulmonique [pylmɔnik] adj. et n. (dér. savant du lat. *pulmo, -monis,* poumon ; 1537, Lespleigney [63], dans la loc. *mal pulmonicque,* maladie qui affecte les poumons ; écrit *pulmonique,* au sens actuel, 1570, Liébault, 134). Qui est atteint d'une affection des poumons (vieilli) : *Une de ces misérables petites cuisines de grande ville, qui font tant de femmes pulmoniques* (Goncourt). *J'ai vu de loin Sa Majesté dans la galerie à l'heure de l'audience : il ne faut pas grand art pour reconnaître la toux et les suées d'un pulmonique* (Yourcenar).

pulpaire [pylpɛr] adj. (de *pulpe ;* 1932, Larousse). Relatif à la pulpe des dents : *Inflammation pulpaire.*

pulpation [pylpasjɔ̃] n. f. (de *pulper* 2 ; 1835, Acad.). *Vx.* En pharmacie, opération mécanique par laquelle on divisait les parties tendres et charnues des végétaux, de manière à former une pâte molle, ou pulpe, que l'on séparait par tamisage des parties fibreuses et dures, le plus souvent inertes.

pulpe [pylp] n. f. (lat. *pulpa,* chair, viande, pulpe des fruits ; milieu du XIVe s., écrit *poulpe* [*pulpe,* 1503, Chauliac], aux sens I, 1 et 3 ; sens I, 2, 1836, *Maison rustique du* XIXe *siècle,* III, 281 ; sens I, 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 5, 1963, Larousse ; sens II, 1, 1834, Boiste ; sens II, 2, 1836, Acad.).

I. 1. Tissu parenchymateux, généralement sucré à maturité, constituant la presque totalité de certains fruits charnus : *La pulpe d'un abricot, d'une poire, d'un avocat.* || **2.** Cossette de betterave à sucre dont le jus a été épuisé et qui sert à l'alimentation du bétail : *Ce n'était pas encore l'époque où la pulpe de betteraves pourrit dans les silos* (Mauriac). || **3.** En termes de cuisine, parties tendres et charnues des légumes et des fruits : *La pulpe des courgettes, des tomates. Un jus de fruits naturel et contenant de la pulpe.* || **4.** *Vx.* Médicament de consistance molle, résultant de la pulpation. || **5.** Syn. de PÂTE À PAPIER.

II. 1. Extrémité charnue des doigts : *Quand on le contredit, il se ronge les ongles jusqu'à la pulpe* (L. Daudet). *Au moyen d'un petit canif crasseux mais tranchant, il attaquait en outre les régions de l'ongle inaccessibles aux dents, s'éminçait l'épiderme, se sculptait la pulpe à vif* (Duhamel). || **2.** *Pulpe dentaire,* tissu conjonctif embryonnaire contenu dans la cavité dentaire.

pulpectomie [pylpɛktɔmi] n. f. (de *pulp*[*e*] et de *-ectomie,* gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* couper, amputer ; 1963, Larousse). Intervention chirurgicale qui vise à l'éviction totale ou partielle des tissus pulpaires d'une dent.

• REM. On rencontre également la forme *pulpotomie* (de *pulpo-,* élément tiré de *pulpe,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, incision, dér. de *temnein,* couper ; 1951, P. L. Rousseau, p. 75).

1. pulper [pœlpœr] n. m. (mot angl. signif. proprem. « décortiqueur », de *pulp,* substance molle, moelle, pâte à papier, empr. du franç. *pulpe ;* 1963, Larousse). Appareil transformant les balles de pâte ou de vieux papiers en pâte liquide.

2. pulper [pylpe] v. tr. (de *pulpe ;* 1835, Acad.). En pharmacie, réduire à l'état de pulpe. (Vieilli.)

pulpeux, euse [pylpø, -øz] adj. (de *pulpe* [v. ce mot] ; 1539, R. Estienne, écrit *poulpeux* [*pulpeux,* fin du XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1838, Th. Gautier ; sens 4, XXe s. [pour une femme, milieu du XXe s.]). **1.** Qui contient de la pulpe : *Fruit, légume pulpeux.* || **2.** Qui est de la nature de la pulpe : *Organe, tissu pulpeux.* || **3.** Qui a l'apparence ou la consistance de la pulpe : *Une neige pulpeuse.* || **4.** *Fig.* Plein de sève, d'une vigueur saine et attirante : *Et je serre sa main chaude, pulpeuse, prête pour le combat ou la paix* (Montherlant). *Un corps pulpeux.* || *Pop.* Se dit d'une femme qui plaît, qui attire le regard par ses formes rebondies.

pulpite [pylpit] n. f. (de *pulpe ;* 1910, Larousse). Inflammation de la pulpe dentaire.

pulpoir [pylpwar] n. m. ou **pulpoire** n. f. (de *pulper* 2 ; 1828, Mozin [*pulpoire*], et 1904, Larousse [*pulpoir*]). Spatule courbe et très large, qui sert à réduire en pâte diverses matières.

pulque [pulke] n. m. (mot indien de l'Amérique centrale ; 1827, Acad.). Boisson obtenue en faisant fermenter le suc de l'agave d'Amérique, et que l'on consomme principalement au Mexique.

pulsant, e [pylsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant du lat. *pulsare,* pousser [v. POUSSER] ; 1941, Pierre Rousseau, p. 114 [*étoile pulsante ;* « qui présente des pulsations », 1970, Robert]). Qui présente des pulsations. || *Étoile pulsante,* étoile qui change d'éclat selon une périodicité plus ou moins longue.

pulsar [pylsar] n. m. (dér. savant du lat. *pulsus,* pouls [v. POULS] ; 12 févr. 1970, *le Monde*). Source de rayonnement radioastronomique dont les émissions très brèves (50 m/s) ont une période remarquablement définie, généralement voisine de la seconde.

pulsateur, trice [pylsatœr, -tris] adj. (bas lat. *pulsator,* celui qui frappe, du lat. class. *pulsatum,* supin de *pulsare,* pousser [v. POUSSER] ; 1815, Bernardin de Saint-Pierre, dans la loc. *scarabée pulsateur,* « vrillette » ; sens actuel, 1869, Littré). Qui pousse, qui produit des battements. (Peu usité.)

pulsatif, ive [pylsatif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *pulsare,* pousser [v. POUSSER] ; XIVe s., Lanfranc). En médecine, qui cause des pulsations : *Douleur pulsative.*

pulsatile [pylsatil] adj. (dér. savant du lat. *pulsare,* pousser [v. POUSSER] ; milieu du XVIe s., écrit *pulsatil,* au sens de « pulsatif » ; écrit *pulsatile,* au sens actuel, 1869, Littré [aussi *tumeurs pulsatiles ; onde pulsatile...,* 1962, Robert]). Qui est animé de pulsations. || *Onde pulsatile artérielle,* pulsation provoquée par chaque contraction cardiaque. || *Tumeurs pulsatiles,* tumeurs de natures

diverses, en général vasculaires, ayant pour caractère commun d'être animées de pulsations.

pulsatille [pylsatij] n. f. (lat. scientif. moderne *pulsatilla*, même sens, tiré du lat. class. *pulsatum*, supin de *pulsare*, pousser [cette plante réglant sa direction d'après celle du vent] ; 1611, Cotgrave). Plante herbacée vivace, toxique, à racine pivotante, de la famille des renonculacées.

pulsation [pylsasjɔ̃] n. f. (lat. *pulsatio, -tionis*, action de frapper, choc, heurt, de *pulsatum*, supin de *pulsare*, heurter, pousser [v. POUSSER] ; XIVe s., Lanfranc, écrit *pulsacion* [*pulsation*, v. 1560, Paré], au sens 1 [dans une partie malade ; « battement d'un organe... », v. 1560, Paré ; *pulsation abdominale*, 1869, Littré ; *pulsation négative*, 1932, Larousse] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [*pulsation d'un courant alternatif*, 1932, Larousse] ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Mouvement régulier de compression et de décompression du cœur et des artères, qui permet l'irrigation du corps par le sang : *Il se décida, non sans avoir le cœur grossi par des pulsations extraordinaires, à expliquer sa situation à l'abbé Troubert* (Balzac). *Il eût pu compter du doigt à son poignet les pulsations de l'artère radiale* (Yourcenar). || Battement qui s'observe dans certaines tumeurs communiquant avec les artères. || *Pulsation abdominale*, battement de l'aorte abdominale, qui se transmet aux organes voisins. || *Pulsation négative*, dépression systolique constatée sur la paroi thoracique au voisinage de la pointe du cœur, et qui est fréquente chez les sujets maigres. || **2.** Mouvement de vibration qui se manifeste dans les fluides élastiques. || *Pulsation d'un courant alternatif*, expression $\omega = 2\pi N$, N étant la fréquence. || **3.** *Fig.* Frémissement extérieur qu'on perçoit comme un battement organique ; émoi passager éprouvé comme une sorte de vibration : *Il avait su fixer sur sa toile l'imperceptible reflux de l'eau, la pulsation d'une minute heureuse* (Proust). *Ils vont et viennent, environnés par un trafic étrange et la vague pulsation des départs* (Chardonne).

pulsatoire [pylsatwar] adj. (de *pulsat[ion]* ; 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Se dit d'un phénomène pathologique qui produit des pulsations. || **2.** En physique, se dit d'une grandeur qui varie périodiquement en conservant toujours le même signe.

pulsé, e [pylse] adj. (part. passé de *pulser* ; 1964, Dauzat-Dubois-Mitterand). *Chauffage par air pulsé*, mode de chauffage envoyant l'air chaud produit par une centrale thermique à l'intérieur d'un bâtiment, à l'aide d'une soufflerie, l'air chaud circulant dans des gaines et débouchant dans les différentes pièces par des ouvertures spéciales.

pulser [pylse] v. tr. (lat. *pulsare*, pousser [v. POUSSER] ; 23 sept. 1966, *le Monde*). Rejeter à l'extérieur par pression : *Un appareil servant à pulser l'air dans une pièce.*

pulseur [pylsœr] n. m. (de *pulser* ; 1968, Larousse). Appareil qui sert à pulser un gaz.

pulsion [pylsjɔ̃] n. f. (bas lat. *pulsio, -sionis*, action de repousser, du lat. class. *pulsum*, supin de *pellere*, mouvoir, remuer, pousser ; 1625, Stoer, au sens de « action de pousser » ; 1738, Voltaire, au sens de « propagation du mouvement dans un milieu fluide élastique » ; sens actuel, début du XXe s. [*pulsion partielle*, 1967, Laplanche et Pontalis]). En psychanalyse, entité biologique située dans l'inconscient, qui pousse l'homme à rechercher certains buts au moyen de certains objets : *Pulsion de vie, de mort. Pulsion d'agression, de destruction. Pulsion sexuelle.* || *Pulsion partielle*, composante de la pulsion sexuelle se rattachant soit à une zone érogène déterminée, soit à un but spécifique.

pulsionnel, elle [pylsjɔnɛl] adj. (de *pulsion* ; 1967, *la Nef*, n° 31, p. 113). Relatif à une, des pulsions : *Un pyromane commet des actes pulsionnels.*

pulsographe [pylsɔgraf] n. m. (de *pulso-*, élément tiré du lat. *pulsus*, pouls [v. POULS], et de *-graphe*, du gr. *graphein*, écrire, inscrire ; 1878, Larousse). Syn. de SPHYGMOGRAPHE.

pulsomètre [pylsɔmɛtr] n. m. (angl. *pulsometer*, sphygmomètre, du lat. *pulsus*, pouls [v. POULS], et de *-meter*, du gr. *metron*, mesure ; 1875, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1904, Larousse). **1.** *Vx.* Appareil qui utilise la pression de la vapeur d'eau pour aspirer et refouler des liquides de toutes sortes, gras ou visqueux. || **2.** Syn. de SPHYGMOMÉTRE.

pulsoréacteur [pylsɔreaktœr] n. m. (de *pulso-*, élément tiré du lat. *pulsare*, pousser [v. POUSSER], et de *réacteur* ; 1949, Larousse). Moteur à réaction, de fonctionnement intermittent, dont les seules pièces en mouvement sont des clapets : *La bombe volante allemande V1 était équipée d'un pulsoréacteur.*

pultacé, e [pyltase] adj. (dér. savant du lat. *puls, pultis*, bouillie de farine, pâtée ; 1790, *Encycl. méthodique*, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Qui a la consistance de la bouillie : *Matières pultacées.* || **2.** *Angine pultacée*, angine s'accompagnant d'un exsudat pultacé qui recouvre les amygdales.

pultation [pyltasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *puls, pultis* [v. l'art. précéd.] ; 1904, Larousse). Réduction en bouillie, en pulpe.

pulvérateur, trice [pylveratœr, -tris] adj. (dér. savant du lat. *pulveratum*, supin de *pulverare*, couvrir de poussière, dér. de *pulvis, -veris*, poussière ; 1770, Buffon). Se dit des oiseaux et des animaux qui ont l'habitude de se rouler dans la poussière pour calmer les démangeaisons causées par leurs parasites.

◆ **pulvérateurs** n. m. pl. (1770, Buffon). *Vx.* Nom qui désignait autrefois divers groupes d'oiseaux, entre autres un ordre où l'on réunissait les gangas, les gallinacés et les tinamous.

pulvérin [pylverɛ̃] n. m. (ital. *polverino*, poudre noire, récipient pour cette poudre, de *polvere*, poussière, lat. *pulvis, -veris*, même sens ; milieu du XVIe s., au sens 3 ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1552, Rabelais). **1.** *Vx.* Poussier de poudre noire. || **2.** Poudre noire de très grande finesse, qui servait autrefois à l'amorçage des armes à feu, et qui n'est plus utilisée aujourd'hui que pour la confection de mélanges pyrotechniques : *Parmi la brume d'or de l'âcre pulvérin* (Heredia). || **3.** Récipient en forme de poire, qui contenait de cette poudre. (On l'appelait également CORNE À PULVÉRIN, POIRE À POUDRE, POUDRIÈRE.)

pulvérisable [pylverizabl] adj. (de *pulvériser* ; fin du XIVe s.). Qui peut être pulvérisé.

pulvérisateur [pylverizatœr] n. m. (dér. savant de *pulvériser* ; 1869, Littré, au sens I, 2 ; sens I, 1, 1875, Larousse ; sens I, 3, 1888, Larousse ; sens II, 1904, Larousse).

I. 1. Ajutage fixé à l'extrémité d'un tube et qui permet la diffusion en fines gouttelettes d'un liquide y arrivant sous pression. || **2.** Appareil permettant de projeter sous pression des médicaments pulvérulents ou liquides sous forme de fines particules. || **3.** Machine agricole employée pour l'épandage des insecticides et des fongicides liquides.

II. Lamelle métallique sur laquelle vient se briser avec force un jet d'air ou de liquide qui se pulvérise.

pulvérisation [pylverizasjɔ̃] n. f. (de *pulvériser* ; fin du XIVe s., au sens 1 [« action de réduire certains corps en fines particules... » ; « division... à l'état de... gouttelettes », 1869, Littré] ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, 1963, Larousse ; sens 4, 1960, Larousse, art. *cathodique*). **1.** Action de pulvériser, de réduire en poudre un corps solide. || *Spécialem.* Action de réduire certains corps en fines particules, en vue de leur utilisation sous forme de médicaments. || **2.** Action de projeter un solide pulvérulent ou un liquide (médicament, insecticide, parfum) sous forme de fines particules : *Pulvérisation nasale.* || **3.** Procédé de pose des glaçures, consistant à projeter au moyen d'un aérographe l'émail liquide sur les objets de grandes dimensions ou friables. || **4.** *Pulvérisation cathodique*, procédé électrique permettant de déposer sur une surface, au moyen d'un tube à gaz raréfié, une couche métallique très mince.

pulvérisé, e [pylverize] adj. (part. passé de *pulvériser ;* v. 1387, G. Phébus, écrit *polverisé ; pulvérisé,* 1534, Vaganay [*charbon pulvérisé,* 1963, Larousse]). Qui a été réduit en poudre. || *Charbon pulvérisé,* charbon réduit en poudre, en vue de sa combustion dans des foyers industriels.

pulvériser [pylverize] v. tr. (bas lat. *pulverizare* [attesté seulement au part. passé *pulverizatus*], pulvériser, du lat. class. *pulvis, -veris,* poussière ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1658, Scarron [aussi « broyer en... morceaux informes »] ; sens 4, 1800, L. J. N. Lemercier ; sens 5, 1718, Acad. [« jeter dans... la confusion par des arguments sans réplique... », 1747, Gresset] ; sens 6, 1962, Robert). **1.** Réduire en poudre : *Pulvériser un morceau de sucre, de la craie.* || **2.** Projeter sous pression un solide pulvérulent ou un liquide sous forme de fines particules : *Pulvériser un insecticide, du parfum.* || **3.** Réduire en petits morceaux : *Dans sa colère, elle a pulvérisé son beau service à thé.* || *Par extens.* et *fam.* Broyer en plusieurs morceaux informes : *Tombée en panne sur le passage à niveau, la voiture a été pulvérisée par le rapide.* || **4.** *Fam.* Détruire, anéantir : *L'armée adverse a été pulvérisée par un assaut foudroyant. Pulvériser l'ennemi dans une bataille décisive.* || **5.** *Fig.* Réfuter brillamment, rendre sans valeur un argument, une opposition théorique, etc. : *Les prudentes objections du ministre ont été pulvérisées par la fougue de ce redoutable debater.* || *Fig.* Jeter dans l'embarras, dans la confusion par des arguments sans réplique une personne qui prend part à un débat, à une discussion : *Ma seule consolation était de penser que j'allais voir Morel et les Verdurin pulvérisés par M. de Charlus* (Proust). || **6.** Fig. et fam. *Pulvériser un record, une performance,* battre, dépasser très largement le record ou la performance sportive précédemment établis.

• SYN. : **1** *broyer, égruger, moudre, piler ;* **2** *vaporiser ;* **3** *brésiller, briser, écrabouiller* (fam.), *fracasser ;* **4** *écraser, enfoncer, foudroyer, tailler en pièces.*

pulvériseur [pylverizœr] n. m. (de *pulvériser ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** *Vx.* Celui qui pulvérise des drogues, des couleurs, etc. || **2.** Machine agricole qui sert à briser les mottes de terre, après le labour.

pulvérulence [pylverylɑ̃s] n. f. (de *pulvérulent ;* 1823, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [VI, 135], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1870, Flaubert ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** État d'un corps réduit en poudre ; état de ce qui est recouvert de poudre. || **2.** *Pulvérulence des narines,* accumulation de poussières sur les poils des narines et sécheresse de la muqueuse, qui s'observent dans les formes adynamiques des pyrexies aiguës. || **3.** *Fig.* État d'un fluide transparent où l'œil croit voir une infinité de très fines particules en suspension : *Tout s'agitait dans une sorte de pulvérulence lumineuse* (Flaubert). *Il examina le jardin ; s'intéressant* [...] *aux terres ardentes qui fumaient dans la pulvérulence embrasée de l'air* (Huysmans). || **4.** Fine sécrétion cireuse qui recouvre les téguments de certains insectes du groupe des charançons, des buprestes, etc.

pulvérulent, e [pylverylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *pulverulentus,* couvert de poussière, poudreux, de *pulvis, -veris,* poussière ; 1773, A. A. Parmentier [101], au sens 1 [aussi « qui se réduit en poudre »] ; sens 2, 1797, Gattel). **1.** Qui est à l'état de poussière, de poudre : *Substances pulvérulentes.* || Qui se réduit en poudre : *Chaux carbonatée pulvérulente.* || **2.** Se dit d'un insecte ou d'un végétal recouvert d'une efflorescence cireuse.

pulvifère [pylvifɛr] adj. (de *pulvi-,* élément tiré du lat. *pulvis,* poussière, et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1875, Larousse). En minéralogie, se dit de ce qui renferme une matière pulvérulente.

pulvinaire [pylvinɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *pulvinaria,* même sens, peut-être dér. du lat. class. *pulvis,* poussière ; 1875, Larousse). Insecte qui attaque les vignes, en France, et provoque la phtiriose.

pulvinar [pylvinar] n. m. (mot lat. signif. « coussin de lit pour les statues des dieux » ; 1875, Larousse, aux sens I, 1-2 ; sens II, 1963, Larousse).

I. 1. Dans l'Antiquité romaine, lit d'apparat où l'on couchait la statue d'un dieu ou d'une déesse, pour lui faire prendre part à un banquet sacré. || **2.** Coussin.

II. Nom donné, en anatomie, à la saillie que présente, à sa partie postérieure et externe, la couche optique du cerveau.

pulvino [pulvino] n. m. (mot ital. de même sens, proprem. « coussin », lat. *pulvinus,* coussin, oreiller ; 1968, Larousse). Massif de fondation d'un barrage-voûte, dont il est séparé par une ligne d'appui continue, appelée *joint périmétral.*

puma [pyma] n. m. (mot esp. de même sens, empr. du quetchua *puma,* même sens ; 1633, J. Baudoin). Mammifère carnassier d'Amérique, connu aussi sous le nom de COUGUAR.

pumicif, ive [pymisif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *pumex, -micis,* pierre ponce ; 1875, Larousse). Se dit d'un papier légèrement grenu, employé par les pastellistes.

punais, e [pynɛ, -ɛz] adj. (lat. pop. **putinasius,* qui sent mauvais du nez, de **putire,* puer [v. PUER], et du lat. class. *nasus,* nez ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *pudneis* [*punés,* v. 1160, *Moniage Guillaume ; punais,* XIII[e] s., *Roman de Renart*], au sens 1 ; sens 2, 1530, Pals-grave, 736). **1.** Qui sent mauvais (vieilli) : *Un œuf punais.* || **2.** *Vx.* Qui exhale par le nez une odeur infecte.

punaise [pynɛz] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *punais ;* début du XIII[e] s., écrit *punoise* [*punaise,* 1256, Ald. de Sienne], au sens I, 1 [*...plat comme une punaise,* au fig., 1690, Furetière, art. *plat*] ; sens I, 2, 1836, Vidocq [« prostituée », XIV[e] s., Esnault ; *punaise de sacristie,* 1962, Robert] ; sens II, 1847, Bescherelle).

I. 1. Insecte hétéroptère plat, à odeur fétide, qui se nourrit de sève *(punaise des bois)* ou du sang de l'homme *(punaise des lits) : Les punaises ont des mœurs particulières ; elles attendent que la bougie soit soufflée, et, sitôt dans le noir, s'élancent* (Gide). || Fig. *Être plat comme une punaise,* se montrer d'une basse servilité. || **2.** *Fam.* Personne méprisable et servile : *Je l'aurais parié que c'était un youpin. C'est bien leur genre de faire les punaises* (Proust). *Ce que vous êtes ? Vous êtes une petite punaise prétentieuse* (Montherlant). || Pop. *Punaise de sacristie,* femme qui se fait remarquer par son assiduité aux pratiques religieuses et par l'aigreur de son caractère et de ses propos.

II. Petite pointe à tête large, plate ou en goutte de suif, aiguë et courte, employée pour fixer du papier, du carton, etc.

◆ **punaise !** interj. (1962, Robert). *Pop.* Marque le dépit, le mécontentement.

punaiser [pynɛze] v. tr. (de *punaise ;* 1891, Huysmans, au sens de « piqueter » [terme de peinture] ; sens actuel, 1965, A. Sarrazin). Fixer au moyen de punaises : *L'écolier a punaisé son emploi du temps sur le mur de sa chambre.*

punaisie [pynɛzi] n. f. (de *punais ;* v. 1230, *Saint Simon de Crépy,* écrit *puneisie* [*punaisie,* v. 1310, Godefroy], au sens 1 ; sens 2, v. 1330, *Baudoin de Sebourg*). **1.** *Vx.* Odeur fétide. || **2.** *Vx.* Affection dont est atteinte une personne punaise.

punaisot ou **punaizot** [pynɛzo] n. m. (de *punais ;* 1869, Littré [*punaizot*], et 1875, Larousse [*punaisot*]). Nom donné parfois au *putois* en raison de son odeur fétide.

1. punch [pɔ̃ʃ] n. m. (angl. *punch,* punch, peut-être de l'hindoustānī *pânch,* cinq [à cause des cinq ingrédients qui entrent dans cette boisson] ; 1653, La Boullaye [p. 516], écrit *bolleponge* [probablem. altér. de *bol de punch ; punch,* 1673, Justel, p. 55], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, fin du XIX[e] s., A. Daudet). **1.** Boisson que les Anglais buvaient aux Indes, faite de thé, de sucre, de cannelle, de citron et d'eau-de-vie ou de rhum, que l'on pouvait flamber ou non. || **2.** Liqueur alcoolisée et servie brûlante, de composition analogue : *Il entendait les étudiants faire du punch, rire, chanter* (Flaubert). *Ça brûle en moi comme un bol*

de punch (Claudel). *Punch martiniquais.* || **3.** *Vx.* Réception, cocktail où l'on boit du punch : *Ce jour-là, le départ de Serrières et son punch d'adieu avaient attiré le ban et l'arrière-ban des habitants* (Daudet).

2. punch [pœnʃ] n. m. (mot angl. signif. « poinçon, coup de poing, attaque », abrév. de *puncheon,* poinçon [empr. du franç. *poinçon*] ; 1911, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Qualité du boxeur dont les coups sont décisifs : *Il idolâtrait Ram et son terrible punch* (Morand). *Ce jeune a un bon jeu de jambes, de la vitesse, de la précision, mais il lui manque le punch.* || **2.** *Par extens.* Réserve de vigueur qui permet à un sportif, notamment à un coureur, de faire l'effort décisif au moment opportun.

puncheur [pœnʃœr] n. m. (de *punch* 2 ; v. 1930). Boxeur qui a du punch : *Marcel Cerdan fut un terrible puncheur.*

punching-ball [pœnʃiŋbol] n. m. (mot angl. de même sens, de *to punch,* poinçonner, donner un coup de poing, une poussée [de *punch,* poinçon, v. PUNCH 2], et de *ball,* boule, balle [empr. du franç. *balle* 1] ; 1911, Bonnaffé). Ballon maintenu au plafond ou au plancher par des liens élastiques au bout d'une tige flexible, utilisé pour exercer la vitesse et les réflexes d'un boxeur à l'entraînement.

• Pl. *des* PUNCHING-BALLS.

punctiforme [pɔ̃ktifɔrm] adj. (de *puncti-,* élément tiré du lat. *punctum,* piqûre, point [v. POINT 1] ; 1845, Bescherelle, écrit *ponctiforme ; punctiforme,* 1869, Littré). Qui a la forme, la taille d'un point (peu usité) : *Les yeux sont gros, à fleur de visage ; l'un d'eux a la pupille très dilatée, l'autre l'a punctiforme, ce qui ne laisse présager rien de bon pour l'avenir du sujet* (Duhamel).

1. punctum [pɔ̃ktɔm] n. m. (mot lat. signif. « piqûre, point » [v. POINT 1] ; 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse [*punctum remotum,* 1878, Larousse]). **1.** *Punctum cæcum,* ou *tache aveugle,* point où la rétine ne transmet aucune sensation, et qui correspond au point d'entrée du nerf optique dans le globe de l'œil. || **2.** *Punctum proximum,* distance minimale à laquelle un objet est vu distinctement par accommodation. || *Punctum remotum,* distance minimale à laquelle un objet est vu distinctement sans accommodation.

2. punctum [pɔ̃ktɔm] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1932, Larousse). Sorte de petit escargot à la coquille aplatie, ombiliquée, mince, lisse ou ornée de lamelles épidermiques.

puni, e [pyni] adj. et n. (part. passé de *punir ;* fin du XIIIe s., Joinville, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui s'est vu infliger une punition : *Élève puni. Les punis de salle de police. Mais, Constantin, vous perdez la tête ! Un puni de prison aller se promener en ville ? On n'aurait jamais vu ça* (Aymé). || **2.** *Aux hommes punis,* batterie ou sonnerie militaire prescrivant aux hommes punis de se rendre au poste de garde pour vérification de leur présence au quartier.

punique [pynik] adj. (lat. *punicus* ou *poenicus,* punique, de *Poenus,* Carthaginois ; fin du XIVe s., E. Deschamps [aussi *guerre punique*]). Relatif aux Carthaginois : *Ces animaux faisaient l'orgueil des grandes maisons puniques* (Flaubert). *Médailles puniques.* || *Guerres puniques,* nom donné par les historiens aux trois guerres qui opposèrent Rome à Carthage. || *Foi punique,* v. FOI (au sens I, 10).

◆ n. m. (1875, Larousse). Langue sémitique parlée par les Carthaginois : *Les capitaines, pas plus que les soldats, n'entendaient le punique* (Flaubert).

punir [pynir] v. tr. (lat. *punire* ou *poenire,* punir, châtier, venger, de *poena,* punition [v. PEINE] ; fin du XIIe s., *Chevalerie Ogier,* au sens 1 [absol., 1636, Corneille ; « infliger par jugement une peine... », fin du XIIIe s., Joinville] ; sens 2, v. 1265, J. de Meung [« mal récompenser... », 1647, Corneille ; *être puni par où l'on a péché,* 1835, Acad. ; *c'est le Bon Dieu qui t'a puni,* XXe s.] ; sens 3, v. 1240, Ph. de Novare). **1.** *Punir quelqu'un,* faire subir à quelqu'un une peine en expiation d'une faute : *Un Africain, nommé Mathos, se joignit à lui, dans la crainte d'être puni comme un des principaux auteurs de l'insurrection* (Michelet). *Ta femme est malade, Œdipe. La peste nous démoralise. Les dieux punissent la ville et veulent une victime* (Cocteau) ; et absol. : *Mieux vaut chercher à comprendre que punir ;* infliger par jugement une peine déterminée : *Le criminel a été puni de vingt ans de prison.* || **2.** *Punir quelqu'un de quelque chose,* lui faire subir un mal à cause de quelque chose (souvent employé au passif) : *Le voilà bien puni de ses calomnies. Je le punirai de m'avoir dit un mensonge aussi gros ;* mal récompenser d'un acte, généreux en soi, mais qui comportait une faute de jugement dont on ne s'avise que trop tard : *Vous me punissez bien de l'indulgence que je vous ai témoignée. Sa faillite nous punit de notre belle confiance.* || *Être puni par où l'on a péché,* trouver un châtiment précisément là où, contre la justice, la prudence ou la raison, on cherchait un avantage ou un plaisir : *Pendant des années, il a bu je ne sais combien d'apéritifs par jour. Aujourd'hui, il a une cirrhose : il est puni par où il a péché.* || Fam. *C'est le Bon Dieu qui t'a puni,* se dit à un enfant qui, après avoir désobéi, a subi un châtiment mérité, sans l'intervention de personne. || **3.** *Punir une faute,* la frapper d'un châtiment, d'une sanction : *Ces six mois de prison, à mon avis, ne punissent pas suffisamment ce délit. La mort seule peut punir pareil crime. Nous devons punir sévèrement une telle déloyauté.*

• SYN. : **1** *châtier, condamner, frapper ;* **3** *réprimer, sanctionner.*

punissable [pynisabl] adj. (de *punir ;* milieu du XIVe s., au sens de « qui a le droit de punir, qui punit » ; sens 1, 1477, Bartzsch ; sens 2, XXe s.). **1.** Qui mérite d'être puni : *Délit punissable.* || **2.** Qui peut être puni : *Je le crois coupable, mais, pour le moment et faute de preuves, il n'est pas punissable.*

• SYN. : **1** *répréhensible ;* **2** *condamnable.* — CONTR. : **1** *excusable, pardonnable.*

punisseur, euse [pynisœr, -øz] adj. et n. (de *punir ;* v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1568, Livet). **1.** Qui punit : *Le Marquis de Castell dos Rius, punisseur des corsaires hollandais ou anglais* (Morand). || **2.** *Par extens.* Qui aime à punir (peu usité) : *Les maîtres punisseurs ne sont pas les meilleurs maîtres.*

punitif, ive [pynitif, -iv] adj. (dér. savant de *punir ;* v. 1370, Oresme, au sens de « disposé à punir » ; 1691, S. Mars [p. 224], au sens de « qui a le caractère de la punition » ; sens actuel, 1786, Gohin [*expédition punitive,* 1932, Larousse]). Qui a pour objet de punir ou d'exercer des représailles : *Le père reprit cependant la parole et dit qu'après avoir montré l'origine divine de la peste et le caractère punitif de ce fléau, il en avait terminé* (Camus). || *Expédition punitive,* coup de main militaire ou agression collective perpétrée en représailles d'un événement antérieur : *À la suite d'une obscure affaire de vol, les nervis d'extrême-droite ont monté une expédition punitive contre des Arabes.*

punition [pynisjɔ̃] n. f. (lat. *punitio, -tionis,* punition, de *punitum,* supin de *punire* [v. PUNIR] ; v. 1250, Espinas, *Vie de Douai* [III, 103], écrit *punission* [*punition,* v. 1355, Bersuire], au sens 1 [*en punition de,* 1679, Bossuet] ; sens 2, v. 1355, Bersuire [« peine infligée à un élève... », 1869, Littré] ; sens 3, av. 1870, Mérimée ; sens 4, 1642, Corneille [*punition de Dieu, du ciel,* 1869, Littré] ; sens 5, 1962, Robert). **1.** Action de punir : *Dans les premiers siècles de Rome, la punition de bien des fautes incombait encore au père de famille.* || *En punition de,* pour punir de : *On l'a déplacé en punition de certains propos qui avaient déplu en haut lieu.* || **2.** Peine infligée pour une faute : *J'entends vaguement que ma punition sera légère, une peine de principe, quoi : un mois de cachot* (Sarrazin). *Punition corporelle.* || *Spécialem.* Peine infligée à un élève par un maître ou un surveillant : *Il ne savait pas sa leçon : on lui a donné une punition. Faire signer une punition par ses parents.* || **3.** Sanction disciplinaire infligée à un militaire par ses chefs hiérarchiques, conformément aux prescriptions du règlement de discipline générale : *C'était ma première punition depuis que j'étais au service. Adieu les galons de maréchal des logis que je croyais déjà tenir !* (Mérimée). || **4.** Événement fâcheux qui est ou paraît

être la conséquence d'une faute : *C'est la punition d'une femme dissipée, d'avoir un mari libertin* (Marmontel). *Jésus ! nous allons être massacrés ; c'est notre punition pour avoir renvoyé le petit frère* (France). || *Punition de Dieu, du ciel,* malheur considéré par certaines personnes comme envoyé par Dieu pour expier un péché. || **5.** *Fam.* Sévère défaite infligée à un boxeur ou à un catcheur qui, au cours du match, est devenu incapable de se défendre efficacement : *Si l'arbitre n'avait pas sagement arrêté le combat, le tenant du titre aurait infligé une rude punition à son adversaire.*

• SYN. : **1** *répression ;* **2** *châtiment, condamnation, correction, pénalité, sanction ; pénitence, pensum ;* **4** *expiation.*

punka n. m. V. PANCA.

punt [pœ̃t] n. m. (mot angl. de même sens ; 3 août 1895, *À travers le monde*). Embarcation très plate, légère et maniable, utilisée pour la chasse au gibier d'eau.

puntarelle [pɔ̃tarɛl] n. f. (mot d'origine gasconne, dér. de l'anc. provenç. *puncha,* pointe, bas lat. *puncta* [v. POINTE] ; 1864, Lacaze-Duthiers, p. 338). Petit fragment de corail, dont on fait des bracelets et des colliers.

puntillero [puntijero] n. m. (mot esp. de même sens, de *puntilla,* poignard, dér. de *punta,* pointe, bas lat. *puncta* [v. POINTE] ; 1907, Larousse). En tauromachie, celui qui est chargé d'achever le taureau d'un coup de poignard, si l'estocade donnée par le matador n'a pas tué la bête : *Alors Jésus, saisissant le couteau du puntillero, coupa les génitoires de la bête...* (Montherlant).

pupazzo [pupadzo] n. m. (mot ital. de même sens, dimin. de *pupa,* poupée, lat. *pupa,* petite fille, poupée, fém. de *pupus,* petit garçon ; 1852, d'après Bloch-Wartburg). Marionnette italienne à gaine : *Ce qui m'intéressait aussi beaucoup, c'étaient les objets du culte japonais ; leurs petits dieux en bois peints, les chasubles, les vases sacrés, et ces chapelles portatives, vrais théâtres de pupazzi, que chaque fidèle a dans un coin de sa maison* (Daudet).

pupe [pyp] n. f. (lat. scientif. moderne *pupa,* pupe, lat. class. *pupa,* poupée [v. l'art. précéd.] ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine,* au sens 2 ; sens 1, 1963, Larousse). **1.** Stade intermédiaire entre la larve et l'imago. || **2.** Nymphe des diptères supérieurs et, particulièrement, enveloppe chitineuse d'où sort l'insecte.

1. pupillaire [pypilɛr *ou* pypillɛr] adj. (lat. *pupillaris,* même sens, de *pupillus* [v. PUPILLE 1] ; 1409, Godefroy). Qui concerne un ou une pupille : *La défense des intérêts pupillaires.*

2. pupillaire [pypilɛr *ou* pypillɛr] adj. (dér. savant de *pupille* 2 ; 1727, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* 12). Qui concerne la pupille de l'œil : *Quand on pense que Charcot et d'autres ont fait des travaux mille fois plus remarquables et qui s'appuient, au moins, sur quelque chose, sur la suppression du réflexe pupillaire comme syndrome de la paralysie générale et qu'ils sont presque oubliés !* (Proust).

pupillarité [pypilarite *ou* pypillarite] n. f. (dér. savant de *pupillaire* 1 ; 1398, Du Cange, aux sens 1-2). **1.** État de l'enfant en tutelle. || **2.** Temps que dure cet état.

1. pupille [pypil *ou* pypij] n. (lat. *pupillus,* pupille, mineur, dimin. de *pupus,* petit garçon ; 1334, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1811, Brunot [*pupille de la nation,* 1923, Larousse]). **1.** Orphelin mineur, placé sous la garde d'un tuteur : *M. Sarriette* [...] *était le tuteur d'une jeune fille* [...]. *M. Sarriette était allé retrouver sa pupille dans un petit village...* (France). || **2.** Orphelin mineur qu'une collectivité a en quelque sorte adopté, dont elle assume l'entretien et l'éducation, totalement ou en partie : *Pupilles de la Marine, de l'Air.* || *Pupille de la nation,* enfant auquel un jugement, dit « jugement d'adoption par l'État », donne le droit d'obtenir de l'État un soutien matériel et moral jusqu'à sa majorité.

2. pupille [pypil *ou* pypij] n. f. (lat. *pupilla,* petite fille, mineure, et [à cause de la petite image qui se reflète dans l'ouverture de l'œil] « pupille de l'œil », dimin. de *pupa,* petite fille, poupée, fém. de *pupus,* petit garçon ; 1314, Mondeville). Ouverture du milieu de l'œil, limitée par l'iris et par laquelle passe la lumière : *Ils avaient les pupilles extraordinairement dilatées* (Flaubert). *Et la pupille se rétrécit, se rétrécit* [...] *jusqu'à devenir un tout petit point, rond et net comme un trou de poinçon...* (Martin du Gard).

• SYN. : *prunelle.*

pupillomètre [pypillɔmɛtr] n. m. (de *pupillo-,* élément tiré de *pupille* 2, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1975, Larousse). Appareil servant à mesurer les réactions de la pupille aux excitations extérieures.

pupillométrie [pypillɔmetri] n. f. (de *pupillo-* [v. l'art. précéd.] et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). Méthode d'examen consistant à mesurer le diamètre de la pupille et ses variations sous l'influence d'excitations diverses.

pupilloscopie [pypillɔskɔpi] n. f. (de *pupillo-* [v. PUPILLOMÈTRE] et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1932, Larousse). Examen de l'ombre pupillaire, afin de déterminer la réfraction des divers milieux de l'œil. (SYN. SKIASCOPIE.)

pupinisation [pypinizasjɔ̃] n. f. (du n. du physicien américain Michael Idvorsky *Pupin* [1858-1935] ; 1923, Larousse). Procédé consistant à introduire, dans les lignes téléphoniques, de distance en distance, des bobines de self-induction, destinées à améliorer la transmission de la parole.

pupipare [pypipar] adj. (de *pupi-,* élément tiré de *pupe,* et de *-pare,* du lat. *parĕre,* enfanter ; 1827, Acad.). Se dit des insectes dont les femelles donnent naissance à des petits ayant déjà atteint le stade de pupes.

pupitre [pypitr] n. m. (lat. *pulpitum,* tréteau, estrade ; 1357, Godefroy, écrit *pepistre* [*pupistre,* 1444, Godefroy ; *pupitre,* 1467, Havard], au sens 1 [*être au pupitre,* 1962, Robert] ; sens 2, 1768, Havard ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1904, R. Rolland ; sens 5, 1968, Larousse). **1.** Petit meuble, formé d'un ou de deux plans inclinés supportés par un ou plusieurs pieds, et qui permet de lire, d'écrire ou de dessiner à une hauteur commode : *Le lutrin est un pupitre d'église. Pupitre de musicien. Peut-être n'écrirais-je pas, comme Sénèque, l'éloge de la pauvreté sur un pupitre en or* (Gaxotte). || Spécialem. *Être au pupitre,* diriger l'orchestre. || **2.** Petit meuble consistant en une simple planchette inclinée ou en une boîte dont le couvercle est également incliné, et qui se met sur une table, un bureau, etc., et se prête aux mêmes usages : *Elle demanda son pupitre et la femme de chambre l'apporta* (Balzac). || **3.** Meuble d'équipement scolaire, formant table, composé d'un coffre à couvercle incliné muni d'une charnière et reposant sur quatre pieds. || **4.** Élément, généralement mobile, d'un piano, sur lequel on place le cahier de musique : *Le piano, placé devant l'une des fenêtres, faisait, avec son pupitre couvert de partitions, une manière d'écran* (Duhamel). || **5.** Panneau de commande permettant de communiquer avec les unités d'un ordinateur.

pupitreur [pypitrœr] n. m. (de *pupitre ;* 29 nov. 1966, *le Figaro*). Opérateur chargé de la commande et de la surveillance d'un ordinateur et de son système d'exploitation.

pupivore [pypivɔr] adj. (de *pupi-,* élément tiré de *pupe,* et de *-vore,* du lat. *vorare,* dévorer ; 1827, Acad.). Qui vit en parasite dans les larves et les nymphes des insectes.

pur, e [pyr] adj. (lat. *pūrus,* sans tache, sans souillure [au pr. et au fig.], propre, net, clair, serein, sans mélange ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens fig. de « complet, sans mélange » [en parlant de la foi] ; sens I, 1-2, v. 1155, Wace [*pur de,* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens] ; sens I, 3, v. 1650, Pascal ; sens I, 4, 1847, Mérimée ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [aussi pour un métal ; *air pur, vin pur* et « sans tache », v. 1175, Chr. de Troyes ; *pur de,* 1580, Montaigne] ; sens II, 2, av. 1870, Mérimée [pour une clarté, 1273, Adenet ; *ciel pur,* 1869, Littré] ; sens II, 3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 4, 1830, Lamartine [*pied pur,* 1904, Larousse] ; sens II, 5, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 6,

v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*en pure perte,* 1509, *Coutumier général,* III, 739 ; *état de pure nature,* 1736, Voltaire] ; sens II, 7, 1538, R. Estienne).

I. En parlant des êtres animés. **1.** Se dit d'une personne chez qui rien de bas, de corrompu n'altère les qualités morales : *Un cœur pur. Une pure amitié. Cet homme marchait pur loin des sentiers obliques* (Hugo). *À Paris la vertu la plus pure est l'objet des plus sales calomnies* (Balzac). *Lucienne, jeune fille, est pure et pudique* [...]. *Devenue femme, elle reste pure d'une autre façon* (Romains). *Vous ne prétendez tout de même pas qu'un honnête homme, dans ses activités les plus honorables, obéisse à des mobiles parfaitement purs* (Aymé). || **2.** Qui est exempt de toute corruption, de toute souillure ; qui est resté étranger aux réalités physiques de l'amour : *En voyant Adélaïde, un jeune homme aussi pur que Schinner devait croire à l'innocence la plus parfaite* (Balzac). *Je suis trop vieille pour commencer à porter des messages d'amour ; grâce à Dieu, j'ai vécu les mains pures jusqu'ici* (Musset). *Il y a toujours* [chez Walter Scott] *un mendiant philosophe, un châtelain bourru, des jeunes filles pures, des valets facétieux et d'interminables dialogues* (Flaubert). || Littér. *Pur de,* qui n'est pas souillé par : *Presque personne n'est assez pur de péchés | Pour ne pas mériter un châtiment* (Hugo). || **3.** Qui ne dépend d'aucun élément matériel ou affectif : *Les vérités formées par l'intelligence pure n'ont qu'une vérité logique, une vérité possible* (Proust). || *Pur esprit,* v. ESPRIT. || **4.** *De pure race,* se dit d'un être qui possède purs et entiers les caractères de sa race : *Un cheval de pure race. Je doute fort que mademoiselle Carmen fût de race pure, du moins elle était infiniment plus jolie que toutes les femmes de sa nation que j'aie jamais rencontrées* (Mérimée). || *Pur-sang,* v. à l'ordre alphab. || **5.** Qui est vraiment original, qui caractérise un auteur, un artiste : *Inconnu de son vivant, Chénier, quelques années après sa mort, est salué par tous les Français comme l'un de leurs plus purs poètes* (Duhamel). *Voilà du pur Stendhal et du meilleur* (Gide).

II. En parlant des choses. **1.** Se dit d'une chose qui ne contient aucun élément étranger : *Une eau pure. Un pain de pur froment. N'avez-vous pas votre âme ? | Votre âme qui bientôt fuira peut-être ailleurs | Vers les régions pures* (Hugo). || *Air pur,* non pollué. || *Du vin pur,* servi sans eau. || *Un métal pur,* sans alliage. || *Spécialem.* Sans tache : *De purs miroirs qui font toutes choses plus belles* (Baudelaire). *Un teint pur.* || Littér. *Pur de,* qui n'est pas gâté par : *Fruits purs de tout outrage et vierges de gerçures* (Baudelaire). || **2.** Se dit d'une couleur à laquelle aucune autre n'est mêlée : *Ses yeux, d'un bleu si pur, lui paraissaient plus bleus que le firmament* (Mérimée). || *Ciel pur,* ciel sans aucun nuage : *Le soleil s'est couché dans un ciel incomparablement pur* (Gide). || **3.** Se dit d'une chose d'une élégance harmonieuse et simple ; sans défaut : *Le nez, mince et fin, conservait ses pures arêtes* (Gautier). *Son beau front est serein et pur comme un lis* (Vigny). *Le chœur* [de la cathédrale] *s'élevait si étroit, si mince, si pur, que sa grâce était comme féminine et d'abord faisait songer à la Vierge* (Mauriac). || **4.** Se dit de ce qui n'est pas dénaturé par une sonorité étrangère : *Un son pur. Un chant pur. Une voix pure. Monsieur, dit l'autre voyageur dans la même langue et avec un bien plus pur accent britannique, si vous avez des secrets à vous conter, vous ferez bien de ne pas les dire en anglais devant moi* (Mérimée). || *Pied pur,* pied fondamental de certains vers grecs et latins, qui doit se retrouver à certaines places déterminées alors que des substitutions sont permises ailleurs. || **5.** Qui est exclusivement théorique, étranger à toute application pratique : *Mathématiques pures. Science pure.* || **6.** Se dit de ce qui est seulement, totalement tel ou tel (quelquefois renforcé par *simple*) : *C'est la pure vérité. Un pur mensonge. Une pure coïncidence. Une pure folie. Ce n'est qu'un bâton, un pur bâton* (Baudelaire). *C'est par un pur hasard qu'il avait pris le ton d'un homme habile* (Stendhal). *Des êtres métaphysiques, purs fantômes engendrés par les mots* (Taine). *Une obligation pure et simple.* || *En pure perte,* en vain, sans résultat. || *État de pure nature,* état de l'homme avant toute civilisation. || **7.** Se dit du langage, de l'expression tout à fait conformes au meilleur usage quant à l'emploi des formes grammaticales et au choix des mots : *Parler un anglais très pur. S'exprimer dans un style simple et très pur.*

● Syn. : **I, 1** *désintéressé, droit, honnête, immaculé, ingénu, intact, net, pudique ;* **2** *candide, chaste, innocent, sage, vierge ;* **3** *seul ;* **5** *authentique, véritable, vrai.* || **II, 1** *naturel ;* **2** *franc ;* **7** *châtié, correct, soigné.* — Contr. : **I, 1** *abject, dépravé, infâme, malhonnête, vil ;* **2** *corrompu, débauché, dissolu, impur, lascif, lubrique, luxurieux, paillard, pervers ;* **4** *bâtard, hybride, mâtiné, métissé.* || **II, 1** *dénaturé, frelaté, mélangé, pollué, souillé ;* **7** *familier, incorrect, populaire, vulgaire.*

◆ **À pur et à plein** loc. adv. (1391, Runkewitz). *Class.* Entièrement, sans aucune réserve : *Il a été absous à pur et à plein* (Acad., 1694).

◆ **pur** n. (v. 1792, Brunot). Personne qui s'est donnée tout entière à une cause, à une doctrine, à un parti politique, dont elle ne discute plus les principes et qui s'emploie en toute occasion à les défendre : *Quelque exagérés que soient les organes* [de presse] *d'une opinion, ils sont toujours au-dessous des purs de leur parti* (Balzac). *Je savais bien, dit le magistrat artisan, que tu viendrais donner ton nom, citoyen Gamelin. Tu es un pur* (France).

● Contr. : *tiède.*

pureau [pyro] n. m. (de l'anc. v. *purer,* nettoyer [v. l'art. suiv.] ; 1676, Félibien). Partie d'une tuile ou d'une ardoise qui n'est pas recouverte par la tuile ou l'ardoise précédente.

purée [pyre] n. f. (part. passé fém. substantivé de l'anc. v. *purer,* purifier, nettoyer [XIIIe s.], faire s'écouler l'eau dont sont pénétrés les pois, les fèves, etc., qu'on a mis à tremper [v. 1354, *Modus*], bas lat. *pūrare,* purifier, du lat. class. *pūrus* [v. PUR] ; v. 1220, Coincy, au sens 1 [absol., 1962, Robert] ; sens 2, 1959, *FEW,* IX, 610 *b ;* sens 3, 1534, Rabelais [*purée septembrale ; purée de septembre,* 1611, Cotgrave] ; sens 4, 1947, A. Camus ; sens 5, 1861, Esnault ; sens 6, 1878, Esnault). **1.** Mets préparé avec des légumes ou des viandes écrasés et passés : *Purée de lentilles. Purée de haricots. Purée de foie gras.* || *Absol.* Purée de pommes de terre : *Un plat de viande et une purée.* || **2.** Fam. *Purée de pois,* brouillard très épais. || **3.** Vx et fam. *Purée de septembre* ou *purée septembrale* (littér.), vin : *Ce Grec dont parle le Moyen de parvenir, qui souhaitait avoir le col long comme une grue, afin de sentir plus longtemps le passage de la purée septembrale et qui ne voyait au monde et ailleurs de sort plus digne d'envie que celui d'entonnoir* (Gautier). || **4.** Chose de consistance plus ou moins pâteuse ou liquide épais : *Deux coups de bistouri en croix et les ganglions déversaient une purée mêlée de sang* (Camus). || **5.** Vx et pop. *Une purée,* une absinthe peu étendue d'eau. || **6.** *Fig.* et *pop.* Pénurie d'argent : *Si je voulais être sérieux, sortir de la purée une fois pour toutes, lui-même me procurerait une position facile et lucrative* (Daudet). *Ortegal, qui avait le spleen, et qui traversait une période de purée* (Romains).

◆ adj. invar. (sens 1, 1962, Robert ; sens 2, 1895, Esnault). **1.** Fam. *Pommes purée,* purée de pommes de terre. || **2.** *Fam.* Qui est signe de gêne ou de misère : *Afin d'éviter que les choses purée — mobilier toc et le reste — ne prennent racine chez moi* (Romains).

purement [pyrmɑ̃] adv. (de *pur ;* v. 1200, *Poème moral,* au sens 1 ; sens 2, 1669, Widerhold ; sens 3, 1213, *Romania,* LXV, 499 [*purement et simplement,* 1552, R. Estienne]). **1.** *Littér.* D'une façon entièrement innocente, honnête : *D'ailleurs, j'ai purement passé les jours mauvais* (Hugo). *Je l'embrassai aussi purement que si j'avais embrassé ma mère pour calmer un chagrin d'enfant que je croyais alors ne jamais pouvoir arracher de mon cœur* (Proust). || **2.** Avec une correction et une exactitude teintées parfois d'élégance : *Parler, écrire*

purement. || **3.** Uniquement, simplement (devant un adj.) : *Il y a des natures purement contemplatives et tout à fait impropres à l'action* (Baudelaire). *Des impressions purement physiques* (Proust). *Une curiosité purement égoïste* (Romains). *On assistait à un phénomène purement moral* (Camus). || *Purement et simplement,* sans réserve ni condition : *J'ai purement et simplement accepté leurs propositions. Elle voulait purement et simplement un homme de génie, le talent lui semblait peu de chose* (Balzac) ; tout simplement : *Il réquisitionna purement et simplement l'hôtellerie pour quarante-huit heures* (Chevallier).

● SYN. : **1** *candidement, chastement, honnêtement, ingénument, innocemment, noblement ;* **2** *bien, correctement.*

pureté [pyrte] n. f. (réfection de l'anc. franç. *purté,* pureté morale [fin du XII^e s., *Chevalerie Ogier*], bas lat. *pūritas,* netteté, pureté [au pr. et au fig.], du lat. class. *pūrus* [v. PUR] ; 1324, Godefroy, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1636, Monet ; sens I, 4, 1869, Littré ; sens II, 1, 1530, Palsgrave, 259 [au fig., 1636, Corneille] ; sens II, 2, 1677, Racine ; sens II, 3, 1798, Acad. ; sens II, 4, XX^e s. ; sens II, 5, 1647, Vaugelas).

I. EN PARLANT DES ÊTRES ANIMÉS. **1.** État d'une âme, d'un cœur, qualité d'un sentiment où il n'y a rien de bas, de mesquin : *J'ai cherché auprès d'elle une distraction à un sentiment plus sérieux qu'il fallait combattre... Cela vous semble ridicule, incompréhensible ?... La pureté de votre âme ne peut admettre que l'on cherche un pareil remède* (Mérimée). *Même couverts de boue, comme Rimbaud et Verlaine, ils* [les poètes] *éveillent en nous le sentiment d'une pureté édénique, d'une pureté perdue qu'il nous faut retrouver dans l'abaissement et dans les larmes* (Mauriac). *On a reconnu la pureté de vos intentions.* || **2.** Innocence parfaite dans les pensées et dans les actes : *Des théologiens en qui la pureté des mœurs s'unit à la solidité de la doctrine* (France). *Il éprouvait, au fond de son cœur, le remords d'avoir soupçonné la pureté de cette jeune fille, si belle et si simple* (Balzac). || **3.** Chasteté parfaite : *Encore la pureté d'Anne de la Trave était-elle faite surtout d'ignorance* (Mauriac). *Pureté virginale.* || **4.** Qualité d'une race où n'est mêlé aucun sang étranger : *Il était rare que la tribu s'agrégeât des étrangers. On tenait essentiellement à la pureté du sang* (Renan).

II. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qualité de ce qui est pur, sans mélange d'élément étranger : *La pureté de l'air. La pureté d'un métal. Une maison réputée pour la pureté de ses produits ;* et au fig. : *Sa poésie* [de Jammes] *fluide, où chaque oiseau vient boire, où tremble chaque feuille mirée, où l'eau se plaint à chaque roche. Aucune abondance inutile : cette eau vaut par sa pureté* (Gide). || **2.** Qualité de ce qui est pur dans sa couleur, son éclat, sa limpidité : *La pureté du ciel. Contemplez du matin la pureté divine* (Hugo). *Quelques pierres* [...] *bien différentes encore du diamant, quant à l'éclat et à la pureté* (France). || **3.** Qualité d'un son, d'une voix, d'un ensemble de lignes dont aucun élément étranger n'altère la nature ou ne rompt l'harmonieux dessin : *Pureté d'une note. Cette cantatrice mérite l'admiration plus par la pureté que par l'étendue de sa voix. La pureté des lignes de son front* (Balzac). *La pureté méridionale de ses traits* (Proust). || **4.** *Fig.* Qualité par laquelle une création de l'esprit subsiste entièrement dans sa forme originelle : *Conserver, transmettre une doctrine dans toute sa pureté.* || **5.** Qualité de ce qui est conforme à des règles, à un type de perfection : *Il parlait le français avec une pureté toute littéraire* (Romains). *L'intellect volontiers exigerait du langage commun des perfections et des puretés qui ne sont pas en sa puissance* (Valéry). *La pureté des mœurs.*

● SYN. : **I, 1** *candeur, honnêteté, innocence, ingénuité, probité ;* **3** *virginité.* || **II, 2** *limpidité ;* **4** *originalité ;* **5** *correction.* — CONTR. : **I, 1** *abjection, bassesse, mesquinerie, vilenie ;* **2** *corruption, dissolution, immoralité, impureté ;* **3** *lascivité, libertinage, lubricité, paillardise, vice ;* **4** *mélange.* || **II, 1** *contamination, pollution ;* **5** *incorrection.*

purette [pyrɛt] n. f. (de l'anc. v. *purer,* nettoyer [v. PURÉE], ce sable servant à récurer ; 1752, Trévoux). Sable noir et ferrugineux que l'on trouve sur le bord de la mer.

purgatif, ive [pyrgatif, -iv] adj. (bas lat. médic. *purgativus,* purgatif, du lat. class. *purgatum,* supin de *purgare* [v. PURGER] ; v. 1325, *Dict. général,* au sens 3 ; sens 1, 1783, Buffon ; sens 2, 1932, Larousse [*vie purgative,* même sens, 1671, Pomey]). **1.** *Vx.* Qui a la propriété de nettoyer : *Le feu purgatif* (Buffon). || **2.** Fig. *Voie purgative,* dans le vocabulaire de la spiritualité, la première étape de la vie parfaite, caractérisée par la crainte du péché et par les efforts accomplis pour s'en délivrer : *Fabien éprouvait une sécheresse dont il se glorifiait, s'imaginant suivre la voie que les mystiques dénomment purgative, qui est aride et sans consolation* (Mauriac). || **3.** Propre à purger : *Un mucilage purgatif. Une tisane purgative.*

◆ **purgatif** n. m. (1669, Molière). En médecine, médicament propre à favoriser ou à provoquer l'évacuation des matières contenues dans l'intestin : *Un purgatif violent.*

● SYN. : *laxatif, purge.*

purgation [pyrgasjɔ̃] n. f. (lat. *purgatio,* nettoyage, curage, purgation, de *purgatum,* supin de *purgare* [v. PURGER] ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 3 ; sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 4, 1370, Oresme, puis 1660, Corneille ; sens 5, XIII^e s. ; sens 6, 1596, Hulsius). **1.** *Vx.* Action de nettoyer : *La purgation qu'il* [le blé] *reçoit par le moyen du van* (La Mothe Le Vayer). || **2.** *Purgation canonique,* action par laquelle un accusé se justifiait devant le juge ecclésiastique. || **3.** Au sens théologique, purification du pécheur : *Il apprit* [...] *qu'il y a une purgation active et une purgation passive, une vision interne et une vision externe* (Flaubert). || **4.** Fig. *Purgation des passions,* effet produit par la tragédie qui, par la terreur et la pitié, débarrasse, selon Aristote, les passions des spectateurs de ce qu'elles peuvent avoir de dangereux. (Syn. CATHARSIS.) || **5.** *Vx.* Le fait de provoquer, à l'aide d'une substance médicamenteuse, l'évacuation des matières contenues dans l'intestin. || **6.** *Par extens.* et *vx.* Le médicament utilisé à cet effet.

purgatoire [pyrgatwar] n. m. (lat. ecclés. médiév. *purgatorius,* purgatoire, masc. substantivé de l'adj. du bas lat. *purgatorius,* purgatif, qui purifie [l'âme], du lat. class. *purgatum,* supin de *purgare* [v. PURGER] ; v. 1190, Marie de France, écrit *purgatore* [*purgatoire,* v. 1220, Coincy], au sens 1 [*faire son purgatoire...,* 1671, Pomey] ; sens 2, 1862, Baudelaire ; sens 3, milieu du XX^e s.). **1.** État de purification dans lequel les âmes des défunts morts en état de grâce achèvent de se racheter de leurs fautes : *Il y avait dans l'oratoire de la comtesse* [...] *un tableau* [...] *qui représentait les tourments du purgatoire* (Mérimée). || Fig. *Faire son purgatoire en ce monde, sur cette terre,* y souffrir beaucoup. || **2.** *Fig.* et *fam.* Tout lieu où l'on souffre : *Paris, dit-on, est le purgatoire des maris et le paradis des femmes.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Ce qui impose un travail particulièrement pénible : *Cette série d'articles sur des sujets sans intérêt est pour lui un purgatoire.*

purge [pyrʒ] n. f. (déverbal de *purger ;* v. 1290, *Livre Roisin,* au sens de « acquittement, libération » ; sens 1, 1863, *Presse scientifique des Deux Mondes,* II, 151 [*robinet de purge,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1842, Acad. ; sens 4, 1538, R. Estienne [*purge de cheval,* av. 1922, Proust] ; sens 5, 1793, Brunot). **1.** Action de purger, de vidanger l'eau, l'air, le gaz d'une tuyauterie, d'un récipient, d'une chaudière. || *Robinet de purge,* robinet adapté à une conduite ou à un récipient pour purger l'air, le gaz ou l'eau condensée. || **2.** Action de débarrasser les fils textiles de leurs parties défectueuses. || **3.** Fig. *Purge d'hypothèques,* ensemble des formalités libérant un bien des hypothèques qui le grèvent. || **4.** Remède, fait d'une ou de plusieurs substances purgatives, qui provoque l'évacuation des matières contenues dans l'intestin : *Prendre une purge.* || *Purge de cheval,* médicament purgatif très énergique : *Ma mère murmura que j'avais besoin d'être reconstitué, que j'étais déjà assez nerveux, que cette purge de cheval et ce régime me mettraient à bas* (Proust).

|| **5.** *Fig.* Élimination d'éléments politiquement indésirables : *La purge du parti nazi en 1934. Les purges de Staline.*

• SYN. : **4** *laxatif, purgatif, purgation ;* **5** *coup de balai* (fam.), *épuration.*

purgeoir [pyrʒwar] n. m. (de *purger ;* 1530, Lefèvre d'Étaples, au sens de « crible » ; sens actuel, 1752, Trévoux). Bassin rempli de sable où les eaux des sources filtrent à travers le sable et s'y purifient avant d'entrer dans les canaux.

purger [pyrʒe] v. tr. (lat. *purgare,* nettoyer [au pr. et au fig.], débarrasser, purger [en médecine], justifier, disculper, de *pūrus* [v. PUR] ; fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *purgier* [*purger,* XIII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, v. 1193, Hélinant ; sens 4, v. 1225, *Barlaham ;* sens 5, v. 1370, Oresme, puis 1660, Corneille ; sens 6, 1583, Ragueau [aussi *purger les hypothèques ; purger une peine, une condamnation,* 1904, Larousse ; *purger une quarantaine,* 1869, Littré] ; sens 7, v. 1265, Br. Latini ; sens 8, XIV[e] s., *Moamin* [aussi comme v. pr.]). [Conj. **1 b.**] **1.** *Vx.* Débarrasser une chose d'une ou de plusieurs substances étrangères : *Le plomb entraîne le cuivre dans sa vitrification, et il rejette le fer sur le bord de la coupelle ; c'est par cette propriété particulière qu'il purge l'or et l'argent de toute matière métallique étrangère* (Buffon). || **2.** *Spécialem.* Débarrasser quelque chose de ce qui gêne ou empêche son fonctionnement : *Purger un cylindre. Purger un radiateur.* || **3.** *Class.* et *fig.* Purifier, laver un coupable : *Homme, si tu pouvais apprendre | L'art de te bien anéantir, | De bien purger ce cœur* (Corneille). || **4.** *Fig.* Débarrasser quelque chose de ce qui nuit ou de ce qui souille : *Vous nous quittez, Altesse, | Sans purger l'Aragon de ces nouveaux bandits...* (Hugo). *Le feu seul sera capable de purger la terre des infamies qui la souillent* (Renan). *Ne serait-ce pas une entreprise hardie, mais louable, que de purger la scène de ces vains discours, de ces madrigaux philosophiques ?* (Musset). *Des combinaisons précises qui purgent l'esprit des phrases dogmatiques* (Taine). *En louant l'Église catholique d'avoir purgé l'Évangile du levain révolutionnaire qu'y avaient déposé des juifs obscurs « nourris de révolte hébraïque », Maurras donnait raison à la fois à Luther, à Karl Marx et à Nietzsche* (Mauriac). || **5.** Class. et fig. *Purger les passions,* les modérer, les épurer en les représentant sur la scène : *La mort du comte* [dans le Cid] *peut mieux purger en nous cette sorte d'orgueil envieux de la gloire d'autrui, que toute la compassion que nous avons de Rodrigue et de Chimène ne purge les attachements de ce violent amour qui les rend à plaindre l'un et l'autre* (Corneille). *Je sais que la poétique du théâtre prétend* [...] *purger les passions en les excitant ; mais j'ai peine à bien concevoir cette règle* (Rousseau). || **6.** Faire disparaître, par les moyens légaux, ce qui grève, ce qui contraint. || *Purger les hypothèques,* remplir les formalités nécessaires pour qu'un bien ne soit plus hypothéqué : *On m'écrivait de Paris qu'on ne trouvait à vendre ma maison, rue d'Enfer, qu'à des prix qui ne suffiraient pas pour purger les hypothèques dont cet ermitage est grevé ; que cependant quelque chose pourrait s'arranger si j'étais là* (Chateaubriand). || *Purger sa contumace,* v. CONTUMACE. || *Purger une peine, une condamnation,* être emprisonné pendant la durée portée par le jugement de condamnation : *Vladimir Kniabrowski achevait alors de purger sa peine dans les prisons russes* (Martin du Gard). || *Purger une quarantaine,* en termes de marine, subir la quarantaine fixée par le service sanitaire. || **7.** *Vx.* Débarrasser le corps des impuretés qui l'incommodent : *Les eaux et la douche m'ont extrêmement purgée ; et, au lieu de m'affaiblir, j'en suis fortifiée* (Sévigné). || **8.** Débarrasser l'intestin de quelqu'un des matières qu'il contient à l'aide d'un médicament purgatif : *Mon père approuvait l'affaire, car il prétendait que toute maladie venait d'indigestion, et que, pour toute espèce de maux, il fallait purger son homme jusqu'au sang* (Chateaubriand) ; et pronom. : *Tu sais que demain il faut te purger, le docteur l'a dit* (Balzac).

• SYN. : **4** *nettoyer.*

◆ **se purger** v. pr. (v. 1138, Gaimar, au sens de « se purifier [d'un péché] » ; sens class., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). *Class.* Se disculper, se justifier : *Purge-toi d'un forfait si honteux et si bas* (Corneille). *L'autre, pour se purger de sa magnificence, | Dit qu'elle gagne au jeu l'argent qu'elle dépense* (Molière).

purgeur [pyrʒœr] n. m. (de *purger ;* 1576, Sasbout, au sens de « celui qui nettoie » ; sens actuel, 1869, Le Chatelier, p. 20). Appareil qui permet d'évacuer les gaz ou l'eau condensée d'un circuit de vapeur.

• SYN. : *décompresseur.*

purgeuse [pyrʒøz] n. f. (fém. de *purgeur ;* 16 juill. 1869, *le National,* au sens 2 ; sens 1, 1904, Larousse). **1.** Ouvrière qui nettoie la soie. || **2.** Dévidoir à lames au moyen duquel on procède à la purge des fils de soie.

purifiant, e [pyrifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *purifier ;* 1470, *Livre de la discipline d'amour divine*). *Vx.* Qui purifie : *L'eau du Jourdain, purifiante par la vertu d'Élisée* (Voltaire).

purificateur, trice [pyrifikatœr, -tris] n. (dér. savant de *purifier ;* 1547, Marguerite de Navarre). Personne qui purifie. (Rare.)

◆ adj. (1875, Larousse). Se dit de ce qui purifie ou qui sert à purifier : *Vertu purificatrice. Onction purificatrice.*

purification [pyrifikasjɔ̃] n. f. (lat. *purificatio,* purification, de *purificatum,* supin de *purificare* [v. PURIFIER] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 3 ; sens 1, 1663, d'après Richelet, 1680 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 4, 1694, Acad. ; sens 5, v. 1370, Oresme). **1.** *Vx.* Action de purifier une chose en la débarrassant des éléments étrangers qui y sont mêlés : *La purification des métaux.* || **2.** Acte religieux, individuel ou collectif, destiné à délivrer d'une impureté physique, légale ou morale : *Elle avait grandi dans les abstinences, les jeûnes et les purifications* (Flaubert). *Toutes les religions antiques commandaient à leurs fidèles de fréquentes purifications ; aujourd'hui encore, les hindous et les musulmans pratiquent de nombreuses ablutions imposées par leurs lois religieuses.* || **3.** *Purification de la Vierge,* fête en l'honneur de la Vierge qui alla au Temple de Jérusalem pour s'y purifier, et célébration de la présentation rituelle de Jésus. || **4.** Cérémonie de la messe qui suit la communion et qui consiste à sécher le calice avec le purificatoire. || **5.** *Fig.* Action qui vise à détacher l'âme du péché, des inclinations mauvaises ou dangereuses, afin de lui faire acquérir la pureté du cœur : *La purification se fait par l'effort de l'homme aidé de la grâce.*

purificatoire [pyrifikatwar] adj. (bas lat. ecclés. *purificatorius,* même sens, du lat. class. *purificatum,* supin de *purificare* [v. l'art. suiv.] ; 1795, Aulard, I, 444). Qui purifie, au sens religieux : *Cérémonie purificatoire.*

◆ n. m. (1610, Coton). Linge avec lequel le prêtre essuie le calice après la communion.

purifier [pyrifje] v. tr. (lat. *purificare,* nettoyer, purifier [au pr. et au fig.], de *pūrus,* net, pur [v. PUR], et de *facere,* faire ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 3 [au fig., av. 1850, Balzac] ; sens 1, XIV[e] s., *Moamin ;* sens 2, 1564, *Indice de la Bible ;* sens 4, 1714, Fénelon). **1.** Rendre pure une chose en la débarrassant des substances étrangères qui l'altèrent ou qui la vicient : *Purifier un métal* (vx). *Purifier le sang. Purifier l'air.* || **2.** Débarrasser, par les actes rituels appropriés, une chose des souillures qui en rendent le contact impur : *Purifier une église où un suicide a eu lieu.* || **3.** *Fig.* Débarrasser de tout ce qui souille ou dégrade moralement : *Purifier l'âme par la pénitence. J'ai déjà oublié Paris et ses corruptions, et ses ennuis, et ses fatigants plaisirs... Oui, ma vie me semble comme purifiée* (Balzac). *La conscience que désormais j'étais purifié des fautes de ma vie passée me donnait des jouissances infinies* (Nerval). *Je prie Dieu, selon la coutume, qu'il me purifie de tout ce que j'ai entendu venant du monde extérieur, et que je l'oublie* (Montherlant). || *Par extens.* et *fig.* Rendre moralement pur par l'imagination : *Son amour était celui du chevalier des Grieux admirant et purifiant sa maîtresse jusque sur la charrette qui mène en prison les*

femmes perdues (Balzac). || **4.** *Purifier une langue,* la rendre plus pure, plus correcte.

● SYN. : **1** *clarifier, déféquer, dépurer, épurer, filtrer ;* **3** *assainir, laver, nettoyer ; idéaliser.*

◆ **se purifier** v. pr. (sens 1, v. 1220, Coincy ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1671, Pomey). **1.** Se rendre pur par l'accomplissement de rites religieux : *On se purifiait avec de l'eau, on offrait des pains sur les autels* (Flaubert). || **2.** Être rendu plus pur : *L'eau se purifie par le filtrage. Chez moi, payer c'est une passion. Quand je paye, il me semble que je m'allège, que je me purifie* (Duhamel). || **3.** Devenir plus pur : *Plus on s'éloigne de cette vallée, plus l'air se purifie. La morale se purifie à mesure que la science grandit* (Littré).

puriforme [pyrifɔrm] adj. (de *puri-,* élément tiré du lat. *pus, puris,* pus, humeur, et de *-forme ;* 1765, *Encyclopédie*). En médecine, se dit de ce qui a l'apparence du pus.

purin [pyrɛ̃] n. m. (mot dialect., dér. de l'anc. v. *purer,* nettoyer, faire s'écouler l'eau [v. PURÉE] ; 1842, Acad. [var. *puriel,* 1360, Godefroy, et *pureau,* 1457, Godefroy]). Liquide formé par les urines des animaux, les eaux de pluie, l'excédent de liquide des fumiers, et qui constitue un bon engrais.

purisme [pyrism] n. m. (de *pur ;* 1704, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Souci extrême de la pureté de langage (rare) : *Ils ne se piquaient pas de purisme, et c'est là ce qui fait que le grec du christianisme primitif est si mauvais* (Renan). || **2.** *Péjor.* Tendance à fixer arbitrairement l'évolution d'une langue, en rejetant tout néologisme ou tout changement de sens : *Rejeter une expression qui ne blesse ni le son, ni le sens, ni le bon goût, ni la clarté, est un purisme ridicule* (Joubert). || **3.** Attitude qui consiste à rejeter systématiquement toute modification à une doctrine, à un système.

puriste [pyrist] n. et adj. (de *pur ;* 1586, Taillepied, au sens 1 ; sens 2, début du XVII^e s. ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Personne qui affecte une grande pureté en matière de foi et de morale : *Les calvinistes, qui se piquent d'être les plus purs de tous les puristes, traitent de superstition ce respect tel quel que les luthériens de la confession d'Augsbourg ont pour les restes de l'eucharistie* (Bossuet). || **2.** Personne qui, dans ses paroles ou ses écrits, manifeste un extrême souci de la pureté du langage : *On me les a nommés Puristes, comme gens qui recherchent la pureté de la langue française* (Chapelain). || **3.** *Péjor.* Personne chez qui ce souci est excessif et qui rejette tout néologisme et tout changement de sens : *Ils sont comme pétris de phrases et de petits tours d'expression, concertés dans leur geste et dans tout leur maintien ; ils sont « puristes », et ne hasardent pas le moindre mot, quand il devrait faire le plus bel effet du monde ; rien d'heureux ne leur échappe, rien ne coule de source et avec liberté : ils parlent proprement et ennuyeusement* (La Bruyère). *En fait M. Saint-Justin n'aimait pas la littérature, et son goût y était exécrable ; un grand écrivain était pour lui un puriste ou un précieux, et un grand écrivain est rarement un puriste, et n'est jamais un précieux* (Montherlant).

puritain, e [pyritɛ̃, -ɛn] n. (angl. *puritan,* puritain [membre d'une secte de presbytériens rigides], de *purity,* pureté, bas lat. *pūritas,* même sens [v. PURETÉ] ; 1562, Ronsard, au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** Membre d'une secte de presbytériens rigides, rigoureusement attachés à la lettre des Écritures, que les Stuarts persécutèrent et dont beaucoup émigrèrent en Amérique : *Les puritains d'Écosse. Les jansénistes furent donc, en France, des espèces de puritains catholiques* (Balzac). *Elle portait une robe de moire grise, à corsage montant, comme une puritaine* (Flaubert). *Mes parents, industriels puritains du Lancashire, m'élevèrent sans miroir* (P. Morand). || **2.** Personne qui montre ou affecte une grande rigidité de principes : *C'étaient vraiment les pères de la foi que ces chefs de clans nomades, parcourant le désert, [...] bornés si l'on veut, mais puritains, pleins d'horreur pour les souillures païennes* (Renan).

● SYN. : **2** *prude, pudibond, rigoriste.*

◆ adj. (sens 1-2, 1828, A. F. Villemain). **1.** Relatif aux puritains, à leur doctrine, à leur morale : *À l'époque où j'ai connu lord Liverpool, il était presque arrivé à l'illumination puritaine* (Chateaubriand). || **2.** Qui évoque la rigidité des puritains : *Langage puritain. Christophe était d'une intransigeance de cœur toute puritaine, qui ne pouvait admettre les souillures de la vie, et les découvrait peu à peu avec horreur* (Rolland). *Je rencontrai les Bacchantes, au temps où je me débattais encore contre l'enserrement d'une morale puritaine* (Gide).

● SYN. : **2** *austère, rigide, rigoriste.*

puritainement [pyritɛnmɑ̃] adv. (de *puritain ;* av. 1872, Th. Gautier). De façon puritaine, à la manière des puritains.

puritanisme [pyritanism] n. m. (angl. *puritanism,* doctrine des puritains [de *puritan,* v. PURITAIN], ou dér. savant du franç. *puritain ;* 1691, Bossuet, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Doctrine des puritains ; état d'esprit propre aux puritains : *Le puritanisme joua un grand rôle dans la chute des Stuarts. Il est abusif, il est presque paradoxal, d'avancer que nous sommes redevables au puritanisme calviniste de l'admirable école anglaise (j'entends celle des romanciers)...* (Gide). || **2.** *Fig.* Rigorisme excessif en morale : *Les habitants, en harmonie avec cette riante nature, sont affables, bons compagnons et sans puritanisme, quoique les deux tiers de la population soient restés calvinistes* (Balzac). *Jusqu'à présent j'avais accepté la morale du Christ, ou du moins certain puritanisme que l'on m'avait enseigné comme étant la morale du Christ* (Gide).

● SYN. : **2** *ascétisme, austérité, rigidité.*

puro [pyro] n. m. (mot esp. de même sens, emploi substantivé et imagé de l'adj. *puro,* pur, lat. *pūrus,* même sens [v. PUR] ; av. 1880, Flaubert). Espèce de gros cigare : *Ensuite ils fumèrent des puros, accoudés sur la planche de velours, au bord de la fenêtre* (Flaubert).

puron [pyrɔ̃] n. m. (de l'anc. v. *purer,* nettoyer, faire s'écouler l'eau [v. PURÉE] ; 1768, *Encyclopédie*). Petit-lait non aigri et dépouillé de tout caillé.

purot [pyro] n. m. (du radical de *purin ;* 1842, Acad.). Fosse à purin.

purotin [pyrɔtɛ̃] n. m. (de *purot,* d'après la loc. [*être dans la*] *purée ;* 1886, Huysmans). *Pop.* Celui qui est dans la purée, dans la misère : *L'on refoulera le long des remparts les purotins et les escarpes* (Huysmans).

purpura [pyrpyra] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, empr. du lat. class. *purpura,* pourpre [couleur, vêtement — v. POURPRE] ; 1845, Bescherelle). Éruption de taches rougeâtres sur la peau, provoquée par de petites hémorragies dans l'épaisseur du derme.

purpuracé, e [pyrpyrase] adj. (dér. savant du lat. *purpura,* pourpre [v. l'art. précéd.], pour le sens I, et, pour le sens II, du franç. *purpura ;* 1839, Boiste, au sens I ; sens II, 1904, Larousse).

I. Qui a une couleur analogue à celle de la pourpre.

II. Qui a l'aspect du purpura : *Une éruption purpuracée.*

purpurin, e [pyrpyrɛ̃, -in] adj. (réfection, d'après le lat. *purpura,* pourpre [v. PURPURA], de l'anc. adj. *p[o]urprin,* même sens [v. 1119, Ph. de Thaon] ; 1503, Bloch-Wartburg). *Littér.* Qui rappelle la couleur de la pourpre : *Une vapeur d'une teinte violette et purpurine* (Chateaubriand). *Les grappes purpurines de la bruyère* (Balzac). *Lèvres purpurines.*

purpurine [pyrpyrin] n. f. (dér. savant du lat. *purpura,* pourpre [v. PURPURA] ; 1731 [d'après Trévoux, 1771], au sens de « bronze pulvérisé qui, mêlé à l'huile, forme un vernis » ; sens actuel, 1842, Acad.). Une des matières colorantes contenues dans la garance.

purpurique [pyrpyrik] adj. (de *purpura ;* 1963, Larousse). Qui est propre au purpura, ou qui en est la manifestation : *Une éruption purpurique.*

pur-sang [pyrsɑ̃] n. m. invar. (de *pur* et de *sang ;* 1842, Mozin). Cheval inscrit au stud-book et dont la filiation est certaine :

Il y avait là des pur-sang anglais dressés à la tienta comme ils l'eussent été au polo (Montherlant). *La race des pur-sang anglais a été créée par l'union de juments anglaises avec des étalons orientaux.*

◆ adj. invar. (av. 1857, Musset). *Fig.* Racé, authentique : « *J'ai certainement vu de cette écriture-là quelque part* [...]. *Non, je me trompe. Est-ce en bâtarde ou en coulée ? — Fi donc ! c'est une anglaise pur-sang. Regardez-moi comme ces lettres sont fines* » (Musset).

purulence [pyrylɑ̃s] n. f. (bas lat. *purulentia,* pus [et, au fig., « rebut, lie »], du lat. class. *purulentus* [v. l'art. suiv.] ; 1555, Aneau, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** État de ce qui est purulent : *La purulence d'une plaie.* || **2.** *Fig.* Chose qui dégoûte, qui évoque l'idée de la décomposition : *Cette mort qui n'est rien, si elle ne vient encore avec un long cortège de purulences* (Aragon).

purulent, e [pyrylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *purulentus,* purulent, de *pus, puris* [v. PUS] ; 1550, Guéroult, aux sens 1-2 [*foyer purulent,* 1869, Littré] ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Qui a l'apparence du pus : *Un liquide purulent.* || **2.** Qui contient du pus : *Urine purulente. Le frottement de la bricole avait formé autour de leurs aisselles des croûtes purulentes comme on en voit au garrot des ânes* (Flaubert). || *Foyer purulent,* point où se forme et s'amasse du pus. || **3.** *Infection purulente,* infection dans laquelle les microbes pyogènes ont envahi le sang.

puruler [pyryle] v. intr. (de *purul*[*ent*] ; 1560, Charrière [II, 615], au sens de « se produire » [en parlant de troubles politiques] ; sens actuel, 1891, Huysmans). *Littér.* Se putréfier, pourrir (rare) : *L'Église sait pourtant que la charogne du riche purule autant que celle du pauvre...* (Huysmans).

pus [py] n. m. (lat. *pus, puris,* pus, humeur ; 1520, Chauliac). Exsudat pathologique opaque, qui se produit aux points d'infection de l'organisme et qui est constitué par des déchets de leucocytes, d'hématies et de microbes.

puseyisme [pyzeism] n. m. (angl. *puseyism,* même sens, du n. pr. du théologien anglais Edward *Pusey* [1800-1882] ; 1869, Littré, écrit *puséysme ; puseyisme,* 1875, Larousse). Mouvement ritualiste qui porte vers le catholicisme une fraction de l'Église anglicane.

pusillanime [pyzillanim] adj. et n. (bas lat. ecclés. *pusillanimus,* pusillanime, du lat. class. *pusillus,* tout petit [de *pusus,* petit garçon, dér. de *puer,* enfant], et *animus,* âme, esprit, courage ; v. 1265, Br. Latini). Se dit d'une personne qui manque d'audace, de courage ; qui est timide à l'excès : *La crainte de perdre ce que l'on a rend pusillanime* (B. Constant). *Ta mère est une personne extrêmement pusillanime sur les questions de santé* (Duhamel).

• SYN. : *craintif, irrésolu, peureux, pleutre, timide, timoré.* — CONTR. : *audacieux, décidé, entreprenant, hardi, résolu, risque-tout* (fam.), *téméraire.*

◆ adj. (1567, Ronsard). Qui dénote de la pusillanimité : *Conduite pusillanime.*

pusillanimement [pyzillanimmɑ̃] adv. (de *pusillanime ;* début du XV[e] s.). D'une manière qui marque la pusillanimité (rare) : *Se comporter pusillanimement.*

pusillanimité [pyzillanimite] n. f. (bas lat. ecclés. *pusillanimitas,* pusillanimité, de *pusillanimus* [v. PUSILLANIME] ; fin du XIII[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Manque d'audace, de courage : *Par pusillanimité, il n'a pas pris au moment opportun la décision qui eût tout sauvé.* || **2.** Action ou refus d'agir qui est la conséquence de ce défaut (rare) : *Ses pusillanimités ne peuvent plus nous étonner.*

• SYN. : **1** *crainte, timidité.* — CONTR. : **1** *audace, hardiesse, témérité.*

pustulation [pystylasjɔ̃] n. f. (bas lat. médic. *pustulatio,* même sens, de *pustulatum,* supin de *pustulare,* couvrir de pustules, dér. du lat. class. *pustula* [v. l'art. suiv.] ; 1834, L. M. V. Taxil, p. 47). En pathologie, production de pustules.

pustule [pystyl] n. f. (lat. *pustula,* pustule, ampoule, de *pus, puris,* pus, humeur ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Petite lésion cutanée consistant en un soulèvement de l'épiderme et qui contient un liquide purulent : *Ses épaules, sa poitrine, ses bras maigres disparaissaient sous des plaques de pustules écailleuses* (Flaubert). || **2.** Petite saillie ou petite tache ronde qui apparaît sur les tiges ou sur les feuilles de certaines plantes et sur la peau des crapauds.

pustulé, e [pystyle] adj. (de *pustule ;* milieu du XVI[e] s., puis 1842, Acad.). Couvert de pustules : *Un visage pustulé.*

pustuleux, euse [pystylø, -øz] adj. (bas lat. médic. *pustulosus,* couvert de pustules, du lat. class. *pustula* [v. PUSTULE] ; milieu du XVI[e] s., aux sens 1 et 2 [en botanique, début du XX[e] s.]). **1.** Qui revêt la forme de pustules : *Éruption pustuleuse.* || **2.** Qui est couvert de pustules : *La peau pustuleuse du crapaud.* || En botanique, qui comporte de petites saillies rondes : *Une écorce verdâtre et pustuleuse* (H. de Régnier).

putain [pytɛ̃] n. f. (anc. cas régime de *pute,* fém. substantivé de l'anc. adj. *put,* puant, mauvais, méchant, vil, odieux [1080, *Chanson de Roland*], lat. *putidus,* pourri, puant, de *putēre,* être gâté, corrompu, puer, dér. de *pus, puris,* pus, humeur ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 ; sens 2, fin du XIV[e] s., E. Deschamps ; sens 3, 1929, Giono ; sens 4, 1931, Mac Orlan). **1.** *Triv.* Prostituée : *De ces vieilles putains la funèbre gaîté* (Baudelaire). || **2.** *Par extens.* et *triv.* Femme débauchée, sans moralité : *Allez chercher votre oncle pour que je lui dise ce que vous êtes, putain* (Proust). || **3.** Pop. *Putain de,* s'emploie pour maudire quelqu'un ou quelque chose : *Plus souvent qu'on lui apprendrait à se relever pour une putain de prime* (P. Morand). *Putain de sort. Quel putain de métier.* || **4.** *Pop.* Exclamation de dépit, de colère ou, simplem., d'étonnement : *Putain ! j'ai encore oublié ma clef ! Quelle belle voiture, putain ! Vous avez dû la payer cher.*

• SYN. : **1** *cocotte, grue* (pop.), *morue* (pop.), *péripatéticienne, poule, putasse* (triv.), *respectueuse* (fam.) ; **2.** *catin* (fam.), *gourgandine* (fam.), *pute* (triv.).

putanisme [pytanism] n. m. (dér. savant de *putain ;* fin du XVI[e] s., Brantôme, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** *Vx.* Vie de prostituée. || **2.** *Vx.* Fréquentation des prostituées : *Cette prophétie et ce putanisme* [d'Ozée] *durèrent au moins trois années* (Voltaire).

putasse [pytas] n. f. (de *pute ;* 1558, G. Morel). Syn. de PUTAIN.

putasser [pytase] v. intr. (de *pute ;* av. 1486, G. Alexis, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** *Triv.* Mener une vie de prostituée. || **2.** *Triv.* Fréquenter les prostituées.

putasserie [pytasri] n. f. (de *putasser ;* 1606, Crespin, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, XX[e] s.). **1.** *Triv.* Vie de prostituée ou de femme débauchée : *L'on battait froid aux étrangères, accusées de putasserie pour avoir détourné un garçon du pays* (Chevallier). || **2.** Fréquentation des prostituées. || **3.** *Fig.* et *pop.* Saleté, chose dégoûtante : *Quelle putasserie que toute cette histoire !*

putassier [pytasje] n. m. (de *putasser ;* 1549, *Dict. général*). *Triv.* Celui qui se plaît à fréquenter les prostituées : *Ils sont à rôder sur le boulevard Saint-Michel comme de vrais putassiers* (Duhamel).

◆ **putassier, ère** adj. (sens 1, milieu du XVI[e] s., Ronsard ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Triv.* Qui appartient, qui se rapporte à une prostituée, à une femme débauchée : *Leur âme, pour habiter un corps putassier, n'est pas forcément perdue* (Chevallier). || **2.** *Triv.* Qui a pour objet les prostituées : *Goûts putassiers.*

putatif, ive [pytatif, -iv] adj. (bas lat. *putativus,* imaginaire, du lat. class. *putatum,* supin de *putare,* penser, estimer, croire ; fin du XIV[e] s., E. Deschamps, au sens 2 ; sens 1, 1842, Acad. [aussi *mariage putatif ; titre putatif,* 1875, Larousse]). **1.** En droit, qui est supposé avoir une existence légale. || *Mariage putatif,* mariage nul, mais que chacun des époux ou l'un d'eux a contracté de bonne foi, c'est-à-dire dans l'ignorance des causes de nullité : *Le mariage putatif produit à l'égard des enfants qui en sont issus tous les effets*

d'un mariage valable. || *Titre putatif,* titre inexistant mais à l'existence duquel croit celui qui l'invoque. || **2.** Se dit d'une personne qui, juridiquement, passe pour être ce qu'en fait elle n'est pas : *Le vieux chevalier Destouches-Canon, père putatif de d'Alembert* (Voltaire). *Madame Ysabeau, la femme putative de Belsébuth* (P. Fort). *C'était quelqu'un de très bien, Égée, mon père ; de tout à fait comme il fallait. En vérité, je soupçonne que je ne suis que son fils putatif. On me l'a dit, et que le grand Poséidon m'engendra* (Gide).

● SYN. : **2** *prétendu, supposé.*

putativement [pytativmɑ̃] adv. (de *putatif ;* 1875, Larousse). D'une manière putative.

pute [pyt] n. f. (emploi substantivé de *pute,* lascive, débauchée [v. 1240, G. de Lorris], fém. de l'anc. adj. *put,* mauvais [v. PUTAIN] ; v. 1230, *Livre d'Artus*). *Triv.* Autre forme de *putain* : *Bâtard de pute, je te ferai vomir ton nom* (Béraud).

putiet [pytjɛ] ou **putier** [pytje] n. m. (de l'anc. adj. *put,* puant [v. PUTAIN] ; milieu du XVII[e] s. [*putier*] et 1869, Littré [*putiet*]). Nom vulgaire du *merisier à grappes,* dont les feuilles et les fleurs exhalent une mauvaise odeur quand on les froisse.

putois [pytwa] n. m. (de l'anc. adj. *put,* puant [v. PUTAIN] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [*crier comme un putois,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1802, Flick). **1.** Petit mammifère carnassier de la famille des mustélidés, à la fourrure brun foncé, et qui répand une odeur fétide. || Fam. *Crier comme un putois,* protester en jetant des cris aigus. || **2.** La fourrure de cet animal : *Un manchon de putois.* || **3.** Sorte de pinceau pour étendre les couleurs sur les poteries.

putoisé [pytwaze] adj. m. (de *putois ;* 1925, Genevoix). *Furet putoisé,* furet issu d'un croisement avec le putois et, de ce fait, plus ardent et plus résistant que le furet ordinaire : *Raboliot fouilla dans son sac, en sortit un furet putoisé* (Genevoix).

putoria [pytɔrja] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, du lat. class. *putēre,* être pourri, puer, dér. de *pus, puris,* pus, humeur ; 1875, Larousse). Arbrisseau de la région méditerranéenne, à odeur désagréable, à feuilles opposées, à fleurs petites, de couleur blanche ou rosée.

putréfactif, ive [pytrefaktif, -iv] adj. (de *putréfact[ion]* ; 1314, Mondeville). *Vx.* Qui produit la putréfaction : *Influences putréfactives.*

putréfaction [pytrefaksjɔ̃] n. f. (bas lat. médic. *putrefactio,* putréfaction, du lat. class. *putrefactum,* supin de *putrefacere* [v. PUTRÉFIER] ; 1314, Mondeville, au sens 1 [*en putréfaction,* 1783, Buffon] ; sens 2, av. 1791, G. de Mirabeau). **1.** Décomposition des matières organiques par l'action des ferments microbiens : *La putréfaction qui lui gonfle les chairs | Au bistre de son teint a mêlé des tons verts* (Gautier). *Javel cadet prit son bras détaché et l'examina longuement. La putréfaction se déclarait* (Maupassant). || *En putréfaction,* en état de décomposition : *La mer se couvrit de cadavres en putréfaction, l'air fut empesté* (Renan). || **2.** *Fig.* Corruption qui détruit le sens moral d'un homme ou d'un groupe : *Le propre de ces foyers de putréfaction morale, c'est d'amener toutes les races au même niveau* (Renan).

● SYN. : **1** *corruption, décomposition, pourriture, putrescence ;* **2** *décomposition, dégradation, déliquescence, dépravation, perversion.*

putréfiable [pytrefjabl] adj. (de *putréfier ;* 1875, Larousse). Susceptible de se putréfier : *Matière aisément putréfiable.*

● SYN. : *putrescible.* — CONTR. : *imputrescible, incorruptible.*

putréfié, e [pytrefje] adj. (part. passé de *putréfier ;* v. 1560, Paré). Qui est en état de putréfaction : *Des chairs putréfiées.*

putréfier [pytrefje] v. tr. (francisation [d'après les nombreux verbes en *-fier*] du lat. *putrefacere,* pourrir, gâter, corrompre, dér. de *putris,* pourri, corrompu, fétide [de *pus, puris,* pus, humeur], et de *facere,* faire ; 1314, Mondeville). Faire pourrir des substances organiques : *Tu gonfles les coquillages ! Tu fais bouillonner les vins ! Tu putréfies les cadavres !* (Flaubert). *L'humidité putréfie les fruits.*

● SYN. : *altérer, avarier, corrompre, décomposer, gâter.* — CONTR. : *conserver.*

◆ **se putréfier** v. pr. (1530, Palsgrave). Se pourrir : *Le fumier se putréfie dans les fosses.*

putrescence [pytresɑ̃s] n. f. (de *putrescent ;* 1801, Fourcroy, IX, 100). Début de l'altération due à la putréfaction.

putrescent, e [pytresɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *putrescens, -entis,* part. prés. de *putrescere,* se putréfier, inchoatif de *putrēre,* être pourri, dér. de *putris* [v. PUTRÉFIER] ; milieu du XVI[e] s., puis 1790, *Annales de chimie,* 1[re] série, VII, 73). Qui est en voie de putréfaction.

putrescibilité [pytresibilite] n. f. (dér. savant de *putrescible ;* 1765, *Encyclopédie,* XIII, 588). Qualité de ce qui est putrescible.

putrescible [pytresibl] adj. (bas lat. *putrescibilis,* sujet à la corruption, du lat. class. *putrescere* [v. PUTRESCENT] ; v. 1380, Conty). Sujet à la putréfaction.

putride [pytrid] adj. (lat. *putridus,* pourri, gâté, carié, de *putris* [v. PUTRÉFIER] ; 1256, Ald. de Sienne, dans la loc. *fievre putride,* fièvre qu'on attribue à la corruption des humeurs ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, v. 1560, Paré [pour un milieu où se produit la putréfaction, 1875, Larousse] ; sens 3, 1949, G. Lecomte, p. 366). **1.** Qui est en état de putréfaction : *Les mouches bourdonnaient sur ce ventre putride, | D'où sortaient de noirs bataillons | De larves, qui coulaient comme un épais liquide | Le long de ces vivants haillons* (Baudelaire). || **2.** Qui est produit par la putréfaction : *Odeur putride. Fermentation putride. Miasmes putrides.* || Se dit d'un milieu où se produit la putréfaction : *Tant qu'à périr noyé, oserais-je ajouter, je préférerais d'autres eaux que celles fétides et putrides des canaux de Venise* (Gide). || **3.** *Fig.* Qui est propre à dépraver, capable de corrompre : *Une littérature putride.*

● SYN. : **1** *décomposé, faisandé, gâté, pourri ;* **3** *frelaté, malsain, morbide, pervers.*

putridité [pytridite] n. f. (dér. savant de *putride ;* 1769, Le Bègue de Presle, I, p. LXXXVII). État de ce qui est putride.

putsch [putʃ] n. m. (mot allem. de même sens, proprem. « échauffourée », terme d'origine expressive ; 1932, Larousse). Tentative soudaine faite par un clan militaire ou un parti politique pour s'emparer du pouvoir par la force : *Le putsch manqué de Hitler et Ludendorff à Munich en 1923.*

● SYN. : *coup d'État, pronunciamiento.*

putschiste [putʃist] n. (de *putsch ;* 17 sept. 1964, *le Monde*). Personne qui participe à un putsch.

putter [pœtœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to putt,* jouer avec un putter ; 1900, Bonnaffé). Club de golf à face fermée, servant à faire rouler la balle vers le trou sur les greens.

putting [pœtiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *to putt* [v. l'art. précéd.] ; 1963, Larousse). Au golf, partie du jeu qui se déroule sur les greens, à l'aide du putter.

1. puy [pɥi] n. m. (lat. *podium,* podium, éminence [v. PODIUM] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *pui* [*puy,* XIV[e] s.], aux sens de « hauteur, colline, sommet » ; sens actuel, 1869, Littré). Nom donné, en Auvergne, à une hauteur de nature volcanique, à profil arrondi : *Je viens de décider que nous irions jeudi au puy de la Nugère* (Maupassant).

2. puy [pɥi] n. m. (de *puy* 1, par une évolution sémantique mal expliquée ; 1276, Adam de la Halle, écrit *pui ; puy,* XIV[e] s.). Au Moyen Âge, société littéraire ou musicale, généralement placée sous l'invocation de la Vierge.

puzzle [pœzl] n. m. (mot angl. de mêmes sens, proprem. « embarras », déverbal de *to puzzle,* embarrasser ; 1909 [d'après le *FEW,* XVIII, 100 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1913, Maeterlinck, p. 134). **1.** Jeu de patience, composé d'un grand nombre de fragments découpés qu'il faut assembler pour reconstituer un dessin. || **2.** *Fig.* Vérité d'ensemble qu'il faut reconstituer en partant d'un très

grand nombre de petits détails dont les rapports échappent : *L'affaire est terriblement compliquée. La police a bien, semble-t-il, tous les éléments en main, mais combien de temps lui faudra-t-il pour reconstituer le puzzle ?*

P.-V. [peve] n. m. (initiales de *procès-verbal ;* début du XX^e s.). Abrév. fam. de PROCÈS-VERBAL : *Attraper un P.-V.*

py(o)- [pi(jo)], premier élément, tiré du gr. *puon,* pus, et qui entre dans la composition de mots savants.

pyarthrose [pijartroz] n. f. (de *py[o]-* et de *arthrose ;* 1923, Larousse). Inflammation d'une articulation, avec suppuration dans la cavité articulaire.

pycno- [pikno], premier élément, tiré du gr. *puknos,* dur, serré, épais, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

pycnomètre [piknɔmɛtr] n. m. (de *pycnométrie ;* 1923, Larousse). Flacon étalonné servant à déterminer les densités des solides ou des liquides.

pycnométrie [piknɔmetri] n. f. (de *pycno-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1923, Larousse). Mesure des densités.

pyélite [pjelit] n. f. (dér. savant du gr. *puelos,* cavité ; 1858, Nysten). Inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse le bassinet et les calices du rein.

pyélo- [pjelo], premier élément, tiré du gr. *puelos,* cavité, creux, et qui entre dans la formation de mots savants.

pyélographie [pjelɔgrafi] n. f. (de *pyélo-* et de *[radio]graphie ;* 1923, Larousse). Radiographie des cavités rénales à l'aide d'un produit de contraste opaque aux rayons X.

pyélonéphrite [pjelɔnefrit] n. f. (de *pyélo-* et de *néphrite ;* 1878, Larousse). Pyélite qui s'accompagne de l'inflammation du parenchyme rénal, laquelle s'étend souvent à l'uretère.

pyéloscopie [pjelɔskɔpi] n. f. (de *pyélo-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1963, Larousse). Examen radioscopique de l'uretère et du bassinet, après injection de produits opaques, en vue d'étudier la motricité de ces deux organes.

pyélostomie [pjelɔstɔmi] n. f. (de *pyélo-* et de *-stomie,* du gr. *stoma,* bouche, embouchure ; 1963, Larousse). Intervention chirurgicale consistant à établir, à travers le bassinet, une dérivation des urines à la peau.

pyélotomie [pjelɔtɔmi] n. f. (de *pyélo-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1932, Larousse). Intervention chirurgicale consistant à ouvrir le bassinet, le plus souvent pour en extraire un calcul.

pyémie n. f. V. PYOHÉMIE.

pygargue [pigarg] n. m. (lat. *pygargus,* même sens, gr. *pugargos,* même sens, masc. substantivé de l'adj. *pugargos,* qui a les fesses blanches, de *pugê,* fesse, et de *argos,* brillant, blanc ; 1482, Corbichon, écrit *pigart ; pygargue,* 1770, Buffon). Grand rapace diurne à plumage brunâtre, assez clair chez l'adulte, qui a la tête, le cou, la queue et une partie des ailes blancs : *Les pygargues vivent au bord des eaux et se nourrissent principalement d'animaux aquatiques.*

• SYN. : *aigle de mer, grand aigle pêcheur, orfraie.*

pygmée [pigme] n. m. (lat. *Pygmaeus,* Pygmée [membre d'un peuple fabuleux de nains des bords du Nil, qui était en guerre avec les grues], gr. *Pugmaîos,* même sens, masc. substantivé de l'adj. *pugmaîos,* haut d'une coudée, nain, dér. de *pugmê,* poing ; 1247, Godefroy, écrit *pigmain [pygmée,* 1491, Vaganay], au sens 1 ; sens 2, 1756, Voltaire ; sens 3, 1611, Cotgrave [comme adj., 1588, Montaigne]). **1.** Nom donné par les Grecs à des populations de très petite taille (hautes d'une coudée), qu'ils localisaient en divers lieux, en Éthiopie, aux sources du Nil, parfois en Inde. || **2.** Nom donné aujourd'hui à des populations également naines, vivant principalement dans la forêt équatoriale du centre de l'Afrique : *On s'attendait à chaque instant à entendre siffler la flèche mortelle décochée par l'arc d'un pygmée* (Benoit). || **3.** Être humain de très petite taille.

pygméen, enne [pigmeɛ̃, -ɛn] adj. (de *pygmée ;* 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** Relatif aux Pygmées de la légende antique. || **2.** Relatif à une personne de très petite taille.

• SYN. : **2** *lilliputien.*

pyjama [piʒama] n. m. (angl. *pyjamas,* n. plur., même sens, empr. [par l'intermédiaire d'une langue des mahométans de l'Inde] du persan *pāë,* jambe, et *jāmah,* vêtement ; 1837, *Revue de philologie française* [1933, p. 34], écrit *pyjaamah [pyjama,* 1904, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1895, Bonnaffé, p. 184 [écrit *pyjama*]). **1.** Pantalon léger, large et flottant, porté par les deux sexes, dans certaines régions de l'Inde. || **2.** Vêtement de nuit ou d'intérieur, ample et léger, composé d'une veste et d'un pantalon serré à la ceinture par une cordelette ou des boutons : *Galamment vêtu d'un pyjama à fleurs, Maurice attendait* (France). *Votre pyjama, en ce moment, tout blanc, avec vos mouvements de cou, vous donne l'air d'une colombe* (Proust). *Debout dans un pyjama de coton gris, Meynestrel paraissait grand* (Martin du Gard).

pylône [pilon] n. m. (gr. *pulôn, -lonos,* porche, vestibule [d'un temple], de *pulê,* battant de porte, porte ; 1819, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1916, Barbusse). **1.** Construction massive, à quatre faces, formant le portail ou chacun des portails successifs d'un temple égyptien. || **2.** Motif décoratif en forme de pilier quadrangulaire, placé à côté d'une entrée : *Les pylônes du pont Alexandre III.* || **3.** *Par extens.* Support en béton ou en charpente métallique d'une construction, d'une ligne électrique aérienne : *Pylônes abattus, rails déboulonnés, aiguillages détruits* (Dorgelès). *Au-delà de la fenêtre, entre la jeune femme et l'ecclésiastique, se succèdent des pylônes de haute tension le long d'une route où roule un énorme camion d'essence à remorque* (Butor).

pylore [pilɔr] n. m. (bas lat. médic. *pylorus,* même sens, gr. *pulôros,* même sens, proprem. « gardien d'une porte », de *pulê,* porte, et de *ôra,* soin ; 1552, Rabelais). Orifice inférieur de l'estomac, qui le fait communiquer avec le duodénum.

pylorique [pilɔrik] adj. (de *pylore ;* 1765, *Encyclopédie*). Relatif au pylore : *Orifice pylorique.*

pyo-. V. PY(O)-.

pyodermite [pjodɛrmit] n. f. (de *pyo-* et de *dermite ;* 1932, Larousse [*pyodermie,* même sens — de *pyo-* et du gr. *derma,* peau —, 1904, Larousse]). Inflammation aiguë de la peau, avec formation de pus, telle que l'impétigo, l'acné pustuleuse, l'anthrax, le furoncle, etc.

pyogène [pjoʒɛn] adj. (de *pyo-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1888, Larousse [*pyogénique,* même sens — de *pyogénie,* v. l'art. suiv. —, 1869, Littré]). Qui entraîne la formation du pus : *Microbe pyogène.*

pyogenèse [pjoʒənɛz] n. f. (de *pyo-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1932, Larousse [*pyogénie,* même sens — de *pyo-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire —, 1808, Boiste]). Conditions et mécanisme de la formation du pus.

pyohémie [pjoemi] ou **pyémie** [pjemi] n. f. (de *py[o]-* et de *-[h]émie,* du gr. *haima,* sang ; 1845, Bescherelle [*pyohémie*], et 1875, Larousse [*pyémie*]). Ensemble des troubles morbides causés par le passage dans le sang de microbes pathogènes.

pyophtalmie [pjoftalmi] n. f. (de *py[o]-* et de *ophtalmie ;* 1869, Littré). Accumulation de pus dans l'œil.

pyopneumothorax [pjopnømotɔraks] n. m. (de *pyo-* et de *pneumothorax ;* 1963, Larousse). Présence d'air et de pus dans la cavité pleurale.

pyorrhée [pjɔre] n. f. (gr. *puorroia,* même sens, de *puon,* pus, et de *rheîn,* couler ; 1827, Acad.). Écoulement de pus : *Pyorrhée alvéolaire.*

pyr(o)- [pir(o)], premier élément, tiré du gr. *pûr, puros,* feu, et qui entre dans la composition de mots savants.

pyrale [piral] n. f. (lat. *pyral[l]is,* insecte qui vit dans le feu, gr. *purallis,* rouge-gorge, masc. substantivé de l'adj. *purallis,* rouge ou doré comme du feu, dér. de *pûr, puros,* feu ; 1622, É. Binet, au sens de « genre d'insecte mythologique » [d'abord *pyralide,* milieu du XVI^{e} s., Ronsard] ; sens actuel, 1809, Wailly [« carpocapse », 1868, Larousse, art. *carpocapse*]). Nom donné à deux papillons : la *pyrale de la farine,* type de la famille des pyralidés, et la *pyrale de la vigne* de la famille des tortricidés, et qui dévorent les feuilles de cette plante après les avoir enveloppées d'un cocon de soie. || *Pyrale des pommes,* syn. de CARPOCAPSE.

pyramidal, e, aux [piramidal, -o] adj. (bas lat. *pyramidalis,* pyramidal, du lat. class. *pyramis, -midis* [v. PYRAMIDE] ; XIII^{e} s., Tobler-Lommatzsch, écrit *piramidal* [*pyramidal,* 1507, J. Lemaire de Belges], au sens 1 ; sens 2, v. 1700, d'après Trévoux, 1721 [*muscle pyramidal de l'abdomen, de la cuisse, os pyramidal ; cellule pyramidale,* 1904, Larousse ; *faisceaux pyramidaux,* 1932, Larousse] ; sens 3, 1830, Balzac). **1.** Qui a la forme d'une pyramide : *Leur bénigne figure, surmontée d'un pyramidal bonnet de nuit* (Gautier). *Un vieux piano supportait, sous un baromètre, un tas pyramidal de boîtes et de cartons* (Flaubert). || **2.** En anatomie, se dit de divers organes ayant la forme d'une pyramide. || *Cellule pyramidale,* type de cellule nerveuse qu'on trouve dans certaines couches de l'écorce cérébrale. || *Faisceaux pyramidaux,* groupement de fibres nerveuses provenant de la zone motrice de l'écorce cérébrale. || *Muscle pyramidal de l'abdomen,* satellite du grand droit de l'abdomen, s'étendant du pubis à la partie sous-ombilicale de la ligne blanche. || *Muscle pyramidal de la cuisse,* muscle qui s'étend obliquement de la partie externe du sacrum à la face interne du grand trochanter. || *Os pyramidal,* le troisième os de la première rangée du carpe. || **3.** *Vx* et *littér.* Qui est extraordinaire par sa grandeur ou son importance : *Succès pyramidal. Oui, oui, une orgie pyramidale, phénoménale* (Gautier).

pyramidalement [piramidalmɑ̃] adv. (de *pyramidal ;* fin du XIV^{e} s. [rare av. le XIX^{e} s.]). En forme de pyramide (rare) : *Une colonne qui s'élève pyramidalement.*

pyramide [piramid] n. f. (lat. *pyramis, -midis,* pyramide, gr. *puramis, -midos,* pyramide égyptienne, pyramide [en géométrie] ; milieu du XII^{e} s., *Roman de Thèbes,* écrit *piramide* [*pyramide,* XIV^{e} s.], aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1370, Oresme, écrit *pyramide* [*pyramide régulière,* 1904, Larousse ; *tronc de pyramide* et *pyramide tronquée,* 1875, Larousse] ; sens 4, XV^{e} s., La Curne ; sens 5, 1851, Nerval ; sens 6, 1962, Robert). **1.** Grand monument à base rectangulaire et à quatre faces triangulaires, se terminant en pointe, qui servait de sépulture royale dans l'ancienne Égypte : *La pyramide de Chéops. Les rois d'Égypte plaçaient leurs pyramides funèbres, non parmi des campagnes florissantes, mais au milieu des sables stériles ; ces grands tombeaux s'élèvent comme l'éternité dans la solitude* (Chateaubriand). || **2.** Monument d'une forme semblable et qui servait de tombeau ou de temple : *Les pyramides de Teotihuacán, au Mexique.* || **3.** Polyèdre limité par un polygone plan, appelé « base de la pyramide », et dont toutes les autres faces, appelées « faces latérales », sont des triangles ayant respectivement pour base les différents côtés du polygone, et un sommet commun appelé « sommet de la pyramide ». || *Pyramide régulière,* celle qui a pour base un polygone régulier et dont la hauteur tombe au centre de cette base. || *Tronc de pyramide,* ou *pyramide tronquée,* portion de pyramide comprise entre la base et la section pratiquée par un plan coupant toutes les arêtes latérales. || **4.** Objet unique ou entassement de choses reposant sur une base assez large et se terminant en pointe : *Un arbre taillé en pyramide. Là s'élevait une petite pyramide de branchages...* (Mérimée). *Elle* [...] *s'entendait à poser sur des feuilles de vigne les pyramides des reines-Claude* (Flaubert). *Elle faisait enregistrer une pyramide de malles neuves* (Martin du Gard). || **5.** *Pyramide humaine,* exercice de cirque dans lequel plusieurs acrobates s'élèvent les uns sur les autres, soit sur plusieurs porteurs, soit sur un seul, qui supporte tout le poids des autres : *Les pyramides humaines sont la spécialité des troupes arabes.* || **6.** *Pyramide des âges,* représentation graphique donnant, à une date déterminée, la répartition par âge et par sexe d'un groupe d'individus.

pyramidé, e [piramide] adj. (de *pyramide ;* 1875, Larousse). Qui présente une forme de pyramide : *Du quartz pyramidé.*

pyramider [piramide] v. intr. (de *pyramide* [v. ce mot] ; 1490, Godefroy [art. *quadranter*], écrit *piramider* [*pyramider,* XVI^{e} s., La Curne], comme v. tr., au sens de « entasser, disposer en pyramide » ; comme v. intr., au sens actuel, 1765, Diderot). *Vx.* Avoir la forme d'une pyramide, être disposé en pyramide ou donner à l'œil l'impression d'une pyramide : *Prague est une cité riante où pyramident vingt-cinq à trente tours et clochers élégants* (Chateaubriand). [Le char funèbre de Napoléon] *est une énorme masse, dorée entièrement, dont les étages vont pyramidant au-dessus des quatre grosses roues dorées qui la portent* (Hugo).

pyramidion [piramidjɔ̃] n. m. (dér. savant de *pyramide ;* 1842, Acad.). Petite pyramide quadrangulaire qui surmonte un obélisque : *Sur cette place je m'ennuie, | Obélisque dépareillé ; | [...] | Près de mon frère aux teintes roses | Que ne suis-je debout encor, | Plongeant dans l'azur immuable | Mon pyramidion vermeil !...* (Gautier). *Ajoute ta raison, ton but, ta conjecture | Et ta pensée ainsi qu'un faîte à la nature ; | Mets sur cette Chéops le pyramidion ; | Sois un convertisseur comme Spiridion* (Hugo).

pyramidon [piramidɔ̃] n. m. (de [*anti*] *pyr*[*ine*] et de *amide ;* 1904, Larousse). Remède analgésique et fébrifuge employé comme succédané de l'antipyrine : *Elle me donne tous les jours de tels maux de tête que je suis obligée de prendre chaque fois un cachet de pyramidon* (Proust).

pyrénéen, enne [pireneɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Pyrénées,* n. géogr. ; 1845, Bescherelle). Relatif aux Pyrénées ; habitant ou originaire de ces montagnes : *Cimes pyrénéennes. Montagnard pyrénéen.*

pyrénéisme [pireneism] n. m. (de *Pyrénées,* n. géogr. ; 1967, P. Bessière, p. 5). Technique d'ascension pratiquée dans les Pyrénées.

pyrénéiste [pireneist] n. et adj. (de *pyrénéisme ;* 11 mars 1974, *le Monde*). Personne qui pratique la montagne dans les Pyrénées.

pyrénéite [pireneit] n. f. (de *Pyrénées,* n. géogr. ; 1839, Boiste). Variété noire de grenat mélanite, cristallisant en dodécaèdres, qui se rencontre dans un calcaire commun près de Barèges.

pyrénomycètes [pirenɔmisɛt] n. m. pl. (du gr. *purên, purênos,* noyau, pépin, et de *-mycète,* gr. *mukês, mukêtos,* champignon ; 1842, Acad.). Groupe de champignons ascomycètes qui vivent habituellement sur les débris végétaux et dont les fructifications sont de petites masses arrondies : *L'ergot de seigle est un pyrénomycète.*

pyrèthre [pirɛtr] n. m. (lat. *pyrethrum,* même sens, gr. *purethron,* même sens, de *pûr, puros,* feu ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *piretre ; pyrèthre,* 1556, *R. La. R.,* XIX, 130). Plante vivace, à fleurs blanches et à feuilles composées, dont les capitules, séchés et pulvérisés, fournissent un insecticide : *Le lit avançait dans la pièce, un lit de cuivre, net, assurément inhabité, à qui le pyrèthre eût fait injure* (Gide).

pyrétique [piretik] adj. (dér. savant du gr. *puretos,* fièvre [v. l'art. suiv.] ; 1765, *Encyclopédie*). Relatif à la fièvre.

pyréto- [pireto], premier élément, tiré du gr. *puretos,* chaleur ardente, fièvre (dér. de *pûr, puros,* feu), et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

pyrétogène [piretɔʒɛn] adj. (de *pyréto-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1904, Larousse). Qui produit la fièvre.

pyrétothérapie [piretɔterapi] n. f. (de *pyréto-* et de *thérapie ;* 1932, Larousse). Méthode thérapeutique consistant à faire augmenter la fièvre du malade, dans le dessein de combattre un état infectieux.

Pyrex [pirɛks] n. m. (marque déposée, mot anglo-améric. formé sur le gr. *pûr,* feu ; 1962, Robert). Verre peu fusible, très résistant aux chocs thermiques, employé pour la fabrication d'appareils de laboratoire et d'ustensiles de cuisine.

pyrexie [pirɛksi] n. f. (dér. savant du gr. *puressein* ou *-ttein,* avoir la fièvre, dér. de *puretos* [v. PYRÉTO-] ; 1809, Wailly, au sens de « fièvre symptomatique » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). État fébrile infectieux.

pyrhéliographe [pireljɔgraf] n. m. (de *pyr[o]-* et de *héliographe ;* 1963, Larousse). Pyrhéliomètre enregistreur.

pyrhéliomètre [pireljɔmɛtr] n. m. (de *pyr[o]-* et de *héliomètre ;* 1869, Littré). Appareil de laboratoire mesurant la radiation solaire directe avec une haute précision.

pyridine [piridin] n. f. (dér. savant du gr. *pûr, puros,* feu ; 1839, Boiste). Base organique, utilisée en médecine, qui se rencontre dans les goudrons de houille, de tourbe, de schistes.

pyrique [pirik] adj. (dér. savant du gr. *pûr, puros,* feu ; 1765, *Encyclopédie*). Qui a rapport au feu, et notamment au feu d'artifice.

pyrite [pirit] n. f. (lat. *pyrites,* même sens, gr. *puritês,* même sens, emploi substantivé de l'adj. *puritês,* de feu, dér. de *pûr, puros,* feu ; XII^e s., Marbode, écrit *pyrites ; pyrite,* 1783, Buffon [*pyrite cuivreuse,* 1869, Littré]). Nom donné à plusieurs sulfures métalliques naturels, et en particulier au sulfure de fer (appelé aussi *pyrite martiale*). || *Pyrite cuivreuse,* sulfure de fer et de cuivre.

pyro- V. PYR(O)-.

pyrodynamique [pirɔdinamik] n. f. (de *pyro-* et de *dynamique* 2 ; 1963, Larousse). Partie de la balistique, qui étudie le mode d'action de la poudre dans les bouches à feu.

pyro-électricité [pirɔelɛktrisite] n. f. (de *pyro-* et de *électricité ;* 1869, Littré). Électricité développée par variation de la température.

pyrofuge [pirɔfyʒ] adj. (de *pyro-* et de *-fuge,* du lat. *fugare,* mettre en fuite, dér. de *fuga,* fuite ; 1963, Larousse). Se dit d'un artifice destiné à combattre un incendie.

pyrogallique [pirɔgallik] adj. (de *pyro-* et de *gallique* 1 ; 1842, Acad.). *Acide pyrogallique,* syn. de PYROGALLOL.

pyrogallol [pirɔgallɔl] n. m. (de *pyrogall[ique]* et de *[phén]ol ;* 1875, Larousse, art. *pyrogallique*). Phénol dérivé du benzène, employé comme révélateur photographique.

pyrogénation [pirɔʒenasjɔ̃] n. f. (de *pyro-* et de *[oxy]génation ;* 1962, Robert). Réaction chimique obtenue en soumettant un corps à une forte élévation de température.

pyrogène [pirɔʒɛn] adj. (de *pyro-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1839, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Se dit des roches ou des minéraux formés par la fusion purement ignée. || **2.** Se dit de ce qui provoque la fièvre.

pyrogéné, e [pirɔʒene] adj. (de *pyrogène ;* 1869, Littré). Se dit de ce qui a été produit par l'action du feu, comme les huiles et les résines empyreumatiques.

pyrogenèse [pirɔʒənɛz] n. f. (de *pyro-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, origine ; 1808, Boiste). Production de la chaleur.

pyrograver [pirɔgrave] v. tr. (de *pyrogravure,* d'après *graver ;* 1907, Larousse). Décorer à la pyrogravure.

pyrograveur [pirɔgravœr] n. m. (de *pyrogravure,* d'après *graveur ;* 1907, Larousse). Artiste qui pratique la pyrogravure.

pyrogravure [pirɔgravyr] n. f. (de *pyro-* et de *gravure ;* 10 oct. 1903, *le Sourire,* p. 14). Décoration du bois au moyen d'une pointe métallique portée au rouge vif.

pyroligneux [pirɔliɲø] adj. m. (de *pyro-* et de *ligneux ;* 1802, Laveaux). *Acide pyroligneux,* acide acétique obtenu par distillation du bois.

pyrolyse [pirɔliz] n. f. (de *pyro-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, dissolution, fin ; 1962, Robert). Décomposition chimique obtenue par chauffage.

pyromane [pirɔman] n. (de *pyromanie ;* 1888, Larousse). Individu atteint de pyromanie.

pyromanie [pirɔmani] n. f. (de *pyro-* et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; 1869, Littré). Impulsion irrésistible qui pousse certaines personnes à allumer des incendies.

pyromètre [pirɔmɛtr] n. m. (de *pyro-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1738, Voltaire). Instrument servant à mesurer les très hautes températures : *Pyromètre à cadran.*

pyrométrie [pirɔmetri] n. f. (de *pyro-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; fin du XVIII^e s.). Ensemble des connaissances et des procédés techniques permettant de mesurer les hautes températures.

pyrométrique [pirɔmetrik] adj. (de *pyrométrie ;* 1811, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* 2^e partie, p. 103). Qui se rapporte à la pyrométrie.

pyrope [pirɔp] n. m. (lat. *pyropus,* alliage de cuivre et d'or, de l'adj. gr. *purôpos,* de couleur rouge, de *pûr, puros,* feu, et de *ôps,* vue ; XIII^e s., puis 1611, Cotgrave). Silicate naturel d'aluminium et de magnésium.

pyrophage [pirɔfaʒ] adj. (de *pyro-* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthieîn,* manger ; 1869, Littré). Se dit d'un être qui avale des matières incandescentes.

pyrophane [pirɔfan] adj. (de *pyro-* et de *-phane,* gr. *phanos,* clair, lumineux, de *phainein,* [faire] briller, rendre visible ; 1811, Wailly). Qui devient transparent par l'action du feu.

pyrophore [pirɔfɔr] n. m. (gr. *purophoros,* qui lance du feu, de *pûr, puros,* feu, et de *pherein,* porter ; 1753, Pott [376], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Substance qui s'enflamme spontanément au contact de l'air. || **2.** Porte-allumettes sur le frottoir duquel on peut enflammer les allumettes : *Elle prend le pyrophore sur la table voisine* (Pagnol).

pyrophorique [pirɔfɔrik] adj. (de *pyrophore ;* 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Qui s'enflamme spontanément à l'air. || **2.** Qui produit des étincelles sous l'effet d'un choc : *Les alliages pyrophoriques, à base de cérium et de fer, servent à fabriquer les pierres à briquet.*

pyrophosphate [pirɔfɔsfat] n. m. (de *pyro-* et de *phosphate ;* 1842, Acad.). Sel de l'acide pyrophosphorique.

pyrophosphorique [pirɔfɔsfɔrik] adj. (de *pyro-* et de *phosphorique ;* 1875, Larousse). Se dit d'un acide obtenu par déshydratation partielle de l'acide phosphorique.

pyroscaphe [pirɔskaf] n. m. (de *pyro-* et de *-scaphe,* gr. *skaphos,* carène, navire, vaisseau ; 1776, Brunot). *Vx.* Bateau à vapeur : *Quels seigneurs vous faites, un pyroscaphe pour vos Excellences et Mariette Bey pour cicerone !* (Flaubert).

pyrosis [pirozis] n. m. (gr. *purôsis,* combustion, inflammation, de *puroûn,* brûler, consumer, dér. de *pûr, puros,* feu ; 1802, Flick, écrit *pyrosie ; pyrosis,* 1845, Bescherelle). Douleur brûlante, remontant le long de l'œsophage, depuis l'épigastre jusqu'à la gorge et s'accompagnant d'éructations et de régurgitations d'un liquide acide.

pyrosphère [pirɔsfɛr] n. f. (de *pyro-* et de *sphère ;* 1859, Mozin). Nom par lequel on désignait autrefois le noyau de la Terre, supposé en fusion.

pyrostat [pirɔsta] n. m. (de *pyro-* et de *-stat,* du gr. *statos,* stationnaire, dér. de *his-*

tanai, placer debout, fixer, immobiliser ; 1869, Littré). Appareil de sécurité destiné à déceler une élévation anormale de la température dans un foyer et à commander l'arrêt de l'appareil protégé.

pyrosulfurique [pirɔsylfyrik] adj. (de *pyro-* et de *sulfurique ;* 1878, Larousse). Se dit d'un acide qu'on obtient en chauffant l'acide sulfurique.

pyrotechnicien, enne [pirɔtɛknisjɛ̃, -ɛn] n. (de *pyrotechnique ;* fin du XIXe s.). Spécialiste de la pyrotechnie.

pyrotechnie [pirɔtɛkni] n. f. (de *pyro-* et de *-technie,* du gr. *tekhnê,* art, industrie ; 1556, J. Vincent, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, début du XXe s.). **1.** *Vx.* Art d'employer le feu. || **2.** Préparation et emploi des pièces d'artifice et des explosifs : *École de pyrotechnie.* || **3.** Emploi de pièces d'artifice à l'occasion d'une fête publique : *Un dernier trait de lumière raya la nuit. Ce n'était qu'une étoile filante, bien pâle dans les espaces, après les débauches de la pyrotechnie* (Chevallier).

pyrotechnique [pirɔtɛknik] adj. (de *pyrotechnie ;* 1630, Hanzelet [*composition pyrotechnique,* 1963, Larousse]). Qui a rapport, qui appartient à la pyrotechnie. || *Compositions pyrotechniques,* mélanges qui servent à produire les effets lumineux, colorés, fumigènes, sonores, etc., des artifices.

pyroxène [pirɔksɛn] n. m. (de *pyro-* et de *-xène,* gr. *xenos,* étranger ; 1801, Haüy, III, 80). Silicate naturel de calcium, de magnésium et de fer, qui se trouve dans les roches éruptives.

pyroxyle [pirɔksil] n. m. (de *pyro-* et de *-xyle,* gr. *xulon,* bois ; 1845, Bescherelle). Produit explosif provenant de l'action de l'acide azotique sur une matière cellulosique (bois, coton, papier, etc.) : *Le coton-poudre est un pyroxyle.*

pyroxylé, e [pirɔksile] adj. (de *pyroxyle ;* 19 juill. 1902, *le Sourire,* p. 15). Se dit d'un produit explosif à base de nitrocellulose.

1. pyrrhique [pirik] n. et adj. fém. (lat. *pyrrhicha,* même sens, gr. *purrikhê,* même sens, de *Purrikhos,* n. de l'inventeur supposé de la danse pyrrhique ; v. 1378, J. Le Fèvre, écrit *perrique ; pyrrhique,* sept. 1739, Voltaire). Sorte de danse guerrière que les Grecs exécutaient en armes.

2. pyrrhique [pirik] n. m. (lat. *pyrrhichius,* pied de deux brèves, gr. *purrikhios,* même sens, masc. substantivé de l'adj. *purrikhios,* qui concerne la danse pyrrhique, dér. de *purrikhê* [v. l'art. précéd.] ; 1732, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Dans la métrique ancienne, pied composé de deux brèves. || **2.** Vers où domine ce pied.

pyrrhonien, enne [pirɔnjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (du n. de *Pyrrhon,* philosophe grec, chef de l'école sceptique [v. 365-275 av. J.-C.], lat. *Pyrrho, Pyrrhonis,* gr. *Purrôn, Purrônos ;* 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, av. 1662, Pascal). **1.** Disciple de l'école de Pyrrhon. || **2.** Personne qui affecte de douter de tout.

◆ adj. (1875, Larousse). Relatif à Pyrrhon, ou qui rappelle l'attitude de ce philosophe : *École pyrrhonienne. Indifférence pyrrhonienne.*

pyrrhonisme [pirɔnism] n. m. (du n. de *Pyrrhon* [v. l'art. précéd.] ; 1580, Montaigne). Doctrine de Pyrrhon, fondateur de l'école sceptique, qui nie que l'on puisse rien connaître avec certitude.

pythagoricien, enne [pitagɔrisjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (de *pythagorique ;* 1711, d'après Trévoux, 1732). Partisan de la doctrine de Pythagore ; disciple de Pythagore : *Les pythagoriciens avaient établi un grand nombre de théorèmes qui furent mis en ordre par Euclide au IIIe s.*

◆ adj. (1834, Landais). Relatif à Pythagore, à sa doctrine.

pythagorique [pitagɔrik] adj. (lat. *pythagoricus,* pythagoricien, gr. *puthagorikos,* même sens, de *Puthagoras,* n. d'un philosophe grec semi-légendaire du VIe s. av. J.-C. ; 1546, M. de Saint-Gelais). Qui appartient à Pythagore, à ses doctrines ou à son école : *Maximes pythagoriques.*

pythagorisme [pitagɔrism] n. m. (de *pythagorique ;* 1756, Voltaire). Doctrine de Pythagore et de ses disciples : *Le pythagorisme fut un mouvement religieux et scientifique.*

pythiade [pitjad] n. f. (gr. *puthias, -thiados,* même sens, de *Puthô* [v. PYTHIEN] ; 1788, J.-J. Barthélemy). Intervalle de quatre ans entre deux célébrations des jeux Pythiques.

pythie [piti] n. f. (lat. *pythia,* même sens, gr. *puthia,* même sens, de *Puthô* [v. l'art. suiv.] ; 1546, Rabelais). Prophétesse rendant des oracles au nom d'Apollon, à Delphes.

pythien, enne [pitjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *Pytho,* anc. n. de la région de la Phocide où se trouvait Delphes, puis n. de la ville elle-même, célèbre par l'oracle d'Apollon, gr. *Puthô,* mêmes sens ; 1550, Ronsard, aux sens 1-2). **1.** Épithète d'Apollon, dieu de Delphes et vainqueur du serpent Python. || **2.** Qui a rapport à la pythie : *Oracles pythiens.*

pythique [pitik] adj. (lat. *pythicus,* pythique, pythien, d'Apollon, gr. *puthikos,* mêmes sens, de *Puthô* [v. l'art. précéd.] ; 1690, Furetière [art. *jeu*], au sens 1 [*jeux Pythiques ;* « qui concerne Delphes... » et *Pythiques,* n. f. pl., 1875, Larousse ; *odes pythiques,* 1875, Larousse, art. *Pindare*] ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Qui concerne Delphes ou le culte d'Apollon en ce sanctuaire. || *Jeux Pythiques,* jeux qui se célébraient tous les quatre ans à Delphes, en l'honneur d'Apollon Pythien. || *Odes pythiques* ou, substantiv., *Pythiques,* épinicies composées par Pindare en l'honneur de victoires remportées aux jeux Pythiques. || **2.** *Fig.* Qui a un pouvoir divinateur : *Mais je me réjouis d'avance de ce qu'elle me dira ensuite de toi ; tu sais, elle dit des choses qu'on peut approfondir indéfiniment, elle a vraiment quelque chose de pythique !* (Proust).

python [pitɔ̃] n. m. (lat. *Python,* n. d'un serpent énorme tué par Apollon, gr. *Puthôn,* n. d'un serpent tué par Apollon, et, comme n. commun, « prophète inspiré par Apollon Pythien » ; av. 1559, J. Du Bellay, comme n. du serpent fabuleux qui désolait les environs de Delphes ; sens actuel, 1803 [pluviôse an XI], *Bulletin des sciences,* p. 187). Très grand serpent constricteur, non venimeux, commun en Afrique tropicale et en Inde : *Seuls, éveillés par l'ombre, en détours indolents,* | *Les grands pythons rôdaient, dans l'herbe étincelante* (Leconte de Lisle).

pythonisse [pitɔnis] n. f. (bas lat. *pythonissa,* devineresse, de *python,* esprit prophétique, devin, gr. *puthôn,* même sens [v. l'art. précéd.] ; fin du XIVe s., écrit *pithonisse* [*pythonisse,* 1672, Sacy], au sens 1 ; sens 2, 1678, La Fontaine). **1.** Femme qui a reçu d'Apollon le don de prophétie : *La pythonisse d'Endor.* || **2.** Toute femme qui fait métier de prédire l'avenir : *À mesure qu'elle improvisait, sa figure prenait une expression sublime ; son teint se colorait d'un rose transparent qui faisait ressortir davantage l'éclat de ses dents et le feu de ses prunelles dilatées. C'était la pythonisse sur son trépied* (Mérimée).

• SYN. : 2 *sibylle.*

pyurie [pjyri *ou* piyri] n. f. (de *py*[*o*]- et de *-urie,* du gr. *oûron,* urine ; 1803, Boiste). Présence de pus dans l'urine.

pyxide [piksid] n. f. (lat. *pyxis, -xidis,* petite boîte, coffret, gr. *puxis, -xidos,* boîte de buis, boîte pour remèdes ou pour diverses substances, de *puxos,* buis ; 1478, Chauliac, au sens 3 ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité, petite boîte, faite de bois précieux ou de matières rares, servant de coffret à bijoux, à médicaments, ou d'encrier : *Ce cœur de Marat eut pour ciboire une pyxide précieuse du garde-meuble. On visitait dans un cénotaphe de gazon élevé sur la place du Carrousel, le buste, la baignoire, la lampe et l'écritoire de la divinité* (Chateaubriand). || **2.** *Vx.* Petit vase de métal où l'on conservait les hosties consacrées : *La pyxide est à l'origine du ciboire.* || **3.** Fruit dont la partie supérieure se soulève comme un couvercle (mouron, pourpier, etc.).

q

q [ky] n. m. (lat. *q* ; XIII^e s., Jubinal, II, 283). Dix-septième lettre de l'alphabet français, la treizième des consonnes.

• REM.Le *q* est toujours suivi d'un *u*, sauf en fin de syllabe, et note le son [k] ; le groupe *qu* a tantôt le son [k] : *qualité,* tantôt le son [kw] : *quadruple,* tantôt le son [kɥ] : *quiétisme.*

q. e. d. [kyəde] (1875, Larousse). Abrév. de la formule latine *quod erat demonstrandum* (« ce qui était à démontrer »), qu'on trouve parfois dans des ouvrages scientifiques à la suite d'une démonstration.

Q. G. [kyʒe] n. m. (1916, Barbusse). Abrév. de QUARTIER GÉNÉRAL.

q. i. [kyi] n. m. (1968, Larousse). Abrév. courante de QUOTIENT INTELLECTUEL.

quadr(i)- [k(w)adr(i)] ou **quadr(u)-** [k(w)adr(y)], premier élément, tiré du lat. *quadri-, quadru-* (var. de *quatri-,* dér. de *quattuor,* quatre), et qui entre dans la composition de mots savants pour indiquer une multiplication ou une division par quatre.

quadragénaire [kwadraʒenɛr] adj. et n. (lat. *quadragenarius,* qui contient quarante, qui a quarante ans, de *quadrageni,* quarante chacun, chaque fois quarante, dér. de *quadraginta,* quarante [v. QUARANTE] ; 1569, Eckius). Se dit d'une personne qui a entre quarante et cinquante ans : *Un directeur quadragénaire. Un robuste quadragénaire.*

quadragésimal, e, aux [kwadraʒezimal, -o] adj. (bas lat. ecclés. *quadragesimalis,* qui appartient au carême, de *quadragesima* [v. l'art. suiv.] ; fin du XV^e s., E. de Médicis, au sens 1 ; sens 2, 1656, Pascal). **1.** Qui appartient au carême (rare) : *Le jeûne quadragésimal.* || **2.** Class. *Vie quadragésimale,* vie d'abstinence continuelle : *Les religieux qui sont obligés par vœu particulier à la vie quadragésimale* (Pascal).

Quadragésime [kwadraʒezim] n. f. (lat. *quadragesima,* la quarantième partie [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « carême »], fém. substantivé de l'adj. *quadragesimus,* quarantième, de *quadraginta,* quarante [v. QUARANTE] ; 1495, Vignay, au sens de « carême » ; sens actuel, 1680, Richelet [*la Quadragésime ; dimanche de la Quadragésime,* 1690, Furetière]). *Dimanche de la Quadragésime,* ou simplem. *la Quadragésime,* nom donné naguère au premier dimanche de carême.

quadrangle [kwadrɑ̃gl] n. m. (lat. *quadrangulus,* qui a quatre angles, quadrilatère, de *quadr[i]-* [v. QUADR(I)-] et de *angulus,* angle, coin ; XIII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* Figure à quatre angles. || **2.** En chiromancie, partie de la main située entre la ligne de cœur et la ligne de tête, et appelée aussi *table de la main.*

quadrangulaire [kwadrɑ̃gylɛr] adj. (bas lat. *quadrangularis,* à quatre angles, du lat. class. *quadrangulus* [v. l'art. précéd.] ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert). **1.** Qui a quatre angles : *Une figure quadrangulaire.* || **2.** Dont la base a quatre angles : *Pyramide quadrangulaire.*

quadrangulairement [kwadrɑ̃gylɛrmɑ̃] adv. (de *quadrangulaire ;* 1875, Larousse). D'une façon quadrangulaire : *Des barrières disposées quadrangulairement.*

quadrant [kadrɑ̃ *ou* kwadrɑ̃] n. m. (lat. *quadrans, -antis,* part. prés. de *quadrare,* faire le carré [v. QUARRER] ; fin du XV^e s., au sens de « quart [du jour] » ; sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Quart d'une circonférence : *Un quadrant vaut 90°.* || **2.** En géométrie analytique, chacune des quatre portions du plan comprises entre deux demi-axes de coordonnées. || **3.** En biologie, chacune des quatre parties de l'embryon qui s'est divisé en deux, puis en quatre blastomères.

quadrat [kadra *ou* kwadra] adj. (lat. *quadratus,* carré, part. passé adjectivé de *quadrare,* faire le carré [v. QUARRER] ; 1532, Rabelais, comme n. m., au sens de « quartier [de lune] » ; comme adj., au sens actuel, 1690, Furetière). *Aspect quadrat,* en astrologie, position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 90° ou un quart de cercle.

quadratique [kwadratik] adj. (dér. savant du lat. *quadratus,* carré [v. QUADRAT] ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Se dit, en mathématiques, d'une valeur élevée au carré : *Moyenne quadratique.* || **2.** *Équation quadratique,* équation du second degré. || **3.** *Système quadratique,* en cristallographie, classe de symétrie des cristaux, caractérisée par les éléments de symétrie du prisme droit à base carrée.

quadrature [kwadratyr] n. f. (bas lat. *quadratura,* quadrature, du lat. class. *quadratus,* carré [v. QUADRAT] ; 1407, Chr. de Pisan, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1671, d'après Richelet, 1680 ; sens 5, 1953, Larousse). **1.** Réduction d'une figure géométrique au carré de surface équivalente. || **2.** Fig. *La quadrature du cercle,* un problème insoluble ; une solution impossible (parce que le carré de surface équivalente au cercle ne peut être trouvé) : *Concilier ces deux théories c'est la quadrature du cercle. L'esprit des Guermantes — entité aussi inexistante que la quadrature du cercle, selon la duchesse qui se jugeait la seule Guermantes à le posséder — était une réputation comme les rillettes de Tours ou les biscuits de Reims* (Proust). || **3.** En mathématiques, évaluation d'une aire à l'aide d'une intégrale ; calcul de cette intégrale. || **4.** En astronomie, position de deux astres par rapport à la Terre, telle que les rayons qui vont d'un de ces astres à la Terre et à l'autre astre forment un angle droit. || **5.** *Grandeurs en quadrature,* condition de deux grandeurs alternatives sinusoïdales de même fréquence entre lesquelles existe une différence de phase d'un quart de période.

quadrette [kadrɛt] n. f. (provenç. *quadretto,* jeu de cartes se jouant à quatre, ital. *quadretto,* même sens, de *quadro,* carré, lat. *quadrus,* même sens, dér. de *quattuor,* quatre ; 1885, A. Daudet, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Ancien jeu de cartes se jouant à quatre : *Cinq jours de compresses, de pommades, dont il trompait la fadeur gluante et l'ennui en faisant des parties de quadrette avec les délégués* (Daudet). *Le maire y dispute une partie de quadrette dans un cabaret en compagnie du garde champêtre, de l'institutrice et du tenancier...* (Arnoux). || **2.** Au jeu de boules, équipe de quatre joueurs.

quadri-. V. QUADR(I)-.

quadriceps [kwadrisɛps] n. m. (mot du bas lat. signif. « qui a quatre têtes », du lat. class. *quadri-* [v. QUADR(I)-] et *caput, -pitis,* tête ; 1765, *Encyclopédie*). Muscle de la cuisse qui entoure le fémur et qui est formé de quatre faisceaux.

quadrichromie [kwadrikromi] n. f. (de *quadri-* et de *-chromie,* du gr. *khrôma, -matos,* couleur ; 1963, Larousse). Impression en quatre couleurs : jaune, rouge, bleu et noir.

quadricourant [kwadrikurɑ̃] adj. invar. (de *quadri-* et de *courant* 2 ; 12 sept. 1964, *le Monde*). Se dit de locomotives capables de fonctionner avec quatre courants électriques de nature, de tension et de fréquence différentes.

quadridimensionnel, elle [kwadridimɑ̃sjɔnɛl] adj. (de *quadri-* et de *dimensionnel ;* 1932, Larousse). Qui a rapport à quatre dimensions : *Représentation quadridimensionnelle.*

quadriel [kadrijɛl] n. m. (de *quadri-,* sur le modèle de *duel ;* 1963, Larousse). Nombre distinct du duel, employé dans certaines langues pour désigner un groupe de quatre.

quadriennal, e, aux [kadrijɛnal *ou* kwadrijɛnal, -o] adj. (dér. savant du bas lat. *quadriennis,* âgé de quatre ans, du lat. class. *quadri-* [v. QUADR(I)-] et *annus,* année ; 1690, Furetière, au sens 2 ; sens 1, 1869, Littré). **1.** Qui dure quatre ans : *Plan quadriennal.* || **2.** Qui revient tous les quatre ans : *Les jeux Olympiques sont quadriennaux.*

◆ **quadriennal** n. m. (sens 1-2, 1893, *Dict. général*). **1.** *Autref.* Office qui s'exerçait un

an sur quatre. || **2.** *Vx.* Celui qui exerçait cet emploi.

• REM. On a longtemps dit, comme adj., QUATRIENNAL (sous l'influence de *quatre ;* déc. 1663, d'après Littré, 1869).

quadriépointé, e [kwadriepwɛ̃te] adj. (de *quadri-* et de *épointé ;* 1869, Littré). Se dit d'un cristal dont chaque angle solide est remplacé par quatre facettes.

quadrifide [kwadrifid] adj. (lat. *quadrifidus,* partagé en quatre, de *quadri-* [v. QUADR(I)-] et de *findere,* fendre, séparer ; 1808, Boiste). Se dit, en botanique, d'un organe qui comporte quatre divisions profondes : *Un calice quadrifide.*

quadrifolié, e [kwadrifɔlje] adj. (de *quadri-* et de *folié ;* 1845, Bescherelle). Se dit, en botanique, d'une plante dont les feuilles sont groupées par quatre.

quadrige [kwadriʒ] n. m. (lat. *quadrigae,* n. f. pl., même sens, de *quadri-* [v. QUADR(I)-] et de *jugum,* joug ; 16 juin 1667, Chapelain). Char antique à deux roues, tiré par quatre chevaux de front : *Toi qui de la victoire as conduit les quadriges* (Hugo).

quadrigémellaire [kwadriʒemɛlɛr] adj. (de *quadri-* et de *gémellaire ;* 1963, Larousse). *Grossesse quadrigémellaire,* grossesse donnant lieu à la naissance de quadruplés.

quadrijumeaux [kwadriʒymo] adj. m. pl. (de *quadri-* et de *jumeau ;* 1654, Gelée). *Tubercules quadrijumeaux,* les quatre tubercules arrondis situés à la partie supérieure du tronc cérébral entre le cerveau et le cervelet.

quadrilatéral, e, aux [kwadrilateral, -o] adj. (de *quadrilatère ;* 1556, Bloch-Wartburg, puis 1706, Richelet). Qui a quatre côtés ; qui se rapporte à un quadrilatère : *Enceinte quadrilatérale.*

quadrilatère [kwadrilatɛr] n. m. (bas lat. *quadrilaterus,* quadrilatère, du lat. class. *quadri-* [v. QUADR(I)-] et *latus, lateris,* côté ; 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Figure géométrique qui a quatre côtés. || **2.** Position militaire qui s'appuie sur quatre points fortifiés : *Bonaparte a vaincu les Autrichiens dans le quadrilatère lombard. Le quadrilatère de Bohême.* || **3.** *Quadrilatère articulé,* dans la direction d'un véhicule, ensemble constitué par l'essieu avant, la barre d'accouplement et les deux bras de commande des pivots directeurs, qui sont obliques par rapport aux fusées.

◆ adj. (1554, J. Peletier du Mans). Qui a quatre côtés : *Autel quadrilatère.*

quadrilitère [kwadrilitɛr] adj. (de *quadri-* et du lat. *lit[t]era,* caractère d'écriture, lettre ; 1875, Larousse). Se dit parfois, en linguistique, d'un mot ou d'un élément qui se compose de quatre lettres ou de quatre sons consonantiques : *Un petit nombre de racines quadrilitères qui se rencontrent en hébreu ne sont pas des racines véritables* (Renan).

quadrillage [kadrijaʒ] n. m. (de *quadrillé ;* déc. 1860 [d'après Littré, 1869], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Ensemble de lignes qui se croisent en déterminant des carrés : *Le quadrillage du papier. Au-dessous d'elles* [les fleurs de la haie], *le soleil posait à terre un quadrillage de clarté, comme s'il venait de traverser une verrière...* (Proust). *Tandis qu'il tournait en rond dans le quadrillage des rues identiques* (Robbe-Grillet). || **2.** Opération militaire ou policière visant à renforcer le contrôle sur une zone peu sûre et consistant à la diviser en un certain nombre de compartiments confiés à des unités dont l'implantation est déterminée par les circonstances.

1. quadrille [kadrij] n. f. (esp. *cuadrilla,* n. f., réunion de quatre personnes, quart d'une centaine, troupe, équipe, de *cuadro,* carré, lat. *quadrus,* même sens, de *quattuor,* quatre ; fin du XVIe s., Brantôme, au sens de « petite troupe d'environ vingt-cinq soldats à cheval » ; sens actuel, 1680, Richelet). Troupe de cavaliers évoluant dans un carrousel. (V. Rem.)

◆ n. m. (sens 1, début du XVIIIe s., Saint-Simon ; sens 2, 1963, Larousse ; sens 3, 1780, Mme de Genlis [« la musique de cette danse », 1845, Bescherelle]). **1.** Ensemble de couples, en nombre pair, de danseurs exécutant des figures dérivées des anciennes contredanses. || **2.** *Deuxième quadrille, premier quadrille,* les deux premiers échelons de la hiérarchie du corps de ballet de l'Opéra de Paris. || **3.** Danse en honneur surtout au XIXe s. et qui comporte une série de figures : *Le quadrille des Lanciers. L'aigre violon de Rouillard pique aux jarrets, soudain, toutes les Follet, et Julie, et la mariée, et les jeunes fermières à bonnet tuyauté. « En place pour le quadrille ! »* (Colette). || *Par extens.* La musique de cette danse : *Jouer un quadrille.*

• REM. *Quadrille* a longtemps été du féminin ; dès le XVIIIe s., les sens relatifs à la danse sont passés au masculin, et, dès la fin du XIXe s., l'usage tend à faire également masculin le sens de « troupe de cavaliers ».

2. quadrille [kadrij] n. m. (altér., d'après *quadrille* 1, de l'esp. *cuartillo,* même sens, dér. de *cuarto,* quatrième, lat. *quartus,* même sens [v. QUART] ; 1725, *Académie universelle des jeux*). Sorte de jeu d'hombre qui se joue à quatre.

quadrillé, e [kadrije] adj. (de *quadrille,* carré de guipure, jour en losange [1765, *Encyclopédie*], esp. *cuadrillo,* mêmes sens, forme masc. tirée de *cuadrilla* [v. QUADRILLE 1] ; 1842, Acad.). Divisé en carreaux ; couvert de lignes croisées formant des carreaux : *Drôle de marquise, celle qui vient là avec ses bottes en feutre et un grand fichu en laine quadrillée* (Triolet). *Sous le regard morne du gardien, dont le visage était quadrillé par la grille du guichet* (Simenon). *Une feuille de papier quadrillé.*

quadriller [kadrije] v. tr. (de *quadrillé ;* 1875, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Diviser en carrés par des lignes entrecroisées : *Quadriller une page.* || **2.** *Quadriller une ville, une zone,* etc., y établir un dispositif militaire ou policier de quadrillage.

quadrillion [kwadriljɔ̃] n. m. (de *quadri-* et de *[mi]llion ;* 1520, La Roche, 7). Syn. de QUATRILLION.

quadrilobe [kwadrilɔb] n. m. (de *quadri-* et de *lobe ;* 1962, Robert). Motif architectural formé de quatre arcs de cercle tangents, caractéristique de l'art gothique.

• SYN. : *quatre-feuilles.*

quadrilobé, e [kwadrilɔbe] adj. (de *quadri-* et de *lobé ;* 1820, Laveaux). Qui a quatre lobes : *Édifice dans le style ogival normand avec* [...] *une immense fenêtre quadrilobée* (Gautier).

quadrimestre [kadrimɛstr *ou* kwadrimɛstr] n. m. (lat. *quadrimestris,* de quatre mois, de *quadri-* [v. QUADR(I)-] et de *mensis,* mois [v. MOIS] ; XIVe s., Godefroy, au sens de « [de] carême » ; sens actuel [d'après *trimestre*], 1875, Larousse). Période de quatre mois.

quadrimestriel, elle [kadrimɛstrijɛl *ou* kwadrimɛstrijɛl] adj. (de *quadrimestre ;* 6 juin 1969, *le Monde*). Qui concerne une période de quatre mois.

quadrimoteur [kadrimɔtœr *ou* kwadrimɔtœr] adj. m. (de *quadri-* et de *moteur ;* 1935, Sachs-Villatte). Qui possède quatre moteurs : *Un avion quadrimoteur.*

◆ n. m. (mai 1934, *l'Auto*). Avion à quatre moteurs.

quadripartite [kwadripartit] adj. (lat. *quadripartitus,* partagé en quatre, de *quadri-* [v. QUADR(I)-] et de *partitus,* part. passé de *partire,* partager, dér. de *pars, partis,* part, partie ; v. 1370, Oresme, écrit *quadriparti,* comme n. d'un livre de Ptolémée divisé en quatre parties ; écrit *quadripartite,* au sens 1, 1869, Littré [un premier ex. au XVe s., écrit *quadripartit*] ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Se dit, en botanique, de ce qui est divisé en quatre parties par des sillons profonds. || **2.** Se dit d'un groupe de personnes comprenant des représentants de quatre pays, de quatre partis, etc. : *Conférence quadripartite sur le désarmement. Un comité, une commission quadripartite.*

• REM. On dit aussi QUADRIPARTI, E (sens 1, 1797, Gattel ; sens 2, 1949, Larousse).

quadripartition [kwadripartisjɔ̃] n. f. (lat. *quadripartitio,* même sens, de *quadri-* [v. QUADR(I)-] et de *partitio,* partage [v. PARTITION] ; 1802, Laveaux). Partage d'un ensemble en quatre éléments.

quadriphonie [kwadrifɔni] n. f. (de *quadri-* et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; v. 1970). Technique de reproduction sonore qui utilise quatre sources pour donner l'impression de relief.

quadriplace [kwadriplas] adj. (de *quadri-* et de *place ;* 1963, Larousse). Se dit d'un véhicule, notamment d'un avion, qui comporte quatre places.

◆ n. m. (1963, Larousse). Avion comportant quatre places.

quadriplégie [kwadripleʒi] n. f. (de *quadri-* et de *-plégie,* du gr. *plêgê,* coup ; 1932, Larousse). Paralysie des quatre membres.

quadripolaire [kwadripɔlɛr] adj. (de *quadri-* et de *polaire ;* 1953, Larousse). Qui a quatre pôles. (Syn. TÉTRAPOLAIRE.)

quadripôle [kwadripol] ou **quadrupôle** [kwadrypol] n. m. (de *quadri-* ou *quadru-* et de *pôle ;* 1963, Larousse [pour les deux formes]). Ensemble de conducteurs électriques, de diélectriques, éventuellement de générateurs, ne pouvant échanger de la puissance électrique avec les systèmes extérieurs que suivant deux accès matérialisés chacun par deux bornes.

quadrique [kwadrik] adj. et n. f. (dér. savant du lat. *quadrus,* carré, dér. de *quattuor,* quatre ; 1888, Larousse). Se dit, en mathématiques, des surfaces représentées par une équation du second degré.

quadriréacteur [kwadrireaktœr] adj. m. (de *quadri-* et de *réacteur ;* 1962, Robert). Qui possède quatre moteurs à réaction : *Un bombardier quadriréacteur.*

◆ n. m. (1962, Robert). Avion à quatre moteurs à réaction.

quadrirème [kwadrirɛm] n. f. (lat. *quadriremis,* même sens, de *quadri-* [v. QUADR(I)-] et de *remus,* rame ; fin du XVIII^e s.). Dans l'Antiquité, navire à quatre rangs de rameurs.

quadrisyllabe [kwadrisilab] n. m. (bas lat. *quadrisyllabus,* de quatre syllabes, du lat. class. *quadri-* [v. QUADR(I)-] et de *syllaba,* syllabe [v. SYLLABE] ; 1808, Boiste). Mot ou vers de quatre syllabes.

quadrisyllabique [kwadrisilabik] adj. (de *quadrisyllabe ;* 1839, Boiste). Qui a quatre syllabes : *Un nom quadrisyllabique.*

quadrivalence [kwadrivalɑ̃s] n. f. (de *quadrivalent ;* 1953, Larousse). Caractère des éléments chimiques ou des radicaux quadrivalents. (Syn. TÉTRAVALENCE.)

quadrivalent, e [kwadrivalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *quadri-* et de *valence ;* 1949, Larousse). Qui a pour valence chimique 4. (Syn. TÉTRAVALENT.)

quadrivium [kwadrivjɔm] n. m. (lat. *quadrivium,* carrefour [et, à basse époque, « réunion des quatre parties de la mathématique : arithmétique, musique, géométrie, astronomie »], de *quadri-* [v. QUADR(I)-] et de *via,* route ; début du XIII^e s., H. d'Andeli, sous la forme francisée *cadruve ; quadrivium,* 1869, Littré). Dans le système d'enseignement du Moyen Âge, division des arts libéraux qui groupait les quatre arts mathématiques : arithmétique, géométrie, astronomie, musique.

quadru-. V. QUADR(I)-.

quadrumane [kwadryman] adj. (bas lat. *quadrumanus,* quadrumane, du lat. class. *quadru-* [v. QUADR(I)-] et *manus,* main ; milieu du XVIII^e s., Buffon). Qui a les quatre membres terminés par un organe de préhension, c'est-à-dire une main : *Les singes sont quadrumanes.*

◆ n. m. (milieu du XVIII^e s., Buffon). Singe.

quadrupède [kwadrypɛd] adj. et n. m. (lat. *quadrupes, -pedis,* même sens, de *quadru-* [v. QUADR(I)-] et de *pes, pedis,* pied, patte ; 1495, Vignay). Qui a quatre pieds, quatre pattes : *Les animaux quadrupèdes. Le chien est un quadrupède.*

quadruple [kwadrypl] adj. (lat. *quadruplex, -plicis,* quadruple, le quadruple, de *quadru-* et de *plicare,* plier, replier ; XIII^e s., Littré, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Qui vaut quatre fois autant : *Il a revendu sa maison à un prix quadruple du prix d'achat.* ‖ *Quadruple croche,* v. CROCHE. ‖ **2.** Qui est au nombre de quatre : *Les quadruples ailes des papillons. Une proposition qui répond à une quadruple intention.*

◆ n. m. (sens 1, XIII^e s., Godefroy ; sens 2, 1594, *Satire Ménippée*). **1.** Nombre, quantité quadruple : *Il a reçu le quadruple de moi.* ‖ **2.** Ancienne pièce d'or d'Espagne et de France : *Trois quadruples d'or espagnols de Philippe V* (Balzac).

1. quadruplement [kwadrypləmɑ̃] n. m. (de *quadrupler ;* 1875, Larousse, écrit *quadruplément ; quadruplement,* 1904, Larousse). Action de quadrupler : *Réclamer le quadruplement des crédits.*

2. quadruplement [kwadrypləmɑ̃] adv. (de *quadruple ;* XIII^e s., *Hystore Job,* écrit *quadrublement,* au sens de « en quatre manières » ; écrit *quadruplement,* au sens actuel, 1611, Cotgrave). D'une manière quadruple ; quatre fois : *Vous êtes quadruplement fautif.*

quadrupler [kwadryple] v. tr. (bas lat. *quadruplare,* quadrupler, du lat. impér. *quadruplus,* quadruple, var. du lat. class. *quadrupler* [v. QUADRUPLE] ; 1503, Chauliac). Multiplier par quatre : *Une entreprise qui a quadruplé sa production.*

◆ v. intr. (1694, Acad.). Devenir quatre fois plus grand : *Sa fortune a quadruplé.*

quadruplés, ées [kadryple *ou* kwadryple] n. pl. (part. passé substantivé de *quadrupler ;* 1941, J. Rostand, p. 42). Jumeaux, jumelles, nés au nombre de quatre.

● REM. On rencontre aussi la forme QUADRUPLETS, ETTES (de *quadruple ;* 1963, Larousse).

quadruplette [kwadryplɛt] n. f. (de *quadruple ;* 1904, Larousse). *Anc.* Bicyclette à quatre places, qui servait principalement à l'entraînement.

quadruplex [kwadryplɛks] n. m. (mot lat. signif. « quadruple » [v. QUADRUPLE] ; 1888, Larousse). Système de transmission télégraphique assurant la transmission simultanée de quatre messages distincts.

quadrupôle n. m. V. QUADRIPÔLE.

quai [ke *ou* kɛ] n. m. (gaulois *caio,* quai [attesté dans des gloses de basse époque] ; v. 1360, Froissart, au sens 3 [attesté indirectement dès 1167, Du Cange, par le mot *caiagium,* forme latinisée de *quayage,* « droit que paient les marchands pour l'usage du quai » ; *être à quai,* 1869, Littré] ; sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, 1690, Furetière [*le quai d'Orsay,* 1904, Larousse ; *le quai des Orfèvres,* 1962, Robert] ; sens 4, 1845, Bescherelle). **1.** Ouvrage de maçonnerie destiné à canaliser un cours d'eau en soutenant les berges, et aménagé en chaussée : *Les pêcheurs à la ligne installés sur les quais de la Seine.* ‖ **2.** Rue située entre l'eau et les maisons : *Tu te rappelles son grand magasin de mercerie sur le quai de la Rochelle* (Maupassant). *Les bouquinistes des quais fermaient leurs boîtes* (Céline). ‖ *Le quai d'Orsay,* et absol. *le Quai,* le ministère français des Affaires étrangères : *Il avait bien demandé que le quai d'Orsay démentît officiellement, mais le quai d'Orsay ne savait où donner de la tête* (Proust). *La politique du Quai.* ‖ *Le quai des Orfèvres,* le siège de la police judiciaire, à Paris. ‖ **3.** Rivage d'un port aménagé pour l'accostage des bateaux : *Un quai couvert de docks. Les bateaux amarrés au quai.* ‖ *Être à quai,* être accosté : *La péniche est à quai.* ‖ **4.** Plate-forme aménagée dans les gares le long des voies : *Le rapide de Marseille était sur le quai, où couraient les facteurs et roulaient les camions dans la fumée et le bruit...* (France). *Sur le quai de chaque station, une femme inconnue apparaissait* (Jouhandeau).

● SYN. : **3** *cale, débarcadère, embarcadère.*

quaker, quakeresse [kwɛkœr, kwɛkrɛs] n. (mot angl. signif. proprem. « trembleur » [les quakers étant pris de tremblements lorsqu'ils se sentent possédés par l'Esprit saint], de *to quake,* trembler ; 1657, Boulan). Membre d'une secte protestante fondée au XVII^e s., répandue principalement dans les

pays anglosaxons, et qui professe l'autorité suprême de la parole intérieure du Saint-Esprit, le pacifisme, la simplicité de vie : *À Philadelphie, j'aurais pu me croire à Liverpool ou à Bristol. L'apparence du peuple était agréable : les quakeresses avec leurs robes grises, leurs petits chapeaux uniformes et leurs visages pâles, paraissaient belles* (Chateaubriand).

◆ adj. (fin du XIXe s., A. Daudet). Qui a rapport aux quakers (rare) : *Il se voyait installé avec Frantz dans une petite maison tranquille et quakeresse comme celle-ci* (Daudet).

quakerisme [kwɛkœrism] n. m. (angl. *quakerism,* même sens, de *quaker* [v. l'art. précéd.] ; 1732, Trévoux). Doctrine des quakers.

qualifiable [kalifjabl] adj. (de *qualifier ;* 1858, Legoarant). Qui peut être qualifié (s'emploie généralement dans un contexte négatif ou restrictif, avec une valeur péjorative) : *Sa conduite n'est pas qualifiable. De tels propos sont difficilement qualifiables.*
● CONTR. : *inqualifiable.*

qualificateur [kalifikatœr] n. m. (dér. savant de *qualifier ;* 1665, Retz). Théologien chargé par la congrégation pour la Doctrine de la foi (autrefois le Saint-Office) d'examiner les opinions nouvelles en rapport avec la foi ou les mœurs et de présenter un rapport à cette congrégation.

qualificatif, ive [kalifikatif, -iv] adj. (dér. savant de *qualifier ;* 1801, Mercier). Qui exprime la qualité, la manière d'être : *Terme qualificatif. Locution qualificative.* || *Adjectif qualificatif,* v. ADJECTIF.

◆ **qualificatif** n. m. (milieu du XVIIIe s., Dumarsais). Mot qui indique la qualité, la manière d'être : *Ça au moins, c'est vivant !* [...] *Et précisément aucun qualificatif ne s'applique plus mal à l'art de Nadolman — qui n'est qu'une technique encore, et rudimentaire* (Gide). *Un qualificatif injurieux.*

qualification [kalifikasjɔ̃] n. f. (lat. scolast. *qualificatio,* qualification [de *qualificatum,* supin de *qualificare,* v. QUALIFIER], et, pour le sens 3, de l'angl. *qualification,* capacité, qualification, lui-même empr. du franç. *qualification ;* 1431 [d'après Bloch-Wartburg], au sens 1 [en grammaire, 1922, Brunot, *Pensée ;* en droit, v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens 2, 1947, A. Camus [*qualification des emplois,* 1963, Larousse] ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Attribution d'une qualité, d'un titre : *Un écrivain qui mérite la qualification de penseur.* || *Spécialem.* En grammaire, fonction de caractérisation d'un qualificatif. || En droit, détermination de la nature juridique d'un fait incriminé, et du texte qui en prononce la répression. || **2.** Aptitudes d'un ouvrier en fonction de sa formation professionnelle. || *Qualification des emplois,* méthode pour évaluer les bases les plus rationnelles de la rémunération du travail par l'évaluation optimale du travail. || **3.** Niveau de performances requis d'un concurrent pour participer à une épreuve sportive : *Obtenir sa qualification pour les jeux Olympiques.*
● SYN. : **1** *appellation, dénomination, nom.*

qualifié, e [kalifje] adj. (part. passé de *qualifier ;* XVIe s., *Coutumier général* [II, 98], au sens 1 [*ouvrier qualifié,* 1962, Robert] ; sens 2, XVIe s., *Coutumier général,* II, 790 ; sens 3, 1869, Littré [d'abord dans la langue du turf] ; sens 4, 1587, F. de La Noue). **1.** Qui a les qualités nécessaires pour : *Il n'est pas qualifié pour occuper ce poste. Le mariage une fois franchi, les époux eurent une année entière de calme. Était-ce le bonheur ? M. Lenard, qui n'avait jamais été heureux, était peu qualifié pour le dire* (Giraudoux). || *Ouvrier qualifié,* ouvrier ayant reçu une formation professionnelle spécialisée. || **2.** Se dit d'un délit exceptionnellement considéré comme un crime, du fait de circonstances aggravantes : *Le vol avec effraction est un vol qualifié.* || **3.** Se dit d'un joueur, d'une équipe qui réunit toutes les conditions nécessaires pour participer à une épreuve après avoir éliminé des concurrents. || **4.** *Class.* Qui est de condition noble : [Le sang] *Le plus pur, le plus vif, le mieux qualifié* (La Fontaine).
● SYN. : **1** *apte, capable, compétent, propre.* — CONTR. : **1** *impropre, inapte, incapable, incompétent, insuffisant.*

qualifier [kalifje] v. tr. (lat. scolast. *qualificare,* qualifier [du lat. class. *qualis,* quel, et *facere,* faire], et, en sports, de l'angl. *to qualify,* autoriser, habiliter, lui-même empr. du franç. *qualifier ;* XVe s., Laborde [p. 197], écrit *calliffier* [*qualifier,* XVIe s.], au sens 1 [« caractériser au moyen de mots exprimant un jugement moral », mai 1771, Voltaire] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1869, Littré ; sens 4, XVIe s., *Coutumier général,* II, 790 [au part. passé]). **1.** Attribuer une qualité, une qualification à : *C'est le futur seul, en effet, qui peut revenir sur le présent pur pour le qualifier de commencement, sinon ce présent ne serait rien qu'un présent quelconque* (Sartre). || *Spécialem.* Caractériser au moyen de mots exprimant un jugement moral : *Comment qualifierez-vous l'attitude de quelqu'un qui renie sans cesse sa parole ?* || **2.** *Vx.* Attribuer un titre à : *On le qualifie de duc* (Littré). *Les lettres du roi, l'arrêt, le qualifient chevalier* (Acad.). || **3.** En grammaire, exprimer la qualité, la manière d'être de : *L'adjectif qualifie le nom.* || **4.** *Qualifier quelqu'un pour quelque chose,* lui conférer une qualification particulière pour cette chose, lui valoir une autorité spéciale : *Son expérience dans ce domaine le qualifie pour parler au nom de tous ses collègues.*
● SYN. : **1** *appeler, baptiser, dénommer, désigner, étiqueter, nommer ;* **2** *intituler.*

◆ **se qualifier** v. pr. (sens 1, v. 1570, Carloix ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** *Class.* et *littér.* S'attribuer un titre : *Ne croyez pas* [...] *que j'aie jamais la témérité de me qualifier* (Chapelain). *Monsieur du Châtelet, venu au monde Sixte Châtelet tout court, mais qui, dès 1806, avait eu le bon esprit de se qualifier* (Balzac). || **2.** Obtenir sa qualification dans une épreuve sportive : *Une équipe qui s'est qualifiée pour la finale.*
● SYN. : **1** *s'anoblir.*

qualitatif, ive [kalitatif, -iv] adj. (bas lat. *qualitativus,* qualitatif, du lat. class. *qualitas, -tatis* [v. QUALITÉ] ; milieu du XVIe s., au sens de « distingué » [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *qualitativement*] ; sens actuel, av. 1850, Balzac [*connaissance qualitative,* 1963, Larousse ; *analyse qualitative,* 1860, Poitevin]). Qui a rapport à la qualité, à la nature des objets : *Il y a entre ces deux phénomènes une différence qualitative.* || *Connaissance qualitative,* en logique, première forme de connaissance, descriptive et commune, qui précède la connaissance scientifique. || *Analyse qualitative,* analyse chimique qui a pour objet la détermination de la nature des corps composants et non de leur quantité : *Il n'existe aucun procédé chimique ou physique d'analyse qui permette de déceler la trace de gaz sulfureux que percevra tout de suite un nez bien constitué : merveilleux organe d'analyse qualitative* (Duhamel).
● CONTR. : *quantitatif.*

qualitativement [kalitativmɑ̃] adv. (de *qualitatif ;* XVe s., Godefroy, au sens de « excellemment » ; sens actuel, av. 1865, Proudhon). Du point de vue de la qualité : *Ceux qui prétendent nous rassurer et nous dispenser d'un nouvel effort en nous présentant l'addition de nos forces actives et de nos réserves comme si elles étaient qualitativement comparables, nous exposent à la plus terrible des expériences* (Romains).

qualité [kalite] n. f. (lat. *qualitas,* qualité, manière d'être, de *qualis,* quel, sur le modèle du gr. *poiotês,* qualité, dér. de l'adj. *poios,* quel ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [« nature... d'une chose suscitant une appréciation favorable ou défavorable », 1690, Furetière ; *qualité de la vie,* v. 1970 ; absol., 1640, Perrot d'Ablancourt] ; sens 2, XIIe s. ; sens 3, 1642, Corneille ; sens 4, XIIIe s. [*avoir qualité pour,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 5, 1580, Montaigne). **1.** Manière d'être d'une chose : *Une certaine qualité de gentillesse est toujours signe de trahison* (Mauriac). *Un peintre particulièrement sensible à la qualité de la lumière.* || *Spécialem.* Nature ou manière d'être d'une chose suscitant une appréciation favorable ou défavorable : *Le prix de revient de ces articles dépend de la qualité des matériaux employés. Des fruits de bonne, d'excellente qualité. Un vin d'une qualité médiocre.* || *Qualité de la vie,* degré de bonheur dans l'existence humaine résultant d'un ensemble de conditions d'habitat, de vie professionnelle, de relations sociales,

etc. : *L'industrialisation de la région nuirait à la qualité de la vie.* || *Absol.* Nature ou manière d'être jugée bonne d'une chose (plus rarement d'une personne) : *Vous ne voyez pas notre Langlois, là-bas, qui entend tout d'un coup, venant d'ici, une fanfare de qualité et qui se dit : « Ah ! les salauds ! (et en disant ça il nous voit, il sait que c'est nous) ah ! les salauds ! Ça, c'est des hommes ! »* (Giono). *Un tissu de qualité. Je n'avais encore jamais eu un collaborateur de cette qualité.* || **2.** *Class.* Disposition morale ou intellectuelle particulière, bonne ou mauvaise, d'une personne : *Parmi quelques bonnes qualités, il en a beaucoup de mauvaises* (Acad., 1694). || **3.** Bonne disposition morale, intellectuelle ou physique : *L'homme était si dépourvu de séduction que ses qualités mêmes devenaient irritantes* (Aymé). *Ce que j'ai pu le regretter* [un chat] ! *Il était bon, il était beau, il était sage, toutes les qualités* (Ionesco). *Ses qualités d'organisateur se sont manifestées en cette circonstance. Sa principale qualité est la patience. Je lui trouve plus de défauts que de qualités.* || **4.** Ce qui caractérise une personne du point de vue social, civil, juridique, etc. : *La qualité de citoyen, d'électeur, de professeur. Aucune autorité ne préside aux vérifications des états et des qualités* (Arnoux). || *Avoir qualité pour,* être habilité, fondé à : *Les contemporains de Carrel l'ont absous. Leur jugement est rendu. Nous n'avons point qualité pour le réviser* (France). *Je n'ai pas qualité pour vous répondre.* || **5.** *Class.* Noblesse de naissance : *Les gens de qualité savent tout sans avoir jamais rien appris* (Molière). *Il voyait bien par son air, et par tout ce qui était à sa suite, qu'elle devait être d'une grande qualité* (La Fayette).

● SYN. : **1** *caractère, essence, nature ; choix, classe, valeur ;* **3** *aptitude, capacité, don, mérite, vertu ;* **4** *état, fonction, qualification, titre.* — CONTR. : **1** *quantité ; défectuosité, inconvénient, tare ;* **3** *défaut, faiblesse, imperfection, travers, vice.*

◆ **En (sa) qualité de** loc. prép. (1549, R. Estienne)., en tant que, avec le titre, les fonctions de : *Tout homme, en qualité d'homme, est sujet à tous les malheurs de l'humanité* (J. de Maistre). *Il navigue en qualité de second à bord du « Seeteufel », de Brême* (Simenon). *En sa qualité de doyen d'âge, il a présidé la séance.*

◆ **qualités** n. f. pl. (1549, R. Estienne). En droit, texte figurant au début de la grosse d'un jugement ou d'un arrêt et rappelant l'identité des parties, leurs prétentions, les principaux points de la procédure, etc.

◆ **Ès qualités** loc. adv. (1936, Capitant). En agissant au titre de sa charge, de sa fonction : *Le délégué du personnel a-t-il parlé ès qualités ou comme personne privée ?*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA QUALITÉ

Le mot et la notion de *qualité* sont d'origine philosophique. Cicéron dit avoir dérivé *qualitas* de *qualis* comme Platon et Aristote dérivaient le nom *poiotês* de l'adjectif *poios,* « de quelle sorte ».

Quand Aristote définit la qualité « ce en vertu de quoi on est dit être tel », il ne fait que transmettre le problème de sens du nom à l'adjectif. Quand il dit qu'elle peut désigner un état, une aptitude, une affection, un caractère, etc., il substitue à une notion unique un catalogue illimité de notions gratuitement groupées. Il s'aventure beaucoup en disant qu'une qualité possède toujours un contraire : quel est, en français, le contraire de *circulaire* ou de *fat ?* On lui concède plus volontiers que la qualité « **peut varier d'intensité** en restant semblable », mais qu'entendre par « rester semblable » ? Bergson a notoirement soutenu que les apparentes différences de degré dans la qualité sont en fait des différences de qualité. L'illusion est créée ou entretenue par la catégorie linguistique du **degré** (v. ce mot, art. spécial) ou simplement l'usage d'adverbes de quantité devant certains adjectifs ou adverbes *(peu aimable, assez aimable, très aimable),* mais non tous (**peu circulaire, *très circulaire*).

Émile Benveniste, dans l'article des *Études philosophiques* (1958) cité à l'article spécial CATÉGORIES de ce dictionnaire, attribue la conception aristotélicienne des « catégories » à une analyse non de la pensée, mais de la langue : *poiotês* n'est que la substantivation de *poios,* et *ousia,* « substance », est la substantivation du verbe *einai,* « être ».

Deux faits tendent pourtant à prouver que les manières de penser ne sont pas totalement assujetties aux manières de parler :

1° Le français moderne conserve le mot et le concept de « qualité » alors qu'il n'a plus d'adjectif interrogeant sur la qualité (*quel* interroge sur l'identité ; *Qualis est ?* ne peut se traduire en trois mots que dans le français familier, et par le détour d'un adverbe : *Comment est-il ?* [v. INTERROGATION, art. spécial]) ;

2° Une différence entre la « qualité » et l' « identité » était exprimée par l'opposition de deux adjectifs en grec (*tis,* « qui ? » / *poios,* « de quelle sorte ? ») et en latin *(qui ?/qualis ?) ;* or l' « identité » est absente de l'inventaire des catégories d'Aristote, et le latin *identitas* n'apparaît qu'à basse époque.

Il n'est donc pas interdit de supposer une genèse pragmatique des « catégories » plus ou moins indépendante de la genèse linguistique. Dans cette optique, on peut considérer le fait que les notions de qualité, d'identité et de substance sont corollairement posées comme axiomes par la logique des ensembles lorsqu'elle écrit (v. NOM, art. spécial) :

$$E = \{x : p\}$$

(L'ensemble E se compose de tout élément *x* ayant la propriété *p.*)

C'est admettre — au moins pour la commodité des raisonnements, et sans aucune implication métaphysique — que l'homme conçoit plusieurs éléments d'un ensemble comme des substances d'identités différentes présentant toutes la même propriété. L'idée est claire, même évidente, s'il s'agit d'objets matériels : toutes les allumettes d'une même boîte ont en commun une constante de propriétés : matière (en bois), forme (longue), couleur (blanche, bout rouge), fonction (inflammable) ; elles n'ont pas la même substance : aucune n'occupe la même partie de l'espace qu'une autre, chacune a son identité (celle qui a brûlé ne peut plus servir). Une autre boîte peut contenir des allumettes plus longues, ou à bout noir : c'est une différence de qualité qui permettra, rien qu'en voyant une allumette, de dire de quelle boîte elle est tirée.

Le terme de *substantif* désignant ce que la grammaire appelle également *nom* implique une conception semblable à l' « ensemble » de la logique mathématique :

— dans le cas des noms concrets, l'idée de substance est fondée sur la constatation que la matière de l'objet désigné *(notre fils, cet arbre)* occupe une partie de l'espace dont les autres objets sont écartés ;

— dans le cas des noms abstraits, l'idée de substance est fictivement étendue aux notions immatérielles *(un départ, du courage),* tout comme l'idée de « genre » grammatical est étendue des êtres sexués *(le coq/la poule)* aux objets asexués *(le fauteuil/la chaise).*

Pas d'implication métaphysique : personne ne prend le « courage » pour une chose matérielle, non plus que la « chaise » pour un être femelle. Cette assimilation fictive fait simplement partie des règles de la logique linguistique, motivées par la commodité fonctionnelle, qui justifie aussi bien la formulation ensembliste.

La « propriété » symbolisée par *p* ne recouvre pas exactement l'idée de « qualité », car elle peut être bien autre chose.

On définit un ensemble par une qualité si l'on pose, par exemple :

p = « chien noir », ou « gros chien », ou « jeune chien », ou « caniche »...

Noir, gros, jeune expriment des qualités parce que n'importe qui, voyant un chien, peut dire si le terme *noir, gros* ou *jeune* lui convient ; le mot *caniche* implique également certains traits, propres à une race de chiens, dont on peut dire s'ils sont présents ou non dans un chien que l'on voit.

Mais si l'on pose :

p = « chien de Mme Gerbaud »,

personne ne peut dire, en voyant un chien, s'il présente la propriété *p* (à moins de connaître les qualités propres au chien ou aux chiens de la personne particulière désignée).

Albert Sechehaye, Henri Frei et Charles Bally ont opposé ces deux modes de détermination des éléments d'un ensemble sous le chef des rapports d'**inhérence** et de **relation** (v. ADJECTIF, art. spécial). Les propriétés, comme « noir », affectant l'apparence même de l'être désigné sont dites *inhérentes* à cet être ; une propriété inhérente est une « qualité ». Les propriétés comme « appartenant à Mme Gerbaud », mettant une substance en relation avec une autre substance sans impliquer tel ou tel trait inhérent, relèvent des rapports de *relation,* et ne sont pas des « qualités ».

La langue française affecte en principe l'adjectif qualificatif à l'expression des traits inhérents : *chien **noir.*** Une relation est exprimée par une préposition suivie d'un nom actualisé : *chien **de Mme Gerbaud.***

Un nom de sens virtuel (v. ACTUALISATION, art. spécial) peut être complément de qualité : *un peintre **de talent.*** Le caractère actuel ou virtuel d'un complément est associé à une valeur respectivement relationnelle ou inhérente ; comparer :

(1) *le chien **du*** berger (relation),

(2) *un chien **de*** berger (inhérence).

Le berger désigné en (1) peut avoir un chien de n'importe quelle race, du fox-terrier au saint-bernard ; en (2), il n'y a pas de berger désigné, mais seulement un chien, qui présente obligatoirement les traits inhérents (qualités) propres aux chiens gardeurs de troupeaux. Les rapports de la caractérisation avec l'actualisation ont été analysés par Bally (v. CARACTÉRISATION, art. spécial).

Ces différences formelles entre les compléments d'inhérence (adjectifs, noms de sens virtuel) et les compléments de relation (noms de sens actuel) se retrouvent avec de légères variations dans toutes les langues indo-européennes : là où le français dit *un vase rouge* et *un vase en or,* le latin dit *vas rubrum* et *vas ex auro* (mais aussi *vas aureum*).

En français même, on sait (v. ADJECTIF et ÉPITHÈTE, art. spéciaux) qu'il existe des « adjectifs de relation » ; l'expression adjective de la relation est une commodité formelle que se donne la langue quand il s'agit d'une détermination fréquente : *l'étoile polaire* (sorte de nom propre), *les études cornéliennes* (classement) ; souvent de nombreux traits inhérents sont impliqués par la relation : *la faune africaine.*

Les linguistes de Genève ne limitent pas à la fonction complément la distinction des deux sortes de rapport. La phrase à verbe *être* exprime une inhérence : *Ce chien est noir ;* la phrase à verbe *avoir* exprime une relation : *Mme Gerbaud a un chien.*

Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* § 104 et suiv.) appellent **syndèses** les « liages » d'inhérence *(un chien noir, Ce chien est noir)* et **dichodèses** les « liages » de relation *(le chien de cette dame, Cette dame a un chien).*

Les deux linguistes français, comme les trois genevois, rangent tout « attribut » sous le chef de la syndèse (ou, respectivement, de l'inhérence), ce qui appelle certaines réserves ; soit les deux phrases suivantes :

(3) *Mon frère est médecin,*

(4) *Mon frère est votre médecin.*

La phrase (3) attribue à l'ensemble *mon frère* la propriété *p* constituant le sémantisme virtuel du nom *médecin ;* ce sémantisme est fait de traits surtout fonctionnels inhérents à l'être désigné (capacité et droit d'exercer la médecine) : il y a vraiment syndèse ; Damourette et Pichon veulent de même qu'on appelle « épithète » et non « apposition » le nom virtuel *médecin* dans la séquence *une femme médecin* (v. APPOSITION, art. spécial).

La phrase (4), posant l'identité de l'ensemble F à élément unique *x (mon frère)* avec l'ensemble M à élément unique *y (votre médecin),* exprime une relation d'égalité, donc un rapport de relation entre deux substances, qu'elle donne pour une seule. Il y a attribution, non pas d'une qualité, mais d'une identité. Si les cinq linguistes cités, avec bien d'autres, rangent de tels emplois sous le chef de l'inhérence ou de la syndèse, c'est que la notion de qualité tend à englober tout ce qui est commun à plusieurs éléments et en est inséparable, jusqu'à l'identité quand elle leur est commune.

quand [kɑ̃, *mais* kɑ̃t *dans « quand est-ce que ? »*] adv. (lat. *quando,* à quelle époque, lorsque ; XIe s., écrit *quant ; quand,* XIVe s. [avec une préposition, 1640, Corneille]). À quel moment : *Quand viendrez-vous ? Quand est-ce que vous viendrez ? Quand est-il parti ? Quand cela s'est-il passé ? Dites-moi quand je pourrai vous voir.* ‖ S'emploie avec quelques prépositions *(à, de, depuis, jusqu'à, pour) : Jusqu'à quand nous attendras-tu ? Depuis quand est-il ici ? De quand est cette lettre ? À quand le mariage ?*

◆ [kɑ̃ *devant consonne,* kɑ̃t *devant voyelle*] conj. (sens 1, v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *quant* [*quand,* v. 1360, Froissart ; *quand on pense que, quand je vous disais que,* XXe s.] ; sens 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 3, XIIe s.). **1.** Marque une relation de temps dans le présent, le passé ou le futur, en exprimant un cas général ou un fait particulier : *Quand la critique est juste, je me corrige* (Chateaubriand). *Quand il a donné un coup de frein, la voiture a dérapé. Je te prêterai ce livre quand je l'aurai lu. Tout était calme, quand soudain on entendit une explosion.* ‖ Fam. *Quand on* (ou *je*) *pense que... !,* marque exclamativement la surprise : *On peut voir dans la grotte d'immenses stalactites ; et quand on pense qu'elles ne grandissent que de quelques millimètres par siècle !* ‖ Fam. *Quand je vous (le) disais que... !,* exprime le sentiment qu'on a eu raison, comme le prouvent les faits : *Il a encore raté son train : quand je vous disais qu'il est toujours en retard !* ‖ **2.** Marque un contraste, une relation d'opposition : *Vous vous plaignez, quand vous avez tout lieu d'être satisfait.* ‖ **3.** Avec le conditionnel, ou le subjonctif plus-que-parfait, et le plus souvent dans les locutions *quand même* ou *quand bien même,* sert à introduire une proposition hypothétique en relation de concession avec la proposition principale : *Quand même il y aurait quelques réparations à faire, ce serait encore une excellente affaire. Violaine* [...] *ne méprise point l'amour de ton père. Car tu ne peux pas rendre au père ce qu'il t'a donné, quand tu le voudrais* (Claudel). *Toute matière tissée, quand bien même serait-elle sale et déchirée, est désormais quelque chose de très précieux* (Duhamel).

● SYN. : **1** *au moment où, lorsque ;* **2** *alors que.*

◆ **Quand même** loc. adv. (1839, Stendhal [« à vrai dire » et pour marquer la réprobation, début du XXe s.]). Malgré tout, néanmoins : *Il reste peu d'espoir, mais il faut essayer quand même.* ‖ *Fam.* À vrai dire : *Une nuit de réflexion, c'est quand même trop peu* (Duhamel). ‖ *Fam.* Marque le mécontentement, la réprobation : *Vous auriez quand même pu faire attention !*

◆ **Quand et, quand et quand** loc. prép. (milieu du XIIIe s. [*quand et* — écrit *quant et ; quand et quand,* 1611, Cotgrave]). *Class.* Avec : *Comme ils s'en revenaient menant leur butin quand et eux* (Malherbe). *Le printemps est arrivé ici quand et quand nous* (Voiture).

◆ **Quand et quand** loc. adv. (fin du XVe s., Commynes). *Class.* En même temps, éga-

lement : *Si vous allez acheter des souliers, achetez quand et quand des bas* (Furetière).

quant à [kɑ̃ta] loc. prép. (lat. *quantum ad,* même sens, de *quantum,* combien [neutre adverbialisé de l'adj. *quantus,* combien grand], et de *ad,* vers ; v. 1265, J. de Meung). Pour ce qui est de, en ce qui concerne : *Pars demain si tu veux, quant à moi, j'attendrai lundi. Je suis inquiet quant aux conséquences de cet incident.*

quant-à-soi [kɑ̃taswa] n. m. invar. (de *quant à* et de *soi ;* 1780, Mme de Genlis [*rester sur son quant-à-soi,* 1963, Larousse — d'abord *se mettre, se tenir sur son quant-à-soi,* 1798, Acad.]). *Fam.* Réserve d'une personne qui évite de faire part de ses sentiments, de ses réflexions : *Cette domination absolue d'elle-même, ce quant-à-soi caché sous des façons si gracieuses* (Bourget). || *Rester sur son quant-à-soi,* garder une attitude réservée, distante.

• REM. On a dit autref. QUANT-À-MOI (de *quant à* et de *moi ;* 1585, Du Fail) : *Et quel était ce personnage | Qui gardait tant son quant-à-moi ?* (La Fontaine).

quanta n. m. pl. V. QUANTUM.

quantes [kɑ̃t] adj. f. pl. (fém. plur. de l'anc. adj. *quant,* combien nombreux [1080, *Chanson de Roland*], lat. *quantus,* combien grand ; milieu du XIVe s. [*toutes et quantes fois... ; toutes fois et quantes...,* 1530, Palsgrave ; *quantes fois,* 1580, Montaigne]). Class. *Quantes fois,* combien de fois : *Quantes fois, lorsque sur les ondes | Ce nouveau miracle flottait, | Neptune en ses caves profondes | Plaignit-il le feu qu'il sentait ?* (Malherbe). || Class. et dialect. *Toutes fois et quantes que, toutes et quantes fois,* toutes les fois que : *Toutes fois et quantes que je le trouverai à propos* (Bossuet). *Je me fie à vous, venez voir ma femme toutes et quantes fois vous le jugerez convenable* (Balzac).

quantième [kɑ̃tjɛm] adj. (de l'anc. adj. *quant,* combien nombreux [v. l'art. précéd.] ; XIVe s., puis 1487, Garbin). *Class.* De quel rang dans la série : *Je ne sais à la quantième visite ce fut* (Furetière).

◆ n. m. (av. 1502, O. de Saint-Gelais). *Vx* ou *littér.* Jour du mois précisé par sa date : *À quel quantième du mois sommes-nous ?* (Acad.). *Le quantième, le mois, le millésime nous suivent partout, se collent aux événements, font partie de nous-même comme notre nom...* (Arnoux).

quantifiable [kɑ̃tifjabl] adj. (de *quantifier ;* 1932, Larousse). Qui peut être mesuré, chiffré : *Un phénomène quantifiable.*

quantificateur [kɑ̃tifikatœr] n. m. (dér. savant de *quantifier ;* 1968, Larousse, aux sens 1-2 ; sens 3, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** En logique, opérateur qui a pour effet de lier une ou plusieurs variables à une quantité. || **2.** En mathématiques, chacun des symboles indiquant si une propriété est vérifiée pour tous les éléments d'un ensemble, ou seulement pour certains d'entre eux. || **3.** Syn. de QUANTIFIEUR.

quantification [kɑ̃tifikasjɔ̃] n. f. (angl. *quantification,* quantification — en logique [milieu du XIXe s.], de *to quantify* [v. QUANTIFIER] ; 1904, Larousse, au sens 2 [aussi *quantification du prédicat*] ; sens 1, milieu du XXe s. ; sens 3, 1932, L. de Broglie). **1.** Détermination chiffrée d'une quantité : *La quantification des résultats d'une enquête.* || **2.** En logique, détermination de la quantité d'un terme. || *Quantification du prédicat,* réforme proposée par Hamilton dans la logique du jugement et consistant à attribuer au prédicat une extension indépendante de la qualité de la proposition. || **3.** En physique, action d'imposer à une grandeur physique une variation discontinue, par quantités distinctes, toutes multiples d'une variation élémentaire, le *quantum.*

quantifié, e [kɑ̃tifje] adj. (part. passé de *quantifier ;* 1953, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1968, Larousse). **1.** *Proposition quantifiée,* en logique, proposition dont certaines variables sont liées par des quantificateurs. || **2.** *Énergie quantifiée,* en physique, énergie ne pouvant prendre que certaines valeurs bien déterminées, sans qu'elle puisse passer de façon continue de l'une à l'autre.

quantifier [kɑ̃tifje] v. tr. (angl. *to quantify,* quantifier — en logique [milieu du XIXe s.], lat. médiév. *quantificare,* même sens, du lat. class. *quantus,* combien grand, et *facere,* faire ; 1898, P. Adam [p. 92], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Déterminer avec précision et exprimer en chiffres : *Les tests psychométriques visent à quantifier des traits de personnalité, des aptitudes, le niveau d'intelligence générale des sujets.* || **2.** Procéder à une quantification en logique ou en physique.

quantifieur [kɑ̃tifjœr] n. m. (de *quantifier ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Nom parfois donné en linguistique aux déterminants qui expriment l'idée de quantité (*tout, deux, chaque,* etc.).

• REM. On dit aussi QUANTIFICATEUR ou QUANTITATIF.

quantique [kwɑ̃tik] adj. (de *quantum ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1953, Larousse). **1.** Relatif aux quanta, en physique : *La mécanique quantique.* || **2.** *Nombres quantiques,* ensemble de quatre nombres qui définissent les caractères de chacun des électrons planétaires d'un atome.

quantitatif, ive [kɑ̃titatif, -iv] adj. (dér. savant de *quantité ;* 1586, Berson [mot rare av. la fin du XVIIIe s. ; *analyse quantitative,* 1845, Bescherelle]). Qui a rapport à la quantité : *Une évaluation quantitative.* || *Analyse quantitative,* en chimie, analyse qui détermine, en masse ou en volume, les composants d'une combinaison ou d'un mélange.

• CONTR. : *qualitatif.*

◆ n. m. (1972, *Dict. de linguistique*). Syn. de QUANTIFIEUR.

quantitativement [kɑ̃titativmɑ̃] adv. (de *quantitatif ;* av. 1865, Proudhon). Au point de vue de la quantité.

• CONTR. : *qualitativement.*

quantité [kɑ̃tite] n. f. (lat. *quantitas,* quantité, de *quantus,* combien grand ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *quantiteit* [*quantité,* XIIIe s.], au sens 1 [*adverbes de quantité,* début du XXe s.] ; sens 2, av. 1655, Cyrano [*en quantité,* 1665, Molière ; *quantité de,* 1648, Scarron] ; sens 3, 1771, Trévoux ; sens 4, 1736, d'Olivet ; sens 5, 1549, J. Du Bellay). **1.** Caractère de ce qui peut être mesuré dans son importance, sa masse, etc., ou de ce qui peut être dénombré : *La quantité d'énergie consommée est en constante augmentation. Préparer la quantité de pâte suffisante pour un gâteau de huit personnes. Extraire de l'uranium du sol en faible quantité. Il a consulté une quantité considérable d'ouvrages. Cette pièce était encombrée de meubles, d'argenteries, de lampes... Peut-être cette immense quantité de valeurs ne provenait pas entièrement de cadeaux...* (Balzac). || *Quantité négligeable,* V. NÉGLIGEABLE. || *Adverbes de quantité,* adverbes qui expriment une idée de quantité ou d'intensité, comme *assez, aussi, autant, beaucoup, combien, moins, plus, tant, trop,* etc. || **2.** *Une quantité, des quantités de,* un grand nombre, une grande abondance de : *Nous nous sommes heurtés à une quantité de difficultés. Il y a des quantités de façons de régler cette question.* || *En quantité,* en grand nombre, en abondance : *Les visiteurs sont venus en quantité. La neige est tombée en quantité.* || *Quantité de,* s'emploie comme déterminant devant un nom pluriel dans les mêmes conditions que *beaucoup de : Sur ses bords* [ceux de la Méditerranée], *quantité de populations extrêmement différentes, quantité de tempéraments, de sensibilités et de capacités intellectuelles très diverses se sont trouvés en contact* (Valéry). || **3.** En logique, extension des termes d'une proposition ou de la proposition elle-même, c'est-à-dire le fait qu'ils sont pris soit particulièrement, soit universellement, soit indivisément. || **4.** En phonétique, durée plus ou moins longue d'un phonème ou d'un groupe de phonèmes. || **5.** En versification, durée, longue ou brève, attribuée à une syllabe dans la prononciation.

• SYN. : **1** *dose, masse, nombre, somme, volume ;* **2** *beaucoup, bien, force, maint, pas mal* (fam.), *une multitude, un* [ou *des*] *tas* (fam.) ; *abondamment, à foison* (fam.), *en foule ; avalanche, flopée* (pop.), *flot, grêle, légion, monceau, nuée, tapée* (pop.), *tripotée* (pop.).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA QUANTITÉ

La *quantité* est, comme la qualité (v. ce mot, art. spécial), une catégorie des philosophes anciens. Les Latins de l'époque impériale ont dérivé *quantitas* de l'adjectif *quantus,* comme Aristote tirait *posotês* de l'adjectif *posos,* « combien grand, combien nombreux ».

La quantité se conçoit différemment selon les domaines.

• 1° Dans le domaine de la **substance,** on peut distinguer les substances *nombrables* et les substances *continues* (Damourette et Pichon les appellent respectivement *nombrières* et *massières,* cf. ARTICLE, art. spécial).

Les premières peuvent être comptées ; des adjectifs indiquent leur **nombre :***un* rosier, **dix** rosiers. Le nombre (v. ce mot, art. spécial) est une qualité de l'ensemble désigné, et non de chaque élément (un rosier n'est pas « dix » dans un ensemble de dix) ; ainsi s'explique l'invariabilité en nombre de l'adjectif numéral (en latin comme en français).

Les substances continues ne donnent aucune prise à la numération : *le sable, du sable* (c'est pourquoi la « putation massive », sauf pour quelques mots de forme toujours plurielle, ne connaît que le singulier).

On désigne avec précision la quantité d'une substance continue en la mesurant à l'étalon d'une unité comme le kilo, le litre, le mètre : *cent kilos de sable, deux litres* (ou *kilos,* ou *décimètres cubes*) *d'eau ;* l'adjectif numéral indique alors le nombre d'unités, et non pas le nombre d'éléments de la substance, laquelle est désignée par un complément partitif au singulier. Si la quantité ainsi précisée est une longueur, une surface ou un volume, elle est appelée **dimension :** *quatre mètres de tissu en cent quarante de large.* L'intensité d'un courant électrique se mesure en ampères, celle d'un bruit en décibels, etc.

Ce procédé d'indication de la quantité peut aussi bien être appliqué aux substances nombrables si, faisant abstraction de l'unité structurelle propre aux éléments de la substance considérée, on mesure l'ensemble à l'étalon du kilo, du litre, du mètre, etc. En ce cas, le complément partitif pourra être au pluriel si l'on maintient la « putation numérative » : *un kilo de clous, un litre de pois chiches, cinquante mètres carrés de dalles ;* il sera au singulier si l'on adopte la « putation massive » (*clou, pois chiche, dalle* dans les exemples précédents), ce qui est naturel du moment qu'on fait abstraction de l'unité structurelle des éléments.

L'indication non chiffrée de la quantité peut se faire sur le même modèle syntagmatique en remplaçant le nombre d'unités par un adverbe : *un peu/assez/beaucoup/moins/plus de sable/d'eau/de clous/ de dalles.* etc.

• 2° Dans le domaine des substances fictives que sont les signifiés des **noms abstraits,** il en est qui se prêtent aisément à la putation numérative : *une heure, deux heures ; un départ, dix départs.* D'autres se prêtent électivement à la putation massive : *le temps, du temps ; le courage, du courage.*

Les unes et les autres admettent la quantification par adverbe : *beaucoup d'heures, de départs, de temps, de courage.*

Bergson soutient péremptoirement, dans l'*Essai sur les données immédiates de la conscience,* que les différences d'intensité dans les sensations ou les sentiments (plaisir, douleur, etc.) relèvent de la qualité, non de la quantité (l'illusion serait produite par l'évaluation d'une quantité concernant la cause ou la conséquence de la sensation éprouvée : plaisir double si l'on boit double, douleur plus forte si l'on pleure plus longtemps, etc.). C'est un fait que l'indication de la quantité, pour les notions continues fictivement substantielles, passe très souvent par un adjectif qualificatif : *un profond chagrin, un incroyable toupet, une belle peur, une rare adresse, un désir fou,* etc. Mais l'emploi toujours possible des adverbes de « quantité » témoigne que la langue assimile spontanément les différences qualitatives d'intensité à des différences quantitatives.

• 3° Dans les domaines non nominaux, comme ceux des signifiés de l'adjectif, de l'adverbe, du verbe, il n'est plus question de substance, réelle ni fictive, et la notion de quantité s'applique à des variations que les grammairiens imputent plus proprement au chef du degré (*assez fort, plus fort, très fort ; aimer un peu, beaucoup,* etc.) ou de l'aspect (répétition : *Elle sort beaucoup ;* durée : *Elle a beaucoup attendu*). Ici encore, la langue témoigne par l'emploi des adverbes de « quantité » que cette catégorie intègre naturellement le degré, la répétition, la durée : on dit *plus beau, plus souvent, il travaille plus* comme on dit *plus de rosiers, plus de sable.*

Une quantification qualitative est fréquente : ***richement** bon, **bien** souvent, Vous progressez **joliment.***

HISTORIQUE

Le substantif grec *posotês* avait la polyvalence de l'adjectif *posos,* qui questionnait sur la quantité discontinue (nombre) et continue (dimension, intensité).

En latin classique, *quot* interrogeait sur le nombre (*Quot tibi sunt amici ?* « Combien as-tu d'amis ? »), *quantus* seulement sur l'intensité (*Quantus fuit eius maeror,* « Quel fut son chagrin »). Mais à l'époque où fut créé *quantitas, quantus* avait annexé le sens de *quot* en vertu d'une tendance générale à substituer aux quantitatifs de nombre, comme *tot, aliquot, pauci, ommes,* les « qualificatifs de dimension » comme *tanti, aliquanti, minores, toti* (ErnoutThomas, *Syntaxe latine,* § 221) ; il est dit à l'article spécial INDÉFINIS comment cette tendance appuie l'explication de *maint(s)* par *magnos,* remplaçant *multos.*

Tantus, quantus ne s'employaient d'ailleurs au sens « dimensionnel » qu'à la forme de neutre singulier *(tantum, quantum)* suivie d'un génitif partitif : *Quantum aquae !,* « Que d'eau ! ». Le tour convenait au discontinu : *tantum nautarum,* « tant de matelots ». Ce neutre est devenu adverbe en latin même.

En ancien français, *tant* et *quant* issus de *tanti* et *quanti* s'employaient au pluriel avec le sens de *tot* et *quot :*

> ***Tantes** dolurs ad pur tei anduredes*
> [Elle a enduré par toi de si nombreuses douleurs]
> (*Vie de saint Alexis,* 397).

> *Or vos demant ge, fet li rois, **quanz** chevaliers vos cuidiez avoir ocis de vostre mein* [Et je vous demande maintenant, dit le roi, combien de chevaliers vous croyez avoir tués de votre main] (*la Mort le roi Artu,* 3, 10).

Le singulier même avait la valeur numérative :

> *E Hungre e Bugre e **tante** gent averse*
> [Hongrois et Bulgares et tant de gens maudits]
> (*la Chanson de Roland,* 2922).

La valeur massive était éliminée : pas plus que le français moderne, l'ancien français n'avait d'adjectif marquant la quantité continue. Il y suppléait, comme la langue moderne, au moyen des adverbes de quantité suivis d'un complément partitif introduit par *de* (substitué au génitif en bas latin) :

> *se tant ai de leisir*
> [si j'ai tant de loisir] (*ibid.,* 459).

Le tour convenait aussi bien à une substance discontinue :

> *tant i avrat de besanz esmerez*
> [il y aura tant de besants d'or fin]
> (*ibid.,* 132).

Dans *le Couronnement de Louis,* on lit au vers 386 la construction *tanz reis,* et au vers 355 *tant de reis.*

L'alternance des constructions directe (*tant, tanz* + nom) et indirecte (*tant de* + nom) se retrouvait avec *mout* (lat. *multi,* adj., et *multum,* adv.), *poi* ou *pou* (lat. *pauci* ou *paucum*) : *Mout i ot chevaliers/ de chevaliers,* « Il y avait beaucoup de che-

valiers » ; *molz anz/molt d'anz,* « beaucoup d'années » ; *poies choses (Job)/poi de chose(s),* « peu de choses ». L'amuïssement des consonnes finales au XIII[e] s. facilita l'alternance de graphies comme *mout* et *mouz* sans référence à la nature grammaticale réelle du mot.

Une alternance semblable, d'origine différente, s'observe avec des adverbes comme *plus, moins, trop, asez,* construits comme complément de quantité d'un verbe suivi d'un objet direct indéfini :

Pors et bues avons asez
[Nous avons des porcs et des bœufs en quantité suffisante]
(*Perceval,* 2502),

ou comme quantificateur d'un nom complément partitif indirect :

De cers, de biches, de chevreus
ocist asez par le boscage
(Béroul, 1426-27).

La double construction des adverbes entraîna anciennement l'emploi des adjectifs variables comme *tant/tanz* à la forme invariable avec un nom direct :

Franceis veient que paiens i ad tant
[Les Français voient qu'il y a cette quantité de païens]
(*la Chanson de Roland,* 1510).

En moyen français, la rivalité de toutes ces constructions se résolut progressivement au profit du tour adverbe + *de* + nom, qui l'emporta.

Le pluriel de *quant* se rencontre encore au XVI[e] s. dans quelques locutions : *Ne sçay quants jours aprés* (Rabelais, III, 33), *Quantes heures sont ?* (*id.,* IV, 64) ; le singulier, homonyme de la conjonction *quant* ou *quand* (lat. *quando*), avait perdu ses emplois d'adjectif et d'adverbe, au profit de *combien de.*

La généralisation des quantificateurs adverbiaux *peu de, assez de, moins de, plus de, beaucoup de, plein de, prou de, un tas de, guère de,* etc., apportait une grande simplification en supprimant la distinction du continu et du discontinu, souvent problématique pour le sujet parlant, comme est problématique pour le physicien la distinction des ondes et des particules.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que la catégorie « quantité », comme la « qualité », s'est maintenue d'Aristote jusqu'à nous indépendamment des avatars de son expression linguistique, ce qui témoigne d'une solide assise pragmatique, étayée sur l'art de compter.

quantitométrique [kɑ̃titɔmetrik] adj. (de *quantito-,* élément tiré de *quantité,* et de *-métrique,* du gr. *metron,* mesure ; 1963, Larousse). *Unité quantitométrique,* en électroradiologie, unité qui définit l'intensité d'un rayonnement X par rapport à celle d'un étalon connu.

quantum [kwɑ̃tɔm] n. m. (mot lat. signif. « quelle quantité », neutre substantivé de l'adj. *quantus,* combien grand ; 1764, Voltaire, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens II, 1911, H. Poincaré).

I. 1. En philosophie, quantité déterminée : *Selon Kant, le quantum de la substance n'augmente ni ne diminue dans la nature.* ‖ **2.** Montant attribué à chacun, dans une répartition faite au prorata : *Le tribunal a fixé le quantum des dommages-intérêts.*

II. En physique, quantité minimum d'énergie pouvant être émise ou propagée de façon discontinue (le plus souvent employé au plur. *quanta*) : *La théorie des quanta est à la base de la physique moderne.*

quarantaine [karɑ̃tɛn] n. f. (de *quarante ;* v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence, écrit *quaranteine* [*quarantaine,* XIII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1190, *Sermons de saint Bernard* [écrit *quarantaine*] ; sens 4, 1635, Monet [au fig., 1936, Montherlant ; « période d'isolement imposée à une personne... », v. 1673, Retz] ; sens 5, av. 1772, Duclos). **1.** Nombre de quarante environ : *Cela doit coûter une quarantaine de francs.* ‖ **2.** Âge de quarante ans : *Ayant de quelques années dépassé la quarantaine, ce « palier du quatrième » où l'homme trouve et ramasse la clef magique qui ouvre la vie jusqu'au fond, en montre la monotone et décevante enfilade...* (Daudet). *Ceux à qui il* [Paul Bourget] *avait parlé d'abord en 1889, l'année où parut « le Disciple », approchaient déjà de la quarantaine lorsque j'eus vingt ans* (Mauriac). ‖ **3.** *Vx.* Période de quarante jours, notamment en parlant du carême. ‖ **4.** Période d'isolement, originellement de quarante jours, imposée aux personnes ou aux marchandises provenant d'un pays infecté par une maladie contagieuse : *Maintenir un navire en quarantaine ;* et au fig. : *Je réponds à votre honorée du 11 courant et avec quinze jours de retard réglementaires. Huit jours pendant lesquels je n'ai pas ouvert votre enveloppe : c'est une petite quarantaine que je fais subir à toutes les lettres de femmes, après quoi elles ont chance de n'être plus contagieuses* (Montherlant). ‖ *Pavillon de quarantaine,* V. PAVILLON. ‖ *Par extens.* Période d'isolement imposée à une personne ou à un groupe contagieux ou susceptibles de l'être : *Vous devez déclarer vos morts et faire quarantaine. Nous n'avons pas envie de mourir comme des mouches* (Giono). ‖ **5.** Éloignement dans lequel une personne est tenue par les autres membres d'un groupe : *En politique, tous les hommes suspects de bonne foi sont tenus en quarantaine par les coteries* (É. de Girardin).

quarante [karɑ̃t] adj. num. cardin. (bas lat. *quaranta,* contraction du lat. class. *quadraginta,* quarante, dér. de *quattuor,* quatre ; 1080, *Chanson de Roland* [*prière des quarante heures,* 1690, Furetière — *les quarante heures,* 1680, Richelet]). Quatre fois dix : *Une étape de quarante kilomètres.* ‖ *Prière des quarante heures,* ou *les quarante heures,* prières s'étendant sur trois jours dans la liturgie catholique (vieilli) : *Il avait envoyé dire à Brissac qu'on fît des prières de quarante heures* (Sévigné). *On achevait les quarante heures ordonnées pour obtenir du beau temps. La ferveur des fidèles priant contre la pluie était grande : un ciel gris et aqueux semble la peste aux Vénitiens* (Chateaubriand).

◆ adj. num. ordin. (1869, Littré [*se moquer... de quelque chose comme de l'an quarante,* 1875, Larousse]). Quarantième : *Au chapitre quarante.* ‖ Fam. *Se moquer, se soucier de quelque chose comme de l'an quarante,* n'en tenir aucun compte : *On sait que je pense tout le contraire de mon cousin Gilbert. Je ne suis pas un féodal comme lui... Je me soucierai de l'opinion du tiers et du quart comme de l'an quarante...* (Proust).

◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1, 1690, Furetière [*les Quarante,* 1803, Boiste] ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Le nombre ou le numéro quarante : *Quarante et vingt font soixante.* ‖ Spécialem. *Les Quarante,* les quarante membres de l'Académie française (avec une majuscule en ce sens) : *Ce farceur d'Andoche a de l'esprit comme les Quarante* (Balzac). ‖ **2.** Les chiffres représentant ce nombre.

quarante-huitard, e [karɑ̃tɥitar, -ard] adj. et n. (de [*révolution de mille huit cent*] *quarante-huit ;* 30 avr. 1884, *le Cri du peuple,* au sens 1 ; sens 2, 1953, J. Perret, p. 28). **1.** *Fam.* Qui a fait la révolution de 1848 : *Le patron, vieux sac-à-vin, à barbe de Bon Dieu, quarante-huitard* (Coppée). ‖ **2.** *Fam.* Qui évoque les révolutionnaires de 1848 : *Une allure un peu chimérique et quarante-huitarde* (Romains).

quarantenaire [karɑ̃tnɛr] adj. (de *quarantaine ;* début du XVII[e] s., au plur., au sens de « cordes qui servent à redoubler les autres » ; sens 1-2, 1845, Bescherelle). **1.** Qui dure quarante ans : *Période quarantenaire.* ‖ **2.** Qui a rapport à une quarantaine sanitaire.

◆ n. m. (1875, Larousse). Lieu où l'on fait la quarantaine sanitaire.

quarantenier [karɑ̃tənje] n. m. (de *quarantaine ;* 1690, Furetière, art. *quarentaine*). Dans la marine, cordage formé de trois torons et qui sert de ligne légère.

• REM. On écrit aussi QUARANTAINIER (1869, Littré).

quarantième [karɑ̃tjɛm] adj. num. ordin. (de *quarante ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *quarantisme* [*quarantième,* XV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1869,

Littré). **1.** Qui occupe un rang indiqué par le nombre quarante : *Le premier but a été marqué à la quarantième minute. Il a été reçu le quarantième au concours.* || **2.** Qui est contenu quarante fois dans l'unité.

◆ n. (1869, Littré). Personne ou chose qui occupe la quarantième place.

◆ n. m. (1690, Furetière). La quarantième partie d'un tout.

quarderonner [kardərɔne] v. tr. (de *quart-de-rond ;* 1691, Aviler). En architecture, menuiserie, etc., arrondir un angle par un quart-de-rond.

quark [kwark] n. m. (terme angl. de même sens, tiré du titre du roman de James Joyce *Three Quarks for Mr. Mark* [« Trois *Quarks* pour M. Mark »], où il est un mot de fantaisie ; 1968, Larousse). En physique nucléaire, particule fondamentale hypothétique existant sous trois états de charge fractionnaire.

quarrer [kare] v. tr. (lat. *quadrare,* équarrir, faire le carré, de *quadrus,* carré, dér. de *quattuor,* quatre ; XIIe s., écrit *carrer,* au sens de « donner une forme carrée » ; écrit *quarrer,* au sens actuel, 1549, J. Peletier du Mans, 54). Effectuer la quadrature de : *La première courbe que l'on est parvenu à quarrer est la parabole.*

quart, e [kar, kart] adj. (lat. *quartus,* quatrième ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*être en quart,* fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris). **1.** *Vx.* Quatrième : *Le quart livre de Rabelais. Un quart voleur survient, qui les accorde net* (La Fontaine). || Substantiv. *Être en quart,* être en quatrième dans une réunion : *Grammont soupait continuellement en tiers ou en quart avec eux* (Saint-Simon). || **2.** Vx. *Fièvre quarte,* fièvre intermittente qui récidive après deux jours d'apyrexie, c'est-à-dire qui comporte deux accès fébriles en quatre jours : *À force d'étudier ce qu'on nomme les maladies, j'en suis arrivé à les considérer comme les formes nécessaires de la vie... c'est certes une belle chose qu'une fièvre quarte !* (France).

◆ **quart** n. m. (sens 1, XIIIe s., *Roman de Renart* [*partir au quart de tour,* 1949, Esnault ; *au quart de tour,* au fig., 1970, Courrière] ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, XXe s. [« pinte », XIVe s., Du Cange] ; sens 4, 1904, Larousse [« petit vase en fer-blanc pour mesurer les rations de vin », 1869, Littré] ; sens 5, 1529, Jal [*être de quart,* 1875, Larousse — d'abord *être au quart,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *officier de quart,* 1869, Littré ; « les hommes qui sont de service », 1845, Bescherelle] ; sens 6, 1588, Montaigne [*et quart...,* av. 1811, M.-J. Chénier ; *il est le quart,* 1869, Littré ; *sonner les quarts,* 1690, Furetière ; *le quart d'heure de Rabelais,* 1716, d'après Trévoux, 1743] ; sens 7, 1869, Littré ; sens 8, 1708, Regnard [« la plus grande partie », 1666, *Roman bourgeois ; les trois quarts du temps,* 1694, La Fontaine ; *aux trois quarts,* av. 1870, A. Dumas ; *de trois quarts,* 4 févr. 1763, Voltaire]). **1.** Quatrième partie d'un tout : *Un quart de sa fortune consiste en valeurs mobilières. Nous avons fait environ le quart du trajet. La motion n'a recueilli que le quart des voix. Tourner un volant d'un quart de tour.* || *Partir au quart de tour,* en parlant d'un moteur de voiture, démarrer dès le premier quart de tour de manivelle. || Fig. et fam. *Au quart de tour,* très rapidement : *Il comprend les allusions au quart de tour.* || **2.** Quatrième partie d'une livre, soit cent vingt-cinq grammes : *Acheter un quart de beurre.* || **3.** Quatrième partie d'un litre : *Boire un quart de vin.* || **4.** Gobelet de métal contenant un quart de litre : *Contre ses lèvres en feu, il sent le bord d'un quart de fer-blanc* (Martin du Gard). *Dans la cagna, pêle-mêle, disparaissant une à une à mesure que l'ombre les recouvre, toutes les pauvres choses : une dégoûtante gamelle,* [...] *un quart avec sa croûte de vieux vin, une toile de tente* (Montherlant). || **5.** Dans la marine, autref., quart de la journée pendant lequel on était tour à tour de service ou de repos ; *auj.,* période de quatre heures qui a remplacé ce roulement de six heures : *Quand l'un des occupants est sur le pont et tient son quart, l'autre se repose dans le « branle »* (La Varende). || *Être de quart,* faire son service de quart. || *Officier de quart,* officier assurant la surveillance de la route suivie par le navire, conformément aux instructions données par le capitaine. || *Par extens.* Les hommes qui sont de service : *Relever le quart.* || **6.** *Quart d'heure,* pérlode de quinze minutes, soit la quatrième partie de l'heure : *La récréation dure un quart d'heure.* || *Et quart* (ou *un quart*), *moins le quart,* précédés de l'indication de l'heure, servent à préciser que celle-ci est passée de quinze minutes ou qu'il reste quinze minutes avant qu'elle soit accomplie. || *Il est le quart,* l'heure et un quart. || *Sonner les quarts,* en parlant d'une pendule, sonner tous les quarts d'heure. || Fig. et fam. *Passer un mauvais quart d'heure,* V. PASSER. || *Le quart d'heure de Rabelais,* le moment où il faut payer une note, s'acquitter d'une dette. || **7.** *Quart d'agent de change,* bailleur de fonds qui a avancé à un agent de change le quart du montant de la valeur de sa charge. || **8.** *Les trois quarts,* trois sur quatre, trois parts sur quatre : *Le vote ne peut intervenir que si les trois quarts des membres sont présents. Les trois quarts de cette somme ont été payés comptant ; par extens.,* la plus grande partie : *Il y a toujours les trois quarts d'absurde dans ce que nous disons* (Sainte-Beuve). || *Les trois quarts du temps,* presque toujours : *On ne sait que lui répondre les trois quarts du temps* (Musset). || *Aux trois quarts,* presque entièrement : *Le déménagement effectué comme d'habitude par des maçons aux trois quarts ivres* (Huysmans). || *De trois quarts,* se dit d'une position intermédiaire entre la position de face et la position de profil : *Se faire photographier de trois quarts.* (V. aussi TROIS-QUARTS.)

◆ **quarte** n. f. V. à l'ordre alphab.

quartaine [kartɛn] adj. fém. (lat. *quartana,* fièvre quarte, fém. substantivé de l'adj. *quartanus,* du quatrième jour, dér. de *quartus,* quatrième [v. l'art. précéd.] ; 1213, Studer et Evans). Class. *Fièvre quartaine,* fièvre quarte : *Que la fièvre quartaine puisse serrer bien fort le bourreau de tailleur !* (Molière).

quartan [kartɑ̃] ou **quartannier** [kartanje] n. m. (de la loc. *quart an,* quatrième année d'un sanglier [XIIe s., *Partenopeus de Blois*], de l'adj. *quart* [v. ce mot] et de *an ;* av. 1628, A. Hardy [*quartan(n)ier*], et 1752, d'après Boiste, 1829 [*quartan*]). En vénerie, sanglier de quatre ans.

● SYN. : *quartenier.*

quartaut [karto] n. m. (mot dialect. de l'est de la France, dér. de *quart ;* 1280, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Ancienne mesure de capacité, qui valait la quatrième partie du muid, soit 72 pintes (environ 70 litres). || **2.** Tonneau de cette capacité : *J'ai bu, avec mes amis, ce petit quartaut de vin d'Espagne dont on vous fit présent* (Molière). *M. Maret les sifflait* [les bouteilles] *délibérément* [...] *« Tu lui en rapporterais un quartaut — disait Jules —, qu'il lui ferait un sort... »* (La Varende). || **3.** *Auj.* Petit fût de contenance variable (de 57 à 137 litres).

quart-de-cercle [kardəsɛrkl] n. m. (de *quart, de* et *cercle ;* 1690, Furetière, art. *quart*). Ancien instrument de mesure des angles utilisé en astrologie, et formé de la quatrième partie du cercle.

● Pl. *des* QUARTS-DE-CERCLE.

quart-de-nonante [kardənɔnɑ̃t] n. m. (de *quart, de* et *nonante ;* 1690, Furetière, art. *quart*). Instrument qui servait aux observations astronomiques et qui a été remplacé par l'octant.

● Pl. *des* QUARTS-DE-NONANTE.

quart-de-pouce [kardəpus] n. m. (de *quart, de* et *pouce ;* 1869, Littré). Petit instrument de poche muni d'une loupe et servant à compter le nombre de fils que comporte une étoffe sur une surface de 1 cm^2 ou 1/4 de pouce anglais carré.

● Pl. *des* QUARTS-DE-POUCE.

quart-de-rond [kardərɔ̃] n. m. (de *quart, de* et *rond ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Moulure à profil convexe, en architecture ou en menuiserie. || **2.** Sorte de rabot permettant d'exécuter cette moulure.

● Pl. *des* QUARTS-DE-ROND.

quarte [kart] n. f. (de *quart* [pour les sens 1-2 et 4] et, pour le sens 3, de l'ital. *quarta,*

quarte [en musique], fém. substantivé de l'adj. *quarto,* quatrième, lat. *quartus* [v. QUART] ; 1233, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1611, Cotgrave [*quarte juste,* 1767, J.-J. Rousseau ; *quarte diminuée, augmentée,* 1869, Littré] ; sens 4, av. 1660, Scarron). **1.** Ancienne mesure de capacité valant deux pintes. || **2.** Suite de quatre cartes de même couleur : *Une quarte à pique.* (On dit aussi QUATRIÈME.) || **3.** Intervalle musical de quatre degrés. || *Quarte juste,* celle qui comprend deux tons et un demi-ton, par exemple do-fa. || *Quarte diminuée,* intervalle d'un ton et deux demi-tons. || *Quarte augmentée,* intervalle de trois tons. || **4.** En escrime, nom de l'une des deux lignes hautes et de l'une des huit parades simples.

quarté [karte] n. m. (de *quart,* d'après *tiercé ;* 18 févr. 1976, *le Monde*). Pari mutuel qui porte sur la combinaison des chevaux arrivés dans les quatre premiers d'une course.

quartefeuille [kartəfœj] n. f. (de *quarte,* fém. de l'adj. *quart,* et de *feuille ;* 1690, Furetière [aussi *quartefeuille double*]). Fleur héraldique, à quatre feuilles pointues. || *Quartefeuille double,* fleur héraldique à huit feuilles.

quartelette [kartəlɛt] n. f. (de l'anc. v. *carteler,* couper en quatre [XIIe s.], dér. de *quart* [*cartelette,* « pinte de liquide » — XVIe s. —, était un dér. de *quart*] ; 1721, Trévoux, écrit *cartelette ; quartelette,* 1875, Larousse). Ardoise taillée, de petites dimensions.

• REM. On écrit aussi CARTELETTE.

quartelot [kartəlo] n. m. (mot lorrain, dér. de *quart ;* 1859, Nanquette). Madrier de peuplier ou de hêtre, de 54 mm d'épaisseur et de 24 cm de large.

1. quartenier [kartənje] n. m. (altér. d'une forme non attestée **quarterier,* dér. de *quartier ;* XIIIe s.). *Autref.* Officier préposé à la garde d'un quartier.

2. quartenier [kartənje] n. m. (altér. de *quartanier ;* 1932, Larousse). En vénerie syn. de QUARTAN.

quarter [karte] v. intr. ou tr. (de *quarte ;* 1622, É. Binet). En escrime, porter son corps hors de la ligne pour se défendre des passes : *Je quarte du pied, j'escarmouche* (Rostand). *Quarter son épaule.*

1. quarteron [kartərɔ̃] n. m. (de *quartier ;* 1244, Fagniez [I, 152], au sens de « poids de cinq onces » ; sens 1, v. 1268, É. Boileau ; sens 2, XIIIe s. ; sens 3, 18 mai 1941, d'après P. Gilbert, p. 436). **1.** Le quart d'un cent : *Un quarteron d'œufs.* || **2.** *Vx.* Le quart d'une livre : *Un quarteron de beurre.* || **3.** Petit groupe (souvent péjor.) : *La vieille rengaine, comme quoi Bonaparte a fait tirer sur le peuple à Saint-Roch* [...]. *Ce n'était pas le peuple qui était là, mais un quarteron de conjurés monarchistes* (Aragon).

2. quarteron, onne [kartərɔ̃, -ɔn] n. (esp. *cuarterón,* même sens, de *cuarto,* quart, lat. *quartus* [v. QUART], les quarterons étant considérés comme au quart indiens et aux trois quarts espagnols ; 1688, Œxmelin [I, 77], écrit *quarteronne,* comme mot esp., et 1722, Labat [II, 128], écrit *quarteron,* comme mot franç. [« métis issu du croisement d'un Blanc et d'une mulâtresse ou d'un mulâtre et d'une Blanche » ; « métis possédant un quart de sang de couleur », 1963, Larousse]). Métis possédant un quart de sang de couleur. || *Par extens.* Métis issu du croisement d'un Blanc et d'une mulâtresse ou d'un mulâtre et d'une Blanche : *Pharamond est un quarteron affable, au parler français damasquiné de mots créoles* (Morand).

quartette [kwartɛt] n. m. (ital. *quartetto,* même sens, dimin. de *quarto,* quatrième, lat. *quartus* [v. QUART] ; 1842, Acad., écrit *quartetto ; quartette,* 1869, Littré). Quatuor de musique légère ou de jazz.

• REM. On a employé aussi les formes QUARTETTO et QUARTETT (angl. *quartett,* empr. de l'ital. *quartetto* [v. ci-dessus] ; début du XXe s.) : *Le luxe était non moins généreusement distribué par les trophées offerts au mari, ténor d'un quartett amateur, et cloués au mur ou épars* (Giraudoux).

quartidi [kwartidi] n. m. (du lat. *quartus,* quatrième [v. QUART], sur le modèle de *lundi, mardi,* etc. ; 1793, Fabre d'Églantine). Quatrième jour de la décade dans le calendrier républicain.

quartier [kartje] n. m. (de *quart ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, XIIe s., *Roncevaux ;* sens I, 3, XVe s. ; sens I, 4, v. 1360, Froissart ; sens I, 5, v. 1460, G. Chastellain [pour indiquer le nombre d'ascendants nobles, 1665, Boileau] ; sens I, 6, 1611, Cotgrave ; sens II, 1, XIIIe s. ; sens II, 2, fin du XIIe s., *Moniage Guillaume ;* sens II, 3, 1680, Richelet ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, v. 1460, G. Chastellain ; sens II, 6, XVe s., *Perceforest* [« les habitants d'une partie de la ville », 1671, Boileau] ; sens II, 7, 1798, Acad. [« salle d'étude », 1875, Larousse] ; sens II, 8, 1963, Larousse ; sens II, 9, v. 1462, *Cent Nouvelles* [*quartier général,* 1713, Hamilton — « l'état-major lui-même », 1835, Acad., et, au fig., av. 1841, Chateaubriand ; *quartiers d'hiver,* 1688, Mme de Sévigné] ; sens II, 10, 1458, *Mystère du Vieil Testament ;* sens III, 1690, Furetière [*faire quartier,* 1665, La Fontaine — *donner quartier,* 1611, Cotgrave ; *demander quartier,* 1673, Mme de Sévigné ; *être sans quartier,* av. 1763, Marivaux]).

I. 1. Quatrième partie d'un tout : *Couper une poire en quatre quartiers. Un quartier de visage caché par son mouchoir qu'elle tient en compresse* (Gide). || **2.** *Class.* Quart d'une aune : *Mes canons* [...] *ont un grand quartier de plus que tous ceux qu'on fait* (Molière). || **3.** Montant trimestriel d'une rente annuelle : *Les quartiers de ses rentes étaient payés chez des notaires* (Balzac). || **4.** *Class.* Espace de trois mois pendant lequel on est de service chez le roi ou un grand seigneur : *Il va remplir le quartier de M. Campra qui est malade* (Rousseau). || **5.** En héraldique, chacune des quatre parties de l'écu écartelé : *Je revoyais les armoiries qui sont peintes aux soubassements des vitraux de Combray, et dont les quartiers s'étaient remplis, siècle par siècle, de toutes les seigneuries que, par mariages ou acquisitions, cette illustre maison avait fait voler à elle de tous les coins de l'Allemagne, de l'Italie et de la France...* (Proust). || *Par extens.* et *au plur.* Sert à indiquer le nombre d'ascendants nobles pris à une même génération : *Il y a des sociétés qui se dédaignent et ne se voient point entre elles ; il y a des salons où la morgue des maîtres surpasse celle d'un prince allemand à seize quartiers* (Chateaubriand). [On dit aussi QUARTIERS DE NOBLESSE — V. NOBLESSE.] || **6.** Nom donné à deux des quatre phases de la Lune, pendant lesquelles seulement la moitié de sa face apparaît à la Terre.

II. 1. Partie d'un tout qui n'est pas nécessairement divisé en quatre : *Un quartier d'orange.* || **2.** Gros bloc, masse importante détachés d'un ensemble : *Un quartier de rocher. Un quartier de viande.* || **3.** Partie arrière de la tige de chaussure qui recouvre le contrefort. || **4.** Partie de cuir très large, qui forme chacun des côtés d'une selle ou d'une sellette. || **5.** *Class.* et *littér.* Région : *Vous avez feuilleté le Digeste à Poitiers | Et vu, comme mon fils, les gens de ces quartiers* (Corneille). *Car ce que Colomb avait promis au roi d'Espagne, ce n'est pas un quartier nouveau de l'Univers, c'est la réunion de la terre...* (Claudel). || **6.** Partie d'une ville : *Le quartier de l'église est un quartier bourgeois. Les deux étudiants* [...] *dînèrent à la terrasse d'un petit restaurant de quartier...* (Colette). || Les habitants d'une partie de la ville : *La sirène a réveillé tout le quartier.* || *Quartier latin,* V. LATIN. || **7.** *Vx.* Partie d'un collège attribuée aux élèves suivant leur classe : *Le quartier de rhétorique.* || *Vx.* Salle d'étude. || **8.** Partie d'une prison affectée à une catégorie particulière de détenus : *Le quartier des condamnés à mort.* || **9.** Ensemble des bâtiments où une troupe est casernée ou cantonnée : *De garde au quartier hier, je n'ai pu répondre à votre dépêche* (Saint-Exupéry). || *Quartier général,* endroit où se trouvent le commandant d'une armée et son état-major ; *par extens.*, l'état-major lui-même (en abrégé Q. G.) ; au *fig.*, lieu habituel de réunion : *Mme Tim avait fait son quartier général de la placette des Tilleuls jusqu'au seuil de ma porte* (Giono). || Au plur. *Quartiers d'hiver,* lieu où sont installées les troupes pendant

l'hiver ; durée de leur séjour. || **10.** Class. *À quartier,* à l'écart : *Cette conduite de la France lui faisait prendre le parti de se mettre à quartier de tout* (Saint-Simon).

III. Littér. *Ne pas faire de quartier,* n'épargner aucun des soldats vaincus, massacrer tout le monde. || Vx. *Faire quartier, donner quartier,* épargner la vie de quelqu'un. || Vx. *Demander quartier,* demander la vie sauve. || Vx. *Être sans quartier,* être impitoyable : *Elle est sans quartier sur vos défauts* (Marivaux).

• SYN. : **I, 1** *quart.* || **II, 1** *morceau, tranche ;* **2** *pièce ;* **5** *contrée, pays, province ;* **9** *cantonnement, caserne.*

quartier-maître [kartjemɛtr] n. m. (allem. *Quartiermeister,* mêmes sens, de *Quartier,* quartier [empr. du franç. *quartier*], et de *Meister,* maître [empr. du franç. *maistre,* forme anc. de *maître,* v. ce mot] ; av. 1637, A. Beaulieu [p. 71], au sens 1 ; sens 2, 4 mars 1670, d'après le *Dict. général,* 1893). **1.** *Autref.* Officier ayant rang de lieutenant ou de capitaine, chargé du logement et de la nourriture d'un corps de troupe. || **2.** Premier grade au-dessus de matelot, dans la marine militaire.

• Pl. *des* QUARTIERS-MAÎTRES.

quartilage [kwartilaʒ] n. m. (de *quartile ;* 1968, Larousse). Division en quartiles.

quartile [kwartil] n. m. (de *quart ;* 1762, Acad., au sens de « aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la quatrième partie du zodiaque » ; sens actuel, 1963, Larousse). En statistique, chacune des trois valeurs de la variable qui partagent une distribution en quatre parties comprenant le même nombre d'observations.

quartique [kwartik] n. f. (de *quart ;* 1904, Larousse). En mathématiques, courbe du quatrième ordre.

quarto [kwarto] adv. (mot lat. de même sens, de *quartus,* quatrième [v. QUART] ; 1842, Acad.) Quatrièmement, en quatrième lieu.

quartolet [kwartɔlɛ] n. m. (de *quart,* sur le modèle de *triolet ;* 1923, Larousse). En musique, figure de quatre notes dont la valeur totale équivaut à celle de trois notes ordinaires de même espèce, et qu'on indique par un 4 placé au-dessus du groupe rythmique.

quartz [kwarts] n. m. (allem. *Quarz,* même sens ; 1729, L. Bouguer [207], écrit *quertz ; quartz,* 1749, Buffon). Silice cristallisée qui se rencontre dans certaines roches (granites, grès).

quartzeux, euse [kwartsø, -øz] adj. (de *quartz ;* 1783, Buffon). Se dit, en géologie, de ce qui est de la nature du quartz.

quartzifère [kwartsifɛr] adj. (de *quartzi-,* élément tiré de *quartz,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1842, Acad.). Qui contient du quartz.

quartzifié, e [kwartsifje] adj. (de *quartzi-,* élément tiré de *quartz,* et de *-fié,* du lat. *facere,* faire ; 1932, Larousse). Qui est secondairement transformé en quartz, en tout ou en partie.

quartziforme [kwartsifɔrm] adj. (de *quartzi-,* élément tiré de *quartz,* et de *forme ;* 1869, Littré). Qui a la forme du quartz ou d'une de ses variétés.

quartzique [kwartsik] adj. (de *quartz ;* 1842, Acad.). Qui est de la nature du quartz, ou du moins en contient plus de 10 p. 100.

quartzite [kwartsit] n. f. (de *quartz ;* 1842, Acad.). Roche dure, principalement formée de quartz.

quasar [kwazar *ou* kazar] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, contraction de l'angl. *quas[i],* quasi [lat. *quasi,* v. l'art. suiv.], et *[stell]ar,* relatif aux étoiles [lat. *stellaris,* même sens, v. STELLAIRE], proprem. « [radio-source] quasi stellaire » ; 7 janv. 1965, *l'Observateur,* p. 16). Nom donné à des objets célestes d'une couleur anormalement bleue, qui sont le plus souvent des radio-sources lointaines et très puissantes.

1. quasi [kazi] adv. (mot lat. signif. « comme si, en quelque sorte, pour ainsi dire », de *quam,* que, et de *si,* si ; v. 980, *Passion du Christ* [mot rare av. 1460 env., G. Chastellain]). Marque une approximation, une assimilation : *J'ai la quasi-certitude de l'avoir déjà vu quelque part. La matière de notre image, quand nous regardons un portrait* [...], *c'est en réalité une quasi-personne, avec un quasi-visage* (Sartre). *La place du Panthéon était quasi déserte comme tous les soirs à cette heure-là* (Butor).

• SYN. : *presque, quasiment.*

• REM. *Quasi* peut accompagner un adjectif ou un nom ; dans ce dernier cas, il se lie au nom par un trait d'union.

2. quasi [kazi] n. m. (origine obscure ; 1767, Menon). Morceau de veau ou de bœuf situé dans la cuisse, sous le gîte à la noix.

quasi-besoins [kazibəzwɛ̃] n. m. pl. (de *quasi* 1 et du plur. de *besoin ;* 1968, Larousse). En psychologie, besoins créés chez un sujet dans une situation expérimentale par une consigne, une tâche à accomplir, une intention.

quasi-contrat [kasikɔ̃tra] n. m. (de *quasi* 1 et de *contrat ;* 1675, Kuhn, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** En droit civil, fait purement volontaire de l'homme, dont il résulte un engagement quelconque envers un tiers, et quelquefois un engagement réciproque. || **2.** En économie politique, convention entre un entrepreneur et l'Administration, en vue de faciliter au premier la réalisation d'un programme de fabrication de matériels d'équipement présentant un grand intérêt pour l'économie nationale.

• Pl. *des* QUASI-CONTRATS.

quasi-délit [kazideli] n. m. (de *quasi* 1 et de *délit ;* 1762, Acad.). Fait non délictueux causant un dommage à autrui, que son auteur a l'obligation de réparer.

• Pl. *des* QUASI-DÉLITS.

quasiment [kazimɑ̃] adv. (de *quasi* 1 ; 1607, Bloch-Wartburg). *Fam.* Presque, en quelque sorte : *J'étais quasiment fou, que je ne mangeais plus* (Flaubert). *Je suis très simple, je n'ai quasiment pas de besoins* (Duhamel). *Après de longues délibérations intérieures qui avaient gâché quasiment les dernières journées de son séjour* (Montherlant).

• SYN. : *presque, quasi.*

quasimodo [kazimodo] n. f. (des mots lat. *quasi* [v. QUASI 1] et *modo* [ablatif de *modus,* manière], par lesquels commence l'introït de la messe de ce dimanche ; XIII[e] s. [aussi comme n. f.]). *Dimanche de Quasimodo,* ou simplem. *Quasimodo,* ou (vx) *la Quasimodo,* dimanche qui suit Pâques : *Ses vacances s'achèvent à Quasimodo.*

quasi-possession [kazipɔsɛsjɔ̃] n. f. (de *quasi* 1 et de *possession ;* 1904, Larousse). Dans la langue juridique, possession d'un droit de servitude.

• Pl. *des* QUASI-POSSESSIONS.

quasi-protectorat [kaziprɔtɛktɔra] n. m. (de *quasi* 1 et de *protectorat ;* 1932, Larousse). Situation de certains États américains qui, en raison de difficultés financières ou politiques, avaient signé des traités les plaçant en fait sous le contrôle des États-Unis.

• Pl. *des* QUASI-PROTECTORATS.

quasi-rente [kazirɑ̃t] n. f. (de *quasi* 1 et de *rente ;* 1963, Larousse). En économie politique, rente provoquée par le manque d'élasticité d'une offre résultant d'une adaptation de courte période.

• Pl. *des* QUASI-RENTES.

quasi-usufruit [kaziyzyfrɥi] n. m. (de *quasi* 1 et de *usufruit ;* 1904, Larousse). Usufruit des choses consomptibles.

• Pl. *des* QUASI-USUFRUITS.

quassia [kwasja *ou* kasja] n. m. (lat. scientif. moderne *quassia,* même sens, tiré de *Coissi,* n. d'un Noir du Surinam qui aurait découvert les vertus de l'écorce de cet arbre ; 1771, Trévoux). Arbuste de l'Amérique tropicale dont le bois était utilisé en médecine comme apéritif et comme tonique.

• REM. On l'appelle aussi QUASSIER [kwasje *ou* kasje] (de *quassia ;* 1832, d'après Robert, 1962).

quater [kwatɛr] adv. (mot lat. signif. « quatre fois », de *quattuor,* quatre ; 1845, Bescherelle). S'emploie à la suite d'un

nombre pour indiquer une répétition pour la quatrième fois (après *bis* et *ter*) : *Il habite au vingt-cinq quater de la rue.*

quaternaire [kwatɛrnɛr] adj. (lat. *quaternarius,* quaternaire, qui a quatre pieds en tous sens, de *quaterni,* quatre chaque fois, dér. de *quattuor,* quatre ; 1515, Platin [2], comme n. m., au sens de « réunion de quatre objets » ; comme adj., au sens 1, 1690, Furetière [*numération quaternaire,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Qui vaut quatre unités ou qui est un multiple de quatre : *16 est un nombre quaternaire.* || *Numération quaternaire,* système de numération de base || **2.** Se dit d'un corps chimique qui contient quatre éléments.

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1907, Haug, comme adj. [comme n. m., 1932, Larousse — *terrains quaternaires,* « terrains de cette époque », 1829, Desnoyers] ; sens 2, 1932, Larousse [comme adj. et n. m.]). **1.** *Ère quaternaire,* ou *quaternaire* n. m., quatrième période géologique, la période actuelle, qui a commencé il y a deux ou trois millions d'années. || **2.** *Vers quaternaire* ou *quaternaire* n. m., en métrique latine, vers de quatre pieds : *Un quaternaire ïambique.*

quaterne [kwatɛrn] n. m. (lat. *quaterni,* quatre chaque fois, de *quattuor,* quatre ; v. 1220, Coincy ; au sens de « coup de dés où chacun des dés amène quatre points » ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1802, Flick). **1.** *Autref.* Combinaison de quatre numéros pris à la loterie et sortis au même tirage. || **2.** Ensemble de quatre numéros sortis sur une même ligne horizontale au loto.

quaternion [kwatɛrnjɔ̃] n. m. (bas lat. *quaternio,* le nombre quatre, section de quatre soldats, cahier de quatre feuillets de quatre pages, du lat. class. *quaterni* [v. l'art. précéd.] ; XVIe s., au sens de « assemblage de quatre objets » ; sens actuel, 1878, Larousse). Nombre formé par l'assemblage de quatre nombres ordinaires *s, a, b, c* (dits encore « nombres réels » ou « scalaires ») pris dans un ordre déterminé et qui se combinent suivant certaines lois.

quatorze [katɔrz] adj. num. cardin. (lat. pop. **quattordecim,* altér. du lat. class. *quattuordecim,* quatorze, de *quattuor,* quatre, et de *decem,* dix ; XIIe s., *Lois de Guillaume* [*la guerre de Quatorze,* v. 1920 ; *chercher midi à quatorze heures,* 1669, Molière]). Dix plus quatre : *Deux semaines font quatorze jours.* || Fam. *La guerre de Quatorze,* la Première Guerre mondiale (1914-1918). || Fam. *Chercher midi à quatorze heures,* chercher des difficultés là où il n'en existe pas.

◆ adj. num. ordin. (1690, Furetière). Quatorzième : *Le roi Louis XIV. Page quatorze.*

◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1664, Boileau [à la belote, 1932, Larousse] ; sens 3, 1676, Mme de Sévigné). **1.** Le nombre ou le numéro quatorze. || Les chiffres représentant ce nombre. || **2.** Au piquet, réunion, dans la même main, des quatre as, rois, dames, valets ou dix : *Avoir un quatorze d'as.* || À la belote, le neuf d'atout. || **3.** Le quatorzième jour du mois : *Je suis allé à Paris le quatorze.*

quatorzième [katɔrzjɛm] adj. num. ordin. (de *quatorze ;* v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *quatorzime* [*quatorziesme,* XVe s., Littré ; *quatorzième,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Qui se trouve au rang indiqué par le nombre quatorze : *Le quatorzième jour du mois.* || **2.** Qui est contenu quatorze fois dans l'unité : *La quatorzième partie.*

◆ n. (1869, Littré). Personne ou chose qui occupe le rang marqué par le nombre quatorze : *Un coureur qui est le quatorzième à l'arrivée.*

◆ n. m. (XVe s., La Curne, pour désigner un impôt ; sens actuel, 1783, Buffon). La quatorzième partie d'un tout.

quatorzièmement [katɔrzjɛmmɑ̃] adv. (de *quatorzième ;* 1798, Acad.). En quatorzième lieu.

quatrain [katrɛ̃] n. m. (de *quatre ;* v. 1530, C. Marot). Strophe de quatre vers : *Un sonnet se compose de deux quatrains et de deux tercets.*

quatre [katr] adj. num. cardin. (bas lat. *quattor,* altér. du lat. class. *quattuor,* quatre ; 1080, *Chanson de Roland* [*quatre à quatre,* 1692, Dancourt ; *se mettre en quatre,* 1656, Oudin ; *se tenir à quatre,* av. 1780, Mme Du Deffand ; *comme quatre,* 1663, Molière, *faire le diable à quatre,* 1690, Furetière]). Trois plus un : *Les quatre points cardinaux.* || *Ne pas y aller par quatre chemins,* V. CHEMIN. || *Être tiré à quatre épingles,* V. ÉPINGLE. || *Jouer à quatre mains,* V. MAIN. || *Marcher à quatre pattes,* V. PATTE. || *Entre quatre yeux,* V. ŒIL. || Fig. *Couper les cheveux en quatre,* V. CHEVEU. || *Quatre à quatre,* en franchissant quatre marches d'escalier à la fois, précipitamment : *Quand il marchait à grands pas dans les rues et quand il grimpait l'escalier quatre à quatre, il savait qu'il n'irait pas jusqu'au bout* (Sartre). *Dans l'escalier, Costals dégringolait quatre à quatre, comme un écolier qui a quitté l'étude cinq minutes avant l'heure* (Montherlant). || Fam. *Se mettre en quatre,* employer toutes ses forces, faire tout son possible : *Notre hôte s'était mis en quatre pour nous être agréable.* || Fam. *Se tenir à quatre,* faire un grand effort sur soi pour se maîtriser. || Fam. *Comme quatre,* autant que quatre personnes, énormément : *Manger comme quatre.* || Fam. *Faire le diable à quatre,* faire beaucoup de bruit, provoquer beaucoup de désordre.

◆ adj. num. ordin. (1869, Littré). Quatrième : *Page quatre.*

◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1, 1665, Molière ; sens 2, mai 1692, Mme de Maintenon ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Le chiffre ou le numéro quatre. || **2.** Le quatrième jour du mois : *Je viendrai le quatre.* || **3.** Dans un jeu de cartes, de dés, la face marquée de quatre points : *Ce jeu est incomplet, il manque le quatre de cœur.*

quatre-cent-vingt-et-un [katsɑ̃vɛ̃teœ̃ *ou* katrəsɑ̃vɛ̃teœ̃] n. m. invar. (de *quatre, cent, vingt* et *un ;* v. 1950). Jeu de dés dérivé du zanzi et où la combinaison la plus forte est celle d'un quatre, d'un deux et d'un as. (On dit aussi QUATRE-VINGT-ET-UN [v. 1950].)

quatre-de-chiffre [katdəʃifr *ou* katrədəʃifr] n. m. invar. (de *quatre, de* et *chiffre ;* 22 juin 1740, Voltaire). Piège formé par l'assemblage en forme de 4 de trois petits morceaux de bois soutenant une planche ou une pierre plate qui s'abat au moindre ébranlement du support.

quatre-épices [katrepis] n. m. invar. (de *quatre* et du plur. de *épice ;* 1875, Larousse). Autre nom de la *nigelle cultivée,* d'où l'on peut tirer un assaisonnement rappelant le goût du mélange dit des *quatre épices* (V. ÉPICES).

quatre-feuilles [katrəfœj] n. m. invar. (de *quatre* et du plur. de *feuille ;* 1875, Larousse). Syn. de QUADRILOBE.

quatre-huit [katɥit *ou* katrəɥit] n. m. invar. (de *quatre* et de *huit ;* 1923, Larousse, aux sens 1-2). **1.** En musique, mesure à quatre temps qui a la croche pour unité de temps. || **2.** Morceau de musique dans cette mesure.

quatre-mâts [katmɑ *ou* katrəmɑ] n. m. invar. (de *quatre* et du plur. de *mât ;* 1907, Larousse). Voilier à quatre mâts.

quatre-quarts [katkar *ou* katrəkar] n. m. invar. (de *quatre* et du plur. de *quart ;* 1893, *Dict. général,* art. *quart*). Gâteau dans lequel farine, beurre, œufs et sucre entrent à poids égal.

quatre-saisons [katsɛzɔ̃ *ou* katrəsɛzɔ̃] n. f. invar. (de *quatre* et du plur. de *saison ;* 1875, Larousse, aux sens 1-2 [*voiture des quatre-saisons,* début du XXe s.]). **1.** Variété de fraisiers dont la production s'étend sur plusieurs mois. || **2.** *Marchand(e) des quatre saisons,* marchand(e) vendant des légumes, des fruits, des fleurs dans la rue, dans une voiture à bras. || *Voiture des quatre-saisons,* voiture à bras utilisée par ces marchands : *Le long des trottoirs, des voitures des quatre-saisons stationnaient, chargées de fleurs* (Martin du Gard).

quatre-temps [katrətɑ̃] n. m. pl. (de *quatre* et du plur. de *temps ;* milieu du XIVe s.). Période de trois jours de jeûne (mercredi, vendredi et samedi) prescrits autrefois par l'Église catholique la première semaine de chaque saison.

quatre-vingt(s) [katrəvɛ̃] adj. num. cardin. (de *quatre* et de *vingt ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford*). Quatre fois vingt : *L'enfant mesure quatre-vingts centimètres.*

◆ **quatre-vingt** adj. num. ordin. invar. (1869, Littré). Quatre-vingtième : *À la page quatre-vingt.*

◆ **quatre-vingts** n. m. invar. et pron. (sens 1-2, 1869, Littré). **1.** Le nombre ou le numéro quatre-vingt : *Quatre-vingts est divisible par cinq. Le quatre-vingts a gagné un lot.* || **2.** Les chiffres représentant ce nombre.

• REM. Il est d'usage d'écrire l'adj. num. cardin. sans *s* lorsqu'il est suivi d'un autre adjectif numéral : *Quatre-vingt-dix francs.* On écrit donc ordinairement *quatre-vingt mille francs* mais *quatre-vingts millions de francs,* « million » étant un nom et non un adjectif numéral. Toutefois, un arrêté du 26 février 1901 stipule que l'emploi de *s* doit être toléré dans les examens ou concours même si *quatre-vingts* est suivi d'un autre adjectif numéral.

quatre-vingtième [katrəvɛ̃tjɛm] adj. num. ordin. (de *quatre-vingts ;* 1530, Palsgrave [372], écrit *quatrevingzieme* [*qatrevintième,* 1550, Meigret, 56 ; *quatre-vingtième,* 1596, Hulsius], au sens 1 ; sens 2, 1783, Buffon). **1.** Qui se trouve au rang marqué par le nombre quatre-vingts : *La quatre-vingtième minute du match.* || **2.** Qui est contenu quatre-vingts fois dans l'unité.

◆ n. (1869, Littré). Personne qui occupe le rang marqué par le nombre quatre-vingts : *Il est le quatre-vingtième sur la liste.*

◆ n. m. (1834, Landais). La quatre-vingtième partie d'un tout.

quatrième [katrijɛm] adj. num. ordin. (de *quatre ;* v. 1360, Froissart, écrit *quatriesme ; quatrième,* XVI^e s.). Qui se trouve au rang marqué par le nombre quatre : *Le boxeur a mis son adversaire knock-out dès la quatrième reprise. Il est classé quatrième.*

◆ n. (1690, Furetière). Personne qui occupe le rang marqué par le nombre quatre.

◆ n. m. (1869, Littré). Le quatrième étage d'une maison : *Habiter au quatrième.*

◆ n. f. (sens 1, 1869, Littré ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Classe correspondant normalement à la troisième année de l'enseignement secondaire. || **2.** Quatrième vitesse d'une voiture : *Passer la quatrième.* || **3.** À certains jeux de cartes, syn. de QUARTE.

quatrièmement [katrijɛmmɑ̃] adv. (de *quatrième ;* 1610, *Revue de philologie française,* XLIII, 132). En quatrième lieu.

quatriennal, e, aux adj. V. QUADRIENNAL, E, AUX.

quatrillion [katriljɔ̃] n. m. (de *quatre,* sur le modèle de *million ;* 1869, Littré). Un million de trillions, soit 10^{24}.

quattrocentiste [kwatrɔtʃɛntist] adj. et n. m. (ital. *quattrocentista,* même sens, de *quattrocento* [v. l'art. suiv.] ; 1842, Acad.). Artiste de la Renaissance italienne qui a produit ses œuvres au XV^e s. : *Bref un film qui, coupé n'importe où, montre chaque fois, malgré les pantins cocasses du mouvement, un groupe de primitifs quattrocentistes* (Cocteau).

quattrocento [kwatrɔtʃɛnto] n. m. (mot ital. de même sens, proprem. « quatre cents » — c'est-à-dire « les années [1]400 et suivantes » —, de *quattro,* quatre [bas lat. *quattor,* v. QUATRE], et de *cento,* cent [lat. *centum,* même sens] ; 1875, Larousse, art. *quattrocentiste*). Mouvement littéraire et artistique de la Renaissance italienne, au XV^e s.

quatuor [kwatɥɔr] n. m. (lat. *quatuor,* var. de *quattuor,* quatre ; 1767, J.-J. Rousseau, au sens 1 [*quatuor à cordes,* 1935, Acad.] ; sens 2, 24 nov. 1921, Alain [dans un orchestre, 4 nov. 1868, *Journ. des débats*]). **1.** Composition musicale à quatre parties : *Un quatuor de Haydn.* || *Quatuor à cordes,* morceau exécuté par deux violons, un alto et un violoncelle : *C'était un coup de cymbales au milieu d'un quatuor à cordes* (Bastide). || **2.** Groupe de quatre musiciens exécutant ce genre de composition. || *Quatuor d'orchestre,* ensemble formé par les premiers et les seconds violons, les altos, les violoncelles, auxquels s'ajoutent les contrebasses jouant à l'octave inférieure la partie du violoncelle.

quat'zarts [kadzar] n. m. pl. (de *quat'z,* forme pop. de *quatre* devant un mot à initiale vocalique, et du plur. de *art ;* 1941, Aragon [aussi *bal des quat'zarts*]). Nom donné, en argot étudiant, à l'ensemble des arts enseignés dans les écoles des beaux-arts (peinture, sculpture, gravure, architecture). || *Bal des quat'zarts,* bal organisé à Paris par les élèves de l'École nationale supérieure des beaux-arts à la fin de chaque année scolaire.

1. que [kə], **qu'** [k (devant voyelle)] conj. (lat. *quia,* parce que [et, à basse époque, « que »], affaibli en *qui,* puis en *que* du fait de son très fréquent usage ; fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens 1 [comme sujet d'un verbe impersonnel, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* en tête d'un chapitre, 1580, Montaigne ; après *voici, voilà,* 1629, Mairet ; en corrélation avec *ce,* XVI^e s.] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie ;* sens 4, XII^e s. [au sens de « car », 1080, *Chanson de Roland ; c'est que,* XVI^e s. ; *non que,* XII^e s.] ; sens 5, v. 1283, Beaumanoir [*que... (ou) que...,* XIII^e s. ; *que si,* XIII^e s., *Assises de Jérusalem*] ; sens 6, v. 980, *Fragment de Valenciennes* [« au point que », fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie*] ; sens 7, fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie* [« ... sinon », début du XVII^e s., Malherbe] ; sens 8, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 9, v. 1283, Beaumanoir ; sens 10, XI^e s. [pour reprendre une autre conjonction de subordination, milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes*] ; sens 11-12, 1080, *Chanson de Roland* [pour exprimer l'indignation, XII^e s.] ; sens 13, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 14, 1534, Rabelais [après des adverbes d'opinion et après des adverbes interrogatifs, XIX^e s.] ; sens 15, 1665, Molière). **1.** Introduit une proposition subordonnée complétive complément d'objet ou sujet d'un verbe, ou attribut d'un nom : *Vous saurez, Monsieur, qu'il y a bien quatre à cinq cents femmes occupées dans la manufacture* (Mérimée). *Il avait bien demandé que le Quai d'Orsay démentît officiellement, mais le Quai d'Orsay ne savait où donner de la tête* (Proust). *Que le bombardement eût cessé avait fait naître l'espoir* (Lacretelle). *Que l'on pût traiter ainsi des êtres humains était bizarrement scandaleux* (Malraux). || *Spécialem.* Comme sujet d'un verbe impersonnel : *Aucun signe extérieur n'avait annoncé cette joie, et il semblait qu'elle durât comme elle avait commencé* (Bernanos). *Vers le 15 août, il nous fut révélé que de grands événements se préparaient* (Pagnol). || Introduit une phrase servant de titre en tête d'un chapitre, avec ellipse d'une principale telle que « on va montrer » : *Que la nature est corrompue* (Pascal). || S'emploie après les présentatifs *voici, voilà : Mais voici que le tramway n° 20 continue sa route* (Giraudoux). || S'emploie en corrélation avec *ce* dans les locutions *de ce que, à ce que : Il me semble, dit le Père, que le pire est venu de ce que la vie n'était pas pour nous le souvenir du temps où nous étions vivants* (Malraux). || **2.** Introduit une subordonnée apposée à un nom ou complément d'un nom ou d'un adjectif : *Eût-il vraiment persisté dans cette idée que notre extension africaine avait dépendu de notre victoire sur les rebelles ?* (Mauriac). *Le moment est venu que je vous mette au courant de la situation* (Montherlant). *Je suis content que vous soyez venu.* || **3.** Après un impératif, introduit une subordonnée circonstancielle de but : *Zoé, tu es* [...] *une sœur très aimable. Viens que je t'embrasse* (France). *Approche, qu'on te voie !* || **4.** Après une principale interrogative ou exclamative, exprime la cause susceptible d'expliquer un fait constaté : *Hélas, vous avez donc laissé la cage ouverte, | Que votre oiseau s'est envolé ?* (Hugo). || *Dialect.* S'emploie avec une valeur analogue à celle de « car » : *N'avance pas, que, si je te voyais, je ne dirais plus rien* (Aicard). || *C'est que* en corrélation avec *si* dans une proposition précédente, exprime une relation causale : *Si je n'ai rien dit, c'est que j'avais promis le secret.* || *Non que* (suivi du subjonctif) en

corrélation avec *mais* dans une proposition suivante, exprime la cause rejetée : *Vous êtes remonté à la surface à Odéon, où la foule des étudiants de toutes races descendait, non que ce fût le chemin le plus direct* [...] *mais parce que vous aviez envie de prolonger encore cet itinéraire romain* (Butor). || **5.** Avec le subjonctif, exprime l'éventualité, l'hypothèse : *Qu'un journal ouvrît une souscription, la villa « Jeanne d'Arc » y contribuait aussitôt* (Mallet-Joris). *Qu'il m'attaque, et je dévoile toute l'affaire.* || *Que... (ou) que, que... ou..., que... ou non* expriment des hypothèses multiples : *Qu'elle parlât ou se tût, qu'elle marchât ou se tînt immobile, tout en elle, à tout instant, semblait attitude* (Arland). *Qu'il l'ait su ou (qu'il l'ait) ignoré, de toute façon il est responsable. Que vous le vouliez ou non, je m'occupe de cette affaire.* || *Class.* et *littér. Que si* équivaut, en langue soutenue, à *si* exprimant l'hypothèse : *Que si le mort n'était convaincu d'aucune faute, on l'ensevelissait honorablement* (Bossuet). *Que si, par distraction, Édouard change d'allure ou de côté, Sala-vin fronce les sourcils* (Duhamel). || **6.** En corrélation avec *tel, tellement, tant, si, si bien, de sorte, au point,* introduit une subordonnée de conséquence : *Il faisait si tiède qu'on pouvait faire sans veste le tour du parc* (Mauriac). *Ils se sont meublés de neuf, si bien qu'en entrant chez eux on se croirait chez de jeunes mariés* (Jouhandeau). *Il a changé au point qu'on a peine à le reconnaître.* || *Fam.* Sans mot corrélatif, « au point que » : « *Et il* [Pons] *ne veut pas me coucher sur son testament* [...]. *— Non, Monsieur, il ne le veut pas, il est têtu, que c'est un vrai mulet* » (Balzac). *Il tousse qu'il en secoue toute sa maison* (Flaubert). || **7.** En corrélation avec *tel, même, autre* ou un adverbe de manière ou de quantité (*ainsi, plus, autant,* etc.), introduit un terme de comparaison : *Croyez-vous que le Père pensait à autre chose qu'à ce fils chéri ?* (Claudel). *Je tenais serré entre mes paumes le vieux livre auquel j'avais confié ma lettre, ainsi qu'à un ami sûr et discret* (Bernanos). *Il est plus malin qu'on ne croit.* || *Class. Que* avait parfois le sens de *autre (chose) que, autrement que, sinon : Que vois-je autour de moi, que des amis vendus ?* (Racine). *Et qui connaît que vous les beautés et les grâces ?* (La Fontaine). || **8.** *Littér.* Après une principale négative, s'emploie au sens de « sans que » dans une subordonnée négative au subjonctif : *Il ne se passait pas de semaine qu'un enfant de la communale, reniflant un vieux rhume, ne vînt leur présenter des timbres de colonie de vacances* (Mallet-Joris). || **9.** Introduit la seconde de deux propositions corrélatives entre lesquelles il existe une relation soit de temps, soit d'hypothèse (subordination dite parfois inverse) : *Et M*[me] *Tim n'a pas plus tôt tourné le coin de la rue que j'entends trotter : c'est le procureur* (Giono). *Elle l'aurait reconnu qu'elle ne l'aurait pas avoué* (Bourget). *Et l'accident me serait arrivé à moi-même qu'il en eût été exactement de même* (Gide). || **10.** Entre dans la formation de nombreuses locutions conjonctives : *lorsque, dès que, pendant que, vu que, à supposer que, à condition que,* etc. || S'emploie pour reprendre toute autre conjonction de subordination dans une proposition coordonnée ou juxtaposée : *Lorsqu'il est arrivé et qu'il a vu la scène... Si tu le rencontres et qu'il te demande de mes nouvelles... Quand il fait beau et que les oiseaux chantent... Et comme à Paris on ne peut jamais traverser la Seine sans émotion, que cela ne peut jamais devenir chose quotidienne, indifférente, qu'à chaque fois on est frappé au cœur par ces magnifiques et légères grisailles* [...], *ainsi traverser la Moscova est toujours un conte de fées* (Triolet). || **11.** Forme avec *ne* l'adverbe restrictif *ne... que : Je ne connais que lui. Je ne puis que vous approuver.* (V. NE.) || **12.** Avec le subjonctif dans une proposition non subordonnée, exprime l'ordre, le souhait à la 3[e] personne, comme le fait l'impératif aux 1[re] et 2[e] personnes : *Que tout le monde sorte ! Qu'on veuille bien m'excuser. Que le ciel vous entende !* || Exprime l'indignation, l'incrédulité : *Moi, que je me prête à ces manœuvres ! Qu'il soit tout à coup prêt à nous aider ? Allons donc !* || **13.** *Fam.* S'emploie pour souligner *oui, non, si* : « *Avais-je tort ? — Oh ! que non !* » « *Vous ne le saviez donc pas ? — Que si, je le savais !* » || **14.** Sert de lien, souvent facultatif, entre un prédicat mis en relief en tête d'énoncé et le thème de la phrase : *Drôles de gens que ces gens-là ! L'un de nous racontait plaisamment qu'un de nos confrères dévots avait demandé à son confesseur si c'était un péché que de voter pour Jean Paulhan* (Mauriac). *Ah ! pour moi, quelle affaire ce fut, monsieur, je vous assure, que de décider une pareille emplette et d'y arrêter mon choix* (Jouhandeau). || *Fam.* S'emploie après des adverbes d'opinion : *Peut-être qu'il n'en sait rien. Sûrement que c'est une erreur.* || *Pop.* S'emploie après des adverbes interrogatifs : *Comment qu'il a fait ? Où qu'il est parti ?* || **15.** S'emploie facultativement dans quelques expressions : *Ne pas laisser (que) de, si j'étais (que de) vous,* etc.

2. que [kə], **qu'** [k (devant voyelle)] adv. (même mot que *que* 1 ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 2 ; sens 1, v. 1167, Gautier d'Arras [*ce que,* 1887, Zola]). **1.** Introduit une phrase exclamative avec le sens de « combien » : *Mais que salubre est le vent !* (Rimbaud). *Que je hais ces femmes-là !* (Anouilh). || Fam. *Ce que... !,* même emploi : *Ce qu'on s'ennuie ici !* || **2.** Introduit une phrase interrogative avec le sens de « pourquoi » : *Que tardez-vous, Seigneur, à la répudier ?* (Racine). *Que n'avez-vous soin de vos affaires ?* (Acad.).

3. que [kə], **qu'** [k] (devant voyelle) pron. rel. (lat. *quem,* accus. masc. sing. [puis accus. sing. de tous les genres] du pron. rel. *quī,* qui, lequel ; 842, *Serments de Strasbourg,* au sens 1 [repris par *qui,* fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy ; *faire que sage,* etc., 1080, *Chanson de Roland ;* au début de propositions incises, v. 1155, Wace ; *que je sache,* milieu du XV[e] s., *Quinze Joyes de mariage*] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, v. 1050, *Vie de saint Alexis*). DÉSIGNE UNE PERSONNE OU UNE CHOSE GÉNÉRALEMENT REPRÉSENTÉE PAR UN ANTÉCÉDENT DANS LA PROPOSITION QUI PRÉCÈDE. **1.** S'emploie comme complément d'objet direct aux trois genres : *Le village que tu as vu. Prends ce que je te donne.* || *Class.* Dans cet emploi, *que* est parfois repris par *qui : Un caractère que je puis dire qui n'a point déplu* (Racine). || Vx. *Faire que sage, que fou,* faire ce que ferait un sage, un fou, agir sagement, follement : *Disant qu'il ferait que sage | De garder le coin du feu* (La Fontaine). || *Class.* S'employait facultativement au début de propositions incises : *On aura, que je pense, | Grande joie à me voir après dix jours d'absence* (Molière) ; *auj.,* avec les verbes déclaratifs, cet emploi est populaire : *Vous riez pas souvent, qu'elle lui dit* (Queneau). || *Que je sache,* pour autant que je sache, à ma connaissance (langue soutenue). || **2.** S'emploie comme attribut : *L'enfant trop sensible et la mère trop aimée du « Côté de chez Swann » ne brouillent en rien l'image de cet autre enfant que j'étais et de cette autre mère qu'était ma mère* (Mauriac). || **3.** S'emploie comme sujet dans l'expression *advienne que pourra,* v. ADVENIR. || **4.** *Class.* ou *littér.* S'emploie comme équivalent de *dont, où : Me voyait-il de l'œil qu'il me voit aujourd'hui ?* (Racine). *Le vieux clerc se défiait un peu de ces âmes tourmentées* [...] *qui le poursuivaient parfois, aux moments que, recru de fatigue, il souhaitait le repos pour faire oraison* (Duhamel).

4. que [kə], **qu'** [k] (devant voyelle) pron. interr. (lat. *quid,* quoi, neutre du pron. interr. *quis,* qui, lequel ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 ; sens 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*que c'est,* av. 1549, Marguerite de Navarre] ; sens 3, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens 4, 1080, *Chanson de Roland*). EXPRIME UNE QUESTION CONCERNANT UN NON-ANIMÉ. **1.** S'emploie comme complément d'objet direct : *Que fais-tu ? Je ne sais que dire.* || **2.** S'emploie comme attribut : *Que deviens-tu ? Je ne sais que devenir.* || Class. *Que c'est,* ce que c'est (interrogation indirecte) : *Le roi ne sait que c'est d'honorer à demi* (Corneille). || **3.** S'emploie comme sujet : *Que se passe-t-il ?* || **4.** *Class.* et *littér.* S'emploie comme équivalent de *à quel propos, en quoi, à quoi : Que parlez-vous ici d'Albe et de sa victoire ?* (Corneille). *Que vous peut offenser sa flamme ou sa retraite ?* (Corneille). *Du zèle de ma loi que sert de vous parer ?* (Racine). *Que viens-*

tu me parler de tes amours avec un dieu visible ? (France).

• REM. *Que* interrogatif est de plus en plus employé, dans la langue familière, dans les formules renforcées *qu'est-ce qui, qu'est-ce que : Qu'est-ce que tu fais ?*

québécois, e [kebekwa, -az] adj. et n. (de *Québec,* n. géogr. ; XX^e s.). Relatif à la ville de Québec ou à la province du Québec ; habitant ou originaire de cette ville ou de cette province.

◆ **québécois** n. m. (XX^e s.). Langue parlée dans la province du Québec, et appelée aussi *franco-canadien.*

quebracho [kebratʃo] n. m. (esp. *quebracho,* même sens, mot d'origine brésilienne ; 1888, Larousse). Nom désignant des arbres d'Amérique du Sud d'espèces très différentes, dont on extrait le tanin.

quechua [ketʃwa] ou **quichua** [kitʃwa] n. m. (mot des parlers indiens d'Amérique du Sud ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *quichoa ; quechua, quichua,* XIX^e s.). Langue officielle et langue de relation de tout l'Empire inca à l'époque précolombienne.

quel, quelle [kɛl] adj. interr. (lat. *qualis,* de quelle espèce, de quelle nature ; fin du X^e s., *Vie de saint Léger,* écrit *qual ; quel,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*). Interroge sur la qualité, l'identité, la nature, le rang : *Je comptais dire, ainsi que je l'ai fait souvent, quel était le monde quand j'y entrai, quel il est quand je le quitte* (Chateaubriand). *Mais quelle joie, quelle raison de vivre, quelle vie peuvent résister à cette vision ?* (Proust). *Quel est cet homme ? Quelle heure est-il ?*

◆ pron. interr. (sens 1-2, 1080, Chanson de Roland). **1.** *Class.* S'employait pour *lequel : Quel de vos diamants me faut-il lui porter ?* (Corneille). *« Je vais vous annoncer la meilleure nouvelle du monde. — Quelle ? »* (Molière). || *Auj.* Cet emploi se rencontre seulement devant le verbe *être : De ces deux routes, quelle est la plus courte ?* || **2.** *Class.* S'employait pour *qui :* [Mopse] *s'insinue dans un cercle de personnes respectables, et qui ne savent quel il est* (La Bruyère).

◆ adj. exclamatif (v. 1050, *Vie de saint Alexis*). Exprime l'étonnement, l'admiration, l'indignation, etc. : *Quel beau bouquet ! Quelle audace ! Quelle est son impudence !*

◆ adj. indéf. (1080, *Chanson de Roland* [aussi *quel... que*]). *Quel que* suivi du subjonctif, exprime la concession, l'indétermination : *Quel que soit le prix, j'achète. Quelle que fût d'ailleurs, tel jour donné, celle que je préférais apercevoir, les autres, sans celle-là, suffisaient à m'émouvoir* (Proust). || Class. *Quel... que* (encadrant un nom), « quelque [...] que » : *En quel lieu que ce soit, je veux suivre tes pas* (Molière). || *Tel quel,* v. TEL.

• REM. Il ne faut pas confondre *quel que,* écrit en deux mots, avec *quelque,* employé dans l'expression *quelque... que,* qui marque également concession ou opposition. On peut remarquer que *quel que* est toujours placé devant le verbe *être* ou un verbe similaire précédés ou non d'un pronom.

quelconque [kɛlkɔ̃k] adj. indéf. (francisation du lat. *qualiscumque,* quel... que, de quelque nature que, de *qualis* [v. QUEL] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *quelcunques ; quelconque,* v. 1175, Chr. de Troyes). Quel qu'il soit, n'importe quel : *Aussi pour le lire* [mon article], *fallait-il que je cessasse un moment d'en être l'auteur, que je fusse l'un quelconque des lecteurs du « Figaro »* (Proust). *C'était le moment où ceux qui le pouvaient, à un titre quelconque, gagnaient les coulisses et les loges d'acteurs et d'actrices* (Simenon).

◆ adj. qualificatif (1907, Larousse). Qui n'a pas de valeur, médiocre, banal : *Un travail très quelconque. En bas, il trouve un type debout qui attend, un type quelconque, plutôt miteux* (Robbe-Grillet). *Jammes, au contraire, connaît Orthez et le Béarn comme Saint-Simon connaissait la cour de Louis XIV. Rien ici n'est vain ni quelconque ; chaque personnage qu'il rencontre a pour lui son intérêt et son histoire* (Claudel).

• SYN. : *commun, insignifiant, ordinaire.*

quellement adv. V. TELLEMENT.

quelque [kɛlk] adj. indéf. (de *quel* et de *que* 3 ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens I, 2 [avec diverses formes de relatif en corrélation, XIV^e s.] ; sens I, 1, v. 1155, Wace [*quelque sot !,* 1655, Molière] ; sens II, 1, v. 1265, J. de Meung [*et quelques,* 1869, Littré] ; sens II, 2, 1541, Calvin).

I. AU SINGULIER. **1.** Exprime l'indétermination, relativement à l'identité ou à la quantité : *On devrait trouver quelque trace de son passage. Vous comprendrez quelque jour les raisons de ma décision. J'ai eu quelque peine à le reconnaître. Depuis quelque temps il paraissait fatigué. La grande difficulté était de trouver quelque argent pour vivre en terre étrangère* (Chateaubriand). || Class. *Quelque sot !,* quelque sot le ferait (marque la dénégation) : *« Tu te vas emporter d'un courroux sans égal. | — Moi, Monsieur ? Quelque sot ! La colère fait mal »* (Molière). || *Quelque chose,* v. CHOSE. || *Quelque part,* v. PART 1 (§ B, sens II). || **2.** *Quelque... que* (encadrant un nom),exprime une nuance concessive dans l'indétermination : *Par quelque côté qu'on la prenne maintenant on l'atteignait toujours dans des régions vives et douloureuses* (Duras). || *Class.* Avec cette valeur on employait diverses formes de relatif en corrélation avec *quelque : Quelque industrie qui paraisse dans ce que font les animaux...* (Bossuet). *Quelque indignation dont leur cœur soit rempli, | Ils goberont l'appât* (La Fontaine).

II. AU PLURIEL. **1.** Un petit nombre de, plusieurs : *Veuillez patienter quelques minutes. Il n'a dit que quelques mots. Quelques rares promeneurs s'attardaient sur la place. Ces quelques indices ont mis les enquêteurs sur une piste.* || Fam. *Et quelques* (à la suite d'un numéral), indique qu'il convient d'ajouter quelques unités : *Il a cinquante ans et quelques.* || **2.** || *Quelques... que* et (class.) *quelques... qui, dont,* etc. (encadrant un nom), exprime une nuance concessive dans l'indétermination d'identité ou de nombre : *Quelques précautions qu'il ait prises, il n'a pas pu réussir. Quelques belles promesses qu'il vous fasse, ne vous fiez pas à lui. Quelques fameux lauriers qui lui couvrent la tête...* (Malherbe).

• SYN. : **I, 1** *certain, un (une).* || **II, 1** *différent, divers.*

◆ adv. (sens 1, fin du XV^e s., Commynes [*quelque peu,* 1530, Palsgrave, 847] ; sens 2, v. 1220, Coincy). **1.** *Littér.* Devant un mot numéral, exprime l'approximation au sens de « environ » : *Des quelque deux cents lettres qui lui parvenaient en une semaine, seule la lettre de Philippe lui importait* (Montherlant). || *Quelque peu,* un peu, légèrement : *Il a paru quelque peu surpris.* || **2.** *Littér.* Devant un adjectif ou *(class.)* devant un adverbe, exprime la concession comme l'adverbe « si » : *Quelque belle que soit une maison, elle est avant tout — avant que sa beauté soit démontrée — tant de mètres de haut sur tant de large* (Baudelaire). *Quelque dures que soient mes paroles, elles me sont dictées par la crainte de vous perdre* (Balzac). *Quelque vite que nous marchions dans la voie de Dieu* (Massillon).

• SYN. : **1** *à peu près, approximativement, environ ;* **2** *aussi.*

quelquefois [kɛlkəfwa] adv. (de *quelque* et de *fois ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** *Class.* Une fois : *Ce cas n'arrive pas quelquefois en cent ans* (La Fontaine). || **2.** En quelques occasions : *Il m'arrivait quelquefois de me persuader qu'il n'était pas mort* (Mauriac).

• SYN. : **2** *de temps en temps, parfois.*

1. quelqu'un, une [kɛlkœ̃, -yn], **quelques-uns, unes** [kɛlkəzœ̃, -yn] pron. indéf. (de *quelque* et de *un ;* fin du XV^e s., Commynes, au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin). **1.** *Littér.* S'emploie au singulier et suivi d'un complément partitif pour indiquer tel ou tel des êtres ou des choses désignés par le complément : *Ces hommes habiles conviennent de répandre qu'ils connaissent quelqu'une de ces langues impénétrables qu'il est plus aisé d'enseigner que d'entendre* (Valéry). || **2.** S'emploie au pluriel pour indiquer un petit nombre des êtres ou des choses mentionnés dans le contexte : *J'ai écrit à tous mes amis ; quelques-uns ne m'ont pas encore répondu. Il nous a raconté quelques-unes de ses aventures.*

2. quelqu'un [kɛlkœ̃] pron. indéf. masc. (même mot que *quelqu'un* 1 ; XIVᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1651, Th. Corneille [*c'est quelqu'un,* « ... c'est trop fort », 1942, Queneau] ; sens 3, 1564, *Indice de la Bible*). **1.** Une personne indéterminée : *Quelqu'un vous demande. Quelqu'un pourrait-il m'aider ? J'ai aperçu quelqu'un qui courait.* || **2.** Une personne remarquable : *Il s'adressait l'éternel reproche de n'avoir pas su être quelqu'un* (Maupassant). *Andrée est une femme très intelligente ; enfin quelqu'un* (Montherlant). || Pop. *C'est quelqu'un,* c'est extraordinaire, c'est trop fort : *J'ai beau montrer des preuves, on ne me croit pas : c'est quelqu'un, quand même !* || **3.** Littér. *Quelques-uns,* quelques personnes, certains (ne s'emploie qu'au pluriel en ce sens) : *Quelques-uns ont fait dans leur jeunesse l'apprentissage d'un certain métier, pour en exercer un autre* (La Bruyère).

● SYN. : **1** *on ;* **2** *autorité, figure, personnage, personnalité ;* **3** *d'aucuns.*

● REM. Suivi d'un adjectif ou d'un participe, ce mot s'y rattache généralement par la préposition *de : Quelqu'un de gentil. Ces véhicules, j'en ai vu quelques-uns d'abandonnés par leurs occupants.*

quémander [kemɑ̃de] v. tr. (de l'anc. franç. *caymant,* mendiant [1393, Godefroy], mot d'origine obscure ; 1539, R. Estienne, écrit *caimander* [*quémander,* début du XVIIIᵉ s.], en emploi absolu [comme v. tr., milieu du XVIIIᵉ s.]). *Péjor.* Solliciter avec une insistance importune : *Tu oublies que j'y ai été lingère tout un jour, dans ton asile ! que je t'y ai vu [...] bousculé par les infirmiers auxquels tu quémandais une pincée de tabac pour ta pipe* (Anouilh). *Une vieille religieuse, joviale et rebondie, faisait le tour du marché, deux grands paniers au bras, et, sans humilité, quémandait des légumes, en parlant du bon Dieu* (Rolland). *Quémander un emploi ;* et absol. : *Il ne cessait de quémander.*

● SYN. : *implorer, mendier, quêter.*

quémandeur, euse [kemɑ̃dœr, -øz] n. (de *quémander ;* 1740, Acad.). *Péjor.* Personne qui quémande : *L'on se fait si peu d'amis dans la vie, alors que les raseurs, les faux frères, les quémandeurs de services sont innombrables* (Romains).

● SYN. : *mendiant, solliciteur.*

qu'en-dira-t-on [kɑ̃diratɔ̃] n. m. invar. (emploi substantivé de la loc. interr. *qu'en dira-t-on ?,* de *que* 4, du pron. *en,* de la 3ᵉ pers. du sing. de l'indic. fut. de *dire* et du pron. *on ;* 1678, Hauteroche). *Fam.* Ce que peuvent dire les gens, l'opinion des autres : *Se moquer du qu'en-dira-t-on. Ce n'est pas qu'il eût souhaité des conquêtes effectives, dont la seule pensée lui faisait peur à cause du qu'en-dira-t-on, des éclats, des chantages* (Proust). *Le « qu'en-dira-t-on » ne m'a jamais beaucoup empêché* (Gide).

● SYN. : *cancan* (fam.), *commérage* (fam.), *on-dit, potin* (fam.), *ragot* (fam.).

quenelle [kənɛl] n. f. (allem. *Knödel,* boulette de pâté ; 1750, *Dict. des aliments,* t. I, p. XI). Boulette ou rouleau d'une farce de viande ou de poisson liée aux œufs et servant de garniture : *Des quenelles de volaille, de brochet. L'odeur des hôtelleries aussi avait changé, la bière y était d'un degré plus faible ou plus forte, les quenelles et le civet d'un jour plus macéré* (Giraudoux).

quenotte [kənɔt] n. f. (mot norm., dimin. de l'anc. franç. *cane,* dent [v. 1160, *Roman de Tristan*], francique **kinni,* joue, mâchoire ; 1642, Oudin). *Fam.* Dent, dans le langage enfantin : *Une jeune femme au teint mat, aux cheveux châtains, aux quenottes éclatantes* (Huysmans).

quenouille [kənuj] n. f. (bas lat. *conuc[u]la* [VIIIᵉ s.], mot issu, par dissimilation du premier *-l-,* de *coluc[u]la,* quenouille [VIᵉ s.], élargissement du lat. class. *colus,* même sens ; XIᵉ s., écrit *quenoille* [*quenouille,* v. 1265, J. de Meung], au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, XVIᵉ s. ; sens 4, av. 1850, Balzac [« arbre fruitier taillé ainsi », 1829, Boiste] ; sens 5, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné ; sens 6, 1802, Chateaubriand ; sens 7, 1963, Larousse). **1.** Bâton ou tige de roseau dont une extrémité est garnie de laine, de chanvre, de lin, etc., destinés à être filés. || **2.** Paquet de fibre textile (laine, chanvre, lin, etc.) qui garnit ce bâton : *Filer une quenouille.* || **3.** Fig. *Tomber en quenouille,* en parlant d'un domaine, passer, le plus souvent par succession, entre les mains d'une femme. || **4.** Manière de tailler les arbres fruitiers selon une forme effilée : *Un carré d'artichauts flanqué d'arbres fruitiers taillés en quenouille* (Balzac). || *Par extens.* Arbre fruitier taillé ainsi : *Les quenouilles et les espaliers réclamaient aussi la visite du sécateur* (Duhamel). || **5.** Pilier qui supporte un dais, un ciel de lit : *Un lit à quenouille, encourtiné de cretonne* (Genevoix). || **6.** Tige et épi de certaines plantes dont la forme évoque une quenouille de fileuse : *Les jambes croisées à la manière des tailleurs, nous nous assîmes avec les Indiens, autour du bûcher, pour mettre rôtir nos quenouilles de maïs* (Chateaubriand). *Serrés et encastrés comme un grain de maïs dans la quenouille compacte* (Claudel). || **7.** Maladie cryptogamique de certaines graminées qui provoque des manchons jaune vif autour de la gaine des feuilles supérieures.

quenouillée [kənuje] n. f. (de *quenouille ;* 1552, R. Estienne). Quantité de laine, de chanvre, de lin, etc., dont on garnit la quenouille : *Des cheveux semblables à une quenouillée d'or* (Toulet).

quéquette [kekɛt] n. f. (du radical expressif *kik-,* qui évoque quelque chose de pointu ; 1920, Bauche). *Pop.* Pénis.

quérabilité [kerabilite] n. f. (dér. savant de *quérable ;* 10 juin 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 551). Caractère de ce qui est quérable.

quérable [kerabl] adj. (de *quérir ;* 1765, *Encyclopédie,* art. *requérable*). Se dit d'une créance dont le créancier doit réclamer le paiement au domicile du débiteur, par exemple une prime d'assurance, ou d'un certificat dont le bénéficiaire doit demander la délivrance à la personne qui doit l'établir : *La créance quérable s'oppose à la créance portable.*

quercinois, e [kɛrsinwa, -az] adj. et n. (de *Quercy,* n. géogr. ; 1875, Larousse). Relatif au Quercy ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **quercinois** n. m. (1963, Larousse). Dialecte de langue d'oc parlé dans les départements du Lot, de Tarn-et-Garonne et une partie de Lot-et-Garonne.

quercitrin [kɛrsitrɛ̃] n. m. ou **quercitrine** [kɛrsitrin] n. f. (de *quercitron ;* 1845, Bescherelle [pour les deux formes]). Matière colorante contenue dans l'écorce de quercitron.

quercitron [kɛrsitrɔ̃] n. m. (du lat. *quer[cus],* chêne, et de *citron ;* 1806, Lunier). Chêne vert originaire de la Pennsylvanie et de la Caroline, dont l'écorce est utilisée pour teindre en jaune des textiles.

1. querelle [kərɛl] n. f. (lat. *querella,* var. de *querēla,* plainte, lamentation, réclamation, plainte en justice, de *queri,* se plaindre ; v. 1155, Wace, écrit *querele* [*querelle,* v. 1283, Beaumanoir], au sens de « contestation, plainte » ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « procès, revendication juridique » ; sens 1, 1538, R. Estienne [*chercher querelle à quelqu'un,* v. 1692, Fénelon] ; sens 2, v. 1240, Ph. de Novare [*...querelle d'Allemand,* 1611, Cotgrave — d'abord *querelle d'Allemagne,* milieu du XVIᵉ s.] ; sens 3, 1640, Corneille ; sens 4, v. 1360, Froissart). **1.** Discussion animée où les adversaires s'opposent violemment : *La querelle des deux bouviers, un instant apaisée, éclata avec violence* (France). *Une querelle qui dégénère en voies de fait.* || *Chercher querelle à quelqu'un,* provoquer une dispute avec lui par des propos agressifs : *Aussi cherchait-elle querelle à ses invités, en les accusant tous de tourner autour de la Mignotte* (Zola). || **2.** Débat dans lequel des thèses s'opposent vivement : *La querelle des Anciens et des Modernes. Sans un peu de querelle, la critique ne vit pas* (Sainte-Beuve). *Chaque Français entend Racine à sa manière et la querelle de Phèdre ne finira jamais* (Mauriac). || *Mauvaise querelle, querelle d'Allemand,* critique adressée à quelqu'un sans motif valable, ou avec mauvaise foi. || **3.** *Class.* et *littér.* Différend entre États, guerre : *Amour, tu perdis Troie ; et c'est de toi que vint | Cette querelle enve-*

nimée | Où du sang des dieux même on vit le Xanthe teint (La Fontaine). || **4.** *Class.* Parti, cause de l'un des adversaires : *Mon bras, qui tant de fois a sauvé cet empire* [...] | *Trahit donc ma querelle et ne fait rien pour moi !* (Corneille). *De puissants défenseurs prendront notre querelle* (Racine).

• SYN. : **1** *accrochage* (fam.), *altercation, chamaillerie, dispute, heurt, prise de bec* (fam.), *scène ;* **2** *controverse, polémique ;* **3** *conflit.*

2. querelle [kərɛl] n. f. (mot dialect. des parlers du nord de la Picardie, peut-être issu du préroman **carra,* pierre ; 1776, Saint-Léger, *Mines d'Aniche* [I, 27], écrit *quoerelle ; querelle,* 1795, Saint-Léger, *Mines d'Aniche* [II, 187]). Nom donné au grès houiller dans le bassin du Pas-de-Calais.

quereller [kərɛle] v. tr. (de *querelle* 1 ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [absol., milieu du XVIe s., Ronsard] ; sens 2, XIIe s., *Chevalerie Vivien*). **1.** Littér. *Quereller quelqu'un,*entrer en querelle avec lui, lui adresser des reproches, des critiques : *Molière est triste, bien plus triste que Pascal. Jacqueline Pascal querellait son frère sur sa gaieté et lui demandait plaisamment ce que Monsieur Singlin penserait d'un pénitent si réjoui* (Mauriac). || *Class.* S'employait parfois absol. : *Oh bien ! querellez donc, si cela peut vous plaire* (Destouches). || **2.** Class. *Quereller quelque chose à quelqu'un,* le lui disputer : *Ne lui querelle point un bien que tu possèdes* (Corneille).

• SYN. : **1** *admonester* (littér.), *disputer, gronder, gourmander* (littér.), *houspiller, morigéner* (littér.), *tancer.*

◆ **se quereller** v. pr. (1642, Corneille). *Littér.* Se prendre de querelle : *Je ne suis pas bien sûre de ne pas avoir eu envie de me quereller avec vous* (Musset). *Jamais ils ne se querellaient, étant tous deux calmes et placides* (Maupassant).

• SYN. : *s'accrocher* (fam.), *se chamailler, se disputer.*

querelleur, euse [kərɛlœr, -øz] adj. et n. (de *quereller ;* XIIIe s., *Établissements de Saint Louis* [II, 28], écrit *querelerres,* au sens de « celui qui intente une action en justice » ; écrit *querelleur,* au sens actuel, 1549, R. Estienne). *Littér.* Qui se plaît dans les querelles : *Il était violent, hardi, querelleur et provoquait volontiers les garçons plus âgés que lui* (France).

• SYN. : *agressif, batailleur, chamailleur, discutailleur.* — CONTR. : *accommodant, affable, aimable, amène, placide.*

• REM. La forme classique était parfois QUERELLEUX (v. 1240, Ph. de Novare, écrit *quereleus ; querelleux,* av. 1660, Saint-Amant) : *Il était encore plus querelleux et plus brutal qu'il n'était fort et vaillant* (Fénelon).

querelleux, euse [kərɛlø, -øz] adj. (de *querelle* 2 ; 1963, Larousse [aussi *roc querelleux*]). Se dit, dans le Pas-de-Calais, de ce qui est constitué de grès houiller : *Un terrain querelleux.* || *Roc querelleux,* schiste gréseux.

quérimonie [kerimɔni] n. f. (lat. *querimonia,* plainte, doléances, réclamation, de *queri,* se plaindre ; av. 1399, J. des Preis, écrit *querymone* [*quérimonie,* 1460, Bartzsch], au sens 2 ; sens 1, v. 1534, B. Des Périers). **1.** En droit canon, requête présentée au juge d'Église, pour obtenir la publication d'un monitoire. || **2.** *Class.* et *littér.* Plainte, récrimination : *Après une longue et furieuse quérimonie, Mme de Roquelaure commença à découvrir le fait* (Saint-Simon). *Des plaintes et quérimonies contre nos garnisons* (Hugo).

quérir [kerir] v. tr. (réfection, par changement de conjugaison, de l'anc. franç. *querre,* chercher [v. 980, *Passion du Christ*], lat. *quaerere,* chercher, demander, faire une enquête ; XIIIe s., *Apollonius*). *Dialect.* ou *littér.* Chercher pour amener ou apporter : *Aller quérir le médecin. Elle se levait enfin, allait quérir dans une petite resserre* [...] *quelque mystérieux pot de conserves, préparé pour notre venue* (Gide). *Mme Wasselin vint quérir Désiré jusque dans la chambre où nous jouions tous deux* (Duhamel).

• REM. Ce verbe ne s'emploie, dès le XVIIe s., qu'à l'infinitif, après les verbes *aller, venir, envoyer, faire.* L'ancienne forme de l'infinitif, QUERRE, se trouve encore dans La Fontaine.

quérulence [kerylɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *querulus,* qui se plaint, dér. de *queri,* se plaindre ; 1963, Larousse). En psychiatrie, réaction revendicatrice de sujets ayant la conviction d'être lésés.

quérulent, e [kerylɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *quérulence ;* 1968, Larousse). Qui est atteint de quérulence.

quèsaco ? ou **qu'ès aquo ?** [kezako], loc. provenç. signif. « qu'est-ce que c'est ? », et qu'on emploie parfois plaisamment (de *qu', es* [formes correspondant respectivement au franç. *que* 4 et *est,* 3e pers. du sing. de l'indic. prés. du verbe *être*] et de *aco,*« ceci », mot issu, par des intermédiaires divers, du lat. *hoc,* même sens, neutre du pron.-adj. dém. *hic,*« ce ...-ci, celui-ci » ; 1784, Beaumarchais).

qu'est-ce que pron. interr. V. QUE 4, REM.

qu'est-ce qui pron. interr. V. QUI, REM.

questeur [kɛstœr] n. m. (lat. *quaestor,* questeur [magistrat romain], de *quaesitum,* supin de *quaerere,* chercher, demander, faire une enquête ; XIVe s., puis fin du XVe s., au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIIe s.). **1.** Magistrat romain qui s'occupait notamment de questions financières. || **2.** Membre du bureau d'une assemblée chargé de son administration financière et de sa sécurité : *Les questeurs de l'Assemblée nationale, du Sénat.*

question [kɛstjɔ̃] n. f. (lat. *quaestio,* recherche, interrogatoire, enquête, torture, de *quaesitum,* supin de *quaerere,* chercher, demander, faire une enquête ; v. 1130, *Eneas,* au sens I, 1 [« demande faite à un élève... », 1869, Littré ; *question orale, écrite,* 1962, Robert ; *question ouverte, fermée,* 1968, Larousse] ; sens I, 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*faire question,* 1845, Bescherelle ; *mettre quelque chose en question,* 1541, Calvin ; *remettre quelque chose en question,* 1875, Larousse ; *il n'en est pas question, c'est hors de question,* XXe s.] ; sens I, 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [« ce dont il s'agit », v. 1370, Oresme ; *c'est une question de ...,* 1875, Larousse ; *la personne, la chose en question,* 1694, Acad. ; *il est question de,* 1690, Furetière ; *la question prix, temps,* etc., 1869, V. Hugo] ; sens II, fin du XIVe s. [*donner la question,* 1690, Furetière]).

I. 1. Demande faite pour obtenir une information, un éclaircissement, ou pour connaître l'opinion de quelqu'un : *Poser une question à quelqu'un. Presser quelqu'un de questions. L'accusé a refusé de répondre à cette question. À la question posée au référendum, les électeurs ont répondu « oui » à 55 p. 100.* || *Spécialem.* Demande faite à un élève, à un candidat pour vérifier ses connaissances : *L'examinateur lui a posé une question embarrassante.* || *Question orale, question écrite,* demande publique d'explications adressée par un parlementaire à un membre du gouvernement. || *Question de confiance,* V. CONFIANCE. || *Question ouverte,* dans une enquête, celle à laquelle les réponses ne sont pas limitées. || *Question fermée,* dans une enquête, celle qui comporte un certain nombre de réponses entre lesquelles le sujet doit choisir. || **2.** Point qui prête à discussion, problème à éclaircir, à résoudre : *Soulever une question de droit. Quand la question allemande sera enfin réglée, tous les problèmes commenceront à se poser* (Saint-Exupéry). || *Faire question,* offrir matière à discussion, être incertain : *Avertir l'Allemagne que, si dans l'éventualité d'un conflit austro-russe, la neutralité anglaise ne faisait pas question, il ne pouvait pas en être de même dans l'hypothèse d'une guerre franco-allemande* (Martin du Gard). || *Mettre quelque chose en question,* faire naître des incertitudes à ce sujet, en menacer ou en contester l'existence : *Le prince de Polignac craignait ma démission. Il sentait qu'en me retirant je lui enlèverais aux Chambres des votes royalistes, et que je mettrais son ministère en question* (Chateaubriand). || *Remettre quelque chose en question,* cesser de le considérer comme acquis, rouvrir le débat à ce sujet. || *Il n'en est pas question, c'est hors de question,* c'est une hypothèse exclue. || **3.** Centre d'intérêt, matière à réflexion : *Oui, les questions politiques m'intéressent moins*

et je les crois moins importantes que les questions sociales (Gide). || Ce dont il s'agit : *Ce détail est secondaire : là n'est pas la question.* || *C'est une question de, ce n'est qu'une question de,* il faut seulement : *Sa guérison est assurée, ce n'est qu'une question de temps.* || *La personne, la chose en question,* la personne, la chose concernée, dont on parle. || *Il est question de,* il s'agit de : *Il a été question de vous au cours de la conversation ;* on pense à, on envisage (de) : *Il est question d'une augmentation des tarifs postaux. Il a été question, au cours du débat, d'abaisser l'âge de la retraite.* || Fam. *La question prix, temps, travail,* etc., la considération du prix, du temps, du travail, etc. : *Malgré tout et même en dehors de la question convenance, je crois qu'Albertine eût insupporté maman* (Proust). *Si on parlait de la question argent maintenant.*

II. *Class.* Torture infligée légalement à un accusé pour obtenir des aveux : *La question est une invention merveilleuse et tout à fait sûre pour perdre un innocent qui a la complexion faible, et sauver un coupable qui est né robuste* (La Bruyère). || *Donner la question,* soumettre l'accusé à la torture : *Volpone, affolé* [à Mosca] : *« Non. Je ne vais pas au tribunal... Je sais comment ils donnent la question... le chevalet, l'estrapade... J'ai vu ça, une fois... »* (Romains).

• SYN. : **I, 1** *demande ; colle, interrogation ;* **3** *problème, sujet, thème ; affaire* (fam.), *difficulté.*

1. questionnaire [kɛstjɔnɛr] n. m. (de *question ;* début du XVIe s. [le mot ne semble pas être attesté entre 1555, Aneau, et 1845, Bescherelle]). Série de questions auxquelles on doit répondre : *Un questionnaire d'identité. Remplir un questionnaire.*

2. questionnaire [kɛstjɔnɛr] n. m. (bas lat. *quaestionarius,* bourreau, qui met à la question, du lat. class. *quaestio,* torture [v. QUESTION] ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné). *Vx.* Bourreau chargé d'appliquer la question.

questionner [kɛstjɔne] v. tr. (de *question ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens I ; sens II, milieu du XIVe s.).

I. Poser des questions à quelqu'un : *Comment est-ce que cela se passe, ces choses de la résistance ? Ils n'oseraient pas questionner Louise, cela serait indiscret* (Triolet).

II. *Class.* Soumettre à la torture : *La plupart de ces messieurs* [les voleurs] *sont encore dans l'usage de serrer les pouces, de brûler les pieds, et de questionner par d'autres tourments ceux qui refusent de leur dire où ils ont mis leur argent* (Voltaire).

• SYN. : **I** *consulter, demander à, interpeller, interroger.*

questionneur, euse [kɛstjɔnœr, -øz] n. et adj. (de *questionner ;* 1554, Maumont). Qui aime à poser des questions : *Comme je haussais les épaules, le questionneur diminua ses prétentions* (Valéry).

◆ adj. (av. 1850, Balzac). Qui comporte des questions : *Jusqu'ici, à leurs insinuations questionneuses, osant me demander comment un homme comme moi pouvait frayer avec un gigolo de votre espèce et sorti de rien, je n'ai répondu que par la devise de mes cousins La Rochefoucauld : « C'est mon plaisir »* (Proust).

• SYN. : *interrogateur.*

questorien, enne [kɛstɔrjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *quaestor,* questeur [v. QUESTEUR] ; 1875, Larousse). Qui concerne le questeur, dans l'Antiquité romaine.

◆ **questorien** n. m. (1875, Larousse). Celui qui avait rempli les fonctions de questeur.

questure [kɛstyr] n. f. (lat. *quaestura,* charge, fonction de questeur, de *quaestor* [v. QUESTEUR] ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIIe s. [« bureau des questeurs », 1869, Littré]). **1.** Dans l'Antiquité romaine, charge de questeur ; durée de cette charge. || **2.** *Auj.* Ensemble des services dirigés par les questeurs d'une assemblée. || Bureau des questeurs.

1. quête [kɛt] n. f. (lat. pop. **quaesita,* recherche, fém. substantivé du lat. class. *quaesitus,* part. passé de *quaerere,* chercher, demander, faire une enquête ; v. 1174, E. de Fougères, écrit *queste* [*quête,* début du XVIIe s.], au sens 1 [*en quête de,* v. 1175, Chr. de Troyes — écrit *...queste...*] ; sens 2, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens 3, XIIIe s., *Miracles de Notre-Dame de Chartres* [« montant des aumônes... », 1648, Scarron]). **1.** *Class.* Action de chercher, recherche : *Cet homme* [...] *qui avait fait si grand peur au Destin quand il commença la quête de Mademoiselle Angélique* (Scarron). *Si bien qu'à votre quête ayant perdu mes peines, | Venise pour un temps borna mes courses vaines* (Molière). || Auj. *En quête de,* à la recherche de : *Elle était plongée dans la lecture des journaux, en quête des moindres nouvelles d'Autriche* (Martin du Gard). *Cette passion des savants en quête d'illumination, je la connais, je l'éprouve. Je l'ai durement éprouvée* (Duhamel). *Se mettre en quête d'un appartement.* || **2.** Pour un chien, action de chercher la voie du gibier : *Je ressemble à cette chienne pleine que j'ai vue un jour d'ouverture de la chasse... telle était sa passion de chasseresse qu'un chiot sorti d'elle n'interrompait pas sa quête, et elle se traînait encore sur l'odeur du lièvre* (Mauriac). *Le chien qui croisait ses quêtes au ras du terreau* (Béraud). || **3.** Action de demander et de recueillir des aumônes : *Ces tables de marbre ruisselantes de bière et de limonade entre lesquelles je circulais pour faire ma quête, portant mon petit plateau sur lequel* [...] *je jetais de furtifs coups d'œil, me disant : « Ça y est, il y a de quoi payer la logeuse... »* (Giono). *Faire la quête pour les aveugles.* || Montant des aumônes recueillies : *Compter la quête. Porter la quête au compte d'une organisation.*

• SYN. : **3** *collecte.*

2. quête [kɛt] n. f. (forme norm. correspondant à l'anc. franç. *cheoite,* chute [XIIe s.], dér. de *choir* [v. ce mot] ; 1690, Furetière, écrit *queste* [*quête,* XVIIIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** Dans la langue de la marine, inclinaison sur l'arrière, dans l'axe du navire : *La quête d'un mât.* || **2.** Angle, quelquefois droit, mais plus souvent obtus, que l'étambot forme avec la quille.

quêter [kete] v. tr. (de *quête* 1 [v. ce mot] ; v. 1150, P. Barbier, écrit *quester* [*quêter,* début du XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1668, La Fontaine). **1.** Chercher à obtenir : *Les galeries sont pleines de pages et de courtisans en habit de soie qui vont d'un groupe à l'autre quêter des nouvelles à voix basse* (Daudet). *Je me flattais que peut-être Charlotte, qui recherchait mon approbation, quêterait aussi ma sympathie* (Colette). || **2.** En parlant d'un chien, chercher la voie du gibier : *Un épagneul qui quête un lièvre.*

• SYN. : **1** *implorer, mendier, quémander, rechercher, solliciter.*

◆ v. intr. (1580, Montaigne). Recueillir des aumônes, des offrandes : *Quêter pour les aveugles, pour les sinistrés.*

quêteur, euse [kɛtœr, -øz] n. (de *quêter* [v. ce mot] ; début du XIIIe s., *Guillaume de Palerne,* écrit *questeor* [*quêteur,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans, écrit questeux* [*questeur,* XVIe s., *Coutumier général,* I, 551, et *quêteur,* début du XVIIe s. ; adjectiv., 1690, Furetière] ; sens 3, 1869, Littré [« celui qui quête le gibier », XVIe s.]). **1.** *Littér.* Personne qui est à la recherche, à l'affût de : *Un quêteur de compliments.* || **2.** Personne qui recueille des aumônes : *Donner son obole aux quêteurs de la Croix-Rouge ;* et adjectiv. : *Deux sœurs quêteuses étaient venues la veille, au château, et M. le comte avait proposé, leur tournée faite, de les reconduire aujourd'hui en voiture, à la gare* (Bernanos). || **3.** Chien qui quête le gibier.

quetsche [kwɛtʃ] n. f. (mot des parlers romans de l'est de la France, empr. de l'allem. *Quetsche,* var. de *Zwetschge,* espèce de grosse prune ; fin du XVIIIe s., écrit *couetche* [*quetsche,* 1869, Littré], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Variété de prune, oblongue et violette : *Une tarte aux quetsches.* || **2.** Eau-de-vie faite à partir de cette prune.

quetzal [kɛtzal] n. m. (mot aztèque ; 1875, Larousse, au sens I ; sens II, 1932, Larousse).

I. Ciseau aux couleurs vives, du Mexique et du Guatemala, qui servait d'emblème aux anciennes civilisations indiennes.

II. Unité monétaire principale du Guatemala.

1. queue [kø] n. f. (lat. *cōda,* var. de *cauda,* queue ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *cue* [*keue,* v. 1155, Wace ; *queue,* v. 1220, Coincy], au sens I, 1 [*...la queue entre les jambes,* 1606, Nicot ; *pas la queue d'un,* 1656, W. Gottschalk] ; sens I, 2, v. 1119, Ph. de Thaon [*cela n'a ni queue ni tête,* 1835, Th. Gautier ; *finir en queue de poisson,* 1833, Balzac] ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 4, 1534, Rabelais ; sens II, 1, v. 1220, Coincy [aussi « ...pédoncule... » ; « manche, poignée... », 1611, Cotgrave ; *ajouter des queues aux zéros,* 1808, d'Hautel ; *queue d'une comète,* fin du XVe s. ; *queue d'un avion,* 1962, Robert] ; sens II, 2, v. 1155, Wace ; sens II, 3, milieu du XVIIIe s. [*fausse queue,* 1835, Acad.] ; sens II, 4, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; sens II, 5, 1765, *Encyclopédie* [*faire la queue à quelqu'un,* XIIIe s., Littré — écrit *...la coe... ; faire des queues à quelqu'un,* 1875, Larousse] ; sens III, 1, v. 1155, Wace ; sens III, 2, 1794 [6 prairial an II], *Moniteur universel,* p. 999 ; sens III, 3, 1832, Raymond [*tranche de queue,* 1963, Larousse] ; sens III, 4, 1690, Furetière ; sens III, 5, 1963, Larousse).

I. 1. Appendice plus ou moins long et plus ou moins flexible, charnu et osseux, souvent garni de poils, dont l'axe squelettique est un prolongement de la colonne vertébrale de nombreux mammifères : *La queue d'un chat. Un chien qui remue la queue en apercevant son maître. Une vache qui chasse les mouches avec sa queue.* || Fig. et fam. *La queue basse, la queue entre les jambes,* plein de honte et de confusion : *Revenir d'une discussion la queue basse.* || Fig. et fam. *Pas la queue d'un,* pas un seul : *Il aurait fallu des outils, mais je n'en avais pas la queue d'un.* || *Tirer le diable par la queue,* v. DIABLE. || **2.** Extrémité du corps plus ou moins effilée, opposée à la tête, chez diverses espèces animales : *La queue d'un serpent, d'un crocodile, d'un poisson.* || Fig. et fam. *Cela n'a ni queue ni tête,* c'est dépourvu de sens, il n'y a aucune suite dans les idées : *Si je me mettais, moi, à écrire ainsi, en me défendant de réfléchir, à improviser, je sais bien que ce serait informe, que ça n'aurait ni queue ni tête...* (Romains). || *Finir en queue de poisson,* traîner en longueur et se terminer sans conclusion satisfaisante. (V. aussi QUEUE-DE-POISSON, à l'ordre alphab.) || **3.** Chez les oiseaux, les plumes qui garnissent l'extrémité arrière du corps : *La queue en panache d'un coq. Un paon qui étale sa queue.* || **4.** *Pop.* Pénis.

II. 1. Appendice en forme de queue : *La queue d'un p, d'un 9.* || Pétiole d'une feuille ; pédoncule des fleurs et des fruits : *Queue d'une fleur, d'une poire.* || Manche, poignée adaptés à certains objets pour les saisir : *Saisissant la queue de la poêle, il donna un petit coup sec comme pour faire sauter des marrons* (Pagnol). || Fam. *Ajouter des queues aux zéros,* falsifier les comptes à son avantage (en transformant 0 en 9). || *Queue d'une comète,* projection lumineuse de gaz produite par une comète sous la pression de la lumière solaire, et qui est toujours dirigée à l'opposé du Soleil. || *Queue d'un avion,* la partie arrière du fuselage, sur laquelle est monté l'empennage. || *Piano à queue,* v. PIANO || **2.** Bandelette de parchemin pendant au bas d'un acte, solidaire de celui-ci et supportant le sceau : *Par lettres patentes scellées sur double queue de cire verte* (Hugo). || **3.** *Queue de billard,* tige de bois dont on se sert pour jouer au billard et qui comporte une extrémité effilée, garnie d'un procédé, avec laquelle on frappe la bille. || *Fausse queue,* glissement accidentel de la queue sur la bille au moment où celle-ci est frappée. || **4.** Extrémité d'une robe, d'un manteau qu'on laisse traîner par derrière (vieilli) : *Des femmes qui ont exagéré la mode jusqu'à en altérer la grâce et en détruire l'intention, balayent fastueusement les parquets avec la queue de leurs robes et la pointe de leurs châles* (Baudelaire). || *Queue-de-pie,* v. à l'ordre alphab. || **5.** Cheveux de derrière ramassés en touffe avec un cordon, autrefois entourés d'un ruban : *Perruque à queue.* || *Queue-de-cheval,* v. à l'ordre alphab. || Vx et fam. *Faire la queue à quelqu'un,* le tromper : *L'impôt sur les voitures, assis avec une sorte de timidité, permit aux messagers ces petites tromperies qui les rendaient assez contents de faire la queue aux employés, selon un mot de leur vocabulaire* (Balzac). || Fam. *Faire des queues à quelqu'un,* lui faire des infidélités (vieilli) : *Il en faisait une noce, à ce moment-là ! Mais ce n'est plus ça ; il ne lui fait pas de queues* (Proust). || *Queue-rouge,* v. à l'ordre alphab.

III. 1. Ce qui est à la fin, au bout de quelque chose : *La queue d'un cortège. Être inscrit en queue de liste. Monter dans le wagon de queue. Le vent poussait dans le ciel de Metz une queue d'orage* (Barrès). *Dans le cavalier qui se tenait en serre-file à la queue du peloton elle venait de reconnaître son vaurien de neveu Bolislas* (Aymé). || **2.** File de personnes qui attendent leur tour : *On fait queue pour s'inscrire chez lui* (Balzac). *Le samedi, on pouvait voir des hommes battre la semelle dans les queues, devant les boutiques à enseignes arc-en-ciel, sur lesquelles on lisait : « Débit d'alcool »* (Triolet). *Apparemment rien n'était changé* [...], *le soir la même foule emplissait les rues, et les queues s'allongeaient devant les cinémas* (Camus). || **3.** Fin de page terminant une des divisions d'un livre, et laissée en blanc. || *Tranche de queue,* en reliure, tranche formée par la partie inférieure des pages d'un livre. || **4.** Longueur d'une pierre prise dans le sens de l'épaisseur d'un mur. || **5.** Fraction la plus lourde, ou la moins volatile, d'un mélange d'hydrocarbures, obtenue en dernier par la distillation fractionnée. || **6.** Syn. de QUEUX 2.

● SYN. : **II, 4** *traîne.* || **III, 1** *extrémité.*

◆ adj. invar. (1877, Zola). *Queue de vache,* d'une couleur rousse tirant sur le rouge : *L'air malpropre avec ses cheveux queue de vache* (Zola).

◆ **À la queue leu leu** loc. adv. (proprem. « à la queue le loup », *...leu* [XIe s., Godefroy] étant une forme anc. de *loup ;* fin du XVe s.). À la file, l'un suivant l'autre ; en file indienne : *Une patrouille de soldats marchant à la queue leu leu.*

2. queue [kø] n. f. (emploi métaphorique de *queue* 1 ; v. 1268, É. Boileau). Futaille qui contient environ un muid et demi : *Six demi-queues de vin de Beaune* (Hugo).

queue-d'aronde [kødarɔ̃d] n. f. (de *queue* 1, *d[e]* et *aronde ;* 1538, R. Estienne). Tenon qui va en s'élargissant comme une queue d'hirondelle. (V. aussi ARONDE.)

● Pl. *des* QUEUES-D'ARONDE.

queue-de-chat [kødʃa] n. f. (de *queue* 1, *de* et *chat ;* 20 sept. 1873, *Journ. officiel,* p. 5976). Nuage étroit et long, appelé aussi parfois *barbe-de-chat.*

● Pl. *des* QUEUES-DE-CHAT.

queue-de-cheval [kødʃəval] n. f. (de *queue* 1, *de* et *cheval ;* milieu du XVIe s., au sens III ; sens I, v. 1950 ; sens II, 1765, *Encyclopédie* [*syndrome de la queue-de-cheval,* 1963, Larousse]).

I. Coiffure de jeune fille aux cheveux resserrés en arrière de la tête par un nœud, mais flottants sur la nuque et les épaules. (On écrit aussi ce mot sans trait d'union en ce sens.)

II. Faisceau vertical de cordons nerveux, constitué par les racines des trois derniers nerfs lombaires et des nerfs sacrés et coccygiens. || *Syndrome de la queue-de-cheval,* ensemble des troubles liés à une lésion de cette partie du système nerveux.

III. Nom usuel de la *prêle.*

● Pl. *des* QUEUES-DE-CHEVAL.

queue-de-cochon [kødkɔʃɔ̃] n. f. (de *queue* 1, *de* et *cochon ;* 1803, Boiste, au sens II ; sens I, 1962, Robert).

I. Ornement en forme de pointe torsadée, employé en ferronnerie dans les grilles et les balcons.

II. Tarière terminée en vrille.

● Pl. *des* QUEUES-DE-COCHON.

queue-de-morue [kødmɔry] n. f. (de *queue* 1, *de* et *morue ;* 1829, Balzac, au sens II ; sens I, 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 1226).

I. Large pinceau plat.

II. *Vx* et *fam.* Habit de cérémonie aux basques tombantes.

● Pl. *des* QUEUES-DE-MORUE.

queue-de-mouton [kødmutɔ̃] n. f. (de *queue* 1, *de* et *mouton ;* 1963, Larousse). Ornement architectural en forme de grosse guirlande.

● Pl. *des* QUEUES-DE-MOUTON.

queue-de-paon [kødpɑ̃] n. f. (de *queue* 1, *de* et *paon ;* 1694, Th. Corneille). En architecture, motif décoratif dont le principe est un élément circulaire qui va en s'élargissant du centre d'une demi-circonférence jusqu'à la périphérie.

● Pl. *des* QUEUES-DE-PAON.

queue-de-pie [kødpi] n. f. (de *queue* 1, *de* et *pie,* n. f. ; 1904, Larousse [d'abord *habit en queue de pie,* 1893, *Dict. général*]). *Fam.* Habit de cérémonie porté par les hommes, se terminant par-devant à la taille et se prolongeant par-derrière en deux pans terminés en pointe.

● Pl. *des* QUEUES-DE-PIE.

queue-de-poisson [kødpwasɔ̃] n. f. (de *queue* 1, *de* et *poisson ;* 1926, Esnault). Rabattement brusque d'un véhicule devant un autre véhicule qu'il vient de dépasser.

● Pl. *des* QUEUES-DE-POISSON.

queue-de-rat [kødra] n. f. (de *queue* 1, *de* et *rat ;* 1690, Furetière, au sens de « cheval à la queue dégarnie de poils » ; sens I, 1752, Trévoux ; sens II, 1869, Littré).

I. Petite lime ronde et pointue.

II. Tabatière dont on soulève le couvercle au moyen d'une petite lanière de cuir : *Elle tira une queue-de-rat, puis elle prit une prise* (Goncourt).

● Pl. *des* QUEUES-DE-RAT.

queue-de-renard [kødrənar] n. f. (de *queue* 1, *de* et *renard ;* 1538, R. Estienne, au sens de « prêle » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Nom usuel d'une espèce ornementale d'amarante : *Des chiendents et des queues-de-renard, du sené et des bouillons-blancs ! J'aurai de quoi me faire de la tisane* (Claudel).

● Pl. *des* QUEUES-DE-RENARD.

queue-de-vache [kødvaʃ] n. f. (de *queue* 1, *de* et *vache ;* XVIe s., La Curne, dans la loc. *à queue de vache,* « l'un derrière l'autre » ; sens I-II, 1963, Larousse).

I. Altération du bois de chêne, avec décoloration.

II. Saillie de toit qui se trouve à l'égout d'un pan de couverture, pour protéger les façades et toutes les saillies qu'elles comportent.

● Pl. *des* QUEUES-DE-VACHE.

queue-de-vinaigre [kødvinɛgr] n. f. (de *queue* 1, *de* et *vinaigre ;* 1932, Larousse). Petit oiseau exotique gris cendré, à queue et croupion rouges.

● Pl. *des* QUEUES-DE-VINAIGRE.

queue-fourchue [køfurʃy] n. f. (de *queue* 1 et du fém. de *fourchu ;* 1832, Raymond). Papillon nocturne dont la larve a la queue fourchue.

● Pl. *des* QUEUES-FOURCHUES.

queue-rouge [køruʒ] n. f. (de *queue* 1 et de l'adj. *rouge ;* av. 1867, Baudelaire). Dans un cirque, paillasse dont la perruque a une queue ornée par un ruban rouge : *Les queues-rouges et les jocrisses convulsaient les traits de leurs visages* (Baudelaire). *La fantaisie de Séphora, fantaisie de fille pour une queue-rouge, cesserait vite, si elle le croyait jaloux, sentimental* (Daudet).

● Pl. *des* QUEUES-ROUGES.

queusot [køzo] n. m. (dimin. de *queue* 1 ; 1923, Larousse). Appendice tubulaire d'une ampoule électrique servant à y faire le vide ou, éventuellement, à la remplir par un gaz déterminé.

queussi-queumi [køsikømi] adv. (origine incertaine, peut-être loc. dialect. correspondant au franç. *quel soi quel moi ;* 1634, Cramail). *Vx* et *fam.* Absolument de même : *Eh bien ! Monsieur, queussi-queumi : voilà mon histoire, j'étais tout aussi sot que vous* (Marivaux).

queutage [køtaʒ] n. m. (de *queuter ;* 1875, Larousse). Au billard, action de queuter.

queuter [køte] v. intr. (de *queue* 1 ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Au billard, pousser d'un coup deux billes très rapprochées. || **2.** Au croquet, prolonger le coup de maillet, après le choc, en accompagnant la boule.

1. queux [kø] n. m. (lat. *coquus* ou *cocus,* cuisinier, de *coquere,* cuire, faire cuire ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *cous* [*queu,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *queux,* début du XVIe s., Gringore], au sens de « cuisinier » ; *maître-queux,* 1538, R. Estienne). Vx ou plaisamm. *Maître queux,* cuisinier : *Je chargeai mon maître queux de m'en procurer la recette* [de l'omelette au thon] *avec les détails les plus minutieux* (Brillat-Savarin). *Nous avions certes un maître queux réputé, ancien chef, ma foi, du roi Léopold* (Jouhandeau).

2. queux [kø] n. f. (lat. pop. **cōtis,* altér. du lat. class. *cōs, cōtis,* pierre à polir, à aiguiser ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *queuz ; queux,* XIVe s., Du Cange). Pierre à aiguiser. (On écrit aussi QUEUE [fin du XIVe s.].)

qui [ki] pron. rel. masc. ou fém., et sing. ou plur. (lat. *quī,* qui, lequel [d'abord seulement masc. du pron. rel., puis, à partir du IVe s., forme commune aux trois genres] ; 842, *Serments de Strasbourg,* au sens 1 [sans antécédent, pour une personne, v. 1050, *Vie de saint Alexis* — pour une chose, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [avec antécédent de chose, v. 1360, Froissart] ; sens 3, v. 1174, É. de Fougères ; sens 4, 1080, *Chanson de Roland* [aussi « si on »] ; sens 5, v. 1131, *Couronnement de Louis*). **1.** S'emploie comme sujet, avec antécédent de personne ou de chose : *L'homme qui parle. La personne qui vient. Les chaises qui sont là ;* ou sans antécédent, « celui qui, quiconque » : *J'ai toujours été paralysé par les scrupules et par la peur de quitter qui j'aimais* (Gide). *Je parle pour qui veut bien m'écouter ;* ou « ce qui, la chose qui » : *Voilà qui est bien. Qui plus est, je pars demain.* || **2.** S'emploie comme complément introduit par une préposition, avec antécédent de personne : *L'homme à qui je parle ;* et au sens classique, avec antécédent de chose : *Une de ces injures pour qui un honnête homme doit périr* (Molière). || **3.** S'emploie comme complément direct d'objet de quelques verbes, sans antécédent : *Emmenez qui vous voulez. J'ai rencontré qui vous savez.* || **4.** S'emploie avec un sens indéfini : *a)* comme attribut, sans antécédent, dans la locution *qui que* (suivi du subjonctif), « quel que soit celui que » : *Qui que vous soyez, entrez. Qui que ce soit ; b) vx,* comme sujet, sans antécédent, avec le sens de « si on », conservé dans le dicton : *Tout vient à point qui* [si on] *sait attendre.* || **5.** S'emploie avec un sens distributif comme sujet, en apposition à un pluriel ou à un collectif, et répété : *La musique accomplissait son prodige naïf et l'on oubliait qui son mal de dents, qui la colère matinale d'un papa, qui l'embuscade et la bataille au coin de la rue de l'Ouest, qui son ventre creux, qui ses galoches percées* (Duhamel).

◆ pron. interr. (sens 1, v. 980, *Passion du Christ ;* sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** « Quelle personne », dans l'interrogation directe et indirecte : *Qui êtes-vous ? Je ne sais qui j'entends. À qui dois-je m'adresser ?* || **2.** *Class.* « Quelle chose », dans l'interrogation directe et indirecte : *Qui fait l'oiseau ? C'est le plumage* (La Fontaine).

● REM. *Qui* interrogatif s'emploie de plus en plus sous la forme renforcée *qui est-ce qui, qui est-ce que.*

quia (à) loc. adv. V. À QUIA.

quibus [kɥibys] n. m. (mot lat. signif. proprem. « au moyen desquelles choses », ablatif plur. neutre du pron. rel. *quī* [v. QUI] ; v. 1462, *Cent Nouvelles*). *Vx* et *pop.* Argent : *Tu sais l'art d'employer noblement ton quibus* (Deshoulières). *Ayant, comme il disait, du quibus, il était venu ouvrir gargote à Montfermeil* (Hugo).

quiche [kiʃ] n. f. (mot lorrain, probablem. d'origine germ. ; 1845, Bescherelle). Sorte de tarte garnie d'une crème aux œufs, où sont incorporés de petits morceaux de lard et de jambon.

quiché [kitʃe] n. m. (mot indigène du Guatemala ; 27 janv. 1872, *Journ. officiel,* p. 607). Langue parlée au Guatemala.

quichenotte [kiʃnɔt] n. f. (mot dialect. de la région nantaise et de la Vendée, de l'angl. *kiss,* « embrasse » [impér. de *to kiss,* embrasser], et *not,* « ne... pas », proprem. « ne [m'] embrasse pas ! » ; 1963, Larousse). Dans les îles de la Charente-Maritime et en Vendée, coiffe en forme de demi-cylindre horizontal.

quichua n. m. V. QUECHUA.

quiconque [kikɔ̃k] pron. rel. indéf. (de *qui, qu* [e] 3 et *onques,* proprem. « qui que... jamais », loc. qui fut rapprochée du pron.-adj. rel. lat. *quīcumque,* quel... que [de *quī,* qui, lequel], et écrite en un seul mot sous l'influence de ce terme lat. ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *quiconques ; quiconque,* 1250, d'après le *FEW,* II, 1464 *b*). Celui, quel qu'il soit, qui : *Le devoir de quiconque prétend parler au public des ouvrages d'autrui est de faire tout l'effort qu'il faut pour les entendre* (Valéry). *Quiconque frappera par l'épée périra par l'épée.*

• REM. *Quiconque,* généralement masculin, peut être féminin lorsqu'il a nettement rapport à une femme : *Quiconque sera babillarde* [...] *sera punie* (Littré).

◆ pron. indéf. (milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage*). Il n'importe qui : *La vieille* [...] *ne lui adressait jamais la parole, non plus qu'à quiconque* (Gide).

• REM.Certains condamnent encore cet emploi de *quiconque,* qui, exceptionnel dans la langue classique, se rencontre couramment au XIXe et au XXe s.

quidam [kidam *ou* kɥidam] n. (mot lat. signif. « certain, un certain » [de *quī,* qui, lequel], employé, en franç., d'abord dans la langue de la procédure ; XIVe s., *Dict. général*). *Fam.* Personne dont on ignore ou dont on ne précise pas le nom : *Quand ce ne serait qu'en considération de tout le bien que Madame la Duchesse fait dans la maison et dans la paroisse, disait M. de Guermantes, c'est une infamie de la part de ce quidam de nous réclamer quelque chose* (Proust). *Parfois l'orateur est interrompu par quelque obscur quidam* (Duhamel).

• SYN. : *énergumène, individu* (fam.), *olibrius, particulier* (fam.), *type* (fam.).

• REM. On a prononcé autref. [kidɑ̃].

quidditatif, ive [kɥiditatif *ou* kɥidditatif, -iv] adj. (de *quiddité ;* 1534, Rabelais). Qui appartient à l'ordre de la quiddité ou de l'essence.

quiddité [kɥidite *ou* kɥiddite] n. f. (lat. scolast. *quidditas,* même sens, du lat. class. *quid,* quelle chose, neutre du pron. interr. *quis,* qui ; av. 1370, J. Le Bel). Dans la langue de la philosophie, ensemble des qualités qui font qu'une chose est ce qu'elle est : *Le changement n'est point le mouvement. Le changement est altération de la qualité du ceci ; il se produit, nous l'avons vu, d'un bloc par surgissement ou désagrégation d'une forme. Le mouvement suppose, au contraire, la permanence de la quiddité* (Sartre).

quiescent, e [kɥiɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *quiescens, -entis,* part. prés. de *quiescere,* se reposer, dormir, de *quies,* repos ; 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Se dit, en linguistique, des lettres hébraïques qui ne se prononcent pas lorsqu'elles ne sont pas accompagnées de points présentant des voyelles. ‖ **2.** Se dit, en biologie, d'une cellule vivante, d'un noyau, etc., lorsqu'ils ne sont le siège d'aucun phénomène de multiplication.

qui est-ce que, qui est-ce qui pron. interr. V. QUI, REM.

quiet, ète [kjɛ, -ɛt] adj. (lat. *quietus,* qui est au repos, qui est dans le calme, qui n'est pas troublé, qui est paisible, tranquille, de *quies, quietis,* repos ; XIIIe s., Godefroy). *Vx* ou *littér.* Que rien ne vient troubler : *Une existence quiète. Car seules ont un art les sociétés repues, et dont l'esprit quiet repose dans l'acceptation d'une religion ou d'un dogme* (Gide). *Il* [...] *se recoucha dans la chambre quiète avec un contentement qui lui faisait cligner les yeux* (Gracq).

• SYN. : *calme, paisible, serein.* — CONTR. : *anxieux, inquiet, tourmenté, troublé.*

quiètement [kjɛtmɑ̃] adv. (de *quiet ;* 1580, Montaigne). *Vx.* De façon quiète.

quiétisme [kjetism *ou* kɥijetism] n. m. (dér. savant du lat. *quietus,* calme [v. QUIET] ; 1675, P. Nicole). Doctrine mystique qui fait consister la perfection chrétienne dans la contemplation passive de Dieu par l'âme : *Fénelon fut accusé par Bossuet de quiétisme.*

quiétiste [kjetist *ou* kɥijetist] adj. et n. (de *quiétisme ;* 1675, P. Nicole). Qui est partisan du quiétisme.

quiétude [kjetyd *ou* kɥietyd] n. f. (bas lat. *quietudo,* repos, du lat. class. *quies, quietis,* même sens ; 1492, G. Tardif, au sens 1 ; sens 2, 1691, J. Bruslé, I, 285). **1.** Tranquillité de l'âme : *Notre esprit est ainsi fait que tout l'ébranle, et ce n'est qu'en la solitude qu'il trouve un peu de quiétude* (Gide). *Son œil où semblait luire doucement cette quiétude satisfaite que donne une agréable digestion* (Sarraute). *Vous pouvez vous absenter en toute quiétude.* ‖ **2.** Dans la langue religieuse, anéantissement de la volonté en Dieu : *Oraison de quiétude.*

• SYN. : **1** *apaisement, ataraxie, calme, paix, sérénité.* — CONTR. : **1** *agitation, angoisse, anxiété, effervescence, exaltation, inquiétude, malaise, trouble.*

quignon [kiɲɔ̃] n. m. (altér. d'une forme non attestée **coignon* [dér. de *coin*], proprem. « morceau de pain en forme de coin » ; XVe s., *Miracles de sainte Geneviève*). Gros morceau de pain : *M. Chasle, planté devant la porte, grignotait un quignon de pain, et s'effaçait pour laisser successivement passer les autres devant lui* (Martin du Gard).

1. quille [kij] n. f. (anc. haut allem. *kegil,* quille ; XIIIe s. [d'après le *FEW,* II, 564 *b*], au sens 1 [*comme un chien dans un jeu de quilles,* 1690, Furetière ; *recevoir comme un chien dans un jeu de quilles,* 1665, La Fontaine] ; sens 2, v. 1460, Villon [*jouer des quilles,* 1875, Larousse] ; sens 3, 31 mai 1866, *Ordonnance de police ;* sens 4, 1917, Esnault ; sens 5, 1936, Esnault). **1.** Morceau de bois long et tourné que l'on pose verticalement sur le sol pour l'abattre par jeu avec une boule : *Jouer aux quilles. Jeu, joueur de quilles. Les hommes se perdent pour elle, ils tombent sur son sillage comme des quilles* (Duras). ‖ *Comme un chien dans un jeu de quilles,* de façon inopportune et étourdie : *Un penchant à vous jeter étourdiment dans les entretiens les plus sérieux comme un chien dans un jeu de quilles* (France). ‖ *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles,* le recevoir très mal, comme un importun. ‖ *Abatteur de quilles,* v. ABATTEUR. ‖ **2.** *Pop.* Jambe : [Les femmes] *montraient* [...] *leurs quilles osseuses, droites comme des manches à balai* (Maupassant). ‖ Fam. *Jouer des quilles,* s'enfuir. ‖ **3.** Tige de bois ou de fer qui, placée à l'arrière ou à l'avant d'une voiture à deux roues, la maintient droite quand elle est dételée. ‖ **4.** Bouteille allongée utilisée pour certains vins, notamment les vins du Rhin. ‖ **5.** *Arg. mil.* Fin du service militaire, libération de la classe : *Dans un mois, la quille !*

2. quille [kij] n. f. (anc. scand. *kilir,* plur. [s'expliquant par le fait qu'il faut plusieurs pièces de bois pour faire une quille] de *kjólr,* quille de bateau ; 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen*). Pièce longitudinale inférieure de la coque d'un navire, sur laquelle s'assemblent les pièces transversales complétant l'ossature.

3. quille [kij] n. f. (mot d'origine obscure ; 1895, Esnault). *Pop.* et *péjor.* Fille, fillette : *Roger se moqua d'elle, la traitant de quille* (Bory).

quillette [kijɛt] n. f. (dimin. de *quille* 1 ; 1732, Trévoux). Brin d'osier qu'on enfonce en terre pour qu'il prenne racine.

quilleur [kijœr] n. m. (de *quille* 1 ; 1932, Larousse). Au bowling, celui qui ramasse les quilles et les remet debout.

quillier [kije] n. m. (de *quille* 1 ; v. 1340, J. Le Fèvre, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Espace carré dans lequel on place les neuf quilles d'un jeu. ‖ **2.** Ensemble des neuf quilles.

quillon [kijɔ̃] n. m. (de *quille* 1 ; 1570, Gay, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Chacun des bras de la croix, dans la garde d'une

épée : *L'épée aux quillons droits, d'où part la branche torse* (Heredia). || **2.** Petite tige placée à l'extrémité d'un fusil pour permettre la formation des faisceaux.

quin, quina n. m. V. QUINQUINA.

quinaire [kinɛr] adj. (lat. *quinarius,* de cinq [et, comme n. m., « pièce de monnaie valant cinq as », de *quini,* cinq chaque fois, cinq chacun ; 1546, Rabelais, dans la loc. *nombre quinaire,* « nombre divisible par cinq » ; *numération quinaire,* 1875, Larousse). *Numération quinaire,* numération qui a pour base le nombre cinq.

◆ n. m. (1611, Cotgrave). Monnaie romaine valant cinq as.

quinaud, e [kino, -od] adj. (dér. du moyen franç. *quin,* singe [av. 1525, J. Lemaire de Belges], mot d'origine inconnue ; 1532, Rabelais). *Vx* ou *littér.* Honteux, confus : *Cette femme-là* [...] *ferait quinauds tous les docteurs angéliques et séraphiques* (Gautier). *Elle n'avait que pour lui de regards prometteurs, de sourires alléchants. Mais lorsqu'il s'agissait de tenir ses promesses et que déjà le sot, fanfaron, s'apprêtait à sonner la fanfare, elle lui riait au nez et le laissait quinaud* (Rolland). *Le pauvre garçon fut bien quinaud quand il me vit résolu à n'accompagner point Douglas dans ses promenades* (Gide).

• SYN. : *déconfit, penaud* (fam.).

quincaille [kɛ̃kɑj] n. f. (du radical onomatop. *kink-,* qui évoque des objets qui résonnent ; milieu du XIVe s., écrit *quincalle* [*quincaille,* XVIe s.], au sens 1 [mot sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *quincaillerie ; de quincaille,* av. 1784, Diderot] ; sens 2, v. 1534, B. Des Périers [écrit *quincaille*]). **1.** *Vx* ou *littér.* Toute sorte de petits ustensiles de fer ou de cuivre d'usage domestique : *Les Naccache devaient à la quincaille une solide prospérité* (Duhamel). || Vx. *De quincaille,* d'un métal vil, de peu de valeur : *Le sauvage, qui est enchanté à la vue d'une pendeloque de verre, d'une bague de laiton, ou d'un bracelet de quincaille* (Diderot). || **2.** *Fam.* et *vx.* Petite monnaie de cuivre.

quincaillerie [kɛ̃kɑjri] n. f. (de *quincaille ;* v. 1268, É. Boileau, au sens 1 [« commerce de ces objets », 1875, Larousse] ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1770, Raynal). **1.** Ensemble des articles, principalement métalliques, servant au ménage, à l'outillage, à la serrurerie, etc. || Commerce de ces objets : *S'enrichir dans la quincaillerie.* || **2.** Magasin où se fait ce commerce : *Acheter des casseroles à la quincaillerie.* || **3.** *Fam.* et *péjor.* Bijoux, décorations, etc. : *Un vieil officier en grande tenue, avec toute une quincaillerie sur la poitrine.*

quincaillier, ère [kɛ̃kɑje, -ɛr] n. (de *quincaille ;* 1428, Bloch-Wartburg). Personne qui fabrique ou qui vend de la quincaillerie.

quincite [kɛ̃sit] n. f. (de *Quincy,* n. d'une localité du Cher, près de laquelle se trouvent des gisements de ce minerai ; 1878, Larousse). Variété rouge carmin de magnésite, ou écume de mer.

quinconce [kɛ̃kɔ̃s] n. m. (lat. *quincunx, -cuncis,* les cinq douzièmes d'un tout, cinq onces, quinconce, de *quinque,* cinq, et de *uncia,* once, la douzième partie d'un tout ; 1534, Rabelais, dans la loc. *en ordre quincunce,* « disposés par cinq, quatre en carré et un au milieu » [en parlant d'arbres] ; comme n. m., au sens 2, milieu du XVIe s., écrit *quincunce* [*quinconce,* 1596, Hulsius] ; sens 1, 1600, O. de Serres). **1.** Assemblage d'objets par cinq, quatre en carré et un au milieu : *Planter des arbres en quinconce.* || **2.** Plantation d'arbres ainsi disposés : *Se promener sous les quinconces.*

quinconcial, e, aux [kɛ̃kɔ̃sjal, -o] adj. (lat. *quincuncialis,* qui contient les cinq douzièmes d'un tout, planté en quinconce, de *quincunx, -cuncis* [v. l'art. précéd.] ; 1845, Bescherelle, au sens de « disposé en quinconce » ; sens actuel, 1963, Larousse [aussi *préfloraison quinconciale*]). *Disposition quinconciale,* en botanique, disposition sur la tige dans laquelle l'angle de divergence est de 2/5. || *Préfloraison quinconciale,* préfloraison dans laquelle deux pièces florales sont externes, deux internes, et une externe d'un côté, interne de l'autre.

quindecemvir [kwɛ̃desɛmvir] n. m. (lat. *quindecimvir,* même sens, de *quindecim,* quinze [v. QUINZE], et de *vir,* homme ; 1762, Acad., écrit *quindecimvir ; quindecemvir,* 1875, Larousse). Un des quinze magistrats romains préposés à la garde et à l'interprétation des livres sibyllins, qu'ils consultaient, sur l'ordre du sénat, à l'occasion de quelque calamité.

• REM. On trouve aussi la forme QUINDECIMVIR.

quindecemvirat [kwɛ̃desɛmvira] n. m. (bas lat. *quindecimviratus,* mêmes sens, du lat. class. *quindecimvir* [v. l'art. précéd.] ; 1875, Larousse, écrit *quindecimvirat* [*quindecemvirat,* 1963, Larousse], aux sens 1-2). **1.** Dignité des quindecemvirs. || **2.** Exercice des fonctions de quindecemvir.

quine [kin] n. m. (lat. *quini,* cinq chaque fois, cinq chacun ; v. 1155, Wace, au sens 2 [au plur. ; au sing., XVIe s.] ; sens 1 et 3, 1798, Acad.). **1.** *Autref.* Série de cinq numéros sortant à la loterie, et sur lesquels on avait misé. || **2.** Coup de dés qui amène deux 5, au trictrac. || **3.** Série de cinq numéros sortis sur une même ligne horizontale, au loto.

quiné, e [kine] adj. (dér. savant du lat. *quini,* cinq chaque fois ; 1803, Boiste). Se dit, en histoire naturelle, d'éléments disposés cinq par cinq : *Feuilles quinées.*

quinidine [kinidin] n. f. (de *quin*[*ine*] ; 1869, Littré). Un des alcaloïdes du quinquina, utilisé en pharmacie.

quinine [kinin] n. f. (de *quina,* quinquina [v. QUINQUINA] ; 1820, *Annales de chimie* [2e série, XV, 348], aux sens 1-2). **1.** Principal alcaloïde tiré de l'écorce de quinquina. || **2.** Sel de cet alcaloïde, utilisé comme fébrifuge, spécialement contre le paludisme.

quininisme [kininism] n. m. (de *quinine ;* 1878, Larousse, écrit *quinisme ; quininisme,* 1963, Larousse). Ensemble des accidents dus à l'intoxication par les sels de quinine. (On dit aussi QUINISME.)

quinoa [kinɔa] n. m. (mot quechua ; 1858, Legoarant). Nom générique d'une sorte de sarrasin de l'Amérique du Sud.

quinola [kinɔla] n. m. (mot esp. de mêmes sens ; 1545, *Dict. général,* écrit *quinoula* [*quinola,* av. 1631, Bassompierre], au sens 1 ; sens 2, 1660, Corneille). **1.** Valet de cœur, au jeu de reversi. || **2.** *Class.* Valet de chambre, domestique : *Te souvient-il bien d'Alcala, | Quand, Ganymède ou quinola, | L'amour de certaine fruitière | Te causa maints coups d'étrivières ?* (Scarron).

quinoléine [kinɔlein] n. f. (de *quin*[*ine*] et du lat. *oleum,* huile [d'olive] ; 1875, Larousse). Substance extraite de l'huile de goudron de houille, et d'où l'on tire notamment des colorants.

quinquagénaire [kɛ̃kaʒenɛr *ou* kwɛ̃kwaʒenɛr] adj. et n. (lat. *quinquagenarius,* de cinquante, de *quinquageni,* cinquante chacun, dér. de *quinquaginta,* cinquante ; v. 1560, Paré). Se dit d'une personne qui a entre cinquante et soixante ans : *Un directeur quinquagénaire. Un alerte quinquagénaire.*

Quinquagésime [kɛ̃kaʒezim *ou* kwɛ̃kwaʒezim] n. f. (bas lat. ecclés. *quinquagesima,* Pentecôte, puis « dimanche qui précède le premier dimanche de carême », fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *quinquagesimus,* cinquantième, dér. de *quinquaginta,* cinquante ; 1281, Bloch-Wartburg). Dans la liturgie catholique, nom donné naguère au dimanche qui précède le premier dimanche de carême. (Prend une majuscule.)

quinquatries [kwɛ̃kwatri] n. f. pl. (lat. *quinquatria,* mêmes sens, de *quinque,* cinq, et de *quattuor,* quatre ; 1869, Littré [*petites quinquatries,* 1875, Larousse]). Dans la Rome antique, fêtes célébrées pendant cinq jours (du 19 au 23 mars) en l'honneur de Minerve et à l'occasion de l'équinoxe de printemps. || *Petites quinquatries,* autres fêtes en l'honneur de Minerve, célébrées aux ides de juin.

quinquennal, e, aux [kɛ̃kɛnal, -o] adj. (lat. *quinquennalis,* qui a lieu tous les cinq ans, qui dure cinq ans, dér. de *quinquennis,* âgé de cinq ans, quinquennal, de *quinque,* cinq, et de *annus,* an, année ; milieu du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, 1740, Acad. [*prescription quinquennale,* 1963, Larousse]).

1. Qui dure cinq ans : *Moscou attire plusieurs écrivains fort délicats et subtils — et le premier de tous, André Gide, que le plan quinquennal plonge dans le plus curieux délire* (Mauriac). *Magistrature quinquennale.* || *Prescription quinquennale,* prescription de cinq ans applicable aux créances de l'État et des collectivités publiques en ce qui concerne les taxes et les impôts. || **2.** Qui a lieu tous les cinq ans : *Élection quinquennale. Jeux quinquennaux.*

quinquennat [kɛ̃kɛna] n. m. (de *quinquenn[al]* ; 1963, Larousse). Période de cinq ans.

quinquennium [kwɛ̃kwɛnjɔm] n. m. (mot lat. signif. « espace de cinq ans », de *quinquennis* [v. QUINQUENNAL] ; 1762, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1869, Littré). **1.** Dans l'Antiquité romaine, espace de cinq ans qui s'écoulait entre deux célébrations des jeux quinquennaux ou pendant l'exercice d'une magistrature. || **2.** *Autref.* Cours d'études de cinq ans, dont deux en philosophie et trois en théologie.

quinquérème [kwɛ̃kwerɛm] n. f. (lat. *quinqueremis,* même sens, de *quinque,* cinq, et de *remus,* rame ; 1530, *Dict. général*). Dans l'Antiquité romaine, navire à cinq rangs de rames.

quinquet [kɛ̃kɛ] n. m. (abrév. de la loc. *lampe à la Quinquet* [1789, d'après le *Journ. officiel* du 23 janv. 1877, p. 493], du n. du pharmacien Antoine *Quinquet* [1745-1803], qui perfectionna cette lampe, inventée par le physicien suisse Aimé Argand [1755-1803] ; 1800, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel [*...allumer ses quinquets,* 1904, Larousse]). **1.** Lampe à huile à double courant d'air, où le réservoir est plus haut que la mèche : *Sous de sales plafonds un rang de pâles lustres | Et d'énormes quinquets projetant leurs lueurs* (Baudelaire). || **2.** *Pop.* Œil. || *Ouvrir, allumer ses quinquets,* regarder attentivement.

quinquina [kɛ̃kina] n. m. (altér. de *kinakina,* quinquina — écorce — [1653, G. Patin], esp. *quinaquina,* même sens, empr. du quechua *kinakina,* quinquina [arbre] ; 1661, G. Patin, au sens 2 ; sens 1, 1832, Raymond ; sens 3, 1934, J. Romains). **1.** Arbre cultivé, surtout en Indonésie, pour son écorce riche en quinine. || **2.** L'écorce, amère et fébrifuge, de cet arbre. || **3.** Vin apéritif au quinquina.

• REM. On trouve, au XVIIe s., les abrév. fam. QUIN (1682, La Fontaine) : *Le quin règne aujourd'hui* (La Fontaine) ; et QUINA (1682, La Fontaine) : *Et toi que le quina guérit si promptement, | Colbert, je ne dois point te taire* (La Fontaine).

quint, e [kɛ̃, kɛ̃t] adj. (lat. *quintus,* cinquième, de *quinque,* cinq ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** Cinquième (seulement dans les noms *Charles Quint, Sixte Quint*). || **2.** Qui revient tous les cinq jours : *Fièvre quinte.*

◆ **quint** n. m. (XIIIe s.). *Class.* Cinquième partie d'un tout : *Il ne fut que trop manifeste que la plupart* [des contribuables] *payèrent le quint, le quart, le tiers de leurs biens par cette dîme seule* (Saint-Simon).

◆ **quinte** n. f. V. à l'ordre alphab.

quintaine [kɛ̃tɛn] n. f. (lat. *quintana,* rue transversale du camp romain, derrière le prétoire, dans laquelle se tenait le marché, proprem. « rue du cinquième rang », de *quintus,* cinquième [v. l'art. précéd.] — le mot *quintaine* a sans doute désigné d'abord le chemin à parcourir par les cavaliers, puis le but à atteindre, dans des loc. comme *courir la quintaine ;* XIIe s., Gay, au sens 1 [« poteau servant de cible... » ; « mannequin de manège... », 1273, Adenet] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** *Autref.* Mannequin de manège monté sur un pivot et armé d'un bâton dont, en tournant, il frappait le cavalier qui l'avait mal touché de sa lance : *Les quintaines étaient encore en usage dans les académies d'armes au XVIIe s. La quintaine rend quelquefois de bons coups pour ceux qu'on lui porte continuellement* (Nerval). || Poteau servant de cible dans les exercices de manège : *Va pour le Maure ! Tout gentilhomme sait qu'il n'y a qu'à taper dessus comme à la quintaine* (Claudel). || **2.** *Class.* Objet d'attaques continuelles : *Lasse enfin de servir au peuple de quintaine* (M. Régnier). *Les philosophes ont fait de la fortune leur commune quintaine* (La Mothe Le Vayer).

quintal [kɛ̃tal] n. m. (lat. médiév. *quintale,* poids de cent livres, ar. *qintār,* même sens, mot araméen, empr. du gr. byzantin *kentênarion,* même sens, lui-même empr. du bas lat. *centenarium,* poids de cent livres, neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *centenarius,* au nombre de cent, dér. de *centum,* cent ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** *Autref.* Poids de cent livres. || **2.** *Auj.* Poids de cent kilogrammes : *Dix quintaux de blé.*

quintaton [kɛ̃tatɔ̃] n. m. (de *quinte* et de *ton,* n. m. ; 1932, Larousse). Jeu de fond de l'orgue, dont les tuyaux fermés émettent en même temps le son fondamental et une quinte douce de l'octave supérieure.

quinte [kɛ̃t] n. f. (fém. substantivé de *quint ;* XIIe s., *Chevalier aux deux épées,* au sens de « sorte de redevance » ; sens 1, 1661, Molière [*avoir quinte et quatorze,* au fig., 1869, Littré, art. *quatorze ; quinte major,* « soufflet », av. 1650, Molière] ; sens 2, 1611, Cotgrave [*note quinte,* même sens, fin du XIVe s., E. Deschamps, et *quintoier,* « faire l'accord de la quinte », fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; *quinte juste, diminuée, augmentée,* 1869, Littré] ; sens 3, 1690, Furetière [aussi « parade... correspondant à cet engagement »] ; sens 4 [cet accès semblant revenir toutes les cinq heures], 18 nov. 1644, G. Patin ; sens 5 [par une évolution sémantique mal élucidée], XVIe s., La Curne). **1.** À certains jeux de cartes, suite de cinq cartes de même couleur. || Fig. *Avoir quinte et quatorze,* avoir toutes les chances de succès (vieilli) : *Désœuvré, riche et célibataire, c'est quinte et quatorze au jeu de la galanterie* (Bourget). || Vx et plaisamm. *Quinte major,* soufflet : *Tiens, je suis bien tenté de te bailler une quinte major* (Molière). || **2.** En musique, intervalle de cinq degrés dans l'échelle diatonique. || *Quinte juste,* quinte de trois tons et un demi-ton diatonique. || *Quinte diminuée,* quinte de deux tons et de deux demi-tons diatoniques. || *Quinte augmentée,* quinte de trois tons, un demi-ton diatonique et un demi-ton chromatique. || **3.** En escrime, l'un des engagements (en dedans) de la ligne haute. || Parade simple correspondant à cet engagement. || **4.** Accès de toux, violent et prolongé : *Il* [Harry] *toussait baroquement, par à-coups isolés ou par quintes infinies, et on voyait alors saillir à ses tempes des veines d'un bleu verdâtre, gonflées et brisées* (Arnoux). || **5.** *Vx.* Mauvaise humeur qui se manifeste soudainement : *Ces quintes d'un cerveau un tant soit peu malade* (Sainte-Beuve).

quintefeuille [kɛ̃tfœj] n. f. (francisation, d'après *quinte* [fém. de *quint*] et *feuille,* du lat. *quinquefolium,* quintefeuille [plante], de *quinque,* cinq, et de *folium,* feuille ; XIVe s., *Antidotaire Nicolas,* au sens 1 ; sens 2, 1635, Monet [var. *quintes fieules,* au plur., fin du XIVe s.]). **1.** Nom usuel de la *potentille rampante.* || **2.** Pièce héraldique figurant une fleur à cinq pétales.

◆ n. m. (1875, Larousse). Ornement d'architecture à cinq lobes, figurant dans de nombreux monuments du Moyen Âge.

quintessence [kɛ̃tɛsɑ̃s] n. f. (lat. médiév. *quinta essentia,* quintessence — au sens antique [du lat. class. *quinta,* fém. de *quintus,* cinquième — v. QUINT —, et *essentia,* essence, nature d'une chose — v. ESSENCE], traduction du gr. *pemptê ousia,* même sens [de *pemptê,* fém. de *pemptos,* cinquième — dér. de *pente,* cinq —, et de *ousia,* essence, substance, élément des choses — fém. substantivé de *ôn,* part. prés. de *einai,* être] ; v. 1270, Mahieu le Vilain, au sens 1 ; sens 2 [l'éther étant l'élément le plus subtil, celui qui porte la vie aux autres], fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, XVe s., Basselin). **1.** Substance éthérée et subtile que certains philosophes de l'Antiquité ajoutaient aux quatre éléments d'Empédocle (l'eau, la terre, l'air, le feu). || **2.** Selon l'alchimie, la partie la plus subtile extraite d'un corps, notamment par distillation. || **3.** Ce qu'il y a d'essentiel, de meilleur dans une chose : *Ma tante Élisabeth avait l'âme espagnole. Son caractère était la quintessence de l'honneur* (Stendhal). *Les plus beaux vers de Racine* [...] *sont donc – indiscutablement ! – la quintessence de l'esprit humain, la*

pointe extrême de ce que l'esprit humain peut produire dans la beauté (Montherlant).
● SYN. : 3 *substantifique moelle, suc.*

quintessencié, e [kɛ̃tesɑ̃sje] adj. (part. passé de *quintessencier* ; 1688, La Bruyère). D'un raffinement trop subtil : *Sa dignité* [celle de Mme de Bargeton] *se guinda, sa royauté la rendit précieuse et quintessenciée* (Balzac). *Une pensée quintessenciée.*
● SYN. : *alambiqué, précieux, sophistiqué, subtilisé.*

quintessencier [kɛ̃tesɑ̃sje] v. tr. (de *quintessence* ; 1584, Vaganay). Raffiner avec subtilité (vieilli) : *Ceux qu'ils accusaient de grossièreté repoussaient l'injure, en disant qu'avec tous leurs raffinements de délicatesse, ils avaient tellement quintessencié l'amour, qu'on ne savait plus ce que c'était qu'être aimé* (Fontenelle).

quintette [kɛ̃tɛt *ou* kwɛ̃tɛt] n. m. (ital. *quintetto,* morceau de musique pour cinq instruments, de *quinto,* cinquième, lat. *quintus,* même sens [v. QUINT] ; fin du XVIIIe s., écrit *quintetto* [*quintette,* 1839, Balzac], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Morceau de musique écrit pour cinq instruments ou pour cinq voix. || **2.** Groupe de cinq musiciens. (On disait autrefois QUINTETTO.)

quinteux, euse [kɛ̃tø, -øz] adj. (de *quinte* ; milieu du XVIe s., au sens 2 ; sens 1, 1869, Littré ; sens 3, 1659, La Fontaine). **1.** *Toux quinteuse,* toux qui se produit par quintes. || **2.** Qui a des accès de mauvaise humeur (vieilli) : *Un homme du Nord, pas méchant, plutôt grincheux, quinteux et, pour tout dire, mal servi par la chance, à bien des égards* (Duhamel). || **3.** *Cheval quinteux,* cheval rétif ou disposé à le devenir.

quintidi [kɛ̃tidi *ou* kwɛ̃tidi] n. m. (du lat. *quintus,* cinquième [v. QUINT], d'après *lundi, mardi,* etc. ; 1793, Fabre d'Églantine). Cinquième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

quintil [kɛ̃til *ou* kwɛ̃til] n. m. (dér. savant du lat. *quintus,* cinquième [v. QUINT] ; 1721, Trévoux, au sens de « position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la cinquième partie du zodiaque » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Strophe de cinq vers sur deux rimes.

quintillion [kɛ̃tiljɔ̃ *ou* kwɛ̃tiljɔ̃] n. m. (dér. savant du lat. *quintus,* cinquième [v. QUINT], sur le modèle de *million* ; 1877, Littré). Un million de quatrillions (10^{30}).

quintion [kɛ̃sjɔ̃] n. m. (dér. savant du lat. *quintus,* cinquième [v. QUINT] ; 1963, Larousse). Métis possédant 1/16 de sang d'une race et 15/16 de sang de l'autre race.

quinto [kwɛ̃to] adv. (mot lat. signif. « pour la cinquième fois », de *quintus,* cinquième [v. QUINT] ; 1845, Bescherelle). Cinquièmement. (S'emploie dans une énumération commençant par *primo.*)

quintolet [kɛ̃tɔlɛ] n. m. (de *quinte,* d'après *triolet* ; 1923, Larousse). Groupe de cinq notes surmonté du chiffre 5 et valant quatre ou six notes de la même figure rythmique.

quinton [kɛ̃tɔ̃] n. m. (dér. savant du lat. *quintus,* cinquième [v. QUINT] ; 31 mai 1869, *Journ. officiel,* p. 772). Instrument de musique de la famille des violes, mais ne possédant que cinq cordes au lieu des six normales.

quintuple [kɛ̃typl] adj. (bas lat. *quintuplex,* quintuple, du lat. class. *quintus,* cinquième [v. QUINT], et *plicare,* plier, replier ; 1869, Littré, aux sens 1-2 ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Qui vaut cinq fois autant : *Revendre une maison à un prix quintuple du prix d'achat.* || **2.** Qui est répété cinq fois, ou au nombre de cinq : *Une quintuple maternité.* || **3.** *Quintuple croche,* figure de note dont la queue porte cinq crochets et qui représente la 32e partie d'une noire.
◆ n. m. (1484, Chuquet). Nombre, quantité quintuple d'un autre nombre, d'une autre quantité : *Payer un article au marché noir le quintuple de sa valeur normale.*

quintuplés, ées [kɛ̃typle] n. pl. (part. passé substantivé de *quintupler* ; 1934, d'après J. Rostand, *l'Homme,* 1941, II). Jumeaux, jumelles au nombre de cinq.
● REM. On écrit aussi QUINTUPLETS, ETTES (de *quintuple* ; 1963, Larousse).

quintupler [kɛ̃typle] v. tr. (de *quintuple* ; fin du XVe s. [mot rare av. 1789, G. de Mirabeau]). Multiplier par cinq : *Quintupler ses chances.*
◆ v. intr. (1962, Robert). Devenir cinq fois plus grand : *Sa fortune a quintuplé en quelques années.*

quinzaine [kɛ̃zɛn] n. f. (de *quinze* ; v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens 1-2 ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Nombre de quinze environ : *La traversée dure une quinzaine de minutes.* || **2.** Espace de deux semaines : *Il a été absent pendant toute une quinzaine. La première quinzaine de juillet fut bien longue* (Pagnol). || **3.** Salaire de deux semaines : *Toucher sa quinzaine.*

quinze [kɛ̃z] adj. num. cardin. (lat. *quindecim,* quinze, de *quinque,* cinq, et de *decem,* dix ; 1080, *Chanson de Roland*). Quatorze plus un, ou dix plus cinq, etc.
◆ adj. num. ordin. (1869, Littré). Quinzième : *Page quinze. Chapitre quinze. Louis quinze.*
◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1, 1869, Littré ; sens 2, av. 1719, Mme de Maintenon ; sens 3, 1932, Larousse [« le premier des quatre coups du jeu de paume », v. 1530, C. Marot] ; sens 4, 1963, Larousse ; sens 5, 22 mai 1711, Mme de Maintenon). **1.** Le nombre ou le numéro quinze : *Le quinze gagne un lot.* || Les chiffres représentant ce nombre. || **2.** Le quinzième jour du mois : *Je viendrai le quinze.* || **3.** Au tennis, premier point que l'on marque dans un jeu. || **4.** Ensemble d'une équipe de rugby composée de quinze joueurs : *Le quinze de France.* || **5.** *Autref.* Jeu de cartes dont le gagnant était celui qui le premier atteignait ou approchait le total de quinze points : *Il a perdu vingt ou trente mille francs au quinze, tête à tête avec un homme qu'on prétend qui avait bien des moitiés* (Maintenon).

quinze-vingt [kɛ̃zvɛ̃] n. (de *quinze* et de *vingt* ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « trois cents » ; sens moderne, 1550, Meigret). *Autref.* Aveugle de l'hospice des Quinze-Vingts, et *par extens.,* aveugle en général (souvent avec une majuscule) : *Vous ne vous attendiez pas à être chargée d'une négociation, Madame ; c'est ici où le Quinze-Vingt des Alpes a besoin des bontés de la très judicieuse Quinze-Vingt de Saint-Joseph* (Voltaire, à Mme Du Deffand). *Un Quinze-Vingt authentique, orfèvre de naissance* (Villiers de L'Isle-Adam).
● Pl. *des* QUINZE-VINGTS.

quinzième [kɛ̃zjɛm] adj. num. ordin. et n. (de *quinze* ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *quinzime* ; *quinzieme,* XIVe s.). Qui se trouve au rang indiqué par le nombre quinze : *Figurer le quinzième sur une liste.*
◆ n. m. (XIVe s.). La quinzième partie d'un tout : *Vingt est le quinzième de trois cents.*

quinzièmement [kɛ̃zjɛmmɑ̃] adv. (de *quinzième* ; 1798, Acad.). En quinzième lieu.

quipo [kipo] ou **quipu** [kipu] n. m. (mot quechua signif. « nœud » ; 1716, Frézier, écrit *quipo* ; *quipu,* 1875, Larousse). Faisceau de cordelettes utilisé autrefois par les Incas pour transmettre des messages ou pour tenir des comptes, en combinant conventionnellement les couleurs, la grosseur des brins, le nombre et l'espacement des nœuds.

quiproquo [kiprɔko] n. m. (lat. scolast. *quid pro quod,* quiproquo, proprem. « [prendre] un *quoi* pour un *ce que* », du lat. class. *quid,* quoi [neutre du pron. interr. *quis,* qui, lequel], *pro,* à la place de, et *quod,* ce que [neutre du pron. rel. *quī,* qui] ; 1508, Amerval [« méprise causée par un malentendu quelconque », 1690, Furetière]). Méprise qui fait prendre une personne, une chose pour une autre : *Un vaudeville riche en quiproquos.* || *Par extens.* Méprise causée par un malentendu quelconque : *Chaque fois que l'art languit, on le renvoie à la nature, comme on mène un malade aux eaux. La nature hélas ! n'y peut mais : il y a quiproquo* (Gide).
● SYN. : *confusion, malentendu ; bévue, erreur, maldonne.*

quirat [kira] n. m. (ar. *qirât,* sorte de petit poids ; 1875, Larousse). Part que l'on a dans la propriété d'un navire indivis.

quirataire [kiratɛr] n. m. (de *quirat ;* 1875, Larousse). Personne qui possède un quirat.

quiritaire [kiritɛr *ou* kwiritɛr] adj. (de *quirite ;* av. 1865, Proudhon). Qui relève de l'ancien droit romain : *Propriété quiritaire.*

quirite [kirit *ou* kwirit] n. m. (lat. *quiris, -ritis,* citoyen romain, simple particulier ; 1674, d'après Trévoux, 1732). Dans l'Antiquité, citoyen romain résidant à Rome, par opposition à ceux qui étaient à l'armée.

quiscale [kɥiskal] n. m. (lat. scientif. moderne *quiscalus,* même sens, probablem. formé sur un mot d'une langue indienne d'Amérique ; 1808, Boiste). Passereau d'Amérique à plumage noir brillant avec des reflets métalliques.

quit [kwit] n. m. (mot angl. de même sens ; 1932, Larousse). Jeu de cartes anglais qui se joue à trois ou six joueurs avec cinquante cartes.

quittance [kitɑ̃s] n. f. (de *quitter ;* v. 1155, Wace, au sens de « fait d'être quitte » ; sens actuel, milieu du XIIIe s.). Attestation écrite reconnaissant le paiement d'une somme due : *Donner, recevoir une quittance. Une quittance de loyer.*

• Syn. : *acquit, décharge, récépissé, reconnaissance, reçu.*

quittancer [kitɑ̃se] v. tr. (de *quittance ;* 1396, Godefroy). [Conj. **1 a.**] Donner quittance de : *Quittancer une facture.*

quitte [kit] adj. (lat. médiév. *quītus,* quitte, altér. de *quietus,* même sens [mot qui, en lat. class., signifiait « tranquille », v. QUIET] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *quite* [*quitte,* fin du XIIIe s.], au sens 2 [*en être quitte pour,* 1538, R. Estienne — aussi *...quitte pour la peur ; être... quitte à quitte,* fin du XIVe s., E. Deschamps] ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 4, 1869, Littré [aussi au fig. — *jouer à quitte ou double ; jouer quitte ou double,* 1842, Balzac — d'abord *jouer à quitte et à double,* milieu du XVe s., J. de Bueil, au fig., et 1564, J. Thierry, au pr.]). **1.** Libéré d'une dette pécuniaire : *Après ce dernier versement, je serai quitte envers tous mes créanciers.* ‖ **2.** Libéré d'une obligation morale ou sociale : *J'aurai toujours l'air de parler mal de Gide comme il a l'air de parler mal de moi. Il m'aimait bien et je l'agaçais. Je l'aime bien et il m'agace. Nous sommes quittes* (Cocteau). *Ses quinze ans* [de travaux forcés] *finis, il reste relégué, s'embauche comme valet dans une scierie où il s'occupe des chevaux. À quarante-cinq ans.il est quitte avec la loi* (Simenon). ‖ *En être quitte pour,* n'avoir à supporter que l'ennui de : *Comme il avait oublié ses papiers d'identité, il en a été quitte pour retourner les chercher.* ‖ *En être quitte pour la peur,* sortir sans dommage d'une situation ou d'une affaire désagréable. ‖ Class. *Être, faire quitte à quitte,* ne plus rien se devoir de part et d'autre : ARGAN : *Tu m'as fait égosiller.* — TOINETTE : *Et vous m'avez fait, vous, casser la tête ; l'un vaut bien l'autre : quitte à quitte, si vous voulez* (Molière). ‖ **3.** Débarrassé de : *Quand Sylvain — homme taciturne — se met à chanter, on n'en est pas quitte facilement* (Nerval). ‖ **4.** *Jouer à quitte ou double, jouer quitte ou double,* jouer une nouvelle partie à l'issue de laquelle les dettes et les gains seront soit annulés, soit doublés ; au *fig.,* risquer le tout pour le tout.

• Syn. : **3** *délivré, dépêtré* (fam.), *libéré.*

◆ **Quitte à** loc. prép. [v. Rem.] (fin du XVIIe s., Mme de Sévigné [« dans la mesure où il faut », milieu du XXe s.]). Au risque de : *Il a toujours eu son franc-parler, quitte à perdre sa place.* ‖ Dans la mesure où il faut : *Quitte à croire à un communiste, Staline préférait croire à Li-Li-San, formé à Moscou* (Malraux).

• Rem. Dans la locution *quitte à,* le mot *quitte* est parfois accordé avec un mot au pluriel : *Nous devons nous contenter de ce que la vie réelle nous offre, quittes à la magnifier* (Larbaud).

quittement [kitmɑ̃] adv. (de *quitte* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *quitement,* au sens de « librement, complètement » ; *franchement et quittement,* XIIIe s., Godefroy). *Franchement et quittement,* dans la langue juridique, sans charge ni hypothèque.

quitter [kite] v. tr. (de *quitte ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [*n'en pas quitter sa part,* 1680, Mme de Sévigné ; *quitter la partie à quelqu'un,* 1588, Montaigne — *...la place...,* 1538, R. Estienne ; *je le quitte,* 1622, Sorel] ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1530, Palsgrave, pour une personne, et 1538, R. Estienne, pour une chose [*quitter des yeux,* 1731, Marivaux] ; sens 5-6, 1559, Amyot [*quitter la chambre, le droit chemin,* 1835, Acad. ; *quitter la vie,* 1580, Montaigne ; « abandonner momentanément », 1694, Acad.] ; sens 7, 1642, Corneille). **1.** *Class.* Tenir quitte, dispenser : *Ne perdez point le temps que vous laisse leur fuite | À rendre à mon tombeau des soins dont je vous quitte* (Racine). ‖ **2.** *Class.* Céder, laisser : *J'ai quitté ma plume à ma fille avec plaisir* (Sévigné). ‖ Class. *N'en pas quitter sa part,* ne pas renoncer à quelque chose au profit d'un autre : *Je n'en eusse quitté ma part pour un empire* (La Fontaine). ‖ Class. *Quitter la partie, la place à quelqu'un,* le laisser seul en se retirant : *Mettez dans vos discours un peu de modestie, | Où je vais sur-le-champ vous quitter la partie* (Molière). *Ma présence le chasse, | Et je ferai bien mieux de lui quitter la place* (Molière) ; lui céder : *Madame, c'est à moi de vous quitter la place* (Corneille). ‖ Class. *Je le quitte,* j'abandonne la partie, la discussion : *Ho ! poussez ; je le quitte et ne raisonne plus* (Molière). ‖ **3.** *Class.* Renoncer à un comportement : *Ah ! du moins à sa vue | Quittez la vanité qui m'a déjà perdue* (Corneille). ‖ **4.** Se séparer volontairement de la personne ou de la chose qui vous occupait : *Quitter sa femme. Quitter ses études, son métier. Chaque jour, Costals ne pensait que pendant quelques instants à ce mariage, au réveil, et puis il en quittait l'idée, comme on dépose un fardeau trop lourd, ajournant de décider quoi que ce fût* (Montherlant). ‖ *Quitter des yeux,* cesser un instant d'observer, de guetter (le plus souvent à la forme négative) : *Il suffit qu'il s'approche de moi par accident pour que tu ne nous quittes pas des yeux* (Anouilh). ‖ **5.** *Quitter un vêtement,* le retirer de sur soi, s'en dépouiller : *Il a quitté son pardessus et sa veste.* ‖ **6.** Se retirer, s'écarter d'un lieu : *Quitter Paris pour Toulouse. Quitter la route nationale pour s'engager dans un chemin. Une voiture qui quitte la piste par suite d'un dérapage. L'Espagne est belle. Grand Dieu, que ce serait bon si on pouvait la quitter une bonne fois et pour jamais !* (Claudel). *Le bruit du char, qui vient de quitter le boulevard, couvre le bruit des sabots* (Malraux). ‖ *Quitter la chambre,* sortir après avoir été retenu au lit par la maladie. ‖ Fig. *Quitter le droit chemin,* s'écarter de son devoir. ‖ Littér. *Quitter la vie,* mourir. ‖ *Par extens.* Abandonner momentanément : *Quitter son poste. Quitter son travail pour aller déjeuner.* ‖ **7.** *Quitter quelqu'un* (avec un sujet nom de chose), disparaître de son esprit, de sa personne : *Mais l'idée de la mort ne me quitte pas* (Gide). *Son odeur, sa chaleur me saoulaient et j'ai senti que ma vie me quittait, ma vieille vie avec ses soucis, ses fatigues, ses souvenirs usés* (Beauvoir).

• Syn. : **4** *abandonner, arrêter, camper là* (fam.), *délaisser, interrompre, lâcher* (fam.), *laisser, laisser tomber* (pop.), *planter là* (fam.), *plaquer* (pop.), *renoncer à, se séparer ;* **5** *se débarrasser, enlever, ôter, retirer ;* **6** *s'en aller, déserter, se détourner, s'échapper, s'éloigner, fuir, partir, sortir de ;* **7** *lâcher, se retirer.* — Contr. : **4** *avoir, conserver, continuer, faire, garder, s'occuper de, poursuivre, prolonger, reprendre ;* **5** *endosser, enfiler* (fam.), *mettre, passer ;* **6** *aborder, accoster, aller, approcher, arriver, atteindre, gagner, prendre, toucher ;* **7** *hanter, obséder, retenir, tenir.*

quitus [kitys] n. m. (lat. médiév. *quitus,* quitte [v. QUITTE] ; 1421, Godefroy [*arrêt de quitus,* 1962, Robert — d'abord *arrêté de quitus,* 1869, Littré]). Acte par lequel une personne (souvent une assemblée) reconnaît que le responsable de la gestion de certaines affaires s'en est acquitté dans des conditions qui le déchargent de toute responsabilité devant elle : *La seule chose qui m'importe, c'est d'être quitte, d'obtenir un quitus, d'avoir, dans mes archives, ce que*

le comptable appelle une « pièce de caisse » (Duhamel). *L'assemblée a donné quitus au trésorier.* || *Arrêt de quitus,* arrêt par lequel la Cour des comptes déclare un comptable quitte envers le Trésor des deniers qu'il a gérés.

• SYN. : *décharge.*

qui vive ? [kiviv] loc. interj. (du pron. interr. *qui* et de *vive,* 3e pers. du sing. du subj. prés. de *vivre ;* 1419, *Romania,* XLIV, 101). Cri d'une sentinelle qui entend un bruit ou aperçoit quelque chose de suspect, en vue de sommer toute personne de se faire connaître.

◆ **qui-vive** n. m. invar. (1662, La Rochefoucauld). *Se tenir, se mettre, être sur le qui-vive,* être attentif, sur ses gardes : *Longtemps je n'avais pu entrer dans un salon, en France, sans me mettre aussitôt sur le qui-vive, épiant tous les regards et tous les apartés* (Lacretelle). *Avec lui, il faut toujours être sur le qui-vive, n'avancer qu'avec la plus extrême prudence* (Sarraute).

quôc-ngu [kɔkngy] n. m. (mots vietnamiens signif. « langue nationale » ; 1949, Larousse). Système de représentation de la langue vietnamienne au moyen des lettres de l'alphabet latin et d'un certain nombre de signes.

quodlibet [kwɔdlibɛt] n. m. (mot lat., neutre de *quīlibet,* n'importe lequel [v. QUOLIBET] ; 1962, Robert, art. *quolibet*). Morceau de musique d'un genre en faveur à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance, et qui mêle plaisamment des éléments musicaux et littéraires disparates.

quoi [kwa] pron. rel. (lat. *quid,* quoi, quelle chose, neutre du pron. interr. *quis,* qui, lequel ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *quei que* [*quoi que,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 3 [*quoi que ce soit,* av. 1679, Retz ; *quoi qu'il en soit,* 1580, Montaigne] ; sens 1, XIIe s., Godefroy ; sens 2, 1273, Adenet [*de quoi,* v. 1207, Villehardouin ; *avoir de quoi,* milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage ; il n'y a pas de quoi,* 9 janv. 1773, d'Alembert ; *sur quoi,* 1836, Stendhal]). **1.** S'emploie, après une préposition, pour représenter un pronom (ou un nom de chose) de sens indéterminé : *Ce à quoi je pense. Il n'est rien à quoi je ne sois prêt.* (V. Rem.) || **2.** Représente le contenu d'un énoncé déjà exprimé : *Voilà à quoi tu peux t'attendre. Je le croyais sincère, en quoi je me trompais. C'est par quoi il fallait commencer. Soyez prudent, sans quoi vous risqueriez de graves ennuis.* || *De quoi,* ce qu'il faut pour : *Avoir de quoi vivre.* || Fam. *Avoir de quoi,* avoir ce qu'il faut pour vivre dans l'aisance : *C'est un homme qui a de quoi.* || Fam. *Il n'y a pas de quoi,* formule de politesse qui répond à un remerciement. || *Sur quoi,* à la suite de cela : *Le président prononça quelques mots de bienvenue, sur quoi on passa à l'ordre du jour.* || **3.** *Quoi que,* quelle que soit la chose que (s'emploie avec le subjonctif comme relatif indéfini) : *Quoi que vous fassiez, vous ne réussirez pas.* || *Quoi que ce soit,* une chose quelconque : *On n'admet point, si peu qu'on ait l'esprit poli, qu'un être parfait ajoute quoi que ce soit à sa perfection, fût-ce une noisette* (France). || *Quoi qu'il en soit,* en tout état de cause, de toute façon.

• REM.Dans la langue classique, on rencontre QUOI représentant un nom de chose de sens déterminé (v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence) : *Ce n'est pas le bonheur après quoi je soupire* (Molière). Cet usage n'est pas rare dans la langue littéraire contemporaine : *Une de ces bornes à quoi l'on amarre les bateaux* (Mauriac).

◆ pron. interr. (1080, *Chanson de Roland,* écrit *quei ; quoi,* XIIe s., *Roncevaux* [à la place de *que,* milieu du XVe s., J. de Bueil ; *à quoi bon ?,* 1664, Molière]). Quelle chose (dans l'interrogation directe et indirecte) : *À quoi pensez-vous ? Je me demande à quoi vous pensez.* || *Fam.* S'emploie à la place de *que* comme complément d'un infinitif, ou après un verbe à un mode personnel : *Je ne sais quoi dire. Vous disiez quoi ? Quoi faire ?* || *À quoi bon ?,* quel avantage y a-t-il à : *À quoi bon discuter ?* || *Je ne sais quoi,* v. à l'ordre alphab.

◆ interj. (sens 1, v. 1180, Marie de France [*hé quoi !,* 1669, Molière ; *mais quoi !,* 1678, La Fontaine] ; sens 2, début du XIXe s.). **1.** Marque la surprise, l'indignation : *Quoi ! vous partez ?* || Souvent renforcé par *hé, mais : Hé quoi ! vous ne continuez pas ?* || **2.** *Fam.* Sert à conclure péremptoirement : *Voyez les moustaches qu'elle a. Une housarde, quoi !* (Hugo).

quoique [kwak] conj. (de *quoi* et de *que* 3 ; XIIe s. [var. *que que,* 1080, *Chanson de Roland ;* avec ellipse du v. *être,* 1656, Pascal ; avec un participe, 1715, Lesage ; *quoique ça,* 1790, Brunot]). Marque l'opposition, la concession : *Tu te plains, quoiqu'on ne t'ait rien pris* (La Fontaine). *Il était généreux, quoiqu'il fût économe* (Hugo). || Avec ellipse du verbe*être : Il était, quoique riche, à la justice enclin* (Hugo) ; avec un participe : *Ils ont tout oublié, quoique n'ayant rien appris* (Farrère). || Pop. *Quoique ça,* malgré cela : *Quoique ça, tu es bien gentil, dit la vivandière* (Stendhal).

• SYN. : *bien que, encore que.*

• REM. La subordonnée introduite par *quoique* se met au subjonctif. On rencontre pourtant, surtout dans la langue familière, l'indicatif ou le conditionnel, spécialem. dans des propositions qui expriment une réflexion en forme d'objection à ce qui précède : *Nous le savions bien, quoique cette amitié, avouez-le, était bougrement exigeante* (Giono). *Ce n'est tout de même pas ma faute si elle l'ennuie, et je ne peux pas le forcer à aller chez elle, quoique j'aimerais mieux qu'il lui fût un peu plus fidèle, parce que je la verrais un peu moins* (Proust).

quolibet [kɔlibɛ] n. m. (de la loc. du lat. scolast. *disputatio de quolibet,* dissertation sur un sujet libre [qui avait lieu deux fois par an et qui s'opposait à la dissertation *ordinaria* — fém. de *ordinarius,* v. ORDINAIRE —, qui avait lieu tous les quinze jours sur un sujet en étroit rapport avec la leçon], du lat. class. *disputatio,* discussion, dissertation [de *disputatum,* supin de *disputare,* v. DISPUTER], *de,* au sujet de, et *quolibet,* ablatif neutre du pron. rel. *quīlibet,* celui qu'on voudra, n'importe lequel [du pron. rel. *quī,* qui, lequel, et du v. impers. *libet,* il plaît] ; fin du XIIIe s., Joinville, au sens de « propos décousus » ; sens 1-2, 1501, G. Cohen [écrit *colibet ; quolibet,* 1594, *Satire Ménippée*] ; sens 3, v. 1673, Retz). **1.** Plaisanterie vulgaire et injurieuse : *À la station suivante, malgré le père Eugène qui proteste sous les quolibets, les deux commères descendent* (Jouhandeau). *Accabler quelqu'un de quolibets.* || **2.** *Class.* Trait d'esprit de mauvais goût : *Il parle à celui qu'il voit une première fois avec la même liberté et la même confiance qu'à ceux qu'il appelle de vieux amis, et il lui fait part bientôt de ses quolibets et de ses historiettes* (La Bruyère). || **3.** *Class.* Sobriquet : *Tout beau, notre ami la Franchise (nous lui avions donné ce quolibet dans notre parti), vous êtes un poltron* (Retz).

• SYN. : **1** *raillerie, sarcasme.*

quolibetier [kɔlibɛtje] n. m. (de *quolibet ;* 24 nov. 1661, Racine). *Class.* Auteur de mauvais calembours : *« Le roi, dit-il, fera la guerre assurément ; car il n'est pas parent du P. Souffren »* [...] *je le regardai avec un froid qui montrait bien la rage où j'étais de voir un si grand quolibetier impuni* (Racine).

quorum [korɔm *ou* kworɔm] n. m. (angl. *quorum,* même sens [XVe s.], mot lat. signif. « desquels » [génitif plur. du pron. rel. *quī* — v. QUI], employé dans des formules mentionnant les noms des personnes dont la présence était nécessaire pour qu'une délibération fût valable ; 1672, Fr. Mackenzie). Nombre minimum de membres présents à une assemblée pour qu'elle puisse délibérer validement : *Tant que le quorum ne sera pas atteint, nous ne pourrons dépouiller un confrère de son immortalité* (Mauriac).

quota [kɔta *ou* kwɔta] n. m. (angl. *quota,* quotepart, quotité, mot lat. [v. l'art. suiv.] ; 1949, Larousse [*quota de vente,* 1962, Robert]). Pourcentage : *Quota d'importation.* || *Quota de vente,* chiffre d'affaires que doit réaliser un représentant, un agent, un service de vente, sur un territoire ou chez une clientèle donnés.

quote-part [kɔtpar] n. f. (de *quote* [lat. *quota,* fém. de *quotus,* en quel nombre, quel, dér. de *quot,* combien nombreux, aussi nombreux] et de *part* [a remplacé *quote partie,* même sens — XIVe s., Littré — et *quote et portion,* même sens, 1390, Godefroy] ; 1588, Montaigne). Part que chacun doit payer ou

recevoir dans la répartition d'une somme : *Si tu vas dîner tous les autres soirs avec elle, ta quote-part se trouvera nécessairement plus élevée* (Duhamel). *Payer sa quote-part.*

• Pl. *des* QUOTES-PARTS.

• SYN. : *contribution, cotisation, écot, quotité.*

quotidien, enne [kɔtidjɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *quotidianus,* de tous les jours, dér. de *quotidie,* chaque jour, de *quot,* combien nombreux, aussi nombreux, et de *dies,* jour ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *cotidian* [*cotidien,* XIIe s., Godefroy ; *quotidien,* av. 1453, Monstrelet], au sens 1 [aussi *pain quotidien* — écrit ...*cotidian* (au fig., av. 1613, M. Régnier) ; *journal quotidien,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1885, J. Laforgue). **1.** De chaque jour : *Je ne crois pourtant pas que ce soit chez eux un usage domestique et quotidien* (France). *La faim a été la compagne quotidienne des déportés jusqu'à la limite de la mort* (Malraux). || *Pain quotidien,* la nourriture de chaque jour ; au *fig.,* ce dont on use chaque jour, ce à quoi on a sans cesse affaire : *Les réparations, c'est le pain quotidien du mécanicien.* || *Journal quotidien,* journal qui paraît chaque jour. || **2.** Banal et lassant par sa répétition : *La vie est désespérément quotidienne* (Lecomte).

• SYN. : **1** *journalier ;* **2** *fastidieux.*

◆ **quotidien** n. m. (fin du XIXe s.). Journal qui paraît chaque jour : *Être abonné à un quotidien.*

quotidiennement [kɔtidjɛnmɑ̃] adv. (de *quotidien ;* début du XVe s.). De façon quotidienne : *M. Haviland se médicamentait quotidiennement* (France). *Et je compris que cette commission, il ne la ferait jamais, qu'il pourrait voir quotidiennement Mme Swann pendant des années sans pour cela lui parler une seule fois de moi* (Proust).

quotidienneté [kɔtidjɛnte] n. f. (de *quotidien ;* 1834, Boiste). Caractère de ce qui est quotidien, habituel : *Une littérature qui s'attache à la quotidienneté de l'existence.*

quotient [kɔsjɑ̃] n. m. (lat. *quotiens,* var. de *quoties,* combien de fois, toutes les fois que, de *quot,* combien nombreux, aussi nombreux ; 1484, Chuquet [*quotient électoral, familial, intellectuel,* 1962, Robert ; *quotient respiratoire,* 1904, Larousse]). Résultat de la division d'un nombre par un autre. || *Quotient électoral,* dans un système électoral à représentation proportionnelle, résultat de la division du nombre des suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir. || *Quotient familial,* base d'établissement de l'impôt obtenue en divisant le revenu imposable en un nombre de parts variable avec la situation familiale du contribuable. || *Quotient intellectuel,* formule obtenue au moyen de tests et qui exprime quantitativement l'intelligence d'un individu, son âge mental (abrév. : Q. I.). || *Quotient respiratoire,* rapport entre le volume de gaz carbonique expiré et le volume d'oxygène absorbé pendant le même temps par un être humain, un animal ou un végétal.

quotité [kɔtite] n. f. (de *quote* [*part,* etc.] — v. QUOTE-PART —, sur le modèle de *quantité ;* 1436, Bloch-Wartburg [*quotité disponible,* 1804, Code civil ; *impôt de quotité,* 1845, Bescherelle]). Montant d'une quote-part. || *Quotité disponible,* part des biens dont peut légalement disposer par donation ou par testament une personne ayant des héritiers réservataires : *Je soussignée, Isabelle Goudart, lègue à mon mari la quotité disponible de mes biens* (H. Bazin). || *Impôt de quotité,* impôt dont le montant est établi en appliquant à la matière imposable un taux déterminé.

• SYN. : *cotisation, écot, quote-part.*

quottement [kɔtmɑ̃] n. m. (de *quotter ;* 1869, Littré). Action de quotter ; son résultat.

quotter [kɔte] v. intr. (mot d'origine incertaine, peut-être formé sur un radical onomatop. ; 1869, Littré). En parlant d'une dent de roue, porter sur l'engrenage.

quouette [kwɛt] n. f. (var. graphique de *couette* 2 ; 1765, Diderot). Autre forme de COUETTE 2.

r

r [ɛr] n. m. (lat. *r ;* XIIIᵉ s., Jubinal [II, 283], au sens 1 [*les mois en « r »*, 1962, Robert] ; sens 2, XIIIᵉ s., Jubinal, II, 283). **1.** Dix-huitième lettre de l'alphabet français, la quatorzième des consonnes. || *Les mois en « r »*, les mois de septembre à avril, dont le nom comporte la lettre *r*, et pendant lesquels on estime que les huîtres sont consommables. || **2.** Consonne constrictive vibrante. (V. CONSONNE, art. spécial.) • REM. Le groupe ER est prononcé [e] dans la terminaison des infinitifs de la première conjugaison : *aimer, chanter ;* dans les suffixes *-ier, -yer* des noms et des adjectifs : *menuisier, laitier, cahier, premier, foyer ;* dans les finales *-cher* et *-ger* des noms et des adjectifs : *archer, cocher, berger, léger. R* est muet également à la finale de quelques autres mots : *monsieur* et *messieurs, gars, piqueur ;* mais il est sonore dans *hiver, fer, mer,* etc., *hier, fier, cher,* etc.

r(e)- [r(ə)], **ré-** [re] (lat. *re,* préf. marquant le retour en arrière, la répétition, le recommencement, le renforcement), préfixe qui entre dans la composition de nombreux mots. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'AFFIXE R-, RE- OU RÉ-

Cet affixe verbal préfixé à un verbe base lui confère la valeur générale de réitération de l'action : *Faire un numéro de téléphone → refaire le numéro.* (Pour la commodité, nous utiliserons dans la première partie de cet article la forme *re-*, la plus usuelle.)

Cette valeur, la plus générale dans l'état de langue contemporain, peut s'analyser en différentes nuances sémantiques : retour en arrière au point de départ, retour à l'état antérieur, répétition, recommencement, renforcement. Du fait de la grammaticalisation du préfixe *re-*, la valeur aspectuelle qui s'y attache se retrouve dans les dérivés du verbe qui comportent la notion d'action, le nom de l'action proprement dite et le nom de l'agent de l'action : *organiser → réorganiser, organisation → réorganisation, organisateur → réorganisateur.*

Du caractère grammatical du préfixe résulte aussi sa faculté combinatoire très souple ; il ne s'attache pas seulement à des verbes simples, mais aussi à des verbes comportant déjà un élément préfixal :*serrer → desserrer → redesserrer, mettre → transmettre → retransmettre, emboîter → réemboîter.* Il peut même être redoublé dans le langage familier : *Combien de fois faudra-t-il le re-redire ?*

A. VALEUR SÉMANTIQUE

• 1° Conformément à sa valeur étymologique (lat.*dūcĕre → rĕdūcĕre*), *re-* avec des verbes de mouvement exprime le mouvement en arrière, vers le point de départ : *amener → ramener, envoyer → renvoyer, traverser → retraverser.*

L'action contraire n'implique pas nécessairement un verbe simple de même radical : *aller → revenir.*

• 2° *Re-* exprime le mouvement d'un objet ou imprimé à un objet dans un sens contraire à la direction initiale : *recourber un fil de fer, une manche de chemise qui remonte, rabattre le bord d'une couture, une balle qui rebondit.*

• 3° *Re-* exprime le retour à l'état antérieur par une action contraire à celle qui a mis fin à un état premier : *habiller* (une poupée) *→ déshabiller → rhabiller, coiffer → décoiffer → recoiffer.*

• 4° *Re-* sert à marquer l'insistance sur l'action, le renforcement de l'action : *emplir une carafe → remplir une carafe, affermir les muscles → raffermir les muscles, fermer la porte → refermer la porte.* Il arrive que, dans l'état de langue contemporain, il n'existe pas de verbe base correspondant à la forme préfixée en *re-*, du moins avec le même contenu sémantique : ainsi, le verbe *rassurer,* « rendre confiance à », a pris la place du verbe *assurer,* qui ne s'emploie plus au sens de « donner confiance à ».

• 5° *Re-* exprime la répétition de l'action exprimée par le verbe base : *lire → relire, chanter → rechanter.* Cette valeur itérative est de beaucoup la plus vivante dans la langue contemporaine. Elle est disponible pour tous les verbes, au moins dans leur sens le plus commun. Il arrive qu'un verbe préfixé en *re-* ait pris une valeur sémantique particulière par rapport au verbe simple :*piquer → repiquer* (des salades), *repiquer* (une chaussée). La forme itérative correspondant au sens premier du verbe simple est néanmoins toujours disponible : *Repiquer quelqu'un avec une aiguille* (le piquer une seconde fois).

• 6° La valeur itérative n'implique pas nécessairement que l'action est purement et simplement répétée ; *re-* peut signifier qu'elle est recommencée dans une autre forme : à côté de *récrire* (une lettre), « en faire une seconde graphie »,*récrire* peut signifier qu'on la recommence sans lui donner le même contenu. Dans cette série on peut citer : *recomposer, restructurer, redistribuer, redéfinir, reclasser, reformuler.*

REMARQUE.

Les valeurs de *re-* autres que celle d'itératif proprement dit se rencontrent dans des unités lexicales autonomes, qui seront toujours traitées à leur ordre alphabétique.

Les emplois itératifs, par contre, en vertu de la disponibilité de cette construction, sont aussi nombreux que les verbes. On se contentera de traiter comme entrées ceux qui, par la distribution qu'ils impliquent ou par leur construction, ont acquis un statut lexical propre dans les dictionnaires ou chez les écrivains.

B. LES VARIANTES MORPHOPHONOLOGIQUES

L'opposition principale est celle qui existe dans la langue contemporaine entre***re-*** et ***ré-***. La forme **re-** [rə] se rencontre devant les verbes à initiale consonantique : *bâtir/rebâtir, chanter/rechanter, descendre/redescendre, fermer/refermer, grimper/regrimper, jeter/rejeter, lancer/relancer, mettre/remettre, nouer/renouer, paraître/reparaître, saluer/resaluer, travailler/retravailler, verser/reverser.*

La forme ***ré-***, qui, selon l'évolution phonétique, est issue de la combinaison avec une initiale en *es- (réjouir < rsjouir),* s'emploie désormais devant les initiales vocaliques : A [a] *(apprendre → réapprendre),* É [e] *(éditer → rééditer),* I [i] *(illustrer/réillustrer),* O [ɔ] *(occuper/réoccuper),* U [y] *(utiliser/réutiliser),* OU [u] *(ouvrir/réouvrir),* AM (AN), EM (EN) [ɑ̃] *(amputer/réamputer, embaucher/réembaucher),* IM (IN) [ɛ̃] *(importer/réimporter).*

Une forme ***ra-*** a résulté de l'élision du *e* [ə] devant l'initiale vocalique *a-* [a] : *assortir/rassortir, habiller/rhabiller.* Mais, par suite de la généralisation de la forme *ré-* devant voyelle comme marque de l'itératif, des doublets en *ré-* se sont formés *(rassortir/réassortir, ranimer/réanimer, rajuster/réajuster, rhabituer* (fam.)/*réhabituer.* Parfois, cette différenciation morphophonologique a pu être le point de départ ou la marque d'une différenciation sémantique : *ranimer* = rendre le mouvement, la vie à un être/*réanimer* = rendre l'animation à un spectacle.

Une forme ***ra-*** se rencontre dans des verbes préfixés pour lesquels le verbe simple qui lui correspond sémantiquement est absent dans la langue contemporaine *(rafraîchir, rassasier).*

Le phénomène de diffusion de la forme ***ré-*** s'observe également devant les verbes à initiale vocalique É [e] : *récrire/réécrire, ressayer/réessayer.*

L'opposition entre ***re-*** [rə] et ***ré-*** [re] est aussi utilisée pour différencier des homonymes, comme, par ex., *réviser* (« revoir ») et *reviser* (« viser une seconde fois »).

Dans les formes à graphie *ress-* devant un verbe simple à initiale *s-*, la forme phonique [rə] est constante. La double graphie qu'on peut observer ne correspond pas à une différenciation phonique *resurgir/ressurgir* [rəsyrʒir]. Dans le mot *ressusciter,* la prononciation [re] ne fait pas exception puisque la forme graphique *ress-* ne correspond pas à un préfixe français *re-*. Dans tous les mots à initiale *ress-*, on a adopté la prononciation [rə] en tant que prononciation du mot isolé ; ce qui n'exclut pas la prononciation plus familière [rs] dans des réalisations syntaxiques diverses : *On va le resemer* [lə rs(ə)me].

On peut donc constater d'une manière générale l'instauration d'un système phonique reposant sur l'opposition principale ***re-*** [rə] devant consonne/***ré-*** [re] devant voyelle, et la tendance à la généralisation de cette seconde forme devant toute initiale vocalique, au détriment de la forme élidée ***r-*** [r].

L. GUILBERT.

ra [ra] n. m. invar. (onomatop. ; 1842, Acad.). Série de coups de baguettes frappés sur un tambour, des deux mains alternativement, de façon à produire un roulement très bref.

rab n. m. V. RABIOT.

rabāb [rabab] n. m. (ar. *rabāb[a]*, même sens ; XIIIe s., écrit *rabebe, rebebe ;* 1373, Gay, écrit *ribebe ; rabab* et *rebab,* 1875, Larousse). Instrument de musique arabe, à cordes frottées et à table de peau, qui peut être considéré comme le plus ancien des instruments à archet. (On écrit aussi REBĀB [v. ci-dessus] et RIBĀB [1963, Larousse].)

rabâchage [rabɑʃaʒ] n. m. (de *rabâcher ;* 15 mai 1735, Voltaire, au sens 2 ; sens 1, 1762, Acad. ; sens 3, av. 1885, V. Hugo). **1.** *Fam.* Action de rabâcher, de répéter sans cesse les mêmes choses : *Le vrai moyen d'éviter le rabâchage, c'est d'oublier le passé pour ne s'occuper que du présent ou de l'avenir* (Buffon). *À la rigueur, je puis répéter à cent ou cent cinquante femmes les mêmes paroles, en étant sincère à chaque coup parce que la femme reste dans le superficiel de ma vie ; encore, ce rabâchage, en ai-je souffert bien souvent* (Montherlant). || **2.** *Fam.* Propos d'une personne qui rabâche : *Je vous prie de ne pas oublier votre philosophe lorrain, qui aime encore les rabâchages de Paris, surtout quand ils passent par vos mains* (Voltaire). *Dans ses rabâchages, c'est notre fortune, mes succès futurs qui reviennent sans cesse* (Flaubert). || **3.** *Littér.* Répétition fastidieuse des mêmes faits : *Toute l'histoire n'est qu'un long rabâchage* (Hugo).

• SYN. : **1** *radotage ;* **2** *rabâcherie* (fam.), *refrain, rengaine, ritournelle ;* **3** *recommencement.*

• REM. On dit aussi RABÂCHEMENT (1611, Cotgrave, écrit *rabaschement,* au sens de « action de faire du bruit » ; écrit *rabâchement,* au sens actuel, 1869, Littré).

rabâcher [rabɑʃe] v. intr. (du radical préroman ou germ. **rabb-*, qui exprime l'idée de bruit, de tapage [cf. l'anc. franç. *rabaster,* « faire du vacarme », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; 1611, Cotgrave, écrit *rabascher,* au sens de « faire du bruit » ; écrit *rabâcher,* au sens 1, 12 juin 1735, Voltaire [*rabâcher de... ;* « répéter sans cesse les mêmes propos... », 1762, Acad.] ; sens 2, av. 1870, A. Dumas ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** *Fam.* Répéter sans cesse les mêmes propos, revenir sur les mêmes sujets, de façon fastidieuse : *Je n'ai jamais été tenté de prendre la plume que pour dire des choses grandes, neuves et nécessaires, et non pas pour rabâcher* (Rousseau). *On va dire que les vieux combattants rabâchent, mais mon Noël le plus émouvant est celui que j'ai passé en 14, dans un gourbi des tranchées de Champagne* (Dorgelès). || Vx et fam. *Rabâcher de quelqu'un* ou *de quelque chose,* en faire un sujet sur lequel on revient continuellement dans ses propos : *Vous me rabâchez de seigneurs et de dames les plus titrés ; qu'est-ce que cela veut dire ?* (Voltaire). *Vos journaux continuent à rabâcher de moi. Je ne sais quelle mouche les pique. Je devais me croire oublié autant que je le désire* (Chateaubriand). || **2.** En parlant des chiens courants, crier continuellement. || **3.** *Littér.* Produire un bruit monotone, sans cesse répété : *Certes il arrive quelquefois qu'un malade auquel on a hermétiquement bouché les oreilles n'entende plus le bruit d'un feu pareil à celui qui rabâchait en ce moment dans la cheminée de Saint-Loup...* (Proust).

• SYN. : **1** *radoter ;* **3** *bourdonner, ronronner.*

◆ v. tr. (sens 1, début du XVIIIe s., Saint-Simon ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** *Fam.* Redire constamment et de façon lassante : *Rabâcher toujours les mêmes conseils. Rabâcher sa leçon. La fable de Pandore et de sa boîte à surprise, qu'on rabâche depuis Hésiode, est suffisamment connue* (Bloy). *Elle* [Françoise] *se pose des questions sévères que le sommeil, cessant de lui être ami, lui rabâche comme un méchant refrain* (Romains). || **2.** *Par extens.* et *fam.* Répéter, refaire sans conviction la même chose : *Il jouait de la flûte à ses heures de poésie, rabâchant insatiablement les mêmes airs* (Gide).

• SYN. : **1** *rebattre les oreilles de, répéter, ressasser.*

rabâcherie [rabɑ̃ʃri] n. f. (de *rabâcher ;* v. 1761, J.-J. Rousseau). *Vx* et *fam.* Discours, écrit où l'on reprend sans cesse les mêmes idées, les mêmes thèmes (souvent au plur.) : *Ce ne sont que des rabâcheries continuelles* (Rousseau). *Je trouve que les sermons des pères et les rabâcheries des oncles sont aussi assommants sur le théâtre que dans la réalité* (Gautier).

rabâcheur, euse [rabɑʃœr, -øz] n. et adj. (de *rabâcher ;* avr. 1740, dans Voltaire, *Correspondance,* X, 98 [sans nuance dépréciative, milieu du XIXe s., Baudelaire]). *Fam.* Personne qui rabâche, qui reprend toujours les mêmes idées, les mêmes sujets : *On ose, à Genève, parler de patrie et de vertu sans passer pour rabâcheur* (Rousseau) ; et *littér.,* sans nuance dépréciative : *La seule chose que je reprocherais volontiers à l'auteur est de ne pas connaître peut-être ses richesses, de n'être pas suffisamment rabâcheur, de trop se fier à ses lecteurs...* (Baudelaire).

• SYN. : *radoteur, ressasseur.*

◆ adj. (1904, Larousse). *Fam.* Qui est émis sur le ton du rabâchage : *Le jeune homme continua de parler quelque temps encore, d'une voix sourde, insistante, légèrement rabâcheuse* (Duhamel).

rabadiaux [rabadjo] n. m. pl. (origine obscure ; 1845, Bescherelle). Nom donné, en Flandre, aux pinsons dont on crevait les yeux pour en faire d'infatigables chanteurs. (Cette pratique est auj. interdite.)

rabais [rabɛ] n. m. (déverbal de *rabaisser ;* 1397, *Dict. général,* écrit *rabbez* [*rabais,* 1559, Amyot], au sens II, 2 [*au rabais,* « ... au-dessous du prix normal », 1690, Furetière — « ... à un tarif misérable », 1962, Robert, et, au fig., av. 1874, Michelet ; *maison de rabais,* 1963, Larousse] ; sens I, 1, 1559, Amyot ; sens I, 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1875, Larousse).

I. 1. *Vx.* Action de rabaisser, de déprécier : *Relever l'un par le rabais de l'autre* (le P. Sim. Mars). || **2.** *Class.* Action de baisser le ton : *Cette conversation fut longue et poussée, Monsieur toujours sur le haut ton, et le Roi toujours au rabais* (Saint-Simon).

II. 1. *Class.* Diminution, perte de valeur subie par quelque chose, en particulier dévaluation d'une monnaie : *On a publié le rabais des monnaies* (Furetière, 1690). *Il y a des âmes* [...] *capables d'une seule volupté, qui est celle d'acquérir et de ne point perdre* [...], *toujours inquiètes sur le rabais ou sur le décri des monnaies* (La Bruyère). || **2.** Diminution consentie sur le prix d'une marchandise, sur le montant de ce qui est dû : *Demander, exiger un rabais sur une facture. Accorder un rabais de cinq pour cent à ceux qui paient comptant. Obtenir un rabais important sur un devis.* || *Au rabais,* se dit en parlant d'une transaction qui se fait au-dessous du prix normal : *Vendre des articles au rabais. Écouler son stock au rabais. On économisait sur tout ;* [...] *on achetait les marchandises au rabais,*

les fonds de boutique (Maupassant) ; *par extens.* et *fam.*, à bon marché, voire à un tarif misérable : *Travailler au rabais. Je me demande un peu qui se permet, dans les prisons où vous faites faire vos articles au rabais, de me décerner des brevets de...* (Aragon) ; *fig.* et *fam.*, se dit d'une chose ou d'une personne pour exprimer le peu de cas qu'on en fait : *Vous rencontrez dans cette maison de grand luxe des objets communs, laids et vils ; on voit l'art au rabais* (Michelet). *Un acteur au rabais.* || *Maison de rabais,* magasin de détail dont tous les prix sont présentés comme offrant des rabais importants. || **3.** En hydrologie, abaissement des eaux après une crue. (Syn. DÉCRUE.)

• SYN. : **I, 1** *abaissement, déconsidération, dépréciation, dévalorisation.* || **II, 2** *bonification, escompte, réduction, remise, ristourne.*

rabaissant, e [rabɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rabaisser ;* 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui rabaisse, déprécie : *Les interprétations saugrenues, et toujours rabaissantes, qu'ils* [les gens] *donnent de notre conduite* (Montherlant). || **2.** Qui avilit, fait perdre toute dignité ou toute valeur morale : *Un acte rabaissant.*

• SYN. : **1** *dépréciatif, humiliant ;* **2** *avilissant, dégradant, déshonorant, infamant.* — CONTR. : **1** *flatteur, laudatif.*

rabaissement [rabɛsmɑ̃] n. m. (de *rabaisser ;* v. 1500, Auton, au sens 3 ; sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Action de rabaisser, de mettre à un niveau plus bas : *Le rabaissement d'un plafond.* || **2.** *Vx.* Action de diminuer la valeur de quelque chose : *Le rabaissement des monnaies.* || **3.** *Fig.* Action de ramener à un rang ou à un degré inférieur, de déprécier ; état qui en résulte : *Le rabaissement des vraies valeurs. N'est-il pas plaisant que des têtes pensantes puissent imaginer que la paresse est un titre de grandeur, et l'action un rabaissement de notre nature ?* (Voltaire).

• SYN. : **1** *abaissement ;* **2** *dépréciation, dévalorisation, dévaluation ;* **3** *avilissement, déchéance, dégradation.*

rabaisser [rabɛse] v. tr. (de *r[e]-* et de *abaisser ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *rabaissier* [*rabaisser,* XIV^e^ s.], au sens 5 ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, 1869, Littré [aussi en reliure] ; sens 3, v. 1290, *Livre Roisin ;* sens 4, 1669, Racine ; sens 6, 1667, Racine). **1.** Amener plus bas quelque chose, le placer à un niveau moins élevé que celui où il était : *Ces poches sont trop hautes, il faudrait les rabaisser ;* et par extens. : *Rabaisser sa voilette.* || **2.** *Spécialem.* Diminuer, réduire en hauteur, en dimension, raccourcir : *Rabaisser un arbre.* || *Rabaisser les cartons,* en reliure, recouper à la dimension convenable, du côté de la gouttière, les cartons de la couverture d'un livre, après les avoir fixés sur le volume. || **3.** *Vx.* Ramener à une valeur moindre : *Rabaisser le taux de l'escompte. Rabaisser les monnaies.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Ramener quelqu'un à un état ou à un rang inférieur, diminuer son influence, son prestige ou son autorité morale : *Rabaisser les grands, les puissants. La seule présomption suffit pour le rabaisser devant Dieu aux derniers rangs* (Bourdaloue). *Les occupations relatives aux pures nécessités physiques rabaissent l'homme au rang de l'animal, exclusivement concentré en elles* (Lamennais). *Ce qui pouvait le compromettre, le rabaisser lui-même auprès d'elle* (Flaubert). || **5.** *Fig.* et *littér.* Ramener quelque chose à un degré moindre (avec un terme abstrait pour complément) : *Rabaisser les prétentions, l'orgueil de quelqu'un. En voulant soulager les peuples, me disait-il, vous rabaissez la puissance royale* (Fénelon). *« Tout juste ! » fit Tartarin, qui n'était pas fâché de rabaisser un peu la gloire de Bombonnel* (Daudet). || **6.** *Fig.* et *littér.* Estimer quelqu'un ou quelque chose au-dessous de sa valeur ou de son mérite réels, le déprécier : *Ne rabaissons point malicieusement, en faveur de notre nation, le plus ingénieux auteur des derniers siècles* [l'Arioste] (Boileau). *Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas à vous de rabaisser la poésie ; j'aimerais autant que M. d'Alembert et M. le marquis de Condorcet rabaissassent les mathématiques* (Voltaire). *Certes, il faut être prudent avant que de crier au miracle. Mais il ne faut pas non plus rabaisser par principe le pouvoir qu'ont ceux de nos amis qui sont retournés à Dieu* (Montherlant).

• SYN. : **1** *baisser, descendre ;* **4** *abaisser, dégrader, humilier, mortifier, ravaler ;* **5** *rabattre, réduire ;* **6** *déconsidérer, dénigrer, méjuger, mépriser, mésestimer, vilipender.* — CONTR. : **1** *monter, remonter ;* **2** *exhausser, hausser ;* **4** *élever, ennoblir, grandir, idéaliser, sublimer ;* **5** *amplifier, augmenter, enfler, exalter, rehausser ;* **6** *apprécier, glorifier, magnifier, porter aux nues, priser.*

◆ **se rabaisser** v. pr. (sens 1, fin du XII^e^ s., *Job ;* sens 2, av. 1747, Vauvenargues). **1.** Ne pas se juger à sa vraie valeur : *Vous êtes trop modeste, vous vous rabaissez.* || **2.** S'avilir par ses actes, perdre de sa valeur morale : *C'est se rabaisser que de frapper qui ne peut se défendre. Des amis, des amants, des époux se rabaissent en se plaignant l'un de l'autre* (Nodier).

• SYN. : **1** *se dénigrer, se mésestimer ;* **2** *s'abaisser, déchoir, déroger.*

rabaisseur, euse [rabɛsœr, -øz] n. (de *rabaisser ;* 1611, Cotgrave). Personne qui rabaisse. (Rare.)

raban [rabɑ̃] n. m. (moyen néerl. *rabant,* raban, de *raa,* vergue, et de *bant,* lien ; 1573, Du Puys, au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** Dans la marine, grosse ligne, tresse ou quarantenier, servant à amarrer, à assujettir certains objets. || **2.** Corde retenant un filet dormant, et qui est maintenue par une pierre enfouie dans le sable.

rabane [raban] n. f. (malgache *rabana,* même sens ; 1877, Littré). Tissu de fibre de raphia, qui sert à fabriquer des nattes, des tapis de plage, des sandales.

rabanter [rabɑ̃te] v. tr. (de *raban ;* 1687, Desroches, écrit *rabaner ; rabanter,* 1783, *Encycl. méthodique*). Serrer, amarrer, assujettir avec un raban. (On dit aussi RABANER.)

rabassenage [rabasnaʒ] n. m. (origine incertaine, peut-être dér. de l'adj. *bas ;* 1963, Larousse). Dans les houillères du Pas-de-Calais, opération qui consiste à enlever la partie du terrain qui a gonflé à la sole d'une galerie, pour redonner une hauteur normale à la galerie ou remettre les rails de niveau, sans toucher au soutènement. (Syn. REBANCHAGE.)

rabat [raba] n. m. (déverbal de *rabattre ;* 1260, *Layettes* [III, 512], au sens de « rabais, diminution de prix en payant comptant » ; sens I, 1 et 3, av. 1493, G. Coquillart [« chasse... », 1954, Villenave] ; sens I, 2, 1694, Acad. ; sens I, 4, 1904, Larousse ; sens I, 5, août 1669, d'après Littré, 1869 ; sens II, 1, 1564, J. Thierry ; sens II, 2, 1701, Furetière, art. *marbre ;* sens III, 1, XV^e^ s., La Curne [« collerette de femme », 1611, Cotgrave] ; sens III, 2, 1690, Furetière ; sens III, 3, 1718, Acad. ; sens III, 4, 1962, Robert [en maroquinerie, 1963, Larousse] ; sens III, 5, 1660, Oudin).

I. 1. *Vx.* Action de rabattre. || **2.** Au jeu de paume, renvoi de la balle par le toit. || **3.** Action de rabattre le gibier vers les panneaux ou vers les chasseurs. || *Spécialem.* Chasse dans laquelle une ligne mobile, composée soit de rabatteurs, soit de chasseurs, soit des uns et des autres, marche, en rabattant le gibier, vers une ligne immobile, composée uniquement de tireurs. || **4.** Polissage d'une roche dure, granite ou porphyre, à l'aide d'une poudre abrasive. || **5.** Opération de teinture des étoffes de peu de valeur.

II. 1. Toit d'un jeu de paume. || **2.** Sable argileux provenant de poteries non vernissées dont la cuisson a été manquée, et qui sert à polir.

III. 1. *Vx.* Au XVII^e^ s., pièce du costume masculin, grand col rabattu, en toile fine et empesée, parfois garni de dentelle, comportant une partie qui retombait sur la poitrine : *Nous causions de mouchoirs, de rabats, de dentelles, | De ménage de fille* (Corneille). *Monsieur, votre rabat par-devant se sépare* (Molière). *Le rabat est la plus difficile et la plus importante des pièces de l'ajustement ; c'est la première marque à laquelle on reconnaît si un homme est bien mis* (Furetière). || Collerette de femme : [Les] *belles | Dont la*

vertu consiste en de vains ornements ; | *Qui changent tous les jours de rabats et d'amants* (Corneille). || **2.** Pièce de l'ancien costume ecclésiastique, morceau d'étoffe noire, divisé en deux parties oblongues bordées de blanc, qui descendait du cou sur le haut de la poitrine : *Alors il rencontrait le curé Malassagne, venant de dire sa messe et descendant à grands pas furieux, le rabat de travers, sa soutane relevée à deux mains, à cause des ronces et des teignes* (Daudet). *Les membres de quelques congrégations portent encore un rabat blanc ou bleu.* || **3.** Morceau d'étoffe blanche, faisant office de cravate, que portent les avocats, les magistrats, les membres de l'Université en robe. || **4.** Partie d'une chose qui peut se rabattre, se replier. || *Spécialem.* Plaque de cuir souple couvrant l'ouverture d'une poche, en maroquinerie. || **5.** *Rabat de cheminée,* partie plane, inclinée, faite en plâtre ou en carreaux minces, qui occupe toute la largeur du manteau d'une cheminée.

rabat-eau [rabato] ou **rabat-l'eau** [rabalo] n. m. invar. (de *rabat,* forme du v. *rabattre,* et de *eau ;* 1763, *Encyclopédie* [*rabat-eau*], et 1812, Mozin [*rabat l'eau*]). Pièce de cuir ou de feutre placée au-dessus d'une meule, pour empêcher l'eau contenue dans l'auge de gicler quand la meule est en mouvement.

rabat-joie [rabajwa] n. m. invar. (de *rabat,* forme du v. *rabattre,* et de *joie ;* début du XVe s., Ch. d'Orléans). *Class.* Sujet de tristesse, de chagrin : *Pouvons-nous craindre un plus grand et un plus cruel rabat-joie, que la douleur sensible de songer à se séparer ?* (Sévigné). *Qu'est-ce donc ? voici bien, Monsieur, du rabat-joie* (La Fontaine).

◆ n. et adj. invar. (fin du XIVe s., E. Deschamps). Personne d'humeur chagrine ou d'aspect sévère, qui n'aime ni la gaieté ni l'amusement : *Vous n'êtes pas du clan des rabat-joie* (Theuriet). *Je vous ai dérangés, vous aviez l'air de vous amuser comme deux petites folles, et vous n'aviez pas besoin d'une vieille grand-maman rabat-joie comme moi* (Proust).

• SYN. : *bonnet de nuit* (fam.), *éteignoir* (fam.), *trouble-fête.*

rabattage [rabataʒ] n. m. (de *rabattre ;* 1730, Savary des Bruslons, au sens de « rabais » ; sens I, 1963, Larousse ; sens II, 1, 1869, Littré ; sens II, 2, 1904, Larousse ; sens III, 1, 1875, Larousse ; sens III, 2, 1962, Robert).

I. Dans la fabrication du camembert, opération qui consiste à rabattre sur le fromage les languettes de caillé adhérant à la paroi du moule.

II. 1. Action de rabattre un arbre ou un arbuste, de supprimer une partie ou la totalité de ses branches pour provoquer la formation de nouvelles pousses : *Il planta des passiflores à l'ombre, des pensées au soleil* [...], *détruisit les rhododendrons par des excès de rabattage, stimula les fuchsias avec de la colle forte, et rôtit un grenadier en l'exposant au feu de la cuisine* (Flaubert). || **2.** Mode d'exploitation classique des mines de houille, dans lequel on trace au préalable, dans le charbon, les galeries du chantier, pour prendre le charbon entre les deux galeries par une taille qui progresse dans le sens de leur raccourcissement.

III. 1. Action de rabattre le gibier. || **2.** *Fig.* et *fam.* Action de racoler, de rechercher de la clientèle ou des adhérents pour le compte d'une entreprise ou d'un parti.

rabattant, e [rabatɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rabattre ;* 1963, Larousse [aussi *taille rabattante*]). *Exploitation rabattante,* exploitation d'une mine de houille partant des limites de la concession et qui progresse en se rapprochant du puits d'extraction. || *Taille rabattante,* taille qui progresse en raccourcissant ses galeries de desserte, tracées au préalable.

rabattement [rabatmɑ̃] n. m. (de *rabattre ;* 1284, Godefroy, écrit *rabatement* [*rabattement,* 1428, *Bibliothèque du XVe siècle,* I, 126], au sens de « rabais » ; sens I, 1, 1869, Littré ; sens I, 2-3, 1963, Larousse [« action de ramener à un niveau plus bas », fin du XVIe s.] ; sens II, 1765, *Encyclopédie*).

I. 1. En géométrie descriptive, mouvement de rotation par lequel on applique un plan et les figures qu'il contient sur l'un des plans de projection, l'axe de rotation étant constitué par la trace du plan à rabattre sur le plan de projection. || **2.** *Point de rabattement,* en couture, point de côté imperceptible, exécuté à la main dans les vêtements. || **3.** *Rabattement d'une nappe d'eau,* procédé employé lors de travaux dans des terrains aquifères, et qui consiste à exécuter, sur le pourtour de l'ouvrage à réaliser, une série de puits filtrants dans lesquels on pompe l'eau.

II. *Rabattement de défaut,* décision judiciaire annulant la décision de défaut provisoirement rendue lors de l'appel de la cause, quand le défendeur comparaît ou dépose ses conclusions au cours de l'audience.

rabatteur, euse [rabatœr, -øz] n. (de *rabattre ;* 1585, Du Fail, au sens de « ce qui calme, diminue » ; sens I, 1-2, 1955, *Dict. des métiers ;* sens II, 1, 1869, Littré ; sens II, 2, 1878, Esnault).

I. 1. *Rabatteur de semelles, rabatteur de piqûres,* ouvrier de l'industrie de la chaussure qui fait adhérer la semelle à la forme, ou qui, à la machine, aplatit les piqûres des tiges de chaussure. || **2.** *Rabatteuse en lingerie,* ouvrière chargée de rabattre les coutures sur les ouvrages de lingerie.

II. 1. Personne qui, à la chasse, est chargé de rabattre le gibier vers les chasseurs en ligne ou vers les panneaux tendus. || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne qui recherche des clients, des souscripteurs pour une entreprise commerciale ou financière, des adhérents pour un parti, des objets rares pour un amateur, etc.

◆ **rabatteur** n. m. (1904, Larousse). Pièce d'une moissonneuse, mobile autour d'un axe horizontal, et qui a pour rôle d'appuyer la récolte sur la lame.

rabattoir [rabatwar] n. m. (de *rabattre ;* 1504, Godefroy, écrit *rabathuoir,* au sens de « volant qui garnit le haut des rideaux du lit » ; écrit *rabattoir,* au sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Outil servant à tailler l'ardoise. || **2.** Outil qu'on emploie pour rabattre les bords de certaines pièces ou de certains objets.

rabattre [rabatr] v. tr. (de *r* [*e*]- et de *abattre ;* v. 1155, Wace, au sens I, 1 [absol., 1875, Larousse ; *rabattre un coup,* 1559, Amyot ; *rabattre les coups,* au fig., 1635, Corneille] ; sens I, 2, 1669, Widerhold [sur une pièce forgée et sur une pièce d'orfèvrerie, 1765, *Encyclopédie ;* pour l'avoine, etc., 1680, Richelet ; *rabattre la terre,* 1771, Trévoux ; *rabattre les sillons,* 1798, Acad. — *...les billons,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 3, 1553, *Bible Gérard* [en mathématiques, 1959, Larousse ; *rabattre une couture,* XVIe s. ; *rabattre la ligne,* 1963, Larousse] ; sens I, 4, août 1669, d'après Littré, 1869 ; sens I, 5, XIIIe s., *Isopet de Lyon ;* sens II, 1, 1875, Larousse [*rabattre un arbre,* 1771, Trévoux ; *rabattre une branche,* 1835, Acad.] ; sens II, 2, 1838, Acad. [« frotter le marbre... », 1875, Larousse] ; sens II, 3, v. 1220, Coincy [*rabattre quelque chose de...,* 1291, Runkewitz] ; sens II, 4, v. 1283, Beaumanoir [*rabattre de,* ellipt., fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *en rabattre,* début du XVe s., A. Chartier — « abandonner la bonne opinion qu'on avait de... », 1680, Richelet] ; sens III, 1847, Michelet [pour le gibier, 1577, Jamyn]). [Conj. **48.**]

I. RAMENER À UN NIVEAU PLUS BAS EN ABAISSANT. **1.** Ramener quelque chose vers le bas, faire redescendre ce qui s'élevait (généralement d'un mouvement vif ou violent) : *Ne rabattez pas ce capuchon sur votre visage, il n'est pas temps encore* (Sand). *Et le steam-boat crachant la suie* | *Rabat son long panache noir* (Gautier). *Je me croyais très haut et brusquement j'étais rabattu vers le sol par une vrille verticale* (Saint-Exupéry) ; et absol. : *Une cheminée qui rabat.* || *Rabattre un coup,* en termes d'escrime, le parer en rabaissant le fer de son adversaire. || Class. et fig. *Rabattre les coups,* calmer des excités,

des gens qui se querellent, ou détourner un danger, une menace : *Et, s'il s'obstine à suivre un injuste courroux, | Nous saurons, ma princesse, en rabattre les coups* (Corneille). || **2.** Mettre de niveau, aplatir ce qui dépasse ou se relève : *Rabattre le poil d'une étoffe. Rabattre la semelle, les piqûres des tiges de chaussures.* || *Spécialem.* Effacer à petits coups de marteau, sur une pièce forgée, les inégalités qui subsistent. (Syn. PARER.) || Abaisser les côtes d'une pièce d'orfèvrerie lorsqu'elles sont trop marquées. || *Rabattre l'avoine, le gazon,* les soumettre à l'action du rouleau pour produire la talle sur les racines. || *Rabattre la terre,* l'aplanir, en rendre la surface unie. || *Rabattre les sillons, les billons,* aplanir une terre labourée en faisant disparaître creux ou reliefs. || **3.** Ramener, appliquer une chose sur une autre par pliage, ou rabaisser ce qui se replie : *Rabattre le col de son imperméable. Rabattre le couvercle d'un coffre, le capot d'une voiture. Mouchette entrouvre la porte, puis la rabat contre le mur* (Bernanos). *Une fille dépeignée, aux yeux hardis, aux genoux nus, car elle avait rabattu sur ses bottes ses bas de laine rouge* (Vercel). || *Spécialem.* En mathématiques, faire tourner un plan autour de son intersection avec un autre plan, pour l'appliquer sur ce plan. || *Rabattre une couture,* faire un rempli à l'étoffe laissée au-dessus d'une couture et l'assujettir par un point de côté. || *Rabattre la ligne,* tracer une droite à l'équerre sur une pièce de bois, et la continuer sur les trois autres faces au moyen de l'équerre. || **4.** *Spécialem.* Corriger, en la ternissant autant qu'il convient, une couleur venue trop vive à la teinture. || **5.** *Fig.* Ramener à un degré moindre, rabaisser (avec un terme abstrait pour complément) : *Rabattre les prétentions de quelqu'un. Il n'est pas mal de rabattre un peu l'orgueil des Anglais, qui se croient souverains du théâtre comme des mers, et qui mettent sans façon Shakespeare au-dessus de Molière* (Voltaire). *Je détestais cet art de rabattre tous les élans, et de désenchanter tous les amours* (Staël). *Il est bon de voyager quelquefois ; cela étend les idées et rabat l'amour-propre* (Sainte-Beuve). || Fam. *Rabattre le caquet à quelqu'un* ou *de quelqu'un,* V. CAQUET.

II. Ramener à un niveau plus bas en retranchant. **1.** Tailler les gros rameaux d'une plante pour provoquer l'apparition de pousses nouvelles. || *Rabattre un arbre,* en couper les branches à leur naissance. || *Rabattre une branche,* la raccourcir. || **2.** Dégrossir le marbre au moyen du rabot. || Frotter le marbre avec de la terre cuite pulvérisée pour en faire disparaître les inégalités. || **3.** Consentir ou exiger tel rabais sur le prix convenu ou demandé : *Rabattre cent francs. Je prétendais qu'il rabattît la moitié de la somme ; il jura qu'il n'en rabattrait pas même une obole* (Lesage). || *Rabattre quelque chose du prix* ou *sur le prix d'une chose,* et, par extens., *sur une somme due,* en retrancher une certaine somme à titre de réduction ou de retenue : *Il n'a rien voulu rabattre de son prix. Rabattre dix pour cent sur le prix marqué. S'il se casse quelque chose, je m'en prendrai à vous, et le rabattrai sur vos gages* (Molière). || **4.** *Fig.* et littér. *Rabattre (quelque chose) à, de* (et un terme abstrait), retrancher une partie de cette chose : *Je suis tout à vous, sans qu'il y ait à ce compliment aucune chose à rabattre* (Sévigné). *De ces sortes de louanges-là on en rabat quelque chose, pour les réduire à une mesure un peu plus raisonnable ; mais à la vérité on n'en rabat guère, et on se fait à soi-même une bonne composition* (Fontenelle). *Quant à la noblesse, elle est restée la même, elle n'a rien rabattu de sa présomption* (Proudhon). || Ellipt. *Rabattre de* (et un terme abstrait), ne pas conserver en l'état ou au même degré : *Je m'imaginais que du moins ils rabattraient de leur gravité quand ils seraient à table* (Lesage). *Si elles savaient avec quelle impudence l'auteur a menti, elles rabattraient de leurs louanges* (Voltaire). || Ellipt. *En rabattre,* abandonner une partie de ses prétentions, se montrer moins exigeant, plus modeste : *Il en fallut rabattre, et dès lors, adieu la tranquillité* (Rousseau). *La réalité me forçait par trop d'en rabattre* (Gide) ; abandonner la bonne opinion qu'on avait d'une personne ou d'une chose : *Ses partisans avaient une grande admiration pour lui, mais ils ont dû en rabattre.*

III. Ramener vers un lieu. Faire aller vivement vers un lieu, par une manœuvre rapide ou par la force : *Rabattre ses troupes, son armée, son unité sur une position fortifiée.* || *Spécialem.* Forcer le gibier à se porter vers la ligne des chasseurs ou vers des panneaux, en battant le terrain : *Il s'est conduit comme un grand seigneur à qui le vilain rabattait le gibier dans les chasses* (Sainte-Beuve).

● Syn. : **I, 1** *abaisser, baisser, précipiter ;* **2** *coucher, lisser ;* **3** *refermer, replier, retourner ;* **5** *diminuer, rabaisser, réduire.* || **II, 3** *décompter, déduire, défalquer, retrancher ;* **4** *abdiquer, se départir ; déchanter* (fam.), *en démordre.* — Contr. : **I, 1** *relever, soulever ;* **2** *rebrousser, redresser ;* **3** *lever, ouvrir, remonter ;* **5** *enfler, exalter, fouetter, grandir, rehausser, stimuler.* || **II, 3** *ajouter, augmenter, majorer ;* **4** *conserver, maintenir.*

◆ v. intr. (1690, Furetière). Abandonner soudain la direction que l'on suivait pour en prendre une autre : *Le régisseur, ne comprenant rien à l'arrivée du comte, rabattit sur le château* (Balzac). *Coupant à travers champs,* [nous] *rabattîmes sur le bord de la mer* (Flaubert).

● Syn. : *se détourner, obliquer, tourner.*

◆ **se rabattre** v. pr. (sens 1, 1863, Th. Gautier [en parlant des oiseaux, 1694, Acad.] ; sens 2, 1866, Th. Gautier ; sens 3, 1671, Pomey [en parlant des chiens de chasse, XVI[e] s., Littré] ; sens 4, 1666, d'après Richelet, 1759 [en parlant d'une chose personnifiée, av. 1850, Balzac ; « aborder un nouveau sujet... », 1669, Widerhold ; *se rabattre sur quelqu'un,* 1962, Robert]). **1.** Être ramené ou se diriger vers le bas, d'un mouvement vif ou brusque : *Des brumes qui se rabattent sur le sol sous l'effet du vent. Les mains du Dévoreur d'hommes se relevaient et se rabattaient* (Rosny aîné). *Un pigeon qui se rabat vers le sol me frôle le visage comme un esprit* (Montherlant). || *Spécialem.* En parlant des oiseaux, se poser, « se remettre », après avoir fait leur vol : *Des perdrix qui se rabattent dans une luzerne.* || **2.** Être ou pouvoir être abaissé, replié, appliqué sur autre chose : *Un casque d'armure avec une visière qui se rabat. La portière s'est rabattue sur lui et il a eu la main blessée.* || **3.** Changer de direction par une manœuvre brusque, rapide : *Se rabattre trop vite devant la voiture qu'on vient de doubler.* || *Spécialem.* En parlant des chiens de chasse, retrouver la voie après un défaut, et en donner connaissance par des cris. || **4.** Fig. *Se rabattre sur quelque chose,* en venir, faute de mieux, à quelque chose de moins ambitieux : *En attendant, grommela Michel, je bricole. Ayant échoué dans une entreprise cinématographique, je me suis rabattu sur le papier carbone* (Troyat) ; et en parlant d'une chose personnifiée : *Battu pour le voyage de quatre à six lieues, le coucou* [voiture publique] *se rabattit sur les petites distances, et vécut encore pendant quelques années* (Balzac) ; *spécialem.,* aborder un nouveau sujet dans la conversation, les précédents n'ayant pas suscité d'intérêt : *Léonard continuait à parler. Il s'était rabattu sur son sujet de prédilection : les charmes de la vie contemplative ; et sur ce terrain sans danger, il ne tarissait plus* (Rolland). *Je me rabattais sur les sujets qui touchaient encore à Gilberte, je rabâchais sans fin les mêmes paroles...* (Proust). || *Se rabattre sur quelqu'un,* recourir à une personne pour une tâche, un emploi, etc., à défaut de celle qu'on eût préférée.

● Syn. : **1** *piquer, plonger ;* **2** *se refermer, retomber.*

rabattu, e [rabaty] adj. (part. passé de *rabattre ;* 1458, Gay, dans la loc. *épée rabattue,* « épée sans pointe ni tranchant » ; sens 1, 1753, Buffon [*branches rabattues,* 1875, Larousse — *rameaux rabattus,* même sens, 1845, Bescherelle ; *chapeau rabattu,* 1826, Chateaubriand] ; sens 2, 1945, *Larousse ménager,* art. *couture*). **1.** Qui retombe, s'abaisse, est incliné, dirigé vers le bas : *Deux bœufs tranquilles* [...], *les cornes longues et rabattues* (Sand). *Pendant le dîner, à la clarté rabattue de la lampe, je*

remarquai que le président avait le front soucieux (Sandeau). || *Branches rabattues,* branches qui penchent vers le sol. || *Chapeau rabattu,* chapeau dont les bords s'abaissent : *Un large chapeau rabattu leur couvrait à demi le visage* [à des voyageurs] (Chateaubriand). || **2.** *Couture rabattue,* couture d'assemblage dans laquelle l'étoffe en excès au-dessus de la piqûre est repliée et assujettie par un point de côté.

◆ **rabattu** n. m. (sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Art de rabattre les coutures : *Ce fut Ursule qui me donna les premières notions du surjet et du rabattu* (Sand). || **2.** Partie rabattue, abaissée : *Tête basse et sans queue, il* [l'oiselet] *tenait clos, comme dans la mort, le rabattu de ses paupières et grelottait recroquevillé* (Rollinat).

rabatture [rabatyr] n. f. (de *rabattre ;* 1963, Larousse). Partie de la peau d'un gant, soit au rebras, soit à la fente des boutons, que l'ouvrière rabat à la main.

rabat-vent [rabavɑ̃] n. m. invar. (de *rabat,* forme du v. *rabattre,* et de *vent ;* 1718, Godefroy [VI, 529], au sens de « abat-vent [d'un clocher] » ; sens actuel, 1963, Larousse). Aérage anormal, en mine grisouteuse, dans lequel l'air descend le long du front de taille.

rabbi [rabi] n. m. (araméen *rabbi,* « mon maître », de *rabb* [v. RABBIN] ; 1690, Furetière). Titre d'honneur et de respect donné aux docteurs de la Loi juifs, au temps du Christ.

rabbin [rabɛ̃] n. m. (lat. ecclés. médiév. *rabbinus,* rabbin, de l'araméen *rabbîn,* plur. de *rabb,* maître ; 1351, J. Le Long, écrit *rabain* [*rabbin,* 1540, Vaganay], au sens 1 ; sens 2, 1808, Boiste [*grand rabbin,* 1835, Acad.]). **1.** Docteur de la Loi juive. || **2.** Chef spirituel d'une communauté israélite, qui célèbre les cérémonies et donne l'enseignement religieux : *Je revis le rabbin, sans tout d'abord le reconnaître : il avait une barbe noire, frisée, un rien de ventre, beaucoup d'assurance, un sourire de dieu assyrien et quelque chose, dans le regard, comme un reflet de la Méditerranée orientale* (Duhamel). || *Grand rabbin,* chef d'un consistoire israélite.

• REM. On trouve parfois la forme RABBI (v. l'art. précéd.) : *C'est que, moi, je n'ai été qu'un de ces petits rabbis précoces qui, à dix ans, connaissent la Thora par cœur* (Lacretelle).

rabbinat [rabina] n. m. (de *rabbin ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Dignité, fonction de rabbin. || **2.** Corps des rabbins.

rabbinique [rabinik] adj. (de *rabbin ;* 1611, Cotgrave [*école, langue rabbinique,* 1869, Littré ; *écriture rabbinique,* 1963, Larousse — *caractères rabbiniques,* même sens, 1694, Acad.]). Qui se rapporte, qui est propre aux rabbins : *Un bonnet rabbinique* (Gautier). *La littérature rabbinique.* || *École rabbinique,* école où l'on forme des rabbins. || *Écriture rabbinique,* écriture cursive issue de l'hébreu carré. || *Langue rabbinique,* langue hébraïque postbiblique dans laquelle ont écrit les rabbins.

rabbinisme [rabinism] n. m. (de *rabbin ;* v. 1600, J.-J. Scaliger, au sens de « subtilité comme en font les rabbins » ; sens actuel, av. 1662, Pascal [« enseignement... des rabbins » ; activité religieuse... du judaïsme... », 1875, Larousse]). Activité religieuse et littéraire du judaïsme, après la destruction du Temple de Jérusalem par Titus, en 70 apr. J.-C. || Enseignement, tradition des rabbins.

rabbiniste [rabinist] n. (de *rabbin ;* 1552, Rabelais). Personne qui étudie les livres des rabbins, est fidèle à leur enseignement, à leur tradition.

rabbit-book [rabitbuk] n. m. (loc. angl. de même sens, de *rabbit,* lapin, et de *book,* livre ; 1963, Larousse). Livre généalogique pour les races de lapins.

• Pl. *des* RABBIT-BOOKS.

rabe n. m. V. RABIOT.

rabelaiserie [rablɛzri *ou* rabəlɛzri] n. f. (du n. de l'écrivain français François *Rabelais* [v. 1494-1553] ; 1842, Acad.). Plaisanterie libre, dans le genre de celles de Rabelais.

rabelaisien, enne [rablɛzjɛ̃ *ou* rabəlɛzjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de *Rabelais* [v. l'art. précéd.] ; 1834, Boiste, aux sens 2 et 3 ; sens 1, 1903, *R. Ét. Rab.*). **1.** Qui a rapport à Rabelais, à son œuvre : *Les études rabelaisiennes.* || **2.** Qui rappelle la verve libre, grivoise de Rabelais : *Plaisanterie rabelaisienne.* || **3.** Qui rappelle les personnages truculents de Rabelais, leur comportement, leurs propos : *Gringoire ne va qu'au hasard, pauvre diable rabelaisien* (Sainte-Beuve). *Saint-Amant était un viveur dans la force du terme ;* [...] *un ivrogne et un gourmet d'une façon toute gauloise et toute rabelaisienne* (Gautier). *Il s'abandonna* [...] *à la grosse gaieté qui faisait le fond de son naturel* [...]. *M^me de la Pave* [...] *paraissait goûter cette belle humeur rabelaisienne* (Feuillet).

rabes [rab] n. f. pl. (emploi spécialisé [par analogie de forme — v. RABIOT — et avec, le cas échéant, une var. phonétique] du plur. de *rave ;* 1679, J. Savary, écrit *raves ; rabes,* 1730, Savary des Bruslons). *Rabes de morue,* œufs de morue salés et mis en barrique. (On dit aussi RAVES.)

rabêtir [rabɛtir] v. tr. (de *r[e]-* et de *abêtir ;* 1680, Richelet). *Vx.* Rendre bête, stupide.

◆ v. intr. (1694, Acad.). *Vx.* Devenir plus bête.

rabiau n. m., **rabiautage** n. m., **rabiauter** v. tr. et intr., **rabiauteur** n. m. V. RABIOT, RABIOTAGE, RABIOTER, RABIOTEUR, EUSE.

rabibochage [rabibɔʃaʒ] n. m. (de *rabibocher ;* 1867, Delvau, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** *Fam.* Action de remettre en état sommairement quelque chose. || **2.** *Fam.* Action de réconcilier des personnes, ou le fait de se réconcilier.

rabibocher [rabibɔʃe] v. tr. (mot des parlers du nord de la Gaule romane, formé sur le radical *bib-,* qui évoque quelque chose de peu de consistance, de peu d'importance ou de peu de durée ; 1842, E. Sue, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** *Fam.* et *vx.* Réparer, raccommoder tant bien que mal : *Tous rabibochent des bâtisses vermoulues ou recopient, mot à mot, les types déjà conçus des villas ou des casernes* (Huysmans). || **2.** *Fig.* et *fam.* Réconcilier, remettre d'accord des personnes fâchées : *J'aurais voulu emmener avec moi Louis Églé et Brigitte, les rabibocher en arrachant celle-ci à son dragon* (L. Daudet) ; et par extens. : *Rabibocher le mariage Guy-Berthe* (M. Prévost).

• SYN. : **1** *rafistoler* (fam.), *rapetasser* (fam.), *rapiécer, retaper ;* **2** *raccommoder.*

◆ **se rabibocher** v. pr. (1877, Littré). Se réconcilier après une brouille : *C'était le diable pour se rabibocher* (Zola).

rabiennement [rabjɛnmɑ̃] n. m. (de l'anc. v. *rabienner,* améliorer [XVI^e s.], de *r[e]-* et du moyen franç. *abienner,* mettre à profit, bonifier, du préf. *a-* [lat. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers] et de *bien ;* v. 1673, Retz). *Class.* Le fait de se réconcilier après un désaccord : *Il faisait tous les matins une brouillerie et* [...] *tous les soirs il travaillait à un rabiennement* (Retz).

rabiole [rabjɔl] n. f. (mot occitan de même sens, de l'anc. provenç. *raba,* rave, de même étym. que le franç. *rave* [v. cet art.] ; 1549, Maignan, 77). Variété de chou-rave et de chou-navet.

rabiot [rabjo] n. m. (probablem. empr. du gascon *rabiot,* rebut de la pêche, fretin, de *rabe,* œufs de poisson, proprem. « rave » [de même étym. que le franç. *rave,* v. ce mot], les femelles de poissons pleines d'œufs ayant le corps en forme de rave ; 1638, Esnault, écrit *rebiots,* au plur., au sens de « taxes en surcroît » ; 1770, Esnault, écrit *rebiots* et *rebiaux,* au plur., au sens de « primes de séance attribuées aux moines d'un chapitre qui n'étaient pas versées aux absents, mais réparties en surplus aux présents » ; sens 1, 1831, Willaumez, écrit *rabiau* [*rabiot,* 1866, Esnault] ; sens 2, 1863, Esnault [écrit *rabiot*] ; sens 3, 1920, Bauche ; sens 4, 1832, Esnault, écrit *rabio* [*rabiot,* fin du XIX^e s.]). **1.** *Arg. mil.* Ce qui reste de vivres, de vin, d'eau-de-vie, après la distribution des rations aux hommes : *Se partager le rabiot.* || **2.** *Arg. mil.* Temps de service supplémentaire auquel est astreint un militaire qui a encouru une peine disciplinaire : *Faire trois mois de rabiot.* || **3.** *Fam.* Temps supplémentaire de travail : *Faire du rabiot pour*

terminer une tâche urgente. || **4.** *Fam.* Tout avantage supplémentaire, le plus souvent inespéré, dont on bénéficie : *Il* [Peyrouy] *pense peut-être, simplement : « Il est de neuf ans plus vieux que moi ! Autant de rabiot de force que j'aurai toujours sur lui »* (Montherlant). *Au moment du retour, ce que nous éprouvions d'abord, c'était : rabiot de vie. Premièrement, nous aurions dû être morts ; ensuite, le reste se mélangeait...* (Malraux).

• SYN. : **4** *excédent, supplément, surplus.*

• REM. On trouve aussi l'orthogr. anc. RABIAU (et RABIAUTAGE, RABIAUTER, RABIAUTEUR). On dit par abrév. RAB et RABE (1893, Esnault) : *Du rab de viande. Du vin en rab.*

rabiotage [rabjɔtaʒ] n. m. (de *rabioter* [v. ce mot] ; 1867, Delvau, écrit *rabiautage ; rabiotage,* XX^e s.). Action de rabioter, de faire de petits profits illicites.

rabioter [rabjɔte] v. tr. (de *rabiot* [v. ce mot] ; 1832, Esnault, écrit *rabiauter ; rabioter,* 1893, *Dict. général* [« s'approprier indûment quelque chose », 1962, Robert]). *Fam.* Prendre pour soi ce qui devrait être partagé, ou rogner sur la part des autres : *Rabioter du vin, du tabac.* || *Par extens.* et *fam.* S'approprier indûment quelque chose : *Rabioter de l'essence.*

◆ v. intr. (1832, Esnault). Faire de petits profits irréguliers.

• SYN. : *grappiller* (fam.), *gratter* (fam.).

rabioteur, euse [rabjɔtœr, -øz] n. (de *rabioter* [v. ce mot] ; 1848, P. Barbier, écrit *rabiauteur ; rabioteur,* début du XX^e s.). Personne qui rabiote.

rabique [rabik] adj. (dér. savant du lat. *rabies,* rage [v. RAGE] ; 1829, *Revue britannique,* XXIII, 48). Qui appartient, qui est propre à la rage : *Virus rabique.*

1. râble [rɑbl] n. m. (lat. *rutabulum,* fourgon de boulanger, spatule, de *ruere,* se précipiter, faire tomber ; XIII^e s., Godefroy, écrit *rouable* [*reable,* 1388, Godefroy ; *raable,* 1401, Godefroy ; *râble,* XV^e s., Godefroy], au sens 1 [dans les fours métallurgiques, 1762, Acad.] ; sens 2, 1963, Larousse [*rouable,* même sens, 1721, Trévoux]). **1.** Outil de chauffe dont l'extrémité est recourbée à angle droit et aplatie, et qui sert à déplacer le combustible ou les scories sur la grille d'un foyer. || *Par extens.* Pièce en forme de râteau, manœuvrée à la main ou mécaniquement, utilisée pour étaler et déplacer le minerai dans les fours métallurgiques de grillage. || **2.** Dans les exploitations salines, outil dont l'ouvrier saunier se sert pour extraire le sel de la poêle, en entraînant le minimum de saumure.

• REM. On dit aussi ROUABLE et RÂTEAU.

2. râble [rɑbl] n. m. (de *râble* 1, par analogie d'aspect ; 1532, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1599, Hornkens [*tomber sur le râble à quelqu'un,* 1962, Robert ; *vous allez voir ce qui va vous tomber sur le râble,* XX^e s.]). **1.** Partie du corps de certains quadrupèdes, surtout du lièvre et du lapin, qui s'étend depuis le bas des épaules jusqu'à la queue : *Un râble de lièvre rôti.* || **2.** *Fam.* Partie postérieure d'une personne, comprise entre le thorax et les fesses. || Fam. *Tomber sur le râble à quelqu'un,* lui tomber dessus, l'attaquer à l'improviste. || Fig. et fam. *Vous allez voir ce qui va vous tomber sur le râble,* se dit pour menacer quelqu'un d'une surprise désagréable, d'un châtiment.

3. râble [rɑbl] n. m. (de *râble* 1, par analogie d'aspect ; 1625, Stoer). Traverse d'un bateau plat.

râblé, e [rɑble] adj. (de *râble* 2 ; XVI^e s., Littré, au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Se dit d'un animal qui a le râble épais et court : *Un lièvre râblé. Un cheval bien râblé.* || **2.** Se dit d'une personne plutôt petite et de forte carrure : *Ces brutes râblées, bien nourries, avec la nuque rougeaude* (Aragon).

• SYN. : **2** *courtaud, massif, ramassé, trapu.* — CONTR. : **2** *élancé, filiforme, fluet, longiligne, mince, svelte.*

râbler [rɑble] v. tr. (de *râble* 1 ; 1788, *Encycl. méthodique* [*râbler le plâtre,* 1812, Mozin ; *râbler la poêle,* 1801, Fourcroy, III, 181]). Remuer, déplacer, nettoyer avec le râble ou râteau : *Râbler le feu.* || *Râbler le plâtre,* le débarrasser du charbon qui s'y trouve mêlé. || *Râbler la poêle,* dans les exploitations salines, nettoyer la poêle où se fait la cristallisation du sel.

◆ v. intr. (1963, Larousse). Agiter sous la surface une masse de matières en ignition, de manière à ne pas y introduire d'air.

râblot [rɑblo] n. m. (de *râble* 1 ; 1836, Acad.). Petit râble.

râblu, e [rɑbly] adj. (de *râble* 2 ; 1655, Brunot). *Vx* ou *littér.* Syn. de RÂBLÉ, E : *Peste, l'heureux grison ! qu'il est râblu !* (Th. Corneille). *Devant les bœufs râblus,* | *Le baby suçait son pouce* (Rollinat).

râblure [rɑblyr] n. f. (de *râble* 3 ; 1680, Jal). Rainure triangulaire, à arêtes vives, pratiquée des deux côtés et sur toute la longueur de la quille, de l'étrave et de l'étambot des navires en bois, pour y loger la face la plus étroite des bordages qui les avoisinent.

raboin n. m. V. RABOUIN.

rabolière n. f. V. RABOUILLÈRE.

rabonnir [rabɔnir] v. tr. (de *r*[*e*]- et de l'anc. v. *abonnir,* améliorer [fin du XII^e s., Reclus de Moiliens], de *a-* [lat. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers] et de l'adj. *bon ;* XIII^e s., Godefroy). *Fam.* ou *dialect.* Rendre meilleur : *Les bonnes caves rabonnissent le vin. Du monde pas commode ; beaucoup se sont fixés et le temps ne les a pas rabonnis, loin de là* (Arnoux).

• SYN. : *améliorer, bonifier.*

◆ v. intr. (1798, Acad.). *Fam.* ou *dialect.* Devenir meilleur : *C'est un digne homme, tout le même. Il y en a qui, pus y deviennent vieux, pus y durcissent, mais lui, il se fait doux comme votre cassis, et y rabonnit* (Balzac). *Ton cousin de Légé me semble rabonnir* (Le Roy).

rabot [rabo] n. m. (forme masc. tirée [par anal. de forme] du mot dialect. *rabotte,* lapin, terme issu [par dissimilation du premier *-o-*] d'une forme non attestée **robotte,* dér. de **robe,* lapin, moyen néerl. *robbe,* même sens ; 1342, Godefroy, au sens 9 ; sens 1, v. 1354, *Modus* [*passer le rabot sur...,* au fig., 1694, Acad.] ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1878, Larousse ; sens 5, fin du XV^e s. ; sens 6, 1869, Littré [*rabot de prés,* 1904, Larousse] ; sens 7, 1904, Larousse [pour le nettoyage des égouts, 1690, Furetière] ; sens 8, 1963, Larousse). **1.** Outil de menuisier, composé d'un fer, d'un contre-fer et d'un coin maintenus dans un fût, utilisé pour corroyer le bois et en aplanir la surface : *Dresser une planche au rabot.* || Fig. et vx. *Passer le rabot sur une œuvre littéraire,* lui donner le poli, les ultimes améliorations. || **2.** Instrument formé d'une pièce de bois très dur, dont on se sert pour polir les glaces, le marbre, etc. || **3.** Outil constitué d'une platine en fer et d'une lame très tranchante, qui sert à couper les poils du velours-soie et des peluches pendant le tissage à la main. || **4.** *Rabot odontriteur,* instrument utilisé par les vétérinaires pour enlever les inégalités des molaires du cheval. || **5.** Instrument en forme de T, composé d'une pièce de bois et d'un long manche, employé pour remuer le mortier. || **6.** *Rabot à raies,* instrument agricole avec lequel on rabat l'arête que forme la charrue pendant le labour. || *Rabot de prés,* instrument pour niveler les taupinières dans les prairies. || **7.** Outil employé pour régulariser le fond des tranchées de drainage avant d'y déposer les tuyaux. || Grande raclette employée pour le nettoyage des égouts. || **8.** Appareil moderne d'abattage et de chargement mécanique utilisé dans les mines de houille, quand le front de taille est en charbon pas trop dur. || **9.** Pierre dure employée au pavage, et qui est une variété de liais.

rabotage [rabɔtaʒ] n. m. (de *raboter ;* XVI^e s., au sens de « copeaux » ; sens 1, 1765, *Encyclopédie,* XVII, 144 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Action de raboter, d'aplanir une surface, sur une pièce de bois, à l'aide du rabot ou de la raboteuse ; résultat de cette action : *Le rabotage d'une planche.* (On dit aussi RABOTEMENT [1611, Cotgrave].) || **2.** Usinage d'une surface généralement plane, sur une pièce métallique, par le déplacement relatif, rectiligne et alternatif de la pièce (raboteuse) ou de l'outil (mortaiseuse, étau-limeur).

rabote ou **rabotte** [rabɔt] n. f. (origine incertaine, peut-être dér. [par analogie d'aspect] d'une forme dialect. de *rave ;* 1869, Littré). Entremets fait d'une pomme ou d'une poire enfermée dans une enveloppe de pâte et cuite au four. (On dit aussi DOUILLON.)

rabotement n. m. V. RABOTAGE.

raboter [rabɔte] v. tr. (de *rabot ;* 1409, Runkewitz, au sens 1 [*machine à raboter,* 1875, Larousse] ; sens 2, 1869, Littré [« niveler les dents d'un cheval... », 1904, Larousse] ; sens 3, 1654, Scarron ; sens 4, 1888, Villatte). **1.** Dresser une surface plane, sur les bois avec un rabot ou avec une raboteuse, sur les métaux avec une raboteuse ou un étau-limeur : *Raboter un parquet.* || *Machine à raboter,* syn. de RABOTEUSE. || **2.** Râper le bord inférieur du sabot d'un cheval. || Niveler les dents d'un cheval à l'aide du rabot. || **3.** *Fig.* et *vx.* Polir une œuvre littéraire, lui donner le fini : *Comment raboter à la fois « la Henriade », mes tragédies et toutes mes pièces ?* (Voltaire). *J'espère* [...] *raboter force aspérités qui me chiffonnent* (Mérimée). || **4.** *Pop.* Chiper.

raboteur [rabɔtœr] n. m. (de *raboter ;* 1576, Sasbout [art. *schaver*], au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1963, Larousse). **1.** Ouvrier qui effectue des opérations de rabotage sur le bois ou le métal, à l'aide notamment d'une raboteuse ou d'une autre machine-outil *(raboteur à la machine, raboteur-mortaiseur).* || **2.** Ouvrier qui, après la pose d'un parquet, en effectue la finition au moyen d'un racloir. || **3.** Ouvrier de la taillerie de pierre tendre qui travaille à l'aide du rabotin.

raboteuse [rabɔtøz] n. f. (fém. de *raboteur ;* 1876, A. Daudet, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** Machine-outil de grandes dimensions, servant à usiner des surfaces parallèles, et dans laquelle la coupe du métal est obtenue par le déplacement horizontal rectiligne et alternatif, de la pièce devant un outil fixe : *Ces énormes raboteuses sous lesquelles le fer le plus dur s'amoindrit en copeaux ténus comme des fils* (Daudet). || **2.** *Raboteuse à bois,* machine destinée à mettre à son épaisseur définitive une pièce de bois préalablement dégauchie sur une face. (On dit aussi MACHINE À TIRER D'ÉPAISSEUR.)

raboteux, euse [rabɔtø, -øz] adj. (de *rabot ;* 1539, *Anciennes Poésies fr.* [IV, 273], au sens 1 ; sens 2, 1657, d'après Richelet, 1680 ; sens 3, XX^e s.). **1.** Se dit d'une surface, d'un corps, d'un objet, etc., qui présente des aspérités, des inégalités nombreuses, désagréables au contact : *Une poutre raboteuse. Un mur de pierre raboteux. Jérôme, enhardi de jour en jour, se promenait seul, d'un pied attentif, sur les chemins raboteux du plateau* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une œuvre dont le style est heurté, inégal, sans recherche d'harmonie, et la lecture pénible : *J'ai poli le plus que j'ai pu certains endroits raboteux* (Mérimée). *Une traduction de Platon, peut-être un peu raboteuse* (Alain). || **3.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne sans aménité, dont l'abord est rude, difficile : *Agreste, trapu, raboteux et brutal, l'abbé* (Cladel).

• SYN. : **1** *âpre, inégal, rocailleux, rugueux ;* **2** *abrupt, ardu, laborieux, rude ;* **3** *dur, fruste, rêche, revêche, rustique.* — CONTR. : **1** *égal, lisse, plan, uni ;* **2** *aisé, harmonieux ;* **3** *affable, agréable, aimable, amène, avenant, doux, engageant.*

rabotin [rabɔtɛ̃] n. m. (de *rabot ;* 1904, Larousse). Outil à main que le tailleur de pierre tendre utilise pour finir de dresser les surfaces de parement et pour nettoyer les façades en pierre des édifices. (On l'appelle aussi CHEMIN DE FER.)

rabotte n. f. V. RABOTE.

rabougri, e [rabugri] adj. (part. passé de *rabougrir ;* 1653, Pellisson, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'un végétal ou d'une partie d'un végétal qui n'a pas atteint son développement normal : *L'air misérable d'un bouleau rabougri qui s'accroche au flanc d'un roc* (Taine). *Il y a quelques tout petits arbres, encore sans feuilles* [...], *mimosas épineux et rabougris, comme ceux que nous avions une première fois rencontrés* (Loti). *Un pommier qui donne des fruits rabougris.* || **2.** Se dit d'une personne chétive, débile, ou dont le corps, par une cause quelconque, s'est ratatiné, recroquevillé : *Un gibet plein de pendus rabougris, | Secoués par le bec avide des corneilles* (Verlaine). *La mère* [...], *une petite ombre rabougrie qui sanglotait* (Malraux).

• SYN. : **1** *chétif, ratatiné, recroquevillé ;* **2** *malingre, rachitique, racorni, tordu.*

rabougrir [rabugrir] v. tr. (de *r[e]-* et de l'anc. v. *abougrir,* rabougrir [milieu du XVI^e s.], de *a-* [lat. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers] et de *bougre* [v. ce mot], au sens anc. de « faible, chétif » [début du XV^e s.] ; 1600, O. de Serres, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Retarder, arrêter dans sa croissance un végétal ou un être vivant : *Un climat aride qui rabougrit les plantes.* [Parce] *qu'il a rabougri, comme une idole au feu, | Son corps olympien aux servitudes sales* (Rimbaud). || **2.** *Fig.* et *littér.* Entraver, arrêter dans son développement normal : *Car toujours l'enfant t'intimide comme s'il détenait des connaissances. Et tu ne t'y trompes guère, car son esprit est fort avant que tu l'aies rabougri* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **1** *atrophier, étioler.*

◆ v. intr. (1835, Acad.). Croître, se développer difficilement, en parlant des végétaux : *Dans ce sol pauvre, tout ce qu'on plante rabougrit.*

• SYN. : *s'étioler, languir.*

◆ **se rabougrir** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Cesser de se développer, s'étioler, se recroqueviller. || **2.** *Fig.* Dépérir, perdre ses qualités : *L'esprit se rabougrit dans l'inaction.*

• SYN. : **2** *baisser, décliner, se dégrader.*

rabougrissement [rabugrismɑ̃] n. m. (de *rabougrir ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 [« état de ce qui est rabougri », 1872, Zola] ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Le fait de rabougrir ou de se rabougrir (au pr. et au fig.) : *De là vient la laideur de l'architecture moderne, spécialement de ces immondes petites villas des environs de Paris. La laideur est toujours l'effet d'une dégénérescence, d'un rabougrissement* (Claudel). || État de ce qui (être vivant ou chose) est rabougri : *Contrefaite, laide et adorable, elle* [Louise de Mareuil] *était condamnée à mourir jeune* [...] ; *il courait sur sa mémoire* [de la mère, M^me de Mareuil] *des histoires qui expliquaient le rabougrissement de cette enfant* (Zola). || **2.** *Fig.* et *littér.* Ce qui constitue une régression, un appauvrissement par rapport à autre chose : *L'« Encyclopédie », du fait de l'athéisme, est un rabougrissement et une caricature de la « Somme » et, par-delà celle-ci, d'Aristote* (L. Daudet).

• SYN. : **1** *étiolement ;* **2** *abâtardissement, dégénérescence, dégradation.*

rabouillage [rabujaʒ] n. m. (de *rabouiller ;* 1842, Balzac). *Dialect.* Action de rabouiller : *Je gagne cinq sous par jour pendant toute la saison du rabouillage ; je vais rabouiller jusque dans la Braisne* (Balzac).

rabouiller [rabuje] v. tr. (mot dialect. du centre de la France, du préf. composé *ra-* [de *r(e)-* et de *a-,* lat. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers] et de *bouiller ;* 1842, Balzac). *Dialect.* Troubler l'eau de la rivière en l'agitant, pour prendre plus facilement les poissons ou les écrevisses : *« Eh bien qu'as-tu donc, Flore ? cria-t-il. Tu causes au lieu de rabouiller, la marchandise s'en ira ! »* [...] *« Rabouiller » est un mot berrichon qui peint admirablement ce qu'il veut exprimer : l'action de troubler l'eau d'un ruisseau en la faisant bouillonner à l'aide d'une grosse branche d'arbre, dont les rameaux sont disposés en forme de raquette. Les écrevisses, effrayées par cette opération dont le sens leur échappe, remontent précipitamment le cours d'eau et, dans leur trouble, se jettent au milieu des engins que le pêcheur a placés à une distance convenable* (Balzac).

rabouillère [rabujɛr] n. f. (du radical du mot dialect. *rabotte,* lapin [v. RABOT] ; 1534, Rabelais). Terrier peu profond où les lapins de garenne font leurs petits : *La femelle du blaireau perce les rabouillères des lapins, prend les jeunes lapereaux* (Buffon).

• REM. M. Genevoix (1925) a employé la var. RABOLIÈRE : *Il ressemblait à un lapin de rabolière.*

rabouilleur, euse [rabujœr, -øz] n. (de *rabouiller ;* 1842, Balzac). *Dialect.* Personne qui rabouille, trouble l'eau pour pêcher : *La Rabouilleuse* (titre d'un roman de Balzac).

rabouilloir [rabujwar] n. m. (de *rabouiller ;* 1842, Balzac). *Dialect.* Bâton pour rabouiller : *Flore Brazier tenait à la main son rabouilloir* (Balzac).

rabouin ou **raboin** [rabwɛ̃] n. m. (fourbesque *rabuino,* diable ; v. 1741 [*raboin*] et 1800 [*rabouin*], Esnault). *Arg.* et *vx.* Le diable.

◆ **rabouin, e** n. (1901, Esnault). *Pop.* et *vx.* Romanichel, romanichelle.

rabouler (se) [sərabule] v. pr. (de *r[e]-* et de *abouler ;* 1916, Barbusse). *Pop.* Venir, arriver : *À la sortie de la caserne, mes deux phénomènes se raboulent et se plantent devant les biffins qui sortent* (Barbusse).

raboutage [rabutaʒ] n. m. (de *rabouter ;* 1975, Larousse). Au cours d'un forage pétrolier, récupération des masses-tiges usées, que l'on remet aux dimensions normalisées par la coupe des extrémités et l'apport d'embouts.

rabouter [rabute] ou **raboutir** [rabutir] v. tr. (de *r[e]-* et de *abouter, aboutir ;* 1294, Godefroy, écrit *rabouter,* au sens de « établir une hypothèque » ; sens 1, 1718, Acad. [*raboutir ; rabouter,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1845, Bescherelle [*rabouter ; raboutir,* 1875, Larousse]). **1.** Coudre ensemble, bout à bout, des morceaux d'étoffe : *Raboutir des dentelles.* || **2.** Assembler bout à bout deux pièces de bois, de métal, etc. : *Rabouter deux poutres, deux câbles.*

rabouteur [rabutœr] n. m. (de *rabouter ;* 1932, Larousse). Ouvrier qui blanchit les parquets dans une construction entièrement terminée.

rabrouement [rabrumɑ̃] n. m. (de *rabrouer ;* 1559, Amyot). Action de rabrouer. (Rare.)

rabrouer [rabrue] v. tr. (du préf. composé *ra-* [de *r(e)-* et de *a-,* lat. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers] et de l'anc. v. *brouer,* gronder, être furieux, proprem. « écumer », dér. de l'anc. n. m. *bro, breu,* bouillon [v. BROUET] ; fin du XIV^e s., E. Deschamps). Accueillir, traiter avec rudesse une personne envers laquelle on est mal disposé : *Il fut étrangement rabroué par M. le Prince* (Saint-Simon). *L'étrange garçon, souvent rabroué, revenait toujours* (Duhamel).

• SYN. : *envoyer promener* (fam.), *rembarrer* (fam.).

rabroueur, euse [rabruœr, -øz] n. (de *rabrouer ;* 1537, *le Courtisan*). Personne qui a coutume de traiter les autres avec rudesse, brusquerie. (Rare.)

raca ! ou **racca !** [raka] interj. (bas lat. ecclés. *raca,* pauvre individu, araméen *raca,* sot, mot peut-être de la même famille que l'hébreu *roq,* crachat ; 1553, *Bible Gérard* [dans la loc. *dire racha... — dire raca...,* 1672, Sacy ; comme mot injurieux employé isolément, fin du XIX^e s., L. Bloy]). *Vx* ou *littér.* Mot injurieux : *Pour ce qui est de la palabre conférencière ou politique, raca !* (Bloy). || *Dire, crier raca à quelqu'un,* lui dire des injures : *Vous me criez : raca ; moi, je vous dis : merci !* (Hugo).

racage [rakaʒ] n. m. (du moyen franç. *raque,* racage [1382, Jal], anc. scand. *rakki,* même sens ; 1636, Cleirac, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Sorte de collier qui lie une vergue à un mât le long duquel elle doit glisser, tout en pouvant s'orienter et s'apiquer. || **2.** Collier métallique servant à réunir deux pièces de charpente.

racahout [rakaut] n. m. (ar. *rāqaout,* même sens ; 1833, *Journ. des connaissances utiles,* écrit *racaou ; racahout,* 1857, Flaubert). Farine alimentaire en usage chez les Turcs et les Arabes, composée de salep, de cacao, de glands doux, de fécule de pomme de terre, de farine de riz, de sucre, de vanille.

racaille [rakaj] n. f. (de l'anc. norm. [attesté indirectement par l'anc. provenç. *rascar,* racler] **rasquer,* racler, se réunir en masse, tumultueusement, lat. pop. **rasicare,* racler, du lat. class. *rasum,* supin de *radère,* raser, ratisser, gratter, racler ; v. 1138, Gaimar, écrit *rascaille* [*racaille,* fin du XII^e s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1672, G. Patin [par extens., pour désigner une chose de rebut, 1690, Furetière]). **1.** Rebut de la société : *Racaille éternellement dévouée à qui lui jette du pain dans la gueule* (Flaubert). || **2.** Expression par laquelle on désigne une catégorie de personnes que l'on considère comme méprisables : *Combien toute cette racaille prenait à cœur de se conduire en gens du monde* (Carco). *Je ne me commets pas plus avec la racaille à bonnets ou à barrettes, à tonsure ou sans tonsure, que je ne chasse le porc-épic* (Yourcenar) ; et par extens. : *Les grands congres à peau fine, puis la racaille des chiens de mer : du poisson de pauvre* (Hamp).

• SYN. : **1** *bas-fonds, canaille, lie, pègre, plèbe, populace, tourbe ;* **2** *crapule, filou, fripouille* (fam.), *gredin, vermine.*

racanette [rakanɛt] n. f. (origine incertaine ; 1869, Littré). Nom donné parfois à la *sarcelle.*

raccommodable [rakɔmɔdabl] adj. (de *raccommoder ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis 1904, Larousse). Qui peut être raccommodé.

raccommodage [rakɔmɔdaʒ] n. m. (de *raccommoder ;* 1650, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* XIX, 45 [absol., 1847, Balzac]). Action de raccommoder, de remettre en état certains objets et surtout des vêtements ; résultat de cette action : *Le raccommodage de la porcelaine, des filets de pêche, du linge de maison. Perdre son temps au raccommodage de vieux meubles.* || *Absol.* Réparation à l'aiguille de pièces du vêtement, du linge, etc. : *Une femme qui fait du raccommodage, les raccommodages.*

• SYN. : *rafistolage* (fam.), *rapiéçage, ravaudage, réparation, reprisage.*

raccommodement [rakɔmɔdmɑ̃] n. m. (de *raccommoder ;* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). *Fam.* Réconciliation après une brouille : *À quoi sert de se quereller quand le raccommodement est impossible ? Le plaisir des disputes, c'est de faire la paix* (Musset). *Les deux amants s'étaient retrouvés et recommençaient leurs racommodements trempés de larmes* (Goncourt).

• SYN. : *rabibochage* (fam.).

raccommoder [rakɔmɔde] v. tr. (de *r[e]-* et de *accommoder ;* 1587, F. de La Noue, au sens 1 [pour le linge, les vêtements, 1671, Pomey — au part.-adj., 1869, Littré] ; sens 2, 1648, Scarron ; sens 3, 1672, M^{me} de Sévigné [*raccommoder à,* 1671, M^{me} de Sévigné] ; sens 4, 1587, F. de La Noue ; sens 5, v. 1660, Retz ; sens 6, 1633, Corneille). **1.** Remettre en état, réparer certains objets usés, abîmés, détériorés (vieilli ou littér.) : *Raccommoder des assiettes de porcelaine. Raccommoder les chaussures. Raccommoder un vieux buffet. La vieille maison natale toute fendue, raccommodée avec des bouts de fer et des crochets* (Claudel). || *Auj.* et *spécialem.* Réparer le linge, les vêtements par un travail exécuté à l'aiguille : *Une fille qui sait coudre, raccommoder. Une fillette de quatorze ans* [...], *assise sur une chaise de paille* [...], *raccommode du linge, du linge de pauvre, rapiécé, reprisé déjà* (Maupassant) ; et au part. adj. : *Un ouvrier âgé, avec des bleus si raccommodés de haut en bas que c'était à se demander où était le vêtement initial et où les pièces* (Triolet). || **2.** *Class.* Remettre en ordre, dans un état plus convenable : *Le roi raccommodait ses chausses* (Saint-Simon). *Je tâche à raccommoder mes affaires domestiques que le service du Roi avait mises fort en mauvais état* (Bussy-Rabutin). || **3.** *Class.* Rectifier, retoucher, amender un ouvrage littéraire ou artistique : *Je ne puis jamais raccommoder ce qui vient naturellement au bout de ma plume* (Sévigné). *M^{me} de Clèves ordonna au peintre de raccommoder quelque chose à la coiffure de celui* [un portrait] *que l'on venait d'apporter* (M^{me} de La Fayette). || Class. *Raccommoder à,* ajuster, conformer à : *Si nous étions plus près, je pourrais les raccommoder* [mes lettres] *à votre fantaisie, dont je fais grand cas* (Sévigné). || **4.** *Class.* Remettre une personne en bon état de santé : *Je suis assurée* [...] *que vous me manderez que l'air d'Aix vous a toute raccommodée, que vous n'êtes plus si maigre qu'à Grignan* (Sévigné). || **5.** *Class.* Apaiser, faire disparaître une cause de trouble ou de désaccord : *M. de Chaulnes*

a eu des chagrins qui ont été enfin réparés et raccommodés (Sévigné). *Le P. La Chaise veut raccommoder ce qu'il a gâté sur le P. Poisson, mais il a plus de talent pour le mal que pour le bien* (Maintenon). ‖ **6.** *Class.* Remettre d'accord, réconcilier des personnes brouillées : *Le roi a raccommodé l'archevêque de Reims avec celui de Paris* (Sévigné). *L'amour, seul assez fort pour la persuader, | Ne veut point d'autre tiers à les raccommoder* (Corneille). ‖ *Auj.* Cet emploi appartient à la langue familière : *Je suis raccommodé avec Rachel ; je l'ai rencontrée à souper chez Buloz et nous nous sommes donné une poignée de main* (Musset). *Moi, tu comprends, ce n'est pas mon rôle de vous raccommoder s'il y a eu de la brouille* (Zola).

• SYN. : **1** *rafistoler* (fam.), *rapetasser, rapiécer, ravauder, repriser, restaurer, retaper* (fam.) ; **6** *rabibocher* (fam.).

◆ **se raccommoder** v. pr. (sens 1, 1648, Guez de Balzac ; sens 2, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). **1.** *Class.* Se rétablir, redevenir normal (en parlant de choses) : *Je reprends mon heure de coucher ; mon sommeil se raccommode avec le matin* (Sévigné). ‖ **2.** *Class.* Se réconcilier (en parlant de personnes) : [Il avait] *une grande frayeur que M. le Prince ne se raccommodât à la cour* (Retz). *Quand les dames querellent longtemps, elles ont envie de se raccommoder* (Dancourt). ‖ *Auj.* Cet emploi est familier : *Là où des scélérats se raccommodent après des coups de poignard, les amoureux se brouillent irrévocablement pour un regard, pour un mot* (Balzac). *Valdo s'est disputé avec Cécile, une fois de plus. Ils vont se raccommoder, le temps que j'accompagne Justin* (Duhamel).

• SYN. : **2** *se rabibocher* (fam.), *se remettre.*

raccommodeur, euse [rakɔmɔdœr, -øz] n. (de *raccommoder ;* 1612, *Dict. général*). Personne dont le métier est de raccommoder une certaine sorte d'objets : *Raccommodeur de faïence et de porcelaine. Raccommodeur de filets de pêche. Raccommodeur de tapis. Raccommodeuse en bonneterie.*

◆ **raccommodeur** n. m. (1875, Larousse). Dans les houillères du Pas-de-Calais, ouvrier qui assure l'entretien des galeries.

raccompagner [rakɔ̃paɲe] v. tr. (de *r[e]-* et de *accompagner ;* 1265, Godefroy, écrit *racompaigner,* au sens de « réunir » ; écrit *raccompagner,* au sens actuel, 1907, Larousse [dès la fin du XIX[e] s. dans le franç. régional de la Suisse romande]). Accompagner, reconduire une personne qui repart et dont on va prendre congé : *Raccompagner un visiteur jusqu'à la porte. Raccompagner un ami à la gare. Il le raccompagna, en bavardant, jusqu'à l'escalier* (Martin du Gard).

raccord [rakɔr] n. m. (déverbal de *raccorder* [v. ce mot] ; XII[e] s., *Athis,* écrit *racort,* au sens de « réconciliation » ; sens 1, fin du XVI[e] s., Palissy, écrit *racord* [*raccord,* 1835, Acad. ; dans une peinture, 1869, Littré ; *faire un raccord,* « ...retoucher son maquillage », 1932, Larousse] ; sens 2, 1904, Larousse [« tuyauterie de faible longueur... », 1875, Larousse] ; sens 3, 1962, Robert [« plan... tourné pour relier deux autres plans », 9 févr. 1919, d'après J. Giraud, p. 170] ; sens 4, 1835, Acad. [au théâtre, 1867, Delvau]). **1.** Liaison établie entre deux parties, deux éléments séparés : *Faire le raccord de deux corps de bâtiment. Un raccord de maçonnerie. Les raccords se font mal entre les parties déjà sèches et celles qui sont encore humides* (Mérimée). ‖ *Spécialem.* Réparation, retouche destinée à combler une solution de continuité dans une peinture. ‖ Absol. et fam. *Faire un raccord,* en parlant d'une femme, refaire partiellement, retoucher son maquillage : *Elle a remis son manteau et, devant la glace, elle fait un raccord* (Bernstein). ‖ **2.** Pièce de fonte, d'acier, de poterie destinée à assurer l'assemblage sans fuite de deux éléments d'une canalisation. ‖ Tuyauterie de faible longueur assurant la liaison de deux conduites, ou d'une tuyauterie d'alimentation et d'un organe d'utilisation d'un fluide. ‖ **3.** Ajustement de deux plans d'un film de telle sorte que la continuité de l'un à l'autre soit assurée avec harmonie : *Les raccords sont assurés par la script-girl.* ‖ *Spécialem.* Plan cinématographique tourné pour relier deux autres plans. ‖ **4.** Arrangement, transition destinés à relier deux parties d'une œuvre littéraire, notamment deux scènes d'une pièce de théâtre, à laquelle on a fait des coupures. ‖ Au théâtre, répétition d'une pièce déjà sue ou jouée pour vérifier des enchaînements ou mettre au point les scènes d'un nouvel interprète.

raccordement [rakɔrdəmɑ̃] n. m. (de *raccorder* [v. ce mot] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *racordement,* au sens de « réconciliation » ; écrit *raccordement,* au sens actuel, 1701, Furetière [*voie de raccordement,* 1845, Bescherelle ; *cône de raccordement,* 1932, Larousse — *raccordement,* même sens, 1869, Littré ; *courbe..., surface de raccordement,* 1875, Larousse]). Action de raccorder deux choses, de les unir par un raccord ; résultat de cette action : *Le raccordement de deux canalisations. Le raccordement d'une route nationale à l'autoroute.* ‖ *Voie de raccordement,* voie servant à relier l'une à l'autre deux voies ferrées distinctes. ‖ *Cône de raccordement,* partie tronconique de l'âme d'une bouche à feu, qui relie la chambre à poudre et la partie rayée. ‖ *Courbe* ou *ligne de raccordement de deux surfaces,* courbe commune à deux surfaces qui ont le même plan tangent en chaque point de cette courbe. ‖ *Surface de raccordement,* surface joignant deux surfaces distinctes et se raccordant à chacune des deux.

raccorder [rakɔrde] v. tr. (de *r[e]-* et de *accorder ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *racorder,* au sens de « réconcilier » ; écrit *raccorder,* au sens 1, 1701, Furetière [au part.-adj., av. 1799, Marmontel ; « réunir les extrémités de deux tuyaux... », 1893, *Dict. général ; raccorder le pavé,* 1869, Littré] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Joindre par une liaison quelconque des parties séparées ou dissemblables : *Raccorder deux bâtiments par une galerie. Raccorder deux terrains de niveau différent ;* et au part.-adj. : *Il examina les fleurs du papier de tenture et remarqua qu'il y avait des bouquets mal raccordés* (France). ‖ *Spécialem.* Réunir les extrémités de deux tuyaux au moyen d'un raccord. ‖ *Raccorder le pavé,* refaire une petite partie d'un pavage. ‖ **2.** Établir une liaison, une communication entre deux choses (en parlant de la chose qui unit) : *On a prévu qu'une antenne raccorderait la nouvelle ville à l'autoroute.* ‖ **3.** Restaurer une peinture de telle sorte que les parties nouvelles ne puissent être distinguées des parties anciennes de l'œuvre.

• SYN. : **1** *rabouter, relier, réunir ;* **2** *rattacher.* — CONTR. : **1** *disjoindre, écarter, séparer.*

◆ **se raccorder** v. pr. (v. 1155, Wace, au sens de « se réconcilier » ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1765, Diderot). **1.** Pouvoir se joindre sans solution de continuité (en parlant de choses concrètes) : *Deux fragments d'un manuscrit ancien qui se raccordent parfaitement.* ‖ **2.** Être relié à autre chose par une liaison logique (en parlant de choses abstraites) : *Un rapport rédigé hâtivement et dont les parties se raccordent mal.*

raccorderie [rakɔrdəri] n. f. (de *raccorder ;* 1975, Larousse). Agencement des raccords, accessoires et garnitures de tuyauteries d'une installation de production pétrolière ou de raffinage.

raccourci, e [rakursi] adj. (part. passé de *raccourcir ;* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné, au sens 1 [*allure raccourcie,* 1963, Larousse ; *à bras raccourcis,* 1680, Richelet] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1675, Fléchier). **1.** Qui a été rendu plus court : *J'ai les bras raccourcis aussi bien que les jambes, et les doigts aussi bien que les bras...* (Scarron). ‖ *Gigot raccourci,* v. GIGOT. ‖ *Allure raccourcie,* allure d'un cheval dont l'amplitude est volontairement réduite par le cavalier. ‖ Fig. *À bras raccourcis,* de toute sa force : *Frapper quelqu'un, tomber sur quelqu'un à bras raccourcis.* ‖ **2.** *Spécialem.* En héraldique, se dit d'une pièce diminuée de longueur. ‖ **3.** *Vx.* Qui présente une chose sous une forme abrégée : *Faire un exposé raccourci des événements.*

◆ **raccourci** n. m. (sens 1, 1827, Chateaubriand ; sens 2, 1838, Stendhal ; sens 3, 1651, Brunot [« partie d'une œuvre exécutée selon ce procédé », 1765, Diderot] ; sens 4, XIV[e] s., Littré ; sens 5, 1913, Suarès

[« texte... exprimant brièvement... ce qui... exigerait un développement plus long », 1690, Furetière]). **1.** *Vx.* Caractère, état de ce qui est devenu plus court : *On juge de l'âge des guerriers par la pesanteur ou la légèreté, le raccourci ou l'allongement du pas* (Chateaubriand). || **2.** Chemin plus court que l'itinéraire normal : *Prendre, emprunter un raccourci. Les raccourcis qui allongent* (Daudet). *Prudent irait seul les accueillir à la gare et les amènerait à Maltaverne par un raccourci à travers bois, toujours désert le soir* (Mauriac). || **3.** Procédé par lequel l'artiste (dans le dessin, la peinture, le bas-relief) rend l'aspect des objets et des figures dont certaines dimensions sont réduites, pour le regard, par l'effet de la perspective linéaire. || Partie d'une œuvre exécutée selon ce procédé : *Carle* [Van Loo] *modelait sa machine, et il en étudiait les lumières, les raccourcis, les effets...* (Diderot). || **4.** *Vx.* Réduction, abrégé de quelque chose : *Je suis un raccourci de la misère humaine* (Scarron). [V. ci-après EN RACCOURCI loc. adv. et adj.] || **5.** Manière concise, dense de s'exprimer : *Aimer, pratiquer le raccourci.* || Texte ou formule exprimant brièvement et vigoureusement ce qui normalement exigerait un développement plus long : *Je me garderai bien d'esquisser en quelques traits un tableau du Moyen Âge. Si M. Leconte de Lisle l'a fait en trente-six vers* [...], *c'est là un de ces raccourcis audacieux...* (France).

● SYN. : **2** *traverse ;* **5** *concision, laconisme.*

◆ **En raccourci** loc. adv. et adj. (sens 1, 1631, Guez de Balzac ; sens 2, 1779, H. B. de Saussure, I, 318). **1.** Sous une forme abrégée, résumée, réduite : *Un bal de noce, c'est le monde en raccourci* (Balzac). *Je ne traiterai* [...] *cette deuxième partie de mon sujet que tout à fait en raccourci* (Renan). *Chaque être doit revivre, en raccourci, la longue aventure de l'espèce* (Duhamel). || **2.** *Littér.* À la façon d'une œuvre exécutée selon le procédé du raccourci : *À droite, la Corne d'or, sillonnée par des milliers de caïques dorés ; tout Stamboul en raccourci, les mosquées enchevêtrées, confondant leurs dômes et leurs minarets* (Loti).

● SYN. : **1** *en abrégé, en bref, en plus petit, en résumé.*

raccourcir [rakursir] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *accourcir ;* début du XIIIe s., au sens 1 [« guillotiner », 1792, Esnault] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1685, Mme de Sévigné ; sens 5, 1875, Larousse). **1.** Rendre plus court, diminuer en longueur : *Raccourcir une robe, un pantalon. Un chemin de traverse qui raccourcit le trajet de plusieurs kilomètres. Cette trompe* [...], *l'animal* [...] *peut la raccourcir, l'allonger, la courber et la tourner en tous sens* (Buffon). || *Spécialem.* et *fam.* Guillotiner quelqu'un : *À notre arrivée, ces paysans* [...] *nous apprirent que Des Touches avait été condamné la veille au soir par le Tribunal révolutionnaire et qu'il devait être raccourci le lendemain* (Barbey d'Aurevilly). *En voilà un, par exemple, qu'ils seraient allés voir raccourcir avec plaisir ! Non, la guillotine, ce n'était pas assez* (Zola). || **2.** Diminuer en durée : *Il sera peut-être obligé de raccourcir son séjour. Les grandes afflictions semblent raccourcir les heures, comme les grandes joies* (Chateaubriand). || **3.** Abréger un texte, un développement oral : *Raccourcir un chapitre, un discours, un exposé.* || **4.** *Class.* Diminuer en importance : *Je me suis fort bien portée de ma médecine ; elle a bien raccourci mes sérosités* (Sévigné). || **5.** *Fig.* et *littér.* Amoindrir, diminuer en ampleur, en richesse : *Jules Lemaître trouvait* [...] *que la souffrance avait raccourci et légèrement desséché le style d'Alphonse Daudet* (L. Daudet).

● SYN. : **1** *couper, rapetisser, réduire ; décapiter ;* **2** *abréger, écourter ;* **5** *affaiblir, appauvrir.* — CONTR. : **1** *allonger, rallonger ;* **2** *éterniser, prolonger ;* **3** *amplifier, délayer* (fam.), *développer, étirer ;* **5** *enrichir, étoffer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** Devenir plus court, diminuer en longueur, en durée : *Les robes ont encore raccourci... Depuis la fin de juin, les jours cessent de croître, et même raccourcissent* (Romains). || **2.** *Vx.* Prendre un chemin plus court : *Villars fut obligé de raccourcir à tire-d'aile vers le Rhin, pour s'opposer aux troupes impériales* (Sainte-Beuve).

◆ **se raccourcir** v. pr. (v. 1695, Fénelon). Devenir plus court : *Au revers des pentes l'on commence | À voir se raccourcir l'ombre que les bois font* (Mercier).

● SYN. : *diminuer, se rapetisser.* — CONTR. : *allonger, rallonger.*

raccourcissement [rakursismɑ̃] n. m. (de *raccourcir ;* 1529, Tory, au sens de « raccourci, abrégé » ; sens actuel, 1551, D. Sauvage, p. 152). Action de raccourcir, ou le fait de raccourcir, de diminuer en longueur, en durée : *La grande révolution accomplie par Mme de Pourtalès pour le raccourcissement des robes* (Mérimée). *Le raccourcissement d'un délai. Dès le mois d'août, le raccourcissement des jours est sensible.*

● SYN. : *abrègement, diminution, rapetissement, réduction.*

raccoutrage [rakutraʒ] n. m. (de *raccoutrer* [v. ce mot] ; début du XVIIe s., écrit *racoustrage,* au sens de « chose raccoutrée » ; 1875, Larousse, écrit *raccoutrage,* au sens de « action de raccommoder un habit » ; sens actuel, 1963, Larousse). Opération qui consiste à reconstituer à l'aiguille les parties démaillées d'un article de bonneterie tricoté à la machine.

raccoutrer [rakutre] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *accoutrer ;* 1538, R. Estienne, écrit *raccoustrer* [*raccoutrer,* XVIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** *Class.* Réparer, remettre en état (au pr. et au fig.) : *Il faut raccoutrer ce pourpoint, ces bas* [...]. *Il faut raccoutrer cette affaire* (Furetière, 1690). || **2.** Reprendre à l'aiguille les mailles qui ont sauté dans un article de bonneterie tricoté à la machine.

raccoutreuse [rakutrøz] n. f. (de *raccoutrer ;* 1549, R. Estienne, comme n. m., écrit *raccoustreur,* au sens de « celui qui raccommode » ; 1875, Larousse, comme n. f., écrit *raccoutreuse,* au sens de « personne qui raccommode de vieux habits » ; sens actuel, 1955, *Dict. des métiers*). Ouvrière de la bonneterie qui effectue le raccoutrage.

raccoutumer (se) [sərakutyme] v. pr. (de *r*[*e*]- et de *accoutumer ;* 1538, R. Estienne, comme v. tr., au sens de « redonner l'habitude » ; comme v. pr., au sens actuel, 1677, Mme de Sévigné). S'accoutumer de nouveau à, reprendre l'habitude de : *Je m'y raccoutumerai, c'est un courant à reprendre* (Huysmans).

● SYN. : *se réhabituer.*

● REM. Dans l'usage actuel, *se raccoutumer* est le plus souvent remplacé par *se réaccoutumer.* (V. RÉACCOUTUMER.)

raccroc [rakro] n. m. (déverbal de *raccrocher ;* 1374, Du Cange, au sens de « renouvellement d'une fête » ; sens 1, 1798, Acad. [*par raccroc,* 1835, Acad. ; *de raccroc,* fin du XIXe s., A. Daudet — dans un jeu, 1798, Acad.] ; sens 2, XXe s.). **1.** *Vx.* Coup inattendu et heureux dans un jeu, en particulier au billard. || *Par raccroc,* par une chance inespérée : *Il n'a été reçu à cet examen que par raccroc.* || *De raccroc,* dû au hasard : *Et les coups de raccroc dont notre fortune s'est faite, comme se font d'ailleurs toutes les fortunes maintenant...* (Daudet). *J'ai sinon excusé, du moins expliqué leur existence de raccroc sur les marges de la société* (Richepin). || **2.** *Fig.* Action de raccrocher, de rattraper quelque chose (rare) : *Les mensonges d'excuse, qu'on pourrait appeler les mensonges de raccroc* (Bernanos).

raccrochage [rakrɔʃaʒ] n. m. (de *raccrocher ;* av. 1902, Zola, au sens 2 ; sens 1 et 3, 1963, Larousse). **1.** Action de raccrocher, de suspendre de nouveau quelque chose : *Le raccrochage d'un tableau.* || **2.** Action de raccrocher quelqu'un, de l'arrêter au passage dans la rue (surtout en parlant des filles publiques) : *C'était la grande retape, le persil au clair soleil, le raccrochage des catins illustres* (Zola). *Et c'est la concurrence effrénée, le raccrochage sur le pas des boutiques dans toute la ville* (Huysmans). || **3.** *Fig.* Action de raccrocher quelque chose, de rattraper ce qui paraissait définitivement compromis : *Le raccrochage de l'affaire sera difficile.*

● SYN. : **2** *racolage, retape* (pop.) ; **3** *rattrapage.*

raccrochement [rakrɔʃmɑ̃] n. m. (de *raccrocher ;* 8 mars 1931, A. Gide). Action de se raccrocher à quelque chose : *De quel peu de profit sont tous ces raccrochements au passé* (Gide).

raccrocher [rakrɔʃe] v. tr. (de *r[e]-* et de *accrocher ;* début du XVIe s., au sens de « rendre crochu » ; sens 1, 1675, Widerhold [au téléphone, av. 1922, Proust] ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 3, 1655, Molière [au fig., début du XXe s.] ; sens 4, 1893, *Dict. général ;* sens 5, 1798, Acad. [absol., 1842, E. Sue]). **1.** Accrocher de nouveau, remettre en place ce qui était décroché : *Raccrocher un tableau. Raccrocher des rideaux.* || *Raccrocher l'écouteur, le récepteur du téléphone,* ou, absol., *raccrocher,* replacer le combiné sur l'appareil téléphonique une fois la conversation terminée, ou mettre fin volontairement à la communication (en raccrochant) : *J'ai voulu raccrocher tout de suite, parce que je sais que le patron n'aime pas qu'on nous téléphone de la ville* (Camus). || **2.** *Fig.* et *vx.* Rétablir quelqu'un dans une bonne position : *Fénelon n'était pas sans soin de tout ce qui pouvait le raccrocher et le conduire aux premières places* (Saint-Simon). || **3.** *Vx.* Ressaisir, reprendre ce qui a échappé : *Enfin je vous raccroche, | Mon argent bien aimé, rentrez dedans ma poche* (Molière). || *Auj.* et *fig.* Rattraper ce qu'on croyait perdu ou gravement compromis : *S'il était impossible de raccrocher l'affaire, je voudrais que vous rassuriez notre ami* (Pagnol). || **4.** *Fig.* Obtenir quelque chose par un hasard heureux et contre toute attente : *Il a fini par raccrocher quelques commandes.* || **5.** Arrêter au passage, solliciter des clients éventuels (surtout en parlant des prostituées) : *On connaît la page où Bonaparte, jeune homme, raccroche au Palais-Royal une petite Bretonne...* (L. Daudet). *Quelques femmes en cheveux et qui raccrochaient là les passants m'intéressaient bien davantage* (Léautaud). || *Absol.* et *vx.* Faire le racolage sur la voie publique : *Ça nous embête de nous dire que, sur cent pauvres filles qui raccrochent, le soir, sur les trottoirs, il y en a quatre-vingt-quinze que la misère a réduites là* (Sue). *Plus ces filles étaient des filles, plus elles raccrochaient, plus il les trouvait agréables* (Cocteau).

• SYN. : **5** *racoler.*

◆ v. intr. (sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1949, Esnault). **1.** Faire, par chance, un ou plusieurs coups heureux, ou *raccrocs,* dans un jeu d'adresse : *Raccrocher au billard.* || **2.** *Pop.* Abandonner une activité qu'on ne peut plus exercer (notamment en parlant d'un sportif) : *S'il n'est plus capable de diriger l'entreprise, il n'a qu'à raccrocher.*

◆ **se raccrocher** v. pr. (début du XIVe s., au sens de « se rallier » ; 1690, Furetière, au sens de « se réconcilier » ; sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, 1835, Acad. [par extens., 1938, A. Gide]). **1.** Se cramponner, s'agripper à quelque chose pour ne pas tomber, ne pas être entraîné : *Glisser et se raccrocher aux plantes de la berge.* || **2.** Fig. *Se raccrocher à quelque chose* ou *à quelqu'un,* dans une situation difficile ou périlleuse, trouver dans quelque chose un ultime réconfort, auprès d'une personne un dernier appui : *Se raccrocher à la religion. Plus les indices inquiétants s'accumulaient, plus nous nous raccrochions à l'espoir* (Fauconnier) ; et par extens. : *Comblée de toutes parts, sa faculté de bon support en est réduite à chercher dans de menues vexations son emploi ; elle met à profit les moindres choses pour en tirer égratignure ; elle s'accroche et se raccroche à tout* (Gide).

• SYN. : **2** *se cramponner.*

raccrocheur, euse [rakrɔʃœr, -øz] n. (de *raccrocher ;* 1845, Bescherelle). Personne qui raccroche au jeu, surtout au billard.

◆ adj. (fin du XIXe s., A. Daudet). Qui cherche à attirer l'attention, à susciter l'intérêt par tous les moyens, même les plus discutables : *Les portes aux écriteaux raccrocheurs : Alice... Clémence* (Daudet). *Partout des inscriptions raccrocheuses s'étalent en lettres de dix mètres de haut, les unes blanches ou rouges sur les fonds noirs, les autres aériennes* (Loti).

• SYN. : *accrocheur, aguicheur, racoleur.*

◆ **raccrocheuse** n. f. (1772, *Studia neophilologica,* XXVII, 234). *Vx.* Prostituée qui racole sur la voie publique : *La triste raccrocheuse rencontrée le soir dans une taverne anglaise* (Daudet).

race [ras] n. f. (ital. *razza,* espèce [de gens], bas lat. *ratio,* espèce — d'animaux, de fruits [VIe s.], emploi particulier du lat. class. *ratio,* calcul, évaluation, registre, compte [v. RAISON] ; fin du XVe s., Commynes, au sens II, 1 ; sens I, 1, 1512, J. Lemaire de Belges [*noble de race,* 1690, Furetière, art. *noble*] ; sens I, 2, 1668, Molière ; sens I, 3, 1835, V. Hugo [*avoir de la race,* 1935, Acad.] ; sens I, 4, av. 1606, Desportes [*la race humaine,* XVIe s. ; *la race mortelle, race de vipères,* 1690, Furetière] ; sens I, 5, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens I, 6, 1636, Monet ; sens I, 7, 1564, *Indice de la Bible ;* sens II, 2, 1749, Buffon [*chien de race...,* 1740, Acad.]).

I. 1. *Littér.* Ensemble des ascendants et des descendants d'une même famille, d'un même peuple : *Le règne éternel de la race de David* (Pascal). *Race d'Abel, dors, bois et mange ; | Dieu te sourit complaisamment. | Race de Caïn, dans la fange | Rampe et meurs misérablement* (Baudelaire). *Messire Aurèle-Agrippa de la Tour-Miracle, baron de Frostac, lequel perpétuait, en cette antique demeure, les souvenirs de toute sa race* (Gobineau). *Il importe de sauver l'héritage spirituel, sans quoi la race sera privée de son génie* (Saint-Exupéry). || *Noble de race,* celui ou celle qui descend de parents nobles, par opposition à celui ou à celle qui a été anobli(e). || **2.** *Class.* Extraction, origine : *Une profonde nuit enveloppe sa race* (Racine). || **3.** *Littér.* Origine noble ; distinction, élégance : *Ses traits fins, la délicatesse de ses extrémités [...], tout décèle en lui la race* (Bourget). || *Avoir de la race,* être distingué, élégant. || **4.** *Class.* Rejeton ; postérité : *Race de mille rois, adorable princesse* (Malherbe). *Et ton nom paraîtra dans la race future | Aux plus cruels tyrans une cruelle injure* (Racine). || Littér. *La race humaine, la race mortelle,* les hommes en général. || *Race de vipères,* les gens méchants, funestes. || **5.** *Class.* Durée d'une génération : *Les familles royales [...] vivent à peine quatre ou cinq races* (Bossuet). || **6.** S'est dit, en histoire, des différentes lignées des rois de France : *Il* [Cordemoi] *a le premier débrouillé le chaos des deux premières races des rois de France* (Voltaire). || **7.** *Fam.* Catégorie, classe de gens de même profession, de même goût, etc. (souvent péjor.) : *Ils* [les lapins] *avaient fini par croire que la race des meuniers était éteinte* (Daudet). *Un Hamlet de moins ; la race n'en est pas perdue, qu'on se le dise !* (Laforgue). *Certes les habitudes, les manies diffèrent selon les races d'esprit* (Mauriac). *Les usuriers, quelle sale race !*

II. 1. En biologie, terme général désignant une subdivision de l'espèce, à caractères héréditaires, représentée par un certain nombre d'individus : *Si l'on entend par race ce complexe indéfinissable où l'on fait entrer pêle-mêle des caractères somatiques et des traits intellectuels et moraux, je n'y crois pas plus qu'aux tables tournantes* (Sartre). || **2.** Groupe d'individus apparentés par intermariage, c'est-à-dire population qui se distingue d'autres populations par la fréquence relative de certains traits héréditaires : *La doctrine nazie fondée sur la prétendue existence des races suggérait la destruction de la « race juive ». Or, il n'y a pas de « race juive »* (R. Debré). *Alors qu'il* [l'État] *pouvait choisir parmi les races les plus voisines de la nôtre, il a favorisé l'irruption et l'installation en France de races primitives ou imperméables* (Giraudoux). *Ne pas croire qu'il est des races supérieures, ayant des droits privilégiés, mais savoir qu'une race est chose stable, et que, même après des milliers de siècles à quelques conditions de milieu qu'elle soit soumise, elle maintiendra, inchangé, son patrimoine génétique* (J. Rostand). *La race des vaches normandes. La race chevaline percheronne. On peut, par un isolement en laboratoire, créer une race pure de souris. Cet horticulteur a produit une très belle race d'orchidées.* || *Chien de race, de bonne race,* chien appartenant à une bonne lignée, authentiquement connue. || *Bon chien chasse de race,* v. CHASSER.

● SYN. : **I, 1** *branche, lignée, maison, postérité, sang, souche, tige ;* **7** *engeance, espèce, gent* (littér.), *graine.*

racé, e [rase] adj. (de *race ;* 1931, Mac Orlan, au sens 2 ; sens 1, 1932, Larousse). **1.** Qui a les caractères d'une race pure : *Cheval racé.* || **2.** *Fig.* Qui a de la distinction, de l'aisance dans les manières : *Elle est racée, mais avec l'optimisme et la vitalité des gens qui ne le sont pas* (Morand).

racémeux, euse [rasemø, -øz] adj. (lat. *racemosus,* qui se rattache à une grappe, abondant en grappes, de *racemus,* grappe [de raisin], raisin ; 1869, Littré). Se dit d'une plante dont les fleurs sont disposées en grappes : *Le cytise est un arbrisseau racémeux.*

racémique [rasemik] n. m. (dér. savant du lat. *racemus,* grappe [v. l'art. précéd.] ; 1963, Larousse). Substance inactive sur la lumière polarisée, formée par le mélange, à molécules égales, de deux inverses optiques.

◆ adj. (1845, Bescherelle). Se dit particulièrement d'une variété d'acide tartrique qui est le premier exemple connu de ces matières.

racémisation [rasemizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *racémique ;* 1932, Larousse). Transformation, sous certaines influences, d'une substance optiquement active en le racémique correspondant.

racémiser [rasemize] v. tr. (de *racémis[ation]* ; 1963, Larousse). Faire subir la racémisation.

racer [resər] n. m. (mot angl. signif. « coureur, cheval de course », de *to race,* courir [vite], remporter le prix d'une course, de *race,* course ; 1846, Baudelaire, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, 1962, Robert ; sens 4, 1907, Larousse [*ocean racer,* 1963, Larousse]). **1.** *Vx.* Cheval qui participe aux courses de plat. || **2.** Véhicule automobile de faible cylindrée, construit spécialement pour les courses. || **3.** Canot rapide à moteur. || **4.** Yacht à moteur ou à voile taillé pour la course. || *Ocean racer,* yacht de course-croisière.

raceur, euse [rasœr, -øz] adj. et n. (de *race ;* 1907, Larousse). Se dit d'un animal reproducteur dont les descendants présentent nettement accusés les caractères recherchés, et, spécialement, les caractères de la race.

rachat [raʃa] n. m. (déverbal de *rachater,* var. anc. de *racheter* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [*rachat de concession,* 1962, Robert ; *rachat de cotisations,* 1963, Larousse] ; sens 2, XIVe s., Littré [*rachat de police,* 1932, Larousse — *rachat,* même sens, 1904, Larousse ; *rachat de rente,* 1664, Mme de Sévigné] ; sens 3, XVIe s., Loisel, 564 ; sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 5, 1560, *Bible Rebul*). **1.** Action de racheter : *En étudiant la manière dont s'est opéré le rachat des charges et des servitudes féodales...* (France). *Vente avec faculté de rachat.* || *Rachat de concession,* opération par laquelle l'autorité concédante d'un service public résilie la concession en versant au concessionnaire le montant d'une indemnité dont le taux est généralement déterminé par l'acte de concession et le cahier des charges. || *Rachat de cotisations,* opération par laquelle un assuré acquiert des droits pour la période antérieure à son assujettissement obligatoire en payant les cotisations correspondant à son activité professionnelle pendant cette période. || **2.** Action d'éteindre une obligation par le paiement d'une somme : *Le rachat d'une redevance, d'une servitude.* || *Rachat de police,* droit, pour le titulaire d'une assurance sur la vie qui ne veut pas continuer de payer les primes, de demander le remboursement d'une somme correspondant à la valeur actuelle de sa police. || *Rachat de rente,* acte par lequel le débiteur d'une rente perpétuelle se libère de son obligation en versant au crédirentier le capital représentatif de la rente. || **3.** Autorisation donnée jadis par le roi aux redevables d'un impôt ou d'un droit de s'en exonérer moyennant un versement unique et global. || **4.** Action de libérer, de délivrer, en payant une rançon : *Rachat des captifs, des otages.* || **5.** *Fig.* Pardon, délivrance : *N'était-ce pas de Rome, l'éternelle et la sainte, que devait partir le rachat des peuples ?* (Zola). *Il perdait pied dans une création sans Créateur* [...], *un monde où le péché était irrémissible puisqu'aucune place n'existait plus pour le repentir, ni pour le pardon, ni pour le rachat* (Mauriac). *Le rachat d'une faute grave, d'un péché.*

● SYN. : **2** *remboursement ;* **5** *rédemption, salut.*

rache [raʃ] n. f. (déverbal de *racher ;* 1836, Acad.). Trait marqué sur une pièce de bois pour indiquer le travail à faire, notamment en charpenterie navale.

rachée [raʃe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *racher,* au sens dialect. de « gratter, couper » ; 1869, Littré). Souche de bois coupée, qui donne des branches nouvelles.

racher [raʃe] v. tr. (lat. pop. **rasicare,* racler, du lat. class. *rasum,.* supin de *radere,* raser ; 1388, Gay, au sens de « faire des ciselures » ; sens actuel, 1836, Acad.). Marquer par des raches.

rachetable [raʃtabl] adj. (de *racheter* [v. ce mot] ; 1347, Godefroy, écrit *raccataule ; rachetable,* 1428, P. Barbier). Qui peut être racheté (peu usité) : *« Tout est rachetable », le catholicisme est dans cette parole* (Balzac).

racheter [raʃte] v. tr. (var. de l'anc. franç. *rachater,* racheter — au pr. et au fig. — [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], de *r[e]-* et de *achater,* var. anc. de *acheter ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XIIIe s., Joinville ; sens 4, v. 1207, Villehardouin ; sens 5, av. 1662, Pascal [en parlant de Jésus-Christ, XIIe s.] ; sens 6, 1694, Acad. ; sens 7, v. 1240, G. de Lorris ; sens 8, début du XVIe s., puis 1676, Félibien [« ménager la transition entre deux plans différents », 1855, Grangez, p. 180]). [Conj. **4 b.**] **1.** Acheter de nouveau ou en plus : *Ce malheureux apprenait qu'il avait inutilement vendu ses meubles. Bien entendu, mon bisaïeul lui en rachetait ensuite de plus beaux* (Banville). *J'ai perdu mon stylo : il faut que j'en rachète un autre. Racheter dix mètres de tissu.* || **2.** Acheter d'occasion ; acheter à un particulier : *J'ai racheté toute la collection à un bouquiniste. Racheter la voiture de quelqu'un.* || **3.** Se libérer à prix d'argent de : *Racheter une rente, une servitude.* || **4.** Obtenir, en payant une rançon, la libération de : *Jadis, les pères de la Merci rachetaient les captifs chrétiens.* || **5.** *Fig.* Assurer le salut matériel ou moral de quelqu'un : *Ô mon âme, je t'avais vendue ! je te rachète avec ceci* (Vigny). *Mais alors je suis damné, car mon âme ne peut être rachetée que par la vôtre, et c'est à cette condition seulement que je vous la donnerai* (Claudel). || *Spécialem.* Sauver l'humanité par la rédemption, en parlant de Jésus-Christ : *La sainte égalité des âmes rachetées par le même Dieu* (Lemaitre). || **6.** *Racheter une faute,* en obtenir le pardon : *Racheter ses péchés par la pénitence. Le coupable a racheté son crime par vingt années d'une conduite exemplaire.* || **7.** *Racheter un défaut, un inconvénient,* le compenser, le faire oublier : *Il parvint à racheter la grossièreté de la matière par la magnificence des contours* (France). *Ses qualités rachètent largement son unique défaut.* || **8.** En architecture, compenser une différence de niveau par une pente douce ou des escaliers. || Ménager la transition entre deux plans différents.

● SYN. : **5** *délivrer, sauver ;* **6** *expier, payer.*

◆ **se racheter** v. pr. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « se libérer par le paiement d'une rançon » ; sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Payer un enjeu convenu pour participer de nouveau à certains jeux de hasard quand on en a été écarté. || **2.** *Fig.* Mériter par une bonne action le pardon d'une mauvaise action antérieure : *Mécontent de tous et mécontent de moi, je voudrais bien me racheter et m'enorgueillir un peu* (Baudelaire).

● SYN. : **2** *se réhabiliter.*

racheteur, euse [raʃtœr, -øz] n. (de *racheter* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *raacheterre,* au sens de « rédempteur » ; sens actuel, 1588, Godefroy, écrit *reachepteur* [*racheteur,* 1611, Cotgrave]). Personne qui rachète un objet. (Peu usité.)

racheux, euse [raʃø, -øz] adj. (de *racher ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, comme n. m., au sens de « galeux » ; comme adj., au

sens actuel, 1869, Littré). Qui présente des aspérités, qui est difficile à polir (rare) : *C'étaient des pommiers, les reins cassés, les membres contournés comme de grands infirmes, la peau racheuse, maculée de rouille verte* (Zola).

rachevage [raʃvaʒ] n. m. (de *rachever,* achever un ouvrage [1675, Brunot], de *r[e]*- et de *achever ;* 1845, Bescherelle). Ensemble des opérations qui ont pour objet de perfectionner et de terminer une pièce de poterie ébauchée.

rachialgie [raʃjalʒi] n. f. (de *rachi[s]* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1795, Cullen). Douleur siégeant en un point quelconque de la colonne vertébrale.

rachialgique [raʃjalʒik] adj. (de *rachialgie ;* 1836, Acad.). Qui a rapport à la rachialgie.

rachianesthésie [raʃjanɛstezi] n. f. (de *rachi[s]* et de *anesthésie ;* 1932, Larousse). Méthode d'anesthésie partielle, qui consiste à injecter dans le canal rachidien une substance agissant directement sur la moelle et les racines rachidiennes, et provoquant l'anesthésie des régions sous-jacentes. (On dit aussi RACHIANALGÉSIE [de *rachi(s)* et de *analgésie ;* 1932, Larousse].)

rachicentèse [raʃisɛ̃tɛz] n. f. (de *rachi[s]* et de *-centèse,* gr. *kentêsis,* action de piquer, de *kenteîn,* aiguillonner, percer, piquer ; 1932, Larousse). Syn. de PONCTION LOMBAIRE.

rachidien, enne [raʃidjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. irrégulier de *rachis ;* 1806, Capuron [*canal rachidien, trous rachidiens,* 1875, Larousse ; *nerfs rachidiens,* 1869, Littré]). Qui a rapport au rachis. || *Bulbe rachidien,* v. BULBE. || *Canal rachidien,* canal formé par les vertèbres, et qui contient la moelle. || *Nerfs rachidiens,* nerfs qui naissent de la moelle épinière. || *Trous rachidiens,* trous délimités par les pédicules de deux vertèbres consécutives, et d'où sortent les nerfs rachidiens. (On dit aussi TROUS DE CONJUGAISON.)

rachis [raʃis] n. m. (gr. *rhakhis, rhakheôs,* épine dorsale, nervure médiane d'une feuille ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1817, S. Gérardin [aussi « axe central de l'épi... »] ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1923, Larousse). **1.** Nom scientifique de la colonne vertébrale ou de l'épine dorsale. || **2.** En histoire naturelle, axe portant de part et d'autre des rameaux plus courts qui lui confèrent une symétrie bilatérale. || *Spécialem.* Axe central de l'épi des graminées, des chatons, des grappes, du régime des palmiers. || **3.** Partie du pétiole des feuilles qui porte les folioles ou (chez les fougères, par exemple) les profondes divisions du limbe. || **4.** Axe corné de la plume des oiseaux.

rachitigène [raʃitiʒɛn] adj. (de *rachiti[sme]* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1963, Larousse). Qui cause ou favorise le développement du rachitisme.

rachitique [raʃitik] adj. (de *rachis,* d'après l'adj. gr. *rhakhitês,* de l'épine dorsale, de *rhakhis* [v. RACHIS] ; 1707 [d'après Bloch-Wartburg], puis 1749, Buffon, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** Qui est atteint de rachitisme. || **2.** Qui se développe mal sur un sol trop maigre, en parlant des végétaux : *Ces bois rachitiques contrastent avec les grands bois de Terre-Neuve dont on découvre le rivage voisin, et dont les sapins portent un lichen argenté* (Chateaubriand). • SYN. : **1** *chétif, débile, malingre ;* **2** *étiolé, nanisé, rabougri, racorni, ratatiné.*

rachitisme [raʃitism] n. m. (de *rachitique ;* 1732 [d'après Bloch-Wartburg], puis 1757, Duhamel du Monceau, au sens 2 ; sens 1, 1749, Buffon). **1.** Maladie du squelette se manifestant dans l'enfance, caractérisée par des déformations du rachis et des membres, et due à un trouble du métabolisme phospho-calcique. || **2.** Développement incomplet d'une plante.

racial, e, aux [rasjal, -o] adj. (de *race ;* 1911, Seillière, p. x). Relatif à la race (aux sens II) : *Nous sommes pleinement d'accord avec Hitler pour proclamer qu'une politique n'atteint sa forme supérieure que si elle est raciale, car c'était aussi la pensée de Colbert ou de Richelieu* (Giraudoux). *Dès que le peuple a perdu son originalité raciale et culturelle* (Bernanos). *La haine raciale est à l'origine de nombreuses persécutions.*

1. racinage [rasinaʒ] n. m. (de *racine ;* 1869, Littré). Nom collectif des racines alimentaires.

2. racinage [rasinaʒ] n. m. (de *raciner ;* 1827, L. S. Le Normand [d'abord « décoction destinée à la teinture », 18 mars 1674, d'après Littré, 1869]). Opération consistant à projeter sur la peau d'une reliure des couleurs formant des veines et des filets qui rappellent l'aspect des racines.

racinal [rasinal] n. m. (de *racine ;* 1578, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [IX, 33], au sens 1 [*racinal de comble,* 1869, Littré] ; sens 2, 1676, Félibien). **1.** Pièce de bois de charpente servant d'étai ou d'appui à d'autres pièces. || *Racinal de comble,* chacun des petits corbeaux en bois où viennent s'appuyer les pieds d'une ferme ronde. || **2.** Chacun des madriers réunissant les têtes de pieu dans un pilotis, et sur lesquels se monte la plate-forme destinée à supporter une construction.

racine [rasin] n. f. (bas lat. *radicina,* racine, du lat. class. *radix, -dicis,* racine, base, fondement, source ; v. 1130, *Eneas,* au sens I, 1 [*racine adventive, pivotante,* 1869, Littré ; *racine fasciculée,* 1875, Larousse ; *racine principale,* 1962, Robert ; *cinq racines,* 1932, Larousse ; *prendre racine,* 1690, Furetière — au fig., 1629, Mairet] ; sens I, 2, v. 1155, Wace ; sens I, 3, fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire* [en chirurgie et pour une dent, 1690, Furetière] ; sens I, 4, 1869, Littré ; sens I, 5, XIV^e s., *Moamin* [*racine d'un filon...,* 1963, Larousse ; *racine d'un pli..., d'une nappe...,* 1932, Larousse] ; sens I, 6, v. 1155, Wace [*jeter des racines,* au fig., 1690, Furetière] ; sens I, 7, v. 1155, Wace ; sens II, 1657, Lancelot ; sens III, XIII^e s., Littré [*racine entière,* 1963, Larousse ; *racine d'une équation, extraire une racine,* 1875, Larousse]).

I. 1. Partie de l'axe principal d'une plante, généralement issue du développement de la radicule, qui croît vers le bas, dans le sol, fuit la lumière, recherche l'humidité, se ramifie, assure la fixation de la plante au sol et, par des poils absorbants, son airmentation hydrominérale. || *Racine adventive,* celle qui naît à la face inférieure d'un rhizome ou d'une tige rampante. || *Racine traçante,* v. TRAÇANT. || *Racine fasciculée,* ensemble de nombreuses racines égales, peu ramifiées, issues du collet. || *Racine principale,* celle qui est issue directement de la croissance de la radicule. || *Racine pivotante,* racine principale à peu près verticale et beaucoup plus développée que ses ramifications. (On dit aussi PIVOT.) || *Cinq racines,* mélange à parties égales de racines de fenouil, de petit houx, d'ache, d'asperge et de persil, administré sous forme d'infusion ou de sirop doués de propriétés diurétiques et apéritives. || Fig. *Couper à ou dans la racine, couper la racine,* v. COUPER. || *Prendre racine,* commencer à se nourrir par les racines, en parlant d'un végétal nouvellement transplanté ; au *fig.,* se fixer, s'arrêter, s'implanter : *Vous le voyez planté* [le fleuriste], *et qui a pris racine au milieu de ses tulipes* (La Bruyère). *Tu vas prendre racine, à faire ainsi le pied de grue sous la pluie !* || Fam. *Manger les pissenlits par la racine,* v. MANGER || **2.** *Class.* Plante dont la partie souterraine est comestible (carotte, navet, etc.) : *Ils* [les paysans] *se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines* (La Bruyère). || **3.** Portion d'un organe par laquelle il s'implante dans un autre : *De petites gouttes de sueur perlaient à la racine des cheveux de Thérèse* (Zola). *Ses gros sourcils noirs se nouaient en touffe à la racine du nez* (Troyat). *Les racines d'un polype, d'une verrue.* || En chirurgie, prolongement profond de certaines tumeurs. || *Racine dentaire,* partie d'une dent séparée de la couronne par la ligne du collet, et située, à l'état normal, dans l'os alvéolaire. || **4.** Nom donné par les pêcheurs aux crins de Florence, au gut, au Nylon et à certains fils d'acier. (Vieilli.) || **5.** *Vx.* Base d'un objet enfoui dans le sol : *De vastes montagnes dont le pied et les racines sont couverts de l'élément liquide* (Buffon). || *Racine d'un filon minier,* extrémité inférieure d'un filon

qui disparaît plus bas. || *Racine d'un pli couché, d'un pli déversé, d'une nappe de charriage,* en géologie, partie opposée à la charnière ou au front, et où les couches s'enfoncent en terre. || **6.** *Fig.* Lien, attache : *Ces profondes et délicates racines, qui attachent un homme à la terre où sont nés et morts ses aïeux* (Maupassant). *C'est à Borville, c'est dans cet étroit sillon que l'on s'enfonce jusqu'aux racines des trois Baillard* (Barrès). *Sans doute à cause de ses racines paysannes, il* [Proudhon] *réagit violemment contre le mysticisme saint-simonien* (Beauvoir). || Fig. et littér. *Jeter des racines,* s'attacher fortement à : *Plus vous différez, plus vous jetez de profondes racines dans le crime* (Massillon). || **7.** *Fig.* Principe, base, origine : *Toutes nos faiblesses eurent une racine plus profonde, une racine qui n'a nullement disparu, la démocratie mal entendue* (Renan). *Ce fanatique de l'art* [Flaubert] *trahissait l'art puisqu'il en coupait les racines* (Mauriac).

II. Forme linguistique virtuelle à laquelle conduit l'analyse d'un mot, après élimination de tous les éléments de formation et indices grammaticaux qui peuvent y être identifiés, et qui est porteuse du concept essentiel exprimé par ce mot : *La racine est* [...] *l'élément où le sens commun à tous les mots parents atteint le maximum d'abstraction et de généralité* (Saussure). *Il y a en indo-européen une racine *dwei-, « craindre », bien attestée par gr. déos, « crainte » (*dweyos)* [Benveniste].

III. *Racine carrée (cubique) d'un nombre « a »,* nombre *b* dont le carré (le cube) est égal à *a* et qui s'écrit $\sqrt{a}\ (\sqrt[3]{a})$.

|| *Racine entière,* racine d'une équation égale à un nombre entier. || *Racine d'une équation,* valeur réelle ou complexe qui satisfait à cette équation. || *Extraire une racine,* la calculer.

● SYN. : **I, 3** *base, naissance ;* **5** *pied ;* **6** *origine ;* **7** *assise, fondement.*

raciné, e [rasine] adj. (de *racine ;* XIIIe s., Godefroy). Qui est muni de racines : *Un arbre fortement raciné.*

racineau [rasino] n. m. (de *racine ;* 1803, Boiste). Petit tuteur auprès de jeunes plants.

racinement [rasinmɑ̃] n. m. (de *raciner ;* fin du XIIe s., Herman de Valenciennes, au sens de « descendance, race » ; sens actuel, milieu du XVIe s. [rare av. 1923, Larousse]). Action par laquelle une plante s'enfonce dans le sol, y prend racine.

raciner [rasine] v. intr. (de *racine ;* v. 1155, Wace, au sens de « se fixer quelque part » [en parlant d'un peuple] ; sens actuel, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Commencer à produire des racines, en parlant d'une bouture.

◆ v. tr. (août 1669 [d'après Littré, 1869], au sens de « teindre en couleur fauve » [de *racine,* « herbe à teinture », 1636, Monet] ; sens actuel, 1830, d'après Bescherelle, 1845). Soumettre une peau de reliure à l'opération de racinage.

racine-voile [rasinvwal] n. f. (de *racine* et de *voile ;* 1963, Larousse). Racine aérienne d'une plante épiphyte, entourée d'un parenchyme lâche qui absorbe la vapeur d'eau.

● Pl. *des* RACINES-VOILES.

racinien, enne [rasinjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de l'écrivain français Jean *Racine* [1639-1699] ; 6 déc. 1776, Voltaire, au sens 3 ; sens 1, 1928, Mauriac ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Qui est dû à Jean Racine : *Tout le monde est sensible au vers racinien et s'interroge sur la fonction de sa musique dans la tragédie* (R. Picard). *Les tragédies raciniennes.* || **2.** Qui concerne l'œuvre de Racine : *Un bilan des études raciniennes.* || **3.** Qui est caractéristique de l'œuvre de Racine ; qui rappelle l'œuvre de Racine : *Tout fantasme racinien suppose — ou produit — un combinat d'ombre et de lumière* (Barthes). *Des accents raciniens. Le théâtre de Giraudoux exprime par moments une tendresse presque racinienne.*

raciologie [rasjɔlɔʒi] n. f. (de *racio-,* élément tiré de *race,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1970, Robert). Secteur de l'anthropologie qui étudie les phénomènes raciaux.

racisme [rasism] n. m. (de *race ;* 1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Théorie établissant une hiérarchie des races en en faisant dépendre l'état social, et qui prétend préserver l'intégrité de la race dite « supérieure » par n'importe quel moyen, fût-ce au détriment des minorités raciales existant à son côté. || **2.** *Par extens.* Attitude d'hostilité systématique envers une catégorie déterminée d'individus : *Faire du racisme antijeunes.*

raciste [rasist] adj. (de *race ;* 1962, Robert, aux sens 1-2). **1.** Relatif au racisme : *Mensonge raciste et vérité raciale* (J. Rostand). *Les théories racistes ne s'appuient sur aucune base scientifique sérieuse.* || **2.** Qui est motivé ou inspiré par le racisme : *La pratique raciste de l'apartheid.*

◆ adj. et n. (1932, Larousse). Partisan du racisme : *Des gouverneurs ouvertement racistes sont à la tête de plusieurs États du sud des États-Unis. Un attentat commis par des racistes. Des sifflets partent du fond de la salle. Quelqu'un crie (pas très fort) : « Racistes ! »* (R. Jean).

● CONTR. : *antiraciste.*

rack n. m. V. ARACK.

racket [rakɛt] n. m. (mot anglo-améric. de mêmes sens ; 1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1953, A. Simonin, p. 111). **1.** Association de malfaiteurs se livrant à l'extorsion de fonds par l'intimidation et la violence. || **2.** Forme de banditisme exercée par ces malfaiteurs : *Soumettre au racket les bars de la Côte d'Azur. Une douteuse affaire de racket.*

racketteur [rakɛtœr] n. m. (anglo-améric. *racketter,* même sens, de *racket* [v. l'art. précéd.] ; 1957, R. Vailland, écrit *racketer ;* 1962, Robert, écrit *racketter ; racketteur,* 1963, Larousse). Malfaiteur pratiquant le racket.

raclage [rɑklaʒ] n. m. (de *racler ;* 1845, Bescherelle, au sens 2 ; sens 1 et 4, 1875, Larousse ; sens 3 et 5, 1963, Larousse). **1.** Action de racler. || **2.** Éclaircissement des taillis de douze à quinze ans. || **3.** Chargement et transport par un racloir des produits miniers abattus. || **4.** Opération mécanique par laquelle on lisse les fils de coton, laine, soie, etc., entourant ou recouvrant des fils métalliques. || **5.** Opération de finition du contre-plaqué avec un racloir mécanique.

raclare [rɑklar] n. m. (de *racler ;* 1845, Bescherelle). Sorte de filet de pêche traînant.

racle [rɑkl] n. f. (déverbal de *racler ;* v. 1196, J. Bodel, dans la loc. *prendre a rascle,* « enlever avec violence » ; écrit *racle,* au sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Outil qui sert à racler : *Racle de ramoneur.* || **2.** Heurtoir composé d'un anneau de fer cannelé, mobile dans un gond analogue. || **3.** Mince lame d'acier qui, en héliographie, essuie les formes d'impression en enlevant l'encre de leur surface et en la laissant dans les alvéoles gravés.

● SYN. : **1** *racloir.*

raclée [rakle] n. f. (part. passé fém. substantivé de *racler ;* v. 1792, Brunot, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** *Pop.* Volée de coups, correction : *Moi, à votre place, Monsieur le Comte, je payerais un fort de la halle pour lui flanquer une raclée* (Flaubert). *Un jour, le patron, averti par une lettre anonyme, nous surprit. Il pardonna à Aline. Je fus jeté dehors, après une raclée dont je gardai longtemps les marques* (Mauriac). || **2.** *Pop.* Défaite militaire : *Flanquer une raclée à l'ennemi.*

● SYN. : **1** *brossée* (fam.), *danse* (pop.), *frottée* (fam.), *peignée* (fam.), *rossée* (fam.), *roulée* (fam.), *tournée* (pop.), *trempe* (pop.), *tripotée* (pop.) ; **2** *déculottée* (pop.), *pile* (pop.).

raclement [rɑkləmɑ̃] n. m. (de *racler ;* 1611, Cotgrave [« action de se racler la gorge », av. 1902, Zola]). Action de racler ; bruit qui en résulte : *Un ronflement infernal ébranlait les flancs du navire ; puis un raclement de ferraille domina la dispute* (Martin du Gard). *Le raclement des pioches et des pelles qui cassent la neige durcie* (Triolet). *Le disque est fini, mais continue de tourner avec un raclement régulier* (Sollers). || *Spécialem.* Action de se racler la gorge :

Quand il eut toussé, la gorge arrachée par un raclement profond, il cracha au pied de la corbeille (Zola).

racler [rɑkle] v. tr. (anc. provenç. *rasclar,* racler [XIIIe s.], lat. pop. **rasclare,* contraction de **rasiculare,* raser, gratter, du lat. class. *rasum,* supin de *radere,* raser, gratter ; XIVe s., Gordon, au sens 1 [*racler les fonds de tiroir,* 1962, Robert] ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, 1883, Maupassant [absol., XXe s. ; *racler le gosier,* av. 1778, Voltaire] ; sens 4, début du XXe s. ; sens 5, 1690, Furetière [absol., v. 1770, J.-J. Rousseau ; *racler un air,* 1648, Scarron] ; sens 6, 1845, Bescherelle). **1.** Enlever des parties de la surface d'un corps en le grattant, en le frottant : *On peut enlever ces écailles en les raclant au couteau* (Buffon). *Berthe, en petit tablier blanc, raclait avec sa pelle le sable des allées* (Flaubert). *Racler un parchemin, une croûte de fromage, le fond d'une casserole.* || Fig. et fam. *Racler les fonds de tiroir,* recourir aux dernières réserves, rassembler ses ultimes économies. || **2.** Polir la surface d'une pièce de menuiserie au moyen d'un racloir. || **3.** Frotter rudement sur : *Solide à ne craindre aucun temps* [...], *il* [le chalutier] *travaille la mer infatigable, traînant par le flanc un grand filet qui racle le fond de l'Océan* (Maupassant). *Il ouvrit les mains et racla son talon contre le parquet* (Sartre) ; et absol. : *Sur le tapis de fer chauffant, vos deux pieds raclent* (Butor). || Fam. *Racler le gosier,* être dur et âpre au goût, au palais. || **4.** *Se racler la gorge,* la débarrasser de ses mucosités, respirer d'une façon rauque et bruyante : *Il écarte les jambes, se cale sur ses reins, soulève le litre dans le soleil, et avant d'introduire le goulot entre ses lèvres, pour avoir la bouche bien nette, il se racle la gorge et crache* (Martin du Gard). || **5.** *Péjor.* Jouer maladroitement d'un instrument à cordes : *Un petit Français, poudré et frisé, habit vert pomme, veste de droguet, jabot et manchettes de mousseline, raclait un violon de poche, et faisait danser Madelon Friquet à ces Iroquois* (Chateaubriand). *Racler du banjo ;* et absol. : *Bienheureux le ci-devant riche qui sait racler ; il vit en faisant sauter les nouveaux riches* (Goncourt). || Péjor. *Racler un air,* interpréter maladroitement un air sur un instrument à cordes : *Raclant quelque air mélancolique* (Voltaire). *On écoutait le harpiste ou le violoniste ambulant qui, sur une permission de jouer entre les tables, raclait un air de « la Favorite » ou du « Trouvère »* (Daudet). || **6.** Éclaircir un taillis de douze à quinze ans.

• SYN. : **1** *curer, gratter, ratisser ;* **5** *gratter.*

1. raclette [rɑklɛt] n. f. (de *racle ;* 1869, Littré, au sens I [*raclette de table,* 1962, Robert] ; sens II, 1, 1963, Larousse ; sens II, 2, XXe s.).

I. Nom donné à divers outils servant à racler : *Raclette de ramoneur, de laveur de vitres, de cantonnier.* || *Raclette de table,* syn. de RAMASSE-MIETTES.

II. 1. Variété de fondue au fromage, spéciale au canton du Valais (Suisse), préparée en présentant à la flamme un gros morceau de fromage du pays, dont on racle la partie ramollie, au fur et à mesure qu'elle commence à fondre. || **2.** Fromage cuit composé avec les raclures de plusieurs fromages du type « de Gruyère ».

2. raclette [rɑklɛt] n. f. (même mot que *raclette* 1 ; 1865, Larchey). *Arg.* Ronde disciplinaire de police, entreprise pour surveiller les policiers durant leurs heures de service.

racleur, euse [rɑklœr, -øz] n. (de *racler ;* 1576, Sasbout [« personne qui joue maladroitement d'un instrument à cordes », v. 1660, d'après Richelet, 1680]). Personne qui racle. || *Spécialem.* Personne qui joue maladroitement d'un instrument à cordes : *Les larmes coulent des yeux du pauvre racleur et l'archet lui tombe des bras* (Flaubert).

◆ **racleur** n. m. (sens 1-2, 1963, Larousse). **1.** Bague munie de fils d'acier, que l'on enfile sur une colonne de tubage pour nettoyer par raclage les parois d'un puits foré avant cimentation. || **2.** Piston de nettoyage d'un pipe-line : *Introduit par une porte spéciale, le racleur est propulsé en avant du liquide ou du gaz refoulé dans la tuyauterie.*

◆ adj. m. (1932, Larousse). *Segment racleur d'huile,* segment d'un piston qui a pour objet d'éviter les remontées d'huile dans la culasse du moteur.

racloir [rɑklwar] n. m. (de *racler ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 [*racloire,* n. f., même sens, 1329, Godefroy ; *racloir mécanique,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1963, Larousse [*racloire,* n. f., même sens, 1765, *Encyclopédie*] ; sens 3 et 5, 1963, Larousse ; sens 4, 1932, Larousse ; sens 6, 1947, Giono, p. 76). **1.** Lame d'acier large et mince utilisée dans le travail du bois ou des corps tendres pour gratter et lisser des surfaces planes, notamment les parquets après la pose. || *Racloir mécanique,* machine qui sert à la finition du contre-plaqué. || **2.** Lame dont se servent les horlogers, tranchante des deux côtés et montée sur un manche. || **3.** Outil préhistorique formé par un éclat dont le bord le plus long est retouché : *Les racloirs sont surtout fréquents au moustérien.* || **4.** Outil plat employé chez les mouleurs pour égaliser et lisser le sable d'un moule de fonderie. || **5.** Dans les mines, grande lame formant houe avec des oreilles latérales, qui, tirée en mouvement de va-et-vient par des câbles, prend le minerai ou le charbon abattu formant un tas, le pousse devant elle sur le mur et le transporte jusqu'au point voulu. || **6.** Décrottoir constitué par une lame de fer scellée au sol ou au mur.

raclon [rɑklɔ̃] n. m. (de *racler ;* 1842, Mozin, au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** *Fam.* Nom donné aux particules d'aliments restées attachées au fond du récipient où ils ont cuit. || **2.** Engrais constitué par du gazon pourri.

raclure [rɑklyr] n. f. (de *racler ;* 1372 [d'après Bloch-Wartburg], puis v. 1460, Villon, au sens 1 ; sens 2, 1613, Voultier). **1.** Petite partie enlevée d'un corps qu'on racle : *Il tenait d'une main les bottines bleues à bordure de cygne, et présentait l'autre main toute sanglante, avec des raclures d'or au bout des ongles* (Daudet). || **2.** *Fig.* Collection d'individus du plus bas étage (rare) : *Un bateau armé de fortune avec la raclure de tous les dépôts* (Farrère).

• SYN. : **1** *déchet, rognure ;* **2** *canaille, crapule, racaille, vermine.*

◆ **raclures** n. f. pl. (XXe s.). *Fam.* Restes insignifiants : *Il ne se nourrit que de raclures.*

racolage [rakɔlaʒ] n. m. (de *racoler ;* 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, av. 1902, Zola [dans un but de prostitution, 1907, Larousse]). **1.** *Anc.* Opération consistant à recruter des soldats par la surprise ou par la force, couramment pratiquée du XVIe au XVIIIe s. || **2.** *Auj.* Action d'attirer à soi, par des procédés plus ou moins honnêtes : *Il assista à un racolage de Chaigneux qui continuait* [...] *son recrutement pour la représentation du soir* (Zola). || *Spécialem.* Action de racoler les passants, dans un but de débauche ou de prostitution : *Le racolage sur la voie publique est interdit par la loi.*

• SYN. : **2** *rabattage* (fam.) ; *retape* (pop.).

racoler [rakɔle] v. tr. (de *r[e]-* et de *accoler ;* v. 1170, *Floire et Blancheflor,* au sens de « embrasser de nouveau » ; sens 1, 1750, Prévost d'Exiles ; sens 2, av. 1794, Chamfort [dans un but de prostitution, 1904, Larousse — absol., 1920, G. Duhamel]). **1.** *Anc.* Enrôler, engager, par des moyens plus ou moins honnêtes, des hommes dans le service militaire : *Il* [le faux Néron] *grossit sa bande en racolant quelques soldats qui revenaient d'Orient* (Renan). || **2.** *Auj.* Attirer à soi, se procurer par des moyens discutables : *Racoler des élèves, des clients, des partisans.* || *Spécialem.* Accoster les passants dans un but de débauche ou de prostitution : *Le jeune homme s'est fait racoler sur les grands boulevards ;* et absol. : *Ils attardent sur Salavin un regard de prostituée qui racole* (Duhamel).

• SYN. : **2** *embrigader, enrégimenter, recruter ; raccrocher ; faire la retape* (pop.).

racoleur, euse [rakɔlœr, -øz] n. et adj. (de *racoler ;* 1756, Vadé, au sens 1 ; sens 2, 1888, A. Daudet). **1.** Se dit d'une personne qui racole : *Partout* [...] *vous trouvez l'académicien racoleur souriant aux jeunes talents qui bourgeonnent* (Daudet). *Cette rombière trop maquillée est en fait une racoleuse.* || **2.** Se dit de ce qui attire, de ce qui séduit d'une façon vulgaire et équivoque :

Un sourire racoleur. Un titre assez racoleur. Une affiche racoleuse.

● SYN. : **1** *recruteur ;* (fém. seulement) *prostituée, raccrocheuse ;* **2** *accrocheur, aguicheur, provocant, raccrocheur.*

racon [rakɔ̃] n. m. (mot angl. de même sens, contraction de *ra*[*dar*] — V. RADAR — et de [*bea*]*con*, feu, balise, fanal ; 1968, Larousse). Balise de radionavigation à répondeur, utilisée en navigation maritime.

racontable [rakɔ̃tabl] adj. (de *raconter ;* fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire*). Qui peut être raconté : *Cette histoire est difficilement racontable.*

racontage [rakɔ̃taʒ] n. m. (de *raconter ;* 1845, Bescherelle). *Vx.* Histoire, fait qu'on raconte, le plus souvent pour médire : *Après neuf ans d'épiscopat et de résidence à Digne, tous ces racontages, sujets de conversation qui occupent dans le premier moment les petites villes et les petites gens, étaient tombés dans un oubli profond* (Hugo).

racontar [rakɔ̃tar] n. m. (de *raconter* [*-ar* étant une var. graphique du suff. *-ard*] ; 1867, d'après le *Mercure de France,* 1932, p. 708). *Fam.* et *péjor.* Commérage, nouvelle qui ne repose sur rien de sérieux : *Un gros homme* [...] *qui savait des histoires de sérails parisiens, des racontars à la portée de l'intelligence de Madame* (Daudet). *Je la quittais* [...] *autant par respect pour le saint lieu que par crainte des racontars* (Gide). *Mais c'était pas des bruits sérieux, c'était plutôt des balivernes, des racontars de prisonniers* (Céline).

● SYN. : *cancan* (fam.), *commérage* (fam.), *on-dit, potin* (fam.), *qu'en-dira-t-on, ragot* (fam.).

raconter [rakɔ̃te] v. tr. (de *r*[*e*]- et de l'anc. v. *aconter,* raconter [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], de *a-* [lat. *ad-*, préf. marquant le mouvement vers] et de *conter ;* v. 1170, *Floire et Blancheflor,* au sens 1 [absol., 1580, Montaigne ; *raconte pas ta vie !,* milieu du XX[e] s.] ; sens 2, début du XVII[e] s., Malherbe [var. *recunter,* même sens, v. 1120, *Psautier d'Oxford*] ; sens 3, 1877, Zola [*raconter des histoires,* 1941, Mauriac ; *en raconter,* 1798, Acad.] ; sens 4, v. 1265, J. de Meung). **1.** Faire le récit détaillé, de vive voix ou par écrit, de choses vraies ou fausses : *À raconter ses maux, souvent on les soulage* (Corneille). *Écoutez la chanson lente d'un batelier qui raconte avoir vu sous la lune sept femmes | Tordre leurs cheveux verts* (Apollinaire). *Alexis avait repris son travail et se fiait à Louise pour ne pas rater les informations et les lui raconter en détail* (Triolet). *Il m'a raconté, avec son rire, qu'il avait bâti tout un roman à propos de cette affaire* (Butor). *On ne finira jamais de raconter la création de la terre* (Le Clézio). *Raconter une histoire, une fable à des enfants ;* et absol. : *En voilà une surprise ! C'est si drôle. C'est confondant. Raconte, raconte vite* (Cocteau). || Pop. *Raconte pas ta vie !,* se dit ironiq. à quelqu'un qui se lance dans des explications, dans un développement trop long et inutilement personnalisé. || **2.** *Raconter quelque chose* ou *quelqu'un,* parler de cette chose ou de cette personne (vieilli) : *L'hôtesse me racontait ses enfants et sa fille établie à Fougères* (Nerval). || **3.** Dire à la légère des choses blâmables ou fausses, ridicules ou absurdes : *Elle cherchera du travail, puis elle racontera à son père que le premier ne lui convenait pas, qu'il n'était pas dans ses cordes* (Marceau). *Qu'est-ce que tu racontes là ? Voyons, tu sais bien que cela ne s'est pas passé ainsi !* || Fam. *Raconter des histoires,* dire des choses auxquelles il est difficile de croire : *Mon cher, vous avez beau dire, je suis persuadé que vous nous racontez des histoires !* || Fam. *En raconter,* faire des récits longs ou exagérés : *Quand notre fille est rentrée de sa colonie de vacances, Dieu sait si elle nous en a raconté ! Ce chasseur en raconte, en raconte, mais il ne tue pas le quart de ce qu'il dit !* || **4.** *Raconter quelqu'un, quelque chose,* retracer l'histoire de cette personne, de cette chose, en parlant d'un document, d'un monument, par le texte ou par l'image : *Ce cahier ordonné, soigné, aux lignes de chiffres régulières, racontait l'enfant jour par jour, sa vie honnête et courageuse si serrée de travail, si occupée du bien-être des autres* (Daudet). *Une tapisserie médiévale qui nous raconte la vie de Noé. La tapisserie de Bayeux raconte la conquête de l'Angleterre par les Normands.*

● SYN. : **1** *conter, dire, exposer, narrer, rapporter, rendre compte ;* **3** *chanter* (fam.), *débiter ;* **4** *décrire, dépeindre, exprimer, montrer, peindre, relater, représenter, révéler.*

◆ **se raconter** v. pr. (av. 1747, Vauvenargues). S'exprimer, se faire connaître : *M. Jacob improvisait, avant le chant des cantiques, d'anodins préludes où se racontait sa candeur* (Gide). *Une certaine réserve, mais pas de cachotterie. Au contraire, elle se raconte avec plaisir* (Martin du Gard).

raconteur, euse [rakɔ̃tœr, -øz] n. (de *raconter ;* v. 1462, *Cent Nouvelles* [var. *reconteor,* fin du XII[e] s., *Job*]). Personne qui raconte, qui aime à raconter (peu usité) : *Les raconteurs d'anecdotes* (Voltaire). *Brantôme, raconteur cynique* (Chateaubriand).

● SYN. : *conteur.*

racorni, e [rakɔrni] adj. (part. passé de *racornir ;* v. 1330, Digulleville, au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Qui est devenu dur et sec comme de la corne, sous l'effet du temps : *Un petit livre couvert de parchemin racorni* (France). *Un morceau de fromage tout racorni.* || **2.** *Fam.* Se dit d'un être qui s'est desséché, ratatiné : *Ce pauvre homme est si racorni, si vieux, que vous lui donneriez quatre-vingts ans !* (Balzac). *Le capitaine, un vieux petit homme tanné, séché, raccourci, racorni par les vents durs et salés* (Maupassant). || **3.** *Fig.* Qui est devenu dur, insensible : *Ils ont l'âme à ce point racornie qu'ils consentent à n'être plus aimés pourvu qu'ils soient payés* (Alain).

● SYN. : **1** *ratatiné, recroquevillé ;* **2** *noué, rabougri, tordu ;* **3** *blindé* (fam.), *coriace, desséché, sec.*

racornir [rakɔrnir] v. tr. (du préf. composé *ra-* [de *r*(*e*)- et de *a-*, lat. *ad-*, préf. marquant le mouvement vers] et de *corne ;* v. 1330, Digulleville, au sens 3 [au part. passé ; à l'infin., 1819, Boiste] ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Rendre dur comme de la corne : *Le toucher du violon racornit le bout des doigts.* || **2.** *Fam.* Dessécher, rapetisser : *L'âge racornit souvent les vieillards maigres.* || **3.** *Fig.* Rendre insensible : *Le goût de l'argent a racorni son cœur.*

● SYN. : **1** *durcir ;* **2** *rabougrir, ratatiner, recroqueviller ;* **3** *blinder* (fam.), *cuirasser, dessécher, endurcir.*

◆ **se racornir** v. pr. (1690, Furetière [au fig., XIV[e] s.]). Devenir racorni : *En vain le vieux baudet sentait ses dents jaunir, ses sabots s'écailler, sa peau se racornir* (Vicaire). *Oubliée sur le gril, cette côtelette s'est complètement racornie ;* et au fig. : *Son cœur s'est peu à peu racorni devant l'indifférence de ses proches.*

racornissement [rakɔrnismɑ̃] n. m. (de *racornir ;* 1798, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** Action de racornir, ou de se racornir. || **2.** État de ce qui est racorni.

racquitter (se) [sərakite] v. pr. (de *r*[*e*]- et de *acquitter ;* v. 1360, Froissart, comme v. tr., au sens de « racheter » ; comme v. pr., au sens 1, fin du XVI[e] s., Brantôme ; sens 2, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** *Class.* Regagner ce qu'on a perdu au jeu : *Je me suis racquitté de cette somme que j'avais perdue* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* Réparer quelque perte : *Ces orgueilleux ennemis* [...] *ne désespéraient pas de se racquitter de leurs pertes* (Racine).

rad [rad] n. m. (abrév. de *rad*[*iation*] 2 ; 1968, Larousse). Unité servant à évaluer la dose de rayonnement absorbée par un corps, et qui équivaut à une énergie de 100 ergs absorbée par gramme de substance irradiée, quelle que soit la nature du rayonnement ionisant.

radar [radar] n. m. (mot angl. de même sens, contraction de *ra*[*dio-*] — élément tiré du lat. *radius,* rayon —, *d*[*etection*], détection [de *to detect,* détecter — V. DÉTECTEUR], *a*[*nd*], et *r*[*anging*], forme de *to range,* ranger, varier, proprem. « détection et réglage radio-électrique [de tir] » ; 1949, Larousse [adjectiv. et *radar d'artillerie, de bord, de guet,* 1963, Larousse]). Appareil servant à détecter, par réflexion d'ondes hertziennes ultra-courtes, les objets éloignés et à déter-

miner leur emplacement exact ; et adjectiv. : *Une station radar.* || *Radar d'artillerie* ou *de tir,* radar qui, jumelé avec un calculateur électronique, permet de diriger le tir des pièces d'artillerie. || *Radar de bord,* celui qui est installé sur un avion ou sur un navire. || *Radar de guet,* celui qui est installé au sol dans le cadre de la défense aérienne du territoire.

radariste [radarist] n. m. (de *radar ;* 1953, Larousse). Spécialiste chargé d'assurer le fonctionnement, l'entretien et le dépannage des radars.

1. rade [rad] n. f. (moyen angl. *rade,* rade ; 1474, Isambert [X, 682], au sens 1 [*rade fermée,* 1869, Littré] ; sens 2, 1914, Esnault). **1.** Grand bassin, naturel ou artificiel, ayant une issue vers la mer, et où les navires peuvent s'abriter : *Une de ces jolies frégates que je voyais évoluer dans la rade entre la Pointe des Espagnols et l'embouchure de l'Elorn* (Mac Orlan). *La rade de Brest est naturelle, celle de Cherbourg est artificielle.* || *Rade fermée,* rade bien abritée de la mer et du vent. || *Rade foraine,* v. FORAIN || **2.** Pop. *En rade,* abandonné, à l'écart ; en panne : *Distancé par les autres coureurs, le cycliste est resté en rade au milieu de la côte. Ses copains l'ont laissé en rade, parce qu'il se lamentait tout le temps. Sa vieille bagnole est tombée en rade la veille des vacances.*

2. rade [rad] n. m. (abrév. de l'arg. *radeau,* même sens [1821, Ansiaume], emploi métaphorique du franç. *radeau ;* 1815, Esnault, au sens de « boutique » ; sens actuel, 1844, Esnault). *Arg.* Comptoir d'un bar ou d'un restaurant.

3. rade [rad] n. m. (norm. *rade,* sentier formé par le passage des piétons dans un champ, anglo-saxon *râd,* chemin ; 1892, Esnault, au sens de « trottoir [où se promène une prostituée] » ; *faire le rade,* début du XX^e s.). Arg. et vx. *Faire le rade,* racoler, en parlant d'une prostituée.

radeau [rado] n. m. (anc. provenç. *radel,* assemblage de poutres liées, de *rat,* radeau, lat. *ratis,* même sens ; 1485, *Procès-verbaux des séances du Conseil de régence de Charles VIII* [p. 81], au sens 1 [d'abord *radelle,* n. f., v. 1355, Bersuire ; *radeau de sauvetage,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Assemblage de poutres liées ensemble de façon à former une espèce de plancher flottant. || *Radeau de sauvetage,* ou *radeau pneumatique,* embarcation spécialement conçue pour le sauvetage de l'équipage et des passagers d'un navire, et consistant en un canot pneumatique qui se gonfle automatiquement lorsqu'il est jeté à la mer. || **2.** Train de bois sur une rivière : *Un radeau de sapins.*

radée [rade] n. f. (mot dialect., dér. de l'anc. adj. [encore en usage dans certains dialectes] *rade,* torrentueux, impétueux [fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*] — et, comme adv., « vite » [v. 1210, *Perlesvaus*] —, lat. *rapidus,* impétueux, rapide [v. RAPIDE] ; 1885, A. Daudet). Pluie abondante et de courte durée : *Et le retour fut sinistre, à pas lents sous la folle radée, parmi les courts éclairs suivis d'explosions, avec des glissades, des haltes forcées* (Daudet).

● SYN. : *averse, ondée, trombe.*

radeleur [radlœr] n. m. (mot dialect., dér. de *radeau ;* 1970, Robert). Homme qui conduit un radeau d'arbres. (On dit aussi RADELIER [anc. provenç. *radelier,* même sens — 1351, Pansier —, de *radel,* radeau — v. RADEAU ; 1544, Godefroy].)

1. rader [rade] v. tr. (de *rad[oire]* ; 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* Faire tomber avec la radoire ce qui dépasse le bord de la mesure. || **2.** Vx. *Rader un bloc de pierre,* le diviser avec le ciseau, de manière à obtenir deux tranchées, l'une au-dessus et l'autre au-dessous.

2. rader [rade] v. tr. (de *rade* 1 ; début du XVI^e s., comme v. intr., au sens de « se mettre à la rade » ; comme v. tr., au sens actuel, 1762, Acad.). Mettre en rade un navire.

radeuse [radøz] n. f. (de *rade* 3 ; 1898, Esnault). *Arg.* et *vx.* Prostituée qui racole sur la voie publique.

radiable [radjabl] adj. (de *radier* 2 ; 1801, Mercier). Qui peut être radié : *Noms radiables de la liste électorale.*

radiaire [radjɛr] adj. (dér. savant du lat. *radius,* rayon ; 1796 [thermidor an IV], *Bulletin des sciences,* p. 110). Disposé en rayons.

1. radial, e, aux [radjal, -o] adj. (dér. savant du lat. *radius,* rayon ; 1659, Duez, au sens de « qui se rapporte aux rayons » [en physique] ; sens 1, 1765, *Encyclopédie* [*champ radial,* 1963, Larousse] ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1692, d'après Trévoux, 1743). **1.** Qui est disposé, dirigé suivant un rayon : *Vitesse radiale.* || *Champ radial,* champ de vecteurs dont les lignes de force, rectilignes, sont perpendiculaires à des sphères concentriques ou à des cylindres de révolution coaxiaux. || **2.** Relatif au rayon d'un cercle. || **3.** *Couronne radiale,* couronne surmontée de pointes ou de rayons, placée jadis sur la tête des empereurs divinisés ; ornement analogue qui figure dans certaines armoiries. (On dit aussi COURONNE RADIÉE.)

◆ **radiale** n. f. (1967, Robert). Grande voie de circulation orientée vers le centre d'une ville (par opposition à la *rocade,* qui la contourne) : *Les radiales favorisent l'accroissement de la circulation à l'intérieur des grandes villes.*

● SYN. : *pénétrante.*

2. radial, e, aux [radjal, -o] adj. (de *radi[us]* ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 [*artère radiale,* 1869, Littré — *radiale,* n. f., 1836, Acad. ; *muscle radial,* 1869, Littré — *radial,* n. m., 1718, d'après Trévoux, 1771 ; *nerf radial* et *radial,* n. m., 1875, Larousse ; *veine radiale,* 1875, Larousse — *radiale,* n. f., 1836, Acad.] ; sens 2, 1963, Larousse [*cellules radiales,* 1845, Bescherelle]). **1.** Qui appartient, qui se rapporte au radius de l'homme : *Gouttière radiale.* || *Artère radiale,* ou substantiv. *radiale,* n. f., branche de bifurcation externe de l'artère humérale. || *Muscle radial,* ou substantiv. *radial,* n. m., nom donné à deux muscles de l'avant-bras qui s'insèrent en haut sur l'épicondyle, puis descendent et se continuent par un tendon attaché sur la face postérieure de la main. || *Nerf radial,* ou substantiv. *radial,* n. m., nerf issu du plexus brachial, et qui innerve les muscles de l'extension et de la supination du membre supérieur. || *Veine radiale,* ou substantiv. *radiale,* n. f., veine de l'avant-bras, qui se termine au pli du coude. || **2.** *Nervure radiale,* syn. de RADIUS (d'un insecte). || *Cellules radiales,* nom attribué en entomologie à certaines cellules, différentes selon les auteurs.

radiamètre [radjamɛtr] n. m. (de *radia[tion]* 2 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). Appareil à lecture instantanée qui sert à mesurer l'intensité des radiations nucléaires alpha, bêta et gamma.

radian [radjɑ̃] n. m. (dér. savant du lat. *radius,* rayon ; 1904, Larousse, écrit *radiant* [*radian,* 1962, Robert], aux sens 1-2 ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Unité de mesure d'angle (symb. : rad) équivalant à l'angle qui, ayant son sommet au centre d'un cercle, intercepte, sur la circonférence de ce cercle, un arc d'une longueur égale à celle du rayon du cercle. || **2.** Arc de circonférence intercepté par un angle au centre égal à un radian : *La longueur d'une circonférence de rayon 1 vaut 2π radians.* || **3.** *Radian par seconde,* unité de vitesse angulaire (symb. : rd/s), qui équivaut à la vitesse angulaire uniforme d'un mobile effectuant, en une seconde, une rotation de 1 radian autour d'un axe.

radiance [radjɑ̃s] n. f. (de *radiant ;* 1826, Brillat-Savarin, au sens de « état de ce qui rayonne moralement » ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** *Littér.* Rayonnement (vieilli) : *La radiance apaisante des clairières* (J. A. Nau). || **2.** *Radiance d'une surface lumineuse,* flux lumineux émis par l'unité de surface, et qui se mesure en lux ou en phots.

radiant, e [radjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *radians, -antis,* rayonnant, radieux, part. prés. adjectivé de *radiare,* irradier, envoyer des rayons, rayonner, dér. de *radius,* rayon ; début du XIII^e s., *Antéchrist,* au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** *Littér.* Qui rayonne : *Sous les midis profonds et radiants* (Verhaeren). || **2.** Qui se propage par radiations : *La théorie ondulatoire de la lumière* [...] *conduit à considérer l'énergie radiante*

comme répartie uniformément dans l'onde lumineuse (L. de Broglie). *Chaleur radiante.*

◆ **radiant** adj. et n. m. (1869, Littré [*point radiant ; radiant,* n. m., 1907, Larousse]). *Point radiant,* ou *radiant* n. m., point du ciel d'où paraissent émaner les trajectoires des météorites.

radiateur [radjatœr] n. m. (de *radiat[ion]* 2 ; 1877, Littré, comme adj., au sens de « qui a le pouvoir de rayonner » ; comme n. m., au sens 1, 8 sept. 1898, *la Locomotion automobile,* 373 ; sens 2, 1907, Larousse [aussi « élément d'une installation de chauffage... »]). **1.** Organe de refroidissement d'un moteur à explosion, dans lequel l'eau chaude (ou, sur certains véhicules à refroidissement par air, l'huile chaude) en provenance de celui-ci cède ses calories au courant d'air qui le traverse : *Sur la plupart des véhicules modernes, les radiateurs sont scellés, et l'on n'a plus à en surveiller le niveau comme autrefois.* || **2.** Appareil à grande surface rayonnante, servant à distribuer la chaleur, notamment dans le chauffage domestique : *Elle était penchée, ses deux mains tendues vers le petit radiateur électrique* (Marceau). *Comme je trouvais la chambre très froide, j'ai allumé le radiateur à gaz dont les tubes ajourés de terre réfractaire se sont métamorphosés en un filet vivant de braises* (Butor). *Radiateur à convection, à bain d'huile, à infrarouges. Radiateur radiant, soufflant.* || *Spécialem.* Élément d'une installation de chauffage central assurant le rayonnement de la chaleur : *Dans de petites pièces confortables et malsaines, un air desséché par les radiateurs !* (Chardonne).

radiatif, ive [radjatif, -iv] adj. (de *radiat[ion]* 2 ; 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Se dit, en physique, de ce qui concerne les radiations. || **2.** Se dit de toute transformation nucléaire qui s'accompagne de l'émission d'un rayonnement gamma.

1. radiation [radjasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. médiév. *radiare,* rayer [XIVe s.], traduction [par fausse étym.] du franç. *rayer* [v. ce mot] ; fin du XIVe s., au sens 1 [*la radiation d'un condamné,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1804, Code civil ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Action de rayer officiellement d'une liste, d'un compte, d'un écrit : *Je n'étais pas encore rayé de la liste des émigrés* [...]. *Mme Bacciochi, à la prière de M. de Fontanes, sollicita et obtint ma radiation* (Chateaubriand). || *La radiation d'un condamné,* la suppression de son nom sur une liste de condamnés. || **2.** *Radiation d'inscription hypothécaire,* suppression totale ou partielle d'une inscription hypothécaire, opérée par le conservateur des hypothèques avec le consentement du créancier ou sur jugement. || **3.** *Radiation d'instance,* suppression d'une affaire du rôle, lorsque les avoués des parties ne se présentent pas ou ne maintiennent pas leurs conclusions.

2. radiation [radjasjɔ̃] n. f. (lat. *radiatio,* rayonnement, éclat lumineux, de *radiatum,* supin de *radiare,* irradier [v. RADIANT] ; av. 1472, Leseur [I, 31], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1888, Larousse [aussi *radiations visibles ; pression de radiation,* 1955, Robert, art. *étoile*] ; sens I, 3 et II, 1963, Larousse ; sens III, 1968, Larousse).

I. 1. Émission de rayons, de particules. || **2.** Ensemble des éléments constitutifs d'une onde qui se transmet dans l'espace : *Grâce aux découvertes faites depuis cinquante ans, nous connaissons aujourd'hui sans lacunes toutes les radiations dont les longueurs d'onde s'échelonnent depuis cinquante kilomètres jusqu'à un dix-milliardième de millimètre* (L. de Broglie). || *Radiations visibles,* radiations capables d'impressionner la rétine en produisant une sensation lumineuse. || *Pression de radiation,* pression exercée par les radiations lumineuses sur les corps qu'elles rencontrent. || **3.** En météorologie, quantité d'énergie reçue en un lieu donné, dans un temps déterminé : *Radiation effective, globale, nocturne.*

II. Partie d'un four de raffinage qui utilise la chaleur radiante, ou rayonnée directement de la flamme des brûleurs.

III. *Radiations évolutives,* lignes divergentes selon lesquelles évoluent les diverses lignées issues d'un ancêtre commun, soit quant à l'ensemble de l'organisme, soit plus précisément quant à tel ou tel organe.

1. radical, e, aux [radikal, -o] adj. (bas lat. *radicalis,* radical, du lat. class. *radix, -dicis,* racine — au pr. et au fig. — [v. RACINE] ; XIVe s., *Nature à l'alchimie,* dans la loc. *humide radical,* fluide imaginaire qu'on regardait comme le principe de la vie du corps humain ; sens I, 1, v. 1775, Brunot [*consonne radicale,* 1933, Marouzeau] ; sens I, 2, 1587, F. de La Noue ; sens II, 1, v. 1460, G. Chastellain [en parlant d'un amour très profond] ; sens II, 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 3, 1962, Robert ; sens III, 1, 1660, Oudin ; sens III, 2, 1962, Robert [aussi *centre radical de trois cercles*]).

I. 1. Qui appartient à la racine. (Se dit surtout des feuilles et des hampes florales nées du collet chez les plantes sans tige.) || *Consonne radicale,* consonne dont l'articulation se fait au niveau de la partie postérieure du dos de la langue, ou racine. || **2.** *Fig.* Relatif à la racine, au principe, à l'essence d'un être, d'une chose (vieilli) : *Le vice radical de la constitution politique de ce pays est facile à saisir : ce sont des vieillards qui nomment pour souverain un vieillard comme eux* (Chateaubriand). *Dans les libres caprices de leur inspiration, que les écrivains respectent toujours les lois radicales de la langue* (Hugo).

II. 1. Total et définitif : *Chaque industrie attendait du gouvernement la fin radicale de ses misères* (Flaubert). *Il ne parvenait pas à accepter cette suppression systématique et radicale de cette culture bourgeoise dont il se sentait encore tout pénétré* (Martin du Gard). *Constater un changement radical dans le comportement de quelqu'un. Ce médecin a obtenu la guérison radicale d'un de ses malades.* || **2.** Se dit d'un moyen, d'un remède d'une efficacité parfaite : *Trouver un remède radical contre l'asthme. Ne jamais répondre au téléphone et ne jamais ouvrir sa porte sont des moyens radicaux de n'être pas dérangé dans son travail.* || **3.** Se dit d'un moyen énergique employé pour faire disparaître un fléau : *Prendre des mesures radicales contre le trafic de la drogue. Mener une action radicale contre les spéculateurs.*

III. 1. Se dit, en grammaire, de ce qui, dans un mot, fait partie du radical et non des affixes : *Dans « amateur », « ama » est un morphème radical, « m » est une consonne radicale.* || **2.** *Axe radical de deux cercles,* lieu géométrique des points qui ont la même puissance par rapport aux deux cercles. || *Centre radical de trois cercles,* point qui a la même puissance par rapport à trois cercles.

• SYN. : **I, 2** *capital, foncier, fondamental.* || **II, 1** *absolu, catégorique, complet, irrévocable ;* **2** *efficace, idéal ;* **3** *draconien, héroïque, souverain.*

2. radical, e, aux [radikal, -o] adj. (même mot que *radical* 1 ; 1834, Balzac). Relatif au radicalisme ou au parti radical-socialiste : *Un ministère radical. Un congrès, un journal radical. Il sentait s'appesantir sur lui la main de Dieu inexorable au parti radical et aux fanfarons de l'irréligion* (Aymé).

◆ adj. et n. (8 juill. 1820, *Journ. de Paris*). Partisan du radicalisme ; qui fait partie d'un parti radical et, plus particulièrement, du parti républicain radical et radical-socialiste : *Un député radical. Il fallait vingt-sept conseillers. Il y aurait dix libéraux, dix radicaux et sept socialistes* (Guilloux).

3. radical [radikal] n. m. (emploi substantivé de *radical* 1 ; milieu du XVIIIe s., Dumarsais, au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, av. 1780, Condillac [*signe radical,* même sens, 1762, Acad. ; « expression arithmétique comportant ce signe », 1875, Larousse] ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** Forme réelle prise par la racine d'un mot dans les réalisations diverses des phrases : *Par l'élimination de la désinence on obtient le thème de flexion ou radical, qui est, d'une façon générale, l'élément commun dégagé spontanément de la comparaison d'une série de mots apparentés, fléchis ou non,*

et qui porte l'idée commune à tous ces mots (Saussure). || **2.** Groupement d'atomes, dont on envisage l'existence au sein d'une molécule, parce qu'il manifeste une certaine individualité dans les réactions : *Les radicaux n'ont pas d'existence libre.* || **3.** Signe de l'opération arithmétique consistant à extraire une racine (symb. : $\sqrt{\ }$ pour la racine carrée, $\sqrt[n]{\ }$ à partir de la racine cubique). || Expression arithmétique comportant ce signe (ex. : $y = \sqrt[4]{x^2+1}$). || **4.** Signe typographique, généralement figuré ℣ et ℟, qui indique les versets et les répons dans un psaume, ou bien encore la source d'une citation.

radicalaire [radikalɛr] adj. (de *radical* 3 ; 1968, Larousse). S'applique à une réaction chimique au cours de laquelle il y a formation de radicaux libres.

radicalement [radikalmɑ̃] adv. (de *radical* 1 ; 1314, Mondeville). D'une manière radicale ; jusque dans sa racine ; complètement : *Si saint Augustin est à ce point nécessaire, radicalement essentiel* (Sainte-Beuve). *Je suis radicalement opposé à la solution que vous préconisez.*

• SYN. : *absolument, catégoriquement, entièrement, foncièrement, fondamentalement, formellement, totalement.*

radicalisation [radikalizasjɔ̃] n. f. (de *radicaliser* ; 9 juill. 1965, *le Monde*). Action de radicaliser ou de se radicaliser ; résultat de cette action : *S'opposer à la radicalisation d'un régime autoritaire.*

radicaliser [radikalize] v. tr. (dér. savant de *radical* 1 ; 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis 26 juin 1968, *l'Observateur*). Rendre plus dur, plus intransigeant : *Radicaliser une politique d'austérité.*

• SYN. : *durcir, renforcer.*

◆ **se radicaliser** v. pr. (18 mars 1968, *l'Express*). Devenir plus dur, plus intransigeant : *Le mouvement revendicatif s'est nettement radicalisé devant le refus constant de négociations.*

radicalisme [radikalism] n. m. (de *radical* 1 et 2 ; 1820, P. Barbier, au sens 3 ; sens 1, 1823, Boiste ; sens 2, 20 févr. 1832, *le Temps*). **1.** Terme emprunté à la politique britannique et qui désigne, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays, l'attitude d'esprit et la doctrine de ceux qui sont partisans d'une rupture avec le passé institutionnel. || **2.** En France, ensemble des positions réformistes du parti radical et radical-socialiste. || **3.** Nom générique donné aux doctrines philosophique, politique et économique, alliant l'associationnisme en matière de connaissance et le libéralisme en matière économique et politique.

radical-socialisme [radikalsɔsjalism] n. m. (de *radical-socialiste* ; fin du XIXe s.). Doctrine politique française fondée sur l'attachement aux institutions républicaines, à la laïcité de l'enseignement, à la propriété privée et sur le refus du marxisme.

radical-socialiste [radikalsɔsjalist] adj. (de *radical* 2 et de *socialiste* ; 1880, d'après Robert, 1962, [*parti républicain radical et radical-socialiste,* 1901, d'après Larousse, 1963]). Relatif au radical-socialisme. || *Parti républicain radical et radical-socialiste,* désignation officielle du parti français ayant pour doctrine le radical-socialisme.

◆ adj. et n. (av. 1914, Ch. Péguy). Membre du parti radical et radical-socialiste.

• Pl. *des* RADICAUX-SOCIALISTES.

• REM. Ce mot s'abrège le plus souvent en RADICAL.

radicant, e [radikɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *radicans, -antis,* part. prés. de *radicari,* prendre racine, pousser des racines, de *radix, -dicis,* racine ; 1797, Bulliard). Se dit des plantes qui émettent des racines adventives sur différents points de leur longueur, comme le lierre, le fraisier, etc.

radicellaire [radisɛlɛr] adj. (de *radicelle* ; 1869, Littré, aux sens 1-2). **1.** Qui appartient ou qui se rapporte à la racine ou aux radicelles. || **2.** Qui a la forme d'une petite racine.

radicelle [radisɛl] n. f. (dér. savant du lat. *radix, -dicis,* racine ; 1815, d'après le *FEW,* X, 27 *b*). Racine secondaire, ramification de la racine principale.

radici- [radisi], premier élément, tiré du lat. *radix, -dicis,* racine, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

radicicole [radisikɔl] adj. (de *radici-* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Qui croît sur les racines ou qui vit à leurs dépens : *Les générations radicicoles du phylloxéra.* || **2.** Qui vit en symbiose avec les racines : *Le bacille radicicole des légumineuses.*

radiciflore [radisiflɔr] adj. (de *radici-* et de *-flore,* du lat. *flos, floris,* fleur ; 1869, Littré). Se dit d'une plante dont les fleurs naissent du rhizome ou dans le voisinage de la racine.

radicivore [radisivɔr] adj. (de *radici-* et de *-vore,* du lat. *vorare,* dévorer ; 1869, Littré). Qui dévore les racines des plantes.

radicotomie [radikɔtɔmi] n. f. (de *radico-,* var. de *radici-,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1932, Larousse). Section chirurgicale de racines de nerfs rachidiens.

radiculaire [radikylɛr] adj. (dér. savant du lat. *radicula,* petite racine [v. RADICULE] ; 1875, Larousse, au sens 1 [*poussée radiculaire,* 1966, Larousse, art. *poussée*] ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Qui appartient ou qui se rapporte à la racine ou à la radicule. || *Poussée radiculaire,* pression exercée par les racines et favorisant l'ascension de la sève. || **2.** Se dit de tout ce qui concerne la racine d'une dent : *Traitement radiculaire.* || **3.** *Paralysie radiculaire,* paralysie succédant à des lésions des racines nerveuses rachidiennes.

radiculalgie [radikylalʒi] n. f. (du lat. *radicula,* petite racine [v. l'art. suiv.], et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1932, Larousse). Douleur sourde et continue, coupée de violents paroxysmes, due à une inflammation des racines des nerfs crâniens ou rachidiens.

radicule [radikyl] n. f. (lat. *radicula,* petite racine, dimin. de *radix, -dicis,* racine ; 1676, *Journ. des savants,* 5). Partie de la plantule qui fournit la racine.

radiculeux, euse [radikylø, -øz] adj. (de *radicule* ; 1817, S. Gérardin, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Qui a une longue radicule. || **2.** Qui pousse à partir des racines.

radiculite [radikylit] n. f. (dér. savant du lat. *radicula,* petite racine [v. RADICULE] ; 1932, Larousse). Inflammation des racines nerveuses crâniennes ou rachidiennes, résultant soit d'une compression, soit d'une infection.

radiculo-dentaire [radikylodɑ̃tɛr] adj. (de *radiculo-,* élément tiré du lat. *radicula,* petite racine [v. RADICULE], et de *dentaire* ; 1970, Robert). Qui se rapporte simultanément à la dent et à sa racine : *Abcès radiculo-dentaire.*

radié, e [radje] adj. (lat. *radiatus,* muni de rayons, rayonnant, de *radius,* rayon ; 1690, Furetière, aux sens 1-3). **1.** Qui présente des rayons : *Une pendule au cadran radié* (Gautier). || **2.** Se dit surtout des capitules caractérisés par des fleurons centraux, formant un disque garni sur ses bords de demi-fleurons ligulés. || **3.** *Couronne radiée,* syn. de COURONNE RADIALE.

◆ **radiées** n. f. pl. (1812, Mozin). Tribu de plantes de la famille des composées, dont les capitules sont constitués à la périphérie par des fleurs à corolle en languette (marguerite, pâquerette, chrysanthème).

1. radier [radje] n. m. (du radical de *radeau* ; 1352, Du Cange, au sens de « madrier » ; sens 1-2, 1684, Rommel, 169 ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Revêtement qui protège une construction contre le travail des eaux. || **2.** Plancher en maçonnerie ou en charpente sur lequel on assoit une construction hydraulique. || **3.** Partie d'une rivière sans profondeur sur laquelle l'eau coule rapidement.

2. radier [radje] v. tr. (de *radi[ation]* 1 ; 1819, Boiste). Rayer officiellement sur une liste, sur un compte, etc. : *Radier un banqueroutier des listes électorales.*

3. radier [radje] v. intr. (de *radi[eux]* ; 1826, Brillat-Savarin [« rayonner... de satisfaction » ; « rayonner, en général », 1869,

Littré]). Rayonner. (Rare.) || *Spécialem.* Rayonner, briller de joie, de satisfaction : *Un visage qui radie.*

radiesthésie [radjɛstezi] n. f. (de *radi[ation]* 2 et de *-esthésie,* du gr. *aisthêsis,* sensation, sens, dér. de *aisthanesthai,* percevoir par les sens, par l'intelligence ; 1932, Larousse). Faculté, encore mal connue, qu'auraient certains individus de capter des radiations émises par différents corps.

radiesthésiste [radjɛstesist] n. (de *radiesthésie ;* 1932, Larousse). Personne qui pratique la radiesthésie.

radieusement [radjøzmɑ̃] adv. (de *radieux ;* av. 1850, Balzac, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s., Huysmans). **1.** D'une manière radieuse, éclatante : *Plein d'honneur, les mains pures, il* [le maréchal Hulot] *finissait radieusement sa belle vie* (Balzac). || **2.** En exprimant une vive satisfaction : [Son mari] *rêvassait pendant des heures, se frottait radieusement les mains* (Huysmans).

radieux, euse [radjø, -øz] adj. (bas lat. *radiosus,* rayonnant, du lat. class. *radius,* rayon ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 [« très ensoleillé », av. 1741, J.-B. Rousseau] ; sens 2, 1671, Boileau ; sens 3, 27 mai 1661, Racine). **1.** Qui émet des rayons lumineux, qui brille d'un vif éclat : *Un soleil radieux. Contre la cheminée où brûlait un grand feu | Elle appuya sa main d'opale radieuse* (Samain). || Très ensoleillé : *Après un mois de jours radieux, ce matin une pluie fine tombe d'un ciel uniformément couvert* (Gide). || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qui est pleinement heureuse et qui le reflète dans son comportement : *La jeune femme, radieuse, emporta le marmot hurlant* (Maupassant). || **3.** *Fig.* Qui traduit un vif contentement : *Il apparut dans un étroit vêtement de chasse* [...] *l'œil radieux* (Maupassant). *Je ne parus plus le même à mes maîtres et à mes camarades ; je marchais d'un pas léger, la tête haute, l'air radieux, dans tout le triomphe du repentir* (Chateaubriand). *Un visage radieux.*

• SYN. : **1** *éblouissant, éclatant, flamboyant, irradiant, lumineux, resplendissant, splendide ;* **2** *épanoui, ravi, rayonnant ;* **3** *joyeux, réjoui.* — CONTR. : **1** *couvert, gris, pâle, sombre, terne ;* **2** *assombri, déprimé, mélancolique, triste ;* **3** *chagrin, maussade, rembruni.*

radifère [radifɛr] adj. (de *radi[um]* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1932, Larousse). Qui contient du radium : *On signalait, près de la mine, des gisements radifères* (Pourrat).

radin, e [radɛ̃, -in] adj. et n. (de *rade* 2 ; 1835, Esnault, au sens de « gousset » ; 1844, Esnault, au sens de « tiroir-caisse » ; sens actuel, 1885, Esnault). *Pop.* Qui est d'une avarice mesquine : *Il était radin comme personne* (Duhamel). *Tout le décor alentour évoquait ces illustrations de livres pour lesquelles l'éditeur radin a dit à l'artiste : « N'employez que trois couleurs »* (Montherlant). *Ce vieux radin n'a pas voulu me prêter un sou.*

• SYN. : *grigou* (pop.), *ladre, pingre* (fam.), *rapiat* (fam.), *rat* (très fam.), *regardant.* — CONTR. : *dépensier, gaspilleur, généreux, large, prodigue.*

• REM. Le féminin est peu usité ; on rencontre souvent la forme masculine dans cet emploi, au moins dans la langue parlée : *Elle est assez radin.*

radiner [radine] v. intr. ou **se radiner** [səradine] v. pr. (de l'anc. franç. et du franç. dialect. *rade,* rapide, vite [v. RADÉE] ; 1865, Esnault). *Arg.* Arriver : *Y avait là des bonshommes qui ont été étripés quand les obus ont radiné* (Barbusse). *Les pieds un peu en dehors, par une imitation de Charlot, il radinait le long de l'avenue, épouvanté et ravi* (Montherlant). *Comme j'étais une nuit en sentinelle devant un petit bois, je vois un gars à cheval qui se radinait de son côté* (Dorgelès). *Alors, tu te radines ?*

• SYN. : *rappliquer* (pop.).

1. radio- [radjo], premier élément, tiré du lat. *radius,* rayon (lumineux), et qui entre dans la composition de nombreux mots ; placé devant le nom d'un élément chimique, indique qu'il s'agit d'un isotope radio-actif.

2. radio- [radjo], premier élément, tiré de *radiodiffusion,* et qui entre dans la composition de divers mots.

3. radio [radjo] n. f. (1939, Montherlant). Abrév. fam. de RADIOSCOPIE, RADIOGRAPHIE : *Le docteur m'a dit de passer à la radio. Faire une radio.*

4. radio [radjo] n. f. (1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1949, Sartre). **1.** Abrév. courante de RADIOTÉLÉGRAPHIE, RADIOTÉLÉPHONIE, RADIODIFFUSION : *Puis je mis en marche mon petit poste de radio et cherchai l'émission anglaise* (Duhamel). *Il leur dit qu'il leur ferait obtenir un récepteur de radio pour qu'ils puissent écouter les informations diffusées par Londres* (B. Clavel). || **2.** *Fam.* Poste récepteur de radiodiffusion : *Mettre la radio, écouter la radio.*

5. radio [radjo] n. m. (1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Abrév. de RADIOTÉLÉGRAMME : *« La grève générale est décrétée à Canton. » Depuis hier, ce radio est affiché, souligné en rouge* (Malraux). || **2.** Abrév. courante de RADIONAVIGANT, RADIOTÉLÉGRAPHISTE, RADIOTÉLÉPHONISTE : *Il se rappela alors que d'autres avaient dû sauter : le bombardier et le radio, après lui, par la trappe avant* (J. Roy).

radio-actif, ive ou **radioactif, ive** [radjoaktif, -iv] adj. (de *radio-* 1 et de *actif ;* 1904, Larousse [*constante radioactive,* 1962, Robert]). Doué de radio-activité : *Les substances radio-actives des eaux thermales* (Pourrat). *Les corps radioactifs sont des éléments lourds portant les numéros les plus élevés dans la série de Mendelejeff* (L. de Broglie). || *Constante radio-active,* fraction de la masse d'un radio-élément qui se désintègre en une seconde.

radio-activation ou **radioactivation** [radjoaktivasjɔ̃] n. f. (de *radio-* 1 et de *activation ;* 1932, Larousse). Action consistant à conférer à un tissu, à l'aide, par exemple, de l'injection d'un sel de radium, la radiation propre aux corps radio-actifs.

radio-activité ou **radioactivité** [radjoaktivite] n. f. (de *radio-* 1 et de *activité ;* 1904, Larousse). Propriété de certains éléments chimiques (radium, uranium, etc.) de se transformer spontanément en d'autres éléments, avec émission de divers rayonnements : *La découverte de la radioactivité, amorcée par Henri Becquerel, a été l'œuvre de Pierre Curie et de sa collaboratrice et épouse, Marie Sklodowska, Madame Pierre Curie* (L. de Broglie).

radio-alignement ou **radioalignement** [radjoaliɲmɑ̃] n. m. (de *radio-* 1 et de *alignement ;* 1949, Larousse). Dispositif permettant à un navigateur d'être guidé le long d'un axe pour l'entrée au port ou pour l'accès à la piste d'atterrissage.

radio-altimètre ou **radioaltimètre** [radjoaltimɛtr] n. m. (de *radio-* 1 et de *altimètre ;* 1963, Larousse). Appareil permettant, par lecture directe, la détermination continue de la distance verticale exacte entre l'avion et le sol.

radio-amateur ou **radioamateur** [radjoamatœr] n. m. (de *radio* 4 et de *amateur ;* 1963, Larousse). Amateur pratiquant l'émission et la réception sur ondes courtes.

radio-astronomie ou **radioastronomie** [radjoastrɔnɔmi] n. f. (de *radio-* 1 et de *astronomie ;* 1953, Larousse). Science fondée sur l'observation de l'univers dans un domaine de longueurs d'onde allant de quelques millimètres jusqu'à vingt mètres environ, c'est-à-dire considérablement plus étendu que celui des radiations visibles.

radio-astronomique ou **radioastronomique** [radjoastrɔnɔmik] adj. (de *radioastronomie ;* 1963, Larousse). Relatif à la radioastronomie.

radio-aurore [radjoɔrɔr] n. f. (de *radio-* 1 et de *aurore ;* 1968, Larousse). Aurore polaire que l'on ne peut détecter par des moyens optiques, mais uniquement grâce à la réflexion de faisceaux radar.

• Pl. *des* RADIO-AURORES.

radiobalisage [radjobalizaʒ] n. m. (de *radiobaliser ;* 1948, Larousse). Signalisation, par un procédé radio-électrique, d'une route aérienne ou maritime.

radiobalise [radjobaliz] n. f. (de *radio-* 1 et de *balise ;* 1949, Larousse). Dispositif

radio-électrique qui entre dans la composition d'une signalisation de radiobalisage et qui est constitué par un émetteur d'ondes dirigées diffusant des signaux qui peuvent être codés en vue d'une identification plus facile.

radiobaliser [radjobalize] v. tr. (de *radio-* 1 et de *baliser ;* 1948, Larousse). Munir d'une signalisation par radiobalisage.

radiobiologie [radjobjɔlɔʒi] n. f. (de *radio-* 1 et de *biologie ;* 1962, Robert). Étude de l'action des rayons X sur les êtres vivants.

radiobiologique [radjobjɔlɔʒik] adj. (de *radiobiologie ;* 1970, Robert). Relatif à la radiobiologie.

radioborne [radjobɔrn] n. f. (de *radio-* 1 et de *borne ;* 1968, Larousse). Émetteur des services de radionavigation aéronautique, rayonnant un faisceau dans le sens vertical pour fournir à un aéronef une indication de position.

radiocarbone [radjokarbɔn] n. m. (de *radio-* 1 et de *carbone ;* 1963, Larousse). Syn. de CARBONE 14.

radio-carpien, enne [radjokarpjɛ̃, -ɛn] adj. (de *radio-*, élément tiré de *radius,* et de *carpien ;* 1869, Littré). Qui se rapporte au radius et au carpe.

◆ **radio-carpienne** adj. f. et n. f. (1875, Larousse [aussi comme n. f.]). *Articulation radio-carpienne,* ou *radio-carpienne* n. f., nom scientifique de l'articulation du poignet.

radiochimie [radjoʃimi] n. f. (de *radio-* 1 et de *chimie ;* 1962, Robert). Étude des phénomènes chimiques associés à la radio-activité.

radiochimique [radjoʃimik] adj. (de *radiochimie ;* 1968, Larousse). Qui se rapporte à la radiochimie.

radiochroïsme [radjokrɔism] n. m. (de *radio-* 1 et de *-chroïsme,* du gr. *khroa,* surface, coloration ; 1907, Larousse). Propriété que possèdent les corps d'être plus ou moins transparents aux rayons X.

radiochromomètre [radjokrɔmɔmɛtr] n. m. (de *radio-* 1, de *chromo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1907, Larousse). Instrument destiné à la mesure qualitative des rayons X.

radiochronologie [radjokrɔnɔlɔʒi] n. f. (de *radio-* 1 et de *chronologie ;* 1975, Larousse). Détermination de l'âge d'une roche par dosage d'un élément radio-actif (par exemple du carbone 14).

radiocommande [radjokɔmɑ̃d] n. f. (de *radio-* 1 et de *commande ;* 1963, Larousse). Commande à distance au moyen d'ondes électromagnétiques.

• SYN. : *radioguidage.*

radiocommunication [radjokɔmynikasjɔ̃] n. f. (de *radio-* 1 et de *communication ;* 1932, Larousse [aussi *station de radiocommunication*]). Échange de messages à distance, effectué à l'aide d'ondes électromagnétiques soit en radiotélégraphie, soit en radiotéléphonie. || *Station de radiocommunication,* toute installation, fixe ou mobile, capable d'entrer en liaison radio-électrique avec une autre station.

radiocompas [radjokɔ̃pa] n. m. (de *radio-* 1 et de *compas ;* 1923, Larousse). Radiogoniomètre de bord qui, grâce à l'orientation d'une antenne en circuit fermé (cadre), permet de conserver le cap d'une station émettrice (ou radiophare) située au sol, en faisant du homing.

radioconcentrique [radjokɔ̃sɑ̃trik] adj. (de *radio-* 1 et de *concentrique ;* 1963, Larousse). *Plan radioconcentrique,* plan d'une agglomération dont les voies, rayonnant en étoile à partir d'un point, sont reliées entre elles par des artères concentriques.

radioconducteur [radjokɔ̃dyktœr] n. m. (de *radio-* 1 et de *conducteur ;* 1904, Larousse). Conducteur dont la résistance varie sous l'action des ondes électromagnétiques.

radiocontrôleur [radjokɔ̃trolœr] n. m. (de *radio-* 1 et de *contrôleur ;* 1963, Larousse). Appareil de mesure utilisé par les radio-électriciens pour la mesure des tensions et des intensités de courant, ainsi que pour celle des résistances.

radiocristallographie [radjokristalografi] n. f. (de *radio-* 1 et de *cristallographie ;* 1968, Larousse). Étude de la structure des cristaux, fondée sur la diffraction des rayons X, des électrons, neutrons, etc.

radiocristallographique [radjokristalografik] adj. (de *radiocristallographie ;* 1970, Robert). Qui se rapporte à la radiocristallographie.

radio-cubital, e, aux [radjokybital, -o] adj. (de *radio-*, élément tiré de *radius,* et de *cubital ;* 1869, Littré). *Articulation radio-cubitale supérieure, inférieure,* nom donné à deux articulations au niveau desquelles se font les mouvements de rotation de l'avant-bras.

radiodétection [radjodetɛksjɔ̃] n. f. (de *radio-* 1 et de *détection ;* 1932, Larousse). Détection à l'aide de radiations.

radiodiagnostic [radjodjagnɔstik] n. m. (de *radio-* 1 et de *diagnostic ;* 1907, Larousse). Application des rayons X au diagnostic médical dans la radioscopie, la radiographie, la tomographie et la radio-cinématographie.

radiodiffuser [radjodifyze] v. tr. (de *radio-* 1 et de *diffuser ;* 1932, Larousse). Diffuser au moyen de la radiophonie.

radiodiffusion [radjodifyzjɔ̃] n. f. (de *radio-* 1 et de *diffusion ;* 29 août 1925, *Tribune de Genève,* 8 [*station de radiodiffusion,* 1932, Larousse]). Transmission par ondes hertziennes de nouvelles, de conférences, de concerts, de programmes artistiques, littéraires, scientifiques, etc., s'adressant aux possesseurs de récepteurs radio-électriques. || *Station de radiodiffusion,* station radio-électrique assurant un service régulier de diffusions radiophoniques.

radio-électricien, enne ou **radioélectricien, enne** [radjoelɛktrisjɛ̃, -ɛn] n. (de *radio-électrique,* d'après *électricien ;* 1932, Larousse). Personne qui s'occupe de radio-électricité.

radio-électricité ou **radioélectricité** [radjoelɛktrisite] n. f. (de *radio-* 1 et de *électricité ;* 1923, Larousse). Technique permettant la transmission à distance de messages et de sons, à l'aide des ondes électromagnétiques.

radio-électrique ou **radioélectrique** [radjoelɛktrik] adj. (de *radio-* 1 et de *électrique ;* 1923, Larousse). Qui se rapporte à la radio-électricité : *Station radioélectrique. Weser manœuvrait l'appareil où des intersections de courbes radioélectriques, dont les signaux dansaient sur des écrans verts, permettaient de calculer la position* (J. Roy).

radio-électronicien, enne ou **radioélectronicien, enne** [radjoelɛktrɔnisjɛ̃, -ɛn] n. (de *radio-* 1 et de *électronicien ;* 1970, Robert). Technicien(ne) spécialiste de radio-électricité.

radio-électronique ou **radioélectronique** [radjoelɛktrɔnik] adj. (de *radio-* 1 et de *électronique ;* 1975, Larousse). Qualifie l'appareillage comprenant tous les dispositifs électroniques utilisés dans les émetteurs et récepteurs d'ondes radioélectriques.

radio-élément [radjoelemɑ̃] n. m. (de *radio-* 1 et de *élément ;* 1949, Larousse). Élément chimique doué de radio-activité.

• Pl. *des* RADIO-ÉLÉMENTS.

radio-étoile ou **radioétoile** [radjoetwal] n. f. (de *radio-* 1 et de *étoile ;* 1953, Larousse). Nom donné à des astres invisibles qu'on a détectés grâce aux ondes hertziennes qu'ils émettent.

radio-exposition [radjoɛkspozisjɔ̃] n. f. (de *radio-* 1 et de *exposition ;* 1968, Larousse). Action de soumettre un corps à un rayonnement ionisant.

radiofréquence [radjofrekɑ̃s] n. f. (de *radio-* 1 et de *fréquence ;* 1949, Larousse). Fréquence utilisée dans le domaine des ondes radiophoniques, et qui correspond à des transitions très faibles dans les molécules.

radiogalaxie [radjogalaksi] n. f. (de *radio-* 1 et de *galaxie ;* 27 oct. 1971, *le Monde*). Galaxie extrêmement éloignée, émettant un rayonnement électromagnétique qui permet de la situer et, parfois, de l'identifier.

radiogène [radjoʒɛn] adj. (de *radio-* 1 et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1923, Larousse). Se dit des appareils producteurs de rayons X : *Ampoule radiogène.*

radiogénique [radjoʒenik] adj. (de *radio-* 1 et de *-génique,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1968, Larousse). Se dit d'un élément qui prend naissance au cours d'une transformation radio-active : *Les minerais d'uranium contiennent du plomb et de l'hélium radiogéniques.*

radiogoniomètre [radjogɔnjɔmɛtr] n. m. (de *radio-* 1 et de *goniomètre ;* 1907, Larousse). Appareil fondé sur l'utilisation des ondes radio-électriques, et permettant à un avion ou à un navire de déterminer sa position.

radiogoniométrie [radjogɔnjɔmetri] n. f. (de *radiogoniomètre ;* 1923, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Détermination de la direction et de la position d'un poste émetteur de radio. || **2.** Méthode de navigation utilisant le radiogoniomètre.

radiogoniométrique [radjogɔnjɔmetrik] adj. (de *radiogoniométrie ;* 1949, Larousse). Qui est obtenu au moyen du radiogoniomètre : *Les relèvements radiogoniométriques communiqués par les escales sahariennes avaient été faux toute cette nuit-là* (Saint-Exupéry).

radiogramme [radjogram] n. m. (de *radio-* 1 et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1904, Larousse, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1953, Larousse ; sens II, 1923, Larousse).

I. 1. Épreuve sur papier d'un négatif radiographique. || **2.** Diagramme obtenu sur une plaque photographique par diffraction des rayons X à travers une lame cristalline.

II. Message envoyé par télégraphie sans fil.

• SYN. : **II** *radiotélégramme.*

radiographe [radjograf] n. m. (de *radiographie ;* 1923, Larousse). Syn. vieilli de RADIOLOGUE : *Un médecin complet, aujourd'hui, devrait être un radiographe, et opérer lui-même* (Martin du Gard).

radiographie [radjografi] n. f. (de *radio-* 1 et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire, inscrire ; 1893, *Dict. général,* au sens de « étude des rayons lumineux » ; sens 1-2, 1904, Larousse). **1.** Utilisation de la propriété qu'ont les rayons X d'impressionner une pellicule sensible contenue dans une cassette métallique opaque à la lumière mais transparente aux rayons X. || **2.** La photographie négative obtenue par ce procédé.

radiographier [radjografje] v. tr. (de *radiographie ;* 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Photographier au moyen des rayons X. || **2.** *Fig.* Examiner minutieusement : *Les sondages tentent de radiographier l'opinion publique.*

radiographique [radjografik] adj. (de *radiographie ;* 1904, Larousse). Qui se rapporte à la radiographie.

radioguidage [radjogidaʒ] n. m. (de *radio-* 1 et de *guidage ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 19 mai 1964, *la Croix*). **1.** Guidage d'un navire, d'un avion, d'un engin quelconque par ondes hertziennes. || **2.** Ensemble d'informations et de directives diffusées par radio, concernant le trafic routier et visant à rendre ce dernier plus fluide : *Le radioguidage de la circulation tend à se généraliser lors des départs en vacances.*

radioguidé, e [radjogide] adj. (part. passé de *radioguider ;* 1963, Larousse). Qui est guidé à distance par ondes radioélectriques : *Maquette radioguidée. Fusées radioguidées. Un sauvetage en montagne radioguidé.*

radioguider [radjogide] v. tr. (de *radio-* 1 et de *guider ;* 1962, Robert, art. *radioguidage*). Conduire ou piloter à distance au moyen d'ondes radio-électriques : *Radioguider un satellite artificiel.*

radio-immunisation [radjoimynizasjɔ̃] n. f. (de *radio-* 1 et de *immunisation ;* 1963, Larousse). Accoutumance d'un tissu vivant aux rayons X, le rendant peu sensible ou insensible à de nouvelles radiations.

• SYN. : *radiorésistance.*

radio-indicateur [radjoɛ̃dikatœr] n. m. (de *radio-* 1 et de *indicateur ;* 1932, Larousse). Isotope radio-actif d'un élément chimique, dont on suit le métabolisme quand on l'introduit dans un organisme vivant.

• Pl. *des* RADIO-INDICATEURS.

radio-interféromètre [radjoɛ̃tɛrferɔmɛtr] n. m. (de *radio-* 1 et de *interféromètre ;* 1963, Larousse). Instrument utilisé en radio-astronomie, composé d'un réseau d'antennes permettant de disposer d'un pouvoir séparateur comparable à celui d'une antenne unique dont la dimension serait l'espacement maximal des antennes du réseau.

• Pl. *des* RADIO-INTERFÉROMÈTRES.

radio-isotope [radjoizɔtɔp] n. m. (de *radio-* 1 et de *isotope ;* 1953, Larousse). Isotope radio-actif d'un élément naturel.

• Pl. *des* RADIO-ISOTOPES.

radio-isotopique [radjoizɔtɔpik] adj. (de *radio-isotope ;* 1968, Larousse). Qui se rapporte à un radio-isotope.

radio-journal ou **radiojournal** [radjoʒurnal] n. m. (de *radio-* 2 et de *journal ;* 1922, d'après Robert, 1970). Ensemble d'informations, de commentaires et d'articles d'actualité variés, diffusés par des émetteurs de radiophonie. (Vieilli.)

• REM. On dit plus couramment aujourd'hui JOURNAL PARLÉ.

radiolabile [radjolabil] adj. (de *radio-* 1 et de *labile ;* 1970, Robert). Qui est sensible aux rayons X.

radiolaires [radjɔlɛr] n. m. pl. (lat. scientif. moderne *radiolaria,* même sens, du lat. class. *radiolus,* petit rayon, plante qui ressemble à la fougère, dimin. de *radius,* rayon ; 1904, Larousse). Classe de protozoaires des mers chaudes, formés d'un squelette siliceux élégant, autour duquel rayonnent de fins pseudopodes.

◆ **radiolaire** n. m. (1904, Larousse). Animal appartenant à cette classe.

radiolarite [radjolarit] n. f. (dér. savant de *radiolaire ;* 1963, Larousse). Roche sédimentaire siliceuse où les squelettes de radiolaires sont le constituant le plus caractéristique.

1. radiole [radjɔl] n. f. (de *radiolus,* petit rayon, plante qui ressemble à la fougère [v. RADIOLAIRES] ; 1875, Larousse). Petite plante glabre à tige filiforme, poussant dans les sables humides, et appartenant à la famille des linacées.

2. radiole [radjɔl] n. f. (lat. *radiolus,* petit rayon [v. RADIOLAIRES] ; 1963, Larousse). Nom scientifique des baguettes des oursins, appelées usuellement *piquants.*

radiolésion [radjolezjɔ̃] n. f. (de *radio-* 1 et de *lésion ;* 1970, Robert). Nom donné à diverses sortes de troubles provoqués par des radiations.

radiolocalisation [radjolɔkalizasjɔ̃] n. f. (de *radio-* 1 et de *localisation ;* 1963, Larousse). Méthode permettant de déterminer la position d'un obstacle par la réflexion contre lui d'ondes électromagnétiques.

• REM. On emploie également le terme RADIOLOCATION (angl. *radiolocation,* même sens, de *radio-* [élément tiré du lat. *radius,* rayon] et de *location,* action de placer, d'établir [lat. *locatio,* disposition, arrangement — v. LOCATION] ; 1963, Larousse).

radiologie [radjolɔʒi] n. f. (de *radio-* 1 et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1904, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Partie de la physique concernant les rayons X, le matériel permettant la production et l'utilisation de ces rayons, et les applications qui en sont faites. || **2.** Partie de la médecine qui concerne l'emploi des rayons X à des

fins diagnostiques ou thérapeutiques : *Il était spécialisé dans la radiologie, et il venait d'être affecté au service sanitaire de l'armée d'Orient* (Martin du Gard). *Le service de radiologie d'un hôpital.*

radiologique [radjolɔʒik] adj. (de *radiologie ;* 1904, Larousse [aussi « qui concerne la radiologie »]). Qui est obtenu par la radiologie : *Examen radiologique.* || Qui concerne la radiologie : *Matériel radiologique.*

radiologue [radjolɔg] n. (de *radiologie ;* 1923, Larousse). Médecin spécialisé en radiologie.

• REM. On emploie moins couramment la forme RADIOLOGISTE (1923, Larousse).

radioluminescence [radjolyminɛsɑ̃s] n. f. (de *radio-* 1 et de *luminescence ;* 1932, Larousse). Luminescence provoquée par des radiations.

radiolyse [radjoliz] n. f. (de *radio-* 1 et de *lyse ;* 1968, Larousse). Décomposition de substances chimiques obtenue par l'action de radiations ionisantes.

radiomanométrie [radjomanɔmetri] n. f. (de *radio-* 1 et de *manométrie ;* 1953, Larousse). Procédé de diagnostic qui permet d'évaluer la pression existant dans certains organes creux en association avec la radioscopie ou la radiographie.

radiomaritime [radjomaritim] adj. (de *radio-* 2 et de *maritime ;* 1932, Larousse). *Service radiomaritime,* ensemble des radiocommunications échangées soit entre les stations de bord et les stations côtières, soit entre les stations de bord entre elles, ou encore entre les navires et les services spéciaux.

radiomensuration [radjomɑ̃syrasjɔ̃] n. f. (de *radio-* 1 et de *mensuration ;* 1932, Larousse). Mensuration des os, des viscères thoraciques et abdominaux, et localisation des corps étrangers, en se fondant sur les données qu'apporte la radiologie.

radiométallographe [radjometalɔgraf] n. (de *radiométallographie ;* 1963, Larousse). Personne qui pratique la radiométallographie.

radiométallographie [radjometalɔgrafi] n. f. (de *radio-* 1 et de *métallographie ;* 1923, Larousse). Radiographie appliquée à l'examen non destructif des métaux.

• SYN. : *métalloradiographie.*

radiomètre [radjomɛtr] n. m. (de *radio-* 1 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1690, Furetière, au sens de « instrument qui sert à prendre la hauteur méridienne du Soleil » ; sens 1, 1er juin 1876, *Journ. officiel,* p. 3750 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Ampoule de verre dans laquelle on a réalisé un vide assez poussé, et contenant un moulinet qui, comportant quatre ailettes noircies sur l'une de leurs faces, tourne quand il est soumis à un rayonnement lumineux. || **2.** *Radiomètre acoustique,* dispositif utilisé pour mesurer la pression de radiation due à un faisceau d'ondes ultra-sonores.

radiométrie [radjometri] n. f. (de *radio-* 1 et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1878, Larousse [« mesure de la radio-activité naturelle... », 1975, Larousse]). Mesure de l'intensité d'un rayonnement. || *Spécialem.* Mesure de la radio-activité naturelle plus ou moins forte des roches terrestres en vue d'identifier les roches géologiques pétrolifères.

radiométrique [radjometrik] adj. (de *radiométrie ;* 1878, Larousse, art. *radiomètre* [*magnitude radiométrique d'une étoile,* 1963, Larousse]). Qui concerne la radiométrie. || *Magnitude radiométrique d'une étoile,* valeur de la magnitude apparente que l'on obtient pour une étoile en utilisant un appareil récepteur également sensible à toutes les radiations du spectre solaire.

radiomicromètre [radjomikrɔmɛtr] n. m. (de *radio-* 1 et de *micromètre ;* 1888, Larousse). Appareil thermo-électrique destiné à mesurer les radiations calorifiques très faibles.

radiomimétique [radjomimetik] adj. (de *radio-* 1 et de *mimétique ;* 1963, Larousse). *Substance radiomimétique,* en biologie, substance capable de provoquer des mutations ou des troubles analogues à ceux qui sont produits par les radiations.

radionavigant [radjonavigɑ̃] n. m. (de *radio-* 2 et de *navigant ;* mai 1953, Larousse). Professionnel chargé d'assurer, à bord des navires et des avions de ligne, les liaisons par radio avec la terre, et, éventuellement, avec d'autres navires et aéronefs : *On appelle familièrement le radionavigant « radio ».*

radionavigation [radjonavigasjɔ̃] n. f. (de *radio-* 1 et de *navigation ;* 1932, Larousse). Technique de navigation faisant appel à des procédés radio-électriques.

radionécrose [radjonekroz] n. f. (de *radio-* 1 et de *nécrose ;* 1963, Larousse). Destruction des tissus due à l'action des rayons X.

radionuclide [radjonyklid] ou **radionucléide** [radjonykleid] n. m. (de *radio-* 1 et de *nuclide* [ou de sa var. *nucléide*] ; 1968, Larousse [pour les deux formes]). Nuclide radio-actif.

radio-palmaire [radjopalmɛr] adj. et n. f. (de *radio-,* élément tiré de *radius,* et de *palmaire ;* 1869, Littré, comme adj. [comme n. f., 1963, Larousse]). *Artère radio-palmaire,* ou *radio-palmaire* n. f., branche de la radiale qui naît à la partie inférieure de la gouttière du pouls.

radiopasteurisation [radjopastœrizasjɔ̃] n. (de *radio-* 1 et de *pasteurisation ;* 1975, Larousse). Traitement de produits alimentaires par des radiations ionisantes à dose modérée, de façon à détruire la plupart des micro-organismes responsables des détériorations, prolongeant ainsi la faculté de conservation de l'aliment sans altérer ses qualités organoleptiques.

radiopathologie [radjopatolɔʒi] n. f. (de *radio-* 1 et de *pathologie ;* 1904, Larousse). Étude des accidents produits par les rayons X ou les corps radio-actifs.

radiopelvimétrie [radjopɛlvimetri] n. f. (de *radio-* 1 et de *pelvimétrie ;* 1907, Larousse). Mesure des diamètres du bassin obtenue par des radiographies faites selon une technique appropriée.

radiophare [radjofar] n. m. (de *radio-* 1 et de *phare ;* 1923, Larousse). Station radio-électrique dont les émissions sont destinées à permettre à une station mobile de déterminer au radiogoniomètre son relèvement ou sa direction par rapport à cette station.

radiophonie [radjofɔni] n. f. (de *radio-* 1 et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1888, Larousse). Système de transmission des sons utilisant les propriétés des ondes électromagnétiques (peu usité) : *Ils tournent les boutons de l'appareil de radiophonie comme nous tournions les feuillets d'un album d'images, et ils écoutent l'univers comme nous écoutions les passants sous nos fenêtres* (Valéry).

radiophonique [radjofɔnik] adj. (de *radiophonie ;* 1888, Larousse, art. *radiophone*). Relatif à la radiophonie : *Les jeux radiophoniques sont à la mode.*

radiophoniquement [radjofɔnikmɑ̃] adv. (de *radiophonique ;* 1932, Larousse). Par des moyens radiophoniques.

radiophotographie [radjofɔtografi] n. f. (de *radio-* 1 et de *photographie ;* 1953, Larousse). Photographie de l'image obtenue par les rayons X sur un écran radioscopique, et permettant d'obtenir dans un format réduit une image radiographique qui sera ensuite étudiée en projection agrandie ou simplement à la loupe.

radiophotoluminescence [radjofɔtolyminɛsɑ̃s] n. f. (de *radio-* 1 et de *photoluminescence ;* 1975, Larousse). Méthode de dosage des radiations ionisantes.

radiophysique [radjofizik] adj. (de *radio-* 1 et de *physique* 2 ; 1932, Larousse). Se dit d'un phénomène physique se rapportant à la radio-électricité.

◆ n. f. (de *radio-* 1 et de *physique* 1 ; 1932, Larousse). Étude générale de ces phénomènes : *L'union radioscientifique internationale a créé une commission de radiophysique.*

radio-pirate [radjopirat] n. f. (de *radio-* 2 et de *pirate* ; 1968, Larousse). Station privée de radiodiffusion émettant sans autorisation administrative et installée en général sur un bateau ancré au large des côtes, à la limite des eaux territoriales.

● Pl. *des* RADIOS-PIRATES.

radioprotection [radjoprɔtɛksjɔ̃] n. f. (de *radio-* 1 et de *protection* ; 1968, Larousse). Protection contre les rayonnements X ou radio-actifs.

radiorécepteur [radjoresɛptœr] n. m. (de *radio-* 1 et de *récepteur* ; 1949, Larousse). Poste récepteur de radiocommunication.

radioreportage [radjorpɔrtaʒ *ou* radjorəpɔrtaʒ] n. m. (de *radio-* 2 et de *reportage* ; 1932, Larousse). Reportage diffusé par une station de radio.

radioreporter [radjorpɔrtɛr *ou* radjorəpɔrtɛr] n. m. (de *radio-* 2 et de *reporter* ; 3 juin 1934, *l'Auto*). Journaliste spécialisé dans les radioreportages.

radiorésistance [radjorezistɑ̃s] n. f. (de *radio-* 1 et de *résistance* ; 1963, Larousse). Syn. de RADIO-IMMUNISATION.

radioroute [radjorut] n. f. (de *radio-* 1 et de *route* ; 1932, Larousse). Ligne aérienne jalonnée par des radiophares qui, au moyen d'ondes dirigées, assurent le guidage des avions de ligne.

radioscientifique [radjosjɑ̃tifik] adj. (de *radio-* 1 et de *scientifique* ; 1932, Larousse). Qui concerne les phénomènes de radio-électricité : *Union radioscientifique internationale.*

radioscopie [radjoskɔpi] n. f. (de *radio-* 1 et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1904, Larousse). Examen d'un objet ou d'un organe d'après leur ombre portée sur un écran fluorescent au moyen des rayons X.

radioscopique [radjoskɔpik] adj. (de *radioscopie* ; 1904, Larousse). Qui concerne ou qui utilise la radioscopie.

radiosecteur [radjosɛktœr] adj. m. (de *radio-* 2 et de *secteur* ; 1949, Larousse). Se dit d'un poste de réception radiophonique qu'on branche directement sur le secteur alternatif par une prise de courant.

radiosensibilité [radjosɑ̃sibilite] n. f. (de *radio-* 1 et de *sensibilité* ; 1953, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Sensibilité des tissus vivants à l'action des rayons X et des corps radio-actifs. || **2.** Aptitude d'un animal à percevoir les rayons X et à y réagir : *La radiosensibilité du rat est extrêmement grande.*

radiosoleil [radjosɔlɛj] n. m. (de *radio-* 1 et de *soleil* ; 1963, Larousse). Configuration du Soleil telle qu'elle ressort d'observations sur le Soleil faites par les procédés de la radio-astronomie, c'est-à-dire sur des longueurs d'ondes centimétriques, décimétriques et même métriques.

radiosondage [radjosɔ̃daʒ] n. m. (de *radio-* 1 et de *sondage* ; 1932, Larousse). Exploration verticale de l'atmosphère à l'aide de la radiosonde.

radiosonde [radjosɔ̃d] n. f. (de *radio-* 1 et de *sonde* ; 1949, Larousse). Appareil émetteur emporté par un ballon, et qui transmet automatiquement par radio à une station réceptrice les valeurs de température, de pression et d'humidité de 0 à 30 km d'altitude.

radiosource [radjosurs] n. f. (de *radio-* 1 et de *source* ; 1963, Larousse). Point du ciel qui est le siège d'une émission d'onde aisément captable par les procédés de la radio-astronomie.

radiospectrographe [radjospɛktrɔgraf] n. m. (de *radio-* 1 et de *spectrographe* ; 1963, Larousse). Instrument utilisé en radio-astronomie, permettant d'obtenir à chaque instant le spectre des émissions.

radiospectromètre [radjospɛktrɔmɛtr] n. m. (de *radio-* 1 et de *spectromètre* ; 1975, Larousse). Appareil d'analyse des ondes électromagnétiques qui parviennent des astres.

radiostéréoscopie [radjostereɔskɔpi] n. f. (de *radio-* 1 et de *stéréoscopie* ; 1923, Larousse). Procédé de radioscopie employant deux ampoules radiogènes voisines qui permettent d'obtenir sur l'écran l'illusion du relief.

radiostérilisation [radjosterilizasjɔ̃] n. f. (de *radio-* 1 et de *stérilisation* ; 1975, Larousse). Traitement de produits, le plus souvent alimentaires, par des radiations ionisantes à dose assez forte pour détruire la totalité des micro-organismes présents.

radiosusceptibilité [radjosysɛptibilite] n. f. (de *radio-* 1 et de *susceptibilité* ; 1968, Larousse). Syn. de RADIOSENSIBILITÉ.

radiotaxi [radjotaksi] n. m. (de *radio-* 2 et de *taxi* ; v. 1955). Taxi pourvu d'un poste émetteur-récepteur de radiotéléphonie relié à une station centrale qui reçoit les appels et qui les lui transmet : *Le radiotaxi va chercher les clients à domicile.*

radiotechnique [radjotɛknik] adj. (de *radio-* 1 et de *technique* ; 1932, Larousse [aussi « qui sert à la mise en œuvre de cette technique »]). Relatif à la technique des sciences radio-électriques. || Qui sert à la mise en œuvre de cette technique.

◆ n. f. (1932, Larousse). Cette technique elle-même.

● REM. On a employé, comme substantif, la forme RADIOTECHNIE (de *radio-* 1 et de *-technie,* du gr. *tekhnê,* art, industrie ; 1932, Larousse).

radiotélégramme [radjotelegram] n. m. (de *radio-* 1 et de *télégramme* ; 1907, Larousse). Télégramme transmis par radio.

● SYN. : *radiogramme.*

radiotélégraphie [radjotelegrafi] n. f. (de *radio-* 1 et de *télégraphie* ; 1907, Larousse). Système de télégraphie utilisant les propriétés des ondes électromagnétiques pour la transmission de signaux.

radiotélégraphier [radjotelegrafje] v. tr. (de *radiotélégraphie* ; 1923, Larousse). Envoyer par voie radiotélégraphique.

radiotélégraphique [radjotelegrafik] adj. (de *radiotélégraphie* ; 1910, Larousse). Qui concerne ou qui utilise la radiotélégraphie.

radiotélégraphiste [radjotelegrafist] n. (de *radiotélégraphie* ; 1910, Larousse). Professionnel chargé d'assurer le bon fonctionnement des postes radio (émission et réception) à terre, à bord des avions ou des navires, ainsi que d'effectuer les dépannages éventuels : *Rivière songea que la nuit ici était pure, les étoiles luisantes, mais les radiotélégraphistes découvraient en elle le souffle de lointains orages* (Saint-Exupéry).

radiotéléphonie [radjotelefɔni] n. f. (de *radio-* 1 et de *téléphonie* ; 1907, Larousse). Système de liaison téléphonique entre deux correspondants, utilisant les ondes électromagnétiques.

radiotéléphonique [radjotelefɔnik] adj. (de *radiotéléphonie* ; 1923, Larousse). Qui concerne ou qui utilise la radiotéléphonie.

radiotélescope [radjotelɛskɔp] n. m. (de *radio-* 1 et de *télescope* ; 1953, Larousse). Appareil récepteur utilisé en radio-astronomie, et dans lequel les ondes reçues sont focalisées par un miroir parabolique en treillis métallique, au foyer duquel est placée une antenne élémentaire du type dipôle, dont les deux moitiés sont réunies à un récepteur enregistreur.

radiotélévisé, e [radjotelevize] adj. (de *radio-* 2 et de *télévisé* ; 1963, Larousse). Qui est transmis à la fois par la radiodiffusion et la télévision : *Un discours présidentiel radiotélévisé.*

radiotélévision [radjotelevizjɔ̃] n. f. (de *radio-* 2 et de *télévision* ; v. 1950). Ensemble des activités concernant à la fois la radiodiffusion et la télévision : *Le gouvernement est autorisé à répartir par décret la redevance de radiotélévision.*

radiothéâtre [radjoteɑtr] n. m. (de *radio-* 2 et de *théâtre* ; 1963, Larousse). Théâtre spécialement adapté pour la radiodiffusion.

radiothérapeute [radjoterapøt] n. (de *radio-* 1 et de *thérapeute* ; 1953, Quillet). Spécialiste de radiothérapie.

radiothérapie [radjoterapi] n. f. (de *radio-* 1 et de *thérapie ;* 1904, Larousse [*radiothérapie de contact,* 1963, Larousse]). Méthode de traitement médical fondée sur l'action biologique des rayons X. || *Radiothérapie de contact,* application des rayons X dans les lésions superficielles des téguments ou des cavités naturelles.

radiothérapique [radjoterapik] adj. (de *radiothérapie ;* 1904, Larousse). Qui concerne ou qui utilise la radiothérapie.

radiotomie [radjotɔmi] n. f. (de *radio-* 1 et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1963, Larousse). Syn. de TOMOGRAPHIE.

radiotransformateur [radjotrɑ̃sfɔrmatœr] n. m. (de *radio-* 1 et de *transformateur ;* 1932, Larousse). Appareil assurant l'accouplement inductif de deux circuits au moyen de bobines sans noyau de fer.

radis [radi] n. m. (ital. *radice,* radis, lat. *radix, -dicis,* racine, raifort ; 1507, N. de La Chesnaye, écrit *radice* [*radis,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1842, A. Bourgeois et Brisebarre). **1.** Plante crucifère annuelle ou bisannuelle, à feuilles lyrées et velues, à fleurs blanches, roses ou violettes, cultivée pour sa racine pivotante, charnue et comestible : *Une botte de radis. Manger des radis au beurre.* || **2.** *Pop.* Sou (toujours employé dans des tours négatifs) : *C'est-à-dire qu'il n'avait plus un radis en poche, qu'il couchait depuis deux jours sur les bancs du boulevard* (Daudet). *Je comprends assez bien Sénac lorsqu'il dit que tous les gens illustres ne nous donneront pas un radis* (Duhamel).

● SYN. : **2** *centime, liard, rond* (pop.).

◆ n. m. pl. (1907, Esnault). *Arg.* Orteils : *Se faire piétiner les radis.*

radium [radjɔm] n. m. (du lat. *radius,* rayon ; 26 déc. 1898, *Comptes rendus... de l'Acad. des sciences*). Élément métallique de nombre atomique 88, découvert en 1898 par P. Curie, M. Curie et G. Bémont dans les résidus barytiques obtenus au cours du traitement de la pechblende : *Il enfouit sa tête dans la carlingue. Le radium des aiguilles commençait à luire* (Saint-Exupéry).

radiumbiologie [radjɔmbjɔlɔʒi] n. f. (de *radium* et de *biologie ;* 1923, Larousse). Étude de l'influence du radium sur les phénomènes vitaux.

radiumthérapie [radjɔmterapi] n. f. (de *radium* et de *thérapie ;* 1907, Larousse). Syn. de CURIETHÉRAPIE.

radius [radjys] n. m. (bas lat. *radius,* radius, emploi spécialisé [par analogie de forme] du lat. class. *radius,* rayon de roue ; 1541, Canappe, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Os long formant la partie externe du squelette de l'avant-bras. || **2.** Troisième nervure de l'aile, chez les insectes. (On dit aussi NERVURE RADIALE.)

radjah n. m. V. RĀJA.

radoire [radwar] n. f. (lat. pop. **rasitoria,* même sens, du lat. class. *rasitare,* raser souvent, dér. de *rasum,* supin de *radere,* raser, gratter ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *rastoire ;* XIII^e s., écrit *ratoire ;* 1322, Varin [II, 300], écrit *radouire ;* 1611, Cotgrave, écrit *radouere ; radoire,* 1690, Furetière). Instrument de bois plat, en forme de règle, avec lequel les jurés mesureurs de grain et les mesureurs de sel enlevaient autrefois le trop-plein des mesures de grains et de sel.

radôme ou **radome** [radom] n. m. (angl. *radome,* même sens, contraction de *ra[dar]* — v. RADAR — et de *dome,* coupole, dôme [empr. du franç. *dôme*] ; 1963, Larousse). Coupole diélectrique transparente aux ondes radio-électriques et protégeant une antenne de radio ou de radar contre les intempéries : *Le radôme de Pleumeur-Bodou.*

radon [radɔ̃] n. m. (de *rad[ium]* ; 1932, Larousse). Émanation gazeuse du radium, de numéro atomique 86.

radotage [radɔtaʒ] n. m. (de *radoter ;* 1740, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** Discours décousu, dénué de sens : *Mais quel radotage me faites-vous là, Basile ?* (Beaumarchais). || **2.** Répétition fastidieuse des mêmes choses ; longueurs : *Il y a chez le divin Homère un certain radotage ravissant et majestueux* (Hugo). *Parfois la querelle expirait en radotages, en revendications rabâcheuses* (Duhamel). || **3.** État d'affaiblissement mental des personnes qui radotent : *Mais si nous ne sommes pas arrivés à l'âge du radotage national, et si la république immédiate est impossible, c'est la légitimité qui semble appelée à renaître* (Chateaubriand). *Je me répète jusqu'au radotage* (Romains).

● REM. On ne rencontre plus guère la forme RADOTERIE (1640, Oudin [var. *redoterie,* v. 1155, Wace]) : *Nous traversâmes l'île entière : tout expirant que je me sentais, je fus charmé de ses bocages : mais je n'en disais que des radoteries, étant tombé dans le délire* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *boniment, conte, divagation ;* **2** *bavardage* (fam.), *délayage* (fam.), *palabre, remplissage.*

radoter [radɔte] v. intr. (var. [par adjonction de *a-* — lat. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers — au préf. *re-*] de l'anc. franç. *redoter,* « tenir des discours décousus » [v. 1175, Chr. de Troyes — dès 1080, *Chanson de Roland,* au part. passé adj. *redoté,* « tombé en enfance, fou »], de *re-* et d'un verbe, non attesté, issu du moyen néerl. *doten,* être fou, aliéné ; fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Tenir des discours décousus et qui dénotent un affaiblissement de l'esprit : *Je crois qu'à mon avis tout le monde radote* (M. Régnier). *Ce vieillard radote.* || **2.** Se répéter d'une façon fastidieuse, insipide : *Dans ce que j'écris aujourd'hui, il m'arrive souvent de me redire. C'est ce que l'on appelle irrévérencieusement radoter* (Gide).

● SYN. : **1** *dérailler* (fam.), *divaguer, extravaguer ;* **2** *rabâcher* (fam.), *ressasser.*

radoterie n. f. V. RADOTAGE.

radoteur, euse [radɔtœr, -øz] adj. et n. (de *radoter ;* 1546, Vaganay). Qui radote, qui a l'habitude de radoter : *La nature, cette sempiternelle radoteuse* (Huysmans).

● SYN. : *rabâcheur, ressasseur.*

radoub [radub] n. m. (déverbal de *radouber ;* début du XVI^e s., au sens de « réparation, en général » ; sens 1, 1679, Jal ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Réparation de la coque d'un navire. || **2.** Passage d'un navire au bassin de radoub, pour l'entretien ou la réparation de sa coque. || *Bassin de radoub,* V. BASSIN.

radouber [radube] v. tr. (de *r[e]-* et de *adouber* [v. ce mot], au sens anc. de « raccommoder » ; fin du XIII^e s., au sens 4 [au fig., 1713, Hamilton] ; sens 1, v. 1500, Auton [au fig., av. 1778, Voltaire] ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1828, Mozin). **1.** Soumettre un navire (ou une de ses parties) à des réparations, notamment celles qui ne peuvent s'effectuer qu'en cale sèche : *Les chantiers navals ont radoubé un cargo ayant subi des avaries à la coque ;* et au fig. : *L'obstiné moine* [...] *poursuivit la triste réformation* [...] ; *le robuste nautonnier radouba, calfata, renfloua la nef avariée de l'Église* (France). || **2.** Refaire les mailles qui manquent à un filet de pêche. || **3.** Traiter à nouveau une matière explosive défectueuse, par exemple une matière insuffisamment stable : *Radouber une poudre pour l'améliorer.* || **4.** *Fam.* Réparer, raccommoder : *Passer les veillées au rouet ou à radouber de vieux vêtements* (Hémon) ; et au fig. : *Qu'il soit l'élu de la nation lorraine, ses forces matérielles et morales seront radoubées* (Barrès).

● SYN. : **4** *rafistoler* (fam.), *rafraîchir, rapetasser, rapiécer, ravauder, retaper* (fam.).

radouci, e [radusi] n. (part. passé de *radoucir ;* av. 1709, Regnard). *Class.* Personne doucereuse, hypocrite : *Ce vieux greffier qui faisait tant le radouci* (Regnard).

radoucir [radusir] v. tr. (de *r[e]-* et de *adoucir ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 2 ; sens 1, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch). **1.** Rendre plus doux : *Le soleil a radouci l'atmosphère.* || **2.** *Fig.* Rendre plus conciliant ou moins dur : *Radoucir l'humeur, le ton, le caractère.*

● SYN. : **1** *attiédir, réchauffer ;* **2** *adoucir, apaiser, lénifier.*

◆ **se radoucir** v. pr. (1669, Molière). Devenir plus doux : *Le temps s'est nettement radouci depuis quelques jours. Quand il a su à qui il avait affaire, son ton, qui était assez arrogant, s'est brusquement radouci.*

radoucissement [radusismɑ̃] n. m. (de *radoucir* ; v. 1660, Retz). Action de radoucir ou de se radoucir ; état de ce qui est radouci : *Le radoucissement du temps. Le radoucissement d'un caractère.*

radula [radyla] ou **radule** [radyl] n. f. (lat. *radula,* racloir, de *radere,* raser, gratter ; 1932, Larousse [*radule*], et 1963, Larousse [*radula*]). Langue râpeuse couverte de dents cornées, existant chez les mollusques (sauf les bivalves).

rafale [rafal] n. f. (contamination de l'ital. *ráffica,* rafale [du radical expressif *raff-* évoquant un mouvement rapide], et du franç. *affaler,* au sens de « être porté par le vent sur la côte sans pouvoir se relever — en parlant d'un navire » [1672, Jal] ; 1640, Bouton, au sens 1 ; sens 2, 1916, Barbusse [aussi « sans que les pièces se règlent les unes sur les autres » ; *tir par rafales,* 1963, Larousse]). **1.** Augmentation soudaine et courte de la vitesse du vent ; coup de vent violent et momentané : *Je voyais, de ma niche, au souffle des rafales, | Se dérouler au loin les lames colossales* (Lamartine). *De temps en temps, une rafale de vent, ronde, folle, hurlante, passe en roulant* (Duhamel). || **2.** Ensemble des coups tirés sans interruption par une arme à feu avec les mêmes éléments : *Il chantait lui sous les balles | Des mots « sanglant est levé » | D'une seconde rafale | Il a fallu l'achever* (Aragon). *Ce fut au moment où le bombardier venait d'appuyer sur le bouton de déclenchement et voyait la charge des bombes descendre à plat vers les flammes, que la rafale cingla l'avion* (J. Roy). || Ensemble des coups tirés par une batterie ou un groupe d'artillerie, sur des éléments communs, sans que les pièces se règlent les unes sur les autres. || *Tir par rafales,* tir continu de plusieurs coups successifs, pratiqué par une arme automatique.

● SYN. : **1** *bourrasque, risée ;* **2** *bordée, salve, volée.*

rafalé, e [rafale] adj. (de *rafale ;* 1810, Esnault, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** Qui a subi des rafales : *Navire rafalé.* || **2.** *Vx* et *fam.* Qui a subi des revers de fortune : *Éreinté, rafalé, à sec d'argent, vendant pour vivre* (Goncourt).

rafataille [rafataj] n. f. (mot provenç. et franco-provenç. signif. proprem. « vieilleries, objets usés, canaille », dér. du languedocien *fato,* chiffon, guenille, gotique **fatt-,* habits ; fin du XIXe s., A. Daudet). Gens du commun, petit peuple (rare) : *Il est vrai qu'à bord de ce premier navire ne se trouvait que la rafataille ; vous savez, les gens du commun, ceux qu'on envoie toujours en avant-garde* (Daudet).

raff [raf] n. m. (origine obscure ; 1869, Littré). Nom donné aux nageoires du flet qui, détachées avec la peau grasse environnante, constituent un mets délicat.

raffe n. f. V. RAFLE 1.

raffermir [rafɛrmir] v. tr. (de *r[e]-* et de *affermir ;* 1394, *Dict. général,* au sens 3 ; sens 1, 1690, Furetière [en cuisine, 1963, Larousse] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 4, 1640, Corneille [aussi « ranimer, renforcer »]). **1.** Rendre plus ferme, plus dur : *Cette pâte dentifrice est censée raffermir les gencives. Ce sol est trop meuble : il faut le raffermir avec un peu de caillasse.* || *Spécialem.* Faire durcir certaines préparations culinaires dont la tenue n'est pas suffisante, soit au réfrigérateur, soit en un lieu frais. || **2.** *Raffermir une pâte,* dans l'industrie de la céramique, débarrasser la pâte d'une partie de l'eau qu'elle contient. || **3.** Consolider, étayer : *Tout ce qu'il y avait d'aussières et de grelins de rechange pour raffermir au besoin la mâture* (Hugo). || **4.** *Fig.* Redonner de la vigueur, du courage : *Puisse le bon, le grand Hercule raffermir, soutenir ce jeune homme chancelant* (Michelet). *Va, Isotta, retourne chez toi raffermie* [...]. *Il faut que les soucis* [...] *ne t'effleurent que d'un pas de gazelle* (Montherlant). || Ranimer, renforcer : *La tendresse de ses proches raffermit son courage.*

● SYN. : **3** *assujettir, caler, coincer, maintenir, renforcer, soutenir ;* **4** *assurer, consolider, enhardir, fortifier, rasséréner, stabiliser.* — CONTR. : **1** *amollir, attendrir, liquéfier, ramollir ;* **3** *abattre, décaler, démolir, détériorer, endommager, forcer ;* **4** *affaiblir, bouleverser, déconcerter, ébranler, émouvoir, remuer, secouer, troubler.*

◆ **se raffermir** v. pr. (sens 1, 1835, Acad. [au fig., 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Devenir plus ferme, plus solide : *La pluie ayant cessé depuis plusieurs heures, et le sol commençant à se raffermir...* (Thiers) ; et au fig. : *Sa santé s'est raffermie à la suite d'un traitement énergique. Mal assurée au début de son discours, sa voix se raffermit peu à peu.* || **2.** *Fig.* Se rendre plus ferme, plus assuré : *Voyant les erreurs de ceux qui le critiquaient, il se raffermissait toujours davantage dans sa résolution.*

raffermissement [rafɛrmismɑ̃] n. m. (de *raffermir ;* 1669, Widerhold, au sens 1 [au fig., 1690, Furetière] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Action de raffermir, de se raffermir ; état résultant de cette action : *La terre était mouillée. Il a fallu attendre un peu de raffermissement pour que l'artillerie pût manœuvrer* (Hugo) ; et au fig. : *Le raffermissement de l'autorité, du crédit.* || **2.** Opération consistant à débarrasser l'argile délayée de l'excès d'eau qui empêche de la travailler : *Le raffermissement des pâtes kaoliniques se fait au filtre-presse.*

● SYN. : **1** *durcissement, prise ; consolidation, renforcement ;* **2** *ressuage.* — CONTR. : **1** *amollissement, fonte, liquéfaction, ramollissement ; affaiblissement, ébranlement, écroulement, effondrement, fléchissement, ruine.*

raffinage [rafinaʒ] n. m. (de *raffiner ;* 1611, Cotgrave, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1962, Robert [*unité de raffinage,* 1966, Larousse] ; sens 4, 1875, Larousse ; sens 5, 1869, Littré). **1.** Action de raffiner une substance, de la rendre plus pure ; résultat de cette action : *Le raffinage de l'alcool, du caoutchouc.* || **2.** Ensemble des différentes opérations qui aboutissent à la production des produits pétroliers finis. || *Unité de raffinage,* dans une raffinerie, chacune des parties qui centralise un ensemble indépendant où s'effectue une opération de raffinage. || **3.** Traitement du sucre brut aboutissant au produit commercial dit « sucre raffiné ». || **4.** Ensemble des opérations conférant à la pâte à papier les propriétés nécessaires à sa transformation en feuille. || **5.** En métallurgie, syn. de AFFINAGE.

raffiné, e [rafine] adj. (part. passé de *raffiner ;* 1642, La Mothe Le Vayer, au sens II, 1 ; sens I, 1-2, 1690, Furetière ; sens II, 2, av. 1704, Bourdaloue).

I. 1. Se dit d'un produit qui a subi l'opération du raffinage : *Produits pétroliers raffinés. Du sucre raffiné.* || **2.** Se dit parfois d'un fromage affiné en cave.

II. 1. Qui témoigne d'une extrême délicatesse et de la recherche délibérée d'un accord subtil entre les choses dans tous les domaines : *Un goût, un esprit raffiné. Des manières raffinées. Une politesse raffinée. Mallarmé qui se crée un langage presque entièrement sien par le choix raffiné des mots et par les tours singuliers qu'il invente ou développe, refusant à chaque instant la solution immédiate que lui souffle l'esprit de tous* (Valéry). *Le jardin à la française, comme une tragédie de Racine, est un des produits étonnants d'une civilisation raffinée* (Duhamel). || **2.** *Péjor.* Qui témoigne de recherches trop subtiles ou trop poussées : *Des supplices, des plaisirs raffinés.*

● SYN. : **II, 1** *choisi, délicat, distingué, fin, précieux, recherché, subtil ;* **2** *alambiqué, compliqué, sophistiqué.* — CONTR. : **II, 1** *commun, familier, fruste, grossier, lourd, populaire, vulgaire ;* **2** *naturel, simple.*

◆ **raffiné** adj. et n. (fin du XVIe s., A. d'Aubigné, comme n. m., au sens de « gentilhomme pointilleux, qui tire l'épée sous le prétexte le plus futile » ; comme adj. et n., au sens 1, 1651, Scarron ; sens 2, milieu du XIXe s., Baudelaire). **1.** Qui fait preuve d'une grande finesse, d'une extrême délicatesse dans ses goûts, sa manière de vivre : *Un peuple raffiné. Une femme élégante et raffinée.* || **2.** *Péjor.* Qui pousse trop loin son goût de la délicatesse, du raffinement :

Que ces hommes se fassent nommer raffinés, incroyables, beaux, lions ou dandys (Baudelaire). *Notre nouveau caporal, un petit raffiné, prenait son tub* (Dorgelès).

• Syn. : **1** *délicat, distingué, élégant, policé ;* **2** *précieux, sophistiqué.* — Contr. : **1** *barbare, bestial, brut, sauvage ;* **2** *fruste, grossier, rustique.*

◆ **raffiné** n. m. (1875, Larousse, au sens de « pâte à papier amenée au point convenable pour être mise en œuvre » ; sens 1, 1933, J. Romains ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Pétrole raffiné : *Du brut et du raffiné.* ‖ **2.** *Fig.* Ce qui témoigne d'un goût délicat : *Un vulgaire modèle destiné à représenter dans ces toilettes l'élégance et le raffiné de la femme du monde* (Huysmans).

raffinement [rafinmɑ̃] n. m. (de *raffiner ;* 1600, O. de Serres, au sens de « action de rendre plus fin, plus délicat » ; sens 1-2, 1690, Furetière ; sens 3, 1671, Boileau). **1.** Caractère de ce qui dénote une recherche délibérée de finesse, de délicatesse, d'harmonie jusque dans les moindres détails : *Le raffinement dans le langage, les manières, la toilette. Le raffinement d'une élégante. Avec de la ficelle épaisse ma mère tissa les sièges* [des chaises]. *Par un raffinement imprévu, une triple cordelette rouge en ornait le bord* (Pagnol). ‖ **2.** Ce qui témoigne ou résulte d'une recherche subtile dans la voie d'une délicatesse toujours plus grande : *Des raffinements de confort. Des raffinements gastronomiques. Elle a de petits raffinements de volupté on ne peut plus délicats* (Gautier). *Ce système de chauffage, que l'on dit assez improprement central, est un grand raffinement* (Duhamel). ‖ **3.** *Péjor.* Ce qui témoigne d'une recherche trop subtile ou trop poussée : *Raffinement d'orgueil, de cruauté. J'ajoute que les raffinements et les agréments laborieux que les poètes avaient introduits dans l'art des vers depuis 1850 environ, l'obligation de séparer plus que l'on ne l'avait jamais fait l'excitation et l'intention initiales de l'exécution, me disposaient à considérer les Lettres sous cet aspect* (Valéry). *Ces pauvres bourreaux de Corneille ne réussissent point à être réellement cruels* [...]. *Ils ignorent le raffinement qui est toute la cruauté* (Péguy).

• Syn. : **1** *chic, délicatesse, distinction, élégance, préciosité, subtilité.* — Contr. : **1** *barbarie, bestialité, grossièreté, rudesse, rusticité, simplicité.*

raffiner [rafine] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *affiner ;* 1519, Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens II, 1, av. 1613, M. Régnier ; sens II, 2, v. 1660, Bossuet).

I. 1. Procéder à l'opération du raffinage : *Raffiner du sucre. Raffiner du pétrole brut. Raffiner le papier.* ‖ **2.** Syn. de affiner, pour des fromages.

II. 1. Rendre plus subtil, plus délicat, plus recherché : *Raffiner son langage, ses manières. Avec les sens, la société raffine l'esprit* (Taine). ‖ **2.** *Péjor.* Pousser à l'extrême la recherche de moyens propres à satisfaire quelque chose : *Raffiner sa jouissance. Raffiner sa cruauté.*

• Syn. : **II, 1** *affiner, châtier, ciseler, épurer, fignoler* (fam.), *perler, policer.*

◆ v. tr. ind. [**sur**] (sens 1, 1667, Boileau ; sens 2, 1665, La Fontaine). **1.** Pousser plus loin dans le sens de la délicatesse, du fini, de l'harmonie : *Yvette raffinait sur sa beauté comme pour gagner du temps* (Estang). ‖ **2.** *Péjor.* Faire preuve d'un excès de recherche, d'exigence dans un certain domaine : *Raffiner sur le point d'honneur. Ce besoin de prouver ma délicatesse qui me forçait de raffiner sur l'exquis* (Gide). *Les époques vides sont celles qui choisissent de se regarder avec des yeux déjà inventés. Elles ne peuvent que raffiner sur les découvertes des autres* (Sartre).

raffinerie [rafinri] n. f. (de *raffiner ;* 1666, Lefebvre de La Barre, p. 33). Établissement, usine où se pratique le raffinage : *Une raffinerie de pétrole. Une raffinerie de sucre.*

raffineur, euse [rafinœr, -øz] n. (de *raffiner ;* 1611, Cotgrave, au sens 2 ; sens 1, 1869, Littré). **1.** Personne qui travaille dans une raffinerie. ‖ **2.** Personne qui possède ou qui exploite une raffinerie.

◆ **raffineur** n. m. (sens 1, 1962, Robert ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Technicien, industriel spécialisé dans le raffinage. ‖ **2.** Appareil utilisé pour le raffinage de la pâte à papier : *La pile raffineuse est le plus répandu des raffineurs. Raffineur à disques.*

◆ **raffineuse** adj. et n. f. (1845, Bescherelle). *Pile raffineuse,* ou *raffineuse* n. f., appareil utilisé pour le raffinage de la pâte à papier.

raffle n. f. V. rafle 1.

rafflesia [raflezja] n. m. ou **rafflésie** [raflezi] n. f. (du n. de sir Thomas Stamford *Raffles,* administrateur britannique, gouverneur de Sumatra [1781-1826], qui découvrit cette plante ; 1839, Boiste [*rafflesia*], et 1845, Bescherelle [*rafflésie*]). Plante sans chlorophylle de l'archipel malais, dont l'appareil végétatif, entièrement souterrain, vit en parasite sur les racines de certains arbres et ne laisse apparaître qu'une énorme fleur rose.

raffoler [rafɔle] v. tr. ind. [**de**] (de *r*[*e*]- et de *affoler ;* v. 1378, J. Le Fèvre, comme v. intr., au sens de « être fou, radoter » ; 1611, Cotgrave, comme v. tr., au sens de « rendre fou de nouveau » ; comme v. tr. ind., au sens actuel, fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Fam.* Manifester un véritable engouement pour quelqu'un ; avoir un penchant très prononcé pour quelque chose : *Nous l'avons eu à dîner à la maison, et, comme ces dames en raffolent, il a parlé considérablement* (Musset). *Il raffole de son métier et il se donne un mal !* (Huysmans). *Stendhal, amateur d'operabuffa, devait raffoler des petits romans de Voltaire, merveilles à jamais de promptitude, d'activité et de terrible fantaisie* (Valéry). *Mme Loiseau adorait le café comme les chats le valérianate, elle en raffolait* (Triolet).

raffut [rafy] n. m. (déverbal de *raffûter,* au sens dialect. de « gronder, faire du tapage, rosser » [1777, *Dict. roman*] ; 1867, Delvau, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Bruit violent et discordant de personnes qui crient, qui se querellent : *Faire du raffut, un raffut de tous les diables. Elle mena grand raffut, poussa force cris rythmés, me traita de perfide* (Gide). ‖ **2.** *Fam.* Éclat délibérément provoqué et destiné à faire du scandale : *Si ça se sait, ça va en faire, un raffut ! Si je vous ai prié de venir, c'est pour vous conseiller, Pasquier, de ne pas faire de raffut* (Duhamel). *Il sera content quand je lui raconterai que tu es venue faire ici tout ce raffut* (Martin du Gard).

• Syn. : **1** *boucan* (fam.), *ramdam* (pop.), *tapage, vacarme ;* **2** *esclandre, foin* (pop.), *pétard* (pop.).

raffûter [rafyte] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *affûter ;* 1477, Godefroy, écrit *rafuster,* au sens de « remettre en état, réparer » ; écrit *raffûter,* au sens actuel, 1845, Bescherelle). Affûter de nouveau.

rafiot ou **rafiau** [rafjo] n. m. (mot arg. [empr. au vocabulaire des marins], d'origine inconnue ; 1792, Romme [527], écrit *rafiau* [*rafiot,* fin du XIXe s.], au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau [écrit *rafiot ; rafiau,* 1878, Larchey]). **1.** Petite et courte embarcation de la Méditerranée, portant une voile à antenne et un foc, et pouvant aussi aller à l'aviron. ‖ **2.** *Péjor.* et *fam.* Vieux et mauvais bateau : *Nous sommes sur ce rafiot pour quelque chose comme dix-huit ou vingt jours* (Duhamel). *Quel trafic insolite de barques et de rafiaux, de boutres et de vapeurs* (Suarez).

rafistolage [rafistɔlaʒ] n. m. (de *rafistoler ;* 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Fam.* Action de rafistoler : *Procéder au rafistolage de ses branches de lunettes avec de la colle.* ‖ **2.** *Fam.* Réparation de fortune ou grossièrement exécutée : *Malgré les rafistolages qu'elle avait subis, elle* [Notre-Dame de Dijon] *était restée bien personnelle, bien à part dans l'art du treizième siècle* (Huysmans).

rafistoler [rafistɔle] v. tr. (de *r*[*e*]- et du moyen franç. *afistoler,* enchanter, séduire par de belles paroles [XVe s.], probablem. formé sur l'ital. *fistola,* flûte [lat. *fistula,* tuyau, flûte], proprem. « charmer comme avec une flûte » ; 1649, *Mazarinades,* au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** *Fam.* Réparer grossièrement ou avec des moyens de fortune ; modifier tant bien que mal un vêtement pour en faire disparaître les parties trop usagées ou l'adapter à un autre usage : *Rafistoler et remonter un vieux bahut. Ma mère, retirée jusqu'à la nuit dans sa chambre, rafistolait d'humbles toilettes*

(Alain-Fournier). *Chaque soir, je rafistolais avec des épingles les accrocs de mon pantalon* (Duhamel). *Mme Durand était depuis plus de vingt ans habillée de même et elle ne voyait point de raison que sa fille le fût différemment ; elle avait rafistolé tant bien que mal des vêtements à elle, pas trop usés, à la taille de Denise* (Aragon). || **2.** *Fig.* et *fam.* Remettre en état de fonctionner en suppléant au mieux à un manque par des mesures de fortune : *Seulement il fallait chaque jour combler les vides, rafistoler un service, chercher des suppléants* (Duhamel).
• SYN. : **1** *rabibocher* (fam.), *retaper* (fam.) ; **2** *replâtrer* (fam.).

rafistoleur, euse [rafistɔlœr, -øz] n. (de *rafistoler ;* 1904, Larousse). *Fam.* Personne qui rafistole : *C'est plutôt un rafistoleur qu'un véritable artisan.*

1. rafle [rɑfl] n. f. (même mot que *rafle* 2 ; début du XVe s., Gerson, écrit *raffle [rafle,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Ensemble du pédoncule et des pédicelles qui soutiennent les grains d'une grappe de raisin, de groseille, etc. (On dit aussi RAFFE [1869, Littré], RAFFLE et RÂPE.) || **2.** Épi de maïs.

2. rafle [rɑfl] n. f. (allem. *Raffel,* instrument pour racler le feu, de *raffen,* emporter rapidement ; XIIIe s., *Romania* [XXVIII, 59], au sens de « instrument pour racler le feu » ; 1585, Cholières, au sens de « butin » ; sens I, 1, 1645, Corneille ; sens I, 2 [déverbal de *rafler*], 1867, Delvau ; sens II, av. 1589, J. A. de Baïf [« jeu de dés où on peut enlever toutes les mises d'un seul coup », 1371, Godefroy] ; sens III, 1-2, 1680, Richelet).

I. 1. Action de rafler ; résultat de cette action : *Ils ont fait une rafle de tout ce qui restait à vendre. Cambrioleurs opérant une rafle dans un appartement. La rafle de tout le sucre disponible dans les magasins par des consommateurs affolés.* || **2.** Descente massive et imprévue de la police en un lieu suspect pour y cerner les individus qui s'y trouvent et les appréhender pour vérification d'identité : *Un jour où il avait été pris dans une rafle, car il aimait les filles, mon père lui avait évité le poste* (Giraudoux).

II. En termes de jeu, coup où chaque dé amène le même point et fait gagner la mise : *Rafle de rois.*

III. 1. Verveux à plusieurs entrées. || **2.** Filet à double maille pour prendre les oiseaux.
• SYN. : **I, 1** *razzia* (fam.) ; **2** *coup de filet.*

rafler [rɑfle] v. tr. (de *rafle* 2 ; av. 1589, J. A. de Baïf). S'emparer sans distinction et en totalité de tout ce qui tombe sous la main : *Les boutiques sont envahies de soldats qui raflent ce qui reste de pain, de charcuterie, de vin* (Martin du Gard). *Les Allemands accumulaient, dans ces locaux qui étaient spacieux, tout ce qu'ils raflaient dans les maisons juives de Paris et de la région* (Duhamel). *Ce ne sont pas les chambres qui manquent, mais alors il faudra que vous buviez dans le noir. Ils m'ont raflé toutes les lampes et les chandelles de la maison* (Giono).

raflouage [rafluaʒ] n. m. (de *r[e]-* et de *afflouer ;* 1869, Littré). Syn. de RENFLOUEMENT.

rafraîchir [rafrɛʃir] v. tr. (du préf. composé *ra-* [de *r(e)-* et de *a-*, lat. *ad-*, préf. marquant le mouvement vers] et de *fraîchir ;* v. 1165, Gautier d'Arras, écrit *rafrescir* [*rafreschir,* fin du XIIe s. ; *rafraîchir,* XVIe s.], au sens II, 3 ; sens I, 1 et 3, début du XIIIe s. ; sens I, 2, 1673, Molière [absol., 1636, Monet] ; sens I, 4, 1690, Furetière [aussi absol.] ; sens I, 5, 1689, Mme de Sévigné ; sens II, 1, fin du XIIe s. [« raviver les couleurs » et *rafraîchir un tableau,* 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1834, Lamennais [*rafraîchir un bois,* 1932, Larousse] ; sens II, 5, 1963, Larousse [*rafraîchir la terre,* 1845, Bescherelle] ; sens II, 6, 1600, O. de Serres [*rafraîchir les cheveux...,* 1680, Richelet] ; sens II, 7, 1904, Larousse [aussi *rafraîchir un dormant, une manœuvre, une remorque*]).

I. RENDRE PLUS FRAIS. **1.** Procurer une sensation de fraîcheur à une partie du corps en la mettant en contact avec un milieu dont la température est fraîche ou froide : *Nous nous rafraîchissions le museau avec un jet d'eau glacée* (Duhamel). *Il ôte ses pointes pour rafraîchir ses pieds nus* (Montherlant). || **2.** *Rafraîchir l'intestin,* ou, absol., *rafraîchir,* relâcher légèrement l'intestin, faciliter la défécation (vieilli) : *Les légumes verts, la salade cuite rafraîchissent l'intestin* (ou *rafraîchissent*). || **3.** Abaisser la température de quelque chose jusqu'à obtenir une fraîcheur agréable : *Seau à glace servant à rafraîchir les boissons. Le vent qui vient des cimes rafraîchit la vallée. La pluie a rafraîchi l'atmosphère. Établir des courants d'air pour rafraîchir l'appartement.* || **4.** *Rafraîchir quelqu'un,* ou, absol., *rafraîchir,* cal-mer la soif en prenant une boisson désaltérante : *Un bon thé chaud te rafraîchira davantage qu'une boisson glacée.* || **5.** *Fig.* Faire retrouver l'enthousiasme, la spontanéité, la pureté de la jeunesse : *Spectacle qui rafraîchit le cœur.*

II. REMETTRE EN MEILLEUR ÉTAT. **1.** Procéder à toutes les opérations nécessaires pour redonner à quelque chose d'usagé, de détérioré ou de fané un nouvel éclat, un aspect voisin de la nouveauté : *Transformer une toilette démodée pour la rafraîchir. Rafraîchir un corsage en coupant les manches et en remplaçant le col. Rafraîchir un meuble ancien. Les héritiers firent opérer divers changements dans la maison, et ma mère obtint que notre appartement fût remanié et rafraîchi* (France). || *Spécialem.* Raviver les couleurs : *Envoyer une tapisserie au nettoyage pour la rafraîchir.* || *Rafraîchir un tableau,* revivifier d'anciens vernis, d'anciennes couleurs, soit au moyen de lavages à l'éponge, soit en passant une nouvelle couche de glacis ou de vernis. || **2.** *Rafraîchir un souvenir,* le raviver. || *Rafraîchir la mémoire à quelqu'un,* v. MÉMOIRE. || **3.** Réparer les forces par le repos, la nourriture : *Les bêtes rafraîchies trottaient lestement* (Flaubert). || **4.** Redonner vie à un végétal : *La pluie a rafraîchi la pelouse et les parterres. L'air de la nuit a rafraîchi ces fleurs qui déjà courbaient la tête.* || *Rafraîchir un bois,* refaire une coupe franche à l'extrémité un peu altérée d'une pièce de bois. || **5.** *Rafraîchir des levains,* les renouveler. || *Rafraîchir la terre,* lui donner un nouveau labour. || **6.** *Rafraîchir les racines,* tronquer de temps en temps l'extrémité des racines pour produire la multiplication des radicelles. || *Rafraîchir les cheveux, une coupe de cheveux,* tailler légèrement l'extrémité des cheveux pour redonner bonne forme à la coupe. || **7.** *Rafraîchir un câble,* en termes de marine, en changer le portage. || *Rafraîchir un dormant,* le couper et le refaire. || *Rafraîchir une manœuvre,* couper un bout qui est usé. || *Rafraîchir une remorque,* réparer la fourrure usée par le portage.
• SYN. : **I, 3** *réfrigérer, refroidir ;* **4** *désaltérer ;* **5** *ragaillardir* (fam.), *réchauffer, réveiller, revivifier.* || **II, 1** *rajeunir, refaire, rénover, repeindre, retaper* (fam.) ; **3** *ravigoter* (fam.), *réconforter, remettre.* — CONTR. : **I, 1** *réchauffer ;* **2** *échauffer ;* **3** *chauffer, réchauffer, tiédir.*

◆ v. intr. (1690, Furetière). Devenir frais ou plus frais ; atteindre une température modérément froide : *Le vent rafraîchit. Des prisons d'État où l'on mettait le vin à rafraîchir* (Daudet).

◆ **se rafraîchir** v. pr. (v. 1165, Gautier d'Arras, au sens de « se reposer » ; v. 1530, C. Marot, au sens de « prendre le frais » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1636, Tristan L'Hermite). **1.** S'abaisser jusqu'à une température agréablement fraîche ou modérément froide : *Le temps s'est rafraîchi après l'orage.* || **2.** Prendre des boissons désaltérantes pour étancher sa soif.

rafraîchissant, e [rafrɛʃisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rafraîchir ;* 1690, Furetière, aux sens 1-3 ; sens 4, 1962, Robert). **1.** Qui dispense une agréable fraîcheur : *L'air rafraîchissant du soir. Adieu rafraîchissantes brises !* (Verlaine). || **2.** Destiné à apaiser la soif : *Une boisson rafraîchissante.* || **3.** *Vx.* Propre à combattre l'échauffement dû à la fermentation intestinale, à relâcher l'intestin : *Une tisane rafraîchissante. Un régime rafraîchissant.* || **4.** *Fig.* Qui inspire un sentiment de fraîcheur, de naïveté, de

pureté : *Personnages candides, histoire innocente et rafraîchissante.*

◆ **rafraîchissant** n. m. (milieu du XIXe s., Baudelaire). *Littér.* Ce qui apporte un sentiment de fraîcheur, de pureté (vieilli) : *Car le goût passionné des mauvaises lectures engendre un besoin proportionnel du grand air et des rafraîchissants* (Baudelaire).

rafraîchissement [rafrɛʃismɑ̃] n. m. (de *rafraîchir ;* XIIIe s., Guillaume de Tyr, écrit *rafraischissement* [*rafraîchissement,* 1636, Monet], au sens 4 ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1869, Littré ; sens 5, v. 1460, G. Chastellain). **1.** Refroidissement de l'atmosphère jusqu'à une fraîcheur agréable ou un froid modéré : *Un brusque rafraîchissement de la température. Notre demoiselle* [...] *toute rose des montagnes et du rafraîchissement de l'orage* (Daudet). || **2.** Boisson fraîche prise en dehors des repas : *S'attabler dans un café pour boire un rafraîchissement.* || **3.** Action de remettre en état, de redonner l'éclat du neuf : *Le rafraîchissement d'un mobilier, d'une tenture, d'un appartement.* || **4.** *Class.* Action de réparer les forces par le repos : *Il travaillait trop, il devrait aller à la campagne prendre quelque rafraîchissement* (Acad., 1694). || **5.** *Fig.* Action de rendre plus frais, plus présent à la mémoire ou plus vivant : *Le rafraîchissement des souvenirs, d'une amitié.*

◆ **rafraîchissements** n. m. pl. (sens 1, 1765, Voltaire ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Boissons fraîches, fruits rafraîchis, sorbets, etc., servis lors d'une réception : *Il y avait des buffets chargés de mets et de rafraîchissements* (Moréas). *Un domestique passait des rafraîchissements sur un plateau et faisait tinter des cuillers* (Proust). || **2.** Vivres frais que reçoit un bâtiment au départ ou à une escale.

rafraîchissoir [rafrɛʃiswar] ou **rafraîchisseur** [rafrɛʃisœr] n. m. (de *rafraîchir ;* 1547, J. Martin, écrit *rafraichissouer,* au sens de « pièce où on se rafraîchit » ; sens 1, milieu du XVIe s. [*rafraîchissoir*], et 1842, Mozin [*rafraîchisseur*] ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons — art. *sucre* — [*rafraîchissoir*], et 1812, Mozin [*rafraîchisseur*]). **1.** Récipient rempli de glace dans lequel on met les boissons à rafraîchir. || **2.** Cuve employée pour refroidir les sirops dans les raffineries.

ragage [ragaʒ] n. m. (de *raguer ;* 1907, Larousse, écrit *raguage ; ragage,* 1932, Larousse). Détérioration produite par le frottement d'un corps sur un autre corps. (On écrit aussi RAGUAGE.)

ragaillardir [ragajardir] v. tr. (du préf. composé *ra-* [de *r(e)-* et de *a-*, lat. *ad-*, préf. marquant le mouvement vers] et de l'adj. *gaillard ;* XVe s., Basselin, au sens 1 ; sens 2, 1666, Molière). **1.** *Fam.* Rendre gaillard, redonner des forces, de l'entrain, de la gaieté à quelqu'un ; redonner de la vigueur, de l'allant à un animal : *Un picotin d'avoine et un temps de repos semblait avoir ragaillardi le vieux cheval. Le détail intime du spectacle n'était pas plus ragaillardissant* (Romains). *Ragaillardis par les haleines printanières, les vieux viennent à la fenêtre* (Richepin). *Il était presque ragaillardi, déjà, à l'idée qu'il allait pouvoir s'évader bientôt* (Martin du Gard). || **2.** *Class.* Redonner de la vigueur à un sentiment, le raviver : *Cinq ou six coups de bâton, entre gens qui s'aiment, ne font que ragaillardir l'affection* (Molière).

rage [raʒ] n. f. (lat. pop. **rabia,* altér. du lat. class. *rabies,* rage [maladie], fureur, transport furieux ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens II, 1 [*de rage,* v. 1155, Wace ; *de rage de,* 1690, Furetière] ; sens I, 1288, *Renart le Nouvel* [écrit *rabe ; rage,* v. 1330, *Baudoin de Sebourg*] ; sens II, 2, v. 1130, *Eneas* [*à la rage,* 1718, Acad.] ; sens II, 3, 1379, J. de Brie ; sens III, 1, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; sens III, 2, XIIe s., *Dolopathos ;* sens III, 3, v. 1360, Froissart).

I. Maladie virulente transmise de certains animaux à l'homme et caractérisée par des phénomènes nerveux d'excitation (hydrophobie, agitation, fureur) avec écoulement abondant de salive, suivis de signes de dépression conduisant rapidement à la mort par paralysie bulbaire : *La rage est due à un virus filtrant : le virus rabique. La rage se transmet par morsure. Propagation de la rage due aux renards et aux chiens errants. Vaccin contre la rage.*

II. 1. Violent accès de fureur agressive marquant un mouvement de colère, de haine, de dépit à l'encontre de quelqu'un : *Être en rage contre quelqu'un. Mettre quelqu'un en rage par des révélations inopportunes. Un temple nouveau dont la rage de Satan n'éteindra point les lampes* (Claudel). *Une rage forcenée secouait Tchen* (Malraux). || *De rage,* sous l'effet d'une violente crise de fureur : *Écumer de rage. Ivre de rage. Alors de male rage, le vieux s'enferma dans son moulin et vécut tout seul* (Daudet). *Fou de rage, Noël prenait une teinte violette* (Vian). || *De rage de,* dans un accès de fureur dû au fait que : *Cela se voit quelquefois, paraît-il, qu'un voleur vienne faire des aveux à la justice, de rage d'avoir manqué son coup* (Daudet). || **2.** Passion démesurée pour une chose, à laquelle on ne peut résister ; désir forcené, opiniâtre de faire quelque chose : *La rage du jeu. Se croyant une mission, elle avait la rage de pérorer, de catéchiser* (Flaubert). *Parfois des rages me prennent de lâcher tout, de suite, de décommander les leçons, d'envoyer promener tout le monde...* (Gide). *Votre avidité, votre dureté, votre passion de revanche — cette rage à vous contredire, à vous renier comme si vous aviez fait déjà de grandes choses, et qu'elles vous eussent déçu* (Bernanos). || Vx. *À la rage,* d'une façon violente, opiniâtre et excessive : *Aimer quelqu'un, quelque chose à la rage.* || **3.** Class. et littér. *Faire rage,* en parlant de quelqu'un, déployer une grande activité, s'agiter beaucoup : *Le courtier* [...] *dit qu'il a fait rage pour vous* (Molière). *Le singe faisait rage et cognait ses timbales* (Hugo). [V. aussi § III, n. 2.]

III. 1. En parlant de choses, déchaînement brutal et d'une violence soutenue de forces dangereuses qu'on ne peut maîtriser : *La rage des flots. La rage de l'épidémie rendait l'organisation bien précaire. Rempart contre les rages du soleil* (Duhamel). || **2.** *Faire rage,* se déchaîner avec la dernière violence : *L'incendie fait rage. La tempête, la bataille fait rage. Mais ma grand'mère, elle, par tous les temps, même quand la pluie faisait rage et que Françoise avait précipitamment rentré les précieux fauteuils d'osier de peur qu'ils ne fussent mouillés, on la voyait dans le jardin vide et fouetté par l'averse* (Proust). [V. aussi § II, n. 3.] || **3.** *Rage de dents,* mal de dents qui provoque de très violentes douleurs.

● SYN. : **II, 1** *fureur ;* **2** *acharnement, fièvre, folie, manie.*

rageant, e [raʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rager ;* 1949, Larousse). *Fam.* Qui met en rage, provoque un fort sentiment de dépit : *Tout le monde m'abandonne. C'est rageant !* (A. Savoir).

● SYN. : *enrageant, exaspérant.*

ragencer [raʒɑ̃se] v. tr. (de *r[e]-* et de *agencer ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *rajancier ; ragencer,* XVe s., Godefroy). [Conj. **1 a.**] Agencer de nouveau.

rager [raʒe] v. intr. (de *rage ;* v. 1155, Wace, écrit *ragier ; rager,* fin du XVIIe s., Saint-Simon [au Moyen Âge, le v. signifiait le plus souvent « s'agiter, se donner du mouvement », fin du XIIe s., *l'Escoufle*]). [Conj. **1 b.**] Manifester par de violents mouvements de colère, des accès de mauvaise humeur hargneuse un vif sentiment d'irritation, de haine, de dépit : *L'enfant puni rageait dans son coin. Il rageait de voir que ceux qui avaient été reçus n'avaient pas travaillé plus que lui. Il faisait ce qu'il pouvait pour trembler de rage, mais on ne peut jamais rager pour de vrai contre soi-même* (Sartre).

● SYN. : *écumer, enrager, pester* (fam.).

rageur, euse [raʒœr, -øz] adj. et n. (de *rager* [v. ce mot] ; XVIe s., Littré, au sens de « folâtre » [en parlant d'une femme] ; sens actuel, 1842, Mozin). Qui manifeste avec hargne sa colère, son irritation, son dépit : *Garçonnet turbulent, rageur, autoritaire* (Gide). *Jacques, rageur, enfonçait les mains jusqu'au fond de ses poches* (Martin du Gard). *Ces rageurs qui peuvent faire des héros, quand ils ont un verre de vin dans le nez* (G. Chevallier).

• Syn. : *coléreux, emporté, hargneux.* — Contr. : *calme, impassible, imperturbable, placide, serein.*

◆ adj. (sens 1, 1832, *Revue de philologie française* [1933, p. 34] ; sens 2, av. 1918, Apollinaire). **1.** Qui dénote un vif sentiment de colère, de dépit : *Un cri rageur. Un ton rageur. Il éclata de ce rire rageur qui ressemblait à un hennissement* (Martin du Gard). ‖ **2.** Se dit d'un son, d'une suite de sons, qui évoque par sa violence, sa brutalité, la frénésie de son rythme les manifestations extérieures d'un accès de rage : *Une cloche rageuse* (Apollinaire). *Tous les deux, ils avancèrent jusqu'à la porte du vestibule. On entendait le bruit des clefs dans la serrure. C'était chaque fois un bruit répété, rageur* (Marceau).

rageusement [raʒøzmɑ̃] adv. (de *rageur ;* av. 1850, Balzac). D'une manière rageuse, avec une hargne agressive : *Elle redressait fièrement et rageusement sa taille que l'âge commençait à courber* (Proust).

raglan [raglɑ̃] n. m. (emploi comme n. commun du n. de lord Fitzroy James Henry Somerset, baron *Raglan,* maréchal anglais [1788-1855], qui commandait l'armée anglaise pendant la guerre de Crimée et en l'honneur de qui ce pardessus fut ainsi dénommé ; 1858, La Bédollière, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Pardessus de voyage pour homme, ample et rehaussé d'une pèlerine, à la mode sous le second Empire : *Tante Portal m'avait fait faire pour la route un grand manteau, ce qu'on appelait un raglan* (Daudet). ‖ **2.** *Auj.* Pardessus droit à emmanchures se prolongeant en pointe sous le col : *Le raglan est un confortable manteau de voyage pour hommes ou pour femmes, qui se porte ceinturé ou non.*

◆ adj. invar. (1934, J. Romains). Qui a des emmanchures coupées en biais et se prolongeant jusqu'au col : *Imperméable à manches raglan. En l'honneur d'un mois de mars clément et déjà fleuri, le docteur avait sorti de l'armoire un pantalon à petits carreaux, une lavallière de couleur tendre et un pardessus de demi-saison de la forme dite raglan* (Duhamel). *Vêtu d'un charmant costume sport, [...] veston raglan, culotte de golf* (Benoit).

ragondin [ragɔ̃dɛ̃] n. m. (origine obscure ; 1867, Laboulaye [art. *chapeaux*], écrit *ratgondin* [*ragondin,* 1869, d'après Littré, 1877], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Syn. de myopotame. ‖ **2.** La fourrure de cet animal : *Le ragondin est une fourrure très estimée. Un manteau de ragondin.*

1. ragot [rago] n. m. (du radical onomatop. *rag-,* qui évoque une voix criarde ; fin du xivᵉ s., au sens de « cochon de lait » ; sens actuel, 1655, La Curne). Sanglier mâle entre deux et trois ans : *J'ai forcé ce ragot, je t'en offre la hure !* (Heredia).

◆ adj. et n. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, début du xviiᵉ s.). **1.** Se dit d'un cheval, d'une jument de taille ramassée et à l'encolure très courte. ‖ **2.** *Fam.* et *vx.* Petit de taille et pesant, massif de forme : *Une femme ragote. Un petit ragot, grassouillet et rond comme une boule* (Hamilton). *Petit abbé avignonnais, ragot et ventru* (Mistral).

2. ragot [rago] n. m. (déverbal de *ragoter ;* xvᵉ s., Du Cange, comme n. f., écrit *ragote,* au sens de « reproche offensant » ; comme n. m., écrit *ragot,* au sens actuel, 1767, Caraccioli). *Fam.* Commérage, généralement malveillant et sans fondement : *Le courrier m'a apporté d'absurdes ragots de journaux auxquels il a fallu que je réponde...* (Gide). *Lorsque ces ragots me furent rapportés, ils ne m'apprirent rien qu'au fond je ne connusse déjà* (Mauriac).

• Syn. : *cancan* (fam.), *potin* (fam.), *racontars* (fam.).

ragoter [ragɔte] v. intr. (de *ragot* 1 ; 1642, Oudin, au sens 2 [sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *ragote,* à l'art. *ragot* 2] ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Grogner comme un sanglier. ‖ **2.** Tenir des propos malveillants et généralement sans fondement. (Vieilli.)

ragotin [ragɔtɛ̃] adj. et n. m. (de *ragot* 1 ; 1834, Boiste [comme n. pr. d'un personnage du *Roman comique,* 1651, Scarron]). *Fam.* et *vx.* Homme petit et contrefait, d'apparence ridicule : *M. de Funchal, ambassadeur demi-avoué du Portugal, est ragotin, agité, grimacier, vert comme un singe du Brésil et jaune comme une orange de Lisbonne* (Chateaubriand).

ragougnasse [raguɲas] n. f. (de *ragoût ;* 1885, Sainéan, *le Langage parisien*). *Pop.* Mauvaise cuisine : *L'odeur de friture et de ragougnasse dans mon laboratoire ! j'y pense comme à une profanation* (Duhamel).

ragoule [ragul] n. f. (origine inconnue ; 1828, Mozin, écrit *ragoude ; ragoule,* 1842, Acad.). Nom usuel d'un champignon comestible, le pleurote du panicaut.

ragoût [ragu] n. m. (déverbal de *ragoûter ;* 1642, Oudin, au sens de « mets qui plaît et qui excite l'appétit » ; sens 1, 1665, Boileau ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1660, Corneille ; sens 4, 1767, Diderot). **1.** Plat de viande, de légumes, de poisson coupés en morceaux et cuits dans une sauce épicée : *Un ragoût de mouton.* ‖ **2.** *Class.* Assaisonnement destiné à exciter l'appétit : *Tout au plus on y mange un peu de grosse viande sans ragoût* (Fénelon). ‖ **3.** *Fig.* et *vx.* Ce qui allume le désir, exalte le plaisir que l'on prend à quelque chose : *Elle sait trop bien aussi ce qu'un juste retard donne de vivacité au désir, et le ragoût qu'une demi-résistance ajoute au plaisir, pour se livrer à vous tout d'abord* (Gautier). *Il lui servait un ragoût de galanteries pimentées à faire venir le sang au palais le moins novice* (Baudelaire). ‖ **4.** En termes de peinture, facture grasse et savoureuse.

ragoûtant, e [ragutɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ragoûter ;* 1673, Boileau, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1676, Mᵐᵉ de Sévigné). **1.** *Class.* Qui aiguise, stimule l'appétit : *Tout ce que l'on pourrait s'imaginer de plus ragoûtant et de plus délicieux* (Boileau). ‖ **2.** *Auj.* Qui cause un sentiment agréable, une attirance (surtout dans des expressions négatives ou par antiphrase) : *Ce qui s'offrait à notre vue n'était guère ragoûtant. Je me doute qu'après ces quatre années* [d'occupation] *nous ne devions pas paraître ragoûtants à quelqu'un qui arrivait du dehors* (Mauriac). ‖ **3.** *Fig.* et *vx.* Qui attire et retient l'attention par son charme, son piquant : *Ses yeux lui parurent brillants et sa personne ragoûtante* (Hamilton). *Le clocher de Salinas, qui a une forme sarrasine assez ragoûtante* (Gautier).

ragoûter [ragute] v. tr. (du préf. composé *ra-* [de *r(e)-* et de *a-,* lat. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers] et de *goût ;* début du xiiiᵉ s., Raoul de Houdenc, au sens 3 ; sens 1, 1893, *Dict. général ;* sens 2, 1660, Oudin). **1.** *Vx.* Flatter le goût, avoir un aspect appétissant. ‖ **2.** *Vx.* Stimuler, réveiller l'appétit de quelqu'un par son odeur, son goût, son aspect. ‖ **3.** *Fig.* Être au goût de quelqu'un, lui inspirer du goût (seulement dans des expressions négatives) : *Un métier d'argousin ne me ragoûte pas ; je ne tiens pas à pourvoir la potence de gibier* (Gautier).

ragréage [ragreaʒ] n. m. (de *ragréer ;* 1875, Larousse). Action de ragréer : *Le ragréage d'un mur, d'une façade.*

ragréer [ragree] v. tr. (de *r[e]-* et de *agréer* 2 ; 1554, Godefroy, au sens 1 [« remettre à neuf un ouvrage de construction », 1869, Littré] ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Racler, polir, finir après la construction : *Ragréer une façade.* ‖ Remettre à neuf un ouvrage de construction : *Ragréer un vieux mur.* ‖ **2.** Raccorder des moulures afin qu'elles rentrent bien dans les angles.

◆ **se ragréer** v. pr. (1869, Littré [comme v. tr., au sens de « gréer de nouveau un navire », 1666, Colbert]). Remettre en état son gréement.

ragréeur [ragreœr] n. m. (de *ragréer ;* 1963, Larousse). Dans l'orfèvrerie, ouvrier qui relie les éléments qui doivent s'ajuster.

ragrément ou **ragréement** [ragremɑ̃] n. m. (de *ragréer ;* 1550, *Comptes des bâtiments du Roi,* I, 225). Opération consistant à ragréer un ouvrage.

ragtime [ragtajm] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, de l'angl. *rag,* chiffon, et *time,* temps ; 1921, Aragon, p. 77). Style de musique syncopée de mode à la fin du xixᵉ s., inspirée par le folklore négro-américain : *L'orchestre jouait un ragtime maintenant* (Aragon).

raguage n. m. V. ragage.

raguer [rage] v. tr. (de l'angl. *to rag,* saccager, chambarder, dér. de *rag,* chiffon, haillon, lambeau ; 1682, Jal). Déchirer ou user par le frottement.

◆ v. intr. (1869, Littré). S'user, se déchirer par le frottement.

ragusade [ragyzad] n. f. (de *raguser ;* av. 1850, Balzac). *Vx.* Trahison : *Voilà les ragusades qui commencent et les bonheurs qui finissent* (Balzac).

ragusain, e [ragyzɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Raguse,* n. d'une ville de Sicile, ital. *Ragusa,* bas lat. *Ragusa ;* 1875, Larousse). Relatif à Raguse ; habitant ou originaire de cette ville.

raguser [ragyze] v. intr. (du n. de Auguste Frédéric Louis Viesse de Marmont, duc de *Raguse,* maréchal de France [1774-1852], qu'on accusa d'avoir trahi l'empereur Napoléon Ier en 1814 ; av. 1850, Balzac). Trahir. (Mot employé pendant la Restauration.)

rahat-loukoum [raatlukum] ou **rahat-lokoum** [raatlɔkum] n. m. (ar. *rāhat al-hulqum,* même sens, proprem. « rafraîchissement de la gorge » ; 1923, Larousse [pour les deux formes]). Confiserie orientale, faite d'une pâte de fécule sucrée et parfumée et recouverte d'une fine couche de sucre glace.

• REM. On emploie communément la forme abrégée LOKOUM (1879, Loti) et surtout LOUKOUM (1949, Larousse).

rahba [raba] n. f. (ar. *rahba,* mêmes sens, proprem. « emplacement » ; 1963, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Au Maghreb, cercle au milieu duquel ont lieu des combats de lutte populaire. || **2.** La lutte elle-même.

rai [rɛ] n. m. (lat. *radius,* baguette, rayon de roue, rayon lumineux ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 ; sens 2, XIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens 3, 1681, Ménestrier [« chacun des rayons de l'escarboucle », 1690, Furetière]). **1.** *Vx* ou *littér.* Faisceau partant d'une source lumineuse : *Un rai de soleil. Ses cheveux s'allongèrent comme les rais du soleil* (Flaubert). *Autour d'elle, les mouches bourdonnaient dans les rais de soleil qui traversaient les interstices des persiennes* (Martin du Gard). *Le soleil du soir lançait, à travers les frondaisons, les rais d'une lumière amicale et poignante...* (Duhamel). || **2.** Rayon d'une roue en bois qui va du moyeu à la jante. || **3.** En héraldique, rayon des étoiles d'une roue. || Chacun des rayons de l'escarboucle.

• REM. On a longtemps utilisé la graphie RAIS au singulier (v. 1380, *Aalma*), sans que rien justifie la présence de cet *s : Un rais de lune caressait le jeune homme* (Barrès). *Un rais de lumière sort de la chambre et coupe le palier de l'escalier...* (Gide).

raid [rɛd] n. m. (angl. d'origine écossaise *raid,* incursion, irruption, descente faite en vue de piller ; 1883, Bonnaffé, au sens 1 [« opération aérienne... », av. 1922, Proust] ; sens 2, 1894, Bonnaffé). **1.** Opération militaire de courte durée, exécutée en territoire ennemi par une troupe ou un groupe peu nombreux (éléments motorisés, blindés, sous-marins, etc.), qui accomplit en principe une mission déterminée (destruction d'un objectif, capture de prisonniers ou de matériel, obtention de renseignements, etc.), sans chercher à occuper le terrain : *Un raid de commando. Raid amphibie.* || *Spécialem.* Opération aérienne, exécutée en territoire éloigné par une formation de bombardement stratégique ou tactique : *Les raids des bombardiers alliés sur la Ruhr pendant la Seconde Guerre mondiale.* || **2.** Epreuve ou expédition de caractère sportif, destinée à montrer l'endurance des hommes, la résistance du matériel (vieilli) : *Les grands clippers américains s'alignent pour les matches de vitesse qui passionnent autant l'opinion que les raids transatlantiques de nos plus monstrueux avions* (Vercel). || **3.** *Ski de raid* ou *de randonnée,* v. SKI.

• SYN. : **1** *coup de main, descente, incursion, razzia.*

raide [rɛd] et **roide** [rwad] adj. (fém. de l'anc. adj. *reit, roit* [v. ci-dessous], lat. *rigidus,* raide, dur, rigide, sévère, farouche, de *rigēre,* être raidi, durci, insensible ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *reide,* au fém. [*reit,* au masc., début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne — roit,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *roide,* aux deux genres, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure — *raide,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence (graphie usuelle depuis le XVIIIe s. seulement, mais que nous avons adoptée systématiquement dans tous les ex. ci-dessous)], au sens I, 1 [*avoir une jambe raide, corde raide,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, v. 1220, Coincy [pour une attitude, des mouvements, 1835, Acad.] ; sens I, 3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 4, XIIIe s., *Aucassin et Nicolette ;* sens I, 5, fin du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens I, 6, 1910, Esnault [*être raide,* 1859, Esnault] ; sens I, 7, 1880, d'après Larchey, 1889 [*être raide ; ... raide comme un passe-lacet,* 1919, Esnault] ; sens II, 1, fin du XIIe s., Marie de France [*se tenir roide,* v. 1460, G. Chastellain] ; sens II, 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 3, 1854, Flaubert [« difficile à admettre... », 1867, Delvau — substantiv., fin du XIXe s., A. Daudet]).

I. AVEC UNE VALEUR CONCRÈTE. **1.** Qui ne peut être plié, ou qui est difficile à plier, à fléchir : *Raide comme un morceau de bois, comme une barre de fer. Les soies raides du sanglier. Un cadavre qui est déjà raide. Piotr, pétrifié sur son siège [...] se tenait un peu penché en avant, les rênes tendues prolongeant ses bras strictement horizontaux, raides...* (Triolet). || *Avoir une jambe raide,* une jambe dont l'articulation est immobilisée, du fait d'une affection, ou des séquelles d'une blessure, d'un accident. || *Corde raide,* corde fortement tendue. || Fig. *Être, se tenir, danser sur une corde raide,* v. CORDE. || **2.** Se dit d'une personne qui a un maintien rigide, dont les gestes, les mouvements manquent de souplesse, d'aisance : *Être raide comme un piquet. Se tenir raide sur sa selle. Pendant que les deux mères cousaient, les trois enfants se regardèrent, un peu raides dans leurs toilettes* (Zola). *Dans l'embrasure de la porte, le valet de chambre, très raide et immobile, observe Jean d'un air inexpressif* (Sartre) ; et par extens. : *Une attitude raide. Se déplacer avec des mouvements raides, saccadés.* || **3.** *Class.* Qui va en ligne droite, qui est animé d'un mouvement rapide et fort : *Le cours du Rhône est plus raide que celui de la Saône. L'aigle est l'oiseau qui a [...] le vol le plus raide* (Furetière, 1690). || **4.** Se dit d'une pente proche de la verticale, difficile à monter ou à descendre : *De ce côté, la montagne tombait en pentes raides. Au fond, il pouvait voir de maigres terres carrelées, traversées par un ruisseau sans doute sec parce que très blanc, et une grand-route bordée de peupliers* (Giono). *Elle est raide la rue Lafayette !... surtout à partir de l'église et jusqu'au coin de la pharmacie !... Il fallait pas qu'on s'endorme... C'était lui-même des Pereires qui s'est attelé dans la bricole... Nous deux [...] on poussait derrière...* (Céline). || **5.** *Fam.* Se dit d'un vin, d'un alcool très fort et très sec : *On déjeune d'un fromage de montagne arrosé d'un petit clairet très raide qui fait danser les Alpes, le mont Blanc* (Daudet). *Mettez un quart dans deux verres, aussi donc ! Inutile de dire un quart de quoi : c'est d'eau-de-vie très raide qu'il s'agit* (Loti). || **6.** Arg. mil. *Se faire porter raide,* se faire porter malade. || Pop. *Être raide,* être ivre, « ivre mort » : *Il est raide quatre fois par semaine, rétamé jusqu'à l'orteil* (Duhamel). || **7.** Pop. *Être raide, raide comme un passe-lacet,* être complètement démuni d'argent.

II. AVEC UNE VALEUR ABSTRAITE. **1.** *Class.* et *littér.* Qui montre de la fermeté, de l'intransigeance dans ses opinions et ses résolutions, qui n'accepte pas le compromis (en parlant des personnes) ; qui a un caractère rigide, inflexible (en parlant des principes, des règles) : *Il est sûr qu'il ne se trouve plus de ces âmes vigoureuses et raides de l'Antiquité* (Fontenelle). *Cet officier avait apporté au régiment [...] des principes très raides et une intolérance complète* (Maupassant). || Class. *Se tenir roide,* s'en tenir fermement à ce qu'on a décidé : *Quoi qu'on ait pu lui dire, il s'est tenu roide* (Acad., 1694). || **2.** *Littér.* Qui manque de naturel, de spontanéité, qui est trop étudié : *Aucune école, plus que l'école française, si roide et si compas-*

sée, n'avait besoin de cet assouplissement (Gautier). || **3.** *Fam.* Se dit d'une chose difficile à croire, à accepter, tant elle est surprenante ou insolite : *Cette phrase lui montait aux lèvres : « Fauchery n'a rien à te refuser » ; mais elle sentit que ce serait un peu raide comme argument* (Zola). *Il ne se refuse rien ! C'est tout de même un peu raide ? Des gens qui vivent à nos crochets depuis des années...* (Mauriac). || *Spécialem.* Difficile à admettre à cause de sa trop grande hardiesse, de son caractère scabreux (vieilli) : *Je tiens de Georges Hugo que son grand-père, s'il sentait sa verve déficiente, s'entraînait le matin avec quelques vers plutôt raides* (L. Daudet) ; et substantiv. : *Il n'a contre lui qu'un péché de jeunesse récemment découvert. « Toute nue », plaquette en six cents vers, publiés à Eropolis, sans nom d'auteur, et d'un raide !* (Daudet).

● SYN. : **I, 1** *dur, pétrifié, rigide* ; **2** *droit* ; **4** *abrupt, à pic, ardu, montant, montueux.* || **II, 1** *austère, autoritaire, implacable, intraitable, intransigeant, rigoureux, sévère, strict* ; **2** *compassé, empesé* (fam.), *gourmé, guindé* ; **3** *abusif, exagéré, fort* (fam.) ; *cru, grivois, hardi, libre, licencieux, osé.* — CONTR. : **I, 1** *flexible, mou, pliable, souple* ; **2** *avachi, flasque* ; **4** *plan, plat* ; **5** *doux, moelleux.* || **II, 1** *accommodant, conciliant, coulant* (fam.), *élastique* (fam.), *indulgent, large, libéral, relâché, tolérant* ; **2** *naturel, primesautier, spontané.*

◆ adv. (sens 1, 1963, Larousse ; sens 2, 1636, Monet [*raide comme balle,* 1833, Esnault] ; sens 3, début du XX^e s. [aussi « de façon abrupte... »] ; sens 4, XV^e s., Basselin [*roit,* même sens, fin du XIV^e s., E. Deschamps ; *découpler raide,* 1810, Desgraviers] ; sens 5, 1559, Amyot [*roit,* même sens, v. 1250, Mousket]). **1.** *Tenir raide* (ou *au raide*), à la pêche, maintenir sa ligne assez tendue pour qu'elle ne coule pas sur le fond ; tenir un poisson pris à la ligne sans lui rendre de fil. || **2.** *Class.* Sans dévier, avec force, impétuosité : *Cela va aussi raide qu'un trait d'arbalète* (Acad., 1694). || Auj. et fam. *Raide comme balle,* avec vivacité, sans hésitation, sans ménagement : *Il lui a répondu raide comme balle qu'il n'obéirait pas.* || **3.** De façon brusque, brutale : *L'escalier tournait raide* (Duhamel). || *Spécialem.* De façon abrupte, avec une forte déclivité : *Un chemin, une côte qui monte raide.* || **4.** De façon rapide, immédiate, tout d'un coup : *Tomber raide mort. Être tué raide. À ce mouvement, sa sœur, trop faible ou trop forte pour une telle crise, tomba roide : elle était morte* (Balzac). || *Découpler raide,* en vénerie, découpler les chiens d'un relais aussitôt que l'animal a passé, sans attendre la meute. || **5.** *Vx.* Avec fermeté, rudement : *Je le mène un peu roide* (Regnard).

● REM. L'ancienne forme *roide* est sortie de l'usage, mais se rencontre encore dans la langue littéraire.

rai-de-cœur [rɛdəkœr] n. m. (de *rai, de* et *cœur* ; 1676, Félibien). Motif d'ornementation des moulures, en architecture, composé de feuilles aiguës en forme de cœur alternant avec des dards.

● Pl. *des* RAIS-DE-CŒUR.

raidement [rɛdmɑ̃] adv. (de *raide* [v. ce mot] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *reddement* ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *roidement* ; *raidement,* XVI^e s.). Avec raideur (au pr. et surtout au fig.) : *S'incliner raidement devant quelqu'un. Répliquer raidement.*

raideur [rɛdœr] et (vx) **roideur** [rwadœr] n. f. (de *raide* [v. ce mot] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *reddur* [*roidor,* fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire* ; *roideur,* v. 1220, Coincy ; *raideur,* v. 1320, *Hugues Capet*], au sens II ; sens I, 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens I, 2, XIII^e s. ; sens I, 3, XIII^e s., *Roman de Renart* ; sens I, 4, 1487, La Curne ; sens I, 5, 1968, Larousse).

I. 1. État de ce qui est raide, peu flexible : *Il y avait un autre mort accroupi derrière des chaises dans un coin.* [...] *Comme il* [Angélo] *portait la main sur les bras croisés dans lesquels était caché le visage, il sentit une telle raideur dans les membres crispés qu'il comprit qu'il n'y avait plus rien à espérer pour celui-là non plus* (Giono). *La raideur d'une toile, d'un vêtement* ; et par extens. : *La raideur des plis d'un tissu dans une peinture.* || **2.** Maintien rigide, réel ou affecté, défaut de souplesse, d'aisance, chez une personne : *Saluer avec raideur. La raideur cérémonieuse d'un bourgeois qui dîne en ville* (Zola). *Les juifs de cette espèce ne sont pas rares, et l'opinion n'est pas tendre pour eux ; elle taxe d'arrogance cette raideur cassante, qui est souvent le fait d'une gaucherie incurable de corps et d'âme* (Rolland). *« J'ai eu une longue conversation avec Denise, dit Rimbaud. Elle s'inquiète. — De quoi ? — La situation n'est pas très claire. — Elle aurait mieux fait de m'en parler à moi », dit Vasselard avec une certaine raideur* (Marceau). || **3.** *Class.* Violence, rapidité d'exécution d'un mouvement, d'une action : *De la raideur dont est poussé un boulet de canon* (Acad., 1694). *L'aigle se jette sur le gibier avec une grande raideur* (Furetière, 1690). *Le fidèle émoucheur | Vous empoigne un pavé, le lance avec roideur* (La Fontaine). || **4.** Caractère de ce qui présente une forte déclivité : *La raideur d'une pente, d'un escalier.* || **5.** Spécialem. *Raideur d'un ressort,* quotient de la force agissant par traction ou par compression sur un ressort à boudin par l'allongement ou le raccourcissement qu'il subit.

II. *Vx* ou *littér.* Qualité d'une personne (ou de son comportement) qui s'en tient avec fermeté ou intransigeance à ses principes, à ses opinions, à sa ligne de conduite : *Cette grande roideur des vertus des vieux âges | Heurte trop notre siècle et les communs usages* (Molière). *Un vain entêtement de noblesse et cette roideur de caractère que rien n'amollit ont fait vos malheurs et les siens* (Rousseau). *Si je ne souffrais de rencontrer dans un si jeune esprit déjà tant de raideur doctrinale, j'admirerais sans doute la qualité de ses arguments et la constance de sa logique* (Gide).

● SYN. : **I, 1** *engourdissement, rigidité* ; **2** *gravité, solennité* ; **4** *escarpement.* || **II,** *austérité, intransigeance, rigueur.* — CONTR. : **I, 1** *flexibilité, mollesse, souplesse* ; **2** *abandon, laisser-aller* (fam.), *naturel, spontanéité.* || **II** *compréhension, indulgence, souplesse.*

● REM. La forme *roideur,* auj. désuète, est parfois reprise par la langue littéraire.

raidillon [rɛdijɔ̃] n. m. (de *raide* [v. ce mot] ; 1762, Acad., écrit *roidillon* ; *raidillon,* 1869, Littré). Petit chemin en pente raide : *Comment, cela ne vous a fait rien éprouver, me disait-elle, de prendre ce petit raidillon que vous montiez autrefois ?* (Proust). *Un raidillon menait assez rapidement de l'une à l'autre maison* (Gide).

raidir [rɛdir] et (vx) **roidir** [rwadir] v. tr. (de *raide* [v. ce mot] ; XII^e s., *Roncevaux,* écrit *roidir* [*redir,* v. 1212, Anger ; *raidir,* XVI^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1938, Montagné et Gottschalk ; sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2, fin du XVII^e s., Saint-Simon).

I. 1. En parlant d'une personne, tendre fortement quelque chose, notamment son propre corps, un membre, etc. : *Raidir un cordage, un câble, un fil de fer. Raidir ses muscles. Mais lui, par un effort nouveau, | Semble raidir sa jambe nue* (Banville). || **2.** En parlant d'une cause ou d'un agent physique, rendre raide, notamment immobiliser une partie du corps en paralysant les mouvements : *Leurs habits mouillés se gèlent sur eux ; cette enveloppe de glace saisit leurs corps et raidit tous leurs membres* (Ségur). || **3.** *Spécialem.* En termes de cuisine, passer vivement un aliment dans le beurre ou dans un corps gras brûlant.

II. 1. *Littér.* Affermir sa volonté ou une partie de soi-même dans son effort de résistance à quelque chose : *Raidir son âme contre l'adversité.* || **2.** *Littér.* Contribuer à fortifier quelqu'un dans son attitude obstinée ou intransigeante : *Ces surenchères continuelles ont fini par le raidir dans son refus.*

● SYN. : **I, 1** *bander, contracter, tirer* ; **2** *ankyloser, engourdir, figer, pétrifier.* || **II, 1** *blinder* (fam.), *cuirasser, endurcir.* — CONTR. : **I, 1** *décontracter, déraidir, détendre, relâcher.* || **II, 1** *amollir, avachir, aveulir.*

◆ v. intr. (v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Devenir raide : *Ses membres raidissent.*

◆ **se raidir** v. pr. (sens I, 1, 1549, R. Estienne ; sens I, 2, av. 1573, Jodelle ; sens II, 1, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, 1885, Zola).

I. 1. Devenir raide, perdre sa souplesse : *Le lièvre avait tant couru déjà que ses pattes commençaient à se raidir* (Pérochon). *« Dois-je m'expliquer ? » dis-je en serrant nerveusement les lèvres, et je sentis que ma nuque se raidissait malgré moi* (Gracq). ‖ **2.** Prendre une attitude raide, bander ses muscles : *Faisons comme les enfants et les ivrognes, qui ne se cassent jamais ni jambes ni bras quand ils tombent, parce qu'ils ne se roidissent pas pour ne pas tomber* (Rousseau).

II. 1. Prendre une attitude ferme, rassembler toutes ses forces morales, soit pour résister à une menace extérieure, soit pour lutter contre ses propres entraînements : *À la vue de ses témoins qui venaient le chercher, il* [de Cisy] *se roidit de toutes ses forces* (Flaubert). *Vous m'écririez* [...] *pour me dire que vous ne pensez pas un mot de toute cette atroce profession de foi* [...], *que ce n'est que l'effort douloureux que fait pour se raidir la sensitive contractée par la douleur* (Loti). *Certes, il avait dû se raidir, car il était de cœur sensible* (Gide). *Chez une femme généreuse, la résignation prend la figure de l'indulgence... Une orgueilleuse peut en faire une vertu hautaine, telle M*[me] *de Charrière, raidie dans son stoïcisme* (Beauvoir). ‖ **2.** En parlant de choses, prendre un caractère rigide, intangible, dogmatique : *Dès lors, Étienne chevauchait sa question favorite, l'attribution des instruments de travail à la collectivité* [...]. *Depuis la réunion du Bon Joyeux, son collectivisme, encore humanitaire et sans formule, s'était raidi en un programme compliqué dont il discutait scientifiquement chaque article* (Zola).

• REM. La forme *roidir* n'a plus auj. qu'un emploi littéraire.

raidissage [rɛdisaʒ] n. m. (de *raidir ;* 9 mars 1876, d'après Littré, 1877). Action de raidir ; travail fait pour raidir.

raidissement [rɛdismɑ̃] n. m. (de *raidir* [v. ce mot] ; 1547, J. Martin, écrit *roydissement* [*roidissement, raidissement,* XVII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1962, *FEW,* X, 404 *a*). **1.** Action de raidir ou de se raidir ; état de ce qui est raidi (au pr. et au fig.) : *Le raidissement d'un muscle. Un grand raidissement intérieur leur restait de ce qu'on avait voulu les plier* [les protestants de la génération du grand-père de l'auteur] (Gide). ‖ **2.** *Spécialem.* Durcissement dans la position (politique, doctrinale, etc.) d'une personne ou d'un groupe de personnes : *Constater un raidissement dans l'attitude d'un parti, d'une délégation syndicale.*

• SYN. : **1** *contraction, tension.*

raidisseur [rɛdisœr] n. m. (de *raidir ;* 1875, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Appareil servant à raidir, à tendre les fils de fer des clôtures, les câbles de certains appareils. ‖ **2.** Câble métallique ou dispositif mécanique destiné à raidir les revêtements des ailes et des fuselages d'avion.

1. raie [rɛ] n. f. (bas lat. *riga,* ligne, raie [VII[e] s.], gaulois **rica,* sillon ; début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *reie* [*roie,* v. 1155, Wace ; *raie,* v. 1360, Froissart], au sens 6 [« ligne qui sépare deux sillons... » et « dernière tranchée ouverte par le soc... », 1690, Furetière] ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*raie méningitique,* 1932, Larousse] ; sens 2, 1770, Buffon [*raie de mulet,* 1869, Littré, pour un cheval — pour un mulet, 1962, Robert] ; sens 3, 1266, Poerck [« bande colorée quelconque... », 1866, Th. Gautier ; *raies du spectre,* 1869, Littré] ; sens 4, XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch [*raie de misère,* 1845, Bescherelle] ; sens 5, XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch). **1.** Ligne tracée sur une surface avec une substance de couleur différente, ou ligne tracée en creux avec un instrument qui entame la matière : *Faire des raies au crayon sur une feuille de papier. Un vieux mur où des raies nombreuses s'entrecroisent.* ‖ *Raie méningitique,* raie rouge produite sur la peau nue par le passage de l'ongle ou d'un stylet mousse, et qui constitue un signe très accessoire des méningites. ‖ **2.** Ligne ou bande étroite, de couleur caractéristique, qui se trouve sur la livrée de certains animaux : *Les raies noires du pelage du zèbre. Un plumage à raies blanches.* ‖ *Raie de mulet,* bande noire qui s'étend du garrot à la naissance de la queue chez les mulets de couleur souris ou isabelle, et, *par extens.,* chez les chevaux de même robe. ‖ **3.** Ligne ou bande de couleur différente de celle du fond, sur une étoffe, un papier : *Un tissu à raies. Un papier peint à raies jaunes et vertes.* ‖ *Par anal.* Bande colorée quelconque, longue et étroite : *La dernière fenêtre était coupée par une bande de vive clarté* [...] ; *il resta les yeux fixés sur cette raie lumineuse* (Zola). *Dès le matin, la tête encore tournée contre le mur et avant d'avoir vu, au-dessus des grands rideaux de la fenêtre, de quelle nuance était la raie du jour, je savais déjà le temps qu'il faisait* (Proust). *Une raie de lumière passait sous la porte de la salle à manger* (Martin du Gard). ‖ *Raies du spectre,* lignes obscures divisant transversalement les couleurs du spectre solaire, ou lignes brillantes formant le spectre lumineux d'un gaz incandescent. ‖ **4.** Sillon anatomique peu profond : *La raie du dos.* ‖ *Raie de misère,* sillon qui se creuse sur la cuisse des chevaux vieux, maigres ou épuisés. ‖ **5.** Séparation rectiligne des cheveux, qui laisse voir la peau du crâne : *« Avez-vous le désir de séparer vos cheveux par une raie et de les maintenir par un fixatif ? — En effet, je l'ai »* (Giraudoux). *Il a enlevé son béret, laissant voir ses cheveux blonds très courts, avec une raie sur le côté droit* (Robbe-Grillet). ‖ **6.** Sillon, tranchée ouverte dans la terre par le soc de la charrue. ‖ *Par extens.* Ligne qui sépare deux sillons ou bandes d'une terre retournée à la charrue. ‖ Dernière tranchée ouverte par le soc de la charrue et qui limite la partie labourée d'un champ.

• SYN. : **1** *barre, hachures, trait ;* **2** *rayure, zébrure.*

2. raie [rɛ] n. f. (lat. *raia,* raie [poisson] ; v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). **1.** Poisson cartilagineux sélacien des mers froides et tempérées, à corps aplati, et dont les nageoires pectorales triangulaires, très développées, sont soudées à la tête : *Raie bouclée. Raie cendrée.* ‖ **2.** La chair comestible de ce poisson : *Raie à la meunière.*

raifort [rɛfɔr] n. m. (de l'anc. n. f. *raiz,* raifort [v. 1155, Wace], *rais* [XIII[e] s., Godefroy] — lat. *radix, -dicis,* racine, raifort —, et de *fort,* anc. forme du fém. de l'adj. *fort ;* XV[e] s., Godefroy, écrit *raiz fors* [*réfort,* 1539, R. Estienne ; *raifort,* 1549, Fousch], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1963, Larousse). **1.** Plante de la famille des crucifères, dont la racine charnue, à odeur forte, est utilisée comme condiment, en certains pays, et entre dans diverses préparations antiscorbutiques. ‖ **2.** Nom donné parfois au gros radis d'hiver. ‖ **3.** *Raifort champêtre,* ou *radis de l'Ardèche,* gros radis employé comme fourrage dans quelques régions du sud de la France.

rail [ruj] n. m. (mot angl. signif. « barre, traverse, rail », empr. de l'anc. franç. *reille,* barre [fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*], lat. *regula,* règle, barre [v. RÈGLE] ; 1817, Wexler, au sens 1 [*rails de tramway,* fin du XIX[e] s. ; *rail conducteur,* 1962, Robert ; *remettre sur les rails,* au fig., 7 mars 1958, *le Monde*] ; sens 2, 1924, Bainville [« les chemins de fer considérés comme moyen de transport », 1935, Acad.]). **1.** Chacun des profilés d'acier laminé qui, mis bout à bout et fixés sur des traverses, constituent l'un des deux chemins de roulement et de guidage des roues à boudin des véhicules ferroviaires. ‖ *Rails de tramway,* rails de profil spécial et présentant une gorge, qui sont posés au niveau de la chaussée. ‖ *Rail conducteur,* rail qui transporte l'énergie électrique alimentant la motrice, dans certaines installations ferroviaires, notamment le métropolitain : *Tel ce rail du métro qui me fascinait parce que l'œil glissait sur sa surface polie sans déceler son énergie meurtrière* (Beauvoir). ‖ Fig. *Remettre sur les rails,* replacer quelque chose, notamment une entreprise, dans des conditions qui lui permettent à nouveau de fonctionner : *Un plan qui vise à remettre sur les rails un secteur industriel.* ‖ **2.** Voie ferrée (au sing.) : *Transport par rail.* ‖ *Le rail,* les

chemins de fer considérés comme moyen de transport : *La concurrence du rail et de la route.*

railbond [rɛlbɔ̃d] n. m. (mot angl. de même sens, de *rail,* rail [v. l'art. précéd.], et de *bond,* lien ; 1963, Larousse). Connexion soudée permettant de réaliser l'éclissage électrique, c'est-à-dire une liaison sans résistance, entre deux coupons de rail de chemin de fer.

railbondage [rɛlbɔ̃daʒ] n. m. (de *railbond ;* 1963, Larousse). Soudage de connexions électriques, ou *railbonds,* assurant la continuité d'une voie de chemin de fer pour le passage du courant de retour en traction électrique, et du courant de bloc automatique.

railé, e [rɛle] adj. (origine incertaine, peut-être de l'anc. franç. *reille,* barre, règle [v. RAIL] ; 1869, Littré). En vénerie, se dit des chiens qui sont tous de même taille.

railette n. f. V. RAILURE.

raillard, e adj. et n. V. RAILLEUR, EUSE.

raille [rɑj] n. f. (origine incertaine, peut-être déverbal de *railler ;* 1799, Esnault, au sens de « groupe de gens hostiles » ; sens actuel, 1821, Ansiaume). *Arg.* et *vx.* La police (terme collectif) : *Ah ! le gredin ! comme la raille vous forme un voleur !* (Balzac).

railler [rɑje] v. intr. (lat. pop. **ragulare,* gronder, babiller, du bas lat. *ragĕre,* rugir, hurler ; XIIe s., *Naissance du chevalier au cygne). Class.* ou *littér.* Plaisanter, badiner, tenir des propos qui ne doivent pas être pris au sérieux : *Il faut dire « vif argent » [et non « argent-vif »], nonobstant qu'on ait accoutumé de dire en raillant que « blanc bonnet » et « bonnet blanc » soit tout un* (Vaugelas). *Allez, ne croyez pas à monsieur votre père ! Il raille* (Molière). *Monsieur, vous raillez mieux encor | Que vous n'aimez* (Verlaine). *Au retour, il décrivait ses rencontres. Il y apportait une franchise maniaque de primitif.* [...] *Sa sœur interrogeait, raillait, s'écœurait* (Cocteau).

• SYN. : *blaguer* (fam.), *ironiser.*

◆ v. tr. (1636, Monet). *Littér.* Tourner en ridicule quelqu'un ou quelque chose, le prendre pour cible de moqueries plus ou moins acerbes : *Quand on est sage, on ne raille ni les grands, ni ceux qu'il y a danger de railler, ni ses amis, ni ses ennemis, ni un ordre, ni une nation* (Thiers). *Boileau avait la haine d'un sot livre et ne pouvait se tenir de le railler* (Sainte-Beuve). *Ne les raillez pas, camarade ; | Saluez plutôt chapeau bas* (Gautier). *Jusque sous le Grand Roi, les poètes à perruques avaient leur franc-parler. Molière n'épargnait rien. La Fontaine raillait tout* (Rolland).

• SYN. : *brocarder, persifler.*

◆ v. tr. ind. (1538, R. Estienne). Class. *Railler de quelqu'un* ou *de quelque chose,* s'en moquer, en faire un sujet de plaisanterie : *Ah ! Madame, faut-il railler d'un misérable ?* (La Fontaine). *Ne raillons point ici de la magistrature* (Racine). *Pourquoi railler de la conversion de cet homme ? ce qu'il fait, c'est ce qu'il faudra que vous fassiez vous-même un jour* (Bourdaloue).

◆ **se railler** v. pr. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, fin du XVe s., *Recueil Trepperel).* **1.** *Vx* ou *littér.* Plaisanter, ne pas parler sérieusement : *Cet homme se raillait assez hors de saison* (La Fontaine). || **2.** Littér. *Se railler de,* se moquer de quelqu'un ou de quelque chose, en faire le sujet de plaisanteries plus ou moins vives : *Il n'y a maintenant qu'à nier d'un certain air le péché originel, l'immortalité de l'âme, ou se railler de quelque sentiment reçu dans l'Église, pour acquérir la rare qualité d'esprit fort parmi le commun des hommes* (Malebranche). *Et tu te railles du malheur sans en médire* (Musset). *Ils se raillent du sophisme et l'affrontent avec imperturbabilité* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *badiner, ironiser ;* **2** *se gausser, se rire de.*

raillère [rɑjɛr] n. f. (de *rai ;* 1272, Godefroy, écrit *rahiere* [*rayere,* 1430, Godefroy ; *raillère, reillère,* 1803, Boiste], au sens de « conduit qui amène l'eau sur la roue d'un moulin » ; sens actuel [employé surtout dans le sud-ouest de la France], 1869, Littré). *Dialect.* Dans les Pyrénées, versant à pentes abruptes et caillouteuses.

raillerie [rɑjri] n. f. (de *railler ;* v. 1495, *Roman de Jean de Paris,* aux sens 2 et 4 ; sens 1, av. 1613, M. Régnier [*cela passe la raillerie,* 1661, Molière ; *entendre raillerie,* « accepter... d'être moqué... », 1640, Oudin — *...la raillerie,* 1704, Trévoux ; *entendre la raillerie,* « savoir manier la plaisanterie », 1694, Acad. ; *ne pas entendre raillerie sur,* 1668, Molière] ; sens 3, 1683, Fléchier). **1.** *Class.* Action de railler, de plaisanter, de tenir des propos qui ne sont pas destinés à être pris au sérieux (surtout dans des expressions, dont certaines se rencontrent encore dans la langue littéraire) : *Il a tourné cela en raillerie au lieu de s'en fâcher* (Acad., 1694). *Et si Dieu ne me donne assez de science pour éviter les incommodités que l'âge apporte, j'espère qu'il me donnera au moins assez longtemps en cette vie pour me donner loisir de les souffrir. Toutefois, tout dépend de sa providence, à laquelle, raillerie à part, je me soumets d'aussi bon cœur que puisse avoir fait le P. Joseph* (Descartes). || Class. *Cela passe la raillerie,* c'est une parole blessante, déplacée, qui ne peut être considérée comme une plaisanterie : *Il a tort ; et ceci passe la raillerie* (Molière). || Class. *Entendre (la) raillerie,* accepter sans s'offenser d'être moqué, plaisanté : *Je ris quand on veut rire, et j'entends raillerie* (Th. Corneille) ; savoir manier la plaisanterie : *Peu de personnes entendent la fine et innocente raillerie* (Bouhours). || Class. *Ne pas entendre raillerie sur...,* ne pas plaisanter sur tel sujet : *Nous n'entendons point raillerie sur les matières de l'honneur* (Molière). || **2.** Class. *Une raillerie,* une chose dite en plaisantant et qu'on ne pense pas réellement : *Ce qui n'était que jeu doit-il faire un divorce ? | Et d'une raillerie a-t-on lieu de s'aigrir ?* (Molière). *Il en faisait des railleries, le traitant de faible et d'efféminé* (Fénelon). || **3.** *Littér.* Tendance, disposition à railler les personnes et les choses, à les tourner en dérision par des propos moqueurs, ironiques, et parfois excessifs : *C'était sa maxime* [de la Dauphine] *que la raillerie ne convient pas à ceux qui sont élevés au-dessus des autres ; que les traits qui partent d'en haut font des blessures plus profondes* (Fléchier). *Évitez la raillerie ; c'est un piège que votre esprit tend à votre repos* (Saint-Évremond). || **4.** Propos qui vise à railler quelqu'un ou quelque chose (surtout au plur.) : *Ne sont-ce pas les railleries qui font les plaies les plus vives, les plus cruelles et les plus sanglantes ?* (Bourdaloue). *L'actrice ne ménageait pas les plaisanteries et les railleries à ceux qui perdaient. Elle animait le jeu par des lazzis qu'Oscar trouvait bien singuliers...* (Balzac).

• SYN. : **3** *humour, ironie, moquerie, persiflage, satire ;* **4** *boutade, brocard, lazzi, pointe, quolibet, sarcasme, trait.*

railleur, euse [rɑjœr, -øz] n. et adj. (de *railler ;* v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin).* Qui aime à railler, à se moquer : *Sais-tu que les railleurs et les mauvais plaisants | D'ordinaire avec moi passent fort mal leur temps ?* (Regnard). *Philippe était naturellement railleur, et ne pouvait se contenir, même en traitant les affaires les plus sérieuses* (Rollin). *Un polémiste railleur.*

• SYN. : *humoriste, ironiste, moqueur, persifleur, plaisantin* (fam.).

◆ adj. (sens 1, 1734, Lesage ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1719, Lamotte). **1.** Qui est porté à la raillerie : *Esprit railleur.* || **2.** Qui est empreint de raillerie : *Air, ton railleur. Une voix railleuse.* || **3.** Qui marque, exprime la raillerie, l'intention de se moquer : *Une réplique railleuse. Une certaine coquetterie maligne et railleuse désoriente encore plus les soupirants que le silence ou le mépris* (Rousseau).

• SYN. : **1** *gouailleur* (fam.), *moqueur, persifleur ;* **2** *badin, caustique, facétieux, goguenard* (fam.), *ironique, narquois ;* **3** *frondeur, malicieux, mordant, piquant, satirique.*

• REM. On a employé aussi le syn. familier RAILLARD, E (v. 1450, La Curne, écrit *raillart ; raillard,* v. 1460, Godefroy) : *Il aurait voulu que ce raillard de Scapin le vît* (Gautier). *Eh bien ! mon cher Peppino, dit le gros Lavaus de son ton raillard et mauvais chien* (Daudet).

railleusement [rɑjøzmɑ̃] adv. (de *railleur ;* av. 1850, Balzac). D'une manière railleuse : *« Depuis quand un grand médecin n'est-il plus un devin ? » demanda railleu-*

sement la duchesse (Balzac). *Ses hideuses lèvres [...] invitent railleusement son inerte rival à bénir ces maux de la terre* (Huysmans).

railroute [rɑjrut] n. f. (adaptation, d'après *route,* de *railroad,* railway [1834, Boiste], empr. de l'angl. *railroad,* chemin de fer, de *rail* [v. RAIL] et de *road,* route ; 1836, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** *Vx.* Équivalent français proposé pour remplacer *railway.* || **2.** Dispositif permettant à des véhicules de circuler aussi bien sur route que sur voie ferrée.

railure [rɛlyr] n. f. (var. de *rainure ;* 1751, *Encyclopédie,* I, 204 *a*). Petite rainure ménagée de chaque côté du trou d'une aiguille à coudre. (On a dit aussi RAILETTE [de *railure,* par changement de suff. ; 1932, Larousse].)

railway [rɛlwɛ] n. m. (mot angl. signif. « chemin de fer », de *rail* [v. RAIL] et de *way,* chemin ; 1800, Brunot). *Vx.* Chemin de fer : *La gare du railway d'Orléans a envahi les terrains de la Salpêtrière* (Hugo).

rain [rɛ̃] n. m. (francique **rain,* lisière ; XIVe s., Du Cange). Lisière d'un bois.

rainage [rɛnaʒ] n. m. (de *rainer ;* 1963, Larousse). Action de rainer le bois, le cuir, etc., d'y former une rainure ou un sillon.

rainceau n. m. V. RINCEAU.

raine [rɛn] n. f. (lat. *rana,* grenouille ; v. 1120, *Psautier d'Oxford*). *Vx.* Grenouille.

raineau [rɛno] n. m. (de *rain[ure]* ; 1752, Trévoux). Pièce de charpente servant à lier les têtes des pilots dans une digue ou dans une construction sur pilotis.

rainer [rɛne] v. tr. (de *rain[ure]* ; 1832, Raymond, au sens 1 ; sens 2-3, 1963, Larousse). **1.** Creuser une pièce de bois à l'aide du bouvet ou, mécaniquement, au moyen d'une toupie, pour y pratiquer une rainure. || **2.** Creuser un cuir avec une rainette, sur une petite largeur, pour faciliter un pliage, ou tracer un sillon dans un ouvrage de bourrellerie pour y loger le point des coutures. || **3.** Pratiquer une rainure dans un ouvrage de carton, de métal, etc.

raineter [rɛnte *ou* rɛnəte] v. tr. (de *rainette* 2 [v. ce mot] ; 1762, Acad., écrit *rénetter,* au sens de « entamer [le sabot du cheval] avec la rainette » ; écrit *raineter,* au sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1963, Larousse). [Conj. **4 a.**] **1.** Marquer, entailler des pièces de bois au moyen de la rainette. || **2.** Donner de la voie à une lame de scie à l'aide de la rainette.

1. rainette [rɛnɛt] n. f. (dimin. de *raine ;* XIVe s., *Moamin,* écrit *ranete ; rainette,* 1425, O. de La Haye). Petite grenouille dont les doigts sont munis de ventouses et qui vit souvent sur les arbres, près de l'eau : *On entendait le grésillement du jet d'eau, le ricanement des rainettes autour du bassin de la place...* (Martin du Gard). *Vers neuf heures, une rainette coassa* (Bosco).

2. rainette [rɛnɛt] n. f. (dimin. de *roisne* [XIIIe s.], forme anc. de *rouanne* [v. ce mot] ; XIIIe s., Godefroy, écrit *royenette* [*rénette,* 1660, Oudin ; *rainette,* 1803, Boiste], au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie,* écrit *rénette* [*rainette,* 1869, Littré]). **1.** Petit outil de charpentier, terminé à un bout par une griffe tranchante (« rainette » proprement dite), et à l'autre par un disque aplati portant des entailles (dit « tourne-à-gauche » quand il est dissocié). || **2.** Outil en acier, fixé sur un manche et présentant un bec en forme de gouge, dont les selliers et les maroquiniers se servent pour tracer une gorge dans le cuir.

● REM. On écrit aussi RÉNETTE.

raineuse [rɛnøz] n. f. (de *rainer ;* 1966, J.-C. Reggiani, p. 92). Machine servant à pratiquer des rainures dans les pièces de bois.

rainurage [rɛnyraʒ] n. m. (de *rainurer ;* 1932, Larousse). Opération qui a pour objet de creuser des rainures dans une pièce de bois ou de métal, un outil, un organe de machine-outil, etc. : *Fraises de rainurage.*

rainure [rɛnyr] n. f. (de l'anc. v. *roisnier,* trépaner [fin du XIIe s., J. Bodel], entailler [début du XIVe s.], dér. de *roisne* [XIIIe s.], forme anc. de *rouanne* [v. ce mot] ; 1382, Godefroy, écrit *royneure* [*rainure,* 1464, Godefroy ; *rénure,* 1611, Cotgrave ; *rainure,* 1676, Félibien], au sens 1 ; sens 2, 1810, Mme de Genlis, I, 51 ; sens 3, 1803, Wailly). **1.** Entaille longue et étroite, de section rectangulaire, circulaire ou en forme de T, pratiquée dans une pièce de bois ou de métal : *Lames de parquet assemblées à rainure et languette. Rainures de graissage d'un coussinet. Rainures d'un plateau de machine-outil. Rainures hélicoïdales d'un foret. Je suis au ras du sol, pensa-t-il. Au ras du sol. Par terre. [...] Toutes les bêtes qui courent dans les rainures des parquets pouvaient lui grimper sur le ventre* (Sartre). || **2.** Moulure creuse et, *par extens.,* dépression longitudinale, étroite et peu profonde, à la surface d'un objet, d'un ouvrage d'architecture, etc. : *Rainure d'un coffret. Rainures d'un chapiteau. Il y avait une rainure entre deux briques sur un mur ruisselant...* (Butor). || **3.** Cavité extérieure, longitudinale et prononcée d'un os.

rainurer [rɛnyre] v. tr. (de *rainure ;* 1913, Proust, au part. passé ; à l'infin., 1932, Larousse). Creuser d'une rainure.

rainureuse [rɛnyrøz] n. f. (de *rainurer ;* 1932, Larousse). Machine-outil utilisée, dans la fabrication mécanique, pour exécuter les rainures.

raiponce [rɛpɔ̃s] n. f. (de l'ital. *raponzo,* même sens [dimin. de *rapa,* rave, lat. *rapa,* même sens, v. RAVE], avec influence [pour la première syllabe] de l'anc. franç. *raiz,* raifort [v. RAIFORT] ; milieu du XVe s., écrit *response* [*raiponse,* 1564, J. Thierry ; *raiponce,* 1600, O. de Serres], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Plante de la famille des campanulacées, à fleurs bleues en grappes, cultivée pour ses feuilles, que l'on consomme en salade, et pour ses racines alimentaires. || **2.** Nom donné parfois à la mâche.

raire [rɛr] v. intr. (bas lat. *ragĕre,* rugir, hurler ; XIIIe s., La Curne, au sens de « pousser un cri » ; sens moderne, av. 1370, J. Le Bel). [Conj. **73.**] *Vx.* Bramer, crier, en parlant du cerf, du chevreuil : *Les chevreuils ne raient pas aussi fréquemment ni d'un cri aussi fort que les cerfs* (Buffon). [On dit aussi RÉER, ROTER.]

rais n. m. V. RAI.

raïs [rais] n. m. (mot provenç. de même sens, correspondant à l'anc. franç. *rei,* filet pour prendre les poissons ou les oiseaux [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], *raiz* [v. 1265, *Livre de jostice*], *rais* [v. 1354, *Modus*], lat. *rēte,* filet ; 1904, Larousse). Nom donné à l'épervier, filet de pêche lancé à la main, en Méditerranée. (On dit aussi RAISSON et RAISSOU [mots provenç., dimin. de *raïs ;* 1904, Larousse *(raisson),* et 1963, Larousse *(raissou)*].)

raisin [rɛzɛ̃] n. m. (bas lat. *racīmus* [IXe s.], altér. du lat. class. *racēmus,* grappe en général, grappe de raisin, raisin ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [*raisin de caisse, raisins de Damas,* 1690, Furetière ; *raisins de Corinthe,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1732, Richelet [*raisin de renard,* 1550, Fousch, 66] ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, 22 oct. 1715, d'après Littré, 1869). **1.** Fruit de la vigne, qui est une grappe composée, réunissant des baies *(grains)* sur un support ou *rafle : Grappe de raisin. Raisin blanc, rouge, noir. Raisins de cuve, raisins de table. Raisin muscat. Cure de raisin. Jus de raisin. Raisins secs. Déjà les grappes de raisin écartent et soulèvent les feuilles sulfatées dont un souffle doux m'apporte l'odeur* (Mauriac). *Il dut décoiffer une bouteille de vin cacheté en en frappant le goulot avec le canon de son pistolet. Mais le vin était bon, avec une forte saveur de raisin* (Giono). || *Raisin de caisse,* raisin sec qui s'expédie en caisse. || *Raisins de Corinthe,* raisins secs, à petits grains, en provenance des îles Ioniennes. || *Raisins de Damas,* raisins secs de Syrie. || *Mi-figue, mi-raisin,* v. FIGUE. || **2.** *Raisin d'ours,* autre nom de la BUSSEROLE. || *Raisin de renard,* fruit toxique de la parisette. || **3.** *Raisin de mer,* nom donné communément aux œufs de seiche, fixés en grappes aux plantes marines. || **4.** Format de papier aux dimensions de 0,50 m x 0,64 m, employé surtout pour l'impression des volumes (marqué à l'origine d'une grappe de raisin en filigrane) : *Un volume in-8° raisin.*

raisiné [rɛzine] n. m. (de *raisin ;* 1508, *Revue du seizième siècle* [VII, 118], écrit *résiné* [*raisiné,* 1606, Crespin], au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** Confiture faite avec du jus de raisin réduit à consistance de gelée, auquel on ajoute parfois d'autres fruits, et principalement des poires. ‖ **2.** *Arg.* et *vx.* Sang : *Si j'avais seulement levé la main* [...], *ces trois mouchards-là répandaient tout mon raisiné sur le trimar domestique de maman Vauquer* (Balzac). *Pas une pierre où il n'y ait eu un peu de mon raisiné ou de celui de mes camarades* (Huysmans).

raison [rɛzɔ̃] n. f. • ÉTYM. Lat. *rationem,* accus. de *ratio, -tionis,* calcul, compte, relations commerciales, considération, égard, méthode, plan, faculté de calculer, de raisonner, jugement, intelligence, explication, raisonnement, argumentation, ce qui est fondé sur la raison, dirigé par la raison, de *ratum,* supin de *rēri,* penser, estimer ; v. 980, *Passion du Christ,* aux sens de « paroles, propos, discours, récit », et aux sens A, II, 1 et 2. — A : sens I, 1-2, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume* (*perdre la raison,* « ...devenir fou », 1680, Richelet [« ...tenir des propos qui choquent le bon sens », 1694, Acad.] ; *recouvrer la raison,* 1875, Larousse) ; sens I, 3, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume* (*âge de raison,* 1690, Bossuet ; *écouter la raison, la voix de la raison,* XXe s. ; *entendre raison...,* v. 1165, Marie de France ; *parler raison,* « parler le langage de la raison », 1692, Bouhours [« devenir... plus accommodant... », 1718, Acad.] ; *mettre quelqu'un à la raison,* « l'amener à une attitude raisonnable », 1668, La Fontaine [« le réduire par la force... », 1673, Hauteroche] ; *ramener quelqu'un à la raison,* v. 1770, J.-J. Rousseau) ; sens I, 4, v. 1175, Chr. de Troyes (*être de raison,* 1641, Descartes ; *mariage de raison,* 1835, Acad.) ; sens I, 5, v. 1175, Chr. de Troyes (chez Kant, 1875, Larousse ; *raison constituée, constituante,* 1947, A. Lalande ; *raison pure,* 1810, Mme de Staël ; *raison théorique, spéculative, pratique,* 1875, Larousse) ; sens I, 6, début du XIXe s. (« l'absolu lui-même... », 1677, Bossuet) ; sens I, 7, v. 1175, Chr. de Troyes (« les acquisitions de la philosophie des lumières... », av. 1703, Saint-Évremond) ; sens II, 1, v. 980, *Passion du Christ* (*avoir raison,* v. 1175, Chr. de Troyes [aussi *avoir raison de*] ; *donner raison à quelqu'un,* 1775, Beaumarchais ; *à tort ou à raison,* 1835, Acad.) ; sens II, 2, v. 980, *Passion du Christ* (*c'est bien la raison que,* 1644, Corneille [*est raison,* même sens, XIIe s., *Lois de Guillaume,* et *est bien raison que,* même sens, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy] ; *contre toute raison,* 1680, Mme de Sévigné ; *il n'y a point de raison,* 1690, Mme de Sévigné ; *à telle fin que de raison,* 1655, Scarron ; *pour valoir ce que de raison,* 1694, Acad. [*pour servir, pour être ordonné ce que de raison,* 1875, Larousse] ; *comme de raison,* 1694, Acad. ; *plus que de raison,* 1549, R. Estienne). — B : sens I, 1, 1559, Amyot (d'abord *livre des raisōns,* fin du XIIIe s. [*raison,* « compte », v. 1190, J. Bodel]) ; sens I, 2, 1723, Savary des Bruslons (*raison sociale,* 1807, Code de commerce [*raison,* même sens, 1730, Savary des Bruslons]) ; sens I, 3, 1680, Richelet (*à la raison de,* « en proportion de », fin du XVe s., Commynes ; *raison d'une progression,* 1875, Larousse ; *raison directe,* 1771, Trévoux ; *raison inverse,* 1734, Voltaire ; *en raison directe de,* av. 1865, Proudhon ; *en raison inverse de,* 1762, J.-J. Rousseau ; *en moyenne et extrême raison,* 1834, Esnault) ; sens II, 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* (*raison d'être,* 1875, Larousse ; *principe de raison suffisante,* 1710, d'après A. Lalande, 1947 ; *se faire une raison,* fin du XVIIe s., Saint-Simon ; *faire raison de quelque chose,* 1661, Molière ; *rendre raison de quelque chose,* début du XIIIe s., Raoul de Houdenc [avec un sujet désignant une chose, début du XXe s., et « rendre compte... pour... justifier », XIIIe s., Littré]) ; sens II, 2, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* (*avec raison...,* 1647, Corneille ; *sans raison,* v. 1165, Marie de France ; *pour une raison ou pour une autre,* XXe s. ; *à plus forte raison,* 1580, Montaigne ; *raison de plus...,* 1893, *Dict. général ; ce n'est pas une raison,* début du XXe s. ; *raison d'être,* 1875, Larousse ; *raison d'État,* 1609, M. Régnier) ; sens II, 3, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* (*comparaison n'est pas raison,* 1863, Littré, art. *comparaison ; ... entrer dans les raisons de quelqu'un,* 1732, Lesage ; *avoir des raisons avec quelqu'un,* 1835, Platt ; *chercher des raisons à quelqu'un,* 1920, Bauche) ; sens II, 4, 1538, R. Estienne (*demander raison de quelque chose,* 1580, Montaigne ; *avoir la raison de quelque chose,* v. 1570, Carloix [*avoir raison...,* 1580, Montaigne] ; *avoir raison de quelqu'un,* 1835, Balzac [*faire raison de quelqu'un,* v. 1460, G. Chastellain] ; *avoir raison de quelque chose,* av. 1869, Sainte-Beuve ; *faire (la) raison de quelque chose,* v. 1460, G. Chastellain ; *faire raison à quelqu'un,* XVIe s., Godefroy ; *se faire raison,* 1651, Corneille ; *tirer (la) raison de quelque chose,* 1635, Corneille [... *tirer sa raison...,* v. 1629, Corneille]).

A. Sens subjectif : la raison.

• **I.** Faculté ou mode de penser propre à l'homme. **1.** Au sens général, règle de la pensée et de l'action humaines, conçue comme la faculté et l'ensemble des principes qui permettent à l'homme d'établir des rapports nécessaires entre les choses, et rendent possibles la connaissance ainsi que l'accord des divers esprits sur cette connaissance (s'oppose à l'*instinct*) : *Pour la raison, ou le sens, d'autant qu'elle est la seule chose qui nous rend hommes et nous distingue des bêtes, je veux croire qu'elle est tout entière en un chacun...* (Descartes). *Instinct et raison, marques de deux natures* (Pascal). *On dit communément que les animaux sont bornés à l'instinct, et que la raison est le partage de l'homme ; ces deux mots instinct et raison, qu'on n'explique point, contentent tout le monde, et tiennent lieu d'un système raisonné* (Condillac). *Ces théories et ces méthodes, ces sciences* [...] *sont du domaine de la raison, de cette faculté supérieure par laquelle l'homme parvient à dégager l'idée pure de son enveloppe sensible, à saisir un ordre intelligible, suivant lequel les faits, tant sensibles qu'intelligibles, rendent raison les uns des autres* (Cournot). ‖ **2.** Dans la langue courante, les facultés intellectuelles, considérées soit dans leur intégrité et leur exercice normal, soit dans les divers troubles qui peuvent les affecter : *Avoir sa raison, toute sa raison. Une raison troublée. Sa raison s'égare. Prends en pitié surtout ma débile raison | Et ce désespoir qui la gagne* (Apollinaire). *Toutes ces concessions à l'absurde, si contraires à ses habitudes, le faisaient douter de sa raison* (Aymé). ‖ *Perdre la raison,* perdre la tête, devenir fou ; *par exagér.,* adopter un point de vue, tenir des propos qui choquent le bon sens. ‖ *Recouvrer la raison,* retrouver sa lucidité. ‖ **3.** Faculté de bien juger, de penser avec justesse, c'est-à-dire de distinguer le vrai et le faux, le bien et le mal, le possible et l'impossible, le beau et le laid, etc. (s'oppose à la *folie,* la *passion,* l'*imagination..*) : *Cela témoigne que la puissance de bien juger et distinguer le vrai d'avec le faux, qui est proprement ce qu'on nomme le bon sens ou la raison, est naturellement égale en tous les hommes...* (Descartes). *En tant que l'entendement invente et qu'il pénètre, il s'appelle esprit ; en tant qu'il juge et qu'il dirige au vrai et au bien, il s'appelle raison et jugement* [...]. *La raison en tant qu'elle nous détourne du vrai mal de l'homme, qui est le péché, s'appelle la conscience* (Bossuet). *La raison règle enfin l'ardeur qui les emporte* (Corneille). *La parfaite raison fuit toute extrémité, | Et veut que l'on soit sage avec sobriété* (Molière). *Notre vieux terme de raison va-t-il donc changer de sens ? Le visage de la nouvelle raison ressemble curieusement à celui de l'ancienne folie, et ce qu'on dit rationnel n'est presque jamais raisonnable* (Duhamel). ‖ *Âge de raison,* âge auquel les enfants commencent à avoir l'usage de la raison et à prendre conscience de leurs actes (que l'on situe vers sept ans). ‖ *Écouter la raison, la voix de la raison,* se montrer raisonnable, adopter un point de vue, une conduite conforme au bon sens, à la mesure. ‖ *Entendre raison, se rendre à la raison,* comprendre enfin et accepter ce qui est raisonnable, judicieux. ‖ *Parler raison,* parler le langage de la raison : *Je ne suis pas toujours raisonnable, mais j'aime toujours qu'on me parle raison* (Rousseau) ; *par extens.,* devenir plus raisonnable, plus accommodant, abandonner une attitude

intransigeante. || *Mettre quelqu'un à la raison,* l'amener à une attitude raisonnable ; *par extens.*, le réduire par la force pour l'empêcher de commettre des actes de violence. || *Ramener quelqu'un à la raison,* l'amener à une saine appréciation des choses. || *N'avoir ni rime ni raison, sans rime ni raison,* v. RIME. || **4.** L'intelligence discursive, qui procède de façon méthodique, saisit les rapports logiques entre les notions ou les faits, établit ses preuves et ses démonstrations (on dit aussi, et plus précisément, *raison discursive, raison raisonnante ;* s'oppose à l'*intuition,* au *sentiment*) : *Le caractère de la raison le plus marqué, c'est le doute, c'est la délibération, c'est la comparaison* (Buffon). *En employant le mot « raison » dans le sens subjectif, nous entendrons désigner principalement la faculté de saisir la raison des choses, ou l'ordre suivant lequel les faits, les lois, les rapports, objets de notre connaissance, s'enchaînent et procèdent les uns des autres* (Cournot). *Avec notre raison raisonnante, nous ne pouvons pas nous empêcher de voir l'appropriation des organes à l'effet* (Duhamel). || *Être de raison,* ce qui n'existe que dans la pensée, et plus particulièrement ce qui est créé par l'esprit pour les besoins du discours : *Je ne respecte pas les métaphores, ni les êtres de raison, comme on dit* (Alain). || *Mariage de raison,* mariage où l'inclination tient peu de place, et qui est fondé sur des considérations sociales ou utilitaires, sur l'intérêt : *M. Delaunay* [...] *ne l'avait point aimée ; il l'avait prise pour ménagère plutôt que pour femme, et, quoiqu'elle n'eût point de dot, il avait fait, en l'épousant, ce qu'on appelle un mariage de raison* (Musset). || **5.** Ensemble des principes directeurs de la pensée, indépendants de l'expérience, considérés comme universels et immuables, et dont l'homme prend connaissance par la réflexion (s'oppose à l'*expérience*) : *L'intelligence humaine n'a pas été placée en face du monde avec la faculté de le connaître pour toute arme : elle portait aussi en elle les notions premières indispensables pour le comprendre* [...]. *Ces notions innées composent ce qu'on appelle la raison* (Jouffroy). || *Spécialem.* Chez Kant, la faculté de penser supérieure qui permet à l'homme de concevoir les idées de l'âme, du monde et de Dieu. || *Raison constituée, raison constituante,* expressions employées par A. Lalande pour désigner les deux aspects qu'il distingue dans la notion de raison : d'une part, un corps de principes établis et formulés sur lesquels se fonde la pensée logique, et qui expriment un acquis temporaire ; d'autre part, la tendance active et normative de la raison à former des principes universels et nécessaires. || *Raison pure,* chez Kant, tout ce qui, dans la pensée, est *a priori,* c'est-à-dire ne résulte pas de l'expérience. || *Raison théorique* ou *spéculative,* chez Kant, la raison quand elle s'applique à la connaissance et constitue le fondement de la science. || *Raison pratique,* la raison quand elle s'applique à l'action morale et édicte la règle de la moralité ou impératif catégorique. || **6.** Faculté qui permet de saisir, par une intuition directe, l'être véritable des choses, l'absolu, sous l'apparent et l'accidentel : *La raison conçoit l'infini, l'éternel, l'absolu, le nécessaire* (Lacordaire). || *Par extens.* L'absolu lui-même, la Raison divine, le Logos, le Verbe : *Au-dessus de notre faible raison, restreinte à certains objets, nous avons reconnu une raison première et universelle* (Bossuet). *Où est-elle cette raison suprême ? N'est-elle pas le Dieu que je cherche ?* (Fénelon). || **7.** *Spécialem.* La connaissance naturelle, par opposition à la foi, qui permet la connaissance des vérités révélées : *Les religions voient des ennemis dans tous ceux qui usent vis-à-vis d'elles des droits les plus simples de la raison* (Renan). || Au XVIII^e^ s., les acquisitions de la philosophie des lumières, qui marquent le progrès des connaissances et de l'humanité face à la superstition et au fanatisme : *Il a été plus facile aux Hérules, aux Vandales, aux Goths et aux Francs d'empêcher la raison de naître qu'il ne serait aujourd'hui de lui ôter sa force quand elle est née* (Voltaire). *La raison n'est-elle pas le préservatif de l'intolérance et du fanatisme ?* (Rousseau).

• **II.** CE QUI EST CONFORME À LA RAISON (FACULTÉ). **1.** Ce qui est conforme à la vérité ou à la réalité : opinion, action, comportement, etc. (dans des locutions où *raison,* employé sans article, s'oppose à *tort*). || *Avoir raison,* être dans le vrai, ne pas faire d'erreur en pensant ou en agissant de telle manière : *Le goût puissant « d'avoir raison », de convaincre, de séduire ou de réduire les esprits, de les exciter pour ou contre quelqu'un ou quelque chose, m'est essentiellement étranger...* (Valéry). *Eh bien quoi ? ils restent chez eux, c'est naturel ; ils ont peur de la guerre, et ils ont bien raison* (Sartre). || *Avoir raison de* (et l'infinitif), être fondé à dire ou à faire telle chose : *On peut avoir des raisons de se plaindre et n'avoir pas raison de se plaindre* (Hugo). *La suite lamentable n'a que trop montré comme il avait raison de se méfier de nous, comme était justifiée son hésitation* (Butor). || *Donner raison à quelqu'un,* l'approuver, estimer vrai son point de vue, judicieux son comportement : *Mais je me donnai raison à moi-même et je m'approuvai d'être stupéfait d'une chose stupéfiante* (France). || *À tort ou à raison,* en se trompant ou, au contraire, en étant dans le vrai : *À tort ou à raison, il prétend avoir subi un préjudice.* || **2.** *Class.* Ce qui est conforme à la justice, à l'équité, au droit, au devoir, etc. ; ce qui est convenable, suffisant : *Il en est comme avec ceux qui nous ouvrent leur bourse et nous disent : « Prenez. » Nous en usons honnêtement, et nous nous contentons de la raison* (Molière). || Class. *C'est (bien) la raison que,* il est (bien) juste, (bien) naturel que : *S'il vous doit, c'est la raison qu'il vous paye* (Acad., 1694). *Que pour se faire honneur d'un cœur comme le mien, | Ce n'est pas la raison qu'il ne leur coûte rien* [aux belles] (Molière). *C'est bien la raison que pour tant de puissance | Nous vous rendions du moins un peu d'obéissance* (Corneille). || Class. *Contre toute raison,* d'une manière excessive : *Il fait un froid et une pluie contre toute raison* (Sévigné). || Class. *Il n'y a point (pas) de raison,* cela est sans mesure : *Elle* [M^me^ de Lafayette] *est trop malade, il n'y a point de raison* (Sévigné). || Class. *À telle fin que de raison,* à toutes fins utiles : *Nous ne savons pas si nous trouverons à manger où nous allons ; il sera bon de porter quelques provisions à telle fin que de raison* (Acad., 1694). || Auj. *Pour valoir, pour servir ce que de raison, pour être ordonné ce que de raison,* formules de la langue juridique : pour valoir, servir, être ordonné conformément à la justice et à l'équité. || *Comme de raison,* comme de juste (vieilli) : *Le capitaine cessa de parler en cet endroit, et le lieutenant, comme de raison, prit la parole après lui* (Lesage). || *Plus que de raison,* plus qu'il n'est convenable, raisonnable : *Boire plus que de raison. Allons, ne vous affligez pas plus que de raison* (Dancourt).

• SYN. : **I, 1** *entendement, intellect, intelligence ;* **2** *raisonnement, sens, tête ;* **3** *bon sens, discernement, jugement, jugeote* (fam.), *sagesse ;* **4** *entendement.*

B. Sens objectif : une raison, des raisons.

• **I.** NOTION DE RAPPORT, DE PROPORTION. **1.** Vx. *Livre de raison,* « livre de compte » (Acad., 1694), où un commerçant enregistrait toutes ses opérations par doit et avoir, et qui permettait de connaître la situation financière de son entreprise ; registre dans lequel un particulier notait ses dépenses et ses recettes journalières, ainsi que les événements importants pour sa famille : *Un vrai livre de raison, comme il s'en conservait autrefois dans les familles et que le vieux Montaigne trouvait « si plaisants » à voir, très à propos pour nous ôter de la peine...* (Daudet). || **2.** *Vx.* Part de chaque associé dans une société commerciale : *Sa raison est d'un tiers* (Littré). || Auj. *Raison sociale,* dénomination — comportant exclusivement le nom de tout ou partie des associés — sous laquelle sont pris les engagements sociaux d'une société dont les associés ou une partie d'entre eux sont indéfiniment responsables, ou peuvent être pris les engagements sociaux d'une société à

responsabilité limitée (ex. :*Durand, Dubois et C*ie) : *Car, dans son esprit, ce n'était pas Risler aîné seul que sa fille épousait, c'était toute l'enseigne de la maison, cette raison sociale fameuse dans le commerce de Paris...* (Daudet). *M. de Montech, dont le nom n'avait jamais paru dans la raison sociale, devint président du conseil d'administration et suppléa de plus en plus son beau-père dans la direction de l'entreprise* (Romains). || **3.** Rapport existant entre deux quantités : *La raison exprime comment un nombre est contenu dans un autre, ou comment il le contient* [...]. *On la peut représenter par une fraction dont un nombre sera le numérateur et l'autre le dénominateur* (Condillac). || *Raison d'une progression,* nombre constant qu'il faut ajouter à un terme quelconque d'une progression arithmétique, ou par lequel il faut multiplier un terme quelconque d'une progression géométrique, pour obtenir le terme suivant. || *Raison directe, raison inverse,* relation unissant deux quantités qui augmentent ou diminuent dans la même proportion, ou deux quantités dont l'une diminue dans la proportion où l'autre augmente : *L'attraction mutuelle de deux masses est en raison directe de chacune d'elles et en raison inverse du carré de leur distance.* || Par extens. *En raison directe de, en raison inverse de,* se dit, dans la langue courante, d'une chose qui est directement ou inversement proportionnelle à une autre : *Chez le parleur, le flux du discours est toujours en raison directe de la pauvreté de la pensée* (Proudhon). *Il y a une estime publique attachée aux différents arts, en raison inverse de leur utilité réelle* (Rousseau). || *En moyenne et extrême raison,* se dit du partage d'un tout en deux parties telles que le carré de la plus grande soit égal au produit de la plus petite par le tout.

• **II.** PRINCIPE EXPLICATIF. **1.** Ce qui rend compte de quelque chose, d'un fait, d'un événement, ce qui l'explique, le justifie de façon satisfaisante pour l'esprit : *Ne pas connaître la raison de quelque chose. Cette raison ne me paraît pas évidente. La nature ordonna ces choses sagement ; | J'en dirai quelque jour les raisons amplement* (La Fontaine). *Ceux qui exigent qu'on leur donne la raison d'un effet général ne connaissent ni l'étendue de la nature, ni les limites de l'esprit humain* (Buffon). *Parmi les préjugés, tout ridicules qu'ils peuvent être, il n'en est point qui n'ait sa raison, ou, pour parler plus exactement, son origine* (d'Alembert). *La raison des choses* (Cournot). *Soit un couple quelconque de données quelconques ; sitôt qu'elles sont effectivement liées, il y a une raison, un « parce que », un intermédiaire qui explique, démontre et nécessite leur liaison* (Taine). *Ce savant sans prétention mettait tout de suite les gens à leur aise* [...] *Il ne fallait pas longtemps pour deviner la raison de son prestige : il était aimé parce qu'il comprenait tout ; on pouvait tout lui dire* (Sartre). || *Raison d'être* (d'une chose), ce qui justifie son existence et, *par extens.*, ce qui en fournit l'explication : *Cette exagération de rigorisme avait sa raison d'être dans la société antique, qui péchait par de tout autres excès* (Renan). [V. aussi n. 2 ci-après.] || *Principe de raison suffisante* (ou *de raison déterminante, ou simplem. de raison, ou encore d'universelle intelligibilité*), principe selon lequel tout a une raison d'être intelligible, et que Leibniz formule ainsi : « Aucun fait ne saurait se trouver vrai ou existant, aucune énonciation véritable, sans qu'il y ait une raison suffisante pour qu'il en soit ainsi et non pas autrement. Quoique ces raisons le plus souvent ne puissent point nous être connues » (*Monadologie*, art. 32). || *Se faire une raison,* se résigner à l'inévitable, admettre ce qu'on ne peut empêcher : *Moi, ce qu'il y a* [...], *c'est que j'ai la frousse de la mort. Depuis tout petit. Seulement, je me suis fait une raison, ces derniers temps. Je me suis dit : ce qui est moche, c'est de mourir. Mais que ce soit de la grippe espagnole ou d'un éclat d'obus...* (Sartre). || Class. *Faire raison de quelque chose,* donner l'explication d'un fait obscur ou surprenant : *Morbleu ! fais-moi raison de ce coup effroyable : | À moins que l'avoir vu, peut-il être croyable ?* (Molière). [V. aussi n. 4 ci-après.] || Class. et littér. *Rendre raison de quelque chose,* l'expliquer d'une façon claire, évidente, qui fait disparaître tous les doutes : *Qui pourrait rendre raison de la fortune de certains mots et de la proscription de quelques autres ?* (La Bruyère) ; et avec un sujet désignant une chose : *Toute la suite des faits qui composent sa vie* [de Jeanne d'Arc] *ne rendent pas complètement raison de son héroïsme* (Barrès) ; *spécialem.* et *class.*, rendre compte de ce qu'on a fait, pour le justifier : *Je n'ai pas encore rendu raison de la conduite de mon ouvrage* (La Fontaine). *Je sais quel est mon ordre, et si j'en sors ou non, | C'est à d'autres qu'à vous que j'en rendrai raison* (Corneille). *Je ne veux point ici rappeler le passé, | Ni vous rendre raison du sang que j'ai versé* (Racine). *On a mandé en cour cet officier pour rendre raison de sa conduite* (Furetière, 1690). || **2.** Cause, motif d'une action ; ce qui, au regard de quelqu'un, légitime ou justifie sa manière d'agir ou de penser : *La raison d'un choix. Les raisons d'une décision. Des raisons d'agir, de s'abstenir, de douter, de croire. Avoir toutes les raisons de suspecter la bonne foi de quelqu'un. S'absenter pour raison de santé. Il a été condamné pour des raisons politiques. Pour quelle raison êtes-vous parti si brusquement ? S'il a manqué à la parole qu'il m'avait donnée, il a ses raisons pour cela* (Molière). *Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point ; on le sait en mille choses* (Pascal). *Je ne vous ai jamais dit les raisons qui me rendent assez pressé de publier ; j'en ai de tous les genres. Vous en jugerez. J'en ai de bonnes, de mauvaises, mais les mauvaises sont encore des raisons* (Molé). *Pour me trouver des raisons de vivre, j'ai tenté de détruire mes raisons de t'aimer. Pour me trouver des raisons de t'aimer, j'ai mal vécu* (Eluard). *On entend généralement par motif la raison d'un acte ; c'est-à-dire l'ensemble des considérations rationnelles qui le justifient* (Sartre). *Quant à la raison, ou à l'excuse, qui lui manque encore, elle viendra, ou bien il l'inventera, car il a du temps devant lui et son imagination a des ressources qu'il s'est plu parfois à juger presque féminines* (Pieyre de Mandiargues). *Je n'ai aucune raison de faire une chose plutôt qu'une autre, dit Jacquemort. Et je veux prendre aux autres les raisons qu'ils ont* (Vian). || *Rendre raison de quelque chose,* v. n. 1 ci-dessus. || *Avec raison, avec juste raison,* avec un motif valable, voire tout à fait légitime : *C'est donc avec raison que je commence à craindre* (Corneille). || *Sans raison,* sans qu'on puisse dire pourquoi : *Sans raison il est gai, sans raison il s'afflige* (Boileau). || *Pour une raison ou pour une autre,* pour une raison qui n'est pas connue, mais qui n'a pas d'importance : *Pour une raison ou pour une autre, il était de très mauvaise humeur.* || *À plus forte raison,* pour une raison encore plus probante, plus décisive. || *Raison de plus (pour),* c'est un motif supplémentaire (de) : *Raison de plus, lui dis-je. Nous l'emmènerons* (Carco). *Il a baissé son prix ? Raison de plus pour accepter.* || *Ce n'est pas une raison (pour),* ce n'est pas un motif suffisant (pour) : *« Oh ! un rhinocéros ! — Ce n'est pas une raison pour casser les verres »* (Ionesco). || *Raison d'être* (d'une personne), ce qui constitue sa raison de vivre, la principale justification de son existence : *Son métier d'écrivain est sa seule raison d'être.* (V. aussi n. 1 ci-dessus.) || *Raison d'État,* considération d'intérêt supérieur qu'un gouvernement invoque pour justifier des mesures exceptionnelles, et qui parfois sortent de la légalité : *La raison d'État est une raison mystérieuse inventée par les politiques pour autoriser ce qu'ils font sans raison* (Saint-Évremond). *En l'an VI, Benjamin Constant ne connaissait pas le déterminisme historique, mais la raison d'État* (Mauriac). || **3.** *Spécialem.* Argument, preuve que l'on avance pour appuyer une affirmation, justifier une position, convaincre : *Produire, développer ses raisons. Être frappé, ébranlé par les raisons de son interlocuteur. Opposer une raison décisive, péremptoire. La raison du plus fort est toujours la meilleure* (La Fontaine). *M. de Roannez disait : « Les raisons*

me viennent après ; mais d'abord la chose m'agrée ou me choque sans en savoir la raison, et cependant cela me choque par cette raison que je ne découvre qu'ensuite » (Pascal). *Je m'ennuie moi-même de répondre toujours par des raisons à des accusations sans raison* (Rousseau). || *Comparaison n'est pas raison,* une analogie ne saurait servir de preuve. || *Se rendre aux raisons de quelqu'un,* ou (vieilli) *entrer dans les raisons de quelqu'un,* admettre ses vues, sa manière de considérer les choses, se laisser convaincre : *J'entrai dans les raisons de Sayavedra, et nous convînmes qu'il ne se montrerait point dans les rues de Bologne* (Lesage). || Fam. et vx. *Avoir des raisons avec quelqu'un,* être en désaccord, avoir une dispute, une altercation avec lui : *Un laquais parut. C'était le jeune fiancé qui avait eu des raisons avec le concierge, jusqu'à ce que la duchesse, dans sa bonté, eût mis entre eux une paix apparente* (Proust). || Fam. et vx. *Chercher des raisons à quelqu'un,* lui chercher querelle : *Monsieur vous cherche des raisons à propos de tout* (Mirbeau). || **4.** *Class.* Satisfaction que l'on réclame, que l'on obtient, que l'on donne pour une offense, et surtout réparation par les armes, vengeance (dans des locutions verbales). || Class. *Demander raison (de quelque chose),* en demander satisfaction, réparation : *Votre rival vous cherche, et la main à l'épée | Vient demander raison de sa place usurpée* (Corneille). || Class. *Avoir raison* ou *la raison de quelque chose,* en obtenir satisfaction : *Au fils de Jupiter on dit qu'ils se plaignirent, | Et n'en eurent point de raison* (La Fontaine). *De force ou d'amitié, j'en aurai la raison* (Corneille). || Auj. *Avoir raison de quelqu'un,* ou (vx) *faire raison de quelqu'un,* triompher de lui, finir par vaincre sa résistance, l'éliminer : *Une convulsion avait depuis longtemps eu raison de leur unique enfant* (Yourcenar). *Sans doute, à le prendre à la rigueur, une petite fosse suffit à tous, et six pieds de terre, comme le disait Mathieu Molé, feront toujours raison du plus grand homme du monde* (Chateaubriand). || Auj. *Avoir raison de quelque chose,* en venir à bout : *La prudence et la ténacité ont raison, à la longue, du génie et de la force qui abuse d'elle-même* (Sainte-Beuve). || Class. *Faire raison* ou *la raison de quelque chose,* en donner réparation : *Ah ! faites-moi raison, Madame, d'une offense | Qui vient de triompher de toute ma constance* (Molière). « *Pour un fourbe chez vous la pitié trouve place ! | — Non, l'échafaud bientôt m'en fera la raison* » (Corneille). [V. aussi n. 1 ci-dessus.] || Class. et littér. *Faire raison (à quelqu'un),* boire (avec lui) à la santé d'une autre personne : *Je bois, dit-il, à la santé des dames ! On fit raison* (La Fontaine). *Il offrit à boire à ses amis, s'engageant à leur faire raison, le verre à la main* (France). || Class. *Se faire raison,* se faire justice, tirer sa vengeance : *Tout le peuple à grands cris demande Nicomède ; | Il commence lui-même à se faire raison, | Et vient de déchirer Métrobate et Zénon* (Corneille). *Enseigne-moi, de grâce, | De mon voleur* [...] *la maison, | Que de ce pas je me fasse raison* (La Fontaine). || Class. *Tirer raison, la raison, sa raison de quelque chose,* s'en venger : *Les lois du monde défendent de souffrir les injures sans en tirer raison* (Pascal). *Mourir sans tirer ma raison !* (Corneille).

• SYN. : **II, 1** *cause, fondement, origine, pourquoi* (fam.) ; **2** *excuse, explication, mobile, motif, prétexte ;* **3** *allégation, démonstration, justification, réfutation.*

◆ **À raison de** loc. prép. (sens 1, début du XVIe s. [d'abord *à la raison de,* milieu du XVe s.] ; sens 2, v. 1534, B. Des Périers). **1.** Sur la base de, en comptant, au prix de : *À raison de cinq cents kilomètres par étape, nous arriverons à destination dans trois jours. Je vous paierai cette étoffe à raison de dix francs le mètre* (Acad.). *Il fallait que l'homme libre préparât des gens qui fissent ce service, à raison d'un homme pour quatre manoirs* (Montesquieu). || **2.** À cause de, en considération de : *Il s'exprimait avec retenue, presque en confidence, à raison du sujet* (Barbusse). *J'avais alors pour camarades ou pour chefs des hommes* [...] *que l'Armée* [...] *avait fini par employer à raison de leurs connaissances* (Duhamel).

◆ **En raison de** loc. prép. (sens 1, 1748, Montesquieu ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** À proportion de, selon : *Il doit être payé en raison du temps qu'il y a mis* (Acad.). *L'industrie de l'homme croît en raison de ses besoins* (Acad.). || **2.** À cause de, du fait de, vu : *En raison du mauvais temps, le concert en plein air a été remis à une date ultérieure.*

◆ **Pour** ou (vx) **par la raison que** loc. conj. (1671, Pomey [*pour... ; par...,* av. 1662, Pascal]). Introduit l'explication d'un acte ou d'un jugement : *Nos libres penseurs qui, le plus souvent, ne pensent pas librement, pour la raison qu'ils ne pensent pas du tout* (France).

raisonnable [rɛzɔnabl] adj. (de *raison ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *reidnable* [*raisnable,* v. 1155, Wace ; *raisonnable,* v. 1265, J. de Meung], au sens 1 ; sens 2, début du XIVe s., Tobler-Lommatzsch [« qui est naturellement porté à la mesure... », av. 1902, Zola] ; sens 3, v. 1155, Wace, écrit *rednable* [*resnable,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *raisonnable,* v. 1265, J. de Meung] ; sens 4, milieu du XIIIe s., écrit *rasenaule* [*raisonnable,* XIVe s., Tobler-Lommatzsch ; pour indiquer une grandeur supérieure à la moyenne, 1588, Montaigne] ; sens 5, 1673, Molière [pour les prétentions elles-mêmes, 1690, Furetière]). **1.** *Class.* Qui possède la raison, qui est doué de raison (cet emploi appartient auj. à la langue philosophique) : *Qui pourrait s'imaginer* [...] *qu'on ait besoin de gens* [...] *qui* [...] *fassent* [...] *consentir un homme chrétien et raisonnable* [...] *à ne se point perdre et à faire son salut ?* (La Bruyère). *L'homme* [...] *a une âme raisonnable et immatérielle* (Furetière, 1690). || **2.** Qui se laisse guider par la raison, qui fait preuve de mesure et de réflexion dans ses jugements et ses actions : *Le comte est donc si vain et si peu raisonnable !* (Corneille). *Je ne suis pas toujours raisonnable ; mais j'aime toujours qu'on me parle raison* (Rousseau). *L'auteur de « Salammbô » édifie, pour son plus grand bonheur, un univers sans bourgeois, comme, à la même époque, Renan créait de toutes pièces une Grèce de professeur, sage, harmonieuse et raisonnable* (Mauriac). || *Par extens.* Qui est naturellement porté à la mesure, à la modération : *De bons amis, dont les tempéraments raisonnables, un peu froids sympathisaient* (Zola). || **3.** Qui est conforme aux principes de la raison, au bon sens, à l'équité : *Une conduite peu raisonnable. Tenir un langage raisonnable. Il n'est permis de suivre les mouvements du cœur que lorsqu'ils sont raisonnables* (Malebranche). *Il faut qu'ils* [les princes] *fassent toujours des choses raisonnables, et qu'ils raisonnent fort peu* (Montesquieu). *Comme je reçois de vous des honneurs qui ne me sont pas dus, il est raisonnable que j'en souffre des plaintes que je n'ai pas méritées* (Voltaire). *Journée terrible pour moi. Et le pis, c'est que je me sens incapable d'aucune appréciation raisonnable, modérée, de faits dont le véritable sens m'échappe peut-être* (Bernanos). || **4.** *Class.* et *littér.* Se dit de ce qui est suffisant, convenable, acceptable : *Le porc à s'engraisser coûtera peu de son ; | Il était, quand je l'eus, de grosseur raisonnable* (La Fontaine). *Il me faut un cheval de service, et je ne saurais en avoir un qui soit tant soit peu raisonnable, à moins de soixante pistoles* (Molière). *Il a un appartement raisonnable, assez raisonnable* (Acad., 1694). *La cuisine, une vraie écurie* [...]. *Il n'y avait de raisonnable que la chambre de Reine* (Zola). || Auj., *raisonnable,* se rencontre encore en ce sens, mais il indique plutôt une grandeur ou une importance supérieure à la moyenne et parfois appréciable : *Pour son âge, il a une taille raisonnable. Ils vivent à six dans cette maison, mais elle est d'une superficie raisonnable. Il a été engagé à un traitement assez raisonnable. Jouir de revenus très raisonnables.* || **5.** *Spécialem.* Se dit d'un commerçant, d'un vendeur qui reste modéré dans ses exigences, ses prétentions : *Vous ne pouvez pas demander une pareille somme, voyons, soyez raisonnable !* || Se dit aussi de ces prétentions elles-mêmes : *Un antiquaire qui pratique des prix raisonnables. Demander un intérêt raisonnable pour un prêt.*

• SYN. : **2** *équilibré, mûr, pondéré, posé, rationnel, réfléchi, sage ;* **3** *fondé, judicieux, juste, légitime, logique, sensé ;* **4** *honnête* (fam.), *moyen, normal, passable, potable*

(fam.), — CONTR. : **2** *déraisonnable, fantasque, farfelu* (fam.), *fou, inconscient, inconséquent, insensé, loufoque* (fam.) ; **3** *absurde, extravagant, illogique, incohérent, irrationnel, saugrenu* (fam.) ; **4** *démesuré, exagéré, excessif, impossible* (fam.), *inacceptable, insuffisant* ; **5** *cher, exigeant, voleur ; exorbitant, inabordable, prohibitif, ruineux.*

◆ n. m. (1668, Molière). *Class.* Celui qui discute, ergote sans cesse, raisonneur : *Maître Jacques fait bien le raisonnable* (Molière).

raisonnablement [rɛzɔnabləmɑ̃] adv. (de *raisonnable* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas*, écrit *raisnablement* [*raisonnablement*, XIIIe s., *Chronique de Rains*, 223], aux sens 1-2 [« avec modération », 1835, Acad.] ; sens 3, 1314, Mondeville). **1.** Selon les principes de la raison : *Penser, agir raisonnablement. Apprécier raisonnablement une situation. Ce qu'on peut raisonnablement espérer de cet entretien, c'est...* ‖ **2.** D'une façon conforme au bon sens, à la mesure, sagement : *On n'a jamais pu obtenir qu'il se conduise raisonnablement.* ‖ *Spécialem.* Avec modération : *Boire, manger raisonnablement.* ‖ **3.** De façon convenable, suffisante : *Être raisonnablement payé.*

• SYN. : **1** *bien, logiquement, posément, rationnellement* ; **2** *convenablement ; modérément* ; **3** *honnêtement, suffisamment.* — CONTR. : **1** *déraisonnablement, illogiquement* ; **2** *absurdement, follement ; démesurément, exagérément, excessivement* ; **3** *chichement, insuffisamment, modestement.*

raisonnant, e [rɛzɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *raisonner* ; 1673, Molière, au sens 2 ; sens 1, fin du XVIIe s., Bossuet [*folie raisonnante*, 1865, Littré, art. *folie*]). **1.** *Littér.* Qui raisonne, procède par raisonnement : *La foi, de sa nature, n'est pas raisonnante* (Bossuet). *Il essaya pourtant d'expliquer cela, car il était d'humeur raisonnante* (France). ‖ *Raison raisonnante,* v. RAISON. ‖ *Folie raisonnante,* délire chronique systématisé, à mécanisme interprétatif, qui ne s'accompagne pas d'hallucinations ni de fléchissement intellectuel, et peut avoir une apparence de vraisemblance. ‖ **2.** *Class.* Qui est porté à répliquer, à discuter : *Je vous trouve aujourd'hui bien raisonnante* (Molière).

raisonné, e [rɛzɔne] adj. (part. passé de *raisonner* [*raisonné,* « raisonnable, en parlant d'une personne » — XIIIe s., *Évangile de Nicodème* —, était un dér. direct de *raison*] ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1674, Corneille ; sens 3, 1690, Furetière [pour un ouvrage didactique, 1680, Richelet]). **1.** Qui est fondé sur le raisonnement, sur des règles et des principes rationnels : *Une science est une connaissance raisonnée et systématique de faits réguliers et nécessaires* (Proudhon). ‖ **2.** Qui résulte d'un examen réfléchi des raisons, des arguments pour et contre : *Décision raisonnée. Faire un choix raisonné.* ‖ **3.** Qui use du raisonnement, prouve par des raisonnements, expose les raisons d'un choix : *Platon regarde comme une précaution très importante de mettre toujours à la tête des édits un préambule raisonné qui en montre la justice et l'utilité* (Rousseau). ‖ *Spécialem.* Se dit d'un ouvrage didactique qui ne se limite pas à une exposition, mais motive les règles enseignées : *Grammaire raisonnée. Méthode raisonnée de langue vivante.*

• SYN. : **1** *logique, rationnel* ; **2** *pondéré, réfléchi, sage.* — CONTR. : **1** *fantaisiste, intuitif, irrationnel* ; **2** *absurde, déraisonnable, illogique, incohérent, saugrenu.*

raisonnement [rɛzɔnmɑ̃] n. m. (de *raisonner* ; v. 1380, *Aalma,* au sens 1 [péjor., 1672, Molière] ; sens 2, v. 1380, *Aalma* [« suite de propositions enchaînées... », 1636, Monet ; *raisonnement par analogie,* 1947, A. Lalande, art. *analogie* ; *raisonnement déductif,* 1875, Larousse ; *raisonnement inductif, expérimental,* 1865, Cl. Bernard] ; sens 3, 1636, Monet [*des raisonnements à perte de vue,* 1869, Littré — *...à perte d'haleine,* même sens, 1782, Laclos] ; sens 4, 1667, Racine). **1.** Action de raisonner, d'appliquer les principes de la raison à l'examen et à la solution des problèmes et des difficultés : *User du raisonnement pour convaincre quelqu'un. L'habitude du raisonnement. Ceux qui sont accoutumés à juger par le sentiment ne comprennent rien aux choses de raisonnement* (Pascal). *L'entendement, sous sa face abstraite, est la conception d'idées sur lesquelles le jugement porte ; le jugement, c'est l'entendement en acte ; le raisonnement, c'est le mouvement de la pensée à travers ses actes successifs, l'action par laquelle l'entendement cherche à justifier ses actes présents en les mettant d'accord avec tous les autres* (Lagneau). ‖ *Péjor.* Manie de raisonner : *Raisonner est l'emploi de toute ma maison, | Et le raisonnement en bannit la raison* (Molière). ‖ **2.** *Spécialem.* Opération par laquelle la pensée, passant successivement d'un jugement à un autre, selon un enchaînement qui se veut rigoureux, établit un jugement nouveau, ou conclusion : *Le raisonnement est une opération de l'esprit par laquelle d'une chose on en infère une autre* (Bossuet). *Le raisonnement ne découvre aucune vérité nouvelle ; il lie seulement entre elles les vérités antérieurement perçues, connues* (Lamennais). ‖ Suite de propositions enchaînées selon des règles déterminées, qui aboutit à une conclusion : *Un syllogisme n'est pas un raisonnement, ce n'est qu'une certaine forme qu'on fait prendre à un raisonnement qu'on a déjà fait* (Condillac). *Une religion ne se fonde ni ne se renverse par des raisonnements* (Renan). ‖ *Raisonnement par l'absurde,* v. ABSURDE. ‖ *Raisonnement par analogie,* opération dont le type est le calcul de la quatrième proportionnelle, c'est-à-dire du quatrième terme d'une proportion, les trois autres étant connus ; au sens large, inférence qui consiste à conclure d'une ressemblance constatée entre deux choses à une autre ressemblance, qui demeure hypothétique. ‖ *Raisonnement déductif,* syn. de DÉDUCTION. ‖ *Raisonnement inductif,* nom parfois donné à l'induction. ‖ *Raisonnement expérimental,* nom donné par Cl. Bernard au raisonnement qui, dans les sciences expérimentales, pose les conséquences d'une hypothèse dont le contrôle par l'expérience est nécessaire pour que cette hypothèse soit vraie. ‖ *Raisonnement par récurrence,* v. RÉCURRENCE. ‖ **3.** Argumentation, série de preuves produites pour établir la vérité de quelque chose, pour convaincre quelqu'un : *Je sais que vous parlez, Monsieur, le mieux du monde : | En beaux raisonnements vous abondez toujours* (Molière). *Une exaltation aussi violente ne pouvait céder à aucun raisonnement* (Musset). *Aujourd'hui encore, comme les camarades, j'ai décollé contre tous les raisonnements, toutes les évidences* (Saint-Exupéry). *Il s'aperçut que l'est se troublait et qu'il allait y avoir un soir et une nuit. Il en fut surpris comme si c'était la première fois que la nuit allait monter de l'est. Il se dit : « Tous mes raisonnements sont faux. Voilà que je ne m'attendais même plus à cette chose si simple... »* (Giono). ‖ Fam. *Des raisonnements à perte de vue,* de longs raisonnements qui ne prouvent rien. ‖ **4.** Objections, paroles qui tendent à critiquer, à contester un ordre (généralement au plur.) : *Je vous en prie, faites-moi grâce de vos raisonnements, épargnez-moi vos raisonnements.*

• SYN. : **2** *dialectique* ; **3** *argument, déduction, démonstration, preuve, raison.*

raisonner [rɛzɔne] v. intr. (de *raison* [v. ce mot] ; v. 1138, Gaimar, écrit *resuner* [*raisoner,* v. 1185, *Aliscans*], au sens de « parler [à quelqu'un] » ; écrit *raisonner,* au sens 1, v. 1380, *Aalma* [*raisonner comme une pantoufle,* 1798, Acad. (d'abord *raisonner pantoufle,* 1694, Acad.) — *raisonner comme un tambour mouillé,* 1869, Littré] ; sens 2, 1553, *Bible Gérard* ; sens 3, 1665, Molière ; sens 4, 1662, Corneille). **1.** Faire usage de sa raison pour former des jugements, apprécier les situations, résoudre les difficultés : *Dans une nation libre, il est très souvent indifférent que les particuliers raisonnent bien ou mal ; il suffit qu'ils raisonnent* (Montesquieu). *C'est une très méchante manière de raisonner que de rejeter ce qu'on ne peut comprendre* (Chateaubriand). *L'âme a cette aptitude étrange de raisonner presque froidement dans les extrémités les plus violentes* (Hugo). *Ô sot ! au lieu de raisonner, profite de cette heure d'or !* (Claudel). ‖ Fam. *Raisonner comme une pantoufle, comme un tambour* ou (vx) *comme un tambour*

mouillé, raisonner de travers (par jeu de mots sur *raisonner* et *résonner*). || **2.** Faire un raisonnement, établir une série de rapports entre des jugements pour aboutir à une conclusion : *Raisonner, c'est comparer des idées afin de passer des rapports qui sont connus à la découverte de ceux qui ne le sont pas* (Condillac). || **3.** Chercher à prouver quelque chose, à convaincre quelqu'un par des arguments, des raisons qui appuient la thèse que l'on défend : *Raisonner en pure perte avec quelqu'un. Raisonner sur la destinée de l'homme. Je suis bien sot de m'amuser à raisonner avec vous* (Molière). *J'envisage le siècle de Louis XIV comme celui du génie, et le siècle présent comme celui qui raisonne sur le génie* (Voltaire). || **4.** *Vx.* Soulever des objections, répliquer, discuter les ordres au lieu d'obéir : *Il n'est pire valet que celui qui raisonne* (Courier).

● SYN. : **1** *cogiter* (fam.), *méditer, penser, ratiociner* (littér.), *réfléchir ;* **3** *argumenter, disputer, palabrer, philosopher.*

◆ v. tr. ind. **[de]** (1772, Voltaire). Ellipt. *Raisonner métaphysique, politique,* etc., s'entretenir, discuter de métaphysique, de politique : *Je voudrais bien raisonner métaphysique avec un Gaulois* (Voltaire).

◆ v. tr. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1666, Molière). **1.** Soumettre quelque chose à un examen, à une analyse systématique, selon les règles et les principes du raisonnement : *Je commençai immédiatement de raisonner cette situation pour l'éclairer* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Chercher à convaincre quelqu'un de changer de comportement ou de résolution, par des arguments qui font appel à sa raison : *Non, vous avez beau faire et beau me raisonner, | Rien de ce que je dis ne peut me détourner* (Molière). *La Maheude se hâta pour les empêcher de tout casser, de même que son homme avait voulu raisonner les camarades* (Zola).

● SYN. : **1** *analyser, décortiquer* (fam.), *éplucher* (fam.), *étudier, passer au crible.*

◆ **se raisonner** v. pr. (1813, Mme de Genlis). Se donner à soi-même des raisons d'agir ou de penser d'une certaine façon : *J'étais d'accord avec moi-même autrefois ; maintenant je me raisonne sans cesse, comme si j'avais quelqu'un à convaincre* (Staël). *J'essayais de me raisonner. Je me sentais la volonté bien ferme de ne point avoir peur, mais il y avait en moi autre chose que ma volonté, et cette autre chose avait peur* (Maupassant).

raisonneur, euse [rɛzɔnœr, -øz] n. et adj. (de *raisonner ;* 1345, *Bulletin philologique et historique* [1917, 260], au sens de « avocat » ; sens 1, 1678, La Fontaine [par extens., av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens 2, 1666, Molière [par extens., 1875, Larousse] ; sens 3, 1666, Molière). **1.** *Vx.* Se dit d'une personne qui raisonne, use du raisonnement pour développer, imposer ses vues : *Ils ont bien de l'esprit, mais ils ne raisonnent jamais ; les raisonneurs, qui sont gens durs, les appellent peuple...* (Fontenelle). *Les raisonneurs les plus pressants et les plus forts ne sont pas les plus sûrs de produire de grands effets* (Marmontel). *Comment supposer que dans une simple affaire politique comme l'affaire Dreyfus, des raisons de ce genre puissent, à l'insu du raisonneur, gouverner sa raison* (Proust) ; et par extens. : *Toute la raisonneuse espèce | Croit voir en vous un vrai barbon* (Voltaire). *On est épouvanté de voir jusqu'à quel point notre siècle raisonneur a poussé dans ses maximes le mépris des devoirs de l'homme et du citoyen* (Rousseau). *Mais dès que l'intelligence raisonneuse veut se mettre à juger des œuvres d'art, il n'y a plus rien de fixe, de certain ; on peut démontrer tout ce qu'on veut* (Proust). || **2.** *Péjor.* Qui abuse du raisonnement, qui lasse par des raisonnements longs et ennuyeux : *Il y a bien de la différence entre un raisonneur et un homme raisonnable : l'homme raisonnable se tait souvent, le raisonneur ne déparle pas* (Diderot). *Comme il me faisait quelquefois des arguments très subtils, je le prenais tout de bon pour raisonnable parce qu'il était raisonneur* (Rousseau). *Il vieillissait sans éclat en jouant les raisonneurs* (Duhamel) ; et par extens. : *À partir du* IIIe *siècle* [...], *le christianisme est tombé entre les mains de races raisonneuses, folles de dialectique* (Renan). || **3.** Qui réplique sans cesse, qui discute les ordres et les observations, cherche à se disculper : *Mêle-toi de donner à téter à ton enfant, sans tant faire la raisonneuse* (Molière). *Un enfant raisonneur.*

● SYN. : **1** *argumentateur, dialecticien, logicien, penseur ;* **2** *palabreur, ratiocineur ;* **3** *chicaneur, discutailleur, ergoteur.*

raisson, raissou n. m. V. RAÏS.

rāja, ou **rajah,** ou **radjah** [radʒa] n. m. invar. (hindī *rājā,* roi, du sanskrit *rājā,* même sens ; v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta,* écrit *raia* [*raja,* 1628, B. Figuier, p. 587 ; *rajah,* 1756, Voltaire ; *radjah,* 1845, Bescherelle], au sens 1 ; sens 2-3, 1875, Larousse). **1.** Dans la tradition védique, le roi, le noble par excellence. || **2.** Prince vassal de la dynastie moghole qui régna sur l'Inde du XVIe au XIXe s. || **3.** Dans l'Inde anglaise, grand vassal de la Couronne britannique. (V. MAHĀRĀJA.)

rajania [raʒanja] n. m. (du n. du botaniste anglais Jean *Rai ;* 1869, Littré, écrit *rajanie ; rajania,* 1963, Larousse). Plante grimpante des Antilles et de l'Amérique centrale, dont le rhizome féculent a les mêmes usages alimentaires que celui de l'igname.

rajeton [raʒtɔ̃] n. m. (de *raie* 2 ; 1553, *Journ. du sire de Gouberville,* écrit *rayton ;* 1781, Duhamel du Monceau, écrit *raieton ; rajeton,* 1904, Larousse). Jeune raie.

rajeunir [raʒœnir] v. tr. (du préf. composé *ra-* [de *r(e)-* et de *a-,* lat. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers] et de l'adj. *jeune ;* fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *rajovenir* [*rajeunir,* v. 1320, *Roman de Fauvel*], au sens 1 ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1842, Balzac [*cela ne nous... rajeunit pas,* 1811, L. B. Picard] ; sens 4, 1869, Littré ; sens 5, 1962, Robert ; sens 6, 1820, Lamartine [« redonner un caractère actuel à ce qui paraissait désuet », 1665, La Fontaine]). **1.** Rendre de nouveau jeune une personne, la ramener à l'état de jeunesse : *Méphistophélès rajeunit le docteur Faust. Quand, sous le conseil haineux de la magicienne de Colchide, les pauvres filles d'Aeson entreprirent de rajeunir leur père...* (Gobineau). || **2.** Redonner à quelqu'un l'impression de la jeunesse, les sentiments d'une personne jeune : *Je crois vivre de sa vie, et sa vivacité me rajeunit* (Rousseau). *Pardonnez, mon cher Joubert ; je me sens aujourd'hui mon cœur de vingt ans ; cette Italie m'a rajeuni ; j'aime tout ce qui m'est cher avec la même force que dans mes premières années* (Chateaubriand). || **3.** Faire paraître quelqu'un plus jeune, lui donner un aspect, une allure plus jeune : *Cette robe, cette coiffure la rajeunit de dix ans.* || Fam. *Cela ne nous (ne me) rajeunit pas,* se dit à propos d'un fait qui marque indubitablement l'âge qu'on a. || **4.** Donner à quelqu'un moins que son âge : *Cinquante ans ? Vous le rajeunissez, il a soixante ans bien sonnés.* || **5.** Diminuer la moyenne d'âge d'un groupe de personnes en y incluant des éléments jeunes : *Rajeunir le personnel d'une entreprise. Si l'on veut un changement réel, il faut rajeunir la classe politique.* || **6.** Redonner à une chose ancienne un aspect nouveau, une fraîcheur nouvelle : *Rajeunir une robe. Rajeunir son mobilier. Rajeunir un édifice en ravalant sa façade. L'orage rajeunit les fleurs* (Baudelaire). || *Spécialem.* Redonner un caractère actuel à ce qui paraissait désuet : *Cocteau a rajeuni la légende d'Orphée.*

● SYN. : **6** *rafraîchir, ranimer, renouveler, rénover, revigorer ; actualiser, moderniser.* — CONTR. : **3** et **4** *vieillir.*

◆ v. intr. (sens 1, XIIIe s., Barbazan, IV, 180 ; sens 2, 1677, Boileau [au part.-adj., 1635, Corneille] ; sens 3, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** Redevenir jeune, être ramené à l'état de jeunesse : *J'en jure par la mort, dans un monde pareil, | Non, je ne voudrais pas rajeunir d'un soleil* (Lamartine). || **2.** Paraître plus jeune, retrouver l'apparence, les caractères propres à la jeunesse : *Depuis qu'il s'est remarié, c'est un autre homme : il rajeunit ;* et au part.adj. : *Amélie elle-même* [...] *se déride enfin et paraît toute rajeunie* (Gide). || **3.** *Fig.* et *littér.* Se renouveler, reprendre vigueur : *À mesure qu'elles* [certaines femmes] *vieillissent, leur passion pour le jeu semble rajeunir* (Montesquieu).

● REM. Aux temps composés, le verbe transitif se conjugue avec l'auxiliaire *avoir ;* le verbe intransitif, avec l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être,* selon que l'on veut exprimer l'action ou l'état.

◆ **se rajeunir** v. pr. (sens 1, v. 1354, *Modus ;* sens 2, 1721, Montesquieu ; sens 3, 1779, Mme de Genlis ; sens 4, 1694, Boileau). **1.** Se redonner la jeunesse : *On parla d'un M. de Saint-Germain qui a cent cinquante à cent soixante ans, et qui se rajeunit quand il se trouve vieux* (Diderot). || **2.** Se donner l'aspect ou l'impression d'une nouvelle jeunesse : *Essayer de se rajeunir par des toilettes audacieuses. Je vais me rajeunir dans la jeunesse énorme | Du buisson, de l'eau vive et du chêne et de l'orme* (Hugo). || **3.** Se donner pour plus jeune qu'on n'est en réalité : *Elle avoue quarante ans, mais je crois qu'elle se rajeunit.* || **4.** *Fig.* Se renouveler, reprendre une vigueur nouvelle, un intérêt nouveau : *Les partis ne se rajeunissent pas dans le triomphe, mais dans les luttes* (Balzac). *Il nous semblait que les vieilles formes littéraires se rajeuniraient* (Bourget).

rajeunissant, e [raʒœnisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rajeunir ;* 1819, Boiste, au sens 1 ; sens 2, av. 1874, Michelet). **1.** Qui vise à rajeunir, à redonner les qualités de la jeunesse : *Crème rajeunissante. Traitement rajeunissant.* || **2.** Qui est propre à rajeunir : *Des peuples pleins d'une sève nouvelle, vivante et rajeunissante* (Michelet). *Une société rajeunissante où régnait la santé, l'inconscience* (Proust).

rajeunissement [raʒœnismɑ̃] n. m. (de *rajeunir* [v. ce mot] ; v. 1185, *Aliscans,* écrit *rajonissement* [*rajeunissement,* XVIe s.], au sens 1 [*méthodes de rajeunissement,* 1932, Larousse] ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, milieu du XXe s. ; sens 4, 1er mars 1859, E. Delacroix ; sens 5, 1875, Larousse ; sens 6, 1963, Larousse). **1.** Action de rajeunir quelqu'un ; état qui en résulte. || *Méthodes de rajeunissement,* ensemble des méthodes médicales qui tendent à compenser les effets de la sénescence. || **2.** Le fait de paraître ou de se sentir plus jeune : *Frédéric, en l'écoutant, éprouvait une impression de rajeunissement* (Flaubert). || **3.** Diminution de la moyenne d'âge d'un groupe social : *Le rajeunissement des cadres d'une administration. Le rajeunissement de la population d'un pays.* || **4.** Action de redonner ou le fait de retrouver un aspect ou un éclat nouveau, une force ou une activité nouvelle : *Le rajeunissement des hôtels du Marais. Le rajeunissement d'une pièce ancienne par une nouvelle adaptation. Ceux qui arrivent ainsi, avec la sève du peuple, n'en apportent pas moins dans l'art un degré nouveau de vie et de rajeunissement, tout au moins un grand effort* (Michelet). || **5.** Opération qui consiste à couper les branches infertiles des arbres fruitiers pour provoquer des pousses nouvelles. || **6.** *Rajeunissement du relief,* ensemble des modifications du relief qui résultent d'une reprise d'érosion.

rajeunisseur, euse [raʒœnisœr, -øz] n. (de *rajeunir ;* 1615 [d'après Littré, 1869], au sens de « celui qui renouvelle [un procès] » ; sens actuel, 1852, Sainte-Beuve). Personne qui fait rajeunir. (Rare.)

rajidés [raʒide] n. m. pl. (du lat. *raia,* raie [poisson], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse).. Famille de poissons sélaciens au corps aplati, présentant l'aspect d'un cerf-volant, dont le genre unique est la *raie.*

rajout [raʒu] n. m. (déverbal de *rajouter ;* 1907, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1932, Larousse). **1.** Action de rajouter ; chose rajoutée, notamment partie rajoutée dans un texte, sur une épreuve d'imprimerie : *Et souvent les repentirs, les retouches et les rajouts sont aussi instructifs que le texte même* (Gide). || **2.** *Spécialem.* Partie rajoutée dans un édifice, une construction : *Maçonnerie de rajout.*

rajouter [raʒute] v. tr. (de *r[e]-* et de *ajouter ;* XVe s., *Algorisme,* écrit *rajousteir ;* v. 1560, Paré, écrit *rajouster ; rajouter,* 1869, Littré [*en rajouter,* XXe s. — par extens., av. 1945, P. Valéry]). Ajouter de nouveau, en supplément, ou, parfois, simplement ajouter : *Le mélange est encore trop épais, rajoutez de l'eau. Cet article est excellent : je ne vois pas ce qu'on pourrait y rajouter.* || Fam. *En rajouter,* exagérer, forcer le contenu d'une affirmation pour mieux convaincre de la vérité de ce qu'on avance : « *Il* [Alain] *veut t'épouser, toi, son aînée de dix ans ? — Non, de sept ans. Je trouve que cela suffit, n'en rajoute pas* » (Mauriac) ; et par extens. : *Il y a des tempéraments qui « en rajoutent ». Ils renforcent les émotions* (Valéry).

● SYN. : *adjoindre, mettre ; remettre.*

rājput, e ou **rajpoute** [raʒput] n. et adj. (hindī *rājpūt,* prince, du sanskrit *rājāputra,* fils de roi, prince ; 1581, Goulard [p. 361], écrit *resbut* [*raspoute,* 1663, *Relation du voyage de Perse,* p. 68 ; *radjepoute,* 1875, Larousse, art. *rajah ; radjpoute,* 1878, Larousse], au sens de « prince ou dignitaire hindou » ; écrit *rāj-put* et *rajpoute,* au sens actuel, 1963, Larousse). Se dit des habitants du Rājputāna, pays de la partie continentale de l'Inde.

◆ adj. (1963, Larousse). Qui se rapporte au Rājputāna et aux Rājputs.

rajustement [raʒystəmɑ̃] n. m. (de *rajuster ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** *Vx.* Action de rajuster (des personnes ou des choses) ; résultat de cette action. || **2.** Syn. de RÉAJUSTEMENT : *Le rajustement des salaires.*

rajuster [raʒyste] v. tr. (de *r[e]-* et de *ajuster ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *rajoster,* au sens général de « remettre en place » ; écrit *rajuster,* au sens 1, v. 1268, É. Boileau ; sens 2, 1671, Pomey [« remettre en place... des éléments de sa toilette... », 1835, Vigny] ; sens 3, 1664, Mme de Sévigné ; sens 4, 1665, Molière ; sens 5, 1645, Scarron [à la forme pronominale, 1668, Molière] ; sens 6, 1932, Larousse). **1.** *Vx.* Ajuster de nouveau, rendre la justesse à ce qui l'a perdue : *Rajuster une balance, un instrument de mesure. Rajuster un tir. J'ai vu avec douleur que vous n'avez pu faire rajuster un thermomètre en Sicile ; que dirait Archimède, s'il revenait à Syracuse ?* (Voltaire). || **2.** *Class.* Remettre dans un état, une disposition, un arrangement convenable : *M. de Cavoye a la bonté de vouloir visiter mon nouvel appartement, pour prier M. Le Fèvre d'y rajuster ce qu'on aura mal fait* (Racine). || *Auj.* Remettre en place, en ordre des éléments de sa toilette ou des accessoires que l'on porte sur soi : *Rajuster sa cravate, son pantalon. Rajuster ses vêtements après une chute. Rajuster ses lunettes, son monocle. Elle prit des épingles dans la boîte et rajusta sa coiffure* (Musset). *Rajustant son tablier* (France). || **3.** *Class.* et *littér.* Ramener à l'exactitude, rétablir dans sa vérité : *Je veux rajuster la dernière journée de l'interrogatoire* [de Fouquet] *sur le crime d'État. Je vous l'avais mandé commé on me l'avait dit ; mais la même personne s'en est mieux souvenue, et me l'a redit ainsi...* (Sévigné). *Ce souvenir m'avait servi, du reste, à rajuster un peu les choses* (Nerval). || **4.** *Class.* Rétablir, ramener à la normale une situation compromise, apaiser un différend entre personnes : *Elle* [ma femme] *est morte* [...]. *Cette perte m'est très sensible* [...]. *Je n'étais pas fort satisfait de sa conduite, et nous avions le plus souvent dispute ensemble ; mais enfin la mort rajuste toutes choses* (Molière). || **5.** *Class.* Remettre d'accord, réconcilier des personnes brouillées : *La cause est bien petite | Pour vous mettre dehors, et ma fille a grand tort, | Mais pour vous rajuster je ferai mon effort* (Scarron) ; et à la forme pronominale : *Après le démêlé d'un amoureux caprice, | Ils goûtent le plaisir de s'être rajustés* (Molière). || **6.** Syn. de RÉAJUSTER.

◆ **se rajuster** v. pr. (1669, La Fontaine). Remettre de l'ordre dans sa toilette, dans ses vêtements : *Mlle de Saint-Ives se rajusta en rougissant* (Voltaire).

rajusteur, euse [raʒystœr, -øz] n. (de *rajuster ;* 1869, Littré). *Vx.* Personne qui rajuste (des poids, des instruments de mesure).

raki [raki] n. m. (turc *raqï,* même sens, var. de *araqï,* empr. de l'ar. *'araq,* même sens ; 1664, J. de Thévenot [p. 33], puis 1827, Acad.). Autre forme de ARACK : *Les domestiques desservaient le café, le raki* (Daudet).

raku [raky] n. f. invar. (mot japonais, de même sens ; 1932, Larousse). Poterie noire à couverte plombifère, cuite à basse température, créée à Kyōto au XVIe s. et dont la production s'est perpétuée jusqu'à l'époque actuelle.

râlage [rɑlaʒ] n. m. (de *râler ;* 1924, Montherlant). *Fam.* Action, habitude de râler, de rouspéter, de se plaindre.

râlant, e [ralɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *râler* ; 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, v. 1930, Esnault). **1.** Se dit d'une personne qui râle, qui produit un râle, et, *par extens.*, d'une personne à l'agonie : *Vous souvient-il, Madame la comtesse, de quel mystère reste enveloppée la double mort de l'archiduc Rodolphe, prince héritier d'Autriche-Hongrie, et de sa jeune épouse, trouvée râlante à ses côtés — Maria Wettsyera, la nièce de la princesse Grazioli, qu'il venait d'épouser... ?* (Gide). ‖ **2.** Qui a le caractère d'un râle : *Voix râlante.* ‖ **3.** Pop. *C'est râlant,* c'est vexant, c'est une chose qui suscite la colère, le dépit.

1. râle [ral] n. m. (déverbal de *râler* [v. ce mot], le cri de l'oiseau étant très rauque ; 1164, *Richeut,* écrit *rascle ;* fin du XIII[e] s., Macé de la Charité, écrit *raalle ;* 1549, R. Estienne, écrit *ralle ;* 1564, J. Thierry, écrit *rasle ; râle,* 1636, Monet [*râle des genêts,* 1690, Furetière ; *râle d'eau,* 1869, Littré]). Genre d'oiseaux échassiers de la famille des rallidés, aux doigts allongés, au plumage varié de gris, de brun et de roux, vivant en plaine *(râle des genêts)* ou au bord des marécages *(râle d'eau).*

2. râle [ral] n. m. (déverbal de *râler* [v. ce mot] ; 1611, Cotgrave, écrit *rasle* [*râle,* 1669, Widerhold], au sens 1 [pour un animal, début du XX[e] s.] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Son rauque qui sort de la gorge lorsque la respiration est embarrassée, notamment dans certaines affections des voies respiratoires, et surtout pendant l'agonie : *Et les agonisants dans le fond des hospices | Poussaient leur dernier râle en hoquets inégaux* (Baudelaire). *L'abominable râle, cette respiration mécanique, semblable à une bulle d'air qui crève à la surface de l'eau* (Rolland). *Puis, un râle parvint à s'échapper d'entre les lèvres, où moussa un peu de bave* (Martin du Gard). ‖ *Par anal.* Se dit aussi des animaux : *Le râle du cheval de flèche, un cheval gris, que tous les autres piétinaient, et qui, les pattes prises sous lui, s'époumonait, étranglé par son harnais* (Martin du Gard). ‖ **2.** *Spécialem.* Bruit pathologique, caractéristique de certaines affections pulmonaires, produit au niveau des bronches ou des alvéoles pulmonaires, et que l'on perçoit à l'auscultation : *Râles crépitants, sous-crépitants, caverneux ; râles sibilants, bulleux, ronflants,* etc. ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Bruit qui rappelle le son produit par une personne qui râle : *Et la cheminée crachait avec un râle lent et rythmique son panache de fumée noire* (Flaubert).

râlement [ralmɑ̃] n. m. (de *râler ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 [« bruit produit par une personne qui râle », 1802, Chateaubriand] ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Action de râler. ‖ Bruit produit par une personne qui râle : *Sa respiration n'était plus qu'un râlement douloureux* (Mérimée). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Son qui évoque le bruit respiratoire des agonisants : *Et me suivant partout, mille cloches fêlées, | Comme des voix de mort, me jetaient par volées | Les râlements du glas* (Gautier).

ralenti, e [ralɑ̃ti] adj. (part. passé de *ralentir ;* 1690, Furetière). Qui se fait à une vitesse, sur un rythme, selon un fonctionnement plus lents que la normale : *Pouls ralenti. L'hibernation est un état de vie ralentie.*

◆ **ralenti** n. m. (sens 1, 1932, Larousse ; sens 2, 1921, d'après J. Giraud, p. 171 ; sens 3, 1935, Acad. [aussi *vivre au ralenti*]). **1.** Régime le plus faible d'un moteur : *Faire régler le ralenti de sa voiture. En descendant moteur au ralenti sur San Julian, Fabien se sentit las* (Saint-Exupéry). ‖ **2.** Artifice de prise de vues grâce auquel les mouvements filmés paraissent, lorsqu'ils sont projetés, beaucoup plus lents que dans la réalité, ce qui permet de décomposer et de mieux montrer les phases successives de certains phénomènes. ‖ **3.** *Au ralenti,* en ralentissant la cadence, en diminuant la force, l'énergie, etc. : *Travailler au ralenti.* ‖ *Vivre au ralenti,* en évitant le plus possible le mouvement et les émotions.

ralentir [ralɑ̃tir] v. tr. (de *r[e]-* et de *alentir ;* milieu du XVI[e] s., Ronsard, au sens 1 [par extens., 1875, Larousse ; *ralentir un cheval,* 1869, Littré ; *ralentir le mouvement,* XX[e] s.] ; sens 2-3, 1580, Montaigne). **1.** Rendre plus lent un mouvement, un déplacement dans l'espace : *Ralentir son allure, sa progression. Ralentir l'avance d'une armée. Je marchais d'un pas précipité, que la réflexion ralentit en approchant de la maison* (Rousseau). *Sans ralentir jamais et sans hâter sa marche* (Leconte de Lisle). *La question de Gertrude me fit battre le cœur si fort que je dus ralentir un peu notre marche* (Gide) ; et par extens. : *Ralentir un convoi.* ‖ *Ralentir un cheval,* modérer son allure. ‖ Fam. *Ralentir le mouvement,* mettre plus de lenteur dans son rythme de vie, modérer son activité, quelquefois aussi ses plaisirs, ses dépenses. ‖ **2.** Rendre moins rapide le développement d'une action ou d'un ensemble d'actions, l'évolution d'un phénomène, etc. : *Ralentir l'expansion pour éviter la surchauffe de l'économie. Ralentir l'exécution d'un programme de travaux.* ‖ **3.** *Fig.* Rendre moins intense : *Ralentir son zèle, son ardeur au travail.*

● SYN. : **1** *retarder ;* **2** *entraver, freiner, gêner, modérer, paralyser ;* **3** *atténuer, éteindre, mesurer.* — CONTR. : **1** *accélérer, hâter, précipiter ;* **2** *activer, brusquer, presser ;* **3** *aiguillonner, enflammer, éperonner, fouetter, stimuler.*

◆ v. intr. (23 sept. 1774, Voltaire). Aller plus lentement : *Les voitures doivent ralentir avant un croisement.*

● CONTR. : *accélérer.*

◆ **se ralentir** v. pr. (sens 1, 1653, Vaugelas [en parlant du mouvement, 1690, Furetière] ; sens 2, 1678, Bossuet). **1.** *Vx.* Diminuer sa vitesse : *Emma l'aperçut dans la prairie qui marchait sous les peupliers, se ralentissant de temps à autre, comme quelqu'un qui réfléchit* (Flaubert). ‖ *Par extens.* En parlant du mouvement, de la vitesse, devenir moins rapide, diminuer : *Le cheval élevé pour la course [...] pourra faire une lieue en six ou sept minutes, mais bientôt sa vitesse se ralentit* (Buffon). *La lune [...] qui se lève doucement, avec un mouvement d'ascension d'abord très sensible, et se ralentissant à mesure qu'elle s'éloigne de l'horizon* (Daudet). ‖ **2.** *Fig.* Devenir moins intense, s'affaiblir : *Zèle qui se ralentit. Ne pas laisser son ardeur se ralentir.*

● SYN. : **2** *s'atténuer, faiblir, fléchir, mollir.*

ralentissement [ralɑ̃tismɑ̃] n. m. (de *ralentir ;* 1584, Vaganay, au sens 1 [*signal de ralentissement,* 1962, Robert] ; sens 2, 1688, M[me] de Sévigné [*ralentissement de la nutrition,* 1932, Larousse] ; sens 3, 1962, Robert ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Le fait de ralentir, d'avancer ou de fonctionner à une vitesse moindre : *Le ralentissement d'un mouvement, de la marche d'un véhicule. Le ralentissement d'un train, d'un convoi. Le ralentissement d'une machine.* ‖ *Signal de ralentissement,* signal ferroviaire constitué soit par un triangle jaune en position droite (signalisation mécanique), soit par deux feux jaune-orangé sur une horizontale (signalisation lumineuse), et qui prescrit au mécanicien de ramener sa vitesse à 30 km/h. ‖ **2.** Diminution d'une activité : *Le ralentissement des échanges commerciaux entre deux pays. La publication des derniers indices fait apparaître un ralentissement de la production dans plusieurs secteurs industriels.* ‖ *Ralentissement de la nutrition,* diminution des échanges organiques, caractérisée surtout par une perturbation de divers métabolismes, et qui aboutit souvent à l'arthritisme. ‖ **3.** *Spécialem.* Diminution de l'énergie des neutrons par collisions élastiques avec une substance appropriée. ‖ **4.** *Fig.* Affaiblissement de l'intérêt d'une personne pour l'activité à laquelle elle s'adonne : *Ralentissement du zèle.*

● SYN. : **2** *baisse, contraction, décroissance, récession, recul, régression ;* **4** *fléchissement.*

ralentisseur [ralɑ̃tisœr] n. m. (de *ralentir ;* 1935, Sachs-Villatte, au sens 1 [dans une voiture automobile, 1962, Robert] ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Dispositif destiné à réduire la vitesse. ‖ *Spécialem.* Système de freinage d'une voiture automobile qui complète les freins d'arrêt pour les ralentissements : *Les deux systèmes les plus employés sont le ralentisseur électrique, agissant sur l'arbre de transmission, et le ralentisseur à obturateur d'échappement, agissant sur les pistons du moteur.* ‖ **2.** Substance utilisée dans un réacteur nucléaire pour ralentir les neutrons émis au moment de la fission des

noyaux de matière combustible : *Les principaux ralentisseurs utilisés sont le graphite, la glucine, l'eau lourde, l'eau ordinaire.*

râler [rɑle] v. intr. (var. de *racler* [v. ce mot] ; 1456, *Romania* [XLI, 357], écrit *rasler* [*râler,* XIX[e] s.], au sens 4 [rare av. la fin du XVIII[e] s.] — le mot doit être beaucoup plus anc., v. la date du dér. *râle* 1 ; sens 1, 1549, R. Estienne, écrit *raller* [*rasler,* 1660, Oudin, et *râler,* 1680, Richelet ; « être à l'agonie », av. 1854, Lamennais] ; sens 2, 1862, Leconte de Lisle [en parlant du faon, du tigre, 1962, Robert — en parlant du cerf en rut, 1690, Furetière, écrit *raller*] ; sens 3, 1845, Th. Gautier ; sens 5, 1923, Larousse). **1.** Produire un râle, un son rauque, en respirant, en particulier le bruit propre aux personnes qui agonisent : *En entrant le matin dans la chambre de M[me] de Vaudémont, on la trouva râlant, sans connaissance* (Saint-Simon). *Louiset râla toute la journée. D'heure en heure, le halètement devenait plus précipité, la respiration plus difficile* (Aymé). || *Par extens.* Être à l'agonie : *Un blessé qui commence à râler.* || **2.** Faire entendre un bruit de gorge qui marque du contentement (surtout en parlant des animaux) : *Il* [le condor] *râle de plaisir, il agite sa plume* (Leconte de Lisle). || *Spécialem.* Faire entendre le cri propre à son espèce, en parlant du faon, du tigre. || **3.** *Fig.* et *littér.* Produire un son qui évoque des râles : *Le vent râle et se plaint comme un agonisant* (Gautier). *Vers trois heures du matin, quand le salon fut vide, j'étais encore au piano, jouant je ne sais quels airs insensés, accompagnés dans le lointain par la upa-upa qui râlait au-dehors* (Loti). || **4.** *Pop.* et *vx.* Marchander, discuter âprement les prix sans acheter : *Ce vieux-là râle sur tout le marché ; il attend quelquefois le dernier coup de cloche pour acheter quatre sous de marchandise* (Zola). [Des acheteuses] *discutant et râlant comme des chipies...* (Huysmans). || **5.** *Fam.* Manifester son mécontentement, grogner, protester : *Puisqu'on est là pour faire la guerre, il n'y a qu'à la faire sans râler* (Dorgelès). *Ivich prit le bras de Boris.* [...] *« Tu crois qu'il va râler longtemps ? » demanda-t-il. « Mais non, mais non », dit Ivich impatientée. Boris dit perfidement : « Il râle aussi contre toi »* (Sartre).

◆ v. tr. (1857, Th. Gautier). *Littér.* Exprimer quelque chose avec hargne, mauvaise humeur : *Il est des écoliers qui voudraient tout connaître... | [...] Leur cœur, comme une orfraie au fond d'une ruine, | Râle piteusement dans leur maigre poitrine | L'hymne du désespoir* (Gautier). *Alors, comprimant et râlant sa colère : « Écoute-moi bien, Paul », disait Léonard Astier, L'index levé dans la figure du garçon...* (Daudet).

râleur, euse [rɑlœr, -øz] n. et adj. (de *râler ;* 1571, M. de La Porte, comme adj., écrit *ralleur,* au sens de « qui râle » ; comme adj. et n., au sens 1, 1867, Delvau [*râleuse,* « marchande », 1847, Bescherelle] ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** *Pop.* et *vx.* Se disait d'une personne qui marchande, qui lésine, ne veut pas payer le prix : *Lors même qu'elle marchandait, on restait poli avec elle et on ne l'appelait pas la râleuse* (Goncourt). [Mélanie] *s'attira de la sorte, dans le quartier d'Anjou-Saint-Honoré, la réputation d'une râleuse* (Huysmans). || **2.** *Fam.* Qui a l'habitude de râler, de protester, de rouspéter à tout propos : *Dans l'équipe des tourneurs, on l'appelait « le Râleur »* (Hamp). *Ce qu'il peut être râleur !*

• REM. Au sens 1, on trouve aussi, au masculin, la forme RÂLEUX (1920, Bauche) : *Celui qu'il croyait un pingre et un râleux se comportait en fastueux nabab* (L. Daudet). *Prenant généralement, à l'arrivée de l'« omnibus », les grands seigneurs pour des râleux et les rats d'hôtels pour des grands seigneurs !* (Proust).

raligner [raliɲe] n. m. (de *r*[*e*]- et de *aligner ;* début du XIII[e] s., comme v. tr., écrit *ralignier,* au sens de « aligner » ; comme infin. substantivé, au sens actuel, 1963, Larousse). *Pêche au raligner,* pêche à la traîne, en mer, pour la prise des poissons chasseurs (bar, lieu, etc.).

ralingue [ralɛ̃g] n. f. (anc. scand. **rárlik,* ralingue, de *rár,* génitif de *rá,* vergue, et de *lik,* lisière d'une voile ; v. 1155, Wace, écrit *raelingue* [*ralingue,* fin du XIV[e] s.], au sens 1 [*ralingue de chute, de fond, de têtière, d'envergure,* 1904, Larousse ; *voile en ralingue,* 1691, Ozanam] ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** Cordage cousu le long des bords d'une voile et destiné à les renforcer. || *Ralingue de chute,* ralingue de côté. || *Ralingue de fond,* cordage formant la partie inférieure de la voile. || *Ralingue de têtière* ou *d'envergure,* ralingue de la tête d'une voile, qui se fixe sur la vergue. || *Voile en ralingue,* voile dont les ralingues battent. || **2.** Filin constituant la bordure d'un élément de filet.

ralinguer [ralɛ̃ge] v. tr. (de *ralingue ;* 1691, Ozanam, au sens de « orienter [une voile] de façon que la ralingue soit dans le lit du vent » ; sens actuel, 1773, Bourdé de Villehuet). Pourvoir, garnir de ralingues une voile ou un filet.

◆ v. intr. (1701, Furetière). Battre au vent, en parlant d'une voile.

rallentendo [ralɛntɛndo] adv. (mot ital. signif. « en ralentissant » ; 1875, Larousse). Terme de musique indiquant qu'une exécution doit se faire de plus en plus lentement pour élargir le mouvement. (Abrév. : RALL. ou RALLENT.)

rallidés [ralide] n. m. pl. (du lat. scientif. moderne *rallus,* râle — oiseau [mot tiré du franç. *râle* 1], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1839, Boiste). Famille d'oiseaux échassiers ayant pour types les *râles* et les *poules d'eau.*

rallié, e [ralje] adj. et n. (part. passé de [*se*] *rallier ;* 1650, Corneille, en parlant de troupes qui se sont regroupées ; sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Se dit d'une personne qui a donné son adhésion à un parti, à une cause, après en avoir été, plus ou moins violemment, l'adversaire : *C'est un homme rallié au gouvernement. Il faut prendre bien garde à laisser à la porte des alliés aussi suspects, ces ralliés de la dernière heure qui jetteraient le discrédit sur la communauté* (Sarraute). || **2.** *Spécialem.* S'est dit des députés catholiques, royalistes ou bonapartistes qui adhérèrent au régime républicain sur le conseil du pape Léon XIII.

ralliement [ralimɑ̃] n. m. (de *rallier ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *raliement,* au sens de « force qui tient unies [des personnes ou des choses] » ; écrit *ralliement,* au sens 1, XIV[e] s. [« sonnerie de clairon... », 1904, Larousse ; *point de ralliement,* 1798, Acad. — pour des personnes autres que des militaires, v. 1770, Gohin ; *signe de ralliement,* fin du XVIII[e] s. — pour les membres d'une association, 1798, Acad.] ; sens 2, début du XX[e] s. [« réconciliation », 1538, R. Estienne ; « mouvement politique... », 1904, Larousse]). **1.** Action de rassembler, autour d'un commandement responsable, des troupes, des unités navales, qui avaient été rompues ou dispersées ; résultat de cette action : *Cette discipline et ces manœuvres de ralliement qui décident de la victoire dans un champ de bataille* (Voltaire). *Le ralliement d'une flotte, d'une armée navale* (Acad., 1835). || Sonnerie de clairon ou de trompette, utilisée pour rallier des troupes. || *Point de ralliement,* emplacement, défini à l'avance, où des unités militaires doivent se rassembler en cas d'alerte : *Nous arrivâmes au point de ralliement, où de nombreux chevaux de selle, tenus en main sous les arbres, témoignaient leur impatience* (Chateaubriand) ;par extens., endroit où des personnes quelconques sont convenues de se réunir : *Le buffet de la gare sera le point de ralliement des excursionnistes à la fin de la journée.* || Vx. *Signe de ralliement,* enseigne, drapeau, etc., qui servaient aux soldats à se rassembler au cours d'une bataille ; *auj.* et *par extens.,* objet qui permet aux différents membres d'une association de se reconnaître et de se réunir : *Ils ne se trompaient jamais sur les signes de ralliement ni sur les formules secrètes* (Duhamel). || *Mot de ralliement,* v. MOT. || **2.** *Fig.* En parlant d'un individu ou d'une collectivité, le fait de se rallier à une cause, à un parti, à un chef : *Or, depuis Pearl Harbor, je m'efforçais, par de multiples démarches, de traiter du ralliement de Madagascar avec le Gouvernement de Londres* (De Gaulle). *On a vu depuis quelque temps les gens les plus intelligents faire de ces ralliements, ils n'en sont même pas restés marqués, personne ne songe à le leur reprocher* (Sarraute). || *Spécialem.*

Mouvement politique qui, à la fin du XIXe s. et au début du XXe s., conduisit de nombreux catholiques militants, royalistes, bonapartistes, etc., à accepter la république en tant que régime.
● SYN. : **1** *rassemblement, regroupement* ; **2** *adhésion.* — CONTR. : **1** *débandade, dispersion.*

rallier [ralje] v. tr. (de *r[e]-* et de *allier* ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *ralier* [*rallier,* v. 1210, *Folque de Candie*], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1794, *Encycl. méthodique ;* sens I, 3, v. 1695, Fénelon [avec un nom abstrait comme objet, début du XIXe s., Mme de Staël] ; sens II, 1, 1797, *Voyage de La Pérouse,* II, 392 [absol., 1962, Robert] ; sens II, 2, 1771, Bougainville, II, 315 [d'abord *rallier à,* 1694, Th. Corneille ; *rallier le vent,* 1835, Acad. — ... *au vent,* 1869, Littré] ; sens II, 3, 1904, Larousse [absol., 1938, Genevoix] ; sens II, 4, 1962, Robert).

I. 1. Rassembler, sous un commandement responsable, des troupes qui avaient été rompues, des soldats, des navires qui s'étaient dispersés au cours d'une bataille ou dans d'autres circonstances difficiles : *Rallier ses escadrons épars. L'amiral réussit à rallier rapidement ses vaisseaux après la tempête. Les Suédois furent rompus, enfoncés et poussés jusqu'à leur bagage ; Levenhaupt rallia ses troupes derrière les chariots* (Voltaire). *Et les centurions ralliant les cohortes...* (Heredia). || **2.** *Spécialem.* En vénerie, arrêter les chiens et les ramener, quand ils s'écartent de la meute et prennent le change : *On continuait d'entendre très distinctement [...] jusqu'au son de sa voix quand, de loin en loin, il redressait un écart de ses chiens ou les ralliait* (Fromentin). || **3.** *Par extens.* et *fig.* Faire adhérer un individu ou un groupe à une cause, à une opinion, à un principe : *La véritable science commençait à rallier autour d'elle les penseurs et les esprits droits* (A. Thierry). *Ce candidat a choisi un programme susceptible de rallier tous les électeurs modérés ;* et avec un nom abstrait comme objet : *Les institutions rallient les opinions beaucoup plus sagement que les circonstances* (Staël). *Qu'il m'eût été facile de rallier les suffrages du grand nombre en écrivant « les Faux-Monnayeurs » à la manière des romans connus...* (Gide).

II. 1. En parlant d'un militaire, rejoindre l'unité dont il avait été détaché ou séparé : *Des fantassins qui rallient leur compagnie après une permission. Le comte d'Estrées fit demander son canot pour rallier son bord* (Sue). *Dans la ville, les deux courants : civils qui s'acheminent vers la gare, mobilisés ralliant les casernes* (Montherlant) ; et absol. : *Des chasseurs, des éclaireurs qui rallient.* || **2.** En parlant d'un navire, faire route vers un point déterminé : *Les vaisseaux vont rallier la terre, le port. Après avoir été dérouté par le feu de l'ennemi, le porte-avions a réussi à rallier son poste. Nous ralliâmes, le 19 au point du jour, la côte de Célèbes, et nous la rangeâmes à la distance de trois à quatre milles* (Bougainville). || Spécialem. *Rallier le vent* ou, intransitiv., *rallier au vent,* en parlant d'un bateau à voile, gouverner au plus près possible de la direction du vent. || **3.** *Spécialem.* En vénerie, en parlant d'un chien qui avait pris le change, retrouver la bonne piste : *Le gros de la meute a rallié la voie ;* et absol. : *Les bons chiens rallient d'eux-mêmes.* || **4.** *Par extens.* et *fig.* Se décider à adhérer à un parti, à un groupement, à une doctrine : *Un député non inscrit qui rallie l'opposition.*
● SYN. : **I, 1** *regrouper ;* **3** *rassembler, réunir ; conquérir, emporter, remporter.* || **II, 1** *gagner, regagner ;* **2** *aborder, accoster, toucher ;* **4** *rejoindre.* — CONTR. : **I, 1** *disperser ;* **3** *détourner, écarter, éloigner, repousser.* || **II, 1** *déserter ;* **4** *abandonner, lâcher, quitter, rompre avec.*

◆ **se rallier** v. pr. (sens 1, v. 1155, Wace [*se rallier à la terre,* 1694, Th. Corneille] ; sens 2, oct. 1863, *Revue universelle des arts,* p. 57 [en parlant d'autres animaux, 1770, Buffon] ; sens 3, 1756, Voltaire [absol., av. 1850, Balzac ; « se déclarer convaincu de la justesse de quelque chose », 1933, J. Romains]). **1.** En parlant de soldats, de troupes ou de navires dispersés, se regrouper sous un commandement responsable : *Les armées romaines, quoique défaites et rompues, combattaient et se ralliaient jusqu'à la dernière extrémité* (Bossuet). *Les vaisseaux égarés se sont ralliés au reste de l'escadre* (Acad., 1835). *En ma qualité, reconnue par le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, de Chef de tous les Français libres où qu'ils soient, qui se rallient à moi pour défendre la cause alliée, je viens vous faire connaître que j'accepte ce mémorandum* (De Gaulle). || *Se rallier à la terre,* en parlant d'un navire, se diriger vers la côte. || **2.** *Spécialem.* En parlant de chiens de chasse, se réunir en bon ordre : *Là se voit à ses pieds la bête terrassée... | La meute se rallie, et, hors d'haleine encor, | Les chiens font à l'envi retraite au son du cor* (Bahier). || *Par extens.* et *vx.* En parlant d'autres animaux, se regrouper en bandes plus ou moins nombreuses : *Peut-être, si les migrations de cette dernière espèce* [le fou de Bassan] *étaient mieux connues, trouverait-on qu'elle se rallie et se réunit avec les autres espèces sur les côtes de la Floride* (Buffon). || **3.** *Par extens.* et *fig.* Adhérer à un système de pensée, à une croyance, à un parti, à un régime politique, après avoir manifesté auparavant de l'indifférence ou, plus souvent, de l'hostilité à leur égard : *Martinon appuyait tous ses mots par des remarques approbatives ; lui aussi pensait qu'il fallait « se rallier franchement à la République »* (Flaubert) ; et absol. : *Il [...] voua sérieusement une haine mortelle aux Bourbons, ne se rallia point* (Balzac). *Mme la marquise d'Espanet, dont le mari, alors aide de camp de l'empereur, venait de se rallier bruyamment au scandale de la vieille noblesse boudeuse...* (Zola). || Se déclarer convaincu de la justesse de quelque chose : *Se rallier à l'avis, à l'opinion de quelqu'un. Se rallier à la solution proposée.*
● SYN. : **1** *se rassembler, rejoindre ;* **3** *adopter, s'affilier, embrasser, épouser ; adhérer, se ranger à, souscrire à.* — CONTR. : **1** *se débander ;* **3** *combattre, se dresser contre, s'opposer.*

ralliformes [ralifɔrm] n. m. pl. (de *ralli-,* élément tiré du lat. scientif. moderne *rallus,* râle [oiseau], et de *-forme ;* 1904, Larousse). Ordre d'oiseaux comprenant des espèces de tailles très variables, au plumage de teintes toujours ternes, aux pieds disposés pour la marche, et dont les poussins, qui naissent couverts de duvet, quittent le nid à leur naissance : *Les râles, les foulques, les grues, les outardes font partie des ralliformes.*

rallonge [ralɔ̃ʒ] n. f. (déverbal de *rallonger ;* 1418, Godefroy, écrit *ralonge* [*rallonge,* 1765, *Encyclopédie*], au sens 1 [pour une table, 1812, Mozin] ; sens 2, 1862, V. Hugo [« supplément qui augmente une somme... prévue... », 1962, Robert]). **1.** Pièce qu'on ajoute à un objet pour augmenter sa longueur : *Mettre une rallonge à une jupe, à un outil, à un collier de cheval. Coller une rallonge à un effet de commerce pour pouvoir y ajouter des endos.* || *Spécialem.* Chacun des panneaux adaptables à une table et servant à agrandir la surface de celle-ci : *Une table à deux, trois rallonges.* || Fam. *Nom à rallonges,* v. NOM. || **2.** *Fig.* Toute espèce d'accroissement, d'augmentation : *Dans de certains cas, l'instruction et la lumière peuvent servir de rallonge au mal* (Hugo). *Ajouter une petite rallonge à ses vacances. Le chauffeur de taxi semblait espérer une rallonge à son pourboire.* || *Spécialem.* et *fam.* Supplément qui augmente une somme initialement prévue, en particulier dans le domaine budgétaire et dans celui des constructions immobilières : *Le ministère de la Santé publique a obtenu des Finances une rallonge de deux cents millions pour l'équipement des centres hospitaliers.*
● SYN. : **1** *allonge ;* **2** *complément, supplément, surplus.*

rallongement [ralɔ̃ʒmɑ̃] n. m. (de *rallonger ;* av. 1453, Monstrelet). Action de rallonger quelque chose, résultat de cette action : *Le rallongement d'un pantalon, d'un congé.*

rallonger [ralɔ̃ʒe] v. tr. (de *r[e]-* et de *allonger ;* 1266, Godefroy, écrit *ralongier* [*ralonger,* v. 1360, Froissart ; *rallonger,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). [Conj. **1 b.**] **1.** Augmenter la longueur d'une chose en lui ajoutant un morceau : *Rallonger le bas d'un rideau avec un galon.* || **2.** Augmenter la longueur d'un objet par

un moyen quelconque : *Rallongez ces étriers* (Littré). *Rallonger l'antenne d'un poste de radio portatif pour améliorer la qualité du son.*

◆ v. intr. (fin du XIXe s., A. Daudet). Devenir à nouveau plus long (dans le temps) : *C'est peut-être l'effet des jours qui rallongent* (Daudet).

● SYN. : *allonger.* — CONTR. : *diminuer, raccourcir.*

◆ **se rallonger** v. pr. (sens 1, 1682, Boileau ; sens 2, 1963, Larousse). **1.** Devenir à nouveau plus long (dans l'espace ou dans le temps) [vieilli] : *Ses griffes* [de la chicane] *vainement par Pussort accourcies, | Se rallongent déjà, toujours d'encre noircies* (Boileau). || **2.** *Fam.* S'imposer un trajet plus long que l'itinéraire normal : *En rentrant chez vous par ce chemin, vous vous rallongez d'un kilomètre au moins.*

rallongi ou **rallongis** [ralɔ̃ʒi] n. m. (de *rallonger,* d'après le n. m. *raccourci ;* 1970, Robert). *Fam.* Itinéraire qui, malgré les apparences, allonge un parcours : *Ne passez pas par le centre de la ville en voiture : à cause des sens interdits, ce serait un rallongi(s).*

rallumer [ralyme] v. tr. (de *r[e]-* et de *allumer ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *ralumer,* au sens de « rendre la vue [aux aveugles] » ; sens 1, XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *ralumer* [*rallumer,* XVIe s. ; absol., 1933, Malraux] ; sens 2, 1559, Amyot [comme v. intr., au sens de « reprendre de l'ardeur », XIIIe s., Tobler-Lommatzsch]). **1.** Allumer de nouveau ce qui s'était éteint ou ce qu'on avait éteint : *Rallumer un feu, une bougie, une lampe. Il se recoucha tranquillement après avoir rallumé sa cigarette* (Sand). || *Absol.* Redonner de la lumière : *Il éteignit, ralluma, éteignit, ralluma, il employait pour cela l'interrupteur de la lampe du lit* (Malraux). || **2.** *Fig.* Donner une nouvelle ardeur, une nouvelle force, une nouvelle vivacité à quelque chose ; faire renaître quelque chose : *Rallumer la haine, le courage, la passion de quelqu'un. Ces événements ont rallumé la sédition. Tel est l'amour ! | Avant que ton cœur ne se blase | À la gloire de Dieu rallume ton extase* (Baudelaire).

● SYN. : **2** *ranimer, raviver, ressusciter, réveiller, stimuler.* — CONTR. : **2** *affaiblir, atténuer, attiédir, éteindre.*

◆ **se rallumer** v. pr. (sens 1, 1699, Massillon ; sens 2, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch). **1.** S'allumer ou être allumé de nouveau : *Le feu, qu'on croyait éteint, vint tout à coup à se rallumer* (Acad., 1835). *Les foyers déserts se rallumèrent tristement* (Musset). || **2.** *Fig.* Reprendre une nouvelle intensité, une nouvelle activité, éclater de nouveau : *À la vue d'Idoménée, les alliés sentirent que leur courroux se rallumait* (Fénelon). *À peine l'accord de cessez-le-feu était-il signé que la guerre se rallumait.*

● SYN. : **2** *renaître, reprendre, ressusciter, revivre.*

rallye [rali] n. m. (de l'angl. *to rally,* réunir, rassembler, lui-même empr. du franç. *rallier ;* 1930, Giraudoux, p. 83). Épreuve sportive dans laquelle les concurrents, partant à pied ou en automobile, doivent se rendre à un endroit déterminé, souvent par des itinéraires différents, en observant certaines conventions : *Déchaînée dans son rallye, elle* [Stephy] *marquait pour toujours la piste sur laquelle la future grosse Stephy poursuivrait, chaque dimanche, la Stephy heureuse et lamentable...* (Giraudoux). *Le rallye automobile de Monte-Carlo est une épreuve très dure pour les voitures et pour les conducteurs. Elle fait souvent des rallyes pédestres.*

● REM. La graphie RALLY (1921, Mauriac) est auj. désuète : *Ma famille vécut des semaines dans le tremblement ; ne serais-je pas mis à l'écart d'un rally où seul figurait le dessus du panier ?* (Mauriac).

rallye-man ou **rallyeman** [raliman] n. m. (de *rallye* et de l'angl. *man,* homme ; 12 déc. 1966, *le Figaro*). Personne qui participe à des rallyes automobiles.

● Pl. *des* RALLYE-MEN ou RALLYEMEN [ralimɛn].

● REM. Le mot ne s'emploie pas au fém., bien qu'un certain nombre de pilotes de rallyes soient des femmes.

rallye-paper [ralipepɔr] n. m. (anglicisation [d'après *to rally,* réunir, rassembler — V. RALLYE —, et *paper,* papier — empr. du franç. *papier*] de *rallie-papier,* même sens [1877, Littré], mot composé de *rallie,* forme du v. *rallier,* et de *papier* [en angl., ce sport s'appelle *paper-chase* — pour *chase,* V. STEEPLE-CHASE] ; 1888, Larousse). *Vx.* Sport dans lequel un concurrent (cavalier ou coureur), parti avant les autres, semait des papiers sur son passage pour guider ses poursuivants : *Le rallye-paper était une transposition de la chasse à courre.*

● Pl. *des* RALLYE-PAPERS.

râloter [rɑlɔte] v. intr. (dimin. de *râler ;* 1881, Huysmans). *Littér.* Faire entendre un râle faible (peu usité) : *Sur une chaise percée un vieillard qui râlotait* (Huysmans).

ralstonite [ralstɔnit] n. f. (du n. de l'Américain J. G. *Ralston ;* 1932, Larousse). Fluorure naturel hydraté d'aluminium, de magnésium et de sodium.

ram [ram] n. m. (mot angl. signif. « bélier, éperon d'un navire de guerre », d'où « navire de guerre pourvu de ce genre d'éperon » ; 1er déc. 1867, *Revue des Deux Mondes,* p. 695). Navire cuirassé du temps de la guerre de Sécession, dont l'avant était parfois pourvu d'un éperon métallique : *En 1867, la France acheta aux États-Unis le ram « Dunderberg », qui fut rebaptisé du nom de « Rochambeau ».*

ramadan [ramadɑ̃] n. m. (ar. *ramadān,* nom du 9e mois de l'année musulmane ; 1546, Geuffroy, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Neuvième mois de l'année musulmane, durant lequel les fidèles doivent s'abstenir complètement de nourriture, de boisson, de tabac, de parfums et de relations sexuelles entre le lever et le coucher du soleil, ces interdictions n'existant plus au cours de la nuit : *La fin du ramadan est marquée par une fête qui consiste en trois jours de réjouissances. Vint le début du ramadan, et Moktar observa les prescriptions, jour par jour, avec un scrupule farouche* (Duhamel). || **2.** Les prescriptions qui concernent ce mois : *Les musulmans qui observent, qui font le ramadan.*

● REM. On rencontre parfois la forme RAMAZAN (1624, d'après le *FEW,* XIX, 145 *b*), plus proche de la prononciation arabe : *A-t-il du ramazan rompu le jeûne austère ?* (Hugo).

1. ramade [ramad] n. f. (anc. gascon *ramad,* troupeau, proprem. « ensemble de branches », de l'anc. provenç. *ram,* branche, lat. *ramus,* même sens ; 1858, Legoarant). Nom donné, dans la région des Pyrénées, à une réunion de plusieurs centaines de moutons.

2. ramade [ramad] n. f. (var. — surtout méridionale — de *ramée* 1 [v. ce mot] ; v. 1180, *Girart de Roussillon,* au sens de « forêt, lieu ombragé » ; sens actuel, 1904, Larousse [le mot est très rarement attesté entre le Moyen Âge et le début du XXe s.]). Amas de branchages, de verdure, de fleurs jetés pêle-mêle ou disposés avec art sur le sol, pour former un tapis dans une occasion solennelle. (Syn. JONCHÉE.)

1. ramage [ramaʒ] n. m. (de l'anc. franç. *ram,* branche, rameau [v. 980, *Passion du Christ*], *raim, rain* [XIIe s., Godefroy], lat. *ramus,* rameau, branche, ramure d'un cerf, ramification ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme adj., au sens de « qui vit ou a vécu longtemps dans la forêt » [en parlant d'un oiseau] ; comme n. m., au sens I, 1, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 2, 1611, Cotgrave [dès le XIVe s. en anc. provenç., sous la forme *ramatge*] ; sens II, 1, 1549, R. Estienne [*chant ramage,* même sens, v. 1530, C. Marot] ; sens II, 2, 1588, Montaigne [« discours inintelligible... », av. 1784, Diderot]).

I. 1. *Class.* Ensemble de rameaux, branchage, feuillage : *Dans ce parc un vallon secret, | Tout voilé de ramages sombres, | Où le Soleil est si discret | Qu'il n'y force jamais les ombres* (Th. de Viau). || **2.** *Par extens.* Sur une étoffe, un tapis, etc., représentation stylisée de rameaux, de branchages, ou, plus souvent, dessins formant arabesques et n'évoquant pas forcément des feuillages : *Une tapisserie à*

ramages. Le jour transparaissait à travers les rideaux, dont il reconnut soudain les ramages bleus (Martin du Gard). *Sa robe de coton blanc, à ramages, était fraîche et fort élégante...* (Triolet).

II. 1. Chant de divers petits oiseaux qui se tiennent dans les branches des arbres ou des buissons, et, *par extens.*, tout chant d'oiseau : *J'entends un ramage bruyant et confus, et j'aperçois assez peu d'oiseaux ; je comprends que vous avez une volière* (Rousseau). *Et les aras, parmi d'assourdissants ramages* (Heredia). || **2.** *Fig.* et *fam.* Langage humain, manière de s'exprimer : *Tu seras recherchée par de plus riches que toi, qui t'aiment pour tes beaux yeux et ton joli ramage* (Sand). || Discours inintelligible ; babil enfantin : *C'était un ramage à n'y rien comprendre, de turc, de grec, d'arménien, d'italien, de français et d'anglais* (Gautier).

● SYN. : **II, 1** *gazouillement, gazouillis* ; **2** *babillage* ; *baragouin* (fam.), *charabia* (fam.), *galimatias, jargon.*

2. ramage [ramaʒ] n. m. (de *ramer* 3 ; 1723, Savary des Bruslons). Opération de la fabrication du drap, qui a pour objet de sécher l'étoffe au moyen de la tension uniforme, en lui donnant en même temps une largeur déterminée et régulière d'une extrémité à l'autre.

ramagé, e [ramaʒe] adj. (de *ramage* 1 ; 1852, Th. Gautier). Se dit de ce qui est orné de figures évoquant des ramages : *Le vif-argent aux fleurs fantasques, | Dont les vitraux sont ramagés* (Gautier).

ramager [ramaʒe] v. intr. (de *ramage* 1 ; 1585, Cholières). En parlant d'un oiseau, faire entendre son ramage : *Des bandes de corbeaux, habitant les arbres aux approches du printemps, commencèrent à ramager* (Chateaubriand). *Notant que la grive ramageait sur la pointe du peuplier* (Chérau).

◆ v. tr. (sens I, 1843, Th. Gautier ; sens II, 1585, Cholières).

I. Orner une étoffe de ramages (surtout au part. passé) : *Ramager de la soie, du velours. Une brocatelle ramagée d'argent* (Gautier). *Une robe verte, ramagée de pièces brunes et rousses* (Huysmans).

II. *Littér.* Dire quelque chose en gazouillant (peu usité) : *Aux mardis surtout, l'indifférence de la salle très mondaine contrastait avec l'avant-scène où roucoulait, se pâmait, le corps hors de la loge, ce bon gros pigeon aux yeux roses, ramageant tout haut : « Oh ! ce Coquelin... Oh ! ce Delaunay... »* (Daudet).

ramageur, euse [ramaʒœr, -øz] adj. (de *ramager* ; 1895, A. Daudet). *Littér.* Se dit d'une personne qui babille beaucoup (peu usité) : *Il criait de loin des gaudrioles* [...] *aux laveuses du grand bateau amarré près du pont, plus ramageur à lui tout seul que les traquets et les bergeronnettes des deux rives* (Daudet).

● SYN. : *babillard, bavard, jacasseur, jacassier.*

ramaillage [ramajaʒ] n. m. (de *ramailler* ; 1869, Littré). Syn. de REMMAILLAGE. (Peu usité.)

ramailler [ramaje] v. tr. (de *r[e]-*, *a-* [lat. *ad-*, préf. marquant le mouvement vers] et de *mailler* ; 1845, Bescherelle). Syn. de REMMAILLER. (Peu usité.)

ramapithèque [ramapitɛk] n. m. (de *Rāma*, n. d'un dieu de la mythologie de l'Inde, et de *-pithèque*, gr. *pithêkos*, singe ; 1968, Larousse). Fossile préhominien de l'Inde, qui remonterait à la fin du miocène.

ramardage [ramardaʒ] n. m. (de *ramarder* ; 1904, Larousse). Action de ramarder ; résultat de cette action.

ramarder [ramarde] v. tr. (origine incertaine ; 1904, Larousse). Réparer (un filet de pêche).

ramardeur, euse [ramardœr, -øz] n. (de *ramarder* ; 1904, Larousse). Personne qui ramarde les filets de pêche.

ramas [rama] n. m. (déverbal de *ramasser* ; 1549, R. Estienne, au sens II, 1 [au fig., 1651, Scarron] ; sens I, 1, 1869, Littré ; sens I, 2, 1642, La Mothe Le Vayer ; sens II, 2, 1679, Fléchier).

I. 1. Action de ramasser, sans autorisation, dans les forêts, du bois, des feuilles mortes, des faines ou des glands. (Vieilli.) || **2.** *Class.* et *fig.* Action de recueillir, de côté et d'autre, des idées, des réflexions intéressantes : *Sans doute qu'il* [Sénèque] *croyait qu'en ne disant rien d'incompatible... il ne pouvait être blâmé au choix ni au ramas qu'il faisait des bonnes pensées de ceux qui avaient philosophé devant lui, sans s'engager servilement à toutes leurs fantaisies* (La Mothe Le Vayer).

II. 1. *Vx* et *littér.* Assemblage confus de divers objets, généralement dépourvus de valeur : *Un ramas de vieux habits. En somme il s'agissait seulement de mettre en ordre ce ramas de paperasses, de classer selon des rubriques toute cette inutilité* (Arnoux). || *Fig.* et *péjor.* Accumulation de mots, d'expressions, de sentiments, etc., désordonnés ou blâmables : *Après avoir bien réfléchi à soixante ans de sottises que j'ai vues et que j'ai faites, j'ai cru m'apercevoir que le monde n'est que le théâtre d'une petite guerre continuelle, ou cruelle, ou ridicule, et un ramas de vanité à faire mal au cœur* (Voltaire). *Les langues ne sont pas un ramas d'expressions prises au hasard, ou dont on ne se sert que parce qu'on est convenu de s'en servir* (Condillac). || **2.** *Par anal.* et *péjor.* Réunion d'individus méprisables (vieilli) : *Quelques jeunes gens exaltés, vaillants et généreux mêlés à ce ramas, se seraient sacrifiés ; le reste se fût probablement dispersé* (Chateaubriand). *Que son peuple fût un ramas de fous, de perclus, de mendiants, qu'importe ! c'était toujours un peuple et lui un souverain* (Hugo). *Il y a la bande à Cadufe, à Barnès, à Valfon, ce ramas de traitants et de jouisseurs qui ne sont au Corps législatif que pour bâcler des affaires, qui trafiquent de leurs votes et dont le plus grand crime est encore d'abaisser un peu plus chaque jour le niveau des consciences...* (Daudet).

● SYN. : **I, 1** *glanage, grappillage.* || **II, 1** *fatras, ramassis* ; **2** *écume, lie, racaille, rebut, résidu.*

ramassage [ramasaʒ] n. m. (de *ramasser* ; 1797, *Annales de chimie* [1re série, t. XXII, p. 321], au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse ; sens 3, mai 1960, *Vie et Langage*). **1.** Action de ramasser, de rassembler, de recueillir : *Le ramassage du bois mort, des épis, des feuilles mortes, des vieux journaux. Des armées constituées par un simple ramassage d'unités* (Romains). || **2.** Spécialem. *Automotrice de ramassage*, automotrice utilisée comme omnibus pour amener les voyageurs des stations secondaires jusqu'aux grandes gares, où ils pourront prendre des trains express ou rapides. || **3.** Spécialem. *Ramassage scolaire*, opération organisée par les pouvoirs publics, qui consiste à prendre et à ramener quotidiennement à domicile, par un service d'autocars, les enfants qui habitent loin de leur établissement d'enseignement.

● SYN. : **1** *collecte, cueillette, glanage, grappillage, ramas* (vx).

1. ramasse [ramas] n. f. (de l'anc. franç. *ram, raim*, branche, rameau [v. RAMAGE 1] ; 1367, Prost [I, 607], au sens de « balai » ; sens 1, v. 1518, *R. Ét. Rab.*, IV, 177 [comme mot savoyard ; comme mot franç., 1606, Nicot] ; sens 2, 1875, Larousse [*en ramasse*, 1941, Frison-Roche, p. 38]). **1.** Nom donné, dans certaines régions, à une sorte de traîneau, primitivement fait de branchages et servant à divers usages : *Il descendit le mont Cenis* [...] *dans une ramasse* (Acad., 1835). || **2.** Nom donné, dans le Dauphiné, à un jeu qui consiste à se lancer, sur une planchette, le long des pentes couvertes de neige. || *En ramasse*, en se laissant glisser comme sur un traîneau, les mains tenant fermement le manche du piolet, dont la pointe est plantée dans la glace ou la neige (terme d'alpinisme) : *Dans la côte de la Vierge,* [...] *ils filèrent en ramasse, debout, bien appuyés sur le manche de leur piolet* (Frison-Roche).

2. ramasse- [ramas], premier élément, tiré du v. *ramasser*, et qui entre dans la composition de quelques mots.

ramassé, e [ramase] adj. (part. passé de *ramasser* ; v. 1536, *Anciennes Poésies fr.* [V. 138], au sens 2 [pour un ensemble..., 1751, *Dict. universel d'agriculture*, II,

207] ; sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1950, A. Siegfried, *La Fontaine,* p. 51). **1.** Se dit d'une personne ou d'un animal qui a rapproché les unes des autres différentes parties de son corps, de façon à se resserrer en une masse compacte : *Le curé, ramassé dans son fauteuil, se caressait le menton par ce geste commun aux valets de théâtre, aux mathématiciens, aux prêtres, et qui trahit quelque méditation sur un problème difficile à résoudre* (Balzac). *J'étais ramassé comme un chat qui va bondir : poil raide, échine arquée* (Duhamel). || **2.** Se dit d'un être animé aux formes épaisses, courtes et larges, de son corps tout entier, ou seulement de la partie de celui-ci dont l'aspect est le plus massif : *Un cheval ramassé. Les Japonais ont la taille ramassée* (Buffon). [L'adjudant Flick], *athlète trapu et ramassé* (Courteline). *Son corps* [de l'isard] (...) *donne l'impression d'être ramassé et comme bandé* (Pesquidoux). || Se dit d'un ensemble constitué d'éléments disposés très près les uns des autres : *Un hameau tout ramassé au milieu du plateau* (Giono). || **3.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'expressions qui se distinguent par leur concision et leur densité : *Formule ramassée. Style ramassé.*

• SYN. : **1** *blotti, pelotonné, recoquillé, recroquevillé, tapi ;* **2** *courtaud, épais, massif, puissant, trapu ; concentré ;* **3** *concis, elliptique, laconique, pressé, serré.* — CONTR. : **1** *étalé, étendu, étiré ;* **2** *allongé, élancé, grêle, menu, svelte ; dispersé, éparpillé ;* **3** *délayé* (fam.).

◆ **ramassé** n. m. (1894, Lanson). *Littér.* Concision et densité d'une forme ou d'un ouvrage littéraire : *Belle ne haïssait pas le ramassé des maximes* (Hermant).

ramasse-couverts [ramaskuvɛr] n. m. invar. (de *ramasse-* 2 et du plur. de *couvert* 2 ; 1890, Havard). Corbeille allongée à compartiments, dans laquelle on place les couverts en desservant la table.

ramassée [ramase] n. f. (part. passé fém. substantivé de *ramasser ;* 1704, Laurière, au sens de « certaine quantité de terre » ; sens moderne, 1876, Huysmans). *Vx.* Femme de mauvaise vie, prostituée : *Vous étiez à peine sortis de chez moi que vous couriez la perdre* [votre liberté] *avec des ramassées quelconques !* (Huysmans).

ramassement [ramasmɑ̃] n. m. (de *ramasser ;* milieu du XVIe s., au sens de « amalgame [de différentes langues] » ; sens 1, 1636, Monet [ne semble plus être attesté jusqu'en 1862, V. Hugo] ; sens 2, 1877, A. Daudet). **1.** Action de ramasser, de rassembler, de recueillir. (Rare.) [On dit plutôt RAMASSAGE.] || **2.** Action de se ramasser sur soi-même ; état d'un corps ramassé sur lui-même : *Du ramassement dodu de son corps, dans un élancement fluet jaillit chez Chérie cette gentille petite créature maigriotte* (Goncourt). *Ses jambes croisées l'une sur l'autre, s'enfonçant dans son fauteuil avec le ramassement de l'homme qui se dispose à écouter, qui devient tout oreilles, il mit son menton dans sa main et resta là...* (Daudet).

ramasse-miettes [ramasmjɛt] n. m. invar. (de *ramasse-* 2 et du plur. de *miette ;* 4 déc. 1876, *Journ. officiel,* p. 8998 [« brosse... », 1877, Littré]). Plateau ou bassin dans lequel on fait tomber, avec une brosse, les miettes restant sur la table après un repas. || Brosse, ou instrument analogue, servant à cette opération.

ramasse-monnaie [ramasmɔnɛ] n. m. invar. (de *ramasse-* 2 et de *monnaie ;* 1904, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Plaque de caoutchouc, munie d'aspérités qui permettent de ramasser facilement la monnaie. || **2.** Petite plaque ou coupe métallique qui peut basculer pour laisser glisser la monnaie.

ramasse-pâte [ramaspɑt] n. m. invar. (de *ramasse-* 2 et de *pâte ;* 1964, Larousse). Appareil servant à récupérer les fibres et autres matières en suspension dans les eaux collées de papeterie.

ramasse-plis [ramaspli] n. m. invar. (de *ramasse-* 2 et du plur. de *pli ;* 1964, Larousse). Sorte de filet utilisé, sur les chemins de fer américains, pour prendre des plis postaux sans que le convoi s'arrête au passage dans les gares.

ramasse-poussière [ramaspusjɛr] n. m. invar. (de *ramasse-* 2 et de *poussière ;* 1961, *FEW* [VI, 451 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** *Fam.* Bibelot, objet d'ameublement qu'il est difficile d'épousseter. || **2.** Nom donné, dans le nord de la France et en Belgique francophone, à la pelle servant à recueillir la poussière, les balayures.

ramasser [ramase] v. tr. (de *r[e]-* et de *amasser ;* v. 1213, *Fet des Romains,* au sens I, 2 [« ...appréhender des individus... », 1785, Brunot ; *se faire ramasser,* 1867, Delvau ; péjor., 1679, bossuet] ; sens I, 1, 1580, Montaigne [*ramasser ses forces,* 1662, Bossuet ; « condenser... », 1691, Bossuet — avec un n. abstrait comme sujet, 1675, Bossuet] ; sens I, 3, 1572, Ritter, *les Quatre Dictionnaires* [avec un n. collectif comme complément, 1690, Furetière ; « accumuler petit à petit... » et « collecter par fragments... », 1580, Montaigne ; en parlant d'animaux, 1549, R. Estienne] ; sens I, 4, 1675, Bossuet ; sens II, 1, 1723, Savary des Bruslons [*ramasser les guides,* 1835, Balzac ; *ramasser les voiles,* 1932, Larousse] ; sens II, 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 3, 1691, Bossuet ; sens III, 1, 1559, Amyot [« recevoir, de façon inopinée... », 1895, Esnault, art. *bûche ;* « contracter brutalement une maladie... », 1920, Bauche] ; sens III, 2, 1835, Acad. ; sens III, 3, 1694, Acad. [au fig., 1893, *Dict. général*] ; sens III, 4, 1680, Richelet [*se faire ramasser,* 1929, Esnault]).

I. RÉUNIR DES OBJETS ÉPARS, DES INDIVIDUS DISPERSÉS. **1.** Rassembler des choses qui étaient éparpillées, pour en faire un amas, un tout : *Ramasser des feuilles mortes pour les mettre en tas et les brûler. Ramasser les cartes à jouer et compter les plis.* || Fig. *Ramasser ses forces,* rassembler toute son énergie en vue d'un effort à accomplir. || *Fig.* Condenser en une durée très courte, en une expression très brève : *Si je ramasse six mois en une page, le lecteur saute hors du livre* (Sartre). *Ramasser toutes les idées d'un philosophe en une formule ;* et avec un nom abstrait comme sujet : *Ce simple dialogue ramassait comme dans un raccourci leurs deux existences religieuses* (Bourget). || **2.** Regrouper des personnes que les circonstances avaient séparées : *M. de La Feuillade est allé ramasser les débris de l'armée du maréchal de Créquy* (Sévigné). *Il* [Constantin] *se fait reconnaître empereur au fond de l'Angleterre,* [...] *quelque temps après, il vient en Gaule, et ramasse des soldats chrétiens attachés à son père* (Voltaire). || *Fam.* Rechercher et appréhender des individus coupables du même délit : *Au cours d'une rafle, les agents ont ramassé tous les gens dont les papiers n'étaient pas en règle.* || Pop. *Se faire ramasser,* se faire arrêter par la police. || *Péjor.* Réunir autour de soi des personnages douteux : *Il est toujours accompagné d'une bande de vauriens qu'il a ramassés dans les bistrots des faubourgs.* || **3.** Prendre, à terre ou en se baissant, des choses ou des êtres jusqu'à ce qu'on en ait réuni une quantité suffisante pour pouvoir en faire usage : *Ramasser des marrons, des pommes de terre, des champignons, des mégots. Ramasser des coquillages, des escargots ;* et avec un nom collectif comme complément : *Ramasser du bois mort.* || Accumuler petit à petit et continuellement : *Depuis vingt ans qu'il ramasse des commissions sur toutes les ventes, il doit s'être fait un joli pécule. Il a passé toute sa vie à ramasser de l'argent.* || *Fam.* Aller chercher des animaux à l'unité dans des lieux différents afin de les réunir : *Dans le bétail de boucherie, Gambaroux recherche spécialement les veaux, tandis que Tétard, par exemple, ramasse surtout les vaches* (Romains). || *Fam.* Collecter par fragments ce dont on peut faire un usage intellectuel : *Et les petits journalistes ramassaient les miettes de son esprit* (About). *Il a ramassé, au hasard de ses lectures, une foule de clichés qu'il reprend dans tous ses discours.* || **4.** En parlant d'une chose, constituer le lieu de réunion d'objets semblables ou analogues, jusqu'alors répandus de divers côtés : *Épictète et Montaigne,* [...] *deux chefs de file de deux séries qui, poussées jusqu'au bout, ramassent en effet tous les philosophes* (Sainte-Beuve). *J'aimerais qu'une étude ramassât tout ce qu'on*

trouve dispersé sur les mouvements qui portèrent les « Messieurs » à abandonner le monde pour faire retraite à Port-Royal (Montherlant).

II. FAIRE D'UNE CHOSE UNE MASSE COMPACTE. **1.** Replier un objet sur lui-même, en rapprocher les différentes parties, afin qu'il occupe le moins de place possible : *Pour se défendre, le hérisson ramasse son corps en boule. Elle ramassa ses jupes, courut dans l'averse rejoindre sa sœur* (Zola). *Il vit une petite métairie au bord de la route et, dans le pré, une femme en jupon rouge qui ramassait le linge qu'elle avait étendu au serein* (Giono). || *Ramasser les guides,* les tenir serrées. || *Ramasser les voiles,* les plier et les assujettir le long de la vergue. || **2.** Spécialem. *Ramasser l'émail,* prendre l'émail en fusion dans la cuiller de fer, pour en faire des filets appelés « canons ». || **3.** *Fig.* Donner plus de densité et d'énergie à une expression, à un récit, en retranchant les éléments accessoires : *Ramasser son style. Ramasser une aventure en quelques pages pour en faire une nouvelle.*

III. RECUEILLIR UN OBJET OU UNE PERSONNE QUELCONQUE, SANS IDÉE DE RÉUNION NI D'ORGANISATION. **1.** Prendre par terre une chose qui s'y trouve naturellement, accidentellement ou provisoirement : *Ramasser un caillou, une pièce de monnaie. Ramasser le crayon qu'on avait laissé tomber. Ramasser son panier après l'avoir posé quelques instants. J'ai soudain vu le passant se baisser et ramasser quelque chose* (Duhamel). *Ivich ouvrit les mains et son sac tomba sur le sol.* [...] *Il posa sa valise, ramassa le sac et le lui rendit* (Sartre). || *Fig.* et *fam.* Recevoir, de façon inopinée, des coups, des blessures, des réprimandes : *Cette blessure-là, je l'ai ramassée à Dunkerque. Qu'est-ce que j'ai ramassé comme volée à cause de mes mauvaises notes !* || Contracter brutalement une maladie par contagion : *Il a mauvaise mine, je crois bien qu'il a ramassé la grippe.* || **2.** Relever une personne tombée à terre et incapable de se redresser, ou le cadavre d'une personne : *Ramasser une vieille dame qui avait glissé sur le verglas. Ramasser un vagabond étendu ivre mort dans le ruisseau. Après un règlement de compte entre gens du milieu, on a ramassé un bandit qui avait reçu une balle en plein cœur.* || Fig. et fam. *Être à ramasser à la petite cuiller,* v. CUILLER. || **3.** Emmener avec soi un être humain, un animal, pour le conduire à destination ou pour lui offrir un asile, un gîte, etc. : *Ramasser un chien perdu et le ramener à son maître. Cette femme est si charitable qu'elle ramasse tous les pauvres qu'elle rencontre* (Acad., 1835). *Après le chocolat bu en hâte, nous demeurions en faction devant la porte pour guetter le « parcours » : ainsi appelait-on l'omnibus du collège qui ramassait à travers la ville d'autres petits garçons...* (Mauriac). || *Fig.* et *péjor.* Tirer quelqu'un d'une situation sordide et tenter de lui redonner une certaine dignité : *Malgré ses grands airs, c'est une femme que son mari a ramassée dans la crotte.* || **4.** Fig. et pop. *Ramasser quelqu'un,* lui faire savoir très énergiquement, et souvent de façon grossière, qu'on est mécontent de lui. || Arg. scol. *Se faire ramasser,* se faire recaler à un examen (vieilli) : *C'est la deuxième fois qu'il se fait ramasser à son bac.*

● SYN. : **I, 1** *amonceler, entasser, réunir ;* **2** *rallier, rassembler ; arrêter, cueillir* (fam.), *pincer* (fam.), *piquer* (pop.) ; **3** *accumuler, amasser, cueillir, empocher* (pop.), *encaisser, récolter ;* **4** *regrouper, réunir.* || **II, 1** *pelotonner, plier, recroqueviller ;* **3** *condenser, resserrer, résumer.* || **III, 1** *saisir ; prendre* (fam.) ; *attraper* (fam.) ; **3** *abriter, adopter, recueillir.* — CONTR. : **I, 1** *disséminer, distribuer, éparpiller, parsemer, partager ;* **2** *disperser ; relâcher.* || **II, 1** *allonger, déplier, déployer, détirer.* || **III, 1** *jeter, laisser tomber, poser ;* **3** *abandonner, chasser, perdre, repousser.*

◆ **se ramasser** v. pr. (sens 1, v. 1320, Watriquet de Couvin [en parlant de choses..., 1662, Bossuet] ; sens 2, 1607, Oudin [« ...condenser ses forces... », 1655, Molière ; « ...acquérir plus d'intensité... », début du XVII[e] s., Malherbe] ; sens 3, 1640, Oudin [« faire une chute », 1920, Bauche]). **1.** En parlant de personnes auparavant dispersées, se réunir en un groupe nombreux et homogène (vieilli) : *Ils se ramassèrent en grand nombre sur la place publique* (Littré). || En parlant de choses concrètes ou abstraites, s'accumuler de façon importante et frappante : *Dans ces lieux* [les hôpitaux] *où se ramassent toutes les infirmités de la vie humaine* (Fléchier). *En lui* [Benjamin Franklin] *se résumait, en lui se ramassait tout ce qu'il fallait savoir, et tout ce qu'il fallait dire* [...]. *Il était l'homme modèle* (Péguy). || **2.** En parlant d'un être animé, se replier sur soi-même, se pelotonner : *Le hérisson, la chenille se ramassent dès qu'on les touche* (Acad., 1835). *Elle est comme un petit tigre qui se ramasse* (Claudel). *Ce soudain raidissement des muscles qu'elle sentait, comme s'il s'était ramassé sur lui-même pour la fuir* (Mallet-Joris). || *Fig.* et *littér.* En parlant d'une personne, condenser ses forces, son attention, soit pour réfléchir profondément, soit pour s'exprimer de façon concise et énergique : *Je me rappelle que, dans ce malheur accompli, un jour, un jeudi matin, je me ramassai sur moi-même* (Michelet). *Ses idées sont intéressantes, mais il ne sait pas se ramasser, il a du mal à éviter le verbiage.* || *Fig.* et *littér.* En parlant d'une activité, d'un sentiment, etc., acquérir plus d'intensité en se concentrant en un point : *Son activité principale se ramassera vers l'odorat, il aura presque toute son âme dans le nez* (Diderot). *L'orgueil n'est que la forme de l'égoïsme, la passion du néant qui se ramasse en soi et qui veut opprimer tout le reste* (Lacordaire). || **3.** *Pop.* Se relever après être tombé : *Il s'est étalé de tout son long, mais il s'est ramassé tout de suite.* || *Par extens.* Faire une chute : *Comme je n'avais pas vu le bord du trottoir, je me suis drôlement ramassé : j'ai pris une de ces bûches !*

● SYN. : **1** *s'assembler, se grouper ; se rassembler, se résumer ;* **2** *se recoquiller ; se concentrer, se recueillir.*

ramassette [ramasɛt] n. f. (de *ramasser ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1961, *FEW,* VI, 451 *a*). **1.** Léger clayonnage adapté à une faux, pour ramasser les tiges à mesure qu'elles sont fauchées. || **2.** Dans le nord de la France et en Belgique francophone, nom donné à la pelle à poussière.

ramasseur, euse [ramasœr, -øz] n. (de *ramasser ;* v. 1500, Auton, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Personne qui recueille, rassemble divers objets : *Je ne veux pas que mon fils ait l'air d'un ramasseur de mégots, même chez lui* (Miomandre). *Le temps n'est plus où les chiens de Paris pillaient les poubelles, de grand matin, avant le passage des ramasseurs* (Duhamel). || **2.** *Spécialem.* Personne qui va de ferme en ferme pour collecter certains produits agricoles destinés à la vente : *Ramasseur de fruits, de lait.*

◆ **ramasseur** adj. m. (1869, Littré). Vx. *Couteau ramasseur,* couteau qui ramène constamment la pâte du cacao sous la meule.

◆ n. m. (sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Partie d'une machine à broyer, destinée à ramener sous les meules les graines qui s'en écartent. || **2.** *Ramasseur de fond,* instrument qui sert à prélever des échantillons des sols sous-marins.

◆ **ramasseuse** n. f. (1962, Robert). Machine agricole servant soit à récolter et à mettre en ballots la paille ou le fourrage *(ramasseuse-presse),* soit à récolter et à dépouiller les épis de maïs *(ramasseuse-égreneuse).*

ramassis [ramasi] n. m. (de *ramasser ;* 1674, M[me] de Sévigné, au sens 2 ; sens 1, début du XVIII[e] s., d'après Trévoux, 1752 [en agriculture, 1690, Furetière, art. *ramilles*]). **1.** *Vx.* Ensemble d'objets sans valeur accumulés en désordre : *Un ramassis de papiers inutiles* (Acad., 1835). *Un ramassis de bouquins* (Littré). || *Spécialem.* En agriculture, menues branches ou ramilles, qui ne peuvent servir qu'à faire des bourrées. || **2.** *Auj.* Réunion confuse de personnes peu estimables : *Les Milanais ne voyaient en eux qu'un ramassis de brigands* (Stendhal). *C'était pourtant un ramassis de bien vilain monde, ces artilleurs de la Commune* (Daudet). *Son cœur d'ancien combattant admettait mal qu'une ligue, qui se recrutait par définition dans l'élite des anciens combattants, fût un ramassis de voyous* (Romains).

• SYN. : 1 *amas, fatras, ramas* (vx) ; 2 *bande, gang* (fam.), *horde, meute, tas, tourbe.*

ramastic n. m. V. RAMASTIQUE 2.

1. ramastique n. m. V. RAMASTIQUEUR.

2. ramastique [ramastik] n. f. (déverbal de *ramastiquer ;* 1844, Esnault). *Arg.* Escroquerie qui consiste à feindre de découvrir un objet placé là à dessein, et à le vendre à un naïf comme une trouvaille importante.

• REM. On a dit aussi RAMASTIC n. m. (1835, Raspail).

ramastiquer [ramastike] v. tr. (élargissement de *ramasser ;* 1835, Raspail). *Arg.* Ramasser : *Ramastiquer des clopes.*

ramastiqueur [ramastikœr] n. m. (de *ramastiquer ;* 1829, Vidocq). *Arg.* Escroc qui pratique la ramastique.

• REM. On a dit aussi, par abrév., RAMASTIQUE n. m. (1829, Vidocq).

ramazan n. m. V. RAMADAN.

rambade [rɑ̃bad] n. f. (ital. *rembata* ou *rambata,* même sens, du vénitien *rambar,* enlever de force [d'où « aborder un navire »], langobard **rammôn* ou **rambôn,* enfoncer ; 1546, Rabelais). Dans une galère, construction élevée à la proue, sur un plancher solide, dominant le ou les canons de coursie, et qui servait de plate-forme aux combattants.

rambarde [rɑ̃bard] n. f. (altér. de *rambade* [v. l'art. précéd.] ; 1773, Bourdé de Villehuet, au sens de « rambade » ; sens 1, 1904, Larousse [aussi *chandelier de rambarde*] ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Dans un navire, garde-corps placé autour des ponts supérieurs et des passerelles. || *Chandelier de rambarde,* chacune des barres verticales qui soutiennent les traverses. || **2.** *Par extens.* Toute espèce de rampe métallique, de main courante formant garde-fou : *Une sorte de balcon à rambarde de fer donne sur la machinerie de l'ascenseur, au sol un étage plus bas* (Butor).

ramberge [rɑ̃bɛrʒ] n. f. (empr. [avec nasalisation de la première voyelle] de l'angl. *rowbarge,* ramberge, proprem. « chaloupe à rames », de *to row,* ramer, et de *barge,* bateau, chaloupe ; v. 1536, M. Du Bellay, au sens 1 ; sens 2, 1687, Desroches). **1.** Nom d'un ancien bâtiment de guerre anglais, rapide et de forme très allongée, qu'on utilisait surtout pour explorer les mers en présence des escadres. || **2.** Nom donné autrefois à certains bateaux de rivière employés en Angleterre.

rambin ou **rembin** [rɑ̃bɛ̃] n. m. (déverbal de *rambiner ;* 1899, Esnault, aux sens 1-2 [*faire du rambin à quelqu'un,* 1970, Robert] ; sens 3, 1953, A. Simonin, p. 119). **1.** *Arg.* Excuse invoquée pour rattraper une maladresse. || **2.** *Arg.* Flatterie, propos destiné à séduire. || *Faire du rambin à quelqu'un,* lui faire la cour. || **3.** *Arg.* Réconfort.

rambiner ou **rembiner** [rɑ̃bine] v. tr. (de *r[e]-,* de *en-* et de *[de]biner,* au sens pop. de « dénigrer », le préf. *re-* étant employé pour exprimer le contraire du préf. *dé- ;* 1844, Esnault, au sens propre de « réparer, raccommoder [des souliers, etc.] » ; sens 1, 1929, Esnault ; sens 2, 1953, A. Simonin, p. 201). **1.** *Arg.* Réconforter quelqu'un, lui remonter le moral. || **2.** *Arg.* Régler, arranger quelque chose, en faisant preuve de diplomatie.

◆ **se rambiner** v. pr. (sens 1, 1910, Esnault ; sens 2, 1921, Esnault). **1.** *Arg.* Recouvrer la santé. || **2.** *Arg.* Se réconcilier avec quelqu'un.

rambineur, euse ou **rembineur, euse** [rɑ̃binœr, -øz] n. (de *rambiner ;* 1899, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1928, Esnault). **1.** *Arg.* Personne qui sait dissiper les brouilles. || **2.** *Arg.* Personne qui manie la flatterie, qui fait preuve de beaucoup ou de trop de diplomatie.

rambla [rɑ̃bla] n. f. (mot catalan et esp. de même sens, empr. de l'ar. *ramla,* sable, lit d'un torrent ; début du XX[e] s.). En Espagne, avenue plantée d'arbres qui est un lieu de promenade : *La rambla de Barcelone.*

rambour [rɑ̃bur] n. m. (emploi comme n. commun [avec altér. de la 2[e] voyelle] de *Rambures,* n. de la commune de la Somme, proche d'Abbeville, qui produit cette variété de pomme ; 1536, E. Rolland, *Flore* [V, 101], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Variété de pomme, verte d'un côté et fouettée de rouge de l'autre, qui mûrit en octobre et se conserve fort peu de temps. || **2.** *Par extens.* L'arbre qui produit cette variété de pomme.

ramboutan [rɑ̃butɑ̃] n. m. (malais *rambūtan,* ramboutan [fruit] ; 1604, Fr. Martin [p. 53], au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Fruit rouge, enveloppé d'une écorce épineuse, dont le noyau est entouré d'une pulpe juteuse, fondante et de goût agréable, et qui est produit en Malaisie. || **2.** *Par extens.* Plante qui produit ce fruit.

rambuteau [rɑ̃byto] n. m. (emploi comme n. commun du n. de Claude Philibert Barthelot, comte de *Rambuteau* [1781-1869], administrateur français qui fit créer ces édicules alors qu'il était préfet de la Seine [1833-1848] ; 1872, *Courrier de Vaugelas,* n° 12). *Vx.* Guérite de forme cylindrique, à un seul compartiment, servant d'urinoir public, à Paris : *De même que ces libertins excités par la terreur d'être pris en flagrant délit, à l'air, sur les berges, dans le jardin des Tuileries, dans un rambuteau ou sur un banc, il retrouvait passagèrement ses forces* (Huysmans).

ramdam [ramdam] n. m. (ar. d'Alger *ramdam,* forme locale correspondant à l'ar. class. *ramadān,* ramadan [v. RAMADAN], les Arabes étant souvent assez bruyants au cours des nuits qui suivent les journées de jeûne du ramadan ; 1896, Esnault). *Pop.* Tapage, vacarme : *Nos voisins du dessus font un ramdam terrible tous les samedis soir.*

• SYN. : *barouf* (pop.), *boucan* (très fam.), *chambard* (fam.), *potin* (pop.), *raffut* (pop.), *tintamarre.*

1. rame [ram] n. f. (fém. de l'anc. n. m. *ram, raim,* branche, rameau [v. RAMAGE 1] ; XII[e] s., Godefroy, écrit *raime* [*rame* — sous l'influence de *rameau* —, fin du XII[e] s.], au sens de « ramée, branchage » ; sens actuel, 1669, Widerhold). Rameau de bois sec ou étai de nature quelconque, qu'on fiche en terre et qu'on place auprès des plantes grimpantes (pois, haricots, etc.) pour qu'elles s'y enroulent en spirale : *Elle s'oubliait délicieusement à regarder* [...] *le jardin agreste, les rames où s'enroulaient au pied, tordues et grillées, les tiges de pois* (Goncourt). *C'étaient aussi des plants de fraisiers, des pois à grandes rames...* (Daudet).

2. rame [ram] n. f. (déverbal de *ramer* 2 ; v. 1207, Villehardouin, au sens I [*faire force de rames,* 1688, Miege — *nagier* (« naviguer », v. NAGER) *a force de rames,* v. 1207, Villehardouin ; *lève rames !,* 1875, Larousse] ; sens II, 1, 1873, A. Daudet ; sens II, 2, av. 1613, M. Régnier [*être... ; tirer...,* 1694, Acad.] ; sens II, 3, 1892, Esnault).

I. Longue pièce de bois, élargie et aplatie à celle de ses extrémités qui entre dans l'eau, et qu'on manœuvre à la main pour faire mouvoir une embarcation : *Une galère à trois rangs de rames. Les coups de rames projetaient l'embarcation en avant par une suite de rapides secousses, qui soulevaient la proue hors de l'eau, et découvraient à chaque bond l'éclat mouillé de la coque verte...* (Martin du Gard). *Je croyais l'affaire enterrée, Denise noyée, définitivement, un coup de rame sur la tête.* [...] *Pas du tout. Voilà qu'elle émerge, qu'elle ressuscite* (F. Marceau). || *Faire force de rames,* ramer avec énergie, pour imprimer une marche rapide à une embarcation. || *Lève rames !,* commandement d'un patron d'embarcation à ses canotiers, pour qu'ils retirent de l'eau leurs avirons et les maintiennent horizontalement sur le bord.

II. 1. Fam. *À toutes rames,* aussi rapidement que possible : *J'avais beau revenir à toutes rames, j'arrivais toujours trop tard, longtemps après la sortie des classes* (Daudet). || **2.** Vx et fam. *Être, tirer à la rame* (par comparaison avec la tâche très rude des galériens), travailler beaucoup ; se trouver dans un emploi ou une situation très pénible : *C'est tirer à la rame que d'avoir affaire à des gens entêtés et de peu d'esprit* (Acad., 1835). || **3.** Pop. *Ne pas en fiche(r), en foutre une rame,* ne rien faire

du tout, passer son temps à fainéanter. (V. aussi RAMÉE 2.)
• SYN. : I *aviron, pagaie.*

3. rame [ram] n. f. (catalan *raima,* rame, ballot, ar. *rizma,* mêmes sens [d'où aussi l'ital. *risma,* le portug. et l'esp. *resma,* mêmes sens], dér. de *razama,* ballot ; XIVe s., Du Cange, écrit *rayme* [*rame,* 1507, Havard], au sens I, 1 [*mettre un livre à la rame,* 1706, Richelet] ; sens I, 2, 1869, Littré ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens II, 1916, Barbusse [« convoi de bateaux, sur certains canaux », 1855, Grangez, p. 567]).

I. 1. Ensemble de vingt mains ou cinq cents feuilles de papier vierge : *Cette rame de papier blanc que je continue à noircir* (Butor). || *Mettre un livre à la rame,* en vendre les exemplaires au poids du papier. || **2.** Ensemble de vingt rouleaux de papier de tenture. || **3.** *Par anal.* et *spécialem.* Défaut consistant en traînées épaisses parallèles, donnant au verre laminé l'apparence de couches superposées.

II. Attelage de plusieurs wagons, de plusieurs voitures manœuvrant ensemble : *Une rame de chemin de fer, de métro. Souvenez-vous de cet après-midi que vous avez passé au commissariat, parce que vous aviez voulu pousser un portillon du métro quand la rame était en gare* (Montherlant).

4. rame [ram] n. f. (moyen néerl. *rame,* châssis de tissage ou de fenêtre, ou moyen haut allem. *rame,* étai, châssis de tissage, de l'anc. haut allem. *rama,* colonne, étai, mot issu du francique **hrama,* support de planches ; début du XIVe s., Gilles li Muisis, écrit *raime,* au sens de « perche sur laquelle on place des habits » ; 1377, Fagniez, écrit *rame,* au sens de « solive servant à poser un plancher » ; sens actuel, 1405, Godefroy [art. *rameor*], écrit *ranme* [*ramme,* 1412, J. Girardin ; *rame,* 1723, Savary des Bruslons]). Appareil servant à maintenir tendue dans les deux sens une pièce de tissu de laine ou de coton durant son séchage : *Les rames d'autrefois étaient des châssis de bois ; elles sont aujourd'hui constituées de deux chaînes parallèles sans fin, portant des pinces ou des picots, qui permettent de régler exactement la largeur du tissu.*
• SYN. : *rameuse.*

1. ramé, e [rame] adj. (part. passé de *ramer* 1 ; 1690, Furetière, art. *ramer*). Se dit, en horticulture, de plantes soutenues par des rames : *Des pois, des haricots ramés.*

2. ramé [rame] adj. m. (de l'anc. n. f. *rame,* bois du cerf [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], fém. de *rain,* n. m., même sens [XIIe s., Godefroy], lat. *ramus,* rameau, branche, ramure d'un cerf [v. RAMAGE 1] ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « dont le bois est développé » [en parlant d'un cerf] ; sens actuel, 1690, Furetière, art. *ramer*). En héraldique, se dit du cerf ou du daim qui a ses bois d'un émail différent de celui du corps : *D'azur, au cerf passant d'argent, ramé d'or.*

3. ramé [rame] adj. m. (de *rame* 2 ; XVIe s., au sens de « muni de rames » ; sens actuel, 1869, Littré [en aéronautique, 1932, Larousse]). *Vol ramé,* vol d'un oiseau dont le déplacement est obtenu par un mouvement alternatif des ailes (par opposition au *vol à voile,* dans lequel les ailes font office de voiles) ; *par anal.,* en aéronautique, vol réalisé par certaines machines à ailes battantes.

4. ramé, e [rame] adj. (part. passé de l'anc. v. *ramer,* attacher [des balles d'arquebuse] par deux ou par trois avec une vergette de fer, dér. de *rame* 4 [v. ce mot] ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*boulets ramés,* 1690, Furetière, art. *ramer*]). *Balles ramées,* dans l'artillerie ancienne, balles de plomb jointes ensemble par un fil d'archal. || *Boulets ramés,* boulets qui étaient réunis par une chaîne et qui étaient principalement utilisés pour démâter les navires ennemis.
• REM. L'adjectif ne s'employait guère qu'au pluriel.

raméal, e, aux [rameal, -o] adj. (dér. savant du lat. *ramus,* rameau, branche [v. RAMAGE 1] ; 1869, Littré, aux sens 1-2). **1.** En botanique, se dit de ce qui a le caractère de branche, de rameau : *Expansions raméales.* || **2.** En botanique, se dit de ce qui naît ou est placé sur un rameau : *Les racines raméales sont des racines aériennes.*

rameau [ramo] n. m. (lat. pop. **ramellus,* rameau, dimin. du lat. class. *ramus,* rameau, branche, ramification ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *ramel* [*rameau,* XIIIe s.], au sens 1 [dans les arts décoratifs, 1936, *Encyclopédie française,* XVII, 94, 4] ; sens 2, XVIe s. [en anatomie, v. 1560, Paré — *rameaux communicants,* 1892, J. L. Testut, III, 362 ; en chiromancie, 1904, Larousse ; en géographie, 1796, H. B. de Saussure ; pour une galerie de mine, 1676, Félibien] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, av. 1747, Vauvenargues). **1.** Petite branche qui prend naissance sur une branche principale ; division secondaire de la tige d'un végétal : *Rameau de chêne. Détacher un rameau. Le rameau d'olivier est un symbole de paix. Quand j'examine un rameau, je remarque qu'à l'aisselle de chacune de ses feuilles, il abrite un bourgeon, capable, l'an suivant, de végéter à son tour* (Gide). || *Par anal.* Dans les arts décoratifs, objet représentant ou rappelant les divisions de la tige d'un végétal : *Rameaux ornant un tissu. Une orgie de fleurs en bois sculpté et des rameaux en bronze* (L. Febvre). || **2.** *Par anal.* Subdivision d'un objet qui se partage dans son cours et prend des directions différentes : *Cette voie ferrée se sépare en deux branches dont chacune a plusieurs rameaux. À mesure que les rameaux de la veine approchent plus de la surface de la terre, le charbon en est moins compacte* [sic] (Buffon). || En anatomie, subdivision d'une artère, d'une veine, d'un nerf, ou branche collatérale d'un de ces éléments. || *Rameaux communicants,* petits filets du système sympathique, qui relient les nerfs rachidiens aux ganglions sympathiques. || En chiromancie, chacun des traits qui s'étendent, en se divisant, à l'une des extrémités des principales lignes de la main. || En géographie, chaînon secondaire détaché d'une chaîne ou d'un massif montagneux : *Le Luberon est un rameau des Alpes.* || En termes militaires, galerie de petites dimensions, qu'on dérive d'un puits ou d'une galerie de mine, pour installer un fourneau à son extrémité. || **3.** *Fig.* En généalogie, subdivision d'une des branches d'une famille : *Très modeste, en ce qui concernait sa propre famille, ce ne fut pas par M. de Crécy que j'appris qu'elle était très grande, et un authentique rameau détaché en France de la famille anglaise qui porte le nom de Crécy* (Proust). || **4.** *Fig.* et *par extens.* Subdivision des parties de tout objet abstrait déjà divisé par l'esprit : *Les rameaux d'une science, d'une secte, d'une espèce animale. Le gaulois était un rameau de la branche italo-celtique de l'indo-européen. Même dans leurs rameaux les plus écartés, les langues sémitiques conservent toujours le sceau immuable de leur unité* (Renan).
• SYN. : **1** *branchette, ramille ;* **2** *ramification.*

◆ **rameaux** n. m. pl. (1660, Oudin [*le jour des Rameaux ; le dimanche des Rameaux,* 1669, Widerhold ; *les Rameaux,* début du XXe s. ; *..mettre Pâques avant les Rameaux,* 1927, Ph. E. Legrand, p. 102] — on a d'abord appelé le jour des Rameaux : *jo[u]r del Ramispalmaus* [fin du XIIe s.], du bas lat. ecclés. *dominica* [« dimanche » — v. DIMANCHE] *in ramis palmarum,* même sens, proprem. « dimanche dans les branches des palmes », du lat. class. *in,* dans, *ramis* [ablatif plur. de *ramus,* branche — v. ci-dessus] et *palmarum* [génitif plur. de *palma,* palme, v. PALME 1]). *Le dimanche des Rameaux, le jour des Rameaux* ou, ellipt., *les Rameaux* (toujours avec une majuscule), dans la liturgie catholique, le dernier dimanche avant Pâques, dont la messe solennelle est précédée d'une procession de fidèles portant des branchettes (de buis, de houx, et, autrefois, de palmier, dans les régions où pousse cet arbre), pour commémorer l'accueil triomphal réservé, lors de son entrée à Jérusalem au début de la grande semaine de Pâques, à Jésus par ses disciples, qui jetèrent des branches de palmier sur le passage de leur maître afin de l'honorer. || Fig. et fam. *Faire* ou *mettre Pâques avant les Rameaux,* consommer le mariage avant qu'il ne soit célébré.

1. ramée [rame] n. f. (de l'anc. franç. *ram, raim,* branche, rameau [v. RAMAGE

1] ; v. 1160, *Roman de Tristan,* au sens de « hutte de branchages » ; sens 1, av. 1173, *Aiol ;* sens 2, XIV^e^ s., Cuvelier ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1932, Larousse). **1.** *Littér.* Couvert formé par les branches des arbres, avec leurs rameaux et leurs feuilles : *Danser sous la ramée. La lune blanche | Luit dans les bois ; | De chaque branche | Part une voix | Sous la ramée...* (Verlaine). || **2.** *Vx.* Branches d'arbre coupées, garnies de leurs feuilles, pour servir au chauffage ou au pâturage : *Feu de ramée. Donner la ramée aux moutons. Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée* (La Fontaine). *Une voiture de ramée* (Acad., 1694). || **3.** Espèce de bouture employée dans les travaux de boisement, consistant en une branche munie de ses rameaux, que l'on met en terre, horizontalement, à 10 cm environ de profondeur, en ayant soin de laisser sortir, sur 8 à 10 cm de longueur, les extrémités des ramilles : *Les ramées servent à garnir les berges des marais et des cours d'eau, à exhausser et affermir le sol, à former des haies ou des pépinières.* || **4.** Petits arbrisseaux ou branches garnies de feuillage, que les oiseleurs placent à l'intérieur des filets afin d'offrir aux oiseaux des endroits où se poser.

• SYN. : **1** *branchage, branches, feuillage, frondaison, ramure* (littér.).

2. ramée [rame] n. f. (part. passé substantivé de *ramer* 2 ; 1892, Esnault). Pop. *Ne pas en fiche(r), en foutre une ramée,* ne rien faire du tout, passer son temps à fainéanter. (V. aussi RAME 2.)

ramenable [ramnabl] adj. (de *ramener* 1 ; v. 1380, *Aalma,* au sens de « qu'on peut ramener à, qui a rapport à » ; sens 1, 1842, Acad. [le mot ne semble pas être attesté aux XVII^e^ et XVIII^e^ s.] ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Qui est susceptible d'être ramené. (Peu usité.) || **2.** *Fig.* Que l'on peut espérer corriger (vieilli) : *Ce jeune homme est encore ramenable* (Littré).

ramenard, e [ramnar, -ard] adj. et n. (de *ramener* 1 ; milieu du XX^e^ s.). *Fam.* Qui montre beaucoup de prétention et de suffisance, qui « la ramène » : *Ses succès l'ont rendu ramenard. Je ne peux pas supporter les ramenards.*

◆ adj. (milieu du XX^e^ s.). *Fam.* Se dit de ce qui témoigne d'une prétention excessive : *Un air ramenard.*

ramendage [ramɑ̃daʒ] n. m. (de *ramender ;* XVI^e^ s., au sens 1 [pour les filets de pêche, 1873, J. Delahais, p. 109] ; sens 2, 1688, Miege). **1.** Action de ramender, de réparer (à nouveau) ; résultat de cette action. || *Spécialem.* Action de réparer les filets de pêche ; son résultat. || **2.** *Spécialem.* Morceau de feuille d'or avec laquelle le doreur répare les endroits gercés.

ramender [ramɑ̃de] v. tr. (de *r[e]-* et de *amender ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1769, Duhamel du Monceau ; sens 3-4, 1690, Furetière). **1.** Raccommoder, réparer (à nouveau). || **2.** *Spécialem.* Réparer des filets de pêche : *Des femmes ramendaient des filets* (Audiberti). || **3.** *Spécialem.* Réparer un objet en restaurant les parties où la dorure était détériorée : *Ramender un cadre.* || **4.** *Spécialem.* Amender, fumer de nouveau une terre : *Ramender un champ.*

ramendeur, euse [ramɑ̃dœr, -øz] n. (de *ramender ;* 1873, J. Delahais, p. 108). Ouvrier, ouvrière qui répare les filets de pêche.

• REM. Le mot s'emploie surtout au féminin.

1. ramener [ramne] v. tr. (de *r[e]-* et de *amener ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 2 [pour une chose, 1920, G. Duhamel] ; sens I, 1, 1596, Hulsius [pour une chose, 1668, La Fontaine] ; sens I, 3, 1690, Furetière [aussi pour une chose] ; sens I, 4, 1680, Richelet ; sens I, 5, 1869, Littré [*ramener une bille,* 1932, Larousse] ; sens I, 6, XIII^e^ s., La Curne ; sens II, 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge* [absol., avec un sujet n. de chose, av. 1782, d'Alembert] ; sens II, 2, 1273, Adenet ; sens II, 3, XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch ; sens II, 4-5, 1580, Montaigne ; sens II, 6, XIII^e^ s., Littré ; sens II, 7, 1908, Esnault [aussi *la ramener*]). [Conj. **5 a.**]

I. EMPLOIS CONCRETS. **1.** Amener de nouveau quelqu'un à un endroit donné : *Ramener un enfant chez le docteur.* || Provoquer le retour d'une chose : *Voici l'hiver, qui ramène le froid et la neige. Le soir ramène le silence* (Lamartine). || **2.** Faire revenir un être humain ou un animal à l'endroit d'où il était parti et qui, le plus souvent, est son lieu de résidence : *Ramener un enfant chez ses parents. Les autobus amènent chaque matin et ramènent chaque soir les banlieusards qui ont leur emploi à Paris. Ramener un cheval à l'écurie. Ce concert avait eu lieu, je crois, trois semaines avant les vacances d'été qui ramenèrent Jacques près de vous* (Gide). || Rendre à quelqu'un ce qu'on lui avait emprunté ou lui rapporter ce qu'il avait oublié : *Je vous l'ai dit, Oudin me ramena, dès le lendemain de l'algarade Sureau, mon petit matériel de scribe* (Duhamel). || **3.** Amener avec soi une personne ou un animal, lorsqu'on revient à l'endroit d'où l'on était parti seul : *Il a ramené d'Allemagne un petit chien adorable. Ils ont ramené de province leur nièce, afin qu'elle puisse poursuivre ses études dans la capitale.* || Rapporter chez soi une chose que l'on n'avait pas lors de son départ : *Il ramenait chaque jour de son bureau toutes sortes de menus objets, des crayons, des cahiers, des enveloppes, des pots de colle, des timbres* (Duhamel). *Ce camion était parti à vide et il a ramené tout un chargement* (Acad., 1935). [V. Rem.] || **4.** Spécialem. *Ramener un cheval,* en équitation, obtenir la flexion de l'encolure près de la nuque, ce qui met la tête de l'animal dans une position favorable à l'action du mors. || **5.** Faire revenir à sa place normale une chose qui s'en était écartée : *Elle s'était levée pour partir ; elle ramenait son châle sur ses épaules* (Sand). *Après l'inondation il a suffi de quelques jours de beau temps pour ramener la rivière à son niveau habituel. Ramener un ressort à la bonne position.* || Spécialem. *Ramener une bille,* au billard, la toucher de telle façon qu'elle revienne près des autres. || **6.** *Par extens.* Faire prendre à un objet une position qui ne lui est pas naturelle : *Ramener les bras en arrière. Il ramena son chapeau sur ses yeux et s'en alla s'asseoir au balcon, devant la loge de la marquise* (Féval).

II. EMPLOIS FIGURÉS. **1.** Faire revenir quelqu'un à son état (physique ou moral) précédent, à ses occupations habituelles, à son sujet initial : *Ramener un noyé à la vie. Ramener l'orateur à la question posée ;* et, *absol.,* avec un sujet nom de chose : *La charité sort de l'austérité et y ramène* (Sainte-Beuve). || **2.** Faire reprendre à quelqu'un la bonne direction, et, particulièrement, lui redonner le sens moral : *Ramener quelqu'un à la raison, au devoir. Ramener un délinquant dans le droit chemin. Quant à cette fille, puisqu'on désespère de la ramener au bien* (France). || **3.** Favoriser le retour d'un état moral, psychologique ou social antérieur : *Cette remarque a ramené mon inquiétude. Des émeutes ont ramené le régime policier d'autrefois. Des concessions susceptibles de ramener la paix.* || **4.** Donner à certaines idées, à certains sentiments une forme ou une expression qui les place à un niveau accessible : *C'est-à-dire qu'on est forcé de ramener son idéal à portée de prise* (Gide). || **5.** Faire converger différentes choses vers le même point : *L'égoïste ramène tout à soi. Ramener sans cesse ses pensées à la femme aimée. Il détestait cette manière qu'avait Lola de toujours tout ramener à elle* (Sartre). || **6.** Porter quelque chose à un certain point de simplification ou d'unification : *L'objet de cette intelligence, c'est de ramener une situation dont les éléments sont multiples à ses traits les plus simples* (Claudel). || **7.** Pop. *Ramener sa fraise,* ou simplem. *la ramener,* intervenir dans une discussion en affectant de grands airs, en faisant preuve d'une prétention déplaisante : *Il ramenait moins sa fraise quand il chantait au bobinard* (Dorgelès).

• SYN. : **I, 1** *remener ;* **2** *raccompagner, reconduire ;* **3** *rapporter ;* **5** *remonter ;* **6** *rabattre, tirer.* || **II, 1** *rappeler ;* **2** *remettre ;* **3** *faire renaître, ressusciter, restaurer, rétablir ;* **5** *concentrer, rapporter ;* **6** *réduire.*

◆ **se ramener** v. pr. (sens 1, 1954, S. de Beauvoir, p. 204 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, fin du XVII^e s., Saint-Simon [*se ramener en soi,* 1640, Corneille] ; sens 4, 1869, Littré). **1.** *Fam.* Venir : *Alors, tu te ramènes ? Tu fais attendre tout le monde. Il n'y avait pas encore beaucoup de monde dans la salle. « Le public se ramène toujours à la dernière minute » m'ont dit les Cange* (Beauvoir). || **2.** *Spécialem.* En termes d'équitation, prendre la position du ramener, en parlant du cheval. || **3.** *Class.* et *fig.* Revenir à un sujet, reprendre le fil d'un discours : *L'enchaînement naturel de toutes ces choses m'emporte, il faut se ramener* (Saint-Simon). *N'ayant pas voulu rompre le fil des affaires d'Angleterre, je me ramène à ce qui se passait dans le continent* (Voltaire). || *Se ramener en soi,* se concentrer, en parlant de l'esprit ou de l'âme : *Et comme notre esprit, jusqu'au dernier soupir, | Toujours vers quelque objet pousse quelque désir, | Il se ramène en soi, n'ayant plus où se prendre, | Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre* (Corneille). || **4.** *Fig.* S'agissant d'activités intellectuelles ou d'objets abstraits, pouvoir être limité, simplifié, réduit à l'unité : *Toutes les fonctions de la pensée se ramènent à un seul art : juger* (Bautain). *Cette proposition se ramène à cette autre, en découle* (Littré).

• REM. Selon les puristes, on ne doit pas employer *ramener,* avec un objet nom de chose, au sens concret de « rapporter ». (V. § I, n. 2 et 3.) Il faudrait dire *rapporter,* car on ne peut *ramener* qu'un être animé, capable de se déplacer par lui-même. Cette distinction est abolie depuis trois siècles au moins (v. les datations), elle n'est observée ni par le *Dictionnaire de l'Académie française,* ni par un bon nombre d'écrivains réputés, ni dans l'usage oral — quel que soit le niveau social des locuteurs.

2. ramener [ramne] n. m. (emploi substantivé de *ramener* 1 ; 1904, Larousse). En équitation, attitude du cheval dont l'encolure est fléchie près de la nuque et la tête sensiblement verticale.

rameneret [ramɛnrɛ] n. m. (de *ramener* 1 ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Trait que le charpentier fait au cordeau pour prendre la longueur des arêtiers d'un toit. || **2.** Marque utilisée par les charpentiers lorsqu'ils procèdent à la vérification de certaines pièces de charpente et qu'ils les reportent sur l'épure.

ramenteur, euse [ramɑ̃tœr, -øz] adj. (de l'anc. v. *ramenter,* rappeler [milieu du XIII^e s.], tiré de *ramentevoir* [v. l'art. suiv.], d'après des formes comme *ramentoit* [3^e pers. du sing. de l'indic. prés.], qui pouvaient suggérer l'existence d'un infin. en *-ter ;* XV^e s., *Perceforest,* puis av. 1841, Chateaubriand). *Vx* et *littér.* Se dit de ce qui remet quelque chose dans l'esprit (peu usité) : *Je retrouvai mes vieux prêtres, le coin solitaire de mon jardin qui me parut bien plus beau que le jardin du comte de Choteck, mon boulevard d'Enfer, mon cimetière de l'Ouest, mes Mémoires ramenteurs de mes jours passés, et surtout la petite société choisie de l'Abbaye-aux-Bois* (Chateaubriand).

ramentevoir [ramɑ̃təvwar] v. tr. (de *r[e]-* et de l'anc. v. *amenteveir,* rappeler au souvenir, mentionner [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], *amentevoir* [v. 1175, Chr. de Troyes], composé du préf. *a-* [lat. *ad-*, préf. marquant le mouvement vers] et de l'anc. v. *mentaveir,* rappeler, rapporter, retracer, mentionner [v. 1155, Wace], *menteveir* [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], *mentevoir* [v. 1175, Chr. de Troyes], bas lat. *[in] mente habēre,* songer à quelqu'un, se rappeler, proprem. « avoir dans l'esprit », du lat. class. *in,* dans, *mente* [ablatif de *mens, mentis,* esprit, pensée, intelligence] et *habēre,* avoir ; v. 1175, Chr. de Troyes). *Class.* et *littér.* Remettre en mémoire, rappeler (peu usité) : *Si vous écrivez à M. Camden, en Angleterre, souvenez-vous de lui ramentevoir ce qu'il vous a promis touchant notre généalogie* (Malherbe). *Ne ramentevons rien, et réparons l'offense | Par la solennité d'une heureuse alliance* (Molière). *Comme les vieillards aiment à conter et même à répéter, je vous ramentevrai qu'un jour les beaux esprits du royaume...* (Voltaire).

◆ **se ramentevoir** v. pr. (v. 1460, G. Chastellain). *Class.* et *littér.* Se remémorer (peu usité) : *Il se ramentevait la fidèle amitié qu'elle avait auparavant reconnue en ce berger* (d'Urfé). *Toutes et quantes fois, Billy, qui midi sonne | Je me ramentevois votre char qui ronronne* (Gonzague-Frick).

• REM. Le verbe ne s'emploie plus auj. que par affectation d'archaïsme. En 1690, Furetière le déclarait déjà vieux, et, vers la même époque, La Bruyère constatait, avec regret : *L'usage a préféré* [...], *dans les verbes* [...], *« faire ressouvenir » à « ramentevoir ».*

ramequin [ramkɛ̃] n. m. (néerl. *rammeken,* pain grillé [milieu du XVI^e s.], d'origine incertaine ; 1654, Quinault, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Tarte ou tartelette garnie d'une crème au fromage. || **2.** Petit récipient en porcelaine ou en verre, utilisé pour des préparations nécessitant une cuisson au four ou au bain-marie.

1. ramer [rame] v. tr. (de *rame* 1 ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1688, Miege [d'abord *il entend cela comme à ramer les choux,* 1640, Oudin]). **1.** Soutenir une plante grimpante à l'aide de rames, de tuteurs : *Ramer des pois, des haricots.* || **2.** Fig. et fam. *S'y entendre comme à ramer des choux,* n'avoir aucune idée de la question, se lancer dans une entreprise absurde (puisque les choux n'ont jamais besoin d'être ramés).

2. ramer [rame] v. intr. (de l'anc. franç. *reim,* rame de bateau [fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*], *rain* [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], lat. *remus,* rame, aviron ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 [au fig., 1718, Acad.] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [en parlant d'une personne, 1877, Flaubert]). **1.** Manœuvrer la rame, l'aviron pour faire mouvoir une embarcation : *À force de ramer, la chaloupe atteignit le vaisseau* (Acad., 1835). || *Fig.* et *fam.* Prendre beaucoup de peine, s'imposer des efforts épuisants (vieilli) : *Il a bien ramé pour faire sa fortune* (Acad., 1835). || **2.** *Par anal.* En parlant d'un oiseau, voler en battant des ailes (par opposition à *planer*) : *Ce que j'y note maintenant, c'est ce vol de grues qui crient et qui rament avec peine dans l'azur, remontant vers le nord...* (Mauriac). || En parlant d'une personne, battre l'air avec ses bras largement étendus : *Il ramait dans l'air, pour saisir une tunique oubliée sur une escabelle* (Flaubert).

◆ v. tr. (1866, Verlaine). *Littér.* En parlant d'un oiseau, brasser l'air avec ses ailes comme avec des rames (peu usité) : *Les chats-huants s'éveillent, et sans bruit | Rament l'air noir avec leurs ailes lourdes* (Verlaine).

3. ramer [rame] v. tr. (de *rame* 4 ; 1723, Savary des Bruslons). Faire passer une pièce de tissu sur l'appareil appelé « rame » : *Ramer du drap.*

ramereau ou **ramerot** [ramro] n. m. (dimin. de *ramier ;* av. 1553, Rabelais [*ramerot*], et 1611, Cotgrave [*ramereau* — d'abord *ramerau,* milieu du XVI^e s., Ronsard]). Jeune ramier. (Peu usité.)

ramescence [ramɛsɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *ramus,* branche, rameau ; 1869, Littré). En histoire naturelle, disposition en forme de rameaux.

ramescent, e [ramɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *ramescence ;* 1878, Larousse). Se dit, en histoire naturelle, de tout organe qui se ramifie ou qui tend à se ramifier.

1. ramette [ramɛt] n. f. (dimin. de *rame* 3 ; 1845, Bescherelle). Paquet de cent vingt-cinq feuilles de papier : *Une ramette de papier à lettres.*

2. ramette [ramɛt] n. f. (dimin. de *rame* 4, au sens anc. de « châssis d'imprimerie » [1655, P. Borel] ; 1690, Furetière). En imprimerie, petit châssis d'imposition à un seul compartiment.

1. rameur, euse [ramœr, -øz] n. (de *ramer* 2 ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *rameor ;* 1273, Ibn Ezra, écrit *remeur ; rameur,* 1599, Hornkens). Personne qui manœuvre une rame, un aviron, qui est chargée de ramer : *Un banc, un rang de rameurs. Un bateau de course à deux, quatre ou huit rameurs, avec ou sans barreur. Un soir, t'en souvient-il ? nous voguions en silence ; | On n'entendait au*

loin, sur l'onde et sous les cieux, | Que le bruit des rameurs qui frappaient en cadence | Tes flots harmonieux [du lac] (Lamartine).

◆ **rameur** n. m. (1791, Valmont de Bomare). Oiseau à qui ses ailes, minces, peu convexes et fortement tendues quand elles sont déployées, permettent de frapper l'air fréquemment et avec énergie.

◆ **rameurs** n. m. pl. (1869, Littré). Famille d'insectes hémiptères, comprenant les espèces qui nagent à la surface de l'eau.

2. rameur, euse [ramœr, -øz] n. (de *rame* 4 ; 1405, J. Girardin, écrit *rameour ; rameur* [de *ramer* 3], 1904, Larousse [le mot ne semble pas être attesté du XVIe au XIXe s. inclus]). Ouvrier, ouvrière qui, dans une fabrique de drap, conduit l'appareil appelé « rame ».

◆ **rameuse** n. f. (1962, Robert). Syn. de RAME 4.

rameutement [ramøtmɑ̃] n. m. (de *rameuter ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon, puis 1869, Littré). Action de rameuter (au pr. et au fig.) ; résultat de cette action (peu usité) : *Il* [le régent] *voulut toujours favoriser des gens dont le rameutement ne tendait qu'à le culbuter* (Saint-Simon).

rameuter [ramøte] v. tr. (de *r[e]-* et de *ameuter ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens 2 [aussi « regrouper... ses partisans... »] ; sens 1, 1763, Le Verrier de La Conterie ; sens 3, 1955, Ikor, p. 96). **1.** Remettre les chiens de chasse en meute, en les rappelant et les arrêtant, afin que ceux qui suivaient de loin, qui avaient poussé trop loin ou qui s'étaient écartés puissent rejoindre la troupe. || **2.** *Fig.* Attrouper de nouveau pour un soulèvement ou une manifestation hostile : *Rameuter la foule.* || Regrouper ses amis, ses partisans en vue d'une action quelconque : *Le premier écuyer, vieilli dans les intrigues,* [...] *qui les rameutait tous* [les fidèles de Mme de Maintenon] (Saint-Simon). *Elle rameutait les professeurs, parmi lesquels elle conservait un prestige de famille. Elle déclenchait la Sorbonne* (Maurois). || **3.** *Fig.* et *littér.* Rassembler des idées, des sentiments, pour une espèce de mobilisation intellectuelle ou affective (peu usité) : *En hâte, pris de panique, Yankel rameuta tous les motifs de haine qu'il avait contre son pays. Retourner là-bas ? Non, impossible, défendu ! Pas ça !* (Ikor).

◆ **se rameuter** v. pr. (fin du XVIe s.). En parlant de chiens de chasse, se remettre en meute : *Les bons chiens se rameutent d'eux-mêmes.*

rameux, euse [ramø, -øz] adj. (lat. *ramosus,* branchu, qui a beaucoup de rameaux, et, au fig., « qui a plusieurs branches » [de *ramus,* rameau, branche, ramification], ou, plutôt, dér. franç. de l'anc. n. m. *ram, raim,* branche, rameau [v. RAMAGE 1] ; fin du XIIIe s., *Roman du Châtelain de Coucy,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIe s. ; sens 3, 1314, Mondeville). **1.** En botanique, se dit d'une plante qui a beaucoup de rameaux, ou d'une branche, d'une tige qui se divise en rameaux nombreux : *Le romarin est une plante fort rameuse* (Acad., 1835). *On reconnaît l'armoise à sa tige cannelée, rameuse, rougeâtre* (Berthoud). || **2.** En vénerie, se dit du bois du cerf lorsqu'il est divisé en rameaux secondaires : *Comme un vieux cerf dans une forêt porte son bois rameux au-dessus des têtes des jeunes faons dont il est suivi* (Fénelon). || **3.** *Par extens.* et *vx.* Se disait de tout objet présentant des ramifications : *Dans chaque partie de ces atomes vivants, des veines, du sang ; dans ce sang, des esprits, des parties rameuses et des humeurs* (Fénelon).

rami [rami] n. m. (origine obscure ; 1962, Robert [aussi *faire rami*]). Jeu de cartes qui se pratique à deux ou plusieurs avec deux jeux de cinquante-deux cartes et quatre jokers, et qui consiste à étaler devant soi avant les autres tout son jeu en formant des combinaisons (brelans, carrés, séquences), sauf une carte, qui doit être rejetée. || *Faire rami,* être le premier à étaler devant soi en une seule fois toutes ses cartes sauf une.

ramie [rami] n. f. (malais *rami,* même sens ; 24 juill. 1868, *Moniteur universel,* p. 978). Nom usuel de deux plantes de Malaisie (*Bœhmeria nivea* et *Bœhmeria tenacissima* ou *utilis*), de la famille des urticacées, dont les fibres sont les plus longues, les plus résistantes et les plus brillantes de toutes celles qu'emploie l'industrie textile.

ramier [ramje] adj. et n. m. (de l'anc. franç. *ram, raim,* branche, rameau [v. RAMAGE 1] ; av. 1173, *Aiol,* comme adj., au sens de « touffu » [en parlant d'une forêt] ; v. 1215, Pean Gatineau, au sens actuel, dans la loc. *colon remier,* proprem. « pigeon [v. COULON] vivant dans la forêt » [*coulon ramier,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; *pigeon ramier,* 1538, R. Estienne] ; comme n. m., v. 1440, Bartsch). *Pigeon ramier,* ou *ramier* n. m., gros pigeon sauvage, répandu dans toute l'Europe et dans l'ouest de l'Asie, gris-bleu avec le dessous gris rosé, portant une tache blanche de chaque côté du cou et une bande blanche sur l'aile : *Le biset, le ramier et la tourterelle ne se mêlent pas dans les bois, parce que chacun y trouve la femelle qui lui convient le mieux* (Buffon). *Sur les coupoles de Venise | Deux ramiers blancs aux pieds rosés, | Au nid où l'amour s'éternise, | Un soir de mai se sont posés* (Gautier).
• SYN. : *palombe.*

1. ramière [ramjɛr] n. f. (fém. de *ramier ;* XVIe s., puis av. 1885, V. Hugo). *Littér.* Femelle du ramier (peu usité) : *Une ramière aime un ramier* (Hugo).

2. ramière [ramjɛr] n. f. (de l'anc. franç. *ram, raim,* branche, rameau [v. RAMAGE 1] ; milieu du XIVe s., au sens de « endroit boisé où on peut ramasser les branches » ; sens actuel, 1869, Littré). Nom donné, dans le Sud-Ouest et en Provence, à une bordure d'arbres de haute ou de demi-futaie, entremêlée de cépées et de buissons, qui se trouve le plus souvent le long des rivières et des torrents ou à la limite d'une forêt.

ramification [ramifikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *[se] ramifier ;* 1541, Canappe, au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux [« rameau... », 1721, Trévoux] ; sens 3, 1843, Th. Gautier ; sens 4, 1798, Acad.). **1.** En anatomie, mode suivant lequel se divisent les artères, les veines et les nerfs ; chacune des divisions qui en résultent : *Les parties étaient injectées de façon que les dernières ramifications des vaisseaux, plus fines que des fils d'araignée, devenaient visibles* (Fontenelle). || **2.** *Par anal.* En botanique, ensemble des divisions d'un végétal (particulièrement d'une espèce arborescente) ou d'une partie complexe de ce végétal : *Ramification fastigiée, érigée, étalée, horizontale, descendante. Ramification des racines d'un chêne, des nervures d'une feuille. Je reste longtemps dans l'admiration de son tronc énorme* [d'un platane], *de sa ramification puissante et de cet équilibre où le maintient le poids de ses plus importantes branches* (Gide). || *Spécialem.* Rameau provenant de la division d'une branche. || **3.** *Par extens.* Chacune des divisions d'un ensemble complexe : *Les ramifications d'une voie ferrée, d'un filon, d'un bois de cerf. L'hôtel* [...] *déployait autour de nous, étage par étage, ses ramifications de couloirs* (Proust). || **4.** *Fig.* Chacun des prolongements d'une organisation, d'un centre d'activité, d'un principe, d'un domaine d'étude, etc. : *Les ramifications d'une conspiration. Connaître une science jusque dans ses moindres ramifications. Les colons découvrirent les traces d'un complot parmi les noirs et l'on disait qu'il avait des ramifications chez les sauvages* (Chateaubriand). *Le développement du syndicalisme était donc venu se coller au développement industriel, s'y insinuer, en suivre toutes les ramifications. Un des systèmes épousait l'autre* (Romains).

ramifié, e [ramifje] adj. (part. passé de *[se] ramifier ;* 1869, Littré, au sens 1 [en chimie, 1964, Larousse] ; sens 2, 1941, G. Duhamel [en psychopédagogie, 1968, Larousse]). **1.** Se dit d'un objet qui présente des ramifications : *Veine ramifiée. Tige ramifiée. Cette hydre, cette pieuvre aux bras ramifiés* (Butor). || *Spécialem.* En chimie, dans la formule développée d'un composé organique, se dit d'une chaîne principale d'où se détachent des chaînes latérales. || **2.** *Fig.* Se dit d'un objet abstrait qui comporte de nombreuses divisions et subdivisions : *Le problème capital, ramifié, obsédant de la civilisation* (Duhamel). || Spécialem. *Programme ramifié,* en psychopédagogie, dans l'enseignement programmé, type de programme reposant sur la possibilité qu'a le sujet de déterminer par la nature de sa réponse la nature de l'item.

ramifier [ramifje] v. tr. (francisation du lat. médic. du Moyen Âge *ramificare,* partager en rameaux, du lat. class. *ramus,* rameau, branche, et *facere,* faire ; 1875, Larousse). Produire dans un objet une division en plusieurs rameaux (peu usité) : *La sève envahit les canaux, gonfle les bourgeons, ramifie la tige.*

◆ **se ramifier** v. pr. (sens 1, 1314, Mondeville, écrit *se remifier* [*se ramifier,* v. 1560, Paré] ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, milieu du XVIII[e] s., Buffon ; sens 4, 1724, Fontenelle). **1.** En anatomie, se partager en plusieurs rameaux, en parlant d'une artère, d'une veine, d'un nerf. || **2.** *Par anal.* En botanique, se diviser et se subdiviser, en parlant des branches ou des racines d'un végétal, des nervures d'une feuille, etc. : *Le bois dans le cerf ressemble au bois des arbres par la manière dont il se ramifie* (Buffon). || **3.** *Par extens.* En parlant d'un objet complexe quelconque, se séparer en plusieurs parties, qui elles-mêmes peuvent se subdiviser à leur tour : *Les filons de cette mine se ramifient beaucoup* (Littré). *Un réseau routier qui se ramifie.* || **4.** *Fig.* En parlant d'un ensemble abstrait pourvu d'une organisation, s'étendre par des prolongements qui prennent des directions diverses : *Ce ministère ne cesse de se ramifier, par la création de nouveaux services. Ses idées* [de Leibniz] *sont simples, étendues, vastes. Elles partent d'abord d'une grande universalité, qui en est comme le tronc, et ensuite se divisent, se subdivisent, et, pour ainsi dire, se ramifient presque à l'infini* (Fontenelle). *Commerce qui s'est ramifié dans les quatre parties du monde* (Rivarol). *Ce complot s'était ramifié très loin* (Littré). *Les familles, en se dispersant, se ramifient* (P. Janet).

• SYN. : **4** *se subdiviser.*

ramiflore [ramiflɔr] adj. (de *rami-,* élément tiré du lat. *ramus,* rameau, branche, et de *-flore,* du lat. *flos, floris,* fleur ; 1869, Littré). Se dit d'un végétal dont les fleurs naissent directement sur les rameaux : *Le nerprun est ramiflore.*

ramille [ramij] n. f. (dimin. de l'anc. franç. *ram, raim,* branche, rameau [v. RAMAGE 1] ; XIII[e] s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, 1802, Laveaux). **1.** Petites branches d'arbres qu'on coupe en y laissant généralement les feuilles et qui servent à divers usages (s'emploie au singulier collectif) : *De la ramille pour l'alimentation des agneaux. Des fagots de ramille.* || **2.** Nom donné aux plus petites et dernières divisions des rameaux (s'emploie le plus souvent au pluriel) : *À plat ventre dans le sable, au milieu de ses petits pots, notre cafetier préparait le moka sur un maigre feu de ramilles sèches dont la fumée mince montait droit...* (Daudet). *Blanc depuis le tronc jusqu'aux plus fines ramilles* (Claudel). *À la fin, il ne restait plus que la glu pure. J'enduisais donc, avec des petites ramilles de genêt et ça faisait des gluaux « esstra »* (Genevoix). [Syn. RAMILLON et RAMULE.]

ramillon [ramijɔ̃] n. m. (dimin. de *ramille ;* 31 mai 1876, *le Temps*). Syn. de RAMILLE (au sens 2).

ramingue [ramɛ̃g] adj. (ital. *ramingo,* même sens, empr. de l'anc. provenç. *ramenc,* qui vit dans les branches, dans les bois [d'où, sans doute, « sauvage »], dér. de *ram,* branche, lat. *ramus,* rameau, branche ; fin du XVI[e] s.). En équitation, se dit du cheval qui se défend contre l'action de l'éperon, qui refuse d'avancer lorsqu'on le lui fait sentir : *Jument ramingue.*

ramiste [ramist] adj. (de *Ramus,* n. latinisé de Pierre de La Ramée, grammairien et philosophe français [1515-1572], qui distingua ces consonnes ; 1797, Gattel). Vx. *Consonnes ramistes,* les consonnes *j* et *v,* que l'on appelait autrefois « *i* consonne » et « *u* consonne », et que le grammairien Ramus, au XVI[e] s., distingua le premier des voyelles de même nom.

ramolli, e [ramɔli] adj. et n. (part. passé de *ramollir ;* 1867, Delvau). *Fam.* Se dit d'une personne dont les facultés intellectuelles ont considérablement diminué, qui est réduite à un état de quasi-imbécillité : *Un vieux ramolli. Si vous ne gisez point dans la voiture des ramollis ou le cabanon des fous* (Barrès). *Adieu, cher vieux, je ne suis pas si ramolli que ma lettre pourrait te le faire croire — mais fatigué tout de même et dans l'attente d'un autre état de choses* (Gide).

• SYN. : *gaga* (fam.), *gâteux, sénile.*

ramollir [ramɔlir] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *amollir ;* 1448, Miélot, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1360, Froissart ; sens 4, 1875, Larousse). **1.** Rendre mou ou moins dur : *La chaleur ramollit la cire. Un terrain ramolli par la pluie. Ramollir du cuir, du parchemin* (Acad., 1835). || **2.** Spécialem. *Ramollir un oiseau,* en fauconnerie, redresser son pennage avec une éponge imbibée d'eau. || **3.** *Fig.* Rendre une personne moins résistante, moins énergique, physiquement et moralement ; ôter de la vigueur à son corps ou à son âme : *L'excès de confort ramollit l'homme. Les Mèdes, autrefois si laborieux et si guerriers, mais à la fin ramollis par leur abondance...* (Bossuet). *La volupté ramollit le courage* (Acad., 1694). *Vous avez beau ramollir son corps dans l'inaction, vous n'en rendez pas son entendement plus flexible* (Rousseau). || **4.** *Fig.* et *fam.* Diminuer les facultés intellectuelles de quelqu'un ; le rendre idiot, hébété (vieilli) : *Le travail excessif qu'il a fourni pendant vingt ans l'a complètement ramolli.*

• SYN. : **1** *amollir ;* **3** *avachir, aveulir, débiliter.*

◆ v. intr. (1636, Monet). Devenir mou ou plus mou : *Le carton ramollit à l'humidité.*

◆ **se ramollir** v. pr. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1869, Littré [*le cerveau se ramollit,* 1878, Acad.]). **1.** Devenir plus mou ou moins dur : *L'asphalte se ramollit lorsqu'il fait très chaud. Dans certaines maladies les os se ramollissent (Acad., 1878).* || **2.** *Fig.* et *vx.* Perdre son énergie, sa vigueur ou sa sévérité : *Que son cœur ne se ramollisse pas en écrivant des choses si tendres* (Bossuet). || **3.** *Fig.* et *fam.* Perdre progressivement la vivacité de son intelligence, devenir stupide, hébété : *Depuis la dernière fois que je l'ai rencontré, il a bien baissé, il s'est drôlement ramolli.* || *Le cerveau se ramollit,* son fonctionnement devient déficient, par suite d'une affection, aiguë ou chronique, qui altère profondément les facultés mentales du malade.

• SYN. : **3** *baisser, décliner.*

ramollissable [ramɔlisabl] adj. (de *ramollir ;* 1842, Acad.). Se dit de ce qui est susceptible de se ramollir : *Un produit ramollissable dans l'eau.*

ramollissant, e [ramɔlisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ramollir ;* milieu du XVI[e] s.). Se dit de ce qui ramollit, détend, relâche les tissus organiques (vieilli) : *Remède ramollissant. Médication ramollissante.*

◆ **ramollissant** n. m. (milieu du XVI[e] s., puis 1694, Th. Corneille). Substance qui ramollit les tissus organiques (vieilli) : *La guimauve, la graine de lin, les oignons de lis sont des ramollissants* (Acad., 1835).

• SYN. : *émollient.* — CONTR. : *astringent.*

ramollissement [ramɔlismɑ̃] n. m. (de *ramollir ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *ramolissement,* au sens de « fait de devenir plus doux » [en parlant du temps] ; écrit *ramollissement,* au sens 1, 1553, Vaganay [en pétrochimie et pour un film de peinture, 1964, Larousse] ; sens 2, 1843, Balzac [pour le cerveau, 1855, Nysten] ; sens 3, 1866, Carteron, p. 142 [absol., 18 nov. 1875, *Journ. officiel,* p. 9429]). **1.** Le fait de se ramollir ; état de ce qui est ramolli : *Pendant les grandes chaleurs, les substances grasses sont sujettes au ramollissement.* || Spécialem. *Point de ramollissement,* en pétrochimie, caractéristique des bitumes, asphaltes et autres produits pétroliers normalement solides, qui se définit par la température à laquelle une bille d'acier de 9,5 mm traverse un anneau de 16 mm de diamètre rempli du produit à étudier, chauffé lentement dans un calorimètre. || *Spécialem.* Mode d'altération d'un film de peinture, se traduisant par une diminution de sa rigidité, de sa ténacité et de sa compacité initiales. || **2.** En pathologie, diminution et, parfois, suppression presque complète de la cohésion des éléments d'un tissu, par suite d'une nécrobiose : *Ramollissement des os, de la muqueuse stomacale.* || *Ramollissement du cerveau* ou *ramollissement cérébral,* lésion du cerveau, consécutive à une thrombose

ou à une embolie, qui consiste en la mortification du territoire cérébral privé de l'afflux sanguin et qui s'accompagne d'une altération importante des facultés intellectuelles. || **3.** *Fig.* Perte d'énergie et de vivacité, affectant le cœur, l'intelligence ou l'âme d'un individu : *Combien d'hommes, au seuil de la vieillesse, camouflent en détachement, philosophique ou religieux, le ramollissement de leurs facultés et de leur volonté !* (Montherlant). || *Absol.* et *fam.* État de quasi-imbécillité : *Il est en plein ramollissement, incapable de soutenir une conversation.*

ramollo [ramɔlo] adj. m. et f. (de *ramolli,* par changement de la voyelle finale ; 1928, Bauche). *Pop.* Syn. de RAMOLLI.

ramollot [ramɔlo] n. m. (emploi comme n. commun du n. [probablem. tiré de *ramolli*] du colonel *Ramollot,* personnage de vieux militaire borné, créé en 1883 par l'humoriste français Charles Leroy [1844-1895] ; 1883, d'après Larchey, 1889). *Arg. mil.* Officier âgé, brutal, borné et d'esprit routinier. (Vieilli.)

◆ adj. m. (début du XX[e] s.). *Fam.* Se dit de ce qui témoigne d'un esprit routinier (vieilli) : *On représente toujours l'officier sous son côté ramollot* (Donnay).

ramona n. m. V. RAMONEUR.

ramonage [ramɔnaʒ] n. m. (de *ramoner* [v. ce mot] ; 1317, Houdoy [152], écrit *ramonnage,* au sens de « action de balayer » ; sens 1, 1439, Godefroy, écrit *ramonnage* [*ramonage,* 1824, Raymond ; *lance de ramonage,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Action de ramoner ; résultat de cette action : *Le ramonage est souvent à la charge du locataire. Ce ramonage a été mal fait.* || *Lance de ramonage,* ajutage, fixe ou mobile, servant à ramoner un appareil de chauffage industriel, en projetant à grande vitesse un fluide (vapeur ou air) sur les surfaces ou dans les conduits de fumée où peuvent se déposer les suies. || **2.** *Par anal.* En alpinisme, mode d'escalade d'une cheminée par prise d'appuis sur les deux parois qui se font face.

ramoner [ramɔne] v. tr. (de l'anc. n. m. *ramon,* balai — fait de branches — [v. 1300, Godefroy], dér. de *ram, raim,* branche, rameau [v. RAMAGE 1] ; XIII[e] s., Rutebeuf, au sens de « balayer » ; sens 1, 1530, Palsgrave, 745 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *ramonage*] ; sens 2, 1920, G. Duhamel ; sens 3, 1881, L. Rigaud). **1.** Débarrasser, par raclage ou par un autre moyen, l'intérieur d'un conduit ou d'un appareil de la suie qui s'y est déposée : *Ramoner une cheminée.* || **2.** *Par extens.* Nettoyer le conduit d'un objet quelconque : *Ramoner une pipe.* || **3.** Fig. et pop. *Se ramoner l'estomac,* se purger. (Vieilli.)

◆ v. intr. (1941, Frison-Roche). En alpinisme, escalader une cheminée en s'appuyant avec le dos sur une paroi et avec les pieds sur la paroi opposée.

ramoneur [ramɔnœr] n. m. (de *ramoner ;* v. 1520, *Romania* [1887, p. 488], écrit *ramonneux* [*ramon(n)eur,* 1530, Palsgrave, 745], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Ouvrier dont le métier est de ramoner les cheminées : *Autrefois, presque tous les ramoneurs étaient des Savoyards.* (V. Rem.) || **2.** *Par anal.* Appareil servant au ramonage : *Ramoneur à vapeur, à air comprimé. Ramoneur de chaudière.*

◆ adj. invar. (av. 1872, Th. Gautier). *Vx.* D'un brun noirâtre (rare) : *Pour les hommes, ils portaient tous le chapeau pointu et l'inévitable manteau de couleur tabac ou ramoneur* (Gautier).

● REM. Autrefois, le terme RAMONA n. m., « petit ramoneur » (de *ramoneur,* par substitution de la voyelle *-a* au suff. *-eur ;* 1808, d'Hautel) était très employé dans la langue populaire.

ramoneuse [ramɔnøz] n. f. (fém. de *ramoneur ;* 1875, Larousse). Machine à ramoner les cheminées.

rampant, e [rɑ̃pɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ramper ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens II, 1 [au fig., 1826, V. Hugo] ; sens I, 1, XIV[e] s., Cuvelier [« qui grimpe, en général », v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens I, 2, 1694, Th. Corneille [*limon rampant, pièce rampante,* 1875, Larousse] ; sens II, 2 et 5, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1962, Robert ; sens II, 4, 1660, d'après Richelet, 1680 [pour ce qui témoigne d'un caractère porté aux flatteries..., 1670, Th. Corneille]).

I. QUI GRIMPE. **1.** En héraldique, se dit de tout quadrupède qui paraît dressé sur les pattes de derrière, les autres étant levées pour l'attaque et le corps incliné en avant dans le sens de la bande : *Lion rampant.* || **2.** En construction, se dit de ce qui va en pente, de ce qui n'est pas de niveau, par exemple les deux parties inclinées d'un fronton, d'un pignon, d'un gable, les appuis d'un petit mur de terrasse, etc. : *Dans un arc rampant, les naissances ne sont pas à la même hauteur.* || *Limon rampant,* limon d'un escalier tournant ou à vis, que n'interrompt aucun palier. || *Pièce rampante,* pièce de menuiserie posée en inclinaison.

II. QUI SE TRAÎNE À TERRE. **1.** Se dit d'un animal qui rampe, qui a l'habitude de ramper : *Un insecte rampant qui ne vit qu'à demi* (Boileau). *L'impureté des animaux rampants* (Banville). || *Fig.* et *poét.* Se dit d'une chose qui donne l'impression de ramper : *Soudain à leurs regards une lueur rampante | En bleuâtres sillons sur la hauteur serpente* (Hugo). || **2.** En botanique, se dit, par opposition à *grimpant,* de tout ce qui se développe en étant étalé sur le sol ou court horizontalement entre deux terres : *Plante, racine, tige rampante.* || **3.** Spécialem. *Marche rampante,* en termes militaires, manière de progresser à l'aide des mains et des genoux, le soldat étant allongé sur le sol. || **4.** *Fig.* Qui s'abaisse à l'excès devant les gens puissants, qui se montre d'une complaisance abjecte pour obtenir des faveurs, des avantages, etc. : *De l'esprit pour s'avancer ? Monseigneur se rit du mien. Médiocre et rampant ; et l'on arrive à tout* (Beaumarchais). || Se dit de ce qui témoigne d'un caractère porté aux flatteries les plus viles : *Le gringalet revenait, l'air soumis, presque rampant. Il tendit le béret en prenant maintes précautions pour ne pas recevoir une torgnole* (Duhamel). || **5.** *Spécialem.* et *fig.* Se dit d'un style, de mots, de phrases qui manquent de vivacité, d'élévation et de distinction : *Des expressions rampantes et sans grâce. Il faut éviter en poésie ces termes « celui-ci », « celui-là », « le premier », « le second », tous termes de discussion, tous d'une prose rampante* (Voltaire).

● SYN. : **II, 4** *obséquieux, plat, servile ; soumis ;* **5** *banal, fade, plat, terne.*

◆ **rampant** adj. et n. m. (1918, Esnault). *Fam.* Dans l'aviation civile ou militaire, se dit du personnel employé dans les installations fixes, au sol (par opposition au personnel *navigant*).

◆ n. m. (XV[e] s., *BEC* [6[e] série, t. I, p. 345], en héraldique, comme n. générique des animaux à fourrure qui grimpent sur les arbres ; sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, milieu du XVI[e] s. ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** *Vx* et *littér.* Penchant d'une montagne, d'une colline : *Je me levai, descendis le rampant de la côte, traversai le vallon et montant la colline parallèle, j'arrivai à la hutte* (Chateaubriand). || **2.** En construction, toute partie ou surface d'un édifice qui n'est pas horizontale : *Un toit à deux rampants. Le rampant d'une voûte, d'un fronton.* || **3.** Galerie de mine inclinée, réunissant le puits de retour d'air au ventilateur principal.

rampe [rɑ̃p] n. f. (déverbal de *ramper ;* av. 1585, Ronsard, au sens I, 1 [« partie d'un escalier... d'un palier à un autre », 1669, La Fontaine] ; sens I, 2, 1694, Acad. ; sens I, 3, 1767, Diderot [au fig., av. 1885, V. Hugo], sens I, 4, 1949, Larousse [au fig., 13 mai 1964, *la Croix*] ; sens I, 5, 1904, Larousse ; sens I, 6, 1798, Schwan ; sens II, 1, 1690, Furetière [« toute espèce de balustrade... », fin du XIX[e] s. ; *lâcher la rampe,* 1875, Larousse] ; sens II, 2, 1932, Larousse ; sens II, 3, 1821, Castil-Blaze [*passer la rampe,* 1935, Acad. — en dehors du domaine du spectacle, milieu du XX[e] s.] ; sens II, 4, 1929, Cocteau [sur un terrain d'aviation, 1929, Saint-Exupéry] ; sens II, 5, 1964, Larousse [*rampe des culbuteurs,* 1932, Larousse]).

I. PARTIE INCLINÉE. **1.** *Vx.* Plan incliné sur lequel sont établis les degrés ou marches d'un escalier. || Partie d'un es-

calier par laquelle on monte d'un palier à un autre : *Les marches de cette rampe sont trop hautes* (Acad., 1835). *Entre les deux rampes de l'escalier s'ouvre une niche où apparaît le modèle colossal en plâtre de la Bavière, debout sur un char triomphal traîné par un formidable quadrige léonin* (Gautier). || **2.** *Par anal.* Plan incliné permettant de passer d'un niveau à un autre, et qui tient lieu d'escalier dans les jardins, dans les places fortes, etc. (vieilli) *Ce sont les Français qui ont construit à Rome ces rampes admirables qui, du niveau de la place du Peuple, conduisent au sommet du Monte-Pincio* (Stendhal). *J'ai promené mes rêveries sur les rampes gazonnées de Schœnbrunn* (Nerval). || **3.** *Par extens.* Passage, route, rue ou voie ferrée en pente : *La locomotive gravissait péniblement la forte rampe. La nuit, promenade le long de la rampe qui mène du port à la ville haute* [Bonifacio] (Gide). *Quand il abordait à grande allure une rampe longue et sinueuse, Joseph serrait un peu les dents et il se donnait alors toutes les illusions subjectives de l'héroïsme et de la virtuosité* (Duhamel) ; fig. et littér. : *Quand notre âme en rêvant descend dans nos entrailles, | [...] | Elle arrive à pas lents, par une obscure rampe, | Jusqu'au fond désolé du gouffre intérieur* (Hugo). || **4.** Spécialem. *Rampe de lancement,* dispositif formé d'un bâti en plan incliné, utilisé pour le lancement de certains projectiles autopropulsés, d'avions catapultés, etc. : *De nombreux types de fusées ont besoin d'une rampe de lancement pour prendre un départ correctement orienté ;* au *fig.*, ce qui sert à faire connaître au grand public quelqu'un ou quelque chose, à le mettre sur la voie du succès : *Cette émission de variétés est une rampe de lancement pour les jeunes chanteurs.* || **5.** *Spécialem.* En technologie, élément incliné par rapport à l'horizontale (tuyau, dispositif mécanique, etc.) et employé pour conduire un objet d'une partie à une autre d'un ensemble : *La rampe de graissage d'un moteur d'automobile. La rampe de chargement d'un camion-citerne. On emploie une rampe pour faire sortir un wagon des rails, ou pour l'y remettre.* || **6.** Spécialem. *Rampe tympanique, vestibulaire,* chacune des deux parties du limaçon de l'oreille interne, séparées par la lame spirale et communiquant la première avec la caisse du tympan par la fenêtre ronde, la seconde avec le vestibule.

II. GENRE DE BALUSTRADE. **1.** Main courante ou balustrade de fer, de pierre, de bois, placée à hauteur d'appui le long d'un escalier, pour empêcher les gens de tomber et pour leur permettre de se tenir lorsqu'ils montent ou descendent : *Un damné descendant sans lampe* [...] | *D'éternels escaliers sans rampe* (Baudelaire). *On voit les dernières marches de cet escalier, le haut de la rampe, un petit palier* (Ionesco). || Toute espèce de balustrade, quelle que soit sa situation (peu usité) : *Le parc alentour d'elle étend ses frondaisons, | Ses marbres, ses bassins, ses rampes à balustre* (Samain). || Pop. *Lâcher la rampe,* mourir. (Vieilli.) || **2.** *Par anal.* Partie supérieure du dossier d'un canapé, d'une ottomane. || **3.** *Spécialem.* Au théâtre, rangée de sources lumineuses, placée au bord et au ras du plancher de la scène (à l'endroit où se trouvait autrefois une balustrade de protection), et qui, séparée du public par un exhaussement faisant office de réflecteur, est destinée à éclairer le décor et les acteurs : *Un comédien débutant qui affronte les feux de la rampe. Au lieu de monter, d'emplir la salle, les voix des acteurs s'arrêtent au bord de la rampe et retombent lourdement dans le trou du souffleur, au fracas bête de la claque...* (Daudet). || *Passer la rampe,* en parlant d'un spectacle, du jeu des acteurs, etc., produire sur le public l'effet souhaité : *Mes interprètes servaient la pièce* [« les Mal-Aimés »] *au mieux* [...]. *Elle passait évidemment la rampe. Ce qui ne signifie pas qu'un autre soir, devant un autre public...* (Mauriac) ; et, *par extens.*, en dehors du domaine du spectacle : *Quant à l'objectivité, j'ose dire qu'elle me semblait relative dans les journaux américains qui montaient en épingle telle ou telles phrases extrapolées* [de mon discours]. *Tout de même, celles-là « passaient la rampe »* (De Gaulle). || **4.** *Par anal.* Tout dispositif d'éclairage composé d'une suite de sources lumineuses : *Une vitrine de magasin illuminée par une rampe. De place en place, de hautes vitres projetaient au plafond des sentinelles de lumière, un éclairage en contrebas du dehors formant une rampe qui baignait le tout d'un clair de lune théâtral* (Cocteau). || *Spécialem.* Alignement de projecteurs destiné à éclairer une piste sur un terrain d'aviation : *La rampe de balisage découpa en rouge un morceau de nuit, un rectangle noir* (Saint-Exupéry). || **5.** *Par anal.* et *spécialem.* En mécanique, dans une came, partie rectiligne raccordant deux arcs de courbe. || *Rampe de culbuteurs,* ensemble des culbuteurs et de leur support, dans un moteur d'automobile.

● SYN. : **I, 3** *côte, grimpette* (fam.), *montée, pente, raidillon.*

rampeau [rɑ̃po] n. m. (altér. de *rappel,* avec nasalisation de la première voyelle et substitution du suff. *-eau* à la finale *-el ;* fin du XVIe s., Brantôme, aux sens 1-2 ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** Partie de quilles qui se joue en un seul coup de boule. || **2.** Second coup d'une partie qui n'en comporte que deux. || **3.** Coup supplémentaire qui désigne le vainqueur d'un jeu, lorsque les adversaires sont à égalité de points. || **4.** *Faire rampeau* ou *être rampeau,* obtenir le même nombre de points que l'adversaire qui a déjà joué, et, par conséquent, faire coup nul.

rampement [rɑ̃pmɑ̃] n. m. (de *ramper ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Action de ramper ; mouvement de ce qui rampe : *Oserai-je adorer la trace de vos pas* [de Dieu], | *Sur ces genoux saignants d'un rampement infâme ?* (Verlaine). *C'était quelque chose comme un rampement, une approche lente et sournoise* (Van der Meersch). || **2.** *Spécialem.* Mouvement longitudinal, très lent, des rails de chemin de fer, qui paraît dû à la succession des déformations élastiques entre les traverses.

● SYN. : **1** *reptation.*

ramper [rɑ̃pe] v. intr. (germ. *[h]rampon,* grimper, de *[h]rampa,* courbure, crochet ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens de « grimper » ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « ramper pour grimper » ; XIIIe s., *Joufrois,* au sens de « se dresser » [en parlant de quadrupèdes représentés sur des armoiries] ; sens I, 1, 1314, Monde-ville ; sens I, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 1, 1487, Garbin [au fig., 1809, Chateaubriand] ; sens II, 2, 1487, Garbin [au fig., 1775, Beaumarchais] ; sens II, 3, 1680, Richelet ; sens II, 4, 1580, Montaigne ; sens II, 5, 1549, J. Du Bellay).

I. 1. En anatomie, s'étendre, en se ramifiant, sur une surface ou à fleur d'une surface, en parlant d'affections cutanées, de veines, etc. (vieilli) : *L'anatomiste a très bien démêlé des vaisseaux sanguins qui rampent sur la surface de ces tubules* (Ch. Bonnet). *Les veines rampent sous la peau.* || **2.** En botanique, en parlant de plantes pourvues de tiges, de rameaux, s'étaler sur un support (mur, tuteur, etc.), en s'y accrochant au moyen de vrilles ou de crampons, ou se développer sur le sol : *Le lierre rampe à terre, rampe contre les murailles, rampe autour des arbres* (Acad., 1835).

II. 1. En parlant de certains animaux (reptiles, gastropodes, vers, etc.), se déplacer sur une surface solide par un mouvement d'ensemble du corps, celui-ci étant appuyé sur sa face ventrale et généralement allongé : *Le serpent, la limace rampent. Thèbe a des temples morts | Où rampe en serpentant | La vipère au front plat* (Hugo). *Les bêtes qui courent, volent et rampent dans les profondeurs des bois* (Yourcenar). || *Fig.* et *littér.* En parlant d'un objet matériel ou non, progresser, à faible allure et en suivant le plus souvent une ligne sinueuse, le long de quelque chose : *Les nuages rampaient le long des promontoires* (Hugo). *La voiture, qui rampait péniblement le long des pentes escarpées, nous rejoignit enfin* (Gautier). *Brusquement, la paralysie, qui depuis plusieurs mois rampait le long de ses membres, toujours près de l'étreindre,*

la prit [M[me] Raquin] *à la gorge et lui lia le corps* (Zola). *La flamme vacilla, rampa une seconde et s'éteignit* (Alain-Fournier). || **2.** En parlant de l'homme et de certains quadrupèdes, se déplacer lentement, à l'aide des quatre membres, en tenant le corps complètement ou presque complètement appuyé sur le sol : *Les enfants rampent avant de marcher. C'était un beau sujet de guerre, | Qu'un logis où lui-même il* [le lapin] *n'entrait qu'en rampant* (La Fontaine). *Rampant, agile et nu, parmi les gazons ras | Parfois il étreignait le monstre dans ses bras* (Banville). || *Fig.* et *littér.* En parlant de sentiments, d'idées, etc., pénétrer insidieusement dans l'esprit ou l'âme de quelqu'un : *Les inquiétudes noires commencèrent à ramper au fond de son être* (Barrès). || **3.** *Fig.* Faire preuve de bassesse devant les gens influents, riches, par complaisance ou par intérêt : *Ramper est des humains l'ambition commune. | [...] Voir fatigue leurs yeux ; juger les importune* (Chénier). *L'homme bêtifie pour plaire à la femme, rampe pour l'obtenir...* (Montherlant). || **4.** *Class.* et *fig.* Vivre dans une condition abjecte, obscure, malheureuse : *J'aurais quelque chagrin à vous traiter de reine, | À vous voir dans un trône assise en souveraine, | S'il me fallait ramper dans un degré plus bas* (Corneille). *La foule rampe dans la misère* (Rousseau). || **5.** *Class.* et *littér.* En parlant d'un auteur, de ses œuvres, de son style, manquer d'élévation et de distinction : *Si nous ne nous permettions quelque chose de plus ingénieux que le cours ordinaire de la passion, nos poèmes ramperaient souvent* (Corneille). *L'un n'est point trop fardé, mais sa muse est trop nue ; | L'autre a peur de ramper et se perd dans la nue* (Boileau).

rampiste [rɑ̃pist] n. m. (de *rampe ;* 1836, Acad.). Menuisier ou serrurier qui fabrique des rampes d'escalier.

ramponneau ou **ramponeau** [rɑ̃pɔno] n. m. (emploi comme n. commun du n. de Jean *Ramponneaux* [1724-1802], célèbre aubergiste d'Argenteuil, doté d'un certain embonpoint, dont l'établissement était tellement à la mode v. 1760 que la loc. *à la Ramponneau* servait à qualifier toutes sortes d'objets au goût du jour ; 1760, Havard, dans la loc. *tabatière à la Ramponneau,* tabatière en forme de petit tonneau et incrustée d'écaille ; 1780, Nisard, comme adj., au sens de « ivre » ; comme n. m., au sens 1, 1835, Raymond ; sens 2, 1875, Larousse [*couteau à la Ramponneau,* « couteau très long », 1790, *Encycl. méthodique — ramponneau,* même sens, 1802, Laveaux] ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, début du XX[e] s. ; sens 5, 1932, Larousse [« blessure, heurt », 1920, Bauche]). **1.** Jouet consistant en une petite figurine, munie à sa partie inférieure d'une masse de plomb qui la fait se relever quand on la renverse. (Vieilli.) || **2.** Sorte de petit couteau. || **3.** Marteau de tapissier, dont l'une des branches se termine en arrache-clou. || **4.** Nom donné, en Belgique romane, à un filtre, en forme de bourse, qu'on introduit dans la cafetière. || **5.** *Pop.* Coup, bourrade (par allusion aux bourrades qu'on donnait à la figurine lestée de plomb).

ramponner [rɑ̃pɔne] v. tr. (mot issu, par dissimilation du second *-r-*, de l'anc. v. *ramprosner,* même sens [XII[e] s., Godefroy], composé de *r*[*e*]-, de *am-/am-* [var. graphique du préf. *en-*] et de *prosne,* forme anc. de *prône* [v. ce mot] ; v. 1138, Gaimar, écrit *ramponer ; ramponner,* v. 1460, G. Chastellain [absol., av. 1841, Chateaubriand]). *Littér.* et *vx.* Railler de façon injurieuse. || *Absol.* Débiter des moqueries insultantes : *On ramponnait de toutes parts. Nous ne ressemblions pas mal aux assemblées des premiers fidèles, peintes par les ennemis de la foi : nous débitions les plus mauvaises nouvelles ; nous disions que les affaires allaient changer de face, que Rome serait troublée par des divisions, que nos armées seraient défaites* (Chateaubriand).

rams [rams] n. m. (mot allem. de même sens, lui-même empr. du franç. *ramas ;* 1875, Larousse). Ancien jeu de cartes, qui se jouait à trois, quatre ou cinq, avec un jeu de trente-deux cartes, dont la plus forte était le roi, la plus faible le sept (l'as se plaçant entre le dix et le valet), et qui consistait à faire le plus vite possible cinq levées, afin de se débarrasser des cinq jetons donnés à chacun au départ, le joueur qui, à la fin d'un coup, n'avait réussi aucune levée recevant cinq jetons supplémentaires comme pénalité.

ramsé, e [ramse] adj. (de *rams ;* 1875, Larousse, aart. *rams*). *Vx.* Se dit d'un joueur de rams qui n'a fait aucun pli à la fin d'un coup.

ramser [ramse] v. intr. (de *rams ;* 1877, Littré). *Vx.* Jouer au rams.

ramule [ramyl] n. m. (lat. *ramulus,* petite branche, tige, dimin. de *ramus,* rameau, branche ; 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Nom donné aux organes foliacés des asperges et des fragons, qui sont des rameaux transformés et modifiés. || **2.** Syn. de RAMILLE (au sens 2).

ramuliflore [ramyliflɔr] adj. (de *ramuli-,* élément tiré du lat. *ramulus,* petite branche [v. l'art. précéd.], et de *-flore,* du lat. *flos, floris,* fleur ; 1869, Littré). Se dit d'une plante dont les fleurs naissent sur les ramules : *Le fragon est ramuliflore.*

ramure [ramyr] n. f. (de l'anc. franç. *ram, raim,* branche, rameau [v. RAMAGE 1] ; XIII[e] s., *Roman de Renart,* écrit *rameure* [*ramure,* 1307, Haigneré, II, 240], au sens 1 ; sens 2, 1524, Havard [en héraldique, 1690, Furetière]). **1.** *Littér.* Ensemble des branches et rameaux d'un arbre : *Les donneurs de sérénades | Et les belles écouteuses | Échangent des propos fades | Sous les ramures chanteuses* (Verlaine). *Le son que seul je perçus se prolongea si doucement et me sembla si musical, que ce fut comme si, dans la ramure assombrie des arbres, un rossignol se fût mis à chanter* (Proust). *Il faisait presque nuit dehors ; on apercevait à peine sous la pluie les jeunes ramures des arbres de Green Park qui se balançaient dans le soir triste* (Butor). || **2.** En vénerie, ensemble des bois d'un ruminant à cornes ramifiées : *Ramure de daim, de chevreuil, d'élan, de renne. Comme on compte l'âge des vieux cerfs aux branches de leurs ramures, on peut compter les places d'un homme par le nombre de ses serments* (Chateaubriand). *Un cerf entier dans son pelage, avec sa ramure* (France). || *Spécialem.* En héraldique, bois d'un ruminant, qui figure quelquefois sur les écus, et que l'on dit « chevillé de... », quand les andouillers (ou « chevilles ») sont d'un émail différent, ou qu'on veut en indiquer le nombre.

• SYN. : **1** *branchage, branches, feuillage, frondaison, ramée* (littér.).

ramuscule [ramyskyl] n. m. (bas lat. *ramusculus,* petite branche, dimin. du lat. class. *ramus,* rameau, branche ; 1842, V. Hugo). Très petit rameau, soit en botanique, soit en anatomie.

ramy [rami] n. m. (mot malgache ; 1932, Larousse). Bois de Madagascar, pouvant être utilisé en menuiserie.

ran [rɑ̃] n. m. (onomatop. ; 1873, A. Daudet). Bruit de fusillade : *Il entendit bourdonner près de lui des sortes de grosses mouches et, tout de suite après, le ran d'un feu de peloton tout maigriot* (Giono).

ranacés n. m. pl. V. RANIFORME.

ranales [ranal] n. f. pl. (dér. savant du lat. *rana,* grenouille ; 1964, Larousse). Grand ordre de plantes dicotylédones, comprenant des espèces aux carpelles entièrement séparés, aux étamines nombreuses, insérées en spirale sur un réceptacle bombé, au périanthe non toujours différencié en calice et corolle.

ranatre [ranatr] n. f. (dér. savant du lat. *rana,* grenouille ; 1803, Boiste). Grand insecte hémiptère, voisin de la nèpe, aux formes très allongées, avec un abdomen terminé par deux filets grêles, qui vit dans la vase des marais, où il chasse d'autres insectes aquatiques : *Les ranatres sont très répandues dans nos régions, où on les appelle communément « punaises d'eau » ou « scorpions aquatiques ».*

1. rancard ou **rencard** [rɑ̃kar] n. m. (de *renque,* rendez-vous [attesté seulement en 1926, Esnault], abrév. de *rencontre,* avec le suff. *-ard ;* 1898, Esnault). *Pop.* Rendez-vous : *Filer un rancard à un copain.*

2. rancard ou **rencard** [rɑ̃kar] n. m. (origine incertaine, peut-être mot formé sur la première syllabe de *renseignement* ; 1889, Esnault). *Arg.* Renseignement : *Un mouton a donné tous les rancards aux poulets.*

rancarder ou **rencarder** [rɑ̃karde] v. tr. (de *rancard* 2 ; 1899, Esnault). *Arg.* Renseigner.

◆ **se rancarder** ou **se rencarder** v. pr. (1901, Bruant). *Arg.* Se renseigner soi-même ou se renseigner mutuellement.

rancart ou **rencart** [rɑ̃kar] n. m. (altér. du normand [*mettre au*] *récart,* [mettre au] rebut, déverbal de *récarter,* répandre [du fumier], éparpiller, de *r[e]*- et de *écarter* ; 1755, Vadé [au fig., av. 1857, Musset]). Fam. *Mettre* ou *jeter au rancart,* mettre au rebut : *Une vieille voiture, bonne à mettre au rancart ;* et au fig. : *Du passé comme ça, vécu ensemble, petite Marie, ça ne se jette pas au rancart comme une chemise sale* (Goncourt).

1. rance [rɑ̃s] adj. (lat. *rancidus,* qui sent, putréfié, infect, désagréable, d'un v. inusité *rancēre,* être rance ; milieu du XVᵉ s., *Passion de Semur,* au sens de « perdu moralement » ; sens 1, 1552, R. Estienne [pour l'odeur, la saveur, 1962, Robert] ; sens 2, 1559, Amyot). **1.** Se dit d'un corps gras qui, en vieillissant, a pris une odeur forte et désagréable ainsi qu'une saveur âcre, dues au développement de certains acides au contact de l'air : *Du beurre rance. Serait-ce un grand crime de manger un morceau de lard rance avec notre pain bis ?* (Voltaire). ‖ Se dit de l'odeur ou de la saveur elle-même : *Un goût rance.* ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne, d'une communauté, d'une chose qui n'a pas vieilli en beauté, mais dans laquelle les traits déplaisants ont peu à peu pris le pas sur les autres : *Cette baronne était une de ces vertus rances qui ont passé vingt ans de leur vie à préparer, à rembourrer, à capitonner le fossé où elle devait choir un jour* (Dumas père).

● SYN. : **1** *aigre, ranci.*

◆ n. m. (sens 1, 1373, Gace de la Buigne ; sens 2, 1939, Giraudoux). **1.** Odeur ou saveur d'un corps gras qui a ranci : *Cette cuisine est mal tenue : elle sent le rance.* ‖ **2.** Fig. *Sentir le rance,* être manifestement suranné, démodé, périmé : *C'est le grand avantage du théâtre sur la vie, il ne sent pas le rance...* (Giraudoux).

2. rance [rɑ̃s] n. m. (emploi comme n. commun de *Rance,* n. de la commune de Belgique près de laquelle on extrait ce marbre ; 1755, Aviler). Marbre blanc et rouge-brun, veiné de blanc cendré et de bleu.

rancescible [rɑ̃sɛsibl] adj. (dér. savant du bas lat. *rancescere,* devenir rance, de *rancēre* [v. RANCE 1] ; 1801, Fourcroy). Se dit de ce qui est susceptible de devenir rance : *Huiles rancescibles.*

rancette [rɑ̃sɛt] n. f. (probablem. var. de *rangette* ; 1869, Littré). Tôle mince servant à faire des tuyaux de poêle. (Syn. RANGETTE.)

ranch [rɑ̃tʃ *ou* rɑ̃ʃ] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, empr. de l'esp. *rancho* [v. RANCHO] ; 9 oct. 1872, *Journ. officiel,* p. 6405). Aux États-Unis, ferme de la prairie, comprenant généralement une maison d'habitation et de grands parcs d'élevage : *Allez dans l'Ouest, achetez un ranch* (Claudel).

● Pl. *des* RANCHES.

ranche [rɑ̃ʃ] n. f. (francique **runkja,* var. de **hrunka,* ranche de charrette ; 1363, Godefroy, écrit *renche* [*ranche,* XVᵉ s., Du Cange], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Chacun des étais qui soutiennent les ridelles d'une charrette : *D'un rude effort il jeta par-dessus les ranches l'énorme botte de feuilles* (Pérochon). ‖ **2.** Cheville de métal ou de bois constituant chacun des échelons d'un échelier.

1. rancher [rɑ̃ʃe] n. m. (de *ranche* ; 1400, Du Cange, écrit *ranchier* [*rancher,* 1690, Furetière], aux sens 1-2 [pour monter à une grue, 1690, Furetière]). **1.** Pièce de bois carrée, qui se place sur le devant ou sur le derrière d'une charrette ou d'un wagon-plate-forme. ‖ **2.** Pièce de bois garnie de ranches formant échelons. ‖ *Spécialem.* Pièce de bois traversée de ranches, qu'on pose en arc-boutant pour monter au haut d'une grue.

2. rancher [rɑ̃tʃər *ou* rɑ̃ʃɛr] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, dér. de *ranch* [v. RANCH] ; 1909, Bonnaffé). Fermier qui tient un ranch.

● REM. On dit aussi RANCHMAN [rɑ̃tʃman] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, de *ranch* [v. ci-dessus] et de *man,* homme ; 1885, Bonnaffé). [Pl. *des* RANCHMEN.]

ranchero [rɑ̃tʃero *ou* rɑ̃ʃero] n. m. (mot américano-esp. de même sens, dér. de *rancho* [v. RANCHO] ; 1907, Larousse). Fermier qui tient un rancho.

ranchman n. m. V. RANCHER 2.

rancho [rɑ̃tʃo *ou* rɑ̃ʃo] n. m. (mot américano-esp. de même sens, emploi spécialisé de l'esp. d'Europe *rancho,* cabane, réunion, repas pris en commun par des militaires, etc., dér. du v. pr. *rancharse,* « se loger », lui-même empr. du franç. *se ranger* ; 1869, Littré [art. *ranche-rie*], au sens de « communauté de gens qui mangent ensemble » ; 1875, Larousse [art. *rancherie*], au sens de « village indien, dans certaines parties de l'Amérique du Sud » ; sens actuel, 1907, Larousse). En Amérique centrale et en Amérique du Sud, exploitation d'élevage ; la ferme où vivent les exploitants.

ranci, e [rɑ̃si] adj. (part. passé de *rancir* ; 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 14 févr. 1867, *Journ. des débats*). **1.** Se dit d'un produit qui a ranci : *Beurre ranci.* ‖ **2.** *Fig.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui, peu à peu, est devenue rance (peu usité) : *Une bigote rancie. Un roman qui exhale une odeur rancie.*

◆ **ranci** n. m. (sens 1, 1932, Larousse [aussi « odeur de rance »] ; sens 2, v. 1863, Baudelaire). **1.** Dans un produit, partie qui a ranci : *Enlever le ranci d'un morceau de lard.* ‖ Odeur de rance : *Sentir le ranci.* ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Atmosphère, ambiance qui, par son caractère aigre et désagréable, évoque l'odeur d'un produit devenu rance (peu usité) : *On y respire ici maintenant le ranci de la désolation* (Baudelaire).

rancidité [rɑ̃sidite] n. f. (dér. savant du lat. *rancidus,* rance [v. RANCE 1] ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** État de ce qui est rance : *Chaque bouvier porte sa nourriture et celle de ses bœufs ; la sienne consiste en du pain de seigle ou de maïs très cuit, qu'il assaisonne avec des sardines, dont le plus grand mérite, à ses yeux, est une excessive rancidité* (A. Hugo). ‖ **2.** En peinture, tache provenant de la mauvaise qualité de l'huile dont le peintre s'est servi (peu usité) : *L'aspect de cette peinture est tendre et lumineusement mat ; aucune rancidité n'en jaunit les nuances roses, azurées et blanches* (Gautier).

rancio [rɑ̃sjo] n. m. (mot esp. de même sens, proprem. « rance », lat. *rancidus* [v. RANCE 1] ; fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon, au sens de « vin d'Espagne qui, de rouge qu'il était, est devenu jaune en vieillissant » ; sens 1, 1838, Stendhal ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Vin de liqueur d'Espagne et du Roussillon, qu'on a laissé vieillir : *À Montlouis nous nous faisons servir une bouteille d'un rancio pimpant...* (Gide). ‖ **2.** Qualité douce et moelleuse que l'eau-de-vie acquiert en vieillissant dans le fût, à mesure qu'elle diminue en force et en quantité.

rancir [rɑ̃sir] v. intr. ou **se rancir** [sərɑ̃sir] v. pr. (de *rance* 1 ; 1538, R. Estienne, au sens 1 [comme v. pr. ; comme v. intr., 1636, Monet] ; sens 2, 1875, Larousse [comme v. intr. ; comme v. pr., 1964, Larousse] ; sens 3, 1801, Mercier [comme v. pr. ; comme v. intr., 1875, Larousse]). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Devenir rance : *Ce lard commence à rancir. Il* [le beurre de brebis] *se rancit facilement, si on n'a pas la précaution de le laver à plusieurs reprises* (Genlis). ‖ **2.** *Spécialem.* En peinture, en parlant d'une couleur, devenir jaunâtre, par l'effet des huiles qui ressortent. ‖ **3.** *Fig.* Se corrompre, se dénaturer ou s'aigrir en vieillissant : *Un écrivain qui promettait beaucoup, mais dont le talent a ranci au fil des années. Ne laissez pas vos idées se rancir en province, communiquez promptement avec les grands hommes qui représenteront le dix-neuvième siècle* (Balzac).

rancissement [rɑ̃sismɑ̃] n. m. (de *rancir* ; 1877, Littré). Le fait de devenir rance,

de prendre un goût ou une odeur rendant impossible l'utilisation alimentaire, ce qui est la conséquence de phénomènes concomitants d'hydrolyse et d'oxydation des lipides : *Le rancissement chimique est dû à l'action de l'air en présence d'un sel métallique ; le rancissement biologique est provoqué par une souillure bactérienne ou cryptogamique.*

rancissure [rɑ̃sisyr] n. f. (de *rancir ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** État d'un produit qui, peu à peu, est devenu rance. || **2.** Partie rance d'un produit : *Enlever les rancissures.*

rancœur [rɑ̃kœr] n. f. (bas lat. *rancorem,* accus. de *rancor, -coris,* rancidité, rancissure, et, au fig., « rancœur, rancune », dér. de *rancēre* [v. RANCE 1] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *rancor ;* XIVe s., Du Cange, écrit *rancuer ; rancœur,* v. 1460, G. Chastellain). *Littér.* Ressentiment tenace, aigreur ou dégoût profond que l'on conserve dans l'âme, après avoir subi une vive déception, un affront, une injustice : *Je veux que les pendards, pendus à ma ceinture, | Dénués de tout fiel comme de tout* [sic] *rancœur, | En rires éclatants désopilent leur cœur* (Baudelaire). *Je les enviais* [les fils de famille] *et leur dédain* [...] *exaltait encore ma rancœur* (Mauriac).

• SYN. : *amertume, dent* (fam.), *dépit, rancune, ressentiment.*

rancon [rɑ̃kɔ̃] n. m. (anc. ital. *roncone,* même sens, bas lat. *runco, -conis,* sarcloir, du lat. class. *runcare,* sarcler ; av. 1553, Rabelais). Serpe d'armes à long manche, en usage au XVIe s., dont le fer pointu avait deux ailerons tranchants et recourbés.

rançon [rɑ̃sɔ̃] n. f. (lat. *redemptio, -tionis,* action de racheter, rançon, et, à basse époque, dans la langue ecclés., « rédemption » [v. RÉDEMPTION] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *raençon* [*raançon,* v. 1155, Wace ; *reanson,* v. 1250, *Enfances Guillaume ; rançon,* v. 1360, Froissart], au sens 1 [*mettre... à rançon...,* v. 1155, Wace — écrit ..*a raançon ; c'est la rançon d'un roi,* 1690, Furetière] ; sens 2, av. 1850, Balzac [*pur raançun de nos pechez,* « pour le rachat de nos péchés » — en parlant du sacrifice du Christ —, v. 1138, *Vie de saint Gilles*]). **1.** Prix exigé pour la libération d'une personne retenue prisonnière : *Demander, verser une rançon. Ils l'enlèveraient sur la route et feraient annoncer à sa famille qu'ils le délivreraient moyennant une forte rançon* (Stendhal). || *Mettre quelqu'un à rançon, tirer rançon de quelqu'un,* lui extorquer de l'argent, sous la menace, pour quelque raison que ce soit : *Ces bandits vont me mettre à rançon* (Dumas père). *Des bandits embusqués près de chaque buisson | Arrêtaient le passant pour en tirer rançon* (Banville). || Vx. *C'est la rançon d'un roi,* la somme demandée est excessive, elle est hors de toute proportion avec la valeur de l'objet vendu ou à vendre : *Il a payé cette terre six cents mille francs, c'est la rançon d'un roi* (Littré). || **2.** *Fig.* Contrepartie fâcheuse d'une chose agréable ; inconvénient qui semble être le prix d'un avantage, d'un plaisir, d'un honneur : *La solitude est souvent la rançon du génie. La rançon de la gloire. La rançon de ce confort est assez fâcheuse* (Duhamel). *Quand j'étais au gouvernement, je me suis demandé souvent si le compromis n'était pas la rançon de la liberté...* (Malraux).

• SYN. : **2** *conséquence, prix, tribut.*

rançonnement [rɑ̃sɔnmɑ̃] n. m. (de *rançonner ;* XIVe s., *Dict. général,* écrit *ranchonnement* [*rançonnement,* XVe s.], au sens de « pillage, rapine » ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Action de mettre quelqu'un à rançon, d'exiger une certaine somme pour la délivrance d'un prisonnier. (Peu usité.) || **2.** *Par extens.* Action de proposer ou de vendre quelque chose à un prix exorbitant. (Peu usité.)

rançonner [rɑ̃sɔne] v. tr. (de *rançon ;* XIIIe s., *Chronique de Rains,* au sens 1 ; sens 2, v. 1360, Froissart ; sens 3, 1636, Monet). **1.** Exiger de quelqu'un une certaine somme pour le remettre en liberté (vieilli) : *Plusieurs nobles Anglais furent pris, qui auraient donné de bonnes rançons, si on les eût rançonnés* [...], *mais on les tua* (Michelet). || **2.** Mettre quelqu'un à rançon, le forcer à payer une somme qu'il ne doit pas, à livrer des objets qui lui appartiennent pleinement : *Vivant de braconnage et de maraude, comme s'il eût rançonné encore un peuple tremblant de Bédouins* (Zola). *Aux endroits les plus hasardeux, des brigands s'étaient établis qui tuaient et pillaient le voyageur ou pour le moins le rançonnaient* (Gide). || **3.** *Par extens.* et *fam.* Faire payer à quelqu'un un prix exorbitant pour quelque chose (vieilli) : *On rançonne assez durement les passagers* (Rousseau). *C'est un honnête aubergiste, qui rançonne les Anglais et fait crédit à nos compatriotes* (Scribe).

rançonneur, euse [rɑ̃sɔnœr, -øz] n. (de *rançonner ;* XVe s., Du Cange, écrit *raensonneur* [*rançonneur,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1534, B. Des Périers). **1.** *Vx.* Personne qui, par la menace, extorque de l'argent à quelqu'un. (Rare.) || **2.** *Par extens.* et *vx.* Personne qui en exploite une autre, qui lui fait payer des prix déraisonnables et injustifiés (peu usité) : *L'hôtesse est une rançonneuse* (Acad., 1835).

rancune [rɑ̃kyn] n. f. (altér. [d'après *amertune,* var. anc. de *amertume*] de l'anc. n. f. *rancure,* même sens [milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*], lat. pop. **rancūra,* même sens, terme issu du croisement du bas lat. *rancor,* rancœur, rancune [v. RANCŒUR], avec le lat. class. *cūra,* souci ; 1080, *Chanson de Roland* [*sans rancune !,* 1718, Acad. — *point de rancune !,* même sens, 1690, Furetière]). Souvenir aigu et persistant que l'on conserve d'une offense, d'un mauvais procédé, et qui s'accompagne de la volonté bien arrêtée de se venger ; sentiment durable de malveillance à l'égard de toute personne qui vous a causé du tort : *C'est une vieille rancune. Avoir de la rancune contre quelqu'un. Faire taire sa rancune. On n'a pas été élevé dans un couvent sans être doué d'une certaine dose de rancune* (Dumas père). *Le reproche est bavard ; la rancune est égoïste* (Samain). *J'ai passé toute ma vie à accomplir des sacrifices dont le souvenir m'empoisonnait, nourrissait, engraissait ces sortes de rancunes que le temps fortifie* (Mauriac). || Ellipt. et fam. *Sans rancune !,* oublions l'un et l'autre tout sujet de ressentiment ! (formule qui scelle une réconciliation) : *Adieu, sans rancune !* (Marivaux). *Vous m'avez joué un mauvais tour ; je vous ai rendu la pareille. Sans rancune !*

• SYN. : *animosité, haine, hostilité, rancœur, ressentiment.*

rancuneux, euse [rɑ̃kynø, -øz] adj. (de *rancune ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *rancuneus* [*rancuneux,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut*). **1.** *Littér.* Qui a de la rancune ; qui est naturellement porté à la rancune (s'emploie encore dans certains parlers régionaux) : *Le grand pensionnaire Heinsius, notre rancuneux ennemi* (Michelet). *Le rancuneux barbier avait aussi l'air consterné, mais content en dessous* (Hugo). *Ils consentaient de mauvaise grâce, rancuneux et grognant tout bas* (Genevoix). || **2.** *Littér.* Se dit de ce qui dénote la rancune (vieilli) : *C'est cette lamentable petite caste que M. Léon Cladel a voulu peindre ; avec quelle rancuneuse énergie, le lecteur le verra* (Baudelaire). *Joseph se répandait en récriminations rancuneuses...* (Duhamel). *Marcelle ne répondit pas, mais il comprit à son air rancuneux et dégonflé qu'elle était en train de céder* (Sartre).

• SYN. : **1** *rancunier, vindicatif ;* **2** *haineux.* — CONTR. : **1** *indulgent, oublieux.*

rancunier, ère [rɑ̃kynje, -ɛr] adj. (de *rancune ;* 1718, Acad., au sens 1 [substantiv., 1740, Acad.] ; sens 2, v. 1770, J.-J. Rousseau). **1.** Se dit d'une personne portée à la rancune : *Mais je ne pardonne point à mes ennemis, je ne leur fais aucun mal ; je suis rancunier et ne suis point vindicatif* (Chateaubriand). *À quinze lieues autour de mon moulin, quand on parle d'un homme rancunier, vindicatif, on dit : « Cet homme-là ! méfiez-vous !... il est comme la mule du Pape, qui garde sept ans son coup de pied »* (Daudet) ; et substantiv. : *Les rancuniers ne sont pas des gens heureux. Il n'y a pas d'apparence que les rancuniers perdent leur rancune* (Voltaire). || **2.** Se dit de ce qui concerne ou manifeste les tendances d'une personne portée à la rancune : *Un caractère rancunier. Une intonation sèche et rancu-*

nière. C'est à cette heureuse disposition, je le sens, que je dois de n'avoir jamais connu cette humeur rancunière qui fermente dans un cœur vindicatif (Rousseau). *Mais l'enfant, croyant qu'il se moquait, détourna la tête, et, crispant ses sourcils, lui jeta un coup d'œil furtif et rancunier* (Martin du Gard).
• SYN. : **1** *rancuneux* (littér.), *vindicatif.* — CONTR. : **1** *indulgent, oublieux.*

rand [rɑ̃d] n. m. (origine incertaine ; 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Monnaie de la République sud-africaine. ‖ **2.** Monnaie de l'île Tristan da Cunha.

randite [rɑ̃dit] n. f. (du n. du chimiste américain T. O. *Rand ;* 1932, Larousse). Carbonate hydraté naturel de calcium et d'uranium.

randon [rɑ̃dɔ̃] n. m. (de l'anc. v. *randir,* courir impétueusement, galoper [fin du XIIe s., Marie de France], dér. du n. m. non attesté **rand,* course, francique **rand,* même sens ; v. 1155, Wace, dans la loc. *de randon,* avec impétuosité, à toute vitesse ; comme n. m., au sens class., milieu du XIVe s., Machaut). *Class.* Mouvement impétueux : *L'hiver survint avec grande furie,* | *Monceaux de neige et grands randons de pluie* (La Fontaine).

◆ **À grand randon** loc. adv. (fin du XIIe s., *Chevalerie Ogier*). *Class.* À flot : *Le sang qui issait* [= sortait] *de leurs corps à grand randon faisait un fleuve d'eau rose* (Sorel). *La pluie coulait à grand randon* (Acad., 1694).

randonnée [rɑ̃dɔne] n. f. (part. passé fém. substantivé de *randonner ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *randonée* [*randonnée,* v. 1330, *Baudoin de Sebourg*], au sens de « assaut, course impétueuse » ; sens I, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1798, Acad. ; sens II, 2-3, milieu du XXe s.).

I. En vénerie, circuit plus ou moins long que fait un animal autour de l'endroit où il a été lancé par le chasseur.

II. 1. Course, promenade longue, ininterrompue, et, en général, circulaire : *Une randonnée à pied, à vélo, en voiture. On avait envisagé une promenade au soleil et cela se transformait en une randonnée nocturne* (Duhamel). *C'en était fini avec ces randonnées harassantes et désespérantes d'un bout à l'autre de la ville à la recherche d'une case* (Butor). ‖ **2.** *Spécialem.* Marche à allure soutenue, en pleine nature, sur des sentiers, ordinairement balisés, dits « sentiers de grande randonnée ». ‖ **3.** Promenade à skis en dehors des pistes, avec emploi de peaux de phoque pour la montée : *Randonnée à skis. Faire du ski de randonnée.*
• SYN. : **1** *circuit, excursion, tour.*

randonner [rɑ̃dɔne] v. intr. (de *randon* [v. ce mot], dans l'anc. loc. *de randon,* à toute vitesse ; v. 1155, Wace, au sens de « courir impétueusement » [encore dans Acad., 1842] ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1896, G. Kahn, p. 187 [sur des sentiers balisés ou à ski, XXe s.]). **1.** En vénerie, en parlant d'un lièvre, d'un cerf, etc., tourner, battre et entourer le canton dans lequel il a été attaqué. ‖ **2.** En parlant d'une personne, effectuer une randonnée (peu usité) : *Un magnifique escadron de gardes du corps, blanc et argent, qui randonnaient, placides, vers quelque piquet d'honneur* (G. Kahn). ‖ *Spécialem.* Pratiquer la randonnée sur sentiers balisés ou à ski : *Randonner dans le parc de la Vanoise.*

randonneur, euse [rɑ̃dɔnœr, -øz] n. (de *randonnée ;* milieu du XXe s. [aussi *grand randonneur*]). Personne qui s'adonne à la randonnée en pleine nature. ‖ Spécialem. *Grand randonneur,* personne qui fait un parcours sur les sentiers dits « de grande randonnée » : *Rallye des grands randonneurs du Touring Club en forêt de Fontainebleau.*

ranelle [ranɛl] n. f. (dér. savant du lat. *rana,* grenouille ; 1842, Acad.). Sous-genre de mollusques gastropodes prosobranches, répandu dans les mers chaudes et tempérées, et fossile dans les terrains éocènes : *La ranelle géante habite la Méditerranée.*

rang [rɑ̃] n. m. (francique **hring,* anneau, cercle, d'où « assemblée judiciaire ou militaire », puis « ordre, rang des personnes assistant à une assemblée » ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *renc* [*rang,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens I, 3 [*serrer les rangs,* 1636, Monet — au fig., av. 1848, Chateaubriand] ; sens I, 1, v. 1130, *Eneas* [« assise », 1869, Littré ; *rang de doublage,* 1964, Larousse ; *rang de perles,* 1690, Furetière ; en tricot, 1910, Colette — absol., 1936, Aragon] ; sens I, 2, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume ;* sens I, 4, 1869, Littré [*le rang, sortir du rang,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 5, av. 1951, A. Gide [« ... abandonner ses velléités d'indépendance », 1951, Giono ; ... *se mettre sur les rangs,* 1678, La Fontaine — d'abord « se présenter au combat, dans un tournoi », 1636, Monet ; .. *les rangs de,* 1875, Larousse] ; sens I, 6, 1812, Mozin [en imprimerie ; « ... grande soute... », 1845, Bescherelle] ; sens II, 1, 1462, Bartzsch [aussi absol.] ; sens II, 2, 1549, R. Estienne [« ... place... dans l'ordre des préséances », 1687, Bossuet] ; sens II, 3, 1462, Bartzsch [dans l'ancienne marine, 1690, Furetière ; *rang d'une matrice,* 1964, Larousse ; en linguistique structurale, 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens II, 4, 1640, Corneille ; sens II, 5, 1538, R. Estienne [aussi *au rang de ; prendre rang...,* 1875, Larousse ; *mettre une chose au rang des péchés oubliés,* v. 1590, La Curne — ... *des vieux péchés,* 1632, Corneille]).

I. 1. Suite de choses disposées, en largeur, sur une même ligne : *Un rang d'arbres, de colonnes, de fauteuils. Il y avait un jeu de massacre, vous savez, des bonshommes en étoffes, tous en rang, avec des têtes en bois* (Butor). ‖ *Spécialem.* En construction, syn. de ASSISE : *Un rang de briques, de pierres de taille.* ‖ *Rang de doublage,* suite d'ardoises posées en recouvrement sur un ouvrage de rive, de faîtage ou d'arêtier. ‖ Spécialem. *Rang de perles,* bijou constitué par des perles qui ne forment qu'une seule ligne ou un seul tour. ‖ *Spécialem.* Dans un ouvrage de tricot ou de crochet, nombre déterminé de mailles faites d'affilée sur une même ligne : *Quand j'étais petite et que j'apprenais à tricoter, on m'obligeait à défaire des rangs et des rangs de mailles, jusqu'à ce que j'eusse trouvé la petite faute inaperçue...* (Colette) ; et absol. : *Tricoter un rang à l'endroit, puis deux rangs à l'envers.* ‖ Fam. *En rangs d'oignons,* v. OIGNON. ‖ **2.** Ensemble de personnes alignées côte à côte : *Trois rangs de policiers protégeaient l'entrée de l'ambassade. Les spectateurs du premier et du deuxième rang applaudissaient très fort. Les écoliers se mettent en rangs avant d'entrer en classe. Il y avait toujours eu un orchestre, l'après-midi, que personne n'écoutait, sauf les vieilles dames pâmées du premier rang* (Mallet-Joris). ‖ **3.** *Spécialem.* Dans une formation militaire, alignement des hommes côte à côte : *Le rang est l'alignement qui va d'un flanc à l'autre, alors que la file est l'alignement qui va de la tête à la queue. Mettre une troupe sur deux, sur trois rangs. Soldats qui se mettent en rangs par quatre, par six. En rangs ! À vos rangs, fixe ! Ouvrez les rangs ! Rompez les rangs ! Sortez des rangs !* ‖ *Serrer les rangs,* se rapprocher de façon à occuper moins de place, en parlant de soldats ou d'autres personnes alignées côte à côte ; au *fig.,* se grouper intimement, pour affronter les difficultés et pouvoir s'entraider : *Serrons nos rangs, oublions nos petites dissidences* (Chateaubriand). ‖ **4.** Par extens. *Les rangs,* l'ensemble des hommes qui appartiennent à une armée, à une unité militaire : *Il a combattu dans les rangs du 4e régiment d'infanterie.* ‖ Spécialem. *Le rang,* l'ensemble des hommes de troupe ou, moins souvent, des hommes de troupe et des sous-officiers : *Servir dans le rang. Voilà, Monsieur, comme j'aime de vous concevoir dans votre carrière du temps de paix, vous formant, à la faveur des droits et des devoirs de votre grade, ces idées justes sur l'homme dans le rang...* (Valéry). ‖ *Sortir du rang,* en parlant d'un officier, avoir conquis ses grades après avoir servi comme soldat, sans passer par une école militaire : *Plusieurs généraux de la Révolution étaient sortis du rang.* ‖ **5.** Par anal. et fig. *Rentrer dans le rang,* renoncer à ses prérogatives (comme un officier qui, pour une raison ou une autre, redeviendrait simple soldat) : *Je me démis aussitôt de toute autorité royale, rentrai dans le rang, ne craignis pas de me montrer* [...] *comme un simple citoyen*

(Gide) ; abandonner ses ambitions ou ses velléités d'indépendance : *Il fallait leur donner du pistolet dans la gueule, [...] comme un maître, comme quelqu'un qui a sur eux droit de vie et de mort et les considère d'ailleurs comme de l'ordure. Ce qui importait était de les faire rentrer dans le rang* (Giono). || *Être, se mettre sur les rangs,* faire partie d'un groupe ou se joindre à un groupe de concurrents qui sollicitent un emploi, qui désirent épouser une jeune fille, etc. : *Cette place est à donner, tels et tels sont sur les rangs* (Acad., 1835). || *Rejoindre, grossir,* etc., *les rangs de,* s'associer à des personnes déjà réunies par des convictions ou des sentiments communs : *Rejoindre les rangs de la majorité présidentielle. Grossir les rangs des mécontents. Ne peut-on pas se figurer un de ces scélérats qui, sur ses vieux jours, sans renoncer à sa vocation, aurait rejoint les rangs de la bienfaisance et qui, à l'instinct de la rapine, aurait superposé celui de la philanthropie ?* (Claudel). || **6.** *Par anal.* Endroit où des objets semblables sont disposés les uns auprès des autres. || En imprimerie, meuble en forme de pupitre, sur lequel les compositeurs placent les casses. || En termes de pêche maritime, grande soute dans laquelle se met le poisson qui ne peut tenir sur le pont.

II. 1. Place occupée par une personne dans la hiérarchie sociale : *Garder, tenir son rang. Ne fréquenter que les personnes de son rang. Si Dieu faisait le rang à la hauteur du cœur, | Certe, il serait le roi, prince, et vous le voleur !* (Hugo). *Je sais que le bon Dieu est mon cousin et ne peut manquer de me traiter selon mon rang* (Daudet). *Le vieil archiviste avait des manières si humbles qu'ils l'avaient toujours cru d'un rang social inférieur au leur et ne s'attendaient pas à apprendre qu'il appartenait à un monde riche et aristocratique* (Proust). || *Absol.* Place élevée dans cette hiérarchie, et particulièrement, appartenance à la noblesse dans la société de l'Ancien Régime (vieilli) : *Ciel ! faut-il que le rang, dont on veut tout couvrir, | De cent sots tous les jours nous oblige à souffrir, | Et nous fasse abaisser jusques aux complaisances | D'applaudir bien souvent à leurs impertinences ?* (Molière). *Le prestige du rang [...] n'exclut pas une familiarité singulière entre le maître et le serviteur* (Fromentin). || **2.** Place occupée par une personne dans la hiérarchie administrative, politique, militaire : *Le rang d'ambassadeur n'a plus l'éclat qu'il avait autrefois. Les prérogatives du rang de sénateur. Le lieutenant prend rang après le capitaine. M. Roch, poursuivit le directeur, sollicite l'honneur de prendre rang parmi le personnel scientifique de l'Institut national...* (Duhamel). || *Spécialem.* En droit public et en droit international, place qu'occupe un dignitaire ou un fonctionnaire dans l'ordre des préséances. || **3.** Situation d'une personne ou d'une chose dans une classification hiérarchique quelconque : *Parler, marcher à son rang. Des candidats classés par rang d'ancienneté. Les enfants étaient assis, par rang d'âge, devant la table en bois* (Maupassant). *L'une* [des photographies] *représente la classe. Les élèves s'étagent par rang de taille* (Cocteau). || *Spécialem.* et *vx.* Dans l'ancienne marine, position assignée aux grands bâtiments selon leur structure et leur armement : *Un vaisseau de premier rang avait trois ponts, un vaisseau de second rang deux ponts et de 80 à 100 canons, un vaisseau de troisième rang deux ponts et 72 canons.* || Spécialem. *Rang d'une matrice,* en mathématiques, ordre maximal des déterminants non nuls que l'on peut former avec les éléments de cette matrice en supprimant un certain nombre de lignes et de colonnes de celle-ci. || *Spécialem.* En linguistique structurale, chacun des niveaux successifs, subordonnés les uns aux autres, qui s'étagent de l'unité supérieure (l'énoncé) aux unités élémentaires, inanalysables en unités plus petites : *Du rang de l'énoncé, on descend à celui de la phrase, puis à celui du syntagme, puis à celui du morphème, puis à celui du phonème, et enfin à celui des traits distinctifs des phonèmes.* || **4.** *Par extens.* Degré d'importance, de valeur que l'on attribue à une personne ou à une chose par rapport à d'autres de la même catégorie : *C'est un homme supérieur, un esprit d'un rang éminent. Un romancier de second rang. Mettre un problème au premier rang de ses préoccupations. Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier* (Voltaire). || **5.** *Par extens.* Place d'une personne ou d'une chose dans une catégorie non hiérarchisée : *Dans un temps où l'indulgente pensée voltairienne avait rang de philosophie, il était juste que le surnaturel fût défendu par ce maniaque, par ce fou* (Mauriac). *Galien avait pour ces gens-là passé au rang d'idole à qui l'on sacrifie la nature* (Yourcenar). || Littér. *Au rang de* (suivi d'un nom au pluriel), parmi : *Grâce à ses travaux, il se trouve au rang des grands physiciens.* || Littér. *Prendre rang (parmi, dans),* être compté, avoir sa place assignée (parmi, dans) : *La langue égyptienne mérite à peine de prendre rang parmi les langues à flexion* (Renan). *Se présenter à un poste sans espoir d'être choisi immédiatement, mais pour prendre rang.* || *Mettre une chose au rang des péchés oubliés, des vieux péchés,* ne plus s'en préoccuper, ne plus chercher à s'en souvenir.

• SYN. : **I, 1** *file, rangée ;* **2** *cordon, haie, ligne.* || **II, 1** *caste, catégorie, classe, condition, état, milieu, position, situation ;* **3** *tour ;* **4** *étage, ordre ;* **5** *statut ; nombre.*

◆ **De rang** loc. adv. (v. 1460, G. Chastellain). Successivement et d'affilée : *Dormir quinze heures de rang. Il recommençait trois, quatre fois de rang* (Le Goffic).

1. range [rɑ̃dʒ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « rangée, échelon, classe », déverbal de *to range,* ranger, empr. du franç. *ranger ;* 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qualité d'un récepteur télégraphique, qui se définit par le rapport entre l'intensité de courant la plus forte qu'il puisse supporter et l'intensité minimale capable de le mettre en action. || **2.** En statistique, différence entre la plus grande et la plus petite des valeurs prises par le caractère dans un ensemble ou un échantillon.

2. range [rɑ̃ʒ] n. f. (déverbal de *ranger* [v. ce mot] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *renge,* au sens de « ceinture de guerre, pendant de baudrier ou d'épée » ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *renge,* au sens de « rang, file [d'hommes] » ; v. 1354, *Modus,* écrit *renge* [*range,* fin du XIV[e] s., E. Deschamps], au sens de « file d'objets » ; sens actuel, 1694, Th. Corneille [*range losange,* 1869, Littré]). Ligne de pavés d'égal échantillon. || *Range losange,* rangée oblique de pavés, par rapport à l'axe de la chaussée.

rangé, e [rɑ̃ʒe] adj. (part. passé de *ranger ;* v. 1196, J. Bodel, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1675, M[me] de Sévigné ; sens II, 2, 1732, Richelet ; sens II, 3, 1694, Acad. [*rangé des voitures,* 1873, d'après Larchey, 1878] ; sens II, 4, 1869, Littré).

I. 1. *Bataille rangée,* V. BATAILLE. || **2.** En héraldique, se dit des meubles en nombre qui sont disposés suivant un ordre déterminé : *Merlettes rangées en sautoir.*

II. 1. *Class.* Se disait d'une personne bien installée quelque part : *Vous êtes toute rangée à Aix ; passez-y votre hiver* (Sévigné). || **2.** Se dit d'une personne qui fait preuve d'ordre dans son travail, dans l'administration de ses affaires, de sa maison, etc. (vieilli) : *Un homme méticuleux et rangé. Il était rangé comme une vieille fille, et ressemblait à un avare, tant il avait de méthode* (Balzac). || **3.** Se dit d'une personne qui mène une vie régulière, en évitant tout écart, tout désordre, toute faute contre la morale : *Une jolie femme n'est pas toujours aussi rangée qu'une autre* (Sand). *Le deuxième enfant de Juste-Agénor de Baraglioul, Julius, qui depuis son mariage vivait complètement rangé, avait eu quelques passions dans sa jeunesse* (Gide). || Pop. *Rangé des voitures,* se dit d'une personne qui, après une existence aventureuse, souvent en marge des lois, se conduit désormais d'une manière irréprochable et bien réglée : *Un ancien truand, rangé des voitures.* || **4.** Se dit de ce qui dénote un esprit méthodique et le respect scrupuleux des règles de la morale bourgeoise : *Une vie rangée. Je ne l'aurais pas crue d'habitudes si rangées* (Butor).

• SYN. : **II, 2** *méticuleux, ordonné, soigneux* ; **3** *puritain, sérieux* ; **4** *austère, monacal.* — CONTR. : **II, 2** *bohème, désordonné, fantaisiste* ; **3** *débauché, dépravé, dévergondé* ; **4** *déréglé, dissolu.*

rangée [rɑ̃ʒe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *ranger* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*, écrit *rengie* [*rengée*, 1227, *Besant de Dieu* ; *rangée*, XVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1755, Aviler). **1.** Suite d'objets ou de personnes, disposés côte à côte sur une même ligne, parfois par l'effet du hasard et sans faire partie d'un ensemble organisé : *Une rangée d'arbres, de maisons, de fauteuils, de mailles. Il ne parle pas pour cette rangée d'officiers qui braquent leurs yeux sur lui* (Martin du Gard). *Le souterrain était bordé des deux côtés par une rangée de volières de grandes dimensions* (Vian). || **2.** *Spécialem.* Syn. de RANGE 2. (Vieilli.)

• SYN. : **1** *cordon, file, haie, ligne.*

rangement [rɑ̃ʒmɑ̃] n. m. (de *ranger* ; 1630, Monet, au sens 1 [en apposition, 3 août 1969, *la Vie du rail*] ; sens 2, 1848, G. Sand). **1.** Action de ranger, de mettre en ordre ; résultat de cette action : *Entreprendre le rangement de ses papiers. Un meuble de rangement. Un rangement défectueux. Sa bibliothèque dont le rangement demeurait inachevé, l'agaça* (Huysmans). *Il passe sa vie à faire des rangements* (Acad., 1935). || En apposition, signale que l'objet précédemment désigné sert ou peut servir à ranger des affaires : *Une malle-rangement. Une bibliothèque composée de cinq vitrines et de plusieurs casiers-rangement.* || **2.** *Vx.* Le fait de mener une vie rangée, après avoir eu ou non une existence tumultueuse (peu usité, sauf dans certains parlers régionaux) : *On ne donna pas grosse part d'attention au rangement de la petite Fadette* [une sauvageonne que l'amour a métamorphosée] (Sand).

• SYN. : **1** *arrangement, classement.* — CONTR. : **1** *dérangement, désordre, fouillis* (fam.), *pagaille* (fam.).

ranger [rɑ̃ʒe] v. tr. (de *rang* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *rengier* [*rangier*, v. 1175, Chr. de Troyes ; *ranger*, XIIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, début du XVIIe s., Malherbe ; sens I, 3, 1636, Monet [« amener... à son opinion... », 1734, Marivaux] ; sens I, 4, 1585, Cholières [*ranger à*, 1559, Amyot] ; sens II, 1, 1373, Gace de la Buigne [au fig., 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1792, Ducis [absol., 1939, Montherlant ; au fig., 1672, Mme de Sévigné] ; sens II, 3, 1680, Mme de Sévigné [au fig., 1636, Monet] ; sens II, 4, 1660, Oudin [dans une exploitation ardoisière, 1875, Larousse ; *ranger les hanches*, 1964, Larousse] ; sens III, 1559, Amyot [« marcher — à travers —, parcourir », v. 1188, *Chanson d'Aspremont* ; *ranger à l'honneur*, 1845, Bescherelle — d'abord ...*à honneur*, 1834, Landais]). [Conj. **1 b.**]

I. 1. Disposer côte à côte des personnes ou des objets, soit sur une seule ligne, soit sur plusieurs lignes parallèles : *Ranger les élèves par deux avant de les faire entrer en classe. Ranger des troupes en bataille. Ranger des pots de confitures sur les tablettes d'un placard, des bouteilles dans un casier. Il rangea la cavalerie sur la rivière, pour l'opposer à la cavalerie ennemie* (Rollin). || **2.** *Fig.* Classer quelqu'un ou quelque chose dans une série, dans un ensemble : *On range ordinairement ce poète parmi les auteurs classiques* (Acad., 1835). *Le christianisme a rangé le péché de Sodome parmi ceux qui crient vengeance contre le ciel* (Proudhon). *Aujourd'hui, nous voyons précisément des gens de gauche qui n'hésitent pas à ranger l'arbitraire et l'injustice au nombre des plus précieuses conquêtes de la libération sociale* (Aymé). || **3.** *Fig.* et *littér.* Soumettre à une contrainte matérielle ou morale qui s'exerce de la même façon sur tous les individus d'une communauté donnée : *Ranger sous sa domination, sous son joug, sous ses lois, sous sa puissance des provinces conquises, un pays vaincu. La seule main qui soit digne aujourd'hui de ranger les peuples sous un sceptre n'est pas celle qui tendra l'arc de Nemrod, c'est celle qui brisera le fer de la guillotine* (Nodier). || *Par anal.* Amener une ou plusieurs personnes à se rallier à son opinion, à ses convictions : *Il fit claquer son fouet d'un petit air sceptique qui rangea tout le monde de son avis* (Daudet). *Par son dernier discours télévisé, il a réussi à ranger de son parti un grand nombre d'électeurs hésitants.* || **4.** *Fig.* et *vx.* Mettre ou remettre quelqu'un dans la voie du devoir, le faire rentrer dans le rang : *Il faut avec vigueur ranger les jeunes gens* (Molière). *S'il fait le méchant je saurai bien le ranger* (Acad., 1835). || Class. *Ranger à*, réduire à : *L'amour... Ah ! ce mot seul me range à la douceur* (Corneille). *Et ne me rangez pas à l'indigne destin | De me voir le rival de Monsieur Trissotin* (Molière).

II. 1. Disposer des objets dans un ordre nettement et soigneusement établi : *Ranger des factures selon leurs dates* ; et au fig. : *Dans ce manuel, les poésies sont rangées par thèmes. Bien sûr, je conserve des mots, des contenants, des étiquettes ; je connais les termes sous lesquels on range les passions, les émotions, mais je ne les éprouve pas* (Vian). || **2.** *Par extens.* Mettre une chose à un endroit déterminé (pour la retrouver facilement, etc.) ou la remettre à sa place habituelle : *Ranger ses vêtements dans la penderie. Grégoire jeta sur la table une enveloppe que Marceline, sagement, rangea tout de suite dans un tiroir* (Duhamel). *Dans la paix tout est bien enfermé en soi-même... Dans les greniers rentrent les graines. Et l'on range le linge plié dans les armoires* (Saint-Exupéry). *« Avez-vous un Larousse médical ? » demanda Jacquemort en rangeant son pinceau* (Vian). *Est-ce que tu te rappelles où nous avons rangé les photographies du musée de Berlin ?* (Butor) ; et absol. : *Une femme d'intérieur, qui prend plaisir à ranger.* || *Class.* et *fig.* Décider, fixer par un choix : *Quand j'ai rangé de certaines choses, c'est me blesser le cœur que de s'y opposer si vivement* (Sévigné). || **3.** *Par extens.* Mettre ou remettre de l'ordre dans un lieu, afin qu'il soit et qu'il paraisse bien tenu : *Ranger son appartement après le départ des invités. Il est rare qu'un enfant ait envie de ranger sa chambre. Dans le désordre, on se retrouve. Dès qu'une personne étrangère range notre désordre, on ne retrouve plus rien* (Cocteau). || *Class.* et *fig.* Disposer selon un certain plan : *Cette lettre est mieux rangée, quoique écrite impétueusement* (Sévigné). || **4.** *Spécialem.* Placer, déplacer quelque chose ou quelqu'un, de façon à laisser libre ou à dégager le passage : *Ranger sa voiture le long du trottoir. Rangez donc cette chaise : elle gêne les serveurs et les serveuses. Les gendarmes ont eu de la peine à ranger la foule avant l'arrivée du cortège officiel.* || Dans une exploitation ardoisière, abattre, au moyen de la pointe ou de tout autre instrument, les saillies que les blocs, en se détachant, ont laissées adhérentes à la masse. || *Ranger les hanches*, en parlant d'un cheval, déplacer latéralement son arrière-main sous l'action d'une jambe employée isolément.

III. En termes de marine, longer à petite distance : *Heureusement le flot porta nos frégates dans la baie, nous faisant ranger les roches à demi-portée de pistolet* (La Pérouse). *En rangeant à gauche les côtes de Bade* [...] *nous apercevons enfin les falaises* (Nerval). || *Ranger à l'honneur*, passer à la poupe du vaisseau amiral, pour entendre les communications verbales de son commandant, et, *par extens.*, passer le plus près possible d'un objet quelconque : *Ranger à l'honneur un bâtiment, un môle, une jetée.*

• SYN. : **I, 1** *aligner* ; **2** *caser* (fam.), *cataloguer* (fam.), *placer* ; **3** *contraindre, courber, plier, subjuguer* ; **4** *corriger, redresser.* || **II, 1** *classer, classifier, distribuer, étiqueter, grouper, répartir* ; **2** *arranger, ordonner, serrer* (vx) ; **4** *contenir, endiguer, garer, parquer.* — CONTR. : **I, 4** *débaucher, dévergonder.* || **II, 1** *déclasser, déranger* ; **2** *déplacer.*

◆ **se ranger** v. pr. (sens I, 1, v. 1207, Villehardouin [au fig., 1673, Racine] ; sens I, 2, 1862, V. Hugo ; sens I, 3, fin du XVe s., Commynes [« ... adhérer à... un parti », 1559, Amyot] ; sens I, 4, 1788, Féraud [*se ranger des voitures*, 1881, L. Rigaud] ; sens II, 1668, Molière [en parlant d'un véhicule, 1845, Bescherelle]).

I. 1. Se disposer côte à côte sur une ou plusieurs lignes, ou, simplement, se placer dans un certain ordre : *Se ranger par*

quatre, par six. Se ranger autour du feu, d'une table. Les plus braves de l'armée du prince de Galles se rangèrent auprès de lui, et périrent les armes à la main (Duclos). *À cause de l'étroitesse, pour se croiser, les hommes se rangent en file, mais ils ne se saluent pas* (Pieyre de Mandiargues). || Fig. et littér. *Se ranger sous les drapeaux, les étendards,* etc., *d'un prince, d'un général, d'une armée, d'un régiment,* etc., servir dans les troupes commandées par ces chefs, dans les rangs de ces unités militaires (vieilli) : *De quelle noble ardeur pensez-vous qu'ils se rangent | Sous les drapeaux d'un roi longtemps victorieux ?* (Racine). || **2.** *Fig.* S'attribuer une place dans une série, estimer que l'on fait partie de tel ou tel ensemble : *En politique, je me range parmi les modérés. Il se range au nombre des gens qui croient à la possibilité d'une paix durable.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Accepter, plus ou moins volontiers, de se soumettre à une autorité, à une contrainte : *Se ranger sous la loi, sous le joug de quelqu'un.* || *Par anal.* Adopter les façons de voir, de penser, de juger d'un individu ou d'un groupe ; adhérer à une doctrine, à un parti : *Se ranger à l'avis, aux décisions d'un ami. Le croyant poursuit de son indignation et de sa pitié ceux qui ne se rangent pas à ce qu'il croit* (Guizot). *Par haine du drapeau tricolore, je crois qu'il* [M. de Charlus] *se rangerait plutôt sous le torchon du Bonnet rouge qu'il prendrait de bonne foi pour le drapeau blanc* (Proust). || **4.** *Absol.* et *fig.* Revenir à une manière de vivre régulière, ordonnée et conforme aux bonnes mœurs, après avoir mené une existence agitée et aventureuse : *Environ trois ans après le mariage d'Hortense,* [...] *le baron Hulot d'Ervy passait pour s'être rangé* (Balzac). *Je crois qu'il a voulu prouver qu'à la fin il faut toujours se ranger, et que la vertu est bien heureuse d'accepter les restes de la débauche* (Baudelaire). *Il se rangea, sans consentir même à revoir une seule fois celle avec qui il avait vécu longtemps* (Maupassant). || Pop. *Se ranger des voitures,* même sens.

II. S'écarter, se mettre de côté, afin de ne pas gêner le passage ou pour se préserver d'un danger : *Se ranger pour laisser passer un convoi. Rangez-vous ou je vous bouscule, car je manque de patience* (Duhamel). || En parlant d'un véhicule (navire, voiture, etc.), se placer de flanc le long d'un lieu de stationnement, et, *par extens.,* dans n'importe quelle position prévue pour le stationnement : *Un bateau qui se range à quai, à bord. Dans ce parking, les automobiles se rangent en épi. Il marcha pendant une minute et puis un taxi vint se ranger contre le trottoir, juste à sa hauteur* (Sartre).

• SYN. : **I, 1** *s'aligner, se distribuer, se grouper, s'installer, se mettre, se répartir ;* **2** *se placer ;* **3** *se courber, se plier ;* **4** *s'amender, s'assagir.* || **II** *se garer.*

rangette [rɑ̃ʒɛt] n. f. (dimin. de *range* 2 [v. ce mot] ; 1757, *Encyclopédie* [VII, 167 *a*], au sens de « sorte de fer forgé » ; sens actuel, 1803, Boiste). Syn. de RANCETTE.

◆ **À la rangette** loc. adv. (v. 1530, C. Marot). *Class.* À la file, l'un après l'autre (« mot bas », selon Acad., 1694) : *À la rangette | L'amour les prend, | Dans une plaine, | Dans un couvert, | L'un sans mitaine, | L'autre sans vert* (La Fontaine). *À la tribune, la maison royale, c'est-à-dire jusqu'aux petits-fils de France et non plus, se mettaient à la rangette et de suite sur le drap de pied du roi* (Saint-Simon).

rangeur, euse [rɑ̃ʒœr, -øz] n. (de *ranger* [v. ce mot] ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *rengeur,* au sens de « gouverneur » ; 1776, *Encyclopédie,* écrit *rangeur,* au sens de « ouvrier de briqueterie qui pétrit la terre » ; sens actuel, 1869, Littré). Personne qui range, qui est employée à ranger ou qui aime à mettre de l'ordre : *Il devinait le sourire de la Française, de la « rangeuse », à l'aspect de ce tohu-bohu* (Hermant).

rāni [rani] n. f. (mot hindī de même sens, du sanskrit *rajni,* fém. de *rāja,* roi [v. RADJAH] ; 1878, Larousse, écrit *ranee* [à l'anglaise] ; *rani,* 1932, Larousse). Reine ou princesse de l'Inde ; épouse d'un radjah.

raniforme [ranifɔrm] adj. (de *rani-,* élément tiré du lat. *rana,* grenouille, et de *forme ;* 1875, Larousse). En zoologie, qui a la forme, l'aspect d'une grenouille.

◆ **raniformes** n. m. pl. (1875, Larousse). Famille de batraciens anoures phanéroglosses, comprenant les grenouilles et tous les genres qui leur ressemblent par la forme.

• REM. On a dit aussi RANIDÉS n. m. pl. (de *ran[i]-* [v. ci-dessus] et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse) et, plus rarement, RANACÉS n. m. pl. (dér. savant du lat. *rana,* grenouille ; 1839, Boiste).

ranimable [ranimabl] adj. (de *ranimer ;* av. 1850, Balzac). *Littér.* Se dit, au *fig.,* de ce qui peut être ranimé (peu usité) : *La jeune fille lui causa ces sensations extrêmes qu'il ne croyait plus ranimables* (Balzac).

ranimer [ranime] v. tr. (de *r[e]-* et de *animer ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 [au fig., 1908, R. Rolland] ; sens 2, 1677, Racine [en parlant d'une partie du corps, 1820, Lamartine] ; sens 3, av. 1841, Chateaubriand [en parlant de choses concrètes, 1690, Furetière] ; sens 4, 1690, Furetière [« réveiller... un sentiment... », 1644, Corneille]). **1.** Ressusciter quelqu'un, lui rendre la vie (rare) : *Dieu seul peut ranimer les morts* (Acad., 1835). *Selon l'Évangile, Jésus ranima Lazare.* || *Fig.* Redonner vie à une chose éteinte ou abolie : *C'est en vain qu'on tente de ranimer le passé.* || **2.** *Par extens.* Redonner du mouvement, faire reprendre conscience à une personne : *Ranimer une femme tombée en syncope. La technique du bouche à bouche et de la respiration artificielle permet souvent de ranimer les asphyxiés. Et il* [Louis XIII] *tomba évanoui dans un fauteuil. Lorsque le Roi rouvrit les yeux, ranimé par les odeurs fortes et les sels...* (Vigny). [Syn. RÉANIMER.] || En parlant d'une partie du corps, lui rendre un fonctionnement physiologique normal : *Ranimer un bras paralysé par des frictions, par des drogues spiritueuses* (Acad., 1835). || **3.** *Par extens.* Revigorer une personne atteinte de déficiences et de carences organiques : *Ranimer un blessé par une transfusion sanguine. Ces enfants sous-alimentés seront ranimés par une nourriture saine et équilibrée. Le malade, dans la rude saison des hivers, rêve le printemps et les douces brises qui le ranimeront* (Lamennais). || En parlant de choses concrètes, leur rendre de la force et de l'éclat par différents moyens matériels : *Ranimer avec quelques bûches un feu presque éteint. Ranimer la flamme du tombeau du Soldat inconnu. Ranimer les couleurs d'un tableau ancien.* || **4.** *Fig.* Redonner de l'ardeur, du courage à quelqu'un : *Ce discours ranima les troupes, ranima le soldat* (Acad., 1835). || Réveiller, rendre plus actifs, plus vifs une faculté, un sentiment, etc. : *Ranimer le zèle d'un indifférent. Ranimer la colère, la haine, la passion, les inquiétudes d'une femme jalouse. Cela est excellent pour ranimer son goût* (France). *Voilà un personnage nouveau et qui risque de ranimer d'ici peu l'intérêt d'une comédie morne* (Mauriac).

• SYN. : **3** *ravigoter* (fam.), *réconforter, remonter, rétablir, retaper* (fam.), *revigorer, vivifier ; raviver ;* **4** *enflammer, exalter, stimuler ; aiguillonner, aiguiser, attiser, éperonner.* — CONTR. : **4** *abattre, décourager, démoraliser, refroidir ; endormir, éteindre, étouffer.*

◆ **se ranimer** v. pr. (sens 1, 1690, Fléchier ; sens 2, v. 1695, Fénelon [en parlant d'une partie du corps, 1912, A. France] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1760, Voltaire [en parlant d'une chose abstraite, av. 1772, Duclos]). **1.** En parlant d'un mort, revenir à la vie (rare) : *Ces ossements se rejoindraient et se ranimeraient pour me dire : « Pourquoi viens-tu mentir pour moi qui ne mentis jamais pour personne ? »* (Fléchier). *Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le cours | Des prodiges fameux accomplis en nos jours ? |* [...] *| Les morts se ranimant à la voix d'Elisée* (Racine). || **2.** *Par extens.* Reprendre conscience et mouvement, le plus souvent après un évanouissement : *Le boxeur, knock-out, mit longtemps à se ranimer.* || En parlant d'une partie du corps, et, particulièrement, du visage, manifester ce retour à la conscience : *Sa figure, ses yeux se raniment.* || **3.** *Par extens.* En parlant d'une chose concrète, retrouver son intensité, son éclat initial : *La lampe, qui s'éteint,*

tout à coup se ranime (Lamartine). || **4.** *Fig.* En parlant d'une personne, reprendre une activité nouvelle, après une période de découragement ou de faiblesse : *Il se ranime à parler de son ancien temps, de ses amours, de ses campagnes, des combats où il s'est trouvé, du courage de ses compatriotes* (Rousseau). *Il s'est ranimé en apprenant cette nouvelle* (Acad., 1835). || En parlant d'une chose abstraite, redevenir vive, intense ou florissante : *Le commerce est languissant, mais prêt à se ranimer* (Voltaire). *Je ne sais par quel hasard une superstition de mon enfance s'est ranimée dans mon cœur* (Staël). *Les douleurs assoupies se réveillent, la fièvre qui dormait se ranime* (Huysmans).

• SYN. : **1** *ressusciter ;* **3** *se raviver ;* **4** *se ragaillardir, revivre ; se réveiller.*

ranine [ranin] adj. f. (dér. savant [à cause de l'analogie de forme] du lat. *rana,* grenouille ; 1690, Furetière, art. *ranulaire* [*artère ranine,* 1793, Schwan]). *Veines ranines,* nom donné à deux veines situées sous la langue. || *Artère ranine,* artère qui termine l'artère linguale.

ranker [raŋkər *ou* rɑ̃kɛr] n. m. (mot angl. de même sens, dér. de l'adj. *rank,* vigoureux, fertile, gras ; 1964, Larousse). Sol jeune, généralement humifère, reposant sur une roche mère siliceuse.

ransomite [ransɔmit *ou* rɑ̃sɔmit] n. f. (du n. du géologue américain F. L. *Ransome ;* 1964, Larousse). Sulfate naturel hydraté de fer et de cuivre.

ranz [rɑ̃] n. m. (var. graphique, avec spécialisation de sens, du moyen franç. *rang de vaches,* file de vaches en route pour un pâturage [v. 1580, Larivey], de *rang,* de *de* et du plur. de *vache ;* 1767, J.-J. Rousseau). *Ranz des vaches,* air populaire que chantent les bouviers suisses en conduisant leurs troupeaux aux pâturages, et dont il existe de nombreuses variantes, soit locales, soit dues à des musiciens professionnels qui ont arrangé les thèmes du folklore : *J'ai ajouté* [...] *le célèbre ranz des vaches, cet air si chéri des Suisses qu'il fut défendu, sous peine de mort, de le jouer dans leurs troupes, parce qu'il faisait fondre en larmes, déserter ou mourir ceux qui l'entendaient, tant il excitait en eux l'ardent désir de revoir leur pays* (Rousseau).

raout [raut] n. m. (angl. *rout,* proprem. « désordre, déroute », empr. du franç. *route* [v. ce mot], au sens anc. de « troupe, compagnie » [v. 1155, Wace] ; 1804, Saint-Constant, écrit *rout ; raout,* 1824, Stendhal). Grande réception mondaine (vieilli) : *Quand elle n'allait pas à des raouts diplomatiques ou à des bals chez de riches étrangers, la comtesse allait presque tous les soirs dans le monde* (Balzac). *De même qu'un grand raout dans le faubourg Saint-Germain n'est plus un raout s'il y a une comédie ou de la musique* (Proust).

rapace [rapas] adj. (lat. *rapax, -pacis,* qui emporte, ravisseur, qui s'empare de, de *rapère,* entraîner avec soi, emporter précipitamment ; XIII^e s., *Roman de Renart,* écrit *rapax,* au plur. [ce qui correspondait à un sing. *rapal* — et donc à un empr. du lat. avec changement de suff. —, par confusion de la graphie *-ax* (aks) du lat. avec la graphie *-ax* (aws) de l'anc. franç.], au sens vague de « avide » ; écrit *rapace,* au sens 1, v. 1460, G. Chastellain [substantiv., 1845, Bescherelle ; pour une partie du corps, 1738, Ch. Rollin] ; sens 2, av. 1502, O. de Saint-Gelais). **1.** Se dit d'une personne âpre au gain et sans scrupules, qui cherche à s'enrichir aussi rapidement que possible du bien d'autrui : *Un usurier rapace. Ces gens* [...] *butés, rapaces, étaient incapables à tout jamais d'apprécier un geste désintéressé* (Gide) ; et substantiv. : *Et il n'y avait pas à reculer, avec cette bande de rapaces* (Duhamel). || Se dit de ce qui, chez une telle personne, laisse transparaître son caractère : *Des yeux rapaces. Nulle statue, pour peu qu'elle fût précieuse, n'échappait aux mains rapaces de Verrès* (Ch. Rollin). || **2.** *Par anal.* Se dit d'un animal, et, particulièrement, d'un oiseau, avide, ardent à la proie : *Crocodile, vautour rapace. Le grand vol anguleux des éperviers rapaces* (Verlaine).

• SYN. : **1** *avare, avide, cupide, insatiable.* — CONTR. : **1** *désintéressé, généreux, large, prodigue.*

◆ **rapaces** n. m. pl. (1768, Valmont de Bomare). Super-ordre d'oiseaux carnassiers, aux griffes et au bec acérés et recourbés, dont les types sont l'aigle et le hibou : *Rapaces diurnes. Rapaces nocturnes.*

◆ **rapace** n. m. (1768, Valmont de Bomare). Oiseau appartenant à ce superordre : *Le bec recourbé, dur et court d'un petit rapace, émouchet ou buse* (Claudel).

rapacité [rapasite] n. f. (lat. *rapacitas,* rapacité, penchant au vol, de *rapax, -pacis* [v. l'art. précéd.] ; fin du XIV^e s., Gerson, au sens 1 ; sens 2, 1530, Palsgrave, 262). **1.** Caractère, comportement d'une personne rapace : *Les campagnes sont abandonnées à la rapacité des traitants* (Voltaire). [Les] *traditions de rapacité que la terre* [...] *semble indiquer à tous les paysans* (Daudet). || **2.** *Par anal.* Caractère d'un animal rapace : *La rapacité d'un loup affamé.*

• SYN. : **1** *avidité, cupidité, vampirisme.*

râpage [rɑpaʒ] n. m. (de *râper ;* 1617, Crespin, écrit *rapage,* au sens de « grappillage » ; écrit *râpage,* au sens actuel, 1775, Brunot). Action de râper ; résultat de cette action : *Le râpage des betteraves.*

rapaiser [rapeze] v. tr. (de *r[e]-* et de *apaiser ;* v. 1170, Bartsch, comme v. pr., écrit *soi rapaisier,* au sens de « se calmer » [en parlant d'une personne] ; écrit *rapaiser,* comme v. tr., au sens 1, v. 1260, Bartsch ; sens 2, milieu du XIV^e s., Machaut). **1.** *Class.* Ramener quelqu'un au calme, à la sérénité : *Tout cela, Mademoiselle, m'avait mis en une extrême colère ; mais la douceur que vous m'avez envoyée m'a rapaisé* (Voiture). *Je me fâchai, l'on me rapaisa* (Retz). || **2.** *Class.* Faire cesser le trouble qui affecte un organisme ou une partie de celui-ci : *Vous reposez-vous ? Il faut un peu rapaiser votre sang, qui a été terriblement ému pendant le voyage* (Sévigné).

rapatelle [rapatɛl] n. f. (origine obscure ; nov. 1640, d'après Littré, 1869). Tissu de crin qui sert à faire des sas et des tamis. (Syn. TOILE À SAS et TOILE À TAMIS.)

rapatriage [rapatrijaʒ] n. m. (de *rapatrier ;* 1668, Molière). *Class.* et *littér.* Réconciliation : *Si ce garçon-là me recherchait, je ne suis pas rancuneuse, il y aurait du rapatriage* (Marivaux). *Je sais taire les faveurs des vieilles maîtresses avec qui je renoue ; ce rapatriage ne durera pas longtemps, par la raison que je m'affaiblis tous les jours* (Voltaire). *Je suis brouillé avec eux ; mais le rapatriage sera facile* (Augier).

rapatrié, e [rapatrije] adj. et n. (part. passé de *rapatrier ;* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné, au sens I ; sens II, 1869, Littré).

I. *Class.* Réconcilié : *Les voilà donc rapatriés, si bien qu'il n'y paraissait non plus que s'ils avaient toujours été en pleine cordialité* (Caylus).

II. Ramené légalement et officiellement dans sa patrie : *Des émigrés, des prisonniers rapatriés. Un convoi de rapatriés. Bien que la dernière guerre soit terminée depuis de nombreuses années, le problème des rapatriés subsiste.*

rapatriement [rapatrimɑ̃] n. m. (de *rapatrier ;* 1670, Th. Corneille, au sens I ; sens II, 1, 1869, Littré [aussi en droit maritime] ; sens II, 2, 1^er mars 1969, *le Monde*).

I. *Class.* Syn. de RAPATRIAGE : *Depuis leur rapatriement, ils vivent fort bien ensemble* (Acad., 1762).

II. 1. Action de ramener quelqu'un légalement et officiellement dans sa patrie ; résultat de cette action : *Le rapatriement de prisonniers de guerre.* || *Spécialem.* En droit maritime, retour dans son pays d'origine d'un marin débarqué à l'étranger : *Le marin ne peut renoncer à l'avance à son droit de rapatriement.* || **2.** *Fig.* Action de rapatrier des capitaux, des salaires, des bénéfices ; résultat de cette action : *La nouvelle politique de ce pays provoque un très important rapatriement de devises.*

rapatrier [rapatrije] v. tr. (mot issu, par substitution du préf. composé *ra-* [de *r(e)-* et de *a-,* lat. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers] à la syllabe *re-,* du moyen franç. *repatrier,* rentrer dans sa patrie [v. 1462, *Cent Nouvelles*], faire rentrer dans son pays [1477,

Bartzsch], lat. impér. *repatriare,* revenir dans sa patrie [IIIe s.], de *re-,* préf. marquant le retour en arrière, et de *patria,* patrie, sol natal ; v. 1462, *Cent Nouvelles,* au sens II, 1 ; sens I, 1603, Kermaingant, *Harlay* [pièces justificatives, 64] ; sens II, 2, 9 janv. 1968, *le Monde*).

I. *Class.* et *littér.* Réconcilier, raccommoder des personnes qui étaient fâchées : *Il y avait longtemps qu'ils étaient brouillés, on les a rapatriés* (Acad., 1798). *Il est impossible de la rapatrier avec son Arthur* (Balzac). *Le frère s'interposa entre les deux femmes et parvint à les rapatrier tant bien que mal* (Goncourt).

II. 1. Ramener quelqu'un dans sa patrie, suivant des dispositions légales et officielles : *Rapatrier des émigrants. Les consuls sont forcés de « rapatrier » ceux de leurs nationaux qui manqueraient de ressources pour retourner en Europe* (Nerval). *Notre train rapatrie grande quantité de soldats* (Gide). || **2.** Faire rentrer dans leur pays d'origine des capitaux placés à l'étranger ; ramener chez soi les bénéfices, les salaires, etc., qu'on a perçus hors de sa patrie : *Une société étrangère qui revend une usine pour rapatrier son prix et le placer avantageusement. Les travailleurs frontaliers ont le droit de rapatrier la totalité ou une partie du salaire qu'ils reçoivent hors de France.*

• SYN. : **I** *raccommoder, rapprocher.*

◆ **se rapatrier** v. pr. (sens I, 1603, Kermaingant, *Harlay* [pièces justificatives, 64] ; sens II, 1762, J.-J. Rousseau).

I. *Class.* et *littér.* Se réconcilier après une brouille : *Ne voulez-vous pas vous rapatrier avec lui ?* (Acad., 1694). *Les affaires du duc d'Estrées sont accommodées avec M. de Gesvres ; son nez s'est aussi rapatrié avec le nez des Béthunes* (Sévigné).

II. Retourner dans sa patrie (rare) : *Le capitaine était un renégat qui s'était rapatrié* (Rousseau).

• SYN. : **I** *se raccommoder, se rapprocher, se remettre, renouer.*

rapatronnage [rapatrɔnaʒ] n. m. (de l'anc. v. [*se*] *rapatronner,* [s']ajuster [1757, *Encyclopédie,* VII, 155 *a*], de *r*[*e*]- et du moyen franç. *appatronner,* comparer avec le modèle, étalonner [1348, Du Cange], conformer à un modèle [fin du XVIe s.], de *a-* [lat. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers] et de *patron* 2 ; 1737, M. Noël, p. 547). En termes d'eaux et forêts, rapprochement qu'on fait d'un tronc d'arbre coupé avec une souche qui est restée en terre, afin de vérifier que le tronc provient bien de cette souche.

râpe [rɑp] n. f. (déverbal de *râper* [v. ce mot] ; 1202, Du Cange, sous la forme latinisée *raspa* [*raspe,* 1374, Espinas, *Vie de Douai,* IV, 474 ; *râpe,* XVIe s.], au sens II, 1 [« ensemble des pédoncules et des pédicelles... », fin du XVIe s., Palissy] ; sens I, 1, milieu du XIIIe s., écrit *raspe* [*râpe,* XVIe s. ; *bruit de râpe,* 1869, Littré] ; sens I, 2, 1559, Amyot [*râpe à tabac,* 1869, Littré ; « surface rude au toucher », 1875, Larousse ; « endroit usé et rugueux », 1884, A. Daudet] ; sens I, 3-4, 1875, Larousse ; sens II, 2, 1752, Trévoux [aussi pour l'épi de maïs]).

I. 1. Grosse lime d'acier, à entailles profondes et espacées ou à grosses dents nettement séparées, dont se servent les menuisiers, les serruriers, les tailleurs de pierre, les sculpteurs, les fondeurs, etc., pour user une matière : *Râpe de cordonnier, de tourneur, de tabletier, de plombier* (Acad., 1835). || *Bruit de râpe,* souffle grave ou aigu, comparable au frottement d'une râpe sur du bois, qui, observé à l'auscultation du cœur, indique la lésion d'un orifice ou une altération valvulaire. || **2.** *Par anal.* Ustensile de ménage, hérissé d'aspérités et perforé de petits trous, qu'on tient à la main ou qu'on actionne par une manivelle, et sur lequel on frotte certaines substances pour les réduire en poudre, en pulpe ou en petits morceaux : *Une râpe à muscade, à fromage, à sucre.* || *Râpe à tabac,* instrument plat du même genre, dont on se servait autrefois pour mettre en poudre le tabac à priser. || *Fig.* et *fam.* Surface rude au toucher : *Quand il ne s'est pas rasé, ses joues sont de véritables râpes.* || Endroit usé et rugueux : *Sa crinière de lion montrant des râpes de vieux tapis* (Daudet). || **3.** *Spécialem.* Dans les distilleries et les cidreries, tambour armé de dents, tournant à grande vitesse, contre lequel sont appliquées les betteraves ou les pommes qu'on veut réduire en pulpe. || **4.** *Par anal.* et *spécialem.* Règle métallique à jours, avec laquelle on dresse le fil de fer destiné à la fabrication des aiguilles.

II. 1. Reste de la grappe qui a été pressée, marc de raisin. || Ensemble du pédoncule et des pédicelles d'une grappe de raisin, de groseille, etc. (Syn. RAFLE.) || **2.** *Par anal.* Ce qui reste d'un épi lorsque ses grains ont été enlevés : *Une râpe de blé.* || *Spécialem.* Axe renflé de l'épi de maïs, sur lequel les épillets sont disposés en rangées : *Les pièces du rez-de-chaussée ne contenaient rien qu'une demi-douzaine de bottes de paille, des râpes de maïs et quelques menus instruments de jardinage* (Gautier).

râpé, e [rɑpe] adj. (part. passé de *râper ;* XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1761, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1819, Boiste [au fig., 1834, Balzac]). **1.** Se dit de ce qui a été réduit en poudre, en pulpe ou en miettes à l'aide d'une râpe : *Ajouter du fromage râpé à un plat de pâtes. Des amandes râpées. Des betteraves râpées.* || **2.** *Par anal.* Se dit d'un vêtement élimé, d'un tissu usé jusqu'à la corde : *À peine apercevait-on son habit noir râpé, sa poitrine débraillée* (Lamartine). *Un vieil homme* [...] *vêtu d'un pardessus décent et râpé* (Duhamel). || **3.** *Par extens.* Se dit d'une personne vêtue d'habits vieux et usés, qui a l'air misérable : *Dame, mon cher ! il faut renoncer aux conquêtes ; | Les amoureux râpés font peu tourner les têtes* (Ponsard). *Nous mangeons dans la première salle, au milieu de gens très râpés, très affamés, qui raclent leur assiette silencieusement* (Daudet). || *Fig.* et *littér.* Se dit de l'état social dans lequel se trouve une telle personne : *Enfin là règne la misère sans poésie, une misère économe, concentrée, râpée* (Balzac).

◆ **râpé** n. m. (sens I, 1, 1920, Bauche ; sens I, 2, 1759, Caraccioli, p. 80 ; sens II, 1 [de *râpe,* de même que les sens II, 2-4], 1611, Cotgrave ; sens II, 2, XIIe s., *Dolopathos,* écrit *raspé* [*râpé,* XVIe s. — *vin raspé,* même sens, v. 1175, Chr. de Troyes ; « le raisin employé à cet usage », 1690, Furetière] ; sens II, 3, 1765, *Encyclopédie* [« les copeaux eux-mêmes », 1688, Miege] ; sens II, 4, 1869, Littré).

I. 1. Fromage de gruyère passé à la râpe : *Acheter 200 g de râpé pour préparer un gratin.* || **2.** *Vx.* Dans la fabrication du tabac à priser, tabac réduit en poudre après la première fermentation des feuilles.

II. 1. Boisson légère et médiocre qu'on obtient en faisant passer de l'eau sur du marc de raisin (sur la « râpe ») ou sur du raisin entassé dans un tonneau : *Quand mon père fut malade, il n'y avait rien à lui donner à boire que du râpé sur lequel on jetait de l'eau depuis un an* (Goncourt). || **2.** Vin trop léger ou éventé que l'on a bonifié, soit en y faisant macérer des raisins secs, soit en y ajoutant du raisin nouveau. || Le raisin employé à cet usage : *Passer du vin par le râpé, sur le râpé.* || **3.** Vin trouble ou trop chargé qui a été éclairci par un contact prolongé avec des copeaux de chêne, de hêtre, etc., ajoutés dans le tonneau. || Les copeaux eux-mêmes. || **4.** Boisson composée d'un mélange de restes de vins divers, qu'on sert aux clients dans les cabarets. (Vieilli.)

râper [rɑpe] v. tr. (lat. pop. **raspare,* ramasser, rafler, germ. occidental **raspôn,* mêmes sens ; XIVe s., *Moamin,* écrit *rasper,* au sens de « gratter » [probablem. bien antérieur, v. la date du dér. *râpe*] ; écrit *râper,* au sens 3, milieu du XVIe s. ; sens 1, 1596, Hulsius [en parlant d'un corps rugueux, XXe s. ; en parlant d'un aliment, début du XVIIe s. ; « ennuyer », 1906, Esnault] ; sens 2, av. 1834, Béranger). **1.** User la surface d'un corps avec la grosse lime appelée « râpe » : *Râper un morceau de bois, d'ivoire, avant de le polir* (Acad., 1835). *Râper le dos d'un volume avant de le relier.* || *Par anal.* En parlant d'un corps rugueux, frotter rudement une surface quelconque : *J'avais chaud, les mains moites, mon pantalon qui me râpait les cuisses* (F. Marceau). || *Fig.*

En parlant d'un aliment (surtout d'une boisson), avoir un goût âpre et rude : *Un vin trop vert qui râpe la gorge.* || *Fig.* et *pop.* Ennuyer (vieilli) : *Il nous râpe avec ses histoires de guerre.* || **2.** *Spécialem.* User jusqu'à la corde un tissu, un vêtement : *Le temps, au bruit des fêtes enivrantes, | Râpait, râpait l'habit du chansonnier* (Béranger). || **3.** Réduire en poudre, en pulpe ou en miettes, à l'aide d'une râpe manuelle ou d'une machine analogue : *Râper du sucre, de la muscade, du tabac, des betteraves.*

râperie [rɑpri] n. f. (de *râper ;* 1875, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Atelier dans lequel on râpe les betteraves destinées à la fabrication du sucre. || **2.** Atelier dans lequel on râpe le bois destiné à la fabrication de la pâpe à papier.

râpes [rɑp] n. f. pl. (moyen haut allem. *rappe,* même sens ; v. 1200, *ZRP* [LXX, 259], au sing., écrit *rape,* au sens de « chancre, ulcère » ; sens actuel, 1393, Godefroy [II, 357 *a*], au sing., écrit *rape ;* au plur., 1611, Cotgrave, écrit *rappes* [*râpes,* XVII[e] s.]). Crevasses ou fentes transversales qui se forment parfois au pli du genou d'un cheval : *Les râpes diffèrent des malandres, en ce que les unes sont transversales et les autres longitudinales* (Acad., 1835).

• REM. Le singulier *râpe* est très rarement employé.

rapetassage [raptasaʒ] n. m. (de *rapetasser ;* 1609, J.-P. Camus [II, 440], au sens 1 ; sens 2, sept. 1751, Voltaire). **1.** *Fam.* Action de raccommoder grossièrement un objet ; résultat de cette action : *Le rapetassage des chaussures* (Hamp). || **2.** *Fig.* et *fam.* Corrections successives qui dénaturent un ouvrage littéraire (peu usité) : *Il ne s'agit plus que de copier ces rapetassages* [des modifications apportées au texte de la tragédie « Rome sauvée »] (Voltaire).

rapetasser [raptase] v. tr. (mot des parlers de la région lyonnaise signif. « rapiécer grossièrement », du préf. composé *ra-* [de *r(e)-* et de *a-,* lat. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers] et de l'anc. occitan *petasar,* rapiécer, ou de l'anc. franco-provenç. *petasser,* même sens, dér. de l'anc. occitan et de l'anc. provenç. *petas,* morceau [de cuir, etc.] pour réparer, lat. *pittacium,* morceau de cuir ou de parchemin, emplâtre, et, à basse époque, « pièce [sur un vêtement ou une chaussure] », gr. *pittakion,* feuille de tablette à écrire, billet, emplâtre, dér. de *pitta* ou *pissa,* poix, résine ; 1532, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, av. 1615, Pasquier [absol., 1775, Voltaire]). **1.** *Fam.* Raccommoder grossièrement avec des pièces (se dit surtout en parlant des vêtements et autres parties de l'habillement) : *Je ne me sens pas d'humeur à porter des enfants sur mes bras toute la journée et à rapetasser les haillons d'un homme* (Balzac). *Un vieux chapeau rapetassé.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Corriger ou remanier une œuvre en y ajoutant des morceaux pris de tous côtés : *Certes nous sommes de grands inventeurs ; nous ravaudons les vieilles comédies, nous rapetassons les anciennes tragédies, et nous réparons la bande de pourpre des vieux manteaux* (Janin). *Passé deux heures avec J. E. Blanche à rapetasser son manuscrit terriblement défaillant par endroits* (Gide) ; et absol. : *Non, Messieurs, nous n'avons rien inventé, nous n'avons fait que rapetasser* (Voltaire).

• SYN. : **1** *rapiécer, rapiéceter, ravauder ;* **2** *rabibocher* (fam.), *raccommoder, rafistoler* (très fam.), *retaper* (pop.).

rapetasseur, euse [raptasœr, -øz] n. (de *rapetasser ;* av. 1553, Rabelais, au sens 2 ; sens 1, 1659, Duez). **1.** *Fam.* Personne qui fait métier de réparer sommairement toutes sortes d'objets (peu usité) : *Ces boutiques montraient au passant soit une vendeuse de mou de veau, soit un rapetasseur, soit une marchande de petite marée* (Balzac). *Rapetasseur de vieux souliers* (Littré) ; et par extens. : *J'étais las de mon métier de rapetasseur de corps ; un dégoût me prit à l'idée de retourner au matin tâter le pouls de M. l'Échevin, rassurer M[me] la Baillive, et regarder à contre-jour l'urinal de M. le Pasteur. Je me promis cette nuit-là de ne plus soigner personne* (Yourcenar). || **2.** *Fig.* Personne qui compose des ouvrages décousus et dépourvus d'originalité, faits d'emprunts mal assimilés (vieilli et peu usité) : *L'on doit convenir que les architectes et les prêtres allemands connaissaient beaucoup mieux l'archéologie que nos rapetasseurs diocésains et nos curés* (Huysmans).

rapetissement [raptismɑ̃] n. m. (de *rapetisser ;* milieu du XVI[e] s., au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Le fait de devenir ou de paraître plus petit ; état qui en résulte : *Le rapetissement d'un vêtement provoqué par le lavage. Le rapetissement des objets qui s'éloignent. Le rapetissement de la langue est un symptôme dans le typhus* (Chomel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Diminution du mérite, de la valeur, de l'importance de quelqu'un ou de quelque chose ; avilissement : *Je m'aperçois moins du rapetissement de la société actuelle lorsque je me trouve seul* (Chateaubriand). *Agonie, rapetissement et plaintes des âmes tendres déchues* (Sainte-Beuve). *Répondre à un acte généreux par un acte sauvage ! [...] quel rapetissement pour la république !* (Hugo).

• SYN. : **1** *diminution, réduction ;* **2** *abaissement, décadence, déchéance, dégradation.* — CONTR. : **1** *agrandissement, amplification, extension, grossissement ;* **2** *élévation, ennoblissement, rehaussement.*

rapetisser [raptise] v. tr. (de *r[e]-* et de *apetisser ;* 1349 [d'après Bloch-Wartburg], au sens 1 ; sens 2, 1749, Diderot ; sens 3, 1752, J.-J. Rousseau). **1.** Rendre plus petit : *Rapetisser un manteau. Le lavage a rapetissé la chemise au point qu'elle est devenue immettable. Rapetisser une chambre pour la rendre plus intime. Ses yeux rapetissés par les clignotements de l'attention* (Baudelaire). || **2.** *Par extens.* Faire paraître plus petit : *La distance rapetisse les objets à l'œil* (Acad., 1835). *La lunette qui rapetisse les objets n'est pas plus vraie que celle qui les grossit* (A. Karr). || **3.** *Fig.* Diminuer le mérite, la valeur, l'importance de quelqu'un ou de quelque chose : *Il est temps de montrer que, loin de rapetisser la pensée, il* [le christianisme] *se prête merveilleusement aux élans de l'âme* (Chateaubriand). *Il* [Pascal] *l'insulte* [Montaigne] *et le rapetisse, il voudrait l'avilir* (Sainte-Beuve). *Pourquoi ce langage qui rapetisse tout ce qu'il touche ? Croyez-vous échapper aux dieux à retrancher tout ce qui dépasse de vous en noblesse et en beauté ?* (Giraudoux).

• SYN. : **1** *amenuiser, diminuer, écourter, raccourcir, réduire ;* **3** *abaisser, amoindrir, avilir, dégrader, déprécier, rabaisser, ravaler.* — CONTR. : **1** *agrandir, allonger, élargir ;* **2** *grossir ;* **3** *élever, ennoblir, magnifier, rehausser.*

◆ v. intr. (sens 1, milieu du XV[e] s. ; sens 2, 1740, Acad.). **1.** Devenir ou paraître plus petit (dans l'espace) : *En vieillissant, l'homme rapetisse de plusieurs centimètres. Pourquoi, toujours rapetissant, | De lune devient-il* [le fromage] *croissant ?* (Saint-Amant). || **2.** Devenir moins long (dans le temps) : *Dès le mois de septembre les journées rapetissent très vite.*

◆ **se rapetisser** v. pr. (sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, av. 1711, Boileau). **1.** Devenir ou paraître plus petit, en taille, en dimension, en durée : *Les animaux se rapetissent sous ce ciel avare* (Buffon). *Tout se rapetisse à la fois dans les défilés des Alpes, et l'ensemble et les détails* (Chateaubriand). *Les yeux* [de la taupe] *se sont peu à peu rapetissés à la mesure d'une tête d'épingle* (Pesquidoux). || **2.** *Fig.* S'avilir, perdre de son intérêt, de son prestige, de ses qualités : *Les plus grands hommes se rapetissent quand ils se mesurent avec de fausses situations* (Lamartine). *Faute d'exercice, les passions se rapetissent en grandissant des choses minimes* (Balzac).

• SYN. : **1** *s'amenuiser, diminuer, se ratatiner* (fam.), *se réduire ;* **2** *baisser, déchoir, décliner.* — CONTR. : **1** *s'allonger, grandir, grossir.*

rapetissure [raptisyr] n. f. (de *rapetisser ;* 1868, La Blanchère). En termes de pêche, opération qui a pour but de diminuer progressivement les dimensions d'un filet.

râpeur, euse [rɑpœr, -øz] n. (de *râper ;* 1611, Cotgrave [pour le tabac, 1765, *Encyclopédie,* XV, 794 *a* — au fém., seulement depuis 1875, Larousse]). Ouvrier, ouvrière qui a pour tâche de râper certaines substances. || *Spécialem.* Ouvrier, ouvrière qui râpe le tabac.

râpeux, euse [rɑpø, -øz] adj. (de *râpe* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *raspos* [*râpeux*, av. 1577, Belleau], au sens 1 ; sens 2, av. 1880, Flaubert [pour la saveur elle-même, 1962, Robert] ; sens 3, 1869, Littré). **1.** Se dit d'un objet dont la surface est hérissée d'aspérités comme une râpe, ou, simplement, d'un objet qui paraît rugueux au toucher : *La langue râpeuse du chat. Poires à la peau brune et râpeuse* (Duhamel). *J'ai passé mes mains sur mes joues râpeuses et j'ai eu honte de m'être présenté sous un tel aspect à cette serveuse ; j'étais devenu presque aussi sale que mes compagnons de sommeil* (Butor). || **2.** *Fig.* Se dit d'un aliment (le plus souvent d'une boisson) qui a une saveur âpre et rude : *Du vin râpeux, du pain trop dur, des couteaux ébréchés* (Flaubert). || Se dit de cette saveur elle-même : *Un goût râpeux.* || **3.** *Par extens.* et *fig.* Se dit d'un son qui évoque celui d'une râpe frottant sur une matière dure : *Une voix râpeuse. Ce bruit de gorge râpeux et sauvage* (Genevoix).

• SYN. : **1** *rêche, rude ;* **2** *aigre, raide, vert ;* **3** *guttural, rocailleux.* — CONTR. : **1** *doux, lisse, uni ;* **2** *moelleux, velouté ;* **3** *harmonieux, suave.*

raphaélesque [rafaelɛsk] ou **raphaélique** [rafaelik] adj. (du n. du peintre italien Raffaello Santi ou Sanzio, dit *Raphaël* [1483-1520] ; 1834, Boiste, au sens 1 [*raphaélesque ; raphaélique,* fin du XIXe s.] ; sens 2, av. 1850, Balzac [*raphaélesque ; raphaélique,* 1855, Baudelaire]). **1.** En termes de beaux-arts, se dit de ce qui a le caractère, les qualités propres au peintre Raphaël : *L'œuvre d'Overbeck brille entre toutes les toiles de la pinacothèque par un sentiment de grâce exquise et par une suavité toute raphaélesque* (Gautier). *Mais la différence est que le sacrifice héroïque que M. Ingres fait en l'honneur de la tradition et de l'idée du beau raphaélesque, M. Courbet l'accomplit au profit de la nature extérieure...* (Baudelaire). *Tous ses traits offraient une harmonie raphaélique dans la rencontre des courbes* (Gauguin). || **2.** *Par extens.* Se dit de ce qui rappelle la peinture de Raphaël, les types de personnages représentés par cet artiste : *Est-ce que je sais ce que je dis en admirant une tête raphaélesque comme la vôtre ?* (Balzac). *Des muscles raphaélesques* (Flaubert). *Voici des figures délicates et des épaules simplement élégantes associées à des bras trop robustes, trop pleins d'une succulence raphaélique* (Baudelaire).

raphanie [rafani] n. f. (dér. savant du lat. *raphanus* [v. ci-dessous et l'art. suiv.] ; 1803, Boiste). Forme convulsive de l'ergotisme, autrefois attribuée, à tort, à l'intoxication causée par l'ingestion de semences d'une plante crucifère scientifiquement appelée *Raphanus raphanistrum,* mêlées, dans le pain, à la farine de blé.

raphanus [rafanys] n. m. (lat. *raphanus,* raifort, radis noir, gr. *raphanos,* chou, rave ; 1875, Larousse). Nom scientifique du genre *raifort.*

raphé [rafe] n. m. (gr. *raphê,* couture, suture ; 1839, Boiste). En anatomie, nom donné à certaines lignes saillantes de la peau ou des aponévroses, qui ressemblent à des sutures : *Le périnée et le scrotum sont divisés en deux parties latérales par un raphé.*

raphia [rafja] n. m. (malgache *rafia,* genre de palmier ; 1804 [thermidor an XII], *Bulletin des sciences* [p. 222], au sens 1 ; sens 2, 1928, Colette ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Genre de palmier, à tige forte, à feuilles très longues, à fleurs groupées en spadices énormes, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent à Madagascar, en Afrique et en Amérique équatoriales, et dont la variété malgache fournit des fibres servant à faire des cordages, des liens, des tissus d'ameublement, etc. || **2.** La fibre textile qu'on tire des feuilles de cet arbre : *Une ligature, un sac, un coussin, un matelas, un pagne de raphia.* || **3.** Broderie rustique, réservée à l'ameublement de jardin (coussins, napperons, etc.), qu'on exécute, avec des mèches de raphia glycérinées, sur de la grosse toile ou toute autre étoffe s'accommodant de la rugosité de cette matière.

rapiat, e [rapja, -at] adj. (mot dialect., tiré de la loc. du lat. scolaire *faire rapiamus,* « prendre, chiper », où *rapiamus* est la 1re pers. du plur. du prés. du subj. [à valeur d'impér.] du lat. class. *rapĕre,* emporter violemment, voler ; av. 1850, Balzac). *Fam.* Qui est trop regardant quant à la dépense eu égard aux circonstances et à ses moyens financiers : *C'est honteux !*[...] *Dire que ces rapiats n'ont pas même apporté un bouquet de violettes pour leur mère* (Zola). « *La cousine d'Oriane est supérieure, bonne, grosse, tout ce qu'on voudra, mais n'est pas précisément, comment dirais-je, prodigue. — Oui, je sais, elle est très rapiate* », *interrompit la princesse* (Proust) *Tu as des gens qui gagnent pourtant bien leur vie, et qui sont d'un rapiat !...* (Romains).

• SYN. : *avare, chiche* (fam.), *chien* (fam.), *grippe-sou* (fam.), *pingre* (fam.), *radin* (pop.), *rat* (fam.), *serré.* — CONTR. : *dépensier, dissipateur, gaspilleur, généreux, large, prodigue, panier percé* (fam.).

rapide [rapid] adj. (lat. *rapidus,* qui entraîne, qui emporte, impétueux, précipité, prompt, de *rapĕre* [v. l'art. précéd.] — le mot *rapide* a supplanté la forme pop. de même étym. *rabde,* torrentueux [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], *rade,* rapide [v. 1175, Chr. de Troyes] ; début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1640, Corneille ; sens 3, fin du XVIIIe s. [pour des installations sportives, 1970, Robert ; *route rapide,* milieu du XXe s.] ; sens 4, 1690, Furetière [*cadence... rapide,* 1852, Leconte de Lisle ; *pouls rapide,* 1936, R. Martin du Gard] ; sens 5, 1670, Racine ; sens 6, 1687, Bossuet [aussi « qui a une durée très courte ou qui paraît telle »] ; sens 7, 1669, Boileau ; sens 8, 1679, Bossuet [pour des substances actives, 1932, Larousse] ; sens 9, 1833, Balzac). **1.** Se dit d'un être animé ou d'un mobile qui se déplace à une vitesse supérieure à la vitesse moyenne généralement enregistrée dans la même catégorie : *Un athlète rapide à la course. Un cheval, un lévrier rapide. Une voiture de sport très rapide. Les vaisseaux crétois sont nombreux, mais moins rapides que les nôtres et, s'ils nous poursuivent, nous pourrons aisément les distancer* (Gide). || **2.** Se dit d'un cours d'eau dont le débit est accéléré en raison de l'inclinaison forte du profil de son lit : *Rivière rapide. Cours rapide d'un fleuve. Onde, courant rapide.* || **3.** Dont le profil redressé accélère les mouvements vers le bas : *Escalier rapide. Pente rapide. Elle est* [la ville de Bougie] *bâtie sur les flancs rapides d'un mont très élevé et couronné par les bois* (Maupassant). || *Par extens.* Se dit d'installations sportives si bien conçues et exécutées qu'elles facilitent les records : *Piscine rapide. La piste du Vigorelli de Milan est réputée rapide.* || *Route rapide,* celle dont le profil est calculé, les virages aménagés pour permettre aux véhicules qui l'empruntent d'y circuler sans ralentir. || **4.** Se dit d'un mouvement exécuté à vive allure et de façon soutenue ou en un temps très bref : *Entrechats rapides. Marche rapide. Mouvements rapides de va-et-vient. Le vol rapide de l'hirondelle. Gestes rapides. Jacquemort haussa les épaules et sortit. Le large escalier de carreaux tremblait sous ses pas rapides* (Vian). || *Cadence, rythme rapides,* cadence, rythme caractérisés par la succession à intervalles très rapprochés des éléments qui les constituent : *Mélodie au rythme rapide. Cadence rapide de la marche sportive.* || *Pouls rapide,* dont les battements sont plus rapprochés que ceux d'un pouls normal. || **5.** Se dit de ce qui est mené à son terme dans un temps relativement court, sans préjuger du résultat final : *Conquête rapide. Cet enfant a fait des progrès rapides. Guérison rapide. Méthode de lecture rapide. Visite rapide et de simple routine. Décision trop rapide et inopportune. Une vue d'ensemble rapide et trop superficielle. D'où vient l'amitié rapide qui lie souvent pour toujours, dans le premier restaurant auprès de la gare de l'Est, le grand exilé tchèque ou anglais avec le garçon berrichon qui le sert ?* (Giraudoux). *Ce plan comporte : 1. l'organisation de liaisons nombreuses, rapides et sûres avec les territoires non ralliés...* (De Gaulle). || **6.** *Littér.* Dont le déroulement dans le temps paraît si bref que la fin semble très proche du début : *Le cours rapide du temps. La ronde rapide des heures. Ô temps, suspends ton vol ! et vous heures propices, | Suspendez votre cours ! | Laissez-nous savourer les*

rapides délices | Des plus beaux de nos jours (Lamartine). *Je l'ai connu ton Phili ; un de ces néants que la jeunesse rapide revêt un instant de ses rayons* (Mauriac). || Qui a une durée très courte ou qui paraît telle : *C'est un rapide épisode dans sa vie et qui l'a fort peu marqué. Un rapide souvenir traverse la stupeur de son réveil* (Zola). || **7.** Se dit de ce qui est exprimé avec brièveté et concision, sous une forme condensée : *Éloquence rapide. Style rapide. Narration rapide. Je ne lui trouvai plus cette vivacité, ces brusques élans, cette rapide expression qui m'avaient tant plu en elle* (France). || **8.** Se dit de quelqu'un qui est capable d'agir sans délai et avec promptitude, de quelqu'un qui peut concevoir, décider, exécuter au mieux et dans le minimum de temps : *C'est un ouvrier capable et rapide dans son travail. Inutile de la secouer, elle n'est pas rapide et perdra toujours son temps quoi qu'on fasse. Dactylo rapide.* || Se dit de substances actives qui produisent promptement l'effet qu'on attend d'elles : *Une médication rapide. Un poison rapide.* || **9.** En parlant de l'esprit, des facultés intellectuelles, qui saisit, conçoit, assimile très vite et très aisément : *Esprit rapide. Intelligence rapide. Mémoire rapide et fidèle.*

● SYN. : **1** *véloce ;* **2** *impétueux, torrentueux, violent ;* **3** *abrupt, à pic, escarpé, raide ;* **4** *preste, vif ;* **5** *fulgurant, hâtif, prompt, sommaire, soudain ;* **6** *éphémère, fugitif ;* **7** *alerte, concis, nerveux, pressé ;* **8** *diligent, expéditif, prompt ; actif.* — CONTR. : **1** *lent ;* **2** *nonchalant ;* **3** *doux ;* **4** *lent, indolent, traînant ;* **5** *long ;* **6** *éternel, interminable ;* **8** *lambin* (fam.), *mou, inactif ;* **9** *épais, lourd, obtus, pesant.*

◆ n. m. (sens 1, 1736, Aubin ; sens 2, 1870, Lachâtre). **1.** Rupture de pente dans le profil d'un cours d'eau où l'eau descend à une vitesse accélérée et en tourbillonnant dans un lit resserré ou hérissé de rochers. || **2.** Catégorie de trains effectuant un long parcours à vitesse élevée en ne s'arrêtant qu'à des gares très importantes : *Le bondissement d'un rapide, noir et troué de feux, passa comme un cataclysme, soulevant tout ce qui pouvait voler* (Martin du Gard).

rapidement [rapidmɑ̃] adv. (de *rapide ;* 1611, Cotgrave). De façon rapide ; à grande vitesse ou dans un temps relativement très court (au pr. et au fig.) : *Marcher rapidement. Aller le plus rapidement possible chercher du secours. Se décider et agir rapidement. Exposer rapidement un problème. Malheureusement tout s'est passé si rapidement et dans une telle confusion à cette heure d'affluence, qu'aucun d'entre eux* [des témoins] *n'est capable de donner un signalement précis du conducteur* (Butor).

● SYN. : *diligemment, hâtivement, prestement, promptement, vite, vivement.* — CONTR. : *doucement, interminablement, lentement, longuement, mollement, nonchalamment.*

rapidité [rapidite] n. f. (lat. *rapiditas,* rapidité d'un courant, violence, de *rapidus* [v. RAPIDE] ; 1573, J. Le Frère [466 *b*], au sens 1 [pour un cours d'eau, v. 1660, Bossuet] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, v. 1660, Bossuet ; sens 5, 1687, Bossuet [pour des facultés intellectuelles, 1810, M[me] de Staël]). **1.** Caractère d'un être animé ou d'un mobile qui se meut ou peut se mouvoir à une vitesse élevée : *La rapidité de ce coureur cycliste en descente est impressionnante. La rapidité à la course d'un lévrier, d'un pur-sang. La rapidité d'une voiture, d'un avion.* || Se dit du débit d'un cours d'eau et du cours d'eau lui-même qui coule sur une pente à forte déclivité : *La rapidité du courant provoque des remous et des tourbillons au moindre obstacle. La rapidité de ce torrent devient inquiétante à la fonte des neiges.* || **2.** Caractère d'un mouvement qui se fait très vite, d'une série de mouvements qui s'exécutent à une cadence rapide : *Le chat a une rapidité de détente qui lui permet de surprendre sa proie. Rapidité d'un rythme, d'une danse. Rapidité du pouls.* || **3.** *Fig.* Caractère de ce qui s'accomplit, s'exécute, se conclut en un temps très bref : *La rapidité de sa guérison témoigne d'une forte constitution. Ses progrès sont d'une rapidité étonnante. L'efficacité en ce domaine tient à la rapidité des décisions.* || **4.** Caractère de ce qui paraît s'écouler trop vite : *La rapidité du temps qui passe, des heures qui s'enfuient.* || **5.** Caractère de quelqu'un qui agit sans retard et avec promptitude : *Nous exigeons de lui une grande rapidité de conception et de décision.* || Se dit des facultés intellectuelles qui pénètrent, saisissent, assimilent vite et aisément : *Rapidité de l'intelligence, de la mémoire.*

● SYN. : **1** *vélocité, vitesse ; impétuosité ;* **2** *agilité, célérité, prestesse ;* **3** *promptitude ;* **5** *activité, diligence ; vivacité.* — CONTR. : **1** *lenteur ;* **2** *nonchalance ;* **3** *lenteur, longueur ;* **5** *indolence, mollesse ; lourdeur, pesanteur.*

rapiéçage [rapjesaʒ] ou **rapiècement** [rapjɛsmɑ̃] n. m. (de *rapiécer ;* milieu du XVI[e] s., au sens 1 [*rapiéçage ; rapiècement,* 1606, Nicot] ; sens 2, 1588, Montaigne [*rapiècement ; rapiéçage,* 1883, Loti]). **1.** Action de rapiécer : *Assise près de son père sur un banc devant la maison, elle reprit l'ouvrage de couture, de rapiéçage plutôt, qui l'avait occupée déjà dans la soirée* (Gide). || **2.** Résultat de cette action ; pièce posée par ce moyen, réparation de fortune : *Il connaît toutes les inégalités du sol, tous les rapiéçages de la chaussée* (Martin du Gard). *Bien propre pourtant, cette barque, bien soignée, mais si vieille, avec des rapiéçages* (Loti).

● SYN. : **1** *raccommodage, ravaudage ;* **2** *rafistolage* (fam.), *rapiéçure.*

rapiécer [rapjese] v. tr. (du préf. composé *ra-* [de *r(e)-* et de *a-,* lat. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers] et de *pièce ;* fin du XIV[e] s., Froissart, écrit *rapiecier,* au sens de « raccommoder » ; écrit *rapiécer,* au sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1690, Furetière). [Conj. **1 a** et **5 b.**] **1.** Poser, en cousant, en collant, une ou plusieurs pièces pour réparer du linge, des vêtements ou toute autre surface élimée, trouée : *Rapiécer un pantalon, un torchon. Rapiécer une déchirure en appliquant au fer chaud une pièce de tissu adhésif. Rapiécer une chambre à air.* || **2.** Boucher des trous avec des moyens de fortune : *Des cloisons en planches rapiéçant çà et là les murailles de granit* (Hugo).

● SYN. : **1** *raccommoder, rapiéceter, ravauder ;* **2** *rafistoler* (fam.), *rapetasser, retaper* (fam.).

rapiécetage [rapjestaʒ] n. m. (de *rapiéceter ;* 1694, Acad.). Action de rapiéceter ; résultat de cette action : *Leur rapiécetage ne servait qu'à rendre son accoutrement plus bizarre* (Chateaubriand). *Le bois de la grande double porte* [...] *pourri dans le bas, avec des rapiécetages de tôle rouillée* (Romains).

rapiéceter [rapjeste] v. tr. (dimin. de *rapiécer ;* 1624, *Dict. général*). [Conj. **4 a.**] Mettre de petites pièces ou quantité de pièces à du linge, des vêtements, des choses en mauvais état pour les rendre tant bien que mal utilisables : *Nous cahotions dans notre calèche rapiécetée* (Chateaubriand).

● SYN. : *rafistoler* (fam.), *rapetasser, rapiécer, ravauder.*

rapiéçure [rapjesyr] n. f. (de *rapiécer ;* 1868, A. Daudet). Pièce posée ou réparation faite pour boucher un trou : *Une pauvre petite mallette garnie de clous, avec des rapiéçures, et pesant plus que son contenu* (Daudet).

rapière [rapjɛr] n. f. (abrév. de l'anc. loc. *espee rapiere,* même sens [1474, Du Cange, art. *rapperia*], où *rapiere* est un dér. de *râpe* [la poignée trouée de cette épée ayant été comparée à une râpe] ; fin du XV[e] s.). Ancienne épée longue et affilée avec laquelle on frappait d'estoc, et qui était utilisée dans les duels : *J'ai grandi, j'ai rêvé d'Orient, de lumières | [...] De pavés florentins où traîner des rapières* (Samain).

rapin [rapɛ̃] n. m. (mot arg., d'origine inconnue ; 1821, Esnault, au sens de « petit maraudeur » ; sens 1-2, 1832, Matoré, 244). **1.** *Vx* et *fam.* Apprenti qui était chargé, dans un atelier de peinture, d'effectuer des besognes subalternes. || **2.** Peintre sans talent ; peintre en général : *Or, Eugène Delacroix était, en même temps qu'un peintre épris de son métier, un homme d'éducation générale, au contraire des autres artistes modernes, qui, pour la plupart, ne sont guère que d'illustres ou d'obscurs rapins...* (Baudelaire).

rapinade [rapinad] n. f. (de *rapin* ; v. 1865, Baudelaire). *Vx.* Peinture médiocre, sans art : *Les prétentieuses rapinades, qui, pour représenter un excès contraire, n'en sont pas moins odieuses pour l'œil d'un vrai amateur* (Baudelaire).

rapine [rapin] n. f. (lat. *rapina,* vol, pillage, de *rapĕre,* emporter, voler, piller ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *rappine* [*rapine,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], au sens 1 [« produit du vol, butin », v. 1265, J. de Meung] ; sens 2, v. 1265, Br. Latini [« ...richesses ainsi accumulées », v. 1460, G. Chastellain]). **1.** Action de s'approprier indûment quelque chose en usant de violence physique : *Déjà vieillie à seize ans dans la rapine et le vol* (Zola). *La rapine à laquelle se livrent trop souvent les gens de guerre.* || Produit du vol, butin : *Il ne vit que de rapines.* || **2.** Détournement de biens publics ou vol de biens privés effectué par un administrateur, un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions : *Les rapines de Verrès en Sicile furent dénoncées par Cicéron. Et les plaintes de rapine et de violence que nous recevons de tous les coins de l'Amérique ! Ces exactions épouvantables !* (Claudel). || Gains illicites, richesses ainsi accumulées : *Les rapines de Gœring, grand amateur d'œuvres d'art, étaient recelées en lieu sûr.*

● SYN. : **1** *brigandage, pillage, razzia, vol ;* **2** *concussion, déprédation, exaction, extorsion, malversation, péculat, prévarication.*

rapiner [rapine] v. tr. (de *rapine ;* v. 1250, *Bestiaire d'amour rimé*). S'emparer par violence de ce qui appartient à autrui. (Peu usité.)

◆ v. intr. (v. 1460, G. Chastellain). Se livrer à la rapine, à la concussion.

rapinerie [rapinri] n. f. (de *rapiner ;* v. 1720, d'après Trévoux, 1752). Action de rapiner ; acte de rapine : *Les rapineries des conquérants, des occupants.*

rapineur, euse [rapinœr, -øz] ou **rapinier, ère** [rapinje, -ɛr] adj. et n. (de *rapiner ;* fin du XIIIe s., Joinville [*rapineur*], et av. 1885, V. Hugo [*rapinier*]). Qui se livre à la rapine occasionnellement ou par habitude : *Maître pervers et rapinier que vous êtes* (Hugo). *Rapineur comme tous les gens du bord de l'eau ou de la forêt* (Hamp).

● SYN. : *chapardeur* (fam.), *filou, maraudeur, pillard, voleur.*

raplapla [raplapla] adj. (de *r*[*e*]- et de la loc. *à plat,* avec un redoublement expressif ; 1920, Bauche). *Fam.* Qui est sans forces, sans énergie physique ou se sent abattu, déprimé : *Depuis sa dernière maladie il est raplapla.*

● SYN. : *à plat* (fam.), *épuisé, exténué, flagada* (fam.), *vidé* (pop.).

raplati, e [raplati] adj. (part. passé de *raplatir ;* 1876, A. Daudet). Qui est ou semble avoir été l'objet d'une pression aplatissante : *Que de dos affaissés, de figures raplaties !* (Daudet).

raplatir [raplatir] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *aplatir ;* v. 1450, Gréban). Rendre plus plat ; aplatir de nouveau.

raplatissement [raplatismɑ̃] n. m. (de *raplatir ;* 1846, Flaubert). Action de raplatir ; résultat de cette action.

rapointir [rapwɛ̃tir] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *appointir ;* 1845, Bescherelle). Refaire une pointe cassée ou émoussée. (On rencontre aussi l'orthogr. RAPPOINTIR.)

● CONTR. : *émousser, épointer.*

rappareiller [rapareje] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *appareiller ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « rendre [un nombre] pair » ; XIIIe s., au sens de « réunir des personnes qui étaient dispersées » ; sens actuel, 1690, Furetière). Assortir de nouveau à son pareil : *J'ai eu besoin de rappareiller des laines de tapisserie* (Goncourt).

● SYN. : *réassortir.* — CONTR. : *dépareiller.*

rappariement [raparimɑ̃] n. m. (de *rapparier ;* 1803, Boiste). Action de rapparier ; résultat de cette action.

● SYN. : *réassortiment.*

rapparier [raparje] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *apparier ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. [comme v. pr., 1690, Furetière]). **1.** Réunir deux choses de manière à former de nouveau une paire : *Rapparier des gants.* || **2.** Réunir deux oiseaux, deux animaux pour qu'ils forment de nouveau un couple : *Rapparier des tourterelles.*

● CONTR. : **1** et **2** *déparier.*

rappel [rapɛl] n. m. (déverbal de *rappeler ;* XIIIe s., Tailliar, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1260, Godefroy [pour des agents diplomatiques, 1869, Littré ; *lettres de rappel,* 1798, Acad.] ; sens I, 3, 1875, Larousse ; sens I, 4, 1886, Loti ; sens I, 5, 1762, Acad. [*battre le rappel,* au fig., 1869, Littré] ; sens I, 6, 1893, Courteline ; sens II, 1, 1875, Larousse ; sens II, 2, 1834, Sainte-Beuve ; sens II, 3, 1869, Littré [*rappel au règlement,* 1835, Acad.] ; sens III, 1, 1904, Larousse [aussi *vis de rappel ; effort de rappel,* 1964, Larousse] ; sens III, 2, 1964, Larousse ; sens III, 3, 1941, Frison-Roche, p. 50 [*descente en rappel,* 1948, Frison-Roche, p. 62] ; sens III, 4, 1932, Larousse ; sens III, 5, 1825, Le Couturier ; sens III, 6, 1803, Boiste ; sens III, 7, 1966, VicDupont, p. 73).

I. ACTION DE FAIRE REVENIR QUELQU'UN EN UN LIEU. **1.** Action de faire savoir à quelqu'un qu'il est autorisé à revenir dans sa patrie : *Le rappel des exilés, des bannis.* || **2.** Action de signifier à quelqu'un qu'il est dans l'obligation de rejoindre une certaine destination : *Rappel d'une classe sous les drapeaux. Rappel à son poste d'un fonctionnaire en congé en raison des événements. Rappel de réservistes. En raison du changement d'attitude satisfaisant de nos alliés anglais en ce qui concerne la Syrie et Djibouti, j'ai différé le rappel du général Catroux* (De Gaulle). || *Rappel d'agent diplomatique,* acte par lequel un gouvernement met fin à la mission d'un de ses diplomates auprès d'un autre gouvernement. || *Lettres de rappel* ou *de recréance,* document par lequel un gouvernement signifie à l'un de ses agents diplomatiques qu'il met fin à sa mission. || **3.** Applaudissements et autres manifestations d'enthousiasme par lesquels le public fait revenir un ou des acteurs sur la scène pour témoigner son admiration : *Il y eut deux rappels, au milieu d'un tonnerre de bravos* (Zola). || **4.** Chant par lequel certains oiseaux s'appellent mutuellement pour se réunir : *Pendant que le gibier effaré rasait les sillons avec des rappels craintifs, la nuit semblait sortir de tous ces bois* (Daudet). *Ah ! ces heures dans la sérénité des champs qui vous apportent de si loin le* [...] *rappel de la caille* (Chérau). || **5.** Batterie de tambour, sonnerie de clairon ou de trompette exécutée pour rassembler les soldats : *Battre le rappel. De La Rochelle, toujours invisible, j'entends les rumeurs. Le clairon maintenant sonne le rappel aux caporaux, aux fourriers, la vie commence en France pour les Français de ces grades* (Giraudoux). || Fig. *Battre le rappel,* faire appel activement et conjointement à toutes les personnes, à tous les moyens dont on peut disposer : *Battre le rappel des bonnes volontés, des ressources disponibles.* || **6.** Action d'imiter une batterie de tambour ; coups frappés en cadence qui évoquent un roulement de tambour : *Battre, tambouriner un rappel sur la vitre, sur la table.*

II. ACTION DE RAPPELER QUELQUE CHOSE À QUELQU'UN. **1.** Action de faire revenir à l'esprit de quelqu'un, de rendre présent à sa mémoire un fait, un souvenir qu'il a oublié ou qu'il feint d'oublier : *Rappel de souvenirs heureux. Le rappel de ces événements tragiques le bouleversait. Moyens mnémotechniques destinés à favoriser le rappel. Le rappel d'une dette par le créancier à son débiteur. Rappel d'une date. Ce reste du billet de vingt francs, qu'il* [Brulebois] *sentait dans son gousset, le gênait comme un rappel à la réalité décevante* (Aymé). || **2.** Action de rappeler à quelqu'un d'une façon impérative une conduite, une règle dont il n'aurait pas dû s'écarter : *Rappel au silence, au calme. Rappel à l'obéissance. Rappel aux convenances. C'est un rappel à une plus grande modestie. Rappel au sentiment de l'honneur. Rappel au bien, à la vertu.* || **3.** *Rappel à la question,* avertissement donné par le président d'une assemblée délibérante à l'orateur qui s'écarte de la question débattue. || *Rappel au règlement,* réclamation contre une violation du règlement d'une assemblée délibérante. || *Rappel à l'ordre,* v. ORDRE (§ I, n. 10).

III. EN PARLANT DE CHOSES. **1.** Se dit d'un organe ou d'un système destiné à faire revenir quelque chose en arrière ou à sa position première : *Ressort de rappel.* || *Effort de rappel,* effort exercé par un dispositif de rappel. || *Vis de rappel,* vis d'un appareil micrométrique de mesure permettant de parfaire une lecture ou une observation. || **2.** En termes de marine, effort exercé par les équipiers qui, en se penchant à l'extérieur d'un yacht léger, notamment au moyen d'un trapèze, contrebalancent la gîte produite par le vent sur la voile : *Faire du rappel.* || **3.** Anneau solidaire d'un piton destiné à être fixé dans la roche, et dans lequel coulisse une corde *(corde de rappel)* permettant la descente en rappel : *Georges, passe en tête. Tu poseras les rappels* (Frison-Roche). || *Descente en rappel,* ou simplem. *rappel,* en alpinisme, technique particulière de descente des parois abruptes à l'aide d'une corde double, récupérable ensuite. || **4.** Au billard, retour de la première bille à proximité de son point de départ. || **5.** Paiement d'une part d'appointements restée en suspens ou d'une augmentation rétroactive : *Toucher un rappel.* || **6.** Touches de couleur posées çà et là pour rappeler le ton le plus éclatant d'un tableau, la couleur dominante d'un ensemble décoratif. || **7.** *Injection de rappel,* injection d'une nouvelle dose de vaccin, pratiquée un certain temps après une vaccination, pour renforcer et prolonger l'immunité acquise.

• SYN. : **I, 2** *mobilisation.* || **II, 1** *évocation, mention, ressouvenir, souvenir.* — CONTR. : **I, 1** *bannissement, exil ;* **2** *démobilisation.* || **II, 1** *oubli.*

rappelable [raplabl] adj. (de *rappeler ;* v. 1265, *Livre de jostice*). Qui peut être rappelé : *Un homme rappelable sous les drapeaux.*

rappelé [raple] adj. et n. m. (part. passé de *rappeler ;* 1958, A. Camus). Qui a été rappelé sous les drapeaux : *Soldat rappelé. Les militaires de carrière et les rappelés. Je ne m'en fais pas plus à voir des rappelés qui se grisent, qu'à ne pas les entendre brailler « la Marseillaise »* (Montherlant).

rappeler [raple] v. tr. (de *r[e]-* et de *appeler ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *rapeler* [*rappeler,* XIII^e s.], au sens I, 2 [*Dieu l'a rappelé...,* av. 1699, Racine] ; sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 3, XIII^e s., Tailliar ; sens I, 4, 1835, Acad. [en parlant de choses, 1675, Boileau ; *rappeler sous les drapeaux,* 1932, Larousse ; pour un agent diplomatique, 1869, Littré] ; sens I, 5, 1878, Acad. ; sens I, 6, 1670, Racine [*rappeler quelqu'un à soi,* av. 1742, Massillon] ; sens II, 1, fin du XII^e s., *Job* [dans une formule de politesse, 1798, Acad.] ; sens II, 2, 1743, Voltaire ; sens II, 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [en parlant d'une chose, v. 1265, Br. Latini] ; sens III, 1, 1962, Robert ; sens III, 2, 1904, Larousse ; sens III, 3, 1941, Frison-Roche ; sens III, 4, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [*rappeler ses sens, ses esprits,* début du XVII^e s., Malherbe]). [Conj. **3 a.**]

I. FAIRE REVENIR QUELQU'UN EN UN LIEU. **1.** Appeler une nouvelle fois, généralement au téléphone : *Rappelez-moi demain, je vous donnerai la réponse. « Pourriez-vous rappeler, Madame est assez fatiguée ce soir. — Et Monsieur ? » Puis j'ai entendu le déclic du récepteur raccroché par inadvertance ; et j'ai recommencé mon appel* (Butor). || **2.** Faire revenir auprès de soi en appelant : *Réduit enfin à rappeler ses guides qui s'en allaient devant* (Daudet). || *Dieu l'a rappelé à lui,* formule qu'emploient les chrétiens pour dire qu'une personne est morte. || **3.** Faire savoir à quelqu'un qui a été éloigné par une mesure autoritaire, qu'il est autorisé à revenir dans sa patrie : *Rappeler les exilés, les proscrits. Bien que Weygand se trouve en Afrique par ordre du maréchal Pétain* [...]. *Il suffirait d'une pression sérieuse des Allemands sur Vichy pour que Weygand soit rappelé ou obligé de fuir* (De Gaulle). || **4.** Faire savoir à quelqu'un qu'il doit revenir, et, *spécialem.,* enjoindre à quelqu'un de regagner le poste où s'exerce sa responsabilité : *On l'a rappelé chez lui par un message radio. Rappeler un fonctionnaire à son poste. Le préfet en déplacement officiel a été rappelé en raison de la gravité des événements. Monsieur le professeur, au nom de toute la classe, je vous demande instamment de rappeler parmi nous notre camarade Besson* (Troyat). || En parlant de choses, constituer une raison majeure qui provoque le retour de quelqu'un : *Ses obligations le rappellent à Paris. Des scandales !... Oh ! nous nous sommes obstinés... Mon fils, rappelé par ses affaires, a dû repartir* (Anouilh). || *Rappeler sous les drapeaux,* ou simplem. *rappeler,* convoquer à nouveau dans un centre de mobilisation les soldats qui ont déjà accompli leur service militaire : *Les réservistes des deuxième et troisième échelons avaient été rappelés* (Beauvoir). || *Rappeler un agent diplomatique,* lui faire savoir officiellement que son gouvernement met fin à sa mission auprès du gouvernement étranger où il exerçait ses fonctions. || **5.** Faire revenir un acteur sur la scène par des applaudissements nourris et diverses manifestations d'enthousiasme, pour lui faire une ovation. || **6.** *Rappeler quelqu'un à la vie,* l'empêcher de mourir ; *par extens.,* le faire revenir d'un état de grand abattement, de prostration, lui redonner des raisons de vivre : *Qu'avez-vous fait, Seigneur ? L'aimable Bérénice | Va peut-être expirer dans les bras de Phénice. | Elle n'entend ni pleurs, ni conseils, ni raison ; | Elle implore à grands cris le fer et le poison. | Vous seul vous lui pouvez arracher cette envie : | On vous nomme, et ce nom la rappelle à la vie* (Racine). || *Rappeler quelqu'un à soi,* lui faire reprendre connaissance ; lui faire prendre conscience de la réalité.

II. FAIRE REVENIR À L'ESPRIT DE QUELQU'UN. **1.** Faire revenir à la conscience de quelqu'un, lui remettre en mémoire quelque chose qu'il a oublié ou feint d'oublier : *Rappeler les jours heureux, de beaux souvenirs. Rappeler à quelqu'un sa promesse. Je vous rappelle que votre rendez-vous est pris pour trois heures. Rappelle-lui discrètement, mais fermement sa dette. Tout dans la maison lui rappelait sa mère. La chambre était intacte* (Zola). *Le monde souffre de n'avoir pas assez de mendiants pour rappeler aux hommes la douceur d'un geste fraternel* (Aymé). || *Veuillez me rappeler au bon souvenir de...,* formule de politesse par laquelle on prie un intermédiaire de transmettre à quelqu'un le témoignage de sa sympathie, de son respect, etc. || **2.** En parlant d'une chose, évoquer autre chose par sa ressemblance ou par une analogie de situation : *Cet enfant me rappelle son père au même âge. Jean-Jacques, qui nous rappelle Sénèque en cent endroits, et qui ne doit pas une ligne à Cicéron* (Diderot). *Bernard Rottman les reçut aux portes de Münster dans un encombrement de charrois, de sacs et de barils. Les apprêts du siège rappelaient l'activité désordonnée de certaines veilles de fête* (Yourcenar). || **3.** Réprimander quelqu'un en lui remettant à l'esprit la conduite, l'attitude dont il n'aurait pas dû s'écarter : *Rappeler quelqu'un au sentiment du devoir, de l'honneur. Lucienne Pérez pouffait de rire, tant il était comique, et il était obligé de la rappeler à l'ordre* (Troyat). || En parlant d'une chose, déclencher chez quelqu'un une prise de conscience qui l'amène à rectifier une conduite blâmable : *Cet incident l'a rappelé au sentiment de la plus élémentaire humanité.*

III. EN PARLANT DE CHOSES. **1.** Remettre dans sa position initiale ou faire revenir en arrière : *Ressort qui rappelle une pièce.* || **2.** En termes de marine, faire effort, conduire dans une certaine direction : *La chaîne rappelle le navire sur tribord.* || **3.** En termes d'alpinisme, faire revenir à soi la corde de rappel : *Il dégagea complètement l'anneau, fit coulisser longuement les deux liens de la corde pour s'assurer qu'il pourrait la rappeler facilement* (Frison-Roche). || **4.** *Fig.* En parlant de choses abstraites, faire revenir ce qui n'est plus, donner une nouvelle vigueur, une nouvelle ardeur à ce qui s'était affaibli : *Il lui fallait rappeler son courage abattu et partir au combat. Ces lettres, ces photos rappelaient en lui sa passion éteinte.* || *Rappeler ses sens, ses esprits,* reprendre connaissance, reprendre conscience.

◆ v. tr. ind. (1846, V. Hugo). *En rappeler de,* faire appel à nouveau d'un jugement auprès d'une autre juridiction.

◆ v. intr. (sens 1, 1912, Claudel [comme v. tr., 1770, Buffon] ; sens 2, fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; sens 3, 1904, Larousse [aussi *rappeler au vent, au roulis*]). **1.** En parlant de certains oiseaux, faire entendre le rappel, chant par lequel ces oiseaux s'appellent mutuellement pour se réunir : *J'ai entendu la caille qui rappelait au bord des cépées* (Genevoix). *Et tandis que les perdrix rappellent sous le couvert, la buse plane dans l'air liquide* (Claudel). || **2.** Battre, sonner le rappel, en parlant du tambour, du clairon, de la trompette : *On rappelle* [...]. *Il faut que je m'en aille* (Daudet). || **3.** *Rappeler sur une amarre,* en termes de marine, revenir fortement dessus. || *Rappeler au vent au roulis,* en parlant d'un navire, revenir violemment sur un bord, après avoir été couché sur l'autre.

◆ **se rappeler** v. pr. (av. 1673, Molière). Faire ressurgir dans sa mémoire ou garder présent à l'esprit : *Tu te rappelles combien nous étions ? Je ne me rappelle pas où j'ai laissé mon stylo. Je me rappelle lui avoir recommandé cet hôtel. Je relisais hier encore,* [...] *la lettre que le duc de Brécé,* [...] *écrivait* [...] *à son intendant... Vous vous rappelez cette lettre, monsieur le duc ?* (France). *Ils virent passer une femme à bicyclette qui se retourna sur eux par deux fois. Impossible de se rappeler qui cela pouvait bien être !* (Triolet).

• Rem. **1.** Le verbe pronominal *se rappeler* se construit normalement avec un complément d'objet direct. La construction avec la préposition *de* est due à l'analogie de ce verbe avec *se souvenir.* Dans le langage parlé, et même chez nombre d'auteurs, cette construction est toutefois courante.

2. Le pronom *en* ne peut donc s'employer avec *se rappeler* que s'il n'est pas le complément du verbe. On dira très bien : *Cet événement est arrivé ; je m'en rappelle toutes les circonstances* (toutes les circonstances de cet événement).

3. *Se rappeler de* suivi d'un infinitif passé est autorisé par le *Dictionnaire de l'Académie* de 1878 : *Je me rappelle d'avoir fait telle chose.* Mais le tour est vieilli. On dit cependant plus couramment aujourd'hui sans *de* : *Je me rappelle avoir fait telle chose.*

rappliquer [raplike] v. intr. (de *r[e]-* et de *appliquer* [qui a signifié « aborder, débarquer », v. 1300, Godefroy] ; milieu du XIV[e] s., au sens de « rattacher » ; 1690, Furetière, au sens de « appliquer de nouveau » ; sens 1, 1835, Esnault ; sens 2, fin du XIX[e] s., Courteline). **1.** *Pop.* Revenir, arriver quelque part sans être attendu : *Puisqu'il faudra que tu rappliques, un jour ou l'autre, à quoi bon attendre ?* (Martin du Gard). || **2.** *Pop.* En parlant de plusieurs personnes, plusieurs choses, se précipiter ensemble en un même lieu : *La garde, immédiatement requise, rappliquait* (Courteline). *Voilà le vent qui recommence et les nuages qui rappliquent* (Duhamel). *La fête s'étendait sur la grand-place* [...]. *Tout le canton rappliquait, avec des chars à bancs, des tombereaux* (Aragon).

rappointir v. tr. V. rapointir.

rapport [rapɔr] n. m. (déverbal de *rapporter ;* début du XIII[e] s., écrit *raiport* [*rappors,* 1276, Adenet ; *rapport,* v. 1360, Froissart], au sens II, 1 ; sens I, 1, 1718, Acad. [aussi *terres de rapport ; moulure... de rapport,* 1932, Larousse ; *or de rapport,* 1698, M[me] d'Aulnoy] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1660, Oudin ; sens I, 4, v. 1283, Beaumanoir ; sens I, 5, fin du XIV[e] s., E. Deschamps [*maison... de rapport,* 1893, *Dict. général ; ...en plein rapport,* 1800, A. Duval] ; sens II, 2, v. 1283, Beaumanoir [*rapport de mer,* 1681, d'après Savary des Bruslons, 1723 ; en termes de vénerie, 1573, Du Puys] ; sens II, 3, 1888, Courteline [aussi « réunion d'une unité militaire... » et *..se faire porter au rapport — rapport,* « compte rendu des diverses opérations effectuées chaque jour dans une unité militaire », 1793, Schwan] ; sens II, 4, fin du XIV[e] s., E. Deschamps ; sens III, 1, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné [*avoir rapport à,* 1690, Furetière] ; sens III, 2, v. 1740, Dumarsais [*terme de rapport,* 1964, Larousse] ; sens III, 3, 1538, R. Estienne [*..n'avoir aucun rapport avec,* 1718, Acad.] ; sens III, 4, av. 1662, Pascal ; sens III, 5, 1690, Furetière [aussi *rapport de deux grandeurs*] ; sens III, 6, 1762, J.-J. Rousseau [*mettre en rapport,* 1826, Brillat-Savarin]).

I. Action de rapporter quelque chose de matériel. **1.** Action de mettre une chose sur une autre, d'ajouter. || Vx. *Terres de rapport,* terres prises en un lieu et déversées en un autre : *Terrasse, remblai faits en terre de rapport.* || *Moulure, sculpture de rapport,* moulure, sculpture rapportée sur un ouvrage de menuiserie. || Class. *Or de rapport,* or plaqué. || **2.** *Ouvrage de rapport,* celui dont la décoration est obtenue à l'aide de bois ou de pierres de différentes couleurs comme la mosaïque ou la marqueterie. || **3.** Masse d'eau apportée par la marée montante. || **4.** Action, pour un cohéritier, de rapporter ce qu'il a reçu par avance ou irrégulièrement et qui doit faire compte au moment du partage. || **5.** *Fig.* Profit, revenu en nature ou en argent que procure un bien loué ou placé, une activité exercée : *Des placements d'un rapport intéressant. Cette profession est honorifique mais d'un rapport médiocre. Vivre du rapport de ses terres.* || *Maison, immeuble de rapport,* immeuble dont la location procure des revenus au propriétaire. || *En rapport, en plein rapport,* en période de rendement normal ou maximum : *Des plantations de mûriers y prenaient à merveille. Il y avait aussi des amandiers en plein rapport* (Zola).

II. Action de venir dire, de rendre compte. **1.** Action de rapporter, de communiquer oralement ou par écrit ce qu'on a vu, constaté, entendu, lu, appris : *Le procès-verbal d'un garde est valable sur son simple rapport* (Dumas). || **2.** Ce que l'on rapporte ; compte rendu oral ou écrit établi à l'occasion d'un constat, d'une mission, d'une affaire : *Rapport d'expert. Rapport du juge. Dresser, rédiger un rapport. Rapport fait au Conseil des ministres par le ministre de l'Intérieur sur les derniers événements. On n'attendait plus que la visite de M. de la Perrière et son rapport, qui ne pouvait manquer d'être favorable* (Daudet). *À ces mots, l'instituteur devint tout pâle et eut la vision d'un rapport épinglé à son dossier de fonctionnaire* (Aymé). *Exupère envoya son rapport annuel au préfet, qui plut. Le cabinet le communiqua en exemple aux chefs de bureau* (Montherlant). || *Rapport de mer,* compte rendu des incidents survenus pendant le voyage, fait par un capitaine et confirmé par plusieurs hommes devant une autorité légale. || En termes de vénerie, compte rendu de la quête qu'on a faite et des animaux qu'on a détournés. || **3.** Réunion tenue par un chef militaire, au cours de laquelle il expose ses intentions et donne ses ordres : *Rapport d'état-major.* || *Rapport quotidien,* ou simplem. *rapport,* réunion d'une unité militaire pour recevoir les ordres de son chef : *Se rassembler pour le rapport. Au rapport !* || *Demander le rapport, se faire porter au rapport d'un chef,* lui demander une entrevue par la voie hiérarchique, en parlant d'un homme de troupe : *Demander le rapport du capitaine. On convint que quatre hommes se feraient porter au rapport pour aller* [...] *exposer les justes réclamations de la classe* (Courteline). || **4.** *Vx* et *péjor.* Propos répétés par flatterie, indiscrétion ou malveillance et qui sont susceptibles de porter tort à quelqu'un : *En vérité, si on vous avait fait quelque rapport, n'était-ce pas à moi qu'il fallait s'adresser ?* (Voltaire).

III. Action d'établir une relation entre des choses, des personnes. **1.** *Class.* ou *littér.* Action de rapprocher une chose d'une autre ; lien établi par l'esprit entre des choses distinctes qu'il rapproche et compare à cet effet : *Rappelant la mémoire des siècles passés, j'en fais un juste rapport à l'état présent* (Bossuet). *C'est le fait d'une imbécillité orgueilleuse de croire qu'on a produit une œuvre qui se suffit à elle-même. La plus haute n'a de prix que par ses rapports avec la vie* (France). *J'établis des rapports entre l'homme et la femme | Entre les fontes du soleil et le sac à bourdons | Entre les grottes*

enchantées et l'avalanche... (Eluard). *Cela n'a aucun rapport à ce que je te disais* (Toulet). ‖ *Avoir rapport à,* avoir trait à, se rapporter à : *Texte ayant rapport à la répression des fraudes.* ‖ **2.** *Spécialem.* Relation que les mots, les propositions ont les uns avec les autres dans la construction : *Le rapport de l'adjectif au nom.* ‖ *Terme de rapport,* mot de liaison. ‖ **3.** Relation de convenance ; point commun qui apparaît à l'esprit en considérant deux choses distinctes : *L'italien a beaucoup de rapports avec le latin. Plus la saison était triste, plus elle était en rapport avec moi* (Chateaubriand). *Puisque je pensais si librement à tant de choses et, parmi elles, assez souvent à la musique et à cette même architecture, il devait fatalement arriver que quelques rapports entre l'une et l'autre vinssent amuser mon esprit* (Valéry). *Ne pouvons-nous pas boire l'alcool ensemble et goûter sereinement le rapport de nos intelligences ?* (Anouilh). ‖ *Être sans (aucun) rapport avec, n'avoir aucun rapport,* se dit de choses qui sont tout à fait différentes ou totalement indépendantes : *Elle rôdait de pièce en pièce, écœurée d'un malaise à cause de la chambre où une femme était morte, sans aucun rapport avec la mère qui vivait en elle* (Cocteau). ‖ **4.** Relation de convenance qui apparaît entre les diverses parties d'un tout ou entre les divers éléments constitutifs d'un ensemble : *Rapport de symétrie des diverses parties d'un édifice. Rapport d'harmonie des sons musicaux. Ce qui compte le plus dans la couleur, ce sont les rapports* (Matisse). ‖ **5.** Relation que deux grandeurs, deux quantités ont entre elles : *Rapport d'homothétie. Segments en rapports harmoniques.* ‖ *Rapport de deux grandeurs,* mesure de la première en prenant la seconde pour unité ; quotient de leurs mesures si elles sont établies avec la même unité : *Le rapport du périmètre d'un cercle à son diamètre est* π. ‖ **6.** Relations que des personnes établissent entre elles (généralement au pluriel en ce sens) : *Des rapports professionnels. Des rapports d'amitié. Nous entretenons ensemble d'excellents rapports. Le rapport des filles et des amateurs de filles est en effet complexe ; en payant la fille on lui fait la loi ; en exigeant d'être payée elle fait la loi* (Vailland). ‖ *Mettre en rapport,* faire faire connaissance, mettre en relation d'affaires : *C'est moi qui les ai mis en rapport. Il m'a mis en rapport avec lui.*

• SYN. : **I, 5** *bénéfice, fruit, intérêt, produit, rendement, rente, revenu.* ‖ **II, 2** *communication, procès-verbal, relation, témoignage ;* **4** *cafardage* (fam.), *mouchardage* (fam.), *rapportage* (fam.). ‖ **III, 1** *rapprochement, relation ;* **3** *affinité, analogie, concordance, convenance, corrélation, correspondance, lien, ressemblance, similitude ;* **6** *accointance, attaches, commerce, contact, fréquentation.*

◆ **Sous tous (les) rapports** loc. adv. (1835, Th. Gautier). À tous les points de vue : *Irréprochable sous tous les rapports.*

◆ **Sous beaucoup de rapports** loc. adv. (1802, Chateaubriand). Sous de nombreux aspects.

◆ **Sous le rapport de** loc. prép. (1812, P.-L. Courier). Pour ce qui concerne, du point de vue de : *Si la nature ne m'a pas aussi généreusement doué que vous sous le rapport de l'odorat, je distingue néanmoins les bonnes odeurs des mauvaises* (Bernanos).

◆ **En rapport avec** loc. prép. (1869, Littré). Qui convient bien à, à la mesure de : *Une situation en rapport avec ses capacités. Train de vie en rapport avec sa situation.*

◆ **Par rapport à** loc. prép. (sens 1, 1677, Bossuet ; sens 2, av. 1678, La Rochefoucauld). **1.** En prenant comme point de comparaison, en proportion de : *Les étoiles paraissent petites par rapport au Soleil. Il dépense peu par rapport à ce qu'il gagne.* ‖ **2.** *Class.* et *littér.* En rapportant tout à : *Toutes les actions des chrétiens doivent être faites par rapport à Dieu* (Bossuet). *Pendant deux ans je n'ai pas eu une seule pensée qui n'ait eu trait à Vladimir, je ne suis jamais sortie dans la rue sans penser que je pourrais le rencontrer, je ne vivais que par rapport à lui* (Triolet).

◆ **Rapport à** loc. prép. (1833, Balzac). *Pop.* À cause de : *Vous veillerez au lait, Christophe, rapport au chat* (Balzac). *Ici tous les employés partent, rapport à la loge, les concierges sont jaloux et ils montent la tête à la Duchesse* (Proust).

◆ **rapports** n. m. pl. (av. 1848, Chateaubriand). Relations sexuelles : *Avoir des rapports avec une femme.*

rapportage [rapɔrtaʒ] n. m. (de *rapporter ;* 1328, Runkewitz, écrit *raportage,* au sens de « responsabilité, garantie » ; écrit *rapportage,* au sens actuel, 1866, Mérimée). Action de rapporter, de répéter par indiscrétion ou par malveillance des propos ; propos malveillants ainsi tenus : *Écouter les rapportages d'un écolier.*

• SYN. : *cafardage* (fam.), *mouchardage* (fam.).

rapporté, e [rapɔrte] adj. (part. passé de *rapporter ;* milieu du XVIe s., au sens de « orné [de] » ; sens 1, 1817, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* II, 276 ; sens 2, 1621, Oudin [en couture, 1690, Furetière ; « élément surajouté », au fig., 1580, Montaigne]). **1.** Se dit de quelque chose qui a été adjoint à une autre chose pour combler un manque et permettre un certain travail : *Faire un jardin en terrasse avec des terres rapportées. Des chaussures à bouts rapportés.* ‖ **2.** *Pièce rapportée,* pièce distincte qui entre dans la confection d'un ouvrage : *Les mosaïques sont faites de pièces rapportées.* ‖ *Spécialem.* En couture, tout morceau de tissu appliqué ou joint à un vêtement par une couture, dans un but décoratif ou afin de lui donner de l'ampleur. ‖ *Fig.* et *fam.* Élément surajouté : *Dans certaines familles, on appelle « pièces rapportées » les beaux-frères ou les belles-sœurs.*

rapporter [rapɔrte] v. tr. (de *r[e]-* et de *apporter ;* v. 1150, *Charroi de Nîmes,* écrit *raporter* [*rapporter,* XIIIe s.], au sens I, 2 ; sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, v. 1360, Froissart [au fig., 1587, F. de La Noue — en parlant de choses fâcheuses, 1694, Acad.] ; sens I, 5, v. 1283, Beaumanoir ; sens I, 6, 1718, Acad. [en couture, 1564, Havard ; en topographie, 1690, Furetière] ; sens I, 7, 1538, R. Estienne ; sens I, 8, milieu du XIIIe s., puis 1789, Brunot ; sens II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [avec un sujet nom de choses, 1653, Vaugelas] ; sens II, 2, 1549, R. Estienne ; sens II, 3, fin du XIIIe s., J. de Condé ; sens III, 1, 1538, R. Estienne [aussi « établir un rapport exclusif avec... » ; *rapporter un fait à telle époque,* 1788, J.-J. Barthélemy] ; sens III, 2, 1762, J.-J. Rousseau).

I. PORTER DE NOUVEAU UN OBJET EN UN LIEU. **1.** Apporter une nouvelle fois en un lieu un objet qu'on y avait déjà une première fois apporté : *Rapporter un plat à table pour que les convives se servent de nouveau. La bonne emporta les coupes vides et les rapporta pleines de fruits rafraîchis.* ‖ **2.** Remettre une chose à l'endroit où elle a été prise, la restituer à celui à qui on l'a empruntée : *Veuillez me rapporter mes livres au plus vite. J'ai rapporté les pinces et je les ai remises en place dans la caisse à outils.* ‖ **3.** *Spécialem.* En parlant d'un chien, apporter à une personne l'objet qu'elle lui a lancé, le gibier qu'elle a tué : *Ce chien très joueur aime qu'on lui lance une balle, qu'il rapporte aussitôt. Chien de chasse dressé à rapporter le gibier.* ‖ **4.** Apporter avec soi en revenant d'un lieu : *Il a rapporté des fleurs de son jardin. Va faire les courses et rapporte-nous en même temps le journal. Ce digne homme voyagea longtemps, et rapporta de sa tournée deux choses...* (Musset). *Je n'ai pas de mes voyages rapporté des documents, des tableaux, des graphiques, mais quelques liasses de notes* (Duhamel). *« Déjà finie la provision de tabac ? demanda Garcin. — Depuis hier soir, dit Gomez. Si j'avais su, j'en aurais rapporté davantage »* (Sartre). ‖ *Fig.* Avec un terme abstrait pour complément, revenir d'un lieu en y ayant acquis quelque chose : *Il a rapporté de cette campagne beaucoup de gloire. Il a rapporté un souvenir ébloui de ce voyage en Orient.* ‖ *Fam.* En parlant de choses fâcheuses, obtenir comme seul résultat : *Il n'a rapporté de cette expédition que des déboires et une jambe cassée. Quand mon ami rapportait de ses courses un œil poché, un habit déchiré, il était plaint, caressé, choyé* (Chateaubriand).

|| **5.** Restituer à la masse des biens à partager ceux qu'on détient et qui font l'objet d'un rapport. || **6.** Apporter quelque chose en un lieu, l'adjoindre à autre chose pour combler un manque et permettre un certain travail : *Rapporter des terres pour faire un jardin.* || En couture, appliquer une pièce de tissu sur quelque chose ou joindre bout à bout avec souvent un souci de décoration : *Rapporter au bas d'une jupe une bande de couleur différente pour l'allonger et des poches de même tissu pour rappeler la couleur.* || En topographie, tracer sur le papier après avoir mesuré sur le terrain : *Rapporter des angles.* || **7.** Procurer un certain profit, un certain revenu : *Alors les pièces de théâtre rapportaient plus aux comédiens qu'aux auteurs* (Sainte-Beuve). *On vit bientôt le bénéfice | Que cette mode rapportait* (Nadaud). *Mais la France... qu'a-t-elle besoin de colonies, juste ciel ! qu'en fait-elle ? que lui rapportent-elles ?* (France). *Et nous n'avons pas le droit de leur faire perdre leur temps. C'est un métier qui ne doit pas rapporter tant que cela* (Anouilh). || **8.** En termes de droit administratif, déclarer nulle, abroger une mesure qui avait été prise précédemment : *Rapporter un arrêté, un décret.*

II. VENIR DIRE. **1.** Communiquer à quelqu'un oralement ou par écrit ce qu'on a vu, lu, entendu, appris : *Cet auteur rapporte un bon mot assez caustique de Jules Renard. Je vous rapporte le fait comme il s'est passé. Cette réponse me plaît beaucoup, j'ai formé le projet de la rapporter à un philosophe de mes amis* (Duhamel). || Avec comme sujet un nom de chose, apprendre à quelqu'un en faisant connaître, en révélant quelque chose : *La petite histoire nous rapporte fort peu de choses sur sa vie privée.* || **2.** Faire un compte rendu officiel, un rapport oral ou écrit touchant une mission exécutée, l'état d'une affaire instruite : *Rapporter les décisions d'une commission, un projet de loi.* || **3.** *Péjor.* Venir répéter à quelqu'un par flatterie, par indiscrétion ou par malveillance des propos entendus, des choses apprises, susceptibles de porter tort à quelqu'un : *On n'ose pas parler devant lui, il rapporte tout. Pourquoi ai-je rapporté au baron tout ce que j'ai vu ?* (Musset). *Sont passibles d'emprisonnement ou de déportation ceux qui, ayant entendu des propos mal sonnants, ne les ont pas aussitôt rapportés. Le mouchardage fait partie des vertus civiques* (Gide).

III. ÉTABLIR DES RELATIONS, DES RAPPORTS. **1.** Faire un rapprochement, établir une relation logique entre deux objets de pensée qui détermine la dépendance de l'un par rapport à l'autre : *Rapporter tous ces désordres à un même instigateur. Nous rapportons ces papillons aux vanesses. Les philosophes, toutefois, se sont essayés à rapporter leur langage à leur vie profonde, — à le reclasser, à le compléter quelque peu selon les besoins de leur expérience solitaire* (Valéry). || *Rapporter un fait à telle époque,* le faire remonter à cette époque. || *Spécialem.* Établir un rapport exclusif avec, ramener à une seule destination : *L'égoïste rapporte tout à soi. Rapporter tout son amour à Dieu seul.* || **2.** Établir un rapport quantitatif : *Rapporter à notre échelle, pour une meilleure compréhension, des phénomènes qui la dépassent largement.*

• SYN. : **I, 1** *repasser, représenter ;* **2** *rendre, reporter ;* **4** *ramener ; acquérir, conquérir, gagner, obtenir ; récolter* (fam.) ; **7** *donner, produire, rendre.* || **II, 1** *citer, consigner, conter, dire, raconter, répéter ; dévoiler, enseigner, mentionner, relater, retracer, signaler ;* **2** *exposer ;* **3** *moucharder* (fam.). || **III, 1** *attribuer, imputer, prêter, rattacher ; concentrer, ramener, rejeter sur, reporter sur.*

◆ v. intr. (sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1842, Acad. [« être dans la période de croissance... », 1869, Littré] ; sens 3, 1559, Amyot ; sens 4, fin du XVII^{e} s., Saint-Simon). **1.** En parlant du chien de chasse, apporter au chasseur le gibier qu'il a tué : *Un chien qui rapporte bien.* || **2.** Monter, en parlant de la mer. || Être dans la période de croissance, en parlant des marées. || **3.** Procurer un certain rapport, un certain revenu : *Maison qui rapporte. Placement qui rapporte bien.* || **4.** *Fam.* et *péjor.* Répéter intentionnellement et pour nuire à quelqu'un ce qui a été appris, vu, lu, entendu : *On m'a appris qu'il ne fallait pas rapporter* (Vallès).

• SYN. : **3** *donner, fructifier, payer, produire, rendre ;* **4** *moucharder* (fam.).

◆ **se rapporter** v. pr. (sens 1, 1538, R. Estienne [« être en rapport grammatical... », 1701, Furetière] ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1530, Palsgrave, 687 ; sens 4, début du XIV^{e} s., Gilles li Muisis). **1.** Être lié par rapport logique avec, se rattacher à, être en relation avec : *Tout ce qui se rapporte à cette question m'intéresse particulièrement. Les idées développées dans votre dissertation ne se rapportent que de loin au sujet donné.* || *Spécialem.* Être en rapport grammatical, s'accorder avec : *Le relatif se rapporte en genre et en nombre avec ses antécédents.* || **2.** *Class.* Être en rapport de conformité, de convenance avec ; avoir de la ressemblance avec : *Si votre ramage | Se rapporte à votre plumage, | Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois* (La Fontaine). || **3.** Class. *Se rapporter à quelqu'un de quelque chose,* le prendre comme arbitre et accepter d'avance sa décision : *Je veux bien aussi me rapporter à toi* [Maître Jacques] *de notre différend* (Molière). || **4.** *S'en rapporter à quelqu'un,* s'en remettre entièrement à quelqu'un en matière d'opinion, de décision, lui faire confiance : *Je m'en rapporte aveuglément à vos lumières* (Voltaire). *Je convins de m'en rapporter à l'arbitrage du principal* (Chateaubriand). *Lui aussi* [Flaubert] *croyait à l'imprimé, avait foi dans les manuels, s'en rapportait à ceux qui savent* (Mauriac).

• SYN. : **1** *appartenir, concerner, correspondre, intéresser, se rattacher, regarder, toucher ;* **4** *en croire, se fier à, se référer à, se reposer sur, tabler sur* (fam.).

rapporteur, euse [rapɔrtœr, -øz] adj. et n. (de *rapporter ;* 1541, Calvin). Qui rapporte, par indiscrétion ou par malveillance, ce qu'il a vu, entendu : *Cet enfant est très rapporteur. Elle entre, suivie d'Ernestine, la rapporteuse* (Renard). *On s'attendait à un grand scandale, à des révélations terribles du rapporteur* (Daudet).

• SYN. : *cafard* (fam.), *mouchard* (fam.).

◆ **rapporteur** n. m. (début du XIV^{e} s., Gilles li Muisis, au sens de « accusateur, dénonciateur » ; sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Personne chargée d'exposer l'état d'un procès, d'une affaire, l'opinion d'une commission sur un projet ou une proposition de loi : *Le rapporteur général du budget. Victorin a été nommé deux fois rapporteur de lois importantes* (Balzac). *Messieurs, avant de vous communiquer les résultats bruts des premières semaines de travaux, je désire vous donner lecture, le rapporteur étant absent, du rapport reçu d'Exopotamie qu'il m'a heureusement fait tenir en temps voulu* (Vian). || **2.** Demi-cercle gradué employé pour mesurer ou construire des angles.

rapprendre [raprɑ̃dr] v. tr. (de *r[e]-* et de *apprendre ;* v. 1175, Chr. de Troyes, puis 1549, R. Estienne). Apprendre de nouveau ce qu'on avait oublié.

• REM. On dit aussi RÉAPPRENDRE (de *ré-* et de *apprendre ;* 1911, A. Gide).

rapprêter [raprɛte] v. tr. (de *r[e]-* et de *apprêter ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *raprester,* comme v. pr., au sens de « s'apprêter à son tour » ; fin du XIV^{e} s., comme v. tr., au sens de « réparer » ; écrit *rapprêter,* au sens actuel, 19 sept. 1718, *Arrêt du Conseil*). Donner un second apprêt à une étoffe.

rapprochement [raprɔʃmɑ̃] n. m. (de *rapprocher ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 [en arboriculture, 1767, Schabol ; « union des sexes », av. 1857, Musset] ; sens 2, 1629, Richelieu ; sens 3, 1674, Bouhours [*faire un rapprochement,* 1932, J. Romains]). **1.** Action de rapprocher ou de se rapprocher ; résultat de cette action : *Le rapprochement de leurs deux chaises s'est effectué sans bruit. On a opéré le rapprochement des deux lèvres de la plaie qu'on a ensuite maintenu par un bandage serré.* || En arboriculture, opération consistant à couper les branches qui s'éloignent trop du tronc. || *Spécialem.* Union des sexes : *Une femme n'est jamais sincère sur ce sujet avec un ancien amant, même lorsque tout rapprochement est impossible* (Musset). || **2.** *Fig.* Acheminement vers une prise

ou une reprise de contact, vers un accord, une réconciliation : *Travailler au rapprochement de deux pays naguère ennemis. On assiste à un rapprochement des thèses en présence. Dieu a voulu, dans sa miséricorde, que la science et la foi fussent enfin réconciliées. Pour opérer un tel rapprochement, je suis parti de cette idée* (France). || **3.** Action de mettre en parallèle deux objets de pensée pour établir entre eux des relations, des rapports et les associer en fonction de ceux-ci : *Cette chronique était écrite à la diable avec des outrances de mots imprévus et de rapprochements baroques* (Zola). || *Faire un rapprochement,* établir une relation entre deux ou plusieurs faits qui paraissent n'avoir aucun rapport entre eux.

• SYN. : **1** *assemblage, jonction, réunion ;* **2** *accommodement, conciliation, raccommodement, replâtrage* (fam.) ; **3** *alliance, association, comparaison, parallèle.*

rapprocher [raprɔʃe] v. tr. (de *r[e]*- et de *approcher ;* 1268, *Layettes* [IV, 258], écrit *raprochier* [*rapprocher,* début du XIVe s.], au sens I, 2 ; sens I, 1, v. 1360, Froissart ; sens I, 3, 1869, Littré [*rapprocher les distances,* au fig., 1775, Beaumarchais] ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 5, 1875, Larousse ; sens II, 1, 1682, Mme de Sévigné ; sens II, 2, 1688, Bossuet ; sens II, 3, 1756, Voltaire).

I. RÉDUIRE LES DISTANCES DANS L'ESPACE OU DANS LE TEMPS. **1.** Class. *Rapprocher quelqu'un,* venir plus près de lui : *Il cherchait à me rapprocher, sans toutefois me parler d'affaires* (Saint-Simon). || **2.** Mettre plus près l'un de l'autre des êtres animés ou des choses en les déplaçant, afin de réduire la distance qui les sépare : *Rapprocher sa chaise de celle de son voisin. Son nouvel appartement le rapproche de son lieu de travail. Rapproche la lampe, je vois mal.* || **3.** En parlant d'un moyen de locomotion, faire paraître moins longues les distances qui séparent deux points grâce à la rapidité du déplacement : *La voiture, puis l'avion ont rapproché les distances.* || Class. et fig. *Rapprocher les distances,* faire disparaître les inégalités de condition sociale : *Peste ! comme l'utilité vous a bientôt rapproché les distances !* (Beaumarchais). || **4.** Faire paraître plus proche dans l'espace, donner une image plus proche : *Les jumelles rapprochent les objets. Ce télescope rapproche suffisamment la Lune pour qu'on en distingue le relief.* || **5.** Rendre plus proche dans le temps, acheminer peu à peu vers : *Chaque heure nous rapproche de la mort.*

II. METTRE EN RAPPORT. **1.** Déterminer des personnes à établir entre elles des rapports de sympathie, de solidarité, d'amitié : *Les grandes catastrophes rapprochent les hommes. Leurs goûts communs les ont rapprochés.* || **2.** Établir entre des personnes séparées ou en désaccord un rapprochement qui les conduise à entretenir de nouveaux rapports, les achemine vers une réconciliation : *Tenter de rapprocher deux époux sur le point de se séparer. Son dessein était de rapprocher Charles XII du czar* (Voltaire). || **3.** Chercher à établir des rapports de conformité ou de logique entre divers objets de pensée pour les associer selon les liaisons ainsi établies : *Si nous rapprochons ce culte du feu sacré du culte des morts* [...], *une relation étroite nous apparaît entre eux* (Fustel de Coulanges). *Une écriture* [de Montherlant] *qui, pour le naturel, ne saurait être rapprochée que de celle de Colette, avec la différence que Colette, le nez collé à la terre, c'est peu de dire qu'elle ne quitte jamais la nature d'un pas...* (Mauriac).

• SYN. : **I, 2** *approcher, avancer ;* **3** *raccourcir ;* **4** *grossir.* || **II, 1** *lier, réunir, unir ;* **2** *accorder, concilier, rabibocher* (fam.), *raccommoder, remettre ;* **3** *comparer, mettre en parallèle.* — CONTR. : **I, 2** *écarter, éloigner, espacer, repousser, séparer ;* **3** *allonger ;* **4** *rapetisser ;* **5** *détourner, éloigner.* || **II, 1** *détacher, diviser, partager ;* **2** *brouiller, désunir ;* **3** *opposer.*

◆ **se rapprocher** v. pr. (sens I, 1, v. 1320, *Hugues Capet* [« aller habiter plus près », 1690, Furetière] ; sens I, 2-3, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1671, Pomey ; sens II, 2, av. 1782, d'Alembert).

I. 1. En parlant d'un être animé, réduire la distance qui le sépare d'un lieu où il se rend en faisant route vers ce lieu : *Nous nous rapprochons peu à peu de la ville.* || Aller habiter plus près de : *Il a acheté un appartement pour se rapprocher de son lieu de travail.* || **2.** En parlant de choses, être ou devenir plus proche l'une de l'autre dans l'espace : *Ses mains se rapprochèrent lentement, puis se joignirent. Ses gros sourcils noirs se rapprochèrent légèrement* (Balzac). || **3.** Être à une distance de plus en plus réduite : *Nous avancions et nous regardions le clocher au loin grandir et se rapprocher.*

II. 1. Se porter vers quelqu'un en vue de relations de sympathie, d'entente et, *spécialem.,* de réconciliation : *Se rapprocher de ses voisins. Se rapprocher de son adversaire.* || **2.** Présenter des rapports de conformité, de ressemblance ; être voisin de : *L'enseignement de l'Oratoire se rapprochait de celui de Port-Royal par l'introduction de l'histoire, de la géographie, des mathématiques* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **I, 1** *s'acheminer vers, gagner ;* **2** *se serrer.* || **II, 1** *se lier ; se rabibocher* (fam.), *se raccommoder, se remettre ;* **2** *s'assimiler, se comparer.* — CONTR. : **I, 1** *s'écarter, s'éloigner ;* **2** *se disjoindre, se séparer ;* **3** *disparaître.* || **II, 1** *se brouiller, se détacher, rompre ;* **2** *différer, se distinguer, s'opposer.*

rapproprier (se) [səraprɔprije] v. pr. (de *r[e]*- et de *approprier ;* 1403, Du Cange, comme v. tr., au sens de « s'approprier quelque chose, faire sien » ; comme v. pr., au sens actuel, 1808, d'Hautel). *Fam.* et *dialect.* Se nettoyer, se laver.

rapprovisionnement n. m., **rapprovisionner** v. tr. V. RÉAPPROVISIONNEMENT, RÉAPPROVISIONNER.

rapsode n. m., **rapsoder** v. tr., **rapsodie** n. f., **rapsodique** adj. V. RHAPSODE, RHAPSODER, RHAPSODIE, RHAPSODIQUE.

rapt [rapt] n. m. (lat. *raptus,* enlèvement, de *raptum,* supin de *rapěre,* emporter violemment, prendre rapidement ; v. 1155, Wace, écrit *rap ;* 1237, Godefroy, écrit *rat* [forme plus pop.] ; *rapt* [forme influencée par le lat.], 1530, Palsgrave [dès le XIVe s., au sens de « viol de femme »]). Action d'enlever une personne par séduction ou violence : *Le rapt de Junie, dans « Britannicus ».*

raptus [raptys] n. m. (mot lat. signif. proprem. « enlèvement » [v. l'art. précéd.] ; 1855, Nysten, au sens de « transport d'humeur d'un endroit dans un autre accompli avec une certaine violence » ; sens 1, 1932, Larousse ; sens 2, 1883, A. Daudet). **1.** En psychiatrie, impulsion pouvant avoir des conséquences tragiques. || **2.** Mouvement violent de l'âme sous l'empire d'un sentiment ardent : *Les autres ouvrières, paysannes affinées par la névrose, éprouvaient le même ravissement de leur prière improvisée ; mais le « raptus » extatique ne les embellissait pas toutes comme Éline* (Daudet).

râpure [rɑpyr] n. f. (de *râper ;* 1646, E. de Clave). Matière qu'on enlève d'une substance en la travaillant à la râpe : *La face si blême qu'elle semblait saupoudrée avec de la râpure de marbre* (Flaubert).

raquer [rake] v. tr. (forme picarde correspondant à l'anc. franç. *rachier,* cracher [v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence], du radical onomatop. *rakk-,* qui évoque un raclement bref ; XIIIe s., Godefroy, écrit *rakier,* au sens de « cracher » ; écrit *raquer,* au sens actuel, 1893, Esnault). *Arg.* Tirer de l'argent de sa propre bourse, payer.

raquette [rakɛt] n. f. (lat. médiév. *rasceta,* paume — de la main — [XIe s.], de l'ar. vulgaire *rāhet,* var. de l'ar. class. *rāha[t],* paume de la main ; 1314, Monde-ville, dans la loc. *rachette de la main,* « carpe, squelette de la main » ; XIVe s., Lanfranc, dans la loc. *rasquette du pié,* « tarse » ; sens 1 [en raison de la vogue du jeu de paume], v. 1450, *Romania* [XXXIII, 199], écrit *raquecte* [*raquette,* fin du XVe s., Picot ; « le joueur lui-même », 1962, Robert] ; sens 2, 1557, Thevet, p. 403 ; sens 3 [ces plantes ayant des feuilles en forme de raquette], 1704, Trévoux ; sens 4, 1834, Baudrillart ; sens 5, 1845, Bescherelle). **1.** Instrument composé d'un manche et d'un cadre ovale, soit plein, soit formé d'un réseau de boyaux, qui sert à frapper la balle, au jeu de paume, au volant, au badminton,

au tennis, au Ping-Pong : *La raquette de tennis de table est en contreplaqué recouvert de caoutchouc ou de liège. Boris posa sa raquette contre le treillage et s'essuya la figure avec un mouchoir* (Troyat). || *Par méton.* Le joueur lui-même : *C'est une de nos meilleures raquettes.* || **2.** Sorte de large semelle, généralement à claire-voie, que l'on fixe sous la chaussure pour faciliter la marche dans la neige molle. || **3.** Nom usuel du nopal, ou opuntia : *Des raquettes gigantesques, des nopals monstrueux hérissent ces pentes décharnées* (Gautier). || **4.** Piège à détente servant à prendre les oiseaux. || **5.** Variété de scie à ruban.

rare [rar] adj. (lat. *rarus,* peu serré, peu dense, clairsemé, disséminé, peu fréquent, remarquable, exceptionnel ; fin du XII^e s., *Job,* écrit *rere* [*rare* — sous l'influence du lat. —, 1377, Oresme], au sens 2 [« ... très peu usité », début du XX^e s.] ; sens 1, v. 1220, Coincy, écrit *rere* [*rare,* 1377, Oresme] ; sens 3, 1859, Baudelaire ; sens 4, 1690, Furetière [pour quelqu'un dont les visites sont rares, 1694, Acad.] ; sens 5, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens 6, début du XVII^e s., Malherbe ; sens 7, av. 1679, Retz ; sens 8, 1555, Vide, 536 ; sens 9, 1636, Monet [*jour, lumière rare,* 1962, Robert]). **1.** Qui se rencontre, se voit peu souvent ; qui n'existe qu'à un nombre restreint d'exemplaires : *Plantes rares. Animaux rares. Les objets en étain sont devenus rares et chers. Dénicher quelque pièce rare est le plus grand plaisir du collectionneur. Timbres rares. Des merveilles, tout ce qu'on avait pu choisir de plus rare et de plus cher* (Zola). || *Gaz rare,* V. GAZ. || *Terres rares,* V. TERRE. || *Oiseau rare,* V. OISEAU. || **2.** Qui est peu commun, peu habituel : *Il y avait entre eux un sentiment rare et précieux, qui n'avait pas de nom, qui ne pouvait pas s'exprimer par des gestes* (Sartre). *L'héroïsme est chose rare. La vraie passion est rare.* || Qui est très peu usité : *Terme, mot rare.* || **3.** Très peu nombreux (antéposé à un nom au pluriel) : *Rares sont les électeurs qui ont choisi de voter pour lui. De rares boutiques restaient ouvertes. Les rares amis qu'il s'est fait ici lui sont fidèlement attachés. Même à midi les rares passants frôlent les murs et se pressent en fredonnant des chansons, le cou rentré dans les épaules, comme si c'était la nuit noire* (Butor). *Ils faisaient faire silence aux rares autos qui pouvaient passer* (Cayrol). || **4.** Qui se produit ou se répète peu souvent, qui est peu fréquent : *C'est une maladie fréquente chez les enfants, mais rare à son âge. Ses visites sont rares. Il est rare qu'il veuille bien m'accompagner. C'est vrai que, lorsque le vent cesse dans cette ville, c'est tellement rare qu'on en est étouffé* (Duras). *Nous nous voyons depuis quelques mois seulement et à de rares intervalles* (Sartre). || *Fam.* Se dit de quelqu'un dont les visites sont rares, que l'on voit peu souvent : *Vous devenez rare. Tu te fais rare* (Pagnol). *Elle vous connaît à peine, vous êtes si rare chez nous !* (F. Fabre). || **5.** Qui surpasse tout ce que l'on rencontre habituellement, qui est exceptionnel (en ce sens, se place généralement avant le nom) : *Un écrivain d'un rare talent. Le public* [d'« Hernani »] *siffle tous les soirs tous les vers ; c'est un rare vacarme, le parterre hue, les loges éclatent de rire* (Hugo). *Ainsi bijoux, meubles, métaux, dorures | S'adaptaient juste à sa rare beauté* (Baudelaire). || **6.** Se dit de quelqu'un qui se distingue par des mérites, des qualités exceptionnels : *Voulez-vous être rare ? Rendez service à ceux qui dépendent de vous* (La Bruyère). *Je veux être rare et commune pour lui comme l'eau, comme le soleil, l'eau pour la bouche altérée qui n'est jamais la même quand on y fait attention* (Claudel). || **7.** *Fam.* Qui surprend par son caractère inhabituel : *C'est bien rare s'il ne vient pas nous voir chaque week-end.* || **8.** Dont la densité, la pression est faible relativement à la normale : *L'air devient plus rare à mesure qu'on s'élève.* || **9.** Qui est clairsemé, peu dense : *Barbe rare. Herbe rare. Des cheveux jaunes* [...], *si rares qu'il avait l'air chauve* (Maupassant). *Elle* [Thérèse] *enleva sa toque et découvrit un front trop vaste, des cheveux coupés, pauvres et rares, déjà grisonnants* (Mauriac). || *Jour, lumière rare,* qui filtre peu et donne une faible clarté.

• SYN. : **1** *curieux, introuvable, unique ;* **3** *quelque ;* **4** *espacé ;* **5** *étrange, exceptionnel, extraordinaire, incomparable, merveilleux, sensationnel, singulier ;* **7** *étonnant, extraordinaire ;* **8** *raréfié.* — CONTR. : **1** *abondant, commun, ordinaire ;* **3** *innombrable, nombreux ;* **4** *continuel, courant, fréquent, habituel, rapproché, répété ;* **5** *commun, quelconque ;* **9** *dense, dru, épais, fourni, serré, touffu.*

raréfaction [rarefaksjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *rarefactio,* raréfaction, du lat. class. *rarefactum,* supin de *rarefacere* [V. RARÉFIER] ; 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1872, d'après Littré, 1877). **1.** Le fait, pour un gaz, de diminuer de densité : *La raréfaction de l'air en altitude.* || **2.** Diminution en quantité de produits, qui, de ce fait, deviennent rares ou plus rares : *La raréfaction des fruits sur le marché a fait considérablement monter les prix. La raréfaction d'une denrée incite les ménagères à stocker.*

raréfiable [rarefjabl] adj. (de *raréfier ;* 1641, E. de Clave, 470). Susceptible de se raréfier.

raréfié, e [rarefje] adj. (part. passé de *raréfier ;* 1370, Oresme). Dont la densité a été diminuée ; constitué de gaz d'une faible densité : *Gaz raréfié. Air raréfié. Atmosphère raréfiée.*

raréfier [rarefje] v. tr. (lat. *rarefacere,* raréfier, de *rarus,* rare [V. RARE], et de *facere,* faire ; 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1836, Balzac). **1.** Rendre moins dense, diminuer la pression : *Raréfier l'air artificiellement. La chaleur raréfie l'air.* || **2.** Diminuer en nombre, en quantité : *La police de la route raréfie les accidents. Le blocus a raréfié de nombreuses denrées. Oui mais quand vient le soir, raréfiant enfin | Les passants, alourdis de sommeil ou de faim* (Verlaine).

◆ **se raréfier** v. pr. (1637, Descartes, au sens de « devenir moins dense » ; sens actuel, 1875, Larousse). Devenir moins nombreux, moins abondant ; se faire rare ou plus rare : *L'argent se raréfie quand la confiance publique diminue. Les denrées alimentaires s'étaient considérablement raréfiées sous l'Occupation. Maigret trouva l'entrée de la rivière Saint-Jacques, tout au bout de la ville, là où les maisons se raréfient pour faire place à des chantiers navals* (Simenon).

rarement [rarmɑ̃] adv. (de *rare* [V. ce mot] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *rerement ; rarement,* 1600, O. de Serres). D'une manière rare ; peu souvent : *Il vient rarement. Ce pauvre M. Botard, il était indigné, il était outré. J'ai rarement vu quelqu'un de plus exaspéré* (Ionesco).

rareté [rarte] n. f. (lat. *raritas,* porosité, faible nombre, de *rarus,* peu dense, rare [V. RARE] ; 1314, Mondeville, écrit *rarité* [*rareté,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, fin du XV^e s., Molinet [écrit *rareté*] ; sens 3, av. 1648, Voiture [*vous êtes, vous devenez d'une grande rareté,* 1869, Littré] ; sens 4, 1690, Furetière [*pour la rareté du fait,* 1664, Molière] ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné, écrit *rarité* [*rareté,* 1602, Kermaingant, *Harlay,* pièces justificatives, 79] ; sens 7, début du XX^e s.). **1.** *Vx.* État d'un gaz dont la densité est faible : *La rareté de l'air, de l'atmosphère.* || **2.** Caractère de ce qui n'existe qu'en petit nombre, de ce qui est très peu répandu : *La rareté des spécimens encore existants a déterminé les pouvoirs publics à protéger l'espèce. La rareté des passants rend la rue triste et inquiétante. La rareté des boutiques ouvertes ne nous permet pas de faire notre choix.* || **3.** Caractère de ce qui est peu fréquent : *La rareté du phénomène gêne son observation. La rareté de ses visites me navre.* || Fam. *Vous êtes, vous devenez d'une grande rareté,* vos visites sont, deviennent très rares. || **4.** Caractère de ce qui est peu commun, de ce qui est exceptionnel : *La rareté de sa beauté la fait remarquer partout. La rareté de sa bravoure lui a valu des distinctions exceptionnelles.* || *Pour la rareté du fait,* pour la singularité de la chose. || **5.** Acte, fait peu commun, peu banal, contraire à la norme, aux habitudes : *C'est une rareté que de vous voir à cette heure-là. La neige en mai dans notre région est une rareté. Le trait caractéristique de la boucherie de 64* [fut] *la recherche d'odieuses raretés en fait de tortures* (Renan). || **6.** Chose rare, recherchée ; objet rare, précieux : *Cette statuette est une rareté. Pour ces dîners somptueux, Zélie faisait venir quelques raretés de Paris* (Balzac). || **7.** *Fam.* Acte, propos qui frappe

l'esprit par sa singularité, son caractère exceptionnel : *Il* [Joffre] *ne disait aucune sottise ; aucune rareté non plus* (Romains).

● SYN. : **1** *déficience, disette, insuffisance, manque, pénurie ;* **4** *originalité, singularité ;* **6** *curiosité.*

rarissime [rarisim] adj. (ital. *rarissimo,* même sens, superl. de *raro,* rare, lat. *rarus,* même sens [v. RARE] ; 1544, Scève). Extrêmement rare : *Nos réponses justes sont rarissimes* (Valéry).

rarranger [rarɑ̃ʒe] v. tr. (de *r[e]-* et de *arranger ;* 1821, Desgranges). [Conj. **1 b.**] *Fam.* Arranger de nouveau : *Tu vas voir à me rarranger ça* [le tuyau du poêle] (Courteline). *Elle lit « la Femme », de Michelet, rarrangeant toujours ses cheveux* (Montherlant).

1. ras [rɑ] n. m. (lat. *ratis,* radeau, bateau ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *red,* au sens de « radeau » ; sens actuel, v. 1630, La Curne, écrit *rat* [*ras,* 1678, Jal]). *Ras de carène,* ou simplem. *ras,* petit radeau employé à divers usages et servant particulièrement de plate-forme flottante pour réparer la carène.

2. ras [ras] n. m. (mot abyssin signif. « chef » ; 1556, Temporal [p. 37], écrit *arraz ;* 1672, M. Thévenot [IV, p. 10], écrit *raz ; ras,* 1683, *Nouvelle Histoire d'Abissinie,* p. 129). Chef en Éthiopie.

3. ras, e [rɑ, rɑz] adj. (lat. *rasus,* part. passé de *radĕre,* raser, raboter [v. RASER] ; v. 1185, *Aliscans,* écrit *res* et *ras,* au sens 5 [pour une mesure ; « dont la surface est... dégagée... », 1690, Furetière ; *rase campagne,* 1636, Monet — d'abord *campagne rase,* 1559, Amyot ; *navire ras...,* 1680, Richelet] ; sens 1, 1549, R. Estienne [*tête rase,* 1588, Montaigne] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1559, Havard ; sens 4, 1875, Larousse [pour un terrain, av. 1841, Chateaubriand]). **1.** Se dit du système pileux coupé au niveau de la peau : *Barbe rase. Cheveux ras.* || *Tête rase,* dont les cheveux ont été rasés, coupés au niveau de la racine. || **2.** Se dit du poil des animaux naturellement très court : *Chien à poil ras. Fourrure à poil ras.* || **3.** Dont le poil a subi l'opération du rasage : *Velours ras. Étoffe rase.* || **4.** Se dit de la végétation qui s'élève à un faible niveau au-dessus du sol : *Gazon ras, fraîchement tondu. Trois perdrix se dressent au milieu d'un pré dont l'herbe rase ne les abrite plus* (Renard). || Se dit d'un terrain qui est sans végétation ou recouvert d'une végétation très courte : *Pentes rases. Le Guadarrama pousse entre des sables ras | Son flot hâtif* (Verlaine). || **5.** Dont la surface est unie, dégagée, sans rien qui dépasse. || *Rase campagne,* campagne plate et à découvert (s'oppose souvent dans le langage militaire à la *place forte*) : *Capituler en rase campagne.* || *Mesure rase,* dont le contenu est exactement au niveau du bord et ne dépasse en aucun point : *Une mesure rase de graines.* || *Table rase,* v. TABLE. || *Navire ras* ou *à accastillage ras,* navire dont le plat-bord est peu élevé au-dessus de l'eau.

● SYN. : **1** *rasé ;* **4** *court, tondu ; aride, dénudé, nu, pelé.* — CONTR. : **1** et **2** *long ;* **4** *exubérant, luxuriant, riche, touffu.*

◆ **ras** n. m. (sens 1, v. 1570, Carloix ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** *Autref.* Drap à poil ras : *Ras de laine. Ras de soie.* || **2.** Première filière des tireurs d'or pour le dégrossissage du trait.

◆ **À ras** loc. adv. (1962, Robert) ou **ras** adv. (1606, Nicot). De très près : *Ongles coupés ras. Gazon tondu à ras. Le jour où le général-brigadier avait fait couper ras ces fameux cheveux, semblables à du persil, Giuseppe avait servi la soupe en portant haut sa tête de galérien* (Giono).

◆ **À ras (de), au ras de** loc. prép. (1812, Mozin [*à ras de ; au ras de,* fin du XVIIe s., Saint-Simon — d'abord *au res de,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *à ras de terre,* au fig., 1918, E. Jaloux, p. 218 ; *au/à ras de l'eau,* 1835, Acad. ; *être au ras de l'eau,* 1875, Larousse ; *amener un canot au ras de l'eau,* 1904, Larousse ; *à ras de bord,* 1798, Acad. — *à ras bord,* 1893, Courteline]). Au niveau de : *Recéper un bois, c'est l'abattre à ras de terre. En dirigeant la torche à gauche vers la profondeur du sous-bois, on apercevait au ras du sol les fils luisants tout perlés de gouttes* (Gracq). *Dans le ciel livide, les couches de plumes s'amincissent, les colombes remontent un peu, une lueur rosée annonce, au ras des toits, un nouveau jour* (Camus). || Fig. *À* (ou *au*) *ras de terre,* dont les préoccupations, les pensées ne sont pas élevées : *Rien de plus au ras de terre que Pascal, à son premier effort ; il s'élève de cette boue même dont Molière a cimenté ses ouvrages* (Mauriac). || *Au ras de l'eau* ou *à ras l'eau,* au niveau même de l'eau. || *Être au ras de l'eau,* en parlant d'un navire, avoir le pont supérieur qui touche l'eau. || *Amener un canot au ras de l'eau,* l'amener jusqu'à ce que la quille touche la surface de la mer. || *À ras de bord* ou *à ras bord,* exactement au niveau du bord : *Les verres, à la fin, furent pleins à ras bord* (Courteline). *Le soleil remplissait toujours la rue à ras bord d'un plâtre pur, sans une ombre* (Giono).

rasade [razad] n. f. (de *ras,* adj., proprem. « ce qui remplit le verre à ras du bord » ; 1670, Brunot). Quantité de boisson représentant un verre rempli jusqu'au bord : *Cinq ou six rasades aplanissent bien des difficultés* (Destouches). *Boire une rasade. Les gantelets versent aux casques | Des rasades de vin du Rhin* (Gautier). *Le moine* [...] *nous arracha la permission de se rafraîchir un peu, et sans attendre une réponse, il prit la coupe et se versa rasade* (About). *Que lui importait le lendemain ? Il but aussi une bonne rasade de rhum* (Mallet-Joris).

rasage [razaʒ] n. m. (de *raser ;* 1797, *Annales de chimie* [1re série, XX, 67], au sens 1 [« action de raser »] ; sens 2, 1875, Larousse [aussi « opération qui a pour fin de débarrasser les étoffes des poils... »] ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Action de faire ou de se faire la barbe : *Le coiffeur procède au rasage d'un client. Lotion à utiliser avant, après rasage.* || **2.** Opération de la fabrication des velours, consistant à régulariser la hauteur des poils. || Opération qui a pour fin de débarrasser les étoffes des poils et inégalités qui pourraient nuire à leur aspect. || **3.** Élimination du poil d'une peau au moyen d'un couteau tranchant.

rasant, e [razɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *raser ;* fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* dans la loc. *aller rasant,* « serrer de près » ; sens 1, 1770, Buffon [*incidence rasante,* 1964, Larousse ; *tir rasant,* 1875, Larousse — *feu rasant,* même sens, 1798, Acad. ; *vue rasante,* 1788, Féraud] ; sens 2, 1678, Guillet ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Qui passe très près et parallèlement, en général au niveau d'une surface : *La lumière rasante du soleil, au crépuscule. Le vol rasant des hirondelles. Aux lueurs rasantes de la lune sur notre terrasse* (Lamartine). *Les courtes vagues d'un vent rasant* (Malraux). || *Incidence rasante,* incidence d'un rayon luineux qui fait un très petit angle avec la surface réfléchissante ou réfringente. || *Tir rasant,* tir dans lequel la trajectoire du projectile reste toujours à une hauteur inférieure à celle de l'objectif. || *Vue rasante,* vue qui s'étend sur un pays plat. || **2.** Qui s'élève à peine au-dessus du niveau du terrain environnant : *Des fortifications rasantes.* || **3.** *Fam.* Qui assomme, ennuie profondément par des propos oiseux, une lecture fastidieuse : *Un discours, un livre rasant. Est-ce assez rasant ce que je vous raconte là... Mais si, mais si, je vous assomme...* (Daudet). *Il paraît plus rasant encore que son père* (Gide). *Chérouvier est le seul de nos aînés à qui je dise de bon cœur « Mon cher maître ». Oh ! ce n'est pas pour son œuvre, qui est terriblement rasante ; c'est pour son attitude pendant la guerre...* (Duhamel).

● SYN. : **3** *assommant, barbant* (fam.), *bassinant* (fam.), *embêtant* (fam.), *empoisonnant* (fam.), *enquiquinant* (pop.), *rasoir* (fam.). — CONTR. : **3** *captivant, fascinant, intéressant, palpitant* (fam.), *passionnant, prenant.*

rascasse [raskas] n. f. (provenç. *rascasso,* même sens, de l'anc. provenç. *rascassa,* même sens [XVe s.], dér. de *rascas,* teigneux, de *rascar,* racler [XVe s.], lat. pop. **rasicare,* racler, du lat. class. *rasum,* supin de *radĕre,* raser, raboter [v. RASER] ; 1560, Gesner). Poisson comestible à grosse tête bossuée, hérissée d'épines venimeuses, vivant dans les mers chaudes et tempérées : *Je te ferai un genre de bouillabaisse. Il n'y a pas de rascasse, dans ce pays, mais j'en fais sans rascasse, c'est bon quand même* (Triolet).

rasé, e [raze] adj. (part. passé de *raser ;* fin du XVI[e] s., Du Fail, comme n. m., au sens de « prêtre » ; comme adj., au sens 1, 1665, La Fontaine ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Dont la barbe a été coupée : *Un homme bien, mal rasé. Mes voyageurs, quels braves gens !* [...] *des paysans en blouse brodée, tout frais rasés du matin* (Daudet). *Pas lavé, pas rasé depuis deux jours, les draps sales, la chambre pas faite* (Montherlant). || **2.** *Zone rasée,* pour un objectif de hauteur donnée, portion de terrain au-dessus de laquelle la trajectoire ne s'élève pas à une hauteur supérieure à celle du but.

rasement [razmɑ̃] n. m. (de *raser ;* fin du XIV[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Action d'abattre jusqu'au niveau du sol une construction, un ensemble de constructions : *Rasement d'une maison qui menace ruine, d'un quartier insalubre.* || **2.** Disparition de la cavité dentaire externe des incisives du cheval, par suite de l'usure de la dent.

rase-mottes [razmɔt] n. m. invar. (de *rase,* forme du v. *raser,* et du plur. de *motte* 1 ; 1932, Larousse). *Vol en rase-mottes,* ou simplem. *rase-mottes,* vol d'un avion effectué à très basse altitude, très près du sol : [Cet aviateur] *travaillait comme un fantassin, faisait du rase-mottes sur les tranchées allemandes* (Hamp). *L'avion virait de bord, piquait, se rapprochait du sol, commençait plusieurs passages en rase-mottes à l'endroit désigné* (Sollers).

rase-pet [razpɛ] n. m. invar. (de *rase,* forme du v. *raser,* et de *pet* 1 ; fin du XIX[e] s.). *Fam.* et *vx.* Manteau court d'homme : *Un métèque en rase-pet* (Morand). *M. de Coantré avait laissé dans l'antichambre un paletot court (de la forme appelée dans la famille un rase-pet) à col de velours...* (Montherlant).

raser [raze] v. tr. (lat. pop. **rasare,* raser, du lat. class. *rasum,* supin de *radĕre,* raser [la tête, les sourcils], raser [quelqu'un], raboter, racler, rafler [l'argent], toucher en passant, effleurer ; début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens de « remplir jusqu'au bord » ; sens I, 1-2 et III, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 3, av. 1662, Pascal [*à raser,* début du XX[e] s. ; « couper... les cheveux de quelqu'un », 1690, Furetière] ; sens I, 4, 1665, Havard ; sens I, 5, v. 1530, C. Marot ; sens I, 6, 1851, Esnault ; sens II, 1, fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre ;* sens II, 2, 1837, Musset ; sens II, 3, 1671, Pomey ; sens II, 4, 1932, Larousse ; sens III, 2, 1690, Furetière).

I. 1. Couper le poil au niveau de la peau : *Raser les cheveux de quelqu'un ;* et pronominalem. : *Se raser la barbe.* || **2.** Dépouiller une surface des poils qui y poussent en les coupant au niveau de la peau ou très ras : *Raser la tête d'un enfant qui a des poux. Se raser de près le menton, les joues. Elle se rase les jambes pour faire disparaître le duvet qui y pousse. L'âme d'Héloïse avait été mise à nu, non seulement son âme, mais son corps (n'avait-on pas coupé ses cheveux devant tout le monde, rasé sa tête ?)* [Blais]. || **3.** *Raser quelqu'un,* lui couper la barbe au rasoir. || *À raser,* se dit de produits que l'on passe sur la peau pour la préparer et amollir le poil avant le rasage : *Crème, mousse à raser.* || *Spécialem.* Couper au rasoir ou à la tondeuse les cheveux de quelqu'un : *Raser un condamné.* || **4.** Soumettre une étoffe, une peau à l'opération du rasage : *Raser un drap, un velours.* || **5.** *Fig.* et *fam.* Dépouiller quelqu'un totalement et rapidement de tout ce qu'il possède (vieilli) : *Elle s'est essayée sur le sieur Hulot, qu'elle a plumé net, oh ! plumé, ce qui s'appelle rasé !* (Balzac). *Quand un fils de famille est à sec, rasé, ratissé, il va chez Pichery* (Daudet). || **6.** *Fig.* et *fam.* Ennuyer, lasser quelqu'un par des actions importunes ou fastidieuses, par des propos interminables et oiseux : *Tu nous rases à venir sans cesse voir ce qui se passe. Ça me rase d'aller faire cette visite.*

II. 1. Abattre totalement une construction jusqu'au niveau du sol, des fondations : *Raser une forteresse. Il a tout pris, pillé, rasé, brûlé* (Heredia). *Au Moyen Âge, les Milanais* [...] *méritèrent de voir leur ville entièrement rasée par les empereurs d'Allemagne* (Stendhal). *Toutes les maisons de la rue seraient rasées pour faire place à d'orgueilleuses constructions en ciment armé où l'on aménagerait une cité de bureaux* (Aymé). || **2.** Trancher des végétaux au ras du sol. || **3.** *Raser un navire,* couper les mâts ou diminuer la hauteur de ses œuvres mortes. || **4.** Dans un tracé de route ou de chemin de fer, suivre le niveau du sol, sans remblais ni tranchées.

III. 1. Passer très d'une surface en la longeant ou en l'effleurant : *L'avion descend en piqué et rase le sol avant de remonter. Pendant que le gibier effaré rasait les sillons avec des rappels craintifs, la nuit semblait sortir de tous ces bois dont les masses sombres grandissaient en s'étalant sur la plaine* (Daudet). *Mais je me rappelle bien cette ruelle, où il fallait raser les murs à cause des balles* (Martin du Gard). *La main gauche rasant le mur, il commença à monter les marches, se chantant une mélopée* (Butor). || **2.** *Raser le tapis,* en parlant du cheval, ne lever que très peu les pieds en marchant.

• SYN. : **I, 1** et **2** *tondre ;* **5** *plumer* (fam.), *ratiboiser* (pop.), *ratisser* (fam.), *ruiner ;* **6** *assommer, barber* (fam.), *bassiner* (fam.), *embêter* (fam.), *empoisonner* (fam.), *enquiquiner* (pop.), *tanner* (fam.). || **II, 1** *démanteler.* || **III, 1** *caresser, effleurer, friser, frôler.* — CONTR. : **I, 6** *amuser, captiver, fasciner, intéresser, passionner.* || **II, 1** *construire, édifier, élever, fortifier.*

◆ v. intr. (1678, Guillet). ou **se raser** v. pr. (1875, Larousse). *Cheval qui rase* ou *qui se rase,* celui dont le cornet dentaire externe ou supérieur a disparu.

◆ **se raser** v. pr. (sens 1, av. 1778, Voltaire ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, 1932, Larousse [pour le gibier en général, 1690, Furetière]). **1.** Se faire la barbe : *De 1833 à 1834 nous crûmes que le romantisme consistait à ne pas se raser* (Musset). *Je vous prie de vous raser quand vous venez à la bibliothèque* (Montherlant). || **2.** *Fig.* et *fam.* S'ennuyer : *En passant devant les autres, il* [l'enfant] *faisait signe, de sa main sur sa joue, qu'il s'était rudement rasé avec l'abbé* (Montherlant). || **3.** En parlant du cerf, se coucher, se tapir contre terre par fatigue et pour retenir son sentiment (odeur).

raseur, euse [razœr, -øz] adj. et n. (de *raser ;* v. 1290, *Glossaire de Douai,* écrit *raseres* [*raseur,* v. 1380, *Aalma*], au sens de « celui qui rase le poil » ; 1604, Certon, au sens de « celui qui rase une ville » ; sens actuel, 1853, d'après Larchey, 1878). *Fam.* Personne qui importune autrui de façon constante ou réitérée, ou qui lasse en tenant des propos interminables et oiseux : [Le doux Virgile] *lui apparaissait, ainsi que l'un des plus terribles cuistres, l'un des plus sinistres raseurs que l'Antiquité ait jamais produits* (Huysmans). *Quelle raseuse ! Tu ne veux pas laisser les autres dormir ?* (Cocteau). *Une raseuse et un crampon digne de l'immortalité* (Montherlant).

• SYN. : *assommant, barbant* (fam.), *bassinant* (fam.), *casse-pieds* (pop.), *embêtant* (fam.), *empoisonnant* (fam.), *enquiquinant* (pop.), *rasant* (fam.), *rasoir* (fam.). — CONTR. : *agréable, captivant, charmant, fascinant, intéressant, passionnant.*

◆ **raseur** n. m. (sens 1, 1858, d'après Littré, 1877 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Ouvrier chargé de procéder à l'opération du rasage sur les velours, la peluche, etc. || **2.** Ouvrier travaillant à la machine à raser les peaux.

rasibus [razibys] adv. (mot du lat. scolaire, formé plaisamment, avec la finale *-ibus* de l'ablatif plur. de la 3[e] déclinaison latine, sur le lat. class. *rasus,* ras [v. RAS, adj.] ; fin du XIV[e] s., E. Deschamps, dans la loc. *faire rasibus,* « dépouiller » ; sens 1, fin du XV[e] s., Commynes ; sens 2, av. 1890, Maupassant ; sens 3, v. 1534, B. Des Périers). **1.** *Fam.* Au ras, de très près : *Ma tête a passé, j'peux dire, entre les éclats, mais tout juste, rasibus et les esgourdes ont pris* (Barbusse). || **2.** À ras bord : *Quand l'baril fut rempli « rasibus »* (Maupassant). || **3.** *Fig.* Tout net et immédiatement : *Les tempêtes ont beau avoir de la méchanceté, ça la leur coupe rasibus* (Hugo).

rasoir [razwar] n. m. (bas lat. *rasorium,* burin, du lat. class. *rasum,* supin de *radĕre,* raser [v. RASER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *rasor ; rasoir,* v. 1225, *Barlaham* [*rasoir à main,* XX[e] s. ; *rasoir*

américain, mécanique, 1904, Larousse ; *rasoir de sûreté,* 1907, Larousse ; *rasoir électrique,* v. 1945 ; *cuir à rasoir,* 1869, Littré ; *pierre à rasoir,* 1717, d'après Trévoux, 1752 ; *couper comme un rasoir,* 1740, Acad. ; *coupé au rasoir,* 1962, Robert]). Instrument à lame en acier très affilée, dont on se sert pour raser la barbe, les poils, les cheveux ou trancher net certaines matières : *Le fil du rasoir. Lotion pour calmer le feu du rasoir. Coupe de cheveux au rasoir. Rasoir servant à couper les peaux, les fourrures.* || *Rasoir à main,* rasoir en forme de couteau à lame incurvée qui se replie et rentre dans le manche. || *Rasoir américain, rasoir mécanique, rasoir de sûreté,* rasoir composé d'un manche qui se visse sur une tête formée de deux pièces séparées entre lesquelles s'encastre la lame affleurant tout juste le bord, pour éviter les coupures. || *Rasoir électrique,* appareil électrique qui permet le rasage à sec sans savon et sans eau. || *Cuir à rasoir,* cuir sur lequel on repasse les lames de rasoirs pour en adoucir le tranchant. || *Pierre à rasoir,* pierre schisteuse, servant à affiler les rasoirs. || *Couper comme un rasoir,* être bien affilé, très tranchant. || *Coupé au rasoir,* se dit de quelque chose dont les bords, les contours sont très nets.

◆ adj. et n. (1867, Delvau). *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne qui ennuie, fatigue sans relâche par des actions importunes réitérées ou par des propos interminables et oiseux ; se dit d'une chose qui ennuie, lasse par son caractère fastidieux : *Quel rasoir, ce prof ! Un film rasoir. Moi, je le trouve rasoir, votre Vincent, reprit Robert* (Gide).

• SYN. : *assommant, barbant* (fam.), *bassinant* (fam.), *casse-pieds* (pop.), *embêtant* (fam.), *empoisonnant* (fam.), *enquiquinant* (pop.), *rasant* (fam.), *raseur* (fam.). — CONTR. : *agréable, captivant, fascinant, intéressant, palpitant* (fam.), *passionnant.*

1. rassade [rasad] n. f. (origine inconnue ; 1505, Gonneville, p. 94). Perle de verre, d'émail dont on faisait des colliers, des bracelets de pacotille.

2. rassade [rasad] n. f. (mot provenç., d'origine inconnue ; 1875, Larousse). Nom donné, dans le Midi, à des petits sentiers tracés dans les bois.

rassasiant, e [rasazjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rassasier ;* 1612, Godefroy). Qui rassasie : *Mets rassasiant. Spectacle rassasiant.*

rassasiement [rasazimɑ̃] n. m. (de *rassasier ;* fin du XIV^e^ s., Chr. de Pisan). État d'une personne rassasiée : *Le rassasiement cause souvent le dégoût.*

rassasier [rasazje] v. tr. (de *r[e]-* et de l'anc. v. *assasier,* rassasier [v. 1170, *Livre des Rois*], lat. pop. **adsatiare,* même sens, du lat. class. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers, et de *satiare,* rassasier, dér. de *satis,* assez ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 [pronominalem., fin du XII^e^ s.] ; sens 2, v. 1180, P. Barbier ; sens 3, XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch [absol., 1671, La Fontaine]). **1.** Apaiser totalement la faim de : *La grand-mère a rassasié ses petits-enfants de pain, de beurre et de confitures ;* et pronominalem. : *Il s'est rassasié, repu, gavé, rempli* (Hugo). || **2.** *Fig.* Satisfaire les désirs, les aspirations, les passions de quelqu'un : *Si l'on rassasiait l'amour comme la faim !* (Musset). *Depuis près d'une heure, il était là, ne parvenant pas à rassasier sa vue de la grandeur de Rome* (Zola). *La haine règne dans les villes depuis que* [...] *les deux chevaliers thébains rassasièrent dans leur sang leur haine fraternelle* (France). || **3.** Satisfaire jusqu'au dégoût : *Celui-ci* [Levy-Cœur] *l'avait longtemps attaqué* [Jean-Christophe], *avec autant de malicieux talent que de mauvaise foi. Puis, arrivé au faîte du succès, repu d'honneurs, rassasié, apaisé, il avait eu l'esprit de reconnaître secrètement la supériorité de Christophe* (Rolland). *Rassasier quelqu'un d'honneurs ;* et absol. : *Même beauté, tant soit exquise, | Rassasie et soûle à la fin* (La Fontaine).

• SYN. : **1** *assouvir ;* **2** *combler, contenter, satisfaire.* — CONTR. : **1** *affamer.*

rassemblement [rasɑ̃bləmɑ̃] n. m. (de *rassembler* 1 ; 1426, Godefroy, au sens 1 [au fig., 1949, G. Lecomte, p. 81] ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1962, Robert ; sens 4, 1835, Acad. [« sonnerie de clairon... », 1904, Larousse] ; sens 5, 1932, Larousse). **1.** Action de rassembler ce qui est épars : *Rassemblement des pièces pour l'instruction d'une affaire. Le rassemblement des élèves dans la cour de récréation ;* et au fig. : *Procéder au rassemblement de toutes les énergies.* || **2.** Réunion de personnes sur la voie publique : *Le rassemblement pour la manifestation aura lieu à tel endroit à telle heure.* || **3.** Nom donné à certains groupements politiques. || **4.** Ordre donné à des troupes dispersées ou à des soldats isolés de se rassembler. || Sonnerie de clairon ou de trompette qui annonce cet ordre. || **5.** En escrime, façon de se protéger contre les attaques en ligne basse, qui consiste à ramener le pied droit contre le pied gauche, les jarrets légèrement pliés, le postérieur rejeté en arrière, en allongeant bien le bras.

1. rassembler [rasɑ̃ble] v. tr. (de *r[e]-* et de *assembler ;* v. 1155, Wace, aux sens 1 et 3 [comme v. pr., XIV^e^ s. *Dict. général*] ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 4, 1839, Stendhal). **1.** Mettre ensemble, réunir ce qui est épars et séparé : *Je suis très occupé à classer, rassembler, recopier les diverses parties d'« Enfantines »* (Larbaud). *Je suis en train de faire rassembler tout ce qui reste d'armes françaises en Angleterre et vous ferai un envoi incessamment* (De Gaulle). *Rassembler ses outils. Rassembler des preuves pour confondre un inculpé.* || **2.** *Fig.* Concentrer, remettre en ordre : *Rassembler ses idées, ses forces, ses esprits, ses souvenirs.* || **3.** Faire venir des êtres animés en un même endroit, les regrouper : *C'est dans cette ville* [Poitiers] *que Charles Martel a rassemblé tous les Arabes pour défoncer leurs crânes à coups de boules d'armes. Toutes les batailles ont ce principe. Tu rassembles dans le même lieu tous les ennemis, et tu les tues* (Giraudoux). *Le gouvernement provisoire a rassemblé le peuple pour faire une déclaration solennelle. Le soir, le berger rassemble ses moutons ;* et pronominalem. : *Les gens se sont rassemblés pour la manifestation.* || **4.** *Rassembler un cheval,* lui faire prendre une attitude comportant essentiellement un bon ramener, un léger abaissement des hanches et un certain engagement des membres postérieurs sous la masse : *En faisant ces raisonnements, Fabrice rassemblait son cheval* (Stendhal).

• SYN. : **1** *accumuler, amasser, collecter, grouper ;* **3** *concentrer, masser, rallier.* — CONTR. : **1** *disséminer, distribuer ;* **2** *dissiper, gaspiller ;* **3** *disperser, éparpiller.*

2. rassembler [rasɑ̃ble] n. m. (emploi substantivé de *rassembler* 1 ; 1960, Aublet, p. 101). Attitude prise par un cheval que son cavalier a rassemblé, et dans laquelle il est prêt à exécuter immédiatement le mouvement que celui-ci veut lui faire exécuter.

rassembleur, euse [rasɑ̃blœr, -øz] n. (de *rassembler* 1 ; début du XX^e^ s.). Personne qui rassemble d'autres personnes : *Mon désir est d'être le rassembleur de la terre de Dieu* (Claudel).

rasseoir [raswar] v. tr. (de *r[e]-* et de *asseoir ;* v. 1160, *Moniage Guillaume,* au sens 2 ; sens 1, 1213, Studer-Waters [comme v. pr., v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 3, 1559, Amyot). [Conj. **38.**] **1.** Asseoir de nouveau : *On le rassit* [Jean-Christophe] *devant le piano ; et il joua seul « les Plaisirs du jeune âge »* (Rolland) ; et pronominalem. : *Il se leva, lui donna son dessin, puis se rassit sans en dire davantage* (Musset). *Il ne répondit rien, mais cessa de s'habiller et se rassit* (Martin du Gard). || **2.** Remettre en place : *Rasseoir une statue sur son socle. Rasseoir une pierre ébranlée.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Remettre dans son assiette, calmer : *C'est ce qui doit rasseoir votre âme effarouchée* (Molière). *Amédée marchait à petits pas pressés dans la direction de la poste ; car il espérait bien trouver quelques nouvelles du pays, honnêtes, où rasseoir enfin sa confiance fatiguée* (Gide).

• SYN. : **3** *apaiser, rasséréner, rassurer.*

◆ v. intr. (1690, Furetière). *Class.* Se calmer, s'apaiser : *Il est trop ému, trop agité, laissez rasseoir son esprit* (Acad., 1694).

◆ **se rasseoir** v. pr. (sens 1, 1636, Monet [comme v. intr., avec le même sens, v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; sens 2, 1530, Palsgrave). **1.** S'épurer en se reposant : *Le vin qui a voyagé a besoin de se rasseoir.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Redevenir calme, se remettre ; se recueillir : *Et je veux prendre l'air pour me rasseoir un peu* (Molière).

Approchant de la quarantaine, le voilà [Montaigne] *qui s'est retiré chez lui, en son manoir rural, cherchant le repos et se voulant simplement rasseoir en soi* (Sainte-Beuve). *Quand l'idée du déluge se fut rassise* (Rimbaud).

rassérénant, e [raserenɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rasséréner ;* av. 1869, Sainte-Beuve). Qui rassérène, qui tranquillise : *La perspective n'avait rien de rassérénant* (Theuriet).

rassérénement [raserenmɑ̃] n. m. (de *rasséréner ;* 1834, Landais [au fig., 1875, Larousse]). Action de rendre serein ou de devenir serein : *Le vent produit souvent le rassérénement du ciel ;* et au fig. : *Le rassérénement des esprits, après une menace de guerre mondiale.*

rasséréner [raserene] v. tr. (du préf. composé *ra-* [de *r(e)-* et de *a-*, lat. *ad-*, préf. marquant le mouvement vers] et de l'adj. *serein ;* av. 1559, J. Du Bellay). [Conj. **5 b.**] Rendre la sérénité, le calme à : *Cet orage a rasséréné le ciel.*

• SYN. : *apaiser, calmer, rasseoir* (littér.), *rassurer, tranquilliser.*

◆ **se rasséréner** v. pr. (1544, M. Scève). Redevenir serein, calme : *Le Méridional se rassérénait à ce sourire de la nature* (Daudet).

rassir [rasir] v. intr. (de *rassis ;* 1949, Larousse). Se dessécher progressivement, en parlant du pain, d'une pâtisserie : *Le pain laissé à l'air rassit en général très vite.*

rassis, e [rasi, -iz] adj. (part. passé de *rasseoir ;* début du XII[e] s., au sens de « calmé » [en parlant de vagues] ; sens I, 1, v. 1307, G. Guiart [au fig., av. 1951, A. Gide] ; sens I, 2, 1932, Larousse ; sens I, 3, 1877, Littré [« non détrempé » — en parlant d'un terrain —, v. 1360, Froissart] ; sens II, 1, 1276, Adenet [*à tête rassise,* fin du XVIII[e] s. ; *de sens rassis,* v. 1460, Villon] ; sens II, 2, av. 1951, A. Gide).

I. 1. Se dit du pain qui n'est plus frais, mais n'est pas encore dur : *Chez nous, intervient le pauvre méridional, les repas de fêtes sont si longs que le pain, frais au commencement, est rassis à la fin !* (Barbusse). *Une brioche rassise ;* et au fig. : *Il y a toujours, dans leurs conseils, je ne sais quoi de rassis, de stagnant* (Gide). ‖ **2.** Se dit de la viande d'animaux tués depuis plusieurs jours. ‖ **3.** Se dit d'une terre ou d'un terrain qui n'a pas été remué depuis longtemps. (Vieilli.)

II. 1. *Class.* et *littér.* Calme, mûri par la réflexion : *Voilà mes projets pour la cour. Ceux de mon fils me paraissent tout rassis et tout pleins de raison* (Sévigné). *Tous plus ou moins* [...] *étaient calmes d'apparence, rassis au milieu de leurs créations ardentes* (Sainte-Beuve). *N'osant toucher une telle chose d'une main rassise et calmée* (Goncourt). *Un esprit rassis.* ‖ Littér. *À tête rassise,* à tête reposée : *Je vous prie de la lire* [cette lettre] *à tête rassise et d'un beau sang-froid* (Sade). ‖ Class. *De sens rassis,* avec un jugement pondéré : *Dessillez la paupière, | Et d'un sens plus rassis jugez de leur éclat* (Corneille). ‖ **2.** Trop calme, qui manque d'animation : *Cet homme bizarre transforma du jour au lendemain notre existence un peu rassise en une sorte de fête éperdue* (Gide).

• SYN. : **II, 1** *mûr, pondéré, posé, raisonnable, réfléchi ;* **2** *casanier.* — CONTR. : **I, 1** *croustillant, frais.* ‖ **II, 1** *déraisonnable, extravagant, fougueux, pétulant, volcanique ;* **2** *désordonné, fébrile, frénétique, impétueux.*

rassissement [rasismɑ̃] n. m. (de *rassir ;* 1964, Larousse). Le fait de rassir, de se dessécher. (Peu usité.)

rassortiment [rasɔrtimɑ̃] ou **réassortiment** [reasɔrtimɑ̃] n. m. (de *rassortir* et de *réassortir ;* 1838, Acad. [*rassortiment*], et 1894, Sachs-Villatte [*réassortiment*]). Action de rassortir ; résultat de cette action.

rassortir [rasɔrtir] ou **réassortir** [reasɔrtir] v. tr. (de *r[e]- / ré-* et de *assortir ;* 1808, d'Hautel [*rassortir*], et 1894, SachsVillatte [*réassortir*]). Compléter une série de choses en remplaçant celles qui manquent ou qui sont épuisées : *J'ai de l'étoffe à rassortir et j'aime bien mieux aller dans les magasins le matin que l'après-midi* (Tr. Bernard).

rassoté, e [rasɔte] adj. (part. passé de *rassoter ;* fin du XII[e] s., *Huon de Bordeaux*). *Vx* et *fam.* Infatué, entêté de : *Il est tout rassoté de sa nouvelle maison* (Acad., 1835).

rassoter [rasɔte] v. tr. (de *r[e]-* et de *assoter ;* fin du XII[e] s., *Huon de Bordeaux,* au part. passé ; à l'infin., XIII[e] s.). *Vx* et *fam.* Rendre sot, follement épris : *On l'a rassoté de cette fille, il veut l'épouser* (Acad., 1835).

rassurant, e [rasyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rassurer ;* 1788, Féraud). Qui rassure, qui rend confiance : *De la place peu fréquentée on entendait le murmure énorme et rassurant de la ville* (France). *Le Secrétaire d'État britannique m'a alors répété ses déclarations rassurantes* (De Gaulle). *Les bruits qui courent sur une guerre possible ne sont pas rassurants.*

• SYN. : *tranquillisant.* — CONTR. : *affolant, alarmant, angoissant, inquiétant, menaçant, sombre.*

rassuré, e [rasyre] adj. (part. passé de *rassurer* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *raseüré ;* fin du XIII[e] s., Beaumanoir, écrit *rasseüré ; rassuré,* XVI[e] s.). Qui a retrouvé le calme, la quiétude : *Elle se retourna doucement inquiète | De ne nous croire pas pleinement rassurés* (Verlaine). *Ainsi rassurés sur mon compte, ils ont dit qu'on pouvait partir* (Céline). *Quand il a passé son examen, il n'était pas rassuré du tout.*

• SYN. : *apaisé, calmé, rasséréné, tranquillisé.* — CONTR. : *affolé, alarmé, angoissé, anxieux, atterré, effrayé, épouvanté, terrifié.*

rassurer [rasyre] v. tr. (de *r[e]-* et de *assurer ;* v. 1155, Wace, écrit *raseürer* [*rasseürer,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *rassurer,* XVI[e] s.], au sens 1 [*rassurer quelqu'un de quelque chose,* 1559, Amyot] ; sens 2, v. 1570, Carloix ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Redonner de l'assurance, de la confiance à quelqu'un : *La naïveté de ses aveux, leur franchise même, me rassurait* (Gide). ‖ Class. *Rassurer quelqu'un de quelque chose,* dissiper sa crainte, ses appréhensions par des arguments réconfortants : *Rassurez-moi de ma crainte ; car, sans mentir, j'en ai besoin* (Voiture). ‖ **2.** *Class.* Redonner de la fermeté, de la solidité à quelque chose : *Un homme qui semblait devoir rassurer la fortune de la France* (Voltaire). ‖ **3.** *Class.* Rendre plus sûr, rendre sans danger : *Profiter des occasions que la fortune fait toujours naître dans des temps qui ne sont pas encore remis et rassurés* (Retz).

• SYN. : **1** *consoler, rasséréner, tranquilliser.* — CONTR. : **1** *affoler, alarmer, angoisser, atterrer, déconcerter, décontenancer, effrayer, épouvanter, inquiéter, terrifier, terroriser.*

rast [rast] n. m. (d'un mot oriental ; 1964, Larousse). L'une des échelles fondamentales de la musique du Proche-Orient, qui consiste en une gamme de *sol* dont le *si* et le *fa* dièse sont baissés d'un comma.

rastaquouère [rastakwɛr] n. m. et adj. (esp. d'Amérique *rastracueros,* parvenu, proprem. « qui ratisse le cuir, les portefeuilles », de *rastrear,* pister, ratisser [de *rastro,* râteau, lat. *raster, rastri,* même sens], et de *cuero,* cuir [lat. *corium,* même sens, v. CUIR] ; 1881, L. Rigaud, écrit *rastaquère ; rastaquouère,* 1885, Maupassant). *Péjor.* Étranger qui a gardé quelque chose d'exotique et étale un luxe suspect et de mauvais goût : *Des rastaquouères hameçonnés dans leur pays par nos annonces* (Huysmans). *Elle eut à repousser des offres ignobles de vieux, des assauts de rastaquouères* (Lemaître). *Rastaquouère ! Je dis rastaquouère ! Un chevalier d'industrie, un aventurier* (Duhamel).

• REM. On rencontre parfois l'orthogr. RASTACOUÈRE (1888, Larousse) et l'abréviation familière RASTA (1886, Huysmans) : *Ce sont des rastas débarqués en France, des bellâtres passés au jus de chique* (Huysmans). *Il dit qu'il n'y a que les rastas qui se plaisent à étaler aux yeux de tous leur parure, et surtout quand celle-ci est en toc* (Gide). *Il adore ces costumes un peu rastas* (Colette).

rastel [rastɛl] n. m. (mot provenç. [de même étym. que le franç. *râteau,* v. ce mot] signif. proprem. « râteau », d'où « râtelier d'étable », puis « festin, bombance » ;

18 janv. 1870, *la Marseillaise*). Dans le midi de la France, réunion de gens que l'on invite à boire : *Et remarquez que la plupart de ces députés s'étaient servis de la même manœuvre électorale, qu'il y avait là les héros de ces fameux « rastels », de ces ripailles en plein vent promenant en triomphe des veaux enrubannés, pavoisés comme à des kermesses de Gargantua* (Daudet).

rat, rate [ra, rat] n. (probablem. d'un radical expressif *ratt-*, qui évoque le bruit du grignotement de l'animal ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1, au masc. [au fém., fin du XIIe s., *Aiol ; rat des champs,* 1668, La Fontaine ; *rat d'eau,* XVIe s. ; *rat d'égout,* début du XXe s. ; *rat musqué,* 1725, d'après Valmont de Bomare, 1791] ; sens 2, 1808, d'Hautel). **1.** Nom usuel donné à de nombreux mammifères rongeurs, en particulier à ceux du genre *rattus,* qui compte des centaines d'espèces dans le monde entier et, *par extens.,* à toutes les formes de la famille des muridés : *Il trouva un énorme rat de grenier, gras et luisant qui devait venir juste de sortir de son trou* (Giono). ‖ *Rat des champs,* nom donné parfois au mulot. ‖ *Rat d'eau,* autre nom du campagnol. ‖ *Rat d'égout,* autre nom du surmulot. ‖ *Rat musqué,* autre nom de l'ondatra. ‖ **2.** *Fam.* Terme d'affection qu'on adresse à un enfant, à une femme : *Viens ici, mon petit rat.*

◆ **rat** n. m. (sens I, 1, 1690, Furetière [*donner le rat,* 1694, Acad. ; *être comme rat en paille...,* fin du XVIe s., Brantôme ; *être fait comme un rat,* 1932, Céline] ; sens I, 2, av. 1655, Cyrano ; sens I, 3, 1718, Ph. Leroux ; sens II, 1, 1816, Esnault ; sens II, 2, 1869, Littré [*rat d'église,* « employé... » — « personne bigote », 7 févr. 1773, d'Alembert ; *être gueux comme un rat,* 1668, Molière — *...comme un rat d'église,* 1680, Richelet ; *rat d'hôtel,* 1907, Larousse — *rat,* même sens, 1821, Ansiaume] ; sens III, 1554, Rondelet ; sens IV, 1680, Richelet).

I. 1. *À bon chat, bon rat,* v. CHAT. ‖ Vx. *Donner le rat,* se disait des enfants qui, pendant le carnaval, marquaient les passants d'un morceau de drap découpé en forme de rat et frotté avec de la craie. ‖ *Être comme rat en paille* (vieilli), *comme un rat dans son fromage,* être fort à son aise. ‖ Pop. *Être fait comme un rat,* être pris, être perdu : *Vous êtes dans un pays ennemi, vous vous engagez vers le Nord où toutes les garnisons ont pris les trois couleurs et foulé aux pieds le lys et le saint-frusquin ! Vous êtes faits comme des rats, mes enfants, comme des rats, le chat à la queue, et devant vous les souricières* (Aragon). ‖ *Face de rat,* v. FACE (au sens I, 2). ‖ **2.** Class. *Prendre un rat,* ne pas partir, en parlant d'une arme à feu : *Il eût été certain que son pistolet eût pris un rat* (Cyrano). ‖ **3.** *Vx.* Caprice, fantaisie bizarre : *Avoir un rat, avoir des rats dans la tête.*

II. 1. Jeune élève de la classe de danse et figurant(e) à l'Opéra. ‖ **2.** *Rat d'église,* employé attaché au service d'une église, bedeau, sacristain ; *péjor.,* se dit d'une personne bigote. ‖ *Être gueux comme un rat (d'église),* être fort pauvre. ‖ *Rat d'hôtel,* voleur ou voleuse qui opère dans les grands hôtels. ‖ Fam. *Rat de bibliothèque,* v. BIBLIOTHÈQUE. ‖ *Rat-de-cave,* v. à l'ordre alphab.

III. Nom usuel des poissons des genres *uranoscope, rason,* etc.

IV. Trou de très petit diamètre de la filière des tireurs d'or.

◆ n. et adj. m. (av. 1850, Balzac). Homme très avare : *Crevel est un rat ! Un rat bonhomme qui dit toujours oui, mais qui n'en fait qu'à sa tête* (Balzac). *Et, pourtant, il nous l'a assez reproché le pain que tu mangeais chez lui. Il est si rat !* (Daudet).

● SYN. : *grippe-sou* (fam.), *ladre, pingre* (pop.), *radin* (pop.), *rapiat* (pop.).

rata [rata] n. m. (abrév. de *ratatouille ;* 1829, Esnault, au sens 1 [pour les soldats, fin du XIXe s., Courteline] ; sens 2, 1833, Pétrus Borel). **1.** *Pop.* Ragoût de pommes de terre ou de haricots : *Je mange des ratas succulents* (Huysmans). ‖ *Spécialem.* et *péjor.* Mélange de légumes et de viande servi aux soldats : *Le rata* [...] *répandu sur le plancher comme une large bouse fangeuse d'où pointaient des manches de côtelettes* (Courteline). ‖ **2.** *Péjor.* Pitance quelconque : *Un poêle de tôle où l'on peut faire bouillir l'eau nécessaire au ménage, et cuire les ratas* (Borel d'Hauterive). *L'oncle Passajon en est réduit à vivre de ratas ramassés dans les cuisines* (Daudet).

ratafia ou **ratafiat** [ratafja] n. m. (de la formule lat. de toast *rata fiat* [sous-entendu *conventio,* n. f., accord, convention — v. CONVENTION], « [que notre accord] soit ratifié », de *rata,* fém. de *ratus,* ratifié, valable [part. passé adjectivé de *rēri,* penser, estimer], et de *fiat,* 3e pers. du sing. du prés. du subj. de *fieri,* devenir ; milieu du XVIIe s., comme interj., écrit *ratafiat,* au sens de « à votre santé ! » ; comme n. m., au sens actuel, 1694, Ménage [écrit *ratafiat ; ratafia,* 1694, Boileau]). Liqueur faite d'eau-de-vie, de sucre et de certains fruits, très en vogue autrefois comme médicament stomachique : *Nous causâmes longtemps autour d'un flacon de ratafiat de Louvres* (Nerval). *Du ratafia d'angélique, de cassis, d'anis.*

ratage [rataʒ] n. m. (de *rater ;* 1864, Goncourt). Action de rater quelque chose, échec : *Rêvé cette nuit que mon mariage avec Lecoudrier doit rompre* [...]. *Or que ce ratage n'ait été qu'un rêve, que mon mariage tienne toujours, cela me comble de bien-être* (M. Prévost). *Arrivés à Rome depuis quelques heures à peine, par suite d'un ratage de train* (Gide).

● SYN. : *faillite, fiasco* (fam.), *insuccès.*

rataille [ratɑj] n. f. (de *rat ;* 1875, Larousse). Quantité de rats (peu usité) : *Débarrasser une maison de la rataille.*

rataplan [rataplɑ̃] (1834, Boiste). Onomatopée imitant le roulement du tambour.

ratapoil [ratapwal] n. m. (emploi comme n. commun de *Ratapoil,* personnage de militariste borné, partisan du césarisme, créé par le dessinateur Honoré Daumier [1808-1879] et dont le nom fut formé avec les mots *rat, à* et *poil ;* 1869, Littré). *Fam.* Partisan du militarisme, surtout du césarisme napoléonien : *Quelque chose dans la tournure de bonasse et de ratapoil, pardessus tout, la terrible façon dont il roulait les rr en parlant de la « France » et du « drapeau français »* (Daudet). *« Au-dessus des partis, il faut un homme qui soit l'expression du pays », fit un interrupteur. — « Peste ! La province est césarienne. C'est tous des ratapoils ! » crie un second inconnu* (Barrès).

ratatiné, e [ratatine] adj. (part. passé de *ratatiner ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Flétri, ridé : *Des pommes toutes ratatinées.* ‖ **2.** *Fam.* Tassé, rapetissé par l'âge, la fatigue, la maladie : *Honteuses d'exister, ombres ratatinées, | Peureuses, le dos bas, vous côtoyez les murs* (Baudelaire). *Je ne me souviens d'elle que comme de la créature la plus ratatinée qu'il m'ait été donné de voir, après ma grand-mère* (Gide). *Il resta avachi, et ratatiné sur la chaise* (Montherlant). *Je sors du bureau ratatinée, traînant la savate* (Sarrazin).

● SYN. : **2** *rabougri, racorni, recroquevillé.*

ratatinement [ratatinmɑ̃] n. m. (de *ratatiner ;* 1845, Calmeil, II, 211). Action de ratatiner, ou le fait de se ratatiner ; état de ce qui est ratatiné.

ratatiner [ratatine] v. tr. (mot formé sur le radical expressif *tat-,* qui évoque la diminution, l'amoindrissement, le tassement ; 1762, Acad., au sens 1 [dès le XVIIe s. au part. passé, v. l'art. précéd.] ; sens 2, 1940, Esnault). **1.** *Fam.* Rapetisser, déformer la taille : *Quel travail avait pu le ratatiner ainsi ?* (Balzac). ‖ **2.** *Fam.* Endommager gravement, démolir (s'emploie surtout au passif) : *Il a eu un accident, sa voiture est ratatinée.*

● SYN. : **1** *rabougrir ;* **2** *bousiller* (pop.).

◆ **se ratatiner** v. pr. (sens 1 et 3, 1690, Furetière ; sens 2, 1662, Brunot ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** Se flétrir, se rider : *Ces prunes, en séchant, se sont ratatinées.* ‖ **2.** Diminuer de volume : *Ce morceau de viande, en cuisant, s'est tout ratatiné.* ‖ **3.** Se tasser, se recroqueviller, en parlant d'une personne : *Quarante années de tempêtes ont brisé les plus fortes âmes ; l'apathie est grande, l'égoïsme presque général ; on se ratatine pour se soustraire au danger, garder*

ce qu'on a, vivoter en paix (Chateaubriand). *On vit s'avancer sur l'estrade une petite vieille femme, de maintien craintif, et qui paraissait se ratatiner dans ses pauvres vêtements* (Flaubert). || **4.** *Pop.* Subir un choc très violent, percuter : *Ce fou du volant s'est ratatiné contre un platane.*

● SYN. : **1** *se dessécher, se rabougrir ;* **2** *diminuer, fondre, rapetisser.*

ratatouille [ratatuj] n. f. (mot formé sur *touiller,* avec influence probable du radical expressif *tat-* [v. RATATINER] ; 1778, Esnault, au sens 1 ; sens 2, av. 1880, Flaubert ; sens 3-4, 1962, Robert). **1.** *Fam.* et *péjor.* Ragoût grossier : *Nous mangeons les ratatouilles de maman Vauquer et nous aimons les beaux dîners du faubourg Saint-Germain* (Balzac). *Ne parle pas de réfectoire ; ça sent le collège et les ratatouilles* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *péjor.* Mélange douteux, suspect : *Depuis samedi, j'ai travaillé de grand cœur,* [...]. *C'est peut-être une atroce ratatouille* (Flaubert). || **3.** *Ratatouille niçoise,* plat provençal composé d'aubergines, de courgettes, de tomates, d'ail, et cuit longtemps dans l'huile d'olive. || **4.** *Pop.* Raclée : *Peut-être qu'en grandissant, un jour, je serai plus fort que lui, et alors quelle ratatouille je lui f...rai !* (Pagnol).

rat-de-cave [radkav *ou* radəkav] n. m. (de *rat, de* et *cave,* n. f. ; 1680, Richelet, au sens II ; sens I, 1803, Boiste).

I. Bougie longue et mince, enroulée sur elle-même, dont on se servait pour s'éclairer dans une cave, dans un escalier : *Le portier les précéda jusqu'au parloir, tira de sa poche un rat-de-cave, et alluma le lustre* (Martin du Gard).

II. Sobriquet donné autrefois aux fonctionnaires des Contributions indirectes (parce qu'ils descendaient dans les caves) : *Il y avait* [au jeu de boules] *pour partenaire un rat-de-cave, Malaparte, originaire des environs de Bastia* (Romains).

1. rate n. f. V. RAT.

2. rate [rat] n. f. (peut-être empr. [à cause de l'analogie d'aspect] du moyen néerl. *rate,* rayon [de miel] ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* au sens 1 [*mal de rate...,* 1932, Larousse] ; sens 2, 1652, Th. Corneille [... *épanouir...*]). **1.** Viscère situé dans l'hypocondre gauche, entre l'estomac et les fausses côtes : *Un éclatement de la rate.* || *Mal de rate, sang de rate,* nom usuel du charbon des bêtes ovines. || **2.** Fig. *Désopiler, dilater, épanouir la rate,* divertir, réjouir, faire rire : *Pour faire épanouir la rate du vulgaire* (Baudelaire). || *Décharger sa rate,* v. DÉCHARGER. || *Ne pas se fouler la rate,* v. FOULER.

1. raté, e [rate] adj. (part. passé de *rater ;* av. 1872, Th. Gautier). *Fam.* Se dit de ce qui n'est pas réussi, de ce qui est manqué : *Ce dessin est complètement raté, il a une fausse perspective. Une réforme ratée faute de moyens financiers.*

◆ adj. et n. (1^er déc. 1876, Revue des Deux Mondes, p. 629). *Fam.* Se dit d'une personne qui, faute de talent, de chance ou de régularité dans le travail, n'a pas réussi dans un domaine défini, dans une carrière : *Je suis un curé raté et le costume civil ne me va pas du tout* (Renan). *Et des coins les plus excentriques de Paris, tous les Ratés de l'art, de la littérature, de l'architecture s'empressèrent en nombreuses députations* (Daudet). *Nous sommes tous un peu des ratés par quelque endroit* (Renard).

◆ **raté** n. m. (sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1907, Larousse ; sens 4, 1875, Larousse [au fig., 1967, *la Nef,* n° 31, p. 84]). **1.** Coup qui n'a pas percuté la charge d'une arme à feu. || **2.** Échec dans la mise à feu d'un artifice, d'une munition ou d'une cartouche d'explosif. || **3.** Légère détonation qui se produit à l'échappement d'un moteur à explosion, lorsque l'allumage se fait à contretemps : *Ils entendirent derrière eux tousser un moteur dont les ratés se précipitaient* (Gracq). || **4.** Fonctionnement défectueux d'un mécanisme ou d'un organisme quelconque : *La respiration avait des ratés, des arrêts qui semblaient ne plus devoir finir* (Martin du Gard) ; au *fig.,* difficultés, crise : *Les ratés d'une négociation délicate. La coexistence pacifique connaît quelques ratés.*

2. raté, e [rate] adj. (peut-être de *rat,* proprem. « comme grignoté par les rats » [cf. l'anc. adj. *raté,* « entamé par les rats ou les souris », v. 1268, É. Boileau] ; 1964, Larousse). *Pop.* Marqué de petite vérole.

râteau [rɑto] n. m. (lat. *rastellus,* petit hoyau, dimin. de *raster, rastri,* râteau ; v. 1180, Godefroy, écrit *rastel* [*ratteau,* v. 1460, Villon ; *rateau,* v. 1534, B. Des Périers ; *râteau,* 1636, Monet], au sens I, 1 [*tables en râteau,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1752, Trévoux ; sens I, 3, 1831, Balzac ; sens I, 4, 1875, Larousse ; sens I, 5, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 6, 1490, Gay ; sens I, 7, 1752, Trévoux [dans une sonnerie, 1964, Larousse] ; sens II, 1, 1932, Larousse ; sens II, 2, 1964, Larousse).

I. 1. Instrument d'agriculture ou de jardinage, à main ou mécanique, formé d'un manche et d'une traverse munie de dents de bois ou de fer. || *Tables en râteau,* tables disposées perpendiculairement à la table d'honneur, comme les dents d'un râteau. || **2.** Outil avec lequel les pêcheurs retirent du sable les poissons ou les coquillages qui y sont enfouis. || **3.** Instrument en forme de râteau sans dents avec lequel le croupier ramasse l'argent ou les jetons sur les tables de jeu : *« Rouge », annonça le croupier. Le râteau enleva les deux larges plaques blanches à chiffres bleus* (Vailland). || **4.** Syn. de RÂBLE 1. || **5.** Gros peigne à recouvrement mobile, qui, garni de broches fortes et rondes, est employé par les tisserands pour le montage des chaînes en tissage à la main. || **6.** Garde d'une serrure, dont les pointes passent dans les entailles du museau de la clé. || **7.** Segment de roue dentée qui sert à régler le mouvement d'une montre. || Pièce dont un ergot tombe dans les encoches du limaçon d'une sonnerie.

II. 1. Groupe de fortes dents placées à l'extrémité de la tige des chélicères, chez certaines mygales maçonnes, et que celles-ci utilisent pour creuser leur terrier. || **2.** Nom usuel de l'*équille.*

râtelage [rɑtlaʒ] n. m. (de *râteler* [v. ce mot] ; 1436, Godefroy, écrit *resteilage ; râtelage,* 1842, Acad.). Action de râteler : *Le râtelage du foin, de la paille.*

râtelée [rɑtle] n. f. (de *râteau* [v. ce mot] ; v. 1462, *Cent Nouvelles,* au sens 2 ; sens 1, 1636, Monet). **1.** Ce qu'on peut ramasser d'un seul coup de râteau. || **2.** *Class.* et *fam.* Exposé très libre de ce qu'on pense (v. Rem.) : *Une fois oyant parler à des prêtres de quelques choses hautes, il en avait dit sa ratelée, ce qui avait causé de l'admiration* (Sorel). *M. le Duc d'Orléans eut la patience d'écouter cette pressante râtelée* (Saint-Simon).

● REM. Du XV^e au XVII^e s., ce mot pouvait s'écrire sans accent circonflexe.

râteler [rɑtle] v. tr. (de *râteau* [v. ce mot] ; v. 1220, Coincy, écrit *rasteler* [*rateler,* XIV^e s. ; *râteler,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). [Conj. **3 a.**] **1.** Ramasser avec un râteau : *Râteler des feuilles mortes, du foin.* || **2.** Nettoyer avec un râteau : *Râteler la grande allée du parc.*

● SYN. : **2** *ratisser.*

râteleur, euse [rɑtlœr, -øz] adj. et n. (de *râteler ;* 1694, Acad.). Personne qui râtelle les foins.

râtelier [rɑtəlje] n. m. (de *râteau* [v. ce mot] ; 1250, P. Barbier, écrit *rastelier* [*ratelier,* v. 1354, *Modus ; râtelier,* XVII^e s.], au sens I, 1 [*remettre ses armes au râtelier,* 1869, Littré] ; sens I, 2, début du XIV^e s. [*quand le foin manque au râtelier, les chevaux se battent,* 1860, P. M. Quitard] ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens I, 4, 1691, Ozanam [pour tourner les manœuvres, 1875, Larousse] ; sens I, 5, 1752, Trévoux [« cadre portant les bobines... », 1964, Larousse] ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1^er mars 1777, *Correspondance littéraire secrète,* p. 7 [d'abord *râtelier de fausses dents,* 1718, Acad.]).

I. 1. Nom donné à divers supports, étagères, etc., comportant des échancrures régulièrement espacées, et destinés à ranger des objets en bon ordre : *Tout le long des grands murs crépis, blanchis à la chaux, des râteliers attendent les fusils,*

les carniers, les bottes de marais (Daudet). *J'aurais un pot à tabac, un râtelier à pipes* (Mac Orlan). *La moto sur sa béquille est devant le râtelier aux vélos* (Pieyre de Mandiargues). *Julien releva la tête et son regard se fixa sur le râtelier d'armes où s'alignaient les mousquetons* (B. Clavel). *Un râtelier à outils, à éprouvettes.* || *Remettre ses armes au râtelier,* quitter le métier militaire. || **2.** Assemblage à claire-voie de barres de bois, qui est placé au-dessus de la mangeoire et dans lequel on met le foin ou la paille destinés à la nourriture des bêtes dans l'écurie ou dans l'étable. || *Quand le foin manque au râtelier, les chevaux se battent,* la misère favorise les disputes domestiques. || Fam. *Manger à tous les râteliers,* v. MANGER 1. || **3.** Ensemble de pièces, généralement métalliques, formant des échancrures successives et placées par paires à l'intérieur des ruches, pour maintenir le haut des cadres suivant un espacement régulier. || **4.** Sur un bateau, encadrement en bois dans lequel sont logées les poulies appelées « marionnettes ». || *Râtelier de manœuvre,* planche épaisse, percée de trous, et qui supporte les cabillots sur lesquels on tourne les manœuvres. || **5.** Traverse qui porte les torons et les cordages, dans les corderies. || Cadre portant les bobines, placé à l'arrière de l'ourdissoir.

II. 1. *Fam.* Les deux rangées de dents naturelles (peu usité) : *Les nègres sourient en montrant de magnifiques râteliers blancs* (Loti). || **2.** *Fam.* Syn. de DENTIER : *Je n'ai jamais compris pourquoi elle n'avait jamais acheté un râtelier qui tînt, le sien se décrochait toujours avant la fin de ses phrases et elle était obligée de les interrompre pour ne pas l'avaler* (Proust). *Moi, je sais très bien ce que c'est : il a cassé son râtelier, vous comprenez, ses fausses dents* (Duhamel).

ratelle [ratɛl] n. f. (de *rate* 2 ; XIII^e s., *ZRP* [XLVI, 278], au sens de « rate » [organe] ; sens actuel, milieu du XV^e s., *Passion de Semur*). Maladie des porcs provoquée par le fait que la rate est gorgée de sang.

râtelures [rɑtlyr] n. f. pl. (de *râteler ;* 1876, d'après Littré, 1877). Fragments d'herbes, de foin, etc., qu'on ramasse avec le râteau.

rater [rate] v. intr. (de [*prendre un*] *rat,* « ne pas partir » [en parlant d'une arme à feu] ; 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad.). **1.** Ne pas faire feu, en parlant d'un coup tiré avec une arme ou de toute charge fulminante ou explosive ; ne pas s'allumer, en parlant d'une étincelle, d'une allumette. || **2.** *Fig.* et *fam.* Ne pas réussir : *Tous mes projets ratent l'un après l'autre.*

• SYN. : **2** *avorter, échouer.*

◆ v. tr. (sens 1-2, 1718, Acad. [*rater son coup,* 1962, Robert ; *ne pas en rater une,* 1932, Céline] ; sens 3, 2 juin 1879, Flaubert [*ne pas rater quelqu'un,* XX^e s. — aussi « lui faire une réponse bien envoyée »] ; sens 4, 1718, Acad. [*rater sa vie,* 28 mars 1905, Léautaud]). **1.** *Fam.* Ne pas atteindre ce qu'on vise, manquer : *Un lapin est parti sous ses pieds, mais il l'a raté. Rater la cible. Rater une balle au tennis, une porte au slalom.* || **2.** *Fam.* Ne pas atteindre ce qu'on cherche à obtenir, à réussir : *Affligé d'un coryza perpétuel, qui lui faisait rater parfois ses effets les plus pathétiques* (Gide). *Arrivé en retard, il a raté son rendez-vous, son train, la correspondance. Rater une affaire, une occasion, une place. Rater un examen.* || Fam. *Rater son coup,* échouer : *On peut rester des heures dans l'ombre, au-dessus d'un homme qui dort, le couteau levé* [...]. *On a peur, une peur atroce de rater son coup* (Aragon). || Fam. *Ne pas en rater une,* commettre toutes les bévues, toutes les gaffes possibles. || **3.** Fam. *Rater quelqu'un,* ne pas le rencontrer : *Gridoux déjeunait sur place, ça lui évitait de rater un client, s'il s'en présentait un* (Queneau). || Fam. *Ne pas rater quelqu'un,* le réprimander sévèrement, le punir : *Il croyait que son incartade serait oubliée, mais son père ne l'a pas raté ;* lui faire une réponse bien envoyée : *Le patron croyait imposer facilement sa décision de licenciement, mais les délégués syndicaux ne l'ont pas raté.* || **4.** *Fam.* Ne pas mener à bien une tâche : *Cet élève a complètement raté son devoir. La diva avait raté son entrée en scène. Maman rate souvent ses mayonnaises.* || *Rater sa vie,* ne pas réaliser ses espoirs, ses ambitions : *Ceux qui ratent leur vie, ce sont, le plus souvent, ou bien ceux qui, au départ, se sont trompés sur leur nature et se sont fourvoyés sur une piste qui n'était pas la leur ; ou bien ceux qui, partis dans la bonne direction, n'ont pas su, ou pas eu le courage de s'en tenir à leur possible* (Martin du Gard).

• SYN. : **1, 2** et **3** *louper* (pop.), *manquer.*

ratiboiser [ratibwaze] v. tr. (mot de fantaisie, formé sur *ratisser,* avec remplacement de la finale *-sser* par les syllabes *-boiser,* d'origine controversée ; 1875 [d'après Larchey, 1880], au sens 1 ; sens 2, 1881, A. Daudet). **1.** *Pop.* Prendre, rafler : *Ce filou m'a ratiboisé tout mon pognon.* || **2.** *Fam.* Ruiner, perdre : *Vicomte, il faut nous pourvoir. Nous serons ratiboisés avant huit jours* (Daudet). *Avec des êtres comme ça, plus on est bon, plus on est vite ratiboisé* (Giono).

• SYN. : **1** *barboter* (pop.), *chiper* (fam.), *embarquer* (fam.), *faucher* (pop.), *piquer* (pop.), *ratisser* (pop.) ; **2** *couler* (fam.).

ratiches [ratiʃ] n. f. pl. (origine obscure, peut-être déverbal de *ratisser ;* 1953, A. Simonin). *Arg.* Dents : *Sans ses ratiches verdâtres, Frédo aurait été plutôt beau mec* (Simonin).

ratichon [ratiʃɔ̃] n. m. (de *rat* [*d'église*] ; 1628, Chereau, écrit *rastichon* [avec un *-s-* purement graphique] ; *ratichon,* 1725, Granval). *Pop.* Nom donné par dérision aux ecclésiastiques : *Des inscriptions* [...] : « *À bas les moines, à bas les ratichons, à bas les calotins* », *certifiaient l'animosité sans cause de ces gueux* (Huysmans). *Notre Laurent va se convertir. Il mène une vie édifiante. Il fréquente les ratichons* (Duhamel).

raticide [ratisid] n. m. (de *rati-,* élément tiré de *rat,* et de *-cide,* du lat. *caedere,* frapper, abattre, tuer ; 11 mai 1966, *le Monde*). Produit destiné à empoisonner les rats.

ratier, ère [ratje, -ɛr] adj. (de *rat ;* XII^e s., *Chevalier aux deux épées*). *Class.* Qui a des caprices : *Entre nous, je la crois plus ratière que malicieuse* (Marivaux).

◆ **ratier** n. m. (1869, Littré). Chien de petite taille qui est dressé pour chasser les rats.

◆ **ratière** n. f. (sens 1, v. 1250, *Bestiaire d'amour rimé* [au fig., av. 1662, Pascal ; *être pris comme dans une ratière,* 1715, Lesage] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1899, Esnault). **1.** Piège à rats : *Tendre une ratière ;* et au fig. : *Un écrivain peut espérer que l'autre écrivain avec lequel il discute sera sensible à tel ou tel argument ; mais en politique, chacun est enfermé dans la ratière de son parti* (Mauriac). || *Être pris comme dans une ratière,* tomber dans une embûche dont on ne peut se tirer. || **2.** Mécanisme servant à commander les lames d'un métier à tisser. || **3.** *Fanal de ratière,* fanal de poupe à orientation variable ou fixe, éclairant un secteur très réduit et montrant à volonté trois couleurs : vert, blanc ou rouge. || **4.** *Arg.* Prison.

ratification [ratifikasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *ratificatio,* ratification, de *ratificatum,* supin de *ratificare* [v. RATIFIER] ; 1328, Bloch-Wartburg, au sens 1 [« acte juridique... », 1690, Furetière ; « confirmation d'un acte frappé d'une nullité relative », 1875, Larousse] ; sens 2, v. 1680, Pellisson ; sens 3, 1962, Robert ; sens 4, 1875, Larousse [*dépôt, échange des ratifications,* 1962, Robert]). **1.** Confirmation en forme authentique de ce qui a été fait ou promis : *Trois mois après la ratification des ventes consenties par le comte au profit de Gobseck* (Balzac). || *Spécialem.* Acte juridique par lequel une personne prend à son compte l'opération juridique effectuée en son nom par un tiers qui n'en avait pas reçu pouvoir. || Confirmation d'un acte frappé d'une nullité relative. || **2.** Document qui contient cette confirmation : *Échanger les ratifications.* || **3.** Confirmation par le Parlement des dispositions législatives que le gouvernement a mises en vigueur en vertu de pouvoirs exceptionnels, notamment d'une délégation du pouvoir législatif par les Assemblées : *Ces ordonnances seront obligatoirement, et dès que possible, soumises à la ratification de la représentation nationale* (De Gaulle). || **4.** Acte par lequel une puissance contractante décide d'appliquer un traité international à l'élaboration duquel ses agents diplomatiques ont par-

ticipé. || *Dépôt des ratifications,* acte par lequel chacune des puissances signataires d'un traité notifie à celle d'entre elles qui a été désignée à cet effet qu'elle a procédé à la ratification de ce traité. || *Échange des ratifications,* acte par lequel les États signataires d'un traité se notifient réciproquement que la ratification a eu lieu.

ratifier [ratifje] v. tr. (lat. médiév. *ratificare,* ratifier, du lat. class. *ratus,* ratifié, valable [part. passé adjectivé de *rēri,* penser, estimer], et *facere,* faire ; 1297, *Cartulaire de Notre-Dame de Voisins,* au sens 1 ; sens 2, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** Rendre pleinement valable, en le matérialisant par un document authentique signé, un engagement qui a été pris par la personne elle-même ou par une autre mandatée pour la représenter : *Ratifier un testament, une promesse de mariage, un traité.* || **2.** Approuver, reconnaître comme vrai : *Cet homme était Cosme Ruggieri ; elle* [Catherine de Médicis] *logeait à son hôtel de Soissons, elle avait fait de lui son conseiller suprême, chargé de lui dire si les autres ratifiaient les avis et le bon sens de ses conseillers ordinaires* (Balzac). *Vous choisissez Mokutu. Soit ! Je ratifie votre choix* (Césaire).

• SYN. : **1** *entériner, homologuer ;* **2** *consacrer, sanctionner.*

ratinage [ratinaʒ] n. m. (de *ratiner ;* 1812, Mozin). Frisure que l'on fait subir à certaines qualités de drap noir, ratines et peluches.

ratine [ratin] n. f. (de l'anc. v. *rater,* racler, raturer [v. RATISSER] ; 1593, Gay [*rastin,* n. m., même sens, 1260, Godefroy]). Étoffe de laine croisée dont le poil est tiré en dehors et frisé de manière à former comme de petits grains : *Il portait un chapeau melon au feutre impeccable, un gros pardessus de ratine, pincé à la taille, comme ceux des demi-solde, et qui s'ornait, au revers, d'une large et flamboyante rosette de la Légion d'honneur* (Duhamel).

ratiner [ratine] v. tr. (de *ratine ;* 1765, Duhamel du Monceau). Soumettre au ratinage : *Ratiner une étoffe de laine, de la peluche.*

ratineuse [ratinøz] n. f. (de *ratiner ;* 1869, Littré). Machine servant à ratiner les étoffes.

rating [ratiŋ] n. m. (mot angl. signif. « action d'évaluer », de *to rate,* évaluer ; 1964, Larousse). Chiffre exprimé en dimensions linéaires (mètres ou pieds) et permettant de répartir les yachts en quatre classes.

ratio [rasjo] n. m. (mot angl. de même sens, empr. du lat. *ratio,* calcul, évaluation [v. RAISON] ; 1964, Larousse). Indice constitué par le rapport établi entre deux éléments quantitatifs extraits des comptes d'une banque ou d'une entreprise, et qui sert à en évaluer la structure, la solidité, l'évolution : *Ratios de liquidité, de solvabilité. Ratio de rotation des crédits. Ratio du fonds de roulement.*

• REM. Certains font ce nom féminin. La prononciation anglaise, parfois employée, est [rɛjʃjo].

ratiocination [rasjɔsinasjɔ̃] n. f. (lat. *ratiocinatio,* raisonnement, de *ratiocinatum,* supin de *ratiocinari* [v. RATIOCINER] ; 1495 [d'après Bloch-Wartburg], puis 1521, La Curne, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, av. 1951, A. Gide). **1.** *Class.* Raisonnement : *Voici une ratiocination étrange* (Malherbe). || **2.** *Péjor.* Abus du raisonnement à tout propos : *La ratiocination est l'apanage des coupeurs de cheveux en quatre.* || **3.** *Péjor.* Raisonnement d'une subtilité excessive : *Mais que sert d'écrire ces ratiocinations hasardeuses, au lieu de jouir simplement et immensément du spectacle divin qui se déploie devant les yeux* (Gide). *Elle savait qu'il ne faisait que répéter les ratiocinations qui lui permettaient de surmonter l'ennui du service de la presse à injecter* (Vailland).

ratiociner [rasjɔsine] v. intr. (lat. *ratiocinari,* calculer, raisonner, de *ratio,* calcul, raison [v. RAISON] ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** *Class.* Raisonner : *Puisque vous avez la faculté de ratiociner et de parler tout ensemble* (Molière). || **2.** *Péjor.* Raisonner avec une subtilité excessive ; ergoter : *Il aimait à ratiociner sur ses fautes et invoquer des arguments d'ordre moral...* (Martin du Gard). *Désespéré par l'hérésie janséniste, il* [Racine] *décide enfin de ne plus perdre le peu de temps qui lui est accordé pour être aimé et glorieux, à ratiociner sur des mystères dont la Foi nous enseigne qu'ils sont impénétrables à la raison* (Mauriac). [Le spécialiste] *approuvait beaucoup ce voyage comme un moyen très efficace de lutter contre l'introversion : « Oubliez tout cela, m'avait-il dit, ne ratiocinez plus, laissez-vous vivre »* (Sarraute).

ratiocineur, euse [rasjɔsinœr, -øz] adj. et n. (de *ratiociner ;* 1929, L. Daudet, I, 41 [*ratiocinateur,* même sens — dér. savant de *ratiociner* —, 1549, R. Estienne]). Qui ratiocine.

ration [rasjɔ̃] n. f. (lat. *ratio,* compte [v. RAISON] ; fin du XIIIe s., Végèce, au sens de « partie de la solde d'un militaire qui est mise en réserve en commun » ; sens 1, 1810, Mme de Genlis, III, 137 [au fig., av. 1902, Zola ; dans l'armée, 1643, G. Fournier ; *ration de combat,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1962, Robert ; sens 3, 1863, Th. Gautier). **1.** Portion de nourriture qui revient à une personne ou à un animal pour une durée déterminée : *Tout de suite, après les premières lampées, il* [Bernard] *devint trop rouge ; beau garçon campagnard auquel manquait seulement depuis des semaines l'espace où brûler sa ration quotidienne de nourriture et d'alcool* (Mauriac) ; et au fig. : *La liberté est une ; on ne peut la couper par morceaux et la distribuer en rations* (Zola). || *Spécialem.* Dans l'armée, quantité des différentes denrées ou des fourrages composant l'alimentation quotidienne des hommes ou des chevaux : *Nos soldats, Madame, auront désormais une ration quotidienne de viande* (Adamov). || *Ration de combat,* réunion, en un colis unique, des quantités des diverses denrées nécessaires à l'alimentation d'un ou de plusieurs combattants pendant une journée. || **2.** *Ration alimentaire,* quantité et nature des aliments nécessaires pour satisfaire les besoins de matière et d'énergie de l'organisme pendant une durée de vingt-quatre heures. || **3.** *Fig.* et *fam.* Ce qui est donné, infligé à quelqu'un : *Cette pauvre femme a largement eu sa ration de deuils et de misères.*

• SYN. : **3** *dose, lot, mesure, part.*

rational [rasjɔnal] n. m. (bas lat. ecclés. *rationale,* même sens, neutre substantivé de l'adj. du lat. impér. *rationalis,* raisonnable [v. RATIONNEL], le rational ayant été ainsi appelé à cause des sages devises qu'il portait ; XIIIe s., Trénel, écrit *rationale ; rational,* fin du XVe s.). Syn. de PECTORAL.

rationalisation [rasjɔnalizasjɔ̃] n. f. (de *rationaliser ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Action de rendre rationnel ; résultat de cette action. || **2.** Méthode d'organisation économique tendant à obtenir le rendement le meilleur avec le minimum de dépense : *Rationalisation des choix budgétaires.* || **3.** En psychanalyse, justification consciente d'une conduite qui relève de motivations inconscientes.

rationaliser [rasjɔnalize] v. tr. (dér. savant de *rationnel ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens général de « rendre rationnel » ; sens 1, av. 1892, Renan ; sens 2, 1907, Larousse [aussi « rendre plus efficace... »]). **1.** Rendre quelqu'un rationnel ; donner des habitudes rationnelles (rare) : *Une des suites du mouvement d'instruction et d'étude qui a eu lieu en France sera de nous rationaliser un peu* (Renan). || **2.** Déterminer, organiser suivant des calculs ou des raisonnements : *Rationaliser le fonctionnement d'une administration.* || *Spécialem.* Rendre plus efficace et moins coûteux un processus de production : *Rationaliser une fabrication.*

rationalisme [rasjɔnalism] n. m. (dér. savant de *rationnel ;* 1803, Boiste, au sens I, 3 ; sens I, 1, 1875, Larousse ; sens I, 2, av. 1865, Proudhon ; sens I, 4, 1842, Acad. ; sens I, 5, 1968, Larousse ; sens II, 1964, Larousse).

I. 1. Caractère de ce qui est fondé sur la seule raison : *Une attitude d'un rationalisme intransigeant.* || **2.** Système philosophique selon lequel la raison est innée et égale chez tous les hommes, et la source

des idées premières : *Le rationalisme de Descartes.* || **3.** Doctrine des philosophes qui n'accordent de valeur qu'à la raison et rejettent toute révélation et tout surnaturel : *Jean-Jacques attaque le rationalisme de Voltaire, l'anticléricalisme de Diderot, sa notion niaise d'un progrès édénique* (Cocteau). || **4.** Confiance dans les possibilités infinies de la connaissance humaine, appuyées sur l'usage de la raison et sur des expériences dirigées et contrôlées par cette même raison : *Le rationalisme de Renan s'exprime dans « l'Avenir de la science ».* || **5.** *Rationalisme morbide,* forme de pensée caractéristique de la schizophrénie, faite de paralogismes et qui, coupée de la réalité pratique ou sociale, tourne à vide.

II. Dans les beaux-arts, doctrine tendant à l'appropriation exacte de l'édifice ou de l'objet ornemental à sa destination, la beauté des formes étant considérée comme le résultat de cette appropriation.

rationaliste [rasjɔnalist] adj. (dér. savant de *rationnel ;* 1552, Gruget, comme n. m., au sens de « médecin qui suit son raisonnement » [par opposition à *empirique*] ; comme adj., au sens actuel, 1842, Acad.). Qui se rapporte au rationalisme : *Les doctrines rationalistes.*

◆ adj. et n. (1718, Van Effen, p. 39). Partisan, adepte du rationalisme : *Barnabé, rationaliste intransigeant, déplore ce qu'il appelle ma complaisance pour des mythes dangereux* (Duhamel). *Lola, c'est une rationaliste, elle est sans mystère* (Sartre).

rationalité [rasjɔnalite] n. f. (dér. savant de *rationnel ;* fin du XIII^e^ s., *le Français moderne* [1973, p. 293], écrit *racionalité,* au sens de « activité rationnelle » ; écrit *rationalité,* au sens actuel, 1836, Acad.). Caractère de ce qui est rationnel, de ce qui obéit à la raison : *La première loi de l'art est la rationalité* (Proudhon). *Un homme qui raisonne tant de son art ne peut pas produire naturellement de belles œuvres, disent quelques-uns qui dépouillent ainsi le génie de la rationalité, et lui assignent une fonction purement instinctive et pour ainsi dire végétale* (Baudelaire).

rationnaire [rasjɔnɛr] adj. et n. (de *ration ;* 1777, Malouet, *Collection,* II, 165). Qui reçoit une ration.

rationnel, elle [rasjɔnɛl] adj. (lat. impér. *rationalis,* doué de raison, où l'on emploie le raisonnement, fondé sur le raisonnement, du lat. class. *ratio, -tionis,* raison, raisonnement [v. RAISON] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « doué de raison » ; sens I, 1, 1764, Ch. Bonnet ; sens I, 2, 1691, Ozanam ; sens I, 3, 1835, Acad. ; sens I, 4, 1836, Musset [aussi « qui est fait avec méthode... »] ; sens I, 5, début du XIX^e^ s., M^me^ de Staël ; sens II, 1, 1549, J. Peletier du Mans [*fraction rationnelle,* 1875, Larousse] ; sens II, 2, 1964, Larousse).

I. 1. Qui est fondé uniquement sur la raison : *Celui qu'on considère comme le fondateur de la philosophie rationnelle, Thalès, ne serait plus aujourd'hui appelé philosophe* (Renan). *La méthode rationnelle.* || **2.** Qui est déduit par le raisonnement ; qui n'a rien d'empirique : *La certitude rationnelle est une conviction réfléchie, souveraine, immuable* (Lacordaire). || *Mécanique rationnelle,* v. MÉCANIQUE. || **3.** Qui est fondé sur une méthode scientifique, par des calculs ou par des raisonnements : *Un traitement rationnel, une organisation rationnelle en vue d'augmenter la production d'une industrie. Appliquer une méthode rationnelle à sa recherche. Une alimentation rationnelle.* || **4.** Qui est conforme à la logique, au bon sens : *Autrefois, par exemple, on disait tout bêtement : « Voilà une idée raisonnable » ; maintenant on dit plus dignement : « Voilà une déduction rationnelle »* (Musset). *Ce que vous dites là est tout à fait rationnel. Une tentative peu rationnelle.* || Qui est fait avec méthode, selon un plan logique : *Un classement rationnel.* || **5.** Se dit d'une personne qui procède avec méthode, dont la pensée est guidée selon un ordre logique : *Il* [Mgr Dupanloup] *était trop peu rationnel, trop peu scientifique* (Renan). *Un esprit rationnel.*

II. 1. Se dit d'une expression algébrique ne comportant aucun radical. || *Fraction rationnelle,* fraction algébrique dont les deux termes sont des polynômes entiers. || *Nombre rationnel,* v. NOMBRE. || **2.** En métrique ancienne, se dit des pieds de trois unités de mesure, employés dans les vers ïambiques ou trochaïques, par opposition aux pieds de quatre unités de mesure, qualifiés d'*irrationnels.*

● SYN. : **I, 3** *méthodique ;* **4** *judicieux, raisonnable, sensé ;* **5** *conséquent, géométrique* (vx), *logique, rigoureux, scientifique.* — CONTR. : **I, 2** *empirique, expérimental ;* **3** *anarchique, extravagant, fantaisiste, illogique, irrationnel ;* **4** *absurde, déraisonnable, fou, loufoque* (fam.), *saugrenu* (fam.) ; **5** *confus, incohérent.*

◆ **rationnel** n. m. (1951, A. Camus). Ce qui est fondé sur la raison, conforme à la raison : *Le merveilleux tient chez André Breton la place que tient le rationnel chez Hegel* (Camus).

rationnellement [rasjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *rationnel ;* 1836, Lamennais). D'une manière rationnelle : *Nous étions trop consciencieux pour nous écarter d'un pas de l'itinéraire qui était rationnellement indiqué* (Renan). *Le chercheur scientifique s'efforce en toute occasion de procéder rationnellement.*

● SYN. : *logiquement, rigoureusement, scientifiquement.*

rationnement [rasjɔnmɑ̃] n. m. (de *rationner ;* 1870, V. Hugo [aussi « mesure prise par les autorités... »]). Action de rationner. || *Spécialem.* Mesure prise par les autorités publiques en vue d'assurer une répartition entre les consommateurs ou les utilisateurs d'un bien ou d'une série de biens dont une société ne dispose plus qu'en quantité limitée, en vue de réaliser soit une plus grande justice, soit une plus grande efficacité : *Distribuer des tickets de rationnement. Envisager le rationnement de l'essence.*

rationner [rasjɔne] v. tr. (de *ration ;* 24 avr. 1795, *Journ. de Paris* [p. 869], au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré [aussi « fixer une ration maximale à quelqu'un... »]). **1.** Réduire la consommation d'une chose par l'attribution de quantités limitées aux usagers : *Vers la fin du mois cependant* [...] *des transformations plus graves modifièrent l'aspect de notre ville* [...]. *Le ravitaillement fut limité et l'essence rationnée. On prescrivit même des économies d'électricité* (Camus). || **2.** Soumettre une population à un rationnement, en parlant d'une autorité : *Rationner les habitants d'un pays en état de guerre. Le maire a décidé de rationner ses administrés en eau potable pendant l'été.* || *Par extens.* Fixer une ration maximale à quelqu'un, réduire autoritairement sa portion : [Elle] *rationnait de tabac le père Lunot avec plus d'âpreté* (Zola). *Ce gargotier rationne ses pensionnaires sans vergogne.*

ratis [rati] n. m. (déverbal de *ratisser ;* 1723, Savary des Bruslons). Nom donné au mésentère du porc.

ratissage [ratisaʒ] n. m. (de *ratisser ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1962, Robert [*tir de ratissage,* 1932, Larousse] ; sens I, 3, milieu du XX^e^ s. ; sens II, 1964, Larousse).

I. 1. Action de ratisser ; résultat de cette action. || **2.** Opération militaire ayant pour but, grâce à une fouille méthodique d'une zone de terrain, soit d'en chasser les éléments adverses qui s'y étaient infiltrés, soit de les capturer ou de les détruire. || *Tir de ratissage,* tir d'artillerie exécuté par bonds croissants, puis décroissants pour battre une zone de terrain à la manière d'un râteau : *Le tir de ratissage constitue avec le tir percutant, qu'il accompagne, un des éléments du barrage roulant.* || **3.** Fouille systématique d'un lieu, d'une zone de terrain, opérée par la police ou sous son contrôle : *Le ratissage de la forêt par les gendarmes, aidés de la population locale, pour retrouver un enfant égaré.*

II. Enduit gras qui ne peut s'appliquer que sur plâtres crus et qui permet de réaliser en une même opération la couche de revêtement et le rebouchage.

ratisser [ratise] v. tr. (du moyen franç. *rater,* racler, raturer, peler [XIVe s.], tiré de *rature* [v. ce mot] ; XIVe s., La Tour-Landry, au sens 1 ; sens 2 [sous l'influence de *râteau,* de même que les sens suiv.], 1680, Richelet ; sens 3, 1932, Larousse [*se faire ratisser,* 1867, Delvau] ; sens 4, 1867, Delvau ; sens 5, 1879, A. Daudet ; sens 6, 1964, Larousse [« nettoyer par une opération militaire quelconque », début du XXe s.] ; sens 7, 1962, Robert). **1.** *Vx.* Ôter en raclant la surface d'une chose : *Je me borne* [...] *à faire ratisser ou nettoyer la surface des betteraves avec un couteau* (Chaptal). || **2.** Nettoyer ou égaliser avec un râteau : [Le] *jardin de Versailles, | Bien nivelé, bien taillé, bien nettoyé, | Bien ratissé, bien sablé* (Hugo). *Un jardinier que je ne reconnus pas ratissait une allée et bientôt s'écarta de ma vue* (Gide). || **3.** Ramasser à l'aide du râteau de croupier les enjeux qui sont sur le tapis. || Fam. *Se faire ratisser,* perdre tout l'enjeu qu'on a mis sur le tapis. || **4.** *Fam.* Prendre, voler : *Elle tomba sur un petit homme pâlot. Oh ! il fut vite réglé ! elle le fouilla, lui ratissa la monnaie* (Zola). *Des égoïstes, et ils ont dû tout ratisser autour d'eux, et tout entasser dans la pièce où ils se tiennent* (Giono). || **5.** Fam. *Ratisser quelqu'un,* lui soutirer jusqu'au dernier centime : *Quand un fils de famille est à sec, rasé, ratissé, il va chez Pichery, marchand de tableaux* (Daudet). *Car elle se faisait appeler Odette de Crécy, et le pouvait parfaitement, étant seulement séparée d'un Crécy dont elle était la femme, très authentique celui-là, un monsieur très bien, qu'elle avait ratissé jusqu'au dernier centime* (Proust). || **6.** Chasser ou capturer, grâce à la fouille méthodique d'une zone de terrain, les éléments adverses qui s'y sont infiltrés. || Nettoyer par une opération militaire quelconque : *Des premières positions* [...] *qui seraient tout de suite ratissées par un bombardement* (Romains). || **7.** Fouiller systématiquement des lieux ou une zone déterminée, en parlant de la police : *À la suite d'un attentat, les agents de police ont bouclé et ratissé tout le quartier. Les gendarmes, aidés de la population, ont ratissé le canton pour retrouver un enfant égaré.*

• SYN. : **2** *râteler* ; **5** *plumer* (fam.), *ruiner.*

ratisseur, euse [ratisœr, -øz] adj. et n. (de *ratisser* ; 1532, Rabelais). *Fam.* Qui ratisse.

ratissoire [ratiswar] n. f. (de *ratisser* ; 1538, R. Estienne). Outil de jardinage composé d'un fer tranchant fixé à un manche, et qui sert à sarcler, à ratisser.

• REM. On rencontre plus rarement la forme RATISSOIR n. m. (1765, *Encyclopédie* [*ratissouer,* « canif », 1530, Palsgrave, 207]).

ratissure [ratisyr] n. f. (de *ratisser* ; 1552, R. Estienne). Ce qu'on enlève en ratissant (vieilli) : *Des ratissures de carottes, d'herbe.*

ratites [ratit] n. m. pl. (dér. savant [à cause de la forme plate du sternum de ces oiseaux] du lat. *ratis,* radeau ; 1839, Boiste). Sous-classe d'oiseaux coureurs à ailes réduites et à sternum sans bréchet (autruche, casoar, émeu, kiwi, nandou, etc.).

1. raton [ratɔ̃] n. m. (dimin. de *rat* ; v. 1265, J. de Meung, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1803, Boiste ; sens I, 3, 1875, Larousse [*raton,* même sens, 1753, Buffon] ; sens II, 1937, Esnault).

I. 1. Petit rat : *Une nichée de ratons.* || **2.** *Fam.* Terme d'affection adressé à un enfant : *Mon petit raton.* || **3.** *Raton laveur,* mammifère carnivore, type de la famille des procyonidés, qu'on trouve du Canada au Brésil.

II. *Fam.* Terme injurieux employé pour désigner un Nord-Africain : *Certes, ce mot de raton, dont les Français désignent les Arabes, était bien inventé ! Éternel instinct de l'Arabe : cacher ses richesses, cacher ses femmes, cacher sa vie* (Montherlant). *L'autre réplique qu'après vingt-cinq ans de conduite, il n'a de leçons à recevoir de personne et que, de toute façon, il est bien clair que tout cela* [l'accident] *est la faute de ce « sale raton »* (R. Jean).

2. raton [ratɔ̃] n. m. (de l'anc. v. *rater,* peler [v. RATISSER] ; XIIIe s., Godefroy, écrit *raston* ; *raton,* 1458, *Mystère du Vieil Testament*). Petite pâtisserie en forme de tarte, garnie de fromage mou.

ratonade [ratɔnad] n. m. (de *raton* 1 ; 14 déc. 1960, *le Monde* [contre un groupe ethnique quelconque, 24 mai 1968, *le Monde*]). *Fam.* et *péjor.* Mouvement violent et parfois meurtrier, déclenché contre une communauté nord-africaine en punition d'actes attribués à certains de ses ressortissants. || *Par extens.* Représailles injustifiées et violentes dirigées contre un groupe ethnique quelconque.

rattachage [rataʃaʒ] n. m. (de *rattacher* ; 1858, Legoarant). Action d'attacher de nouveau ce qui a été détaché ; résultat de cette action : *Le rattachage des lacets de ses souliers.*

rattachement [rataʃmɑ̃] n. m. (de *rattacher* ; 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Action de rétablir un lien, de joindre à nouveau ; résultat de cette action : *Le rattachement de la Savoie à la France.* || **2.** En géodésie et en topographie, syn. de RABATTEMENT.

rattacher [rataʃe] v. tr. (de *r[e]-* et de *attacher* ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *ratachier* [*rattacher,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1962, Robert ; sens 4, v. 1196, Ambroise ; sens 5, 1651, Corneille). **1.** Attacher de nouveau un être, une chose qui ont été détachés : *Rattacher un chien. Elle dénoua le ruban qui entourait son cou, puis le rattacha* (Musset). || **2.** Attacher ce qui n'était pas fixé : *La couverture de laine rattachée au cou avec une ficelle* (Hugo). *Son voile se rattachait sur l'épaule par une agrafe.* || **3.** Joindre, relier une chose à une autre dont elle doit dépendre : *Il faudrait, me semble-t-il, un comité marocain, un comité tunisien, un comité algérien et des comités locaux rattachés à ceux-là* (De Gaulle). *Rattacher une commune à un canton.* || **4.** *Fig.* Établir une connexion, un lien entre deux choses : *Le style artiste qu'ils* [les Goncourt] *ont inventé, et qui miroite à la surface des choses, les rattache à cette espèce de peintres comme il n'en a jamais manqué, qui voient tout et ne comprennent rien* (Mauriac). *Rattacher une question à une autre.* || **5.** Établir ou rétablir un lien affectif : *Je sentis le besoin de revoir Sylvie, seule figure vivante et jeune encore qui me rattachât à ce pays* (Nerval).

• SYN. : **2** *accrocher, agrafer, maintenir, retenir* ; **3** *annexer, incorporer* ; **4** *relier* ; **5** *attacher.* — CONTR. : **1** *dénouer, détacher, libérer.*

◆ **se rattacher** v. pr. [**à**] (1819, Boiste). Se lier à, découler de (en parlant d'une chose) : *Un usage extrêmement ancien, et qui se rattache peut-être à des superstitions du paganisme* (Mérimée).

• SYN. : *dériver, émaner, venir.*

rattacheur [rataʃœr] n. m. (de *rattacher* ; 1845, Bescherelle). Dans l'industrie textile, ouvrier qui rattache les mèches ou les fils cassés sur les différentes machines.

rattrapable [ratrapabl] adj. (de *rattraper* ; 1970, Robert). *Fam.* Que l'on peut rattraper : *Une erreur rattrapable.*

rattrapage [ratrapaʒ] n. m. (de *rattraper* ; 1867, Delvau, au sens de « intervalle laissé entre deux parties de copie... » [terme de typographie] ; sens 1, 1878, Larousse [*rattrapage de jeu,* 1964, Larousse] ; sens 2, 9 juin 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 552 [*classe... de rattrapage,* 1962, Robert]). **1.** Action de rattraper : *Le rattrapage d'une erreur, d'une maladresse.* || Spécialem. *Rattrapage de jeu,* modification apportée dans un assemblage pour faire disparaître ou réduire dans la mesure du possible le jeu que l'usure a introduit entre les pièces en contact. || **2.** Action de se rattraper, de compenser une perte : *Un rattrapage inespéré au jeu.* || *Classe, cours de rattrapage,* classe, cours destinés à des élèves en retard qui, pour des raisons quelconques, n'ont pas pu suivre régulièrement leurs études.

rattraper [ratrape] v. tr. (de *r[e]-* et de *attraper* ; v. 1280, *Cleomades,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1636, Monet ; sens 4, 1555, Ronsard [*rattraper le temps perdu,* 1875, Larousse] ; sens 5, av. 1880, Flaubert [*rattraper le jeu d'un mécanisme,* 1964, Larousse]). **1.** Mettre de nouveau la main sur une personne ou sur un animal qui s'est échappé : *Je m'échappais en chemise et je sautais comme un lapin. Ma*

mère me rattrapait sous un meuble pour me mettre au lit (France). *Rattraper un prisonnier évadé. Rattraper un fauve échappé d'une ménagerie.* || **2.** Saisir vivement et avec adresse une chose en mouvement : *Sans pouvoir rattraper sa coiffe qu'un méchant galopin emportait au bout d'un bâton* (Sand). *Rattraper une balle au vol, un objet qui tombe.* || **3.** Rejoindre une personne, un animal qui ont pris de l'avance : *Camarades, chantez au Cyclope le chant de l'espace indivisible, ou plutôt pourquoi Achille* [...] *ne put rattraper une tortue...* (Giraudoux). || **4.** *Fig.* Récupérer ce qu'on avait ou ce qu'on croyait perdu : *Nous avons un grand retard que je ne suis même pas sûr de rattraper* (Duhamel). || *Rattraper le temps perdu,* compenser une perte de temps par un redoublement d'activité. || **5.** *Fig.* Atténuer une erreur ou une faute que l'on a commise : *Se disant qu'on peut ressaisir une occasion et qu'on ne rattrape jamais une sottise* (Flaubert). *Rattraper une maladresse. Rattraper une malfaçon dans un travail.* || Spécialem. *Rattraper le jeu d'un mécanisme,* le supprimer ou du moins le réduire.

• SYN. : **1** *reprendre ;* **2** *ressaisir ;* **3** *rattreindre ;* **4** *regagner ;* **5** *racheter, réparer, replâtrer* (fam.).

◆ **se rattraper** v. pr. (sens 1, 1869, Littré [aussi *se rattraper aux branches*] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** Se retenir en saisissant quelque chose : L'ANGE GARDIEN : *Regardez-la* [Dona Prouhèze] *qui se démène au milieu des épines et des lianes entremêlées, glissant, rampant, se rattrapant des ongles et des genoux, essayant de gravir cette pente abrupte !* (Claudel). *Entraîné sur la pente, il a pu se rattraper à un arbuste.* || Fig. et fam. *Se rattraper aux branches,* réussir à profiter d'une occasion inespérée pour rétablir une situation critique. || **2.** *Fig.* Compenser une perte dans un domaine par un gain ailleurs : *Ne pouvant s'en prendre à cette bête, grand-père se rattrapait sur moi* (Carco). *Après avoir fait un mauvais placement dans une affaire, il s'est rattrapé dans une autre.* || **3.** Réparer un retard, se remettre au courant : *Cet élève a manqué, mais il peut se rattraper. Un homme qui n'a pas fait, dès l'enfance, usage de la mémoire ne se rattrapera pas en sa maturité* (Duhamel).

• SYN. : **1** *s'accrocher, s'agripper, se cramponner, se raccrocher ;* **2** *se dédommager, prendre sa revanche ;* **3** *se reprendre, se ressaisir.*

raturage [ratyraʒ] n. m. (de *raturer ;* 1875, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action de raturer ; résultat de cette action : *Le raturage d'une phrase, d'un mot.* || **2.** Opération qui succède à l'écharnage, au ponçage et à l'effleurage, et qui consiste à rendre le parchemin plus mince, plus uni et plus blanc.

rature [ratyr] n. f. (lat. pop. **rasitura,* raclure, rature, du lat. class. *rasum,* supin de *radĕre,* raser, racler [v. RASER] ; fin du XIIIe s., écrit *rasture,* au sens de « petites parties qu'on a enlevées de la superficie d'un corps en le raclant » ; écrit *rature,* au sens actuel, 1549, R. Estienne). Trait de plume ou de crayon passé sur un ou plusieurs mots pour les annuler : *Enfin elle se décida et fit une rature, il fallait avouer que ce n'était plus qu'un brouillon* (Musset). *Il mit la main à sa poche pour prendre sa pipe et une enveloppe se froissa sous ses doigts : c'était la lettre de Daniel* [...]. *Il fit sauter l'enveloppe et en sortit sept feuillets couverts d'une écriture égale et serrée, sans ratures* (Sartre).

• SYN. : *biffure.*

raturer [ratyre] v. tr. (de *rature ;* 1550, Meigret, au sens 1 ; sens 2, 1831, V. Hugo ; sens 3, 1680, Richelet [sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *ratureur*]). **1.** Annuler ce qui est écrit en le couvrant d'un ou de plusieurs traits de plume ou de crayon : *Mes manuscrits raturés attestent la peine qu'ils m'ont coûtée* (Rousseau). *Boris ratura une phrase qu'il venait d'écrire* (Troyat). || **2.** *Fig.* Effacer, annuler : *L'homme de Marengo raturait Azincourt* (Hugo). || **3.** Faire subir au parchemin l'opération du raturage.

• SYN. : **1** *barrer, biffer, rayer ;* **2** *oblitérer.*

ratureur [ratyrœr] n. m. (de *raturer ;* milieu du XIVe s.). Ouvrier qui rature les parchemins.

rauchage [roʃaʒ] n. m. (de *rauch[eur]* ; 1964, Larousse). Dans les houillères du Pas-de-Calais, remise à section d'une galerie resserrée par les pressions de terrain.

raucheur [roʃœr] n. m. (mot des parlers du nord de la Picardie, d'origine obscure ; 1875, Larousse). Dans les houillères du Pas-de-Calais, ouvrier occupé au rauchage.

raucité [rosite] n. f. (lat. *raucitas,* enrouement, son rauque, de *raucus* [v. RAUQUE] ; XIVe s., *Moamin*). Rudesse, âpreté de la voix ou d'un son quelconque : *La raucité de la voix est souvent une conséquence de l'habitude de crier ou de l'usage excessif des boissons alcooliques.*

raugmenter [rɔgmɑ̃te] v. tr. et intr. (de *r[e]-* et de *augmenter ;* 1923, *FEW,* I, 174 *b*). *Fam.* Augmenter de nouveau.

• REM. On trouve aussi la forme *réaugmenter* (de *ré-* et de *augmenter ;* 1869, Littré).

rauque [rok] adj. (lat. *raucus,* enroué, au cri rauque, au son rauque, contraction de **ravicus,* dér. de *ravis,* enrouement ; v. 1270, Godefroy, écrit *rauc* [*rauque,* 1406, *Dict. général*], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'une voix âpre et comme enrouée : *La colère rendit sa voix rauque et tremblante* (France). || **2.** Se dit d'un son rude et guttural : *Les notes rauques d'un contrebasson. La grenouille coasse un chant rauque en râlant* (Richepin). *Une sorte de plainte rauque le fit sursauter* (Sartre).

• SYN. : **1** *éraillé, guttural.*

rauquement [rokmɑ̃] n. m. (de *rauquer ;* 1860, Goncourt, au sens de « action de rugir » [en parlant du lion] ; sens 1, 1892, A. Daudet ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Cri rauque : *Il se mit à marcher en sens inverse avec un rauquement sourd, une plainte inarticulée au fond de la gorge* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Cri du tigre : *La bête formidable* [...] *s'étira voluptueusement* [...] *en exhalant un rauquement prolongé* (Bloy).

rauquer [roke] v. intr. (de *rauque ;* 1761, Buffon, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Crier, en parlant du tigre : *Les tigres rauquent et les lions rugissent ; car le son de la voix est, en effet, très rauque* (Buffon). [Syn. FEULER.] || **2.** Émettre des bruits semblables au cri du tigre : *Le grincement des roues qui miaulaient, rauquaient, râlaient* (Gautier).

ravage [ravaʒ] n. m. (de *ravir ;* v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s. ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 5 janv. 1852, Sainte-Beuve). **1.** Dommage matériel causé par des hommes avec violence et rapidité (le plus souvent au plur.) : *Les ravages d'une armée ennemie, d'un envahisseur.* || **2.** Dégâts considérables causés par un agent atmosphérique ou par tout autre moyen subit et brutal : *Ravage dû aux inondations, au feu. La guerre et ses ravages. Le tonnerre et la pluie ont fait un tel ravage | Qu'il reste en mon jardin bien peu de fruits vermeils* (Baudelaire). *Après un mauvais coup de soleil au bassin d'Arcachon, je n'ai cessé de vivre en lutte avec les microbes et les ravages qu'ils provoquent dans l'organisme* (Cocteau). || **3.** Conséquence désastreuse, ruine physique ou morale causée par un fléau d'ordre social : *Les ravages de l'alcoolisme.* || **4.** *Fig.* et *plaisamm.* Faire, exercer des ravages, causer des ravages (dans les cœurs), provoquer des passions irrésistibles : *Tel prélat éminent recevait les femmes du monde dans son hôtel, et les ravages qu'il exerçait parmi elles étaient la fable de la domesticité* (Duhamel).

• SYN. : **1** *déprédation, destruction, pillage ;* **2** *désastre, dévastation, saccage.*

ravagé, e [ravaʒe] adj. (part. passé de *ravager ;* 1683, Bossuet, au sens de « endommagé par le pillage » ; sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Qui porte les traces, les marques laissées par le malheur, le chagrin, la débauche, etc. : *Ces physionomies ravagées où tous les rêves vaincus, les espérances mortes avaient marqué leur place en tombant* (Daudet). *À la lumière de la lampe qu'il tenait, il aperçut le visage ravagé, les prunelles fixes* (Martin du Gard). || **2.** *Fam.* Se dit d'une personne qui a perdu la raison : *Un individu complètement ravagé.*

• SYN. : **1** *marqué, raviné, tourmenté ;* **2** *dérangé, désaxé, détraqué* (fam.), *piqué* (pop.), *sonné* (pop.), *timbré* (pop.).

ravageant, e [ravaʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ravager ;* v. 1660, Bossuet). Qui cause des ravages (rare) : *Le lourd sirocco, plus ravageant que la flamme* (Maupassant).

ravager [ravaʒe] v. tr. (de *ravage ;* 1559, Amyot, comme v. intr., au sens de « piller » [var. *revagier,* « arracher des plants de vigne », fin du XIIIe s.] ; comme v. tr., au sens 2, 1660, Boileau ; sens 1, 1690, Furetière). [Conj. **1 b.**] **1.** Causer des dégâts considérables, de graves dommages : *Les ennemis ont ravagé le pays. Un tremblement de terre avait ravagé toute la région. Un vignoble ravagé par la grêle, les orages. Pour nourrir mon cheval à bascule, je ravageais les plantes que ma pauvre mère cultivait sur sa fenêtre* (France). || **2.** *Fig.* Causer de graves désordres moraux : *Il jura qu'il n'avait pas vécu un seul jour sans être ravagé par son souvenir* (Flaubert).

• SYN. : **1** *anéantir, détruire, dévaster, ruiner, saccager ;* **2** *consumer, miner, ronger.*

ravageur, euse [ravaʒœr, -øz] n. (de *ravager ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** Personne, animal qui cause des ravages : *Ce que le ravageur n'avait pu achever de conquérir, sa renommée l'usurpe* (Chateaubriand). *Les ravageurs des cultures, des récoltes.* || **2.** *Vx* et *pop.* Personne qui cherchait dans la vase des ruisseaux, des rivières des débris de ferraille : [Il] *était associé avec son compère Maillochan* [...] *pour exercer la profession louche et vague de ravageur* (Maupassant).

• SYN. : **1** *destructeur, dévastateur, pillard, saccageur.*

◆ adj. (XVIe s., *Dict. général*). Qui produit du ravage (rare) : *Cette sagesse que des événements ravageurs sont venus sans cesse bafouer et humilier* (Duhamel).

◆ **ravageuse** n. f. (fin du XIXe s., Huysmans). *Vx.* Femme de mauvaise vie : *Il raffolait plus encore des dépravations des ravageuses de haute lice* (Huysmans).

ravalement [ravalmɑ̃] n. m. (de *ravaler ;* 1460, R. Blondel, au sens de « abaissement [au moral] » ; sens I, 1, 1869, Littré ; sens I, 2, 1715, La Quintinie, I, 20 ; sens I, 3, av. 1951, A. Gide ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1676, Félibien ; sens II, 2, 1964, Larousse).

I. 1. Action de diminuer en épaisseur une pièce de bois. || **2.** Opération consistant à receper le vieux bois d'un arbre ou d'une souche qui a été coupée trop haut au-dessus du sol. || **3.** *Littér.* État de ce qui est creux, affaissé : *Sous certain éclairage qui faisait valoir la saillie de ses pommettes et le ravalement de ses joues* (Gide). || **4.** *Class.* Action de déprécier, de dénigrer : *Beaucoup de gens croient établir leur réputation par le ravalement et le mépris de leurs rivaux* (Furetière, 1690).

II. 1. Travail qui consiste à remettre en état un mur de façade en le grattant à la ripe, en le nettoyant à l'aide de vapeur, de lessives ou de sable et en y appliquant un nouvel enduit : *Il* [mon père] *était si puissant* [...] *qu'il arrivait* [...] *à faire retarder d'un an pour notre maison, seul de tout le quartier, les travaux de « ravalement »...* (Proust). || **2.** Fig. et pop. *Faire un ravalement,* en parlant d'une femme, remettre sur son visage de la poudre, du fard.

ravaler [ravale] v. tr. (de *r[e]-* et de *avaler ;* v. 1175, Chr. de Troyes, comme v. intr., au sens de « descendre » ; comme v. tr., au sens I, 1, v. 1280, Saint-Pathus ; sens I, 2, 1690, La Quintinie ; sens I, 3, v. 1330, *Baudoin de Sebourg ;* sens II, 1432, Godefroy ; sens III, 1, 1538, R. Estienne ; sens III, 2, 1689, Mme de Sévigné).

I. 1. *Class.* Faire descendre, mettre plus bas : *Il faut ravaler cette tapisserie, elle est attachée trop haut* (Furetière, 1690). || **2.** Diminuer en hauteur ou en épaisseur : *Ravaler des souches. Ravaler une pièce de bois.* || **3.** *Class.* et *littér.* Abaisser la valeur d'une personne ou d'une chose ; déprécier, dénigrer : *Quelle inégalité ravale ta vertu* (Corneille). *Mais quelle épreuve que d'être condamné à vivre auprès d'un être tel que vous, qui rabaisse nos intentions les plus hautes, qui ravale ce qu'il y a de plus noble en nous, de plus désintéressé...* (Mauriac).

II. Gratter, nettoyer l'enduit d'un mur pour le recrépir ensuite : *La maison était alors, si j'en crois mes souvenirs, sinon ravalée de frais, du moins fort avenante* (Duhamel).

III. 1. Faire descendre de nouveau dans son gosier : *Elle rêvait tout haut en ravalant à chaque minute un peu de salive* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Retenir ses paroles, empêcher un mouvement, une tendance, un sentiment de se manifester, de s'exprimer : *Ravaler ce qu'on allait dire. Pas mal de choses m'étouffent et que je ravale* (Flaubert). *Dans les chants, ce qui précède prépare ce qui suivra ; la bouche n'a point d'arrêt brusque, comme lorsque l'impoli ravale un sourire* (Alain). *Il ne sait pas m'utiliser, pensait Bernard, qui ravalait son amour-propre, et sagement, ajoutait aussitôt : Tant pis* (Gide).

• SYN. : **II** *ragréer.* || **III, 2** *contenir, étouffer, refréner, réprimer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1794, *Encycl. méthodique ;* sens 2, 1964, Larousse). **1.** En parlant d'un cerf, devenir vieux ou malade, en présentant une tête irrégulière et basse. || **2.** En parlant des poissons, suivre un cours d'eau d'amont vers l'aval ou descendre à la mer.

◆ **se ravaler** v. pr. (v. 1460, G. Chastellain). *Class.* et *littér.* S'abaisser, s'humilier : *Jésus* [...] *a dit que plus un homme se ravalerait, et plus il serait exalté* (Furetière, 1690). *Dans le chrétien qui se ravale lui-même, il y a deux « moi » : le « moi » qui est humilié et le « moi » qui humilie l'autre et le méprise et le maltraite* (Sainte-Beuve).

ravaleur [ravalœr] n. et adj. m. (de *ravaler ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens de « personne qui dénigre » ; sens actuel, 1892, P. Guérin). Ouvrier qui travaille au ravalement des immeubles.

ravaloir [ravalwar] n. m. (de *ravaler ;* 1771, *Encyclopédie*). Outil servant à donner une forme ovale à un anneau de clef.

ravaudage [ravodaʒ] n. m. (de *ravauder ;* 1553, *Revue de philologie française* [XLIII, 200], au sens 1 ; sens 2, 1612, Béroalde de Verville ; sens 3, 1672, Mme de Sévigné). **1.** Action de raccommoder, de rapiécer du linge, des vêtements usés ; résultat de cette action : *Il* [...] *reprit sa tache commencée, qui était de raccommoder sa culotte. M. Le Génil, prédicateur estimé* [...], *faisait du ravaudage pour épargner de la peine à sa vieille servante* (France). || **2.** *Fig.* et *vx.* Œuvre faite de pièces et de morceaux, plus ou moins bien assemblés : *Vous avez l'air de parler froidement de mon Longus, comme si j'y avais fait quelque petit ravaudage* (Courier). || **3.** *Class.* Action de tourner et retourner une idée ; bavardage futile : *Voilà un billet de l'abbé Arnauld* [...]. *La première page est un ravaudage de rien pour choisir un jour, afin de dîner chez M. d'Harouys* (Sévigné).

• SYN. : **1** *raccommodage, rapetassage, rapiéçage, reprisage.*

• REM. On trouve également jusqu'au XVIIIe s. la forme RAVAUDERIE, n. f. (fin du XVIe s., au sens de « objet de peu de valeur » ; sens class., 1675, Mme de Sévigné) : *Ce sont des gens qui reviennent de Versailles, et qui recueillent toutes ces ravauderies pour me les mander* (Sévigné).

ravauder [ravode] v. tr. (de l'anc. n. m. *ravaut,* sottise [XIIe s., *Naissance du chevalier au cygne,* dans la loc. *donner un ravaut,* faire croire une sottise], diminution de prix d'une marchandise [1587, Godefroy], var. de *raval,* dépréciation [attesté seulement au milieu du XVe s.], déverbal de *ravaler ;* 1530, Palsgrave, écrit *ravaulder* [*ravauder,* 1552, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2-3, 1675, Mme de Sévigné). **1.** Repriser, rapiécer de vieux vêtements : *Et ces belles mains qui soutenaient alors avec tant de grâce le sceptre de tant de rois, devaient, avant d'être liées par le bourreau, ravauder les haillons de la veuve, prisonnière à la Conciergerie !* (Chateaubriand). *Une femme, près de sa fenêtre, ravaudait des nippes, interminablement* (Duhamel). *Enfin, on mit des attaches neuves au jupon, à la jupe et, même au petit pantalon brodé. Il avait fallu en outre ravauder à gros points le linon déchiré* (Giono). || **2.** *Class.* et *fig.* Dire et redire des choses futiles ou impertinentes : *Le bel abbé vous contera comment on a encore soupçonné nos pauvres frères* [de Port-

Royal] *de vouloir ravauder quelque chose à Rome sur le relâchement des casuistes* (Sévigné). || **3.** *Vx.* Tourner et retourner des objets, fouiller : *Nous ravaudâmes les vingt-cinq collèges, les bibliothèques, les tableaux, le muséum, le jardin des plantes* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *raccommoder, rapetasser, rapiécer.*

◆ v. intr. (v. 1673, Retz). *Class.* et *fig.* Avoir des occupations futiles, et, *spécialem.*, dire des choses sans intérêt, hors de propos : *On ne sait ce que fait cette femme ; elle ne fait tout le jour que ravauder* (Furetière, 1690). *Qu'est-ce que vous me venez ravauder ?* (Acad., 1694).

ravauderie n. f. V. RAVAUDAGE.

ravaudeur, euse [ravodœr, -øz] n. (de *ravauder ;* 1530, Palsgrave [200], au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. [« compilateur », 1588, Montaigne]). **1.** *Vx.* Personne qui reprise, raccommode : *Allez chez une ravaudeuse et passez-y deux heures à regarder la friperie* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Personne qui ne dit que des choses futiles et sans intérêt : *Défiez-vous, Monseigneur, de tout le monde et particulièrement de M. le Premier Président, c'est un ravaudeur* (Maintenon). *Il est certain, dit Ducas qui montrait un grand talent de ravaudeur en reliant l'une à l'autre les bribes de la conversation...* (Mallet-Joris).

rave [rav] n. f. (forme franco-provençale correspondant à l'anc. franç. *reve,* rave [XIIIe s.], lat. *rapa,* var. de *rapum,* rave, navet ; v. 1196, Ambroise, écrit *rabe* [*rave,* v. 1398, *le Ménagier de Paris* — dès 1322 (Bloch-Wartburg) dans un texte franco-provençal], aux sens 1-2). **1.** Plante potagère à racine alimentaire, voisine du navet : *Il ne lui restait plus qu'à s'en aller planter des raves dans une de ses propriétés...* (Duhamel). || **2.** La racine elle-même : *Un plat de raves.*

ravelin [ravlɛ̃] n. m. (ital. *ravellino,* var. de *rivellino,* même sens, dér. de *riva,* rive, lat. *rīpa,* même sens ; milieu du XVe s., écrit *ravellin ; ravelin,* 1546, Rabelais). *Autref.* Demi-lune dans un système de fortifications : *À vingt pieds d'élévation au-dessus de la base d'une de ces tours, régnait un parapet en granit, étroit et glissant, incliné, par lequel on communiquait au ravelin qui défendait le fossé* (Chateaubriand). *En bouquets formidables* [...] *se décrivent les trajectoires de milliers de boulets écrasant les ravelins de cités et de places* (Valéry).

ravenala [ravnala] n. m. (malgache *ravinale,* arbre du voyageur ; 28 mai 1834, Lescouble [dans Chaudenson, I, 519], écrit *ravenale ; ravenala,* 1875, Larousse). Nom générique de deux arbres voisins du bananier, qui croissent l'un en Amérique méridionale, l'autre à Madagascar, et que l'on appelle aussi *arbre du voyageur.*

ravenelle [ravnɛl] n. f. (de l'anc. franç. *rafne,* radis [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], *ravene* [XIIe s., Godefroy], lat. *raphanus,* raifort, radis noir, gr. *rhaphanos,* chou, rave ; v. 1440, Marquant, écrit *ravenielle,* au sens de « variété de garance » ; écrit *ravenelle,* au sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** Nom usuel de la *moutarde des champs* et du *radis sauvage.* || **2.** *Dialect.* Nom donné à la giroflée : *Dans les briques, des ravenelles avaient poussé* (Flaubert). *Une grande corbeille de ravenelles exhalait des souffles sucrés et délicats* (Maupassant).

ravi, e [ravi] adj. (part. passé de *ravir ;* XIIIe s., Rutebeuf, au sens 1 [dans les formules de politesse, av. 1850, Balzac] ; sens 2, av. 1890, Maupassant). **1.** Se dit d'une personne qui éprouve une grande joie, un vif plaisir : *Mme de Chaulnes est ravie de m'emmener* (Sévigné). *Visiblement ravi d'avoir quelque chose à faire, il prit le journal, le déplia...* (F. Marceau). *Le curé, ravi, tendit la main à Jacquemort* (Vian). || S'emploie souvent dans les formules de politesse avec un sens affaibli : *Je suis ravi de faire votre connaissance.* || **2.** Se dit de ce qui exprime une joie intense : *Avoir un air ravi.*

● SYN. : **1** *charmé, enchanté, heureux ;* **2** *épanoui, joyeux, radieux, rayonnant, réjoui.*

ravier [ravje] n. m. (de *rave ;* 1836, Landais). Petit plat, généralement plus long que large, où l'on sert des crudités, des hors-d'œuvre.

ravière [ravjɛr] n. f. (de *rave ;* 1539, R. Estienne). Champ de raves.

ravigote [ravigɔt] n. f. et adj. (déverbal de *ravigoter ;* juill. 1720, *Mercure de France,* p. 43). *Sauce à la ravigote* ou *sauce ravigote,* sauce piquante composée de plantes aromatiques, d'oignons, d'échalotes, d'ail, etc., baignant dans le vinaigre.

ravigoter [ravigɔte] v. tr. (altér. de l'anc. v. *ravigorer,* sévir avec une nouvelle force, réconforter [fin du XIIe s., *Geste des Loherains*], du préf. composé *ra-* [de *r(e)-* et de *a-*, lat. *ad-*, préf. marquant le mouvement vers] et de *vigor,* forme anc. de *vigueur* [v. ce mot] ; 1611, Cotgrave). *Fam.* Redonner de la vigueur, de la force : *Vous aviez de la chance de boire du tafia pour vous ravigoter* (Bourget).

● SYN. : *ragaillardir* (fam.), *remettre, remonter, retaper* (fam.), *revigorer.*

ravilir [ravilir] v. tr. (de *r[e]-* et de *avilir ;* 1588, Cholières). *Vx* ou *littér.* Rendre vil et méprisable : *Une si étrange dépravation qui nous fait voir d'un côté combien notre orgueil nous enfle, et de l'autre combien notre sensualité nous ravilit* (Bossuet).

● SYN. : *dégrader, rabaisser.*

ravin [ravɛ̃] n. m. (déverbal de *raviner ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1787, Bernardin de Saint-Pierre). **1.** Excavation profonde creusée par des eaux de ruissellement, par un torrent : *Un camion est tombé au fond d'un ravin. Le sentier qui passe la montagne est au fond d'une sorte de ravin* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* Chemin creux au fond d'un ravin.

ravine [ravin] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *raviner,* couler avec force, se précipiter avec violence [v. 1160, *Roman de Tristan*], dér. de l'anc. n. f. *ravine,* acte de violence [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], impétuosité [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], vol, rapine [XIIIe s., Godefroy], lat. *rapina,* vol, pillage [V. RAPINE] ; 1388, *Ordonnance royale,* dans la loc. *raveine de terre,* « chute de terre » ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* dans la loc. *ravine d'eaue,* « trombe d'eau » ; sens actuel, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Lit creusé par un torrent ; petit ravin : *Le terrain inégal et sablonneux dépendant de cette maison, n'était qu'un verger sauvage au bout duquel se trouvait une ravine et un taillis de châtaigniers* (Chateaubriand). *Le vent se plaignait dans les rocheuses ravines* (Villiers de L'Isle-Adam).

raviné, e [ravine] adj. (part. passé de *raviner ;* 1813, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 126], au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Entaillé de sillons profonds : *Du reste, en dehors du danger réel qu'il leur signalait, on ne pouvait guère courir sur ces pentes abruptes, ravinées, transformées en torrents, en cascades, par toute l'eau du ciel qui tombait* (Daudet). || **2.** Marqué de rides profondes : *Le visage, au contraire, était d'un vieillard : usé, raviné, à la fois charnu et desséché, tout en creux et en petites bosses, sans une place unie...* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *accidenté, érodé.*

ravinement [ravinmɑ̃] n. m. (de *raviner ;* 26 oct. 1868, *Journ. des débats*). Creusement de profondes rigoles par les eaux de ruissellement : *Le déboisement favorise le ravinement des versants des montagnes.*

raviner [ravine] v. tr. (de *ravine ;* 1585, Cholières [au fig., 1897, L. Bloy]). Creuser des sillons profonds sur le sol, en parlant des eaux : *Sur le chemin de Dannemarie, à un tournant de haie, un champ de blé magnifique, saccagé, fauché, raviné par la pluie et la grêle, croisait par terre dans tous les sens ses tiges brisées* (Daudet). *À Biskra, derrière le vieux fort, au centre même de l'oasis, les pluies ont raviné l'ancien cimetière* (Gide). || *Fig.* Creuser des rides profondes : *À soixante-deux ans, elle était une centenaire, sa face insolente comme ravinée par des orages, ses cheveux de soleil éteints sous des pluies de cendres* (Zola). *Il avait son visage raviné par de lentes et roides grimaces* (Duhamel).

◆ **se raviner** v. pr. (fin du XIXe s., A. Daudet). S'entailler de dépressions, de sillons profondément marqués : *Et la terre couverte de neige, troublée dans son repos d'hiver,*

se creuse, se ravine sous des marques de roues, des piétinements désespérés, des chutes d'hommes et de chevaux (Daudet).

ravineux, euse [ravinø, -øz] adj. (de *ravine* ; 1842, Acad.). Creusé, découpé par des ravins : *Encore l'établissement se dérobait-il aux regards, en contrebas dans une faille ravineuse* (Gide). *Un terrain ravineux.*

ravioli [ravjɔli] n. m. pl. (mot ital. de même sens, du lombard *rava*, rave [lat. *rapa*, même sens, v. RAVE], les raves entrant autrefois dans la composition des ravioli ; 1376, Prost [I, 2710], écrit *raviolle*, puis 1834, Boiste, écrit *ravioli*). Petits carrés de pâte renfermant des fragments de viande hachée, et servis généralement avec une sauce tomate et du fromage râpé : *Ella allait commander chez Melano* [...] *la soupe aux ravioli* (Daudet).

• REM. Certains auteurs ajoutent un *s* à cette forme du pluriel italien en vertu de la francisation de ce mot.

ravir [ravir] v. tr. (lat. pop. **rapīre*, altér. [par changement de conj.] du lat. class. *rapĕre*, entraîner avec soi, emporter violemment, enlever de force ou par surprise, prendre rapidement, piller, voler ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan*, au sens 1 [au fig., 1643, Rotrou] ; sens 2, 1450, Constans ; sens 3, v. 1220, Coincy [*être ravi en extase*, 1512, J. Lemaire de Belges] ; sens 4, XIII^e s., Jubinal, II, 191). **1.** *Littér.* Enlever de force ou par surprise : *J'aborde au nid : la pie s'envole ; je ravis les œufs, je les mets dans ma chemise et redescends* (Chateaubriand). *C'est toujours la volaille la plus fine qu'il ravit* [le renard] (Pesquidoux). *Pour ravir un trésor, il a toujours fallu tuer le dragon qui le garde* (Giraudoux) et au fig. : *Mystérieuse fusion de deux esprits qui s'aiment : chacun ravit à l'autre ce qu'il a de meilleur ; mais c'est afin de le lui rendre, enrichi de son amour* (Rolland). || **2.** *Littér.* Enlever une personne à l'affection de ses parents, de ses amis, en parlant d'un événement malheureux : [Seigneur,] *nous ravissez-vous Henriette par un effet du même jugement qui abrégea les jours de la reine Marie, et son règne si favorable à l'Église ?* (Bossuet). || **3.** *Class.* et *littér.* Faire éprouver un mouvement d'exaltation, un vif sentiment d'admiration : *Que tu sais bien, Racine, à l'aide d'un acteur | Émouvoir, étonner, ravir un spectateur !* (Boileau). *Les yeux clos, la bouche pincée, la coiffe serrée aux tempes et bouchant ses oreilles, rien ne la pouvait distraire d'une vision béatifique à sa mesure, qui sans doute la ravissait* (Mauriac). || *Être ravi en extase*, être comme transporté hors du monde extérieur dans une contemplation béatifique par l'effet d'une grâce spéciale. || **4.** Procurer un vif plaisir : *Ceci* [ce poème] *ne ressemble à rien, était fait de fort peu de chose, et me ravissait essentiellement, sans que je pusse démêler la composition de ce charme* (Valéry).

• SYN. : **1** *dérober, kidnapper* (fam.), *saisir, subtiliser, voler* ; **2** *arracher* ; **4** *charmer, émerveiller, enchanter, fasciner, séduire.*

◆ **À ravir** loc. adv. (1627, Sorel). D'une manière qui suscite l'admiration : *Il* [Collin] *est danseur, chasseur, pêcheur. Il sait tout faire à ravir* (Duhamel). *Chanter, peindre à ravir. Une femme belle à ravir.*

ravisement [ravizmɑ̃] n. m. (de [*se*] *raviser* ; 1863, Sainte-Beuve). Changement d'avis : *Le brusque ravisement de Busard, réclamant une fine, avait déclenché en lui la même association d'idées* (Vailland).

raviser (se) [səravize] v. pr. (de *r*[*e*]- et de *aviser* ; v. 1175, Chr. de Troyes, comme v. tr., au sens de « regarder fixement » ; comme v. pr., au sens actuel, v. 1330, *Baudoin de Sebourg*). Changer d'avis, revenir sur une résolution : *Il va sortir, se ravise, revient sur ses pas* (Gide). *Je refusai d'abord et, je ne sais pourquoi, me ravisai* (Proust). *Au moment de passer le seuil, il se ravisa, alla au bureau, prit le revolver et le fourra dans sa poche* (Camus).

ravison [ravizɔ̃] n. m. (origine incertaine, peut-être dér. de *rave* ; 1932, Larousse). Graine de crucifère asiatique, voisine du colza, dont on extrait de l'huile.

ravissant, e [ravisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ravir* ; milieu du XIV^e s., *Brun de la Montaigne*, au sens 1 ; sens 2, 1627, Sorel). **1.** *Class.* Qui enlève de force ou par ruse : *J'oppose quelquefois, par une double image, | Le vice à la vertu, la sottise au bon sens, | Les agneaux aux loups ravissants* (La Fontaine). || **2.** *Fig.* Qui transporte d'admiration ou procure un plaisir extrême par sa beauté : *Une ravissante petite écritoire donnée par la plus aimable des femmes* (Balzac). *Il* [Michaël] *aimait une jeune fille ravissante* (Cocteau).

• SYN. : **2** *admirable, charmant, enchanteur, magnifique, merveilleux, séduisant, superbe.* — CONTR. : **2** *affreux, horrible, laid, moche* (fam.), *vilain.*

ravissement [ravismɑ̃] n. m. (de *ravir* ; fin du XIII^e s., Joinville, au sens 1 ; sens 2, 1370, Oresme ; sens 3, début du XVII^e s., Malherbe). **1.** *Class.* Action d'enlever de force : *Le ravissement de Proserpine par Pluton* (Richelet). || **2.** En théologie mystique, forme particulière de l'extase dans laquelle l'âme se sent saisie soudainement par Dieu comme par une force supérieure à laquelle elle ne peut résister : *Sainte Thérèse s'abîme dans la contemplation de l'immensité de Dieu par les ravissements, les transports et les extases* (Fléchier). *L'homme ne répondit point* [...], *Paphnuce s'imagina que ce silence était causé par un de ces ravissements dont les saints sont coutumiers* (France). || **3.** *Fig.* État d'une personne transportée d'admiration, de joie : *Elle n'avait point encore ces élans tumultueux de tout son être, ces ravissements fous* (Maupassant). *Et je la retrouvais vers le soir, attentive, devant quelque consonance qui la plongeait dans un ravissement prolongé* (Gide).

• SYN. : **3** *enchantement, exaltation, extase, fascination, transport.*

ravisseur, euse [ravisœr, -øz] n. (de *ravir* ; v. 1240, G. de Lorris, écrit *ravissieres* ; *ravisseur*, 1288, *Renart le Nouvel*). Personne qui s'empare de quelqu'un par force ou par ruse : *Les ravisseurs d'enfants s'exposent à de graves condamnations.*

◆ adj. (sens 1, début du XV^e s., Ch. d'Orléans ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* Se dit d'un être qui vit de rapines : *Des loups ravisseurs.* || **2.** *Patte ravisseuse*, patte antérieure de certains insectes, dont le tarse et le tibia se replient contre le fémur. || **3.** *Littér.* Se dit de ce qui emporte avec soi : *Ces riches alluvions que les fleuves ravisseurs arrachent aux terres les plus grasses* (Duhamel).

ravitaillement [ravitajmɑ̃] n. m. (de *ravitailler* ; 1430, *Bibliothèque du XV^e siècle* [I, 181], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert [aussi *aller au ravitaillement* ; *officier de ravitaillement*, 1916, Barbusse ; *ravitaillement en vol*, 1964, Larousse]). **1.** Action de ravitailler : *Les animaux abattus pour le ravitaillement des armées la laissaient* [la terre] *appauvrie d'énergie et de fumure* (Pesquidoux). || **2.** *Par extens.* Denrées nécessaires à la consommation : *Avoir du ravitaillement pour plusieurs jours. Avec le ravitaillement et le courrier, la camionnette amenait aussi de Moriarmé les journaux* (Gracq). || Fam. *Aller au ravitaillement*, aller acheter des provisions. || *Officier de ravitaillement*, officier chargé, dans les corps de troupes, du ravitaillement en essence et en munitions. || *Ravitaillement en vol*, transfert de combustible d'un avion à un autre, pendant que les deux appareils poursuivent leur vol.

• SYN. : **1** *approvisionnement* ; **2** *provisions.*

ravitailler [ravitaje] v. tr. (de *r*[*e*]- et de l'anc. v. *avitailler*, pourvoir de nourriture [XIII^e s., *Assises de Jérusalem*], de *a-* [lat. *ad-*, préf. marquant le mouvement vers] et de l'anc. n. f. *vitaille*, nourriture [v. 1138, Gaimar], bas lat. *victualia*, victuailles, aliments, neutre plur. substantivé de l'adj. *victualis*, relatif à la nourriture, dér. du lat. class. *victus*, nourriture, de *victum*, supin de *vivere*, vivre ; début du XV^e s., J. de Bethencourt [112], au sens 1 ; sens 2-3, début du XX^e s.). **1.** Pourvoir de vivres, de munitions : *Ravitailler une armée, un corps de troupe.* || **2.** Fournir une population de ce qui est nécessaire à sa vie et à son activité : *Comment ravitailler les millions d'émigrants perdus le long des routes* (Saint-Exupéry). || **3.** Pourvoir un véhicule de carburant : *Ravitailler un avion en vol.*

• SYN. : **1** et **2** *approvisionner.*

◆ **se ravitailler** v. pr. (sens 1-2, 1875, Larousse). **1.** Se procurer ce qui est nécessaire à sa subsistance, à ses besoins : *C'était une maison abandonnée, sans le moindre confort, perdue dans la campagne : il fallait faire cinq kilomètres pour chercher le pain. Mais le pays était splendide et on pouvait se ravitailler en allant dans les fermes de temps en temps* (Triolet). || **2.** Se pourvoir en vivres, en munitions, en carburant : *L'application de l'accord Hitler-Darlan permettait maintenant à l'adversaire de se ravitailler à partir de la Tunisie* (De Gaulle).

ravitailleur, euse [ravitajœr, -øz] n. (de *ravitailler ;* 1527, Macquereau, puis 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Personne préposée au ravitaillement en vivres, en munitions, en matériel de guerre. || **2.** *Ravitailleur d'avions,* camion-citerne ou avion-citerne, engins spécialement équipés pour fournir aux avions le combustible nécessaire. || **3.** Personne chargée de ravitailler en vivres les concurrents d'une course cycliste.

◆ adj. (1962, Robert). Se dit d'un véhicule, d'un appareil affecté au service du ravitaillement : *Navire ravitailleur.*

ravivage [raviva3] n. m. (de *raviver ;* 1904, Larousse, aux sens 2-3 ; sens 1, XXe s.). **1.** Action de raviver ; de rendre plus vif : *Le ravivage d'un feu.* || **2.** Action de redonner son éclat à une couleur. || **3.** Décapage complet des métaux que l'on veut souder, braser, dorer ou recouvrir d'un dépôt électrolytique.

raviver [ravive] v. tr. (de *r[e]-* et de *aviver ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 4 [comme v. pr. ; comme v. tr., 1835, Acad.] ; sens 1, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Rendre plus vif, plus actif : *Raviver un feu presque éteint.* || **2.** Redonner de l'éclat, de la fraîcheur : *Raviver des couleurs.* || **3.** Effectuer un ravivage sur un métal avant de le souder, de le dorer. || **4.** *Fig.* Ramener à sa vivacité première, faire revivre : *J'ai rapporté de Paris tous les papiers, lettres et documents que j'ai pu trouver qui ravivent mes souvenirs et me permettent d'y mettre un peu d'ordre* (Gide). *Pourquoi Rose, pourquoi es-tu venue si tôt me tourmenter, si tôt raviver cette blessure qui commençait à se fermer ?* (Butor) ; et pronominalem. : *L'inquiétude d'avoir laissé son père si souffrant s'était ravivée dès qu'il s'était senti sur le chemin du retour* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *ranimer ;* **2** *aviver, rafraîchir ;* **4** *réveiller, revivifier.* — CONTR. : **1** *éteindre ;* **2** *atténuer, décolorer, faner, flétrir ;* **4** *affaiblir, estomper, étouffer.*

1. ravoir [ravwar] v. tr. (de *r[e]-* et de *avoir ;* v. 1155, Wace, écrit *raveir* [*ravoir,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 ; sens 2, 1967, Robert). **1.** Avoir de nouveau, rentrer en possession d'un être, d'une chose qu'on avait perdus : *Elle essaye toujours de ravoir la communication* (Amiel). *Ah ! misère, tant d'histoires pour une chose si simple, ravoir sa fille qu'on lui avait prise* (Daudet). *C'est mon porte-monnaie qu'il m'a pris. Je n'avais pas d'argent dedans, mais mes clefs, que je voudrais ravoir* (Gide). || **2.** *Fam.* Remettre des objets en état de propreté : *Frotter des cuivres pour essayer de les ravoir.*

2. ravoir [ravwar] n. m. (altér. de l'anc. franç. *ravoi,* ravine, torrent [XIIe s., *Mainet*], lat. pop. **rapidium,* torrent, du lat. class. *rapidus,* rapide [v. RAPIDE] ; 1308, Godefroy, aux sens de « ravine, inondation » ; sens 1 [les filets barrant des ravines sous-marines], août 1681, d'après Littré 1869 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Parc de filets que la mer couvre et découvre tour à tour. || **2.** Filet à nappe simple ou tramaillée, que l'on tend en travers d'une rivière et dans lequel le poisson qui se déplace la nuit vient se prendre.

rayage [rɛja3] n. m. (de *rayer ;* 22 avr. 1868 [d'après Littré, 1877], au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** Action de rayer ; résultat de cette action : *Le rayage d'une glace.* || **2.** Opération consistant à pratiquer des rayures dans le canon d'une arme à feu.

rayé, e [rɛje] adj. (part. passé de *rayer* [v. ce mot] ; v. 1165, Thomas, écrit *reié ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *roié ; rayé,* XIVe s., *Ordonnance royale*). Qui porte des raies ou des rayures : *Un tissu rayé. Du papier rayé. Le canon rayé d'un fusil. Des touristes somnolaient sous les parasols rayés* (Mallet-Joris).

rayer [rɛje] v. tr. (de *reie, roie,* formes anc. de *raie* 1 ; XIIIe s., Godefroy, écrit *royer* [*rayer,* XIVe s. — dès le XIIe s. au part. passé, v. l'art. précéd.], au sens 1 [*rayer du papier,* 1636, Monet ; *rayer un canon de fusil,* 1680, Richelet] ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, v. 1268, É. Boileau [*rayez cela de vos tablettes,* 1718, Acad. — *...de vos papiers,* 1654, Livet] ; sens 4, XIVe s., *Girart de Roussillon* [*rayer quelqu'un du nombre des vivants,* 1875, Larousse — *...des humains,* 1677, Boileau]). [Conj. : v. Rem.] **1.** Faire une ou plusieurs raies sur une surface quelconque : *Les pointes de ses ailes* [de la dinde] *rayent le sol, comme pour tracer la route qu'elle suit* (Renard). *Rayer une glace avec un diamant.* || *Rayer du papier,* y tracer des lignes parallèles pour guider l'écriture. || *Rayer un canon de fusil,* y pratiquer des rainures. || **2.** *Par anal.* Dessiner, figurer des rayures : *Le Rhône roule du soleil éparpillé parmi ses petites îles d'un vert pâle que le vent ébouriffe. Le ciel est tout rayé du vol noir des martinets...* (Daudet). *Ses cheveux étaient blonds, mais rayés déjà de mèches grises* (Martin du Gard). || **3.** Annuler au moyen d'un trait : *Mon opinion concluante est que, si on rayait tous les adjectifs des livres qu'on fait aujourd'hui, il n'y aurait qu'un volume au lieu de deux* (Musset). *Rayer un nom d'une liste.* || *Rayez cela de vos tablettes, de vos papiers,* ne comptez pas là-dessus. || **4.** *Fig.* Faire disparaître, éliminer : *Eux qui sont si faciles pour vous inscrire sur les registres d'infamie, deviennent d'une excessive difficulté pour vous en rayer* (Balzac). *Carthage n'est plus que le nom de sa grandeur rayée du monde* (Malraux). || *Rayer quelqu'un du nombre des vivants, du nombre des humains,* le faire mourir.

• SYN. : **1** *érafler ;* **2** *hachurer, strier ;* **3** *barrer, biffer ;* **4** *radier, retrancher.*

• REM. *Rayer* conserve toujours l'y dans sa conjugaison : *il raye, il rayera.*

rayère [rɛjɛr] n. f. (de *rai ;* XVe s, *Perceforest*). Ouverture, longue et étroite, pratiquée verticalement dans le mur d'une tour.

ray-grass [rɛgras] n. m. (angl. *ray-grass* [auj., plutôt, *rye-grass*], même sens, de *ray,* ivraie, et de *grass,* herbe ; 1758, Fr. Mackenzie, p. 173). Plante vivace de la famille des graminacées, souvent employée pour la création des prairies temporaires et pour faire les pelouses et les tapis de verdure.

1. rayon [rɛjɔ̃] n. m. (de *rai ;* v. 1530, C. Marot, au sens I, 1 [*rayon vert,* 1882, J. Verne ; *rayon de soleil,* XXe s. — au fig., févr. 1879, Flaubert] ; sens I, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens I, 3, 1674, Malebranche [*rayon réfléchi,* 1869, Littré ; *rayon réfracté,* 1893, *Dict. général ; rayons visuels,* 1677, Miege] ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1931, Saint-Exupéry [au fig., 1962, Robert] ; sens II, 3, 1904, Larousse ; sens II, 4, 1835, Acad. ; sens II, 5, 1538, R. Estienne ; sens II, 6, 1869, Littré ; sens II, 7, 1765, *Encyclopédie,* XI, 458 [*rayons médullaires,* 1812, Mozin] ; sens II, 8, 1837, *Maison rustique du XIXe siècle,* II, 207 ; sens II, 9, 1777, Duhamel du Monceau).

I. 1. Trait, ligne qui part d'un centre lumineux : *Les rayons du soleil prirent ces couleurs rougeâtres qui, par d'insensibles gradations, arrivent aux tons mélancoliques du crépuscule* (Balzac). *La fumée du hameau montait en vapeur blanche aux premiers rayons du jour* (Chateaubriand). *La lune | Sur les pâles velours et le marbre changeant | Mêlait aux flammes d'or ses longs rayons d'argent* (Musset). || *Rayon vert,* éclat d'un beau vert limpide, durant moins d'une seconde, qui se produit au coucher du Soleil, lorsque le dernier segment lumineux disparaît à l'horizon. || *Rayon de soleil,* courte apparition du Soleil, brève éclaircie : *Il était bien sur ce boulevard* [...] *et il y avait un petit rayon de soleil un peu gai qui caressait les vitres de la « Closerie des Lilas »* (Sartre) ; au *fig.,* personne ou chose qui donne de la joie, du bonheur. || **2.** *Fig.* Ce qui produit une sorte de lumière, de rayonnement, d'influence heureuse qui réjouit ou éclaire le cœur, l'esprit : *Les tristesses de la vie se*

dissipent aux rayons de l'amour fraternel (Lamennais). *Tout homme en te voyant reconnaît dans tes yeux | Un rayon éclipsé de la grandeur des cieux* (Lamartine). *En ce beau jour qui va luire* [Noël], *je suis émerveillé de toute cette affection qui m'entoure. Il est bien bon de se sentir tous illuminés d'un même rayon de la gloire de Dieu !* (Claudel). *Je constate, qu'en dépit de tout, la France Combattante émerge de l'océan. Quand, à Bir-Hakeim, un rayon de sa gloire renaissante est venu caresser le front sanglant de ses soldats, le monde a reconnu la France* (De Gaulle). || **3.** En optique, élément constitutif d'un faisceau lumineux qui se transmet dans l'espace suivant une trajectoire rectiligne lorsque le milieu est homogène : *Rayons convergents. Rayons divergents.* || *Rayon incident,* V. INCIDENT 2. || *Rayon réfléchi,* celui qui, après avoir frappé la surface de séparation de deux milieux, est renvoyé dans le premier. || *Rayon réfracté,* celui qui, dans les mêmes conditions, pénètre dans le deuxième milieu. || *Rayons visuels,* ceux qui partent des objets et grâce auxquels il est possible de voir les objets.

II. 1. Distance du centre d'un cercle ou d'une sphère à un point quelconque de ce cercle ou de cette sphère : *Le rayon est égal à la moitié du diamètre.* || *Rayon de braquage,* V. BRAQUAGE. || **2.** *Rayon d'action,* distance maximale que peut franchir à une vitesse donnée un navire, un avion, un char, etc., sans ravitaillement en combustible ; au *fig.,* domaine où s'exerce une activité : *Étendre son rayon d'action.* || **3.** *Rayon douanier,* zone avoisinant une frontière et dans laquelle la douane exerce son contrôle sur la circulation des marchandises en vue de découvrir et de réprimer la fraude. || **4.** *Dans un rayon de* (avec un complément indiquant une distance), dans un espace circulaire de : *Rien de plus charmant que les environs de Saint-Malo, dans un rayon de cinq à six lieues. Les bords de la Rance, en remontant cette rivière depuis son embouchure jusqu'à Dinan, mériteraient seuls d'attirer les voyageurs* (Chateaubriand). *Il souffla de toutes ses forces sur les braises et regarda autour de lui mais les éclairs rougeâtres ne lui permettaient de voir que dans un très petit rayon* (Giono). || **5.** Pièce de bois ou de métal qui relie le moyeu à la jante d'une roue : *Les rayons d'une roue de charrette. À la suite d'une chute plusieurs rayons de sa bicyclette ont été cassés. C'était une roue de camion, très haute et très large* [...] *Chaque rayon était fixé à la jante par un très gros boulon carré* (Le Clézio). || **6.** Chacune des poignées qui débordent de la roue du gouvernail, et sur lesquelles les timoniers agissent pour la manœuvre. || **7.** Chacun des pédicules dont l'ensemble constitue les ombelles et, dans un assemblage quelconque de fleurs, chacune de celles qui occupent la circonférence du groupe. || *Rayons médullaires,* lames de tissu cellulaire qui, dans les végétaux dicotylédones, relient la moelle et l'écorce. || **8.** En hippologie, se dit des os formant la partie supérieure des membres antérieurs (scapulum et humérus) et postérieurs (coxal et fémur), dont la longueur et l'orientation ont une grande influence sur la qualité des allures. || **9.** Chacune des pièces solides servant de charpente à la nageoire, chez les poissons.

◆ **rayons** n. m. pl. (fin du XIX^e^ s. [*rayons X,* 1904, Larousse ; *mal... des rayons,* 1962, Robert]). Ensemble de radiations. || *Rayons X,* radiations électromagnétiques de faible longueur d'onde, traversant plus ou moins facilement les corps matériels : *Les rayons X ont reçu de nombreuses applications médicales à la fois pour explorer le corps humain (radiographie, radioscopie) et pour soigner certaines maladies.* || *Mal* ou *maladie des rayons,* trouble, d'intensité variable, survenant chez les personnes traitées par les rayons X ou les corps radio-actifs. || *Rayons alpha, bêta, gamma,* V. ALPHA, BÊTA, GAMMA.

2. rayon [rɛjɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *ree,* rayon de miel [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], francique **hrata,* même sens ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*royon,* « casier », 1429, Godefroy] ; sens 3, 1883, Zola [*ce n'est pas mon... rayon...,* 1959, *FEW,* XVI, 756 *b*]). **1.** Gâteau de cire que font les abeilles et qui est divisé en alvéoles remplis de miel ou de couvain : *Un rayon moyen comprend de 4 000 à 5 000 alvéoles sur chacune de ses faces.* || **2.** Casier ou tablette d'un meuble, d'un comptoir dans un magasin : *Les rayons d'une bibliothèque. Les livres trépignaient sur leurs rayons* (Mallet-Joris). *Elle s'était haussée sur la pointe des pieds et levait les bras pour atteindre le rayon supérieur* (Sartre). || **3.** Dans un magasin, ensemble de comptoirs affecté à la vente d'un même genre d'articles : *Le rayon de la chemiserie, de la parfumerie. Il s'agissait d'acheter la maison voisine, de donner congé à un marchand d'ombrelles et à un bimbelotier, puis d'agrandir les magasins, où l'on pourrait créer de vastes rayons* (Zola). *Le sort lui avait encore assigné le rayon d'alimentation. Elle était prisonnière, sous l'impitoyable barre du néon, derrière ce comptoir regorgeant des nourritures de la terre* (Mallet-Joris). || Fam. *Ce n'est pas mon (ton, son, notre,* etc.*) rayon,* ou *de mon (ton, son, notre,* etc.*) rayon,* cela ne me (te, etc.) regarde pas, ce n'est pas mon affaire : *J'aime ce monde sinistre où nous vivons : on colle bien ensemble. Moi, les innocents, ce n'est pas mon rayon* (Montherlant).

• SYN. : **2** *étagère, planche, rayonnage.*

3. rayon [rɛjɔ̃] n. m. (de *raie* 1 ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *reun ;* XII^e^ s., Godefroy, écrit *raion ; rayon,* XIV^e^ s., *Grandes Chroniques de France*). Petit sillon de faible profondeur dans lequel on dépose les semences.

1. rayonnage [rɛjɔnaʒ] n. m. (de *rayonner* 3 ; 1842, Acad.). Action de tracer des rayons, des sillons sur le sol avant d'y déposer des graines.

2. rayonnage [rɛjɔnaʒ] n. m. (de *rayon* 2 ; 1874, d'après Littré, 1877). Ensemble de casiers, de tablettes, d'étagères qui équipent un meuble ou servent de surface de rangement : *Jacques, sans répondre, examinait la vaste pièce, entièrement garnie de rayonnages sur lesquels s'alignaient des cartons numérotés, tout neufs* (Martin du Gard). *Il y en avait partout* [des livres], *sur les meubles, sous les meubles, sur des rayonnages précaires qui ployaient et demandaient merci* (Duhamel).

1. rayonnant, e [rɛjɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rayonner* 1 ; 1690, Furetière, au sens 1 [*pouvoir rayonnant,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1761, Marmontel ; sens 3, fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné). **1.** Qui se propage par rayonnement, par radiations : *Chaleur rayonnante.* || *Pouvoir rayonnant,* faculté dont jouissent les corps d'émettre des radiations, lumineuses ou non lumineuses. || **2.** *Fig.* Qui exprime une vive satisfaction, un grand bonheur : *Elle posait alors son livre ouvert sur ses genoux, et accueillait les deux jeunes gens avec un sourire rayonnant, comme si rien ne pouvait lui causer plus de joie que cette visite* (Martin du Gard). *Essoufflé, la bouche tremblante, les yeux rayonnants d'allégresse, il cria : « Maman, maman... J'ai un ami !... »* (Troyat). || **3.** Qui dénote un état bienfaisant, un certain bien-être : *Un enfant rayonnant de santé.*

• SYN. : **2** *épanoui, radieux ;* **3** *éclatant.*

2. rayonnant, e [rɛjɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (même mot que *rayonnant* 1 ; v. 1650 [d'après Richelet, 1680], au sens 1 [*ombelle rayonnante,* 1869, Littré] ; sens 2, 1904, Larousse [*chapelles rayonnantes, décor rayonnant,* 1962, Robert]). **1.** Se dit de ce qui présente des parties disposées comme les rayons d'une roue : *Une fleur rayonnante.* || *Ombelle rayonnante,* celle qui offre des fleurs régulières au centre et irrégulières à la circonférence. || **2.** *Gothique rayonnant,* style intermédiaire entre le gothique primitif et le gothique flamboyant, caractérisé par la forme rayonnante des remplages de fenêtres, par la suppression du triforium. || *Chapelles rayonnantes,* chapelles disposées comme les rayons d'une roue et s'ouvrant sur le déambulatoire. || *Décor rayonnant,* décor des plats circulaires dont les motifs, partant du marli, sont orientés vers le centre.

rayonne [rɛjɔn] n. f. (empr. de l'anglo-améric. *rayon,* même sens — prononcé [rɛjɔn], d'où la graphie du mot franç. et son passage au genre fém. —, lui-même empr. du franç. *rayon* 1 ; 1935, d'après le

FEW, XVIII, 103 *a*). Textile artificiel fabriqué à partir de fils de viscose : *Le terme « rayonne » s'est substitué à la dénomination antérieure de « soie artificielle », pour éviter toute confusion de cette matière avec la soie naturelle.*

rayonné, e [rɛjɔne] adj. (part. passé de *rayonner* 1 ; 1765, *Encyclopédie,* XV, 440). Disposé en rayons ou orné de rayons : *Nimbe rayonné. Un ostensoir rayonné.*

◆ **rayonnés** n. m. pl. (1842, Acad.). Ancienne division du règne animal dans laquelle on groupait les cœlentérés actuels et les échinodermes, à cause de leur symétrie axiale.

rayonnement [rɛjɔnmɑ̃] n. m. (de *rayonner* 1 ; 1558, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1827, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* VII, 475 [*chauffage par rayonnement,* 1960, Larousse, art. *chauffage*] ; sens 3 et 6, 1869, Littré ; sens 4, av. 1854, Lamennais ; sens 5, av. 1872, Th. Gautier). **1.** *Littér.* Action de rayonner, en parlant de la lumière : *De temps en temps, elle voyait le rayonnement d'une chandelle à travers la fente d'un volet* (Hugo). *Ces longs cils, qui se levaient et s'abaissaient avec lenteur, voilant et dévoilant le jet lumineux des prunelles comme le rayonnement intermittent d'un phare* (Martin du Gard). || **2.** Mode de propagation de l'énergie, à partir d'un centre d'émission : *Rayonnements corpusculaires* (formés de particules électrisées ou non). *Rayonnements électromagnétiques* (caractérisés par la propagation d'ondes). || *Chauffage par rayonnement,* chauffage dont l'émission de chaleur s'effectue à partir de surfaces de chauffe de grande étendue apparente, constituées par des tubes enrobés dans les sols ou les plafonds sous forme de serpentins. || **3.** Ensemble des radiations émises par un corps : *Le rayonnement solaire.* || **4.** *Fig.* Action, influence émanant d'une source intellectuelle ou morale et qui se répand grâce aux lumières ainsi dispensées ou du fait de son éclat même qui exerce une grande attraction : *Le rayonnement de la civilisation grecque. Le rayonnement du génie dans tous les vers, voilà Shakespeare* (Hugo). *La culture m'imprègne et je la rends à la famille par rayonnement, comme les étangs, au soir, rendent la chaleur du jour* (Sartre). || **5.** Action, influence émanant d'une personne entourée de gloire, de renommée brillante : *Michel-Ange, Raphaël, Paul Véronèse éblouissent le monde de leur rayonnement* (Gautier). *Les écrivains français du* XVII^e *s. avaient pour la plupart voyagé fort peu. Ils vivaient, les uns dans leur province, les autres plus nombreux, à Paris, et certains même dans le rayonnement de la cour* (Duhamel). *J'imagine que ça ne doit pas être toujours commode de vivre dans ton rayonnement* (Sartre). || **6.** Éclat qui se répand sur le visage du fait d'une vive satisfaction : *Auprès de ces tristesses désenchantées, de quel rayonnement se nimbait le beau visage de mon amie* (Gide). *Le rayonnement de la joie illuminait son regard.*

● SYN. : **1** *éclat ;* **5** *prestige, splendeur.*

1. rayonner [rɛjɔne] v. intr. (de *rayon* 1 ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, début du XIX^e s., M^me de Staël ; sens 4, 1802, Chateaubriand). **1.** *Littér.* Émettre des rayons lumineux, briller : *Tout l'horizon glacé rayonnait de lumière* (Lamartine). *Et les cieux rayonnaient sous l'écharpe d'Iris* (Nerval). *Et rien, ni votre amour, ni le boudoir, ni l'âtre, | Ne me vaut le soleil rayonnant sur la mer* (Baudelaire). *La lampe rayonnait comme une fournaise au milieu de rougeâtres ténèbres* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Briller vivement, répandre sa lumière : *On voyait rayonner sa sublime pensée* (Lamartine). || **3.** *Fig.* Exercer une action, une influence sur une certaine étendue : *La pensée de Bouddha a rayonné sur tout l'Extrême-Orient.* || **4.** Refléter l'expression d'une vive satisfaction : *Le parfait bonheur de Gertrude qui rayonne de tout son être vient de ce qu'elle ne connaît point le péché* (Gide).

● SYN. : **3** *s'étendre, marquer, se propager, se répandre ;* **4** *irradier.*

2. rayonner [rɛjɔne] v. intr. (même mot que *rayonner* 1 ; 1760, Ch. Bonnet, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Être disposé en forme de rayons, se séparer en lignes divergentes : *C'étaient des espèces de feuillets qui rayonnaient autour de différents centres* (Saussure). || **2.** Circuler à travers une région en partant toujours du même point : *Rayonner à partir d'un camp de base pour établir un itinéraire.*

3. rayonner [rɛjɔne] v. intr. (de *rayon* 3 ; 1869, Littré). Tracer des rayons dans un jardin, dans un champ pour y déposer des graines.

rayonneur [rɛjɔnœr] n. m. (de *rayonner* 3 ; 1842, Acad.). Accessoire de semoir mécanique, destiné à tracer le rayon dans lequel des semences seront déposées.

rayure [rɛjyr] n. f. (de *rayer* [v. ce mot] ; XIV^e s., Poerck, écrit *roiure,* au sens de « état d'une étoffe qui présente des malfaçons » ; 1530, Palsgrave, écrit *rayure,* au sens de « action de biffer, de rayer » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1829, Boiste [dans le canon d'une arme à feu, 1680, Richelet]). **1.** Ligne ou bande plus ou moins large qui marque une surface (s'emploie surtout au plur.) : *Un tissu à rayures fleuries sur fond blanc. Un veston bleu marine avec des rayures blanches. Il* [le soleil] *éclairait longuement, en y traçant des rayures d'ombre et de lumière, un grand pays plat* (Fromentin). *Je ne distingue plus, sur ma table, que les rectangles plus clairs des feuilles sur lesquelles les lignes écrites ne font que des rayures discrètes* (Butor). || **2.** Trace laissée sur une surface par un corps rugueux, pointu ou coupant : *Rayure faite avec un diamant sur le verre. Faire des rayures sur un meuble avec des ciseaux.* || *Spécialem.* Rainure hélicoïdale pratiquée à l'intérieur du canon d'une arme à feu.

● SYN. : **1** *raie, trait, zébrure ;* **2** *sillon, strie.*

raz [rɑ] n. m. (mot norm., de l'anc. scand. *rās,* courant d'eau ; v. 1360, Froissart, écrit *ras* [*raz,* 1842, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1484, Garcie ; sens 3, 1680, Richelet [« phénomène qui provoque un bouleversement... », 1951, Malraux, p. 413]). **1.** Courant très violent dans un passage étroit. || **2.** Le passage lui-même : *Les courants atteignent une vitesse de sept nœuds dans le raz de Sein.* || **3.** *Raz de marée,* vague énorme, de vingt à trente mètres de hauteur, soulevée par une éruption sous-marine ou par un séisme ; au *fig.,* phénomène qui provoque un bouleversement politique ou social : *Un raz de marée électoral de la gauche.*

razzia [razja *ou* radzja] n. f. (ar. d'Algérie *ghāzya,* razzia, de l'ar. class. *ghāzwa,* attaque, incursion militaire ; 1842, Acad., préface [*faire une razzia sur quelque chose,* 1869, Littré]). Incursion rapide en territoire ennemi ou étranger, qui a pour but d'enlever des récoltes, des troupeaux, faire du butin : *Ainsi en une série de razzias heureuses* [...] *fut conquis tout le pays qui forma plus tard les tribus de Benjamin et de Juda* (Renan). || *Faire une razzia sur quelque chose,* l'emporter par surprise ou par violence.

● SYN. : *descente, raid ; rafle.*

razzier [razje *ou* radzje] v. tr. (de *razzia ;* 29 déc. 1843, *le Charivari* [p. 2], au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** Soumettre à une razzia : *Razzier une tribu.* || **2.** Piller : *Ils ont tout razzié dans la région.*

re-, ré- V. R(E)-, ART. SPÉCIAL.

ré [re] n. m. invar. (syllabe tirée, comme n. d'une note de musique, par Gui d'Arezzo [v. 995-1050], de *Re*[*sonare fibris*], 2^e vers de l'hymne latine de saint Jean-Baptiste, dû à Jean Diacre ; v. 1220, Coincy). Deuxième note de la gamme de *do.*

réa [rea] n. f. (de **rouat,* altér. dialect. [non attestée] de *rouet ;* 1842, Acad.). Roue d'une poulie, dont le pourtour porte une gorge pour recevoir un câble ou une chaîne.

réabonnement [reabɔnmɑ̃] n. m. (de *réabonner ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Action de réabonner ou de se réabonner.

réabonner [reabɔne] v. tr. (de *ré-* et de *abonner ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Contracter un abonnement pour quelqu'un qui a cessé depuis un certain temps d'être abonné à un journal, à un périodique ou renouveler un abonnement qui arrive à terme (s'emploie surtout à la

forme pronominale) : *Réabonner un ami à une revue. Se réabonner à un journal.*

reac adj. et n. V. RÉACTIONNAIRE.

réactance [reaktɑ̃s] n. f. (de *réact[ion]* ; 1923, Larousse [*bobine de réactance,* 1949, Larousse]). Quantité qui, ajoutée à la résistance d'un circuit, permet de déterminer son impédance pour un courant alternatif de période donnée. || *Bobine de réactance,* bobine douée de grande inductance, qu'on place dans un circuit alimenté en courant alternatif pour y faire varier l'intensité par introduction d'un noyau ferromagnétique.

réacteur [reaktœr] adj. et n. m. (de *réact[ion]* ; 1794, Brunot). *Vx.* Partisan d'une politique de réaction : *Le parti réacteur. Tous ces individus sont royalistes et réacteurs* (Babeuf). *Assez républicain pour être appelé rouge par les réacteurs* (Hugo). (On dit aujourd'hui RÉACTIONNAIRE.)

◆ n. m. (sens 1, 1949, Larousse [*réacteur d'étrave en Y,* 26 sept. 1973, *le Monde*] ; sens 2, 1949, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1975, Larousse). **1.** Propulseur aérien en forme de tube ouvert aux deux bouts, utilisant l'air ambiant comme comburant et fonctionnant par réaction directe sans entraîner d'hélice. || *Réacteur d'étrave en Y,* dispositif propulseur installé sur l'étrave d'un navire, comportant une roue axiale aspirant l'eau dans un tunnel longitudinal et la rejetant par deux orifices situés de part et d'autre du bâtiment. || **2.** *Réacteur nucléaire,* syn. de PILE ATOMIQUE. || **3.** Appareil où s'effectue une réaction de cracking ou de reforming, et constitué par un réservoir cylindrique sous pression, qui contient un catalyseur. || **4.** *Réacteur catalytique,* dispositif utilisé pour épurer les gaz d'échappement d'un moteur en transformant, par catalyse, les produits nocifs qu'il contient en résidus inoffensifs pour l'environnement.

réactif, ive [reaktif, -iv] adj. (de *réact[ion]*, d'après *actif ;* v. 1740, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse [*courant réactif,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Qui renferme un principe de réaction ; qui réagit : *Force réactive.* || **2.** *Circuit réactif,* circuit doué de réactance. || *Courant réactif,* composante d'un courant alternatif qui se trouve en quadrature avec la tension. || **3.** *Inhibition réactive,* en psychologie expérimentale, phénomène par lequel une action qui vient d'être accomplie acquiert une valence négative, en ce sens que l'action tend à être évitée, principalement si elle a nécessité un effort de l'organisme.

◆ **réactif** n. m. (sens 1, 1801, Fourcroy, IV, 291 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Substance employée, dans les opérations chimiques, en vue des réactions qu'elle y produit : *Le nitrate d'argent est le réactif au moyen duquel on recherche l'ion chlorure en solution.* || **2.** *Réactif de flottation,* substance chimique additionnée à la pulpe et qui rend adhérents aux bulles d'air les minéraux que l'on veut soumettre à la flottation.

réactimètre [reaktimɛtr] n. m. (de *réacti[vité]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1975, Larousse). Dispositif servant à mesurer la réactivité d'un réacteur nucléaire.

réaction [reaksjɔ̃] n. f. (lat. scolast. *reactio,* réaction, du lat. class. *re-* [v. R(E)-] et *actio,* action [v. ACTION] ; 1674, Malebranche, au sens I, 1 [au fig., 1734, Montesquieu] ; sens I, 2, 1869, Littré ; sens I, 3-4 et 6, 1964, Larousse ; sens I, 5, 1964, Larousse [aussi *réaction stabilisatrice...*] ; sens I, 7, 1932, Larousse [... *moteur à réaction,* 1949, Larousse] ; sens II, 1, 1801, Fourcroy, I, p. CX ; sens II, 2, 1810, Capuron ; sens II, 3, 1964, Larousse [aussi *réaction de défense — réaction,* même sens, 1904, Larousse ; *temps de réaction,* 1962, Robert — au fig., milieu du XXe s.] ; sens II, 4, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens II, 5, 1904, Larousse ; sens II, 6, 1932, Larousse [aussi *bobine de réaction ; réaction d'électrode, réaction irréversible, réversible,* 1964, Larousse] ; sens II, 7, 1949, Larousse ; sens II, 8, 1964, Larousse ; sens III, 1, 1734, Montesquieu ; sens III, 2, av. 1922, Proust ; sens III, 3, 1968, Larousse [aussi *réaction circulaire*] ; sens III, 4, 1790, Brunot ; sens III, 5, 1795, Brunot).

I. 1. Action en retour d'un corps sur un autre corps qui agit ou vient d'agir sur lui : *La réaction est toujours égale et opposée à l'action.* || *Fig.* Réponse à une action par une action contraire : *Tout excès amène une réaction.* || **2.** Secousse qu'un cheval en mouvement imprime à son cavalier. || **3.** Secousse provoquée, au cours du freinage d'un convoi ferroviaire, par la propagation d'ondes, suivant les attelages. || **4.** Renvoi d'une partie du signal radio-électrique de sortie vers l'entrée, en phase avec le signal appliqué à l'entrée. || **5.** *Réaction d'asservissement,* en cybernétique, action correctrice ayant pour objet de faire varier la valeur de consigne en fonction de la valeur de la grandeur de sortie. || *Réaction stabilisatrice* ou *d'antipompage,* action correctrice dont l'objet essentiel est de réduire la tendance au pompage. || **6.** *Barre de réaction,* dispositif empêchant la rotation autour de l'essieu d'un organe qui lui transmet un couple. || **7.** *Propulsion par réaction,* mode de propulsion consistant à faire avancer un mobile par projection vers l'arrière de masses pesantes, ces masses pouvant être constituées par un flux gazeux éjecté sous pression et à grande vitesse. || *Avion à réaction, moteur à réaction,* avion, moteur utilisant ce mode de propulsion.

II. 1. Phénomène chimique qui se produit entre les corps agissant les uns sur les autres : *Ces mystérieuses réactions chimiques, ces transformations d'énergie, qui s'accomplissent à mon insu dans les cellules de mon écorce cérébrale, et qui font de moi, en ce moment même, cet animal qui pense et qui écrit* (Martin du Gard). || **2.** Réponse de la matière vivante à une excitation, à un stimulus. || **3.** *Réaction biologique,* méthode biochimique ou sérologique servant au diagnostic de certaines maladies : *La réaction de Bordet-Wassermann permet de déceler la syphilis.* || *Réaction de défense,* manière dont l'organisme régit à certaines situations ou agressions (réactions allergiques, réaction au chaud, au froid, etc.). || *Temps de réaction,* intervalle de temps qui s'écoule entre un stimulus et la réponse du sujet ;et au fig. *Vous savez très bien qu'entre l'intention d'accomplir un acte qui ne présente aucun caractère d'urgence ou d'intérêt et l'accomplissement de cet acte, il existe pour tout le monde, des temps de réaction assez longs* (Anouilh). || **4.** Vx. *Faire sa réaction,* après un bain froid, se livrer à des exercices physiques que l'on estimait nécessaires pour activer la circulation : *Aussi il ne flâne guère, vous bâcle une ordonnance sans s'arrêter de sauter, de cabrioler comme un baigneur qui fait sa réaction* (Daudet). || **5.** *Réaction de dégénérescence,* disparition ou diminution de l'excitabilité faradique d'un muscle, coïncidant avec l'augmentation de l'excitation galvanique, c'est-à-dire inversion de la formule normale de la loi de l'excitabilité musculaire. || **6.** *Réaction d'induit,* modification du flux dans une machine, due à la force magnétomotrice engendrée par le courant d'induit. || *Réaction d'électrode,* réaction électrochimique par laquelle s'opère le transfert d'électrons du milieu conducteur ionique au milieu conducteur électronique, ou *vice versa.* || *Réaction irréversible,* réaction électrochimique qui ne peut se produire que pour une certaine surtension à l'électrode. || *Réaction réversible,* réaction électrochimique qui se produit sous la tension d'équilibre de l'électrode. || *Bobine de réaction,* bobine capable d'absorber la puissance réactive. || **7.** *Réaction nucléaire,* désintégration nucléaire induite, c'est-à-dire processus ayant lieu quand un noyau est en contact avec un photon, une particule élémentaire ou un autre noyau. || *Réaction en chaîne,* V. CHAÎNE. || **8.** *Réaction orthographique,* influence de l'orthographe sur la prononciation d'un mot : *« Obscur », prononcé anciennement « oscur », est prononcé maintenant, par réaction orthographique, « obscur ».*

III. 1. Comportement (attitude, paroles, etc.) par lequel un sujet manifeste la réponse à ce qui a provoqué chez lui une impression : *Le nom seul de l'auteur suffisait à tirer des gens d'intéressantes réactions : de la stupeur, des ironies, de*

sonores colères ; parfois des témoignages d'impuissance sincères et comiques (Valéry). *Il reçut une gifle : un coup de poing fut sa réaction immédiate.* || **2.** Comportement affectif, état émotif suscité par une nouvelle, un événement, une menace, etc. : *Quelle va être la réaction de cet homme quand il apprendra son malheur ?* || **3.** *Réaction conditionnelle, inconditionnelle,* en psychologie moderne, syn. de RÉFLEXE. || *Réaction circulaire,* en psychologie expérimentale, processus, décrit par Baldwin, selon lequel une action particulière peut faire naître une stimulation telle que celle-ci pousse à son tour à répéter cette action. || **4.** Mouvement d'opinion qui agit dans un sens opposé au mouvement d'opinion qui a précédé : *En général, les effets d'une réaction intellectuelle ne deviennent sensibles qu'au bout d'une génération* (Renan). *Le Parnasse, par bien des côtés, représente une réaction contre le romantisme. Réaction politique, littéraire, philosophique, religieuse.* || **5.** *La réaction,* ou (vx) *les partis de réaction,* nom donné aux partis politiques qui s'opposent aux modifications politiques ou sociales ne découlant pas des principes traditionnels dont ils se réclament : *Le soir, Mme Verdurin disait avec dégoût à son mari : « Charmant milieu ! il y avait toute la fleur de la Réaction »* (Proust). *S'allier pour battre la réaction.*

• SYN. : **III, 1** *réflexe, réplique, réponse, riposte ;* **2** *attitude, choc, contrecoup.*

réactionnaire [reaksjɔnɛr] adj. et n. (de *réaction ;* 1796, Brunot, au sens 2 ; sens 1, 1834, Boiste). **1.** Qui tend à revenir en arrière (rare) : *Philippe* [...] *réactionnaire en peinture* (Hermant). || **2.** Qui est partisan d'une politique de réaction : *Un gouvernement réactionnaire. Un parti réactionnaire. Cet homme politique est un fieffé réactionnaire.*

• CONTR. : **1** *novateur ;* **2** *progressiste, révolutionnaire.*

◆ adj. (1869, Littré). Qui se rapporte à la réaction politique : *À les entendre* [les instituteurs], *il s'agirait d'un nouveau plan de campagne, d'un « noyautage », d'un complot réactionnaire tramé dans les ténèbres* (Mauriac). *Une loi réactionnaire.*

• REM. Ce mot s'abrège dans la langue familière en RÉAC (1850, Sainte-Beuve) : *Il paraît qu'il faut tomber sur les calicots, que les calicots sont des bourgeois et des réacs* (Vallès). *Un ministre réac.*

réactionnel, elle [reaksjɔnɛl] adj. (de *réaction ;* 1869, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Qui se rapporte à une réaction chimique, physiologique, etc. : *Mécanisme réactionnel. Syndrome réactionnel. Le pouvoir réactionnel d'un agent thérapeutique.* || **2.** *Formation réactionnelle,* en psychanalyse et en psychopathologie, renforcement excessif du barrage à l'expression d'une pulsion instinctuelle qui, tout en constituant pour le sujet la solution possible pour que le refoulement soit efficace, n'en est pas moins parfois à l'origine des troubles névrotiques.

réactivation [reaktivasjɔ̃] n. f. (de *réactiver ;* 1932, Larousse, au sens de « injection d'arséno-benzène à un ancien syphilitique » ; sens 1, 1935, Alexis Carrel ; sens 2, 7 janv. 1965, *le Monde*). **1.** Procédé thérapeutique qui consiste à faire réapparaître des propriétés, des phénomènes disparus : *Réactivation d'un sérum, d'une maladie.* || **2.** Action de redonner une vigueur, une impulsion nouvelle à quelque chose : *La réactivation d'un ancien traité quelque peu oublié.*

réactiver [reaktive] v. tr. (de *ré-* et de *activer ;* 1798, Frey, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Activer de nouveau : *Réactiver la flamme. Réactiver une maladie.* || **2.** En pétrochimie, rétablir l'activité d'un catalyseur, d'une terre absorbante, en oxydant les impuretés par calcination.

• SYN. : **1** *ranimer, raviver, réveiller ;* **2** *régénérer.*

réactivité [reaktivite] n. f. (de *réactif,* d'après *activité ;* 1798, Schwan, au sens de « nouvelle activité » ; sens 1-2, 1964, Larousse ; sens 3-4, 1962, Robert). **1.** En chimie, aptitude à réagir présentée par un corps. || **2.** En cybernétique, aptitude d'une chaîne à transmettre des signaux de réactions dans un système réglé. || **3.** Augmentation du nombre de neutrons émis au cours d'une réaction de fission en chaîne. || **4.** Façon variable de se comporter d'un sujet chez lequel on pratique une injection immunisante.

réactogène [reaktɔʒɛn] n. m. (de *réacto-,* élément tiré de *réaction,* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1953, Quillet). Substance alimentaire ou médicamenteuse déclenchant dans l'organisme un état particulier d'hypersensibilité.

réadaptation [readaptasjɔ̃] n. f. (de *réadapter ;* 1904, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1949, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse [*réadaptation fonctionnelle,* 1962, Robert]). **1.** Action de réadapter ou de se réadapter. || **2.** Adaptation d'un animal à un nouveau milieu où à de nouvelles conditions de vie, milieu ou conditions de vie ayant été autrefois ceux des ancêtres de l'animal. || **3.** Reprise progressive de l'activité chez un convalescent. || *Réadaptation fonctionnelle,* ensemble de mesures permettant d'obtenir la réinsertion d'un blessé ou d'un malade dans la famille, la société, et de le reclasser professionnellement.

réadapter [readapte] v. tr. (de *ré-* et de *adapter ;* 1900, Bergson, comme v. pr., au sens de « s'adapter de nouveau » ; comme v. tr., au sens actuel, 1932, Larousse [« rééduquer... », 1962, Robert]). Adapter de nouveau. || *Spécialem.* Rééduquer, réhabituer progressivement à des conditions normales de vie la personne dont le comportement social a été troublé par une maladie, un exil, etc.

reading-room [ridiŋrum] n. m. (loc. angl. signif. « cabinet de lecture », de *reading,* forme du v. *to read,* lire, et de *room,* lieu, pièce, chambre ; av. 1951, A. Gide). *Littér.* Salon de lecture (vieilli) : *Elle n'avait pas dit son nom, attendait dans le reading-room* (Gide).

• Pl. *des* READING-ROOMS.

ready-made [redimed] n. m. invar. (loc. anglo-améric. de même sens, de l'angl. *ready,* prompt, vif, prêt, et de *made,* fait, tout fait, part. passé adjectivé de *to make,* faire ; 1913, M. Duchamp, d'après R. Lebel). Objet élevé au rang d'œuvre d'art par les surréalistes, sans aucune modification de son aspect habituel : *Non, ça ne ressemble pas à la boîte d'allumettes collée sur le tableau ni à l'urinoir signé Duchamp, au ready-made ni à l'ouvrage « illustré »* (Triolet).

réagine [reaʒin] n. f. (dér. savant de *réag*[*ir*] ; 1964, Larousse). Anticorps mis en évidence par une réaction sérologique : *La réagine syphilitique.*

réagir [reaʒir] v. intr. (francisation, d'après *agir,* du bas lat. *reagere,* pousser de nouveau, de *re-* [v. R(E)-] et de *agere,* pousser, faire, agir ; XIVe s., *Nature à l'alchimie,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIIIe s., Brunot ; sens 3, 1962, Robert [en parlant d'une personne, 1923, Mauriac ; *ne pas réagir,* 1935, Acad. — *réagir* est attesté, avec le sens contraire, dès 1788, Féraud] ; sens 4, 1788, Féraud [aussi absol.] ; sens 5, 1784, Brunot). **1.** Agir à son tour, en parlant d'un corps qui vient de subir l'action d'un autre corps : *Le tremplin réagit en lançant en l'air l'acrobate qui vient de le frapper de ses pieds. Une suspension qui réagit sèchement.* || **2.** En parlant d'un corps chimique, subir certaines modifications sous l'action d'un autre corps, appelé « réactif » : *Le tournesol réagit en présence d'un acide en virant au rouge.* || **3.** *Réagir à quelque chose,* présenter un changement, une modification en réponse à une action extérieure, en parlant d'une chose : *Organe qui réagit à une excitation. La cellule photo-électrique réagit à la lumière. Le corps réagit plus ou moins bien à certains médicaments ;* en parlant d'une personne (physique ou morale), manifester un changement d'attitude, de comportement en présence de quelque chose : *Réagir d'une certaine manière à des compliments, à des reproches, à des menaces. Cet homme a réagi vigoureusement aux diffamations dont il faisait l'objet. Je préfère la France réveillée, fût-ce par ce péril de mort, à une vieille nation engourdie qui ne réagit plus à rien* (Mauriac). || Absol. *Ne pas réagir,* demeurer impassible ; être mou, indolent :

Vous pouvez le traiter comme vous voulez : il ne réagit même pas. Jacquemort, sans réagir, approuva (Vian). || **4.** *Réagir contre quelque chose, contre quelqu'un,* s'opposer à cette chose, à cette personne par une action contraire : *Organisme qui réagit contre une maladie infectieuse. Réagir contre des abus, contre un usage pernicieux, contre le despotisme d'un gouvernement, contre l'emprise d'une société, d'une personne ;* et absol. : *Il ne faut pas se laisser accabler par le découragement, il faut réagir.* || **5.** *Réagir sur quelque chose, sur quelqu'un,* exercer une influence réciproque, en parlant de choses ou de personnes : *Cette civilisation hellénique qui a réagi d'une manière si énergique sur nos sociétés modernes* (Mérimée). *Les sentiments manifestés par un auditoire réagissent sur l'orateur.*

• SYN. : 3 *répondre ;* 4 *se cabrer, se défendre, se dresser, s'insurger, s'opposer, se rebeller, regimber* (fam.), *se révolter ;* 5 *agir sur, influencer, influer, marquer, peser.*

réajustement [reaʒystəmɑ̃] n. m. (de *réajuster ;* 1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1948, *FEW,* V, 89 *b*). **1.** Action d'ajuster de nouveau, de remettre dans la bonne position ou à la bonne place. || **2.** Action d'augmenter quelque chose pour conserver une certaine proportion par rapport à une échelle déterminée : *Réajustement des prix, des salaires.*

réajuster [reaʒyste] v. tr. (de *ré-* et de *ajuster ;* 1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1948, *FEW,* V, 89 *b*). **1.** Ajuster de nouveau : *Réajuster un pantalon devenu trop court.* || **2.** *Réajuster un prix, un salaire,* les soumettre à un réajustement.

réal [real] n. m. ou **réale** [real] n. f. (esp. *real,* même sens [v. l'art. suiv.] ; 1363, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XXX, 239], comme n. m. [comme n. f., fin du XVIᵉ s.]). Monnaie d'Espagne valant le quart de la peseta : *À Madrid, on lui a dit que, pour deux réaux par jour et le thé, une « trotteuse », la carabina, accompagne la jeune fille madrilène* (Montherlant).

• Pl. *des* RÉAUX.

réale [real] adj. et n. f. (esp. *real,* même sens, proprem. « royal », lat. *regalis,* royal, de roi, de *rex, regis,* roi, souverain ; fin du XVIᵉ s., Brantôme, comme n. f. [*galère réale,* 1691, Ozanam]). *Galère réale,* ou *réale* n. f., galère que montait le roi ou l'amiral.

réalésage [realezaʒ] n. m. (de *réaléser ;* 1932, Larousse). Action de réaléser : *Le réalésage des cylindres d'un moteur.*

réaléser [realeze] v. tr. (de *ré-* et de *aléser ;* 1932, Larousse). Augmenter le diamètre d'un trou, d'un cylindre pour faire disparaître l'ovalisation due à l'usure.

réalgar [realgar] n. m. (ar. *rahğ al-ğar,* poudre de cave, mort aux rats ; v. 1330, *Neuphilologische Mitteilungen* [XLI, 113], écrit *riagal ;* 1377, La Curne, écrit *réagal ; réalgar,* fin du XVᵉ s.). Sulfure rouge d'arsenic, qui constitue le principal minerai d'arsenic.

realia [realja] n. m. pl. (neutre plur. substantivé du lat. médiév. *realis,* relatif à la chose [v. RÉEL] ; 1916, F. de Saussure, au sens de « les choses réelles » ; sens actuel, 1972, *Dict. de linguistique*). Dans un dictionnaire, illustrations représentant les objets désignés par les mots.

réalisable [realizabl] adj. (de *réaliser ;* 1780, G. de Mirabeau, au sens II ; sens I, 1834, Boiste).

I. Qui peut se réaliser : *Ainsi pour que le futur soit réalisable, il faut que le passé soit irrémédiable* (Sartre). *Un espoir réalisable.*

II. Qui peut être vendu ou escompté : *Des valeurs réalisables.*

• SYN. : **I** *exécutable, faisable, possible, praticable.* — CONTR. : **I** *impossible, inexécutable, infaisable, irréalisable.*

réalisateur, trice [realizatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *réaliser ;* 1842, Acad.). Qui sait réaliser ce qu'il a conçu : *Le génie réalisateur d'une nation. Le peuple est le réalisateur de la raison générale* (Proudhon).

◆ n. (sens 1, 28 oct. 1918, d'après J. Giraud, p. 171 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Personne qui est chargée de mettre en images le scénario d'un film et qui, parfois, est en même temps le metteur en scène, voire l'auteur. || **2.** Spécialiste qui assume le montage et la direction d'une émission de radio ou de télévision.

réalisation [realizasjɔ̃] n. f. (de *réaliser ;* 1508, *ZRP* [LXVII, 38], au sens II, 1 [*clause de réalisation,* 1692, d'après Richelet, 1732 ; *clause de réalisation par-devant notaire,* 1964, Larousse] ; sens I, 1, 1847, Balzac [en linguistique, 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens I, 2, v. 1865, Baudelaire ; sens I, 3, 28 mars 1908, d'après J. Giraud, p. 171 ; sens I, 4, 1875, Larousse ; sens II, 2, 1765, *Encyclopédie*).

I. 1. Action de rendre réel, effectif : *On l'eût affranchi* [l'esprit humain] *des limites que la réalisation impose toujours à l'idéal* (Renan). *J'ai trente ans. Ça y est. L'âge de l'attente est fini, celui de la réalisation commence : je suis au pied du mur* (Montherlant). || *Spécialem.* En linguistique, terme utilisé pour désigner les énoncés effectivement produits, par opposition aux énoncés abstraits, potentiels. || **2.** Chose réalisée : *Ce complexe socioculturel est une réalisation grandiose. Les réalisations sociales.* || **3.** Ensemble des opérations nécessaires pour faire un film, une émission de radio ou de télévision, principalement en ce qui concerne les prises de vues, de son et le montage. || **4.** Travail qui, dans l'étude de l'harmonie, consiste à écrire sur une basse donnée les trois autres parties du quatuor vocal, dans le même style.

II. 1. En droit civil, action de mettre une chose à exécution : *La réalisation d'un contrat.* || *Clause de réalisation,* clause d'un contrat de mariage qui exclut de la masse commune un ou plusieurs biens meubles. || *Clause de réalisation par-devant notaire,* convention par laquelle des parties contractantes s'engagent à passer acte devant notaire du traité intervenu entre elles. || **2.** Vente de biens ou de valeurs en vue de leur transformation en argent : *Réalisation de l'actif successoral.*

• SYN. : **I, 1** *accomplissement, action, application, exécution ;* **2** *création, œuvre, opération, production.* || **II, 2** *liquidation.*

réalisé, e [realize] adj. (part. passé de *réaliser ;* 1975, Larousse). En mathématiques, se dit d'un événement d'un univers muni d'une probabilité, la réalisation pouvant se produire par une quelconque des éventualités composant l'événement.

réaliser [realize] v. tr. (dér. savant de *réel ;* 1495, *ZRP* [LXIX, 215], au sens de « convertir par contrat un capital en prestations périodiques » ; sens I, 1, 1611, Cotgrave ; sens I, 2, 1751, Diderot ; sens I, 3, 1762, Acad. ; sens I, 4, 23 nov. 1908, *le Temps ;* sens I, 5, 1964, Larousse ; sens II, 1895, P. Bourget [absol., av. 1922, Proust] ; sens III, 1, 1507, *ZRP,* LXIX, 215 ; sens III, 2, v. 1719, d'après Littré, 1869 [absol., 1723, Savary des Bruslons] ; sens III, 3, 1885, Zola).

I. 1. Rendre réel ce qui n'existait qu'en idée, traduire en actes ce qui n'était qu'en puissance : *L'homme vertueux est un artiste qui réalise le beau dans la vie humaine comme le statuaire le réalise sur le marbre, comme le musicien par les sons* (Renan). *Il tient pour bien tout ce qui aide l'homme à réaliser sa propre nature* (Suarès). *Luc et Rachel aussi veulent réaliser leur désir* (Gide). *Réaliser un dessein, un rêve, un souhait.* || **2.** En philosophie, attribuer une réalité objective à. || **3.** Exécuter, accomplir, effectuer : *Réaliser un exploit, une performance, un projet d'urbanisme. Réaliser ses promesses.* || **4.** Présider à la réalisation d'un film, d'une émission de radio ou de télévision. || **5.** *Vx.* Compléter les accords indiqués seulement par une basse et un dessus, dans les partitions anciennes.

II. *Réaliser quelque chose, réaliser que,* prendre une conscience nette de la réalité de cette chose, se la figurer exactement ; se rendre bien compte de : *Ce fut seulement en me retrouvant hors de la chambre où j'avais reçu cette tragique confession que j'en réalisai la conséquence immédiate* (Bourget). *Après midi je reviens encore ; je ne peux réaliser ce deuil* (Gide). *Elle réalisait assez mal ce qu'était la mobi-*

lisation, ce qu'était la guerre (Martin du Gard). *Avec tout cela, cette mémoire se cabrait devant la langue anglaise ; le garçon réalisait qu'il ne saurait jamais la parler...* (Montherlant) ; et absol. : *« Je ne sais pas, je n'ai pas réalisé », me répondit-elle d'un air désagréable, en employant un terme traduit de l'anglais* (Proust). [V. Rem.]

III. 1. En droit civil, remplir ses obligations : *Réaliser un contrat.* || **2.** Transformer en argent liquide des valeurs, des propriétés : *Néanmoins, il fallait compter environ deux jours pour réaliser tous ces ordres de vente* (Martin du Gard). *S'ils savaient tout ce que j'ai réalisé, le mois dernier, flairant la baisse* (Mauriac) ; et absol. : *Et si je vends, il faut que je réalise tout de suite* (Duhamel). || **3.** *Fam.* Obtenir comme gain : *Si la Compagnie a des économies à faire, elle agit très mal en les réalisant uniquement sur l'ouvrier* (Zola). *Réaliser des bénéfices fabuleux.*

• SYN. : **I, 1** *accomplir, concrétiser, créer, matérialiser ;* **3** *effectuer, faire, mettre à exécution, pratiquer, remplir.* || **II** *comprendre, concevoir, pénétrer, saisir, voir.* || **III, 2** *liquider.*

◆ **se réaliser** v. pr. (sens 1, av. 1742, Massillon ; sens 2, 1911, A. Gide). **1.** Devenir réel, s'effectuer : *La suprême création ne peut se réaliser que par la poésie* (Valéry). *Les prédictions des voyantes se réalisent quelquefois.* || **2.** Accomplir pleinement sa nature, son idéal : *Il sentait bouillonner et s'ordonner en lui les puissances créatrices de son génie et le défaut d'argent l'empêchait justement de se réaliser* (Aymé).

• SYN. : **1** *s'accomplir, advenir, arriver, se produire ;* **2** *s'accomplir, s'épanouir.*

• REM. L'emploi de *réaliser* au sens II, anglicisme encore critiqué par certains puristes, est tout à fait passé dans l'usage courant comme dans la langue littéraire.

réalisme [realism] n. m. (dér. savant de *réel ;* 1803, Boiste, au sens 1 [« affirmation selon laquelle la connaissance humaine est capable d'atteindre l'être réel », 1869, Littré ; *réalisme platonicien,* 1875, Larousse] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1902, *Revue de philologie française,* XXVIII, 207 ; sens 4, 1869, Littré ; sens 5, janv. 1833, *Revue des Deux Mondes,* p. 397 [en réaction contre les excès du lyrisme romantique, v. 1860, Baudelaire] ; sens 6, 1964, Larousse ; sens 7, 1968, Larousse). **1.** Position philosophique selon laquelle la réalité du monde extérieur existe indépendamment de l'ensemble des actes par lesquels nous cherchons à la connaître. (S'oppose à l'*idéalisme.*) || Affirmation selon laquelle la connaissance humaine est capable d'atteindre l'être réel. || *Réalisme platonicien,* v. IDÉALISME. || **2.** Ensemble des systèmes philosophiques ayant pris pour base ces positions. || **3.** Disposition à voir la réalité telle qu'elle est et à agir en conséquence : *Faire preuve de réalisme politique.* || **4.** Qualité d'une œuvre qui prétend représenter la nature et la vie telles qu'elles sont, avec une objectivité que n'embellissent ni la poésie ni l'imagination : *Le réalisme assez cru de Rabelais. Ce film contient des séquences d'un réalisme presque insoutenable.* || **5.** Doctrine artistique et littéraire qui repose sur une fidélité maximale à la réalité objective du monde : *Si, au contraire, l'artiste choisit pour des raisons souvent extérieures à l'art d'exalter la réalité brute, nous avons le réalisme* (Camus). || *Spécialem.* Doctrine et école littéraire et artistique apparues au milieu du XIX^e s. en réaction contre les excès du lyrisme romantique, et qui pratiquent « la sincérité dans l'art », par le respect des faits et par la précision dans l'observation et l'analyse : *Nous avons entendu parler d'un certain procédé littéraire appelé réalisme, — injure dégoûtante jetée à la face de tous les analystes, mot vague et élastique qui signifie pour le vulgaire, non pas une méthode nouvelle de création, mais une description minutieuse des accessoires* (Baudelaire). *Ce réalisme à la mode de 1850 distinguait fort mal entre l'observation précise à la manière des savants et la constatation brute et sans choix des choses, selon la vision commune* (Valéry). *Le réalisme est représenté en peinture par Courbet.* || **6.** *Réalisme socialiste,* théorie et méthode esthétiques du socialisme marxiste, selon lesquelles l'art et la littérature devaient refléter la réalité sociale et dépeindre les transformations révolutionnaires de la société, le rôle du prolétariat, le triomphe des idées socialistes. (Vieilli.) || **7.** *Nouveau réalisme,* mouvement artistique qui eut une existence organisée dans les années 1960-1963, sous l'impulsion du critique français Pierre Restany, et se voulut une réaction contre une certaine sclérose de l'art abstrait des années 1950.

• SYN. : **3** *opportunisme, pragmatisme ;* **5** *naturalisme, vérisme.*

réaliste [realist] adj. et n. (dér. savant de *réel ;* 1587, Huguet, au sens 1 ; sens 2, 1932, J. Romains). **1.** Se dit d'une personne qui professe le réalisme en art, en littérature, en philosophie : *Toute œuvre d'art est toujours l'expression d'un idéal : mais pour un artiste réaliste, cet idéal naît presque immédiatement au contact du réel* (Delacroix). *Parnassiens et réalistes consentiront à perdre en intensité apparente, en abondance, en mouvement oratoire, ce qu'ils gagneront en profondeur, en vérité, en qualité technique et intellectuelle* (Valéry). || **2.** Se dit d'une personne qui tient compte des réalités et fait preuve de sens pratique : *Un homme d'État réaliste. Un négociateur réaliste.*

◆ adj. (sens 1, 1869, Littré ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, 1929, R. Martin du Gard). **1.** Se dit de ce qui est conforme aux principes du réalisme artistique ou littéraire : *De même, ce qu'on appelle communément le roman réaliste veut être la reproduction du réel dans ce qu'il a d'immédiat* (Camus). *Une description réaliste. Un tableau réaliste.* || **2.** *Péjor.* Qui dépeint les aspects vulgaires du réel : *Ce roman osé abonde en détails réalistes. Une chanson réaliste.* || **3.** Se dit d'un comportement qui témoigne du sens des réalités : *Avoir une vue réaliste des choses, une politique réaliste.*

• SYN. : **1** *naturaliste, vériste ;* **3** *opportuniste, positif, pragmatique.* — CONTR. : **1** *romantique, spiritualiste ;* **3** *idéaliste, romanesque, utopique.*

réalité [realite] n. f. (lat. médiév. *realitas,* réalité, de *realis* [v. RÉEL] ; v. 1290, *Livre Roisin,* au sens de « contrat rendu réel à fin d'hypothèque et de nantissement » ; sens 1, XVI^e s., La Curne [*réalité objective,* 1932, Larousse ; *réalité du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie,* 1690, Furetière — *réalité,* même sens, 1680, M^me de Sévigné ; *principe de réalité,* 1962, Robert ; *épreuve de réalité,* 1975, Larousse] ; sens 2, 1666, Molière ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Qualité de ce qui existe réellement et n'est pas seulement une apparence ou une vue de l'esprit : *Parfois la réalité d'un acte ne nous est sensible qu'en ses conséquences* (Gide). *Certains philosophes nient la réalité du monde extérieur.* || *Réalité objective,* existence d'un objet, posée comme indépendante de quelque sujet que ce soit. || *Réalité du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie,* affirmation théologique de sa présence réelle. || *Principe de réalité,* en psychanalyse, modification du principe de plaisir qui tend aux mêmes buts mais en s'accommodant aux conditions imposées par le monde extérieur. || *Épreuve de réalité,* processus par lequel le sujet établit une distinction entre le monde extérieur et lui-même, selon Freud. || **2.** Ce qui existe en fait ; chose réelle : *Dans l'existence intérieure et théorique, je suis l'homme de tous les songes ; dans l'existence extérieure et pratique, je suis l'homme des réalités* (Chateaubriand). *Si mon cœur, fatigué du rêve qui l'obsède, | À la réalité revient pour s'assouvir* (Musset). *Géronimus devait choisir entre le poids de ses rêves et la réalité fugace* (Cayrol). *Parfois, la réalité dépasse la fiction. Il faut tenir compte des réalités du jour.* || **3.** *Réalité de l'impôt,* qualité de l'impôt réel.

• SYN. : **1** *existence, matérialité, vérité ;* **2** *fait.* — CONTR. : **1** *apparence, doute, fausseté, idéalité ;* **2** *aberration, chimère, fantôme, fiction, illusion, mirage, rêve, songe, utopie, vision.*

◆ **En réalité** loc. adv. (v. 1320, *Roman de Fauvel,* écrit *en realté,* puis 1762, J.-J. Rousseau, écrit *en réalité*). Réellement, effectivement : *Il est heureux en apparence, mais il ne l'est pas en réalité. En réalité, il ne s'agit pas de négociations, mais bien de bavardage.*

réaménagement [reamenaʒmɑ̃] n. m. (de *ré-* et de *aménagement ;* 20 fév. 1966, *le Monde*). Action d'apporter des modifications à quelque chose : *Un réaménagement ministériel.*

réanimateur, trice [reanimatœr, -tris] n. (de *réanimat[ion]* 24 oct. 1964, *Paris-Match,* p. 5). Médecin spécialiste de la réanimation.

réanimation [reanimasjɔ̃] n. f. (de *ré-* et de *animation ;* 1932, Larousse). Ensemble des moyens physiques, chimiques et biologiques propres à rétablir et à maintenir un équilibre humoral et fonctionnel normal dans les agressions pathologiques aiguës sévères ; mise en œuvre de ces moyens : *Procéder à la réanimation d'un blessé de la route.*

réanimer [reanime] v. tr. (de *ré-* et de *animer ;* av. 1559, J. Du Bellay, puis 1845, Bescherelle, au sens de « animer de nouveau » ; sens actuel [de *réanim(ation)*], 1962, Robert). Soumettre à la réanimation.

réapportionnement [reapɔrsjɔnmɑ̃] n. m. (de *ré-* et de *portion ;* 1964, Larousse). Opération consistant, aux États-Unis, à modifier le découpage des circonscriptions électorales.

réapprendre v. tr. V. RAPPRENDRE.

réapprovisionnement [reaprɔvizjɔnmɑ̃] n. m. (de *réapprovisionner ;* 23 oct. 1873, *Gazette des tribunaux,* p. 1028). Action de réapprovisionner. (On trouve aussi la forme RAPPROVISIONNEMENT [de *rapprovisionner* — v. l'art. suiv. — ; 1968, Larousse].)

réapprovisionner [reaprɔvizjɔne] v. tr. (de *ré-* et de *approvisionner ;* 23 oct. 1873, *Gazette des tribunaux,* p. 1028). Remplacer par un nouvel apport ce qui fait défaut. (On trouve aussi la forme RAPPROVISIONNER [de *r(e)-* et de *approvisionner ;* 1869, Littré].)

réarmement [rearməmɑ̃] n. m. (de *réarmer ;* 1771, Trévoux). Action de réarmer ou de se réarmer ; résultat de cette action : *Le réarmement progressif de l'Allemagne.*

réarmer [rearme] v. tr. (de *ré-* et de *armer ;* XVe s., La Curne, puis 1771, Trévoux, aux sens 1-2 [au fig., 1858, Legoarant]). **1.** Armer de nouveau : *Réarmer un fusil après un tir.* || **2.** Doter d'une armée : *Réarmer un pays vaincu ;* et au fig. : *Le Directoire venait d'être réarmé de toute la puissance révolutionnaire* (Thiers).

◆ v. intr. (1875, Larousse). Reconstituer son armée, sa puissance militaire : *Nation qui réarme en dépit des traités.*

réarrangement [rearɑ̃ʒmɑ̃] n. m. (de *réarranger ;* 1964, Larousse). Migration d'atomes ou de radicaux chimiques, provoquant l'isomérisation d'une molécule ou une réaction anormale lors d'une transformation.

réarranger (se) [sərearɑ̃ʒe] v. pr. (de *ré-* et de *arranger ;* 1934, Aragon, comme v. tr., au sens de « arranger de nouveau » ; comme v. pr., au sens actuel, 1964, Larousse). [Conj. **1 b.**] Subir un réarrangement.

réassignation [reasiɲasjɔ̃] n. f. (de *réassigner,* assigner de nouveau [début du XVIe s.], de *ré-* et de *assigner ;* fin du XVe s., puis 1669, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Nouvelle assignation devant un juge. || **2.** Assignation sur un autre fonds que celui qui avait été affecté d'abord au paiement d'une somme.

réassortiment n. m., **réassortir** v. tr. V. RASSORTIMENT, RASSORTIR.

réassumer [reasyme] v. tr. (de *ré-* et de *assumer ;* 1875, Larousse, au sens de « reprendre — son sang — » [en parlant de Jésus-Christ ressuscité] ; sens actuel, 1968, Larousse). En psychanalyse, assumer de nouveau et complètement : *Certains sujets sont amenés peu à peu à réassumer leurs énoncés.*

réassurance [reasyrɑ̃s] n. f. (de *réassurer ;* août 1681, d'après Littré, 1869). Opération consistant, pour un assureur, à se décharger partiellement sur un autre d'un risque qu'il a accepté de couvrir.

réassurer [reasyre] v. tr. (de *ré-* et de *assurer ;* août 1681, d'après Littré, 1869). Assurer une compagnie d'assurance pour la somme ou partie de la somme qu'elle pourrait avoir à verser elle-même, le cas échéant, à un client.

réassureur [reasyrœr] n. m. (de *réassurer ;* 1869, Littré). Celui qui réassure.

rebab [rəbab] n. m. (ar. *rabāb[a],* même sens [v. REBEC] ; 1875, Larousse, art. *rebabah*). Violon à deux cordes, qui est utilisé dans certains pays musulmans.

rebanchage [rəbɑ̃ʃaʒ] n. m. (de *rebanché ;* 1964, Larousse). Syn. de RABASSENAGE, dans le centre et le midi de la France.

rebanché [rəbɑ̃ʃe] n. m. (de *re-* et de *banc ;* 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Dans les houillères du centre et du midi de la France, terrain qui a gonflé à la sole d'une galerie et qu'on enlève dans le rebanchage. || **2.** Banquette de charbon laissée temporairement à la partie inférieure d'une couche.

rebaptisant [rəbatizɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *rebaptiser,* baptiser de nouveau [XIIIe s., Godefroy], de *re-* et de *baptiser ;* 1762, Acad.). Nom donné à ceux des catholiques du IIIe s. qui regardaient comme nul le baptême administré par les hérétiques, et rebaptisaient ceux d'entre eux qui entraient dans l'Église après l'avoir reçu. (On a dit aussi REBAPTISATEUR [dér. savant de *rebaptiser ;* 1688, Bossuet].)

rébarbatif, ive [rebarbatif, -iv] adj. (dér. savant de l'anc. v. *rebarber,* faire face à l'ennemi, regimber [fin du XIIIe s., *Doon de Mayence*], proprem. « faire face, barbe contre barbe », de *re-* et de *barbe,* n. f. ; v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1670, Molière). **1.** Peu engageant, rude et rebutant : *M. Jacob faisait de vains efforts pour se donner une apparence rébarbative et cacher à ses élèves sa bonté* (Gide). *Une mine rébarbative.* || **2.** *Fig.* Qui manque d'attrait ; ennuyeux : *Voilà des mots qui sont trop rébarbatifs* (Molière). *Un sujet rébarbatif.*

● SYN. : **1** *dur, hargneux, revêche, sévère ;* **2** *aride, fastidieux, ingrat, rebutant.* — CONTR. : **1** *affable, aimable, amène, avenant, charmeur, engageant, gentil, sympathique ;* **2** *amusant, attrayant, distrayant, intéressant, plaisant, prenant.*

rebarbe [rəbarb] n. f. (occitan *rebarbo,* même sens, de *re-* [lat. *re-,* v. R(E)-] et de *barbo,* moisissure, proprem. « barbe », lat. *barba,* barbe [de l'homme et des animaux] ; 1869, Littré). Nom donné, dans les fromageries de Roquefort, aux secondes raclures du fromage, qu'on transforme en pains cylindriques pour la consommation locale.

rebarder [rəbarde] v. tr. (de *re-* et de *barder ;* 1549, R. Estienne, au sens de « remettre son armure à un cheval » ; sens actuel, 1869, Littré). Enlever un peu de terre du faisceau des racines d'une plante qu'on vient d'arracher, pour que, quand on la repique, l'eau d'arrosage arrive plus aisément aux racines.

rebarrer [rəbare] v. tr. (de *re-* et de *barrer ;* 1964, Larousse). *Rebarrer un violon,* en remplacer la barre d'harmonie par une neuve.

rebat [rəba] n. m. (déverbal de *rebattre ;* milieu du XVIe s., Ronsard, au sens de « reflet » ; sens I, 1869, Littré ; sens II, 1964, Larousse).

I. En fauconnerie, action de lancer l'autour une seconde fois.

II. Tournée quotidienne des douaniers pour la surveillance d'un secteur.

rebattage [rəbataʒ] n. m. (de *rebattre ;* 1869, Littré, au sens de « action de polir la surface des boulets » ; sens 1 et 3, 1904, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Action de lisser la surface des briques. || **2.** Gâchage prolongé au-delà du temps nécessaire pour que la prise d'un matériau commence : *Le rebattage diminue presque toujours les résistances.* || **3.** Réparation ou renforcement des éléments de consolidation d'un tonneau (cercles, barres, chevilles, doubles fonds).

rebattement [rəbatmɑ̃] n. m. (de *rebattre ;* 1290, Godefroy, au sens de « diminution » ; sens I, 1690, Furetière ; sens II, 1964, Larousse).

I. En héraldique, répartition des pièces ou des partitions d'un écu.

II. Défaut de fonctionnement du balancier d'une montre, qui a pour effet de la faire avancer.

rebatteret [rəbatrɛ] n. m. (de *rebattre ;* 1782, A. Thomas, *Nouveaux Essais,* p. 105). Syn. de REBATTOIR (au sens 2).

rebatteuse [rəbatøz] n. f. (de *rebattre ;* 1964, Larousse). Machine permettant, après ressuage, de represser les briques filées pour leur donner la netteté de forme désirée.

rebattoir [rəbatwar] n. m. (de *rebattre ;* 1875, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Instrument, en forme de battoir ou de batte, servant à refouler et à rebattre les briques et les carreaux de terre. || **2.** Ciseau qui sert à tailler les ardoises à la main. (Syn. REBATTERET.)

rebattre [rəbatr] v. tr. (de *re-* et de *battre ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *rebatre* [*rebattre,* XIV^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1559, Amyot [*rebattre les oreilles... de quelque chose,* 1713, Hamilton ; *rebattre quelque chose aux oreilles...,* 1669, Molière] ; sens I, 3, 1875, Larousse ; sens I, 4, 1904, Larousse ; sens I, 5, 1869, Littré [aussi *rebattre les voies*] ; sens II, 1690, Furetière). [Conj. **48.**]

I. 1. Battre de nouveau : *Avec tes cavaliers, tu rebattras leur infanterie entre tes éléphants et les miens* (Flaubert). *Rebattre les cartes.* || **2.** Frapper à coups redoublés : *Rebattre un tapis.* || Fig. *Rebattre les oreilles à quelqu'un de quelque chose,* (class.) *rebattre quelque chose aux oreilles de quelqu'un,* lui répéter sans cesse la même chose, jusqu'à la satiété : *Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux, vu, | Ce qu'on appelle vu. Faut-il vous le rebattre | Aux oreilles cent fois et crier comme quatre ?* (Molière). *« Souviens-toi de te méfier. » Cette devise de Mérimée, Charles Maurras, il y a trente ans, nous en rebattait déjà les oreilles* (Mauriac). *Les fameux filets de sole au Chambertin ! J'en ai eu les oreilles rebattues toute une matinée* (Bernanos). || **3.** Dans l'industrie de la céramique, soumettre au rebattage. || **4.** En héraldique, reproduire plusieurs fois une pièce de longueur. || **5.** En parlant des chiens de chasse, prendre le contre-pied de la bête et aller comme s'ils étaient dans le droit. || *Rebattre les voies,* en parlant d'un chien, revenir plusieurs fois sur les mêmes voies ; en parlant d'un animal de chasse, mêler ses voies afin de mettre les chiens en défaut.

II. *Rebattre un matelas,* en ouvrir la laine ou le crin avec une carde, pour les gonfler.

◆ v. intr. (1875, Larousse). En parlant des chiens de chasse, tenir le fouet haut et droit.

rebattu, e [rəbaty] adj. (part. passé de *rebattre ;* av. 1613, M. Régnier, au sens de « par où on passe souvent » [en parlant d'un chemin] ; sens 1, 1662, Corneille ; sens 2, 1669, Molière). **1.** Qui a été répété à satiété, très commun : *Dites-moi, de grâce, un calembour bien usé, quelque chose de bien rebattu* (Musset). *Un sujet, un thème rebattu.* || **2.** *Avoir les oreilles rebattues de quelque chose,* v. OREILLE (au sens I, 2).

● SYN. : **1** *banal, connu, réchauffé, usé, vulgaire.* — CONTR. : **1** *inédit, neuf, nouveau, original.*

◆ **rebattu** n. m. (av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam). Ensemble de propos très communs et sans intérêt : *Tout ce parlage insignifiant, tout ce rebattu* (Villiers de L'Isle-Adam). *Car nous sommes ainsi faits que nous nous montrons moins épris de l'inédit que fidèles au rebattu* (Colette).

rebaudir [rəbodir] v. tr. (de *re-* et de l'anc. adj. *balt,* joyeux [1080, *Chanson de Roland*], *baut* [v. 1175, Chr. de Troyes], francique **bald,* hardi ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « reprendre courage » ; XIV^e s., *Miracles de Nostre-Dame,* au sens de « devenir joyeux » ; sens actuel, 1932, Larousse [*rebaudir,* v. intr., même sens, 1690, Furetière]). *Rebaudir le fouet,* en parlant des chiens de chasse, relever le bout de la queue, ce qui fait juger qu'ils sont sur la bonne voie.

rebec [rəbɛk] n. m. (ar. *rabāb*[*a*], même sens ; v. 1265, J. de Meung, écrit *rebebe ; rebec* [peut-être d'après *bec*], av. 1493, G. Coquillart). Instrument de musique d'origine orientale, à cordes frottées, le plus souvent au nombre de trois, dont l'usage, fréquent au Moyen Âge, fut abandonné au XVII^e s. : *Tes mains à l'ongle rose et tranchant comme un bec | Durent pincer jadis la harpe et le rebec* (Moréas).

rébecca [rebɛka] n. m. (de *rebéquer ;* 1653, Esnault, écrit *rebec ; rébecca,* 1880, Esnault). *Arg.* Rouspétance, scandale à tendance revendicative : *Faire un rébecca de tous les diables.*

rebecquer v. intr., ou **se rebecquer** v. pr. V. REBÉQUER.

rebectant, e [rəbɛktɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rebecter ;* 1953, A. Simonin, p. 143). *Arg.* Qui redonne des forces, de la santé : *Une tortore vachement rebectante.*

rebecter ou **rebéqueter** [rəbɛkte] v. tr. (de *re-* et de *bec* [ce mot évoquant l'appétit et les moyens de défense] ; 1829, Vidocq, comme v. intr., au sens de « chanter une reprise de vers » ; comme v. tr., au sens actuel, 1910, Esnault). *Arg.* Redonner du courage, réconforter.

◆ **se rebecter** ou **se rebéqueter** v. pr. (sens 1, 1889, Esnault ; sens 2, 1881, L. Rigaud). **1.** *Arg.* Rétablir une santé compromise : *Paulo est allé se rebecter au bord de la grande bleue.* || **2.** *Arg.* Améliorer une situation financière compromise : *Un casse rue Tronchet a permis à Julot, dans la dèche, de se rebéqueter.*

rebelle [rəbɛl] adj. et n. (lat. *rebellis,* qui recommence la guerre, rebelle, révolté, de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *bellum,* guerre ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Qui refuse de se soumettre à l'autorité d'un gouvernement, d'un État, ou d'une personne : *De la zone où les rebelles peuvent difficilement être contrôlés, l'armée a voulu faire une zone de vide et de misère* (J. Roy). *L'esclave rebelle affirme qu'il y a quelque chose en lui qui n'accepte pas la manière dont son maître le traite* (Camus).

● SYN. : *contestataire, dissident, factieux, guérillero, insoumis, insubordonné, insurgé, maquisard, mutin, résistant, révolté, révolutionnaire.* — CONTR. : *fidèle, loyal.*

◆ adj. (sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1642, Corneille [*la chair est rebelle à l'esprit,* 1718, Acad. ; *les anges rebelles,* 1863, Renan ; *les esprits rebelles,* 1835, Acad.] ; sens 4, 1935, Acad.). **1.** Se dit d'une chose qui ne reste pas dans la position qu'on veut lui donner : *Camille était devant moi, petite forme blanche. Des mèches rebelles couvraient ses yeux* (Mauriac). || **2.** Qui est difficile à guérir, qui ne cède pas aux remèdes : *Un mal rebelle. Une fièvre rebelle.* || **3.** *Rebelle à,* indocile, qui résiste à : *Oui, l'œuvre sort plus belle | D'une forme au travail | Rebelle* (Gautier). *Un élève rebelle à toute discipline. Il est resté rebelle à mes conseils, à mes désirs.* || *La chair est rebelle à l'esprit,* les sens se révoltent contre la raison. || *Les anges rebelles, les esprits rebelles,* les anges qui, d'après l'Ancien Testament, se sont révoltés contre Dieu et sont devenus les démons. || **4.** Se dit d'une personne qui n'a pas de dispositions pour : *Un enfant rebelle aux mathématiques, à la musique.*

● SYN. : **1** *indisciplinable, récalcitrant ;* **2** *opiniâtre, tenace ;* **3** *indocile, rétif, sourd ;* **4** *fermé, imperméable, insensible, réfractaire.* — CONTR. : **1** *docile ;* **2** *anodin, bénin ;* **3** *attentif, ouvert ;* **4** *doué, sensible.*

rebeller (se) [sərbɛle *ou* sərəbɛle] v. pr. (lat. *rebellare,* reprendre les armes, se soulever, se révolter [au pr. et au fig.], de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *bellare,* faire la guerre, dér. de *bellum,* guerre ; v. 1180, P. Barbier, au sens 1 [*reveler,* v. intr. même sens, 1080, *Chanson de Roland*] ; sens 2, 1395, Anglure). **1.** Refuser d'obéir à l'autorité de l'État ou à toute autre autorité de droit ou de fait : *Un peuple qui se rebelle contre l'occupant. Un esclave qui se rebelle contre son maître.* || **2.** *Fig.* Protester, regimber contre ce qui indigne ou irrite : *À tout instant, il prenait Suzanne par le bras ou par la taille avec un naturel si parfait, avec une si charmante liberté que la jeune femme ne songeait pas même à se rebeller* (Duhamel). *Je n'ai jamais écrit une lettre d'amour sans me rebeller, en écrivant, contre ce que j'écrivais* (Léautaud).

● SYN. : **1** *s'insurger, se mutiner, se révolter, se soulever ;* **2** *se cabrer, se défendre, s'insurger,*

se rebiffer (fam.), *se récrier.* — CONTR. : **1** *se soumettre ;* **2** *accepter, céder, obéir, plier, se résigner.*

rébellion [rebɛljɔ̃] n. f. (lat. *rebellio,* reprise des hostilités, révolte, de *rebellis* [v. REBELLE] ; v. 1212, Anger, au sens 1 [en droit pénal, 1669, Molière] ; sens 2, 1628, Malherbe ; sens 3, v. 1370, Oresme). **1.** Action de se révolter avec violence contre une autorité de droit ou de fait : *Liberté ! C'est ainsi qu'en nos rébellions | Avec des épagneuls nous fîmes des lions* (Hugo). *Hercule sans colère et sans rébellion | Obéit* (Banville). || En droit pénal, infraction commise contre l'autorité publique et consistant en une attaque ou en une résistance active, accompagnées de violences ou de voies de fait, contre les officiers ministériels, les gardes champêtres ou forestiers, les agents de la force publique, les préposés à la perception des taxes et des contributions, les porteurs de contraintes, les préposés des douanes, les officiers ou agents de la police administrative ou judiciaire, lorsqu'ils agissent dans l'exercice de leurs fonctions : *Faire rébellion (à la justice).* || **2.** Ensemble des rebelles armés : *Les Français ne sont vraiment venus à Toudja qu'en 1956, pour écraser la rébellion* (J. Roy). *Engager des pourparlers avec la rébellion.* || **3.** *Fig.* Révolte intérieure, refus d'obéissance : *C'est encore une subtile rébellion que de ne pas consentir, devant soi-même, à son naturel orgueilleux* (Estang).

• SYN. : **1** *dissidence, guérilla, insurrection, mutinerie, résistance, révolte, sédition, soulèvement ;* **2** *maquis, résistance ;* **3** *contestation, désobéissance, opposition, protestation, refus.* — CONTR. : **1** *fidélité, loyauté ;* **3** *docilité, obéissance, soumission.*

rebéquer [rəbeke] v. intr. ou **se rebéquer** [sərbeke *ou* sərəbeke] v. pr. (de *re-* et de *bec ;* 1316, Godefroy, comme v. tr., écrit *rebechier,* au sens de « renoncer à » ; écrit *rebecquer* et *rebéquer,* comme v. intr., au sens actuel, 1532, Rabelais [comme v. pr., 1587, F. de La Noue]). *Class.* et *dialect.* Répondre avec aigreur ; tenir tête, résister : *Sa voix et sa grâce intrinsèque | Ont mon ouvrage défendu | Contre l'auditeur qui rebèque* (Voltaire). *Il ne fallait pas qu'elle s'avisât de se rebéquer* (Zola).

• REM. On rencontre parfois l'orthographe REBECQUER.

rebéqueter v. tr. V. REBECTER.

rebéqueur, euse [rəbekœr, -øz] adj. et n. (de *rebéquer ;* 1930, d'après Robert, 1970). *Dialect.* Effronté, insolent.

• REM. Ce mot est parfois écrit REBECQUEUR, EUSE.

rebiffe [rəbif] n. f. (déverbal de *se rebiffer ;* 1836, Vidocq [*à la rebiffe,* 1845, Esnault]). *Arg.* Révolte, revanche : *Maréchal Ducono se page avec méfiance, | Il rêve à la rebiffe et il crie au charron* (Desnos). || *À la rebiffe,* en récidive.

rebiffer [rəbife] v. intr. (de *re-* et du radical onomatop. *biff-,* qui évoque, entre autres choses, un mouvement brusque ; fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* dans la loc. *rebif[f]er du nés,* « froncer le nez » ; sens actuel, 1916, Barbusse). *Pop.* Recommencer : *Tiens, écoute là-bas les boulettes qui r'biffent* (Barbusse).

◆ **se rebiffer** v. pr. (1630, Saint-Amant [*se rebiffer contre quelqu'un,* 1718, Ph. Leroux]). *Fam.* Se refuser à quelque chose avec violence et brusquerie : *J'avais peiné comme Sisyphe | Et comme Hercule travaillé | Contre la chair qui se rebiffe* (Verlaine). *Le petit eut un mouvement de révolte et se rebiffa* (Gide). *À force d'entendre répéter aujourd'hui qu'Alvaro est un faux chrétien, et de n'entendre quasiment que cela, je me rebiffe* (Montherlant). || *Se rebiffer contre quelqu'un,* refuser de lui obéir : *Quant à moi, pour la première fois, je me rebiffai : Folcoche reçut dans les tibias quelques répliques du talon* (H. Bazin).

• SYN. : *se cabrer, s'insurger, s'opposer, récalcitrer* (fam.), *regimber* (fam.), *tenir tête ; se rebeller, se révolter.* — CONTR. : *céder, obéir, plier, se résigner, se soumettre.*

rebiquer [rəbike] v. intr. (origine incertaine ; XXe s.). *Fam.* Se dresser, se retrousser, en parlant de quelque chose : *Une mèche de cheveux qui rebique.*

◆ v. tr. (1945, Sartre). *Fam* Énerver quelqu'un : *J'avais un instituteur qui parlait comme lui, mais moi je ne suis plus à l'école, ça me rebique* (Sartre).

reblandir [rəblɑ̃dir] v. intr. (de *re-* et de l'anc. v. *blandir,* caresser, flatter [v. 1130, *Eneas*], lat. pop. **blandire,* var. du lat. class. *blandiri,* mêmes sens, dér. de *blandus,* câlin, flatteur ; 1690, Furetière). En parlant d'un vassal, formuler avec respect une réclamation auprès de son suzerain, à l'occasion d'une saisie faite par celui-ci.

reblandissement [rəblɑ̃dismɑ̃] n. m. (de *reblandir ;* 1875, Larousse). *Vx.* Action de reblandir.

reblochon [rəblɔʃɔ̃] n. m. (mot savoyard de même sens, de *reblochi,* traire à nouveau une vache, de *re-* et du v. dialect. *blossi, blochi,* pincer, lat. pop. **blottiare,* pincer, d'origine inconnue ; 1877, Littré). Fromage affiné, à caillé découpé, brassé et pressé, et à croûte lavée, fabriqué en Haute-Savoie avec du lait de vache.

rebobinage [rəbɔbinaʒ] n. m. (de *rebobiner ;* 1964, Larousse [aussi dans l'industrie du papier]). Action de bobiner une deuxième fois. || Dans l'industrie du papier, opération rendue nécessaire pour obtenir, à partir d'une bobine de grande largeur, plusieurs bobines moins larges et d'un diamètre différent.

• REM. On rencontre également la forme REMBOBINAGE.

rebobiner [rəbɔbine] v. tr. (de *re-* et de *bobiner ;* 1964, Larousse). Soumettre au rebobinage.

• REM. On rencontre également la forme REMBOBINER.

reboisement [rəbwazmɑ̃] n. m. (de *reboiser ;* 1845, Bescherelle). Remise en état boisé d'un terrain dont la végétation forestière avait disparu. (On dit aussi REFORESTATION.)

reboiser [rəbwaze] v. tr. (de *re-* et de *boiser ;* 1845, Bescherelle). Replanter en bois un terrain qui avait été déboisé : *Reboiser une région dévastée par la guerre est une œuvre de longue haleine.*

rebond [rəbɔ̃] n. m. (déverbal de *rebondir ;* 1676, Pomey, au sens 1 [pour une balle, un ballon, 1869, Littré] ; sens 2, 1934, G. Chevallier). **1.** Action de rebondir : *Le rebond d'une cascade sur les rochers, d'un plongeur sur le tremplin.* || *Spécialem.* Bond que fait la balle, le ballon après avoir heurté un mur ou touché terre. || **2.** *Littér.* État de ce qui est rebondi (rare) : *Cette posture donne à sa croupe musclée un rebond du meilleur effet* (Chevallier).

• SYN. : **1** *rebondissement ;* **2** *arrondi, bombement, courbe.*

rebondi, e [rəbɔ̃di] adj. (part. passé de *rebondir ;* v. 1460, Villon). Arrondi, gonflé par l'embonpoint : *Les chevaux se redressaient sous la main du maître qui frappait leur croupe rebondie* (Musset). *Tout cela est ferme, plein de suc, solide et rebondi* (France).

• SYN. : *bien en chair, charnu, dodu, plein, potelé, rondelet* (fam.), *rondouillard* (fam.).

rebondir [rəbɔ̃dir] v. intr. (de *re-* et de *bondir ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens de « retentir » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « être ébranlé » ; sens 1, 1530, Palsgrave, 680 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, av. 1778, Voltaire). **1.** Faire un ou plusieurs bonds après avoir heurté une surface : *Mélibée bondissait et rebondissait dans la cuve arrière du spider* (Benoit). || **2.** En parlant d'une partie du corps, présenter une éminence arrondie : *L'obésité fait rebondir son ventre.* || **3.** *Fig.* Reprendre une nouvelle vigueur après un arrêt momentané ; avoir des conséquences nouvelles, un développement imprévu : *Soudain, son irritation rebondit de plus belle lorsqu'ayant pris la lampe pour examiner un peu l'enfant, elle s'avisa de son état de saleté indicible* (Gide). *Faire rebondir la discussion par une question inattendue. L'action de cette pièce rebondit. Ce scandale a fait rebondir la crise politique.*

• SYN. : **1** *bondir, ricocher, sauter ;* **3** *recommencer, renaître, repartir, reprendre.*

rebondissement [rəbɔ̃dismɑ̃] n. m. (de *rebondir ;* fin du XIVe s., Chr. de Pisan, au sens 1 ; sens 2, 1922, R. Martin du Gard). **1.** Action, mouvement, bruit de ce qui rebondit : *Ils entendirent derrière eux un grand souffle haletant, entrecoupé régulièrement par le rebondissement d'une canne* (Flaubert). || **2.** *Fig.* Action de reprendre de la vigueur, de l'intérêt à la suite de quelque coup de théâtre ; développement plus ou moins imprévu d'une affaire : *Le XIXe s. n'aurait-il donné qu'Anatole France, il nous aurait prouvé, non sans éclat, que dans toute sa délicatesse, le génie propre à la France est capable sans cesse de renaissance et de rebondissements* (Duhamel). *Le rebondissement spectaculaire d'un scandale immobilier. Ce procès est appelé à connaître de nouveaux rebondissements.*

• SYN. : **1** *rebond ;* **2** *renaissance, reprise.*

rebonjour [rəbɔ̃ʒur] interj. (de *re-* et de *bonjour ;* XXe s.). *Fam.* Salut que l'on adresse à quelqu'un qu'on a quitté depuis peu de temps : *Allô, c'est Sarah ? — Rebonjour, fit la voix nasillarde de Sarah. Eh bien, c'est arrangé* » (Sartre).

rebord [rəbɔr] n. m. (déverbal de *reborder,* border de nouveau [1476, *Dict. général*], de *re-* et de *border ;* 1642, Oudin, au sens 3 ; sens 1, 1653, d'après Richelet, 1680 ; sens 2, 1673, Havard ; sens 4, 1869, Littré). **1.** Bord en saillie : *Le rebord d'une fenêtre.* (En menuiserie, on dit aussi RECOUVREMENT.) || **2.** Bord d'une chose qui a de la profondeur : *Des petits plombs, ce qu'il restait de la décharge, venaient affleurer au rebord des plaies* (Céline). *Le rebord d'un fossé, d'un vase.* || **3.** Bord replié, retourné : *Le rebord d'un chapeau, de l'oreille.* || **4.** Dans une serrure, côté du palâtre, généralement entaillé dans l'épaisseur de la porte, portant le passage du ou des pênes et leur servant de guidage.

rebordé, e [rebɔrde] adj. (part. passé de *reborder* [v. l'art. précéd.] ; 1869, Littré). Dont le rebord est très prononcé : *Rien ne vous dira ce qu'étaient ces lèvres, à la fois nettes et rebordées, molles et fines* (Louÿs). *Des oreilles rebordées.*

• SYN. : *ourlé.*

rebot [rəbo] n. m. (déverbal de *rebouter* [v. ce mot] ; XVe s., *Pastoralet,* au sens de « fait de repousser, rebuffade » ; sens actuel, 1903, Larousse, art. *pelote*). Jeu de pelote basque, dérivé de la longue paume.

rebouchage [rəbuʃaʒ] n. m. (de *reboucher* 2 ; 1836, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Obturation d'un puits par un bouchon de ciment. || **2.** En peinture, opération consistant à obturer les principales cavités d'un subjectile, en vue de lui donner une planimétrie acceptable.

rebouché, e [rəbuʃe] adj. (part. passé de *reboucher* 1 ; v. 1170, *Livre des Rois*). *Class.* Émoussé : *Le trait contre toi décoché | Rompra contre toi rebouché* (Motin).

1. reboucher [rəbuʃe] v. intr. ou **se reboucher** [sərbuʃe *ou* sərəbuʃe] v. pr. (de *re-* et de *bouche ;* v. 1175, Chr. de Troyes, comme v. intr., et début du XVIIe s., Malherbe, comme v. pr.). Devenir moins aigu, s'émousser : *L'épée reboucha contre sa cuirasse* (Acad., 1694).

2. reboucher [rəbuʃe] v. tr. (de *re-* et de *boucher ;* 1412, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Boucher de nouveau : *Reboucher une bouteille.* || **2.** Effectuer le rebouchage d'un puits ou d'un subjectile.

rebouclage [rəbuklaʒ] n. m. (de *reboucler,* boucler de nouveau [1669, Widerhold], de *re-* et de *boucler ;* 1875, Larousse). Défaut de confection d'un tissu, qui affecte la tension des fils de chaîne ou de trame.

rebouilleur [rəbujœr] n. m. (de *rebouillir,* bouillir de nouveau [XIVe s.], de *re-* et de *bouillir ;* 1964, Larousse). Appareil servant à réchauffer et à vaporiser partiellement le liquide du fond d'une colonne à plateaux.

rebours, e [rəbur, -urs] adj. (bas lat. *reburrus,* qui a les cheveux rebroussés ; v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *rebors,* au sens de « ébouriffé » ; écrit *rebours,* au sens 1, v. 1220, Coincy ; sens 2, 1771, Trévoux). **1.** *Class.* et *dialect.* Revêche ; qui prend le contre-pied de : *Il n'est point d'humeur si rebourse | Qui ne se crève à ta santé* (Saint-Amant). *Avec un esprit aussi rebours que celui-là* (Rousseau). *Il était comme cela, bourru et rebours avec sa femme et ses filles encore qu'elles fussent tout pour lui* (Pourrat). || **2.** *Bois rebours,* bois noueux et dont les fibres sont entrecroisées en divers sens.

◆ **rebours** n. m. (sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1276, Adenet). **1.** *Vx.* Sens contraire du poil : *Le rebours d'une étoffe, d'une fourrure.* || **2.** *Class.* et *fig.* Contre-pied, contraire : *Tout ce qu'il fait est le rebours de bien* (Acad., 1694).

◆ **À rebours ,** (vx) **au rebours** loc. adv. (sens 1, 1611, Cotgrave [*à... ; au...,* 1875, Larousse] ; sens 2, milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes* [écrit *a rebors — a rebours,* XIIIe s., Rutebeuf ; *au rebours,* 1534, Rabelais ; *compte à rebours,* v. 1960 — au fig., v. 1970] ; sens 3, fin du XIIIe s., Adam de la Halle [*a... ; au...,* 1534, Rabelais]). **1.** À contre-poil : *Épousseter du drap à rebours.* || **2.** En sens contraire au sens normal, habituel : *Lire, marcher, compter à rebours.* || Adjectiv. *Compte à rebours,* comptage effectué en fraction de temps, mais dans l'ordre des nombres décroissants, de façon à indiquer à chaque instant l'intervalle de temps qui précède le déclenchement d'une opération technique d'importance : *Le compte à rebours précédant le lancement d'une fusée spatiale ou l'explosion d'une bombe atomique peut demander plusieurs heures ;* et au fig. : *Misérable que je suis. Je peux commencer le compte à rebours pour le grand départ* [la mort] (Triolet). || **3.** D'une façon contraire à la raison ou à l'usage : *La nation française est la plus facile à gouverner quand on ne la prend pas à rebours* (Napoléon).

◆ **À rebours de** (vx ou littér.), **au rebours de** loc. prép. (v. 1265, Br. Latini [*au... ; à...,* fin du XVIe s.]). Contrairement à, à l'inverse de : *Il fait tout à rebours de ce qu'on lui dit. À un concert de la gigantesque Tonhalle, il* [Jean-Christophe] *entendit exécuter une de ses œuvres, au rebours de sa pensée ; il la reconnut à peine* (Rolland).

reboutement [rəbutmɑ̃] n. m. (de *rebouter ;* 1829, Boiste). Action de rebouter ; résultat de cette action.

rebouter [rəbute] v. tr. (de *re-* et de *bouter ;* v. 1170, *Floire et Blancheflor,* au sens de « repousser » ; sens 1, 1812, Boiste ; sens 2, 1813, Gattel). **1.** Remettre un membre, un os à sa place normale, en employant des procédés empiriques : *À votre service, répondit en s'inclinant le chirurgien-barbier. Mais je reboute aussi les membres rompus et je panse les plaies* (France). || **2.** Faire passer les pointes d'une garniture de carde à travers le tissu de soubassement qui doit les maintenir.

rebouteux, euse [rəbutø, -øz] n. (de *rebouter ;* 1896, Delesalle). *Fam.* Personne qui fait métier de guérir les fractures, les foulures, les douleurs articulaires, etc. : *La médecine officielle a maintenant dit son dernier mot.Nous en sommes aux rebouteux, aux guérisseurs, aux charlatans* (Anouilh).

• REM. On rencontre plus rarement la forme REBOUTEUR, EUSE (v. 1460, G. Chastellain, au sens de « celui qui repousse » ; sens actuel, 1812, Boiste).

rebras [rəbra] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *rebracier,* retrousser ses manches [v. 1175, Chr. de Troyes], de *re-* et de *bras ;* fin du XIVe s., Chr. de Pisan, au sens 1 [« ... revers d'un habit », 1690, Furetière] ; sens 2, 1820, Laveaux). **1.** *Autref.* Rebord, repli d'un vêtement. || Parement, revers d'un habit. || **2.** *Auj.* Partie de la peau du gant qui doit couvrir le bras.

rebrassé, e [rəbrase] adj. (part. passé de l'anc. v. *rebracier, rebrasser* [v. l'art. précéd.] ; 1772, Voltaire). En héraldique, se dit d'une manche d'habit ou d'une coiffure ayant un repli d'un émail particulier.

rebroussage [rəbrusaʒ] n. m. (de *rebrousser ;* 1964, Larousse). En bonneterie, enfilage de mailles d'un tricot sur les poinçons d'un peigne ou sur les aiguilles d'un métier, afin de continuer le tricotage dans les mêmes mailles.

rebrousse [rəbrus] n. f. (déverbal de *rebrousser ;* 1723, Savary des Bruslons). Syn. de REBROUSSOIR.

rebroussement [rəbrusmɑ̃] n. m. (de *rebrousser ;* av. 1672, La Mothe Le Vayer, au sens de « action de rebrousser chemin » ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1869, Littré [aussi *arête de rebroussement... ; point de rebroussement,* 1749, Plumier, p. 221] ; sens 3-4, 1964, Larousse). **1.** Action de rebrousser ; état de ce qui est rebroussé : *Le rebroussement des poils d'une fourrure.* || **2.** En mathématiques, changement de direction d'une courbe dont une branche revient en sens contraire de l'autre, tangentiellement à celle-ci. || *Arête de rebroussement d'une surface,* ligne le long de laquelle deux nappes d'une même surface viennent se toucher en formant une arête : *Les surfaces développables ont une arête de rebroussement dont les génératrices de la surface sont les tangentes.* || *Point de rebroussement,* point « en aiguille », où les deux branches d'une courbe touchent la même tangente dans la même direction. || **3.** En géologie, changement de direction d'un pli, brusque et aigu. || **4.** *Triangle de rebroussement,* disposition de voies de chemin de fer constituant un triangle curviligne, permettant à un train ou à une machine qui le parcourt d'abord en marche avant, puis en marche arrière, de changer de direction bout pour bout.

rebrousse-poil (à) [arəbruspwal] loc. adv. (de *rebrousse,* forme du v. *rebrousser,* et de *poil ;* 1694, Acad.). Syn. de À CONTRE-POIL.

rebrousser [rəbruse] v. tr. (de *rebours* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, comme v. intr., écrit *reborser,* au sens de « venir à manquer » ; XIIIe s., *Roman de Renart,* comme v. tr., au sens de « retrousser [la peau d'un animal] » ; sens 1, fin du XIVe s., écrit *rebourser* [*rebrousser,* 1530, Pals-grave] ; sens 2, fin du XVIe s., Brantôme ; sens 3, 1589, *Particularitez notables concernantes l'assassinat... de Monseigneur le duc de Guyse,* p. 39 [*rebrousser (son) chemin* — d'abord *rebourser le chemin,* milieu du XVe s., J. de Bueil ; *rebrousser le cours de,* 1691, Racine] ; sens 4, 1723, Savary des Bruslons ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Relever en sens contraire du sens naturel : *Et seuls contre le vent qui rebrousse leur plume | À travers la tempête errent les goélands* (Heredia). *Il* [M. Courtois] *se teignait la moustache qu'il portait toute raide et rebroussée* (Duhamel). *Rebrousser des poils, des cheveux.* || **2.** Class. et littér. *Rebrousser quelqu'un,* le prendre à rebours, le choquer : *Une personne extrêmement lente, impérieuse, intrigante dont le grand air altier rebroussait tout le monde* (Saint-Simon). *Le peuple français ne sera sauvé que par une morale qui le rebrousse, puisqu'il meurt de celle qui lui plaît* (Montherlant). || **3.** Fig. *Rebrousser chemin, rebrousser le cours (de),* prendre brusquement une direction inverse de celle que l'on suivait auparavant ; marcher en sens inverse de : *Va donc le chercher toi-même, répondit le magicien. Et le rat de rebrousser chemin vers la ville* (Mérimée). *Une fourmi idéaliste, qui s'engageait sur la feuille où j'écris, rebrousse chemin épouvantée* (Montherlant). *Le contrecoup du coup porté dans Versailles retentit à Paris. À mon retour, je rebroussai le cours d'une multitude qui portait les bustes de M. Necker et de M. le duc d'Orléans, couverts de crêpes* (Chateaubriand). *Les deux jolis ruisseaux s'arrêtaient alors et rebroussaient le cours* (Sainte-Beuve). || **4.** *Rebrousser les peaux,* les passer à la marguerite ou à la paumelle, pour abattre le grain et les adoucir. || **5.** Faire passer les mailles d'un article tricoté sur des aiguilles ou sur des poinçons, pour en faciliter le transfert.

◆ v. intr. (sens 1, XXe s. [en parlant d'une radicule, 1904, Larousse] ; sens 2, XVe s., *BEC* [4e série, II, 559], écrit *rebourser* [*rebrousser,* 1588, Montaigne] ; sens 3, fin du XVe s., écrit *rebourcer* [*rebrousser,* av. 1654, Guez de Balzac]). **1.** Se relever en sens contraire, se hérisser : *Ses cheveux rebroussent en dépit de tous les coups de brosse et de peigne qu'il se donne.* || *Spécialem.* En parlant d'une radicule, se courber en dirigeant sa pointe loin du hile. || **2.** Revenir en arrière : *Courant, rebroussant, comme un cerf aux abois* (Sainte-Beuve). || **3.** *Littér.* Rebondir en arrière d'un obstacle : *Le bois de cet arbre fait rebrousser les meilleures haches* (Bernardin de Saint-Pierre). *Un lit rempli de roches, contre lesquelles ses eaux rebroussent à chaque instant* (Gobineau).

rebroussette [rəbrusɛt] n. f. (de *rebrousser ;* 1803, Boiste). Syn. de REBROUSSOIR.

rebrousseur [rəbrusœr] n. m. (de *rebrousser ;* 1964, Larousse). Ouvrier effectuant le rebroussage.

rebroussoir [rəbruswar] n. m. (de *rebrousser* [v. ce mot] ; 1606, Nicot, écrit *reboursoir ; rebroussoir,* 1628, Stoer). Peigne ou brosse métallique servant à relever à rebours le poil du drap. (On dit aussi REBROUSSE et REBROUSSETTE.)

rebuffade [rəbyfad] n. f. (de l'anc. n. f. *rebuffe,* rebuffade [milieu du XVIe s.], ital. *rebuffo, ribuffo* ou *rabuffo,* même sens, déverbal de *rebbuffare,* déranger, houspiller, de *re-,* préf. à valeur intensive [lat. *re-,* v. R(E)-], et de *buffare,* souffler, gonfler, dér. du radical onomatop. *buff-,* qui exprime la bouffissure, le dédain, etc. ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Refus brutal ou accueil désagréable accompagné de paroles dures : *Pour prix de ses soins, il recevait moins de remerciements que de rebuffades* (Gide). *Elle irait sonner à la porte voisine. Mais là, elle essuierait peut-être une rebuffade* (Guilloux).

• SYN. : *affront, camouflet* (fam.), *rabrouement.*

rébus [rebys] n. m. (mot lat. signif. proprem. « au moyen des choses », ablatif plur. de *res,* chose ; v. 1480, G. Alexis, au sens 2 [« mauvais jeu de mots », 1668, M. Buffet. p. 219] ; sens 1, v. 1530, C. Marot ; sens 3, 1546, Rabelais [*parler rébus,* 1845, Bescherelle]). **1.** Jeu d'esprit qui consiste à exprimer des mots ou des phrases par des lettres, des chiffres, des mots ou des dessins dont les noms contiennent à peu près les mêmes sons que ces mots ou ces phrases : *Je m'aperçus vite qu'il ne s'agissait nullement d'un de ces rébus insignifiants, que l'on trouve encore dans certains journaux, et que déchiffrent le soir, au café, les œdipes provinciaux* (Apollinaire). [La contrepèterie] *est un excellent exercice intellectuel, qui tient à la fois des mots croisés et du problème d'échecs, du rébus et de la satire, des bouts-rimés et du canular* (L. Étienne). [Autref., on disait « *rebus* » *de Picardie.*] || **2.** Équivoque ; mot pris dans un autre sens que le sens naturel. || Mauvais jeu de mots. || **3.** *Fig.* Écriture difficile à déchiffrer, parole difficile à comprendre : *Il y a dans certains passages de votre lettre de vrais rébus. Vos paroles sont pour moi un rébus.* || Vx. *Parler rébus,* s'exprimer d'une manière énigmatique, incompréhensible.

• SYN. : **3** *énigme, hiéroglyphe.*

rebut [rəby] n. m. (déverbal de *rebuter ;* fin du XVe s., Commynes, écrit *rebeut* [*rebut,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1573, J. Thierry [*de rebut,* 1549, R. Estienne ; *marchandises de rebut,* 1731, Marivaux ; *mettre quelque chose au rebut,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1636, Monet). **1.** *Class.* et *littér.* Action de repousser d'une façon humiliante, de rejeter : *Lorsque par les rebuts une âme est détachée | Elle veut fuir l'objet dont elle fut touchée* (Molière). *On croit que le grison aime les petites filles par un goût physiologique de l'âge. Mais non, c'est que, devenu moche, il craint les rebuts des grandes* (Montherlant). || **2.** Ce qui est rejeté, dédaigné, laissé de côté : *Baraques chétives, sordides, qui étaient le rebut de la foire* (Duhamel). || *De rebut,* qui n'a aucune valeur. || *Marchandises de rebut,* celles qu'on vend à vil prix ou qu'on retourne au fournisseur. || *Mettre quelque chose au rebut,* s'en débarrasser, le jeter. || **3.** Objet (lettre, mandat, paquet) que le service des Postes n'a pu acheminer à destination, ou retourner à l'expéditeur, généralement faute d'indications suffisantes. || **4.** *Fig.* Ce qu'il y a de plus vil, en parlant des personnes : *Cet homme est le rebut de la société, de l'humanité.*

• SYN. : **1** *rabrouement, rebuffade, refus ;* **2** *déchet, résidu ;* **4** *bas-fond, déjection, écume, lie, racaille.*

rebutage [rəbytaʒ] n. m. (de *rebuter ;* 1875, Larousse). Service d'une pêcherie chargé de vérifier les morues préparées, et de rejeter celles qui ne seraient pas en bon état.

rebutant, e [rəbytɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rebuter* ; 1669, Boileau, au sens 2 ; sens 1 et 3, 1690, Furetière). **1.** Qui repousse la sympathie : *Une jeune fille rebutante* (Martin du Gard). || **2.** Qui ennuie, décourage : *Un travail rebutant. Une tâche rebutante.* || **3.** Qui dégoûte, répugne : *Une cuisine rebutante. Une odeur rebutante.*

● SYN. : **1** *antipathique, déplaisant, désagréable, repoussant ;* **2** *aride, décourageant, fastidieux, ingrat, rébarbatif ;* **3** *dégoûtant, écœurant, nauséabond, répugnant.* — CONTR. : **1** *aimable, avenant, charmant, charmeur, gentil, sympathique ;* **2** *agréable, amusant, attrayant, distrayant, divertissant, intéressant, plaisant, prenant ;* **3** *alléchant, appétissant, bon, délectable, suave.*

rebuter [rəbyte] v. tr. (de *re-* et de *buter* 1, proprem. « repousser du but » ; v. 1215, Pean Gatineau, au sens 2 ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 3, v. 1462, *Cent Nouvelles ;* sens 4, 1588, Montaigne ; sens 5, 1694, Boileau [absol., av. 1696, La Bruyère]). **1.** Repousser quelqu'un avec rudesse, avec dédain : *Assez coquette pour ne rebuter personne* (Hamilton). || **2.** *Class.* Ne pas vouloir accepter une chose, la refuser : *La tanche rebutée, il trouva du goujon* (La Fontaine). *Ces gens* [...] *rebutent un grand nombre de pièces qu'ils croient légères* (La Bruyère). || **3.** *Fig.* Détourner d'une entreprise par les difficultés, les obstacles ; décourager : *Rien ne rebutait plus ma frémissante inquiétude que son imperturbabilité* (Gide). *Ce travail ingrat a de quoi rebuter les meilleures volontés.* || **4.** Inspirer de l'antipathie : *Mais l'acuité du regard, la dureté de la voix, cette volonté, cette réflexion tendues, que l'on devinait en lui, ne disposaient guère à sourire, et forçaient l'attention de ceux-là même que rebutaient ses manières tranchantes* (Martin du Gard). || **5.** Dégoûter, répugner physiquement ou moralement : *L'infirmière est rebutée par la saleté de son malade ;* et absol. : *L'aspect seul de ce plat rebute.*

● SYN. : **1** *décourager, rabrouer, rembarrer ;* **3** *démoraliser, désespérer, lasser, refroidir ;* **4** *choquer, déplaire ;* **5** *écœurer.* — CONTR. : **1** *charmer, fasciner, ravir, séduire ;* **3** *attirer, encourager, tenter ;* **4** *affrioler, flatter, plaire.*

◆ **se rebuter** v. pr. (1559, Amyot). Éprouver de la répulsion, du dégoût : *Il y a dans Venise une telle abondance de bonnes peintures que l'on finit presque par s'en rebuter* (Gautier).

● SYN. : *se dégoûter, se lasser.*

rebuteur [rəbutœr] n. m. (de *rebuter ;* 1875, Larousse). Employé chargé du rebutage des morues.

récade [rekad] n. f. (probablem. d'un mot africain ; 1975, Larousse). Bâton de commandant, souvent ouvragé, symbole de l'autorité et de la légitimité royale, dans certains pays d'Afrique.

recalage [rəkalaʒ] n. m. (de *recaler* 2 ; av. 1922, Proust). *Arg. scol.* Échec à un examen ou à un concours : *À cette époque de sa rhétorique orageuse, de ses recalages au bachot...* (Proust).

recalcification [rəkalsifikasjɔ̃] n. f. (de *re-* et de *calcification ;* 1932, Larousse). Action d'augmenter la calcémie et la fixation tissulaire du calcium.

recalcifier [rəkalsifje] v. tr. (de *recalcification,* d'après *calcifier ;* 1962, Robert). Redonner à l'organisme le calcium qu'il a perdu ou qui lui manque.

récalcitrance [rekalsitrɑ̃s] n. f. (de *récalcitrant ;* 1865, Baudelaire). *Littér.* Résistance passive qui ne cède à rien (rare) : *Le sourire, impossible à cause de la récalcitrance des muscles et de la structure des dents et des mâchoires* (Baudelaire).

récalcitrant, e [rekalsitrɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *récalcitrer ;* 1551, Vaganay). Qui se refuse opiniâtrement à faire ce à quoi on veut le contraindre : *Un malade récalcitrant. Un âne récalcitrant. Je vous présente Alcmène, Seigneur, la récalcitrante Alcmène* (Giraudoux). *Les intendants furent armés du droit d'emprisonner les récalcitrants* (Tocqueville).

● SYN. : *désobéissant, entêté, indocile, rebelle, regimbeur* (fam.), *rétif, têtu.* — CONTR. : *docile, malléable, maniable, obéissant, soumis, souple.*

récalcitrer [rekalsitre] v. intr. (lat. *recalcitrare,* regimber, faire opposition à, de *re-,* préf. à valeur intensive, et de *calcitrare,* se montrer récalcitrant, dér. de *calx, calcis,* talon, proprem. « repousser du talon » ; v. 1120, *Psautier de Cambridge*). *Vx* ou *littér.* Résister avec opiniâtreté (rare) : *Oh ! Mais... Tu récalcitres ?* (E. Rostand).

● SYN. : *regimber* (fam.), *ruer dans les brancards* (fam.), *tenir tête.*

recalé, e [rəkale] adj. et n. (part. passé de *recaler* 2 ; début du XXᵉ s.). *Arg. scol.* Qui a été refusé à un examen ou à un concours : *Recalé en juillet, je passai tant bien que mal, en octobre, la seconde partie de mon baccalauréat...* (Gide). *Je n'allai pas les attendre à leur sortie de la faculté, au milieu de l'effervescence des candidats reçus ou recalés* (Hériat). *Un recalé, une recalée.*

1. recaler [rəkale] v. tr. (de *re-* et de *caler* 1 ; 1676, Félibien, au sens de « finir une mortaise au moyen d'un ciseau » ; sens 1, 1824, Raymond [pronominalem., 1834, Landais] ; sens 2, 1852, Flaubert). **1.** Caler de nouveau ; et pronominalem. : *Toute cette cour des Miracles se hissait, se retassait, se recalait* (Benjamin). || **2.** *Vx* et *fam.* Remettre à sa place : *Comme il a voulu empiéter sur mon territoire le plus personnel, je l'ai recalé dans son coin et à distance* (Flaubert).

2. recaler [rəkale] v. tr. (de *re-* et de *caler* 2 ; 1880, Esnault). *Arg. scol.* Refuser à un examen ou à un concours : *Tu comprends, dans trois mois c'est le bac. Si ça continue, les maths me feront recaler* (Hériat).

● SYN. : *ajourner, coller* (arg. scol.), *refuser.* — CONTR. : *admettre, recevoir.*

recannage [rəkanaʒ] n. m. (de *re-* et de *cannage ;* av. 1896, Goncourt). Action de recanner ; résultat de cette action : *L'atelier de recannage qui avait comme enseigne deux chaises dépaillées* (Goncourt).

recanner [rəkane] v. tr. (de *re-* et de *canner ;* XXᵉ s.). Regarnir un siège de bandes de jonc ou de rotin entrelacées.

récapitulatif, ive [rekapitylatif, -iv] adj. (dér. savant de *récapituler ;* 1831, d'Halloy, p. 543). Qui sert à récapituler : *Il avait élaboré un programme d'études récapitulatives, qui avait pour but de rééduquer progressivement l'intelligence de l'enfant* (Martin du Gard).

récapitulation [rekapitylasjɔ̃] n. f. (bas lat. *recapitulatio,* même sens, de *recapitulatum,* supin de *recapitulare* [v. RÉCAPITULER] ; milieu du XIIIᵉ s., *Image du monde*). Action de récapituler ; résultat de cette action : *La récapitulation d'un compte, d'une facture.*

récapituler [rekapityle] v. tr. (bas lat. *recapitulare,* récapituler, du lat. class. *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *capitulum,* chapitre [v. CHAPITRE] ; v. 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, v. 1570, Carloix). **1.** Rappeler, en résumant point par point, ce qu'on a déjà dit ou écrit : *Avant de dire l'effet que cet état, si nouveau pour moi, fit sur mon cœur, il convient d'en récapituler les affections secrètes, afin qu'on suive mieux dans ses causes le progrès de ces nouvelles modifications* (Rousseau). *Récapituler des faits, des arguments.* || **2.** Rappeler dans sa mémoire des faits, des événements : *Récapituler une période de sa vie.*

● SYN. : **1** *reprendre ;* **2** *passer en revue.*

recardage [rəkardaʒ] n. m. (de *recarder ;* XXᵉ s.). Action de carder de nouveau ; résultat de cette action : *Le recardage d'un matelas.*

recarder [rəkarde] v. tr. (de *re-* et de *carder ;* 1549, R. Estienne). Carder de nouveau : *Recarder de la laine.*

recarrelage [rəkarlaʒ] n. m. (de *recarreler ;* 29 août 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 835). Action de recarreler ; résultat de cette action : *Le recarrelage d'une cuisine.*

recarreler [rəkarle] v. tr. (de *re-* et de *carreler ;* fin du XVᵉ s., au sens de « raccommoder de vieux souliers » ; sens actuel, 1690, Furetière). [Conj. **3 a.**] Garnir de nouveau de carreaux : *Recarreler une salle de bains.*

recéder [rəsede] v. tr. (de *re-* et de *céder ;* 1596, O. de La Noue, au sens 1 ; sens 2, 1832, Raymond). [Conj. **5 b.**] **1.** Céder à quelqu'un ce qu'il avait lui-même cédé auparavant : *Je*

lui ai recédé le mobilier qu'il m'avait vendu. || **2.** Céder une chose qu'on avait achetée pour soi : *Il voulait garder cette maison ; les événements l'ont obligé à la recéder.*

recel [rəsɛl] n. m. (déverbal de *recéler ;* fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre,* au sens de « secret, dissimulation » ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « cachette » ; sens actuel, 1810, Code pénal, dans la loc. *recel de brigand,* « recel de malfaiteur » [« action de receler, en général », 1842, Acad. ; *recel de choses,* 22 mai 1915, *Journ. officiel ; recel de malfaiteur, de naissance,* 1936, Capitant ; *recel de cadavre,* 1964, Larousse]). Le fait de receler, de détenir et de cacher des choses volées par d'autres : *T..., nettoyeur au dépôt de Sotteville, père de trois enfants* [...], *nous persuade qu'il n'a jamais rien volé* [...]. *Mais il ne parvient pas à se laver de l'accusation de recel* (Gide). || *Recel de choses,* délit commis par celui qui détient de mauvaise foi des choses volées par un tiers. || *Recel de malfaiteur,* infraction consistant à donner asile à un criminel ou à un délinquant. || *Recel de naissance,* dissimulation, par une femme, d'une naissance ou d'une grossesse qui rend suspecte l'origine de l'enfant et autorise le mari à effectuer un désaveu de paternité. || *Recel de cadavre,* délit consistant à dissimuler le cadavre d'une personne décédée d'une manière violente.

● REM. On a dit aussi RECÉLÉ (part. passé substantivé de *recéler ;* XVI^e s., Loisel, p. 133) et RECÈLEMENT (de *recéler ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [d'abord « secret », v. 1130, *Eneas*]).

receler [rəsəle] ou **recéler** [rəsele] v. tr. (de *re-* et de *celer ;* v. 1170, *Vie de saint Edmond,* au sens 1 ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 3, 1538, R. Estienne ; sens 4, 1680, Richelet). [Conj. **3 b** ou **5 b.**] **1.** *Vx.* Dissimuler aux regards, tenir caché ou enfermé : *Il* [le riche] *peut, dans son jardin tout peuplé d'arbres verts,* | *Recéler le printemps au milieu des hivers* (Boileau). *Eurydice fuyait, hélas ! et ne vit pas* | *Un serpent que les fleurs recélaient sous ses pas* (Delille). || **2.** Cacher des objets volés par une autre personne : *Sur les bruits qui couraient que certains hôtels recélaient des dépôts d'armes, la foule les avait envahis* (Michelet). *Receler le butin d'un cambrioleur.* || **3.** Cacher une personne pour la soustraire aux recherches de la justice : *Receler un malfaiteur. Receler un déserteur.* || **4.** (avec un sujet désignant une chose) Enfermer en soi, contenir : *Partageant le destin du corps qui la recèle* | *Dans la nuit du tombeau l'âme s'engloutit-elle ?* (Lamartine). *Tandis que la jeune femme s'émerveillait de ce silence et de tout ce qu'il paraissait receler d'indicible passion* (Aymé). *Un sous-sol qui recèle des richesses inexploitées.*

receleur, euse [rəslœr *ou* rəsəlœr, -øz] n. (de *receler ;* 1324, Bloch-Wartburg, au sens 1 [*les receleurs font les voleurs,* 1893, *Dict. général* — d'abord *s'il n'y avait point de receleurs, il n'y aurait point de voleurs,* 1869, Littré] ; sens 2, 1668, Molière). **1.** Personne qui cache des objets volés, des personnes coupables : *Bref ce livre a été dérobé. Je n'ai pas besoin de faire appel à vos sentiments de haute probité... Vous ne voulez pas passer pour un receleur* (France). || *Les receleurs font les voleurs* (prov.), les receleurs, en offrant une certaine sécurité aux voleurs, encouragent le vol. || **2.** *Fig.* et *littér.* Ce qui tient caché, qui contient quelque chose : *Les flacons ciselés, receleurs d'essences rares* (Samain).

récemment [resamɑ̃] adv. (de *récent ;* 1544, Scève, écrit *récentement ; récemment,* 1646, Rotrou). Il y a peu de temps : *Du plancher gris, récemment lavé et saupoudré de sciure, montait une fade et fraîche odeur d'égout* (Troyat). *Un événement arrivé tout récemment.*

● SYN. : *depuis peu, dernièrement, fraîchement, naguère* (littér.), *nouvellement.* — CONTR. : *anciennement, autrefois.*

récence [resɑ̃s] n. f. (de *récent ;* début du XVI^e s., dans la loc. *en récence,* « de nouveau » ; sens actuel, 1801, Mercier). Caractère de ce qui est récent : *Effet de récence dans un apprentissage psychologique.*

recense [rəsɑ̃s] n. f. (déverbal de *recenser ;* 1474, Bartzsch, dans la loc. *faire recense,* « examiner si une redevance a été payée » ; sens actuel, 19 sept. 1821, *Bulletin des lois*). Nouveau poinçon appliqué sur les pièces de métal précieux quand le fisc modifie ses taxes.

recensement [rəsɑ̃smɑ̃] n. m. (de *recenser ;* 1611, Cotgrave, aux sens de « récit, action de passer en revue, d'examiner, dénombrement » ; sens 1, 1798, Acad. [aussi pour des votes ; pour une classe, 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Opération administrative ayant pour but d'obtenir un ensemble de renseignements statistiques auprès des membres d'une population et de la dénombrer. || *Recensement d'une classe,* dénombrement des jeunes gens atteignant, l'année suivante, l'âge du service militaire. || *Recensement général des votes,* centralisation des résultats des votes des communes d'une circonscription électorale. || **2.** Inventaire des animaux, des véhicules, des installations et des équipements de toute nature, susceptibles d'être réquisitionnés en temps de guerre.

recenser [rəsɑ̃se] v. tr. (lat. *recensēre,* passer en revue [au pr. et au fig.], de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *censēre,* estimer, évaluer ; v. 1240, G. de Lorris, au sens de « raconter, rapporter » ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « énumérer » ; sens 1, 1534, Rabelais ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Dresser un état de personnes ou de choses, inventorier : *Ainsi le scribe égyptien recensait de sa pointe minutieuse les tributs et les parts de butin* (Claudel). || **2.** Faire le compte des habitants d'un pays, des votes dans une élection, des jeunes gens atteignant l'âge du service militaire, du matériel susceptible d'être requis en temps de guerre, etc. || **3.** Marquer les métaux précieux d'un nouveau poinçon de contrôle.

● SYN. : **1** *dénombrer.*

recenseur, euse [rəsɑ̃sœr, -øz] n. et adj. (de *recenser ;* XIV^e s., *Girart de Roussillon,* écrit *recenseour,* au sens de « celui qui raconte » ; 1789, Brunot, écrit *recenseur,* au sens de « celui qui compte les suffrages » ; sens actuel, 1869, Littré). Personne chargée de distribuer, de relever et, éventuellement, de remplir les questionnaires remis aux personnes soumises à un recensement.

recension [rəsɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *recensio,* dénombrement, recensement, de *recensum,* supin de *recensēre* [v. RECENSER] ; 1753, Euler [III, II, 308], au sens de « énumération des cartes géographiques d'un ouvrage, avec examen critique de leur établissement » ; sens 1, 1812, Boiste ; sens 2, av. 1945, P. Valéry). **1.** Vérification d'une édition d'un auteur ancien d'après les manuscrits : *La recension des œuvres d'Homère par Aristarque.* || **2.** Examen minutieux et critique : *Mais enfin, je me réveillais ; ma paresse se redressait contre l'idée des lectures désespérantes, des recensions infinies, des méthodes scrupuleuses qui préservent de la certitude* (Valéry). *C'était la première fois que je consacrais l'après-midi d'un samedi à cette recension de mes heures passées* (Butor).

récent, e [resɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *recens, -entis,* frais, jeune, nouveau, récent ; v. 1450, Gréban, au sens de « frais, vif » — en parlant d'une douleur, d'une blessure [*roisant,* « frais » — forme plus pop. —, début du XIII^e s., *Galeran*] ; sens 1, v. 1460, G. Chastellain ; sens 2, 25 août 1660, Corneille). **1.** Qui date de peu, qui remonte à un passé très proche : *Un événement récent. Une nouvelle récente. Un souvenir récent. J'essaierai d'avoir sur ce point des informations plus récentes* (Marceau). || **2.** Class. *Récent de,* se dit d'une personne qui a quitté depuis peu la pratique d'une chose, qui en a encore la mémoire toute fraîche : *Je ne suis pas assez récent de mon latin pour me vanter d'entendre tous les mots choisis dont vous avez semé cet ouvrage* (Corneille).

● SYN. : **1** *neuf, nouveau.* — CONTR. : **1** *ancien, antique, archaïque, éloigné, vieux.*

recépage [rəsepaʒ] n. m. (de *recéper ;* 1690, Furetière, écrit *resepage ; recépage,* 1762, Acad.). Action de recéper : *Recépage de jeunes arbres.*

recépée [rəsepe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *recéper ;* début du XV[e] s.). Partie d'un bois qui a été recépée.

recéper [rəsepe] v. tr. (de *re-* et de *cep ;* 1395, Godefroy [art. *recepe*], au sens 1 [« couper un jeune arbre... », 1875, Larousse] ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, début du XV[e] s.). [Conj. **5 b.**] **1.** Couper, tailler près du sol un cep ou les plants provenant de semis ou de plantations, pour obtenir de nouvelles pousses plus vigoureuses : *Les vignerons recèpent la vigne tous les ans et ne laissent qu'un moignon hideux et sans échalas au milieu d'un entonnoir* (Balzac). || Couper un jeune arbre près du sol ou un peu au-dessus du point où il a été greffé. || **2.** Couper la tête des pieux à hauteur égale, dans un pilotis. || **3.** *Recéper un mur,* le réparer en détruisant les anciennes fondations et en les remplaçant par de la maçonnerie nouvelle.

récépissé [resepise] n. m. (abrév. de la formule lat. *cognosco me recepisse,* « je reconnais avoir reçu », de *cognosco,* 1[re] pers. du sing. de l'indic. prés. de *cognoscere* [v. CONNAÎTRE], de *mē,* accus. du pron. pers. *ego,* « moi » [v. MOI], et de *recepisse,* infin. parfait de *recipĕre,* recevoir [v. RECEVOIR] ; 1380, Godefroy, dans la loc. *lettre recepissé,* « récépissé » ; comme n. m., écrit *rechepissé,* 1398, Godefroy [*récépissé,* milieu du XV[e] s.]). Écrit constatant qu'un objet ou un document donné a été reçu : *Garder des récépissés pendant quelque temps.*

• SYN. : *accusé de réception, décharge, quittance, reçu.*

réceptacle [resɛptakl] n. m. (lat. *receptaculum,* magasin, réservoir, refuge, dér. de *receptare,* retirer, reprendre, recevoir, de *receptum,* supin de *recipĕre* [v. RECEVOIR] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1701, Furetière ; sens 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens 4, XV[e] s., puis 1552, Rabelais). **1.** *Vx* ou *littér.* Endroit où se rassemblent plusieurs choses venues de divers endroits : *La mer, qui est le réceptacle de toutes les eaux* (Descartes). *Le Paris qu'il aimait et se flattait de pratiquer était un Paris magique : un réceptacle de combinaisons* (Romains). || **2.** Bassin où les eaux sont recueillies pour être ensuite distribuées par des conduites. || **3.** Sommet du pédoncule d'une fleur, sur lequel s'insèrent les différentes pièces florales. || **4.** *Fig.* et *vx.* Lieu de rassemblement de personnes méprisables : *Sa cour* [de Phi-lippe de Macédoine] *était le réceptacle de ce qu'il avait pu ramasser de plus vil chez les Grecs ou chez les Barbares* (Condillac).

• SYN. : **1** *réservoir ;* **4** *refuge, rendez-vous.*

1. récepteur, trice [resɛptœr, -tris] adj. (emploi adjectivé de *récepteur* 2 ; 1907, Larousse [*machine réceptrice,* 1923, Larousse]). Se dit d'un appareil, d'une installation qui reçoit un signal, un courant, une action mécanique : *Un poste récepteur. Une station réceptrice.* || *Machine réceptrice,* machine recevant de l'énergie électrique et la transformant en énergie mécanique.

2. récepteur, trice [resɛptœr, -tris] n. (lat. *receptor,* receleur, celui qui a repris, de *receptum,* supin de *recipĕre* [v. RECEVOIR] ; v. 1265, *Livre de jostice,* écrit *receteur* [*recepteur,* XIV[e] s., *Miracles de Nostre-Dame*], au sens de « receleur » ; 1845, Bescherelle, écrit *récepteur,* au sens de « machine, vase destiné à recevoir des eaux surabondantes » [empr. du lat. *receptor* ou, plutôt, dér. savant — comme les sens actuels — du lat. *receptum* (v. ci-dessus)] ; sens I, 1 et II, 1, 1962, Robert ; sens I, 2, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens II, 2, 1869, Littré [*récepteur automatique,* 1964, Larousse ; *récepteur à cadran, récepteur téléphonique,* 1904, Larousse] ; sens II, 3, 1931, Mac Orlan).

I. 1. *Récepteur d'un compte courant,* celle des parties qui devient débitrice de l'autre du fait d'un versement en compte courant. || **2.** Personne qui reçoit et décode un message réalisé selon les règles d'un code spécifique. (Syn. INTERLOCUTEUR.)

II. 1. Conducteur dans lequel l'énergie électrique produit un autre effet énergétique (mécanique, chimique, etc.) que l'effet Joule : *Le moteur électrique, le voltamètre à eau acidulée sont des récepteurs.* || **2.** Appareil télégraphique qui reçoit les dépêches transmises par un autre appareil. || *Récepteur automatique,* appareil qui enregistre automatiquement et sans la présence d'un opérateur les télégrammes à l'arrivée. || *Récepteur à cadran,* appareil formé d'un cadran où sont figurées les lettres de l'alphabet, et d'une aiguille, actionnée par un courant électrique, qui s'arrête devant les lettres dont la réunion doit former chaque mot transmis. || *Récepteur téléphonique,* ou simplem. *récepteur,* écouteur d'un poste téléphonique : *Il était arrivé devant l'appareil et, sans bien réfléchir, il avait décroché le récepteur* (Martin du Gard). *Il appliqua le récepteur du téléphone contre son oreille, sourit* (Chardonne). || **3.** Appareil permettant de capter et de reproduire les signaux transmis à l'aide des ondes électromagnétiques : *On distingue les récepteurs de trafic, servant à capter des messages de poste à poste et des récepteurs de radiodiffusion permettant d'écouter les programmes des émetteurs de radiophonie.*

◆ **réceptrice** n. f. (1964, Larousse). Dans une turbine, chacune des aubes d'une roue mobile recevant un fluide moteur (eau, vapeur, gaz) dirigé sur elles par des aubes directrices et dont elle recueillent l'énergie.

réceptibilité [resɛptibilite] n. f. (dér. savant du lat. *receptum,* supin de *recipĕre,* recevoir [v. RECEVOIR] ; 1803, Boiste). Faculté de recevoir, d'accueillir une impression, une idée : *L'essence très relevée du comique absolu en fait l'apanage des artistes supérieurs qui ont en eux la réceptibilité suffisante de toute idée absolue* (Baudelaire).

réceptif, ive [resɛptif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *receptum,* supin de *recipĕre,* recevoir [v. RECEVOIR] ; v. 1450, Gréban, au sens général de « qui reçoit quelque chose » ; début du XVII[e] s., au sens de « qui reçoit une connaissance scientifique » ; sens 1, v. 1821, Maine de Biran [le mot ne semble pas être attesté entre le début du XVII[e] s. et le début du XIX[e] s.] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Qui est susceptible de recevoir des impressions : *Une nature particulièrement réceptive à l'influx magnétique.* || **2.** Qui est particulièrement sensible à l'action d'un agent physique, chimique ou organique et susceptible de contracter des maladies contagieuses : *Un organisme délicat et réceptif.*

• SYN. : **1** *sensible.* — CONTR. : **1** *imperméable, insensible ;* **2** *immunisé, réfractaire, résistant.*

réception [resɛpsjɔ̃] n. f. (lat. *receptio,* action de recevoir, de réserver, de *receptum,* supin de *recipĕre* [v. RECEVOIR] ; v. 1200, *Règle de saint Benoît,* écrit *receptiun* [*réception,* XV[e] s.], au sens II, 1 ; sens I, 1, début du XIII[e] s., écrit *reception* [*accuser réception de quelque chose,* 1835, Acad. — d'abord *accuser la réception...,* début du XVII[e] s. ; ... *accusé de réception,* 1826, Mozin] ; sens I, 2, av. 1650, Descartes ; sens I, 3, 1845, Bescherelle ; sens I, 4, 11 janv. 1937, *l'Auto ;* sens II, 2, v. 1460, G. Chastellain ; sens II, 3, 1610, d'Urfé ; sens II, 4, 1559, Amyot ; sens II, 5, 1830, Stendhal ; sens II, 6, av. 1922, Proust ; sens II, 7, 1964, Larousse ; sens III, 1962, Robert).

I. 1. Action de recevoir quelque chose : *La réception d'un colis de marchandises. La réception d'une lettre, d'un message.* || *Accuser réception de quelque chose,* aviser l'expéditeur qu'on a reçu son envoi. || *Avis* ou *accusé de réception,* lettre d'avis de remise au destinataire, pour chaque objet recommandé ou envoi de valeurs déclarées, que l'expéditeur peut demander moyennant une taxe supplémentaire. || **2.** Le fait de recevoir des ondes : *La réception de la lumière, des sons. La réception d'une émission radiophonique.* || **3.** *Réception de travaux,* acte par lequel la personne qui a commandé des travaux reconnaît que leur exécution a été satisfaisante. || **4.** En sports, manière de s'assurer le contrôle du ballon après une passe.

II. 1. Action de recevoir, d'accueillir quelqu'un : *La réception d'un visiteur, d'un client.* || **2.** *Spécialem.* Cérémonie officielle par laquelle on ouvre à quelqu'un l'entrée d'une compagnie, d'une société : *De loin en loin, aux jours de réceptions solennelles, le vieil Institut a de ces subits et intéressants réveils d'une après-midi*

(Daudet). *Une réception à l'Académie française. Discours de réception.* ‖ **3.** Manière dont on reçoit quelqu'un : *Faire une bonne, une mauvaise réception à une personne. Il nous a réservé une réception plutôt froide.* ‖ **4.** Action de recevoir des invités, des visiteurs : *Avoir un jour de réception.* ‖ **5.** Réunion mondaine, de personnes invitées, d'amis : *Réception officielle. Réception intime. Donner une réception. On l'invite seulement aux grandes réceptions, ou seulement aux soirées intimes, rarement dans les mêmes maisons aux unes et aux autres* (Yourcenar). ‖ **6.** Bureau, service d'un hôtel, d'une maison de commerce, etc., où l'on accueille les voyageurs, les clients : *Un employé, une hôtesse de la réception. Au guichet de la réception, James s'est entretenu pendant longtemps avec une jeune fille* (Butor). ‖ **7.** Service d'une entreprise chargé de recevoir les produits livrés par les fournisseurs : *La réception est chargée de vérifier quantitativement et qualitativement les produits livrés et d'établir un bon de réception.*

III. En sports, manière de retomber au sol après un saut : *Le coureur s'est foulé la cheville à la réception.*

• SYN. : **II, 3** *accueil ;* **5** *cocktail, raout* (vx), *soirée, thé.*

réceptionnaire [resɛpsjɔnɛr] n. (de *réception ;* 13 juin 1866, *Bulletin des lois,* au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Personne chargée de la réception de marchandises, d'objets faits par un entrepreneur. ‖ **2.** Dans un hôtel, employé chargé d'accueillir les clients.

réceptionner [resɛpsjɔne] v. tr. (de *réception ;* 1923, Larousse). Vérifier l'état des marchandises lors de leur réception ou le fonctionnement des appareils avant leur mise en service : *Réceptionner une marchandise, c'est en prendre livraison après avoir constaté qu'elle est conforme à la commande* (Dauzat). *J'ai fait d'excellents essais et pour l'instant réceptionne les avions à Toulouse* (Saint-Exupéry).

réceptionniste [resɛpsjɔnist] n. (de *réception ;* 1964, Larousse). Personne employée à la réception des clients.

réceptivité [resɛptivite] n. f. (dér. savant de *réceptif ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1928, Maurois [*réceptivité,* « passivité dans la connaissance », 1904, Larousse] ; sens 4, 1949, Larousse). **1.** Disposition à recevoir des impressions : *Un homme ne naît pas jaloux ; il apporte seulement un état de réceptivité qui le rend apte à contracter cette maladie* (Maurois). *Il semble qu'un organisme débile soit, pour l'accueil des sensations, plus poreux, plus transparent, plus tendre, d'une réceptivité plus parfaite* (Gide). ‖ **2.** Disposition à contracter certaines maladies et spécialement des maladies contagieuses. ‖ **3.** *État de réceptivité,* état dans lequel une personne subit plus facilement l'influence d'une autre (suggestion, hypnotisme, etc.). ‖ **4.** Qualité d'un récepteur radiophonique capable de recevoir des ondes de longueurs très diverses.

• SYN. : **1** *sensibilité.* — CONTR. : **1** *insensibilité ;* **2** *immunité, résistance.*

recerclage [rəsɛrklaʒ] n. m. (de *recercler ;* 1869, Littré). Action de recercler : *Le recerclage d'un tonneau.*

recercler [rəsɛrkle] v. tr. (de *re-* et de *cercler ;* 1832, Raymond). Mettre un ou de nouveaux cercles à : *Recercler un tonneau, une futaille.*

recès ou **recez** [rəsɛ] n. m. (lat. *recessus,* action de se retirer, de s'éloigner, mouvement de retraite, dér. de *recessum,* supin de *recedere,* s'éloigner, se détacher, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *cedere,* aller, marcher ; 1380, Godefroy, écrit *reces,* au sens de « relâche, repos » ; sens 1, XVI[e] s., écrit *recez* [*recès,* 1875, Larousse] ; sens 2, 20 juill. 1819 [d'après Littré, 1869], écrit *recès* [*recez,* 1869, Littré]). **1.** Procès-verbal des délibérations de l'ancienne Diète germanique. ‖ **2.** Procès-verbal de conventions décidées entre deux puissances.

récessif, ive [resesif, -iv] adj. (de *récess[ion]* ; 1907, Larousse [*caractère récessif ; gène récessif,* 1962, Robert ; *hérédité récessive,* 1950, G. Duhamel]). *Gène récessif,* gène dont les effets sont masqués par ceux d'un gène dominant. ‖ *Caractère récessif,* caractère héréditaire régi par un gène récessif. ‖ *Hérédité récessive,* mode de transmission d'un gène ou d'un caractère récessif : *Il* [Patrice] *murmura, dans le plus secret de son être : « ... Si je me tuais, on parlerait d'hérédité récessive ou de quelque chose de cette sorte »* (Duhamel).

récession [resesjɔ̃] n. f. (lat. *recessio,* action de s'éloigner, de *recessum,* supin de *recedere,* s'éloigner [v. RECÈS] ; 1869, Littré, au sens de « action de se retirer » ; sens 1, 1949, Larousse ; sens 2, 1962, Robert). **1.** *Récession des nébuleuses,* éloignement progressif de toutes les nébuleuses extragalactiques, avec des vitesses proportionnelles à leurs distances. ‖ **2.** Diminution de l'activité industrielle, commerciale.

récessivité [resɛsivite] n. f. (dér. savant de *récessif ;* 1962, Robert). État d'un gène ou d'un caractère récessif.

recette [rəsɛt] n. f. (lat. *recepta,* neutre plur. ou fém. sing. substantivé de *receptus,* part. passé de *recipĕre,* recevoir [v. RECEVOIR] ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *reçoite* [*recete,* début du XIV[e] s. ; *recette,* fin du XVI[e] s. — du XIV[e] au XVII[e] s., la graphie la plus usuelle était *recepte*], au sens I, 1 [*garçon de recette,* 1893, *Dict. général ; faire recette,* début du XX[e] s. — aussi au fig.] ; sens I, 2, 1636, Monet ; sens I, 3, 1469, Bartzsch [*recette buraliste,* 13 mai 1848, *Bulletin des lois*] ; sens II, 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [rare av. le début du XVIII[e] s.] ; sens II, 2, 1314, Mondeville, écrit *recete* [*recette de bonne femme,* av. 1892, Renan — aussi au fig.] ; sens II, 3, milieu du XVI[e] s. ; sens III, 1, 1875, Larousse ; sens III, 2, 1845, Bescherelle ; sens III, 3, 1964, Larousse).

I. 1. Montant total de l'argent reçu par un établissement commercial ou industriel : *Je m'en fiche, je ne touche pas sur la recette !* (Colette). *Le mari de Pauline, employé aux P.T.T., s'était enfui avec sa recette de la journée* (Mallet-Joris). ‖ *Garçon de recette,* employé chargé d'encaisser les effets de commerce (chèques, primes, factures, etc.) dans une maison de commerce ou dans une banque. ‖ *Faire recette,* rapporter beaucoup d'argent : *Une pièce qui fait recette ;* au *fig.,* avoir du succès : *Décidément, personne n'a envie de causer avec moi : je ne fais pas recette ce soir* (Bernstein). ‖ **2.** Fonction de celui qui reçoit les contributions, les souscriptions aux emprunts de l'État, etc. : *Le frère de l'avocat eut ainsi la Recette générale de l'Aube* (Balzac). ‖ **3.** *Par extens.* Local où le receveur exerce son emploi : *Aller à la recette des contributions indirectes.* ‖ *Recette buraliste,* ou simplem. *recette,* bureau d'un receveur : *La recette buraliste constitue le service comptable de base de la régie des Contributions indirectes.*

II. 1. Manière de préparer un mets, un produit domestique : *La recette d'un gâteau, d'une liqueur. Envieux de mériter le titre de fine gueule, devant les choux au lard..., il abondait en savantes recettes de cuisine et en bons préceptes gastronomiques* (France). ‖ **2.** Formule indiquant les éléments qui entrent dans la préparation d'un remède : *Je voudrais bien qu'il y eût des recettes pour votre mal comme pour le mien* (Voltaire). ‖ *Recette de bonne femme,* remède traditionnel sans grande efficacité ;et au fig. *Le vulgaire* [...], *incapable de comprendre la grandeur réelle de votre découverte* [...], *transforme en recettes de bonne femme vos plus étonnants procédés* (Renan). ‖ **3.** *Fig.* Méthode à employer pour atteindre un but, pour réussir dans certaines circonstances : *Je reviens à ma recette contre le refroidissement de l'amour* (Rousseau). *Tous les hommes de théâtre parlent, en grand mystère, des lois de la scène et des règles subtiles de la magie théâtrale. En fait, ils n'ont jamais pu donner la recette exacte de cette capricieuse alchimie* (Duhamel).

III. 1. Ensemble des abords d'un puits de mine, d'un bure, ou d'un plan incliné, qui servent à l'encagement et au décagement des berlines, ou au transfert du contenu des berlines dans un skip. ‖ **2.** Opération qui consiste à soumettre un navire, une machine-outil, une installation, etc.,

à des vérifications, avant de les accepter du constructeur : *Procéder aux essais de recette.* || **3.** Transporteur de sortie d'une rotative, sur lequel se succèdent les exemplaires imprimés.

• SYN. : **I, 1** *gain, produit, profit.* || **II, 3** *ficelle, procédé, secret, système, truc* (fam.).

recevabilité [rəsəvabilite] n. f. (dér. savant de *recevable ;* 1829, Boiste). En droit, qualité de ce qui est recevable : *La recevabilité d'un témoignage.*

recevable [rəsəvabl] adj. (de *recevoir ;* v. 1265, *Livre de jostice,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*demande recevable,* 1932, Larousse] ; sens 3, 1549, R. Estienne). **1.** Se dit d'une chose qui peut être admise, reçue : *Votre excuse n'est pas recevable.* || **2.** En droit, se dit de ce qui peut être admis en justice : *Un appel recevable. Une preuve recevable.* || *Demande recevable,* demande à l'examen de laquelle ne s'oppose aucune fin de non-recevoir. || **3.** Se dit d'une personne admise à poursuivre en justice : *Il a été déclaré recevable dans sa demande.*

• SYN. : **1** *acceptable, admissible, satisfaisant, valable* (fam.). — CONTR. : **1** *inacceptable, inadmissible.*

receveur, euse [rəsəvœr, -øz] n. (de *recevoir ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *receverre* [au cas sujet ; *receveur,* au cas sujet et au cas régime, v. 1283, Beaumanoir], au sens de « celui qui soutient moralement » ; sens 1, 1869, Littré ; sens 2, v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *recevur* [*receveur,* XIII^e s. ; *receveur général,* 1690, Furetière ; *receveur buraliste,* 13 mai 1848, *Bulletin des lois ;* « personne chargée d'administrer un bureau de poste », 1893, *Dict. général*] ; sens 3, 1923, Larousse [« malade sur lequel on greffe un organe... », 20 janv. 1968, *Paris-Match ; receveur universel,* 1962, Robert] ; sens 4, 1907, Larousse). **1.** Employé chargé de percevoir l'argent dû par les usagers dans un service de transport : *La receveuse d'un autobus.* || **2.** Personne chargée de percevoir les deniers publics : *Receveur des finances. Receveur des contributions. Receveur principal des Contributions indirectes.* || *Receveur général,* officier chargé, à partir du XVI^e s. dans le cadre de la généralité, de grouper et d'envoyer au trésorier de l'épargne les revenus des Domaines et de l'impôt, et dont la fonction disparut en 1865. || *Receveur buraliste,* préposé de la régie chargé de recevoir les déclarations des redevables et de percevoir les droits. || *Spécialem.* Personne chargée d'administrer un bureau de poste : *La receveuse, M^{me} Fourcassat,* [...] *nul ne saurait évoquer son image ailleurs que dans le bureau de poste* (Escholier). || **3.** Personne qui reçoit du sang par transfusion ou par perfusion. || Malade sur lequel on greffe un organe vivant prélevé sur un donneur. || *Receveur universel,* personne appartenant à un groupe sanguin qui lui permet de recevoir le sang de tous les groupes. || **4.** Ouvrier préposé à une recette dans une mine.

recevoir [rəsəvwar] v. tr. (lat. *recipĕre,* retirer, ramener, reprendre, accepter, accueillir, retirer de l'argent d'un produit, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière et exprimant aussi la réitération et l'intensité [v. R(E)-], et de *capĕre,* prendre, saisir ; fin du X^e s., *Vie de saint Léger,* écrit *receivre* [*receveir* (1080, *Chanson de Roland*), *recivoir* (v. 1200, *Poème moral*), *recevoir* (1273, Adenet) ont été formés d'après *recevons,* sur le modèle des paires *avons/avoir, devons/devoir,* etc. — l'emploi de l'infin. étant assez rare, et la plupart des formes personnelles du verbe pouvant correspondre aussi bien, aux XI^e-XIII^e s., à *receivre/reçoivre* qu'à *receveir/recevoir,* la distinction des deux types de conjugaison ne sera pas faite dans les datations ci-dessous], au sens II, 1 [*recevoir des visites,* 1835, Acad.] ; sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens I, 2, début du XIV^e s. ; sens I, 3-4 et 6, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 5, 1538, R. Estienne ; sens I, 7, v. 1155, Wace ; sens I, 8, 1080, *Chanson de Roland* [absol., 1670, Molière] ; sens I, 9, 13 et II, 2, v. 1155, Wace ; sens I, 10, v. 1200, *Poème moral ;* sens I, 11, 1538, R. Estienne ; sens I, 12, v. 1650, Pascal ; sens II, 3, 1798, Acad. ; sens II, 4, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens II, 5, 1832, Balzac ; sens II, 6, v. 1207, Villehardouin ; sens II, 7, 1549, R. Estienne ; sens II, 8, 1538, R. Estienne).

I. SE VOIR ADRESSER, DONNER QUELQUE CHOSE. **1.** Prendre, accepter ce qui est offert, donné ou envoyé : *Recevoir un don, un cadeau. Recevoir une maison en héritage. Recevoir une lettre, des nouvelles de sa famille. L'aumône avilit également celui qui la reçoit et celui qui la fait* (France). || **2.** Prendre, accueillir ce qui est transmis, communiqué : *Recevoir la vie, une bonne éducation, un nom, un ordre, des confidences.* || **3.** *Class.* Reconnaître comme vrai, admettre : *La distance des lieux nous fait recevoir tout ce que* [...] *les livres de voyages nous apprennent des pays lointains* (La Bruyère). || **4.** *Class.* Accepter : *Je suppliai Monsieur de me pardonner si je ne recevais pas ce parti* (Retz). || **5.** Class. et littér. *Être reçu à* (et l'infinitif), être autorisé à : *Reprenez-vous vous-mêmes* [...] *et puis vous serez reçus à reprendre les autres* (Bourdaloue). *On n'est jamais reçu à dire que tout est perdu quand on n'a rien tenté* (Chateaubriand). || **6.** Prendre acte de ce qui est proposé : *Recevoir des offres, des garanties, des promesses, des assurances.* || **7.** Entrer en possession de ce qui est considéré comme dû : *Je préparai un acte par lequel le comte reconnut avoir reçu de l'usurier une somme de quatre-vingt-cinq mille francs, intérêts compris...* (Balzac). *Recevoir un traitement, une indemnité, des dommages et intérêts.* || **8.** Être l'objet d'une action que l'on subit, pénible ou non : *Recevoir une gifle, un affront. Recevoir un bon, un mauvais accueil ;* et absol. : *Il* [M. de Coantré] *pensait qu'après cette révélation le principal allait recevoir sur les doigts* (Montherlant). || **9.** *Recevoir un sacrement,* se le voir administrer : *Recevoir l'absolution, l'extrême-onction. Comme un diacre qui va recevoir l'ordre suprême* (Claudel). || **10.** Être l'objet d'une démonstration flatteuse, d'une distinction : *Recevoir des félicitations, des compliments, la Légion d'honneur. Recevoir le chapeau de cardinal.* || **11.** *Class.* Éprouver quelque chose : *La Faculté ne me défendrait cet amusement, voyant le plaisir que j'en reçois dans mon oisiveté* (Sévigné). || **12.** En parlant d'une chose, comporter, admettre : *Adieu, mon ange, je vous baise, et vous embrasse avec une tendresse qui ne peut recevoir de comparaison* (Sévigné). || **13.** Être l'objet d'une action : *La Lune reçoit sa lumière du Soleil. Un projet qui a reçu de nombreuses modifications.*

II. DONNER ACCÈS AUPRÈS DE SOI. **1.** Laisser entrer, accueillir une personne qui se présente : *Recevoir quelqu'un à sa table. Recevoir des amis, des invités. Le notaire reçoit ses clients. Le percepteur reçoit les contribuables. Il était de ces gens que l'on avait plaisir à recevoir et à traiter* (Duhamel). *Les gens exigent qu'on leur explique la poésie. Ils ignorent que la poésie est un monde fermé où l'on reçoit très peu et où il arrive même qu'on ne reçoive personne* (Cocteau). || *Recevoir des visites,* accueillir les personnes qui viennent en visite. || **2.** Accueillir une personne de telle ou telle manière : *Recevoir le représentant d'un pays étranger avec magnificence. Recevoir un ami à bras ouverts. Recevoir quelqu'un froidement, comme un chien dans un jeu de quilles.* || **3.** *Absol.* Inviter des amis, des relations, donner des réceptions : *Une famille qui reçoit beaucoup. Un homme qui sait recevoir. Jeanne ne recevait pas ; l'âge et la situation des orphelines leur eussent du reste interdit de le faire* (Yourcenar). || **4.** Accueillir des visiteurs, des clients : *Recevoir des fournisseurs. M^{me} Astier recevait dans le cabinet de travail de son mari, seule pièce présentable de ce 3^e étage de la rue de Beaune, débris d'un beau logis, majestueux de plafond, mais terriblement incommode* (Daudet). || **5.** *Absol.* Avoir un jour fixe de réception : *Elle recevait trois fois la semaine et donnait de temps à autre un beau dîner* (Flaubert). *Chaque samedi, Heredia recevait* (Gide). || **6.** Admettre quelqu'un quelque part après diverses épreuves : *Recevoir un candidat à un examen ;* s'emploie surtout au passif : *Être reçu à Polytechnique. Je ne fais plus, le soir, avant de tâcher de m'endormir, ce que le protestant appelle des examens de conscience ; je fais comme si j'étais reçu*

(Gide). || 7. *Être reçu,* être accueilli avec le cérémonial d'usage dans une assemblée, dans une société : *Être reçu à l'Académie française.* || 8. En parlant d'une chose, recueillir, admettre en soi les substances, les choses qui y parviennent : *Un lac qui reçoit l'eau des torrents. Un bassin assez profond pour recevoir de gros navires.*

● SYN. : **I, 1** *agréer ;* **6** *accueillir, enregistrer ;* **7** *encaisser, percevoir, toucher ; essuyer ;* **8** *déguster* (pop.), *écoper* (fam.), *prendre* (fam.) ; **10** *gagner, obtenir, remporter.* || **II, 2** *traiter.* — CONTR. : **I, 1** *donner, envoyer, offrir ;* **2** *donner ;* **6** *présenter, proposer ;* **7** *payer, verser.* || **II, 1** *chasser, congédier, éconduire, mettre à la porte ;* **6** *blackbouler* (fam.), *coller* (fam.), *recaler* (fam.), *refuser.*

◆ **se recevoir** v. pr. (XIVe s., La Curne, au sens de « se retirer, se réfugier [quelque part] » ; sens actuel, 1878, Larousse). Prendre contact avec le sol, après un saut : *Un athlète qui se casse la jambe en se recevant mal.*

● REM. *Reçu,* employé sans auxiliaire et placé devant l'énoncé d'une somme, est considéré comme une préposition et reste invariable : *Reçu mille francs de M. Un Tel.*

recez n. m. V. RECÈS.

réchampir [reʃɑ̃pir] v. tr. (de *r[e]-* et de *échampir,* même sens [1676, Félibien], de *é-* [lat. *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *champ* [au sens de « fond sur lequel se détache quelque chose »] ; 1676, Félibien). En peinture, détacher du fond un ornement, soit en marquant ses contours, soit par l'opposition des couleurs : *Les boiseries, réchampies en grosse peinture à la colle et d'un blanc rouge qui empâte les moulures, les dessins, les figurines, loin d'être un ornement, attristaient le regard* (Balzac).

réchampissage [reʃɑ̃pisaʒ] n. m. (de *réchampir ;* 1692, Du Pradel, II, 150). Action de réchampir ; ouvrage réchampi.

1. rechange [rəʃɑ̃ʒ] n. m. (déverbal de *rechanger ;* v. 1468, O. de La Marche). Remplacement d'un objet par un autre identique tenu en réserve ; cet objet lui-même : *Les matelas, les hamacs, les rechanges de voiles, les rouleaux de cordages, les sacs d'équipage* (Hugo).

◆ **De rechange** loc. adj. (sens 1, 1732, Trévoux ; sens 2, 1875, Esnault). **1.** Se dit d'objets que l'on tient en réserve pour en remplacer d'autres semblables, momentanément ou définitivement hors d'usage : *Une roue de rechange. Des pièces de rechange. Des vêtements de rechange.* || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui peut servir de remplacement : *Si on pouvait parler d'une agonie de notre civilisation, je ne pleurerais pas sur cette agonie, car ceci tuera cela. La vie trouvera autre chose, elle qui est Protée. Les civilisations de rechange ne manquent pas* (Montherlant). *Un plan, une solution de rechange.*

2. rechange [rəʃɑ̃ʒ] n. m. (de *re-* et de *change ;* début du XVIIe s., aux sens 1-2). **1.** Opération effectuée par le porteur d'une lettre de change impayée qui tire un nouvel effet (retraite) sur son débiteur. || **2.** Coût de cette retraite.

rechanger [rəʃɑ̃ʒe] v. tr. (de *re-* et de *changer ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme v. intr., au sens de « se modifier » ; comme v. tr., au sens actuel, fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre*). [Conj. **1 b.**] Changer de nouveau : *Rechanger un appareil ménager.*

rechanter [rəʃɑ̃te] v. tr. (de *re-* et de *chanter ;* début du XIIIe s., écrit *recanter* [*rechanter,* 1487, Garbin], au sens 1 ; sens 2, 1573, Desportes ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Chanter de nouveau : *Rechanter une chanson, une mélodie.* || **2.** *Class.* Célébrer fréquemment : *Ces murs* [de Troie] *si rechantés dont la noble ruine | De tant de nations flatte encor l'origine* (Corneille). || **3.** *Fam.* Répéter.

rechapage [rəʃapaʒ] n. m. (de *rechaper ;* 1932, Larousse). Action de rechaper ; résultat de cette action : *Un atelier de rechapage de pneus.*

rechaper [rəʃape] v. tr. (de *re-* et de *chape ;* 1932, Larousse). *Rechaper un pneu,* le réparer en reconstituant la bande de roulement.

réchapper [reʃape] v. intr. ou tr. ind. [**à, de**] (de *r[e]-* et de *échapper* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *rescaper ;* v. 1220, Coincy, écrit *reschapper ; réchapper,* XVIIe s.). Échapper à un péril grave contre toute attente : *Il était écrasé par la force brutale, sans nul moyen de se défendre, de réchapper jamais* (Rolland). *Mais on voit clairement à votre mine que vous souffrez d'une peine d'amour. Et c'est un mal dont on réchappe, car j'en ai été moi-même atteint* (France). *Et si tu en réchappes, qui seras-tu ?* (Sartre).

● SYN. : *s'en sortir* (fam.), *s'en tirer* (fam.).

◆ v. tr. (fin du XIIIe s., Joinville). *Vx.* Faire échapper : *Maître fou, lui dit Candide, je t'ai réchappé des galères* (Voltaire).

◆ **se réchapper** v. pr. (1665, Molière). *Class.* Se sauver : *Notre chat s'est réchappé depuis peu d'un saut qu'il fit du haut de la maison dans la rue* (Molière).

recharge [rəʃarʒ] n. f. (déverbal de *recharger ;* 1433, Godefroy, au sens de « charge, mission donnée à quelqu'un » ; sens 1, 1587, F. de La Noue ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** *Class.* Action de revenir à la charge ; nouvelle attaque : *Ô Seigneur, que vous me pressez ! Encore une nouvelle recharge : la fin est venue, la fin est venue* (Bossuet). || **2.** Remise en état de fonctionnement : *La recharge d'un accumulateur.* || **3.** Ce qui permet d'approvisionner de nouveau un appareil : *La recharge d'un briquet à gaz, d'un stylo.*

rechargement [rəʃarʒəmɑ̃] n. m. (de *recharger ;* XVe s., Godefroy, écrit *requierquement,* puis 1835, Acad., écrit *rechargement*). Action de recharger : *Le rechargement d'un camion, d'un bateau. Route en cours de rechargement.*

recharger [rəʃarʒe] v. tr. (de *re-* et de *charger ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *rechargier* [*recharger,* 1538, R. Estienne], au sens de « ajouter à la charge » ; v. 1268, É. Boileau, au sens de « placer de nouveau comme charge » ; sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1789, Brisson, III, 490 ; sens 4, 1842, E. Sue [pour une route, une voie ferrée, 1869, Littré]). [Conj. **1 b.**] **1.** Remettre une charge dans une arme à feu : *Recharger un fusil.* || **2.** Mettre de nouveau une charge sur un moyen de transport : *Recharger un camion. Recharger des matériaux sur un wagon.* || **3.** Remettre en état de fonctionnement : *Recharger une batterie d'accumulateur.* || **4.** Approvisionner de nouveau : *Un élève se levait* [...] *et allait recharger le poêle qui ronflait au milieu de la salle* (Duhamel). *Recharger un appareil photographique.* || *Recharger une route, une voie ferrée,* les empierrer de nouveau pour en relever le niveau.

◆ v. intr. (sens 1-2, 1564, J. Thierry). **1.** Diriger de nouveau une charge contre l'ennemi : *On donne à la cavalerie l'ordre de recharger.* || **2.** Revenir à la charge, faire une nouvelle démarche : *Peu de jours après, M. le duc d'Orléans rechargea : je ne fus pas plus docile* (Saint-Simon).

rechasser [rəʃase] v. tr. et intr. (de *re-* et de *chasser ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Expulser de nouveau : *Rechasser un importun.* || **2.** Chasser de nouveau en poussant devant soi : *Ils ont rechassé l'ennemi au-delà de leurs frontières. Ce prince* [Julien] *par* [...] *une suite continuelle d'actions héroïques, rechassa les barbares* (Montesquieu).

réchaud [reʃo] n. m. (réfection, d'après *chaud,* d'une forme non attestée **réchauf,* déverbal de *réchauffer* [v. ce mot] ; 1549, R. Estienne, écrit *reschauld* [*réchaut,* v. 1560, Paré ; *réchaud,* XVIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 18 sept. 1664, d'après Littré, 1869 ; sens II, 1869, Littré).

I. 1. Ustensile de cuisine servant à tenir des plats au chaud. || **2.** Petit fourneau portatif : *Un réchaud électrique, à gaz.*

II. Amas de fumier disposé autour des coffres abritant des plantes, et destiné à les réchauffer.

réchauffage [reʃofaʒ] n. m. (de *réchauffer ;* 1800, Boiste, au sens de « vieux donné comme du neuf » ; 1811, Wailly, au sens de

« plagiat » ; sens actuel, 1842, Acad.). Action de réchauffer : *Le réchauffage d'un appareil métallurgique refroidi accidentellement. Le réchauffage d'un plat.*

réchauffant, e [reʃofɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *réchauffer ;* 1808, d'Hautel, comme n. f., au sens de « perruque » ; comme adj., au sens 1, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 2, av. 1896, Verlaine). **1.** Qui donne une sensation de chaleur : *Le contact réchauffant des plumes maternelles* (Theuriet). *Quatre jeunes têtes se penchaient, blondes ou brunes... sous ce rayon intime et réchauffant qui les éclairait à la hauteur des yeux* (Daudet). || **2.** *Fig.* Qui redonne courage, confiance : *Ô la femme à l'amour câlin et réchauffant* (Verlaine).

réchauffé, e [reʃofe] adj. (part. passé de *réchauffer* [v. ce mot] ; XIIIe s., Rutebeuf, écrit *reschauffé* [*réchauffé,* XVIe s.], au sens de « chauffé de nouveau » ; sens actuel, 1671, Mme de Sévigné). *Fam.* Se dit de ce qui a déjà été raconté, entendu ; qui manque d'originalité : *Une histoire, une plaisanterie réchauffée.*

• Syn. : *rebattu.* — Contr. : *original.*

◆ **réchauffé** n. m. (sens 1, 1762, Acad. ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 3, av. 1874, Michelet). **1.** Nourriture réchauffée : *Ce dîner n'est que du réchauffé.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Ce qui a déjà été entendu, qui est trop connu : *Le réchauffé n'est jamais bien reçu* (Voltaire). *Vous ne nous servez là que du réchauffé.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Sentiment qu'on tente de ressusciter après une brouille assez longue : *Croyez-moi, ce ne sera jamais là que du réchauffé !*

réchauffement [reʃofmɑ̃] n. m. (de *réchauffer ;* 1611, Cotgrave, au sens de « ce qui réchauffe » ; 1687, Mme de Sévigné, au sens de « action d'échauffer de nouveau » ; sens 1, 1962, Robert ; sens 2, 1690, La Quintinie). **1.** Action de se réchauffer (surtout en parlant du temps) : *Les services météorologiques prévoient un réchauffement de la température.* || **2.** Fumier neuf qui sert à réchauffer, par la fermentation, les couches refroidies.

réchauffer [reʃofe] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *échauffer ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, comme v. intr., écrit *reschalfer, reschaufer,* au sens de « redevenir chaud » ; comme v. tr., au sens 1, XIIIe s., Rutebeuf, écrit *reschauffer* [*réchauffer,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; absol., 1875, Larousse] ; sens 2, 1273, Adenet ; sens 3, 1662, Molière ; sens 4, 1671, Boileau). **1.** Chauffer ce qui est refroidi : *Réchauffer un ragoût, un potage ;* et absol. : *Mettre un plat à réchauffer.* || **2.** Donner de la chaleur à un être, à une chose : *Dans ce triste pays du Sleswig..., dans cette plate petite ville allemande que j'habite, je pense avec envie à votre petite ville mûre et dorée que réchauffe un si doux soleil* (Claudel). *Réchauffer un enfant grelottant.* || **3.** Fig. *Réchauffer un serpent dans son sein,* montrer de la bonté pour un ingrat, un méchant. || **4.** *Fig.* Redonner de la vivacité, de l'ardeur à un sentiment : *J'erre dans les rues de Marseille, m'efforçant de réchauffer de vieux désirs* (Gide).

• Syn. : **1** *chauffer ;* **2** *attiédir ;* **4** *attiser, aviver, enflammer, exalter, ranimer, réveiller.* — Contr. : **1** *rafraîchir, refroidir ; congeler, glacer, réfrigérer ;* **4** *éteindre, étouffer.*

◆ **se réchauffer** v. pr. (sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1740, Acad. ; sens 3, 1661, Mme de Sévigné ; sens 4, 1932, Larousse). **1.** Redonner de la chaleur à son corps : *Se réchauffer au coin du feu.* || **2.** Devenir plus chaud (en parlant de l'air, de la température) : *Le temps commence à se réchauffer.* || **3.** *Fig.* Devenir plus ardent : *Courage, zèle qui se réchauffe.* || **4.** *Fig.* En parlant d'une personne, se réconforter moralement : *Et lui de son côté avait plaisir à se réchauffer à ces cœurs excellents* (Rolland).

réchauffeur [reʃofœr] n. m. (de *réchauffer ;* 1855, Michelet, au sens de « celui qui réchauffe » ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Appareil dans lequel on élève la température d'un corps, généralement un fluide, avant son utilisation immédiate : *Réchauffeur d'eau d'alimentation de chaudière.* || **2.** Appareil à accumulation pour la production d'eau chaude, ne comportant qu'un corps de chauffe destiné à réchauffer l'eau contenue dans un réservoir indépendant.

réchauffoir [reʃofwar] n. m. (de *réchauffer* [v. ce mot] ; 1455, Godefroy, écrit *rescauffoir ; réchauffoir,* 1869, Littré). Four qui, dans la cheminée ou dans un poêle de salle à manger, servait à réchauffer les plats pendant les repas.

rechaussement [rəʃosmɑ̃] n. m. (de *rechausser* [v. ce mot] ; 1435, Godefroy, écrit *recauchiement,* au sens de « réparation » ; écrit *rechaussement,* au sens actuel, 1611, Cotgrave). Action de rechausser : *Le rechaussement d'une vigne.*

rechausser [rəʃose] v. tr. (de *re-* et de *chausser ;* fin du XIIe s., *Aiol,* écrit *recauchier* [*rechaucier,* XIIIe s., *Roman de Renart ; rechausser,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1425, Godefroy, écrit *recauchier* [*rechaucier,* 1435, Godefroy ; *rechausser,* 1835, Acad.] ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Chausser de nouveau : *Rechausser un enfant. Il eut de la peine à rechausser ses pieds gonflés.* || **2.** *Rechausser un arbre,* remettre de la terre au pied. || **3.** *Rechausser un mur,* en consolider la base. || **4.** *Rechausser une roue dentée,* en remplacer les dents ébréchées ou cassées.

rêche [rɛʃ] adj. (francique **rubisk,* rude, âpre ; v. 1244, Huon le Roi, écrit *resque* [*rêche,* 1761, J.-J. Rousseau], au sens 4 ; sens 1, v. 1268, É. Boileau, écrit *reech* [*rêche,* 1697, Brunot] ; sens 2, 1761, J.-J. Rousseau ; sens 3, 8 août 1905, A. Gide). **1.** Âpre au goût : *Des poires rêches.* || **2.** Rude au toucher : *Lorsqu'il* [le chat] *a passé sa langue rêche et rose | Partout* (Rostand). *Antoine met les mains dans les poches rêches de son costume neuf* (Supervielle). *Une peau rêche. C'était un pauvre veston élimé couleur réglisse, de drap mince, rêche et vulgaire...* (Gide). || **3.** En parlant de sons, qui manque de douceur, de velouté, désagréable à l'oreille : *Il parlait, de sa voix rêche et nasillarde, comme s'il était seul, les coudes sur les bras de son siège, son long nez rougeaud baissé vers ses mains jointes, regardant ses doigts qu'il nouait et dénouait par saccades* (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne désagréable, qu'on ne sait comment prendre : *Il aurait pu* [...] *opposer au côté rêche de la mère Anne de Jésus* [...] *le côté non moins revêche de la grande amie de M. de Bérulle* (Huysmans).

• Syn. : **2** *râpeux, rugueux ;* **3** *criard, rocailleux ;* **4** *âpre, revêche, rogue.*

recherche [rəʃɛrʃ] n. f. (déverbal de *rechercher ;* début du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1606, Malherbe ; sens 3, 26 avr. 1607, Malherbe ; sens 4, av. 1704, Bourdaloue [*Centre national de la recherche scientifique,* 10 mars 1941, *Journ. officiel*] ; sens 5, av. 1662, Pascal ; sens 6, 1580, Montaigne). **1.** Action de rechercher une personne ou une chose : *Partir à la recherche d'un enfant. Procéder à de longues recherches dans les archives.* || **2.** *Class.* Action de courtiser, de demander une femme en mariage : *Faire agréer sa recherche* (Acad., 1694). *Léonor n'a point d'aversion pour nous ; je sais qu'elle vous estime, et, autant que j'en puis juger, son cœur ne gémira pas de votre recherche* (Lesage). || **3.** *Spécialem.* Enquête juridique : *La recherche de la maternité naturelle n'est admise que dans l'intérêt de l'enfant* (Code civil). || **4.** Ensemble des travaux patients auxquels se livrent érudits, savants, artistes, etc., pour aboutir à des découvertes (souvent au plur.) : *Comprenez bien : pour que la recherche soit utile, il faut d'abord qu'elle soit désintéressée, il faut d'abord qu'elle soit parfaitement gratuite* (Duhamel). *Tout cela mêlé et coagulé avec le ciment fait une pâte lumineuse* [...] *qui rappelle les plus audacieuses recherches de matières des écoles modernes* (Morand). *Un laboratoire de recherches.* || *Centre national de la recherche scientifique* (en abrégé *C.N.R.S.*), établissement public, placé sous l'autorité du ministère de l'Éducation et qui a pour mission de développer, d'orienter et de coordonner les recherches scientifiques de tous ordres. || **5.** Action de tâcher d'obtenir quelque chose : *La recherche du bien-être, du plaisir. La recherche de la perfection.* || **6.** Désir de se distinguer de ce qui est commun, raffinement qui peut aller jusqu'à l'affectation : *Il était vêtu avec recherche et même avec une sorte d'élégance glacée* (Duhamel). *Cette opposition entre*

le dogme même du Réalisme — l'attention au banal — et la volonté d'exister en tant qu'exception et personnalité précieuse eut pour effet d'exciter les réalistes au soin et aux recherches du style. Ils créèrent le style artiste (Valéry).

• SYN. : **1** *chasse* (fam.), *fouille, prospection ;* **5** *poursuite, quête* (littér.) ; **6** *affectation, art, maniérisme, mièvrerie, pose, préciosité.* — CONTR. : **6** *laisser-aller, naturel, négligence, simplicité, spontanéité.*

◆ **À la recherche de** loc. prép. (1847, Balzac). En train de chercher : *Être à la recherche d'un appartement.*

recherché, e [rəʃɛrʃe] adj. (part. passé de *rechercher ;* 1580, Montaigne, au sens 3 ; sens 1, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens 2, 1666, Molière). **1.** Se dit d'une chose que l'on a du mal à trouver, rare : *Un livre très recherché.* || **2.** Se dit d'une personne que l'on cherche à voir, à entendre, à fréquenter : *Il est très recherché ; pas de fêtes sans lui* (Duhamel). || **3.** Qui dénote une recherche excessive, un manque de naturel : *Style recherché. Une élégance recherchée.*

• SYN. : **2** *demandé, entouré ;* **3** *affecté, apprêté, maniéré, mièvre, précieux, raffiné.*

rechercher [rəʃɛrʃe] v. tr. (de *re-* et de *chercher* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *recercer* [*recerchier,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens de « parcourir en cherchant » ; fin du XIII^e s., écrit *recherger* [*rechercher,* 1559, Amyot], au sens II, 1 ; sens I, 1690, Furetière [*aller rechercher quelqu'un,* XX^e s. — d'abord *venir rechercher...,* 1893, *Dict. général*] ; sens II, 2, 1647, Descartes ; sens II, 3, 1636, Monet ; sens II, 4, 1580, Montaigne ; sens II, 5, 1666, Molière ; sens II, 6, 1559, Amyot).

I. Chercher de nouveau : *Chercher et rechercher un livre sans pouvoir le retrouver.* || *Aller rechercher quelqu'un,* le faire revenir.

II. 1. Chercher avec soin pour retrouver quelque chose : *Je vais rechercher le passage qui vous intéresse.* || **2.** Chercher à connaître, à découvrir quelque chose : *Rechercher les causes d'un événement, les mobiles d'un acte.* || **3.** *Spécialem.* Chercher à découvrir ou à retrouver quelqu'un en faisant une enquête juridique ou administrative : *Rechercher l'auteur d'un crime, un escroc en fuite. Je vis les sergents entrer à la Reine Pédauque pour te prendre* [...], *ils te recherchaient sur une plainte de M. de la Guérivaude* (France). || **4.** Tâcher de se procurer pour son plaisir, dans son intérêt ou pour son service : *Rechercher l'argent, la gloire, l'alliance d'un puissant voisin. Rechercher des employés qualifiés. La beauté fuit si je la recherche, il faut s'arranger de telle sorte que la rencontre soit inévitable* (Claudel). || **5.** Manifester le désir de voir, de connaître, de fréquenter quelqu'un : *Les gens du monde ont tellement l'habitude qu'on les recherche que qui les fuit leur semble un phénix et accapare leur attention* (Proust). || **6.** *Class.* Tâcher d'obtenir en mariage : *Et moi, je vous dis que je suis résolu de me marier, et que je ne serai point ridicule en épousant la fille que je recherche* (Molière).

• SYN. : **II, 2** *s'enquérir, étudier, examiner, s'informer ;* **3** *poursuivre ;* **4** *ambitionner, briguer, courir après, être en quête de, viser à ;* **5** *solliciter.*

rechigné, e [rəʃiɲe] adj. (part. passé de *rechigner ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 2 ; sens 1, v. 1180, *Horn*). **1.** Se dit d'une personne qui est mécontente et qui manifeste sa mauvaise humeur, sa répugnance à faire quelque chose par son comportement, généralement accompagné d'une moue du visage : *Je substituai à mes juges ordinaires, tous prévenus en ma faveur, un tribunal rechigné, prêt à me condamner sans m'entendre* (Sartre). || **2.** Se dit de ce qui est empreint de morosité : *C'est mon enfance solitaire et rechignée qui m'a fait ce que je suis* (Gide).

• SYN. : **1** *boudeur, hargneux, maussade, renfrogné ;* **2** *chagrin, maussade, morne, morose, sombre.*

rechignement [rəʃiɲmɑ̃] n. m. (de *rechigner ;* XIII^e s.). Le fait de rechigner : *Son rechignement n'était pas d'entière bonne foi* (Hermant).

rechigner [rəʃiɲe] v. intr. (de *re-* et d'un v. non attesté **chign[i]er,* issu du francique **kīnan,* tordre la bouche ; v. 1155, Wace, comme v. tr., dans la loc. *denz rechignier,* « montrer les dents en grimaçant, grincer des dents » ; comme v. intr., au sens actuel, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *rechignier* [*rechigner,* v. 1462, *Cent Nouvelles*]). Montrer par sa mauvaise humeur, son air maussade, sa répugnance à faire quelque chose : *Il trônait en despote, parlant fort, grondant fort, en rechignant du matin au soir* (Gobineau). *Il rechignera d'abord parce que vous lui ôterez ses raisons de bouder et puis, dans une semaine, il sera le premier à vous remercier* (Sartre).

• SYN. : *bouder.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (1869, Littré). Montrer de la mauvaise humeur, de la répugnance à s'acquitter d'une tâche, d'une obligation quelconque : *Il ne rechigne pas à la besogne. Pendant des années, malgré son caractère sérieux et docile, elle* [Lise] *avait rechigné à la couture et s'en était tirée très maladroitement* (Lacretelle).

• SYN. : *renâcler.*

rechristianisation [rəkristjanizasjɔ̃] n. f. (de *rechristianiser ;* XX^e s.). Action de christianiser de nouveau ; résultat de cette action.

rechristianiser [rəkristjanize] v. tr. (de *re-* et de *christianiser ;* av. 1935, P. Bourget). Redonner la foi chrétienne à un peuple, à un pays qui l'a perdue : *Il s'agit de rechristianiser les quartiers de Paris dépourvus d'églises* (Bourget).

rechute [rəʃyt] n. f. (de l'anc. v. *recheoir,* tomber de nouveau, tomber à son tour [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], de *re-* et de *choir* [v. ce mot] ; 1475, P. Barbier, au sens 1 [« nouvel accès d'une affection inguérissable », 1580, Montaigne] ; sens 2, 1475, P. Barbier). **1.** Réapparition d'une maladie, spécialement d'une maladie infectieuse, survenant généralement avant la fin de la convalescence : *Au bout de six mois, il avait dû complètement reprendre le lit. Cette rechute fut sans lutte ni regret* (La Varende). || *Par extens.* Nouvel accès d'une affection inguérissable : *Il décrivait, dans leur réalité inexorable, les crises successives, les rémissions de plus en plus brèves, les rechutes chaque fois plus sérieuses* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* et *littér.* Action de retomber dans le péché ou le vice, de commettre à nouveau les mêmes fautes ou les mêmes erreurs, après s'être repenti ou amendé : *Les crimes où ils tombent ensuite ne sont pas des rechutes, mais la continuation des mêmes désordres* (Massillon).

• SYN. : **1** et **2** *récidive.*

rechuter [rəʃyte] v. intr. (de *rechute ;* 1611, Cotgrave, au sens de « tomber de nouveau » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Faire une rechute d'une affection qui paraissait guérie : *Il se mit à travailler avant d'être guéri, ce qui le fit rechuter* (Sand).

récidivant, e [residivɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *récidiver ;* 1949, Larousse [un premier ex. à la fin du XVI^e s.]). Se dit d'une affection qui donne lieu à récidive, c'est-à-dire à une nouvelle atteinte après une guérison clinique et biologique : *Tumeur récidivante.*

récidive [residiv] n. f. (lat. médiév. *recidiva,* récidive, fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *recidivus,* qui retombe, qui revient, renaissant, dér. de *recĭdere,* retomber, de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *cadere,* tomber ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2-3, 1593, *R. Li. R.,* XX, 84). **1.** Nouvelle apparition d'une affection, se manifestant chez un sujet atteint une première fois et guéri depuis plus ou moins longtemps : *Une récidive de phlébite.* || **2.** Situation d'un délinquant qui, ayant fait l'objet d'une condamnation définitive pour une infraction, commet une nouvelle infraction, soit de même nature que la première *(récidive spéciale),* soit de nature différente *(récidive générale) : La récidive constitue une cause d'aggravation des peines* || **3.** Le fait de commettre une nouvelle fois la même faute, la même erreur : *Elles craignaient avec raison qu'après les avoir surprises la nuit dernière, il ne leur sût mauvais gré de la récidive* (Lesage).

récidiver [residive] v. intr. (lat. médiév. *recidivare,* récidiver, de *recidiva* [v. l'art. précéd.] ; 1478, Chauliac, au sens 1 ; sens 2-3,

1488, *Mer des histoires*). **1.** Réapparaître, se manifester une nouvelle fois après une guérison, en parlant d'une maladie : *On dirait que le mal récidive.* || **2.** Commettre de nouveau une infraction, alors qu'on a déjà fait l'objet d'une condamnation : *Qu'une faiblesse mentale diminue la responsabilité d'un délinquant, elle excuse en partie son acte et nous le condamnons moins durement* [...] ; *il est moins capable qu'un autre de résister à ses impulsions ; mais, par conséquent, il récidivera. Il eût donc fallu, au contraire, plus qu'un autre le mettre hors d'état de nuire* (Vercors). || **3.** Retomber dans les mêmes fautes, les mêmes errements : *Sa résolution a été de courte durée : il a cessé de fumer pendant un mois, et puis il a récidivé.*

• SYN. : **1** et **3** *rechuter, recommencer, reprendre, revenir.*

récidiviste [residivist] n. et adj. (de *récidiver* ; 1845, Bescherelle). Personne qui est en état de récidive (au sens 2) : *Un récidiviste de l'escroquerie. Cet assassin récidiviste savait qu'il serait jugé, condamné, exécuté avant quatre mois* (Balzac).

récidivité [residivite] n. f. (dér. savant de *récidive* ; 1864, *Journ. de médecine mentale* [IV, 52], au sens de « tendance à récidiver » [en parlant d'un criminel] ; sens actuel, 1869, Littré). Caractère d'une maladie qui a tendance à reparaître par récidive : *La récidivité du cancer.*

récif [resif] n. m. (esp. *arrecife*, récif, de l'ar. *ar-* [art. défini] *raṣīf*, digue, chaussée, levée ; 1688, Œxmelin, au sens 1 [*récif corallien, frangeant*, 1904, Larousse ; *récif-barrière*, 1869, Littré] ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Rocher ou chaîne de rochers à fleur d'eau, au voisinage des côtes : *Les récifs qui bordent la côte du Calvados.* || *Récif corallien*, récif formé par la croissance des coraux dans les mers tropicales. || *Récif-barrière*, récif corallien édifié en bordure du rivage, à une distance qui peut atteindre 100 km. || *Récif frangeant*, récif corallien fixé au littoral. || **2.** *Fig.* Obstacle, écueil : *Parmi les récifs d'étiquette et de susceptibilité que cachait sous sa surface tranquille cette petite ville...* (Maurois).

• SYN. : **1** *brisant, écueil.*

récifal, e, aux [resifal, -o] adj. (de *récif* ; 1932, Larousse). Qui se rapporte aux récifs : *Les calcaires récifaux. Comme la flamme de feu vert parmi la flore récifale* (Saint-John Perse).

recingle [resɛ̃gl] n. f. (de *re-* et de *cingler* 1 ; 1964, Larousse). Outil d'orfèvre, servant à repousser la panse des pièces creuses et à goulot.

récipiendaire [resipjɑ̃dɛr] n. (dér. savant du lat. *recipiendus*, qui doit être reçu, adj. verbal de *recipere*, recevoir, accueillir [v. RECEVOIR] ; 1674, La Fontaine, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Personne que l'on reçoit, avec un certain cérémonial, dans une compagnie, une société savante : *Discours du récipiendaire à l'Académie française.* || **2.** Personne qui reçoit un diplôme universitaire, une récompense, etc.

récipient [resipjɑ̃] n. m. (du lat. *recipiens, -entis* [part. prés. de *recipere*, recevoir, accueillir — v. RECEVOIR], employé au sens de « récipient » dans la langue des alchimistes du Moyen Âge ; 1600, O. de Serres, au sens 1 [*vaisseau récipient*, même sens, 1555, B. Aneau ; *récipients florentins*, 1836, Acad.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1874, A. Daudet). **1.** Vase adapté à certains appareils, de forme et de nature variées, dans lequel on reçoit les produits de diverses opérations, et en particulier d'une distillation : *Le récipient d'un alambic.* || *Récipients florentins*, sortes de matras, munis d'une ou de deux tubulures, servant à recueillir des essences aromatiques et à les séparer de l'eau avec laquelle elles sont mélangées. || **2.** Cloche de la machine pneumatique, sous laquelle on fait le vide. || **3.** Objet ou ustensile creux dont la cavité peut contenir un liquide, un gaz, une matière pulvérulente, etc. : *Un récipient en verre, en métal, en matière plastique. Vider l'eau d'un récipient. Mettre de la farine dans un récipient peu profond pour la travailler.*

réciprocité [resiprɔsite] n. f. (bas lat. *reciprocitas*, réciprocité, du lat. class. *reciprocus* [v. l'art. suiv.] ; août 1729, *Mercure de France* [p. 1724], au sens 1 [*à titre de réciprocité, réciprocité diplomatique, réciprocité législative*, 1962, Robert] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Caractère de ce qui est réciproque : *La réciprocité des influences entre deux milieux. Un contrat qui stipule la réciprocité des obligations entre les deux parties. Les deux délégations ont constaté la réciprocité de leurs points de vue. Nous sommes, en quelque sorte, forcés d'admettre cette réciprocité d'action, puisque le rappel d'une sensation par une sensation d'espèce différente est un fait que l'expérience atteste* (Bonnet). *Ce qui fait le charme d'un dévouement, c'est de se dévouer seule, c'est de ne souffrir aucune réciprocité — je veux donner et qu'on ne me rende jamais* (Sue). || *À titre de réciprocité*, avec l'intention ou l'obligation de rendre une chose équivalente à celle qu'on a reçue : *La reconnaissance est d'abord le fait de celui qui secourt, si le secours est pur. Elle n'est due par l'obligé qu'à titre de réciprocité* (S. Weil). || *Réciprocité diplomatique*, en droit international, identité de traitement accordée, sur un point déterminé, à leurs nationaux par plusieurs États liés par un traité. || *Réciprocité législative*, identité de traitement accordée, sur un point déterminé, aux nationaux de plusieurs États par les lois internes de ces États. || **2.** En logique, caractère de deux propositions réciproques.

• SYN. : **1** *correspondance, retour.*

réciproque [resiprɔk] adj. (lat. *reciprocus*, qui revient au point de départ, répercuté, réfléchi [en parlant d'un pronom] ; v. 1380, *Aalma*, au sens 1 [aussi pour les rapports entre des personnes] ; sens 2, 1607, Hulsius [*verbe... réciproque*, 1606, Masset, 10] ; sens 3-4, 1690, Furetière [pour une transformation, 1964, Larousse]). **1.** Se dit d'une action qui s'exerce de façon équivalente d'un premier terme sur un second et du second sur le premier : *Mouvement réciproque de deux pendules mis en présence.* || Se dit des rapports existant entre deux personnes (ou deux groupes de personnes) quand ils sont marqués par un échange d'actes ou de sentiments équivalents : *Une aversion, une antipathie réciproque. Se rendre des services réciproques. Les hommes, en s'assemblant en société, se sont en quelque sorte obligés à des égards réciproques pour se rendre plus agréables les uns aux autres* (Saint-Évremond). *Il y avait entre elle* [M^me des Ursins] *et cette princesse* [la reine d'Espagne] *une amitié fondée sur ce besoin d'une confiance réciproque, qui rend si souvent les femmes nécessaires les unes aux autres* (Voltaire). *Il est certain qu'à nôtre âge, et après tant d'années passées ensemble, une tolérance réciproque nous est nécessaire pour que nous puissions continuer de vivre en paix* (Musset). *Je lui vouais* [à mon père] *un sentiment d'admiration attendrie. J'ai dit comment il me déçut. La déception fut réciproque* (Aymé). || **2.** *Pronom réciproque*, v. PRONOM. || *Verbe pronominal réciproque*, verbe pronominal réfléchi exprimant une action que deux ou plusieurs sujets exercent les uns sur les autres (ex. : *Les soldats romains* [...] *se cherchaient dans les ténèbres ; ils s'appelaient* [Chateaubriand]). [V. art. spécial Voix pronominale, à PRONOMINAL, E, AUX.] || **3.** En logique, se dit d'une proposition ayant pour sujet l'attribut d'une première proposition et pour attribut le sujet de cette même proposition. (On dit aussi RÉCIPROQUE, n. f.) || **4.** En mathématiques, se dit d'une proposition, d'un théorème qui se déduit d'une proposition, d'un théorème initial en permutant son hypothèse et sa conclusion. (On dit aussi RÉCIPROQUE, n. f.) || Se dit d'une transformation telle que si *b* est le transformé de l'élément *a*, celui-ci est le transformé de *b*.

• SYN. : **1** *mutuel, partagé.*

◆ n. m. (XV^e s., Godefroy [*au réciproque*, fin du XIV^e s., *Chronique de Boucicaut*]). Class. *Le réciproque*, la pareille : *Vous savez combien est rare dans l'amour le moment du réciproque* (Segrais). *Je vous rendrai le réciproque* (Acad., 1694). *M^me de Castries était aussi glorieuse pour son mari que pour elle ; elle en recevait le réciproque et toutes sortes d'égards et de respects* (Saint-Simon).

|| Class. *Au réciproque,* en échange, en contrepartie : *Les Phrygiens au réciproque | Leur faisaient inclination* [aux Thraciens] (Scarron).

◆ n. f. (sens 1, 1800, Boiste, art. *réciprocation* [*rendre la réciproque à quelqu'un,* 1836, Landais] ; sens 2, 1834, Boiste). **1.** *La réciproque,* l'action inverse : *Les parents se sacrifient pour leurs enfants, mais la réciproque n'est pas toujours vraie. Curieux ce que l'on peut s'attacher aux objets ! (Dommage que cela n'entraîne pas la réciproque)* [Gide]. || *Rendre la réciproque à quelqu'un,* lui rendre la pareille. || **2.** En logique et en mathématiques, la proposition, le théorème réciproque : *La réciproque d'une proposition vraie n'est pas nécessairement vraie. Démontrer la réciproque d'un théorème.*

réciproquement [resiprɔkmɑ̃] adv. (de *réciproque ;* fin du XV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1559, Amyot [*et réciproquement,* av. 1696, La Bruyère]). **1.** Par une action réciproque, ou par un sentiment réciproque : *Des corps qui s'attirent réciproquement. Se témoigner réciproquement de l'admiration. Il arrivait que les moines et la cour se corrompaient réciproquement* (Montesquieu). *Nous sommes tous pétris de faiblesses et d'erreurs ; pardonnons-nous réciproquement nos sottises* (Voltaire). || **2.** Par une action inverse, en retour, en contrepartie : *La convoitise l'empêche* [le chrétien] *de faire tout le bien qu'il voudrait ; réciproquement, il empêche la convoitise de faire tout le mal qu'elle désire* (Bossuet). || Ellipt. *Et réciproquement,* se dit, notamment en mathématiques, pour introduire la proposition réciproque de celle qu'on vient de citer : *Un triangle qui a ses trois côtés égaux a ses trois angles égaux, et réciproquement. L'harmonie souffre quelquefois de la justesse et de l'arrangement logique des mots, et réciproquement* (d'Alembert).

● SYN. : **1** *mutuellement ;* **2** *en revanche, vice versa.*

réciproquer [resiprɔke] v. tr. (lat. *reciprocare,* ramener en arrière de nouveau, faire aller et venir, avoir un mouvement alternatif, de *reciprocus* [v. RÉCIPROQUE] ; fin du XIV^e s.). Class. *Réciproquer quelqu'un,* lui rendre la réciproque, la pareille : *Il entendit que la nymphe impatientée lui dit : Monsieur, vous pouvez m'aimer tant qu'il vous plaira ; mais je ne puis du tout vous réciproquer* (Sévigné).

◆ **se réciproquer** v. pr. (1664, Molière). *Class.* Être dans un rapport de réciprocité : *Vous voulez peut-être savoir* [...] *si le bien se réciproque avec la fin ?* (Molière).

recirculation [rəsirkylasjɔ̃] n. f. (de *re-* et de *circulation ;* 1964, Larousse). Syn. de RECYCLAGE (au sens II, 1).

récit [resi] n. m. (déverbal de *réciter ;* XV^e s., au sens I, 1 [aussi « ce qui est ainsi relaté »] ; sens I, 2, 1704, Massillon ; sens I, 3, 1660, Corneille ; sens I, 4, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens II, 1, 1764, Voltaire ; sens II, 2, 1671, Pomey ; sens II, 3, 1904, Larousse).

I. 1. Action de rapporter, de relater quelque chose, de vive voix ou par écrit : *Faire le récit d'événements auxquels on a été mêlé. Je suis encor d'avis | Que nous rendions le temps moins long par des récits* (La Fontaine). *L'éloquence de la chaire n'est pas propre au récit des combats et des batailles* (Fléchier). *Au récit d'une grande action, notre âme s'embrase, notre cœur s'émeut, la voix nous manque, nos larmes coulent* (Diderot). *Derville jeta sur M^me de Grandlieu un regard qui lui fit comprendre que ce récit devait l'intéresser* (Balzac). || Ce qui est ainsi relaté : *Récit fidèle, objectif, mensonger.* || **2.** *Spécialem.* Œuvre littéraire relatant des faits réels ou imaginaires : *Récit historique. Des récits épiques. Des récits de voyages, d'aventures. Les « Récits des temps mérovingiens », d'Augustin Thierry. Les autres religions ne nous ont donné pour garants de leur antiquité que des récits fabuleux* (Massillon). *Accepter une partie des récits miraculeux et rejeter l'autre ne peut être que d'un esprit étroit* (Renan). || **3.** Dans une œuvre dramatique, narration détaillée, faite par un personnage, d'événements qui ont eu lieu hors de la scène et que le spectateur doit connaître pour comprendre la suite de l'action : *Ce qu'on ne doit point voir, qu'un récit nous l'expose* (Boileau). *Le récit de Théramène, dans la « Phèdre » de Racine.* || **4.** En linguistique, nom donné (par opposition à *discours*) à un type d'énoncé de caractère objectif, relatant des faits passés, et marqué par l'effacement du sujet qui parle, l'emploi de la troisième personne et celui du passé simple ou de l'imparfait (syn. HISTOIRE). [V. DISCOURS, art. spécial.]

II. 1. Syn. anc. de RÉCITATIF : *Quand les Italiens firent revivre la tragédie au XVI^e siècle, le récit était une mélopée, mais qu'on ne pouvait noter* (Voltaire). || **2.** *Vx.* Tout morceau destiné à une seule voix ou à un seul instrument : *Récit de basse, de violon.* || **3.** Clavier de l'orgue, généralement le troisième en partant du bas.

● SYN. : **I, 1** *exposition, narration, rapport, relation ; compte rendu, exposé, tableau ;* **2** *anecdote, conte, histoire.*

récital [resital] n. m. (angl. *recital,* récit, narration, exposé, audition d'un seul artiste, de *to recite,* réciter, rapporter, empr. du franç. *réciter ;* 1884, Fr. Mackenzie [« séance artistique... consacrée à un seul genre », 1962, Robert]). Concert donné par un soliste virtuose : *Récital de piano, de violon, de chant.* || *Par extens.* Séance artistique donnée par un seul interprète ou consacrée à un seul genre : *Récital de musique indienne.*

● Pl. *des* RÉCITALS.

récitant, e [resitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *réciter ;* 1771, Trévoux [*voix récitantes,* 1869, Littré]). *Partie récitante,* dans une œuvre musicale, partie vocale ou instrumentale interprétée par un soliste. || *Voix récitantes,* les voix des solistes.

◆ n. (sens 1, av. 1922, Proust ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Personne qui récite, dit un texte : *Son entrée avait été accueillie dans cette assemblée d'hommes de cercle et de duchesses par des sourires que le ton monotone de la psalmodie, la bizarrerie de certains mots, leur fréquente répétition avaient changés en fous rires, d'abord étouffés, puis si irrésistibles que la pauvre récitante n'avait pu continuer* (Proust). *Qu'il subsiste encore tant de Français pour accorder deux heures d'attention à des récitants dont la plupart, il est vrai, disent fort bien les vers* [...], *il y aurait déjà là de quoi s'émerveiller* (Mauriac). || **2.** Dans une œuvre dramatique, un film, une émission de radio ou de télévision, interprète qui commente l'action.

◆ **récitant** n. m. (sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1932, Larousse). **1.** Dans les œuvres vocales anciennes (Passions, histoires sacrées, oratorios), chanteur chargé de la narration. || **2.** Aux XVII^e et XVIII^e s., tout chanteur soliste détaché du chœur. || **3.** Dans les œuvres musicales modernes (XIX^e-XX^e s.), interprète chargé d'une partie de narrateur, chantée (*l'Enfance du Christ,* de Berlioz) ou parlée (*le Roi David,* d'Honegger). [En ce sens, on emploie aussi le fém. RÉCITANTE.]

récitateur, trice [resitatœr, -tris] n. (lat. *recitator,* lecteur, auteur qui lit publiquement ses ouvrages, de *recitatum,* supin de *recitare* [v. RÉCITER] ; milieu du XV^e s., écrit *recitateur,* au sens de « celui qui relate des événements » ; sens moderne, 1611, Cotgrave, écrit *recitateur* [*récitateur,* 1690, Furetière]). *Vx.* Personne qui récite, dit, lit un texte : *Faites-vous lire la pièce* [« les Guèbres »] *par un bon récitateur de vers...* (Voltaire).

récitatif [resitatif] n. m. (emploi substantivé de l'anc. adj. *recitatif,* qui relate quelque chose [1472, *Lettres de Louis XI,* V. 124], dér. savant de *réciter* [v. ce mot] ; 1690, Furetière). Dans l'opéra, l'oratorio ou la cantate, chant déclamé dont la mélodie et le rythme libre observent autant que possible l'accentuation naturelle des mots et les inflexions de la phrase parlée, et qui est soutenu par un ou plusieurs instruments : *Le récitatif n'est pas, chez Lulli, une partie accessoire de l'œuvre, une sorte de lien factice qui rattache les différents airs* [...] : *c'en est vraiment le cœur, la partie la plus soignée et la plus importante* [...]. *Dans ce siècle de l'intelligence, le récitatif représentait la partie raisonnable de l'opéra, le raisonnement mis en musique* (Rolland).

récitation [resitasjɔ̃] n. f. (lat. *recitatio,* action de lire à haute voix, lecture publique, de *recitatum,* supin de *recitare* [v. RÉCITER] ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *recitacion,* au sens de « énumération » ; fin du XIVe s., E. Deschamps, écrit *recitation,* au sens de « récit » ; sens 1, 1530, Palsgrave [261], écrit *recitation* [*récitation,* 1680, Cl. Perrault, II, 341] ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** Action de réciter, de dire à haute voix, de mémoire, ce qu'on sait, ce qu'on a appris par cœur : *La réponse de Sorel ne fut d'abord que la longue récitation de toutes les formules de respect qu'il savait par cœur* (Stendhal). *La récitation des leçons. La récitation d'une poésie.* || **2.** Texte que les élèves doivent apprendre par cœur et réciter de mémoire, à titre d'exercice scolaire : *Ne pas savoir sa récitation.*

réciter [resite] v. tr. (lat. *recitare,* lire à haute voix, citer, lire en public, de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *citare,* appeler, citer [v. CITER] ; v. 1155, Wace, écrit *reciter* [*réciter,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung [absol., 1688, La Bruyère] ; sens 3-4, v. 1265, J. de Meung). **1.** *Class.* Lire à haute voix un texte, un ouvrage : *Quand je lui eus récité mon discours* [à Louis XIV], *il me dit : « Je vous louerais davantage, si vous ne m'aviez pas tant loué »* (Racine). *L'Antiquité* [...] *nous dira* [...] *que de ses plus grands hommes* [...] *ont fait gloire d'en composer eux-mêmes* [des comédies], *qu'il y en a eu d'autres qui n'ont pas dédaigné de réciter en public celles qu'ils avaient composées* (Molière). || **2.** Dire à haute voix un texte que l'on sait par cœur : *Réciter sa leçon. Réciter une fable. Cette prière* [...] *passe pour salutaire à celles qui la récitent avec onction* (Maupassant). *Au lycée* [...], *l'usage était de réciter indifféremment vers ou prose d'une voix blanche, le plus vite possible* (Gide). *Tout à l'heure encore, dans sa prison, il* [Léopold] *m'a récité un long passage d'« Andromaque », et avec un sentiment, une compréhension qui m'ont bouleversé* (Aymé) ; et absol. : *Il récite bien.* || **3.** *Class.* et *littér.* Raconter en détail et de vive voix un événement, en faire le récit : *Phocas, alarmé du bruit qui court qu'Héraclius est vivant, récite les particularités de sa mort, pour montrer la fausseté de ce bruit* (Corneille). *Il récite des historiettes qui y sont arrivées* (La Bruyère). *Il nous a récité ses aventures* (Acad., 1694). *J'abrège, mon fils, dit-il, le discours que me tint M. d'Anquetil. Il est d'un esprit vulgaire et bas de réciter amplement les petites circonstances* (France). || **4.** *Class.* Rapporter oralement, citer : *Je sais de ses froideurs tout ce que l'on récite* (Racine). *Il* [Porphyre] *récite ensuite l'oracle de la déesse Hécate où elle parle de Jésus-Christ comme d'un homme illustre par sa piété* (Bossuet).

• SYN. : **2** *débiter, déclamer, dire.*

◆ v. intr. (1663, Molière). *Class.* Déclamer, jouer la comédie ou la tragédie : *Il est vrai qu'il* [Molière] *récite avec beaucoup d'art* (Montfleury). *Les douleurs muettes et stupides sont hors d'usage : on pleure, on récite, on répète* (La Bruyère).

réclamant, e [reklamɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. de *réclamer ;* 1775, Gohin). Personne qui présente une réclamation (surtout en justice) : *Réclamation effrayante par le nombre des réclamants* (Michelet). *Les demi-solde tapageurs s'y mêlent aux taciturnes réclamants de Juillet* (Béraud).

réclamateur [reklamatœr] n. m. (dér. savant de *réclamer ;* 1672, Isambert [XIX, 22], au sens de « personne qui réclame » ; sens actuel, août 1681, d'après Littré, 1869). Nom souvent donné au destinataire du chargement, dans les transports maritimes.

réclamation [reklamasjɔ̃] n. f. (lat. *reclamatio,* acclamation, désapprobation manifestée par des cris, de *reclamatum,* supin de *reclamare* [v. RÉCLAMER] ; 1238, Bloch-Wartburg, au sens 1 [« demande adressée par un militaire... », 1904, Larousse ; « action de réclamer une chose due... », 1690, Furetière ; *réclamation d'état,* 1804, Code civil] ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** Action de réclamer, de s'adresser à une autorité pour faire reconnaître l'existence d'un droit : *Faire, déposer une réclamation. Formuler, auprès du directeur des Contributions directes, une réclamation pour obtenir un dégrèvement. Faire droit à une réclamation.* || *Spécialem.* Demande adressée par un militaire à son supérieur au sujet d'une sanction disciplinaire qu'il juge imméritée ou irrégulière. || *Par extens.* Action de réclamer une chose due ou à laquelle on estime avoir droit : *La réclamation d'une indemnité, de dommages et intérêts. La réclamation d'un droit.* || *Réclamation d'état,* action judiciaire par laquelle une personne demande à établir son droit à un état qu'elle prétend être le sien, afin de bénéficier des effets dont il est susceptible. || **2.** Demande, lettre, document par lesquels on réclame : *Elle commençait à recevoir de la modiste et de la couturière des réclamations pressantes* (France). || **3.** Action de protester, de se plaindre, de revendiquer : *Il est excédé de leurs réclamations.*

• SYN. : **1** *demande, requête, revendication ;* **3** *doléance, exigence, plainte, protestation, récrimination.*

◆ **réclamations** n. f. pl. (1964, Larousse). *Les réclamations,* le service, le bureau chargé de recevoir les réclamations dans une administration, un organisme, etc.

1. réclame [reklam] n. m. (var. fém. de l'anc. n. m. *reclaim,* appel, invocation [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], cri dont on se sert en fauconnerie [v. 1175, Chr. de Troyes], déverbal de *réclamer* [v. ce mot] ; 1560, La Curne, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Cri, signe dont on se sert, en fauconnerie, pour faire revenir l'oiseau (surtout l'autour) sur le poing. || **2.** Nom donné aux appeaux, sifflets et autres instruments pour attirer les oiseaux, ainsi qu'aux diverses chasses aux pièges et aux filets.

2. réclame [reklam] n. f. (déverbal de *réclamer ;* 1625, Stoer, au sens I, 1 [« indication manuscrite... », 1835, Acad. ; *vérifier la réclame,* 1869, Littré] ; sens I, 2, 1813, Gattel ; sens II, 1, 1834, Landais ; sens II, 2, 1842, Matoré, p. 105 [*en réclame,* 1962, Robert — ellipt., 1955, Galliot, p. 417 ; *vente-réclame,* 1955, Galliot, p. 417 — *prix de réclame,* « prix très bas pour tenter l'acheteur », 1935, Acad.] ; sens II, 3, 1843, Balzac [par antiphrase, XXe s.]).

I. 1. *Vx.* Mot que l'on mettait au-dessous de la dernière ligne d'une feuille ou d'une page imprimée, et qui était le premier de la feuille ou de la page suivante, pour faire connaître l'ordre exact des feuilles ou des pages. || *Par extens.* Indication manuscrite qui rappelle au prote ou au correcteur le dernier mot ou le dernier folio d'une épreuve. || *Vérifier la réclame,* s'assurer qu'il n'y a ni lacune ni répétition de texte dans le passage d'une page à l'autre d'un volume. || **2.** Au théâtre, les derniers mots d'une tirade, qui avertissent un interprète que c'est à lui de donner la réplique.

II. 1. *Vx.* Petit article inséré à titre onéreux dans un journal, une publication, en dehors des annonces, et qui contient l'éloge d'un livre, d'un objet, d'un produit, etc. || **2.** La publicité commerciale, sous toutes ses formes, par voie écrite ou orale, par affiche, prospectus, etc. : *Il faut que le public lettré marque, de toutes façons, qu'une réclame éhontée ne peut ni le toucher, ni le convaincre, tout au plus le rebuter* (Duhamel). *Dans ce temps-là, la médecine ne faisait pas de réclame, elle guérissait* (Arnoux). || *En réclame,* se dit d'une marchandise proposée à un prix très bas pour attirer la clientèle : *Article, produit en réclame ;* et ellipt. et fam. : *Article-réclame.* || Par appos. *Vente-réclame,* vente à prix réduits. || **3.** *Fig.* Ce qui est propre à attirer l'attention sur quelqu'un ou sur quelque chose, à le faire connaître avantageusement : *Pour ne pas me faire de réclame, | Il a soin de ne pas citer mon nom, l'infâme* (Verlaine) ; et par antiphrase : *C'est une réclame dont je me serais bien passé.*

• SYN. : **II, 2** *battage* (pop.), *matraquage* (fam.), *pilonnage, propagande, tam-tam* (fam.) ; **3** *publicité.*

réclamer [reklame] v. tr. (lat. *reclamare,* protester hautement, de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *clamare,* crier [v. CLAMER] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *reclamer* [*réclamer* — sous l'influence de la prononc. du lat. —, XVIe s.], aux sens 1-2

[aussi « demander une personne dont on juge la présence nécessaire »] ; sens 3, v. 1265, J. de Meung [*réclamer quelqu'un,* 1690, Furetière ; *cheval à réclamer,* 1875, Larousse] ; sens 4, 1672, Molière ; sens 5, 1675, Bossuet ; sens 6, 1834, Baudrillart [en fauconnerie, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; en parlant de la perdrix, 1680, Richelet]). **1.** *Class.* Invoquer quelqu'un pour obtenir son secours, implorer l'aide de quelqu'un : *« Mon père, au nom des dieux... — Ne les réclamez pas, | Ces dieux dont l'intérêt demande son trépas »* (Corneille). *Je me confie pour Madame en cette miséricorde qu'elle a si sincèrement et si humblement réclamée* (Bossuet). *On réclame dans l'affliction toutes les puissances du ciel et de la terre* (Furetière, 1690). || **2.** Demander ce dont on a besoin, ce qu'on désire, généralement avec insistance : *Réclamer de l'eau, du pain. Réclamer quelque chose à boire, réclamer à boire.* ou (ellipt.) : *Un enfant qui réclame ses jouets. Réclamer la protection de quelqu'un. Le commandant agita la main droite pour réclamer un profond silence* (Balzac). *Tu réclamais le soir ; il descend ; le voici* (Baudelaire). || *Réclamer quelqu'un,* demander une personne dont on juge la présence nécessaire : *Réclamer un médecin, un prêtre. Un vieillard qui réclame ses enfants.* || **3.** Demander avec instance, revendiquer ce qu'on estime légitime, juste, équitable, mais dont l'obtention se révèle parfois difficile ou délicate : *Réclamer la restitution d'un prêt, le paiement d'une dette. Réclamer sa part d'héritage. Réclamer la justice fiscale. Les anciens rois de l'Europe prétendaient entre eux une entière égalité ; mais les rois de France ont toujours réclamé la préséance que mérite l'antiquité de leur race et de leur royaume* (Voltaire). *Lorsque son fils avait réclamé ses comptes de tutelle...* (Flaubert). *« C'est un scandale et une abomination, que tu feras cesser », dit le plaignant. Et il réclame l'intégrité des privilèges...* (France). || *Réclamer quelqu'un,* demander, en vertu d'un droit, qu'il soit restitué, remis : *Réclamer un de ses nationaux détenu prisonnier. Un accusé réclamé par une juridiction.* || *Cheval à réclamer,* cheval admis dans une course dite « à réclamer », et que son propriétaire s'engage à céder, après l'épreuve, pour une somme fixée d'avance. || **4.** *Fig.* et *littér.* Revendiquer comme sien ce dont on estime être l'auteur, le promoteur : *Il n'y a pas un beau souvenir, pas une belle institution dans les siècles modernes, que le christianisme ne réclame* (Chateaubriand). || **5.** En parlant des êtres inanimés, exiger, requérir, rendre nécessaire : *Une plante qui réclame beaucoup d'eau. C'est un métier difficile et qui réclame une grande habileté. Une foule de fleurs délicates commenceraient de souffrir et de réclamer des soins.* (Duhamel). || **6.** *Réclamer les chiens,* en vénerie, les appeler à soi pour l'attaque, la retraite, ou pour donner le relais. || *Réclamer l'oiseau,* en fauconnerie, appeler l'oiseau (surtout l'autour) pour le faire revenir au leurre ou sur le poing. || *Réclamer ses petits,* ou simplem. *réclamer,* appeler ses petits, en parlant de la perdrix.

● SYN. : **2** *implorer, quémander, solliciter ; appeler ;* **3** *exiger, prétendre* (vx), *requérir ;* **5** *demander, nécessiter, vouloir.*

◆ v. intr. (sens 1, 1549, R. Estienne [d'abord *reclamer de quelque chose,* fin du XIV^e s., E. Deschamps] ; sens 2, 1869, Littré ; sens 3, fin du XVII^e s., Bossuet). **1.** S'élever, protester contre quelque chose qui paraît illégal, injuste, excessif : *L'âge de M. de Montausier et je ne sais quoi de vénérable dans sa personne lui avaient acquis une espèce d'autorité universelle contre laquelle le monde n'osait réclamer* (Fléchier). *En vain le clergé séculier avait réclamé contre cet usage, aussi impolitique que barbare* (Chateaubriand) ; et littér. : *La douce voix de la nature réclame dans tous les cœurs contre l'orgueilleuse philosophie* (Rousseau). || **2.** *Réclamer en faveur de quelqu'un,* s'entremettre, intercéder pour lui : *Réclamer en faveur d'un innocent.* || **3.** Faire, formuler une réclamation auprès d'une autorité : *Si vous désirez réclamer, vous devez vous adresser au bureau n° 50. Réclamer en justice.*

● SYN. : **1** *s'insurger, récriminer, tempêter* (fam.).

◆ **se réclamer** v. pr. **[de]** (v. 1175, Chr. de Troyes [*se réclamer de quelque chose,* 1824, Ségur]). *Se réclamer de quelqu'un,* se recommander de lui, de sa notoriété, de son autorité, pour en tirer un avantage, un appui, dans une circonstance donnée : *Se réclamer d'un parlementaire pour obtenir une faveur ;* et littér. : *Rousseau se confond avec sa légende. Pendant plus d'un siècle, et bien que le lyrisme romantique se réclame de lui, ses successeurs négligeront l'homme. Il ne sera plus qu'un drapeau* (Cocteau). || Littér. *Se réclamer de quelque chose,* s'en prévaloir, l'invoquer en sa faveur : *On le conduisit au duc de Trévise ; là il se réclama audacieusement du droit des gens qu'on violait, disait-il, en sa personne* (Ségur). *Je vous prie de me garder votre amitié dont je viendrai toujours me réclamer le plus souvent qu'il me sera possible* (Sand).

● SYN. : *invoquer.*

réclamier [reklamje] n. m. (de *réclame* 2 ; 1881, A. Daudet). *Vx.* Celui qui rédigeait, composait des réclames : *Il assistait aux conférences avec le chef de claque, les réclamiers des journaux* (Daudet).

réclare [reklar] n. f. (mot dialect., de *ré-* et d'une var. de l'adj. *clair ;* 1904, Larousse). Filet de pêche en nappe simple et très clair, en usage dans l'Océan.

reclassement [rəklasmɑ̃] n. m. (de *reclasser ;* av. 1865, Proudhon, au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert [« ...situation qui en résulte... », 1964, Larousse] ; sens 3, 1962, Robert). **1.** Action de classer dans un nouvel ordre, selon des normes différentes ; nouveau classement qui en résulte : *Le reclassement d'archives, d'un fichier. Le progrès industriel, et par conséquent le travail de déclassement et de reclassement dans la société, est continuel* (Proudhon). || **2.** Établissement d'une nouvelle classification, plus équilibrée ou plus équitable, des traitements ou des salaires d'une catégorie professionnelle : *Le reclassement des traitements de la fonction publique. Le reclassement envisagé à la S. N. C. F. concerne plus de dix mille agents.* || *Par extens.* Nouvelle situation qui en résulte pour une personne : *Bénéficier d'un reclassement.* || **3.** Action de reclasser dans une profession ou une activité nouvelles des personnes qui ont dû abandonner leur activité initiale : *Le reclassement des victimes d'accidents du travail.*

reclasser [rəklase] v. tr. (de *re-* et de *classer ;* 1875, Larousse, aux sens I et II, 1 ; sens II, 2, 1962, Robert [aussi « faire bénéficier de cette nouvelle classification » — « classer d'une manière plus équitable », 1875, Larousse] ; sens II, 3, 1962, Robert ; sens II, 4, début du XX^e s.).

I. Remettre en place ce qui était déclassé, sorti d'un classement : *Reclasser des fiches, des dossiers.*

II. 1. Classer dans un nouvel ordre, selon des normes différentes : *Reclasser les livres d'une bibliothèque.* || **2.** *Spécialem.* Réviser, réajuster les traitements d'une catégorie professionnelle, par référence à ceux d'autres catégories, et en établir une nouvelle classification : *Reclasser les traitements de la fonction publique.* || *Par extens.* Faire bénéficier de cette nouvelle classification : *Reclasser les fonctionnaires.* || **3.** Affecter à un nouvel emploi, à une nouvelle fonction des personnes qui sont dans l'incapacité d'exercer leur ancienne activité : *Un organisme qui a pour tâche de reclasser les handicapés physiques.* || **4.** Faire accéder à une classe, une catégorie sociale estimée supérieure : *Un mariage qui vous reclasse* (Vandérem). *La famille dans laquelle ils me poussèrent avait de l'honorabilité, quelque prestige et reclassait un peu l'enfant naturel* (La Varende).

réclinaison [reklinɛzɔ̃] n. f. (de *récliner,* d'après *déclinaison ;* 1752, Trévoux, aux sens 1-2). **1.** Position d'un plan incliné vers l'horizon. || **2.** Angle dont ce plan s'écarte de la verticale.

réclinant [reklinɑ̃] adj. m. (part. prés. de *récliner ;* 1690, Furetière). Se dit d'un cadran incliné vers l'horizon.

récliné, e [rekline] adj. (part. passé de *récliner ;* XIII^e s., Godefroy, écrit *recliné,* au sens de « couché » ; écrit *récliné,* au sens actuel, 1798, Ventenat [*préfoliation réclinée,* 1932, Larousse]). Se dit des organes

des végétaux dont l'extrémité penche vers la terre. || *Préfoliation réclinée,* disposition des feuilles dans le bourgeon telle que leur partie supérieure s'applique sur la partie inférieure.

récliner [rekline] v. intr. (lat. *reclinare,* pencher en arrière, de *re-,* préf. marquant le mouvement en retour [v. R(E)-], et de *clinare,* incliner, faire pencher ; fin du XII^e^ s., Marie de France, comme v. intr., écrit *recliner,* au sens de « revenir [à] » ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* comme v. tr. ; écrit *recliner,* au sens de « reposer [sa tête] » ; écrit *récliner,* comme v. intr., au sens actuel, 1701, Furetière). S'écarter de la verticale.

◆ v. tr. (1845, Bescherelle). Pencher en arrière : *Récliner un cadran.*

reclouer [rəklue] v. tr. (de *re-* et de *clouer ;* XII^e^ s., *Naissance du chevalier au cygne,* écrit *recloer ; reclouer,* 1559, Amyot [au fig., 1675, M^me^ de Sévigné]). Clouer de nouveau : *Reclouer une caisse. Cet homme* [...] *qui repaierait Judas et reclouerait Jésus* (Hugo) ; et au fig. : *Je sais* [...], | *La vieille nuit s'est faite sur eux :* | *Un autre voile, recloué !* | *Cacha l'écharpe auguste des étoiles* (Vielé-Griffin).

reclure [rəklyr] v. tr. (lat. *reclūdere,* ouvrir [et, à basse époque, « enfermer, fermer »], de *re-,* préf. à valeur intensive et marquant le mouvement contraire [v. R(E)-], et de *claudere,* fermer ; fin du X^e^ s., *Vie de saint Léger,* au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung). [Conj. **62 ;** v. Rem.] **1.** *Vx.* Renfermer dans une clôture rigoureuse. || **2.** *Littér.* Isoler du monde, du reste des hommes : *Les déceptions, les deuils, la maladie* [...] *l'avaient peu à peu recluse dans cet asile sans beauté* (Duhamel).

◆ **se reclure** v. pr. (1664, Chapelain). *Littér.* Vivre à l'écart du monde, ne communiquer avec personne.

• REM. N'est usité qu'à l'infinitif et aux temps composés.

reclus, e [rəkly, -yz] adj. (part. passé de *reclure ;* fin du X^e^ s., *Vie de saint Léger,* comme n. m., au sens de « lieu de retraite » ; comme adj., au sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [au fig., début du XX^e^ s. ; *existence recluse,* 1934, Chardonne] ; sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). **1.** *Vx.* Qui vivait étroitement enfermé dans une maison religieuse, privé de tout contact avec l'extérieur : *Moines reclus.* || **2.** *Littér.* Qui vit retiré, à l'écart du monde, et fréquente peu les autres : *Et je suis, à Paris, triste, pauvre et reclus* (Boileau). *La véritable mère de famille n'est guère moins recluse dans sa maison que la religieuse dans son cloître* (Rousseau) ; et au fig. : *Il avait tout lu, comme font volontiers les sourds, reclus dans leur solitude* (Duhamel) ; et par extens. : *Mener une vie, une existence recluse.*

• SYN. : **2** *claquemuré, cloîtré, enfermé, isolé, prisonnier, séquestré ; solitaire.*

◆ n. (début du XIII^e^ s. [« ... personne... qui, par esprit de pénitence, s'enfermait dans un local... », 1755, Saint-Foix ; .. *comme un reclus,* 1798, Acad.]). *Vx.* Religieux, religieuse cloîtrés : *Vous vous intriguerez pour avoir entrée au parloir de quelque couvent ; le bavardage de ces recluses ne vous sera pas inutile* (Diderot). || *Spécialem.* Au Moyen Âge, personne de l'un ou l'autre sexe qui, par esprit de pénitence, s'enfermait dans un local pour y passer sa vie ou un temps assez long. || *En reclus(e), comme un(e) reclus(e),* à la façon des religieux cloîtrés : *Une odeur forte et poignante se répandait dans la chambre où le moribond végétait en reclus* (Duhamel). *Vivre comme une recluse.*

recluserie [rəklyzri] n. f. (de *reclus ;* 1573, Godefroy, puis 1813, Gattel). *Vx.* Cellule dans laquelle vivait un reclus au Moyen Âge.

réclusion [reklyzjɔ̃] n. f. (bas lat. *reclūsio,* action d'ouvrir, ouverture, du lat. class. *reclūsum,* supin de *reclūdere* [v. RECLURE], qui avait dû prendre, en lat. pop., le sens de « action d'enfermer » ; XIII^e^ s., Richier, écrit *reclusion* [*réclusion,* 1829, Boiste], au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux, écrit *reclusion* [*réclusion,* 1791, Brunot]). **1.** État d'une personne qui vit enfermée, à l'écart du monde : *Ces manteaux de cheminées de châteaux, sous lesquels on souhaite que se déclarent dehors la pluie, la neige* [...] *pour ajouter au confort de la réclusion la poésie de l'hivernage* (Proust). *Après ces jours de réclusion, après cette marche au soleil entre des maisons, l'ombre des arbres est apaisante* (Martin du Gard). || **2.** *Réclusion criminelle,* peine criminelle, de droit commun, qui consiste dans la privation de liberté avec assujettissement au travail.

• SYN. : **1** *claustration, isolement.*

réclusionnaire [reklyzjɔnɛr] n. (de *réclusion ;* 1836, Acad.). Personne qui subit la peine de la réclusion : *C'était la fièvre du réclusionnaire qui voit venir la fin de sa peine* (Daudet).

recogner [rəkɔɲe] v. tr. (de *re-* et de *cogner ;* XIII^e^ s., *Assises de Jérusalem* [I, 167], écrit *recoigner* [*recogner,* v. 1462, *Cent Nouvelles*], au sens 1 ; sens 2, av. 1655, Cyrano ; sens 3, XV^e^ s., La Curne [écrit *recogner*] ; sens 4, av. 1674, Chapelain). **1.** *Class.* Enfoncer de nouveau : *On recogne une cheville, un boulon, qui sortent de leur trou* (Furetière, 1690). || **2.** *Class.* Faire rentrer, refouler : *Les ennemis sont battus, et tout est à nous : Villars à l'instant recogne ses larmes et court avec Magnac à l'infanterie* (Saint-Simon). *Pour cette jambe, voici le fait : il n'y a plus aucune plaie* [...] *; mais l'endroit était demeuré si dur, et tant de sérosités y avaient été recognées par les eaux froides...* (Sévigné). || **3.** *Class.* Faire reculer, repousser durement : *Les ennemis attaquèrent nos lignes et furent bien recognés* (Acad., 1694). || **4.** *Class.* Faire s'éloigner, se retirer : *Si la fortune ne l'avait recogné en Angoumois...* (Chapelain).

recognitif, ive [rəkɔɲitif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *recognitum,* supin de *recognoscere,* reconnaître [v. RECONNAÎTRE] ; 1804, Code civil). *Acte recognitif,* en droit, acte par lequel on reconnaît l'existence d'une obligation en rappelant le titre qui l'a créée : *Une reconnaissance de dette est un acte recognitif.*

• REM. On écrit aussi RÉCOGNITIF, IVE.

recognition [rəkɔɲisjɔ̃] n. f. (lat. *recognitio,* revue, examen, reconnaissance, de *recognitum,* supin de *recognoscere,* reconnaître [v. RECONNAÎTRE] ; 1450, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc* [II, 20], écrit *recognicion,* au sens de « confession » ; écrit *recognition,* au sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1962, P. Foulquié). **1.** En philosophie, acte de la pensée par lequel une représentation particulière est subsumée sous un concept, c'est-à-dire conçue comme appartenant à telle espèce ou à tel genre : *Selon Kant, la « synthèse de la recognition dans le concept » est une des opérations fondamentales de la pensée.* || **2.** Au sens large, action de reconnaître un état de conscience actuel, c'est-à-dire de l'identifier à un état de conscience antérieur. (Syn. RECONNAISSANCE.)

• REM. On écrit aussi RÉCOGNITION.

recoiffer [rəkwafe] v. tr. (de *re-* et de *coiffer ;* 1550, Ronsard). Coiffer de nouveau ; réparer le désordre d'une coiffure : *Fraîchement recoiffée et poudrée, dans une robe rose qui semblait lui mettre du fard aux joues* [...], *elle s'assit tout près d'Octave* (Chardonne).

◆ **se recoiffer** v. pr. (1651, Scarron). Remettre de l'ordre dans sa coiffure : *Il fit un signe de croix, se releva, se recoiffa* (Hugo).

recoin [rəkwɛ̃] n. m. (de *re-* et de *coin ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1662, A. Arnauld et P. Nicole). **1.** Coin situé hors de la vue, lieu particulièrement retiré : *C'était un de ces recoins comme les architectes en réservent quelquefois au point de jonction du toit et du mur d'appui* (Hugo). *Je crois que j'ai scruté tous les coins et recoins de la maison dans lesquels il était possible de cacher un papier* (Baudelaire). *Il ne paraissait guère probable qu'il y eût, dans un recoin de cette misérable demeure, quelque trésor caché* (Gide). || **2.** *Fig.* Partie cachée, secrète : *Les recoins de la mémoire, du cœur. Ta vie est ma vie, il y a un recoin de moi-même où personne n'est* [...], *c'est ta place à toi* (Loti).

• SYN. : **2** *repli, tréfonds.*

récolement [rekɔlmɑ̃] n. m. (de *récoler* [v. ce mot] ; fin du XIV^e^ s., écrit *recolement,* au sens de « dénombrement fait par un fonctionnaire » ; sens 1, fin du XV^e^ s., Bartzsch, écrit *recolement* [*récolement,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1690, Furetière

[« dénombrement des meubles saisis... », 1869, Littré] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1869, Littré [« résultat de cette vérification », 1875, Larousse] ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* Action de récoler des témoins : *Ces témoins sont entendus une seconde fois, toujours en secret, ce qui s'appelle récolement ; et si, après le récolement, ils se rétractent de leurs dépositions, ou s'ils les changent dans des circonstances essentielles, ils sont punis comme faux témoins* (Voltaire). || **2.** Vérification de la conformité d'un inventaire. || *Spécialem.* Dénombrement des meubles saisis, auquel il est procédé avant toute vente consécutive à une saisie-exécution : *Procès-verbal de récolement.* || **3.** Vérification contradictoire de la conformité de l'exploitation d'une coupe, dans une forêt, avec les clauses et conditions imposées : *Le certificat délivré après récolement tient lieu de décharge à l'adjudicataire.* || **4.** Vérification des constructions ou des ouvrages établis d'après des décisions administratives, soit sur des alignements prescrits le long des routes, soit sur les cours d'eau, pour déterminer si les prescriptions imposées ont bien été observées ; résultat de cette vérification. || **5.** Détermination de la quantité d'alcool que renferment les spiritueux représentés par un bouilleur.

récoler [rekɔle] v. tr. (lat. *recolere,* cultiver de nouveau, pratiquer de nouveau, repasser dans son esprit, passer en revue, de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1337, Godefroy, au part. passé, écrit *recolé,* au sens de « minuté » [en parlant d'un acte] ; 1356, Godefroy, comme v. pr., écrit *se recoler,* au sens de « se souvenir » ; v. 1370, Godefroy, comme v. tr., écrit *recoler,* au sens de « rappeler » ; écrit *récoler,* au sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Vx. *Récoler des témoins,* faire lecture à des témoins, entendus dans une procédure criminelle, de leurs dépositions, pour s'assurer qu'ils en maintenaient les termes. || **2.** Vérifier par un nouvel examen : *Récoler un inventaire, une coupe de bois. Ayant récolé ces livres d'après l'état dressé par M. Sariette* [le bibliothécaire], *le relieur les distribua à ses ouvriers* (France).

recollage [rəkɔlaʒ] n. m. (de *recoller ;* 1904, Larousse). Action de recoller. (On dit aussi RECOLLEMENT.)

récollectine [rekɔlɛktin] adj. et n. f. (de *récollet,* d'après *récollection ;* 1964, Larousse). *Pénitentes récollectines,* nom donné aux religieuses du tiers ordre de la Pénitence de Saint-François-d'Assise.

récollection [rekɔlɛksjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *recollectio,* recueil, recueillement, du lat. class. *recollectum,* supin de *recolligere,* recueillir [v. RÉCOLLIGÉ] ; 1372, Corbichon, au sens de « résumé » ; sens 1, milieu du XVI^e s. ; sens 2, 1962, Robert). **1.** *Vx.* Action de se recueillir dans la prière et la méditation ; état de recueillement ainsi obtenu : *Il faut un silence et une récollection parfaite pour entendre intérieurement la voix de Dieu* (Bossuet). || **2.** Retraite spirituelle de courte durée.

recollement [rəkɔlmɑ̃] n. m. (de *recoller ;* 1836, Acad.). Action de recoller ; résultat de cette action. (On dit aussi RECOLLAGE.)

recoller [rəkɔle] v. tr. (de *re-* et de *coller ;* fin du XIV^e s.). Coller de nouveau.

récollet [rekɔlɛ] n. m. (lat. ecclés. médiév. *recollectus,* même sens, emploi substantivé du part. passé du lat. class. *recolligere,* recueillir [v. RÉCOLLIGÉ], les récollets ayant décidé de se livrer au recueillement, à la récollection dans des couvents ; 1468, Godefroy). Nom porté par des religieux réformés, dans l'ordre de Saint-Augustin et dans celui de Saint-François (branche disparue en 1897) : *Il me conduit* [...] *chez un récollet, resté seul pour inventorier les meubles de son couvent* (Chateaubriand).

récollette [rekɔlɛt] n. f. (fém. de *récollet ;* 1690, Furetière, écrit *récollecte ; récollette,* 1771, Trévoux). Nom donné aux religieuses de certaines communautés de l'ordre de Saint-François (supprimées à la Révolution).

récolligé, e [rekɔliʒe] adj. (part. passé de l'anc. v. *recolligier,* recueillir [v. 1370, Oresme], *se recolliger,* se recueillir religieusement [1636, Monet], lat. *recolligere,* rassembler, réunir, ressaisir, reprendre [au pr. et au fig.], ramener à de bons sentiments, de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *colligere,* recueillir, ramasser [v. CUEILLIR] ; 1656, Bossuet). *Vx* ou *littér.* Recueilli en soi-même : *L'onction de la dévotion ne peut se conserver que dans une âme silencieuse et parfaitement récolligée, attentive sur soi-même* (Bossuet). *À cette armée en bon ordre qu'est la Maison de Dieu autour de l'autel, récolligée dans la répartition de ses membres architecturaux, il a distribué ses enseignes* (Claudel).

recoloration [rəkɔlɔrasjɔ̃] n. f. (de *recolorer ;* 1869, Littré). Action de redonner de la couleur à quelque chose.

recolorer [rəkɔlɔre] v. tr. (de *re-* et de *colorer ;* début du XVI^e s., écrit *recoulourer ; recolorer,* av. 1559, J. Du Bellay). Colorer de nouveau : *Du sang recolorait ses joues* (Gide).

récoltable [rekɔltabl] adj. (de *récolter ;* 1788, Féraud). Que l'on peut récolter : *Des fruits qui ne sont pas encore récoltables.*

récoltant, e [rekɔltɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *récolter ;* 1834, Landais). Se dit d'un exploitant agricole qui procède lui-même à la récolte de ses produits : *Propriétaire récoltant. Les récoltants.*

récolte [rekɔlt] n. f. (ital. *ricolta,* récolte, part. passé fém. substantivé de *ricogliere,* recueillir, lat. *recolligere,* même sens [v. RÉCOLLIGÉ] ; 1561, Vaganay, au sens 1 [pour des produits ne provenant pas des végétaux, 1690, Furetière] ; sens 2, 1561, Vaganay ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Action de recueillir les produits du sol : *Faire la récolte. La récolte des céréales, des foins, des fruits, des pommes de terre. La vendange est la récolte du raisin de cuve. Les blés ne manquaient pas en 1792 ; mais la récolte avait été retardée par la saison* (Thiers). || *Par anal.* Se dit aussi de produits ne provenant pas des végétaux : *La récolte du miel, du sel marin.* || **2.** Les produits du sol, après ou avant la récolte : *Bonne, mauvaise récolte. Une récolte de blé excédentaire. Vendre sa récolte sur pied. Il faut protéger les récoltes de riz contre les paons, les bancs de perruches serrés comme des bancs de poissons, les singes* (Malraux). || **3.** *Fig.* Ce qu'on recueille par la recherche ou autrement : *Une abondante récolte de renseignements, de documents. Je vous ai cru lancé dans ces mystérieuses affaires qui se résolvent toujours par une récolte d'argent* (Sand).

● SYN. : **1** *arrachage, cueillette, fenaison, moisson, ramassage, vendange ;* **3** *butin, collecte, gain, profit, quête.*

récolter [rekɔlte] v. tr. (de *récolte ;* 1742 [d'après Féraud, 1788], au sens 1 [par anal., 1862, V. Hugo] ; sens 2, 1788, Féraud). **1.** Recueillir les produits du sol : *Une région où l'on récolte surtout des primeurs ;* et par anal. : *Récolter le sel marin, du varech.* || **2.** *Fig.* Obtenir quelque chose comme conséquence de sa conduite, de son action, généralement sans l'avoir cherché ou souhaité : *Récolter une décoration, un prix littéraire. Récolter des ennuis. Latteignant, lui, est un de ces fils de famille sans capacité, ni conduite* [...]. *Ce serait pain bénit s'il récoltait dans cette affaire deux ou trois mois de prison* (Romains).

● SYN. : **1** *cueillir, moissonner, ramasser ;* **2** *écoper* (fam.), *hériter, recevoir, retirer, tirer.* — CONTR. : **1** *semer.*

récolteur [rekɔltœr] n. m. (de *récolter ;* 1932, Céline). Celui qui procède à la récolte du latex des hévéas.

recombinaison [rəkɔ̃binɛzɔ̃] n. f. (de *recombiner ;* 1968, Larousse). Action de recombiner les éléments d'un ensemble (composé chimique, atome) précédemment décomposé.

recombiner [rəkɔ̃bine] v. tr. (de *re-* et de *combiner ;* 1875, Larousse). Combiner de nouveau les éléments de ce qui a été dissocié : *On ne saurait concevoir rien de plus naturel que ces teintes analytiquement fixées par le regard humain et recombinées par lui* (Cros).

● SYN. : *recomposer.*

recommandable [rəkɔmɑ̃dabl] adj. (de *recommander ;* v. 1460, G. Chastellain [*une personne peu recommandable,* 1962, Robert]). Qui mérite d'être recommandé, qui est digne d'estime, de considération (en parlant des personnes ou des choses) : *Un écrivain recommandable pour la pureté de son style. Une tournure latine très recommandable. Afin de rendre la tempérance et la sobriété recommandables, Lycurgue voulut qu'on dînât en public, comme du temps de la Terreur* (Musset). || *Une personne peu recommandable,* d'une moralité douteuse.

• SYN. : *estimable.* — CONTR. : *blâmable, condamnable, critiquable, indésirable, répréhensible.*

recommandant [rəkɔmɑ̃dɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *recommander ;* 1936, Capitant). *Vx.* Créancier qui faisait opposition à la mise en liberté de son débiteur incarcéré pour dette ou délit. (On disait aussi RECOMMANDATAIRE.)

recommandataire [rəkɔmɑ̃datɛr] n. (de *recommander,* d'après *mandataire ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** *Vx.* Syn. de RECOMMANDANT. || **2.** Personne mentionnée dans une lettre de change pour la payer ou même pour l'accepter, au lieu et place du débiteur, en cas de défaillance de ce dernier.

recommandation [rəkɔmɑ̃dasjɔ̃] n. f. (de *recommander ;* 1150, P. Barbier, au sens 1 [*prières de la recommandation...,* 1690, Furetière — *recommandation,* « prière à un saint », XV^e s. ; *recommandation au prône,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière [« qualité qui signale... à l'attention... », 1580, Montaigne] ; sens 3, v. 1340, J. Le Fèvre [pour un organisme international, 1962, Robert] ; sens 4, v. 1460, G. Chastellain ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1904, Larousse). **1.** Action de recommander une personne, de la signaler à l'attention, à la bienveillance d'une autre personne : *Être nommé à un poste grâce à la recommandation d'une personnalité. Bénéficier d'une chaude recommandation. Les lettres de recommandation* [...], *écrites dans les termes les plus flatteurs* [...], *avaient été soumises par M. Marchand au Conseil de la Compagnie transatlantique* (Maupassant). *Mon cher garçon* [...], *vous saurez qu'au régiment il n'y a pas de recommandation : chacun pour soi et Dieu pour tous* (Courteline). || *Prières de la recommandation de l'âme,* prières que l'Église catholique fait à Dieu pour les agonisants. || Vx. *Recommandation au prône,* demande de prières, faite du haut de la chaire, en faveur des âmes des défunts. || **2.** Paroles, écrit qui recommandent quelqu'un : *Être porteur d'une recommandation. Il me donna par lui-même ou me procura de bonnes recommandations pour Paris* (Rousseau). || *Par extens.* Qualité qui signale une personne ou une chose à l'attention, qui plaide en sa faveur : *Quelle horrible peine a un homme* [...] *qui est seul, et qui n'a que beaucoup de mérite pour toute recommandation, de se faire jour à travers l'obscurité où il se trouve !* (La Bruyère). || **3.** Action de recommander quelque chose à quelqu'un ; avis, conseil que l'on donne relativement à la conduite à tenir : *Rial lui fit des recommandations minutieuses, car il tenait à ce que son client ne commît aucune erreur* (Maupassant). *J'eus l'oreille assez fine pour entendre cette recommandation, faite à mi-voix, derrière la porte : « Surveillez ce petit, Mademoiselle. Il m'inquiète »* (H. Bazin). *Suivre, négliger les recommandations de ses parents.* || *Spécialem.* Acte par lequel un organisme international invite deux ou plusieurs de ses membres à suivre les directives qui leur sont suggérées pour mettre fin au différend qui les oppose : *Les recommandations du Conseil de sécurité de l'O.N.U.* || **4.** *Class.* Estime que l'on a pour le mérite, pour ce qui est méritant (dans la loc. *en recommandation*) : *La sainteté de sa vie l'a mis en grande recommandation* (Acad., 1694). *J'ai l'honneur en recommandation, et j'aimerais mieux me voir morte, que de me voir déshonorée* (Molière). || **5.** *Vx.* Acte par lequel un créancier, admis à exercer la contrainte par corps, faisait opposition à la mise en liberté de son débiteur, déjà incarcéré pour dette ou délit. || **6.** Modalité de l'acheminement du courrier selon laquelle l'administration des postes s'engage, moyennant une taxe spéciale, à remettre en main propre au destinataire, et contre émargement sur un registre spécial, la lettre ou le paquet expédiés.

• SYN. : **1** *appui, piston* (fam.), *protection ;* **3** *avertissement, consigne, directives, exhortation, instruction.*

recommandé, e [rəkɔmɑ̃de] adj. et n. m. (part. passé de *recommander ;* v. 1360, Froissart, au sens de « recommandable » ; sens actuel, 1932, Larousse [substantiv., 1967, Robert]). Se dit d'un paquet, d'une lettre ayant fait l'objet d'une recommandation postale : *Un envoi recommandé ;* et substantiv. : *Expédier un imprimé en recommandé.*

recommander [rəkɔmɑ̃de] v. tr. (de *re-* et de *commander ;* fin du X^e s., *Vie de saint Léger,* écrit *recomander* [*recommander,* XIII^e s.], au sens de « confier, livrer [une personne à quelqu'un] » ; sens 1, v. 1265, Br. Latini [ironiq., 1869, Littré ; *recommander son âme à Dieu,* XIII^e s., *Chanson d'Antioche ; recommander une personne au prône,* 1690, Furetière — aussi « la plaindre » (ironiq., av. 1850, Balzac)] ; sens 2, v. 1370, Oresme ; sens 3, v. 1174, E. de Fougères [« confier quelque chose aux bons soins de quelqu'un », 1670, Racine ; *recommander de* et l'infinitif, 1668, Molière — impers., 1928, Claudel ; *ce n'est pas très recommandé,* 1962, Robert] ; sens 4, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 5, 1893, *Dict. général*). **1.** *Recommander quelqu'un,* désigner une personne à la bienveillance, à la protection d'une autre : *Elle ajoutait, par post-scriptum, que, toute réflexion faite, elle l'avait fortement recommandée à M. de La Bourdonnais* (Bernardin de Saint-Pierre). *Rien n'était plus facile que de recommander son jeune ami au garde des Sceaux* (Flaubert). *Mon capitaine, c'est une lettre qui me recommande à votre bienveillance* (Courteline) ; *ironiq.,* la signaler à l'attention, à la sévérité d'une autre personne : *Voici l'élève le plus dissipé, je vous le recommande.* || *Recommander son âme à Dieu,* implorer le secours de Dieu dans une situation critique ; se préparer à mourir (parfois ironiq.). || Vx. *Recommander une personne au prône,* demander qu'on prie pour elle ; *par extens.,* la plaindre, parce que sa situation est pitoyable ; et, *ironiq.,* ne pas donner cher de sa vie : *S'il* [un espion] *nous a entendus, je dois le recommander au prône !* (Balzac). || **2.** En parlant d'une chose (qualité, acte méritoire, etc.), plaider en faveur de quelqu'un, le rendre recommandable, digne de considération : *C'est un homme que tout son passé recommande. La vérité dans le style est une qualité indispensable et qui suffit pour recommander un écrivain* (Joubert). || **3.** *Recommander quelque chose (à quelqu'un),* le signaler à l'attention (de quelqu'un), souligner ses qualités, ses mérites, en conseiller l'usage : *Recommander un vin, une marque d'automobile. Un hôtel recommandé par les meilleurs guides. Le médecin lui recommande un séjour de repos en altitude. C'est un ouvrage dont je vous recommande vivement la lecture ; spécialem.,* confier quelque chose aux bons soins de quelqu'un : *Je vous recommande ce vase ancien, il est très fragile.* || *Recommander de* (et l'infinitif), conseiller d'agir de telle ou telle manière : *Ses amis lui recommandent de se montrer prudent, de se ménager ;* et impers. : *Il est recommandé de se munir de vêtements chauds.* || Fam. *Ce n'est pas très recommandé,* c'est une chose tout à fait déconseillée. || **4.** *Recommander quelque chose à quelqu'un, recommander à quelqu'un de* (et l'infinitif), lui ordonner, lui demander instamment quelque chose, de faire quelque chose : *On lui a recommandé le secret, la discrétion la plus absolue.* [Le ministre] *recommande au préfet de police de surveiller l'affaire de près* (France). || **5.** Spécialem. *Recommander une lettre, un paquet,* les soumettre à la formalité de la recommandation postale.

• SYN. : **1** *appuyer, épauler* (fam.), *intervenir, patronner, pistonner* (fam.), *pousser, protéger ;* **3** *conseiller, prêcher, préconiser, prescrire, vanter ; engager, exhorter, inviter, prier, supplier ;* **4** *exiger, réclamer.* — CONTR. : **1** *discréditer, nuire, perdre ;* **2** *condamner ;* **3** *critiquer, déconseiller, défendre, dénigrer, interdire ;* **4** *détourner, dissuader.*

◆ **se recommander** v. pr. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, v. 1280, *Clef d'Amors* [*se recommander à Dieu,* 1580, Montaigne ; *se recommander à tous les saints du Paradis,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1588, Montaigne). **1.** *Se recommander de quelqu'un,* invoquer son nom, les relations qu'on entretient avec lui, pour en tirer un avantage, y trouver un appui : *Je vous autorise à vous recommander de moi. Dans cette affaire, je n'ai, hélas ! personne de qui me recommander.* ‖ **2.** *Se recommander à,* se confier, s'en remettre à : *On se recommande à la Providence, et l'on attend l'événement* (Chateaubriand). ‖ *Se recommander à Dieu,* implorer sa protection. ‖ Fam. *Se recommander à tous les saints du Paradis,* implorer l'assistance de tout le monde. ‖ **3.** *Se recommander par quelque chose,* se distinguer, être signalé à l'attention par... : *C'est surtout par ses traductions en prose que d'Andilly se recommande* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *se réclamer de ;* **2** *compter sur, se fier à, s'en rapporter à ;* **3** *briller, émerger, se faire remarquer, se signaler.*

recommençant, e [rəkɔmɑ̃sɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *recommencer ;* av. 1848, Chateaubriand). Qui recommence, qui se produit, a lieu de nouveau : *Nous partions de Gand avec la monarchie recommençante* (Chateaubriand). *Une paix recommençante* (Sainte-Beuve).

recommencement [rəkɔmɑ̃smɑ̃] n. m. (de *recommencer ;* 1546, Vaganay). Action de recommencer : *Quand je considère l'histoire du monde, la vanité de notre expérience, la variété et le recommencement perpétuel de nos sottises...* (Sainte-Beuve). *Tout ce qui est resté en l'air paraît encore si instable* [...] *qu'il semble que déranger un caillou infime suffirait à amener le recommencement des chutes et des chutes...* (Loti).

• SYN. : *récidive, redoublement, réitération, répétition, reprise, retour.*

recommencer [rəkɔmɑ̃se] v. tr. (de *re-* et de *commencer ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *recomencer* [*recommencier,* XIIe s. ; *recommencer,* XIIIe s.], au sens 1 [*recommencer sa vie,* 1823, C. Delavigne ; *c'est toujours à recommencer,* 1690, Furetière ; *tout est à recommencer,* 1928, R. Martin du Gard] ; sens 2-3, v. 1283, Beaumanoir ; sens 4, 1080, *Chanson de Roland* [en parlant d'une chose, 1755, Voltaire ; impers., 1893, *Dict. général*]). [Conj. **1 a.**] **1.** Faire de nouveau ce qu'on a déjà fait ; refaire, reprendre depuis le commencement, mais d'une autre façon, ce qu'on a déjà fait, exécuté une ou plusieurs fois : *Comme beaucoup n'ont pas suivi, je recommence la démonstration. Recommencer toujours les mêmes fautes, les mêmes erreurs. Recommencer une lettre. Recommencer une expérience manquée. Recommencer plusieurs fois un exercice physique difficile. Ainsi, recommençant un ouvrage vingt fois,* | *Si j'écris quatre mots, j'en effacerai trois* (Boileau). *On a des esquisses de Raphaël où le même trait est recommencé dix-sept fois* (Taine). ‖ *Recommencer sa vie,* changer entièrement les orientations, les buts de son existence. ‖ *C'est toujours à recommencer,* se dit de ce qu'il faut refaire sans cesse, ou d'un ouvrage qui n'est jamais fini. ‖ *Tout est à recommencer,* tout est à refaire, tout ce qui a été fait l'a été en pure perte. ‖ **2.** Faire de nouveau, reprendre une action ou une activité que l'on avait cessée ou interrompue : *Recommencer les hostilités. Recommencer le combat politique. Le blessé a recommencé ses plaintes. Recommencer ses récriminations, ses jérémiades. Et vous voulez recommencer ce métier de meurt-de-faim...* (Augier). ‖ **3.** *Littér.* Refaire, reproduire ce qui a été fait antérieurement par d'autres : *À entendre les réformateurs, il faudrait recommencer le monde* (Voltaire). *Otahiti avec ses palmiers, ses chants, ses chœurs, ses danses, et ses peuples qui recommençaient la Grèce* (Chateaubriand). ‖ **4.** *Recommencer à* ou (littér.) *de* (et l'infinitif), se mettre de nouveau à faire quelque chose (en parlant d'une personne) : *Après une absence de trois mois, il a recommencé à travailler. Un alcoolique qui recommence à boire. J'avais recommencé de travailler quelque peu à mes médiocres vers de septembre* (Gide). *J'ai recommencé de méditer tout au long des trottoirs parisiens* (Duhamel) ; avoir de nouveau telle activité (en parlant d'une chose) : *La pluie recommence à tomber. Et veut-on que le sang recommence à couler ?* (Voltaire) ; et impers. : *Il recommence à faire froid.*

• SYN. : **1** *récidiver, refaire, réitérer, répéter ;* **2** *renouveler ;* **3** *reprendre ;* **4** *se remettre à.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1360, Froissart [« ... refaire un récit... », v. 1730, Montesquieu] ; sens 2, 1670, Racine ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland* [*recommencer de plus belle,* 1690, Furetière]). **1.** Refaire la même chose, accomplir la même action : *Il faut toujours recommencer. Recommencer sur de nouvelles bases. Si tu recommences, tu seras privé de sortie. Cela lui ôtera l'envie de recommencer.* ‖ *Spécialem.* Reprendre, refaire un récit, une lecture : *Recommencez, me disait une de ses femmes, à cet endroit où vous fûtes si désespéré lorsque le roi de Médie vous donna sa fille* (Montesquieu). ‖ **2.** En parlant des divisions du temps (ou de ce qui a une durée limitée), avoir de nouveau un commencement : *Les saisons s'achèvent et recommencent. Sisyphe s'interrompt un instant de pousser son rocher. La politique, c'est bien cela : une grosse pierre informe que nous poussons et qui retombe et nous ramène sans fin à notre point de départ ; rien n'est jamais résolu, rien n'aboutit à rien. Tout recommence, simplement* (Mauriac). ‖ **3.** Commencer de nouveau à être, à se produire, avoir une nouvelle phase d'activité : *Les incendies de forêt ont recommencé. Suspendue à midi, la réunion a recommencé à 15 heures. À partir de là, la face des choses change, la décadence s'arrête, le progrès recommence* (Guizot). ‖ Fam. *Recommencer de plus belle,* reprendre avec une intensité accrue : *Les applaudissements recommencèrent de plus belle.*

• SYN. : **1** *récidiver, réitérer ;* **2** *renaître, se renouveler, se reproduire, revenir ;* **3** *rebondir, refleurir, reprendre ; redoubler.*

récompensant, e [rekɔ̃pɑ̃sɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *récompenser ;* av. 1951, A. Gide). Qui apporte une récompense, une satisfaction : *L'observation des souris était infiniment plus récompensante* (Gide).

• SYN. : *fructueux, intéressant, payant* (fam.), *satisfaisant.* — CONTR. : *frustrant.*

récompense [rekɔ̃pɑ̃s] n. f. (déverbal de *récompenser ;* fin du XIVe s., La Curne, au sens I, 1 [*en récompense,* 1580, Montaigne ; *faire la récompense de quelqu'un,* 1642, Corneille] ; sens I, 2, 1804, Code civil ; sens II, 1, 1413, N. de Baye, II, 142 [pour un militaire, 1683, Mme de Sévigné] ; sens II, 2, 1636, Corneille).

I. 1. *Class.* Ce qui sert de dédommagement, de compensation à quelque chose : *Bruslé me demande la permission de se défaire de sa lieutenance et d'en tirer récompense* (Retz). *Les personnes d'une naissance distinguée* [...], *qui ont perdu de très grands biens en me servant, voudraient trouver une espèce de récompense en épousant certaines filles riches* (Fénelon). ‖ Class. *En récompense,* en contrepartie, en revanche, en retour : *Vous faites valoir* [...] *que, si Vasquez n'oblige pas les riches de donner l'aumône de leur superflu, il les oblige en récompense de la donner de leur nécessaire* (Pascal). *L'on mange peu, l'on boit en récompense* (La Fontaine). ‖ Class. *Faire la récompense de quelqu'un,* le dédommager : *Sévère, à mon défaut, fera ta récompense* (Corneille). ‖ **2.** En droit, somme qui, lors de la dissolution de la communauté entre époux, est due soit par l'un des époux à la communauté, soit par la communauté à l'un des époux, à titre d'indemnité pour l'enrichissement d'un patrimoine au détriment de l'autre.

II. 1. Avantage matériel ou moral accordé à quelqu'un en reconnaissance d'un service rendu, d'un acte méritoire, etc. : *Mériter, obtenir une récompense. Promettre une forte récompense à qui rapportera un animal perdu. Décerner, distribuer de nombreuses récompenses. Le vaillant Machabée ne voulait d'autre récompense des services qu'il rendait à sa patrie que l'honneur de l'avoir servie* (Fléchier). *On dirait, aux murmures des impatients, que Dieu leur doit la récompense avant le mérite et qu'il est obligé de payer leur vertu d'avance* (Rousseau). ‖ *Spécialem.* Témoignage décerné à un militaire en reconnaissance des services rendus au

pays. || **2.** *Par antiphrase.* Ce qui sanctionne justement une mauvaise action, châtiment : *Recevoir la récompense de son insolence, de sa paresse. Ton impudence, | Téméraire vieillard, aura sa récompense* (Corneille).

• SYN. : **II, 1** *accessit, faveur, gratification, pourboire, prime, rétribution ;* **2** *expiation, fruit, loyer, salaire, sanction, tribut.*

récompenser [rekɔ̃pɑ̃se] v. tr. (bas lat. *recompensare,* compenser, récompenser, du lat. class. *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et *compensare,* compenser [v. COMPENSER] ; v. 1290, *Livre Roisin,* au sens I, 2 ; sens I, 1, début du XIVe s. [aussi « constituer une compensation... » ; *récompenser le temps perdu,* 1669, Widerhold] ; sens II, 1, v. 1380, *Aalma,* puis 1611, Cotgrave [*récompenser quelque chose à quelqu'un,* même sens, v. 1360, Froissart ; « reconnaître le mérite de quelque chose par une récompense », 1580, Montaigne] ; sens II, 2, 1671, Mme de Sévigné ; sens II, 3, 1835, Acad. [*récompenser quelqu'un,* « le châtier », 1690, Furetière]).

I. 1. *Class.* Réparer une perte, un dommage, compenser un mal par un bien (en parlant d'une personne) : *J'ai, Madame, une passion si violente de pouvoir récompenser par mes services ce que mon malheur m'a forcé de faire dans les dernières occasions* (Retz). *Récompensez le péché par d'excellentes vertus, comme sont la charité et l'aumône* (Bossuet). || *Class.* Constituer une compensation à quelque chose (perte, manque, défaut, etc.) [en parlant d'une chose] : *Son bon sens* [...] *joint à sa douceur* [...] *devait récompenser* [...] *le défaut de sa pénétration* (Retz). *C'est la louange, Iris. Vous ne la goûtez point : | D'autres propos chez vous récompensent ce point* (La Fontaine). || Class. *Récompenser le temps perdu,* le rattraper : *Je me promène avec plaisir, et je récompense le temps perdu* (Sévigné). || **2.** *Class.* Dédommager quelqu'un d'une perte, d'une privation, d'un mécompte, etc. (en parlant d'une personne ou d'une chose) : *Tous vos palais, tous vos meubles, tous vos jardins ne sauraient me récompenser d'un moment de votre présence, et vous voulez que j'en sois tout à fait privée !* (La Fontaine). *Je sais bien que vous avez perdu cette fois, mais une autre fois je vous récompenserai* (Acad., 1694). *Le ciel me le devait* [un autre mari], *pour me récompenser | De mon premier mari* (Regnard).

II. 1. Gratifier quelqu'un d'une récompense (don, faveur, distinction, etc.), en remerciement d'un service rendu ou en reconnaissance de ses mérites : *Récompenser un bon élève. Quand on récompense bien ceux qui excellent dans les arts, on est sûr d'avoir bientôt des hommes qui les mènent à leur dernière perfection* (Fénelon). *Il tenait beaucoup à voir mes bulletins scolaires, et me récompensait (ou me consolait) par des jouets ou des sachets de berlingots* (Pagnol). || *Par extens.* Reconnaître le mérite de quelque chose par une récompense : *Récompenser le travail, l'honnêteté, la persévérance, le talent. Les honneurs sont institués pour récompenser le mérite* (Fléchier). *Le mérite oublié plaît ; récompensé, il offusque* (Chateaubriand). || **2.** En parlant d'une conséquence heureuse, constituer une récompense pour quelqu'un, pour sa conduite, son action : *Les résultats obtenus l'ont bien récompensé de sa peine. Un vrai rôle consacre et récompense ses qualités de vraie comédienne* [à J. Delubac] (Colette). *J'avais marché à travers le désert vers une escale bienheureuse, et j'en étais récompensé par ce grand feu, qui dansait devant moi, pour moi, sa danse de chien de berger* (Saint-Exupéry). || **3.** Par antiphrase. *Être récompensé,* recevoir la punition, le châtiment mérités : *Il a été récompensé de ses perfidies. Sa noirceur, sa vilenie sera un jour récompensée.*

◆ **se récompenser** v. pr. (v. 1460, Villon). *Class.* Se dédommager, se donner une compensation : *Trouvant abondance de toutes choses, ils se récompensèrent des misères qu'ils avaient souffertes* (Vaugelas). *Je ne suis nullement aise d'avoir perdu les deux mille livres de rente, et je me récompenserai sur la grande prébende* (Retz).

recomposable [rəkɔ̃pozabl] adj. (de *recomposer ;* 1838, Acad.). Qui peut être recomposé.

recomposer [rəkɔ̃poze] v. tr. (de *re-* et de *composer ;* 1549, R. Estienne, au sens général de « composer à nouveau » ; sens 1-2, 1690, Furetière ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, av. 1799, Marmontel ; sens 5, 1680, Richelet). **1.** Reformer, reconstituer un composé à partir de ses éléments : *Recomposer un corps chimique.* || **2.** Reformer, reconstituer un ensemble concret qui s'est défait, dissocié : [Il] *tire un petit peigne de sa poche et recompose son toupet d'un geste méticuleux* (Duhamel). || **3.** Reformer, reconstituer un groupe humain, un ensemble abstrait qui a perdu sa cohésion, son unité : *Ils faisaient saintement effort pour recomposer la famille* (Duhamel). || **4.** Refaire, en le modifiant, en l'améliorant, un ouvrage littéraire : *On note au jour le jour, en voyage, avec l'espoir, une fois de retour, de recomposer à loisir les récits, de retracer soigneusement les paysages...* (Gide). || **5.** Composer de nouveau un texte destiné à l'impression : *Recomposer les passages d'un ouvrage qui comportent des corrections.*

• SYN. : **2** *arranger, rajuster, refaire ;* **3** *ressusciter* (fam.), *restaurer, rétablir ;* **4** *récrire, refondre.*

recomposition [rəkɔ̃pozisjɔ̃] n. f. (de *recomposer,* d'après *composition ;* 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1839, Acad. ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Action de recomposer un corps, un ensemble complexe : *La recomposition de l'eau à partir de ses éléments, l'oxygène et l'hydrogène. La société, dans sa décomposition et sa recomposition lente et graduelle, fut presque immobile sous les Mérovingiens* (Chateaubriand). *Comme l'habitude, il* [le souvenir] *a exigé la décomposition d'abord, puis la recomposition de l'action totale* (Bergson). || **2.** Nouvelle composition d'un texte destiné à l'impression : *La recomposition d'une page.* || **3.** En linguistique, restitution à un élément d'un mot composé de la forme qu'il avait comme mot simple. (Ainsi, le lat. *recludere* a été recomposé en bas latin en *reclaudere,* sur le modèle du mot simple *claudere.*)

réconciliable [rekɔ̃siljabl] adj. (de *réconcilier ;* v. 1587, Du Vair). Qui peut être réconcilié. (Rare.)

• CONTR. : *irréconciliable.*

réconciliateur, trice [rekɔ̃siljatœr, -tris] n. (lat. *reconciliator,* celui qui rétablit, qui réconcilie, de *reconciliatum,* supin de *reconciliare* [v. RÉCONCILIER] ; v. 1355, Bersuire). Personne qui tente, réalise une réconciliation.

◆ adj. (début du XXe s.). : *La douce nuit que j'attends, ô réconciliatrice, ô sereine* (Bernanos).

réconciliation [rekɔ̃siljasjɔ̃] n. f. (lat. *reconciliatio,* rétablissement, raccommodement, de *reconciliatum,* supin de *reconciliare* [v. RÉCONCILIER]) ; XIIIe s., *Dict. général,* au sens de « acte par lequel un pécheur se réconcilie avec Dieu » ; sens 1, v. 1355, Bersuire ; sens 2, 1804, Code civil ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, début du XVIe s.). **1.** Action de réconcilier des personnes, de rétablir entre elles la bonne entente, ou action de se réconcilier (en parlant de personnes) ; résultat de cette action : *La réconciliation de deux amis, de deux peuples. Contribuer à la réconciliation de deux familles. Une réconciliation de courte durée. Il y a des jours où les peuples, comme les individus, fatigués de se haïr, éprouvent le besoin d'une réconciliation, même passagère, même trompeuse* (Thiers). || **2.** Rétablissement des liens conjugaux entre époux en instance de divorce ou de séparation de biens. || **3.** Acte par lequel un coupable est absous par l'Église catholique. || **4.** Cérémonie solennelle qui a pour objet de purifier un lieu saint profané.

• SYN. : **1** *raccommodement, rapprochement, replâtrage* (fam.).

réconcilié, e [rekɔ̃silje] adj. et n. (part. passé de *réconcilier ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Qui a fait l'objet d'une réconciliation et est absous par l'Église : *Où le Saint-Office montrait ce que vous appelez de la philanthropie spirituelle, c'est dans le traitement qu'il infligeait aux réconciliés* (France).

réconcilier [rekɔ̃silje] v. tr. (lat. *reconciliare,* remettre en état, ramener, réconcilier, de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *conciliare,* unir, associer [v. CONCILIER] ; v. 1188, *Chanson d'Aspre-mont,* au sens 4 [pour un édifice du culte ; pour un pécheur, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence] ; sens 1, fin du XIII[e] s., Adam de la Halle ; sens 2, v. 1692, Fénelon [*réconcilier quelqu'un avec la vie,* 1962, Robert] ; sens 3, av. 1696, La Bruyère). **1.** *Réconcilier des personnes,* rétablir la concorde, des relations d'amitié entre personnes brouillées : *Burrhus s'efforce de réconcilier Britannicus et Néron. Tenter de réconcilier un frère avec sa sœur. Après cela, on nous réconcilia, nous nous embrassâmes, et depuis ce temps-là nous sommes ennemis mortels* (Lesage). || **2.** *Réconcilier quelqu'un avec telle personne, telle chose,* le faire revenir sur l'opinion défavorable qu'il professait à leur sujet : *S'il y avait au monde dix hommes comme lui, en vérité, je crois qu'ils me réconcilieraient avec l'humanité* (Fénelon). *Le « Tartufe », cet ouvrage unique au théâtre, d'une utilité qui devrait réconcilier avec les spectacles les véritables gens de bien* (d'Alembert). || *Réconcilier quelqu'un avec la vie,* lui redonner des raisons de vivre. || **3.** Littér. *Réconcilier des choses,* accorder, concilier des choses qui paraissent opposées, irréductibles : *Réconcilier le classicisme et le romantisme ;* et au part.-adj. : *L'art et la raison réconciliés, voilà la Renaissance* (Michelet). || **4.** *Réconcilier un coupable, un pécheur,* lui donner l'absolution et le ramener dans le sein de l'Église catholique, après avoir entendu une confession sacramentelle. || *Réconcilier un édifice du culte,* bénir de nouveau une église, un lieu sacré qui ont été profanés : *La Révolution transmua le sanctuaire en une salle d'assemblée communale, mais il fut réconcilié après le Concordat et rendu au culte* (Huysmans).

• SYN. : **1** *concilier, raccommoder, rapprocher, remettre d'accord, réunir ;* **3** *harmoniser.* — CONTR. : **1** *brouiller, déchirer, désaccorder, désunir, séparer ;* **3** *opposer.*

◆ **se réconcilier** v. pr. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*se réconcilier avec soi-même,* v. 1692, Fénelon ; *se réconcilier avec Dieu,* av. 1710, Fléchier] ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Se remettre bien avec quelqu'un, reprendre des relations normales, amicales, après une brouille, un différend : *Si, pour vous servir, il fallait me réconcilier avec M[me] de Montespan, je me réconcilierais avec elle* (Maintenon). *La violence des disputes entre eux. Les fâcheries. Et puis comme on se réconciliait... à l'occasion d'une rencontre publique, chez quelqu'un... une vieille amie...* (Aragon). || *Se réconcilier avec soi-même,* apaiser les reproches de sa conscience, retrouver la paix intérieure, par le repentir, un retour au bien. || *Se réconcilier avec Dieu,* demander pardon à Dieu de ses péchés, et recevoir l'absolution. || **2.** *Spécialem.* Tomber d'accord, s'unir contre quelqu'un, alors qu'on a par ailleurs toutes les raisons de s'opposer : *Ce qui est vrai, c'est qu'il* [Rousseau] *eut le malheur de déplaire à la fois aux pieuses gens et aux encyclopédistes : d'irréductibles ennemis se réconcilièrent sur son dos* (Mauriac).

• SYN. : **1** *se rabibocher* (fam.), *se raccommoder, renouer, se revoir.* — CONTR. : **1** *se brouiller, rompre ;* **2** *se déchirer, se heurter, s'opposer.*

reconditionnement [rəkɔ̃disjɔnmɑ̃] n. m. (de *reconditionner,* remettre en bonne condition [12 sept. 1874, d'après Littré, 1877], de *re-* et de *conditionner ;* 1975, Larousse). Ensemble des travaux d'entretien, de réparation ou de rééquipement que l'on effectue au cours de l'exploitation d'un puits de pétrole.

• REM. Terme préconisé comme équivalent français de l'angl. *work over.*

reconductible [rəkɔ̃dyktibl] adj. (de *reconduire,* d'après *reconduct[ion]* ; 1971, *le Figaro,* d'après *les Nouveaux Mots « dans le vent »,* 1974). Se dit d'un contrat, et, *par extens.,* d'une disposition, d'une mesure à durée limitée, qui peuvent, à leur expiration, être reconduits selon les mêmes modalités que précédemment.

reconduction [rəkɔ̃dyksjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *reconductum,* supin de *reconducere,* se charger en retour, reprendre à loyer, relouer, de *re-,* préf. marquant le mouvement en retour [v. R(E)-], et de *conducere,* conduire, louer [v. CONDUIRE] ; XVI[e] s., *Dict. général,* au sens 1 [*tacite reconduction,* 1690, Furetière ; *reconduction du budget,* 1962, Robert] ; sens 2, 1962, Robert). **1.** Renouvellement automatique d'un contrat à durée limitée lorsqu'il n'a pas été résilié en temps voulu : *Reconduction d'une location, d'un bail.* || *Tacite reconduction,* renouvellement d'un bail à son expiration, aux mêmes conditions que précédemment, s'opérant du seul fait que le preneur se maintient dans les lieux loués sans opposition du bailleur. || *Reconduction du budget,* système qui consiste à appliquer à l'année qui vient le budget de l'année précédente, lorsque le vote d'un nouveau budget n'a pu être acquis en temps utile. || **2.** Maintien en fonction, en vigueur, continuation : *Reconduction du bureau d'une association. Reconduction de la politique sociale du gouvernement.*

reconduire [rəkɔ̃dɥir] v. tr. (de *re-* et de *conduire ;* XIV[e] s., *Miracles de NostreDame,* au sens I, 1 [« accompagner jusqu'à la porte par civilité... », av. 1660, Scarron] ; sens I, 2, 1869, Littré ; sens I, 3, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné ; sens II, 1, 1962, Robert ; sens II, 2, 1947, A. Camus). [Conj. **64.**]

I. RECONDUIRE QUELQU'UN. **1.** Accompagner ou ramener chez elle une personne qui s'en retourne : *La baronne de Baumont offrit aux Gromance de les reconduire chez eux dans sa voiture...* (France). || *Spécialem.* Accompagner jusqu'à la porte, par civilité, une personne qui nous a rendu visite et qui prend congé : *Je vous laisse aller sans vous reconduire ; mais, entre cavaliers, cette liberté est permise* (Molière). *Je le reconduisis* [le comte de Restaud] *jusqu'à la porte de mon étude* (Balzac). || **2.** *Reconduire quelqu'un à la frontière,* accompagner ou faire accompagner sous bonne garde, jusqu'à la frontière, une personne qu'on expulse du territoire. || **3.** *Ironiq.* Éconduire, chasser quelqu'un sans aucun ménagement : *Reconduire quelqu'un à coups de bâton.*

II. RECONDUIRE QUELQUE CHOSE. **1.** Renouveler par reconduction, proroger sans modification : *Reconduire un bail, un budget.* || **2.** Continuer selon les mêmes modalités : *Reconduire une politique, une mesure.*

• SYN. : **I, 1** *raccompagner ;* **2** *chasser, refouler, repousser ;* **3** *balancer* (pop.), *vider* (pop.).

reconduite [rəkɔ̃dɥit] n. f. (de *reconduire,* d'après *conduite ;* 1582, Godefroy, au sens de « moyen de retrouver son chemin » ; sens actuel, fin du XVII[e] s., Saint-Simon). Action de reconduire une personne (rare) : *Des égards, des saluts de reconduite jusqu'au fiacre* (Daudet).

réconfort [rekɔ̃fɔr] n. m. (déverbal de *réconforter ;* v. 1175, Chr. de Troyes). Ce qui donne de la force, ranime le courage, ce qui apporte de la consolation : *De les savoir réunis après tant d'épreuves, j'éprouvais un réel réconfort* (Duhamel). *Je puisais un grand réconfort dans l'idée que je serais bientôt auprès de ma mère* (Prou).

• SYN. : *appui, consolation, encouragement, secours, soutien.*

réconfortant, e [rekɔ̃fɔrtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *réconforter ;* milieu du XV[e] s., *Quinze Joyes de mariage,* écrit *reconfortant,* au sens de « cherchant un réconfort » ; écrit *réconfortant,* au sens actuel, 1875, Larousse). Qui réconforte : *On éprouvait le sentiment réconfortant de vivre encore tout près de la terre nourrice* (Duhamel). *Elle faisait de réconfortants sirops* (Yourcenar). *Une boisson réconfortante. Des nouvelles réconfortantes.*

• SYN. : *reconstituant, remontant, stimulant, tonique, vivifiant.*

réconforter [rekɔ̃fɔrte] v. tr. (de *re-/ré-* et de *conforter ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *reconforter* [*réconforter,* début du XVII[e] s., Malherbe], au sens 2 ; sens 1, fin du XII[e] s., Marie de France [absol., 1839, Boiste]). **1.** Rendre de la force à : *Réconforter un blessé, la victime d'un accident ;* et absol. : *Il n'y a rien qui réconforte comme quelques heures d'un profond sommeil.* || **2.** *Fig.* Redonner du courage,

de l'espoir à quelqu'un ; l'aider à supporter quelque chose de pénible : *Devant une pareille douleur, il avait senti se réveiller sa tendresse, et il le réconforta* (Flaubert). *Laurent était sorti réconforté de cet entretien furtif* (Duhamel).

• SYN. : **1** *conforter* (vx), *ravigoter* (fam.), *remettre, remonter, revigorer ;* **2** *consoler, ragaillardir* (fam.), *ranimer, soutenir, stimuler.* — CONTR. : **2** *abattre, accabler, avachir, aveulir, décourager, déprimer, désespérer.*

reconnaissable [rəkɔnɛsabl] adj. (de *reconnaître* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *reconoisable ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *reconnoissable ; reconnaissable,* XVIIIe s.). Qui peut être reconnu facilement : *Le maître dont l'influence décisive est reconnaissable sur la plupart des travaux* (Bourget). *Les escarpements verts, tranchés à vif par les failles, amputés par les écroulements, restaient reconnaissables* (H. Bazin). *Après un mois passé au bord de la mer, il était à peine reconnaissable, tant il avait bronzé.*

• CONTR. : *méconnaissable.*

reconnaissance [rəkɔnɛsɑ̃s] n. f. (de *reconnaître* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *reconuisance,* au sens de « ce qui sert à faire reconnaître, signe de ralliement » ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *reconissance* [*reconoissance,* v. 1260, La Curne ; *reconnoissance,* XVIe s. ; *reconnaissance,* XVIIIe s.], au sens II, 2, [pour un objet mis en gage, 1816, L. B. Picard] ; sens I, 1, fin du XIIIe s., écrit *requenoissance* [*reconnoissance,* v. 1460, G. Chastellain, et *reconnaissance,* XVIIIe s. ; dans une œuvre littéraire, 1667, Racine] ; sens I, 2, 1900, d'après A. Lalande, 1947 ; sens I, 3, 1587, F. de La Noue [« détachement chargé de cette mission », 1875, Larousse ; *échelon de reconnaissance,* 1964, Larousse ; *aviation de reconnaissance,* 1962, Robert] ; sens I, 4, 1771, Trévoux [« marque servant à indiquer des passes ou des dangers », 1835, Acad. ; *signaux de reconnaissance,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens I, 5, 1904, Larousse ; sens II, 1, v. 1210, Godefroy ; sens II, 3, 1869, Littré [*reconnaissance d'écriture,* 1606, Nicot ; *reconnaissance d'enfant,* 1804, Code civil] ; sens II, 4, 1771, Trévoux [*reconnaissance d'utilité publique,* 1962, Robert ; *acte de reconnaissance féodale...,* 1904, Larousse ; *reconnaissance d'héritage,* 1869, Littré ; *lettres de reconnaissance,* 1962, Larousse, art. *lettre*] ; sens II, 5, 1835, Acad. [aussi pour un gouvernement] ; sens III, fin du XIIe s., écrit *reconissance* [*reconnaissance,* 1538, R. Estienne ; *avoir la reconnaissance du ventre,* XXe s.]).

I. 1. *Class.* et *littér.* Action de reconnaître, de se rappeler comme connue antérieurement une personne ou une chose : *Leurs adieux furent aussi tendres que l'avait été leur reconnaissance* (Voltaire). *Un regard d'agonisant, d'homme qui perd la reconnaissance* (Valéry). || *Spécialem.* Dans une œuvre littéraire, action des personnages qui, ignorant jusque-là qui ils sont ou les liens qui existent entre eux, arrivent à découvrir la vérité. || **2.** *Reconnaissance des souvenirs,* fonction de la mémoire consistant à reconnaître le passé comme passé, et non comme une simple image : *La paramnésie est due à un trouble de la reconnaissance des souvenirs.* || **3.** Opération militaire ayant pour but de recueillir des renseignements sur le terrain ou sur la situation ou les mouvements de l'ennemi : *Vers la fin de la semaine, un brouillard qui sentait le dégel enveloppa le Toit ; les reconnaissances allemandes cessèrent* (Gracq). *Pousser une reconnaissance le plus près possible des lignes ennemies. Envoyer des éclaireurs en reconnaissance.* || Détachement chargé de cette mission : *Des reconnaissances furent envoyées pour éclairer la route. On avançait avec prudence* (Maupassant). *Envoyer une reconnaissance de blindés.* || *Échelon de reconnaissance,* premier échelon d'une avant-garde se déplaçant en direction de l'ennemi. || *Aviation de reconnaissance* ou *de renseignement,* ensemble des formations aériennes chargées de la recherche du renseignement aérien au bénéfice des armées de terre et de l'air. || **4.** Dans la marine, opération ayant pour but de s'assurer de la position d'une terre, d'un danger, etc. || Marque servant à indiquer des passes ou des dangers. || *Signaux de reconnaissance,* signaux faits par un navire à la terre, ou par deux navires entre eux pour se reconnaître. || **5.** *Reconnaissance d'un train,* relevé des numéros de wagon par tonnages et par destinations.

II. 1. Action de reconnaître comme vrai, d'avouer : *Ses fautes dont il faisait une si sincère reconnaissance* (Bossuet). *La reconnaissance d'un tort, de ses erreurs passées.* || **2.** Acte par lequel on reconnaît l'existence d'une obligation : *Signer une reconnaissance de dette. Comment cette reconnaissance pouvait-elle se trouver entre les mains de Charpier ? —* [...] *un marchand de grains, ce Charpier, qui prêtait à la petite semaine* (Zola). || *Spécialem.* Certificat par lequel un établissement de prêt reconnaît avoir reçu un objet en gage : *Elle était prise de la rage du clou* [...]. *Dans les commencements, elle profitait des bonnes semaines pour dégager* [...]. *Puis elle vendit les reconnaissances* (Zola). || **3.** Action de reconnaître comme sien. || *Reconnaissance d'écriture,* déclaration par laquelle une personne reconnaît avoir écrit ou signé le document qui lui est présenté, ou reconnaît l'écriture ou la signature de la personne qui est présumée en être l'auteur. || *Reconnaissance d'enfant,* acte par lequel une personne affirme être le père ou la mère d'un enfant naturel : *La reconnaissance d'un enfant naturel sera faite par un acte authentique, lorsqu'elle ne l'aura pas été dans un acte de naissance* (Code civil). || **4.** Action de reconnaître comme légitime : *Lutter pour obtenir la reconnaissance pleine et entière de ses droits.* || *Reconnaissance d'utilité publique,* acte administratif permettant à une association ou à une fondation privée d'avoir une capacité juridique élargie. || *Acte de reconnaissance féodale* ou *reconnaissance de vassalité,* acte fréquemment usité vers le XIIIe s. pour instituer un fief. || *Reconnaissance d'héritage,* déclaration que l'on passait au terrier d'un seigneur pour les héritages que l'on tenait de lui à cens. || *Lettres de reconnaissance,* lettres qui conféraient l'authenticité aux actes privés en leur donnant la garantie du sceau d'une juridiction (officialités, juridictions royales et seigneuriales, municipalités). || **5.** *Reconnaissance d'État,* acte par lequel un État en reconnaît un autre. || *Reconnaissance de gouvernement,* acte par lequel est reconnu le gouvernement d'un nouveau régime, constitué par des moyens extra-juridiques (coup d'État, révolution).

III. Sentiment qui pousse à se souvenir d'un bienfait reçu ; gratitude : *« N'auriez-vous donc fait le bien que pour percevoir cet exorbitant intérêt appelé reconnaissance ? » dit en riant Benassis* (Balzac). *Le pauvre homme en vint à juger insuffisante l'expression de sa propre reconnaissance* (Aymé). *Je suis plein de reconnaissance pour vos bontés.* || Fam. *Avoir la reconnaissance du ventre,* manifester de la gratitude envers la personne qui vous a nourri, entretenu.

• SYN. : **I, 3** *examen, exploration, inspection, observation.* || **II, 1** *aveu.* — CONTR. : **III** *ingratitude.*

◆ **reconnaissances** n. f. pl. (1649, Mme de Sévigné). *Class.* Civilités, politesses : *Je vous en rends toutes les reconnaissances dont je suis capable* (Retz).

reconnaissant, e [rəkɔnɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *reconnaître* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *reconoissant,* au sens de « facile à reconnaître » ; début du XIIIe s., écrit *recunussant,* au sens de « qui reconnaît, qui avoue » ; écrit *reconnaissant,* au sens actuel, v. 1355, Bersuire). Qui a de la reconnaissance, de la gratitude : *Se montrer reconnaissant envers quelqu'un. Nous lui sommes très reconnaissants de tout ce qu'il a fait pour nous.*

• CONTR. : *ingrat, oublieux.*

reconnaître [rəkɔnɛtr] v. tr. (lat. *recognoscere,* reconnaître, retrouver, rappeler à sa mémoire, passer en revue, inspecter, réviser, de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *cognoscere,* apprendre à connaître, reconnaître [v. CONNAÎTRE] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *reconnoistre* [*reconnoître,* 1701, Furetière ; *reconnaître,* 1788, Féraud],

au sens I, 1 [« identifier... d'après certains éléments caractéristiques... », fin du XII^e s., Châtelain de Coucy] ; sens I, 2, v. 1170, *Livre des Rois* [*je te... reconnais bien là,* 1671, M^me de Sévigné] ; sens I, 3, 1608, M. Régnier [*reconnaître une ronde, une patrouille,* et... *faire reconnaître un officier,* 1835, Acad.] ; sens I, 4, 1611, Cotgrave [« exécuter une reconnaissance du terrain, de l'ennemi », 1587, F. de La Noue] ; sens I, 5, 1748, Montesquieu [*reconnaître la terre,* 24 août 1680, J. d'Estrées] ; sens I, 6, 1932, Larousse [*reconnaître entre les chasses,* même sens, 1810, Desgraviers] ; sens II, 1-2, 1080, *Chanson de Roland* [*reconnaître de* et l'infinitif, 1676, M^me de Sévigné ; *il faut reconnaître que,* 1908, R. Rolland] ; sens II, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 4, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; sens II, 5, 1559, Amyot ; sens III, 1, 1226, *Courtois d'Arras ;* sens III, 2, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch). [Conj. **58.**]

I. 1. Faire renaître dans la mémoire, à l'occasion d'un nouveau contact, l'image, l'idée, le nom d'une personne ou d'une chose dont le souvenir s'était estompé : *L'un des coiffeurs de la Plaza de la Reina m'a reconnu presque aussitôt et il a même été capable de me dire que je n'étais pas venu dans sa boutique depuis 1916* (Larbaud). *Reconnaître un ami d'enfance, une romance de sa jeunesse.* || *Spécialem.* Identifier avec certitude, d'après certains éléments caractéristiques, une personne ou une chose connue antérieurement : *C'est plein de gens de tout acabit qui viennent pour essayer de reconnaître un amnésique de la guerre* (Anouilh). *Reconnaître un cadavre à la morgue, une pièce à conviction. Reconnaître quelqu'un sous son masque, malgré son déguisement.* || **2.** Retrouver quelqu'un ou quelque chose avec son caractère véritable : *Je reconnais mon sang à ce noble courroux* (Corneille). *Dans les tout premiers mois qui avaient suivi la catastrophe, on pouvait même reconnaître les tendances d'un individu à sa façon de l'évoquer* (Aymé). || *Je te (le, vous, etc.)reconnais bien là,* ce comportement, ce trait de caractère t' (lui, vous, etc.) appartient en propre ; tu (il, vous, etc.) n'as (a, avez) pas changé. || **3.** Distinguer, identifier à certains caractères quelqu'un ou quelque chose que l'on n'a jamais vus : *On reconnaissait les serruriers à leurs bourgerons bleus* (Zola). *Je reconnus en celui qui parlait de la sorte ce Monsieur d'Anquetil* (France). *Il devient alors intéressant de chercher à quels signes on peut reconnaître un miracle* (Alain). *On a reconnu le gangster à une cicatrice qu'il avait à la joue.* || *Reconnaître une ronde, une patrouille,* l'arrêter en lui demandant le mot d'ordre pour vérifier sa mission, l'identité de ses membres, etc. || *Reconnaître* ou *faire reconnaître un officier,* le présenter à la troupe qu'il doit commander suivant un cérémonial réglementaire. || **4.** Explorer, noter la situation, la disposition de : *À peine arrivée, maman reconnaissait les lieux et disposait le contenu des bagages* (Duhamel). || *Spécialem.* Exécuter une reconnaissance du terrain, de l'ennemi : *Partir en expédition reconnaître les sources de l'Orénoque. Nous étions de patrouille, eux, moi, Mesnil André, et le caporal Bertrand. Il s'agissait de reconnaître un nouveau poste d'écoute allemand, signalé par les observateurs d'artillerie* (Barbusse). || **5.** *Reconnaître un port, un mouillage,* les visiter, en parlant d'un bateau. || *Reconnaître la terre,* s'assurer du point exact d'une terre qu'on a en vue. || **6.** *Reconnaître le pays,* en vénerie, s'assurer s'il y a des bêtes courables dans un pays, savoir combien il y en a dans une quête et de quel côté elles donnent.

II. 1. Admettre, déclarer comme vrai, accepter pour : *Ce que maman reconnaissait pour son devoir, elle l'accomplissait contre vent et marée* (Gide). *Au moment où je reconnus | La fausseté de l'amour même* (Apollinaire). *Le docteur reconnut alors que le cri de l'enfant avait faibli, qu'il faiblissait encore et qu'il venait de s'arrêter* (Camus). *La Cour a reconnu l'innocence complète de l'inculpé.* || **2.** Avouer, confesser : *Il a reconnu ses torts, qu'il avait eu tort envers nous. Pardonnez-lui, puisqu'elle reconnaît son erreur.* || Class. *Reconnaître de* (suivi de l'infinitif), même sens : *Elle fit écrire à M. du Gué pour lui recommander M. de Coulanges* [...] *reconnaissant de l'avoir ruiné* (Sévigné). || *Il faut reconnaître que,* il est vrai que, on doit avouer que : *Son sort est certes digne de pitié, mais il faut reconnaître qu'il ne fait rien pour en sortir.* || **3.** Attribuer, accorder quelque chose à quelqu'un : *On se plaît d'ordinaire à ne me reconnaître pas l'imagination romancière* (Gide). *Malgré toutes ses qualités, on lui reconnaît un défaut majeur : l'orgueil.* || **4.** Déclarer comme sien : *Le père ou la mère véritable, qui veut reconnaître l'enfant, est recevable à contester la reconnaissance faite antérieurement par un autre* (Code civil). *Reconnaître sa signature, sa responsabilité.* || **5.** Admettre la légitimité, l'existence officielle, juridique de : *Lutter pour faire reconnaître ses droits à la retraite, à un héritage. Reconnaître l'autorité d'une assemblée constituante. Reconnaître un gouvernement provisoire.*

III. 1. Class. *Reconnaître quelqu'un,* lui manifester de la gratitude, de la reconnaissance : *Tu es bien mal reconnu de tes soins* (Molière). *Il y a du plaisir à obliger les honnêtes gens, ils reconnaissent toujours ceux qui leur ont rendu service* (Furetière, 1690). || **2.** *Reconnaître un bienfait, un service,* en savoir gré à quelqu'un, en éprouver et en manifester de la gratitude : *Le prince saura reconnaître vos services. Il vous donnera l'épée de connétable et une magnifique dotation* (France). *Il me semblait qu'il reconnaissait mal les prévenances de ma mère* (Gide). *Il faut être ingrat pour ne pas reconnaître de si grands bienfaits.*

● SYN. : **I, 1** *identifier, se rappeler, remettre, retrouver, se souvenir de ;* **2** *discerner, distinguer ;* **3** *découvrir, deviner, différencier, discriminer ;* **4** *examiner, prospecter, visiter.* || **II, 1** *affirmer, avouer, convenir de, croire à ;* **3** *concéder ;* **5** *légitimer.* — CONTR. : **I, 1** *oublier ;* **3** *confondre.* || **II, 1** *contester, douter, ignorer ;* **3** *refuser.* || **III, 2** *méconnaître.*

◆ **se reconnaître** v. pr. (sens 1, 1629, Mairet ; sens 2, v. 980, *Passion du Christ ;* sens 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 4, fin du XVII^e s., Bossuet). **1.** *Class.* Reprendre conscience, se remettre : *Il y a des gens à qui la faveur arrive comme un accident : ils en sont les premiers surpris et consternés. Ils se reconnaissent enfin, et se trouvent dignes de leur étoile* (La Bruyère). || **2.** *Class.* Avouer qu'on a péché, qu'on a failli et s'en repentir : *On leur interdit l'entrée de l'église et la communion des fidèles, même à la mort, à moins qu'ils ne se reconnaissent* (Mère Agnès de Sainte-Thècle). || **3.** Savoir où l'on est en se remettant dans l'esprit l'image d'un lieu qu'on revoit ; se retrouver, s'orienter : *Impossible de se reconnaître dans ce labyrinthe de petites rues.* || **4.** *Fig.* Retrouver l'image de sa manière d'être, de ses sentiments dans une autre personne : *Le grand scandale de Rousseau fut sa passion pour la solitude. Chez les êtres sensibles qui par ailleurs se reconnaissent en lui, il était honni à cause de cette singularité* (Mauriac). *Il se reconnaît dans son fils, dans tout ce qu'il fait.*

● SYN. : **4** *se retrouver.*

reconnu, e [rəkɔny] adj. (part. passé de *reconnaître ;* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). Se dit d'une personne ou d'une œuvre dont la célébrité est largement établie, dont la valeur ou le talent sont incontestés : *Il* [Jean-Christophe] *n'avait pas toujours montré lui-même un respect exagéré pour les maîtres reconnus* (Rolland). *L'« Île au trésor » est un des chefs-d'œuvre reconnus du roman d'aventures.*

● SYN. : *avéré, incontesté, indiscuté, notoire, public, renommé.* — CONTR. : *douteux, ignoré, méconnu.*

reconquérir [rəkɔ̃kerir] v. tr. (de *re-* et de *conquérir/conquerre* [v. CONQUÉRIR] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *reconquerre* [*reconquérir,* XV^e s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes). [Conj. **13.**] **1.** Conquérir de nouveau : *Les enfantillages de la seizième année où l'on se voit* [...] *général reconquérant l'Alsace-Lorraine* (Romains). *J'espère que l'on consacrera à ces morts la terre qu'ils ont reconquise* (Maurois). || **2.** *Fig.* Se rendre de nouveau maître de, reprendre : *Rassuré maintenant, Raymond reconquérait son sourire hautain et paternel de soutien de*

famille (Daudet). *Je me laisse reconquérir par la sérénité de cette belle lumière* (Gide).

• SYN. : **2** *recouvrer, regagner, retrouver.* — CONTR. : **1** et **2** *reperdre.*

reconquête [rəkɔ̃kɛt] n. f. (de *reconquérir* [v. l'art. précéd.], d'après *conquête ;* v. 1536, M. Du Bellay, écrit *reconqueste ; reconquête,* XVIIe s. [*reconquest,* n. m., même sens, v. 1360, Froissart ; *la Reconquête,* 1930, Larousse, art. *Espagne*]). Nouvelle conquête ; action de reconquérir : *Je songeais à des reconquêtes, à des revanches, à des immolations* (Duhamel). *Entreprendre une guerre de reconquête.* || Spécialem. *La Reconquête,* nom donné à la reprise sur les Maures des terres espagnoles perdues par les chrétiens.

reconquis, e [rəkɔ̃ki, -iz] adj. (part. passé de *reconquérir* [v. ce mot] ; 1273, Adenet, au sens de « conquis de nouveau » ; sens actuel, 1690, Furetière). *Pays reconquis,* en histoire, nom donné au Bourbonnais et au Calaisis après la prise de Calais (1558).

reconsidérer [rəkɔ̃sidere] v. tr. (de *re-* et de *considérer ;* 1549, R. Estienne). [Conj. **5 b.**] Reprendre l'examen d'une question en vue d'une nouvelle décision, notamment à la suite de faits nouveaux : *La signature du pacte germano-russe nous permet de reconsidérer notre attitude vis-à-vis de la Pologne* (Suarès). *Reconsidérer une question, une acceptation. Reconsidérer sa position.*

• SYN. : *réétudier, réexaminer, revoir.*

reconstituant, e [rəkɔ̃stitɥɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *reconstituer ;* 1869, Littré). Se dit de ce qui ramène un organisme fatigué à son état normal : *Une potion reconstituante. Une nourriture reconstituante. Un reconstituant.*

• SYN. : *analeptique, cordial, fortifiant, remontant* (fam.), *stimulant, tonique.*

reconstituer [rəkɔ̃stitɥe] v. tr. (de *re-* et de *constituer ;* 1534, Bloch-Wartburg, puis 1790, *ZFSL* [XXXV, 143], au sens 1 ; sens 2, 1924, P. Valéry ; sens 3, 1895, Loti). **1.** Constituer, former de nouveau : *Quand j'ai décomposé de l'eau, par exemple, en ses éléments, je dois pouvoir* [...] *reconstituer de l'eau avec ces mêmes éléments* (Bourget). *Reconstituer un parti dissous. Reconstituer un puzzle.* || **2.** Déterminer d'après une enquête, et avec la plus grande exactitude possible, la façon dont un événement s'est déroulé : *Reconstituer un accident, un crime.* || **3.** Reproduire sous diverses formes, après une étude sérieuse de documents anciens, une chose, un événement ou l'aspect de la vie à une certaine époque : [Les géologues] *ont reconstitué le passé sur l'image du présent* (Alain). *Reconstituer un événement historique, une journée de Louis XV au château de Versailles. Reconstituer une inscription à demi effacée. Reconstituer un monument tel qu'il était à l'origine.*

• SYN. : **1** *recomposer, reformer, synthétiser.*

reconstitution [rəkɔ̃stitysjɔ̃] n. f. (de *reconstituer,* d'après *constitution ;* 1734 [d'après Féraud, 1788], au sens de « constitution d'une rente nouvelle en remboursement d'une rente due » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1890, Zola ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1962, Robert). **1.** Action de former de nouveau, de constituer de nouveau : *La reconstitution d'une collection, d'une association, d'un parti.* || **2.** Action de déterminer le déroulement précis d'une action ou de faire revivre des faits passés ; résultat de cette action : *La reconstitution d'un crime. La reconstitution d'une course de chars romains. Ce film est une reconstitution historique assez habile.* || **3.** *Reconstitution des actes de l'état civil,* action de refaire un registre d'état civil perdu ou détruit, à l'aide de son double ou en procédant à une enquête systématique. || **4.** *Reconstitution de carrière,* opération par laquelle l'Administration détermine fictivement la période de la carrière d'un fonctionnaire entre le moment où il a été irrégulièrement écarté de son corps et celui où il a été réintégré, comme si ce fonctionnaire avait fait partie de l'Administration durant cette période ; opération par laquelle un organisme d'assurance vieillesse détermine les droits d'un assuré pour la période antérieure à la date de son affiliation obligatoire, lorsque celle-ci entre en compte pour le calcul de la retraite.

reconstructeur, trice [rəkɔ̃stryktœr, -tris] adj. et n. (de *reconstruire,* d'après *constructeur ;* 1868, A. Daudet). Qui reconstruit : *Ce n'est pas pour te faire de la peine, mais tu es un mauvais reconstructeur de foyer* (Daudet). *Une activité reconstructrice.*

reconstruction [rəkɔ̃stryksjɔ̃] n. f. (de *reconstruire,* d'après *construction ;* 1728, *Dict. néologique à l'usage des beaux esprits,* au sens 1 ; sens 2-3, 1962, Robert). **1.** Action de reconstruire ; résultat de cette action. || **2.** Période de relèvement des ruines à la suite d'une guerre : *Les Américains appelèrent « Reconstruction » les années qui suivaient la guerre de Sécession. À partir de 1945, la reconstruction fut le creuset de l'architecture moderne.* || **3.** Ensemble des moyens mis en œuvre pour parvenir à ce relèvement, sur les plans techniques, administratifs et financiers.

reconstruire [rəkɔ̃strɥir] v. tr. (de *re-* et de *construire ;* 1549, R. Estienne [absol., 1875, Larousse ; au fig., v. 1790, G. de Mirabeau]). [Conj. **64.**] Construire de nouveau, rétablir, rebâtir : *J'ai dû, depuis longtemps, reconstruire un home nouveau* (Duhamel) ; et absol. : *Est-il prudent de chercher à reconstruire tant que le sol n'est pas mieux affermi ?* (Gide) ; et au fig. : *On ne reconstruit pas ces amitiés-là* (Saint-Exupéry).

reconvention [rəkɔ̃vɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *reconventio,* même sens, du lat. class. *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et *conventio,* réunion, convention [v. CONVENTION] ; v. 1283, Beaumanoir). Demande que forme, dans le cours d'une instance, un défendeur contre celui qui, le premier, a formé une action contre lui, et devant la même juridiction.

reconventionnel, elle [rəkɔ̃vɑ̃sjɔnɛl] adj. (de *reconvention ;* début du XVe s.). *Demande reconventionnelle,* syn. de RECONVENTION : *Non seulement le bey entend ne pas me rendre l'argent que je lui ai prêté, il y a un mois, mais, à mon assignation, il a répondu par une demande reconventionnelle de 80 millions, chiffre qu'il estime l'argent que j'ai soutiré à son frère* (Daudet).

reconventionnellement [rəkɔ̃vɑ̃sjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *reconventionnel ;* 1829, Boiste). D'une manière reconventionnelle.

reconversion [rəkɔ̃vɛrsjɔ̃] n. f. (de *reconvertir,* d'après *conversion ;* 5 déc. 1874, *Revue critique* [p. 356], au sens de « action de convertir à une religion qui avait été abandonnée » ; 15 mars 1877, *Journ. officiel* [p. 1916], au sens de « seconde conversion d'une rente » ; sens 1, 1949, Larousse ; sens 2, 7 janv. 1967, *le Monde*). **1.** Action de reconvertir une industrie, une usine : *La reconversion d'une usine d'armement en fabrique d'automobiles.* || **2.** Le fait, pour un employé, un ouvrier, un cadre, de se reconvertir dans une nouvelle profession.

reconvertir [rəkɔ̃vɛrtir] v. tr. (de *re-* et de *convertir ;* 1611, Cotgrave, au sens de « convertir de nouveau [à une religion] » ; sens 1, 1962, Robert ; sens 2, 24 sept. 1966, *le Monde*). **1.** Adapter une industrie ancienne à de nouveaux besoins, et, *spécialem.,* adapter une industrie de guerre à la production du temps de paix : *Reconvertir la production des ogives nucléaires dans un but d'utilisation pacifique de l'énergie atomique.* || **2.** *Reconvertir quelqu'un,* le réaffecter à un nouvel emploi, lui faire donner la formation nécessaire pour son adaptation à de nouvelles conditions de travail.

◆ **se reconvertir** v. pr. (22 mars 1965, *l'Express*). Exercer une nouvelle profession, changer de métier, le plus souvent pour des motifs économiques.

recopier [rəkɔpje] v. tr. (de *re-* et de *copier ;* milieu du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Copier de nouveau : *Joseph recopia les noms sur trois colonnes* (Duhamel). || **2.** Mettre au propre : *Je recopie ici, je ne sais pour qui d'autre que vous, ces notes à demi effacées* (Gide). *Recopier un brouillon.*

• SYN. : **1** *transcrire.*

recoquillement [rəkɔkijmɑ̃] n. m. (de *recoquiller ;* 1557, P. de Mesmes, p. 118 [au fig., av. 1880, Flaubert]). Action ou état de ce qui est recoquillé (peu usité) : *Le reco-*

quillement des feuilles ; et au fig. : *J'ai eu des recoquillements si profonds que j'y disparais* (Flaubert).

recoquiller [rəkɔkije] v. tr. (de *re-* et de *coquille ;* v. 1330, Digulleville [au fig., fin du XIXe s.]). Retrousser en forme de coquille (peu usité) : *Recoquiller les feuillets d'un livre.* || *Fig.* Recroqueviller : *Une tristesse opaque, un accablement nauséabond le recoquillaient sur son siège* (Rosny aîné).

◆ **se recoquiller** v. pr. (v. 1340, J. Le Fèvre). S'enrouler sur soi-même (peu usité) : *Mais le drap de dessus est toujours cousu à la couverture et le drap de dessous, trop étroit, finit par se tordre et se recoquiller de manière à vous être très incommode* (Chateaubriand). *Une feuille morte se recoquille.*

1. record [rəkɔr] n. m. (déverbal de *recorder* 2 ; v. 1165, Marie de France, écrit *recort* [*record,* v. 1290, *Livre Roisin*], au sens de « récit, témoignage » ; sens moderne, 1345, *Bulletin philologique et historique,* 1917, p. 339). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Nouvelle attestation en justice, rappel : *On pouvait en rappeler la mémoire* [de ce qui avait été jugé] *toutes les fois qu'on tenait la cour, par ce qui s'appelait la procédure par record* (Montesquieu).

2. record [rəkɔr] n. m. (mot angl. signif. « registre, procès-verbal, record [en sports] », déverbal de *to record,* enregistrer, consigner, empr. du franç. *recorder* 2 ; 1889, Bonnaffé, au sens 1 [*détenir un record,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1896, Delesalle [ironiq., 1904, Larousse]). **1.** Exploit sportif officiellement constaté et surpassant tous ceux qui ont été déjà enregistrés dans la même spécialité : *Cette performance constitue le record du saut en hauteur. Améliorer, établir, homologuer un record.* || *Battre un record,* V. BATTRE. || *Détenir un record,* avoir réussi à établir un nouveau record, en être le titulaire : *L'haltérophile Charles Rigoulot détint de nombreux records mondiaux.* || **2.** *Par extens.* Résultat dépassant tous ceux qui ont été déjà obtenus dans un même domaine : *Notre époque tend à la glorification du record bien plus qu'à la standardisation* (Gide). *La production d'acier a battu, cette année, tous les records ;* et ironiq. : *Détenir le record de la bêtise. Battre tous les records de paresse.*

◆ adj. (1950, A. Siegfried [*en un temps record,* 1964, Larousse]). Qui surpasse tout ce qui a été fait ; qui atteint le maximum des possibilités : *Des vitesses records. Un chiffre record. Une production record.* || Fam. *En un temps record,* en très peu de temps.

1. recorder [rəkɔrde] v. tr. (de *re-* et de *corder* 1 ; début du XIVe s., au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** Attacher de nouveau avec une corde : *Recorder une malle.* || **2.** Remettre des cordes à : *Recorder une raquette.*

2. recorder [rəkɔrde] v. tr. (lat. *recordare,* var. de *recordari,* se rappeler, se représenter par la pensée, de *re-,* préf. marquant le mouvement en retour [v. R(E)-], et de *cor, cordis,* cœur, esprit ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 ; sens 2, v. 1155, Wace). **1.** *Class.* et *fam.* Répéter quelque chose pour le savoir par cœur : *Recorder sa leçon* (Acad., 1694). || **2.** Class. *Recorder quelqu'un,* lui rafraîchir la mémoire : *J'avais recordé, jusques à deux heures après minuit, M. de Beaufort chez Mme de Montbazon pour le faire parler au moins un peu juste* (Retz).

◆ v. intr. (v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens de « se souvenir » ; sens actuel, 1875, Larousse). Dans le langage de la diplomatie, transcrire un acte sur les registres publics ; enregistrer.

◆ **se recorder** v. pr. (v. 1050, *Vie de saint Alexis* [absol., 1690, Furetière]). *Vx* et *littér.* Se rappeler : *Alors, se recordant ses compagnons tombés | [...] Pizarre comprit bien que ce serait démence | Que de s'aventurer dans cet empire immense* (Heredia). || *Absol.* Se remettre en l'esprit ce qu'on a à dire ou à faire en quelque occasion ; reprendre ses esprits : *Il faut bravement nous recorder : ne faisons point comme ces acteurs qui ne jouent jamais si mal que le jour où la critique est le plus éveillée* (Beaumarchais). *Voyons, recordons-nous. À tout prendre, c'est une très jolie femme, elle a de l'esprit* (Mérimée).

3. recorder [rikɔrdœr] n. m. (mot angl. signif. « greffier, magistrat », empr. de l'anc. franç. *recordeur,* témoin [v. 1283, Beaumanoir], dér. de *recorder* 2 ; 1653, Boulan, au sens 1 ; sens 2, 1952, *le Français moderne,* XX, 217 ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** En Angleterre, officier de justice qui, dans les bourgs, remplit les fonctions de juge de paix et a rang immédiatement après le maire. || **2.** Dans la réalisation d'un film, adjoint de l'ingénieur du son. || **3.** Appareil spécial de télégraphie, utilisé sur les câbles sous-marins.

recording [rikɔrdiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *to record,* enregistrer [v. RECORD 2] ; 1968, Larousse). Enregistrement électromagnétique du son.

recordman [rəkɔrdman] n. m., **recordwoman** [rəkɔrdwuman] n. f. (de *record* 2 et de l'angl. *man,* homme/*woman,* femme ; 1889, Bonnaffé [*recordman*], et 1924, Montherlant [*recordwoman*]). Athlète qui détient un record : *Guy Drut fut recordman du monde du 110 mètres haies. L'aviatrice Maryse Bastié fut une célèbre recordwoman.*

• Pl. *des* RECORDMEN ou *des* RECORDMANS ; *des* RECORDWOMEN ou *des* RECORDWOMANS.

recors [rəkɔr] n. m. (déverbal de *recorder* 2 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *recort,* comme adj., au sens de « qui se souvient de » ; XIIIe s., *Assises de Jérusalem,* écrit *recort* [*recors,* v. 1490, *Recueil de farces françaises inédites du* XVe *siècle*], comme n. m., au sens général de « témoin » ; sens 1, 1552, Rabelais ; sens 2, 1769, Voltaire). **1.** *Autref.* Témoin d'un huissier susceptible de lui prêter main-forte en cas de contrainte par corps, et dont l'assistance est aujourd'hui facultative : *Je traversai la cour avec mes recors ; trois d'entre eux montèrent avec moi dans le fiacre, le reste de l'escouade accompagnait à pied la capture et nous arrivâmes sans encombre dans la cour de la préfecture de police* (Chateaubriand). *Honoré de Balzac, harcelé par les recors, ne s'arrêtait pas de cacographier pour une Polonaise, en apôtre zélé du charabia* (Proust). [On disait également PRATICIEN.] || **2.** *Auj.* Agent préposé à l'exécution des ordres de la justice.

recoulage [rəkulaʒ] n. m. (de *recouler,* couler de nouveau [1803, Boiste], façonner de la peau pour en éliminer la crasse [1832, Raymond], de *re-* et de *couler ;* 1932, Larousse [*recoulement,* même sens, 1832, Raymond]). Façonnage de la peau en tripe sur le chevalet de rivière, au moyen d'un couteau à lame mousse, pour en éliminer la crasse.

recoupage [rəkupaʒ] n. m. (de *recouper ;* 1765, *Encyclopédie* [XVII, 153 *a*], au sens de « action de croiser les traces du polissoir sur la surface d'une glace » ; sens 1, 1893, *Dict. général ;* sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Action de recouper. || **2.** Seconde façon donnée aux terres incultes ou en jachère. || **3.** Second labour donné perpendiculairement au premier.

recoupe [rəkup] n. f. (déverbal de *recouper ;* v. 1225, *Bueve de Hantone,* écrit *recaupe* [*recoupe,* 1549, R. Estienne], au sens général de « petit morceau qu'on a recoupé de quelque chose » ; sens 1, 1832, Raymond ; sens 2 et 6, 1964, Larousse ; sens 3, 1932, Larousse ; sens 4, 1379, J. de Brie [écrit *recoupe*] ; sens 5, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [écrit *recoppe ; recoupe,* XVIe s.] ; sens 7, 1869, Littré). **1.** Seconde coupe de foin, de trèfle, etc. : *Les prés étaient couverts d'une seconde recoupe d'herbe épaisse* (Moselly). || **2.** Dans un bois à graver au canif, seconde coupe, effectuée en biseau, afin de rencontrer une première coupe et de déterminer ainsi la production d'un copeau. || **3.** Création d'une facette par abattage d'un éclat de la gemme qu'on taille. || **4.** Nom donné à des rognures de métaux précieux, de déchets d'étoffes, etc. || **5.** Son provenant de la mouture des gros gruaux ou des gruaux bis à moudre. || **6.** Action d'émietter le marc après un pressurage, avant de le soumettre à un nouveau pressurage. || **7.** Eau-de-vie provenant d'un mélange d'alcool à un degré élevé avec de l'eau simple.

recoupé, e [rəkupe] adj. (part. passé de *recouper ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2,

1877, Littré). **1.** En héraldique, se dit d'un écu coupé, c'est-à-dire partagé en deux parties égales par une ligne horizontale, quand une de ces deux moitiés est encore divisée en deux parties par une seconde ligne semblable. || **2.** *Diamant recoupé,* diamant auquel on a fait subir une taille spéciale dite « à doubles clôtures », c'est-à-dire à facettes doubles.

recoupement [rəkupmɑ̃] n. m. (de *recouper ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *recopement,* au sens de « ablation, retranchement [d'un membre] » ; écrit *recoupement,* aux sens 3-4, 1676, Félibien ; sens 1, av. 1922, Proust ; sens 2, 25 oct. 1873, *Journ. officiel,* p. 6544). **1.** Vérification d'un fait établi d'après certaines données, au moyen de renseignements provenant d'au moins deux sources distinctes ; rapprochement de témoignages concordants : *Elle n'arriva à le connaître qu'à la longue, et par recoupements* (Benoit). *Et si je t'affirme ceci ou cela, tu en découvriras tous les signes, tous les recoupements, toutes les preuves* (Saint-Exupéry). || **2.** En topographie, action de déterminer la position d'un point A situé sur une direction prise d'un point connu B, en prenant du point A une ou deux directions sur deux autres points connus C et D. || **3.** Retraite faite à chaque assise de pierre, pour donner plus de solidité à un bâtiment. || **4.** Diminution dans l'épaisseur d'un mur de façade depuis le sol jusqu'au faîte.

recouper [rəkupe] v. tr. (de *re-* et de *couper ;* v. 1150, *Charroi de Nîmes,* écrit *recoper* [*recouper,* fin du XII^e s.], au sens de « rogner, diminuer, retrancher » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*recouper un parapet,* 1875, Larousse] ; sens 3, 1869, Littré ; sens 4, 1832, Raymond ; sens 5, 1935, Acad.). **1.** Couper de nouveau : *Il se recoupait du pain, mangeant toujours* (Zola). || **2.** Donner une coupe différente à, retoucher : *Recouper un vêtement, un patron, un cache.* || Vx. *Recouper un parapet,* dans l'art de la fortification, rendre à des talus l'inclinaison qu'ils doivent avoir. || **3.** Croiser les traces du polissoir sur la surface d'une glace. || **4.** Mélanger des vins de diverses origines avec le produit d'un premier coupage. || **5.** *Fig.* Apporter une confirmation à : *Le témoignage de mon ami recoupe exactement la version officielle de l'accident.*

◆ v. intr. (1690, Furetière). Aux cartes, faire une seconde coupe.

recoupette [rəkupɛt] n. f. (dimin. de *recoupe ;* 1723, Savary des Bruslons). Troisième farine tirée du son remis sous la meule, et employée dans la fabrication de l'amidon.

recouponner [rəkupɔne] v. tr. (de *re-* et de *coupon ;* 1923, Larousse). Regarnir de coupons un titre dont tous les coupons ont été détachés.

recourbé, e [rəkurbe] adj. (part. passé de *recourber* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *recorbé ; recourbé,* XIII^e s.). Courbé à son extrémité : *Un grand nez recourbé en bec d'oiseau de proie* (Gautier).

● SYN. : *aquilin, busqué, crochu.* — CONTR. : *droit.*

recourbement [rəkurbəmɑ̃] n. m. (de *recourber ;* XV^e s., Godefroy). Action de recourber ; résultat de cette action.

recourber [rəkurbe] v. tr. (de *re-* et de *courber ;* v. 1155, Wace, écrit *recorber ; recourber,* XIII^e s.). Courber en ramenant en arrière ; ployer l'extrémité : *Il* [le serpent] *courbe et recourbe en vain ses restes mutilés* (Delille). *Recourber une barre de fer, l'extrémité d'une branche.*

● SYN. : *fléchir, gauchir, infléchir, plier.* — CONTR. : *redresser.*

◆ **se recourber** v. pr. (v. 1560, Paré). Prendre, avoir une forme courbe : *Le nez de la famille, chez elle, se recourbait en bec terrible* (Zola). *Une descente, pareille à une fumée, se recourbait jusqu'au fond d'un val* (Romains).

recourbure [rəkurbyr] n. f. (de *recourber ;* 1600, O. de Serres). *Class.* État d'une chose recourbée ; partie recourbée d'un objet : *Le vif-argent qui est dans la recourbure du tuyau* (Pascal).

recourir [rəkurir] v. intr. (de *re-* et de *courir/courre* [v. COURIR] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *reco[u]rre* [*recourir,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens 3, 1869, Littré). [Conj. **21.**] **1.** Courir de nouveau : *Cet athlète ne recourra pas l'an prochain.* || **2.** Revenir en courant : *J'ai recouru à la maison prendre mon parapluie.* || **3.** En droit, se pourvoir : *Recourir en cassation, en Conseil d'État.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (v. 1244, Huon le Roi, écrit *recourre a ; recourir à,* 1559, Amyot). Demander le secours de quelqu'un, de quelque chose dans une circonstance délicate, voire périlleuse : *Le mal paraissant sérieux, on dut recourir au médecin. Recourir à la force, à la ruse. Recourir à un emprunt. Pour réaliser nos desseins les plus purs, nous sommes bien obligés de recourir à des moyens humains qui peuvent être détestables* (Barrès). *Guynemer court au but comme un bolide, sans recourir à aucun tour* (Bordeaux).

● SYN. : *avoir recours à, employer, emprunter, faire appel à, user de, utiliser.*

● REM. Ce verbe se conjugue aujourd'hui, dans tous ses emplois, avec l'auxiliaire *avoir ;* dans la langue classique, on rencontre parfois l'auxiliaire *être,* en emploi intransitif : *Corbinelli a été ici deux jours ; il est recouru pour voir le grand maître* (Sévigné).

recourre [rəkur] v. tr. (de *r[e]-* et de l'anc. v. *esco[u]rre,* recouvrer, recueillir [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], lat. *excutere,* faire tomber en secouant, arracher, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *quatere,* secouer, agiter ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *rescorre ;* fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, écrit *rescourre ; recourre,* v. 1570, Carloix). *Class.* Reprendre, récupérer : *Il était accouru avec un peu de gens pour recourre le bagage* (Vaugelas). *La magnanimité d'Abraham, qui ne se réserve rien du butin qu'il avait recous* (Bossuet).

● REM. Ce verbe très défectif ne se rencontre guère qu'au présent de l'indicatif : *Je recous, tu recous, il recout ;* à l'infinitif : *recourre ;* et au part. passé : *recous, e.*

recours [rəkur] n. m. (lat. *recursus,* retour en courant, retour — au fig. — [et, dans la langue juridique de basse époque, « recours »], de *recursum,* supin de *recurrere,* revenir en courant, revenir [au fig.], avoir recours à, de *re-,* préf. marquant le mouvement en retour [v. R(E)-], et de *currere,* courir ; fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, au sens I, 1 [*en dernier recours,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch ; sens I, 3, 1465, Martial d'Auvergne [*recours en grâce,* 1841, Balzac] ; sens I, 4, 1875, Larousse [« revendication juridique », 1373, *Ordonnance sur l'Amirauté ; recours gracieux, recours pour excès de pouvoir, recours en appréciation de validité, recours en interprétation,* 1962, Robert ; *recours de plein contentieux,* 1964, Larousse] ; sens I, 5 et II, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1807, Code de commerce [*recours du porteur,* 1964, Larousse]).

I. 1. Action de demander de l'aide, du secours à quelqu'un ou à quelque chose : *Avoir recours à un spécialiste, à un médicament énergique, à un subterfuge. Le recours à la force, dans certaines situations difficiles, peut s'avérer nécessaire.* || *En dernier recours,* comme ultime ressource. || **2.** Personne ou chose à laquelle on demande de l'aide, du secours ; refuge, sauvegarde : *En cette circonstance, vous êtes pour moi un recours inespéré. Peu de Français veulent jouir d'un événement exceptionnel sans en connaître la source, le but* [...]. *Le symbole est leur dernier recours* (Cocteau). || **3.** Procédé par lequel un plaideur demande à une juridiction d'examiner à nouveau un litige déjà tranché par un juge, soit en vue de sa rétractation, soit en vue de sa réformation : *Former, intenter un recours en cassation, en Conseil d'État.* || *Recours en grâce,* action par laquelle un condamné à mort sollicite sa grâce auprès du président de la République. || **4.** Action de déférer à une autorité ou à une juridiction administrative la décision d'un fonctionnaire ou d'un juge administratif, en vue d'en obtenir le retrait, l'annulation, la réformation ou l'interprétation. || *Recours gracieux,* recours adressé à l'auteur de l'acte administratif en cause. || *Recours hiérarchique,*

V. HIÉRARCHIQUE. || *Recours pour excès de pouvoir,* recours adressé au juge administratif aux fins d'obtenir l'annulation d'un acte administratif illégal. || *Recours de plein contentieux,* recours adressé au juge administratif aux fins de lui faire trancher un litige qui oppose le demandeur à l'Administration. || *Recours en appréciation de validité,* recours par lequel un administré demande au juge administratif si tel ou tel acte est régulier ou non. || *Recours en interprétation,* recours destiné à faire préciser par le juge administratif le sens d'une disposition. || **5.** Action en garantie ou en dommages-intérêts contre une personne tenue d'indemniser du préjudice qu'elle a causé : *Recours des voisins en cas d'incendie.* || **6.** *Recours en garantie,* en droit commercial, action en garantie que l'on a contre quelqu'un. || *Recours du porteur,* action du porteur d'une lettre de change contre les signataires de celle-ci, en vue de faire payer l'effet ou d'obtenir une garantie équivalente.

II. Anc. *Recours d'une pièce au marc* ou *du marc à la pièce,* rapport existant entre le poids d'une pièce et celui du marc.

• SYN. : **I, 1** *appel, emploi, usage ;* **2** *atout* (fam.), *ressource, secours, soutien.*

recouvrable [rəkuvrabl] adj. (de *recouvrer ;* v. 1450, Godefroy, au sens de « réparable » [en parlant d'une offense] ; 1564, J. Thierry, au sens de « qui peut être retrouvé, repris » ; sens actuel, 1694, Acad.). Qui peut être recouvré : *Une somme facilement recouvrable.*

• CONTR. : *irrecouvrable.*

recouvrage [rəkuvraʒ] n. m. (de *recouvrir ;* 1877, Littré). Travail fait pour recouvrir : *Le recouvrage d'un parapluie.*

1. recouvrement [rəkuvrəmɑ̃] n. m. (de *recouvrer ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *recuvrement* [*recouvrement,* v. 1180, Godefroy], au sens de « secours, remède, salut » ; sens 1, v. 1155, Wace ; sens 2, fin du XIVe s. [pour l'impôt, 1690, Furetière ; pour les frais de justice, 1932, Larousse]). **1.** Action de rentrer en possession de ce qui était perdu : *Recouvrement d'un titre nobiliaire. Recouvrement de la vue, de la santé, des forces.* || **2.** Action de recouvrer des sommes dues : *Le recouvrement d'une créance, de valeurs, des cotisations.* || *Recouvrement de l'impôt,* ensemble des opérations qui ont pour objet de faire verser par le contribuable le montant de l'impôt dans les caisses du Trésor. || *Recouvrement des frais de justice,* recouvrement, par les percepteurs, des frais de justice sur les condamnés.

2. recouvrement [rəkuvrəmɑ̃] n. m. (de *recouvrir ;* 1464, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1627, Crespin ; sens 2, 1964, Larousse [aussi « hauteur de cette partie » ; « enduit placé sur un lattis... », 1869, Littré ; « partie... qui couvre un joint... », 1835, Acad.] ; sens 3, 1680, Richelet [*panneau à recouvrement,* 1904, Larousse] ; sens 4, 1869, Littré [*montre à recouvrement,* 1797, Gattel] ; sens 5, 1869, Littré ; sens 6, 1932, Larousse [aussi *massif de recouvrement ; terrain de recouvrement,* 1964, Larousse] ; sens 7, 1964, Larousse). **1.** Action de recouvrir ; résultat de cette action : *La construction du barrage d'Assouan a supprimé le recouvrement des terres égyptiennes par les crues du Nil.* || **2.** Dans l'industrie du bâtiment, partie haute de l'ardoise, qui ne reçoit jamais d'eau directement. || Hauteur de cette partie. || Enduit placé sur un lattis ou dans un pan de bois. || Partie d'une pierre, d'un morceau de bois, etc., qui couvre un joint, une entaille. || **3.** En menuiserie, toute saillie ou tout rebord qui couvre un joint : *Le chambranle est une moulure de recouvrement, qui couvre le joint du mur et des poteaux d'huisserie.* || *Panneau à recouvrement,* panneau embrevé sur un bâti dont le joint est recouvert, et faisant saillie. || **4.** Plaque de cuivre qui sert à recouvrir l'objectif d'une lunette d'approche. || *Montre à recouvrement,* montre pourvue d'un rebord qui la recouvre. || **5.** *Recouvrement du tiroir d'une machine à vapeur,* avance du tiroir qui règle l'introduction de la vapeur dans le cylindre de la machine, afin qu'elle n'y pénètre que lorsque le piston est au point mort. || **6.** *Lambeau de recouvrement,* en géologie, portion de terrain dont la disposition résulte de sa fragmentation soit au cours d'un transport horizontal, soit de l'érosion postérieure. || *Massif de recouvrement,* ensemble prenant plusieurs couches charriées en même temps, ou plusieurs nappes charriées successivement et empilées. (On dit aussi MASSIF EXOTIQUE.) || *Terrain de recouvrement,* terrain résultant généralement de la déformation d'un plan anticlinal qui s'est couché sur un de ses flancs, puis s'est allongé et éloigné plus ou moins de sa racine. || **7.** En cybernétique, gamme des valeurs effectives pour lesquelles le signal d'action dépend du sens du dernier écart constaté, soit au-dessus d'une valeur de consigne supérieure, soit en dessous d'une valeur de consigne inférieure.

recouvrer [rəkuvre] v. tr. (lat. *recuperare,* rentrer en possession de, ramener à soi, de *recipere,* retirer, ramener, recevoir [V. RECEVOIR] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *recovrer* [*recouvrer,* fin du XIIe s.], au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., Godefroy ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *recuvrer* [*recovrer,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *recouvrer,* v. 1380, *Aalma*] ; sens 4, 1636, Monet). **1.** *Class.* Acquérir, se procurer quelque chose qu'on n'a pas : *J'ai tout « Callot », hormis une seule* [...] *; je travaille depuis vingt ans à recouvrer cette estampe, et je désespère enfin d'y réussir* (La Bruyère). || **2.** *Class.* Retrouver, obtenir de nouveau : *La Reine et les Frondeurs se consolèrent d'avoir perdu une si belle occasion, par l'espérance de la recouvrer bientôt* (La Rochefoucauld). || **3.** Rentrer en possession de ce qu'on avait perdu, récupérer : *Un homme qui, au bout de longues années de captivité, recouvre la liberté, se sent généralement fou de joie* (Claudel). *C'est par lui, c'est à ses dépens qu'elle achèverait de recouvrer son empire* (Peyrefitte). *Recouvrer les bonnes grâces de quelqu'un. Recouvrer son argent, la parole, la raison.* || **4.** Opérer la perception d'une somme due : *Les percepteurs recouvrent les contributions.*

• REM. D'après Vaugelas, la forme la plus usuelle à la Cour du participe de ce verbe était *recouvert,* et non *recouvré.* Mais le *Dictionnaire* de l'Académie de 1694 déclare *recouvert* vieilli, sauf dans la loc. *pour un perdu, deux recouverts.*

• SYN. : **3** *ravoir, reconquérir, regagner, reprendre, retrouver.*

recouvrir [rəkuvrir] v. tr. (de *re-* et de *couvrir ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *recovrir* [*recouvrir,* fin du XIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1155, Wace ; sens 3, fin du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch). [Conj. **10.**] **1.** Couvrir de nouveau : *Faire recouvrir un fauteuil, une maison.* || **2.** Couvrir complètement : *Prie aussi pour ceux que recouvre | La pierre du tombeau dormant* (Hugo). *Les colleurs d'affiches ont recouvert les murs pendant la campagne électorale.* || **3.** *Fig.* Cacher sous des apparences trompeuses, masquer : *Mais la distinction du jeune praticien recouvrait une intelligence des plus pauvres* (Flaubert). *Il s'agira de mesurer dans chacun de nous la part d'imposture : la grandeur chez Montherlant, la pureté chez Cocteau, la révolte de Camus par exemple. On voit du premier coup d'œil, assure notre jeune homme* [un journaliste], *ce que cela recouvre* (Mauriac).

• SYN. : **3** *camoufler, déguiser, dissimuler, escamoter.*

recran [rəkrɑ̃] n. m. (peut-être de *re-* et de *cran,* « entaille » ; 1869, Littré). Crique où les chaloupes, les canots se mettent à l'abri.

récré n. f. V. RÉCRÉATION (REM.).

recréance [rəkreɑ̃s] n. f. (de l'anc. v. *recroire* [V. RECRU] ; v. 1283, Beaumanoir, au sens de « abandon provisoire à titre de caution » ; sens 1, XVIe s., Loisel [aussi « jouissance à titre personnel des bénéfices d'un revenu en litige »] ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** En droit canon, jouissance provisionnelle des fruits d'un bénéfice en litige. || En droit commercial, jouissance à titre personnel des bénéfices d'un revenu en litige. || **2.** *Lettres de recréance* ou *de rappel,* lettres qu'un souverain envoie à son ambassadeur pour les présenter au prince d'auprès duquel il le rappelle, ou que le prince donne à l'ambassadeur pour qu'il les remette au souverain qui le rappelle :

Le 17 janvier, j'eus l'honneur de présenter au roi les lettres de recréance de M. le marquis de Bonnay et mes lettres de créance (Chateaubriand).

recréateur, trice [rəkreatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *recréer ;* 1913, Proust). Qui recrée : *Il admirait la terrible puissance recréatrice de sa mémoire* (Proust). *Certains archéologues sont de véritables recréateurs du passé.*

récréatif, ive [rekreatif, -iv] adj. (dér. savant de *récréer ;* v. 1490, G. Tardif). Qui récrée, divertit, détend : *Des figures plus ou moins tendres, récréatives, renfrognées, joyeuses ou tristes* (Balzac). *À la séance récréative qui avait lieu chaque année, aux environs de Noël, on nous fit jouer ensemble une saynète* (Beauvoir).

• SYN. : *amusant, délassant, distrayant, divertissant, drôle, réjouissant.* — CONTR. : *assommant, ennuyeux, fastidieux, rasoir* (pop.), *rebutant.*

recréation [rəkreasjɔ̃] n. f. (de *recréer,* d'après *création ;* 1904, Larousse). Action de créer à nouveau ; résultat de cette action : *Je comprenais aussi que cet acte de recréation des vérités élémentaires exige toujours un effort démesuré* (Duhamel).

récréation [rekreasjɔ̃] n. f. (lat. *recreatio,* rétablissement, de *recreatum,* supin de *recreare* [V. RÉCRÉER] ; début du XIII[e] s., écrit *recreation,* au sens de « réconfort » ; sens 1, v. 1282, Gauchi [écrit *recreation ; récréation,* v. 1370, Oresme] ; sens 2, v. 1482, Molinet ; sens 3, v. 1370, Oresme ; sens 4, 1653, Pellisson). **1.** Repos, délassement qui vient interrompre un travail, des occupations : *L'immobilité ne permettait d'autre récréation que de lire et de causer* (Aymé). *Une société de boulomanes et les banquets des « amicales », le cinéma à trois francs et les fêtes communales suffisent depuis des années à la récréation des plus de trente ans. Les dimanches d'Alger sont parmi les plus sinistres* (Camus). *Prendre un peu de récréation.* ‖ **2.** Temps accordé aux élèves dans les écoles pour jouer ou se délasser : *Dès qu'ils furent dans la cour de récréation, les détenteurs de boutons remirent au trésorier les unités éparses qu'ils avaient ramassées* (Pergaud). *Aux récréations, les mêmes jeux qu'autrefois s'organisaient, mais Jasmin ne parlait jamais plus au grand Meaulnes* (Alain-Fournier). *Nous fûmes tous deux mis en quarantaine. Personne, ni en récréation ni en classe, ne nous adressa plus la parole* (Lacretelle). ‖ **3.** *Littér.* Ce qui plaît, réjouit (vieilli) : *Je pris goût à cette récréation des yeux* [l'étude des plantes] *qui dans l'infortune repose, amuse, distrait l'esprit* (Rousseau). ‖ **4.** Exercice divertissant : *Récréations mathématiques.*

• SYN. : **1** *détente, distraction, divertissement, ébats, pause, relâche.* — CONTR. : **1** *activités, besogne, occupation, labeur, travail.*

• REM. Dans l'argot des collégiens, on rencontre, au sens 2, la forme abrégée RÉCRÉ (1878, Esnault).

récrédentiaire [rekredɑ̃sjɛr] n. m. (dér. savant de *recréance,* d'après le lat. *credere,* confier ; 1690, Furetière). En droit ancien, celui qui avait obtenu une recréance.

recréer [rəkree] v. tr. (de *re-* et de *créer ;* 1350, Bloch-Wartburg, puis 1457, Godefroy). Créer de nouveau : *Il a détruit tout ce qu'il voulait créer et recréé tout ce qu'il voulait détruire* (Chateaubriand). *Mais cette douleur-là, la pensée, rien qu'en se la rappelant, la recréait* (Proust).

récréer [rekree] v. tr. (lat. *recreare,* produire de nouveau, faire revivre, réparer, refaire, de *re-,* préf. à valeur itérative [V. R(E)-], et de *creare,* créer, produire ; fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens, écrit *recrier* [*recreer,* fin du XIV[e] s., Gilles li Muisis ; *récréer,* 1501, G. Cohen], au sens 2 ; sens 1, v. 1220, Coincy). **1.** *Class.* Produire sur les sens une impression agréable et réconfortante : *Le soleil dissipe la nue, | Récrée et puis pénètre enfin le cavalier* (La Fontaine). ‖ **2.** Délasser du travail par le repos, les amusements (rare) : *Tout ce que tu vois te récrée et te fait passer le temps sans le sentir* (Montesquieu).

◆ **se récréer** v. pr. (v. 1155, Wace, écrit *recrier ;* XIII[e] s., *Apollonius,* écrit *recreer ; récréer,* XVI[e] s.). Se livrer à quelque divertissement : *Aussitôt qu'un élève quitte la classe, on dit qu'il se récrée* (Cocteau).

récrément [rekremɑ̃] n. m. (lat. *recrementum,* déchets, ordure, de *re-,* préf. à valeur intensive [V. R(E)-], et de *cernere,* cribler, distinguer ; 1553, Belon, au sens de « impureté mêlée à diverses substances » ; sens actuel, 1869, Littré). Ensemble des produits de sécrétion qui demeurent dans l'organisme.

récri [rekri] n. m. (déverbal de [*se*] *récrier,* sur le modèle de la paire *crier/cri ;* 1831, V. Hugo, au sens 1 ; sens 2, 1950, Druon, p. 22). **1.** *Littér.* Action de se récrier ; exclamation (peu usité) : *L'opération dura près de six mois, au grand récri des riverains* (Hugo). *Après les récris et les bonjours, elle* [Lucette] *me présenta son compagnon* (Colette). ‖ **2.** Redoublement de la voix d'un chien de chasse, quand il relance l'animal.

récrier (se) [sərekrije] v. pr. (de *r*[*e*]- et de [*s*]*écrier* 1 [V. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *soi rescrier,* au sens de « pousser un cri de guerre » ; écrit *se récrier,* au sens 1, 1663, Molière ; sens 2, 1672, Molière ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Pousser une exclamation de surprise, d'admiration : *Après chaque morceau, on se récriait d'enthousiasme ; on voulait qu'il* [Jean-Christophe] *recommençât* (Rolland). ‖ **2.** Protester vigoureusement contre quelque chose : *Arnoux se plaignait de la cuisine ; il se récria considérablement devant l'addition, et la fit réduire* (Flaubert). *Et comme je me récriais qu'il aurait bien pu m'avertir alors qu'il était temps encore, il protesta* (Gide). *Il n'est personne qui ne se récrie devant un pareil scandale.* ‖ **3.** En parlant des chiens de chasse, donner de la voix quand ils lancent ou relancent un animal.

• SYN. : **1** *crier, s'exclamer ;* **2** *râler* (pop.), *rouspéter* (pop.).

récriminateur, trice [rekriminatœr, -tris] adj. (dér. savant de *récriminer ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Qui récrimine : *Des yeux récriminateurs* (Frapié). *Un caractère récriminateur.* ‖ **2.** Qui a le caractère de la récrimination : *Des termes récriminateurs.*

• REM. On rencontre parfois la forme RÉCRIMINATOIRE (1771, Trévoux).

récrimination [rekriminasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *recriminatio,* même sens, de *recriminatum,* supin de *recriminari* [V. RÉCRIMINER] ; 1550, Bloch-Wartburg). Action de récriminer ; critique, reproche amers : *Je ne trouve le plus souvent à mon foyer que soucis, récriminations, tiraillements* (Gide). *Quand il aperçut le commissaire, il voulut parler. On devinait d'avance ses récriminations* (Simenon).

• SYN. : *doléance, grief, grogne* (fam.), *jérémiade* (fam.), *plainte, protestation.*

récriminatoire adj. V. RÉCRIMINATEUR.

récriminer [rekrimine] v. intr. (lat. médiév. *recriminari,* récriminer, du lat. class. *re-,* préf. à valeur intensive [V. R(E)-], et *criminari,* accuser [de façon calomnieuse], dér. de *crimen, -minis,* accusation ; 1543, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand). **1.** Répondre à des accusations, des reproches par d'autres accusations, d'autres reproches : *Les deux hommes discutent, puis récriminent et en viennent aux mains.* ‖ **2.** Se répandre en critiques acerbes, en plaintes véhémentes contre quelqu'un ou quelque chose : *Je crois que tous les programmes sont bons si on les prend de bonne humeur, et mauvais si l'on récrimine* (Alain).

• SYN. : **2** *se plaindre, protester, réclamer, trouver à redire.*

récrire [rekrir] v. tr. (lat. *rescribere,* écrire en retour, en réponse, écrire de nouveau, recomposer [un ouvrage], enregistrer, de *re-,* préf. à valeur itérative [V. R(E)-], et de *scribere,* écrire ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *rescrire,* au sens de « rapporter, consigner par écrit » ; sens 1, 1388, Runkewitz, écrit *rescrire — récrire,* XVII[e] s. [« adresser de nouveau un message écrit à quelqu'un », v. 1265, *Livre de jostice,* écrit *rescrire* (*recrire,* 1636, Monet ; *récrire,* 1671, Pomey)] ; sens 2, 1754, *Correspondance littéraire ;* sens 3, XX[e] s.). [Conj. **65.**] **1.** Écrire de nouveau : *J'ai écrit et je suis prêt à récrire*

encore, ceci [...] : « *C'est avec les beaux sentiments qu'on fait de la mauvaise littérature* » (Gide). || Adresser de nouveau un message écrit à quelqu'un : *Je lui ai récrit une autre lettre, afin de m'excuser de ce que j'avais mis dans la première ;* et sans complément d'objet direct : *Je vais lui récrire immédiatement pour le rassurer.* || **2.** Rédiger d'une nouvelle manière, recomposer (une œuvre écrite) : *La pièce est certainement réparée à neuf, et récrite d'un bout à l'autre* (Grimm). *Ce n'est point que ce livre me satisfasse. J'aurais à le récrire, ce serait tout différemment* (Gide). *Mécontent de ce chapitre, il l'a récrit entièrement.* || **3.** Fam. *Récrire l'histoire,* la refaire à sa manière, en imaginant le cours qu'elle aurait suivi si tel événement n'avait pas eu lieu.

• REM. La forme RÉÉCRIRE (de *ré-* et de *écrire ;* 1967, Robert) est également courante.

recroiser [rəkrwaze] v. tr. (de *re-* et de *croiser ;* milieu du XVe s., au sens de « mettre de nouveau en forme de croix » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1869, Littré). **1.** Croiser de nouveau ce qui a été décroisé ou ce qui a déjà été croisé : *Des chaînes croisées et recroisées* (Barbey d'Aurevilly). *Paradis décroise et recroise ses jambes* (Barbusse). || **2.** Croiser de nouveau des espèces, des races.

recroiseté, e [rəkrwazte *ou* rəkrwazəte] adj. (de *re-* et de *croiseté,* croisé [XIIIe s., Godefroy], dér. de *croisette ;* 1456, La Sale). En héraldique, se dit d'une croix dont chaque branche se termine par une autre croix.

recroquevillé, e [rəkrɔkvije] adj. (part. passé de *recroqueviller ;* v. 1330, Digulleville, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Se dit de choses dont la surface se rétracte, se plisse, dont les bords s'enroulent, sous l'action de la sécheresse, du froid, de la chaleur, etc. : *Feuilles mortes toutes recroquevillées. Sa coiffure, un grand chapeau de feutre à larges bords, extrêmement froissé et recroquevillé* (Nerval). || **2.** Se dit d'une personne ramassée, repliée sur elle-même : *Toute rencognée dans sa causeuse et recroquevillée sur elle-même* (Goncourt). *Si recroquevillée maintenant que, même en se tordant le cou, à peine parvenait-elle à lever jusqu'aux mains d'Antoine son regard resté vif sous d'étroites lunettes de verre fumé* (Martin du Gard). *Plus loin, d'autres corps reposent, allongés ou recroquevillés en chien de fusil* (Robbe-Grillet).

• SYN. : **1** *racorni, ratatiné* (fam.), *rétracté ;* **2** *pelotonné, rabougri, tassé.* — CONTR. : **2** *allongé, étalé, étendu, étiré.*

recroquevillement [rəkrɔkvijmɑ̃] n. m. (de [*se*] *recroqueviller ;* 1953, Sarraute, p. 19). Action de se recroqueviller ; état d'une chose ou d'une personne recroquevillée : *Il n'essaye de se protéger que par recroquevillement et crispation* (Romains).

recroqueviller (se) [sərəkrɔkvije] v. pr. (altér. de *recoquiller* [v. ce mot], sous l'influence de *croc* et de *ville* [forme anc. de *vrille,* v. ce mot] ; v. 1330, au sens 1 [au part. passé — v. RECROQUEVILLÉ ; à l'infin., 1694, Acad.] ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** Se rétracter, se tordre, former des plis sous l'effet du dessèchement, du froid, de la chaleur, etc. : *Les feuilles brûlées par le premier gel se recroquevillaient sur les échalas gris* (Bourget). || **2.** En parlant d'une personne, de son corps, se tasser, se ramasser sur soi-même : *Le corps se recroqueville comme ces feuilles mortes* (Maurois).

• SYN. : **1** *se racornir, se recoquiller, se rétracter ;* **2** *se rabougrir.*

◆ **recroqueviller** v. tr. (1627, Crespin). Contracter, crisper : *Mais ces trois derniers jours, le froid me recroqueville* (Gide).

recru, e [rəkry] adj. (part. passé de l'anc. v. pr. et intr. *recroire,* renoncer, s'avouer vaincu [1080, *Chanson de Roland*], se fatiguer à l'excès [XIIe s., Godefroy], bas lat. *recredere,* [se] rendre à merci [IXe s.], du lat. class. *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et *credere,* croire, avoir confiance ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *recreüz,* au sens de « qui s'avoue vaincu » ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *recreü* [*recru,* XVIe s. ; *recru de fatigue,* av. 1696, La Bruyère] ; sens 2, 1552, Ronsard). **1.** *Class.* et *littér.* Harassé, rendu, à la limite de la fatigue : *Le voilà chasseur, s'il tirait bien. Il revient de nuit, mouillé et recru, sans avoir tué* (La Bruyère). *Un homme las et recru* (Acad., 1694). *Cependant, je ne pense pas que des malheurs prochains éclatent : peuples et rois sont également recrus ; des catastrophes imprévues ne fondront pas sur la France : ce qui me suivra ne sera sans doute que l'effet de la transformation générale* (Chateaubriand). *Nous n'osions pas protester, demander un sursis. Nous étions en même temps fiévreux et recrus* (Duhamel). || *Auj.* Il s'emploie le plus souvent dans l'expression figée *recru de fatigue* ou avec un complément de sens équivalent : *De pauvres animaux recrus de lassitude* (Bourget). *Recru de fatigue, et incapable de m'endormir. C'est là le supplice de l'insomnie...* (Martin du Gard). *Une lourde valise à chaque main, rouge, recru d'effort, il regardait cette demeure décrépite et mélancolique...* (Duhamel). || **2.** Littér. *Recru de...,* accablé, submergé par l'excès de : *Je vais donc te quitter, mon frère, à l'heure où, recru de chimères, j'accepte, avec un calme désespoir, de n'être que ce que je suis* (Gide). *L'instinct de conservation d'un vieux peuple recru de guerres jouera* (Mauriac). *Justin, recru de fureur, ne disait presque plus rien* (Duhamel).

• SYN. : **1** *épuisé, exténué, fourbu.*

• REM. Richelet (1680), remarquant que *recru* semble vieux à quelques-uns, ajoutait : « cependant, on s'en peut encore servir quelquefois dans un style grave et un peu soutenu ».

recrû [rəkry] n. m. (part. passé substantivé de *recroître ;* 1669, *Dict. général*). Ensemble des rejets et drageons qui se développent après l'exploitation d'un bois taillis.

recrudescence [rəkrydɛsɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *recrudescere,* se raviver, se ranimer, proprem. « redevenir saignant », de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *crudescere,* devenir violent, cruel, dér. de *crudus,* saignant, non cuit, frais, dur, cruel, de *cruor,* sang rouge, sang qui coule ; 1810, Alibert [t. I, p. I], au sens 1 [pour une épidémie, 1875, Larousse] ; sens 2, 1832, d'après Wey, *Remarques,* t. I, p. 204-205 [littér., av. 1869, Sainte-Beuve]). **1.** Reprise, avec une intensité accrue, des manifestations d'une maladie, après une rémission : *Une recrudescence de la fièvre.* || *Recrudescence d'une épidémie,* augmentation du nombre des sujets atteints. || **2.** Redoublement d'activité, d'intensité de quelque chose : *Recrudescence du froid. Recrudescence de la délinquance, de la criminalité ;* et littér. : *Le succès de « Polyeucte » [...] excita une sorte de recrudescence de sujets religieux* (Sainte-Beuve). *Il y avait ici plus qu'une convalescence, il y avait une augmentation, une recrudescence de vie...* (Gide).

• SYN. : **1** *redoublement ;* **2** *aggravation, extension, intensification, regain, renforcement, reprise.* — CONTR. : **1** *accalmie, rémission ;* **2** *baisse, décroissance, dégression, diminution, répit, trêve.*

recrudescent, e [rəkrydɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *recrudescence ;* 1842, Acad.). Qui est en recrudescence, qui redouble d'intensité : *Dans le vacarme recrudescent, c'est à peine si l'on distingue l'explication donnée par le directeur* (Daudet).

recrue [rəkry] n. f. (part. passé fém. substantivé de *recroître ;* 1501, G. Cohen, écrit *recreue* [*recrue,* XVIIe s.], au sens de « supplément » ; sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, 1662, Bossuet ; sens 3, 1824, Ségur ; sens 4, 1869, Littré). **1.** *Class.* Action de lever des hommes pour compléter une troupe, y remplacer les manquants ; ensemble des hommes ainsi levés : *Ce capitaine est allé faire sa recrue en son pays. On lui a donné 500 livres pour sa recrue* (Furetière, 1690). *Il y a quinze jours que je devrais avoir amené la recrue au régiment, et nous n'avons pas encore la moitié de nos gens* (Dancourt). || **2.** *Class.* et *littér.* Ensemble des individus qui viennent accroître, compléter, renouveler un groupe de personnes, une troupe d'animaux : *Cette recrue continuelle du genre humain, je veux dire les enfants qui naissent, à mesure qu'ils croissent et qu'ils s'avancent, semblent nous pousser de l'épaule et nous dire : retirez-vous* (Bossuet). *Les moineaux se poursuivaient avec des vols inégaux, des cris jeunes où l'on reconnaissait bien, à travers la bande,*

la recrue des nouvelles couvées (Daudet). || **3.** Jeune soldat qui vient d'être incorporé dans une unité pour y accomplir son temps de service militaire : *L'instruction des nouvelles recrues. C'était un petit soldat, très blond, avec une douce figure pâle, criblée de taches de rousseur. Il avait, dans sa capote, l'embarras d'une recrue* (Zola). *Nos officiers étaient pensifs. Les vétérans, | Inquiets, se serraient des coudes dans les rangs | Et se sentaient le cœur faible d'une recrue* (Coppée). || **4.** Nouvel arrivant au sein d'un groupe, d'une société ; nouvel adepte d'une discipline : *Il* [le romantisme] *continue ainsi, faisant bon ménage avec le marxisme, à servir les partis de révolution et à leur amener des recrues* (Aymé).

● SYN. : **3** *bleu* (fam.), *conscrit.*

recruitement [rəkrɥitmɑ̃] ou **recrutement** [rəkrytmɑ̃] n. m. (angl. *recruitment,* même sens, proprem. « recrutement, récupération », de *to recruit,* remplacer, suppléer, réparer, se recruter, se refaire, empr. du franç. *recruter ;* 1968, Larousse [pour les deux formes]). Anomalie auditive observée dans certains cas d'hypoacousie unilatérale, et dans laquelle l'oreille malade redonne une audition normale lorsque l'intensité du son dépasse un certain seuil.

recrutement [rəkrytmɑ̃] n. m. (de *recruter ;* 1790, *Journ. militaire* [p. 35], au sens 1 [aussi « ensemble des opérations... » ; *loi de recrutement,* 1835, Acad. ; *service du recrutement,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** Action de recruter des hommes de troupe : *Officier de recrutement.* || *Spécialem.* Ensemble des opérations destinées à fournir des effectifs aux forces armées. || *Loi de recrutement,* texte législatif fixant les modalités du recrutement de l'armée. || *Service du recrutement,* service du ministère des Armées chargé d'assurer l'appel des contingents sous les drapeaux et d'administrer les citoyens soumis par la loi de recrutement au service militaire dans l'armée active et la réserve. || **2.** Action, manière de recruter du personnel pour une administration, une profession, une activité, les membres d'un corps, les adhérents d'une association, etc. : *Le recrutement des fonctionnaires. Un service dont le recrutement se fait par concours. Une entreprise qui annonce le recrutement de quatre ingénieurs sur titres. Le recrutement du clergé. J'ajoute qu'il est devenu nécessaire de modifier les attributions et le recrutement du Sénat* (Gambetta).

recruter [rəkryte] v. tr. (de *recrue ;* 24 sept. 1691, Racine, au sens 1 [« constituer une troupe... », 1770, Raynal] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1893, *Dict. général ;* sens 4, 1835, Acad. [absol., av. 1834, Béranger]). **1.** *Vx.* Compléter une troupe, en parfaire l'effectif à l'aide de recrues : *La nécessité de recruter continuellement ses troupes, d'entretenir ses garnisons et les corps d'armée...* (Voltaire). *Quelle trouvaille pour Votre Majesté, qui cherche des braves de tout côté pour recruter ses mousquetaires !* (Dumas père). || *Par extens.* Constituer une troupe, une unité militaire en levant des recrues : *Recruter un régiment, une armée.* || **2.** Lever, engager des recrues pour former des unités militaires : *Recruter des volontaires pour les formations de parachutistes. Recruter des mercenaires.* || **3.** Engager du personnel destiné à remplir certains emplois : *Recruter des spécialistes. Avoir de la difficulté à recruter une main-d'œuvre qualifiée. Des professeurs recrutés sur titres.* || **4.** Amener quelqu'un à entrer dans une association, à faire partie d'un groupe ou d'une catégorie de personnes : *Recruter des adhérents pour un groupement corporatif. Un parti qui recrute ses membres parmi les mécontents. Faire de la publicité pour recruter une nouvelle clientèle ;* et absol. : *Nous recrutions pour le sérail | Dans tous les moutiers du rivage* (Hugo).

● SYN. : **2** *enrôler, incorporer, mobiliser ;* **3** *embaucher, prendre ;* **4** *embrigader.*

◆ **se recruter** v. pr. (sens 1, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* S'accroître ou se compléter au moyen de recrues, de nouveaux venus : *Vers 1820, dans la même semaine, le collège de Tours, pour parler le langage technique de mon fils Armand, se recruta de deux nouveaux* (Balzac). *La règle de l'Adoration perpétuelle est d'une telle rigidité qu'elle épouvante ; les vocations reculent, l'ordre ne se recrute pas* (Hugo). || **2.** *Fig.* Être issu, provenir de tel milieu, de telle catégorie de personnes : *Les hommes distingués se recrutent de nos jours à peu près en égale proportion dans tous les rangs* (Renan). *Les saints, personnages entiers, se recrutent plutôt chez les gens de cette trempe que parmi les mollassons* (Arnoux).

recruteur, euse [rəkrytœr, -øz] n. et adj. (de *recruter ;* 1771, Trévoux, au sens 1 [*sergent recruteur,* av. 1861, Scribe] ; sens 2, 1793, A. Chénier). **1.** *Autref.* En France, celui qui était chargé de recruter des soldats : *De tout temps, la France a donné des soldats* [...]. *Sous Louis XIII, les recruteurs n'avaient qu'à choisir dans les villages* (France). *Officier recruteur.* || *Sergent recruteur,* sous-officier chargé par les capitaines (jusqu'en 1762), puis par le ministre, d'amener des recrues à l'armée, et qui s'efforçait, par des promesses, la persuasion, la ruse, de leur faire signer un engagement. || **2.** Personne qui, sans être trop difficile sur le choix des moyens, recherche des adhérents, des clients, etc. (toujours plus ou moins péjor.) : *Elle fut recueillie dans la nuit, et sous des haillons, par ces recruteuses infâmes qui font le commerce de la dépravation* (Lamartine). *Chaque hôtel a ses recruteurs à l'affût :* ils chassent, *l'hiver, à l'isard, l'été, au voyageur* (Taine).

● SYN. : **2** *enrôleur, racoleur.*

recta [rɛkta] adv. (mot lat. signif. « tout droit, en ligne droite », ablatif fém. adverbialisé de l'adj. *rectus,* droit [horizontalement ou verticalement], régulier, juste, dér. de *rectum,* supin de *regere,* diriger, guider, mener ; 1718, Acad., au sens de « directement » ; sens 1, début du XX^e s. ; sens 2, 1788, Féraud). **1.** *Fam.* En ligne droite, d'une façon nette : *Le perruquier* [...] *lui avait coupé les cheveux un peu longs et frisottants au-dessus des oreilles, mais par-derrière, recta* (Pérochon). || **2.** *Fam.* Ponctuellement, exactement : *Il y avait également un tarif : trois jours de perm par avion boche descendu... Et vous savez, recta. Jamais de chipotage, et séance tenante* (Romains).

◆ adj. invar. (sens 1, 1947, Giono ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** *Fam.* Régulier, qui accomplit exactement ses obligations : *Il y a des lieutenants qui sont recta et font un gros travail* (Giono). || **2.** *Littér.* Net, qui inspire confiance (rare) : *Te rappelles-tu sa jolie figure, son air recta, sa petite bible dans le tablier où nous mettions nos montres ?* (Daudet).

rectal, e, aux [rɛktal, -o] adj. (de *rect*[*um*] ; 1812, Boiste). Qui appartient ou se rapporte au rectum : *Veines rectales. Température rectale.*

rectangle [rɛktɑ̃gl] adj. (lat. médiév. *rectangulus,* var. du bas lat. *rectiangulus,* à angle[s] droit[s], du lat. class. *rectus,* droit [v. RECTA], et *angulus,* angle [v. ANGLE] ; 1549, J. Peletier du Mans [102], au sens 1 [aussi *triangle rectangle ; parallélogramme rectangle,* 1869, Littré ; *parallélépipède rectangle,* 1875, Larousse ; *trapèze rectangle,* 1877, Littré] ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Se dit d'une figure qui a un ou plusieurs angles droits. || *Parallélogramme rectangle,* parallélogramme dont les côtés sont deux à deux perpendiculaires. (V. RECTANGLE, n. m.) || *Parallélépipède rectangle,* v. PARALLÉLÉPIPÈDE. || *Trapèze rectangle,* trapèze dont l'un des côtés est perpendiculaire aux deux bases. || *Triangle rectangle,* triangle qui a un angle droit. || **2.** Qui affecte une forme rectangulaire (rare) : *La salle de théâtre des Carmes était rectangle et mal commode* (Duhamel).

◆ n. m. (1690, Furetière [*rectangle blanc,* 10 mai 1966, *le Monde*]). Parallélogramme rectangle : *Tracer un rectangle. Un carré est un rectangle dont les côtés sont égaux.* || *Rectangle blanc,* signe qui, sur l'écran de la télévision française, indique qu'une émission n'est pas destinée aux enfants.

rectangulaire [rɛktɑ̃gylɛr] adj. (de *rectangle,* d'après le lat. médiév. *rectangulus* [v. l'art. précéd.] ; 1571, Porta, au sens 1 [*axes rectangulaires,* 1875, Larousse ; ... *coordonnées rectangulaires,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, av. 1842, Stendhal ; sens 3, 1834, Balzac). **1.** Qui a ses angles droits : *Figure rectangulaire.* || *Axes rectangulaires,* axes

formant un angle droit. || *Système de coordonnées rectangulaires,* système de coordonnées dans lequel chaque point est rapporté à deux axes fixes rectangulaires. || **2.** Qui a la forme d'un rectangle : *Une place, une salle rectangulaire.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui agit avec droiture, netteté, décision (rare) : *Ces hommes arrivent, par une suite de transactions de ce genre, à cette morale relâchée que professe l'époque actuelle, où se rencontrent plus rarement que dans aucun temps ces hommes rectangulaires, ces belles volontés qui ne se plient jamais au mal, à qui la moindre déviation de la ligne droite semble être un crime...* (Balzac).

rectangularité [rɛktɑ̃gylarite] n. f. (dér. savant de *rectangulaire ;* 1819, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* IV, 319). Forme rectangulaire.

1. recteur [rɛktœr] n. m. (lat. *rector,* celui qui régit, qui gouverne, de *rectum,* supin de *regere,* diriger, guider, mener ; 1213, Fagniez, écrit *rector,* au sens de « capitaine de navire » ; écrit *recteur,* au sens 1, 1261, Bloch-Wartburg ; sens 2, 1806, Brunot ; sens 3, fin du XIIIe s., Macé de la Charité, écrit *rector* [*recteur,* 1605, Le Loyer, 638 *c*] ; sens 4, 1964, Robert [« ... curé d'une paroisse », XVIe s., *Coutumier général,* II, 790]). **1.** Sous l'Ancien Régime, chef d'une université : *Charles Rollin, ancien recteur de l'Université* [...], *est le premier homme de l'Université qui ait écrit purement en français pour l'instruction de la jeunesse* (Voltaire). || **2.** Universitaire placé à la tête d'une des académies qui forment l'Université de France : *Le recteur de l'académie de Poitiers.* || **3.** Supérieur de certains collèges ou instituts religieux : *Le recteur d'un collège de jésuites. Le recteur de l'Institut catholique à Paris. En même temps, il se rappelait le collège de Vaugirard, si bien clos, murmurant et rempli, les beaux arbres, la serre tiède, toute une atmosphère de douceur, de calme attentif, dont la main du recteur un moment posée sur sa tête lui avait donné la sensation* (Daudet). || **4.** Prêtre catholique qui dessert une église non paroissiale. || *Spécialem.* En Bretagne, nom donné au curé d'une paroisse : *Il s'ensevelit dans une cure de campagne et fut successivement recteur de Saint-Launeuc et de Merdrignac, dans le diocèse de Saint-Malo* (Chateaubriand).

2. recteur, trice [rɛktœr, -tris] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; av. 1778, Voltaire). Qui dirige.

◆ **rectrice** adj. et n. f. (1803, Boiste [comme n. f. ; *pennes rectrices,* 1836, Acad.]). *Pennes rectrices,* ou *rectrices* n. f. pl., plumes de la queue des oiseaux qui dirigent le vol.

rectifiable [rɛktifjabl] adj. (de *rectifier ;* 1727, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [126], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** En mathématiques, se dit d'un arc, d'une courbe dont la longueur peut être définie comme la borne supérieure des longueurs de toutes les lignes brisées pouvant y être inscrites. || **2.** Qui peut être rectifié, corrigé : *Cette erreur est facilement rectifiable.* || **3.** Qui peut être rendu plus pur par une seconde distillation : *Alcool rectifiable.*

rectifiant, e [rɛktifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rectifier ;* 1680, Richesource, au sens fig. de « qui corrige, éclaircit » ; sens 1, 1953, Larousse ; sens 2, 1932, Larousse [*surface rectifiante,* 1964, Larousse]). **1.** Qui opère le redressement d'un courant alternatif : *Contact rectifiant.* || **2.** *Plan rectifiant d'une courbe gauche,* plan perpendiculaire à la normale principale en un point de cette courbe. || *Surface rectifiante,* enveloppe du plan rectifiant.

◆ **rectifiant** n. m. (1932, Larousse). Syn. de PLAN RECTIFIANT.

rectificateur, trice [rɛktifikatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *rectifier ;* 1611, Cotgrave). Qui rectifie.

◆ **rectificateur** n. m. et adj. (1829, Boiste). Appareil de distillation dans lequel on effectue la rectification de certains liquides.

rectificatif, ive [rɛktifikatif, -iv] adj. (dér. savant de *rectifier ;* 1819, Boiste). Qui apporte une rectification : *Acte rectificatif. Insérer dans un journal une note rectificative. Loi de finances rectificative.*

◆ **rectificatif** n. m. (1964, Larousse). Document officiel rectifiant un acte précédemment promulgué : *Un rectificatif du budget est attendu.*

rectification [rɛktifikasjɔ̃] n. f. (bas lat. *rectificatio,* redressement, de *rectificatum,* supin de *rectificare* [v. RECTIFIER] ; 1314, Mondeville, au sens 1 [pour une courbe, 1708, Fontenelle] ; sens 2, 1964, Robert [pour des pièces métalliques usinées, 1932, Larousse ; « distillation fractionnée... », 1611, Cotgrave] ; sens 3, 1798, Acad. [*rectification d'acte de l'état civil,* 1835, Acad. ; *rectification de jugement, droit de rectification,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1893, Courteline ; sens 5, 1907, Larousse [« note adressée au directeur d'une publication... », 1964, Robert]). **1.** Action de rectifier, de remettre en ligne droite : *La rectification de l'alignement des immeubles d'une rue.* || *Rectification d'un arc, d'une courbe,* en mathématiques, calcul de sa longueur, considérée comme la borne supérieure des longueurs de toutes les lignes brisées qui peuvent y être inscrites. || **2.** Action de rectifier, de rendre conforme à une norme : *Proposer la rectification d'un projet d'autoroute, d'un plan d'urbanisme.* || *Spécialem.* Opération de finition des pièces métalliques usinées, qui a pour objet de régulariser leurs surfaces par meulage sur des machines de précision dites « rectifieuses » : *Rectification d'engrenages, d'arbres à cames, de filetages.* || Distillation fractionnée d'un liquide volatil, soit pour le purifier, soit pour en séparer les constituants. : *Rectification de l'alcool.* (On dit aussi REDISTILLATION.) || **3.** Action de rectifier, de ramener à l'exactitude : *Rectification d'un compte, d'un devis. La rectification de plusieurs dates dans un ouvrage historique. La rectification en hausse d'un indice des prix.* || *Rectification d'acte de l'état civil,* redressement d'un acte de l'état civil, en cas d'erreur, d'omission ou d'énonciation prohibée, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal de grande instance ou d'un jugement. || *Rectification de jugement,* décision d'un tribunal visant à réparer une erreur matérielle dans le texte d'un jugement. || *Droit de rectification,* possibilité dont dispose le fisc de corriger les déclarations erronées des contribuables. || **4.** Action de rectifier, de faire disparaître ce qui est erroné, fautif, vicieux : *Rectification des erreurs et omissions d'un auteur.* || **5.** Note ou déclaration qui apporte une correction sur un point particulier : *Cette rectification du ministère devrait mettre un terme à tous les commentaires de la presse.* || *Spécialem.* Note adressée au directeur d'une publication, avec prière de l'insérer, par une personne mise en cause dans un article et qui estime devoir rétablir la vérité des faits.

● SYN. : **2** *amendement, remodelage ;* **3** *rétablissement ;* **4** *correction ;* **5** *mise au point, rectificatif.*

rectifié, e [rɛktifje] adj. (part. passé de *rectifier ;* v. 1560, Paré). Qui a été épuré par rectification : *Alcool rectifié.*

rectifier [rɛktifje] v. tr. (bas lat. *rectificare,* redresser, du lat. class. *rectus,* droit — horizontalement ou verticalement —, régulier, juste [v. RECTA], et *facere,* faire ; v. 1280, Wadington [65], au sens 4 ; sens 1, 1314, Mondeville, écrit *rectefier* [*rectifier,* 1546, Rabelais ; *rectifier l'alignement,* 1824, Ségur ; *rectifier... une courbe,* 1762, Acad.] ; sens 2, v. 1370, Oresme [*rectifier la position,* 1949, Sartre ; *rectifier la voilure,* 1883, Loti ; pour une pièce usinée, 1964, Larousse ; pour un liquide, XIVe s., *Nature à l'alchimie*] ; sens 3, 1687, Bossuet [« dire pour corriger », XXe s.] ; sens 5, 1953, A. Simonin, 99 [*rectifier,* « fusiller », 1940, Esnault]). **1.** Rendre droit : *Rectifier un alignement. Rectifier le tracé d'une route.* || *Rectifier l'alignement,* rendre rectiligne le front d'une troupe. || Par extens. *Rectifier un arc, une courbe,* en calculer la longueur, ramenée à une portion de droite. || **2.** Modifier l'état, la disposition, la forme, etc., de quelque chose, pour le rendre conforme à ce qu'il doit être : *Rectifier la composition d'un mélange. Rectifier un assaisonnement. Rectifier la largeur d'un pantalon. Rectifier les plans d'un édifice. De temps en temps, nous avons rectifié à la boussole notre direction* (Saint-Exupéry). || *Rectifier la position,* dans l'armée, prendre l'attitude réglementaire en présence d'un supérieur. || *Rectifier la*

voilure, corriger, après une manœuvre, l'orientation des voiles d'un bateau. || *Rectifier une pièce usinée,* terminer sa mise au point par une opération de finition, un meulage de précision. || *Rectifier un liquide,* le purifier ou en séparer les constituants par une distillation fractionnée : *Rectifier de l'alcool.* (On dit aussi REDISTILLER.) || **3.** Modifier quelque chose pour le ramener à l'exactitude : *Rectifier un compte, un calcul. Rectifier une citation. Rectifier la construction d'une phrase. Rectifier un acte de l'état civil. Je ne ferai donc que rectifier ce qu'on a dit de lui, d'après mes propres sensations et mes intimes souvenirs* (Nodier). *Dès qu'elle disait au prince quelque chose d'inexact, il rectifiait le propos et fixait les yeux de la marquise, accablée et docile, avec l'intensité continue d'un magnétiseur* (Proust). || *Spécialem.* Dire pour corriger : *Votre nièce a dix-huit ans ? demanda Colin. — Et trois mois... rectifia Nicolas* (Vian). || **4.** *Fig.* et *vx.* Réformer, amender : *Rectifier les mœurs d'un personnage* (Racine). *Les lettres nourrissent l'âme, la rectifient, la consolent* (Voltaire). || **5.** Arg. *Se faire rectifier,* se faire tuer, éliminer.

● SYN. : **3** *corriger, redresser.*

rectifieur [rɛktifjœr] n. m. (de *rectifier ;* 1932, Larousse). Ouvrier capable d'exécuter, sur une rectifieuse, les opérations de finition donnant aux pièces métalliques usinées leur forme définitive.

rectifieuse [rɛktifjøz] n. f. (de *rectifier ;* 1932, Larousse). Machine-outil travaillant par l'intermédiaire d'une meule, et avec laquelle on exécute les travaux de rectification des pièces métalliques usinées.

rectiligne [rɛktiliɲ] adj. (bas lat. *rectilineus,* en droite ligne, rectiligne, du lat. class. *rectus,* droit — horizontalement ou verticalement — [v. RECTA], et *linea,* ligne [v. LIGNE] ; v. 1370, Oresme, au sens 2 [*trigonométrie rectiligne,* 1875, Larousse] ; sens 1, 1796, Laplace [*mouvement rectiligne,* 1789, Brisson, I, 72] ; sens 3, 1793, Brunot). **1.** Qui est ou a lieu en ligne droite : *Une ville neuve aux rues et aux avenues rectilignes. Les distances rectilignes de Jupiter à la Terre et au Soleil* (Laplace). *Il serait prudent de ne pas se diriger sur lui selon une trajectoire rectiligne* (Bordeaux). || *Mouvement rectiligne,* mouvement en ligne droite. || **2.** En géométrie, se dit d'une figure formée de droites ou de segments de droite : *Triangle rectiligne et triangle curviligne.* || *Trigonométrie rectiligne,* trigonométrie qui a pour objet la résolution des triangles rectilignes. || **3.** *Fig.* et *vx.* Qui obéit à une logique rigide, qui ne s'écarte pas des principes, de la règle : *Faites-vous craindre ; opposez à ses volontés une volonté rectiligne* (Balzac). *Les principes ne se morcellent pas ; la logique du vrai est rectiligne* (Hugo).

● SYN. : **1** *droit.*

◆ n. m. (1964, Larousse). *Rectiligne d'un dièdre,* angle plan obtenu en coupant ce dièdre par un plan perpendiculaire à l'arête : *Tous les rectilignes d'un dièdre sont égaux.*

rectilinéaire [rɛktilineɛr] adj. (dér. savant de *rectiligne,* d'après *linéaire ;* 1774, Diderot, au sens de « formé par des lignes droites » [en parlant d'un espace] ; sens actuel, 1932, Larousse). Se dit d'un objectif photographique qui fournit une image géométriquement semblable à l'objet. (On dit aussi RECTILIGNE.)

rectimètre [rɛktimɛtr] n. m. (de *recti[tude]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse). Appareil optique permettant de contrôler la rectitude d'une pièce mécanique.

rection [rɛksjɔ̃] n. f. (lat. *rectio,* action de gérer, administration, gouvernement, de *rectum,* supin de *regere,* diriger, guider, mener ; début du XVIe s., écrit *reccion,* au sens de « direction, gouvernement » ; écrit *rection,* au sens actuel, 1964, Larousse). Propriété qu'ont un verbe, une préposition d'être accompagnés d'un complément dont le cas ou le mode d'introduction est déterminé grammaticalement. (Ex. :les verbes transitifs directs, en français, sont suivis d'un complément d'objet direct ; la préposition *ex,* en latin, gouverne l'ablatif.) [V. art. spécial.]

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

RECTION ET RÉGIME

Le mot *rection* et ses corollaires *recteur* (ou *régent*) et *régime* ont été employés par un grand nombre de grammairiens et de linguistes dans des sens assez différents, dont trois au moins ont une définition nette, fondée sur la notion de « transitivité », ou de « relation », ou de « subordination ».

RECTION-TRANSITIVITÉ

(1) *Hugo a écrit « les Châtiments » à Jersey.*

Dans cette phrase, le complément *à Jersey* contient sa marque de fonction sous la forme de la préposition *à* : il est complément de lieu, fonction indépendante du sémantisme du verbe (comparer : *Hugo a vécu à Jersey, Hugo faisait tourner les tables à Jersey,* etc.) ; le groupe *à Jersey* est du type qu'André Martinet appelle « syntagme autonome » parce que sa valeur fonctionnelle ne lui est pas conférée par le contexte.

Au contraire, le complément *les Châtiments* reçoit sa fonction (« objet ») du verbe *a écrit,* lequel appelle un objet de construction directe (sans préposition). Cette influence du verbe *écrire,* liée à son sens transitif (v. TRANSITIVITÉ, art. spécial), est ce qu'on appelle la **rection** au sens le plus étroit : le verbe est **régent** ou **recteur,** le nom est **régime.**

Des adjectifs peuvent être dits transitifs dans la mesure où ils appellent un complément de construction non libre : *voisin (de quelqu'un/quelque chose), pareil (à quelqu'un/quelque chose), sûr (de quelqu'un/quelque chose) ;* les noms qu'ils introduisent sont donc leurs régimes.

On peut également considérer que toute préposition d'emploi libre, comme *à* dans la phrase (1) ou comme *après* dans *Venez après cinq heures,* régit le nom qu'elle introduit : *Jersey* est régime de *à, cinq heures* régime de *après.*

Dans certains cas, l'emploi de la préposition n'est pas libre ; ainsi, dans les phrases

(2) *Mon père doute de mon affection,*

(3) *Le médecin a manqué à son devoir,*

la préposition *de* forme avec *douter* une locution où elle n'est pas commutable, et aucune préposition ne peut remplacer *à* après *manquer ;* on doit considérer *affection* et *devoir* comme les régimes respectifs des verbes *douter de* et *manquer à.*

Dans cette conception, le régime du verbe se confond avec le complément d'objet, direct ou indirect.

Un problème est soulevé par les verbes comme *aller, se réfugier,* qui appellent un complément de lieu : ce complément est-il « régime » du verbe ? En fait, la construction n'est pas aussi rigide qu'avec *douter* et *manquer :* on peut dire *Je vais en Suisse / au marché / dans la cour / sur le toit / sous l'auvent,* etc., et c'est la raison pour laquelle on refuse aux noms de ces phrases la fonction « complément d'objet » (v. OBJET, art. spécial). Les appeler ou non « régime » procède d'un choix que chacun peut faire à son gré, car aucune tradition ne s'impose sur ce point.

RECTION-RELATION

Une longue tradition remontant à la grammaire latine faisait de l'*accord* et de la *rection* les deux piliers de la syntaxe. Au XXe s., cette manière de voir est représentée par Charles Bally *(Linguistique générale et linguistique française) :*

— L'accord est la marque grammaticale de l'**inhérence :** accord de l'adjectif ou de l'apposition avec le nom, accord du verbe avec son sujet ; la « copule d'inhérence » est le verbe *être,* que Bally retrouve dans les verbes intransitifs : *marcher,* c'est « être en marche » ; *souffrir,* « être souffrant ».

— La rection est la marque grammaticale de la **relation,** définie comme « un rapport entre deux objets extérieurs l'un à l'autre ». La rection s'exprime par la préposition, qui constitue avec le verbe *être* la « copule de rection » : *être à, être dans,*

être sur, être sous, etc. Le rapport *être à* se renverse par l'emploi du verbe *avoir* :

> *Cette maison est à mon père ⇔ Mon père a cette maison.*

Tous les verbes transitifs (directs ou indirects) sont également des verbes rectionnels.

Mais Bally enseigne aussi l'existence d'une syntaxe de *causation* « se greffant sur celles d'accord et de rection » : *La neige blanchit les montagnes* (= fait que les montagnes soient blanches), *Paul donne un livre à Jean* (= fait que Jean ait un livre).

On voit là les prémices d'une sémantique transformationnelle encore bien lacunaire, que ses contemporains condamnèrent comme gratuite, artificielle, psychologisante, et qui devait trouver après Chomsky bien des imitateurs. Les conversions proposées par Bally conduisent à l'idée d'une unité profonde des types de rapports, où la réduction paraît se faire de la relation à l'inhérence ; mais la dualité n'en subsiste pas moins au niveau superficiel, et l'on comprend mal pourquoi le radical de *regere,* « gouverner », sert à nommer le rapport de relation à l'exclusion du rapport d'inhérence, dont la marque (l'accord) obéit à des règles tout aussi rigoureuses.

RECTION-SUBORDINATION

Damourette et Pichon adoptent d'autorité un usage très différent des deux précédents ; prenant pour exemple la phrase de La Fontaine :

> *Le Roy des animaux, en cette occasion,*
> *Montra ce qu'il estoit...*

ils donnent cette analyse :

« La factivosité constitue la valence globale de la phrase entière. Comme d'autre part elle existe plus particulièrement dans le factif *montra,* nous devons concevoir que ce mot impose sa factivosité à l'ensemble. Nous donnons le nom de **rection** à ce phénomène d'imposition de valence, le nom de **régent** au mot qui impose sa valence, le nom de **régimes** à ceux qui se la laissent imposer. [...] L'ensemble *le Roy des animaux* joue globalement un rôle substantiveux ; dans cet ensemble, le substantif dominant *Roy* est le régent, les autres mots sont ses régimes. »

Cette définition est fondée sur la conception de la phrase comme « un emboîtement de valences », c'est-à-dire de groupes endocentriques dont un terme supporte à lui seul la fonction de l'ensemble (v. FONCTION, art. spécial). Or le rapport qui associe un mot chef de groupe à un autre mot de son groupe est ce qu'on appelle ordinairement *subordination* (v. ce mot, art. spécial). Un mot régime est donc un mot subordonné, c'est-à-dire un « complément » (v. ce mot, art. spécial). Ainsi, *animaux* est « régime » en tant que terme du groupe à valence substantiveuse dont *le Roy* est l'élément dominant ; il est « complément » en tant qu'il reçoit sa fonction du nom *Roy,* qui ne reçoit pas la sienne de lui. Quoique les mots « régime » et « complément » n'aient pas le même sens, ils dénotent, en fin de compte, les mêmes termes de la phrase. On peut dire en ce sens que la rection selon Damourette et Pichon est corollaire de la subordination.

Les deux auteurs rejetteraient cette assimilation parce qu'ils ne donnent pas à *complément* son sens traditionnel, et ne font aucun état d'un rapport de « subordination ». Ils peuvent appeler « régime » le groupe sujet du verbe *montra* parce qu'ils tiennent pour un des déterminants de l'action le « sujet », que la grammaire traditionnelle tient pour un élément solidaire du verbe dans la constitution de la phrase. Pour eux, le verbe domine le sujet comme les autres termes ; pour la majorité des grammairiens traditionalistes, distributionalistes ou transformationalistes, sujet et verbe sont les deux composants indispensables de l'unité de discours appelée phrase (groupe exocentrique), et leur association est trop communément expliquée par la solidarité logique Sujet/Prédicat pour qu'il soit question de faire du verbe le « régent » du sujet.

Cornelis de Boer, dans sa *Syntaxe du français moderne* (1947), a identifié le « régime » au « complément » tel que le définit Sechehaye, ce qui en exclut le sujet grammatical. Il tient cependant compte d'une différence entre régime appelé et régime non appelé, qu'il exprime par l'opposition **direct/indirect :** *à Paris* est régime direct dans *Je vais à Paris,* et régime indirect dans *Je dîne à Paris.* C'est faire reposer le sens des termes *direct* et *indirect* sur une différence plus intuitive — donc perpétuellement discutable — que vraiment formelle. Assez claire dans l'exemple invoqué, la différence se dérobe dans trop de cas.

HISTORIQUE

Priscien exprimait l'idée de rection par des verbes comme *exigere, desiderare, trahere,* qui impliquent le premier des sens analysés ci-dessus. Comme il est dit à l'article spécial OBJET, les termes *regere* et *regimen* n'apparaissent qu'au XIIe s., dans le cadre de la même conception. Jean-Claude Chevalier a suivi le développement de ces notions du VIe s. au XVIIIe s. dans sa thèse sur *la Notion de complément chez les grammairiens.*

Pierre Hélie, au XIIe s., emploie le verbe *regere* au sens grammatical en le donnant pour un terme nouveau des grammairiens de son temps. Ce terme est corrélatif de *vis* (« force », « vertu »), de *potestas* (« pouvoir ») et d'*oratio perfecta* (« oraison parfaite », « phrase complète »). Pierre Hélie compare le verbe au général en chef qui dirige ses troupes (Chevalier, p. 54) ; régir, pour le verbe, c'est « entraîner avec soi un autre mot de discours à l'intérieur d'une construction pour la perfection de cette construction » *(id., ibid.).*

Toute action suppose un terme qui soit son point d'appui, mais certaines réclament un terme autre, qui les reçoive, pour former un sens complet (*id.,* p. 55). Le premier terme est exprimé au nominatif, et c'est le seul régime des verbes de construction intransitive *(constructio intransitiva).* Le second est exprimé normalement à l'accusatif, c'est le régime des verbes de construction transitive. Mais Hélie se demande si la préposition ne constitue pas avec le verbe une construction transitive dans la séquence *sedet ad portam,* « il est assis à la porte ».

Cette première théorie de la rection implique une conception *relationnelle,* qui permet d'étendre l'idée de rection aux emplois du génitif, tels que les analyse Siger de Courtrai dans sa *Somme* (*Summa modorum significandi,* XIVe s.) :

1° Le génitif indique le possesseur : *capa Socratis ;*

2° Le génitif indique l'objet possédé : *mulier egregiae formae ;*

3° Le génitif indique le tout dont on extrait la partie : *fortissimus Graecorum ;*

4° Le génitif indique le but d'un état ou d'une action : *amator illius, amans pacis, prodigus animae, doctus grammaticae* (ces génitifs correspondent à des constructions verbales transitives) ;

5° Le génitif indique l'objet d'un mouvement de possession ou de recherche exprimé par un adjectif (*dives, copiosus, avarus,* etc.).

Les cinq relations sont incluses dans la relation générale de *possession.*

Ainsi, les ambiguïtés que recèle à l'époque moderne la notion grammaticale désignée par les mots de la famille de *regere* entachaient cette notion dès le Moyen Âge et la grammaire latine. Voici, selon l'étude de Chevalier, quels changements on peut enregistrer entre les deux époques.

Le Flamand Despautère (*Grammatica, Syntaxis,* éd. de 1525 corrigée par Josse Bade) refuse l'idée d'un « pouvoir » *(potestas)* propre au mot régissant : il n'existe qu'un « usage » *(usus),* accrédité par les bons auteurs ; mais on peut se demander si Pierre Hélie et Priscien lui-même avaient jamais conçu autre chose : qui

parlerait d'un mot doué de pouvoir, sinon par métaphore ?

Despautère définit d'ailleurs la rection *certi casus exigentia,* « l'exigence d'un certain cas », bien qu'un mot ne puisse être tenu que par métaphore pour exigeant *(exigere* étant le terme de Priscien pour *regere).* L'exigence limite sa portée au cas, à l'exclusion du mode (infinitif, supin), et le terme est expressément appliqué aux prépositions, qui exigent certains cas.

Pas d'idée nouvelle, mais un inventaire très détaillé des constructions possibles dans la *Grammatographia* de Lefèvre d'Étaples (1529) ; parmi les verbes à double régime, l'auteur distingue, par exemple, les *acquisitiva* (*Do tibi librum,* « Je te donne un livre »), les *retransitiva* (*Interdico tibi aqua et igni,* « Je t'interdis l'eau et le feu » ; *Doceo te grammaticam,* « Je t'enseigne la grammaire »), les *instrumentalia* (*Vidi te apud patrem,* « Je t'ai vu chez ton père » ; *Vestio te tunica,* « Je t'habille d'une tunique »), etc. Les cas des substantifs sont toujours commandés par la « nature » des mots régissants.

Jules-César Scaliger (*De causis linguae latinae,* 1540) conçoit un modèle unique de phrase (v. LINGUISTIQUE, art. spécial) où les partenaires du verbe peuvent remplir quatre fonctions essentielles exprimant quatre relations logiques, que marquent les cas et les prépositions. Selon le sens du verbe, certaines fonctions peuvent rester inoccupées ; toutes peuvent avoir des expressions complexes. Dans ce système — qui préfigure les « grammaires casuelles » du XXe s. (v. SUJET, art. spécial) —, le pouvoir du verbe devient plus permissif que contraignant. La logique de la phrase impose un modèle fonctionnel idéal, dont la grille du verbe peut effacer une partie.

Sanctius (*Minerva,* 1587) ira plus loin, détachant de l'influence du verbe tous les cas, sauf l'accusatif, lequel marque le terme de toute action (*curro* n'est qu'une réduction de *curro cursum* [v. ELLIPSE, art. spécial]).

Quand les grammairiens vinrent à décrire la langue française, ils conservèrent les schèmes latins et remplacèrent les marques casuelles par l'article, seul ou précédé de *à, de, pour... :*

« Il est clair que celui qui saura décliner l'article, saura par là même décliner tous les noms » (Pillot, *Gallicae Linguae Institutio,* 1550).

Mais ils continuèrent à parler d'accusatif *(le roi),* de génitif *(du roi),* de datif *(au roi),* etc.

La *Grammaire générale* (1660), dans l'unique chapitre expressément consacré à la syntaxe (seconde partie, XXIV), distingue la construction de « convenance » (c'est-à-dire d'accord), qui varie peu d'une langue à l'autre, et la construction de « régime », quand un des deux mots « cause une variation dans l'autre ». Celle-ci « est presque toute arbitraire, et par cette raison se trouve très différente dans toutes les langues ». La rection d'Arnauld et Lancelot est donc à ranger sous les chefs « rection-transitivité » et « rection-relation » ; la « rection-subordination » n'est pas imaginée, même dans le cas du « génitif », donné comme « gouverné » par le nom de la chose possédée (comme si la désignation d'un objet exigeait la mention du propriétaire !).

On s'accommoda longtemps encore du terme de *régime* pris dans le sens le plus vague, et dont Restaut donne en 1730 *(Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise)* une définition congruente à tout complément comme à l'attribut (voire au verbe) :

« Le *régime du verbe* est ce qui particularise l'affirmation et la détermine à une chose plutôt qu'à une autre, ou ce qui désigne d'une manière particulière, *ce qu'est* le sujet ou *ce qu'il fait* » (cité par Chevalier, p. 643).

Chevalier estime qu'un pas décisif a été fait quand le vieux mot *régime,* où l'idée de « gouverner » ne répondait plus à grand-chose, fut remplacé par *complément,* désignant « ce qu'on ajoute à un mot pour en déterminer la signification » (Beauzée).

On peut cependant estimer que le terme de *complément,* impliquant la notion logique d'oraison parfaite *(oratio perfecta)* à laquelle référait déjà la définition de Pierre Hélie, n'est pas non plus inattaquable. *Regere* avait l'avantage d'impliquer hiérarchie comme *subordination,* dans le système duquel *régent* et *régime* remplaceraient avantageusement *principal* et *complément.* L'emploi que fait De Boer de ces mots paraît donc pertinent, si l'on excepte l'opposition *direct/indirect* qu'il détourne trop de sa valeur traditionnelle.

rectite [rɛktit] n. f. (dér. savant de *rect[um]* ; 1836, Acad.). Inflammation du rectum.

rectitude [rɛktityd] n. f. (bas lat. *rectitudo,* direction en droite ligne, droiture, justice, du lat. class. *rectus,* droit — horizontalement ou verticalement —, régulier, bon, juste [v. RECTA] ; 1370, Oresme, au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré). **1.** *Littér.* Qualité de ce qui est droit, rectiligne : *La rigidité physiologique de l'artériosclérose exagérant encore la rectitude impassible de la physionomie du dandy et donnant à ces traits l'intense netteté, presque grimaçante à force d'immobilité...* (Proust). *La rectitude des lignes, la rigidité des colonnes qui soutiennent les tribunes, l'esprit même de cette architecture anguleuse et décolorée...* (Gide). || **2.** Qualité d'une personne (de ses facultés, de ses actions) qui ne dévie pas de la bonne direction dans le domaine intellectuel ou moral, qui se conforme strictement à ses principes : *Une grande rectitude de caractère, de jugement. Ce fond de rectitude et de bonté morale qui est la base de la vertu* (Marmontel). *Il avait une droiture de sentiments et une rectitude d'esprit à toute épreuve* (Fromentin). *Elle lui devait* [à son père] *sa rectitude de pensée, ce sentiment de justice qui la faisait si vaillante, aussi son goût artistique, l'amour de la peinture et des beaux vers* (Daudet).

● SYN. : 2 *droiture, fermeté, justesse, rigueur.*

1. recto [rɛkto] n. m. (abrév. de la loc. du lat. médiév. *folio recto,* « sur le feuillet qui est à l'endroit », formée des ablatifs de l'adj. du lat. class. *rectus,* droit [v. RECTA], et du n. neutre du lat. class. *folium,* feuille, feuillet [v. FEUILLE] ; 1663, Kuhn). Première page ou endroit d'un feuillet (par opposition au *verso,* la seconde page ou revers) ; dans un livre, la page qui se trouve à droite quand il est ouvert.

2. recto- [rɛkto], premier élément, tiré de *rectum,* n. m., et qui entre dans la composition de mots savants.

rectocèle [rɛktɔsɛl] n. m. (de *recto-* 2 et de *-cèle,* gr. *kêlê,* tumeur, hernie ; 1875, Larousse). Hernie du rectum.

recto-colite ou **rectocolite** [rɛktɔkɔlit] n. f. (de *recto-* 2 et de *colite ;* 1964, Larousse). Inflammation simultanée du rectum et du côlon : *Recto-colite hémorragique.*

rectocurviligne [rɛktɔkyrviliɲ] adj. (de *recto-,* élément tiré du lat. *rectus,* droit — horizontalement ou verticalement — [v. RECTA], et de *curviligne ;* 1964, Larousse). Se dit d'une figure qui comporte des droites et des courbes : *Arc rectocurviligne.*

rectomètre [rɛktɔmɛtr] n. m. (de *recto-,* élément tiré du lat. *rectus* [v. l'art. précéd.], et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse). Plieuse mécanique qui exécute en même temps le métrage des étoffes.

rectopexie [rɛktɔpɛksi] n. f. (de *recto-* 2 et de *-pexie,* du gr. *pêxis,* action d'emboîter, d'ajuster, dér. de *pêgnunai,* ficher, enfoncer ; 1932, Larousse). Opération chirurgicale qui a pour objet de fixer le rectum en cas de prolapsus rectal.

rectoral, e, aux [rɛktɔral, -o] adj. (dér. savant de *recteur* 1 ; 1594, *Satire Ménippée*). Qui appartient ou se rapporte au recteur : *La fonction rectorale.*

rectorat [rɛktɔra] n. m. (dér. savant de *recteur* 1 ; 1560, Pasquier, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Charge, fonction de recteur d'académie. || **2.** Temps pendant lequel un rec-

teur exerce sa charge. || **3.** Bureaux de l'administration rectorale : *Être convoqué au rectorat.*

rectoscope [rɛktɔskɔp] n. m. (de *recto-* 2 et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1923, Larousse). Endoscope spécial pour l'examen optique du rectum.

rectoscopie [rɛktɔskɔpi] n. f. (de *recto-* 2 et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1923, Larousse). Examen de la cavité rectale à l'aide du rectoscope.

recto-sigmoïdoscopie [rɛktɔsigmɔidɔskɔpi] n. f. (de *recto-* 2, de *sigmoïdo-,* élément tiré de *sigmoïde,* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1932, Larousse). Examen endoscopique du rectum et de l'anse sigmoïde du côlon.

rectotomie [rɛktɔtɔmi] n. f. (de *recto-* 2 et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1878, Larousse). Incision chirurgicale de la paroi du rectum.

recto tono [rɛktotɔno] loc. adv. (loc. lat. signif. « sur un ton régulier » et formée des ablatifs de l'adj. *rectus,* droit, régulier [V. RECTA], et du n. m. *tonus,* ton [V. TON, n. m.] ; 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Se dit de la lecture ou de la récitation rectiligne, débitée sur une seule note, et d'un ton plus soutenu que la déclamation. || **2.** Se dit pour caractériser l'intonation normale d'une langue ou d'un sujet donnés.

recto-urétral, aux [rɛktɔyretral, -o] adj. et n. m. (de *recto-* 2 et de *urétral ;* 1875, Larousse). Se dit d'un petit muscle, étendu entre le rectum et le sphincter strié de l'urètre, qui n'existe que chez l'homme.

recto-vaginal, e, aux [rɛktɔvaʒinal, -o] adj. (de *recto-* 2 et de *vaginal ;* 1869, Littré [*fistule recto-vaginale,* 1875, Larousse]). Qui appartient au rectum et au vagin : *Cloison recto-vaginale.* || *Fistule recto-vaginale,* communication anormale entre le rectum et le vagin.

recto-vésical, e, aux [rɛktɔvezikal, -o] adj. (de *recto-* 2 et de *vésical ;* 1869, Littré [*fistule recto-vésicale,* 1875, Larousse]). Qui appartient au rectum et à la vessie. || *Fistule recto-vésicale,* communication anormale entre le rectum et la vessie.

rectrice adj. et n. f. V. RECTEUR, TRICE 2.

rectum [rɛktɔm] n. m. (abrév. de la loc. du bas lat. médic. *rectum intestinum,* même sens, proprem. « intestin droit » [le rectum ayant une forme droite], du lat. class. *rectum,* neutre de l'adj. *rectus,* droit, régulier [V. RECTA], et *intestinum,* n. neutre, intestin [V. INTESTIN] ; v. 1363, Chauliac). Dernière partie du gros intestin, qui aboutit à l'anus : *Prolapsus du rectum.*

1. reçu, e [rəsy] adj. (part. passé de *recevoir ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *receuz,* au sens de « recueilli » [en parlant du sang d'un martyr] ; écrit *reçu,* au sens 2, 1655, Pascal [en linguistique, 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens 1, 1679, Bossuet). **1.** *Class.* Se disait d'une personne qui jouissait d'un grand crédit, dont la compétence, l'autorité n'était pas discutée : *Leurs plus célèbres docteurs et les plus reçus* (Bossuet). || **2.** Se dit de ce qui est reconnu, admis par tout le monde : *Opinion reçue. Usage reçu. Il* [Verlaine] *n'est point civilisé : il ignore les codes et la morale reçue* (Lemaître). *Heureuse idée reçue ! Acceptons-la sans approfondir* (Montherlant). || *Spécialem.* En linguistique, se dit d'un mot quand il est considéré comme appartenant à la norme standard du français dit « cultivé ».

• SYN. : **2** *consacré, établi.*

2. reçu [rəsy] n. m. (part. passé substantivé de *recevoir ;* v. 1315, *Fouke Fitz Warin,* écrit *resut,* au sens de « accueil » ; sens actuel, 1611, Cotgrave, écrit *receu* [*reçu,* 1655, Molière]). Écrit sous seing privé par lequel une personne reconnaît avoir reçu une somme, un objet : *Les Courtois lisaient de l'œil le reçu sur papier timbré, avant de la plier et de le mettre dans leur poche* (Duhamel).

• SYN. : *quittance, récépissé.*

recueil [rəkœj] n. m. (déverbal de *recueillir ;* v. 1360, Froissart, au sens de « bon accueil » ; sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, 1534, d'après Robert, 1964 ; sens 3, 1671, Fléchier). **1.** *Class.* Action de recueillir : *En un temps où* [...] *l'on fait le recueil des bonnes et des mauvaises qualités de ceux qui meurent* (Fléchier). || **2.** Volume ou publication réunissant des documents ou des écrits, originaux, reproduits ou imprimés : *Recueil d'actes, de lettres. Recueil de lois. Recueil de poésies, de chansons, de fables, de nouvelles. Recueil d'anecdotes, de bons mots. Recueil de musique, de droit. Recueil d'estampes, de lithographies. On ne voit point mes vers, à l'envi de Montreuil, | Grossir impunément les feuillets d'un recueil* (Boileau) ; et littér. : *Elle chante beaucoup, elle garde en sa mémoire un recueil varié de chansons grivoises...* (Colette). || **3.** *Fig.* Réunion, collection : *L'histoire est un recueil d'expériences dans lesquelles on peut étudier la loi de la pensée humaine* (Cousin).

• SYN. : **2** *anthologie, chrestomathie, collection, florilège, morceaux choisis ;* **3** *filon, mine, moisson.*

recueillement [rəkœjmɑ̃] n. m. (de *recueillir ;* 1666, Bossuet, au sens II, 1 ; sens I, 1762, J.-J. Rousseau ; sens II, 2, 1705, Fontenelle ; sens II, 3, 1887, Zola).

I. *Vx.* Action de recueillir, de rassembler des choses éparses (rare) : *Le recueillement des suffrages* (Rousseau).

II. 1. Action de se recueillir, de détacher sa pensée du monde extérieur pour la concentrer sur soi ou sur un objet intérieur, en particulier sur Dieu et sur les choses divines ; état d'une personne qui se recueille : *Dans toutes leurs épîtres, les apôtres ne nous prêchent que la fuite du monde, que la retraite, que le recueillement intérieur...* (Bourdaloue). *Ces lieux solitaires, cette soirée paisible, cette scène majestueuse imprimèrent à mon esprit un recueillement religieux* (Voltaire). *Qu'il est austère et difficile le recueillement de l'homme d'État !* (Musset). || **2.** Attention mêlée de piété, de ferveur, que l'on porte à quelque chose : *Écouter avec recueillement un orateur, les paroles de quelqu'un.* || **3.** *Fam.* et *plaisamm.* Respect de caractère religieux : *Goûter un vin avec recueillement.*

• SYN. : **II, 1** *contemplation, méditation ;* **2** *déférence, vénération.*

recueilli, e [rəkœji] adj. (part. passé de *recueillir ;* 1588, Montaigne, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1820, Lamartine). **1.** *Littér.* Qui se recueille, est plongé dans le recueillement, la méditation : *Ce malheur, et de vagues, de constantes appréhensions de l'avenir rendaient Marthe pensive et recueillie* (Balzac). || **2.** *Littér.* Qui se passe dans le recueillement : *Une vie solitaire et recueillie. Les jeunes hommes que la guerre obligea à renoncer à des jours studieux et recueillis, mieux que tout autre livre, goûtent celui qui redit à leur âme l'existence secrète d'une autre âme* (Mauriac). || **3.** *Littér.* Qui incite au recueillement : *Tout ce coin de la forêt a quelque chose d'étouffé, d'un peu sauvage et de recueilli* (Flaubert).

• SYN. : **1** *méditatif, pensif, réfléchi, songeur.*

recueillir [rəkœjir] v. tr. (lat. *recolligere,* rassembler, réunir, ramener [à de bons sentiments], de *re-,* préf. à valeur intensive [V. R(E)-], et de *colligere,* réunir [V. CUEILLIR] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *recuillir* [*recoillir,* v. 1155, Wace ; *recueillir,* v. 1188, Aimon de Varennes], au sens I, 2 [« réunir des textes... », 1538, R. Estienne] ; sens I, 1, v. 1150, *Charroi de Nîmes* [absol., 1258, *Roman de Mahomet ;* « rassembler en prenant... de-ci, de-là », v. 1207, Villehardouin] ; sens I, 3, 1660, Corneille ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 5, XII^e s., *Partenopeus de Blois* [« retenir... ce qui paraît digne d'intérêt », v. 1240, G. de Lorris] ; sens I, 6, v. 1180, *Raoul de Cambrai ;* sens I, 7, 1559, Amyot ; sens I, 8, 1080, *Chanson de Roland* [ironiq., v. 1360, Froissart] ; sens I, 9 et II, 1869, Littré). [Conj. **12.**]

I. AVEC UN COMPLÉMENT DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ. **1.** *Class.* Récolter les produits de la terre : *Il y a certaines années où on ne recueille ni blé ni vin en certaines terres* (Furetière, 1690). || *Absol.* et *class.* Faire la récolte : *Ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre* (La Bruyère). *Le temps venu de recueillir encor, | Le manant prend raves belles et bonnes* (La Fontaine). || *Auj.* Rassembler en prenant,

en ramassant de-ci, de-là : *Recueillir le sel marin. Une région où l'on recueille le varech. Les abeilles recueillent le pollen sur les fleurs.* || **2.** Réunir, rassembler des choses éparses, dispersées, en vue d'une utilisation : *Recueillir de l'argent, des dons pour une œuvre. Recueillir des matériaux, une documentation pour un ouvrage. Recueillir des témoignages. Recueillir des réponses individuelles pour une enquête, un sondage. Je me mis à recueillir les lettres et papiers qui pouvaient guider ou réveiller ma mémoire* (Rousseau). *Le juge de paix recueillait soigneusement les premiers éléments de l'instruction* (Balzac). || *Spécialem.* Réunir des textes, des éléments, en vue de les inclure dans un recueil : *Recueillir de vieilles chansons. Recueillir, définir les mots d'une langue et en fournir des exemples tirés du bon usage, c'est le propre d'un dictionnaire* (Racine). *On m'a conseillé plusieurs fois, depuis près de vingt ans qu'elle fut écrite, de recueillir cette conférence, l'Art et la Vie* (Montherlant). || **3.** *Class.* Rassembler en peu de mots, ramener à l'essentiel, résumer : *Pour recueillir ce discours, avant que de passer à une autre matière* (Corneille). *Avant que de passer à l'usage que l'âme en fait* [des sensations] *pour le corps et pour elle-même, il est bon de recueillir ce qui vient d'être expliqué, et d'y faire un peu de réflexion* (Bossuet). || **4.** *Fig.* Rassembler en soi, concentrer (vieilli) : *Recueillir ses forces, ses esprits, ses idées.* || **5.** Recevoir, capter, ramasser ce qui s'échappe, se répand, coule, pour le conserver, en empêcher la perte, la disparition : *Recueillir l'eau d'une source. Un bassin où l'on recueille les eaux de pluie. Recueillir la résine des pins. Chercher à recueillir l'énergie solaire. Parmi tous les êtres créés, l'homme seul recueille la cendre de son semblable et lui porte un respect religieux* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Retenir, enregistrer, noter ce qui paraît digne d'intérêt : *Recueillir les propos de quelqu'un, une déclaration. Recueillir une déposition. Je puis bien ici répéter devant ces autels les paroles que j'ai recueillies de sa bouche, puisqu'elles marquent si bien le fond de son cœur* (Bossuet). || **6.** Recevoir à titre d'héritage : *Recueillir la succession d'un parent. M. de Montragoux se rendit dans le Perche pour recueillir l'héritage de son cousin d'Ontarde, tué glorieusement* [...] *à la bataille des Dunes...* (France). || **7.** Obtenir : *Recueillir plus de la moitié des suffrages. Il a recueilli 200 voix sur 300 votants.* || **8.** *Fig.* Retirer un profit matériel, un avantage moral : *Recueillir le fruit de son travail, de ses efforts. Recueillir l'approbation de ses concitoyens. Car, au nom des dieux, je vous prie, | Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir ?* (La Fontaine) ; et ironiq. : *Recueillir les fruits de sa dissipation, de sa paresse.* || **9.** Spécialem. *Recueillir une reprise en sous-œuvre,* la raccorder avec le mur, la construction qui est au-dessus.

II. AVEC UN COMPLÉMENT DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. Accueillir auprès de soi et garder sous sa protection : *Recueillir un orphelin. Recueillir les animaux abandonnés. Je n'aime que vous d'affection, je ne tiens sur la terre qu'à vous qui m'avez recueillie si charitablement* (Marivaux). *Il* [Pascal] *avait recueilli chez lui un pauvre ménage, homme, femme, enfants* (Sainte-Beuve). *M*[lle] *de Berg abandonne mon service. L'archiduchesse la recueillera parmi ses filles d'honneur* (Cocteau).

● SYN. : **I, 1** *ramasser ;* **2** *amasser, collecter, quêter, relever ; colliger ;* **7** *avoir, rassembler ;* **8** *acquérir, gagner, obtenir, remporter.*

◆ **se recueillir** v. pr. (v. 1196, Ambroise, au sens de « s'embarquer » ; v. 1530, C. Marot, au sens de « s'enfermer » ; sens 1, 1559, Amyot [« pratiquer la méditation religieuse », 1683, Fléchier] ; sens 2, 1820, Lamartine). **1.** Concentrer son attention sur un sujet, rentrer en soi-même pour réfléchir : *Il* [Mikael] *se recueillit quelques instants, les mains nouées sur la poitrine, comme font les gens qui prient* (Duhamel). || *Spécialem.* Pratiquer la méditation religieuse : *Rancé, pour se recueillir, chercha un abri dans sa belle terre de Véretz en Touraine* (Sainte-Beuve). || **2.** *Poét.* Se dit aussi en parlant de la nature : *La fleur dort sur sa tige, et la nature même, | Sous le dais de la nuit, se recueille et s'endort* (Lamartine).

● SYN. : **1** *contempler, méditer.*

recuire [rəkɥir] v. tr. (lat. pop. **recocere,* altér. du lat. class. *recoquere,* faire recuire, de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *coquere,* [faire] cuire ; v. 1130, *Eneas,* au sens 2 ; sens 1, XIII[e] s., *Médicinaire liégeois ;* sens 3, 1869, Littré ; sens 4, av. 1945, P. Valéry). [Conj. **64.**] **1.** Soumettre à une seconde cuisson : *Recuire des confitures.* || **2.** En métallurgie, soumettre un métal à l'opération du recuit, pour améliorer ses qualités. || **3.** En verrerie, porter à une haute température les objets fabriqués et les laisser ensuite refroidir très lentement, afin de diminuer leur fragilité. || **4.** *Fig.* et *littér.* Entretenir, attiser un sentiment, une passion : *Ma fureur, ici, se fait mère ; | Je la conseille et la recuis* (Valéry).

◆ v. intr. (XIII[e] s., *Médicinaire liégeois* [littér., av. 1894, Leconte de Lisle]). Recevoir une nouvelle cuisson : *Faire recuire un civet ;* et littér. : *Va ! cuis, flambe et recuis dans l'éternel Enfer !* (Leconte de Lisle).

◆ **se recuire** v. pr. (1783, Buffon, au sens de « être soumis à la chaleur, puis au refroidissement graduel » ; sens actuel, 1875, Larousse). Être, devoir être exposé de nouveau à l'action de la chaleur, à une température déterminée (en parlant d'un métal ou d'un produit métallique) : *L'acier ordinaire se recuit à une température variant de 750 °C à 900 °C.*

recuisson [rəkɥisɔ̃] n. f. (de *recuire,* d'après *cuisson ;* 1611, Cotgrave, au sens général de « action de recuire » ; sens 1-2, 1869, Littré). **1.** Opération consistant à réchauffer à une température convenable les objets de verre fabriqués, pour permettre le relâchement des tensions que provoque le façonnage du verre, et à les amener, par un refroidissement approprié, à la température ambiante sans créer de nouvelles tensions. || **2.** Syn. de RECUIT (en verrerie).

recuit, e [rəkɥi, -it] adj. (part. passé de *recuire ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « purifié » [en parlant de l'or, etc.] ; sens 1, 1869, Littré [« qui a les caractères des choses soumises à une cuisson prolongée », début du XX[e] s.] ; sens 2, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens 3, av. 1923, Loti ; sens 4, début du XX[e] s. ; sens 5, fin du XIX[e] s., A. Daudet ; sens 6, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Qui a cuit longuement, excessivement : *Un poulet cuit et recuit.* || *Par extens.* Qui a les caractères des choses soumises à une cuisson prolongée : *L'odeur recuite des lainages* (Martin du Gard). || **2.** *Class.* Qui, selon la médecine du XVII[e] s., a subi l'action prolongée de la chaleur du corps : *Une bile noire et recuite était mêlée dans ses déjections* (La Bruyère). || **3.** Qui a l'aspect des choses exposées depuis longtemps aux effets du soleil : *Au-dessus de cette uniformité de cubes de pierre, montent* [...] *toutes les vieilles tours carrées des mosquées, avec leurs placages de faïences jaunes et vertes, longuement recuites par des siècles de soleil* (Loti). *La moustache noire tranchait durement sur son teint recuit de vieux colonial* (Martin du Gard). || **4.** *Vx* ou *littér.* Décrépit, desséché : *Un vieillard fripé, recuit, réduit de moitié, tel m'apparut le collectionneur* (Duhamel). || **5.** *Fig.* Entretenu, cultivé depuis longtemps, invétéré : *C'était un personnage* [...] *énigmatique, mais pas assez important pour qu'on cherchât à scruter son énigme. Il en souffrait, et cette incuriosité à son endroit le mettait en état de haine recuite* (Daudet). *Je commençais à comprendre que je ne viendrais pas à bout d'un entêtement si bien recuit* (Duhamel). || **6.** *Class.* et *littér.* Qui est malin, retors : *M. Guillemeau a été un courtisan recuit et rusé* (G. Patin). *Un vieux cuistre, le P. Tellier, durci, recuit, dont l'âcre fiel jaunissait ses yeux louches* (Michelet).

● SYN. : **1** *mijoté ;* **3** *brûlé, calciné ;* **5** *ancré, enraciné.*

◆ **recuit** n. m. (sens 1, 1676, Félibien ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 1845, Bescherelle). **1.** Action de recuire un ouvrage, de le soumettre de nouveau à l'action de la chaleur. (On dit aussi RECUITE.) || **2.** *Spécialem.* Traitement thermique d'un produit métallurgique, consistant en un chauffage à une température suffisante

pour assurer son équilibre physico-chimique et structural, suivi d'un refroidissement lent. || **3.** Opération par laquelle on fixe les couleurs sur le verre ou l'émail. (Syn. RECUISSON.) || **4.** Partie pierreuse qu'on trouve dans la chaux mal préparée.

◆ **recuite** n. f. (sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, 1869, Littré [« fromage à la crème qu'on sert dans de petits plats », 1505, Platine]). **1.** Syn. de RECUIT (au sens 1). || **2.** Sérum obtenu dans la fabrication du sérac.

recul [rəkyl] n. m. (déverbal de *reculer* 1 ; XIII^e s., au sens de « possibilité de reculer » ; sens 1, 1867, Zola [« mouvement en arrière, en général », 1803, Boiste ; *recul du cœur*, 1869, Littré] ; sens 2, 1690, Furetière [pour le canon d'une arme à feu, av. 1576, B. de Monluc ; *recul d'une hélice*, 1904, Larousse] ; sens 3, 1801, Mercier ; sens 4, 1893, *Dict. général* [en parlant du temps, fin du XIX^e s., A. Daudet ; *prendre du recul*, début du XX^e s. — au fig., 1970, Robert] ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Action, mouvement d'un être vivant qui recule, qui se déplace, se porte vers l'arrière : *Dans la façade d'une maison de la place, un volet s'entrebâilla, une tête parut qui regarda le ciel de tous les côtés. Puis la tête rentra avec le rapide recul d'une tête de tortue et le volet se referma* (Giono). *Avoir un mouvement de recul. Le recul stratégique d'une armée.* || Spécialem. *Recul du cœur*, mouvement de réaction du cœur au moment de la systole. || **2.** Déplacement d'un véhicule, d'un corps, d'un objet mécanique, etc., vers l'arrière : *Le brusque recul des wagons d'un train quand on attelle la locomotive. Le recul des eaux après une crue.* || *Spécialem.* Mouvement vers l'arrière imprimé par les gaz au canon d'une arme à feu au moment du départ du coup : *Je ne sais si le recul d'une seule pièce ne ferait pas crouler tous ces vieux créneaux* (Chateaubriand). || Par extens. *Recul d'une hélice*, rapport au pas moyen de l'hélice d'un bateau de la différence entre ce pas et l'avance par tour de l'hélice. || **3.** *Fig.* Le fait de régresser, d'évoluer dans un sens contraire à celui du progrès : *Le recul des bonnes manières, de la politesse, de la moralité. Un recul de la civilisation. Vous ne me parlez jamais du pays, de la chose publique, du déficit de notre budget, de notre recul dans le monde, de la ruine de la civilisation blanche...* (Montherlant). || **4.** Distance, éloignement dans l'espace, nécessaire, par rapport à un objet, pour accomplir une action, et en particulier pour avoir de cet objet une vue convenable : *Sans un recul suffisant, il est impossible d'apprécier cette vaste fresque.* || Temps qui doit s'écouler pour permettre de juger certains faits avec objectivité : *Avec le recul, ces événements apparaîtront beaucoup plus importants à l'historien. Toute une partie de mon existence était trop près de moi, je manquais de recul pour la voir, et n'y voyant pas, j'ai inventé* (Daudet). || *Prendre du recul*, s'éloigner pour mettre une certaine distance entre un objet et soi : *Prendre du recul pour sauter un obstacle. Le jeune homme fit deux ou trois pas pour prendre un peu de recul* (Duhamel) ; au *fig.*, considérer avec détachement ce qui nous touche de près, pour pouvoir l'apprécier de façon impartiale. || **5.** Espace libre permettant aux joueurs de Ping-Pong, de tennis de se reculer pour voir venir et reprendre les balles.

● SYN. : **1** *reculade* (vx), *repli, rétrogradation, rétrogression, retraite* ; **2** *reflux* ; **3** *régression.* — CONTR. : **1** *approche, avance, progression* ; **2** *avance, montée* ; **3** *progrès.*

reculade [rəkylad] n. f. (de *reculer* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e s., Saint-Simon ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** *Vx* ou *littér.* Mouvement par lequel une personne ou une chose recule : *Le général Brown a fait faire à M. de Mirepoix d'énormes reculades* (Voltaire). *La vieille remercia le jeune homme et se retira à la reculade, jusque vers la porte* (Gautier). *La même plongeante reculade sur les genoux pliés, quand elle quittait son prie-Dieu* (Lorrain). *La reculade d'une armée, de l'ennemi.* || **2.** *Vx.* Action de reculer quelque chose : *C'était un plaisir de voir M. d'Heudicourt couper au lansquenet, et faire de brusques reculades de son tabouret à renverser ceux qui l'importunaient derrière* (Saint-Simon). || **3.** *Fig.* Le fait de ne pouvoir soutenir ses prétentions, d'être obligé de céder et d'adopter une position fort en retrait par rapport à une position antérieure intransigeante : *Des fanfaronnades qui aboutissent à une piteuse reculade. Il y fallait l'assentiment unanime des puissances. Or, la Russie a carrément refusé le sien : en exigeant, comme condition absolue, l'arrêt officiel des hostilités en Serbie et l'évacuation de Belgrade par les troupes autrichiennes ; ce qui, en l'état actuel, était vraiment demander à l'Autriche une reculade inacceptable* (Martin du Gard).

● SYN. : **1** *recul* ; **3** *dérobade.*

reculage [rəkylaʒ] n. m. (de *reculer* 1 ; 1951, Cazin, 87). Action de déplacer par jet de pelle le produit abattu sur un chantier de mine.

reculant, e [rəkylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *reculer* 1 ; av. 1885, V. Hugo). Qui recule (au pr. et au fig.) : *La croupe reculante de quelque cheval effaré* (Barbey d'Aurevilly). *L'impossible est une frontière toujours reculante* (Hugo).

reculé, e [rəkyle] adj. (part. passé de *reculer* 1 ; fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre*, au sens de « refoulé » ; sens 1-2, 1549, R. Estienne). **1.** Se dit d'un lieu éloigné, isolé, situé à l'écart : *Il se renfermait dans le lieu le plus reculé de son palais, pour mieux cacher sa défiance, et pour n'être jamais observé quand il préparait ses repas* (Fénelon). *Une personne comme il faut, M^lle Blampignon [...], toujours malade et que l'état de sa santé retenait constamment chez sa mère, au fond d'une province reculée* (France). || **2.** Se dit des époques, des temps très anciens, ou de ce qui leur appartient : *Ces traditions, qui remontent jusqu'aux siècles les plus reculés, prouvent au moins l'antiquité des peuples de l'Égypte* (Condillac). *Il fallait par conséquent qu'il* [Wagner] *allât chercher ses sujets dans un passé reculé et, au-delà du passé, dans la légende* (Claudel).

● SYN. : **1** *écarté, lointain, perdu, retiré* ; **2** *ancien, antique, millénaire, séculaire.*

reculée [rəkyle] n. f. (part. passé fém. substantivé de *reculer* 1 ; fin du XII^e s., *Chevalerie Ogier*, au sens de « action de reculer, retraite » ; XIII^e s., Rutebeuf, au sens de « coin retiré » ; sens 1, milieu du XVI^e s. ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Espace qui permet le recul : *Il n'y a pas assez de reculée pour que la voiture tourne* (Dict. général). || **2.** Sur la bordure occidentale du Jura, vallée profonde, aux parois verticales, qui se termine en cul-de-sac au pied d'un escarpement calcaire, le « bout-du-monde » : *La reculée de la Seille à Baume-les-Messieurs.*

reculement [rəkylmɑ̃] n. m. (de *reculer* 1 ; milieu du XIV^e s., aux sens 1-2 [*servitude de reculement*, 1877, Littré ; *mur en reculement*, 1904, Larousse] ; sens 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris* ; sens 4, XVI^e s. ; sens 5, 1680, Richelet). **1.** *Vx* ou *littér.* Action de reculer, mouvement en arrière : *Embarras de carrosses, cris dans la rue, flambeaux allumés, reculement et gens roués* (Sévigné). *Enfin l'intrus fit quelques pas dans un reculement général* (Savignon). || **2.** *Vx.* Action de reculer, de porter plus loin quelque chose : *Que de dons du ciel ne faut-il pas pour bien régner ! [...] Une vaste capacité, qui s'étende non seulement aux affaires de dehors, au commerce, aux maximes d'État, aux vues de la politique, au reculement des frontières par la conquête de nouvelles provinces...* (La Bruyère). || Auj. *Servitude de reculement*, servitude frappant légalement le propriétaire d'une construction dépassant les limites du plan d'alignement sur la voie publique, et qui comporte l'obligation d'édifier toute nouvelle construction en arrière de ces limites. || *Mur en reculement*, mur construit en arrière de l'alignement. || **3.** *Class.* Action de retarder quelque chose, d'en remettre l'accomplissement, d'en éloigner l'issue : *Lundi [...] se doivent faire les noces de M. de Vendôme. Il est vrai qu'on parle déjà d'un reculement jusques au huitième de juillet* (Malherbe). *Le reculement de ce procès ne vient que par la chicane des parties adverses* (Furetière, 1690). || **4.** Partie reculée, éloignée de l'espace : *Tout au fond, dans un reculement formidable, pardessus des plaines et des villages, on entrevoyait une sombre verdure de forêts* (Maupassant).

|| **5.** Partie du harnais qui couvre l'arrière du cheval et enveloppe la croupe : *Un quart de lieue plus loin, il fallut s'arrêter pour raccommoder, avec de la corde, le reculement qui était rompu* (Flaubert).

1. reculer [rəkyle] v. intr. (de *re-* et de *cul ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens 1 [« ...se retirer contraint et forcé... », v. 1355, Bersuire ; avec un complément sans préposition, v. 1185, *Aliscans ; reculer pour mieux sauter,* 1611, Cotgrave (d'abord *reculer pour le plus loin saillir,* 1273, Adenet) — « retarder inutilement une décision inévitable », 1869, Littré] ; sens 2, XIII^e s., *Chronique de Rains,* 102 ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1656, Pascal [« ...temporiser », 1657, Pascal ; *ne reculer devant rien,* 1875, Larousse ; *reculer à quelque chose, à faire quelque chose,* 1559, Amyot] ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Aller, se porter en arrière : *Reculez un peu pour la troisième* [révérence] (Molière). *« Et qui t'a dit cela ? » demanda le baron, qui, lâchant sa femme, recula de deux pas* (Balzac). *Si ma cousine recule quand je lui tends la main, je vous dirai à mon tour : « Excusez-moi » ; l'amour peut voler un baiser, mais non pas l'amitié* (Musset). *Faire reculer un cheval.* || *Spécialem.* Céder la place, se retirer contraint et forcé (notamment en parlant de troupes) : *Reculer devant un ennemi supérieur en nombre. Pourrait-on reculer en combattant sous vous ?* (Corneille). *La nature a peur de l'homme ; le fauve recule devant lui et il faut qu'il déjoue son attention pour oser l'attaquer* (Arnoux). || *Class.* Pouvait s'employer avec un complément indiquant la distance introduit sans préposition : *Si vous reculez quatre pas, et que vous creusiez, vous trouverez un trésor* (La Fontaine). || Fig. *Reculer pour mieux sauter,* autref., temporiser ou faire des concessions pour s'assurer de meilleurs avantages ultérieurement : *Si je recule, c'est pour mieux sauter* (Cyrano) ; auj., retarder inutilement une décision inévitable. || **2.** Être porté, déplacé vers l'arrière, en parlant d'un objet, d'un corps, d'un véhicule, etc. : *Le canon d'une bouche à feu recule après le départ du coup. Faites reculer votre voiture, elle bloque le passage. La crue est finie : depuis deux jours, les eaux reculent.* || **3.** S'éloigner (ou paraître s'éloigner) dans l'espace ou dans le temps : *L'homme a fait reculer peu à peu les bêtes féroces, il a purgé la terre de ces animaux gigantesques* (Buffon). *Les gens qui voyagent beaucoup savent avec quelle promptitude le voyage d'hier recule dans le passé* (Duhamel). || **4.** *Fig.* Renoncer à soutenir une prétention, se montrer moins résolu ou plus conciliant, face à un obstacle ou à la fermeté de l'adversaire : *Il est trop tard pour reculer, il faut agir. Reculer devant le danger, devant les difficultés, devant des complications imprévues. Vous reculez, lui dis-je en l'interrompant, vous reculez, mon père, vous abandonnez le principe général* (Pascal). *Le père Malois recule devant le procès dont je le menace. Je recevrai mon argent demain* (Maupassant). || *Spécialem.* Différer d'agir, hésiter, temporiser : *Il doit s'expliquer, il ne peut plus reculer.* || *Ne reculer devant rien,* être prêt à tout, et en particulier à employer tous les moyens pour parvenir à ses fins. || Class. et littér. *Reculer à quelque chose, à faire quelque chose,* s'y refuser, s'y opposer : *Faites-moi prononcer l'arrêt de mon trépas ; | Que j'ouvre mon tombeau, je n'y recule pas* (Rotrou). *Elle reculait, même entre nous, à toucher ce sujet* (Hermant). || **5.** *Fig.* Perdre son rang, son avance, marquer une régression (en parlant des personnes ou des choses) : *Il a reculé de trois places au classement général de la course. Qui n'avance pas dans les voies de Dieu recule* (Massillon). *Les Espagnols avancent quand nous reculons ; ils ont fait plus de progrès en deux ans que nous n'en avons fait en vingt* (Voltaire). *D'ailleurs, l'épidémie sembla reculer et, pendant quelques jours, on compta une dizaine de morts seulement* (Camus).

• SYN. : **1** *se retirer ; battre en retraite, décrocher, refluer, se replier ;* **3** *disparaître, s'effacer, s'estomper, fuir ;* **4** *se dérober, lâcher pied ; atermoyer, lambiner* (fam.), *lanterner* (fam.) ; **5** *perdre du terrain, régresser.* — CONTR. : **1** *avancer ; approcher, gagner du terrain, se rapprocher ;* **2** *avancer, gagner ;* **4** *affronter, braver, se défendre, résister, tenir ; se décider, se déterminer.*

◆ v. tr. (sens 1, XII^e s., *Chevalerie Vivien ;* sens 2, 1690, Furetière [au fig., 1669, Boileau] ; sens 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [« repousser... à une époque plus ancienne », av. 1784, Diderot] ; sens 4, 1686, M^{me} de Sévigné). **1.** Faire aller, ramener en arrière, déplacer vers l'arrière : *Reculer son siège, un meuble.* || **2.** Reporter plus loin, à une certaine distance : *Reculer une clôture. Reculer la limite de l'alignement sur la voie publique. Trajan* [...] *avait rétabli la gloire du nom romain chez les étrangers, et reculé les frontières de l'empire par des victoires signalées* (Condillac) ; et au fig. : *Mais je me tus, je ne félicitai pas M. d'Argencourt d'offrir un spectacle qui semblait reculer les limites entre lesquelles peuvent se mouvoir les transformations du corps humain* (Proust). || **3.** Reporter plus loin dans le temps, remettre à plus tard : *Reculer la date de ses vacances. Reculer le moment d'une décision. Reculer un paiement, la signature d'un contrat.* || Repousser, remonter à une époque plus ancienne : *Reculer la date d'un événement historique, la datation d'un mot. Ces peuples* [les Japonais] *ont aussi la manie de reculer leur origine* (Diderot). || **4.** *Class.* Éloigner quelqu'un de ses objectifs, compromettre la conclusion d'une affaire : *Tite, par vingt années de service dans une seconde place, n'est pas encore digne de la première, qui est vacante* [...] *Il naît de dessous terre un autre clerc pour la remplir. Tite est reculé ou congédié* (La Bruyère). *Les autres prétendants prendront patience, s'il leur plaît ; ce n'est pas sans chagrin qu'ils verront leurs espérances reculées* (Sévigné).

• SYN. : **2** *pousser, repousser ;* **3** *ajourner, différer, renvoyer, surseoir à.*

◆ **se reculer** v. pr. (sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, 1642, Corneille). **1.** Se porter en arrière : *Elle marchait lentement entre les tables des capitaines, qui se reculaient un peu en la regardant passer* (Flaubert). || **2.** *Class.* Être différé, retardé : *Le retour du Roi se recule toujours* (Sévigné).

2. reculer [rəkyle] n. m. (emploi substantivé de *reculer* 1 ; 1580, Montaigne, au sens de « fait de reculer » [en parlant d'une personne] ; sens I, 1869, Littré [aussi « allure rétrograde... du cheval »] ; sens II, 1771, Trévoux).

I. Marche d'un animal qui recule. || *Spécialem.* Allure rétrograde et mouvement de dressage du cheval.

II. Sorte de lime dont se servent les horlogers.

reculeur [rəkylœr] n. m. (de *reculer* 1 ; 1875, Larousse). Ouvrier des mines qui exécute le reculage.

reculons (à) [arkylɔ̃ *ou* arəkylɔ̃] loc. adv. (de *reculer* 1 ; XIII^e s., *Roman de Renart* [« en tournant le dos à ce vers quoi on se dirige », v. 1265, J. de Meung ; *aller... à reculons,* au fig., 1671, Pomey — *gagner sa vie à reculons,* « laisser sa fortune se défaire », 1532, Rabelais]). En reculant, en allant en arrière : *Un cordier patriarche, | Vieux qui fait bruyamment tourner sa roue et marche | À reculons, son chanvre autour des reins tordu* (Hugo). || *Spécialem.* En tournant le dos à ce vers quoi on se dirige : *Peut-être qu'on n'avance vers l'avenir qu'à reculons et sans le voir, à la manière des rameurs et des cordiers, la figure tournée vers le passé ?* (Claudel). || Fig. *Aller, marcher à reculons,* en sens inverse du progrès : *Le mariage de notre petite M^{me} de Rabutin ne va-t-il point à reculons ?* (Sévigné).

récupérable [rekyperabl] adj. (de *récupérer ;* XV^e s., au sens 1 [rare av. 1823, Boiste] ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Se dit de choses matérielles ou de valeurs qui peuvent être récupérées : *Des déchets de fabrication récupérables. Une créance récupérable.* || **2.** Se dit des journées ou des heures de travail chômées ou perdues qui devront être remplacées par un temps de travail équivalent : *Un jour férié chômé, payé, non récupérable.* || **3.** Se dit de militaires réformés susceptibles d'être reclassés dans le service armé, ou de personnes devenues inaptes à quelque chose et qui peuvent être à nouveau utilisées : *Obligé de récupérer tout ce qui est récupérable pour le service armé* (H. Bataille).

récupérateur [rekyperatœr] n. m. (dér. savant de *récupérer ;* fin du XVI^e s., Brantôme,

au sens de « celui qui récupère » ; sens 1, 1888, Larousse ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Appareil destiné à utiliser, à la suite d'une opération industrielle, des résidus de matière ou d'énergie qui ne sont plus utilisables directement pour l'opération considérée, mais peuvent servir à des opérations auxiliaires ou à d'autres usages. || **2.** Appareil destiné à emmagasiner la force vive du recul d'une arme à feu, pour ramener le canon ou la culasse mobile à sa position de tir après le départ du coup : *Le récupérateur, sur les armes automatiques, est un simple ressort.*

◆ adj. m. (sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 7 juin 1968, *l'Observateur*). **1.** Qui récupère : *Ressort récupérateur.* || **2.** Se dit de ce qui favorise une récupération d'ordre idéologique ou politique.

récupération [rekyperasjɔ̃] n. f. (lat. *recuperatio,* recouvrement, de *recuperatum,* supin de *recuperare* [v. RÉCUPÉRER] ; milieu du XIVe s., au sens 1 [*récupération des fusées et des satellites,* 1968, Larousse ; *récupération en vol,* 1970, Robert] ; sens 2, 1948, Sartre [pour la chaleur et *chaudière, four à récupération, freinage par récupération,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1964, Larousse [aussi « rapport des quantités totales d'huile récupérées... »] ; sens 4, 1964, Robert ; sens 5, 12 févr. 1969, *le Monde* [pour les initiateurs d'une idéologie, 17 mars 1971, *l'Université syndicaliste*]). **1.** Action de récupérer quelque chose, d'en retrouver la possession : *La récupération d'une créance douteuse.* || Spécialem. *Récupération des fusées et des satellites,* ensemble de la procédure qui a pour fin de ramener au sol, et dans l'état voulu, un engin spatial, et en particulier un satellite habité. || *Récupération en vol,* procédé de récupération d'une capsule spatiale qui utilise un avion-cargo. || **2.** Action de récupérer ce qui pourrait être perdu : *La récupération des métaux non ferreux.* || *Spécialem.* Dans l'industrie, opération par laquelle la chaleur sensible des fumées ou des gaz sortant de certains appareils est utilisée à divers usages secondaires, notamment par l'intermédiaire de récupérateurs. || *Chaudière à récupération,* chaudière chauffée par les gaz recueillis à la sortie d'un appareil industriel (four, par ex.), et utilisée pour la production d'eau chaude ou de vapeur. || *Four à récupération,* four comportant des récupérateurs. || *Freinage par récupération,* système de freinage employé sur certaines locomotives électriques, et qui transforme, dans un moteur fonctionnant en générateur, l'énergie disponible en énergie électrique, qui est restituée partiellement au réseau. || **3.** Dans l'industrie pétrolière, procédé par lequel on retire une essence ou une huile d'un sous-produit. || Rapport des quantités totales d'huile récupérées par l'exploitation d'un gisement à celles qui sont en place dans le gisement. || **4.** Action de remplacer des heures de travail perdues par un temps de travail équivalent : *La récupération d'un congé exceptionnel.* || **5.** Le fait de reprendre à son profit, en les contrôlant, un mouvement d'opinion ou une action collective : *La récupération d'un mouvement de grève spontané par un syndicat.* || Le fait de détourner de leurs objectifs les initiateurs d'une idéologie, en les amenant à se rapprocher d'un mouvement d'idées traditionnel.

récupéré [rekypere] adj. et n. m. (part. passé de *récupérer ;* 1923, Larousse). En termes militaires, se dit d'un homme placé dans la position de réforme et qui se trouve reclassé dans le service armé après un nouvel examen médical.

récupérer [rekypere] v. tr. (lat. *recuperare,* recouvrer, rentrer en possession de, regagner, ramener à soi, de *recipere,* ramener, reprendre, recevoir [v. RECEVOIR] ; fin du XIIIe s., Aimé du Mont-Cassin, comme v. pr., au sens de « se réfugier » ; comme v. tr., au sens I, 1, 1495, Vignay [*récupérer ses forces, la santé,* 1936, R. Martin du Gard] ; sens I, 2, 1964, Robert [aussi *récupérer des journées, des heures de travail*] ; sens I, 3, 1939, Esnault ; sens I, 4, XXe s. ; sens II, 1, 1922, M. Prévost, p. 16 ; sens II, 2, début du XXe s. ; sens II, 3, 1968, Larousse ; sens II, 4, 24 sept. 1966, *le Monde* [« reprendre le contrôle d'une idéologie... », 24 avr. 1970, *Femmes d'aujourd'hui*]). [Conj. **5 b.**]

I. RÉCUPÉRER QUELQUE CHOSE. **1.** Rentrer en possession de ce qu'on avait déboursé, avancé, prêté, égaré, etc. : *Récupérer un cautionnement. Récupérer des frais de voyage. Récupérer des livres prêtés. Il retrouva ensuite sa netteté d'homme d'affaires pour énumérer les fonds qui revenaient à Martha, et ceux qu'il importait de récupérer au plus tôt pour elle* (Yourcenar). || Spécialem. *Récupérer ses forces, la santé,* etc., les recouvrer après un moment de fatigue, de faiblesse, après une maladie. || **2.** Recueillir, en vue d'en tirer parti, ce qui autrement serait perdu : *Récupérer la ferraille. Récupérer des déchets, des vieux papiers, des emballages vides. Récupérer du matériel militaire usagé. Récupérer de la chaleur, de l'énergie.* || **3.** *Récupérer des journées, des heures de travail,* remplacer des journées ou des heures de travail chômées ou perdues pour des raisons diverses par un temps de travail équivalent : *Récupérer une journée de congé.* || **4.** *Fam.* Prendre possession, s'emparer de quelque chose (sans idée de reprise), ou faire un gain ou une économie, considérés comme un dédommagement, une compensation : *Récupérer sur l'ennemi un matériel militaire important. Elle* [Gisèle] *avait fait croire à son père que les denrées à Paris coûtaient moins cher et qu'elle y récupérait, et au-delà, le prix d'un aller et retour en troisième* (Mauriac).

II. RÉCUPÉRER QUELQU'UN. **1.** *Fam.* Retrouver, ramener quelqu'un dont on était séparé depuis un certain temps : *Non, demain je ne suis pas libre : je récupère mes enfants qui reviennent de vacances. La table de la comtesse Anderny avait récupéré ses convives* (M. Prévost). || **2.** Affecter au service armé, à la suite d'une visite médicale, des hommes placés jusque-là dans la position de réforme : *Ordre de récupérer quatre-vingt-cinq pour cent* (Romains). || **3.** Réintroduire dans une activité professionnelle ou dans la vie sociale des personnes que leur état physique rendait inaptes à leur ancien métier, ou que leur comportement passé avait écartées de la société : *Rééduquer et récupérer les victimes d'accidents du travail, de grands blessés de guerre. Récupérer d'anciens détenus.* || **4.** Neutraliser un adversaire, principalement un adversaire politique, en reprenant soi-même les idées ou le mouvement qu'il représente, mais en les détournant de leur but initial. || *Par extens.* Prendre le contrôle d'une idéologie, d'un mouvement d'opinion, de manière à les priver de tout caractère subversif.

● SYN. : **I, 1** *recouvrer, reprendre.*

◆ v. intr. (1897, Bloy). Retrouver ses forces après un effort violent ou une maladie : *Un athlète qui récupère vite.*

● SYN. : *se remettre, reprendre, se rétablir.*

récurage [rekyraʒ] n. m. (de *récurer* [v. ce mot] ; 1509, Godefroy, écrit *rescuraige ; récurage,* XVIIIe s.). Action de récurer quelque chose : *Le récurage d'une casserole.*

récurer [rekyre] v. tr. (de *r[e]-* et de *écurer* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Recueil des fabliaux* [II, 101], comme v. pr., écrit *soi rescurer,* au sens de « faire toilette » [en parlant d'une femme] ; écrit *récurer,* comme v. tr., au sens 2, XVIe s., *Coutumier général,* I, 884 ; sens 1, 1762, Acad.). **1.** Nettoyer en frottant avec quelque chose de rugueux ou avec un produit détersif : *Récurer un réchaud, une bassine. J'étais bibliothécaire de M. l'évêque, et les fenêtres de la galerie donnaient sur une cour où je voyais tous les matins une fille de cuisine récurer les casseroles de Monseigneur* (France). || **2.** *Récurer une vigne,* lui donner un troisième labour.

récureur, euse [rekyrœr, -øz] n. (de *récurer ;* 1807, J.-F. Michel). Personne qui récure : *Je me décide à approcher du récureur de pistolet, qui, du reste, ne rit plus* (Vallès).

récurrence [rekyrɑ̃s] n. f. (de *récurrent ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, av. 1867, Baudelaire [« retour d'un fait à la mémoire », fin du XIXe s., Huysmans] ; sens 3, 1972, Bureau et Namian ; sens 4, 1951, A. Lalande [en épistémologie, 1975, Larousse] ; sens 5, 1902, H. Poincaré). **1.** Caractère de ce qui est récurrent, de ce qui revient en arrière, vers son origine : *La récurrence des nerfs laryngés inférieurs* (Littré). || **2.** Caractère

de ce qui revient, se répète, et en particulier se répète périodiquement ; retour, rappel : *Nous avons observé que, dans « Tannhäuser », la récurrence des deux thèmes principaux, le motif religieux et le chant de volupté, servait à réveiller l'attention du public* (Baudelaire). || *Spécialem.* Retour d'un fait à la mémoire : *Les seuls événements de la nuit dont la récurrence ne lui fût pas odieuse* (Huysmans). *Une subite récurrence de mes études d'autrefois* (Bourget). || **3.** En informatique, répétition d'un traitement. || **4.** Action en retour que l'agent exerce sur lui-même, et notamment modification qu'une connaissance fait subir à son objet. || *Spécialem.* En épistémologie, notion selon laquelle une science et son passé doivent être appréciés en fonction de l'état présent de cette science. || **5.** *Raisonnement* ou *démonstration par récurrence,* raisonnement par lequel on étend à toute une série une propriété de l'un des termes, en montrant que, si elle appartient à un premier terme, et qu'elle puisse s'affirmer d'un second, elle appartient à un troisième, et ainsi de suite.

• SYN. : **2** *réapparition, réitération, répétition ; réminiscence, souvenir.*

récurrent, e [rekyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *recurrens, -entis,* part. prés. de *recurrere,* courir en arrière, revenir en courant, revenir [au fig.], de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *currere,* courir ; 1541, Canappe, au sens 1 [pour des nerfs, des artères ; « ...qui revient sur soi-même » et *sensibilité récurrente,* 1869, Littré] ; sens 2, av. 1922, Proust [*fièvre récurrente,* 1904, Larousse ; *typhus récurrent, image récurrente,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1713, Bloch-Wartburg). **1.** Qui revient en arrière, qui revient sur soi-même. || *Spécialem.* Se dit de plusieurs artères et de plusieurs nerfs, en raison de leur trajet : *Artères récurrentes cubitales, péronières, radiales, tibiales. Nerfs récurrents, ou nerfs laryngés inférieurs.* || *Sensibilité récurrente,* sensibilité des racines antérieures de la moelle épinière (motrices), due à des filets nerveux venant des racines postérieures correspondantes. || **2.** Qui revient, réapparaît, se reproduit : *Au sein de nos relations amicales ou purement mondaines, il y a une hostilité momentanément guérie, mais récurrente par accès* (Proust). || *Fièvre récurrente,* ou *typhus récurrent,* maladie microbienne due à un spirochète et caractérisée par des accès de fièvre entrecoupés de périodes de rémission de quelques jours. || *Image récurrente,* ou *image consécutive,* image présentant le caractère d'un négatif, qui se produit après une sensation visuelle et en l'absence de l'objet ayant causé cette sensation primaire. || **3.** *Série récurrente,* en mathématiques, série dont chaque terme se calcule au moyen d'un certain nombre de termes qui le précèdent.

récursif, ive [rekyrsif, -iv] adj. (angl. *recursive,* récursif, du lat. *recursum,* supin de *recurrere,* revenir en arrière [v. RÉCURRENT] ; 1968, Larousse, au sens I, 1 [aussi *élément récursif* et *processus génératif récursif*] ; sens I, 2-3, 1975, Larousse ; sens II, 1972, *Dict. de linguistique*).

I. 1. En logique et en linguistique, se dit de ce qui peut être répété de façon indéfinie : *Construction récursive.* || *Élément récursif,* en grammaire générative, élément linguistique susceptible d'être inclus comme constituant d'un élément de même nature, et cela un nombre indéfini de fois. || *Processus génératif récursif,* en grammaire générative, processus qui énumère, au moyen d'un ensemble fini de règles ou d'instructions, un ensemble infini d'éléments (par ex., l'ensemble des phrases d'une langue). || **2.** Se dit d'une définition qui se réfère à elle-même : *La définition « un entier est soit un chiffre, soit un entier suivi d'un chiffre » est récursive.* || **3.** En informatique, se dit d'un programme organisé de façon qu'il puisse se rappeler lui-même, c'est-à-dire demander sa propre exécution au cours de son déroulement.

II. Se dit d'une consonne réalisée par un mouvement de récursion, et dont l'articulation, par conséquent, n'utilise pas l'air pulmonaire.

récursion [rekyrsjɔ̃] n. f. (bas lat. *recursio,* retour, vomissement, du lat. class. *recursum,* supin de *recurrere,* revenir en arrière [v. RÉCURRENT] ; 1972, *Dict. de linguistique*). Mouvement articulatoire par lequel l'air rassemblé au-dessus de la glotte fermée est expulsé par une remontée brusque de la glotte.

récursivité [rekyrsivite] n. f. (dér. savant de *récursif ;* 1968, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** En logique et en linguistique, propriété de ce qui peut être répété de façon indéfinie : *La récursivité d'une règle de grammaire.* || **2.** En informatique, qualité d'un programme récursif.

récursoire [rekyrswar] adj. (dér. savant du lat. *recursus,* recours [v. RECOURS] ; 1679, J. Savary). Se dit de la demande reconventionnelle qui est formée en réponse à l'action du demandeur.

récusable [rekyzabl] adj. (de *récuser ;* 1529, Isambert [XII, 315], au sens 1 ; sens 2, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné [pour un goût, av. 1747, Vauvenargues]). **1.** En droit, qui peut être récusé : *Un témoin récusable.* || **2.** Se dit d'une personne dont on peut ne pas reconnaître l'autorité : *Il est vrai que je suis un peu récusable, et que je passe pour être bien indulgent sur ces intérêts* (Voltaire) ; et par extens. : *Un goût récusable.*

récusant, e [rekyzɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *récuser ;* 1611, Cotgrave). Qui récuse, exerce un droit de récusation.

récusation [rekyzasjɔ̃] n. f. (lat. *recusatio,* refus, protestation, réclamation, de *recusatum,* supin de *recusare* [v. RÉCUSER] ; 1332, Bloch-Wartburg). Action de récuser quelqu'un (un juge, un expert, un juré, un témoin) : *Le droit de récusation des jurés appartient au ministère public et à l'accusé.*

récuser [rekyze] v. tr. (lat. *recusare,* repousser, décliner, refuser, protester contre, opposer une réclamation, une objection, de *re-,* préf. marquant le mouvement vers l'arrière [v. R(E)-], et de *causa,* cause, motif, affaire, procès ; XIII[e] s., Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, v. 1355, Bersuire ; sens 2, 1669, Racine). **1.** En droit, refuser d'accepter pour juge, pour arbitre, pour expert, pour témoin, etc., une personne dont on suspecte l'impartialité. || **2.** Rejeter, repousser quelqu'un ou quelque chose dont on ne reconnaît pas l'autorité : *Des philosophes ne doivent pas récuser Bayle* (Voltaire). *Tout repose sur le témoignage des victimes, qui peut toujours être récusé* (Mauriac).

• SYN. : **2** *contester, infirmer.*

◆ **se récuser** v. pr. (début du XIV[e] s., au sens de « refuser de soumettre sa cause à un juge dont on suspecte l'impartialité » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** En droit, refuser de faire acte de juge ou de témoin : *Le seul témoin s'est récusé.* || **2.** Refuser d'accepter une charge, une mission, un poste ; se déclarer incompétent pour trancher une question.

recyclage [rəsiklaʒ] n. m. (de *recycler ;* 1964, Larousse, aux sens I, 1 et II, 3 ; sens I, 2, 3 sept. 1964, *le Figaro ;* sens II, 1-2, 1964, Larousse [« récupération des vapeurs d'huile... », 1975, Larousse ; « aspiration des gaz d'échappement... », 24 avr. 1967, *l'Express*]).

I. 1. Action de changer l'orientation scolaire d'un enfant pour le faire passer dans un cycle d'études auquel il semble mieux adapté. || **2.** Formation complémentaire ou entièrement nouvelle donnée à des adultes, pour leur permettre de s'adapter aux progrès techniques et scientifiques intervenus dans leur spécialité ou de s'orienter vers une nouvelle branche d'activité : *Le recyclage des cadres et techniciens de l'industrie. Stage de recyclage.*

II. 1. Opération par laquelle on fait passer de nouveau, dans une fraction d'un circuit ou d'un cycle de traitement, un fluide ou des matières qui l'ont déjà parcourue, afin de compléter leur transformation. (Syn. RECIRCULATION.) || **2.** Action de traiter un fluide ou une matière en vue de sa réutilisation ou de son épuration. || *Spécialem.* Récupération des vapeurs d'huile à la sortie du reniflard d'un

moteur d'automobile, pour les diriger dans le filtre à air du moteur au lieu de les laisser s'échapper directement dans l'atmosphère. || Aspiration des gaz d'échappement d'un moteur en vue de diminuer leur pouvoir polluant. || **3.** Réinjection, dans un gisement de pétrole, du gaz produit, après l'avoir débarrassé de sa teneur en éléments légers, tels que gazoline, butane, propane.

recycler [rəsikle] v. tr. (de *re-* et de *cycle ;* 1962, A. Eck [p. 71-72], au sens II ; sens I, 25 mars 1966, *le Monde*).

I. Soumettre des personnes à un recyclage : *Recycler des ingénieurs, des membres du corps enseignant.*

II. Soumettre un fluide, un produit à une opération de recyclage : *Recycler de l'air pollué.*

◆ **se recycler** v. pr. (sept. 1965, *le Français dans le monde*). Mettre à jour ses connaissances techniques ou scientifiques dans un domaine donné, ou recevoir une formation accélérée pour accéder à une activité nouvelle.

rédacteur, trice [redaktœr, -tris] n. (de *rédact[ion]* ; 1752, Trévoux, au sens de « celui qui compile des documents juridiques » ; sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1869, Littré [« collaborateur régulier d'un journal... », 1798, Acad. ; *rédacteur en chef,* 1830, Stendhal ; *société de rédacteurs,* 1975, Larousse]). **1.** Auteur de la rédaction d'un texte : *Le rédacteur d'une circulaire, d'une notice publicitaire, d'un prospectus. Le rédacteur d'un article de dictionnaire.* || **2.** Personne dont la profession est de rédiger des textes (documents administratifs, correspondances, articles de publication, etc.) : *Rédacteur publicitaire. Rédacteur-facturier.* || *Spécialem.* Collaborateur régulier d'un journal, d'un périodique : *Rédacteur aux faits divers dans un grand quotidien. Rédacteur politique. Être rédactrice dans un journal féminin.* || *Rédacteur en chef,* celui qui a la responsabilité de la rédaction d'une publication. || *Société de rédacteurs,* société regroupant des journalistes au sein d'un ou de plusieurs organes de presse, en vue de faire participer ses membres à la gestion de la ou des publications auxquelles ils appartiennent.

rédaction [redaksjɔ̃] n. f. (empr. [pour servir de n. d'action à *rédiger*] du bas lat. *redactio,* réduction [en arithmétique], du lat. class. *redactum,* supin de *redigere,* ramener, faire rentrer, réduire à [v. RÉDIGER] ; milieu du XVIe s., au sens de « fait de réduire, de ramener [à] » ; sens 1, 1690, Furetière [« activité de celui qui rédige pour un journal », 1798, Acad.] ; sens 2, 1845, Bescherelle [aussi « local où travaillent les rédacteurs »] ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** Action de rédiger un texte ; résultat de cette action : *Travail de rédaction. La rédaction d'un acte, d'un texte de loi. Une première rédaction du communiqué a dû être remaniée à la demande d'un des participants à la conférence. Il n'était guère aimé* [l'inspecteur Robineau], *car un inspecteur n'est pas créé pour les délires de l'amour, mais pour la rédaction de rapports* (Saint-Exupéry). || *Spécialem.* Activité de celui qui rédige pour un journal : *On fonda un journal qui* [...] *rechercha la rédaction de Marcas* (Balzac). || **2.** Ensemble des rédacteurs d'un journal, d'une publication, d'une maison d'édition : *Le secrétaire de la rédaction.* || *Salle de rédaction,* ou simplem. *rédaction,* local où travaillent les rédacteurs : *Voici la salle de rédaction ; quelques chaises, une grande table avec un immense tapis vert* (Daudet). || **3.** Exercice scolaire élémentaire, qui consiste à exprimer par écrit des idées simples : *Être premier en rédaction.*

● SYN. : **3** *composition française, narration.*

rédactionnel, elle [redaksjɔnɛl] adj. (de *rédaction ;* 11 juill. 1874, *Revue critique,* p. 20). Relatif à la rédaction : *Travail rédactionnel.*

redan ou **redent** [rədɑ̃] n. m. (de *re-* et de *dent ;* 1611, Cotgrave, écrit *redent* [*redan,* 4 juill. 1677, J.-B. Colbert], au sens 1 [au fig., fin du XIXe s., A. Daudet] ; sens 2, 1761, J.-J. Rousseau [« ... terminaison d'un pli légèrement oblique... », 1964, Larousse] ; sens 3 et 6, 1964, Larousse ; sens 4, 1743, Trévoux ; sens 5, 1736, Aubin ; sens 7, av. 1850, Balzac). **1.** Ouvrage de la fortification bastionnée, composé de deux faces formant un angle saillant. || *Fig.* et *littér.* Retranchement : *Privé de mes armes, forcé dans mes derniers redans, je n'avais plus qu'à fuir* (Daudet). || **2.** Rocher formant angle : *Un château, ouvrage des Carthaginois, selon la tradition populaire, se montrait sur le redan taillé à pic* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Sur le bord d'une chaîne plissée, terminaison d'un pli légèrement oblique par rapport à la direction générale de la chaîne. || **3.** Découpure de pierre en forme de dent, à l'intérieur des compartiments des fenêtres du Moyen Âge. || **4.** Ressaut ménagé, de distance en distance, dans un mur édifié sur un terrain en pente, pour que les assises soient de niveau dans chacun des segments du mur. || *Pignon à redans,* v. PIGNON 2. || **5.** Groupe d'entailles de sens opposés, faites dans deux pièces de charpente qu'on veut rendre solidaires. || **6.** Décrochement vertical présenté par la carène d'un canot rapide ou d'un hydravion, perpendiculairement à l'axe de celle-ci, pour faciliter le glissement de la coque sur l'eau. || **7.** *Littér.* Saillie, ressaut naturels : *Les rides creuses de ses joues, les redans de son crâne tortueux* (Balzac).

reddition [rɛdisjɔ̃] n. f. (lat. impér. *redditio,* action de rendre, apodose [en rhétorique], action de reprendre, de revenir sur, du lat. class. *redditum,* supin de *reddere,* rendre [v. RENDRE] ; 1356, Isambert [IV, 859], au sens I ; sens II, 1, 1407, Du Cange ; sens II, 2, 1964, Larousse).

I. ACTION DE SE RENDRE. Acte par lequel un chef militaire, une troupe cernée ou une place assiégée met bas les armes, conformément à une capitulation signée ou non avec l'ennemi : *En 1945, les Alliés ont exigé de l'Allemagne une reddition sans condition. Une œuvre célèbre de Vélasquez représente « la Reddition de Breda »* [1625]. *Ils envoyèrent des députés pour traiter, avec Philippe, de la reddition de leur ville* (Rollin). *Je vous prie de faire survoler Port-Gentil par des avions annonçant par tracts la reddition du général Têtu à Libreville et demandant qu'on se soumette* (De Gaulle).

II. ACTION DE RENDRE. **1.** *Reddition de comptes,* acte par lequel un mandataire, un comptable ou la personne chargée d'administrer la fortune d'autrui présente les comptes de sa gestion : *Une reddition de compte peut s'effectuer à l'amiable ou en justice. Reddition de comptes de tutelle.* || **2.** *Reddition de voie,* action par laquelle on donne la voie libre dans les chemins de fer.

● SYN. : **I** *capitulation.*

redécoupage [rədekupaʒ] n. m. (de *re-* et de *découpage ;* 12 sept. 1964, *le Monde*). *Redécoupage électoral,* division d'une région administrative en nouvelles circonscriptions électorales.

redécouverte [rədekuvɛrt] n. f. (de *redécouvrir,* d'après *découverte ;* févr. 1873, *Revue britannique,* p. 372). Action de redécouvrir (aux sens II) : *La redécouverte d'un romancier, d'un peintre oublié. Son voyage dans sa ville natale a été une vraie redécouverte.*

redécouvrir [rədekuvrir] v. tr. (de *re-* et de *découvrir ;* 20 mai 1862, Sainte-Beuve, au sens II, 1 [*redécouvrir l'Amérique,* XXe s.] ; sens I, av. 1890, Maupassant ; sens II, 2-3, début du XXe s.). [Conj. **10.**]

I. Découvrir de nouveau ce qui était couvert : *Des nuages galopaient dans le ciel, voilant, puis redécouvrant les étoiles* (Maupassant).

II. 1. Découvrir à son tour ce que d'autres ont découvert antérieurement : *Elle redécouvre ce que tout le monde a vu* (Hermant). || Fam. *Redécouvrir l'Amérique,* avoir l'air de faire une grande découverte, alors qu'il s'agit d'une banalité qui n'apprend rien à personne. || **2.** Voir, considérer quelque chose avec des yeux neufs : *Tout l'étonnait, il redécouvrait le monde* (Hermant). || **3.** Reprendre soudain conscience d'une chose qu'on avait oubliée, perdue de vue : *Jallez redécouvrait que la mort est le vice principal, le grand échec de l'entreprise* (Romains).

redéfaire [rədefɛr] v. tr. (de *re-* et de *défaire ;* v. 1174, E. de Fougères, au sens 1 ; sens 2, v. 1220, Coincy). [Conj. **72.**] **1.** Défaire de nouveau : *Redéfaire une robe, un tricot. Il voulait ensuite redéfaire ce bel ouvrage* (Escholier). || **2.** Remettre en désordre ce qui avait été arrangé : *Redéfaire son lit, sa coiffure.*

redéfinir [rədefinir] v. tr. (de *re-* et de *définir ;* 16 mars 1968, *le Figaro*). Définir de nouveau une chose dont on veut modifier les données, les conditions, les orientations : *Le gouvernement a décidé de redéfinir sa politique du logement.*

redéfinition [rədefinisjɔ̃] n. f. (de *redéfinir,* d'après *définition ;* 8 janv. 1968, *l'Express*). Action de redéfinir quelque chose : *La redéfinition des objectifs commerciaux d'une entreprise.*

redégringoler [rədegrɛ̃gɔle] v. intr. (de *re-* et de *dégringoler ;* 1884, Esnault [art. *redescendre*], au sens de « être condamné à nouveau en raison d'autres faits » ; sens actuel, 1910, Pergaud). Revenir en dégringolant : *Il allait frétillant* [l'écureuil], *tous les muscles bandés, bondissant très haut pour redégringoler presque jusqu'à terre* (Pergaud).

◆ v. tr. (début du XXe s.). Dégringoler de nouveau : *J'ai redégringolé les pentes sud du plateau* (Farrère).

redemander [rədəmɑ̃de] v. tr. (de *re-* et de *demander ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « demander de son côté » ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « demander d'autre part » ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir [« demander de nouveau d'une chose dont on a déjà eu », 1904, Larousse] ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir). **1.** Demander de nouveau une chose qu'on n'a plus : *Lorsqu'Emmeline eut achevé sa lecture, elle rendit son papier à Gilbert, sans rien dire. Un peu après, elle le lui redemanda, relut une seconde fois* (Musset). || Demander de nouveau d'une chose dont on a déjà eu : *Redemander du dessert, à boire.* || **2.** Demander qu'on rende, qu'on restitue quelque chose ou quelqu'un : *Insensé, on va peut-être au premier jour vous redemander votre âme* (Massillon). *Tarquin* [...] | *N'a pas même aux Romains redemandé sa fille* (Voltaire).

● SYN. : **2** *exiger, réclamer.*

redémarrage [rədemaraʒ] n. m. (de *redémarrer ;* 17 janv. 1965, *le Monde*). *Fig.* et *fam.* Le fait de prendre un nouveau départ, un nouvel essor après une période de stagnation ou de récession : *Le redémarrage de l'économie.*

redémarrer [rədemare] v. intr. (de *re-* et de *démarrer ;* 13 mars 1965, *la Croix*). Démarrer de nouveau ; repartir en voiture ou autrement : *Voilà, on redémarre, et du pied gauche* (Arnoux).

rédempteur, trice [redɑ̃ptœr, -tris] n. (lat. *redemptor,* adjudicataire, soumissionnaire, celui qui rachète de la servitude [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « le Rédempteur »], de *redemptum,* supin de *redimere,* racheter [v. RÉDIMER] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *redemptor* [*rédempteur,* milieu du XVe s., Joret], au sens 3 [*Congrégation du Très-Saint-Rédempteur,* 1829, Boiste, art. *rédemptoriste*] ; sens 1, 1553, *Bible Gérard ;* sens 2, 1721, Trévoux ; sens 4, 1859, Michelet). **1.** Chez les Hébreux, celui qui, devançant la libération de l'année du jubilé, avait le droit de racheter la propriété ou même la personne de son proche parent. || **2.** *Vx.* Nom donné parfois aux religieux de l'ordre de Notre-Dame-de-la-Merci, institué en 1218, en Espagne, pour le rachat des captifs chrétiens en pays musulmans. || **3.** Absol. *Le Rédempteur* (avec une majuscule), le Christ, considéré en tant qu'il a racheté le genre humain par son sacrifice : *Si ce monde était parfait, qu'est-ce que le Rédempteur aurait eu à y faire ?* (Claudel). || *Congrégation du Très-Saint-Rédempteur,* congrégation fondée en 1731, près de Naples, par saint Alphonse-Marie de Liguori, pour évangéliser les pauvres gens des campagnes. || **4.** *Littér.* Ce qui permet, assure le rachat des fautes morales : *Le travail méritera un jour qu'on le surnomme le rédempteur universel* (Girardin).

● SYN. : **3** *le Sauveur.*

◆ adj. (sens 1, av. 1848, Chateaubriand [*le signe rédempteur,* 1828, P. A. Lebrun] ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Qui opère la rédemption : *Le Christ rédempteur.* || Vx. *Le signe rédempteur,* le crucifix. || **2.** *Littér.* Qui rachète, réhabilite : *Par cela même qu'elle serait rédemptrice et vraiment propre, cette œuvre aurait des chances d'encourir toutes les haines* (Huysmans).

rédemption [redɑ̃psjɔ̃] n. f. (lat. *redemptio,* adjudication, action de racheter, de délivrer de, rachat, rançon [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « la Rédemption »], de *redemptum,* supin de *redimere,* racheter [v. RÉDIMER] ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 2 ; sens 1, v. 1360, Froissart [« rachat des chrétiens captifs... », 1660, Oudin, art. *redentores ; rédemption d'un droit,* milieu du XIVe s.] ; sens 3, 1541, Calvin ; sens 4, 1781, Bernardin de Saint-Pierre). **1.** *Vx.* Action de racheter. || *Spécialem.* et *vx.* Rachat des chrétiens captifs chez les infidèles par les religieux de l'ordre de Notre-Dame-de-la-Merci et de l'ordre de la Trinité : *Ils reviennent d'Alger, où les pères de la rédemption les ont été racheter* (Lesage). || *Rédemption d'un droit,* le fait de s'en exempter une fois pour toutes en versant une certaine somme : *La rédemption d'une servitude.* || **2.** En théologie, le rachat du genre humain, esclave du péché, par le sacrifice du Christ (s'écrit avec une majuscule) : *Le mystère de la Rédemption.* || **3.** Action de ramener quelqu'un au bien, de favoriser son salut, ou action de racheter ses propres fautes : *Il n'est pas une seule action humaine, fût-ce le baiser de Judas, qui ne porte en elle un germe de rédemption* (France). *Je rejette les mots de rachat ou de rédemption, car* [...] *je n'ai commis ni crime réel, ni faute assez grave pour légitimer l'usage de ces termes un peu romantiques et gâtés par les cagots* (Duhamel). || **4.** *Vx.* Nom donné aux anciens établissements des Jésuites au Paraguay : *Les conventuelles rédemptions des jésuites dans le Paraguay ne me paraissaient pas propres à représenter un peuple usant de toutes ses facultés physiques et morales* (Bernardin de Saint-Pierre).

● SYN. : **3** *rachat, réhabilitation, salut.*

rédemptoriste [redɑ̃ptɔrist] n. m. (dér. savant de *rédempteur ;* 1829, Boiste). Nom donné communément aux membres de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur. (V. RÉDEMPTEUR.)

rédemptoristine [redɑ̃ptɔristin] n. f. (de *rédemptoriste ;* 1932, Larousse). Nom donné aux moniales à vœux solennels, à couvents autonomes, constituant la branche féminine de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur, fondée, comme la branche masculine, par saint Alphonse-Marie de Liguori (1732).

redent n. m. V. REDAN.

redenté, e [rədɑ̃te] adj. (de *redent,* var. de *redan ;* 1875, Larousse [*redan redenté ;* pour une décoration, 1964, Larousse]). Se dit d'une décoration se découpant en général entièrement dans l'espace, formée par deux arcs de cercle se rejoignant et se terminant en « dent ». || *Redan redenté,* redan composé de trois arcs de cercle se recoupant deux à deux.

redépart [rədepar] n. m. (de *re-* et de *départ ;* début du XXe s.). Action de repartir, de fonctionner de nouveau après une interruption : *Est-ce qu'il n'y a pas des cas cités dans des ouvrages sérieux, de syncope cardiaque* [...] *avec redépart spontané du cœur ?* (Romains).

redescendre [rdesɑ̃dr *ou* rədesɑ̃dr] v. intr. (de *re-* et de *descendre ;* v. 1220, Coincy, au sens I, 1 [« descendre après être monté » ; « descendre de nouveau », 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1671, Molière ; sens II, 1, 1869, V. Hugo ; sens II, 2, av. 1848, Chateaubriand). [Conj. **46.**]

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Descendre de nouveau : *Redescendre à la cave. Monde lugubre où nul ne voudrait redescendre* | *Par le même chemin solitaire, âpre et lent* (Leconte de Lisle). || Descendre après être monté : *Monter par l'ascenseur et redescendre par l'escalier. Christophe suivit le père Goriot et redescendit bientôt* (Balzac). || **2.** *Fig.* Revenir à un rang inférieur après s'être élevé (du point de vue social, moral,

etc.) : *Veux-tu qu'au rang du peuple on fasse redescendre | Tous ces grands noms dont Rome a conservé la cendre ?* (M.-J. Chénier).

II. Avec un sujet désignant un être inanimé. **1.** Revenir à un niveau plus bas : *Après les hautes pressions de ces derniers jours, le baromètre redescend. La mer, la marée redescend.* || **2.** Présenter de nouveau une déclivité, une inclinaison de haut en bas : *Le chemin s'élève par degrés du côté de la Messénie et redescend par une pente assez douce vers la Laconie* (Chateaubriand).

◆ v. tr. (sens 1-2, 1869, Littré). **1.** Parcourir de haut en bas ou de l'amont vers l'aval ce qu'on a parcouru auparavant en sens inverse : *Redescendre une pente, un sentier de montagne. Redescendre un fleuve.* || **2.** Remettre, transporter de nouveau quelque chose en un lieu ou à un niveau plus bas : *Redescendre un tonneau à la cave.*

redescente [rədesɑ̃t] n. f. (de *redescendre,* d'après *descente ;* av. 1923, Loti). Action de redescendre, de se déplacer de haut en bas après avoir opéré le mouvement inverse : *Quand la « Marie » montait sur ces lames, c'était sans secousse comme si le vent l'eût enlevée ; et sa redescente après était comme une glissade* (Loti).

redevable [rədəvabl] adj. (de *redevoir ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens 1 ; sens 2, fin du XIIe s., *Job* [en parlant d'une chose, 1657, Pascal]). **1.** Qui n'a pas encore payé une somme due : *Après versement de deux acomptes, il m'est redevable de... Un commerçant qui est redevable d'un arriéré important à la Sécurité sociale.* || **2.** Fig. *Être redevable de quelque chose à quelqu'un* ou *à quelque chose,* en parlant d'une personne, devoir à quelqu'un ou à quelque chose un avantage, une faveur : *Quoi qu'on fasse d'illustre ou de considérable, | Jamais à son sujet un roi n'est redevable* (Corneille). *C'est aux juifs qu'Averrhoès est redevable de sa réputation de commentateur* (Renan) ; en parlant d'une chose, devoir sa réalisation ou ses progrès à quelqu'un ou à quelque chose : *Je n'ai point dit que les sciences fussent plus redevables aux Français qu'à aucune des autres nations ; j'ai dit seulement, et cela est vrai, que l'astronomie physique leur est aujourd'hui plus redevable qu'aux autres peuples* (d'Alembert). *Ainsi nos campagnes, aujourd'hui si florissantes, sont en partie redevables de leurs moissons et de leurs troupeaux au travail des moines et à leur frugalité* (Chateaubriand).

◆ n. (sens 1, 1869, Littré ; sens 2, 1616, Malherbe). **1.** Personne qui doit une somme d'argent à une administration, à un organisme officiel : *Les redevables peuvent s'acquitter par le moyen de leur choix : chèque bancaire, chèque postal, mandat, etc.* || **2.** *Class.* et *littér.* Personne qui a une dette ou une obligation envers une autre ; débiteur (au pr. et au fig.) : *Vous pourrez quelque temps être ma redevable* (Corneille). *Je serai bientôt votre redevable* (La Fontaine). *Ah ! cher ami, ce service nous acquitterait, quand je ne serais pas ton redevable* (Balzac).

redevance [rədəvɑ̃s] n. f. (de *redevoir ;* XIIIe s., *Assises de Jérusalem,* au sens 1 ; sens 2, v. 1268, É. Boileau [« contribution indirecte », 1964, Larousse] ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1975, Larousse). **1.** Charge, en argent ou en nature, qui doit être acquittée à termes fixes : *Redevance annuelle. Un métayer astreint à une redevance en blé. Je ne sais pas si vous savez que vous êtes comtesse de Combray et que le chapitre vous doit une redevance* (Proust). || **2.** Somme due en contrepartie d'une concession, d'une utilisation du domaine public ou d'un service public : *Redevance radiophonique. Redevance téléphonique.* || *Par extens.* Nom donné parfois à certaines contributions indirectes. || **3.** *Redevance tréfoncière,* somme due au propriétaire du sol sous lequel s'exploite une mine. || **4.** Contribution imposée au bénéficiaire d'une concession pétrolière pour la recherche et l'exploitation de gisements, payable en nature ou en espèces conformément au droit minier. (Équivalent français proposé pour remplacer l'angl. ROYALTY.)

redevancier, ère [rədəvɑ̃sje, -ɛr] n. (de *redevance ;* 1573, Bloch-Wartburg). *Vx.* Personne astreinte à une redevance.

redevenir [rədəvnir] v. intr. (de *re-* et de *devenir ;* début du XIIIe s., *Guillaume de Palerne,* au sens 1 ; sens 2, av. 1945, P. Valéry). [Conj. **16.**] **1.** Recommencer à être ce qu'on n'était plus : *Ce fut un spectacle assez curieux de voir une femme redevenir enfant après ses noces* (Musset). *La majorité doit toujours se souvenir qu'elle fut minorité et prévoir qu'elle peut le redevenir* (Girardin). || **2.** *Littér.* Sans attribut, apparaître, se manifester à nouveau : *À la place de chaque homme, avec les mêmes matériaux de chair et d'esprit, plusieurs « personnalités » sont possibles, parfois coexistent, plus ou moins égales.* [...] *Parfois une personne enfantine redevient dans la peau d'un quadragénaire. On se croit le même. Il n'y a pas de « même »* (Valéry).

redevoir [rədəvwar] v. tr. (de *re-* et de *devoir* 1 ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, 1723, J.-B. Rousseau). [Conj. **30.**] **1.** Rester débiteur d'une certaine somme après un paiement ou après vérification d'un compte : *Et la note de cette sombre brute de tailleur, à qui je redois un gilet blanc depuis l'année de l'Exposition...* (Miomandre). || **2.** *Fig.* Rester le débiteur, l'obligé de quelqu'un : *Trêve donc à tes éternelles reconnaissances ; ne vois-tu pas que c'est moi qui te redois ?* (Balzac).

rédhibition [redibisjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *redhibitio,* même sens, du lat. class. *redhibitum,* supin de *redhibēre,* [faire] reprendre une chose vendue, de *red-,* var. de *re-,* préf. marquant l'action en retour [v. R(E)-], et de *habēre,* avoir ; XIVe s.). En droit, résolution de la vente d'un objet entaché d'un vice rédhibitoire.

● Syn. : *annulation, résiliation.*

rédhibitoire [redibitwar] adj. (bas lat. jurid. *redhibitorius,* rédhibitoire, du lat. class. *redhibitum,* supin de *redhibēre* [v. l'art. précéd.] ; XIVe s., La Curne, au sens 1 [*action rédhibitoire ; vice rédhibitoire,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1869, Littré). **1.** *Vice rédhibitoire,* défaut caché qui empêche ou diminue l'usage que l'acheteur voulait faire de la chose vendue, et qui permet à ce dernier d'agir en garantie contre le vendeur et même de demander l'annulation de la vente : *Dans la vente d'un cheval, le cornage chronique est un vice rédhibitoire.* || *Action rédhibitoire,* action qui tend à faire prononcer l'annulation d'une vente, à raison de l'existence d'un vice rédhibitoire. || **2.** *Par extens.* Se dit de ce qui est suffisant pour motiver l'annulation d'un engagement quelconque : *J'aurais bien pu, à la vérité, considérer le cas comme rédhibitoire et faire casser mon mariage* (Musset). || **3.** *Fig.* Qui a un caractère tout à fait inacceptable, sur lequel on ne peut passer : *Défaut rédhibitoire.*

rediffuser [rədifyze] v. tr. (de *re-* et de *diffuser ;* milieu du XXe s. [« retransmettre », 6 janv. 1968, *le Monde*]). Diffuser de nouveau une émission de radio ou de télévision. || *Par extens.* Retransmettre : *Rediffuser une dépêche.*

rediffusion [rədifyzjɔ̃] n. f. (de *rediffuser,* d'après *diffusion ;* 11 août 1968, *le Monde*). Nouvelle diffusion d'une émission de radio ou de télévision.

rédiger [rediʒe] v. tr. (lat *redigere,* ramener, réduire à, de *red-,* var. de *re-,* préf. marquant l'action en retour [v. R(E)-], et de *agere,* pousser, conduire ; 1379, J. de Brie, au sens 2 [*rédiger un journal,* 1798, Acad.] ; sens 1, 1541, Calvin). [Conj. **1 b.**] **1.** *Vx.* Ramener à l'essentiel, condenser, résumer : [Fontenelle] *ayant rédigé en français, avec un grand succès, la savante « Histoire des oracles » de Van Dale, les Jésuites le persécutèrent* (Voltaire). || **2.** Mettre par écrit, dans l'ordre voulu et sous une forme claire et soignée : *Rédiger un texte de loi. Rédiger le compte rendu d'une séance. Commencer à rédiger ses Mémoires. S'il m'était donné de choisir entre les notes d'un historien original et son texte complètement rédigé, je préférerais les notes* (Renan). || Vx. *Rédiger un journal,* en écrire les principaux articles et diriger le reste de la rédaction.

● Syn. : **2** *libeller.*

rédimé, e [redime] adj. (part. passé de *rédimer* ; 1690, Furetière, au sens de « racheté » ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1869, Littré). **1.** *Vx.* Se disait des provinces qui s'étaient libérées de la gabelle contre le versement d'une somme définitive. || **2.** En droit fiscal, se dit des villes ou des débitants qui s'exemptent de l'exercice en assurant à l'État d'autres garanties du paiement des droits dus.

rédimer [redime] v. tr. (lat. *redimere,* racheter, de *red-*, var. de *re-*, préf. marquant l'action en retour [v. R(E)-], et de *emere,* prendre, recevoir, acheter ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens 2 ; sens 1, 1572, Charrière, IV, 290 ; sens 3, début du XVe s.). **1.** *Class.* et *littér.* Racheter une obligation, une chose à laquelle on est astreint, par le versement d'une contribution en argent, d'une compensation : [Il] *a réduit ce dernier, pour rédimer la dévastation de tout son pays, à lui donner trois mille six cents richedales* [monnaie allemande : 10 800 livres] (Chapelain). *Notre maréchal* [Soult], *qui n'est ni Antipater, ni Antigonus, ni Seleucus, ni Antiochus, ni Ptolémée, ni aucun des capitaines-rois d'Alexandre, est un soldat distingué, lequel a pillé l'Espagne en se faisant battre, et auprès de qui des capucins ont rédimé leur vie pour des tableaux* (Chateaubriand). || **2.** *Littér.* En parlant du Christ, racheter le genre humain par son sacrifice : *Le Messie était venu pour rédimer indifféremment tous les hommes* (Huysmans). || **3.** *Littér.* Racheter en général, sauver : *Une tache d'encre... De cet accident je fais une figure avec un dessin dans les environs. La tache prend un rôle et une fonction dans ce contexte.* [...] *L'accident est « rattrapé », « rédimé »* (Valéry).

◆ **se rédimer** v. pr. (sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, début du XXe s.). **1.** *Class.* et *littér.* S'affranchir d'une obligation par le paiement d'une contribution en argent : *J'ai donné telle somme pour me rédimer des poursuites qui m'étaient faites* (Acad., 1694). *Il* [le roi de Sardaigne] *prêta même de l'argent à tous les colons qui n'en avaient pas pour se rédimer* (Voltaire). || **2.** *Littér.* Se racheter, obtenir, par sa conduite, par un sacrifice, le pardon ou l'oubli de ses fautes ou de ses erreurs : *« Il faudra bien qu'ils s'y habituent ». « Ils », c'étaient les multitudes légendaires qui devaient s'instruire et se rédimer grâce aux miracles du théâtre moderne* (Duhamel).

redingote [rədɛ̃gɔt] n. f. (francisation de l'angl. *riding-coat,* habit pour monter à cheval, redingote de voyage [début du XVIe s.], de *riding,* forme du v. *to ride,* aller à cheval, et de *coat,* habit [empr. du franç. *cotte*] ; nov. 1725, E. J. F. Barbier [I, 412], au sens 1 [*la redingote grise,* 1869, Littré] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Vx.* Manteau d'homme de forme croisée, à pans enveloppants et amples, ajusté à la taille et descendant jusqu'au genou : *Jacques avait une collerette brodée par sa mère, une petite redingote en drap bleu de ciel serrée par une ceinture de cuir vernis* (Balzac). || *La redingote grise,* Napoléon, qui, en campagne, avait l'habitude de porter ce vêtement : *Une ombre, dos voûté, front penché, dans la brise | Passa. C'était bien* LUI, *la redingote grise | Et le petit chapeau* (Gautier). || **2.** Manteau de femme plus ou moins ajusté à la taille et s'évasant dans le bas : *La comtesse portait une redingote brune, un vieux châle noir, et un chapeau de velours* (Balzac).

rédintégration [redɛ̃tegrasjɔ̃] n. f. (angl. *redintegration,* action de rendre de nouveau entier, renouvellement, rétablissement, lat. impér. *redintegratio,* renouvellement, rétablissement, dér. du lat. class. *redintegratum,* supin de *redintegrare,* recommencer, renouveler, rétablir, restaurer, de *red-*, var. de *re-*, préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *integrare,* remettre en état, renouveler, dér. de *integer,* intact [v. INTÈGRE] ; 1869, Littré, au sens 1 [aussi en biologie] ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Action par laquelle un être recouvre son intégrité. || *Spécialem.* En biologie, faculté par laquelle un organisme régénère une partie dont il a été privé et retrouve son unité anatomique. || **2.** *Rédintégration des cristaux,* réparation, dans une eau mère, des troncatures faites artificiellement aux angles des cristaux. || **3.** *Loi de rédintégration* (ou *de totalité,* ou *de totalisation*), loi selon laquelle un élément de la vie psychique, ayant fait partie d'un état de conscience antérieur, tend à rappeler celui-ci dans sa totalité.

redire [rədir] v. tr. (de *re-* et de *dire ;* v. 1130, *Eneas,* au sens I, 1 [pronominalem., 1839, Balzac ; *ne pas se le faire redire,* 1665, La Fontaine] ; sens I, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [avec un sujet désignant une chose, 1664, Racine] ; sens I, 3, 1559, Amyot ; sens I, 4, 1728, Voltaire ; sens II, début du XIIIe s., Raoul de Houdenc [absol., fin du XVIe s., Brantôme ; *trouver à redire à,* « regretter... », 1er sept. 1677, Bussy-Rabutin]). [Conj. **68.**]

I. 1. Dire, raconter, exprimer une nouvelle fois ou à plusieurs reprises : *Il l'interrogea, et lui fit redire plusieurs fois toutes les circonstances de ce songe* (Fléchier). *J'ai dit et je redis que la mort de la maréchale d'Ancre et celle du maréchal de Marillac sont la honte éternelle des lâches barbares qui les condamnèrent* (Voltaire). *Vous n'ignorez pas combien vous m'êtes cher ; mais vous aimez à vous le faire redire* (Rousseau) ; et pronominalem. : *Plus jeune aujourd'hui que je n'étais hier, je me redis cette parole...* (Gide). || *Ne pas se le faire redire,* obéir immédiatement, sans attendre un rappel à l'ordre. || **2.** Dire à son tour, répéter ce qui a déjà été dit par d'autres : *On dit, et sans horreur je ne puis le redire, | Qu'aujourd'hui, par votre ordre, Iphigénie expire* (Racine). || *Spécialem.* Répéter, reproduire (avec un sujet désignant une chose) : *Ces extases, ces cris, ces pleurs, ces Te Deum | Sont un écho redit par mille labyrinthes* (Baudelaire). || **3.** Répéter, rapporter indiscrètement ce qu'on a appris d'un autre ou par hasard : *Vous êtes donc un causeur, et vous allez redire ce qu'on vous dit en secret* (Molière). *Qui diable veux-tu avoir vu descendre de la fenêtre de Lucrèce, à cette heure-ci ? Sais-tu, sot que tu es, qu'il ne ferait pas bon l'aller redire à son mari ?* (Musset). || **4.** *Littér.* Exprimer, célébrer après d'autres : *Dans un chant triomphal qui se rit du tombeau, | Je redirai la gloire immortelle du Beau* (Banville).

II. Dire ce que l'on trouve à reprendre, à censurer dans quelque chose (en ce sens, ne s'emploie qu'à l'infinitif précédé de *à,* et avec les verbes *trouver, avoir, voir*) : *Je ne trouve rien à redire à ce raisonnement. Chacun trouve à redire en un autre ce qu'on trouve à redire en lui* (La Rochefoucauld). *Ceux qui toléraient le plus volontiers les intrigues d'amour, et qui ne trouvaient rien à redire à ce qu'une noble dame fût la maîtresse d'un peintre* (Musset). *Qu'une fille, maîtresse de sa personne, eût un amant, elle n'y trouvait pas grand-chose à redire, sachant la manière dont cela se fait* (France). || *Absol.* Critiquer, blâmer, dénigrer : *Il trouve toujours à redire. Qu'avez-vous à redire ? Il* [...] *pense que louer n'est pas d'un bel esprit, | Que c'est être savant que trouver à redire* (Molière). || Class. *Trouver à redire à,* regretter la privation ou l'absence de : *Je vous ai trouvée bien à redire depuis quinze jours* (Bussy-Rabutin).

● SYN. : **I, 1** *rebattre les oreilles, réitérer, ressasser, revenir sur ;* **2** *reprendre ;* **3** *raconter, révéler ;* **4** *chanter* (littér.).

rediseur, euse [rədizœr, -øz] n. (de *redire ;* 1689, Mme de Sévigné, aux sens 1-2). **1.** *Class.* Personne qui répète souvent les mêmes choses : *C'est un long rediseur de choses fatigantes* (Bensérade). || **2.** *Class.* Personne qui rapporte ce qu'elle a entendu, par indiscrétion, par malveillance : *Rediseurs, espions, gens à l'air gracieux, | Au cœur tout différent...* (La Fontaine).

redistribuer [rədistribɥe] v. tr. (de *re-* et de *distribuer ;* 1690, Furetière, aux sens 1-2). **1.** Distribuer de nouveau. || **2.** Distribuer suivant une conception nouvelle et qui, en général, se veut plus équitable : *Redistribuer les richesses.*

redistributeur, trice [rədistribytœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *redistribuer ;* 1966, Courthéoux, p. 67). Qui redistribue, qui a une fonction, un rôle de redistribution.

redistribution [rədistribysjɔ̃] n. f. (de *redistribuer,* d'après *distribution ;* 1690, Furetière). Action de redistribuer, de répartir quelque chose selon de nou-

velles normes ; résultat de cette action : *Redistribution des terres. Une loi fiscale qui aboutit à une redistribution du revenu national.*

redit [rədi] n. m. (part. passé substantivé de *redire ;* XVe s., au sens de « répétition de ce qu'on a déjà dit » ; sens class., fin du XVIIe s., Saint-Simon [joint à *dits,* v. 1673, Retz]). *Class.* Propos rapporté, commérage (généralement au plur.) : *Élevé dans les redits dont Monsieur vivait, et dont sa cour était remplie, M. le duc d'Orléans en avait pris le détestable goût et l'habitude* (Saint-Simon). || Le plus souvent joint à *dits : Vous devez être fatiguée des dits et redits des conversations passées* (Retz). *Pour M. d'Aix, je vous avoue que je ne croirais pas les Provençaux sur son sujet ; je me souviens fort bien qu'ils ne se font valoir et ne subsistent que sur les dits et redits* (Sévigné).

redite [rədit] n. f. (part. passé fém. substantivé de *redire ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, aux sens 1-2). **1.** *Littér.* Action de redire, d'exprimer de nouveau le même propos, la même idée : *Si, dans une controverse, l'un des adversaires se bornait à reprendre ce que vient d'alléguer l'autre contre lui, sans rien contester, sans rétorquer, sans qualifier, — en un mot, sans répondre ; mais en précisant de plus en plus les arguments dont on veut l'accabler, — je m'assure que cette redite approfondie qu'il en ferait, ce « grossissement » et cette rigueur suffiraient dans le plus grand nombre des cas à énerver et à exténuer la thèse et les raisons ennemies* (Valéry). || **2.** Idée, argument, propos, etc., qui ont déjà été exprimés dans un écrit ou dans un discours, et qui sont repris de nouveau, le plus souvent sans utilité et de façon lassante : *Une dissertation peu rigoureuse, qui fourmille de redites. Il* [l'abbé de Saint-Pierre] *consentait même qu'on se moquât de ses redites, pourvu qu'en se moquant on les citât* (d'Alembert). *Si dans les pages de ce journal on trouve parfois des redites, je n'en ai cure* (Gide).

• SYN. : **1** *répétition ;* **2** *rabâchage* (fam.), *redondance.*

redondance [rədɔ̃dɑ̃s] n. f. (lat. *redundantia,* trop-plein, excès, redondance de style, grande abondance [de], de *redundans, -antis* [v. REDONDANT] ; XIVe s., La Curne, au sens de « action de rejaillir » [en parlant de la lumière] ; 1532, Rabelais, au sens de « surabondance » ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens II, 1-3, 1968, Larousse).

I. 1. Abondance des mots, des paroles, du style qui n'est pas justifiée par l'expression stricte de la pensée : *Jean-Jacques est près de nous, ce n'est pas assez dire : il est l'un de nous. Ses contemporains et la génération qui a suivi la sienne ont retenu sa redondance, son éloquence...* (Mauriac). || **2.** Partie d'un énoncé qui, du point de vue de l'expression stricte de la pensée, fait double emploi avec une autre.

II. 1. En linguistique, qualité d'un énoncé qui réitère sous plusieurs formes différentes un même trait signifiant. || **2.** En informatique, qualité d'un support informationnel ou d'un code qui, pour traduire le contenu significatif de l'information, dispose d'un surplus de moyens d'expression, permettant d'accroître la probabilité de compréhension des messages. || **3.** Dans la théorie de la communication, diminution de la capacité théorique d'information d'un message ou d'un code, résultant des perturbations qui affectent la transmission (« bruits »), des contraintes inhérentes au code utilisé, ainsi que de la nécessité de compenser par des signaux supplémentaires la perte d'information due à ces divers facteurs. (V. INFORMATION, art. spécial.)

• SYN. : **I, 1** *bavardage* (fam.), *délayage* (fam.), *prolixité, superfluité, verbiage, verbosité ;* **2** *pléonasme, redite.*

redondant, e [rədɔ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. impér. *redundans, -antis,* débordant, superflu, part. prés. adjectivé du lat. class. *redundare* [v. REDONDER] ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « qui surabonde » ; sens I, 1-2, av. 1559, J. Du Bellay ; sens I, 3, 1913, Barrès ; sens II, 1-2, 1968, Larousse).

I. 1. Qui est caractérisé par la redondance, l'abondance de l'expression : *Un style redondant. L'hexamètre garde toujours quelque chose de redondant et d'emphatique* (Gautier). || **2.** Se dit de ce qui, dans le discours, peut être considéré comme surabondant, superflu : *Des vers lâches, diffus, chargés de ces mots redondants qui déguisent le manque de force et de vigueur* (Marmontel). || **3.** Littér. *Redondant de,* qui surabonde de : *« Les prodiges de Tilly avaient-ils les conditions de véracité divine exigées par la théologie ? — Ils en étaient redondants »* (Barrès).

II. 1. En linguistique, se dit d'un signe (ou de son emploi) qui n'apporte pas d'information nouvelle, mais double, réitère une information déjà donnée. || *Trait redondant,* v. TRAIT. || **2.** En informatique, se dit d'un message qui comprend des informations identiques dans plusieurs parties d'un même système d'information.

• SYN. : **I, 1** *ampoulé, diffus, emphatique, enflé, verbeux.* — CONTR. : **I, 1** *bref, concis, elliptique, laconique, télégraphique.*

redonder [rədɔ̃de] v. intr. (lat. *redundare,* déborder, être inondé de, être en excès, abonder en, regorger de, de *red-,* var. de *re-,* préf. marquant l'action en retour [v. R(E)-], et de *unda,* onde, vague, flot ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens de « abonder » [en parlant de la charité chez un prêtre] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Être surabondant, superflu dans le discours : *Des expressions qui redondent.* || **2.** Littér. *Redonder de,* surabonder de (peu usité) : *Un style qui redonde d'épithètes. Cette édition savante redonde de notes.*

• SYN. : **1** *faire double emploi ;* **2** *foisonner, regorger.*

redonner [rədɔne] v. tr. (de *re-* et de *donner ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *reduner,* au sens de « faire du bien [à] » ; sens 1-2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *reduner* [*redonner,* v. 1240, G. de Lorris ; avec un sujet désignant une chose, 1588, Montaigne ; *redonner la vie à quelqu'un,* 1798, Acad. — au fig., 1663, Molière] ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1600, O. de Serres ; sens 5, 1671, Mme de Sévigné). **1.** Donner de nouveau à quelqu'un de ce qu'il a déjà eu : *Redonner du dessert, de l'argent de poche à un enfant. Redonner des punitions. Il n'y a nulle difficulté à redonner le viatique au bout de neuf ou dix jours, pourvu qu'on soit en état* (Bossuet). || **2.** Donner de nouveau, rendre à quelqu'un ce qui lui avait été pris ou retiré, ce qu'il n'avait plus : *Redonner la liberté à un prisonnier. Attendez, je crois que je serai mieux sans robe... non, redonnez-la-moi, cela ira mieux* (Molière). *« Toute ma douleur, tous mes remords sont inutiles, je ne regagnerai jamais votre confiance. — Je vous la redonne, Madame, interrompis-je tout attendri »* (Lesage). *C'est toi qui la repris toute froide au tombeau | Et qui lui redonnas ton souffle* (Banville). || Et avec un sujet désignant une chose : *Un traitement propre à redonner le calme et l'équilibre. Des paroles qui redonnent espoir, courage.* || Par exagér. *Redonner la vie à quelqu'un,* lui redonner des forces, la santé, et, au *fig.,* lui redonner le goût, le courage de vivre : *Ah ! Monsieur, vous me redonnez la vie !* (Molière). || **3.** *Spécialem.* Présenter à nouveau quelque chose au public : *Redonner un ouvrage dans une édition nouvelle. La Comédie-Française doit redonner « le Soulier de satin » cet hiver.* || **4.** Donner de nouveau à une chose ce qu'elle a plus ou moins perdu : *Ce produit redonne du brillant aux métaux.* || **5.** *Class.* Transmettre, répéter : *Je suis ravie que mes lettres et les nouvelles de mes amies que je vous redonne, vous divertissent comme elles font* (Sévigné).

• SYN. : **2** *restituer ; ramener, rétablir.*

◆ v. intr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1762, Acad.). **1.** Revenir à la charge : *Faire redonner les blindés. La tempête redonne de plus belle.* || **2.** *Redonner dans,* retomber dans une situation analogue : *Redonner dans les mêmes vices, dans les mêmes erreurs.*

redorer [rədɔre] v. tr. (de *re-* et de *dorer ;* 1328, *Dict. général,* au sens 1 [*redorer son blason,* fin du XIXe s., A. Daudet] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, av. 1834, Béranger). **1.** Dorer de nouveau ce qui a perdu sa dorure : *Faire redorer un cadre, une chaîne*

de métal. || Fig. *Redorer son blason,* en parlant d'un noble ruiné, épouser une roturière riche : *Il commence par m'avouer qu'il n'a pas une fortune égale à son nom, vingt mille francs de rente tout au plus, et qu'il ne serait pas fâché de redorer à neuf son blason* (Daudet). || **2.** *Littér.* Éclairer de nouveau d'une lumière dorée : *Cette couronne de colonnes que le soleil levant redore tous les jours* (Hugo). || **3.** *Fig.* Rétablir, parer d'un nouveau lustre : *D'où vient que me voilà seul et dans la nuit noire, | Grave et triste, essayant de redorer ta gloire ?* (Hugo). *Le poète redore les renommées amies qui pâlissent* (Sainte-Beuve).

◆ **se redorer** v. pr. (début du XX^e s.). *Fam.* Rétablir, refaire sa fortune : *Des gens fiers, mais qui ont besoin de se redorer* (Chevallier).

redormir [rədɔrmir] v. intr. (de *re-* et de *dormir ;* 1745, Fougeret de Monbron, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). [Conj. **17.**] **1.** Dormir de nouveau, se rendormir après s'être réveillé. || **2.** Retrouver le sommeil après une période d'insomnie.

redorte [rədɔrt] n. f. (empr. [avec spécialisation de sens] de l'anc. provenç. *redorta,* « lien d'osier tordu sur lui-même », mot correspondant à l'anc. franç. *redorte,* même sens [fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*], *reorte* [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *retorta,* fém. de *retortus,* part. passé de *retorquēre,* tourner en arrière, de *re-,* préf. marquant le mouvement vers l'arrière [v. R(E)-], et de *torquēre,* tordre, tourner ; 1690, Furetière). En héraldique, branche d'arbre tortillée ou tressée en anneaux, munie ou non de ses feuilles.

redoublant, e [rədublɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *redoubler ;* 1875, Larousse). Élève qui redouble sa classe, qui passe une seconde année dans la même classe.

redoublé, e [rəduble] adj. (part. passé de *redoubler ;* 1559, Amyot, au sens 3 [*à coups redoublés,* 1691, Racine] ; sens 1, 1875, Larousse [*pas redoublé,* 1835, Acad. — « marche militaire... », 1838, Acad. ; *rimes redoublées,* 1751, Voltaire ; *rondeau redoublé,* 1666, *Roman bourgeois ; intervalle redoublé,* 1869, Littré] ; sens 2, 1869, Littré ; sens 4, 1640, Corneille). **1.** Qui est rendu double, répété deux fois : *Consonne, syllabe redoublée.* || *Pas redoublé,* pas de vitesse double du pas cadencé normal ; *par extens.,* marche militaire qui rythme cette allure : *Aux accents d'un pas redoublé, les pénitents accélérèrent leur allure* (Camus). || Par extens. *Rimes redoublées,* rimes semblables qui reviennent plus de deux fois de suite. || *Rondeau redoublé,* rondeau composé de cinq quatrains, chacun des vers du premier quatrain constituant successivement le dernier vers des quatre autres, auxquels s'ajoute ordinairement un sixième quatrain reprenant les premiers mots du premier vers. || *Intervalle redoublé,* en musique, intervalle simple porté à son octave. || **2.** En linguistique, qui offre la répétition de syllabe appelée « redoublement » : *Le parfait redoublé, en grec.* || **3.** Qui est répété plus de deux fois, voire un grand nombre de fois : *Des cris redoublés.* || *À coups redoublés,* avec une particulière violence : *Quelle insolente main frappe à coups redoublés ?* (Racine). || **4.** Qui est considérablement accru en quantité, en force, en intensité, etc. : *N'oublions jamais que, dans cette éloquence si copieuse et si redoublée* [de Massillon], *chacun des auditeurs trouvait, à cause de cette diversité même d'expression sur chaque point, la nuance qui lui convenait, l'écho qui répondait à son cœur* (Sainte-Beuve). *La demoiselle végétarienne tapa sur le piano, avec un zèle redoublé, les trémolos de l'orage et les basses grondantes des séismes* (Arnoux).

● SYN. : **3** *réitéré ;* **4** *accentué, décuplé, intensifié, redondant.*

redoublement [rədubləmɑ̃] n. m. (de *redoubler ;* XIV^e s., puis 1539, R. Estienne, au sens 1 [en linguistique et en musique, 1869, Littré] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1669, M^me de La Fayette). **1.** Action de redoubler, de rendre double, de répéter une seconde fois. || *Spécialem.* En linguistique, répétition d'un ou de plusieurs éléments (syllabes) d'un mot, ou d'un mot tout entier (en ce cas, on dit plutôt RÉDUPLICATION), liée à une modification de sens (effet d'expressivité : hypocoristiques *fifille, mémère ;* intensif *c'est petit petit ;* création d'un mot nouveau *gaga, raplapla ;* expression d'une catégorie grammaticale : parfait à redoublement de la conjugaison grecque). || En musique, transposition à une ou plusieurs octaves d'un des deux sons d'un intervalle. || **2.** En escrime, seconde attaque, exécutée immédiatement après la première quand la parade de celle-ci n'a pas été suivie de riposte. || **3.** Le fait de redoubler, de croître en force, en intensité : *Le redoublement de la tempête. Un redoublement de violence de l'incendie. Un redoublement de la fièvre. Demander à ses auditeurs un redoublement d'attention. Mon partage fut le redoublement de la haine et de la calomnie de ceux que mes faibles succès rendaient mes éternels ennemis* (Voltaire).

● SYN. : **3** *accroissement, aggravation, déchaînement, exacerbation, exaspération, intensification, recrudescence, renforcement.*

redoubler [rəduble] v. tr. (de *re-* et de *doubler ;* 1379, J. de Brie, au sens I, 1 [*redoubler son coup de fusil,* 1904, Larousse — *redoubler un animal,* même sens, 1866, Carteron, p. 101 ; *redoubler (une classe),* 1875, Larousse ; *redoubler le champ,* 1874, *les Primes d'honneur,* p. 696] ; sens I, 2, 1512, J. Lemaire de Belges ; sens I, 3, v. 1462, *Cent Nouvelles ;* sens II, 1690, Furetière).

I. 1. Rendre double, porter au double : *Redoubler une consonne, une syllabe.* || *Redoubler son coup de fusil,* à la chasse, tirer un coup de fusil immédiatement après le premier, sur la même pièce de gibier. || *Redoubler une classe,* ou, absol., *redoubler,* faire une seconde année d'études dans la même classe : *Je préparais ma licence en redoublant une rhétorique* (Gide). || *Redoubler le champ,* y semer deux années de suite des graines de même nature. || **2.** *Class.* et *littér.* Réitérer, renouveler en intensifiant : *Tu trahis mes bienfaits, je les veux redoubler ; | Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler* (Corneille). *Redoublez au Seigneur votre ardente prière* (Racine). *Il s'emporte et frappe plus violemment, redoublant son ordre avec menace* (Sainte-Beuve). || **3.** *Class.* et *littér.* Accroître notablement en quantité, en force, en intensité : *Il faut redoubler l'ordinaire, quand il vient des survenants* (Furetière, 1690). *Je redouble en leurs cœurs l'ardeur de le punir* (Corneille). *La rigueur des parents, la contrainte cruelle* [...] *| Ne font que redoubler une amitié fidèle* (Molière). *Ryno l'enveloppait avec amour, redoublant les plis de la soie autour d'elle* (Barbey d'Aurevilly). || *Auj.* S'emploie encore en ce sens dans quelques expressions : *Redoubler ses efforts, ses cris.*

II. Regarnir un vêtement d'une doublure : *Il était très vieux et même rapiécé, recousu, redoublé avec une espèce de tendresse bizarre* (Villiers de L'Isle-Adam).

◆ v. tr. ind. (1728, Desfontaines [en parlant des êtres inanimés, av. 1924, A. France]). *Redoubler de,* apporter, manifester dans son action un surcroît de (en parlant des êtres animés) : *Redoubler de soins pour quelqu'un. Redoubler d'attention. Je redoublai de politesse et de modestie avec mes compagnes, ce qui fit qu'à leur tour elles redoublèrent d'amitié pour moi* (Marivaux). *Deux mots l'accompagnaient : « Redoublez de prudence »* (Lamartine). *Blanquette redoubla de coups de cornes, le loup, de coups de dents* (Daudet) ; augmenter, croître sous le rapport de (en parlant des êtres inanimés) : *La tempête redouble de violence. Les coups redoublèrent bientôt de force et de fréquence* (France).

◆ v. intr. (sens 1, v. 1220, Coincy ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Reprendre ou continuer avec une force, une intensité accrue : *Les cris ont redoublé, mon âme est interdite* (Voltaire). *Le déluge ne s'apaisait point ; on eût même dit qu'il redoublait quand la calèche s'avança devant la porte* (Maupassant). || **2.** En escrime, exécuter un redoublement.

◆ **se redoubler** v. pr. (v. 1560, Paré, au sens de « se replier » [en parlant de l'intestin] ; sens class., 1587, F. de La Noue). *Class.* Augmenter, devenir plus fort, plus intense : *Son orgueil se redouble étant en liberté, |*

Et devient plus hardi d'agir en sûreté (Corneille). *La douleur trop contrainte aisément se redouble* (Molière).

redoul [rədul] n. m. (provenç. *redoul,* même sens, lat. pop. **rodeturium,* altér. de **roreturium,* bas lat. *rorem tyrium,* même sens, de *rorem,* accus. du n. m. du lat. class. *ros, roris,* var. du n. f. *rhus, rho[r]is,* sumac [arbrisseau], gr. *rhoûs,* même sens, et de *tyrium,* accus. masc. de l'adj. du lat. class. *tyrius,* de Phénicie, gr. *turios,* même sens, de *Turos,* Tyr [ville et île de Phénicie] ; 1671, *Dict. général* [art. *roudou*], puis 1798, Acad. [var. *redou,* 1752, Trévoux]). Arbrisseau des régions méridionales, riche en tanin, appelé également *corroyère, herbe aux tanneurs.*

redoutable [rədutabl] adj. (de *redouter* [v. ce mot] ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *redotable ; redoutable,* XIII^e s., Littré [« ... propre à inspirer de la crainte », av. 1673, Molière]). Qui est à redouter : *Un adversaire, un concurrent redoutable. Un armement redoutable. Une maladie, un danger redoutable.* || *Par extens.* Qui est propre à inspirer de la crainte : *Un aspect redoutable. Je tiens tout homme misérable | Qui ne quitte jamais sa mine redoutable* (Molière).

• SYN. : *dangereux, grave, sérieux, terrible ; effrayant, inquiétant, terrifiant.* — CONTR. : *anodin, bénin, débonnaire, inoffensif ; rassurant.*

redoute [rədut] n. f. (ital. *ridotto,* lieu où on se retire, fortification fermée, bal public, part. passé substantivé de *ridurre,* ramener, réduire [et, comme v. pr., « se retirer »], lat. *reducere,* ramener, réduire [v. RÉDUIRE] ; 1616, A. d'Aubigné, écrit *ridotte* [*redoute* — sous l'influence de *redouter* —, 1636, Monet], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1650, Pellisson ; sens II, 1, 1764, Voltaire ; sens II, 2, 1752, Trévoux).

I. 1. *Vx.* Ouvrage de fortification fermé, de forme carrée, dont l'entrée, ou gorge, était placée sur le côté le moins exposé : *Faites promptement fortifier la gorge de la redoute avec ces chariots* (Mérimée). || **2.** *Vx.* Radeau protégé et armé qui servait à franchir de vive force les cours d'eau.

II. 1. *Vx.* Endroit public où l'on dansait, où l'on donnait des fêtes. || **2.** *Vx.* Fête organisée en ce lieu : *En sa qualité de peintre, il voudrait voir de près les réjouissances, il se mêlerait à la foule des masques, il assisterait aux redoutes et aux veglioni* [= bals masqués] (Theuriet). *Si petite que je fusse, je me rappelle le roi priant mon grand-père d'inviter M. Decazes à une redoute où mon père devait danser avec la duchesse de Berry* (Proust).

redouter [rədute] v. tr. (de *re-* et de *douter,* au sens anc. de « craindre » ; v. 1130, *Eneas,* écrit *redoter ; redouter,* fin du XII^e s. [d'abord comme v. pr., avec le même sens, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* au participe-adjectif, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence]). *Redouter quelqu'un, quelque chose, redouter de* (et l'infinitif), *redouter que* (et le subjonctif), craindre fortement, ou appréhender comme une éventualité fâcheuse ou néfaste : *Redouter son père. Redouter les fortes chaleurs. Redouter les plaisanteries de quelqu'un. Redouter d'être malade. Je redoute qu'il se mette* ou *ne se mette en colère. J'aime les Muses pour elles-mêmes, comme Fénelon voulait qu'on aimât Dieu ; mais je redoute le public* (Voltaire). *Nous nous étions liés avec des voisins dont je courtisais la fille* [...] *; ma mère* [...] *redoutait que je la compromisse et que je fusse engagé malgré moi* (Mauriac) ; et au participe-adjectif : *En somme, il parle de la bonne Vierge comme faisait de son maître le valet de chambre d'un prince redouté, confident de tous les petits secrets intimes* (Maupassant).

• SYN. : *appréhender, avoir peur, craindre, trembler.*

• REM. Pour l'emploi de *ne* explétif avec *redouter que,* même remarque que pour CRAINDRE, Rem. 2.

redoux [rədu] n. m. (mot dialect. de la Bourgogne, du Jura, etc. ; 1930, *FEW* [III, 177 *a*], au sens 1 ; sens 2, 20 janv. 1969, *l'Express*). **1.** Radoucissement de la température survenant au cours de la saison froide : *Un redoux marqué par une chute de neige.* || **2.** *Fig.* Amélioration des relations entre deux pays après une période de tension.

redowa [redɔva] n. f. (mot allem. de mêmes sens, du tchèque *rejdovák,* sorte de danse rustique de Bohême ; 1846, Th. Gautier [« air sur lequel s'exécutait la danse », 1869, Littré]). *Vx.* Danse sur un rythme à trois temps, tenant de la valse et de la mazurka : *Vous m'avez promis la première redowa* (Goncourt). || Air sur lequel cette danse s'exécute.

rèdre [rɛdr] n. m. (origine incertaine, peut-être forme dialect. issue du lat. *rēte,* rets, filet ; 1869, Littré). Grand filet en nappe, utilisé pour la pêche du hareng.

redressage [rədrɛsaʒ] n. m. (de *redresser ;* 1771, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, 1869, Littré [« opération d'usinage... », 1932, Larousse]). **1.** Action de redresser. || *Spécialem.* Opération d'usinage des métaux ayant pour objet de faire reprendre leur forme ou leur position initiale à des pièces déformées en cours de fabrication. || **2.** Opération de finition des peaux pour la présentation.

1. redresse [rədrɛs] n. f. (déverbal de *redresser ;* 1869, Littré, au sens de « cordage employé à redresser un bâtiment abattu en carène » ; sens actuel, 1964, Larousse). En bourrellerie, partie du cuir enlevée le long du rein pour obtenir des longueurs bien droites.

2. redresse (à la) [alardrɛs] loc. adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1875, Esnault). *Pop.* Audacieux, énergique : *Il paraît que c'est un gars à la redresse* (Romains).

redressement [rədrɛsmɑ̃] n. m. (de *redresser ;* v. 1155, Wace, écrit *redrecement* [*redressement,* 1587, F. de La Noue], au sens II, 4 [« correction de la déclaration d'un contribuable... » et *redressement d'un compte,* 1964, Larousse] ; sens I, 1, 1875, Larousse [« action de redresser son corps... », 1879, Goncourt] ; sens I, 2, 1949, Larousse [*canot à redressement,* 1904, Larousse] ; sens I, 3, 1935, Acad. [aussi « le fait de revenir à un état satisfaisant... »] ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1953, Larousse ; sens II, 3 et 6, 1964, Larousse ; sens II, 5, av. 1850, Balzac).

I. 1. Action de redresser, de remettre quelque chose dans la position verticale. || Action de redresser son corps (ou une partie de son corps), de se redresser, de se tenir droit : *Quand par exemple je voyais Robert de Saint-Loup entrer dans une soirée où j'étais, il avait des redressements de sa tête si joyeusement et fièrement huppée sous l'aigrette d'or de ses cheveux un peu déplumés...* (Proust). || **2.** Manœuvre effectuée pour redresser un avion : *Exécuter un piqué, puis un redressement.* || *Canot à redressement,* embarcation conçue pour qu'elle ne puisse chavirer et se redresse toujours. || **3.** *Fig.* Le fait de se redresser, de reprendre une croissance économique normale : *Le redressement d'un pays après une crise.* || *Par extens.* Le fait de revenir à un état satisfaisant : *Le redressement de la situation financière d'une entreprise.*

II. 1. Action de redresser, de ramener à sa forme initiale ce qui a été courbé, tordu, etc. : *Le redressement d'un pare-chocs d'automobile.* || **2.** Action de transformer un courant alternatif en courant continu. || **3.** Opération qui a pour objet, à partir du cliché d'un terrain plan pris obliquement, de restituer une image photographique non déformée de ce terrain. || **4.** *Fig.* Action de corriger, de ramener à l'exactitude : *Le redressement d'une erreur. L'objection porte sur un principe faux dont le redressement va nous conduire à un résultat opposé* (Mirabeau). || *Spécialem.* Correction de la déclaration d'un contribuable (particulier ou société), opérée par les services fiscaux et conduisant à une majoration des sommes dues au titre de l'impôt. || *Redressement d'un compte,* en comptabilité, rectification d'un compte erroné. || **5.** *Fig.* et *littér.* Action de réparer une injustice, un préjudice (rare) : *En quelque ministère que vous erriez pour solliciter le moindre redressement de torts ou la plus légère*

faveur... (Balzac). || **6.** *Maison de redressement,* établissement jadis chargé de la rééducation des jeunes délinquants. (Ils sont auj. soumis au régime de l'*éducation surveillée* dans des établissements spéciaux.)

• SYN. : **I, 3** *redémarrage, relèvement, reprise ; assainissement, rétablissement.* || **II, 4** *rectification.*

redresser [rədrɛse] v. tr. (de *re-* et de *dresser ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *redrecier* [*redresser,* XIVᵉ s.], au sens I, 1 [*redresser une statue,* 1559, Amyot] ; sens I, 2, début du XXᵉ s. [aussi intransitiv.] ; sens I, 3, milieu du XXᵉ s. ; sens I, 4, XIIIᵉ s., Littré ; sens II, 1, 1587, F. de La Noue [pour une pièce métallique déformée, 1789, Brisson, III, 249] ; sens II, 2, 1964, Robert [aussi absol.] ; sens II, 3, 1953, Larousse ; sens II, 4, 1541, Calvin ; sens II, 5, 1559, Amyot ; sens II, 6, v. 1280, *Clef d'Amors* [« réformer, réparer », 1748, Montesquieu ; *redresser les torts,* 1798, Acad.]).

I. 1. Replacer dans la position verticale ce qui est penché, courbé, affaissé, etc. : *Redresser un mât. Redresser un arbre à l'aide d'un tuteur. Redresser sa taille. Le dessus de la tête est orné de longues plumes noires, que l'oiseau redresse à sa volonté en forme de huppe* (Buffon). *Un cierge allumé devant l'image de saint Joseph s'égouttait sur le parquet. Elle donna l'ordre à une des sœurs converses de redresser ce cierge* (France). || *Redresser une statue,* la remettre en place sur son socle. || Fig. *Redresser la tête,* v. TÊTE. || **2.** Manœuvrer un avion de telle sorte qu'il reprenne de la hauteur après une descente, une perte de vitesse, etc. : *Redresser son appareil au cours de l'exécution d'un looping ;* et *intransitiv,* en parlant de l'avion lui-même : *La sirène sifflait que déjà les appareils, redressant à l'horizontale, planaient au-dessus de la gare* (P. Nord). || **3.** Fig. *Redresser la situation,* rétablir, remettre dans un état satisfaisant une situation qui s'est détériorée : *C'est ainsi que j'ai pu redresser la situation et sauver l'essentiel* (De Gaulle). *Redresser la situation économique par des mesures rigoureuses.* || **4.** *Fig.* Élever ou relever du point de vue moral ou spirituel : *Nous accueillons avec amour les songes qui redressent l'âme* (Barrès).

II. 1. Remettre en ligne droite ou dans sa forme initiale ce qui est courbé, tordu, gauchi, déformé, etc. : *Redresser un clou, la lame d'un couteau. Redresser à chaud une barre de fer. Des exercices physiques propres à redresser la colonne vertébrale.* || *Spécialem.* Ramener à sa forme ou à sa position initiale une pièce métallique déformée. || **2.** Manœuvrer une voiture de telle sorte qu'elle reprenne une direction droite après un virage ou une fausse manœuvre : *Redresser son véhicule. Une motocyclette surgit d'un chemin ; l'auto fit une embardée ; Orgère, des deux mains, la redressa* (Mauriac). || *Absol.* Remettre les roues dans la position d'un déplacement en ligne droite, après avoir viré. || **3.** Transformer un courant alternatif en courant continu. || **4.** *Class.* Remettre quelqu'un sur le bon chemin : *Je m'étais égaré, j'ai rencontré un paysan qui m'a redressé* (Acad., 1694). || **5.** *Class.* et *littér.* Reprendre quelqu'un quand il se trompe, de manière à le ramener à une pensée ou à une conduite conforme à la vérité ou à la justice : *Quand un maître ne songe pas à ce qu'il fait, une servante bien sensée est en droit de le redresser* (Molière). *Elle me tient pour ergoteur parce que je ne supporte pas l'illogisme ; mais, comme bien des femmes, elle ne supporte pas d'être redressée* (Gide). || **6.** *Fig.* et *littér.* Rectifier, corriger ce qui paraît faux, erroné, injuste : *Redresser le jugement de quelqu'un. Redresser les erreurs. Appliquez-vous à redresser leurs mœurs, à leur inspirer la justice, la sincérité, la crainte des dieux, l'humanité* (Fénelon). *C'est une prétention un peu orgueilleuse de vouloir redresser les idées de son temps* (Guizot) ; et au part.-adj. : *Nos idées vraies sont des erreurs redressées* (Alain). || *Spécialem.* et *fig.* Réformer, réparer : *Redresser les abus, les injustices.* || Fig. *Redresser les torts,* au Moyen Âge, prendre la défense des faibles et des opprimés et venger les injustices dont ils étaient victimes.

• SYN. : **I, 1** *relever ;* **4** *ennoblir, exalter, régénérer.* || **II, 1** *dégauchir, détordre, rectifier ;* **6** *amender, réformer.*

◆ **se redresser** v. pr. (sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *redrecer* [*redresser,* XIVᵉ s. ; « rectifier la position de son corps... », 1731, Marivaux] ; sens I, 2, v. 1673, Retz ; sens I, 3, 1964, Larousse [en parlant du sort de quelqu'un, début du XVIIᵉ s., Malherbe] ; sens II, 1674, Malebranche).

I. 1. Reprendre la position verticale ; se remettre droit ou debout : *Un malade qui ne peut se redresser dans son lit. Le vent faiblit, la flamme de la torche se redressa, la lune ouvrit une grande percée bleue entre les nuages* (Lamartine). *Ils se redressèrent tout surpris, donnèrent des chaises et attendirent* (Maupassant). *Opposant cette résistance de roseau faible, qui plie devant le vent qui passe et se redresse après que le vent a passé* (Gide). || *Spécialem.* Rectifier la position de son corps, son maintien, pour donner toute son ampleur à sa taille : *En général, il faut se redresser pour être grand ; il n'y a qu'à rester comme on est pour être petit* (Marivaux). || **2.** *Fig.* Prendre une attitude de supériorité, ou avoir une réaction de fierté : *Se redresser sous l'affront.* || **3.** *Fig.* Reprendre son essor, son développement, retrouver son potentiel économique : *Un pays qui se redresse difficilement après un conflit.*

II. Redevenir rectiligne : *Les corps durs qui font ressort, se redressent lorsqu'on les a courbés* (Malebranche).

• SYN. : **I, 1** *se relever ;* **3** *se reprendre, se ressaisir.*

redresseur, euse [rədrɛsœr, -øz] n. (de *redresser ;* 1566, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [ironiq., 1762, J.-J. Rousseau — au fém., milieu du XIXᵉ s., Baudelaire]). **1.** Personne qui effectue une opération de redressage ou de redressement : *Redresseur de peaux. Redresseur de cannes ou gaules de pêche.* || **2.** Fig. et fam. *Redresseur de torts,* au Moyen Âge, chevalier qui se faisait le défenseur des opprimés et le vengeur des injustices ; *auj.* et *fam.,* personne qui prétend corriger les injustices et les abus commis envers autrui, reprendre ses semblables, réformer et amender la société (souvent employé ironiq.) : *C'est horrible un pays où, par la faute du redresseur de torts solitaire, on sent les fantômes, les tués en demi-sommeil, où il n'y a jamais remise pour les défaillances et les parjures* (Giraudoux). *Il y avait alors, en cet homme extraordinaire, du redresseur de torts et même, chose inimaginable quand on songe à la suite de son existence, du censeur et du moraliste* (Duhamel). [En ce second sens, l'expression a été employée au fém. *Que sera M. Delacroix pour la postérité ? Que dira de lui cette redresseuse de torts ? Il est déjà facile, au point de sa carrière où il est parvenu, de l'affirmer sans trouver trop de contradicteurs. Elle dira, comme nous, qu'il fut un accord unique des facultés les plus étonnantes...* (Baudelaire).]

◆ adj. (sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** *Dispositif redresseur,* système optique destiné à redresser l'image dans les lunettes terrestres. || **2.** *Valve redresseuse,* tube électronique qui permet, dans les appareils radioélectriques, d'obtenir un courant unidirectionnel à partir d'une source de force électromotrice alternative.

◆ **redresseur** n. m. (1870, Littré, au sens de « instrument destiné à redresser » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Appareil photographique spécial permettant d'obtenir, à partir du cliché d'un terrain plan pris obliquement, une image non déformée de ce terrain. || **2.** Appareil dans lequel un courant alternatif est transformé en un courant unidirectionnel : *Redresseurs mécaniques, statiques.*

redû [rədy] n. m. (part. passé substantivé de *redevoir ;* 1870, Littré). Ce qui reste dû après un compte fait.

réducteur, trice [redyktœr, -tris] adj. (lat. *reductor,* celui qui ramène, rétablit, restaure, de *reductum,* supin de *reducere* [v. RÉDUIRE], et/ou dér. savant franç. du lat. *reductum ;* 1835, *Annales de chimie* [2ᵉ série, LIX, 284], au sens 2 ; sens 1, 1875, Larousse [*division réductrice,* 1904, Larousse]). **1.** Qui réduit, opère une réduc-

tion. || *Division réductrice,* nom donné par Weismann à la réduction chromatique. (V. RÉDUCTION.) || **2.** En chimie, qui a la propriété de ramener certains corps à un degré moindre d'oxydation : *Corps, agent réducteur ;* et par extens. : *Propriétés réductrices. Le rôle réducteur du carbone dans l'industrie est considérable.*

◆ **réducteur** n. m. (1813, Darmesteter, *Création,* au sens de « appareil distillateur propre à réduire le titre de l'esprit-de-vin » ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2 et 5, 1904, Larousse ; sens 3-4, 1964, Larousse ; sens 6, 1870, Taine). **1.** Appareil servant à réduire les luxations, les fractures. || **2.** Appareil permettant de réduire avec précision les dessins, les gravures, etc. || **3.** *Réducteur de vitesse,* ou simplem. *réducteur,* mécanisme employé pour diminuer la vitesse d'un mouvement de rotation. || **4.** Commutateur conçu pour éliminer ou introduire successivement, dans un circuit, des éléments comportant une force contre-électromotrice (éléments d'accumulateurs, spires de transformateurs ou d'inductances...). || **5.** Corps chimique réducteur : *L'hydrogène est un réducteur.* || **6.** En psychologie (notamment chez Taine), phénomène psychique (image antagoniste, raisonnement, souvenir) qui, en s'opposant à une représentation imaginaire, empêche qu'elle soit prise pour une perception.

réductibilité [redyktibilite] n. f. (dér. savant de *réductible ;* 1757, Brunot). Caractère de ce qui est réductible : *La combinaison des représentations en quoi consiste l'imagination n'est possible que par leur réductibilité, leur simplification, leur réduction à l'état « signe », c'est-à-dire « acte »* (Valéry).

réductible [redyktibl] adj. (dér. savant de *réduire,* d'après le lat. *reductum,* supin de *reducere,* réduire [v. RÉDUIRE] ; XVIe s., Loisel [p. 510], au sens de « transformable en argent » [en parlant d'une rente] ; sens I, 1802, Flick ; sens II, 1812, Mozin ; sens III, 1, 1690, Furetière ; sens III, 2, 1717, Fontenelle [pour une figure, 1835, Acad. ; pour une fraction, 1875, Larousse] ; sens IV, 1804, Code civil).

I. Qui peut être réduit, remis à sa place normale : *Fracture, luxation réductible. Hernie réductible.*

II. Se dit d'un corps qui, par action d'un réducteur, peut être amené à un degré moindre d'oxydation : *Oxyde réductible.*

III. 1. Qui peut être réduit, ramené à une forme plus simple, plus utilisable ou plus intéressante : *Il ne s'agit pas toujours de s'assujettir à la forme du syllogisme ; mais il faut que tout raisonnement soit réductible à cette forme* (Diderot). *Il y a dans la conscience une foule de phénomènes réductibles à la sensation* (Cousin). *La bonté n'est pas réductible à la vérité, ni le mal à l'erreur* (Renouvier). *Dans la vie spirituelle, où tout ce qui n'est pas réductible à la logique formelle et au strict déterminisme apparaît inconcevable...* (R. Aron). || **2.** *Spécialem.* En mathématiques, se dit d'une équation dont le degré peut être abaissé. || *Figure réductible,* figure qui, par tel ou tel procédé de réduction, peut être transformée en une figure plus simple ou plus petite, en conservant telle ou telle de ses propriétés : *Tout polygone est facilement réductible en un triangle de même surface.* || *Fraction réductible,* fraction dont le numérateur et le dénominateur sont divisibles par un même nombre entier.

IV. Qui peut être soumis à diminution : *Donation, libéralité réductible.*

réduction [redyksjɔ̃] n. f. (lat. *reductio,* action de ramener, de *reductum,* supin de *reducere* [v. RÉDUIRE] ; fin du XIIIe s., *ZRP* [XLVI, 279], écrit *redution,* au sens de « rapprochement » ; écrit *réduction,* au sens II, 1, 1300, Godefroy [en chimie, 1680, Richelet ; *réduction électrochimique,* 1964, Larousse] ; sens I, XIVe s., Lanfranc ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1938, Montagné et Gottschalk ; sens III, 1, 1962, Foulquié [aussi *réduction phénoménologique*] ; sens III, 2, 1690, Furetière [aussi pour des fractions et pour un système d'unités] ; sens III, 3, 1947, A. Lalande [*réduction à l'absurde,* 1701, Furetière] ; sens III, 4, 1870, Littré [*réduction des données, réduction gravimétrique,* 1964, Larousse] ; sens III, 5, av. 1960, A. Camus ; sens III, 6, 1870, Littré ; sens IV, 1, 1752, Trévoux [pour une figure géométrique, 1762, Acad. ; *compas de réduction,* 1869, Larousse, art. *compas ; échelle de réduction, carreau de réduction,* 1870, Littré] ; sens IV, 2, milieu du XIVe s. [« quantité dont quelque chose est réduit », 1935, Acad. — aussi absol. ; *réduction d'impôt, réduction de libéralité,* 1936, Capitant] ; sens IV, 3, 1904, Larousse ; sens IV, 4 et V, 1, 1964, Larousse ; sens IV, 5, 1932, Larousse ; sens V, 2, début du XXe s. ; sens V, 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon [« état de gêne, de dénuement auquel se trouve réduite une personne », 1718, Acad.] ; sens V, 4, fin du XVe s., Commynes ; sens V, 5, 1770, Raynal [« ... district où l'on concède aux Indiens des terres à cultiver... », 1875, Larousse]).

I. Opération chirurgicale qui a pour but de remettre à sa place normale un os luxé ou fracturé, ou un organe déplacé : *Réduction d'un os luxé ;* et par extens. : *Réduction d'une fracture, d'une luxation, d'une hernie.*

II. 1. Action de ramener un corps à un état plus élémentaire ou plus utilisable. || *Spécialem.* Phénomène chimique par lequel un composé, soumis à l'action d'un réducteur, abandonne une partie de son oxygène : *Réduction d'un oxyde métallique.* || *Réduction électrochimique,* processus cathodique par lequel on ajoute des électrons ou on retire des charges positives à des atomes ou à des ions. || **2.** Distillation très poussée du pétrole brut ou d'un produit pétrolier lourd, qui vaporise la plus grande partie en fractions séparées et ne laisse que l'asphalte comme résidu : *Réduction sous vide.* || **3.** En cuisine, action de faire réduire une préparation liquide (sauce, fond, sirop...), pour la rendre plus consistante et accentuer sa saveur.

III. 1. Action de ramener une chose abstraite à une forme équivalente plus simple, plus commode ou plus facile à comprendre : *Réduction des mathématiques à la logique. Réduction du jugement à l'association des idées.* || *Réduction eidétique,* v. EIDÉTIQUE. || *Réduction phénoménologique,* premier moment de la méthode phénoménologique de Husserl, qui consiste à considérer les données empiriques comme des phénomènes et à suspendre tout jugement d'existence ou de réalité. (On dit aussi RÉDUCTION TRANSCENDANTALE.) || **2.** En mathématiques, transformation d'une donnée en une donnée équivalente plus simple ou plus utilisable : *Réduction du parallélogramme au triangle. Réduction d'une fraction à sa plus simple expression* (v. RÉDUIRE). || *Réduction de fractions au même dénominateur,* transformation de ces fractions, sans changer leur valeur, en fractions ayant toutes un dénominateur commun. || *Réduction d'un système d'unités à un autre,* évaluation des unités d'un système dans un autre système : *Réduction d'un système de mesure au système décimal.* || **3.** En logique, opération par laquelle on ramène à l'une des formes de la première figure un syllogisme de l'une des trois autres figures. || *Réduction à l'absurde,* raisonnement qui consiste à montrer qu'une proposition est à rejeter, la conséquence qu'elle implique étant évidemment fausse. || **4.** Opération par laquelle on ramène les résultats bruts obtenus au cours d'une observation astronomique à leur valeur telle qu'elle doit être introduite dans les calculs : *Réduction au centre d'une observation faite à une station excentrée.* || *Réduction des données,* en statistique, simplification des données fournies par les observations, afin de les interpréter avec un nombre réduit de paramètres. || *Réduction gravimétrique,* chacune des transformations que l'on fait subir aux résultats des mesures gravimétriques pour en déduire la valeur de l'accélération de la pesanteur sur un modèle idéal de la Terre, où le relief serait arasé au niveau de la mer, la Terre en état d'équilibre isostatique, et la densité superficielle, y compris celle des mers, ramenée à la valeur 2,67. || **5.** Action de réduire une notion à un équiva-

lent trop limitatif et qui ne rend pas suffisamment compte de son contenu : *La doctrine était restrictive et la réduction de toute valeur à la seule histoire autorisait les plus extrêmes conséquences* (Camus). || **6.** Arrangement d'une partition écrite pour un certain nombre d'instruments ou de voix, en vue de la faire exécuter par une formation instrumentale ou vocale restreinte.

IV. 1. Action de reproduire quelque chose (carte, plan, œuvre d'art, etc.) en diminuant toutes les dimensions de l'original dans les mêmes proportions ; la copie réduite qui est ainsi exécutée : *Réduction d'un dessin, d'une gravure, d'un tableau, d'une statue. Une réduction en plâtre de la « Vénus de Milo ». Un de ces tours ordinaires avec les peintres était d'exiger comme pot-de-vin une réduction de leur tableau, sous prétexte d'en publier la gravure* (Flaubert). || *Spécialem.* Opération qui a pour fin de remplacer une figure géométrique par une figure semblable, mais plus petite. || *Compas de réduction,* compas avec lequel on peut réaliser cette opération. || *Échelle de réduction,* échelle graphique permettant de réduire proportionnellement toutes les lignes d'une figure. || *Carreau de réduction,* procédé de reproduction d'un dessin qui consiste à diviser celui-ci en un certain nombre de carrés égaux, comprenant chacun une partie du dessin, et que l'on reproduit à l'échelle voulue (plus grande ou plus petite). || **2.** Action de diminuer la valeur, le nombre ou l'importance de quelque chose ; résultat de cette action : *Réduction des dépenses, des frais d'une entreprise. Réduction des prix dans un secteur de l'économie. La réduction de la durée du travail. Réduction de personnel. Réduction de la production, de la consommation. Je réduirai donc vos fortunes ; et par la force (je la possède) si vous n'acceptez pas cette réduction de bon gré* (Gide). || Quantité dont quelque chose est réduit : *Une réduction de 10 p. 100 sur le prix marqué.* || *Absol.* Diminution de prix, rabais : *Consentir, obtenir une réduction. Carte de réduction sur les chemins de fer.* || *Réduction d'impôt,* dégrèvement partiel d'un impôt sur demande du contribuable. || *Réduction de libéralité,* diminution ou suppression des donations et des legs pour préserver la réserve des proches parents du défunt. || **3.** *Réduction chromatique,* diminution de moitié du nombre des chromosomes d'une cellule, qui se réalise au cours d'une des divisions préludant à la formation des cellules reproductrices. || **4.** Transformation d'un mot en un mot plus court, par abrègement, apocope, évolution phonétique, etc. : *« Cinéma » est une réduction de « cinématographe ».* || **5.** En mécanique, rapport de la vitesse de rotation d'un moteur et de celle de l'organe d'utilisation d'un mécanisme.

V. 1. *Réduction d'un clerc à l'état laïque,* retour à l'état laïque, libre ou imposé, de celui qui a été dans l'état clérical. || **2.** *Littér.* Action de réduire quelqu'un à un état d'infériorité ou de contrainte : *Faisons abstraction des cruautés, réelles ou imaginaires, de l'industrie, de l'esclavage qu'elle impose, de cette réduction de l'être humain à deux ou trois mouvements automatiques...* (Claudel). || **3.** *Class.* État d'épuisement, de pénurie d'une collectivité : *Les Hollandais eurent l'impudence de faire sentir à M. d'Harlay, dont la maigreur et la pâleur étaient extraordinaires, qu'ils le prenaient pour un échantillon de la réduction où se trouvait la France* (Saint-Simon). || *Vx.* État de gêne, de dénuement auquel se trouve réduite une personne : *Il se voit dans une étrange réduction, après avoir été dans la prospérité* (Richelet). || **4.** *Class.* Action de réduire militairement, de soumettre par la force : *Il* [le prince d'Orange] *s'était excusé du peu de secours qu'ils* [ses alliés] *avaient reçu de lui, sur la nécessité où il s'était vu d'employer à la réduction de l'Irlande la meilleure partie de ses forces* (Racine). || **5.** Aux XVII^e et XVIII^e s., sous la domination des Jésuites, centre de population indienne, au Paraguay. || *Auj.* En Amérique du Sud, district où l'on concède aux Indiens des terres à cultiver, moyennant une redevance en nature.

• SYN. : **IV, 1** *maquette, miniature ;* **2** *abaissement, compression, diminution ; abattement, décompte, déduction, escompte, rabais, remise, ristourne.* || **V, 2** *asservissement, assujettissement.*

réductionnel, elle [redyksjɔnɛl] adj. (de *réduction ;* 1964, Larousse). *Mitose réductionnelle,* mitose se réalisant au cours des gamétogenèses, et qui réduit de moitié le nombre des chromosomes.

réductionnisme [redyksjɔnism] n. m. (de *réduction ;* 1967, J. Piaget, p. 334). Théorie selon laquelle les mathématiques peuvent se ramener aux opérations de la logique mathématique.

réductone [redyktɔn] n. f. (de *réduct*[*eur*] ; 1964, Larousse). Substance chimique fortement réductrice, qui se forme lorsqu'on chauffe des sucres, principalement en milieu alcalin, et qu'on utilise en brasserie.

réduire [redɥir] v. tr. • ÉTYM. Francisation (d'après *conduire*) du lat. *reducere,* ramener, reconduire, réduire à, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière (v. R[E]-), et de *ducere,* tirer, conduire ; XIII^e s., La Curne, au sens de « anéantir ». — A : sens I, v. 1560, Paré ; sens II, 1, 1538, R. Estienne (*réduire en cendres,* 1665, Racine) ; sens II, 2, 1783, *Encycl. méthodique* (pour un oxyde, 1680, Richelet) ; sens II, 3, 1538, R. Estienne (pour une fraction, 1520, La Roche, 12 ; pour une équation, 1893, *Dict. général ;* pour une unité, 1559, Amyot) ; sens II, 4, v. 1370, Oresme (*réduire... à rien,* 1680, Richelet) ; sens II, 5, v. 1370, Oresme ; sens II, 6, 1870, Littré ; sens II, 7, 1532, Rabelais ; sens III, 1, 1690, Furetière (*réduire une carte, un plan,* 1870, Littré) ; sens III, 2, 1538, R. Estienne. — B : sens I, 1559, Amyot (« ramener quelqu'un à son état normal », av. 1696, La Bruyère ; *réduire un clerc à l'état laïque,* 1964, Larousse) ; sens II, 1, 1538, R. Estienne (avec un sujet désignant une chose, 1651, Corneille ; *réduire quelqu'un au silence,* v. 1695, Racine ; *être réduit à rien,* 1932, Larousse ; *réduire quelqu'un en,* fin du XV^e s., Commynes ; *réduire quelqu'un à, de* et l'infini-tif, 1665, Molière ; *en être réduit à,* 1673, Racine) ; sens II, 2, v. 1460, G. Chastellain ; sens II, 3, fin du XV^e s., Commynes. (Conj. **64.**)

A. Réduire quelque chose.

• I. RAMENER, RÉTABLIR. En chirurgie, ramener à sa position naturelle, remettre en place : *Réduire un os fracturé ;* et par extens. : *Réduire une fracture, une luxation. Réduire une hernie.*

• II. RAMENER À UN ÉTAT PLUS ÉLÉMENTAIRE. **1.** *Réduire une chose matérielle en,* la faire passer d'un état à un autre plus simple par une transformation : *Réduire un corps, une matière en poudre. Réduire le grain en farine. Sous le choc, le pare-brise a été réduit en miettes.* || *Réduire en cendres,* consumer entièrement. || **2.** *Réduire un corps,* le traiter pour en éliminer les éléments étrangers et l'amener à une forme plus épurée : *Réduire un minerai métallique.* || *Réduire un oxyde,* le soumettre à l'action d'un réducteur pour en éliminer l'oxygène. || **3.** *Réduire un objet de pensée, un énoncé à,* le ramener à une forme équivalente plus simple, plus compréhensible, plus utilisable, ou à ses éléments fondamentaux : *Réduire le divers à l'unité. Réduire des fractions au même dénominateur. Réduire une proposition à l'absurde. Réduire les sons à un mouvement vibratoire. Réduire une théorie à ses points essentiels.* || *Réduire une fraction à sa plus simple expression,* trouver une fraction égale dont les termes soient aussi simples que possible. || *Réduire une équation,* l'abaisser d'un degré. || *Réduire une unité en,* la convertir, l'exprimer en d'autres unités : *Réduire des francs en centimes, des mètres cubes en litres.* || **4.** *Réduire quelque chose à,* le faire consister uniquement dans, le limiter à (souvent avec l'idée d'une restriction fâcheuse) : *Réduire la morale à des règles pratiques.* || *Réduire à néant, réduire à rien,* anéantir, ruiner complètement : *Cet incendie a réduit à néant plusieurs années d'effort.* || **5.** Class. *Réduire quelque chose à, dans,* le conformer, l'adapter à (souvent avec l'idée d'une difficulté à surmonter) : *De*

quelque main que parte cette comédie, il est constant qu'elle est très ingénieuse, et je n'ai rien vu dans cette langue [l'espagnol] *qui m'ait satisfait davantage ; j'ai tâché de la réduire à notre usage et dans nos règles* (Corneille). || **6.** *Réduire une partition,* l'arranger pour un seul instrument ou pour des instruments différents de ceux pour lesquels elle était écrite, et moins nombreux. || **7.** *Class.* et *littér.* Résumer, ramener à l'essentiel : *C'est l'effet d'un art consommé de réduire en petit tout un grand ouvrage* (Bossuet). *Quelque autre peut-être aurait pu réduire les mêmes choses en moins de paroles* (Sévigné). *Il avait l'art de qualifier en une phrase le sujet d'une œuvre, de réduire celle-ci sous une formule commode* (Lacretelle).

• **III.** RAMENER À UNE DIMENSION OU À UNE QUANTITÉ MOINDRES. **1.** *Réduire quelque chose,* le reproduire en diminuant toutes ses dimensions dans les mêmes proportions : *Réduire un dessin, une gravure, une photographie. Réduire une figure géométrique. Réduire une statue.* || *Réduire une carte, un plan,* les refaire en plus petit, en modifiant l'échelle. || **2.** *Réduire quelque chose,* le ramener à un nombre, à une valeur, à une importance moindre : *Réduire la hauteur d'un mur. Réduire ses dépenses, ses frais, son train de vie. Réduire la consommation des hydrocarbures. Réduire les impôts directs. Réduire une pénalité. Réduire les tâches de la ménagère. Réduire ses prétentions, ses ambitions. Il se récria considérablement devant l'addition, et il la fit réduire* (Flaubert). *La sucrerie venait de réduire son personnel* (Zola).

• SYN. : **I** *remettre.* || **II, 1** *mettre ;* **4** *borner, restreindre ;* **7** *condenser, ramasser.* || **III, 1** *rapetisser ;* **2** *abaisser, amoindrir, baisser, diminuer, rabaisser, rationner.* — CONTR. : **II, 7** *délayer* (fam.), *développer, paraphraser.* || **III, 1** *agrandir, allonger, élargir ;* **2** *accroître, aggraver, amplifier, arrondir, augmenter, élargir, élever, grossir, hausser, intensifier, redoubler.*

B. Réduire quelqu'un.

• **I.** AMENER OU RAMENER À UN CERTAIN ÉTAT. Class. *Réduire quelqu'un à,* l'amener, le conduire à (sans idée de contrainte) : *Il ne voulait pas assujettir le monde à ses opinions, mais le réduire à la vérité qu'il connaissait* (Fléchier). *Enfin avec douceur tâchez de la réduire | À venir dans le camp, à s'y laisser conduire* (Corneille) ; *spécialem.,* ramener quelqu'un à son rang normal : [Ils] *persistent dans cette hauteur ridicule et contrefaite, jusqu'à ce qu'il survienne un grand, qui, la faisant tomber tout d'un coup par sa présence, les réduise à leur naturel* (La Bruyère). || Auj. *Réduire un clerc à l'état laïc,* le renvoyer à la vie séculière.

• **II.** AMENER PAR CONTRAINTE À UN ÉTAT INFÉRIEUR OU DIFFÉRENT. **1.** *Réduire quelqu'un* ou *une collectivité à quelque chose,* l'amener, contre sa volonté, à un état de dépendance ou de soumission, ou à une situation fâcheuse : *Réduire à l'obéissance, à l'impuissance. Réduire quelqu'un à la mendicité. Réduire une population à la misère. Réduire à la portion congrue. Être réduit à la dernière extrémité. Napoléon l'avait réduite* [la femme] *à ce qu'elle doit être* (Balzac). *Dieu me pardonnera de l'avoir réduit au désespoir par mon refus* (Musset) ; et avec un sujet désignant une chose : *Son accident de voiture l'a réduit à une complète inaction.* || *Réduire quelqu'un au silence,* le contraindre à se taire : *Alessandrovici aurait tôt fait de me réduire au silence et mon audace me coûterait cher* (Aymé). || *Être réduit à rien,* être dans un complet dénuement. || Class. *Réduire quelqu'un en, dans,* l'amener par la contrainte à un certain état : *En quelle extrémité, Seigneur, suis-je réduite !* (Racine). *La ville était réduite dans une grande misère à cause de la disette des vivres* (Fénelon). *Il a réduit les peuples dans l'impuissance de se révolter* (Furetière, 1690) ; auj., cette construction subsiste dans quelques expressions : *Réduire en esclavage, en servitude. Ah ! surtout, madame Binche, n'abandonnez pas vos ressources à vos enfants, quand vous serez vieille, ou ils vous réduiront comme moi en servitude, s'ils ne vous condamnent pas au cachot* (Jouhandeau). || *Réduire quelqu'un à* (et l'infinitif), le contraindre à agir de telle façon : *Le grand Pompée avait vaincu Tigrane ; il venait de réduire Mithridate à se donner la mort* (Voltaire). *Les gens d'Église étaient réduits, comme des vilains, à manger des choux tout l'hiver* (France). || Class. *Réduire de* (et l'infinitif), même sens : *La crainte en moi fait l'office du zèle, bride mes sentiments, et me réduit d'applaudir bien souvent à ce que mon âme déteste* (Molière). || *En être réduit à,* n'avoir plus d'autre ressource, d'autre expédient que de : *En être réduit à vendre ses biens.* || **2.** Vx ou littér. *Réduire quelqu'un, une collectivité* (sans complément indirect), l'amener à se soumettre, en venir à bout : *Pépin, roi de France, passe les monts et réduit les Lombards* (Bossuet). *Il* [le ministre] *comptait bien, à l'aide de ce complot, réduire l'opposition* (France). *Un sceptique est difficile à réduire. Il peut se borner à nous opposer que nos propres sentiments sur le doute sont curieusement divisés contre eux-mêmes* (Valéry). || **3.** Spécialem. et class. *Réduire quelqu'un,* le ramener au devoir, à la raison, à l'obéissance, par la force ou par l'autorité : *Vous me direz que, dans une maison, on a bien de la peine à réduire des esprits difficiles et portés au libertinage* (Bourdaloue). *Il faut tout le sérieux de la religion pour le réduire* [l'homme] (La Bruyère). *Il est si opiniâtre qu'on ne le réduira jamais* (Acad., 1694).

• SYN. : **II, 1** *astreindre, condamner, contraindre, forcer, obliger, soumettre ;* **2** *dompter, maîtriser, mater, subjuguer, terrasser, vaincre.* — CONTR. : **II, 2** *délier, libérer.*

◆ v. intr. (1893, *Dict. général*). En parlant d'une solution, diminuer de volume, devenir plus concentrée par évaporation : *Faire réduire un sirop. Une sauce qui n'a pas assez réduit.*

◆ **se réduire** v. pr. (v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « s'enfuir » ; sens I, 1, 1662, Corneille [« pouvoir être ramené à telle chose », 1674, Malebranche] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1735, Buffon ; sens II, 1, milieu du XVII[e] s., d'après Richelet, 1680 [absol., 1887, Zola] ; sens II, 2, 1672, Corneille ; sens II, 3, 21 juill. 1670, Retz).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** *Se réduire à quelque chose,* consister uniquement en cette chose : *Toute leur sagesse se réduisait à quelques sentences que l'expérience journalière leur avait dictées* (Diderot). *Entre eux, la conversation se réduisait ordinairement à peu de chose* (Flaubert). *M. et M[me] de Bonarjaud habitaient pauvrement un petit château, autour duquel les terres domaniales* [...] *se réduisaient au parc clos de murs* (Colette) ; pouvoir être ramené à telle chose : *Messieurs, c'est un fait que ces signes nommés « envies » se réduisent à un petit nombre de types qu'on peut classer, d'après leur couleur et leur forme...* (France). || **2.** *Se réduire en,* se transformer en : *Un vin qui s'est réduit en vinaigre. Quand certaines conditions sont réunies, les nuages se réduisent en pluie.* || **3.** *Absol.* Perdre de son volume, devenir plus concentré : *La garbure qui, pour se réduire, est restée vingt-quatre heures au feu* (France).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** *Se réduire à quelque chose,* s'y restreindre volontairement : *Se réduire au strict nécessaire.* || *Absol.* Diminuer son train de vie : *À la suite de spéculations malheureuses, il a été obligé de se réduire.* || **2.** Class. *Se réduire à* (et l'infinitif), se limiter, se borner à faire telle chose : *Si l'on hait tant Léon, du moins réduisez-vous | À faire qu'on m'admette à régner sans époux* (Corneille). *Ils se réduisent à leur proposer de signer avec certaines expressions générales* (Racine). || **3.** *Absol.* et *class.* Se résumer : *Je me réduis : je confesse que...* (Retz).

• SYN. : **I, 1** *se borner, se limiter ;* **2** *se résoudre, tourner en.* || **II, 1** *se contenter ; se restreindre.*

1. réduit, e [redɥi, -it] adj. (part. passé de *réduire ;* début du XVII[e] s., Malherbe, au

sens II, 1 ; sens I, 1, 1770, Buffon [au fig., 1880, Zola] ; sens I, 2, 1932, Céline ; sens I, 3, 1644, Corneille [« qui est de faible grandeur... », 1875, Larousse] ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens II, 2, 1651, Corneille).

I. 1. Se dit d'un objet ou de la copie d'un objet dont toutes les dimensions ont été diminuées dans la même proportion : *Modèle réduit d'avion, de bateau. Une figure réduite. Nous avons cru cette petite attention nécessaire pour donner, du premier coup d'œil, une idée de la grandeur des objets réduits* (Buffon) ; et par extens. : *Échelle réduite. Reproduction d'une statue, d'une gravure en format réduit* ; et au *fig.*, en parlant d'une personne : *Au physique, solide et carrée comme sa fille aînée, mais dans un format beaucoup plus réduit* (Aymé). || **2.** Qui a subi une diminution en valeur : *Une vente à prix réduits. Bénéficier d'un tarif réduit sur les chemins de fer.* || **3.** Qui est inférieur en nombre, en importance à ce qui est considéré comme normal : *Travailler avec un personnel réduit. Les statistiques font ressortir une activité réduite dans de nombreux secteurs.* || *Par extens.* Qui est de faible grandeur, de faible importance : *Une personne de taille réduite. Vivre avec des ressources très réduites. Les langues indo-européennes supposent derrière elles une langue arrêtée et parlée dans un canton fort réduit* (Renan). || **4.** En linguistique, se dit d'un mot qui a subi la réduction.

II. 1. *Class.* Se dit d'une personne qui s'est rangée, qui vit dans la retraite, le recueillement : *Cet homme était dans une grande débauche, mais il est bien réduit* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* Qui est soumis à son devoir, montre de l'humilité : *Vivre en communauté sans querelle et sans bruit, | Porter jusqu'au trépas un cœur vraiment réduit, | C'est se rendre digne d'envie* (Corneille). *Il faut jouer d'adresse, et, d'une âme réduite, | Corriger le hasard par la bonne conduite* (Molière).

● SYN. : **I, 3** *limité, ralenti, restreint ; dérisoire, étroit, faible, maigre, mince, minime, modeste, modique, petit.* — CONTR. : **I, 2** *fort, plein ;* **3** *abondant, complet, pléthorique ; étendu, grand, gros, important, imposant, large.*

2. réduit [redɥi] n. m. (lat. pop. **reductum,* lieu retiré, neutre substantivé du lat. class. *reductus,* qui est à l'écart, en retrait, en recul [en parlant d'un lieu, d'un objet], part. passé adjectivé de *reducere,* ramener [v. RÉDUIRE] ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* au sens 1 ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris [« ... société, cercle », 1559, Amyot] ; sens 3, 1580, Montaigne [« local... de petites dimensions... », 1690, Furetière] ; sens 4, 1671, Pomey [« compartiment cuirassé... », 1904, Larousse]). **1.** *Class.* Petit logement retiré, retraite : *Il a trouvé un réduit au bout de la ville, où il s'est logé* (Furetière, 1690). || **2.** *Class.* Lieu, salon où se réunit et s'entretient une société choisie : *Ne vous enivrez point des éloges flatteurs | Qu'un amas quelquefois de vains admirateurs | Vous donne en ces réduits, prompts à crier merveille* (Boileau). *Et mon ambition, pour faire plus de bruit, | Ne les va point quêter* [des suffrages] *de réduit en réduit* (Corneille). || *Par extens.* et *class.* Personnes qui s'assemblent en un tel lieu, société, cercle : *J'y en dois faire une seconde lecture, pource que la moitié du réduit y manquait* (Chapelain). || **3.** Pièce étroite et retirée dans une autre pièce, ou simple recoin : *Dans le réduit obscur d'une alcôve enfoncée | S'élève un lit de plume à grands frais amassée* (Boileau). *C'est un réduit obscur que don Philippe III fit creuser dans ce mur* (Hugo). *Un réduit qui pouvait servir de débarras* (Duhamel). || *Par extens.* Local, habitation de petites dimensions, souvent misérable : *La chambre où il* [Christophe] *dormait était un réduit sans fenêtres et sans porte...* (Rolland). || **4.** Ouvrage fortifié construit dans un autre, et où les défenseurs trouvent un refuge quand ils sont obligés d'évacuer l'ouvrage principal. || *Vx.* Compartiment cuirassé placé au centre des anciens bâtiments de guerre, et où étaient rassemblées les pièces d'artillerie principales.

● SYN. : **3** *cagibi* (fam.) ; *galetas, mansarde, soupente, taudis.*

réduite [redɥit] n. f. (part. passé fém. substantivé de *réduire* [*réduite,* « retraite, petit logement » — 1611, Cotgrave —, était le fém. de *réduit* 2] ; 1870, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Dans la théorie des équations, équation dont le degré a été abaissé. || **2.** Nom donné au résultat de certaines réductions mathématiques.

réduplicatif, ive [redyplikatif, -iv] adj. et n. m. (de *réduplicat*[*ion*] ; 1679, Huet). En linguistique, qui exprime le redoublement : *« Re- » est un préfixe réduplicatif dans le verbe « refrapper ». « Retomber » est le réduplicatif de « tomber ».*

◆ adj. (1842, Acad. [*préfloraison réduplicative,* 1870, Littré]). En botanique, se dit des parties d'un végétal qui sont repliées du côté extérieur. || *Préfloraison réduplicative,* type de préfloraison valvaire.

réduplication [redyplikasjɔ̃] n. f. (bas lat. *reduplicatio,* redoublement, réduplication [figure de rhétorique], du lat. class. *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et *duplicare,* doubler, dér. de *duplex, -plicis,* double, de *duo,* deux, et de *plicare,* plier, replier ; v. 1363, Chauliac, au sens de « repli d'un organe » ; sens 1, 1718, Acad. [« répétition d'un mot pour appeler l'attention », 1521, P. Fabri] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** En linguistique, redoublement d'un mot entier : *En latin, « jamjam » et « quisquis » sont formés par la réduplication de « jam » et de « quis ».* || *Spécialem.* Répétition d'un mot pour appeler l'attention. (Ex. :*Ceci, oui, ceci.*) || **2.** En botanique, mode de dédoublement de certaines algues (diatomées...). [Syn. DÉDUPLICATION.]

rédupliqué, e [redyplike] adj. (de *rédupli*[*cation*] ; 1842, Acad.). Se dit d'une feuille dont les deux bords s'appliquent l'un contre l'autre par la face inférieure.

réduve [redyv] n. m. (lat. scientif. moderne *reduvius,* même sens, du bas lat. *reduvia,* restes, débris [en lat. class., « envie aux doigts »] ; 1808, Boiste). Grande punaise ailée, insectivore, dont la piqûre est douloureuse et qui vit dans les maisons mal tenues : *Une autre espèce de punaise, le Réduve masqué* [...], *a inventé un système d'éclosion plus étonnant encore* (Maeterlinck).

réécrire v. tr. V. RÉCRIRE.

réécriture [reekrityr] n. f. (de *ré-* et de *écriture ;* 1972, *Dict. de linguistique*). *Règle de réécriture,* en grammaire générative, type de règle qui invite à convertir un élément en un autre élément ou une suite d'éléments. (Représentée sous la forme A → B + C, la règle de réécriture signifie que l'élément A, dans une suite, doit être réécrit par B, suivi de C.)

réédification [reedifikasjɔ̃] n. f. (de *réédifier ;* 1296, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1802, Chateaubriand). **1.** Action de réédifier une construction : *La réédification de l'Hôtel de Ville de Paris après l'incendie de 1871.* || **2.** *Fig.* Action de rebâtir, de rétablir quelque chose : *Qui sait si ce que nous avons pris pour la chute de l'Église n'est pas sa réédification !* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *reconstruction ;* **2** *régénération, relèvement.*

réédifier [reedifje] v. tr. (de *ré-* et de *édifier* ou du bas lat. *reaedificare,* rebâtir, du lat. class. *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et *aedificare,* bâtir, construire [v. ÉDIFIER] ; XIII^e s., Tailliar [p. 510], au sens 1 ; sens 2, av. 1870, A. Dumas père [absol., 1911, R. Rolland]). **1.** *Littér.* Édifier de nouveau une construction détruite : *La commission a décidé que l'ancien pont ne serait pas réédifié.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Rebâtir, rétablir une chose anéantie, disparue : *Je veux bien servir à réédifier votre fortune, mais je ne veux pas être votre complice dans la ruine des autres* (Dumas) ; et absol. : *Elle* [la vie] *n'a que trop de hâte à réédifier* (Maeterlinck).

● SYN. : **1** *rebâtir, reconstruire ;* **2** *reconstituer, refaire, relever, restaurer.*

rééditer [reedite] v. tr. (de *ré-* et de *éditer ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Éditer de nouveau : *Rééditer un ouvrage ancien, une collection, un auteur. Roman épuisé et qui ne sera pas réédité.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Accomplir une autre fois, renouveler une action : *Rééditer un exploit sportif. Mademoiselle, je vous réédite mes excuses* (Benoit).

● SYN. : **2** *réitérer.*

réédition [reedisjɔ̃] n. f. (de *ré-* et de *édition ;* 1725, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1870, Littré ; sens 2, 1788, Féraud ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Action de rééditer une œuvre imprimée : *L'éditeur n'envisage pas la réédition des ouvrages de cette collection.* ‖ **2.** Nouvelle édition d'un ouvrage : *Une réédition très supérieure aux précédentes éditions.* ‖ **3.** *Fig.* et *fam.* Action, état de fait qui est la répétition d'une ou d'un autre : *Cet incident est la réédition de celui du mois passé.*

rééducation [reedykasjɔ̃] n. f. (de *ré-* et de *éducation ;* 1907, Larousse, aux sens 1-2 [*rééducation professionnelle,* 1975, Larousse] ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Action de rétablir dans son usage normal un membre, un organe, une fonction, chez un sujet qui souffre soit des suites d'une blessure ou d'une maladie, soit d'une infirmité ou d'une déficience ; résultat de cette action : *Rééducation motrice du genou. Rééducation des muscles abdominaux après une opération. Rééducation de la marche, de la respiration. Une rééducation complète de la voix ;* et par extens. : *Rééducation d'un poliomyélitique. Rééducation des victimes d'accidents de la route. Tu enseignais à ce bébé adulte, à l'institut de rééducation, les mots les plus simples* (Giraudoux). ‖ **2.** Ensemble des moyens (traitements, exercices physiques, etc.) mis en œuvre, sous contrôle médical, pour parvenir à ces résultats : *Rééducation motrice. Rééducation psychologique.* ‖ *Rééducation professionnelle,* réadaptation de certains handicapés à un travail. ‖ **3.** Nouvelle éducation, nouvelle formation morale ou idéologique donnée à quelqu'un, en général pour corriger des déviations et rappeler des principes oubliés.

rééduquer [reedyke] v. tr. (de *rééducation,* d'après *éduquer ;* 1907, Larousse, au sens 2 [« réformer ce qui, chez une personne, est défectueux », av. 1951, A. Gide] ; sens 1, 1935, Acad.). **1.** Soumettre une personne, atteinte soit des suites d'une blessure ou d'une affection, soit d'une infirmité ou d'une déficience, à une rééducation : *Rééduquer un handicapé, un amnésique, un enfant dyslexique. D'autres tentaient de s'adapter, eux et leurs bateaux, à la nouvelle vie, mais avec une lenteur, des hésitations, des gaucheries de mutilés qu'on rééduque* (Vercel). ‖ **2.** Corriger, amender par une éducation nouvelle une personne qui a pris une mauvaise orientation : *Un enfant qu'il faudrait reprendre en main et rééduquer.* ‖ *Par extens.* Réformer ce qui, chez une personne, est défectueux : *Il y a tout à revoir, tout à reprendre, tout à rééduquer en moi* (Gide).

réel, elle [reɛl] adj. (lat. médiév. *realis,* relatif à la chose, du lat. class. *res,* chose, objet, affaire, fait, événement, circonstance ; v. 1283, Beaumanoir, au sens I [mot sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *réellement ;* « immobilier », 1680, Richelet ; *taille réelle,* 1611, Cotgrave] ; sens II, 1, v. 1380, *Aalma,* écrit *real* [*réel,* 1599, Hornkens ; *image réelle, foyer réel,* 1875, Larousse ; *nombre réel,* 1877, Littré ; *point réel,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1964, Robert [*définition réelle,* 1947, A. Lalande] ; sens II, 3, av. 1885, V. Hugo ; sens II, 4, av. 1696, La Bruyère [« qui est appréciable... », 1857, Fromentin] ; sens II, 5, 1870, Littré [aussi *parties réelles*]).

I. En droit, qui concerne les choses, les biens, et non les personnes : *Droit réel. Contrat réel.* ‖ *Spécialem.* Syn. de IMMOBILIER : *Actions réelles.* ‖ *Taille réelle,* autref., taille appliquée dans le Sud-Ouest, le Languedoc et la Provence, et qui portait sur les terres roturières et sur toutes les maisons urbaines.

II. 1. Qui existe effectivement, comme existe une « chose », c'est-à-dire indépendamment de la pensée qu'on en a (par opposition à *apparent, illusoire, fictif,* à *imaginaire,* à *intelligible*) : *Une personne réelle et un personnage de roman. Un fait réel. Des besoins réels. Je suis maintenant éveillé et j'aperçois quelque chose de réel et de véritable* (Descartes). *Il y a un pays* [la Cour] *où les joies sont visibles, mais fausses, et les chagrins cachés, mais réels* (La Bruyère). *Le monde réel a des bornes, mais le monde imaginaire est infini* (Rousseau). *Rompre avec les choses réelles, ce n'est rien ; mais avec les souvenirs !* (Chateaubriand). *J'ai des souvenirs de deux sortes, ceux de ma vie réelle et ceux de mes vies imaginaires* (Duhamel). ‖ *Image réelle,* image effectivement formée par l'intersection de rayons lumineux et qui peut être reçue sur un écran (par opposition à l'*image virtuelle,* perçue, par une sorte d'illusion, à l'intersection des prolongements des rayons lumineux). ‖ *Foyer réel,* point où se forme l'image réelle d'un objet à l'infini. ‖ *Nombre réel,* tout nombre, rationnel ou irrationnel, qui peut servir à définir la position d'un point sur un axe. (S'oppose à *nombre imaginaire, complexe* ou *hypercomplexe.*) ‖ *Point réel,* en géométrie analytique, point dont les coordonnées sont des nombres réels. ‖ *Présence réelle,* v. PRÉSENCE. ‖ **2.** Qui concerne les choses, et non les mots (par opposition à *nominal*) : *Salaire nominal et salaire réel. Valeur réelle et valeur nominale d'une action.* ‖ *Définition réelle,* celle qui porte sur l'objet défini lui-même (v. NOMINAL). ‖ **3.** *Littér.* Qui a, présente les apparences de la réalité : *Dans le demi-jour pâle où plus rien n'est réel...* (Hugo). ‖ **4.** Se dit de ce qui est bien tel qu'on le dit, conforme à l'idée qu'on en a ; authentique, véritable : *Un chagrin réel. Son mérite est réel. Il a le réel désir de vous venir en aide. La lutte dans le cyclone, ça, au moins, c'est réel, c'est franc* (Saint-Exupéry). ‖ *Spécialem.* Qui est appréciable, dont l'effet n'est pas douteux (avant le nom) : *Un calmant qui procure un réel soulagement.* ‖ **5.** *Notes réelles,* en musique, notes d'une mélodie faisant partie des accords qui l'accompagnent. ‖ *Parties réelles,* celles qui possèdent un mouvement propre et ne sont pas doublées par une autre.

• SYN. : **II, 1** *concret, effectif, objectif, positif, tangible ;* **4** *indubitable, vrai ; véritable.* — CONTR. : **II, 3** *fantastique, fantomatique, irréel, spectral ;* **4** *chimérique, faux, fictif, inventé ; illusoire, inexistant, nul.*

◆ **réel** n. m. (sens 1, av. 1662, Pascal ; sens 2, 1807, Mme de Staël). **1.** Ce qui est, ce qui existe en fait, la réalité, par opposition à ce qui n'est qu'apparent, illusoire : *Il n'arrive pas à beaucoup d'hommes de retrouver dans le réel, à portée de leur regard, ce monde que la plupart ne découvrent qu'en eux-mêmes quand ils ont le courage et la patience de se souvenir* (Mauriac). *Pour créer la beauté, il doit en même temps refuser le réel et exalter certains de ses aspects* (Camus). ‖ **2.** Ce que sont réellement les choses et les êtres, par opposition à ce que nous les imaginons : *Dans le domaine des sentiments, le réel ne se distingue pas de l'imaginaire* (Gide).

réélection [reelɛksjɔ̃] n. f. (de *réélire,* d'après *élection ;* 1784, *le Courrier de l'Europe*). Élection d'une personne à une fonction à laquelle elle avait déjà été désignée par voie d'élection : *Le vieil homme d'État proposerait sans doute pour candidat un homme du pays, qui céderait sa place à Charles Keller, en acceptant des fonctions publiques ; cas parlementaire qui rend l'élu du peuple sujet à réélection* (Balzac). *Une réélection assurée.*

rééligibilité [reeliʒibilite] n. f. (dér. savant de *rééligible ;* 2 déc. 1876, *Journ. officiel,* p. 8936). Aptitude légale d'une personne à être réélue : *La Constitution de 1958 accorde la rééligibilité au président de la République.*

rééligible [reeliʒibl] adj. (de *ré-* et de *éligible ;* 1791, Ranft). Qui remplit les conditions légales pour être réélu.

réélire [reelir] v. tr. (de *ré-* et de *élire ;* 1570, Vaganay, puis 1789, Ranft [var. *reslire,* « choisir », v. 1175, Chr. de Troyes]). [Conj. **69.**] Désigner une nouvelle fois, par voie d'élection, une personne à une fonction à laquelle elle avait déjà été élue : *Ce n'est pas douteux, il sera réélu.*

réellement [reɛlmɑ̃] adv. (de *réel* [v. ce mot] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *reelment* [*réallement,* milieu du XVe s. ; *réellement,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** D'une manière réelle, effective, véritable : *Vous comptez donc réellement que vous épouserez Rosette ?* (Musset). *Platon dit quelque part : « On veut bien paraître riche, paraître fort, paraître*

puissant, mais nul ne veut paraître heureux, tous veulent être réellement heureux » (Alain). || **2.** *Saisir réellement,* faire opérer la saisie d'un immeuble par autorité de justice.

• SYN. : **1** *effectivement, en fait, véritablement, vraiment.*

réemballage n. m., **réemballer** v. tr. V. REMBALLAGE, REMBALLER.

réembarquement n. m., **réembarquer** v. tr. et intr. V. REMBARQUEMENT, REMBARQUER.

réembauchage [reɑ̃boʃaʒ] n. m. (de *réembaucher* ; 23 avr. 1966, *le Monde*) ou **réembauche** [reɑ̃boʃ] n. f. (déverbal de *réembaucher* ; 1964, Larousse). Action de réembaucher quelqu'un ; résultat de cette action : *Une délégation de grévistes réclamait le réembauchage de l'ouvrier coupable* (Suarez).

réembaucher [reɑ̃boʃe] v. tr. (de *ré-* et de *embaucher* ; 1904, Larousse). Embaucher de nouveau une personne qui avait quitté son emploi (volontairement ou par renvoi) : *Mais il la réembauchait toujours, car le temps n'était plus où les femmes et les enfants attendaient à la porte* (Hamp).

• REM. On dit aussi REMBAUCHER (de *r[e]-* et de *embaucher* ; 1942, Queneau).

réémetteur [reemɛtœr] n. m. (de *ré-* et de *émetteur* ; 1964, Larousse). Émetteur de faible puissance servant à retransmettre les programmes de télévision diffusés par un émetteur principal.

réemparer (se) [səreɑ̃pare] v. pr. (de *ré-* et de *[s']emparer* ; 1877, Littré). S'emparer de nouveau (au pr. et au fig.) : *Monique s'était réemparée du millionnaire vieillissant* (Margueritte).

réemploi [reɑ̃plwa] n. m. (déverbal de *réemployer* ; 1870, Littré, au sens de « action d'employer de nouveau une chose » ; sens actuel, 1945, d'après le *FEW,* IV, 595 *b*). Utilisation d'un travailleur, d'un salarié dans un nouveau métier, une nouvelle activité : *Le réemploi des chômeurs.* (V. aussi REMPLOI.)

réemployer [reɑ̃plwaje] v. tr. (de *ré-* et de *employer* ; 1845, Bescherelle). [Conj. **2a.**] Employer de nouveau : *Cet aveu, pour réemployer la phrase de Napoléon, est par trop cynique* (Chateaubriand). [V. aussi REMPLOYER.]

réemption [reɑ̃psjɔ̃] n. f. (francisation du lat. *redemptio,* action de racheter [v. RÉDEMPTION] ; 1556, *Mémoires de Pierrefleur*). En Suisse, droit de rachat, rachat des objets saisis par la personne saisie.

réengagement n. m., **réengager** v. tr. et intr. V. RENGAGEMENT, RENGAGER.

réenregistrement [reɑ̃rəʒistrəmɑ̃] n. m. (de *ré-* et de *enregistrement* ; 1943, Duca, p. 44). Nouvel enregistrement d'éléments sonores sur disque ou bande magnétique.

réenregistrer [reɑ̃rəʒistre] v. tr. (de *ré-* et de *enregistrer* ; 21 sept. 1964, *l'Express*). Enregistrer de nouveau une œuvre musicale, un texte, etc., sur un support, disque ou bande magnétique.

réentraînement [reɑ̃trɛnmɑ̃] n. m. (de *réentraîner* ; 25 oct. 1966, *le Monde*). Nouvel entraînement, nouvelle préparation à une activité, sportive ou autre.

réentraîner [reɑ̃trɛne] v. tr. (de *ré-* et de *entraîner* ; 1970, Robert). Entraîner, préparer de nouveau quelqu'un à quelque chose.

◆ **se réentraîner** v. pr. (1941, Frison-Roche). S'exercer à nouveau à quelque activité, sportive ou autre, après une interruption : *Mais, durant ces premiers six jours de quiétude, j'ai pu me réentraîner* (Gide).

réenvisager [reɑ̃vizaʒe] v. tr. (de *ré-* et de *envisager* ; 1967, *la Nef,* n° 31, p. 84). Considérer, examiner de nouveau : *Nous allons réenvisager la question et tâcher de trouver une solution.*

réenvoler (se) [səreɑ̃vɔle] v. pr. (de *ré-* et de *[s']envoler* ; 1948, Cendrars). Prendre de nouveau son vol après s'être posé ; décoller de nouveau, en parlant d'un avion : *Le merle qui était descendu picorer dans la pelouse, s'est réenvolé très vite à la vue du chat. L'avion qui s'était posé s'est réenvolé pour une autre escale.*

rééquilibrage [reekilibraʒ] n. m. (de *rééquilibrer* ; 17 mai 1969, *Entreprise*). Action de rééquilibrer ; résultat de cette action : *Le rééquilibrage des roues d'une voiture. Le rééquilibrage des forces politiques d'un pays.*

rééquilibrer [reekilibre] v. tr. (de *ré-* et de *équilibrer* ; 1961, J. Cau, p. 268). Rétablir l'équilibre de ce qui a été déséquilibré : *Rééquilibrer les plateaux d'une balance. Rééquilibrer son budget.*

réer [ree] v. intr. (var. de *raire,* par changement de suff. ; v. 1387, G. Phébus). Bramer, en parlant du cerf.

réescompte [reɛskɔ̃t] n. m. (de *ré-* et de *escompte* ; 22 févr. 1863, *Courrier du dimanche,* p. 2). Acte par lequel un banquier fait escompter par un autre banquier un effet de commerce qu'il a lui-même acquis par voie d'escompte : *Tout effet revêtu de trois signatures solvables peut être présenté au réescompte de la Banque de France.*

réescompter [reɛskɔ̃te] v. tr. (de *ré-* et de *escompter* ; 1867, *Enquête sur les principes... qui régissent la circulation monétaire...,* III, 95). Escompter un effet qui a déjà été l'objet d'un escompte précédent : *La Banque de France réescompte le portefeuille des autres banques.*

réessayage [reesɛjaʒ] n. m. (de *ré-* et de *essayage* ; 1902, Jarry). Nouvel essayage pour pratiquer les retouches nécessaires, le premier essayage n'ayant pas été suffisant.

réessayer [reesɛje] ou **ressayer** [resɛje] v. tr. (de *r[é]-* et de *essayer* ; v. 1265, J. de Meung, écrit *ressayer* [*réessayer,* 1970, Robert], aux sens 1-2 [aussi absol.]). [Conj. **2 b.**] **1.** Procéder à un nouvel essayage d'un vêtement retouché pour savoir s'il tombe bien ou si d'autres retouches sont nécessaires. || **2.** Expérimenter une nouvelle fois quelque chose : *Réessayez de passer cette vitesse sans accrocher.* || *Absol.* Procéder à un nouvel essai, une nouvelle tentative : *Vous n'avez pas pu faire démarrer votre voiture ?, ressayez encore une fois.*

réévaluation [reevalɥasjɔ̃] n. f. (de *ré-* et de *évaluation* ; 1935, Sachs-Villatte, au sens 1 ; sens 2, 1936, Capitant [*réévaluation des bilans ; réévaluation de l'encaisse,* 1957, Robert, art. *franc* 3]). **1.** Action de réévaluer ; résultat de cette action : *Procéder à la réévaluation d'un mobilier insuffisamment couvert par l'assurance.* || **2.** *Réévaluation de l'encaisse,* opération consistant à rectifier au bilan de la Banque de France le montant de l'encaisse or et de l'encaisse devises, immédiatement après une dévaluation légale. || *Réévaluation des bilans,* ensemble des opérations consistant à rectifier différents postes de bilans (immobilisations, stocks, par ex.) pour tenir compte de la dépréciation monétaire.

réévaluer [reevalɥe] v. tr. (de *ré-* et de *évaluer* ; 1964, Larousse). Opérer la réévaluation de quelque chose.

réexamen [reɛgzamɛ̃] n. m. (de *ré-* et de *examen* ; 8 juill. 1964, *le Monde*). Nouvelle étude détaillée et approfondie de quelque chose : *Un réexamen de votre demande est en cours.*

réexaminer [reɛgzamine] v. tr. (de *ré-* et de *examiner* ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Étudier en détail, minutieusement quelque chose qui a déjà été examiné une première fois : *Votre cas va être réexaminé à la lumière de cette loi nouvelle.* || **2.** Procéder à un nouvel examen médical : *Faites ce traitement et vous serez réexaminé ensuite pour en constater les résultats.*

réexpédier [reɛkspedje] v. tr. (de *ré-* et de *expédier* ; av. 1791, G. de Mirabeau, au sens 1 [« faire suivre à une nouvelle adresse », av. 1922, Proust] ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Expédier une nouvelle fois quelque chose à partir de son lieu de destination : *Réexpédier à Bruxelles un colis expédié à Paris.* || *Spécialem.* Faire suivre à une nouvelle adresse : *Veuillez réexpédier mon courrier à cette adresse.* || **2.** Renvoyer quelqu'un d'où il vient : *Je n'ai pas l'intention de m'encombrer de sa présence, je l'ai réexpédié chez lui en vitesse.*

réexpédition [reɛkspedisjɔ̃] n. f. (de *réexpédier ;* av. 1791, G. de Mirabeau). Action de réexpédier ; nouvelle expédition.

réexploiter [reɛksplwate] v. tr. (de *ré-* et de *exploiter ;* av. 1850, Balzac). Tirer à nouveau profit de quelque chose : *Maxime réexploita son attachement à Napoléon* (Balzac).

réexportation [reɛkspɔrtasjɔ̃] n. f. (de *réexporter ;* 1755, Forbonnais, p. 298 [« régime douanier applicable aux marchandises étrangères... », 1964, Larousse]). Action d'exporter des produits étrangers ; résultat de cette action. || Régime douanier applicable aux marchandises étrangères qui sont exportées après admission temporaire ou admission en transit.

réexporter [reɛkspɔrte] v. tr. (de *ré-* et de *exporter ;* 1734, Bloch-Wartburg). Exporter d'un pays des marchandises qui y avaient été, au préalable, importées.

réexposer [reɛkspoze] v. tr. (de *ré-* et de *exposer ;* 1834, Landais). Présenter une nouvelle fois dans une exposition : *Ce salon est pauvre, si pauvre que des tableaux des Salons de 1777 et 1778 y sont réexposés* (Goncourt).

réexposition [reɛkspozisjɔ̃] n. f. (de *réexposer,* d'après *exposition ;* 1834, Landais). Retour, à la fin d'une composition musicale, de l'exposition.

réextradition [reɛkstradisjɔ̃] n. f. (de *ré-* et de *extradition ;* 1964, Larousse). Acte par lequel un État qui avait obtenu l'extradition d'un délinquant en fait remise à un autre État. (Ce peut être celui qui avait livré l'individu.)

refabriquer [rəfabrike] v. tr. (de *re-* et de *fabriquer ;* 1967, Aragon, p. 67). Faire, forger à nouveau de toutes pièces : *Il s'est refabriqué un meilleur alibi.*

◆ **se refabriquer** v. pr. (av. 1922, Proust). S'élaborer à nouveau : *Ce temps qui se refabrique si bien* (Proust).

refaçonner [rəfasɔne] v. tr. (de *re-* et de *façonner ;* v. 1560, Paré). Transformer, modeler quelqu'un selon une nouvelle image en lui faisant subir d'autres influences : *Le couple amoureux se trouvait installé* [...] *dans l'hôtel* [...], *refaçonné par les habitudes d'une vie londonienne* (Goncourt).

réfaction [refaksjɔ̃] n. f. (var. de *réfection ;* 2 déc. 1686, Ch. de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, 1803, Wailly ; sens 3, 1964, Robert). **1.** *Class.* Action de réparer, de remettre en état : *Des réfactions ou réparations* (Ch. de Sévigné). || **2.** Réduction sur le prix des marchandises au moment de la livraison lorsque les conditions convenues ne sont pas remplies. || **3.** Correction (aboutissant à une diminution du versement fiscal) d'une base imposable, afin de tenir compte de certains éléments particuliers.

refaire [rəfɛr] v. tr. (de *re-* et de *faire* 1 ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 6 [au fig. ; « ... redonner ce qui a été perdu », av. 1885, V. Hugo] ; sens 1, v. 1155, Wace [« être le siège d'une nouvelle formation », v. 1120, *Psautier de Cambridge ; refaire sa tête,* 1870, Littré] ; sens 2 et 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 5, av. 1830, B. Constant ; sens 7, 1700, Esnault [*être refait,* 1875, Larousse — d'abord *être refait au même,* 1846, Balzac ; « voler un portefeuille, etc. », v. 1880, Esnault]). [Conj. **72.**] **1.** Faire de nouveau un acte, un travail qui a déjà été fait ou qu'on a soi-même déjà fait : *Devoir à refaire. Tu referas le ménage, il y a de la poussière partout. Refaire un voyage. Je refais tous les soirs la même promenade. Abattre une maison vétuste pour la refaire. Refaire un aveu, une promesse. Telle Pénélope, elle défait et refait sans cesse le même ouvrage. Il défaisait et refaisait tour à tour ses paquets, selon les alternatives de la maladie* (Flaubert). *Pendant des années, j'ai refait en esprit cette lettre* (Mauriac). || *Spécialem.* Être le siège d'une nouvelle formation : *Oiseau qui refait ses plumes après la mue.* || *Refaire sa tête,* en parlant du chevreuil, du cerf et du daim, pousser de nouveaux bois. || **2.** Faire à son tour quelque chose de semblable, d'analogue à ce qui a déjà été fait : *Ce qu'ont fait les aïeux, les enfants le refont* (Hugo). || **3.** Remanier pour faire tout autrement, pour transformer complètement : *Refaire son caractère est possible en y mettant de la volonté. Ouvrage qui a été entièrement refait. Utopistes qui rêvent de refaire le monde.* || **4.** Remettre en état ce qui a été défait, détérioré, usé : *Refaire ses ongles écaillés. Donner un fauteuil à refaire. Matelas qui a été refait par le tapissier. Faire refaire son appartement. En aurait-il le désir, ce misérable* [un forçat] *serait bien en peine de refaire ce qu'il a défait* (Aymé). || **5.** *Fig.* Rétablir dans son état primitif ou ramener à un meilleur état : *Refaire ses forces. Essayer de refaire sa fortune après de lourdes pertes au jeu. Jansénius y était venu* [à Paris] *dès 1605 pour étudier également, et pour refaire sa santé par un changement de climat* (Sainte-Beuve). || **6.** Avec un nom de chose pour sujet, faire revenir à un état antérieur, redonner ce qui a été perdu : *L'épreuve refait à l'âme une innocence* (Hugo). || *Class.* et *fig.* Remettre en meilleure santé, redonner de la force, de la vigueur à quelqu'un : *Damon* [...] *de qui le corps sec et la mine affamée | N'en sont pas mieux refaits pour tant de renommée* (Boileau). || **7.** *Fam.* Duper quelqu'un en lui soutirant habilement quelque chose (avantage ou argent) qui lui appartient de droit : *Cette vie n'est* [...] *bonne que pour qui peut, un jour, avec l'argent du papa ou de la fiancée, acheter un fonds* [...], *refaire le client pour devenir riche* (Vallès). *Valentin est un de ces Français à qui l'on ne la refait pas* (Duhamel). || *Être refait,* avoir été abusé : *J'aime pouvoir penser librement et commence à craindre d'être refait dès qu'il me revient quelque avantage de l'opinion que je professe* (Gide). || Pop. *Refaire un portefeuille,* s'en emparer habilement sans que le possesseur s'en rende compte.

• SYN. : **1** *rebâtir, recommencer, reconstruire, récrire, réitérer ;* **2** *renouveler, répéter ;* **3** *refondre ;* **4** *arranger, rafraîchir, repeindre ;* **5** *reconstituer, restaurer, retrouver ;* **6** *rendre, restituer ;* **7** *berner ; flouer* (fam.), *mystifier* (fam.).

◆ **se refaire** v. pr. (sens 1, 1734, Fagan ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, 1847, Bescherelle ; sens 4, 1932, Céline ; sens 5, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Changer complètement sa nature, sa manière d'être au point de paraître autre que ce qu'on était : *Je ne puis me refaire* (Rousseau). || **2.** Revenir à un meilleur état de santé, reprendre des forces : *J'ai grand besoin de me refaire. Ces derniers jours de Marseille m'ont claqué* (Gide). || **3.** Rétablir sa situation matérielle : *Il fallait que le beau Gontran se refît par un riche mariage* (J. Lorrain). *Gladys, si vous voulez vous refaire de vos trente mille, les guichets ouvrent pour la cinquième* [course] (Giraudoux). || **4.** Rétablir un état antérieur ou acquérir en remplacement de ce qu'on a perdu quelque chose d'analogue : *Se refaire une santé. Se refaire une réputation d'honnête homme. Se refaire une vie normale. Se refaire des amis.* || Fam. *Se refaire une beauté,* V. BEAUTÉ. || **5.** *Se refaire à quelque chose,* en prendre à nouveau l'habitude : *Le fracas des roues et le piétinement des chevaux nous assourdissaient et nous étaient insupportables ; il nous fallut plusieurs jours pour nous y refaire* (Gautier).

refait [rəfɛ] n. m. (part. passé substantivé de *refaire ;* av. 1173, *Aiol,* au sens de « période d'accroissement [de la lune] » ; sens actuel, XIVe s.). Bois récemment repoussés des cerfs, des daims et des chevreuils.

réfection [refɛksjɔ̃] n. f. (lat. *refectio,* réparation [d'un édifice, etc.], réconfort, délassement, repos, de *refectum,* supin de *reficere,* refaire, réparer, de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *facere,* faire ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *refectiun* [*refection,* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*], au sens 2 [« repas pris en commun », v. 1380, *Aalma*] ; sens 1, v. 1290, *Livre Roisin ;* sens 3, 1964, Larousse). **1.** Action de réparer, de remettre en état : *Des travaux de réfection. La réfection d'un bâtiment, d'une route.* || **2.** *Class.* et *littér.* Le fait de se refaire, de réparer ses forces : *Car, voyez-vous, le sommeil est nécessaire à l'homme ; et lorsqu'on ne dort pas sa réfection, il arrive... que... on est...* (Molière). *Le beau petit jardin* [...] *on sent qu'il est plus nécessaire à la réfection des habitants du lieu que ne le seraient pour d'autres monastères le potager et l'étang* (Claudel). || *Spécialem.* et *class.* Repas pris en com-

mun : *À l'heure de la réfection* (Acad., 1694). [Se dit encore parfois dans certaines communautés religieuses.] || **3.** *Réfection d'un acte,* remplacement d'un acte antérieur nul pour vice de forme par un acte valable qui ne modifie ni la nature ni l'objet des conventions des parties.

réfectoire [refɛktwar] n. m. (lat. ecclés. médiév. *refectorium,* réfectoire, neutre substantivé de l'adj. du bas lat. *refectorius,* réconfortant, réparateur, du lat. class. *refectum,* supin de *reficere,* refaire [v. l'art. précéd.] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *refraitur ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *refeitor ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *refectoir ; réfectoire,* XIIIe s.). Salle où les membres d'une communauté, d'une collectivité prennent leurs repas en commun : *Le réfectoire d'un hospice, d'un hôpital. Réfectoire régimentaire. Les demi-pensionnaires prennent leur repas de midi au réfectoire. Petite pièce blanchie à la chaux, basse et voûtée comme un réfectoire de couvent* (Daudet). *Il mangeait avec indifférence ce que l'un des frères lui apportait du réfectoire* (Yourcenar).

réfectorier, ère [refɛktɔrje, -ɛr] n. (de *réfectoire* [v. ce mot] ; 1180, P. Barbier). Domestique, religieux, religieuse, etc., chargés de la préparation des repas et de l'entretien du réfectoire.

refend [rəfɑ̃] n. m. (déverbal de *refendre ;* 1423, *Dict. général,* écrit *refens,* au sens de « cloison » ; écrit *refend,* au sens 2, 1690, Furetière [*mur de refend ; refend,* 1863, Th. Gautier] ; sens 1, 1875, Larousse [aussi « entaille pratiquée dans une pièce de bijouterie » ; *bois de refend,* 1741, Savary des Bruslons ; *ligne de refend,* 1756, *Encyclopédie,* VI, 656 *b* — *refend,* même sens, 1694, Th. Corneille] ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1968, Larousse). **1.** Action de fendre, de diviser une peau en plusieurs épaisseurs. || Entaille pratiquée dans une pièce de bijouterie. || *Bois de refend,* bois scié en long, dans le sens des fibres. || *Ligne de refend,* ou simplem. *refend,* ligne creuse tracée dans le parement d'une façade : *Des tortuosités de lierre | Pénètrent dans chaque refend* (Gautier). || **2.** *Mur de refend,* ou simplem. *refend,* dans un bâtiment, mur intérieur, parallèle ou perpendiculaire à la façade : *Il abattit le refend pour agrandir le salon* (Flaubert). *L'autre* [escalier] *commençait presque au proscenium et s'en allait vers le mur de refend...* (Duhamel). || **3.** Mur d'espalier disposé parallèlement ou perpendiculairement aux clôtures, de manière à fournir un abri aux arbres. || **4.** Emplacement d'affichage situé sur un mur perpendiculaire au sens de la circulation en débord de l'alignement de la voie.

refendage [rəfɑ̃daʒ] n. m. (de *refendre ;* 1964, Larousse). Opération qui consiste à diviser un cuir en plusieurs épaisseurs.

refendre [rəfɑ̃dr] v. tr. (de *re-* et de *fendre ;* v. 1268, É. Boileau, au sens 1 [au fig., XIVe s.] ; sens 2, 1870, Littré [aussi dans une pièce d'orfèvrerie ; pour le panneton d'une clef, 1904, Larousse] ; sens 3, 1600, O. de Serres [*scie à refendre,* 1676, Félibien]). [Conj. **46.**] **1.** Fendre de nouveau. || *Fig.* En droit ancien, faire un nouveau partage : *Refendre un héritage.* || **2.** Diviser une peau en plusieurs épaisseurs. || Pratiquer de petites fentes dans le panneton d'une clef pour qu'elles correspondent aux garnitures de la serrure. || Ouvrir dans une pièce d'orfèvrerie le logement d'une autre pièce. || **3.** Fendre, scier dans le sens de la longueur : *Refendre l'ardoise.* || *Scie à refendre,* scie permettant de fendre une planche dans le sens du fil du bois ; scie servant à diviser un cuir en plusieurs épaisseurs.

refente [rəfɑ̃t] n. f. (de *refendre,* d'après *fente ;* 1600, O. de Serres). Action de refendre, de scier dans le sens de la longueur : *La refente des ardoises. Refente du bois de charpente.*

référé [refere] n. m. (part. passé substantivé de *référer ;* 1690, Furetière, au sens de « rapport que fait un juge sur un incident d'un procès » ; sens 1, 1806, Code de procédure civile [*ordonnance de référé,* 1875, Larousse ; *référé législatif,* 1936, Capitant] ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Procédure d'urgence par laquelle le président du tribunal règle provisoirement un litige sans se prononcer sur le fond : *Être condamné en référé. Assigner quelqu'un en référé. Oscar, déjà plus fort que beaucoup de licenciés, faisait le palais avec intelligence, et plaidait quelques référés* (Balzac). || *Ordonnance de référé,* ordonnance rendue par le juge à la suite de cette procédure. || *Référé législatif,* demande faite par le juge au législateur en vue d'interpréter une loi. || **2.** Lettre adressée à un ministre par la Cour des comptes, pour demander des explications relatives à la comptabilité des services dont il est responsable.

référence [referɑ̃s] n. f. (de *référer ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 [*système de référence,* 1964, Robert] ; sens 2, 1878, Acad. [« indication... permettant d'identifier le passage d'un texte cité », 1910, Ch. Péguy ; *ouvrage de référence,* 1870, Littré] ; sens 3, 1964, Larousse [*note de référence,* même sens, 1932, Larousse] ; sens 4, 1877, Littré). **1.** Action de se reporter à un élément que l'on considère comme fondamental pour s'en prévaloir et agir, juger, décider, établir quelque chose en conséquence : *Il agissait toujours par référence aux valeurs qu'il avait une fois pour toutes reconnues. Cette éternelle référence à sa vie d'autrefois, à sa fortune perdue, à son inconfort présent lasse les bonnes volontés. Indemnité établie par référence au traitement.* || *Système de référence,* système d'éléments pouvant servir à fixer la position d'un élément variable. || **2.** Action de renvoyer à un texte, un document faisant autorité en la matière : *Ce livre est très utile par ses nombreuses références au Code civil.* || Indication précise permettant de se reporter au passage d'un texte cité : *Veuillez me fournir la référence de cette citation.* || *Ouvrage de référence,* ouvrage fait pour être non pas lu, mais consulté : *Les bibliographies, les dictionnaires sont des ouvrages de référence. Le livre qui est un instrument de travail, le document de référence permanent, le moniteur scientifique, technique, juridique* (Claudel). || **3.** Indication placée en tête d'une lettre et qui doit être rappelée dans la réponse à cette lettre. || **4.** Album sur les pages duquel sont collés les échantillons des étoffes proposées à la vente.

◆ **références** n. f. pl. (sens 1, 1875, Larousse [d'abord pour des demandeurs d'actions, 1845, Bescherelle] ; sens 2, début du XXe s. [au fig., 1964, Robert]). **1.** Attestations ou certificats destinés à porter témoignage de la qualification d'une personne postulant pour un emploi : *Parfois le « principal clerc » me demandait les références fournies par mes derniers patrons* (Duhamel). || **2.** Ensemble de faits avancés pour prouver l'efficacité d'un produit, l'excellence d'une affaire : *Nos références ? Plus de trois mille indéfrisables* (Hermant). || Fig. *Ce n'est pas une référence,* ce n'est pas une raison sérieuse pour en conclure à la compétence, à la valeur de quelqu'un : *« Le Tout-Paris s'est pris pour lui d'une véritable passion. — Ce n'est pas une référence. »*

référencé, e [referɑ̃se] adj. (de *référence ;* milieu du XXe s.). Qui est accompagné d'une ou de plusieurs références. (On dit parfois RÉFÉRENCIÉ, E [altér. de *référencé, e ;* 1967, ZRP, d'après P. Gilbert, p. 456].)

référencer [referɑ̃se] v. tr. (de *référence ;* 1877, Littré). [Conj. **1 a.**] Mettre un échantillon dans une référence.

référencié, e adj. V. RÉFÉRENCÉ, E.

1. référendaire [referɑ̃dɛr] n. m. (bas lat. *referendarius,* référendaire, du lat. class. *referendus,* qui doit être rapporté, adj. verbal de *referre,* rapporter [v. RÉFÉRER] ; v. 1320, *Roman de Fauvel,* écrit *referendare* [*référendaire,* fin du XIVe s., E. Deschamps], au sens de « officier de chancellerie ayant la garde du sceau royal » ; sens 1, 1579, Fauchet [sous l'Empire, 1835, Acad.] ; sens 2, 1374, Godefroy, écrit *référendaire* [en Belgique, 1964, Larousse]). **1.** Chez les Mérovingiens, chef de la chancellerie ayant la garde du sceau royal. || *Grand référendaire du Sénat impérial, de la Pairie,* officier de chancellerie chargé, sous l'Empire, d'apposer le sceau et de garder les archives. || **2.** *Autref.* Juge-commissaire chargé de rapporter une affaire. || En Belgique, juriste remplissant auprès des tribunaux de commerce les fonctions de magistrat et de greffier.

◆ adj. et n. m. (1835, Acad. [comme adj. ; comme n. m., 1844, Balzac]). *Conseiller référendaire,* ou *référendaire* n. m., magistrat chargé de vérifier les pièces de la comptabilité publique, d'en faire un rapport et de rédiger ensuite les arrêts rendus sur ces rapports : *Le grave personnage auquel il s'adressait, conseiller référendaire à la Cour des comptes...* (Daudet).

2. référendaire [referɑ̃dɛr] adj. (de *référend[um]* ; 1er mars 1969, *le Monde*). Relatif à un référendum : *La campagne référendaire.*

référendariat [referɑ̃darja] n. m. (dér. savant de *référendaire* 1 ; 1845, Bescherelle). Dignité, fonction de référendaire.

référendum [referɑ̃dɔm] n. m. (mot lat. signif. proprem. « pour rapporter », accus. du gérondif de *referre,* reporter, rapporter [v. RÉFÉRER] ; 1750, Brunot, dans la loc. *demander [des documents] ad referendum,* [les] demander pour en rapporter à quelqu'un ; 1781, Gohin, au sens de « demande de consultation » ; sens 1, 1874, d'après Larousse, 1888 ; sens 2, 1923, Larousse ; sens 3, 1859, Mozin [aussi *négocier « ad referendum »*]). **1.** Vote direct du corps électoral d'un pays sur une mesure constitutionnelle ou législative : *Le président de la République peut soumettre au référendum un projet de loi particulièrement important.* ‖ **2.** Consultation des membres d'un groupe ou d'une collectivité sur un problème, une mesure qui les concerne ou les intéresse tous : *Revue qui organise un référendum auprès de ses lecteurs.* ‖ **3.** Dépêche d'un agent diplomatique pour demander de nouvelles instructions. ‖ *Négocier « ad referendum »,* négocier en réservant l'approbation du gouvernement qu'on représente.

• Pl. *des* RÉFÉRENDUMS.

référentiel, elle [referɑ̃sjɛl] adj. (de *référence* ; 1972, *Dict. de linguistique*). *Fonction référentielle,* syn. de FONCTION COGNITIVE OU DÉNOTATIVE.

◆ **référentiel** n. m. (1964, Larousse [aussi « ensemble des éléments liés à ce système »]). Ensemble d'éléments formant un système de référence. ‖ Ensemble des éléments liés à ce système.

référer [refere] v. tr. (lat. *referre,* reporter, rapporter, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *ferre,* porter ; 1370, Oresme, au sens de « rapporter une chose à une autre » ; sens class., 1559, Amyot). [Conj. **5 b.**] *Class.* Mettre au compte de quelqu'un, attribuer : *Vous comprenez comment vous pouvez les référer* [les afflictions] *à Dieu, en y reconnaissant sa volonté* (Bourdaloue).

◆ v. intr. (1636, Monet). *En référer à,* soumettre une chose à quelqu'un, et notamment à une autorité, un tribunal que l'on prend pour juge et dont on accepte à l'avance la décision : *En référer à ses supérieurs. En référer à une assemblée, au juge.*

◆ **se référer** v. pr. (sens 1, fin du XVe s., Commynes ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** S'en rapporter à quelqu'un, à quelque chose comme à une autorité, faire mention de quelque chose pour s'en prévaloir, prendre comme, référence : *Se référer à l'avis de quelqu'un. Se référer à l'expérience d'un ami. Se référer à un texte. Note diplomatique qui se réfère à un arrêt récent. Cela se référait à une causerie à laquelle ces jeunes filles n'avaient pas pris part et qui d'ailleurs ne les eût nullement intéressées...* (Proust). ‖ **2.** Prendre pour système de référence.

• SYN. : **1** *citer, en croire, s'en remettre, tabler sur* (fam.).

refermer [rəfɛrme] v. tr. (de *re-* et de *fermer* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « réparer » ; sens actuel, v. 1175, Chr. de Troyes). Fermer ce qu'on avait auparavant ouvert ou ce qui se trouvait ouvert : *Refermer sa valise. Le capitaine Gammard entre à pas comptés, feutrés et referme derrière lui la porte doucement* (Jouhandeau).

◆ **se refermer** v. pr. (XVe s., *Perceforest,* au sens de « se raffermir » ; sens 1, 1678, La Fontaine ; sens 2, v. 1673, Retz). **1.** Se fermer, en parlant de quelque chose qui avait été ouvert auparavant ou qui était ouvert : *La porte s'est refermée toute seule. Sa plaie se referme lentement. Belle-de-jour qui se referme au crépuscule. La main du petit enfant s'est refermée sur l'objet convoité.* ‖ **2.** *Fig.* Se rendre inaccessible aux atteintes extérieures, se replier sur soi-même : *Son visage se referma à ces mots. Elle se dérobe sans cesse, se referme comme certaines fleurs que n'épanouit aucun soleil* (Gide).

refeuillé, e [rəfœje] adj. (part. passé de *refeuiller ;* 1904, Larousse). *Joint refeuillé,* joint formé par la réunion de deux planches juxtaposées en long, de manière à constituer une sorte d'encaissement.

refeuillement [rəfœjmɑ̃] n. m. (de *refeuiller ;* 1870, Littré). Action de refeuiller.

refeuiller [rəfœje] v. tr. (de *re-* et de *feuiller* 2 ; 1870, Littré). Pratiquer une feuillure supplémentaire sur une pièce de menuiserie ou de charpente pendant la pose.

refiler [rfile *ou* rəfile] v. intr. (de *re-* et de *filer ;* milieu du XVIe s., Ronsard, comme v. tr., au sens de « filer de nouveau [de la laine, etc.] » ; sens actuel, début du XXe s.). *Fam.* Partir brusquement et gagner rapidement un lieu après l'avoir quitté : *Je vais sans doute recevoir du Conseil l'ordre de refiler dare-dare là-bas* (Benoit).

◆ v. tr. (1790, *le Rat du Châtelet* [aussi « donner en général »]). *Pop.* Donner à quelqu'un quelque chose de défectueux, d'incorrect en le trompant délibérément sur la valeur de la marchandise dont on cherche, par ce moyen, à se débarrasser : *La quête se faisait en sortant du caveau, le gardien grognait même à cause d'une pièce belge qu'on lui avait refilée* (Céline). *Il commençait à faire mettre de côté ceux qu'il ne voulait pas vendre, visible que c'étaient les meilleures bêtes, il aurait bien voulu nous refiler ses vieux carcans* (Aragon). ‖ *Par extens.* Donner en général : *On a expliqué le coup et il m'a refilé un paquet de trèfle* (Dorgelès). *Je me lançai dans une opération simple et démente qui dévia le cours de ma vie : je refilai à l'écrivain les pouvoirs sacrés du héros* (Sartre).

réfléchi, e [refleʃi] adj. (part. passé de *réfléchir* 1 et 2 ; 1701, Furetière, au sens I, 3 [... *verbe réfléchi ; pronom réfléchi,* 1771, Trévoux ; *adjectif possessif réfléchi,* 1964, Larousse] ; sens I, 1, 1812, Mozin ; sens I, 2, 1803, Boiste ; sens II, 1, 1734, Montesquieu [aussi « qui est dit sans précipitation et avec prudence » ; « qui dénote la concentration de l'esprit... », 1751, d'Alembert] ; sens II, 2, v. 1770, J.-J. Rousseau).

I. 1. *Rayon réfléchi, onde réfléchie,* rayon, onde provenant d'une réflexion. ‖ **2.** Se dit des organes qui sont recourbés, repliés contrairement à leur direction normale : *Limbe réfléchi.* ‖ **3.** *Pronom réfléchi,* pronom personnel, qui, comme complément, désigne la même personne ou la même chose que le sujet et sert à former ainsi des verbes pronominaux réfléchis. ‖ *Verbe pronominal à sens réfléchi* ou *verbe pronominal réfléchi,* verbe indiquant qu'une action revient, se réfléchit sur le sujet de la proposition : *« Se baigner » est un verbe pronominal réfléchi.* ‖ *Adjectif possessif réfléchi,* dans certaines langues, adjectif possessif qui détermine un nom désignant une chose qui appartient au sujet du verbe : *« Suus » est, en latin, un adjectif possessif réfléchi.*

II. 1. *Fig.* Qui est dit ou fait avec réflexion, après avoir été mûrement pensé : *Une réponse réfléchie. Des mouvements réfléchis.* ‖ Qui dénote la concentration de l'esprit ou un esprit équilibré : *Je sentis que la pensée réfléchie lui était revenue et que le cerveau avait repris l'empire sur les bouillonnements du sang* (Vigny). ‖ Qui est dit sans précipitation et avec prudence : *Elle* [Gisèle] *parlait d'un ton lent, réfléchi, regardant au-dedans d'elle-même et, avec un souci d'extrême sincérité, avec scrupule, confessait ce qu'elle y découvrait* (Mauriac). ‖ **2.** Se dit d'une personne qui n'agit qu'après avoir examiné longuement et à plusieurs reprises l'objet de son action, ou qui fait preuve de réflexion, à l'occasion ou habituellement : *C'est un caractère austère et réfléchi. L'homme ne disait rien, grave et réfléchi* (Maupassant).

• SYN. : **II, 1** *calculé, délibéré, étudié, mesuré, pensé, pesé, raisonné ;* **2** *circonspect, mûr, mûri, pondéré, posé, prudent, rassis, vigilant.* — CONTR. : **II, 1** *automatique, inconsidéré, instinctif, involontaire,*

irréfléchi, machinal, réflexe, spontané ; **2** *écervelé, étourdi, évaporé, impulsif, incohérent, léger, primesautier, téméraire.*

1. réfléchir [refleʃir] v. tr. (adaptation, d'après *fléchir,* du lat. *reflectere,* recourber, ramener, reporter [sa pensée] à, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *flectere,* courber, ployer ; fin du XII^e^ s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *reflekir* [*reflechir,* v. 1265, J. de Meung], au sens de « diriger [l'œil, la pensée] » ; sens 1, v. 1300, *Mediaeval Studies,* XVI, 28 [au fig., 1648, Livet] ; sens 2, av. 1945, P. Valéry). **1.** En parlant d'une surface, renvoyer dans une autre direction ce qui vient la frapper (lumière, image, son, etc.) : *Le miroir réfléchit les rayons lumineux. Les parois de la caverne réfléchissent les sons. Les flaques réfléchissaient les lueurs, ainsi que des morceaux de miroirs brisés* (La Varende) ; et au fig. : *Et mon âme troublée | N'aura pas réfléchi les clartés d'un beau jour* (Lamartine). || **2.** *Fig.* Faire revenir à l'esprit, pour l'examiner, un objet de pensée qui a déjà été abordé : *Ce n'est pas que je n'aie par occasion rencontré sur les chemins les plus divers des problèmes de cette espèce, et ne les aie réfléchis assez longuement dans mon esprit* (Valéry).

• SYN. : **1** *refléter, répercuter, réverbérer.*

◆ **se réfléchir** v. pr. (sens 1, 1637, Descartes [au fig., 1656, Bossuet] ; sens 2, 1314, Mondeville). **1.** Être réfléchi, renvoyé par réflexion : *Les maisons avec leurs fenêtres éclairées se réfléchissent dans l'eau du canal ;* et au fig. : *Le caractère d'un temps se réfléchit dans les controverses de ce temps* (Villemain). || **2.** Se courber, se replier en revenant sur soi-même : *Le péritoine se réfléchit sur les parois du petit bassin.*

2. réfléchir [refleʃir] v. intr. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1672, Livet [*se réfléchir sur soi-même,* même sens, XVI^e^ s. ; *chose qui donne à réfléchir, qui fait réfléchir,* 1964, Robert]). Concentrer sa pensée sur quelque objet ; exercer sa réflexion : *Réfléchir avant d'agir, avant de prendre une décision. Il eût voulu réfléchir, mais les idées tourbillonnaient confusément dans sa tête* (Gide). || *Chose qui donne à réfléchir, qui fait réfléchir,* chose qui incite à la réflexion et, de ce fait, porte à réviser son jugement, à modifier ses décisions, son comportement : *Les Français, souvent autosatisfaits, sont à cent lieues de se douter que, malgré la crise économique et l'apparente décadence, la Grande-Bretagne reste un des plus grands pays scientifiques du monde* [...] *Cela devrait donner à réfléchir* (A. Minkovski).

• SYN. : *calculer, cogiter* (vx ou ironiq.), *se concentrer, méditer, penser, ruminer* (fam.), *songer.*

◆ v. tr. (1735, Marivaux [*tout bien réfléchi,* 1935, Acad. ; *réfléchir que,* 1833, Mérimée]). *Vx.* Examiner longuement sous tous ses aspects. || Auj. *Tout bien réfléchi,* après avoir tout bien examiné, pesé : *Tout bien réfléchi, je n'irai pas à cette réunion. N'insistez pas, c'est tout réfléchi.* || Fam. *Réfléchir que,* se rendre compte en y repensant ou conclure après réflexion que : *Il réfléchit que le train ne partait que dans une heure et qu'il n'avait donc pas besoin de se presser. Elle réfléchit que, tout compte fait, le séjour lui reviendrait moins cher ainsi.*

• SYN. : *calculer, cogiter* (vx ou ironiq.), *considérer, penser, ruminer* (fam.), *songer.*

◆ v. tr. ind. **[à, sur]** (1675, Bouhours). Concentrer longuement et avec persévérance son attention sur un objet de pensée pour l'examiner sous tous ses aspects afin d'en avoir une connaissance plus approfondie ou afin d'agir avec prudence et circonspection : *Réfléchir sur soi-même. Avant d'agir réfléchissez aux conséquences de vos actes. Avez-vous bien réfléchi à la nature de cet être faible et violent...* (Musset). *D'habitude, je ne réfléchis guère au passé, il ne s'étend pas pour moi au-delà d'une ou deux semaines* (Arnoux).

• SYN. : *approfondir, considérer, étudier, examiner, penser, peser, songer.*

réfléchissant, e [refleʃisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *réfléchir* 1 et 2 ; v. 1380, *Aalma,* au sens de « qui fait retour sur soi-même » ; sens 1, 1720, d'après Trévoux, 1752 ; sens 2, 1697, Bossuet [*jugement réfléchissant,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1764, Voltaire). **1.** Qui a la propriété de réfléchir la lumière, l'image, le son, etc. : *Paroi réfléchissante qui renvoie un son. Le toit de tuiles faisait dans la mare, que le soleil rendait de nouveau réfléchissante, une marbrure rose à laquelle je n'avais encore jamais fait attention* (Proust). || **2.** *Fig.* Qui a la faculté de réfléchir : *Le pouvoir réfléchissant de l'esprit.* || *Jugement réfléchissant,* jugement par lequel nous extrapolons et posons une hypothèse. (S'oppose au *jugement déterminant,* qui énonce un état de fait.) || **3.** *Vx.* Qui fait preuve de réflexion à l'occasion ou habituellement : *Des ruisseaux de sang ont coulé en France parce que la nation est souvent peu réfléchissante et très prompte dans ses jugements* (Voltaire).

réflectance [reflɛktɑ̃s] n. f. (de *réflect*[*eur*] ; 1953, Larousse). Pouvoir réflecteur d'une surface.

réflecteur, trice [reflɛktœr, -tris] adj. (dér. savant de *réfléchir* 1, *réflexion* 1 ; 1835, Acad.). Qui réfléchit, renvoie par réflexion : *Un miroir réflecteur.*

◆ **réflecteur** n. m. (1804 [8 pluviôse an XIII], *Journ. des débats* [*réflecteur d'antenne, de neutrons,* 1964, Larousse]). Appareil conçu pour renvoyer les radiations qu'il reçoit : *Réflecteur parabolique. Réflecteur de rayons ultraviolets, d'ondes sonores. Ces réflecteurs que les laryngologues s'attachent au front pour éclairer la gorge de leurs malades* (Proust). || *Réflecteur d'antenne,* miroir métallique, généralement formé d'un grillage, placé derrière l'antenne et servant à concentrer les ondes rayonnées en faisceau étroit. || *Réflecteur de neutrons,* couche de graphite ou de béryllium entourant une pile ou une bombe atomique, servant à réfléchir vers l'intérieur une partie des neutrons qui tendent à s'en échapper.

réflectif, ive [reflɛktif, -iv] adj. (dér. savant de *réfléchir* 2, *réflexion* 2 ; 1803, Boiste). Relatif à la réflexion, à la méditation (peu usité) : *Les dispositions réflectives et les tendances songeuses* (Goncourt).

réflectivité [reflɛktivite] n. f. (dér. savant de *réfléchir* 1, *réflexion* 1 ; 12 juin 1875, *le Progrès médical* [p. 318], aux sens 1-2). **1.** Propriété de l'arc nerveux élémentaire de déterminer des actions réflexes. || **2.** Caractère des phénomènes réflexes.

réflectographie [reflɛktɔgrafi] n. f. (de *réflecto-,* élément tiré de *réflexion* 1, et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1964, Larousse). Procédé de reproduction des documents par contact en lumière réfléchie.

réflectomètre [reflɛktɔmɛtr] n. m. (de *réflecto-,* élément tiré de *réflexion* 1, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). Appareil servant à mesurer le pouvoir réflecteur des métaux.

réflectorisé, e [reflɛktɔrize] adj. (dér. savant de *réflecteur ;* 15 févr. 1968, *l'Auto-Journal*). Se dit de certains objets munis d'un dispositif spécial réfléchissant la lumière et rendant des objets visibles la nuit : *Des plaques d'immatriculation réflectorisées.*

reflet [rəflɛ] n. m. (ital. *riflesso,* reflet, dér. — d'après le bas lat. *reflexus,* enfoncement, retour en arrière, du lat. class. *reflexum,* supin de *reflectere,* recourber, ramener [v. RÉFLÉCHIR 1] — de *riflettere,* réfléchir, lat. *reflectere ;* 1662, Brunot, aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1803, Laharpe ; sens 4, 1662, Brunot [au fig., 1835, Acad.] ; sens 5, 4 oct. 1748, Voltaire). **1.** Phénomène de réflexion produisant une image quelque peu affaiblie de la lumière, de la couleur renvoyée par un corps ou une surface réfléchissante : *Le reflet est pour les couleurs ce que l'écho est pour les sons* (Joubert). *Le reflet c'est la lumière renvoyée frappant dans la demi-teinte un corps solide, et il ne faut pas que le jour ait l'air de passer à travers la toile* (Gautier). || **2.** Tache ou image lumineuse, colorée ou non, d'intensité atténuée, ainsi produite : *Reflets des silhouettes et des visages qui passent sur une glace sans tain. Les réverbères se balançaient, en faisant trembler sur la boue de longs reflets jaunâtres* (Flaubert). *Vaste salon qu'éclairaient* [...] *les reflets du feu* (Maupassant). *Quand maintenant on regarde Paris d'une fenêtre élevée, on dirait une grande tache d'encre, pas un reflet, pas un halo...* (Saint-Exupéry). *Bea B. les voyait* [les voitures] *arriver de très loin, arc-boutées sur leurs*

quatre pneus. Les reflets du ciel luisaient sur leurs capots ronds, sur leurs coques de métal (Le Clézio). || **3.** *Fig.* Image plus ou moins affaiblie d'une chose considérée dans ses traits les plus marquants, l'influence exercée : *La littérature est le reflet d'une époque. Le siècle de la reine Anne ne fut qu'une espèce de prolongement ou de reflet* [du siècle de Louis XIV] (Chateaubriand). *Ce n'était pas même la France, mais son reflet, son image dans un regard étranger* (Duhamel). || **4.** Teinte lumineuse, colorée ou non, pouvant changer selon l'incidence des rayons lumineux qui se jouent sur une surface luisante : *Plumage gris à reflets mauves et verts des pigeons. Ses cheveux* [...] *étaient noirs à reflets bleus comme l'aile d'un corbeau* (Mérimée). *Son visage si pâle tout à l'heure est légèrement congestionné, et à travers les reflets de ses verres vous voyez ses yeux cligner nerveusement* (Butor). || *Fig.* Éclat qui irradie : *Descendu de son piédestal et privé du reflet de sa gloire, il paraît bien ordinaire. L'éclat de son regard, la mobilité de sa physionomie, sa beauté même sont un reflet de son intelligence.* || **5.** *Vx.* Réflecteur : *Le théâtre peut être très bien éclairé avec des bougies en grand nombre et des reflets dans les coulisses* (Voltaire).

• SYN. : **2** *halo, nitescence* (littér.) ; **3** *écho* ; **4** *chatoiement, miroitement, scintillement.*

reflètement [rəflɛtmɑ̃] n. m. (de *refléter* ; 1879, Huysmans). Le fait de se réfléchir plus ou moins nettement sur une surface ; reflet ainsi produit : *La Seine charriait ce soir-là des eaux couleur de plomb, rayées çà et là par le reflètement des réverbères* (Huysmans).

refléter [rəflete] v. tr. (de *reflet* ; 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1784, Bernardin de Saint-Pierre ; sens 3, av. 1885, V. Hugo). [Conj. **5 b.**] **1.** Renvoyer par réflexion affaiblie et plus ou moins nette l'image, la lumière ou la couleur : *Le gai Guadalquivir rit aux blonds orangers | Et reflète le soir des boléros légers* (Verlaine). *Les carreaux blancs reflètent la lumière avec une puissance insoupçonnable, et elle jaillit tout autour des enfants* (Vian). || **2.** *Fig.* Renvoyer de quelqu'un ou de quelque chose une image, une représentation plus ou moins affaiblie ou déformée : *Une certaine presse qui ne reflète que l'image d'un monde violent et malsain. Le monde m'est un miroir, et je suis étonné quand il me reflète mal* (Gide). *La volonté n'est plus le masque qu'on enlève, ni les yeux qui s'ouvrent* [...] *je suis livré à la réalité d'un miroir qui ne reflète pas mon apparence* (Eluard). || **3.** Laisser transparaître dans l'attitude, l'expression, le comportement, une réalité intérieure qui offre une certaine image de la personne en question : *Son visage volontaire et fortement marqué reflète les amertumes subies, les luttes soutenues et son acharnement à vaincre. Son regard reflétait la clarté de son âme* (Hugo). *Et lui, tandis qu'elle lui secoue la main, il sent que malgré lui il se fait semblable à cette image, il la reflète fidèlement* (Sarraute).

• SYN. : **1** *réfléchir, réverbérer* ; **2** *reproduire* ; **3** *exprimer, traduire.*

◆ **se refléter** v. pr. (sens 1, 1791, Bernardin de Saint-Pierre ; sens 2, 1784, Bernardin de Saint-Pierre ; sens 3, 1832, Balzac). **1.** Être reflété : *Sommets neigeux qui se reflètent dans l'eau du lac. Le Rhin, le Rhin est ivre où les vignes se mirent | Tout l'or des nuits tombe en tremblant s'y refléter* (Apollinaire). || **2.** *Fig.* Voir son image reflétée dans, percevoir son reflet dans : *Je me reflétais dans un autre être et mon image ainsi reflétée n'offrait rien de repoussant* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Transparaître comme un reflet : *Pas même l'ombre d'une de ces innombrables petites peines qui se reflètent sur le visage des enfants* (Duhamel).

refleurir [rəflœrir] v. intr. (de *re-* et de *fleurir* ; v. 1120, *Psautier d'Oxford*, écrit *reflurir* [*reflourir*, v. 1225, *Barlaham* ; *refleurir*, 1580, Montaigne], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Produire à nouveau des fleurs : *Ce géranium est en train de refleurir.* || **2.** *Fig.* Renaître et s'épanouir à nouveau : *Malgré tout, ma vieille amitié pour lui n'est point morte et ne demanderait qu'à refleurir* (Gide). *Un souvenir refleurit sur la figure de M. le Maire* (Escholier).

◆ v. tr. (sens 1, 1945, Colette ; sens 2, av. 1834, Béranger). **1.** Garnir, orner de nouveau de fleurs : *Refleurir une tombe.* || **2.** *Fig.* Redonner de la fraîcheur, des couleurs, de l'éclat : *Le grand air, la santé ont refleuri ses joues.*

refleurissement [rəflœrismɑ̃] n. m. (de *refleurir* ; 1842, Acad.). Action de refleurir ; nouvelle floraison : *Le refleurissement de la campagne, au printemps.*

reflex [reflɛks] adj. (mot angl. de même sens, proprem. « reflet », empr. du franc. *reflet*, d'après le lat. *reflexum*, supin de *reflectere* [v. RÉFLÉCHIR 1] ; 1964, Larousse). Se dit des appareils photographiques munis d'un dispositif de viseur donnant l'image exacte du sujet sur la surface sensible.

◆ n. m. (1967, Robert). Appareil photographique ainsi équipé.

réflexe [reflɛks] adj. (lat. *reflexus*, part. passé de *reflectere*, ramener en arrière, retourner [v. RÉFLÉCHIR 1] ; 1556, R. Le Blanc, au sens I, 1 [un premier ex. à la fin du XIV[e] s.] ; sens I, 2, 1697, Bossuet ; sens II, 1, 1841, Longet, I, 307 [*action réflexe* ; *phénomène réflexe*, 1875, Larousse] ; sens II, 2, 1966, Larousse [aussi *centre réflexe*]).

I. 1. Qui a lieu par réflexion : *Visée réflexe.* || **2.** *Class.* et *fig.* Qui marque la réflexion ; qui est dit ou fait avec réflexion : *Les actes* [...] *que l'on nomme réflexes ou réfléchis, de propre industrie et de propre effet* (Bossuet).

II. 1. *Action* ou *phénomène réflexe*, activité nerveuse involontaire, motrice, sécrétoire, etc., qui résulte constamment d'une impression extérieure. || **2.** *Arc réflexe*, ensemble des nerfs qui interviennent dans la production d'un réflexe. || *Centre réflexe*, point de la moelle où l'impression sensitive se transforme en excitation motrice ou sécrétoire.

◆ n. m. (sens 1, 1964, Larousse [*réflexe spontané, naturel, inconditionné, inconditionnel, inné, acquis* ; *réflexe conditionné*, 1953, Larousse — d'abord *réflexe conditionnel*, 1935, Alexis Carrel] ; sens 2, 1931, P. Valéry). **1.** *Réflexe spontané, naturel, inconditionné, inconditionnel* ou *inné*, réflexe que possède l'animal dès sa naissance et qui est dû à la conformation de son système nerveux. || *Réflexe conditionné* ou *acquis*, liaison acquise entre un stimulus nouveau et une activité nerveuse grâce à l'association prolongée de ce stimulus avec l'excitant qui, normalement, détermine cette activité. || **2.** *Par extens.* Réaction très rapide se déclenchant préalablement à toute réflexion, en présence d'un événement soudain : *Un bon conducteur doit avoir des réflexes rapides. Dès qu'elle apercevait quelqu'un, le sourire devait faire partie de ses réflexes* (Estaunié). *Le propre du réflexe est de précéder toute réflexion* (Mauriac).

◆ **réflexes** n. m. pl. (XX[e] s. [au sing., 1877, Littré]). Action réflexe : *Pour que les réflexes se produisent, il faut que les nerfs appelés à réagir aient conservé leur intégrité anatomique et physiologique.*

réflexibilité [reflɛksibilite] n. f. (angl. *reflexibility*, même sens, de *reflexible* [v. l'art. suiv.] ; 1720, P. Coste [*reflexibilité*, « propriété de se retourner sur soi-même » — 1370, Oresme —, était un dér. franç. de *reflex(ion)*]). Propriété de ce qui peut être renvoyé par réflexion : *La réflexibilité de la lumière.*

réflexible [reflɛksibl] adj. (angl. *reflexible*, même sens, du lat. *reflexum*, supin de *reflectere*, ramener en arrière [v. RÉFLÉCHIR 1] ; 1720, P. Coste). Qui peut être réfléchi, renvoyé par réflexion : *Les rayons lumineux sont inégalement réflexibles.*

réflexif, ive [reflɛksif, -iv] adj. (de *réflex[ion]* 1 et 2 ; 1611, Cotgrave, au sens de « relatif à la réflexion d'un corps » [terme de physique] ; sens 1, 1692, J. Du Hamel, p. 51 ; sens 2, v. 1821, Maine de Biran [*conscience réflexive*, 1943, Sartre, p. 19] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Relatif à l'acte de l'esprit qui s'adonne à la réflexion : *L'activité réflexive aboutit à des opinions, des décisions, des jugements mûrement conçus.* || **2.** *Spécialem.* Propre à la conscience se connaissant elle-même : *La méthode réflexive remonte des conditions de la pensée à l'unité de la pensée. Le psychologue n'entend utiliser que deux types d'expérience bien définis : celle que nous livre la perception spatio-temporelle*

des corps organisés et cette connaissance intuitive de nous-mêmes qu'on nomme expérience réflexive (Sartre). || *Conscience réflexive,* conscience qui se pose en tant que conscience ou connaissance d'elle-même. || **3.** *Relation réflexive,* en mathématiques, relation qui, liant certains couples d'éléments d'un ensemble, est vérifiée si ces deux éléments sont identiques : *La relation d'équivalence est une relation réflexive.*

1. réflexion [reflɛksjɔ̃] n. f. (bas lat. *reflexio,* action de tourner en arrière, de retourner, réciproque [d'une proposition], du lat. class. *reflexum,* supin de *reflectere,* ramener en arrière [v. RÉFLÉCHIR 1] ; v. 1370, Oresme, au sens 1 [« retour en arrière d'une onde séismique... », 1964, Larousse] ; sens 2, XIVe s., écrit *refliction* [*réflexion,* 1530, Palsgrave, 261 ; *angle de réflexion,* 1690, Furetière ; *instrument à réflexion,* 1835, Acad.]). **1.** Phénomène par lequel un corps, lorsqu'il rencontre un autre corps, change de direction. || Retour en arrière d'une onde séismique, lorsqu'elle rencontre la surface séparant deux roches de nature différente. || **2.** Changement de direction des ondes lumineuses ou sonores qui tombent sur une surface réfléchissante : *La réflexion des rayons solaires sur un mur blanc. L'écho est produit par la réflexion du son.* || *Angle de réflexion,* angle que fait la normale au miroir, menée au point d'incidence, avec le rayon réfléchi : *L'angle d'incidence est égal à l'angle de réflexion.* || *Instrument à réflexion,* instrument composé d'un double jeu de miroirs, permettant d'observer les hauteurs de Soleil par rapport à l'horizon, comme le cercle à réflexion, le sextant, l'octant.

2. réflexion [reflɛksjɔ̃] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1637, Descartes, au sens 1 [*reffrection de pensée,* même sens, début du XVIe s. ; *de réflexion,* 1718, Acad. ; *faire réflexion,* 1663, La Fontaine] ; sens 2, 1670, Bossuet). **1.** Action de l'esprit qui réfléchit ; acte de l'esprit qui se concentre sur un objet de pensée pour l'examiner longuement et attentivement : *Le front plissé par la réflexion* (Martin du Gard). || *De réflexion,* se dit de quelqu'un habitué à réfléchir, qui n'agit jamais sans avoir réfléchi au préalable : *Un homme de réflexion.* || *Faire réflexion,* s'appesantir sur quelque chose pour l'approfondir, se faire une opinion (vieilli) : *Elle n'avait pas fait grande réflexion sur le caractère de Gilbert ; il lui plaisait, et il était là* (Musset). || **2.** Résultat de cet examen approfondi ; jugement, considération, remarque qui en découlent, faits à haute voix ou par écrit : *Faire des réflexions à quelqu'un sur sa conduite. Sa conversation est toujours émaillée de réflexions drôles et inattendues. Son désir émut une discussion publique où son père lui fit faire des réflexions sur l'instabilité des revenus* (Balzac).

● SYN. : **1** *attention, concentration, contemplation, méditation ;* **2** *élucubration, note, observation, pensée.*

◆ **réflexions** n. f. pl. (1664, La Rochefoucauld). Ensemble de pensées, de jugements, de considérations mûrement pesés, fondés sur l'expérience et constituant un enseignement moral : *Les « Réflexions et Sentences morales » de La Rochefoucauld.*

◆ **À la réflexion, toute réflexion faite** loc. adv. (v. 1692, Fénelon [*à la réflexion ; toute réflexion faite,* 1788, Féraud]). Après avoir mûrement réfléchi, tout bien examiné : *Du reste, à la réflexion, ses raisons elles-mêmes lui paraissent déjà moins bonnes* (Kessel).

réflexionner [reflɛksjɔne] v. intr. (de *réflexion ;* 1888, A. Daudet). Exercer sa réflexion (peu usité) : *Séparé de tous, dans son île, ayant perdu jusqu'à l'espoir d'une voile à la chute de l'horizon, Robinson, même grand génie poétique, eût-il jamais fait des vers ? Longuement réflexionné là-dessus en battant les Champs-Élysées* (Daudet). *D'abord nous flânions par les rues, reflétant, observant, réflexionnant* (Gide).

réflexivisation [reflɛksivizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *réflexif ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Transformation qui remplace un syntagme nominal complément (parce qu'il est identique au syntagme nominal sujet) par un pronom réfléchi : *La phrase de base « Pierre lave Pierre » devient par réflexivisation « Pierre se lave ».*

réflexivité [reflɛksivite] n. f. (dér. savant de *réflexif ;* 1964, Larousse). En mathématiques, propriété caractérisant une relation réflexive.

réflexo- [reflɛkso], premier élément, tiré de *réflexe,* et qui entre dans la composition d'un certain nombre de termes scientifiques.

réflexogène [reflɛksɔʒɛn] adj. (de *réflexo-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1964, Larousse). Qui est le siège d'une stimulation provoquant un réflexe : *Zone réflexogène.*

réflexogramme [reflɛksɔgram] n. m. (de *réflexo-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, dér. de *graphein,* écrire, inscrire ; 1968, Larousse). Enregistrement graphique d'un réflexe.

réflexologie [reflɛksɔlɔʒi] n. f. (de *réflexo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1921, d'après Robert, 1964). Étude scientifique des réflexes.

réflexologique [reflɛksɔlɔʒik] adj. (de *réflexologie ;* 1961, J. Delay, p. 22). Relatif à la réflexologie.

réflexologiste [reflɛksɔlɔʒist] n. (de *réflexologie ;* 1961, J. Delay, p. 47). Physiologiste spécialisé dans l'étude des réflexes.

réflexothérapie [reflɛksɔterapi] n. f. (de *réflexo-* et de *thérapie ;* 1923, Larousse). Méthode thérapeutique consistant à chercher la guérison d'une maladie à l'aide de réflexes déterminés artificiellement par l'excitation à distance des centres nerveux.

refluant, e [rəflyɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *refluer ;* milieu du XIXe s., Baudelaire). *Fig.* Qui resurgit à la conscience : *Une ardeur, un désir de vivre, associés avec une amertume refluante, comme venant de privation ou de désespérance* (Baudelaire).

refluement [rəflymɑ̃] n. m. (de *refluer ;* 1877, Littré). Action de refluer.

refluer [rəflye] v. intr. (lat. *refluere,* couler en sens contraire, refluer [en parlant de la marée], de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *fluere,* couler, s'écouler ; 1450, *Romania* [LI, 44], au sens 1 [var. *refluir,* v. 1380, *Aalma*] ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, av. 1857, Musset). **1.** En parlant d'un liquide, couler en sens inverse vers son point de départ : *Le mascaret contraint les eaux du fleuve à refluer. Il en forma une idée si abominable que tout son sang reflua vers son cœur et que sa poitrine fut près de se rompre* (France). || **2.** En parlant d'une foule, se porter massivement et en désordre dans la direction opposée à la direction primitivement suivie : *Vers 9 heures, les attroupements formés à la Bastille et au Châtelet refluèrent sur le boulevard* (Flaubert). || **3.** *Fig.* En parlant de pensées, de sentiments, resurgir à l'esprit en venant des profondeurs de la conscience où l'oubli, volontaire ou non, les maintient : *Tous les souvenirs du passé me refluaient au cœur* (Musset).

● SYN. : **1** *remonter, se retirer.*

reflux [rəfly] n. m. (de *re-* et de *flux ;* 1532, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1573, Desportes ; sens 3, v. 1660, Bossuet ; sens 4, début du XVIIe s., Malherbe). **1.** Mouvement de la mer quand elle s'éloigne du rivage ; marée descendante : *Une usine marémotrice qui utilise la force du flux et du reflux.* (Syn. JUSANT.) || **2.** Mouvement d'un groupe de personnes ou d'animaux qui se porte en désordre dans la direction opposée à celle d'où ils viennent : *Souvent la bête qui marche en tête hésite à s'aventurer plus loin et s'arrête ; il se produit alors comme un reflux dans toute la ligne* (Fromentin). *Un flux de gens s'en vont, un reflux de gens arrivent* (Ajalbert). || **3.** *Fig.* Mouvement de l'esprit qui revient sur un objet de pensée pour l'approfondir : *Le flux et le reflux infatigablement gémissant et palpitant de la pensée de Pascal* (Sainte-Beuve). || **4.** *Fig.* Alternance de succès et de revers, de bonheur et de malheur : *Le sort a toujours son flux et son reflux* (Hugo). *Tout ce qui sort des mains de l'homme est aussitôt empoché par le flux et le reflux de l'histoire, modelé à neuf par chaque nouvelle minute* (Beauvoir).

refondre [rəfɔ̃dr] v. tr. (de *re-* et de *fondre ;* v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, 1863, Flaubert [dans la gravure à l'eau-forte, 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1679, Bossuet ; sens 5, 1549, R. Estienne). [Conj. **46.**] **1.** Fondre une nouvelle fois un métal pour qu'il acquière d'autres qualités techniques ou pour le couler : *Refondre au cubilot de la fonte en gueuse pour des moulages.* || **2.** Repasser à la fonte un objet de métal pour le couler de nouveau : *Refondre des pièces de monnaie de frappe défectueuse. Refondre un groupe en bronze.* || Dans la gravure à l'eau-forte, adoucir le trait en donnant au vernis un commencement de fonte : *Refondre une planche.* || **3.** Réduire du papier en pâte. || **4.** *Fig.* Faire des modifications, des retouches importantes, refaire pour améliorer : *Refondre les lois. Refondre un ouvrage, un dictionnaire. Édition entièrement refondue.* || **5.** *Class.* Transformer de fond en comble : *Il me semble qu'en se joignant à M. Turgot pour refondre cette France qui a tant besoin d'être refondue* (Voltaire).

• SYN. : **4** *modifier, remanier, retoucher.*

refonte [rəfɔ̃t] n. f. (de *refondre,* d'après *fonte* 1 ; 1594, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1718, Acad. [« mise des papiers au pilon », 1845, Bescherelle ; pour le sucre cristallisé, 1964, Larousse] ; sens 2, 1772, J.-J. Rousseau). **1.** Action de refondre un métal ou un objet en métal ; résultat de cette action : *La refonte des monnaies, d'un canon.* || Mise des papiers au pilon. || Opération de dissolution du sucre cristallisé dans l'eau ; sirop obtenu par cette opération. || **2.** *Fig.* Action de remanier, de recomposer, de refaire pour améliorer : *La refonte d'un dictionnaire. C'est pendant le festival de Cannes que j'ai trouvé la véritable fin de mon film* [« la Belle et la Bête »]. *Il est vrai que cette nouvelle fin conditionnait toute une refonte des images précédentes* (Cocteau).

◆ **refontes** n. m. pl. (1964, Larousse). Syn. de VIEUX PAPIERS.

reforage [rəfɔraʒ] n. m. (de *reforer,* forer de nouveau [1494, Godefroy], de *re-* et de *forer ;* 1964, Larousse). Réalésage d'une partie d'un puits qui a quelque peu rétréci ou qui a été partiellement bouché.

reforestation [rəfɔrɛstasjɔ̃] n. f. (de *re-* et de *forest-,* radical tiré du bas lat. *forestis* [v. FORÊT] ; 1923, Larousse). Reconstitution d'une forêt.

• SYN. : *reboisement.*

réformable [refɔrmabl] adj. (de *réformer* 1 ; 1483, Isambert, XI, 15). Qui peut être réformé : *Cette vieille base très réformable* (Maurras).

reformage n. m. V. REFORMING.

réformat [refɔrma] n. m. (de *réformer* 2 ; 1964, Larousse). Essence dont l'indice d'octane a été amélioré par reformage.

réformateur, trice [refɔrmatœr, -tris] n. (lat. *reformator,* réformateur, de *reformatum,* supin de *reformare,* réformer [v. RÉFORMER 1] ; 1327, Isambert, III, 332 [pour les promoteurs de la religion protestante, av. 1622, François de Sales]). Personne qui pratique des réformes dans un certain domaine : *Réformateur social, politique. Rancé fut le réformateur de la Trappe.* || *Spécialem.* Nom donné aux promoteurs de la religion protestante, qui se proposaient de ramener l'Église à sa pureté primitive : *Ces maudits réformateurs ne veulent rien souffrir de plaisant, ni d'aimable* (France).

◆ adj. et n. (1869, Flaubert [aussi « adepte de ce parti »]). *Parti réformateur* ou *les réformateurs,*parti politique qui se propose de transformer la société pour assurer une plus grande justice sociale par des réformes et des mesures légales promulguées dans le cadre des institutions. || Adepte de ce parti : *Un ministre réformateur. Un réformateur.*

◆ adj. (1580, Montaigne). Qui vise à réformer : *Un zèle réformateur. Une vocation réformatrice. Les idées qui ne heurtent rien d'abord ne sont en rien réformatrices* (Gide).

réformation [refɔrmasjɔ̃] n. f. (lat. *reformatio,* métamorphose, réforme [des mœurs], de *reformatum,* supin de *reformare,* réformer [v. RÉFORMER 1] ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 [« modification d'une décision administrative... » et « modification d'une décision juridictionnelle... », 1936, Capitant] ; sens 2, début du XVI^e s.). **1.** Action de corriger, de modifier profondément pour améliorer (vieilli) : *La réformation des mœurs, des lois, des coutumes. Un couvent de carmélites déchaussées où la règle de l'ordre institué par sainte Thérèse s'est conservée dans la rigueur primitive de la réformation due à cette illustre femme* (Balzac). *La question, dans le fait, la question de la réformation de l'Opéra n'est pas vidée, et la bataille continuera ; apaisée, elle recommencera* (Baudelaire). || Modification d'une décision administrative par l'autorité supérieure. || Modification d'une décision juridictionnelle par la juridiction supérieure : *L'appel constitue une voie de réformation.* || **2.** Nom parfois donné à la réforme religieuse du XVI^e s., qui a donné naissance au protestantisme (avec une majuscule en ce sens) : *La Réformation jeune d'âge, qui ne sacrifie point à l'imagination, a rarement élevé ces dômes, ces nefs aériennes, ces tours jumelles dont l'antique religion catholique a couronné l'Europe* (Chateaubriand). *Le monument de la Réformation à Genève.*

réformatoire [refɔrmatwar] adj. (dér. savant de *réformer,* d'après *réformation ;* début du XVI^e s.). Qui concerne la réformation des mœurs, de la discipline, etc.

réforme [refɔrm] n. f. (déverbal de *réformer* 1 ; 1625, Peiresc [VI, 78], au sens I, 3 ; sens I, 1, 1640, Oudin [« modification... dans le sens d'une plus grande justice sociale... », 1^{er} nov. 1870, *Revue des Deux Mondes,* 120 ; ... durant les derniers mois de la monarchie de Juillet..., 1870, Littré] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1640, Oudin [« ensemble des mouvements religieux qui... ont donné naissance au protestantisme », 1835, Acad.] ; sens I, 5, av. 1696, La Bruyère ; sens II, 1, 1762, Acad. [d'abord « mesure par laquelle on casse des officiers en leur maintenant une partie de leur solde » — 1671, Pomey —, et « licenciement partiel des troupes » — 1680, Richelet ; « position d'un militaire à qui son emploi a été retiré... », 1835, Acad. ; « ...dispense... des obligations militaires », 1870, Littré] ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1927, A. Hermant).

I. ACTION DE MODIFIER DANS LE SENS DU BIEN. **1.** Changement radical opéré en profondeur en vue d'obtenir l'amélioration d'un état de choses qui le rapproche de sa forme idéale : *Réforme des lois. Réformes sociales, agraires, politiques. Réforme de l'enseignement, de l'orthographe. Réforme judiciaire. Réforme d'une méthode d'investigation. Réforme de l'entreprise. Des réformes ont été réalisées dans de nombreux domaines.* || *Spécialem.* Modification profonde opérée dans le sens d'une plus grande justice sociale, mais dans le cadre des institutions existantes (par opposition à *révolution*) : *En Russie, les mencheviks voulaient réaliser par des réformes la démocratie politique.* || Nom donné au mouvement qui, durant les derniers mois de la monarchie de Juillet, rassembla les membres de l'opposition désireux de réformer le système électoral et la vie parlementaire. (Prend une majuscule en ce sens.) || **2.** Retour à une vie plus stricte, plus réglée ; amélioration de la conduite : *Le chef de famille* [...] *déclara qu'il ne pouvait tolérer plus longtemps le dérèglement dans lequel vivait son fils, et qu'il exigeait une réforme immédiate et absolue* (Proust). || **3.** Retour à une observance plus stricte de la règle primitive dans un ordre religieux : *La réforme du Carmel. La réforme de la Trappe, bien qu'entamée en 1622 seulement, ne se modela sur aucune autre du siècle* (Sainte-Beuve). || **4.** *La Réforme* (avec une majuscule), mouvement religieux né du désir de ramener le christianisme à sa pureté primitive, qui, au XVI^e s., a soustrait à l'obédience du pape une partie de l'Europe et donné naissance aux Églises protestantes. || **5.** *Class.* Régularité des mœurs, piété : *Il y a chez elles* [les dévotes] *une émulation de vertu et de réforme qui tient quelque chose de la jalousie* (La Bruyère).

II. ACTION DE METTRE HORS SERVICE QUELQU'UN, QUELQUE CHOSE. **1.** Opé-

ration par laquelle un militaire reconnu incapable de continuer à servir est rayé des contrôles de façon temporaire ou définitive : *Commission de réforme. Passer devant le conseil de réforme.* || Position d'un militaire à qui son emploi a été retiré pour infirmités ou par mesure disciplinaire, avant qu'il ait acquis des droits à la retraite. || Dispense temporaire ou définitive des obligations militaires : *Il ne voulait pas* [...] *de la réforme n° 2 qui l'assimilerait aux « mal foutus »* (Romains). || **2.** Retrait de service d'un wagon, d'une voiture de chemin de fer pour révision, réparation ou examen. || **3.** Fig. *Mettre à la réforme,* mettre au rebut, se débarrasser de quelque chose qui paraît hors d'usage, trop vieux ou démodé : *J'ai bien envie de mettre cette vieille commode à la réforme.*

réformé, e [refɔrme] adj. (part. passé de *réformer* 1 ; 1546, Calvin, au sens I, 1 [*églises réformées ; religion réformée,* fin du XVIe s., Pasquier ; *religion prétendue réformée,* 1680, Richelet] ; sens I, 2, av. 1696, La Bruyère ; sens II, 1875, Larousse).

I. 1. *La religion réformée,* le protestantisme. || *Les Églises réformées,* les Églises protestantes du type calviniste (par opposition à celles du type luthérien). || *Religion prétendue réformée* (R.P.R.), désignation de la religion protestante par les catholiques sous l'Ancien Régime : *Il s'était proposé de retourner s'installer à Zutphen, où sa bonne mère vivait encore, mais, bien qu'il n'en dît rien, il avait sans doute eu à souffrir de gens de la religion prétendue réformée qui maintenant abondaient là* (Yourcenar). || **2.** *Class.* Qui affecte la piété : *Un air réformé, une modestie outrée* [...] *n'ajoutent rien à la probité* (La Bruyère).

II. Se dit d'un animal, du matériel ou d'un équipement mis à la réforme : *Cheval, mulet réformé.*

◆ n. et adj. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1563, W. Richard, 20). **1.** Religieux d'un ordre réformé : *Les trappistes sont des cisterciens réformés.* || **2.** Protestant, et particulièrement calviniste : *Il* [saint Paul] *ne comprendrait ni les catholiques, ni les réformés qui citent à l'envi ses épîtres* (France).

◆ **réformé** n. m. (1690, Furetière). Militaire rayé des cadres par décision d'une commission de réforme : *Les réformés ne peuvent postuler des emplois de fonctionnaires.*

reformer [rəfɔrme] v. tr. (de *re-* et de *former ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, fin du XVIe s., Palissy). **1.** Former une nouvelle fois un ensemble complexe en réunissant pour ce faire les éléments qui le constituent : *Reformer les faisceaux.* || **2.** Regrouper ce qui avait été dispersé : *Reformer une armée en rassemblant les soldats débandés.* || **3.** Créer, produire à nouveau : *Il fait à nouveau froid et la condensation reformera du givre sur les vitres.*

● SYN. : **2** *rallier, reconstituer.*

◆ **se reformer** v. pr. (sens 1, 1723, J.-B. Rousseau ; sens 2, 1788, Féraud). **1.** Prendre une nouvelle forme ou reprendre forme : *Des nuages légers se forment, disparaissent, se reforment au gré du vent.* || **2.** S'organiser à nouveau à partir d'éléments dispersés : *Après la mort de Mme d'Helvétius, notre société se reforma dans le salon de Mme de Condorcet* (France).

1. réformer [refɔrme] v. tr. (lat. *reformare,* rendre à sa première forme, restaurer, améliorer, corriger, de *re-,* préf. marquant le retour en arrière [v. R(E)-], et de *formare,* former [v. FORMER] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens I, 4 ; sens I, 1, 1651, Scarron ; sens I, 2, début du XVe s., Gerson [« modifier une décision judiciaire... », 1657, d'après Richelet, 1680] ; sens I, 3, 1636, Monet [« ...réduire les frais afférents à quelque chose », 1665, Boileau] ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1675, Widerhold [*réformer un wagon...,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1636, Monet).

I. MODIFIER LA FORME DE QUELQUE CHOSE POUR L'AMÉLIORER. **1.** *Class.* Changer de forme pour renouveler, transformer : *Leurs tailleurs à qui elles donnent à réformer quantité de vieilles robes* (Scarron). || **2.** Faire subir de profonds changements à une chose abstraite pour obtenir une amélioration : *Réformer les institutions, les lois. Bertrand a maintenant dix-huit ans, et projette de réformer, comme il sied à son âge, le régime financier de l'Europe* (Colette). || Modifier une décision judiciaire, en parlant d'une juridiction supérieure ou d'une juridiction de même rang commise spécialement à cet effet par une juridiction supérieure. || **3.** Supprimer ce qui paraît excessif, superflu et par là même nuisible : *Réformer les abus.* || *Class.* Limiter, réduire les frais afférents à quelque chose : *A-t-on par quelque édit réformé la cuisine ?* (Boileau). || **4.** Dans le domaine moral ou religieux, ramener à une vie plus droite, à une morale rigoureuse, à une piété plus grande (vieilli) : *Réformer un pécheur. Réformer sa conduite. Vouloir réformer les mœurs de son siècle.* || **5.** Ramener à la discipline, à la rigueur première l'observance d'une règle qui s'est relâchée : *Réformer un ordre religieux.*

II. METTRE HORS SERVICE. **1.** Procéder à la réforme du personnel, des animaux, du matériel et des équipements reconnus ou devenus inaptes au service dans les forces armées (s'emploie surtout au passif) : *Réformer des chevaux, des pièces d'artillerie. J'avais toujours été délicat : au conseil de révision deux fois de suite ajourné, réformé définitivement au troisième* (Gide). *Il était réformé au début des hostilités, réformé pour déficience générale* (H. Bazin). || *Réformer un wagon, une voiture de chemin de fer,* les retirer du service. || **2.** Modifier l'empreinte d'une monnaie, en changer la valeur légale ou déclarer qu'elle n'a plus cours.

● SYN. : **I, 2** *remanier, révolutionner ;* **4** *amender, corriger, relever.*

2. réformer [refɔrme] v. tr. (de *reform[ing]* ; 1964, Larousse). Améliorer l'indice d'octane d'une essence par reforming.

réformette [refɔrmɛt] n. f. (dimin. de *réforme ;* 1870, A. Arnould, 28). *Péjor.* Réforme de détail n'apportant qu'une amélioration insignifiante à un problème exigeant des modifications larges et profondes : *On attendait du gouvernement autre chose que des réformettes.*

reforming [rifɔrmiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *to reform,* réformer, corriger, rectifier, empr. du franç. *réformer* 1 ; 1964, Larousse). Procédé de raffinage qui modifie la composition d'une essence sous l'effet de la température et de la pression : *Le reforming permet d'augmenter considérablement l'indice d'octane.* (L'Administration préconise le terme français REFORMAGE [de *réformer* 2 ; 1964, Larousse].)

réformisme [refɔrmism] n. m. (de *réformiste ;* fin du XIXe s., d'après le *FEW,* X, 193 *b*). Doctrine ou attitude politique qui s'oppose à la révolution et estime que la transformation de la société en vue d'une plus grande justice sociale peut s'effectuer, dans le cadre des institutions existantes, au moyen de réformes législatives successives : *Il* [Lénine] *combat, à la fois, le réformisme, coupable de détendre la force révolutionnaire, et le terrorisme, attitude exemplaire et inefficace* (Camus).

réformiste [refɔrmist] n. et adj. (de *réforme ;* 1834, Boiste, au sens 2 ; sens 1, 1841, Cabet). **1.** Adepte du réformisme ; partisan de réformes politiques légales et progressives pour faire évoluer la société vers plus de justice sociale : *Socialisme réformiste. Vos réformistes s'imaginent que les lois sociales, les conquêtes économiques augmentent nécessairement le dynamisme du prolétariat en même temps que son mieux-être. C'est à voir* (Martin du Gard). || **2.** S'est dit, particulièrement en Angleterre, des partisans de la réforme électorale : *Un ministre réformiste.*

◆ adj. (1844, Proudhon [*banquets réformistes,* 1842, Acad.]). Qui a rapport aux mouvements de réforme politique : *Les idées réformistes. L'agitation réformiste* (Littré). || *Banquets réformistes,* banquets organisés à la fin du règne de Louis-Philippe par les hommes de l'opposition pour propager les idées de réforme électorale et parlementaire, et qui tinrent lieu de réunions publiques :

J'ai assisté à un banquet réformiste : quel goût ! quelle cuisine ! (Flaubert).

reformulation [rəfɔrmylasjɔ̃] n. f. (de *reformuler ;* 1968, Larousse). Comportement verbal par lequel, dans une langue donnée, un locuteur prétend reproduire sous une autre forme exactement ce qui a été exprimé par un autre locuteur dans la même langue.

reformuler [rəfɔrmyle] v. tr. (de *re-* et de *formuler ;* 1968, Larousse). Formuler de nouveau et d'une manière plus correcte.

refouetter [rəfwete] v. tr. (de *re-* et de *fouetter ;* 1690, Furetière, au sens de « fouetter plusieurs fois » ; sens actuel, av. 1896, Goncourt). Provoquer une nouvelle flambée de quelque chose qui s'atténuait en administrant un excitant : *L'ivresse est refouettée de ripopée et repart* (Goncourt).

refouillement [rəfujmɑ̃] n. m. (de *refouiller ;* 1834, Boiste, aux sens 1-2). **1.** Action de creuser une pierre, une charpente pour faire apparaître en relief des ornements. || **2.** Évidement pratiqué dans le creux d'une sculpture, d'une moulure.

refouiller [rəfuje] v. tr. (de *re-* et de *fouiller ;* XVI^e s., La Curne, au sens 1 ; sens 2, 1834, Boiste [aussi pour une sculpture]). **1.** Fouiller de nouveau : *Fouillons les chartriers, refouillons les glossaires* (Hugo). || **2.** Pratiquer un évidement : *Refouiller une pierre de taille.* || *Spécialem.* Accentuer les saillies d'une sculpture en évidant encore davantage les parties creuses.

refoulé, e [rəfule] adj. et n. (part. passé de *refouler ;* v. 1268, É. Boileau, au sens de « foulé de nouveau » [en parlant du drap] ; XIV^e s., Du Cange, au sens de « fatigué » [en parlant d'un cheval] ; 1600, O. de Serres, au sens de « foulé » [en parlant d'un tendon] ; sens actuel, 1932, Larousse). Se dit d'un individu qui souffre d'un refoulement de tendances : *Parce que tu es un impulsif, moi, je suis une refoulée* (Deval). *Peut-être parce qu'elle portait en son propre cœur un écrivain refoulé, elle savait être, sur ces thèmes du mètier, une interlocutrice incomparable* (Maurois).

refoulement [rəfulmɑ̃] n. m. (de *refouler ;* 1538, R. Estienne, au sens de « action d'émousser » ; sens 1, 1875, Larousse [aussi « action de ne pas laisser pénétrer dans un pays... »] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1875, Larousse [art. *refouleur*] ; sens 4, 1932, Larousse ; sens 5, 1870, Littré ; sens 6, 1829, Sainte-Beuve ; sens 7, v. 1922, d'après le *FEW,* t. III [1933], p. 846 *b*). **1.** Action de faire reculer par la force : *Le refoulement d'une armée par une contre-attaque.* || *Spécialem.* Action de ne pas laisser pénétrer dans un pays, ou de reconduire aux frontières par les soins de la force publique une ou plusieurs personnes : *Le refoulement des irréguliers, des indésirables, des suspects.* || **2.** Manœuvre par laquelle on fait reculer un train. || **3.** Déplacement d'un liquide ou d'un gaz dans une tuyauterie par l'action d'une pompe foulante ou d'un compresseur. || **4.** Déformation d'un métal par forgeage, avec déplacement latéral d'une partie de la matière. || **5.** Élargissement de l'âme d'une bouche à feu en arrière de la position occupée par le projectile, par suite de la pression brusque des gaz. || **6.** *Fig.* Action de repousser plus ou moins consciemment des tendances jugées condamnables qui subsistent dans l'esprit à l'état latent (par oppos. au *défoulement*) : *Le refoulement de la colère.* || **7.** *Spécialem.* En psychiatrie, phénomène psychique inconscient de défense par lequel certaines représentations (idées, souvenirs, images) sont rejetées et maintenues dans l'inconscient : *Le refoulement, selon Freud, serait à l'origine des névroses et des psychoses.*

refouler [rəfule] v. tr. (de *re-* et de *fouler ;* fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1870, Littré [*refouler le fer,* 1832, Raymond] ; sens I, 3, 1964, Robert ; sens II, 1, 1875, Larousse [« ...pousser avec le refouloir », 1611, Cotgrave] ; sens II, 2, 1824, Ségur [« ...expulser... les individus considérés comme indésirables », 1964, Robert ; *refouler les chiens,* 1829, Boiste ; *refouler un train,* 1890, Zola] ; sens II, 3, 1934, Chardonne ; sens II, 4, 1798, Acad. [« déplacer un fluide dans une tuyauterie... », 1765, *Encyclopédie ;* en parlant de choses mobiles comparées à un fluide, fin du XIX^e s., A. Daudet ; *refouler... la marée,* 1680, Richelet] ; sens II, 5, av. 1841, Chateaubriand [*refouler ses larmes,* fin du XIX^e s., A. Daudet] ; sens II, 6, 1930, H. Delacroix).

I. FOULER UNE NOUVELLE FOIS. **1.** Faire subir à nouveau à quelque chose une forte pression, un écrasement avec un instrument ou avec les mains, les pieds : *Refouler du drap, du feutre. Refouler la vendange en piétinant dans la cuve.* || **2.** Exécuter un travail de forge qui a pour objet l'augmentation par écrasement de la section initiale d'une pièce pour resserrer un assemblage. || *Refouler le fer,* battre le fer rouge au marteau. || **3.** Faire une nouvelle foulure (surtout à la forme pronominale) : *Se refouler la cheville, le poignet.*

II. POUSSER AVEC FORCE EN ARRIÈRE. **1.** Repousser en forçant, faire entrer de force : *Refouler des chevilles.* || Comprimer, bourrer ou pousser avec le refouloir : *Refouler la charge, le projectile d'un canon.* || **2.** En parlant de personnes, faire reculer en avançant soi-même et en repoussant devant soi par la force : *Refouler l'envahisseur au-delà des frontières. Il était indigné de l'inhumanité de ces gens qui refoulaient les femmes et les enfants dans les bois* (Giono). || *Spécialem.* Empêcher d'entrer ou expulser d'un pays les individus considérés comme indésirables : *Les immigrants de l'« Exodus » étaient refoulés des ports où ils abordaient.* || *Refouler les chiens,* en vénerie, les faire revenir sur leurs pas lorsqu'ils sont en défaut. || *Refouler un train,* le faire reculer à l'aide de la locomotive. || **3.** Avec un nom de chose pour sujet, obliger quelqu'un à reculer ou à fuir pour chercher refuge quelque part : *L'air brûlant qui les frappa au visage à la sortie de l'hôtel, les refoula à l'intérieur.* || **4.** En parlant d'un fluide, faire couler, faire remonter dans la direction de son point de départ par une pression, une compression exercée en sens inverse du courant normal : *Une peur irraisonnée la saisit et refoula le sang vers son cœur. Comme un fleuve refoulé par une marée d'équinoxe* (Flaubert). || Déplacer un fluide dans une tuyauterie grâce à une machine assurant une vitesse et une pression plus élevées : *Refouler un liquide à l'aide d'une pompe refoulante ou d'un compresseur.* || Obliger à refluer, en parlant de choses mobiles comparées à un fluide : *Quel bonheur pour l'enfant de s'en aller pendant une heure en compagnie de ces deux braves soldats et de régler son petit pas sur le leur, de marcher dans la lueur du bienheureux falot qui refoulait les ténèbres autour de lui de chaque côté* (Daudet). *Les voitures se croisaient, se heurtaient, obstruant le passage, refoulant la circulation comme une digue* (Rolland). || *Refouler le courant, la marée,* en parlant d'un navire, avancer contre le courant, contre la marée. || **5.** *Fig.* Repousser par un effort de volonté hors du champ de la conscience, et l'y maintenir, quelque chose qui, normalement, affleure à la conscience claire ou veut se manifester : *Refouler sa colère, son dépit. L'impitoyable brutalité du bonheur présent refoulait tous les souvenirs à distance fabuleuse* (About). || *Refouler ses larmes,* les contenir, faire effort pour ne pas pleurer : *Aussitôt l'enfant refoulait son soupir et ses larmes ; mais on sentait en lui un grand chagrin, cette cruelle impression d'exil et d'abandon que la première pension cause aux petits qui ont vécu tard près du foyer* (Daudet). || **6.** *Spécialem.* Repousser involontairement du conscient dans l'inconscient des idées, des tendances, des événements vécus que le moi rejette : *La frustration s'accompagne chez l'enfant d'une poussée d'agressivité* [...]. *Mais cette agressivité est refoulée par le sentiment de culpabilité lié à l'éducation morale* (Delay).

• SYN. : **II, 2** *déloger, rejeter ; bannir, chasser, exiler, repousser ;* **5** *contenir, étouffer, ravaler, rentrer, réprimer, retenir.*

refouleur [rəfulœr] n. m. (de *refouler ;* 1870, Littré). Appareil ou instrument servant à produire un refoulement.

refouloir [rəfulwar] n. m. (de *refouler ;* fin du XVI[e] s., au sens 1 ; sens 2-3, 1870, Littré). **1.** Piston garni d'un cylindre, qui servait autrefois à refouler la charge au fond d'un canon. || **2.** Ressort qui force une porte à se refermer seule. || **3.** Outil utilisé pour effectuer sur un métal l'opération du refoulement.

refourrer (se) [sərəfure] v. pr. (de *re-* et de *fourrer ;* XIV[e] s., Godefroy, comme v. tr., au sens de « garnir de fourrure » ; 1549, R. Estienne, comme v. tr., au sens de « mettre de nouveau dedans » ; comme v. pr., au sens actuel, 6 avr. 1765, J.-J. Rousseau). *Fam.* S'introduire, se glisser de nouveau dans un endroit étroit : *Aussitôt elle se refourrait entre les draps parfumés* (Goncourt).

refoutre [rəfutr] v. tr. (de *re-* et du v. *foutre ;* av. 1902, Zola [*refoutre le camp ;* « ... mettre de nouveau », 1948, Druon]). *Triv.* Foutre, mettre de nouveau : *Je ne refoutrai plus les pieds chez lui.* || *Refoutre le camp,* partir de nouveau : *Non vrai, c'est trop crâne ! On arrive et puis on refout le camp* (Zola).

réfractaire [refraktɛr] adj. (lat. *refractarius,* casseur d'assiettes, querelleur, de *refractum,* supin de *refringere,* briser [v. RÉFRINGENT] ; 1762, Acad., au sens 1 [aussi pour des matériaux ; substantiv., 1964, Larousse] ; sens 2, 1945, Mondor, 177 ; sens 3, 1539, R. Estienne ; sens 4, 1875, Larousse). **1.** Qui résiste à certaines influences physiques ou chimiques. || *Spécialem.* Se dit de matériaux qui ne fondent qu'à de très hautes températures : *Argile réfractaire. Briques réfractaires.* || Substantiv. *Un réfractaire,* matériau résistant aux températures supérieures à 1500°C. || **2.** Qui résiste à une infection microbienne : *Les oiseaux sont réfractaires au charbon.* || **3.** Se dit d'une personne, d'une collectivité qui résiste à une autorité, à une emprise et cherche à s'y soustraire : *Ce grand pays sévère* [l'Auvergne], *réfractaire à la souplesse gothique, est demeuré longtemps la forteresse de l'art roman* (Gillet). || **4.** *Fig.* Se dit d'une personne qui est incapable de comprendre ou de goûter quelque chose, de connaître certains sentiments, certains états : *Un élève réfractaire aux mathématiques. Un juge réfractaire à la pitié. Hélas ! certaines âmes demeurent particulièrement réfractaires au bonheur* (Gide). *Réfractaire aux sports, à la gymnastique, il se passionna pour la lecture et pour l'étude* (Beauvoir).

• SYN. : **3** *rebelle, récalcitrant, rétif ;* **4** *étranger, fermé, imperméable, inaccessible, insensible, rebelle, sourd.* — CONTR. : **4** *accessible, doué, ouvert, sensible.*

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1792, Brunot ; sens 2, 10 déc. 1816, P.-L. Courier [comme adj. — comme n. m., 1835, Acad.] ; sens 3, 1953, Larousse). **1.** Se disait des prêtres qui, sous la Révolution, avaient refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé. || **2.** Nom donné, sous le Consulat et sous l'Empire, aux conscrits qui s'efforçaient d'échapper au service militaire obligatoire. (On dit auj. INSOUMIS.) || **3.** Nom donné, pendant l'occupation allemande (1940-1944), à celui qui s'était soustrait au service du travail obligatoire en Allemagne.

◆ n. m. (av. 1865, Proudhon). Celui qui conteste le système économique en vigueur, la société en général et refuse de se plier à ses lois (vieilli) : *« Les réfractaires » de Jules Vallès. Claude Barres, ce jeune géant prisonnier de sa force physique (elle a, semble-t-il, conditionné son destin, et fait de lui un inadapté, presque un réfractaire), retrouvait devant le papier blanc un certain ton, cette musique barrésienne qui était dans les mots moins que dans la pensée* (Mauriac).

• SYN. : *contestataire, marginal.*

réfracté, e [refrakte] adj. (part. passé de *réfracter ;* 4 avr. 1738, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré). **1.** *Rayon réfracté,* celui qui a subi une réfraction. || **2.** *Dose réfractée,* en thérapeutique, dose administrée par petites fractions.

réfracter [refrakte] v. tr. (de *réfract[ion]* ou, plutôt, de l'angl. *to refract,* réfracter [début du XVII[e] s.], tiré du lat. *refractum,* supin de *refringere,* réfracter [v. RÉFRINGENT] ; 1739, Brunot [au fig., av. 1778, Voltaire]). Faire dévier de sa direction un rayon lumineux qui passe d'un milieu dans un autre d'indice différent : *Le prisme réfracte les rayons lumineux ;* et au fig. : *J'expliquais à Albertine que les grands littérateurs n'ont jamais fait qu'une seule œuvre, ou plutôt réfracté à travers des milieux divers une même beauté qu'ils apportent au monde* (Proust). *Le mystère Frontenac échappait à la destruction, car il était un rayon de l'éternel amour réfracté à travers une race* (Mauriac).

◆ **se réfracter** v. pr. (1771, Trévoux). Être réfracté : *À l'heure qui précède le soleil levé, où toutes les couleurs de l'arc-en-ciel se réfractent sur les rochers...* (Proust).

réfracteur [refraktœr] adj. m. (de *réfracter ;* 1907, Larousse). Qui a la propriété de réfracter la lumière : *Le prisme est réfracteur.*

◆ n. m. (1870, Littré). Lunette astronomique formée uniquement de lentilles (ce qui la distingue du *réflecteur,* le télescope, dont l'objectif est un miroir).

réfractif, ive [refraktif, -iv] adj. (de *réfract[ion] ;* 1706, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* II, 103). Qui produit la réfraction ; qui a rapport à la réfraction : *Pouvoir réfractif. Milieux réfractifs.* (On dit plutôt auj. RÉFRINGENT.)

réfraction [refraksjɔ̃] n. f. (bas lat. *refractio,* renvoi, renversement, du lat. class. *refractum,* supin de *refringere,* réfracter [v. RÉFRINGENT] ; v. 1270, Mahieu le Vilain, au sens 1 [*réfraction astronomique,* 1690, Furetière ; « pouvoir réfringent de l'œil », 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Changement de direction que subit le rayon lumineux en passant d'un milieu transparent dans un autre : *Le cristal à double réfraction donne naissance à deux rayons réfractés pour un seul rayon incident.* || *Réfraction astronomique,* modification apportée par l'atmosphère terrestre au rayon lumineux venant d'un astre et qui donne à l'observateur terrestre un point de l'espace qui ne correspond pas au point réel à l'origine du rayon lumineux. || Pouvoir réfringent de l'œil. || **2.** *Réfraction acoustique,* changement de direction de la transmission d'une onde acoustique, due à une variation de la vitesse de cette onde dans un milieu non isotrope ou à la surface de séparation de deux milieux différents.

réfractionniste [refraksjɔnist] n. (de *réfraction ;* 1964, Larousse). Dans certains pays, praticien qui mesure la réfraction de l'œil et qui corrige les troubles de réfraction par des verres correcteurs.

réfractomètre [refraktɔmɛtr] n. m. (de *réfracto-,* élément tiré de *réfraction,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1875, Larousse). Instrument de mesure des indices de réfraction.

réfractométrie [refraktɔmetri] n. f. (de *réfracto-* [v. l'art. précéd.] et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse). Mesure des indices de réfraction au moyen du réfractomètre.

refrain [rəfrɛ̃] n. m. (réfection, d'après *refraindre* [v. ci-dessous], de l'anc. n. m. *refrait,* mélodie [fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*], répons liturgique [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], paroles répétées [milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes*], part. passé substantivé de l'anc. v. *refraindre,* briser [v. 1138, *Vie de saint Gilles*], lat. pop. **refrangere,* réfection [d'après le lat. class. *frangere,* briser] du lat. class. *refringere,* briser, déchirer [v. RÉFRINGENT] — le refrain brisant la suite de la chanson ; début du XIII[e] s., Raoul de Houdenc, au sens 1 ; sens 2, av. 1834, Béranger ; sens 3, 1580, Montaigne [« propos, discours », v. 1501, Destrees]). **1.** Mots, groupes de mots ou phrases qui se répètent à la fin de chaque couplet d'une chanson ou d'un poème lyrique : *« Mais où sont les neiges d'antan ? » est le refrain d'une célèbre ballade de Villon. Rauque et lent, le refrain se traîne sanglotant* (Richepin). || **2.** *Par extens.* Chanson à refrain ; chanson en général : *Les soldats marchaient fredonnant un joyeux refrain. Elle a la voix juste et pure, | Sait les plus joyeux refrains* (Béranger). *Les chansons de Béranger sont son évangile* [à l'épicier]. *Oui, ces détestables refrains frelatés de politique ont fait un mal dont l'épicerie se ressentira longtemps* (Balzac). || **3.** *Fig.* Ce que répète sans cesse une personne ; ce qui

revient sans cesse : *Change de refrain, tu m'agaces. Ce refrain des règlements militaires* (Alain).

• SYN. : **2** *air, couplet ;* **3** *antienne, disque, leitmotiv, rengaine, ritournelle.*

réfrangibilité [refrɑ̃ʒibilite] n. f. (angl. *refrangibility,* même sens, de *refrangible* [v. l'art. suiv.] ; avr. 1706, *Nouvelles de la république des lettres,* 397). Propriété de ce qui est réfrangible : *Chaque rayon coloré a son degré de réfrangibilité.*

réfrangible [refrɑ̃ʒibl] adj. (angl. *refrangible,* même sens, mot créé [d'après le lat. *frangere,* briser] sur le lat. *refringere,* réfracter [v. RÉFRINGENT] ; avr. 1706, *Nouvelles de la république des lettres,* 400). Susceptible de réfraction : *Les rayons violets sont les plus réfrangibles.*

refrènement ou **réfrènement** [rəfrɛnmɑ̃ *ou* refrɛnmɑ̃] n. m. (de *refréner ;* XIII^e s.). Action de limiter quelque chose dans son extension, d'en diminuer la violence : *Le rôle de direction et réfrènement qu'ils sont appelés à tenir* (Maurras).

• REM. On emploie aussi, mais plus rarement, le terme REFRÉNATION ou RÉFRÉNATION, n. f. (lat. *refrenatio,* action de refréner, répression, de *refrenatum,* supin de *refrenare* [v. l'art. suiv.] ; XII^e s.).

refréner ou **réfréner** [rəfrene *ou* refrene] v. tr. (lat. *refrenare,* arrêter [des chevaux] par le frein, dompter, maîtriser [quelqu'un ou quelque chose], de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *frenare,* mettre un mors, brider [au fig.], dér. de *frenum,* mors, frein [au pr. et au fig.] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge*). [Conj. **5 b.**] Mettre un frein à ; limiter dans son extension, abusive en la circonstance, ou dans son intensité, sa violence : *Réfréner ses désirs, ses passions. Réfréner des abus. Mes parents n'étant pas riches, m'habituaient à refréner mes fantaisies* (Jammes). *Depuis quelque temps, il apprend à refréner certains enthousiasmes, à dissimuler son étonnement* (Duhamel).

• SYN. : *contenir, endiguer, freiner, modérer, refouler, réprimer, retenir.*

réfrigérant, e [refriʒerɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *refrigerans, -antis,* part. prés. de *refrigerare* [v. RÉFRIGÉRER] ; 1372, Corbichon, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [« qui témoigne de ce caractère... », av. 1922, Proust]). **1.** Propre à faire baisser la température : *La glace pilée et le sel marin constituent un mélange réfrigérant.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Dont l'abord froid, peu affable, arrête tout élan : *Un examinateur réfrigérant.* || Qui témoigne de ce caractère, qui glace : *Un abord, un accueil, un air réfrigérant. Car dès le début de mon remerciement, d'une ardeur réfrigérante, j'avais vu passer sur le visage de l'Ambassadeur une expression d'hésitations et de mécontentements...* (Proust).

◆ **réfrigérant** n. m. (1690, Furetière). Appareil dans lequel circule, en vue de refroidir le milieu, un fluide froid. (Syn. REFROIDISSEUR.)

réfrigérateur, trice [refriʒeratœr, -tris] adj. (dér. savant de *réfrigérer ;* 1611, Cotgrave, comme n. m., au sens de « ce qui rafraîchit » ; comme adj., au sens actuel, 1964, Larousse). Propre à réfrigérer : *Ce système a un grand pouvoir réfrigérateur.*

◆ **réfrigérateur** n. m. (1949, Larousse [aussi « appareil ménager... »]). Appareil servant à réfrigérer. || *Spécialem.* Appareil ménager composé d'un meuble calorifugé muni d'une source de froid artificiel, capable de réfrigérer, de congeler éventuellement et de conserver les denrées périssables : *La compagnie Cryogène, dont je suis l'administrateur délégué, importe d'Amérique des réfrigérateurs de trois types différents...* (Duhamel).

réfrigérateur-congélateur [refriʒeratœrkɔ̃ʒelatœr] n. m. (de *réfrigérateur* et de *congélateur ;* 1975, Larousse). Réfrigérateur dont le compartiment le plus froid a une capacité d'au moins 30 litres et doit pouvoir congeler 7 kg de denrées par 24 heures pour 100 litres de capacité et maintenir une température de -32 °C.

• Pl. *des* RÉFRIGÉRATEURS-CONGÉLATEURS.

réfrigération [refriʒerasjɔ̃] n. f. (lat. *refrigeratio,* rafraîchissement, fraîcheur, de *refrigeratum,* supin de *refrigerare* [v. RÉFRIGÉRER] ; 1478, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Opération ayant pour objet d'abaisser artificiellement la température d'un corps ; résultat de cette opération : *On utilise couramment deux modes de réfrigération : par absorption et par compression. La réfrigération des denrées alimentaires périssables.* || **2.** Syn. de HYPOTHERMIE PROVOQUÉE.

réfrigéré, e [refriʒere] adj. (part. passé de *réfrigérer ;* 1964, Robert, au sens 2 ; sens 1, 1968, Larousse). **1.** *Wagon réfrigéré,* wagon muni de parois isolantes, comportant un bac à glace que l'on remplit avant le départ et destiné au transport des marchandises périssables. || **2.** *Fig.* et *fam.* Pénétré par un froid très vif : *Il est rentré complètement réfrigéré tellement il fait froid.*

• SYN. : **2** *frigorifié, gelé, glacé.*

réfrigérer [refriʒere] v. tr. (lat. *refrigerare,* refroidir, rafraîchir, affaiblir [au fig.], de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *frigerare,* rafraîchir, refroidir, dér. de *frigus, -goris,* froid, froidure, refroidissement [au fig.] ; v. 1380, *Aalma,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet [« éteindre les ardeurs de la concupiscence », fin du XVI^e s.]). [Conj. **5 b.**] **1.** Abaisser artificiellement la température d'un corps, d'un milieu ; soumettre à la réfrigération : *Dans une enceinte bien réfrigérée, les aliments peuvent se conserver plusieurs jours.* || **2.** *Fig.* Freiner, arrêter dans son élan par une trop grande réserve ou un comportement froid qui met mal à l'aise : *Dès qu'il m'a posé la question, cet examinateur m'a réfrigéré. On s'écrivit donc tout un an, amour et théologie mêlés, la correspondance d'Héloïse et de son maître, corrigée, réfrigérée par le protestantisme...* (Daudet).

réfringence [refrɛ̃ʒɑ̃s] n. f. (de *réfringent ;* 1799, Loysel, p. 161). Propriété de réfracter la lumière : *La réfringence du verre.*

réfringent, e [refrɛ̃ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *refringens, -entis,* part. prés. de *refringere,* briser, enfoncer, déchirer, réfracter [un rayon de soleil], abattre [au fig.], de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *frangere,* briser, rompre ; 1720, P. Coste, I, 4). Qui produit la réfraction : *Milieu réfringent. Pouvoir réfringent du verre.*

refriser [rəfrize] v. tr. (de *re-* et de *friser ;* milieu du XVI^e s., Ronsard, comme v. pr., au sens de « s'épanouir de nouveau » [en parlant d'une feuille] ; comme v. tr., au sens actuel, 1690, Furetière). Remettre en boucles des cheveux qui s'étaient défrisés : *Ah ! être aimé ! dit-elle en refrisant ses anglaises et allant se regarder dans la glace* (Balzac).

refrogné, e adj. V. RENFROGNÉ, E.

refrognement n. m. V. RENFROGNEMENT.

refroidi [rəfrwadi] n. m. (part. passé substantivé de *refroidir ;* 1836, Vidocq). *Arg.* Cadavre : *On aidait à retirer les bagues des doigts des refroidis* (Lorrain).

refroidir [rəfrwadir] v. tr. (de *re-* et de *froidir ;* fin du XII^e s., *Aiol,* au sens 1 [pour la température atmosphérique, 1690, Furetière] ; sens 2, 1828, Vidocq ; sens 3, v. 1355, Bersuire ; sens 4, av. 1613, M. Régnier ; sens 5, 1690, Furetière [au part. passé]). **1.** Rendre froid ou plus froid ce qui était chaud ou tiède ; abaisser plus ou moins fortement et rapidement la température d'un corps en le maintenant dans une enceinte à température plus ou moins basse : *Refroidir fortement une tasse de thé pour le boire glacé. Refroidir un moteur en soulevant le capot, la bobine en appliquant une éponge mouillée. Refroidir un fer rouge en le plongeant dans l'eau.* || *Par extens.* Faire baisser plus ou moins fortement la température atmosphérique : *Ce vent du Nord a refroidi l'atmosphère. L'orage a refroidi le temps.* || **2.** Arg. *Refroidir quelqu'un,* le faire passer à l'état de cadavre, le tuer : *Les chiens, bourrés de boulettes, étaient morts. J'ai refroidi les deux femmes* (Balzac). || **3.** *Fig.* Diminuer, faire fléchir la vivacité, l'intensité de quelque chose : *Refroidir l'enthousiasme, le zèle de quelqu'un. Il* [Corneille] *contracta en particulier avec Rotrou une de ces amitiés que nul esprit de rivalité ne put jamais refroidir* (Sainte-Beuve). || **4.** Modérer, freiner quelqu'un

dans l'élan, l'ardeur qu'il apporte à faire quelque chose : *Ses deux accidents ne l'ont pas refroidi, il conduit toujours aussi vite. Son accueil nous a singulièrement refroidis. Seule, ma chère petite Charlotte a commencé de danser et de battre des mains* [...]. *Mais, les autres, qui sont déjà stylés par la mère, ont vite fait de la refroidir et de lui faire prendre le pas* (Gide). || **5.** Rendre quelqu'un plus froid, moins bien disposé à l'égard d'une autre personne ; modifier les bonnes dispositions de quelqu'un envers quelqu'un d'autre : *Qui a bien pu le refroidir à notre égard ?*

● SYN. : **1** *congeler, frigorifier, geler, glacer, rafraîchir, réfrigérer* ; **3** *attiédir, entamer, éteindre, étouffer, freiner* ; **4** *décourager, doucher* (fam.), *rebuter.* — CONTR. : **1** *chauffer, réchauffer* ; **3** *aiguillonner, allumer, animer, aviver, enflammer, exalter, fouetter* ; **4** *émoustiller, encourager, enhardir, rassurer, stimuler.*

◆ v. intr. (sens 1, av. 1648, Voiture ; sens 2, v. 1130, *Eneas* ; sens 3, v. 1265, Br. Latini [*laisser refroidir quelque chose,* 1676, Mme de Sévigné]). **1.** Devenir froid ou plus froid, en parlant de quelque chose qui était chaud ou tiède : *Laisser refroidir un mets. Le chocolat a refroidi et une peau s'est formée à sa surface.* || **2.** Perdre la chaleur de la vie : *Un engourdissement général saisit les membres d'Atala, et les extrémités de son corps commencèrent à refroidir* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Diminuer d'ardeur, d'intensité : *Laisser refroidir sa colère avant d'agir. Les siècles qui ont vu refroidir le zèle des chrétiens* (Massillon). || Fam. *Laisser refroidir quelque chose,* laisser en attente, en espérant trouver plus tard des conditions plus favorables.

◆ **se refroidir** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, av. 1878, Labiche ; sens 3, 1559, Amyot ; sens 4, av. 1922, Proust ; sens 5, 1640, Perrot d'Ablancourt). **1.** Devenir froid ou plus froid : *La pièce se refroidit depuis que le feu est éteint. Passons à table avant que le potage se soit refroidi. Le temps s'est bien refroidi ces jours derniers.* || **2.** Se sentir pénétré d'une sensation de froid ; prendre froid : *Tu vas te refroidir à attendre dans ce courant d'air. Je me refroidis dans ce costume* (Labiche). || **3.** Class. et fig. *Se refroidir sur* ou *pour quelque chose,* perdre son ardeur, voir diminuer son engouement pour cette chose : *Ils se refroidissent bientôt pour les expressions et les termes qu'ils ont le plus aimés* (La Bruyère). || **4.** *Se refroidir à l'égard de quelqu'un,* se montrer plus froid, plus indifférent, moins bien disposé à son égard : *Comme c'était progressivement, jour après jour, qu'Odette s'était refroidie à son égard, ce n'est qu'en mettant en regard de ce qu'elle était aujourd'hui ce qu'elle avait été au début, qu'il aurait pu sonder la profondeur du changement qui s'était accompli* (Proust). || **5.** Perdre de son élan, de sa force, de son intensité, en parlant d'un mouvement affectif : *Son enthousiasme, son ardeur, son zèle se sont refroidis. Forcé de jouer devant les autres une comédie de joie, de plaisance, tandis que je sens toute joie réelle se refroidir lentement en mon cœur* (Gide).

refroidissement [rəfrwadismɑ̃] n. m. (de *refroidir* ; 1314, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1490, Vaganay [pour la température atmosphérique, 1690, Furetière] ; sens 2, 1964, Larousse [« ensemble du dispositif utilisé », 1932, Larousse] ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, 1762, Acad. ; sens 5-6, 1636, Monet). **1.** Abaissement plus ou moins important et rapide de la température d'un corps : *La vitesse de refroidissement est fonction de l'excès de température du corps sur celle de l'enceinte où il est placé. Mettre un mets au réfrigérateur pour provoquer son refroidissement rapide. Un certain nombre de glaciologues pensent que nous sommes dans une période de refroidissement du globe pouvant mener à une nouvelle glaciation.* || *Par extens.* Abaissement plus ou moins important de la température atmosphérique : *Le bulletin de la météorologie nationale annonce pour demain un refroidissement important.* || **2.** Opération destinée à évacuer une partie des calories produites par la combustion du mélange gazeux dans les cylindres d'un moteur. || *Par extens.* Ensemble du dispositif utilisé : *Refroidissement par air, par eau.* || **3.** Hypothermie provoquée à des fins thérapeutiques. || **4.** Indisposition provoquée par une exposition prolongée à un froid subit et trop vif : *Prendre un refroidissement. Angine, bronchite, diarrhée due à un refroidissement.* || **5.** *Fig.* Diminution de la force, de l'intensité d'un mouvement affectif : *Refroidissement de l'enthousiasme, du zèle de quelqu'un. Refroidissement d'une passion.* || **6.** *Absol.* Diminution d'intensité, relâchement des liens qui unissent une personne à une autre : *Il y a refroidissement visible entre ces deux amis. Mme de la Sablière le vit de jour en jour moins assidu, plus distrait... Ce refroidissement n'échappait pas à la malignité du monde* (France).

refroidisseur [rəfrwadisœr] n. m. (de *refroidir* ; 1827, Chateaubriand, aux sens 1-2). **1.** Syn. de RÉFRIGÉRANT. || **2.** Pièce ou appareil destinés à assurer le refroidissement rapide de quelque chose ou à éviter un échauffement dangereux.

refuge [rəfyʒ] n. m. (lat. *refugium,* action de se réfugier, fuite, refuge, asile [au pr. et au fig.], dér. de *refugĕre,* reculer en fuyant, s'enfuir, chercher un refuge, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *fugĕre,* fuir, s'enfuir, se dérober à ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 6 ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 2, v. 1265, J. de Meung [*villes de refuge,* 1690, Furetière ; *port de refuge,* 1904, Larousse ; « asile pour indigents », 1718, Acad. ; « maison de correction pour les femmes », 1690, Furetière] ; sens 3 et 7, 1663, Molière ; sens 4, fin du XIXe s. ; sens 5, 1875, Larousse). **1.** Ce à quoi on a recours pour échapper à un danger, à un sort fatal : *Contre la mort il n'est point de refuge.* || **2.** Lieu où l'on se retire momentanément pour se mettre à l'abri d'un danger, d'une menace et où l'on se sent en sûreté en attendant que la menace s'éloigne : *Poursuivis, ils cherchèrent refuge dans une église. Trouver refuge chez un ami. C'est le refuge élu, c'est la bonne demeure* (Samain). *La charrette s'est sûrement arrêtée devant la porte. Mme Rolland cherche des yeux un refuge dans la pièce* (Hébert). || *Villes de refuge,* villes qui avaient droit d'asile et dans lesquelles il n'était pas permis de saisir les criminels qui s'y étaient réfugiés. || *Port de refuge* ou *de relâche,* port dans lequel un navire peut trouver un abri contre la tempête. || Class. *Maison de refuge,* ou simplem. *refuge,* asile pour les indigents ; maison de correction pour les femmes : *Je me trouve fort offensée de la proposition de ce milieu entre le monde et le refuge* (Mme de Maintenon). || **3.** *Par anal.* Lieu où se réunissent fréquemment les personnes d'une certaine catégorie qui sont indésirables ailleurs et qui se savent acceptées ou protégées en ce lieu : *Son appartement est le refuge des inadaptés, des marginaux du quartier. Votre maison* [...] *est le refuge ordinaire de tous les fainéants de la cour* (Molière). || **4.** Abri en haute montagne : *À Saint-Moritz* [...], *je l'avais entraînée dans une excursion de montagne assez longue, qui nous força de passer la nuit dans un refuge* (Gide). || **5.** Petit terre-plein installé au milieu d'une voie très large et à forte circulation, où les piétons peuvent se mettre à l'abri des voitures et traverser la voie en deux temps. || **6.** *Fig.* Personne ou chose vers laquelle on se tourne pour chercher protection dans une situation critique ou pour s'évader d'un monde jugé inacceptable ou hostile : *Cette femme est le refuge de tous les déshérités. Et que ce rêve te soit un univers, un refuge* (Barrès). *C'est dans la religion qu'elle chercha refuge — comme il était naturel, car elle avait toujours été très pieuse* (Gide). || **7.** *Class.* Mauvaise excuse, fallacieux recours pour échapper à une accusation méritée : *Vous voulez dire que la cour ne se connaît pas à ces choses ; et c'est le refuge ordinaire de vous autres, messieurs les auteurs* (Molière).

● SYN. : **1** *recours* ; **2** *abri, asile* ; **6** *havre, oasis, port, retraite, sauvegarde, secours, soutien.*

réfugié, e [refyʒje] adj. et n. (part. passé de [*se*] *réfugier* ; 1432, P. Barbier). Se dit d'une personne qui a quitté son pays pour éviter des persécutions, pour se soustraire à une condamnation ou pour fuir des invasions : *Toutes les communications avec la Belgique envahie sont coupées et*

les malheureux réfugiés ne peuvent plus rien apprendre de ceux des leurs qui sont restés là-bas (Gide). *Des nazis réfugiés en Argentine.*

◆ n. (21 avr. 1832, *Bulletin des lois*). Personne ayant quitté son pays d'origine pour des raisons politiques, religieuses ou raciales, et ne bénéficiant pas, dans le pays où elle réside, du même statut que les populations autochtones, dont elle n'a pas acquis la nationalité.

◆ **réfugiés** n. m. pl. (1740, Acad.). *Vx.* Nom donné aux protestants français qui durent s'exiler après la révocation de l'édit de Nantes : *Vingt mille réfugiés s'installèrent au Brandebourg.*

réfugier (se) [sərefyʒje] v. pr. (de *refuge*, d'après le lat. *refugium*, refuge [v. REFUGE] ; 1432, P. Barbier, au sens 1 [au part. passé — v. l'art. précéd. ; à l'infin., 1597, P. Barbier] ; sens 2, 1764, Voltaire). **1.** Se retirer en un lieu pour se mettre à l'abri ou pour y être en sûreté en attendant qu'une situation normale se rétablisse : *Se réfugier sous un porche en attendant que la pluie cesse. De nombreux protestants français se réfugièrent à l'étranger après la révocation de l'édit de Nantes. Dans ce pub de White Street, où nous nous étions réfugiés à cause de la pluie* (Butor). || **2.** *Fig.* Devant une situation jugée critique, désagréable ou inacceptable, s'évader vers un monde où l'on se sent à l'abri : *On se réfugie dans la mémoire par désespoir du beau qu'on a rêvé* (Flaubert). *Pour le seul plaisir de me réfugier dans un passé tout proche, j'écrivis un petit roman provincial « le Lierre sur le mur »...* (Colette).

● SYN. : **1** *s'abriter, émigrer, s'exiler, s'expatrier.*

◆ **réfugier** v. tr. (sens 1, 1572, P. Barbier ; sens 2, XX^e s. ; sens 3, 1636, Monet). **1.** *Class.* Mettre en lieu sûr : *Je viens réfugier mes dieux pénates sur cette côte déserte* (Fénelon). || **2.** *Fig.* et *littér.* Faire confiance à quelqu'un ou à quelque chose pour assurer la protection, la maintenance de quelque chose : *Dieu a montré* [...] *qu'il te choisissait pour soutien de son ordre et qu'il a réfugié sa gloire dans ta simplicité* [dit la cloche au sonneur] (Arnoux). || **3.** *Class.* Donner refuge à quelqu'un : *Ceux qui réfugiaient un esclave pour le sauver étaient punis comme meurtriers* (Montesquieu).

refuir [rəfɥir] v. tr. (lat. *refugĕre*, reculer en fuyant, s'enfuir, éviter [v. REFUGE] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, comme v. pr., écrit *s'en refuir*, au sens de « fuir, s'enfuir » ; 1406, La Curne, comme v. tr., au sens de « mettre en sûreté » ; sens class., 1651, Corneille). [Conj. **18.**] *Class.* Reculer devant quelque chose d'inquiétant, de dangereux ; essayer de l'éviter : *Vois arriver sans trouble et supporte sans bruit | Tout ce qu'obstinément ta volonté refuit* (Corneille).

◆ v. intr. (fin du XII^e s., Reclus de Moiliens [en termes de vénerie, fin du XIII^e s., *Chace dou cerf*]). Fuir à diverses reprises ; fuir à nouveau. || En termes de vénerie, revenir sur ses pas pour donner le change : *Cerf qui refuit.*

refuite [rəfɥit] n. f. (de *refuir*, d'après *fuite* ; fin du XII^e s., Cortebarbe, aux sens de « moyen de se garantir, lieu de retraite » ; sens I, 1, av. 1869, Sainte-Beuve [« ruse de l'animal chassé qui revient sur ses pas pour donner le change », 1690, Furetière ; « lieu où l'animal passe d'ordinaire quand on le chasse », 1655, Salnove] ; sens I, 2, v. 1360, Froissart ; sens II, 1, 1870, Littré ; sens II, 2, 1694, Th. Corneille).

I. 1. Action de refuir ; ruse de l'animal chassé qui revient sur ses pas pour donner le change : *Pour l'attaque du sanglier et les refuites périlleuses* (Flaubert). || Lieu où l'animal passe d'ordinaire quand on le chasse. || **2.** *Class.* et *fig.* Action de différer, de retarder artificieusement un engagement pour gagner du temps ; mauvaise excuse : *Mais cessez de chercher ces refuites frivoles* (Corneille).

II. 1. Élargissement que l'on fait entre tenons et mortaises dans les parties emboîtées pour faciliter le jeu du bois. || **2.** Excès de profondeur donné à l'un des deux trous de scellement, pour permettre l'introduction d'une pièce entre deux parties fixes.

réfulgent, e [refylʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *refulgens, -entis*, part. prés. de *refulgēre*, resplendir, briller, de *re-*, préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *fulgēre*, faire des éclairs, luire, briller ; fin du XV^e s., Molinet). *Littér.* Qui lance de vifs traits de lumière, qui étincelle (rare) : *Dépose en leur coffret tes joyaux réfulgents | Et le front allégé retourne vers l'orage* (L. de Gonzague-Frick).

refumer [rəfyme] v. tr. et intr. (de *re-* et de *fumer* 1 ; fin du XIX^e s. [*refumer des mégots* ; « se remettre à fumer », XX^e s.]). Se remettre à fumer : *Il refume la pipe. Il avait arrêté de fumer, voilà qu'il refume.* || *Refumer des mégots*, fumer une cigarette constituée de tabac provenant des restes de cigarettes rejetées après avoir été fumées : *À minuit, l'estomac creusé, les yeux pesants | Refumant les mégots jetés près du théâtre | Ils iront retrouver leurs femmes de douze ans* (Richepin).

refus [rəfy] n. m. (déverbal de *refuser* ; fin du XII^e s., *Chevalerie Ogier*, au sens de « action de fuir quelqu'un, de s'en détourner » ; sens I, 1, v. 1355, Bersuire [*ce(la) n'est pas de refus*, 1659, Molière] ; sens I, 2, XX^e s. [aussi « rejet d'une œuvre littéraire ou artistique »] ; sens I, 3, fin du XII^e s., Reclus de Moiliens [« désobéissance du cheval qui ne veut pas franchir un obstacle », 1964, Larousse ; *point de refus*, 1904, Larousse] ; sens I, 4, 1964, Robert ; sens I, 5, v. 1268, É. Boileau [*au refus de*, 1644, Corneille] ; sens II, 1, av. 1683, J.-B. Colbert ; sens II, 2 et 3, 1964, Larousse]).

I. 1. Action de ne pas accepter ce qui est offert, proposé : *Le refus d'une décoration, d'une situation. Répondre aux offres de quelqu'un par un refus catégorique. Un livre de Gide nous est une leçon de mesure, de renoncement, renoncement formel, mais qui intéresse aussi le cœur. Apprenons de lui le refus des succès faciles et cette dignité de l'écrivain qui est une éminente vertu* (Mauriac). || Fam. *Ce n'est pas de refus*, j'accepte bien volontiers : *« Voulez-vous un cigare ? dit Angelo. — Ce n'est pas de refus, dit l'homme »* (Giono). || **2.** Action de ne pas accepter une chose que l'on juge défectueuse ou inacceptable pour quelque raison : *Refus d'une marchandise, d'une livraison.* || Rejet d'une œuvre littéraire ou artistique : *Refus d'une pièce par un directeur de théâtre, d'un manuscrit par un éditeur. Refus d'un tableau par le jury du Salon des indépendants.* || **3.** Action de ne pas accorder ce qui est demandé, exigé : *Le refus d'une grâce. Opposer à la demande de quelqu'un un ferme refus. Essuyer un refus humiliant. Refus d'obéissance.* || *Spécialem.* Désobéissance du cheval qui ne veut pas franchir un obstacle. || *Point de refus*, à l'écarté, point supplémentaire marqué par le gagnant du coup, lorsque son adversaire lui a refusé des cartes. || **4.** Action de ne pas vouloir reconnaître ou assumer une situation, une condition : *Refus du réel. Conduites de refus.* || **5.** *Class.* Ce qui a été rejeté, repoussé par un autre ; chose ou personne refusée : [Érixe] *trouva de la gloire à choisir mon refus* (Corneille). || *Au refus de*, par suite, en conséquence du refus de : *Mais, je ne réponds pas que ce cœur inhumain* [Cléopâtre] *| Ne veuille à leur refus* [de ses fils] *s'armer d'une autre main* (Corneille).

II. 1. *Refus d'un pieu*, arrêt de la progression d'un pieu enfoncé à coups de mouton. || **2.** Ce qui ne passe pas à travers les mailles d'un tamis. || **3.** Défaut constitué par une cavité à la surface d'une pièce de fonderie.

● SYN. : **I, 1** *inacceptation* ; **2** *renvoi.*

refusable [rəfyzabl] adj. (de *refuser* ; v. 1200, *Règle de saint Benoît*). Qui peut être refusé (surtout dans des tournures négatives) : *La faute fait-elle partie intégrante de notre destinée non refusable ?* (Hugo).

refusé, e [rəfyze] adj. et n. (part. passé de *refuser* ; 1228, *Roman du Comte de Poitiers*, au fém., au sens de « qui s'est refusée » [en parlant d'une femme] ; v. 1265, J. de Meung, au masc., au sens de « négligé, éconduit » ; sens 1, 22 janv. 1842, Flaubert ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Qui n'a pas été admis à un examen. || **2.** Se dit d'un artiste dont l'œuvre n'a pas été admise au Salon.

● SYN. : **1** *ajourné, collé* (fam.), *recalé* (fam.). — CONTR. : **1** *admis.*

◆ adj. (1870, Littré). Qui est l'objet d'un refus : *Proposition, demande refusée.*

refuser [rəfyze] v. tr. (lat. pop. **refusare,* refuser, croisement des v. du lat. class. *recusare,* refuser [v. RÉCUSER], et *refutare,* repousser — au pr. et au fig. — [v. RÉFUTER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* dans la construction *refuser a,* « ne pas consentir à [faire quelque chose] » ; sens 1, v. 1130, *Eneas* [*refuser un parti,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1751, Voltaire ; sens 3, v. 1155, Wace [aussi *refuser de ; refuser sa porte à quelqu'un,* fin du XVe s., Commynes ; *refuser un obstacle,* 1935, Acad. — absol., v. 1360, Froissart ; *refuser l'eau, la route,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, v. 1265, Br. Latini [*refuser le combat,* milieu du XIIIe s.] ; sens 6, 1875, Larousse [*refuser de,* 1559, Amyot] ; sens 7, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 8, 1870, Littré [« ne pas accepter d'épouser (quelqu'un) », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; « ne pas recevoir à un examen », 22 janv. 1842, Flaubert ; *refuser un peintre,* 1964, Robert] ; sens 9, XIIIe s., *Chronique de Rains,* 107 [*refuser quelqu'un,* « ne pas l'admettre au sein d'une société », 1694, Acad. — « ne pas lui accorder ce qu'il demande », v. 1155, Wace ; *être refusé de quelque chose,* 1559, Amyot — *refuser quelqu'un de quelque chose,* « ne pas lui accorder cette chose », v. 1175, Chr. de Troyes]). **1.** Ne pas accepter ce qui est offert, proposé : *Refuser un cadeau compromettant. Il a refusé le poste qu'on lui a proposé. Nous ne pouvons pas refuser une si gracieuse invitation* (France). ‖ *Refuser un parti,* ne pas accepter un mariage. ‖ **2.** Ne pas accepter une chose que l'on juge ne pas avoir les qualités requises : *Refuser une marchandise défectueuse. Son tableau a été refusé au Salon. Refuser un manuscrit. Refuser une pièce de théâtre.* ‖ **3.** Ne pas vouloir accorder ce qui est souhaité, demandé, exigé : *Refuser une faveur. Refuser une permission à un soldat. Refuser un service à quelqu'un. Refuser son consentement. Refuser obéissance. Refuser à boire à quelqu'un.* ‖ *Refuser sa porte à quelqu'un,* ne pas accepter de le recevoir. ‖ *Refuser un obstacle,* ou, absol., *refuser,* en parlant d'un cheval, s'arrêter net devant l'obstacle ou se dérober en passant à côté. ‖ *Refuser l'eau, la route,* en termes de vénerie, venir jusqu'à l'eau, jusqu'à la route et s'en retourner. ‖ **4.** *Par extens.* Ne pas accorder, ne pas dispenser à quelqu'un une chose qu'il n'a pas demandée, mais qui est éminemment souhaitable : *Je sais que mon Pascal ne serait sans doute pas celui que j'aime et que j'admire, s'il n'était pas aussi le maître de ce grand empire qui doit me rester interdit... Je pense avec nostalgie à ces dons prodigieux qui m'ont été refusés, à cette autre vie de Pascal, à cette vie dont je n'aurai jamais qu'un sentiment légendaire* (Duhamel). ‖ *Refuser de* (et l'infinitif), ne pas vouloir accepter de faire ce qui est ordonné ou souhaité : *Refuser d'obéir. Elle [...] me rapportait de Bordeaux des cravates ridicules que je refusais de porter* (Mauriac). ‖ **5.** Ne pas accepter, ne pas vouloir admettre ou reconnaître un état de fait ou assumer une situation qui oblige à un certain engagement : *Refuser la réalité. Refuser sa condition d'homme mortel. Refuser la lutte et céder. Je n'ai pas refusé ma tâche sur la terre* (Hugo). *J'avais eu le sentiment, en m'endormant, d'user d'un pouvoir admirable : celui de refuser le monde présent* (Saint-Exupéry). ‖ *Refuser le combat,* ne pas vouloir l'engager, s'opposer par une attitude passive à l'ordre de combattre. ‖ **6.** Ne pas consentir à s'exposer à une situation que l'on juge désagréable, dangereuse : *Refuser le risque. Refuser la gloire pour tous les désagréments qui y sont attachés. Aimer une vie bien tranquille, sans imprévu et refuser l'aventure. Il y a ainsi une volonté de vivre sans rien refuser de la vie qui est la vertu que j'honore le plus en ce monde* (Camus). ‖ *Refuser de* (et l'infinitif), ne pas consentir à prendre telle ou telle position dans une situation déterminée : *Refuser de croire qu'il dit vrai. Refuser de reconnaître qu'il a tort. Refuser d'admettre la réalité des choses.* ‖ **7.** Ne pas accepter de reconnaître, nier chez quelqu'un une qualité à laquelle il prétend ou paraît pouvoir prétendre : *On lui refuse toute compétence en la matière. Ce critique refuse tout talent à ce malheureux romancier.* ‖ **8.** Ne pas accepter en tant que tel quelqu'un qui a telle ou telle qualification : *Refuser un domestique qui n'a pas de références sérieuses.* ‖ *Refuser quelqu'un,* ne pas accepter de l'épouser. ‖ *Spécialem.* Ne pas recevoir à un examen : *Refuser un candidat. Tous les grands avocats [...] avaient été refusés à leurs examens* (Flaubert). ‖ *Refuser un peintre,* ne pas accepter ses toiles dans une exposition : *Il a été refusé au dernier Salon.* ‖ **9.** Ne pas vouloir laisser entrer : *On refuse du monde, tout est complet.* ‖ Class. *Refuser quelqu'un,* ne pas l'admettre au sein d'une société, d'un groupe ; ne pas lui accorder ce qu'il demande : *Ce n'est pas toujours jeu sûr de refuser de plus grand que soi* (Retz). *Il avait demandé à la cour d'aller... mais on l'a refusé* (Acad., 1694). ‖ Class. *Être refusé de quelque chose,* être écarté de quelque chose pour lequel on a postulé : *Quelle plus grande honte y a-t-il, d'être refusé d'un poste que l'on mérite, ou d'y être placé sans le mériter ?* (La Bruyère). *Le Régent n'oserait l'en refuser* (Saint-Simon).

● SYN. : **1** *décliner, dédaigner, rejeter, repousser ;* **2** *écarter, éliminer, renvoyer ;* **5** *contester, se rebeller, se révolter ;* **7** *dénier, nier, récuser.* — CONTR. : **1** *accepter, agréer, recevoir ;* **2** *choisir, prendre, retenir, sélectionner ;* **3** *accorder, autoriser, concéder, consentir, donner, octroyer ; demander, exiger, implorer ;* **5** *assumer ;* **6** *désirer, rechercher, vouloir.*

◆ v. intr. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « ne pas consentir à ce qui est demandé ou proposé » ; sens 1, 1870, Littré ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** Ne plus pouvoir pénétrer, s'arrêter de s'enfoncer sous la pression : *Un pieu qui refuse.* ‖ **2.** En termes de marine, en parlant du vent, changer de direction et se rapprocher de l'avant.

◆ **se refuser** v. pr. (sens 1, 1761, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1670, Bossuet [*ne rien se refuser,* 1721, Montesquieu] ; sens 3, v. 1228, *Roman de la Violette ;* sens 4, 1890, Zola). **1.** En parlant d'une chose, ne pas être acceptée, accordée (dans des tournures négatives) : *Une invitation de ce genre ne se refuse pas. C'est une faveur qui se refuse difficilement.* ‖ **2.** Se priver volontairement de : *Il se refuse même le nécessaire. Ils restèrent toujours fort modestes, portés même à se restreindre, à se refuser de petits plaisirs* (Mallet-Joris). ‖ Ironiq. *Ne rien se refuser,* s'accorder toutes les satisfactions, tous les plaisirs sans compter. ‖ **3.** *Se refuser à,* ne pas consentir à, ne pas accepter de faire quelque chose : *Bœufs qui se refusent au travail avec un nouveau compagnon* (Sand). *Je me refuse à lui donner les épîtres de Paul* (Gide). ‖ **4.** En parlant d'une femme, ne pas consentir à donner ses faveurs à un homme.

réfutable [refytabl] adj. (bas lat. *refutabilis,* même sens, du lat. class. *refutare* [v. RÉFUTER] ; 1569, Montaigne [rare av. le début du XIXe s.]). Qui peut être réfuté : *Un argument réfutable. Tout ce qui est réfutable est cent fois réfuté ; le jugement se filtre de lui-même* (Alain).

réfutation [refytasjɔ̃] n. f. (lat. *refutatio,* réfutation, de *refutatum,* supin de *refutare* [v. RÉFUTER] ; 1284, *Not. et extr.* [XXVIII, 172], puis fin du XVe s., Molinet, aux sens 1-2 [dans l'ancienne rhétorique, 1521, P. Fabri] ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Action de réfuter une allégation, une proposition, etc. : *La réfutation d'une thèse, d'un argument.* ‖ **2.** Suite de raisons, de preuves qui démontrent la fausseté de ce qui a été allégué : *Bossuet écrivit une réfutation du catéchisme de la Réforme.* ‖ *Spécialem.* Dans l'ancienne rhétorique, partie du discours dans laquelle on répondait aux objections : *La réfutation se place soit avant, soit après l'argumentation.* ‖ **3.** *Fig.* Ce qui s'inscrit en faux contre une assertion, ce qui oppose un démenti à une allégation : *La conduite de cet homme est la réfutation même de ses théories.*

● SYN. : **3** *négation.*

réfuter [refyte] v. tr. (lat. *refutare,* refouler, repousser [au pr. et au fig.], réfuter ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *refuder,* au sens de « refuser, repousser, rejeter » ; écrit *réfuter* [sous l'influence du lat.], au sens 1, v. 1330, Digulleville [*réfuter quelqu'un ;*

« combattre une allégation... », 1546, *Romania,* XXXII, 148] ; sens 2, XX^e s.). **1.** Combattre une allégation, une proposition jusqu'à démontrer sa fausseté en opposant des preuves pertinentes : *Réfuter l'une après l'autre les accusations de l'adversaire. Mais il ne réfuta pas victorieusement les raisons de son adversaire, parce qu'il n'avait pas l'esprit très subtil...* (France). || *Réfuter quelqu'un,* démontrer à l'aide d'arguments convaincants que ce qu'il affirme est faux : *Ce sont gens depuis longtemps réfutés et dont les attaques ne sont plus d'aucune conséquence* (Stendhal). || **2.** En parlant d'une chose, être le démenti d'une opinion avancée ou d'une chose attendue : *Puisse sa conduite future réfuter mes appréhensions ! Son comportement en cette occasion réfute complètement ses positions politiques.*

● SYN. : **1** *anéantir, démolir* (fam.), *ruiner ;* **2** *contredire, démentir, infirmer.* — CONTR. : **1** *acquiescer, adhérer, admettre, approuver ;* **2** *appuyer, confirmer.*

regagner [rəgaɲe] v. tr. (de *re-* et de *gagner* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *regaaignier* [*regagner,* 1549, R. Estienne], au sens 1 [.. *regagner du terrain,* 1875, Larousse — au fig., 1870, Littré ; *regagner le temps perdu,* 22 avr. 1768, Voltaire] ; sens 2, 1654, La Rochefoucauld ; sens 3, 1559, Amyot). **1.** Acquérir de nouveau ce qui était ou semblait perdu : *Je suis sûr* [...] *que je regagnerais en huit jours ce que j'ai perdu depuis deux ans* (Musset). || *Regagner le terrain perdu,* ou *regagner du terrain,* dans une course, réduire la marge qui sépare un des concurrents des autres qui l'ont distancé. || Fig. *Regagner du terrain,* reprendre l'avantage : *L'opposition regagne du terrain.* || *Regagner le temps perdu,* compenser une perte de temps en redoublant de zèle, d'activité. || **2.** *Fig.* Rentrer, par un effort méritoire, en possession d'un bien moral : *Regagner l'estime de ses concitoyens. Regagner le droit d'être écouté.* || **3.** Se diriger vers un lieu de résidence habituelle ou temporaire, quitté momentanément : *Chaque soir, quand sa besogne était finie, il regagnait sa mansarde* (Flaubert). *Comme on allait regagner Boulogne, un nouveau coup de vent se déchaîne* (Maupassant). *Le printemps craintif fuit devant nous. Il rajeunit d'heure en heure et se referme feuille à feuille, fleur à fleur, à mesure que nous regagnons le nord* (Colette). *Je regagnerai Paris sans savoir si c'est le froid qui rend le rossignol muet, ou s'il n'est pas revenu, comme je le crains* (Mauriac). *Il quitta la pièce et regagna le couloir* (Vian).

● SYN. : **1** *récupérer, reprendre ; rattraper ;* **2** *reconquérir, recouvrer, retrouver ;* **3** *rallier, rejoindre, retourner, revenir.*

1. regain [rəgɛ̃] n. m. (de *re-* et de l'anc. n. m. *gaïn,* herbe du pâturage [XIII^e s., *Roman de Renart*], gallo-roman **waidimen,* même sens, du francique **waida,* pâturage, pâture [le préf. *re-* s'expliquant par le fait que le regain est une deuxième coupe] ; v. 1174, E. de Fougères). Nouvelle pousse de l'herbe, dans une prairie, après la fauchaison : *Jusqu'à Werfen, rien n'attira mon attention, si ce n'est la manière dont on fait sécher les regains : on fiche en terre des perches de quinze à vingt pieds de haut ; on roule, sans trop le serrer, le foin écru autour de ces perches ; il y sèche en noircissant* (Chateaubriand). *Négligeant de récolter un regain trop pauvre, les Muselin y mettaient leurs vaches...* (Aymé).

2. regain [rəgɛ̃] n. m. (déverbal de *regagner,* d'après *gain ;* 1665, Quinault). Retour ou accroissement inattendu d'une chose avantageuse qui paraissait en déclin : *Un regain de faveur. Jouir d'un regain de jeunesse, de santé. Je m'avisais alors que mes films, après une éclipse de quelques années, venaient justement d'être relancés et jouissaient d'un regain de vogue...* (Arnoux).

régal [regal] n. m. (mot issu du croisement de *rigoler* [v. ce mot] et de l'anc. n. f. *gale,* réjouissance, loisir [XIII^e s., Rutebeuf], déverbal de l'anc. franç. *galer,* s'amuser, mener joyeuse vie [v. GALANT] ; v. 1320, *Roman de Fauvel,* écrit *rigale,* au sens de « bruit joyeux » ; écrit *rigalle,* au sens 2, 1458, *Mystère du Vieil Testament* [*régale* — sous l'influence du préf. *ré-* —, milieu du XVII^e s. ; *régal,* 1668, La Fontaine] ; sens 1, 1690, Furetière [d'abord *régale,* n. f. et n. m., milieu du XVII^e s.] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1666, Molière [écrit *régall*]). **1.** *Class.* Nom donné à tout objet offert à quelqu'un dans l'intention de lui être agréable ; cadeau, gratification : *Envoyer un régal à une dame* (Acad., 1694). *Le présent* [une bourse de jetons] *n'est pas important ; mais c'est le présent d'une grande cité ; et ce régal aurait encore très bon air en Italie* (Montesquieu). || **2.** *Class.* et *littér.* Grand repas, festin (v. Rem.) : *Le régal fut fort honnête ; | Rien ne manquait au festin* (La Fontaine). *Nous nous mîmes à table, c'est-à-dire que nous nous assîmes à terre autour du régal* (Chateaubriand). *On faisait souvent dans sa maison des écots et des régals entre gens de la meilleure compagnie* (Gautier). || **3.** Mets renommé pour être délicat et savoureux ; mets particulièrement apprécié de quelqu'un : *Fais-lui une choucroute, c'est son régal. Il y a aujourd'hui une crème au chocolat, le régal des gourmands. Celui des invités que désignait, en s'arrêtant, le long bec pointu devenait maître de toutes les têtes, régal exquis qui faisait loucher ses voisins* (Maupassant). || **4.** *Fig.* Vif plaisir d'ordre esthétique, moral, intellectuel que l'on éprouve devant quelque chose : *C'est un régal pour les yeux. Cette lecture a été pour moi un régal. Et c'était des éclairs soudain de nuques blanches | Et ce régal comblait mes jeunes yeux de fou* (Verlaine). *M. François Mauriac ne vous donne-t-il pas le régal de très beaux articles dans lesquels sa sensibilité révolutionnaire l'emporte infiniment sur sa sensibilité chrétienne, qui est pourtant bien vive ?* (Aymé).

● SYN. : **3** *délice ;* **4** *délectation, joie, jouissance, volupté.*

● REM. L'orthographe RÉGALE, n. m., très usitée au XVII^e s., est auj. abandonnée : *C'est que je suis obligé, Frosine, de donner à souper au seigneur Anselme, et je serais bien aise qu'elle soit du régale* (Molière).

1. régalade [regalad] n. f. (de *régaler ;* 1719 [d'après Trévoux, 1771], au sens 3 ; sens 1, 1808, d'Hautel ; sens 2, 1823, Boiste). **1.** Action de régaler quelqu'un en lui offrant à boire, à manger (vieilli) : *Je ne me laisse pas régaler, ne pouvant rendre les régalades* (Vallès). || **2.** Action de se régaler de quelque mets, de quelque boisson : *Il buvait tant qu'on lui offrait, et de tout, avec une joie dans son œil malin, une joie qui venait de son double plaisir, plaisir de se régaler d'abord et d'amasser des gros sous, ensuite, pour sa régalade* (Maupassant). || **3.** *Boire à la régalade,* boire en tenant la bouche à quelque distance du récipient et en dirigeant le jet de liquide directement dans la bouche : *À deux mètres, sur l'accotement, des gendarmes, debout, boivent chacun leur tour, à la régalade en élevant dans la lumière un bidon de soldat* (Martin du Gard). *Il renversa la tête et but goulûment, à la régalade* (Dorgelès).

2. régalade [regalad] n. f. (de *ré-* et de l'anc. n. f. *gale,* « réjouissance, plaisir » [v. RÉGAL] ; 1835, Acad. [« ... bois léger que l'on brûle pour faire ce feu », 1837, Balzac]). Feu vif et clair fait de menues branches vite allumées (vieilli) : *Une bonne régalade dégourdit les membres.* || Menus branchages, bois léger que l'on brûle pour faire ce feu (vieilli) : *Athanase et sa mère se trouvaient, après leur dîner, devant un petit feu de bourrées, nommées des régalades, et que la servante leur allumait au dessert dans le salon* (Balzac).

régalage [regalaʒ] n. m. (de *régaler* 2 ; 1870, Littré, aux sens 1-2). **1.** Action de réparer les défauts d'une dentelle. || **2.** Syn. de RÉGALEMENT (au sens 1).

1. régale [regal] adj. f. (fém. de l'anc. adj. *régal,* qui a rapport à un roi — fin du XV^e s., Molinet — [comme n. m., au sens de « vêtement royal », début du XIII^e s., *Guillaume le Maréchal*], lat. *regalis,* royal, de roi, de *rex, regis,* roi [v. ROI] ; 1680, Richelet [au fig., début du XX^e s.]). *Eau régale,* mélange d'acide chlorhydrique et d'acide azotique qui a la propriété de dissoudre l'or et le platine ; au *fig.,* ce qui a la propriété de laver de toute souillure : *Ces hommes se décaperont tout à l'heure de leur sueur, de leur alcool, de l'encrassement de leur attente dans les eaux régales de la nuit de guerre* (Saint-Exupéry).

2. régale [regal] n. f. (lat. médiév. *regalia,* n. f., « droit du roi », de l'adj. du lat. class.

regalis, de roi [v. l'art. précéd.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *regaille ; régale,* fin du XII^e^ s., *l'Escoufle* [« droit qu'avaient les rois de France de toucher les revenus des évêchés... », fin du XII^e^ s. ; *régale monétaire,* 1870, Littré]). Se dit des droits particuliers à la monarchie, qui étaient l'apanage exclusif du souverain : *Grandes régales. Petites régales.* || *Spécialem.* Droit qu'avaient les rois de France de toucher les revenus des évêchés, des abbayes pendant leur vacance *(régale temporelle)* et de nommer aux bénéfices en dépendant *(régale spirituelle) : Il y a une recette des régales vacante* (Hugo). || *Régale monétaire,* droit qu'avait le roi de battre monnaie.

3. régale [regal] n. m. (origine incertaine, peut-être empr. du lat. *regalis,* royal [v. RÉGALE 1] ; 1552, Rabelais, écrit *regualle* [*régale,* fin du XVI^e^ s.], au sens 2 ; sens 1, 1594, *Satire Ménippée*). **1.** Ancien instrument de musique à vent, à réservoir d'air et à anches battantes : *Il savait à merveille ce que c'était qu'une sambucque, des naquerres, des régales, une épinette, un psaltérion et un rebec : il en eût même joué au besoin* (Gautier). || **2.** Un des jeux de l'orgue, à l'unisson de la trompette.

4. régale n. m. V. RÉGAL N. M. (REM.).

régalec [regalɛk] n. m. (origine incertaine et controversée ; 1808, Boiste). Poisson osseux, au corps allongé et comprimé en ruban, avec une nageoire dorsale occupant toute la longueur comprise entre la nuque et la queue.

régalement [regalmɑ̃] n. m. (de *régaler* 2 ; fin du XVI^e^ s., Haton, au sens 2 ; sens 1, 1740, Acad.). **1.** Action d'aplanir un terrain, de régulariser sa pente selon le profil souhaité. (V. Rem.) || **2.** Répartition proportionnelle d'une taxe dont le total est arrêté entre plusieurs personnes.

• REM. Au sens 1, on dit aussi RÉGALAGE (1870, Littré).

1. régaler [regale] v. tr. (de *régal ;* av. 1370, J. Le Bel, écrit *regalir,* au sens de « festoyer, régaler » ; 1507, Bloch-Wartburg, écrit *régaler,* sans indication de sens ; sens 1, 1636, Monet [aussi « offrir à quelqu'un... un festin »] ; sens 2, 1636, Monet [ironiq. et par antiphrase, 1648, Scarron] ; sens 3, 1671, La Fontaine ; sens 4, 1709, Lesage). **1.** *Class.* Gratifier, honorer quelqu'un de quelque chose en vue de lui être agréable : *Notre héroïne lui demanda s'il trouverait bon qu'elle le régalât de quelques présents* (La Fontaine). || *Class.* Offrir à quelqu'un une fête, un divertissement, un festin : *Celle que cette nuit sur l'eau j'ai régalée | N'a pu vous donner lieu de devenir jaloux* (Corneille). || **2.** *Fig.* Offrir à quelqu'un un agrément d'ordre esthétique, moral, intellectuel qui lui procure un vif plaisir : *M. de Norpois pour contribuer lui aussi à l'agrément du repas nous servit diverses histoires dont il régalait fréquemment ses collègues de carrière* (Proust). *À la fin, le musicien prit un violon des mains d'un ménétrier et régala l'assistance...* (Arnoux) ; ironiq. et par antiphrase : *Il régala le roussin de M. Fabre d'un magnifique coup de sabot* [de son cheval] (Maintenon). || **3.** Offrir à quelqu'un un mets, une boisson particulièrement délicats et savoureux ou particulièrement appréciés de celui à qui on l'offre : *Régaler quelqu'un de son plat préféré.* [Il] *le régala d'un vin d'Italie dont il possédait quelques flacons* (Maindron). || **4.** *Absol.* Offrir à boire, à manger : *Aujourd'hui, c'est moi qui régale.*

• SYN. : **2** *charmer, délecter ;* **4** *inviter, payer* (fam.), *traiter.*

◆ **se régaler** v. pr. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1820, C. Delavigne ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Éprouver un vif plaisir à manger, à boire ce que l'on aime particulièrement ou ce qui est appétissant, délicat, savoureux : *Se régaler de son plat favori. Se régaler des mets les plus simples. Ça a l'air bon, tout ça, je vais me régaler* (Daudet). || **2.** *Fig.* Éprouver toute espèce de plaisir très vif d'ordre esthétique, moral, intellectuel : *Se régaler à voir un beau spectacle. Se régaler à entendre de la belle musique. Nous nous régalons, Anaïs et moi, émoustillées d'un dessin de Gerbault...* (Colette). || **3.** *Spécialem.* Profiter de circonstances particulièrement favorables pour faire une affaire inespérée, d'importants bénéfices : *Dans le domaine de la construction et de l'immobilier, il y en a beaucoup qui se sont régalés.*

2. régaler [regale] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *égaler ;* fin du XIV^e^ s., Chr. de Pisan, au sens fig. de « retoucher, modifier » ; sens 1, 1740, Acad. ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Aplanir la surface d'un terrain, soit à niveau, soit suivant une pente donnée. || **2.** *Régaler une taxe,* la répartir entre les contribuables. || **3.** *Régaler la dentelle,* en réparer les parties abîmées.

régaleur [regalœr] n. m. (de *régaler* 2 ; 1755, Aviler). Ouvrier qui effectue un régalement.

régaleuse [regaløz] n. f. (de *régaler* 2 ; 1870, Littré). Ouvrière qui répare la dentelle, exécute des régalages.

régalien, enne [regaljɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *regalis,* royal, de roi, dér. de *rex, regis,* roi [V. ROI 1] ; 1413, Runkewitz, au sens 1 [*fief régalien,* 1875, Larousse — *fief de régale,* même sens, 1690, Furetière, art. *fief*] ; sens 2, av. 1935, P. Bourget). **1.** Qui appartient à la royauté, qui est le propre de la royauté : *La frappe des monnaies était en principe un droit régalien. De là, ils se rendaient à la foire pour établir l'ordre, et prêter force à la perception d'un péage dû aux comtes de Combourg par chaque tête de bétail, espèce de droit régalien* (Chateaubriand). || *Fief régalien,* fief qui relevait du roi : *La pairie était un fief régalien.* || **2.** *Littér.* Digne d'un roi, royal : *Ces potentats qui chiffrent leurs bénéfices par des budgets régaliens* (Bourget).

régaliste [regalist] n. m. (de *régale* 2 ; 1567, J. Papon, 45 *b*). Celui qui tenait un bénéfice en régale, qui en était pourvu par le roi pendant la vacance du siège dont il dépendait.

regard [rəgar] n. m. (déverbal de *regarder ;* v. 980, *Passion du Christ,* écrit *regart* [*regard,* v. 1280, Bibbesworth], au sens I, 2 ; sens I, 1, début du XIII^e^ s., *Bueve de Hantone* [*un regard,* av. 1922, Proust ; *dérober, soustraire au(x) regard(s),* 1964, Robert — *se dérober aux regards,* « se cacher », 1904, Larousse] ; sens I, 3, v. 1196, J. Bodel ; sens II, 1, v. 1120, *Psautier d'Oxford* [en parlant de Dieu, v. 1530, C. Marot] ; sens II, 2, 1721, Trévoux ; sens III, 1273, Ibn Ezra [en astrologie ; *regard sextile,* 1690, Furetière — d'abord *resgart sextile,* 1377, Oresme, et *regart sextil,* XVI^e^ s.] ; sens IV, 1, fin du XVI^e^ s., Palissy ; sens IV, 2, 1690, Furetière [« bouche d'égout », 1893, *Dict. général*] ; sens IV, 3, 1904, Larousse).

I. 1. Action de regarder, de porter, de diriger les yeux sur un objet, personne ou chose : *Baisser, détourner le regard. Fixer, suivre quelqu'un du regard. Parcourir un texte du regard. Porter, promener son regard, ses regards de tous côtés. Désigner une personne du regard. S'offrir aux regards. Une beauté qui attire tous les regards. Incessamment Constance le regarde* [un jeune homme] ; | *Et puis soupirs et puis regards nouveaux* (La Fontaine). *Alors dans Besançon, vieille ville espagnole,* | [...] *Naquit d'un sang breton et lorrain à la fois* | *Un enfant sans couleur, sans regard et sans voix* (Hugo). *Je sentis à plusieurs reprises son regard se poser sur moi tendrement* (Gide). || *Un regard,* un coup d'œil : *Jeter un regard rapide sur quelque chose.* || *Dérober, soustraire aux regards,* retirer de la vue, cacher, dissimuler. || **2.** Manière de regarder ; expression des yeux en tant qu'ils reflètent une disposition permanente du caractère ou des sentiments passagers : *Un regard triste, sombre, profond, vif, perçant. Un regard franc, fuyant, bienheureux, méprisant. Un regard attentif, distrait. Des regards inquiets, passionnés, languissants, furibonds. Un regard de colère, de pitié, d'admiration. Interroger du regard. Supplier, foudroyer du regard. Échanger des regards de connivence. Me refuserez-vous un regard moins sévère ?* (Racine). *L'expression des sensations est dans les grimaces et celle des sentiments dans les regards* (Rousseau). *Je n'ai jamais vu un pareil regard : quand la colère y montait, la prunelle étincelante semblait se détacher et venir vous frapper comme une balle* (Chateaubriand). *Il fixait sur elle un de ses regards qui quelquefois, chez M^me^ de Guermantes, quand celle-ci parlait trop,*

m'avait fait trembler (Proust). || **3.** Vx. *Mauvais regard,* influence maléfique attribuée au regard de certaines personnes.

II. 1. *Class.* et *littér.* Action de porter son attention sur quelqu'un ou sur quelque chose, de le prendre en considération (au sing. ou au plur.) : *Le regard de la volonté de Dieu comme justice fait la piété des vrais chrétiens sur la terre, et elle fera dans le ciel l'éternelle félicité des bienheureux* (Nicole). *Arrêtez ici vos regards : il se prépare contre le prince quelque chose de plus formidable qu'à Rocroy* (Bossuet). *La fonction de la forme est de rendre présent à l'esprit le modèle idéal, en dirigeant vers lui le regard interne* (Lamennais). *Pourtant ma douce muse est innocente et belle,* | *L'astre de Bethléem a des regards pour elle* (Hugo). || *Class.* et *littér.* Se dit spécialement de l'action, de grâce ou de colère, que Dieu exerce à l'endroit des hommes : *Pouvons-nous éviter ses regards* [de Dieu], *ou peut-il lui-même les fermer à nos crimes ?* (Massillon). *Que Dieu jette sur vous des regards pacifiques !* (Racine). *C'est à partir d'aujourd'hui que le regard de Dieu se pose sur Sodome et sur Gomorrhe* (Giraudoux). || **2.** Auj. *Droit de regard,* droit de surveillance que peut se réserver une des parties dans un contrat, et, plus généralement, possibilité d'exercer un contrôle : *Avoir un droit de regard dans la gestion d'une affaire. Conserver un droit de regard sur la nomination d'un responsable.*

III. *Vx.* Position d'une chose qui en regarde une autre (dans les loc. *en regard, en regard de* [v. ci-après]). || *Spécialem.* En astrologie, aspect, distance en degrés d'un astre par rapport à un autre. || *Regard sextile,* angle séparant deux astres distants de 60°.

IV. 1. Ouverture pratiquée dans la paroi d'un appareil, d'une machine, d'une installation (four, haut fourneau, cuve...), pour permettre la visite et le nettoyage de certains organes, ou pour surveiller le déroulement des opérations à l'intérieur. || **2.** Ouverture permettant la visite et l'entretien d'une conduite souterraine et de ses vannes : *Ce qu'on appelait boyau, on l'appelle galerie ; ce qu'on appelait trou, on l'appelle regard* (Hugo). || Puits vertical ou incliné par lequel on descend dans un égout, et dont l'orifice au niveau du sol est fermé par une plaque de fonte (syn. BOUCHE D'ÉGOUT) *Ils allongeaient déjà des mains énormes sur Colomban, quand il leur échappa soudain en tombant, par un regard ouvert, au fond d'un égout* (France). || **3.** *Regard d'une faille,* orientation géographique du plan de la faille sur le compartiment soulevé : *Les failles de la Côte-d'Or ont le regard est-sud-est.*

• SYN. : **I, 1** *œil, vision, vue, yeux ;* **2** *coup d'œil, œillade.*

◆ **Au regard de** loc. prép. (sens 1, fin du XVe s., Commynes ; sens 2, v. 1370, Godefroy [« par rapport à... », fin du XIIe s., Reclus de Moiliens] ; sens 3, av. 1704, Bourdaloue). **1.** *Class.* Aux yeux de, au jugement de : *Au regard des hommes, c'est galanterie, mais devant Dieu, c'est un grand mal* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* À l'égard de quelqu'un, en ce qui concerne telle personne : *Le bon père, se trouvant aussi empêché de soutenir son opinion au regard des justes qu'au regard des pécheurs, ne perdit pas pourtant courage* (Pascal). *Un arrêt rendu entre deux parties n'a pas de force au regard d'un tiers* (Furetière, 1690). || *Class.* Par rapport à, en comparaison de telle chose : *Veux-tu savoir, dit-il, combien les hommes forts* | *Au regard de la gloire estiment peu leurs corps* (Du Ryer). || **3.** Du point de vue de, par référence à : *Au regard de la morale, sa conduite est condamnable. S'efforcer d'être en règle au regard de la loi.*

◆ **Pour le regard de** loc. prép. (sens 1, oct. 1625, Voiture ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** *Class.* Au sentiment de (souvent avec un possessif) : *Le jugement de Rome est peu pour mon regard ;* | *Camille, je suis père, et j'ai mes droits à part* (Corneille). || **2.** *Class.* En ce qui regarde, en ce qui concerne telle personne (souvent avec un possessif) : *On a traité les autres de telle manière, mais pour votre regard...* (Acad., 1694).

◆ **En regard** loc. adv. (1811, Chateaubriand). En face, vis-à-vis : *Un texte latin avec la traduction en regard. Deux lions de forme colossale, sculptés des deux côtés de cette porte, en sont le seul ornement : ils sont représentés en relief, debout et en regard* (Chateaubriand).

◆ **En regard de** loc. prép. (1834, Landais). En face de : *En regard de l'édifice s'élève une colonne de marbre.*

regardant, e [rəgardɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *regarder ;* 1690, Furetière, au sens 2 [« ... trop parcimonieux », 1694, Acad.] ; sens 1, fin du XVIIe s., Saint-Simon [en héraldique, 1690, Furetière]). **1.** *Vx.* Qui regarde : *Mme la duchesse de Bourgogne, qui était à sa toilette, comme partout ailleurs, regardante et parlante et fort peu occupée de son ajustement et de son miroir, fixa les yeux sur lui et ne dit pas un mot* (Saint-Simon). || *Spécialem.* En héraldique, se dit d'un animal figuré avec la tête tournée en arrière. || **2.** *Fam.* et *vx.* Qui est étroitement méticuleux, qui regarde de trop près à certaines choses : *Les ministres d'aujourd'hui sont si regardants !* (About). *Un homme, ce n'est pas regardant sur le coulage* (Bordeaux). || *Auj.* et *spécialem.* Qui regarde à la dépense, qui est trop parcimonieux (avec ou sans complément ; généralement avec un adverbe) : *Pair de France ou bourgeois, tout le monde est bien regardant à ses pièces...* (Balzac). *On devient très regardant sur les questions d'argent à force de vivre au milieu de gens qui y songent beaucoup* (Renan). *C'était* [mon grand-père] *tout l'opposé de ma grand-mère, qui se montrait serrée et fort regardante* (Theuriet). *J'ai toujours été très « regardant » pour moi-même, ce qui souvent a pu me faire passer pour avare ; et j'étais avare vraiment dès qu'il ne s'agissait que de moi* (Gide).

• SYN. : **2** *scrupuleux, tatillon* (fam.), *vétilleux ; avare, chiche, mesquin, pingre, serré.* — CONTR. : **2** *insouciant, négligent ; dépensier, désintéressé, donnant* (fam.), *généreux, large, prodigue.*

◆ **regardant** n. m. (XVe s., *la Fille du Comte de Ponthieu*). *Class.* et *littér.* Personne qui regarde, qui assiste en spectateur à quelque scène : *Les corps qui envoient des rayons contre les yeux des regardants* (Descartes). *Les sornettes dont les regardants me rompaient les oreilles* (Cyrano). *Ces jeunes gens, trouvant là Daphnis parmi les regardants, en chaude colère commencèrent à le battre* (Courier). *Voir une femme de la classe moyenne parée un autre jour que le dimanche, c'était un événement dont chacun des regardants cherchait à pénétrer les causes* (Tillier).

• SYN. : *curieux, spectateur, témoin.*

regarder [rəgarde] v. tr. (de *re-* et de *garder* [v. ce mot] ; VIIIe s., Foerster et Koschwitz, au part. prés., écrit *rewardant* [*regarder* ou *reguarder,* à l'infin., v. 1170, *Livre des Rois*], au sens II, 1 [*regarder que,* v. 1283, Beaumanoir] ; sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *reguarder* [*regarder,* v. 1155, Wace ; avec *œil* pour sujet, fin du XVIIe s., Bossuet ; *se faire regarder,* 1661, Molière ; *regarder quelqu'un en face,* fin du XVe s., Molinet ; *je peux le regarder en face,* 1964, Larousse ; *regarder les choses,* etc., *en face,* 1875, Larousse ; *regarder quelqu'un en dessous,* 1870, Littré — aussi absol. ; *regarder quelqu'un de haut en bas,* 1690, Furetière — au fig., 1663, Molière ; *regarder quelqu'un de travers,* 1671, Pomey ; *regarder quelqu'un d'un bon œil,* 1875, Larousse — d'abord ... *de bon œil,* 1870, Littré ; *regarder... d'un autre œil,* 1677, Racine ; *regarder... d'un œil sec,* 1964, Robert ; *regarder quelqu'un sous le nez,* 1690, Furetière, art. *nez ; vous ne m'avez pas regardé,* 1920, Bauche] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*se contenter de regarder,* av. 1880, Flaubert] ; sens II, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [« considérer... avec une certaine disposition d'esprit », v. 1250, Mousket ; *regarder en pitié,* fin du XVe s., Commynes — en parlant de Dieu, 1685, Bossuet] ; sens II, 3, 1642, Corneille [*regarder en,* 1661, Molière — .. *pour,* 1732, J.-J. Rousseau] ; sens II, 4, v. 1190, *Sermons de saint Bernard* [*ce qui regarde quelqu'un,* v. 1664, La Rochefoucauld ; *mêlez-vous de ce qui vous regarde,* XXe s.] ; sens III, début du XIVe s. [intransitiv., av. 1549, Marguerite de Navarre]).

I. 1. Chercher à voir quelqu'un ou quelque chose, en portant, en dirigeant les yeux sur lui : *Regarder les passants,*

la circulation. Regarder attentivement, distraitement son interlocuteur. Regarder le ciel, les nuages en rêvant. Regarder quelqu'un avec colère, avec étonnement. Regarder constamment la pendule. Regarder l'heure. Il a passé sa soirée à regarder la télévision. Regarder des ouvriers travailler. Regardez-le faire, si vous voulez vous instruire. C'est à elle que son amant disait un soir qu'elle regardait une étoile : « Ne la regardez pas tant, ma chère, je ne puis pas vous la donner » (Marmontel). *Vers quatre heures du matin, je me levai sans bruit, et j'allai un moment, à travers mes vitres humides, regarder la contrée* (Michelet). *Tu avais d'ailleurs cette insolence de ne jamais regarder les autres, qui était une façon de les supprimer* (Mauriac). || Et avec œil pour sujet : *L'œil ne regarde jamais fixement qu'un seul objet, et l'âme ne peut s'arrêter qu'à un seul bien* (Bossuet). || Vx. *Se faire regarder,* se faire remarquer, attirer l'attention. || *Regarder quelqu'un en face,* le regarder sans baisser les yeux. || Fig. *Je peux le regarder en face,* je n'ai rien à me reprocher en ce qui le concerne. || Fig. *Regarder les choses, la situation en face,* les considérer avec détermination, sans se dissimuler les périls ou les difficultés : *Je ne crierai pas, je ne gémirai pas, mais je veux regarder la situation en face* (Sartre). || *Regarder quelqu'un en dessous,* le regarder d'un air dissimulé ou mécontent. || Absol. *Regarder en dessous,* avoir un regard faux, sournois. || *Regarder quelqu'un de haut en bas,* le toiser de la tête aux pieds. || Fig. *Regarder quelqu'un de haut,* ou (vieilli) *de haut en bas,* avoir, à son endroit, une attitude méprisante ou dédaigneuse : *Ce nouveau Socrate a des qualités qui lui sont communes avec l'ancien ; aussi bien que l'autre, il regarde le monde de haut en bas* (Balzac). || Fig. *Regarder quelqu'un de travers,* lui manifester de l'aversion ou de l'hostilité. || Fig. *Regarder quelqu'un d'un bon œil,* le considérer avec sympathie, bienveillance. || Fig. *Regarder quelqu'un* ou *quelque chose d'un autre œil,* l'envisager avec une nouvelle disposition d'esprit. || Fig. *Regarder quelqu'un* ou *quelque chose d'un œil sec,* le regarder sans manifester la moindre émotion. || Fam. *Regarder quelqu'un sous le nez,* le regarder avec insolence, pour le défier, le provoquer. || Fam. *Vous ne m'avez pas regardé,* se dit, ironiq., à une personne pour écarter une proposition inopportune. || **2.** *Absol.* Faire usage de la vue, observer (souvent accompagné d'une locution de valeur adverbiale) : *Savoir regarder. Apprendre à regarder. Regarder en l'air, à terre. Regarder de côté. Regarder devant soi, derrière soi. Personne, comme lui, n'a le talent de regarder et de ne rien voir* (Diderot). *Le commun des hommes regarde sans voir ; l'homme de génie voit si rapidement, que c'est presque sans regarder* (Marmontel). *Dehors il pleut, dehors on marche sous la pluie en courbant la tête, s'abritant les yeux d'une main tout en regardant quand même devant soi, à quelques mètres devant soi, quelques mètres d'asphalte mouillé* (Robbe-Grillet). || *Se contenter de regarder,* assister à quelque chose en spectateur : *La foule inoffensive se contentait de regarder* (Flaubert).

II. 1. *Class.* et *littér.* Prendre en considération, fixer son attention ou son intérêt sur quelqu'un ou sur quelque chose, s'en préoccuper : *Montalte, profond dans ses vues et dans ses voies, que tous regardaient, mais sans se fixer à lui* (Saint-Simon). *Les dieux, après six mois, m'ont enfin regardé* (Racine). *Un véritable roi n'est ni mari ni père ; | Il regarde son trône, et rien de plus. Régnez* (Corneille). *Pour moi, je ne regarde rien quand il faut servir un ami* (Molière). *La bataille de Zama m'avait toujours causé la plus personnelle émotion, comme une catastrophe où je ne regardais que l'héroïsme sans m'occuper du droit* (Fromentin). || Class. *Regarder que,* faire attention, prendre garde que, remarquer que : *Je regarde que votre santé n'est point affermie, et je sais combien de vies tiennent à la vôtre* (Vaugelas). *Ceux-ci, occupés du premier objet qui les avait transportés, allaient toujours, sans regarder qu'ils allaient à la servitude* (Bossuet). || **2.** *Class.* et *littér.* Considérer, examiner avec attention, avec soin : *Tout est vain dans l'homme si nous regardons le cours de sa vie mortelle* (Bossuet). *Lorsque ce prince fut parti, que M*[me] *de Clèves demeura seule, qu'elle regarda ce qu'elle venait de faire, elle en fut si épouvantée, qu'à peine put-elle s'imaginer que ce fût une vérité* (M[me] de La Fayette). *Si l'on veut juger d'une philosophie, il faut regarder ses effets* (Taine). *Regarder avant tout les conséquences de ses actes.* || *Auj.* Considérer, envisager avec une certaine disposition d'esprit : *Regarder l'action de quelqu'un sans complaisance. Regarder avec envie la réussite des autres.* || Class. *Regarder en pitié,* considérer avec un sentiment vrai de compassion, ou avec dédain : *Il regarde en pitié tout ce que chacun dit* (Molière) ; en parlant de Dieu, manifester sa miséricorde à : *Dieu regarde en pitié son peuple malheureux* (Racine). || **3.** *Regarder comme* (avec un attribut), considérer comme, tenir pour : *Il y avait alors dans Alexandrie une fille nommée Hypatie, qu'on regardait comme un prodige de la nature* (Voltaire). *Il regardera l'univers comme sa patrie, et tous les hommes comme ses frères* (Diderot). *Regarder la science comme un amusement stérile* (Berthelot). *Ça m'amuse toujours cette manière que tu as de regarder comme des vertus morales les bons sentiments qu'on te porte* (Beauvoir). || Vx. *Regarder en, pour,* même sens : *Et je ne puis, sans rougir, faire un aveu si doux | À celui que déjà je regarde en époux* (Molière). *Malgré les tristes assurances que vous m'avez données que vous ne me regardiez plus pour votre fils* (Rousseau). || **4.** Concerner, intéresser quelqu'un en particulier (avec un sujet désignant une chose) : *Cette affaire ne regarde que vous et moi. Mes amis, dit le solitaire, | Les choses d'ici-bas ne me regardent plus* (La Fontaine). || *Ce qui regarde quelqu'un,* les choses qui le concernent en propre, ses affaires privées ou les questions de son ressort : *En France, nous sommes possédés de l'envie de nous mêler de ce qui ne nous regarde pas* (Colette). || *Mêlez-vous de ce qui vous regarde,* occupez-vous de vos affaires et non de celles des autres.

III. Être placé face à telle chose, ou tourné, orienté dans telle direction (avec un sujet désignant une chose) : *Une maison qui regarde le midi. La face de la lune qui nous regarde* (Buffon). *En revanche, et je le lui dis, j'avais toujours entendu célébrer le coup d'œil unique de la Raspelière, située au faîte de la colline et où* [...] *toute une rangée de fenêtres regarde au bout des jardins* [...] *la mer...* (Proust). || On trouve aussi les constructions intransitives *regarder à, vers* et (vx) *sur* : *Un hôtel dont toutes les chambres regardent au midi. Les deux façades principales de la maison regardaient l'une au nord, vers la rivière, l'autre au sud, vers le village et la forêt* (Duhamel). *Votre fille* [...] *est montée vite dans sa chambre, et, pleine de désespoir, a ouvert la fenêtre qui regarde sur la rivière* (Molière).

● SYN. : **I, 1** *considérer, contempler, dévisager, examiner, fixer, guigner* (fam.), *inspecter, lorgner, observer, parcourir, reluquer* (fam.), *scruter, toiser, voir.* || **II, 1** *considérer, envisager, faire cas de, tenir compte ;* **2** *analyser, étudier, inventorier, peser, rechercher ;* **3** *estimer, juger, prendre, présumer, traiter comme ;* **4** *toucher, viser.*

◆ v. tr. ind. (sens 1, début du XII[e] s. [*y regarder à deux fois,* av. 1778, J.-J. Rousseau ; *y regarder de près,* 1622, *Caquets de l'Accouchée ; il ne faut pas y regarder de trop près,* 1964, Robert — *ne pas y regarder de si près,* « ne pas être minutieux », 1671, Pomey] ; sens 2, 1559, Amyot). **1.** *Regarder à quelque chose,* y appliquer toute son attention, en tenir grand compte : *Il faut toujours regarder à l'intention et régler par là notre reconnaissance* (Sévigné). *Mais il ne faut pas seulement s'attacher au nombre, il faut aussi regarder à la qualité* (France). *Regarder à ne pas commettre d'erreur.* || *Y regarder à deux fois,* se montrer très circonspect, et n'agir, ne se décider qu'après mûre réflexion : *Le philosophe qui veut agir comme il parle y regarde à deux fois avant de parler* (Rousseau). || *Y regarder de près,* examiner quelque chose dans ses moindres détails : *Eh ! mais, finis donc, me disait-elle ; tu y regardes de trop près ;*

tes scrupules m'ennuient (Marivaux). || *Il ne faut pas y regarder de trop près,* il ne faut pas être trop exigeant. || **2.** *Regarder à la dépense, au prix,* etc., être économe, parcimonieux, débourser à regret (souvent dans des tournures négatives) : *Regarder à quelques centimes. Il nous a reçus royalement et n'a pas regardé à la dépense. Il prodiguait les cigares* [...] *et* [...], *ne regardant à rien, multipliait les courses, les correspondances, les réclames* (Flaubert).

• SYN. : **1** *faire cas de, s'inquiéter de, penser à, se préoccuper de, se soucier de* ; **2** *compter, lésiner sur, plaindre.*

◆ **se regarder** v. pr. (v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « regarder autour de soi » ; sens I, 1, 1611, Cotgrave [*il ne s'est pas regardé,* 1935, Acad.] ; sens I, 2 et III, 1-2, 1690, Furetière ; sens II, 1611, Cotgrave [« être fier, suffisant », 1538, R. Estienne ; *se regarder comme,* 1675, Fléchier]).

I. 1. Contempler sa propre image : *Se regarder dans la glace, dans un miroir.* || Fam. *Il ne s'est pas regardé,* se dit de celui qui se permet de critiquer ou de juger les autres, alors qu'il n'est pas lui-même exempt de défauts ou de travers. || **2.** Se fixer du regard, s'observer l'un l'autre : *Se regarder dans les yeux. Se regarder avec animosité. Les deux citoyens se regardèrent et ne répondirent rien* (Voltaire). || Fam. *Se regarder en chiens de faïence,* v. CHIEN 1.

II. *Littér.* S'examiner, juger sa conduite, ses propres actions : *Se regarder sans complaisance. Dans son « Journal », il* [B. Constant] *se montre assez dur quand il se regarde, il manque assez de charité envers lui-même pour que nous le croyions lorsqu'il nous découvre les côtés nobles de sa nature...* (Mauriac). || *Se regarder comme,* se considérer, s'estimer comme : *Je puis bien dire que je ne commençai de vivre que quand je me regardai comme un homme mort* (Rousseau). *Se regarder comme le centre du monde.*

III. 1. Être vis-à-vis, l'un en face de l'autre (en parlant de deux choses) : *Deux grandes auberges qui se regardent face à face* (Daudet). || **2.** En astrologie, être dans telle position l'un par rapport à l'autre (en parlant de deux astres) : *Deux planètes qui se regardent par un quadrat.*

regardeur, euse [rəgardœr, -øz] n. (de *regarder* ; v. 1265, J. de Meung, écrit *regardeeur* ; *regardeur,* XIV^e s., La Tour-Landry). Personne qui regarde, aime à observer (rare) : *Je suis un grand regardeur de toutes choses* (Hugo). *Beau métier tout de même, pour un regardeur d'hommes, ce métier dont je vous parlais, mon cher Raymond...* (Daudet).

regardure [rəgardyr] n. f. (de *regarder* ; v. 1155, Wace, écrit *regardeure* [*regardure,* XV^e s.], au sens de « yeux, regard » ; sens class., 1652, Th. Corneille). *Class.* (vieilli au milieu du XVII^e s.). Aspect extérieur, mine : *Oui, çà, voyons un peu quelle est votre figure, | Et si vous n'êtes point de laide regardure* (Th. Corneille).

regarnir [rəgarnir] v. tr. (de *re-* et de *garnir* ; XII^e s., *Chevalier aux deux épées,* au sens de « fortifier à nouveau [un rempart] » ; sens 1, fin du XIII^e s. ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Garnir de nouveau ce qui était dégarni : *Regarnir une étagère, une armoire. Les conversations reprirent autour des tables regarnies* (M. Prévost). || **2.** Pourvoir d'une ou de nouvelles garnitures : *Regarnir une robe, un chapeau. Le piano est à regarnir, mon ami* (Gide). || **3.** *Spécialem.* Soumettre un tissu (le plus souvent de laine) à l'action de la laineuse pour lui donner un second apprêt.

regarnis [rəgarni] n. m. (de *regarnir* ; 1869 [d'après Littré, 1877], écrit *regarni* [*regarnis,* 1875, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Action de regarnir une forêt, d'y faire des plantations aux endroits vides. || **2.** Endroit d'une forêt où l'on a replanté des arbres. || **3.** Plants forestiers destinés à remplacer les plants morts d'un semis.

• REM. On écrit aussi REGARNI.

régate [regat] n. f. (vénitien *regata,* course de gondoles, proprem. « défi », déverbal de *regatar,* rivaliser, se quereller, de *re-,* préf. à valeur intensive [lat. *re-,* même sens, v. R(E)-], et de l'ital. *gatto,* chat [bas lat. *cattus,* même sens, v. CHAT], les chats passant pour très querelleurs ; 1680, Richelet, au sens 1 [au plur., 1813, Gattel] ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Course de yachts à voile en circuit fermé : *Courir une régate. Il connaissait la Suisse, et spécialement Genève, pour y avoir pris part, plusieurs étés de suite, à des régates* (Martin du Gard). || *Des régates,* ensemble de courses de ce genre et période pendant laquelle elles ont lieu. || **2.** Cravate formant un nœud dont les pans retombent verticalement l'un sur l'autre : *Son élégance était de celle que Mélibée* [...] *avait depuis longtemps renoncé à égaler. Chaussettes de soie crème à baguettes, col mou, chemise de soie mauve à poignets mousquetaire, régate de popeline de même teinte* (Benoit). *On porta des régates rouge vif ; elles suffisaient pour qu'on eût tout du matador* (Montherlant).

régater [regate] v. intr. (de *régate* ; 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Participer à une régate. || **2.** Lutter de vitesse avec un autre yacht à voile.

régatier [regatje] n. m. (de *régate* ; 30 août 1935, *l'Aéro,* au sens 1 ; sens 2, 1959, J. Giordan, p. 121). **1.** Bateau conçu pour courir les régates. || **2.** Plaisancier spécialiste des régates.

regazéificateur [rəgazeifikatœr] n. m. (dér. savant de *regazéifier* ; 1975, Larousse). Installation dans laquelle le gaz naturel liquéfié est rendu de nouveau gazeux.

regazéification [rəgazeifikasjɔ̃] n. f. (de *regazéifier* ; 1968, Larousse). Opération qui consiste à faire revenir à l'état gazeux un produit pétrolier qui avait été liquéfié : *La regazéification du méthane liquide.*

regazéifier [rəgazeifje] v. tr. (de *re-* et de *gazéifier* ; 1968, Larousse). Vaporiser un liquide pétrolier provenant de la liquéfaction d'hydrocarbures normalement gazeux.

regel [rəʒɛl] n. m. (déverbal de *regeler* ; 1835, Raymond [pour deux morceaux de glace, 1870, Littré]). Nouveau gel, nouvelle gelée, survenant après une période de dégel : *Un brusque abaissement de la température qui provoque le regel des eaux et de la neige.* || *Spécialem.* Phénomène par lequel deux morceaux de glace, subissant un commencement de fusion, se soudent quand on les met en contact.

regeler [rəʒle *ou* rəʒəle *ou* rʒəle] v. tr. (de *re-* et de *geler* ; 1447, Bloch-Wartburg, sans indication de forme ni de sens ; sens actuel, 1549, R. Estienne). [Conj. **3 b.**] Geler de nouveau : *De la neige fondue, puis regelée.*

◆ v. intr. (1461, *Journ. parisien de Jean Maupoint* [impers. ; comme v. intr., 1549, R. Estienne]). Geler de nouveau : *La mare a regelé* ; et impers. : *Il regèle chaque nuit.*

régence [reʒɑ̃s] n. f. (de *régent* ; 1403, Isambert [VII, 54], au sens de « gouvernement » ; sens 1, 1549, R. Estienne [« fonction de régent... », 1687, Bossuet ; absol., av. 1834, Béranger] ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné [à Amsterdam, 1870, Littré]). **1.** Dans un État monarchique, gouvernement établi pendant la minorité, l'absence ou l'incapacité du souverain : *Instituer une régence. Conseil de régence. Sous l'administration de Colbert, la France sortit de la misère où l'avaient plongée deux régences et un mauvais règne* (J.-B. Say). || Fonction de régent ou de régente ; durée pendant laquelle elle est exercée : *Saint Louis étant parti pour la croisade, sa mère, Blanche de Castille, exerça la régence. La Fronde se produisit pendant la régence d'Anne d'Autriche.* || Absol. *La Régence* (avec une majuscule), gouvernement de Philippe d'Orléans, pendant la minorité de Louis XV (1715-1723). || **2.** *Vx.* Nom donné, avant les conquêtes françaises et italiennes, aux gouvernements exercés par délégation du sultan de Constantinople et aux pays ainsi gouvernés : *Les Régences barbaresques. La régence de Tunis. La régence de Tripoli.* || **3.** Administration municipale en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique. || *Spécialem.* Gouvernement particulier de la ville d'Amsterdam, consistant en un collège de trente-six sénateurs,

un grand bailli, quatre bourgmestres et neuf échevins.

◆ adj. invar. ou appos. (sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1841, Ch. de Bernard ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Se dit du style, de la décoration, de l'ameublement qui ont caractérisé la régence de Philippe d'Orléans (avec une majuscule) : *Le style Régence. Une bergère Régence. Un boudoir Régence.* ‖ **2.** *Vx.* Qui a ou qui rappelle l'extrême liberté de mœurs qui régnait dans l'entourage du Régent (avec une majuscule) : *Tu auras des rentes et des femmes, sans compter la tienne, car tu es très Régence, mon vieux !... Voilà ce que c'est que d'être trop bel homme !* (Balzac). ‖ **3.** Qui a un caractère guindé et un peu suranné rappelant l'Ancien Régime : *Une politesse, des manières un peu régence.*

◆ adv. (av. 1863, Vigny). *Littér.* De façon favorable à une régence : *La princesse Hélène, duchesse d'Orléns, attendait tout du discours de Lamartine, le 24 février* [1848]. *Lamartine monta à la tribune, commença régence et finit république* (Vigny).

régénérant, e [reʒenerɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *régénérer ;* 1904, Frapié). Qui régénère : *La régénérante influence de l'école* (Frapié).

régénérateur, trice [reʒeneratœr, -tris] n. et adj. (dér. savant de *régénérer ;* 1495, Vignay). Personne qui régénère : *Les niveleurs, régénérateurs, égorgeurs, étaient transformés en valets, espions, sycophantes* (Chateaubriand).

◆ adj. (sens 1, v. 1560, Paré [*eau régénératrice,* av. 1872, Th. Gautier] ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Qui régénère, produit une régénération (au pr. et au fig.) : *Le sentiment qu'on retrouvera jusque chez Bakounine et les socialistes révolutionnaires de 1905, que la souffrance est régénératrice* (Camus). ‖ *Eau régénératrice,* eau du baptême. ‖ **2.** *Spécialem.* Se dit d'un réacteur nucléaire dans lequel le flux de neutrons, irradiant une substance non fissile, la transforme en une substance fissile.

◆ **régénérateur** n. m. (sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1947, F. Meyer et P. Grivet, p. 45 [dans une machine à gaz, 1877, Littré] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** *Régénérateur de prairie,* instrument employé pour briser la couche superficielle du sol des prairies. ‖ **2.** Partie d'un four, constituée par un empilage de briques réfractaires, dans laquelle la chaleur sensible des fumées est cédée périodiquement à l'air ou au gaz de chauffage. ‖ **3.** Appareil destiné à rétablir l'activité d'un catalyseur.

régénération [reʒenerasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *regeneratio,* retour à la vie, régénération spirituelle, du lat. impér. *regeneratum,* supin de *regenerare* [v. RÉGÉNÉRER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *regeneracion* [*régénération,* XIIIᵉ s.], au sens 4 ; sens 1, 1314, Mondeville [« reconstitution d'une ou de plusieurs parties détruites... », 1878, Larousse] ; sens 2, 1932, Larousse [*régénération des prairies,* 1968, Larousse] ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 5, 1687, Fontenelle ; sens 6-7, 1964, Larousse [aussi *four à régénération*] ; sens 8, 1968, Larousse). **1.** Reconstitution des tissus des parties lésées, chez les organismes animaux ou végétaux : *La régénération des chairs après une blessure. Une pommade qui hâte la régénération de l'épiderme.* ‖ *Spécialem.* Reconstitution d'une ou de plusieurs parties détruites chez certains êtres vivants, aboutissant au rétablissement d'un organisme sans défaut : *La régénération des bras des céphalopodes, de la queue des lézards. La régénération doit être distinguée de la reproduction asexuée, de la cicatrisation et de la régulation.* ‖ **2.** En sylviculture, mode de reproduction des arbres : *On distingue la régénération naturelle (germination sur place des graines tombées des arbres) et la régénération artificielle (semis, plantations).* ‖ *Régénération* (ou *rénovation*) *des prairies,* technique d'amélioration des prairies anciennes par le passage de pulvérisateurs à disques et de fraises rotatives. ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Action de reconstituer, de rétablir dans son état antérieur ce qui a subi des dommages, une décadence, une régression : *Enfin, ils retrouvaient épuisé un fonds qu'ils avaient quitté riche ; et ils ne se souciaient pas de se vouer à sa régénération* (Pesquidoux). ‖ **4.** *Fig.* En théologie, changement provoqué dans l'âme par les sacrements du baptême ou de la pénitence. ‖ **5.** *Fig.* et *littér.* Renouvellement moral, retour à la pureté primitive, amendement : *Des criminels repentis, dont le remords, la régénération a fait l'objet de ses romans* (Proust). *La régénération des mœurs.* ‖ **6.** Opération qui a pour objet de rétablir l'activité d'un catalyseur. ‖ **7.** Dans une installation thermique, opération par laquelle la chaleur sensible des fumées est communiquée à l'air secondaire ou au gaz de chauffage par l'intermédiaire d'un régénérateur. ‖ *Four à régénération,* four équipé de régénérateurs. ‖ **8.** Reproduction d'une substance fissile à partir d'une substance non fissile issue de la fission de la première.

• SYN. : **3** *reconstitution, restauration ;* **5** *assainissement, purification.*

régénéré, e [reʒenere] adj. (part. passé de *régénérer ;* 1688, Bossuet, au sens de « qui a reçu une nouvelle naissance par le baptême » ; sens actuel, 1964, Larousse). Se dit de certains produits industriels qu'on a débarrassés de leurs impuretés et ramenés à leur état premier : *Caoutchouc régénéré.*

régénérer [reʒenere] v. tr. (lat. impér. *regenerare,* faire revivre, reproduire [et, dans la langue ecclés. de basse époque, « régénérer spirituellement »], du lat. class. *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et *generare,* engendrer, produire [au pr. et au fig.], dér. de *genus, generis,* origine, extraction, naissance ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 2 ; sens 1, 1377, Lanfranc ; sens 3, 1782, Brunot). [Conj. **5 b.**] **1.** Reconstituer les tissus détruits d'un organisme ou les parties dont il a été privé : *Régénérer les chairs. Les astéries régénèrent leurs bras amputés.* ‖ **2.** *Fig.* Faire renaître à la vie spirituelle, à la vie mystique : *Cet état de grâce, en effet, change l'âme, la régénère, la renouvelle* (Sainte-Beuve). ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Renouveler par une transformation radicale qui ramène à un état passé jugé supérieur : *La guerre nous régénère par le combat ; c'est le pendant de la comédie, qui nous châtie par le ridicule* (Proudhon). *Régénérer une association. Régénérer la société, les mœurs.*

• SYN. : **3** *améliorer, amender, assainir, refaire, réformer.*

◆ **se régénérer** v. pr. (v. 1560, Paré, au sens de « se reproduire, se reconstituer » [par ex., en parlant d'une partie du corps humain] ; sens actuel, fin du XVIIIᵉ s., d'après Larousse, 1875). Recouvrer ses qualités perdues, sa valeur, son dynamisme : *Les nations doivent se régénérer quand elles se sentent décrépites* (Musset).

régénérescence [reʒeneresɑ̃s] n. f. (de *régénérer ;* 1801, Mercier). Transformation de ce qui se régénère : *La régénérescence des tissus* (Acad.). *La régénérescence des institutions.*

régent, e [reʒɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (lat. *regens, regentis,* part. prés. de *regere,* diriger [v. RÉGIR] ; 1316, Isambert [III, 147], au sens 1 [adjectiv., 1662, La Rochefoucauld ; *le Régent,* début du XVIIIᵉ s., Saint-Simon — « célèbre diamant... », 1842, Acad.] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Dans un État monarchique, personne qui gouverne pendant la minorité, l'absence, la maladie du souverain légitime : *Marie de Médicis fut régente du royaume de France ;* et adjectiv. : *Impératrice régente, épouse et mère, Marie-Louise quitte la capitale le 29 mars 1814, alors que les alliés en étaient encore à plusieurs journées* (France). ‖ *Le Régent* (avec une majuscule), Philippe d'Orléans, qui porta ce titre et gouverna pendant la minorité de Louis XV (1715-1723) ; célèbre diamant de 137 carats, acheté en 1717 par ce prince, et qui fit partie des joyaux de la couronne de France : *Le Régent est au musée du Louvre.* ‖ **2.** *Vx.* Aux Pays-Bas, celui, celle qui faisait partie du collège de direction de certaines fondations charitables (orphelinats, hôpitaux, etc.) : *Les Régents de l'hospice des vieillards, les Régentes de l'hospice des vieilles femmes* (tableaux de F. Hals).

◆ **régent** n. m. (1261, Bloch-Wartburg, au sens de « professeur d'université » ; sens 1, 1532, Rabelais [*docteur régent,* av. 1615, Pasquier] ; sens 2 et 4, 1835, Acad. ; sens 3, 1960, *FEW,* X, 204 *b ;* sens 5, 1964, Larousse). **1.** *Class.* Celui qui dirigeait

une classe dans un collège, professeur : *Le régent de la sixième...* (Acad., 1694). *Les régents et les maîtres d'école* (Racine). *Le disciple aussitôt droit au coq s'en alla,* | *Jetant bas sa robe de classe,* | *Oubliant les brebis, les leçons, le régent* (La Fontaine). || Adjectiv. ou par appos. *Docteur régent,* professeur de faculté : *Docteur régent de théologie.* || **2.** Vx. *Régent de collège,* ou simplem. *régent,* professeur dans un collège communal : *Parfois, en voyant comme il comprend la vie, comme il sait rendre à chacun avec grâce ce qui lui est dû, on se demande où un simple petit professeur de Sorbonne, un ancien régent de collège a pu apprendre tout cela* (Proust). || **3.** En Belgique, professeur diplômé qui exerce dans les écoles « moyennes ». || **4.** *Régent de la Banque de France,* dénomination de chacun des membres du conseil général de la Banque de France avant la nationalisation (1806-1936). || **5.** Dénomination du chef de l'État hongrois après la Première Guerre mondiale et pendant la Seconde.

régenter [reʒɑ̃te] v. intr. (de *régent ;* XVe s., *Perceforest,* au sens de « gouverner » ; sens class., 1580, Montaigne [au fig., 1671, Mme de Sévigné]). *Class.* Être professeur, enseigner : *Il a régenté aux Universités, il n'est pas qu'il n'ait enseigné la logique qui est la première partie de la philosophie* (Ch. Sorel). *Il doit bien savoir le latin, il a régenté toute sa vie* (Furetière, 1690) ; et au fig. : *Langlée régentait au Palais-Royal, chez M. le Grand et chez ses frères* (Saint-Simon).

◆ v. tr. (v. 1420, *Passion d'Arras,* au sens de « diriger [ses brebis] » — en parlant d'un pasteur ; sens 1, 1580, Montaigne [« enseigner telle ou telle matière », fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, fin du XVe s., Molinet). **1.** *Class.* Diriger comme régent, comme professeur, telle ou telle classe : *Il régente la quatrième* (Acad., 1694). || *Class.* Enseigner telle ou telle matière : *Le P. Sanlecque, religieux de Sainte-Geneviève, excellait à régenter l'éloquence et les humanités* (Saint-Simon). || **2.** *Class.* et *fig.* Diriger à la façon d'un régent, soumettre à ses règles : *La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois,* | *Et les fait, la main haute, obéir à ses lois* (Molière). || **3.** *Auj.* Gouverner de façon autoritaire, soumettre entièrement à ses vues : *Jerphanion tenait beaucoup à Ferdinand Brunot, disant que c'était un scandale qu'une institution qui prétendait régenter la langue se privât des avis du seul homme qui en connût l'histoire* (Romains). *Une race forte de soldats laboureurs avait longtemps régenté cet extrême Sud, parlant haut et tranchant net avec ses officiers subalternes, plus militaire que les pâles comptables qui s'étaient succédé à l'Amirauté* (Gracq).

● SYN. : 3 *conduire, diriger, dominer, mener, régir.*

régenteur, euse [reʒɑ̃tœr, -øz] n. et adj. (de *régenter ;* 1580, Montaigne, puis 1801, Mercier). Personne qui régente, se mêle de régenter (au sens 3 ; rare) : *Le peuple bafoue ces régenteurs de la langue* (S. Mercier).

regeste [reʒɛst] n. m. (bas lat. *regesta,* registre [v. REGISTRE] ; v. 1155, Wace, au sens de « récit » ; sens actuel, 1870, Littré). Nom donné à des catalogues d'actes d'une même chancellerie ou d'un même personnage, lorsque, dans la série chronologique des actes, sont intercalées des indications empruntées aux sources narratives.

régi, e [reʒi] adj. (part. passé de *régir ;* 1875, Larousse). En linguistique, se dit d'un terme dont la fonction ou la forme grammaticale est gouvernée par un autre terme (dit *régissant*).

1. régicide [reʒisid] n. et adj. (lat. médiév. *regicida,* même sens, du lat. class. *rex, regis,* roi [v. ROI 1], et *caedere,* frapper, abattre, tuer, sur le modèle de *homicida,* assassin [v. HOMICIDE 1] ; 1594, *Satire Ménippée* [pour ceux qui condamnèrent Louis XVI, 1830, Balzac — adjectiv., av. 1841, Chateaubriand]). Meurtrier d'un roi, d'un souverain : *Le régicide J. Clément. Cela aurait pourtant eu, nom de Dieu, une sacrée allure, ce Roi de France qui* [...] *aurait attendu l'autre, l'Usurpateur, et lui aurait dit : « Eh bien quoi ? Vous allez détruire Paris ? Tirer sur le Château ? Brûler les Tuileries ? Et quand vous m'aurez tué, vous ne serez qu'un régicide ! cela ne vous donnera pas la légitimité... »* (Aragon). || *Spécialem.* Nom donné, en Grande-Bretagne, sous la restauration des Stuarts, à ceux qui condamnèrent à mort Charles Ier, et, en France, sous la Restauration, à ceux qui, à la Convention, avaient voté la mort de Louis XVI : *M. de Chateaubriand jetait pour premier mot le nom de régicide à la face de ses adversaires* (Sainte-Beuve) ; et adjectiv. : *Les Conventionnels régicides.*

◆ adj. (1770, d'Holbach). *Littér.* Qui se rapporte ou qui vise au meurtre d'un souverain : *N'est-ce pas le fanatisme religieux qui s'arroge le droit de* [...] *leur mettre en main le couteau régicide ?* (d'Holbach). *Les révoltes serviles, les révolutions régicides et celles du XXe siècle ont ainsi accepté, consciemment, une culpabilité de plus en plus grande dans la mesure où elles se proposaient d'instaurer une libération de plus en plus totale* (Camus).

2. régicide [reʒisid] n. m. (lat. médiév. *regicidium,* même sens, du lat. class. *rex, regis,* et *caedere* [v. l'art. précéd.], sur le modèle de *homicidium,* assassinat [v. HOMICIDE 2] ; 1594, *Satire Ménippée*). Attentat contre la vie d'un souverain : *Le régicide est l'acte d'une société divisée, en révolte contre elle-même et qui se nie en la personne de son représentant* (Proudhon).

régie [reʒi] n. f. (part. passé fém. substantivé de *régir* [le moyen franç. *régie,* « palais royal » — début du XVIe s. —, était un empr. du lat. *regia,* résidence royale, palais, cour, trône, basilique, dér. de *rex, regis,* roi, v. ROI 1] ; début du XVIe s., au sens de « gouvernement » ; 1556, Bonivard [p. 155], au sens de « quartier d'une ville dont on a le gouvernement » ; sens 1, 1670, d'après Richelet, 1680 [littér., début du XXe s.] ; sens 2, 1845, Bescherelle [aussi *travaux mis en régie ; régie directe, municipale,* 1936, Capitant ; *régie intéressée,* 1835, Acad.] ; sens 3, 1748, Montesquieu [« administration chargée de la perception de l'impôt... », 1779, Condorcet ; *régie financière,* 1936, Capitant] ; sens 4, 1945, d'après Larousse, 1964, sens 5, 1936, Capitant ; sens 6, 1924, d'après J. Giraud, p. 173 [« activité du régisseur », « bureau ou loge réservés au régisseur » et *livre de régie,* 1964, Larousse] ; sens 7, 1958, J. Giraud, p. 173 ; sens 8, 1975, Larousse). **1.** Administration de biens pour le compte d'un autre et soumise à l'obligation d'une reddition de comptes : *Ce propriétaire a mis son domaine en régie ;* et par extens., littér. : *La gérance, la régie de la France est confiée à des hommes souvent remarquables, mais dont la politique est généralement la spécialité et pour qui, naturellement, le seul élément valable de la France est l'électeur* (Giraudoux). || **2.** Mode de gestion de certains services publics. || *Travaux mis en régie,* travaux publics exécutés par l'autorité publique (État, département, commune, établissement public), sous la surveillance de ses agents. || *Régie directe,* gestion d'un service public assurée exclusivement par des agents recrutés et nommés par l'autorité (État, département, commune), appointés par elle et dont la rémunération est, pour la plus large part au moins, indépendante du chiffre d'affaires et des résultats. || *Régie intéressée,* gestion d'un service public assurée par un régisseur (personne physique ou morale), n'en supportant pas les risques, mais intéressé au résultat de l'exploitation. || *Régie municipale,* service public municipal exploité en régie simple ou intéressée. || **3.** Système selon lequel l'impôt est assis et recouvré par des fonctionnaires publics (par opposition à d'autres procédés, comme celui de la ferme). || *Par extens.* Administration chargée de la perception de l'impôt ; son personnel ; ses bureaux. || *Régie financière,* nom donné aux administrations fiscales (Contributions directes, Enregistrement, Domaines et Timbre, Contributions indirectes, Douanes). || **4.** Nom donné à certaines entreprises publiques ou nationalisées qui ne sont pas des régies au sens strict : *Régie autonome des transports parisiens* (R. A. T. P.). *Régie nationale des usines Renault.* || **5.** *Régie d'avance* ou *de dépenses,* règlement exceptionnel d'une dépense publique par le moyen d'une

avance, l'ordonnateur de la dépense (dit « régisseur d'avance ») fournissant *a posteriori* les justifications de l'utilisation des fonds. || **6.** Conduite et organisation matérielle d'une représentation, dans une salle de spectacle (théâtre, music-hall), d'une production cinématographique ou de télévision, dans un studio. || Activité du régisseur. || *Par extens.* Bureau ou loge réservés au régisseur. || **7.** *Spécialem.* Mise en scène (quand *régisseur* est pris au sens de « metteur en scène »). || *Livre de régie* ou *de conduite,* document fixant la mise en scène. || **8.** *Régie de radiotélévision,* local technique dans lequel sont groupés les commandes et les contrôles permettant de réaliser une émission de radio ou de télévision.

régimage [reʒimaʒ] n. m. (de *régime* 1 ; 1932, Larousse). Opération qui a pour fin de déterminer le régime d'une bouche à feu, en comparant son tir à celui d'une pièce type de même calibre.

regimbement [rəʒɛ̃bmɑ̃] n. m. (de *regimber ;* 1538, R. Estienne). Action de regimber.

regimber [rəʒɛ̃be] v. intr. (var. nasalisée de l'anc. franç. *regiber,* ruer, regimber [v. 1175, Chr. de Troyes], de *re-* et de l'anc. v. *giber,* lutter en jouant des bras et des jambes [attesté seulement à la fin du XIVe s.], dér. du radical expressif *gib-,* qui traduit l'action de pousser avec le pied ; fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai,* au sens 1 ; sens 2, XVe s. [*regimber contre quelque chose,* 1672, Sacy]). **1.** Ruer, se défendre sur place, au lieu d'avancer (en parlant d'un animal et surtout d'une monture) : *Cheval, mule qui regimbe.* || **2.** *Fig.* Refuser d'obéir, de se soumettre, se montrer récalcitrant (en parlant d'une personne) : *A-t-il une affaire, une visite, un voyage à faire, il ira sur-le-champ, si rien ne le presse ; s'il faut aller à l'instant, il regimbera* (Rousseau). *Tel qui laisse volontiers le gouvernement de toute la nation dans la main d'un maître regimbe à l'idée de n'avoir pas à dire son mot dans l'administration de son village* (Tocqueville). *Mais vraiment j'étais à bout de patience et, si j'ai regimbé, ç'a d'abord été malgré moi* (Gide). || *Regimber contre quelque chose,* s'y opposer, refuser de l'admettre ou de s'y soumettre : *Ici s'engagea une discussion entre Martins et moi qui regimbais contre son pessimisme* (Gide).

● SYN. : **1** *récalcitrer ;* **2** *se cabrer, s'insurger, protester, se rebiffer* (fam.), *se récrier, se révolter, ruer dans les brancards* (fam.).

◆ **se regimber** v. pr. (av. 1778, J.-J. Rousseau). *Vx* ou *littér.* Refuser d'obéir ; se révolter : *Ne te regimbe point contre la dure loi de la nécessité* (Rousseau). *Si tu te regimbes, si tu te permets quelque petite fantaisie impériale, saint Ambroise te fermera sur le nez les portes de l'Église* (Gautier).

regimbeur, euse [rəʒɛ̃bœr, -øz] adj. et n. (de *regimber ;* 1538, R. Estienne). Qui a l'habitude de regimber (en parlant d'un animal ou d'une personne ; rare) : *Cheval regimbeur. Étant regimbeur comme personne, je comprends fort bien que les soldats tiennent à garder leurs cheveux, puisque le règlement leur ordonne d'être rasés, mais Lousteau mettait à défendre les siens une ténacité tout de même excessive* (Dorgelès).

● SYN. : *récalcitrant.*

1. régime [reʒim] n. m. (lat. *regimen, -minis,* direction [au pr. et au fig.], de *regere,* diriger [v. RÉGIR] ; XIIIe s., Bloch-Wartburg, écrit *regimen* [*régime,* début du XIVe s., Gilles li Muisis], au sens I [« action de diriger moralement quelqu'un », 12 déc. 1654, Retz] ; sens II, 1, début du XVe s. [*Ancien Régime,* 1789, Brunot] ; sens II, 2, début du XVe s. [*régime douanier,* 1964, Larousse ; *régime hypothécaire, pénitentiaire, sanitaire,* 1870, Littré ; *régime capacitaire, censitaire,* 1936, Capitant] ; sens II, 3, 1870, Littré [aussi *régime forestier*] ; sens III, 1, XVe s., La Curne [*régime des maladies,* « traitement des maladies », 1314, Mondeville ; *vivre de régime,* 1678, La Fontaine ; *régime de vivre,* 1559, Amyot] ; sens III, 2, fin du XVIe s., Brantôme ; sens IV, 1, 1828, Péclet ; sens IV, 2, 1870, Littré ; sens IV, 3, 1908, de Martonne [*régime synoptique,* 1964, Larousse] ; sens IV, 4, 1904, Larousse [« vitesse de rotation d'un moteur », début du XXe s. ; *régime de croisière, régime maximal,* 1964, Larousse] ; sens IV, 5, 1964, Larousse ; sens IV, 6, 1932, Larousse [aussi *régime relatif d'une bouche à feu*] ; sens V, 1680, Richelet [*régime direct, indirect,* 1798, Acad.]).

I. *Vx.* Action de régir, de gouverner. || *Spécialem.* et *class.* Action de diriger moralement quelqu'un : *Oui, créature chérie, homme que Dieu a fait à sa ressemblance, tu devais être spirituel même dans le corps, parce que ce corps que Dieu t'a donné devait être régi par l'esprit* [...], *mais, ô changement déplorable ! la chair a pris le régime, et l'âme est devenue toute corporelle* (Bossuet). *Des usurpateurs* [...] *s'ingèrent dans le régime des âmes qui ne leur sont point commises* (Retz).

II. 1. Manière de diriger, d'administrer une collectivité ; mode de gouvernement, système politique d'un État : *Le régime féodal. Régime monarchique, républicain. Régime représentatif, parlementaire, présidentiel. Régime démocratique. Régimes collectivistes. Régimes totalitaires. Un régime policier. Changement de régime. Béranger est mort en communion parfaite avec le régime impérial, qu'il n'avait pas appelé, mais qu'il avait certainement préparé* (Sainte-Beuve). *Il* [Dambreuse] *avait acclamé Napoléon, les Cosaques, Louis XVIII, 1830, les ouvriers, tous les régimes, chérissant le Pouvoir d'un tel amour qu'il aurait payé pour se vendre* (Flaubert). *Sans être très au fait des articles de Maxime Loin, il* [Archambault] *se souvenait d'avoir lu quelques-uns de ses articles, en particulier une apologie du régime hitlérien* (Aymé). || *Ancien Régime,* nom sous lequel on désigne les institutions qui ont régi la France depuis la disparition du régime féodal (XVe s.) jusqu'à la Révolution de 1789 : *Modèle du goût et de l'élégance sous l'Ancien Régime, M. de Talleyrand l'était à bien plus juste titre sous le nouveau* (Thiers). || **2.** Ensemble de dispositions légales qui régissent un objet particulier (institution, établissement public, administration, etc.) : *Régime électoral. Régime fiscal. Un régime de retraites. Le régime général et les régimes spéciaux de la Sécurité sociale. Le régime de la presse sous le second Empire.* || *Régime douanier,* ensemble des mesures qui caractérisent un système douanier national ; ensemble des dispositions édictées pour déterminer les diverses situations juridiques et administratives dans lesquelles peuvent être placées des marchandises importées ou exportées. || *Régime hypothécaire,* ensemble des règles légales et fiscales qui régissent la publicité et la conservation des hypothèques. || *Régime matrimonial,* V. MATRIMONIAL, E, AUX. || *Régime pénitentiaire,* ensemble des règles édictées en vue d'organiser l'exécution des peines privatives ou restrictives de liberté. || *Régime sanitaire,* ensemble de mesures destinées à empêcher la propagation, dans un pays ou une région, des maladies sévissant dans les pays étrangers. || *Régime capacitaire,* système électoral qui accorde le droit de vote aux seules personnes justifiant d'une certaine capacité (savoir lire et écrire, être titulaire d'un diplôme, exercer certaines professions). || *Régime censitaire,* système électoral qui accorde le droit de vote aux seules personnes pouvant justifier du paiement d'un certain chiffre d'impôts directs. || **3.** Méthode générale de culture à laquelle une forêt est soumise. || *Régime forestier,* ensemble des règles appliquées par l'administration des Eaux et Forêts aux massifs qu'elle a la charge de gérer.

III. 1. *Class.* et *littér.* Manière de vivre ; règle de vie, de santé, de conduite : *Les petites règles qu'il s'est prescrites* [...], *il les observe avec scrupule, et ne les romprait pas pour une maîtresse, si le régime lui avait permis d'en retenir* (La Bruyère). *On vous fera un régime et une nécessité de ne me jamais voir* (Sévigné). *Mon principal régime est la patience et la résignation aux ordres immuables de la nature* (Voltaire). *Ce corps, qui avait tant souffert du régime auquel je l'avais plié, s'épanouit dans cette forêt sèche, de genêts et d'arbousiers* (Mauriac). *Se conformer à un strict régime de vie.* || Class. *Vivre de régime,* avoir une vie méthodiquement, strictement réglée : *Il* [le héron] *vivait de régime et mangeait à*

ses heures (La Fontaine). || Class. *Régime de vivre,* règle de vie : *M. le prince guérit avec du vin émétique, et M. de Turenne guérissait avec un bon régime de vivre* (Bussy-Rabutin). || **2.** *Régime alimentaire,* ou simplem. *régime,* ensemble de prescriptions relatives à l'alimentation et destinées à maintenir ou à rétablir la santé : *Suivre un régime. Régime lacté, végétarien. S'astreindre à un régime amaigrissant. Elle offrit du sucre au baron de Wallstein, qui était diabétique et suivait un régime sévère* (France).

IV. 1. Débit d'un fluide considéré du point de vue des conditions qui le règlent : *Régime turbulent.* || **2.** Ensemble des variations, de caractère saisonnier, subies par l'écoulement d'un cours d'eau pendant l'année : *Régime glaciaire. Régime pluvial océanique. Régime pluvio-nival. La Saône a un régime régulier.* || **3.** Ensemble des variations qui affectent un phénomène météorologique pendant une période donnée : *Le régime des pluies, des précipitations dans le centre de la France.* || *Régime synoptique,* ensemble des caractères du temps qui persistent pendant toute la durée d'un type de circulation. || **4.** Mode de fonctionnement d'une machine à l'état normal. || Vitesse de rotation d'un moteur : *Moteur qui tourne à plein régime. Les manettes de gaz sont gelées. Je suis condamné à tourner plein régime* (Saint-Exupéry). || *Régime de croisière,* régime d'une machine ou d'un moteur qui réalise simultanément les trois résultats suivants : un rendement élevé, une consommation faible, une usure acceptable. || *Régime maximal,* régime servant à déterminer la puissance effective d'un moteur. || **5.** Fonctionnement continu d'une installation de raffinage de pétrole. || **6.** *Régime absolu d'une bouche à feu,* différence, due à l'usure, de la vitesse initiale d'un projectile tiré par cette bouche à feu et de celle d'un projectile de même catégorie tiré dans un canon-éprouvette. || *Régime relatif des canons d'une batterie,* régime de chaque pièce, comparé à celui de la pièce directrice.

V. Dans une phrase, mot ou suite de mots qui sont régis par un autre mot (particulièrement un verbe ou une préposition), c'est-à-dire qui dépendent grammaticalement de ce mot. (Par ex., dans la phrase *Paul descend l'escalier,* le syntagme *l'escalier* est le régime de *descend.*) [V. art. spécial RECTION.] || *Régime direct, indirect,* complément qui est joint au verbe sans ou avec une préposition interposée. || *Cas régime,* v. CAS 2.

• SYN. : **II, 1** *constitution, état, institutions.*

2. régime [reʒim] n. m. (adaptation, d'après *régime* 1, de l'esp. des Antilles *racimo,* mêmes sens, proprem. « raisin », lat. *racēmus,* grappe [de raisin], raisin ; 1640, Bouton, p. 62 [aussi « ensemble des fruits... »]). Inflorescence analogue à une grappe et propre à quelques plantes telles que le bananier. || *Par extens.* Ensemble des fruits qui lui correspond : *Régime de bananes. Régime de dattes.*

régiment [reʒimɑ̃] n. m. (bas lat. *regimentum,* direction [au pr. et au fig.], du lat. class. *regimen,* même sens [v. RÉGIME 1] ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « règlement » ; 1314, Mondeville, au sens de « traitement d'une maladie, régime médical » ; sens 1 [de l'allem. *Regiment,* même sens, lui-même empr. du bas lat. *regimentum,* v. ci-dessus], 1553, P. Barbier ; sens 2, 1759, Voltaire ; sens 3, 1622, Ch. Sorel). **1.** Unité militaire composée d'un certain nombre de bataillons, d'escadrons ou de batteries, et placée sous le commandement d'un colonel : *Il existe des régiments dans l'armée de terre, l'armée de l'air, la marine (fusiliers marins). Un régiment d'infanterie motorisé. Puisque tu as tant de bonne volonté pour te battre* [...], *il fallait donc, en arrivant à Paris, t'engager dans un régiment* (Stendhal). *Sur une route en contrebas, le long de l'eau, on put distinguer un régiment en marche, suivi par une longue file de voitures régimentaires* (Martin du Gard). *Je sais où l'on a ramassé Siegfried. C'est dans un bois où se battaient la légion étrangère et un régiment mi-allemand, mi-autrichien* (Giraudoux). || **2.** *Fam.* et *vx.* L'armée, le service militaire : *Partir pour le régiment. Aller au régiment. Faire son régiment. Quand j'étais encore au régiment,* | *Et quand* [...] | *Je m'en allais coucher chez les gens des campagnes* [...], | *J'ai vu de beaux enfants jouer dans la chaumière* (Coppée). || **3.** Fam. *Un régiment, des régiments de,* une multitude, un grand nombre de personnes ou de choses : *Il a un régiment de cousins.*

régimentaire [reʒimɑ̃tɛr] adj. (de *régiment ;* 1791, Bloch-Wartburg [*unités régimentaires,* 1964, Larousse]). Qui appartient, se rapporte au régiment : *Infirmerie régimentaire. Les attelages civils se glissent au milieu des trains régimentaires qui vont au pas et dont la file occupe le centre de la chaussée* (Martin du Gard). || *Unités régimentaires,* unités placées sous les ordres directs du commandant de régiment, et comprenant soit des organes de ravitaillement ou des services indispensables à la vie du corps de troupes, soit des moyens spéciaux d'armement ou de combat.

reginglard [rəʒɛ̃glar] n. m. (de *re-* et de *ginglard* [v. GINGUET 1] ; 1860, d'après Larchey, 1878). *Fam.* Petit vin aigrelet (vieilli ou dialect.) : *La saveur acide d'un reginglard* (Arnoux).

reginglette [rəʒɛ̃glɛt] n. f. (de *re-* et de l'anc. v. *ginguer,* pétiller, ruer [v. GINGUET 1] ; 1668, La Fontaine). *Class.* et *dialect.* Piège pour attraper les oiseaux : *Quand reginglettes et réseaux* | *Attraperont petits oiseaux,* | *Ne volez plus de place en place* (La Fontaine).

région [reʒjɔ̃] n. f. (lat. *regio,* direction, zone, territoire, pays, quartier d'une ville, domaine [au fig.], de *regere,* diriger [v. RÉGIR] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « pays » ; sens 1, v. 1380, *Aalma* [*région naturelle,* 1908, L. Gallois ; *région géographique,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1559, Amyot [« chacune des divisions territoriales de la S. N. C. F.... », 1971, d'après Larousse, 1975 ; « établissement public... disposant de ses ressources propres... », 5 juill. 1972, *Journ. officiel ; région économique, région de défense,* 1964, Larousse ; *région de programme,* 1975, Larousse ; *région militaire,* 1878, Acad.] ; sens 3, 1964, Larousse [aussi *région de navigation* ou *d'information de vol*] ; sens 4, XII^e s., *Roncevaux ;* sens 5, v. 1560, Paré [en anatomie végétale, 1932, Larousse] ; sens 6, 1904, Larousse ; sens 7, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** Territoire d'une certaine étendue, qui doit son unité soit à la similitude de ses caractères physiques (relief, climat, végétation, etc.), soit à la commune origine des peuples qui l'habitent : *Les régions polaires. Les régions tropicales. Une région désertique. La région des Causses. Nous appelons pingouin, en français, un oiseau des régions arctiques* (France). *« Il s'agit de Thorn en Suisse où les gens parlent polonais. — C'est la même chose pour moi. Ce sont toujours ces régions barbares d'Outre-Pyrénées dont un bon Espagnol rougirait de savoir même le nom »* (Claudel). || *Région naturelle,* celle dont l'unité se définit par des caractères physiques (structure géologique, relief, climat, couverture du sol et végétation, hydrographie) : *La Bretagne est une région naturelle. La forêt équatoriale forme une région naturelle.* || *Région géographique,* celle dont l'unité est déterminée à la fois par les données naturelles et par les résultats de l'action de l'homme : *La région lyonnaise forme une région géographique.* || **2.** Territoire correspondant à une unité administrative ou économique : *La région Rhône-Alpes. La région de la Ruhr.* || *Spécialem.* Chacune des vingt-cinq divisions territoriales de la S. N. C. F., qui, en 1971, ont remplacé les six divisions correspondant aux anciens réseaux. || En France, établissement public organisé par la loi du 5 juillet 1972, disposant de ses ressources propres, d'une assemblée à rôle consultatif, le *comité économique et social,* et d'une assemblée délibérative, le *conseil régional,* et dans lequel le préfet de région exerce un rôle d'animation, de coordination et de décision. || *Région économique,* en France, avant 1965, groupement régional de chambres de commerce et d'industrie. || *Région de programme,* chacune des divisions du territoire français où sont appliqués les programmes d'action régionale. (V. PROGRAMME.) || *Région militaire,* circonscription territoriale militaire, terrestre, aérienne ou maritime, groupant un certain nombre de départements et pla-

cée sous les ordres d'un officier général portant le titre de *commandant de région.* || *Région de défense,* circonscription territoriale comprenant un certain nombre de départements et servant de cadre à la préparation et à la mise en œuvre des mesures intéressant la défense nationale, au titre de l'ensemble des départements ministériels, civils et militaires. || **3.** *Région de contrôle,* zone de l'espace où le vol des aéronefs est soumis constamment à un contrôle en altitude et en direction, à partir du sol, de la part des services de la circulation aérienne. || *Région de navigation,* ou *région d'information de vol,* zone de l'espace où les aéronefs ne sont pas soumis à un contrôle permanent, mais peuvent recevoir des informations à partir des services situés au sol. || **4.** *La région de...,* ou, ellipt., *la région,* le pays qui s'étend autour d'une ville, d'un lieu : *Il s'est reposé une semaine dans la région de Rambouillet. Moi, en face Lauingen, où naquit ce brave Albert le Grand, je lisais* [...] *toutes les nouvelles contenues dans « l'Écho de Lauingen », et les dates de foire de toute la région...* (Giraudoux). *Maigret* [...] *arriva dans une guérite ou plutôt dans une tour de granit ouverte des quatre côtés et permettant d'admirer toute la région* (Simenon). || **5.** Partie du corps plus ou moins arbitrairement délimitée : *Région pectorale, hypogastrique, lombaire. Avoir des douleurs dans la région du foie.* || En anatomie végétale, massif de cellules séparé par des limites très nettes. || **6.** En mathématiques, partie du plan limitée par des droites ou des courbes, ou partie de l'espace limitée par des plans ou des surfaces. || **7.** *Fig.* et *littér.* Étendue, champ où s'exerce une autorité, une influence, une activité, etc. ; domaine propre à une faculté, à un art, une science : *Les hautes régions de la philosophie* (Molière). *Ces hautes régions* [de l'État] *où la faveur l'emporte* (Courier). *La région des passions* (Gide). *Il est* [...] *toute une région de la vie psychique, celle que Bergson nomme inférieure ou mécanique* [...] : *c'est celle du rêve et de la rêverie* (Sartre).

• SYN. : **1** *contrée, pays, terre ;* **2** *canton, circonscription, district, province ;* **7** *domaine, orbite, sphère, zone.*

régional, e, aux [reʒjɔnal, -o] adj. (de *région ;* 1478, Chauliac, au sens 1 [rare entre le milieu du XVIe et le milieu du XIXe s. ; « qui se rapporte à une région administrative... », 3 oct. 1848, *Bulletin des lois ; société de développement régional,* 1955, d'après Larousse, 1975] ; sens 2, 1967, Robert ; sens 3, 1949, Bachelard, p. 132). **1.** Qui appartient, se rapporte à une région : *Un centre régional. Les coutumes, les particularités régionales. Les parlers régionaux. Les plats régionaux. Un pays qui a conservé ses costumes régionaux. Demeurée en contact avec les terres où elle était souveraine, une certaine aristocratie reste régionale...* (Proust). || *Spécialem.* Qui se rapporte à une région administrative, qui s'exerce dans le cadre de cette région : *Commission de développement économique régional* (C. O. D. E. R.). || *Société de développement régional* (S. D. R.), établissement à capitaux privés, mais contrôlé par l'État, chargé de prendre des participations dans le capital de sociétés ayant besoin de fonds complémentaires et de fournir à celles-ci des prêts à moyen et à long terme. || **2.** Qui concerne un groupe d'États voisins (par opposition à *mondial*) : *Accords régionaux.* || **3.** En philosophie, qui se rapporte, correspond à un domaine particulier d'une discipline : *Les rationalismes régionaux* (Bachelard).

◆ **régional** n. m. (1949, Larousse). Vx. *Le régional,* le réseau téléphonique régional.

régionalisation [reʒjɔnalizasjɔ̃] n. f. (de *régionaliser ;* 27 sept. 1964, *le Monde,* au sens 1 ; sens 2, 15 mai 1966, *le Monde*). **1.** Action de transférer aux différentes régions une attribution qui appartenait au pouvoir central : *La régionalisation du budget.* || **2.** En France, organisation qui vise à accorder à des régions regroupant plusieurs départements une autonomie plus ou moins large à l'égard du pouvoir central, en transférant à des instances régionales certaines attributions administratives, économiques, politiques... : *Un projet de régionalisation.*

régionaliser [reʒjɔnalize] v. tr. (de *régional ;* 27 sept. 1964, *le Monde,* au sens 1 ; sens 2, 5 avr. 1969, *Entreprise*). **1.** Transférer aux différentes régions une compétence qui appartenait au pouvoir central, en l'adaptant au cadre régional : *Régionaliser une aide économique.* || **2.** *Absol.* Promouvoir, appliquer un plan de régionalisation.

régionalisme [reʒjɔnalism] n. m. (de *régional ;* 6 oct. 1875, *Journ. des débats* [p. 2], au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré [pour une œuvre littéraire, 1964, Robert] ; sens 3-4, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* Doctrine politique et sociale dont le principe est de favoriser, au sein d'une même nation, des groupements régionaux conformes aux divisions imposées par la géographie et l'histoire. || **2.** Tendance à conserver et à développer les caractères originaux d'une région. || *Spécialem.* Caractère d'une œuvre littéraire ou artistique, d'un écrivain ou d'un artiste qui choisit ses sujets, ses personnages dans une région déterminée : *Le régionalisme des romans d'Henri Pourrat.* || **3.** Doctrine de politique internationale qui consiste à favoriser la création de liens particuliers entre les diverses nations d'un même continent. || **4.** *Un régionalisme,* en linguistique, une locution propre à une région.

régionaliste [reʒjɔnalist] adj. et n. (de *régionalisme ;* 1907, Larousse, au sens 1 [pour un écrivain, 1964, Larousse] ; sens 2, 29 sept. 1975, *l'Express*). **1.** Qui est partisan du régionalisme (au sens 2). || *Spécialem.* Se dit d'un écrivain, d'un artiste qui choisit ses sources d'inspiration, ses sujets, ses personnages dans une région déterminée : *Un romancier régionaliste. Les régionalistes.* || **2.** Qui est partisan de la régionalisation.

◆ adj. (sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Qui est favorable au régionalisme : *Associations régionalistes. Esprit régionaliste.* || **2.** Qui a les caractères du régionalisme littéraire ou artistique : *Ce n'est pas ennuyeux du tout, « l'Astrée », le premier des romans régionalistes, en somme* (Pourrat).

régir [reʒir] v. tr. (adaptation du lat. *regere,* diriger, guider, gouverner [au pr. et au fig.], exercer le pouvoir ; début du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1466, Bartzsch ; sens 3, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 4, 1580, Montaigne [« déterminer un phénomène naturel... », 1870, Taine] ; sens 5, v. 1530, C. Marot). **1.** *Vx* ou *littér.* Avoir, tenir sous sa direction, sous son autorité, gouverner : *Régir l'État. Montrez-lui comme il faut régir une province* (Corneille). *Un bon pays se rétablit toujours par lui-même, pour peu qu'il soit tolérablement régi* (Voltaire). *Dieu, source unique de toute intelligence, régit l'univers et les espèces entières avec une puissance infinie* (Buffon). *Les grands peuples* [...] *n'aiment être gouvernés et régis que par ceux qui ne partagent point leurs soucis* (Giraudoux). || **2.** *Vx.* Administrer, gérer quelque chose, pour son compte ou pour celui d'autrui : *Régir les finances publiques. Régir une propriété, un domaine, les biens d'un particulier.* || **3.** *Littér.* Soumettre quelqu'un, sa conduite, ses actes, à une direction, à des règles : *Mais elle* [Rachel], *bien qu'il ne pût plus l'apercevoir, continuait à régir ses actes comme ces astres qui nous gouvernent par leur attraction même aux heures où ils ne sont pas visibles à nos yeux* (Proust). *Tandis que la conquête romaine n'avait saisi que l'homme politique et n'avait régi les esprits que dans leurs habitudes extérieures, la conquête chrétienne vise et atteint progressivement le profond de la conscience* (Valéry). *L'Eglise catholique est une hiérarchie destinée à régir les consciences* (Cocteau). || **4.** En parlant des règles, des lois, des principes, etc., déterminer quelqu'un dans ses actions, quelque chose dans son évolution ou son orientation : *Périer, homme régi par ses idées, qui comprend difficilement celles des autres* (Stendhal). *Le droit est l'ensemble des principes qui régissent la société* (Proudhon). *Nous essaierons de montrer par quelles règles ces sociétés étaient régies* (Fustel de Coulanges). *La loi du travail et de l'effort régit l'infinité des mondes* (France). || *Spécialem.* Déterminer un phénomène naturel dans ses conditions et dans son développement : *L'astronomie établit les lois qui régissent les mouvements des astres.*

|| **5.** En parlant d'un mot, déterminer la fonction ou la forme grammaticale d'un autre mot : *La préposition latine « ex » régit l'ablatif. La conjonction « bien que », en français, régit le subjonctif.*

● SYN. : **1** *conduire, diriger, régenter ;* **3** *gouverner, manier, mener, orienter ;* **4** *dominer, régler ;* **5** *gouverner.*

régissant, e [reʒisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *régir ;* fin du XVe s., au sens général de « qui régit, qui gouverne » ; sens actuel, 1775, Condillac). En linguistique, se dit d'un terme qui gouverne la fonction ou la forme grammaticale d'un autre terme (dit *régi*).

régisseur [reʒisœr] n. m. (de *régir ;* 22 févr. 1724, *Édits, déclarations et arrests concernans la Réligion P. Réformée* [p. 533], au sens de « celui qui gère par commission et a la charge de rendre compte » ; sens 1, 1732, Liger ; sens 2, 1964, Larousse [*régisseur,* même sens, 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1835, Acad. [« metteur en scène », 7 sept. 1912, d'après J. Giraud, p. 174]). **1.** Personne qui administre, gère, pour le compte d'une autre, un domaine, une propriété : *Je fus conduit à Saint-Malo par M. de La Morandais, très bon gentilhomme, mais que la pauvreté avait réduit à être régisseur de la terre de Combourg* (Chateaubriand). *De toutes les places de confiance, il n'en est pas qui demande à la fois plus de connaissances acquises ni plus d'activité que celle de régisseur d'une grande terre* (Balzac). || **2.** *Régisseur d'avance,* agent d'une administration (par ex., receveur des douanes) qui peut engager de menues dépenses sans avoir à fournir aux comptables de justifications immédiates. || **3.** Dans un théâtre, un music-hall, un studio de cinéma ou de télévision, personne qui a pour charge d'assister le metteur en scène, en faisant pratiquement exécuter ses ordres (recrutement de figurants, fourniture d'accessoires, etc.) et en fixant la mise en scène sur un « livre de régie » ou « de conduite », afin qu'elle demeure inchangée au cours des représentations : *Les indications de scène, quand on y pensera et que cela ne gênera pas le mouvement, seront ou bien affichées ou lues par le régisseur ou les acteurs eux-mêmes* (Claudel). || *Spécialem.* Metteur en scène (dans les pays de langue germanique et parfois aussi en France ; dans ce cas, le régisseur au sens courant est dit *régisseur de scène*).

● SYN. : **1** *intendant.*

● REM. Balzac (1842) a employé le fém. RÉGISSEUSE : *La régisseuse avait remplacé par une grille l'ancienne porte condamnée.*

registrateur [rəʒistratœr] n. m. (dér. savant de *registrer ;* début du XVe s.). Greffier du parlement, au Moyen Âge.

registration [rəʒistrasjɔ̃] n. f. (de *registrer ;* 1435, *Bibliothèque du* XVe *siècle* [I, 198], au sens de « transcription ou inscription sur un registre » ; sens actuel [de *registre*], 1932, Larousse). Art d'utiliser au mieux les jeux de l'orgue ou du clavecin pour l'interprétation d'une œuvre musicale.

registre [rəʒistr] n. m. (adaptation [sous l'influence de *epistre,* forme anc. de *épître,* v. ce mot] de l'anc. franç. *regeste,* récit, histoire [v. 1155, Wace], *regestre* [v. 1265, Br. Latini], bas lat. *regesta,* registre, part. passé neutre plur. substantivé du lat. class. *regerere,* porter en arrière, enlever, porter ailleurs, reporter, transcrire, consigner, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *gerere,* porter ; XIIIe s., Rutebeuf, au sens I [*registre d'audience, d'avoué,* 1936, Capitant ; *registre d'état civil,* 1804, Code civil ; *registre paroissial,* 1964, Larousse — *registre,* même sens, 1680, Richelet ; *avoir... sur son registre,* 1875, Larousse — *cet homme est sur mes registres,* « je suis sûr de ne pas l'oublier », 1669, Widerhold ; *tenir registre de quelque chose,* au fig., 1636, Monet] ; sens II, 1, 1559, Amyot [« jeu du clavecin... », 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1964, Larousse [« étendue totale de la voix d'un chanteur... », 1835, Acad. ; pour un instrument de musique, 1904, Larousse] ; sens II, 3, 1559, Amyot ; sens II, 4, 1676, Glaser, p. 43 ; sens II, 5, 1680, Richelet [aussi *faire son registre ;* « correspondance... entre les parties d'un texte imprimées successivement », 1964, Larousse] ; sens II, 6, 1875, Larousse [« bande sculptée des tympans de portail... », 1964, Larousse] ; sens II, 7, 1968, Larousse).

I. Tout livre, public ou particulier, où l'on inscrit, généralement dans l'ordre chronologique, les faits ou les choses (noms, actes, comptes, etc.) dont on veut conserver le souvenir : *Inscrire sur* ou (plus rarement) *dans un registre. Les Phéniciens, étant de si grands commerçants, cultivèrent nécessairement l'art de l'écriture ; ils tinrent des registres, ils eurent des archives* (Voltaire). *Le neveu de Pline possédait de lui jusqu'à cent soixante registres de morceaux de choix, écrits d'une écriture très fine et même sur le verso* (Sainte-Beuve). *Je voulus me présenter, mais il poursuivit : « Je sais, je sais... Votre nom est sur le registre des entrées. Et comme vous êtes notre seul client... »* (Kessel). || *Registre d'audience,* compte-rendu des audiences des cours d'appel et des tribunaux de grande instance, où le greffier inscrit la durée de chaque audience, le nom des affaires plaidées, un résumé des arrêts ou des jugements rendus, ainsi que les noms des magistrats qui y ont participé. || *Registre d'avoué,* registre sur lequel l'avoué doit inscrire, par ordre chronologique, les sommes qu'il reçoit de ses clients. || *Registre d'état civil,* registre sur lequel, dans chaque commune, sont rédigés les actes de l'état civil, par l'officier de l'état civil. || *Registre paroissial,* registre d'une paroisse qui, depuis le début du XVe s. jusqu'à la loi de septembre 1792, a porté mention des naissances, mariages et baptêmes. || *Registre du commerce,* v. COMMERCE. || *Registre des métiers,* v. MÉTIER. || Fig. *Avoir quelqu'un, quelque chose sur son registre,* l'avoir inscrit dans sa mémoire, être sûr de ne pas l'oublier. (Vieilli.) || Fig. *Tenir registre de quelque chose,* le noter, le consigner soigneusement et régulièrement : *Depuis dix ans, comme il est méthodique, il a tenu registre de ses visites auprès des juges* (Taine).

II. 1. Dans un orgue, nom donné aux bâtonnets ou dominos que l'on tire ou pousse à la console, ainsi qu'aux réglettes de bois situées sur la partie supérieure du sommier et dont le déplacement permet à l'air de passer par les trous qu'elles comportent et de faire parler les tuyaux mis en contact avec la gravure. || Jeu du clavecin de 16, 8 ou 4 pieds. || **2.** Chacune des trois grandes parties qui composent l'échelle musicale, depuis l'extrême grave jusqu'à l'extrême aigu : *On distingue le registre du grave, le registre du médium, le registre de l'aigu.* || Étendue totale de la voix d'un chanteur, correspondant à un découpage de l'échelle musicale, ou partie de cette étendue considérée par rapport à la hauteur des sons : *Registre de poitrine, de tête. Il avait des notes étonnamment fausses dans le registre supérieur* (Gide). || Étendue totale de l'échelle des sons que peut produire un instrument de musique, ou partie de cette étendue. || **3.** *Fig.* Genre, étendue des moyens dont dispose une personne dans un certain domaine : *Le vaste registre de ses mots, la diversité de ses rythmes, la surabondance de ses images écrasaient toute poésie rivale* (Valéry). || **4.** Organe placé dans les conduits d'évacuation des fumées ou des gaz brûlés d'un appareil de chauffage à foyer et qui, faisant varier la section de passage, permet de régler le tirage. || **5.** Correspondance des lignes d'une page imprimée avec celles de l'autre page du même feuillet. || Correspondance qui doit exister entre les parties d'un texte imprimées successivement. (On dit plutôt REPÉRAGE pour les impressions en couleurs.) || *Faire son registre,* prendre ses dispositions pour que les lignes des deux pages des mêmes feuillets se correspondent. || **6.** Chacun des compartiments entre lesquels est divisée la surface d'un bas-relief, d'une peinture, la panse d'un vase. || Bande sculptée des tympans de portail romans et gothiques. || **7.** Mémoire particulière d'un ordinateur utilisée en liaison avec un circuit spécialisé d'analyse ou de circulation des informations.

● SYN. : **I, 1** *cahier, journal, livre, matrice, matricule, répertoire.* || **II, 3** *clavier, éventail, gamme.*

registrer [rəʒistre] v. tr. (de *registre ;* v. 1283, Beaumanoir, au sens de « inscrire ou

transcrire officiellement sur des registres » ; sens actuel, 1964, Larousse). *Registrer une œuvre* (pour l'orgue ou le clavecin), l'interpréter en effectuant la registration.

réglable [reglabl] adj. (de *régler ;* 1842, Acad.). Se dit de ce qui peut être réglé, faire l'objet d'un réglage (mécanisme, appareil, dispositif, fonctionnement, etc.) : *Machine réglable. Une perceuse à vitesse réglable. Une lampe de bureau dont la hauteur et l'inclinaison sont réglables.*

réglage [reglaʒ] n. m. (de *régler ;* 1508, *Comptes du château de Gaillon* [439], puis 1835, Raymond, au sens I ; sens II, 1, 1870, Littré ; sens II, 2 et 10, 1932, Larousse ; sens II, 3, 1904, Larousse [*éléments, point de réglage,* 1964, Larousse] ; sens II, 4, 1875, Larousse ; sens II, 5-9, 1964, Larousse).

I. Action, manière de régler le papier, d'y tracer ou d'y imprimer des lignes droites parallèles ; ensemble des lignes qui sont ainsi produites : *Le réglage du papier à musique. Un réglage horizontal.*

II. 1. Action de régler un mécanisme, un appareil, une machine, un dispositif, etc., c'est-à-dire d'en mettre au point le fonctionnement pour obtenir soit le rendement optimal, soit un emploi déterminé ; résultat de cette action : *Réglage du carburateur, de l'allumeur d'un moteur à explosion. Le réglage des montres, des pendules. Le réglage d'une machine-outil, d'une raboteuse avant une opération. Manette de réglage. Un réglage défectueux ;* et par extens. : *Le réglage du débit d'un fluide.* ‖ **2.** *Spécialem.* Action de régler les divers organes d'un appareil émetteur, récepteur ou émetteur-récepteur pour établir une liaison correcte avec le ou les correspondants ; résultat de cette opération. ‖ **3.** *Réglage de tir,* ensemble des opérations de tir qui ont pour fin d'amener sur l'objectif ou sur le point de réglage le point moyen du tir d'une pièce ou d'un ensemble de pièces d'artillerie : « *En attendant, les Fritz tirent sur nous. — Pour les Fritz* [...], *c'est un tir de réglage, et comme réglage, c'est même pas mal fait* » (Merle). ‖ *Éléments de réglage,* éléments du tir obtenus à l'issue du réglage (dérive, angle au niveau, charge, gisements). ‖ *Point de réglage,* point singulier de l'objectif ou but sur lequel est effectué le réglage. ‖ **4.** Opération consistant à régler la maille d'un tissu et à l'amener aux normes de fabrication imposées. ‖ **5.** Opération finale de la fabrication d'un savon de sodium, qui consiste à corriger progressivement la concentration en électrolytes pour obtenir la meilleure séparation en phases : savon lisse, gras, lessive salée. ‖ **6.** Technique assurant la superposition exacte des diverses couleurs dans l'impression multicolore. ‖ **7.** Mise au point d'un vêtement de confection, après essayage, par des indications et un tracé précis devant permettre une rectification. ‖ **8.** Dispositif agissant sur certains organes d'une machine ou d'un appareil, et qui permet d'obtenir le fonctionnement désiré : *Le réglage d'air d'un poêle à combustible solide.* ‖ **9.** Grandeur dont peuvent varier certains éléments d'une machine lors de sa mise au point : *Une presse qui dispose d'un réglage de 100 mm.* ‖ **10.** Nombre caractérisant une position déterminée d'un mécanisme de mise au point : *Réglage : 20°.*

règle [rɛgl] n. f. (réfection [d'après le lat. *regula,* règle servant à mettre d'équerre, étalon servant à juger, à corriger, barre, latte, de *regere,* diriger, guider, mener] des formes pop. *reille,* barre servant à fermer une porte [fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*], *riule,* prescription d'ordre moral [v. 1119, Ph. de Thaon], instrument de forme rectiligne [v. 1170, *Livre des Rois*], elles-mêmes issues du lat. *regula ;* XII[e] s., *Dolopathos,* écrit *reugle* [*regle,* v. 1265, Br. Latini], au sens II, 1 [« prescription fondée sur l'usage... », av. 1662, Pascal ; *de règle,* v. 1780, d'après Féraud, 1788 — ellipt., début du XX[e] s. ; *en règle,* 1740, Acad. — aussi pour des choses ; *être... en règle avec sa conscience...,* XX[e] s. ; *dans les règles,* 1668, Racine ; *pour la bonne règle,* 1935, Acad.] ; sens I, 1, 1317, Bevans [*règle à dessiner, règle lesbienne,* 1875, Larousse ; *règle à griser, règle d'appareil,* 1904, Larousse ; *règle graduée,* 1893, *Dict. général ; règle à calcul* ou *règle logarithmique,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 2, 1904, Larousse [aussi *règle à manchette ; règle de vérification,* 1932, Larousse] ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens II, 2, 1538, R. Estienne [pour le classicisme, 1660, Corneille ; *règle de grammaire,* 1690, Furetière ; *règle proportionnelle,* 1936, Capitant ; *règles de route,* 1964, Larousse ; *il n'y a pas de règle sans exception,* 1870, Littré (*il y a des exceptions de la règle,* même sens, av. 1662, Pascal) ; *l'exception confirme la règle,* 1870, Littré] ; sens II, 3, 1520, La Roche [aussi *règle de trois ; les quatre règles,* 1690, Furetière ; *règle des signes,* 1875, Larousse] ; sens II, 4, 1538, R. Estienne [*la règle* ou *les règles du jeu,* au fig., 21 avr. 1921, Alain] ; sens II, 5, 1458, *Mystère du Vieil Testament,* écrit *rigle* [*règle,* XVI[e] s. ; *en règle générale,* début du XX[e] s. ; *c'est la règle,* 1707, Lesage] ; sens II, 6, XIV[e] s., écrit *rigle* [*règle,* 1636, Monet ; *vivre selon la règle,* au fig., av. 1951, A. Gide] ; sens II, 7, av. 1650, Descartes ; sens II, 8, 1671, M[me] de Sévigné).

I. 1. Instrument de forme allongée et rectiligne, à arêtes vives, dont on se sert pour tracer des lignes droites ou pour mesurer des longueurs par coïncidence : *Règle de bois, de métal, de matière plastique. Construire une figure géométrique à l'aide de la règle et du compas. Règle d'écolier. Sur le trottoir, il y a des séries de dessins géométriques : des carrés tracés à la règle dans le ciment* (Le Clézio). ‖ *Règle à dessiner,* règle plate utilisée par les dessinateurs. ‖ *Règle à griser,* règle de dessin pour tracer les hachures. ‖ *Règle graduée,* instrument de mesure des longueurs. ‖ *Règle d'appareil,* règle de 2 m employée par les charpentiers. ‖ *Règle lesbienne,* règle de plomb qui pouvait se plier et dont les Anciens se servaient pour mesurer le contour des pierres. ‖ Par extens. *Règle à calcul,* ou *règle logarithmique,* règle dans laquelle coulisse une réglette, toutes deux portant une graduation logarithmique, et qui permet d'effectuer divers calculs rapides. ‖ **2.** Planchette épaisse, à deux poignées, dont le maçon se sert pour lisser une surface cimentée. ‖ *Règle à manchette,* longue tringle, portant une moulure sur une de ses arêtes, que les plâtriers emploient pour tracer des plinthes ou des manchettes sous ces plinthes. ‖ *Règle de vérification,* instrument utilisé par le vérificateur ou l'ajusteur mécanicien pour s'assurer, par coïncidence, de la rectitude d'une arête ou de la perfection d'un plan. ‖ **3.** Organe de la machine à papier qui délimite, à l'arrivée de la suspension de fibres sur la toile, l'épaisseur de la feuille.

II. 1. Prescription d'ordre moral, intellectuel ou pratique qui s'applique à l'action ou à la conduite : *Les règles de la morale stoïcienne. Les règles de l'honneur. Se fixer une règle de conduite. Chaque coterie a ses règles, ses jugements, ses principes, qui ne sont point admis ailleurs* (Rousseau). *Au sujet de ce qu'on me raconte, je n'ai qu'une règle : douter, si je ne puis vérifier par moi-même* (Alain). *Sa nouvelle règle de vie dont il a trouvé la formule : Si tu ne fais pas cela, qui le fera ?* (Gide). *Il faut me fixer un plan de vie, des règles strictes. Par exemple, chaque matin, me lever à sept heures...* (Arland). ‖ *Spécialem.* Prescription fondée sur l'usage, les conventions, et à laquelle il convient de se conformer en certaines circonstances : *Les règles de la politesse, de la bienséance.* ‖ *De règle,* conforme à l'usage, à l'habitude, ou requis par les circonstances : *La prudence est de règle dans l'estime que l'on peut tenter d'un peuple immense et forcément disparate* (Duhamel) ; et ellipt. : *Un palace moins laid que de règle* (Farrère). ‖ *En règle,* dans l'état requis par la loi, les règlements, les convenances, les prescriptions morales (en parlant des personnes) : *Être, se mettre en règle avec le fisc. Je veux être en règle, en règle, en règle* (Duhamel) ; conforme à ce qui peut être exigé (en parlant des choses) : *Et non seulement elle a refusé de recevoir M[me] Swann, mais elle a mené une campagne en règle pour que ses amies et connaissances en fissent autant* (Proust). *Il alla dans la chambre, revint avec de l'eau oxygénée et des compresses, dit au jeune homme de s'asseoir et lui fit un pansement en règle* (Triolet). ‖ *Être, se trouver en règle avec sa conscience, avec*

Dieu, etc., avoir su satisfaire à ses obligations morales, religieuses. || *Dans les règles,* selon les convenances, la coutume, l'usage reçu, ou selon les prescriptions faisant autorité en la matière : *Le duel s'est passé dans les règles. « Capitaine Leonard Hesley Gabet. » Il se présentait dans les règles maintenant. Maillat sourit* (Merle). || *Pour la bonne règle,* pour se conformer à ce qu'il est d'usage de faire : *Pour la bonne règle, vous voudrez bien me donner un reçu de cette somme.* || **2.** Prescription qu'il convient de suivre dans l'étude d'une science, la pratique d'un art, d'un métier, d'une activité : *Les règles du raisonnement, de l'harmonie, du contrepoint. Les règles juridiques. Les règles de la procédure. Les règles de l'art dramatique. Apprendre les règles du métier. Le goût qu'il eut pour la poésie et pour l'éloquence, dont il apprit non seulement toutes les beautés, mais encore toutes les règles* (Fléchier). *Quand je commence, je ne sais point du tout où cela ira* [...] ; *j'écris tant qu'il plaît à ma plume, c'est elle qui gouverne tout ; je crois que cette règle est la bonne* (Sévigné). *Les règles n'ont pas d'existence en dehors des individus sinon aucun professeur ne le céderait en génie à Racine* (Matisse). || Spécialem. *Règles classiques,* ensemble de principes, fondés sur la tradition des Anciens, auxquels les doctes, au XVII^e^ s., prétendaient soumettre les écrivains et les artistes : *Corneille dans les règles, c'est un empereur dans sa cage* (Hugo). || *Règle de grammaire,* prescription de la grammaire normative, qui n'est en fait que la constatation d'un usage. || *Règle proportionnelle,* clause fréquemment introduite dans les contrats d'assurance, et qui permet à l'assureur de n'indemniser que partiellement l'assuré lorsque la valeur réelle des biens assurés était supérieure à la valeur inscrite au contrat lors du sinistre. || *Règles de route,* prescriptions internationales en usage dans la marine et destinées à prévenir les abordages en mer. || *Règle des trois unités,* V. UNITÉ. || *Il n'y a pas de règle sans exception,* une règle, si générale soit-elle, n'est pas applicable à tous les cas particuliers. || *L'exception confirme la règle,* il n'y aurait pas d'exception s'il n'y avait pas de règle. || **3.** En mathématiques, procédé permettant de résoudre certains problèmes, d'effectuer certains calculs. || Vx. *Les quatre règles,* les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique : addition, soustraction, multiplication, division. || *Règle de trois,* calcul d'une grandeur inconnue à partir de trois autres connues, dont deux varient soit en proportion directe, soit en proportion inverse. || *Règle des signes,* règle à observer dans la multiplication de grandeurs affectées du signe + ou du signe −, et qui s'énonce ainsi : + par + et − par − font + ; + par − et − par + font −. || **4.** Convention ou ensemble de conventions propres à un jeu, à un sport : *Les règles du bridge, du football, de l'escrime. Les règles du jeu sont les seules qui n'admettent ni exception, ni relâchement, ni variété, ni tyrannie* (Voltaire). || Fig. *La règle* ou *les règles du jeu,* les conditions qu'il faut accepter en certaines circonstances : *C'est un milieu où il faut n'être surpris de rien : telle est la règle du jeu.* || **5.** Ce qui se passe, se produit ordinairement quand certaines circonstances sont réunies (le plus souvent dans des expressions) : *Ce phénomène n'échappe pas à la règle.* || *En règle générale,* de façon habituelle, dans la plupart des cas. || *C'est la règle,* il en est ainsi habituellement : *« Elle a peut-être une passion dans le cœur ? — Oh ! Madame, c'est la règle : quand une fille a de l'aversion pour un homme qu'on lui destine pour mari, cela suppose toujours qu'elle a de l'inclination pour un autre »* (Lesage). || **6.** *Spécialem.* Ensemble des dispositions et des préceptes qui régissent la vie des religieux dans un ordre monastique ou un institut religieux : *La règle de Saint-Augustin. Euphrosine parvint au monastère où six cents moines observaient, sous le gouvernement de l'abbé Onuphre, la règle admirable de Saint-Pacôme* (France). *Héloïse découvrit que la règle du couvent était douce, et elle s'y abandonna comme si, pour la première fois, elle avait découvert la joie de l'amour* (Blais). || Fig. *Vivre selon la règle,* obéir à des principes de vie stricts et rigoureux : *Une grande erreur ici se fait jour : les esprits habitués à vivre selon la règle ne reconnaissent plus, dès que l'on échappe à la règle, d'autre domination que celle du bon plaisir...* (Gide). || **7.** *Vx.* Loi naturelle ou loi scientifique : *Ces règles sont un rapport constamment établi. Entre un corps mû et un autre corps mû, c'est suivant les rapports de la masse et de la vitesse que tous les mouvements sont reçus, augmentés, diminués, perdus...* (Montesquieu). || **8.** *Class.* Régularité, discipline, bon ordre (dans la conduite, les actions) : *J'ai fait tous ces remèdes avec une règle et une mesure dont j'eusse été incapable sans M^me^ de Chaulnes* (Sévigné). *Toute âme inquiète et ambitieuse est incapable de règle* (Bossuet).

• SYN. : **I, 1** *carrelet, décimètre.* || **II, 1** *conventions, habitude, ligne, loi, maxime, norme, précepte, principe, usage ;* **2** *doctrine, système.*

◆ **règles** n. f. pl. (1690, Furetière, art. *menstrues* [« matières ainsi évacuées », 1875, Larousse]). Les menstrues : *Avoir ses règles.* || Matières ainsi évacuées : *Des règles abondantes.*

réglé, e [regle] adj. (part. passé de *régler ;* 1373, Gace de la Buigne, écrit *riglé* [*reiglé,* fin du XV^e^ s., Commynes ; *réglé,* 1559, Amyot], aux sens II, 1-2 [« ... dirigé dans le respect de certains principes », 1690, Furetière] ; sens I, 1, 1640, Oudin [*papier réglé à la française, à l'italienne,* 1963, Larousse, art. *papier*] ; sens I, 2, 1875, Larousse ; sens II, 3, début du XVIII^e^ s., Fontenelle [*troupes réglées,* 1654, La Rochefoucauld ; *appareil réglé,* 1839, Acad. ; *fièvre réglée,* 1690, Furetière ; *affaire en justice réglée,* 1875, Larousse] ; sens II, 4, 1875, Larousse ; sens II, 5, 1686, Bossuet ; sens III, av. 1747, Vauvenargues ; sens IV, 1658, Brunot [*femme bien réglée,* 1718, Acad. — d'abord... *bien reiglée de ses mois,* v. 1560, Paré]).

I. 1. Qui porte des lignes droites régulièrement espacées, horizontales et/ou verticales : *Papier, registre réglé.* || *Papier réglé à la française,* papier à musique plus haut que large. || *Papier réglé à l'italienne,* papier à musique plus large que haut. || Fig. et fam. *Être réglé comme du papier à musique,* V. MUSIQUE. || **2.** *Surface réglée,* en mathématiques, surface engendrée par une droite mobile dépendant d'un paramètre : *L'hyperboloïde à une nappe est une surface réglée.*

II. 1. *Vx* ou *littér.* Qui a une vie méthodiquement organisée, qui s'impose une stricte discipline du point de vue moral, intellectuel, pratique : *Vous le trouverez pour les mœurs aussi peu réglé que vous l'avez vu* (Sévigné). *Il* [Port-Royal] *voulait des esprits réglés, et des cœurs brûlants de zèle* (Sainte-Beuve). || **2.** Qui est soumis à des règles, des principes, des habitudes régulières : *Le bon air, la vie réglée de la campagne lui avaient été favorables* (Marmontel). *Là* [...], *la vie est réglée comme dans un couvent* (Alain). || *Par extens.* Qui est gouverné, dirigé dans le respect de certains principes : *Dans les communautés bien réglées, on ne donne jamais les charges aux filles qui ont de l'esprit* (Montherlant). || **3.** *Vx.* Qui est assujetti à un ordre régulier, soumis à une loi, conforme à une règle : *Les comètes sont des astres réglés dont les retours peuvent être prédits* (Fontenelle). *Les premiers pâtres s'aperçurent que les astres suivent une marche réglée et s'en servirent pour diriger leurs courses à travers les plaines du désert* (Cuvier). || Class. *Troupes réglées,* troupes régulières, permanentes (par opposition aux milices, aux gardes nationales) : *Comme ce n'étaient pas des troupes réglées, il était impossible de les retenir plus longtemps* (La Rochefoucauld). || *Appareil réglé,* construction dont toutes les assises sont de hauteur égale. || *Fièvre réglée,* fièvre intermittente, dont les accès reviennent à intervalles réguliers. || *Affaire en justice réglée,* affaire portée en justice dans les formes voulues. || **4.** Qui a été décidé, fixé dans le détail, qui se déroule selon un ordre prévu : *Les bravos réglés de la claque* (Zola). *Son avenir semblait réglé d'avance, sa carrière tracée* (Heredia).

|| *Coupe réglée,* v. COUPE 2. || **5.** Qui a obtenu une solution définitive : *C'est une affaire, une question réglée.*

III. Qui a été mis au point, soumis à un réglage : *Moteur bien, mal réglé.*

IV. Qui a ses règles, ses menstrues : *L'occulte transformation de la fillette* [...] *en une femme réglée* (Goncourt). || *Femme bien réglée,* dont les règles reviennent à des époques normales et régulières.

• SYN. : **II, 1** *discipliné, méthodique, rangé, sage ;* **2** *régulier, uniforme ;* **4** *arrêté, déterminé, systématique ;* **5** *résolu, terminé.* — CONTR. : **II, 1** *bohème, capricieux, dissolu, fantaisie ;* **2** *anarchique, chaotique, désordonné, libre ;* **4** *imprévu, inattendu, inopiné.* || **III** *déréglé, détraqué.*

règlement [rɛgləmɑ̃] n. m. (de *régler ;* 1538, R. Estienne, écrit *reiglement* [*règlement,* 1611, Cotgrave], au sens II, 1 [*règlement d'administration publique,* 21 mai 1836, *Bulletin des lois ; règlement sanitaire,* 1936, Capitant] ; sens I, 1, début du XVII^e s., Malherbe ; sens I, 2, av. 1648, Voiture [*règlement de juges,* 1688, La Bruyère ; *règlement des qualités d'un jugement,* 1875, Larousse ; *règlement judiciaire,* 1955, d'après Larousse, 1964 ; *règlement d'avaries, règlement d'un ordre* ou *d'une contribution,* 1936, Capitant] ; sens I, 3, 1835, Acad. ; sens I, 4, 1834, Balzac [*loi de règlement,* 1964, Larousse] ; sens I, 5, 1952, G. Duhamel ; sens II, 2, 1538, R. Estienne [aussi « écrit... donnant ces dispositions » ; *règlement... d'atelier, règlement intérieur d'un tribunal,* 1936, Capitant ; pour une assemblée délibérante, 1870, Littré] ; sens II, 3, 1835, Vigny ; sens II, 4, 1694, Acad.).

I. 1. *Vx.* Action de régler, de soumettre à une règle, à une discipline, morale, intellectuelle, pratique : *Les délations secrètes se proposent plus le renversement de la fortune publique que le règlement des mœurs* (Massillon). *Ce n'est point de l'espace que je dois chercher ma dignité, mais c'est du règlement de ma pensée* (Pascal). || **2.** Action de régler, de soumettre à un ordre déterminé, de fixer, d'arrêter ce qui doit être dans un domaine donné, notamment en matière judiciaire : *Amour, petit dieu qui dispose | Du règlement de toutes choses* (Voiture). || *Règlement de juges,* décision par laquelle un tribunal de rang supérieur met fin à un conflit positif ou négatif de juridiction. || *Règlement des qualités d'un jugement,* décision que prend le président ou le plus ancien des juges sur l'opposition formée par la partie perdante aux qualités signifiées par la partie adverse. || *Règlement judiciaire,* procédure qui, en 1955, a été substituée à la liquidation judiciaire, en faveur des commerçants de bonne foi obligés de suspendre leurs paiements. || *Règlement d'avaries,* en droit maritime, ensemble des opérations servant à déterminer la part contributive de chacun après une avarie commune. || *Règlement d'un ordre* ou *d'une contribution,* état de répartition (provisoire, puis définitif) des sommes à distribuer entre les créanciers qui ont produit dans une procédure d'ordre ou de contribution. || **3.** Action de régler une question, un problème, de lui donner une solution définitive : *Le règlement d'un conflit, d'un différend, d'une contestation. Sans doute il* [l'abbé Joire] *sortait de la sacristie, où le règlement de quelque affaire l'avait appelé* (Zola). || **4.** Action de régler un compte, de payer une dette : *Le règlement d'une facture. Le règlement mensuel de l'impôt sur le revenu. Règlement en espèces, par chèque bancaire, par virement postal.* || *Loi de règlement,* ou *loi des comptes,* loi de finances par laquelle le Parlement fixe définitivement les dépenses et les recettes d'un exercice clos. || **5.** Fig. *Règlement de compte(s),* action de régler un conflit, un différend par la violence le plus souvent : *On disait que c'était Klaus Dietrich qui les avait donnés, un règlement de comptes...* (Triolet).

II. 1. Acte législatif de portée générale, émané d'une autorité autre que le Parlement (président de la République, Premier ministre, ministre, préfet, maire ou divers autres agents administratifs), et qui a pour objet soit de légiférer sur des matières non réglées par la loi, soit de compléter un texte législatif et d'en préciser l'application : *Règlement de police. Règlements municipaux. Le gouvernement voudra administrer et l'Administration voudra gouverner. Aussi les lois seront-elles des règlements et les ordonnances deviendront-elles des lois* (Balzac). || *Règlement d'administration publique (R.A.P.),* décret pris par le gouvernement, le Conseil d'État entendu, en vue de développer les dispositions d'une loi. || *Règlement sanitaire,* règlement de police relatif à la protection de la santé publique. || **2.** Ensemble de dispositions auxquelles doivent se conformer, sous peine de sanction, les membres d'une collectivité : *Le règlement d'un établissement hospitalier, d'un camp de vacances, d'un jardin public. Le règlement d'une association sportive. Observer, transgresser, tourner le règlement. Un manquement au règlement. Le surveillant général faisait une tournée d'inspection dans le collège pour voir si tout s'y passait selon le règlement* (Daudet). *Je me penchais à ma fenêtre, peu avant midi, à l'heure où le règlement m'ordonnait d'aller me laver les mains* (H. Bazin). || *Par extens.* Écrit, imprimé donnant ces dispositions : *Afficher le règlement dans les locaux d'un établissement.* || *Règlement intérieur, règlement d'atelier,* écrit par lequel un chef d'entreprise précise les modalités d'application, dans l'entreprise, des dispositions légales ou conventionnelles, et qui règle les problèmes relatifs à l'organisation et à la discipline générale (horaires du travail, hygiène et sécurité du personnel, sanctions, etc.). || *Règlement intérieur d'une assemblée délibérante,* résolution adoptée par une assemblée délibérante, et qui fixe les modalités de son travail intérieur, de ses débats, ainsi que les sanctions éventuelles applicables à ses membres : *Le règlement de l'Assemblée nationale. Rappel au règlement.* || *Règlement intérieur d'un tribunal,* ensemble des règles selon lesquelles un tribunal organise le fonctionnement de ses services. || **3.** Ensemble des prescriptions qui s'appliquent de façon obligatoire à tous les actes militaires, en temps de paix comme en temps de guerre : *Le règlement de discipline générale.* || **4.** *Spécialem.* Disposition réglementaire ou légale particulière : *Des règlements draconiens. La circulation automobile est soumise à un certain nombre de règlements. À chaque règlement nouveau qu'on impose à la France, chaque citoyen français s'inquiète de savoir non point comment le suivre, mais comment l'éluder* (Gide).

• SYN. : **I, 3** *arbitrage, arrangement, conclusion, solution ;* **4** *acquittement, paiement.* || **II, 1** *arrêt, arrêté, décret, ordonnance ;* **2** *réglementation, statuts.*

réglément [reglemɑ̃] adv. (de *réglé ;* fin du XIV^e s., Chr. de Pisan, écrit *regleement* [*reiglément,* milieu du XVI^e s. ; *réglément,* 1631, Guez de Balzac], au sens 2 ; sens 1, début du XV^e s., écrit *reglement* [*reigleement,* 1549, R. Estienne ; *réglément,* av. 1613, M. Régnier]). **1.** *Class.* De façon réglée, conforme à une règle, à une discipline : *On vit réglément dans cette maison* (Acad., 1694). || **2.** *Class.* et *littér.* De façon régulière, périodique, à dates fixes : *Le Parlement s'assemblait réglément tous les matins* (Retz). *Elle boit comme un trou, et s'enivre réglément deux fois le jour* (Sévigné). *Les longues séances d'affaires eurent lieu, dès lors, réglément trois fois par semaine* (Bourges).

réglementaire [rɛgləmɑ̃tɛr] adj. (de *règlement ;* 1768, Brunot, au sens 4 ; sens 1, 1780, Gohin [*pouvoir réglementaire,* 1964, Larousse] ; sens 2-3, 1780, Gohin). **1.** Qui a trait, appartient au règlement : *Dispositions réglementaires.* || *Pouvoir réglementaire,* pouvoir que détiennent certaines autorités gouvernementales ou administratives d'édicter des mesures unilatérales, à portée générale et impersonnelle, et qui s'exerce par voie de décrets et arrêtés : *Pouvoir réglementaire du Premier ministre, des préfets, des maires.* || **2.** Qui est prévu par le règlement, conforme au règlement : *La tenue réglementaire d'un militaire.* || **3.** Qui a force de règlement : *Une décision réglementaire.* || **4.** *Vx.* Qui multiplie à l'excès les règlements : *Turgot, pour le commerce, l'industrie et l'agriculture, ne pouvait*

souffrir le régime réglementaire de Colbert (Marmontel).

◆ n. m. (1771, Trévoux). Dans les séminaires, élève chargé de sonner la cloche qui règle les exercices.

réglementairement [regləmɑ̃tɛrmɑ̃] adv. (de *réglementaire ;* 1845, Bescherelle). En vertu d'un règlement ou conformément à un règlement : *Agir réglementairement. Un horaire réglementairement fixé.*

réglementarisme [regləmɑ̃tarism] n. m. (dér. savant de *réglementaire ;* 3 févr. 1870, *Annales du Sénat et du Corps législatif*). Abus de la réglementation.

réglementariste [regləmɑ̃tarist] adj. et n. (dér. savant de *réglementaire ;* 18 mai 1969, *la Croix*). Qui est favorable à l'institution ou au maintien d'une réglementation dans un domaine donné (souvent péjor.).

réglementateur, trice [regləmɑ̃tatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *réglementer ;* av. 1865, Proudhon [*réglementeur,* même sens — dér. non savant —, 1775, Condorcet]). *Vx.* Qui fait ou demande des règlements ; qui est partisan des règlements.

réglementation [regləmɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *réglementer ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Action de réglementer quelque chose, de l'assujettir à des dispositions légales ou réglementaires : *Un groupement qui s'oppose à toute réglementation des prix. Souhaiter une réglementation sévère du stationnement des automobiles.* || **2.** Ensemble des mesures légales et réglementaires qui régissent une question : *La réglementation relative à la circulation des alcools. Faire une entorse à la réglementation.*

● SYN. : **2** *règlement.*

réglementé, e [regləmɑ̃te] adj. (part. passé de *réglementer ;* 1964, Robert). Soumis à un règlement ou à une réglementation : *Commerce réglementé. Le stationnement est réglementé par un certain nombre de panneaux dans les villes.*

● CONTR. : *libre.*

réglementer [regləmɑ̃te] v. tr. (de *règlement ;* 1768, Gohin [absol., 1845, Bescherelle]). Soumettre à un règlement, organiser par un ensemble de dispositions légales ou réglementaires : *Réglementer une fabrication, la vente de certains produits pharmaceutiques. Je comprends que l'on réglemente, dans l'intérêt même du travailleur, le métier de mécanicien...* (Duhamel). || *Absol.* Édicter des règlements : *Une administration qui se plaît à réglementer.*

régler [regle] v. tr. (de *règle ;* 1288, Bevans, au sens I [littér., milieu du XXe s.] ; sens II, 1, milieu du XIVe s., Machaut [*régler quelqu'un à,* 1674, Mme de Sévigné] ; sens II, 2, milieu du XIVe s., Machaut [« ...modérer », 1636, Monet ; *régler sa conduite... sur,* 1640, Corneille ; *régler à,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens II, 3, 1538, R. Estienne, écrit *reigler* [*régler,* 1636, Monet ; « servir d'exemple... », av. 1742, Massillon] ; sens II, 4, 1629, Corneille [avec un sujet désignant la chose qui règle, av. 1854, Lamennais] ; sens II, 5, 1654, d'après Richelet, 1680 [« mettre en ordre », 1685, Bossuet ; *régler des personnes,* 1679, Bossuet ; *régler de,* 1676, Mme de Sévigné] ; sens II, 6, 1690, Furetière [intransitiv., XXe s. ; *régler quelqu'un,* 1851, Poitevin ; *avoir un compte... à régler avec quelqu'un,* 1964, Robert ; *régler son compte à quelqu'un,* 1935, Acad. (d'abord *régler le compte de quelqu'un,* 1851, Poitevin) — « le tuer... », 1964, Larousse (*régler quelqu'un,* « le tuer », 1811, Esnault)] ; sens III, 1er mars 1771, Voltaire [« assurer une opération dans les conditions d'exécution voulues », 1826, Vigny ; *régler les chronomètres, les compas,* 1904, Larousse ; *régler le ralenti d'un moteur,* 1964, Larousse]). [Conj. **5 b.**]

I. Marquer le papier de lignes droites parallèles, tracées à la règle ou imprimées à l'aide d'une presse : *Régler du papier à musique. Régler un registre, un cahier. Le soir à l'étude, il* (Charles Bovary) [...] *régla soigneusement son papier* (Flaubert) ; et littér. : *Cinq fils fléchissants tendaient une portée et réglaient le ciel...* (Arnoux).

II. 1. *Class.* Gouverner quelqu'un, diriger sa conduite en lui prescrivant des règles : *C'est un esclave fier qui veut régler son maître* (Corneille). || Class. *Régler quelqu'un à* (et l'infinitif), l'astreindre à faire quelque chose par un règlement : *Les dames du palais sont réglées à servir par semaine* (Sévigné). || **2.** *Class.* et *littér.* Soumettre à une règle ou à des règles, contrôler, discipliner ses propres actions, pensées, sentiments : *J'ai de l'ambition, mais je la sais régler* (Corneille). *Heureux qui vit chez soi, | De régler ses désirs faisant tout son emploi !* (La Fontaine). *Il est moins facile de régler le cœur que de le troubler* (Chateaubriand). *Il* [Descartes] *a bon train de maison, une table simple et confortable* [...] *il se pique de médecine et règle soigneusement lui-même son régime alimentaire* (Duhamel). *Régler sa vie, ses mœurs, son imagination.* || *Spécialem.* Soumettre à la mesure, modérer : *Régler sa dépense* ou *ses dépenses.* || Auj. *Régler sa conduite, son action sur,* agir en conformité avec quelqu'un ou avec quelque chose, le prendre pour modèle ou pour référence : *Sur Titus et sur moi réglez votre conduite* (Racine). *Je te recommande, quand nous irons chez elle, de régler tes manières sur les miennes* (Marivaux). *Comment voulez-vous que nous réglions notre politique sur l'opinion décidément trop ardente des gens du Var ?* (Gambetta). *Régler son pas sur celui de quelqu'un. Régler ses dépenses sur ses revenus. Régler son comportement sur ses intérêts.* || Class. *Régler à,* même sens : *Il faut régler mes vœux aux lois de mon devoir* (Racan). *Vous savez mieux que moi qu'aux volontés des dieux, | Seigneur, il faut régler les nôtres* (Molière). || **3.** *Littér.* Diriger en tant que règle ou que principe (avec un sujet désignant une chose abstraite) : *Mais la raison n'est pas ce qui règle l'amour* (Molière). *Les lois règlent les mœurs, et comme les mœurs tiennent à tout, il n'y a rien que les lois ne règlent* (Constant). *La morale bienveillante de d'Alembert réglait sa vie* (Sainte-Beuve). || *Class.* Servir d'exemple, de modèle, à quelque point de vue (avec un sujet désignant une personne) : *Les grands devraient régler les mœurs publiques, ils les corrompent* (Massillon). || **4.** Assujettir à un ordre déterminé, fixer dans ses détails et dans son développement, décider : *Régler le cérémonial d'une réception, le programme d'une visite officielle. Régler la mise en scène d'un spectacle. Régler un ballet. Régler l'emploi de son temps. Dieu règle tous les événements de notre vie* (Bossuet). *Tout était réglé, jusqu'à l'habillement qui convenait à la modestie sans nuire aux grâces* (Chateaubriand). *À midi, tout se trouva prêt, les derniers préparatifs réglés jusque dans le détail* (Gracq). || Rendre régulier, soumettre à un ordre, à un rythme (avec un sujet désignant la chose qui règle) : *Les Carthaginois entendaient de leurs maisons la fanfare des buccines qui réglait les exercices* (Flaubert). || **5.** Résoudre, trancher une question délicate ou compliquée, y apporter une solution définitive : *Régler un différend, un conflit, un procès. Régler un litige par un arrangement amiable. Cela a été expliqué bien des fois, mais la question n'est pas pour cela réglée* (Alain). *Ensuite je reviendrai ici pour régler quelques affaires et faire mes malles. Le 1er mars, au plus tard, je serai définitivement installé à Paris* (Sartre). || *Class.* Mettre en ordre : *Séquestrée du monde, elle s'occupa trois mois entiers à régler sa conscience et ses affaires* (Bossuet). || Class. *Régler des personnes,* les remettre d'accord, aplanir le différend qui les oppose : *Pompée, que les deux frères* [Hyrcan et Aristobule] *appelèrent pour les régler, les assujettit tous deux* (Bossuet). || Class. *Régler de* (et l'infinitif), prendre le parti, la résolution de : *Je ne puis oublier la petite Marie-Blanche ; je crois que vous réglerez de la mettre à Sainte-Marie* (Sévigné). || **6.** *Régler un compte,* l'arrêter après la dernière opération effectuée et acquitter le solde. || *Régler quelque chose* (dette, somme, etc.), payer ce qu'on doit : *Régler sa note d'hôtel. Régler le solde de ses impôts. Avoir de nombreuses factures à régler. Je tiens à régler ce repas, mais par gaucherie, « modestie », ladrerie je laisse un pourboire insuffisant, dont le souvenir suffit à m'empoisonner tout le reste du jour* (Gide) ; et intransitiv. : *Vous réglez par chèque ou en*

espèces ? || *Régler quelqu'un,* lui payer ce qu'on lui doit : *Régler le percepteur. Ne pas pouvoir régler ses créanciers. Lui, si exact autrefois, ne règle ses fournisseurs que de guerre lasse* (Augier). || Fig. et fam. *Avoir un compte* ou *des comptes à régler avec quelqu'un,* avoir une action indélicate, irrégulière à lui reprocher et vouloir se venger. || Fig. et fam. *Régler son compte à quelqu'un,* lui faire payer chèrement ce qu'on a à lui reprocher ; *spécialem.,* le tuer, le liquider : *Tu as pensé qu'il suffisait tout bêtement de payer des tueurs pour me régler mon compte ?* (Aymé).

III. Mettre un mécanisme, un appareil, une machine, un dispositif, etc., en état de fonctionner selon les conditions voulues : *Régler un moteur. Régler le thermostat d'un appareil de chauffage. Régler un tour, une machine-outil. Régler sa montre, une pendule. Faire régler les freins de sa voiture. La machine, quand l'homme n'est plus là pour la rafistoler, la régler, la badigeonner, vieillit à une allure vertigineuse* (Saint-Exupéry). || *Par extens.* Assurer une opération dans les conditions d'exécution voulues : *Régler le débit d'une vanne. Régler le degré de tension d'un câble. Régler le tir d'une pièce d'artillerie.* || *Régler les chronomètres,* dans la marine, s'assurer de la marche des chronomètres par des comparaisons fréquentes avec une pendule exacte. || *Régler les compas,* déterminer leur déviation ou les compenser. || *Régler le ralenti d'un moteur,* amener le moteur à son plus faible régime de fonctionnement en agissant sur les organes du carburateur.

• SYN. : **II, 2** *dominer, dompter, maîtriser, mesurer, modérer, tempérer ;* **3** *conduire, gouverner, guider ;* **4** *aménager, arrêter, établir, organiser ;* **5** *arranger, conclure, trancher ;* **6** *acquitter.* — CONTR. : **III,** *déglinguer* (fam.), *dérégler, détraquer.*

◆ **se régler** v. pr. (XIV[e] s., Du Cange, écrit *se rieugler,* au sens de « se gouverner » [en parlant d'une ville] ; écrit *se régler,* au sens 1, 1640, Corneille [d'abord *se régler par quelqu'un,* v. 1460, G. Chastellain ; *se régler sur quelque chose,* 1644, Corneille — en parlant d'une chose, début du XX[e] s. ; *se régler à* et l'infinitif, 1665, Corneille] ; sens 2, 1662, Molière). **1.** *Se régler sur quelqu'un,* le prendre pour modèle, pour exemple : *Quand sur une personne on prétend se régler, | C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler* (Molière). || *Se régler sur quelque chose,* s'y conformer : *Se régler sur la conduite de quelqu'un ;* en parlant d'une chose, s'accorder à une autre chose : *Quand* [...] *mon pas martial se réglait sur le sien* (Tr. Bernard). || Class. *Se régler à* (et l'infinitif), s'obliger, s'astreindre à : *Je me suis réglé à rendre chacun de ses huitains par un dizain* (Corneille). || **2.** Être décidé : *Tout se règle d'après des ordres coutumiers* (Verhaeren). *On avait l'air de traiter cette affaire en dehors de moi. Tout se déroulait sans mon intervention. Mon sort se réglait sans qu'on prenne mon avis* (Camus).

• SYN. : **1** *se modeler, se mouler, suivre.*

réglet [reglɛ] n. m. (dimin. de *règle ;* 1370, Oresme, au sens de « petite règle à l'usage des écoliers » ; sens 1, 1688, Miege ; sens 2, 1611, Cotgrave, écrit *reiglet* [*réglet,* 1669, Widerhold] ; sens 3, 1548, Rabelais, écrit *reiglet* [*réglet,* 1771, Trévoux] ; sens 4, 1932, Larousse ; sens 5 et 7, 1964, Larousse ; sens 6, 1842, Acad.). **1.** En architecture, petite moulure plate et rectiligne. || **2.** *Vx.* En typographie, filet horizontal : *Réglet simple, double, triple.* || **3.** Ruban servant à marquer les pages d'un livre. (On dit plutôt SIGNET.) || **4.** Ruban d'acier à ressort, gradué en unités de longueur, utilisé pour la mesure des longueurs en mécanique. || **5.** Règle plate, graduée, en bois ou en métal, employée dans les arts graphiques. || **6.** Petite règle servant à vérifier la planitude du parement d'une pièce de bois après le dégauchissage. || **7.** Règle d'acier servant à vérifier la planitude d'une lame de scie.

réglette [reglɛt] n. f. (dimin. de *règle ;* 1415, *le Français moderne* [1971, p. 155], écrit *reglete,* au sens de « aiguille d'un cadran » ; écrit *réglette,* au sens 2, 1680, Richelet ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Règle à quatre faces égales, servant à tracer sur le papier des lignes également espacées. (Syn. CARRELET.) || **2.** Dans l'imprimerie, petite règle plate, en bois ou en métal, utilisée pour former les garnitures. || **3.** *Réglette de direction,* petite règle graduée en millièmes, employée soit dans les opérations topographiques élémentaires (appréciation des angles et des distances), soit pour le réglage sommaire des tirs en direction.

réglette-bloc [reglɛtblɔk] n. f. (de *réglette* et de *bloc ;* 1964, Larousse). Support d'une lampe fluorescente, comportant les douilles, le starter, l'appareillage d'alimentation et le raccord de prise de courant.

• Pl. *des* RÉGLETTES-BLOCS.

régleur, euse [reglœr, -øz] n. (de *régler ;* 1527, Isambert [XII, 278], au sens de « ouvrier qui règle les feuillets d'un livre » ; sens I, 1704, Trévoux ; sens II, 1, 4 mars 1877, *Journ. officiel,* p. 1677 ; sens II, 2, 1932, Larousse ; sens II, 3, 1964, Larousse).

I. *Vx.* Personne qui règle le papier en feuilles à la machine régleuse.

II. 1. Spécialiste capable d'assurer le réglage de certains appareils ou de certains instruments : *Régleur de montres, régleur en horlogerie. Régleur en balances.* || **2.** Ouvrier capable d'effectuer le réglage complet de l'outillage sur les diverses machines de mécanique générale : *Régleur sur presse. Régleur de cartoucherie.* || **3.** Étalonneur professionnel d'appareils de mesure.

◆ **régleur** n. m. (1964, Larousse). Vanne permettant de régler la production du froid dans l'industrie frigorifique. (Syn. DÉTENDEUR.)

◆ **régleuse** n. f. (1852, *Bulletin du bibliophile belge,* IX, 427). Machine à régler le papier en feuilles, travaillant soit au moyen de tire-lignes, soit à l'aide de disques encrés tournants.

réglisse [reglis] n. f. (altér. [peut-être sous l'influence de *règle,* la réglisse étant vendue sous forme de longs bâtons] de l'anc. franç. *ricolice,* réglisse [fin du XII[e] s., *Moniage Guillaume*], lui-même altér. [par métathèse consonantique] de *licorece,* même sens [v. 1138, *Vie de saint Gilles*], *licorice* [XII[e] s., Godefroy], bas lat. *liquiritia,* réglisse, altér. du lat. class. *glycyrrhiza,* même sens, gr. *glukurriza,* même sens, proprem. « racine douce », de *glukus,* doux, et de *rhiza,* racine ; XIII[e] s., *Blancandin,* écrit *requelice* [*regulisse,* v. 1268, É. Boileau ; *réglisse,* 1393, Gay], aux sens 1-2 [*jus de réglisse,* 1256, Ald. de Sienne — écrit *...de ricolisse ; bâton de réglisse,* v. 1560, Paré] ; sens 3, 1904, Larousse [*réglisse de montagne,* 1875, Larousse ; *réglisse sauvage,* 1870, Littré]). **1.** Genre de papilionacées du sud de l'Europe, dont les racines rhizomateuses sont riches en sucre : *Réglisse officinale. C'est par là que nous allions cueillir de la réglisse* (Jammes). || **2.** Racine de cette plante, employée en pharmacie et pour la confection de boissons rafraîchissantes : *Poudre de réglisse.* || *Jus de réglisse,* ou simplem. *réglisse,* suc de réglisse, doué de propriétés adoucissantes. || *Bâton de réglisse,* suc de réglisse en bâton. || **3.** *Réglisse d'Amérique,* arbrisseau de la Guadeloupe, dont les emplois sont identiques à ceux de la réglisse. || *Réglisse de montagne,* trèfle des Alpes, aux racines sucrées. || *Réglisse sauvage,* astragale d'usage analogue à la réglisse, mais moins riche en sucre.

réglo [reglo] adj. invar. (déformation arg. de *règle* ou de *régulier ;* 1917, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1940, Esnault ; sens 3, 1919, Esnault). **1.** *Pop.* Conforme au règlement : *Une tenue réglo.* || **2.** *Pop.* Conforme à la règle, régulier : *C'est réglo ! Un coup réglo.* || **3.** *Pop.* Correct, loyal : *Un type qui n'est pas très réglo.*

régloir [reglwar] n. m. (de *régler ;* XIII[e] s., écrit *rigleoir,* au sens de « instrument qui sert à régler le papier » ; écrit *régloir,* au sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). Syn. de MACHINOIR.

réglure [reglyr] n. f. (de *régler ;* 1549, R. Estienne, écrit *reiglure* [*réglure,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 7 juill. 1643, d'après Littré, 1870 ; sens 3, 1870, Littré). **1.** Opération qui a pour objet de régler le papier. || **2.** Ensemble de traits régulièrement espacés, imprimés en couleur pâle sur le papier à écrire et destinés à en faci-

liter l'emploi : *Réglure horizontale. Réglure horizontale et verticale.* || **3.** *Vx.* Atelier où l'on règle le papier.

régnant, e [reɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *régner* ; v. 1138, Gaimar, comme n. m., au sens de « règne » ; comme adj., au sens 1, av. 1370, J. Le Bel [en parlant d'une famille, d'une dynastie, 1669, Bossuet] ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain). **1.** Qui règne actuellement, exerce le pouvoir royal : *Il est d'usage immémorial chez tous les peuples de frapper sur les monnaies la portraiture du prince régnant* (Karr). *Je suppose* [...] *que le sort t'a donné tout ce qui est le lot du petit bourgeois français, tu as été aimé d'une princesse régnante...* (Giraudoux). || *Par extens.* Dont les membres occupent successivement le trône par voie d'hérédité : *Famille, dynastie régnante.* || **2.** *Fig.* Qui prédomine à un moment donné, qui a la faveur du plus grand nombre : *Les goûts régnants en littérature, en peinture. La première chose à faire était de se soumettre aux idées régnantes* (Flaubert).

• Syn. : **2** *dominant, prédominant.* — Contr. : **1** *consort.*

règne [rɛɲ] n. m. (lat. *regnum,* autorité royale, monarchie, souveraineté, royaume, état d'un roi, de *rex, regis,* roi [v. roi 1] ; fin du xe s., *Vie de saint Léger,* au sens II, 1 ; sens I, 1, v. 1155, Wace [aussi « période... »] ; sens I, 2, 1636, Monet ; sens I, 3, v. 1660, Bossuet ; sens I, 4, 1670, Bossuet [*être en règne,* av. 1453, Monstrelet ; *règne de la loi,* 1936, Capitant] ; sens II, 2, 1762, Acad. ; sens II, 3, 1966, Larousse ; sens II, 4, 1938, d'après A. Lalande, 1951 ; sens III, 1, 1690, Furetière ; sens III, 2, 1652, Guez de Balzac).

I. 1. Gouvernement exercé par un roi, par un souverain : *Un mauvais règne fait quelquefois la calamité de plusieurs siècles* (Fénelon). *En France, il n'y a pas un règne qui ressemble à l'autre sous le rapport politique* (Staël). *Comme soutien du dernier règne, il redoutait les vengeances du peuple sur ses propriétés de la Champagne* (Flaubert). *Le roi Christophe protégeait la religion... Ses ordres et ses décorations étaient son meilleur instrument de règne* (France). || *Par extens.* Période pendant laquelle un souverain exerce effectivement le pouvoir politique ; époque historique à laquelle elle correspond : *Un long règne. Sous le règne de Charlemagne. Le règne du feu roi* [Louis XIV] *a été si long, que la fin en avait fait oublier le commencement* (Montesquieu). *Le règne de Louis XV est l'époque la plus misérable de notre histoire* (Chateaubriand). || **2.** Période pendant laquelle s'exerce un pouvoir politique absolu : *Le règne de Richelieu s'achève avant celui de Louis XIII. Le règne de la Terreur est peut-être, de toutes les époques de la Révolution, celle qui fut la moins dangereuse à la morale* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Domination d'une personne (ou d'un groupe de personnes) qui jouit d'une autorité sans partage dans un domaine donné : *Le règne de la Pompadour. Le règne des dandys au* xixe *s. Tremble, son jour approche* [de Dieu], *et ton règne est passé* [à Aman] (Racine). *La liberté que nous préférons à tout assure le règne de ceux qui ont des appétits et de l'argent, c'est-à-dire la puissance* (Mauriac). || **4.** *Fig.* Influence considérable exercée par une idée, un principe, une théorie, etc., sur la manière de penser ou d'agir d'une époque : *Le règne du positivisme, de l'incroyance. Le règne de l'argent, de la spéculation. J'ai vu finir le règne de la raison et du goût ; je vais mourir en laissant la France barbare* (Voltaire). *Le règne de l'amour est passé ; que celui de l'amitié commence* (Rousseau). *Le règne du mal serait retardé* (Camus). || Vx. *Être en règne,* être en vogue, en crédit : *Le pays où les préjugés sont le plus en règne* (Rousseau). || *Règne de la loi,* régime juridique dans lequel les gouvernants et leurs agents sont tenus de se soumettre aux règles de droit posées par la loi ou le règlement.

II. 1. *Vx.* Royaume : *Paisible oppresseur de la Grèce abattue,* | [le Sultan] *Partage à notre vue* | *La plus belle moitié du règne des Césars* (J.-B. Rousseau). || **2.** Chacun des domaines d'étude des sciences naturelles, correspondant aux trois divisions traditionnelles de la nature sensible : *Règne minéral, végétal, animal. Le règne animal distribué d'après son organisation* (ouvrage de Cuvier). *Il* [un grand repas] *requiert orgueilleusement tous les règnes de la nature* (Duhamel). *La couleur qui les habille* [les douaniers allemands], *et qui les apparente au feuillage, la lenteur et la raideur de leurs mouvements* [...] *font qu'on les rangerait aussi convenablement dans le règne végétal que dans l'espèce humaine* (Pieyre de Mandiargues). || **3.** La plus grande de toutes les subdivisions du monde vivant, fondée sur les caractères les plus généraux de la cellule. || **4.** *Règne* ou *royaume des fins,* idéal que Kant assigne à la raison pratique, et qui est réalisé par l'union systématique des êtres raisonnables agissant moralement, c'est-à-dire se considérant mutuellement comme des fins. || *Règne* ou *royaume de Dieu,* v. royaume.

III. 1. Couronne suspendue au-dessus du maître-autel, dans certaines églises. || **2.** Chacune des trois couronnes qui, depuis le xive s., forment la tiare pontificale, dite « trirègne » *(triregnum) : Je vis mettre le règne sur la tête de Paul V* (Guez de Balzac).

• Syn. : **I, 3** *emprise, pouvoir, prestige ;* **4** *empire, prédominance.*

régner [reɲe] v. intr. (lat. *regnare,* être roi, dominer, de *regnum* [v. l'art. précéd.] ; fin du xe s., *Vie de saint Léger,* au sens I, 1 [*diviser pour régner,* 1864, Littré, art. *diviser ; le roi règne et ne gouverne pas,* 1830, d'après Larousse, 1875] ; sens I, 2, début du xiiie s. ; sens I, 3, v. 980, *Passion du Christ* [*régner dans les cœurs,* v. 1695, Fénelon] ; sens II, 1, v. 1174, E. de Fougères ; sens II, 2, 1669, Bossuet ; sens II, 3, 1533, Rabelais [impers., av. 1696, La Bruyère ; en parlant d'une épidémie, 1731, Voltaire ; *la confiance règne,* ironiq., 1964, Robert] ; sens II, 4, 1611, Cotgrave). [Conj. **5 b.**]

I. Avec un sujet désignant une personne ou une collectivité. **1.** Exercer le pouvoir politique en tant que roi ou que souverain, dans un État : *Moi régner, moi ranger un État sous ma loi...* (Racine). *Veut-il* [le prince] *savoir le grand art de régner ? qu'il approche de lui l'honneur et la vertu, qu'il appelle le mérite personnel* (Montesquieu). *On peut régner sur beaucoup d'États, et n'être pas un puissant prince* (Voltaire). *Henri III régna en Pologne avant de régner en France. Louis XIV a régné soixante-douze ans.* || *Diviser pour régner,* maxime politique selon laquelle il faut créer des oppositions et des rivalités entre ceux que l'on gouverne pour mieux les dominer. || *Le roi règne et ne gouverne pas,* formule attribuée à Thiers, et qui résume la situation réelle du souverain et la portée de son pouvoir dans une monarchie constitutionnelle. || **2.** *Littér.* Exercer un pouvoir ou une hégémonie sans partage, d'ordre politique ou autre, sur les personnes ou sur les choses : *Si je réduis Pompée à chasser Émilie,* | *Peut-il, Sylla régnant, regarder l'Italie ?* (Corneille). *Quand Venise aspirait à régner sur les eaux...* (Ducis). *L'homme ne règne que par droit de conquête, il jouit plutôt qu'il ne possède ; il ne conserve que par des soins toujours renouvelés* (Buffon). *La femme doit régner dans la maison comme un ministre dans l'État* (Rousseau). || **3.** *Fig.* et *littér.* Exercer une domination, une autorité absolue, d'ordre moral, spirituel, sentimental : *Régner sur quelqu'un, sur l'esprit de quelqu'un. Il ne dépend pas de nous d'avoir ou de n'avoir pas des passions, mais il dépend de nous de régner sur elles* (Rousseau). *Les écrivains règnent sur les salons* [au xviiie s.] ;*Paris est sans cesse occupé de leurs personnes, de leurs travaux, de leurs querelles* (Gaxotte). *Dieu règne omnipotent, je le veux bien, dans le monde des esprits, mais nous sommes ici dans le monde des corps* (Yourcenar). || *Régner dans les cœurs,* jouir de l'affection de tous.

II. Avec un sujet désignant une chose. **1.** Avoir la première place, exercer une influence prépondérante ou exclusive dans un domaine (en parlant de choses abstraites) : *Faire régner la justice, l'égalité. Ses paroles précises* [de Louis XIV] *sont l'image de la justesse qui*

règne dans ses pensées (Bossuet). *Durant tout le temps que la philosophie d'Aristote a régné, c'est-à-dire pendant plusieurs siècles* (d'Alembert). *La vanité règne en souveraine dans toutes les classes de la société* (Arago). || **2.** *Class.* et *littér.* Jouir d'une certaine faveur ou d'un certain crédit, être en vogue, à la mode : *« Fin » subsiste sans conséquence pour « finer », qui vient de lui, pendant que « cesse » et « cesser » règnent également* (La Bruyère). *Il faut ajouter ici que le développement de ses vues personnelles* [de Mallarmé], *généralement si précises, a été retardé, troublé, embarrassé par les idées incertaines qui régnaient dans l'atmosphère littéraire* (Valéry). || **3.** Exister, se manifester, se produire durant un temps plus ou moins long : *Une grande animation régnait dans l'assistance. L'anarchie, l'insécurité qui règne dans un pays. Bientôt, ils* [Salavin et Marthe] *ne dirent plus rien ni l'un ni l'autre. Un silence régna, qui devint, en quelques minutes, épais, presque solide...* (Duhamel). *Entre les deux familles d'esprit règne une incompatibilité sans recours. Il n'empêche que si elles s'opposent sur l'interprétation des faits, les faits demeurent...* (Mauriac) ; et impers. : *Quelque heureuse que paraisse la position de Mytilène, il y règne des vents qui en rendent le séjour quelquefois insupportable* (Barthélemy). *Il règne dans l'église du Saint-Sépulcre une obscurité favorable à la piété et au recueillement de l'âme* (Chateaubriand). || *Spécialem.* et *vx.* En parlant d'une épidémie, d'un fléau, sévir : *La peste régnait à Athènes.* || Fam. *La confiance règne !*, se dit ironiq. à une personne qui exige des preuves, des justifications, et n'entend pas se contenter d'une simple parole. || **4.** *Class.* et *littér.* S'étendre en longueur, sur une ligne continue (en parlant d'une partie d'une construction, d'un élément d'architecture, d'une décoration...) : *Ici s'offre un perron, là règne un corridor* (Boileau). *Sa demeure est superbe : un dorique règne dans tous ses dehors* (La Bruyère). *Dans la partie en quelque sorte publique, où le confesseur laissa le général, régnait, le long du mur, un banc de bois...* (Balzac). *Une plus modeste série d'étalages régnait le long de sombres boutiques, entourant les parties les moins luxueuses du bazar* (Nerval).

● SYN. : **I, 2** *dominer, gouverner, régenter, régir ;* **3** *asservir, contrôler, dompter, maîtriser, mater.* || **II, 1** *prédominer, prévaloir, primer, triompher.*

régolite [regɔlit] n. m. (de *trégo-*, élément tiré de *reg*, forme particulière de désert rocheux [mot ar. — 1932, Larousse], et de *-lite*, gr. *lithos*, pierre ; 1975, Larousse). En géologie, manteau de débris résultant de la fragmentation des roches sous-jacentes.

regonflage [rəgɔ̃flaʒ] n. m. (de *regonfler ;* 1967, Robert). Action de regonfler, de remplir à nouveau d'air sous pression : *Le regonflage d'un pneu après une crevaison.*

regonflement [rəgɔ̃fləmɑ̃] n. m. (de *regonfler ;* 1566, Du Pinet, écrit *regonfement* [*regonflement,* 1740, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1851, Poitevin). **1.** Élévation du niveau des eaux courantes arrêtées par un obstacle : *Éclat subit de la masse d'eau, regonflements, rechutes* (Gide). || **2.** Le fait de regonfler, d'enfler de nouveau (en parlant d'une partie du corps) : *Le regonflement d'une articulation.*

regonfler [rəgɔ̃fle] v. tr. (de *re-* et de *gonfler ;* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné, au sens de « faire gonfler [un organe du corps] » ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1935, P. J. Jouve, 70). **1.** Gonfler de nouveau quelque chose en l'emplissant d'air comprimé : *Regonfler un ballon. Faire regonfler les pneus de sa voiture.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Réconforter quelqu'un, lui redonner du courage, de la confiance : *Il est d'un pessimisme noir : il a sérieusement besoin d'être regonflé ;* et par extens. : *J'ai le cœur tout remis en place et regonflé par l'admirable « concerto en ré majeur » de Mozart* (Gide).

● SYN. : **2** *ragaillardir* (fam.), *remonter, revigorer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1555, La Bouthière ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Élever son niveau du fait de la rétention des eaux (en parlant d'un cours d'eau) : *Le ruisseau regonfle.* || **2.** Gonfler, enfler de nouveau : *Sa main a regonflé.*

◆ **se regonfler** v. pr. (1964, Robert [« redevenir gonflé », au pr., 1819, Boiste]). *Fig.* et *fam.* Reprendre des forces, du courage.

regord [rəgɔr] n. m. (origine obscure ; 1964, Larousse). Nom donné à certaines peaux d'agneau ou de chevreau. (Syn. TÊTARD.)

regorgeant, e [rəgɔrʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *regorger ;* 1635, Monet). *Vx.* Qui regorge, qui est plein à l'excès de choses ou de personnes : *La riche vallée ressemble à une grande coupe, toute regorgeante d'arbres fruitiers et de maïs* (Taine). *Cafés regorgeants de monde* (Bertrand).

regorgement [rəgɔrʒəmɑ̃] n. m. (de *regorger ;* 1538, R. Estienne, au sens de « abondance » ; sens classique, 1559, Amyot [pour une humeur, v. 1560, Paré]). *Class.* Le fait de regorger : pour un liquide, le fait de sortir de ses limites, de refluer ; pour le contenant, le fait de laisser échapper son contenu : *Il en est de même d'un corps dont on presse toutes les parties, hors une seulement ; car il s'y fait une enflure par le regorgement des autres* (Pascal). *Le regorgement de bile est dangereux* (Furetière, 1690). || *Auj.* Se dit encore d'une humeur qui se répand hors de sa cavité naturelle par simple effet du trop-plein de cette dernière : *La miction par regorgement est la conséquence des rétentions aiguës ou chroniques d'urine.*

regorger [rəgɔrʒe] v. intr. (de *re-* et de *gorge ;* v. 1360, Froissart, comme v. tr., au sens de « faire refluer [un fleuve, en parlant de la mer] » ; comme v. intr., au sens 2, fin du XIVe s. [« refluer, rejaillir », 1689, Racine] ; sens 1, 1580, Montaigne [au fig., fin du XVIe s.] ; sens 3, XVe s., Littré ; sens 4, 1672, Hauteroche). [Conj. **1 b.**] **1.** *Vx.* Rendre par la gorge, vomir : *Ils* [les enfants] *mangeront jusqu'à regorger* (Rousseau). || Vx. et fig. *Faire regorger quelqu'un,* lui faire rendre gorge, l'obliger à restituer ce qu'il s'est approprié indûment. || **2.** *Class.* Déborder, se répandre hors de ses limites (en parlant d'un liquide) : *Jadis, de toutes parts faisant regorger l'onde, | Sous un déluge d'eaux il abîma le monde* (Corneille). || *Par extens.* et *class.* Refluer, rejaillir : *On verra* [...] *| Un perfide étranger désoler vos provinces, | Et dans ce palais même, en proie à son courroux, | Le sang de vos sujets regorger jusqu'à vous* (Racine). || **3.** *Regorger de,* en parlant de ce qui contient (local, lieu, pays, etc.), être comble, plein à l'excès de choses ou de personnes : *De leurs graines les granges sont pleines, | Leurs celliers regorgent de fruits* (J.-B. Rousseau). *Les boutiques illuminées regorgeaient de visiteurs* (Nerval). *Les fenêtres des maisons voisines regorgeaient de photographes, de reporters et de gens du monde* (France). *L'Espagne et l'Italie regorgent de souvenirs, d'œuvres d'art et de vestiges exemplaires* (Camus). *Quelques moteurs avaient bien été sabotés, conformément aux ordres. Mais la plupart étaient intacts. Les réservoirs regorgeaient d'essence* (Merle). || **4.** *Regorger de,* en parlant d'une personne, avoir, posséder quelque chose (chose matérielle, bien, qualité, etc.) en surabondance : *Il est aussi atroce qu'absurde, de voir les uns regorger du superflu, et les autres manquer du nécessaire* (d'Alembert). *Aviez-vous entendu parler d'un médecin nommé La Mettrie, gourmand célèbre, ennemi des médecins, regorgeant de santé* (Voltaire).

● SYN. : **3** *abonder, foisonner ;* **4** *déborder.* — CONTR. : **3-4** *manquer.*

régosol [regosɔl] n. m. (de *régo-*, élément tiré de *reg* [v. RÉGOLITE], et de *sol ;* 1964, Larousse). Sol peu évolué, où la matière minérale domine presque exclusivement.

regoûter [rəgute] v. tr. ind. [**de**] (de *re-* et de *goûter* 1 ; XVe s., Du Cange, comme v. intr., au sens de « faire un nouveau goûter » ; comme v. tr., au sens actuel, 1549, R. Estienne). Goûter de nouveau : *Une table abondamment servie où on l'obligeait à regoûter de chaque plat* (Mauriac).

regrat [rəgra] n. m. (déverbal de *regratter* 1 ; 1279, *Ordonnance royale*). *Vx.* Vente au détail, et de seconde main, de menues denrées (grains, charbon, et surtout sel), ou vente des restes de table : *Une garniture*

de quinze cents livres, que veut revendre une fermière des regrats (Lesage).

regrattage [rəgrataʒ] n. m. (de *regratter ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** Action de regratter un mur, un édifice. || **2.** Rectification d'un texte faite en grattant : *Si, après quelque observation venimeuse du prince des autographiles, un soupçon effleurait sa confiance, comment aurait-il tenu* [...], *surtout devant l'explication toute naturelle qu'il donnait aux lapsus et regrattages visibles sur certains feuillets* (Daudet).

1. regratter [rəgrate] v. tr. (de *re-* et de *gratter ;* 1538, R. Estienne, au sens de « nettoyer, remettre à neuf [une chose] pour la vendre » ; sens 1, 1675, Widerhold ; sens 2, début du XX^e s. [« repolir, corriger — une œuvre littéraire », av. 1613, M. Régnier]). **1.** Nettoyer, rénover les pierres, les murs d'un édifice en les raclant, notamment au moyen de la ripe : *L'envie de regratter à neuf les vieilles masures ne marque que l'époque de la décadence* (Grimm). || **2.** Effacer, rectifier un texte en grattant : *Il ne voulait pas forcer le Grand Berger à regratter son registre* (A. de Châteaubriant).

2. regratter [rəgrate] v. intr. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XIII^e s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** *Vx.* Faire des profits en revendant diverses marchandises au détail. || **2.** *Fam.* et *vx.* Opérer ou tâcher d'obtenir des réductions de détail sur un compte : *Non, sire ; je devrais même, en m'y prenant bien, rendre quelque chose à la pauvre prisonnière ; mais je ne sais guère regratter* (Chateaubriand).

regratterie [rəgratri] n. f. (de *regrattier ;* v. 1268, É. Boileau [« boutique de regrattier », v. 1534, B. Des Périers]). *Vx.* Commerce du regrattier. || Vx. *Une regratterie,* une boutique de regrattier : *Après une regratterie bouchant à demi l'entrée d'une allée, venait un marchand de vin* (Goncourt).

regrattier, ère [rəgratje, -ɛr] n. (de *regratter* 2 ; v. 1180, *ZRP* [XIX, 232], au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 14 nov. 1750, Voltaire). **1.** *Vx.* Personne qui pratiquait le commerce du regrat, soit la vente de diverses denrées au détail, et surtout du sel, soit la vente des dessertes de table : *C'étaient des restes de bœuf bouilli, achetés chez un rôtisseur tant soit peu regrattier* (Balzac) ; et littér. : *Le sang des Médicis parlait haut avec leur vieille dilection de changeurs, d'argentiers, de regrattiers d'art...* (La Varende). || **2.** *Vx.* Personne qui, par esprit d'économie sordide, opère ou cherche à obtenir des réductions sur les plus petits comptes. || **3.** *Vx.* Écrivain de bas étage, plumitif : *Je me garde bien d'en user comme ces regrattiers insolents de la littérature, ces faiseurs d'observations à tant la feuille qui usurpent le nom de journalistes* (Voltaire). *Homerus, auprès de lui, n'est qu'un petit grimaud, bon à être sifflé au Louvre par les pages ; le Virgile, un regrattier* [...]. *Nos prospectus sont loin encore d'être à cette hauteur...* (Gautier).

regreffer [rəgrɛfe] v. tr. (de *re-* et de *greffer ;* 1680, Richelet). Greffer un arbre pour la seconde fois.

régresser [regrɛse] v. intr. (de *régression,* d'après *progresser ;* 1949, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 3, 1955, Lagache, 90). **1.** Revenir en arrière, marquer un recul : *La crue semble terminée : partout, les eaux régressent.* || **2.** Évoluer dans un sens inverse du progrès ; diminuer en quantité, en nombre, en intensité : *Une région où les cultures régressent au profit de l'élevage. Une affection qui régresse, la tuberculose. Pour la première fois depuis longtemps, le nombre des demandes d'emploi a régressé le mois dernier.* || **3.** Revenir à une forme considérée comme moins évoluée du développement : *Un organe qui ne sert plus régresse anatomiquement. Une civilisation atteinte par la décadence et qui ne cesse de régresser.*

• SYN. : **1** *baisser, refluer ;* **2** *décroître, reculer ;* **3** *s'atrophier, décliner, dégénérer, dépérir.* — CONTR. : **1** *s'avancer, monter ;* **2** *augmenter, gagner, progresser ;* **3** *croître, se développer, s'épanouir.*

régressif, ive [regrɛsif, -iv] adj. (de *régression,* d'après *progressif ;* 1842, Acad., au sens 3 ; sens 1, 1870, Littré [*érosion régressive,* 1964, Larousse ; *assimilation régressive,* 1933, Marouzeau] ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Qui revient en arrière ou sur soi-même : *Série régressive.* || *Érosion régressive,* entaille d'un lit fluviatile qui avance de l'aval vers l'amont : *Le recul d'une cascade est une forme d'érosion régressive.* || *Assimilation régressive,* influence assimilatrice d'un phonème sur le phonème qui le précède. (V. ASSIMILATION, art. spécial.) || **2.** Qui marque ou constitue une régression, un retour à un stade antérieur, moins évolué, du développement : *Évolution régressive des animaux cavernicoles. Formes régressives du comportement en psychologie.* || **3.** En logique, qui remonte des conséquences aux principes : *Raisonnement régressif. Preuve régressive.*

• CONTR. : *progressif.*

régression [regrɛsjɔ̃] n. f. (lat. *regressio,* retour, régression [en rhétorique], de *regressum,* supin de *regredi,* revenir, rétrograder, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *gradi,* marcher, s'avancer ; XIV^e s., Godefroy, au sens 1 [en géologie, 1923, Larousse] ; sens 2, 1922, A. France ; sens 3, 1878, Larousse ; sens 4, 1952, Porot, art. *exhibition* [en psychanalyse, 1968, Larousse] ; sens 5, 1947, A. Lalande ; sens 6, 1765, *Encyclopédie ;* sens 7, 1964, Larousse ; sens 8, milieu du XX^e s.). **1.** Marche en arrière, recul. || *Spécialem.* En géologie, abandon, par un milieu générateur de dépôts, des territoires qu'il occupait, marqué par une reprise de l'érosion : *Régression marine.* || **2.** Évolution d'un phénomène, physique ou social, qui se fait en sens inverse du progrès, c'est-à-dire de la direction dans laquelle il s'était développé jusqu'alors ; diminution, affaiblissement : *Régression des symptômes d'une maladie. Régression d'une épidémie. La régression de la natalité. La production automobile est en régression. On n'a noté, cette année, aucune régression du nombre des accidents de la route. La régression du sentiment religieux.* || **3.** En biologie, retour d'un tissu, d'un organe, d'une fonction, d'un individu à un type moins évolué ou moins différencié. || **4.** En psychologie, retour d'un sujet à des modes de comportement ou de conduite caractéristiques d'un stade antérieur du développement. || *Spécialem.* En psychanalyse, réapparition de formes infantiles de l'affectivité, qui constitue un mécanisme de défense face à un conflit. || **5.** En logique, démarche de la pensée qui va des conséquences aux principes, des effets aux causes, du complexe au simple. || **6.** Figure de style qui consiste à reprendre, à la fin d'un développement, des syntagmes énoncés au début, soit pour les citer dans un ordre inverse, soit pour les expliquer. || **7.** Détermination de la grandeur approximative d'un phénomène par la grandeur certaine d'un autre phénomène. || **8.** Stade, moment d'une évolution qui, par rapport à une échelle de valeurs donnée, est considéré comme l'inverse d'un progrès, d'une tendance vers le mieux : *Une forme de peinture, un régime politique qui est une régression.*

• SYN. : **2** *abaissement, baisse, déclin, décroissance, récession, recul ;* **8** *abâtardissement, décadence, dégénérescence.* — CONTR. : **2** *expansion, extension, marche, progrès, progression ;* **8** *ascension, épanouissement, essor, renaissance.*

régressivement [regrɛsivmɑ̃] adv. (de *régressif ;* 1870, Littré). De façon régressive.

regret [rəgrɛ] n. m. (déverbal de *regretter ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, dans la loc. *faire regret de,* manifester sa douleur à propos de ; sens 1, 1530, Pals-grave, 231 [*regrets éternels,* 1869, Flaubert ; *avoir regret à quelqu'un* ou *à quelque chose,* 1373, Gace de la Buigne] ; sens 2, 1530, Palsgrave, 262 ; sens 3, av. 1549, Marguerite de Navarre [*avoir regret que,* 1664, Racine ; *avoir le regret de...,* juill. 1834, Sainte-Beuve ; *à mon... (grand) regret, exprimer ses regrets,* XX^e s.]). **1.** Sentiment plus ou moins pénible causé par la perte ou l'absence de quelqu'un ou de quelque chose : *Avoir le regret de sa jeunesse, de ses amis perdus. Il n'a laissé que des regrets. Par le regret que vous témoignez de la perte d'Ulysse, vous m'apprenez vous-même à sentir le malheur de ne pouvoir retrouver mon père* (Fénelon). *Je ne viens pas traîner dans vos riants asiles*

| *Les regrets du passé, les songes du futur* (Lamartine). « *Vous appartenez au passé. Il appartient à l'avenir.* [...] *Ne lui donnez pas l'habitude du regret. Le regret empêche de vivre. — Nous regrettons la Russie, mais nous vivons...* » *(Troyat).* || *Regrets éternels,* formule que l'on inscrit sur les monuments funéraires. || Class. et littér. *Avoir regret à quelqu'un* ou *à quelque chose,* éprouver de la peine ou du déplaisir à être privé d'une personne ou d'une chose : *J'ai regret, disait-il, à mon premier seigneur* (La Fontaine). *J'ai regret à tous mes jours qui s'en vont, et qui m'entraînent sans que j'aie le temps d'être avec vous* (Sévigné). *Quoique tu n'achètes et ne lises ce livre que pour ton plaisir, si néanmoins tu n'y trouvais autre chose, tu devrais avoir regret à ton temps et à ton argent* (Furetière, 1666). *Elle avait regret au monde, elle portait envie aux situations entourées d'hommages* (Sainte-Beuve). || **2.** Mécontentement de soi ou sentiment de culpabilité dû au fait que l'on estime avoir agi de façon inadéquate ou répréhensible : *Le regret d'avoir perdu son temps, gâché sa soirée. Le regret de s'être laissé aller à la colère, d'avoir causé un chagrin inutile. Une injustice qui laisse un cuisant regret. L'accusé a manifesté un regret sincère de son acte. Un regret immense de ses péchés ne permet pas à Madame de regretter autre chose* (Bossuet). *Pourquoi tant de pleurs, chère et douce amie ? pourquoi ces regrets plus grands que ta faute, et ce mépris de toi-même que tu n'as pas mérité ?* (Rousseau). *Elle s'est dévouée, elle a travaillé, elle nourrit Pauline depuis dix ans, sans un regret, sans un reproche* (Mallet-Joris). || **3.** Déplaisir, contrariété que l'on éprouve quand les faits, les circonstances s'opposent à la réalisation de ce qu'on souhaitait ou désirait (pour soi-même ou pour un autre) : *Il a montré un vif regret de ce contretemps. Votre échec me cause un réel regret. C'est avec regret que nous voyons votre séjour s'achever. J'ai tous les regrets du monde d'être obligé d'en user ainsi* (Molière). *Tout le regret de l'avare est de ne pouvoir emporter son or dans le tombeau* (Gautier). || Class. *Avoir regret que,* regretter, déplorer que : *J'ai regret qu'ils aient brûlé tout ce qu'ils m'écrivaient* (Sévigné). *J'ai regret que vous n'ayez pas entendu ce sermon* (Acad., 1694). || *Avoir le regret de, être au regret de,* formules de politesse employées pour exprimer qu'on éprouve du déplaisir d'avoir à annoncer une nouvelle fâcheuse, un refus (notamment dans les lettres) : *J'ai le regret de vous dire que je ne sais pas ce qu'il advint du corps de notre ami Michel Vigaud* (Triolet). *Nous sommes au regret de vous faire savoir que votre demande n'a pu être acceptée.* || *À mon (notre) regret, à mon (notre) grand regret,* autre formule exprimant le déplaisir qu'on a à faire telle chose : *Le jour où le marchand lui fit savoir qu'à son regret, devant la diminution sensible des ventes, il était obligé de réduire sa mensualité, Jonas l'approuva* (Camus). *À notre grand regret, il ne nous est pas possible de...* || *Exprimer ses regrets,* s'excuser d'un fait fâcheux dont on s'estime responsable.

● SYN. : **1** *nostalgie ;* **2** *remords, repentance* (littér.), *repentir ;* **3** *peine.*

◆ **À regret** loc. adv. (v. 1460, G. Chastellain [aussi « à contrecœur... » — en parlant des choses, 1677, Racine]). En éprouvant du regret, du déplaisir : *Toute la compagnie se convenait et voyait à regret le moment de se quitter* (Rousseau). *Je laissai donc aller à regret cette jolie demoiselle* (France). || *Spécialem.* À contrecœur, avec répugnance : *Céder à regret. Faire l'aumône, le bien à regret ;* et *littér.*, en parlant des choses : *La terre, à regret cultivée, semble être fertile à regret* (Marmontel). || Arg. et vx. *L'abbaye de Monte-à-Regret,* v. ABBAYE.

◆ **regrets** n. m. pl. (v. 1170, *Floire et Blancheflor*). *Vx.* Plaintes, lamentations : *Nous entrons dans une salle, où nous voyons une vieille femme mourante, assistée d'une servante qui faisait des regrets* (Molière).

regrettable [rəgrɛtabl] adj. (de *regretter ;* av. 1472, Leseur [II, 272], au sens de « qui exprime le regret » ; sens 1, 1694, Acad. [pour des personnes, 1515, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche,* II, 40] ; sens 2, 1870, Littré [*une personne regrettable,* 1875, Larousse ; impers., 1922, R. Martin du Gard]). **1.** Qui mérite d'être regretté, que l'on regrette : *Âge regrettable, vrai paradis sur terre, qui ne connaît ni haine, ni mépris, ni bassesse* (Michelet). *Je ne perds pas un seul trait regrettable de cette silhouette exquise* (Fromentin). || Peut se dire également des personnes : *Je me rappelais avec attendrissement tout ce qui me la rendait regrettable* (Rousseau). || **2.** Qui est propre à causer du regret, que l'on doit déplorer : *Un incident, une parole, une décision regrettable. Les personnes qui lui voulaient le plus de bien citaient cette bizarrerie comme un des traits les plus regrettables de son caractère* (Gobineau). *Citoyens, quelques-uns d'entre vous ne voudraient-ils pas se rendre à la barricade du Vieux-Colombier ? Il manque du monde là-bas, et c'est très regrettable* (Adamov). || Fam. *Une personne regrettable,* une personne dont on doit regretter ce qu'elle est. || Impers. *Il est regrettable que* (avec le subjonctif), il est fâcheux que : *Il est regrettable que les secours soient intervenus avec un tel retard.*

● SYN. : **2** *déplorable, détestable, fâcheux, malencontreux, malheureux.*

regrettablement [rəgrɛtabləmɑ̃] adv. (de *regrettable ;* 1834, Boiste). De façon regrettable : *Il est regrettablement insouciant.*

regretté, e [rəgrɛte] adj. (part. passé de *regretter ;* 1683, Bossuet). Se dit d'une personne disparue : *Notre regretté collègue. Le regretté Un tel nous aurait approuvés.*

regretter [rəgrɛte] v. tr. (de *re-* et peut-être d'un mot [non attesté] issu de l'anc. scand. *grāta,* pleurer ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *regreter,* au sens de « se livrer à des lamentations au sujet d'[un mort, par ex.] » ; écrit *regretter,* au sens 1, v. 1460, Villon ; sens 2, 1668, La Fontaine [aussi « donner quelque chose à regret... » ; *vous le regretterez,* 1964, Robert ; *vous ne le regretterez pas,* 1932, G. Duhamel ; *regretter son argent...,* 1801, L. B. Picard] ; sens 3, v. 1460, Villon [« éprouver du déplaisir à l'idée qu'une chose n'existe pas... », 1690, Furetière ; *regretter que* et le subjonctif, 1838, Musset ; *regretter de ce que,* 1651, Scarron] ; sens 4, 1891, Huysmans [*je regrette,* 1964, Robert]). **1.** *Regretter quelqu'un* ou *quelque chose,* ressentir de façon plus ou moins pénible ou désagréable la perte ou l'absence de quelqu'un ou de quelque chose : *Sa mort a frappé tous ses amis, il a été unanimement regretté. Vous étiez très estimé, votre départ sera regretté. Être de ceux qu'on regrette. Une époque décevante qui fait regretter le passé. Enfin je vous ai regrettée, et je vous regrette encore tous les jours ; je ne m'accoutume point à ne plus voir ni rencontrer ma chère fille, après une si aimable et si longue habitude* (Sévigné). *Les vrais philosophes doivent regretter M^me^ de Pompadour ; elle pensait comme il faut ; nul ne le sait mieux que moi* (Voltaire). *Toujours regretter ce qu'il a perdu, toujours s'égarer dans les souvenirs, toujours marcher vers la tombe en pleurant et s'isolant : c'est l'homme* (Chateaubriand). *Regrettant les douceurs de la maison, il trouvait rude la vie de collège* (Flaubert). *Ces vingt mille hommes* [...] *franchissent en ce moment les Alpes pour fondre sur nos malheureuses provinces... Nous regretterons peut-être bientôt le capitaine Julian Vargaz* (Yourcenar). || **2.** *Regretter quelque chose, regretter de* (et l'infinitif), être mécontent de soi ou se sentir coupable parce qu'on a agi (ou qu'on s'est abstenu d'agir) d'une certaine façon dans le passé : *Regretter son emportement, sa légèreté, ses imprudences. Regretter amèrement ses fautes, ses dérèglements. Il regrette aujourd'hui d'avoir été si indulgent avec son fils. Et de tout ce que j'ai fait je ne regrette rien* (France). *Je n'en ai plus pour longtemps. Vous verrez, quand je serai morte. Vous regretterez de m'avoir mise dans la tombe. Mais il sera trop tard* (Arland). || *Vous le regretterez,* se dit à une personne pour l'inciter à ne pas accomplir une action (souvent avec l'idée d'une menace voilée). || *Vous ne le regretterez pas,* se dit pour encourager quelqu'un à faire quelque chose. || Class. *Regretter quelque chose,* le donner à regret, à contrecœur : *Le renard seul regretta son suffrage,* | *Sans toutefois montrer son sentiment* (La Fontaine). || *Regretter son argent, sa peine,* être mécontent de l'emploi qu'on en a fait. || **3.** *Regretter quelque chose, regretter de* (et l'infinitif), être indisposé,

contrarié par un fait, une situation qui s'oppose à ce qu'on désire réaliser ou voir se réaliser : *Il faut regretter une décision aussi hâtive. Regretter la limitation d'un droit, la suppression d'une liberté. Il regrette d'être en trop mauvaise santé pour pouvoir se déplacer actuellement ; spécialem.*, éprouver du déplaisir à l'idée qu'une chose n'existe pas ou ne s'est pas produite dans le passé : *En jouissant de ce que nous avons, je regrette un peu ce que nous n'avons pas* (Voltaire). *Les quatre-vingt-dix ans de Jean Schlumberger. Que je regrette de n'avoir pas été de ce groupe d'amis qui l'ont entouré ce jour-là !* (Mauriac). *La vie lui parut si terne qu'il regretta de n'être pas mort dans le bombardement* (Aymé). || *Regretter que* (et le subjonctif), estimer que telle chose est fâcheuse, déplorable : *Je regrette qu'une solution n'ait pu être trouvée.* || Class. *Regretter de ce que,* éprouver du regret de ce que : *L'agréable Inézilla acheva de lire sa nouvelle et fit regretter à tous les auditeurs de ce qu'elle n'était pas plus longue* (Scarron). || **4.** Exprimer à quelqu'un le regret, le déplaisir que l'on a d'agir ou d'avoir agi d'une certaine façon, ou s'excuser de l'action d'un autre dont on s'estime responsable : *Je regrette de vous déranger à pareille heure. Je regrette de m'être montré si sévère à votre sujet. Je regrette l'insolence dont mon fils s'est rendu coupable à votre égard.* || *Je regrette,* s'emploie pour opposer un démenti courtois : « *Vous faites erreur. — Non, je regrette, c'est moi qui ai raison.* »

● SYN. : **1** *pleurer sur ;* **2** *se mordre les doigts de* (fam.), *se repentir de ;* **3** *déplorer.*

regretteur, euse [rəgrɛtœr, -øz] adj. et n. (de *regretter ;* 15 févr. 1866, *le Figaro*). Se dit d'une personne qui regrette (rare) : *Les désirs des vieillards moroses et regretteurs du temps passé* (Gautier).

regrèvement [rəgrɛvmɑ̃] n. m. (de *re-* et de *[de]grèvement ;* 1964, Robert). Augmentation d'impôt.

● CONTR. : *dégrèvement.*

regrignes [rəgriɲ] n. m. pl. (mot franco-provenç. de même sens, déverbal de *regrigner,* se rider [cf. l'anc. franç. *soi regrignier,* « s'irriter, maugréer », v. 1175, Chr. de Troyes], de *re-* et de *grigner* [v. ce mot] ; 1829, Boiste). Partie du tissu conjonctif des animaux dont on retire le saindoux par chauffage.

regros [rəgro] n. m. (de *re-* et de *gros ;* 1808, Boiste). Grosse écorce de chêne, dont on fait le tan.

regrossir [rəgrosir] v. intr. (de *re-* et de *grossir ;* 1831, Acad.). Reprendre du poids : *Il n'observe plus son régime, il a regrossi.*

◆ v. tr. (1813, Gattel). Élargir les tailles et les hachures de la gravure.

regroupement [rəgrupmɑ̃] n. m. (de *regrouper ;* 1932, G. Duhamel). Action de regrouper des éléments épars (êtres animés ou inanimés), ou action de se regrouper : *Le regroupement de troupes dispersées, d'une armée. Le regroupement de diverses tendances politiques dans un parti. La compagnie de Wagram avait attendu le regroupement des gardes du corps* (Aragon).

● SYN. : *ralliement, rassemblement, réunion.*

regrouper [rəgrupe] v. tr. (de *re-* et de *grouper ;* 1932, Céline, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Grouper de nouveau, remettre ensemble des êtres ou des choses provisoirement dispersés : *Regrouper les débris d'une armée, les bêtes d'un troupeau.* || **2.** Mettre ensemble, pour former un groupe, un tout, des éléments qui n'étaient pas unis auparavant : *Regrouper des peintures d'une même école. La reine mère [...] regroupait autour d'elle tout un parti puissant* (Bertrand) ; et par extens. : *Un mouvement qui regroupe divers partis politiques.*

● SYN. : **1** *rassembler ;* **2** *rallier, réunir.*

◆ **se regrouper** v. pr. (1926, Esnault, au sens de « reprendre une allure harmonieuse » [en parlant d'un cycliste] ; sens actuel, av. 1945, P. Valéry). S'unir, se rassembler pour former un groupe : *Se regrouper derrière un chef.*

règue [rɛg] n. f. (anc. provenç. *rega,* sillon, gaulois **rica,* même sens ; 1875, Larousse). Raie ou sillon, dans le midi de la France.

régulage [regylaʒ] n. m. (de *réguler ;* 1932, Larousse). Dépôt de régule en couche mince sur un support métallique, pour constituer la surface frottante d'un coussinet.

régularisation [regylarizasjɔ̃] n. f. (de *régulariser ;* 1819, Boiste, au sens I ; sens II, 1-2, 1964, Larousse [aussi *régularisation d'une côte*]).

I. Action de régulariser, de rendre conforme aux lois et règlements, ou simplement à la bonne règle ; résultat de cette action : *La régularisation d'un compte, de la situation d'un assuré social, d'un acte juridique.*

II. 1. Action de régulariser un cours d'eau, de lui donner un lit unique et bien délimité, avec une profondeur constante, pour améliorer la navigation et lutter contre les crues. || **2.** Diminution des irrégularités d'une forme de relief : *La réalisation du profil d'équilibre constitue une régularisation.* || *Régularisation d'une côte,* action des eaux marines qui tend à réduire les saillants d'un littoral et à diminuer la profondeur des baies.

régulariser [regylarize] v. tr. (dér. savant du lat. impér. *regularis,* qui sert de règle [v. RÉGULIER] ; 1794, Brunot, au sens I [*régulariser sa situation,* 1904, Larousse — d'abord *régulariser sa position,* 1870, Littré] ; sens II, 1794, *Journ. des Mines,* I, 60).

I. Rendre conforme aux dispositions légales ou réglementaires : *Régulariser sa situation militaire. Faire régulariser un permis de séjour.* || Fam. *Régulariser sa situation,* se marier légalement avec une personne après avoir vécu maritalement.

II. Rendre régulier, assujettir à un ordre, à un rythme déterminé : *Régulariser un service de livraison. Régulariser le cours d'un fleuve. Régulariser les rapports de deux associations.*

régularité [regylarite] n. f. (dér. savant du lat. impér. *regularis,* qui sert de règle [v. RÉGULIER] ; v. 1370, Oresme, au sens II, 2 ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1835, Acad. ; sens I, 3, fin du XVIe s. [aussi absol.] ; sens I, 4, 1688, Miege [« état religieux », 1671, Pomey] ; sens I, 5, 1666, La Fontaine ; sens I, 6, 1669, Molière ; sens II, 1, 1680, Richelet [*régulaireté,* forme moins savante, v. 1370, Oresme ; « emploi... presque exclusif de la ligne droite », 1875, Larousse] ; sens II, 3, 1964, Robert ; sens II, 4, av. 1699, Racine).

I. 1. Caractère de ce qui est conforme aux lois naturelles : *La régularité du mouvement des astres. Il y a encore des peuples qui vivent dans un miracle perpétuel et qui ne s'en étonnent pas. C'est nous, au contraire, qui devrions nous étonner de la régularité de la nature* (H. Poincaré). || **2.** Caractère de ce qui est conforme à la loi, aux règlements : *La régularité d'une élection, d'une procédure. Voilà le reçu de votre dépôt, pour la régularité* (Arnoux). || **3.** Conformité avec les règles morales (vieilli) : *La régularité des mœurs, de la conduite.* || *Absol.* et *class.* Exacte observation, par une personne, des devoirs moraux, religieux, professionnels : *L'exemple de son inflexible régularité fut l'inévitable censure de tous les mauvais desseins* (Bossuet). *Il est des âmes paresseuses et indolentes [...] qui conservent, au milieu des plaisirs du monde, un fond de retenue et de régularité qui annonce encore la vertu* (Massillon). || **4.** *Vx.* Exacte observation de la règle dans un ordre religieux : *Rétablir la régularité dans un monastère.* || **5.** *Class.* Conformité aux règles édictées en matière littéraire : *La régularité de Ménandre et de Térence* (Racine). *Cette tragédie n'est pas dans toute la régularité où elle devrait être* (Acad., 1694). || **6.** *Class.* Règle d'un art, d'une discipline : *Je traiterai Monsieur méthodiquement, et dans toutes les régularités de notre art* (Molière). *M. Dupin, qui fait tant l'habile, est si peu instruit des régularités du langage théologique...* (Bossuet).

II. 1. Caractère de ce qui est régulier, présente de justes proportions, une disposition symétrique, harmonieuse : *Une façade d'église dépourvue de régularité. L'air spirituel est dans les hommes ce que la régularité des traits est dans les femmes* (La Bruyère). || *Vx.* Emploi exclusif ou presque exclusif de la ligne droite : *Turin est une ville minutieusement bâtie et d'une*

régularité sans exemple (Janin). || **2.** Caractère d'un mouvement, d'un processus soumis à un rythme régulier, uniforme : *La régularité du pas d'un marcheur, du vol des oiseaux migrateurs. Le bruit saccadé des talons ferrés sur l'asphalte, qui se rapproche avec régularité le long de la rue rectiligne, sonnant de plus en plus clair dans le calme de la nuit pétrifiée par le gel, le bruit des talons ne peut arriver jusqu'ici* (Robbe-Grillet). || **3.** Caractère d'une action qui est accomplie de façon continue et sans à-coups : *La régularité de l'effort* ; et par extens. : *Montrer de la régularité dans son travail, ses occupations.* || **4.** Caractère de ce qui se produit à des intervalles réguliers, constants : *La régularité des repas. Avoir des habitudes d'une grande régularité.*

● SYN. : **I, 2** *légalité ;* **3** *droiture, moralité.* || **II, 1** *harmonie, homogénéité, symétrie ;* **2** *cadence, rythme, uniformité ;* **3** *constance, continuité ; assiduité, exactitude ;* **4** *ponctualité.* — CONTR. : **I, 1** *anomalie ;* **2** *irrégularité ;* **3** *dépravation, immoralité, licence.* || **II, 1** *asymétrie, bizarrerie, dissymétrie ;* **3** *discontinuité, intermittence, variabilité.*

régulateur, trice [regylatœr, -tris] adj. (dér. savant du bas lat. *regulare,* diriger, régler [au fig.], dér. du lat. class. *regula,* règle [v. RÈGLE] ; 1796, Laplace, au sens 1 ; sens 2-3, 1964, Larousse [aussi *vanne régulatrice*] ; sens 4, 1904, Larousse ; sens 5, 1964, Larousse [aussi en matière d'urbanisme] ; sens 6, 1964, Larousse). **1.** Qui règle, qui amène une régularité, un ordre, une constance dans un développement ou dans un processus : *Pouvoir, élément régulateur. Force, action régulatrice. Pour nous élever au principe régulateur de ces mouvements* [ceux des corps célestes] (Laplace). || **2.** Se dit des mécanismes et des processus physiologiques destinés à maintenir le fonctionnement d'un système organique entre certaines limites, ou à permettre la stabilité des constantes biologiques. || **3.** Se dit d'un appareil qui assure un contrôle, une commande réglée, une régulation : *Dispositif, système régulateur.* || *Vanne régulatrice* (ou *vanne de contrôle, vanne automatique*), vanne actionnée automatiquement par un servomoteur électrique ou pneumatique commandé par un régulateur. || **4.** *Lac régulateur,* lac situé sur le parcours d'un cours d'eau et qui, pouvant retenir une grande quantité d'eau, atténue l'effet de ses crues et régularise son débit. || **5.** *Tracé régulateur,* tracé géométrique employé par certains architectes pour la mise en proportion des plans et des façades ; en matière d'urbanisme, plan schématique déterminant à l'avance l'affectation des zones et l'évolution d'une ville. || **6.** Se dit des organismes qui, en temps de guerre, sont chargés de mettre en œuvre l'ensemble des moyens de transport nécessaires aux opérations militaires : *Commission régulatrice.* || *Gare régulatrice,* v. GARE 1.

◆ n. (1788, J.-J. Barthélemy [comme adj., début du XVI^e^ s.]). *Littér.* Personne qui règle quelque chose, en assure la direction : *Ce souverain régulateur* [Dieu] *voulut que les fêtes de son culte fussent assujetties aux époques de ses propres ouvrages* (Chateaubriand).

◆ **régulateur** n. m. (sens 1, 2 août 1770, d'Alembert ; sens 2, av. 1936, Alain ; sens 3, 1728, d'après Robert, 1964 [sur un véhicule automobile et *régulateur à limites,* 1964, Larousse ; ...*régulateur de Watt,* 1888, Larousse — *régulateur à force centrifuge,* même sens, 1870, Littré] ; sens 4, 7-8, 1964, Larousse ; sens 5-6, 1870, Littré ; sens 9, 1975, Larousse). **1.** *Littér.* Ce qui règle, dirige, ce qui impose une régularité, un ordre : *L'usage est maître absolu et seul régulateur légitime du langage ; mais on peut, quand on est tribunal autorisé, donner une légère impulsion à l'usage* (Sainte-Beuve). *Mon traitement consiste à ne plus me tourner la cervelle à l'envers, et à mettre un régulateur à ma sensibilité* (Loti). *L'estomac, qui est le régulateur principal de la joie et de la tristesse* (Alain). || **2.** Organe ou fonction qui assure ou contribue à assurer une régulation organique : *Les régulateurs de la pression sanguine.* || **3.** Appareil ou système capable de maintenir pratiquement constant, ou de faire varier suivant une loi déterminée, un élément du fonctionnement d'une machine ou d'une installation : *Régulateur électrique. Régulateurs de tension, d'intensité. Régulateurs de vitesse, de pression, de température.* || *Spécialem.* Dispositif réglant, sur un véhicule automobile, la tension et l'intensité du courant fourni par la dynamo en fonction des besoins de la batterie. || *Régulateur à boules,* ou *régulateur de Watt,* appareil de régulation fonctionnant par action de la force centrifuge sur deux boules métalliques qui, en s'écartant, manœuvrent une commande. || *Régulateur à limites,* régulateur destiné à maintenir une quantité physique à l'intérieur de certaines limites maximale et minimale. || **4.** Ouvrage établi sur les canaux et qui a pour objet de maintenir au droit des prises un niveau sensiblement constant, quel que soit le débit dérivé. || **5.** Organe d'une charrue qui permet de régler la position des socs par rapport au sol et par rapport à la direction de traction. || **6.** Horloge de parquet de précision. || **7.** Employé de chemin de fer auquel est confiée la charge d'assurer le fonctionnement normal d'un réseau ou d'une fraction de réseau. || **8.** *Régulateur général,* officier général ou supérieur auquel incombe la charge de régler, en temps de guerre, les problèmes de transports de surface (voies ferrées, voies navigables, routes) d'une zone déterminée. || **9.** Syn. de RÉPARTITEUR (dans l'industrie pétrolière).

régulation [regylasjɔ̃] n. f. (de l'anc. v. *réguler,* décider quelque chose, déterminer [1368, La Curne], bas lat. *regulare,* diriger, régler [v. l'art. précéd.] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « domination » ; sens 1 [du bas lat. *regulatum,* supin de *regulare,* de même que les sens suiv.], 1836, Acad. [*régulation du compas, courbe de régulation,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1904, Larousse [aussi « fonction relative au maintien d'une constante particulière » ; « ...processus qui participe au maintien des constantes de l'organisme », 1964, Larousse ; *régulation compensatrice,* 1932, Larousse] ; sens 3, 1964, Larousse [aussi « adaptation permanente de la puissance fournie par une machine... » et *régulation automatique des installations de chauffage*] ; sens 4 et 6, 1964, Larousse ; sens 5, 1964, Robert ; sens 7, av. 1945, P. Valéry). **1.** Action de régler un appareil, d'en corriger le fonctionnement ou les données : *Régulation d'un chronomètre.* || *Régulation du compas,* opération ayant pour objet de calculer, en visant le Soleil ou certains points parfaitement déterminés, la déviation du compas, sur un navire, aux différents caps. || *Courbe de régulation,* courbe obtenue en portant sur une feuille quadrillée les déviations du compas aux différents caps. || **2.** Ensemble de fonctions qui permettent aux êtres vivants de conserver des caractéristiques invariables, tant morphologiques que physiques ou chimiques, alors même que le milieu et l'alimentation tendent à les modifier constamment. || *Spécialem.* Fonction relative au maintien d'une constante particulière : *Régulation thermique* (v. THERMORÉGULATION). *Régulation de la glycémie.* || Mécanisme ou processus qui participe au maintien des constantes de l'organisme : *Régulations nerveuses. Régulations hormonales.* || *Régulation compensatrice,* accroissement de volume et de fonctionnement d'un organe après ablation ou destruction d'un organe identique. || **3.** Réglage commandé ou maintenu par un dispositif associé à un contrôle automatique. || *Spécialem.* Adaptation permanente de la puissance fournie par une machine à celle qui est demandée par l'utilisation : *Régulation de la vitesse d'un moteur électrique.* || *Régulation automatique des installations de chauffage,* réglage de la marche des installations de chauffage au moyen de dispositifs automatiques. || **4.** En cybernétique, mode de fonctionnement qui, en comparant les valeurs simultanées d'une grandeur réglée et d'une grandeur de référence, oblige la grandeur réglée à être égale à la grandeur de consigne. || **5.** Action d'assurer le fonctionnement normal d'un réseau ou d'une fraction de réseau de chemin de fer. || **6.** *Régulation des naissances,* ensemble des moyens dont un couple dispose pour ne pas procréer au hasard et fixer lui-même le moment où il aura les enfants qu'il désire. || **7.** *Littér.*

Action de régler quelque chose, de le soumettre à des normes : *Quant à l'esprit même, il se défendra de ses excès, de ses rêveries, de sa production vague et purement imaginaire, par une critique et une analyse minutieuses de ses jugements, par une division rationnelle de ses fonctions, par la régulation des formes* (Valéry).
• SYN. : **6** *contrôle, limitation.*

1. régule [regyl] n. m. (lat. des alchimistes *regulus,* régule, emploi métaphorique [les alchimistes croyant que le régule d'antimoine pouvait devenir de l'or, « roi » des métaux] du lat. class. *regulus,* roi enfant, jeune roi, petit roi [et, à basse époque, « roitelet — oiseau »], dimin. de *rex, regis,* roi [v. ROI 1] ; 1611, Cotgrave, au sens 1 [*régule jovial, régule de Vénus,* 1870, Littré ; *régule martial,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** *Autref.* Terme qui désignait la partie considérée comme la plus pure d'un métal : *Régule d'antimoine.* || *Régule jovial,* alliage d'antimoine et d'étain. || *Régule martial,* antimoine métallique réduit par le fer du sulfure d'antimoine. || *Régule de Vénus,* alliage d'antimoine et de cuivre. || **2.** Alliage antifriction à base de plomb ou d'étain, utilisé pour le garnissage des coussinets.

2. régule [regyl] n. f. (lat. *regula,* règle, barre [v. RÈGLE] ; 1337, Godefroy, au sens de « règle à suivre par des fonctionnaires » ; sens moderne, 1802, Laveaux). *Vx.* Ensemble des deux petits poids qui servaient à faire avancer ou retarder une horloge, selon qu'on les approchait ou qu'on les éloignait du centre du foliot.

réguler [regyle] v. tr. (de *régule* 1 ; 1932, Larousse). Garnir de régule, par l'opération de régulage, un support métallique : *Le décapage de la surface à réguler.*

régulidés [regylide] n. m. pl. (du bas lat. *regulus,* roitelet [v. RÉGULE 1], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1964, Larousse). Famille d'oiseaux ayant pour type le roitelet, assez voisine de celle des sylviidés (fauvettes).

régulier, ère [regylje, -ɛr] adj. • ÉTYM. Lat. impér. *regularis,* qui a la forme d'une barre, qui sert de règle, canonique, du lat. class. *regula,* règle, étalon (v. RÈGLE) ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *reguler* (*régulier,* par changement de suff., début du XIVe s.) [v. § A, sens I, 1]. — A : sens I, 1, v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *reguler* (*régulier,* début du XIVe s. [var. *reglier,* v. 1265, J. de Meung]) ; sens I, 2, 1676, Brunot (« fait dans les bonnes formes », 1552, R. Estienne) ; sens I, 3, début du XIIIe s., écrit *reiguler* (*régulier,* 1671, Brunot) ; sens I, 4, 1690, Furetière (aussi en matière littéraire ; *verbes réguliers,* 1690, Furetière, art. *verbe*) ; sens I, 5, 1875, Larousse ; sens II, 1, 1751, Voltaire ; sens II, 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *reguler* (*régulier,* 1549, R. Estienne ; *lieux réguliers,* 1690, Furetière) ; sens II, 3, 1671, Brunot ; sens II, 4, 1922, Esnault. — B : sens I, 1, 1666, La Fontaine (en architecture, 1671, Pomey ; en botanique, 1870, Littré ; *écriture régulière,* 1964, Robert ; pour un polygone ou un polyèdre, 1680, Richelet) ; sens I, 2, v. 1270, Mahieu le Vilain (pour un travail, un effort, 1887, Zola ; *pouls régulier,* 1870, Littré) ; sens I, 3, 1835, Acad. (pour les moments auxquels ces faits ont lieu, 1964, Robert ; *à intervalles réguliers,* 1959, Robert, art. *masse* 1) ; sens I, 4, 1964, Robert ; sens II, 1, 1658, La Rochefoucauld ; sens II, 2, milieu du XXe s.

A. Qui est conforme ou qui se conforme à la règle.

• **I.** EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qui est soumis aux lois naturelles : *La succession régulière des phénomènes astronomiques. Le cours régulier des saisons.* || **2.** Qui est conforme aux règles juridiques, aux dispositions constitutionnelles, légales ou réglementaires : *Gouvernement régulier. Procédure régulière. Un congé régulier. Être dans une situation qui n'est pas régulière. La drôle de guerre battait son plein quand Michel arriva à Paris, en permission régulière de vingt-quatre heures* (Triolet). || **3.** Qui est conforme aux règles de la morale courante, qui ne s'écarte pas des convenances, des bienséances : *Des mœurs régulières. Sa conduite paraît avoir été toujours régulière. La vie régulière qu'elle menait, des mœurs qui paraissaient austères, et ses liaisons avec tous les dévots du pays...* (Marivaux). || **4.** Qui est conforme aux règles ou aux types fondamentaux définis dans un domaine donné (logique, grammaire, versification, etc.) : *Syllogisme régulier. Une construction régulière. Les formes régulières d'une déclinaison. Des vers réguliers. Un poème qui n'est que régulier est bien loin d'être un bon poème* (Marmontel). || *Spécialem.* et *class.* Qui est conçu selon les règles édictées, au XVIIe s., en matière littéraire : *Quelle prodigieuse distance entre un bel ouvrage et un ouvrage parfait ou régulier !* (La Bruyère). *Cette tragédie est-elle régulière ?* (Acad., 1694). || *Verbes réguliers,* ceux qui ne s'écartent pas des formes types de la conjugaison. || **5.** Qui se déroule selon un processus considéré comme normal, courant : *Une affection qui suit une évolution régulière.*

• **II.** EN PARLANT DES PERSONNES. **1.** Se dit des forces militaires recrutées et organisées par les pouvoirs publics, suivant les prescriptions législatives ou réglementaires en vigueur, et qui constituent la force armée d'un État au regard du droit international : *Armée régulière. Troupes régulières.* || **2.** Se dit, par opposition à *séculier,* des ordres religieux soumis à une règle, ou de ce qui les concerne : *Clergé régulier. Chanoines réguliers de Saint-Augustin. Observance régulière. Les Indiens regardent encore les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, dans les établissements espagnols, comme leurs défenseurs naturels* (Chateaubriand). || *Lieux réguliers,* ceux qui sont dans la clôture d'un couvent, comme le cloître, le dortoir. || **3.** *Class.* Qui se soumet aux devoirs de la morale et de la religion : *À qui est-ce [...] de corriger une fille attachée au monde [...], si ce n'est à une mère soigneuse et régulière ?* (Bourdaloue). || **4.** *Fam.* Qui respecte un certain code de l'honnêteté, les usages et les habitudes généralement admis dans un milieu ou dans un groupe social : *Un commerçant régulier en affaires. Un partenaire régulier. Les pires escarpes se vantent d'être réguliers* (Dorgelès).
• SYN. : **I, 2** *légal, réglementaire ;* **3** *convenable, droit, moral, rangé, réglé ;* **5** *normal.* || **II, 4** *correct, honnête.* — CONTR. : **I, 1** *aberrant, absurde, anarchique, incohérent ;* **2** *illégal, illicite ;* **3** *débauché, déréglé, dévergondé, dissolu ;* **4** *irrégulier ;* **5** *anormal.* || **II, 1** *parallèle ;* **4** *malhonnête.*

B. Qui présente un caractère uniforme, constant.

• **I.** EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qui présente une disposition, des formes, des proportions où l'esprit perçoit une unité, un ordre, une harmonie : *Des espacements réguliers. Aigues-Mortes est une ville construite sur un plan régulier. Les formes régulières d'un cristal. Une montagne où l'on distingue des masses régulières. Un visage régulier. Boris était beau, d'une beauté régulière, mais les traits réguliers étant rares en Russie, il se croyait la beauté du diable* (Giraudoux). || *Spécialem.* En architecture, qui a une disposition symétrique : *Une façade régulière. Un édifice de plan régulier.* || En botanique, se dit des fleurs symétriques par rapport à un axe. || *Écriture régulière,* celle dont les caractères sont bien formés et de proportions constantes. || *Polygone régulier,* polygone dont tous les angles et tous les côtés sont égaux. || *Polyèdre régulier,* celui dont les faces sont des polygones réguliers et dont les angles dièdres sont égaux. || **2.** Qui se développe dans le temps d'une façon uniforme, constante, sans présenter ni variation ni interruption (en parlant de mouvements, de phénomènes, d'actions, etc.) : *Un mouvement régulier de va-et-vient. Exercer une poussée, une traction régulière. Rouler à une vitesse régulière. Marcher à un pas régulier. La respiration régulière d'un enfant. Le battement régulier du métronome. L'on n'entendait plus que le trot régulier du cheval au milieu du bruissement des insectes dans les herbes* (France) ; et par extens. : *Fournir un travail régulier. N'être pas capable d'un effort régulier.* || *Pouls régulier,* pouls dont les pulsations

sont égales et également espacées. || **3.** Se dit de faits qui se reproduisent périodiquement, selon une fréquence constante : *Des réunions, des assemblées régulières. S'acquitter d'une dette par des paiements réguliers. Avoir des habitudes régulières.* || Se dit aussi des moments auxquels ces faits ont lieu : *Dîner, se coucher à des heures régulières. Faire ses livraisons à des dates régulières.* || *À intervalles réguliers,* à des moments séparés par un intervalle de temps uniforme : *Le monsieur du fond émerge, à intervalles réguliers, au-dessus de son journal...* (Mallet-Joris). || **4.** Qui a un caractère permanent, durable, et non occasionnel : *Un service régulier de bateaux existe entre la côte et l'île. Les lignes aériennes régulières. Train, avion régulier.*

• **II.** EN PARLANT DES PERSONNES. **1.** Qui a une activité marquée par la constance, l'assiduité, la ponctualité : *Être régulier dans ses habitudes. Un ouvrier régulier dans son travail. Un élève régulier. Ces objets sont envoyés par un fournisseur régulier. Je le connais* (Malraux). || **2.** *Spécialem.* Se dit par opposition à *occasionnel* : *Collaborateur régulier.*

• SYN. : **I, 1** *géométrique, harmonieux ; symétrique ;* **2** *cadencé, égal, invariable, rythmé, uniforme ; constant, continu, suivi ;* **3** *périodique.* || **II, 1** *assidu, ponctuel.* — CONTR. : **I, 1** *baroque, biscornu* (fam.), *bizarre ; asymétrique, dissymétrique ;* **2** *discontinu, intermittent, variable ; irrégulier ;* **3** *capricieux, fantaisiste ;* **4** *exceptionnel, rare, unique.* || **II, 1** *changeant, inégal, instable.*

◆ **régulier** n. m. (sens 1, 1660, Corneille ; sens 2, 1596, Hulsius [« religieux appartenant à un ordre où se prononcent des vœux solennels », 1964, Larousse] ; sens 3, 1870, Littré [en argot militaire, 1913, Esnault]). **1.** *Class.* Celui qui, dans le domaine littéraire, est partisan de la stricte observation des règles : *C'est un accommodement de théâtre qu'il faut souffrir pour trouver cette rigoureuse unité de lieu qu'exigent les grands réguliers* (Corneille). || **2.** Moine, religieux. || *Spécialem.* Religieux appartenant à un ordre où se prononcent des vœux solennels. || **3.** Soldat appartenant à une unité, une armée régulière : *Il a sous la main trois cents réguliers turcs pour se faire obéir...* (Loti). || *Spécialem.* et *vx.* En argot militaire, soldat de recrutement normal (par opposition à *bataillonnaire*) : *Si je ne pouvais pas poisser un « bataillonnaire », c'était un régulier quelconque que j'entreprenais* (Mac Orlan).

◆ **régulière** n. f. (1930, Esnault). *Arg.* Femme légitime, ou maîtresse en titre.

régulièrement [regyljɛrmɑ̃] adv. (de *régulier* [v. l'art. précéd.] ; v. 1170, G. de Saint-Pair, écrit *regulerement* [*régulièrement,* 1611, Cotgrave], au sens de « conformément à la règle monastique » ; sens I, 1, 1964, Robert ; sens I, 2, 1904, Larousse [aussi « selon une règle générale »] ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, 1377, Oresme, écrit *regulairement* [*régulièrement,* 1680, Richelet] ; sens II, 3, 1426, *Coutumes d'Anjou,* écrit *regulierement* [*régulièrement,* 1596, Hulsius]).

I. 1. Conformément à la règle, à la loi : *Une assemblée régulièrement élue. Un tribunal qui siège régulièrement.* || **2.** En tête de phrase, « si tout se passe normalement » : *Régulièrement, c'est lui qui devrait être nommé à ce poste ;* « selon une règle générale, habituelle » : *Régulièrement, quand on est mis en minorité, on se retire.*

II. 1. De façon régulière, uniforme ou ordonnée : *Des hachures régulièrement espacées. Disposer régulièrement des objets dans une vitrine.* || **2.** Selon un mouvement ou un rythme régulier : *Une machine qui tourne régulièrement. Depuis ce matin, le malade respire plus régulièrement.* || **3.** À des moments réguliers, avec exactitude, ponctualité : *Faire sa gymnastique régulièrement chaque matin. Payer régulièrement ses impôts. La petite Duval soulevait régulièrement sa jalousie à l'heure où un beau garçon à cheval passait, allant aux Champs-Élysées* (Musset). *Le parfum bon marché que vaporise régulièrement un appareil automatique* [...], *elle l'aspire avidement* (Mallet-Joris).

• SYN. : **I, 1** *légalement, réglementairement ;* **2** *normalement ; habituellement.* || **II, 1** *également, uniformément ;* **3** *assidûment, exactement, immanquablement, méthodiquement, ponctuellement, systématiquement.*

régulin, e [regylɛ̃, -in] adj. (de *régule* 1 ; 1751, *Encyclopédie,* art. *antimoine*). *Vx.* Qui est de la nature des régules métalliques (au sens 1).

◆ **régulin** n. m. (1964, Larousse). Dépôt électrolytique compact et cohérent.

régurgitation [regyrʒitasjɔ̃] n. f. (de *régurgiter ;* v. 1560, Paré). Retour dans la bouche, sans effort de vomissement, des matières solides ou liquides contenues dans l'estomac ou l'œsophage.

régurgiter [regyrʒite] v. tr. (de *ré-* et du lat. *gurges, gurgitis,* gouffre, gorge [v. GORGE] ; v. 1560, Paré). Faire revenir dans la bouche les matières solides ou liquides contenues dans l'estomac ou dans l'œsophage.

réhabilitable [reabilitabl] adj. (de *réhabiliter ;* 1845, Bescherelle). Qui peut être réhabilité : *Le failli est réhabilitable, mais non le banqueroutier.*

réhabilitant, e [reabilitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *réhabiliter ;* 1875, Larousse). Qui réhabilite, est propre à réhabiliter.

réhabilitation [reabilitasjɔ̃] n. f. (de *réhabiliter ;* 1401, N. de Baye, au sens 1 [*réhabilitation de mariage,* 1875, Larousse ; *réhabilitation de noblesse,* 1680, Richelet] ; sens 2, 1673, d'après J. Savary, 1679 ; sens 3, 14 août 1885, *Bulletin des lois* [pour un condamné quel qu'il soit, 14 juill. 1762, Voltaire ; *réhabilitation de plein droit* ou *automatique,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1762, Voltaire ; sens 5, 12 oct. 1966, *le Monde*). **1.** Action de rétablir quelqu'un en son premier état, dans ses droits, dans ses prérogatives. || Anc. *Réhabilitation de mariage,* cérémonie qui avait pour objet de réparer quelque vice de forme, lorsque les contractants consentaient à demeurer unis. || Anc. *Réhabilitation de noblesse,* acte qui faisait revivre la noblesse que quelqu'un avait perdue. || **2.** *Réhabilitation commerciale,* institution relevant tout commerçant, personne physique ou société commerciale, ou tout associé solidaire d'une société déclarée en faillite ou admis en règlement judiciaire, des déchéances ou incapacités qu'ils encouraient comme tels. || **3.** *Réhabilitation judiciaire,* réhabilitation qui est accordée, après enquête du parquet et décision de la chambre d'accusation, aux condamnés qui en font la demande lorsque cinq ans, pour les crimes, et trois ans, pour les délits, se sont écoulés depuis l'exécution de la peine. || *Réhabilitation de plein droit* ou *automatique,* réhabilitation dont bénéficient les personnes titulaires d'une seule condamnation ou de deux condamnations de moins de deux ans de prison en tout, après un délai qui varie de cinq à vingt ans suivant la gravité de l'infraction. || **4.** *Par extens.* Retour d'une personne ou d'une chose à l'estime, à la considération qu'elle avait perdue. || **5.** Opération d'urbanisme consistant dans le nettoyage et le réaménagement fonctionnel d'un quartier ancien.

réhabilitatoire [reabilitatwar] adj. (dér. savant de *réhabiliter ;* 1845, Bescherelle). En droit, se dit de ce qui réhabilite : *Acte, décision réhabilitatoire.*

réhabilité, e [reabilite] adj. et n. (part. passé de *réhabiliter ;* av. 1850, Balzac). Se dit d'une personne qui a obtenu sa réhabilitation : *Un ancien failli réhabilité. Une réhabilitée.*

réhabiliter [reabilite] v. tr. (de *ré-* et de *habiliter ;* 1234, A. Thierry [IV, 710], dans la loc. *reabiliter une ville a maire,* « lui rendre le droit d'avoir un maire » ; écrit *réhabiliter,* au sens 1, v. 1460, G. Chastellain ; sens 2, 1680, Richelet [« donner l'absolution à un ecclésiastique... », 1690, Furetière] ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon [comme v. pr., 1751, Duclos]). **1.** Rétablir une personne dans des droits, une capacité, une situation juridique qu'elle avait perdus : *Dreyfus fut réhabilité en 1906. Réhabiliter un failli, un condamné.* || **2.** *Autref.* En droit canonique, rendre aptes à posséder des bénéfices et des ordres ceux qui étaient tombés en hérésie, en irrégularité. || *Auj.* Donner l'absolution à un ecclésiastique coupable d'avoir parti-

cipé à un jugement de mort. || **3.** Rétablir quelqu'un ou quelque chose dans l'estime d'autrui : *Les plus récentes recherches sur l'antisepsie ont conduit les savants à réhabiliter l'eau de Cologne et le sucre brûlé sur une pelle rougie* (Alain). *On est vraiment heureux qu'il y ait des écrivains comme vous* [Francis Jammes] *pour réhabiliter la profession, qui, sans cela, serait la plus injustement décriée de tous les honnêtes gens* (Claudel) ; et pronominalem. : *Soldat qui se réhabilite par un acte de courage.*
● SYN. : **3** *rehausser, relever, revaloriser.*

rehaussage [rəosaʒ] n. m. (de *rehausser* ; 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 1331). Dans le domaine artistique, action de relever par des rehauts : *Le rehaussage des dessins.*

rehausse [rəos] n. f. (déverbal de *rehausser* ; 1371, Godefroy, écrit *rehauce,* avec un sens peu clair ; XVIe s., *Coutumier général* [II, 1071], écrit *rehausse,* au sens de « rehaussement [d'un mur] » ; sens I, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens II, 1-2, 1964, Larousse).

I. *Class.* Syn. de REHAUSSEMENT (des monnaies) : *Le particulier perdait à cette rehausse qui excédait de beaucoup la valeur intrinsèque* (Saint-Simon).

II. 1. Plaque métallique ou pièce de bois destinée à augmenter la capacité d'un wagon, d'une soute de tender, etc. || **2.** Élément de châssis utilisé en fonderie pour maintenir le sable durant le serrage du moule.

rehaussement [rəosmɑ̃] n. m. (de *rehausser* ; 1552, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1600, O. de Serres [au fig., 1802, Chateaubriand] ; sens 2, 21 déc. 1689, Mme de Sévigné). **1.** Action de rehausser, d'augmenter en hauteur : *Le rehaussement d'une muraille.* || *Fig.* et *littér.* Action de faire ressortir davantage : *La mort faisait une partie essentielle des divertissements antiques ; elle était là pour contraste et pour rehaussement des plaisirs de la vie* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* Hausse, élévation en valeur, en prix : *Je n'ai rien gagné au rehaussement des monnaies* (Sévigné). [On rencontre également REHAUSSE DES MONNAIES, REHAUT DES MONNAIES.]

rehausser [rəose] v. tr. (de *re-* et de *hausser* ; XIIe s., *Floovant,* écrit *reaucier* [*rehaucier,* v. 1185, *Moniage Guillaume* ; *rehausser,* XIVe s., Cuvelier], au sens 1 ; sens 2 et 5, 1690, Furetière ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, av. 1660, Scarron ; sens 6, 1580, Montaigne ; sens 7, v. 1175, Chr. de Troyes [*rehausser le bras,* 1662, Corneille] ; sens 8, 1687, Mme de Sévigné). **1.** Faire monter plus haut ce qui est trop bas ou ce qui a baissé : *Rehausser une ceinture, un mur. Rehausser un plancher affaissé.* || **2.** *Class.* Relever le prix, la valeur de : *On a rehaussé le prix du blé, on va rehausser les monnaies* (Acad., 1694). || **3.** En orfèvrerie, appliquer des feuilles d'or sur un ornement, afin d'y former des clairs. || **4.** En cuisine, donner plus de goût, relever. || **5.** En termes de beaux-arts, faire ressortir le relief de certains détails par des retouches d'un ton clair : *Vélasquez prenait les gris pour base de sa peinture, les rehaussant très discrètement de roses et de bleus* (Verhaeren). || **6.** Embellir par des ornements, mettre en valeur : *Ce cadre rehausse les tons sourds de ce tableau. Les bijoux rehaussent la beauté des femmes.* || **7.** *Fig.* Redonner du prestige à ; relever, exalter : *Il s'agissait alors pour nous, jeunes gens, de rehausser la vieille versification française* (Nerval). *Discours enthousiaste qui rehausse les cœurs.* || Class. *Rehausser le bras,* ranimer l'audace : *Leur secours, nous rehaussant le bras, | Aurait bientôt jeté la tyrannie à bas* (Corneille). || **8.** *Class.* et *littér.* Faire remonter dans l'estime de quelqu'un : *Le goût qu'il a pour votre personne le rehausse bien à mon égard* (Sévigné). *Au début, Alexandre voulut donner à la nouvelle demeure un air d'importance qui vînt rehausser sa personne* (Lacretelle). *Cette nouvelle réussite rehausse sa réputation. Cette action rachète ses fautes passées et le rehausse à nos yeux.*
● SYN. : **1** *hausser, remonter, surélever, surhausser* ; **5** *relever* ; **6** *faire ressortir, faire valoir* ; **7** *ranimer, redresser, réveiller* ; **8** *revaloriser.* — CONTR. : **1** *abaisser, baisser, descendre, rabaisser* ; **6** *atténuer, éteindre, ternir, tuer* ; **7** *anéantir, détruire, rabaisser, ruiner* ; **8** *déconsidérer, déprécier, dévaloriser, discréditer.*

rehaut [rəo] n. m. (déverbal de *rehausser* ; XVIe s., La Curne, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., Larivey). **1.** Retouche d'un ton clair qui sert à faire ressortir, dans une peinture ou un dessin, le relief de certaines parties. || **2.** Syn. ancien de REHAUSSEMENT (des monnaies).

réifiant, e [reifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *réifier* ; 1967, *la Nef,* n° 31, p. 86). En philosophie et en sociologie, se dit de ce qui a tendance à se transformer en être fixe, statique, ou à se transformer en chose, en objet.

réification [reifikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *réifier* ; 1960, Fallot, au sens 2 ; sens 1, 1968, Larousse). **1.** En philosophie, tendance par laquelle l'homme transforme quelque chose de mouvant, de dynamique, etc., en être fixe, statique. || **2.** En sociologie, tendance qu'a l'activité humaine à se transformer en chose, en objet.

réifier [reifje] v. tr. (du lat. *res,* chose, objet, et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 9 juin 1965, *le Monde* [pronominalem., 1968, Larousse, art. *réification*]). Transformer en chose ; réduire à l'état d'objet : *La monotonie des tâches contribue à réifier la conscience du travailleur* ; et pronominalem. : *Le travail humain tend souvent à se réifier.*

réimplantation [reɛ̃plɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *réimplanter* ; 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Intervention qui consiste, en chirurgie urinaire, dans l'anastomose termino-latérale entre l'uretère et la vessie à une place différente de l'orifice urétéral naturel. || **2.** Intervention chirurgicale qui consiste à placer une dent dans un alvéole dentaire.

réimplanter [reɛ̃plɑ̃te] v. tr. (de *ré-* et de *implanter* ; 1964, Larousse). Pratiquer une réimplantation.

réimpression [reɛ̃prɛsjɔ̃] n. f. (de *ré-* et de *impression* ; 1690, Furetière). Action d'imprimer de nouveau ; résultat de cette action : *Cet ouvrage est actuellement en réimpression. Cette réimpression fourmille de fautes.*

réimprimer [reɛ̃prime] v. tr. (de *ré-* et de *imprimer* ; 1538, C. Marot). Imprimer de nouveau.

1. rein [rɛ̃] n. m. (lat. *rēn, rēnis,* employé presque uniquement au plur. *rēnes,* reins, lombes ; milieu du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, au sens de « région lombaire » ; sens 1, XIVe s., *Romania* [XIV, 456], écrit *rain* [*rein,* 1538, R. Estienne ; *rein artificiel,* 1964, Larousse ; *rein flottant,* 1949, Larousse] ; sens 2, 1694, Th. Corneille [« ... extrados d'une voûte... », 1491, Godefroy]). **1.** Organe dont la fonction est de sécréter l'urine : *L'ablation d'un rein. Greffer un rein.* || *Rein artificiel,* appareillage permettant de suppléer à la fonction rénale au cours de certaines urémies aiguës. || *Rein flottant,* nom donné à une affection due à un relâchement des tissus de fixation du rein. || **2.** En architecture, partie d'une voûte qui correspond au joint de rupture. || En termes de construction, extrados d'une voûte depuis son sommet jusqu'à la retombée sur les pieds-droits.

◆ **reins** n. m. pl. (sens 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge* [*coup de reins,* 1891, Huysmans ; *tour de reins,* 1870, Littré ; *les avoir dans les reins,* 1926, Esnault] ; sens 2, 1660, Oudin [*...forts — ...solides,* 1904, Larousse ; *avoir les reins souples,* 1875, Larousse ; *casser les reins à quelqu'un,* « le rouer de coups », 1964, Larousse — au fig., début du XXe s., Barrès]). **1.** La région lombaire : *Il parut dans un étroit vêtement de chasse rouge et or, les reins serrés, le buste large* (Maupassant). *C'est une paysanne trapue* [...]. *Les jointures sont d'acier, mollets nus, reins de travailleuse, cou puissant descendant vers des seins fermes de bohémienne* (Morand). *Avoir mal aux reins.* || *Coup de reins,* tension brusque des muscles de la région lombaire, produite pour soulever quelque chose de lourd. || *Tour de reins,* syn. de LUMBAGO. || *Presser l'épée dans les reins,* V. ÉPÉE. || Arg. *Les avoir dans les reins,* être traqué, recherché par la police. || **2.** Fig. *Avoir les reins solides,* (vx) *forts,* être influent, riche, puissant. || *Avoir les reins souples,* être liant, souple de carac-

tère ; être flatteur, rampant. || *Casser les reins à quelqu'un,* le rouer de coups, au *fig.,* ruiner la carrière de quelqu'un, généralement à son propre profit : *Clemenceau ayant cassé les reins à son adversaire* [Delcassé] (Barrès). || *Ceindre ses reins,* v. CEINDRE. || *Sonder les cœurs et les reins,* V. SONDER.

• SYN. : **1** *lombes, râble* (animaux).

2. rein n. m. (1690, Furetière). Var. graphique de RAIN.

réincarnation [reɛ̃karnasjɔ̃] n. f. (de *ré-* et de *incarnation ;* 1875, Larousse). Phénomène en vertu duquel l'âme humaine, séparée du corps au moment de la mort, est censée passer dans un autre corps humain, selon la doctrine de diverses sectes orientales.

• SYN. : *métempsycose, transmigration.*

réincarner (se) [səreɛ̃karne] v. pr. (de *réincarn[ation]* ; av. 1922, Proust). En parlant d'une âme, passer dans un corps autre que celui qu'elle occupait dans une existence antérieure : *Les parents défunts ne sont pas redoutés ; mais leurs cadavres sont enterrés dans la maison, et l'on espère que leurs âmes, quelque jour, se réincarneront dans un enfant qui naîtra sous le toit familial* (Valéry).

reine [rɛn] n. f. (lat. *regīna,* reine [au pr. et au fig.], princesse, grande dame, de *rex, regis,* roi [v. ROI 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *reïne* [*reine,* XIVe s., *Girart de Roussillon* — parfois *roine* du XIIe au XVe s., d'après *roi* 1], au sens I, 1 [*reine des sacrifices,* 1875, Larousse] ; sens I, 2, XIIIe s. ; sens I, 3, 1680, Richelet ; sens I, 4, 1690, Furetière [*comme une reine,* 1843, E. Sue — aussi « au plus haut degré... »] ; sens I, 5, av. 1896, Goncourt [*fauteuils, chaises à la reine,* 1730, Havard ; *porcelaines à la reine,* 1964, Larousse ; *pain à la reine,* 1680, Richelet, art. *pain ; bouchée à la reine,* 1845, Bescherelle, art. *bouchée*] ; sens I, 6, 1870, Littré ; sens I, 7, 1718, Acad. [*reine du ciel ; reine des anges,* v. 1530, C. Marot — *reïne,* même sens, v. 1155, Wace] ; sens I, 8, 1377, Godefroy, art. *fève ;* sens I, 9, 1690, Furetière [au jeu d'échecs, v. 1378, J. Le Fèvre] ; sens I, 10, 1689, Mme de Sévigné [*reine des nuits,* 1875, Larousse — *...des ombres,* 1820, Lamartine] ; sens I, 11, 1531, La Curne [*reine de beauté,* début du XXe s.] ; sens I, 12, début du XXe s. ; sens I, 13, début du XIIIe s., *Joufrois ;* sens II, 1, 1751, *Encyclopédie,* art. *abeille ;* sens II, 2, 1870, Littré [*reine des vignes,* 1964, Larousse] ; sens II, 3, 1791, Valmont de Bomare).

I. 1. Femme d'un roi : *La reine Marie-Antoinette, femme de Louis XVI.* || *Reine des sacrifices,* dans l'Antiquité romaine, femme du roi des sacrifices, qui assistait son mari dans son ministère. || **2.** Souveraine qui exerce effectivement la fonction de chef d'un royaume, sans, pour autant, que son mari possède le titre de roi : *Élisabeth, reine des neiges, comme dans le conte d'Andersen, habitant un château de glace...* (Triolet). *La reine Victoria.* || **3.** *La reine mère,* la mère du roi. || **4.** *Avoir un port de reine,* avoir une allure majestueuse. || *Comme une reine,* d'une manière fastueuse, éclatante : *Être vêtue comme une reine ;* au plus haut degré, au plus haut point : *Être heureuse comme une reine.* || **5.** *À la reine,* à la mode lancée par la reine : *Des souliers de satin noir à la reine* (Goncourt). || *Fauteuils, chaises à la reine,* sièges à dossier ovale et en plan droit, mis à la mode par la reine Marie Leszczyńska. || *Porcelaines à la reine,* nom donné à des porcelaines fabriquées à Paris dans une manufacture que protégea Marie-Antoinette. || *Pain à la reine,* espèce de petit pain au lait. || *Bouchée à la reine,* petit vol-au-vent. || **6.** *La reine des Enfers,* Proserpine. || **7.** *La reine du Ciel, la reine des anges,* la Vierge Marie. || **8.** *Reine de la fève,* celle qui a la fève dans sa part de gâteau, le jour des Rois, ou celle que le roi de la fève a choisie pour reine. (Vieilli.) || **9.** Dans un jeu de cartes, cartes représentant une femme couronnée. (On dit aussi DAME.) || Au jeu d'échecs, la pièce la plus importante après le roi : *Vous venez encore de tricher ! vous avez subrepticement déplacé votre cavalier pour couvrir votre reine qui se trouvait doublement menacée et qui allait être prise* (Aymé). || **10.** *Fig.* Celle qui domine, dirige, conduit : *Volupté, sois toujours ma reine !* (Baudelaire). *Cette couturière fut longtemps la reine de la mode.* || Littér. *La reine des nuits, la reine des ombres,* la Lune. || **11.** *Fig.* Celle qui l'emporte en beauté, en esprit, en valeur sur toutes les autres : *Car Marguerite Deval, reine du mouvement, grivoise avec un tact suprême, n'aime pas piétiner sur place* (Colette). *Une des reines du tout-Paris. Cette jeune fille a été la reine du bal. La rose est la reine des fleurs.* || *Reine de beauté,* jeune fille ou jeune femme qui a emporté la première place dans un concours de beauté : *On annonça les fiançailles d'Heinrich avec Annette Blensen, fille du romancier, reine de beauté du Schleswig* (Giraudoux). || **12.** *La petite reine,* appellation vieillie de la bicyclette : *Les frères Pélissier furent des as de la petite reine.* || **13.** Ce qui domine, s'impose d'une manière générale (en rapport avec un nom abstrait féminin) : *En France, tout est du domaine de la plaisanterie ; elle y est la reine* (Balzac). *Vous faites à l'intelligence une querelle d'amoureux. Vous l'accablez de reproches parce qu'elle n'est pas la reine du monde* (France).

II. 1. Femelle féconde, chez les insectes sociaux (abeilles, fourmis, termites). || **2.** *Reine des vergers,* pêche de plein vent. || *Reine des vignes,* variété de vigne produisant des raisins de table à gros grain au goût musqué. || **3.** *Reine des bois,* autre nom du *petit muguet.*

reine-claude [rɛnklod] n. f. (de *reine* et de *Claude,* n. de la femme du roi François Ier ; 1690, Furetière, art. *prune* [d'abord *prune de la reine Claude,* 1628, Bloch-Wartburg]). Variété de prune estimée pour sa saveur et son goût sucré : *Autour du compotier de reines-claudes une guêpe bourdonnait, et toute la maison semblait ronronner avec elle sous la caresse du midi* (Martin du Gard).

• Pl. *des* REINES-CLAUDES.

reine-des-prés [rɛndepre] n. f. (de *reine, des,* art. défini contracté plur., et du plur. de *pré ;* 1655, E. Rolland, *Flore,* V, 167). Nom usuel de la *spirée.*

• Pl. *des* REINES-DES-PRÉS.

reine-marguerite [rɛnmargərit] n. f. (de *reine* et de *marguerite ;* 1715, La Quintinie, 479). Plante voisine de la marguerite, cultivée pour ses capitules à languettes blanches, rouges ou bleues. (Syn. ASTER DE CHINE.)

• Pl. *des* REINES-MARGUERITES.

1. reinette [rɛnɛt] n. f. (dimin. de *reine ;* 1536, Ch. Estienne, écrit *pomme de renette ; pomme de reinette,* v. 1560, Paré [*pomme renette,* 1549, R. Estienne ; *reinette,* n. f., 1680, Richelet]). *Pomme de reinette,* ou simplem. *reinette,* nom collectif donné à un très grand nombre de variétés de pommes, de formes, de couleurs et de maturités diverses : *Reine des reinettes, reinette du Mans.*

2. reinette n. f. (1964, Larousse). Var. graphique de RAINETTE 2.

réinsérer [reɛ̃sere] v. tr. (de *ré-* et de *insérer ;* 1845, Bescherelle). [Conj. **5 b.**] Insérer de nouveau, introduire de nouveau : *Réinsérer un maillon dans une chaîne. Réinsérer un marginal dans la société.*

réinsertion [reɛ̃sɛrsjɔ̃] n. f. (de *réinsérer,* d'après *insertion ;* 28 juill. 1966, *le Monde*). Action de réinsérer ; résultat de cette action : *La réinsertion sociale d'un inadapté.*

reinté, e [rɛ̃te] adj. (de *rein* 1 ; 1680, Richelet [en vénerie ; pour un être humain, 1762, Acad.]). Qui a les reins de telle ampleur (avec un adverbe) [rare] : *Vigoureusement reintée et pétant d'embonpoint, Mélie ressentait une certaine compassion pour la maigreur délicate du peintre* (Huysmans). || En vénerie, se dit d'un chien dont les reins sont élevés en arc et larges.

réintégrable [reɛ̃tegrabl] adj. (de *réintégrer ;* 1845, Bescherelle). Qui peut être réintégré : *Un fonctionnaire réintégrable.*

réintégrande [reɛ̃tegrɑ̃d] n. f. (de *réintégrer ;* 1411, *Coutumes d'Anjou,* au sens de « fait de demeurer entier » [en parlant d'un fief] ; sens actuel, XVIe s., La Curne). Action ouverte à tout possesseur, même précaire,

d'immeuble, pour recouvrer la possession lorsqu'elle lui a été enlevée, totalement ou partiellement, par un acte de violence.

réintégration [reɛ̃tegrasjɔ̃] n. f. (de *réintégrer ;* début du XIVe s., au sens de « restauration, remise en état » ; sens 1, milieu du XIVe s. ; sens 2, XVIe s., La Curne ; sens 3-4, 1964, Larousse). **1.** Action de réintégrer ; résultat de cette action : *Tous savaient qu'il n'avait jamais fait état de ses diplômes auprès des autorités militaires ; que, pendant son service, après un court stage dans le personnel de l'infirmerie, il avait obtenu sa réintégration dans la troupe* (Martin du Gard). *La réintégration d'un détenu repris après une évasion. La réintégration du domicile conjugal par l'époux volage.* || **2.** Restitution de son emploi à un fonctionnaire momentanément sorti de son corps à la suite d'une mise en congé ou en disponibilité, ou révoqué irrégulièrement. || **3.** *Réintégration dans la nationalité,* récupération de sa nationalité antérieure par un ex-Français. || **4.** En biologie, ensemble des mécanismes qui feront de l'individu une unité fonctionnelle harmonieuse, permettant l'adaptation de l'organisme à son milieu.

réintégrer [reɛ̃tegre] v. tr. (lat. médiév. *reintegrare,* réintégrer, var. du lat. class. *redintegrare,* recommencer, rétablir, restaurer, de *red-,* var. de *re-* [préf. à valeur itérative — v. R(E)-], et de *integrare,* réparer, renouveler, dér. de *integer, -gri,* intact [v. INTÈGRE] ; milieu du XIVe s., au sens de « rétablir dans son état premier, dans son entier » ; sens 1, 1532, Rabelais [pour un fonctionnaire, 1690, Richelet] ; sens 2, 1690, Furetière [au fig., milieu du XXe s.] ; sens 3, 1875, Larousse [au fig., 1920, G. Duhamel ; *réintégrer le domicile conjugal,* 1875, Larousse ; absol., av. 1924, A. France]). [Conj. **5 b.**] **1.** Remettre en possession intégrale : *Il a été réintégré dans tous ses droits, dans tous ses biens.* || *Spécialem.* Restituer son emploi à un fonctionnaire à la fin de son congé ou en disponibilité, ou après une décision de la juridiction administrative annulant une mesure antérieure de révocation : *À la Libération, le Gouvernement provisoire l'a réintégré dans son poste de censeur.* || **2.** Remettre dans le même lieu : *Réintégrer un évadé en prison ;* et au fig. : *Brusquement réintégrés dans l'histoire, nous étions acculés à faire une littérature de l'historicité* (Sartre). || **3.** *Réintégrer un lieu,* y revenir après l'avoir quitté : *Le retour de l'enfant prodigue réintégrant la maison paternelle* (Bloy). *Le 30 mars, à minuit, les Baraglioul rentrèrent à Paris et réintégrèrent leur appartement de la rue de Verneuil* (Gide). *Il fallut réintégrer en vitesse nos régiments* (Céline) ; et au fig. : *Nous réintégrons notre condition de prisonniers* (Camus). || *Réintégrer le domicile conjugal,* revenir spontanément, ou par suite d'une décision de justice, au domicile de son conjoint. || *Absol.* et *fam.* Rentrer chez soi : *Il faut que je réintègre* (France).

• SYN. : **2** *replacer ;* **3** *regagner.*

1. reis [reis] n. m. (turc *reis,* capitaine ; milieu du XVIe s., écrit *reys* [*reis,* 1598, *ZRP,* LVIII, 401], au sens 2 ; sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3-4, 1964, Larousse). **1.** *Anc.* Titre de plusieurs officiers ou dignitaires de l'empire ottoman, notamment le secrétaire d'État et ministre des Affaires étrangères. || **2.** *Anc.* Titre donné aux capitaines de corsaires, chez les Barbaresques. || **3.** *Vx.* En Sicile, chef d'un groupe de pêcheurs. || **4.** En Égypte, titre qui fut porté par le président Nasser.

2. reis [reis] n. m. (mot portug. de même sens ; 1740, d'après Robert, 1964). Petite monnaie divisionnaire du Portugal, remplacée en 1913 par l'escudo : *Que de sols, de condors, de bolivars, de sucres, de reis et de piastres ont passé dans mes poches depuis trois mois !* (Morand).

réitérable [reiterabl] adj. (de *réitérer ;* XVIe s., Loisel [606], puis 1845, Bescherelle). Qu'on peut réitérer (s'emploie surtout dans la langue juridique) : *Une offre réitérable.*

réitérateur, trice [reiteratœr, -tris] adj. (dér. savant de *réitérer ;* 1870, Littré). Se dit d'un appareil de mesure des angles pourvu d'un organe qui permet d'amener dans la direction de référence une graduation quelconque du limbe et de l'y fixer pendant la durée de la mesure du tour d'horizon correspondant.

réitératif, ive [reiteratif, -iv] adj. (dér. savant de *réitérer ;* 1414, N. de Baye [II, 49], au sens de « qui est renouvelé » [en parlant d'un acte législatif] ; sens actuel, 1803, Boiste). Qui réitère, qui est propre à réitérer.

réitération [reiterasjɔ̃] adj. (de *réitérer ;* début du XVe s., écrit *reiteracion,* au sens de « action de renouveler un acte juridique » ; écrit *réitération,* au sens 1, 1501, *Dict. général ;* sens 2, 1875, Larousse). **1.** Action de réitérer ; résultat de cette action : *L'habitude est un penchant contracté par la fréquente réitération des mêmes actes.* || **2.** Méthode de mesure d'un angle par la moyenne d'un certain nombre de mesures pour lesquelles la graduation correspondant à la direction d'origine change de quantités systématiquement décalées à chaque mesure.

• SYN. : **1** *redoublement, renouvellement, répétition.*

réitéré, e [reitere] adj. (part. passé de *réitérer ;* 1314, Mondeville). Répété, renouvelé à plusieurs reprises : *Sur l'assurance réitérée qu'il n'y avait pas de soldats au val, ils prirent le chemin du village* (Giono).

• SYN. : *redoublé.*

réitérer [reitere] v. tr. (bas lat. *reiterare,* réitérer, du lat. class. *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *iterare,* recommencer, répéter ; 1314, Mondeville). [Conj. **5 b.**] Faire de nouveau ce qu'on a déjà fait ; répéter : *Elle lève la main, comme il lui fut appris, pour réitérer son refus* (Duras). *Réitérer une demande, une défense, un ordre.*

• SYN. : *recommencer, refaire, renouveler.*

reître [rɛtr] n. m. (allem. *Reiter,* cavalier [mot introduit en France par les mercenaires de langue germ.] ; 1563, Ronsard, écrit *reistre* [*reître,* XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* II, 92], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse [comme adj., fin du XIXe s., A. Daudet] ; sens 3, av. 1585, Ronsard, écrit *reistre* [*reître,* XVIe s., Littré]). **1.** Cavalier allemand mercenaire qui, aux XVe et XVIe s., se mettait au service de la France : *En langue allemande, il* [M. de Saint-Cendre] *interrogea les reîtres, s'enquit du nom des rittmestres...* (Maindron). || **2.** *Péjor.* Guerrier brutal, soudard : *Mais sa haute taille devait tout changer, en lui donnant du reître ou du spadassin* (La Varende) ; et adjectiv. : *Herbert avait toujours été pas mal reître, plus gentilhomme de nom que de façons* (Daudet). || **3.** Capote semblable à celle que portaient les reîtres. (On disait aussi MANTEAU À LA REÎTRE [1904, Larousse — d'abord *manteau fait à la reître,* fin du XVIe s.], ou REÎTRE n. f. [1904, Larousse].)

rejaillir [rəʒajir] v. intr. (de *re-* et de *jaillir ;* 1539, R. Estienne, écrit *rejallir* [*rejaillir,* fin du XVIe s.], au sens 3 ; sens 1, 1600, O. de Serres ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard [écrit *rejaillir*] ; sens 4, 1642, Corneille). **1.** En parlant d'un liquide, jaillir avec force et abondance, sous l'effet de la pression ou de la vitesse, en éclaboussant : *Le flot choque le flot, les vagues courroucées, | Rejaillissant au loin par les vagues poussées* (Lamartine). *Des masses d'hommes s'écroulaient dans l'eau qui rejaillissait en flots rouges contre les murs* (Flaubert). || **2.** *Vx.* En parlant d'un solide, être repoussé en sens inverse par un obstacle, rebondir : *Balle qui rejaillit.* || **3.** *Par anal.* et *vx.* En parlant de la lumière, être renvoyé, réfléchi : *Des reflets rejaillissaient aux murs* (Maupassant). || **4.** *Fig.* Atteindre par ricochet, retomber sur : *C'est de la bêtise, et de la bêtise méchante et cruelle : justice est qu'elle rejaillisse en plein sur la grandeur de Richelieu* (Sainte-Beuve). *Il* [Olivier] *avait bénéficié du succès de son ami ; la renommée de Christophe avait rejailli sur lui* (Rolland).

• SYN. : **1** *fuser, gicler ;* **4** *se répercuter, ricocher.*

rejaillissement [rəʒajismɑ̃] n. m. (de *rejaillir ;* 1557, P. de Mesmes [au fig., 1678, Bossuet]). Action, mouvement de ce qui rejaillit : *Pour jouir des arcs-en-ciel et des rejaillissements de la cascade, il se faut placer sur ce pont ; mais quand on a vu la cataracte du Niagara il n'y a plus de chute*

d'eau (Chateaubriand) ; et au fig. : *Dans le rejaillissement de cette piété* (Sainte-Beuve).

rejet [rəʒɛ] n. m. (déverbal de *rejeter ;* 1241, Godefroy, écrit *regiet* [*rejet,* XVI^e s.], au sens I, 1 [« terre qu'on rejette en creusant un fossé » ; « action de pousser, de renvoyer... », 1870, Littré] ; sens I, 2 et 4-5, 1870, Littré ; sens I, 3, 1870, Littré [le *FEW,* V, 19 *a,* indique à tort que ce sens se trouve dans Furetière, 1690] ; sens I, 6, 1690, Furetière ; sens II, 1, XVI^e s., La Curne ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, 17 févr. 1968, *Paris-Match ;* sens II, 4, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens II, 5, 1970, Robert ; sens III, milieu du XIV^e s.).

I. 1. Action de rejeter, de renvoyer hors de soi ; résultat de cette action : *Le rejet d'une épave par la mer.* || *Spécialem.* Terre qu'on rejette en creusant un fossé. || **2.** En géologie, différence de niveau entre les deux parties d'une couche coupée par une faille. || **3.** Jeune essaim d'abeilles qui abandonne la ruche natale. || **4.** Petit bout de tuyau de plomb soudé sur un corps de pompe, et par lequel l'eau s'échappe quand on manœuvre la pompe. (Vieilli.) || **5.** Procédé de versification par lequel un groupe syntaxique presque entièrement exprimé dans un vers est complété par une expression brève, d'un mot ou deux, rejetée au vers suivant (ainsi, dans le célèbre début d'*Hernani,* de Victor Hugo : *C'est bien à l'escalier* | *Dérobé*) ; le ou les mots ainsi rejetés : *Ils* [les matelots d'Ulysse] *déclamèrent et Périmède levait la main aux césures et aux rejets...* (Giraudoux). || **6.** Renvoi d'une partie d'un compte commercial qui doit être portée sur un autre chapitre.

II. 1. Le fait de ne pas vouloir admettre, de refuser : *Le rejet d'une motion, d'une proposition, d'un amendement.* || **2.** *Rejet de dépense,* refus, par l'autorité qui contrôle un compte, d'allouer une dépense portée à ce compte. || **3.** *Phénomène de rejet,* le fait, pour un organisme, de ne pas assimiler un organe qui a été récemment greffé. || **4.** *Marques de rejet,* notations lexicographiques (par ex., *par abus, néologisme*) qui indiquent qu'un mot, un sens, une expression ne sont pas admis dans la norme du français dit « cultivé » ; notations individuelles telles que les guillemets ou le point d'exclamation, qui indiquent que le scripteur ne prend pas à son compte tel mot, tel sens ou telle expression. || **5.** En logique, opérateur binaire qui est la négation de la disjonction (symb. Λ).

III. Pousse feuillée provenant de la souche d'une plante : *Autour des souches restées dans la terre, de jeunes rejets avaient poussé* (Moselly).

● SYN. : **II, 1** *refus.*

rejetable [rəʒətabl] adj. (de *rejeter ;* 1552, R. Estienne). Qui doit ou peut être rejeté : *Ce pourvoi n'est pas rejetable.*

rejéteau ou **rejetteau** [rəʒeto *ou* rəʒɛto] n. m. (de *rejette,* forme du v. *rejeter,* et de *eau ;* 1752, Trévoux [*rejetteau*], et 1870, Littré [*rejéteau*]). Dans l'industrie du bâtiment, syn. de JET D'EAU.

rejeter [rəʒte] v. tr. (lat. *rejectare,* répercuter, rejeter, repousser, de *rejectum,* supin de *rejicere,* rejeter, de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *jacĕre,* jeter ; fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre,* au sens 3 ; sens 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 2, début du XIII^e s. ; sens 4, 1256, Ald. de Sienne [au fig., 1669, Boileau] ; sens 5, 1911, A. Gide ; sens 6, 1463, Bartzsch ; sens 7, 1530, Palsgrave ; sens 8, 1538, R. Estienne). [Conj. **4 a.**] **1.** Jeter de nouveau : *Enfant qui jette et rejette sans cesse ses jouets. Ce pêcheur rejette inlassablement sa ligne.* || **2.** Jeter à sa place antérieure, à son point de départ : *Rejeter un poisson à l'eau. Rejeter la balle à son partenaire.* || **3.** Repousser avec force, faire reculer brutalement : *Rejeter l'envahisseur hors des frontières.* || **4.** Renvoyer plus ou moins brutalement hors de soi, loin de soi : *La jeune fille aspire un peu d'air* [...] ; *ensuite elle le rejette avec sa bouche* (Le Clézio). *Cet estomac rejette tout ce qu'il absorbe. Rejeter de la bile. La mer a rejeté une épave ;* et au fig. : *On rejette de soi le doute et l'ironie* (Verhaeren). || **5.** *Rejeter quelqu'un* ou *quelque chose,* modifier leur position (le plus souvent vers l'arrière ou sur le côté) : *Sur une chaise de fer appuyée à un réverbère une femme était assise, le buste droit, la tête rejetée, la gorge blanche comme offerte au couteau* (Mauriac). *Les cahots de la voiture les rejetaient l'un contre l'autre. Le béret rejeté en arrière, il avait un air agressif.* || **6.** Éloigner dans l'espace, reporter : *Rejeter les notes en fin de volume. Rejeter un mot à la fin d'une phrase.* || **7.** Refuser, ne pas admettre : *Rejeter une offre, une demande. Le même homme, malade ou mourant, rejette sa vérité d'homme bien portant* (Maurois). *Faut-il croire que toute la poésie est inconfortable ? Sinon, laquelle convient-il de rejeter ?* (Aymé). || **8.** *Fig.* Faire rejaillir, retomber sur : *Rejeter la faute, la responsabilité sur les voisins.*

● SYN. : **1** *relancer ;* **2** *renvoyer ;* **3** *chasser, expulser, refouler ;* **4** *éjecter, évacuer, rendre, restituer ;* **7** *décliner, dédaigner, nier, récuser, répudier, repousser ;* **8** *reporter.* — CONTR. : **4** *absorber, assimiler, digérer, garder ;* **7** *accepter, accueillir, admettre, adopter, agréer, recevoir ;* **8** *assumer, endosser.*

◆ v. intr. (v. 1398, *le Ménagier de Paris* [au fig., début du XX^e s.]). Donner des rejets, en parlant d'une plante, d'un arbre : *Cette année, les taillis ont abondamment rejeté ;* et au fig. : *Le père Aubry, sachant avec quelle force rejettent, sur un vieux sol religieux, les plus profonds instincts* (Barrès).

◆ **se rejeter** v. pr. (sens 1-2, 1559, Amyot ; sens 3, 1819, Boiste). **1.** Se jeter de nouveau (au pr. et au fig.) : *Si elle se livrait un instant à un mouvement naturel, elle se rejetait aussitôt dans une froideur désespérante* (Musset). *Christophe s'était rejeté dans la création avec un entrain décuplé* (Rolland). || **2.** Se porter en arrière d'un mouvement brusque : *Quelque flâneur, au milieu de la voie, se rejetait en arrière d'un bond pour éviter un cavalier* (Flaubert). || **3.** *Fig.* Se reporter sur, chercher un secours, une compensation dans : *Alors il se rejeta violemment sur cette affection* (Flaubert).

● SYN. : **3** *se rabattre sur, se tourner vers.*

rejeton [rəʒtɔ̃] n. m. (de *rejeter,* d'apr. *jeton,* nouvelle pousse [XIII^e s., Godefroy], dér. de *jeter ;* 1539, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1564, *Indice de la Bible ;* sens 3, 1935, Acad. [sans ironie ni familiarité, 1564, *Indice de la Bible*] ; sens 4, 1564, J. Thierry). **1.** Nouvelle pousse produite par un végétal dans le voisinage immédiat du pied de la tige ou du collet de la racine. || **2.** *Fig.* et *littér.* Descendant : *Le rejeton d'une illustre famille.* || **3.** *Plaisamm.* et *fam.* Enfant : *M^{me} Pellegrin, bonne pianiste, avait appris le rudiment à ses rejetons* (Duhamel). *Conduire son rejeton à l'école.* || **4.** Syn. de REJET (au sens I, 3).

● SYN. : **2** *héritier* (fam.), *progéniture.*

rejetonner [rəʒtɔne] v. intr. (de *rejeton ;* milieu du XVI^e s., Ronsard). Syn. de REJETER, en parlant d'une plante.

rejetteau n. m. V. REJÉTEAU.

rejoindre [rəʒwɛ̃dr] v. tr. (de *re-* et de *joindre ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* comme v. intr., au sens de « aboutir à » [en parlant d'un voyage] — cf. sens 4 ; comme v. tr., au sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [« réunir de nouveau (des choses ou des personnes)... », 1642, Corneille] ; sens 2, 1587, F. de La Noue [au fig., 1876, Taine] ; sens 3, 1690, Furetière [absol., av. 1825, P.-L. Courier] ; sens 4, 1875, Larousse). [Conj. **55.**] **1.** Joindre de nouveau après séparation : *Rejoindre les lèvres d'une plaie.* || *Class.* Réunir de nouveau (des choses ou des personnes) ; mettre ensemble ou réconcilier ce qui avait été séparé : *S'il vous a désunis, sa mort vous va rejoindre* (Corneille). *Le bras de cette statue a été cassé ; on l'a rejoint fort proprement* (Furetière, 1690). || **2.** Aller retrouver, rattraper, se joindre à : *D'un point à l'autre de l'horizon accourut une troupe nouvelle qui rejoignit la première entre les roseaux* (Arland). *Je vais au café en face. Tu viendras m'y rejoindre* (Marceau). *Il peut constater que nul poursuivant ne menace de le rejoindre* (Robbe-Grillet) ; et au fig. : *L'ignorance reconnue, le refus du fanatisme, les bornes du monde et de l'homme, le visage aimé, la beauté enfin, voici le camp où nous rejoindrons les Grecs* (Camus). || **3.** Regagner un lieu, un poste où l'on retourne après l'avoir

quitté : *Rejoindre Paris après une longue absence. L'ambassadeur a rejoint son poste.* || *Absol.* En termes militaires, retourner à son corps : *Or Morel n'aurait pas dû être là pour la raison qu'il n'était nullement réformé. Simplement il n'avait pas rejoint et était déserteur, mais personne ne le savait* (Proust). *Recevoir l'ordre de rejoindre.* || **4.** En parlant de choses, aboutir à : *Sa bouche continuait maintenant par deux rides profondes qui rejoignaient son menton* (Le Clézio). *Chemin qui rejoint la grand-route.*

● SYN. : **1** *rapprocher, réunir ;* **2** *rencontrer, retrouver ;* **3** *rallier, retourner à.*

◆ **se rejoindre** v. pr. (sens 1, 1664, Corneille [d'abord *se rejoindre vers quelqu'un,* XIIIe s.] ; sens 2, 1690, Fléchier). **1.** Se retrouver ensemble, se réunir : *Ils se rejoindront à Paris.* || **2.** Aboutir en un même point : *Lignes qui se rejoignent.*

rejointoiement [rəʒwɛ̃twamɑ̃] n. m. (de *rejointoyer ;* 1842, Mozin). Action de rejointoyer ; résultat de cette action : *Le maçon enverra ses ouvriers déblayer la neige du clocher et faire quelques rejointoiements* (Daudet).

rejointoyer [rəʒwɛ̃twaje] v. tr. (de *re-* et de *jointoyer ;* 1392, Godefroy). [Conj. **2 a.**] Remplir d'un mortier de chaux, de plâtre ou de ciment les joints d'une maçonnerie : *Ni chaux, ni plâtre ne rejointoyaient plus les moellons* (Chateaubriand).

réjoui, e [reʒwi] adj. (part. passé de *réjouir* [v. ce mot] ; début du XIIIe s., *Bueve de Hantone,* écrit *resjoï ; réjoui,* XVe s.). Qui reflète, qui exprime la joie, la gaieté : *D'opulentes matrones, réjouies et rebondies, s'exhibaient tour à tour en Ysolde et en Carmen* (Rolland). *Un air réjoui. Une mine réjouie.*

● SYN. : *content, épanoui, gai, heureux, jovial, joyeux, radieux, rieur.* — CONTR. : *chagrin, maussade, morose, sombre, soucieux, triste.*

réjouir [reʒwir] v. tr. (de *r*[*e*]- et de l'anc. v. intr. et pr. *esjoïr,* [se] réjouir [v. 1120, Godefroy], de *es-,* lat. *ex.,* préf. à valeur intensive, et de *jouir* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *resjoïr* [*réjouir,* XVe s.], au sens 1 [« procurer un divertissement... », 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1395, Anglure). **1.** Donner de la joie, mettre en joie : *Cette nouvelle réjouit tout le monde.* || *Class.* Procurer un divertissement, de l'amusement : *Nous nous faisons par avance un grand plaisir de la réjouir* [ma nièce] *avec nos enfants* (Racine). || **2.** Plaire à, procurer une sensation agréable : *L'odeur des badigeons, des encaustiques et des vernis a toujours réjoui mon odorat et mon esprit comme une odeur de commencement, de renouveau, de décrassage* (Duhamel). *Le bon vin réjouit le cœur de l'homme.*

● SYN. : **1** *enchanter, faire plaisir, ravir ;* **2** *charmer, délecter* (littér.), *épanouir.*

◆ **se réjouir** v. pr. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, 1559, Amyot). **1.** Éprouver de la joie, du plaisir, une vive satisfaction : *Il s'avança en souriant comme un homme qui se réjouit d'accueillir un ami* (Aymé). *Nous nous réjouissions beaucoup, ma sœur et moi, quand nous reconnaissions son coup de sonnette* (Beauvoir). *Ses parents se réjouissent de sa venue pour les vacances.* || **2.** *Class.* S'ébattre, se divertir : *Lorsque Psyché alla à cette fontaine, le monstre se réjouissait au soleil* (La Fontaine).

● SYN. : **1** *exulter, se féliciter, jubiler* (fam.).

● REM. *Se réjouir* se construit avec *de ce que* suivi de l'indicatif ou, plus rarement, du subjonctif, ou avec *que* suivi du subjonctif : *Je me réjouis de ce que vous êtes* ou *de ce que vous soyez là* ou *Je me réjouis que vous soyez là.*

réjouissance [reʒwisɑ̃s] n. f. (de *réjouir ;* v. 1460, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens I, 1, 1535, Olivétan ; sens I, 2, 1564, *Indice de la Bible ;* sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II [par une évolution sémantique non encore élucidée], 1783, Brunot).

I. 1. Action de se réjouir, manifestation de joie : *Tout offrait le spectacle de la réjouissance.* || **2.** *Class.* Témoignage de la satisfaction, du plaisir éprouvés à l'annonce de quelque chose d'heureux ; félicitation : *Un petit mot de réjouissance au père ou au fils ne serait-il point de bonne grâce à vous ?* (Sévigné). || **3.** Fête, amusements destinés à célébrer un événement heureux (généralement au plur.) : *À force de prier Dieu il lui vint un fils. Alors il y eut de grandes réjouissances* (Flaubert). *On donnait alors à la Cour des réjouissances pour le mariage d'Henriette-Marie de France avec le roi d'Angleterre* (France).

II. *Vx.* Portion d'os que le boucher ajoutait lors de la pesée de la viande : *La boucherie est une horreur : on n'a plus que de la réjouissance* (Hugo).

● SYN. : **I, 1** *félicité, gaieté, jubilation ;* **3** *divertissement, festivités, liesse.*

réjouissant, e [reʒwisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *réjouir* [v. ce mot] ; 1425, O. de La Haye, écrit *resjouissant ; réjouissant,* XVe s.). Qui réjouit : *Un des contes les plus réjouissants de Boccace. Une surprise réjouissante. Cette perspective n'est pas très réjouissante.*

● SYN. : *amusant, divertissant, drôle, gai, plaisant.* — CONTR. : *affligeant, attristant, déplaisant, désagréable, désolant, navrant.*

relâchant, e [rəlaʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *relâcher* 1 [v. ce mot] ; XIVe s., écrit *relaschant* [*relâchant,* 1753, *Encyclopédie,* art. *délayant*], au sens 1 ; sens 2, 1758, J.-J. Rousseau). **1.** Qui relâche, laxatif (vieilli) : *La compote de pommes est un mets relâchant.* || **2.** *Fig.* Qui relâche, détend : *Eh ! monsieur, ne connaissez-vous pas l'influence de la province et l'action relâchante d'une vie précisément assez occupée ?* (Balzac).

1. relâche [rəlɑʃ] n. m. (déverbal de *relâcher* 1 [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, puis 1538, R. Estienne, écrit *relasche* [*relâche,* XVIIe s.], au sens 1 [*sans relâche,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, av. 1678, La Rochefoucauld). **1.** Interruption momentanée du travail, de l'effort (n'est plus usité que dans quelques expressions) : *Il était enfermé tout ce temps, hors deux heures de relâche après son dîner, qu'il employait ordinairement à marcher* (Sainte-Beuve). *À ce point de ses réflexions, Cyprien tombe dans une sorte de trou, la brosse et la palette en l'air, comme si la vie venait de lui donner relâche, une minute* (Duhamel). *S'accorder quelque relâche.* || *Sans relâche,* sans interruption, sans répit : *Ses mains moites torturaient sans relâche son ceinturon de cuir* (B. Clavel). *Il est là, penché, écrivant presque sans relâche, voulant terminer cette lettre avant d'aller dormir* (Sollers). || **2.** Suspension momentanée des représentations dans un théâtre, pour une cause quelconque : *Elles lui en voulaient comme du relâche d'un spectacle dramatique très attendu* (Daudet). *Le théâtre fait relâche pour cause de réparations.* || **3.** *Class.* Interruption d'un mal, d'une souffrance : *Les passions les plus violentes nous laissent quelquefois du relâche ; mais la vanité nous agite toujours* (La Rochefoucauld).

● SYN. : **1** *détente, pause, répit, repos, trêve.*

2. relâche [rəlɑʃ] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1691, Ozanam [248], au sens 2 [*brûler une relâche,* 1886, Loti] ; sens 1, 1716, d'après Trévoux, 1721 [*relâche forcée,* 1964, Larousse]). **1.** Action de relâcher, de séjourner sur un point quelconque de la côte, en parlant d'un bateau : *Le bateau doit faire relâche à Tahiti.* || *Relâche forcée,* arrêt imprévu qui oblige un capitaine à mettre son bateau au mouillage. || **2.** Le lieu même où le bateau séjourne : *Ce port est une bonne relâche.* || *Brûler une relâche,* ne pas s'arrêter dans une escale où on devait relâcher.

● SYN. : **1** *escale ;* **2** *abri, havre.*

relâché, e [rəlaʃe] adj. (part. passé de *relâcher* 1 ; av. 1662, Pascal, au sens 3 [« qui manque d'application, de soin », 1964, Larousse] ; sens 1, 1870, Littré [aussi pour l'intestin] ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Qui n'est plus tendu, ou qui n'assure plus la tension nécessaire : *Un muscle relâché. Un tendeur relâché.* || Spécialem. *Intestin relâché,* intestin qui évacue des selles trop molles et trop fréquentes. || **2.** En phonologie, syn. de LÂCHE. || **3.** *Fig.* Qui manque de rigueur, qui n'est plus strict sur les principes, sur les obligations : *On y maintenait avec une extrême rigueur les mœurs de l'ancien régime, qui étaient relâchées dans les camps des alliés* (France). *La surveillance est plutôt relâchée* [au lycée], *car on approche des grandes vacances* (Lacretelle). || Qui manque d'application, de soin : *Style relâché.*

• SYN. : **1** *détendu, flasque ;* **3** *élastique* (fam.), *négligé.* — CONTR. : **1** *bandé, contracté, tendu ;* **3** *rigide, rigoureux, sévère, strict ; châtié, fignolé* (fam.), *perlé, soigné.*

relâchement [rəlɑʃmɑ̃] n. m. (de *relâcher* 1 [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *relaschement* [*relâchement,* début du XVIIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière [« état pathologique de laxité... », v. 1560, Paré ; pour les voies intestinales, 1835, Acad.] ; sens 3, 1538, R. Estienne). **1.** Diminution de la tension : *Le relâchement des cordes d'un piano.* || État pathologique de laxité, de distension incomplète : *Relâchement de l'utérus.* || *Fam.* État des voies intestinales, qui occasionne la fréquence des selles et leur liquidité plus ou moins grande : *Les pruneaux causent du relâchement.* (Syn. DIARRHÉE.) || **2.** *Fig.* Diminution d'ardeur, de rigueur, de zèle : *On aura ainsi dans Port-Royal un échantillon complet* [...] *de ce qu'était un couvent dans son relâchement d'abord, puis dans sa réforme, dans sa sainteté studieuse et pénitente* (Sainte-Beuve). *Il avait l'air non pas élégant* [...] *mais correct et soigné. Il méprisait tout ce qui sentait le relâchement, la négligence* (Duhamel). *Le relâchement de l'attention, des mœurs.* || **3.** *Class.* Divertissement, plaisir : *Aussi incapable de s'élever aux grandes choses que de s'accommoder, même par relâchement, des plus petites, il sait à peine jouer avec ses enfants* (La Bruyère).

• SYN. : **1** *distension ;* **2** *incurie, laisser-aller, négligé, négligence.* — CONTR. : **1** *tension ; contraction ; constipation ;* **2** *ardeur, austérité, raffinement, rigidité, rigorisme, rigueur, sévérité.*

1. relâcher [rəlɑʃe] v. tr. (de *re-* et de *lâcher* 1 [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *relaschier,* au sens de « renoncer à [une action, une entreprise] » — cf. sens 5 ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *relaschier* [*relâcher,* XVIe s.], au sens 4 [*relâcher quelque chose à,* 1651, Corneille ; *relâcher quelque chose de,* 1647, Descartes] ; sens 1, v. 1265, J. de Meung [*relâcher un navire,* 1870, Littré] ; sens 2, v. 1560, Paré [pour le ventre, l'intestin, 1835, Acad. — absol., 1904, Larousse] ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 5, 1656, Molière ; sens 6, v. 1673, Retz). **1.** Laisser quelqu'un s'en aller, lui rendre la liberté : *Un homme qui a crié « à bas les flics », c'est rare qu'on le relâche le soir même* (Aymé). *Relâcher un otage.* || *Relâcher un navire,* le laisser aller après l'avoir arrêté pour examiner ses papiers, etc. || **2.** Rendre plus lâche, détendre : *Relâcher les cordes d'un instrument de torture.* || *Relâcher le ventre, l'intestin,* et, absol., *relâcher,* provoquer un relâchement intestinal : *Le petit Jabiru fait sa route à mulet ; il s'arrête en route et s'attarde car la cuisine à l'huile a quelque peu relâché ses intestins* (Gide). || **3.** En termes de cuisine, rendre plus liquide, moins épais : *Relâcher une sauce, une purée.* || **4.** Apporter une certaine négligence, un manque de persévérance à ce qu'on fait : *Relâcher son attention, son zèle, ses efforts. Petit à petit, notre famille, le clan Pasquier, sans relâcher son étreinte, s'aérait, se déployait* (Duhamel). || Class. *Relâcher quelque chose à,* l'abaisser, par un manque de fermeté, à : *Que dis-tu de me voir* [...] *relâcher mon courage | Au pardon trop honteux d'un si cruel outrage ?* (Molière). || Class. *Relâcher quelque chose de,* diminuer, réduire en enlevant quelque chose de : *Rodrigue suit son devoir sans rien relâcher de sa passion* (Corneille). || **5.** *Class.* Laisser s'échapper, renoncer à : *Je suis* [dans cette maison] *pour y pouvoir retenir l'héritage | Que relâchait ailleurs le jeune Ascagne mort* (Molière). || **6.** *Fig.* Céder en partie, rabattre : *Ne rien relâcher de ses exigences, de ses prétentions.*

• SYN. : **1** *libérer, relaxer ;* **2** *desserrer ;* **3** *éclaircir ;* **4** *affaiblir, assouplir, atténuer ;* **6** *abandonner, diminuer.* — CONTR. : **1** *appréhender, arrêter, attraper, capturer, épingler* (fam.), *incarcérer, prendre ;* **2** *bander, contracter, raidir, serrer, tendre ; constiper, échauffer ;* **3** *épaissir ;* **4** *accentuer, augmenter, durcir, intensifier, redoubler, renforcer.*

◆ v. intr. (1580, Montaigne). En termes de marine, faire relâche : *Comme ce diable* [un trafiquant] *relâchait à Terceira et qu'il commençait à me fatiguer de ses questions et de sa curiosité cosmographique, j'avais oublié de me rembarquer* (Arnoux).

◆ **se relâcher** v. pr. (XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, au sens de « se donner [un peu] de relâche » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2 et 4, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 3, milieu du XVIIe s., Vaugelas, d'après Richelet, 1680 ; sens 5, 1673, Retz [« abandonner », 1690, Furetière ; « se montrer moins strict sur », 1669, Molière]). **1.** Devenir plus lâche, moins tendu : *Aussitôt tous leurs muscles se relâchent ; ils lèvent mollement les épaules, les sourcils* (Sarraute). || **2.** *Fig.* Devenir moins rigoureux, moins sévère : *La morale du temps s'est bien relâchée* (Hugo). *La sévérité du maître se relâche.* || **3.** *Fig.* Devenir moins intense, moins ardent : *Le zèle de ce militant s'est beaucoup relâché.* || **4.** *Fig.* Ne pas soutenir son effort jusqu'au bout, faiblir, en parlant d'une personne : *C'est sa gloire* [à Gide] *que de ne s'être jamais relâché — durant toute une vie — dans son effort pour demeurer sincère avec lui-même* (Mauriac). *Tu es un garçon travailleur et honnête ; mais ne te relâche pas une minute* (Anouilh). || **5.** Class. *Se relâcher de,* aller jusqu'à : *La Reine se relâcha de faire tenir un lit de justice à Saint-Germain* (Retz) ; abandonner : *Il y a espérance que la paix se fera, chaque prince se relâche d'une partie de ses prétentions* (Furetière) ; *littér.,* se montrer moins strict sur : *M. de Marsan commençait à se relâcher de ses résolutions solitaires, et il y avait grande foule ce jour-là* (Musset).

• SYN. : **1** *se décontracter, se détendre ;* **3** *baisser, décroître, diminuer, faiblir ;* **4** *chanceler, fléchir, mollir.*

2. relâcher [rəlɑʃe] n. m. (emploi substantivé de *relâcher* 1 ; 1964, Larousse). Action de pêche qui consiste à retenir la ligne dans le courant, puis à lui rendre la main, pour que l'esche se meuve de façon aguichante.

relais [rəlɛ] n. m. (déverbal de *relayer,* croisé avec l'anc. n. m. *relais,* arriéré [XIIe s., *Lois de Guillaume*], arrêt — en particulier des hardes de chiens — [XIIe s., *Jeu d'Adam*], lui-même déverbal de *relaisser* [v. ce mot] ; fin du XIIIe s., B. de Condé, écrit *relai,* au sens de « repos » [pour les chiens de chasse] ; v. 1460, Villon, écrit *relai,* au sens de « délai, remise » ; v. 1500, Auton, dans la loc. *à relais,* « en se relayant » ; sens I, 1, 1549, R. Estienne, 666 [*relais volant,* 1870, Littré ; *donner le relais,* 2 mars 1685, Dangeau] ; sens I, 2, 1636, Monet [*chevaux de relais,* même sens, 1573, Du Puys] ; sens I, 3, 1636, Monet ; sens I, 4-5, 1690, Furetière ; sens I, 6, début du XXe s. ; sens I, 7, 1870, Littré ; sens I, 8, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens I, 9, 1930, P. Morand ; sens I, 10, 1936, Capitant ; sens I, 11, av. 1960, A. Camus ; sens II, 1, 1964, Larousse ; sens II, 2, 1877, Littré ; sens II, 3, 1888, Larousse [*relais hertzien,* 1964, Larousse] ; sens II, 4, 1932, Larousse).

I. 1. En vénerie, harde de chiens placés en différents endroits sur le parcours présumé que doit suivre la bête lancée, pour être lâchés pendant la chasse : *Il accompagna ses piqueurs, disposa les relais* (Maupassant). || *Relais volant,* relais qui suit la chasse. || *Donner le relais,* lâcher les chiens d'un relais après la bête que l'on courre. || **2.** Chevaux frais placés de distance en distance sur une route de poste pour remplacer les chevaux fatigués : *Comme j'avais quarante relais placés entre Nantes et Paris, je serais arrivé infailliblement le mardi avant la pointe du jour* (Retz). || **3.** Class. *Être de relais* (en parlant d'une personne), ne pas avoir d'occupation présentement : *Le docteur, un beau jour le voyant sombre et triste, | Lui dit : notre féal, vous voilà de relais* (La Fontaine). || **4.** Remplacement des chevaux fatigués par des chevaux frais : *Cette fenêtre, j'eus le loisir de la considérer plus de temps que le temps d'un simple relais* (Barbey d'Aurevilly). || **5.** Endroit où l'on s'arrêtait le temps de faire procéder à ces remplacements : *Ils* [Moïse et Églantine] *prenaient le thé, toujours debout* [...]. *Cela aussi évoquait les occupations d'un relais pendant que l'on change les chevaux* (Giraudoux). || **6.** *Auj.* Endroit où l'on s'arrête pour couper un long parcours par une halte, afin de prendre un peu de repos : *L'hôtel Shepheard's* [au Caire] *est depuis près d'un siècle le relais anglais de la route des Indes* (Morand).

|| **7.** Distance séparant deux postes de travail consécutifs, dans une opération de déblai. || **8.** Groupe d'hommes qui se remplacent : *Des relais d'hommes, établis de demi-lieue en demi-lieue, portaient les ordres* (Voltaire). || **9.** *Course de relais,* épreuve sportive dans laquelle les coureurs d'une même équipe se remplacent à des distances déterminées. || **10.** *Travail par relais,* mode d'organisation du travail où certains ouvriers sont constitués en équipes volantes, afin de remplacer les ouvriers habituels pendant qu'ils se reposent. || **11.** Fig. *Prendre le relais,* remplacer une personne ou une équipe pour continuer quelque chose : *Dans ce pays très jeune, sans tradition philosophique, de très jeunes gens* [...] *un « prolétariat de bacheliers » a pris alors le relais du grand mouvement d'émancipation de l'homme, pour lui donner son visage le plus convulsé* (Camus).

II. 1. *Relais nerveux,* endroits où s'articulent les neurones qui constituent les voies motrices, sensitives, sensorielles. || **2.** Appareil destiné à produire dans un circuit électrique une modification donnée lorsque certaines conditions se réalisent dans le même circuit ou dans un autre circuit : *Relais à action différée. Relais à action instantanée.* || **3.** Appareil destiné à ouvrir ou à fermer un circuit, lorsque certaines conditions sont réalisées dans un autre circuit. || *Relais hertzien,* émetteur de faible puissance, dans lequel le rayonnement est dirigé vers le récepteur suivant un faisceau aussi étroit que possible. || **4.** En mécanique, dispositif transmetteur et amplificateur, servant d'organe de liaison entre l'organe détecteur et l'organe régulateur d'un régulateur.

relaisser (se) [sərəlese] v. pr. (de *re-* et de *laisser* [v. ce mot] ; v. 1160, *Roman de Tristan,* comme v. tr., écrit *relaissier,* aux sens de « laisser [à son tour], quitter, abandonner » ; fin du XII^e^ s., *Chevalerie Ogier,* comme v. pr., écrit *soi relaissier,* au sens de « se libérer » ; écrit *se relaisser,* au sens actuel, 1559, *Journ. du sire de Gouberville*). En termes de chasse, s'arrêter de lassitude, en parlant d'une bête qui a été longtemps courue.

relance [rəlɑ̃s] n. f. (déverbal de *relancer ;* 1899, Esnault, dans la loc. argotique *aller à la relance,* « rechercher une femme infidèle pour la ramener » ; sens 1, 1923, Larousse ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, 10 oct. 1953, *le Figaro littéraire*). **1.** Au jeu, notamment au poker, nouvel enjeu, supérieur à celui de l'adversaire. || **2.** La somme que représente cet enjeu. || **3.** *Fig.* Action de donner une nouvelle impulsion, un nouvel essor : *Le système des primes a permis une relance de la construction. La relance de l'économie d'un pays.*

relancer [rəlɑ̃se] v. tr. (de *re-* et de *lancer* 1 [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *relancier* [*relancer,* XIV^e^ s.], au sens 1 [au fig., début du XX^e^ s.] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1653, Vaugelas ; sens 4, 1670, Th. Corneille ; sens 5, 1727, Destouches ; sens 6, 1765, *Encyclopédie ;* sens 7, 1958, A. Camus). [Conj. **1 a.**] **1.** Lancer de nouveau ou lancer en renvoyant à son point de départ : *Relancer une balle à son adversaire ;* et au fig. : *Il y avait même des jours où l'automne et ses prestiges nous relançaient, par quel miracle ! au sommet de l'enthousiasme* (Duhamel). || **2.** À la chasse, faire repartir une bête qui s'était arrêtée pour se reposer : *Relancer un sanglier.* || **3.** *Vx.* Aller attaquer quelqu'un dans son refuge, pour l'en chasser : *Un terrible bandit* [...] *qu'il va relancer jusque dans son aire* (Daudet). || **4.** *Vx* et *fig.* Attaquer quelqu'un en paroles, le réprimander : *Au premier moment où Madame de Luxembourg me vit en particulier, elle me relança vivement sur ce conseil qui me parut l'avoir alarmée* (Rousseau). || **5.** Poursuivre sans cesse une personne ou l'importuner de demandes réitérées : *Incapable de surmonter sa déception, de se passer de cette femme, il la relance...* (Proust). *Jacques hésitait à se lever. Nul ne pouvait avoir l'idée de le relancer ici* (Martin du Gard). *Je craignais que cette façon de la relancer ne lui parût vulgaire* (Romains). *Relancer un débiteur.* || **6.** Faire une relance au jeu : *Relançant et contrant sans mesure ni prudence* (Farrère). || **7.** *Fig.* Donner un nouvel essor, une nouvelle impulsion à quelque chose : *Je m'avisais alors que mes films, après une éclipse de quelques années, venaient justement d'être relancés et jouissaient d'un regain de vogue...* (Arnoux).

• SYN. : **1** *rejeter, renvoyer ;* **5** *assiéger, harceler, obséder.*

relaps, e [rəlaps] adj. et n. (lat. ecclés. médiév. *relapsus,* même sens, emploi spécialisé du lat. class. *relapsus,* part. passé de *relabi,* refluer, tomber en arrière, et, au fig., « retomber dans, revenir à », de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *labi,* glisser, tomber, se tromper ; 1384, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* [V, 87], au sens de « qui est retombé dans la même faute » ; sens actuel, 1431, *Procès de condamnation... de Jeanne d'Arc,* IV, 459). Qui est retombé dans une hérésie après l'avoir abjurée : [Jeanne d'Arc] *mitrée d'une mitre où on lisait : « Hérétique, relapse, apostate, ydolastre »* (Michelet). || *Laps et relaps,* V. LAPS, E.

rélargir [relarʒir] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *élargir* [v. ce mot] — l'anc. franç. *relargir,* « étendre à son tour » [fin du XIII^e^ s., Joinville], était issu de *re-* et de l'adj. *large ;* 1470, *Comptes de la ville de Doullens,* au part. passé, écrit *reslargi ;* à l'infin., écrit *rélargir,* 1680, Richelet). Rendre plus large : *Rélargir une chaussée.*

rélargissement [relarʒismɑ̃] n. m. (de *rélargir ;* 1834, Landais). Action de rélargir : *Le rélargissement d'une route.*

relater [rəlate] v. tr. (dér. savant du lat. *relatus,* relation, narration, de *relatum,* supin de *referre,* reporter, rapporter, rétablir, raconter, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière et la réitération [v. R(E)-], et de *ferre,* porter, apporter ; 1342, L. Gauthier [p. 215], au sens 1 ; sens 2, XVI^e^ s.). **1.** Rapporter en détail, d'une manière précise, oralement ou par écrit : *L'autre fait que je veux relater est plus bizarre* (Gide). *Si je relatais dans une rédaction un épisode de ma vie, il échappait à l'oubli, il intéressait d'autres gens, il était définitivement sauvé* (Beauvoir). || **2.** En termes de procédure, rapporter, faire mention de : *Relater un nom dans un acte.*

• SYN. : **1** *conter, dire, exposer, raconter, retracer ;* **2** *consigner.*

relateur [rəlatœr] n. m. (bas lat. *relator,* rapporteur, narrateur, du lat. class. *relatum,* supin de *referre* [v. l'art. précéd.] ; fin du XIV^e^ s.). *Vx.* Personne qui fait une relation orale ou écrite : *Vos historiens nous sont inconnus ; on n'en a que des morceaux extraits et rapportés par des relateurs peu critiques* (Fénelon).

relatif, ive [rəlatif, -iv] adj. (bas lat. *relativus,* relatif à, relatif [en grammaire], du lat. class. *relatum,* supin de *referre.* [v. RELATER] ; v. 1265, Br. Latini, au sens I, 3 ; sens I, 1, v. 1380, *Aalma ;* sens I, 2, 1370, Oresme ; sens I, 4, 1760, Ch. Bonnet ; sens I, 5, v. 1776, J.-J. Rousseau ; sens II, 1677, Miege [substantiv., 1680, Richelet ; *adjectif relatif,* 1835, Acad. ; *adverbes relatifs,* 1904, Larousse ; *proposition relative,* 1870, Littré — *relative,* n. f., début du XX^e^ s.]).

I. 1. Qui se rattache par un lien, par un rapport à quelqu'un ou à quelque chose, qui concerne une personne ou une chose : *Les études relatives à un auteur, à une discipline. Les travaux relatifs au lancement des fusées. Il* [le journaliste] *vécut de quelques articles relatifs à des entreprises commerciales* (Balzac). || **2.** Qui est étroitement lié par un rapport nécessaire : *L'idée de fils est relative à celle de père.* || **3.** Qui n'est tel que par rapport à autre chose ; qui n'a rien d'absolu : *Toute grandeur, toute puissance, toute force est relative* (Montesquieu). *Le premier d'un concours a la valeur relative la plus élevée, mais sa valeur absolue peut être faible.* || *Mouvement relatif,* V. MOUVEMENT. || **4.** Qui dépend d'un état du sujet ; qui est subjectif (s'oppose à *objectif*) : *Les sensations de chaud et de froid sont relatives selon chaque individu.* || **5.** Qui est loin d'être satisfaisant, mais dont on peut se contenter : *Si nous jouissons parfois d'un repos relatif, c'est parce que nos pères ont beaucoup lutté* (Poincaré). *Cette multitude farouche envahissait le réfectoire*

dans un ordre relatif (Duhamel). *À quoi bon m'acharner ? — Développer des capacités qui demeuraient fatalement bornées et relatives : la modestie de cet effort me rebutait* (Beauvoir).

II. *Pronom relatif,* ou, substantiv., *un relatif,* pronom qui joint, à un nom ou à un pronom qu'il représente, une proposition subordonnée qui explique ou détermine ce nom ou ce pronom. || *Adjectif relatif,* adjectif de même forme que le pronom relatif composé, et qui se joint à un nom pour indiquer que l'on rattache une proposition subordonnée à ce même nom exprimé comme antécédent. || *Adverbes relatifs,* adverbes qui ont la valeur d'un pronom relatif précédé d'une préposition et qui sont invariables. || *Proposition relative,* ou, substantiv., *une relative,* proposition introduite par un pronom relatif. || *Superlatif relatif,* v. SUPERLATIF. (V. art. spécial.)

• SYN. : **I, 1** *concernant ;* **2** *corrélatif ;* **5** *approximatif, borné, insuffisant, limité, partiel, rudimentaire, sommaire.* — CONTR. : **I, 3** *absolu ;* **5** *complet, entier, excellent, idéal, illimité, parfait, total.*

◆ **relatif** n. m. (sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Ce dont la valeur, l'importance dépend d'autre chose : *Avoir le sens du relatif.* || **2.** Ce qui n'est pas parfait, est limité : *La vraie politique ne se ramène pas à la recherche de l'absolu. C'est en cela que les purs de votre espèce se trompent. Ce n'est pas non plus la seule recherche du relatif...* (Mauriac).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES RELATIVES ET LES RELATIFS

La notion de **proposition relative** relève à la fois de la subordination (v. ce mot, art. spécial) et de la représentation (v. PRONOM, art. spécial). Comparer :

(1) *J'ai vu un homme courant.*

(2) *J'ai vu un homme ; il courait.*

(3) *J'ai vu un homme qui courait.*

La phrase (1) se compose d'une proposition seule, donc indépendante ; le participe *courant* y est épithète du nom *homme.* La suppression du participe *courant* n'affecte pas la correction de la phrase, qui constitue encore une proposition complète où le nom *homme* conserve sa fonction de complément d'objet *(j'ai vu un homme).* Le participe *courant* est en rapport de subordination relativement au nom *homme* parce qu'il en tient sa fonction, alors que ce nom ne tient pas sa fonction de lui.

La phrase (2) se compose de deux propositions indépendantes coordonnées ; le verbe *courait* exprime la même idée que *courant* dans la phrase (1), mais il ne dépend pas du nom *homme :* il constitue avec le pronom *il* une proposition dont aucun terme ne dépend syntaxiquement d'un mot de la première proposition. Le pronom *il,* s'il tient sa fonction du verbe *courait,* tient son sens du nom *homme,* qu'il représente.

La phrase (3) contient encore deux propositions, dont la seconde a pour sujet le pronom *qui,* représentant *un homme.* La différence avec (2) est que la proposition *qui courait,* complète dans sa composition interne, ne suffirait pas à constituer une phrase : elle dépend globalement du nom *homme* comme le participe *courant* dans la phrase (1).

Le pronom *il* et le pronom *qui* ont en commun deux fonctions :

— ils représentent le nom *homme ;*

— ils sont sujets de *courait.*

À ces deux fonctions, *qui* en ajoute une troisième : il fait de la proposition qu'il introduit un complément du nom *homme ;* ce nom étant un terme de la première proposition, on dit que le pronom *qui* subordonne la proposition qu'il introduit à la proposition où figure son antécédent. Telle est la fonction des pronoms dits **relatifs,** dont les différentes formes (*qui, que, quoi,* etc.) seront étudiées plus loin.

L'adverbe *où* et l'adjectif *lequel* (v. plus loin) ont la même fonction :

(4) *Tu vas voir la maison où je suis né.*

Les propositions ainsi introduites sont appelées **relatives.**

La fonction des mots relatifs ressemble à celle des conjonctions de subordination, analysée à l'article spécial CONJONCTION : comme celles-ci, les mots relatifs marquent le début d'une proposition subordonnée. Mais deux différences apparaissent :

1° Les conjonctions rapportent le plus souvent la subordonnée au verbe de la proposition principale ; les mots relatifs la rapportent le plus souvent à un nom ou à un pronom « antécédent ».

Le pronom *celui (celle, ceux, celles, ce)* est l'antécédent minimum :

(5) *Prends celui que tu préfères.*

(6) *Achète ce qui te plaît.*

Moins souvent, l'antécédent est un adjectif :

(7) *De blême qu'il était, le visage de Palmyre s'empourpra* (Zola),

un adverbe :

(8) *Reste là où tu es,*

une proposition :

(9) *Il lui parla avec plus de civilité qu'auparavant, de quoi l'Ingénu ne s'aperçut pas* (Voltaire).

Il arrive que l'antécédent manque, et que la proposition relative reçoive globalement dans la première proposition la fonction qu'y assumerait l'antécédent :

(10) *Salue qui* [= celui que] *tu rencontreras* (proposition relative complément d'objet de *salue*).

(11) *Installe la tente où* [= là où] *tu t'arrêteras* (proposition relative complément de lieu de *installe*).

De même qu'un mot comme *certains* est adjectif s'il se rapporte à un nom *(certains livres)* ou à un pronom *(certains autres),* et substantif s'il joue le rôle d'un nom ou d'un pronom *(Certains sont illisibles),* on distingue traditionnellement

— des propositions relatives **adjectives,** qui ont un nom ou un pronom pour antécédent ;

— des propositions relatives **substantives,** qui n'ont pas d'antécédent.

On étend souvent la première classe à toutes les sortes d'antécédent en remplaçant *adjectives* par **adjointes.**

2° Alors que la conjonction, pure marque de relation, n'assume aucune fonction dans la proposition qu'elle introduit, le mot relatif est toujours un des termes canoniques de la proposition où il figure :

phrase (3) : sujet de *courait ;*

phrase (4) : complément de lieu de *suis né ;*

phrase (5) : complément d'objet de *préfères ;*

phrase (6) : sujet de *plaît ;*

phrase (7) : attribut de *il ;*

phrase (8) : complément de lieu de *es ;*

phrase (9) : complément d'objet indirect de *s'aperçut ;*

phrase (10) : complément d'objet de *rencontreras ;*

phrase (11) : complément de lieu de *t'arrêteras.*

Beaucoup de conjonctions remontent à des mots relatifs sans antécédent, dont la fonction interne était identique à la valeur relationnelle externe : ainsi, *quand* (lat. *quando*) a signifié d'abord « au moment où » ; *comme* (lat. *quomodo*) a signifié « de la manière dont ».

Dans l'état actuel de la langue, le mot relatif se distingue de la conjonction en ce qu'il exprime par le relais d'une substance (« substance cheville », Damourette et Pichon, *Des mots à la pensée,* § 1275) des relations que la conjonction exprime pures ; cette articulation permet de combiner toutes les relations :

Il a été reconnu par une personne (agent) *chez qui* (lieu) *il avait logé.*

Si deux relations combinées sont identiques ou parentes, et la substance cheville très abstraite, l'ensemble tend à constituer une locution conjonctive : *du moment que, alors* (lat. *ad horam*) *que.*

• La coordination est souvent difficile à distinguer de la subordination. En latin, le pronom relatif pouvait perdre la fonction subordonnante, ne conservant que la fonction de représentation qui l'assimilait au pronom anaphorique, avec l'indication d'un lien vague entre la proposition précédente et celle qu'il introduisait ; on appelait cet emploi le « **relatif de liaison** » :

Perutiles Xenophontis libri sunt ; quos legite, quaeso, studiose [Les ouvrages de Xénophon sont très utiles ; lisez-les (donc), je vous prie, avec soin] (Cicéron).

Le pronom relatif *quos* est ici glosé *eos igitur* par Ernout et Thomas (*Syntaxe latine*, § 423) ; il n'existe plus de dépendance syntaxique dans la seconde proposition par rapport à la première, *quos* unit deux propositions fonctionnellement égales, ce qui définit la fonction de coordination (v. CONJONCTION, art. spécial).

Les mots relatifs français prennent dans certains contextes la valeur de « relatifs de liaison » (v. COORDINATION, art. spécial), éventuellement précédés d'une ponctuation plus forte que la virgule :

Il écrivit à Alexandre dans des termes plus que polis, flatteurs et un peu ridicules. À quoi [= à cela] *le jeune tzar répondit par une lettre altière* (Michelet).

Le cas est particulièrement fréquent quand l'antécédent, comme ici, est toute une proposition.

Dans cette phrase de Proust, la relative a même une modalité interrogative que n'a pas la principale :

« Voyons, mon chéri, ce n'est pas cela que vous vouliez dire, sans quoi pourquoi vous seriez-vous arrêté ? »

• Il arrive qu'un certain type de proposition subordonnée soit habituellement associé à un certain type de proposition principale au point que l'ensemble constitue un syntagme complexe solidaire où la subordonnée prend la valeur prédicative. C'est le cas pour la principale et sa subordonnée temporelle introduite par la conjonction *que* dans des phrases comme :

Il était à peine sorti que la nuit tomba.

C'est aussi le cas pour la principale et sa subordonnée introduite par *qui* dans des phrases comme :

Voilà Paul qui s'en va.

De telles relatives ne sont plus à proprement parler des subordonnées. Il en sera traité plus loin sous le chef des **relatives prédicatives.**

LES PROPOSITIONS RELATIVES

I. PROPOSITIONS RELATIVES À ANTÉCÉDENT EXPRIMÉ

La valeur d'épithète des propositions relatives à antécédent nominal ou pronominal exprimé est démontrée par la possibilité de les coordonner à des adjectifs :

Il portait un vêtement neuf et que l'on pouvait croire empesé (Duhamel).

C'était une très bonne actrice et qui avait été fort belle (L. Daudet).

Les femmes prennent souvent des prénoms masculins ou qui s'appliquent indifféremment aux deux sexes (Dauzat).

C'était un regret, d'abord léger, puis qui grandissait (Zola).

Alexandre Lorian a fait une étude stylistique de ces « attelages », très fréquents chez les écrivains contemporains (*le Français moderne*, juill. 1976).

La coordination est généralement exprimée par une conjonction (le plus souvent *et*), quelle que soit la nature de la première épithète, qui peut être une proposition relative :

Ils avaient beaucoup d'admiration pour leur père qu'ils croyaient un très grand écrivain et dont ils aimaient le charmant visage (A. Maurois).

L'absence de conjonction donne un sens différent :

Recueille les histoires drôles que tu entendras.

Ici, la relative se rapporte, pour le sens, au groupe entier *histoires drôles* : elle n'a pas la même fonction que *drôles.*

La fonction n'est plus « épithète » si la relative a pour antécédent un adjectif ou une proposition ; le terme de « complément », plus général, reste applicable.

Place du mot relatif.

L'ordre canon des termes de la proposition est soumis dans la relative à un facteur d'altération : **le mot relatif, en principe, est placé en tête.**

Écoute cette mélodie, que ta mère chantait souvent (le complément d'objet *que* précède le sujet et le verbe).

Il s'est passé là un drame dont le souvenir me glace (le pronom *dont*, complément du nom *souvenir*, précède ce nom).

La seule exception se présente quand le pronom est complément d'un nom précédé lui-même d'une préposition :

Une mélodie au souvenir de laquelle je rajeunis.

La position du mot relatif en tête a pour effet :

1° de rapprocher le représentant de son antécédent en parant les confusions sur la nature de celui-ci ;

2° de marquer la subordination globale de la proposition qui suit.

L'anticipation du terme propositionnel dont le relatif assume la fonction peut entraîner, dans la langue littéraire et même dans l'usage oral, l'inversion stylistique du sujet (v. ORDRE DES MOTS, art. spécial) :

Écoute cette mélodie que chantait souvent ta mère.

Voici la maison où est né Paul.

Et de là :

Il s'est passé là un drame dont me glace le souvenir.

Une étude statistique de l'inversion en proposition relative a été faite par Helge Nordahl dans *le Français moderne* (avr. 1973) ; l'auteur dégage les facteurs favorisant l'inversion, dont le principal est le petit nombre des termes de la relative, et le second la simplicité de la forme verbale ; l'inversion est de règle absolue pour le nom sujet dans les relatives les plus courtes si le relatif est attribut :

Ce monde administratif qu'est la faculté de Paris.

Le relatif antéposé peut se trouver assez éloigné du mot auquel il se rapporte, particulièrement si ce mot est un verbe régi par le verbe de la proposition relative :

*Et Reb Nathaniel, de sa voix nasillarde **où** les enfants sont trop petits pour **découvrir** l'ironie, raconte quelqu'un de ces beaux contes* (J. et J. Tharaud).

*Puisque c'est signé, je vais vous dire des choses **qu**'avant on m'aurait coupé en petits morceaux plutôt que de me faire **dire*** (P. Benoit).

Cet écartèlement de la proposition impose un effort mental que l'usage oral tend à éluder par l'emploi d'une sorte de **conjonction relative,** *que,* après laquelle tous les termes de la proposition retrouvent leur place canonique :

*Voilà un petit garçon **que** j'ai bien du mal à **le** faire grossir* (ex. oral

recueilli par Damourette et Pichon, § 1322).

Je recommande à vos bons soins une jeune enfant ***que*** *je vous serais très reconnaissant de bien vouloir vous intéresser à* ***elle*** (ex. écrit de même source).

C'est un Monsieur ***que*** *sa rombière y a foutu du vitriol* (Courteline, *les Linottes*).

L'emploi de cette conjonction relative est étendu en langue populaire au cas où le relatif devrait avoir la fonction sujet :

C'est moi ***que je*** *lui piquais ses épingles* (Labiche).

Té, Maurin, toi ***que tu*** *as le temps, reste ici à l'espère* (J. Aicard).

Place de la relative.

L'invariabilité des pronoms *qui* et *que* en genre et en nombre ne facilite pas le repérage de l'antécédent. Une règle impérative prévient les confusions possibles : **la proposition relative doit faire immédiatement suite à son antécédent.**

Au lieu d'écrire :

**Le blé est emporté au moulin sur le dos de l'âne où on le moud,*

on écrira donc :

Le blé est emporté sur le dos de l'âne au moulin où on le moud.

Si l'antécédent est un groupe nominal, ce groupe peut contenir, comme on l'a vu, un adjectif épithète, mais on évite un nom générateur de confusion :

**Je me rappelle avec délices la bonne tartine beurrée par grand-mère que je trempais dans mon café au lait.*

La coordination par *et* peut cependant prévenir les erreurs d'antécédent :

Il lui tendait un porte-carte, tiré de son portefeuille, et qui ne le quittait jamais (A. Daudet).

L'obligation de suivre l'antécédent entraîne souvent l'insertion de la relative dans le cours de la principale :

Les applaudissements ***qui avaient accueilli le Tiers*** *cessèrent tout à coup* (Michelet).

La disjonction de l'antécédent et du relatif est souvent tolérée quand les mots intermédiaires (peu nombreux) ne peuvent créer aucune confusion :

À qui ressemble-t-il, que nous connaissions ? (Crommelynck).

Beaucoup de gens écrivent, qui écrivent mal (Albalat).

Kr. Sandfeld, à qui ces exemples sont empruntés (*Syntaxe du français contemporain,* « Les propositions subordonnées », 1936), relève même des cas où un nom trouve place entre l'antécédent et le relatif, le contexte levant toute ambiguïté ; la ponctuation (ou l'intonation qu'elle dénote) souligne la structure du signifié :

J'irai prendre un train à la gare de Lyon, qui m'amènera à Dijon dans la soirée (Tr. Bernard).

De l'autre côté de Risler se tenait Mme Chebe, la mère de la mariée, qui rayonnait (A. Daudet).

La disjonction, dans certaines de ces phrases, est motivée par le volume respectif des membres de l'énoncé, ou par l'ordre des idées. En langue littéraire, elle peut être un latinisme.

On relève chez les écrivains quelques phrases — insolites — où une proposition relative précède son antécédent, qu'elle soit ou non coordonnée à une épithète détachée placée en tête :

Extrêmement romantique, mais qui se défend de l'être, mon nouvel ami parle une langue précise, pure (ex. de J.-B. Blanche cité par D. et P.).

Ces deux poules vivaient en paix [...] *lorsque survint, qui alluma la guerre, non pas un coq, mais un fâcheux incident* (ex. de Zamacoïs cité par Sandfeld).

Relatives complexes.

L'interférence des deux règles gouvernant la place du relatif et celle de la relative entraîne la formation de propositions composées d'une proposition régente et d'une proposition régie, l'ensemble commençant par un mot relatif qui dépend d'un mot de la deuxième proposition, comme le montrent les exemples suivants empruntés à Sandfeld :

C'est une grande chance pour lui, ***dont*** *je ne sais pas s'il* ***se rend compte*** (J. Romains) [ordre canon : *Je ne sais pas s'il se rend compte de cette chance*].

Dans cet exemple, la proposition régie était interrogative ; elle peut aussi bien être conditionnelle, finale :

... un départ ***dont*** *il s'arrange pour que tout le monde* ***parle*** (Revue de Paris) [ordre canon : *Il s'arrange pour que tout le monde parle de ce départ*].

Le plus souvent, la proposition régie est une conjonctive complément d'objet ; le mot relatif peut y être complément :

Il y a des heures de ma vie ***qu'****il faut que tu* ***ignores*** (Fr. Coppée).

On se battait peut-être à Donchery, ***dont*** *elle savait qu'on n'avait pas fait sauter* ***le pont*** (Zola).

Un nouvel élève revint de l'école des Frères ***où*** *l'on commençait à dire que* ***régnait*** *une saleté repoussante* (Zola).

Il peut y être attribut :

L'historien philosophe ***que*** *j'ai indiqué qu'****il est*** (É. Faguet).

Dans ces quatre exemples, le premier ligament *(que, dont, où)* est bien entendu le relatif, le second est la conjonction *que.*

La construction est moins claire quand le pronom relatif devrait être sujet de la proposition régie. Dans cette phrase de l'impeccable Brunetière :

J'ai encore donné comme étant de Stendhal un mot ***que*** *je crois* ***qui*** *est d'Alfieri,*

le relatif sujet a la forme *que* et la conjonction prend la forme *qui.*

Tel est effectivement l'usage classique, observé encore par les écrivains modernes :

... cette pièce de vers ***que*** *tu trouvais* ***qui*** *ressemblait au « Balcon »* (A. Gide).

La même construction apparaît en proposition interrogative :

Qui *voulez-vous* ***qui*** *le fasse ?* (Paul Bourget).

Selon Sandfeld, « il n'est guère douteux que la proposition relative ne soit attribut » ; par « proposition relative », il entend évidemment la seconde proposition dans ce dernier exemple, ce qui implique une interprétation semblable dans le cas des relatives complexes, et l'on devrait comprendre *qui est d'Alfieri* comme *étant d'Alfieri* dans l'exemple de Brunetière, et *qui ressemblait* comme *ressemblant* dans celui de Gide.

Dans l'optique transformationaliste, on a pu poser une « règle de transformation » de *que* en *qui* devant le verbe sans sujet (Marie-Louise Moreau, dans *Langue française,* sept. 1971) : c'est prendre acte du fait sans le justifier.

L'explication est sans doute à chercher en diachronie plutôt qu'en synchronie, et au niveau des signifiants plutôt que des signifiés. Il n'est pas rare d'entendre, dans l'usage populaire moderne, des constructions comme :

un homme ***que*** *je crois* ***qu'il*** *ira loin,*

un homme ***que*** *je crois* ***qu'i(l)*** *sera ministre.*

Le premier *que* est la conjonction relative mentionnée plus haut ; le second est la conjonction *que* élidée, suivie d'un *il* prononcé [i] devant consonne depuis

l'ancien français ; la suite [ki] peut être prise pour le relatif sujet.

Mais, le plus souvent, la langue orale évite la double subordination par tous les moyens qui se présentent.

La langue écrite préfère user de deux tours équivalents :

— la proposition infinitive (v. INFINITIF, art. spécial) :

un mot ***que*** *je croyais* ***être*** *d'Alfieri ;*

— l'emploi de *dont* comme complément de propos du verbe régent :

... *un mot* ***dont*** [= au sujet duquel] *je croyais* ***qu'****il était d'Alfieri.*

J'ai horreur des chemins ***dont*** *on ne voit pas* ***où*** *ils mènent* (P. Géraldy).

Sens des relatives avec antécédent.

La *Logique* de Port-Royal distinguait deux sortes d'*additions* en syntaxe :

— les unes **déterminatives,** comme l'adjectif dans la suite *les corps transparans,* ou la proposition relative dans la phrase :

Les hommes qui sont pieux sont charitables ;
en effet, ces additions (nous dirions aujourd'hui « ces compléments ») « restreignent l'étendue » du nom auquel elles se rapportent ;

— les autres **explicatives,** comme les appositions dans les suites *Aristote le prince des philosophes, Louis, roi de France,* ou la proposition relative dans la suite *Paris qui est la plus grande ville de l'Europe.*

Cette distinction s'est perpétuée jusqu'au XX[e] s., où certains théoriciens ont modifié les mots et quelque peu l'idée, comme Sandfeld, qui remplace *déterminatives* par **restrictives** (ouvrage cité, § 152), sans doute parce qu'une relative peut restreindre l'extension de l'ensemble désigné par l'antécédent sans aboutir à une « détermination » achevée :

Je veux une montre qui indique la date.

(L'article indéfini prouve que la montre désignée reste indéterminée dans l'ensemble restreint des montres présentant cette propriété.)

Sandfeld remplace aussi *explicatives* par **non restrictives,** parce que la fonction des relatives ainsi désignées n'est pas toujours d'expliquer ; dans le texte suivant, la relative est seulement descriptive (*pictive* selon le terme de Damourette et Pichon) :

La bouche, très petite, laissant rarement voir les dents, qui sont charmantes (Gyp).

Elle peut prendre différentes valeurs « circonstancielles », jusqu'à la valeur « concessive », qui est le contraire de l'explication :

Paul, qui a le cœur faible, prétend faire l'ascension du mont Blanc.

Le même problème est posé par les compléments du nom de toute sorte : il en est débattu à propos de l'adjectif à l'article spécial ÉPITHÈTE. Mais dans le cas des propositions relatives s'ajoute une possibilité : le sens purement coordinatif de « relatif de liaison », défini plus haut.

Si ces distinctions n'étaient fondées que sur des intuitions de sens, elles ne seraient pas linguistiques. En grec homérique, une différence semblable est marquée, selon A. Minard (*Deux relatifs homériques*), par l'opposition *hos tis* (relatif restrictif) / *hos te* (relatif non restrictif). Pour le français, des critères formels ont été recherchés, notamment par Mira Rothenberg dans un article du *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* (« les Propositions relatives adjointes en français », 1972), auquel une grande partie des exemples et des commentaires qu'on va lire sont empruntés.

● INTONATION ET PONCTUATION.

Le premier critère ordinairement invoqué est celui de l'intonation, que note la ponctuation ; le détachement de la relative marque la différence entre les deux phrases suivantes :

Les hommes qui n'étaient pas armés ont pris la fuite.

Les hommes, qui n'étaient pas armés, ont pris la fuite.

La première phrase dit qu'une partie seulement des hommes ont fui, la seconde qu'ils ont tous fui. La relative liée est bien déterminative : elle fixe les limites exactes de l'ensemble désigné. La relative détachée est bien explicative.

Selon H. Seiler (*Relativsätz, Attribut und Apposition,* 1960), il y aurait là une règle absolue de la ponctuation française. M. Rothenberg y apporte de sérieuses réserves ; en effet :

— Certaines conjonctures peuvent entraîner l'emploi d'une virgule devant une relative restrictive :

Il y a un acte, dans cette tragédie, qui a fait verser bien des larmes (un complément détaché s'insère entre l'antécédent et la relative) ;

— Bien des relatives non restrictives ne sont pas détachées par une virgule. C'est le cas dans les exemples de Port-Royal parce que le code de la ponctuation était très lâche au XVII[e] s. C'est encore bien souvent le cas à l'époque moderne. Aucune règle rigoureuse n'impose le détachement de la relative dans la phrase suivante, où elle fait suite à un nom propre, déterminé par définition :

Marie console Paul qui pleure.

Les auteurs des phrases suivantes n'ont pas employé de virgules :

Des voix la réveillèrent qui parlaient dans le petit salon bleu (Maupassant).

Un frisson passa qui annonçait la catastrophe prochaine (Zola).

Du moins des virgules seraient-elles **possibles** dans ces trois derniers exemples, et peut-être seraient-elles plus scrupuleusement respectées si les relatives s'inséraient entre l'antécédent et le verbe *(Des voix, qui parlaient... ; Un frisson, qui annonçait...).*

En fait, l'usage des virgules chez les prosateurs — pour ne rien dire des poètes — reste trop libre pour constituer un critère absolu. Fonder une distinction de sens sur l'observation de l'intonation (pause, donc virgule, ou chute préalable de la courbe mélodique), c'est la fonder sur un épiphénomène extra-linguistique du sens plus que sur l'application d'un code, c'est-à-dire sur un indice plutôt que sur un signal.

● NATURE DU RELATIF.

Le relatif *qui,* sujet, ne peut être remplacé par *lequel* que si la relative est non restrictive ; on dira :

Marie console Paul, lequel pleure,

mais non :

**Les hommes lesquels sont pieux sont charitables.*

Cette règle n'est pas applicable à *que,* parce que *lequel* construit directement ne peut être que sujet.

En construction indirecte, une tendance inverse semble à noter : *lequel* est employé de préférence à *qui* dans les relatives restrictives (cf. H. Bonnard, *« Lequel », « qui », « quoi » pronoms relatifs,* dans les *Mélanges Grevisse,* 1966) ; comparer :

Le Roi, au nom de ***qui*** *je parle, vous ordonne de quitter vos terres.*

L'employé ***auquel*** *je me suis adressé n'a pu me renseigner.*

Duquel serait mal dit dans la première phrase : il n'y a qu'un Roi ; *à qui,* dans la seconde, marquerait moins bien qu'il existe d'autres employés.

La langue écrite offre maint emploi de *quoi* pour représenter des choses là où la norme requiert *lequel ;* ces infractions se présentent par prédilection avec la valeur non restrictive :

Il le salua de sa fourchette avec ***quoi*** *il battait la mesure* (P. Hamp).

Employé comme adjectif, *lequel* ne figure qu'en proposition non restrictive :

Il logea une balle sous la sixième côte de son adversaire, ***laquelle balle*** *fut extraite par le propre médecin du cercle* (Capus).

Cet emploi exclusivement littéraire rejoint l'emploi adjectival latin du relatif de liaison ; il admet une ponctuation forte devant la relative :

Résultat : une dure secousse au lieu d'un boutage ; laquelle dure secousse a fait voler la fonte du soc en éclats (Cl. Farrère).

On emploie couramment après une ponctuation quelconque la locution *auquel cas.*

• NATURE DE L'ANTÉCÉDENT.

La relative ne peut être restrictive que du sens d'un nom. Si l'antécédent est une proposition entière, le relatif *(quoi)* est une simple marque de liaison :

Elle partit sans me dire adieu, à quoi je fus très sensible (H. Bordeaux).

En principe, les noms propres, déterminés par eux-mêmes, ne servent de support qu'à des relatives non restrictives :

Le Sancy, qui est le point culminant du Massif central, est enneigé jusqu'en mai.

Ils n'ont que très exceptionnellement besoin de déterminations :

Jean qui pleure et Jean qui rit.

Les pronoms *celui* (*celle,* etc.) et *ce* sont toujours déterminés par la relative qui les suit :

Prends celui que tu veux.
Fais ce que tu peux.

Mais ils ne le sont pas s'ils sont déjà déterminés par *-ci* ou *-là :*

Prenez celui-ci, qui est plus grand.

Les pronoms indéfinis *quelque chose, quelqu'un, rien, personne, aucun,* les pronoms interrogatifs *qui, que* et *quoi* entraînent le sens restrictif de la relative (ordinairement au subjonctif) :

Connaissez-vous quelqu'un (ou : *Qui connaissez-vous) qui sache chanter ?*

Le pronom *qui,* l'adjectif *quel* et l'adverbe *où* combinés au relatif *que* (ou *qui*) donnent les « subordonnées relatives indéfinies » de sens concessif étudiées à l'article spécial CONCESSION ; le sens de *qui* ou *que* relatif y est essentiellement déterminatif.

Les prédéterminants du nom antécédent peuvent également influencer le sens de la relative.

Les articles sont assez indifférents :

Il acheta du beurre qui était rance (sens normalement restrictif, mais une virgule après *beurre* et la substitution de *lequel* à *qui* ne sont pas impossibles).

Les hommes(,) qui n'étaient pas armés(,) ont pris la fuite (sens restrictif ou non, selon la ponctuation).

Le sens est toujours restrictif après *chaque* et *tout* (au singulier) :

Tout achat qui ne donne pas satisfaction est remboursé,

et avec *quel* (malgré la virgule possible) :

Quel livre(,) que tu n'aies pas(,) pourrais-je t'acheter ?

L'adjectif possessif, qui détermine le nom, entraîne en principe — comme le nom propre — le sens non restrictif de la relative :

J'ai lu son roman, qui a reçu le prix Goncourt.

Pourtant une telle phrase peut être prononcée sans pause au sens déterminatif (= « celui de ses romans qui a reçu le prix Goncourt »).

L'adjectif *seul* ou un adjectif au superlatif relatif entraînent normalement le sens restrictif de la relative (souvent au subjonctif) :

Le meilleur repas que nous avons (ou *ayons) fait, c'est à Épinal.*

Mais le sens peut ne pas être restrictif si le référentiel de la comparaison est délimité par ailleurs :

Les plus grands arbres de cette forêt, qui sont les séquoias...

• ANTÉCÉDENT APPOSITIONNEL.

Un type de construction rejoignant par l'effet de sens les relatifs de liaison du latin est celui qui consiste à reprendre sous forme d'apposition soit un nom de la proposition régente, soit une idée, soit toute la proposition :

L'arrivée de ce reliquat dissipait jusqu'aux dernières traces du malaise qui pesait sur lui depuis son installation à Maisons ; ***malaise qui*** *était causé...* (R. Martin du Gard).

Jusqu'en 1871, ***date où*** *mourut la pauvre femme...* (P. Bourget).

Il démissionna, ***coup de tête qu'****il regretta plus tard.*

Le rôle d'apposition est souvent tenu par le pronom neutre *ce :*

Mon moulin ne m'appartint jamais. ***Ce qui*** *ne m'empêchait pas d'y passer de longues journées de rêves* (A. Daudet).

Interdit, je n'osais m'avancer ; ***ce que*** *voyant, elle recommença de larmoyer* (H. Béraud).

• DISJONCTION DE L'ANTÉCÉDENT ET DU PRONOM RELATIF.

M. Rothenberg estime que toutes les propositions relatives qu'un verbe sépare de leur antécédent ont le sens non restrictif ; elle distingue deux valeurs possibles :

— une valeur descriptive :

Un Loup survient à jeun qui cherchoit avanture (La Fontaine).

— une valeur de postériorité :

Un Cosaque survint qui prit l'enfant en croupe (Hugo).

Le choix du temps *(cherchait, prit)* distingue formellement les deux emplois (dont le second ressortit au relatif de liaison).

Mais comme il est peu de règles absolues en ce domaine, on peut reconnaître dans quelques exemples une valeur déterminative :

La voix était encore jeune qui répondait cela (R. Bazin).

Dans le bilan de sa recherche, M. Rothenberg compte à l'actif l'existence d'un certain nombre de facteurs contextuels imposant ou favorisant le sens restrictif ou non de la relative, mais elle constate que dans certaines phrases comme

Marie console l'enfant qui pleure

la relative peut avoir, selon la situation, une valeur de détermination, de description, ou de postériorité.

• CONSTRUCTION « EMPHATIQUE ».

On ne peut clore l'étude du sens des relatives sans mentionner la construction par *c'est ... qui* (ou *que*) où la relative reçoit une autre fonction bien précise, celle d'énoncer le « thème » de la prédication (v. PRÉDICATION, art. spécial) :

C'est à Rome qu'il a connu sa première femme.

Représentation d'un virtuel.

Constatant qu'on ne peut dire :

Il a fait cela par avarice, qui est capable de tout,

Il a fait cela par avarice, dont la soif ne se peut éteindre,

Vaugelas énonçait en 1647 cette règle :

« Tout nom qui n'a point d'article ne peut avoir après soi un pronom relatif qui se rapporte à ce nom-là. »

Arnauld et Lancelot remarquèrent en 1660 que cette règle était souvent contredite par les faits :

(1) *Il agit en politique qui sait gouverner.*

(2) *Il est coupable de crimes qui méritent châtiment.*

(3) *Il n'y a homme qui sache cela.*

(4) *Seigneur, qui voyez ma misère, assistez-moi.*

(5) *Une sorte de bois qui est fort dur.*

Ils formulent donc ainsi la règle de Vaugelas :

« Dans l'usage présent de notre langue, on ne doit point mettre de *qui* après un nom commun, s'il n'est déterminé par un article, ou par quelque autre chose qui ne le détermine pas moins que ferait un article » (seconde partie, chap. X).

Le mot *déterminer* a dans leur esprit le sens qu'on met aujourd'hui sous *actualiser,* comme il apparaît dans la suite de leur propos :

« Nous disons qu'un nom commun est *indéterminé,* lorsqu'il n'y a rien qui marque s'il doit être pris généralement ou particulièrement. »

Même si l'on pratique cette substitution de termes, la formulation de leur règle est attaquable. Il faut reconnaître qu'un nom peut être caractérisé par une proposition relative même si son sens est virtuel dans le discours où il figure, pourvu que la relative en question n'implique pas un sens actuel ; on peut dire :

> *Elle rêve d'un costume de femme qui règle la circulation,*

mais non :

> **Elle rêve d'un costume de femme qui nous a mis la contravention hier.*

Mode des relatives adjointes.

Le mode le plus employé dans les propositions relatives est l'**indicatif,** qui donne l'expression la plus précise des rapports de temps entre la subordonnée et la principale.

Le **subjonctif** s'y rencontre aussi, et le choix est significatif. Comparer :

> *un dessinateur talentueux,*
>
> *un dessinateur qui* ***ait*** *du talent,*
>
> *un dessinateur qui* ***a*** *du talent.*

L'emploi d'une proposition relative permet de distinguer deux manières de penser que l'adjectif confond. Le subjonctif présente le talent comme une propriété virtuelle s'ajoutant à celles qui définissent tout dessinateur ; l'indicatif le présente comme une propriété actuellement constatée dans la personne désignée par le nom. On dira donc obligatoirement :

> *Je cherche* (ou *Il faut*) *un dessinateur qui* ***ait*** *du talent,*

mais :

> *Paul est un dessinateur qui* ***a*** *du talent.*

Le subjonctif l'emportera sur l'indicatif dans les relatives de sens final (comme ici) ou consécutif :

> *Il n'est si bon joueur qui ne* ***commette*** *des fautes.*

La concurrence entre les deux modes s'observe surtout dans un certain nombre de contextes limitant l'extension de l'ensemble auquel s'applique le sens du verbe subordonné, par exemple dans les phrases du type *Il n'y a que moi qui...*

Soit *E* l'ensemble des personnes contenues dans un référentiel donné (par exemple : « dans notre classe »), et soit *e* l'élément de cet ensemble qui est donné comme présentant une certaine propriété (par ex. : « être majeur ») ; on dit :

> *Il n'y a que moi qui* ***suis*** *majeur*

ou :

> *Il n'y a que moi qui* ***sois*** *majeur*

selon que la pensée vise (positivement) l'élément *e* (c'est-à-dire « moi ») qui présente la propriété, ou (négativement) l'ensemble *E-e* de ceux qui ne la présentent pas.

Le linguiste suédois Leenart Carlsson a étudié de tels contextes en 1969 *(Le type « C'est le meilleur livre qu'il ait jamais écrit » en espagnol, en italien et en français).* Son examen statistique porte sur les tours où l'antécédent est

a) une expression superlative (89 p. 100 de subjonctifs) :

> *Pierre est le garçon le plus serviable que j'ai/aie jamais rencontré.*

« Avoir été rencontré par moi » est une propriété que Pierre présente seul parmi les gens qui atteignent à ce degré de serviabilité ;

b) un nom précédé de *le seul, l'unique* (68 p. 100 de subjonctifs) :

> *Ce livre est le seul qu'il a/ait écrit.*

L'ensemble *E-e* est celui des livres qu'il n'a pas écrits ;

c) un nom précédé de *le premier, le dernier* (17 p. 100 de subjonctifs) :

> *Armstrong est le premier astronaute qui a/ait marché sur la Lune.*

La dominance de l'indicatif dans ce dernier tour semble liée à l'insertion du phénomène dans la chronologie, qu'impliquent les mots *premier* et *dernier.*

La présence d'adverbes de date précise comme *alors, maintenant, à/en ce moment, hier, ce jour-là,* favorise l'indicatif ; les adverbes généralisants comme *jamais, de sa vie,* etc., favorisent le subjonctif.

Les mêmes principes expliquent l'emploi du subjonctif ou de l'indicatif quand l'extension de la relative est limitée par une idée de négation, de doute, d'interrogation ou de condition dans la proposition principale :

> *Il n'y a personne qui sait/sache tout.*
> *Est-il un trésor qui vaut/vaille le sommeil ?*
>
> *Si tu vois un manteau qui te plaît/plaise, achète-le.*

De là l'emploi du subjonctif dans les « relatives concessives » :

> *Quelle que soit la réponse que nous fassions* (Ch. Péguy).

Le mode **conditionnel** donne aux propositions relatives la valeur de subordonnées conditionnelles :

> *Un homme qui t'entendrait* [= s'il t'entendait] *parler ainsi te croirait méchante.*

Accord du verbe avec le relatif.

L'accord du verbe avec son sujet dans la proposition relative ne pose pas de problème si ce sujet est *lequel,* variable en genre et en nombre. Avec le sujet *qui,* invariable, la règle est simple : le verbe s'accorde selon l'antécédent de *qui* ; exemples :

> *Ta sœur, qui est venue ;*
>
> *Ton frère et ta sœur, qui sont venus ;*
>
> *Ton frère et moi, qui sommes venus ;*
>
> *C'est lui qui a écrit ;*
>
> *C'est nous qui avons écrit ;*
>
> *Ô feuille qui me viens effleurer le visage* (Moréas).

Damourette et Pichon ont relevé mainte infraction dans la parlure plébéienne :

> *C'est bien vous qui se nomme M. Damourette ?* (le 17 févr. 1930),

et même bourgeoise :

> *Liqueur de Fowler, c'est moi ou Pichon qui doivent signer ça* (3 avr. 1922).

Henri Bauche *(le Langage populaire)* relève dans le peuple *c'est nous qui sont* et même *c'est nous qui est,* mais les deux sont moins fréquents que *c'est nous que nous sommes.*

Les règles d'accord du verbe avec un ou plusieurs noms devraient être les mêmes, que ces noms soient sujets directement ou par le relais de *qui,* mais l'invariabilité de ce relatif tend à faire oublier les distinctions de personnes.

Une difficulté particulière au relatif se présente si l'antécédent est un pronom de la troisième personne attribut d'un pronom de la première ou de la seconde. Le verbe s'accorde alors soit avec l'attribut :

> *Nous sommes des arbres qui portent des fruits empoisonnés* (A. France),

soit avec le sujet :

> *Vous êtes un vieux soldat qui n'aimez pas les phrases* (H. de Balzac).

L'accord se fait ordinairement avec l'attribut si c'est un démonstratif, ou un nom déterminé par *ce, cette :*

> *Êtes-vous celui qui a commis le crime ?* (Hugo).

> *Je suis cet homme qui vous a écrit.*

II. PROPOSITIONS RELATIVES SUBSTANTIVES

On traitera ici des propositions sans antécédent explicite, ou dont l'antécédent est une proposition entière : elles ont en commun la substitution du système *qui/quoi* au système *qui/que/quoi* (v. plus loin).

La langue populaire, qui use peu des relatives substantives, les remplace volontiers par des relatives adjointes complétant le pronom *qui* ou l'adverbe *où* antécédent :

> *Donne ça à qui que tu veux.*

> *Où que j'habite, y a pas le gaz.*

Contrairement au choix fait par Damourette et Pichon (§ 1276), on ne tiendra pas ici les suites comme *celui qui, ce qui* pour des pronoms composés ; le pronom démonstratif y est un antécédent auquel on peut toujours substituer un nom :

> *celui qui est venu/l'homme qui est venu,*
> *ce que vous dites/la chose que vous dites.*

Il en est autrement pour *ce qui* et *ce que* dans les propositions subordonnées interrogatives, où ils remplacent automatiquement les pronoms renforcés *qu'est-ce qui* et *qu'est-ce que* de l'interrogation directe (v. INTERROGATION, art. spécial).

Une différence structurale est à faire entre *ce qui (que)* relatif et *ce qui (que)* interrogatif, même dans des contextes formellement identiques :

> *Je demande ce que tu as* (= la chose que tu as),

> *Je demande ce que tu as* (= quelle chose tu as).

On peut substituer « *Qu'as-tu ?* » à *ce que tu as* dans la seconde phrase, non dans la première.

Le rôle de cheville joué par *ce* dans la phrase à proposition relative apparaît si l'on oppose :

> *Donne-moi ce à quoi tu tiens,*

> *Dis-moi à quoi tu tiens.*

Dans les formes interrogatives *ce qui, ce que, ce* n'est qu'un indice morphologique du genre inanimé, indispensable aux cas directs ; la composition remonte évidemment à la construction relative où *ce* est antécédent.

En conséquence, ayant à découper en propositions la phrase

> *Ce que tu aimes est ce que j'aime,*

on doit tenir pour proposition principale la suite *ce est ce* et non pas seulement le verbe *est*. Unir le démonstratif au relatif dans de telles constructions obligerait à le faire — comme Damourette et Pichon — quand le démonstratif est *celui,* en instituant une disparité structurale peu satisfaisante entre des groupes comme *celui que tu as* et *celui de tes parents* (v. DÉMONSTRATIFS, art. spécial).

Substantives désignant une personne.

La relative sans antécédent désignant une personne est introduite par *qui* sujet, attribut ou régime direct :

> *Qui veut se défendre prépare ses armes* (Th. Gautier).

> *Sautez, dansez, embrassez qui vous voudrez* (chanson populaire)

> *Qui je fus* (recueil de vers d'Henri Michaux).

> *Douze balles pour qui voudra fuir !* (J. Vallès).

Qui n'est régime indirect que devant un verbe à l'infinitif (dont *qui* ne peut être sujet) dans des constructions qu'on peut tenir pour interrogatives :

> *Mais elle a trouvé à qui parler* (Lichtenberger).

Quiconque, toujours employé sans antécédent, peut être substitué à *qui,* mais exclusivement dans la fonction sujet :

> *Douze balles pour quiconque voudra fuir.*

La relative elle-même peut être sujet, attribut, complément d'objet ou régime de préposition :

> *Sauve qui peut !*

> *Ce n'est pas du tout qui vous croyez* (H. Bataille).

> *J'aime qui m'aime* (Theuriet).

> *Aime donc sans rechercher la vérité de qui tu aimes* (Barrès).

Selon Sandfeld, la langue courante n'emploie une préposition devant *qui* que si elle convient à la subordonnée en même temps qu'à la principale : *Je le dis pour qui je dois le dire* (Zola, *la Terre*) ; la langue littéraire n'admettrait pas cette phrase, la proposition *qui je dois le dire* n'ayant pas de sens par elle-même. Les deux langues se rencontrent cependant quand la construction de *qui* peut être considérée soit comme directe par rapport au verbe qui suit, soit comme indirecte par rapport à un verbe sous-entendu :

> *Donnez-le à qui vous voudrez* (sous-entendu : *le donner*).

Ce que les deux langues s'accordent à éviter, c'est l'emploi d'une préposition marquant seulement la fonction de *qui* dans la proposition subordonnée. Damourette et Pichon (§ 3101) n'en ont relevé qu'un exemple, mais bien artificiel, dans *les Travailleurs de la mer :*

> *On hait devant qui l'on ment.*

L'invariabilité de *qui* en fait une plaque tournante pour ces croisements de construction : sa forme convient aussi bien à la fonction directe qu'il assume dans la relative qu'à la fonction directe ou indirecte qu'assume celle-ci dans la principale. On comprend que la forme *dont,* en revanche, soit exclue de ces emplois.

Le verbe peut être au subjonctif :

> *Tant d'autres, aussi laides et plus, avaient trouvé qui les aimât !* (R. Rolland).

Quelques locutions présentent une relative substantive sans verbe :

> *L'héritage échut à qui de droit.*

> *Elles mentaient à qui mieux mieux.*

Substantives désignant une chose.

À la différence de *qui,* le pronom *quoi* sans antécédent ne peut être que régime de préposition dans une relative, elle-même attribut, ou régime direct du présentatif *voici (voilà) :*

> *C'est bien à quoi je pense* (P. Benoit).

> *Voilà de quoi elle avait l'air* (P. Mille).

Dans de tels contextes, la suite *pour quoi* est obligatoirement écrite en un mot : *c'est pourquoi, voici pourquoi.*

La suite *de quoi* introduit des relatives à l'infinitif, en construction directe :

> *C'était une nouvelle complication qui avait de quoi les effrayer* (M. Aymé).

> *Il restait juste de quoi se couler autour de la table* (Loti).

La forme de régime direct *que* ne se rencontre que dans la locution *n'avoir que faire,* où le contexte a peut-être une valeur interrogative.

On ne rangera pas dans les substantives les relatives représentant immédiatement une proposition antécédent, comme certaines incises de la langue savante *(que je sache)* ou populaire *(qu'il m'a dit)*, et comme la locution *qui pis est*, où apparaît la forme ancienne de sujet *qui* valant pour les choses comme pour les personnes, et qu'on retrouve associée à *voilà* dans *Voilà qui me plaît*. On n'y rangera pas non plus les relatives ayant pour antécédent le neutre *ce*, dont il faut dire seulement qu'elles suppléent dans bien des cas les substantives inexistantes :

> *Sa barbe est ce qui me plaît.*
>
> *Il respecte ce qu'il craint.*
>
> *Elle a vécu ce que vivent les roses.*
>
> *Il a tout ce dont je me passe.*

Ce peut être ajouté dans la phrase de P. Benoit citée plus haut : *C'est bien ce à quoi je pense.*

Après *ce*, *pour quoi* peut également s'écrire en un mot, sans raison valable (cf. A. Lorian : *Ce pour quoi, ce pourquoi ou c'est pourquoi ?* dans *Revue de linguistique romane*, juill.-déc. 1968).

Substantives marquant le lieu.

L'adverbe relatif *où* est employé très souvent sans antécédent (v. LIEU [*L'expression du*], art. spécial) ; il en résulte le plus souvent des propositions compléments de lieu :

> *Où la guêpe a passé le moucheron demeure* (La Fontaine).

Mais les propositions introduites par *où* ne sont pas forcément « locatives » ; on les rencontre en fonction d'attribut :

> *C'est où nous voulions en venir* (L. Foulet),

de régime direct :

> *Voilà donc où m'avait mené l'ennui* (H. de Régnier),

de régime des prépositions *de* et *par* :

> *Jacques se détacha d'où il était* (R. Martin du Gard).
>
> *On est souvent puni par où l'on a péché.*

III. RELATIVES PRÉDICATIVES

Les relatives de sens prédicatif, appelées par Sandfeld « dépendantes attributs », ont été étudiées par Mira Rothenberg sous le titre *les Propositions relatives à antécédent explicite introduites par des présentatifs* (*Études de linguistique appliquée*, 1971).

Elle rappelle les articles de Tobler (*Vermischte Beiträge*, I, 1886 ; III, 1889) rattachant ces tours au type de phrase, observable dans la langue affective, dont la base est un nom accompagné d'une proposition relative où il est représenté par *qui* ou *que* :

> *Madame, votre broche qui se décroche !*
>
> *Massacre* [nom d'un chien] *que nous avons oublié !*

Sandfeld a relevé dans des textes littéraires un certain nombre de phrases de ce type familier :

> *Je me mis à crier : « Papa qui bat maman... Papa qui tue maman ! »* (O. Mirbeau).

Tobler a montré la ressemblance structurale entre de telles phrases et

— les phrases introduites par le présentatif *voilà* :

> *Voilà Paul qui vient ! Le voilà qui vient !*

— les groupes à valeur propositionnelle introduits par les verbes comme *voir, entendre, sentir* :

> *J'entends Paul qui vient. Je l'entends qui vient.*

M. Rothenberg montre que d'autres « présentatifs » *(c'est, il y a, et)* sont construits comme *voilà*.

***C'est* :**

> *Drelindin din !... Drelindin !... C'est la messe de minuit qui commence* (A. Daudet).

Ce n'est pas ici la tournure emphatique, qui fait de la relative le « thème » de la prédication. La relative est le prédicat même, et la phrase signifie : « C'est le commencement de la messe de minuit », ou encore : « La messe de minuit commence. »

> *C'est Sidonie qui va être étonnée !* (A. Daudet).

Sens différent du type précédent, mais où la relative participe encore à l'énoncé du prédicat.

***Il y a* :**

> *Il y a Charles qui se marie.*

Cf. Damourette et Pichon, *Des mots à la pensée*, § 1653.

***Et* :**

> *Et Basile qui ne vient pas !* (Beaumarchais).

HISTORIQUE

Il existe dans les langues les plus diverses des constructions comparables à la proposition relative, c'est-à-dire des procédés de mise en rapport d'une proposition avec un mot ou un groupe de mots à valence nominale. Dans un article du *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* (tome LIII, 1957-58), Émile Benveniste l'a montré pour les langues ewe (Togo), tunica (Louisiane), navaho, chipewyan (Canada), arabe.

Dans la famille indo-européenne, les relatives sont les seules subordonnées qu'on ait des raisons de faire remonter à l'indoeuropéen commun. Le modèle qu'offre le latin se retrouve en grec, en sanskrit, en slave, mais plusieurs thèmes pronominaux se partagent le domaine ; celui du latin *qui* se retrouve en hittite : *kuiš*.

Le « relatif » latin était employé soit comme un nominal désignant au masculin les hommes, au féminin les femmes et au neutre les choses, soit comme un pronom représentant un nom antécédent (*homines qui...*, « les hommes qui... »), soit comme un adjectif associé à un nom (*qui homines...*, « les hommes qui... »). En l'absence d'antécédent, il était ordinairement mis en rapport avec un pronom, appelé **corrélatif,** qui jouait à son égard un rôle de représentant :

> ***Quos** ferro trucidari opportebat, **eos** nondum voce vulnero*
> [Ceux qui auraient dû être tués, je ne les blesse pas encore de ma parole] (Cicéron).

Ce rôle était joué par le pronom-adjectif « anaphorique » *is* — comme dans l'exemple — ou par un démonstratif tel qu'*ille*, remplacé en bas latin par *eccille*, d'où vient le français *celui*.

Relatif et corrélatif désignaient la même substance, aussi s'accordaient-ils en genre et en nombre, mais ils lui conféraient des fonctions différentes pouvant entraîner des différences de cas :

> *Quem* (accus.) *diligimus, ei* (datif) *facile oboedimus* [Celui que nous aimons, à celui-là nous obéissons facilement].
>
> *Quam sortem* (accus.) *dii nobis dant, ea* (ablatif) *simus contenti* [Le sort que les dieux nous donnent, soyons-en satisfaits].

En somme, il n'y avait pas dépendance du relatif par rapport au corrélatif ; dans ces exemples, les deux propositions constituent un système qui ne ressortit pas à la subordination.

Aussi bien les Latins ne paraissent-ils pas avoir eu conscience d'une valeur proprement subordonnante de *qui*. Selon M. Lambert *(la Grammaire latine selon les grammairiens latins du* IV*e et du* V*e siècle)*, ils rangeaient *qui* avec *is* dans la catégorie des *pronomina relativa*, sous-ensemble des *infinita* (non variables en personne). Il est montré à l'article spécial PRONOM que les grammairiens français du XVIe s. désignaient encore par *relatifs* tous les pronoms représentants.

• Dans une phrase aussi nettement articulée, où relatif et corrélatif variaient en genre et en nombre, la proposition relative pouvait être très éloignée de l'éventuel antécédent :

> ***Mandubracius adulescens,*** *Caesaris fidem secutus, ad eum in continentem Galliam venerat,* ***cujus*** *pater in ea civitate regnum obtinuerat* (César, *De bello gallico,* 5, 21).

Souvent elle précédait le corrélatif, comme dans les trois exemples donnés plus haut.

En ancien français, le système moderne du relatif invariable en genre et en nombre étant instauré dès l'origine, le repérage de l'antécédent était aidé par l'application du principe de faire suivre immédiatement l'antécédent de la relative.

La disjonction était pourtant pratiquée plus largement qu'aujourd'hui :

> *A ces criz et a ces noises issi hors* ***missires Gauvains*** *de son ostel,* ***qui*** *bien cuidoit veraiement que la reïne fust morte (la Mort le Roi Artu).*

Cette liberté régnera encore au XVIe s. :

> ***Peu de gens*** *sont aujourd'hui habitans par tout le continent et isles de l'ocean,* ***qui*** *ne ayent ambitieusement aspiré estre receuz* (Rabelais).

Qui peut même être séparé de *celui :*

> *Que sainct Antoine me arde si* ***ceulx*** *tastent du pyot* ***qui*** *n'auront secouru la vigne !* (id.).

Tels écrivains du XVIIe s. en usent assez librement :

> *Madame Fouquet la mère a donné* ***un emplâtre*** *à la Reine* ***qui*** *l'a guérie de ses convulsions* (Sévigné).

Condamnée par Vaugelas au nom de la clarté, la disjonction deviendra un archaïsme littéraire.

• En latin, deux relatives se rapportant au même antécédent pouvaient être juxtaposées sans conjonction :

> *Leges latronum esse dicuntur quibus pareant, quas observent* [On dit que les brigands ont des lois auxquelles ils obéissent, qu'ils respectent] (Cicéron).

L'ancien français juxtapose également deux relatives :

> *Un palais qui ere l'empereor* [était à l'empereur] *Alexi, qui ere appelez l'Escutaire* (Villehardouin).

• C'est aussi conformément à l'usage latin (Ernout-Thomas, *Syntaxe latine,* p. 283) que le pronom dans une seconde relative peut être remplacé par un pronom personnel :

> *En Surie ne poez vos rien faire, et si le verroiz bien a cels meïsmes* ***qui*** *nos ont deguerpiz et* ***il*** *sont alés as autres porz*
> [En Syrie vous ne pouvez rien faire, et vous le verrez bien d'après ceux mêmes qui nous ont quittés et qui sont allés aux autres ports] (Villehardouin).

Cet usage se rencontre encore très souvent au XVIIe et jusqu'au XVIIIe s. :

> *Ils avoient aussi des boucliers d'airain* ***qu'****ils tiroient tout rouges du feu et* ***les*** *remplissoient de sable embrasé* (Vaugelas).

• En ancien français comme en latin, le relatif pouvait aussi être omis en tête de la seconde proposition relative, même s'il y aurait rempli une autre fonction que dans la première :

> *Celui cui j'amoie et trahie m'a*
> [Celui que j'aimais et qui m'a trahie] *(la Chastelaine de Vergi).*

Malherbe condamnera cette anacoluthe, et ne jugera superflue la répétition du relatif que s'il est sujet dans les deux propositions.

• Le latin connaissait la proposition relative sans antécédent, et supprimait volontiers le corrélatif lorsqu'il devait être au même cas que le relatif :

> *Qui* (= *is qui*) *bene amat bene castigat* [Qui aime bien châtie bien].

> *Age quod* (= *id quod*) *agis* [Fais (bien) ce que tu fais].

Dans les rares cas de suppression fautive, la fonction du relatif primait :

> *Xerxes* [...] *praemium proposuit qui* (= *ei qui*) *invenisset novam voluptatem* [Xerxès offrit une récompense pour celui qui aurait trouvé un nouveau plaisir] (Cicéron).

Ces possibilités se maintenaient en ancien français, où les relatifs sans antécédents, à la différence de l'usage moderne, pouvaient avoir un sens bien déterminé :

> *Ki lui portat suef le fist nurrir*
> [Celle qui le porta l'éleva tendrement] (*Vie de saint Alexis,* 32),

et suppléer même un antécédent pluriel :

> *Qui l'ont odit remainent en grant dote*
> [Ceux qui l'ont entendu demeurent dans une grande crainte] (*ibid.,* 300).

On rencontre dans cette fonction *qui* sujet, *qui (cui)* régime direct tonique, *que* régime neutre (v. plus loin, Mots relatifs, Historique) :

> *A Diu foi, bien ait cui on crient*
> [Par Dieu, béni soit qui on craint] *(Jeu de la Feuillée).*

Mais les tours modernes avec *cil* (*cele,* etc.) et *ço, ce* antécédents dominent dès cette époque :

> *N'estot somondre icels ki l'unt oït*
> [Il n'y eut pas besoin d'appeler ceux qui l'ont entendu] (*Vie de saint Alexis,* 509).

> *Or dites ce que vos plaira* (Villehardouin).

> *Fai premier* [d'abord] *ce qui afiert* [a rapport] *a Dieu* (Joinville).

Qui sans antécédent abonde à l'époque classique, même en construction indirecte, mais avec un sens exclusivement indéfini :

> *À qui venge son père il n'est rien impossible (le Cid).*

Le français moderne ne conserve cet emploi que dans des formules.

• L'ancien français présente de nombreux exemples d'une construction composée d'une relative introduite par *qui* sans antécédent, laquelle n'est ni sujet ni objet dans la principale, et que l'on traduit en français moderne en remplaçant *qui* par *si l'on,* ou *même si l'on :*

> *Qui podreit faire que Rollanz i fust morz*
> *Donc perdreit Charles le destre bras del cors*
> [Si l'on pouvait faire que Roland y fût tué,
> Charles en perdrait le bras droit du corps]
> (*la Chanson de Roland,* 596-97).

> *Qui li avroit toz plumez*
> *Les grenons, ne se movroit il*
> [Même si on lui avait plumé toute la moustache, il ne bougerait pas]
> *(Perceval).*

J. Vendryes a consacré une étude à cet emploi *(Sur un emploi du relatif : le relatif prégnant)* dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* (XLIV, 1947-48). Il rappelle les différentes explications proposées, dont la plus vraisemblable est une anacoluthe, conduisant de

> *Qui va à la chasse perd sa place*

à :

> *Qui va à la chasse, sa place est perdue.*

Des tours équivalents se retrouvent en italien (à toutes les époques), en allemand (de même), en anglais (du XIVe au XVIe s.), dans les langues celtiques et slaves, en

grec, en indo-iranien, en hittite, toujours explicables par l'anacoluthe. Nyrop en signale en danois. On en rapproche une construction latine assez rare :

Ista virtus est, qui malum fert fortiter [Le courage, c'est si l'on supporte vaillamment le malheur] (Plaute).

Le tour se conservera en moyen français :

Qui me payast je m'en allasse (Pathelin),

au XVIe et au XVIIe s. :

Il faut les féliciter d'autre chose, qui veut bien faire (La Fontaine, *Psyché*).

Le français moderne n'en garde que des formules :

Comme qui dirait.

Tout vient à point qui sait attendre.

Qui perd une femme et quinze sous, c'est grand dommage de l'argent (proverbe méridional cité par A. Daudet).

• Un type particulier de relatives sans antécédent est constitué par les relatives indéfinies de sens concessif, très semblables à des constructions latines comportant les pronoms *quisquis, quicumque,* etc. Il en est traité à l'article spécial INDÉFINIS *(Les mots).*

• L'ancien français usait largement d'un tour aujourd'hui abandonné : le rattachement direct d'une relative à une proposition antécédent ; le relatif peut être *qui* (ou *que*) sujet, *que* complément d'objet, *dont :*

Le samedi fist li roys voile, et tuit li autre vessel [tous les autres vaisseaux] *aussi,* ***qui*** *mout fu belle chose a veoir*
(Joinville).

Lungement parut en Angou
Li gaz [pillage] *e la destructiun*
Que Hasteins fist, ***que*** *nus savum* [ce que nous savons] (Wace. *Roman de Rou*).

Mais la queue remest en gages
Dont *mout li poise*
[Mais sa queue resta en gage,
Ce dont il est fort affecté] *(Roman de Renart).*

Cet usage était encore très vivant au XVIIe s. :

Au dernier couplet, il parle à elle en tierce personne, ***qui*** *ne me plaît pas* (Malherbe).

Parbleu ! vous êtes fou, mon frère, ***que*** *je crois* (Molière).

Il veut avoir trop d'esprit, ***dont*** *j'enrage (id.).*

En moyen français se développa l'usage, sans doute inspiré du latin, d'employer *quoi* précédé d'une préposition comme relatif de liaison ; de là les constructions si répandues au XVIe et au XVIIe s., et encore de nos jours. Au XVIe s., *quoi* s'y présentait même comme régime direct d'un participe :

Quoi voyant, Pantagruel [...] *ses bras desplie* (Rabelais).

Dans les constructions directes, le relais d'un *ce* apposition, parant les confusions d'antécédent, est aujourd'hui exigé : *ce qui fut, ce que nous savons, ce dont, ce que voyant... ;* les constructions indirectes *(à quoi, sur quoi, moyennant quoi...)* sont conservées.

• Dès l'époque romane, la forme relative **que,* où avaient convergé phonétiquement les pronoms *quae, quem, quid,* tendait à devenir ce lien lâche, cette conjonction relative que connaît de nos jours le français populaire :

hominem quem ego beneficium ei feci [textuellement : « l'homme que je lui ai fait une faveur »] *(Formulae Andecavenses).*

Le tour ne manque pas d'être attesté en ancien français :

Et s'i vont les beles dames cortoises que eles ont deus amis ou trois avoec leur barons [Elles y vont aussi (en enfer), les belles dames courtoises qui ont deux ou trois amants outre leur mari] *(Aucassin et Nicolete).*

• L'ancien français présente divers types de relatives complexes, qui ne doivent rien au latin classique :

Les chevaus que vous dites que pris avés
[Les chevaux que vous déclarez avoir pris]
(Aiol).

Tel piet baise on c'om vorroit qu'il fust coppez [On embrasse tel pied qu'on voudrait voir coupé] (proverbe).

Le premier *que (c')* est un relatif régime, le second est la conjonction. À la graphie *qu'il* répondait une prononciation [ki] attestée graphiquement dès le XIIe s. (v. PERSONNE ET PRONOMS PERSONNELS, art. spécial) ; aussi est-il possible que la graphie *qui,* dans d'autres exemples anciens et dans les phrases modernes de ce type, soit à analyser *qu'il :*

Si refisent [ils firent] *une autre coilloite* [collecte], *et emprunterent tant de deniers comme il peurent a chiax* [ceux] *qu'il cuidoient* [pensaient] *qui en eussent* (Robert de Clari).

• La syntaxe ancienne du français se distingue de la moderne par une tendance à laisser implicites certaines subordinations. Ainsi, *que* est souvent omis devant une proposition complément d'objet. On relève de même des cas d'omission du pronom relatif après une principale négative. Le texte suivant offre un exemple de ces deux « parataxes » :

Qant il oient Tristan s'en vet
N'i a un sol grant duel ne fait
[Quand ils entendent que Tristan s'en va,
il n'y en a pas un seul qui ne manifeste une grande douleur] (Béroul).

• On relève en ancien français des exemples de « relatives prédicatives » du type *Votre broche qui se décroche !* Un exemple est cité à l'article spécial PRÉDICATION. Ce tour, fréquent en provençal, en espagnol, en portugais, peut avoir été roman, mais une génération spontanée dans toutes ces langues n'est pas invraisemblable.

• Le choix des modes en proposition relative était conditionné en ancien français par les mêmes facteurs qu'en français moderne.

Au lieu du conditionnel, le subjonctif imparfait ou plus-que-parfait pouvait exprimer l'hypothèse :

Ki dunc oïst Munjoie demander
De vasselage li poüst remembrer
[Qui les aurait entendu crier « Montjoie ! »
aurait le souvenir d'une belle vaillance].
(*la Chanson de Roland,* 1181-82).

LES MOTS RELATIFS

Les mots servant à introduire une proposition relative sont les pronoms *qui, que, quoi, lequel, dont,* l'adjectif *lequel* et l'adverbe *où ;* tous, sauf *lequel* adjectif et *dont,* peuvent fonctionner également comme mots interrogatifs, et la différence entre les subordonnées interrogatives et relatives s'efface dans certains contextes *(Devine qui t'aime/Épouse qui t'aime ; Je n'en ai que faire/Je ne sais que faire).*

I. QUI, QUE, QUOI

• en l'absence d'antécédent, le système des formes du pronom relatif simple est très comparable à celui du pronom interrogatif sans antécédent, donné à l'article spécial interrogation (voir tableau p. suivante).

L'opposition « Personnes »/« Choses » domine :

— *Qui* est employé pour les personnes dans des fonctions variées (v. plus haut).

— *Quoi* est employé pour les choses ou les idées abstraites après une préposition (ou dans les relatives indéfinies de sens concessif : *quoi que tu fasses, quoi que ce soit*).

<table>
<tr><th colspan="2"></th><th>CHOSES</th><th>PERSONNES</th></tr>
<tr><td colspan="2">sujet</td><td>qui</td><td rowspan="3">qui</td></tr>
<tr><td rowspan="2">attribut et compléments</td><td>forme atone</td><td>que</td></tr>
<tr><td>forme tonique</td><td>quoi</td></tr>
</table>

— *Qui* n'est sujet neutre qu'associé à *voilà : Voilà qui me convient.*

— *Que* régime direct neutre n'apparaît que devant l'infinitif dans la locution *n'avoir que faire.*

• APRÈS UN ANTÉCÉDENT, le système fait prédominer l'opposition des fonctions (voir tableau ci-dessous).

— *Qui* s'emploie comme sujet et, pour les personnes, comme régime de préposition. Il peut donc, en fonction de sujet, avoir pour antécédent un nom ou un pronom masculin ou féminin, ou un pronom neutre, et même une proposition dans la locution *qui pis est.*

— *Que* s'emploie comme régime direct, c'est-à-dire complément d'objet, attribut *(l'homme que je suis),* régime d'un verbe unipersonnel *(Que lui faut-il ?).* Il peut avoir pour antécédent un nom, un pronom, un adjectif *(blême qu'il était)* et même une proposition dans les incises de la langue populaire *(Prends-le, que je te dis).*

Il peut être complément de prix ou de mesure :

> *Il n'y a qu'à voir le prix qu'on leur vend les œufs* (Brieux).
>
> *Le site vaut bien les dix kilomètres que nous avons marché.*
>
> *Coûte que coûte, vaille que vaille* (loc. anciennes).

Complément de temps, il marque la durée du procès :

> *Pendant les quatre mois qu'ils furent enfermés ensemble* (A. France),

ou la date, indiquée absolument ou en référence à un point du temps :

> *Il m'invita chez le pâtissier un jour qu'il avait oublié son porte-monnaie* (A. Hermant).
>
> *Ça fait des mois qu'elle m'a envoyé un scénario* (J. Deval).

En français parlé ou populaire, *que* remplace souvent *qui, quoi, lequel* ou *dont* en simplifiant la construction :

> *Je regarde les choses du côté qu'on me les montre* (Molière).
>
> *Je n'aime pas beaucoup la manière qu'elle danse* (Colette et Marchand).
>
> *Mon mari que je suis sans nouvelles.*
> *L'autobus que vous êtes arrivé.*

— *Quoi* n'a régulièrement pour antécédent qu'un pronom neutre *(ce, rien, quelque chose) :*

> *Ce à quoi je pense,*
> *Il n'est rien à quoi je tienne plus,*

ou une idée abstraite exprimée par un verbe ou une proposition :

> *Il faut signer, sans quoi la carte n'est pas valable.*

La représentation par *quoi* d'un nom masculin ou féminin est contraire à la norme. On dit *la table sur laquelle je m'appuie,* et non **la table sur quoi je m'appuie.*

Pourtant les écrivains substituent souvent *quoi* à *lequel* par une recherche d'archaïsme ou quand ils veulent suggérer l'idée de « neutre », c'est-à-dire d'ensemble dont on efface la structure éventuellement préétablie (v. NEUTRE, art. spécial) :

> *Deux vrais sous avec quoi il pouvait acheter du pain* (O. Mirbeau).

(C'est l'ensemble indissocié des « deux sous » qui permet d'acheter le pain.)

> *... une vieille bicyclette achetée d'occasion et sur quoi Jasmin nous faisait quelquefois monter* (Alain-Fournier).

(Cet engin est une drôle de bicyclette.)

L'antécédent ainsi « neutrisé » peut être un nom de personne :

> *Prosper n'avait pas voulu quitter sa maîtresse à quoi l'attachait un lien inconnu de lui-même* (H. Bordeaux).

(La maîtresse est l'« objet aimé ».)

Avec un antécédent comme les noms *raison, motif,* la suite *pour quoi* peut remplacer *pour lequel (laquelle)* et s'écrit souvent en un mot :

> *C'est une des raisons pourquoi j'ai eu quelquefois du plaisir à la guerre* (Montherlant).

Cette graphie assimile la proposition relative à une interrogative complément du nom antécédent.

II. LEQUEL

• COMME ADJECTIF RELATIF DE LIAISON, *lequel* s'emploie dans le tour littéraire mentionné plus haut *(laquelle balle fut extraite...).*

• COMME PRONOM, *lequel* s'emploie :

1° avec la **fonction sujet** exclusivement dans les relatives détachées, où sa variation en genre et en nombre pare quelquefois les confusions d'antécédent (emploi littéraire) :

> *Je me rappelle un mot de ma tante, lequel m'a toujours amusé ;*

2° avec des **fonctions indirectes** dans les relatives liées ou détachées, en langue courante ou littéraire,

— facultativement avec un nom de personne pour antécédent :

> *le messager auquel* (ou *à qui) j'ai remis cette lettre,*

— obligatoirement avec un nom de chose ou d'animal :

> *la boîte dans laquelle j'ai mis cette lettre,*
> *le cheval sur lequel tu t'assois.*

Lequel cède normalement la place à *quoi* quand l'antécédent est un pronom neutre ; il ne se rencontre qu'exceptionnellement :

> *On a essayé de lui faire dire quelque chose pour lequel on ait pu la condamner* (Ch. Halter).

<table>
<tr><th colspan="2"></th><th>CHOSES</th><th>PERSONNES</th></tr>
<tr><td colspan="2">sujet</td><td colspan="2">qui</td></tr>
<tr><td rowspan="2">attribut et compléments</td><td>forme atone</td><td colspan="2">que</td></tr>
<tr><td>forme tonique</td><td>quoi</td><td>qui</td></tr>
</table>

III. DONT

Dont équivaut à *de qui* et à *duquel* (*de laquelle,* etc.), qu'il peut remplacer dans la plupart des cas :

L'homme dont (ou *de qui, duquel*) *je parle.*
Le village dont (ou *duquel*) *je vois les maisons.*
Il n'y a rien dont (ou *de quoi*) *je ne puisse me passer.*

Il peut être complément de plusieurs noms contenus dans la relative :

Pasteur, ***dont*** *les* ***découvertes*** *ont rendu le* ***nom*** *immortel.*

Les grammairiens condamnent généralement l'emploi d'un adjectif possessif faisant pléonasme avec *dont :*

un homme* ***dont* *j'ignore* ***son*** *nom.*

Les écrivains se permettent le pléonasme au bénéfice de la clarté quand *dont* se rapporterait dans la phrase à plusieurs noms :

Et je vis devant moi frère Ange, ***dont*** *le* ***visage*** *disparaissait entre son* ***capuchon*** *et sa* ***barbe*** (A. France).

Dont peut être « complément de propos », principalement dans les « relatives complexes » (v. plus haut) ; il n'y a donc pas de faute dans la phrase suivante :

Un vieux poète grec dont [...] *on ignore* [...] *le temps de sa mort* (Montesquieu).

Le pléonasme de *dont* avec *en* est egalement condamné :

un homme* ***dont* *j'****en*** *ignore le nom.*

Dont est obligatoirement remplacé par *de qui* ou *duquel* (*de laquelle,* etc.) s'il dépend d'un mot régime de proposition :

C'était un robuste cavalier, sur les traits ***duquel*** *se lisaient ouvertement la droiture, le courage et la bonté* (Halévy).

Cette règle, exprimée notamment par Littré, est souvent enfreinte :

Il y a ceux [...] *dont on lit la pensée dans les yeux.*
... et cette vieille femme dont j'entendais le matin et le soir les roulettes du fauteuil grincer sur le parquet (F. Carco).

De nombreux grammairiens ont interdit l'emploi de *dont* indiquant le point de départ ou l'éloignement d'un lieu :

**la ville dont vous êtes parti.*

Il faut dire :

la ville d'où vous êtes parti.

Il est cependant autorisé par une partie d'entre eux quand il marque l'extraction :

... la famille distinguée dont il sortait (Proust).

La règle et l'exception sont très souvent contredites par les faits :

Le jardin dont vous venez de sortir (E. Jaloux).

La race de marins d'où elle sortait (P. Ginisty).

IV. OÙ

L'adverbe *où* est complément de lieu ou de temps :

la ville où je suis né, le jour où je suis né.

Dans le second cas, il peut être remplacé par *que* (v. plus haut).

D'où est concurrencé par *dont* comme on vient de voir.

L'antécédent peut être un nom ou un adverbe *(ici, là, partout) ;* il peut manquer (v. Propositions substantives).

HISTORIQUE

L'origine indo-européenne des pronoms relatifs-interrogatifs-indéfinis *qui, que, quoi* est montrée à l'article INTERROGATION ; *lequel,* fait de *illum* et de *qualem,* est de la même famille, ainsi que *où (ubi)* et *dont (de unde).* À cette famille se rattachent toutes nos conjonctions de subordination, *quand (quando), comme (quomodo), que* (et tous ses composés : *quoique, dès que, parce que,* etc.), à l'exception de *si ; que* est aussi adverbe exclamatif ; *quel,* adjectif interrogatif-exclamatif, est de la même famille, ainsi que les adverbes interrogatifs-exclamatifs *combien* et *comment.* Ainsi le Danois Knud Togeby (*les Pronoms interrogatifs-relatifs et les conjonctions de subordination,* dans *Méthodes de la grammaire, tradition et nouveauté,* Liège, 1966) a-t-il pu donner toutes ces formes, y compris *si* intégré au système, pour des variantes casuelles d'un seul mot français, qu'il appelle « pronom introducteur ».

• Qui, que, quoi.

En l'absence d'antécédent, l'évolution morphologique des relatifs fut la même que celle des interrogatifs ; avec antécédent, le système du relatif moderne était réalisé dès les premiers textes, avec quelques variantes ou survivances aujourd'hui disparues.

— QUI sujet, prononcé [ki] dès l'origine, remonte au cas sujet latin masculin *qui* singulier et pluriel, forme étendue en roman au féminin singulier et pluriel.

On rencontre dans la *Cantilène de sainte Eulalie,* dans la *Vie de saint Alexis* et jusque dans *la Chanson de Roland,* la graphie *chi* d'après les mots latins d'origine grecque comme *Christus.*

La graphie *ki* se rencontre aussi, principalement dans l'Ouest (normand) et le Nord (picard) ; elle devait être éliminée par *qui* (v. ALPHABET, art. spécial), graphie étymologique.

Une forme de cas sujet *que* se relève très anciennement au féminin (où elle peut remonter à *quae*) :

La guerre que vint par mer (Wace, *Roman de Rou*).

Elle se rencontre aussi. au masculin (sing. et plur.) :

Et Danalain que fu mot feus
[Et Danalain qui était très fourbe]
(Béroul, 3139).

Fouché *(Phonétique historique du français)* l'explique par l'abrègement de *quī* atone ; mais on invoque aussi l'analogie de *que* régime ou de *que* neutre, et l'on peut encore imaginer un emploi de *que* comme conjonction relative (v. plus haut), l'expression du pronom sujet n'étant pas obligatoire.

Répandue dans l'Ouest, le Nord et l'Est, où elle voisine d'ailleurs avec *qui,* et conservée en français populaire, la forme *que* est peut-être à l'origine de l'apparente élision de *qui :*

de tels barons qu'asez unt vasselage (*la Chanson de Roland,* 3037).

— QUE sujet neutre, régulièrement issu de *quĭd* (pour *quod*), se rencontre jusqu'au XIIIe s. :

De voz terres vos chaceront
Et, que piés [pis] *iert* [sera], *vos ocieront*
(Wace, Roman de Rou).

Et ke encore plus griés [grave] *chose est (Dialogues de saint Grégoire).*

Mais *qui,* analogique du masculin-féminin, domine et l'emporte :

Je vos clain cuit ce qui remaint en la nef dou mien [Je vous tiens quittes pour ce qui reste de mon bien dans le navire] (Villehardouin).

Que sujet pour *qui* se répandra régionalement du XIVe au XVIe s., où il sera pratiqué par Rabelais et Montluc à tous les genres et à tous les nombres :

Frere Jean, oustez ceste rouppie que vous pend au nez
(Rabelais).

Tout ce que leur estoit servy à table (id.).

Au XVII^e s., *qui* est seul employé. Dans les locutions (d'ailleurs archaïques) comme *Advienne que pourra,* le mot *que* n'est pas sujet : il est régime d'un verbe sous-entendu (ici *advenir*).

— QUE régime atone de tous genres et nombres était, comme en français moderne, le plus souvent complément d'objet, ou attribut, ou régime d'un verbe impersonnel ; il pouvait aussi exprimer la relation de temps :

> *Ce fu en mai que la rose est fleurie*
> [C'était en mai, quand la rose est fleurie] *(Aymeri de Narbonne),*

et se rencontrait au sens local :

> *Si s'en retorna et se remist en la voie que ele ert* [était] *venue (la Queste del saint Graal).*

Sans antécédent, il n'avait que le sens neutre :

> *Que jones aprent vieus le retient* [Ce que le jeune apprend, le vieux le retient] (proverbe).

C'est par cet emploi que Tobler (après Henri Estienne, *Hypomneses de gallica lingua,* 1582) a expliqué les expressions elliptiques du type : *Il fait que sages/que fols* [Il fait ce que fait un sage/un fou] ; d'autres voient dans ce *que* une conjonction de comparaison [Il agit comme un sage/un fou].

De même que la conjonction *que* reprend aujourd'hui, après une conjonction de coordination, toute conjonction plus précise *(quand... et que),* le relatif en ancien français pouvait reprendre très librement tout autre relatif :

> *N'est hons* ***devant cui*** *nel deïsse*
> *Et* ***que*** *prouver ne le vousisse*
> [Il n'y a pas un homme devant qui je ne le dirais

et devant qui je ne voudrais le prouver].

— CUI, forme tonique, devenu *qui* [ki] au XII^e s., assumait, comme il est dit à l'article spécial ATTRIBUTION, la représentation des personnes à la fonction de complément d'attribution (précédé ou non de la préposition *à*) et de complément de nom :

> *Li rois Evrains, cui niés je sui*
> [Le roi Evrain, dont je suis le neveu] *(Erec).*

Il pouvait être aussi complément d'objet direct, soit après un antécédent (emploi disparu) :

> *David, qui deus par amat tant*
> [David, que Dieu aima tant] *(Vie de saint Alexis),*

soit sans antécédent (emploi maintenu dans quelques expressions) :

> *Mult ben espleitet qui Damnedeus aiuet*
> [Il réussit très bien, celui que Dieu aide]
> (*la Chanson de Roland,* 3657).

> *Qui il fierent mal sunt bailli*
> [Ceux qu'ils frappent ont un triste sort]
> (Wace, *Roman de Rou*).

On le rencontrait également en tête des propositions relatives indéfinies, suivi d'un *que* qui pouvait être complément d'objet ou sujet :

> *Cui que il vuelt maintenir et aidier,*
> *Nuls nel porra honir ne vergoignier*
> [Qui Dieu veut soutenir et aider, nul ne pourra lui faire honte ni l'humilier] *(le Couronnement de Louis).*

Après une préposition, *qui* représentait des personnes :

> *Mes oncles, en qui me fioie*
> [Mon oncle, en qui j'avais confiance] *(le Vair Palefroi).*

Dans les rares emplois rencontrés de *qui* régime de préposition représentant des choses, il s'agit le plus souvent d'un antécédent désignant une partie du corps ou une chose personnifiée. La forme régulière était *quoi.*

L'emploi de *qui* pour les choses se répandra dans la langue classique ; mais, comme l'a montré G. Gougenheim dans *le Français moderne* (janv. 1950), seulement dans des cas où le contexte favorisait la confusion des personnes et des choses :

> *Or c'étoit un soliveau,*
> *De* ***qui*** *la gravité fit peur à la première*
> (La Fontaine).

> *Voilà une porte à* ***qui*** *je dois mon salut* (Vaugelas).

— QUOI, remontant à *quĭd* tonique, a désigné les choses en position forte, essentiellement après préposition :

> *Pechié*
> *Par quei ume sunt engignié* [Les péchés
> par lesquels les hommes sont pris au piège]
> *(Philippe de Thaon).*

Les animaux sont assimilés aux choses :

> *Il cevaus sor quoi il sist*
> [le cheval sur lequel il était assis] *(Aucassin et Nicolete).*

Une apparente élision de *quoi* est à expliquer par la substitution à *quoi* d'une forme faible *que* (d'où *qu', c'*) :

> *Li chevaliers ne volt* [voulut] *fere*
> *Chose par c'on peüst desfere*
> *L'amor qui entr'aus* [eux] *deus estoit*
> *(le Vair Palefroi).*

Au XVII^e s., malgré la concurrence de *lequel, quoi* est très employé pour représenter des noms de choses en fonction indirecte :

> *Les dieux ont favorisé mes armes, avec quoi j'ai réduit une grande partie de l'Asie sous mon obéissance* (Vaugelas).

Vaugelas exclut *qui* au profit de *quoi,* mais aussi de *lequel.* L'Académie fixa l'emploi moderne de *quoi.*

• **Lequel.**

D'origine romane, *lequel* se présente au XIII^e s. avec les deux valeurs, interrogative et relative, d'ailleurs très sporadiquement jusqu'au moyen français. Sa variabilité en genre et en nombre le fait préférer à *qui* dans les relatives détachées de sens non restrictif, emploi où les historiens et les juristes latins usaient abondamment de *qui :*

> *Si ai regardé que a nul feur* [à aucun prix] *je ne leroie* [laisserais] *le royaume de Jerusalem perdre, lequel je suis venu pour garder et pour conquerre* (Joinville).

Dans cet exemple, *lequel* est régime direct, fonction dans laquelle il ne pouvait se confondre avec le sujet tant que fut respectée la déclinaison (cas sujet *liquels*/cas régime *lequel*).

Son emploi comme adjectif relatif existe à la même époque :

> *Et alerent au moustier Nostre Dame en la ville ; li quels moustiers estoit fais en la mahommerie des Sarrazins* (Joinville).

Dans le texte suivant (interpolation du *Jeu de Robin et de Marion*), *lequel* représente un des deux cornets à musique désignés dans la quatrième phrase dite plus haut :

> *Prendés lequel que vous volés.*

La séquence *lequel* est ici substituée à *celui,* et la fonction relative exercée par *que.*

Le grand développement de *lequel* date du XV^e s. Brunot (*Histoire de la langue française,* I, p. 448) relève 31 *qui* pour 1 *lequel* dans un passage de Joinville, mais cite une phrase de Commynes où *lequel* se lit 4 fois. Calvin, épris de clarté et de précision, s'en servait abondamment. Les

poètes mêmes l'accueillirent, malgré sa lourdeur :

Ne vois tu pas le sang lequel dégoute à force
Des Nymphes qui vivoient dessous la dure escorce ?
(Ronsard).

L'emploi de *lequel* comme régime direct a survécu longtemps à la déclinaison :

Ce me sera un autre trésor plus précieux que celui lequel nous avons trouvé (La Fontaine).

L'emploi intensif qu'en fit la langue juridique aurait dû déprécier *lequel* au XVII^e s. L'usage qu'en fait cependant la Cour décide Vaugelas à l'accepter « au nominatif », principalement s'il pare une équivoque. Il l'admet aussi aux autres « cas » à moins qu'on ne puisse se servir de *qui, quoi, que* ou *dont.* L'Académie renforça ces restrictions.

• **Dont.**

Cet adverbe de lieu signifiant originellement « de d'où » a pris en tant que mot relatif toutes les fonctions dont la marque ordinaire est la préposition *de.*

Il était employé en ancien français dans tous les sens qu'il présente aujourd'hui, avec moins de restrictions ; par exemple, il exprimait librement le lieu :

Il sont venu au cheval dont [d'où] *li rois estoit cheüz (la Queste del saint Graal).*

Dont pouvait représenter une proposition (au sens de *ce dont*), et cet emploi entraîna le rapprochement sémantique, exposé à l'article spécial CONSÉQUENCE, avec la conjonction *donc* prononcée (et longtemps écrite) identiquement.

On lit dans *la Queste del saint Graal :*

Et il l'emporta [l'écu] *sor nostre deffens* [interdiction], *dont il se puet tenir por fol.*

Cette valeur de liaison consécutive s'observe encore très souvent chez Rabelais (qui distingue d'ailleurs les graphies *dont* et *doncques*) :

Les ennemys pensoient certainement que feussent vrays diables, dont commencerent fuyr à bride avallée (Gargantua).

Par un transfert de la valeur relationnelle de l'intérieur à l'extérieur de la proposition, *dont* fut employé en ancien français au sens de « de ce que » :

Je t'aim mout et pris
Dont tu as respondu issi
[Je t'aime et t'estime beaucoup
pour avoir répondu ainsi]
(Guillaume de Lorris).

Unde employé seul avait donné *ont,* conservé surtout en association avec *par* dans l'Ouest :

Lez le chemin par unt jeo vois
Une vielz chapele i estoit
[Au bord du chemin par où je vais,
il y avait une vieille chapelle]
(Marie de France).

• **Où.**

L'adverbe *où* (lat. *ubi*) suivit en partie une carrière parallèle à *dont.* Avec ses variantes *là où* et *où que,* il pouvait être complément de lieu :

Cele part cort ou il la voit
(Erec),

ou de temps :

El tens ou tote riens s'esgaie
(Guillaume de Lorris).

Dès les plus anciens textes, il pouvait représenter, avec les fonctions que marquent ordinairement les prépositions *à* et *en,* des noms de choses, de personnes, des pronoms neutres et des propositions :

Ne trovat home ***u*** *il sachet parler*
(la Chanson de Guillaume).

Je pens, fait-il, à un sermon
Le meilleur ***où*** *je pensasse oncques*
(Rutebeuf).

Chacun jure le deu ***ou*** *creit* [en lequel il croit]
(Roman de Thèbes).

Au XVI^e s., quand disparurent les formes d'article contracté *ou* (= *en le*) et *es* (= *en les*), les relatifs *ouquel* et *esquels* furent naturellement remplacés par *où :*

Les inconvénients où il n'y a point de remède (Montaigne).

Au XVII^e s., l'aversion des écrivains délicats pour les formes lourdes de *lequel* accrut encore la faveur de *où* dans les fonctions que marquent *à, en, dans, sur, chez :*

C'est une chose, moi, où je ne consentirai point (Molière).

Son domaine se restreignait à la représentation des choses. Corneille, ayant écrit trois fois *où* pour *à qui,* corrigea ces emplois dans son édition de 1660.

Si l'emploi « pronominal » n'a pas eu pour *où* la même fortune que pour *dont,* ce peut être parce qu'il a conservé, jusque dans l'interrogation, la valeur d'adverbe de lieu que *dont,* remplacé par *d'où,* a pu perdre.

relation [rəlasjɔ̃] n. f. (lat. *relatio,* action de reporter, de rapporter, rapport, narration, de *relatum,* supin de *referre* [V. RELATER] ; v. 1265, Br. Latini, au sens II, 1 [*avoir relation à,* 1588, Montaigne] ; sens I, v. 1360, Froissart ; sens II, 2, 1918, Goblot, p. 35 [*vie de relation,* même sens, v. 1821, Maine de Biran] ; sens II, 3, 1964, Robert [*calcul des relations, théorie des relations,* 1968, Larousse] ; sens III, 1, 1677, Fléchier [*être en relation(s) avec...,* 1718, Acad. ; *mettre des personnes en relation(s),* début du XX^e s.] ; sens III, 2, 1677, Fléchier ; sens III, 3, 1829, Boiste [*avoir des relations,* 1964, Robert]).

I. Le fait de rapporter, de relater quelque chose ; compte-rendu écrit et parlé concernant ce dont on a eu connaissance : *Les saints eux-mêmes, s'ils n'avaient pas un tel orgueil, ils n'auraient pas l'idée d'accomplir ces choses surprenantes dont nous lisons la relation dans les œuvres des hagiographes* (Duhamel).

II. 1. Rapport qui lie deux choses entre elles, deux phénomènes entre eux : *Relation de cause à effet. Il y a certainement une relation entre le caractère et le geste ; il y a certainement une relation entre le geste et l'écriture* (Alain). || Class. *Avoir relation à,* être en rapport avec : *Des questions frivoles qui avaient relation au cœur et à ce qu'on appelle passion ou tendresse* (La Bruyère). || **2.** *Fonctions de relation,* en physiologie, ensemble des fonctions organiques qui mettent l'être vivant en rapport avec le milieu extérieur (par opposition aux fonctions de nutrition et de reproduction). || **3.** En logique, fonction propositionnelle à deux arguments (par ex., l'égalité [=], la différence [≠], l'équivalence [≡]. || *Calcul des relations,* partie de la théorie des relations dont l'objet est d'établir les lois formelles qui régissent les fonctions permettant de construire de nouvelles relations à partir de relations données. || *Théorie des relations,* partie fondamentale de la logique moderne, comprenant le calcul des relations, ainsi que l'étude des divers types de relations et de leurs propriétés générales : *On étudie, dans la théorie des relations, les relations d'ordre et d'équivalence.*

III. 1. Liens de dépendance, d'interdépendance ou d'influence réciproque : *Nouer des relations professionnelles, mondaines avec quelqu'un. Entretenir des relations de voisinage. Des relations cordiales.* || *Être en relation(s) avec une personne,* la voir, la fréquenter : *Robert est stupéfiant, il est en relation d'amitié avec un tas de gens célèbres* (Gide). || *Mettre des personnes en relation(s),* les faire se rencontrer, se connaître : *Il l'avait mis en relations avec un quincaillier de la rue de Passy, qui acceptait de participer à l'affaire pour deux cent mille francs* (Romains). || **2.** Le fait de communiquer avec quelqu'un, fréquentation de certaines personnes : *Dans le monde savant de Rome et de Florence, mon père entretenait diverses relations avec qui j'étais moi-même entré en correspondance* (Gide). *Utiliser ses relations pour obtenir un emploi.* || **3.** Personnes avec lesquelles on entretient des rapports professionnels,

mondains, etc. : *Il n'a que des confrères, des collègues, des élèves et des « relations »* (Duhamel). *Nous avions surtout des relations d'affaires et de bon voisinage* (Simenon). *Avoir de nombreuses relations. Rencontrer une ancienne relation.* || Fam. *Avoir des relations,* connaître, fréquenter des personnes influentes : *C'est quelqu'un de haut placé, quelqu'un qui a des relations partout* (Arland).

• SYN. : **I** *communication, exposé, histoire, historique, narration, rapport, récit.*|| **II, 1** *connexion, corrélation, dépendance, liaison, lien.*|| **III, 1** *contact, rapport ;* **2** *accointance, correspondance ;* **3** *connaissance, fréquentation.*

◆ **relations** n. f. pl. (sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1835, Acad. [au sing., avec le même sens, 1762, J.-J. Rousseau] ; sens 3, 1959, Meynaud). **1.** Rapports sexuels : *Mithra n'avait jamais eu de relations avec une femme* (Montherlant). *Relations amoureuses.* || **2.** Rapports officiels entre des peuples, des nations, des États : *L'ambassadeur autrichien à Belgrade aurait d'ores et déjà reçu [...] l'instruction formelle de rompre les relations diplomatiques et de quitter immédiatement la Serbie* (Martin du Gard). *Les idées fausses qui encombraient les relations franco-allemandes* (Mauriac). *Entretenir et développer des relations culturelles avec divers pays.* || **3.** *Relations publiques,* ensemble d'activités professionnelles dont l'objet est d'informer l'opinion sur les réalisations d'une entreprise, de manière à promouvoir sa notoriété, susciter un climat de sympathie en sa faveur.

relationné, e [rəlasjɔne] adj. (de *relation ;* av. 1922, Proust). Pourvu de relations (rare) : *Ce n'est pas le plus spirituel, le plus instruit, le mieux relationné des hommes* (Proust).

relationnel, elle [rəlasjɔnɛl] adj. (de *relation ;* 1914 [d'après Robert, 1964], au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Qui consiste en relations : *Théorie relationnelle de l'espace. Calcul relationnel.* || **2.** *Adjectif relationnel* (ou *de relation*), adjectif dérivé d'un nom et exprimant l'existence d'un rapport entre le nom auquel l'adjectif est joint et le nom dont l'adjectif est dérivé (par ex., *les problèmes « sucriers », « betteraviers », les élections « présidentielles »,* etc.).

relativement [rəlativmɑ̃] adv. (de *relatif ;* XIV[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** De façon relative, contingente : *Tout ce qui n'est pas absolu n'existe que relativement.* || **2.** *Fam.* Passablement, par rapport au reste, aux circonstances ; assez : *Ce devait être un cercle relativement fermé, car M. Bloch avait dit que Bergotte n'y serait plus reçu aujourd'hui* (Proust). *Un travail relativement facile.*

◆ **Relativement à** loc. prép. (sens 1-2, 1718, Acad.). **1.** Par comparaison avec, par rapport à : *Elle était tout dans ma vie, les autres n'existaient que relativement à elle, au jugement qu'elle me donnerait sur eux* (Proust). || **2.** Pour ce qui est de, au sujet de : *Entendre un témoin relativement à une affaire.*

• SYN. : **1** *en fonction de ;* **2** *concernant, eu égard à, quant à.*

relativiser [rəlativize] v. tr. (dér. savant de *relatif ;* 2 sept. 1965, *le Monde*). Dénier à une chose un caractère absolu ; la considérer comme n'ayant qu'une valeur, une importance relative : *Relativiser un problème.*

relativisme [rəlativism] n. m. (de *relatif ;* 1904, Larousse [*relativisme moral,* 1947, A. Lalande]). Doctrine qui affirme que toute connaissance humaine est relative : *La philosophie kantienne est un relativisme. Nous ne songeons pourtant pas à instaurer un relativisme littéraire* (Sartre). || *Relativisme moral,* doctrine selon laquelle l'idée du bien et du mal varie suivant les temps et les sociétés.

relativiste [rəlativist] adj. (de *relativisme ;* 1949, Larousse). Qui concerne le relativisme ou la théorie de la relativité : *Mécanique relativiste.*

◆ adj. et n. (1904, Larousse). Qui est partisan du relativisme.

relativité [rəlativite] n. f. (dér. savant de *relatif ;* 1805, *Annales de chimie* [1[re] série, L, 192], au sens I ; sens II, 1922, Langevin [*relativité restreinte, généralisée,* 1932, Larousse]).

I. Caractère de ce qui est relatif : *Il devenait inaltérablement persuadé de la relativité de tout* (L. Daudet). *Ce que je cherche, ce n'est pas la connaissance de la relativité, par exemple, c'est la connaissance de l'absolu* (Duhamel).

II. *Théorie de la relativité,* branche importante de la physique moderne qui tire son nom de ce qu'elle est un prolongement du principe de relativité énoncé par Galilée, et qui apporte à toute la physique les lois suivant lesquelles doivent se combiner les mesures de temps, de longueur, de masse, d'énergie pour que le résultat soit conforme aux faits : *La théorie de la relativité a été énoncée par Einstein en deux étapes.* || *Relativité restreinte,* théorie selon laquelle la durée d'un phénomène, évaluée par divers observateurs en mouvement, est une quantité propre à chaque observateur et qui dépend de sa position et de sa vitesse ; cette relativité du temps entraîne celle des longueurs ; en conséquence, la réalité n'est plus l'espace, mais un amalgame de durées et de longueurs, l'espace-temps. || *Relativité généralisée,* théorie expliquant tous les phénomènes du monde matériel, en particulier la gravitation, par les propriétés locales d'un espace-temps n'ayant pas l'homogénéité de l'espace et du temps de la mécanique classique : *La relativité généralisée a pour conséquences la déviation de la lumière par la pesanteur et le ralentissement des horloges dans les champs de gravitation.*

relavage [rəlavaʒ] n. m. (de *relaver ;* 1878, Goncourt [pour le charbon ou le minerai, 1964, Larousse]). Action de relaver. || *Spécialem.* Second lavage effectué pour améliorer l'épuration ou la récupération du charbon ou du minerai.

relaver [rəlave] v. tr. (de *re-* et de *laver ;* v. 1175, Chr. de Troyes). Laver de nouveau.

relax adj. V. RELAXE 2.

relaxant, e [rəlaksɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *relaxer* 1 ; 1961, J. Delay, p. 68). Qui produit une relaxation, une détente : *Une atmosphère relaxante.*

relaxation [rəlaksasjɔ̃] n. f. (lat. *relaxatio,* détente, relâche, repos, de *relaxatum,* supin de *relaxare* [V. RELAXER 1] ; 1314, Mondeville, écrit *relanssacion,* au sens de « action de relâcher, de desserrer [un pansement] » ; 1382, Godefroy, écrit *relaxation,* au sens de « action de délier d'un serment » ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2 [de l'angl. *relaxation,* même sens, lui-même empr. du lat. *relaxatio* — v. ci-dessus], 23 mai 1954, *le Monde ;* sens 3, 1690, Furetière). **1.** État de distension ; relâchement : *Relaxation des muscles.* || **2.** Méthode de relâchement volontaire du tonus des muscles d'une partie du corps ou de tout le corps par des procédés psychologiques actifs : *Quand elle est pratiquée à bon escient, la relaxation permet d'obtenir rapidement une sensation de repos et la récupération de la forme musculaire affaiblie par la fatigue.* || **3.** Mise en liberté : *La relaxation d'un prisonnier.*

• SYN. : **3** *élargissement, libération.* — CONTR. : **1** *contraction ;* **3** *arrestation, détention, emprisonnement, incarcération, réclusion.*

1. relaxe [rəlaks] n. f. (déverbal de *relaxer* 1 ; 1671, Pomey, dans la loc. *sentence de relaxe,* « sentence qui absout un accusé » ; sens actuel, 1823, Boiste). Décision d'un tribunal de police, d'un tribunal correctionnel ou d'une cour d'appel qui renvoie des fins de la poursuite celui qui en était l'objet.

2. relaxe ou **relax** [rəlaks] adj. (déverbal de [*se*] *relaxer* 2 ; 29 mai 1966, *la Vie du rail,* aux sens 1-2). **1.** Qui permet de se relaxer, de se détendre : *Un fauteuil relaxe.* || **2.** *Fam.* Décontracté : *Pour le dîner, tenue relax ! On a passé un week-end relaxe.*

1. relaxer [rəlakse] v. tr. (lat. *relaxare,* desserrer, relâcher, dilater, et, au fig., « détendre, épanouir », de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *laxare,* étendre, élargir [v. LAISSER] ; XII[e] s., *Romania* [V, 303], au sens de « pardonner » ; début du

XIV^e s., Gilles li Muisis, au sens de « faire grâce d'une dette » ; v. 1360, Froissart, au sens de « remettre à plus tard » ; sens I, milieu du XV^e s. ; sens II, v. 1560, Paré).

I. Remettre en liberté un détenu : *Relaxer un prisonnier.*

II. Mettre en état de décontraction : *Relaxer ses muscles.*

● SYN. : **I** *élargir, libérer, relâcher* ; **II** *détendre.*

2. relaxer (se) [sərəlakse] v. pr. (de l'angl. *to relax,* se relâcher, se détendre, lui-même empr. du franç. *relaxer* 1 [v. cet art.] ; 1964, Larousse). *Fam.* Se détendre physiquement et mentalement.

relaxothérapie [rəlaksɔterapi] n. f. (de *relaxo-,* élément tiré de *relax[ation],* et de *thérapie ;* 15 avr. 1969, *le Monde*). Méthode de traitement par la relaxation.

relayer [rəleje] v. intr. (de *re-* et de l'anc. v. *laier,* laisser [v. 1160, *Roman de Tristan*], var. de *laisser,* proprem. « laisser les chiens fatigués pour en prendre d'autres » ; fin du XIII^e s., B. de Condé, écrit *relaier* [*relayer,* 1573, Du Puys], au sens 2 ; sens 1, 1573, Du Puys). [Conj. **2 b.**] **1.** *Class.* et *littér.* Changer de chevaux au relais : *Vous ne sauriez faire une si grande traite en un jour sans relayer* (Acad., 1694). *Il ne pouvait pas lui donner plus de temps que la poste n'en mettrait à relayer* (Balzac). || **2.** Changer de chiens pendant la chasse à courre.

◆ v. tr. (sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 2, 1636, Monet [absol., av. 1951, A. Gide ; lors d'une course de relais, 1964. Larousse] ; sens 3, milieu du XX^e s.). **1.** *Vx.* Fournir de chevaux frais au relais : *Pendant le temps que les postillons mirent à relayer la voiture* (Balzac). || **2.** Remplacer quelqu'un dans un travail, dans une occupation qui ne doivent pas être interrompus : *Relayer un camarade fatigué. Le père courait le dorloter, bientôt relayé par sa femme* (Camus) ; et absol. : *Dans la crainte que quelqu'un de nous ne défaille, on a pris soin de nommer deux jurés supplémentaires qui se tiennent prêts à relayer* (Gide). || *Spécialem.* Lors d'une course de relais, prendre la suite d'un équipier. || **3.** En parlant d'un satellite de télécommunication, d'une station de radio, de télévision, retransmettre une émission de l'émetteur principal à un ou à d'autres émetteurs.

● SYN. : **2** *relever, suppléer.*

◆ **se relayer** v. pr. (1680, Richelet). Se remplacer à intervalles généralement réguliers pour exécuter un travail continu : *Toutes les cinq minutes, les porteurs se relayaient* (Malraux).

relayeur, euse [rəlejœr, -øz] n. (de *relayer ;* 1855, Grangez [p. 108], au sens 1 ; sens 2, 1924, Bellin du Coteau et Pefferkorn). **1.** Personne qui entretenait des relais de chevaux. || **2.** Dans une course de relais, personne qui prend le relais d'un équipier, d'une équipière.

relecture [rəlɛktyr] n. f. (de *relire,* d'après *lecture ;* XVI^e s., *Coutumier général* [II, 219], puis 1801, Mercier). Action de relire ; nouvelle lecture : *Ce soir, j'achève ma relecture des « Possédés »* (Gide).

relégable [rəlegabl] adj. (de *reléguer ;* 1888, Larousse, art. *relégation*). Qui est passible de la relégation.

relégation [rəlegasjɔ̃] n. f. (lat. *relegatio,* exil dans un lieu assigné, de *relegatum,* supin de *relegare* [v. RELÉGUER] ; 1370, Oresme, écrit *relegacion* [*relégation,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 27 mai 1885, *Bulletin des lois ;* sens 3, 1953, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité romaine, peine qui consistait à astreindre un délinquant à une résidence dans un lieu fixé ou à lui interdire le séjour dans une ville ou dans une province : *La relégation de Sénèque en Corse, d'Ovide sur les bords de la mer Noire.* || **2.** *Autref.* Internement dans une colonie française. || **3.** Peine complémentaire qui frappait certains récidivistes (et qui a été remplacée depuis 1970 par la « tutelle légale ») : *Les condamnés à la relégation étaient détenus dans un établissement pénitentiaire pendant une durée variable après l'expiration de leur dernière peine.*

relégué, e [rəlege] adj. et n. (part. passé de *reléguer ;* 1588, Montaigne, au sens de « mis à l'écart, exilé » ; sens actuel, 27 mai 1885, *Bulletin des lois*). Qui a été condamné à la peine de relégation.

reléguer [rəlege] v. tr. (lat. *relegare,* éloigner ou écarter d'un lieu, bannir, frapper de relégation, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière ou de côté [v. R(E)-], et de *legare,* députer, envoyer avec une mission, dér. de *lex, legis,* motion, loi [v. LOI] ; 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse [« infliger la peine complémentaire de la tutelle pénale à un récidiviste », 1964, Larousse] ; sens 3, 1588, Montaigne [au fig., 1690, Furetière — « envoyer en exil dans un lieu déterminé », 1549, R. Estienne] ; sens 4, 1694, Bossuet). [Conj. **5 b.**] **1.** Dans l'Antiquité romaine, condamner un coupable à résider pendant un certain temps dans un lieu fixé, sans le priver de ses droits civils et politiques : *Ovide faisait remarquer qu'il était relégué et non banni.* || **2.** *Autref.* Interner un condamné dans un territoire colonial déterminé. || *Auj.* Infliger la peine complémentaire de la tutelle pénale à un récidiviste. || **3.** Mettre, maintenir un être ou une chose dans un lieu écarté : *Comme il* [le cabanon] *était fort exigu, les enfants furent relégués dehors* (Bertrand). *Toutes choses plaisantes, comme les déesses de marbre* [...] *avaient été détruites ou reléguées dans des resserres* (Maindron) ; et au fig. : *L'abbé Gassendi le relégua* [Dieu] *dans l'abîme lointain des causes premières* (France). *Il avait déjà relégué ses soupçons dans l'arrière-fond de sa mémoire* (Bourget). || **4.** *Fig.* Rejeter et maintenir dans une condition médiocre, classer avec mépris : *Les passions et les vices vous relèguent dans la classe des esclaves* (Chateaubriand). *On a beaucoup écrit sur le chant du cygne, et c'est à tort qu'on a relégué parmi les fables tout ce que les Anciens en ont dit* (A. Martin). *Un artiste relégué au second plan.*

● SYN. : **3** *exiler, expulser, remiser ;* **4** *cantonner, confiner.*

1. relent, e [rəlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *re-,* préf. marquant ici la longueur du temps nécessaire pour que la qualité exprimée par l'adj. soit acquise, et de *lent,* au sens de « humide, moite » [1580, Montaigne — sans aucun doute bien plus anc. dialectalement], lat. *lentus,* tenace, visqueux, lent ; début du XIII^e s., Raoul de Houdenc, écrit *relans ;* 11 nov. 1508, *Ordonnance royale,* écrit *relant ; relent,* milieu du XVI^e s., Ronsard). *Class.* Qui a mauvais goût : *Cette viande est relente* (Acad., 1694).

2. relent [rəlɑ̃] n. m. (emploi substantivé de *relent* 1 ; début du XIII^e s., Raoul de Houdenc, écrit *relans,* au sens de « odeur de moisi » ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *relent,* au sens de « lieu où règne une odeur de moisi » ; sens 1, début du XVI^e s. ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** *Vx.* Mauvaise odeur que contracte un aliment qui est resté dans un lieu fermé ou humide. || **2.** Mauvaise odeur qui persiste : *La salle d'attente, fermée depuis la veille, couve son relent de pipe et de linge sale* (Martin du Gard). *Une vapeur de cigares éteints, mêlée aux relents de l'alcool, attaqua son odorat purgé par l'air nocturne* (Duhamel). *Des relents de graillon.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Ce qui subsiste, ce qui reste de quelque chose : *Madame de Maintenon avait de ces modesties qui sentaient le relent de son premier état* (Saint-Simon). *Un dernier relent de délicatesse m'empêchait...* (Céline). *« Bonjour, lilas, salut, muguets ! » aurait crié volontiers Raymond à toutes ces jolies odeurs printanières, relent des dimanches de sa jeunesse* (Daudet).

● SYN. : **2** *remugle.*

relevage [rəlvaʒ] n. m. (de *relever ;* 1348, Du Cange, au sens de « droit de relief » ; 1842, Mozin, au sens de « action d'éplucher et de nettoyer le papier nouvellement fabriqué et encore humide » ; sens 1, 1845, Bescherelle [*relevage du train,* 1964, Larousse] ; sens 2-3, 1964, Larousse ; sens 4, 1875, Larousse). **1.** Action de relever. || Spécialem. *Relevage du train,* action d'escamoter le train d'atterrissage d'un avion. || **2.** Remise à flot d'un navire coulé. || **3.** Dégagement et remise sur la voie de matériel ferroviaire déraillé. || **4.** Enlèvement de la forme de dessus le marbre de la presse.

relevailles [rəlvɑj] n. f. pl. (de *relever ;* fin du XIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1360, Froissart). **1.** Cérémonie qui a lieu à l'église la première fois qu'une femme s'y rend après avoir fait ses couches. || **2.** Réjouissances célébrées à cette occasion : *Un repas de relevailles.* || **3.** *Vx* ou *dialect.* Le fait de relever de couches.

relève [rəlɛv] n. f. (déverbal de *relever ;* 4 févr. 1872, *Journ. officiel* [p. 808], au sens 1 [*prendre la relève,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Action de relever, de remplacer une troupe au combat ou d'assurer un service quelconque : *La relève de la garde. Ses camarades attendaient en dormant la blême relève du matin* (Benoit). || *Prendre la relève,* relayer : *Succédant à la fureur, un pas tranquille de cheval de corbillard prend la relève* (Hébert). || **2.** Troupe, équipe qui exécute cette opération.

relevé, e [rəlve] adj. (part. passé de *relever ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens de « qui a repris courage » ; sens 1, 1559, Amyot [*airs relevés,* 1680, Richelet ; *pas relevé,* 1668, La Fontaine] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 4, 1670, Molière [*relevé du fumier,* « sorti de la roture », 1611, Cotgrave] ; sens 5, 1670, Molière ; sens 6, fin du XIXe s. [« dont l'éclat ou le relief est rehaussé », 1559, Amyot] ; sens 7, av. 1662, Pascal). **1.** Ramené vers le haut ; redressé : *Chapeau à bords relevés. C'était une fillette, au teint doré* [...], *un petit nez un peu relevé, la bouche grande, bien fendue...* (Rolland). || *Airs relevés,* sauts que le cavalier fait exécuter à son cheval et dans lesquels le cheval lève les deux jambes de devant (courbette) ou de derrière (croupade), ou les quatre à la fois (cabriole). || *Pas relevé,* se dit lorsque le cheval lève les jambes plus haut qu'à l'ordinaire : *Les chevaux danois* [...], *ayant un pas fort relevé, couvrirent le pauvre clerc d'une pluie de boue* (Sue). || **2.** *Class.* et *fig.* Se dit de ce qui est élevé, sublime : *Peuples qui m'entendez, prenez des idées relevées pour concevoir les merveilles du grand Saint Charles* (Retz). || **3.** *Fig.* Qui se trouve placé au-dessus du commun dans la hiérarchie des valeurs, dans l'ordre moral, intellectuel : *Celle-là ne vaut pas tout à fait l'autre comme beauté, mais elle paraît être d'une classe plus relevée* (Nerval). *Il y a une imitation sale, indigne d'un esprit relevé* (Musset). *Dès qu'elles ne furent plus seules dans le compartiment, ces dames prirent une contenance grave et se mirent à parler de choses relevées pour donner bonne opinion d'elles* (Maupassant). *Après quoi nous verrons à vous occuper à quelque besogne plus relevée...* (Gide). || **4.** *Vx.* Au-dessus du commun dans l'ordre social : *Les solitaires de Port-Royal, les plus relevés par la naissance* [...], *s'assujettirent à bien des devoirs manuels des plus rebutants et des plus bas* (Sainte-Beuve). || **5.** Se dit de mets de haut goût ou piquants : *Mayonnaise relevée. Il* [Torchecoul] *avait même découvert les infusions : ainsi la menthe, juste relevée d'une cuillerée de gin* (Romains). || **6.** D'un ton vif, haut en couleur : *Une magnificence luxuriante de rubans roses dont la teinte assez vive luttait sans désavantage avec la couleur relevée de ses joues* (Gobineau). || Dont l'éclat ou le relief est rehaussé : *Broderie relevée d'or. Le palais d'été du sultan* [...] *avec ses murs festonnés peints de blanc et relevés d'or pâle* (Nerval). *J'aime sa peau de cuivre* [d'une indigène], *relevée de peintures barbares, son corps entièrement tatoué...* (Morand). || **7.** *Fig.* Rendu plus éclatant, plus remarquable par : *Il* [Royer] *joint l'esprit de Lulli à la science de Rameau, le tout relevé de beaucoup de modestie* (Voltaire).

● Syn. : **1** *dressé, levé, retroussé ;* **3** *distingué, élevé, noble, soutenu, supérieur ;* **5** *assaisonné, épicé, fort, pimenté ;* **6** *ardent, éclatant ;* **7** *rehaussé.* — Contr. : **1** *aplati, baissé, écrasé, rabattu ;* **3** *abject, commun, ignoble, insignifiant, méprisable, ordinaire, vil, vulgaire ;* **5** *fade, insipide ;* **6** *décoloré, délavé, fané, pâle, passé, terne.*

◆ **relevé** n. m. (début du XVIIIe s., au sens de « action de la bête qui quitte sa retraite du jour pour aller chercher sa pâture » ; sens 1, 1870, Littré [« mouvement de danse... », 1964, Larousse — *pas relevé,* même sens, 1690, Furetière, art. *pas*] ; sens 2 et 4, 1740, Acad. ; sens 3, 1835, Acad. [absol., 1875, Larousse] ; sens 5, début du XXe s., sens 6, 1964, Larousse). **1.** Action de lever, de relever. || *Spécialem.* Mouvement de danse qui s'exécute sur place, la danseuse se levant sur les pointes, le danseur sur la demi-pointe et reprenant aussitôt sa position initiale. || **2.** Travail qu'accomplit le maréchal-ferrant en enlevant le fer d'un cheval et en le rattachant avec des clous neufs. || **3.** *Vx.* Service ou plat qui succède à un autre : *Au relevé de potage, son Altesse Impériale saisit le menu* (Hermant). || *Absol.* Service qui succède immédiatement au potage. || **4.** Action de noter par écrit ; liste, tableau : *Le relevé des recettes, des dépenses du mois. Je relève les points suivants* [...] *et je n'apporte à ce relevé aucune vue de classement supérieur* (Sainte-Beuve). *L'Anglais lui mit un papier dans la main. « Vous trouverez là, dit-il, le relevé exact de ma fortune »* (France). || **5.** Levé d'un plan : *J'ai fait hier un relevé topographique du terrain* (Saint-Exupéry). || **6.** Copie exacte, le plus souvent à l'aquarelle, d'une œuvre d'art et surtout d'une peinture ancienne ou d'une fresque.

relevée [rəlve] n. f. (part. passé fém. substantivé de *relever ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*). *Class.* ou *dialect.* Le temps de l'après-midi : *À trois heures de relevée, le lendemain, les clercs soussignés consignent ici leur gratitude pour leur excellent patron...* (Balzac). *Le dîner, par exemple, était pris à des moments très variables, entre sept et dix heures de relevée* (Duhamel).

relèvement [rəlɛvmɑ̃] n. m. (de *relever ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens de « résurrection » ; fin du XIIe s., Herman de Valenciennes, aux sens de « action de [se] relever, de soulager » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3-4, 1923, Larousse ; sens 5, 1465, Martial d'Auvergne [écrit *relievement ; relèvement,* av. 1654, Guez de Balzac] ; sens 6, 1870, Littré [« action de déterminer la position d'un objet », 1771, Trévoux ; *porter un relèvement sur une carte,* 1835, Acad.] ; sens 7, 1958, Merrien ; sens 8, 1964, Larousse). **1.** Action de relever, de remettre debout une chose : *Le relèvement d'une statue, d'un mur.* || **2.** *Fig.* Action de redresser ou de se redresser ; rétablissement de la prospérité économique, sociale : *Le relèvement du pays a été rapide. Bismarck lui-même avait donné des gages de son esprit de conciliation, en autorisant, non sans imprudence, ce rapide relèvement des vaincus, qu'il aurait bien pu empêcher* (Martin du Gard). || **3.** *Vx* ou *littér.* Action de revenir ou de faire revenir quelqu'un dans le droit chemin : *Le relèvement d'un jeune dévoyé, d'un délinquant.* || **4.** Action d'augmenter un prix, une rémunération ; majoration : *Le relèvement des traitements, des impôts.* || **5.** *Class.* Action de noter par écrit ; tableau, état : *Le relèvement de tant de pièces détachées n'est pas l'ouvrage d'un jour* (Guez de Balzac). || **6.** Angle que fait avec le nord vrai la direction d'un point fixe à terre, d'un bateau, d'un astre, etc. || *Porter un relèvement sur une carte,* tracer la direction donnée par ce relèvement. || **7.** Détermination de la position angulaire d'un amer ou d'un bateau par rapport au méridien du bâtiment observateur ; résultat ainsi obtenu. || **8.** Détermination de la position géographique d'un avion en vol.

● Syn. : **2** *redressement, restauration, rétablissement ;* **4** *augmentation, hausse, revalorisation.* — Contr. : **1** *démantèlement, démolition, écroulement, renversement ;* **2** *crise, débâcle, déroute, effondrement, marasme, récession, ruine ;* **4** *baisse, dévalorisation, dévaluation, diminution, réduction.*

relève-moustache [rəlɛvmustaʃ] n. m. invar. (de *relève,* forme du v. *relever,* et de *moustache ;* 1632, P. Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1755, *Encyclopédie,* V. 538). **1.** *Vx.* Dispositif utilisé pour relever la moustache. || **2.** Pince à usage d'émailleur.

relever [rəlve] v. tr. (de *re-* et de *lever* 1 et/ou du lat. *relevare,* soulever, relever, soulager, de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *levare,* alléger, soulager, soulever [v. LEVER 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1155, Wace ; sens I, 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*relever un navire,* 1680, Richelet ; *relever une maille,*

1812, Mozin ; *relever un fer à cheval,* 1870, Littré ; *relever le courage... de quelqu'un,* 1564, *Indice de la Bible*] ; sens I, 4, v. 1170, *Floire et Blancheflor* [*relever la conversation,* 1787, Gohin] ; sens I, 5, 1636, Monet ; sens I, 6, av. 1696, La Bruyère ; sens I, 7, v. 1360, Froissart ; sens I, 8, 1611, Cotgrave ; sens I, 9, 1811, Chateaubriand [« enregistrer », 1465, Martial d'Auvergne ; *relever un compteur de gaz...,* v. 1920, d'après le *FEW,* V, 280 *b* ; *relever le gaz...,* 1964, Robert] ; sens I, 10, 1640, Oudin [*relever un point,* 1875, Larousse — *relever une côte,* etc., « en déterminer la position à l'aide de certains instruments et l'inscrire sur la carte », 1714, d'après Trévoux, 1771] ; sens I, 11, 1881, A. France ; sens II, 1, 1573, Du Puys ; sens II, 2, 1559, Amyot [*relever un cheval,* 1690, Furetière ; *relever la tête,* au fig., 1835, Acad.] ; sens II, 3, 1674, Bouhours ; sens II, 4, 1690, Furetière [aussi *relever le goût de quelque chose* — au part. passé dès 1670, Molière, v. RELEVÉ] ; sens II, 5, v. 1265, J. de Meung [pour une broderie, 1690, Furetière] ; sens II, 6, 1608, M. Régnier ; sens III, 1, 1654, La Rochefoucauld ; sens III, 2, 1549, R. Estienne [« délivrer quelqu'un d'une peine », v. 1355, Bersuire ; *relever quelqu'un de ses fonctions,* 1875, Larousse, art. *releve*] ; sens III, 3, 1671, La Fontaine). [Conj. **5 a.**]

I. 1. Remettre debout un être animé : *Relever un enfant qui est tombé. Relever un cheval qui a fait une chute.* || **2.** *Vx.* Prendre à terre, ramasser : *Relever des gerbes. Relever un mouchoir.* || *Relever le gant,* v. GANT. || *Relever le défi,* v. DÉFI. || **3.** Remettre dans sa position naturelle, en bon état : *Et les antiques habitants de la contrée* [...] *sortent des bois où ils s'étaient blottis et viennent relever leur cabane incendiée* (France). *Il releva le banc que les gendarmes avaient renversé* (Giono). *Relever un mur, des ruines. Relever une voiture qui s'est renversée. Relever une statue.* || *Relever un navire,* le remettre à flot. || *Relever une maille,* refaire, reprendre dans un filet, dans un bas une maille rompue. || *Relever un fer à cheval,* l'enlever du pied de l'animal pour l'y fixer plus solidement. || Fig. *Relever le courage, le moral de quelqu'un,* lui redonner de l'énergie, de l'espoir. || **4.** Rendre la prospérité, la dignité : *Relever une maison de commerce. Relever une nation. Antoine n'était plus seul. Des hommes étaient apparus, qui s'étaient expressément donné pour tâche de relever le théâtre, d'y redonner la place royale aux écrivains...* (Romains). *Relever l'économie, les finances d'un pays.* || *Relever la conversation,* la faire reprendre lorsqu'elle s'est arrêtée : *En France, c'est une impolitesse que de laisser tomber la conversation ; en Angleterre, c'est une imprudence que de la relever* (Maurois). || **5.** Mettre en relief, faire remarquer en bien ou en mal : *On ne saurait, je crois, relever dans mon ouvrage un détail entaché d'inexactitude* (Duhamel). *Relever des erreurs dans un texte. Relever une faute de grammaire.* || **6.** *Class.* Corriger : *Ils* [les stoïciens] *ont laissé à l'homme tous les défauts qu'ils lui ont trouvés, et n'ont presque relevé aucun de ses faibles* (La Bruyère). || **7.** Répondre vivement, avec aigreur, sévérité à quelque chose : *Qu'avais-je pu dire pendant le dîner, je ne sais plus, qui parût à Albert mériter d'être relevé* (Gide). *Sans relever l'impertinence, Léonie continua son interrogatoire* (Queneau). *Relever une allusion blessante. Ne pas relever une accusation calomnieuse.* || **8.** Vx. *Relever quelqu'un,* le reprendre vertement : *Ni moi, ni l'illustre savant qui me relève si bien, ne savons précisément combien de temps Mahomet fut facteur de la veuve Cadige, qu'il épousa depuis* (Voltaire). || **9.** Noter par écrit, par un croquis : *Tous les voyageurs modernes ont visité Éleusis, toutes les inscriptions en ont été relevées* (Chateaubriand). *Relever une adresse. Relever l'emploi d'un mot chez un auteur. Relever les notes des devoirs d'une classe.* || *Relever un compteur de gaz, d'électricité,* noter le chiffre indiqué ; et fam. : *Relever le gaz, l'électricité.* || **10.** Noter la position, la disposition de quelque chose : *Un capitaine* [...] *qui aimait la topographie releva* [...] *la forme et la situation de cette même lagune* (Alain). *Je me mis à relever quelques distances sur les cartes marines* (Gracq). || *Relever un point,* prendre sa direction au moyen du compas. || **11.** Remarquer quelque chose, y prêter attention : *Relever des traces de balles sur un mur, des empreintes digitales sur une arme.*

II. 1. Remettre plus haut, donner plus de hauteur à quelque chose : *Relever un mur, un plafond. Relever un tableau. Relever le niveau de l'eau d'un fleuve.* || **2.** Orienter, diriger vers le haut : *Relever la tête, le front. Relever ses manches. Relever la vitre d'une portière, un store. Relever le bas de son pantalon. Relevant un peu sa belle jupe du dimanche qui aurait pu s'abîmer* (Daudet). || *Relever un cheval,* le soutenir de la main et de l'éperon pour le faire redresser la tête et se grandir de l'avant-main. || Fig. *Relever la tête,* reprendre de la fierté, du courage, de l'audace. || **3.** Porter une chose à un degré, à un taux plus élevé : *Relever le niveau de vie des travailleurs. Relever les salaires.* || **4.** Donner plus de goût à un mets : *Relever une sauce avec des câpres, des aromates* ; et par extens. : *Relever le goût d'un mets.* || **5.** Mettre en relief, en valeur, donner de l'éclat : *Relever un récit de détails piquants. Un fond de teint qui relève la carnation du visage. Un bleu doux et laiteux qui relève un peu de jour pâle* (Bertrand). || *Relever une broderie,* la broder de points de coton, de soie ou de métal, lui donnant un plus grand éclat. || **6.** *Class.* Exalter, louer : *Ces bons pères, dont j'ai relevé fortement la bonne vie et le savoir* (Fénelon).

III. 1. Remplacer quelqu'un dans une occupation, dans un travail qui ne peuvent être interrompus : *Relever une sentinelle. Relever une équipe de terrassiers. En bas, sous les galeries de la cour, on entendait un bruit d'armes et le pas cadencé des factionnaires qu'on relevait* (Daudet). *Les hommes continueraient d'extraire le sel, les caravanes continueraient d'acheminer l'eau et les vivres et de relever ces forçats...* (Saint-Exupéry). || **2.** Libérer quelqu'un d'une obligation, d'un engagement : *J'écrirai à l'évêque de Québec : il a les pouvoirs nécessaires pour vous relever de vos vœux* (Chateaubriand). *Sur le pas des magasins* [...] *les boutiquiers nous relèvent du vœu de jeûne, et déversent sur nous leurs boutiques...* (Giraudoux). *Délivré donc, libéré, relevé, pour ainsi dire, de ses obligations militaires* (Simon). || *Relever quelqu'un de ses fonctions,* le destituer, le révoquer. || **3.** *Class.* Remplacer un service ou un plat par un autre : *Il se souvient exactement de quels plats on a relevé le premier service* (La Bruyère).

● SYN. : **I, 1** *redresser ;* **3** *rebâtir, reconstruire, réparer, restaurer ;* **4** *régénérer, rétablir ;* **5** *constater, découvrir, noter, rencontrer, souligner, trouver ;* **9** *consigner, copier, inscrire, recopier ;* **11** *noter, observer.*|| **II, 1** *élever, rehausser, surélever ;* **2** *lever, redresser, remonter, retrousser ;* **3** *augmenter, hausser, majorer ;* **4** *assaisonner, épicer, pimenter ;* **5** *exalter, rehausser.*|| **III, 1** *relayer ;* **2** *dégager, délier.* — CONTR. : **I, 1** *culbuter, faucher, renverser, terrasser ;* **3** *abattre, démanteler, démolir, raser ;* **5** *laisser passer, omettre, oublier.*|| **II, 1** *abaisser, surbaisser ;* **2** *baisser, courber, descendre, incliner, pencher, rabattre ;* **3** *dévaloriser, dévaluer, diminuer, réduire.*

◆ v. intr. (1080, *Chanson de Roland,* au sens de « se remettre debout » ; sens I, av. 1893, Taine ; sens II, v. 1155, Wace [*relever de maladie,* 1256, Ald. de Sienne ; *relever de couches,* 1640, Oudin — *relever,* même sens, XIVe s., La Curne ; *être relevée,* 1676, Mme de Sévigné — *relevée,* « accouchée qui a fait ses relevailles », 1607, Hulsius]).

I. Se maintenir à un niveau trop haut, remonter : *Alboni est si serrée que son jupon relève* (Taine).

II. *Class.* Se remettre : *S'il donnait loisir à des cœurs si hardis | De relever du coup dont ils sont étourdis* (Corneille). || *Relever de maladie,* commencer à aller mieux, à se remettre : *Des fatigues soudaines, comme si je relevais de maladie* (Gide). || *Relever de couches,* commencer à se rétablir, à sortir après ses couches : *On s'établira à Versailles pour y faire les couches de Madame la Dauphine, elle en relèvera à la fin d'août* (Maintenon). || *Être relevée,* même sens : *Mandez-moi*

[...] *en quel état vous êtes relevée, si vous avez le teint beau* (Sévigné).

◆ v. tr. ind. [**de**] (sens 1, 1573, Du Puys [« être sous la domination... de », 1638, Rotrou] ; sens 2, 30 mai 1910, A. Gide ; sens 3, 1846, Baudelaire). **1.** Être dans la dépendance de : *Cette province relevait de la couronne d'Angleterre.* || *Par extens.* Être sous la domination, sous le contrôle de : *Ne relever de personne. Ne relevant que de leur fantaisie insaisissable, elles* [les femmes] *échappent aux lois communes de notre jugement* (Maindron). || **2.** Être du ressort, de la compétence de : *Pour se moquer de la justice, il faut d'abord s'être persuadé que l'homme est abject et ne relève pas de la justice* (Mauriac). *Une affaire qui relève de la cour d'assises et non du tribunal correctionnel.* || **3.** Être du domaine de : *Une maladie qui relève de la psychiatrie.*

● SYN. : **1** *dépendre de ;* **2** *ressortir à ;* **3** *appartenir, concerner, faire partie de, toucher à.*

◆ **se relever** v. pr. (sens 1, début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne ;* sens 2, v. 1360, Froissart ; sens 3, 1841, Balzac ; sens 4, 1588, Montaigne). **1.** Se remettre debout : *Enfant qui se relève tout seul.* || **2.** Sortir du lit de nouveau : *Marcus s'était relevé pour travailler à ses copies* (Balzac). || **3.** Se diriger vers le haut, remonter : *Les coins de sa bouche se relevaient brusquement, tremblaient un peu et retombaient* (Sartre). || **4.** *Fig.* Se remettre, sortir heureusement d'une situation difficile, pénible : *Pays qui s'est relevé de ses ruines. Jamais la doctrine de la génération spontanée ne se relèvera du coup mortel que je lui porte* (Pasteur).

● SYN. : **1** *se ramasser* (fam.), *se redresser ;* **4** *renaître, ressusciter.*

relève-rail [rəlɛvraj] adj. (de *relève,* forme du v. *relever,* et de *rail ;* 1904, Larousse). Se dit d'un cric utilisé pour le soufflage des traverses, prenant appui sur le ballast, et comportant un dispositif à descente rapide, commandé par une pédale.

● REM. On dit aussi RELÈVE-VOIE (de *relève* [v. ci-dessus] et de *voie ;* 1964, Larousse).

releveur, euse [rəlvœr, -øz] adj. et n. (de *relever ;* v. 1250, Mousket, écrit *releveres* [au cas sujet], au sens de « celui qui relève, qui soutient [la sainte Église] » ; écrit *releveur,* au sens actuel, v. 1560, Paré [pour un muscle ; « qui relève », 1875, Larousse]). Qui relève. || Se dit de certains muscles dont l'action est de relever un organe, une région : *Le muscle releveur de la paupière supérieure. Le releveur de la lèvre supérieure.*

◆ **releveur** n. m. (sens 1, v. 1920, d'après le *FEW,* V. 280 *b ;* sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Employé chargé de faire des relevés : *Un releveur de compteurs.* || **2.** Petit appareil destiné à relever, à écarter la luette, les paupières, etc., pour permettre une opération sur des organes contigus. || **3.** Appareil de la moissonneuse, constitué par deux tiges de fer faisant un angle aigu et passant sous les tiges couchées ou versées des céréales, pour les soulever et en faciliter la coupe.

reliage [rəljaʒ] n. m. (de *relier ;* 1328, Godefroy). Opération consistant à assembler par des cercles les douves d'un tonneau ou d'une cuve.

relief [rəljɛf] n. m. (déverbal de *relever* [d'après les anc. formes accentuées sur le radical, comme *je relief,* 1^re pers. du sing. de l'indic. prés.], pour le sens II, avec influence, pour les sens I, 1-5, de l'ital. *rilievo,* relief [en sculpture], lui-même déverbal de *rilevare,* relever, de *ri-,* préf. à valeur intensive [lat. *re-,* v. R(E)-], et de *levare,* lever, enlever [lat. *levare,* mêmes sens, v. LEVER 1] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens II [au sing. ; au plur., v. 1320, Watriquet de Couvin] ; sens I, 1, 1596, Brunot [« ouvrage de sculpture relevé en bosse », 1571, Havard] ; sens I, 2, 1875, Larousse ; sens I, 3, 1641, N. Poussin ; sens I, 4, 1949, Larousse ; sens I, 5, 1658, La Fontaine [dans l'ordre social, v. 1637, Chapelain ; *mettre en relief,* au fig., 1893, *Dict. général* — « faire ressortir les formes d'une personne », 1830, Balzac]).

I. 1. Ce qui fait saillie sur une surface : *Lettres en relief. Le relief d'une médaille. Observées de si haut, les vagues n'offrent point de reliefs...* (Saint-Exupéry). || *Bas-relief, haut-relief,* v. à l'ordre alphab. || **2.** Ensemble des saillies et des creux que présente le sol d'une région : *Un relief tourmenté. Un relief karstique.* || **3.** Apparence de saillies et de creux donnée à un tableau, à une photographie, par l'opposition des parties claires et des parties sombres : *Portrait qui a beaucoup de relief. Une carte en relief.* || **4.** *Relief acoustique,* sensation auditive de l'espace donnée par l'emploi simultané des deux oreilles. || **5.** *Fig.* Ce qui ressort, se distingue du commun, de la banalité : *Son comique* [celui de Térence] *a-t-il le relief et la vigueur de celui de Molière ?* (Marmontel). *Un personnage de roman qui a un relief accusé.* || *Spécialem.* Dans l'ordre social, éclat, considération : *Les emplois qu'il avait occupés donnaient du relief à sa famille.* || Fig. *Mettre en relief,* faire ressortir, faire valoir : *La modestie met en relief le mérite.*

II. *Au plur.* Restes de nourriture qu'on enlève de la table, le repas terminé : *Devoir se contenter des reliefs d'un festin ;* et au sing. (rare) : *Il portait une moustache de phoque où traînait généralement quelque relief de ses repas* (Vercors).

● SYN. : **I, 5** *caractère, force, pittoresque ; lustre, prestige, splendeur.*

relier [rəlje] v. tr. (de *re-* et de *lier ;* v. 1185, *Aliscans,* au sens 3 ; sens 1, 1564, *Indice de la Bible ;* sens 2, fin du XII^e s. ; sens 4, 1347, Bevans ; sens 5, 1842, Mozin [« être... une voie de communication avec », 21 sept. 1864, *Journ. des débats*] ; sens 6, 1834, Boiste). **1.** Lier de nouveau (rare) : *Relier une gerbe. Relier tant de fois ce qu'un brouillon dénoue, | C'est trop de patience* (Molière). || **2.** Couvrir de deux plaques rigides et d'un dos les feuillets d'un livre préalablement assemblés et cousus : *La Bible polyglotte reliée en maroquin bleu aux armes du comte de Mirabeau* (France). || **3.** Rendre solidaire, unir : *Le petit manchon de cuivre qui relie le manche à la gouge d'acier* (Colette). *Il* [...] *relia ses boutons de plastron par un fil de faux argent qu'il agrafa à une chaîne centrale* (Giraudoux). || **4.** Procéder au reliage d'un tonneau ou d'une cuve. || **5.** Établir une communication entre des choses : *Il a relié entre elles deux parties du bâtiment qui, jusque-là, ne correspondaient point* (Duhamel). || Être un lien, une voie de communication avec : *L'étroite bande de terrain, qui relie cet îlot du môle à la ville laissait pardessus soi revoir la mer* (Gide). *On entrait de plain-pied dans cette pièce qu'un étroit couloir reliait aux deux autres beaucoup plus petites, et placées en enfilade* (Camus). || **6.** *Fig.* Établir un lien logique ou affectif : *Relier deux paragraphes par une phrase de transition. Relier plusieurs phénomènes à une même cause. Les souvenirs qui nous relient au passé. Un fil de la Vierge le reliait à la vie, attachait une pensée diffuse à son corps de pierre* (Cocteau).

● SYN. : **3** *assembler, attacher, lier, rattacher ;* **5** *faire communiquer, raccorder, réunir ;* **6** *associer, enchaîner, unir.*

relieur, euse [rəljœr, -øz] adj. et n. (de *relier ;* XIII^e s., *Recueil des fabliaux* [I, 5], écrit *relierres* [au cas sujet] ; *relieur,* XIV^e s., *HLF,* XXIV, 644). Celui, celle qui relie les livres : *Un ouvrier relieur. Un relieur.*

religieusement [rəliʒjøzmɑ̃] adv. (de *religieux* [v. ce mot] ; fin du XII^e s., *Job,* écrit *religiousement* [*religieusement,* v. 1355, Bersuire], au sens 1 ; sens 2, 1847, Balzac ; sens 3, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). **1.** D'une manière conforme à la religion : *Vivre religieusement. Se marier religieusement.* || **2.** Avec recueillement : *Son lecteur lisait les dernières nouvelles de chaque nation, qu'il écoutait religieusement* (Giraudoux). || **3.** De la manière la plus scrupuleuse : *Suivre religieusement les prescriptions du médecin.*

● SYN. : **1** *pieusement ;* **3** *consciencieusement, minutieusement, scrupuleusement, soigneusement.*

religieux, euse [rəliʒjø, -øz] adj. (lat. *religiosus,* scrupuleux, pieux, consacré, de *religio* [v. RELIGION] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *religius* [*religious,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *religieux,* XIII^e s.], au sens 3 [« ... animé par une piété

et une foi sincère », v. 1265, J. de Meung] ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir [*année religieuse,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, v. 1265, J. de Meung [*institut religieux,* 1873, Larousse, art. *institut — institut,* même sens, 1690, Furetière ; *état religieux,* 1782, Laclos] ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, 1802, Chateaubriand ; sens 6, 1820, Lamartine ; sens 7, 1845, Bescherelle). **1.** Qui se rapporte à la religion : *Une cérémonie religieuse. La ferveur religieuse. L'art religieux.* || *Année religieuse,* ou *année ecclésiastique,* ou *année liturgique,* année qui commence le premier dimanche de l'Avent et finit au dernier dimanche après la Pentecôte. || **2.** Qui concerne les personnes qui font partie d'un institut religieux auquel elles se lient par des vœux : *La vie religieuse. L'habit religieux.* || *Institut religieux,* terme générique par lequel on désigne toute société approuvée par l'Église, et dont les membres prononcent des vœux publics. || *État religieux,* forme de vie adoptée par une personne qui entre dans un institut religieux afin d'y pratiquer les conseils évangéliques par les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. || **3.** Se dit de quelqu'un qui se conforme aux pratiques, aux obligations imposées par sa religion : *Il fit, dans l'ombre, un grand signe de croix, car il était très religieux malgré ses airs fanfarons* (Maupassant). *Je suis religieux, je remplis mes devoirs* (Mauriac). || Se dit d'une personne animée par une piété et une foi sincère : *Dieu existe en chacun de nous, et dans le monde entier, et n'attend que des cœurs vraiment religieux pour l'y reconnaître* (Maurois). || **4.** *Class.* Qui respecte scrupuleusement une règle : *Je les vois si religieux à se taire, que je crains qu'il n'y ait en cela de l'excès* (Pascal). *Les princes doivent être fort religieux observateurs* [...] *de leurs serments* (Furetière, 1690). || **5.** Qui présente des caractères de vénération, d'adoration : *Un silence, un respect religieux. J'ai dîné chez mes voisins d'en face, couple jeune qui bâtit son nid avec une solennité religieuse* (Colette). || **6.** Se dit de ce qui porte à la prière, au recueillement : *Un dôme qui n'y laissera pénétrer* [dans l'édifice] *qu'une clarté religieuse* (Chateaubriand). *Une musique très religieuse.* || **7.** *Mante religieuse,* v. MANTE 2.

• SYN. : **1** *sacré ;* **2** *claustral, conventuel, ecclésiastique, monastique ;* **3** *croyant, dévot, mystique, pieux, pratiquant.* — CONTR. : **1** *profane ;* **2** *civil, laïc ;* **3** *agnostique, athée, impie, incroyant, irreligieux, païen, sceptique.*

◆ n. (v. 1265, Br. Latini [comme adj., pour qualifier un chanoine, v. 1155, Wace]). Personne qui a prononcé des vœux dans un institut religieux : *De temps en temps, le religieux plongeait un rameau fleuri dans une eau consacrée* (Chateaubriand).

• SYN. : *moine, monial, nonne, régulier.*

◆ **religieuse** n. f. (milieu du XVIe s., comme n. de divers oiseaux à plumage noir et blanc ; sens actuel, 1904, Larousse). Gâteau monté fait d'éclairs ou de choux à la crème glacés et superposés.

religion [rəliʒjɔ̃] n. f. (lat. *religio,* scrupule, conscience, sentiment pieux, crainte religieuse, vénération, culte, croyance religieuse, consécration religieuse ; fin du XIe s., au sens 4 ; sens 1, v. 1170, *Vie de saint Edmond ;* sens 2, 1538, R. Estienne [*religion d'État,* 1870, Littré ; *la religion réformée,* fin du XVIe s. — *la Religion,* même sens, 1533, W. Richard ; *les guerres de religion,* 1701, furetière — d'abord .. *de la religion,* 1690, Furetière ; *la religion naturelle,* av. 1742, Massillon] ; sens 3, v. 1155, Wace [« état d'une personne qui s'est consacrée à Dieu par des vœux », 1170, Maurice de Sully ; *entrer en religion,* v. 1283, Beaumanoir ; *nom de religion,* 1870, Littré] ; sens 5, v. 1155, Wace [aussi « la foi chrétienne »] ; sens 6, début du XVIIe s., Malherbe [*mettre sa religion à,* fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre ; *se faire une religion de,* 1677, Fléchier ; *éclairer la religion de quelqu'un,* 1836, Balzac ; *ma religion est faite,* av. 1922, Proust]). **1.** Rapport que l'homme établit avec la divinité en lui rendant un culte : *Un peu de philosophie écarte de la religion et beaucoup y ramène* (Rivarol). *Disons donc simplement que la religion étant la plus haute fiction de l'esprit humain, elle réclame de ceux qui se vouent à l'expression de ses actes et de ses sentiments l'imagination la plus vigoureuse et les efforts les plus tendus* (Baudelaire). || **2.** Ensemble spécifique des croyances, des règles morales et des pratiques cultuelles par lesquelles l'homme établit ses rapports avec la divinité : *La religion chrétienne, juive, musulmane. Une religion fétichiste. Le bouddhisme, le shintoïsme sont des religions d'Extrême-Orient. Le curé d'Oberammergau vint la voir, puis le pasteur, puis le rabbin. Elle déplorait d'avoir à choisir une religion au moment où trois s'offraient si aimablement* [...]. *Au fond, elle eût voulu être en règle aussi avec la religion musulmane, la religion hindoue* (Giraudoux). *Hochedé trempe dans la guerre comme un moine dans sa religion* (Saint-Exupéry). || *Religion d'État,* celle qui bénéficie officiellement de la protection de l'État sur tout son territoire. || *La religion réformée* et, ellipt. (aux XVIe et XVIIe s.), *la Religion* (avec une majuscule), le protestantisme. || *Les guerres de Religion,* guerre civile qui opposa au XVIe s. catholiques et protestants français. || *La religion naturelle,* ensemble de principes moraux référés à la croyance en un Dieu créateur postulé par la raison et par le cœur et non révélé surnaturellement : *Voltaire n'admettait que la religion naturelle.* || **3.** Nom donné par le droit canon à toute société religieuse érigée canoniquement. || *Vx.* État d'une personne qui s'est consacrée à Dieu par des vœux : *Ne soyez pas les meurtriers barbares des enfants mêmes que vous consacrez à la religion* (Massillon). || *Entrer en religion,* se consacrer à Dieu par des vœux dans un institut religieux. || *Nom de religion,* nom d'un saint qui remplace le nom de baptême et le patronyme d'une personne dès son entrée dans certains instituts religieux. || **4.** *Class.* Maison religieuse : *Je la menai à ma tante de Maignelais qui la mit dans une religion où elle mourut huit ou dix ans après en réputation de sainteté* (Retz). || **5.** Adhésion d'une personne à une doctrine religieuse : *Un homme sans religion. Une famille vertueuse est un vaisseau tenu dans la tempête par deux ancres : la religion et les mœurs* (Montesquieu). || *Spécialem.* La foi chrétienne : *Constater une baisse de la religion.* || **6.** *Class.* et *littér.* Sentiment de respect, d'obéissance exacte et scrupuleuse envers ce que l'on considère comme une obligation morale : *Or chacun sait la religion de ce peuple* [le peuple juif] *pour toutes ses cérémonies* (Bossuet). *Épouvanter une femme timorée qui partageait les religions de son mari, et regardait comme un crime de causer le plus léger tort au prochain* (Balzac). *Mais nous avons fille et garçon. Les malheureux. On frémit de penser qu'ils ont grandi dans la religion de l'honnêteté, de la vérité et de la pureté* (Aymé). || Vx. *Mettre sa religion à,* considérer comme un des plus importants et des plus saints devoirs de : *Il met sa gloire et sa religion à rendre heureux ceux qui l'environnent* (Bernardin de Saint-Pierre). || Class. *Se faire une religion d'une chose,* s'en faire une obligation sacrée : *Vous dirai-je qu'il se fit une religion d'écouter les raisons des parties et de lire tous leurs mémoires, quelque longs et ennuyeux qu'ils pussent être ?* (Fléchier). || *Éclairer la religion de quelqu'un,* le renseigner. || *Ma religion est faite,* ma conviction est bien établie : *La France dans son immense majorité désire le travail dans l'ordre ! Là-dessus ma religion est faite* (Proust).

• SYN. : **2** *communion, confession, culte, église ;* **5** *foi, piété, spiritualité ;* **6** *adoration, culte, dévotion, idolâtrie.* — CONTR. : **5** *agnosticisme, athéisme, irreligion, scepticisme.*

religionnaire [rəliʒjɔnɛr] n. (de *religion,* au sens de « religion réformée » [v. l'art. précéd.] ; 1562, *Dict. général*). Nom donné jadis à ceux qui appartenaient à la religion réformée.

religiosité [rəliʒjozite] n. f. (bas lat. *religiositas,* piété, du lat. class. *religiosus* [v. RELIGIEUX] ; XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** *Class.* Scrupule religieux : *Avec quelle exactitude, disons mieux, avec quelle religiosité ne s'y comporterait-on pas ?* (Bourdaloue). || **2.** Tendance qui entraîne l'âme vers des sentiments religieux empreints d'une sensibilité exagérée, sans référence à un dogme précis : *Ces élancements de religiosité* (Goncourt). *Sa*

religiosité s'accrut encore, mais implacable, farouche, allant aux textes désespérés, aux formules de malédiction et de châtiment (Daudet).

reliquaire [rəlikɛr] n. m. (de *relique* 1 ; XIIIe s., *Apollonius*, écrit *reliquiaire ; reliquaire*, 1328, Douët d'Arcq, *Nouveau Recueil*, 50). Boîte, coffret ou monture plus ou moins ornementés et dans lesquels les reliques d'un saint sont déposées afin d'être exposées à la vénération des fidèles : *Brillants émaux des châsses et des reliquaires* (France). *Il nous faisait traverser des salons gigantesques, pleins de vitrines, d'objets d'art, de bahuts, de reliquaires* (Duhamel).

reliquat [rəlika] n. m. (lat. *reliqua*, reste, neutre plur. substantivé de l'adj. *reliquus*, qui reste, restant, dér. de *relinquere*, laisser derrière soi, laisser de reste, abandonner, de *re-*, préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *linquere*, laisser, abandonner ; XIVe s., La Curne, écrit *reliqua* [*reliquat* — d'après le bas lat. *reliquatum*, reliquat de compte, part. passé neutre substantivé de *reliquare*, redevoir quelque chose sur un compte, dér. du lat. class. *reliquus*, v. ci-dessus —, XVIe s., Loisel, p. 204], au sens 1 [« somme restante », 1856, Baudelaire] ; sens 2, 1561, La Curne). **1.** Ce qui reste dû après qu'un compte a été arrêté. || Somme restante : *Une collecte a permis d'offrir un beau cadeau à ce collègue, et le reliquat a payé le champagne.* || **2.** *Littér.* Ce qui subsiste de quelque chose : *Il gardait [...] sur le cœur un vieux reliquat de haine bien rance à l'égard des familles* (Céline). *Il semblait à Serge que cette scène grotesque était le reliquat d'un songe* (Troyat).

● SYN. : **2** *résidu, reste, vestige.*

reliquataire [rəlikatɛr] n. (de *reliquat* ; 1566, Bloch-Wartburg, puis 1586, Le Loyer, I, 115). *Vx.* Celui qui doit un reliquat : *Le compte, rendu quelques jours après en conseil de famille, établissait le docteur Minoret reliquataire de dix mille six cents francs* (Balzac).

1. relique [rəlik] n. f. (lat. *reliquiae*, n. f. pl., restes, débris, de *reliquus*, qui reste [v. RELIQUAT] ; 1080, *Chanson de Roland*, au sens 2 [*relique insigne*, 1964, Larousse ; *garder comme une relique*, 1688, Miege ; *je n'en ferai pas des reliques*, 1875, Larousse] ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris* ; sens 3, av. 1553, Rabelais ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** *Class.* Restes, derniers débris : *Il rentra dans Babylone avec les tristes reliques de l'armée* (Vaugelas). || **2.** Ce qui reste d'un martyr, d'un saint (partie de son corps, des objets qui lui ont appartenu, de l'instrument de son supplice) et qui est considéré comme un objet de vénération : *Il n'y a pas lieu de vénérer comme reliques des saints ces chapes des pieux curés de Lusancy* (France). || *Relique insigne*, celle à laquelle la vénération des fidèles a constamment attaché une importance particulière : *Le saint suaire de Turin est une relique insigne.* || *Garder comme une relique*, garder avec un soin extrême. || Fam. *Je n'en ferai pas des reliques*, je suis décidé à m'en servir, à l'utiliser. || **3.** Restes de quelque chose d'antique, de grand, de précieux, ou chose précieuse que l'on garde en souvenir d'un être cher : *Les monuments, reliques de notre passé. Je m'assis pour pleurer près des chères reliques* (Lamartine). *Si certaines œuvres ne sont plus guère discutées, c'est qu'elles ont cessé de toucher, elles sont devenues des objets de musée, des reliques* (Beauvoir). || **4.** En biologie, dernier représentant d'un groupe ancien et autrefois prospère, comme la limule ou le gingko. (On dit aussi parfois FOSSILE VIVANT.)

2. relique [rəlik] adj. (lat. *reliquus*, qui reste [V. RELIQUAT] ; 1964, Larousse). *Forme relique*, en géomorphologie, forme de relief qui ne correspond plus aux conditions climatiques actuelles : *Le modelé glaciaire des grandes vallées alpines est constitué de formes reliques.*

relire [rəlir] v. tr. (de *re-* et de *lire* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). [Conj. **69.**] **1.** Lire de nouveau : *Rien n'est triste comme de relire vers la fin de ses jours ce que l'on a écrit dans sa jeunesse : tout ce qui était au présent se trouve au passé* (Chateaubriand). *Je veux, quand on m'a lu, qu'on puisse me relire* (Musset). *À mes pieds, tout à coup, un gros paquet de lettres que je croyais détruites et sur lesquelles je me jette pour les relire* (Green). || **2.** Lire de nouveau pour contrôler, corriger ce qui est écrit : *Relire un brouillon. Et le professeur, parvenu à saisir le nom de Charles Bovary, se l'étant fait dicter, épeler et relire* (Flaubert).

◆ **se relire** v. pr. (1690, Furetière). Lire ce qu'on a écrit : *Il écrit si mal qu'il ne peut même pas se relire.*

reliure [rəljyr] n. f. (de *relier* ; 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet [« couverture dans laquelle un livre est relié », 1607, Hulsius ; *reliure pleine*, 1884, Huysmans ; *reliure d'amateur, reliure à la grecque, à nerfs, à dos brisé*, 1964, Larousse]). **1.** Art de relier les livres : *Apprendre la reliure.* || **2.** Manière dont un livre est relié : *Une reliure romantique. Une reliure de luxe. Ces reliures vénérables par l'ancienneté, illustres par la provenance, suaves par le grain et le ton de la peau, précieuses par l'art du doreur* (France). || *Reliure pleine*, celle où dos et plats sont recouverts de peau. || *Demi-reliure*, v. à l'ordre alphab. || *Reliure d'amateur* ou *reliure amateur*, celle où le dos et les coins sont en cuir et où seule la tranche supérieure est rognée. || *Reliure à la grecque*, celle dans laquelle le dos des feuilles est entaillé pour recevoir les ficelles des cahiers. || *Reliure à nerfs*, celle dans laquelle les ficelles des cahiers forment de petites saillies sur le dos du livre. || *Reliure à dos brisé*, celle dans laquelle le dos de la couverture n'adhère pas au dos des cahiers cousus.

relocation [rəlɔkasjɔ̃] n. f. (de *re-* et de *location* ; fin du XVIe s. [rare av. 1765, *Encyclopédie*]). Nouvelle location. (Rare.)

relogement [rəlɔʒmɑ̃] n. m. (de *reloger* ; janv. 1952, Larousse). Action de reloger : *La municipalité a pu assurer le relogement de tous les sinistrés.*

reloger [rəlɔʒe] v. tr. (de *re-* et de *loger* [v. ce mot] ; av. 1191, *Vengement Alixandre*, comme v. pr., écrit *soi relogier*, au sens de « camper à son tour » ; 1549, R. Estienne, comme v. intr., écrit *reloger*, au sens de « demeurer à nouveau où on avait logé précédemment » ; comme v. tr., au sens actuel, milieu du XVIe s.). [Conj. **1 b.**] Installer dans un nouveau logement : *Le propriétaire a été tenu de reloger les locataires expulsés de cet immeuble.*

relouer [rəlwe] v. tr. (de *re-* et de *louer* 2 ; 1211, *le Bestiaire*, au sens 1 ; sens 2, 1267, Godefroy). **1.** Louer de nouveau. || **2.** Syn. de SOUS-LOUER : *L'interdiction de relouer est stipulée dans le bail.*

réluctance [relyktɑ̃s] n. f. (angl. *reluctance*, même sens, proprem. « aversion », de *reluctant*, opposé, forcé, lat. *reluctans, -antis*, part. prés. de *reluctari*, opposer de la résistance, de *re-*, préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *luctari*, lutter ; 1904, Larousse). Phénomène magnétique correspondant à la résistance électrique.

reluire [rəlɥir] v. intr. (de *re-* et de *luire* ; 1080, *Chanson de Roland*, au sens 1 [*manier/passer la brosse à reluire*, 1964, Robert] ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). [Conj. **63.**] **1.** Luire en réfléchissant la lumière : *Le soc coupe la glèbe et reluit au soleil* (Samain). *Le ciel reluisait joyeusement sur les toits rouges mouillés de pluie* (Daudet). *Ne parlons pas de lustre de la chaussure. Pourvu que ça reluise un peu plus que de la suie dans un tuyau de poêle, vous êtes contents* (Romains). || Fig. et fam. *Passer la brosse à reluire*, flatter ostensiblement quelqu'un. || **2.** *Class.* et *littér.* Se manifester avec éclat : *Joas les touchera par sa noble pudeur | Où semble de son sang reluire la splendeur* (Racine). *Il* [Arnauld] *était beau de cette beauté dont la dignité doctorale reluisait alors* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **1** *briller, étinceler, flamboyer, luire ;* **2** *rayonner, resplendir.*

reluisant, e [rəlɥizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *reluire* ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne*, au sens 1 ; sens 2, 1559, Amyot [dans une phrase négative, 1932, Larousse]). **1.** Qui reluit : *Des cuivres bien astiqués et reluisants. Les arbres tout reluisants de pluie se dressaient* (Flaubert).

|| **2.** *Fig.* et *fam.* Qui a de l'éclat, du brillant, qui a un air de prospérité (généralement dans des phrases négatives) : *La situation n'était guère reluisante. Un individu peu ou pas très reluisant. Un fils de patron, dame, c'est plus reluisant qu'un contremaître* (Gide).

● SYN. : **1** *éclatant, étincelant, luisant ;* **2** *brillant, fameux* (fam.).

reluquer [rəlyke] v. tr. (de *re-* et du moyen franç. *luquer,* regarder [fin du XIVe s., E. Deschamps], moyen néerl. *loeken,* même sens [emprunté par l'intermédiaire des parlers wallons et picards] ; 1756, *l'Amant cochemard,* p. 16). *Fam.* Regarder avec une curiosité indiscrète ou avec admiration, avec convoitise : *On y est reluquée, quand on est belle* (Balzac). *Les passants sont reluqués par des petits trous invisibles* (Loti). *Et en venant au pied du mur la reluquer sous le menton* (Richepin). *Dites donc... ça vous arrive souvent de reluquer les lycéens ?* (Gide).

● SYN. : *dévisager, guigner* (fam.), *lorgner* (fam.), *loucher sur* (fam.).

relustrer [rəlystre] v. tr. (de *re-* et de *lustrer ;* 1743, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Redonner du brillant à une chose : *Relustrer une carrosserie de voiture.* || **2.** *Fig.* Rétablir dans son prestige : *Père, j'ai relustré ton nom et ton pavois* (Leconte de Lisle).

remâchement [rəmaʃmɑ̃] n. m. (de *remâcher ;* 1538, R. Estienne). Action de remâcher (au pr. et au fig.) : *S'opiniâtrer davantage au remâchement de ses regrets* (Le Goffic).

remâcher [rəmaʃe] v. tr. (de *re-* et de *mâcher ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, v. 1550, *Ancien Théâtre françois,* IV, 31). **1.** Mâcher ce qui a déjà été mâché : *Comme un forçat qui remâche une vieille chique* (Verlaine). || **2.** *Fig.* Tourner et retourner dans son esprit : *En pensant simplement à mes ennuis d'aujourd'hui, à mes désirs de demain qui se laissent remâcher sans peine* (Proust). *J'ai tellement remâché ces souvenirs* (Mauriac).

● SYN. : **2** *repasser, ressasser, ruminer.*

remaillage [rəmajaʒ] n. m. (de *remailler ;* 1836, Landais). Action de remailler ; résultat de cette action. (V. aussi REMMAILLAGE.)

remailler [rəmaje] v. tr. (de *re-* et de *mailler ;* 1660, Oudin [la datation « XIIIe s. » donnée par Dauzat-Dubois-Mitterand est une erreur]). Refaire ou remonter avec une aiguille ou un crochet les mailles d'un tricot, d'un filet, etc. : *On vit Berditon qui remaillait ses filets sur les dalles du port* (Chérau). *Remailler des bas.* (V. aussi REMMAILLER.)

remailleuse [rəmajøz] n. f. (de *remailler ;* 1932, Larousse [aussi au masc. *remailleur*]). Ouvrière qui remaille.

remake [rimek] n. m. (de l'angl. *to remake,* refaire, faire de nouveau, de *re-,* préf. à valeur itérative, et de *to make,* faire ; 1964, Larousse [« nouvelle version d'une œuvre, d'un thème », 18 janv. 1968, *le Monde*]). Nouvelle version d'un film ancien. || *Par extens.* Nouvelle version d'une œuvre, d'un thème : *Une pièce qui est un remake de l'histoire d'Antigone.*

rémanence [remanɑ̃s] n. f. (de l'anc. v. *remaneir/-noir,* rester [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], lat. *remanēre,* s'arrêter, demeurer, séjourner, de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *manēre,* rester, attendre ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « résidence » ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « fait de rester au même endroit » ; sens 1 [sous l'influence de l'angl. *remanence,* même sens — proprem. « reste, restant » —, lui-même empr. du franç.], 1932, Larousse [aussi pour les corps ferromagnétiques] ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Persistance d'une modification de la matière brute après qu'elle a été soumise à certaines influences. || *Spécialem.* Propriété que possèdent les corps ferromagnétiques de conserver une certaine aimantation après suppression du champ magnétique. || **2.** *Littér.* Continuation d'un effet après que la cause a été supprimée : *D'autres* [malades] *qui chipotent et dont on devine, sur les faces ravinées, la rémanence des maux* (Huysmans). || **3.** En psychologie et en physiologie, propriété qu'ont certaines sensations ou images de subsister un certain temps après l'excitation qui leur a donné naissance.

rémanent, e [remanɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de l'anc. v. *remanoir,* rester [v. l'art. précéd.] ; v. 1119, Ph. de Thaon, comme n. m., au sens de « ce qui reste » ; comme adj., au sens actuel [empr. du lat. *remanens, -entis,* part. prés. de *remanēre,* demeurer — V. RÉMANENCE], 1877, Littré [*magnétisme rémanent ;* « qui persiste », 1878, Larousse ; *image rémanente,* 1964, Larousse]). Qui persiste : *Je rejoins un vieux paganisme rémanent dont je n'arrive point à me débarrasser* (La Varende). || *Image rémanente,* en psychologie, image qui subsiste quelque temps après la disparition de l'objet qui l'a provoquée. || *Magnétisme rémanent,* aimantation qui subsiste en l'absence de champ magnétisant.

◆ adj. et n. m. (1835, Raymond, écrit *rémanant ; rémanent,* 1850, *Mémoires de l'Acad. de Besançon,* 160). Brindilles et menus débris de bois qui restent dans les coupes, après l'exploitation.

remaniable [rəmanjabl] adj. (de *remanier ;* 1870, Littré). Qui peut être remanié : *Cet ouvrage est difficilement remaniable.*

remaniement [rəmanimɑ̃] n. m. (de *remanier ;* 1690, Furetière, au sens de « action de réduire les pages de petit en grand ou de grand en petit » ; sens actuel, 1706, Richelet). Action de remanier ; résultat de cette action : *Le remaniement d'un projet de loi. On annonce un remaniement ministériel. Constater un remaniement d'horaire.*

remanier [rəmanje] v. tr. (de *re-* et de *manier ;* v. 1250, Mousket, au sens 2 [*remanier... un cabinet,* 1932, V. Margueritte, p. 113] ; sens 1, 1552, R. Estienne ; sens 3, 1743, Trévoux [en typographie, 1690, Furetière]). **1.** *Class.* Manier, manipuler de nouveau : *Il* [Gnathon] *ne se sert à table que de ses mains ; il manie les viandes, les remanie, démembre, déchire, et en use de manière qu'il faut que les convives, s'ils veulent manger, mangent ses restes* (La Bruyère). || **2.** Apporter des modifications plus ou moins importantes à un ensemble : *Après la Première Guerre mondiale, la carte de l'Europe a été sensiblement remaniée. De retour en Normandie, du moins cherchais-je à les remanier* [ces cahiers] *en vue d'un tout plus homogène* (Gide). || *Remanier un gouvernement, un ministère, un cabinet,* en modifier la composition. || **3.** *Remanier un pavage,* asseoir sur une forme neuve de vieux pavés et remplacer ceux qui sont défectueux. || *Remanier une composition,* en typographie, refaire, à la suite de suppressions ou d'ajouts, une partie des lignes déjà composées, et reprendre éventuellement la mise en pages, si celle-ci est déjà effectuée.

● SYN. : **2** *corriger, modifier, réformer, reprendre, retoucher, revoir, transformer.*

remanieur, euse [rəmanjœr, -øz] n. (de *remanier ;* 1870, Littré). Personne qui remanie.

remariage [rəmarjaʒ] n. m. (de *remarier ;* 1278, Godefroy). Nouveau mariage : *Elle avait en horreur l'idée d'un tel remariage* (Pourrat).

remarier [rəmarje] v. tr. (de *re-* et de *marier ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « marier à son tour » ; sens actuel, fin du XIIIe s., Joinville [pronominalem., v. 1280, Adenet]). Marier de nouveau : *Et dites-moi, monsieur, la remarierez-vous ?* (Destouches) ; et pronominalem. : *Je ne reproche pas à ma mère de s'être remariée, puisque je suis précisément le fruit de ce remariage...* (Duhamel).

remarquable [rəmarkabl] adj. (de *remarquer ;* XVIe s., Godefroy, au sens 1 [en mathématiques, 1964, Larousse] ; sens 2, av. 1672, G. Patin). **1.** Susceptible d'être remarqué, d'attirer l'attention : *Un village qui ne présente aucune particularité remarquable. Le type qui est au bout de la banquette* [...], *eh bien ! C'est un imbécile tout à fait remarquable : aussi congénitalement crétin que le plus crétin de l'École* (Romains). || *Spécialem.* Se dit, en mathématiques, des éléments qui possèdent des propriétés que tous les éléments analogues ne possèdent pas : *Un triangle équilatéral est un triangle*

remarquable. || **2.** Digne d'une considération toute particulière, surtout dans le domaine intellectuel : *Mon père n'était pas seulement un grand avocat, mais aussi un homme d'affaires remarquable* (Triolet).

• SYN. : **1** *marquant, marqué, notable, saillant, saisissant, singulier ;* **2** *brillant, distingué, éblouissant, émérite, éminent, incomparable, insigne, prestigieux.* — CONTR. : **1** *banal, insignifiant, ordinaire, quelconque ;* **2** *déplorable, lamentable, minable* (fam.), *piètre, piteux* (fam.).

remarquablement [rəmarkabləmɑ̃] adv. (de *remarquable ;* 1616, *Revue de philologie française,* 1932, 77). D'une manière remarquable : *C'est un garçon remarquablement intelligent.*

remarque [rəmark] n. f. (déverbal de *remarquer* [v. ce mot] ; 1505, Godefroy, écrit *remerche* [*remarque,* 1580, Montaigne], au sens 1 [*digne de remarque,* av. 1613, M. Régnier ; *se faire la remarque de quelque chose,* XX^e s.] ; sens 2, 1690, Furetière [« critique, blâme », 1577, Jamyn] ; sens 3, 1647, Vaugelas ; sens 4, 1964, Larousse [*épreuve avec la remarque,* « celle qui a été tirée avant que l'artiste eût fait disparaître quelque accident, tel qu'une fausse taille », 1864, Littré, art. *épreuve*]). **1.** *Vx.* Action de remarquer, de noter. || *Digne de remarque,* remarquable : *Un événement digne de remarque.* || *Se faire la remarque de quelque chose,* le remarquer, y prêter attention : *Il m'a signalé un inconvénient dont je m'étais déjà fait la remarque.* || **2.** Opinion qu'on exprime sur un point particulier : *Une remarque judicieuse. Une remarque impertinente. C'est là que s'échangent les remarques désobligeantes et les caquets sur les toilettes des jeunes filles...* (Colette). *Pendant la traversée de Paris, il se contenta de quelques remarques sur la circulation : « Encore un feu rouge. On nous gâte » ou « Il y a des gens qui conduisent comme des fous » Denise ne répondait pas* (Marceau). || *Spécialem.* Critique, blâme : *Faire une remarque à quelqu'un sur sa tenue. Il ne s'emporta jamais contre nous ; à peine parfois hasardait-il une remarque* (Arland). || **3.** Note écrite exprimant une réflexion, un commentaire : *Un traité accompagné de savantes remarques.* || **4.** Petite esquisse gravée dans la marge d'une estampe, et qui lui donne plus de prix.

• SYN. : **2** *considération, observation, réflexion ; remontrance ;* **3** *annotation, commentaire, glose, scolie.*

remarquer [rəmarke] v. tr. (de *re-* et de *marquer* [v. ce mot] ; v. 1354, *Modus,* écrit *remerquier* [*remerquer,* v. 1398, *le Ménagier de Paris ; remarcher,* 1465, Godefroy ; *remarquer,* 1549, R. Estienne], au sens 1 [*remarque(z) que...,* 1759, Voltaire] ; sens 2, 1636, Monet [*se faire remarquer,* péjor., 1893, *Dict. général* — d'abord non péjor., au sens de « se distinguer », 1653, Vaugelas] ; sens 3, 1844, Sainte-Beuve ; sens 4, XV^e s., Du Cange, écrit *remercher* [*remarquer,* 1580, Montaigne]). **1.** Arrêter son regard, son attention sur quelque chose : *Mais c'est un genre de choses que les hommes ne savent pas remarquer* (Gide). *Il a des moments, quand il parle, quand il est préoccupé, où il ne remarque rien* (Sarraute). *Il remarque à cet instant que la porte est entrouverte* (Robbe-Grillet). || *Remarque, remarquez (que...)* sert à souligner un détail : *Remarque, nous ne savons pas quelle était sa situation exacte la semaine dernière* (Adamov). || **2.** Distinguer quelqu'un parmi d'autres : *Il avait donc vu M^me Delaunay, l'avait remarquée, l'avait fait danser* (Musset). || Péjor. *Se faire remarquer,* manquer de tenue ; chercher à attirer l'attention sur soi par un comportement insolite : *Évitez à tout prix de vous faire remarquer, je vous le dis dans votre intérêt, par des propos inconsidérés* (Aymé). || **3.** Émettre comme remarque (généralement en proposition incise) : *Vous oubliez un détail, remarqua-t-il.* || **4.** *Class.* Faire observer : *Quelques circonstances que je vous remarquerai succinctement* (Retz).

• SYN. : **1** *s'apercevoir, aviser, constater, discerner, distinguer, observer, voir.*

remballage [rɑ̃balaʒ] n. m. (de *remballer ;* 1842, Acad.). Action de remballer : *Le remballage des marchandises.*

• REM. On dit aussi RÉEMBALLAGE (de *ré-* et de *emballage ;* 26 janv. 1820, d'après Littré, 1870).

remballer [rɑ̃bale] v. tr. (de *r[e]-* et de *emballer ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Emballer de nouveau ce qui a été déballé : *Les gendarmes étaient arrivés trop tôt, avant que l'animal ait pu remballer sa marchandise* (Genevoix). || **2.** Fam. *Remballer quelqu'un,* l'envoyer au diable, le réprimander vivement. (Vieilli.)

• SYN. : **2** *envoyer promener* (fam.), *houspiller, rabrouer, rembarrer* (fam.), *remiser* (pop.).

• REM. Au sens 1, on dit aussi RÉEMBALLER (de *ré-* et de *emballer ;* 1903, Huysmans).

rembarquement [rɑ̃barkəmɑ̃] n. m. (de *rembarquer ;* v. 1500, Bloch-Wartburg). Action de rembarquer ou de se rembarquer : *Le rembarquement de Dunkerque en mai 1940.*

• REM. On dit aussi RÉEMBARQUEMENT (de *réembarquer ;* 1964, Larousse).

rembarquer [rɑ̃barke] v. tr. (de *r[e]-* et de *embarquer ;* v. 1500, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens actuel, 1870, Littré). Embarquer de nouveau : *Rembarquer des troupes, du matériel.*

◆ **se rembarquer** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière [comme v. intr., 1559, Amyot] ; sens 2, av. 1648, Voiture). **1.** S'embarquer de nouveau, pour regagner sa base ou pour une nouvelle destination : *Le corps expéditionnaire de Norvège dut se rembarquer en juin 1940.* (En ce sens, on emploie aussi REMBARQUER comme v. intr.) || **2.** *Fig.* S'engager de nouveau dans : *Vous n'allez pas du moins vous rembarquer dans une entreprise* (Sainte-Beuve).

• REM. On emploie aussi les formes RÉEMBARQUER, SE RÉEMBARQUER (de *ré-* et de *embarquer ;* av. 1872, Th. Gautier).

rembarrer [rɑ̃bare] v. tr. (de *r[e]-* et de *embarrer* 1 ; fin du XV^e s., Molinet, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1559, Amyot ; sens II, 1893, Bescherelle).

I. 1. *Class.* Repousser vigoureusement : *Vous allez lors rembarrer le Lorrain* (La Fontaine). || **2.** *Fam.* Reprendre vivement quelqu'un sur ce qu'il dit ou ce qu'il fait ; lui faire des reproches violents : *Oscar avait été si bien rembarré par Godeschal et par Desroches à propos de ses velléités d'élégance, qu'il ne pensait plus à la toilette* (Balzac). *Il* [le bricoleur] *opère sans miettes, rabote sans copeaux, peint sans taches pour éviter d'être rembarré par sa femme, admonesté par sa progéniture* (Colette).

II. *Rembarrer une ligne,* la reporter sur la face opposée d'une pièce de bois au moyen de l'équerre.

• SYN. : **I, 2** *envoyer promener* (fam.), *rabrouer, remettre à sa place.*

rembarrures [rɑ̃baryr] n. f. pl. (de *re-* et de *embarrer ;* 1870, Littré). Plâtres qui, dans une construction, maintiennent les faîtages dans leur longueur.

rembaucher v. tr. V. RÉEMBAUCHER.

rembin n. m. V. RAMBIN.

rembiner v. tr. V. RAMBINER.

rembineur, euse n. V. RAMBINEUR.

remblai [rɑ̃blɛ] n. m. (déverbal de *remblayer ;* 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1749, Buffon [« terrassement... », 1870, Littré]). **1.** Action de remblayer : *Procéder au remblai d'une excavation.* || **2.** Masse de matière rapportée pour élever un terrain ou pour combler un creux. || *Spécialem.* Terrassement exécuté au-dessus du niveau du terrain avoisinant : *Le remblai sur lequel passe la voie du chemin de fer. Un tronçon de route en remblai.*

• SYN. : **1** *remblayage ;* **2** *talus.*

remblaiement [rɑ̃blɛmɑ̃] n. m. (de *remblayer ;* 1924, *Annales de géographie,* XXXIII, 531). Action d'une eau courante qui dépose tout ou partie des matériaux qu'elle charrie.

remblayage [rɑ̃blɛjaʒ] n. m. (de *remblayer ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Action de remblayer ; mise en place du remblai. || **2.** Les

matières elles-mêmes qui servent à remblayer : *Des fondrières, vers lesquelles descend en coulées de pierrailles le remblayage des routes* (Goncourt).

remblayer [rɑ̃blɛje] v. tr. (de *r[e]*- et de l'anc. v. *emblaer,* remplir de [fin du XIIe s., *l'Escoufle*], ensemencer de blé [début du XIIIe s., *Guillaume de Dole*], de *en-* et de *blé ;* 1241, Godefroy [X, 533], écrit *remblaer ; remblayer,* 1798, Acad.). [Conj. **2 b.**] Apporter des matériaux pour élever un terrain ou combler un creux : *Remblayer une route. Sur ces terrasses* [...] *qui remblaient des jardins soigneusement cultivés, s'épanouissent toutes sortes de fleurs et d'arbustes* (Gautier).

remblayeur [rɑ̃blɛjœr] n. m. (de *remblayer ;* 1840, Reybaud, 116). Ouvrier qui fait des remblais.

remblayeuse [rɑ̃blɛjøz] n. f. (de *remblayer ;* 1964, Larousse). Machine conçue pour effectuer le remblayage d'une mine.

remboîtage [rɑ̃bwataʒ] ou **remboîtement** [rɑ̃bwatmɑ̃] n. m. (de *remboîter ;* 1636, Monet, au sens 1 [*remboîtement ; remboîtage,* 1878, Larousse] ; sens 2, 24 août 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 812 [*remboîtage ; remboîtement,* 1964, Larousse]). **1.** Action de remboîter : *Le remboîtement de l'os de la hanche.* ‖ **2.** Opération qui consiste à remettre dans son ancienne couverture ou dans une couverture neuve un livre réparé.

remboîter [rɑ̃bwate] v. tr. (de *r[e]*- et de *emboîter ;* v. 1307, G. Guiart, écrit *remboister,* au sens de « mettre dans un lieu caché, couvert » ; sens 1, 1549, R. Estienne, écrit *remboister* [*remboîter,* XVIIe s.] ; sens 2, 24 août 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 812). **1.** Remettre en place ce qui a été déboîté : *Remboîter un os démis. Remboîter un barreau de chaise.* ‖ **2.** Procéder au remboîtage d'un livre.

rembordage [rɑ̃bɔrdaʒ] n. m. (de *remborder ;* 1964, Larousse). Action de remborder.

remborder [rɑ̃bɔrde] v. tr. (de *r[e]-, en-* et *border ;* 1964, Larousse). Plier et coller les bords d'une pièce de sellerie ou de maroquinerie pour en assembler les différents éléments.

rembourrage [rɑ̃buraʒ] n. m. (de *rembourrer ;* 1765, *Encyclopédie,* aux sens 1 et 3 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Action de rembourrer. ‖ **2.** Partie rembourrée : *La tête durement butée dans le rembourrage du fauteuil* (Martin du Gard). ‖ **3.** Matière servant à rembourrer : *Un siège qui a perdu son rembourrage.*

• SYN. : **3** *bourre, capitonnage, rembourrure.*

rembourrer [rɑ̃bure] v. tr. (de *r[e]*- et de *embourrer ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens fig. de « obséder quelqu'un » [en parlant de Satan] ; sens actuel, XIVe s., Littré). Remplir l'intérieur d'une enveloppe de bourre, crin, laine, etc. : *Endimanché, Claude, plus qu'avec ses vêtements de travail, avait l'aspect d'un paysan ; le veston aux épaules rembourrées élargissait ridiculement sa carrure* (Mauriac).

• SYN. : *capitonner, matelasser.*

rembourrure [rɑ̃buryr] n. f. (de *rembourrer ;* 1765, *Encyclopédie*). Ce qui sert à rembourrer.

• SYN. : *bourre, capitonnage, rembourrage.*

remboursable [rɑ̃bursabl] adj. (de *rembourser ;* 1432, Bloch-Wartburg). Qui peut ou doit être remboursé : *Emprunt remboursable en vingt ans.*

remboursement [rɑ̃bursəmɑ̃] n. m. (de *rembourser ;* 1432, Bloch-Wartburg [*envoi contre remboursement,* 1964, Larousse]). Action de rembourser : *Obtenir un remboursement de ses frais de déplacement.* ‖ *Envoi contre remboursement,* envoi d'une marchandise délivrable contre paiement de sa valeur et, éventuellement, des frais de port.

rembourser [rɑ̃burse] v. tr. (de *r[e]*- et de *embourser ;* XIIIe s., *Miracles de Notre-Dame de Chartres,* au sens de « remettre dans la bourse » ; 1444, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens actuel, 1572, Amyot [*rembourser quelqu'un,* 1559, Amyot]). Rendre à une personne l'argent qu'elle a déboursé : *Il paraît clair qu'il ne s'agit que de faire des avances qui doivent être remboursées* (Sainte-Beuve). *Qui nous remboursera les frais de notre expédition ?* (Claudel). ‖ *Rembourser quelqu'un,* lui rendre l'argent qu'il a déboursé.

rembranesque [rɑ̃branɛsk] adj. (du n. du peintre hollandais Rembrandt Harmenszoon van Rijn, dit *Rembrandt* [1606-1669] ; av. 1872, Th. Gautier). Qui rappelle la manière de peindre de Rembrandt : *Un fumignon éclairant de reflets rembranesques tous les types des sabbats* (Huysmans). *Il s'éloigna, la torche levée, dans un éclairage rembranesque* (Daudet).

rembrunir [rɑ̃brynir] v. tr. (de *r[e]*- et de *embrunir ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. [au part. passé]). **1.** *Vx.* Rendre plus brun, plus sombre : *Ici des troncs pressés rembruniront leur ombre* (Delille). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Rendre sombre, triste : *L'idée de la mort* [...] *dont la peur avait à plusieurs reprises rembruni le front de cette belle créature* (Balzac). *Le Président sans doute a eu vent de ces dispositions* [du jury] ; *son front, lorsqu'il réapparaît devant nous à la reprise de la séance, nous semble un tantinet rembruni* (Gide).

• SYN. : **2** *assombrir, attrister.*

◆ **se rembrunir** v. pr. (sens 1, 1768, Gohin [*le temps se rembrunit,* 1932, Larousse] ; sens 2, av. 1834, Béranger). **1.** Devenir plus brun, plus sombre : *Je crus reconnaître qu'il* [le tableau] *n'était pas du bon temps* [...] *à en juger par la manière dont les parties obscures s'étaient rembrunies* (Musset). ‖ *Le temps se rembrunit,* le ciel est obscurci par les nuages. ‖ **2.** *Fig.* Devenir sombre, maussade : *Sénécal se rembrunit, comme les cagots amenés dans les réunions de plaisir* (Flaubert). *C'est très embêtant, dit M. Larminat, dont le front commençait de se rembrunir* (Duhamel).

• SYN. : **1** *foncer, noircir ; se gâter, s'obscurcir ;* **2** *s'assombrir.* — CONTR. : **1** *s'éclaircir ;* **2** *s'épanouir, s'illuminer.*

rembrunissement [rɑ̃brynismɑ̃] n. m. (de *rembrunir ;* 1690, Furetière). *Vx* et *littér.* État de ce qui s'est rembruni.

rembuchement [rɑ̃byʃmɑ̃] n. m. (de *rembucher* [v. ce mot] ; av. 1574, Charles IX [p. 25], écrit *rembuschement ; rembuchement,* XVIIe s.). En vénerie, rentrée d'une bête sauvage dans son fort ou dans une forêt.

rembucher [rɑ̃byʃe] v. tr. (de *r[e]*- et de l'anc. v. *embuschier,* mettre en embuscade [v. 1155, Wace], *s'embuscher,* rentrer dans le bois — en parlant du cerf [1549, R. Estienne], *embucher,* faire rentrer [une bête] dans son buisson [1636, Monet] — v. EMBÛCHE ; 1577, Jamyn). En vénerie, faire rentrer, en la poursuivant, une bête sauvage dans son fort ou dans une forêt : *Monsieur le Marquis me donne l'ordre d'aller rembucher la bête* (Chérau). *Dans l'ombre, comme des bêtes puantes rembuchées au fond d'une tanière, les réfugiés blottis formaient des masses fondues, grivelées par les lueurs des fanaux* (Morand).

• CONTR. : *débucher, débusquer.*

◆ **se rembucher** v. pr. (XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *soi rembuschier,* au sens de « se baisser [pour se cacher derrière son bouclier] » ; sens actuel, av. 1574, Charles IX [p. 23], écrit *se rembuscher — se rembucher,* XVIIe s. [comme v. intr., avec le même sens, fin du XIIIe s., *Chace dou cerf*]). Rentrer dans le bois, en parlant de la bête qu'on chasse.

remède [rəmɛd] n. m. (lat. *remedium,* médicament, préservatif, expédient, de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *medēri,* soigner, traiter ; 1181, *Statuts d'hôtels-Dieu* [12], au sens I, 1 [« ...substance employée pour prévenir ou combattre une maladie », début du XVIIIe s., Fontenelle ; *être dans les remèdes, faire des remèdes, le grand remède,* 1690, Furetière ; *remède de cheval,* 1964, Robert ; *remède de bonne femme,* 1798, Acad.] ; sens I, 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *remedie* [*remeide,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* et *remede,* v. 1283, Beaumanoir (comme n. f. — comme n. m., v. 1355, Bersuire) ; *sans remède,* 1636, Corneille — comme loc. adv., au sens de « irrémédiablement », v. 1360, Froissart ; *remède d'amour...,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence

[*porter remède à,* 1875, Larousse — *metre remede a,* même sens, v. 1330, *Baudoin de Sebourg ; aux grands maux les grands remèdes,* 1870, Littré ; *le remède est quelquefois pire que le mal,* XX[e] s. — d'abord *le remède est pire que le mal,* 1870, Littré, et *le remède est plus violent que le mal,* av. 1648, Voiture] ; sens II, fin du XV[e] s. [*grains de remède,* 1690, Furetière]).

I. 1. Tout moyen hygiénique, médical ou chirurgical appliqué à titre curatif ou préventif à tout le corps ou à une de ses parties. (Vieilli.) || *Auj.* Toute substance employée pour prévenir ou combattre une maladie : *Remède contre la grippe, contre le mal de mer. Prescrire, administrer un remède. Ce remède m'a soulagé, m'a guéri. Remède énergique. Remède qui réussit bien aux hépatiques. Une drogue salutaire, un remède efficace, une bonne médecine* (France). *Quelqu'un encore frappa à la porte ; c'était une vieille femme qui venait chaque samedi vendre son beurre en ville, et qui désirait du médecin un remède pour sa sciatique* (Yourcenar). || Vx. *Être dans les remèdes, faire des remèdes,* suivre un traitement. || Vx et pop. *Le grand remède,* le mercure, qui était prescrit aux syphilitiques. || *Remède de cheval,* tout traitement ou médicament ayant une grande efficacité, mais qui soumet l'organisme à rude épreuve. || *Remède de bonne femme,* traitement empirique ou substance courante, souvent anodins, auxquels la tradition populaire attribue des vertus curatives. || **2.** *Fig.* Tout ce qui sert à combattre, à prévenir ou à guérir un mal quelconque : *Ce désespoir profond pour lequel je ne vois pas de remède* (Cl. Mauriac). *Soyez béni, mon Dieu, qui donnez la souffrance | Comme un divin remède à nos impuretés* (Baudelaire). *L'autre remède au désœuvrement d'Andrée, c'était la lecture* (Montherlant). || *Sans remède,* pour lequel il n'y a aucun recours, irrémédiable : *Je ne crois pas qu'il y ait un autre exemple d'une femme infirme* [...] *condamnée par son infirmité même à ne guère quitter sa chaise longue, et qui, par un miracle de volonté et de politique, avait fondé sa fortune sur ce qui eût condamné tout autre à une solitude sans remède* (Mauriac). || Fam. *Remède d'amour* (vx), *à l'amour, contre l'amour,* se dit d'une femme vieille ou laide, désagréable, dont l'aspect rebute. || **3.** Mesure ou ensemble de mesures propres à diminuer considérablement ou à supprimer un inconvénient grave : *Trouver un remède aux embarras de la circulation.* || *Porter remède à,* prévenir ou combattre un état de choses jugé fâcheux, dangereux : *Il est très difficile de porter remède au déséquilibre monétaire qui s'est installé.* || *Aux grands maux les grands remèdes,* dans les cas graves, il faut recourir sans hésitation aux moyens énergiques. || *Le remède est quelquefois pire que le mal,* l'intervention en vue de corriger quelque chose de défectueux entraîne des conséquences plus fâcheuses que ce que le mal aurait pu produire.

II. En termes d'orfèvrerie, ancien nom des écarts maximaux pouvant être admis entre les poids et titres réels et les poids et titres légaux. (On dit auj. TOLÉRANCE [de poids ou de titre].) || *Grains de remède,* les deux points ronds placés de chaque côté du poinçon qui indiquent cet écart.

• SYN. : **I, 1** *drogue, médecine* (vx), *médicament, médication spécifique, thérapeutique, traitement ;* **2** *antidote, recours, refuge, ressource ;* **3** *expédient, palliatif, solution.*

remédiable [rəmedjabl] adj. (lat. *remediabilis,* guérissable, de *remediare* [v. l'art. suiv.] ; fin du XIV[e] s., E. Deschamps). À quoi l'on peut porter remède (au pr. et au fig.) : *C'est là un mal remédiable.*

• SYN. : *curable, guérissable, réparable.* — CONTR. : *incurable, inguérissable, irrémédiable, irréparable.*

remédier [rəmedje] v. tr. ind. [**à**] (lat. *remediare,* guérir, de *remedium* [v. REMÈDE] ; 1282, A. Thierry [I, 243], au sens général de « porter remède » ; sens 1, 1636, Corneille ; sens 2, v. 1355, Bersuire). **1.** Essayer d'améliorer ou de guérir un état pathologique, un mal physique : *Remédier à une rage de dent en procédant à l'extraction du nerf. Remédier à la lenteur de ses digestions en buvant de l'eau minérale. Puis sentant que ses chagrins lui donnaient mauvaise mine, elle* [Gilberte] *essayait d'y remédier* (Proust). || **2.** *Fig.* Combattre, essayer de supprimer un mal quelconque, un inconvénient fâcheux ou dangereux : *Remédier au manque de main-d'œuvre en faisant venir des ouvriers étrangers. Remédier à des abus. Prendre des mesures pour remédier au déséquilibre budgétaire. Il arrivait que les clients, après avoir examiné les fils, se trompent de tiroirs et ne les remettent pas dans ceux des couleurs correspondantes.C'était là un grave inconvénient, mais il y remédierait. Il savait déjà comment* (Duras).

• SYN. : **1** *calmer, guérir, soulager ;* **2** *faire face à, obvier, pallier, parer, suppléer.*

reméditer [rəmedite] v. tr. (de *re-* et de *méditer ;* 1513, *Anciennes Poésies fr.* [III, 260], au sens de « songer » ; sens actuel, 1875, Larousse). Appliquer de nouveau son esprit à un objet de pensée pour l'approfondir ; soumettre de nouveau à une profonde réflexion : *Quant aux corrections, remédite l'ensemble* (Flaubert).

remêler [rəmele] v. tr. (de *re-* et de *mêler* [v. ce mot] ; 1549, R. Estienne, écrit *remesler ; remêler,* 1680, Richelet). Remettre ensemble, réunir de nouveau des choses, des personnes : *Remêler les groupes séparés.*

◆ **se remêler** v. pr. [**à**] (1580, Montaigne). Rejoindre un groupe en s'y fondant : *Elle courut se remêler au tourbillon de la cour* (Frapié).

remembrance [rəmɑ̃brɑ̃s] n. f. (de l'anc. v. *remembrar,* se souvenir de [v. 980, *Passion du Christ*], *remembrer* [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], bas lat. *rememorari,* même sens [v. REMÉMORER] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « conscience » ; sens moderne, v. 1119, Ph. de Thaon [*la remembrance de quelqu'un,* 1611, Cotgrave]). *Littér.* Ce qui ressurgit à l'esprit fortuitement ou volontairement, après un temps plus ou moins long, d'événements, de faits vécus dans le passé (mot repris par archaïsme) : *Du passé les remembrances et la foi dans l'an qui vient* (Bourget). *Mais elles* [ces pages] *veulent, quand même, dire quelque chose de nos soucis, de nos souffrances, de nos remembrances en ces jours d'épreuve* (Duhamel). || *La remembrance de quelqu'un,* le souvenir que l'on conserve de cette personne : *L'abbé de Latil a été un confident intime ; la remembrance de M[me] de Polastron s'attache au surplis du confesseur...* (Chateaubriand).

• SYN. : *évocation, mémoire, réminiscence, ressouvenir, souvenance* (littér.), *souvenir.*

remembrement [rəmɑ̃brəmɑ̃] n. m. (de *re-* et de *[de]membrement ;* 1907, Larousse). Aménagement foncier qui a pour objet de remédier au morcellement excessif de la propriété rurale par le regroupement de parcelles, obtenu grâce à l'échange obligatoire de celles-ci entre propriétaires.

remembrer [rəmɑ̃bre] v. tr. (de *re-* et de *[dé]membrer ;* 1933, *BEC* [XCIV, 128], au sens de « réunir en un tout des parties dispersées » ; sens actuel, 1964, Larousse). Réunir en une ou plusieurs grandes parcelles de petites parcelles dispersées.

remémorateur, trice [rəmemɔratœr, -tris] adj. (dér. savant de *remémorer ;* av. 1841, Chateaubriand). *Littér.* Qui remet en mémoire et perpétue un souvenir (vieilli) : *Et cependant des mains françaises avaient abattu la tête de son frère et percé le cœur de son fils ; tant ces mains ont été pour lui remémoratrices et implacables !* (Chateaubriand).

remémoratif, ive [rəmemɔratif, -iv] adj. (dér. savant de *remémorer ;* début du XV[e] s.). *Littér.* Qui rappelle un fait et en perpétue le souvenir (vieilli) : *Le squelette abandonné du duc d'Enghien et le tombeau désert de Napoléon à Sainte-Hélène feraient pendant : il n'y aurait rien de plus remémoratif que ces restes en présence aux deux bouts de la terre* (Chateaubriand).

remémoration [rəmemɔrasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *rememoratio,* commémoration, de *rememoratum,* supin de *rememorari* [v. l'art. suiv.] ; 1370, Oresme). Action de rappeler un souvenir à la mémoire, de se

remettre quelque chose en mémoire : *La théorie de l'oubli et de la remémoration* (Crémieux).

remémorer [rəmemɔre] v. tr. (bas lat. *rememorari,* se ressouvenir, du lat. class. *re-*, préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et *memorare,* rappeler, dér. de *memor,* qui se souvient ; fin du XIVe s., au sens de « faire la commémoration » ; sens actuel, fin du XVe s.). *Littér.* Faire ressurgir à l'esprit ; faire revivre dans sa mémoire : *Je ne remémore point ces circonstances pour me donner une importance et me créer un mérite que je n'ai pas : je n'ai fait que mon devoir...* (Chateaubriand). *Cet instant décida de ma vie ; je ne puis encore aujourd'hui le remémorer sans angoisse* (Gide).

• SYN. : *évoquer, rappeler, relater, retracer.*

◆ **se remémorer** v. pr. (1579, La Curne). Faire surgir volontairement de l'oubli, rappeler à sa mémoire avec précision un souvenir important ou ancien : *Qui, dans le cours de nos jours, ne se remémore quelques petites circonstances indifférentes à tous, hors à celui qui se les rappelle ?* (Chateaubriand). *Vingt fois déjà, la veille, au cours de la soirée et jusqu'au moment où il s'était endormi, il s'était remémoré sa visite avenue de l'Observatoire...* (Martin du Gard). *Je me remémore ce que j'ai écrit durant ces vingt années que j'ai vécues de plus que Barrès* (Mauriac).

• SYN. : *évoquer, se rappeler, revivre, revoir, se souvenir de.*

remenée [rəməne] n. f. (part. passé fém. substantivé de *remener ;* 1676, Félibien). Petite voûte en arrière-voussure, faite au-dessus des portes et des fenêtres.

remener [rəmne *ou* rməne] v. tr. (de *re-* et de *mener ;* v. 1165, Marie de France, au sens 2 ; sens 1, v. 1587, Du Vair). [Conj. **5 a.**] **1.** Mener de nouveau : *Remener un enfant en promenade.* || **2.** *Class.* Reconduire quelqu'un au lieu d'où il était parti : *Petit Jean, remenez votre maître* (Racine).

remerciement [rəmɛrsimɑ̃] n. m. (de *remercier ;* fin du XIVe s., au sens 1 ; sens 2, XVe s., *Dict. général ;* sens 3, 1690, Furetière). **1.** Action de remercier, de témoigner sa reconnaissance à quelqu'un : *Lettre de remerciement.* || **2.** Paroles par lesquelles on remercie, on témoigne sa gratitude à quelqu'un : *Les deux vieux époux balbutient des remerciements* (Duhamel). || **3.** *Spécialem.* Discours du récipiendaire à l'Académie française.

• REM. La forme REMERCÎMENT est vieillie.

remercier [rəmɛrsje] v. tr. (de *re-* et de l'anc. v. *mercier,* remercier [1080, *Chanson de Roland*], dér. de *merci* 2 ; v. 1174, E. de Fougères, au sens 1 [« refuser poliment... », et ironiq., 1690, Furetière] ; sens 2, 1668, Racine ; sens 3, 1668, Molière ; sens 4, 1687, Bossuet). **1.** Témoigner sa gratitude à quelqu'un, oralement ou par écrit : *Je le remerciai de son obligeance et gagnai la porte* (France). *Janine sentait cependant le sommeil la gagner quand surgit devant elle une petite boîte jaune remplie de cachous.* [...] *Elle hésita, se servit, et remercia* (Camus). *Je vous remercie des services petits et grands que vous m'avez rendus durant ma captivité* (Yourcenar). || *Spécialem.* Refuser poliment ce qu'on vous offre, ce qu'on vous propose (dans les formules de politesse) : *« Encore un peu de porto ? — Je vous remercie. »* || Se dit ironiquement pour marquer du mécontentement ou du dédain : *Je vous remercie, je n'ai que faire de vos conseils.* || **2.** Par antiphrase, témoigner ouvertement de l'ingratitude envers quelqu'un dont on est l'obligé : *C'est ainsi qu'il me remercie de lui avoir rendu service.* || **3.** Class. *Remercier quelque chose,* se féliciter de quelque chose d'agréable ou de profitable : *Il peut remercier l'avantage qu'il a de vous appartenir* (Molière). || **4.** Par euphémisme, mettre fin poliment aux services de quelqu'un : *Quand on renvoie quelqu'un, on appelle ça aussi le remercier* (Guitry). *Elle vivait dans la hantise d'être remerciée. Et si elle avait pris l'habitude d'amener ses enfants avec elle, c'était moins parce qu'elle n'osait pas les laisser seuls à la maison que pour attendrir la direction sur son sort* (Duras).

• SYN. : **4** *chasser, congédier, donner congé, licencier, limoger, renvoyer.* — CONTR. : **4** *embaucher, engager.*

◆ **se remercier** v. pr. (v. 1673, Retz). *Class.* S'estimer heureux de quelque chose : *Monsieur se remercia beaucoup de ce qu'il n'avait pas suivi le conseil que je lui avais donné* (Retz).

réméré [remere] n. m. (du lat. médiév. *reemere,* racheter, réfection du lat. class. *redimere,* même sens [v. RÉDIMER] ; 1470, Godefroy, dans la loc. *a grace de remeré,* à condition de pouvoir racheter [ce qu'on a vendu] ; oct. 1494, *Ordonnance royale,* au sens de « rachat d'un immeuble » ; sens actuel, 1690, Furetière). Clause par laquelle le vendeur se réserve le droit de racheter dans un certain délai la chose qu'il vend, en payant à l'acquéreur le prix principal et les frais de son acquisition : *Vente à réméré, avec faculté de réméré.*

réméreer [remere] v. tr. (de *réméré ;* 1583, Ragueau). Reprendre en vertu d'un pacte facultatif : *Réméreer son fonds.*

reméritier [rəmerite] v. tr. (de *re-* et de *mériter ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « récompenser » ; sens actuel, av. 1935, P. Bourget). Mériter de nouveau ; reconquérir le droit qu'on avait à la possession de quelque chose : *Reméritons-le en étant les plus forts* (Bourget).

remettage [rəmɛtaʒ] n. m. (de *remettre ;* 1501, G. Cohen, dans la loc. *remetaige à point,* réparation [d'une tapisserie] ; écrit *remettage,* au sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Première opération de la fabrication des tissus, consistant à passer, avec un petit crochet, chaque fil de la chaîne dans les maillons des lames du métier à tisser. (On dit aussi RENTRAGE.)

remettant [rəmɛtɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *remettre ;* 1964, Larousse [*remetteur,* sens analogue — de *remettre* —, 1617, Crespin]). Personne qui remet une valeur au banquier chez qui elle a un compte courant.

remetteuse [rəmɛtøz] n. f. (de *remettre ;* 1870, Littré). Ouvrière exécutant l'opération du remettage.

remettre [rəmɛtr] v. tr. (de *re-* et de *mettre,* et/ou du lat. *remittere,* renvoyer, rendre, restituer, relâcher, détendre, renoncer à, concéder, s'adoucir, de *re-*, préf. marquant le mouvement en arrière et l'intensité [v. R(E)-], et de *mittere,* envoyer, laisser aller ; v. 1155, Wace, écrit *remetre* [*remettre,* XIIIe s.], au sens II, 1 [*remettre... à neuf,* 1798, Acad. ; *remettre les idées en place,* 1964, Robert ; *remettre... au théâtre,* 1660, Corneille] ; sens I, 1, v. 1160, *Roman de Tristan* [*remettre devant les yeux,* au fig., 5 nov. 1648, Pascal ; *remettre dans l'esprit...,* 1640, Corneille — *remetre,* même sens, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; *remettre quelqu'un,* fin du XVe s., *Recueil Trepperel ; remettre la chaîne,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 2, v. 1207, Villehardouin [« ...reconduire », 1635, Corneille ; *remettre quelqu'un sur la (bonne) voie...,* v. 1155, Wace — écrit *remetre... en dreite voie,* proprem. « ...en droite voie »] ; sens I, 3, 1964, Robert [*remettre les pieds quelque part,* début du XXe s. ; *remettre quelqu'un à sa place,* 1845, Bescherelle ; *remettre quelqu'un au pas,* 1875, Larousse ; *remettre quelqu'un en selle,* fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; sens I, 4, v. 1560, Paré [*remettre un bras,* etc., 1870, Littré] ; sens I, 5, 1875, Larousse ; sens I, 6, 1559, Amyot [« ajouter en supplément... », 1964, Robert ; *en remettre,* 1923, Larousse] ; sens II, 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*remettre sur pied...,* 1668, Molière — absol., fin du XVIe s.] ; sens II, 3, 1559, Amyot [*remettre en bonne paix ; remettre bien,* 1672, Molière ; *remettre,* 1705, Regnard ; « entretenir de nouveau des relations intimes avec... », début du XXe s.] ; sens II, 4, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 5, 1937, Malraux ; sens III, 1587, F. de La Noue [*remettre un coup à quelqu'un,* 1835, Acad. ; *remettre ça,* « ...recommencer », 1914, Esnault — « faire servir... une nouvelle fois les mêmes consommations... », 1912, Esnault ; *remettre un cheval,* 1870, Littré] ; sens IV, 1, v. 1155, Wace [en parlant d'une chose abstraite, 1560, *Bible Rebul ; remettre à quelqu'un à faire,* 1659, Corneille] ; sens IV, 2, 1398, Godefroy, V. 756 *a* [*remettre les péchés,* fin du XIVe s., E. Des-champs] ; sens V, v. 1380, *Aalma* [*remettre quelqu'un,* 1538, R. Estienne]). [Conj. **49.**]

I. METTRE DE NOUVEAU EN UNE CERTAINE PLACE. **1.** Mettre de nouveau une personne ou une chose à la place qu'elle occupait antérieurement : *Remettre un enfant dans son berceau. Remettre au coin un écolier dissipé. Remettre son épée au fourreau, son mouchoir dans sa poche. Il arrivait que les clients, après avoir examiné les fils, se trompent de tiroirs et ne les remettent pas dans ceux des couleurs correspondantes* (Duras). *Il tira sa petite pipe de sa poche, hésita, puis la remit où il l'avait prise* (Merle). *Elle a dû remettre l'oreiller à la place où il était la première fois, dans le coin de la chambre, tout contre la fenêtre* (Faye). || Fig. *Remettre devant les yeux,* représenter à nouveau, faire considérer une nouvelle fois. || *Remettre dans l'esprit, en esprit, en mémoire,* rappeler à quelqu'un quelque chose qu'il a oublié. || *Vx* ou dialect. *Remettre quelqu'un,* se mettre de nouveau en mémoire, recouvrer le souvenir de quelqu'un en se rappelant sa physionomie : *Monsieur le Vicomte, j'ai bien l'honneur de vous remettre ; je vous ai présenté les armes plusieurs fois lorsque vous étiez ministre* (Chateaubriand). *Je dois le connaître parce qu'il m'a fait un grand salut, mais je ne l'ai pas remis...* (Proust). *Mademoiselle Magde ! Je vous remets à présent. Comme vous avez embelli et forci !* (Prévost). *Vous ne me reconnaissez pas. Eh bien, moi non plus, patron, j'hésitais à vous remettre* (Duhamel). || *Remettre la chaîne,* dans l'industrie textile, en passer tous les fils dans les mailles des lames. (On dit aussi RENTRER.) || **2.** Mener, conduire de nouveau quelqu'un en un lieu qu'il occupait ou fréquentait auparavant : *Remettre un voyou en prison. Remettre un enfant à l'école, en pension.* || *Spécialem.* et *class.* Ramener quelqu'un au lieu d'où il vient ; reconduire : *Remettez la princesse en son appartement* (Corneille). || Fig. *Remettre quelqu'un sur la voie, sur la bonne voie, dans le droit chemin,* lui donner des indications, le guider pour redresser ses erreurs ; l'aider à réformer sa conduite : *Remercie de ma part Henriette de m'avoir remise dans le droit chemin* (Triolet). || **3.** Faire prendre de nouveau à quelqu'un, à quelque chose une position, un emplacement déterminés occupés antérieurement : *Remettre debout un enfant qui vient de tomber. Remettre droite une gravure accrochée de guingois. L'oiseau remet la tête sous l'aile. Il remet la tête dans ses bras et s'endort. On envoie chercher le menuisier qui demande huit jours pour tout remettre d'aplomb : « La colle sèche pas vite »* (Jouhandeau). *Elle remet pied à terre et s'assied sur le bord du lit* (Faye). || *Remettre les pieds quelque part,* y aller de nouveau, y retourner : *Il n'avait pas remis les pieds à Paris depuis le début de la guerre* (Martin du Gard). || Fig. *Remettre quelqu'un à sa place,* le rappeler par quelque parole bien sentie au sentiment des convenances. || Fig. *Remettre quelqu'un au pas,* le ramener au sentiment de sa dépendance et de ses devoirs. || Fig. *Remettre quelqu'un en selle,* lui faire reprendre confiance, le stimuler : *Il* [Elstir] *restitue la grâce du* XVIII^e^*, mais moderne, dit précipitamment Saniette, tonifié et remis en selle par mon amabilité* (Proust). || **4.** *Spécialem.* Mettre en place ce qui s'est déplacé : *Remettre un os démis.* || *Remettre un coude,* en remboîter l'articulation. || **5.** Disposer de nouveau sur le corps ; revêtir de nouveau : *Remettez-lui le plaid sur les jambes, il fait froid. Remettre un manteau à un enfant. Le temps s'est rafraîchi, j'ai remis mon tricot. Il neige, je remets mon bonnet. Il remettait son chapeau, ses mitaines trouées* (Blais). || **6.** Mettre en remplacement de quelque chose une chose semblable : *Remettre un manche à un balai. Remettre du pain dans la corbeille, des tuiles à un toit, des cordes à une guitare.* || Ajouter en supplément un élément qui existe en quantité insuffisante : *Remettre du lait dans une purée trop épaisse. Remettez du sel, c'est un peu fade.* || Fam. *En remettre,* en rajouter d'une manière exagérée, en parlant de propos ou d'actes ; forcer la dose : *Toute sa vie Proust passa pour un amateur... Oui, Barrès, M^me^ de Noailles, tout Paris, le considéraient comme tel, et pour qu'il n'ait pas le Goncourt en 1919, les courriéristes littéraires en remirent* (Morand).

II. RAMENER À UN ÉTAT ANTÉRIEUR. **1.** Ramener, rétablir quelqu'un ou quelque chose en une position, une situation, un état antérieurs : *Remettre sa montre à l'heure. Remettre un mécanisme en état de marche. Remettre une copie au propre. Remettre un mot, une coutume en usage. Remettre son budget en équilibre. Remettre un détenu en liberté. Remettre un employé en disponibilité. Il n'est pas juste de dire, comme je l'ai écrit souvent moi-même, que de Gaulle a remis la France à sa vraie place. Il faut supprimer le préfixe : il l'a mise à sa vraie place* (Mauriac). || *Remettre en état, à neuf,* réparer, restaurer de façon à rendre de nouveau utilisable, à redonner l'aspect du neuf : *Remettre un moteur à neuf. Remettre un vêtement à neuf.* || *Remettre les idées en place,* mettre de l'ordre dans les idées de quelqu'un bouleversé par quelque chose. || *Remettre à la scène, au théâtre,* faire jouer de nouveau une pièce. || **2.** Ramener une personne à un certain état physique, psychique qu'elle n'avait plus : *Cette maladie l'a remis à plat. Sa réussite l'a remis en confiance.* || *Remettre sur pied, remettre d'aplomb,* ou simplem. *remettre,* rétablir la santé, la vigueur, et, *par extens.,* faire retrouver un état de calme, d'équilibre psychique : *Le repos et le grand air l'ont remis sur pied. Il est remis de son indisposition, de sa frayeur. Le déjeuner nous remit un peu* (Daudet). *Quand il s'est donné huit jours de travail intense, il est remis d'aplomb* (Montherlant). || **3.** Vx. *Remettre bien,* ou simplem. *remettre,* faire de nouveau régner l'accord, l'entente entre des personnes qu'une brouille avait séparées : *À vous remettre bien, je me veux appliquer* (Molière). *Comment peut-elle faire présentement pour ne me pas dire la joie qu'elle doit avoir d'être remise sincèrement avec vous ?* (Sévigné). || *Auj.* Entretenir de nouveau des relations intimes avec une personne : *Je n'ai pas revu M^me^ Langlois depuis qu'elle est remise avec Costard* (Lavedan). || **4.** Faire régner de nouveau, rétablir un état de choses antérieur : *Remettre de l'ordre dans une pièce, dans ses idées. Il a remis la pagaille partout. Il faut remettre une certaine discipline dans votre vie.* || **5.** Déclencher de nouveau un processus : *Remettre le contact, les gaz.*

III. FAIRE DE NOUVEAU. *Remettre une partie,* au jeu, la recommencer lorsqu'elle est restée indécise. || *Remettre un coup à quelqu'un,* l'autoriser à recommencer un coup mal joué. || Pop. *Remettre ça,* refaire ce qu'on a déjà fait, recommencer : *J'avais envie de remettre ça, comme vous dites* (Sarment). *L'échec de l'offensive de septembre a tout disloqué. Et comme la plupart ont eu l'occasion de remettre ça au début d'octobre, ils sont complètement aplatis* (Romains) ; *spécialem.,* faire servir ou servir une nouvelle fois les mêmes consommations que celles qui viennent d'être bues : *Remettez-nous ça, c'est moi qui paye.* || *Remettre un cheval,* reprendre un dressage quand il a été compromis par un mauvais cavalier.

IV. METTRE ENTRE LES MAINS DE QUELQU'UN. **1.** Mettre quelque chose ou quelqu'un que l'on détenait, en la possession, à la discrétion d'un nouveau possesseur pour qu'il en dispose, s'en charge ou le détienne pour quelque raison que ce soit : *Remettre une lettre en main propre, un paquet à son destinataire. L'élève remet son devoir au professeur. Remettre les clefs de son appartement à la concierge. Remettre à quelqu'un un objet qui lui avait été volé. Remettre un criminel à la justice. Remettre un enfant à sa famille. M^me^ Puta nous remit vingt francs à chacun en partant* (Céline). || Livrer une chose abstraite au pouvoir de : *J'ai remis mon sort entre tes mains. Remettre les choses au hasard.* || Class. *Remettre à quelqu'un à faire,* lui confier le soin de : *Remettons aux Dieux à disposer du reste* (Corneille). || **2.** Faire grâce, en partie ou en totalité, d'une obligation : *Remettre une dette à un ami. Remettre une partie de sa peine à un condamné.* || Spécialem. *Remettre les péchés,* en décharger le pécheur, l'absoudre de ses fautes : *Existe-t-il un être au monde à qui appartient le pouvoir de remettre les*

péchés ? Plutôt que de le chercher, la plupart des hommes feignent de ne pas savoir qu'ils sont pécheurs (Mauriac).

V. METTRE À PLUS TARD. Renvoyer, reporter à une date ultérieure : *Le jugement a été remis à huitaine. Il remet à plus tard de commencer son travail. Il ne faut jamais remettre à demain ce qu'on peut faire aujourd'hui* (Voltaire). *Il n'avait jamais retrouvé le rythme de la vie. Il continuait l'au-jour-le-jour d'alors. Malgré lui. Depuis près de trois ans, il remettait au lendemain l'heure des décisions* (Aragon). *Nous avons toujours eu l'intention de te le dire, mais c'était si drôle de faire les conspirateurs, nous remettions ça de jour en jour* (Sartre). || Class. *Remettre quelqu'un,* différer de le recevoir : *C'est là* [...] *qu'il reçoit ses ouvriers et qu'il remet ses créanciers* (La Bruyère).

• SYN. : **I, 1** *ranger, replacer, reposer ;* **2** *reconduire, remener, remmener, renvoyer ;* **4** *remboîter ;* **6** *remplacer ; rajouter.* || **II, 2** *réconforter, refaire, remonter, retaper* (fam.), *revigorer ;* **3** *rabibocher* (fam.), *raccommoder, rapprocher, réconcilier.* || **IV, 1** *confier, donner, laisser, redonner, rendre, restituer.* || **V** *ajourner, différer, reculer, repousser, retarder, surseoir à.* — CONTR. : **I, 4** *déboîter, démettre, désarticuler.* || **II, 2** *anéantir, briser, déprimer, épuiser, exténuer, fatiguer, tuer* (fam.). || **IV, 1** *confisquer, garder, retenir.* || **V** *dépêcher* (fam.), *expédier* (fam.), *hâter, presser.*

◆ v. intr. (v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *remetre* [*remettre,* XIII[e] s.], au sens de « fondre, se liquéfier » ; sens 1, 1694, Acad. [*remettre à la route,* 1685, Jal] ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** *Remettre à la voile,* recommencer la navigation. || *Remettre à la route,* reprendre la route que le navire avait quittée momentanément. || **2.** Renvoyer, repousser à plus tard, différer : *Des circonstances de médecine et de régime firent qu'on remit longtemps avant de lui administrer* [à Pascal] *le Saint Viatique qu'il réclamait avec ardeur* (Sainte-Beuve).

◆ **se remettre** v. pr. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [aussi au fig. ; en termes de chasse, 1694, Acad. ; en termes d'escrime, 1670, Molière ; *se remettre en selle,* 1875, Larousse — au fig., fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; *se remettre au beau,* 1659, Duez — absol., av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens 2, 1690, Furetière [absol., 1640, Chapelain] ; sens 3, v. 1360, Froissart [*..à ; ...sur,* av. 1613, M. Régnier] ; sens 4, 1669, Molière [*..de... ;* absol., 1611, Cotgrave] ; sens 5, 1653, d'après Richelet, 1680 [*...avec quelqu'un ; ...ensemble,* v. 1283, Beaumanoir ; absol., 1887, Zola] ; sens 6, av. 1654, Guez de Balzac [*se remettre entre les mains de Dieu,* 1694, Acad. — d'abord *se remettre à Dieu,* 1553, *Bible Gérard*] ; sens 7, 1559, Amyot [*se/s'en remettre à... ; se remettre sur...,* fin du XVI[e] s. ; *s'en remettre... au jugement de...,* 1660, Oudin ; *se remettre à,* « ...faire confiance », av. 1945, P. Valéry]). **1.** Se mettre de nouveau à la place, dans la position occupée antérieurement : *Se remettre au lit. Se remettre debout. Se remettre au garde-à-vous. Se remettre en route. Le cheval se remettant, semblait-il, en marche de lui-même et toujours au pas* (Simon). || *Fig.* Revenir à un état antérieur : *Se remettre en colère.* || En termes de chasse, s'abattre après avoir fait son vol : *Perdrix qui se remet.* || *Se remettre en garde,* et, absol., *se remettre,* en termes d'escrime, se mettre dans la position voulue pour parer au mieux les coups de l'adversaire. || *Se remettre en selle,* remonter à cheval ; au *fig.,* rétablir ses affaires, une situation après un passage difficile. || *Se remettre au beau,* et, absol., *se remettre,* en parlant du temps, revenir au beau. || **2.** Fig. *Se remettre en esprit, en tête, en mémoire,* et, absol., *se remettre,* faire revenir en mémoire, se rappeler, reconnaître quelqu'un, quelque chose : *Il faut que je me remette en tête ce chapitre que j'ai oublié. Un officier de marine jouait aux échecs dans la chambre du capitaine ; il ne se remit pas mon visage, tant j'avais changé ; mais moi, je reconnus Gesril* (Chateaubriand). || **3.** *Se remettre à,* et (class.) *se remettre sur,* recommencer à faire quelque chose, s'adonner de nouveau à : *Enfin je me remets sur la cajolerie* (M. Régnier). *C'est dur de se remettre au dessin à mon âge* (Saint-Exupéry). *Pablo s'était remis à jouer avec ses cubes ; il avait oublié Mathieu* (Sartre). *Le menuisier s'était remis à son travail, comme si rien ne se passait d'anormal* (Vian). *Après un moment, elle jeta un coup d'œil vers le feu puis, avec un soupir agacé, se remit à sa lecture* (Marceau). || **4.** *Se remettre de quelque chose,* ou, absol., *se remettre,* revenir à un meilleur état physique ou psychique, recouvrer la santé après une maladie, l'équilibre après un choc moral : *Se remettre d'une longue maladie. Se remettre de sa frayeur, de son chagrin. Il se remet peu à peu. Il se reprenait à regretter la guerre. Enfin pas la guerre. Le temps de la guerre. Il ne s'en était jamais remis. Il n'avait jamais retrouvé le rythme de la vie* (Aragon). *Je me remettrai, c'est simplement parce qu'elle est partie ce matin, c'est encore trop frais...* (Triolet). || **5.** *Se remettre avec quelqu'un, se remettre ensemble,* ou absol., *se remettre,* renouer de bonnes relations après une brouille ; *spécialem.,* entretenir de nouveau des relations intimes avec : « *Qu'est-ce qui serait bien naturel ? demanda M*[lle] *Lethuit. — Eh bien, que... qu'ils se remettent ensemble* » (Mallet-Joris) || **6.** *Se remettre entre les mains de quelqu'un,* se mettre à l'entière disposition, à la discrétion de quelqu'un. || *Se remettre entre les mains de Dieu,* accepter avec résignation tout ce qui pourra advenir, se confier à la Providence divine. || **7.** *S'en remettre à quelqu'un,* ou (class.) *se remettre sur* ou *à quelqu'un de quelque chose,* s'en rapporter à lui, lui faire confiance touchant quelque chose : *Et sans me repentir de ma persévérance | Je me remets sur eux* [les regrets de Titus] *de toute ma vengeance* (Racine). *Quand Marc Guyon se remit à moi pour prononcer sur son oraison* (Bossuet). *Jusque-là ceux qui devaient mourir s'en remettaient à Dieu contre l'injustice des hommes* (Camus). *Ses adversaires les plus déterminés, incapables de s'en dépêtrer eux-mêmes, allèrent le chercher et s'en remirent à lui* (Mauriac). || *S'en remettre à la discrétion, au jugement de quelqu'un,* faire appel et confiance à sa discrétion, à son jugement. || Littér. *Se remettre à,* se livrer au pouvoir de, faire confiance à : *Beaucoup d'écrivains se remettent tout entiers à la fortune* (Valéry).

• SYN. : **2** *identifier, se rappeler, se remémorer, retrouver ;* **4** *récupérer ;* **5** *se rabibocher* (fam.), *se raccommoder, se rapprocher, se réconcilier, renouer, revenir* (fam.) ; **7** *compter sur, se fier à, se reposer sur, tabler sur* (fam.) ; *s'abandonner.*

remeubler [rəmœble] v. tr. (de *re-* et de *meubler* [v. ce mot] ; v. 1280, Adenet, écrit *remuebler,* au sens fig. de « pourvoir de nouveau [quelqu'un] de [joie] » ; écrit *remeubler,* au sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). **1.** Remettre des meubles quelque part ; meubler de nouveau un local qui avait été démeublé : *Les salons furent restaurés, remeublés au lendemain de la Révolution* (Hermant). || **2.** Disposer de nouveaux meubles dans un local ; changer le mobilier de : *Les moindres bâtiments des jardins tendus et remeublés à neuf* (Bourges).

rémige [remiʒ] n. f. (lat. *remex, remigis,* rameur [mot parfois appliqué poétiquement aux ailes d'un oiseau], de *remus,* rame, aviron, et de *agere,* pousser, conduire ; 1789, Razoumowsky [I, 62], comme adj., dans la loc. *plume rémige ;* comme n. f., 1823, Boiste). Chacune des grandes pennes de l'aile des oiseaux, qui assurent leur appui sur l'air pendant le vol.

remilitarisation [rəmilitarizasjɔ̃] n. f. (de *remilitariser ;* 1945, Sartre). Action de remilitariser ; résultat de cette action.

remilitariser [rəmilitarize] v. tr. (de *re-* et de *militariser ;* 30 août 1937, *le Temps* [au part. passé]). Réimplanter un dispositif militaire dans une région, un pays.

reminéralisation [rəmineralizasjɔ̃] n. f. (de *re-* et de *minéralisation ;* 1964, Larousse). Restitution à l'organisme des sels minéraux nécessaires à la vie des tissus.

réminiscence [reminisɑ̃s] n. f. (bas lat. *reminiscentia,* ressouvenir, du lat. class. *reminisci,* rappeler à son souvenir, se souvenir de, imaginer par réminiscence, de *re-,* préf. à valeur intensive, et du v. archaïque *minisci,* se rappeler ; XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, au sens 1 [chez Platon, 1601, P. Charron] ; sens 2, 1767, Diderot ; sens 3,

1651, Scarron ; sens 4, 1968, Larousse ; sens 5, 1684, La Fontaine). **1.** Retour à la conscience claire de souvenirs non accompagnés de reconnaissance : *La réminiscence est comme l'ombre du souvenir* (Joubert). *La vraie peur, c'est quelque chose comme une réminiscence des terreurs fantastiques d'autrefois* (Maupassant). || *Théorie de la réminiscence,* théorie platonicienne selon laquelle la connaissance des rapports mathématiques élémentaires, ainsi que celle des principes moraux seraient innées à notre esprit, qui peut les retrouver par la simple réflexion. || **2.** Emprunt inconscient d'un auteur à ses souvenirs : *On trouve parfois chez les compositeurs qui lui ont succédé des réminiscences de Wagner.* || **3.** Souvenir vague, difficile à localiser dans le passé, et où domine l'élément affectif : *Charles le contempla avec étonnement. Cette réminiscence d'écolier le troublait et il essayait de se représenter Brulebois en culottes courtes et en béret* (Aymé). || **4.** En psychologie expérimentale, rappel spontané de réponses mnémoniques, que le sujet n'arrivait pas à reproduire antérieurement et qui reparaissent sans qu'on ait cherché à les rappeler. || **5.** *Class.* Faculté de rappeler, de ressaisir un souvenir ; mémoire : *Rappelez votre réminiscence* (La Fontaine).

remis, e [rəmi, -iz] adj. (part. passé de *remettre ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « liquéfié, fondu » ; sens 1, 1645, Corneille ; sens 2, av. 1613, M. Régnier ; sens 3, 1690, Furetière [*ce n'est que partie remise,* 1844, Balzac — d'abord *c'est partie remise,* 1731, Marivaux]). **1.** Qui a recouvré la santé après une maladie, l'équilibre après un choc, une émotion : *Il est tout à fait remis et a repris son travail. Il est remis de sa frayeur. Zénon s'avisa que Han serait mieux caché dans la grande ville d'Anvers, d'où il pourrait peut-être, une fois tout remis, joindre sur l'autre rive de l'Escaut les petites bandes de rebelles du capitaine Thomaszoon* (Yourcenar). || **2.** *Class.* et *fig.* Redevenu calme, tranquille : *Tout courtois il me suit, et, d'un parler remis : | « Quoi, messieurs, est-ce ainsi qu'on traite les amis ? »* (M. Régnier). || **3.** Qui est reporté à une date ultérieure, différé : *Un rendez-vous remis. Un jugement remis à huitaine.* || *Ce n'est que partie remise,* ce sera pour une autre fois, en parlant de ce qui n'a pu être fait au moment prévu : *Il ne l'avait pas fait pour diverses raisons, mais c'était là partie remise* (Maindron). *Excuse-moi de ne pouvoir venir dîner ce soir, mais ce n'est que partie remise.*

remisage [rəmizaʒ] n. m. (de *remiser* 1 ; 1867, *Revue des Deux Mondes,* III, 320). Action de remiser : *Ce local sert au remisage des triporteurs.*

remise [rəmiz] n. f. (part. passé fém. substantivé de *remettre ;* 1311 [d'après Bloch-Wartburg], avec un sens juridique peu clair ; sens I, 1, v. 1500, Bloch-Wartburg, puis 1530, Palsgrave, 262 [*remise en jeu,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens I, 3, 1875, Larousse ; sens I, 4, 1611, Cotgrave [*remise des clefs,* 1968, Larousse] ; sens I, 5, 1611, Cotgrave [« dégrèvement d'un impôt... », 1936, Capitant — *demande en remise,* sens analogue, 1877, Littré] ; sens I, 6, 1793, Schwan ; sens I, 7, 1690, Furetière ; sens I, 8, 1482, Bartzsch [« pardon accordé à une faute », 1819, Boiste] ; sens I, 9, 1513, Cretin [*remise de cause,* 1936, Capitant] ; sens II, 1, v. 1390, La Curne [« taillis susceptibles de servir de retraite au gibier », 1694, Acad.] ; sens II, 2, 1659, Duez [pour les wagons et les locomotives, 1890, Zola ; pour des instruments agricoles..., 1690, Furetière] ; sens II, 3, 1762, Acad. [*remise,* même sens, av. 1747, Vauvenargues ; *voiture de grande remise,* 1870, Littré — *grande remise,* même sens, fin du XIX[e] s., A. Daudet]).

I. 1. Action de mettre de nouveau dans le lieu, la position, l'état antérieurs (dans un certain nombre d'expressions) : *La remise en place d'un tableau qui avait été décroché. Remise en ordre, en état, en forme. Remise en question d'une solution adoptée. La remise à neuf d'un appartement. La remise en marche d'une machine.* || *Remise en jeu,* dans certains sports d'équipe, phase du jeu qui consiste à reprendre la partie après un arrêt de l'arbitre et sous son contrôle. || **2.** *Vx.* Reprise d'une pièce à la scène : *J'ai appris qu'on préparait à l'Opéra une nouvelle remise du « Devin du village »* (Rousseau). || **3.** En termes d'escrime, coup d'arrêt donné dans la riposte mal faite de l'adversaire. || **4.** Action de mettre en possession de quelqu'un ce qui lui appartient, ce qui lui est destiné, ce qui lui a été promis : *La remise d'une lettre au destinataire. La remise d'une décoration. L'ennemi exigea la remise d'otages. On lui a promis de lui en livrer deux* [poêles] *mais contre remise de quatre mètres carrés de tôle et de cinquante kilos de fonte* (Duhamel). || *Remise des clefs,* opération de livraison à l'acquéreur d'un appartement nouvellement construit. || **5.** Action de faire grâce à quelqu'un de la totalité ou d'une partie de ce qu'il doit : *Faire remise à quelqu'un d'une amende, d'une dette.* || Dégrèvement d'un impôt, d'une pénalité ou d'un délit sur demande gracieuse. || **6.** Réduction de prix accordée à certaines personnes : *La Maison consent aux fonctionnaires une remise de 5 p. 100. « Faites-moi une petite réduction* [...]. *— J'ai le regret de ne pouvoir vous accorder ce que vous me demandez* [...]. *— Vous ne pouvez me faire cinq du cent en sus de la remise ordinaire ? »* (France). || **7.** Commission accordée à un représentant de commerce, à un placier. || **8.** *Remise de peine,* mesure d'indulgence dispensant un condamné de subir tout ou partie de sa peine. || Pardon accordé à une faute : *Remise des péchés par l'absolution.* || **9.** Action de renvoyer à une date ultérieure : *La remise à plus tard d'un projet, d'une décision. Oh ! tout cela, mon rêve attendri le poursuit | Sans relâche, à travers toutes remises vaines* (Verlaine). || *Remise de cause,* ou simplem. *remise,* renvoi des débats d'une affaire à une audience ultérieure : *Remise à huitaine.*

II. 1. Endroit où s'arrête le gibier une fois qu'il a été levé : *Les remises assez fixes du gibier* (Fromentin). || Taillis susceptibles de servir de retraite au gibier : *Ce n'est pas de béquilles que j'ai besoin mais, comme un gibier forcé, de ces taillis qu'on appelle « remises » et où la bête retrouve le souffle* (Mauriac). || **2.** Local fermé dans lequel on met les voitures à couvert. || *Spécialem.* Lieu couvert où l'on met à l'abri, sur des voies de garage, les wagons et les locomotives. || *Par extens.* Grand local où l'on range des instruments agricoles, des objets : *Va chercher l'échelle dans la remise.* || **3.** *Voiture de remise,* et, par abrév., *remise,* voiture de louage, garée dans une remise, plus luxueuse que celles qui stationnaient sur les places : *Le Théâtre-Français où elles allaient, dont elles revenaient en remise* (Goncourt). *Seule, l'absence d'attelage était sentie comme un déclin dans l'ordre social. Mais Jeanne ne sentait pas, et quand Fernande allait dans le monde, on commandait une voiture de remise* (Yourcenar). || *Voiture de grande remise,* et, par abrév., *grande remise,* voiture de luxe qui se louait à la journée, au mois, à l'année : *L'arrivée à Saint-Cloud en grande remise* (Daudet).

• SYN. : **I, 4** *délivrance, livraison ;* **6** *bonification, déduction, escompte, rabais, ristourne ;* **9** *ajournement, délai, renvoi, sursis.* || **II, 2** *abri, garage, hangar, resserre.*

1. remiser [rəmize] v. tr. (de *remise ;* 1761, J.-J. Rousseau, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier [« ranger à l'écart... », 1893, *Dict. général*] ; sens 3, 1888, Villatte). **1.** Mettre à l'abri dans une remise et, *par extens.,* dans un garage : *Remiser un tracteur, des instruments agricoles. Remiser une voiture.* || **2.** Remettre un objet dont on ne fait plus usage à la place qui lui est assignée : *Il avait, petit à petit, remisé la redingote, le haut de forme et la cravate blanche* (Duhamel). *Il y avait des commencements de bas dans tous les tiroirs, où Rose les remisait au matin, en faisant les pièces* (Gide). || Ranger à l'écart, pour s'en débarrasser, un objet inutilisé : *Remiser une vieille malle au grenier.* || **3.** *Fig.* et *pop.* Rappeler vertement quelqu'un aux usages, aux convenances : *Remiser un insolent. Si vous m'aviez vue remiser les gens !* (Montherlant). *Même qu'un jour, en landau, il s'est fait remiser, oh ! remiser, sans un mot, rien que d'un clin d'œil, comme un domestique, pour avoir seulement frôlé une jambe d'Hébé, longue, fine, solide...* (Daudet).

● SYN. : **1** *garer ;* **2** *ranger, serrer* (vx) ; **3** *rabrouer, rembarrer* (fam.).

◆ v. intr. (sens 1, fin du XIX[e] s., A. Daudet ; sens 2, 1914, Carco ; sens 3, début du XX[e] s.). **1.** S'enfouir dans un abri pour hiberner : *Sur le sol tout blanc, lourds et ramassés, le dos rond dans leur veste brune, on dirait des marmottes prêtes à remiser pour l'hiver* (Daudet). || **2.** *Pop.* Cesser toute activité ; s'arrêter de travailler : *Faudrait pas croire, la môme, que j'ai remisé. Regarde voir. Si je veux, je boulonne et j'me tiens* (Carco). || **3.** En termes d'escrime, de boxe, reprendre l'offensive, attaquer directement après une attaque de l'adversaire : *Il* [Rely] *encaisse, mais vif comme l'éclair, il riposte et remise du droit au flanc* (Montherlant).

● SYN. : **2** *dételer* (fam.).

◆ **se remiser** v. pr. (sens 1, 1834, Baudrillart ; sens 2, fin du XIX[e] s., A. Daudet [« perdre sa place », 1845, Bescherelle]). **1.** En parlant du gibier, s'arrêter en un endroit, se poser après avoir couru ou volé : *Les jacassements querelleurs des geais se disputant avant de se remiser dans les fourrés* (Theuriet). || **2.** Cesser, interrompre son activité : *Pendant quatre mois d'hiver* [...] *la troupe d'éclaireurs dont je faisais partie ne s'est pas une fois remisée* (Daudet).

2. remiser [rəmize] v. intr. (de *re-* et de *miser ;* 1907, Larousse). En termes de jeu, déposer une nouvelle mise.

remisier [rəmizje] n. m. (de *remise ;* 1860, *Revue de philologie française* [1933, p. 36]). Personne faisant profession d'apporter des affaires aux agents de change, sans leur être liée par un contrat de travail.

remisse [rəmis] n. m. (de *remis,* part. passé de *remettre ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens de « fils réunis par une lisière... » ; sens actuel, 1904, Larousse). Ensemble de lames monté sur un métier à tisser pour l'exécution d'un tissu.

rémisse [remis] adj. f. (fém. de *remis,* au sens anc. de « diminué, affaibli » [v. 1240, Godefroy] ; début du XVI[e] s., au sens de « affaiblie » [en parlant d'une voyelle] ; sens moderne, 1767, J.-J. Rousseau). *Class.* Se disait d'une voix faible : *Voix rémisse et lente* (Rousseau).

rémissibilité [remisibilite] n. f. (dér. savant de *rémissible ;* 1875, Larousse). Qualité de ce qui peut être remis, ou pardonné (rare) : *La rémissibilité d'une peine, d'une faute.*

rémissible [remisibl] adj. (bas lat. *remissibilis,* pardonnable, du lat. class. *remissum,* supin de *remittere,* pardonner [v. REMETTRE] ; XIV[e] s., Bloch-Wartburg). *Littér.* Qui peut être remis ou pardonné : *Ce n'était qu'une infidélité, toujours rémissible, moins grave et moins désespérée* (Hermant).

rémissif, ive [remisif, -iv] adj. (bas lat. *remissivus,* émollient [et, en grammaire, « qui exprime une atténuation »], du lat. class. *remissum,* supin de *remittere,* relâcher [v. REMETTRE] ; 1904, Huysmans). Qui a qualité pour remettre une faute, pardonner (rare) : *Bien qu'il soit impossible de parfaire le sacrement à cause de l'absence du ministre qui possède seul les pouvoirs rémissifs du déliement* (Huysmans).

rémission [remisjɔ̃] n. f. (lat. *remissio,* action de renvoyer, de détendre, de relâcher, détente, abandon, remise [d'une peine], pardon, de *remissum,* supin de *remittere,* renvoyer, remettre [v. REMETTRE] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 3, XIII[e] s. [*lettres de rémission,* 1549, R. Estienne — *rémission,* même sens, 1690, Furetière] ; sens 4, v. 1560, Paré [au fig., 1746, Diderot]). **1.** Action de remettre une faute, de pardonner : *La rémission des péchés.* || **2.** Action de réduire en partie ou de supprimer une obligation, une contrainte pénible : *L'homme de la multitude a supputé la rémission de peine que la machine représenterait pour lui* (Duhamel). || **3.** *Spécialem.* Remise de peine partielle ou totale accordée à un condamné. || *Lettres de rémission,* ou simplem. *rémission,* lettres de grâce accordées autrefois par le roi en faveur d'un condamné. || **4.** Le fait, pour une maladie ou un symptôme, de sembler s'interrompre un certain temps ; atténuation momentanée et d'une durée variable des manifestations d'un mal : *Les remèdes, la rémission qu'ils procurent, le malaise que leur interruption fait renaître, composent un simulacre de maladie que l'habitude du patient finit par stabiliser...* (Proust). *Parfois il y a des moments de rémission, et le fiévreux sent sur son front le souffle de Floréal* (Claudel). *Un long moment passe et la rémission tombe soudain. La douleur a quitté cette petite proie fragile* (Duhamel). || *Fig.* Arrêt momentané, interruption plus ou moins longue d'un phénomène quelconque : *Il ne pleuvait pas, mais il avait dû pleuvoir ailleurs, c'était un jour de rémission* (Mauriac).

● SYN. : **1** *remise ;* **3** *grâce ;* **4** *accalmie, apaisement, relâche, répit, trêve.*

◆ **Sans rémission** loc. adv. ou adj. (sens 1, v. 1138, *Vie de saint Gilles* [« sans aucune indulgence... », 1718, Acad.] ; sens 2, 1532, Rabelais). **1.** Sans qu'il soit fait grâce de quoi que ce soit : Être condamné sans rémission. || Sans aucune indulgence, d'une manière implacable : *Pour les humains, elle* [sa femme] *restait très circonspecte ; ses jugements étaient prompts, sévères, sans rémission* (Gide). || **2.** Sans marquer de temps d'arrêt, sans relâche : *Travailler sans rémission.*

rémittence [remitɑ̃s] n. f. (de *rémittent ;* 1776 [d'après Robert, 1964], sans indication de sens ; sens 1, 1855, Nysten ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Diminution d'intensité par intervalles, propre à certaines fièvres. || **2.** Atténuation momentanée des manifestations d'un mal : *Puis les forces revinrent : ce ne fut qu'une rémittence* (Rod). *Dans une rémittence du mal, le feu duc se fit porter à l'Académie pour y voter...* (La Varende).

rémittent, e [remitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *remittens, -entis,* part. prés. de *remittere,* relâcher [v. REMETTRE] ; 1795, Cullen, au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** *Fièvre rémittente,* fièvre dans laquelle les accès, très rapprochés, sont séparés par des périodes de moindre intensité, sans cesser complètement. || **2.** Se dit de ce qui est caractérisé par des accès alternant avec des périodes d'accalmie sans cesser complètement (peu usité) : *Le mari mourut de saoulaison rémittente* (Ary Leblond).

rémiz [remiz] n. m. (probablem. du polonais *remiz,* oiseau romain ; 1778, Buffon). Oiseau passereau de petite taille, à plumage roussâtre ou brunâtre varié de noir, remarquable surtout par la construction de son nid en forme de bourse.

remmaillage [rɑ̃majaʒ] n. m. (de *remmailler ;* 1834, boiste, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Réparation effectuée en reprenant une ou plusieurs mailles filées et en les remontant : *Remmaillage de bas.* (En ce sens, on dit aussi REMAILLAGE.) || **2.** Action de coudre ensemble des pièces de tricot en reprenant maille par maille pour faire une couture souple. || **3.** Action d'assembler côte à côte des tresses de paille pour confectionner un chapeau.

remmaillement [rɑ̃majmɑ̃] n. m. (de *remmailler ;* 1835, Raymond). Action de remmailler.

remmailler [rɑ̃maje] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *emmailler ;* 1829, Boiste [aussi pour un filet]). Faire un remmaillage. || *Remmailler un filet,* en relever et en réparer les mailles.

● REM. V. aussi REMAILLER.

remmailleuse [rɑ̃majøz] adj. et n. f. (de *remmailler ;* 1932, Larousse, écrit *remmailleur, -euse,* comme n. m. et f., au sens de « personne qui pratique le remmaillage » ; écrit *remmailleuse,* comme adj. et n. f., 1955, *Dict. des métiers*). Ouvrière qui pratique le remmaillage : *Remmailleuse de bas. Remmailleuse à la machine.*

◆ **remmailleuse** n. f. (1964, Larousse). Machine servant à faire le remmaillage.

remmailloter [rɑ̃majɔte] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *emmailloter ;* 1549, R. Estienne). Emmailloter de nouveau : *Démailloter, puis remmailloter un bébé.*

remmancher [rɑ̃mɑ̃ʃe] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *emmancher ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo [« raccommoder tant bien que mal », 1839, Balzac — comme v. pr., 1587, F. de La Noue]). **1.** Adapter de nouveau un manche à un objet qui en est ordinairement pourvu, mais qui n'en a

plus : *Remmancher une pioche, une hache.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Remettre d'accord, réconcilier les parties séparées par un désaccord : *Remmancher les goupillons et les sabres* (Hugo). || *Fam.* Raccommoder tant bien que mal : *Le mariage de Lucien avec Clotilde est si bien rompu, que rien ne peut le remmancher* (Balzac).

remmener [rɑ̃mne] v. tr. (de *r[e]-* et de *emmener ;* v. 1360, Froissart). [Conj. **5 a.**] Emmener quelqu'un de nouveau à l'endroit d'où on l'a amené : *Mon père envoya sa nouvelle femme pour me chercher et me remmener à Djerba* (Duhamel).

remmoulage [rɑ̃mulaʒ] n. m. (de *remmouler ;* 1932, Larousse). Opération de fonderie qui consiste à assembler les différentes parties d'un moule avant d'effectuer la coulée du métal. (On dit aussi REMOULAGE [de *remouler* — v. l'art. suiv. — ; 1875, Larousse, au sens de « nouveau moulage » ; sens actuel, 1932, Larousse].)

remmouler [rɑ̃mule] v. tr. (de *r[e]-*, de *en-* et de *mouler ;* 1932, Larousse). Effectuer un remmoulage. (On dit aussi REMOULER [de *re-* et de *mouler ;* v. 1220, Coincy, au sens de « former à nouveau — une œuvre littéraire — » ; XVIe s., au sens de « mouler à nouveau » ; sens actuel, 1932, Larousse].)

remmouleur [rɑ̃mulœr] n. m. (de *remmouler ;* 1932, Larousse). Ouvrier fondeur chargé du remmoulage.

remodelage [rəmɔdlaʒ] n. m. (de *remodeler ;* 19 févr. 1957, *le Monde,* aux sens 1-2). **1.** Action de remodeler ; nouvelle forme ainsi obtenue. || **2.** Rénovation d'un quartier ou d'un ensemble de constructions vétustes.

remodeler [rəmɔdle] v. tr. (de *re-* et de *modeler ;* 1823, boiste, au sens 1 ; sens 2, 2 mai 1966, *le Monde*). [Conj. **3 b.**] **1.** Modeler pour rendre conforme à un nouveau modèle : *Remodeler le corps et le rendre conforme aux canons de la statuaire* (Hermant). || **2.** Donner une forme, une structure nouvelle adaptée aux besoins actuels, à une fonction spécifique : *Remodeler les départements de la région parisienne.*

rémois, e [remwa, -az] adj. et n. (bas lat. *Remensis,* de Reims, du lat. class. *Remi, -morum,* n. m. pl., les Rémois [peuple de la Gaule Belgique] ; 1665, La Fontaine [probablem. bien plus anc.]). Relatif à Reims ; habitant ou originaire de cette ville.

rémolade [remɔlad] n. f. (var. graphique de *rémoulade* [v. ce mot] ; 1640, Oudin, au sens de « remède qu'on applique aux chevaux qui ont des foulures » ; sens actuel, 1740, Acad.). *Anc.* forme de RÉMOULADE : *Arnoux battait la rémolade, goûtait les sauces* (Flaubert).

remontable [rəmɔ̃tabl] adj. (de *remonter ;* 1845, Bescherelle). Qui peut être remonté.

remontage [rəmɔ̃taʒ] n. m. (de *remonter ;* 1543, Jal, au sens de « action d'équiper un vaisseau » ; sens 1, 22 oct. 1715, d'après Littré, 1870 ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3 et 5, 1842, Acad. ; sens 4, 1870, Littré ; sens 6, 1660, Oudin, puis 1835, Acad.). **1.** Action de remonter un cours d'eau. || **2.** Action de placer à un niveau plus élevé, de rehausser : *L'envolée et le remontage de la ruche d'un blanc jupon* (Goncourt). || **3.** Action de remonter un mécanisme fonctionnant à l'aide de poids ou de ressorts : *Le remontage régulier d'une horloge, d'une montre, d'un réveil.* || **4.** Action d'élever le degré d'une eau-de-vie. || **5.** Action de monter, d'assembler de nouveau les diverses pièces d'un mécanisme qui a été démonté : *Le remontage d'un moteur, d'une bicyclette.* || **6.** Action de mettre des empeignes et des semelles neuves aux bottes ou aux chaussures.

remontant, e [rəmɔ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *remonter ;* 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Qui va vers le haut : *La foule descendante et la foule remontante.* || **2.** Se dit d'une plante qui fleurit à diverses époques de l'année : *Les rosiers grimpants peuvent être remontants ou non remontants.*

◆ **remontant** adj. et n. m. (1904, Larousse). *Fam.* Se dit d'un aliment ou d'un médicament qui redonne des forces : *Un petit vin remontant. J'eus aussi, à ce moment, quelques misères de santé. Rien de précis, de l'abattement si vous voulez, une sorte de difficulté à retrouver ma bonne humeur. Je vis des médecins qui me donnèrent des remontants* (Camus).

• SYN. : *cordial, fortifiant, réconfortant, reconstituant, tonique.*

remonte [rəmɔ̃t] n. f. (déverbal de *remonter ;* fin du XIIe s., *l'Escoufle,* au sens de « retard, délai » ; sens 1, 1424, Espinas, *Origines du droit d'association,* II, 284 ; sens 2, 1870, Littré ; sens 3, 1964, Larousse [aussi *remonte d'aérage*] ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, 1680, Richelet [*chevaux de remonte,* 1870, Littré ; *service des remontes,* 1888, Larousse — d'abord *service de remonte,* 1875, Larousse ; « achat de chevaux pour l'armée... », 1835, Acad.] ; sens 6, 1885, Esnault). **1.** Dans le langage des mariniers, action de remonter un cours d'eau : *Et puis, le soir, la remonte faite tout au long à la rame, sans harpie, l'astreint à un sérieux effort* (B. Clavel). *La remonte de la Seine jusqu'à Rouen est possible à des navires d'assez fort tonnage.* || **2.** Ensemble des poissons qui remontent un cours d'eau pour frayer : *Une remonte de saumons.* || **3.** Galerie de mine inclinée, creusée dans la couche en montant. || *Remonte d'aérage,* galerie inclinée destinée à créer un circuit d'aérage. || **4.** Chacun des sauts qu'un étalon donne à une jument, après le premier. || **5.** *Autref.* Action de pourvoir l'armée en nouveaux chevaux pour remplacer ceux qui manquaient ou étaient hors d'état de service : *Effectuer la remonte d'un régiment.* || Autref. *Chevaux de remonte,* chevaux parqués et dressés dans les dépôts du *Service des remontes* et destinés à pourvoir aux besoins de l'armée : [Le lieutenant de Beauvoisin] *n'était pas en ce moment au régiment, étant parti chercher des chevaux de remonte* (Tr. Bernard). || *Par extens.* Achat de chevaux pour l'armée ou d'étalons pour les haras. || **6.** *Arg.* Prospection faite par un souteneur dans le but de découvrir et de s'attacher de nouvelles prostituées.

remontée [rəmɔ̃te] n. f. (part. passé fém. substantivé de *remonter ;* v. 1119, Ph. de Thaon, aux sens de « cinquième heure canoniale, après-midi » ; XIIIe s., au sens de « action de reprendre l'avantage sur quelqu'un » ; sens 1, mars 1875, *l'Aéronaute,* p. 101 ; sens 2, 1927, A. Gide ; sens 3, 1964, Larousse [aussi « ensemble des poissons... »] ; sens 4, début du XXe s. ; sens 5, 1964, Robert ; sens 6, 15 janv. 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 263). **1.** Action de se diriger vers le haut ou vers son point de départ : *Depuis le début de sa remontée vers les lignes* (Romains). *La musique de Mozart est une remontée délicieuse mais exténuante vers les sources* (Mauriac). || **2.** Action de se déplacer en allant vers l'amont d'un fleuve, vers le haut d'une pente : *Pendant la remontée du fleuve, il n'avait cessé d'éprouver combien son information était faible* (Malraux). || **3.** Migration des poissons vers l'amont. || *Par extens.* Ensemble des poissons qui effectuent cette migration. || **4.** Chemin qui remonte : *Les mules allaient au pas sur une brève remontée qui coupait la descente* (M. Prévost). || **5.** *Remontée mécanique,* dans une station de sports d'hiver, nom donné à tout engin servant à remonter les skieurs : *Les remontées mécaniques comprennent non seulement les remonte-pentes, mais également les funiculaires, les télébennes et les téléphériques.* || **6.** *Fig.* Action de réapparaître : *La remontée brutale d'une enfance populacière* (Van der Meersch). *Ce champion un peu oublié a fait soudain une remontée spectaculaire.*

remonte-pente [rəmɔ̃tpɑ̃t] n. m. (de *remonte,* forme du v. *remonter,* et de *pente ;* 1949, Larousse). Système de câble sans fin permettant de hisser les skieurs au sommet d'une pente, tout en les laissant glisser sur le sol avec leurs skis.

• Pl. *des* REMONTE-PENTES.

• SYN. : *tire-fesses* (fam.).

• REM. Ce mot paraît supplanter peu à peu son rival formé sur le verbe simple : MONTE-PENTE.

remonter [rəmɔ̃te] v. intr. (de *re-* et de *monter ;* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* absol., au sens de « remonter à cheval » ; sens 1, v. 1165, Gautier d'Arras [*remonter sur le trône,* av. 1778, Voltaire ; *remonter sur l'eau...,* 1870, Littré] ; sens 2, 1690, Furetière [au fig., 1875, Larousse ; *en faire remonter,* 1953, A. Simonin] ; sens 3, 1870, Littré ; sens 4, 1690, Furetière [au fig., av. 1910, J. Renard ; *le vent remonte,* 1870, Littré] ; sens 5, 1770, Raynal [*...ses actions remontent,* 1835, Acad. ; *remonter dans l'estime de quelqu'un,* XXe s.] ; sens 6, v. 1175, Chr. de Troyes [au fig., 1671, Bossuet ; *remonter contre mousson,* 1870, Littré ; *remonter au vent,* 1842, Acad.] ; sens 7, 1964, Larousse ; sens 8, 1669, Bossuet ; sens 9, 1673, Racine). **1.** Monter de nouveau ; regagner l'endroit d'où l'on est descendu : *Puis elle remonta dans sa voiture et partit au grand trot* (Maupassant). *Remonter au grenier. Remonter sur son cheval.* || Fig. *Remonter sur le trône,* recommencer à régner. || Fam. *Remonter sur l'eau* (vx), *à la surface,* retrouver le crédit, le prestige qu'on avait perdus. || **2.** S'élever, s'accroître de nouveau : *Le baromètre remonte. Le niveau de la rivière remonte ;* et au fig. : *D'ailleurs l'épidémie sembla reculer et, pendant quelques jours, on compta une dizaine de morts seulement. Puis, tout à coup, elle remonta en flèche* (Camus). *Sa fièvre remonte de plus belle.* || Arg. *En faire remonter,* rétablir une situation financière compromise. || **3.** Fleurir de nouveau dans l'arrière-saison : *Une variété de rosier qui ne remonte pas.* || **4.** Revenir vers le haut, se relever : *Quand quelque chose va au fond de l'eau, il y a autre chose qui va remonter* (Claudel). *La piste remonte jusqu'à la dune qui cache Taghâsa* (Camus). *Une jupe qui remonte par-devant. Une chemise dont les pans remontent sans cesse ;* et au fig. : *Je ne me rendormis pas. Avec les aigreurs du malaga remontaient toutes mes misères* (Duhamel). || *Le vent remonte,* en termes de marine, se dit lorsque le vent, dans l'hémisphère septentrional, se dirige vers le nord. || **5.** Augmenter de nouveau, en parlant d'une valeur financière, d'un prix : *Le cours du franc remonte. Les prix des denrées alimentaires remontent.* || Fig. et fam. *Sa cote remonte, ses actions remontent,* cette personne a retrouvé le crédit qu'elle avait perdu. || *Remonter dans l'estime de quelqu'un,* se faire juger par lui plus favorablement, être considéré par lui de façon plus positive. || **6.** Suivre une direction contraire à celle du courant : *Nous remontâmes le long du Nil jusqu'à cette fameuse Thèbes aux cent portes* (Fénelon) ; et au fig. : *Ainsi, d'impossibilité en impossibilité, un être remonte vers sa source* (Mauriac). || *Remonter contre mousson,* naviguer dans le sens opposé à la direction de la mousson. || *Remonter au vent,* louvoyer au plus près du vent. || **7.** Dans le langage des acteurs de théâtre, aller de la rampe vers le fond de la scène. || **8.** Se reporter à une date antérieure ; revenir en arrière dans le temps : *Remontons à l'année dernière. Pour comprendre cette affaire, il faut remonter plus haut. Cet historien est remonté aux causes lointaines de la guerre de 1914. Mes pères, aussi loin que nous pouvons remonter, étaient voués aux navigations lointaines* (Renan). || Fam. *Remonter au déluge,* v. DÉLUGE. || **9.** *Remonter à,* avoir pour origine : *La piscine de Lamalou-le-Haut prétendait, je crois, remonter au temps des Romains* (Gide). *C'est une longue et vieille histoire ; cela remonte aux temps mêmes où l'on fabriquait ces vitraux, au XVIe s.* (Butor).

● SYN. : **3** *refleurir ;* **8** *reprendre ;* **9** *dater de.*

◆ v. tr. (sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1926, Esnault [*remonter une côte,* 1870, Littré] ; sens 3, 1646, d'après Richelet, 1680 [aussi « suivre par voie de terre la rive d'un fleuve... » ; « aller du présent vers le passé », 1829, Boiste] ; sens 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 5, XIIIe s., *Roman de Renart* [*remonter une horloge,* 1678, Guillet ; *remonter le moral...,* 1845, Bescherelle] ; sens 6, 1680, Richelet ; sens 7, 1904, Larousse ; sens 8, 1870, Littré ; sens 9, 1549, R. Estienne [*remonter un oiseau,* 1690, Furetière] ; sens 10, 1680, Richelet [*remonter une estampe, une gravure,* 1904, Larousse ; *remonter une taille,* 1964, Larousse] ; sens 11, 1671, Boileau ; sens 12, 1636, Monet [*remonter des bottes,* 1660, Oudin] ; sens 13, XIVe s. [« ...fournir une nouvelle monture », XIIIe s., Tobler-Lommatzsch]). **1.** Gravir de nouveau : *Remonter un escalier. Remonter une côte.* || **2.** Dans une course, rattraper, puis dépasser ses adversaires : *La pouliche allongeant sa foulée, remontant un à un, à longs coups de reins, les chevaux qui l'avaient dépassée* (C. Simon). *Ce coureur attardé est parvenu à remonter tout le peloton.* || *Remonter une côte,* naviguer en suivant la côte dans une direction déterminée. || **3.** Suivre une direction contraire à celle du courant ou de la pente du terrain ou au sens habituel de la circulation : *Remonter un fleuve en barque. Remonter le versant d'une colline. Remonter une rue en sens interdit. Au sortir du travail, j'ai remonté à pied Tower Street, puis Silver Street* (Butor). || *Par extens.* Suivre par voie de terre la rive d'un fleuve dans le sens contraire au courant : *Nos amis ont remonté le Rhin en voiture jusqu'à Coblence.* || Fig. *Remonter le cours des siècles, du temps,* aller du présent vers le passé : *Et je pouvais, en effet, remonter le cours du temps, redonner au monde le visage que j'avais aimé* (Camus). || Fig. et fam. *Remonter le courant, la pente,* v. COURANT, PENTE. || **4.** Porter de nouveau en haut : *Remonter une malle au grenier, un meuble au premier étage. Puis on nous remonte coucher à l'école, alors que la compagnie de l'école descend dormir au couvent* (Giraudoux). *Sisyphe regarde alors la pierre dévaler en quelques instants vers ce monde inférieur d'où il faudra la remonter vers les sommets* (Camus). || **5.** Mettre à un niveau plus élevé : *La sœur [...] remonte, en le tapotant, l'oreiller aplati* (Goncourt). *Remonter un mur. Remonter un tableau. Remonter son col, sa jupe, son pantalon.* || *Remonter une horloge,* en hausser de nouveau les poids lorsqu'ils sont descendus. || Fig. *Remonter le moral à quelqu'un,* le réconforter, lui redonner de l'espoir, du goût pour l'existence : *Dans les heures graves il n'y a pas que la morale, il y a aussi le moral. La France demande qu'on remonte le sien* (Morand). || **6.** Tendre les ressorts d'un mécanisme pour le mettre en état de fonctionner : *Christo remontait des ressorts, mettait la prise des automates électriques* (Triolet). *Remonter une montre, un réveil, un jouet mécanique.* || **7.** Donner un ton plus vif à une peinture, par adjonction d'une certaine quantité du pigment qui lui confère sa couleur essentielle. || **8.** *Remonter un vin,* lui donner plus de force en lui ajoutant de l'alcool. || **9.** *Fam.* Redonner à une personne, au moral ou au physique, de la force, de la vigueur : *Elle essaya de lui parler, de le remonter ; mais sa voix n'avait plus cet accent de tendresse qui apaise et qui persuade* (Daudet). *S'il* [Gide] *ne réagit pas énergiquement, il est sur le chemin du « break down » le plus complet. Il faut le remonter et surtout ne pas le laisser tomber dans le désespoir* (Claudel). *Vous avez bonne mine, mais vous êtes pâle, buvez, dit Nestor. Le vermouth remonte les lymphatiques* (Cocteau). || *Remonter un oiseau,* en fauconnerie, le remettre en état de santé. || **10.** Reconstituer en ajustant les pièces, les parties d'un objet démonté : *Une machine que nous avons montée nous-mêmes, nous pouvons indéfiniment la démonter et la remonter* (Claudel). *Depuis que Luigi lui avait abandonné quelques jouets mécaniques et que Christo les démontait, les remontait, il était plus calme* (Triolet). *Remonter un moteur. Remonter une armoire à la suite d'un déménagement.* || *Remonter une estampe, une gravure,* la recoller sans marge sur une feuille de papier pour lui donner une fausse marge. || *Remonter une taille,* dans une mine, recréer un front de taille qui a été arrêté par un accident ou qui a été éboulé. || **11.** Remettre en place un élément : *Remonter une roue, le balancier d'une pendule.* || **12.** Pourvoir de nouveau de ce qui est nécessaire : *Remonter une ferme. Remonter son ménage, sa cave, sa garde-robe.* || *Remonter des bottes,* y mettre des empeignes et des semelles neuves. || **13.** *Vx.* Pourvoir en chevaux une formation militaire : *Remonter un régiment en chevaux tarbais.* || *Remonter un cavalier,* lui fournir une nouvelle monture : *Le duc avait toujours été remonté par des chevaux du domaine* [Hauquetot] *qui le rejoignaient en lentes et patientes étapes à travers l'Europe* (La Varende).

• SYN. : **5** *exhausser, hausser, redresser, relever* ; **9** *ragaillardir, ravigoter* (fam.), *réconforter, retaper* (fam.), *revigorer, soutenir, stimuler, tonifier* ; **12** *réapprovisionner, reconstituer.*

◆ **se remonter** v. pr. (sens 1, 1572, Granvelle, IV, 298 ; sens 2, début du XVIII^e s., Fontenelle). **1.** *Fam.* Se réapprovisionner : *Il commanda une toile de 100, choisit des brosses, se remonta de couleurs* (Goncourt). *Il s'est remonté en chemises : le voici vêtu comme un dandy.* ‖ **2.** *Fam.* Se redonner des forces : *Il refusait de se soigner* [...]. *Il s'était mis au contraire à boire de plus en plus « pour se remonter »* (Romains).

• SYN. : **2** *se réconforter, se refaire, se requinquer* (fam.), *se retaper* (fam.).

remontoir [rəmɔ̃twar] n. m. (de *remonter* ; 1642, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XII, 354], au sens de « appareil fixé à une horloge pour la remonter » ; sens 1, 1893, *Dict. général* ; sens 2, 1875, Larousse [*remontoir automatique,* milieu du XX^e s.]). **1.** *Vx.* Sorte de clef dont le canon s'adapte à toutes les pendules. ‖ **2.** Appareil, imaginé par Breguet, au moyen duquel on peut remonter une montre, une pendule, une horloge sans l'aide d'une clé et sans être obligé de les ouvrir. ‖ *Remontoir automatique,* dispositif grâce auquel une montre-bracelet est remontée par les mouvements du poignet, sans intervention manuelle du porteur de la montre.

remontrance [rəmɔ̃trɑ̃s] n. f. (de *remontrer* ; 1194, *Cartulaire du comté de Ponthieu,* 28). Avertissement donné à quelqu'un pour lui montrer ses torts et l'engager à se corriger (s'emploie surtout au plur.) : *Deslauriers trouva qu'il avait tort, et même fut brutal dans ses remontrances* (Flaubert). *Il fut convenu qu'il* [le père de famille] *ferait de sévères remontrances à son fils* (France). *La fausse honte seule vous fait préférer la mort à la remontrance publique qui précède la rétractation* (Yourcenar).

• SYN. : *blâme, critique, observation, réprimande, semonce.*

◆ **remontrances** n. f. pl. (1636, Monet [*itératives remontrances,* 1875, Larousse]). Sous l'Ancien Régime, observations formulées par le parlement de Paris pour attirer l'attention du roi sur les inconvénients éventuels d'un édit lors de son enregistrement. ‖ *Itératives remontrances,* remontrances formulées plusieurs fois de suite, de manière à retarder l'enregistrement d'un édit.

remontrer [rəmɔ̃tre] v. tr. (de *re-* et de *montrer* ; XIII^e s., écrit *remoutrer* [*remontrer,* XIV^e s., Godefroy], au sens 1 ; sens 2, v. 1534, B. Des Périers). **1.** Montrer de nouveau : *Des ondées d'une minute mouillent le pavé, presque aussitôt ressuyé et remontrant ses dés de mosaïque blanche* (Goncourt). ‖ **2.** Représenter à quelqu'un ce qui pèche dans ses façons de penser ou dans sa conduite (vieilli) : *Nestor voulut lui remontrer le tort qu'il avait* (Fénelon). *Le vieux curé Millet, quasi subjugué par la voix, la bonté impérieuse* [...] *de ma mère, lui remontra pourtant que la messe ne se disait pas pour les chiens* (Colette).

◆ v. intr. (sens 1, fin du XV^e s., Commynes ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1794, *Encycl. méthodique*). **1.** *Vx.* Faire une remontrance : *Voyez le bel oison qui remontre à sa tante* (Th. Corneille). *J'ai pris la liberté de vous faire des remontrances, mais après avoir remontré, il faut obéir* (Voltaire). ‖ **2.** *En remontrer à quelqu'un,* se montrer supérieur à lui ou plus savant que lui ; lui faire la leçon : *Pour la tenue et le tact, il pouvait leur en remontrer* (Mérimée). *Des gens aussi savants devaient en remontrer aux musiciens passés. Ils* [les critiques] *trouvaient des fautes dans Beethoven, donnaient de la férule à Wagner* (Rolland). *Mais tu n'as pas d'expérience, j'aurais dû m'en douter* [...]. *N'importe quel gosse qui fréquente les bars t'en remontrerait* (Triolet). ‖ **3.** *En remontrer,* en parlant des chiens de chasse, se rabattre sur une voie déjà vieille et en donner connaissance.

◆ **se remontrer** v. pr. (v. 1360, Froissart, au sens de « se distinguer » ; sens actuel, 1731, Marivaux). *Fam.* Paraître de nouveau en public : *Comme on se repent vite de s'être « montré », comme on se promet de ne plus se « remontrer » !* (Maurois).

rémora [remɔra] n. m. (lat. *remora,* retard, obstacle, rémora [ce poisson ayant, d'après les croyances du temps, le pouvoir d'arrêter les bateaux], de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *mora,* délai, retard, obstacle ; av. 1553, Rabelais, écrit *rémore* [*rémora,* 1562, Du Pinet], au sens 1 ; sens 2, 1610, La Curne, écrit *rémore* [*rémora,* 1696, Regnard]). **1.** Poisson marin possédant sur la tête un disque formant ventouse, et qui lui permet de se faire transporter par les requins, les tortues marines et même les bateaux : *Cette ligue qui s'attachait au pouvoir, comme un rémora sous un navire* (Balzac). *Le vaisseau reste immobile, comme si tous les rémoras de l'océan se fussent suspendus à sa quille* (Gautier). ‖ **2.** *Fig.* Ce qui fait obstacle, retarde (vieilli) : *L'usure, ce rémora mis sur l'ambition des paysans* (Balzac).

• REM. Dans la langue classique, on rencontrait également, au pr. et au fig., la forme REMORE OU RÉMORE, n. f. : *Le cardinal de Retz était la véritable remore de ce grand vaisseau* (Retz).

remordre [rəmɔrdr] v. tr. (de *re-* et de *mordre,* et, pour le sens II, du lat. *remordēre,* mordre à son tour, mordre de nouveau, ronger par le remords, de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *mordēre,* mordre [v. MORDRE] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens II ; sens I, 1, 1538, R. Estienne [au fig., v. 1530, C. Marot] ; sens I, 2, 1932, Larousse). [Conj. **46.**]

I. 1. Mordre de nouveau : *Un chien qui a remordu son maître,* et au fig. : *Elle songeait, remordue de l'ancien soupçon* (Lemaître). ‖ **2.** Pratiquer une remorsure.

II. *Class.* et *fig.* Causer du remords : *Songe à souffrir pour moi, si rien ne te remord* (Corneille). *Sa conscience le remord sans cesse* (Acad., 1694).

◆ v. tr. ind. [à] (1538, R. Estienne [au fig., 1835, Acad.]). Mordre à nouveau à : *Le poisson remord à l'hameçon.* ‖ *Fig.* Montrer de nouveau des dispositions pour : *Remordre au latin.*

remords [rəmɔr] n. m. (anc. part. passé substantivé de *remordre* ; XIII^e s., Rutebeuf, dans la loc. *remors de consciance,* « remords » ; début du XV^e s., A. Chartier, écrit *remors* ; *remords* [d'après l'infin. *remordre*], 1596, Hulsius). Tourment moral causé par la conscience d'avoir commis une faute plus ou moins grave : *Ce passé terrible auquel ta tendresse m'arrache ne m'a laissé que des remords et pas un regret* (Daudet). *Le remords est la douleur cuisante et, comme l'indique le mot, la « morsure » qui torture le cœur après une action coupable* (Pierre Janet). *Depuis son échec au lit de mort de François, des scrupules, des remords le rongeaient* [le prêtre] (Barrès). ‖ *Bourrelé de remords,* v. BOURRELER.

• SYN. : *regret, repentance, repentir.*

remore, rémore n. f. V. RÉMORA.

remorquage [rəmɔrkaʒ] n. m. (de *remorquer* ; 1834, Boiste). Action de remorquer : *Trois compagnies de transports : chalandage, tramways, remorquage* (Malraux). *Le remorquage d'un navire, d'un planeur, d'une voiture en panne.*

remorque [rəmɔrk] n. f. (déverbal de *remorquer* ; 1694, Th. Corneille, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1773, Bourdé de Villehuet [*remorque — câble de remorque,* 1835, Acad. ; *bitte de remorque, convention de remorque, égaliser les remorques, filer la remorque, larguer les remorques,* 1904, Larousse ; *donner la remorque,* 1870, Littré ; *prendre à la remorque,* 1835, Acad.] ; sens I, 3, 1893, *Dict. général* [*... se mettre à la remorque de,* au fig., 1842, Acad.] ; sens II, 1900, H. de Graffigny, p. VI-VII [« véhicule sur rails... », 1964, Larousse]).

I. 1. Traction exercée sur un véhicule par un autre véhicule : *Prendre en remorque un véhicule en panne. Conduire un bateau à la remorque.* ‖ **2.** *Câble de remorque,* ou simplem. *remorque,* câble utilisé par les marins pour un remorquage. ‖ *Bitte de remorque,* bitte sur laquelle se tourne la remorque. ‖ *Convention de remorque,* ensemble des signaux réglementaires et internationaux entre le remorqueur et le remorqué. ‖ *Donner la remorque,* donner le câble et, *par extens.,* remorquer. ‖ *Égaliser les remorques,* les disposer de même longueur pour qu'elles forcent éga-

lement. || *Filer la remorque,* la mollir si elle force trop. || *Larguer les remorques,* s'en débarrasser en les laissant filer à la mer. || *Prendre à la remorque,* prendre les remorques d'un bateau à remorquer. || **3.** *Être à la remorque,* rester en arrière. || Fig. *Être à la remorque de, se mettre à la remorque de,* se laisser conduire, diriger entièrement par : *Des chefs d'Ordres, que rien n'eût attirés vers l'Allemagne* [...], *s'étaient mis à la remorque du « partito tedesco »* (Romains).

II. Véhicule sans moteur tiré par un autre véhicule : *Remorque de bicyclette. Remorque pliante. Remorque porte-bateaux. Remorque de camion, de trolleybus.* || *Spécialem.* Véhicule sur rails tiré par un autorail, une automotrice ou un tramway.

remorquer [rəmɔrke] v. tr. (ital. *rimorchiare,* remorquer, lat. pop. **remulculare,* élargissement du lat. archaïque *remulcare,* traîner, dér. du lat. class. *remulcum,* corde pour haler, câble pour remorquer, du gr. *rhumoulkeîn,* remorquer, de *rhûma,* ce qu'on tire, câble pour remorquer, et de *holkos,* action de tirer ; 1530, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse [aussi *remorquer en flèche*] ; sens 3, av. 1850, Balzac [« transporter avec soi », av. 1848, Chateaubriand]). **1.** Tirer à sa suite au moyen d'un système d'attelage : *Sur le chemin de halage, les percherons remorquaient les chalands* (France). *Un tracteur à gueule de bouledogue monstrueux remorque une charrue géante* (B. Clavel). *Remorquer une voiture en panne.* || **2.** *Remorquer en couple,* remorquer un navire en le tenant accosté le long de son bord. || *Remorquer en flèche,* haler un navire de telle sorte qu'il se trouve à l'arrière et dans l'axe du navire remorqueur, au moyen d'une ou deux remorques qui lui permettent de se tenir dans ses eaux. || **3.** *Fig.* et *fam.* Emmener d'autorité à sa suite : *Monsieur du Saintot* [...] *apparut remorqué par sa femme* (Balzac). || *Littér.* Transporter avec soi : *Je remorque avec peine mon ennui avec mes jours* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *haler ;* **3** *traîner.*

remorqueur, euse [rəmɔrkœr, -øz] adj. (de *remorquer ;* 1823, Boiste). Qui remorque : *Bateau remorqueur. Locomotive remorqueuse. Avion remorqueur.*

◆ **remorqueur** n. m. (sens 1, 1823, Boiste [*remorqueur d'assistance,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1823, Boiste). **1.** Bateau conçu pour servir au remorquage fluvial ou maritime : *Des remorqueurs traînant d'interminables files de barques* (Daudet). *Le temps est mort des équipages de mariniers aux haltes bruyantes. Le remorqueur à vapeur passe sans s'arrêter* (B. Clavel). *Remorqueur de port. Remorqueur de haute mer.* || *Remorqueur d'assistance,* remorqueur spécialement conçu pour porter secours, en haute mer, aux navires en danger. || **2.** Marin, mécanicien qui monte un bateau servant au remorquage.

remorsure [rəmɔrsyr] n. f. (de *remordre,* d'après *morsure ;* 1964, Larousse). Retouche d'une planche gravée terminée.

remoucher [rəmuʃe] v. tr. (de *re-* et de *moucher ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Moucher de nouveau. || **2.** *Pop.* Dire énergiquement son fait à quelqu'un : *Je vous l'ai remouchée de la belle manière, la scélérate* (Balzac).

• SYN. : **2** *remettre à sa place.*

rémoulade [remulad] n. f. (probablem. du picard *rémola* ou *ramolas,* gros radis noir, du lat. *armoracia,* espèce de rave sauvage, avec influence de l'anc. n. f. *rémolade,* emplâtre pour guérir les foulures des chevaux, composé de son, de miel, etc. [1640, Oudin], *rémoulade* [1798, Acad.], ital. dialect. *remolada,* même sens, du lat. pop. **remola,* son, altér. du bas lat. *remolum,* même sens, dér. du lat. pop. **remolĕre,* moudre de nouveau, du lat. class. *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et *molĕre,* moudre [v. MOUDRE] ; 1693, Bloch-Wartburg, écrit *ramolade ;* 1740, Acad., écrit *rémolade ; rémoulade,* 1835, Acad.). Sauce provençale froide, consistant en une sorte de mayonnaise fortement moutardée, qui est servie avec des légumes froids, des viandes froides ou du poisson cuit au court-bouillon.

remoulage n. m. V. REMMOULAGE.

remouler v. tr. V. REMMOULER.

rémouleur [remulœr] n. m. (de *rémoudre,* émoudre de nouveau [1596, Hulsius], de *r[e]-* et de *émoudre ;* 1334, Bloch-Wartburg). Ouvrier ambulant qui aiguise sur une meule à pédale les couteaux et autres instruments tranchants ou pointus. (Vieilli.)

remous [rəmu] n. m. (déverbal du moyen franç. *remoudre,* moudre de nouveau [1481, P. Barbier], de *re-* et de *moudre ;* 1687, Desroches, écrit *remoux* [*remous,* 1798, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [écrit *remous*] ; sens 3, 1749, Buffon [écrit *remous*] ; sens 4, 1885, Maupassant ; sens 5, 1884, A. Daudet). **1.** Tournoiement d'eau qui se forme à l'arrière d'un bateau en marche : *La barque approche, droit sur l'entrée de la Lône. Derrière elle, des remous accrochent des morceaux de lune* (B. Clavel). || **2.** Refoulement de l'eau qui se brise contre un obstacle : *On entendait des remous d'eau dans l'écluse* (Simenon). || **3.** Contre-courant qui s'établit le long des rives d'un cours d'eau. || **4.** *Fig.* Mouvement en sens divers, entraînant des personnes ou des choses : *Soudain il y eut un léger remous au bord de la foule* (Aymé). *Le sol était couvert de feuilles mortes et chaque remous du vent s'accompagnait d'un bruit de grêle* (B. Clavel). || **5.** *Fig.* Mouvements divers qui divisent et agitent l'opinion d'une assemblée, d'un pays, etc. : *Un remous passa parmi le public, dans les rangs des fauteuils* (Triolet). *Ils murmurent, échangent des réflexions à voix assez haute, ont l'air décidé à provoquer quelques remous. Le juge demande le silence* (R. Jean). *Et que dire de ce remous d'opinions autour de l'armée européenne ?* (Mauriac).

• SYN. : **1** *tourbillon ;* **5** *agitation, remue-ménage.*

rempaillage [rɑ̃pajaʒ] n. m. (de *rempailler ;* 1775, d'après Boiste, 1803 [« travail effectué par un rempailleur » ; « action de rempailler », 1875, Larousse]). Action de rempailler : *Le rempaillage des sièges est effectué par de petits artisans.* || Travail effectué par un rempailleur : *Grappillant un sou par-ci, un sou par-là sur un rempaillage* (Maupassant). *Un rempaillage solide.*

rempailler [rɑ̃paje] v. tr. (de *r[e]-* et de *empailler ;* v. 1700, Bloch-Wartburg). Refaire la garniture de paille d'un siège.

rempailleur, euse [rɑ̃pajœr, -øz] n. (de *rempailler ;* 1723, Savary des Bruslons). Celui, celle qui rempaille : *C'est la vieille rempailleuse de chaises, qui venait tous les ans au château* (Maupassant).

remparer [rɑ̃pare] v. tr. (de *r[e]-* et de *[s']emparer ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1559, Amyot). **1.** *Class.* et *littér.* Renforcer ; munir d'un élément de fortification (s'emploie surtout au passif ou au part. passé) : *Une fenêtre qui était remparée d'un treillis de fer* (Ch. Sorel). *Dinan, orné de vieux arbres, remparé de vieilles tours, est bâti dans un site pittoresque, sur une haute colline au pied de laquelle coule la Rance, que remonte la mer* (Chateaubriand). *Pas une colline où ne s'amorçât une chapelle, un bourg où ne se dessinât une abside, une ville close et remparée où ne se creusassent les fondations d'une cathédrale* (Arnoux). || **2.** *Fig.* et *vx.* Couvrir, protéger comme d'un rempart : *La nature a remparé certains animaux de cuirs épais* (Bernardin de Saint-Pierre).

◆ **se remparer** v. pr. (v. 1360, Froissart [au fig., v. 1587, Du Vair]). *Class.* Se garantir par un travail de défense, un rempart : *Se voyant surpris par les ennemis, ils se remparèrent avec des chariots* (Acad., 1694) ; et au fig. : *Voyez comme ils se remparent d'une sévérité affreuse et inaccessible* (Guez de Balzac).

rempart [rɑ̃par] n. m. (déverbal de *remparer,* avec influence graphique de *boulevart,* forme anc. de *boulevard ;* 1370, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ni de graphie ; sens 1, 1517, *Dict. général,* écrit *rampart* [*rempar,* 1524, Lefèvre d'Étaples ; *rempart,* 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1670, Racine [au fig., 1662, Bossuet] ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, 1636, Corneille [*faire à quelqu'un un rempart de son corps,* 1835, Acad.]).

1. Dans une fortification, partie de l'obstacle en relief aménagée pour la protection du défenseur dans son action contre l'assaillant. || **2.** Muraille épaisse dont on entourait les places de guerre ou les châteaux forts : *Maintenant voici les remparts d'Arles ; des remparts bas et crénelés, comme on en voit sur les anciennes estampes où des guerriers armés de lances apparaissent en haut de talus moins grands qu'eux* (Daudet). *Le rempart a donné son caractère à la cité, comme la villa gallo-romaine a été le berceau du village français* (Levron) ; et au fig. : *Schullembourg, qui fut général des Vénitiens, et à qui la république a érigé une statue dans Corfou, pour avoir défendu contre les Turcs ce rempart de l'Italie* (Voltaire). || **3.** Espace compris entre le mur d'enceinte et les plus proches maisons d'une ville anciennement fortifiée : *Il existe dans beaucoup de villes de province une promenade des remparts.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Moyen de défense, de protection : *Mon nom sert de rempart à toute la Castille* (Corneille). *Contre la médisance il n'est point de rempart* (Molière). *Nulle théorie n'est assez inepte pour nous servir de rempart et refuser notre intelligence* (Claudel). || Fig. *Faire à quelqu'un un rempart de son corps,* se placer devant lui pour le protéger d'une attaque, d'un danger.

● SYN. : **4** *bastion, bouclier, cuirasse.*

rempiètement [rɑ̃pjɛtmɑ̃] n. m. (de *rempiéter ;* XVI[e] s., Godefroy, écrit *rempietrement ;* 1639, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XII, 285], écrit *rempiettement ; rempiètement,* 1904, Larousse). Reprise en sous-œuvre des fondations d'un mur, d'un édifice.

rempiéter [rɑ̃pjete] v. tr. (de *r[e]-* et de *empiéter ;* 1395, Godefroy). [Conj. **5 b.**] Retricoter le pied d'un bas ou d'une chaussette usagés. (Vieilli.)

rempilé [rɑ̃pile] adj. et n. m. (part. passé de *rempiler ;* début du XX[e] s.). *Arg. mil.* Qui s'est rengagé : *Jean Deloison [...] aspirant rempilé* (Moselly). *Métadier, c'est un sergent rempilé qui est revenu de l'Indochine avec une rate pourrie et un foie gros comme un édredon* (Duhamel). *De cette race abominable et réprouvée des rempilés d'avant-guerre* (Martin du Gard).

rempiler [rɑ̃pile] v. tr. (de *r[e]-* et de *empiler ;* début du XIV[e] s., comme v. pr., écrit *soi rempiler,* au sens de « se joindre à un groupe de personnes » ; comme v. tr., au sens actuel, 1875, Larousse). Empiler de nouveau.

◆ v. intr. (1894, Esnault). *Arg. mil.* Se rengager.

remplaçable [rɑ̃plasabl] adj. (de *remplacer ;* 1845, Bescherelle). Qu'on peut remplacer : *Nier la valeur individuelle, de sorte que chacun, fondu dans la masse et faisant nombre, soit indéfiniment remplaçable* (Gide). *Cet employé est difficilement remplaçable.*

● CONTR. : *irremplaçable.*

remplaçant, e [rɑ̃plasɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *remplacer ;* 1802, Flick). Se dit d'une personne qui remplit une fonction à la place d'une autre : *Professeur remplaçant. Nommée ailleurs, l'institutrice nous a présenté sa remplaçante.*

● SYN. : *intérimaire, substitut, successeur, suppléant.*

◆ **remplaçant** n. m. (1792, *ZFSL,* XXXV, 143). *Autref.* Homme qui accomplissait le service militaire à la place d'un autre, moyennant une compensation pécuniaire : *Comme un marchand de chair humaine toise un remplaçant* (Balzac).

remplacement [rɑ̃plasmɑ̃] n. m. (de *remplacer ;* 1535, *ZRP* [LXVII, 39], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1794, Brunot ; sens 4, 1904, Larousse [« art de faire pousser une branche là où elle manque », 1845, Bescherelle] ; sens 5, 1606, Nicot). **1.** Action de mettre une personne ou une chose à la place d'une autre : *Procéder au remplacement d'un juré. Ses poèmes* (à Baudelaire) [...] *sont en quelque sorte des produits de remplacement, chacun représente l'assouvissement symbolique de totale autonomie, d'une soif de création démiurgique* (Sartre). || **2.** Action par laquelle une personne en remplace une autre, temporairement, dans ses fonctions : *Un interne qui fait des remplacements.* || **3.** Acte par lequel, surtout au XIX[e] s., et jusqu'en 1872, un homme pouvait se faire remplacer dans l'accomplissement du service militaire, moyennant une compensation pécuniaire. || **4.** Rameau ou bourgeon ménagé pour être substitué à un autre devenu impropre au but visé. || **5.** En droit, syn. de REMPLOI.

● SYN. : **1** *changement, renouvellement, substitution, succession ;* **2** *intérim, suppléance.*

remplacer [rɑ̃plase] v. tr. (de *r[e]-* et de l'anc. v. *emplacer,* employer pour, mettre en place [v. EMPLACEMENT] ; 1549, R. Estienne, avec un sens peu clair ; sens I, 1, 1709, Lesage ; sens I, 2, 1606, Crespin ; sens I, 3, 1687, M[me] de Sévigné ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1835, Acad.). [Conj. **1 a.**]

I. 1. Exercer de façon temporaire ou définitive les fonctions de quelqu'un : *Son collaborateur le remplacera pendant son absence. Suis-je libre de refuser cette tâche où personne ne pourrait me remplacer ?* (Claudel). *Je pense que Lazare ferait bien de se méfier de toi. Je pense aussi que tu pourrais bien t'être mis dans la tête de le remplacer un jour* (Aymé). || **2.** Jouer le rôle qu'une personne jouait auparavant ; tenir la place, tenir lieu de, en parlant d'une chose : *Rien ne remplace dans le cœur l'enfant qu'on a perdu* (La Rochefoucauld-Doudeauville). *Un composé chimique allait remplacer l'eau en circulation dans les parois de la matrice* (Vailland). *Rien ne remplace la santé.* || **3.** *Class.* et *fig.* Venir en compensation : *Ce qui remplace ce malheur, et qui comble de joie, c'est la parfaite santé du Roi* (Sévigné).

II. 1. *Remplacer une personne, une chose par une autre,* mettre à sa place une personne, une chose considérées comme mieux adaptées, plus appropriées au but recherché : *Le patron a remplacé ses ouvriers récalcitrants par des briseurs de grèves. Les Vandales détruisaient les monuments de l'Antiquité mais ne les remplaçaient pas par des bâtisses immondes* (France). *Comme des tuiles tombaient, on les a remplacées par des ardoises* (Bordeaux). || **2.** Changer, renouveler un objet usagé ou brisé en lui substituant un exemplaire neuf, identique ou analogue : *Après les grandes tempêtes, les pêcheurs remplacent un mât, changent un câble* (Vailland). *Remplacer une tuile brisée. Remplacer un fauteuil.*

● SYN. : **I, 1** *doubler, relayer, relever, succéder à, suppléer ;* **2** *détrôner, se substituer à, supplanter.*

remplage [rɑ̃plaʒ] n. m. (de *remplir ;* 1372, Corbichon, au sens de « surcharge d'aliments » ; XIV[e] s., *Romania* [XIV, 483], au sens de « état de plénitude » ; 1409, Godefroy [IX, 750], au sens de « fait de combler les fondrières d'un chemin » ; sens I, 1, 1467, Godefroy ; sens I, 2, 1835, Acad. ; sens I, 3, 1908, *Encyclopédie universelle du XX[e] siècle ;* sens I, 4, v. 1460, G. Chastellain ; sens II, XVI[e] s., Littré).

I. 1. Blocage composé de menus morceaux de moellons ou de briques et de mortier, au moyen duquel on remplit l'espace vide entre deux parements d'un mur en pierre. || **2.** Masse de cailloux interposée entre un mur de revêtement et des terres, pour préserver le mur de l'humidité. || **3.** Armature de pierre dans l'intérieur d'une fenêtre gothique, et qui encadre de ses festons les vitraux des fenestrages polylobés. || **4.** *Fig.* et *class.* Ce qui sert seulement à remplir et n'apporte aucun élément intéressant : *Les flammes, les soupirs, les vœux | Et tout ce menu badinage | Servaient de rime et de remplage* (Corneille).

II. Compensation que les propriétaires de bois accordent aux marchands pour les vides qui se sont trouvés dans les coupes qu'ils leur ont vendues.

1. rempli, e [rɑ̃pli] adj. (part. passé de *remplir ;* milieu du XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, au sens de « plein » ; sens 1, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens 2, 1681, Ménestrier, 182 [pour les quintefeuilles, etc., 1964, Larousse]). **1.** *Être rempli de soi-même,* avoir une haute idée de sa personne, être infatué de soi-même. || **2.** En

héraldique, se dit de toute pièce dont le fond est, dans toute son étendue, d'un autre émail que les bords. || Se dit aussi des quintefeuilles, rustes, macles, annelets et autres meubles ordinairement ajourés, quand leur jour est d'un émail qui diffère de celui de l'écu.

◆ **rempli** n. m. (sens 1, 1870, Littré ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Travail qu'on fait dans l'intérieur des fleurs du point d'Alençon. || **2.** Cordon et feuilles qui remplissent la dentelle réseau.

● SYN. : **2** *remplissage.*

2. rempli [rɑ̃pli] n. m. (déverbal de *remplier ;* 1640, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré ; sens 3-4, 1964, Larousse). **1.** Pli fait à du linge, à de l'étoffe, à une tapisserie, afin de les rétrécir ou de les raccourcir sans en rien couper : *Un petit corps le long duquel une blouse grise, ouverte, pendait jusqu'au bas d'un pantalon de toile blanche, au large rempli avachi, d'où sortaient de vieilles savates blanches* (Romains). || **2.** Largeur de tissu excédentaire ménagée lors de la coupe, pour permettre d'effectuer les coutures. || **3.** Partie de la matière de recouvrement (papier, toile ou peau) d'une couverture de livre relié, qui est repliée et collée à l'envers des cartons. || **4.** Partie d'une jaquette ou d'une chemise qui est repliée à l'intérieur de la couverture d'un livre. (On dit aussi RABAT.)

remplier [rɑ̃plije] v. tr. (de *r[e]-* et de l'anc. v. *emploier,* enfoncer, plier dans, mettre dans [milieu du XIII^e s.], de *en-* et de *plier/ployer* [v. ces mots] ; fin du XII^e s., *l'Escoufle,* écrit *remploier* [v. REMPLOYER 2] ; v. 1560, Paré, écrit *remplier,* au sens de « recourber vers l'intérieur [un fil de métal] » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1935, Acad.). **1.** Faire un rempli à une étoffe. || **2.** Rabattre les bords de la matière de recouvrement d'une couverture de livre sur l'envers des cartons et les y coller. || **3.** Rabattre les bords d'une jaquette ou d'une chemise à l'intérieur de la couverture d'un livre broché ou relié.

remplir [rɑ̃plir] v. tr. (de *r[e]-* et de *emplir ;* XII^e s., au sens 7 [*remplir sa destinée,* 18 juin 1707, M^me de Maintenon — *remplir son sort,* même sens, 1667, Racine] ; sens 1, XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens 2, fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire* [« faire le plein d'un contenant... », XIII^e s., *Roman de Renart ; remplir de quelque chose les oreilles de quelqu'un,* 1635, Corneille ; *remplir l'oreille,* 1636, Monet — d'abord *remplir bien les oreilles,* 1538, R. Estienne ; *remplir ses poches...,* 1838, V. Hugo — *remplir son sac,* même sens, v. 1460, G. Chastellain] ; sens 3, début du XV^e s., Ch. d'Orléans ; sens 4, 1690, Furetière [*remplir un canevas,* 1751, *Encyclopédie,* art. *canevas ; remplir du point, de la dentelle,* 1680, Richelet ; « rendre complet », au fig., 1559, Amyot] ; sens 5, 1549, R. Estienne, art. *vie ;* sens 6, début du XIV^e s., Gilles li Muisis [*remplir quelqu'un de lui-même,* v. 1695, Fénelon] ; sens 8, 1640, Corneille [*remplir ses talents,* av. 1696, La Bruyère — ... *son nom* et... *sa naissance,* 1651, Corneille] ; sens 9, 1862, Fromentin). **1.** Emplir de nouveau ce qui a été vidé : *L'aubergiste sourit, haussa l'épaule et remplit le verre* (Arland). || **2.** Occuper complètement un espace, un lieu : *Il faut un roi qui soit gros et gras comme quatre ;* [...] *un roi d'une vaste circonférence, et qui puisse remplir un trône de la belle manière* (Molière). *La cathédrale fut peu à peu remplie par les fidèles* (Camus). *Pendant qu'ils jouaient, la petite pièce s'est remplie et l'air est déjà fade et chaud* (Mallet-Joris). || Faire le plein d'un contenant avec quelque chose : *Des greniers remplis de blé. Remplir une bouteille. Remplir une cave de provisions.* || Fig. *Remplir de quelque chose les oreilles de quelqu'un,* vanter exagérément quelque chose à quelqu'un : *Remplir de ses exploits les oreilles d'un ami.* || Fig. *Remplir l'oreille,* être sonore, harmonieux : *Des vers qui remplissent bien l'oreille, mais ne satisfont guère l'esprit.* || Fig. et fam. *Remplir ses poches, se remplir les poches,* gagner beaucoup d'argent (le plus souvent de façon malhonnête). || **3.** Abonder dans, occuper une grande place dans, une grande partie de : *Faits divers qui remplissent les journaux. Soldats qui remplissent la ville.* || **4.** Combler les vides, les blancs laissés à dessein pour être complétés : *Remplir un questionnaire, une formule, une fiche. Remplir une grille de mots croisés.* || *Remplir un canevas,* le couvrir entièrement de points à l'aiguille. || *Remplir du point, de la dentelle,* réparer à l'aiguille les fleurs rompues, en refaire de nouvelles. || *Class.* et *fig.* Rendre complet : *Seigneur, j'irai remplir le nombre des vestales* (Racine). || **5.** *Fig.* Employer, occuper son temps utilement ou de manière satisfaisante : *Saurais-je, ce soir, mes pages écrites, si j'ai bien rempli ma journée ?* (France). *Remplissez votre temps comme vous voulez : à vous entretuer, à vous faire les ongles, ou à transporter de la dynamite, ce n'est quand même pas la vie* (Triolet). *Écrivailler comme tu fais du matin au soir, ça te remplit vraiment l'existence ?* (Beauvoir). || **6.** *Remplir le cœur, l'esprit,* etc., *de quelqu'un, remplir quelqu'un d'un sentiment,* occuper pleinement ses sentiments, ses pensées, etc. ; le pénétrer de : *Saintes douceurs du ciel, adorables idées, | Vous remplissez un cœur qui vous peut recevoir* (Corneille). *Puissé-je rendre aux autres un peu de cette joie dont je suis rempli !* (Claudel). *Discours qui remplit d'enthousiasme les assistants.* || Class. *Remplir quelqu'un de lui-même,* lui inspirer une haute opinion de lui-même : *Elles* [les louanges] *corrompent les hommes, elles les remplissent d'eux-mêmes* (Fénelon). || *Être rempli de soi-même,* v. REMPLI, E 1. || **7.** S'acquitter de quelque chose qui vous est imposé, que l'on doit faire, réaliser : [Les aristocrates] *sont ceux qui ont le droit d'occuper les places sans être capables de les remplir* (général Foy). *Aurélie Caron jure de bien remplir sa mission* (A. Hébert). *Remplir une fonction, une charge, un devoir, Remplir une promesse, un vœu.* || *Remplir un but,* v. BUT (REM.). || *Remplir sa destinée,* accomplir les actions, subir les événements auxquels on semblait destiné. || **8.** Se montrer digne d'exigences intellectuelles, morales ; les satisfaire par sa conduite, ses actes : *Remplir les espérances qu'on a fondées sur vous. Remplir l'attente générale.* || Class. *Remplir ses talents, son nom, sa naissance,* s'en montrer digne en accomplissant tout ce qu'ils promettent ou exigent : *Remplissez mieux un nom sous qui nous tremblons tous* (Corneille). || **9.** *Remplir une condition, une formalité,* faire en sorte qu'elle soit satisfaite : *Vous ne pouvez obtenir cette place, car vous ne remplissez pas les conditions exigées.*

● SYN. : **2** *bonder, bourrer, garnir ;* **3** *consteller, combler ; envahir, inonder, occuper, peupler ;* **5** *meubler ;* **6** *gonfler, gorger, imprégner ;* **7** *accomplir, exercer, respecter, satisfaire à, tenir.* — CONTR. : **1** *vider ;* **2** *déserter, évacuer ; désemplir.*

◆ **se remplir** v. pr. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2-3, 1538, R. Estienne ; sens 4, 1663, Molière). **1.** En parlant d'un contenant, recevoir un contenu qui doit occuper tout ou partie de son volume : *La citerne s'est remplie presque entièrement à la suite de ce gros orage. Le ciel se remplissait peu à peu d'étoiles qu'on apercevait fugitivement en s'éloignant d'un lampadaire vers un autre* (Camus). || **2.** *Pop.* Se rassasier : *Il s'est rempli de bidoche, de pinard.* || **3.** *Class.* et *fig.* Se nourrir le cœur, l'esprit exclusivement ou à l'excès de : *Ils se remplissent tellement d'une raison, qu'ils ne donnent plus d'entrée aux autres* (Nicole). *Il ne paraît pas qu'ils* [les Pères] *se soient beaucoup attachés à cette lecture* [de l'Écriture], *se remplissant seulement de celle des platoniciens* (Bossuet). || **4.** *Class.* Imprégner profondément son esprit de, se pénétrer de : *Vous faites le poète, vous, et vous devez vous remplir de ce personnage* (Molière).

● SYN. : **2** *s'empiffrer* (fam.), *se gaver, se gorger ;* **3** *s'imprégner, se pénétrer.*

remplissage [rɑ̃plisaʒ] n. m. (de *remplir,* fin du XV^e s., au sens de « dessins secondaires dans un vitrail » ; 1508, *Comptes du château de Gaillon* [293], au sens de « terre, etc., qu'on entasse derrière un mur de soutien » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1870, Littré [*matériau de remplissage,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1964, Larousse ; sens 5, 1680, Richelet ; sens 6, 1964, Larousse [*parties de remplissage,* « parties qui sont entre la basse et le dessus », 1718, Acad.] ; sens 7, 1588, Montaigne). **1.** Action de remplir : *Le remplissage d'un bassin, d'une fosse.* || **2.** Dans l'industrie de la céramique, opération consistant à boucher avec de la pâte les

bulles, cavités et gerçures que le moulage a fait naître dans les poteries, ou que le tournassage a découvertes. || **3.** Ensemble de petits bois au moyen desquels les charpentiers garnissent un pan de bois, une cloison. || *Matériau de remplissage,* matériau non portant. || **4.** Action de garnir d'une feuille de papier ou de carte mince le plat de carton d'un livre relié, avant de coller un papier de garde, en vue de compenser la différence d'épaisseur entre le papier et la peau. || **5.** Travail de la dentellière, appelé aussi REMPLI. || **6.** *Vx.* En musique, travail de copiste qui consiste à écrire les notes intermédiaires d'un accord dont la basse et la partie supérieure sont données. || **7.** *Fig.* Tout ce qui sert seulement à remplir une œuvre littéraire ou musicale pour en augmenter le développement ; toute chose inutile au sujet : *Si l'on prend deux ou trois pages de ce grand poète* [Hugo] *et si on les étudie avec attention, que de déchet, quelle charpie ! Quel remplissage !* (Claudel).

• SYN. : **7** *délayage* (fam.), *longueurs, superfluités.*

remplisseur, euse [rɑ̃plisœr, -øz] n. (de *remplir ;* 1834, Landais). Personne qui remplit.

◆ **remplisseuse** n. f. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Ouvrière qui remplit à l'aiguille des motifs de dentelles. || **2.** Machine qui sert à remplir : *Une remplisseuse mécanique de bouteilles.*

remploi [rɑ̃plwa] n. m. (déverbal de *remployer* 1 ; 1577, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1599, *Coustumes du pays et duché de Normandie,* 109 ; sens 2, 1932, Larousse [« nouvel emploi d'une chose quelconque », 1611, Cotgrave] ; sens 3, 1923, Larousse ; sens 4, 1932, Larousse). **1.** Acquisition d'un immeuble ou de valeurs immobilières faite avec les deniers provenant de l'aliénation d'un propre ou d'un bien dotal. || **2.** Nouvel emploi d'une somme d'argent devenue liquide par le fait d'un remboursement : *Le remploi des 90 000 marks produits par la vente du pauvre casino de Ratibor* (Benoit). || **3.** En matière de dommages de guerre, reconstitution de la chose détruite. || **4.** Syn. de RÉEMPLOI.

• REM. V. REMPLOYER 1.

remployable [rɑ̃plwajabl] adj. (de *remployer* 1 ; XVI^e s., Loisel, 212). Qui peut être remployé.

1. remployer [rɑ̃plwaje] v. tr. (de *r[e]-* et de *employer ;* 1320, Godefroy, au sens de « dépenser [de l'argent nouvellement entré] » ; sens 1-2, 1690, Furetière). [Conj. **2 a.**] **1.** Acquérir un bien avec les deniers provenant de l'aliénation d'un bien propre ou dotal. || **2.** *Par extens.* Donner un nouvel emploi à une somme d'argent devenue disponible.

• REM. *Remploi* et *remployer* sont des formes admises par l'Acad. à côté de RÉEMPLOI et RÉEMPLOYER.

2. remployer [rɑ̃plwaje] v. tr. (var. anc. de *remplier* [v. ce mot] ; fin du XII^e s., *l'Escoufle,* écrit *remploier,* au sens de « mettre dans un étui », et 1377, A. Thierry [I, 691], au sens de « plier du métal » ; écrit *remployer,* au sens moderne, 1660, Oudin). [Conj. **2 a.**] Syn. vieilli de REMPLIER : *Une vieille robe noire, trop large pour sa maigreur, et qu'Honorine avait remployée* (Goncourt).

◆ **se remployer** v. pr. (av. 1872, Th. Gautier). Syn. vieilli de SE REPLIER : *Les bateaux destinés au transport* [...] *supportaient un plancher sur lequel se remployait un pont volant* (Gautier).

remplumer [rɑ̃plyme] v. tr. (de *r[e]-* et de *emplumer ;* XIII^e s., Richard de Fournival). Recouvrir de nouveau de plumes : *Le naturaliste remplume un oiseau mité.*

◆ **se remplumer** v. pr. (sens 1, 1587, Cholières ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, début du XV^e s.). **1.** Se couvrir de nouveau de plumes. || **2.** *Fig.* et *fam.* Reprendre de l'embonpoint : *J'ai un peu maigri, mais je me remplumerai* (Goncourt). || **3.** *Fam.* Retrouver une certaine prospérité : *Se remplumer par un riche mariage.*

• SYN. : **2** *engraisser, forcir, grossir ;* **3** *se refaire, se rétablir.*

remporter [rɑ̃pɔrte] v. tr. (de *r[e]-* et de *emporter ;* 1461, Picot [I, 127], au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1690, Furetière, art. *palme*). **1.** Emporter d'un lieu ce qu'on y avait apporté ; emporter en s'en retournant : *Remporte tes outils, nous n'en avons plus besoin. Un petit âne gris apportait le blé et remportait la farine* (Gide). || **2.** *Fig.* Obtenir, gagner : *Remporter le prix. Remporter la victoire.* || **3.** *Remporter la palme,* être victorieux.

• SYN. : **1** *ramener, rapporter, rembarquer* (fam.), *remmener ;* **2** et **3** *conquérir, décrocher* (fam.).

rempotage [rɑ̃pɔtaʒ] n. m. (de *rempoter ;* 1803, *Annales du Muséum d'histoire naturelle,* II, 447). Action de rempoter.

rempoter [rɑ̃pɔte] v. tr. (de *r[e]-* et de *empoter ;* 1835, Acad.). Changer une plante de pot lorsque celui-ci est devenu trop petit ou que la terre en est épuisée.

remuable [rəmɥabl] adj. (de *remuer ;* v. 1265, Br. Latini, au sens de « changeant, variable » ; sens actuel, 1596, Hulsius). Qu'on peut remuer : *Un buffet trop lourd et peu remuable.*

remuage [rəmɥaʒ] n. m. (de *remuer ;* 1314, Godefroy, au sens 2 [*remuage — droit de remuage,* 1893, *Dict. général*] ; sens 1, 1347, Godefroy [pour les bouteilles de vin de Champagne, 1964, Larousse]). **1.** Action de remuer : *Le remuage du blé, du vin.* || *Spécialem.* Opération qui consiste à soumettre les bouteilles de vin de Champagne, sur pointe, à une série d'oscillations qui provoquent la retombée du dépôt sur le bouchon. || **2.** *Droit de remuage,* droit de mutation dû au seigneur.

remuant, e [rəmɥɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *remuer ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « changeant » ; sens 1, fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre ;* sens 2, XIII^e s., *Roman de Renart*). **1.** Qui ne peut rester un instant immobile, qui s'agite beaucoup : *Quand les puces sont trop remuantes, on en tue quelques-unes* (Cayrol). *Des élèves remuants.* || **2.** *Fig.* Qui se plaît dans l'agitation, l'activité, le changement ; entreprenant : *Retz, le plus remuant des chefs de parti* (Sainte-Beuve). *Il nous conviendrait peu de voir cette imprimerie aux mains d'un concurrent actif, remuant, ambitieux* (Balzac). *La ville* [Djeddah] *ne vit que du pèlerinage* [de La Mecque] *et c'est à ce moment qu'elle s'éveille, avide et remuante comme une ruche en été* (Morand).

• SYN. : **1** *agité, intenable, pétulant, turbulent ;* **2** *actif, dynamique.* — CONTR. : **1** *calme, éteint, inerte, sage, tranquille ;* **2** *aboulique, amorphe, endormi, indolent, mort* (fam.), *passif.*

remue [rəmy] n. f. (déverbal de *remuer ;* 1621, *Romania* [XXXIV, 611], au sens de « action de changer » ; sens 1-2, 1949, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Migration saisonnière propre aux régions alpines, et destinée à assurer la nourriture du bétail par l'utilisation successive de différents étages de pâturages. || **2.** Lieu de séjour temporaire du bétail dans un haut pâturage : *Les troupeaux occupent successivement plusieurs remues durant l'été.* || **3.** Abri rudimentaire du haut pâturage.

remué, e [rəmɥe] adj. (part. passé de *remuer ;* v. 1265, *Livre de jostice,* au sens 2 ; sens 1, 1731, Marivaux). **1.** Profondément ému, bouleversé : *Elle se sentit étrangement remuée et tellement attendrie que tout lui donnait envie de pleurer* (Maupassant). *Il se représenta brutalement cette poitrine nue, et se sentit remué aux entrailles* (Martin du Gard). || **2.** Pop. *Cousin remué de germain,* cousin issu de germain. (Vieilli.)

• SYN. : **1** *ébranlé, frappé, retourné, saisi, secoué, troublé.*

remue-ménage [rəmymenaʒ] n. m. invar. (de *remue,* forme du v. *remuer,* et de *ménage ;* 1585, Cholières, au sens 1 ; sens 2, 6 juin 1597, P. Charron [d'après le *Dict. général*] ; sens 3, 1648, Scarron ; sens 4, 1684, M^me de Sévigné ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** *Fam.* Dérangement de meubles, d'objets divers que l'on change de place : *La poussière du remue-ménage dansait dans un fil de soleil* (Duhamel). *Nous étions endormis, et nous avons entendu un grand remue-ménage à l'étage inférieur* (Butor). || **2.** *Class.* Déménagement :

M^{me} de Coulanges est à Livry, j'y veux aller pendant qu'on fera notre remue-ménage (Sévigné). || **3.** Agitation de gens qui se pressent, vont en tous sens : *Sur le bateau, c'était un remue-ménage effroyable. Les passagers cherchaient leurs malles ; les matelots juraient en roulant des tonneaux dans l'ombre* (Daudet). *Mais dans l'escalier c'était un remue-ménage et un affolement. On se serait cru dans une gare !* (Triolet). || **4.** *Class.* Changement de résidence, de poste de diverses personnes en même temps : *Je vous envoie la liste du remue-ménage* [mutations et nominations] *des intendants* (Sévigné). || **5.** *Fig.* Troubles, désordres provenant d'événements politiques ou sociaux : *Le remue-ménage qui se faisait dans le monde, dépassait sa compréhension et sa résistance nerveuse* (Martin du Gard). *Après toutes ces années de remue-ménage, le pays retrouve la paix et la tranquillité.*

● SYN. : **1** *branle-bas, chambardement* (fam.), *tohu-bohu ;* **3** *chahut* (fam.), *confusion, débandade, pagaille* (fam.) ; **5** *bouleversement, perturbation.*

remuement [rəmymɑ̃] n. m. (de *remuer ;* v. 1155, Wace, au sens 3 ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois* [*remuement des terres,* 1718, Acad.] ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens 4, v. 1265, Br. Latini). **1.** Action de remuer ; mouvement de ce qui remue : [Dans une mine de charbon] *les courses des moulineurs, dont on distinguait les longues échines penchées, dans le remuement de toutes ces choses noires et bruyantes qui s'agitaient* (Zola). *Et le remuement frais de nos lèvres vermeilles | Épelant à voix haute en lisant la leçon* (Rodenbach). *Remuements de chaises sur l'estrade, tous ces messieurs se lèvent* (Colette). || *Remuement des terres,* transport de terres dans un autre lieu. || **2.** Bruit produit par l'action de remuer ou de se remuer : *Alors, avec un grand remuement de chaises, un frou-frou d'endimanchement, une expansion d'enfants rieurs devant la table mise, tous ces bourgeois heureux s'installèrent autour des petits pâtés empilés sur le réchaud d'argent* (Daudet). *Le plus léger heurt, le moindre remuement ne me parvenaient que feutrés par des épaisseurs de silence* (Carco). || **3.** *Class.* et *fig.* Action de changer, de modifier profondément quelque chose : *Pour la langue, on verra dans peu nos règlements, | Et nous y prétendons faire des remuements* (Molière). || **4.** *Class.* et *littér.* Agitation, bouleversement d'ordre politique ou social engendrant des troubles, des émeutes : *À deux milles d'ici vous avez six mille hommes, | Que depuis quelques jours, craignant les remuements, | Je faisais tenir prêts à tous événements* (Corneille). *Au milieu des remuements immenses, précurseurs du déplacement universel, j'étais débarqué à Calais pour concourir à l'action générale, dans la mesure assignée à chaque soldat* (Chateaubriand).

● SYN. : **1** *agitation, branle-bas, déplacement, grouillement* (fam.) ; **2** *mouvement.*

● REM. L'orthographe REMÛMENT est tombée en désuétude.

remuer [rəmɥe] v. tr. (de *re-* et de *muer ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « changer, échanger » ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*remuer de la terre,* 1694, Acad. — *remuer la terre,* même sens, début du XV^e s. ; *remuer un compte,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens 2, 1680, M^{me} de Sévigné [« ôter de, chasser de », v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 3, v. 1131, *Couronnement de Louis* [aussi « mouvoir une partie du corps... » ; *ne remuer ni pied ni patte,* av. 1660, Scarron — *ne remuer ne les mains ne les piez,* même sens, v. 1131, *Couronnement de Louis*] ; sens 4, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [« tourner et retourner une substance », 1572, Amyot ; au fig., v. 1610, La Curne ; *remuer la terre,* 1600, O. de Serres ; *remuer l'argent à la pelle,* fin du XVII^e s., Boursault (d'abord *remuer les écus...,* 1640, Oudin) — *remuer beaucoup d'argent,* 1798, Acad.] ; sens 5, av. 1662, Pascal ; sens 6, 1662, Bossuet). **1.** Changer de position ou de place une chose inerte : *Cette armoire est si difficile à remuer qu'il faut s'y mettre à plusieurs. Un sac très lourd à remuer.* || *Remuer de la terre,* la transporter d'un lieu à un autre. || Fig. *Remuer un compte,* en législation financière, le renvoyer d'un folio à un autre. || **2.** *Class.* et *fig.* Écarter par le changement : *Remuez toutes ces fausses imaginations qui la dévorent* (Sévigné). || **3.** Agiter en tous sens une chose mobile autour d'un point auquel elle est fixée, faire osciller : *Autour de nous* [à Port-Royal], *le vent pluvieux remue les branches des grands arbres : palmes que tiennent des mains invisibles* (Mauriac). || Mouvoir une partie du corps, en parlant d'un être vivant : *Le chien tout joyeux remue la queue. Remuer la tête, les bras, les mains en parlant. Remuer les épaules, les hanches en marchant.* || *Ne pas remuer le petit doigt,* V. DOIGT. || Fam. *Ne remuer ni pied ni patte,* demeurer complètement immobile. || **4.** Imprimer un mouvement qui déplace les unes par rapport aux autres les parties mobiles d'un même ensemble : *Hochant la tête, elle remuait avec le crochet du fourneau les cendres de sa chaufferette* (Arland). *Remuer du grain pour l'éventer. Remuer la salade.* || Tourner et retourner une substance : *Remuer son café pour faire fondre le sucre. Remuer une sauce.* || *Fig.* Ressasser, agiter dans une conversation un passé plus ou moins oublié : *Mais non, ne remuons pas ces vieilles boues* (Mauriac). *En remuant les souvenirs, on se demandait ce qui pouvait bien exister encore de tout ça...* (Céline). || *Remuer la terre,* la travailler pour la cultiver. || Fam. *Remuer l'argent à la pelle, remuer beaucoup d'argent,* être très riche ; employer de grands capitaux. || Fig. *Remuer, troubler la cendre de quelqu'un,* V. CENDRE. || **5.** *Fig.* Mettre en mouvement, en branle ; pousser à agir : *Il aurait voulu remuer beaucoup de monde* (Flaubert). || *Remuer ciel et terre,* V. CIEL. || **6.** *Fig.* Émouvoir profondément ; ébranler la sérénité de quelqu'un, jeter le trouble dans son esprit : *Après avoir forcé les cœurs indifférents | Les avoir remués dans leur profondeur noire* (Baudelaire). *Comme il ne se passait rien, rien ne le remuait* [Auligny], *rien ne suscitait en lui des réactions* (Montherlant). *J'étais remué plus que je voulais me l'avouer par son ton de certitude* (Gracq).

● SYN. : **1** *bouger, pousser, soulever, tirer ;* **3** *balancer ;* **6** *bouleverser, perturber, retourner* (fam.), *secouer, troubler.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*ne remuer pas plus qu'une souche,* 1695, Dancourt] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, v. 1175, Chr. de Troyes [« provoquer des troubles », 1607, Hulsius]). **1.** Faire des mouvements, agiter les membres, la tête, ou une partie de la face : *J'étouffais sous la masse tombée sur moi et qui ne remuait plus* (Maupassant). *Il* [le pilote] *tapota le tableau de distribution électrique* [...], *remua un peu, s'adossa mieux* (Saint-Exupéry). *Marcel remua un peu comme pour s'éloigner d'elle* (Camus). *Il tente de crier* [...], *mais son souffle est trop court, ses lèvres remuent en vain* (Mallet-Joris). *Une femme enceinte sent son enfant remuer.* || Fam. *Ton nez remue,* V. NEZ (sens I, 4). || Fam. *Ne remuer pas plus qu'une souche,* être complètement inerte. || **2.** Être ébranlé, manquer de solidité : *Cette poutre remue dangereusement. La petite fille a une dent de lait qui remue.* || **3.** *Fig.* Se montrer indocile, s'agiter : *Après la défaite de Vercingétorix, la Gaule ne remua plus.* || *Class.* Provoquer des troubles, pousser à des actes séditieux : *Il était soupçonné d'avoir voulu remuer* (Vaugelas).

● SYN. : **1** *s'agiter, bouger, se déplacer ;* **2** *branler, osciller ;* **3** *s'insurger, se mutiner, se rebeller, se révolter, se soulever.*

◆ **se remuer** v. pr. (sens 1, v. 1130, *Eneas ;* sens 2, v. 1268, É. Boileau ; sens 3, v. 1460, Villon ; sens 4, 1691, Bossuet). **1.** Faire des mouvements, se mouvoir : *Il était pris d'un besoin de se remuer et de faire du bruit* (Rolland). || **2.** *Class.* Déménager : *Si vous n'êtes bien ici, remuez-vous, allez-vous-en loger ailleurs* (Furetière, 1690). || **3.** *Fig.* et *fam.* Se mettre en branle, faire des démarches, des efforts pour atteindre un but : *Les amis de M. de Saci se remuaient pour lui, M. de Ponchâteau* [...] *écrivit avec vigueur à l'archevêque* (Sainte-Beuve). *C'est honteux* [...], *la police au lieu de se remuer, de chercher, d'envoyer sur place des personnes compétentes, laisse une ville croupir dans la boue et dans la terreur* (Cocteau). || **4.** *Class.* S'agiter, se soulever : *L'Empire et*

la Hollande se remuent contre un conquérant qui menaçait tout le Nord de la servitude (Bossuet).

• SYN. : 1 *s'agiter, bouger, se déplacer, gesticuler, gigoter* (fam.) ; 3 *se décarcasser* (fam.), *se démener, se dépenser* (fam.).

remueur, euse [rəmɥœr, -øz] adj. (de *remuer* ; av. 1850, Balzac, au sens 1 [comme n. m., 1611, Cotgrave] ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui remue, ou se remue, s'agite beaucoup (rare) : *Un enfant remueur.* || **2.** *Fig.* Qui suscite des troubles, pousse à des actes séditieux : *Bologne, la vieille ville, la ville âpre et remueuse du Moyen Âge, la berceuse des factions* (Goncourt).

• SYN. : 1 *agité, remuant, turbulent* ; 2 *agitateur, frondeur, séditieux.* — CONTR. : 1 *calme, sage, tranquille.*

◆ n. (1584, G. Bouchet [*remueur d'idées,* 29 nov. 1876, *Journ. officiel,* p. 8805 ; *remueur d'affaires...,* 22 juin 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 597]). Personne qui met en mouvement, en branle quelque chose : *Remueur de tout, Napoléon imagina vers cette époque le grand Sanhédrin* (Chateaubriand). *Il avait cet air à la fois jovial et bourru, propre aux grands remueurs d'hommes* (France). || *Remueur d'idées,* homme qui émet des idées et qui les fait connaître par la parole ou les écrits en les développant : *À voir ces agités ou ces pensifs, vous eussiez dit les plus grands remueurs d'idées de la terre ; malheureusement, ils se transformaient les jours de séance, se tenaient cois à leurs bancs, peureux comme des écoliers sous la férule du maître...* (Daudet). *Rabelais, Voltaire furent de grands remueurs d'idées.* || *Remueur d'affaires, d'argent,* personne qui met en train, qui brasse de nombreuses affaires : *Il* [Mareil] *goûtait l'audace de ces remueurs d'argent, les hâbleries de la réclame moderne* (Romains). [On dit plutôt BRASSEUR D'AFFAIRES.]

◆ **remueur** n. m. (1500, Espinas, *Vie urbaine de Douai* [III, 185], au sens de « ouvrier qui remue [le grain] » ; sens 1, v. 1570, Carloix ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Class.* Celui qui provoque des troubles, factieux : *Les remueurs demandent quelques conditions que la reine ne veut aucunement accorder* (Malherbe). || **2.** Ouvrier spécialiste qui effectue le remuage des bouteilles de vin de Champagne.

◆ **remueuse** n. f. (fin du XVI^e s., puis 1688, M^me de Sévigné). *Class.* Aide de la nourrice d'un prince, chargée de bercer l'enfant, de le changer de linge : *La Reine d'Angleterre et le Prince de Galles, sa nourrice et une remueuse uniquement, seront ici incessamment* (Sévigné).

remugle [rəmygl] n. m. (de *re-,* préf. exprimant ici la longueur du temps nécessaire pour que la chose soit produite, et d'un mot issu de l'anc. scand. *mygla,* moisi, moisissure [qui avait déjà donné l'anc. franç. *mugle,* sorte de maladie des yeux — début du XIV^e s.] ; 1507, N. de La Chesnaye, comme adj., écrit *remeugle,* au sens de « humide, qui sent le moisi » ; sept. 1514, *Ordonnance royale,* comme n. m., dans la loc. *sentir le remeugle,* « avoir une odeur d'humidité renfermée et de mauvais air » [...*le remugle,* 1549, R. Estienne] ; *remugle,* en emploi indépendant, 1884, Huysmans). Odeur particulière que prennent les choses ou les êtres longtemps enfermés ou confinés dans une atmosphère viciée : *Le patchouli dont la fleur, à l'état brut, dégage un remugle de moisi et de rouille* (Huysmans). *Il vivait là, dans la rumeur et le remugle des machines* (Duhamel). *Les vaches étaient au clos ; mais restait encore leur chaud remugle* (Arland).

• SYN. : *relent.*

rémunérateur, trice [remyneratœr, -tris] adj. (bas lat. ecclés. *remunerator,* rémunérateur, du lat. class. *remuneratum,* supin de *remunerare* [v. RÉMUNÉRER] ; 1870, Littré). Qui procure des avantages pécuniaires : *Un travail rémunérateur.*

• SYN. : *fructueux, intéressant* (fam.), *lucratif, payant* (fam.), *rentable.*

• REM. On a employé autrefois les formes RÉMUNÉRANT, ANTE (part. prés. de *rémunérer* ; 1870, Littré), et RÉMUNÉRATIF, IVE (dér. savant de *rémunérer* ; 1770, d'après Mercier, 1801).

◆ **rémunérateur** adj. et n. m. (XIII^e s., Bloch-Wartburg, puis 1403, *Internele Consolacion*). *Class.* et *littér.* Se dit de Dieu, en tant qu'il récompense la vertu des chrétiens : *Il croyait en un Dieu rémunérateur de la vertu et vengeur des crimes* (Bourdaloue). *Confiant que Jésus, en sa miséricorde,* | *Doux rémunérateur de son pieux dessein,* | *Recevrait ces martyrs ignorants dans son sein* (Heredia).

rémunération [remynerasjɔ̃] n. f. (lat. *remuneratio,* rémunération, récompense, reconnaissance, de *remuneratum,* supin de *remunerare* [v. RÉMUNÉRER] ; 1300, Bouthors [I, 211], au sens 1 [*rémunération d'assistance,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1541, Calvin). **1.** Prix dont on paie des services rendus, un travail fourni : *Il ne voulut rien recevoir en rémunération de ses soins, bien qu'elle insistât vivement pour le payer* (Maupassant). || *Rémunération d'assistance,* somme versée au capitaine ou à l'armateur d'un navire pour les dédommager de l'assistance prêtée à un autre navire. || **2.** Récompense à caractère religieux : *Il est né* [l'argument du mal] *au moment où la religion a professé le principe de la rémunération personnelle des bonnes et des mauvaises actions.* (Raymond Aron).

• SYN. : 1 *paiement, rétribution, salaire.*

rémunératoire [remyneratwar] adj. (dér. savant de *rémunérer* ; 1514, *R. Li. R.,* XX, 84). Se dit, en droit, de ce qui sert à rémunérer, à récompenser des services rendus : *Un legs rémunératoire.*

rémunérer [remynere] v. tr. (lat. *remunerare* ou *-ri,* donner un présent en retour, récompenser, rémunérer, de *re-,* préf. marquant le mouvement en retour [v. R(E)-], et de *munerare,* donner en présent, récompenser, gratifier, dér. de *munus, muneris,* office, fonction, tâche, service rendu, don, présent, faveur ; début du XIV^e s., Gilles li Muisis, au sens 1 ; sens 2, 1559, Amyot). [Conj. **5 b.**] **1.** *Rémunérer quelqu'un,* payer à quelqu'un une somme, convenue ou non, en échange de son travail ou de ses services : *Nous n'étions dans son Asile qu'à peine rémunérés, c'était vrai, mais par contre nourris pas mal et couchés tout à fait bien* (Céline). || **2.** *Rémunérer quelque chose,* donner une somme correspondant à la valeur du travail ou du service fournis par quelqu'un : *Rémunérer les bons offices d'un conciliateur. Rémunérer la collaboration de quelqu'un.*

• SYN. : 1 *appointer, régler, rétribuer.*

renâclement [rənɑkləmɑ̃] n. m. (de *renâcler* ; 1880, Huysmans). Bruit fait comme en renâclant : *Un renâclement farouche gronda au loin ; deux fanaux semblables à d'énormes yeux coururent sur le rail* (Huysmans).

renâcler [rənɑkle] v. intr. (mot issu du croisement de *renifler* et de l'anc. v. *renaquer,* reculer, céder [v. 1355, Bersuire], de *re-* et de l'anc. franç. *nascier,* renifler, nasiller [v. 1280, Bibbesworth], *naquier* — forme picarde [XIII^e s., *Romania,* XXII, 68], lat. pop. **nasicare,* renifler, du lat. class. *nasus,* nez ; 1803, Wailly, au sens de « ronfler » ; sens actuel, 1875, Larousse). En parlant d'un animal, faire du bruit en reniflant fortement, en signe de mécontentement, de refus : *Le troupeau monstrueux en renâclant recule* (Heredia). *Les chevaux soufflaient fort, renâclaient tous les trois* (C. Simon).

◆ v. tr. ind. [**à**] ou v. intr. (1725, Esnault, au sens de « crier après quelqu'un » [comme v. intr.] ; sens actuel, 1762, Acad. [comme v. intr. ; comme v. tr. ind., 1819, Boiste]). Témoigner de la répugnance pour quelque chose : *Il ne renâcle à rien pour l'avoir* (Richepin). *Elle secoua la tête : « On ne t'a jamais vu renâcler devant un obstacle »* (Beauvoir). *Renâcler à la besogne, à une démarche.*

• SYN. : *bouder, rechigner à, répugner à.*

renâcleur, euse [rənɑklœr, -øz] adj. (de *renâcler* ; 1881, L. Rigaud, aux sens 1-2). **1.** Qui renâcle. || **2.** Mécontent, grognon.

rénaire [renɛr] adj. (dér. savant du lat. *rēn, rēnis,* rein [v. REIN 1] ; 1803, Wailly, écrit *reinaire* ; *rénaire,* 1875, Larousse). Qui a la forme d'un rein. (Peu usité ; on dit de préférence RÉNIFORME.)

renaissance [rənɛsɑ̃s] n. f. (de *renaître* [v. ce mot], d'après *naissance* ; XIV^e s., *Miracles de Nostre-Dame,* écrit *renaiscence,* au sens

de « fait de renaître à la grâce perdue, surtout par le baptême » ; écrit *renaissance,* au sens 1, av. 1563, La Boétie [*renaissance de l'homme en JésusChrist,* 1680, Richelet] ; sens 2, 1835, Balzac ; sens 3, 1675, Bouhours ; sens 4, 1825, V. Hugo). **1.** Action de renaître ; nouvelle naissance : *La renaissance du phénix. Un scarabée, signe des renaissances successives* (Gautier). || *Laine renaissance, tissu renaissance,* V. LAINE, TISSU. || Fig. *Renaissance de l'homme en Jésus-Christ,* la régénération spirituelle. || **2.** Nouvelle vie, nouvelle vigueur : *Une guérison est une renaissance. Ce mois de repos fut pour lui une véritable renaissance.* || **3.** *Fig.* Action de réapparaître, retour, renouvellement : *J'en arrivais à me demander si la renaissance de ma douleur n'était pas due à des causes pathologiques* (Proust). *On ne peut douter qu'elles* [les coutumes] *n'aient beaucoup servi à la renaissance de notre droit français* (Montesquieu). || **4.** *La Renaissance,* grand mouvement littéraire, artistique et scientifique qui se développa en Europe au XV^e et au XVI^e s., et qui était fondé sur un retour aux grands modèles de l'Antiquité. (S'écrit avec une majuscule en ce sens.)

● SYN. : **2** *résurrection ;* **3** *renouveau, réveil.*

◆ adj. invar. (sens 1, 1870, Littré ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui appartient à l'époque ou au style de la Renaissance : *Des meubles Renaissance.* (En ce sens et au sens suivant, prend une majuscule). || **2.** *Broderie Renaissance,* broderie blanche exécutée sur toile, dont les motifs ne présentent que le contour festonné orné de picots, ainsi que les brides qui les raccordent. (Auj., elle se fait en couleurs et sur tous les tissus.)

renaissant, e [rənɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *renaître ;* 1550, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1886, L. Bloy). **1.** Qui est en train de renaître, qui renaît (au pr. et au fig.) : *Télémaque s'avance vers ces rois, qui étaient dans des bocages odoriférants sur des gazons toujours renaissants et fleuris* (Fénelon). *De rares entrevues et des obstacles sans cesse renaissants rendent les passions plus vivaces* (Musset). *La vie théâtrale n'existe que par la diversité. Le monde de l'inspiration doit être, lui aussi, comme le monde réel, sans cesse renaissant* (Giraudoux). || **2.** Qui a trait à la Renaissance : *L'art renaissant.*

renaître [rənɛtr] v. intr. (de *re-* et de *naître* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *renestre* [*renaistre,* v. 1380, *Aalma ; renaître,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, 1559, Amyot [*renaître par le baptême, par la pénitence,* 1870, Littré — *renaistre,* « revenir à l'état de grâce perdu par suite du péché originel ou d'un péché actuel », v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence] ; sens 4, v. 1225, *Barlaham ;* sens 5, v. 1790, d'après Bescherelle, 1845). [Conj. **59 ;** n'a pas de part. passé ni, par conséquent, de temps composés.] **1.** Naître de nouveau : *Vous allez balayer ma cendre :* | *L'homme ou l'insecte en renaîtra* (Lamartine). *Merlin guettait la vie et l'éternelle cause* | *Qui fait mourir et puis renaître l'univers* (Apollinaire). || **2.** Croître de nouveau ; se couvrir d'une nouvelle végétation : *Et les hautes forêts* [...] | *Joyeuses de renaître au départ des hivers* (Hugo). || **3.** Connaître une nouvelle vigueur, comme une nouvelle vie : *Je sentais renaître mon courage* [...] *à mesure que ce sage ami me parlait* (Fénelon). *Laurent se sentait renaître dans l'air frais, il respirait largement ces souffles de vie jeunes qui descendent des cieux d'avril et de mai* (Zola). || *Renaître par le baptême, par la pénitence,* en théologie, revenir à l'état de grâce. || **4.** *Fig.* Réapparaître, se montrer de nouveau : *Une immense surface de peau où, sous l'étrille et sous la brosse, renaît constamment une poussière inépuisable* (Tr. Bernard). *Depuis peu, le jour commençait à renaître ; des trouées de lumière passaient par les fenêtres* (Rolland). || **5.** *Renaître à,* retrouver tel ou tel état, être rendu à : *Au moment où je croyais renaître à l'espérance et à la vie, toutes ces furies engourdies me prenaient à la gorge* (Musset). [Il m'était plus doux] *encore que, quand du fond du sommeil elle remontait les derniers degrés de l'escalier des songes, ce fût dans ma chambre qu'elle renaquît à la conscience et à la vie* (Proust).

● SYN. : **1** *ressusciter ;* **2** *repousser, reverdir ;* **3** *revivre ;* **4** *repercer, ressurgir ;* **5** *recouvrer, reprendre.*

rénal, e, aux [renal, -o] adj. (bas lat. médic. *rēnalis,* des reins, néphrétique, du lat. class. *rēn, rēnis,* rein [v. REIN 1] ; 1314, Mondeville [*artères rénales,* 1875, Larousse ; *loge rénale,* 1964, Larousse ; *plexus rénal,* 1870, Littré ; *veines rénales,* v. 1560, Paré]). Relatif aux reins : *Fonction rénale. Calculs rénaux.* || *Artères rénales,* chacune des deux branches de l'aorte, l'une à droite, l'autre à gauche, qui irriguent les reins. || *Loge rénale,* espace limité par une enveloppe fibreuse qui contient le rein. || *Plexus rénal,* plexus sympathique situé autour des artères rénales. || *Veines rénales,* chacune des deux branches de la veine cave inférieure, l'une à droite, l'autre à gauche, qui collectent le sang veineux des reins.

renanthera [renɑ̃tera] n. m. ou f. (du lat. *rēn, rēnis,* rein [v. REIN 1], et de *anthère,* par analogie de forme ; 1875, Larousse, écrit *rénanthère ; renanthera,* 1964, Larousse). Orchidacée épiphyte, poussant en Asie et en Malaisie, et recherchée pour ses fleurs rouges ou roses : *Venez et je vous raconterai l'histoire de la renanthera, telle que me l'a racontée notre botaniste* (Duhamel).

renard [rənar] n. m. (emploi comme n. commun [répandu par le *Roman de Renart* — XII^e-XIII^e s. —, dont le héros, un renard (un *goupil,* v. ce mot), portait ce nom] du n. pr. d'homme *Renart,* francique **Reginhart* [de **ragin,* conseil, et de **hart,* dur, fort] ; 1247, Du Cange, écrit *renart* [*renard,* v. 1530, C. Marot], au sens I, 1 [*renard polaire,* 1964, Larousse — d'abord *renard des mers polaires,* 1875, Larousse ; *crier au renard,* 1644, Scarron ; *être enfumé comme un renard,* 1690, Furetière — ...*comme un renard dans son terrier,* 1875, Larousse ; *faire comme le renard fit des raisins,* 1875, Larousse ; *faire la guerre en renard, le renard est pris, lâchez vos poules, le renard prêche aux poules, prendre martre pour renard, se donner la discipline avec une queue de renard,* 1690, Furetière ; *se confesser au renard,* 1680, Richelet ; *tirer au renard,* 1964, Larousse — aussi en parlant de personnes ; *vendre la poule au renard,* av. 1825, P.-L. Courier ; *aller au renard,* 1964, Larousse — *écorcher le renard,* 1534, Rabelais, et *piquer un renard,* 7 nov. 1849, Flaubert ; *jeu du renard,* 1589, Gay] ; sens I, 2, 1690, Furetière [*renard argenté, renard blanc, renard bleu,* 1875, Larousse ; *renard roux du Canada, renard commun* ou *de pays,* 1964, Larousse] ; sens I, 3, 1904, Larousse ; sens I, 4, 1611, Cotgrave ; sens I, 5, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 6, 1909, Esnault ; sens II, 1, 1690, Furetière [« chemin que se fait l'eau à travers un barrage en terre », 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1721, Trévoux ; sens II, 3, 1875, Larousse ; sens II, 4, 1904, Larousse).

I. 1. Mammifère carnivore à museau pointu, à queue longue et touffue, grand destructeur d'oiseaux et de petits mammifères, qui appartient à la famille des canidés : *Il lui fallut à jeun retourner au logis,* | *Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris* (La Fontaine). *Debout au bord des éboulis, il* [le garde] *contemplait les trois bêtes allongées : de beaux renards, les flancs, le râble bien en chair, le poil brillant* (Genevoix). || *Renard polaire,* syn. d'ISATIS. || *Coudre la peau du renard à celle du lion,* V. COUDRE 2. || *Crier au renard,* se moquer des gens qui se sont laissé duper. || *Être enfumé comme un renard dans son terrier,* être dans une pièce remplie de fumée. || *Faire comme le renard fit des raisins,* feindre de dédaigner ce qu'on ne peut obtenir (par allusion à la fable de La Fontaine « le Renard et les Raisins »). || *Faire la guerre en renard,* faire une guerre semée de ruses et d'embûches. || *Le renard est pris, lâchez vos poules,* ne craignez plus, le péril est passé. || *Le renard prêche aux poules,* l'imposteur endoctrine les personnes simples et ignorantes dans l'intention de les duper. || *Prendre martre pour renard,* prendre une chose pour une autre. || *Se confesser au renard,* faire part de quelque chose de secret à quelqu'un qui a intérêt à en abuser (par allusion à un épisode du *Roman de Renart*). || *Se donner la discipline avec une queue de renard,* feindre une dévotion sévère. || *Tirer au renard,*

en parlant de bêtes de selle ou de trait, refuser d'une façon plus ou moins sournoise d'obéir : *Tirant au renard, se cabrant, ruant, rompant leur licol, faisant feu des quatre pieds, renversant et piétinant les gens, ces chevaux s'étaient lancés follement* (Pourrat) ; en parlant de personnes, tâcher d'esquiver ses obligations. || *Vendre la poule au renard,* trahir les intérêts qu'on vous a confiés. || Vx et pop. *Aller au renard, écorcher le renard, piquer un renard,* vomir. || *Jeu du renard,* sorte de jeu de dames simplifié. (On l'appelle aussi LE LOUP ET LES MOUTONS.) || **2.** Fourrure de cet animal : *Une étole en renard.* || *Renard argenté,* fourrure d'élevage à poils longs et soyeux, et à pointes blanches assez fragiles : *Michel le regardait qui* [...] *s'inclinait cérémonieusement devant la femme et ses renards argentés* (Triolet). || *Renard blanc* et *renard bleu,* fourrures douces et très serrées. || *Renard roux du Canada,* fourrure rouge, mêlée de gris, avec des pointes noires. || *Renard commun* ou *de pays,* sauvagine, fourrure solide, moins luxueuse. || **3.** Sonnerie de trompe indiquant que les chiens de meute viennent de lancer un renard. || **4.** Nom usuel de divers requins. || **5.** *Fig.* Homme rusé et parfois fourbe : *Ce vieux renard m'écouta attentivement* (Lesage). *Ce n'est pas que l'âge me rende insensible. Simplement le vieux renard ne se laisse plus prendre si aisément* (Mauriac). *Cet homme est un fin renard, un vrai renard.* || **6.** *Vx* et *fig.* Ouvrier non affilié à un syndicat, ou hostile à toute grève.

II. 1. Trou ou fente produits accidentellement, par où les eaux d'un bassin ou d'un réservoir se perdent ; chemin que se fait l'eau à travers un barrage en terre. || **2.** Mur décoré, pour la symétrie, comme le mur opposé. || **3.** Petit moellon qui dépasse un mur. || **4.** Outil employé pour percer et qui est formé d'une tige d'acier à deux biseaux.

renarde [rənard] n. f. (fém. de *renard ;* XIII^e s., Rutebeuf). Femelle du renard.

renardé, e [rənarde] adj. (de *renard ;* 1761, Lacombe de Prezel). Se dit de l'ambre lorsqu'il a une couleur noirâtre.

renardeau [rənardo] n. m. (dimin. de *renard ;* 1288, *Renart le Nouvel,* écrit *renardiaus* [au cas régime plur.] ; *renardeau,* v. 1320, *Roman de Fauvel*). Jeune renard : *Un soir, le petit renardeau, sentinelle au seuil de la caverne, avait humé dans le vent propice la délicieuse odeur de chair qui montait de la vallée* (Pergaud).

renarder [rənarde] v. intr. (de *renard ;* fin du XIV^e s., E. Deschamps, au sens 1 ; sens 2, 1576, Sasbout, art. *spouwen*). **1.** *Vx.* Agir avec ruse. || **2.** *Vx* et *pop.* Vomir.

renardière [rənardjɛr] n. f. (de *renard ;* v. 1525, Thénaud [dès le milieu du XV^e s. comme toponyme, en Anjou]). Tanière du renard.

renaud [rəno] n. m. (déverbal de *renauder ;* v. 1673, Esnault, écrit *regnaud* [*renaud,* 1844, Esnault], au sens 1 [*être en renaud contre quelqu'un,* milieu du XX^e s. — d'abord *être à renaud...,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1798, Esnault, écrit *renaud* [*renaude,* n. f., même sens, 1880, Esnault]). **1.** *Arg.* Chicane, querelle démonstrative : *Y allait y avoir du renaud rue de Douai si Alfred l'Auvergnat ciglait pas son amende aux Corses* (Le Breton). || *Être en renaud contre quelqu'un,* s'en prendre à lui avec vigueur. || **2.** Bruit, tapage : *Faire du renaud.* (On trouve aussi, en ce sens, RENAUDE n. f. : *Faire de la renaude.*)

renauder [rənode] v. intr. (de l'anc. loc. *parler renaud,* nasiller [XVI^e s., *Romania,* XXXIV, 611], de *regnaut,* cri du renard [1611, Cotgrave], var. de *renard ;* 1808, d'Hautel). *Arg.* Manifester son mécontentement en maugréant, en grommelant ; protester.

renaudeur [rənodœr] n. m. (de *renauder ;* 1904, Larousse). *Arg.* Homme grognon, mécontent.

rencard n. m. V. RANCARD 1 ET 2.

rencarder v. tr. V. RANCARDER.

rencart n. m. V. RANCART.

renchéri, e [rɑ̃ʃeri] adj. et n. (part. passé de *renchérir ;* début du XV^e s., Ch. d'Orléans [aussi *faire le renchéri...*]). *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne difficile à contenter, dédaigneuse : *Vous avez dans le monde un bruit | De n'être pas si renchérie* (Molière). || *Faire le renchéri, la renchérie,* faire le dégoûté, la dégoûtée : *Le fat fera le renchéri, | Et me dira : Dieu vous assiste* (Scarron). *Elle* [Ada] *faisait la renchérie, elle était têtue, vaniteuse* (Rolland).

renchérir [rɑ̃ʃerir] v. intr. (de *r*[*e*]- et de *enchérir ;* milieu du XIV^e s., au sens 2 ; sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 3, début du XVII^e s., Ch. Sorel [d'après Brunot]). **1.** Devenir plus cher : *Le blé a renchéri.* || **2.** Faire une enchère supérieure : *Ce riche antiquaire est connu dans les ventes pour renchérir systématiquement.* || **3.** *Fig.* Aller plus loin qu'un autre en actes ou en paroles : *La médisance et la calomnie renchérissent l'une sur l'autre pour noircir leurs victimes* (Nodier). *La réputation de ce style* [de Pascal] *est faite. Je ne viendrai pas renchérir pour louer ce qui est simple et grand* (Sainte-Beuve). *Nous couperons l'herbe sous le pied aux anticommunistes : ce sont eux qui feront figure de partisans quand ils renchériront sur nous* (Beauvoir).

● SYN. : **1** *augmenter, monter ;* **2** *enchérir.* — CONTR. : **1** *baisser, diminuer.*

◆ v. tr. (v. 1175, Chr. de Troyes). Rendre plus cher, d'un prix plus élevé (vieilli) : *Des boulangers* [...] *avaient fait une cabale pour renchérir le pain* (Duclos). *La partie était assez forte. Des femmes, des jeunes filles même, mêlées aux hommes, la renchérissaient* (Farrère).

● SYN. : *augmenter, majorer, relever, revaloriser.* — CONTR. : *baisser, diminuer.*

renchérissement [rɑ̃ʃerismɑ̃] n. m. (de *renchérir ;* v. 1283, Beaumanoir, écrit *renquierissement ; renchérissement,* 1690, Furetière). Augmentation de prix.

renchérisseur, euse [rɑ̃ʃerisœr, -øz] n. (de *renchérir ;* milieu du XIV^e s., écrit *renchierisseur ; renchérisseur,* XVI^e s.). Personne qui renchérit.

rencogner [rɑ̃kɔɲe] v. tr. (de *r*[*e*]- et de [*s'*]*encoigner ;* 1586, P. Barbier, écrit *rencoigner ; rencogner,* fin du XVII^e s., Saint-Simon [aussi *rencogner ses larmes*]). *Fam.* Pousser, serrer dans un coin : *Or, mes admirateurs étaient accourus à l'hôtel des Trois-Couronnes, avec la foule attirée par madame la duchesse de Berry : ils me rencognaient dans l'angle d'une fenêtre et me commençaient une harangue qu'ils allaient achever à Marie-Caroline* (Chateaubriand). || Vx. *Rencogner ses larmes,* faire effort pour ne pas pleurer.

● SYN. : *acculer, coincer.*

◆ **se rencogner** v. pr. (1736, Voltaire). *Fam.* Se blottir dans un coin : *Et il se disait qu'il valait mieux se reposer un peu, qu'il serait encore temps tout à l'heure et se rencognait avec incuriosité, dans l'engourdissement du voyageur ensommeillé qui rabat son chapeau sur ses yeux pour dormir dans le wagon qu'il sent l'entraîner de plus en plus vite* (Proust). *Philip, sombre, était rencogné dans l'auto* (Martin du Gard).

● REM. On trouve aussi l'orthographe RENCOIGNER : *Mais là-bas, à l'autre vitre, une petite ombre enfouie dans du noir se rencoigne, se rapetisse, avec la visible volonté de ne pas attirer l'attention* (Daudet).

1. rencontre [rɑ̃kɔ̃tr] n. f. (déverbal de *rencontrer ;* début du XIII^e s., Huon de Méry, comme n. m. [comme n. f., XIII^e s., *Roman de Renart*], au sens I, 6 [« duel », 1819, Boiste] ; sens I, 1, 1538, R. Estienne [*de rencontre,* v. 1360, Froissart — « ...d'occasion », 1690, Furetière ; *faire une mauvaise rencontre,* 1870, Littré — *mauvaise rencontre,*. « rencontre fâcheuse », 1690, Furetière ; *faire quelqu'un à la rencontre,* 1904, Larousse ; *vol à la rencontre,* 1821, Ansiaume — proprem. « vol fait en bousculant la victime »] ; sens I, 2, 1666, Molière [d'abord *aller au rencontre de...,* 1636, Monet] ; sens I, 3, v. 1570, Carloix ; sens I, 4, 1936, Montherlant ; sens I, 5, 1936, *Revue des sports ;* sens I, 7, v. 1360, Froissart [*par rencontre,* v. 1673, Retz ; *bataille de rencontre,* 1964, Larousse] ; sens I, 8, 1904, Larousse

[*mariage de rencontre,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 9, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens I, 10, 1538, R. Estienne ; sens I, 11, 1580, Montaigne [*rencontre de deux voyelles,* 1671, Pomey] ; sens I, 12, 1932, Larousse [aussi *jouer la rencontre*] ; sens I, 13, 1688, Miege ; sens II, 1769, Duhamel du Monceau).

I. 1. Le fait de se trouver fortuitement en présence d'une personne : *Voici que* [...] *s'offrirent successivement aux regards du jeune homme un vieillard décrépit, un malade et un cadavre — rencontres symboliques* (R. Grousset). *Au hasard des jours et des verres, il fit d'autres rencontres, des femmes l'aidèrent* (Camus). ‖ Littér. *De rencontre,* selon le hasard des rencontres : *Mon cœur se répandait de toutes parts* [...], *j'y invitais chacun de rencontre* (Gide) ; se dit aussi d'une marchandise achetée d'occasion (vieilli) : *Il se penchait à la portière de son coupé de rencontre* (Bourget). *Elle ouvrait bientôt à l'autre bout de la ville un magasin d'antiquités* [...] *achetant tout ce qu'on lui offrait de rencontre sur son chemin ou dans les encans* (Jouhandeau). ‖ *Faire une mauvaise rencontre,* être abordé par une personne dangereuse ou importune. ‖ Arg. *Faire quelqu'un à la rencontre,* le frapper d'un coup de tête à la poitrine. ‖ *Vol à la rencontre,* vol sans préméditation. ‖ **2.** *Aller, marcher,* etc., *à la rencontre de quelqu'un,* aller, marcher, etc., au-devant de quelqu'un, se diriger vers quelqu'un qui vient : *Les groupes vont à la rencontre les uns des autres. Ils se croisent, se heurtent, se défont* (Le Clézio). ‖ **3.** *Class.* Abord, aspect, air : *La rencontre belle et aimable, l'humeur accommodante* (Bossuet). ‖ **4.** Entrevue, entretien ; congrès : *Mes quelques rencontres avec le révérendissime évêque ne m'ont pas montré un homme plein de pitié* (Yourcenar). *Les jours suivants, elle* [Sylvie] *retrouva un peu de calme, mais leurs rencontres demeuraient tristes* (B. Clavel). *Une rencontre internationale de spécialistes du cancer.* ‖ **5.** Compétition sportive : *Une rencontre de rugby.* ‖ **6.** *Autref.* Combat singulier non prémédité : *On recommence à murmurer je ne sais quoi de Théobon, comme si, les duels étant défendus, les rencontres étaient permises* (Sévigné). ‖ *Auj.* Duel : *Monsieur, j'ai droit à une rencontre sérieuse ou à des excuses. Et si j'avais à choisir, je préférerais une rencontre* (Barrès). ‖ **7.** Coïncidence fortuite : *Par une rencontre dont je demeure saisi, cette course folle m'est imposée le jour de mon soixante-dixième anniversaire* (Mauriac). ‖ Class. *Par rencontre,* par hasard. ‖ *Bataille de rencontre,* choc imprévu de deux armées adverses en marche l'une vers l'autre : *La bataille de Rossignol, dans les Ardennes, le 27 août 1914, est le prototype de la bataille de rencontre.* ‖ **8.** En cartomancie, réunion dans le jeu de diverses cartes dont la signification se complète ou se modifie mutuellement. ‖ *Mariage de rencontre,* dans certains jeux de cartes, levée qui se compose d'un roi et d'une dame de même couleur. ‖ **9.** *Class.* et *littér.* Conjoncture, occasion, circonstance (v. Rem.) : *Ce fut dans la ville d'Athènes | Que cette rencontre arriva* (La Fontaine). *Je veux que l'on soit homme et qu'en toute rencontre | Le fond de notre cœur dans nos discours se montre* (Molière). *En toutes rencontres, je vous donnerai des marques de mon estime* (Pellisson). *J'ai dessein de raconter les rencontres singulières de ma vie* (France). ‖ **10.** *Class.* et *littér.* Trait d'esprit, bon mot ; trouvaille heureuse : *Qu'un homme montre d'esprit lorsqu'il vient vous dire :* [...] *« Chacun vous voit de bon œil », à cause que Boneuil est un village à trois lieues d'ici ! Cela n'est-il pas bien galant et bien spirituel ? Et ceux qui trouvent ces belles rencontres, n'ont-ils pas lieu de s'en glorifier ?* (Molière). *Quelque heureuse rencontre qui, par hasard, leur tombe sur la langue* (Rousseau). *Le fait poétique naturel n'est qu'une rencontre exceptionnelle dans le désordre d'images et de sons qui viennent à l'esprit* (Valéry). ‖ **11.** Le fait, pour deux objets, de se rencontrer, de se joindre : *La rencontre de deux voitures à un carrefour. La rencontre de deux cours d'eau de même importance.* ‖ *Rencontre de deux voyelles,* hiatus. ‖ **12.** Choc de boules de billard venant de directions opposées. ‖ *Jouer la rencontre,* avec sa propre boule, frapper la boule sur laquelle on joue, de telle façon qu'elle chasse la troisième boule contre une bande qui la renverra à la rencontre de la boule jouée. ‖ **13.** Vx. *Roue de rencontre,* roue d'un mouvement d'horlogerie, dont les dents laissent échapper les deux palettes portées par l'axe du balancier ou du foliot.

II. *Vx.* Morceau de fer employé pour couper la longueur de fils d'acier convenable pour faire les hameçons.

• SYN. : **I, 4** *colloque, conférence, rendez-vous, réunion* ; **5** *combat, match, partie* ; **7** *concomitance, concours, hasard, occurrence* ; **11** *choc, collision, heurt, tamponnement, télescopage.*

• REM. Au sens I, 9, le mot *rencontre,* dans la langue classique, est souvent du genre masculin : *À ne vous rien cacher, je ne suis point fâché de n'être point à Paris en ce rencontre* (Corneille).

2. rencontre [rɑ̃kɔ̃tr] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1671, Pomey). En héraldique, tête d'animal, en particulier de cerf ou de bœuf, représentée de face.

rencontrer [rɑ̃kɔ̃tre] v. tr. (de *r[e]*- et de l'anc. v. *encontrer,* rencontrer quelqu'un [v. 980, *Passion du Christ*], dér. de *encontre* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens I, 4 [« affronter dans une compétition sportive », 1964, Larousse] ; sens I, 1, v. 1215, Pean Gatineau [*rencontrer les yeux... de quelqu'un,* 1669, Racine] ; sens I, 2, 1610, d'Urfé ; sens I, 3, 1661, Molière ; sens I, 5, av. 1696, La Bruyère ; sens I, 6, 1690, Furetière ; sens I, 7, 1588, Montaigne ; sens II, 1702, Aubin [absol. ; *rencontrer la barre,* 1904, Larousse]).

I. 1. Trouver par hasard sur son chemin : *Nous ne rencontrons plus de fées au bord des fontaines, ni de fantômes sur les cimetières* (Barrès). *J'ai rencontré, ce matin, M. Pinson, au joli nom rustique* (Duhamel). *Je l'ai rencontrée une fois, sa femme. Elle ne doit pas être commode tous les jours* (Marceau). *Chaque fois que je rencontre un de ces visages extraordinaires, dans la rue, tandis qu'il avance dans la foule à ma rencontre, en haut de son corps, j'essaie d'entrer dans les yeux et de voir ce qu'il y a de l'autre côté* (Le Clézio). ‖ *Rencontrer les yeux, le regard de quelqu'un,* le regarder au moment où il vous regarde : *De temps en temps ses yeux comme par hasard rencontraient ceux de Jeanne* (Maupassant). ‖ **2.** Class. *Rencontrer que,* s'apercevoir fortuitement que : *Tournant la vue sur sa bergère,* [il] *rencontra par hasard qu'elle le regardait* (Urfé). ‖ **3.** Avoir une entrevue avec : *Je serais heureux de vous rencontrer à la date qui vous conviendra. Le Premier ministre anglais a rencontré le leader de l'opposition.* ‖ **4.** *Class.* Affronter dans un combat : *Toutefois Porus* [...] *vint rencontrer Alexandre* (Vaugelas). ‖ *Auj.* Affronter dans une compétition sportive : *Saint-Étienne a rencontré Lens en première division.* ‖ **5.** *Class.* Trouver en parlant, en écrivant : *L'on a presque retrouvé le nombre* [= l'harmonie] *que Malherbe et Balzac avaient les premiers rencontré, et que tant d'auteurs depuis eux ont laissé perdre* (La Bruyère). ‖ **6.** Heurter fortuitement : *Quand le soc de la charrue a rencontré une pierre* (Gautier). *Lorsqu'il est tombé, sa tête a rencontré l'angle de la cheminée.* ‖ **7.** *Fig.* Se trouver en présence de circonstances, de sentiments : *Ses propositions ont rencontré une adhésion générale. Le P.-D.G. a rencontré une opposition résolue de la part de son conseil d'administration.*

II. *Rencontrer la barre,* ou, absol., *rencontrer,* mettre la barre du gouvernail du bord opposé à celui qu'elle occupait précédemment.

• SYN. : **I, 1** *apercevoir, croiser, tomber sur* ; **3** *contacter, joindre, voir* ; **6** *accrocher, achopper, buter, cogner, donner dans, percuter, toucher.*

◆ v. intr. (sens 1-2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1740, Acad.). **1.** *Class.* Faire une heureuse trouvaille ; faire un bon mot, une pointe : *Pour badiner avec grâce, et rencontrer heureusement sur les plus petits sujets, il faut trop de manières, trop de politesse,*

et même trop de fécondité (La Bruyère). *C'est un drôle qui a quelque esprit [...] et qui rencontre* (Voltaire). || **2.** *Class.* Réussir, tomber juste ou mal : *S'il rencontrait bien, l'honneur en serait toujours à son maître* (La Fontaine). *Cet astrologue a bien rencontré dans ses prédictions* (Furetière, 1690). || **3.** En parlant du chien courant ou du chien d'arrêt, commencer à sentir la voie suivie par le gibier, ou recevoir l'émanation dudit gibier.

◆ **se rencontrer** v. pr. (sens 1, 1559, Amyot [*les grands esprits se rencontrent,* XX^e s. — d'abord *les beaux esprits...,* 1690, Furetière ; *se rencontrer,* « avoir la même idée qu'un autre sur les mêmes sujets », 1640, Corneille] ; sens 2-3, 1964, Robert ; sens 4, 1559, Amyot ; sens 5, 1580, Montaigne [*il se rencontre,* 1738, Ch. Rollin] ; sens 6, 1690, Furetière). **1.** Se trouver en présence l'un de l'autre : *Je ne sais pas si vous vous souvenez de moi, on s'est rencontrées* (Faye). || Ironiq. *Les grands esprits se rencontrent,* se dit lorsque deux personnes, sans s'être concertées, aboutissent aux mêmes conclusions. || **2.** Avoir une entrevue : *Les négociateurs se sont rencontrés à plusieurs reprises, sans pouvoir parvenir à un résultat positif.* || **3.** S'affronter dans une compétition sportive : *Les équipes rivales se sont rencontrées dimanche dernier.* || **4.** *Vx.* S'affronter dans un combat, dans un duel : *Les journalistes ont voulu se rencontrer sur le pré, mais la maréchaussée les a empêchés de croiser le fer.* || **5.** *Class.* Se trouver ; exister : *J'espère que ce mandement arrivera assez à temps pour se rencontrer dans la publication du Jubilé* (Retz). *Un homme s'est rencontré, d'une profondeur d'esprit incroyable* (Bossuet). || Impers. *Il se rencontre,* il existe, on trouve : *Il se rencontre encore des gens qui croient aux martiens !* || **6.** Se rejoindre ; se heurter fortuitement : *La Seine et la Marne se rencontrent à Charenton. Les véhicules se sont rencontrés à l'intersection des deux routes.*

● SYN. : **6** *confluer ; se cogner, s'emboutir, se tamponner, se télescoper.*

rendement [rɑ̃dmɑ̃] n. m. (de *rendre ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* dans la loc. *rendement de graces,* « action de rendre grâces » ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « action de se rendre à l'adversaire » ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1538, R. Estienne [très rare entre 1625, Stoer, et 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1927, Benda ; sens 4, 1870, Littré ; sens 5, 1953, Larousse ; sens 6, 1964, Larousse [aussi *rendement volumétrique*]). **1.** Production évaluée par rapport à une norme, à une unité de mesure : *Des arbres fruitiers d'un bon rendement. Le rendement d'une terre à l'hectare. Le rendement des impôts.* || **2.** Rapport entre le revenu d'une affaire et les capitaux qu'on y a investis, entre le prix de vente et le prix de revient : *Des actions d'un rendement élevé.* || **3.** Résultat mesurable de l'activité d'un travailleur : *Vous trouvez monstrueux l'intérêt que prend l'ouvrier à ces tableaux de statistiques et de le voir chaque soir consulter les listes qui lui diront si son usine a été de meilleur rendement que telle autre* (Gide). || **4.** Rapport entre le travail utile produit par une machine, par un appareil, et la quantité d'énergie dépensée : *Le rendement de toute machine est inférieur à l'unité.* || **5.** En chimie, rapport du nombre de molécules-grammes réellement obtenues au nombre total que l'on aurait eu si la réaction avait été totale. || **6.** Pourcentage en poids ou, parfois, en volume du produit obtenu par rapport au poids ou au volume de matière première traitée : *La distillation du pétrole brut a un rendement en essence de 20 à 30 p. 100.* || *Rendement volumétrique,* volume de gaz produit (en mètres cubes) par 100 kg de charbon distillé, et mesuré dans des conditions définies de température, de pression et d'humidité.

● SYN. : **1** *rapport ;* **3** *efficience, productivité.*

rendetter [rɑ̃dɛte] v. tr. (de *r[e]-* et de *endetter ;* 1669, Widerhold [comme v. pr. ; comme v. tr., 1893, *Dict. général*]). Endetter de nouveau : *Cette acquisition l'a rendetté ;* et pronominalem. : *J'ai dû me rendetter.*

rendeur, euse [rɑ̃dœr, -øz] n. (de *rendre ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *rendeor,* au sens de « répondant, garant » ; écrit *rendeur,* au sens actuel, v. 1530, C. Marot). Personne qui rend quelque chose.

rendez-moi [rɑ̃demwa] n. m. (de *rendez,* 2^e pers. du plur. de l'impér. prés. de *rendre,* et du pronom *moi ;* 1836, Vidocq). Arg. *Vol au rendez-moi,* vol qui consiste à payer un achat avec un billet sur lequel le commerçant doit rendre la monnaie et à ramasser à la fois le billet et la monnaie.

rendez-vous [rɑ̃devu] n. m. (emploi substantivé de la 2^e pers. du plur. de l'impér. prés. de *se rendre ;* 1583, Du Monin [26], au sens 2 [pour des navires, 1696, Jal] ; sens 1, 1606, Nicot [*rendez-vous social,* 12 janv. 1969, *le Monde ; rendez-vous spatial,* 27 déc. 1967, *l'Observateur — rendez-vous orbital,* 1968, Larousse *(rendez-vous,* même sens, 17 nov. 1966, *le Figaro)*] ; sens 3, av. 1696, La Bruyère). **1.** Rencontre prévue entre deux ou plusieurs personnes : *Avoir un rendez-vous* (ou *avoir rendez-vous*) *avec quelqu'un. Prendre rendez-vous pour traiter une affaire. Il avait laissé M^{me} de Gromance dans une chambre d'hôtel où ils avaient des rendez-vous* (France). *C'est la première fois qu'elle va à un rendez-vous d'amour* (Vailland). *Il m'a donné rendez-vous dans un café de Brest* (Simenon). || *Rendez-vous social,* rencontre fixée d'avance entre des représentants des employeurs et des représentants syndicaux en vue de discuter de questions de salaire ou de conditions de travail. || *Rendez-vous spatial* ou *orbital,* manœuvre par laquelle deux ou plusieurs satellites lancés séparément opèrent leur jonction dans l'espace. || **2.** Lieu où l'on doit se rencontrer : *Arriver le premier au rendez-vous. Un jeudi, je me trouvai seul à notre rendez-vous* (Arland). || *Spécialem.* Point de ralliement donné aux différents navires d'une escadre pour se retrouver en cas de séparation. || **3.** Lieu qui sert de point habituel de rencontre : *Le château de Versailles a été bâti sur l'emplacement d'un rendez-vous de chasse. Cette forêt est le rendez-vous des oiseaux de proie.*

● SYN. : **1** *rancard* (pop.).

rendormir [rɑ̃dɔrmir] v. tr. (de *r[e]-* et de *endormir ;* v. 1170, *Floire et Blancheflor*). [Conj. **17.**] Faire dormir de nouveau : *Bercer un enfant pour le rendormir.*

◆ **se rendormir** v. pr. (XIII^e s., *Chanson d'Antioche*). Recommencer à dormir.

rendre [rɑ̃dr] v. tr. (lat. pop. **rendere,* altér. [sous l'influence du v. antonymique *pre(he)ndere,* prendre, saisir — V. PRENDRE] du lat. class. *reddere,* donner en retour, s'acquitter de, placer en regard, traduire, répliquer, renvoyer, ramener à un état antérieur, accorder, exposer, vomir, de *red-,* var. de *re-,* préf. marquant le mouvement en retour [V. R(E)-], et de *dare,* donner ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 3 [« faire revenir à un état antérieur », XX^e s.] ; sens I, 1, fin du X^e s., *Vie de saint Léger* [*rendre à quelqu'un sa parole,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1932, Larousse ; sens I, 4, v. 980, *Passion du Christ* [*rendre la monnaie,* 1868, Littré, art. *monnaie — rendre le reste,* même sens, 1694, Acad. ; *rendre du poids, de la distance,* 1964, Robert] ; sens I, 5, fin du XII^e s., *Floovant ;* sens I, 6, 1080, *Chanson de Roland* [*rendre la bride... à un cheval,* 1680, Richelet] ; sens I, 7, v. 980, *Passion du Christ* [*rendre service à quelqu'un,* 1080, *Chanson de Roland ; rendre visite à quelqu'un,* 1669, Widerhold ; *rendre un combat,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné — *rendre estor,* même sens, 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 8, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 9, fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume* [*rendre l'âme ;* « ...vomir », 1256, Ald. de Sienne ; *rendre tripes et boyaux,* 1640, Oudin] ; sens I, 10, 1538, R. Estienne [« produire un effet heureux », 1875, Larousse — aussi absol.] ; sens I, 11, v. 1175, Chr. de Troyes [absol., 1538, R. Estienne] ; sens I, 12, XV^e s., Littré [au fig., av. 1951, A. Gide] ; sens II, 1080, *Chanson de Roland*). [Conj. **46.**]

I. 1. Restituer quelque chose à la personne qui l'a prêté ou donné : *Pouvez-vous m'avancer mille francs ? Je vous les rendrai la semaine prochaine. Rendre une bague de fiançailles au moment d'une rupture.* || Fig. *Rendre à quelqu'un sa parole,* le délier d'une promesse. || **2.** Rapporter un achat à un commerçant pour en obtenir l'échange ou le remboursement : *Rendre au vendeur un article*

défectueux. || **3.** Procurer de nouveau à un être ou à une chose ce dont ils étaient privés : *Rendre sa confiance à quelqu'un. Vous me rendez l'espoir. Rendre la liberté à un animal captif. Rendre sa forme à un chapeau cabossé. La vie à la campagne lui a rendu la santé.* || Faire revenir à un état antérieur : *Rendre un objet à sa destination première. Rendre un édifice au culte.* || **4.** Donner en retour, en échange : *On n'acceptait jamais un dîner, pour n'avoir pas à le rendre* (Maupassant). *Rendre coup pour coup. Rendre son salut à quelqu'un. Rendre le bien pour le mal. Il m'a critiqué, mais je le lui ai bien rendu.* || *Rendre la pareille,* v. PAREIL. || *Rendre la monnaie,* remettre à l'acheteur la différence entre le prix d'une marchandise et la valeur du billet ou de la pièce qu'il a donnés. || *Rendre des points,* v. POINT. || *Rendre du poids, de la distance,* en parlant d'un cheval de course, être handicapé d'un certain poids, d'une certaine distance. || **5.** *Vx.* Remettre au destinataire : *Arrivé à Rome, la première lettre que j'allai rendre fut celle de la marquise* (Mérimée). || **6.** *Vx.* Abandonner, livrer : *Rendre une place forte.* || *Rendre les armes,* v. ARME. || *Rendre la bride, rendre la main à un cheval,* diminuer la tension des rênes. || **7.** S'acquitter envers quelqu'un d'une obligation, d'un devoir, lui témoigner du respect, de la reconnaissance, etc. : *Le lieutenant Aubigny rendait un culte à Racine* (Montherlant). *Rendre gloire à Dieu. Rendre hommage à la perspicacité de quelqu'un. Rendre les derniers devoirs à un mort.* || *Rendre grâce,* v. GRÂCE (§ III). || *Rendre service à quelqu'un,* lui apporter une aide, lui être utile. || *Rendre visite à quelqu'un,* aller le voir. || Class. *Rendre un combat,* livrer un combat : *Où sont-ils, ces combats que vous avez rendus ?* (Racine). || **8.** Émettre un avis par la parole ou par écrit : *Rendre un arrêt, un oracle. Il bénéficia d'une des premières ordonnances de non-lieu rendues par la Haute Cour* (France). *Le 15 mars, le juge Thompson, le plus haut magistrat de Californie, rend sa sentence dans l'affaire Suter* (Cendrars). || *Rendre (la) justice,* v. JUSTICE (§ II, sens 1 et 7). || *Rendre compte, se rendre compte,* v. COMPTE (§ II et III). || **9.** Rejeter hors de soi, vomir : *Un malade qui rend de la bile. Rendre son déjeuner. Depuis trois mois, je rends tout... La diarrhée* (Céline). || Fam. *Rendre tripes et boyaux,* vomir abondamment : *Antoine rendrait tripes et boyaux à ses pieds, sur le tapis, que sa mère ne lui adresserait pas un reproche* (Hébert). || *Rendre gorge,* v. GORGE (§ I, sens 6). || *Rendre l'âme,* v. ÂME (§ I). || **10.** Produire un effet correspondant : *Je cherche simplement à poser des couleurs qui rendent ma sensation* (Matisse). *Laissez-moi rendre ceci en français, dit le capitaine, car je pense que pour vous le latin de la pharmacie a chassé l'autre* (Yourcenar). || *Spécialem.* Produire un effet heureux : *Une photo qui ne rend pas grand-chose* ; et absol. : *Ce tableau rendrait mieux dans un autre éclairage. Naturellement, une fois que le public a applaudi, l'acrobate doit tâcher d'en tenir compte. Il y a ceci qui rend ; et cela qui ne rend pas* (Romains). || **11.** Fournir, produire en telle ou telle quantité : *Une terre qui rend peu de blé. Ce blé rend beaucoup de farine. Un citron qui rend du jus. Les tomates rendent beaucoup d'eau à la cuisson* ; et absol. : *Les récoltes ont bien rendu cette année.* || **12.** *Rendre un son,* le produire, en parlant d'un instrument dont on joue, d'une chose qu'on frappe, etc. : *Un violon qui rend des sons veloutés. Là, le mur rend un son creux* ; et au fig. : *Nombre de romanciers ou d'auteurs dramatiques ne parviennent jamais à faire rendre aux propos de leurs personnages un son authentique* (Gide).

II. Faire devenir (suivi d'un attribut du complément d'objet) : *Mais tu es déjà une manière de vieux garçon. Tu en as les manies, le sale caractère, la sensibilité tatillonne, — de quoi souffrir, de quoi te rendre insupportable* (Colette). *Un pilier la rendait invisible à l'assistance* (Mauriac). *L'absence de ponctuation rend ce texte difficilement compréhensible.*

• SYN. : **I, 1** *rembourser, rétrocéder* ; **3** *redonner* ; **4** *retourner* ; **8** *énoncer, formuler, prononcer* ; **10** *exprimer, reproduire, traduire* ; **11** *donner, porter, rapporter* ; **12** *émettre.* — CONTR. : **I, 1** *donner, emprunter, offrir, prêter* ; **2** *garder* ; **3** *dépouiller de, priver, retirer.*

◆ **se rendre** v. pr. (sens I, 1, 1415, A. Chartier [*se rendre à une convocation,* 1748, Montesquieu] ; sens I, 2, v. 1155, Wace [au fig., 1538, R. Estienne] ; sens II, v. 1175, Chr. de Troyes).

I. 1. Se transporter en quelque endroit, aller : *Le matin, il se rendait à son travail avec appréhension* (Aymé). *Les fleuves se rendent à la mer.* || *Se rendre à une convocation,* aller au lieu indiqué par cette convocation. || **2.** Céder ou se livrer parce qu'on est le moins fort : *Se rendre à l'ennemi.* [M. de Charlus] *savait que les Allemands souffraient de la famine, seraient obligés un jour de se rendre à merci* (Proust). || *Fig.* Céder parce qu'on est persuadé : *Se rendre à l'évidence. Elle s'est rendue à mes soins, à mes cajoleries, à mes importunités* (Mérimée). *Ce hochement de tête doit signifier qu'il se rend à mes arguments* (Camus).

II. Agir de façon à devenir (suivi d'un attribut) : *Il vaut mieux se condamner à l'obscurité que de se rendre célèbre par les malheurs de sa patrie* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 1** *s'acheminer, arriver, se diriger, gagner, parvenir* ; **2** *capituler* ; *condescendre, déférer, s'incliner.*

• REM. *Se rendre compte de* et *que,* v. COMPTE.

rendu, e [rɑ̃dy] adj. (part. passé de *rendre* ; début du XIII^e s., *Galeran,* au sens 2 ; sens 1, av. 1696, La Bruyère ; sens 3, début du XVII^e s., Malherbe). **1.** *Class.* Qui a cédé, en particulier à un argument : *Les voilà rendus ; ils sont émus et touchés* (La Bruyère). || **2.** Fatigué, harassé : BERNARD : *Un jour je me reposerai enfin auprès de la femme que je cherche.* — ÉMILIE : *Oui quand vous serez rendu, quand vous serez fourbu* (Mauriac). *Imaginez ! dit la concierge en riant, j'étais si rendue que je m'étais endormie sans éteindre* (Sartre). || **3.** Arrivé à destination : *Vous voilà rendus !*

• SYN. : **2** *brisé, crevé* (pop.), *épuisé, éreinté* (fam.), *esquinté* (fam.), *exténué, flapi* (fam.), *fourbu, moulu, rompu, vanné* (fam.), *vidé* (pop.).

◆ **rendu** n. m. (sens 1, 1883, Zola ; sens 2, 1870, Littré ; sens 3, XIII^e s., La Curne ; sens 4, fin du XII^e s., *Moniage Guillaume* ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Marchandise rendue par un client : *Quand on vous livre un objet qu'on a acheté dans un grand magasin, s'il ne vous convient plus, on peut le rendre. Ça s'appelle un rendu* (Montherlant). || **2.** Dans une œuvre d'art, exécution expressive : *Le rendu d'un dessin.* || **3.** *Class.* Celui qui est transfuge du camp ennemi, qui déserte : *Il vint hier de Bruxelles un rendu, qui dit que M. le Prince d'Orange assemblait quelques troupes à Anderleck* (Racine). || **4.** *Class.* Moine : *Le poète avait l'air d'un rendu ; | Comment d'un rendu ? d'un ermite* (La Fontaine). || **5.** *Vx.* Revanche, acte hostile en réponse à un autre : *Alexandre s'en va, toujours tuant tout ce qu'il rencontre. — Ce n'était qu'un rendu* (Voltaire). [On dit auj. en ce sens *un prêté pour un rendu.*]

rendurcir [rɑ̃dyrsir] v. tr. (de *r[e]-* et de *endurcir* ; v. 1530, Bloch-Wartburg). Rendre plus dur.

rendurcissement [rɑ̃dyrsismɑ̃] n. m. (de *rendurcir* ; 1834, Landais). Action de rendurcir, de se rendurcir.

rendzine [rɛ̃dzin] n. f. (mot polonais ; 1964, Larousse). Terme de géologie désignant un sol peu lessivé, qu'on trouve fréquemment sur les pentes calcaires.

rêne [rɛn] n. f. (lat. pop. **retina,* rêne, du lat. class. *retinēre,* retenir, arrêter [v. RETENIR] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *resne* [*renne,* fin du XV^e s. ; *rene,* 1573, Chesneau ; *rêne,* 1680, Richelet], au sens 1 [*fausse rêne,* 1690, Furetière ; *longues rênes,* 1932, Larousse ; *prendre la cinquième rêne,* 1842, Acad.] ; sens 2, v. 1240, Dochez). **1.** Courroie fixée au mors du cheval, et avec laquelle le cavalier guide sa monture.

|| *Fausse rêne,* longe de cuir employée parfois pour forcer un cheval à plier l'encolure. || *Longues rênes,* rênes semblables à celles qu'on emploie pour diriger un cheval attelé, et dont le cavalier se sert quelquefois, au lieu de la longe, pour assouplir ou détendre un cheval. || *Prendre la cinquième rêne,* saisir la crinière du cheval ou le pommeau de la selle, pour ne pas tomber. || **2.** *Fig.* Direction d'une affaire, d'un mouvement, etc. : *L'essentiel était de reprendre bien en main les rênes du gouvernement* (H. Bazin). *Tenir les rênes d'une entreprise.*

• SYN. : **1** *bride.*

renégat, e [rənega, -at] n. (ital. *rinnegato,* qui a renié la religion, part. passé de *rinnegare,* renier, lat. pop. **renegare,* même sens [v. RENIER] ; XV^e s., La Curne, comme adj., avec un sens peu clair ; comme n., au sens 1, 1575, Thevet ; sens 2, 1819, Boiste). **1.** *Vx.* Personne ayant renié sa religion, en particulier la religion catholique : *Quoique renégat, il ne laisse pas d'être honnête homme* (Lesage). || **2.** Personne qui abjure ses opinions ou trahit son passé : *Il le considérait comme un renégat depuis qu'il avait abandonné les arts* (Flaubert). *Renégat politique.*

• SYN. : **1** *apostat ;* **2** *parjure, traître.*

◆ n. et adj. (1705, Regnard). *Class.* et *littér.* Traître, méchant : *Ah ! maudit renégat, le plus méchant du monde !* (Regnard). *Cent coupe-jarrets à faces renégates* (Hugo).

rénette [renɛt] n. f. (dimin. de *rouanne ;* XIII^e s., Godefroy, écrit *royenette,* au sens de « petite rouanne » ; 1532, Havard, écrit *rénette,* au sens de « sorte de petit rouet » ; sens 1, 1659, Duez ; sens 2, 1660, Oudin). **1.** Instrument tranchant permettant de tailler le sabot du cheval et d'y creuser des sillons. || **2.** Outil métallique dont la pointe, recourbée et tranchante, sert à tracer des raies dans le bois, le cuir, etc.

rénetter [renɛte] v. tr. (de *rénette ;* 1762, Acad.). Tailler avec une rénette.

renfaîtage [rɑ̃fɛtaʒ] n. m. (de *renfaîter ;* 1835, Acad.). Action de renfaîter.

renfaîter [rɑ̃fɛte] v. tr. (de *r[e]-* et de *enfaîter* [v. ce mot] ; 1549, R. Estienne, écrit *renfester ;* 1690, Furetière, écrit *renfaister ; renfaîter,* 1732, Richelet). Réparer le faîte d'un toit.

renfermé, e [rɑ̃fɛrme] adj. (part. passé de *renfermer ;* 1747, Graffigny). *Fam.* Peu communicatif : *L'homme d'aujourd'hui, c'était un garçon renfermé, aussi violent que son père* (Arland).

• SYN. : *dissimulé, fuyant, impénétrable, insaisissable, introverti, mystérieux, secret.* — CONTR. : *communicatif, démonstratif, expansif, extraverti, exubérant, ouvert.*

◆ **renfermé** n. m. (1834, Balzac). Odeur particulière qu'exhale une chose qui a été longtemps enfermée à l'abri de l'air, ou une pièce qui a été longtemps fermée : *Il régnait, dans l'escalier, une légère odeur de renfermé qui n'était pas désagréable. Cela sentait le placard propre, l'armoire à linge, l'encaustique de vraie cire d'abeilles* (Romains).

renfermer [rɑ̃fɛrme] v. tr. (de *r[e]-* et de *enfermer ;* v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, 1667, Racine ; sens 3, 1664, Boileau ; sens 4, 1677, Bossuet [au fig., 1675, Fléchier] ; sens 5, 1740, Acad.). **1.** *Class.* Tenir une personne étroitement enfermée : *Sommes-nous chez les Turcs, pour renfermer les femmes ?* (Molière). || **2.** *Class.* et *littér.* Tenir caché un sentiment, une pensée : *Renfermez votre amour dans le fond de votre âme* (Racine). *Il valait mieux tout renfermer, ne rien dire* (Flaubert). || **3.** *Class.* Réduire à certaines limites : *Maudit soit le premier dont la verve insensée | Dans les bornes d'un vers renferma sa pensée* (Boileau). *Un esprit de détail s'applique avec de l'ordre et de la règle à toutes les particularités des sujets qu'on lui présente : Cette application le renferme d'ordinaire à de petites choses* (La Rochefoucauld). || **4.** Contenir en soi : *Un coffre qui renferme d'importants documents. Ce sable renferme quelques paillettes d'or ;* et au fig. : *Un récit qui renferme une part de vérité. C'est une langue* [l'espéranto] (...)*dont la syntaxe ne renferme pas de pièges* (Alain). || **5.** *Renfermer son cheval,* le maintenir de la main et des jambes dans un placé trop accentué, où le chanfrein se trouve en deçà de la verticale.

• SYN. : **4** *enfermer, receler ; comporter, comprendre, impliquer, inclure.*

◆ **se renfermer** v. pr. (1690, Furetière). Fuir les manifestations extérieures : *Se renfermer sur soi-même.*

• SYN. : *se concentrer, se murer, se recueillir, se replier.*

renflammer [rɑ̃flame] v. tr. (de *r[e]-* et de *enflammer ;* 1549, R. Estienne [pronominalem., 1690, Furetière ; au fig., 1678, La Fontaine]). Enflammer de nouveau : *Le vent a renflammé les tisons ;* et pronominalem. : *Les bûches se renflamment ;* au fig. : *Ces douze beaux visages de femmes s'étaient renflammés* (Barbey d'Aurevilly).

renflé, e [rɑ̃fle] adj. (part. passé de *renfler ;* 1701, Furetière, au sens 1 [*colonne renflée ;* « ...plus épais en quelque partie », 1783, Buffon] ; sens 2, v. 1776, J.-J. Rousseau). **1.** Qui est plus gros, plus épais en quelque partie : *La Terre est légèrement renflée à l'équateur. Il se demande seulement ce qu'elle va mettre, Giuseppa, autour de son beau cou renflé, pour aller au théâtre* (Aragon). || *Colonne renflée,* en architecture, colonne dont la partie médiane a un diamètre plus grand que les extrémités. || **2.** *Vx.* En parlant du son, qui se fait entendre avec plus d'intensité : *Le flux et le reflux de cette eau, son bruit continu mais renflé par intervalles* (Rousseau).

renflement [rɑ̃fləmɑ̃] n. m. (de *renfler ;* 1547, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1553, Vaganay ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** État de ce qui est renflé : *Le renflement d'un bulbe.* || **2.** Partie renflée : *On dirait une fleur, le renflement terminal représentant une longue corolle fermée* (Robbe-Grillet).

renfler [rɑ̃fle] v. tr. (de *r[e]-* et de *enfler ;* 1549, R. Estienne [au fig., av. 1696, La Bruyère]). Faire augmenter de volume, gonfler (vieilli) : *On voit le mâle, lorsqu'il est en amour, tourner autour de la femelle en renflant les plumes de son dos d'une manière étrange* (Buffon) ; et au fig. : *On se nourrit des anciens et des habiles modernes* [...], *on en renfle ses ouvrages* (La Bruyère).

renflouage [rɑ̃fluaʒ] ou **renflouement** [rɑ̃flumɑ̃] n. m. (de *renflouer ;* 1870, Littré, au sens 1 [pour les deux formes] ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Action de renflouer un navire. || **2.** *Fig.* Action de rétablir la situation financière d'une entreprise : *Le Gouvernement général de l'Indochine participait au renflouement du Consortium* (Malraux).

renflouer [rɑ̃flue] v. tr. (mot probablem. d'origine normande, de *r[e]-,* de *en-* 4 et du normand *flouée,* marée [1604, *Romania,* XXXIII, 358], dér. de l'anc. franç. *flod,* même sens [v. 1138, Gaimar], *flo* [v. 1155, Wace], anc. scand. *flod,* marée ; 1529, Parmentier, au sens 1 ; sens 2, 1949, Sartre). **1.** Remettre à flot un navire échoué ou coulé : *Renflouer une épave.* || **2.** Fig. *Renflouer une entreprise, renflouer quelqu'un,* leur fournir les fonds nécessaires pour rétablir une situation compromise.

renfoncé, e [rɑ̃fɔ̃se] adj. (part. passé de *renfoncer ;* 1572, Amyot, au sens de « accentué » [en parlant d'une couleur] ; sens actuel, av. 1784, Diderot). Enfoncé profondément dans l'orbite : *Des yeux renfoncés qui dardaient un regard sévère* (Theuriet).

renfoncement [rɑ̃fɔ̃smɑ̃] n. m. (de *renfoncer ;* 1611, Cotgrave, au sens 4 ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, fin du XIX^e s., Huysmans ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 5, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Coup donné sur le chapeau de quelqu'un et qui l'enfonce sur sa tête : *Pierrot, enivré de gloire, d'applaudissements et de triomphes, tirait la savate avec Arimane et donnait des renfoncements à Oromaze, sans respect pour la flamme bleue de son diadème* (Gautier). || **2.** *Vx.* Atteinte morale qui ébranle : *Son idéal avait attrapé déjà bien des renfoncements et bien des accrocs* (Huysmans). || **3.** Creux ménagé dans une partie d'un ouvrage d'architecture : *Le troisième et dernier étage n'était éclairé que par une lucarne qui s'ouvrait dans un renfoncement du toit mansardé* (Aymé). *Les fenêtres ont l'air situées au ras du mur, sans le moindre renfoncement intérieur* (Robbe-Grillet).

|| **4.** Effet de perspective qui fait paraître une chose éloignée : *Le renfoncement d'un décor de théâtre.* || **5.** En typographie, blanc qui précède une ou plusieurs lignes en retrait sur la justification du texte.

● SYN. : **3** *anfractuosité, enfoncement, retrait.*

renfoncer [rɑ̃fɔ̃se] v. tr. (de *r[e]*- et de *enfoncer* ; 1335, Godefroy, au sens de « pourvoir [une huche] d'un nouveau fond » ; sens 1, 1549, R. Estienne [au fig., fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens 2, 1819, Boiste ; sens 3, 1835, Acad.). [Conj. **1 a.**] **1.** Enfoncer de nouveau ou plus profondément : *Renfoncer un clou* ; et au fig. : *Tout ce qui renfonce dans le désespoir* (Flaubert). || **2.** Ne pas laisser paraître : *Renfoncer ses larmes. Lorsqu'en 1900, je fus amené à vendre La Roque, je renfonçai tous mes regrets par crânerie, confiance dans l'avenir* (Gide). || **3.** *Renfoncer une ligne,* en typographie, ménager un blanc au début de cette ligne.

● SYN. : **2** *cacher, contenir, dissimuler, refouler, renfermer, rentrer.*

renfonçures [rɑ̃fɔ̃syr] n. f. pl. (de *renfoncer* ; 1964, Larousse). Parties de toile rembourrées d'un collier de cheval, qui portent sur les épaules de l'animal.

renforçage [rɑ̃fɔrsaʒ] n. m. (de *renforcer* ; 1865, *Presse scientifique des Deux Mondes,* I, 317). Syn. rare de RENFORCEMENT.

renforçateur [rɑ̃fɔrsatœr] adj. m. (dér. savant de *renforcer* ; 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** *Écran renforçateur,* écran qui, placé contre un film pour rayons X, augmente l'activité de ceux-ci sur la couche sensible. || **2.** *Agent renforçateur,* en psychologie expérimentale, événement privilégié qui suit une réaction, et qui est susceptible d'en modifier la fréquence, la vigueur ou la rapidité lors d'un conditionnement de type instrumental.

◆ n. m. (sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** En photographie, bain servant à accuser les contrastes, à donner plus d'intensité aux phototypes. || **2.** Artifice avec lequel on coiffe l'extrémité d'un brin de cordeau détonant, pour accroître l'effet de celui-ci sur une munition.

renforcé, e [rɑ̃fɔrse] adj. (part. passé de *renforcer* ; v. 1283, Beaumanoir, au sens de « frappé d'aggrave » ; sens 1, v. 1560, Paré [*talon renforcé,* 1964, Larousse ; *toiles renforcées,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1668, La Fontaine). **1.** Se dit d'une pièce, d'un article plus épais, plus robustes que la moyenne : *Une charnière renforcée.* || *Talon renforcé,* talon de bas ou de chaussette tissé avec un fil de renfort. || Vx. *Toiles renforcées,* fortes toiles à voiles de fabrication bretonne, en usage aux XVII^e et XVIII^e s. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Qui atteint presque la perfection dans son genre (vieilli) : *Il ne pouvait guère s'arrêter aux discours de cet homme, espèce de paysan renforcé* (Balzac). *Sa femme* [...] *me parut une provinciale renforcée, occupée uniquement des soins de son ménage* (Mérimée).

renforcement [rɑ̃fɔrsəmɑ̃] n. m. (de *renforcer* ; 1388, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1932, Larousse ; sens 4, 1968, Larousse). **1.** Action de renforcer ; état qui en résulte : *Organiser le renforcement de ses défenses. Toutes les révolutions modernes ont abouti à un renforcement de l'État* (Camus). || **2.** En phonétique, augmentation de l'intensité d'un phonème selon sa position dans le mot. || **3.** En photographie, opération destinée à augmenter les contrastes d'un phototype trop faible. || **4.** En psychologie expérimentale, action exercée par un agent renforçateur.

● SYN. : **1** *consolidation, durcissement.*

renforcer [rɑ̃fɔrse] v. tr. (de *r[e]*- et de l'anc. v. *enforcier,* rendre plus fort [v. ENFORCIR] ; v. 1155, Wace, écrit *renforcier* [*renforcer,* XIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes). [Conj. **1 a.**] **1.** Rendre plus fort, plus solide : *On dit que les autres sont allés renforcer la barricade Saint-Laurent* (Adamov). || **2.** *Renforcer une troupe, une équipe,* etc., en accroître l'effectif : [Ma sœur] *renforçait un groupe de petites filles qui, me prenant pour un benêt, se plaisaient à me brimer* (Jammes). || **3.** Établir plus fermement : *Ce n'est pas l'ordre qui renforce la justice, c'est la justice qui donne sa certitude à l'ordre* (Camus). *Ce nouvel argument renforce ma conviction. Renforcer quelqu'un dans une opinion.* || **4.** Rendre plus intense : *Comme il n'avait aucun travail, son désœuvrement renforçait sa tristesse* (Flaubert). *L'éloignement qui, dans l'espace, rapetisse les formes et dégrade les tons, dans le temps renforce et colore les joies de l'âme* (Morand). *Renforcer les coloris d'une aquarelle. Renforcer un son. Un adverbe comme « très » renforce la valeur d'un adjectif.*

● SYN. : **1** *consolider* ; **2** *grossir* ; **3** *affermir, appuyer, confirmer, corroborer, étayer, fortifier, raffermir* ; **4** *accentuer, accroître, aggraver, augmenter, aviver, exalter, intensifier.* — CONTR. : **1** *abattre, démolir, détruire, renverser* ; **3** *abolir, anéantir, miner, ruiner, saper* ; **4** *affaiblir, atténuer, diminuer, estomper, éteindre, étouffer.*

renformir [rɑ̃fɔrmir] v. tr. (de *r[e]*-, de *en*- 4 et de *forme* ; 1690, Furetière). Remplacer les pierres manquantes d'un vieux mur et le crépir pour le consolider.

renformis [rɑ̃fɔrmi] n. m. (de *renformir* ; 1690, Furetière). Opération par laquelle on renformit un mur.

renfort [rɑ̃fɔr] n. m. (déverbal de *renforcer* ; 1340, Godefroy, au sens de « enchère » ; sens 1-2, av. 1526, J. Marot ; sens 3, 1409, Godefroy, écrit *renforch* [*renfort,* 1680, Richelet ; *renfort de proue,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1665, La Fontaine). **1.** Accroissement d'effectifs ou de matériel destiné à renforcer une troupe, une action : *Les pompiers ont reçu le renfort de sauveteurs bénévoles. Deux bateaux-pompes sont arrivés en renfort. Jonas se réjouit de cette solution qui soulagerait Louise en même temps que sa propre conscience, embarrassée devant la fatigue de sa femme. Le soulagement fut d'autant plus grand que la sœur amenait souvent sa fille en renfort* (Camus). || **2.** Effectifs ou matériel supplémentaires (souvent au plur.) : *Une garnison assiégée qui attend des renforts. Ils nous faudrait du renfort pour pousser ce camion.* || **3.** Surcroît d'épaisseur donné à une pièce pour augmenter sa solidité : *Des chaussettes avec des renforts aux talons.* || *Renfort de proue,* doublage en tôle disposé au voisinage de la flottaison, à l'avant, sur les navires destinés à naviguer dans les glaces. || **4.** *Fig.* et *littér.* Accroissement d'intensité : *Je supputais avidement le renfort que ces objets pourraient apporter à ma joie* (Duhamel).

◆ **À grand renfort de** loc. prép. (1534, Rabelais). En employant très abondamment : *Traduire un texte à grand renfort de dictionnaire. Faire avancer un cheval à grands renforts de cris.*

renfrogné, e [rɑ̃frɔɲe] adj. (part. passé de *renfrogner* [v. ce mot] ; 1580, Montaigne [var. *refrogné,* XV^e s., Littré]). Peu avenant : *Le visage un peu renfrogné avec l'arête du nez semée de rousseurs, avec ce front bas de petit buffle n'avait aucun caractère de suavité, mais plutôt de rudesse* (Mauriac).

● SYN. : *boudeur, bourru, maussade, morose, rechigné.* — CONTR. : *aimable, avenant, charmant, engageant, épanoui, gracieux.*

renfrognement [rɑ̃frɔɲmɑ̃] n. m. (de *renfrogner* [v. ce mot] ; 1553, Le Plessis, 70 [var. *refrognement,* 1539, R. Estienne]). Action de se renfrogner ; état d'une personne renfrognée, ou de son visage.

renfrogner (se) [sərɑ̃frɔɲe] v. pr. (var. de l'anc. v. *refrogner,* même sens [XV^e s., Littré], de *re*- et de l'anc. n. f. *frongne,* mine renfrognée [v. 1360, Froissart], gaulois **frogna,* narines ; 1580, Montaigne). Contracter le visage par mécontentement : *Durtal se renfrogna dans son coin* (Huysmans). *Mais il a l'air ennuyé, maussade. C'est une de ces chutes brusques comme il en a souvent : quelque chose tombe tout à coup en lui, son visage s'affaisse. Il se renfrogne, se replie sur lui-même* (Sarraute).

rengagé, e [rɑ̃gaʒe] adj. et n. (part. passé de *rengager* ; v. 1695, Fénelon, au sens général de « engagé de nouveau » ; sens actuel, 1875, Larousse). Qui, son service militaire achevé, contracte un engagement dans

l'armée pour une nouvelle période : *Un sergent rengagé. L'adjudant est un rengagé.*

rengagement [rɑ̃gaʒmɑ̃] n. m. (de *rengager ;* 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** Action de rengager : *Le rengagement des hostilités.* || **2.** Acte par lequel un soldat ou un sous-officier qui a droit à être libéré du service contracte un nouvel engagement dans l'armée : *Signer son rengagement. Une prime de rengagement.*
• REM. On dit aussi RÉENGAGEMENT (de *ré-* et de *engagement ;* 1870, Littré).

rengager [rɑ̃gaʒe] v. tr. (de *r[e]-* et de *engager ;* 1471, Wavrin, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 4, 1875, Larousse). [Conj. **1 b.**] **1.** Mettre de nouveau en gage : *Rengager des bijoux chez un prêteur.* || **2.** Entreprendre de nouveau : *Rengager le combat, la conversation.* || **3.** *Class.* Attacher de nouveau à soi par un sentiment amoureux : *Et la moindre faveur* [...] *nous rengage de plus belle* (Molière). || **4.** Prendre de nouveau à son service : *Il a rengagé son ancien chauffeur.*
◆ v. intr. ou **se rengager** v. pr. (1580, Montaigne, comme v. pr., au sens de « recommencer [à souffrir] » ; sens actuel, 1661, Bossuet [comme v. pr. ; comme v. intr., 1932, Larousse]). Contracter un nouvel engagement.
• REM. On dit aussi RÉENGAGER (de *ré-* et de *engager ;* 1870, Littré).

rengaine [rɑ̃gɛn] n. f. (déverbal de *rengainer ;* 1680, Richelet, comme n. m., au sens de « refus » ; comme n. f., au sens 1, 1852, Flaubert ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** *Fam.* Propos répétés à satiété : *Finie la rengaine de l'exemple à suivre et du flambeau à soutenir* (Troyat). || **2.** Chanson qui lasse à force d'être répétée : *À mesure qu'ils montent, les sons d'une rengaine jouée par la radio s'amplifient* (Sartre).
• SYN. : **1** *antienne, refrain, ritournelle.*

rengainer [rɑ̃gɛne] v. tr. (de *r[e]-* et de *engainer ;* 1526, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, 1646, Livet [*rengainer son compliment,* 1664, Molière]). **1.** Remettre dans la gaine, dans le fourreau : *Arrêtez ! par la mort ! le premier de vous autres | Qui ne rengainera, je serai contre lui* (Scarron). *Le petit lieutenant rengaina son revolver* (Merle). || **2.** *Fig.* et *fam.* Retenir ce qu'on était sur le point d'exprimer : *Rengainer ses observations.* || *Rengainer son compliment,* garder pour soi ce qu'on était sur le point de dire.

rengorgement [rɑ̃gɔrʒəmɑ̃] n. m. (de *[se] rengorger ;* 1688, La Bruyère). *Vx.* Action de se rengorger : *Le dédain et le rengorgement dans la société attirent précisément le contraire de ce que l'on cherche, si c'est à se faire estimer* (La Bruyère).

rengorger (se) [sərɑ̃gɔrʒe] v. pr. (de *r[e]-* et de l'anc. franç. *engorgié,* qui se pavane, qui fait le glorieux [fin du XIIIe s.], de *en-* 4 et de *gorge ;* 1482, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1660, Oudin). [Conj. **1 b.**] **1.** Présenter la gorge en ramenant la tête un peu en arrière : *Il vit, sur la crête du rempart, un gros pigeon qui se rengorgeait au soleil* (Flaubert). *M. Pasquier se rengorgea, dans son paletot à col de loutre* (Duhamel). || **2.** Faire l'important : *Il se rengorgeait en étalant ses titres.*

rengraisser [rɑ̃grɛse] v. intr. (de *r[e]-* et de *engraisser ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [pronominalem., fin du XVIIe s., Mme de Sévigné]). Redevenir gras : *Il a rengraissé depuis qu'il ne suit plus son régime ;* et pronominalem. (class.) : *Si vous m'aimez, ma très chère, si vous m'aimez, tâchez de vous rengraisser* (Sévigné).

rengréger [rɑ̃greʒe] v. tr. (de *r[e]-* et de l'anc. v. *engregier,* empirer [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], de *en-* 4 et de l'anc. franç. *gregier,* nuire à, opprimer [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], lat. pop. **graviare,* charger, incommoder, du lat. class. *gravis,* lourd, pesant ; 1458, *Mystère du Vieil Testament* [pronominalem., av. 1553, Salel]). [Conj. **1 b** et **5 b.**] *Class.* Aggraver : *Chacun rendit par là sa douleur rengrégée* (La Fontaine) ; et pronominalem. : *Et voyant que l'espoir commence à me faillir, | Ma douleur se rengrège* (M. Régnier). *Sa maladie s'étant rengrégée* (Chapelain).
◆ v. tr. ind. (1924, A. Gide). Littér. *Rengréger sur,* enchérir sur, redoubler de : ŒDIPE : *Tu t'étonnes que je me sois crevé les yeux ; et je m'en étonne moi-même. Mais, dans ce geste inconsidéré, cruel, peut-être y eut-il encore autre chose : je ne sais quel secret besoin de pousser à bout ma fortune, de rengréger sur ma douleur et d'accomplir une héroïque destinée* (Gide).

rengrènement [rɑ̃grɛnmɑ̃] n. m. (de *rengrener ;* 1611, Cotgrave, au sens de « action de mettre de nouveau dans la trémie » ; sens actuel, 1680, Richelet). Opération par laquelle on rengrène.

rengréner [rɑ̃grene] ou **rengrener** [rɑ̃grəne] v. tr. (de *r[e]-* et de *engrener* 1 et 2 ; 1549, R. Estienne, au sens de « mettre de nouveau dans la trémie » ; sens 1, 1845, Bescherelle [comme v. intr., au sens de « s'engager de nouveau dans une roue dentée », 1690, Furetière] ; sens 2, 1680, Richelet). [Conj. **5 b** ou **5 a.**] **1.** Engager de nouveau dans une roue dentée : *Rengréner un pignon.* || **2.** Remettre une médaille dans les coins, à sa place exacte, en vue d'une nouvelle frappe.

reni [rəni] n. m. (déverbal de *renier* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *renei,* au sens de « trahison » ; sens class., v. 1250, Mousket, écrit *renoi* [*reni,* fin du XVIIe s., Bossuet]). *Class.* Action de renier : *Le procès-verbal est bien ; ce qui est bon pour un reni n'est pas toujours bon dans un acte juridique* (Bossuet).

reniable [rənjabl] adj. (de *renier ;* XVIe s., Loisel, 803). De nature à être renié, seulement dans l'expression ancienne : *Tous mauvais cas sont reniables.*

reniement [rənimɑ̃] n. m. (de *renier* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *reneiement,* au sens de « trahison, fait de ne pas tenir son engagement » ; écrit *reniement,* au sens 1, XIIe s., *Naissance du chevalier au cygne ;* sens 2, fin du XIVe s., Chr. de Pisan). **1.** Action de renier : *Il n'y a culture que dans une continuation, et je tiens pour néfastes certains reniements de notre passé* (Gide). *Je gardais un silence complaisant, mais, ulcéré de mon reniement, je ne savais à qui m'en prendre* (Arland). || **2.** *Class.* Blasphème : *Il fallait bien se garder de le faire mourir* [un condamné] *dans les reniements ; c'est une damnation trop visible* (Sévigné).
• SYN. : **1** *abjuration, désaveu.*

renier [rənje] v. tr. (lat. pop. **renegare,* refuser, apostasier, du lat. class. *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et *negare,* nier, refuser [v. NIER] ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *raneier* [*reneier, renoier,* v. 1155, Wace ; *renier,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, v. 1240, *Miracles de la Sainte Vierge*). **1.** *Vx.* Déclarer, contre la vérité, qu'on ne connaît pas une personne ou une chose, refuser de reconnaître : *Saint Pierre renia Jésus.* || **2.** Rejeter hors du cercle de ses relations, se désolidariser totalement de : *Cet homme, deux fois marié déjà, avait eu une vie passablement dégradante et était plus ou moins renié par son monde* (Lacretelle). *Renier sa famille.* || **3.** Ne pas rester fidèle à : *Renier sa parole, ses engagements, sa signature. Renier ses opinions politiques. Renier sa foi.*
• SYN. : **2** *désavouer, répudier ;* **3** *abjurer, apostasier, se dérober à, trahir.*
◆ v. intr. (1530, Palsgrave). *Class.* Blasphémer : *La Rancune, avec une froideur capable de faire renier un théatin, lui disait : Voilà un grand malheur* (Scarron).
◆ **se renier** v. pr. (début du XIIIe s., écrit *soi reneer* [*soi renoier,* XIIIe s. ; *se renier,* fin du XVIe s., Brantôme], au sens de « déserter sa foi, son parti » ; sens actuel, 1847, Michelet). Désavouer ses propres déclarations : *Jean Lacouture* [...] *dénonce le « cynisme serein » d'un homme* [de Gaulle] *à qui selon lui, il n'a jamais coûté de se renier* (Mauriac).

renieur, euse [rənjœr, -øz] adj. (de *renier ;* milieu du XVe s.). *Class.* Personne qui renie, qui blasphème : *C'est un renieur de Dieu* (Acad., 1694).

reniflard [rəniflar] n. m. (de *renifler ;* 1821, O. Evans [97], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Soupape provoquant auto-

matiquement une rentrée d'air dans un milieu où se produit une dépression. || **2.** Tuyauterie montée sur le carter d'un moteur à explosion et destinée à évacuer les vapeurs d'huile de graissage.

reniflement [rənifləmɑ̃] n. m. (de *renifler ;* 1596, Hulsius, au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Action de renifler ; bruit fait en reniflant : *Dans le lit triple, les trois enfants dormaient sans rêves avec de petits reniflements inquiets* (Vian). || **2.** Maladie osseuse du porc.

renifler [rənifle] v. intr. (de *re-* et de l'anc. v. *nifler,* aspirer fortement par le nez [fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*], du radical onomatop, *niff-,* qui évoque le reniflement ; 1530, Palsgrave [724], au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Aspirer l'air fortement par le nez en faisant du bruit : *Parvenu près de la porte, il* [le chien] *flaira dessous, soufflant et reniflant avec force, le poil hérissé, la queue droite et grognant* (Maupassant). || **2.** *Class.* Marquer de la répugnance pour quelque chose : *Le roi dit à Cavoie que, pour lui tenir lieu de dot, il lui ferait présent de la charge de grand maréchal des logis de sa maison ; Cavoie renifla encore, mais il y fallut passer* (Saint-Simon).

◆ v. tr. (sens 1, av. 1784, Diderot [au fig., 1764, Voltaire] ; sens 2, 1855, Esnault). **1.** Aspirer par le nez, sentir : *Renifler une odeur.* [Le renard] *écoute, il scrute, il renifle l'espace* (Pesquidoux) ; et au fig. : *Il est curieux qu'à peine débarqué de ma province, j'ai reniflé autour de moi l'atmosphère du quai Conti* (Mauriac). || **2.** *Fam.* Flairer, soupçonner : *J'ai reniflé là-dessous une affaire louche.*

● SYN. : **1** *flairer, humer ;* **2** *deviner, pressentir, subodorer.*

renifleur, euse [rəniflœr, -øz] adj. et n. (de *renifler ;* 1642, Oudin). Qui renifle : *Deux élèves* [...] *se tenant par la main avec leur panier du déjeuner, sont allées aux Buttes-Chaumont ; les petites flâneuses, le nez en avant, renifleur, attiré par l'odeur* (Frapié).

◆ **renifleur** n. m. (1975, Larousse). En prospection marine de pétrole, appareil placé à l'avant du bateau pour détecter sous l'eau les éventuelles émanations de gaz.

réniforme [renifɔrm] adj. (de *réni-,* élément tiré du lat. *rēn,* rein [v. REIN 1], et de *-forme ;* 1797, Bulliard). Se dit de ce qui a la forme d'un rein : *La graine du haricot est réniforme.*

rénine [renin] n. f. (dér. savant du lat. *rēn,* rein [v. REIN 1] ; 1968, Larousse). Enzyme d'origine rénale, sécrétée par un rein malade, atteint d'ischémie, et qui intervient dans le mécanisme de l'hypertension artérielle.

rénitence [renitɑ̃s] n. f. (de *rénitent ;* 1538, Canappe). Caractère de ce qui est rénitent.

rénitent, e [renitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *renitens, -entis,* part. prés. de *reniti,* faire effort contre, résister, s'opposer, de *re-,* préf. marquant le mouvement vers l'arrière [v. R(E)-], et de *niti,* s'appuyer sur, faire effort ; 1555, Vide, 742). Se dit de l'état de certains tissus, de certains abcès, de certaines tumeurs molles, etc., d'aspect tendu, qui résistent à la pression du doigt et donnent la sensation d'élasticité.

◆ adj. et n. (milieu du XVIe s.). *Vx.* Qui résiste (rare) : *Mahomet* [...] *faisait tuer sans miséricorde ses compatriotes rénitents* (Voltaire). *Le parlement de Paris ne cessait de rendre des arrêts contre les évêques* [...] *qui refusaient aux rénitents les sacrements et la sépulture* (Voltaire).

renne [rɛn] n. m. (norvégien ou suédois *ren,* même sens ; 1552, Münster [VI, 1051], écrit *reen ; renne,* 1680, Richelet). Mammifère ruminant de la famille des cervidés, vivant dans les régions froides de l'hémisphère Nord : *Un troupeau de rennes. Les Lapons pratiquent l'élevage du renne. Un traîneau tiré par des rennes.*

renom [rənɔ̃] n. m. (déverbal de *renommer* 2 ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *renon* [*renom,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris [écrit *renom*]). **1.** *Class.* et *littér.* Opinion que le public a d'une personne ou d'une chose : *Un renom odieux à la postérité* (Rotrou). *Pourvu que la concierge soit polie et qu'elle ne lance pas quelqu'une de ces grossièretés qui lui ont valu, dans tout le quartier, un renom de bête rogneuse* (Duhamel). || **2.** Opinion favorable, largement répandue, sur quelqu'un ou quelque chose : *Il doit son renom à cette découverte. Un savant de renom international. Une école de grand renom. Un restaurant en renom.*

● SYN. : **1** *réputation ;* **2** *célébrité, cote, crédit, gloire, notoriété, popularité, renommée, vogue.* — CONTR. : **2** *obscurité, ombre, oubli.*

renommé, e [rənɔme] adj. (part. passé de *renommer* 2 [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *renumé ;* XIIIe s., *Macchabées,* écrit *renomé ; renommé,* v. 1283, Beaumanoir). Qui jouit d'un grand renom : *Un écrivain renommé. La cuisine française est renommée. Une région renommée pour ses vins.*

● SYN. : *célèbre, connu, fameux, illustre, populaire, prestigieux, réputé.* — CONTR. : *inconnu, méconnu, obscur, oublié.*

● REM. On dit *renommé par* ou *pour.*

renommée [rənɔme] n. f. (part. passé fém. substantivé de *renommer* 2 [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *renumee* [*renomee,* v. 1155, Wace ; *renommée,* début du XIIIe s.], au sens 1 [.. *commune renommée,* 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3-4, début du XIIIe s., Audefroi le Bastard). **1.** *Class.* et *littér.* Rumeur publique : *La renommée accuse juste en contant ce que vous valez* (Molière). *La vérité s'accorde avec la renommée | Madame, Osmin a vu le sultan et l'armée* (Racine). *Est-il possible s'écrie-t-il que la renommée de ma mésaventure soit déjà parvenue à Paris ?* (Mérimée). || *Preuve par commune renommée,* mode de preuve exceptionnellement admis par la loi, et qui consiste à faire déposer des témoins non sur des faits dont ils auraient personnellement connaissance, mais sur les propos des voisins. || **2.** Être allégorique figuré par une femme embouchant une trompette : *Sculpter une Renommée.* (V. Rem.) || **3.** *Class.* Le fait d'être connu d'un large public : *Mes malheurs font encor toute ma renommée* (Racine). || **4.** Opinion favorable d'un large public sur un être ou une chose : *Votre renommée m'avait prévenu en votre faveur* (Montherlant). *Un vin qui jouit d'une renommée internationale. Cet orchestre a donné un concert digne de sa renommée.*

● SYN. : **4** *célébrité, cote, crédit, gloire, notoriété, popularité, renommée, vogue.* — CONTR. : **4** *obscurité, ombre, oubli.*

● REM. Au sens 2, la majuscule est facultative.

1. renommer [rənɔme] v. tr. (même étym. qu'à l'art. suiv. ; 1669, Widerhold). Nommer de nouveau : *Il se mourait du désir d'être renommé pair de France* (Balzac).

2. renommer [rənɔme] v. tr. (de *re-* et de *nommer* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *renumer ; renommer,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). *Class.* et *littér.* Célébrer, couvrir d'éloges : *Ce chanteur que tant on renomme* (La Fontaine). *Que ton siècle banal t'oublie ou te renomme | Moi je t'envie au fond du tombeau calme et noir | D'être affranchi de vivre* (Leconte de Lisle).

◆ **se renommer** v. pr. (v. 1360, Froissart). Class. *Se renommer de quelqu'un,* se recommander de lui : *Je l'ai bien reçu parce qu'il s'est renommé de vous* (Acad., 1694).

renonce [rənɔ̃s] n. f. (déverbal de *renoncer ;* 1690, Furetière, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* À certains jeux de cartes, absence d'une couleur dans la main d'un joueur : *Avoir une renonce à cœur.* || **2.** Action de ne pas fournir une couleur, même quand on le peut : *Faire une renonce.*

renoncement [rənɔ̃smɑ̃] n. m. (de *renoncer ;* XIIe s., *Athis,* au sens de « annonce, nouvelle » ; sens actuel, milieu du XIIIe s. [*renoncement à soi-même,* av. 1654, Guez de Balzac ; absol., XIVe s.]). Action de renoncer à quelque chose d'agréable : *Le renoncement aux plaisirs, aux honneurs.* || *Renoncement à soi-même,* abnégation de sa propre volonté, de ses intérêts. || *Absol.* Esprit d'abnégation qui pousse à renoncer, en vue d'une plus grande perfection

morale, aux satisfactions personnelles : *Les déceptions, les deuils, la maladie et, sans doute, un grand besoin de renoncement l'avaient peu à peu recluse* (Duhamel). *Nous n'avons pas affaire ici au renoncement d'un saint détaché de tout ce qui en ce monde le séparerait de Dieu, mais à un combattant débarrassé de ce qui l'eût encombré et alourdi, et qui fonce sur un ennemi armé pesamment* (Mauriac).

● SYN. : *abandon, adieu, privation, renonciation, sacrifice.*

renoncer [rənɔ̃se] v. tr. ind. **[à]** (lat. *renuntiare,* annoncer en retour, rapporter, renvoyer, renoncer à, de *re-*, préf. marquant le mouvement en retour [v. R(E)-], et de *nuntiare,* annoncer, faire savoir ; v. 1155, Wace, écrit *renoncier,* au sens de « annoncer, révéler » ; sens 1, 1274, Gossen, écrit *renoncier* [*renoncer,* v. 1283, Beaumanoir ; *renoncer au monde,* 1690, Furetière ; *renoncer à soi-même,* 1541, Calvin] ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3, v. 1193, Hélinant, écrit *renoncier* [*renoncer,* XIII^e s. ; avec un infinitif, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch] ; sens 4, 1662, Molière). [Conj. **1 a.**] **1.** Abandonner la jouissance, l'usage de quelque chose : *Renoncer à un droit. Renoncer au tabac. Renoncer à son confort pour partir à l'aventure. Ses nouvelles fonctions l'ont amené à renoncer pratiquement à toute vie de famille. Moi, qui n'avais jamais voulu jusqu'ici renoncer au tennis malgré mes palpitations...* (Giraudoux). *Changer de métier n'est rien, mais renoncer à ce qu'on sait, à sa propre maîtrise, n'est pas facile* (Camus). || *Renoncer au monde,* se consacrer à la vie religieuse. (Vieilli.) || *Renoncer à soi-même,* rejeter ses désirs personnels en vue d'une plus grande élévation morale. (Vieilli.) || **2.** Cesser de s'attacher à quelque chose : *Renoncer à une opinion, à une croyance.* || **3.** Cesser de prétendre à quelque chose, de l'envisager comme possible : *Nous devons renoncer à l'achat de ce terrain. Renoncer à un projet ;* et avec un infinitif : *Il avait fallu renoncer à endormir à l'aide d'opiats les maux du prieur* (Yourcenar). *Elle aussi renonçait à lui dire son malaise* (Mallet-Joris). || **4.** *Renoncer à quelqu'un,* se résoudre à admettre qu'on ne pourra plus entretenir de relations avec lui : *Bon, j'y avais renoncé, à Denise. J'en avais fait mon deuil. Non sans regrets, je peux le dire. Les premiers jours surtout, quand elle n'est plus venue* (Marceau).

● SYN. : **1** *se départir, se dépouiller, se désister, se dessaisir, laisser, se priver, quitter ;* **2** *abjurer, se détourner, s'écarter, renier, répudier.* — CONTR. : **1** *goûter, jouir, profiter, savourer ;* **2** *s'attacher, conserver, garder, persévérer ;* **3** *compter sur, envisager, espérer.*

◆ v. tr. (v. 1320, *Poème français sur le précieux sang*). *Class.* et *littér.* Renier, désavouer : *Comment cet homme dont il parle a-t-il renoncé la foi ?* (Bourdaloue). *Tout lui est bon pourvu qu'il vienne à son but de porter le flambeau de la rébellion dans sa patrie qu'il a renoncée* (Bossuet). *J'ai dit et répété que je ne croyais pas aux romans historiques* [...]. *Je m'abstiens même d'en lire. Mais que j'ouvre « Salammbô » et je ne tarde guère à renoncer tous mes griefs* (Duhamel).

◆ v. intr. (1680, Richelet). À un jeu de cartes, ne pas fournir de la couleur demandée.

◆ **se renoncer** v. pr. (fin du XVII^e s., Bossuet). *Class.* Rejeter tout intérêt personnel, se sacrifier : *L'Évangile, qui ne nous prêche que de nous renoncer nous-mêmes* (Massillon). *Il s'agit d'être pauvre avec Jésus-Christ, de porter sa croix avec lui en se renonçant* (Fénelon).

renonciataire [rənɔ̃sjatɛr] n. (dér. savant de *renoncer ;* 1829, Boiste). Personne en faveur de qui on renonce à un droit, à un bien.

renonciateur, trice [rənɔ̃sjatœr, -tris] n. (dér. savant de *renoncer ;* 1839, Boiste). Personne qui effectue une renonciation juridique.

renonciatif, ive [rənɔ̃sjatif, -iv] adj. (dér. savant de *renoncer ;* 1961, Larousse, art. *clause*). *Clauses renonciatives,* clauses de renonciation. (V. l'art. suiv.)

renonciation [rənɔ̃sjasjɔ̃] n. f. (lat. *renuntiatio,* déclaration, annonce, publication [et, à basse époque, dans la langue jurid., « renonciation »], de *renuntiatum,* supin de *renuntiare* [v. RENONCER] ; milieu du XIII^e s., au sens 1 [aussi « acte... par lequel on abandonne ses droits » ; *clauses de renonciation,* 1961, Larousse, art. *clause*] ; sens 2, av. 1662, Pascal). **1.** Action de renoncer à une chose : *Des revers de fortune avaient entraîné la renonciation à ses projets.* || *Spécialem.* Acte juridique par lequel on abandonne ses droits : *La renonciation à un héritage. Une renonciation par écrit.* || *Clauses de renonciation,* formules, extrêmement nombreuses, destinées à éviter les oppositions et les retards apportés à l'exécution de l'acte. || **2.** *Class.* Détachement de soi-même : *Renonciation totale et douce ; soumission totale à Jésus-Christ et à mon directeur* (Pascal).

● SYN. : **1** *abandon, adieu, renoncement, sacrifice.*

renonculacées [rənɔ̃kylase] n. f. pl. (dér. savant de *renoncule ;* 1798, Jolyclerc, II, 405). Famille de plantes à fleurs dialypétales, dicotylédones, dont les principaux genres sont : la clématite, la ficaire, le populage, l'ellébore, l'aconit, la pivoine, l'anémone, l'ancolie.

renoncule [rənɔ̃kyl] n. f. (lat. *ranunculus,* petite grenouille, renoncule aquatique, dimin. de *rana,* grenouille ; 1549, Maignan, écrit *ranuncule ; renoncule,* 1660, Oudin). Plante herbacée comportant de nombreuses espèces, toutes toxiques, et dont une à fleurs jaunes, couramment appelée *bouton-d'or,* est fréquente dans les prés et les chemins.

renonculier [rənɔ̃kylje] n. m. (de *renoncule ;* 1828, Mozin). Merisier à fleurs doubles.

renouée [rənwe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *renouer ;* 1550, Guéroult). Genre de plantes de la famille des polygonacées, dont une espèce cultivée est le sarrasin, ou blé noir, et dont une espèce sauvage est utilisée comme astringent.

renouement [rənumɑ̃] n. m. (de *renouer ;* v. 1460, G. Chastellain). Rétablissement d'un lien (rare) : *Un renouement d'amitié.*

renouer [rənwe] v. tr. (de *re-* et de *nouer* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure écrit *renoer* [*renouer,* début du XIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XV^e s., Commynes). **1.** Nouer une chose dénouée : *Renouer un ruban. Je m'accuse en toute humilité deux heures après, seule avec mon image, assise à ma coiffeuse où je lisse et renoue mes cheveux défaits* (Colette). || **2.** Rétablir dans un enchaînement, une continuité : *La Messuguière de nouveau m'héberge, dans le calme de laquelle je cherche à renouer mes pensées* (Gide). *M^me Nanteuil, à son âge, avait repris un amant* [...]. *Elle avait renoué sa vieille liaison avec Tony Meyer, le marchand de tableaux de la rue de Clichy* (France). *Renouer une conversation. Renouer une alliance.*

● SYN. : **1** *rattacher ;* **2** *reprendre.* — CONTR. : **1** *dénouer ;* **2** *interrompre, rompre.*

◆ v. tr. ind. **[avec]** (sens 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 2, v. 1660, Bossuet). **1.** Rétablir des relations : *Il voulait renouer avec ses vieux amis.* || **2.** Reprendre, remettre en honneur : *Renouer avec une tradition, un usage.*

● SYN. : **1** *se rabibocher* (fam.), *se raccommoder, se réconcilier, se remettre.* — CONTR. : **1** *se brouiller, se fâcher, rompre.*

réno-urétéral, e, aux [renoyreteral, -o] adj. (de *réno-*, élément tiré du lat. *rēn,* rein [v. REIN 1], et de *urétéral ;* 1964, Larousse). Qui concerne à la fois le rein et l'uretère : *Malformation réno-urétérale.*

renouveau [rənuvo] n. m. (déverbal de *renouveler ;* v. 1200, Gace Brulé, au sens de « retour [de la belle saison, de l'été, etc.] » ; début du XIII^e s., Tobler-Lommatzsch, au sens de « nouvelle année » ; sens 1, 1458, *Mystère du Vieil Testament ;* sens 2, fin du XVI^e s.). **1.** *Littér.* Retour du printemps : *Oh ! darling, vous ne savez pas que c'est la coutume, à Florence, de fêter le renouveau, au premier mai de chaque année ?* (France). || **2.** Retour à un état précédent ou retour à une vigueur qui avait décliné : *Un renouveau de faveur. On constate un renouveau dans l'économie de ce pays. Elle* [la France] *se doit de prouver qu'elle est capable d'évoluer sans pour cela renier son passé. Un*

renouveau qui s'achèterait à ce prix serait l'équivalent d'une faillite (Gide).

• SYN. : **2** *recrudescence, regain, renaissance, renouvellement, reprise.* — CONTR. : **2** *baisse, déclin, récession.*

renouvelable [rənuvlabl] adj. (de *renouveler ;* XIV^e s., Du Cange, art. *recidivus*). Qui peut être renouvelé : *Un bail renouvelable.*

renouvelant, e [rənuvlɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *renouveler ;* 1907, Larousse). Enfant qui répète, un an après sa communion solennelle, la profession de foi de son baptême.

renouvelé, e [rənuvle] adj. (part. passé de *renouveler ;* 1561, *Coutumier général* [III, 602], au sens de « falsifié » [en parlant d'un vin] ; début du XVII^e s., Malherbe, au sens fig. de « renforcé » ; sens actuel, 1668, Molière). Littér. *Renouvelé de,* imité de, emprunté à : *Elle avait prétendu donner le ton à la grande galanterie renouvelée des Espagnols et des Maures* (Sainte-Beuve).

renouveler [rənuvle] v. tr. (de *re-* et de *no[u]vel,* forme anc. de *nouveau* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *renuveler* [*renouveler,* fin du XII^e s.], au sens 3 [pour la communion solennelle, 1907, Larousse] ; sens 1-2, fin du XII^e s., Reclus de Moiliens ; sens 4, v. 1120, *Psautier de Cambridge ;* sens 5, XVI^e s., Godefroy). [Conj. **3 a.**] **1.** Faire apparaître sous un aspect nouveau en transformant (au pr. et au fig.) : *Les juges les plus autorisés s'accordaient à déclarer qu'une telle interprétation renouvelait entièrement le rôle de Phèdre* (Proust). *La Révolution a renouvelé la face de l'Europe. Cette découverte renouvelle la question.* ‖ **2.** Remplacer des êtres ou des choses par d'autres : *Je pouvais sortir un peu, après avoir toute la journée nettoyé la maison du fétiche, renouvelé les offrandes* (Camus). *On a renouvelé le personnel de surveillance. Renouveler sa garde-robe. Renouveler l'eau d'un bassin.* ‖ **3.** Faire de nouveau : *Le gamin n'a probablement pas entendu la réponse, car il renouvelle sa question* (Robbe-Grillet). *J'admets bien les plaisanteries quoiqu'elles ne soient pas d'un très bon goût avec un homme de mon âge. Mais il ne faut pas les renouveler trois fois par jour* (Anouilh). *Renouveler ses excuses, sa confiance à quelqu'un.* ‖ *Renouveler sa communion solennelle,* ou, absol., *renouveler,* prononcer à nouveau ses vœux, sa profession de foi un an après sa communion solennelle : *Vêtue en première communiante, Camille renouvelait* (Mauriac). ‖ **4.** *Littér.* Faire renaître, revigorer : *Renouveler une querelle. Renouveler le souvenir des disparus. Les obstacles semblaient renouveler son courage.* ‖ **5.** Rendre valide pour une nouvelle période : *Renouveler un bail, un abonnement, un passeport.*

• SYN. : **1** *métamorphoser, régénérer, rénover, transformer ;* **2** *changer ;* **3** *réitérer, répéter ;* **4** *ranimer, raviver, ressusciter, réveiller.*

◆ v. intr. (v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « se transformer » [en parlant de la lune et de ses phases] ; sens class., v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). *Class.* Prendre plus de force, de vigueur : *La fièvre de Philis tous les jours renouvelle* (Racan). *Nous parlâmes fort de M^{me} de Richelieu qui renouvelle de jambes* (Sévigné).

◆ **se renouveler** v. pr. (sens 1, v. 1360, Froissart [« ... être régénéré », v. 1660, Bossuet] ; sens 2, 1935, Acad. [en parlant du talent, 1875, Larousse] ; sens 3, 1538, R. Estienne). **1.** Se transformer en prenant un aspect, un caractère nouveau : *La nature se renouvelle au printemps. L'esprit se rouille aussi bien que le corps, s'il ne se renouvelle pas dans le milieu parisien* (Balzac). ‖ *Spécialem.* Dans la langue religieuse, être régénéré : *Il croyait qu'on devait en cette exactitude suivre l'esprit de l'Église, qui est de se renouveler ainsi de temps en temps* (Sainte-Beuve). ‖ **2.** Changer sa manière d'écrire, de composer, de réaliser une œuvre artistique quelconque : *Je vous concède que, de loin, l'homogénéité d'une œuvre prend le dessus et qu'il nous est très difficile de savoir les volte-face par quoi un homme de génie se renouvelle* (Cocteau). ‖ **3.** Se produire de nouveau : *J'espère que cet incident ne se renouvellera pas.*

• SYN. : **3** *recommencer, se répéter, se reproduire.*

renouvellement [rənuvɛlmɑ̃] n. m. (de *renouveler* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *renovelement* [*renouvellement,* XIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, XIII^e s., Littré [« établissement d'un nouvel acte... », 1690, Furetière] ; sens 3, 1690, Furetière [« cérémonie au cours de laquelle est renouvelée la profession de foi », 1964, Larousse] ; sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Changement amenant à un état nouveau : *Un mouvement littéraire épris de renouvellement. Un renouvellement politique au lendemain d'une crise.* ‖ **2.** Substitution d'êtres ou de choses à d'autres êtres ou à d'autres choses : *Assurer un renouvellement régulier des effectifs. Le renouvellement d'un stock.* ‖ Établissement d'un nouvel acte destiné à remplacer celui qui est venu à expiration : *Le renouvellement d'un bail. Le renouvellement d'un passeport.* ‖ **3.** Acte par lequel une personne confirme publiquement des engagements pris antérieurement : *Le renouvellement des vœux d'un religieux.* ‖ *Spécialem.* Cérémonie au cours de laquelle est renouvelée la profession de foi. ‖ **4.** Le fait de se produire de nouveau : *On a pris des mesures pour éviter le renouvellement de telles inondations.*

• SYN. : **1** *modernisation, renaissance, renouveau, rénovation ;* **2** *changement, réapprovisionnement, reconduction ;* **3** *confirmation ;* **4** *recommencement, répétition.*

rénovateur, trice [renɔvatœr, -tris] adj. et n. (bas lat. *renovator,* celui qui répare, restaurateur, du lat. class. *renovatum,* supin de *renovare* [v. RÉNOVER] ; 1555, Vaganay [au fém. ; au masc., 1660, Oudin]). Qui produit une rénovation : *La doctrine littéraire révolutionnaire, ou plutôt rénovatrice* (Baudelaire). *Les grands rénovateurs de la médecine au XIX^e s.*

◆ **rénovateur** n. m. (1964, Larousse). Produit à faible action décapante, utilisé pour raviver les couleurs des peintures et des vernis.

rénovation [renɔvasjɔ̃] n. f. (lat. *renovatio,* renouvellement, de *renovatum,* supin de *renovare* [v. l'art. suiv.] ; fin du XIII^e s., *Dict. général,* écrit *renovaction* [*rénovation,* 1553, *Bible Gérard*], au sens 2 ; sens 1, fin du XIV^e s., E. Deschamps ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Transformation aboutissant à un meilleur état dans le domaine moral ou intellectuel : *L'Éternel préparait au genre humain [...] une rénovation d'existence* (Chateaubriand). *Dans tout le pays, l'énergie croît, la conscience monte, et il importe que ceux qui peuvent aider à cette rénovation ne s'éloignent pas* (Giraudoux). ‖ **2.** Action de renouveler, de confirmer (vieilli) : *Rénovation des vœux du baptême.* ‖ **3.** Remise à neuf : *La rénovation d'un appartement.*

• SYN. : **1** *métamorphose, renaissance, renouveau, résurrection ;* **2** *confirmation, renouvellement ;* **3** *modernisation, restauration, transformation.*

rénover [renɔve] v. tr. (lat. *renovare,* renouveler [au pr. et au fig.], de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *novare,* refaire, renouveler, dér. de *novus,* nouveau ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « rénover [quelqu'un] par le baptême » ; sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 2, 1961, *FEW,* X, 257 *b*). **1.** Transformer en modernisant, en adaptant aux circonstances : *Devant un ennemi inventif et qui sut rénover ses méthodes et moyens d'attaque, rien de pire que des chefs routiniers* (Gide). ‖ **2.** Remettre à neuf : *Rénover des tentures.*

• SYN. : **1** *rajeunir, réformer, renouveler, transformer ;* **2** *rafraîchir, restaurer.*

renquiller [rɑ̃kije] v. intr. (de *r[e]-* et de *enquiller,* entrer [XVIII^e s.], de *en-* 4 et de *quille* [au sens de « jambe »] ; 1836, Vidocq [transitiv., 1866, Esnault]). *Arg.* Rentrer : *Renquiller dans la taule ;* et transitiv. : *Renquiller son compliment.*

◆ **se renquiller** v. pr. (1866, Esnault). *Arg.* Se rétablir.

renrailleur [rɑ̃rajœr] n. m. (de *r[e]-,* de *en-* 4 et de *rail ;* 1964, Larousse). Appareil destiné à remonter sur les rails les roues d'un wagon ou d'une berline déraillés.

renseignement [rɑ̃sɛɲmɑ̃ *ou* rɑ̃sɛɲəmɑ̃] n. m. (de *renseigner ;* 1429, Godefroy, au sens de « mention, libellé [dans un compte] » ; sens 1, 1762, Acad. [*aller aux renseignements,* 1870, Littré] ; sens 2, 1964, Larousse

[aussi *renseignement aérien* et *renseignement terrestre*]). **1.** Parole ou écrit qui fait connaître quelque chose à quelqu'un : *Donner, fournir un renseignement. Demander un renseignement à un agent. Arrivé à un croisement, le soldat hésite, cherche du regard les plaques qui devraient indiquer le nom de cette voie transversale. Mais c'est en vain* [...]. *Du reste, un nom de rue ne lui fournirait guère de renseignement utilisable, dans cette ville qu'il ne connaît pas* (Robbe-Grillet). ‖ *Aller aux renseignements,* aller s'informer. ‖ **2.** *Le renseignement,* en termes militaires, l'ensemble des connaissances de tous ordres (concernant le terrain, le milieu humain, l'ennemi, etc.) constituant un élément indispensable aux décisions à prendre par le commandement : *Le renseignement est un élément essentiel de la sûreté.* ‖ *Renseignement aérien,* celui qui est recueilli soit en vol (observation, radar), soit par l'étude des photographies aériennes. ‖ *Renseignement terrestre,* celui qui est obtenu soit par les troupes engagées, soit par l'intermédiaire d'organismes spécialisés.

● SYN. : **1** *indication, information, précision, tuyau* (pop.).

◆ **renseignements** n. m. pl. (sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, v. 1920, d'après le *FEW,* IV, 713 *b ;* sens 3, 1964, Larousse [*service de renseignements,* 1904, Larousse]). **1.** Indications fournies ou recueillies sur une personne, une entreprise, etc., et permettant de porter un jugement : *Et il est revenu chaque dimanche, à bicyclette. Papa avait pris des renseignements. Rien à dire ; le jeune homme était de bonne famille* (Arland). *Avoir de bons renseignements sur une firme.* ‖ **2.** Bureau, service chargé de répondre aux questions posées par le public : *Les renseignements sont près de l'entrée.* ‖ **3.** *Renseignements généraux,* services spéciaux de la préfecture de police et de la direction de la sûreté, chargés notamment de recueillir des informations politiques. ‖ *Service de renseignements* (par abréviation S. R.), nom donné, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, à un service de l'armée chargé de recueillir toutes les informations sur les faits et gestes de l'ennemi.

renseigner [rɑ̃sɛɲe] v. tr. (de *r[e]-* et de *enseigner ;* 1358 [d'après Littré, 1877], au sens de « porter en compte, mentionner » ; 1798, Acad., au sens de « enseigner de nouveau » ; sens actuel, 1834, Boiste [probablem. plus anc., v. la date du dér. *renseignement,* au sens 1 ; *être renseigné,* 1935, Acad. — *un renseigné,* « une personne bien renseignée », av. 1922, Proust]). Fournir à quelqu'un une réponse à ce qu'il cherche à savoir : *Une hôtesse d'accueil chargée de renseigner les clients. Des brochures qui renseignent les touristes. Elle a prononcé cette dernière phrase avec une telle véhémence qu'il se sent obligé de la renseigner* (Robbe-Grillet). ‖ *Être renseigné,* être au courant, savoir à quoi s'en tenir : *Je suis parfaitement renseigné sur la situation. Vous êtes mal renseigné, je n'ai pas dit cela.*

● SYN. : *éclairer, fixer sur, informer, instruire.*

◆ **se renseigner** v. pr. (1829, Boiste). Prendre, recueillir des informations : *Se renseigner sur les circonstances d'un accident. Il faut prévoir des perturbations dans le trafic : renseignez-vous dans les gares.*

● SYN. : *demander, s'enquérir, enquêter, s'informer.*

rentabilisation [rɑ̃tabilizasjɔ̃] n. f. (de *rentabiliser ;* 1969, Hetman). Action de rentabiliser ; résultat de cette action : *La rentabilisation d'une entreprise. La rentabilisation des coûts de production.*

rentabiliser [rɑ̃tabilize] v. tr. (dér. savant de *rentable ;* 1962, R. Dumont). Faire en sorte que quelque chose produise un revenu, un profit : *Il est illusoire de chercher à rentabiliser un service public.*

rentabilité [rɑ̃tabilite] n. f. (dér. savant de *rentable ;* 1926, Ch. Gide). Caractère de ce qui est rentable : *La rentabilité d'une affaire, d'une opération financière, d'une transaction.*

rentable [rɑ̃tabl] adj. (de *rente ;* 1290, Godefroy, au sens de « chargé d'une redevance annuelle » [en parlant d'une terre] ; sens 1 et 3, 1964, Robert ; sens 2, 1932, Larousse [le mot ne semble pas être attesté entre la fin du XVI[e] et le début du XX[e] s.]). **1.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui concourt à la productivité d'une entreprise : *Il est rentable d'embaucher un personnel hautement qualifié. Un procédé de fabrication très rentable.* ‖ **2.** Qui permet de retirer un bénéfice net suffisant par rapport au capital investi : *Une affaire rentable. Un commerce rentable. L'extraction de ce minerai n'est pas rentable.* ‖ **3.** *Fam.* Dont les avantages retirés compensent largement les frais engagés ou la peine qu'on s'est donnée : *Une bonne isolation thermique est rentable à court terme. Une expérience rentable.*

● SYN. : **1, 2** et **3** *bon, intéressant, lucratif, payant* (fam.), *rémunérateur.*

rente [rɑ̃t] n. f. (lat. pop. **rendita,* « ce que rend l'argent placé », fém. substantivé de **renditus,* altér. du lat. class. *redditus,* part. passé de *reddere,* donner en retour, rendre [v. RENDRE] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « restitution » ; sens 1, v. 1119, Ph. de Thaon [absol., 1835, Acad. ; *rente amortissable,* 1863, Littré, art. *amortissable ; rente perpétuelle,* 1870, Littré ; *rente nominative, rente au porteur,* 1964, Larousse ; *rente viagère,* XVI[e] s., *Coutumier général,* I, 768] ; sens 2, 1870, Littré ; sens 3, v. 1207, Villehardouin [*vivre de ses rentes,* 1651, Scarron] ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, 1668, Molière). **1.** Revenu donné périodiquement en retour d'un capital aliéné ou d'un fonds affermé : *Rente sur l'État. Rente foncière.* ‖ *Absol.* Emprunt de l'État, représenté par un titre qui donne droit à un intérêt contre remise de coupons : *La rente est tombée de douze francs depuis le début du mois* (Aragon). *Acheter de la rente à 5 %.* ‖ *Rente amortissable,* nom que prend la rente lorsque l'État a fixé une date pour le remboursement de son emprunt. ‖ *Rente perpétuelle,* nom que prend la rente lorsque l'État ne fixe pas de date pour le remboursement de son emprunt. ‖ *Rente nominative,* rente inscrite aux nom, prénoms et qualité du titulaire, de règle quand celui-ci n'a pas la libre disposition de ses biens (mineur, interdit, établissement public, etc.). ‖ *Rente au porteur,* titre de rente ne comportant qu'un numéro d'ordre et sur lequel n'est mentionné aucun nom. ‖ *Rente viagère,* rente qui s'éteint à la mort de la personne en faveur de qui elle est constituée : *Parfaitement seule, son frère mort, sa rente viagère étant modeste, elle n'aurait su, quittant les Gaugrand, où aller* (Marceau). ‖ **2.** En économie politique, surrémunération qui s'ajoute, par suite des circonstances, de l'évolution de la conjoncture ou du hasard, à la rémunération normale des facteurs de la production. ‖ *Quasi-rente,* v. à l'ordre alphab. ‖ **3.** *Vx* ou *littér.* Revenu annuel : *Un bénéfice de quatre mille livres de rente* (Pascal). *L'archiprêtre supputait la vendange de sa vigne, la rente de ses ruches et de sa moisson* (Arnoux). ‖ *Vivre de ses rentes,* vivre du produit de ses revenus, sans avoir besoin de travailler. ‖ **4.** Somme d'argent versée régulièrement à quelqu'un, pension : *Comme on a aussi pensé à vous, on vous servira jusqu'à votre mort une rente de cent francs par mois* (Maupassant). ‖ **5.** *Fig.* Personne ou chose dont on tire profit : *Ce nous est une douce rente que ce monsieur Jourdain* (Molière). *Depuis des années elle soigne ses migraines sans aucun résultat : c'est une vraie rente pour son médecin !*

● SYN. : **4** *retraite.*

renté, e [rɑ̃te] adj. (part. passé de *renter ;* fin du XIII[e] s., J. de Condé). Qui a des rentes (vieilli) : *Le monde riche, oisif, heureux, renté* (Balzac). *Être bien, mal renté.*

renter [rɑ̃te] v. tr. (de *rente ;* v. 1220, Coincy, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [*bien renté,* « riche », 1549, R. Estienne]). **1.** Servir une rente, un revenu annuel et fixe (vieilli) : *J'étais riche, j'avais des palais, des domaines, | Je pouvais largement renter les Célimènes* (Hugo). ‖ **2.** Pourvoir d'argent : *Leur maturité fortement rentée par le succès* (Proust).

rentier, ère [rɑ̃tje, -ɛr] n. (de *rente ;* fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens, au sens 2 ; sens 1, XIV[e] s., Du Cange [*rentier viager,* 1770, Raynal]). **1.** Personne qui possède des titres de rente ou qui vit de revenus non professionnels : *En ce temps (je parle*

de la dernière décade du XIX*e siècle), certaines villes étaient peuplées de retraités et de rentiers* (Duhamel). *Des tempéraments, des caractères émergeaient de ces vies tout unies de rentiers ou de marguilliers d'église* (Yourcenar). || *Rentier viager,* personne à qui est servie une rente sa vie durant. || **2.** *Anc.* Personne qui devait des rentes seigneuriales.

◆ **rentier** n. m. (1463, *Chronique du Mont-Saint-Michel,* II, 256). *Anc.* Liste des rentes dues à un seigneur, en Bretagne.

renting [rɛntiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, part. prés. substantivé de *to rent,* donner à loyer, dér. de *rent,* rente, loyer, empr. du franç. *rente ;* 1968, Larousse). Système de location de matériel standardisé (wagons, camions, matériels de travaux publics, machines électroniques comptables, etc.) pour une durée déterminée et sans promesse de vente (à la différence du *leasing*).

rentoilage [rɑ̃twalaʒ] n. m. (de *rentoiler ;* 1752, Trévoux, au sens de « toile neuve qu'on remet à la place de celle qui est usée [à des choses garnies de dentelles] » ; sens actuel, 1787, Brunot). Opération qui consiste à substituer une toile neuve à la toile en mauvais état qui servait de support à une peinture.

rentoiler [rɑ̃twale] v. tr. (de *r[e]*- et de *entoiler ;* milieu du XVe s. [pour une peinture, 1793, Schwan]). Garnir d'une toile neuve : *Rentoiler des manchettes, une aile d'avion.* || Spécialem. *Rentoiler une peinture,* coller la toile détériorée d'un tableau sur une toile neuve, ou bien transporter la pellicule de peinture d'une toile détériorée sur une neuve.

rentoileur, euse [rɑ̃twalœr, -øz] n. (de *rentoiler ;* 1860, J. Dumesnil, p. 448). Personne spécialisée dans la réparation des toiles peintes.

1. rentrage [rɑ̃traʒ] n. m. (de *rentrer* 1 ; 1845, Bescherelle). Action de rentrer quelque chose (rare) : *Le rentrage du bois.*

2. rentrage [rɑ̃traʒ] n. m. (de *rentrer* 2 ; 1875, Larousse). Dans l'industrie textile, syn. de REMETTAGE.

rentraire [rɑ̃trɛr] v. tr. (de *r[e]*- et de l'anc. v. *entraire,* rentraire, entraîner, attirer dans [v. ENTRAIT] ; début du XVe s., au sens 1 [au fig., av. 1778, Voltaire] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1690, Furetière). [Conj. **73.**] **1.** *Vx.* Rajuster deux morceaux d'étoffe par une couture invisible ; et au fig. : *Vous connaissez les faibles mortels, ils se traînent à pas lents [...], toujours rentrayant, toujours rapetassant* (Voltaire). || **2.** Refaire des portions de trame et de chaîne lorsqu'une déchirure s'est produite dans le drap, lors du tissage. || **3.** Syn. de RENTRAYER. || **4.** Recoudre les relais d'une tapisserie en mauvais état, ou en rétablir la trame et la chaîne.

rentraiture [rɑ̃trɛtyr] n. f. (de *rentraire ;* 1530, Palsgrave, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Couture faite en rentrayant. (On dit parfois, à tort, RENTRAGE.) || **2.** Point de couture liant deux surfaces monochromes d'une tapisserie de lisse.

rentrant, e [rɑ̃trɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rentrer* 1 ; 1652, J. de Laon [p. 186], au sens 2 ; sens 1, premier semestre 1806, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* p. 10 ; sens 3, v. 1710, d'après Trévoux, 1752 ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Se dit d'une courbe qui revient sur elle-même : *La Lune circule autour de la Terre dans une orbite rentrante* (Biot). || **2.** *Angle rentrant,* v. ANGLE. || **3.** *Nombre rentrant,* nombre des dents d'un pignon, divisant exactement celui des dents de la roue qui s'engrène avec le pignon. || **4.** *Train rentrant,* train d'atterrissage escamotable.

◆ **rentrant** n. m. (sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1834, Landais). **1.** Partie d'une fortification ou d'un mur qui se trouve en retrait : *Germinie courut se cacher dans le rentrant d'un mur* (Goncourt). || **2.** Joueur qui prend la place de celui qui a perdu ou du sortant.

rentrayage [rɑ̃trɛjaʒ] n. m. (de *rentraire ;* 1802, Flick). Opération qui consiste à réparer, après le tissage, les défauts de fabrication apparents : fils cassés, nœuds, fils manquants, clairs en chaîne ou en trame, etc. (On dit parfois, à tort, RENTRAGE.)

rentrayer [rɑ̃trɛje] v. intr. (var. de *rentraire* [d'après des formes comme *nous rentrayons, vous rentrayez,* etc.] ; av. 1778, Voltaire). [Conj. **2 b.**] Pratiquer l'opération du rentrayage. (Syn. RENTRAIRE.)

rentrayeur, euse [rɑ̃trɛjœr, -øz] adj. et n. (de *rentraire ;* fin du XVe s. [*rentrayeur tapissier ;* pour un ouvrier... qui exécute le rentrayage, 1564, J. Thierry]). Se dit d'un ouvrier, d'une ouvrière qui exécute le rentrayage. (On dit aussi STOPPEUR, EUSE.) || *Rentrayeur tapissier,* spécialiste qui lie, par un point de couture, les parties monochromes contiguës et nettement arrêtées ; réparateur de tapisseries.

rentré, e [rɑ̃tre] adj. (part. passé de *rentrer* 1 ; 1670, Mme de Sévigné, au sens 3 ; sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** Se dit de réactions de l'organisme qui se prolongent après la disparition des signes apparents (vieilli) : *Rougeole rentrée. Sueur rentrée.* || **2.** Se dit du visage ou d'une partie du visage qui est enfoncée, creuse : *La figure toute rentrée et ramassée, plus compliquée et plissée de mille rides* (Sainte-Beuve). *J'aurais donné je ne sais quoi, quand j'étais jeune, pour avoir plus tard les joues rentrées et les pommettes saillantes que j'admirais dans le portrait de Delacroix* (Gide). *Des orbites rentrées.* || **3.** *Fig.* Qui ne se manifeste pas extérieurement : *Quelles rigolades nous nous paierions, ouvertes ou rentrées ! Quels clins d'œil !* (Romains). *Une colère rentrée.*

● SYN. : **2** *creusé ;* **3** *caché, contenu, dissimulé, refoulé.* — CONTR. : **2** *bouffi, dodu, joufflu, plein, rebondi, rond.*

◆ **rentré** n. m. (1970, Robert). Partie du tissu que l'on rentre à l'intérieur de l'ourlet.

rentrée [rɑ̃tre] n. f. (part. passé fém. substantivé de *rentrer* 1 ; début du XVIe s., au sens de « retraite » ; 1538, R. Estienne, dans la loc. *rentrée en grâce,* « fait d'obtenir le pardon de quelqu'un » ; sens 1, 1869, Littré [« retour... des animaux dans un bois... », 1655, Salnove ; *rentrée atmosphérique,* 1968, Larousse ; *rentrée au chenil,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1718, Acad. [absol., 1964, Robert] ; sens 3, 20 avr. 1778, Voltaire [« nouvelle apparition... d'un artiste... », 1835, Acad.] ; sens 4, 1798, Acad. [« recouvrement de fonds... », 1771, Trévoux] ; sens 5, 1694, Acad. ; sens 6, 1813, Gattel ; sens 7, 1803, Boiste ; sens 8, v. 1750, d'après Trévoux, 1771). **1.** Action d'entrer de nouveau dans un lieu d'où l'on était sorti ; moment où se déroule cette action : *La rentrée des ouvriers à l'usine, des soldats à la caserne.* || Retour, au point du jour, des animaux dans un bois, après qu'ils ont passé la nuit en plaine ; nom donné également à l'endroit par où ils passent. || *Rentrée atmosphérique* ou *dans l'atmosphère,* phase du vol d'une ogive de fusée ou d'un engin spatial se situant au moment où, pour revenir sur la Terre, ils quittent le vide spatial pour pénétrer dans les premières couches atmosphériques. || *Rentrée au chenil,* sonnerie de trompe pour le retour des chiens de meute au chenil. || **2.** Action de reprendre des fonctions, de recommencer des travaux interrompus par des vacances : *À mesure que je vieillis, je m'intéresse de plus en plus à la rentrée des classes. Si j'avais été pensionnaire dans un lycée, le souvenir de mes études me serait cruel...* (France). *Cette année-là comme les autres années, le mois d'octobre m'apporta la joyeuse fièvre des rentrées* (Beauvoir). *La rentrée des tribunaux.* || Absol. *La rentrée,* le début de l'automne, où l'ensemble de la nation reprend son activité après la période des congés. || **3.** Réouverture des théâtres au commencement de la saison dramatique. || Nouvelle apparition, après une absence, d'un artiste titulaire d'un rôle : *L'éblouissante rentrée de Barrault dans le rôle d'Hamlet.* || **4.** Action de porter ou de reporter à l'intérieur ce qui était dehors : *La rentrée des récoltes, des moissons, des foins.* || Recouvrement de fonds ; valeur recouvrée : *Le contribuable résiste à l'impôt [...] et l'État dépense beaucoup d'argent en frais de contrainte et de rentrée* (Hugo). *« Comment fais-tu quand tu as tant besoin d'argent ? — Eh bien, voilà... je tape l'éditeur de Léon... j'embobine le couturier, ou bien je le terrorise... Et puis il y a les rentrées inespérées »* (Colette). *Nous avons eu de*

belles rentrées à la SaintMichel (Romains). || **5.** Ensemble des cartes que l'on prend au talon, à la place de celles qu'on a écartées : *Des joueurs n'ont pas mal écarté, et la rentrée a fait gagner la partie* (Voltaire). || **6.** Dans un mouvement symphonique, début de la reprise ou de la réexposition ; nom donné aussi aux quelques notes qui annoncent le retour d'un thème. || **7.** Dans l'industrie textile, chacune des différentes planches préparées pour l'impression en couleurs. || **8.** *Vx.* Rétrécissement de la largeur de certains navires dans le haut de la coque.

1. rentrer [rɑ̃tre] v. intr. (de *r[e]-* et de *entrer* ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 [absol., 1662, Molière ; *rentrer dans le néant,* 1672, Racine ; *rentrer en danse,* 1690, Furetière ; *rentrer en lice,* av. 1742, Massillon] ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*rentrer dans l'ordre,* 1672, Racine ; *rentrer... dans ses biens,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *rentrer dans son argent, dans ses frais,* début du XXe s. — *rentrer dans ses déboursés,* même sens, 1893, *Dict. général*] ; sens 4, milieu du XVIe s., Ronsard [*rentrer en scène,* pour un acteur, XXe s. — *rentrer,* même sens, 1835, Acad.] ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1932, Larousse [*rentrer sur un fil,* 1964, Larousse] ; sens 7, 1749, Buffon [*faire rentrer quelqu'un dans la poussière,* 1875, Larousse — d'abord ... *dans la poudre,* 1689, Racine ; *faire rentrer quelqu'un en terre,* 1761, J.-J. Rousseau — ... *sous terre,* 1835, Acad. ; *les jambes me rentrent dans le corps,* 1767, Diderot ; *rentrer en soi-même,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné — d'abord ... *en soi,* 1580, Montaigne] ; sens 8, 1870, Littré ; sens 9, 1922, Brunot, *Pensée,* p. 412 [*rentrer dans quelqu'un,* 1931, Mac Orlan — ... *dans le chou, dans le lard de quelqu'un,* 1952, *FEW,* IV, 776 *b*] ; sens 10, av. 1696, La Bruyère ; sens 11, 1798, Acad. ; sens 12, 1870, Littré [au piquet à trois, 1932, Larousse] ; sens 13, 1932, Larousse). **1.** Entrer de nouveau ; revenir : *La discorde rentrait dans les enfers, d'où elle était sortie* (Bossuet). *C'est un proscrit de Sylla qui rentre dans sa famille et trouve sa femme morte* (Gautier). *Rentrer à la maison.* || *Absol.* Revenir à son domicile : *Notre père était sorti pour faire des visites et ne devait pas rentrer de sitôt* (Duhamel). *Elle riait quand son mari, un maçon, rentrait du travail* (Arland). || *Rentrer dans le néant,* être détruit, supprimé : *Cette réforme est rentrée dans le néant, d'où elle n'aurait jamais dû sortir.* || Fam. *Rentrer en danse,* être de nouveau dans une affaire, dans un embarras dont on était sorti. || *Rentrer en lice,* recommencer la lutte. || Fig. *Rentrer dans sa coquille,* v. COQUILLE. || **2.** Repasser la pointe ou le burin dans les tailles, afin de les approfondir. || **3.** *Fig.* Retrouver une situation, un état qu'on avait perdus : *Le sénat et le peuple rentrèrent dans une liberté qui avait été confiée à des tyrans ridicules* (Montesquieu). *Rentrer dans le devoir, dans le droit chemin, dans la légalité, dans son bon sens.* || *Rentrer dans l'ordre,* revenir à un état régulier, en parlant d'une chose. || *Rentrer en grâce auprès de quelqu'un,* v. GRÂCE. || *Rentrer dans ses droits, dans ses biens,* les recouvrer. || Fam. *Rentrer dans son argent, dans ses frais,* récupérer l'argent qu'on a dépensé ou son équivalent : *Il ne souhaitait qu'une chose, rentrer dans ses quinze cents francs* (Fabre). || **4.** Reprendre le travail après une absence, une période de vacances : *Le chef de service est rentré de son congé de maladie. Les tribunaux sont rentrés au cours d'une cérémonie solennelle.* || *Rentrer en scène,* en parlant d'un acteur, reparaître sur la scène où il a déjà paru, après une absence. || **5.** Syn. usuel de ENTRER (sans idée de retour, de répétition) : *J'entends un grattement léger à ma porte, dans le corridor* [...] *comme si une souris ou quelque femme mince et timide voulait rentrer* (Arnoux). *Les ennemis sont rentrés dans la ville sans coup férir. Comme ils ne savaient que faire, ils sont rentrés dans un cinéma. Après son service militaire, il est rentré dans la police.* || **6.** *Rentrer sur un circuit téléphonique,* abaisser la clé d'écoute pour se mettre en dérivation sur le circuit. || *Rentrer sur un fil,* couper un fil télégraphique qui a besoin d'être vérifié, en branchant sur un appareil les deux extrémités sectionnées. || **7.** Pénétrer profondément : *Un bras de mer qui rentre à l'intérieur des terres. Un clou qui rentre dans le mur.* || Fam. *Faire rentrer quelqu'un dans la poussière, le faire rentrer en terre, sous terre, à cent pieds sous terre,* l'accabler de reproches violents, de honte, le réduire au silence, lui faire peur : *Faction lâche, poltronne, facile à écraser, que l'on peut faire rentrer en terre d'un seul mot* (Chateaubriand). *Les autres pas me font rentrer sous terre. Le tien m'appellera hors du terrier comme une musique* (Saint-Exupéry). *Son sourire ironique m'eût fait rentrer sous terre* (Mallet-Joris). || Fam. *Les jambes me rentrent dans le corps,* je suis éreinté, fourbu à force de rester debout : *La Teuse avait les jambes qui lui rentraient dans le corps, ainsi qu'elle le disait* (Zola). || Fig. *Rentrer en soi-même,* faire retour sur soi-même, réfléchir sur sa propre conduite : *Rentre en toi-même, Octave, et cesse de te plaindre.* | *Quoi ! tu veux qu'on t'épargne, et n'as rien épargné* (Corneille). *Rentrons en nous-mêmes, assez pour que certains disent de nous : « Celui-là n'est curieux de rien »* (Duhamel). || **8.** S'emboîter, se loger avec précision : *Des rallonges qui rentrent sous une table. Les tubes d'une lunette astronomique rentrent les uns dans les autres. Ce tenon rentre parfaitement dans la mortaise.* || **9.** *Fam.* Heurter avec violence : *Ayant manqué son virage, la voiture est rentrée dans un arbre. En courant, il est rentré dans le mur et s'est fait une bosse.* || Pop. *Rentrer dans quelqu'un, dans le chou, dans le lard de quelqu'un,* se jeter violemment sur lui (en général volontairement) : *Je ne sais plus ce qu'il a dit, mais c'était salement bien envoyé. Un peu plus, il leur rentrait dedans* (Beauvoir). || **10.** Être compris, inclus dans : *Les relations de la Castille avec les royaumes voisins rentraient dans la compétence des cortès générales* (Mérimée). *Cette tâche ne rentre pas dans mes attributions. La mesure qui vient d'être prise ne rentre pas dans le cadre d'une réforme globale.* || **11.** Être payé, perçu : *L'argent rentre difficilement en ce moment. Faire rentrer des fonds.* || **12.** Aux jeux de cartes, revenir, quand on a repris la main, à une couleur jouée antérieurement : *Rentrer à pique. Rentrer dans une couleur.* || Au piquet à trois, pour celui qui a fait la première levée, s'il ne possède pas de cartes maîtresses ou ne veut pas les jouer, jouer obligatoirement dans le point de celui qui l'a annoncé : *Il doit rentrer dans le point.* || **13.** *Faire rentrer une bille,* au billard, toucher une bille adverse de telle façon qu'elle vienne se placer auprès de l'autre bille après avoir touché une ou plusieurs bandes.

• SYN. : **1** *rallier, regagner, réintégrer, rejoindre, retourner ;* **3** *reconquérir, recouvrer, retrouver, revenir ;* **5** *s'engager, s'introduire, pénétrer ;* **7** *s'enfoncer, s'insinuer ;* **9** *emboutir* (fam.), *percuter, tamponner, télescoper.* — CONTR. : **1** *ressortir, sortir.*

◆ v. tr. (fin du XVIe s., dans la loc. *rentrer un chemin,* « le parcourir à nouveau » ; sens 1, 1820, Laveaux [*rentrez !,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1820, Laveaux ; sens 3, 1879, Vallès ; sens 4, 1831, Balzac [*rentrer ses griffes,* 1957, Robert, art. *griffe* — au fig., 1936, R. Martin du Gard] ; sens 5, 1829, Boiste ; sens 6, 1848, G. Sand). **1.** Porter de nouveau ou ramener à l'intérieur : *Rentrer un étalage. Rentrer les bêtes pour la nuit. Rentrer sa voiture au garage.* || Absol. *Rentrez !,* dans une embarcation à l'aviron, commandement ordonnant de cesser de nager et de remettre avec ensemble les avirons en dedans, le long des fargues. || **2.** Mettre à l'intérieur : *Il* [...] *aidait à rentrer les foins quand le temps menaçait* (France). *Alors, comme ça, tu les as aidés à rentrer leurs patates ?* (C. Simon). || **3.** Faire disparaître une chose dans ou sous une autre : *Rentre ta chemise dans ta culotte. La vieille dame rentre frileusement ses mains sous sa cape. Le pilote rentre le train d'atterrissage.* || **4.** Ramener en arrière certaines parties du corps ; diminuer le relief de : *Il arrondit la bouche, rentre les joues et aspire avec force et bruit* (Renard). *Ce quadragénaire bedonnant rentre son ventre pour paraître plus séduisant. Rentrer la tête dans les épaules.* || *Rentrer les* ou *ses griffes,* faire patte de velours, en parlant du chat. || **5.** *Rentrer une ligne,* en composition typographique, la renfoncer d'un ou de plusieurs cadratins. || **6.** *Fig.* Cacher, refouler un sentiment ou

sa manifestation extérieure : *Rentrer ses larmes, sa colère, sa rage, son humiliation.*
• SYN. : **4** *creuser ;* **6** *contenir, dissimuler, étouffer, ravaler, refréner, réprimer, taire.* — CONTR. : **1** *sortir ;* **4** *bomber ;* **6** *afficher, étaler, manifester, montrer.*

2. rentrer [rɑ̃tre] v. tr. (altér. de *rentraire ;* 1611, Cotgrave [*rentrer la chaîne,* 1875, Larousse]). Dans l'industrie textile, s'emploie parfois à tort pour *rentraire.* ‖ *Rentrer la chaîne,* remettre la chaîne. (V. REMETTRE.)

rentrure [rɑ̃tryr] n. f. (de *rentrer* 1 ; 1837, Baudrimont [VI, 437], au sens 2 ; sens 1, 1838, Acad.). **1.** Endroit où doivent se rencontrer les parties d'un dessin qu'on reproduit sur le papier ou sur la toile. ‖ **2.** Action d'apporter l'une après l'autre toutes les teintes, dans l'impression des papiers ou des toiles, au moyen de planches spéciales.

renverger [rɑ̃vɛrʒe] v. tr. (de *r[e]-* et de *enverger ;* 1751, *Encyclopédie,* II, 186). [Conj. **1 b.**] Border des ouvrages de vannerie.

renvergeure [rɑ̃vɛrʒyr] n. f. (de *renverger ;* 1836, Acad.). Bordure d'un ouvrage de vannerie.

renvers [rɑ̃vɛr] n. m. (déverbal de *renverser ;* v. 1354, *Modus,* comme adj., écrit *ranvers,* au sens de « plus large en bas qu'en haut » ; fin du XVe s., comme n. m., écrit *renvers,* au sens de « revers de main » ; fin du XVIe s., au sens de « envers d'une médaille, d'une feuille » ; sens actuel, 1782, *Encycl. méthodique*). Faîte d'une couverture d'ardoise.

renversable [rɑ̃vɛrsabl] adj. (de *renverser ;* 1838, Acad., au sens de « susceptible de se tourner l'une vers l'autre » [en parlant de deux feuilles] ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui peut être renversé. ‖ **2.** Se dit d'un fragment musical (ou d'une ligne mélodique) combiné simultanément avec un autre fragment (ou une autre ligne mélodique), de telle sorte que les voix puissent s'intervertir.

renversant, e [rɑ̃vɛrsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *renverser ;* 1830, Balzac). *Fig.* et *fam.* Qui produit un étonnement capable de faire tomber à la renverse : *Plus on avance dans la pièce de Corneille* [Polyeucte] *et plus (Félix à part) elle devient sublime, pathétique d'effet et renversante* (Sainte-Beuve). *Il demanda des nouvelles de Condorcet. Les nouvelles étaient renversantes* (Cocteau).
• SYN. : *ahurissant, étonnant, extraordinaire, fantastique, formidable, inouï, stupéfiant, surprenant.*

renverse [rɑ̃vɛrs] n. f. (déverbal de *renverser ;* XVe s., *Franc Archer de Bagnolet,* dans la loc. *avoir la renverse,* « être renversé, mis à terre » ; sens 1, 1594, *Satire Ménippée* [aussi au fig.] ; sens 2, 15 août 1872, *Revue des Deux Mondes,* p. 809). **1.** *Vx.* Mouvement qui se produit en sens contraire, qui ramène en arrière ; et au fig. : *Je ne puis parler de cette renverse de fortune sans soupirs* (d'Aubigné). ‖ **2.** Changement cap pour cap de la direction du vent, d'un courant, de la marée, etc.

◆ **À la renverse** loc. adj. ou adv. (v. 1433, J. Régnier, 210). En arrière, sur le dos : *Dans le ciel, le chariot dételé gît, les brancards en l'air à la renverse. Quelle halte étrange !* (Cocteau). *L'infirmière tirait toujours sur la porte et elle faillit tomber à la renverse quand la porte vint à elle* (Triolet).

renversé, e [rɑ̃vɛrse] adj. (part. passé de *renverser ;* 1316, Maillart, au sens de « préparé en tournant l'intérieur vers l'extérieur » [en parlant d'un poisson] ; sens 1, 1690, Furetière [aussi *chevron renversé* — art. *chevron ; crème renversée,* 1855, Audot ; *écriture renversée,* 1952, *FEW,* IV, 792 *b ; hameçon renversé,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1559, Amyot [*encolure renversée,* 1684, Solleysel, II, 13] ; sens 4, v. 1360, Froissart ; sens 5, 1820, Laveaux ; sens 6, 1731, Marivaux). **1.** Qui est dans une position contraire à la position naturelle : *L'image d'un objet est renversée sur la rétine. Un cône renversé.* ‖ *Chevron renversé,* sur un blason, chevron dont la pointe est en bas. ‖ *Crème renversée,* crème qui, lorsqu'elle est prise au bain-marie et refroidie, est retournée vivement sans être brisée. ‖ *Écriture renversée,* écriture inclinée vers la gauche. ‖ *Hameçon renversé,* hameçon dont la pointe n'est pas dans le même plan que la hampe. ‖ Fig. *C'est le monde renversé,* V. MONDE 1. ‖ **2.** En paléographie, se dit d'une écriture employée notamment dans les inscriptions, et dont les lettres sont ou tout à fait inversées, ou dans une position anormale. ‖ **3.** Rejeté en arrière : *La tête renversée.* ‖ *Encolure renversée* ou *encolure de cerf,* encolure d'un cheval qui, à sa partie inférieure, présente une convexité obligeant la partie supérieure à se relever et le cheval à porter la tête au vent. ‖ **4.** Qui a été jeté à terre : *Il y a en outre, non loin de là, une chaise renversée qui gît sur le sol* (Robbe-Grillet). ‖ **5.** En botanique, se dit des organes qui s'écartent de leur direction particulière en retombant. ‖ **6.** Fig. *Figure renversée, visage renversé,* visage dont les traits expriment une émotion profonde : *Il arriva, pâle et la figure renversée, dans son salon où bavardaient sa femme et ses belles-sœurs* (Gobineau).

◆ **renversé** n. m. (av. 1784, Diderot, au sens de « l'inverse » ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* Partie du dossier d'un siège qui est inclinée vers l'arrière. ‖ **2.** Dans une mine, portion de couche qui, par suite des mouvements tectoniques, a été renversée, le mur géologique étant devenu le toit du mineur.

renversement [rɑ̃vɛrsəmɑ̃] n. m. (de *renverser ;* 1478, Chauliac, au sens 1 [au fig., 1541, Calvin ; *renversement d'un ministère,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1656, Pascal ; sens 4, 1703, d'après Trévoux, 1721 [aussi en musique ; au fig., av. 1662, Pascal ; pour les termes d'une proposition, 1730, Dumarsais ; *renversement du spectre,* 1870, Littré] ; sens 5, 1964, Larousse ; sens 6, 1870, Littré ; sens 7, 1968, Larousse). **1.** Action de renverser, de se renverser ; résultat de cette action : *Le renversement des murailles d'une ville ;* et au fig. : *Rousseau a commis un attentat bien plus grave que le simple renversement du tribunal de la conscience qui condamnait tous les crimes... Jean-Jacques n'a pas détruit la conscience, il l'a corrompue* (Mauriac). ‖ *Renversement d'un ministère,* démission des ministres à la suite d'un vote hostile des Chambres. ‖ **2.** Exercice de gymnastique qui consiste à passer le corps au-dessus d'une barre soit en appui tendu, soit en appui tendu renversé : *Les uns, suspendus à la barre fixe, s'arrêtent au milieu d'un renversement* (Renard). ‖ **3.** *Class.* et *littér.* Action de jeter le désordre dans ; résultat de cette action : *Un désordre que nous pouvons traiter de folie et de renversement d'esprit* (Bourdaloue). *Cet homme que depuis vingt-cinq ans des renversements fabuleux n'avaient pas fait vaciller s'était laissé dissoudre par des brumes étrangères* (Hériat). ‖ **4.** Action d'intervertir, de transposer ; résultat de cette action : *Le renversement des alliances ;* et au fig. : *Le jour où le crime se pare des dépouilles de l'innocence, par un curieux renversement qui est propre à notre temps, c'est l'innocence qui est sommée de fournir ses justifications* (Camus). ‖ *Renversement des termes d'une proposition,* inversion de leur ordre logique : *Le renversement de construction ne doit jamais renverser le sens* (Dumarsais). ‖ *Renversement d'un intervalle, d'un accord* ou *d'un motif,* opération qui consiste à intervertir la position des sons d'un intervalle simple de façon que le son grave (ou aigu) de l'intervalle à renverser devienne le son aigu (ou grave) du renversement. ‖ *Renversement du spectre,* phénomène qui consiste en ce qu'un gaz qui émet une raie brillante lorsqu'il est incandescent, produit au contraire une raie obscure, de même position dans le spectre, par l'absorption qu'il exerce sur une lumière étrangère qui vient le traverser. ‖ **5.** Figure de voltige aérienne consistant en un changement de direction de 180°, l'avion basculant sur le côté, sans se retourner. ‖ **6.** Époque pendant laquelle des courants, des marées, des vents qui ont une direction donnée pendant une durée déterminée passent à la direction opposée : *Renversement du flux, des moussons.* ‖ **7.** *Renversement dans le contraire,* en psychanalyse, mécanisme de défense par lequel une pulsion se transforme en son contraire, en ce qui concerne son but.
• SYN. : **1** *anéantissement, chute, démantèlement, démolition, écroulement, ruine ;*

3 *bouleversement, chambardement* (fam.), *désordre, orage, perturbation, tempête, tourmente, trouble* ; **4** *retournement.* — CONTR. : **1** *construction, reconstruction, redressement, relèvement* ; **4** *maintien, rétablissement.*

renverser [rɑ̃vɛrse] v. tr. (de *r[e]*- et de l'anc. v. *enverser,* renverser, mettre sur le dos [XIIe s., Godefroy], tomber à la renverse [v. 1155, Wace], dér. de l'anc. adj. *envers,* à la renverse, sur le dos [v. ENVERS 2] ; 1280, Poerck, au sens de « tondre sur l'envers » ; sens 1 et 4, 1559, Amyot ; sens 2, 1535, Olivétan [au fig., 1637, Descartes] ; sens 3, 1572, Amyot [*renverser la vapeur,* 1904, Larousse — au fig., 1952, *FEW,* IV, 792 *b* ; *renverser l'ordre des termes d'une suite de termes,* 1932, Larousse ; *renverser une fraction..., renverser les termes d'une proposition,* 1875, Larousse] ; sens 5, v. 1360, Froissart [au fig., 1671, Molière ; « répandre le contenu d'un récipient qui a basculé », 1893, *Dict. général ; la marmite est renversée...,* XVIe s., Littré, art. *marmite ; renverser... un gouvernement,* 1875, Larousse] ; sens 6, 1538, R. Estienne ; sens 7, 1675, Mme de Sévigné). **1.** Retourner une chose de manière que la partie supérieure devienne la partie inférieure : *Renverser une assiette, un verre, un sablier.* || **2.** *Class.* Dérégler, perturber : *Ce mage, qui d'un mot renverse la nature* (Corneille) ; et au fig. : *Cet effort lui renversa la santé* (Saint-Simon). || **3.** Faire aller en sens inverse, intervertir : *Renverser les alliances. Saint Augustin disait : celui-là sait bien vivre, qui sait bien prier ; et je dis en renversant la proposition : celui-là sait bien prier, qui sait bien vivre* (Bourdaloue). || *Renverser la vapeur,* changer le sens de circulation de la vapeur dans le cylindre d'une machine pour freiner le mouvement moteur ou pour l'inverser ; au *fig.,* adopter une conduite contraire à celle qu'on suivait jusqu'alors : *Mais pour ce coup-là tu as passé la mesure. Il va falloir renverser la vapeur et reconnaître la vérité où elle est* (Aymé). || *Renverser l'ordre des termes d'une suite de termes,* en mathématiques, prendre ces termes dans l'ordre inverse. || *Renverser une fraction, un rapport,* faire passer le dénominateur au numérateur, et réciproquement, c'est-à-dire remplacer la fraction, le rapport, par leurs inverses. || *Renverser les termes d'une proposition,* échanger ses termes entre eux. || **4.** Pencher en arrière : *Si je renversais la tête au-dessus du foyer, je n'apercevais plus, par le long couloir de suie, aucun morceau de ciel* (Arland). || **5.** Provoquer la chute d'une personne ou d'une chose : *Je fus renversé, foulé aux pieds des chevaux* (France). *Le soldat est obligé, pour ne pas être renversé, de s'effacer dans une encoignure* (Robbe-Grillet). *Se faire renverser par une voiture. Renverser une table, une chaise,* et au fig. : *Notre dictature s'affrontera à des obstacles qu'il faudra renverser sans pitié* (Arnoux). *Le révolutionnaire a renversé les mythes bourgeois* (Sartre). || Répandre le contenu d'un récipient qui a basculé : *Renverser sa soupe.* || Vx et fam. *La marmite est renversée dans cette maison,* on n'y invite plus à dîner. || Fig. *Renverser un ministère, un gouvernement,* obtenir par un vote hostile la démission des ministres composant un gouvernement : *La droite a renversé le ministère Mendès France en février 1955.* || **6.** *Fig.* Changer brusquement et complètement ce que l'esprit avait admis auparavant : *Ce mélange de luxe et d'abandon renversait ses idées* (Gautier). *Le peuple tomba en république, c'est-à-dire qu'il répudia son héritage, qu'il renonça à ses droits et devoirs, pour se gouverner à son gré et vivre à son aise dans cette liberté que Dieu gêne et qui renverse ses images temporelles, l'ordre et la loi* (France). *Me voilà obligé de renverser toutes mes opinions comme un shaker à cocktails* (Claudel). || **7.** *Fam.* Ébranler profondément, frapper d'une émotion soudaine et violente : *Cette incroyable nouvelle m'a renversé !*

● SYN. : **3** *inverser, retourner* ; **5** *abattre, culbuter, faucher, terrasser* ; *anéantir, détruire, ruiner, saper* ; **6** *chambarder* (fam.), *chambouler* (fam.), *mettre sens dessus dessous, révolutionner* ; **7** *déconcerter, ébahir, stupéfier.* — CONTR. : **1** *redresser* ; **2** *rétablir* ; **4** *baisser, courber, fléchir, incliner, lever, pencher* ; **5** *relever, remettre sur pied* ; *édifier, établir, instaurer, instituer* ; **6** *asseoir, conserver, entretenir, fonder, maintenir.*

◆ v. intr. (sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2-3, 1957, A. Simonin). **1.** *Class.* Tomber à la suite d'une rupture d'équilibre : *C'est une machine à quoi il ne faut pas toucher de peur que tout ne renverse* (Sévigné). || **2.** *Arg.* Passer d'une attitude hostile à une attitude conciliatrice : *On est allé trop loin, on peut plus renverser : faut foncer.* || **3.** *Arg.* Aller s'amuser, faire la fête, en négligeant les tâches importantes : *Depuis qu'il avait attriqué son bistrot, Léonard renversait un jour sur deux* (Simonin).

◆ v. intr. ou **se renverser** v. pr. (1907, Larousse [comme v. intr. ; comme v. pr., 1964, Larousse). En parlant de la marée, changer son courant de direction.

◆ **se renverser** v. pr. (sens 1, 1534, Rabelais [*se renverser dans un fauteuil,* 1735, Marivaux] ; sens 2, 1866, Th. Gautier ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1654, Cyrano). **1.** Pencher son corps en arrière : *Elles se renversaient sur leurs chaises en levant les yeux et les mains au ciel* (Genlis). *Si vous vous renversez en arrière, le haut rebord de la selle vous brise les reins* (Chateaubriand). *Quand, se renversant jusqu'à ce que sa nuque touchât ses talons, il donnait à son corps la forme d'une roue parfaite* (France). || *Se renverser dans un fauteuil,* laisser reposer le corps au maximum sur le dossier. || **2.** En chorégraphie, incliner le corps à gauche ou à droite à partir de la taille, la tête suivant le mouvement du corps. || **3.** En parlant d'un cheval qui s'est cabré, perdre l'équilibre et tomber en arrière. || **4.** Se coucher sur le côté, en parlant d'un véhicule ou de ses passagers : *Après un dérapage, la voiture se renversa dans le fossé.*

● SYN. : **4** *capoter, chavirer, culbuter.*

renversoir [rɑ̃vɛrswar] n. m. (de *renverser* ; 1838, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Chacun des supports en terre cuite qui servent à soutenir, dans les casettes, les poteries trop plates ou à bords trop étendus. || **2.** Vase de plâtre dans lequel on fait épaissir les pâtes céramiques liquides.

renversure [rɑ̃vɛrsyr] n. f. (de *renverser* ; 1542, R. Estienne, au sens de « action de renverser » ; sens 1-2, 1875, Larousse). **1.** Coude que forment parfois les rouets d'une serrure. || **2.** Entaille pratiquée dans le panneton de la clé, pour donner passage à ce coude.

renvi [rɑ̃vi] n. m. (déverbal de *renvier* ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « action de renchérir, de rivaliser » ; sens actuel, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*jeu de renvi,* 1870, Littré]). Au jeu, surenchère que l'on met par-dessus l'enjeu convenu. || *Jeu de renvi,* celui où l'on pratique cette surenchère.

renvidage [rɑ̃vidaʒ] n. m. (de *renvider* ; 1870, Littré). Action de renvider.

renvider [rɑ̃vide] v. tr. (de *r[e]*- et de *envider* ; 1765, *Encyclopédie*). Enrouler sur les bobines l'aiguillée de fil obtenue par le métier à filer.

renvideur, euse [rɑ̃vidœr, -øz] n. (de *renvider* ; 1870, Littré). Ouvrier, ouvrière qui renvide.

◆ **renvideur** adj. et n. m. (1er août 1860, *Revue des Deux Mondes,* p. 567 [comme n. m. ; *métier renvideur,* 1875, Larousse]). *Métier renvideur,* ou *renvideur* n. m., type de métier à filer qui renvide le fil fabriqué sur la broche, durant la rentrée du chariot, et qui est encore utilisé en filature de laine cardée.

renvier [rɑ̃vje] v. intr. (de *r[e]*- et de l'anc. v. *envier,* inviter, exciter à, provoquer [v. ENVI] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme v. tr., au sens de « inviter [quelqu'un] de son côté » ; début du XIIIe s., Raoul de Houdenc, au sens de « inviter de nouveau [quelqu'un, au jeu] » ; comme v. intr., au sens 2, milieu du XIVe s., Machaut ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Au jeu, faire un renvi. || **2.** Class. et fig. *Le renvier sur,* ou *renvier sur,* renchérir sur : *On avait fait une grande confabulation sur votre mérite et sur votre vertu ; chacun le renviant sur son compagnon* (Chapelain). *Mais lui, renviant sur ma colère...* (Cyrano).

renvoi [rɑ̃vwa] n. m. (déverbal de *renvoyer ;* 1396, Runkewitz, dans la loc. *faire renvoy,* « avoir recours » ; v. 1450, Gréban, écrit *renvoi,* au sens de « refuge, recours » ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « refus dédaigneux [d'un présent] » ; sens I, 1, 1549, R. Estienne [« mouvement d'un navire à la lame », *renvoi de courant, renvoi du vent de la voile,* 1904, Larousse ; *renvoi à la mer,* 1932, Larousse (d'abord .. *de la mer,* 1904, Larousse)] ; sens I, 2, 1870, Littré [*renvoi — levier de renvoi,* 1893, *Dict. général ; renvoi de mouvement,* 1904, Larousse] ; sens I, 3, 1546, Rabelais ; sens I, 4, 1611, Cotgrave [aussi « indication par laquelle le lecteur est averti de l'endroit où il trouvera le complément du passage qu'il a sous les yeux... »] ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1870, Littré ; sens I, 7, 1468, Bartzsch [« attribution d'une affaire à une chambre déterminée d'un tribunal ou d'une cour », « décision de procéder à une audience ultérieure à l'examen d'une affaire », *renvoi après cassation, renvoi au principal, renvoi pour cause de sûreté publique,* 1936, Capitant ; *renvoi pour suspicion légitime,* 1932, Larousse] ; sens I, 8, 1835, Acad. ; sens I, 9, 1936, Capitant [*renvoi des fins de la poursuite,* 1964, Larousse] ; sens I, 10, 1544, Scève, puis 1791, Brunot ; sens I, 11, 1798, Acad. ; sens I, 12, 1636, Monet [*renvoi d'un religieux,* 1964, Larousse] ; sens I, 13, av. 1784, Diderot ; sens II, 1835, Acad. ; sens III, 1964, Larousse).

I. 1. Action de renvoyer, de retourner ou de relancer : *Renvoi d'un paquet, d'une balle.* || *Spécialem.* Mouvement d'un navire à la lame. || *Renvoi de courant,* déviation du courant. || *Renvoi à la mer,* syn. de RESSAC. || *Renvoi du vent de la voile,* projection du vent hors de la voile. (On l'appelle aussi RÉVOLIN ou RIVOLIN.) || **2.** *Levier de renvoi,* ou simplem. *renvoi,* levier coudé servant, dans une machine, à changer la direction d'un mouvement. || *Renvoi de mouvement,* organe qui, sur un arbre de transmission, permet de faire passer sur une poulie folle la courroie entraînée par une poulie calée sur l'arbre, et inversement. || **3.** Action de réfléchir, de répercuter : *Le renvoi des ondes hertziennes par les couches de l'atmosphère. Le renvoi d'un rayon laser par la lune, d'un rayon lumineux par une glace, d'un son par un puissant écho.* || **4.** Marque mise dans un acte, un écrit ou un livre pour avertir le lecteur de se reporter à une marque semblable, qu'il trouvera hors du texte, et sous laquelle est placée une annotation ou une explication. || Indication par laquelle le lecteur est averti de l'endroit où il trouvera le complément du passage qu'il a sous les yeux ; le complément lui-même. || **5.** Modification ou addition faite à la suite d'un acte juridique, ou en marge, ou en bas de page, qui fait partie intégrante de cet acte, et qui doit être paraphée par ses signataires. || **6.** Mise d'un prévenu à la disposition d'une juridiction de jugement par la juridiction d'instruction : *Ordonnance de renvoi. Arrêt de renvoi.* || **7.** Décision judiciaire de porter une affaire devant un juge autre que celui qui en avait été précédemment saisi. || Attribution d'une affaire à une chambre déterminée d'un tribunal ou d'une cour. || Décision de procéder à une audience ultérieure à l'examen d'une affaire. || *Renvoi après cassation,* décision par laquelle le juge de cassation confie l'examen de l'affaire à une juridiction de même nature et de même rang que celle dont la sentence vient d'être annulée. || *Renvoi au principal,* décision par laquelle le juge des référés ordonne au demandeur de joindre la demande faite au fond de l'affaire et de la porter devant le tribunal (lorsque le juge rejette cette demande), ou aux parties de se pourvoir pour le fond devant le tribunal (lorsque le juge accède à la demande). || *Renvoi pour cause de sûreté publique,* arrêt de la Cour de cassation dessaisissant — par crainte que soit troublé l'ordre public — la juridiction normalement compétente, et saisissant de l'affaire une juridiction de même rang d'une autre région. || *Renvoi pour suspicion légitime,* arrêt d'une cour d'appel ou de la Cour de cassation dessaisissant la juridiction normalement compétente, et saisissant de l'affaire une autre juridiction de même rang, lorsqu'il y a lieu de craindre, à raison des circonstances de l'affaire, la partialité des premiers juges. || **8.** Décision par laquelle une assemblée parlementaire confie à l'une de ses commissions l'examen d'un projet ou d'une proposition de loi, d'une proposition de résolution, du texte d'un amendement déposé en séance ou du texte d'un ordre du jour, ou l'étude d'une pétition au ministre intéressé. || **9.** *Renvoi des fins de la demande, de la plainte,* décision judiciaire de rejet. || *Renvoi des fins de la poursuite,* relaxe d'un prévenu prononcée par une juridiction de jugement. || **10.** Ajournement, remise : *Le renvoi d'un procès à huitaine.* || **11.** Action de libérer quelqu'un : *Le renvoi des soldats dans leur foyer. Le renvoi des prisonniers à la suite d'un accord.* || **12.** Action de congédier, de mettre à la porte : *Le renvoi d'une bonne, d'un élève. Renvoi provisoire, définitif.* || *Renvoi d'un religieux,* acte contraignant le religieux profès à quitter l'état religieux, notamment en cas de scandale. || **13.** *Class.* Action de répudier : *Je ne me persuaderai jamais que ni Burrhus ni Sénèque aient approuvé le renvoi d'Octavie* (Diderot).

II. Rejet des gaz de l'estomac par la bouche : *Tout est pour le mieux, dit Bart, d'une voix gouailleuse, entre deux légers renvois* (Duhamel).

III. Forme évasée de la coque d'un bateau à l'avant, depuis la flottaison jusqu'au pont supérieur : *Le renvoi de la coque diminue l'ampleur du tangage.* (On dit aussi DÉVERS.)

• SYN. : **I, 1** *retour ;* **3** *réflexion, répercussion ;* **10** *report ;* **11** *libération, relaxe ;* **12** *congédiement, destitution, exclusion, expulsion, licenciement, limogeage* (fam.), *mise à pied, révocation.* || **II** *éructation, rot.* — CONTR. : **I, 1** *envoi, réception ;* **11** *détention, emprisonnement, incarcération, incorporation ;* **12** *embauchage, engagement, enrôlement, recrutement.*

renvoyer [rɑ̃vwaje] v. tr. (de *r[e]-* et de *envoyer ;* v. 1130, *Eneas,* au sens I, 1 ; sens I, 2-3, 1538, R. Estienne ; sens I, 4, 1474, Bartzsch [au fig., v. 1770, J.-J. Rousseau ; *renvoyer les parties à se pourvoir,* 1690, Furetière] ; sens I, 5, 1798, Acad. [« faire bénéficier un accusé d'un non-lieu », 1690, Furetière] ; sens I, 6, 1480, Bartzsch [*renvoyer quelqu'un bien loin,* 1718, Acad.] ; sens I, 7, 1480, Bartzsch ; sens II, 1, 1273, Adenet ; sens II, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens II, 3, 1690, Furetière [*renvoyer la balle à quelqu'un,* au fig., 1798, Acad. ; *renvoyer l'ascenseur,* milieu du XX^e^ s.] ; sens II, 4, 1893, Courteline ; sens II, 5, 1673, Racine [au fig., 1669, Racine] ; sens II, 6, 1474, Bartzsch ; sens II, 7, 1690, Furetière). [Conj. **6 b.**]

I. AVEC UN NOM DE PERSONNE COMME COMPLÉMENT D'OBJET. **1.** Faire retourner au point de départ : *Il le faut à son roi renvoyer sans l'entendre* (Voltaire). *Renvoyer des soldats dans leurs foyers, un écolier malade chez ses parents.* || **2.** Faire aller d'un endroit à un autre quelqu'un qui cherche à se renseigner : *Renvoyer quelqu'un de guichet en guichet. J'ai été renvoyé d'un bureau à un autre, sans pouvoir obtenir de réponse claire.* || **3.** Faire se reporter à : *Je me permets de vous renvoyer à mon ouvrage ;* et avec ellipse du complément d'objet : *Je ne puis que renvoyer à ces pensées* [de Pascal] *sur le « Style » et l'« Éloquence » qui sont dans toutes les mémoires* (Sainte-Beuve). *Le langage renvoie à la pensée et la pensée au langage* (Sartre). || **4.** Adresser à la juridiction compétente : *L'inculpé a été renvoyé devant la cour ;* et au fig. : *J'ai pour moi ma conscience, et je vous renvoie à la vôtre* (Rousseau). || *Renvoyer les parties à se pourvoir,* se déclarer incompétent dans une affaire. || **5.** *Renvoyer quelqu'un de sa demande,* la rejeter. || *Renvoyer un accusé,* le faire bénéficier d'un non-lieu : *Le président lut, d'une voix émue, le verdict qui renvoyait le prévenu ; la salle éclata en applaudissements* (France). || **6.** Congédier quelqu'un : *Je renvoie Hermione, et je mets sur son front, | Au lieu de ma couronne, un éternel affront* (Racine). *On renvoya la bonne, dont les gages devenaient trop lourds* (Maupassant). *Renvoyer un*

ambassadeur considéré comme persona non grata. || Vx. *Renvoyer quelqu'un bien loin,* écarter ce qu'il propose : *J'allai lui proposer un tour de promenade, il me renvoya bien loin* (Rousseau). || **7.** Mettre à la porte : *Renvoyer une élève du lycée pour trois jours. Cet écolier insupportable s'est fait renvoyer définitivement de son établissement.*

II. AVEC UN NOM DE CHOSE COMME COMPLÉMENT D'OBJET. **1.** Envoyer de nouveau : *Je lui ai renvoyé une deuxième lettre : pas de réponse.* || **2.** Faire parvenir à quelqu'un une chose qu'il a envoyée, oubliée ou qu'on n'accepte pas : *Je vous renvoie le livre que vous m'avez prêté. Renvoie-moi par la poste les clés que j'ai oubliées chez toi. Elle lui renvoya sa bague de fiançailles. Renvoyer une lettre à l'expéditeur sans la décacheter.* || **3.** Lancer en sens contraire : *Renvoyer la balle, le ballon.* || Fig. et fam. *Renvoyer la balle à quelqu'un,* lui répliquer en se servant de ses paroles ou de ses arguments ; se décharger sur lui d'une affaire ennuyeuse : *Aujourd'hui, quand tu parles révolution, tu trouves toujours quelqu'un pour te renvoyer la balle, mais au fond, tu n'es pas des nôtres* (Aymé). || Fam. *Renvoyer l'ascenseur,* favoriser quelqu'un en lui faisant obtenir un avantage ou un privilège qu'on vient d'obtenir pour soi-même. || **4.** Aux cartes, après avoir fait une levée, jouer une carte d'une couleur déjà jouée. || **5.** Répercuter, réfléchir : *Les pierres précieuses renvoyaient l'éclat des flambeaux* (Chateaubriand). *Parfois un lorgnon renvoyait un rayon dans lequel elle croyait reconnaître un de mes faux regards* (Giraudoux). *Le train faisait une halte au bord d'une petite crique, où la mer renvoyait les flammes vermeilles du couchant* (Lacretelle). *L'écho renvoie le son. La glace renvoie l'image ;* et au fig. : *M. de Turenne, se dépouillant de lui-même, renvoyait toute la gloire à celui à qui seul elle appartient* (Fléchier). || **6.** Envoyer devant un organisme compétent ou devant un juge pour un nouvel examen : *Le Parlement renvoya l'affaire au Châtelet en première instance* (Voltaire). || **7.** Remettre à une date ultérieure, différer : *Le procès est renvoyé à huitaine. La réalisation de ce projet est renvoyée aux calendes grecques. Renvoyer sa décision à plus tard.*

• SYN. : **I, 6** *chasser, licencier, limoger* (fam.), *remercier, révoquer ;* **7** *exclure, expulser.* || **II, 1** *réexpédier ;* **2** *rendre, transmettre ;* **3** *relancer ;* **5** *refléter, réverbérer ;* **7** *ajourner, reculer, reporter.* — CONTR. : **I, 1** *garder ;* **6** *embaucher, employer, engager, enrôler, prendre, recruter.*

réordination [reɔrdinasjɔ̃] n. f. (de *ré-* et de *ordination ;* 1575, Belleforest). Seconde ordination, destinée à suppléer une première ordination dont la nullité a été reconnue.

réordonner [reɔrdɔne] v. tr. (de *ré-* et de *ordonner ;* 1568, Vaganay, au sens 3 ; sens 1, av. 1714, Fénelon ; sens 2, 1788, Féraud). **1.** Conférer l'ordination une deuxième fois lorsque la première ordination a été déclarée nulle. || **2.** Répéter un ordre déjà donné. || **3.** Remettre en ordre.

réouverture [reuvɛrtyr] n. f. (de *ré-* et de *ouverture ;* 1600, O. de Serres, au sens de « action de nettoyer un fossé » ; sens actuel, 1823, Boiste [au fig., 1904, Larousse ; *réouverture des débats,* 1964, Larousse]). Action d'ouvrir de nouveau ce qui avait été fermé : *Réouverture d'un théâtre, d'un magasin, d'un canal ;* et au fig. : *Réouverture d'un compte bloqué.* || *Réouverture des débats,* décision juridique par laquelle, en vue de procéder à une instruction complémentaire, il est procédé à la reprise des débats préalablement déclarés clos.

rep [rɛp] n. m. (initiales de *r[öntgen], é[quivalent]* et *p[hysique* 2] ; 1968, Larousse). En physique nucléaire, unité de dose de radiations à définition énergétique.

repaire [rəpɛr] n. m. (déverbal de *repairer* [v. l'art. suiv.] ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens de « retour au pays, retour en général, demeure, logis, habitation » ; sens 1, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens 2, 1653, Vaugelas). **1.** Lieu de refuge des bêtes sauvages : *Les palais des rois sont devenus le repaire des bêtes fauves* (Volney). *On trouvera bien un des repaires que le fermier nous a indiqués* (B. Clavel). || **2.** *Fig.* Lieu où se réunissent les malfaiteurs : *La cavalerie eut l'ordre de saccager ce repaire de traîtres* (Vaugelas). || *Repaire de brigands,* V. BRIGAND.

• SYN. : **1** *antre, bouge, gîte, tanière, terrier.*

repairer [rəpɛre] v. intr. (bas lat. *repatriare,* rentrer dans sa patrie, du lat. class. *re-,* préf. marquant le mouvement en retour [v. R(E)-], et *patria,* patrie, pays natal [v. PATRIE] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *repadrer* [*repairier,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; repairer,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens 1 ; sens 2, milieu du XVe s. [comme v. pr., avec le même sens, v. 1119, Ph. de Thaon]). **1.** *Vx.* Revenir au point de départ. || **2.** Être au gîte, au repaire, en parlant d'un animal sauvage : *Cet animal se sauve dans les arbres creux où il repaire ordinairement* (Labat).

• SYN. : **2** *gîter.*

repaître [rəpɛtr] v. intr. (de *re-* et de *paître* [v. ce mot] ; 1395, Anglure, écrit *repestre* ou *repaistre ; repaître,* XVIIe s.). [Conj. **74.**] *Class.* Prendre de la nourriture, manger pour réparer ses forces : *« Mais, seigneur Trufaldin, songez-vous que peut-être | Ce Monsieur l'étranger a besoin de repaître, | Et qu'il est tard aussi ? — Pour moi, point de repas »* (Molière).

◆ v. tr. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *repestre* ou *repaistre* [*repaître,* XVIIe s. ; « donner sa nourriture à un animal », 1535, Olivétan — « paître des animaux », v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, v. 1265, J. de Meung [pour l'esprit, le cœur, v. 1530, C. Marot ; *repaître ses yeux,* v. 1175, Chr. de Troyes — écrit *repestre ses iauz*]). **1.** *Class.* Procurer à quelqu'un sa nourriture, lui donner à manger en suffisance pour réparer ses forces : *Jésus-Christ bénit cinq pains et deux poissons et en repaît cinq mille hommes* (Corneille). || *Vx* ou *littér.* Donner sa nourriture à un animal : *Si vous ne repaissez pas avec amour votre aigle, il restera gris, misérable* (Gide). || **2.** *Fig.* et *littér.* Faire durer, se développer un sentiment, un état, une idée par un apport approprié qui les fortifie : *On repaît la sottise publique de descriptions...* (Romains). *Encore une fois, s'il* [Œdipe] *est visible, je veux repaître ma haine, je veux le voir courir d'un piège dans un autre, comme un rat écervelé* (Cocteau). || **3.** *Littér.* Fournir à volonté, à satiété à quelqu'un ce qui peut fortifier, entretenir en lui une aspiration : *Repaître quelqu'un de fallacieux espoirs.* || *Repaître son esprit, son cœur de quelque chose,* s'adonner à volonté à quelque chose qui comble ses goûts intellectuels, sa sensibilité : *Repaître son esprit de lectures édifiantes. Éternel nostalgique, il repaît son cœur de tristesse.* || *Repaître ses yeux,* regarder avec avidité et à satiété : *Viens repaître tes yeux d'un spectacle si doux* (Corneille). *De tels spectacles dont j'allais repaissant mes yeux* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **2** *alimenter, assouvir, entretenir, nourrir ;* **3** *abuser, flatter, leurrer.*

◆ **se repaître** v. pr. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [absol., 1935, Acad.] ; sens 2, 1678, La Fontaine [*se repaître de sang,* 1665, d'après Bescherelle, 1845 — ... *de carnage,* 1798, Acad. ; *se repaître de vent,* 1690, Furetière — ... *de fumée,* 1835, Acad.] ; sens 3, 1535, Olivétan). **1.** *Littér.* En parlant des animaux, prendre, choisir habituellement comme nourriture : *Les hirondelles se repaissent d'insectes. Je ne crois pas d'ailleurs que dans le Paradis terrestre il n'y eût pas d'animaux carnassiers et que les lions se repussent de fruits et de légumes* (Claudel). *Le Seigneur blaireau se repaît de vers blancs, ce qui devrait lui valoir notre loyale gratitude* (Duhamel). || *Absol.* et *vx.* Se nourrir pour vivre : *Le cheval se repaît pendant que son maître mange.* || **2.** *Fig.* et *littér.* En parlant d'un être humain, trouver une complète satisfaction, s'assouvir de : *Elle ne se repaît que de ses larmes, pendant que les autres dînent* (Jouhandeau). || *Se repaître de sang et de carnage,* se montrer extrêmement cruel et sanguinaire. || *Se repaître de vent et de fumée,* se satisfaire d'illusions, se laisser leurrer par de vaines chimères. || **3.** *Fig.* Entretenir en soi ce qui est propre à satisfaire, à combler une aspiration intellectuelle ou spirituelle : *Se repaître de chimères, de folles espérances.*

Elle se repaissait et se nourrissait de cette idée (Goncourt).

répandeur [repɑ̃dœr] n. m. (de *répandre* [v. ce mot] ; XIIIe s., écrit *respandeor,* au sens de « celui qui répand » ; écrit *repandeur,* au sens actuel, 1964, Larousse). Appareil servant à régaler grossièrement le béton ou le macadam.

répandeuse [repɑ̃døz] n. f. (de *répandre ;* 1964, Larousse). Appareil destiné au répandage des goudrons chauds sur les chaussées.

répandre [repɑ̃dr] v. tr. (de *r[e]*- et de *épandre* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *respandre,* au sens de « épandre de nouveau » ; sens I, 1, v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *respandre* [*répandre,* XVIe s. ; *répandre des larmes,* 1685, La Fontaine ; *répandre son sang,* v. 1220, Coincy — écrit *respandre... ; répandre le sang,* 1677, Racine — « blesser ou tuer » et « être responsable de massacres », 1690, Furetière] ; sens I, 2, v. 1160, *Roman de Tristan ;* sens I, 3, 1687, Bossuet ; sens I, 4 et II, 1, 1653, Bossuet ; sens II, 2, 1668, Mme de Sévigné [*répandre que,* 3 sept. 1706, Mme de Maintenon] ; sens II, 3, 1679, Bossuet ; sens II, 4, 1937, G. Duhamel ; sens II, 5, 1678, La Fontaine). [Conj. **46.**]

I. EN PARLANT DE CHOSES CONCRÈTES. **1.** Faire couler ou laisser s'échapper hors de son contenant un liquide qui s'étale : *Un enfant qui répand son potage sur ses vêtements. Répandre de l'eau sur le sol poussiéreux avant de balayer. Avant de manger, on déposait sur l'autel les prémices de la nourriture, avant de boire, on répandait la libation du vin* (Fustel de Coulanges). *Je suis pris* [...] *de tendresse pour mon père, que j'ai vu si souvent, possédé du même frisson infernal, répandre le vin rouge sur la nappe et la bière sur les robes* (Giraudoux). || *Répandre des larmes,* pleurer abondamment. || *Répandre son sang,* être blessé ou tué. || *Répandre le sang,* le faire couler volontairement ; blesser ou tuer ; être responsable de massacres : *Tout dictateur un jour ou l'autre répandra le sang.* || **2.** Jeter ou laisser tomber une matière pulvérulente de façon qu'elle s'étale sur une surface : *Renverser la salière et répandre le sel sur la nappe. Répandre du sable dans les allées. Répandre la semence dans les sillons. Boucher qui répand de la sciure sur le sol de sa boutique.* || **3.** Avec un sujet nom de chose, laisser s'écouler, laisser tomber ou projeter un liquide ou une matière pulvérulente qui s'étale, se disperse : *Le fleuve en crue répand ses eaux hors de son lit. Les fleurs agitées par le vent répandent leur pollen alentour. Le vent répand les graines parfois fort loin.* || **4.** Émettre hors de soi et diffuser plus ou moins largement autour de soi : *Le soleil répand sa lumière. Charogne qui répand une odeur épouvantable. Les salaisons, les crêpes, le lard fumé, les moules cuites répandaient et conjuguaient leurs effluves* (Arnoux). *La lueur des lampadaires est très faible, rendue plus incertaine encore par l'éclat diffus que répandent alentour toutes ces surfaces blêmes, le sol, le ciel, le rideau de flocons serrés descendant avec lenteur* (Robbe-Grillet).

II. EN PARLANT DE CHOSES ABSTRAITES. **1.** Donner avec générosité, à profusion, distribuer largement à autrui : *Dieu répand ses bienfaits sur toutes ses créatures.* || **2.** Faire connaître à un grand nombre d'individus quelque chose qui était ignoré ou tenu secret : *Répandre de fausses nouvelles, des calomnies. Répandre une consigne. Divulguer et répandre des renseignements secrets. Au revoir, cher ami, répands autour de toi nos plus frémissants souvenirs* (Gide). *Mais tu ne te rends pas compte ! Dieu sait les bruits qu'elle va répandre sur toi, sur moi... Elle est capable de me brouiller avec toute la maison* (Mallet-Joris). || Vx. *Répandre que,* faire courir le bruit que. || **3.** Faire connaître au plus grand nombre possible et tâcher de faire admettre une idée, adopter un usage : *Répandre une doctrine. Les missionnaires répandent l'Évangile dans les contrées les plus reculées. Les couturiers, à chaque saison, lancent des idées nouvelles et le prêt-à-porter répand dans la rue une mode plus adaptée à l'usage. D'une manière générale, nous devons répandre l'idée que la guerre actuelle n'est qu'un épisode de la guerre mondiale commencée en 1914* (De Gaulle). || **4.** Ne pas maîtriser, laisser s'exprimer librement un état émotionnel ou affectif qui occupe l'esprit de quelqu'un : *Répandre sa mauvaise humeur sur ses collaborateurs. Répandre sa haine, son mépris.* || **5.** Faire naître et se développer une émotion, un sentiment dans l'esprit de quelqu'un ou à l'intérieur d'un groupe : *Répandre la panique dans l'assistance. Répandre la joie, la gaieté autour de soi. Ce remords profond a répandu en lui une tristesse infinie. Il* [Guillaumet] *répandait la confiance comme une lampe répand la lumière* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **I, 1** *épancher* (littér.), *renverser, verser ;* **2** *disperser, disséminer, étaler, étendre, parsemer ;* **3** *déverser, épandre* (littér.), *éparpiller, semer ;* **4** *dégager, diffuser, exhaler.* || **II, 1** *dispenser ;* **2** *colporter, divulguer, lancer, propager, publier ;* **3** *généraliser, populariser, vulgariser ;* **4** *déverser ;* **5** *jeter, semer.*

◆ **se répandre** v. pr. (XIIIe s., *Bataille de Caresme et de Charnage,* au sens de « s'échapper de sa croûte » [en parlant de la farce] ; sens 1, 1395, Anglure [en parlant de groupes... d'individus, 1559, Amyot] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1659, Molière [*il se répand le bruit que,* 1690, Furetière] ; sens 4, v. 1695, Fénelon ; sens 5, 1721, Montesquieu [absol., fin du XVIIe s., Bossuet] ; sens 6, 1677, Racine). **1.** En parlant de liquides et de matières pulvérulentes, s'échapper du contenant et s'étendre plus ou moins largement sur une surface : *Le vin s'est répandu sur la nappe. Le lait a débordé en bouillant et s'est répandu sur la cuisinière. La poussière, soulevée par le fauve, se répand sur le plateau* (Ionesco). || En parlant de groupes plus ou moins nombreux d'individus, envahir, en se dispersant, une surface de plus en plus grande : *Les groupes de manifestants dispersés par la police se répandent dans tout le quartier. Ceux qui demeuraient trop loin se répandirent dans les auberges* (Maupassant). || **2.** En parlant de ce qui s'exhale, émane de quelque chose ou de quelqu'un, se propager largement dans l'espace : *La fumée s'est répandue dans la pièce. L'odeur entêtante du jasmin se répand dans le jardin. À travers ses paupières refermées, la lumière passe et se répand, la chaleur des mains s'enfonce et se diffuse dans le divan* (Faye). *La présence de Giraudoux était légère, il donnait l'impression de ne rien peser ; peut-être parce qu'il se répandait autour de lui pour créer un cercle de charme poétique* (J. Charon). || **3.** *Fig.* Gagner de proche en proche, atteindre un nombre toujours plus grand d'individus : *Nouvelle, bruit qui se répand. Une épidémie qui se répand rapidement. Les foyers d'infection sont en extension croissante, à l'allure où la maladie se répand, si elle n'est pas stoppée, elle risque de tuer la moitié de la ville avant deux mois* (Camus). || Impers. *Il se répand le bruit que,* le bruit court, on raconte que. || **4.** En parlant des marques extérieures d'une manifestation physique ou psychique, apparaître nettement et prendre de l'extension : *La pâleur de la mort se répand sur son visage. À cette annonce, le découragement se répand sur tous les visages.* || **5.** *Se répandre dans le monde, dans la société,* et, absol., *se répandre,* paraître le plus souvent possible dans le monde pour s'y faire remarquer et y gagner de nombreuses relations. || **6.** *Se répandre en,* manifester par une abondance de paroles un sentiment, un état émotionnel que l'on veut extérioriser : *Se répandre en sarcasmes, en injures, en flatteries. D'autres fois, il* [Valdemar] *se répandait en propos querelleurs, stimulait, exaspérait l'ange musicien qui devenait alors semblable à quelque juvénile furie* (Duhamel).

• SYN. : **1** *déborder, se déverser, s'épancher* (littér.), *s'étaler, inonder, joncher, parsemer, recouvrir ; se disséminer, s'éparpiller ;* **2** *emplir, envahir, remplir ;* **3** *circuler, s'étendre, se propager.*

répandu, e [repɑ̃dy] adj. (part. passé de *répandre* [v. ce mot] ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *respandu* [*répandu,* XVIe s.], au sens pr. de « épanché » ; sens 1-2, 1679, Mme de Sévigné ; sens 3, av. 1704, Bourdaloue). **1.** Qui a été large-

ment propagé : *Bruit calomnieux habilement répandu.* || **2.** Communément admis : *Une opinion très répandue.* || **3.** Qui est fort souvent reçu dans le monde ; qui a beaucoup de relations : *Racine était beau, élégant, brillant, causeur charmant et adroit, très répandu, homme du monde et homme de cour* (Lemaître). *Ma mère s'émerveillait qu'il fût si exact quoique si occupé, si aimable quoique si répandu* (Proust). *« Il est très répandu », me dit-on d'un jeune littérateur, pour m'allécher à le recevoir* (Montherlant).

• SYN. : **2** *accrédité, commun ;* **3** *mondain, recherché, snob.*

repapilloter [rəpapijɔte] v. tr. (de *re-* et de *papilloter ;* 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** Enrouler de nouveau dans des papillotes : *Repapilloter ses cheveux.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Remettre bien ensemble des personnes que quelque chose a séparées : *Repapilloter deux anciens amis.*

• SYN. : **2** *rabibocher* (fam.), *raccommoder, réconcilier.*

réparable [reparabl] adj. (de *réparer ;* v. 1460, G. Chastellain). Qui peut être réparé : *Les pertes des pauvres sont moins réparables que celles des riches* (Rousseau).

réparage [reparaʒ] n. m. (de *réparer ;* début du XIVe s., au sens général de « action de réparer » ; sens actuel, 1842, Acad.). Action de réparer un objet d'art : *Le réparage d'un bronze.*

reparaître [rəparɛtr] v. intr. (de *re-* et de *paraître* 1 [v. ce mot] ; v. 1208, Henri de Valenciennes, écrit *repareistre* ou *reparaistre* [*reparoistre,* XVIe s. ; *reparaître,* fin du XVIIe s.], au sens de « apparaître » ; 1611, Cotgrave, au sens général de « paraître de nouveau » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, av. 1784, Diderot ; sens 3, 1756, Voltaire). [Conj. **58.**] **1.** Redevenir visible ; se montrer de nouveau : *Le soleil se cache derrière les nuages et reparaît de temps en temps.* || **2.** Venir de nouveau se mettre sous les yeux de quelqu'un ; se présenter de nouveau en un lieu : *Ne reparais plus ici, sinon je me fâche. Elle revint encore, [...] reparut tous les jours, les poches pleines de friandises* (Maupassant). *Elle est revenue enceinte à Paris où elle n'a plus osé reparaître devant ses parents* (Gide). || **3.** *Fig.* Témoigner de nouveau de son existence, de sa présence ; se manifester de nouveau : *Son angoisse reparut et le tenailla de nouveau. Les symptômes reparaissent depuis l'arrêt du traitement.*

• SYN. : **1** *réapparaître ;* **2** *revenir ;* **3** *recommencer, renaître, resurgir.*

réparateur, trice [reparatœr, -tris] n. (lat. impér. *reparator,* restaurateur [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « le Sauveur »], du lat. class. *reparatum,* supin de *reparare* [v. RÉPARER] ; début du XVIe s.). Personne qui répare, remet en état des objets cassés, détériorés, des mécanismes, des instruments déréglés : *Réparateur de faïence et de porcelaine. Réparateur de montres, d'appareils de radio.*

◆ adj. (sens 1, 1834, Boiste ; sens 2, 1895, Huysmans [*religieuses réparatrices,* 1964, Larousse]). **1.** Qui redonne des forces, de la vigueur : *Un sommeil réparateur.* || **2.** Qui rachète une faute : *Douleur réparatrice.* || *Religieuses réparatrices,* nom porté par les membres de trois congrégations, essentiellement contemplatives.

◆ **réparateur** n. m. (sens 1, 1718, Acad. ; sens 2, début du XIVe s., Gilles li Muisis). **1.** Vx. *Un réparateur de torts,* un redresseur de torts. || **2.** *Class.* Nom donné au Christ considéré comme celui qui rachète [les fautes] : *Puissant réparateur des misères humaines* (Corneille).

réparation [reparasjɔ̃] n. f. (bas lat. *reparatio,* rétablissement, renouvellement, du lat. class. *reparatum,* supin de *reparare* [v. RÉPARER] ; 1310, *Dict. général,* écrit *reparacion* [*réparation,* XVIe s.], au sens 1 [aussi « main-d'œuvre et pièces que nécessite la remise en état d'un objet » ; *en réparation,* 1964, Robert] ; sens 2, v. 1370, Oresme [en parlant des tissus, 1964, Robert] ; sens 3, 1690, Furetière [aussi « le travail de réfection... »] ; sens 4, milieu du XVe s. [*faire réparation d'honneur...,* 1663, La Fontaine ; *faire réparation à l'esprit de quelqu'un,* 1689, Mme de Sévigné ; « dédommagement d'un préjudice... », 1690, Furetière ; « peine frappant l'auteur d'une infraction », 1964, Larousse] ; sens 5, 1964, Larousse [aussi *point de réparation* et *surface de réparation*] ; sens 6, 1580, Montaigne). **1.** Action de remettre en état ce qui est endommagé, déréglé ou hors d'usage : *Réparation d'un poste de télévision. La réparation d'objets d'art est un travail délicat. Réparation d'une poche trouée.* || *En réparation,* en cours de remise en état : *Ce pont est interdit à la circulation, il est en réparation.* || Main-d'œuvre et pièces que nécessite la remise en état d'un objet : *Payer cher une réparation. Un grand lit à la polonaise, à bouquets de plumes, qui se trouvait là, dans le débarras, attendant une réparation* (Marceau). || **2.** Le fait de rétablir dans sa vigueur première ce qui a été affaibli : *La réparation des forces.* || *Spécialem.* Action de se reformer, de se régénérer, en parlant des tissus : *Réparation des tissus, d'une plaie.* || **3.** Action de réparer un dégât, de remettre en état la partie endommagée : *Réparation d'un accroc, d'une déchirure par le stoppage. Réparation d'une crevaison.* || Le travail de réfection effectué pour remédier à un dégât : *La réparation ne se voit pas sur ce tissu.* || **4.** Dédommagement d'un préjudice matériel ou moral : *Vous connaissez assez la grandeur de l'offense que vous nous avez faite, et je vous fais juge vous-même des réparations qu'elle demande* (Molière). *La lettre était écrite de main de femme ; une mère outragée demandait justice et réparation* (Aymé). || Class. *Faire réparation d'honneur,* ou simplem. *faire réparation à quelqu'un,* reconnaître ouvertement qu'on l'a accusé, suspecté à tort : *Je vous fais une réparation : je croyais que vous n'eussiez point fait réponse au Cardinal* (Sévigné). || Class. *Faire réparation à l'esprit de quelqu'un,* reconnaître qu'il a plus d'esprit qu'on ne pensait : *Il me paraît que vous faites une réparation à l'esprit de M. de Chaulnes... ainsi le voilà rétabli dans votre estime* (Sévigné). || *Spécialem.* Dédommagement d'un préjudice par la personne qui en est responsable, soit par le rétablissement de la situation antérieure, soit par le versement d'une somme d'argent. (On dit aussi RÉPARATION CIVILE.) || Peine frappant l'auteur d'une infraction. || **5.** *Coup de pied de réparation,* au football, syn. de PENALTY. || *Point de réparation,* marque située à 16 m du but, d'où est tiré le coup de pied de réparation. || *Surface de réparation,* zone délimitée devant le but par des lignes tracées à 16,50 m des montants du but et réunies par une ligne tracée à 16,50 m de la ligne du but. || **6.** Acte par lequel l'homme rachète ses péchés : *La réparation des péchés par la pénitence.*

• SYN. : **1** *dépannage, remise en état, restauration, retapage* (fam.) ; **2** *réfection, rétablissement ; reconstitution, régénération ;* **3** *raccommodage, rafistolage* (fam.) ; **4** *dommages-intérêts, indemnité ;* **6** *expiation, rachat.*

◆ **réparations** n. f. pl. (sens 1, XIVe s., Delisle, *Étude sur la condition de la classe agricole* [p. 83], écrit *reparacions* [*réparations,* XVIe s., Loisel, p. 1531] ; sens 2, 1919, d'après Larousse, 1964). **1.** Travaux qui sont effectués en vue de la conservation ou de l'entretien d'un bâtiment, d'un ouvrage : *Les grosses réparations sont à la charge du propriétaire. Réparations d'entretien, réparations locatives. « Vous avez fait réparer le toit de votre maison ? — Non, savez-vous ce qu'on m'a demandé pour les réparations ? Dix mille francs, mon cher, dix mille francs ! »* (Triolet). || **2.** Prestations dues par les États vaincus aux États vainqueurs à la suite des dommages matériels résultant de la guerre.

réparatoire [reparatwar] adj. (dér. savant de *réparer ;* XVIe s., *Coutumier général* [IV, 409], dans la loc. *droit réparatoire,* « droit qu'ont les fermiers en Bretagne de se faire rembourser pour les réparations effectuées » ; sens actuel, 1842, Mozin). Qui a pour objet de réparer : *Mesure réparatoire.*

reparcourir [rəparkurir] v. tr. (de *re-* et de *parcourir ;* av. 1869, Sainte-Beuve, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). [Conj. **21.**] **1.** Parcourir de nouveau : *Ayant reparcouru tous les mêmes sentiers* (Sainte-Beuve). || **2.** *Fig.* Lire, examiner de nouveau rapidement : *Philippe reparcourut* [...] *toute*

la série des réflexions philosophiques (Hermant).

réparer [repare] v. tr. (lat. *reparare,* préparer de nouveau, remettre en état, rétablir, de *re-*, préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *parare,* préparer, apprêter, arranger ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [pour... un édifice ancien, milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*] ; sens 2, v. 1629, Corneille [*réparer ses forces...,* 1671, Pomey ; *réparer quelqu'un,* av. 1453, Monstrelet] ; sens 3, début du XIVe s., Gilles li Muisis ; sens 4, 1538, R. Estienne [« effacer, faire disparaître », fin du XVe s., Commynes] ; sens 5, 1538, R. Estienne [*réparer un oubli,* 1868, Littré, art. *oubli*] ; sens 6, 1538, R. Estienne [absol., 1932, Larousse — *réparer l'honneur,* même sens, 1690, Furetière]). **1.** Remettre en état ce qui est détérioré, endommagé, déréglé : *Réparer un vase cassé, un plat. Réparer une montre. Réparer une route défoncée. Réparer un vêtement, une poche trouée. Réparer un moteur en panne. Me trouvant moi-même très occupé à faire réparer une grange que les grandes pluies m'avaient endommagée* (Musset). *Rateau hochait la tête, redescendait, aidait Louise en réparant les plombs ou une serrure* (Camus). || *Spécialem.* Effectuer les réparations, les reconstitutions nécessaires pour remettre en bon état un objet d'art, un édifice ancien, etc. : *Ébéniste qui répare le placage d'un meuble ancien. Il faut s'être ruiné durant des générations à réparer le vieux château qui croule, pour apprendre à l'aimer* (Saint-Exupéry). *Rien n'empêchait que Cyprien, durant l'une de ces courses, n'eût échangé des regards, puis des paroles avec ces belles, ou que Florian, réparant les fresques du chœur, n'eût trouvé moyen de les persuader pour lui-même ou pour son ami* (Yourcenar). || **2.** *Fig.* et *littér.* Rétablir dans son état premier, dans sa pureté primitive ce qui a été corrompu, dégradé, diminué : *Réparer par un riche mariage sa fortune inconsidérément dilapidée. Dieu résolut de détruire tous les hommes, à la réserve de Noé et de sa famille par laquelle il répara tout le genre humain* (Bossuet). || *Réparer ses forces, sa santé,* les rétablir dans leur vigueur première. || *Réparer quelqu'un,* lui redonner des forces, le réconforter (vieilli) : *Un souper abondant nous répara* (Sainte-Beuve). || **3.** Remettre en état ce qui est endommagé, détérioré, déréglé : *Réparer une crevaison, une serrure. Réparer les plombs qui ont sauté. Réparer un accroc. Tu rêves à la brèche | Qu'il faudra réparer, en vendant tes silos* (Hugo). || **4.** *Fig.* Faire cesser un état fâcheux ou préjudiciable en y apportant le remède approprié : *Réparer devant la glace le désordre de sa coiffure. Don José dormait encore, réparant sans doute en ce moment les fatigues et les veilles de plusieurs journées aventureuses* (Mérimée). *Le faux jeune de théâtre s'acharne à réparer des ans l'irréparable outrage, défend son esthétique contre toute évolution* (J. Charon). || *Class.* Effacer, faire disparaître : *Mon disciple, mon fils, viens réparer ma honte* (Boileau). || **5.** Supprimer les conséquences fâcheuses et préjudiciables de ce que l'on n'a pas pu ou su éviter, en prenant les contre-mesures nécessaires : *Réparer une maladresse. Réparer une faute, une erreur. Ils font une sottise et pour la réparer ils en disent une autre* (Diderot). *Vous m'avez appris à regarder sans indulgence mes erreurs passées, et, j'espère qu'il n'est pas trop tard pour les réparer* (Aymé). || *Réparer un oubli,* faire avec retard ce qu'on avait oublié de faire au bon moment. || **6.** Donner en compensation d'un dommage matériel ou moral les satisfactions appropriées : *Réparer une perte. Réparer une offense, une injure. L'empereur traita généreusement le pape, pour réparer aux yeux des catholiques le scandale de Rome saccagée* (Voltaire). || *Absol.* et *vx.* Épouser une jeune fille qu'on avait séduite.

• SYN. : **1** *arranger, consolider, dépanner, rabibocher* (fam.), *raccommoder, rafistoler* (fam.), *rapiécer, relever, repriser, retaper* (fam.), *réviser ; restaurer ;* **2** *reconstituer, refaire, régénérer ;* **3** *colmater, recoudre, repriser, stopper ;* **4** *corriger, effacer, remédier à ;* **5** *racheter, rattraper ;* **6** *compenser, dédommager.*

reparler [rəparle] v. tr. ind. [**à, de**] (de *re-* et de *parler* 1 ; v. 1155, Wace, au sens 1 [*on en reparlera...,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1834, Boiste). **1.** Parler de nouveau, s'entretenir de nouveau de quelque chose, de quelqu'un : *Nous reparlerons plus tard de ce projet. On reparlera de lui, c'est certain.* || Fam. *On en reparlera, nous en reparlerons,* l'affaire n'est pas terminée, contrairement à ce que vous avez l'air de penser ; l'avenir pourrait bien vous donner tort. || **2.** Parler de nouveau à quelqu'un avec qui l'on était brouillé : *Il l'a abordé dans la rue et lui a reparlé.*

◆ v. intr. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Recommencer à parler après un moment de silence : *Tiens !, tu reparles maintenant !*

◆ **se reparler** v. pr. (1845, Bescherelle). Entretenir à nouveau des rapports, en parlant de personnes qui étaient brouillées.

reparti [rəparti] adj. m. (de *re-* et de *parti,* part. passé de *partir* 1 ; 1904, Larousse). Se dit d'un écu parti, dont une des moitiés est divisée en deux parties égales par un nouveau trait vertical.

repartie [rəparti] n. f. (déverbal de *repartir* 1 et 2 ; XIIIe s., La Curne, au sens de « compagnie qu'on vous tient » ; sens actuel, 1611, Cotgrave [*sans repartie,* 1656, Molière]). Réponse vive, spirituelle et pleine d'à-propos à ce qui vient d'être avancé : *Avoir de la repartie. Surpris de trouver chez une cagotine un si malicieux esprit de repartie, et sans doute tant de bons sens, l'oncle Anthime est momentanément désarçonné* (Gide). *Elle était vive comme une petite pie, avec la repartie prompte* (Jammes). || Class. *Sans repartie,* sans qu'il soit possible de répliquer, sans conteste : *Sans repartie, | La femme est toujours femme, et jamais ne sera | Que femme, tant qu'entier le monde durera* (Molière).

• SYN. : *réplique, riposte.*

1. repartir [rəpartir] v. tr. (de *re-* et de *partir* 2 ; 1588, Montaigne [aussi intransitiv.]). [Conj. **22,** avec l'auxil. *avoir.*] Répliquer sur-le-champ et avec à-propos : *Il n'a reparti que des impertinences ;* et intransitiv. : *Ne repartir que par des injures.*

2. repartir [rəpartir] v. intr. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1273, Adenet, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1662, Molière ; sens 4, début du XXe s.). [Conj. **22,** avec l'auxil. *être.*] **1.** Regagner le lieu d'où l'on vient : *Il est reparti chez lui hier soir.* || **2.** Reprendre le départ après une halte : *Il s'arrête quelques instants pour reprendre son souffle et repart. Comme les oiseaux qui s'arrêtent une heure à la crête d'un rocher et qui n'attendent que le vent pour repartir* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Se lancer de nouveau dans une entreprise : *Nous repartons à zéro, mais avec l'espoir de réussir.* || **4.** Prendre un nouvel essor : *Six mois après mes affaires s'étaient arrangées, et même repartaient de plus belle* (Romains).

répartir [repartir] v. tr. (de *re-/ré-* et de *partir* 1 ; v. 1155, Wace, écrit *repartir* [*répartir,* 1559, Amyot], au sens 1 ; sens 2, 1747, Voltaire ; sens 3-4, 1964, Robert). **1.** Partager quelque chose entre plusieurs personnes d'après certaines conventions, certaines règles, et en attribuer les parts aux bénéficiaires : *Répartir une somme entre les héritiers. Répartir équitablement les impôts selon le gain de chacun. Le chef de l'expédition répartit les charges entre les porteurs. Quand son assiette était vide, elle posait sagement les mains sur la table et regardait à la dérobée, non pas les convives, mais la vaisselle, les meubles et, par-delà les fenêtres, les vergers et les pâturages, comme si elle les eût évalués et répartis* (Arland). || **2.** Disposer dans l'espace selon une certaine ordonnance : *Répartir des troupes dans une ville. Les bagages sont mal répartis et la voiture n'est pas bien équilibrée. Pour que cette promenade historique demeurât une excursion, on avait réparti chacune de ces personnalités dans un site connu* (Giraudoux). || **3.** Étaler dans le temps d'une certaine manière : *Quant à l'oncle Jules, il passait en ville trois jours par semaine, car il n'avait que vingt jours de vacances, et il les avait répartis sur deux mois* (Pagnol). || **4.** Faire entrer, distribuer les éléments d'un ensemble dans des groupes, des catégories préétablis : *Linné répartit les plantes en diverses catégories fondées sur les caractères des étamines et des pistils.*

• SYN. : **1** *attribuer, dispenser* (littér.), *distribuer, diviser ;* **2** *éparpiller, installer,*

ordonner, ranger ; **3** *échelonner ;* **4** *classer, classifier, inventorier, répertorier.*

◆ **se répartir** v. pr. (1776, Condillac). Être réparti, distribué selon certaines règles : *Les charges doivent se répartir équitablement entre tous les citoyens.*

répartissable [repartisabl] adj. (de *répartir ;* 1596, *BSLW* [V, 459], puis 1845, Bescherelle). Qui peut être réparti.

répartiteur [repartitœr] n. m. et adj. (de *répartir ;* juill. 1749, *Mercure de France,* au sens 1 [*commissaire répartiteur,* 1819, Boiste] ; sens 2, 1975, Larousse]). **1.** Celui qui a pour mission de répartir quelque chose. || *Commissaire répartiteur,* membre d'une commission qui répartit l'impôt dans une commune. || **2.** Employé responsable des mouvements de produits dans un pipe-line.

◆ n. m. (1888, Larousse, au sens de « organe qui sert à répartir uniformément la force d'un électro-aimant » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Appareil de chargement d'un haut fourneau, surmontant le gueulard. || **2.** Dispositif qui assure la répartition des circuits aboutissant à un central téléphonique.

répartitif, ive [repartitif, -iv] adj. (de *répartir ;* 1849, Proudhon). Qui a pour objet de répartir : *Quelques conflits s'étant élevés entre l'astiqueur et l'épileur au sujet des limites répartitives de leurs fonctions* (Gide).

répartition [repartisjɔ̃] n. f. (de *répartir* [v. ce mot] ; fin du XIVe s., écrit *repartition,* au sens de « distribution » ; 1670, Kuhn, écrit *répartition,* au sens de « dividende » [dans une entreprise commerciale] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1770, Raynal ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1875, Larousse [*répartition du tir,* 1932, Larousse] ; sens 5, 1964, Robert ; sens 6, 1922, Brunot, *Pensée,* 87). **1.** Action de répartir quelque chose entre plusieurs personnes ; manière dont une chose est répartie, distribuée : *Une répartition équitable, injuste. Répartition des charges entre les citoyens. La répartition des bénéfices entre les actionnaires. Les arts* [...] *concourent* [...] *à une meilleure répartition de la propriété* (Raynal). || *Impôt de répartition,* v. IMPÔT. || **2.** Distribution du revenu national entre les divers agents qui ont contribué à sa production. || **3.** Dans une société autarcique, contingentement des biens de consommation ou des matières premières par suite de circonstances ou du fait d'une volonté délibérée. || **4.** Action de disposer, d'être disposé d'une certaine manière dans l'espace : *Répartition des ombres dans un tableau. Répartition harmonieuse des groupes dans une composition picturale. Répartition des candidats dans une salle d'examen. Répartition des océans à la surface du globe.* || *Répartition du tir,* mécanisme du tir d'artillerie qui permet de battre toute la surface d'un objectif par les pièces d'une batterie. || **5.** Action de distribuer dans le temps : *La répartition des périodes de vacances sur les mois d'été.* || **6.** Action de distribuer les éléments d'un ensemble dans des catégories : *Répartition des animaux en embranchements, classes, ordres, familles.*

• SYN. : **1** *assiette, attribution, distribution, division, partage, ventilation ;* **4** *disposition ;* **5** *échelonnement ;* **6** *classement, classification.*

repas [rəpɑ] n. m. (élargissement, d'après *repaître,* de l'anc. franç. *past,* curée qu'on laisse aux chiens de chasse [v. 1175, Chr. de Troyes], repas [1260, Godefroy], lat. *pastus,* pâture, nourriture des animaux ou de l'homme, nourriture [au fig.], de *pastum,* supin de *pascere,* faire paître, nourrir, alimenter ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *repast,* au sens général de « nourriture » ; écrit *repas,* au sens 2, milieu du XIVe s., *Brun de la Montaigne* [« nourriture qu'ils prélèvent... », 1829, Musset] ; sens 1, 1534, Rabelais [*repas publics,* 1870, Littré ; *repas prié,* 1718, Acad. ; *repas de bernardins,* 1735, Lesage ; *repas de brebis,* 1690, Furetière, art. *brebis*]). **1.** Succession de mets accompagnés de boisson, que l'on prend seul ou en commun à certaines heures : *Servir un repas. Prendre ses repas au restaurant. Enfin, l'heure du repas arrive, tout est prêt ; le couvert mis, le vin n'est plus à la cave, le feu reprend, rien ne manque des hors-d'œuvre au dessert* (Jouhandeau). *La grande pièce servait d'atelier à Jonas pendant la journée, de pièce commune le soir à l'heure des repas* (Camus). || *Repas publics,* ceux que les citoyens de certaines cités grecques prenaient en commun, notamment à Sparte et en Crète. || Vx. *Repas prié,* celui qui se donne à des personnes invitées. || Vx. *Repas de bernardins,* excellent repas. || Vx. *Repas de brebis,* repas où l'on mange sans boire. || **2.** Nourriture donnée en une fois aux animaux domestiques : *Un chat, un chien domestiques ne doivent pas faire plus de deux repas par jour.* || Nourriture que prélèvent les animaux eux-mêmes : *Un reste de lièvre variable, repas des jeunes rapaces* (Frison-Roche).

• SYN. : **1** *agapes, banquet, casse-croûte, collation, déjeuner, dîner, festin, gueuleton* (pop.), *petit déjeuner, pique-nique.*

repassage [rəpasaʒ] n. m. (de *repasser ;* 1340, Godefroy, au sens 1 [« ... migration de printemps... », 1836, Acad.] ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1904, Larousse ; sens 4 et 7, 1964, Larousse ; sens 5, 1803, Boiste ; sens 6, 1753, *Encyclopédie,* art. *chapeau* [« l'ensemble des pièces qui doivent être repassées », 1870, Littré ; chez les bonnetiers, 1964, Larousse]). **1.** Action de passer de nouveau. || *Spécialem.* Nom donné à la migration de printemps lorsque les oiseaux repassent pour se diriger vers le nord. || **2.** En horlogerie, action de repasser une ébauche, une montre. || **3.** Opération qui consiste à distiller de nouveau le distillat déjà obtenu. || **4.** Dans les poudreries, matières inutilisables telles quelles et réintroduites dans la fabrication. || **5.** Action d'aiguiser, d'affiler une lame : *Le repassage des couteaux, des ciseaux.* || **6.** Action de passer le fer chaud sur une étoffe pour la défriper, lui redonner la netteté du neuf : *Le repassage du linge. Le repassage d'un col amidonné. Repassage et tuyautage d'un bonnet de dentelle.* || L'ensemble des pièces qui doivent être repassées : *J'ai aujourd'hui un gros repassage à faire.* || Chez les bonnetiers, atelier où se fait le repassage. || **7.** Retaille des arêtes des pavés.

• SYN. : **5** *affilage, affûtage, aiguisage.*

repasse [rəpas] n. f. (déversal de *repasser ;* 1803, Boiste). Opération qui consiste à redistiller une eau-de-vie faible.

◆ **De repasse** loc. adj. (1867, Delvau). Se dit d'une boisson infusée préparée avec un produit ayant déjà infusé une fois : *On nous a offert du thé de repasse. Café de repasse.*

◆ **repasses** n. f. pl. (1777, *Encyclopédie*). Son contenant encore de la farine, soumis de nouveau à l'action du blutoir.

repasser [rəpase] v. intr. (de *re-* et de *passer ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « retourner d'où on vient » ; sens 1, 1538, R. Estienne [*faire repasser les plats,* 1964, Robert ; *repasser derrière quelqu'un,* au fig., 1964, Larousse ; « revenir en esprit sur un objet de pensée », 1668, Molière ; en parlant d'idées..., av. 1613, M. Régnier] ; sens 2, 1694, Acad. [*tu repasseras,* 1964, Robert] ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Passer de nouveau en un point de l'espace sans s'arrêter ou en s'arrêtant peu de temps, en circulant soit dans le même sens, soit en sens inverse : *Je reviens sur mes pas et repasse sous sa fenêtre. Les fifres passaient et repassaient dans les rues avec les tambourins* (Daudet). *De tous les restaurants que je vois, le moins cher est aussi le moins accueillant. Je passe et repasse. À l'intérieur, on finit par prendre garde à mon manège : il faut entrer* (Camus). || *Faire repasser les plats,* les présenter de nouveau aux convives en les faisant circuler autour de la table. || Fig. *Repasser derrière quelqu'un,* contrôler, corriger son travail. || *Class.* et *fig.* Revenir en esprit sur un objet de pensée : *Quand les malheurs nous ouvrent les yeux, nous repassons avec amertume sur tous nos faux pas* (Bossuet). || En parlant d'idées, d'images, de souvenirs, se présenter de nouveau à l'esprit de quelqu'un : *Des souvenirs pénibles repassent dans son esprit. Je ne sais pas ce qui vous repasse dans la tête* (Sévigné). || **2.** Se présenter de nouveau chez quelqu'un avec l'intention de ne pas s'y attarder : *Elle sera peut-être là ce soir, repassez à tout hasard. Je repasserai demain chez toi pour déposer le livre en question.* || Fam. *Tu repasseras !,* loc. exprimant iro-

niquement le refus, l'incrédulité, l'inopportunité, etc. || **3.** En parlant de choses, être transmis de nouveau à quelqu'un, lui revenir : *Cette propriété vient de repasser dans sa famille alors qu'elle était échue à la branche aînée par le jeu des héritages au siècle précédent.* || **4.** Suivre une nouvelle fois un tracé existant avec un instrument : *Repasser en appuyant sur les pointillés. Sa main repasse sur les traits les plus fins sans hésitation, sans bavures. Repasser à l'encre sur un dessin au crayon.*

◆ v. tr. (sens I, 1, début du XIVe s. ; sens I, 2, v. 1200, Bartsch, *Pastourelles ;* sens I, 3-4, 1964, Robert ; sens I, 5, 1870, Littré ; sens I, 6, 1869, Flaubert ; sens I, 7, 1932, Larousse [aussi *repasser un plat ;* « transmettre à quelqu'un ce qui ... a déjà été transmis... », 1893, Courteline] ; sens I, 8, 1690, Furetière [*repasser une montre,* 1875, Larousse ; *repasser du pain,* 1701, Furetière ; « effectuer une nouvelle distillation d'une eau-de-vie », 1904, Larousse — « rendre potable un vin affaibli en le mêlant avec du vin nouveau », 1690, Furetière] ; sens I, 9, XXe s. ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, 1669, Widerhold ; sens III, 1, 1635, Corneille ; sens III, 2, 1668, Molière).

I. 1. Franchir de nouveau un obstacle, une limite ; traverser de nouveau en circulant dans le même sens ou en sens contraire du passage précédent : *Les ennemis battus repassent la rivière. Les enfants passent et repassent à gué le ruisseau. Les contrebandiers repassent la frontière chaque nuit.* || **2.** Faire franchir de nouveau en transportant, soit dans le même sens, soit en sens contraire du passage précédent : *Le bac repasse les touristes au retour de leur excursion. Le passeur passe et repasse toute la journée ses clients.* || **3.** Faire mouvoir de nouveau un membre, une partie du corps ou un objet sur une surface : *Il repasse la main sur son front pour écarter une mèche rebelle. Passer et repasser l'aspirateur sur un tapis poussiéreux. Repasser la paille de fer sur une tache.* || **4.** Projeter de nouveau ; faire entendre de nouveau : *Repasser un film, un disque.* || **5.** Appliquer de nouveau sur une surface une substance que l'on étale : *Repasser une couche de peinture, de vernis sur un meuble. Repasser de l'encaustique sur les taches.* || **6.** Remettre sur soi ou sur quelqu'un une pièce de vêtement, un accessoire vestimentaire, un ornement, etc. : *Elle reprend la bague sur la table du lavabo et la repasse à son doigt. Pendant que l'huissier le dépouillait de sa robe pour la repasser à un autre immédiatement* (Flaubert). || **7.** *Fam.* Remettre, donner de nouveau à quelqu'un quelque chose que l'on déplace à cet effet : *Repasse-moi la moutarde. Repasse-moi ton dictionnaire, j'ai encore un mot à chercher. Repasse-moi l'écouteur, je veux entendre ce qu'il te dit.* || *Repasser un plat,* le présenter une nouvelle fois aux convives. || *Fig.* et *fam.* Transmettre à quelqu'un ce qui lui a déjà été transmis, proposé : *Je peux te repasser les livres que je t'avais prêtés. Je peux te repasser cette place de théâtre, est-ce que ça t'intéresse ?* || **8.** Faire subir de nouveau à quelque chose l'action de : *Repasser une nappe tachée à l'eau de Javel pour la blanchir. Repasser du drap à la teinture. Repasser un plat au four pour le réchauffer.* || *Repasser une montre,* vérifier l'état de chacune de ses pièces et les ajuster. || *Repasser du pain,* remettre au four du pain rassis pour lui redonner l'apparence du pain frais. || Effectuer une nouvelle distillation d'une eau-de-vie. || **9.** Subir de nouveau une série d'épreuves, d'examens : *Repasser une visite médicale, un test. Repasser un examen, un concours.*

II. 1. Soumettre un instrument tranchant à l'affûtage en le passant à plusieurs reprises sur une meule : *Repasser des lames. Repasser un rasoir, des couteaux.* || **2.** Défriper, lisser une pièce de linge, mettre en forme une partie de vêtement en passant à leur surface et à plusieurs reprises un instrument approprié : *Repasser du linge, des chemises au fer. Repasser un pli de pantalon à la presse. Et je pense aux vieilles femmes de chambre qui repassent toute leur vie des nappes blanches qu'elles empilent dans les placards* (Saint-Exupéry).

III. 1. *Fig.* et *littér.* Rappeler à la mémoire, revenir par la pensée sur : *Repassons pas à pas toutes les circonstances du jour fatal* (Lamartine). *Vous avez deux sujets de méditations : le premier est de repasser en détail tous les éléments de votre vie, de prendre un examen de conscience...* (Claudel). *Alors* [...] *repassant ensemble notre conduite, l'un l'autre nous nous interrogions* (Gide). *Nous, les derniers témoins, nous repassons toutes ces choses dans notre cœur* (Mauriac). || **2.** *Spécialem.* Se remettre en mémoire un objet d'étude ; apprendre à plusieurs reprises pour mieux retenir : *Mon enfant, pour te distraire, repasse ta table de multiplication* (France). *Il* [Delobelle] *repassait les rôles de son ancien répertoire* (Daudet). *Je me promettais de faire de l'effet, repassant mes citations, cherchant des noms d'auteurs inconnus et dont la seule étrangeté me ferait honneur* (J. Renard).

• Syn. : **I, 1** *retraverser ;* **7** *redonner, refiler* (fam.). || **II, 1** *affiler, affûter, aiguiser, émoudre.* || **III, 1** *évoquer, se remémorer, revivre, revoir ;* **2** *répéter.*

repasseur, euse [rəpasœr, -øz] n. (de *repasser ;* 1753, *Encyclopédie* [art. *chapeau*], au fém., et 1755, *Encyclopédie* [art. *épingle*], au masc.). Personne qui repasse, aux divers sens du mot : *Repasseur de couteaux, de rasoirs. Une lingère, repasseuse de fin.*

◆ adj. (XXe s.). Propre à exécuter un repassage : *Les rouleaux repasseurs qui lustrent le tissu* (Hamp).

◆ **repasseuse** n. f. (1845, Bescherelle). Machine employée pour repasser le linge.

repaumer [rəpome] v. tr. (de *re-* et de *paumer ;* 1412, Godefroy, au sens de « regarnir de lattes » ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1888, A. Daudet). **1.** Au jeu de paume, reprendre la balle au vol et la renvoyer avant qu'elle touche terre. || **2.** *Fig.* et *fam.* Reprendre un propos, faire rebondir (vieilli) : *Lavaux lance l'ordure, Danjou la repaume* (Daudet).

repêchage [rəpɛʃaʒ] n. m. (de *repêcher ;* av. 1850, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad. [« épreuve supplémentaire... », 1923, Larousse]). **1.** Action de ressortir de l'eau, de repêcher ce qui y était tombé : *Le repêchage de poissons échappés du filet. Le repêchage d'un noyé. Il dirige les exploitations en forêt, l'abattage, le flottage, le repêchage* (Balzac). || **2.** *Fig.* et *fam.* Action de repêcher un candidat à un examen. || Épreuve supplémentaire réservée à des concurrents provisoirement éliminés, et par laquelle ils peuvent obtenir leur qualification pour la suite d'une compétition sportive, d'un examen : *Session de repêchage.*

repêcher [rəpeʃe] v. tr. (de *re-* et de *pêcher* 2 [v. ce mot] ; XIIIe s., Bloch-Wartburg, sans indication de forme ni de sens ; sens 1, 1372, Godefroy, écrit *repesquier* [*repeschier,* 1606, Crespin, et *repêcher,* 1732, Trévoux] ; sens 2, 1875, Larousse [« recevoir à un examen un candidat à qui il manque quelques points... », 1923, Larousse ; « donner une chance supplémentaire à un club ou à un athlète... », 1964, Larousse]). **1.** Retirer de l'eau ce qui y est tombé ou ce qu'on y a mis : *Repêcher un noyé. Repêcher des bois flottés.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Aider quelqu'un à se tirer d'une situation fâcheuse : *Il ne m'a pas défendu,* [...] *il ne m'a pas repêché* (Duhamel). || *Spécialem.* Recevoir à un examen un candidat à qui il manque quelques points pour atteindre le total exigé : *Il a été reçu avec indulgence du jury. On l'a repêché à deux points.* || Donner une chance supplémentaire à un club ou à un athlète éliminés de se qualifier pour la suite de la compétition.

repeindre [rəpɛ̃dr] v. tr. (de *re-* et de *peindre ;* 1290, J.-M. Richard, *Mahaut* [p. 329], au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). [Conj. **55.**] **1.** Peindre de nouveau ; appliquer une ou plusieurs couches de peinture sur une surface déjà peinte : *Repeindre en jaune la cuisine.* || **2.** Appliquer une couche de peinture sur des parties de tableau pour le rénover, le restaurer.

repeint [rəpɛ̃] n. m. (part. passé substantivé de *repeindre ;* 1803, Boiste). Partie d'un tableau sur lequel de nouvelles couleurs ont été appliquées soit par le peintre

lui-même, soit par un restaurateur : *Des lumières [...] qui détonnent comme des repeints* (Goncourt).

repenser [rəpɑ̃se] v. tr. ind. (de *re-* et de *penser* 1 ; XIIIe s., *Revue belge de philologie et d'histoire,* XX, 507). Revoir quelque chose en pensée et appliquer sa réflexion à cet objet : *Je repensai alors à ce dîner* (Proust).
◆ v. tr. (v. 1174, Hue de Rotelande, au sens de « penser de nouveau à [quelque chose] » ; fin du XIIe s., *Job,* au sens de « rappeler à sa mémoire » ; sens 1, 1861, Taine ; sens 2, 14 juin 1956, *le Monde*). **1.** Exercer sa réflexion sur un objet de pensée en faisant table rase des idées déjà exprimées ; recréer à neuf par la pensée : *Elle exigera de lui qu'il repense le monde en dehors de toutes les habitudes* (Crémieux). || **2.** Reconsidérer, examiner d'un point de vue nouveau : *Repenser la question.*
● SYN. : **1** *recréer ;* **2** *réexaminer, revoir.*

repentance [rəpɑ̃tɑ̃s] n. f. (de [*se*] *repentir ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 1 ; sens 2, 1679, Bossuet). **1.** *Class.* et *littér.* Regret persistant et douloureux qu'on a de ses péchés, de ses fautes : *Une personne morte d'un suicide et sans repentance* (Barbey d'Aurevilly). *Et de même que la repentance efface la faute et blanchit un passé pervers, l'erreur projette de l'ombre jusque sur un passé limpide...* (Gide). || **2.** *Class.* Changement de résolution : *Les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance* (Bossuet).

repentant, e [rəpɑ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de [*se*] *repentir ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). Qui manifeste un vif regret de ses péchés, de ses fautes : *Une âme repentante.*

repenti, e [rəpɑ̃ti] adj. et n. (part. passé de [*se*] *repentir ;* début du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch [*fille repentie* et *repentie,* n. f., 1606, Nicot — *ribaude repentie,* même sens, fin du XIVe s., E. Deschamps ; *Filles repenties,* « maison religieuse... », 1669, Widerhold — *Repenties,* n. f. pl., XIIIe s., Rutebeuf]). Qui s'est repenti sincèrement de ses fautes et manifeste le désir d'expier : *Les justes et les repentis seront appelés à la droite du Père* (Guez de Balzac). || Vx. *Fille repentie,* ou *une repentie,* celle qui, après avoir vécu de la débauche, mène une vie honnête. || Autref. *Filles repenties* ou *Repenties,* n. f. pl., maison religieuse destinée à les recevoir : *Se retirer aux Filles repenties, aux Repenties.*
◆ adj. (av. 1559, J. Du Bellay). Qui s'est corrigé d'un vice, d'un grave défaut : *Un joueur, un buveur repenti.*

repentir (se) [sərəpɑ̃tir] v. pr. (bas lat. *repœnitere,* se repentir [IXe s.], du lat. class. *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et *pœnitere,* var. [influencée par *poena,* peine — v. PEINE] de *paenitere,* être mécontent, se repentir ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 2 [*il s'en repentira,* 1559, Amyot] ; sens 1, v. 1119, Ph. de Thaon). [Conj. **15.**] **1.** Manifester le regret d'avoir commis une faute, accompagné de la promesse de la racheter : *Se repentir de ses péchés. Je me repens. Grâce ! Je me repens de mon crime. Je me repens de tout ! Ayez pitié de moi. Vous ne pouvez pas vouloir me tuer* (Aymé). || **2.** Regretter amèrement d'avoir pris une résolution, d'avoir accompli un acte ou de n'avoir pas fait quelque chose : *Je me repens d'avoir fait Saül roi, parce qu'il m'a abandonné* (Saci). *Eh bien ! doña Inès, je plaisantais : soyez toujours vraie avec moi, vous n'aurez pas à vous en repentir* (Montherlant). || Fam. *Il s'en repentira,* menace de vengeance à l'adresse de quelqu'un, ou avertissement qui le met en garde contre les suites fâcheuses de ses actes.
● SYN. : **2** *se reprocher, s'en vouloir.*
● REM. Il y a souvent ellipse du pronom réfléchi après le verbe *faire* (fin du XIIe s.) : *Je l'en ferai repentir.La peur plus d'une fois fit repentir Régnier* (Boileau).

repentir [rəpɑ̃tir] n. m. (emploi substantivé du v. [*se*] *repentir ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 3, 1798, Acad. [*droit de repentir,* 1966, Larousse ; pour un écrivain, v. 1860, Baudelaire]). **1.** Acte par lequel une personne reconnaît sa faute et promet de la réparer : *Un repentir sincère est le meilleur moyen d'obtenir son pardon. J'ai [...] transgressé quelques-unes des lois humaines ; et je n'en ai point de repentir* (France). || **2.** Regret d'avoir fait ou de n'avoir pas fait quelque chose qui n'a rien en soi de blâmable : *Il avait comme un repentir de ne s'être pas décidé à temps.* || **3.** Changement apporté en cours d'exécution à une peinture, un dessin : *On voit des repentirs dans le ciel de l'« Apothéose d'Homère ».* || *Droit de repentir,* droit par lequel l'auteur d'une œuvre d'art peut en disposer à son gré tant qu'elle n'a pas été cédée à un tiers. || Correction apportée par un écrivain à son texte primitif.
● SYN. : **1** *contrition, remords, repentance* (littér.), *résipiscence* (littér.).
◆ **repentirs** n. m. pl. (sens I, 1640, Corneille ; sens II, 1845, Th. Gautier).

I. Manifestation de repentir : *Les repentirs, les doux souvenirs, les regrets, l'attendrissement se partagent le soin de me faire oublier quelques moments mes souffrances* (Rousseau).

II. Cheveux roulés en tire-bouchon qu'à certaines époques les femmes laissaient pendre de chaque côté du visage : *Je la vis par les yeux de l'esprit sous ce bonnet de dentelles, d'où s'échappent les boucles rondes de longs repentirs, que portèrent Mme de Rémusat, Mme de Broglie...* (Proust).

repérable [rəperabl] adj. (de *repérer ;* 1949, Larousse [aussi *grandeur* ou *quantité repérable*]). Qui peut être repéré. || *Grandeur* ou *quantité repérable* (par opposition à *grandeur* ou *quantité mesurable*), grandeur telle qu'on peut définir l'égalité, mais non la somme ou le rapport de deux grandeurs de cette espèce : *Les degrés d'une échelle de température sont des grandeurs repérables.*

repérage [rəperaʒ] n. m. (de *repérer ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 [« indication de l'endroit où des dessins tracés sur des feuilles isolées doivent se joindre... » ; « action de repérer... », 1875, Larousse ; en imprimerie, 1932, Larousse] ; sens 2, 1915, d'après le *FEW,* X, 262 *a* [aussi pour des bouches à feu ennemies ; *repérage d'une bouche à feu,* 1932, Larousse] ; sens 3, 1968, Larousse ; sens 4-5, 1964, Larousse). **1.** Action de repérer, de mettre au point à l'aide de repères ; ce qui sert à faire cette mise au point. || *Spécialem.* En imprimerie, ensemble des mesures prises avant le tirage pour faire tomber exactement à la place voulue les différentes parties d'un imprimé nécessitant plusieurs passages sur machine. || Indication de l'endroit où des dessins tracés sur des feuilles isolées doivent se joindre pour que le raccord soit exactement fait. || **2.** Action de repérer, de déterminer l'emplacement de quelque chose dans l'espace : *Le repérage d'un sous-marin ennemi.* || *Repérage d'une bouche à feu,* opération consistant, sans déplacer la pièce, à amener le plan de pointage à passer par un point déterminé, dit *point de repérage.* || *Repérage de bouches à feu ennemies,* localisation, par des procédés techniques (son, radar), de l'emplacement de ces bouches à feu. || **3.** Détermination en permanence de la position qu'occupent dans l'espace un satellite ou une fusée au cours de leur trajectoire, au moyen de la trajectographie. || **4.** Opération qui a pour objet de relever la position qu'occupe un organe mobile de machine par rapport à l'ensemble. || **5.** Action consistant à rechercher sur le support d'un enregistrement le point où se trouve enregistré un signal déterminé.

reperçage [rəpɛrsaʒ] n. m. (de *repercer ;* 1875, Larousse). Opération consistant à travailler à jour une pièce d'orfèvrerie, de chaudronnerie en suivant un tracé donné.

repercé [rəpɛrse] n. m. (part. passé substantivé de *repercer ;* 1875, Ch. Blanc, p. 348). Travail à jour obtenu par reperçage : *Les repercés, les parties ajourées d'un bijou* (Ch. Blanc).

repercer [rəpɛrse] v. tr. (de *re-* et de *percer ;* 1549, R. Estienne, au sens général de « percer à nouveau » ; sens actuel, 1755, Havard). [Conj. **1 a.**] Travailler à jour des pièces d'orfèvrerie, de chaudronnerie.

reperceur, euse [rəpɛrsœr, -øz] n. (de *repercer ;* 1803, Boiste). Ouvrier, ouvrière qui pratique le reperçage : *Pauline allait entrer dans un atelier de reperceuses sur or et sur argent* (Zola).

répercussif, ive [repɛrkysif, -iv] adj. (de *répercuss[ion]* ; 1314, Mondeville, au sens 2 [comme adj. ; comme n. m., 1377, Lanfranc] ; sens 1, av. 1559, J. Du Bellay). **1.** *Vx.* Qui provoque un choc en retour. || **2.** Vx. *Médicament répercussif,* ou, substantiv., *un répercussif,* médicament propre à faire refluer les humeurs qui engorgent une partie malade : *Sire, c'est un répercussif qui vous sauvera* (Hugo).

répercussion [repɛrkysjɔ̃] n. f. (lat. *repercussio,* réflexion de la lumière, de *repercussum,* supin de *repercutere* [v. RÉPERCUTER] ; 1314, Mondeville, au sens 4 [« disparition brusque de tout symptôme extérieur susceptible d'être traité par les répercussifs », 1870, Littré] ; sens 1, v. 1355, Bersuire ; sens 2, 1896, Bergson ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Le fait de se répercuter, d'être renvoyé dans une autre direction : *La répercussion du son qui frappe les parois de la caverne. La répercussion d'un choc.* || **2.** *Fig.* Effet de choc en retour ressenti comme une conséquence indirecte ou lointaine : *Les pays d'Europe ont senti les répercussions de la Révolution française. Le positivisme montre avec beaucoup de clarté les répercussions de la révolution idéologique du* XIX*e siècle* (Camus). || **3.** *Répercussion de l'impôt,* processus d'après lequel l'individu payeur intermédiaire de l'impôt, désigné par la loi, a tendance à transférer en tout ou partie la charge sur d'autres. || **4.** *Vx.* Action de faire refluer vers l'intérieur du corps : *La répercussion des humeurs.* || *Par extens.* Disparition brusque de tout symptôme extérieur susceptible d'être traité par les répercussifs.

● SYN. : **1** *réflexion, réverbération ;* **2** *conséquence, contrecoup, écho, incidence, prolongement, retentissement, ricochet.*

répercuter [repɛrkyte] v. tr. (lat. *repercutere,* repousser [et, au passif, « être renvoyé, réfléchi, refléter »], de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *quatere,* secouer, agiter ; 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1862, V. Hugo ; sens 3, 26 juin 1957, *le Monde ;* sens 4, 1970, Robert ; sens 5, 1377, Lanfranc). **1.** Renvoyer dans une autre direction les ondes lumineuses, caloriques et surtout les ondes sonores souvent en en prolongeant le son lorsque ces ondes frappent une surface réfléchissante : *Mur qui répercute le son. Un coup de fusil que l'écho répercute. Les reflets des lumières de la ville que répercute la surface des eaux sur leur passage. Mon cœur battait contre le sien, qui semblait me répercuter ses battements* (Barbey d'Aurevilly). *Quand la ribambelle de visiteurs roule sous les voûtes, il* [l'écho] *renvoie le bruit des pas, il répercute les remarques imbéciles* (Arnoux). || **2.** Être la reproduction plus ou moins fidèle d'un tracé donné : *Le tracé des égouts répercute* [...] *le tracé des rues* (Hugo). || **3.** Transmettre à d'autres une charge en totalité ou en partie : *Le détaillant répercute sur les consommateurs la taxe à la valeur ajoutée.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Faire passer d'un échelon à l'autre en suivant la voie hiérarchique : *Un ordre du directeur répercuté par le chef du personnel aux chefs de service.* || **5.** *Vx.* Faire refluer les humeurs à l'intérieur du corps : *L'air froid frappant incessamment sur la peau, répercute en dedans la sueur, et empêche les pores de s'ouvrir assez pour lui donner un passage libre* (Rousseau).

● SYN. : **1** *réfléchir, refléter, réverbérer ;* **2** *reproduire.*

◆ **se répercuter** v. pr. (sens 1, 1823, Boiste ; sens 2, XVIII*e* s., Brunot). **1.** Être renvoyé dans une autre direction, être réfléchi : *Ce bruit du tonnerre se répercute longuement renvoyant sa canonnade d'une paroi à l'autre des gorges, au hasard de l'écho* (Frison-Roche). *Au milieu des cris qui redoublaient de force et de durée, qui se répercutaient longuement jusqu'au pied de la terrasse, à mesure que les gerbes multicolores s'élevaient plus nombreuses dans le ciel, le docteur Rieux décida alors de rédiger le récit qui s'achève ici* (Camus). || **2.** *Fig.* Avoir une incidence sur : *L'augmentation des tarifs ferroviaires se répercute sur le prix des marchandises.*

● SYN. : **2** *agir sur, influer sur, peser sur.*

repère [rəpɛr] n. m. (var. graphique [influencée par le lat. *reperire,* retrouver, découvrir] de *repaire* [v. ce mot] ; 1676, Félibien [« marque faite aux diverses pièces d'un assemblage... » — d'abord écrit *repaire,* 1578, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* IX, 62 ; « toute marque servant à signaler un point... » et « ... trait servant d'index... », 1690, Furetière ; sur un bâti de machine, et *repères de position,* 1932, Larousse ; « marque faite sur un mur... », 1694, Acad. ; *point de repère,* 1870, Littré — « point qui permet de... s'orienter », 1835, Acad. (au fig., 1866, Th. Gautier)]). Toute marque servant à signaler un point, un emplacement à des fins précises : *Utiliser un signet comme repère pour marquer la page où on a arrêté sa lecture. La route du désert est ouverte depuis une semaine. Nous y roulons à toute vitesse sans nous en rendre compte, faute de repères* (Cocteau). *Lui avançait de façon très incertaine avec des jambes un peu pliées, le visage en avant, ayant tout l'air de chercher des repères assez importants à deux mètres de ses pieds, et allant plus loin parce qu'il ne pouvait pas les trouver* (Faye). || *Spécialem.* Marque faite aux diverses pièces d'un assemblage pour les identifier et en faciliter le montage. || Dans un instrument de mesure, trait servant d'index pour effectuer une lecture sur une échelle graduée. || Trait ou marque faits sur un bâti de machine pour retrouver la position d'un organe mobile. || Marque faite sur un mur, sur un jalon, sur un terrain, pour indiquer ou retrouver un alignement, un niveau. || *Repères de position,* points marqués sur le terrain et dont on a déterminé très exactement les coordonnées et l'altitude. || *Point de repère,* toute marque employée pour reconnaître un lieu ou l'ordre dans lequel on doit assembler diverses pièces séparées ; *par extens.,* point déterminé qui permet de se retrouver, de s'orienter : *Tout ce que je pouvais voir, étais encore capable de reconnaître, comme une sorte de point de mire, de repère, c'était ce dos osseux, maigre, raide et très droit posé sur la selle et la tunique de serge légèrement plus brillante sur la saillie symétrique des omoplates* (C. Simon) ; au *fig.,* tout indice qui permet de situer un événement dans le temps, de replacer quelque chose dans un ensemble : *Ces deux faits marquent un point de repère dans l'étude de cette période.*

repérer [rəpere] v. tr. (de *repère ;* 1676, Félibien, au part. passé, dans la loc. *pièces repérées,* « pièces de charpente qui ont des sortes de marques pour indiquer où il faut les assembler » ; à l'infin., au sens 1, 1819, Boiste [pour un organe de machine, et pour deux pièces qui doivent fonctionner ensemble, 1932, Larousse] ; sens 2, av. 1918, Apollinaire ; sens 3, 1881, L. Rigaud [*se faire repérer,* 1922, Montherlant]). [Conj. **5 b.**] **1.** Marquer de repères ; signaler quelque chose en utilisant un ou plusieurs repères : *Repérer sur le terrain le tracé de la course.* || *Spécialem.* Relever la position d'un organe mobile de machine par rapport à l'ensemble. || Marquer deux pièces qui doivent fonctionner ensemble ou être ajustées, pour assurer, après remontage, l'identité de position. || **2.** Découvrir l'existence de quelque chose et en déterminer l'emplacement, le tracé exact : *Repérer un navire ennemi. Repérer le trajet à suivre sur la carte. Ils repèrent, sans se tromper, le vrai chemin* (Verhaeren). || **3.** *Fam.* Apercevoir, distinguer parmi d'autres une personne ou une chose : *Repérer une erreur dans un texte. Je montai par l'escalier à rampe de cuivre sur lequel, au bruit de leur alliance, le propriétaire repérait la nuit les hommes mariés* (Giraudoux). *Il essayait de repérer un type avec lequel il pourrait engager une querelle et échanger des coups* (Queneau). || *Se faire repérer,* attirer fâcheusement l'attention sur soi : *Tu vas nous faire repérer avec ton F. M. Reste pas avec nous, si tu veux faire le zouave !* (Merle).

● SYN. : **1** *baliser, borner, jalonner ;* **2** *détecter ;* **3** *découvrir, dénicher* (fam.), *dépister, flairer, trouver.*

◆ **se repérer** v. pr. (1870, Littré). Déterminer sa position exacte grâce à des repères : *Voyons, il faut tâcher de se repérer, pourtant*

(Huysmans). *Dutertre* [un aviateur] *vient de se repérer sur la Seine* (Saint-Exupéry).
• SYN. : *s'orienter.*

répertoire [repɛrtwar] n. m. (bas lat. jurid. *repertorium,* inventaire, du lat. class. *repertum,* supin de *reperire,* retrouver, découvrir ; fin du XIVe s., E. Deschamps, dans la loc. *Repertoire de Science,* personnification allégorique du savoir méthodique et complet [cf. sens 6] ; sens 1, 1468, Bartzsch [« titre de certains recueils... », 1835, Acad.] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1798, Acad. [« liste des pièces qu'on doit jouer dans la semaine », 16 sept. 1769, Voltaire ; *jouer le répertoire,* 1893, *Dict. général*] ; sens 4-5, 1875, Larousse ; sens 6, 1887, Goncourt ; sens 7, 1962, d'après Larousse, 1964 ; sens 8, 1826, Brillat-Savarin ; sens 9, XVe s., puis av. 1654, Guez de Balzac). **1.** Table ou recueil où les matières sont classées selon un ordre qui facilite les recherches : *Un répertoire méthodique. Un dictionnaire est un répertoire alphabétique de mots. Le Konversations-Lexikon de Brockhaus notamment est un excellent répertoire des connaissances humaines* (France). || Titre de certains recueils disposés par ordre de matières : *Répertoire de droit.* || **2.** Cahier ou carnet à l'extrémité des pages duquel ont été aménagés des onglets correspondant aux lettres de l'alphabet, pour faciliter la consultation des renseignements qui y ont été inscrits : *Un répertoire d'adresses.* || **3.** Nomenclature des œuvres qui forment le fonds ordinaire d'un théâtre, d'une troupe, et que les artistes sont à même de donner à tout moment : *Le répertoire de la Comédie-Française. Des spécialistes vous parleront de l'ensemble du spectacle. Je ne voulais que saluer M. Raimu et le louer du tact avec lequel il éclaire singulièrement un des personnages les moins avantageux du répertoire* [M. Jourdain] (Cocteau). *Jusqu'à l'arrivée de Bourdet* [à la Comédie-Française], *les grands rôles du répertoire étaient tenus par leurs « titulaires », et leurs titulaires les tenaient jusqu'à... jusqu'au ridicule* (J. Charon). || *Jouer le répertoire,* jouer par alternance les pièces qui y sont inscrites. || **4.** Pièces appartenant à un même genre, à une même catégorie : *Le répertoire classique.* || **5.** Nomenclature des rôles appris et joués par un acteur ou une actrice, des œuvres jouées par un musicien, interprétées par un chanteur : *Le répertoire de Rachel. Il* [Delobelle] *repassait les rôles de son ancien répertoire* (Daudet). *Il avait parlé à Sabririo, écrit deux chansons, composé tout un répertoire, et téléphone à Grépin, il avait fait tout ce qu'il pouvait faire pour elle* (Beauvoir). || **6.** *Par extens.* Tout ce que peut exécuter sur scène un artiste, quel qu'il soit : *Le répertoire d'un clown, d'un illusionniste, d'un trapéziste.* || **7.** *Répertoire des métiers,* registre, tenu par chaque chambre des métiers, où sont immatriculés les artisans employant moins de dix personnes, et qui a remplacé le « registre des métiers ». || **8.** *Fig.* Ensemble de termes, d'expressions, de tournures particuliers dont dispose une personne et dont elle fait usage habituellement ou à l'occasion : *Elle nous a agoni d'injures dont elle a un beau répertoire. La conversation de M. de Norpois était un répertoire si complet des formes surannées du langage particulières à une carrière, à une classe et à un temps* (Proust). *Pour un comédien-français, bien servir les mots est une question de loyauté. Quel répertoire n'a-t-il pas à garder ? Le plus beau de la langue française, tout simplement la fleur du français* (J. Charon). || **9.** Personne dont la mémoire a enregistré un grand nombre de faits, de renseignements et que l'on peut consulter utilement à tout moment : *Cette dame qui se souvient de si loin, qui est le répertoire de plusieurs règnes* (Sévigné).

répertorier [repɛrtɔrje] v. tr. (dér. savant de *répertoire ;* 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Consigner une liste de choses sous forme de répertoire : *Répertorier des ouvrages.* || **2.** Dénombrer des êtres ou des choses en les consignant selon une classification : *Toutes les variétés de mauvais ménages sont répertoriées dans les contes de Duvernois* (Crémieux).

répété, e [repete] adj. (part. passé de *répéter ;* av. 1662, Pascal, au sens de « redit » ; sens actuel, 1690, Furetière). Se dit de ce qui est renouvelé, recommencé à de courts intervalles : *Frapper à coups répétés sur quelque chose.*

répéter [repete] v. tr. (lat. *repetere,* chercher à atteindre de nouveau, ramener, reprendre, recommencer, raconter, reprendre par la pensée, réclamer, de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *petere,* chercher à atteindre, à obtenir ; début du XIIIe s., Raoul de Houdenc, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens I, 4 et II, 3, 1798, Acad. ; sens I, 5, 1530, Palsgrave, 686 [aussi absol.] ; sens II, 1, 1682, La Fontaine [*répéter les signaux,* 1718, Acad.] ; sens II, 2, 1530, Palsgrave, 686 ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens II, 5, av. 1850, Balzac ; sens III, 1, début du XVe s. ; sens III, 2, 1626, A. Hardy [*répéter des frais sur quelqu'un,* 1793, Schwan — d'abord ... *contre quelqu'un,* 1690, Furetière]). [Conj. **5 b.**]

I. 1. Redire ce qu'on a déjà dit soi-même : *Répéter un mot, une phrase. Répéter une histoire mot pour mot. J'ai déjà dit et répété que je ne voulais pas qu'on vienne me déranger ici* (Gide). || **2.** Redire ce qu'un autre a dit : *Longtemps les jeunes paysannes* | *Répéteront tes vers* (Banville). *Répéter une chose sans comprendre, comme un perroquet. Répéter une nouvelle.* || **3.** *Vx.* Expliquer de nouveau à quelqu'un ce qui a fait l'objet du cours d'un professeur : *Répéter des élèves.* || **4.** *Péjor.* Rapporter ce qu'on a entendu : *Tout ce qui dans ce monde est doté d'oreilles sait que Jupiter honore aujourd'hui de sa visite Alcmène. Tout ce qui possède une langue s'occupe à le répéter* (Giraudoux). *Ne répétez pas ce que je vous ai dit.* || **5.** S'exercer à dire en particulier ce qu'on dira en public : *Répéter un rôle de théâtre, une leçon ;* et absol. : *Répétez ! Répétez jusqu'à ce que vous sachiez* (Arland).

II. 1. Refaire ce qu'on a déjà fait : *Cécile, qui rentrée du couvent s'était mise au piano et répétait avec obstination la même phrase d'une barcarolle* (Gide). *Répéter une expérience.* || *Répéter les signaux,* faire les mêmes signaux que le commandant d'un navire pour les transmettre aux bateaux les plus éloignés. || **2.** S'exercer à faire en particulier ce qu'on fera en public : *Nous répétons, depuis quelques jours, une nouvelle pantomime* (Colette). *Répéter un ballet.* || **3.** Reproduire pour la symétrie : *Répéter un motif de décoration sur tous les panneaux d'une pièce.* || **4.** (avec un sujet désignant une chose) Reproduire un son, une image : *Il fut se placer au pied d'un rocher qui* [...] *lui répétait les sons de cette voix touchante* (Marmontel). *Deux glaces en regard répètent les objets à l'infini.* || **5.** *Fig.* Chercher à reproduire, imiter : *Son visage monta par degrés à l'expression de l'inspiré. « Je fais les métaux, je fais les diamants, je répète la nature », s'écria-t-il* (Balzac). *Tous* [les hommes absurdes] *s'essaient à mimer, à répéter et à recréer la réalité qui est la leur* (Camus).

III. 1. *Class.* Réclamer, redemander : *Madame de Lesdiguières m'envoyait Vincerot de Saint-Germain où elle était, sous prétexte de répéter quelques prisonniers* (Retz). || **2.** *Auj.* En droit, réclamer ce qu'on a versé, donné ou livré, ou ce qu'on prétend avoir été pris sans droit : *Répéter des dommages et intérêts.* || *Répéter des frais sur quelqu'un,* demander qu'il rembourse les frais qu'on a déboursés.

• SYN. : **I, 1** *rabâcher* (fam.), *réitérer, ressasser, seriner* (fam.) ; **4** *raconter ;* **5** *repasser, réviser, revoir.* || **II, 1** *recommencer, reprendre ;* **4** *réfléchir, refléter, renvoyer, répercuter, réverbérer ;* **5** *contrefaire, copier, singer* (fam.).

◆ **se répéter** v. pr. (av. 1699, Racine, au sens de « se servir, à des fins stylistiques, des mêmes tours, des mêmes moyens » ; sens 1-2, 1718, Acad. ; sens 3, 1770, Raynal ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** Redire souvent les mêmes choses : *Les vieillards se répètent. Un conteur qui se répète un peu trop.* || **2.** Être redit, en parlant d'une chose : *Un secret ne doit pas se répéter.* || **3.** Se reproduire, en parlant d'un fait, d'un événement : *On dit communément que l'histoire ne se répète pas.* || **4.** Être reproduit symétriquement, en parlant de choses : *Des rangées toutes*

semblables de fenêtres régulières, se répétant à tous les niveaux (Robbe-Grillet).

répétiteur, trice [repetitœr, -tris] n. (dér. savant de *répéter,* d'après le lat. *repetitor,* celui qui réclame, de *repetitum,* supin de *repetere* [v. l'art. précéd.] ; 1671, Bloch-Wartburg, puis 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Personne qui donne des répétitions à des élèves : *Répétiteur de latin* (vieilli). || **2.** Dans l'enseignement public, fonctionnaire des lycées et des collèges qui était naguère chargé de la surveillance et du contrôle du travail des élèves pendant les études, et de la suppléance des professeurs titulaires.

◆ adj. (1865, Littré, art. *étude*). *Maître répétiteur,* nom donné autrefois au maître d'étude dans les lycées.

répétitif, ive [repetitif, -iv] adj. (de *répétit*[*ion*] ; 14 oct. 1962, *Tribune de Genève*). Se dit de ce qui se répète, se reproduit : *Une tâche de caractère répétitif.*

répétition [repetisjɔ̃] n. f. (lat. *repetitio,* répétition, redite [et, à basse époque, dans la langue jurid., « action de redemander, réclamation »], de *repetitum,* supin de *repetere* [v. RÉPÉTER] ; fin du XIII^e^ s., au sens de « copie d'un document » ; sens I, 1, 1370, Oresme ; sens I, 2, av. 1493, G. Coquillart ; sens I, 3, 1680, Richelet ; sens I, 4, 1663, Molière [*répétition à l'italienne, répétition des couturières,* 1964, Larousse ; *mettre une pièce en répétition,* 1875, Larousse ; *répétition générale,* 1835, Acad.] ; sens II, 1, 1664, M^me^ de Sévigné [*à répétition,* 1694, Acad., art. *pendule ; arme à répétition,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1842, Acad. [« reproduction d'après un modèle », 1783, Buffon] ; sens III, 1312, Isambert, III, 28 [*répétition de l'indu,* 1875, Larousse — *répétition,* même sens, 1680, Richelet]).

I. 1. Action de dire, de reproduire plusieurs fois le même mot dans un discours, dans un texte ; retour de la même idée : *Il* [Renaud] *a écrit sans littérature, lui que, d'habitude, la répétition d'un mot, à deux lignes d'intervalle, choque comme une tache d'encre à son doigt* (Colette). *Tout était sujet à des redites et à des répétitions infinies* (Yourcenar). || **2.** Figure de rhétorique qui consiste à employer plusieurs fois le même terme, le même tour pour insister sur l'idée, le sentiment ou l'objet qu'il importe de mettre en relief : *La répétition donne à la pensée plus de force ou d'énergie.* || **3.** Leçon particulière donnée à un ou à plusieurs élèves. || **4.** Séance de travail au cours de laquelle on étudie une œuvre dramatique, musicale, chorégraphique, etc., en vue de son exécution, de sa représentation en public : *La répétition d'une pièce de théâtre, d'une symphonie, d'un ballet.* || *Répétition à l'italienne,* répétition du texte, les acteurs étant assis, sans aucun mouvement de mise en scène. || *Répétition des couturières,* première répétition en costumes devant la direction, l'auteur, le metteur en scène, les costumiers et les couturières, afin qu'on puisse apporter des modifications ou des corrections. || *Mettre une pièce en répétition,* en préparer la représentation par des répétitions. || *Répétition générale,* dernière répétition d'ensemble avant la première représentation et à laquelle on convie la critique : *La répétition générale de la Grille était annoncée pour deux heures* (France). [On dit aussi, par abrév., GÉNÉRALE n. f.]

II. 1. Action de refaire quelque chose : *Les habitudes s'acquièrent par la répétition fréquente des mêmes actes.* || *À répétition,* se dit d'un objet pourvu d'un mécanisme susceptible de le faire fonctionner plusieurs fois consécutives, le plus souvent de façon automatique (s'emploie dans quelques expressions). || *Arme à répétition,* arme à feu dont la vitesse de tir est augmentée par le chargement automatique des munitions dans un magasin et grâce à un mécanisme permettant de tirer plusieurs coups de suite : *Le revolver est une arme à répétition.* || *Montre à répétition,* v. MONTRE 2. || **2.** Reproduction d'une statue, d'un tableau faite par l'auteur lui-même.

III. En droit, action de redemander en justice ce qu'on a payé : *Répétition des frais.* || *Répétition de l'indu,* demande de restitution d'une somme payée par erreur.

• SYN. : **I, 1** *redite, reprise, retour ;* **2** *anaphore.* || **II, 1** *recommencement, réitération, renouvellement ;* **2** *copie, double, réplique.*

répétitorat [repetitɔra] n. m. (dér. savant de *répétiteur,* sur le modèle de *préceptorat, professorat,* etc. ; 1904, Larousse). Fonction de répétiteur, de répétitrice.

repétrir [rəpetrir] v. tr. (de *re-* et de *pétrir* [v. ce mot] ; 1549, R. Estienne, écrit *repestrir* [*repétrir,* XVII^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, 1688, M^me^ de Sévigné). **1.** Pétrir de nouveau : *Le potier pétrit et repétrit l'argile.* || **2.** *Littér.* Redonner une forme à : *À présent, les Trois Personnes pouvaient* [...] *repétrir le néant, amalgamer tous les infinis* (Bloy).

repeuplement [rəpœpləmɑ̃] n. m. (de *repeupler ;* 1559, Amyot). Action de repeupler : *Le repeuplement d'une région en personnes, en animaux, en plantes.*

• SYN. : *repopulation.* — CONTR. : *dépeuplement, dépopulation.*

repeupler [rəpœple] v. tr. (de *re-* et de *peupler* [v. ce mot] ; v. 1206, Guiot de Provins, écrit *repuepler* [*repeupler,* v. 1360, Froissart], au sens 1 [pour une rivière, une forêt, 1636, Monet] ; sens 2, v. 1280, Adenet). **1.** Peupler de nouveau un pays, une région qui avait perdu tout ou partie de ses habitants. || *Repeupler une rivière,* y remettre du poisson. || *Repeupler une forêt,* la regarnir d'arbres. || **2.** *Fig.* Redonner de l'animation à : *Voilà avec quels souvenirs nous cherchions à repeupler cette solitude* (Nerval).

repic [rəpik] n. m. (de *re-* et de *pic* 4 ; 1621, Oudin, écrit *repique,* au sens de « coup remarquable au jeu de cent » ; écrit *repic,* au sens 2, 1659, Molière ; sens 1, 1660, Livet). **1.** Au jeu de piquet, avantage de soixante points donnés à un joueur qui compte trente points dans sa main avant de jouer : *Faire un repic.* || **2.** Adjectiv. et class. *Faire quelqu'un repic,* l'emporter sur lui, le surpasser : *Vous allez faire pic, repic et capot tout ce qu'il y a de galant dans Paris* (Molière).

repincer [rəpɛ̃se] v. tr. (de *re-* et de *pincer* [v. ce mot] ; début du XIII^e^ s., H. d'Andeli, comme v. intr., écrit *repincier,* au sens de « lésiner » ; comme v. tr., écrit *repincer,* au sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, av. 1850, Balzac [« arrêter de nouveau quelqu'un recherché par la police », XX^e^ s.] ; sens 3, 1830, Balzac [comme v. intr., avec le même sens, fin du XIV^e^ s., E. Deschamps]). [Conj. **1 a.**] **1.** Pincer de nouveau : *Il s'est repincé le doigt.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Prendre sur le fait une deuxième fois : *La Banban faisait tout pour repincer le chapelier* (Zola). || *Spécialem.* Arrêter de nouveau quelqu'un recherché par la police : *Dites-vous bien qu'avant vingt-quatre heures vous serez certainement repincé* (Aymé). || **3.** *Fig.* Prendre sa revanche sur quelqu'un : *« Afin d'obtenir son concordat, ne vous avait-il pas réglé votre créance en billets signés de la maison de commerce en faillite ; et, quand il a été rétabli, ne vous les a-t-il pas soumis à la réduction voulue par le concordat ? — Il était fin, répondit-il, mais je l'ai repincé »* (Balzac).

repiquage [rəpikaʒ] n. m. (de *repiquer ;* 1801, *Annales de chimie* [1^re^ série, XLI, 217], au sens de « action d'accentuer les clairs et les ombres dans des papiers peints » ; sens 1-2, 1842, Acad. ; sens 3-4, 1964, Larousse ; sens 5, 1964, Robert). **1.** Action de mettre en terre une jeune plante provenant d'un semis afin qu'elle achève sa croissance : *Le repiquage des salades.* || **2.** Remplacement des pavés détériorés d'une chaussée par des pavés neufs ou retaillés. || **3.** Adjonction d'un nouveau texte sur une forme d'impression ou sur un imprimé : *Repiquage d'adresses sur un catalogue.* || **4.** Opération consistant à copier un disque ou une bande magnétique par réenregistrement sur un disque ou une bande vierge. || **5.** Enregistrement ainsi obtenu : *Un microsillon qui n'est que le repiquage d'un ancien 78 tours.*

repiquer [rəpike] v. tr. (de *re-* et de *piquer ;* 1508, *Comptes du château de Gaillon* [33], au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 2 mai 1870, *Journ. officiel ;* sens 4, 1964, Robert). **1.** Faire le repiquage

d'un jeune plant : *Repiquer des poireaux.* || **2.** Remettre en état une chaussée pavée par un repiquage : *Repiquer une rue, une avenue.* || **3.** Accentuer les clairs et les ombres : *Les dessins de Goya sont* [...] *repiqués et ravivés d'eau-forte* (Gautier). || **4.** Pratiquer le repiquage d'un disque.

◆ v. tr. ind. (1964, Larousse [*repiquer au truc,* 1964, Robert ; absol., 1867, Delvau]). *Pop.* Revenir à quelque chose : *Repiquer à un plat.* || Pop. *Repiquer au truc,* recommencer une chose. || *Absol.* et *pop.* Se remettre à quelque chose, recommencer la même chose : *Il* [Cotin] *s'est très bien conduit... du point de vue guerrier. Il reprochait toujours à ses hommes d'être trop mous. Le lendemain, il était prêt à repiquer* (Romains).

repiqueur, euse [rəpikœr, -øz] n. (de *repiquer ;* 1932, Larousse). Personne qui repique de jeunes plants.

◆ **repiqueuse** n. f. (1951, Ballu, p. 65). Machine servant à repiquer de jeunes plants (légumes, coton, tabac, etc.).

répit [repi] n. m. (lat. *respectus,* action de regarder en arrière, égard, refuge [v. RESPECT] ; v. 1155, Wace, écrit *respit* [*répit,* XV[e] s.], au sens de « considération, égard » et au sens 1 [*lettres de répit,* 1495, *Coutumier général,* I, 99] ; sens 2, v. 1155, Wace ; sens 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*sans répit,* v. 1155, Wace — écrit *senz respit*]). **1.** Délai octroyé pour l'exécution d'une chose pénible : *Ce créancier n'accorde aucun répit à ses débiteurs.* || Vx. *Lettres de répit,* lettres par lesquelles le roi suspendait les poursuites contre un créancier. || **2.** Arrêt momentané d'une souffrance physique ou morale, atténuation d'une chose pénible à supporter : *Ses douleurs ne lui laissaient aucun répit. Aucune échappée* [dans Racine], *comme dans Shakespeare, aucun regard à l'étoile, jamais le moindre répit pour se détourner de l'horreur présente et pour méditer calmement sur le destin des autres hommes* (Mauriac). || **3.** Temps de repos, de détente : *S'accorder un peu de répit.* || *Sans répit,* sans arrêt, sans interruption : *Et souffrant sans répit jusqu'à ce que la Mort, | Apparaissant, la baise au front et la délivre* (Banville). *Il avait l'impression qu'on lui posait sans répit des questions urgentes* (Sartre).

• SYN. : **1** *atermoiement, facilités, remise, sursis ;* **2** *relâche, rémission, repos, trêve ;* **3** *halte, pause.*

replacement [rəplasmɑ̃] n. m. (de *replacer ;* 1771, Brunot). Action de remettre en place : *Le replacement d'une statue.*

replacer [rəplase] v. tr. (de *re-* et de *placer ;* 1669, Widerhold, au sens 1 ; sens 2, 9 nov. 1771, Voltaire ; sens 3, 1875, Larousse). [Conj. **1 a.**] **1.** Remettre une chose à sa place : *Replacer un livre dans la bibliothèque.* || **2.** Donner de nouveau une place, un poste à quelqu'un : *Replacer un employé.* || **3.** *Fig.* Remettre une chose dans une situation, l'examiner en fonction de sa place, de sa valeur dans un ensemble : *Replacer un mot dans son contexte.*

replain [rəplɛ̃] n. m. (de *re-* et de *plain* 1 ; 1804, Senancour). Partie aplanie et cultivée d'une montagne : *Gaspard regardait ce carré de bâtiments sur un replain où les noyers* [...] *jetaient de l'ombre* (Pourrat).

replanir [rəplanir] v. tr. (de *re-* et de l'anc. v. *planir,* aplanir, égaliser [v. 1460, G. Chastellain], dér. de *plain* 1 ; 1870, Littré). Finir un ouvrage de menuiserie, un parquet avec le rabot ou le racloir.

replanissage [rəplanisaʒ] n. m. (de *replanir ;* 1904, Larousse [*replanissement,* même sens, 1875, Larousse]). Action de replanir.

replanisseur [rəplanisœr] n. m. (de *replanir ;* 1875, Larousse). Ouvrier qui replanit : *Un replanisseur de parquets.*

replantable [rəplɑ̃tabl] adj. (de *replanter ;* 1600, O. de Serres). Se dit d'un végétal qui peut être replanté.

replantation [rəplɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *replanter ;* 1790, Cretté de Palluel). Action de replanter.

replanter [rəplɑ̃te] v. tr. (de *re-* et de *planter ;* fin du XII[e] s., *Moniage Guillaume,* au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Planter une jeune plante dans un autre terrain : *Replanter un arbre.* || **2.** *Replanter un terrain,* le regarnir de plantes.

replat [rəpla] n. m. (de *re-* et de *plat* 1, n. m. ; début du XIV[e] s.). Sur un versant, pente plus faible entre deux pentes plus fortes.

replâtrage [rəplɑtraʒ] n. m. (de *replâtrer ;* av. 1757, d'Argenson, au sens 2 ; sens 1, 1762, Acad. ; sens 3, 1823, M. Th. Leclercq, I, 121). **1.** Réparation faite avec du plâtre : *Faire le replâtrage d'un mur.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Arrangement précaire : *Le nouveau ministère ne constitue pas du tout un replâtrage, « un cabinet tricolore d'union nationale »* (Mauriac). || **3.** Réconciliation fragile, éphémère : *Il se fit alors entre les deux époux de ces replâtrages qui ne tiennent pas* (Balzac).

• SYN. : **2** *rafistolage* (fam.).

replâtrer [rəplɑtre] v. tr. (de *re-* et de *plâtrer* [v. ce mot] ; 1549, R. Estienne, écrit *replastrer* [*replâtrer,* XVIII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1890, Maupassant [au fig., 1580, Montaigne] ; sens 3-4, fin du XVII[e] s., Saint-Simon). **1.** Recouvrir de plâtre : *Replâtrer un plafond.* || **2.** *Fam.* Arranger superficiellement pour donner l'apparence du neuf : *L'hôtel des Thermes, ancienne auberge replâtrée* (Maupassant) ; et au fig. : *Je ne me contente pas d'un changement léger et superficiel* [de l'âme] ; *il n'est pas ici question de replâtrer seulement cet édifice, je veux qu'on retouche jusqu'aux fondements* (Bossuet). *L'Islam tombait en ruine. Louis-Hubert-Gonzague Lyautey ne replâtrait pas les ruines. Il rebâtissait* (Cocteau). || **3.** *Fig.* et *fam.* Modifier sans apporter de changements profonds : *Replâtrer un ministère.* || **4.** *Vx.* Réconcilier en apparence : *Quand le cardinal du Bois et moi fûmes replâtrés* (Saint-Simon).

• SYN. : **2** *rabibocher* (fam.), *retaper* (fam.) ; **3** *rafistoler* (fam.).

replet, ète [rəplɛ, -ɛt] adj. (lat. *replētus,* part. passé de *replēre,* remplir [au pr. et au fig.], de *re-,* préf. à valeur itérative et intensive [v. R(E)-], et du v. archaïque *plēre,* emplir ; v. 1180, *Girart de Roussillon,* au sens de « rempli » ; 1314, Monde-ville, au sens de « rassasié » ; sens actuel, 1370, Oresme). Se dit d'un être ou d'une partie de son corps dont les formes sont toutes en rondeur, bien remplies : *Un homme replet. Un visage replet. C'était* [Heredia] *un petit homme, assez bien fait, quoique un peu court et replet* (Gide). *C'était* [le patron] *un homme de stature moyenne, assez replet, mais point bedonnant* (Romains).

• SYN. : *charnu, dodu, empâté, gras, grassouillet, plantureux, plein, potelé, rebondi, rondouillard* (fam.). — CONTR. : *étique, maigre, menu, mince, squelettique, svelte.*

réplétif, ive [repletif, -iv] adj. (bas lat. *replētivus,* qui sert à compléter, du lat. class. *replētum,* supin de *replēre* [v. l'art. précéd.] ; 1611, Cotgrave). En médecine, se dit de ce qui sert à remplir : *Injection réplétive.*

réplétion [replesjɔ̃] n. f. (bas lat. *replētio,* action de remplir, de compléter, du lat. class. *replētum,* supin de *replēre* [v. REPLET] ; 1314, Mondeville, au sens 2 ; sens 1, v. 1330, Digulleville [« état de l'organisme dont l'estomac est rempli d'aliments », 1314, Mondeville]). **1.** État d'un organe rempli : *La réplétion de l'estomac, de la vessie.* || *Spécialem.* État de l'organisme dont l'estomac est rempli d'aliments : *Éprouver une sensation de réplétion.* || **2.** *Class.* Abondance d'humeur et de sang : [Gnathon] *ne connaît de maux que les siens, que sa réplétion et sa bile* (La Bruyère).

repli [rəpli] n. m. (déverbal de *replier* [v. ce mot] ; 1539, R. Estienne, au sens I, 2 [var. *reploi,* v. 1225, *Barlaham ; les replis du front,* 1662, Corneille] ; sens I, 1, 1559, Amyot ; sens I, 3, 1564, J. Thierry ; sens I, 4, 1870, Littré ; sens I, 5, 1580, Montaigne ; sens II, av. 1945, P. Valéry [pour une troupe, 1916, d'après Larousse, 1923 ; *position de repli,* 1966, Larousse, art. *position*]).

I. 1. Bord d'un tissu plié une fois ou deux : *Faire un repli au bas d'une robe.* || **2.** Chacun des plis profonds que présente, en plus ou moins grand nombre, la surface d'un objet : *Les replis d'un rideau, d'une tenture.* || Vx. *Les replis du front,* les rides. || **3.** Chacune des sinuo-

sités d'une route ou d'un cours d'eau : *Les replis du Méandre ont rendu ce fleuve célèbre.* || **4.** Partie sinueuse, plus ou moins cachée, d'un endroit : *Deux journées, il* [Michel] *nous promena dans les replis de la ville indigène qu'il chérissait* [à Tunis] (Duhamel). *J'entraînai Gertrude à travers la forêt jusqu'à ce repli du Jura où, à travers le rideau des branches et par-delà l'immense pays dominé, le regard* [...] *découvre l'émerveillement des Alpes blanches* (Gide). || **5.** *Fig.* Partie la plus secrète, la plus cachée de la vie intérieure : *Hélas ! tout homme en soi | Porte un obscur repli qui refuse la foi* (Hugo). *Une seconde, je me mis à ses genoux* [d'Élise] ; *seulement c'était pour continuer ma confession et la mener plus loin encore dans les replis de mon âme* (Lacretelle). *Les replis du cœur, de la conscience.*

II. Mouvement en arrière : *Pendant quelques instants, j'ai vu que je ne pourrais jamais ressortir de la mer. Elle me rejetait, reprenait dans son repli irrésistible* (Valéry). || *Spécialem.* Mouvement d'une troupe qui recule en exécution d'un ordre : *Le bataillon a effectué un repli de quelques kilomètres.* || *Position de repli,* position fixée par le commandement et où se regroupent les combattants contraints de revenir en arrière.

• SYN. : **I, 1** *ourlet, rempli, revers ;* **3** *détour, méandre, ondulation ;* **4** *dédale, labyrinthe, pli ;* **5** *recoin, tréfonds.*

repliable [rəplijabl] adj. (de *replier ;* 1842, Mozin). Qui peut être replié.

replié, e [rəplije] adj. (part. passé de *replier ;* v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « recourbé » ; sens 1 ; 1770, Buffon ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Se dit d'une chose dont les parties sont rapprochées l'une de l'autre, recourbées, rabattues : *C'est si vivant, des ailes ! De les voir repliées et froides, ça fait frémir* (Daudet). || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qui vit dans le repliement : *Je m'apparus replié, mal éclos, plein d'attente* (Gide).

• SYN. : **2** *concentré, introverti, renfermé.* — CONTR. : **1** *déplié, déployé, étendu ;* **2** *épanoui, extraverti, exubérant, ouvert.*

• REM. On rencontre quelquefois la forme ancienne REPLOYÉ, E (XVI[e] s.) : *Tapi dans l'herbe humide et sur soi reployé | Le tigre au ventre blanc, au souple dos rayé | Dormait* (Leconte de Lisle).

repliement [rəplimɑ̃] n. m. (de *replier ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Action de replier : *Le repliement d'une ombrelle, d'un parapluie.* || **2.** *Fig.* État d'une personne qui s'isole de son milieu et qui vit concentrée sur elle-même : *Elle passait sa vie dans une concentration, un repliement sur elle-même où tout à coup une sensation interne mettait, une seconde, un tremblotement presque invisible à ses lèvres* (Goncourt).

• SYN. : **2** *retirement.*

replier [rəplije] v. tr. (de *re-* et de *plier* [v. ce mot] ; début du XIII[e] s., au part. passé, au sens de « recourbé » [V. REPLIÉ] ; à l'infin., au sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1770, Buffon ; sens 3, 1788, J.-J. Barthélemy). **1.** Plier ce qui a été déplié : *Replier une pièce d'étoffe. Replier une nappe, un journal.* || **2.** Ramener en pliant, en recourbant ce qui a été déployé, étendu : *L'oiseau replie ses ailes au repos. Seulement, lorsque Kamaralzaman* [un petit chat] *vient jouer trop près d'elle* [une chatte], *elle replie ses pattes sous ses mamelles taries, feint le sommeil et ferme les yeux* (Colette). || **3.** Ramener des combattants vers une position établie en arrière : *Replier un corps de troupes.*

◆ **se replier** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1669, Boileau ; sens 3, 1718, Acad. [aussi en parlant d'une troupe] ; sens 4, 1778, Diderot ; sens 5, v. 1660, d'après Richelet, 1680). **1.** Se courber, ramasser son corps en faisant des replis : *Ainsi le cobra s'est déjà replié, quand le venin pénètre au cœur...* (Saint-Exupéry). || **2.** *Vx* et *fig.* Prendre des moyens détournés pour réussir : *Il faut qu'en cent façons pour plaire il* [l'auteur dramatique] *se replie* (Boileau). || **3.** Revenir en arrière : *Stanislas se replia brusquement sur Châtelet qui se tenait à la porte du salon* (Balzac). || *Spécialem.* En parlant d'une troupe, opérer en bon ordre un mouvement en arrière : *L'armée reçut l'ordre de se replier sur le Rhin. On s'est replié pour ne pas être pris, quand ils ont débordé les lignes* (Robbe-Grillet). || **4.** *Fig.* Se rabattre sur quelque chose : *Puis, se repliant suivant son usage sur la morale, il* [Sénèque] *gourmande avec beaucoup d'éloquence l'avarice, l'abus de la richesse et l'extravagance du luxe* (Diderot). || **5.** *Fig.* S'isoler du monde extérieur, concentrer son attention sur soi : *J'aimerais mieux qu'on laissât ces jeunes gens se replier sur eux-mêmes* (Rousseau). *À la première question, la jeune fille se repliait sur elle-même, avec une timidité farouche* (Rolland).

• SYN. : **1** *se pelotonner, se ramasser, se recroqueviller ;* **3** *reculer, refluer, se rejeter sur ; faire marche arrière, se retirer ;* **5** *se concentrer, se recueillir, se renfermer.* — CONTR. : **1** *s'allonger, se déplier, se déployer, s'étirer ;* **3** *s'avancer ; attaquer ;* **5** *se déconcentrer, se détendre, s'épanouir, s'ouvrir.*

réplique [replik] n. f. (déverbal de *répliquer ;* v. 1307, G. Guiart, au sens I, 1 [*argument sans réplique,* 1775, Beaumarchais] ; sens I, 2-3, début du XV[e] s., Ch. d'Orléans ; sens I, 4, 1646, Rotrou [« dernier mot... que dit un acteur », 1798, Acad. ; *manquer sa réplique,* av. 1799, Marmontel ; *donner la réplique à un acteur,* 1803, L.-B. Picard ; *donner la réplique,* dans une conversation, 1844, Balzac] ; sens II, 1, 1875, Ch. Clément [« œuvre semblable à un original », 1875, Larousse] ; sens II, 2, 1936, R. Martin du Gard ; sens II, 3, 1690, Furetière [dans une fugue, 1703, d'après Trévoux, 1771]).

I. 1. Réponse faite pour réfuter ce qui a été dit ou écrit : *Ces paroles méritent une réplique. Un avocat habile à la réplique.* || *Argument sans réplique,* argument décisif. || **2.** *Spécialem.* Réponse vive et prompte : *Ses répliques sont des traits acérés.* || **3.** Réponse faite avec brusquerie, avec impertinence : *Allons, pas de réplique, on vous demande seulement d'obéir.* || **4.** Au théâtre, partie d'un dialogue dite par un acteur au moment où un autre cesse de parler : *Dire une réplique ; une longue, une courte réplique.* || *Spécialem.* Dernier mot, dernière phrase que dit un acteur pour enchaîner un dialogue : *Être attentif à la réplique.* || *Manquer sa réplique,* oublier, par inattention, de prendre la parole à son tour. || *Donner la réplique à un acteur,* dans un dialogue, servir de partenaire à l'acteur qui a le rôle principal. || Par extens. *Donner la réplique,* dans une conversation, prononcer des paroles qui permettent à l'interlocuteur de briller : *Je m'indignais de ce que Borrell, dont la précocité m'éblouissait, affectât de rechercher au Sillon la compagnie de ceux qui ne pouvaient, sur aucun des sujets importants à mes yeux, lui donner la réplique* (Mauriac).

II. 1. Répétition d'une œuvre d'art exécutée par l'auteur ou sous sa surveillance : *Il est rare qu'un collectionneur aime à posséder une réplique* (Bourget). *Par comparaison avec l'œuvre originale, la réplique peut présenter des variantes de dimension, de matière ou de dessin.* || *Par extens.* Œuvre semblable à son original. || **2.** Personne ou chose qui semble être le double d'une autre : *Ce garçon est la réplique de son père.* || **3.** En musique, répétition d'une note à l'octave ; reprise du sujet principal dans une fugue.

• SYN. : **I, 1** *objection, repartie, rétorsion, riposte.* || **II, 1** *répétition, reproduction ;* **2** *portrait.*

répliquer [replike] v. tr. (lat. *replicare,* replier, recourber, renvoyer, refléter [et, à basse époque, dans la langue jurid., « répliquer »], de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *plicare,* plier, replier ; 1226, *Courtois d'Arras,* au sens 1 ; sens 2, v. 1393, La Curne [absol., v. 1283, Beau-manoir]). **1.** Répondre avec vivacité, avec à-propos à des objections, à des raisonnements : *C'est pour nous, avait répliqué Rivière, une question de vie ou de mort...* (Saint-Exupéry). *Le camarade de Michel répliqua fièrement que la France n'avait besoin de personne* (Triolet). *Il n'y a rien à répliquer aux arguments que vous nous présentez.* || **2.** Répondre avec impertinence et obstination : *Avoir toujours quelque chose à répliquer ;* et absol. : *Hors d'ici tout à l'heure et qu'on ne réplique pas* (Molière).

• SYN. : **1** *objecter, riposter.*

répliqueur, euse [replikœr, -øz] adj. et n. (de *répliquer ;* 1907, Larousse). Qui réplique, qui aime à répliquer.

reploiement [rəplwamɑ̃] n. m. (de *reployer ;* fin du XIIe s., au sens de « action de se replier sur soi-même » ; 1611, Cotgrave, au sens de « repli »). Syn. anc. de REPLIEMENT.

replonger [rəplɔ̃ʒe] v. tr. (de *re-* et de *plonger* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* écrit *replongier,* comme v. intr., au sens de « se retirer » ; comme v. tr., au sens 1, 1302, Poerck, écrit *replonkier* [*replonger,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1640, Corneille). [Conj. **1 b.**] **1.** Plonger de nouveau : *Replonger un tissu dans un bain de teinture.* || **2.** *Fig.* Rejeter entièrement dans : *Cette somnolence où les replongeaient la tiédeur de leurs membres et les brûlures de leurs lèvres* (Zola).

◆ v. intr. (1690, Furetière). Se jeter dans l'eau de nouveau : *Après un premier plongeon, il replonge.*

◆ **se replonger** v. pr. (1690, Furetière). *Fig.* et *fam.* S'adonner de nouveau avec ardeur à quelque chose ; : *Chaque fois que je me replonge dans la littérature anglaise, c'est avec délices* (Gide). *Je remonte dans ma chambre et me replonge dans mes lectures* (Duhamel).

reployé adj. V. REPLIÉ (REM.).

reployer [rəplwaje] v. tr. (de *re-* et de *ployer* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Job,* écrit *reploier,* comme v. intr., au sens de « se répéter » ; comme v. tr., aux sens modernes, fin du XIIIe s., *Roman du Châtelain de Coucy,* écrit *reploier* [*reployer,* XVe s.]). [Conj. **2 a.**] Autre forme de *replier,* dont il avait les mêmes emplois dans l'anc. langue et qui ne subsiste plus auj. que dans la langue littéraire : *Clymène ayant enfin reployé son ouvrage, | La jeune Iris commence* [...] *son récit* (La Fontaine). *Emmanuel pria Yéhova de reployer ses rayons, de n'en laisser échapper qu'un seul* (Chateaubriand). *Mais cette fois, ce sont des armes de goujats, | Lassos plombés, couteaux catalans, navajas, | Qui frappent le héros, sur qui cette famille | De monstres se reploie et se tord et fourmille* (Hugo). *La première solitude conjugale m'a reployé sur moi-même* (M. Prévost). *Je la voyais, dès le déclin de la lumière, reployer sa trousse* (Duhamel).

repolir [rəpɔlir] v. tr. (de *re-* et de *polir ;* 1389, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1669, Boileau). **1.** Polir de nouveau : *Le miroir sans cesse repoli par le flot infiniment mince* (Valéry). || **2.** *Fig.* Corriger une nouvelle fois : *Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage : | Polissez-le sans cesse et le repolissez* (Boileau).

repolissage [rəpɔlisaʒ] n. m. (de *repolir ;* 1835, Raymond [*repolissement,* même sens, 1669, Widerhold]). Action de repolir.

répondant, e [repɔ̃dɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *répondre ;* v. 1220, Coincy, au sens I ; sens II, 1731, d'après Trévoux, 1743).

I. Personne qui se porte garante pour quelqu'un : *Je suis plus âgé que toi et je n'ai pas coutume de demander du secours. Mais il est vrai que j'ai besoin de toi. Ce meurtre* [de Caligula] *demande des répondants qui soient respectables* (Camus).

II. Personne qui répond la messe. (Vieilli.)

◆ **répondant** n. m. (av. 1922, Proust). *Fam.* Argent qui sert de garantie : *Et puis eux du moins* [les Verdurin] *ce ne sont pas des gens chics décatis. Il y a du répondant. On évalue généralement que Mme Verdurin est riche à trente-cinq millions...* (Proust). *Un commerçant qui a du répondant.*

répondeur, euse [repɔ̃dœr, -øz] adj. et n. (de *répondre* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *respondeor* [*respondeur, répondeur,* XIIIe s.], au sens de « personne qui fait une réponse » ; sens actuel, 1878, Larousse). *Fam.* Qui répond avec obstination et impertinence aux remontrances, aux observations qui lui sont faites : *Un enfant répondeur. Taisez-vous, répondeuse* (Zola).

◆ **répondeur** n. m. (sens 1, 1949, Larousse ; sens 2, 8 juin 1963, d'après *le Monde* du 26 oct. 1967). **1.** Appareil électronique récepteur-émetteur installé sur les avions et permettant de distinguer les avions amis des avions ennemis. || **2.** Dispositif automatique qui permet, grâce à un disque ou à une bande préenregistré, de répondre à un appel téléphonique ou d'enregistrer un message.

répondre [repɔ̃dr] v. tr. (lat. pop. **respondĕre,* altér. du lat. class. *respondēre,* garantir en revanche, faire une réponse [orale ou écrite], répondre à un appel, être à la hauteur de, se refléter, produire, de *re-,* préf. marquant le mouvement en retour [v. R(E)-], et de *spondēre,* promettre, garantir ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *respondre* [*répondre,* v. 1155, Wace], au sens 1 [« écrire une lettre en retour », fin du XVIe s.] ; sens 2, 1549, R. Estienne [*répondre la messe,* 1718, Acad. — *répondre à la messe,* même sens, 1617, A. d'Aubigné] ; sens 3, 1636, Monet [« expliquer, exposer », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure]). [Conj. **46.**] **1.** Faire connaître sa pensée, ses sentiments, oralement ou par écrit, à la suite d'une question, d'une remarque : *Que voulez-vous répondre à une pareille demande ? Il ne trouvait rien à répondre à un tel argument. Répondre oui. Répondre non. Il a répondu qu'il irait à la réunion. Il nous a répondu de faire le nécessaire à sa place.* || *Vx.* Écrire une lettre en retour : *Les lettres que je reçois et celles que je réponds* (Voltaire). *Elle répondait une lettre environ sur trois des miennes* (Sainte-Beuve). || **2.** *Répondre une requête, une pétition,* mettre au bas de la requête, de la pétition l'ordonnance ou la décision prise sur l'objet demandé. || *Répondre la messe,* répondre pendant la messe aux paroles prononcées par le célébrant. || **3.** Affirmer avec certitude et vigueur : *Je vous réponds que le secret a été bien gardé.*

● SYN. : **1** *objecter, répliquer, rétorquer.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 980, *Passion du Christ ;* sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, v. 1155, Wace ; sens 4, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence). **1.** Faire une réponse : *J'ai crié jusqu'à Dieu qui n'a pas répondu !* (Leconte de Lisle). *J'ai ouvert la bouche, j'allais répondre, je n'ai pas pu* (Bernanos). *Répondre par oui ou par non.* || **2.** Renvoyer un son : *L'écho répond.* || **3.** Discuter au lieu d'obéir, de reconnaître un tort : *Les enfants ne doivent pas répondre.* || **4.** *Répondre pour quelqu'un,* se porter caution pour quelqu'un en justice.

● SYN. : **3** *protester, récriminer, répliquer, riposter.*

◆ v. tr. ind. (sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*répondre à une lettre,* 1538, R. Estienne, art. *persolvere ; répondre aux signaux...,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 3, 1538, R. Estienne, art. *diluere* [au fig., milieu du XXe s. ; *répondre à une citation...,* 1893, *Dict. général ; répondre à la sonnerie d'une porte,* 1875, Larousse — *répondre,* même sens, 1694, Acad. ; *répondre au téléphone,* XXe s. ; *répondre aux aides,* 1690, Furetière, art. *aides*] ; sens I, 4, 1935, Alexis Carrel [intransitiv., 1937, Malraux ; *répondre à l'accélérateur,* milieu du XXe s.] ; sens I, 5, v. 1200, Gace Brulé ; sens I, 6, XIIe s., *Partenopeus de Blois ;* sens I, 7, début du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens I, 8, 1663, La Fontaine ; sens I, 9, v. 1360, Froissart ; sens I, 10, 1640, Oudin ; sens II, 1, v. 1206, Guiot de Provins ; sens II, 2, 1580, Montaigne [*répondre des dettes de...,* 1694, Acad. ; *je vous en réponds,* v. 1530, C. Marot]).

I. RÉPONDRE À QUELQU'UN OU À QUELQUE CHOSE. **1.** Faire une réponse orale ou écrite : *Répondre à quelqu'un. Je réponds à votre question. Répondre à un interrogatoire. Répondre à une critique, à une accusation.* || *Répondre à une lettre,* écrire une lettre en réponse à une lettre reçue. || *Répondre aux signaux d'un navire,* faire savoir, par des signaux conventionnels, qu'on a compris, entendu les signaux d'un autre navire. || **2.** Parler ou écrire pour réfuter une objection, pour se justifier : *C'est un argument auquel on n'a jamais répondu* (Voltaire). *Répondre aux attaques de quelqu'un.* || **3.** Se présenter à un appel : *Répondre à une convocation, à une invitation ;* et au fig. : *Goya, David, Füssli, répondent ensemble, par des accents violemment inégaux, à l'appel de la Révolution qui s'approche, puis à la voix de la Révolution qui s'assourdit ; à tout appel de l'histoire chaque maître répond non seulement dans sa propre langue,*

mais encore par un dialogue particulier (Malraux). || *Répondre à une citation du tribunal,* se présenter devant le tribunal, en qualité de témoin ou de défendeur. || *Répondre à la sonnerie d'une porte,* aller ouvrir. || *Répondre au téléphone,* décrocher l'appareil pour entrer en communication. || *Répondre aux aides,* en parlant d'un cheval, obéir aux indications du cavalier. || **4.** Produire une réaction, l'effet attendu : *Organisme qui répond à une excitation ;* et intransitiv. : *Un car est tombé dans le ravin, ses freins ne répondaient plus.* || *Répondre à l'accélérateur,* en parlant d'un véhicule, réagir immédiatement à l'effet de l'accélérateur. || **5.** *Fig.* Ne pas décevoir, se montrer fidèle à sa parole, à ses engagements : *Répondre à la confiance, aux espérances de quelqu'un.* || **6.** Manifester à l'égard d'une personne une attitude semblable ou opposée à la sienne : *Répondre à un salut, à un sourire. Répondre à l'affection, à l'amour de quelqu'un. Répondre à la violence, à la haine par l'amour.* || **7.** Être en rapport de conformité avec : *J'ai peine à trouver des mots qui répondent aux choses que j'éprouve* (Cocteau). *Ses forces répondent à son courage.* || **8.** Correspondre par symétrie : *L'aile droite du bâtiment répond à l'aile gauche.* || **9.** *Vx.* Être en communication avec : *Ma galère est au port toute prête à partir ; | Le palais y répond par la porte secrète* (Corneille). || **10.** Se faire sentir par une communication : *Il s'est blessé au pied, et la douleur lui répond au genou* (Littré).

II. RÉPONDRE DE QUELQU'UN OU DE QUELQUE CHOSE. **1.** Accepter la responsabilité des actes d'une personne : *Répondre d'un enfant, d'un employé.* (On dit aussi *répondre pour un débiteur.*) || **2.** Se porter garant d'une chose : *Répondre de l'honnêteté de quelqu'un. Les ministres répondent de leurs actes devant le Parlement. Il est juste que les écrivains répondent de leurs écrits. Cela leur donne à réfléchir...* (Camus). || *Répondre des dettes de quelqu'un,* s'engager à les payer. || *Je vous (en) réponds,* je vous en donne l'assurance, la certitude : *Jan ne dormit pas, lui. Cadet a raconté depuis que toute la nuit il avait sangloté* [...]. *Ah ! je vous réponds qu'il était bien mordu, celui-là* (Daudet).

● SYN. : **I, 3** *se rendre ;* **4** *obéir, réagir ;* **6** *payer de retour, rendre, riposter ;* **7** *s'accorder, concorder, convenir, correspondre.* || **II, 2** *garantir.*

◆ **se répondre** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Être en correspondance, en rapport de ressemblance : *Comme de longs échos qui de loin se confondent | Dans une ténébreuse et profonde unité, | Vaste comme la nuit et comme la clarté, | Les parfums, les couleurs et les sons se répondent* (Baudelaire). || **2.** Vx. *Se répondre d'une chose,* en être assuré : *Je me répondais de l'aimer* (Corneille).

répons [repɔ̃] n. m. (lat. *responsum,* réponse, part. passé neutre substantivé de *respondēre* [v. l'art. précéd.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *respuns* [*respons,* v. 1155, Wace], au sens de « parole dite à celui qui fait une demande » ; sens 1, v. 1220, Coincy, écrit *respons* [*répons,* XVII^e s.] ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Dans les offices de l'Église catholique, chant exécuté alternativement par le chœur et par un soliste : *Firmin Piedagnel, qui servait la messe,* [...] *se releva et ; après les derniers répons, précéda le prêtre dans la sacristie* (France). || **2.** Signe en forme de R barré, qui sert à indiquer les répons dans un livre d'église et qui, dans les ouvrages de numismatique, est utilisé pour marquer le revers des monnaies et des médailles.

réponse [repɔ̃s] n. f. (fém. de *répons* [v. l'art. précéd.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *response* [*réponse,* fin du XIII^e s., Joinville], au sens 1 [*réponse de Normand,* 1798, Acad. — *réponse normande,* même sens, 1684, Hauteroche ; *avoir réponse à tout,* 1722, M. A. Le Grand — « trouver toujours une solution à une difficulté » et *la réponse du berger à la bergère,* 1870, Littré] ; sens 2, 1657, Pascal [*droit de réponse,* 1923, Larousse] ; sens 3, v. 1265, Br. Latini ; sens 4, 1935, Alexis Carrel ; sens 5, 1768, J.-J. Rousseau ; sens 6, 1964, Larousse ; sens 7, 1869, Littré, art. *prime*). **1.** Paroles ou écrit adressés en retour à ce qui est dit, écrit ou demandé : *Recevoir une réponse favorable. Il demanda à son portier s'il n'y avait point de lettres et la réponse fut négative* (Musset). *J'interdis que l'on interroge, sachant qu'il n'est jamais de réponse qui désaltère* (Saint-Exupéry). || *Une réponse de Normand,* une réponse équivoque. || *Avoir réponse à tout,* n'être jamais à bout d'arguments ; *par extens.,* trouver toujours une solution à une difficulté. || *La réponse du berger à la bergère,* manière vive et prompte de rendre à quelqu'un la pareille de ce qu'il a dit ou fait. || **2.** Argument opposé à un autre argument pour le réfuter : *Une réponse victorieuse.* || *Droit de réponse,* pour une personne mise en cause dans un journal, dans un périodique, droit de faire paraître un rectificatif dans la même publication. || **3.** Lettre écrite pour répondre à une lettre reçue : *J'ai reçu votre réponse.* || **4.** Réaction d'un organe, d'un organisme à une excitation : *Réponse musculaire, glandulaire.* || **5.** En musique, reprise du sujet dans une fugue. || **6.** Propriété qui caractérise la qualité d'une chaîne électro-acoustique. || **7.** *Réponse des primes,* dans les opérations à primes, option faite par l'acheteur à terme, à la date fixée par le règlement de la Bourse.

● SYN. : **2** *objection, réfutation, repartie, réplique, riposte.*

repopulation [rəpɔpylasjɔ̃] n. f. (de *repeupler,* d'après *population ;* 1424, Isambert, VIII, 691). Accroissement d'une population par excédent des naissances sur les décès : *Qu'est-ce que deviendrait la repopulation s'il fallait condamner au célibat tous ceux qui ne sont pas des Adonis ?* (Gide).

● CONTR. : *dépopulation.*

report [rəpɔr] n. m. (déverbal de *reporter ;* v. 1200, *Vie de saint Jean Bouche d'or,* au sens de « récit, rapport qu'on fait » ; sens 1, 1835, Acad. [« la somme ainsi reportée », 1870, Littré] ; sens 2-3, 21 août 1831, *Némésis,* p. 157 ; sens 4-5, 1964, Larousse [*report de faillite,* 1870, Littré] ; sens 6, 18 juin 1867, *Moniteur universel,* p. 760 [*papier report,* 1964, Larousse]). **1.** Action de reporter un total d'une colonne ou d'une page sur une autre : *Faire un report.* || La somme ainsi reportée. || **2.** Opération de Bourse traitée à la liquidation d'un marché à terme, en vue de proroger la spéculation jusqu'à la liquidation suivante. || **3.** Bénéfice réalisé par le détenteur de capitaux qui prête au spéculateur les fonds dont il a besoin pour réaliser cette prorogation. || **4.** Gain d'une première course qu'on engage dans une autre course. || **5.** Action de remettre à un autre moment : *Le report d'une affaire à une date ultérieure.* || *Report de faillite,* fixation de l'ouverture d'une faillite à une date postérieure à la date fixée par le jugement. || **6.** Transport par décalque, sur pierre ou sur plaque de métal, de dessins ou d'épreuves de planches gravées, de compositions, etc. || *Papier report,* papier préparé pour faire des reports.

reportage [rəpɔrtaʒ] n. m. (de *reporter,* n. m. ; 1865, Fr. Mackenzie, au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, 1959, Robert, art. *kinescope*). **1.** Exercice du métier de reporter : *Il est* [Hugo] *le précurseur du reportage de qualité* (Fargue). || **2.** Article de journal écrit d'après l'enquête d'un reporter : *Ce journal publie de bons reportages.* || **3.** Enquête radiodiffusée, filmée ou télévisée, sur un sujet particulier : *Un reportage en direct d'un match de football. Un reportage en différé d'une course cycliste.*

reporter [rəpɔrtœr *ou* rəpɔrtɛr] n. m. (mot angl. signif. « rapporteur, celui qui fait un rapport » et [depuis le début du XIX^e s.] « reporter », empr. du franç. *reporteur* 1 [v. ce mot], au sens anc. de « rapporteur » ; 1829, Stendhal). Journaliste qui recueille, à leur source, des informations de tout genre : *Voilà longtemps que le poète | Las de prendre la rime au vol | S'est fait reporter de gazette | Quittant le ciel pour l'entresol* (Gautier). *C'était sur le front de Madrid que je visitais en reporter* (Saint-Exupéry). *Un reporter photographe.*

● REM. L'Administration préconise l'orthographe *reporteur* (18 janv. 1973,

Journ. officiel, p. 725) en remplacement de *reporter.*

reporter [rəpɔrte] v. tr. (de *re-* et de *porter ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 2 ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1921, Vendryes, p. 119 ; sens II, 1, 1770, Buffon [« réinscrire ailleurs », 1835, Acad.] ; sens II, 2, 11 avr. 1855, *Gazette des tribunaux,* p. 355 ; sens II, 3, 1273, Adenet ; sens II, 4, av. 1850, Balzac ; sens II, 5, 1660, Oudin ; sens II, 6, 1878, Acad.).

I. 1. Porter de nouveau : *Elle reporte, cet hiver, son manteau de l'année dernière.* || **2.** Porter un être, une chose à l'endroit où ils étaient auparavant : *Reporter un petit chien à sa mère. Reporter un livre à la bibliothèque.* || **3.** *Fig.* Faire revenir par la pensée à une époque précédente : *Fort souvent, au cours de mes promenades nocturnes, une capricieuse rêverie me reportait dans le passé* (Milosz).

II. 1. Porter une chose d'un lieu à un autre : *Reporter un paragraphe à un chapitre précédent. Reporter des notes à la fin d'un volume.* || *Spécialem.* Réinscrire ailleurs : *Reporter une somme à une autre page.* || **2.** Faire un report en Bourse : *Reporter des titres.* || **3.** *Class.* Rapporter avec soi : *Un notaire qui chantait toujours, et qui chantait très mal : il reportait en son pays quatre volumes de chansons* (La Fontaine). || **4.** *Fig.* Accorder à une personne ou à une chose ce qui pourrait s'appliquer à une autre : *En voyant sa favorite Adeline l'objet des attentions du baron, le général en plaisanta si bien, que le baron, craignant le ridicule, reporta sa galanterie sur sa belle-fille* (Balzac). *Le meilleur de moi, ce serait, dans quelques années, cette maturité ratée qu'une femme sans enfant reporte sur son mari* (Colette). *Reporter son attention sur un autre sujet.* || **5.** *Class.* et *absol.* Faire un rapport indiscret : *Les gens qui reportent sont cause de plusieurs querelles* (Furetière). || **6.** Remettre à un autre moment : *Reporter une réunion. Par quelle témérité, par quelle présomption de longue vie, ai-je gardé toujours le plus important pour la fin !* [...] *C'est ainsi que d'année en année j'ai reporté « la Porte étroite »* (Gide).

• SYN. : **I, 1** *remettre ;* **2** *ramener, rapporter ;* **3** *transporter.* || **II, 1** *rejeter ;* **4** *porter, retourner ;* **5** *rapporter ;* **6** *ajourner, différer, reculer, renvoyer, surseoir à.*

◆ **se reporter** v. pr. (v. 1225, *Barlaham,* au sens de « se transporter à un autre endroit » ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Se transporter, par la pensée, à un temps antérieur : *Se reporter aux premières années de notre enfance.* || **2.** Consulter en référence un document : *Se reporter au texte d'un contrat.*

• SYN. : **2** *consulter, se référer.*

1. reporteur [rəpɔrtœr] n. m. (du v. *reporter ;* début du XVᵉ s., au sens de « rapporteur, mouchard » ; sens 1, 11 avr. 1855, *Gazette des tribunaux,* p. 355 ; sens 2, 17 mai 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 472). **1.** Celui qui fait des reports en Bourse. || **2.** Dans une imprimerie, ouvrier qui exécute les reports : *Un reporteur lithographe.*

2. reporteur n. m. V. REPORTER.

repos [rəpo] n. m. (déverbal de *reposer* 2 ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 2 ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [aussi *au repos ;* en peinture, 1798, Acad. ; *repos absolu, relatif,* 1870, Littré ; *échappement à repos, angle de repos,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1690, Furetière [*repos des femmes allaitant leurs enfants, repos des femmes en couches,* « période de huit semaines... pendant laquelle l'emploi des femmes en couches est... interdit », *repos des femmes et des enfants,* 1964, Larousse ; *repos hebdomadaire,* 1949, Larousse] ; sens 4, 1964, Larousse [*terre au repos,* 1904, Larousse — *repos,* « période pendant laquelle une terre n'est pas cultivée », 1564, *Indice de la Bible*] ; sens 5, 1812, Mozin ; sens 6, XIIᵉ s., *Jeu d'Adam ;* sens 7, 1530, Palsgrave, 271 [*repos éternel,* 1564, *Indice de la Bible — repos,* même sens, v. 1112, *Voyage de saint Brendan*] ; sens 8, v. 1155, Wace ; sens 9, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 10, 1690, Furetière [« césure... », 1669, Boileau] ; sens 11, 1765, Diderot [« ornement venant interrompre une ligne », 1964, Larousse] ; sens 12, 1677, d'après Richelet, 1680 ; sens 13, 1534, Rabelais, écrit *repous* [*repos,* 1660, Oudin] ; sens 14, 1765, Diderot ; sens 15, 1704, Trévoux). **1.** Absence, cessation de mouvement (surtout dans les expressions *demeurer, rester, se tenir en repos*) : *Le repos est la privation de mouvement d'un corps considéré comme mobile* (Diderot). *Le véhicule s'immobilisa pour un repos de cinq minutes* (Pagnol). || En peinture, attitude des figures représentées sans mouvement. || *Au repos,* immobile : *Machine au repos. Animal au repos.* || *Repos absolu,* en mécanique, état d'un corps ou d'un observateur qui resterait totalement immobile. || *Repos relatif,* état d'un corps ou d'un observateur qui resterait immobile par rapport à un référentiel susceptible d'être lui-même entraîné dans un mouvement d'ensemble. || *Échappement à repos,* échappement dans lequel le rouage est immobile pendant presque toute l'oscillation du balancier. || *Angle de repos,* en géomorphologie, valeur de la pente en dessous de laquelle une formation meuble est stable. || **2.** Cessation d'activité, de travail, d'exercice : *Il semblait à Rivière qu'il soulevait un poids très lourd, à bras tendus, depuis longtemps, un effort sans repos et sans espérance* (Saint-Exupéry). *Dans la salle de repos, où les nattes paraissaient bien froides, le silence régnait* (Mallet-Joris). *Goûter un repos bien gagné. Maison de repos. Cure de repos.* || *Lit de repos,* V. LIT. || **3.** Congé légal accordé en dehors des congés payés : *Le lundi est son jour de repos. Cette employée a obtenu un repos de quinze jours après une mauvaise grippe.* || *Repos des femmes allaitant leurs enfants,* période de repos de trente minutes (vingt si une chambre d'allaitement est mise à la disposition du personnel) que l'employeur est tenu — pendant un an — d'accorder deux fois par jour à chaque jeune mère de son personnel. || *Repos des femmes en couches,* période de quatorze semaines consécutives, dans la période qui précède et suit l'accouchement, pendant laquelle le contrat de travail de la femme en couches est suspendu ; période de huit semaines, dont au moins six après la délivrance, pendant laquelle l'emploi des femmes en couches est absolument interdit. || *Repos des femmes et des enfants,* périodes pendant lesquelles un repos doit être assuré obligatoirement aux enfants de moins de dix-huit ans et aux femmes employées dans un établissement industriel ou commercial. || *Repos hebdomadaire,* période de cessation d'activité d'au moins vingt-quatre heures consécutives, dont bénéficient chaque semaine, et sans compter le dimanche, la plupart des gens qui ont une activité rémunérée. || **4.** *Repos hivernal,* dans les régions tempérées, arrêt total, ou presque total, pendant l'hiver, de la circulation de sève élaborée et de la sève brute, surtout chez les plantes à feuilles caduques. || *Terre au repos,* terre qui reste en jachère. || **5.** *Repos !,* commandement militaire impliquant l'abandon de la position du garde-à-vous, par un relâchement général des muscles et un léger écartement des pieds. || **6.** *Class.* Lieu de repos : *De temps en temps, on trouvait des repos, c'est-à-dire de petites esplanades* (Mᵐᵉ de Genlis). || **7.** Sommeil : *Il dort, ne troublez pas son repos. On est prié de respecter le repos des voisins après dix heures du soir.* || *Repos éternel,* état qui suit la mort ; état des bienheureux, dans le langage religieux : *Accordez-lui, Seigneur, le repos éternel.* || **8.** *Littér.* Absence d'inquiétude, de trouble ; tranquillité d'esprit : *Il n'y a rien de si doux que le repos de la conscience* (Racine). *Flaubert, déçu par les anciens, en revenait toujours à ses bourgeois, parce que sa conscience d'artiste ne lui laissait aucun repos, jusqu'à ce qu'il se fût de nouveau résigné à l'observation de la vie* (Mauriac). *Cette affaire lui ôte tout repos, ne lui laisse pas de repos, ne le laisse pas en repos. Demeurez en repos : vous n'avez aucun souci à vous faire.* || **9.** Absence de troubles politiques ou sociaux, d'agitation, de guerre : *Rome, pour avoir du repos, est contrainte de renoncer à sa liberté* (Bossuet). *Les autorités veillent à assurer le repos public.* || **10.** Pause que l'on fait en prononçant un discours, en déclamant, en lisant à haute voix : *Un lecteur habile sait se ménager des repos pour respirer sans effort.* || *Class.* Césure, coupe dans un vers : *Il est vrai que la cadence, les rimes et les repos*

de nos vers lassent à la longue (Bussy). *Que toujours, dans vos vers, le sens coupant les mots, | Suspende l'hémistiche, en marque le repos* (Boileau). || **11.** En termes d'arts décoratifs, surface unie, entre des surfaces ornementées. || Ornement venant interrompre une ligne. || **12.** Partie d'une composition picturale dans laquelle les détails sont plus rares, les lumières moins vives et les couleurs moins éclatantes. || **13.** Petit palier qui interrompt la suite des marches d'un escalier. || **14.** En architecture, partie d'un édifice qui ne comporte pas d'ornements, qui présente une surface unie. || **15.** Sorte d'épaulement réservé sur une pièce de serrurerie, et sur lequel vient s'appuyer une autre pièce.

• SYN. : **1** *arrêt, halte, immobilité ;* **2** *cesse, détente, pause, relâche, répit, trêve ;* **8** *paix, quiétude, sérénité ;* **9** *accalmie, calme, sécurité.* — CONTR. : **1** *mouvement ;* **2** *activité, besogne, exercice, labeur, occupation, peine, tâche, travail ;* **8** *angoisse, anxiété, inquiétude, préoccupation, souci, tourment, transes ;* **9** *agitation, anarchie, chaos, conflit, désordre, trouble.*

◆ **De tout repos** loc. adj. (1867, *Enquête sur les principes... qui régissent la circulation monétaire*). Qui procure une complète tranquillité : *Un placement, une affaire, une situation de tout repos.*

◆ **En repos de** loc. prép. (av. 1648, Voiture). *Class.* Rassuré pour : *Soyez en repos de votre chère maman, qui se conserve pour vous* (Sévigné).

reposant, e [rəpozɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *reposer* 2 ; début du XIIIe s., dans la loc. *jor reposant,* « jour sur son déclin » ; sens 1, 1935, Acad. ; sens 2, 1er févr. 1877, *Revue des Deux Mondes,* p. 544). **1.** Qui atténue la fatigue, qui apaise, détend l'esprit : *Une lecture, une occupation reposante.* || **2.** Qui procure un délassement du corps et une tranquillité de l'esprit : *Des vacances reposantes.*

• SYN. : **1** *délassant, distrayant ;* **2** *apaisant, calmant, tranquille.* — CONTR. : **1** *épuisant, éreintant* (fam.), *exténuant, fatigant, harassant ;* **2** *agité.*

repose [rəpoz] n. f. (déverbal de *reposer* 1 [*repouse,* « repos, halte » — v. 1380, Godefroy —, et *repose,* « repos, en musique » — 1611, Cotgrave —, étaient des déverbaux de *reposer* 2] ; 1948, Larousse). Action de remettre en place ce qui avait été enlevé ou déposé : *La dépose et la repose d'un vitrail, d'un dallage.*

reposé, e [rəpoze] adj. (part. passé de *reposer* 2 ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, 1694, Acad.). **1.** Qui a pris du repos : *Un cheval reposé.* || **2.** Qui ne porte plus de traces de fatigue : *Un air, un visage reposé.* || **3.** *Vin reposé,* se dit d'un vin qui s'est débarrassé, par décantation, de ses impuretés.

• SYN. : **1** *dispos, frais ;* **2** *délassé, détendu.* — CONTR. : **1** *épuisé, éreinté* (fam.), *exténué, harassé ;* **2** *défait, las, tiré.*

◆ **À tête reposée** loc. adv. (fin du XVIIe s., Saint-Simon). Après avoir réfléchi hors de toute contrainte : *Faire un choix à tête reposée.*

reposée [rəpoze] n. f. (part. passé fém. substantivé de *reposer* 2 ; v. 1170, G. de Saint-Pair, au sens de « repos, halte » ; sens actuel, v. 1354, *Modus*). Lieu où un cervidé repose momentanément ou de façon permanente.

◆ **À reposées** loc. adv. (XIIIe s., *Roman de Renart*). *Class.* En se reposant de temps en temps ; tout à l'aise : *J'aperçus plusieurs personnages qui tiraient une grosse corde à reposées* (Sorel).

repose-pied ou **-pieds** [rəpozpje] n. m. invar. (de *repose,* forme du v. *reposer* 2, et de *pied ;* 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Chacun des appuis caoutchoutés, fixés de part et d'autre du cadre d'une motocyclette, et sur lesquels le conducteur et le passager posent les pieds. || **2.** Appui fixé à un fauteuil et sur lequel on pose ses pieds : *Siège de relaxation avec repose-pied.*

1. reposer [rəpoze] v. tr. (de *re-* et de *poser ;* XVe s., *Algorisme,* écrit *repoiseir,* au sens de « poser » ; 1636, Monet, écrit *reposer,* au sens de « mettre en dépôt [une marchandise] » ; sens 1, 1838, Th. Gautier ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Poser de nouveau : *J'éprouvais du soulagement à reposer tout le problème dans une clarté pure, sage* (Duhamel). *Elle repose le caillou sur l'entablement à sa gauche* (Faye). || **2.** Procéder à la repose d'un objet : *Reposer un vitrail, un moteur.*

2. reposer [rəpoze] v. tr. (bas lat. *repausare,* se reposer, calmer, apaiser, du lat. class. *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et du bas lat. *pausare,* cesser, s'arrêter, dér. du lat. class. *pausa,* cessation, arrêt [v. PAUSE] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 1 [*reposer son esprit...,* 1680, Mme de Sévigné] ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, fin du XVe s., Commynes [absol., av. 1824, J. Joubert]). **1.** Mettre le corps ou une partie du corps dans une position propre à le délasser : *Reposer sa jambe sur un tabouret, sa tête sur un oreiller, son dos sur un coussin moelleux. Reposer ses membres las, ses pieds endoloris.* || *Reposer son esprit, ses yeux,* leur accorder un repos, une détente : *Cet intellectuel repose son esprit par le sport. Se reposer les yeux en restant dans l'obscurité.* || **2.** *Reposer ses yeux, sa vue sur un objet,* les y arrêter avec complaisance. || **3.** Littér. *N'avoir pas où reposer sa tête,* être sans asile. (S'emploie surtout dans un contexte religieux.) || **4.** *Reposer quelqu'un, les yeux, l'esprit,* etc., *de quelqu'un,* lui procurer un délassement, une détente, en parlant d'une chose : *Loin de le reposer, cette lecture l'énerve. Les jeux de société reposent un esprit surmené. La couleur verte du papier peint repose les yeux du locataire ;* et absol. : *Une activité sportive repose de la réflexion intellectuelle.*

• SYN. : **1** *appuyer, poser ;* **4** *délasser, détendre.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens 2, v. 1155, Wace [*ici repose X,* 1690, Furetière] ; sens 3, XVe s., *Perceforest* [au fig., v. 1460, G. Chastellain] ; sens 4, 1570, Liébault, 97 [*laisser reposer une pâte,* 1964, Larousse ; *laisser reposer une terre,* 1694, Acad. — *reposer,* « être en jachère », 1564, *Indice de la Bible*]). **1.** Être dans un état de repos : *La confiance sainte | Qui dort en nous comme un enfant repose* (Verhaeren). *Le village, rouge et blanc, reposait dans la naïveté du matin* (Montherlant). *Après la crise d'hier, le malade repose calmement.* || **2.** Se trouver définitivement dans tel lieu après la mort : *Il nous a bien fallu comprendre que nos camarades ne rentreraient plus, qu'ils reposaient dans cet Atlantique Sud dont ils avaient si souvent labouré le ciel* (Saint-Exupéry). *Le corps du défunt repose sous une dalle, dans le caveau de famille.* || *Ici repose X,* formule d'inscription funéraire. || **3.** Être posé, placé à demeure, soutenu par, en parlant d'une chose : *Il ne savait pas sur quoi de doux et de chaud sa tête reposait* (Giono). *Une rose reposait, fragile et rouge, entre ses deux seins* (Troyat). *Ses mains, de même, reposent à plat sur la table* (Robbe-Grillet). *La jeune fille avança dans le hall. Elle vit que le plafond reposait sur des piliers de ciment* (Le Clézio). || Fig. *Reposer sur,* être établi sur : *Rousseau a toujours menti ; et l'époque moderne repose toute sur le mensonge de Rousseau — ce mensonge essentiel : la transmutation du plomb vil en or pur, du mal en bien* (Mauriac). *Serait-ce sur ce bien commun que repose leur chaude amitié ?* (Faye). *Cette affirmation ne repose sur rien de sérieux.* || **4.** *Laisser reposer un liquide,* le laisser immobile afin qu'il se clarifie : *Il faut laisser reposer le vin qui a voyagé.* || *Laisser reposer une pâte,* après l'avoir travaillée, la laisser telle quelle pendant un certain temps avant de la faire cuire. || *Laisser reposer une terre,* la laisser en jachère.

• SYN. : **3** *s'appuyer ; se baser, se fonder.*

◆ **se reposer** v. pr. (sens 1, v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit ... *repauser* [... *reposer,* v. 1112, *Voyage de saint Brendan*] ; sens 2, début du XIIe s. ; sens 3, 1538, R. Estienne ; sens 4, v. LAURIER). **1.** Cesser de travailler, d'agir, d'être en mouvement, pour faire disparaître la fatigue : *À la sortie de Fossemagne, ma mère me fit asseoir sur le rebord du fossé pour me reposer un peu* (E. Le Roy). *Sur les toits se reposaient les colombes lasses* (Apollinaire). *On a pensé à un hôtel, une chambre tout de suite pour qu'elle se repose* (Céline). *Tu ne veux pas que*

j'aille plus loin ? reprit-elle. Tu sais, j'ai le temps de me reposer (Arland). || **2.** *Class.* Se calmer, s'apaiser : « *Reposez-vous Madame. — Ah ! Que mal à propos | Dans un malheur si grand tu parles de repos !* » (Corneille). || **3.** *Se reposer sur quelqu'un,* lui faire confiance, s'en remettre entièrement à lui des soins dont on l'a chargé : *Mon avocat est venu vers moi, m'a serré la main et m'a conseillé de répondre brièvement aux questions qu'on me poserait, de ne pas prendre d'initiative et de me reposer sur lui pour le reste* (Camus). *Louis XIII s'est reposé sur Richelieu pour gouverner le royaume.* || **4.** *Se reposer sur ses lauriers,* V. LAURIER.

● SYN. : **1** *se délasser, se détendre ;* **3** *compter sur, se fier à, s'en rapporter à.*

repose-tête [rəpoztɛt] n. m. invar. (de *repose,* forme du v. *reposer* 2, et de *tête ;* 1er nov. 1965, *l'Express*). Syn. d'APPUI-TÊTE.

reposoir [rəpozwar] n. m. (de *reposer* 2 ; fin du XIVe s., écrit *reposouer* [*reposoir,* 1549, R. Estienne], au sens 1 [au fig., av. 1654, Guez de Balzac] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1680, Richelet [« autel dans le tabernacle duquel sont conservées les saintes espèces... », 1964, Larousse] ; sens 4, 1752, Trévoux). **1.** *Class.* et *littér.* Endroit où l'on se repose : *Il y a, dans ce jardin, de petits sièges de gazon qui sont des reposoirs agréables* (Furetière) ; et au fig. : *Si l'on suit les titres de la marge, ils serviront de reposoirs et de guides* (Bossuet). *Décidément, la vie réservait des haltes, des reposoirs, des compensations, des dédommagements* (Duhamel). || **2.** *Autref.* Édicule construit au bord d'une route afin de servir d'abri aux voyageurs. || **3.** Autel aménagé sur le parcours d'une procession pour y exposer le saint sacrement. || Autel dans le tabernacle duquel sont conservées les saintes espèces après la messe du jeudi saint. || **4.** Cuve dans laquelle repose la teinture.

reposure [rəpozyr] n. f. (de *reposer* 2 ; 1875, Larousse). Défaut de fabrication que présentent les parties du velours restées longtemps sur les fers, où les poils ne se relèvent pas.

repotencé, e [rəpɔtɑ̃se] adj. (de *re-* et de *potencé ;* 1777, *Encyclopédie*). En héraldique, se dit d'une pièce dont les extrémités se terminent par des potences elles-mêmes potencées.

repous [rəpu] n. m. (déverbal de *repousser* 1 ; fin du XIVe s.). Mortier de brique, de plâtras pilés, qui sert à affermir les chemins, à faire des aires dans les sols humides.

repoussage [rəpusaʒ] n. m. (de *repousser* 1 ; 1872, Larousse, art. *estampage*). Opération de formage à froid de pièce métallique à paroi mince, ayant un axe de révolution.

repoussant, e [rəpusɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *repousser* 1 ; 1611, Cotgrave [d'après le *Dict. général*], avec un sens mal défini ; fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens de « rébarbatif, austère » ; sens 1, 1870, Littré ; sens 2, 1788, Gohin). **1.** Qui repousse, fait s'éloigner (peu usité) : *La paume repoussante, habituée à rejeter les supplications humaines* (L. Daudet). || **2.** *Fig.* Qui inspire du dégoût, de la répulsion : *Je me reflétais dans un autre être, et mon image, ainsi reflétée, n'offrait rien de repoussant* (Mauriac). *Une laideur repoussante.*

● SYN. : **2** *antipathique, dégoûtant, écœurant, rebutant, répugnant.* — CONTR. : **2** *alléchant, appétissant, attirant, attrayant.*

repousse [rəpus] n. f. (déverbal de *repousser* 3 ; XVIe s., puis fin du XVIIIe s., au sens de « action de repousser » [en parlant d'un végétal] ; sens actuel, 1877, Littré). Seconde pousse de cheveux (peu usité) : *Plus de crâne chauve ! Repousse certaine* (Huysmans).

repoussé [rəpuse] adj. m. (part. passé de *repousser* 1 ; 1559, Amyot, au sens de « poussé en arrière » ; sens actuel, 1875, Larousse). Se dit d'un métal ou du cuir qui présente des reliefs sur la face opposée à celle qui a été martelée : *Une table marocaine basse, faite d'un grand plateau de cuivre repoussé* (Gracq).

◆ n. m. (sens 1, 1866, Th. Gautier ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Technique de martelage qui permet d'obtenir ces reliefs. || **2.** Objet ornementé selon cette technique.

repoussement [rəpusmɑ̃] n. m. (de *repousser* 1 ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Action de repousser, de pousser en arrière. (Rare.) || **2.** Choc que produit sur le tireur le recul d'une arme à feu au moment du départ du coup. (Rare.)

repousse-peaux [rəpuspo] n. m. invar. (de *repousse,* forme du v. *repousser* 1, et du plur. de *peau ;* 1960, Daninos, p. 211). Petit instrument de manucure qui sert à repousser les peaux autour des ongles.

1. repousser [rəpuse] v. tr. (de *re-* et de *pousser ;* XIVe s., Cuvelier, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1553, *Bible Gérard ;* sens I, 3, 1770, Raynal ; sens I, 4, 1591, Desportes ; sens I, 5, av. 1673, Molière, d'après Féraud, 1788 [*repousser une tentation,* 1553, *Bible Gérard*] ; sens I, 6, début du XXe s. ; sens II, 1, 1835, Acad. ; sens II, 2, 1875, Larousse, art. *repoussoir* [aussi absol.]).

I. 1. *Repousser une personne* ou *un groupe de personnes,* les pousser en arrière alors qu'elles veulent avancer, les faire reculer, ne pas céder à leur pression : *Elles furent brutalement repoussées, et la veuve courageuse jetée dans le ruisseau du chemin* (Barrès). *L'ennemi nous attaque, il faut qu'on le repousse* (Rostand). || **2.** *Repousser quelqu'un,* refuser de l'accueillir ou lui faire un mauvais accueil : *Ah, Ysé, c'est trop cruel, il ne faut pas me repousser, car c'est moi qui suis dans ton cœur* (Claudel). *À Venise, Marco Polo s'était enveloppé dans ce grand nuage triste où les âmes solitaires cherchent un refuge contre la société qui les repousse* (Cocteau). *Il ne leur voulait que du bien à tous, et tous l'ont repoussé* (Mallet-Joris). || **3.** *Littér.* Inspirer de l'aversion (rare) : *En tant que femme,* [...] *elle ne me plaît pas* [...]*, ses hauteurs, ses humilités, son exaltation dont je suspecte la sincérité, tout en elle me repousse* (Gobineau). || **4.** *Repousser une personne* ou *une chose,* l'écarter de son passage, la pousser en sens contraire : *Un être roux, haut de six pieds, s'était levé et masquait l'étoile. Zelten le repoussa avec colère* (Giraudoux). *Il repoussa loin de lui quelques papiers sur la table d'un geste sec* (Gracq). *Repousser une table contre un mur. Repousser à fond un tiroir.* || **5.** *Repousser quelque chose,* refuser de l'accepter, de l'agréer : *Elle repoussait cette pensée, mais y revenait toujours* (Rolland). *N'allais-je pas me perdre dans ces solitudes ? Mais je repoussai en ricanant cette crainte enfantine* (Pagnol). *Repousser une offre, un projet, une proposition, une demande en mariage.* || *Repousser une tentation,* la chasser de son esprit, y résister victorieusement. || **6.** Remettre à plus tard : *Il s'aperçut qu'il avait peu à peu repoussé vers la vieillesse, pour « quand il aurait le temps », ce qui fait douce la vie des hommes* (Saint-Exupéry). *La date du mariage a été repoussée.*

II. 1. Imprimer à la main sur une feuille tirée. || **2.** Réaliser une pièce métallique par une opération de repoussage : *Repousser un tube ;* et absol. : *Tour à repousser.*

● SYN. : **I, 1** *écarter, éloigner, rabattre, refouler ;* **2** *chasser, éliminer, exclure, proscrire, rabrouer, rembarrer* (fam.) ; **3** *déplaire, rebuter ;* **4** *pousser ;* **5** *rejeter ;* **6** *ajourner, différer, reculer, reporter, retarder.* — CONTR. : **I, 2** *accueillir, recevoir ;* **3** *charmer, ensorceler, fasciner, plaire, séduire ;* **4** *attirer, rapprocher ;* **5** *accepter, admettre, agréer, approuver, se prêter à, souscrire à ;* **6** *avancer.*

◆ v. intr. (sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, 1867, Delvau). **1.** Exercer un effort qui tend à écarter, à éloigner : *Un ressort qui repousse trop, qui ne repousse pas assez.* || **2.** Pop. *Repousser du goulot,* sentir mauvais de la bouche.

2. repousser [rəpuse] v. intr. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1870, Littré [en parlant d'une couleur ; pour une partie d'un tableau, 1964, Larousse]). En parlant d'une partie d'un tableau, reparaître sous les retouches et les repentirs qui la dissimulaient. || En parlant d'une couleur sur un tableau, contraster durement avec celles qui l'environnent.

3. repousser [rəpuse] v. intr. (même étym. qu'aux deux art. précéd. ; 1660,

Oudin). Pousser, croître de nouveau : *Il y a beau temps que les lauriers sont coupés dans les bois du Parnasse. Ils repoussent, mais toujours sur les mêmes souches* (France).

repousseur [rəpusœr] n. m. (de *repousser* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens général de « celui qui repousse » ; sens actuel [de *repousser* 2], 1870, Littré). Ouvrier qualifié capable d'exécuter le repoussage sur métaux.

repoussoir [rəpuswar] n. m. (de *repousser* 1 et 2 ; 1429, Godefroy, écrit *repoussouer*, au sens de « refouloir » ; écrit *repoussoir*, au sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1676, Félibien ; sens 3, 1870, Littré ; sens 4, 1932, Larousse ; sens 5, 7 déc. 1770, Voltaire ; sens 6, 1762, Acad. ; sens 7, 1765, Diderot ; sens 8, 1964, Larousse). **1.** Cheville qui sert à faire sortir un clou ou une autre cheville du trou où ils sont engagés. || **2.** Ciselet dont les tailleurs de pierre se servent pour pousser les moulures. (Syn. FER CARRÉ.) || **3.** Ciselet employé par les ouvriers qui travaillent au repoussé des métaux. || **4.** Outil non tranchant, en forme de crochet, utilisé en repoussage pour appliquer la tôle contre les formes. || **5.** *Anc.* Pièce qu'on pousse pour faire sonner une montre à répétition. || **6.** Nom donné aux tons vigoureux appliqués sur le devant d'un tableau, pour faire paraître les autres plus éloignés : *On apercevait d'un côté les vastes repoussoirs de la forêt bronzée et de l'autre, l'église* (Balzac). *Le reste n'eût été qu'un fond noirci, un repoussoir pour faire ressortir le tableau* (Sainte-Beuve). || **7.** *Fam.* Personne ou chose qui en fait valoir une autre par contraste : *M^me^ Marneffe, la figure radieuse de bonheur, fit son entrée dans le salon avec une grâce modeste, suivie de Berthe, qui, mise toute en noir et jaune, lui servait de repoussoir, en termes d'atelier* (Balzac). *Une femme laide sert de repoussoir à sa voisine.* || **8.** *Fam.* Personne très laide, ou dont l'aspect, la tenue, le manque de propreté font qu'on s'écarte d'elle : *Cette vieille fille, quel repoussoir !*

répréhensible [repreɑ̃sibl] adj. (bas lat. *reprehensibilis*, même sens, du lat. class. *reprehensum*, supin de *reprehendere*, critiquer [v. REPRENDRE 2] ; 1314, Mondeville). Qui mérite un blâme, un reproche : *J'estimais que tout ce qui est répréhensible courbe l'âme* (Gide). *Un acte répréhensible. Une personne répréhensible.*

• SYN. : *accusable, blâmable, condamnable, critiquable, damnable.* — CONTR. : *irrépréhensible, irréprochable, louable.*

répréhensiblement [repreɑ̃sibləmɑ̃] adv. (de *répréhensible* ; fin du XV^e^ s., puis 1694, Acad.). D'une manière répréhensible. (Rare.)

1. reprendre [rəprɑ̃dr] v. tr. (lat. *reprendere*, var. de *reprehendere*, empêcher d'avancer, blâmer, critiquer, de *re-*, préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *pre[he]ndere*, saisir, prendre [v. PRENDRE] ; v. 1140, Wace, au sens 1 [pour une personne — pour une chose, début du XII^e^ s., *Pèlerinage de Charlemagne ; on ne m'y reprendra plus, que je ne vous y reprenne plus !*, 1835, Acad. ; *reprendre la mer*, 1893, *Dict. général ; reprendre une pièce de théâtre*, av. 1778, Voltaire ; *reprendre un prisonnier*, 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1649, Corneille ; sens 3, 1640, Corneille [absol., av. 1885, V. Hugo] ; sens 4, 1773, Diderot [« accepter qu'on rende la marchandise... », 1538, R. Estienne] ; sens 5, v. 1185, *Aliscans ;* sens 6, v. 1155, Wace [*reprendre la route*, 1817, L.-B. Picard ; *reprendre son cours*, 1875, Larousse ; *reprendre une instance*, 1690, Furetière — *reprendre un procès*, même sens, 1538, R. Estienne ; *reprendre... en main*, XX^e^ s.] ; sens 7, 1690, Furetière [« recommencer un passage ou un acte... », milieu du XX^e^ s.] ; sens 8, 1640, Oudin ; sens 9, 1679, Bossuet ; sens 10, 1690, Furetière [aussi *reprendre une maille..., reprendre un mur ; reprendre... les haubans*, 1870, Littré] ; sens 11, 1964, Larousse ; sens 12, 1932, Larousse [comme v. intr., milieu du XVIII^e^ s.]). [Conj. **50.**] **1.** Prendre de nouveau quelqu'un ou quelque chose : *Rivière était repris par le métier* (Saint-Exupéry). *Simon, ça y est ! La partie est gagnée ! La chiourme est prête à reprendre les rames !* (Aymé). *Deux jours plus tard, Minon reprenait l'offensive* (Marceau). *Elle reprenait sa place parmi « les femmes », ce sexe qui crie inutilement, qu'on n'écoute pas* (Mallet-Joris). *Il reprend le volant, et tente de ranger l'auto* (Faye). *Reprenez donc un peu de vin !* || *On ne m'y reprendra plus*, je me garderai dorénavant d'une semblable erreur ; je ne me laisserai plus duper. || *Que je ne vous y reprenne plus !*, ne recommencez pas, ou gare à vous ! || *Reprendre la mer*, embarquer à nouveau, après un congé ou un service à terre. || *Reprendre une pièce de théâtre*, la faire jouer de nouveau, en parlant du metteur en scène ; la jouer de nouveau, en parlant des acteurs. || *Reprendre un prisonnier*, s'emparer de lui, après une évasion. || **2.** *Class.* Regagner : *Sa présence reprend le cœur de ses guerriers* (Corneille). || **3.** Prendre ce qui avait été donné : *Arnoux, souvent, reprenait à l'une ce qu'il avait donné pour l'offrir à l'autre* (Flaubert). *Vuillard est mort. Je le connaissais depuis 1916 [...]. La guerre victorieuse me l'avait donné. La défaite me le reprend* (Giraudoux). *Reprenez votre cadeau, je n'en ai que faire ;* et absol. : *Certes, un roi peut reprendre alors qu'il a donné* (Hugo). || *Reprendre sa parole*, V. PAROLE. || Fam. *reprendre ses billes*, v. BILLE || **4.** *Reprendre une marchandise*, racheter à un client un objet usagé : *J'ai acheté une voiture neuve et le garagiste m'a repris la vieille au tarif de « l'Argus » ;* accepter qu'on la rende et en annuler la vente : *Les articles vendus ne sont ni repris ni échangés.* || **5.** Rétablir dans son état habituel ; faire revenir en soi : *Il reprit sa physionomie riante et ridicule* (Daudet). *Le lendemain, Évariste, qui avait repris quelque force et pouvait presque se tenir sur ses jambes, fut tiré de son cachot...* (France). *Aussitôt elle* [M^me^ de Cambre-mer] *les ravalait* [quelques gouttes de salive] *avec un grand soupir, comme quelqu'un qui reprend sa respiration* (Proust). *Reprendre connaissance, courage. Reprendre son sang-froid.* || *Reprendre le dessus*, V. DESSUS 2. || *Reprendre haleine*, V. HALEINE. || *Reprendre ses esprits*, V. ESPRIT. || *Reprendre du poil de la bête*, V. POIL. || **6.** Continuer d'accomplir ce qui a été momentanément interrompu : *Je repris avec plus d'emportement ma course du côté de la rivière* (Fromentin). *Ce n'est plus une lettre, mais un journal interrompu, repris* (Mauriac). *« Le Redoutable » avait repris sa marche régulière* (Gracq). *Reprendre ses études, ses occupations, son travail.* || *Reprendre la route*, se remettre à parcourir un trajet après un arrêt. || *Reprendre son cours*, recommencer comme auparavant, après une période perturbée : *Après mai 1968, bien des choses ont repris leur cours, une fois les illusions dissipées et les promesses oubliées. Après ce drame, la vie a repris son cours dans le village.* || *Reprendre une instance*, continuer un procès interrompu. || *Reprendre quelque chose* ou *quelqu'un en main*, s'en occuper avec plus d'autorité et d'efficacité que son prédécesseur : *Je ne croyais pas qu'il fût difficile de reprendre en main ces petits. Je comptais sur le prestige du père de famille, sur mon intelligence* (Mauriac). || **7.** Redire, répéter : *Il chanta les premières notes d'un air que tous reprirent en chœur* (Camus). *Cet orateur reprend inlassablement les mêmes thèmes, les mêmes arguments.* || Recommencer un passage ou un acte pendant la répétition d'une pièce de théâtre : *On reprend le deux* ou *le deuxième acte.* || **8.** Prendre la parole après un silence (souvent en incise) : *Il reprend : Bien que cela n'explique pas tout* (Faye). *« Il faut relever Sion », reprit Léopold se parlant à lui-même* (Barrès). *C'est moi, reprit-il, qui suis responsable de cette situation.* || **9.** Revenir sur, remonter à un temps plus éloigné : *Il faut reprendre mon histoire de plus haut* (France). || **10.** Apporter des modifications, des transformations à quelque chose : *Relu hier soir ce qui est fait de « l'Enfant prodigue » ; il n'y a que très peu à reprendre, et certainement j'en suis satisfait* (Gide). *Reprendre une ébauche pour l'amener à l'état final. Reprendre un tableau. Reprendre un projet de fond en comble.* || *Reprendre une maille d'un tricot*, rattraper la maille et la remonter jusqu'au tour où elle manque. || *Reprendre un mur*, en réparer, en boucher les crevasses. || *Reprendre un mur, un pilier*, etc., *en sous-œuvre*, V. SOUS-ŒUVRE. || *Reprendre les enfléchures, les haubans*, les raidir de nouveau. || **11.** Refaire les parties trop larges d'un vêtement. || **12.** En parlant d'un limier ou d'un chien courant, retrouver la voie de la bête.

● SYN. : **1** *regagner, ressaisir, se resservir, retrouver* ; **3** *retirer* ; **5** *recouvrer* ; **6** *recommencer, se remettre à, renouer* ; **10** *changer, corriger, modifier, retoucher.*

◆ v. intr. (sens 1, 1798, Acad. [pour un feu, XX^e s.] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*le commerce reprend...,* 1870, Littré] ; sens 3, 1798, Acad. [d'abord comme v. pr., 1538, R. Estienne] ; sens 4, v. 1200, *Poème moral* ; sens 5, milieu du XX^e s.). **1.** Retrouver des forces en recouvrant la santé : *Un malade qui reprend de jour en jour. L'opéré a repris à vue d'œil.* ‖ En parlant d'un feu, se ranimer, brûler de nouveau : *Un feu qui reprend mal.* ‖ **2.** Redonner des signes de croissance, de vitalité : *Depuis qu'on l'a transplanté, ce poirier reprend lentement.* ‖ *Le commerce reprend, les affaires reprennent,* le commerce, l'industrie redeviennent plus actifs. ‖ **3.** Se ressouder, en parlant d'une greffe, des bords d'une plaie : *Ce greffon a bien repris. Simon Pierre coupa l'oreille de Malo et le Nazaréen n'eut qu'un signe à faire pour qu'elle fût recollée et que la chair reprît* (Arnoux). ‖ **4.** Recommencer, avoir lieu de nouveau : *Les cours de faculté ont repris. Les grands froids, après une accalmie, reprennent de plus belle.* ‖ **5.** En parlant d'un moteur, d'une voiture, fournir très rapidement la puissance sollicitée par l'accélérateur : *Plus un moteur a de cylindres, mieux il reprend. En haut de la côte, la voiture n'a pu reprendre qu'en seconde.*

● SYN. : **1** *récupérer, se refaire, se remettre, se rétablir, se retaper* (fam.).

◆ **se reprendre** v. pr. (XIII^e s., *Apollonius,* au sens de « se cacher » ; sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, av. 1854, Nerval [... *s'y reprendre à deux... fois...,* 1862, V. Hugo] ; sens 3, 18 déc. 1835, Sainte-Beuve). **1.** Corriger, rectifier ce qu'on a dit par erreur ou par imprudence : *Oh ! qu'est-ce que j'ai dit ? se reprend-elle, la main hypocritement à plat sur la bouche, comme pour renfoncer la phrase imprudente* (Colette). *Ayant commis un lapsus, l'élève se reprit.* ‖ **2.** *Se reprendre à* (et l'infinitif), recommencer à, se remettre à : *Je m'étais repris à aimer Saint-Germain par ces derniers beaux jours d'automne* (Nerval). *Mikael ne donnait aucun conseil, ne faisait aucune réflexion. Il se reprit à conter des balivernes...* (Duhamel). ‖ *Se reprendre*(ou *s'y reprendre*) *à deux, trois, plusieurs fois avant de, pour* (et l'infinitif), faire plusieurs tentatives infructueuses avant de parvenir au résultat escompté : *Ce cheval s'y est repris à trois fois avant de sauter cet obstacle. Le plombier s'est repris à plusieurs fois pour faire la soudure.* ‖ **3.** Se ressaisir, redevenir maître de soi, retrouver son état normal : [Molière] *a dû hésiter longtemps* [...], *se décourager maintes fois et se reprendre* (Sainte-Beuve). *J'étais passé maître dans l'art de détruire tout sentiment, à cette minute exacte où la volonté joue un rôle décisif dans l'amour, où, au bord de la passion, nous demeurons encore libres de nous abandonner ou de nous reprendre* (Mauriac). *L'embrasser, alors, sans lui laisser le temps de poser des questions, de se reprendre* (Sollers).

● SYN. : **1** *se rétracter* ; **2** *repartir à* ; **3** *se dominer, se maîtriser, réagir, se retrouver.*

2. reprendre [rəprɑ̃dr] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). [Conj. **50.**] **1.** *Reprendre quelqu'un,* lui faire une remarque, une critique sur la manière dont il a agi ou parlé : *Lucien ne voyait rien à reprendre à sa conduite, et, toutefois, il faut convenir qu'il eût été difficile d'accumuler plus de maladresses* (Stendhal). *On a beau le reprendre, il fait toujours les mêmes fautes de français.* ‖ **2.** *Reprendre un cheval,* modifier son allure après l'avoir laissé s'allonger.

● SYN. : **1** *blâmer, condamner, critiquer, dire, redire, relever.*

représailles [rəprezɑj] n. f. pl. (lat. médiév. *represalia,* représailles, peut-être de l'ital. *ripresaglia,* même sens, proprem. « action de reprendre ce qui a été pris », de *riprendere,* reprendre, lat. *reprendere,* même sens [v. REPRENDRE 1] ; 1401, Douët d'Arcq, *Choix de pièces... relatives au règne de Charles VI* [I, 216], écrit *reprisailles* [*représailles,* 1443, *Ordonnance royale*], au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad. [... *user... — représailles,* « action de rendre injure pour injure, raillerie pour raillerie », 1665, La Fontaine]). **1.** Mal, dommage que l'on fait subir à un ennemi à titre de réciprocité ; dommages infligés à une population par des troupes d'occupation à titre de punition pour des actes commis à leur encontre : *Dès le lendemain, par représailles, les Prussiens incendiaient les maisons où la surprise avait eu lieu...* (Barrès). *Les sauvages, traités durement, ont massacré les envahisseurs, provoquant d'affreuses représailles* (Claudel). [Minos] *tenait l'Attique pour responsable de la mort de son fils Androgée et, en manière de représailles, avait exigé de nous un tribut annuel* (Gide). ‖ **2.** *Exercer des représailles contre quelqu'un, user de représailles à l'égard d'une personne,* lui infliger un traitement identique à celui qu'elle a fait subir, lui rendre le mal qu'elle a fait.

● REM. Ce mot a parfois été employé au singulier à l'époque classique (1564, J. Thierry) : *Ma représaille a été plus forte que l'offense que vous m'aviez faite* (Bussy).

représentable [rəprezɑ̃tabl] adj. (de *représenter* 1 et 2 ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « qui représente quelque chose, qui est le symbole de » ; sens actuel, 1754, Formey, I, 497). Qui peut être représenté : *Cette pièce n'est plus représentable aujourd'hui.*

● SYN. : *jouable.*

représentant, e [rəprezɑ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *représenter* 1 et 2 ; XV^e s., Dochez, au sens de « qui a une belle prestance » ; sens moderne, 1718, Acad.). Qui représente : *Le corps représentant ne doit pas être choisi pour prendre quelque résolution active* (Montesquieu).

◆ n. (sens 1, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens 2, 1686, Brunot [*représentant du peuple,* « député », 1762, J.-J. Rousseau — « membre de la Convention », 1793, Brunot ; *chambre des représentants,* 1870, Littré] ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1718, Acad. [« personne qui est appelée à une succession... », 1599, *Coustumes du pays et duché de Normandie*] ; sens 5, 1837, Balzac). **1.** Personne ou chose prise comme modèle, comme type d'une classe, d'une catégorie : *Ce fonctionnaire est bien le digne représentant des classes moyennes. La cigogne est souvent prise comme représentante des oiseaux migrateurs. Les « Nuits » de Musset sont de célèbres représentants du lyrisme romantique.* ‖ **2.** Celui, celle qui a reçu le pouvoir d'agir au nom d'une ou de plusieurs personnes : *Il s'installa dans la chaire du maître d'école pour exposer ses plaintes aux représentants de la force armée avec plus d'autorité* (Barrès). *Désigner, envoyer un représentant à une assemblée. Rencontrer les représentants d'un syndicat, d'un parti politique.* ‖ *Représentant du peuple,* membre de la Convention ; député élu au suffrage universel. ‖ *Chambre des représentants,* dénomination de l'Assemblée nationale en Belgique, aux États-Unis et, pendant les Cent-Jours, en France. ‖ **3.** Personne désignée pour représenter un État, un gouvernement auprès d'un autre : *Le représentant de la France à l'O.N.U. Le légat est le représentant du pape.* ‖ **4.** En droit, personne qui accomplit un acte juridique au nom et pour le compte d'une autre : *Le tuteur est le représentant légal du mineur.* ‖ Personne qui est appelée à une succession par représentation de son ascendant prédécédé. ‖ **5.** *Représentant de commerce,* employé mandaté par une entreprise pour visiter, dans un secteur déterminé, la clientèle afin d'enregistrer ses commandes et de les transmettre aux services commerciaux de cette entreprise : *Quel beau représentant en limonade tu vas faire !* (Pieyre de Mandiargues).

● SYN. : **1** *échantillon, exemplaire, spécimen* ; **2** *agent, délégué, envoyé, mandataire, porte-parole, responsable* ; **3** *ambassadeur, chargé d'affaires, consul, émissaire, légat, plénipotentiaire* ; **5** *commis voyageur, placier, voyageur de commerce.*

◆ **représentant** n. m. (sens I, 1 et 3, 1975, Larousse [aussi *représentant de la pulsion*] ; sens I, 2, 1922, Brunot, *Pensée,* p. 170 ; sens II, 1764, J.-J. Rousseau).

I. 1. En mathématiques, élément quelconque d'une classe d'équivalence. ‖ **2.** En linguistique, syn. de SUBSTITUT. ‖ **3.** *Représentant psychique,* selon la théorie freudienne des pulsions, ce qui

représente le somatique dans le psychique et renvoie aux excitations corporelles qui seraient alors l'équivalent du pulsionnel. || *Représentant de la pulsion,* expression psychique de la pulsion comme l'affect, car la pulsion ne se manifeste pas.

II. Nom donné à la fin du XVIII[e] s. aux citoyens de Genève de tendance libérale : *Je ne vous blâme point de ne vous être pas joint aux représentants pour soutenir ma cause* (Rousseau).

représentateur, trice [rəprezɑ̃tatœr, -tris] adj. (bas lat. *repraesentator,* portrait vivant de quelqu'un, du lat. class. *repraesentatum,* supin de *repraesentare* [v. REPRÉSENTER 2] ; 1670, A. de Bordeaux [38], comme n. m., au sens de « celui qui représente le peuple » ; comme adj., au sens actuel, 1760, Ch. Bonnet). Qui représente. (Peu usité.)

représentatif, ive [rəprezɑ̃tatif, -iv] adj. (dér. savant de *représenter* 1 et 2 ; fin du XIV[e] s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1[er] mars 1924, A. Gide ; sens I, 3, 1764, Brunot [comme n. m., av. 1825, P.-L. Courier] ; sens I, 4, 1644, Descartes ; sens II, 1949, Larousse).

I. 1. Qui représente convenablement un ensemble : *Il faut, dans un sondage, que l'échantillon soit représentatif de la population.* || **2.** Qui est considéré comme le modèle, le type d'une catégorie de personnes : *Toutes les figures les plus représentatives de femmes : la sensible, la voluptueuse, la précieuse, tournent autour de La Fontaine pour l'amener à la vie des poètes cyniques ou sentimentaux* (Giraudoux). *J'aurais bien quelque droit à me considérer comme un type représentatif du Français* (Duhamel). *Le fait qu'en l'espace d'une année j'avais eu à passer huit mois en Afrique et en Orient, surtout le manque d'hommes dits « représentatifs », m'avaient contraint de différer* (De Gaulle). || **3.** *Gouvernement, système représentatif,* forme de gouvernement selon laquelle la nation délègue à un Parlement l'exercice du pouvoir législatif (vieilli) ; et substantiv. : *Le parti du ministère faisait paraître des brochures ironiques contre le Représentatif* (Chateaubriand). || **4.** En psychologie, se dit de ce qui représente l'objet, en est l'image : *Pour se former les sensations représentatives qui leur montrent les objets hors d'eux-mêmes* (Rousseau).

II. *Fam.* Se dit d'une personne qui a de la prestance.

• SYN. : **I, 2** *caractéristique, spécifique, typique.*

1. représentation [rəprezɑ̃tasjɔ̃] n. f. (même étym. qu'à l'art. suiv. ; 1530, Palsgrave). Action de mettre de nouveau devant les yeux : *Exiger la représentation d'un passeport, d'un diplôme, d'une quittance.*

2. représentation [rəprezɑ̃tasjɔ̃] n. f. (lat. *repraesentatio,* action de mettre sous les yeux, paiement en argent comptant, de *repraesentatum,* supin de *repraesentare* [v. REPRÉSENTER 2] ; 1250, *Statuts d'hôtels-Dieu* [p. 194], au sens I, 7 [*représentation des livres de commerce,* 1936, Capitant] ; sens I, 1, av. 1370, J. Le Bel [en linguistique saussurienne, 1972, *Dict. de linguistique ; faculté de la représentation spatiale,* 1968, Larousse ; *représentation statistique,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, av. 1654, Guez de Balzac [en psychanalyse et *représentation sociale,* 1975, Larousse] ; sens I, 3, 1370, Oresme [« effigie de cire représentant le défunt... », XIV[e] s., La-borde, p. 484 ; « faux cercueil... », 1660, Havard — d'abord *représentation de bière,* 1538, R. Estienne, art. *honorarius tumulus*] ; sens I, 4, 1538, R. Estienne, art. *actio ;* sens I, 5, 1890, Maupassant ; sens I, 6, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné ; sens I, 8, 1718, Acad. [« protestations qu'un gouvernement adresse... à un autre gouvernement », XX[e] s.] ; sens I, 9, 1964, Larousse [*représentation conforme,* 1932, Larousse] ; sens I, 10, 1968, Larousse [aussi *représentation discrète*] ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [aussi pour une succession] ; sens II, 3, 1936, Capitant [aussi « privilège accordé aux avoués... », et devant les tribunaux d'exception] ; sens II, 4, 1772, Brunot [*représentation proportionnelle,* 31 juill. 1910, *Bulletin des lois ; représentation réelle,* 1964, Larousse] ; sens II, 5, v. 1360, Froissart ; sens II, 6, 1893, *Dict. général*).

I. 1. Action de rendre présent ou sensible à l'esprit, à la mémoire, au moyen d'une image, d'une figure, d'un signe quelconque ; image, symbole, allégorie : *Tes camarades, s'ils sont vingt-trois, se font, de toi, vingt-trois représentations différentes* (Duhamel). *La représentation de l'infini par le signe ∞. Le bonnet phrygien est la représentation de la République.* || *Spécialem.* En linguistique saussurienne, apparition de l'image verbale mentale chez le locuteur. || *Faculté de la représentation spatiale,* en psychologie différentielle, aptitude à prévoir ce qui résultera d'une certaine transformation, ou à se représenter, d'après des plans, des objets dans l'espace tridimensionnel ou, au contraire, de représenter l'objet réel dans un plan. || *Représentation statistique,* procédé permettant de saisir dans son ensemble les caractéristiques d'une série statistique : *Les indices et les graphiques sont deux grands procédés de représentation des séries statistiques.* || **2.** En philosophie, image fournie à l'entendement par les sens ou par la mémoire. || En psychanalyse, phénomène par lequel les traces des événements s'impriment dans l'appareil psychique. || *Représentation sociale,* en psychologie, mode d'appréhension d'un objet ou d'une situation dont on étudie les caractéristiques et dont on cherche à déterminer la fonction par rapport aux conduites individuelles ou collectives ; contenu attribué à un objet par un groupe social, et jouant un rôle dans la constitution de ce groupe comme tel. || **3.** Action de reproduire par le dessin, la peinture, la sculpture, la photographie, le langage, etc. : *On voit une représentation du Paradis et de l'Enfer sur le tympan de l'église de Conques. La description de la noce dans « Madame Bovary » est une représentation fidèle de la réalité. La représentation au vif du duc Philibert de Savoie. La représentation de la vie moderne par les clichés d'un grand photographe.* || *Vx.* Effigie de cire peinte représentant le défunt, dans les obsèques princières. || *Class.* Faux cercueil recouvert d'un drap dans les cérémonies funèbres : *Louis le Grand* [...] *veut que ma faible voix anime toutes ces tristes représentations et tout cet appareil funèbre* (Bossuet). || **4.** Action de donner un spectacle (théâtre, opéra, cirque, music-hall, etc.) devant un public : *C'était Ganache qui annonçait pour le soir, à huit heures, « vu le beau temps », une grande représentation sur la place de l'église* (Alain-Fournier). *De sa fenêtre, il voyait tout le cirque de la Seine naissante... Vrai cirque, fermé ce soir, après une dernière et brève représentation, à tout jamais !* (Giraudoux). *La première représentation n'avait pas été encourageante. Il paraît que le théâtre avait été plein pour Joan Baez* (Aragon). || **5.** *Être en représentation,* se faire valoir par une attitude étudiée : *Comme diplomate, mon métier n'a-t-il pas quelque ressemblance avec le vôtre* [celui des acteurs] *? Ne sommes-nous pas, vous et moi, en état perpétuel de représentation ?* (Claudel). || *Frais de représentation,* V. FRAIS 2. || **6.** *Class.* Action de tenir son rang ; relations d'apparat : *La représentation m'ennuierait et me gênerait, voilà pourquoi je m'en dispense* (Marmontel). || **7.** *Représentation d'acte,* action de présenter en justice tout acte ou titre pouvant constituer une preuve. || *Représentation des livres de commerce,* production, en justice ou devant arbitres, des livres de commerce, afin qu'ils puissent être consultés sur un point litigieux. || **8.** Action de faire observer ; remontrance faite avec égard (s'emploie le plus souvent au pluriel) [vieilli] : *La pauvre Vedie, qui est bien attachée à Monsieur, faisait des représentations à Madame* (Balzac). *Une vieille chaloupe où, malgré les représentations les plus sages, il empila ses convives* (Flaubert). || *Au plur.* Protestations qu'un gouvernement adresse, par la voie diplomatique, à un autre gouvernement. || **9.** En mathématiques, mise en correspondance des éléments de deux ensembles. || *Représentation conforme,* représentation d'un domaine sur un autre, dans laquelle les

angles sont conservés. || **10.** *Représentation analogique,* en informatique, procédé consistant à représenter une donnée à l'aide d'une grandeur physique dont les valeurs sont liées par une fonction continue à celle de la donnée. || *Représentation discrète,* fait de représenter une donnée de façon discontinue, à l'aide d'un caractère pris dans un jeu de caractères.

II. 1. *Class.* Action de tenir la place de quelqu'un : *Que je suis fâchée de voir Mme de Congis à votre place* [...]. *Ah ! quelle représentation !* (Sévigné). || **2.** Théorie juridique en vertu de laquelle une personne, appelée « représentant », accomplit un acte au nom et pour le compte d'une autre personne, le « représenté ». || Théorie juridique en vertu de laquelle des héritiers du défunt viennent à sa succession non de leur chef, mais à la place d'un de leurs ascendants prédécédé. || **3.** Charge imposée par la loi à certaines personnes (le tuteur, par ex.) d'agir en justice au profit d'une autre. || Privilège accordé aux avoués de se présenter devant les tribunaux ou cours de leur ressort au nom des plaideurs. || Faculté accordée à toute personne de se présenter au nom de quelqu'un d'autre devant les tribunaux d'exception, à condition d'être munie d'un pouvoir régulier. || **4.** Exercice du pouvoir législatif, au nom de la nation, par des assemblée élues. || *Représentation proportionnelle,* système électoral qui tend à assurer une répartition des élus exactement proportionnelle au nombre de voix obtenu par chacun des partis. || *Représentation réelle,* représentation, aux assemblées, des groupements sociaux et économiques. || **5.** Ensemble des individus et des services qui représentent des personnes, un pays : *La représentation de la France au parlement de Strasbourg, à l'O.N.U.* || **6.** Profession du représentant de commerce : *La représentation nécessite de perpétuels déplacements. Il fait de la représentation parce qu'il a le goût des contacts humains.*

● SYN. : **I, 1** *emblème, portrait ;* **3** *description, évocation, figuration, fresque, illustration, peinture, reproduction, tableau ;* **4** *exhibition, présentation, séance, spectacle ;* **8** *avertissement, conseil, objection, observation, remarque.*

représentativement [rəprezɑ̃tativmɑ̃] adv. (de *représentatif ;* v. 1330, Digulleville). D'une manière représentative. (Rare.)

représentativité [rəprezɑ̃tativite] n. f. (dér. savant de *représentatif ;* 1961, *FEW,* X, 271 *a* [aussi pour une personne, un organisme ; *représentativité d'un échantillon,* 1968, Larousse]). Caractère de ce qui est représentatif. || *Spécialem.* Qualité reconnue à une personne, à un organisme mandatés officiellement par un groupe de personnes pour défendre leurs intérêts : *Contester la représentativité d'une délégation. Admettre la représentativité d'un conseil élu.* || *Représentativité d'un échantillon,* en psychologie sociale, qualité d'un échantillon constitué de façon à contenir les mêmes caractéristiques que la population qu'il représente.

représenté [rəprezɑ̃te] n. m. (part. passé substantivé de *représenter* 2 ; 1804, Code civil). En droit, nom donné à l'héritier décédé, à la place et du chef de qui vient un autre héritier, le « représentant ».

1. représenter [rəprezɑ̃te] v. tr. (même étym. qu'à l'art. suiv. ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné). Présenter de nouveau : *Représenter son passeport à la frontière italienne après l'avoir présenté à la frontière suisse.*

◆ **se représenter** v. pr. (v. 1360, Froissart, au sens de « paraître devant quelqu'un » ; sens 1, 1552, Rabelais ; sens 2, 1559, Amyot). **1.** Se présenter de nouveau : *Se représenter à un examen. Cette occasion ne se représentera pas.* || **2.** Revenir à l'esprit, à la pensée : *Les jours d'autrefois se représentent à moi comme baignés d'une vapeur d'or* (Flaubert).

2. représenter [rəprezɑ̃te] v. tr. (lat. *repraesentare,* rendre présent, mettre devant les yeux, reproduire par la parole, répéter, rendre effectif, faire sur-le-champ, payer sans délai ou comptant, de *re-*, préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *praesentare,* présenter [v. PRÉSENTER] ; v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens I, 1 et 3 ; sens I, 2, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens I, 4, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 5, 1708, R. de Piles, 260 ; sens I, 6, 1678, La Fontaine ; sens I, 7, fin du XIIe s., J. Bodel [« incarner un personnage... », av. 1553, Rabelais] ; sens I, 8, 1538, R. Estienne [« faire comparaître personnellement », 1904, Larousse] ; sens I, 9, 1611, Cotgrave [« exposer, faire valoir », v. 1265, J. de Meung] ; sens II, 1, 1530, Palsgrave, 733 [« ... agir au nom et pour le compte d'autrui », v. 1283, Beaumanoir ; « exercer, après décès, les droits d'une personne », 1690, Furetière] ; sens II, 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens II, 3, 1893, *Dict. général ;* sens III, 1, fin du XIIIe s., J. de Condé ; sens III, 2, 1833, Balzac).

I. 1. Faire apparaître d'une manière concrète ou symbolique l'image d'une chose abstraite : *Représenter l'évolution de la démographie par un graphique. Représenter l'amour sous les traits d'un enfant. Je me demande pourquoi on représente la ville de Paris comme une femme* (Queneau). || **2.** *Class.* Donner la sensation, l'impression de : *Pourvu* [...] *qu'étant faible vous ne vouliez pas représenter une personne forte* (Sévigné). || **3.** *Class.* Rappeler le souvenir de, rendre présent : *Je lui représente mon défaut pour l'empêcher d'y tomber* (Pascal). *Des songes* [...] *lui représentaient son père Ulysse* (Fénelon). *Le duc de Beauvilliers représentait avec force la misère des peuples ;* [...] *le roi n'y était pas insensible* (Voltaire). || **4.** Rendre une personne ou une chose présentes à la vue ou à l'imagination au moyen du dessin, de la peinture, de la sculpture, de la photographie, du langage en parlant d'un artiste, d'un écrivain : *Delacroix a représenté la prise de Constantinople dans une toile célèbre. Balzac a représenté la société de la Restauration dans ses romans. Ce même Jacquot le Philosophe composa une sorte de récit moral dans lequel il représentait* [...] *les actions diverses des hommes* (France). || **5.** Être la reproduction plus ou moins fidèle d'un objet ou d'une personne : *Un de ces rideaux bon marché comme on en vend dans les foires et dont le motif représentait un paon* (C. Simon). *L'image suivante représente la chambrée d'une caserne* (Robbe-Grillet). *Les romans de Balzac représentent, en général, la société de la Restauration. Ce tableau représente le roi en costume de général romain.* || **6.** *Class.* Ressembler à : *Toute sa personne velue | Représentait un ours, mais un ours mal léché* (La Fontaine). || **7.** Jouer une œuvre théâtrale, le répertoire d'un auteur : *La Comédie-Française représente ce soir « l'Avare ». On représente Molière depuis plus de trois siècles.* || Incarner tel personnage au théâtre, au cinéma, etc. : *Laurence Olivier représente les héros shakespeariens avec un immense talent.* || **8.** En droit, exhiber, montrer comme preuve : *Représenter un livre de commerce, une pièce à conviction.* || Faire comparaître personnellement. || **9.** *Littér.* Faire observer, remontrer avec égard (vieilli) : *L'autre parti s'en vint tout forcené | Représenter un tel outrage* (La Fontaine). *Parfois, Quirin avait bien essayé de représenter à son aîné que la Noire Marie pouvait les expulser* (Barrès).

II. 1. Tenir la place d'une personne. || *Spécialem.* En droit, agir au nom et pour le compte d'autrui : *L'inculpé s'est fait représenter par son avocat.* || Exercer, après décès, les droits d'une personne. || **2.** Être mandaté officiellement ou légalement pour exercer les droits et défendre les intérêts d'un groupe de personnes, d'un pays : *Il avait été ministre plénipotentiaire* [...], *chargé plusieurs fois depuis de représenter la France dans des missions extraordinaires* (Proust). *L'opposition n'est pas toujours équitablement représentée dans une assemblée.* || **3.** Être chargé de la représentation d'une maison de commerce : *Je représente une usine de filatures de Calcutta. Je prends d'énormes commandes dans le monde entier pour le compte de cette usine* (Duras). *Représenter des aspirateurs, des soieries.*

III. 1. Être l'image, le symbole, la personnification de : [La côte] *était si proche ! Et c'est elle maintenant qui représentait la sécurité et la vie* (Merle). *L'aigle était censée représenter la puissance napoléonienne.*

Zola représentait particulièrement le roman naturaliste. || **2.** Apparaître comme, constituer, correspondre à : *La bougie stéarique représentait une véritable conquête* (Duhamel). *L'instruction des enfants représente pour beaucoup de familles une lourde dépense. Te rends-tu compte de ce que représente un tel aveu ? Son fils représente ce qu'il a de plus cher au monde.*

● SYN. : **I, 1** *figurer, rendre, symboliser ;* **4** *brosser, décrire, dépeindre, dessiner, évoquer, peindre, retracer ;* **5** *illustrer, présenter, reproduire ;* **7** *donner* (fam.), *interpréter ;* **9** *avertir, mettre en garde.* || **III, 1** *personnifier, symboliser ;* **2** *être.*

◆ v. intr. (sens 1-2, 1694, Acad.). **1.** Tenir sa place, son rang, d'une façon digne, imposante (vieilli) : *Ces seigneurs et ces dames parées qui passent leur vie à représenter* (Taine). *Je n'aurais pas voulu du bâtonnat. [...] Il aurait fallu représenter, recevoir. Ce sont des honneurs qui coûtent gros* (Mauriac). || **2.** *Fam.* Avoir un certain maintien, une certaine prestance (s'emploie en général avec l'adverbe bien) : *L'instituteur, un bel homme qui représente bien* (Maupassant).

◆ **se représenter** v. pr. (début du XVIIe s., Malherbe). Former dans son esprit l'image, la notion de : *Moi, pour elles, je suis tout à fait Français, c'est tout à fait comme cela qu'elles se représentaient un Français* (Butor). *Qu'on se représente sa déconvenue quand il apprit qu'il avait échoué à son examen !*

● SYN. : *concevoir, se figurer, s'imaginer, juger de.*

repressage [rəprɛsaʒ] n. m. (de *represser ;* 1964, Larousse). Action de represser.

represser [rəprɛse] v. tr. (de *re-* et de *presser ;* 1549, R. Estienne, au sens de « presser de nouveau » ; sens actuel, 1964, Larousse). Donner à un objet ébauché en céramique sa forme définitive au moyen d'une presse : *Les tuiles filées sont souvent repressées.*

répresseur [reprɛsœr] adj. m. (de *répress[ion]* ; 1840, Sainte-Beuve). *Littér.* Qui réprime (rare) : *Les conciles répresseurs* (Sainte-Beuve).

◆ n. m. (1968, Larousse). Organite cellulaire de très petites dimensions, non encore observé, mais qui joue un rôle capital dans la biologie cellulaire en bloquant de façon permanente la fabrication de tous les enzymes dont la présence n'est pas rendue utile par les circonstances et par la nature du milieu où la cellule se trouve placée.

répressible [reprɛsibl] adj. (de *répress[ion]* ; 1793, Brunot, au sens de « qui sert à réprimer » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Qui peut être réprimé : *Un délit répressible.*

répressif, ive [reprɛsif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *repressum,* supin de *reprimere,* réprimer [v. RÉPRIMER], d'après *oppressif ;* XIVe s., *Dict. général,* au sens de « qui résorbe, fait disparaître [une enflure] », puis 1798, Acad., au sens actuel). Qui a pour but de réprimer : *L'appareil répressif d'un gouvernement a toute la force des tanks et des avions* (Camus). *Une éducation fortement répressive.*

répression [reprɛsjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *repressum* [v. l'art. précéd.], d'après *oppression, suppression ;* 1372, Oresme, au sens de « action de contenir [un sentiment trop violent] » ; sens 1, 1802, Flick ; sens 2-3, 1964, Robert). **1.** Action de réprimer : *La répression, bien plus, les seules mesures préventives nécessaires permettent l'arrestation légitime des suspects* (Arnoux). *La loi de juillet 1794 avait pour but la répression des menées anarchistes.* || **2.** En psychiatrie, renonciation consciente à un désir réprouvé par la morale. || **3.** En psychanalyse, mécanisme de défense conscient (et s'opposant par là au refoulement) qui tend à exclure du champ de la conscience des contenus déplaisants.

● SYN. : **1** *châtiment, punition.*

réprimable [reprimabl] adj. (de *réprimer ;* fin du XIVe s., E. Deschamps). Qui peut être réprimé.

réprimandable [reprimɑ̃dabl] adj. (de *réprimander ;* 1836, Landais). Qui doit ou qui peut être réprimandé.

réprimande [reprimɑ̃d] n. f. (lat. *reprimenda [culpa],* « [faute] qui doit être réprimée », adj. verbal fém. de *reprimere* [v. RÉPRIMER] ; 1549, R. Estienne, écrit *réprimende* [*réprimande* — d'après *mander* —, 1588, Montaigne], au sens 1 ; sens 2, 4 avr. 1802, *Bulletin des lois ;* sens 3, 1936, Capitant ; sens 4, 1966, d'après Larousse, 1968). **1.** Remontrance que l'on fait à quelqu'un sur qui on a autorité pour le rappeler à l'ordre : *Vous êtes content maintenant, professeur ? Vous ne me ferez plus de réprimande ?* (Claudel). *Tant de recommandations, d'admonestations, de réprimandes perdent tout leur tranchant* (Gide). || **2.** En droit administratif et en droit du travail, peine disciplinaire purement morale. || **3.** En droit pénal, blâme infligé par le juge de police à un mineur ayant commis une contravention. || **4.** Punition disciplinaire non restrictive de liberté, pouvant être infligée par son chef de corps à un officier ou à un sous-officier.

réprimander [reprimɑ̃de] v. tr. (de *réprimande ;* 1615, Fr. de Sales, écrit *resprimander ; réprimander,* 1636, Monet). Faire une réprimande à : *Ces parents réprimandent souvent leurs enfants.*

● SYN. : *admonester, attraper* (fam.), *chapitrer, disputer* (fam.), *fustiger, gourmander, gronder, houspiller, morigéner, sermonner, tancer.*

réprimant, e [reprimɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *réprimer ;* 1645, Tagault [143], comme n. m., au sens de « remède qui sert à arrêter le progrès d'une maladie » ; comme adj., au sens actuel, 1748, Montesquieu). *Vx.* Qui réprime (peu usité) : *Plus le peuple est nombreux, plus la force réprimante doit augmenter* (Rousseau).

● SYN. : *répressif.*

réprimer [reprime] v. tr. (lat. *reprimere,* faire reculer, refouler, réprimer, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *premere,* presser [au pr. et au fig.] ; 1314, Mondeville, au sens de « diminuer [la sensibilité] » ; sens 1-2, v. 1355, Bersuire). **1.** Faire en sorte que, par une contrainte pénible, une tendance, une chose condamnable ne se manifeste pas, ne prenne pas un grand développement : *L'exclamation aussitôt réprimée du chanoine lui prouva qu'il était connu et que ses démêlés avec son évêque étaient arrivés jusque-là* (Barrès). *Ses paroles se heurtaient, pour la première fois, à une sorte d'hostilité, non pas agressive, mais réprimée, une hostilité honteuse* (Mallet-Joris). || **2.** Exercer à l'encontre des fauteurs d'un trouble quelconque, d'un désordre politique ou social des contraintes graves, pour empêcher le développement de ce trouble, de ce désordre : *Une escouade commandée par un certain capitaine Julian Vargaz vint aussitôt réprimer ce désordre* (Yourcenar). *Réprimer une insurrection, une révolte, une sédition.*

● SYN. : **1** *contenir, contraindre, museler, ravaler* (fam.), *refouler, réfréner, retenir ;* **2** *châtier, étouffer, punir, sévir contre.*

reprisage [rəprizaʒ] n. m. (de *repriser ;* 14 oct. 1870, Goncourt). Action de repriser ; résultat de cette action : *Le reprisage d'un jersey est un travail minutieux.*

● SYN. : *raccommodage, stoppage.*

repris de justice [rəpridʒystis] n. m. invar. (de *repris,* part. passé de *reprendre* 1, *de* et *justice ;* 1835, Acad. [d'abord comme adj., 1549, R. Estienne]). Personne qui a déjà subi une condamnation pénale.

1. reprise [rəpriz] n. f. (part. passé fém. substantivé de *reprendre* 1 ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « action de reprendre les armes » ; sens I, 1, début du XIVe s. [en pisciculture, *droit de reprise* et *reprise des levures,* 1964, Larousse ; *reprise de terre,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 2, v. 1307, G. Guiart [« manutention nouvelle de matériaux... », 1964, Larousse ; *reprise des affaires,* 1875, Larousse ; pour une pièce de théâtre, 28 oct. 1760, Voltaire] ; sens I, 3, 24 févr. 1906, *Omnia,* p. 93 ; sens I, 4, v. 1307, G. Guiart [en informatique, 1975, Larousse ; *reprise en main,* début du XXe s. ; *reprise d'érosion,* 1964, Larousse ; *reprise d'instance,* 1690, Furetière — *reprise,* même sens, 1549, R. Estienne (écrit *reprinse*)] ; sens I, 5, 1690, Furetière [« réexposition... », 1845, Bescherelle] ; sens I, 6, 1690, Furetière

[« refrain ou strophe d'envoi », début du XIII[e] s., *Galeran*] ; sens I, 7, XIII[e] s., Rutebeuf [au billard, 1964, Larousse] ; sens I, 8, 1932, Larousse ; sens I, 9, 1680, Richelet [« ensemble de figures... », 1964, Larousse ; « ensemble des cavaliers... », 1835, Acad.] ; sens I, 10, 1964, Larousse [aussi dans le travail des trapézistes] ; sens II, 1, av. 1935, P. Bourget ; sens II, 2, 1938, J. Romains [aussi « somme donnée à ce titre »] ; sens II, 3, 1835, Acad. [pour un mur, etc., et *reprise en sous-œuvre,* 1755, Aviler] ; sens II, 4, 1801, Fourcroy, VI, 374 ; sens II, 5-6, 1964, Larousse ; sens III, 1537, E. Rolland, *Flore,* VI, 100).

I. 1. Action de reprendre, de s'emparer de nouveau : *La reprise d'un fort, d'une ville par l'ennemi.* || Action de retirer du poisson de son milieu naturel, pour l'utiliser en pisciculture : *Faire la reprise de géniteurs.* || *Droit de reprise,* droit reconnu au propriétaire d'un local d'habitation de congédier un locataire régulier pour occuper lui-même ou faire occuper ce local par de proches parents. || *Reprise de terre,* action par laquelle le laboureur déplace, au temps des semailles, le sillon qui borde sa terre, pour le tracer dans celle de son voisin, à quelques décimètres de distance. || *Reprise des levures,* méthode de fermentation des moûts, consistant à récupérer les levures en fin de fermentation, pour les réutiliser, avec ou sans épuration microbienne, en vue de l'ensemencement d'une nouvelle quantité de jus sucré. || **2.** Action de se remettre à, de recommencer : *Temps splendide depuis trois jours, après une longue reprise de l'hiver* (Gide). *Ces arrêts et ces reprises d'une conversation qui meurt et qui renaît sans cesse* (Tharaud). || Manutention nouvelle de matériaux, notamment après le stockage. || *Reprise des affaires,* renouveau des transactions commerciales, immobilières, etc. || *Reprise d'une pièce de théâtre,* remise de cette pièce à la scène, dans une version, une mise en scène nouvelles ou non. || **3.** Accélération rapide de la vitesse de rotation d'un moteur en vue d'obtenir un accroissement de puissance en un temps très bref, ou, conséquemment, de la vitesse d'un véhicule, qui se produit presque instantanément à la sollicitation de l'accélérateur : *Cette vieille voiture manque de reprises. Une moto de sport aux reprises fulgurantes.* || **4.** Action de continuer ce qui avait été interrompu : *Entre cet instant-là* [le début de l'entracte] *et la reprise du spectacle, elle se retourna ainsi plus de vingt fois* (B. Clavel). *La reprise des travaux de voirie, après une période d'intempéries. Voter la reprise du travail dans une usine, après une grève. La reprise des combats.* || *Spécialem.* Nouveau démarrage d'un programme d'informatique pour le corriger, le faire évoluer ou le transférer sur un autre système. || *Reprise en main,* action de rétablir son autorité sur quelqu'un : *Des manœuvres de reprise en main* (Romains). *La reprise en main du vieux parti par un jeune loup.* || *Reprise d'érosion,* modification dans l'activité morphogénétique d'un cours d'eau, qui se traduit par une tendance marquée à l'entaille de son lit. || *Reprise d'instance,* le fait de reprendre son cours, pour une instance interrompue. || **5.** Partie d'un morceau de musique destinée à être exécutée deux fois de suite. || Syn. de RÉEXPOSITION et de RENTRÉE, dans un mouvement symphonique. || **6.** Ensemble des vers d'un rondeau, d'une ballade, d'un couplet de chanson, que l'on répète pour refrain. || **7.** Chacun des coups qui sont disputés au cours d'une partie. || Au billard, chaque nouveau coup de queue donné par les joueurs au cours de la partie. || **8.** Chacune des phases d'un combat de boxe pendant lesquelles les adversaires sont aux prises : *Quand le gong sonnait la fin de la reprise, mon compagnon débloquait la poitrine, reprenait son souffle* (Montherlant). || **9.** Chacune des leçons d'équitation données au cavalier ou au cheval. || Ensemble de figures exécutées par un ou plusieurs cavaliers, selon un ordre et un tracé déterminés. || Ensemble des cavaliers qui travaillent en même temps dans le même manège. || **10.** Au cirque, temps pendant lequel l'écuyer laisse souffler son cheval entre deux exercices, et qui permet à un pitre d'échanger des lazzi avec le régisseur de piste. || Chacune des coupures successives dans le travail des trapézistes volants.

II. 1. *Reprise individuelle,* selon la théorie anarchiste, droit pour chaque homme de s'emparer de ce qu'il estime être son dû (s'emploie souvent ironiq.) : *Ils ont pratiqué la reprise individuelle, voilà tout* (Bourget). || **2.** Ce qu'un locataire revend au locataire qui le remplace dans les lieux ; somme donnée à ce titre : *J'en connais* [des appartements] *deux bien situés. Des reprises pas du tout exorbitantes* (Chevallier). *Reprise justifiée.* || **3.** Action de réparer, de raccommoder : *La reprise d'un ouvrage imparfait.* || *Spécialem.* Réfection des parties d'un mur, d'un pilier, etc., dégradées à la surface ou dans toute leur épaisseur. || *Reprise en sous-œuvre,* reconstruction des parties détériorées de la partie inférieure d'un mur, d'un pilier, etc., sans ébranler les parties en bon état qui se trouvent au-dessus. || **4.** En métallurgie, opération destinée à séparer l'argent de l'or. || **5.** Discontinuité au cours d'une opération de coulée ou de laminage. || **6.** Quantité d'humidité qu'une matière textile retient normalement lorsqu'elle est placée dans l'atmosphère standard de conditionnement, soit une température de 20 °C et une humidité relative de 65 p. 100.

III. Nom usuel d'une espèce d'orpin.

● Syn. : **I, 2** *rebondissement, récidive, recommencement ;* **4** *continuation, redémarrage ;* **8** *round.* || **II, 3** *réfection, réparation, restauration.*

◆ **reprises** n. f. pl. (1694, Acad.). *Reprises matrimoniales,* biens personnels que chacun des époux (ou son héritier) a le droit de prélever en nature ou en valeur, avant partage, sur les biens de la communauté lorsqu'elle est dissoute.

◆ **À deux, trois,** etc., **reprises** loc. adv. (fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné). Deux, trois, etc., fois et successivement : *L'enfant secoue sa pèlerine noire et enlève son béret, qu'il tape à deux reprises contre le montant de bois* (Robbe-Grillet). *Cet athlète a tenté à trois reprises de battre le record olympique.*

◆ **À diverses, à plusieurs reprises,** (littér.) **par reprises** loc. adv. (1559, Amyot [*à plusieurs reprises ; à diverses reprises* et *par reprises,* 1636, Monet]). Diverses fois, plusieurs fois et successivement : *Il ne retrouva pas le chemin de l'hôpital et dut demander sa route à plusieurs reprises* (Simenon). *Cette palme que le vent de la mer, par reprises, après de longs suspens, fait remuer et qui tremble* (Claudel). || *À maintes reprises,* V. MAINT.

2. reprise [rəpriz] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1611, Cotgrave, au sens général de « réparation » ; sens actuel, 1762, Acad.). **1.** Réparation d'une étoffe trouée, déchirée ou coupée, en reconstituant grossièrement la trame de la chaîne : *Notre pauvre maman, dit Zoé, avait la manie des raccommodages. Ce qu'on faisait de reprises à la maison !* (France). || **2.** ● Syn. : *raccommodage, stoppage.*

repriser [rəprize] v. tr. (de *reprise* 2 ; 1835, Raymond [absol., XX[e] s.]). Faire une reprise dans une étoffe trouée, un tissu qui a subi un accroc : *Ma mère reprisait du linge près de la fenêtre* (Mauriac) ; et absol. : *Quelquefois il coud des morceaux de toile, il reprise, ça se voit à peine* (Cayrol).

● Syn. : *raccommoder, rapetasser, rapiécer, ravauder, stopper.*

repriseuse [rəprizøz] n. f. (de *repriser ;* av. 1850, Balzac). *Vx.* Ouvrière dont la spécialité était de faire des reprises.

réprobateur, trice [reprɔbatœr, -tris] adj. (de *réprobat*[*ion*] ; 1788, Féraud). Qui témoigne la réprobation : *Son silence, qui me paraissait réprobateur, me gênait* (Gide). *Une moue réprobatrice.*

● Syn. : *désapprobateur, improbateur.* — Contr. : *approbateur, approbatif, élogieux, flatteur, laudatif.*

réprobation [reprɔbasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *reprobatio,* réprobation, de *reprobatum,* supin de *reprobare,* réprouver, condamner, du lat. class. *re-,* préf. marquant la mise à l'écart [v. R(E)-], et *probare,* éprouver, approuver, dér. de *probus,* de bonne

qualité, honnête ; 1496, Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Acte par lequel Dieu exclut un pécheur du bonheur éternel : *Dieu, dit la Genèse, marqua Caïn d'un signe de réprobation.* || **2.** Jugement par lequel une personne condamne sévèrement les actes ou la conduite d'une autre : *Je ne saurais exprimer le scandale et la réprobation que me font éprouver les paroles de Votre Altesse* (Claudel). *Durant tout le temps du déjeuner, Pierre eut à supporter la réprobation muette de sa belle-mère qui ne le quittait presque pas du regard* (Aymé).

• SYN. : **2** *anathème, blâme, condamnation, désapprobation, improbation.*

reprochable [rəprɔʃabl] adj. (de *reprocher ;* v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** *Class.* Qui mérite des reproches : *Un zèle désavoué par une conduite reprochable est un jeu de théâtre* (Massillon). || **2.** En droit, se dit des témoins, des témoignages qui peuvent être récusés.

reproche [rəprɔʃ] n. m. (déverbal de *reprocher ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *reproce* [*reproche,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens 2 ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Ce qu'on dit à une personne pour lui exprimer son mécontentement ou pour lui faire honte à propos d'un acte ou d'une conduite blâmables : *Elle ne songea pas à lui adresser un reproche de ce qu'il ne tenait pas sa parole* (Musset). *En gros je n'ai pas de reproches à vous faire et je crois que le Roi est content* (Claudel). *Je connais trop bien Amélie pour n'avoir pas su voir tout ce qu'il entrait de reproche indirect dans sa conduite* (Gide). *Chacun mène sa barque comme il veut, naturellement, et ce n'est pas moi qui vous en ferai reproche* (Mallet-Joris). || **2.** *Class.* Motif de blâme : *Si je ne suis pas né noble, au moins suis-je d'une race où il n'y a pas de reproche* (Molière).

• SYN. : **1** *accusation, critique, désapprobation, grief, observation, remontrance, réprobation.*

• REM. Jusqu'au milieu du XVII^e s., on rencontre parfois *reproche* avec le genre féminin (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure) : *Je ne m'expose point à ses vaines reproches* (Corneille).

◆ **Sans reproche** loc. adj. ou adv. (1527, *le Loyal Serviteur* [« sans prétendre faire des reproches », 1594, *Satire Ménippée*]). À qui on ne peut rien reprocher : *Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche.* || Sans prétendre faire des reproches : *Soit dit sans reproche, tu aurais dû venir me voir.*

◆ **reproches** n. m. pl. (1549, R. Estienne). En droit, raisons qu'on produit pour récuser des témoins.

reprocher [rəprɔʃe] v. tr. (lat. pop. **repropiare,* reprocher, proprem. « rapprocher, mettre sous les yeux », du lat. class. *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], sur le modèle du bas lat. *appropiare,* s'approcher, du lat. class. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers, et *prope,* près, auprès ; v. 1140, Wace, écrit *reprochier* [*reprocher,* XV^e s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [avec *que,* 1640, Corneille — avec *de ce que,* av. 1662, Pascal] ; sens 3, 1718, Acad. ; sens 4, 1339, Du Cange [dans la langue jurid., 1538, R. Estienne]). **1.** *Reprocher quelque chose à quelqu'un, reprocher à quelqu'un de faire quelque chose,* le blâmer en le rendant responsable d'une faute, d'une chose fâcheuse : *On ne reprochait rien de précis à M. Laurent* (Arland). *Il me reproche de choisir, dans la doctrine chrétienne, « ce qui me plaît »* (Gide). *On n'eut plus jamais depuis à lui reprocher d'avoir été infidèle* (Jouhandeau). || *Class.* S'employait avec une proposition introduite par *que* ou *de ce que* suivi de l'indicatif : *Paul-Émile reprochait à Persée de ce qu'il ne se tuait pas* (Pascal). *Des personnes m'ont reproché que je faisais ce prince plus grand qu'Alexandre* (Racine). || **2.** Rappeler avec aigreur, faire grief de : *Il ne manquait d'ailleurs pas de gens* [...] *pour me reprocher* [...] *mes deux mille hectares de bois* (Mauriac). *Me reprocherais-tu mes bons mouvements ?* (Sartre). || **3.** Fam. *Reprocher la nourriture à quelqu'un,* lui faire comprendre, en le rationnant, que sa nourriture représente une charge trop lourde. || **4.** *Class.* Récuser en alléguant des raisons : *Ce témoignage* [...] *n'ayant point été reproché par les hérétiques* (Bossuet). [Ce sens ne s'est conservé que dans la langue juridique.]

• SYN. : **1** *accuser, critiquer.*

◆ **se reprocher** v. pr. (1686, Bossuet). *Se reprocher quelque chose, se reprocher de* (et l'infinitif), s'imputer à blâme, se considérer comme responsable de : *Honteux, il se reprocha, après coup, de n'avoir pas été plus courageux. Tu n'as rien à te reprocher.*

reproducteur, trice [rəprɔdyktœr, -tris] adj. (de *reproduire,* d'après *producteur ;* 1762, Ch. Bonnet, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1875, Larousse, art. *reproduction ;* sens I, 3, 1932, Larousse ; sens II, 1957, Robert, art. *imagination*).

I. 1. Qui concourt à la reproduction de l'espèce : *Organes reproducteurs. Cellules reproductrices.* || **2.** Se dit d'un animal utilisé pour la reproduction de son espèce : *Les chevaux reproducteurs sont sélectionnés dans les haras.* || **3.** Se dit de la feuille qui porte les organes reproducteurs.

II. *Imagination reproductrice,* en psychologie, fonction de l'imagination consistant à reproduire le réel.

◆ **reproducteur** n. m. (sens 1, 1870, Littré ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Animal destiné à la reproduction : *La sélection artificielle consiste à choisir des reproducteurs aptes à modifier ou à améliorer les races.* || **2.** Appareil qui reproduit les sons de la parole ou de la musique. (Syn. HAUT-PARLEUR.) || **3.** Gabarit de la forme de la pièce à obtenir, utilisé sur les machines-outils à reproduire.

◆ **reproductrice** n. f. (1964, Larousse). Machine de bureau qui permet de répéter les données de cartes perforées sur des cartes vierges.

reproductibilité [rəprɔdyktibilite] n. f. (dér. savant de *reproductible ;* 1798, Acad.). Caractère de ce qui peut être reproduit : *La reproductibilité d'un tableau.*

reproductible [rəprɔdyktibl] adj. (de *reproduire,* d'après *productible ;* 1798, Acad.). Susceptible d'être reproduit.

reproductif, ive [rəprɔdyktif, -iv] adj. (de *reproduire,* d'après *productif ;* 1760, Gohin, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIII^e s., Brunot [*consommation reproductive,* 1834, Boiste]). **1.** *Vx.* Qui a l'aptitude à reproduire une espèce ou celle de se reproduire : *L'énergie reproductive d'une espèce. Un germe reproductif.* || **2.** Qui recrée les conditions d'apparition d'une chose : *Le salaire est reproductif de la force de travail.* || *Consommation reproductive,* en économie politique, consommation qui engendre un nouveau produit.

reproduction [rəprɔdyksjɔ̃] n. f. (de *reproduire,* d'après *production ;* 1690, Furetière, au sens I, 1 [*reproduction sexuée, asexuée...,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1762, Ch. Bonnet ; sens I, 3, 1964, Larousse [aussi *taux brut, taux net de reproduction*] ; sens II, 1, 1758, Brunot [*taux de reproduction,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, av. 1778, Voltaire ; sens II, 3, milieu du XX^e s. ; sens II, 4, 1870, Littré [pour une œuvre littéraire et *droit de reproduction,* 1846, Balzac] ; sens II, 5, 1964, Robert [*appareil de reproduction,* 1964, Larousse] ; sens III, 1893, *Dict. général*).

I. EN PARLANT DES ÊTRES VIVANTS **1.** Processus biologique ayant pour résultat l'apparition d'une nouvelle génération d'individus, animaux ou végétaux : *La reproduction des cellules d'un organisme vivant se fait par division. Il est dans l'ordre que la mort serve à la vie, et que la reproduction naisse de la destruction* (Buffon). *À l'origine de la vie, la volupté, le désir et la reproduction sexuelle n'apparurent qu'au moment même où l'Éternel assujettissait l'homme au trépas* (Arnoux). || *Reproduction sexuée,* celle qui se produit par la fécondation des cellules reproductrices d'un sexe par celles de l'autre sexe. || *Reproduction asexuée* ou *végétative,* processus de régénération qui se produit au sein d'un même être animal ou végétal qui possède la faculté de se multiplier sans l'intervention de cellules reproductrices d'un autre être : *Le bouturage, le marcottage sont des formes de reproduction asexuée.* || **2.** Faculté que possède un être vivant de reconstituer une partie de

son corps : *La reproduction de la queue du lézard.* || **3.** Multiplication des individus vivants par la génération : *Dresser un tableau statistique de la reproduction d'une espèce.* || *Taux brut de reproduction,* en démographie, nombre moyen de filles mises au monde par chaque femme dans un groupe donné de femmes tout au long de la période de procréation. || *Taux net de reproduction,* nombre moyen de filles qui, pour ce groupe de femmes, parviennent à l'âge de la procréation.

II. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** En économie politique, action par laquelle on reproduit industriellement les valeurs consommées : *La reproduction des marchandises et la consommation sont étroitement dépendantes.* || *Taux de reproduction,* selon la théorie marxiste, taux d'accroissement du capital et son accumulation dans les mains d'une *minorité.* || **2.** Représentation fidèle d'un élément du monde réel : *L'art est la reproduction libre de la beauté* (Cousin). *Marthe avait* [...] *le détraquement intérieur de sa grand-mère, dont elle était à distance l'étrange et exacte reproduction* (Zola). || **3.** Relation exacte de ce qui s'est dit dans une assemblée : *La reproduction des débats de l'Assemblée nationale est publiée au « Journal officiel ».* || **4.** Copie, imitation d'une œuvre artistique, d'un dessin ou d'un modèle : *La reproduction des modèles de haute couture est soumise à des règles très strictes.* || Diffusion d'une œuvre littéraire déjà éditée ou publiée antérieurement : *Les ouvrages publiés par un éditeur comportent la mention « Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays ».* || *Droit de reproduction,* droit que possède l'auteur ou le propriétaire d'une œuvre littéraire ou artistique d'en autoriser la diffusion. || **5.** Image exacte d'une œuvre d'art obtenue par des procédés techniques comme la gravure, la photographie : *Sur les murs, il y avait trois calendriers, une reproduction des « Glaneuses » de Millet, une image du Sacré-Cœur, un rameau de buis et une bonne douzaine de cartes postales* (Marceau). *Vous avez vu ça* [...], *ce Courbet* [...]. *Admirable. Regardez. — C'était drôle.* [...] *Tu sais que c'est exactement la même reproduction qu'ils ont tous chez eux, qu'ils portent tous sur eux en ce moment* (Sarraute). || *Appareil de reproduction,* appareil photographique utilisé dans les ateliers de photogravure.

III. RÉITÉRATION. Le fait de se produire une nouvelle fois, de se renouveler, de se répéter : *La reproduction de telles émeutes ébranle le gouvernement. La reproduction d'erreurs semblables aurait de graves conséquences.*

● SYN. : **I, 2** *régénération.* || **II, 2** *calque, double, imitation, réplique* ; **5** *copie.* || **III** *renouvellement, répétition.*

reproductivité [rəprɔdyktivite] n. f. (dér. savant de *reproductif ;* 1835, Raymond). Caractère de ce qui est reproductif : *La reproductivité des investissements.*

reproduire [rəprɔdɥir] v. tr. (de *re-* et de *produire* ; 1600, O. de Serres, au sens I, 1 [aussi absol.] ; sens I, 2, 1964, Robert ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1642, Corneille ; sens II, 2, 1835, Th. Gautier ; sens II, 3, 1964, Larousse [aussi *machine à reproduire*] ; sens II, 4, av. 1778, Voltaire ; sens II, 5, 1843, Th. Gautier ; sens II, 6, 1870, Littré). [Conj. **64.**]

I. EN PARLANT DES ÊTRES VIVANTS. **1.** Engendrer par voie de génération un être nouveau de la même espèce, autonome dans son développement biologique : *Les arbres, les plantes, les polypes où l'individu tout seul reproduit son espèce* (Buffon). || *Absol.* Produire un rejeton, faire souche : *Certaines espèces ne reproduisent pas en captivité.* || **2.** Multiplier sans l'intermédiaire de la fécondation de cellules reproductrices : *Reproduire une variété de géranium par bouturage.* || **3.** Reconstituer une partie d'un organisme vivant qui a été antérieurement détruite : *Lors de la cicatrisation, les cellules reproduisent le tissu épithélial. Les simples vers de terre qui reproduisent leurs queues* (Voltaire).

II. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Réaliser de nouveau : *Connaître d'une connaissance expérimentale, c'est pouvoir reproduire à volonté tel ou tel phénomène, en reproduisant ses conditions* (Bourget). || **2.** Répéter un original en le copiant : *Chacun des actes de Guillaume était reproduit ou devancé dans la semaine ou l'année par un acte correspondant du prince* [Heinrich von Sachsen Altdorf], *qui était, aux yeux de la vraie Allemagne, le désaveu* (Giraudoux). || **3.** Exécuter un objet en tout point semblable à celui qui lui sert de modèle : *Reproduire des clefs.* || *Machine à reproduire,* machine-outil permettant d'exécuter une pièce similaire à un modèle donné, avec un coefficient d'amplification ou de réduction par rapport au modèle. || **4.** Transposer des éléments du monde réel en une représentation artistique : *La peinture réaliste tente de reproduire des scènes ou des personnages de la vie courante.* || **5.** Fournir une copie d'une œuvre d'art originale par un procédé technique de reproduction : *La photographie en couleurs ne peut reproduire exactement les effets et les contrastes d'un tableau. Une gravure d'après le dessin fameux de Gustave Doré reproduisait la catastrophe du mont Cervin* (Daudet). || **6.** Publier, diffuser ce qui a été écrit, publié antérieurement : *Quand cet article a été écrit, Octave Feuillet vivait encore. Qu'on me permette de reproduire ici ce que nous écrivions à la nouvelle de sa mort dans « le Temps »* (France).

● SYN. : **I, 3** *régénérer ;* || **II, 1** *reconstituer, renouveler, répéter ;* **4** *copier, figurer, représenter, retracer.*

◆ **se reproduire** v. pr. (sens I, 1713, Fénelon [« se multiplier », 1770, Raynal] ; sens II, 1, 1770, Raynal ; sens II, 2, 1798, Acad.).

I. Se perpétuer par la génération : *Puisqu'il faut que l'homme meure, il faut bien qu'il se reproduise* (Rousseau). || Se multiplier : *Les microbes se reproduisent avec rapidité.*

II. 1. Se produire de nouveau : *Les tremblements de terre se reproduisent fréquemment dans cette région.* || **2.** Se montrer de nouveau : *C'est la première fois depuis sa maladie qu'il se reproduit à la Comédie-Française.*

● SYN. : **II, 1** *recommencer, se renouveler, se répéter.*

reprogrammer [rəprɔgrame] v. tr. (de *re-* et de *programmer ;* 1975, Larousse). En informatique, reprendre l'écriture d'un programme pour le modifier ou le transférer sur un autre système.

reprographie [rəprɔgrafi] n. f. (de *repro*[*duction*] et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; oct. 1963, d'après *Vie et langage,* févr. 1970). Ensemble des techniques qui permettent de produire en un ou plusieurs exemplaires une copie exactement conforme au document original traité.

reprographier [rəprɔgrafje] v. tr. (de *reprographie* ; 5 nov. 1969, *le Monde*). Reproduire par reprographie : *Reprographier une circulaire.*

reprographieur [rəprɔgrafjœr] n. m. (de *reprographier ;* 1974, *les Nouveaux Mots « dans le vent »*). Appareil à reprographier.

reprographique [rəprɔgrafik] adj. (de *reprographie ;* 1974, *les Nouveaux Mots « dans le vent »*). Qui met en œuvre la reprographie : *Des procédés reprographiques.*

réprouvé, e [repruve] adj. et n. (part. passé de *réprouver ;* v. 1170, *Fierabras,* avec un sens peu clair ; sens actuel, v. 1354, *Modus*). Dans le langage religieux, se dit d'une personne qui s'oppose délibérément à la loi divine par le péché et que Dieu exclut du nombre de ses élus : *Il* [saint François de Sales] *fut* [...] *horriblement tenté de l'idée qu'il était réprouvé, et, comme tel, destiné à haïr Dieu un jour* (Sainte-Beuve). *Il ne suffit pas à l'homme d'être heureux, il faut aussi que les autres ne le soient pas ; les réprouvés aident les élus à sentir leur bonheur* (Mauriac).

● SYN. : *damné, déchu, maudit.*

◆ n. (1821, C. Delavigne [*avoir un visage, une face de réprouvé,* 1870, Littré — d'abord *...une physionomie de réprouvé,* 1713, Hamilton]). Personne que la société rejette et maintient, par son mépris, dans un isolement total : *Les réprouvés de la civilisation*

(Proudhon). || Fam. *Avoir un visage, une face de réprouvé,* avoir quelque chose de sinistre dans la physionomie.

• SYN. : *hors-la-loi, paria.* — CONTR. : *nanti* (fam.), *privilégié.*

réprouver [repruve] v. tr. (bas lat. *reprobare,* rejeter, condamner, du lat. class. *re-,* préf. marquant la mise à l'écart [v. R(E)-], et *probare,* éprouver, approuver, dér. de *probus,* de bonne qualité, honnête ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *repruver,* au sens de « reprocher [quelque chose à quelqu'un] » ; sens 1, v. 1265, J. de Meung, écrit *reprouver* [*réprouver,* 1721, Trévoux] ; sens 2, v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *reprover* [*reprouver,* 1370, Oresme, et *réprouver,* 1721, Trévoux]). **1.** En parlant de Dieu, exclure un pécheur du nombre de ses élus (surtout au passif) : *Combien d'ancêtres de Jésus-Christ ont été réprouvés de Dieu, parce qu'avec cette qualité d'ancêtres de Jésus-Christ, ils n'ont pas laissé d'être des impies et des infidèles* (Bourdaloue). || **2.** Rejeter en condamnant sévèrement, écarter avec aversion, avec indignation, critiquer avec vigueur : *Réprouver une doctrine. La morale réprouve le vol. Montfort, tout en disputant, sentait vaciller ses scrupules et commençait à admettre la nécessité d'une action qu'il réprouvait encore* (Aymé).

• SYN. : **1** *anathématiser, damner, maudire ;* **2** *blâmer, condamner, désapprouver, désavouer, flétrir.* — CONTR. : **2** *accepter, admettre, approuver, louer, prôner, souscrire à.*

reps [rɛps] n. m. (origine incertaine, peut-être de l'angl. *rib,* « côte », ou de son dér. *ribbed,* « côtelé — en parlant d'un vêtement » [milieu du XVIe s.] — l'angl. *rep(s),* « reps », étant lui-même empr. du franç. ; 1812, *Journ. des dames* [cf. aussi *retze,* « linon rayé », 1730, Savary des Bruslons]). Étoffe de soie, de laine, ou de laine et de coton, à grosses côtes perpendiculaires aux lisières, employée le plus souvent en ameublement : *Il la posa sur le trottoir, sans avoir chiffonné la garniture de sa robe en reps vert* (Balzac). *De chaque côté de la commode, une haute fenêtre à petits carreaux, drapée d'un vieux reps* (Giono).

reptantia [rɛptɑ̃sja] n. m. pl. (mot lat., neutre plur. substantivé de *reptans, -antis,* part. prés. de *reptare,* ramper [v. l'art. suiv.] ; 1964, Larousse). Groupe de crustacés plus marcheurs que nageurs comprenant notamment l'écrevisse, le homard, la langouste, le tourteau.

reptation [rɛptasjɔ̃] n. f. (lat. *reptatio,* action de se traîner, de *reptatum,* supin de *reptare,* ramper, dér. de *reptum,* supin de *repere,* ramper, se traîner [au pr. et au fig.] ; 1834, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 3 août 1935, A. Gide [au fig., 1964, Robert] ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1975, Larousse). **1.** Mode de locomotion de certains animaux qui, pourvus de pattes très courtes ou totalement dépourvus de pattes, progressent en prenant appui sur la partie inférieure du corps et se propulsent par ondulations et rétractions alternatives : *Le type de reptation est différent chez les invertébrés et chez les vertébrés.* || **2.** Progression d'une personne à plat ventre, qui s'aide des mains et des genoux : *Des reptations interminables au fond des fossés* (Van der Meersch). || *Fig.* Attitude d'une personne qui s'abaisse devant des gens puissants ou influents afin d'en retirer des avantages : *Un avancement obtenu par de continuelles reptations devant les supérieurs. Pratiquer la reptation devant les représentants du pouvoir.* || **3.** En géomorphologie, lente descente du sol par une infinité de déplacements de particules meubles les unes par rapport aux autres. || **4.** Déplacement progressif des cycles des valeurs prises par l'induction magnétique dans un corps ferromagnétique.

reptile [rɛptil] adj. (bas lat. *reptilis,* rampant [et, au neutre substantivé *reptile,* « animal rampant »], du lat class. *reptum,* supin de *repere,* ramper, se traîner [au pr. et au fig.] ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 [« qui rappelle le grouillement des reptiles », 1831, V. Hugo] ; sens 2, 1697, Regnard). **1.** *Vx.* Qui rampe : *La gent reptile et toute son espèce* (La Fontaine). || *Fig.* et *littér.* Qui rappelle le grouillement des reptiles : *C'était comme un nouveau monde inconnu, inouï, difforme, reptile, fourmillant, fantastique* (Hugo). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui a des inclinations à la soumission, à l'obséquiosité : *Eh bien ! vit-on jamais un esprit plus reptile ?* (Regnard).

◆ n. m. (sens 1 [« animal qui rampe »], 1314, Mondeville, écrit *reptilles,* comme n. f. pl. [*reptile,* comme n. m. sing., 1530, Lefèvre d'Étaples] ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1888, Larousse [aussi *fonds des reptiles*]). **1.** Un animal de la classe des reptiles : *Un reptile qui se faufile dans les broussailles.* || **2.** *Fig.* Une personne méprisable, d'un caractère bas (peu usité) : *Ce reptile vous a sifflé que j'étais là pour trahir vos secrets* (Beaumarchais). || **3.** *Vx.* Journaliste payé sur des fonds secrets. || *Fonds des reptiles,* fonds secrets au moyen desquels Bismarck soudoyait la presse officieuse.

◆ **reptiles** n. m. pl. (1809, Lamarck). L'une des cinq classes de vertébrés, qui comprend les animaux à respiration pulmonaire dès leur éclosion, dont la peau ne possède ni poils ni plumes mais peut présenter des replis écailleux, et qui se distinguent des vertébrés supérieurs par le mélange du sang oxygéné et du sang réduit.

reptilien, enne [rɛptiljɛ̃, -ɛn] adj. (de *reptile* [v. ce mot] ; 1890, Villatte, au sens de « payé sur des fonds secrets » ; sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Qui se rapporte aux reptiles : *La thèse de l'origine reptilienne des oiseaux est admise généralement.* || **2.** Qui rappelle les reptiles : *Les mouvements reptiliens du chat.*

repu, e [rəpy] adj. (part. passé de *repaître ;* fin du XIIIe s., *Roman du Châtelain de Coucy,* au sens 1 ; sens 2, 26 mai 1845, Flaubert). **1.** Qui a absorbé de la nourriture jusqu'à satiété : *Alors, le moustique, repu sans doute, se tint coi* (Gide). *Ils n'attendirent point d'être repus pour chanter et danser au beau milieu du festin* (Sand). || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qui a satisfait l'envie de quelque chose au point d'en être saturée : *Être repu de films d'aventures.*

• SYN. : **1** *gavé, rassasié ;* **2** *assouvi, saoul.* — CONTR. : **1** *affamé ;* **2** *assoiffé, avide.*

◆ adj. et n. (av. 1801, Rivarol [comme adj. ; comme n., 1831, *Némésis*]). Se dit d'une personne qui jouit de tous les privilèges de la fortune de manière à satisfaire tous ses besoins : *Pas de siècle où les affamés, se dressant inexorables comme la faim, n'aient jeté les repus dans la terreur* (Sue). *Et peu m'importe l'opulence des sédentaires repus, comme du bétail dans l'étable* (Saint-Exupéry). *S'insinuent près de nous dans le train deux myopes, le mari et la femme, grassouillets, repus, sans inquiétude aucune pour aucun lendemain...* (Jouhandeau).

• SYN. : *nanti* (fam.), *privilégié.* — CONTR. : *indigent, nécessiteux.*

◆ **repue** n. f. (milieu du XIVe s., écrit *repeue ; repue,* v. 1550, *Ancien Théâtre françois* [*repue franche,* fin du XVe s., La Curne]). *Class.* et *littér.* Repas : *Pendant cette repue des chevaux, le silence avait été profond et non interrompu* (Saint-Simon). *Les récoltes devenaient des glanes, et les repues, de frugales collations* (Genevoix). || Class. *Repue franche,* repas qui ne coûte rien : *Après ils iraient déjeuner à la Grande Étoile d'or* [...]. *La Rancune qui était au nombre de ceux qui aiment les repues franches...* (Scarron).

républicain, e [repyblikɛ̃, -ɛn] adj. (de *république ;* 1658, Brébeuf, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1904, Larousse [*les républicains,* même sens, 1875, Larousse]). **1.** Qui est propre au régime politique appelé république : *Un gouvernement républicain. Une constitution républicaine.* || *Calendrier républicain,* v. CALENDRIER. || **2.** Qui est favorable au régime politique de la république, qui prône ce régime en tant qu'il incarne la volonté du peuple exprimée par le suffrage universel : *Un programme républicain. Une candidature républicaine.* || **3.** Qui est caractéristique de l'état d'esprit propre aux partisans de la république : *À une époque où nous assistons quotidiennement au recul de l'esprit démocratique et républicain, nul n'oserait en pareil cas préjuger des réactions de ses amis les plus intimes* (Aymé). || **4.** *Le parti républicain,* un des deux grands partis des États-Unis.

◆ n. (sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2, av. 1630, A. d'Aubigné ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1869, Amigues, p. 133). **1.** *Vx.* Personne qui vit sous le régime de la république : *Un républicain est toujours plus attaché*

à sa patrie qu'un sujet à la sienne par la raison qu'on aime mieux son bien que celui de son maître (Voltaire). || **2.** Personne qui, dans le cadre d'un régime républicain, exprime son attachement aux principes de ce régime, en particulier par ses votes : *Le second tour des élections opposera les républicains de progrès aux partisans de la réaction.* || **3.** Nom donné à ceux qui, sous un régime monarchiste ou impérial, étaient partisans de la forme républicaine de l'État : *Quelle joie quand les généraux des empereurs sont républicains !* (Giraudoux). || **4.** En France, appellation entrant dans la dénomination de divers groupes ou partis politiques, au XIXe et au XXe s., sous les diverses républiques : *Républicains modérés, républicains progressistes, républicains indépendants.*

◆ **républicain** n. m. (1828, Mozin). Passereau d'un genre très voisin des moineaux, qui vit en Afrique australe et qui bâtit un nid collectif divisé en nombreux logements.

républicaniser [repyblikanize] v. tr. (dér. savant de *républicain ;* 1792, Frey, au sens 1 ; sens 2, 1798, Schwan). **1.** Donner le caractère républicain à : *Nous voulions républicaniser les corps chargés de l'ordre* (Brasillach et Bardèche). || **2.** *Vx.* Constituer en république : *Républicaniser un État monarchiste.*

◆ **se républicaniser** v. pr. (1875, Larousse). *Vx.* Devenir républicain : *L'Europe se républicanise.*

républicanisme [repyblikanism] n. m. (dér. savant de *républicain ;* 1750, d'Argenson). Doctrine, opinions des partisans de la république : *S'il était repoussé par les chouans comme entaché de républicanisme, que diraient les républicains s'ils apprenaient que plusieurs fois déjà, il les avait trahis* (Nerval).

république [repyblik] n. f. (lat. *respublica,* État, administration de l'État, gouvernement, forme de gouvernement, du n. f. *res,* chose, et de *publica,* fém. de l'adj. *publicus,* public [v. PUBLIC, adj.] ; v. 1410, *Chronique de Boucicaut,* au sens II, 1 [*république fédérale,* 1875, Larousse] ; sens I, 1, 1520, La Curne [« régime... de la Rome antique... », 1651, Corneille] ; sens I, 2, av. 1662, Pascal [*la république,* même sens, 1652, Guez de Balzac] ; sens I, 3, 1794, Babeuf ; sens I, 4, 1875, Larousse [*on est en république,* 1964, Robert] ; sens I, 5, 1680, Mme de Sévigné [*la république des lettres,* « l'ensemble des œuvres littéraires », 1648, Guez de Balzac — « les gens de lettres », 1664, Molière] ; sens I, 6, 1667, Boileau ; sens I, 7, 1848, d'après Larousse, 1964 ; sens II, 2, 1869, d'après O. Testut, 1871, p. 260 [*république socialiste,* v. 1920] ; sens III, 1875, Larousse).

I. 1. *Vx.* L'État, en tant que responsable des intérêts collectifs des ressortissants, la chose publique : *Allons, vieillard, et sans réplique ; | Il n'importe à la République | Que tu fasses ton testament* (La Fontaine). *Le nouvel État reçut le nom de chose publique ou république* (France). || *Spécialem.* Régime sous lequel fut gouvernée la Rome antique jusqu'à l'Empire ; période correspondant à ce régime : *Ah ! ne me brouillez pas avec la République !* (exclamation de Prusias dans *Nicomède*) [Corneille]. *Les derniers temps de la République.* || **2.** Vx. *La république chrétienne,* ensemble des États chrétiens. || **3.** Idéal de gouvernement conçu et formulé par les révolutionnaires de 1789 : *La république telle qu'ils la voulaient* [nos pères] *c'était l'idéal des penseurs et des philosophes : la loi, la justice, l'égalité pour tous, l'extinction des privilèges, l'unité du peuple, la souveraineté absolue de la nation, le progrès continu, le relèvement des faibles et des déshérités, l'indépendance des esprits et des corps, l'abolition de toutes les espèces de tyrannie* (P. Larousse). || **4.** État d'esprit qui prend pour principe la souveraineté du peuple : *Il y a de la république dans les mœurs de la France* (Guizot). || Fam. *On est en république,* formule de contestation qui vise à s'opposer à des contraintes peu compatibles avec l'esprit de liberté que comporte un État républicain. || **5.** Association de gens formant une communauté fraternelle : *Je vois avec plaisir qu'il se forme en Europe, une république immense d'esprits cultivés* (Voltaire). || *La république des lettres,* les gens de lettres, et aussi l'ensemble des œuvres littéraires : *Il est même troublant de penser que le bon sens en cette matière rallie si aisément les suffrages de tout ce que la république des lettres compte d'ânes bâtés, d'impuissants et de fouines* (Aymé). || **6.** Colonie d'animaux vivant en communauté : *Les bêtes à Bon Dieu, les scarabées* [...] *se donnaient rendez-vous aux quatre coins du bois. Ils avaient établi une petite république* (Zola). || **7.** Forme d'un État dont le chef porte la dénomination de « président » et est élu pour un temps déterminé soit directement par le peuple, soit par ses représentants.

II. 1. État dans lequel les citoyens exercent la souveraineté soit en désignant concurremment par leurs votes un président et des représentants, soit en élisant des représentants qui, à leur tour, désignent le président : *La IIIe République était une république parlementaire ; la Ve République est présidentielle.* || *République fédérale,* forme de l'État républicain qui résulte de la fédération de plusieurs États régionaux. || **2.** *République populaire,* forme d'État où la classe ouvrière joue un rôle moteur par l'intermédiaire d'un parti ou d'une coalition de partis. || *République socialiste,* forme d'État où la Constitution remet la propriété des moyens de production essentiels à l'État contrôlé par un parti ouvrier qui se réfère à l'idéologie marxiste-léniniste : *Union des républiques socialistes soviétiques.*

III. Allégorie représentant la République française sous les traits d'une femme : *La République de Daumier.*

répudiation [repydjasjɔ̃] n. f. (lat. *repudiatio,* action de rejeter, refus, de *repudiatum,* supin de *repudiare* [v. RÉPUDIER] ; v. 1330, *Roman de Renart le Contrefait,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Dans certaines législations anciennes ou selon certaines coutumes, renvoi de la femme par son mari : *La répudiation n'était que la polygamie successive à diverses échéances* (E. Pelletan). || **2.** Action de renoncer à un droit sur un bien : *Répudiation d'une succession.* || **3.** *Fig.* Action de rejeter ce qu'on avait jusque-là admis : *Cette soirée fut remarquable par la répudiation secrète d'une grande quantité de ses idées sur la vie de province* (Balzac). *Je déclare, j'affirme que, dans la reconstruction du monde nouveau, le premier souci des bâtisseurs doit être une complète répudiation de toutes les méthodes répugnantes inventées par les Allemands...* (Duhamel).

• SYN. : **2** *renonciation ;* **3** *rejet.*

répudiatoire [repydjatwar] adj. (de *répudiat*[*ion*] ; 1925, A. Arnoux, p. 10). Relatif à la répudiation : *Une cérémonie répudiatoire.*

répudier [repydje] v. tr. (lat. *repudiare,* repousser [quelqu'un], rejeter [quelque chose], répudier [une femme] ; XIIIe s., *Chronique de Rains,* au sens 1 ; sens 2, XVIe s., *Coutumier général,* I, 581 ; sens 3, v. 1360, Froissart [*repuier,* forme plus pop., v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence]). **1.** Renvoyer sa femme en vertu d'une disposition légale ou coutumière : *Louis le Jeune répudia Aliénor d'Aquitaine. Les épouses adultères furent restituées ou répudiées* (Saint-Exupéry). || **2.** Renoncer volontairement à un bien : *Répudier un legs.* || **3.** *Fig.* Rejeter ce qu'on avait, jusque-là, accepté, admis : *L'homme qui a chassé Bismarck est bien capable de répudier peu à peu toute la politique bismarckienne, alors, c'est le saut dans l'inconnu* (Proust). *On épouse presque toujours le lendemain ce qu'on a répudié un peu trop la veille* (Jouhandeau).

• SYN. : **3** *récuser, refuser, renier, repousser.* — CONTR. : **1** *épouser ;* **2** *accepter ;* **3** *admettre, adopter, favoriser, reconnaître.*

répugnance [repyɲɑ̃s] n. f. (lat. *repugnantia,* moyen de défense, désaccord, incompatibilité, de *repugnare* [v. RÉPUGNER] ; XIIIe s., Godefroy, au sens de « désaccord [entre des personnes] » ; sens I, milieu du XIIIe s. ; sens II, 1, 1647, Rotrou ; sens II, 2, 1651, Scarron).

I. *Class.* Contradiction d'une chose avec une autre : *Ne devez-vous pas rougir d'appuyer une passion* [...] *dont tous les désordres ont tant de répugnance avec la gloire de notre sexe* (Molière).

II. 1. Réaction d'aversion, de dégoût à l'égard d'une chose ou d'une personne : *Les araignées inspirent de la répugnance à certaines personnes. Il y collait* [à un carnet de silhouettes] *son regard avec un mélange bizarre de répugnance et de fascination* (Gracq). || **2.** Sentiment de gêne ou mouvement de répulsion avec lesquels une personne subit une action ou fait une action : *En général, elles* [les paysannes] *éprouvent une extrême répugnance à se laisser voir par le médecin* (France). *Quand je suis entré en prison, j'ai compris au bout de quelques jours que je n'aimerais pas parler de cette partie de ma vie. Plus tard, je n'ai plus trouvé d'importance à ces répugnances* (Camus).

● Syn. : **II, 1** *antipathie, haut-le-cœur, horreur, répulsion ;* **2** *confusion ; honte.* — Contr. : **II, 1** *attirance, faible, goût, inclination, penchant, sympathie ;* **2** *désir, envie, plaisir.*

répugnant, e [repyɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *repugnans, -antis,* part. prés. de *repugnare,* résister [v. répugner] ; début du xiiie s., au sens I ; sens II, 1, av. 1662, Pascal [« qui répugne à faire quelque chose », 1540, Salel] ; sens II, 2, 1753, Buffon [« qui provoque une répugnance morale », 1932, Céline]).

I. *Class.* Qui se trouve en contradiction avec : *Choses qui sont répugnantes à la raison* (Descartes).

II. 1. *Class.* et *littér.* Qui a de la répugnance pour : *S'ils s'y trouvent répugnants* [à aimer Dieu], *s'ils n'y ont aucune pente* (Pascal). || Qui répugne à faire quelque chose : *Vous me trouverez répugnante à faire ces choses* (Bataille). || **2.** Se dit de choses ou de personnes qui inspirent de la répugnance : *La plaie était répugnante avec sa croûte noire et juteuse* (Sartre). *Aller taper à la porte de cette répugnante petite femelle était encore plus idiot...* (Mallet-Joris). || Qui provoque une répugnance morale : *Cet individu est répugnant à force de bassesse. La fausse indignation est peut-être la forme la plus répugnante de l'hypocrisie* (Montherlant).

● Syn. : **II, 2** *dégoûtant, écœurant, infect, nauséabond, repoussant ; abject, ignoble, ignominieux, immonde, infâme, rebutant, sordide.* — Contr. : **II, 2** *affriolant, alléchant, attirant, charmant, séduisant ; édifiant, exemplaire, noble, plaisant.*

répugné, e [repyɲe] adj. (part. passé de *répugner ;* 1880, Zola, au sens 2 ; sens 1, 1885, Zola). **1.** Qui exprime le dégoût (vieilli) : *Madame Hennebeau, très pâle* [...] *se tenait en arrière, avec un regard oblique et répugné* (Zola). || **2.** Qui subit la répugnance : *Jamais il ne s'était senti plus répugné* (Huysmans).

répugner [repyɲe] v. tr. ind. [**à**] (lat. *repugnare,* résister, lutter contre, être incompatible avec, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. r(e)-], et de *pugnare,* combattre à coups de poing, se battre, dér. de *pugnus,* poing ; v. 1370, Oresme, au sens II, 1 [absol., début du xviie s., Malherbe] ; sens I, 1, 1559, Amyot ; sens I, 2, 1662, Corneille ; sens II, 2, 1643, Rotrou ; sens III, 1718, Acad.).

I. En parlant des choses. **1.** *Class.* Être contraire à : *J'ai dit que l'établissement d'une partie publique répugnait à l'usage du combat judiciaire* (Montesquieu). || **2.** *Class.* Mettre obstacle à : *Il n'y a donc rien qui répugne à leur donner une reine* (Corneille).

II. En parlant des personnes. **1.** Éprouver de l'aversion pour une chose : *Vous souhaitez ceci ; mais vous répugnez à cela* (Gide). || *Absol.* et *vx.* Reculer par dégoût : *Mes sens frémirent mais mon cœur répugna* (Sainte-Beuve). || **2.** Manquer d'enthousiasme pour faire quelque chose (suivi d'un infinitif ou d'un nom verbal) : *Répugner à se lever tôt le matin. Je ne répugne pas à la tentative aventureuse* (Duhamel). *Je savais que mon silence l'irritait, mais elle m'agace quand elle repousse d'un ton coupant les explications qu'elle souhaite : elle veut que je lui force la main et moi je répugne à entrer dans son jeu* (Beauvoir).

III. En parlant des choses ou des personnes. Inspirer de la répugnance à quelqu'un : *Je suis mêlé à des affaires qui m'ennuient, qui plus d'une fois me répugnent* (Romains). *Ceci me répugne, chez les littérateurs, même s'ils m'attirent et me séduisent : leur parti pris de ne pas savoir ce qu'en réalité ils veulent, de ne pas vouloir le savoir...* (Mauriac). *La petite bourgeoise adultère de Pont-Saint-Esprit lui avait répugné avec la rondeur de son ventre, dissimulé sous des fronces de guipure, ses cheveux frisottants autour de ses traits tirés et jaunis* (Yourcenar).

● Syn. : **II, 2** *abominer, détester, rechigner, renâcler.* || **III** *dégoûter, déplaire, écœurer, rebuter.* — Contr. : **II, 1** *convoiter, désirer, rêver de, souhaiter ;* **2** *adorer, aimer, brûler de, se plaire à.* || **III** *allécher, attirer, charmer, fasciner, plaire, séduire.*

◆ v. tr. (1882, Zola). *Fam.* Dégoûter quelqu'un : *Manger des escargots, ça le répugne ! Mme Hennebeau se lassait, heureuse un instant de se distraire à ce rôle de montreur de bêtes* [...] *mais tout de suite répugnée par l'odeur fade de misère, malgré la propreté choisie des maisons où elle se risquait* (Zola).

répulsif, ive [repylsif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *repulsum,* supin de *repellere,* repousser [v. l'art. suiv.] ; 1478, Chauliac, au sens de « qui repousse » [en médecine] ; sens 1, 1705, A. Parent, II, 208 ; sens 2, v. 1772, J.-J. Rousseau). **1.** *Force répulsive,* en physique, force contraire à la force de cohésion, qui s'oppose au contact des molécules des corps : *Tout porte à croire que, dans l'état gazeux, non seulement l'influence de la figure des molécules, mais encore celle de leurs forces attractives est insensible par rapport à la force répulsive de la chaleur* (Laplace). || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit de choses ou de personnes qui provoquent l'aversion : *Mais quel regard profond, inoubliable, il promenait sur la foule et les lumières, dont le flot mouvant s'arrêtait à quelques pas de sa répulsive misère !* (Baudelaire). *Et quand le grand acteur, nourri de son rôle, habillé, grimé, se trouve en face de son miroir, horrible ou charmant, séduisant ou répulsif...* (Baudelaire).

● Syn. : **2** *abject, dégoûtant, écœurant, ignoble, immonde, rebutant, repoussant, répugnant.* — Contr. : **2** *appétissant, attirant, charmant, fascinant, séduisant.*

répulsion [repylsjɔ̃] n. f. (bas lat. *repulsio,* action de repousser [la violence], rejet [au fig.], du lat. class. *repulsum,* supin de *repellere,* repousser, écarter [au pr. et au fig.], de *re-,* préf. marquant la mise à l'écart [v. r(e)-], et de *pellere,* remuer, pousser ; milieu du xve s., au sens de « action de repousser [un ennemi], de chasser [quelqu'un] » ; sens 1, 1746, Nollet, 2 ; sens 2, v. 1772, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1775, Restif de La Bretonne). **1.** Effet résultant des forces qui tendent à éloigner deux corps l'un de l'autre : *La répulsion est le contraire de l'attraction.* || **2.** *Fig.* Éloignement par désaffection ou antipathie : *Que reste-t-il en 1967 de ces courants contradictoires, mais qui, en fait, constituèrent une grande littérature ? Ce qui en subsiste* [...] *nous aurions tort de nous y fier. Ils attestent pourtant la survivance d'une certaine famille d'esprits, en pleine ère atomique, capable encore de céder aux inclinations et aux répulsions qui furent les nôtres dans les premières années du siècle* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Répugnance instinctive et violente, qu'on ne peut dissimuler à l'égard d'une chose ou d'une personne : *Cette femme de ville* [...] *lui inspirait une répulsion de maudite, de réprouvée, d'être impur fait pour la fainéantise et le péché* (Maupassant). *Moi aussi la répulsion me prend devant le trouble et le douteux* (Giraudoux).

● Syn. : **2** *aversion, désintérêt, exécration, haine, horreur, hostilité, répugnance ;* **3** *dégoût, écœurement, haut-le-cœur, nausée.* — Contr. : **1** *attraction ;* **2** *attirance, attrait, faiblesse, inclination, passion, penchant, propension ;* **3** *adoration, attachement, convoitise, désir, sympathie.*

réputation [repytasjɔ̃] n. f. (lat. *reputatio,* réflexion, examen, considération, compte, de *reputatum,* supin de *reputare*

[v. RÉPUTER] ; 1370, Oresme, au sens 2 [*perdre quelqu'un de réputation,* 1648, Guez de Balzac] ; sens 1, 1530, Palsgrave, 262 [*avoir, se faire une réputation de,* 1844, Th. Gautier ; *être en réputation de,* av. 1650, Descartes ; *avoir quelqu'un en réputation de,* 1694, Acad. ; *connaître quelqu'un de réputation,* av. 1784, Diderot ; *ne connaître que de réputation,* 1671, Molière] ; sens 3, 1370, Oresme). **1.** Opinion, bonne ou mauvaise, que les gens ont de quelqu'un, de quelque chose : *Ce maire jouit d'une bonne réputation dans sa ville.* LE COMTE : *Une réputation détestable ! —* FIGARO : *Et si je vaux mieux qu'elle ? Y a-t-il beaucoup de seigneurs qui puissent en dire autant ?* (Beaumarchais). *La principale source de mauvaise réputation pour le comte c'est qu'il passait pour le chef du parti ultra à la cour de Parme* (Stendhal). *On avait derrière soi les Minquiers, un rocher qui avait mauvaise réputation* (Hugo). *Le Limousin de Rabelais se taillerait actuellement en France une réputation des plus enviables* (Aymé). ‖ *Avoir, se faire une réputation de* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), être, devenir bien connu pour une qualité ou un défaut : *Avoir une réputation de générosité. Se faire une réputation de fourberie. À supposer qu'il lui ait jamais demandé de se repentir ou, du moins, attendu, espéré qu'elle le fît, qu'elle devînt autre chose que ce qu'elle avait la réputation d'être* [une putain] (Cl. Simon). ‖ Class. *Être en réputation de,* avoir la réputation de : *Le paysan pour lequel je vous prie est, ici, en réputation de n'être nullement querelleur* (Descartes). ‖ Class. *Avoir quelqu'un en réputation de,* donner à quelqu'un la réputation de : *Comme on l'avait en réputation d'un des plus forts génies de son siècle* (Cyrano). ‖ *Connaître quelqu'un de réputation,* en avoir entendu parler. ‖ *Ne connaître quelqu'un que de réputation,* ne le reconnaître que par ouï-dire : ZERBINETTE : *Monsieur, je vous prie de m'excuser : je n'aurais pas parlé de la sorte, si j'avais su que c'était vous ; et je ne vous connaissais que de réputation. —* GÉRONTE : *Comment ! que de réputation ?* (Molière). ‖ **2.** Honorabilité, bonne renommée du point de vue de la moralité : *Compromettre sa réputation. Cette faillite a ruiné sa réputation. Elle avait été cacher sa faute aux colonies, loin de son pays, où elle avait perdu la seule dot d'une fille pauvre et honnête, la réputation* (Bernardin de Saint-Pierre). ‖ *Perdre quelqu'un de réputation,* nuire à son bon renom. ‖ **3.** Célébrité d'une personne ou d'une chose en raison de sa valeur : *Un vin de réputation mondiale. Sa réputation* [de peintre], *par chance, grandissait d'autant plus qu'il travaillait moins* (Camus). *Pourquoi vous indignez-vous de ce que j'appelle attentat un attentat ? Je n'ose conseiller à un maître de votre réputation d'ouvrir le Petit Larousse. Mais enfin le Petit Larousse me donne raison puisqu'il définit l'attentat : « Acte d'agression contre les personnes et les choses, les droits et les sentiments collectifs »* (Mauriac).

• SYN. : **1** *renom, renommée ;* **2** *honneur ;* **3** *cote, crédit, gloire, nom, notoriété, popularité, vogue.*

réputé, e [repyte] adj. (part. passé de *réputer ;* 1294, Godefroy, au sens de « compté » ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1694, Boileau ; sens 3, début du XX[e] s.). **1.** Qui jouit d'une grande notoriété : *Un écrivain réputé. Est-ce que l'armée n'a pas par là-bas un centre d'élevage réputé, un haras* (Cl. Simon). ‖ **2.** Qui est considéré comme (avec un attribut) : *Les linguistes ont été surpris de trouver dans les langues réputées barbares une grande richesse de formes* (Renan). *Il vivait dans une aile réputée romantique* (Giraudoux). ‖ **3.** *Réputé pour,* se dit d'une personne ou d'une chose bien connue en raison d'une qualité ou d'un défaut : *Un pays réputé pour son hospitalité. Ce prix était une boussole* [...] *que m'envie encore mon concurrent non classé, Dupuy, réputé pour son mauvais caractère* (Giraudoux).

• SYN. : **1** *connu, illustre, légendaire, populaire, prestigieux ;* **2** *dit, jugé, présumé, supposé, tenu pour ;* **3** *célèbre, fameux, renommé.*

réputer [repyte] v. tr. (lat. *reputare,* calculer, compter, examiner, méditer, réfléchir, de *re-*, préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *putare,* supputer, estimer ; 1261, J.-J. Champollion-Figeac [II, 69], au sens 1 ; sens 2, fin du XIII[e] s.). **1.** *Class.* et *littér.* Considérer comme : *Je réputais presque pour faux tout ce qui n'était que vraisemblable* (Descartes). *Nous aimons mieux réputer les hommes tels qu'ils se donnent, que de les voir tels qu'ils sont* (Nodier). ‖ **2.** *Auj.* et *littér.* Être considéré comme, avoir la réputation de (ne s'emploie plus qu'au passif suivi d'un attribut ou d'un infinitif) : *Pour être réputé animal, il faut être doué de sensation* (Voltaire). *Tout Romain était réputé soldat* (Chateaubriand). *Passé cet âge-là, dans nos pays, un homme est réputé trop vieux pour rentrer en ménage* (Sand). *Je choisis Tixier. Il est réputé être un homme loyal et solide* (De Gaulle).

• SYN. : **1** *croire, estimer, juger, regarder comme, tenir pour ;* **2** *être censé, être présumé, être supposé.*

◆ **se réputer** v. pr. (v. 1355, Bersuire). *Class.* Se croire, se considérer comme : *Pour moi, bien que vaincu, je me répute heureux* (Corneille).

requérable [rəkerabl] adj. (de *requérir* ou de *requerre* [v. REQUÉRIR] ; 1275, Godefroy). Que le créancier doit aller chercher en personne au domicile du débiteur : *Rente requérable.*

requérant, e [rəkerɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *requérir* ou de *requerre ;* v. 1265, J. de Meung, aux sens de « solliciteur, soupirant » ; sens actuel, 1342, P. Barbier [comme n. ; comme adj., 1690, Furetière]). Qui requiert, qui demande en justice : *Les parties requérantes. Le requérant.*

◆ adj. (1573, Du Puys). Vx. *Chien requérant,* chien qui quête de lui-même pour retrouver la voie de l'animal poursuivi.

requérir [rəkerir] v. tr. (réfection, d'après *quérir* [v. ce mot], de l'anc. v. *requerre,* prier [quelqu'un], adresser une demande à [v. 980, *Passion du Christ*], lat. pop. **requaerere,* altér., d'après *quaerere* [v. ci-dessous], du lat. class. *requīrere,* rechercher, réclamer, de *re-*, préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *quaerere,* chercher ; début du XIV[e] s., au sens de « adresser une demande à » ; sens I, 1, 1588, Montaigne ; sens I, 2 et II, 1, 1538, R. Estienne [« faire la réquisition de personnes... », 1847, Michelet ; *requérir de l'aide,* 1875, Larousse] ; sens II, 2, 1769, Voltaire [absol., 1893, *Dict. général*] ; sens II, 3, 1538, R. Estienne). [Conj. **13.**]

I. 1. Vx et littér. *Requérir quelqu'un d'une chose,* en parlant d'une personne, chercher à obtenir quelque chose de quelqu'un, le lui demander en termes respectueux : *On venait souvent le requérir de quelque bon office* (Bernardin de Saint-Pierre). *La Belle donne à tous ceux qui l'en requièrent, la consolation de ses baisers, mais elle ne chérit que Cyprien* (Yourcenar). ‖ **2.** Réclamer, impliquer la présence de, le recours à (avec un nom de chose comme sujet) : *La moindre intervention du plombier requérait d'urgence le maçon* (Colette). *Tout à coup je m'arrêtai, je ne pus plus bouger, comme il arrive quand une vision ne s'adresse pas seulement à nos regards, mais requiert des perceptions plus profondes et dispose de notre être tout entier* (Proust).

II. 1. Réclamer une mesure en vertu d'un droit, de la loi : *Le maire requiert l'assistance de la force publique. Requérir n'est pas seulement demander, mais demander en vertu d'un droit qu'on a d'obtenir* (Rousseau). ‖ Faire la réquisition de personnes en vertu d'une autorité conférée par la loi : *Requérir des civils pour transporter les blessés.* ‖ Par extens. *Requérir de l'aide,* faire appel à l'aide volontaire, naturellement due : *Le médecin alla requérir de l'aide afin de porter le jeune homme à la pharmacie* (Maupassant). ‖ **2.** Demander en tant que magistrat une sanction contre un coupable : *Le procureur requiert une peine de six mois de prison, la peine de mort.* ‖ *Absol.* Demander au tribunal d'appliquer telle peine à l'accusé, en parlant du ministère public : *Les magistrats, parfois laissent paraître de l'hésitation ; il arrive que les avocats généraux, exténués, hésitent à requérir* (Duhamel). ‖ **3.** Sommer quelqu'un d'exécuter un acte en vertu d'une autorité, d'un droit : *Requérir un propriétaire de*

ravaler sa maison. Écoutez-moi ! je viens de la part de sa Majesté vous requérir de m'accompagner avec votre troupe (Mérimée). *Vers l'heure de midi, un officier de l'Inquisition chargé d'arrêter Zénon avait requis le tavernier de lui prêter main-forte* (Yourcenar).

• SYN. : **II, 1** *prier de, solliciter ;* **2** *exiger ;* **3** *enjoindre, intimer l'ordre.*

1. requête [rəkɛt] n. f. (de *requérir* ou de *requerre* [v. l'art. précéd.], d'après *quête* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *requeste* [*requête,* 1636, Monet], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 1, v. 1283, Beaumanoir [aussi *à la requête de* — écrit ... *requeste...* (« à la demande de », 1256, Ald. de Sienne)] ; sens II, 2, 1611, Cotgrave [*requête civile ; requête principale, incidente,* 1875, Larousse ; *requête verbale,* 1690, Furetière] ; sens II, 3, 1936, Capitant ; sens II, 4, 22 juill. 1806, *Bulletin des lois* [*maître des requêtes,* 1809, Wailly — d'abord au Conseil du roi, v. 1460, Villon ; *section des requêtes,* 1870, Littré]).

I. 1. Demande instante, verbale ou écrite, adressée en termes respectueux, à une autorité ayant pouvoir de décision : *Présenter une requête à un ministre. Je soumets humblement ma requête à la bienveillante attention de Votre Magnificence* (Claudel). || **2.** Prière adressée dans une forme polie à une personne quelconque : *Madame Violonta lui fit cette requête* [...] : *« Puisque vous allez à Venise* [...], *je vous serais fort obligée de m'en rapporter un miroir »* (France).

II. 1. En termes de procédure, demande par écrit présentée suivant certaines formes établies à un magistrat pour ordonner une mesure de procédure ou solliciter une autorisation : *Présenter une requête à un tribunal, à un président. Requête de fixation de jour pour l'audition des témoins.* || *À la requête de...,* sur la réquisition légale de : *À la requête du procureur de la République.* || **2.** Mode d'introduction en justice de certaines procédures. || *Requête civile,* demande instante extraordinaire présentée dans des cas déterminés par la loi pour qu'un tribunal révise un jugement rendu en dernier ressort : *Se pourvoir par requête civile.* || *Requête principale,* celle par laquelle on attaque directement un jugement. || *Requête incidente,* celle que fait valoir une partie au cours d'une instance. || *Requête verbale,* celle qui est présentée verbalement à l'audience et qui est consignée par écrit ultérieurement pour être insérée dans les qualités du jugement. || **3.** Écritures que les avoués des parties se signifient au cours d'une instance civile et dans lesquelles ils développent leurs moyens ou leurs conclusions. || **4.** Mémoire produit par un avocat ou une partie civile pour introduire une procédure devant le Conseil d'État ou la Cour de cassation. || *Maître des requêtes,* magistrat chargé de rapporter les requêtes devant le Conseil d'État. || *Section des requêtes,* celle qui, à la Cour de cassation, statue sur l'admission ou le rejet des requêtes en pourvoi de cassation.

• SYN. : **I, 1** *instance, prière, sollicitation, supplique.* || **II, 1** *pétition, placet* (vx).

2. requête [rəkɛt] n. f. (origine incertaine, peut-être même mot que *requête* 1 ; 1964, Larousse). En termes de construction, ardoise dont la hauteur est égale à trois fois et demie la partie non recouverte de l'ardoise standard.

3. requête [rəkɛt] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *requester,* rechercher [v. 1145, Evrart de Kirkham], dér. de *requeste,* forme anc. de *requête* 1 [v. ce mot] ; v. 1270, *Studier i Modern Språkvetenskap,* XIV, 98). En vénerie, nouvelle chasse qu'on fait du cerf quand on a perdu les voies.

requêté [rəkɛte] n. m. (de *requête* 1 ; 1964, Larousse). Nom par lequel on désignait les combattants volontaires des troupes carlistes ainsi que les soldats recrutés par le mouvement carliste au cours de la guerre civile espagnole (1936-1939).

requêter [rəkɛte] v. tr. (de *requête* 3 ; av. 1606, Desportes). En vénerie, faire une nouvelle chasse de la bête.

requiem [rekɥijɛm] n. m. invar. (emploi comme n. commun du lat. *requiem* [accus. de *requies,* repos, de *re-,* préf. à valeur intensive (v. R[E]-), et de *quies,* calme, repos], premier mot d'une prière catholique dont le début signifie « donne-leur le repos éternel, Seigneur » ; 1277, *Recueil des actes des comtes de Pontieu* [642], au sens 2 [*messe de requiem,* fin du XIV^e s., *Songe du Verger ; face de requiem,* av. 1850, Balzac] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Introït de la messe des morts commençant par ce mot. || **2.** *Par extens.* Toute prière pour le repos de l'âme d'un mort. || *Messe de requiem,* messe comportant une liturgie et des textes spécialement adaptés à la prière pour le repos de l'âme d'un mort. || Vx et fig. *Une face de requiem,* une figure pâle et défaite : *J'avait une face de requiem, j'étais vêtu comme un sans-culotte* (Balzac). || **3.** Musique composée sur les textes latins de l'office des morts : *Le « Requiem » de Mozart.*

requiller [rəkije] v. tr. (de *re-* et de *quille ;* 1880, Esnault, au sens de « refuser à un examen » ; sens actuel, 1932, Larousse). Au jeu de quilles et au bowling, remettre debout les quilles abattues.

requimpette [rəkɛ̃pɛt] n. f. (origine incertaine, peut-être altér. de *redingote ;* 1884, Villatte, écrit *reguimpette ; requimpette,* 1897, Sainéan, *le Langage parisien*). *Vx* et *pop.* Redingote : *Mon veston est impossible, il est sale, il est troué, mais il n'est pas ridicule, tandis que cette requimpette !* (Duhamel).

requin [rəkɛ̃] n. m. (origine incertaine, peut-être de *re-* et de *qui[e]n,* forme normanno-picarde correspondant au franç. *chien* [cf. le nom pop. de *chien de mer* donné au requin depuis le XIII^e s.] ; 1529, Parmentier, au sens 1 [aussi « squale de grande taille »] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Nom donné à des poissons de l'ordre des squales, du sous-ordre des sélaciens, souvent carnivores, au corps fuselé terminé par un museau pointu dont la bouche, située sur la face ventrale, comporte des mâchoires puissantes : *Un de mes cousins est tombé du bateau entre Haïti et La Havane et un requin l'a mangé* (Giraudoux). *Poissons volants et requins donnent des exhibitions en cours de route* (Saint-Exupéry). || *Par extens.* Nom donné aux squales de grande taille : *Cuir de requin.* || **2.** *Fig.* Homme d'affaires impitoyable et avide : *Voilà, nous dépendons de l'indulgence de ce monsieur, nous dépendons de la bienveillance d'un requin* (Duhamel). *Un de ces grands requins d'affaires dont l'esprit d'entreprise est toujours en éveil* (Vercors).

• SYN. : **2** *bandit, forban, margoulin* (fam.).

requin-marteau [rəkɛ̃marto] n. m. (de *requin* et de *marteau ;* 1904, Larousse). Nom donné à une espèce de grand requin qui se reconnaît à sa tête étendue en largeur.

• Pl. *des* REQUINS-MARTEAUX.

requinquage [rəkɛ̃kaʒ] n. m. (de *requinquer ;* 1904, Larousse, aux sens 1-2). *Fam.* **1.** Action de requinquer une chose, de la remettre à neuf : *Le requinquage de sa maison.* || **2.** *Fam.* Action de requinquer quelqu'un, de se requinquer.

• SYN. : **1** *rafistolage* (fam.), *réfection, réparation, retapage* (fam.) ; **2** *convalescence, rétablissement.*

requinquant, e [rəkɛ̃kɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *requinquer ;* 1960, Daninos, p. 237). *Fam.* Qui redonne des forces, du courage : *Une boisson requinquante. Des propos requinquants.*

requinquer [rəkɛ̃ke] v. tr. (mot picard, de *re-* et, probablem., d'une var. de l'anc. v. *clinquer* [v. CLINQUANT 1], proprem. « [se] donner du clinquant » ; 1578, Bloch-Wartburg, dans la loc. *camus requinqué,* « dont le nez a le bout retroussé » ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1964, Robert [au fig., 1732, Voltaire]). **1.** *Fam.* Donner de nouveau une belle apparence à quelque chose : *Requinquer sa boutique.* || **2.** Redonner de la vigueur à quelqu'un : *Un séjour à la montagne va te requinquer. Je lui fis boire un peu de rhum* [...] *Elle en fut un peu requinquée et s'installa dans mon fauteuil* (Giono). || *Fig.* Redonner du courage à quelqu'un, lui remonter le moral : *Mais vite, j'accable toutes choses, créatures et création, sous le*

poids de ma propre infirmité, et me voilà requinqué (Camus).

● SYN. : **1** *refaire, restaurer, retaper* (fam.) ; **2** *ravigoter* (fam.), *remettre, remonter, rétablir, revigorer ; ragaillardir* (fam.), *réconforter.*

◆ **se requinquer** v. pr. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** *Vx.* Se vêtir de neuf : *Il dit qu'on ne veut pas de lui parce qu'il n'a pas de vêtements propres, et que s'il pouvait se requinquer un peu...* (Daudet). || **2.** *Fig.* Se rétablir après une maladie ; reprendre des forces : *Il aurait pu depuis longtemps se requinquer un peu en prenant une glace ou en achetant de la pâte de guimauve...* (Montherlant).

● SYN. : **2** *récupérer, se refaire, se remettre, se remonter, se retaper* (fam.).

requis, e [rəki, -iz] adj. (part. passé de *requérir* ou de *requerre* [v. REQUÉRIR] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « acharné » [en parlant d'un combat] ; sens actuel, 1534, Rabelais). Conforme à ce qui est demandé : *Il a l'âge requis pour tenir cet emploi. Il a les qualités requises pour faire ce métier. En la forme requise et par-devant notaire* (Heredia).

● SYN. : *exigé, imposé, nécessaire, obligatoire, prescrit, réclamé.*

◆ adj. et n. m. (1964, Robert). Se dit d'un civil qui a fait l'objet d'une réquisition par les pouvoirs publics, pour exercer un emploi déterminé dans un service public en temps de paix : *Les grévistes requis sont sommés d'assurer le fonctionnement des services publics.*

● SYN. : *réquisitionné.*

◆ **requis** n. m. (1611, Godefroy, au sens de « requête » ; sens 1, 1932, Larousse ; sens 2, 1943, d'après Larousse, 1964). **1.** Civil auquel, en temps de guerre, l'autorité assigne un emploi déterminé qu'il ne peut refuser. || **2.** *Spécialem.* Citoyen d'un pays occupé contraint d'effectuer certains travaux pour la puissance occupante : *Les requis pour l'Allemagne refusèrent de partir* (Dorgelès).

requisit [rekwizit] n. m. (lat. philosophique moderne *requisitum,* même sens, neutre substantivé du lat. class. *requisitus,* part. passé de *requirere,* rechercher [v. REQUÉRIR] ; fin du XVIIe s., d'après A. Lalande, 1951). En termes de philosophie, ce qui est absolument indispensable pour aboutir à une certaine fin : *Il n'y a peut-être pas grande difficulté à faire de chaque conscience un être qui a vécu et qui vivra dans tous les temps. Seulement c'est là le moindre des requisits de l'hypothèse* (Hamelin).

réquisition [rekizisjɔ̃] n. f. (lat. impér. *requisitio,* recherche, du lat. class. *requisitum,* supin de *requirere,* rechercher [v. REQUÉRIR] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens I ; sens II, 1, 1964, Larousse ; sens II, 2, 1636, Monet ; sens II, 3, 5, III, 2 et IV, 2, 1936, Capitant ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens III, 1, av. 1850, Balzac ; sens III, 3, 1945, d'après Larousse, 1964 ; sens IV, 1, 26 avr. 1792, *Moniteur universel ;* sens IV, 3, 23 août 1793, *Moniteur universel*).

I. *Vx.* Action de demander, de sommer : *À la réquisition de l'impératrice de Russie, il avait déjà commencé quelques pages de son histoire* (d'Alembert).

II. 1. En droit pénal, plaidoirie de la partie civile. || **2.** Acte par lequel le procureur demande l'application de la loi contre un accusé déclaré coupable (on emploie le plus souvent le pluriel) : *Les réquisitions du procureur de la République.* || **3.** *Réquisition de taxe,* requête adressée au président d'un tribunal en vue de faire chiffrer le montant des frais dus à un officier ministériel ou à un expert. || **4.** *Réquisition d'audience,* demande incidente faite à l'audience pour requérir la représentation d'une pièce ou d'une personne. || **5.** *Réquisition d'emprise totale,* action par laquelle un propriétaire exproprié pour cause d'utilité publique d'une partie d'un immeuble exige de l'Administration l'expropriation totale.

III. 1. Action d'une autorité civile qui exige d'une personne ou d'une collectivité soit une prestation d'activité, soit la remise d'un bien : *La réquisition des grévistes. La loi du 11 juillet 1938, prorogée par une loi de 1950, a établi un système de réquisition portant sur les prestations nécessaires pour assurer les besoins du pays en temps de guerre.* || **2.** *Réquisition de paiement,* ordre écrit de l'ordonnateur à un comptable qui a refusé un paiement pour absence ou insuffisance de crédits. || **3.** *Réquisition de logement,* acte par lequel le préfet, sur proposition du maire ou du service municipal de logement, affecte un local vacant, inoccupé ou insuffisamment occupé au logement de familles sans logis.

IV. 1. Acte par lequel l'autorité militaire, en temps de guerre, procède à des prélèvements de biens ou exige des prestations de service : *Des réquisitions de cantonnements, de matériel, de main-d'œuvre. C'est ainsi qu'on permet au roi de vous prendre votre vaisselle d'argent pour faire la guerre, comme il s'est vu sous Louis le Grand, alors que les réquisitions furent si exactes...* (France). || **2.** *Réquisition de la force armée,* acte par lequel certaines autorités civiles confient par écrit à l'autorité militaire la tâche de maintenir l'ordre ou de faire fonctionner un service public. || **3.** *Réquisition permanente,* levée en masse décrétée en 1793 par le Comité de salut public : *Des généraux de la réquisition, pauvres [...], croisaient les officiers brillants de dorures de l'armée consulaire* (Chateaubriand).

réquisitionnable [rekizisjɔnabl] adj. (de *réquisitionner ;* 1924, Hamp, p. 69). Qui peut être réquisitionné : *Je suis réquisitionnable à tout instant* (Hamp).

réquisitionnaire [rekizisjɔnɛr] adj. et n. m. (de *réquisition ;* 1793, Brunot). *Vx.* Se dit des jeunes soldats appelés sous les drapeaux par la réquisition, notamment par celle de 1793 : *Défendu par la mer et ses rochers mieux que par les réquisitionnaires républicains, cet inaccessible perchoir aux mouettes* [Granville] *avait tenu ferme* (Barbey d'Aurevilly). *La science militaire a changé comme tout le reste par la révolution : Bonaparte a inventé la grande guerre dont les conquêtes de la République lui avaient fourni l'idée par les masses réquisitionnaires* (Chateaubriand).

réquisitionné, e [rekizisjɔne] adj. (part. passé de *réquisitionner ;* 1935, Acad.). Qui a fait l'objet d'une réquisition : *Il paraissait d'ailleurs impossible d'aller ailleurs, tous les moyens de transport étant réquisitionnés* (Giraudoux).

réquisitionner [rekizisjɔne] v. tr. (de *réquisition ;* 1796, Frey, au sens 1 ; sens 2, 1892, Zola [fam., 1964, Robert]). **1.** Prélever un bien par réquisition : *Quand nous rencontrions des troupeaux, nous réquisitionnions des moutons* (Saint-Exupéry). || **2.** Assigner une tâche à quelqu'un en vertu d'un acte de réquisition : *Réquisitionner les grévistes des services publics.* || *Fam.* Faire appel à quelqu'un pour un service quelconque : *Réquisitionner quelques amis pour faire un déménagement.*

◆ v. intr. (1845, Bescherelle). Prononcer un réquisitoire. (Peu usité.)

réquisitoire [rekizitwar] n. m. (dér. savant [sur le modèle des nombreux adj. jurid. en *-oire*] du lat. *requisitum,* supin de *requirere,* réclamer [v. REQUÉRIR] ; 1379, Bloch-Wartburg, comme adj., au sens jurid. de « qui exprime une requête » ; 1577, A. Thierry [II, 903], comme n. m., au sens de « requête » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1594, *Satire Ménippée*). **1.** Développement écrit ou oral du procureur de la République énumérant les charges qui pèsent sur l'accusé et requérant contre lui l'application de la loi. || **2.** Discours ou écrit qui rassemble des accusations véhémentes contre une personne : *Il ne s'agit pas plus ici de mon éloge funèbre [...] que d'un réquisitoire contre vous* (Mauriac). *M. de Baucoyran, le père, prit la parole, et de quelle façon [...]. Un véritable réquisitoire* (Daudet).

● CONTR. : **2** *apothéose, dithyrambe, panégyrique.*

réquisitorial, e, aux [rekizitɔrjal, -o] adj. (dér. savant de *réquisitoire ;* 1743 [d'après Littré, 1870], dans la loc. *lettres réquisitoriales,* « lettres exprimant une requête » ; sens actuel, 1823, Boiste). Qui

tient du réquisitoire : *Un résumé qui a un caractère réquisitorial.*

resarcelé, e [rəsarsəle] adj. (var. de *recercelé,* même sens [1690, Furetière], part. passé de l'anc. v. *recerceler,* friser [XIe s., Stengel], entourer [début du XIVe s.], de *re-* et de l'anc. franç. *cerceler,* friser [v. 1130, *Eneas*], dér. de *cercel,* cercle [XIIe s.], forme anc. de *cerceau* [v. ce mot] ; 1690, Furetière). En héraldique, se dit d'une pièce qui présente un filet d'un émail particulier, situé près du bord de cette pièce à une distance égale à la largeur du filet.

resarcir [rəsarsir] v. tr. (de *re-* et de l'anc. v. *sarcir,* recoudre — une déchirure [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], lat. *sarcire,* raccommoder, réparer ; 1281, Godefroy). Réparer les trous ou les vides consécutifs à un défaut de fabrication du velours.

resarcissage [rəsarsisaʒ] n. m. (de *resarcir ;* 1877, Littré). Action de resarcir.

resarcisseuse [rəsarsisøz] n. f. (de *resarcir ;* 1904, Larousse). Ouvrière qui resarcit.

resarcissure [rəsarsisyr] n. f. (de *resarcir ;* 1842, Acad.). Réfection faite par resarcissage.

rescapage [rɛskapaʒ] n. m. (de *rescapé ;* début du XXe s.). Action d'échapper à un danger (peu usité) : *Cette sensation de rescapage qui domine* (M. Prévost).

rescapé, e [rɛskape] adj. et n. (mot picardo-wallon, part. passé de *rescaper,* « réchapper », forme picarde correspondant au franç. *réchapper ;* 1907, *Larousse mensuel* [29], au sens 1 [à propos des rescapés de la catastrophe de la mine de Courrières — Pas-de-Calais — de 1906] ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** Qui est sorti sain et sauf d'un danger : *Un enfant rescapé d'un accident de voiture. Les rescapés des camps de concentration nazis. Un vêtement de hasard comme ceux qu'on jette sur les rescapés de l'incendie ou de la noyade* (Colette). *On le regardait avec un peu de l'attendrissement qu'on a pour un rescapé* (Montherlant). || **2.** *Fig.* Qui a pu aller jusqu'au bout d'une entreprise difficile sans faiblir : *Les rescapés du tour de France.*

• SYN. : **1** *indemne, sauvé.*

rescindable [resɛ̃dabl] adj. (de *rescinder ;* 1596, Guénoys). En droit, qui peut être rescindé : *Des conventions rescindables. Un contrat rescindable.*

rescindant, e [resɛ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rescinder ;* 1551, *Inventaire des registres des insinuations du Châtelet* [n° 3752], écrit *rescindent ; rescindant,* 1579, *Dict. général*). Qui donne lieu à la rescision : *Des circonstances rescindantes.*

◆ **rescindant** n. m. (XVIe s., Loisel, p. 701). Première phase de la procédure de la requête civile, au cours de laquelle le tribunal recherche si la requête est recevable et si les conditions d'exercice sont remplies.

rescindement [resɛ̃dmɑ̃] n. m. (de *rescinder ;* 1437, *Archives de Bretagne,* VII, 155). Action de rescinder.

rescinder [resɛ̃de] v. tr. (lat. *rescindere,* déchirer, rompre, annuler, abolir, de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *scindere,* déchirer, fendre ; v. 1138, Gaimar, écrit *recendir,* au sens de « constater le droit de [quelqu'un au détriment de quelqu'un] » ; écrit *rescinder,* au sens actuel, 1422, Godefroy, art. *rescindement*). En termes juridiques, casser, annuler un acte, un contrat : *Les partages peuvent être rescindés pour cause de violence ou de vol* (Code civil).

rescisible [resizibl] adj. (de *rescis[ion]* ; 1877, Littré). Qui peut être rescindé : *Un acte rescisible.*

rescision [resizjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *rescis[s]io,* abolition, annulation, du lat. class. *rescissum,* supin de *rescindere* [v. RESCINDER] ; 1465, Martial d'Auvergne). En droit, annulation judiciaire d'un acte pour cause de vice radical : *Action en rescision. Demander la rescision d'une vente.*

rescisoire [resizwar] adj. (bas lat. jurid. *rescis[s]orius,* résolutoire, du lat. class. *rescissum* [v. l'art. précéd.] ; XIIIe s.). Qui donne lieu à rescision : *Clause rescisoire.*

◆ n. m. (début du XVIIe s.). Action intentée sur le fond quand le jugement ou l'acte a été annulé.

rescousse [rɛskus] n. f. (part. passé fém. substantivé de l'anc. v. *rescorre,* reprendre, délivrer [v. 1170, *Floire et Blancheflor*], de *r[e]-* et de l'anc. franç. *escorre,* secouer, agiter [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], lat. *excutere,* faire sortir ou tomber en secouant, arracher, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *quatere,* secouer, agiter ; v. 1130, *Eneas,* écrit *rescosse* [*rescousse,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1736, Aubin). **1.** *Vx.* Action de reprendre une personne ou une chose enlevée par force : *Malgré la tentative de Napoléon pour la rescousse du maréchal Ney, il manquait encore* (Chateaubriand). || **2.** En droit international, reprise, par un navire de sa nation, d'un bâtiment de commerce saisi par l'ennemi.

◆ **À la rescousse** loc. interj. et adv. (sens 1, 1831, V. Hugo ; sens 2, 1870, Littré). **1.** *Autref.* Cri par lequel un chevalier demandait le secours de ses compagnons. || **2.** *Auj.* En renfort, pour porter aide et assistance : *Venir à la rescousse. Le moteur était appelé à la rescousse pour tous les actes de la vie* (Duhamel). *Déjà dans les corridors du palais les gens ne cachent pas qu'ils ne comptent plus sur le peuple de France. Qu'est-ce qu'on attend pour appeler Prussiens et Russes à la rescousse ?* (Aragon).

rescription [rɛskripsjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *rescriptio,* rescrit, du lat. class. *rescriptum,* supin de *rescribere* [v. l'art. suiv.] ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *rescrition* [*rescription,* XIVe s., La Curne], au sens 1 ; sens 2, v. 1587, Du Vair ; sens 3, 1795, Brunot). **1.** *Vx.* Action de récrire ou d'ajouter à ce qu'on a déjà écrit. || **2.** *Vx.* Ordre, mandement écrit que l'on donnait pour toucher une somme sur une caisse : *Votre lettre de Cadix, elle est pour moi une rescription, elle devient pour moi de l'argent comptant* (Sedaine). (On dit auj. MANDAT.) || **3.** Billet d'État substitué, en 1795, à l'assignat.

rescrit [rɛskri] n. m. (lat. *rescriptum,* réponse [par écrit] du prince, part. passé neutre substantivé de *rescribere,* écrire en retour, répondre, écrire de nouveau, de *re-,* préf. marquant le mouvement en retour [v. R(E)-], et de *scribere,* écrire ; v. 1265, *Livre de jostice,* au sens de « expédition pour les bénéfices » [terme d'histoire ecclésiastique] ; sens 1 et 3, 1690, Furetière ; sens 2, début du XIVe s.). **1.** En droit romain, réponse de l'empereur aux questions qui lui étaient posées par les magistrats et les gouverneurs de province au sujet de difficultés à résoudre. || **2.** Lettres d'ordres données par certains souverains sur une affaire particulière : *Il* [Charles Quint] *imagina malheureusement qu'avec des bulles, des rescrits et de l'or il se rendrait le maître de l'Allemagne et de l'Italie* (Voltaire). || **3.** Lettre du pape portant décision de quelques points de droit ou de quelque autre difficulté particulière : *Il suffit d'ouvrir au hasard les conciles, le droit canonique, les bulles et les rescrits de la cour de Rome* (Chateaubriand). *Sabine pouvait même de bonne foi se croire en règle avec Dieu, puisqu'il n'est bulle, bref, rescrit ou décrétale qui ait seulement effleuré le problème* (Aymé).

• SYN. : **3** *bref, bulle, constitution, décrétale, encyclique, monitoire.*

réseau [rezo] n. m. (de *rets* [v. ce mot] ; v. 1180, Marie de France, écrit *resel* [*réseau,* v. 1330, *Roman de Renart le Contrefait*], au sens I, 2 ; sens I, 1 et 3, fin du XVIe s. ; sens I, 4 et II, 1, 1870, Littré ; sens I, 5, 1875, Larousse ; sens I, 6, 1904, Larousse ; sens I, 7, 1931, Mac Orlan ; sens I, 8, v. 1240, G. de Lorris [écrit *roisiau*] ; sens II, 2, 1762, Acad. [*réseau nucléaire,* 1904, Larousse] ; sens II, 3, 1964, Larousse [aussi *réseau pluvial — réseau,* même sens, 1920, *Omnium agricole,* art. *assainissement*] ; sens II, 4, 1872, M. N. Bouillet [*réseau zoné, cristallin,* 1932, Larousse] ; sens II, 5 et 10, 1964, Larousse ; sens II, 6, 1870, Littré [*réseau aérien,* début du XXe s.] ; sens II, 7, 1870, Lachâtre ; sens II, 8, 1932, Larousse [aussi *réseau téléphonique ; réseau hertzien,* 1964, Larousse] ; sens II, 9, 1932, Larousse [aussi pour la transmission de l'énergie] ; sens III, 1, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens III, 2,

1964, Robert [aussi *réseau commercial*] ; sens III, 3, 1862, V. Hugo).

I. 1. *Vx.* Ouvrage formant une sorte de filet à mailles plus ou moins larges : *Les Indiennes s'occupaient de différents ouvrages ; leurs nourrissons étaient suspendus dans des réseaux aux branches d'un gros hêtre pourpre* (Chateaubriand). *Le seul intérêt de tout le jour, ç'a été le passage d'un pont de lianes* [...]. *Rien de plus élégant que cet arachnéen réseau, d'apparence si fragile...* (Gide). || **2.** Petit filet disposé de manière à prendre des oiseaux ou du menu gibier. || **3.** Tissu formant des petites mailles : *Les virgules noires* [des cils] *essaiment dans le lavabo, l'une d'elles s'est prise dans le réseau blanc du slip de Nylon* (Faye). || **4.** Fond de dentelle à dessins géométriques : *Au XVIII^e s., on aima les dentelles avec fond de réseau, comme le point d'Alençon.* || **5.** Entrelacement des fils d'une toile d'araignée. || **6.** Entrelacs de pierre d'une fenêtre ou d'une rose gothique. || **7.** *Réseau de fil de fer barbelé,* ou simplem. *réseau,* ligne de défense constituée par de la ronce artificielle interdisant le passage des personnes et de certains véhicules : *Ils doivent poser des réseaux Brun et même des chevaux de frise* (Romains). || **8.** *Fig.* Ensemble de choses abstraites qui emprisonnent peu à peu l'individu, restreignent ou menacent sa liberté : *Un réseau d'intrigues. L'organisation toujours plus parfaite de la vie nous capte aussi dans un réseau, de plus en plus serré, de règles et de contraintes, dont beaucoup nous sont insensibles !* (Valéry). *Réseau pédagogique, réseau médical, réseau judiciaire : la société tissait autour de l'enfant une inextricable toile d'araignée d'organismes et de formules...* (Montherlant).

II. 1. *Par anal.* Ensemble de lignes entrecroisées dessinées par des voies de passage : *Je m'étais engagé dans un réseau de petites ruelles, de calli divisant en tous sens, de leurs rainures, le morceau de Venise découpé entre un canal et la lagune...* (Proust). || **2.** Entrelacement de nerfs, de vaisseaux où circule le sang et qui forment comme un filet : *Le réseau sanguin.* || *Réseau nucléaire,* en biologie, entrecroisement de lignes peu colorables qui apparaît dans le noyau après coloration. || **3.** *Réseau hydrographique,* ensemble constitué par les fleuves et leurs affluents drainant une région. || *Réseau pluvial,* ensemble des canalisations construites pour évacuer les eaux de ruissellement. || **4.** En optique, nom donné à une surface striée régulièrement par une série de traits opaques parallèles, équidistants et très rapprochés, tracés sur un plan ou sur une calotte sphérique : *Réseaux plans, réseaux lignés, réseaux concaves. Les réseaux appliqués modernes travaillent par réflexion et permettent d'obtenir une excellente résolution des lumières voisines dans le spectre.* || *Réseau zoné,* écran utilisé dans l'étude de la diffraction et comprenant une série de couronnes concentriques successivement transparentes et opaques. || *Réseau cristallin,* ensemble des traits tracés par la disposition régulière des atomes à l'intérieur de certains corps formant des cristaux. || **5.** Trame des pigments colorés d'une émulsion photographique pour la photographie en couleurs par synthèse additive. || **6.** Ensemble des voies de communication qui relient les différentes régions du pays entre elles : *Le réseau routier est dense en France.* || *Réseau aérien,* ensemble des lignes aériennes d'un pays ou d'une compagnie aérienne : *Il* [Rivière] *méditait devant une carte murale où s'inscrivait en rouge le réseau de la Compagnie* (Saint-Exupéry). || **7.** Ancienne division administrative des chemins de fer français, formant auj. une région de la S.N.C.F. || **8.** Ensemble de lignes de télécommunication reliées entre elles par un central : *Réseau télégraphique.* || *Réseau téléphonique,* ensemble des circuits reliant les abonnés d'une même ville ou d'un même secteur par un bureau central. || *Réseau hertzien,* ensemble des liaisons téléphoniques et de télévision assurées par des faisceaux hertziens. || **9.** Ensemble de circuits connectés entre eux et assurant la distribution de l'électricité : *Réseau monophasé à deux fils, réseau diphasé à trois fils.* || *Réseau de distribution,* ensemble des circuits servant à la transmission de l'énergie électrique jusqu'aux installations utilisatrices. || **10.** Ensemble des canalisations qui acheminent le gaz à partir d'un centre d'émission.

III. 1. Ensemble de points communiquant entre eux : *Placer un réseau de forteresses sur les frontières comme autant de boucliers destinés à repousser une invasion* (Sainte-Beuve). || **2.** *Réseau de télévision,* ensemble constitué par les stations émettrices et par leurs relais. || *Réseau commercial,* ensemble des points de vente et des personnes qui les animent, dépendant d'un même organisme central. || **3.** Ensemble de personnes qui sont en liaison entre elles, directement ou indirectement, en vue d'une action clandestine : *Vous vous êtes étonnés, le 1^{er} août 1914, de découvrir sur la France un réseau d'espions* (Giraudoux). *« On va saisir tout le dépôt, et les gars du réseau qu'est-ce qu'ils diront, s'ils ne trouvent pas leurs armes ?... »* (Duhamel).

• SYN. : **I, 1** *filet, résille ;* || **II, 1** *dédale, labyrinthe, lacis.*

résécable [resekabl] adj. (de *réséquer ;* 1878, Larousse). En chirurgie, qui peut être réséqué : *La racine de cette dent n'est pas résécable.*

résecteur [resɛktœr] n. m. (de *résect[ion]* ; 1964, Larousse). Instrument chirurgical pour le traitement de certaines affections de la prostate et du col de la vessie.

résection [resɛksjɔ̃] n. f. (de *réséquer ;* 1549, R. Estienne, au sens de « action de couper » ; sens 1, 1799, *Bulletin des sciences,* 75 ; sens 2, 1875, Larousse [aussi *résection articulaire ; résection apicale, endoscopique,* 1964, Larousse]). **1.** *Vx.* Action de retrancher une des extrémités d'un os malade : *Une résection costale.* || **2.** Action de retrancher la portion malade d'un organe, en rétablissant la continuité de sa fonction : *Une résection intestinale.* || *Résection apicale,* en chirurgie dentaire, curetage des lésions situées autour de l'apex de la dent. || *Résection articulaire,* ablation des surfaces cartilagineuses d'une articulation. || *Résection endoscopique,* intervention pratiquée en chirurgie urinaire et qui consiste à abraser par des courants de hautes fréquences une tumeur en pénétrant par les voies naturelles.

réséda [rezeda] n. m. (lat. *reseda,* même sens, emploi substantivé de la 2^e pers. du sing. de l'impér. prés. de *resedare,* calmer — un mal —, guérir [de *re-,* préf. à valeur intensive — v. R(E)- —, et de *sedare,* rasseoir, apaiser, causatif de *sedēre,* être assis], la plante étant appliquée sur les plaies ou les tumeurs en même temps qu'on disait *reseda,* « calme, guéris [le mal, la douleur] ! » ; 1562, Du Pinet, puis 1659, Duez). Plante type de la famille des résédacées, à fleurs blanchâtres ou jaunâtres, à fruit en capsule dressée ou retombante, dont l'espèce originaire d'Afrique est cultivée en Europe : *Le réséda odorant est cultivé dans les jardins ou en pots.*

résédacées [rezedase] n. f. pl. (dér. savant de *réséda ;* v. 1815, d'après S. Gérardin, 1817). Famille de plantes à fleurs dialypétales, dont le réséda constitue un des genres principaux.

réseleuse [rezəløz] n. f. (de *resel,* forme anc. de *réseau* [v. ce mot] ; 1870, Littré). Ouvrière en dentelle, dont la spécialité consiste à faire le réseau.

réséquer [reseke] v. tr. (lat. *resecare,* enlever en coupant, rogner, retrancher, de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *secare,* couper, découper ; milieu du XIV^e s., au sens de « biffer, retrancher » ; 1478, Chauliac, au sens médical de « extirper » ; sens actuel, 1834, Boiste). [Conj. **5 b.**] Enlever par résection : *Réséquer un nerf.*

réserpine [rezɛrpin] n. f. (de *r[auwolfia] serp[entina]*, nom scientif. de la plante d'où cet alcaloïde est extrait ; 1961, Galli et Leluc, p. 8). Alcaloïde se trouvant dans le rhizome et la racine de *Rauwolfia serpentina,* et utilisé en neuropsychiatrie comme apaisant.

réservat [rezɛrva] n. m. (de *réserver ;* 1904, Larousse). Syn. de RÉSERVATION 1 (au sens 2).

réservataire [rezɛrvatɛr] adj. et n. m. (de *réservat[ion]* 1 ; 17 mars 1846 [d'après Littré, 1877], comme adj., et 1875, Larousse, comme n. m.). *Héritier réservataire,* ou *réservataire* n. m., héritier *ab intestat* auquel la loi attribue une réserve dans une succession : *Les héritiers réservataires sont les descendants et les ascendants du « de cujus ». Votre nièce n'avait pas d'héritier du côté maternel. Son père est réservataire pour un tiers* (Benoit).

1. réservation [rezɛrvasjɔ̃] n. f. (lat. jurid. médiév. *reservatio,* réservation, du lat. class. *reservatum,* supin de *reservare* [v. RÉSERVER] ; début du XIV^e^ s., Gilles li Muisis, dans la loc. *reservation faire,* « faire des économies » ; sens 1, XV^e^ s., Juvenal des Ursins [aussi « droit qu'on s'est ainsi réservé »] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Action de se réserver un droit dans un contrat. || Droit qu'on s'est ainsi réservé. || **2.** Droit en vertu duquel le pape se réservait la nomination à certains offices et la collation de certains bénéfices. (On dit aussi RÉSERVAT et RÉSERVE.)

2. réservation [rezɛrvasjɔ̃] n. f. (de *réserver* ou de l'angl. *reservation,* réserve, garde, réservation, dér. de *to reserve,* réserver, empr. du franç. *réserver ;* 1949, Larousse). Action de réserver une place dans un moyen de transport (bateau, avion, etc.), dans une salle de spectacles, de retenir une table au restaurant, une chambre dans un hôtel.

réserve [rezɛrv] n. f. • ÉTYM. Déverbal de *réserver ;* milieu du XIV^e^ s. (v. § A, sens I, 1). — A : sens I, 1, milieu du XIV^e^ s. (au plur., 1798, Acad. ; *réserve du droit des tiers,* 1936, Capitant ; *sous toutes réserves,* 1838, A. F. Villemain) ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens I, 3, 1549, R. Estienne ; sens I, 4, 1628, Stoer (*faire des réserves...,* 1870, Littré) ; sens I, 5, 1752, Trévoux ; sens II, v. à l'intérieur de l'art. — B : sens I, 1, 1636, Monet (*réserve coutumière,* 1762, Acad.) ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1580, Montaigne (*de réserve,* 1690, Furetière ; *machine, matériel de réserve,* 1964, Larousse ; *en réserve,* v. 1460, G. Chastellain) ; sens II, 2, 27 juill. 1885, Goncourt (pour des choses abstraites, début du XX^e^ s.) ; sens II, 3, 1936, Capitant (aussi *réserve légale, réserve de garantie, réserve mathématique* ou *individuelle ; réserve apparente, réserve occulte, réserves monétaires...,* 1964, Larousse) ; sens II, 4, 1904, Larousse (*réserve alcaline,* 1964, Larousse) ; sens II, 5, 1893, J. Lemaître ; sens II, 6 et 8, 1964, Larousse ; sens II, 7, 1791, Brunot (au combat, 1669, Widerhold ; *réserve active, unité de réserve,* 1964, Larousse ; *cadre de réserve,* 1870, Littré) ; sens II, 9, 1935, Acad. (*réserve,* même sens, 1870, Littré) ; sens III, 1, 1765, *Encyclopédie* (« arbre... », 1875, Larousse) ; sens III, 2, 1845, Bescherelle (*réserve naturelle,* 1964, Larousse [*réserve,* même sens, 1935, Acad.]) ; sens III, 3, 1961, *FEW,* X, 295 *b ;* sens III, 4, 1935, Acad. ; sens III, 5, 1870, Littré (aussi « substance isolante... » ; « partie laissée en blanc... » et « toute surface que l'on enduit d'un isolant... », 1875, Larousse). — C : sens 1, 1664, M^me^ de Sévigné (*... se tenir sur la réserve,* 1762, J.-J. Rousseau) ; sens 2, v. 1970.

A. Action de réserver.

• **I.** ACTION DE METTRE À PART OU DE LIMITER QUELQUE CHOSE. **1.** Clause supplémentaire par laquelle une partie à un contrat limite la portée d'une obligation qui pourrait découler de ce contrat : *Un contrat de vente assorti de plusieurs réserves. Louer une maison avec réserve de résilier en cas de vente. Il a fait donation de son bien, sous la réserve d'une pension* (Acad.). || *Au plur.* Déclaration par laquelle une personne écarte à l'avance les conséquences que l'on pourrait tirer de sa participation à un acte : *Faire ses réserves.* || *Réserve du droit des tiers,* disposition d'une autorisation administrative précisant que le bénéficiaire n'est pas exonéré par cette autorisation de sa responsabilité envers les tiers pour les dommages qu'il pourrait provoquer en l'utilisant. || *Sous toutes réserves,* formule qui, à la fin d'un acte de procédure, est destinée à garantir les clauses et conditions qui ne sont pas formellement exprimées dans cet acte. (V. aussi § II ci-après.) || **2.** Déclaration par laquelle un État, soit à la signature *(réserve à la signature),* soit à la ratification *(réserve de ratification)* d'un traité, fait savoir qu'il entend exclure une disposition dudit traité. || **3.** Syn. de RÉSERVATION 1 (au sens 2). || **4.** Restriction, limitation à l'approbation ou à l'adhésion que l'on apporte à quelque chose (surtout au plur.) : *Il a accepté notre proposition, mais il a formulé quelques réserves. Avec la grâce pas de milieu ni de réserve ; tout ou rien !* (Sainte-Beuve). *Un petit nombre de critiques, parmi lesquels se trouvaient deux des visiteurs habituels de l'atelier, tempéraient de quelques réserves la chaleur de leur compte rendu* (Camus). || *Faire des réserves sur* ou *au sujet de quelque chose,* indiquer que l'on n'est pas entièrement d'accord et que l'on se réserve d'examiner plus longuement le point en litige : *Faire des réserves sur l'opportunité d'une mesure, sur la valeur d'une explication.* || **5.** Tricherie qui consiste à dissimuler des cartes, lors de la distribution, pour les glisser dans son jeu : *Faire la réserve.*

• **II.** LOCUTIONS. *Sans réserve* loc. adv. et adj. (sens 1, v. 1460, G. Chastellain ; sens 2, av. 1714 ; Fénelon). Sans restriction, entièrement, complètement : *Quand je me fie à quelqu'un, je le fais sans réserve* (Montesquieu). *Comme j'étais sans défiance, je m'exprimais sans réserve sur toutes les questions qu'ils jugeaient à propos de me faire* (Rousseau). || Sans limite, complet, total : *Une admiration, une confiance, un dévouement sans réserve. Donner une approbation sans réserve.* || *Sous toutes réserves* loc. adv. (1878, Acad.). Sans garantie, sans pouvoir répondre de ce qu'on avance : *Donner, publier une information sous toutes réserves.* || *Sous (toute) réserve* loc. adv. (1875, Larousse). En se réservant la possibilité de revenir sur ce qu'on a dit ou fait : *Donner un accord, une approbation sous réserve.* || *Sous réserve de* loc. prép. (sens 1, 1804, Code civil ; sens 2, 1964, Larousse). En (se) réservant le droit de : *Accepter un devis sous réserve d'obtenir des justifications une fois les travaux terminés.* || En envisageant la possibilité de : *Sous réserve d'erreur, d'inexactitude de ma part, je crois pouvoir affirmer...* || *Sous réserve que* loc. conj. (1964, Robert). Littér. À la condition que : *Je veux bien collaborer avec lui, sous réserve que ses attributions soient bien délimitées.* || *À la réserve de* loc. prép. (1660, Oudin). Vx. À l'exception de : *Despréaux soutint les anciens, à la réserve d'un seul moderne* [Pascal] (Sévigné). || *À la réserve que* loc. conj. (1676, M^me^ de Sévigné). Vx. Si l'on excepte que : *Je suis hors d'affaire, à la réserve que j'ai les bras, les mains, les jarrets, les pieds gros et enflés* (Sévigné).
• SYN. : **I, 4** *réticences.*

B. Ce qui est réservé.

• **I.** CE QUI EST RÉSERVÉ À QUELQU'UN. **1.** *Réserve héréditaire,* ou simplem. *réserve,* fraction de sa succession dont une personne ne peut disposer à titre gratuit, car elle est dévolue par la loi aux héritiers réservataires : *La réserve s'oppose à la quotité disponible.* || *Réserve coutumière,* dans l'ancien droit, partie des propres dont une personne ne pouvait disposer par testament (et, dans certaines coutumes, par donation entre vifs) au préjudice des héritiers aux propres. || **2.** Sous le régime féodal, partie du domaine seigneurial qui était exploitée directement par le maître et n'était pas divisée en tenures.

• **II.** CE QUI EST RÉSERVÉ À UN USAGE ULTÉRIEUR. **1.** Quantité d'une chose mise de côté et destinée à être utilisée en temps opportun (au sing. ou au plur.) : *Une citerne qui contient une importante réserve d'eau potable. Constituer des réserves de produits alimentaires. Les réserves de carburant dont nous disposons représentent trois mois de consommation. Nous étions remarquablement dépourvus sinon de ressources, du moins de réserves, et c'est ce que, dans le style du temps, nous appelions « notre impécuniosité »* (Duhamel). || *De réserve,* qui constitue une réserve

disponible : *Fonds de réserve.* || *Machine, matériel de réserve,* dans les chemins de fer, locomotive, matériel roulant disponible pour un emploi immédiat, soit en cas d'incident, soit pour répondre aux exigences du trafic. || *En réserve,* de côté : *Avoir, mettre, tenir quelque chose en réserve. Un quart de la récolte était mis en réserve* (Cendrars). || **2.** *Par extens.* Local, magasin où l'on entrepose ce qui n'est pas destiné à une vente ou une utilisation immédiate : *Une réserve pleine de marchandises. Cet article n'est plus en rayon, je vais voir s'il en reste à la réserve ;* et littér. : *Que de choses j'aurais à dire sur la cave et sur le grenier, cette réserve sous nos pieds et sur nos têtes de mystère et de vide, abri du vin et des choses désaffectées* (Claudel). || **3.** Fraction des bénéfices non distribuée, conservée à la disposition d'une entreprise sans être incorporée au capital. || *Réserve apparente,* réserve figurant en comptabilité, et constituée soit par prélèvement sur les bénéfices, soit par dégagement de réserves occultes. || *Réserve occulte,* réserve n'apparaissant pas au bilan, et qui peut résulter soit de la sous-estimation de l'actif, soit de la surestimation du passif, soit de l'omission d'un compte d'actif, soit de l'inscription de dettes fictives. || *Réserve légale,* fonds que toute société de capitaux doit constituer, jusqu'à concurrence d'un certain montant, au moyen de prélèvements sur les bénéfices. || *Réserve de garantie,* réserve destinée, dans les compagnies d'assurances, à pallier les écarts possibles entre les prévisions et la couverture effective d'un risque. || *Réserve mathématique* ou *individuelle,* somme prélevée sur la prime d'une assurance sur la vie en vue de sa capitalisation, afin de maintenir l'équilibre entre le risque croissant de l'assureur et l'engagement linéaire de l'assuré. || *Réserves monétaires d'un pays,* ensemble de ses avoirs en or et en devises convertibles. || **4.** *Réserves nutritives, réserves alimentaires,* ou simplem. *réserves,* substances accumulées dans certaines parties des organismes animaux (ex. : lipides dans la moelle jaune des os) et végétaux (ex. : amidon dans le tubercule de la pomme de terre), et susceptibles d'être utilisées par ces organismes à un moment de leur développement. || *Réserve alcaline,* quantité de bicarbonates alcalins présents dans le sang, et exprimée par le nombre de volumes de gaz carbonique que peuvent libérer cent volumes de plasma. || **5.** Ressources, facultés importantes dont dispose une personne du point de vue physique, moral, intellectuel (au sing. ou au plur.) : *Une grande réserve de vitalité, d'énergie. Ses réserves de patience sont admirables. Qu'il y a de réserves dans un corps, dans une âme !* (Montherlant). || **6.** Quantités d'une matière minérale (charbon, minerai, pétrole, etc.) non encore exploitées, soit dans une mine ou un gisement, soit dans l'ensemble des mines ou des gisements connus (au plur.) : *Réserves certaines, possibles, probables d'une mine de houille. Réserves mondiales prouvées, supposées de pétrole, de schistes bitumineux.* || **7.** Ensemble des citoyens soumis aux obligations militaires légales et qui ne sont plus en service actif ni en disponibilité : *Être versé dans la réserve.* || *Spécialem.* Au combat, corps ou détachement maintenu disponible, par un échelon du commandement, pour être envoyé en renfort : *Placer une compagnie en réserve de bataillon. Lancer, jeter toutes ses réserves dans la bataille.* || *Réserve active,* position des cadres de la réserve liés à l'armée par un contrat qui les oblige, en temps de paix, à accomplir certains services militaires. || *Cadre de réserve,* deuxième section de l'état-major, à laquelle appartiennent les officiers généraux ayant atteint la limite d'âge, mais restant à la disposition du ministre. || *Officier de réserve,* v. OFFICIER 2. || *Unité de réserve,* formation mobilisée ne comprenant qu'une faible proportion d'éléments de l'armée active. || **8.** *Réserve de flottabilité,* capacité étanche d'un navire au-dessus de sa flottaison en charge. || **9.** *Sainte réserve,* hosties consacrées, conservées en vue de la communion et de l'exposition du saint sacrement.

● **III.** CE QUI EST RÉSERVÉ EN VUE DE SA CONSERVATION OU DE SA PROTECTION. **1.** Partie de bois qu'on réserve, dans une coupe, afin de la laisser croître en haute futaie. || *Spécialem.* Arbre maintenu lors de l'exploitation des taillis-sous-futaie, pour donner des produits plus gros que ceux qui proviennent des rejets exploités à chaque révolution. || **2.** *Réserve de pêche, de chasse,* partie d'un cours d'eau ou d'un territoire dans laquelle l'exercice de la pêche ou de la chasse est totalement prohibé dans l'intérêt de la reproduction du poisson ou du gibier. || *Réserve naturelle,* territoire délimité et géré par l'État, et dont la fonction est d'assurer la sauvegarde soit de l'ensemble des espèces animales et végétales qui y ont élu domicile *(réserve naturelle intégrale),* soit seulement de certaines d'entre elles (*réserve botanique, zoologique, ornithologique, biologique,* etc.). || **3.** Dans certains pays, territoire réservé aux populations indigènes : *Les réserves indiennes du Canada.* || **4.** Dans les bibliothèques et les musées, partie des collections comprenant les ouvrages, les documents, les œuvres qui ne sont ni exposés ni communiqués sans contrôle : *Les réserves du musée du Louvre.* || **5.** Dans une aquarelle, une gravure, surface qui ne reçoit pas de teintes, ou partie protégée contre la morsure de l'acide. || Partie laissée en blanc dans un fond imprimé. || Toute surface que l'on enduit d'un isolant pour la soustraire à une opération (teinture des étoffes, en particulier) qui s'effectue sur les parties voisines. || *Par extens.* Substance isolante employée à cet effet.

● SYN. : **II, 1** *économies, provisions, stock ;* **2** *dépôt, entrepôt ;* **5** *disponibilité, potentiel, puissance.*

C. Modalité du comportement.

1. Attitude, qualité d'une personne qui, par pudeur, par discrétion ou par prudence, s'exprime, agit ou réagit avec mesure, qui répugne à se livrer, à communiquer ses sentiments : *Une jeune fille pleine de réserve. Accueillir une proposition avec une grande réserve. Les lettres de l'amant sont pleines de chaleur et de force, celles de Julie, de tendresse et de raison ; cependant il y en a quelques-unes où elle me semble manquer de réserve et de modestie* (d'Alembert). *Le révérend garda, sur ce point seul, toute la réserve anglaise* (Nerval). || *Être, demeurer, se tenir sur la réserve,* se montrer très circonspect dans une circonstance donnée. || **2.** *Obligation de réserve,* obligation visant les agents de la fonction publique, et qui leur impose notamment la modération dans l'expression de leurs opinions politiques ou de leurs jugements à l'égard du gouvernement, ainsi que la discrétion sur les faits et informations dont ils peuvent avoir à connaître dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions : *La méconnaissance de l'obligation de réserve constitue une faute disciplinaire.*

● SYN. : **1** *circonspection, discrétion, modération, modestie, pudeur, quant-à-soi, retenue, réticence.*

réservé, e [rezɛrve] adj. (part. passé de *réserver ;* v. 1290, *Livre Roisin,* dans la loc. *réservé que,* « sous la réserve que » ; 1409, Runkewitz, comme prép., au sens de « excepté » ; comme adj., au sens 1, av. 1613, M. Régnier [*cas réservés ;* « qui fait l'objet d'une réserve d'ordre juridique », 1870, Littré ; *biens réservés,* 1804, Code civil — « biens acquis par la femme... », 1932, Larousse] ; sens 2, 1651, Corneille [*chasse... réservée,* 1964, Robert ; *emplois réservés,* 30 janv. 1923, *Bulletin des lois ; quartier réservé,* début du XX^{e} s.] ; sens 3, 1894, Zola). **1.** Qui fait l'objet d'une réserve d'ordre juridique : *Droit de reproduction réservé.* || *Biens réservés,* partie d'une succession que la loi attribue aux héritiers légitimes et dont le testateur ne peut disposer librement ; biens acquis par la femme dans l'exercice d'une profession distincte de celle du mari, et sur lesquels elle a le droit d'administration et de disposition. || *Cas réservés,* péchés particulièrement graves et dont le droit canonique réserve l'absolution au pape, aux évêques ou à un confesseur qui a reçu un pouvoir spécial à cet effet. || **2.** Qui est destiné à

quelqu'un ou à quelque chose en particulier : *Cuvée réservée. Places réservées aux mutilés et invalides. Wagon réservé pour la poste. Accablez-moi des noms réservés aux ingrats, | Je les ai mérités, je ne m'en plaindrai pas* (Voltaire). || *Chasse, pêche réservée,* qui ne peut être pratiquée, sur un certain territoire, sans une autorisation spéciale. || *Emplois réservés,* emplois donnés en priorité, principalement dans la fonction publique, à certaines catégories de personnes (anciens militaires, victimes de guerre...). || *Quartier réservé,* quartier où se trouvaient les maisons de prostitution, en certains pays : *Et l'armée, qui s'est distribuée le soir dans le quartier réservé de la ville* [...], *marchande et achète l'amour, comme une nourriture* (Saint-Exupéry). || **3.** Qui a fait l'objet d'une réservation, qui a été retenu à l'intention de quelqu'un : *Place réservée. Compartiment réservé. Table réservée.*

◆ adj. et n. (1559, Amyot [pour le comportement, v. 1695, Fénelon ; *être réservé à* et l'infinitif, av. 1782, d'Alembert ; *faire le réservé,* 1665, La Fontaine]). Se dit d'une personne qui fait preuve de réserve, qui montre de la retenue, de la discrétion dans ses actions, ses propos : *Il faut qu'un juge se conduise envers ses parties de manière qu'il leur paraisse bien plutôt réservé que grave* (Montesquieu). *Il serait plus expansif si j'étais moins réservé. Mais je n'ai pas l'habitude de me jeter à la tête des gens* (Renard). *C'est une jeune femme de très honorable famille ; très bien élevée, très réservée, très timide* (Gide). *Il déteste les timides et les réservés.* || *Par extens.* Se dit aussi des dispositions, du comportement d'une personne : *Caractère réservé. Avoir une attitude réservée, un air réservé. Porter un jugement réservé sur la conduite de quelqu'un.* || Vx. *Être réservé à* (et l'infinitif), montrer de la réserve, de la répugnance à faire quelque chose : *Autant il était réservé à parler des fautes et des travers d'autrui, autant il aimait à célébrer les belles actions* (d'Alembert). || Vx. *Faire le (la) réservé(e),* feindre une attitude réservée : *Sa maîtresse eut d'abord quelque dispute | Avec Janot, qui fit le réservé* (La Fontaine). *Au reste, ajouta la comtesse en faisant la réservée, si je te charge de cette commission délicate, c'est que je suis persuadée qu'il n'y a rien à risquer* (Lesage).

• SYN. : *circonspect, discret, dissimulé, distant, froid, introverti, renfermé, secret.* — CONTR. : *communicatif, expansif, extraverti, exubérant, familier, franc, ouvert.*

réserver [rezɛrve] v. tr. (lat. *reservare,* mettre de côté, conserver, sauver, de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *servare,* observer, veiller, préserver, conserver ; fin du XIIe s., au sens I, 1 [aussi pour un droit] ; sens I, 2, v. 1190, *Sermons de saint Bernard* [*réserver tel accueil à quelqu'un,* 1964, Robert ; *se réserver quelque chose,* 1553, *Bible Gérard* ; *se réserver de* et l'infinitif, v. 1660, d'après Richelet, 1680 — ... *à*..., v. 1534, B. Des Périers] ; sens I, 3, 1893, *Dict. général* [*réserver quelque chose,* 1964, Robert — ellipt., milieu du XXe s.] ; sens I, 4, v. 1587, Du Vair ; sens I, 5, XXe s. ; sens I, 6, 1665, Boileau [... *pour*... — ... *à*..., 1656, Pascal ; *réserver sa réponse*..., 1964, Larousse ; *réserver l'avenir,* 1964, Robert] ; sens I, 7, v. 1360, Froissart ; sens I, 8, 1964, Robert ; sens II, 1, 1829, Boiste [*il est réservé à... de*..., v. 1742, d'après Bescherelle, 1845 — *il était*..., av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens II, 2, début du XXe s.).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** Vx. *Réserver quelque chose* (ou *quelqu'un*), le mettre à part d'un tout, retenir, distinguer, pour la traiter différemment, une chose ou une personne entre plusieurs autres : *Quand vous fîtes périr Maurice et sa famille, | Il vous en plut, Seigneur, réserver une fille* (Corneille). *Si nous avons pris un engagement postérieur, le vœu primitif a été réservé* (Voltaire). *On avait réservé cette place, comme une place d'honneur* (Gautier). || *Réserver un droit,* prévoir une disposition, dans un contrat, une convention, qui pourra être utilisée ultérieurement : *Réserver le droit de reproduction lors de la vente d'une œuvre d'art.* || **2.** *Réserver quelque chose* (terme concret ou abstrait) *à quelqu'un,* accorder, assigner, destiner quelque chose en particulier à une personne (ou à une catégorie de personnes) : *On vous a réservé la chambre la mieux située. Il a soigneusement réglé sa succession, réservé à chacun sa part. Ses amis lui ont réservé une surprise pour son anniversaire* ; et au passif : *Quant aux sépultures souterraines, elles étaient généralement réservées aux rois et aux religieux* (Chateaubriand). *Le rire est réservé aux hommes et aux dieux, qui n'ont pas d'autre plaisir dans l'Olympe* (Gautier). || *Réserver tel accueil à quelqu'un,* l'accueillir, le recevoir de telle ou telle façon : *Réserver un accueil cordial à un visiteur étranger. Nous vous prions de réserver un bon accueil à nos enquêteurs.* || *Se réserver quelque chose,* se l'attribuer, le garder pour soi exclusivement : *Il a loué le rez-de-chaussée de sa maison et s'est réservé le premier étage. Se réserver un droit de regard sur la gestion d'une société.* [À Rome] *les rois se réservèrent le jugement des affaires criminelles*... (Montesquieu). || *Se réserver de* ou (class.) *à* (et l'infinitif), se proposer d'agir d'une certaine façon au moment opportun : *Le ministre a fait savoir qu'il se réservait de répondre aux orateurs à la fin du débat. Je me réserve à vous dire le reste quand vous serez de retour d'Italie* (Guez de Balzac). *Je me réserve à parler quand j'aurai entendu vos raisons* (Acad., 1694). || **3.** *Réserver quelque chose à quelqu'un,* mettre de côté quelque chose à sa demande, le lui garder pour qu'il en dispose au moment convenu : *S'il prend du poisson, il doit nous réserver une partie de sa pêche. J'espère que l'hôtelier n'a pas oublié de nous réserver une table. Réservez-moi une demi-heure cet après-midi, pour reparler de cette question.* || *Réserver quelque chose,* retenir à l'avance, faire garder une chose dont on disposera à la date prévue (avec un sujet désignant la personne qui demande la réservation) : *Réserver des places pour un concert, une chambre dans un hôtel. Réserver son passage sur un bateau* ; et ellipt : *Nombre de couverts limité ; il est conseillé de réserver. Vous avez réservé ?* || **4.** Littér. *Réserver quelqu'un pour* ou *à quelque chose,* le destiner à tel rôle, telle fonction, tel avenir, etc. : *Les dieux, qui se jouent des desseins des hommes, nous réservaient à d'autres dangers* (Fénelon). *Lui* [Épernon] *qui empêcha que l'on ne tuât Ravaillac à l'instant qu'on le reconnut tenant son couteau sanglant, qui voulait qu'on le réservât à la question et au supplice* (Voltaire). *Réserver quelqu'un à de hautes fonctions. Vous ne serez pas oisif, on vous réserve pour une mission très délicate.* || **5.** *Réserver quelque chose à quelque chose,* consacrer, affecter quelque chose à un emploi ou à un usage déterminé : *Il a réservé les trois quarts de son jardin à la culture des fleurs. Je réserve à ces hauts problèmes les méditations de la nuit* (Arnoux) ; et au passif : *Le port qu'on construit sera réservé aux bateaux de plaisance.* || **6.** *Réserver quelque chose pour* ou (vx) *à quelque chose,* garder, mettre en réserve quelque chose en vue d'une utilisation ultérieure, ou remettre à plus tard ce qu'on ne veut pas accomplir dans l'instant : *Réserver des fonds pour un achat. Réserver le meilleur pour la fin. Vous pouviez réserver cet avis à un autre temps, sans interrompre ce que j'ai à vous dire des maximes*... (Pascal). *Réservant les interminables travaux de broderie pour le temps qu'elle passait en société* (Gide). || *Réserver sa réponse, son opinion, son jugement,* etc., s'abstenir de se prononcer dans l'immédiat : *Je réserve ma réponse jusqu'à la prochaine réunion du conseil.* || *Réserver l'avenir,* agir de façon à ne pas se lier et à conserver toutes ses chances pour l'avenir. || **7.** Vx ou littér. *Réserver quelque chose,* le mettre à l'abri d'autrui, le préserver : *Réserver notre vie intérieure, voilà notre droit* (Janet). *Au milieu de cette assistance si nombreuse, je saurais réserver ma solitude* (Proust). || **8.** *Réserver un fond, une partie d'un dessin, d'une peinture, d'une gravure,* etc., laisser en blanc une partie dans un ouvrage imprimé, dans une œuvre peinte ou dessinée, ou soustraire à l'action de l'acide une partie d'une gravure.

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** *Réserver quelque chose à quelqu'un,* être ce par quoi il reçoit, ob-

tient, subit telle chose : *On ne sait trop ce que l'avenir nous réserve. Le Code réserve des peines sévères à ceux qui se rendent coupables de ce genre d'infractions. Cette lettre lui a réservé une surprise désagréable.* || Impers. *Il est réservé à... de* (et l'infinitif), il revient de droit à telle personne de faire telle chose : *Il est réservé au président de la République d'accorder ou de refuser la grâce du condamné.* || *Il était réservé à... de* (et l'infinitif), il devait être accordé par le sort, par le destin, etc., à telle personne de faire telle chose : *Socrate vit et déplora les malheurs de sa patrie ; c'est à Thrasybule qu'il était réservé de les finir* (Rousseau). || **2.** *Réserver quelqu'un à quelqu'un,* faire qu'une personne soit employée, appréciée, etc., exclusivement par telle autre (ou telles autres) : *Je suis heureux de vous voir rendre cet hommage à ce grand écrivain que le succès de l'encombrant et bruyant Tolstoï a heureusement réservé jusqu'ici au petit nombre. Dostoïevsky est un des hommes que j'ai le plus étudiés à l'époque de ma crise de formation et qui m'a le plus soutenu et consolé* (Claudel).

• SYN. : **I, 2** *attribuer, garder ;* **3** *laisser ; louer ;* **6** *conserver, économiser, épargner, mettre de côté ;* **7** *protéger, sauvegarder.* || **II, 1** *destiner, ménager, préparer, prévoir.*

◆ **se réserver** v. pr. (1559, Amyot [... afin de conserver de l'appétit..., 1888, Maupassant ; absol., en parlant d'un sportif, 1964, Robert]). *Se réserver pour quelque chose,* s'abstenir d'agir actuellement, de participer à quelque chose, avec l'intention de se consacrer à autre chose plus tard : *Il ne s'est pas présenté aux élections cantonales, il se réserve pour les législatives ; spécialem.,* manger modérément de certains mets afin de conserver de l'appétit pour d'autres : *« Tu ne reprends pas de la viande ? — Non, je me réserve pour le dessert. »* || Absol. *Se réserver,* en parlant d'un sportif, ne pas se donner à fond, garder des forces pour un autre moment de la compétition ou pour une autre épreuve.

reservir v. tr. et intr. V. RESSERVIR.

réserviste [rezɛrvist] n. m. (de *réserve ;* 16 mars 1872, *Journ. officiel,* p. 1864). Homme appartenant à la réserve des forces armées : *Il était le premier réserviste que je rencontrais. On avait toujours été avec des hommes de l'active* (Céline). *Procéder à un rappel de réservistes.*

réservoir [rezɛrvwar] n. m. (de *réserver ;* 1547, Bloch-Wartburg, au sens 1 [*réservoir d'air,* 1932, Larousse ; *réservoir de chasse, réservoir souterrain, réservoir de stockage,* 1964, Larousse ; *barrage-réservoir, wagon-réservoir,* 1964, Robert] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1870, Littré ; sens 4, 1549, R. Estienne [« caisse à claire-voie... », 1842, Acad.] ; sens 5, 1684, La Fontaine ; sens 6, 1764, Voltaire ; sens 7, 1713, Fénelon [en parlant d'une personne, 1901, A. France ; *réservoirs de virus,* 1964, Larousse]). **1.** Bassin aménagé ou construit, cavité, récipient (en métal, en maçonnerie, etc.) faisant partie ou non d'un appareil ou d'une installation, où certaines matières, et principalement des fluides, peuvent être mises en réserve : *Un réservoir pour les eaux de pluie, pour l'alimentation d'une ville en eau potable. Le réservoir d'essence d'une automobile. Un réservoir à mazout pour une installation de chauffage central.* || *Réservoir d'air,* cylindre métallique contenant de l'air comprimé en vue d'applications diverses. || *Réservoir de chasse,* ouvrage permettant une accumulation d'eau destinée à faciliter le curage des ouvrages d'assainissement. || *Réservoir souterrain,* capacité souterraine, naturelle ou artificielle, de très grand volume, utilisée pour le stockage du gaz. || *Réservoir de stockage,* récipient de très grandes dimensions, destiné à emmagasiner des fluides, et notamment des produits pétroliers. || *Barrage-réservoir,* grand barrage établi en travers d'une vallée pour accumuler un certain volume d'eau, utilisé pour l'irrigation, pour la protection contre les crues, pour la production de force motrice. || *Wagon-réservoir,* syn. de WAGON-CITERNE (v. ce mot). || **2.** *Spécialem.* Capacité de très grand volume, à parois étanches, dans laquelle on emmagasine le gaz de ville à volume constant et sous pression variable. (Syn. GAZOMÈTRE.) || **3.** Sur un bateau, caisse à eau douce, disposée le plus haut possible et servant aux cuisines du bord. || **4.** Bassin rempli d'eau, dans lequel on conserve des poissons, des crustacés vivants. || Caisse à claire-voie que l'on immerge pour y garder le poisson vivant. (Syn. BOUTIQUE, SENTINE.) || **5.** *Vx.* Cavité du corps où s'accumule un liquide organique : *Le réservoir des larmes, ou sac lacrymal.* || **6.** *Vx.* Lieu qui constitue une réserve naturelle de quelque élément : *Ces montagnes qui couronnent la terre sont les immenses réservoirs des neiges éternelles* (Voltaire). *Que devient donc le prodigieux volume d'eau qui tombe jour et nuit dans ce vaste réservoir ?* (Barthélemy). || **7.** *Fig.* Lieu, endroit où se trouvent amassées certaines réserves : *Ces immenses réservoirs d'hommes qui devaient un jour crever sur eux* [les Romains] *et les submerger* (France). *Ô péninsule balkanique, tourment des idéologues, traquenard des diplomates, purgatoire de l'Occident, réservoir de catastrophes, notre Asie d'Europe...* (Duhamel) ; et plaisamm., en parlant d'une personne : *Il* [M. Bergeret] *recevait le meilleur accueil de Paillot, qui le tenait en haute estime comme réservoir et alambic de cette science et de ces belles-lettres dont vivent et profitent les libraires* (France). || *Réservoirs de virus,* êtres vivants qui constituent les hôtes normaux de nombreux parasites ne pouvant vivre et se développer que chez eux.

résidant, e [rezidɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *residens, -entis* [part. prés. de *residēre,* séjourner — v. RÉSIDER], ou part. prés. du franç. *résider ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *resident ; résidant,* 1291, Tobler-Lommatzsch [*membre résidant,* 1845, Bescherelle]). Se dit d'une personne qui réside, demeure en tel lieu (souvent le lieu de son activité) : *L'usage est, à la mort du pape, d'envoyer un ambassadeur extraordinaire, ou d'accréditer l'ambassadeur résidant par de nouvelles lettres auprès du Sacré Collège* (Chateaubriand). *La Bruyère fut le moins résidant des trésoriers de France* (Sainte-Beuve). || Spécialem. *Membre résidant,* membre d'une société savante qui habite le lieu où cette société a son siège et qui peut assister régulièrement à ses séances. (S'oppose à *membre correspondant.*)

◆ adj. (1975, Larousse). En informatique, se dit d'un programme très fréquemment utilisé et qui demeure en permanence en mémoire centrale d'un ordinateur.

résidence [rezidɑ̃s] n. f. (lat. médiév. *residentia,* fait de résider, du lat. class. *residēre,* séjourner [v. RÉSIDER] ; milieu du XIIIe s., au sens 3 [*assignation à résidence,* 1964, Robert] ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir [aussi *faire résidence*] ; sens 2, 1689, Mme de Sévigné ; sens 4, 1804, Code civil ; sens 5, 1690, Furetière [dans les pays de protectorat, 1923, Larousse ; *résidences royales,* 1845, Bescherelle] ; sens 6, 1844, Balzac [« groupe d'habitations... », v. 1955] ; sens 7, 1964, Robert). **1.** Le fait de résider, de demeurer effectivement dans un lieu déterminé ; ce lieu lui-même : *Il a fixé sa résidence en province. Veuillez préciser le lieu de votre résidence. Changer souvent de résidence. Une annonce insérée dans le « Times » l'invitait à faire connaître sa résidence à M. Martin Haviland esq., à Paris...* (France). || Class. *Faire résidence,* séjourner : *Les Muses font en ce lieu résidence* (La Fontaine). || **2.** *Class.* et *littér.* Le fait de demeurer chez soi, et en particulier de garder la chambre ; sédentarité : *Me voici, après le dîner, dans la chambre du chevalier* [de Grignan] ; *il est dans sa chaise, avec mille petites douleurs qui courent par toute sa personne* [...]. *Cet état de résidence et de ne pouvoir sortir lui donne beaucoup de chagrins et de vapeurs* (Sévigné). *Tantôt, par des jours irrémédiablement mauvais, disait-on, rien que la résidence dans la maison, située au milieu d'une pluie égale et continue, avait la glissante douceur, le silence calmant, l'intérêt d'une navigation* (Proust). || **3.** Obligation de demeurer de façon habituelle au lieu où l'on exerce une fonction : *Les évêques sont astreints à résidence.* || Par extens. *Assignation à résidence,* mesure de sûreté prise par arrêté du ministre de l'Intérieur, et qui astreint soit un étranger, soit un ressortissant français ayant fait l'objet d'une libération conditionnelle ou d'un sursis avec mise

à l'épreuve, à résider dans des lieux qui lui sont fixés. || **4.** En droit, lieu où une personne habite ou exerce une activité professionnelle, sans qu'il s'agisse nécessairement du lieu de son domicile. || **5.** Lieu où réside un personnage revêtu de fonctions officielles, et notamment un chef d'État : *La résidence d'un ambassadeur. Le palais de l'Élysée est la résidence officielle du président de la République. L'ancien hôtel de Lassay sert de résidence au président de l'Assemblée nationale.* || *Vx.* Lieu où résidait, dans les pays de protectorat, le haut fonctionnaire *(résident)* placé par l'État protecteur auprès de l'État protégé : *La résidence de Rabat, au Maroc.* || *Résidences royales,* sous l'Ancien Régime, châteaux et propriétés qui dépendaient de la Couronne : *Nous autres Français, qui avons Versailles, Saint-Cloud, qui avons eu Marly, nous sommes difficiles en fait de résidences royales* (Gautier). || **6.** Demeure, propriété d'un certain caractère : *Il possède une jolie résidence à 50 km de Paris.* || *Spécialem.* Groupe d'habitations, présentant un certain luxe ou au moins un grand confort, généralement placé sous le régime de la copropriété : *Une résidence avec jardins, piscine, courts de tennis.* || **7.** *Résidence secondaire,* lieu d'habitation (soit maison individuelle, soit appartement) s'ajoutant à l'habitation principale, situé à la campagne, à la mer ou à la montagne, et dans lequel un citadin passe ses fins de semaine, voire ses vacances.

• Syn. : **1** *demeure, domicile, habitation.*

résident, e [rezidɑ̃, -ɑ̃t] n. (même étym. qu'à l'art. *résidant ;* v. 1268, É. Boileau, au sens de « habitant » [v. résidant] ; sens actuel, fin du XIXe s., A. Daudet). Personne établie à demeure dans un pays étranger : *Les résidents français au Canada* (Acad.). *Elle avait hâte de se mettre au nouveau travail de traduction dont l'avait chargée une résidente* (Daudet).

◆ **résident** n. m. (sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** Agent diplomatique de grade inférieur à celui d'ambassadeur. || **2.** Vx. *Résident général,* dans les pays de protectorat, haut fonctionnaire que l'État protecteur plaçait auprès du souverain de l'État protégé, et dont les pouvoirs étaient définis par le traité de protectorat.

◆ **résidente** n. f. (1798, Acad.). Femme d'un résident.

résidentiel, elle [rezidɑ̃sjɛl] adj. (de *résidence ;* 1944, J. Romains [« qui présente un haut niveau de confort... » ; « ... réservé à l'habitation... », 1949, Larousse ; pour qualifier un nom abstrait, 12 oct. 1966, *le Monde*]). Se dit d'une ville ou d'une partie d'une ville réservée à l'habitation, par opposition à celles qui sont vouées aux activités commerciales, industrielles, administratives : *Commune résidentielle. Quartier résidentiel ;* et par extens. : *Une ville nouvelle à vocation surtout résidentielle.* || *Spécialem.* Qui présente un haut niveau de confort, un caractère élégant, luxueux : *Immeuble résidentiel. Pas d'avenues circulaires, pas d'ensembles résidentiels* (Romains) ; et par extens. : *Une cité de caractère résidentiel.*

résider [rezide] v. intr. (lat. *residēre,* séjourner, rester, demeurer [au fig.], de *re-*, préf. à valeur intensive [v. r(e)-], et de *sedēre,* être assis, se tenir, demeurer ; v. 1380, *Aalma,* au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, XIVe s., *Nature à l'alchimie* [« avoir son origine... », 1541, Calvin] ; sens 4, av. 1662, Pascal ; sens 5, 1690, Mme de Sévigné). **1.** Avoir sa résidence en un lieu, y demeurer habituellement : *Résider à Paris, en province, dans une commune de banlieue. Il réside depuis longtemps à l'étranger. Il résidait à Corinthe, la cité la plus riche et la plus peuplée de la Grèce romaine* (France). || **2.** *Absol.* Observer l'obligation de la résidence, de demeurer effectivement au lieu où l'on exerce une fonction : *Les évêques doivent résider. Nous avons cinquante-deux prélats | Qui ne résident pas* (Racine). || **3.** *Fig.* Avoir son siège, se trouver dans : *La sensation du goût réside principalement dans les papilles de la langue* (Brillat-Savarin). || *Fig.* Avoir son origine, son fondement dans : *La Constitution de Servius Tullius* [...] *fait résider la puissance suprême dans l'Assemblée du peuple* (Mérimée). *Même, pour la duchesse de Guermantes, comme pour certaines pages de Bergotte, son charme ne m'était visible qu'à distance et s'évanouissait quand j'étais près d'elle, car il résidait dans ma mémoire et dans mon imagination* (Proust). || **4.** *Fig.* Consister en quelque chose, être constitué par quelque chose : *Ils confessent que la justice n'est pas dans ces coutumes, mais qu'elle réside dans les lois naturelles, connues en tout pays* (Pascal). *L'art de faire produire réside dans le secret de faire consommer* (Girardin). *L'activité essentielle de l'esprit, c'est celle qui contient toutes les autres, et qui réside dans l'utilisation du langage* (Aymé). || **5.** *Vx.* Reposer (sur) : *Tout réside* [...] *sur une tête de dix-huit ans* (Sévigné).

• Syn. : **1** *habiter ;* **3** *reposer, siéger, se trouver.*

résidu [rezidy] n. m. (lat. *residuum,* neutre substantivé de l'adj. *residuus,* qui est de reste, dér. de *residēre,* rester [v. l'art. précéd.] ; 1331, *Dict. général,* au sens II, 2 ; sens I, 1, 1740, Acad. [dans une distillation, et *résidu de carbone,* 1964, Larousse ; *résidus de fission,* 1964, Robert] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens I, 3, v. 1360, Froissart ; sens I, 4, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens II, 1, 1694, Acad. ; sens II, 3, 1875, Larousse ; sens II, 4, av. 1824, Joubert).

I. 1. Matière, parfois utilisable, qui subsiste après une opération physique ou chimique, une transformation industrielle, une fabrication, etc. : *Résidu solide, liquide. Les cendres sont le résidu de la combustion. Les résidus de la fabrication de l'huile et de celle du sucre, appelés « tourteaux », sont utilisés comme aliments du bétail ou comme engrais.* || *Spécialem.* Partie liquide ou solide qui ne s'est pas évaporée quand on arrête une distillation : *Résidu sous vide.* || *Résidu de carbone,* ou *carbone résiduel,* résidu ultime de la distillation d'une fraction pétrolière, dont la proportion donne une indication sur le comportement des fuels légers dans les brûleurs. || *Résidus de fission,* ou *déchets radioactifs,* substances radioactives inutilisables, qui s'accumulent dans les réacteurs nucléaires après un certain temps de fonctionnement. || **2.** Quantité d'urine qui reste dans la vessie après miction, chez les malades souffrant de rétention d'urine. || **3.** *Vx* ou *littér.* Reste : *À Montherlant, dans l'ancien cimetière du château, où sont les résidus de quelques-uns des miens, il y a une tombe que je ne regarde jamais sans émotion* (Montherlant). || **4.** *Fig.* et *péjor.* Être méprisable ou abject ; chose de rebut : *J'étais encore moi, c'est-à-dire Salavin, c'est-à-dire un pauvre homme, mais je n'étais plus ce que j'avais été tout le jour : une larve, un débris, un résidu* (Duhamel).

II. 1. *Vx.* Reste d'une division ou de l'extraction d'une racine. || **2.** *Vx.* Reliquat d'un compte. || **3.** *Méthode des résidus,* méthode d'induction indiquée par Stuart Mill, qui consiste à retrancher d'un fait partiellement expliqué les effets dont les causes sont connues, ce qui subsiste alors devant être l'effet des antécédents restants. || **4.** *Littér.* Ce qui subsiste en dernière analyse (sans valeur péjor.) : *La lie même de la littérature des Grecs dans sa vieillesse offre un résidu délicat* (Sainte-Beuve).

• Syn. : **I, 3** *dépouille, relique* (littér.) ; **4** *débris, déchet, écume, lie, ordure, paria.* || **II, 4** *reliquat.*

résiduaire [rezidɥɛr] adj. (de *résidu ;* 1877, Littré [dans la distillation d'une huile, 1964, Larousse]). Qui forme un résidu : *Il avait visité ce cloaque qu'avaient si longtemps alimenté les eaux résiduaires échappées des abattoirs de Tiffauges et de Machecoul* (Huysmans). || *Spécialem.* Se dit de ce qui forme le résidu ultime de la distillation d'une huile : *Carbone résiduaire.*

résiduel, elle [rezidɥɛl] adj. (de *résidu ;* 1870, Littré, au sens 1 [dans une opération industrielle, 1964, Robert] ; sens 2, 1964, Larousse [aussi *butte résiduelle* et *relief résiduel*] ; sens 3, 1870, Littré ; sens 4, 1904, Larousse ; sens 5, 1964, Larousse ; sens 6, 1974, *les Nouveaux Mots « dans le vent »* [aussi *chômage résiduel*]). **1.** Qui est de la nature des résidus : *Matières résiduelles.*

|| *Spécialem.* Qui constitue le résidu d'une opération industrielle, d'une fabrication, d'une transformation : *Huile résiduelle.* || **2.** Qui est le résidu d'une roche ou d'un terrain préexistants, dont une partie de la matière a été enlevée par dissolution ou autrement : *Cailloutis résiduel. Argile résiduelle.* || *Butte résiduelle,* hauteur taillée dans une roche tendre, et qui était autrefois surmontée d'une roche dure. || *Relief résiduel,* massif dominant des surfaces d'érosion, et qui a été préservé de la destruction du fait de sa position ou de la grande dureté de ses roches. || **3.** *Charge résiduelle* ou *secondaire,* charge électrique qui reste dans un condensateur après une première décharge. || **4.** *Air résiduel,* quantité d'air qui reste dans les alvéoles pulmonaires de l'homme et des mammifères après une expiration forcée. || **5.** *Valeur résiduelle,* valeur pour laquelle figure au bilan un bien partiellement amorti. || **6.** *Fig.* Se dit de la fraction de quelque chose qui persiste en dépit de l'action entreprise pour l'éliminer, le faire disparaître complètement : *Fatigue résiduelle.* || *Chômage résiduel,* chômage qui subsiste même dans les périodes où l'emploi de la main-d'œuvre peut être considéré comme à son plus haut niveau.

résignable [reziɲabl] adj. (de *résigner ;* XVI[e] s., Loisel, 553). Qui peut être résigné, à quoi l'on peut renoncer volontairement : *Fonction résignable.*

résignant [reziɲɑ̃] n. m. (part. prés. de *résigner ;* 1467, Isambert, X, 542). *Vx.* Celui qui résignait un office, un bénéfice.

résignataire [reziɲatɛr] n. m. (dér. savant de *résigner ;* 1539, Isambert, XII, 613). *Vx.* Celui au profit de qui on résignait un office, un bénéfice.

résignateur [reziɲatœr] n. m. (dér. savant de *résigner ;* 1636, Monet). Celui qui résigne un contrat, une rente.

résignation [reziɲasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *resignatio,* action de résigner un bénéfice, du lat. class. *resignatum,* supin de *resignare* [v. RÉSIGNER] ; 1265, *Statuts d'hôtels-Dieu* [153], écrit *resination,* au sens de « démission » ; écrit *résignation,* au sens I, 1, fin du XIII[e] s. [« abandon d'un bénéfice entre les mains du collateur... », 1680, Richelet] ; sens I, 2 et II, 1-2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1651, Corneille).

I. 1. *Vx.* Action de résigner un droit, d'y renoncer volontairement en faveur de quelqu'un : *Il a fait cession et résignation de tous ses droits à son frère* (Acad.). || **2.** *Vx.* Action de se démettre d'une charge, d'un office. || *Spécialem.* et *vx.* Abandon d'un bénéfice entre les mains du collateur ou du pape, généralement en faveur d'un tiers. || **3.** Vx. *Résignation de soi-même,* renoncement à soi-même : *De la pure et entière résignation de soi-même, pour obtenir la liberté du cœur* (Corneille).

II. 1. *Vx.* Action de se soumettre à la volonté de Dieu, à une volonté supérieure : *Je vous recommande, ma chère enfant, un peu de repos, un peu de tranquillité, s'il est possible ; un peu de résignation aux ordres de la Providence* (Sévigné). || **2.** État d'esprit, attitude d'une personne qui cesse de se révolter contre son sort, qui accepte et supporte stoïquement ce qu'elle ne peut empêcher : *Je fais des vœux pour eux, moi qui ne prie jamais Dieu, et qui me contente de la résignation* (Voltaire). *Quand il parle du pays, du retour, c'est avec ce sourire triste des malades, où il y a bien plus de résignation que d'espérance* (Daudet). *Dans cette situation apparemment désespérée, Watrin affichait une sérénité qui devait exprimer plutôt la résignation que la confiance* (Aymé).

• SYN. : **II, 2** *acceptation, renoncement.* — CONTR. : **II, 2** *contestation, lutte, protestation, révolte.*

résigné, e [reziɲe] adj. et n. (part. passé de *résigner ;* 1686, Bossuet [*être résigné à quelque chose ;* « qui accepte son sort avec soumission... », 1690, Furetière]). Qui accepte son sort avec soumission, qui supporte sans révolte et sans plainte les épreuves, les malheurs : *Un malade résigné. Une créature timide et résignée. Les révoltés et les résignés.* || *Être résigné à quelque chose,* être disposé à l'admettre, à le subir : *Il était résigné à n'être pas le premier objet des affections de Corinne* (Staël). *L'âne turc est fataliste, et l'on voit à sa mine humble et rêveuse qu'il est résigné à tous les coups de bâton que le destin lui réserve* (Gautier).

• SYN. : *consentant, soumis.* — CONTR. : *révolté.*

◆ adj. (1857, Flaubert). Qui témoigne de la résignation : *Jacques me parla ainsi longuement avec la même douceur, le même sourire résigné* (Daudet). *À l'entrée de la promenade, des agents faisaient les cent pas de cet air résigné et fataliste qu'avaient les agents parisiens pendant les raids d'avions allemands...* (Giraudoux).

résigner [reziɲe] v. tr. (lat. *resignare,* rompre le sceau, annuler, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *signare,* marquer d'un signe, sceller, signaler, dér. de *signum,* signe [v. SIGNE] ; v. 1225, La Curne, au sens 1 ; sens 2, 1261, *Layettes,* IV, 13 ; sens 3, 24 juin 1771, Voltaire). **1.** *Vx* ou *littér.* Abandonner volontairement un droit, une charge, un office (vx), un bénéfice (vx), généralement au profit de quelqu'un : *Résigner ses fonctions. Résigner sa charge de notaire. M. le Prieur se mit en tête qu'il pourrait lui résigner son bénéfice* (Voltaire). *M. Necker résigna le ministère et se retira, sans que personne eût envie de le retenir* (Chateaubriand). *Franklin avait pour principe de ne jamais demander, refuser ni résigner aucune place* (Sainte-Beuve). || **2.** *Class.* Abandonner quelque chose à quelqu'un, y renoncer en sa faveur : *Possesseur d'un trésor dont je n'étais pas digne, | Souffrez avant ma mort que je vous le résigne* (Corneille). || **3.** *Littér.* Sacrifier un avantage, s'en priver volontairement : *Je résigne tout ce qui faisait mon orgueil, et qui, près de vous, ferait ma honte* (Gide).

• SYN. : **1** *se démettre, démissionner, quitter.*

◆ **se résigner** v. pr. (1541, Calvin, dans la loc. *se résigner à Dieu,* « se soumettre à sa volonté » ; sens 1, 13 janv. 1767, Voltaire ; sens 2, 1690, Furetière [par extens., av. 1923, Loti ; « consentir... à accomplir une action à laquelle on répugne », av. 1850, Balzac] ; sens 3, av. 1673, Molière [littér., 1857, Baudelaire]). **1.** Vx. *Se résigner à quelque chose,* se soumettre, s'abandonner à ce qu'on estime être la volonté de Dieu, l'œuvre du destin : *Tout ce que je sais, c'est qu'il faut s'attendre à tout dans cette vie, se tenir prêt à tout, savoir se sacrifier pour l'amitié, et se résigner à la fatalité aveugle qui dispose des choses de ce monde* (Voltaire). || **2.** *Se résigner à* (et un nom ou un infinitif), accepter, subir sans révolte ce qu'on n'a pas voulu, mais qu'on ne peut éviter ou empêcher : *Se résigner à l'inaction, à la souffrance. Se résigner à vivre médiocrement. Presque tous sont pauvres, et s'y résignent courageusement* (Bernanos) ; et par extens. : *Les gratte-ciel ! Il faudra beaucoup de temps pour que mes yeux s'y résignent* (Loti) ; *spécialem.,* consentir, par nécessité, à accomplir une action à laquelle on répugne : *Comment se résigne-t-on à prendre auprès de soi quelqu'un dont on ne peut ignorer le passé ?* (Mérimée). *Flaubert, déçu par les anciens, en revenait toujours à ses bourgeois, parce que sa conscience d'artiste ne lui laissait aucun repos, jusqu'à ce qu'il se fût de nouveau résigné à l'observation de la vie* (Mauriac). || **3.** *Absol.* Faire preuve de soumission, acquiescer, sans jamais se rebeller, à tous les événements de l'existence : *Nous autres, nous n'avons que deux manières de mourir. Ceux qui se résignent meurent de faim, ceux qui ne se résignent pas sont pendus* (Sartre). *Que voulez-vous, Madame, tous les chats sont mortels ! Il faut se résigner* (Ionesco) ; et littér. : *Résigne-toi, mon cœur, dors ton sommeil de brute* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *s'accommoder de, s'arranger de, endurer, supporter ;* **3** *abdiquer, s'incliner, se soumettre.* — CONTR. : **2** *s'insurger, s'opposer ;* **3** *contester, protester, se rebeller, se révolter.*

résiliable [reziljabl] adj. (de *résilier ;* 1836, Lamennais). Qui peut être résilié : *Contrat résiliable.*

résiliation [reziljasjɔ̃] n. f. (de *résilier ;* 1429, Bloch-Wartburg, puis 1740, Acad. [« dissolution d'un contrat par l'accord des volontés des parties », 1875, Larousse]).

Extinction des effets d'un contrat successif au cours de son exécution : *Résiliation d'un bail. La résiliation d'un contrat n'a pas d'effet rétroactif.* || *Par extens.* Dissolution d'un contrat par l'accord des volontés des parties.

• SYN. : *annulation, résolution, révocation.*

• REM. On a dit autref. RÉSILIEMENT (1722, d'après Trévoux, 1743) ou RÉSILÎMENT (1800, Boiste [d'abord *résiliment,* XVIe s.]).

résilience [reziljɑ̃s] n. f. (angl. *resilience,* proprem. « rejaillissement, rebondissement », de *resilient* [v. l'art. suiv.] ; 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Nombre caractérisant la résistance au choc d'un matériau, et qui exprime l'énergie absorbée pour la rupture par choc d'un barreau, ramenée à l'unité de section : *La trempe diminue la résilience d'un métal ; le recuit l'augmente.* || **2.** Résistance naturelle d'une race de poissons en fonction de sa fécondité.

résilient, e [reziljɑ̃, -ɑ̃t] adj. (angl. *resilient,* proprem. « rejaillissant, rebondissant », lat. *resiliens, -entis,* part. prés. de *resilire,* rebondir [v. l'art. suiv.] ; 1932, Larousse). Qui présente une résistance au choc plus ou moins élevée.

résilier [rezilje] v. tr. (francisation du lat. *resilire,* sauter en arrière, rebondir, rejaillir, se retirer [et, à basse époque, dans la langue jurid., « renoncer, se dédire »], de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *salire,* sauter, bondir ; 1501, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche* [I, 47], écrit *résiler ;* av. 1615, Pasquier, comme v. tr. ind., écrit *résilir de ;* 1679, Kuhn, comme v. pr., écrit *se résilier de ;* comme v. tr., écrit *résilier,* 1718, Acad.). Mettre fin à un contrat, à une convention, soit d'un commun accord, soit unilatéralement : *Résilier un bail, un marché, un contrat de vente.*

• SYN. : *abroger, annuler, révoquer.*

résille [rezij] n. f. (adaptation, d'après *réseau,* de l'esp. *redecilla,* filet pour les cheveux, dimin. de *red,* filet, lat. *rēte,* même sens ; 1775, Beaumarchais, écrit *rescille* [*résille,* 1833, Balzac], au sens 1 ; sens 2, 1880, Havard [*émaux en résille,* 1932, Larousse] ; sens 3, 1911, R. Rolland). **1.** Filet dont on enveloppe les cheveux : *Une résille à grosses mailles retient la masse de ses cheveux crêpelés à demi croulés sur la nuque...* (Gide). || **2.** Ensemble des minces barres de plomb réunissant les éléments d'un vitrail. || *Émaux en résille,* émaux sur verre du XVIe s. || **3.** *Fig.* Ensemble de lignes qui évoquent les mailles d'un réseau : *Chaussé de bottes, armé d'une canne, suivi d'un chien, Akim marchait rapidement à travers la forêt humide, où tremblait une résille d'ombres et de rayons* (Troyat).

résinage [rezinaʒ] n. m. (de *résiner ;* 1870, Littré). Exploitation et épuration de la résine végétale.

résine [rezin] n. f. (lat. *resina,* résine ; XIIe s., *Dolopathos,* au sens 1 [*résine naturelle,* 1964, Larousse ; *résines fossiles,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1932, Larousse [*résines de pétrole,* 1964, Larousse]). **1.** Substance organique, solide ou semifluide, transparente, facilement fusible, insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, produite par certains végétaux (conifères, térébinthacées) : *L'essence de térébenthine et la colophane sont extraites de la résine des pins par distillation.* || *Résine naturelle,* résine d'origine végétale, fossile ou de récolte. || *Résines fossiles,* hydrocarbures oxygénés naturels, dont il existe de nombreuses espèces : *L'ambre jaune ou succin est une résine fossile.* || **2.** *Résine artificielle* ou *synthétique,* substance macromoléculaire obtenue chimiquement, par polymérisation indéfinie ou par polycondensation : *On distingue les résines artificielles thermoplastiques et thermodurcissables.* || *Résines de pétrole,* catégorie de corps semi-solides que l'on trouve dans le pétrole, et qui doivent être éliminés des matières premières à lubrifiants.

résiné, e [rezine] adj. et n. m. (de *résine ;* 1562, Du Pinet, puis 1845, Bescherelle [comme adj. ; comme n. m., 1948, Cendrars]). *Vin résiné,* ou *résiné* n. m., vin renfermant une faible quantité de résine.

résiner [rezine] v. tr. (de *résine ;* 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen,* écrit *raisinner* [*résiner,* milieu du XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1820, Dralet, p. 27). **1.** Enduire de résine : *Résiner des allume-feu.* || **2.** *Résiner un pin,* en extraire la résine.

résinerie [rezinri] n. f. (de *résine ;* 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Production industrielle des résines. || **2.** Usine de production de résine.

résineux, euse [rezinø, -øz] adj. (lat. *resinosus,* mélangé de résine, résineux, propre à la résine, de *resina,* résine ; 1538, Canappe, au sens 1 [« ... formé d'arbres résineux », XXe s.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1538, Canappe [dès le XIVe s., en anc. provenç., sous la forme *rezinos*] ; sens 4, 1811, Mozin [art. *fluide*]). **1.** Se dit des arbres qui produisent de la résine : *Essences résineuses. Les arbres résineux de la montagne semaient leurs aromates dans l'air* (About). || *Par extens.* Qui est formé d'arbres résineux : *Derrière lui* [un pin], *la forêt résineuse a conquis la lande, aidée par l'homme qui, en retour, l'exploite et la saigne* (Arnoux). || **2.** Qui contient de la résine : *Matières résineuses. Bois résineux.* || **3.** Qui est propre à la résine : *Odeur résineuse. La lune jaunissait la flamme rouge des torches qui embrumaient la nuit de leur fumée résineuse* (Maupassant). || **4.** Vx. *Électricité résineuse,* électricité négative mise en évidence lorsqu'un corps est frotté avec de la résine.

◆ **résineux** n. m. pl. (1923, Larousse). Désignation usuelle des arbres forestiers de l'ordre des conifères, dont le bois et les feuilles contiennent de la résine.

résingle [resɛ̃gl] n. f. (origine incertaine, peut-être de *re-* et d'une forme dialect. correspondant au franç. *sangle* [v. ce mot] ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *resingue ; résingle,* 1870, Littré). Outil avec lequel l'orfèvre redonne leur forme aux objets bossués.

résinier, ère [rezinje, -ɛr] n. (de *résine ;* 1768, Valmont de Bomare, au sens de « bursère d'Amérique » [arbuste] ; sens actuel, 1827, Acad.). Professionnel qui pratique des saignées dans les pins et récolte la résine : *Une sente de résinier* (Chérau). [On dit aussi GEMMEUR.]

◆ adj. (1923, Larousse). Qui se rapporte à la résine et aux produits résineux : *L'industrie résinière.*

résinifère [rezinifɛr] adj. (de *résini-,* élément tiré de *résine,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1812, Boiste). Qui produit de la résine : *Plantes résinifères.*

résinifiable [rezinifjabl] adj. (de *résinifier ;* 1877, Littré). Qui peut être transformé en résine.

résinification [rezinifikasjɔ̃] n. f. (de *résinifier ;* 1801, Fourcroy). Transformation en résine.

résinifier [rezinifje] v. tr. (de *résini-,* élément tiré de *résine,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1836, Acad. [probablem. plus anc., v. la date du dér. *résinification*]). Transformer en résine.

résinique [rezinik] adj. (de *résine ;* 1964, Larousse). Se dit d'acides extraits de la gemme de pin.

résinite [rezinit] n. f. (de *résine ;* 1812, Mozin). Variété d'opale plus ou moins colorée par des hydrocarbures.

résinocystes [rezinɔsist] n. m. pl. (de *résino-,* élément tiré de *résine,* et de *-cyste,* gr. *kustis,* poche gonflée ; 1897, *l'Année biologique,* 30). Petits sacs contenant des produits résineux, dont on observe la présence chez certaines gymnospermes et d'autres espèces végétales.

résinographie [rezinɔgrafi] n. f. (de *résino-,* élément tiré de *résine,* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire, décrire ; 1975, Larousse). Technique analogue à la métallographie et qui permet d'étudier la structure physique d'une résine, d'une matière plastique, d'un caoutchouc.

résinoïde [rezinɔid] n. m. (de *résino-,* élément tiré de *résine,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1875, Larousse, comme adj., au sens de « qui a l'apparence de la résine » ; comme n. m., aux sens 1-2, 1964,

Larousse). **1.** Produit résineux obtenu en traitant une matière odorante végétale par un solvant, qui est ensuite évaporé : *Les résinoïdes sont utilisés en parfumerie.* ‖ **2.** Produit d'origine animale, comme le castoréum, la civette, le musc, etc.

résipiscence [resipisɑ̃s] n. f. (bas lat. ecclés. *resipiscentia,* resipiscence, du lat. class. *resipiscere,* reprendre ses sens [au pr. et au fig.], revenir à soi, se remettre [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « se repentir »], de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *sapĕre,* avoir du goût, de l'intelligence, du jugement ; 1405, N. de Baye [I, 137], au sens de « reprise de connaissance après un accès d'aliénation mentale » ; sens actuel, 1543, R. Fame [*recevoir à résipiscence,* 1875, Larousse]). Action de reconnaître que l'on a commis une faute, accompagnée de la volonté de s'amender (surtout dans les expressions *venir, amener à résipiscence*) : *Vers l'âge de cinquante ans, le président* [Hénault] *fit une maladie grave, et M^me^ de Castelmoron en profita pour déterminer sa conversion ou tout au moins sa résipiscence* (Sainte-Beuve). *Tu vois qu'à ce moment-là, j'étais à moitié conquis et presque à résipiscence* (Duhamel). ‖ *Recevoir à résipiscence,* consentir à pardonner à quelqu'un dont on accepte le repentir.

résistance [rezistɑ̃s] n. f. (de *résister ;* v. 1270, Mahieu le Vilain, écrit *resistence* [*résistance,* v. 1560, Paré], au sens I, 1 [« propriété de la matière dont nous prenons conscience par le toucher... », 1370, Oresme] ; sens I, 2, v. 1270, Mahieu le Vilain [*résistance capillaire, globulaire,* 1964, Larousse ; *résistance vitale, pratique,* 1932, Larousse ; *résistance des matériaux,* 1875, Larousse — aussi « science... »] ; sens I, 3, 1370, Oresme [« force qui s'oppose au mouvement... », 1727, Fontenelle ; *résistance de forme, de frottement, résistance induite,* 1964, Larousse] ; sens I, 4, 1888, Larousse [aussi *une résistance* et *boîte de résistances ; résistance apparente, spécifique,* 1964, Larousse] ; sens I, 5, v. 1270, Mahieu le Vilain [.. *pièce de résistance,* 1798, Acad.] ; sens I, 6, 1370, Oresme ; sens II, 1, fin du XIV^e^ s., Chr. de Pisan [aussi « action de se défendre par les armes... » ; *centre de résistance,* 1949, Larousse] ; sens II, 2, 1530, Palsgrave [*droit de résistance à l'oppression,* 1791, « Déclaration des droits de l'homme » ; *résistance passive, active, agressive,* 1936, Capitant ; *parti de la Résistance,* 1842, Acad.] ; sens II, 3, v. 1942 [« ensemble des organisations... », 1949, Larousse] ; sens II, 4, 1530, Palsgrave [absol., 1559, Amyot] ; sens II, 5 et 7, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens II, 6, 1949, Sartre [« force morale... », av. 1549, Marguerite de Navarre] ; sens II, 8, début du XX^e^ s. [au cours de l'investigation psychanalytique..., 1961, J. Delay, 64] ; sens II, 9, 1870, Littré).

I. LE FAIT DE RÉSISTER À UNE ACTION OU À UNE FORCE PHYSIQUE. **1.** Pour un corps, une chose matérielle, le fait de résister, de s'opposer à l'action d'un agent extérieur : *La résistance d'un métal au choc, au frottement. La résistance de certaines roches au gel. La résistance des matières plastiques à l'action des acides.* ‖ *Spécialem.* Propriété de la matière dont nous prenons conscience par le toucher et les sensations cénesthésiques : *La résistance est une propriété empirique, distincte de l'impénétrabilité, qui est une condition « a priori » du concept de matière.* ‖ **2.** Capacité plus ou moins grande d'un corps, d'un objet, d'une construction, d'un ensemble complexe, d'un organisme, etc., de résister à une action extérieure, de conserver son intégrité sous l'effet des causes de destruction : *Un métal qui offre une grande résistance à la flexion. La résistance d'un pont, d'un plancher à une charge. Calculer la résistance d'une poutre. Essais de résistance.* ‖ *Résistance capillaire,* propriété des vaisseaux capillaires leur permettant de résister à la pression sanguine. ‖ *Résistance globulaire,* résistance des globules sanguins aux variations de pression osmotique. ‖ *Résistance vitale,* aptitude des organismes à se maintenir en vie, c'est-à-dire à réagir aux facteurs de destruction de manière à s'en protéger. ‖ *Résistance des matériaux,* capacité des matériaux de supporter les effets des agents mécaniques, physiques, chimiques : *Résistance d'un matériau à la compression, aux différences thermiques ; par extens.,* science qui a pour objet de déterminer les dimensions des éléments d'une construction afin de leur permettre de résister aux efforts qu'ils auront à supporter. ‖ *Résistance pratique,* taux de travail de sécurité choisi pour une matière déterminée : *La résistance pratique de l'aluminium à la traction est de 6 kg par millimètre carré de section.* ‖ **3.** Toute force dans la mesure où elle s'oppose à l'action d'une autre force : *Un levier est un corps solide mobile autour d'un point fixe et soumis à deux forces antagonistes, la force motrice et la résistance. Je tirai sur ma chaîne ; le canot se mit en mouvement, puis je sentis une résistance, je tirai plus fort, l'ancre ne vint pas* (Maupassant). ‖ *Spécialem.* Force qui s'oppose au mouvement, et en particulier au mouvement d'un corps dans un fluide : *La résistance de l'air à l'avancement d'un véhicule, d'un projectile. La loi de la résistance que l'air oppose aux boulets était un des objets les plus essentiels et en même temps le plus difficile de ces recherches* (Condorcet). ‖ *Résistance de forme,* résultante des forces de pression qu'un fluide exerce sur la surface d'un corps. ‖ *Résistance de frottement,* résistance engendrée par la viscosité d'un fluide. ‖ *Résistance induite,* pour une aile d'avion ou une hélice, résistance due aux tourbillons qui se produisent aux extrémités. ‖ **4.** *Résistance électrique,* ou simplem. *résistance,* quotient d'une différence de potentiel constante appliquée aux extrémités d'un conducteur par l'intensité du courant qu'elle produit, lorsque le conducteur n'est pas le siège d'une force électromotrice : *L'unité de résistance électrique est l'ohm.* ‖ *Une résistance,* un ensemble de conducteurs dont on utilise spécialement la résistance, en particulier pour transformer l'énergie électrique en chaleur : *Les résistances d'un radiateur électrique.* ‖ *Boîte de résistances,* ensemble de résistances étalonnées. ‖ *Résistance apparente,* syn. de IMPÉDANCE. ‖ *Résistance spécifique,* syn. de RÉSISTIVITÉ. ‖ **5.** Qualité des choses matérielles qui résistent aux actions auxquelles elles sont soumises : *Une étoffe dépourvue de résistance et dont les emplois sont limités.* ‖ *Plat* ou *pièce de résistance,* le mets principal d'un repas. ‖ **6.** Qualité des êtres vivants qui sont capables de supporter sans dommage des atteintes diverses (rigueur des éléments, fatigue, pénurie, etc.) : *Le sol étant extrêmement pauvre, toutes ces plantes ont été choisies en raison de leur résistance. Grâce à sa résistance exceptionnelle, il est le seul survivant de l'expédition. Résistance à la fatigue, aux privations. La résistance humaine a des limites* (Saint-Exupéry).

II. ACTION DE RÉSISTER À UNE CONTRAINTE PHYSIQUE OU MORALE. **1.** Action de résister, de s'opposer par la force à une personne qui emploie la force ou la contrainte physique : *Il s'est bien défendu et a offert une résistance farouche à ses agresseurs. Se laisser arrêter sans résistance par la police.* ‖ *Spécialem.* Action de se défendre par les armes, par des moyens militaires, contre une attaque ennemie : *La résistance des assiégés a été héroïque. Comme ces vaisseaux étaient mal gardés, et qu'on ne se défiait de rien, il s'en saisit sans résistance* (Fénelon). *Monsieur, vous avez à Verdun assumé, ordonné, incarné cette résistance immortelle, qui, peu à peu, sous vos mains, comme par une savante et surprenante modulation, s'est renversée en réaction offensive...* (Valéry). ‖ *Centre de résistance,* groupement en un lieu des organisations défensives d'un bataillon, capable de combattre et de se défendre en toutes directions. ‖ **2.** Action de résister, par des moyens divers, à l'autorité établie, de s'opposer à une mesure qui apparaît comme une contrainte intolérable ou une limitation de la liberté : *Les obstacles naturels irritent moins un despote que la plus faible résistance* (Staël). *Dans les pays germaniques, la résistance pacifiste était particulièrement significative* (Martin du Gard). ‖ *Droit de résistance à l'op-*

pression, droit que certaines doctrines politiques reconnaissent à l'individu de résister aux actes illégaux ou injustes des gouvernements et de leurs agents. || *Résistance passive, active,* formes de résistance qui visent seulement un acte illégal ou injuste. || *Résistance agressive,* action de résister par la force à un gouvernement illégal ou injuste. || *Parti de la Résistance,* sous la monarchie de Juillet, parti des orléanistes conservateurs, dirigé par Guizot et Casimir Perier, et qui s'opposait au parti du mouvement. || **3.** *Spécialem.* Nom donné à l'action menée par tous ceux qui, dans plusieurs pays d'Europe, s'opposèrent à l'occupation de leur territoire par les armées allemandes au cours de la Seconde Guerre mondiale (en ce sens et au suivant, prend habituellement une majuscule) : *Tout le quartier savait que j'avais rendu divers services à la résistance* (Duhamel). *Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas* (De Gaulle). || *Par extens.* Ensemble des organisations, des mouvements, des individus qui ont participé à cette action : *Entrer dans la Résistance. Appartenir à la Résistance. Vous m'avez dit : la Résistance a besoin d'hommes, vous ne m'avez pas dit qu'elle avait besoin de héros* (Sartre). || **4.** Action de résister, de faire obstacle à la volonté, aux desseins de quelqu'un : *Tant que le beau-père de son fils s'était montré rogue et agressif, elle* [la baronne Hulot] *avait trouvé de la force dans la résistance qu'elle opposait à la brutalité du boutiquier...* (Balzac). || *Absol.* Opposition que suscitent chez autrui les entreprises, les idées de quelqu'un : *Un projet qui rencontre une vive résistance. Triompher, venir à bout de toutes les résistances. Tout le public actuel se souvient de l'énergique résistance où se heurtèrent, dans le commencement, les drames de Victor Hugo et les peintures d'Eugène Delacroix* (Baudelaire). || **5.** De la part d'une femme, action de repousser les sollicitations amoureuses de quelqu'un : *La résistance est un charme de plus, | Et j'aime assez une heure de refus* (Voltaire). *Oubliant cette adroite et molle résistance, | Qu'oppose aux doux ébats la pudeur qui balance* (Delille). || **6.** *Littér.* Action de résister à ce qui constitue une épreuve morale, une menace pour la personne : *Une résistance à la mort qu'ils pressentent vaine et condamnée d'avance* (Mauriac). || *Par extens.* Force morale qui permet de supporter les épreuves, les revers, la douleur, etc. || **7.** Action de résister à soi-même, de ne pas céder à ses propres entraînements, à ses faiblesses : *La résistance aux tentations, aux passions. Puisqu'après tant d'efforts ma résistance est vaine, | Je me livre en aveugle au transport qui m'entraîne* (Racine). *Chacun connaît cette résistance profonde qui se révèle soudain lorsqu'il est question de se perdre* (Sartre). || **8.** *Littér.* Chez une personne, manifestation qui exprime un conflit, un désaccord avec elle-même, face à un engagement important : « *Dites-vous que tous ces Saints sont des images de vous-même ? — [...] C'est quelque chose de moi qui a réussi et qui a obtenu son avènement ! Ils vivent tout entiers ! Il n'y a plus en eux de résistance et d'inertie ! Ils répondent tout entiers à l'esprit qui les anime* » (Claudel). || *Spécialem.* Au cours de l'investigation psychanalytique, tout comportement du sujet qui s'oppose à la règle de libre association, selon laquelle le patient doit tout dire à l'analyste, sans choix ni omission, de ce qui lui vient à l'esprit : *Les résistances ont un sens psychologique que l'analyse doit expliciter et rendre conscient.* || **9.** Comportement du cheval qui résiste à son cavalier, qui se contracte et n'obéit pas aux aides.

● Syn. : **I, 5** *solidité ;* **6** *endurance, robustesse.* || **II, 1** *combativité, défense, réaction ;* **2** *contestation, désobéissance, mutinerie, rébellion, sédition ;* **4** *combat, lutte ; obstacle ;* **6** *non-acceptation, refus ; courage, cran* (fam.), *fermeté, ressort.* — Contr. : **I, 5** *délicatesse, fragilité ;* **6** *déficience, faiblesse, rachitisme.* || **II, 1** *docilité, obéissance ; capitulation, fuite, reddition ;* **2** *coopération, passivité, soumission ;* **4** *acquiescement, adhésion, consentement ; accord, engouement, enthousiasme ;* **6** *acceptation.*

résistanciel, elle [rezistɑ̃sjɛl] adj. (de *résistance ;* 1967, *la Nef,* n° 31, p. 62). Qui se rapporte, a trait aux résistances se manifestant au cours de la cure psychanalytique.

résistant, e [rezistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *résister ;* xiv^e s., *Nature à l'alchimie,* aux sens 1-2 ; sens 3, milieu du xviii^e s., Buffon [substantiv., fin du xix^e s.] ; sens 4, début du xvi^e s. ; sens 5, 1875, Larousse ; sens 6, 1949, Larousse). **1.** Qui résiste, a de la cohésion, ne cède pas sous l'effet des actions extérieures, et en particulier offre une résistance au toucher : *La capacité de me faire éprouver les diverses sensations constituera les différentes qualités de ce corps ; mais sa qualité essentielle sera toujours d'être résistant ; sans elle, je n'eusse pas connu les autres* (Destutt de Tracy). *Lorsque la main s'applique au solide résistant pour en circonscrire les parties et en déterminer les formes...* (Maine de Biran). || **2.** Qui oppose une résistance, une force contraire à la force subie, et en particulier au mouvement : *Milieu résistant. Un corps abandonné librement à la force de la gravitation dans un espace non résistant...* (Voltaire). || **3.** Se dit des matières, des corps, des objets fabriqués qui résistent bien aux causes de destruction, aux efforts qu'ils sont destinés à supporter : *Un bois, un tissu résistant. Un emballage résistant ;* et substantiv. : *Ah ! combien j'admire le métal, l'arbre et la pierre, ces résistants monotones sur lesquels semble végéter la destruction !* (Rollinat). || **4.** Se dit des êtres vivants qui supportent sans dommage les conditions rigoureuses auxquelles ils sont soumis (fatigue, maladie, privation, intempéries, etc.) : *Un homme sec, mais résistant. Une femme peu résistante. Des essences forestières peu exigeantes et résistantes. Lorsqu'il* [l'être humain] *est normal et sain, il est prodigieusement résistant, au moral et au physique* (Montherlant). || **5.** *Littér.* Qui résiste au temps, aux causes de dissolution, de désagrégation : *Les mœurs offrent la seule puissance résistante et durable chez un peuple* (Tocqueville). || **6.** Qui est doué d'une résistance électrique.

● Syn. : **3** *solide, tenace ;* **4** *coriace* (fam.), *endurant, fort, infatigable, robuste, vivace ;* **5** *immuable, impérissable, indestructible, inébranlable, stable.* — Contr. : **3** *délicat, fragile ;* **4** *débile, déficient, faible, frêle, maladif, rachitique, souffreteux ;* **5** *éphémère, périssable, précaire, vulnérable.*

◆ adj. et n. (1480, dans un texte manuscrit dont la référence est donnée par le *FEW,* X, 301 *a* [pendant la Seconde Guerre mondiale, v. 1942, d'après le *FEW,* X, 301 *a*]). Qui manifeste son opposition à quelque chose, qui refuse de se soumettre à l'oppression, d'adhérer à une idée (surtout employé comme nom) : *Effrayé de l'unanimité des résistants à lui céder...* (Saint-Simon). || *Spécialem.* Membre des organisations de résistance pendant la Seconde Guerre mondiale : *Prouvez-moi que vous êtes des résistants, des F. F. I., des francs-tireurs* (Duhamel).

résister [reziste] v. tr. ind. [**à**] (lat. *resistere,* s'arrêter, se tenir en faisant face, tenir tête, opposer de la résistance, de *re-,* préf. à valeur intensive [v. r(e)-], et de *sistere,* [se] poser, [se] placer, [se] tenir, dér. de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; v. 1240, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens I, 1-2, 1559, Amyot [aussi absol.] ; sens I, 3, 1559, Amyot [aussi « ... supporter sans faiblesse les épreuves... »] ; sens I, 4, 1538, R. Estienne ; sens I, 5, 1936, R. Martin du Gard ; sens II, 1, v. 1327, Varin, II, 448 [aussi absol. ; « ... se défendre par les armes », v. 1360, Froissart] ; sens II, 2, 1370, Oresme [absol., v. 1942] ; sens II, 3, 1669, Boileau ; sens II, 4, 1636, Corneille [en parlant d'une chose, v. 1370, Oresme] ; sens II, 5, 1690, Furetière [absol., av. 1885, V. Hugo ; « lutter pour ne pas céder à ses propres entraînements », 1672, Racine ; *on ne peut lui résister,* 1964, Robert — *il n'y a point de cœur qui lui résiste,* même sens, 1690, Furetière] ; sens II, 6, 1762, Acad.).

I. Faire obstacle à une action ou à une force (avec un sujet désignant une chose ou un être qui subit l'action). **1.** En parlant d'une chose matérielle, faire obstacle à l'action d'une force par une autre force qui la contrarie : *Une porte qui résiste à la poussée. Un courant violent qui*

résiste à l'effort des rameurs. Il atteint la porte, dont il essaie de manœuvrer la poignée, mais la serrure résiste. Il n'ose pas la secouer trop fort, de peur de réveiller tout le monde (Robbe-Grillet). *Le quai n'a pas de fin, et ses jambes sont lourdes comme le plomb. Il lui semble être dans ces rêves où l'on a beau courir, l'air résiste et le paysage reste le même* (Mallet-Joris). ‖ **2.** Ne pas céder à l'action d'un agent extérieur, conserver son intégrité en s'opposant aux effets d'une cause de destruction ou de détérioration : *Le diamant résiste aux plus fortes pressions, mais ne supporte ni les chocs ni les vibrations. C'est un miracle que la toiture ait résisté à la tempête. Ce verre résiste à de fortes températures. Des fresques dont les couleurs ont résisté au temps. Des traces noires, comme de la peinture, ou du cambouis qui aurait résisté au lavage* (Robbe-Grillet) ; et absol. : *Quand il pleuvra, la cabane ne résistera pas longtemps* (Céline). ‖ **3.** En parlant des êtres vivants, supporter sans dommage grave les effets d'une action pénible ou éprouvante : *Résister au surmenage, au manque de sommeil, aux mauvais traitements. Planter des espèces vivaces qui résistent aux gelées. Plus les chameaux sont gras, plus ils sont capables de résister à de longues fatigues* (Buffon). ‖ *Spécialem.* En parlant des personnes, supporter sans faiblesse les épreuves, les maux, les chagrins, etc. : *Quoique à peine à mes maux je puisse résister, | J'aime mieux les souffrir que de les mériter* (Corneille). *L'âme résiste bien plus aisément aux vives douleurs qu'à la tristesse prolongée* (Rousseau). *Elle était là, menue et faible, devant son apéritif quotidien, qui lui donnait chaque soir le courage de résister à la vie* (Giraudoux). ‖ **4.** En parlant des sentiments, durer, demeurer vivaces, se conserver intacts en dépit de ce qui tend à les abolir : *Il n'est pas d'amour qui résiste à l'absence* (France). *Mes chers amis, je vous savais fidèles... Puisse votre amitié, qui résiste si bien à l'absence, résister aussi bien au récit que je veux vous faire* (Gide). ‖ **5.** *Ne pas résister à l'examen, à l'analyse,* etc., en parlant d'une chose abstraite, être peu solide, peu fondée, sans force probante : *Un ouvrage qui ne résiste pas à la critique. Cette théorie est fragile et ne résiste pas à une analyse sérieuse.*

II. RÉPONDRE À QUELQUE CHOSE OU À QUELQU'UN PAR UNE ACTION VOLONTAIRE (AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE OU UN ANIMAL). **1.** En parlant d'une personne, d'une collectivité, s'opposer, répondre par la force à celui qui fait usage de la force ou de moyens de contrainte : *Résister à ses agresseurs. Résister aux agents de la force publique ;* et absol. : *Il s'est laissé emmener sans résister. Il me poussait doucement vers la porte, et je ne résistai pas* (Mallet-Joris). ‖ *Spécialem.* Répondre à une attaque par l'emploi de la force armée, se défendre par les armes : *Résister à tous les assauts. Résister victorieusement à une offensive. Rome seule aujourd'hui peut résister à Rome* (Corneille). *Les Gaulois ne purent résister à la petite troupe romaine* (France). ‖ **2.** Se rebeller contre quelqu'un, refuser de se soumettre à son autorité, à ses volontés, à ses desseins : *Résister à ses parents. Résister aux caprices d'un enfant. Résister à l'autorité, au pouvoir, à l'arbitraire. À cette époque, le devoir était de résister à l'occupant. Pour la première fois, elle* [ma mère] *essaya de me résister : « Pour la reconnaissance qu'ils t'en auront »* (Mauriac). *Ce destin est grave, je vous l'accorde. C'est celui du Christ qu'on cloue sur la croix parce qu'il résiste à la police romaine, de sainte Jeanne qu'on brûle parce qu'elle résiste à l'Église militante...* (Cocteau). ‖ *Absol.* et *spécialem.* En parlant des résistants de la Seconde Guerre mondiale, participer à la lutte contre les armées allemandes d'occupation : *Les patriotes qui ont résisté pendant la guerre.* ‖ **3.** Repousser une tentative galante, ne pas répondre aux avances dont on est l'objet (surtout en parlant d'une femme) : [L'ode] *Vante un baiser cueilli sur les lèvres d'Iris, | Qui mollement résiste, et par un doux caprice | Quelquefois le refuse, afin qu'on le ravisse* (Boileau). *On dirait un amant qui presse en son délire | La vierge qui résiste et cède tour à tour (Lamartine).* ‖ **4.** *Class.* Se refuser, s'opposer à quelque chose : *Vous les aviez menacés de leur faire signer cette constitution, quand vous pensiez qu'ils y résisteraient* (Pascal). *N'est-ce que le motif que nous venons d'entendre | Qui vous fait résister à l'hymen de Clitandre ?* (Molière). ‖ *Class.* En parlant d'une chose, aller contre, ne pas permettre : *La coutume y résiste ; si vous étiez en pays de droit écrit, cela se pourrait faire* (Molière). ‖ **5.** S'opposer à ce qui exerce une séduction, une attirance, mais qu'on estime moralement mauvais : *Résister à une tentation, au péché. M. de Villette a résisté à cette éloquence de M. de Bossuet* [qui voulait le convertir] *à laquelle personne ne résiste* (Maintenon) ; et absol. : *Je n'ai pas résisté ; j'ai, pauvre âne à la gêne, | Mangé de l'Euctémon, brouté du Diogène* (Hugo). *Il y a trop d'intelligence, trop de beauté. Comment résister ?* (Le Clézio). ‖ *Spécialem.* Lutter pour ne pas céder à ses propres entraînements : *Résister à ses désirs, à ses penchants. Un être corrompu, qui ne résiste pas à ses instincts. Moi-même, résistant à mon impatience...* (Racine). ‖ Par extens. *On ne peut lui résister,* se dit en parlant d'une personne qui a un grand pouvoir de séduction. ‖ **6.** En parlant d'un cheval, se contracter pour ne pas obéir aux indications des aides du cavalier.

● SYN. : **I, 3** *endurer, soutenir, supporter ; affronter, lutter, se mesurer à.* ‖ **II, 1** *se débattre, se défendre, réagir ;* **2** *se cabrer, contrarier, désobéir, se dresser, s'insurger, s'opposer, se rebiffer* (fam.), *regimber* (fam.), *se révolter, tenir tête.* — CONTR. : **I, 1** *céder ;* **2** *s'altérer, se briser, crouler, s'écrouler, s'effondrer ;* **3** *dépérir, mourir, périr ;* **4** *disparaître, s'effacer, s'estomper, s'éteindre.* ‖ **II, 1** *obéir, suivre ; capituler, fuir, lâcher pied, reculer, se rendre ;* **2** *acquiescer, consentir, s'incliner, se plier, se soumettre ;* **3** *s'abandonner, céder ;* **5** *succomber.*

résistible [rezistibl] adj. (de *résister ;* 1688, Bossuet). *Vx* ou *littér.* À qui ou à quoi l'on peut résister : *Pour montrer combien la grâce était résistible (il faut permettre ces mots que l'usage avait consacrés, pour éviter la longueur)...* [Bossuet].

résistivimètre [rezistivimɛtr] n. m. (de *résisti*[*vité*] et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1975, Larousse). Appareil permettant de mesurer la résistivité d'un conducteur.

résistivité [rezistivite] n. f. (dér. savant de *résister ;* 1904, Larousse). Caractéristique électrique d'une substance conductrice, numériquement égale à la résistance d'un cylindre de cette substance de longueur et de section unités.

résistor [rezistɔr] n. m. (angl. *resistor,* même sens, de *to resist,* résister, empr. du franç. *résister ;* 1964, Larousse). Nom donné à une résistance électrique servant au chauffage par effet Joule : *Un résistor en graphite.*

résolu, e [rezɔly] adj. et n. (part. passé de *résoudre* [v. ce mot] ; 1340, Godefroy, écrit *ressolu,* au sens de « solitaire » ; v. 1370, Oresme, écrit *résolu,* au sens de « décomposé [en] » ; milieu du XVe s., J. de Bueil, au sens de « instruit » ; sens actuel, 1549, R. Estienne). Qui est ferme dans ses projets, ses desseins : *Je vous parle à cœur ouvert, en homme résolu* (Balzac). *C'était un résolu lui, au moins ! Un brave !* (Céline).

● SYN. : *décidé, déterminé, énergique, opiniâtre, tenace.* — CONTR. : *embarrassé, hésitant, incertain, indécis, irrésolu, perplexe.*

◆ adj. (1549, R. Estienne [...*à ;* ... *de,* 1544, Scève]). *Résolu à,* (class.) *résolu de,* décidé à, prêt à : *J'étais résolu à me tenir désormais le plus loin possible de la politique* (Mauriac). *Nous étions avec vous résolus de périr* (Racine).

résolubilité [rezɔlybilite] n. f. (dér. savant de *résoluble ;* v. 1840, d'après Bescherelle, 1845). Qualité de ce qui est résoluble.

résoluble [rezɔlybl] adj. (bas lat. *resolubilis,* qui peut être désagrégé [au pr. et au fig.], du lat. class. *resolvere,* résoudre [v. RÉSOUDRE] ; fin du XIVe s., au sens de « soluble » [en chimie] ; sens 1, 28 oct. 1873, *Journ. officiel,* p. 6588 ; sens 2, 1804, Code civil ; sens 3, 1715, d'après Trévoux, 1721). **1.** Qui peut se décomposer en des parties plus simples. ‖ **2.** Qui peut être annulé,

cassé : *Contrat résoluble.* || **3.** Dont la solution est possible : *Une situation non résoluble par automatismes ou réflexes simples* (Valéry). *Ce problème n'est pas résoluble.*

résolument [rezɔlymɑ̃] adv. (de *résolu ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges, écrit *resoluement* [*résolument,* 1544, *R. Ét. Rab.,* III, 191], au sens 1 ; sens 2, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens 3, 1530, *Anciennes Poésies fr.,* XI, 236). **1.** *Littér.* Sans qu'il puisse y avoir objection, opposition ; sans contredit : *La liberté de l'esprit est résolument subordonnée à la doctrine d'État, doctrine qui, sans doute, varie suivant les nations dans ses principes, mais qui est, on peut le dire, identique partout, quant à l'objectif d'uniformité souhaité* (Valéry). *Dans la grande époque classique, la femme est résolument confinée dans le gynécée* (Beauvoir). *Parler résolument.* || **2.** Sans hésitation quoi qu'il arrive : *Il m'apportait résolument le secours de ses petits poings* (Veuillot). *Le maître nageur se jeta résolument à l'eau.* || **3.** *Class.* À tout prix, coûte que coûte : *Je m'en vais lui écrire résolument : depuis que je me mets à différer, il n'y a plus de fin* (Sévigné). *Résolument, par force ou par amour, je veux savoir* (Molière).

● SYN. : **1** *carrément* (fam.), *délibérément, fermement, franchement ;* **2** *bravement, courageusement, hardiment, intrépidement, vaillamment.*

résolutif, ive [rezɔlytif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *resolutum,* supin de *resolvere,* résoudre [v. RÉSOUDRE] ; 1484, *Papiers de Granvelle,* I, 15). *Class.* Qui prend une résolution, capable de décider : *La véritable prudence n'est pas seulement considérée, mais encore tranchante et résolutive* (Bossuet).

◆ **résolutif** adj. et n. m. (sens 1, 1314, Mondeville [comme adj. ; comme n. m., 1377, Lanfranc]). **1.** ; sens 2, 1972, Domart et Bourneuf). || **2.** Se dit des médicaments qui diminuent l'inflammation des tissus tout en empêchant la suppuration : *Les cataplasmes de farine de lin et les pommades à l'oxyde de zinc sont des résolutifs.* || **3.** Se dit aussi des substances qui favorisent le relâchement musculaire.

résolution [rezɔlysjɔ̃] n. f. (lat. *resolutio,* action de dénouer, réfutation, désagrégation, décomposition, de *resolutum,* supin de *resolvere,* résoudre [v. RÉSOUDRE] ; fin du XIII[e] s., écrit *resolucion* [*résolution,* v. 1460, G. Chastellain], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1953, Larousse ; sens I, 3, 1680, Richelet ; sens I, 4, 1904, Larousse ; sens I, 5, 1842, Acad. [« séparation des voix dans un canon ou une fugue perpétuelle », 1721, Trévoux] ; sens I, 6, 1549, R. Estienne ; sens I, 7, 1314, Monde-ville [écrit *résolution*] ; sens I, 8, 1870, Littré [*résolution,* même sens, v. 1560, Paré] ; sens II, 1532, Rabelais [*résolution d'un triangle,* 1870, Littré] ; sens III, 1, 1536, *Registres du Conseil de Genève,* XIII, 457 ; sens III, 2, 1932, Larousse ; sens III, 3, 1580, Montaigne [*un homme de résolution,* 1651, Scarron]).

I. 1. Action de se décomposer en des éléments plus simples : *La résolution d'un liquide peut se faire par distillation simple ou fractionnée.* || **2.** *Pouvoir de résolution, limite de résolution,* propriété qu'a un instrument d'optique de permettre la vision distincte de deux points rapprochés. || **3.** Le fait de se transformer, de passer d'un état physique à un autre (rare) : *La résolution de la neige en eau.* || **4.** *Résolution des longues,* en métrique ancienne, substitution à une voyelle longue de sa monnaie : deux brèves. || **5.** En musique, précaution obligatoire à prendre dans l'enchaînement d'un accord dissonant avec l'accord qui le suit : *La dernière phrase vient, sans heurt, comme la résolution d'une suite d'accords* (Gide). || **6.** En droit, dissolution d'un contrat pour inexécution des conditions ou des charges. || **7.** Retour à l'état normal, et sans suppuration, d'un tissu enflammé. || **8.** *Résolution musculaire,* ou simplem. *résolution,* état de relâchement, de décontraction totale des muscles : *Nous apercevions le juge qui, les membres en pleine résolution, se livrait aux exigences de la carriole : on l'eût dit secoué d'un hoquet furieux* (Duhamel).

II. Action d'éclairer, d'élucider, de trouver la solution de : *Résolution d'un cas de conscience, d'un problème, d'une énigme. La vraie résolution de cette difficulté c'est...* (Bossuet). || *Résolution d'une équation,* V. ÉQUATION. || *Résolution d'un triangle,* calcul, à partir de trois éléments qui déterminent ce triangle, des autres éléments, et particulièrement des éléments principaux de ce triangle.

III. 1. Action de se déterminer, de se décider à ; dessein formé, arrêté : *Que le passage est difficile de la résolution à l'exécution, et qu'il est ordinaire d'y échouer !* (Bourdaloue). *Elle nous regarda l'un après l'autre, et soudain, soufflant et prenant une farouche résolution : « Élise ! » appela-t-elle* (Arland). *Le pénitent prend la ferme résolution de ne plus pécher.* || **2.** Acte normalement dépourvu de force exécutoire, qui résulte du vote d'une seule Chambre du Parlement agissant isolément sur proposition d'un de ses membres, et par lequel cette assemblée exprime son sentiment sur une question déterminée et, le plus souvent, invite le gouvernement à user de ses prérogatives dans tel ou tel sens. || **3.** État d'esprit d'une personne qui, après s'être déterminée, ne se laisse jamais détourner de son entreprise quoi qu'il lui en coûte : *Sa bande n'est pas nombreuse, mais elle est composée d'hommes dont la fidélité et la résolution sont depuis longtemps éprouvées* (Mérimée). *Je me suis porté contre l'adversaire avec résolution et j'ai réussi à surmonter mes appréhensions* (Aymé). || *Un homme de résolution,* un homme qui ne se laisse jamais détourner de ce qu'il a entrepris.

● SYN. : **III, 1** *décision, détermination, disposition, intention, parti, propos ;* **3** *courage, cran* (fam.), *énergie, fermeté, ressort, volonté.* — CONTR. : **III, 3** *doute, embarras, hésitation, incertitude, indécision, indétermination, irrésolution, perplexité.*

résolutoire [rezɔlytwar] adj. (dér. savant du lat. *resolutum,* supin de *resolvere,* résoudre [v. RÉSOUDRE] ; 1370, Oresme, au sens 1 [rare av. 1701, Furetière] ; sens 2, av. 1945, P. Valéry). **1.** Se dit, en termes de droit, de ce qui entraîne la résolution d'un acte : *Condition résolutoire prévue au contrat.* || **2.** *Littér.* Qui apporte une solution à un problème (peu usité) : *Que me reste-t-il donc d'avoir, pendant quelques instants, essayé de la pensée esthétique, et puis-je, du moins, à défaut d'une idée distincte et résolutoire, me résumer à la multiplicité de mes tâtonnements ?* (Valéry).

résolvance [rezɔlvɑ̃s] n. f. (de *résolvant ;* 1975, Larousse). Pouvoir séparateur d'un instrument d'optique.

résolvant, e [rezɔlvɑ̃, -ɑ̃t] n. m. et adj. (lat. *resolvens, -entis,* part. prés. de *resolvere,* résoudre [v. RÉSOUDRE] ; 1314, Mondeville [comme adj. ; comme n. m., v. 1560, Paré]). Syn. de FLUIDIFIANT et de RÉSOLUTIF.

◆ **résolvante** n. f. (1932, Larousse). *Résolvante d'une équation donnée,* seconde équation dont la résolution facilite celle de la première.

résonance [rezɔnɑ̃s] n. f. (lat. *resonantia,* écho [de *resonare,* résonner, V. RÉSONNER], ou, plus probablem., dér. franç. de *résonner ;* 1372, Oresme, au sens 1 [*caisse de résonance,* 1875, Larousse — *résonance,* même sens, 1803, Boiste] ; sens 2, 1891, A. François [68] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie* [*résonance de la voix,* 1855, Nysten ; « timbre de la voix », 1836, Lamartine] ; sens 4, 1765, *Encyclopédie* [*double résonance, résonance atomique,* 1968, Larousse] ; sens 5, 1968, Larousse ; sens 6, 1765, *Encyclopédie* [*courbe de résonance,* 1964, Larousse] ; sens 7, 1964, Robert ; sens 8, 1968, Larousse). **1.** Propriété d'accroître la durée ou l'intensité du son que possèdent certains objets ou certains milieux : [L'éther] *peut vibrer d'une infinité de manières correspondant aux diverses longueurs d'ondes avec lesquelles l'enceinte est en résonance* (H. Poincaré). *La résonance d'une grosse caisse, d'une salle de réunions. Le cristal a une belle résonance.* || *Caisse de résonance,* enceinte fermée où se produisent des phénomènes de résonance. (S'emploie le plus souvent en parlant d'un instrument de musique à percussion ou à cordes.) || **2.** *Fig.* Ce qui provoque une réponse dans l'esprit ou le cœur de la personne qui est touchée, ce qui fait

vibrer l'esprit ou le cœur : *Sentiments qui se prolongent d'âme en âme par des résonances sentimentales* (Bergson). *Dans « les Plaideurs » la cruauté est même sarcastique et a déjà comme une résonance moderne* (Péguy). || **3.** Amplification des sons produite dans une ou plusieurs parties des cavités bucconasales par le jeu des organes phonateurs. || *Résonance de la voix,* bruit que l'on distingue en auscultant le larynx, le cou et le thorax. || *Littér.* Timbre de la voix : *De sa douce voix la tendre résonance* (Lamartine). || **4.** En physique, augmentation de l'amplitude d'une oscillation, sous l'effet d'impulsions régulières : *Résonance mécanique, acoustique. Une cavité qui entre en résonance avec un son.* || *Double résonance,* méthode d'étude des structures atomiques dans laquelle on soumet l'échantillon étudié simultanément à deux phénomènes de résonance à fréquences différentes. || *Résonance atomique,* phénomène d'interaction entre les atomes et le rayonnement électromagnétique, qui ne se produit que pour certaines valeurs très précises de la fréquence γ du rayonnement. || **5.** Nom appliqué aux particules élémentaires instables ayant une vie moyenne très courte. || **6.** Propriété, pour un résonateur, de bien répondre à un excitateur avec lequel il est parfaitement d'accord. || *Courbe de résonance,* courbe représentative des variations du courant en fonction de la fréquence de la tension d'excitation. || **7.** *Résonance nucléaire,* état d'excitation du noyau formé dans une réaction nucléaire, correspondant à une valeur de l'énergie de la particule incidente, telle que la section efficace de la réaction considérée passe pour être un maximum. || **8.** *Résonance intime,* dans la typologie de Rorschach, attitude fondamentale du sujet vis-à-vis de l'objet, c'est-à-dire ce qui est le plus fondamental dans son comportement affectif.

résonateur, trice [rezɔnatœr, -tris] adj. (dér. savant de *résonner ;* 1870, Littré). Qui fait résonner.

◆ **résonateur** n. m. (sens 1, 1893, *Dict. général* [en phonétique, 1972, *Dict. de linguistique ; résonateur de Helmholtz,* 1870, Littré] ; sens 2, 1904, Larousse [*résonateur de Hertz...,* début du XXe s.] ; sens 3, av. 1945, P. Valéry). **1.** Nom donné, en physique, à tous les corps capables de vibrer et qui, par conséquent, peuvent entrer en résonance quand on exerce sur eux une force périodique dont la fréquence est voisine d'une des fréquences de vibration du corps. || *Spécialem.* En phonétique, nom donné à chacune des cavités supraglottiques qui renforcent l'onde sonore produite par les cordes vocales. || *Résonateur de Helmholtz,* globe creux à deux ouvertures, qui a la propriété, lorsque l'oreille est appliquée sur l'une des deux ouvertures, de ne lui transmettre, parmi plusieurs sons émis simultanément, que celui pour lequel le globe est accordé. || **2.** Dispositif radioélectrique capable d'entrer en résonance lorsqu'il est excité par des tensions correspondant à sa fréquence propre ou à son accord. || *Résonateur de Hertz,* ou *résonateur électrique,* dispositif permettant de mettre en évidence les ondes électriques produites par un oscillateur : *Nous savons qu'un résonateur de Hertz envoie dans l'éther des ondes hertziennes qui ne sont autre chose que des ondes lumineuses* (H. Poincaré). || **3.** *Fig.* Personne dont la sensibilité perçoit et amplifie certaines sensations : *Il y a des tempéraments qui « en rajoutent »* [...]. *Ce sont des résonateurs* (Valéry).

résonnant, e [rezɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *résonner ;* 1538, R. Estienne, aux sens 1-2 [sans aucun doute plus anc., puisque le dér. *resonamment,* « de façon sonore », est attesté dès 1380 env., Conty] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Qui accroît l'intensité ou la durée du son : *Une salle de rédaction trop résonnante. Une voûte bien résonnante.* || **2.** Sonore, retentissant : *Avec un résonnant bruit de grelots, le break file dans la direction d'Arc* (Theuriet). *C'était décidé, il* [Pierre] *allait faire son baluchon et quitter immédiatement cette maison infâme, toute résonnante des fureurs lascives de sa triste épouse* (Aymé). || **3.** Susceptible d'entrer en résonance : *Circuit résonnant.*

● SYN. : **1** *sonore ;* **2** *sonnant, vibrant.*

résonnement [rezɔnmɑ̃] n. m. (de *résonner ;* XIIe s., *Romania* [1876, p. 279], écrit *resonement,* au sens de « rebondissement » ; écrit *résonnement,* au sens actuel, XVe s., *Perceforest*). *Vx.* Action de résonner ; renvoi du son avec retentissement : *Frappez des mains ; vous vous apercevrez, au résonnement du lieu, si l'espace est grand ou petit* (Rousseau).

résonner [rezɔne] v. intr. (lat. *resonare,* renvoyer les sons, retentir, répéter en écho, faire retentir, de *re-,* préf. marquant le mouvement en retour [v. R(E)-], et de *sonare,* rendre un son, retentir, dér. de *sonus,* son, bruit ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [au fig., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 2, v. 1130, *Eneas* [*résonner du bruit de,* 1640, Corneille — *résonner de,* même sens, v. 1200, *Lai d'Ignaure*]). **1.** Produire un son amplifié ou prolongé ; produire une vibration qui engendre un son : *Je crus entendre une ou deux fois résonner une petite toux nerveuse assez habituelle à Madeleine dans ses moments de dépit ou de vive contrariété* (Fromentin). *Il* [Grand] *ne refusait pas d'admettre qu'il aimait par-dessus tout une certaine cloche de son quartier qui résonnait doucement vers cinq heures du soir* (Camus). *Seul dans la chambre, il avait tendu l'oreille pour écouter résonner l'indicatif de Londres* (B. Clavel). *Le son du cor qui résonne au fond des bois ;* et au fig. : *L'Escorial n'est lui-même, tout entier, qu'une chambre de secrets où résonnent encore l'âme de l'Espagne et celle de l'Europe* (Morand). || **2.** Renvoyer un son en le prolongeant et en l'amplifiant, en parlant d'un milieu ambiant : *Cette maison* [...] *résonnait comme un tonneau vide quand les avions de bombardement passaient au-dessus d'elle* (Colette). *Une salle qui résonne trop. Une voûte qui résonne bien.* || Fig. *Résonner du bruit de,* être rempli des manifestations que provoque dans le monde la nouvelle de : *La ville résonne du bruit de ses exploits.*

● SYN. : **1** *sonner, tinter, tintinnabuler ;* **2** *retentir, vibrer.*

◆ v. tr. (1553, *Bible Gérard*). *Class.* Faire entendre, en parlant de vers ou de notes : *Nos vers brûlants d'amour ne résonnent que plaintes* (Régnier). *Les cordes sous ses doigts ne résonnent qu'amour* (L. Racine).

résorbable [rezɔrbabl] adj. (de *résorber ;* 1932, Larousse). Qui peut être résorbé : *Un épanchement difficilement résorbable.*

résorbant, e [rezɔrbɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *résorber ;* 1764, Ch. Bonnet). Se dit de ce qui produit la résorption thérapeutique.

résorber [rezɔrbe] v. tr. (lat. *resorbēre,* avaler de nouveau, aspirer de nouveau, de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *sorbēre,* avaler, absorber ; 1761, A. Levret [46], au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon ; sens 3, 1856, V. Hugo). **1.** Opérer par des moyens thérapeutiques ou laisser s'opérer naturellement la reprise progressive, par la circulation, des humeurs ou des liquides épanchés dans une cavité ou dans des tissus de l'organisme qui ne les contiennent pas ordinairement : *L'épanchement du pus a été entièrement résorbé.* || **2.** *Fig.* Faire disparaître par assimilation : *Aucune civilisation n'a pu résorber ces hordes nomades qui flottent sur l'Europe comme une écume* (Gautier). *Que l'amour du Christ puisse sublimer, résorber en lui tous les désirs, cela je le crois* (Gide). || **3.** Éliminer progressivement et par une action interne : *Résorber un important déficit. Résorber le chômage. Je voulais résorber le bagne dans l'école* (Hugo).

● SYN. : **2** *absorber, assimiler.*

◆ **se résorber** v. pr. (1870, Littré). Disparaître peu à peu : *Cet épanchement sanguin n'a pas été long à se résorber. Crainte, souci, même le plus léger émoi s'évaporait dans son sourire, se résorbait dans cette intimité charmante comme les brumes dans le parfait du ciel* (Gide).

résorcine [rezɔrsin] n. f. (angl. *resorcin,* même sens, de *res*[*in*], résine [empr. du franç. *résine*], et de *orcine,* matière colorante tirée d'une espèce de lichen [lat. scientif. moderne *orcina,* même sens, du radical du catalan *orcella,* orseille — V. ORSEILLE] ;

1875, Larousse). Phénol dérivé du benzène : *La résorcine est antiseptique.*

• REM. On rencontre aussi RÉSORCINOL, n. m. (de *résorcine ;* 1964, Larousse).

résorciné, e [rezɔrsine] adj. (de *résorcine ;* 1932, Larousse). Qui contient de la résorcine : *Vaseline résorcinée.*

résorcylique [rezɔrsilik] adj. (dér. savant de *résorc[ine]* ; 1888, Larousse). Se dit des acides et aldéhydes dérivés de la résorcine par substitution du groupement fonctionnel CO_2H ou CHO sur le noyau.

résorption [rezɔrpsjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *resorbēre,* avaler de nouveau [v. RÉSORBER] ; 1746, *Nouvelle Bibliothèque germanique* [II, 65], au sens 1 [« disparition progressive d'une chose dans ce qui l'entoure », av. 1865, Proudhon] ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3-4, 1964, Larousse [« atrophie jusqu'à disparition complète d'un élément ou d'un organe », 1855, Nysten]). **1.** Disparition totale ou partielle d'un produit pathologique qui est absorbé par les tissus voisins : *Résorption du sang, d'un hématome. Résorption d'un abcès, d'une tumeur.* || Disparition progressive d'une chose dans ce qui l'entoure : *Il doit y avoir* [...] *des couchers de soleil ou des résorptions de soleil d'automne par l'Océan* (Romains). || **2.** Élimination progressive d'un inconvénient, d'un surplus : *La résorption de l'inflation. La résorption des excédents de récoltes.* || **3.** Pénétration à travers les tissus et dans la circulation générale, des substances thérapeutiques introduites localement dans l'organisme : *La résorption d'un implant hormonal, d'une injection sous-cutanée.* || **4.** *Résorption alvéolaire,* lyse osseuse physiologique ou pathologique de l'os alvéolaire d'un maxillaire.

résoudre [rezudr] v. tr. (adaptation d'après l'anc. v. *soudre,* payer [milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes*] — lat. *solvere,* v. ci-dessous —, du lat. *resolvere* [*resolutus,* au part. passé], dénouer, délier, dissoudre, payer, éclaircir, expliquer, de *re-*, préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *solvere,* délier, détacher, acquitter, résoudre [une question] ; fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, au part. passé, écrit *resous,* au sens de « payé, remboursé » ; à l'infin., au sens I, 1, début du XIV^e s. ; sens I, 2, v. 1462, *Cent Nouvelles* [au fig., milieu du XX^e s.] ; sens I, 3, 1752, J.-J. Rousseau ; sens I, 4-5, 1668, La Fontaine [« faire disparaître, anéantir », début du XVI^e s.] ; sens I, 6, v. 1560, Paré ; sens II, 1, av. 1553, Rabelais ; sens II, 2, 1765, *Encyclopédie,* art. *résolution* [*résoudre un triangle,* 1932, Larousse] ; sens III, 1, 1544, Scève [*résoudre la perte de quelqu'un,* 1665, Molière ; *résoudre de,* XIV^e s., *Miracles de Nostre-Dame ; résoudre que,* 1662, Corneille ; impers., 1870, Littré] ; sens III, 2, fin. du XVI^e s., A. d'Aubigné). [Conj. **54.**]

I. 1. Décomposer un corps en ses éléments constituants : *La distillation résout le vinaigre en eau et en acide acétique.* || **2.** Faire passer une chose d'un état à un autre état : *Ignorez-vous qu'on calcule combien l'action du soleil* [...] *enlève d'eau, pour la résoudre ensuite en pluie ?* (Voltaire) ; et au fig. : *Églises, palais et musées, je tentais d'adoucir mon angoisse dans toutes les œuvres d'art. Truc classique, je voulais résoudre ma révolte en mélancolie* (Camus). || **3.** En musique, opérer une résolution : *Résoudre un accord sur la sous-dominante.* || **4.** En droit, priver d'effets, casser : *Résoudre un contrat.* || **5.** *Class.* Rompre, résilier : *Le marché ne tint pas ; il fallut le résoudre* (La Fontaine). || **6.** En thérapeutique, faire disparaître peu à peu : *Résoudre une verrue, une tumeur.*

II. 1. Trouver la solution de ; éclaircir, élucider : *La guerre ne résout aucun des problèmes vitaux de l'homme* (Martin du Gard). *Et supposez, dit Dong, que dans quelques années on ait pu lui apprendre à lire, à écrire, à résoudre des problèmes d'arithmétique* (Vercors). *Œdipe a résolu l'énigme du sphinx.* || **2.** *Résoudre une équation, un système d'équations,* calculer les racines de cette équation, de ce système d'équations. || *Résoudre un triangle,* opérer sa résolution.

III. 1. *Class.* Arrêter, décider une chose : *La Reine ne pourrait rien résoudre sans leur avis* (La Rochefoucauld). || *Auj.* Ne s'emploie plus, en ce sens, que dans la loc. *résoudre la perte de quelqu'un : Des intrigants ont résolu sa perte.* || *Résoudre de* (et l'infinitif), prendre la détermination de : *Je résolus alors* [...] *de retourner dans la bibliothèque* (France). *Ensuite, il résolut de se présenter de face ou de trois quarts* (Cocteau). *Mécontents, ils résolurent de partir.* || *Résoudre que,* décider que : *Elle a résolu et décrété qu'elle me laisserait au désespoir* (Musset). *Les Anglais résolurent qu'ils perdraient Jeanne d'Arc ;* et impers. : *Il a été résolu en haut lieu que ce coûteux projet serait abandonné.* || **2.** *Résoudre quelqu'un à* (et l'infinitif), pousser, déterminer quelqu'un à faire quelque chose : *Résolvez-le vous-même à me désobéir* (Corneille).

• SYN. : **II, 1** *débrouiller, déchiffrer, démêler, dénouer, deviner, trancher, trouver.* || **III, 2** *amener, entraîner.*

◆ v. tr. ind. **[de]** (XIV^e s., *Miracles de Nostre-Dame*). Class. *Résoudre de quelque chose,* en décider : *Résolvez avec moi des moyens de sa perte* (Corneille).

◆ **se résoudre** v. pr. (v. 1360, Froissart, au sens de « se séparer, se diviser » ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1559, Amyot ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens I, 4, v. 1560, Paré [au fig., XX^e s.] ; sens II, 1, début du XVII^e s., Malherbe [.. *à ;* ... *de,* fin du XV^e s., Commynes] ; sens II, 2, XX^e s. ; sens II, 3, fin du XVI^e s., Brantôme ; sens II, 4, début du XVII^e s., Malherbe).

I. 1. *Class.* Fondre, se dissoudre : *Les sels se résolvent dans l'eau* (Furetière, 1690). || **2.** Être converti, se transformer en un autre état : *Pour la première fois de sa vie, Stephy voyait l'hiver, au lieu de tourner en canicule, se résoudre en un air pur et léger* (Giraudoux). *Le crachin s'était aggravé, il se résolvait en averse* (Vercors). || **3.** *Fig.* Se ramener finalement à, consister en : *On a dit non sans raison que toute la philosophie se résout dans la pratique de la vertu. Tout cela se résout à fort peu de chose.* || **4.** Disparaître peu à peu et sans suppuration, en parlant d'un abcès, d'une tumeur : *Un hématome qui se résout rapidement ;* et au fig. : *Cette gêne durait, ne se résolvait pas* (Arnoux).

II. 1. *Se résoudre à,* (class. et littér.), *se résoudre de* (et l'infinitif), se décider fermement après réflexion ou avec difficulté à : *Il se résolut à se montrer gentil* (Maupassant). *Sus, sans plus de discours, résous-toi de me suivre* (Molière). *Il flâna longtemps sans pouvoir se résoudre de retourner au logis* (Hermant). || **2.** *Se résoudre à ce que* (et le subjonctif), se résigner à ce que, accepter : *Il faut se résoudre à ce que toutes les parties intéressées soient invitées à ce débat.* || **3.** *Absol.* et *class.* Prendre une résolution ferme : *Le droit que nous avons de nous résoudre* (Bossuet). || **4.** Class. *Se résoudre que,* arriver à se convaincre que : *Résolvons-nous qu'il n'est point de hardiesse dont la fortune ne soit capable* (Malherbe).

• SYN. : **II, 1** *se déterminer, se résigner, en venir à.*

• REM. Pour la construction du participe RÉSOLU employé avec le verbe *être,* V. RÉSOLU.

résous, oute [rezu, -yz] adj. (fin du XII^e s. [v. RÉSOUDRE]). Forme auj. désuète du participe de *résoudre* (aux sens I, 1-2).

respect [rɛspɛ] n. m. (lat. *respectus,* action de regarder en arrière, considération, égard, recours, refuge, de *respectum,* supin de *respicere,* regarder en arrière, tourner son attention, prendre en considération, de *re-*, préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et du v. archaïque *specere,* regarder ; 1287, Godefroy, au sens 1 [*au respect de,* fin du XVI^e s., Brantôme] ; sens 2, 1559, Amyot [dès 1455, Pansier, en anc. provenç. ; *manquer de respect à une femme,* 1671, M^me de Sévigné ; *sauf le respect que je vous dois,* 1690, Furetière, art. *sauf ; avec le respect que je vous dois,* 1718, Acad. ; *sauf votre respect,* 1636, Monet ; *sous votre respect,* av. 1850, Balzac ; *respect de vous,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1588, Montaigne [*respect de la loi morale,* 1964, Larousse] ; sens 5, v. 1675, Pellisson ; sens 6, 1651, Corneille). **1.** *Class.* Point de vue, rapport, considération : *Il me suffira de*

vous dire que plusieurs respects me rendent chère votre personne (Guez de Balzac). *Et l'intérêt d'un frère est un respect trop fort, | Pour n'oser voir en vous que l'auteur de sa mort* (Th. Corneille). || *Au respect de,* en considération de, par rapport à : *Qu'est-ce que notre vie au respect de l'humanité ?* (Furetière, 1690). || **2.** Sentiment qui porte à traiter quelqu'un avec les égards dus à son rang, à son âge, à son sexe, à son mérite : *Le paysan parle ainsi de sa vache, sur le ton de l'amitié et du respect* (Jouhandeau). *« Qu'est-ce que tu veux devenir plus tard ? » J'aurais voulu répondre : coutelier, pour lui marquer mon respect* (Arland). *Le respect de sa fonction l'empêchait encore de se livrer à un examen plus approfondi* (Aymé). *Inspirer du respect à quelqu'un. Témoigner à quelqu'un un profond respect. Être élevé dans le respect des traditions.* || *Manquer de respect envers* (ou *à*) *une femme,* lui tenir des propos ou se livrer sur elle à des actes qui offensent sa pudeur : *Si j'étais femme, je ne recevrais pas une seconde fois un homme qui ne m'aurait point manqué de respect à notre première rencontre* (Maupassant). || *Sauf le respect que je vous dois, avec le respect que je vous dois, sauf votre respect,* (vx) *sous votre respect,* (vx) *respect de vous,* locutions dont on se sert pour préparer son ou ses interlocuteurs à entendre quelque chose qui risque de les choquer : *Je vous dirai, sauf votre respect, que votre attitude me paraît extrêmement nuisible. Ces pauvres filles qui sont devenues indécrottables, sous votre respect* (Balzac). || **3.** *Respect de la dignité de la personne,* sentiment par lequel, selon Kant et les phénoménologues modernes, nous connaissons autrui comme être humain, comme valeur morale. || **4.** Attitude qui consiste à ne pas porter atteinte à quelque chose : *Cependant qu'on exige le respect de la partie absurde de notre langage, qui est sa partie orthographique, on tolère la falsification la plus barbare de la partie phonétique, c'est-à-dire de la langue vivante* (Valéry). *Sa morale* [de mon père] *exigeait le respect des institutions* (Beauvoir). *Le respect des lois.* || *Respect de la loi morale,* chez Kant, attitude figée dans laquelle nous connaissons le devoir comme un impératif absolu. || **5.** *Tenir quelqu'un en respect,* le tenir à distance, lui en imposer, l'empêcher de nuire : *Ils ont reculé lentement, sans cesser de nous regarder et de nous tenir en respect avec le couteau* (Camus). || **6.** *Respect humain,* V. HUMAIN.

• SYN. : **2** *considération, estime, piété, révérence ;* **4** *culte.* — CONTR. : **2** *désinvolture, impertinence, insolence, irrespect, irrévérence ;* **4** *déconsidération, dédain, mépris, profanation, violation.*

◆ **respects** n. m. pl. (av. 1662, Pascal). Témoignages, marques de déférence à l'égard de quelqu'un (ne s'emploie que dans certaines formules de politesse) : *Présentez mes respects à Madame.*

respectabilité [rɛspɛktabilite] n. f. (angl. *respectability,* même sens, de *respectable,* respectable, empr. du franç. *respectable ;* 1784, Beaumarchais [rare av. 1845, Bescherelle]). Qualité, condition d'une personne jugée respectable : *Le pharisaïsme avait mis le salut au prix d'une sorte de respectabilité extérieure* (Renan). *C'est son dégoût de la respectabilité, vertu chinoise par excellence, qui l'a conduit dans les rangs des révolutionnaires* (Malraux).

• SYN. : *dignité, honorabilité.*

respectable [rɛspɛktabl] adj. (de *respecter ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Qui est digne de respect, qui a droit à des égards, à la considération d'autrui : *Cette dame, respectable par son âge, était des plus riches et des plus spirituelles de la république* (Musset). *Cette impasse provinciale peuplée de petits magasins dignes, de respectables et minuscules entreprises* (Mallet-Joris). *Vos scrupules sont tout à fait respectables.* || **2.** D'une importance suffisante pour qu'on en tienne compte : *Il possédait en propre trois cents mulets de charge, ce qui constituait un avoir assez respectable* (Gobineau).

• SYN. : **1** *honorable, vénérable ;* **2** *conséquent* (fam.), *coquet* (fam.), *rondelet* (fam.). — CONTR. : **1** *abject, bas, indigne, infâme, méprisable, vil ;* **2** *dérisoire, insignifiant, maigre, mince, négligeable, pauvre.*

respecter [rɛspɛkte] v. tr. (de *respect ;* 1554, *Papiers de Granvelle* [IV, 327], au sens de « considérer comme une chose dont on doit tenir compte » ; sens 1, 1560, Vaganay [absol., av. 1960, A. Camus ; *respecter une femme,* 1833, Balzac] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1636, Monet ; sens 4, 1672, Racine). **1.** Avoir de la déférence, des égards envers quelqu'un en raison de son rang, de son âge, de son sexe, de son mérite : *Tout le monde respecte une famille distinguée, modeste dans ses façons de s'habiller, de s'exprimer, de vivre* (Jouhandeau). *Dans l'esprit de mon grand-père, le patron était un homme qu'on devait respecter plus qu'un autre* (Guilloux). *Les peintres, c'étaient des hommes comme les autres ; elle* [Ivich] *ne leur savait aucun gré de leurs œuvres et ne les respectait pas* (Sartre) ; et absol. : *Dans ces pays* [en Hollande] *tout le monde est docteur ou professeur. Ils aiment à respecter, par bonté et par modestie* (Camus). || *Respecter une femme,* s'abstenir de toute parole ou de tout acte qui pourrait offenser sa pudeur. || **2.** Suivre scrupuleusement, à la lettre ce qu'il convient de faire, ce qui est notifié : *Si les formes ont été respectées, nous consentons à recevoir de vos mains, monsieur le Curé, un nouveau directeur* (Jouhandeau). *Pourquoi ces gens continuent-ils à respecter les instructions périmées de la défense passive ?* (Robbe-Grillet). *Respecter le bien d'autrui, la parole donnée. Respecter les lois. Savoir faire respecter ses droits.* || **3.** Laisser en bon état, épargner, ménager : *Les vandales n'ont rien respecté dans le jardin public. L'ennemi n'a respecté ni les récoltes, ni les habitations.* || **4.** Ne pas troubler, avoir égard à : *Respecter le travail, le repos, le sommeil de quelqu'un. Respecter la douleur d'une veuve.*

• SYN. : **1** *considérer, estimer, honorer, révérer, vénérer ;* **2** *obéir, observer.*

◆ **se respecter** v. pr. (1740, Acad. [fam., 1875, Larousse]). Avoir le souci de sa dignité ; se comporter de manière conforme aux bienséances : *On trouvait très mal* [...] *qu'un homme qui jusque-là s'était respecté, s'en allât maintenant par les rues comme un vrai bohémien* (Daudet) ; fam. et par plaisant. : *Au théâtre, je ne concevais pas que des gens qui se respectent pussent aller ailleurs qu'au balcon* (Gide).

respectif, ive [rɛspɛktif, -iv] adj. (lat. scolast. *respectivus,* respectif, du lat. class. *respectus,* considération [v. RESPECT] ; v. 1534, B. Des Périers, au sens de « attentif, prudent » ; sens 1, 1680, Richelet [sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *respectivement*] ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Qui concerne chaque personne, chaque chose, par rapport à une ou plusieurs autres personnes ou choses : *Il assujettit son frère à étudier la force respective de ses deux jambes* (Goncourt). *Le tribunal juge qu'il n'y a pas lieu d'apporter de réparation aux parties civiles, l'une et l'autre étant couvertes par leurs assurances respectives* (R. Jean). *Considérer les droits respectifs des héritiers. Déterminer les positions respectives de deux astres.* || **2.** *Transformation respective,* opération qui consiste, en sémantique générative, à dériver, par exemple, *Pierre et Jean aiment leurs maisons respectives* de la phrase abstraite « Pierre aime la maison de Pierre et Jean aime la maison de Jean ».

• SYN. : **1** *particulier, personnel.*

respectivement [rɛspɛktivmɑ̃] adv. (de *respectif ;* 1415, *Dict. général*). Chacun en ce qui le concerne : *Les contribuables ont présenté à l'inspecteur des impôts respectivement leur requête.*

respectueusement [rɛspɛktɥøzmɑ̃] adv. (de *respectueux ;* 1636, Monet). En signe de respect, de déférence ; d'une manière respectueuse, en y mettant les formes exigées par la politesse : *S'incliner respectueusement devant une icône. Je vous ferai très respectueusement observer que vous vous êtes trompé.*

respectueux, euse [rɛspɛktɥø, -øz] adj. (de *respect ;* 1540, *Correspondance politique de Guillaume Pellicier* [69], au sens 1 ; sens 2, 1572, Amyot [*acte respectueux,* 1804, Code civil ; *sommation respectueuse,* 1718, Acad. ; *silence respectueux,* 1870, Littré] ; sens 3, 1835, Acad. [art. *distance*]). **1.** Se dit d'une personne dont la conduite est dictée par le respect dû aux personnes ou aux choses : *Au reste il est probable que la plupart de*

ces manœuvriers et de ces ménagères sont probes et respectueux du bien d'autrui (France). *Un enfant respectueux envers ses professeurs.* ‖ **2.** Se dit de ce qui marque le respect, qui dénote le savoir-vivre, la politesse : *Un ton respectueux. Une attitude respectueuse. Présenter à quelqu'un ses hommages respectueux.* ‖ *Acte respectueux* ou *sommation respectueuse,* en droit, acte par lequel un enfant majeur somme ses parents de consentir à son mariage. ‖ *Silence respectueux,* nom donné à l'attitude de quelques personnes qui, n'approuvant pas la condamnation des cinq propositions de Jansénius par Innocent X, se bornaient à ne pas dire si elles étaient ou non dans l'*Augustinus.* ‖ **3.** *À (une) distance respectueuse,* suffisamment loin pour être à l'abri d'un désagrément éventuel : *Demeurer, se tenir, s'asseoir à une distance respectueuse.*

● SYN. : **1** *docile, soumis ;* **2** *déférent, humble.* — CONTR. : **1** *cavalier, désinvolte, impertinent, insolent, irrespectueux, irrévérencieux ;* **2** *arrogant, dédaigneux, familier, méprisant.*

◆ **respectueuse** n. f. et adj. (1947, Esnault). *Fam.* Prostituée, par allusion à la pièce de J.-P. Sartre « *La P... respectueuse* ».

respirabilité [rɛspirabilite] n. f. (dér. savant de *respirable ;* 1836, Acad.). Qualité d'un gaz qui peut servir à la respiration.

respirable [rɛspirabl] adj. (bas lat. *respirabilis,* respirable, du lat. class. *respirare* [V. RESPIRER] ; v. 1380, Conty, au sens de « qui respire » ; milieu du XVIe s., Ronsard, au sens de « grâce à quoi on respire » ; sens actuel, 1743, Trévoux). Qui peut être respiré sans danger pour la santé : *L'air chargé d'oxyde de carbone cesse d'être respirable.*

respirateur [rɛspiratœr] n. m. (dér. savant de *respirer ;* 1802, Laveaux, au sens 1, sens 2, 1968, Larousse). **1.** Masque formé d'une couche d'ouate interposée entre deux parois de fils métalliques, et que l'on prescrit aux ouvriers de certaines professions insalubres pour filtrer l'air avant inspiration. ‖ **2.** Appareil destiné à assurer une ventilation pulmonaire artificielle.

● SYN. : **1** *masque respiratoire.*

◆ adj. m. (1875, Larousse). Qui sert à la respiration : *Muscles respirateurs.*

respiration [rɛspirasjɔ̃] n. f. (lat. *respiratio,* respiration, pause pour reprendre haleine, exhalaison, de *respiratum,* supin de *respirare* [V. RESPIRER] ; XVe s., BlochWartburg, au sens 1 [au fig., XVe s., Godefroy ; *respiration expiratoire,* 1932, Larousse ; *respiration artificielle,* 1870, Littré ; *respiration assistée* ou *contrôlée,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Fonction commune à tous les êtres vivants, qui consiste à absorber de l'oxygène et à rejeter du gaz carbonique et de l'eau : *Sa respiration n'est qu'une suite de soupirs de plus en plus brefs, de plus en plus rapprochés, de moins en moins douloureux aussi* (B. Clavel) ; et au fig. : *Le premier mouvement de la Lorraine rendue à sa libre respiration fut d'organiser à Sion un grand pèlerinage national* (Barrès). ‖ *Respiration expiratoire,* type respiratoire pathologique, caractérisé par une expiration brusque immédiatement suivie d'une inspiration à laquelle succède un repos. ‖ *Respiration artificielle,* ensemble des manœuvres destinées à suppléer à la respiration naturelle, lorsque celle-ci ne s'effectue pas spontanément. ‖ *Respiration assistée* ou *contrôlée,* méthode assurant le contrôle partiel ou total de la ventilation pulmonaire au cours d'une anesthésie, ou au cours de certains états pathologiques. ‖ **2.** Absorption par les voies respiratoires : *La respiration de fumées nocives.* ‖ **3.** Action, pour un chanteur, de reprendre son souffle en interrompant la mélodie aux endroits qui respectent le phrasé. ‖ **4.** *Respiration des réservoirs,* aspiration de l'air extérieur ou rejet de vapeurs par un réservoir de stockage pétrolier, lorsque les variations de la température ambiante modifient le volume et la tension de vapeur du produit stocké.

● SYN. : **1** *haleine, souffle.*

respiratoire [rɛspiratwar] adj. (bas lat. *respiratorius,* respiratoire — Ve s. — [du lat. class. *respiratum,* supin de *respirare,* V. RESPIRER], ou dér. savant du franç. *respirer ;* 1566, Daléchamps, au sens 1 [rare av. le début du XIXe s. ; pour un appareil, 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1835, Acad. [*quotient respiratoire,* 1904, Larousse] ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Qui sert à respirer, concourt à la respiration : *L'appareil respiratoire de l'homme amène l'air extérieur aux alvéoles des poumons.* ‖ Se dit des appareils au moyen desquels l'homme peut séjourner dans des milieux impropres à la respiration, comme l'eau ou l'espace extra-terrestre. ‖ *Masque respiratoire,* V. MASQUE (§ IV, 5). ‖ **2.** Qui a rapport à la respiration : *Troubles respiratoires. Pratiquer sur un noyé des mouvements respiratoires.* ‖ *Quotient respiratoire,* rapport entre le volume de gaz carbonique expiré et le volume d'oxygène absorbé durant le même temps par un animal ou un végétal. ‖ **3.** *Échanges respiratoires,* échanges gazeux qui se produisent au niveau de l'alvéole pulmonaire et à celui des tissus, par absorption d'oxygène et rejet de gaz carbonique.

respirer [rɛspire] v. intr. (lat. *respirare,* renvoyer en soufflant, exhaler, respirer [au pr. et au fig.], reprendre haleine, de *re-,* préf. marquant le mouvement en retour [V. R(E)-], et de *spirare,* souffler ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens de « revenir à la vie » ; sens 1, XIIIe s., *Isopet de Lyon ;* sens 2, 1636, Corneille [au fig., av. 1782, d'Alembert] ; sens 3, début du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch). **1.** Fixer l'oxygène du milieu ambiant pour renouveler l'oxygène de l'organisme : *Ce n'était plus la brûlure qu'il avait tant redoutée, mais comme un poids, comme une gaine qui le serrait par moments, l'empêchant de respirer* (B. Clavel). *Les végétaux respirent aussi bien que les animaux.* ‖ **2.** *Littér.* Vivre : *Depuis que je respire | Mes lèvres n'ont jamais prononcé sans sourire | Le grand nom inventé par le délire humain* (Lamartine). *Par dédain résolu pour ma science [...], je ne m'arrêtai point près du beau temple de Paestum où respire encore la Grèce* (Gide). ‖ *Fig.* Se manifester, se dégager clairement : *Tant d'autres endroits où respire ce sentiment de parfaite union avec son Dieu* (Sainte-Beuve). ‖ **3.** Reprendre haleine, avoir un moment de calme, de répit : *Ah ! tout doux, laissez-moi, de grâce, respirer* (Molière). *On se reprenait à respirer. N'étions-nous pas tous d'accord, unis contre le monde dans une sorte de pur complot ?* (Arland). *Si l'on mettait toute cette racaille en prison, avait dit la marchande, les honnêtes gens pourraient respirer.* (Camus).

◆ v. tr. ind. (sens 1, 1671, Mme de Sévigné ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Class. *Respirer à* ou *de* (et l'infinitif), souhaiter ardemment de : *Votre Majesté sent et plaint les maux de ses peuples ; elle ne respire qu'à les soulager* (Bossuet). [Saint-Aubin] *ne souhaite que l'éternité, il ne respire plus que d'être uni à Dieu* (Sévigné). ‖ **2.** Class. *Respirer après quelque chose,* le désirer avec ardeur : *Elle respire après le retour de son fils* (Acad., 1694).

◆ v. tr. (v. 1280, Saint-Pathus, au sens de « exhaler » ; sens 1 et 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, av. 1857, Musset [au fig., 1677, Racine] ; sens 4, av. 1570, M. de Castelnau). **1.** Absorber par les voies respiratoires : *Respirer le grand air, des fumées, un brouillard malsain.* ‖ Class. *Respirer le jour,* V. JOUR (§ I, 3). ‖ **2.** Absorber le parfum de : *Une rose | Qu'on respire et qu'on jette, et qui meurt en tombant* (Musset) ; au *fig.,* absorber avec persistance, s'imprégner de : *Respirer le poison de l'ennui.* ‖ **3.** *Fig.* Laisser apparaître quelque chose par des signes extérieurs indubitables, évidents : *Lionel ne respirait pas toujours le sublime* (Gide). *Tout en lui respirait cette gravité douce qui fait le charme onctueux et large de certains personnages de Rembrandt, le bourgmestre Six par exemple* (Proust). *La physionomie de cette femme respirait une simplicité, une franchise, qu'Antoine n'avait jamais rencontrées ailleurs* (Martin du Gard). *Son visage respire le bonheur. Ce gros garçon respire la santé.* ‖ **4.** *Class.* Désirer ardemment : *Chacun, plein de mon nom, ne respirait que moi* (Boileau).

● SYN. : **1** *aspirer, inspirer ;* **2** *flairer, humer, inhaler, renifler, sentir ;* **3** *afficher, exhaler, manifester, montrer, offrir, présenter, révéler.*

resplendir [rɛsplɑ̃dir] v. intr. (francisation du lat. *resplendēre,* renvoyer la clarté, reluire, de *re-,* préf. marquant le mouvement en retour [v. R(E)-], et de *splendēre,* briller, être éclatant [au pr. et au fig.] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge*). Répandre une lumière abondante et éclatante ; briller d'un vif éclat : *Les rochers, dont la base s'étendait noircie à mes pieds, resplendissaient de rose au haut de la montagne, frappés des rayons du soleil* (Chateaubriand). *Le soleil faisait resplendir un tapis de neige* (Dumas). *Sur l'autel resplendissait le grand calice réservé à la communion de la nouvelle Jérusalem* (Barrès).

• SYN. : *étinceler, flamboyer, rayonner.*

resplendissant, e [rɛsplɑ̃disɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *resplendir ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Qui resplendit, brille de tout son éclat (au pr. et au fig.) : *Un soleil resplendissant. Mon cher, vous avez une mine resplendissante ! Depuis les hauteurs de Sion-Vaudémont, le septième jour, la vie va lui apparaître resplendissante de lumière* (Barrès). *Elle me conta sa vie qui était resplendissante de grâce* (Arnoux).

• SYN. : *éclatant, étincelant, flamboyant, radieux.*

resplendissement [rɛsplɑ̃dismɑ̃] n. m. (de *resplendir ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford*). *Littér.* Éclat de ce qui resplendit (au pr. et au fig.) : *La poésie est le resplendissement de la vérité* (Lamennais). *Le resplendissement de l'éclair infini* (Hugo). *Elle ferma les yeux, éblouie par le resplendissement de l'aurore* (Maupassant). *L'autel faisait dans l'ombre un large resplendissement doux* (Montherlant).

respondent [rispɔndənt] adj. invar. (mot angl. de même sens, proprem. « qui fait une réponse, qui répond à », de *to respond,* répondre, empr. du franç. *respondre,* forme anc. de *répondre* [v. ce mot] ; 1968, Larousse). *Comportement, réaction, réflexe respondent,* type de comportement obtenu en psychologie expérimentale par le conditionnement classique du type pavolovien, et qui possède un stimulus absolu identifiable.

responsabilité [rɛspɔ̃sabilite] n. f. (dér. savant de *responsable ;* 1783, Proschwitz, au sens 4 ; sens 1, 1788, Féraud [*responsabilité morale,* 1835, Acad. ; « charge... », 1930, G. Duhamel] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 5, 1904, Larousse [*responsabilité atténuée,* 1936, Capitant] ; sens 6, 1875, Larousse). **1.** Obligation de répondre de ses actes, qui incombe à un individu du fait du rôle, des charges qu'il doit assumer : *C'est alors que j'usai d'un stratagème pour l'amener à une plus juste appréciation de son devoir et de sa responsabilité* (France). *Comme il* [le censeur] *vit que le jeune Gérard enveloppait son condisciple avec son propre cache-nez de laine et sa pèlerine, il estima que ses responsabilités étaient à couvert* (Cocteau). *Décliner toute responsabilité en cas d'accident.* || *Responsabilité morale,* obligation de répondre de ses intentions et de ses actes devant sa conscience (ou devant Dieu, selon la morale religieuse) ; obligation de s'acquitter de ses devoirs envers ceux dont on a la charge : *Les parents ont la responsabilité morale de l'éducation de leurs enfants.* || *Assumer la responsabilité de quelque chose,* v. ASSUMER. || Charge qui confère l'initiative de décisions, mais qui oblige celui qui en est investi à rendre compte de ses actes à ceux qui l'ont confiée : *J'apercevais de profil le visage de mon grand-père, sur qui semblait peser une responsabilité nouvelle* (Arland). *Prendre des responsabilités au sein d'une commission extra-municipale. Il faut savoir prendre ses responsabilités.* || **2.** *Responsabilité civile,* obligation de réparer les dommages causés à autrui par soi-même, par une personne qui dépend de soi, par un animal ou une chose que l'on a sous sa garde, ces dommages résultant soit de l'inexécution d'une clause *(responsabilité contractuelle),* soit d'un acte fautif accompli avec ou sans intention de nuire *(responsabilité délictuelle).* || **3.** *Responsabilité collective,* fait de considérer tous les membres d'un groupe comme solidairement responsables de l'acte commis par un des membres de ce groupe. || **4.** *Responsabilité ministérielle,* caractéristique du régime parlementaire, qui veut qu'un gouvernement ne puisse rester en fonction que tant qu'il jouit de la confiance des assemblées. || **5.** *Responsabilité pénale,* obligation de supporter le châtiment prévu par la loi et infligé par un tribunal à l'auteur d'une infraction. || *Responsabilité atténuée,* celle qui est reconnue à l'auteur d'une infraction qui ne jouit pas pleinement de son libre arbitre, et qui permet au juge d'abaisser la peine prévue par la loi. || **6.** Vx. *Responsabilité d'office,* responsabilité des officiers publics.

responsable [rɛspɔ̃sabl] adj. (dér. savant du lat. *responsum,* supin de *respondēre,* répondre [v. RÉPONDRE] ; 1309, Varin [II, 96], au sens de « admissible en justice » [écrit *responsable*] ; sens 1, XIVe s., Du Cange [substantiv., 1964, Robert ; pour une personne réfléchie..., 26 juin 1968, *l'Observateur ;* pour quelque chose de réfléchi, 28 févr. 1968, *l'Observateur*] ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** Qui doit rendre compte de ses actes et de ceux des personnes dont il a la garde, et en accepter les conséquences : *La grandeur c'est de se sentir responsable,* [...] *responsable un peu du destin, des hommes, dans la mesure de son travail* (Saint-Exupéry). *Folcoche nous a toujours considérés comme responsables des ennuis survenus à la maison* (H. Bazin). *Être responsable d'une chose devant Dieu et devant les hommes ;* et substantiv. : *Cette ville est mon ennemie,* [...] *c'est elle la responsable de cet échec de samedi* (Butor). *La police recherche les responsables d'un grave accident.* || *Par extens.* Se dit d'une personne réfléchie, sérieuse, qui pèse les conséquences de ses actes : *Se comporter en personne responsable ;* se dit de ce qui est digne d'un caractère sérieux, réfléchi : *Ce n'est guère responsable, pour un homme politique, de chercher à attiser les haines.* || **2.** *Ne pas être responsable de ses actes,* ne pas jouir de toutes ses facultés.

• REM. On pouvait, à l'époque classique, introduire par la préposition *à* le complément désignant la personne, l'autorité devant laquelle on est responsable (1669, Molière) : *Et qui donne à sa fille un homme qu'elle hait | Est responsable au Ciel des fautes qu'elle fait* (Molière).

◆ n. (1284, Godefroy, écrit *responsavle* [*responsable,* fin du XVe s.], au sens de « homme ayant la charge à vie de payer à un seigneur la rente d'un fief ecclésiastique » ; sens actuel, 1935, Acad.). Personne qui a la charge d'une fonction, qui a la capacité de prendre des décisions dans une organisation, dans un mouvement : *Il est vain de discuter le problème des responsables* (Giraudoux). *Un responsable syndical. N'accepter de discuter qu'avec les responsables.*

• SYN. : *chef, dirigeant, leader.*

responsorial [rɛspɔ̃sɔrjal] n. m. (dér. savant du bas lat. *responsorium,* répons, du lat. class. *responsum,* réponse [v. RÉPONS] ; fin du XVIe s., écrit *responsoriale ; responsorial,* 1907, Larousse). Recueil de l'office de nuit (matines), contenant notamment les répons chantés après les leçons.

resquille [rɛskij] n. f. (déverbal de *resquiller ;* 1924, Esnault). *Fam.* Action de resquiller : *Au début la révolution est toujours une vaste resquille d'autorité* (Malraux).

resquiller [rɛskije] v. intr. (provenç. *resquihá,* glisser, se glisser par fraude, de *r*[*e*]-, préf. à valeur intensive [lat. *re-,* même sens, v. R(E)-], et de *esquihá,* esquiver, s'enfuir, dér. de *quiho,* jambe, mot de même étym. que le franç. *quille* 1 [v. cet art.] ; 1910, Esnault, au sens de « outrepasser son droit » ; sens actuel, 1927, Esnault). *Fam.* Se faufiler dans une salle de spectacle, dans un lieu public, etc., sans attendre son tour ou sans payer sa place.

◆ v. tr. (1910, Esnault). *Resquiller une chose,* se la procurer sans payer, se faire accorder un avantage auquel on n'a pas droit : *Resquiller une place de cinéma. L'espérance d'un repos resquillé* (Arnoux).

resquilleur, euse [rɛskijœr, -øz] n. et adj. (provenç. *resquihaire,* qui disparaît sans payer [de *resquihá,* v. l'art. précéd.], ou dér. franç. de *resquiller ;* 1924, Esnault). *Fam.* Qui resquille : *Ma maison est pleine de raseurs, de fricoteurs et de resquilleurs* (Duhamel). *Le théâtre est plein de places*

vides. Où pouvait donc s'asseoir le moindre resquilleur ? (Aragon).

1. ressac [rəsak] n. m. (esp. *resaca,* même sens [XVe s.], déverbal de *resacar,* tirer en arrière, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [lat. *re-,* même sens, v. R(E)-], et de *sacar,* tirer, dér. de *saco,* sac, lat. *saccus,* même sens ; 1613, Champlain). Mouvement plus ou moins violent de l'eau qui revient vers le large après avoir heurté un obstacle : *Nous y débarquâmes avec quelque difficulté, à cause d'un ressac assez violent* (Chateaubriand). *Il entendait le clapotement des rames qui dominait à intervalles réguliers le léger ressac de l'eau contre les berges* (Malraux).

2. ressac [rəsak] n. m. (déverbal de l'anc. v. *resachier,* retirer [fin du XIIe s., *Aiol*], de *re-* et de l'anc. franç. *sachier,* tirer, dégainer [v. 1131, *Couronnement de Louis*], dér. de *sac ;* 1845, Bescherelle). Embarcation qu'on amène à Terre-Neuve pour aider à faire la pêche, et que l'on renvoie directement, avant l'hiver, au port d'où elle était partie.

ressaisir [rəsɛzir] v. tr. (de *re-* et de *saisir ;* 1207, Bloch-Wartburg, au sens de « remettre [quelqu'un] en possession de [quelque chose] » — v. sens 2 ; 1510, Isambert [XI, 597], au sens de « retenir à nouveau par voie de saisie » ; sens 1, 1690, Furetière [au fig., 1642, Corneille] ; sens 2, fin du XIVe s., E. Deschamps). **1.** Saisir de nouveau : *Le chat saisit sa proie, la ressaisit ;* et au fig. : *Se disant qu'on peut ressaisir une occasion et qu'on ne rattrape jamais une sottise* (Flaubert). *Vous êtes ressaisie par ce qui ne vous a jamais lâchée* (Duhamel). || **2.** Class. *Être ressaisi de quelque chose,* être remis en possession de : *Et puisque de sa foi vous êtes ressaisie, | Faites cesser l'aigreur de votre jalousie* (Corneille).

● SYN. : **1** *raccrocher, récupérer, reprendre, retrouver.*

◆ **se ressaisir** v. pr. (sens 1, 1642, Corneille ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** S'emparer de nouveau : *Se ressaisir d'un prisonnier évadé.* || **2.** *Fig.* Reprendre son calme, son sang-froid ; redevenir maître de soi : *Il se ressaisit pourtant, n'étant pas de ceux qui perdent leur assurance* (Gide). *Busard n'est pas un séducteur. Il ne sut pas profiter de l'occasion et tandis qu'il parlait, Marie-Jeanne se ressaisit* (Vailland).

ressaisissement [rəsɛzismɑ̃] n. m. (de *ressaisir ;* 1510, Isambert [XI, 597], au sens de « action de retenir par voie de saisie » ; sens actuel, 1910, Ch. Péguy). Action de ressaisir, de se ressaisir. (Rare.)

ressassage [rəsasaʒ] n. m. (de *ressasser ;* 28 mai 1877, *Journ. officiel,* p. 4074). Syn. vieilli de RESSASSEMENT : *Ces milliers d'enseignes qui continuent avec persistance tous les ressassages, toutes les routines* (Huysmans).

ressassement [rəsasmɑ̃] n. m. (de *ressasser ;* 1777, Gohin). Action de ressasser ; paroles qui ne font que répéter à satiété ce qui a déjà été dit : *Mme Ebsen était seule, décidément seule à porter son chagrin et les ressassements de son inquiétude* (Daudet). *Mais ce que je dirais maintenant, ce serait des ressassements sur moi-même* (Gide).

● SYN. : *rabâchage.*

ressasser [rəsase] v. tr. (de *re-* et de *sasser ;* 1549, R. Estienne, écrit *resasser* [*ressasser,* 1680, Richelet], au sens 1 [« agiter à plusieurs reprises », 1671, Boileau] ; sens 2, av. 1615, Pasquier [« faire des recherches contre quelqu'un », 1694, Acad.] ; sens 3, 1721, Trévoux ; sens 4, av. 1865, Proudhon). **1.** *Vx.* Repasser au sas, au tamis : *Ressasser de la farine.* || *Par extens.* et *class.* Agiter à plusieurs reprises : *Comme on ressasserait une outre pour la rincer* (Buffon). || **2.** *Class.* et *fig.* Examiner avec soin, en détail : *On retourne sur une affaire depuis le déluge, on la ressasse* (Sévigné). || *Class.* Faire des recherches contre quelqu'un : *Les financiers avaient profité du temps qu'on avait eu besoin d'eux, jusqu'à passer tout ce qu'ils voulaient ; Noailles et Rouillé voulurent les ressasser* (Saint-Simon). || **3.** *Fig.* Répéter sans cesse : *Je n'apprenais par cœur un morceau qu'à force de le ressasser* (Gide). *Rester là, immobile dans cette tabagie, à ressasser toujours les mêmes questions, lui sembla tout à coup intolérable* (Martin du Gard). *Comme les chasseurs et les joueurs de golf, ils crevaient d'envie de ressasser leurs exploits* (Cocteau). || **4.** Revoir en esprit, revenir sans cesse sur : *Certains rôles favoris sont par nous joués tant de fois devant le monde et ressassés en nous-même, que nous nous référons plus aisément à leur témoignage fictif qu'à celui d'une réalité presque oubliée* (Proust). *Ressasser son chagrin, ses remords.*

● SYN. : **3** *rabâcher, redire, repasser, revenir sur, seriner* (fam.) ; **4** *remâcher, ruminer* (fam.).

ressasseur, euse [rəsasœr, -øz] n. et adj. (de *ressasser ;* 1764, Voltaire). *Littér.* Qui répète sans cesse les mêmes choses : *Il flairait, pour leur échapper, les bruyants et les ressasseurs* (Barrès). *Prédicateur assez éloquent, mais ressasseur* (Gide).

ressaut [rəso] n. m. (ital. *risalto,* ressaut [en architecture], déverbal de *risaltare,* faire saillie, de *ri-,* préf. à valeur intensive [lat. *re-,* même sens, v. R(E)-], et de *saltare,* sauter, lat. *saltare,* danser, sauter [v. SAUTER] ; 1651, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* [X, 49], au sens I, 1 [pour une couverture à trop faible pente, 1964, Larousse ; « dénivellation... dans un chéneau », 1870, Littré] ; sens I, 2, 1676, Félibien ; sens I, 3, 1811, Chateaubriand ; sens I, 4 et II, 1875, Larousse [au fig., fin du XVIIe s., Saint-Simon]).

I. 1. Saillie d'un bâtiment située en dehors du plan de la façade : *Un rempart abrupt à sauvages encorbellements à ressauts qui cachent le ruban du ciel* (Arnoux). || Dénivellation destinée à remplacer, par relief et larmier, l'agrafure ou le recouvrement d'une couverture de trop faible pente. || Dénivellation à dilatation libre dans un chéneau. || **2.** *Escalier qui fait ressaut,* escalier qui ne se développe pas d'une manière continue. || **3.** Saillie qui interrompt un plan horizontal : *Nous franchîmes un des ressauts de la plaine* (Chateaubriand). *Le dernier ressaut du Jura.* || **4.** Brusque différence de niveau qui se produit accidentellement dans les eaux accumulées en amont d'un barrage.

II. *Littér.* Mouvement brusque, sursaut : *Aussi est-ce fini, mon cher ! — fit la Faustin en se levant de terre par un ressaut nerveux du corps* (Goncourt). *Il trottait à l'anglaise en exagérant les ressauts. À peine était-il retombé sur la selle qu'il rebondissait comme pour monter dans l'espace* (Maupassant). *Cependant le bercement monotone des roues et des ressauts du wagon l'apaisait* [Jean-Christophe] *peu à peu, maîtrisait son esprit* (Rolland) ; et au fig. : *Je profitais du peu de suite et des ressauts ordinaires de sa conversation* (Saint-Simon).

● SYN. : **I, 1** *encorbellement, redan ;* **3** *replat.* || **II,** *bond, cahot, soubresaut.*

1. ressauter [rəsote] v. intr. (de *re-* et de *sauter ;* v. 1382, J. d'Arras, au sens 1 ; sens 2, 1887, Esnault [mot fréquent dans la région lyonnaise au sens de « sursauter »]). **1.** Sauter de nouveau : *Des nageurs presque nus, debout dans de lourdes embarcations de pêcheurs, piquaient des têtes, remontaient sur leurs bateaux et ressautaient dans le courant* (Maupassant). || **2.** *Pop.* Se rebiffer, s'insurger facilement : *Dès qu'on lui dit quelque chose, il ressaute !*

◆ v. tr. (1765, Encyclopédie). Franchir de nouveau en sautant : *Ressauter une barrière, un obstacle.*

2. ressauter [rəsote] v. intr. (de *ressaut ;* 1691, Aviler). Faire ressaut sur la surface d'un bâtiment.

ressautoir [rəsotwar] n. m. (de *ressauter* 2 ; 1964, Larousse). En pyrotechnie, saillie hémi-cylindrique fixée à l'intérieur d'une tonne.

ressayer v. tr. V. RÉESSAYER.

ressemblance [rəsɑ̃blɑ̃s] n. f. (de *ressembler ;* v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1676, Mme de Sévigné [*attraper la ressemblance,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Ensemble de traits, de caractères physiques ou moraux communs à des êtres animés : *Il y a une grande ressemblance entre cet enfant et son père.* || **2.** Degré plus ou moins grand de conformité entre les choses, et spécialement entre

une œuvre d'art et l'original : *La ressemblance entre ces deux livres est assez frappante. Certains voyageurs* [...] *affirment que les mécréants sarrasins n'élèvent point de figures à la ressemblance de Mahom* (France). || *Attraper la ressemblance,* réussir à faire une bonne imitation d'un modèle : *On pourra peut-être attraper la ressemblance de ce poète* (Baudelaire). || **3.** *Association par ressemblance,* une des formes de l'association des idées, par laquelle une idée ou une image a tendance à en évoquer d'autres qui présentent avec elle certains points de ressemblance (par ex., l'idée de neige évoque celle de blancheur, celle de tapis, etc.).

ressemblant, e [rəsɑ̃blɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ressembler ;* 1503, Chauliac). Qui ressemble à, qui est conforme à un modèle, à l'original : *J'essaierai, bien sûr, de faire les portraits les plus ressemblants possible* (Saint-Exupéry).

ressembler [rəsɑ̃ble] v. tr. ind. **[à]** (de *re-* et de *sembler* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [comme v. tr. ; comme v. tr. ind., XVe s.] ; sens 2, 1798, Acad. [aussi *cela ne ressemble à rien...*]). **1.** Offrir une certaine conformité d'aspect, de caractère avec quelqu'un, quelque chose : *Quand sur une personne on prétend se régler, | C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler* (Molière). *Un voyou qui ressemblait à | Mon amour vint à ma rencontre* (Apollinaire). *En quoi me ressemble-t-il, ce fantôme de l'escalier ?* (Aragon). *Alberto Giacometti corrigeait ses dessins tant de fois, qu'ils ressemblent au chevelu des racines* (Triolet). || **2.** *Cela ne te* (*lui, vous,* etc.) *ressemble pas,* cela n'est pas conforme à ton (son, votre, etc.) caractère, à ta (sa, votre, etc.) manière de penser et d'agir : *Je suis très inquiet de son absence, car cela ne lui ressemble pas de se faire attendre.* || Fam. *Cela ne ressemble à rien, à quoi ça ressemble(-t-il) ?,* locutions qui s'emploient en parlant d'une chose informe, d'un goût bizarre et mauvais, d'une chose dépourvue de bon sens : *Un discours, un roman, un film qui ne ressemble à rien. À quoi ça ressemble de vouloir vous faire passer pour ce que vous n'êtes pas ?*

• SYN. : **1** *s'apparenter, approcher de, copier, imiter, rappeler, tenir de.*

• REM. On rencontre parfois, à l'époque classique, la construction directe (1080, *Chanson de Roland*) : *C'est un mari tout à fait insensible. Il ne ressemble pas le pauvre Sganarelle* (Bussy).

◆ **se ressembler** v. pr. (sens 1, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 2, 1669, Racine). **1.** Offrir une certaine similitude mutuelle : *Il y a des hommes qui se ressemblent : qui a vu dix Français les a tous vus* (Rousseau). *Comme les larmes se ressemblent partout !* (Malraux). || *Se ressembler comme deux gouttes d'eau,* v. EAU. || **2.** *Se ressembler à soi-même,* ou simplem. *Se ressembler,* demeurer immuable, ne pas changer : *Je suis stupéfait du changement qui s'est produit dans les conditions de l'existence, dans l'atmosphère même de la civilisation, en moins d'un demi-siècle, et après une période qui pendant longtemps s'était ressemblée à elle-même* (Romains). *Pour bien faire, Néron n'a qu'à se ressembler* (Racine).

ressemelage [rəsəmlaʒ] n. m. (de *ressemeler ;* 1782, Mercier). Action de ressemeler ; résultat de cette action : *J'ai fait, pensait-il, un ressemelage pour Mme Colin, un autre pour Mme Loiseau, de la rue Saint-Martin, des talons pour M. Beau* (Guilloux).

ressemeler [rəsəmle] v. tr. (de *re-* et de *semelle ;* 1423, Godefroy, écrit *rasameler* [*ressemeler,* 1617, Crespin], au sens 1 ; sens 2, 27 juill. 1770, Voltaire). [Conj. **3 a.**] **1.** Remettre une semelle à ; changer la semelle de : *Je chausse mes gros brodequins — ceux de là-bas ressemelés déjà deux fois et qui n'ont pas fini de l'être* (Benoit). || **2.** *Fig.* Réparer, remettre en état (rare) : *Cinquante ans de révolution en France avaient donné aux hommes de pratique la facilité de réorganiser des gouvernements, et aux hommes de théorie l'habitude de ressemeler des chartes, de préparer les machines et les bers avec lesquels s'enlèvent et sur lesquels glissent ces gouvernements* (Chateaubriand). *Ces promenades campagnardes qui chaque jour un peu lui ressemellent la santé* (Fort).

ressemeleur [rəsəmlœr] n. m. (de *ressemeler ;* 1883 ; Huysmans). Celui qui ressemelle.

• SYN. : *cordonnier.*

ressenti, e [rəsɑ̃ti] adj. (part. passé de *ressentir ;* 1694, Acad.). Se dit d'une œuvre d'art dont l'exécution vigoureuse est fortement accentuée.

ressentiment [rəsɑ̃timɑ̃] n. m. (de *ressentir ;* début du XIVe s., écrit *recentement* [*resentement,* 1544, *Papiers de Granvelle,* III, 65 ; *ressentiment,* 1558, Isambert, XIII, 515], au sens 5 ; sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1640, Corneille ; sens 4, mars 1612, Malherbe [« sentiment de reconnaissance », fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). **1.** *Class.* Nouvelle attaque d'une douleur, d'un mal : *Je vous ai dit la vérité quand je vous ai assurée que je n'avais eu aucun ressentiment de néphrétique* (Sévigné). || **2.** *Class.* Action de ressentir, d'éprouver quelque chose, le fait d'en avoir conscience : [Les hommes] *ont un instinct secret qui les porte à chercher le divertissement et l'occupation au-dehors, qui vient du ressentiment de leurs misères continuelles (Pascal).* || **3.** *Class.* Sentiment de vive douleur : *De nos parents perdus le vif ressentiment | Nous apprit nos devoirs en un même moment* (Corneille). || **4.** *Class.* Sentiment éprouvé en retour : *Continuez à m'aimer sans espérance quelconque de ressentiment* (Malherbe). || *Class.* Sentiment de reconnaissance : *Tandis qu'autour de moi votre cour assemblée | Retentit des bienfaits dont vous m'avez comblée, | Est-il juste, seigneur, que, seule, en ce moment | Je demeure sans voix et sans ressentiment* (Racine). || **5.** *Auj.* Hostilité tenace éprouvée à l'égard d'une personne dont on a subi une attaque, un préjudice, et s'accompagnant d'un désir latent de vengeance : *Certes il trouvait des raisons valables à son ressentiment contre elle, mais elles n'auraient pas suffi à le lui faire éprouver s'il ne l'avait autant aimée* (Proust). *Avec cette faculté de ressentiment propre aux protestants de France, et due sans doute à des siècles d'oppression, elle éprouvait pour M. Thibault, qu'elle croyait plaindre de tout son cœur, une antipathie instinctive et farouche* (Martin du Gard). *Mon cousin m'ouvrit son cœur : j'y découvris de vivaces ressentiments, des griefs qui, longtemps cachés, n'en étaient que plus redoutables* (Duhamel).

• SYN. : **5** *aigreur, animosité, aversion, hostilité, inimitié, rancœur.* — CONTR. : **5** *excuse, indulgence, oubli, pardon.*

ressentir [rəsɑ̃tir] v. tr. (de *re-* et de *sentir ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, comme v. pr., écrit *soi resentir,* au sens de « se sentir de nouveau » ; comme v. tr., écrit *ressentir,* au sens I, 2, 1580, Montaigne ; sens I, 1, 1636, Monet ; sens I, 3, 1680, Quinault ; sens I, 4, 1644, Corneille [« éprouver par sympathie... », fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens I, 5 et II, 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 2, 1594, Pithou). [Conj. **15.**]

I. 1. Éprouver une vive sensation physique, agréable ou pénible : *Ressentir les bienfaits d'une cure au grand air. Une femme qui ne ressent aucun plaisir des sens. Ressentir une douleur à l'épaule. « Quand j'appuie à cet endroit, qu'est-ce que vous ressentez ? » demande le médecin.* || **2.** Avoir l'esprit ou le cœur impressionnés par quelque chose : *Une impression analogue à celle ressentie dans ces pays intertropicaux* (Baudelaire). *L'écoulement du temps, d'ordinaire, n'est pas ressenti par les hommes* (Saint-Exupéry). || **3.** Éprouver un sentiment favorable ou défavorable à l'égard de quelqu'un : *Ressentir de l'amitié, de la sympathie, de la haine, de l'aversion pour quelqu'un. Je crois que Lucile, à son insu, avait ressenti une passion secrète pour cet ami de mon frère, et que cette passion étouffée était au fond de la mélancolie de ma sœur* (Chateaubriand). *Ce qu'il ressentait près d'elle ne doit peut-être pas s'appeler de l'amour* (Musset). || **4.** Être vivement atteint dans sa sensibilité par quelque chose : *Ressentir la perte d'un être cher.* || *Spécialem.* Éprouver par sympathie ce que sent une autre personne : *Je ressens votre peine. On a appris malgré soi à ressentir la souffrance des autres et on ne peut plus*

s'empêcher de voir un pauvre homme sous la casaque de forçat (Aymé). || **5.** Réagir vivement à l'égard d'une attaque qui éprouve ou d'un bienfait qui touche : *Ressentir un honneur qui vous a été fait, une faveur. Ressentir les propos de quelqu'un comme une offense. Le roi* [Charles VI] *voulait empêcher ses chevaliers de relever le gant et de ressentir ces insultes particulières* (Chateaubriand).

II. 1. *Class.* Percevoir un sentiment, une attitude chez une personne : *On ressentait dans ses paroles* [de Condé] *un regret sincère d'avoir été poussé si loin par ses malheurs* (Bossuet). || **2.** *Class.* Donner le sentiment de porter le caractère de (avec un sujet nom de chose) : *Vous voyez en quels lieux vous l'avez amenée* [votre fille] ; | *Tout y ressent la guerre et non pas l'hyménée* (Racine).

● SYN. : **I, 1** *endurer, sentir ;* **2** *goûter ;* **3** *avoir, connaître ;* **4** *pleurer, souffrir.*

◆ **se ressentir** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière [« supporter les conséquences d'un changement quelconque », av. 1553, Rabelais] ; sens 2, av. 1553, Rabelais ; sens 3, 1559, Amyot [absol. 1659, Corneille] ; sens 4, 1919, Dorgelès). **1.** *Se ressentir de,* en parlant d'une personne, éprouver ultérieurement les effets d'un mal précédent : *Il ne se ressent plus de son opération.* || Supporter les conséquences d'un changement quelconque : *C'est peut-être que je vieillis ? Je me ressentirais donc des seize ans que j'atteins ?* (Colette). || **2.** *Se ressentir de,* en parlant d'une chose, être marquée par une influence bonne ou mauvaise ; subir les effets de : *Un ouvrage qui se ressent du manque de documentation de son auteur. L'aspect de la population, son langage se ressentent de l'humidité de l'air* (Daudet). *C'était la dernière folie du défunt beau-père, grand seigneur un peu libertin, et la maison, à dire vrai, se ressentait des goûts de son ancien maître* (Musset). || **3.** *Class.* Éprouver de l'amertume, du ressentiment à la suite d'un préjudice : *Je ne suis pas incapable de me venger si l'on m'avait offensé et qu'il y allât de mon honneur à me ressentir de l'injure* (La Rochefoucauld). || *Absol.* Garder rancune : *Les dieux qui, tôt ou tard, savent se ressentir | Dédaignent de répondre à qui les fait mentir* (Corneille). || **4.** Auj. et pop. *S'en ressentir,* avoir l'envie de : *Les hommes ne s'en ressentent pas pour risquer leur peau dans un travail pareil* (Romains). *Des fois que tu t'en ressentirais pour une petite partie* (Bourdet).

resserre [rəsɛr] n. f. (déverbal de *resserrer ;* 1629, *Documents concernant les pauvres de Rouen* [I, 251], au sens de « paroi qui sépare la bûcherie du four » ; sens actuel, 1835, Balzac). Endroit où l'on met quelque chose à l'abri : *Des caves qui servaient, au temps normal, de resserres pour les produits chimiques, le sucre, la verrerie* (Duhamel).

● SYN. : *dépôt, entrepôt, magasin, réserve.*

resserré, e [rəsere] adj. (part. passé de *resserrer ;* 1538, R. Estienne, au sens 2 [au fig., 1669, Boileau] ; sens 1, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Où l'espace est étroitement limité : *Là-bas, dans les quartiers populeux, resserrés et noirs, dans le Paris commerçant et ouvrier, on ne connaît pas cette jolie brume matinale qui s'attarde aux grandes avenues* (Daudet). *Ce sont* [les prisons] *des bâtiments resserrés, limitant huit cours étroites* (Aragon). || **2.** Qui est enfermé dans un espace trop étroit : *Il était pauvre, resserré avec sa femme et ses trois filles dans un petit logis* (France). || *Class.* et *fig.* Mis à l'étroit ; contraint : *Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux | Trop resserré par l'art, sort des règles prescrites | Et de l'art même apprend à franchir leurs limites* (Boileau). || **3.** *Class.* et *fig.* Réservé, circonspect : *Je suis fort resserré avec ceux que je ne connais pas, et je ne suis pas extrêmement ouvert avec la plupart de ceux que je connais* (La Rochefoucauld).

● SYN. : **1** *compact, encaissé, étranglé, étriqué, étroit ;* **2** *serré, tassé.* — CONTR. : **1** *aéré, large, spacieux, vaste.*

resserrement [rəsɛrmɑ̃] n. m. (de *resserrer ;* 1550, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1587, *Revue de philologie française* [1933, 148], au sens de « restriction » ; sens 1, 1669, Godefroy ; sens 2, 1879, Goncourt ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1671, Brunot ; sens 5, 1798, Acad.). **1.** Le fait, pour une chose, de se resserrer, état de ce qui est resserré : *Le resserrement de la terre par le froid supprime une partie des émanations de la chaleur intérieure* (Buffon). *Le resserrement des pores empêche la transpiration* (Acad.). || **2.** *Fig.* Action de rendre plus étroit un lien : *Le resserrement d'une alliance, d'une amitié.* || **3.** État de ce qui est trop limité : *Le resserrement et la timide monotonie des programmes d'alors laissaient peu de champ à l'erreur* (Gide). || **4.** *Class.* État de l'âme ou du cœur entravé dans son épanouissement : *Ce dégoût d'esprit est accompagné d'un certain resserrement du cœur* (Nicole). || **5.** *Le resserrement de l'argent,* diminution de la monnaie en circulation.

● SYN. : **1** *constriction, contraction ;* **2** *renforcement ;* **3** *compression, limitation, réduction, restriction.*

resserrer [rəsere] v. tr. (de *re-* et de *serrer ;* fin du XII^e s., *Chevalerie Ogier,* au sens de « rengainer [l'épée dans son fourreau] » ; sens I, 1, v. 1462, *Cent Nouvelles ;* sens I, 2, et II, 2-3, 1580, Montaigne ; sens I, 3, 1718, Acad. ; sens I, 4, 1580, Montaigne [« diminuer l'extension de quelque chose », 1662, Corneille ; *resserrer l'harmonie,* 1870, Littré] ; sens II, 1 et 4, 1538, R. Estienne [au fig., début du XVII^e s., Malherbe] ; sens II, 5, 1544, Scève [*resserrer de l'argent,* 1776, Condillac]).

I. 1. Serrer de nouveau : *Serrer la main et la resserrer.* || **2.** Serrer davantage ce qui a été desserré ou s'est relâché : *Resserrer un nœud, un boulon. Mais il* [Dufferein-Chautel] *tient mes mains et resserre mon bras autour de sa taille* (Colette). || **3.** *Fig.* Faire que les relations deviennent plus étroites ; renforcer : *Resserrer les liens d'amitié entre deux peuples. Le patriotisme resserre les liens de la société ; l'esprit de parti, toujours égoïste, les relâche* (Nodier). || **4.** Rendre plus étroit, contracter : *Le froid resserre les pores de la peau.* || Diminuer l'extension de quelque chose : *Resserrer un développement.* || *Resserrer l'harmonie,* en termes de musique, en rapprocher les parties les unes des autres dans les moindres intervalles possibles.

II. 1. Enfermer dans des limites plus étroites, trop étroites : *Les camelots cherchent à resserrer le cercle des badauds autour d'eux. Un cercle de montagnes qui resserrent la ville.* || **2.** *Fig.* Limiter le déploiement de l'action, de l'étendue : *Partout on voit la justice chasser le vol devant elle et le resserrer dans des limites de plus en plus étroites* (Proudhon). *C'est une bonne discipline pour l'art que de resserrer ses efforts dans d'implacables limites* (Rolland). || **3.** Empêcher l'épanouissement, comprimer : *Il y a des passions qui resserrent l'âme et qui la rendent immobile, et il y en a qui l'agrandissent et la font répandre en dehors* (Pascal). *La défiance m'étourdit, m'appesantit et me resserre le cerveau comme le cœur* (Rousseau). || **4.** *Class.* En parlant de quelqu'un, le maintenir enfermé ou sous une surveillance étroite : *Les Jésuites essayèrent d'un autre moyen. Ce fut de resserrer le légat et de l'effrayer* (Saint-Simon). || *Class.* et *fig.* Dissimuler soigneusement : *Ne resserrons point notre affection ; faisons-la paraître* (Malherbe). || **5.** Placer une chose dans un lieu fermé où elle a sa place ; remettre en place (vieilli) : *Resserrer la vaisselle dans un buffet. Il resserrait la bêche, les râteaux, les grands arrosoirs* (Daudet). || Class. *Resserrer de l'argent,* le retirer de la circulation : *Les personnes prudentes qui ne voulaient pas jouer leur argent* [...] *le resserraient* (Condillac).

● SYN. : **I, 3** *cimenter, consolider, raffermir ;* **4** *crisper ; abréger, comprimer, condenser, ramasser, résumer.* || **II, 1** *encercler, enserrer, envelopper ;* **2** *borner, cerner, circonscrire, délimiter ;* **3** *contracter ;* **5** *ranger, serrer.* — CONTR. : **I, 3** *distendre ;* **4** *dilater ; amplifier, délayer* (fam.), *développer, étaler.* || **II, 1** *élargir, ouvrir, repousser ;* **3** *dilater, épanouir ;* **5** *déplacer, déranger, sortir.*

◆ **se resserrer** v. pr. (1538, R. Estienne, au sens de « se réfugier [quelque part] » ; sens 1, XVI^e s., *Mededeelingen der Koninklijke akademie* [1930, 290] ; sens 2, 1662, Bossuet ; sens 3, av. 1778, Voltaire [« se limiter », 1657,

Pascal] ; sens 4, av. 1710, Fléchier [*l'argent se resserre* 1798, Acad.]). **1.** Devenir plus serré, plus étroit : *Le cercle de métal qui se resserre en se refroidissant épouse indissolublement le bois* (Martin du Gard). || **2.** *Vx.* Éprouver une sensation de constriction due à une émotion violente : *C'est en entendant rugir le torrent dans toute sa force que l'âme se resserre* (Sand). [On dit plutôt auj. SE SERRER.] || **3.** Se renfermer dans d'étroites limites : *Pourquoi se resserrer dans le cercle étroit d'une petite société isolée, quand notre société doit être celle de l'univers ?* (Voltaire). || *Class.* et *fig.* Se limiter : *Je me resserrerai dans ma réfutation des nouvelles impostures* (Pascal). || **4.** *Vx.* Réduire sa dépense. || *L'argent se resserre,* il disparaît peu à peu de la circulation, devient plus rare.

● SYN. : **1** *se contracter, se rétrécir ;* **3** *se claquemurer, se cloîtrer, s'enfermer.*

resservir [rəsɛrvir] v. tr. (de *re-* et de *servir ;* XIII^e s., Rutebeuf, au sens de « rendre service en retour et à de nombreuses reprises à » ; sens 1, 1842, Mozin ; sens 2, 1934, J. Romains). [Conj. **14.**] **1.** Servir de nouveau : *Resservir un mets.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Énoncer ce qui a déjà été dit : *Resservir les mêmes arguments. Il n'aime pas répéter les mêmes histoires, fût-ce devant ceux qui ne les ont pas encore entendues, ni resservir les mêmes bons mots* (Gide).

◆ v. intr. (sens 1-2, 1549, R. Estienne ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Être de nouveau utile : *Ustensile qui ressert.* || **2.** *Fig.* Être utilisé de nouveau : *On trouve, il est vrai, chez Bossuet, des morceaux et de beaux lieux communs sur la mort, qui ont servi et resservi dans plusieurs de ses sermons ou de ses oraisons funèbres* (Sainte-Beuve). *On va jusqu'à chuchoter que Delphine, qui écrivait si bien les lettres d'amour, les faisait resservir plusieurs fois* (France). || **3.** Reprendre du service : *Resservir dans l'armée.*

1. ressort [rəsɔr] n. m. (déverbal de *ressortir* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *resort,* au sens de « refuge, protection » ; début du XIII^e s., écrit *ressort,* au sens de « rebondissement, élan » ; sens I, 1, 1690, Furetière [*faire ressort,* 1694, Acad. — « rebondir », av. 1778, Voltaire] ; sens I, 2, 1376, Prost, I, 525 [*ressort à boudin,* 1690, Furetière ; *ressort à chien,* 1875, Larousse — d'abord *ressort de chien,* 1690, Furetière ; *ressort à lames, en spirale,* 1875, Larousse ; *ressort de rappel, de sommier,* 1904, Larousse ; pour une voiture, 1694, Acad.] ; sens I, 3, 1690, Furetière [*grand ressort,* v. 1560, Paré] ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens II, 1, v. 1570, Godefroy [au plur., 1580, Montaigne] ; sens II, 2-3, 1580, Montaigne ; sens II, 4, av. 1563, La Boétie, écrit *resourd* [*ressort,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens II, 5, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné).

I. 1. Propriété naturelle qu'ont certains corps de reprendre leur forme ou leur volume initial après avoir été soumis à une force déformante ou comprimante : *À mesure que le fluide atmosphérique s'élève au-dessus du corps il devient plus rare, en vertu de son ressort qui le dilate d'autant plus qu'il est moins comprimé* (Laplace). *L'avion s'enfonce dans cet air sans ressort* (Saint-Exupéry). || *Faire ressort,* revenir à sa position initiale, et, *spécialem.,* rebondir : *Une branche d'arbre fait ressort quand on la lâche après l'avoir courbée. Une balle fait ressort en tombant sur une pierre* (Voltaire). || **2.** En mécanique, organe élastique, généralement métallique, capable de supporter d'importantes déformations et destiné à réagir après avoir été plié, tendu ou comprimé : *Elle se glissa dans le lit, dont les ressorts chantèrent sous son poids* (Maupassant). *Elles murmuraient vraiment, ces pierres, à chacun de nos mouvements* [...], *et les ressorts de l'auto grinçaient comme un vieux lit d'hôtel* (Bastide). || *Ressort à boudin,* organe fait d'un fil métallique élastique enroulé en hélice, capable de subir une compression ou une torsion, en en atténuant l'effet. || *Ressort à chien,* lame élastique pliée en forme de V et fixée à la réunion des deux branches d'un instrument qu'elle tend à écarter. || *Ressort à lames,* système de lames cintrées suivant des arcs de cercle concentriques, reliées par un étrier. || *Ressort de rappel,* organe métallique élastique qui a pour fonction de ramener à sa position initiale une pièce qui a été mise en mouvement. || *Ressort de sommier,* sorte de ressort à boudin dont les spires vont se rétrécissant vers le centre à partir de chacune des extrémités. || *Ressort en spirale,* système élastique constitué par une lame d'acier enroulée en spirale autour d'un axe auquel l'une des extrémités est fixée. || Vx. *Ressorts de voiture,* lames d'acier élastiques destinées à atténuer les secousses d'une voiture à cheval ou d'un carrosse. || **3.** Organe capable de produire le mouvement : *Le ressort de ma montre est cassé. Pistolet, fusil à ressort.* || *Grand ressort,* en horlogerie, système mécanique qui met en mouvement les divers organes d'une montre, d'une pendule. || **4.** Lame plate, souple et flexible, de métal ou de matière plastique, destinée à assurer une certaine rigidité à des corsets ou à des ceintures.

II. 1. *Fig.* Ce qui détermine chez une personne une action, un comportement (uniquement au sing.) : *Pascal a le tourment : c'est le ressort de son drame, c'est par où il tient à l'homme* (Sainte-Beuve). *Ce grand ressort méconnu de tant de conduites humaines : la timidité* (Montherlant). || Mobile plus ou moins caché qui explique une manière d'agir, de se comporter (généralement au plur.) : *Je ne pense pas qu'il y ait grand profit à tirer de ces examens de conscience, où l'on parvient toujours à découvrir de mesquins ressorts à n'importe quel comportement* (Gide). *Un La Rochefoucauld, un Stendhal, un Forain, un amateur du pire, un impitoyable connaisseur des ressorts les plus probables de nos actes* (Valéry). || **2.** Ce qui fait la force, l'efficacité de : *Le principal ressort de notre morale, c'est la crainte de l'opinion* (Alain). || **3.** Force morale, énergie qui permet de faire face et de réagir : *Mes amis, cachez-moi votre douleur, ne détendez pas mon âme, dont l'indignation soutient encore le ressort* (Beaumarchais). *Il n'était pas mauvais homme, mais* [...] *faible, sans aucun ressort* (Rolland). || **4.** *Class.* Moyen dont il faut user pour arriver à ses fins, pour faire quelque chose : *Par quels secrets ressorts, par quels enchaînements | Le ciel a-t-il conduit ce grand événement* (Racine). *Le secret est d'abord de plaire et de toucher : | Inventez des ressorts qui puissent m'attacher* (Boileau). || **5.** *Péjor.* et *class.* Agissements, intrigue : *Pour vous perdre, il n'est point de ressorts qu'il n'invente* (Racine). *Des avocats m'ont mandé qu'on avait fait jouer dans cette affaire* [le supplice du chevalier de La Barre] *des ressorts abominables* (Voltaire).

● SYN. : **I, 1** *élasticité.* || **II, 1** *cause, moteur ;* **2** *nerf ;* **3** *caractère, cran* (fam.).

2. ressort [rəsɔr] n. m. (déverbal de *ressortir* 2 ; v. 1210, *Estoire d'Eustachius,* au sens 1 [*justice de ressort,* 1756, Voltaire ; « tribunal auquel on peut appeler », 1875, Larousse ; *juger en premier ressort,* 1636, Monet — .. *en dernier ressort,* 1549, R. Estienne ; *en dernier ressort,* au fig., 1667, Bossuet] ; sens 2, 1353, Godefroy, sens 3, 1265, *Layettes,* IV, 155 [*taux de ressort,* 1875, Larousse] ; sens 4, milieu du XIV^e s., Machaut). **1.** *Vx.* Recours à une justice supérieure. || *Justice de ressort,* tribunal auquel on pouvait faire appel contre une décision du tribunal féodal. || *Auj.* Tribunal auquel on peut appeler. || *Juger en premier ressort,* juger une cause susceptible d'appel. || *Juger en dernier ressort,* prononcer un jugement non susceptible d'appel. || *En dernier ressort,* dans le langage ordinaire, d'une manière définitive ; en fin de compte : *Son père, il est vrai, bougonne contre lui sans cesse ; mais lui cède toujours en dernier ressort* (Gide). || **2.** Circonscription territoriale dans laquelle s'exerce la juridiction d'un tribunal ou l'activité d'un fonctionnaire : *Le tribunal de grande instance des Hauts-de-Seine est dans le ressort de la cour d'appel de Paris.* || **3.** Limite de la compétence de chaque corps judiciaire en ce qui concerne la nature ou la qualité des contestations qui lui sont dévolues. || *Taux de ressort,* montant de la demande qui constitue la limite de la compétence en dernier ressort d'un tribunal. || **4.** Domaine où s'étend le pouvoir, la compétence de quelqu'un : *Cela n'est pas de mon ressort. Ce qui me*

tourmente, c'est ce qui était du ressort du Quai [d'Orsay] (Romains).

● SYN. : 4 *partie, secteur.*

ressortant, e [rəsɔrtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ressortir* 1 ; 1876, A. Daudet). Qui ressort, qui fait saillie : *Cette silhouette grotesque et immobile qui avait des affaissements de bête, des angles irréguliers et ressortants* (Daudet).

● SYN. : *saillant.* — CONTR. : *rentrant.*

ressort-friction [rəsɔrfriksjɔ̃] n. m. (de *ressort* 1 et de *friction* ; 1964, Larousse). En horlogerie, ressort qui assure en général l'entraînement d'une roue d'appui conique sur son axe.

● Pl. *des* RESSORTS-FRICTION.

1. ressortir [rəsɔrtir] v. intr. [avec l'auxil. *être*] (de *re-* et de *sortir* ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *resortir* [*ressortir,* XIIe s.], au sens de « rebondir » [en parlant d'une arme avec laquelle on a frappé] ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « se retirer, reculer » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, v. 1155, Wace ; sens 3, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [*faire ressortir,* 1788, Féraud] ; sens 4, v. 1821, Maine de Biran [comme v. intr., au sens de « aboutir à », 1559, Amyot]). [Conj. **23.**] **1.** Sortir de nouveau : *Il ressort pour la troisième fois de prison. Plus de raisons de se cacher. Tous les traqués d'hier, aujourd'hui ressortent de l'ombre* (Gide). || **2.** Sortir d'un lieu après y être entré : *Il est ressorti de la maison une heure après son arrivée.* || **3.** Sembler sortir du fond, se détacher nettement par un effet de contraste : *Vieux vases rongés de pluie où les fleurs nouvelles ressortaient vivement sur la pierre rousse* (Daudet). *Quelles que soient les couleurs broyées sur la palette de Rome, la couleur qui ressort est toujours le romain* (Rolland). || *Faire ressortir,* mettre en relief : *Faire ressortir les difficultés d'une entreprise, les qualités de quelqu'un. Le ton mat de leurs gants faisait ressortir la blancheur humaine de leurs bras* (Flaubert). || **4.** Impers. *Il ressort que,* il apparaît comme conclusion que, il découle que : *Il ressort de cet examen que la situation est mauvaise. Et il ressort de tant de légers discours que l'homme est... un vain, grossier et ridicule animal* (France).

● SYN. : **3** *contraster, se découper, se dessiner, trancher ;* **4** *il appert, il s'avère, il se dégage, il résulte.* — CONTR. : **3** *se fondre.*

◆ v. tr. [avec l'auxil. *avoir*] (av. 1683, J.-B. Colbert, au sens de « réexporter [une marchandise] » ; sens 1-2, milieu du XXe s.). **1.** *Fam.* Faire apparaître quelque chose de nouveau, sortir d'une cachette : *Ressortir un vieux costume, une vieille robe de son armoire.* || **2.** *Fam.* Répéter : *Il nous a ressorti ses plaisanteries habituelles.*

2. ressortir [rəsɔrtir] v. tr. ind. [**à**] (emploi spécialisé de *ressortir* 1 ; v. 1320, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1462, Bartzsch, au sens de « recourir à une justice supérieure » ; sens 1, 1474, Bartzsch ; sens 2, av. 1741, J.-B. Rousseau ; sens 3, début du XXe s.). [Conj. : v. **finir ;** avec l'auxil. *avoir.*] **1.** Être du ressort de quelque juridiction : *Votre mari a commis d'horribles crimes, madame, qui ressortissent à un tribunal moins commode que je ne le suis* (Balzac). || **2.** Relever d'un domaine, en faire partie : *Toutes celles* [de nos facultés] *qui ressortissent à l'instinct* (Maeterlinck). *Mais un tel sujet n'allait-il pas lui paraître ressortir au roman plutôt qu'à l'histoire naturelle ?* (Gide). || **3.** Se rattacher par divers côtés à quelqu'un, ressembler à : *Sa sœur Marie ressortissait à Barbey d'Aurevilly. Elle avait une âme d'homme et de chouan* (Jammes).

● REM. Dans le sens 2, *ressortir* se construit avec la préposition *à ;* mais on relève sous la plume d'écrivains les plus autorisés la construction *ressortir de* (1585, Cholières) ; d'autre part, l'analogie avec la conjugaison de *sortir* entraîne parfois des formes confondues avec celles de *ressortir* 1 v. tr., notamment à l'indicatif présent, comme le montre l'exemple de Baudelaire : *On voit que, dans les termes où j'ai posé la question, si nous limitons le sens du mot écrivain aux travaux qui ressortent de l'imagination, Théophile Gautier est l'écrivain par excellence* (Baudelaire).

● SYN. : **2** *appartenir, concerner, dépendre, tenir ;* **3** *s'apparenter à, participer de, rappeler.*

ressortissant, e [rəsɔrtisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ressortir* 2 ; fin du XIVe s., E. Deschamps, puis 1694, Acad.). Qui est du ressort d'un tribunal : *Procès ressortissant à telle cour d'appel.*

◆ n. (1904, Larousse). Personne protégée par les représentants diplomatiques ou consulaires d'un pays donné (généralement un national du pays) lorsqu'elle réside dans un autre pays.

ressort-timbre [rəsɔrtɛ̃br] n. m. (de *ressort* et de *timbre ;* 1875, Larousse, art. *ressort*). Ressort en forme de tige arrondie, à l'intérieur du boîtier d'une montre, sur lequel frappe le marteau et qui résonne comme un timbre.

● Pl. *des* RESSORTS-TIMBRES.

ressouder [rəsude] v. tr. (de *re-* et de *souder ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *resouder* [*ressouder,* XIVe s., Laborde, p. 481], au sens 1 ; sens 2, v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). **1.** Souder à nouveau les parties d'un objet qui se sont rompues ou séparées : *Faire ressouder une poignée de portière.* || **2.** *Fig.* Réunir ce qui s'était séparé : *Ressouder les fractions dissidentes d'un parti. Ressouder une alliance détruite.*

ressource [rəsurs] n. f. (fém. substantivé de *reso[u]rs,* relevé, rétabli [v. 1155, Wace], part. passé adjectivé de l'anc. v. *resurdre,* ressusciter [v. 980, *Passion du Christ*], *resordre,* se relever, se rétablir [XIIe s.], lat. *resurgere,* se relever [au pr. et au fig.], reprendre sa force, se ranimer, de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *surgere,* se lever [v. SURGIR] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *resorse,* au sens de « secours [qu'on obtient d'un pays] » ; sens I, 1, début du XVe s., A. Chartier, écrit *ressourse* [*ressource,* 1559, Amyot ; *en dernière ressource,* 1964, Robert ; *sans ressource,* début du XVe s., A. Chartier — écrit ... *ressourse*] ; sens I, 2, 1687, Bossuet ; sens I, 3, 1588, Montaigne ; sens I, 4, 1373, Gace de la Buigne, écrit *resourse* [*ressource,* 1671, Pomey ; pour un avion, 1932, Larousse] ; sens I, 5, 1975, Larousse ; sens II, 1, v. 1692, Fénelon [*de ressources,* 1740, Acad. — *de ressource,* 1875, Larousse (d'abord *plein de ressources,* 1718, Acad.)] ; sens II, 2, 1687, Bossuet ; sens II, 3, av. 1782, d'Alembert ; sens II, 4, début du XXe s. ; sens III, 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sing. [au plur., av. 1799, Marmontel] ; sens III, 2, fin du XVIIIe s., d'après Larousse, 1875).

I. 1. Moyen de recours utilisé par une personne pour faire face à une situation difficile : *Avoir la lecture comme seule ressource contre l'ennui. Puisque vous n'avez plus de ressource que dans l'injure, je vous fais la charité de rompre le combat* (Aymé). *S'il ne réussit pas à remettre ce paquet au destinataire, il a du moins la ressource de s'en débarrasser. Demain il sera trop tard* (Robbe-Grillet). || *En dernière ressource,* comme moyen ultime en l'absence de tout autre moyen : *En dernière ressource, vous pourrez toujours gagner la ville prochaine à pied.* || *Sans ressource,* sans recours possible : *Être ruiné sans ressource.* || **2.** Énergie, capacité qui permet de se soutenir moralement, de réagir en cas de besoin : *Enfant qui a de la ressource. Homme faible et sans ressource. J'avais de la pénétration, du courage, de la ressource dans l'esprit* (Fénelon). *Si j'avais voulu* [Lucile] *vous faire taire* [le comte] *depuis huit jours que je suis ici, je l'aurais fait. Les filles ont de la ressource* (Anouilh). || **3.** Capacité physique de fournir un nouvel effort après une dépense d'énergie : *Un cheval, un coureur qui a de la ressource.* || **4.** En fauconnerie, remontée de l'oiseau après un mouvement de descente : *La manœuvre que les anciens fauconniers ont appelée passade et dans laquelle une ascension rapide (ressource) succède à une chute rapide* (T. Bretonnière). || Manœuvre de redressement d'un avion à la suite d'un piqué. || **5.** Partie d'un système informatique pouvant être employée par différents utilisateurs.

II. 1. Capacités d'une personne, moyens d'action tenus en réserve : *Employer toutes les ressources de son esprit. Madame est trop sévère, lui dis-je : « M. de Villèle est un homme d'ordre, de comptabilité, de modération, de sang-froid, et dont les ressources sont infinies »* (Cha-

teaubriand). *Peu importait qu'on pût s'enfoncer dans l'océan sous une cloche de fer et de cuir tant que le plongeur réduit à ses seules ressources étoufferait dans l'onde* (Yourcenar). || *De ressource* ou *de ressources,* se dit d'une personne capable de fournir des solutions, des expédients : *Un homme de ressource. Ah ! Salavin, en ce temps-là tu étais un garçon de ressources et franc du bec, avec des airs de pince-sans-rire* (Duhamel). *Alexis croyait que l'industriel devait être un homme de ressources, et puis il était du pays...* (Triolet). || **2.** Moyens d'action inhérents à une situation, un comportement, une activité : *M. de Nièvres avait beaucoup plu et déployé les ressources du savoir-vivre le plus sûr* (Fromentin). *La psychologie est une discipline qui prétend être positive, c'est-à-dire qu'elle veut tirer ses ressources de l'expérience exclusivement* (Sartre). *La science soviétique a mobilisé toutes ses ressources pour sauver un chercheur irremplaçable. On a même fait appel à des médecins étrangers* (P. Guimard). || **3.** Possibilités d'expression que comporte la langue ou un procédé linguistique : *Les ressources de la litote. L'auteur connaissait trop bien les lois du style et les ressources de la langue* (d'Alembert). || **4.** En couture, partie d'étoffe laissée en surplus dans les coutures, les ourlets et pouvant servir au besoin : *Faux ourlet marquant la limite des ressources au bas d'une jupe* (Colette).

III. 1. Moyens matériels dont on peut disposer pour assurer son existence ou satisfaire à ses besoins : *Avoir de faibles ressources pour vivre. Avoir un train de vie disproportionné avec ses ressources.* || **2.** Réserves matérielles ou humaines dont peut disposer un pays, son potentiel économique : *Les ressources économiques d'un pays. Ressources en blé, en hommes.*

● SYN. : **I, 1** *arme, atout, refuge, remède, rempart, secours ;* **2** *caractère, courage, cran* (fam.), *ressort, volonté ;* **3** *réserves.*|| **II, 1** *astuce* (fam.), *débrouillardise* (fam.), *facultés, moyens, possibilités.*|| **III, 1** *avoir, finances, fonds, gain, trésorerie.*

ressouvenance [rəsuvnɑ̃s] n. f. (de [*se*] *ressouvenir ;* fin du XVIe s., Malherbe). *Class.* et *littér.* Rappel à la mémoire de souvenirs : *La crainte de l'avenir et la ressouvenance du passé* (Malherbe). [Ce château] *a l'air maudit et plein de ressouvenances farouches* (Flaubert).

1. ressouvenir (se) [sərəsuvnir] v. pr. (de *re-* et de [*se*] *souvenir ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme v. impers., écrit ... *resovient* [... *resouvient,* v. 1228, *Roman de la Violette ;* ... *ressouvient,* XIVe s.], au sens de « il me (te, etc.) revient à la mémoire » ; comme v. pr., au sens 2, 1580, Montaigne ; sens 1, 1610, d'Urfé ; sens 3, 1798, Acad. [aussi « subir les suites du ressentiment... »]). [Conj. **16.**] **1.** *Class.* Prendre en considération, considérer : *Et ressouvenez-vous quel prélat vous servez* (Boileau). || **2.** *Littér.* Garder, retrouver le souvenir d'une chose lointaine : *Ceux qui l'avaient entendu, même les plus simples, s'en ressouvenaient toujours* (Sainte-Beuve). *Ils* [Christophe et Minna] *se ressouvenaient des romans qu'ils avaient lus et se prêtaient constamment des sentiments qu'ils n'avaient point* (Rolland). || **3.** *Péjor* et *fam.* Garder un souvenir amer de quelque chose, en garder de la rancune, du ressentiment : *Il m'a insulté, mais je m'en ressouviendrai.* || Subir les suites du ressentiment qu'on a provoqué chez une personne : *Il se ressouviendra de ce qu'il m'a fait.*

● SYN. : **2** *se rappeler, se remémorer ;* **3** *se souvenir.*

2. ressouvenir [rəsuvnir] n. m. (emploi substantivé de [*se*] *ressouvenir* 1 ; XIIIe s., Littré, écrit *resovenir,* avec un sens peu clair ; écrit *ressouvenir,* aux sens 1-2, 1552, Pontus de Tyard ; sens 3, 1752, Trévoux). **1.** *Vx* ou *littér.* Action de rappeler à sa mémoire, de se ressouvenir : *N'avez-vous d'une mère aucun ressouvenir ?* (Voltaire). *Mme de Villeparisis garda, pendant quelques minutes, le silence d'une vieille femme à qui la fatigue de la vieillesse a rendu difficile de remonter du ressouvenir du passé au présent* (Proust). || **2.** Évocation à l'esprit d'un fait, d'un passé lointains : *Le monde qui se compose ainsi dans la tête des enfants est si riche et si beau qu'on ne sait s'il est le résultat exagéré d'idées apprises, ou si c'est un ressouvenir d'une existence antérieure et la géographie magique d'une planète inconnue* (Nerval). *Il faut que mes sens soient désorientés, sans quoi je retomberai dans les ornières suivies, dans les rêveries des ressouvenirs* (Gide). || **3.** *Vx* et *fam.* Petit morceau de papier sur lequel était inscrit ce dont on voulait se souvenir et que l'on accrochait sur la manche de son habit.

● SYN. : **1** *évocation, rappel, souvenir ;* **2** *remembrance* (littér.), *réminiscence, ressouvenance* (littér.), *souvenance* (littér.).

ressuage [rəsɥaʒ] n. m. (de *ressuer ;* 1692, Boizard [p. 193], au sens de « fourneau servant à faire ressuer les culots composés d'argent, de plomb et de cuivre » ; sens 1, 1762, Acad. [pour le pain, 1964, Larousse ; en céramique, 1875, Larousse] ; sens 2, 1762, Acad. [pour le béton et pour le savon, 1964, Larousse] ; sens 3, 1870, Littré ; sens 4, 1842, Acad. ; sens 5, 1723, Savary des Bruslons ; sens 6, 1964, Larousse). **1.** Le fait, pour un corps, de ressuer, de perdre son humidité. || Phase de la fabrication du pain entre la sortie du four et le complet refroidissement. || En céramique, première phase de la cuisson, destinée à enlever de la pâte les dernières traces d'humidité. (Syn. ENFERMAGE.) || **2.** Le fait de suinter. || Suintement à la surface d'un béton gâché avec un excès d'eau. || Défaut de fabrication du savon qui se traduit par l'apparition de gouttes liquides à sa surface au moment de sa solidification. || **3.** Opération destinée à faire ressuer les graines de cacaoyer. || **4.** Martelage à chaud d'un lingot d'acier pour faire disparaître de sa surface les petites cavités causées par des soufflures. || **5.** Séparation d'un métal pur d'un alliage métallique en amenant ce métal à sa température de fusion, plus basse que celle des autres éléments de l'alliage. || **6.** Coloration d'une couche de peinture par la diffusion d'une sous-couche d'une autre teinte.

ressuer [resɥe] v. intr. (de *re-* et de *suer ;* XIIIe s., *Recueil des fabliaux* [II, 178], écrit *resuer* [*ressuer,* 1628, Stoer] au sens général de « suer de nouveau » ; sens 1, 1762, Acad. ; sens 2, 1692, Boizard, p. 194). **1.** Laisser évaporer l'humidité qui l'imprègne, en parlant d'un corps solide : *Mur qui ressue.* || **2.** En métallurgie, subir le ressuage.

ressui [resɥi] n. m. (déverbal de *ressuyer ;* 1561, Du Fouilloux, écrit *ressuy* [*ressui,* XVIIIe s.], au sens 1 [*donner du ressui à,* 1870, Littré ; *vent de ressui,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher : *Tout restait trop trempé pour les bêtes qui s'égouttaient au ressui* (La Varende). || *Donner du ressui à,* placer du gibier à plumes dans un parc bien sablé. || *Vent de ressui,* vent qui sèche la voie de passage du gibier. || **2.** Défaut d'une céramique qui, après être sortie du four, reste mate.

ressuiement [resɥimɑ̃] n. m. (de *ressuyer ;* 1810, Mme de Genlis, III, 37). Évaporation naturelle de l'humidité de la terre, des grains et du fourrage.

ressuivage [rəsɥivaʒ] n. m. (de *ressuivre ;* 1964, Larousse). Action de vérifier le bon état des pièces des wagons, des freins.

ressuivre [rəsɥivr] v. tr. (de *re-* et de *suivre* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., écrit *resivre,* au sens de « suivre à son tour » ; milieu du XVIe s., Ronsard, écrit *resuivre,* au sens de « occuper sans cesse l'esprit » [en parlant d'une pensée] ; écrit *ressuivre,* au sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1564, J. Thierry [écrit *resuivre ; ressuivre,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). [Conj. **56.**] **1.** Suivre à nouveau ou sans cesse une personne : *Les indicateurs ont suivi et ressuivi les voleurs dans leurs déplacements.* || **2.** Refaire un chemin en sens inverse : *Pour rentrer, il faut ressuivre le même sentier.*

ressure [resyr] ou **résure** [rezyr] n. f. (mot dialect., dér. de *rets ;* août 1681 [d'après Littré, 1870], écrit *résure ; ressure,* 1875, Larousse [le premier sens a dû être « filet pour prendre les sardines », attesté seulement en 1769, Duhamel du Monceau]). En termes de pêche, syn. de ROGUE.

ressurgir ou **resurgir** [rəsyrʒir] v. intr. (de *re-* et de *surgir* 1 ; 1611, Cotgrave). Surgir de nouveau : *Une nappe d'eau souterraine*

qui ressurgit ; et au fig. : *L'augmentation du coût de la vie fait ressurgir les revendications sociales.*

ressuscitation [resysitasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *resuscitatio,* même sens, du lat. class. *resuscitatum,* supin de *resuscitare* [v. RESSUSCITER] ; XIII^e s.). Action de ramener à la vie un sujet en état de mort apparente. (Rare.)

ressuscité, e [resysite] adj. et n. (part. passé de *ressusciter ;* v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *resuscité ; ressuscité,* fin du XII^e s., Reclus de Moiliens). Qui est rendu à la vie : *Le Christ ressuscité.* [Le renard] *Feignit vouloir gravir, se guinda sur ses pattes, | Puis contrefit le mort, puis le ressuscité* (La Fontaine). *Que de choses on apprendrait d'un ressuscité* (Nodier).

ressusciter [resysite] v. tr. (lat. *resuscitare,* réveiller, rallumer — la colère — [et, à basse époque, « relever, reconstruire, ramener à la vie, faire revivre » — au fig.], de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *suscitare,* lever, soulever [v. SUSCITER] ; v. 1130, *Eneas,* au sens I, 1 [*capable de ressusciter un mort,* 1870, Littré — *ressusciter un mort,* « produire un effet irrésistible », 1694, Acad.] ; sens I, 2, 1668, La Fontaine ; sens I, 3, fin du XVI^e s. [« donner une nouvelle vigueur, de la vitalité à », 1690, Furetière] ; sens II, 1, 1633, Corneille ; sens II, 2, 1559, Amyot).

I. 1. Ramener de la mort à la vie : *Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui viendra ressusciter les morts, je vous adjure de ne rien négliger...* (France). || *Capable de ressusciter un mort,* se dit de ce qui produit un effet très énergique : *Remède capable de ressusciter un mort.* || **2.** Ramener à la vie par les moyens appropriés : *Pour ressusciter un sujet en état de mort apparente à la suite d'un traumatisme, il faut que la réanimation intervienne rapidement.* || **3.** Ramener à la santé : *Maman allait mieux certes ; quelques piqûres l'avaient littéralement ressuscitée* (H. Bazin). || *Par extens.* Donner une nouvelle vigueur, de la vitalité à : *L'aube au matin ressuscite les fleurs* (Verlaine).

II. 1. *Fig.* Rendre à quelqu'un la joie de vivre : *En m'apportant cette bonne nouvelle vous me ressuscitez.* || **2.** Redonner un nouveau lustre à ce qui était tombé en dégénérescence : *Victor Hugo, Sainte-Beuve, Alfred de Vigny avaient rajeuni, plus encore, avaient ressuscité la poésie française, morte depuis Corneille* (Baudelaire). *Les princes qui ressuscitaient les mœurs de la Régence* (Flaubert). *On peut déterrer les idoles de bois et ressusciter les vieux mythes qui ont, tant bien que mal, fait leurs preuves...* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **I, 2** *ranimer ;* **3** *guérir, remettre, rétablir, sauver ; revigorer, tonifier, vivifier.* || **II, 1** *ragaillardir* (fam.), *ravigoter* (fam.), *réconforter ;* **2** *ramener, relever, rénover, restaurer, réveiller.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *resusciter* [*ressusciter,* milieu du XII^e s.] ; sens 2, XIII^e s., Rutebeuf ; sens 3, v. 1360, Froissart). **1.** Revenir de la mort à la vie : *Sabine est enterrée à Montmartre dans le petit cimetière Saint-Vincent et ses amis vont la voir de temps en temps. On pense qu'elle est en paradis et qu'au jour du jugement dernier, il y aura plaisir pour elle à ressusciter de ses soixante-sept mille corps* (Aymé). || **2.** Revenir à la santé : *Ce malade a ressuscité.* || **3.** *Fig.* Se manifester à nouveau ou manifester une vie nouvelle : *Regarde comme moi ressusciter et grandir devant toi le printemps de ton enfance* (Colette).

• SYN. : **2** *renaître, revivre.*

◆ **se ressusciter** v. pr. (fin du XVI^e s. [« se ranimer » — en parlant d'une chose —, 1559, Amyot]). *Class.* Être revenu à la vie : *La Marbeuf s'est ressuscitée ; voilà une succession qui vous est échappée* (Sévigné).

ressuyage [resɥijaʒ] n. m. (de *ressuyer ;* 8 juill. 1877, *Journ. officiel,* p. 5099). Action d'enlever la terre qui adhère aux légumes après leur arrachage.

ressuyant, e [resɥijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ressuyer ;* 1778, Le Verrier de La Conterie). *Vent ressuyant,* celui qui sèche la voie du gibier. (On dit aussi VENT DE RESSUI.)

ressuyé, e [resɥije] adj. (part. passé de *ressuyer ;* 1870, Littré, au sens 2 [au fig., 1946, A. Gide] ; sens 1, 1875, Larousse). **1.** Se dit des poteries ou des glaçures qui présentent le ressui. || **2.** Qui a séché : *Sur la route ressuyée, les carrosses roulaient* (Bertrand). || *Fig.* Restauré après l'épreuve, rétabli : *Toute la région cévenole encore mal ressuyée des cruelles dissensions religieuses qui l'avaient si fort et si longuement tourmentée* (Gide).

ressuyer [resɥije] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *essuyer ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *ressuier* [*ressuyer,* XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). [Conj. **2 a.**] **1.** Essuyer de nouveau ; rendre sec : *Ce n'est pas tout à fait exact, Monsieur. Le verre s'essuie à la cuisine. Si le garçon le ressuie, c'est à ses risques et périls et avec son linge personnel* (Giraudoux). || **2.** Sécher quelque chose ou quelqu'un en faisant évaporer l'humidité qui le recouvre : *Le soleil revenu, en ressuyant les épis mouillés, a arrêté la germination.*

◆ **se ressuyer** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris*). **1.** Devenir sec : *Le chemin se ressuie.* || **2.** Se faire sécher : *Faisant les foins par la chaleur de midi, se ressuyant, son chapelet en main, au soleil* (Sainte-Beuve).

restant, e [rɛstɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *rester ;* v. 1228, *Roman de la Violette,* au sens 1 [« qui survit à d'autres... », 1870, Littré] ; sens 2, v. POSTE 2, sens 3, 1964, Robert). **1.** Se dit d'une personne qui demeure après le départ des autres : *De nouvelles discussions s'élevèrent pour le partage des vivres entre les partants et les restants* (Daudet). || *Spécialem.* Qui survit à d'autres : *Le seul membre restant d'une famille.* || **2.** *Poste restante,* v. POSTE 2. || **3.** *Rayons restants,* en physique, radiations sélectionnées par une série de réflexions sur des plaquettes.

◆ **restant** n. m. (sens 1, 1323, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* II, 364 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Fam.* Ce qui reste d'une quantité quelconque après le prélèvement ou l'écoulement de la plus grande partie (vieilli) : *Il a dépensé rapidement le restant de sa fortune. Tout le restant du jour* [...] *elle garda cette attitude repentie, peut-être dans l'espoir de le retenir* (Daudet). *Si je vous laissais partir pour de bon, il me semble que je n'aurais plus qu'à douter de moi tout le restant de mes jours* (Duhamel). *Je m'ennuie. Je voudrais bien avoir le restant de mes affaires* (Sarrazin). [Auj., on dit plutôt RESTE.] || **2.** *Un restant de,* ce qui subsiste de quelque chose avant son entière disparition : *Courbature due à un restant de grippe. Retirez-vous de la table avec un léger restant d'appétit* (Raspail).

• SYN. : **1** *reliquat, résidu, reste, solde ;* **2** *séquelle.*

restau ou **resto** [rɛsto] n. m. (abrév. de *restaurant* 2 ; 1899, Esnault [*restau*], et 1970, Robert [*resto*] — *restau U,* v. 1960). Abrév. fam. de *restaurant : Manger au restau tous les jours.* || Fam. *Restau U* (abrév. de *restaurant universitaire*), restaurant à prix réduits annexé à un complexe universitaire, destiné aux étudiants et aux membres du personnel.

1. restaurant, e [rɛstɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *restaurer* 2 ; 1660, Oudin). *Vx.* Qui nourrit : *Tout cela n'est pas bien restaurant* (Augier).

◆ **restaurant** n. m. (av. 1549, Marguerite de Navarre [en anc. provenç. dès 1507, Pansier]). *Vx.* Aliment qui restaure : *Le père tout tremblant le fait reposer ; on lui fait prendre des restaurants* (Voltaire).

2. restaurant [rɛstɔrɑ̃] n. m. (emploi spécialisé de *restaurant* 1, n. m. [ce genre d'établissement ayant d'abord servi seulement des bouillons, appelés « restaurants »] ; 1771, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1862, V. Hugo [comme second élément, 1873, d'après le *FEW,* XVIII, 131 *a — wagon-restaurant*]). **1.** Établissement public qui sert des repas contre paiement : *Jusqu'ici elle était sortie avec Simon dans des petits restaurants du quartier toujours sales* (Sagan). *Restaurant à prix fixe. Restaurant à la carte. Restaurant communautaire.* || **2.** Partie d'un établissement réservée au service des repas : *Le restaurant de l'hôtel est très peu fréquenté.*

|| Entre comme second élément de composition de mots dans lesquels il indique que les repas peuvent être pris dans le lieu noté par le premier élément : *Hôtel-restaurant. Café-restaurant. Voiture-restaurant.*

● SYN. : 1 *auberge, brasserie, buffet, gargote, grill-room, hôtellerie, rôtisserie, taverne.*

restaurant-pont [rɛstɔrɑ̃pɔ̃] n. m. (de *restaurant* 2 et de *pont ;* 20 juill. 1969, *le Monde*). Établissement qui enjambe comme un pont une autoroute et où les usagers peuvent se restaurer.

● Pl. *des* RESTAURANTS-PONTS.

1. restaurateur, trice [rɛstɔratœr, -tris] n. (bas lat. *restaurator,* restaurateur d'une ville, du lat. class. *restauratum,* supin de *restaurare* [v. RESTAURER 1] ; XIVe s., au sens de « celui qui remet un membre cassé » ; sens 1, av. 1505, Le Baud ; sens 2, 1825, V. Hugo). **1.** Celui qui rétablit dans son état initial : *Bonaparte, au Caire, déclare au chef de la loi qu'il sera le restaurateur des mosquées* (Chateaubriand). *Le fondateur et le restaurateur original de cette doctrine spirituelle* (Sainte-Beuve). || **2.** Personne qui remet en état une œuvre artistique : *Les restaurateurs de tableaux leur sont plus fatals que tout le reste, car ils les déshonorent* (Mauriac).

2. restaurateur [rɛstɔratœr] n. m. (emploi spécialisé de *restaurateur* 1, d'après *restaurant* 2 ; 1771, Trévoux). Personne qui tient un restaurant.

● SYN. : *aubergiste, hôtelier.*

1. restauration [rɛstɔrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *restauratio,* renouvellement, du lat. class. *restauratum,* supin de *restaurare* [v. RESTAURER 1] ; fin du XIIIe s., au sens I, 1 [« travail fait sur un édifice ancien... », 1560, *Bible Rebul*] ; sens I, 2, milieu du XXe s. [*restauration des montagnes,* 1964, Larousse] ; sens I, 3, 1314, Mondeville [*restauration des tissus,* 1932, Larousse] ; sens I, 4, 1553, *Bible Gérard ;* sens II, 1, 1677, Miege [pour les Stuarts ; pour les Bourbons, 1829, Boiste] ; sens II, 2, 1835, Balzac [*style Restauration,* 1964, Larousse]).

I. 1. Remise en état de choses dégradées : *La restauration d'un mobilier, d'une tapisserie, d'un tableau.* || *Spécialem.* Travail fait sur un édifice ancien pour réparer les parties atteintes ou rétablir celles qui ont disparu : *La restauration d'un temple grec.* || **2.** Rétablissement d'un site naturel dans son état primitif : *La restauration d'un parc.* || *Restauration des montagnes,* ensemble de mesures de protection et de remise en état des terrains de haute montagne qui ont subi l'érosion par suite de l'exploitation abusive des forêts. || **3.** En pathologie, retour de l'organisme à l'état qui précédait une maladie, une blessure ou des privations. || *Restauration des tissus,* réparation des tissus après un traumatisme accidentel ou opératoire, ou après une inflammation. || **4.** *Fig.* Nouvelle vigueur donnée à une fonction spirituelle disparue ou dégradée : *La restauration des arts, de la discipline.*

II. 1. Rétablissement à la tête d'un pays d'un roi appartenant à une dynastie écartée du pouvoir : *La restauration d'un roi sur le trône d'Espagne.* || *Spécialem.* Rétablissement de la dynastie des Bourbons en France au XIXe s. et de celle des Stuarts en Angleterre au XVIIe s. || **2.** Période de l'histoire pendant laquelle la monarchie a été restaurée (avec une majuscule en ce sens) : *Le romantisme s'est épanoui en France sous la Restauration.* || *Style Restauration,* style d'ameublement et d'architecture qui s'est développé sous Louis XVIII et Charles X, qui s'inspire de l'antique et qui est influencé par le romantisme : *Le style Restauration est un « Empire » capitonné, rembourré, embourgeoisé* (Gaxotte).

● SYN. : **I, 3** *guérison ; régénération ;* **4** *renaissance, rénovation, rétablissement.*

2. restauration [rɛstɔrasjɔ̃] n. f. (emploi spécialisé de *restauration* 1, d'après *restaurant* 2 ; 1888, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1961, *FEW,* X, 322 *b*). **1.** Branche d'activité industrielle ou artisanale qui consiste dans la fabrication et le service de boissons et de repas : *Travailler dans la restauration.* || **2.** En Suisse et en Allemagne, auberge, restaurant.

1. restaurer [rɛstɔre] v. tr. (lat. *restaurare,* rebâtir, réparer, refaire, et, à basse époque, « reprendre, renouveler » ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *restaurar,* au sens de « guérir [une blessure, un organe malade], rendre l'usage d'une partie du corps » ; écrit *restaurer,* au sens I, 1, v. 1138, Gaimar ; sens I, 2, 1587, F. de La Noue ; sens I, 3, v. 1155, Wace ; sens II, av. 1825, P.-L. Courier).

I. 1. Remettre en bon état : *Restaurer un tableau, une église, une statue. Restaurer une ferme pour en faire une résidence secondaire.* || **2.** En archéologie et en architecture, rétablir les parties détruites ou endommagées d'un édifice dans un état similaire à l'état initial : *Le sanctuaire, restauré par les soins de M. le duc et revêtu d'une riche décoration, offre aux regards l'aspect le plus heureux* (France). *Viollet-le-Duc a restauré le château de Pierre-fonds.* || **3.** *Fig.* Remettre en vigueur : *Restaurer la discipline dans un pays où sévit le désordre. La civilisation mécanicienne a restauré les lois de la jungle* (Duhamel). *Paris se soulève alors pour ramener le roi sous la loi du peuple et pour l'empêcher de restaurer une autorité de principe* (Camus).

II. Remettre une dynastie sur le trône : *Monk restaura les Stuarts.*

● SYN. : **I, 1** *arranger, rafraîchir, refaire, réparer, retaper* (fam.) ; **3** *ramener, relever, rétablir.*

2. restaurer [rɛstɔre] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1216, Robert de Clari). Redonner des forces à une personne, en parlant de la nourriture : *Un dîner d'énormes poissons et de monstrueux quartiers de bœuf restaure Monsieur l'ambassadeur* (Chateaubriand).

● SYN. : *fortifier, remettre, remonter.*

◆ **se restaurer** v. pr. (XIVe s., *Moamin*). Rétablir ses forces en prenant de la nourriture tout en se reposant : *Ils* [Omer et Lamendin] *s'étaient procuré des chambres d'hôtel ; ils s'étaient décrassés et restaurés consciencieusement...* (Romains). *Puis il alla se restaurer et dormir.* (Caillois).

restauroute ou **Restoroute** (nom déposé) [rɛstɔrut] n. m. (contraction de *restau*[*rant*] 2 et de *route ;* 1er mai 1954, *l'Auto-journal* [Restoroute], et 7 nov. 1966, *l'Express* [*restauroute*]). Restaurant situé au bord d'une route à grande circulation ou d'une autoroute.

reste [rɛst] n. m. (déverbal de *rester ;* v. 1220, *la Petite Philosophie,* au sens I, 1 [souvent au fém. jusqu'au XVIe s. ; *jouer de son reste,* 1636, Monet] ; sens I, 2, 1765, *Encyclopédie* [« ce qui est en excès du dividende... », 1754, *Encyclopédie,* IV, 1078 *a ;* « nombre qu'il faut ajouter au carré de la racine... » et *reste d'une série,* 1964, Larousse] ; sens I, 3, 1324, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* II, 335 [*être en reste,* 1538, R. Estienne, art. *reliquator* (d'abord *demeurer en reste,* début du XVe s.) — au fig., 1694, Acad. ; *n'être jamais en reste,* 1875, Larousse ; *ne pas attendre son reste,* 1798, Acad. — *ne pas demander...,* 1694, Acad. ; *donner son reste à quelqu'un,* 1673, Molière] ; sens I, 4, 1445, Picot, au fém. [au masc., 1559, Amyot ; *jouir de son reste,* 1870, Lachâtre] ; sens II, 1, v. 1220, *la Petite Philosophie* [*ne pas s'embarrasser du reste,* av. 1747, Lesage] ; sens II, 2, 1487, Dochez [*et le reste,* 1659, Molière] ; sens II, 3, XVe s., Godefroy ; sens II, 4, 1445, Picot [au fém. ; au masc., 1559, Amyot] ; sens II, 5, 10 avr. 1943, A. Gide ; sens III, 1, 1669, Widerhold ; sens III, 2, 1660, Th. Corneille [au fig., av. 1696, La Bruyère ; pour une femme, 1642, Corneille ; *voici le reste de nos écus,* 1762, Acad. — d'abord ... *de notre écu,* 1651, Scarron ; *un reste de potence,* 1842, Acad. (d'abord .. *de gibet,* 1640, Oudin) — ... *de bagne,* 1875, Larousse] ; sens IV, 1, av. 1890, Maupassant ; sens IV, 2, 1580, Montaigne [« traits de beauté qui subsistent... », 1680, Richelet ; *avoir de beaux restes,* 1660, Corneille] ; sens IV, 3, 1675, Bossuet ; sens IV, 4, 1559, Amyot).

I. LA PLUS FAIBLE PARTIE PAR RAPPORT À UN TOUT. **1.** Ce qui demeure, subsiste d'une quantité, d'un tout dont la plus grande partie a été retranchée : *Il consacre*

l'essentiel de son salaire au paiement de son loyer ; le reste suffit à peine à sa nourriture. Il a bu presque tout le verre de vin d'un seul trait et a jeté le reste. || Vx. *Jouer de son reste,* employer ses dernières ressources, hasarder tout ce qu'on a encore. || **2.** En mathématiques, résultat d'une soustraction : *Si je soustrais 34 de 40, le reste est 6.* || Ce qui est en excès du dividende après le produit du diviseur par le quotient. || Nombre qu'il faut ajouter au carré de la racine carrée d'un nombre pour retrouver ce nombre. || *Reste d'une série,* somme de la série restante, après suppression de tous les termes qui précèdent un terme déterminé. || **3.** Partie d'une somme qu'il faut encore payer ou que l'on a encore à recevoir : *Je vous paie aujourd'hui cette facture, je vous donnerai le reste à la fin du mois.* || Vx. *Être en reste,* être redevable d'une partie d'une somme : *Il n'est pas impossible que le comptable soit en reste* (Lesage). || Fig. *Être* ou *demeurer en reste,* être débiteur dans un échange avec autrui, être redevable envers quelqu'un : *Être en reste de politesse envers quelqu'un. Je n'aime pas à demeurer en reste avec mes amis* (Diderot). || *N'être jamais en reste,* ne jamais être redevable envers quelqu'un pour quelque chose, ne jamais se trouver en situation d'obligé envers lui ; ne jamais être pris au dépourvu pour répliquer. || *Ne pas attendre, ne pas demander son reste,* se retirer sans discuter et promptement, pour éviter quelque désagrément : *« Et qu'a répondu ce M. Bloch, demanda distraitement Mme de Guermantes... — Ah ! je vous assure que M. Bloch n'a pas demandé son reste, il court encore »* (Proust). *Je n'ai qu'à lui balancer un bon marron sur les oreilles, un marron qui ait le poids, et elle ne demandera pas son reste* (Giono). || Vx. *Donner son reste à quelqu'un,* avoir toujours le dernier mot avec quelqu'un dans une discussion, une querelle : *Vous avez beau raisonner, monsieur est frais émoulu du collège et il vous donnera toujours votre reste* (Molière). || **4.** Temps qui doit encore s'écouler : *Travailler jusqu'à deux heures du matin et dormir le reste de la nuit.* || *Jouir de son reste,* jouir des derniers moments d'une situation agréable qu'on va perdre.

II. LA PLUS GRANDE PARTIE À L'EXCLUSION D'UNE PETITE QUANTITÉ. **1.** Tout ce qui, dans un tout, n'appartient pas à la seule partie prise en considération ; tous les autres : *Gelis parlait avec enthousiasme non seulement des coloristes vénitiens, mais encore du reste des choses humaines et naturelles* (France). *Connaître une partie des faits et deviner le reste. Ne pas ressembler au reste des humains. Ce professeur s'intéresse à quelques bons élèves et néglige le reste de la classe.* || *Ne pas s'embarrasser du reste,* ne viser qu'un objectif sans se préoccuper d'autre chose. || **2.** Ce qui est encore à faire, à dire : *Je n'ai pas le temps de tout vous raconter, je vous dirai le reste demain.* || *Et le reste,* expression que l'on met à la suite d'une énumération pour indiquer qu'on ne la complète pas ou qu'on ne veut pas la compléter : *Ce sont des prétextes pour montrer vos belles jambes, et le reste !* (Colette). *Il appelle son critique voleur, parricide, incestueux et le reste* (Mérimée). || **3.** Tout l'espace à l'exception d'une petite partie considérée ou occupée : *Au centre se dressait une estrade entourée de quelques auditeurs : tout le reste de la place était vide.* || **4.** Toute la suite du temps en dehors d'un bref moment : *Triompher pendant une seule journée, même si l'on doit en souffrir le reste de sa vie.* || **5.** *Quant au reste,* en ce qui concerne ce dont il n'a pas été question : *Quant au reste, reprit-il, je ne suis pas du tout certain qu'elle ait raison* (H. Bazin).

III. CE QUI EST EN SURPLUS. **1.** Ce qui n'a pas été consommé dans un repas (le pluriel se rencontre le plus souvent en emploi absolu) : *Donner les restes au chien. L'art d'accommoder les restes. Vous n'allez pas laisser ce reste de viande. Garder un reste de dessert pour le lendemain. Un dîner de restes, où rien ne rappelait l'ancienne largeur du ménage de garçon de Conolès* (Goncourt). *Il n'y avait qu'à aller à la cuisine et dire à Anatole : « Alors, qu'est-ce que tu as de bon ? » Tous les restes de la veille y passaient. Mais des restes dont beaucoup auraient fait leurs dimanches* (Giono). || **2.** *Class.* Choses de peu de valeur, rebut : *Et beaucoup, attrapés par un maintien modeste, | Pensent prendre en plein drap, qui n'achètent qu'un reste* (Th. Corneille). || Fig. *Les restes de quelqu'un,* ce dont une personne n'a pas voulu, ce qu'elle a dédaigné : *Je n'accepterai pas le poste que vous avez refusé. Je ne veux pas de vos restes ;* class., femme qui a appartenu à un autre homme et qu'il a dédaignée : *Dans l'âme il hait Félix et dédaigne Pauline ; | Et, s'il l'aima jadis, il estime aujourd'hui | Les restes d'un rival trop indigne de lui* (Corneille). || Vx et fam. *Voici le reste de nos écus,* se dit à propos d'une personne qu'on n'attendait pas et qui vient malencontreusement troubler une situation. || Péjor. et vx. *Un reste de potence, de bagne,* celui qui, méritant la potence ou le bagne, y a échappé.

IV. CE QUI SUBSISTE. **1.** Ce qui persiste d'un phénomène naturel sur le point de s'achever : *Un reste de pluie tombait* (Montherlant). *Ils profitèrent pour dîner du reste de jour qui flottait encore sous les arbres* (Gracq). || **2.** *Un reste de,*ce qui subsiste d'une qualité ou d'un sentiment : *Un reste de tendresse, un reste d'intelligence. On a vu des avares ne conserver dans la défaillance totale des facultés de leur âme un reste de sensibilité et de signe de vie que pour leur indigne passion* (Massillon). || *Au plur.* et *absol.* Traits de beauté qui subsistent chez une femme d'âge mûr : *On veut ménager des restes de beauté ; cette économie ruine plutôt qu'elle n'enrichit* (Sévigné). || *Avoir de beaux restes* (en parlant le plus souvent d'une femme), garder, malgré l'âge mûr, quelques traits de fraîcheur de la jeunesse. || **3.** *Au plur.* Ce qui subsiste d'une chose que le temps ou quelque autre cause a dégradée ou détruite : *Les restes d'un château fort, d'un immeuble ravagé par l'incendie. Les restes d'une armée vaincue et décimée.* || **4.** Personne qui demeure la seule survivante d'un même sang, d'une même race, d'une même catégorie, etc. : *Le chevalier de Chateaubriand, âgé de neuf ans, passa pour un homme atroce, un reste de ces pirates dont Saint-Arien avait purgé son rocher* (Maupassant).

● SYN. : **I, 1** *excédent, restant, surplus ;* **3** *complément, reliquat, solde.* || **II, 2** *suite ; et caetera.* || **III, 1** *reliefs, rogatons.* || **IV, 2** *reliquat, résidu, trace ;* **3** *décombres, ruines, vestiges.*

◆ **restes** n. m. pl. (1616, A. d'Aubigné [*restes ; restes mortels,* 1875, Larousse]). *Restes mortels,* ou simplem. *restes,* cadavre d'un être humain et, *spécialem.,* cadavre mutilé ou décomposé : *Le corps de l'inspecteur était gisant sur la terre, et la tête avait roulé à quelques pas du tronc. On réunit ces tristes restes, qui furent inhumés dans l'église de Kalonga* (Mérimée).

● SYN. : *cendres, ossements, reliques.*

● REM. Avec *le reste* suivi d'un complément au pluriel, l'accord du verbe est facultatif.

◆ **De reste** loc. adv. ou adj. (1669, Molière [*avoir quelque chose de reste,* 1580, Montaigne]). *Vx* et *littér.* Sans qu'il soit besoin de précision supplémentaire, bien suffisamment : *Je sais de reste combien peut m'être préjudiciable cette vie errante et disloquée que je mène* (Gide). || *Avoir quelque chose de reste,* en avoir plus qu'il n'est nécessaire : *Gérard, vous avez de la bonté de reste. Donnez donc, n'écoutez pas ce type* (Cocteau). *Comme Mathieu a du temps de reste, il boit* (Maupassant).

◆ **Au reste, du reste** loc. adv. (1559, Amyot [*au... ; du...,* av. 1553, Rabelais]). En plus de ce qui a déjà été dit, à part cela : *Au reste, cette âme ne se trompait pas* (Samain). *Mme Gauthier-Lenoir était du reste une épouse fidèle qui n'avait presque pas de mauvaises pensées* (Aymé).

rester [rɛste] v. intr. (lat. *restare,* s'arrêter, persister, résister, subsister, être de reste, de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; v. 1180, Marie de France, au sens I, 1 ; sens I, 2-3, 1875, Larousse ; sens I, 4, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence [*rester en route,* 1875, Larousse ; *rester court,* 1559, Amyot ; *en rester à,* 1773, Diderot (aussi « s'en tenir à »)

— « ... ne pas progresser plus avant que », 1832, Balzac ; *en rester là,* avr. 1754, Voltaire ; *rester dans la main,* 1870, Littré ; *rester de l'arrière,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 5, 1870, Littré [« prolonger une action pendant un certain temps », 1832, Musset] ; sens I, 6, 1647, Brunot ; sens I, 7, 1740, Acad. [*rester sur le champ de bataille,* 1875, Larousse — d'abord *rester sur la place,* 1732, Richelet ; *rester sur le carreau,* 1771, Trévoux] ; sens II, 1, 1671, Boileau ; sens II, 2, milieu du XVIII[e] s., Buffon ; sens II, 3, av. 1778, Voltaire ; sens II, 4, v. 1240, G. de Lorris ; sens III, 1, 1382, Runkewitz [impers., 1538, R. Estienne, art. *reliquum*] ; sens III, 2, 1382, Runkewitz ; sens III, 3, 1549, R. Estienne [*il reste à,* 1580, Montaigne — avec ellipse de *il,* fin du XVI[e] s. ; *il reste de,* 1657, Pascal] ; sens IV, 1, 1640, Corneille [impers., 1635, Corneille] ; sens IV, 2, 1748, Montesquieu ; sens IV, 3, 1764, Voltaire).

I. 1. Demeurer au même endroit, continuer à se tenir dans un lieu sans le quitter : *En le trouvant* [Gobseck] *beaucoup plus malade qu'il ne croyait l'être, je restai près de lui pendant assez de temps pour reconnaître les progrès d'une passion que l'âge avait convertie en une sorte de folie* (Balzac). *Mahorin nous avait laissé une note où il nous demandait de « surveiller de très près la malade dont le cœur l'inquiétait ». J'en pris prétexte pour rester à la maison* (H. Bazin). *Toute la nuit j'étais resté sur mon lit sans pouvoir dormir* (Butor). ‖ *Rester en rade,* v. RADE 1. ‖ **2.** Prolonger son séjour, continuer à demeurer, à être présent : *Il y a si longtemps que nous ne nous sommes pas vus. Restez jusqu'à demain. Reste encore un peu, j'ai encore quelque chose à te dire.* ‖ **3.** Continuer à apparaître, à se manifester, en parlant d'une chose : *On a beau frotter, la tache reste. Même après des excuses, la trace de l'offense reste.* ‖ Fam. *Rester sur l'estomac,* v. ESTOMAC. ‖ *Rester sur le cœur,* v. CŒUR. ‖ **4.** S'arrêter en cours de route, sans aller plus loin : *Ce coureur n'a pu parvenir jusqu'à l'arrivée de l'étape. Il est resté au bas de la côte.* ‖ *Rester en route,* ne pas achever ce qu'on avait commencé. ‖ *Rester court,* ne pouvoir continuer à parler : *On l'accabla tellement de questions qu'il resta court.* ‖ *En rester à,* ne pas aller plus avant que : *Nous en étions restés à l'acte II ;* au *fig.,* s'en tenir à : *Restons-en à cet accord, je ne ferai pas d'autres propositions ;* s'arrêter dans la voie du progrès, ne pas progresser plus avant que : *Il en reste à la lampe à pétrole.* ‖ *En rester là,* ne pas aller plus loin, dans une voie quelconque. ‖ *Rester dans la main,* se dit du cheval qui, l'acceptant volontiers, ne cherche pas à échapper à l'action du mors. ‖ *Rester de l'arrière,* en parlant d'un bâtiment, marcher moins vite que les autres. ‖ **5.** S'attarder, passer trop de temps : *Il reste trois heures sur sa version latine.* ‖ *Rester à* (et l'infinitif), prolonger une action pendant un certain temps : *Elle sortait devant la porte et restait un moment à me regarder* (Maupassant). ‖ **6.** *Pop.* Habiter en un certain lieu, demeurer à telle adresse : *Je suis venu faire des extras chez vous, quand vous restiez rue Matignon* (Donnay). ‖ **7.** Fam. *Y rester,* ne pas revenir d'une entreprise hasardeuse, y laisser sa vie. ‖ *Rester sur le champ de bataille,* être tué au combat. ‖ Fam. *Rester sur le carreau,* demeuré inanimé à la suite d'un coup, d'un choc : *Et ne le ménage pas. Il faut qu'il reste sur le carreau* (Aymé).

II. 1. Continuer à être dans tel état (suivi d'un complément prépositionnel ou d'un attribut) : *Rester dans le coma, rester paralysé. Il est resté fidèle à ses amis.* ‖ **2.** Se maintenir dans la même attitude : *Rester debout. Restez assis. Rester en place. Rester la tête en bas. Rester impassible. Rester tranquille. Il me semble que la taule remue beaucoup depuis quelques jours. Ce n'est pas moi qui la fais bouger. Je reste toute petite dans mon coin* (Sarrazin). ‖ **3.** Demeurer dans telle situation, tel statut, conserver le même état : *Il est resté dix ans domestique. Rester célibataire. Je restais à ses yeux le fils d'une dame de Montréal* (Giraudoux). *Pour lui* [le comte Charles de Damas] *Louis-Philippe resterait à jamais le duc de Chartres comme il l'appelait quand il portait l'uniforme de la République* (Aragon). ‖ **4.** Se trouver bloqué dans une position : *L'aiguillon est resté dans les chairs. Un alpiniste qui est resté suspendu à une corde.*

III. 1. Être encore à la disposition de quelqu'un (en parlant de choses) : *Tiens voilà deux francs, c'est tout ce qui me reste.* ‖ *Impers.* Il y a encore : *Arrêtons-nous, mon fils, et, s'il te reste un peu de pain et de vin, nous souperons ici...* (France). *Il me reste un portrait de mon grand-père* (Arland). *On apporte l'addition, c'est plus qu'il ne lui reste* (Malraux). ‖ **2.** Être de reste : *Finissez ce plat, cela va encore rester. C'est tout ce qui reste de cet héritage.* ‖ **3.** Être encore à faire (en tête de phrase) : *Reste la dernière question que nous n'avons pas examinée. Restait cette redoutable infanterie* (Bossuet). ‖ Impers. *Il reste à* et (class.) *il reste de,* il faut encore, il y a lieu de : *Il reste encore à examiner cette affaire.* | *Bourreau de votre fille, il ne vous reste enfin* | *Que d'en faire à sa mère un horrible festin* (Racine) ; avec ellipse de *il : Reste à savoir quand nous partirons.*

IV. 1. Être encore vivant : *Un seul enfant lui reste de ceux qu'il a eus.* ‖ *Impers.* Il y a encore de vivant : *Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là* (Hugo). ‖ **2.** Continuer à exister, ne pas cesser d'être (par opposition à ce qui passe ou disparaît) : *Donc le monsieur qui vint me voir tantôt n'aura qu'à revenir à chaque mois nouveau tâcher d'extraire de mes propos quelques opinions sur ce qui reste et sur ce qui s'écoule* (Gide). *Ce qui reste finit par nous rendre ce qu'on a perdu* (Bosco). ‖ **3.** Se perpétuer dans la mémoire, les usages : *Les noms des grands écrivains resteront à la postérité. Cette habitude lui est restée.*

● SYN. : **I, 1** *s'attarder ;* **3** *demeurer, subsister ;* **5** *s'éterniser, lambiner, traînasser* (fam.), *traîner ;* **6** *loger, résider.*‖ **III, 1** *avoir, détenir, posséder.*‖ **IV, 2** *se conserver, continuer, durer, se maintenir, se perpétuer, persister, tenir ;* **3** *survivre, vivre.* — CONTR. : **I, 1** *abandonner, déserter, s'écarter, s'éloigner, quitter ;* **2** *s'en aller, partir, se retirer ;* **3** *disparaître, se dissiper, s'effacer, s'estomper ;* **7** *résister, survivre, tenir, vivre.*‖ **II, 1** *sortir de.*

◆ v. impers. (1955, Huyghe, p. 31). *Il reste que,* il est néanmoins vrai que : *Cette affaire est incertaine, ou en admettant qu'elle n'implique aucun risque, il reste qu'elle implique un crédit à long terme* (Malraux).

● REM. **1.** *Rester* s'employait avec l'auxiliaire *être* ou *avoir* selon qu'on voulait marquer l'état ou l'action : il s'emploie maintenant de préférence avec l'auxiliaire *être.*

2. Après *ce qui reste* suivi d'un pluriel, le verbe se met au singulier : *Ce qui restait des soldats a été démobilisé.*

restituable [rɛstitɥabl] adj. (de *restituer ;* 1460, Bloch-Wartburg). Que l'on doit rendre : *Somme restituable aux héritiers.*

restituer [rɛstitɥe] v. tr. (lat. *restituere,* remettre à sa place primitive, dans son état primitif, dans son état normal, rétablir, rendre, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *statuere,* établir, poser, placer [v. STATUER] ; 1261, Varin [I, 808], au sens II, 1 [« rendre ce qui a été emprunté », XX[e] s.] ; sens I, 1, v. 1355, Bersuire ; sens I, 2, 1835, Acad. [en topographie, 1932, Larousse] ; sens I, 3, début du XX[e] s., d'après A. Lalande, 1947 [art. *raison*] ; sens I, 4, 1362, Godefroy ; sens II, 2, 1964, Larousse [comme v. intr., dès 1888, Villatte] ; sens II, 3, 1950, Baulig).

I. 1. Rétablir dans son premier état ce qui a subi une altération : *Je m'arrêtai donc à Lustenau, puis à Dornbirn, examinant les environs, et tachant d'y restituer mes souvenirs* (Romains). *Restituer le texte d'un papyrus. Restituer une inscription.* ‖ **2.** En architecture, reconstituer le plan d'un édifice d'après les vestiges qui restent. ‖ En topographie, reconstituer par le calcul et le dessin, ou au moyen d'appareils, le plan d'un terrain dont on a pris des photographies. ‖ **3.** *Fig.* Rétablir par la pensée, recréer : *Ce récit restitue à peu près l'atmosphère difficile de cette époque...* (Camus). ‖ **4.** *Restituer quelqu'un,* en droit, remettre cette personne dans la situation juridique où elle était avant un jugement qui est annulé.

II. 1. Rendre ce qui a été pris ou ce qui est possédé indûment : *Il a été condamné à restituer les sommes détournées. Soudain, je restitue à l'intelligence sa place et ses privilèges* (Duhamel). ‖ *Par extens.* Rendre ce qui a été emprunté : *Je vous restitue votre échelle, avec mes remerciements.* ‖ **2.** *Fam.* Vomir : *Restituer son déjeuner.* ‖ **3.** En parlant des choses, produire, donner en retour : *Un appareil qui restitue la chaleur emmagasinée. Ce magnétophone restitue fidèlement les sons.*

● SYN. : **I, 1** *reconstituer ;* **3** *rendre, reproduire.* ‖ **II, 1** *redonner, rembourser.* — CONTR. : **I, 1** *altérer, détruire, effacer, estomper ;* **3** *métamorphoser, modifier, transformer.* ‖ **II, 1** *dérober, détourner, emprunter, prendre, soustraire, voler ; prêter.*

restituteur [rɛstitytœr] n. m. (lat. *restitutor,* restaurateur d'édifices, celui qui rétablit, sauveur, de *restitutum,* supin de *restituere* [v. l'art. précéd.] ; fin du XIVᵉ s., E. Deschamps, au sens de « celui qui fait restitution » ; 1690, Furetière, au sens de « celui qui a retrouvé, rétabli [un passage d'un auteur ancien, etc.] » ; sens 1, av. 1841, Chateaubriand ; sens 2, 1771, Trévoux). **1.** Celui qui restitue, rétablit dans son état premier ce qui a été altéré (rare) : *Ils représentaient en Europe l'indépendance politique détruite presque partout ; il fut dans le monde gothique le défenseur des franchises populaires, comme il devint, dans le monde moderne, le restituteur des sciences, des lettres et des arts* (Chateaubriand). ‖ **2.** Nom donné, en numismatique, aux empereurs qui ont honoré la mémoire de leurs prédécesseurs par des médailles ou par des monuments.

◆ adj. m. (1964, Larousse). Qui permet ou effectue la restitution topographique.

restitution [rɛstitysjɔ̃] n. f. (lat. *restitutio,* rétablissement, réparation, restauration [et, à basse époque, « action de rendre »], de *restitutum,* supin de *restituere* [v. RESTITUER] ; 1251, *Layettes* [III, 147], au sens II, 1 ; sens I, 1, 1542, Rabelais ; sens I, 2, 1818, *Histoire et mémoires de l'Institut... de France,* VI, 11 ; sens I, 3, 1549, R. Estienne ; sens II, 2, 1875, Larousse [« indemnité », milieu du XVᵉ s.] ; sens II, 3, 1870, Littré ; sens II, 4, 1964, Robert).

I. 1. Action de remettre une chose dans son état originel : *La restitution d'un texte.* ‖ **2.** En architecture, dessin, maquette représentant l'état primitif d'un monument à partir des vestiges qui en subsistent : *La restitution d'un temple en ruines.* ‖ **3.** En droit, jugement par lequel un incapable se fait relever des conséquences d'un acte passé par lui et qui lui cause préjudice.

II. 1. Action de rendre ce qu'on possédait indûment : *La restitution d'un bien mal acquis. Bientôt j'eus le bonheur, Madame, de pouvoir entreprendre les affaires concernant la restitution de vos propriétés* (Balzac). ‖ **2.** Réparation à laquelle a droit la victime d'une infraction pénale. ‖ **3.** *Vx.* Usage d'après lequel le nouveau pape donnait le chapeau de cardinal à un parent de l'ancien pape dont il avait reçu lui-même ce chapeau. ‖ **4.** *Coefficient de restitution,* nombre, compris entre 0 et 1, mesurant l'élasticité d'une substance soumise à un choc.

restitutoire [rɛstitytwar] adj. (bas lat. jurid. *restitutorius,* même sens, du lat. class. *restitutum,* supin de *restituere* [v. RESTITUER] ; XVIᵉ s., *Coutumier général* [I, 920], puis 1870, Littré). Qui a rapport aux restitutions : *Une décision restitutoire.*

resto n. m. V. RESTAU.

Restoroute n. m. V. RESTAUROUTE.

restreignant, e [rɛstrɛɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *restreindre ;* fin du XVIᵉ s., écrit *retregnant,* au sens de « qui resserre, qui donne de l'angoisse » ; écrit *restreignant,* au sens actuel, av. 1778, Voltaire). Qui restreint : *On ne lui arracherait pas sa [...] restreignante et pitoyable médiocrité* (Villiers de L'Isle-Adam).

restreindre [rɛstrɛ̃dr] v. tr. (lat. *restringere,* serrer ou attacher en ramenant en arrière, resserrer, restreindre, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *stringere,* serrer, resserrer, lier ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens de « fixer solidement » ; v. 1155, Wace, aux sens de « resserrer, presser, lier » ; sens actuel, v. 1283, Beaumanoir). [Conj. **55.**] Réduire à des limites plus étroites : *Une découverte qui restreint le champ des recherches. Le nouveau régime a restreint les libertés politiques. Restreindre ses ambitions, son activité, ses dépenses.*

● SYN. : *borner, circonscrire, comprimer, diminuer, limiter, réduire, resserrer.*

◆ **se restreindre** v. pr. (v. 1155, Wace, au sens de « se resserrer, se serrer » ; fin du XIIᵉ s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens de « s'abstenir [de paroles inutiles] » ; sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, fin du XIVᵉ s., E. Deschamps ; sens 3, fin du XVIIᵉ s., Bossuet). **1.** Devenir moins étendu : *Avec le développement de l'urbanisation, les espaces verts se restreignent.* ‖ **2.** Réduire volontairement sa dépense : *Leur fortune allait croissant à une époque où les plus riches se restreignaient faute de toucher leurs revenus* (Proust). ‖ **3.** Class. *Se restreindre à,* se borner à : *Pourquoi vous restreignez-vous à dire que les erreurs seront toujours exterminées dans l'Église ?* (Bossuet).

● SYN. : **1** *s'amenuiser, diminuer, rapetisser, se raréfier ;* **2** *se rationner, se serrer* (fam.). — CONTR. : **1** *s'amplifier, augmenter, croître, grandir, s'élargir, s'étendre ;* **2** *dilapider, gaspiller.*

restreint, e [rɛstrɛ̃, -ɛ̃t] adj. (part. passé de *restreindre ;* fin du XIVᵉ s., E. Deschamps). Contenu dans d'étroites limites : *Installer un camp dans un espace restreint. Une édition à tirage restreint.*

● SYN. : *borné, étroit, limité, réduit, resserré.* — CONTR. : *illimité, large, spacieux, vaste.*

restrictif, ive [rɛstriktif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *restrictum,* supin de *restringere,* restreindre [v. RESTREINDRE] ; XIVᵉ s., Brun de Long-Borc, au sens médical de « qui resserre, qui contracte » ; sens actuel, début du XVIᵉ s. [*proposition restrictive,* 1964, Larousse]). Qui restreint, limite la portée de quelque chose : *Une clause restrictive. La doctrine était restrictive et la réduction de toute valeur à l'histoire autorisait les plus extrêmes conséquences* (Camus). ‖ *Proposition restrictive* ou *de restriction,* en grammaire, proposition subordonnée indiquant une idée de restriction et introduite par *excepté que, sauf que, hormis que,* etc.

restriction [rɛstriksjɔ̃] n. f. (bas lat. *restrictio,* modération, restriction, du lat. class. *restrictum,* supin de *restringere,* restreindre [v. RESTREINDRE] ; 1314, Mondeville, écrit *restrinction,* au sens de « resserrement » ; écrit *restriction,* au sens 1, v. 1380, *Aalma* [*sans restriction,* fin du XVIIᵉ s., Mᵐᵉ de Sévigné] ; sens 2, 1869, Flaubert [*restriction mentale,* 1657, Pascal ; *proposition de restriction,* 1964, Larousse] ; sens 3, oct. 1890, *Journ. des savants*). **1.** Considération qui limite la portée de quelque chose : *Je me rallie à ce projet, avec cependant quelques restrictions. Émettre des restrictions à l'égard d'une proposition.* ‖ *Sans restriction,* sans rien qui restreigne, entièrement, totalement : *Approuver sans restriction et sans réserve.* ‖ **2.** Omission volontaire d'une partie de ce qu'on pense : *Au milieu des confidences les plus intimes, il y a toujours des restrictions, par fausse honte, délicatesse, pitié* (Flaubert). ‖ *Restriction mentale,* artifice visant à tromper un interlocuteur, et consistant à s'exprimer en passant sous silence une condition ou une réserve, formulée mentalement, qui restreint ou change le sens de ce qu'on dit : *En outre, si je pratiquais sans scrupule la restriction mentale, je n'aurais pas eu le front de débiter devant ma mère un mensonge positif ; ma rougeur, mes hésitations m'auraient trahie* (Beauvoir). *Pascal a vivement reproché aux jésuites de faire l'apologie de la restriction mentale.* ‖ *Proposition de restriction,* v. RESTRICTIF. ‖ **3.** Action de réduire, de limiter la quantité, le nombre de : *Un chantier abandonné en raison d'une restriction des crédits. La restriction des naissances.*

● SYN. : **1** *réserve ;* **2** *réticence ;* **3** *compression, diminution, limitation, réduction, resserrement.*

◆ **restrictions** n. f. pl. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** Réduction

des dépenses, diminution du train de vie : *S'imposer des restrictions.* || **2.** Mesures de rationnement édictées en temps de pénurie économique : *Quand, avec Léon Binet, le temps venu des restrictions, j'ai prié la même assemblée de bien vouloir considérer le travail intellectuel comme un travail effectif auquel il fallait accorder une alimentation convenable, M. Lapique est intervenu tout aussitôt pour affirmer qu'en stricte calorimétrie, le travail de l'esprit ne pouvait pas donner lieu à des mesures bien sensibles* (Duhamel).

restringent, e [rɛstrɛ̃ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *restringens, -entis,* part. prés. de *restringere,* resserrer [v. RESTREINDRE] ; 1537, Lespleigney, 52 [substantiv., 1694, Acad.]). *Vx.* Qui a la propriété de resserrer les tissus organiques : *Une lotion restringente ;* et substantiv. : *Un restringent.*

• SYN. : *astringent.*

restructuration [rəstryktyrasjɔ̃] n. f. (de *restructurer ;* 31 déc. 1965, *le Monde,* au sens 2 ; sens 1, 1967, J. Piaget). **1.** En psychologie, phénomène mis en évidence par les gestaltistes et qui consiste dans le remplacement d'une structure par une autre permettant une appréhension intellectuelle différente. || **2.** Réorganisation selon une nouvelle structure : *La restructuration d'un circuit de distribution.*

restructurer [rəstryktyre] v. tr. (de *re-* et de *structurer ;* 23 avr. 1966, *le Monde,* au sens 2 ; sens 1, 1968, Larousse). **1.** En psychologie, faire une restructuration de quelque chose. || **2.** Doter de nouvelles structures : *Restructurer un service administratif.*

resucée [rəsyse] n. f. (part. passé fém. substantivé de *resucer ;* 1867, Delvau, au sens 2 [*à la deuxième resucée,* 1904, Larousse] ; sens 1, 1964, Robert). **1.** *Fam.* Nouvelle quantité qu'on prend d'une boisson. || **2.** *Fam.* Ce qui a déjà été vu, lu, entendu, utilisé : *Le sergent de ville devait aimer la resucée des autres* (Zola). *Il ne faut pas qu'à deux colonnes de là, l'article de tête ait l'air d'une resucée* (Romains). || *À la deuxième resucée,* la deuxième fois que cela sert, que l'on fait quelque chose.

• SYN. : **2** *redite, répétition, reprise.*

resucer [rəsyse] v. tr. (de *re-* et de *sucer ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, av. 1951, A. Gide). [Conj. **1 a.**] **1.** Sucer de nouveau. || **2.** *Fam.* Voir, lire, entendre, utiliser de nouveau : *Pour la quatrième ou cinquième fois nous resuçons les mêmes récits, les mêmes nouvelles...* (Gide).

résultant, e [rezyltɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *résulter ;* av. 1553, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1811, Mozin, art. *force* [*moment résultant d'un système de forces,* 1964, Larousse]). **1.** *Vx.* Qui résulte : *Deux natures et deux volontés résultantes de l'hypostase* (Voltaire). || **2.** Se dit, en mathématiques, de ce qui est relatif au résultat de la composition de tous les éléments d'un système. || *Moment résultant d'un système de forces,* somme des moments de toutes les forces du système.

◆ **résultant** n. m. (1877, Littré). En mathématiques, résultat de l'élimination de la variable entre deux équations.

◆ **résultante** n. f. (sens 1, 1652, Bloch-Wartburg, puis 1796, Laplace ; sens 2, 1874, V. Hugo). **1.** En mécanique, force unique résultant de la composition de ces forces. || **2.** Résultat de l'action conjuguée de plusieurs facteurs : *La crise actuelle est la résultante des fautes passées* (Acad.).

résultat [rezylta] n. m. (lat. scolast. *resultatum,* résultat, part. passé neutre substantivé du lat. class. *resultare* [v. RÉSULTER] ; v. 1570, Carloix, au sens 1 [« information fournie par une étude attentive », 1753, Buffon] ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, 1908, R. Rolland [« valeur du travail scolaire... », milieu du XX^e s. ; « score réalisé dans... une consultation électorale... », 1930, G. Duhamel]). **1.** Effet auquel aboutit une action, un fait : *Cette découverte est le résultat de plusieurs années de recherches. Une tentative sans résultat. Pour lui, il n'y a que le résultat qui compte. Je refuse absolument d'engloutir des millions pour rien : je veux des résultats* (Beauvoir). || *Spécialem.* Information fournie par une étude attentive (souvent au plur.) : *Mahorin* [...] *s'était du reste tortillé la barbe en prenant connaissance des résultats de l'analyse. « Un peu d'albumine et des cylindres, ce ne serait rien si tu étais comme tu l'espères... »* (H. Bazin). || **2.** Valeur exprimant la solution d'une opération mathématique, d'un problème : *Le résultat d'une addition s'appelle la somme. Les deux élèves ont trouvé le même résultat par des méthodes différentes.* || **3.** Décision de succès ou d'échec à un examen, un concours (surtout au plur.) : *Avec Rose, nerveuse dans l'attente des résultats de ses examens à l'Université (elle a bien tort ; ses progrès en français sont considérables depuis quelque temps)* [Butor]. || Valeur du travail scolaire : *Ses résultats sont meilleurs ce trimestre-ci.* || Score réalisé dans une compétition sportive, une consultation électorale, etc. : *Publier les résultats des courses. Voici un résultat de dernière minute en natation. Les commentaires de la presse sur les résultats des élections. Un résultat partiel.*

• SYN. : **1** *aboutissement, conclusion, dénouement, fruit, issue, produit, rançon, résultante.*

◆ **résultats** n. m. pl. (1964, Larousse). Solde du compte des profits et pertes : *Les résultats de l'exercice 1970 ont été bons.*

résultatif, ive [rezyltatif, -iv] adj. (dér. savant de *résulter ;* 1964, Larousse). Se dit de morphèmes lexicaux, en particulier de verbes, qui impliquent un état présent résultant d'une action passée, comme *savoir, tenir* (par opposition à *apprendre, prendre*), etc.

résulter [rezylte] v. tr. ind. [**de**] (lat. *resultare,* sauter en arrière, rebondir, rejaillir [et, au Moyen Âge, « résulter »], de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *saltare,* danser, sauter [v. SAUTER] ; 1491, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Apparaître comme l'effet de certaines causes : *Ces lézardes résultent d'un affaissement du terrain.* || **2.** Être établi par un raisonnement, par une démonstration : *Ma conviction résulte d'une série de déductions.*

• SYN. : **1** *s'ensuivre, suivre ;* **2** *s'avérer, découler, ressortir.*

• REM. Ce verbe se conjugue avec les auxiliaires *être* ou *avoir* sans opposition bien nette de valeur. Il s'emploie souvent à la forme impersonnelle : *Elle était tombée et il en était résulté une bosse au front* (Gobineau). *Il résulte de cet exposé que le criminel n'a pu agir seul.*

résumé [rezyme] n. m. (part. passé substantivé de *résumer ;* 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Exposé condensé en peu de mots, donnant l'essentiel de ce qui a été dit ou écrit : *Voici un résumé de l'histoire que j'ai lue. Donner un résumé des dernières nouvelles.* || **2.** Ouvrage succinct destiné en général à fixer dans la mémoire une sélection d'informations sur une question : *C'est en considération du diplôme, par exemple, que l'on a vu se substituer à la lecture des auteurs l'usage des résumés, des manuels, des comprimés de science extravagants* (Valéry).

• SYN. : **1** *analyse, extrait, récapitulation, sommaire ;* **2** *abrégé, aide-mémoire, digest, épitomé, mémento, précis.* — CONTR. : **1** *amplification, commentaire, développement, exégèse, paraphrase.*

◆ **En résumé** loc. adv. (1835, Acad.). En un mot, bref : *En résumé, tous ses arguments sont contestables.*

résumer [rezyme] v. tr. (lat. *resumere,* reprendre, ressaisir, de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *sumere,* prendre, se saisir de ; 1370, Oresme, au sens de « répéter » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1838, Musset). **1.** Reprendre plus brièvement, rendre en moins de mots l'essentiel de ce qui a été dit ou écrit : *Je résume notre discussion. Résumer une thèse, c'est en retenir l'essentiel* (Valéry). *Il apportait* [...] *à Minon deux lettres dont elle résuma le contenu à l'intention de Gaugrand qui ne l'écoutait pas* (Marceau). || **2.** Contenir en soi sous une forme condensée : *À Paris, la vanité résume toutes les passions* (Balzac). *Ça, c'est impressionnant, l'âge d'un homme ! Ça résume toute sa vie* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **1** *condenser, ramasser, récapituler, resserrer, synthétiser.* — CONTR. : **1** *amplifier, développer, paraphraser.*

◆ **se résumer** v. pr. (sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1831, V. Hugo). **1.** Reprendre sommairement ce qu'on a dit : *Je me résume : tout nous incite à la prudence.* ‖ **2.** Consister essentiellement : *Au fond, toute l'histoire de l'humanité se résume en une lutte perpétuelle entre les deux notions de droit humain et de droit divin* (Aymé). *Son rôle se résume à transmettre les documents.*

résupination [resypinasjɔ̃] n. f. (de *résupiné ;* 1870, Littré). Transformation d'une fleur dont le pétale supérieur devient inférieur.

résupiné, e [resypine] adj. (lat. *resupinatus,* recourbé, infléchi, part. passé adjectivé de *resupinare,* pencher ou plier en arrière, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *supinare,* renverser, dér. de *supinus,* penché en arrière, de *sub,* sous ; 1870, Littré [*resupinare* avait déjà donné le moyen franç. *resupiner,* « coucher — quelqu'un — sur le dos », XVe s., puis 1555, Vide, 382]). Se dit, en botanique, d'un organe qui offre en haut les parties qui se trouvent ordinairement en bas.

resurchauffe [rəsyrʃof] n. f. (déverbal de *resurchauffer ;* 1964, Larousse). Opération ayant pour objet d'améliorer le rendement du cycle thermodynamique de la vapeur, en relevant la température de la vapeur surchauffée, après son passage dans l'étage à haute pression d'une turbine et avant son admission dans l'étage à basse pression.

resurchauffer [rəsyrʃofe] v. tr. (de *re-* et de *surchauffer ;* 1964, Larousse). Surchauffer à nouveau une vapeur qui, après avoir été déjà surchauffée, a subi une première détente.

resurchauffeur [rəsyrʃofœr] n. m. (de *resurchauffer ;* 1961, M. Chasseloup et L. Le Maître, p. 22). Appareil servant à resurchauffer une vapeur, généralement la vapeur d'eau.

résure n. f. V. RESSURE.

résurgence [rezyrʒɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *resurgens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1896, d'après Haug, 1907 [I, 359]). Réapparition à l'air libre, sous forme d'une source à gros débit, d'une nappe d'eau souterraine : *Elle prétendait que les eaux limpides ne sont pas toujours amicales* [...] *; peut-être y a-t-il non loin de leur résurgence, un abîme, où des rivières souterraines alimentent de leur courant silencieux des profondeurs liquides que nul n'a jamais explorées* (Bosco).

résurgent, e [rezyrʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *resurgens, -entis,* part. prés. de *resurgere,* se relever [v. RÉSURRECTION] ; début du XVIe s., au sens de « ressuscité » [en parlant du Christ] ; sens actuel [de *résurgence*], 1923, Larousse). Se dit des eaux d'une rivière qui, après un trajet souterrain, réapparaissent à l'air libre.

resurgir v. intr. V. RESSURGIR.

résurrecteur [rezyrɛktœr] n. m. (de *résurrect[ion]* ; 1788, Féraud). Celui qui fait passer de la mort à la vie, qui rétablit (rare) : *Du coup, quelle tentation pour le malade de renoncer à ces deux résurrecteurs, l'eau et la chasteté !* (Proust).

résurrection [rezyrɛksjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *resurrectio,* résurrection, du lat. class. *resurrectum,* supin de *resurgere,* se relever, se rétablir [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « ressusciter »], de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *surgere,* se lever [v. SURGIR 1] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *resurreccìun,* au sens de « fait de se lever de son siège » ; écrit *resurrection,* au sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, XIVe s., La Curne ; sens 4, 1676, Mme de Sévigné ; sens 5, 1669, Molière). **1.** Retour de la mort à la vie : *Le dogme chrétien de la résurrection des morts au jugement dernier.* ‖ **2.** Tableau, dessin représentant la résurrection du Christ (en ce sens, prend une majuscule) : *Rubens a peint une belle Résurrection.* ‖ **3.** Fête de l'Église catholique célébrant la résurrection du Christ (en ce sens, prend une majuscule) : *La Résurrection est célébrée le jour de Pâques.* ‖ **4.** Guérison prompte et inattendue : *Cette cure de repos l'a complètement rétabli ; c'est une véritable résurrection.* ‖ **5.** Retour, remise en honneur de ce qui était oublié ou en décadence : *La résurrection des arts. Mais l'action du « Génie du christianisme » sur les opinions ne se borna pas à une résurrection momentanée d'une religion qu'on prétendait au tombeau : une métamorphose de style s'opéra* (Chateaubriand). *Si j'ai pris un plaisir amer aux « Souvenirs sans fin » d'André Salmon, c'est que j'ai fait le voyage avec lui* [...]. *Les souvenirs des autres, quelle résurrection de nous-même !* (Mauriac).

● SYN. : **5** *régénération, renaissance, renouveau, réveil.*

résurrectionnel, elle [rezyrɛksjɔnɛl] adj. (de *résurrection ;* 1834, Boiste). Relatif à la résurrection. (Rare.)

résurrectionniste [rezyrɛksjɔnist] adj. et n. m. (de *résurrection ;* 1834, Boiste, au sens de « criminel qui déterre clandestinement des cadavres pour les vendre aux anatomistes » ; sens 1, 1870, Bürger, I, 286 ; sens 2, av. 1867, Baudelaire). **1.** Qui fait revivre un art ancien : *Un peintre résurrectionniste.* ‖ **2.** Qui semble ressusciter par son art des choses ou des êtres disparus : *Ainsi, dans l'exécution de M. G. se montrent deux choses : l'une, une contention de mémoire résurrectionniste, évocatrice, une mémoire qui dit à chaque chose : « Lazare, lève-toi ! » ; l'autre, un feu, une ivresse de crayon, de pinceau, ressemblant presque à une fureur* (Baudelaire). *Il manque un résurrectionniste de cette antiquité* (Goncourt).

retable [rətabl] n. m. (de *re-* [préf. marquant ici la position en arrière] et de *table* [et non pas — comme le disent la plupart des dictionnaires étymologiques — de l'esp. *retablo,* même sens — qui est attesté bien plus tard que le mot franç., dont il n'est peut-être qu'un empr.] ; 1535, Gay, comme n. f. ; comme n. m., 1562, Gay). Dans une église chrétienne, panneau vertical placé derrière un autel, et généralement orné d'un tableau ou de motifs décoratifs : *L'église Saint-Marc de Venise contient un magnifique retable.*

rétablir [retablir] v. tr. (de *r[e]-* et de *établir* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *restablir,* au sens de « délivrer [de quelque chose] » ; v. 1155, Wace, écrit *rétablir,* au sens de « remettre [une personne] dans son premier état » et au sens 1 [*rétablir le désordre,* 1636, Corneille] ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [pour un texte, un passage, 1690, Furetière ; *rétablir les faits,* av. 1870, A. Dumas] ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 4, v. 1355, Bersuire). **1.** Établir de nouveau ce qui avait cessé : *Rétablir un ancien usage. Les techniciens ont rétabli le contact. Un mouvement politique qui vise à rétablir la royauté. La police a été chargée de rétablir l'ordre. Un contrepoids rétablit l'équilibre. Là-bas ils ont rétabli l'esclavage. Ici, ils assassinent* (Beauvoir). ‖ Class. *Rétablir le désordre,* y mettre fin en faisant régner l'ordre : *La honte de mourir sans avoir combattu | Rétablit leur désordre et leur rend leur vertu* (Corneille). ‖ **2.** Remettre dans son état normal ce qui a été dérangé, altéré : *Les femmes encapuchonnées entrent et montent, rétablissant la rondeur de leurs jupes* (Taine). *À trois mille cinq j'entrevis une masse noire, horizontale, qui me permit de rétablir l'avion* (Saint-Exupéry). *Le gouvernement a pris des mesures d'urgence pour rétablir la situation.* ‖ *Rétablir un texte, un passage,* les remettre dans leur état authentique. ‖ *Rétablir les faits,* dissiper les erreurs en faisant connaître la vérité. ‖ **3.** Remettre quelqu'un en bonne santé : *Ce séjour à la montagne l'a complètement rétabli.* ‖ **4.** Redonner à quelqu'un ce dont il a été privé injustement : *Rétablir quelqu'un dans son emploi, dans ses droits, dans l'estime de ses concitoyens.*

● SYN. : **1** *ramener, relever, restaurer, restituer ;* **2** *rajuster, rectifier, redresser ;* **3** *guérir, remettre, ressusciter* (fam.), *sauver ;* **4** *réintégrer.*

◆ **se rétablir** v. pr. (sens 1, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens 2, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). **1.** Être rétabli, revenir à son état normal : *Cependant, sous la pluie des pensums, l'ordre peu à peu se rétablit dans la classe* (Flaubert). ‖ **2.** Recouvrer la santé, reprendre ses forces : *Il est parti se rétablir en maison de repos.*

● SYN. : **1** *revenir ;* **2** *guérir, récupérer, se remettre, reprendre, se requinquer* (fam.), *se retaper* (fam.).

rétablissement [retablismɑ̃] n. m. (de *rétablir* [v. l'art. précéd.] ; 1261, *Layettes* [IV, 13], écrit *restablissement,* au sens de « restitution » ; sens 1, v. 1265, *Livre de justice,* écrit *restablissement* [*rétablissement,* v. 1360, Froissart] ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1694, Acad.). **1.** Action de rétablir ; résultat de cette action : *Les Gromance avaient trop d'intérêt au rétablissement de la monarchie pour ne le pas désirer sincèrement* (France). *Nous avons — disait Richelieu — perdu cette simplicité des mœurs qui fut celle de nos ancêtres* [...]. *Pour rendre à un peuple égaré ses anciennes vertus, il n'est pas d'autre voie que le rétablissement de la foi, de ses ministres, dans la splendeur, la majesté qui en assurent le respect* (Aragon). || **2.** Mouvement de gymnastique qui amène à hisser le corps à la force des bras au-dessus du point d'appui des mains : *Faire un rétablissement à la barre fixe.* || **3.** Manœuvre par laquelle un pilote ramène dans la position de vol en palier un avion qui vient d'effectuer un virage, une montée ou une descente. || **4.** Retour à la santé : *Son rétablissement est lent. Nous vous souhaitons un prompt rétablissement.*

● SYN. : **4** *convalescence, guérison.*

retaille [rətaj] n. f. (déverbal de *retailler ;* v. 1170, *Vie de saint Edmond,* écrit *retaile* [*retaille,* v. 1180, *Mort Aymeri*], au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Morceau qu'on retranche d'une chose en la façonnant : *Les grands ciseaux, le pot à retailles, et le couteau à piquer, pour déborder les peaux* (Goncourt). || **2.** Strie d'une meule. || **3.** Opération de joaillerie consistant à tailler à nouveau une pierre, un brillant.

retaillé, e [rətaje] adj. (part. passé de *retailler ;* XIIIe s., *Macchabées,* au sens de « circoncis » ; av. 1850, Balzac, au sens de « taillé de nouveau » ; sens actuel, 1904, Larousse). Se dit, en héraldique, d'une moitié du taillé quand un nouveau trait de taillé la partage en deux parties égales.

retailler [rətaje] v. tr. (de *re-* et de *tailler ;* v. 1155, Wace, au sens de « retrancher, rogner » ; sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3-4, 1893, *Dict. général ;* sens 5, 1904, Larousse). **1.** Tailler une nouvelle fois : *Il faut retailler les rosiers.* || **2.** Tailler pour donner une nouvelle forme : *Elle portait une robe* [...] *qu'elle avait retaillée dans une ancienne toilette* (Chérau). *Paule était guérie, sans aucun doute, mais sa voix, ses gestes, ses mimiques m'inspiraient la même gêne que ces visages faussement jeunes qu'on retaille dans de vieilles chairs* (Beauvoir). || **3.** Refaire les arêtes tranchantes d'une lime usagée : *Les limes retaillées dont on pourvoyait les novices* (Hamp). || **4.** Remettre en forme, à l'aide d'une molette ou d'un diamant, une meule dont la surface de travail a été détériorée en service. || **5.** *Retailler les cartes,* les battre de nouveau et les faire couper une deuxième fois.

retaillure [rətajyr] n. f. (de *retailler ;* v. 1460, G. Chastellain [mot très rarement attesté depuis 1636, Monet]). Syn. de RETAILLE (au sens 1) : *Cacher le petit sous un tas de copeaux, d'écorces, de retaillures* (Pourrat).

rétamage [retamaʒ] n. m. (de *rétamer ;* 1870, Littré). Action de rétamer : *Le rétamage d'une bassine.*

rétamé, e [retame] adj. (part. passé de *rétamer ;* 1888, Villatte, au sens de « gravement malade » ; sens 1-2, 1900, Esnault ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** *Pop.* Ivre : *Il était déjà rétamé. Il s'est mis à beugler dans le bistrot qu'on était tous des culs-terreux...* (Aymé). || **2.** *Pop.* Épuisé par un effort excessif : *J'ai passé deux nuits sans dormir : je suis complètement rétamé.* || **3.** *Pop.* Se dit d'une chose hors d'usage : *Il est sorti indemne de l'accident, mais sa voiture est rétamée.*

rétamer [retame] v. tr. (de *r*[*e*]- et de *étamer ;* 1870, Littré, au sens I ; sens II, 1, 1920, Bauche [dès 1900 au part. passé — v. l'art. précéd.] ; sens II, 2, 1920, Esnault [« vider de son contenu », 1879, Esnault]).

I. Étamer de nouveau des ustensiles de ménage dont l'étamage primitif est usé.

II. 1. *Pop.* Enivrer : *Deux verres de vin suffisent à le rétamer.* || **2.** *Pop.* Battre ou dépouiller au jeu : *Il s'est fait rétamer au casino.*

rétameur [retamœr] n. m. (de *rétamer ;* 1870, Littré). Ouvrier qui rétame.

retapage [rətapaʒ] n. m. (de *retaper ;* 1861, Goncourt). *Fam.* Action de retaper : *Le retapage d'un lit, d'un vieux meuble. Mais ce qui fut pis, c'est qu'il ordonna de tripatouiller les antiennes, et ce sont, hélas ! ces retapages que le Romain chante encore !* (Huysmans).

● SYN. : *rafistolage* (fam.).

retape [rətap] n. f. (déverbal de *retaper ;* 1795, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1798, Esnault, dans la loc. *aller à la retape,* guetter les passants ; sens 1, 1830, Esnault [aussi *faire la retape*] ; sens 2, 1881, Huysmans). **1.** *Pop.* Manœuvre des prostituées cherchant à attirer les clients : *C'était la grande retape* [...], *le raccrochage des catins illustres* (Zola). || *Faire la retape,* se livrer au racolage, en parlant des prostituées : *Ce soir* [...], *rencontre d'une de ces filles qui font la retape autour du petit Luxembourg* (Léautaud). || **2.** *Pop.* Publicité tapageuse : *Depuis quelques années l'illustre compagnie n'attend plus le client chez elle, descend sur le trottoir et fait la retape* (Daudet). *Des livres aux couvertures voyantes et de mauvais goût, des livres qui faisaient, en peignoir de couleur, la retape pour 3,50 F* (Huysmans).

retaper [rətape] v. tr. (de *re-* et de *taper ;* XVIe s., Godefroy, comme v. pr., au sens de « se cacher, se renfoncer de nouveau quelque part » ; 1611, Cotgrave, comme v. tr., au sens de « fouler, presser de nouveau » ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, av. 1880, Flaubert ; sens 3, 1888, Villatte ; sens 4, 1964, Robert ; sens 5, 1866, Flaubert). **1.** *Fam.* Réparer ou transformer tant bien que mal une chose pour lui donner un aspect neuf : *Toutes les statues sont retapées ou entièrement refaites* (Huysmans). *Elles tenaient la bourse, rognaient sur les sous* [...], *retapaient sans cesse leurs toilettes* (Zola). || **2.** Fam. *Retaper un lit,* le remettre sommairement en état, sans le défaire entièrement : *Lhuillier passe maintenant toutes ses journées à mon chevet. Il aide à retaper mon lit, il me donne du lait, des potions* (Duhamel). || **3.** *Arg.* Refuser à un examen (vieilli) : *Retaper un candidat au baccalauréat.* || **4.** Taper de nouveau à la machine : *Retaper une lettre.* || **5.** *Fam.* Remettre en bonne santé : *Les vacances vont retaper les enfants.*

● SYN. : **1** *arranger, rabibocher* (fam.), *raccommoder, rafistoler* (fam.) ; **3** *coller* (arg. scol.), *recaler* (arg. scol.).

◆ **se retaper** v. pr. (1871, Flaubert). *Fam.* Recouvrer la santé : *Se retaper un peu avant le branle-bas de la collection* (Géraldy). *Je ne vais pas trop mal mais j'ai grande hâte de rentrer me retaper un peu à Aix-les-Bains ou Dax* (Saint-Exupéry).

● SYN. : *récupérer, se remettre, reprendre, se requinquer* (fam.), *se rétablir.*

retard [rətar] n. m. (déverbal de *retarder ;* 1677, Duillier, au sens 1 [*billet de retard,* 1964, Robert ; *retard des marées,* 1870, Littré] ; sens 2, av. 1880, Flaubert ; sens 3, 1862, V. Hugo ; sens 4, 1964, Robert ; sens 5, 1893, *Dict. général ;* sens 6, 1765, *Encyclopédie ;* sens 7, 1875, Larousse ; sens 8, 1842, Acad.). **1.** État, mesuré ou non en unités de temps, d'un être ou d'une chose qui arrive ou qui agit plus tard que prévu : *Il entra et s'excusa de son retard, dû à une grève des transports. On annonce que le train de Nice aura du retard. La réparation a été exécutée avec un certain retard. Vous êtes prié de verser cette somme sans retard. Si dix minutes de retard n'ont guère de sens dans la vie journalière, elles prennent dans l'aviation postale une lourde signification* (Saint-Exupéry). *L'esprit a toujours du retard sur le monde. L'Histoire court pendant que l'esprit médite* (Camus). || *Billet de retard,* billet délivré comme pièce justificative aux voyageurs qui en font la demande, en cas de retard d'un moyen de transport public. || *Retard des marées,* le fait que la marée se produit chaque jour plus tard que la veille. || **2.** Délai accordé pour l'accom-

plissement d'une action (vieilli) : *Elle allait chez les avoués* [...], *obtenait des retards* (Flaubert). || **3.** État d'un être ou d'une chose moins développés qu'il ne conviendrait à un certain moment : *Une enquête sur les retards scolaires. Un pays qui s'efforce de combler son retard industriel. Les froids du printemps ont entraîné un retard de la végétation. Les travaux ont trois mois de retard sur le planning.* || **4.** Intervalle, exprimé en temps ou en distance, séparant un coureur d'un autre coureur qui le précède : *Au cours de l'étape, le maillot jaune a pris deux cents mètres de retard sur son adversaire.* || **5.** Différence entre l'heure marquée par une pendule, une montre, etc., qui retarde et l'heure réelle : *Votre réveil a cinq minutes de retard.* || **6.** Mécanisme d'horlogerie permettant de régler le mouvement en le portant à avancer ou à retarder. || **7.** En pyrotechnie, élément intercalé entre l'amorce et le détonateur proprement dit d'un artifice appelé *artifice à retard,* pour permettre une explosion retardée par rapport à la mise à feu. || **8.** En musique, prolongation d'une note constitutive d'un accord sur l'accord suivant.

◆ **En retard** loc. adv. et adj. (1762, Acad.). Qui agit ou qui se produit plus tard que prévu, plus lentement que la normale : *Nous sommes partis en retard. Remettre un devoir en retard. Un élève en retard dans ses études. Je pourrais vous dire que je suis déjà en retard sur l'heure du dîner* (Duras). *Michel était en retard dans ses versements à la caisse du lycée* (Troyat).

◆ **retard** adj. invar. (1964, Larousse). Se dit du mode de préparation de certains médicaments qui permet de prolonger leur action en évitant à la fois les inconvénients d'une prise unique très forte et ceux de la répétition fréquente des prises : *Pénicilline retard. Insuline retard.*

retardataire [rətardatɛr] adj. et n. (dér. savant de *retarder ;* 1812, Mozin, au sens 1, sens 2, 1923, P. Benoit). **1.** Qui agit ou arrive en retard : *Le car attendait quelques touristes retardataires. Marcher en queue de troupe est tuant ; ceux de devant ne peuvent s'inquiéter des retardataires ; il s'en égrène ainsi parfois* (Gide). || **2.** Qui est en retard sur l'évolution des idées, des mœurs, des techniques, etc. : *Une pédagogie retardataire. Un procédé de fabrication retardataire. L'ancien directeur était un retardataire.*

• SYN. : **2** *antique, archaïque, arriéré, dépassé, désuet, périmé, rétrograde.*

retardateur, trice [rətardatœr, -tris] adj. (dér. savant de *retarder ;* 1743, d'Alembert, au sens 2 ; sens 1, 1757, *Encyclopédie,* VII, 112 [*action retardatrice,* 1960, S. de Beauvoir, p. 457]). **1.** Qui ralentit : *Un frottement retardateur.* || *Action retardatrice,* en langage militaire, forme de combat défensif mené sur des positions successives pour ralentir la progression de l'adversaire, tout en évitant de se laisser fixer. || **2.** Qui provoque un retard : *Dispositif retardateur.*

◆ **retardateur** n. m. (1875, Larousse, au sens de « ensemble de dispositifs servant à la conservation des aliments en retardant la fermentation » ; sens actuel, 1964, Larousse). Corps dont l'addition retarde une réaction chimique, et spécialement la prise du ciment ou du plâtre.

retardation [rətardasjɔ̃] n. f. (de *retarder ;* début du XIVᵉ s., Gilles li Muisis, au sens de « obstacle » ; 1396, Godefroy, au sens de « retard » ; sens actuel, 1748, Diderot). Syn. de DÉCÉLÉRATION.

retardement [rətardəmɑ̃] n. m. (de *retarder ;* 1375, Deck [264], aux sens 1-2 ; sens 3, 1587, F. de La Noue). **1.** *Class.* Action de retarder : *Je ne suis pas de trop bonne humeur sur le retardement de la paix* (Maintenon). || **2.** *Class.* Atermoiement : *Tous vos retardements sont pour moi des refus* (Racine). || **3.** *Class.* Action d'être en retard : *D'où peut venir ce retardement de mon fils ?* (Sévigné).

◆ **A retardement** loc. adv. ou adj. (sens 1, 1949, G. Lecomte, p. 10 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Avec un certain retard : *Un mécanisme qui se déclenche à retardement. Il a compris à retardement.* || **2.** Dont l'effet se manifeste après un certain délai : *Ça avait été le début d'un orage infernal d'obus à retardement* (Dorgelès). *C'est un esprit à retardement.*

retardé, e [rətarde] adj. et n. (part. passé de *retarder ;* v. 1283, Beaumanoir, au sens de « différé » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, début du XXᵉ s.). **1.** Se dit d'un enfant dont le niveau de développement est inférieur au niveau moyen des autres enfants du même âge : *Ce garçon semble avoir des idées à lui. Sa mise est parfaite. Quant au cadet, le doyen le croit retardé* (La Varende). || **2.** Se dit de quelqu'un qui n'a pas suivi l'évolution de la société dans laquelle il vit : *Sont-ils retardés par ici ! Tu vois, la vraie brousse !* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *arriéré, attardé, démodé, dépassé, rétrograde.*

retarder [rətarde] v. tr. (lat. *retardare,* retarder, arrêter [au pr. et au fig.], de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *tardare,* tarder, retarder [v. TARDER] ; v. 1175, Chr. de Troyes, comme v. intr., au sens de « tarder à, hésiter » ; comme v. tr., au sens 2, 1314, Mondeville [*mouvement retardé,* 1870, Littré] ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1283, Beaumanoir [*ouverture retardée,* 1964, Larousse ; *retarder de,* 1671, Mᵐᵉ de Sévigné]). **1.** Faire perdre un temps plus ou moins long sur la durée prévue, faire arriver ou faire se produire plus tard que prévu : [Le rossignol] *peut* [...] *rencontrer de front le vent d'est qui s'engouffre et qui le retarde, qui brise son effort et ses ailes* (Michelet). *Les secrétaires qui préparaient les papiers du courrier d'Europe, sachant qu'il serait retardé, travaillaient mal* (Saint-Exupéry). *La pluie qui n'arrêtait pas de tomber depuis plusieurs heures retarda quelque peu le départ de la Régente* (Yourcenar). || **2.** Ralentir un mouvement, un processus : *Les mines retardaient la progression des troupes. L'enquête a été retardée par les contradictions des témoins.* || *Mouvement retardé,* en physique, mouvement dont la vitesse diminue. || **3.** *Retarder une montre,* lui faire marquer une heure moins avancée. || **4.** Remettre à un temps ultérieur : *Retarder la date d'une conférence. Je voulus, en retournant à pied, retarder le moment de revoir cette Ellénore que je venais de défendre* (Constant). || *Ouverture retardée,* ouverture du parachute commandée par le parachutiste après un temps de chute libre. || Class. *Retarder de* (suivi de l'infinitif), différer de : *Le Roi dit qu'il y avait cinq ans qu'il retardait de venir à Chantilly* (Sévigné).

• SYN. : **1** *attarder, ralentir ;* **2** *entraver, freiner, gêner, paralyser ;* **4** *ajourner, différer, reculer, renvoyer, reporter, repousser.* — CONTR. : **1** *brusquer, hâter, précipiter ;* **2** *accélérer, activer ;* **3** *avancer ;* **4** *anticiper, avancer, devancer, rapprocher.*

◆ v. intr. (sens 1, 1857, Flaubert [« marquer une heure moins avancée... », 1694, Acad. ; « avoir une montre qui est en retard », av. 1834, Béranger] ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, 1860, Dochez [absol., 1935, Acad.] ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** En parlant d'une pendule, d'une montre, etc., aller trop lentement : *Ma montre retarde de plus d'une minute par jour.* || Marquer une heure moins avancée que l'heure exacte : *Ce réveil retarde de dix minutes.* || *Par extens.* Avoir une montre qui est en retard : *Je crois que je retarde : pouvez-vous me dire l'heure exacte ?* || **2.** *Fam.* Ignorer une nouvelle que tout le monde connaît : *Tu ne savais pas qu'il a dû démissionner ? Tu retardes !* || **3.** *Retarder sur,* avoir des idées, des habitudes désuètes par rapport à : *Il* [Nicole] *retardait de vingt ans sur son siècle* (Sainte-Beuve) ; et absol. : *Tu continues à flotter dans le vague enthousiasme républicain de ton adolescence ! je ne pensais vraiment pas qu'on pût retarder à ce point ! Tu es resté rousseauiste* (Morand). || **4.** Arriver plus tard que la fois précédente, prendre un retard : *Les marées, comme la lune, retardent.*

• CONTR. : **1** *avancer.*

retassure [rətasyr] n. f. (de *re-* et de *tasser ;* 1932, Larousse). Défaut constitué par une cavité se formant dans la partie massive d'une pièce coulée, et qui est due à la contraction du métal lors de sa solidification.

retâter [rətɑte] v. tr. (de *re-* et de *tâter* [v. ce mot] ; XIIIᵉ s., *Roman de Renart,* écrit *retaster ; retâter,* XVIIᵉ s.). Tâter de nou-

veau : *Elle ne cesse de tâter et de retâter les étoffes qu'on lui présente.*

◆ v. tr. ind. [**de**] (1690, Furetière). *Fam.* Faire à nouveau l'expérience de : *Il n'avait pas envie de retâter de la prison.*

retendoir [rətɑ̃dwar] n. m. (de *retendre ;* 1765, *Encyclopédie* [IX, 197 *a*], au sens de « instrument pour étendre les draps de laine » ; sens actuel, 1811, Wailly). Clé spéciale servant à tendre ou à détendre les cordes d'un piano.

retendre [rətɑ̃dr] v. tr. (de *re-* et de *tendre ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme v. pr., au sens de « aspirer [à] » ; comme v. tr., au sens actuel, fin du XIIe s., *Aiol*). [Conj. **46.**] Tendre de nouveau : *Faire retendre les cordes d'une raquette.*

retenir [rətnir] v. tr. (de *re-* et de *tenir,* d'après le lat. *retinēre,* retenir, arrêter [au pr. et au fig.], de *re-*, préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *tenēre,* tenir, retenir [v. TENIR] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « prendre possession de » ; sens I, 1, XIIe s., *Lois de Guillaume ;* sens I, 2, 1738, Ch. Rollin [« réserver quelque chose pour sa part », XIIIe s., Littré] ; sens I, 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens I, 4, 1740, Acad. ; sens I, 5, 1553, *Bible Gérard* [« réserver quelque chose pour quelqu'un », v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* « se réserver d'avance... les services de quelqu'un », 1553, *Bible Gérard* — « prendre quelqu'un à son service », 1080, *Chanson de Roland ; je vous retiens,* 1870, Littré] ; sens I, 6, juin 1891, A. Gide [« garder contre quelqu'un un chef d'accusation », 6 sept. 1877, *Gazette des tribunaux,* p. 864 ; *retenir une cause,* « se juger compétent... », 1690, Furetière — « le maintenir au rôle... », 1835, Acad.] ; sens II, 1, v. 1155, Wace [« garder quelqu'un... en l'invitant à déjeuner ou à dîner », 1668, La Fontaine ; *je ne vous retiens pas,* 1667, Racine] ; sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens II, 3 et 8, v. 1155, Wace ; sens II, 4, 1835, Th. Gautier ; sens II, 5, 1538, R. Estienne [aussi *retenir... son haleine ; retenir sa langue,* 1553, *Bible Gérard*] ; sens II, 6, 1690, Furetière [au fig., 1559, Amyot] ; sens II, 7, v. 1770, J.-J. Rousseau). [Conj. **16.**]

I. 1. Garder en sa possession ce qui appartient à autrui et ne pas vouloir s'en dessaisir : *Retenir chez soi des livres empruntés.* || **2.** Prélever une partie d'une somme due : *Les sommes retenues sur un salaire pour la Sécurité sociale. Hier, en quittant votre classe, vous avez négligé d'éteindre les quatre lampes qui l'éclairent. Elles brûlaient encore ce matin à huit heures, j'ai dû les éteindre de ma main. C'est pour cette raison que je vous retiendrai, à la fin du mois, quinze francs, plus dix francs d'amende* (Pagnol). *Pour ne pas être renvoyée, elle a reconnu l'avoir cassé. Bien entendu, je lui en retiendrai le prix sur ses gages* (Aymé). || **3.** *Class.* Conserver, continuer à posséder : *Les anciens caractères hébreux, que les Samaritains retiennent encore* (Bossuet). || **4.** En mathématiques, réserver, pour le reporter d'un rang vers la gauche, le chiffre appartenant à la catégorie d'unités que l'on doit calculer dans la colonne suivante : *4 fois 9 : 36, je pose 6 et retiens 3.* || **5.** Faire réserver quelque chose pour être assuré d'en disposer au moment voulu : *Je retins au premier étage une chambre qui donnait sur la villa* (Giraudoux). *Gare de Lyon, vous avez acheté des cigarettes, retenu, sur le quai, votre place pour le deuxième service du dîner* (Butor). *Retenir une date pour une réunion.* || *Par extens.* Se réserver d'avance la compagnie ou les services de quelqu'un : *Dans un bal de société un soir, il avait retenu Jeanne pour danser la ronde et il n'attendait plus que la ronde que tout le monde à cause de lui retardait* (Jouhandeau). *Retenir quelqu'un pour un bridge. S'adresser à l'agence de l'emploi pour retenir une femme de ménage.* || Fam. *Je vous retiens,* se dit en guise de reproche à quelqu'un qui s'est mal acquitté de ce qu'on lui a donné à faire et en général qui a agi d'une manière différente de ce qu'on attendait. || **6.** Prendre en considération pour un emploi, une application ultérieure : *Retenir une candidature, une suggestion.* || *Spécialem.* En droit, garder contre quelqu'un un chef d'accusation : *Le jury n'a pas retenu l'homicide par imprudence.* || *Retenir une cause,* se juger compétent pour un procès ; le maintenir au rôle pour le juger aussitôt que possible.

II. 1. Ne pas laisser quelqu'un aller librement, l'empêcher, par son action ou du seul fait de son existence, de quitter un lieu : *Les gangsters retenaient cinq otages dans une pièce. Retenir quelqu'un prisonnier. Ses enfants en bas âge la retiennent au foyer. La fièvre le retient au lit. Si Valentin eût été plus sage, il [...] serait parti de son côté, mais les plaisirs avaient été chers, et sa bourse vide le retenait à Paris* (Musset). *Je retins Berthe qui s'élançait* (H. Bazin). || *Spécialem.* Garder quelqu'un près de soi en l'invitant à déjeuner ou à dîner : *Vers huit heures, Serge téléphona qu'il était retenu à dîner chez son camarade Chabassu* (Troyat). || *Je ne vous retiens pas,* se dit pour permettre à quelqu'un de se retirer ou pour le congédier : *Bon, partez, je ne vous retiens pas. Seulement promettez-moi de revenir une autre fois, quand vous voudrez* (Adamov). || **2.** Empêcher de tomber : *Un alpiniste retenu par la cordée. J'ai retenu le vase de justesse.* || **3.** Empêcher quelqu'un d'accomplir ce qu'il est sur le point de faire : *Il voulait donner sa démission : j'ai eu bien du mal à le retenir. Je ne sais pas ce qui me retient de lui casser la figure. Quand il entre en fureur, rien ni personne ne peut le retenir.* || **4.** *Retenir un cheval,* modérer son allure, l'empêcher de donner tout son effort. || **5.** Maîtriser des réactions qui manifesteraient des sentiments : *Retenir ses larmes. Retenir un geste d'impatience. Et, retenant un cri qui sur sa lèvre expire* (Banville). *Les passions ne sont belles que retenues. Rien n'est si grand que saint Paul maîtrisant son corps de boue* (Mauriac). || *Retenir sa langue,* ne pas se laisser aller à trop parler. || *Retenir son souffle, sa respiration, son haleine,* s'arrêter de respirer : *Je retins un instant ma respiration avant de répondre* (Gracq). || **6.** Avec un nom de chose comme sujet, maintenir en place, fixer dans une position, empêcher de tomber : *Un mur retenu par de puissants contreforts. Un barrage retient les eaux du lac. Une rambarde qui retient les touristes. Il venait de scier à moitié la cale qui retenait le bateau sur ses rails* (Vian). *C'était une chemise de nuit pour le jour, en soie, retenue à la taille par une gaze bleue* (Bastide). || Fig. *Retenir l'attention, les regards,* être l'objet de l'attention, des regards : *Votre suggestion a retenu notre attention. L'attention de Busard fut un moment retenue par la rubrique sportive du journal tombé par hasard entre ses mains* (Vailland). || **7.** Arrêter au passage : *Un filtre qui retient les impuretés.* || **8.** Fixer, conserver dans sa mémoire : *L'aviez-vous oublié ? Moi, je l'ai retenu | Ce vieil air de marin, ce chef-d'œuvre inconnu* (Richepin). *Retenir un rôle, un numéro de téléphone.*

● SYN. : **I, 1** *conserver, détenir ;* **2** *décompter, déduire, défalquer, prendre, retrancher, soustraire ;* **5** *louer ; engager, inviter, prier.* || **II, 1** *immobiliser ;* **2** *bloquer ;* **3** *maîtriser ;* **5** *avaler, étouffer, ravaler, refouler, refréner, rentrer, réprimer ;* **6** *tenir ;* **8** *se rappeler, se souvenir.* — CONTR. : **I, 1** *redonner, rendre, restituer ;* **6** *écarter, éliminer, exclure.* || **II, 3** *engager, entraîner, exciter, inviter, pousser ;* **5** *exprimer, extérioriser, laisser échapper, manifester ;* **7** *laisser passer ;* **8** *oublier.*

◆ v. intr. (1678, Guillet [en parlant d'une femme, XIIIe s.]). En parlant de la femelle d'un animal, être fécondée.

◆ **se retenir** v. pr. (sens 1, début du XIIe s., *Gormont et Isembart ;* sens 2, v. 1265, Br. Latini ; sens 3, 1871, Littré ; sens 4, 1762, Acad.). **1.** S'accrocher pour éviter une chute, freiner un mouvement de glissade : *Se retenir à une branche d'arbre. Il essayait en vain de se retenir sur cette pente verglacée.* || **2.** S'empêcher, par un effort de volonté, de faire quelque chose : *Il se retenait pour ne pas chanter* (Flaubert). *Allons mon ami, laissez-vous enfin aller, vous vous retenez, et vous souffrez de vous retenir* (Montherlant). *Elle pleurait, de toutes ses larmes, sans pouvoir se retenir* (Camus). *Il dévore. Léonie avait raison : c'est pas possible, il avait dû se retenir de déjeuner* (Queneau). || **3.** *Fam.* Différer de satisfaire un besoin naturel. || **4.** *Cheval qui se retient,* cheval qui ne porte pas franchement en avant.

● SYN. : 1 *s'agripper, s'arrêter, se cramponner, se raccrocher ;* 2 *se contenir, se contrôler, se dominer, se maîtriser.*

rétenteur, trice [retɑ̃tœr, -tris] adj. (lat. impér. *retentor,* celui qui retient, du lat. class. *retentum,* supin de *retinēre,* retenir [v. RETENIR] ; v. 1560, Paré). Qui a pour fonction de retenir : *Muscle rétenteur.*

◆ **rétenteur** n. m. (1968, Larousse). En droit, syn. de RÉTENTIONNAIRE.

rétention [retɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *retentio,* action de retenir [en droit, en médecine, etc.], de *retentum,* supin de *retinēre,* retenir [v. RETENIR] ; 1291, Runkewitz, au sens de « action de réserver ses droits » ; 1312, Godefroy, au sens de « réparation, entretien [d'un bâtiment] » ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1645, Pascal ; sens 5, 1580, Montaigne [en psychologie, 1968, Larousse]). **1.** En médecine, processus selon lequel un liquide ou un solide destiné à être évacué du corps y est anormalement conservé dans une cavité : *Rétention d'urine. Rétention placentaire. Le sang, s'étant porté sur la vessie, occasionna une rétention qu'on essaya de soulager au moyen de la sonde* (Chateaubriand). || **2.** En hydrologie, pouvoir ou action de retenir l'eau des précipitations un certain temps, avant qu'elle ne rejoigne les cours d'eau : *Rétention glaciaire.* || **3.** *Droit de rétention,* faculté donnée à un créancier de refuser la restitution d'un objet appartenant au débiteur tant que celui-ci ne s'est pas intégralement acquitté. || **4.** *Class.* Action de retenir un chiffre dans une opération arithmétique : *Tu sais comme en opérant par la plume on est à tout moment obligé de retenir ou d'emprunter les nombres nécessaires, et combien d'erreurs se glissent dans ces rétentions* (Pascal). || **5.** *Class.* Action de garder dans la mémoire : *La rétention ou l'empreinte de ces idées dans la mémoire* (Descartes). || *Auj.* En psychologie, période pendant laquelle ce qui a été mémorisé se trouve conservé de façon latente.

rétentionnaire [retɑ̃sjɔnɛr] n. m. (de *rétention ;* 1681, Kuhn). En jurisprudence, personne qui exerce un droit de rétention sur une chose.

rétentionniste [retɑ̃sjɔnist] n. (de *rétention ;* 1923, Larousse). Malade affecté de rétention d'urine.

retentir [rətɑ̃tir] v. intr. (de *re-* et de l'anc. v. *tentir,* retentir [v. 1138, *Vie de saint Gilles*], lat. pop. **tinnitīre,* fréquentatif expressif du lat. class. *tinnīre,* tinter, rendre un son clair ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens 3, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** Être rempli d'un bruit : *La cigogne criait sur son nid, les bois retentissaient du chant monotone des cailles* (Chateaubriand). *Souvent un voyageur, lorsque l'air est sans bruit, | De cette voix d'airain* [le cor] *fait retentir la nuit* (Vigny). *La salle retentit d'applaudissements.* || **2.** Produire un son puissant : *Et il rentra dans sa maison où retentissait la voix indignée de sa femme* (Maupassant). || **3.** Produire des effets qui se manifestent loin de leur source, avoir des répercussions : *Chaque pas des jambes raidies retentissait dans ses reins et son cou* (Malraux).

● SYN. : 1 *résonner ;* 2 *éclater, sonner, tonitruer, tonner ;* 3 *se répercuter.*

retentissant, e [rətɑ̃tisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *retentir ;* 1546, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1924, Bainville [« sonore, vide de sens », 1825, Lamartine]). **1.** Qui est rempli de bruit : *Il trouva la maison retentissante du bruit des marteaux et du sifflet des travailleurs...* (Duhamel). || **2.** Qui produit un son puissant : *Une voix retentissante. Une sonnerie retentissante.* || **3.** Qui provoque de nombreuses et vives réactions : *Discours retentissant. Scandale retentissant. Subir un échec retentissant.*

● SYN. : 1 *résonnant, sonore, vibrant ;* 2 *criard, perçant, sonnant, tonitruant, tonnant ;* 3 *éclatant.* — CONTR. : 1 *calme, insonore ;* 2 *assourdi, doux, étouffé, sourd, voilé ;* 3 *banal, insignifiant.*

retentissement [rətɑ̃tismɑ̃] n. m. (de *retentir ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, av. 1830, B. Constant ; sens 3, 1870, Littré). **1.** Son éclatant produit ou renvoyé par un objet : *On n'entendait que le retentissement de mes pas et de ceux de mon guide ; j'étais obligé de m'arrêter par intervalles sur les plates-formes des pavés échelonnés, tant la pente était rapide* (Chateaubriand). *Le retentissement d'un aboi arrêterait du coup la chasse* (Pesquidoux). || **2.** Ensemble de répercussions, de conséquences : *Un choix politique qui a des retentissements économiques.* || **3.** Réactions suscitées dans un large public par un événement notoire : *Ce discours a eu un grand retentissement. Pierre ne l'avait pas lu, mais l'article avait eu un retentissement profond parmi les élites* (Aymé). *Cherchez à découvrir leur retentissement* [celui des guerres de l'Empire] *dans la littérature* (Gide).

● SYN. : 1 *résonance ;* 2 *contrecoup, développements, prolongements.*

retenue [rətny] n. f. (part. passé fém. substantivé de *retenir ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « action de retenir prisonnier » ; sens I, 1, milieu du XIVe s., Machaut [comme terme de douane, 1836, Acad.] ; sens I, 2, 1904, Larousse ; sens I, 3, 1765, *Encyclopédie* [*retenue à la source,* 1964, Larousse ; *brevet de retenue,* 1573, Du Puys] ; sens I, 4, 1835, Acad. ; sens II, 1, 1812, Boiste [*retenue d'eau,* 1964, Larousse — *retenue,* « digue », 1572, Granvelle, IV, 413] ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1676, Félibien ; sens II, 4, 1694, Th. Corneille ; sens III, 1611, Cotgrave).

I. 1. Action de garder : *Une retenue de marchandises en douane.* || **2.** Dans une opération arithmétique, chiffre réservé qu'on joint aux chiffres de la colonne suivante. || **3.** Ce qui est déduit, prélevé sur une somme due : *L'État effectue une retenue sur le traitement de ses employés pour leur assurer une pension de retraite.* || *Retenue à la source,* prélèvement fiscal effectué d'office au moment du versement d'un revenu. || *Brevet de retenue,* grâce que le roi accordait quand, sur une charge qui n'était pas héréditaire, il assurait par un brevet au titulaire une somme payable par celui qui lui succéderait dans la charge : *Harlay avait cent mille écus de retenue sur sa charge de premier président* (Saint-Simon). || **4.** Punition scolaire consistant à faire venir ou à retenir un élève en classe pendant les heures de liberté : *Il a eu quatre heures de retenue. Être mis en retenue.*

II. 1. Espace qui s'étend entre deux écluses et où l'eau est maintenue à un niveau constant. || *Retenue d'eau,* barrage en travers d'un cours d'eau. || **2.** Hauteur d'eau emmagasinée dans un réservoir, un bief. || **3.** Assujettissement des extrémités d'une poutre dans un mur. || **4.** Dans la marine, cordage servant à maintenir un objet qu'on hisse.

III. Qualité d'une personne qui fait preuve de modération dans l'expression de ses sentiments, qui sait maîtriser ses élans et éviter les excès : *Je crains que, faute d'éducation, les jeunes filles d'aujourd'hui ne sachent pas aimer. L'amour exige certaines préparations, une retenue, des réserves, une rêverie préalable* (Chardonne). *Je voulais t'avertir : tu as dix-sept ans, Emmanuelle, tu es trop exubérante. Il faut garder plus de retenue* (Mauriac). *Je l'aimais sans retenue, sans ironie, sans trémolo : comme si nous devions nous aimer toujours, mais sans jamais le dire* (Bastide).

● SYN. : **I, 4** *colle* (arg. scol.), *consigne.* || **III** *discrétion, mesure, modération, modestie, pudeur, réserve.* — CONTR. : **III** *abandon, cynisme, désinvolture, effronterie, exaltation, exubérance, frénésie, immodestie, impudeur, laisser-aller, légèreté.*

reterçage ou **retersage** [rətɛrsaʒ] n. m. (de *retercer* [v. l'art. suiv.] ; 1835, Acad. [*retersage*], et 1870, Littré [*reterçage*]). Action de retercer.

retercer ou **reterser** [rətɛrse] v. tr. (de *re-* et de *tiercer ;* début du XIVe s. [*retercer*] et 1835, Acad. [*reterser*]). [Conj. **1 a.**] Donner un quatrième labour à la vigne.

rétiaire [resjɛr] n. m. (lat. *retiarius,* même sens, de *rete,* rets, filet ; 1611, Cotgrave, puis v. 1625, A. d'Aubigné). Dans l'Antiquité

romaine, gladiateur sans cuirasse, armé d'un trident, d'un poignard et d'un grand filet dans lequel il cherchait à envelopper son adversaire : *Le rétiaire était généralement opposé au mirmillon.*

réticence [retisɑ̃s] n. f. (lat. *reticentia,* action de taire quelque chose, silence, réticence [en rhétorique], dér. de *reticēre,* se taire sur, taire, garder le silence, de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *tacēre,* se taire, taire ; 1552, Vaganay, au sens 1 [« l'omission ainsi faite... », 1774, Beaumarchais] ; sens 2, 1807, Code de commerce ; sens 3, 1671, Pomey ; sens 4, 6 févr. 1907, A. Gide). **1.** Le fait de passer sous silence à dessein ce qu'on pourrait ou devrait dire : *Parler, s'exprimer avec réticence. Les portraits qu'on a faits de moi, hors de toute ressemblance, sont principalement dus à la réticence de mes paroles. La foule est trop légère, trop inattentive pour se donner le temps, lorsqu'elle n'est pas avertie, de voir les individus tels qu'ils sont* (Chateaubriand). *Sa réticence, ou résistance, à cet endroit se marque même nettement, me semble-t-il, dans certain passage de ses cahiers de captivité...* (Gide). || *Par extens.* L'omission ainsi faite volontairement : *On ne se parlait pas d'amour, mais tous les mots, tous les sourires qu'on échangeait étaient pleins d'aveux et de réticences* (Daudet). *Elle eut ce sourire un peu crispé du coin de la lèvre par quoi elle accompagne parfois et protège ses réticences* (Gide). *Elle n'ajouta pas qu'elle avait déjeuné avec lui la veille et s'étonna elle-même de sa réticence* (Sagan). || **2.** *Spécialem.* Dissimulation volontaire de faits que l'on s'est engagé par contrat ou par serment à révéler : *La réticence du témoin peut constituer le délit de faux témoignage.* || **3.** Figure de rhétorique qui consiste à s'arrêter avant d'avoir exprimé toute sa pensée, mais en laissant clairement entendre ce qu'on tait : *Il connaît, comme Marivaux, toute la puissance de la réticence, qui est à la fois une amorce et une flatterie à l'intelligence du public* (Baudelaire). || **4.** Attitude d'une personne qui se garde d'exprimer ouvertement sa pensée, mais marque par sa réserve une désapprobation implicite et nettement perçue : *Il approuva ce réquisitoire avec beaucoup de chaleur au début, mais bientôt avec des réticences* (Romains). *Ce qui m'ennuie beaucoup plus que tout cela* [...] *c'est de percevoir, chez mes préparateurs* [...] *un peu de réticence et de réserve* (Duhamel). *Beaucoup de choses devenaient futiles quand on pensait à ces centaines de milliers d'affamés. Peut-être ses réticences à l'égard du P. C. étaient-elles aussi futiles* (Beauvoir).

• SYN. : **1** *discrétion, dissimulation, restriction ; silence, sous-entendu ;* **4** *hésitation, réserve.*

réticent, e [retisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *réticence ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis 1914, A. Gide, aux sens 1-2 [pour ce qui dénote cette attitude..., 1897 L. Bloy] ; sens 3, 1934, J. Romains). **1.** Qui, volontairement, ne dit pas tout ce qu'il sait, n'exprime pas tout ce qui pourrait être dit : *Un interlocuteur réticent. Un langage réticent. Quant à Lafcadio, si ombrageux qu'il fût et réticent, cette rare occasion de parler le tentait...* (Gide). *D'une voix plus basse, plus réticente, le patron s'est remis à parler...* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* Qui, par son attitude, manifeste de la réserve et une certaine opposition : *Se montrer réticent à donner son accord.* || Se dit de ce qui dénote cette attitude, ce comportement : *La physionomie réticente de son interlocutrice* [...] *empêchant toute familiarité* (L. Daudet). *Au bref regard de Jacques, à son sourire réticent, elle comprit que cette émotion lui avait déplu* (Martin du Gard). *Sa voix était encore plus réticente que ses paroles* (Beauvoir). || **3.** Où tout n'est pas dit, qui comporte des manques, des omissions volontaires : *Les quelques timides peintures que certains audacieux en risquent sont encore si timorées, si réticentes, qu'elles choquent, sans nullement satisfaire à la vérité...* (Gide).

• SYN. : **1** *discret, dissimulé, secret, silencieux ;* **2** *désapprobateur, hésitant, réservé ;* **3** *lacunaire.*

réticulaire [retikylɛr] adj. (dér. savant du lat. *reticulum,* réseau [v. RÉTICULE] ; 1619, S. Hardy [*substance réticulaire grise,* 1964, Larousse]). En forme de réseau : *Tissu réticulaire.* || *Substance réticulaire grise,* formation de cellules nerveuses qui s'étend, dans le tronc cérébral, de l'hypothalamus postérieur au bulbe et qui joue un rôle important dans la régulation des activités corticale et spinale. (On dit aussi SUBSTANCE RÉTICULÉE [1964, Larousse].)

réticulation [retikylasjɔ̃] n. f. (de *réticulé ;* 1812, Mozin, au sens de « état d'une surface réticulée » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Plissement de la gélatine d'un phototype, provoqué par une trop grande différence de température ou d'acidité de deux bains successifs. || **2.** Formation de liaisons additionnelles entre les chaînes d'atomes de macromolécules, qui provoquent un durcissement de la substance.

réticule [retikyl] n. m. (lat. *reticulum,* réseau, filet à petites mailles, filoche, coiffe à réseau, sachet, dimin. de *rete,* rets, filet ; 1701, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [III, 115], au sens 4 ; sens 1, 1842, Acad. [d'abord *reticulum,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1834, Boiste ; sens 3, 1845, Bescherelle [d'abord *reticulum,* 1817, S. Gérardin]). **1.** Résille dans laquelle les femmes retenaient autrefois leurs cheveux. || **2.** Petit sac à main, primitivement en filet, à la mode sous le Directoire et la Restauration : *Thérèse commença à trembler de tout son corps et tira du réticule une enveloppe jaune, cachetée* (Duhamel). || **3.** Gaine fibreuse qui entoure la base des feuilles dans les palmiers. || **4.** Disque percé d'une ouverture circulaire coupée par deux filets très fins se croisant à angle droit au centre et servant à la visée dans les lunettes astronomiques et terrestres.

réticulé, e [retikyle] adj. (lat. *reticulatus,* fait en forme de réseau, croisé, réticulaire [de *reticulum,* v. l'art. précéd.], ou dér. franç. de *réticule ;* 1784, Brunot, au sens 1 [« ... qui supporte un dessin en forme de réseau », av. 1848, Chateaubriand] ; sens 2, 1870, Littré ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** *Littér.* Qui figure un réseau : *Les ailes transparentes, réticulées de fines nervures* (Lavergne). || *Par extens.* Marqué d'un dessin en forme de réseau : *La route réticulée d'ornières luisantes* (Chateaubriand). || *Substance réticulée,* v. RÉTICULAIRE. || **2.** *Porcelaine réticulée,* porcelaine à deux enveloppes, dont l'enveloppe extérieure est découpée à jour. || **3.** *Sol réticulé,* syn. de *sol* POLYGONAL.

réticuline [retikylin] n. f. (de *reticulum ;* 1964, Larousse). Substance collagène, spéciale au système réticulo-endothélial, et qui constitue un fin réseau.

réticulite [retikylit] n. f. (de *reticulum ;* 1964, Larousse). Inflammation du réseau, chez les ruminants.

réticulo- [retikylo], premier élément, tiré de *réticulum* (v. ce mot), et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

réticulocyte [retikylosit] n. m. (de *réticulo-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; v. 1930, d'après Robert, 1964). Globule rouge dans lequel une coloration vitale par le bleu de Crésyl fait apparaître un réticulum.

réticulo-endothélial, aux [retikyloɑ̃doteljal, -o] adj. m. (de *réticulo-* et de *endothélial ;* v. 1930, d'après Robert, 1964). Se dit du système formé par les cellules endothéliales des vaisseaux, de la rate, de la moelle osseuse et des ganglions lymphatiques.

réticulo-endothéliose [retikyloɑ̃doteljoz] n. f. (de *réticulo-* et de *endothélium ;* 1929, d'après Robert, 1964). Prolifération plus ou moins diffuse et systématisée des cellules réticulo-endothéliales, qui ne s'accompagne pas de tumeur localisée. (On dit aussi RÉTICULOSE, n. f. [de *réticulum ;* 1929, d'après Robert, 1964].)

• Pl. *des* RÉTICULO-ENDOTHÉLIOSES.

réticulopathie [retikylopati] n. f. (de *réticulo-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1964, Larousse). Processus lésionnel, localisé ou systématisé, du système réticulo-endothélial.

réticulo-péritonite [retikyloperitɔnit] n. f. (de *réticulo-* et de *péritonite ;* 1964,

Larousse). Chez les ruminants, inflammation du réseau et du péritoine avoisinant, consécutive à la perforation du réseau par un corps étranger.

• Pl. *des* RÉTICULO-PÉRITONITES.

réticulo-sarcome [retikylosarkom] n. m. (de *réticulo-* et de *sarcome ;* 1964, Larousse). Tumeur maligne formée en un point du système réticulo-endothélial de cellules réticulaires atypiques.

• Pl. *des* RÉTICULO-SARCOMES.

réticulose n. f. V. RÉTICULO-ENDOTHÉLIOSE.

réticulum [retikylɔm] n. m. (lat. *reticulum,* réseau, résille [v. RÉTICULE] ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « résille » ; 1817, S. Gérardin, au sens de « gaine fibreuse qui entoure la base des feuilles dans les palmiers » ; sens actuel, 1878, Larousse [*réticulum fibrineux,* 1904, Larousse]). Réseau formé par les fibres de certains tissus ou les anastomoses des petits vaisseaux. || *Réticulum fibrineux,* aspect en réseau que prend la fibrine du sang lors de la coagulation.

rétif, ive [retif, -iv] adj. et n. (lat. pop. *restivus, mot issu [par haplologie] de **restitivus,* proprem. « qui s'arrête », dér. du lat. class. *restare,* s'arrêter [v. RESTER] ; 1080, *Chanson de Roland,* dans la loc. *faire restif,* « forcer à s'arrêter, vaincre [quelqu'un] » ; sens 1, v. 1130, *Eneas* [écrit *restif ; rétif,* fin du XIIe s., *Floovant*] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes [« qui s'oppose à une tentative amoureuse », 1690, Furetière] ; sens 3, 1726, Ch. Rollin). **1.** Qui s'arrête ou recule au lieu d'avancer, en parlant d'une bête de monture : *Son barbe cordouan, rétif, faisait des voltes* (Heredia). *Et les cavaliers descendus de cheval, qui parlaient à leurs bêtes rétives, épuisées, sans obtenir qu'elles avancent* (Aragon). || **2.** *Fig.* Qui résiste à toute contrainte, s'oppose à toute discipline ; qui refuse obstinément de se laisser persuader, guider, entraîner : *Un enfant rétif. Faire le rétif. L'École normale n'était pas alors ce qu'elle est devenue depuis ; une discipline assez rigoureuse ne pesait qu'aux esprits indolents ou rétifs...* (Gide). *L'autre jour, dans la bibliothèque, sa femme est venue le harceler, à propos de je ne sais quel dîner, et je l'ai senti rétif* (Maurois). *Monique ne pouvait pas connaître mes pensées secrètes, mais elle semblait rétive et rassemblée sur une idée obsédante* (Duhamel). || *Spécialem.* Qui s'oppose à une tentative amoureuse : *Mais je suis moins rétive et les mains de Maurice s'égarent, tandis que je me courbe un peu en arrière* (H. Bazin). || **3.** Qui ne répond pas facilement aux sollicitations : *Une mémoire rétive. Mais son esprit rétif, fuyant le texte, s'abandonnait malgré elle à un défilé incohérent d'images et d'idées, où la pensée de Daniel se mêlait aux souvenirs des hommes d'affaires de Vienne...* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *vicieux ;* **2** *désobéissant, indiscipliné, indocile, rebelle, récalcitrant ;* **3** *infidèle, paresseux, vagabond.* — CONTR. : **2** *appliqué, discipliné, docile, obéissant, sage ;* **3** *fidèle.*

rétifié, e [retifje] adj. (de *réti-,* élément tiré du lat. *rete,* rets, filet, et de *-fié,* du lat. *facere,* faire ; 1975, Larousse). Qui a subi une réticulation.

rétiforme [retifɔrm] adj. (de *réti-* [v. l'art. précéd.] et de *forme ;* v. 1560, Paré). Qui offre la forme d'un réseau.

rétinasphalte [retinasfalt] n. m. (du gr. *rêtinê,* résine, et de *asphalte ;* 1870, Littré). Résine fossile jaunâtre ou brune qui existe en nodules dans la tourbe ou le lignite. (On dit aussi RÉTINELLITE n. f. [dér. savant du gr. *rêtinê,* résine ; 1904, Larousse].)

rétine [retin] n. f. (lat. médic. du Moyen Âge *retina,* rétine, du lat. class. *rete,* rets, filet [la rétine présentant un réseau de vaisseaux sanguins] ; 1314, Mondeville). Membrane du fond de l'œil, formée de cellules nerveuses en rapport avec les fibres du nerf optique, et sensible à la lumière : *C'est sur la rétine que se forment les images. Il souffre d'un décollement de la rétine.*

rétinellite n. f. V. RÉTINASPHALTE.

rétinien, enne [retinjɛ̃, -ɛn] adj. (de *rétine ;* 1870, Littré). Qui appartient, qui se rapporte. à la rétine : *Image rétinienne. Cellules rétiniennes.*

1. rétinite [retinit] n. f. (de *rétine ;* 1830, *Dict. des termes de médecine* [*Supplément*]). Inflammation de la rétine.

2. rétinite [retinit] n. f. (dér. savant du gr. *rêtinê,* résine ; 1870, Littré). Roche volcanique vitreuse, ressemblant à la résine ou à la poix. (Syn. PECHSTEIN.)

rétinopathie [retinopati] n. f. (de *rétino-,* élément tiré de *rétine,* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1964, Larousse). Affection de la rétine.

rétinoscopie [retinoskɔpi] n. f. (de *rétino-* [v. l'art. précéd.] et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1932, Larousse). Examen de l'ombre pupillaire pour déterminer la réfraction de l'œil considéré.

rétique n. m. V. RHÉTIQUE.

retirade [rətirad] n. f. (de *retirer ;* 1465, La Curne, au sens de « retraite d'une armée » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). En termes de fortifications, ancienne dénomination du *réduit.*

retirage [rətiraʒ] n. m. (de *retirer ;* 1753, *Encyclopédie* [III, 171], au sens de « action de retirer la teinture des chapeaux » ; sens actuel av. 1880, Flaubert). Nouveau tirage : *Quand publiez-vous un retirage de Bovary ?* (Flaubert).

retiration [rətirasjɔ̃] n. f. (de *retirer ;* 1576, L. Le Roy [*presse à retiration,* 1875, Larousse, t. XIII, p. 96]). Impression du second côté d'une feuille déjà imprimée d'un côté. || *Presse à retiration,* presse mécanique d'où une feuille ressort imprimée des deux côtés : *Entre cette simple machine et la grande presse à retiration qui imprime la feuille des deux côtés à la fois, Justin avait longtemps balancé* (Duhamel).

retiré, e [rətire] adj. (part. passé de *retirer ;* 1559, Amyot, au sens 1 [« qui s'écoule à l'écart du monde » ; « qui vit à l'écart du monde... », 1580, Montaigne] ; sens 2, 1660, Boileau ; sens 3, 1841, Balzac ; sens 4, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 5, av. 1626, Th. de Viau). **1.** Qui vit à l'écart du monde, recherche l'isolement : *Je sors moins que lui* [Jouhandeau] *peut-être. Je jurerais que je vois moins de gens et que je vis plus retiré...* (Mauriac). || *Par extens.* Qui s'écoule à l'écart du monde : *Mener une vie fort retirée.* || **2.** *Class.* Qui s'est retiré dans ses appartements, dans sa chambre et ne reçoit plus de visite. || **3.** Qui a quitté les affaires, cessé d'exercer une profession : *Il y avait dans l'auditoire un riche marchand retiré, un peu usurier, nommé M. Gégorand, lequel avait gagné un demi-million à fabriquer de gros draps* (Hugo). || **4.** Se dit d'un lieu situé à l'écart et, de ce fait, peu fréquenté : *De tous les cafés maures, j'ai choisi le plus retiré* (Gide). || **5.** *Class.* Qui se passe dans un lieu très éloigné du lieu où l'on se trouve ; lointain : *Les plus retirés voyages où reluit l'espoir du butin* (Th. de Viau).

• SYN. : **1** *isolé, solitaire ;* **3** *retraité ;* **4** *détourné, écarté, éloigné, perdu, reculé.* — CONTR. : **1** *mondain, répandu ; public ;* **3** *en activité ;* **4** *fréquenté, passant, populeux.*

retire-botte [rətirbɔt] n. m. (de *retirer,* forme du v. *retirer,* et de *botte ;* 1964, Larousse). Planchette présentant une entaille où s'engage l'arrière du pied de la botte, et qui permet de se déchausser seul.

• Pl. *des* RETIRE-BOTTES.

retirement [rətirmɑ̃] n. m. (de *retirer ;* début du XVIe s., au sens 3 ; sens 1-2, 1875, Larousse ; sens 4, fin du XVIe s.). **1.** *Littér.* Action de se retirer, de s'écarter ; mouvement de recul : *Elle le connaît sérieux et sincère, et se garde bien d'articuler le « non » qu'il peut lire dans la décision de ses yeux, dans le retirement instinctif de tout son être* (Daudet). || **2.** Défaut d'une glaçure de poterie qui, au lieu d'être uniformément étalée après la cuisson, forme des épaisseurs, des bourrelets en certains points. || **3.** Action d'être raccourci par une contraction : *Le retirement des muscles.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Action de s'isoler, de se retirer en soi-même : *Que devient alors l'âme ? Elle se maigrit comme les martyrs et se purifie en son retirement* (Alain).

• SYN. : **4** *repliement.*

retirer [rətire] v. tr. (de *re-* et de *tirer ;* v. 1155, Wace, au sens I, 4 [*retirer son épingle du jeu,* 1585, Dochez ; « provoquer une contraction... », 1636, Monet] ; sens I, 1-2, 1553, *Bible Gérard* [*retirer du tombeau,* 1665, La Fontaine] ; sens I, 3, 1636, Monet [*retirer son enjeu,* 1690, Furetière, art. *enjeu* — au fig., 1798, Acad.] ; sens I, 5, 1857, Flaubert [« se dépouiller de ses... vêtements », 1920, G. Duhamel] ; sens I, 6, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné [« ... supprimer par décision autoritaire », 1964, Robert ; *retirer une pièce,* 1742, d'après Féraud, 1788] ; sens I, 7, 1553, *Bible Gérard ;* sens II, 1, XIII[e] s., Dochez [« priver quelqu'un d'un droit qui lui avait été reconnu », 1964, Robert ; *retirer à quelqu'un le pain de la bouche,* 1887, Zola] ; sens II, 2, 1553, *Bible Gérard* [absol., av. 1885, V. Hugo] ; sens II, 3, 1847, Michelet [*retirer sa parole,* 1664, Molière ; « revenir sur une opinion émise pour la modifier... », av. 1872, Th. Gautier] ; sens II, 4, XIV[e] s., Littré [« ne tirer... qu'un résultat fâcheux », 1839, Boiste] ; sens III, v. 1536, M. Du Bellay ; sens IV, 1, 1611, Cotgrave [aussi intransitiv.] ; sens IV, 2, 1718, Acad. [intransitiv., 1870, Littré] ; sens IV, 3, 1964, Larousse).

I. FAIRE QUITTER À QUELQUE CHOSE, À QUELQU'UN LA PLACE, LA POSITION, L'ÉTAT OCCUPÉS AUPARAVANT. **1.** Faire effort pour tirer à soi, tirer en arrière quelque chose qui a été enfoncé par un mouvement inverse : *Il lui a retiré délicatement l'écharde qu'elle avait sous l'ongle. Retirer des rosiers pour les planter ailleurs. Il a eu beaucoup de mal à retirer du sol ce pieu si profondément enfoncé. Retirer le drain de la plaie. Les pointes s'enfoncèrent dans la glace avec tant de force que toutes les tentatives pour les retirer furent vaines* (Daudet). || **2.** Faire sortir d'un lieu où il se trouvait enfermé, engagé, retenu un être animé ou un objet : *Retirer plusieurs corps des décombres. Retirer un noyé de l'écluse. Retirer quelqu'un de prison. Retirer un enfant de l'école pour l'envoyer en maison de repos. Retirer un objet de sa cachette, un mouchoir de sa poche. Retirer la clef de la serrure. Les sous-officiers retiraient les ampoules, mais d'autres ampoules, l'heure venue, sortaient des polochons* (Malraux). || Fig. *Retirer du tombeau,* rendre à la vie, sauver d'une mort imminente. || **3.** Rentrer en possession de quelque chose qui était déposé quelque part, moyennant certaines formalités : *Retirer de l'argent de son compte. Retirer une valise de la consigne. Retirer une bague du mont-de-piété.* || *Retirer son enjeu,* reprendre la somme qui avait été mise en jeu ; au *fig.,* se tirer sans dommage d'une affaire où l'on courait des risques. || **4.** Faire revenir en arrière, ramener à soi par un mouvement de retrait : *Retirer le bras qu'on avait avancé. Retire ta main, tu vas te brûler. Il approche la carotte pour appâter l'âne et la retire pour le faire avancer.* || Fig. *Retirer son épingle du jeu,* se dégager habilement et sans dommage d'une entreprise risquée. || *Spécialem.* et *vx.* Provoquer une contraction, un retirement : *Les convulsions lui ont retiré la jambe droite.* || **5.** Enlever ce qui a été mis pour couvrir, protéger : *Retirer son manteau à un enfant. Retirer la selle à un cheval. Retirer la housse d'un fauteuil. Il retire l'un après l'autre tous les papiers qui emballent la statuette de jade.* || *Spécialem.* Se dépouiller de ses propres vêtements : *Retirer son pardessus, ses gants. Elle* [Claudine] *appuie sa tête contre lui* [Renaud], *mais son chapeau la gêne. Elle le retire d'une main incertaine et le pose sur ses genoux* (Colette). *Dix jours d'alerte, cela faisait dix jours qu'ils ne retiraient pas leurs bottes* (Aragon). || **6.** Faire quitter à quelqu'un par voie d'autorité une place, une situation qu'il occupait : *Retirer quelqu'un d'un poste important pour le mettre sur une voie de garage. Avec la mobilisation, on l'a retiré du service auxiliaire pour le verser dans le service actif.* || En parlant de choses, faire sortir, supprimer par décision autoritaire : *Retirer des billets de la circulation.* || *Retirer une pièce,* la supprimer du répertoire, de l'affiche ; cesser de la faire jouer. || **7.** *Class.* et *fig.* Tirer quelqu'un d'une situation en général fâcheuse dont il ne pouvait sortir lui-même : *Je voudrais que vous l'eussiez entendue* [M[me] de la Bédoyère]... *de quelle manière habile et miraculeuse les capucins la retirèrent de cette agonie* (Sévigné). *Dieu m'a retirée par sa grâce des misères d'une vie mortelle* (Genlis).

II. REPRENDRE QUELQUE CHOSE À QUELQU'UN POUR L'EN PRIVER, L'EN DÉPOSSÉDER. **1.** Reprendre à quelqu'un ce qui lui avait été donné, accordé, confié ; le dépouiller de quelque chose qu'il possédait, dont il avait la jouissance : *Retirer ses biens à un proscrit. Retirer son permis de conduire à un conducteur imprudent. On lui a retiré deux employés par mesure d'économie. Retirer à quelqu'un son emploi. Dès le matin, les clefs avaient été retirées des mains des tourières* (Sainte-Beuve). || *Par extens.* Priver quelqu'un d'un droit qui lui avait été reconnu : *Retirer la parole à un orateur qui fait de l'obstruction systématique à la tribune. Retirer le droit de vote à un condamné politique. Retirer à un failli ses droits civiques et politiques.* || Fig. *Retirer à quelqu'un le pain de la bouche,* lui ôter ses moyens de subsistance, l'empêcher de gagner sa vie. || **2.** *Fig.* Cesser d'accorder à quelqu'un un avantage, de lui reconnaître une qualité, de le faire bénéficier d'une opinion favorable : *Retirer à un peuple son indépendance. Retirer sa confiance à quelqu'un. Retirer son estime à un ami déloyal. Je ne retire pas à ces gens, par une opération mentale bien gratuite, leur qualité de Français* (Duhamel) ; et absol. : *Le Dieu qui retire et qui donne* (Hugo). || **3.** Cesser de présenter, de faire, de poursuivre, de soutenir : *Retirer sa plainte. Retirer sa candidature. Le gouvernement a retiré cette proposition de loi si mal accueillie. S'il n'est pas plus arrangeant, je retire mon offre.* || *Retirer sa parole,* se dégager d'une promesse. || *Spécialem.* Revenir sur une opinion émise pour la modifier, la corriger : *Je ne retire rien de ce que j'ai dit. Je retire l'opinion défavorable que j'avais émise sur le compte de ce brave Grec* (Gautier). *Ne fais pas cette tête, Isa. Si le mot broutille te choque, retirons-le* (H. Bazin). || **4.** Tirer de quelqu'un ou de quelque chose un bénéfice, un revenu, prélever à son profit sur quelqu'un ou sur quelque chose un gain matériel, moral, spirituel : *Retirer un revenu appréciable de la culture de ses terres. Retirer un grand profit d'une lecture. Il n'y a rien à perdre, ce sont des enfants de famille dont on retira plus que son argent* (Dancourt). *Nous, Français, qui n'avions retiré de la guerre qu'un besoin inextinguible de paix, nous étions considérés comme des mercenaires, dont le métier était le duel avec l'Allemagne...* (Giraudoux). || Ne tirer de quelque chose en fin de compte qu'un résultat fâcheux : *Nous n'avons retiré de cette entreprise que des désagréments.*

III. FAIRE VENIR EN UN LIEU SÛR. Class. et littér. *Retirer quelqu'un quelque part,* faire venir, conduire quelqu'un en un lieu pour qu'il y trouve un asile, une retraite : *Il y retira plusieurs des proscrits* (Bossuet). *Je pris pendant longtemps M[me] Georges de la Fayette pour une religieuse que M[me] de Tracy avait retirée chez elle par charité* (Stendhal).

IV. TIRER DE NOUVEAU. **1.** Tirer une nouvelle fois avec une arme : *Retirer un coup de pistolet ;* et intransitiv. : *Retirer au pistolet.* || **2.** Tirer de nouveau au sort : *Retirer une loterie ;* et intransitiv. : *Retirer au sort.* || **3.** Effectuer un nouveau tirage d'un ouvrage.

● SYN. : **I, 1** *arracher, extirper, extraire, sortir, tirer ;* **2** *dégager ;* **4** *reculer ;* **5** *ôter ; enlever ;* **6** *démettre, destituer, limoger.* || **II, 1** *déposséder, prendre ; confisquer, couper ;* **2** *arracher, ravir ;* **3** *annuler ; reprendre ;* **4** *obtenir, percevoir, recevoir, recueillir, toucher ; récolter.* — CONTR. : **I, 1** *enfoncer ;* **2** *engager, introduire, mettre ;* **3** *déposer ;* **4** *approcher, avancer, rapprocher ;* **5** *recouvrir, revêtir, vêtir ; endosser, enfiler* (fam.), *passer ;* **6** *affecter, appeler, nommer.* || **II, 1** *concéder, confier, donner ; rendre, restituer ;* **2** *accorder, octroyer, reconnaître ;* **3** *faire, formuler, poursuivre, présenter, soutenir ; maintenir.*

◆ **se retirer** v. pr. (sens I, 1, XV[e] s., *Perceforest* [absol., fin du XV[e] s., Commynes ; « ... rentrer chez soi », 1530, Pals-grave, 783] ; sens I, 2, 1530, Palsgrave, 783 [« rentrer... dans un endroit... pour s'isoler... », 1580, Montaigne ;

au fig., 1591, Desportes] ; sens I, 3, 1867, Zola ; sens I, 4, 1538, R. Estienne [*se retirer du monde,* av. 1704, Bourdaloue — *se retirer,* même sens, 1669, La Fontaine ; « cesser toute entreprise », 1774, Beaumarchais ; « quitter la vie active... », 1740, Acad.] ; sens II, 1, 1672, Sacy [en termes militaires, 1580, Montaigne] ; sens II, 2, 1677, Racine [en parlant de la mer, 1691, Ozanam ; en parlant d'un cours d'eau, 1533, *Bible Gérard*] ; sens II, 3, 1530, Palsgrave, 705 ; sens II, 4, 1553, *Bible Gérard* [*Dieu se retire,* 1691, Racine — *le Seigneur se retire,* même sens, 1672, Sacy ; *se retirer de quelque chose,* 1538, R. Estienne] ; sens II, 5, av. 1696, La Bruyère).

I. QUITTER LE LIEU OÙ L'ON EST. **1.** S'éloigner du lieu où l'on se trouve : *Retire-toi d'ici, tu me gênes. Il y a trop de soleil dans cette maison aussi. Antoine ne tente aucun geste pour se retirer de la fenêtre où il se tient debout* (Hébert). || *Absol.* Quitter le lieu où l'on se trouve pour partir, s'en aller : *Devant la pression de la police, les manifestants se retirent en désordre. Ces frontaliers étaient la population d'une vieille marche, pour qui le calendrier tenait de nature en réserve d'autres aléas que la gelée ou la grêle. Ils se retiraient, le congé donné, plutôt dignes, sans attester le ciel et sans rechigner* (Gracq). || *Spécialem.* Prendre congé, rentrer chez soi : *Il est tard, nous allons nous retirer. On se retira par discrétion* (Flaubert). || **2.** *Se retirer quelque part,* aller s'établir en quelque lieu tranquille et sûr, spécialem. pour y trouver un refuge, une retraite : *Au moindre bruit inquiétant, le lièvre se retire dans son terrier. De toutes parts s'élevèrent des couvents où se retirèrent des malheureux trompés par le monde* (Chateaubriand). *J'ai fait aussi la connaissance de ce genre de type qui s'est retiré dans la province à cause d'un deuil* (Saint-Exupéry). *Maurice, je crois qu'en effet il vaut mieux vous retirer à Nantes, sur la pointe des pieds* (H. Bazin). || *Spécialem.* Rentrer momentanément dans un endroit où nul n'a accès, pour s'isoler, se reposer : *Se retirer dans ses appartements. Se retirer dans sa chambre.* || *Fig.* Rentrer en soi-même, s'absorber dans ses pensées : *Se retirer dans ses méditations.* || **3.** S'établir quelque part pour y prendre sa retraite : *Il s'est retiré en Normandie où il avait une maison. « Il veut se retirer à la campagne. — Il prend sa retraite ? Il n'a pourtant pas l'âge »* (Ionesco). || **4.** *Fig.* Cesser d'exercer une activité, de s'intéresser, de participer à quelque chose : *Se retirer du jeu. Se retirer de la compétition. Se retirer de la vie active. Se retirer des affaires, de la politique. Nombre d'artistes en signe de protestation se sont retirés du Salon.* || *Se retirer du monde,* renoncer à toute vie mondaine, quitter le siècle pour se consacrer à la vie spirituelle : *Au dix-septième siècle, il était admis qu'une âme éprise de Dieu se retirât du monde* (Mauriac). || *Absol.* Cesser toute entreprise : *Son adversaire lui ayant paru trop fort, il s'est retiré. Cet athlète s'est retiré au sommet de sa gloire. Il a cessé de jouer au bon moment et s'est retiré avant de perdre.* || *Spécialem.* Quitter la vie active, prendre sa retraite : *Il avait fait, dans le commerce, une fortune fort modeste* [...] *et il s'était tout aussitôt « retiré »* (Duhamel).

II. FAIRE MOUVEMENT EN SENS INVERSE, VERS L'ARRIÈRE. **1.** *Vx.* Se porter légèrement en arrière, s'écarter : *Les jeunes gens me voyant se retiraient par respect* (Saci). || *Spécialem.* En termes militaires, faire mouvement vers l'arrière, dans la direction opposée à l'ennemi : *Le bataillon s'est retiré sur ses positions de repli. L'ennemi se retire en désordre, poursuivi par nos troupes.* || **2.** En parlant de fluides, couler en sens contraire du sens normal. || En parlant de la mer, s'éloigner du rivage : *Du flot qui tour à tour s'avance et se retire, | L'œil aime à suivre au loin le flexible contour* (Lamartine). *J'en ai toujours agi avec le catholicisme comme la Méditerranée avec ses grèves, qui alternativement les caresse et s'en retire* (Montherlant). || En parlant d'un cours d'eau, quitter peu à peu les terres inondées, rentrer dans son lit. || **3.** Se resserrer sur une ou deux dimensions : *Cette étoffe peut se retirer au lavage.* || **4.** *Fig.* et *vx.* S'éloigner de quelqu'un, cesser de le fréquenter, de s'occuper de lui : *Nous vous ordonnons* [...] *de vous retirer de tous ceux d'entre vos frères qui tiennent une conduite déréglée* (Bourdaloue). *Antoinette ne savait pas ce qui se passait dans son frère ; elle voyait seulement qu'il se retirait d'elle* (Rolland). || *Dieu se retire,* il n'accorde plus sa grâce. || *Se retirer de quelque chose,* s'en écarter. renoncer à s'y adonner : *Un athlète qui s'est retiré de la compétition. Un commerçant qui s'est retiré des affaires.* || **5.** En parlant de choses abstraites, disparaître peu à peu : *Cette vie si pénible d'où toute joie s'est retirée.*

● SYN. : **I, 1** *s'écarter ; décamper* (fam.), *déguerpir, se disperser ; s'éclipser, s'esquiver ;* **2** *se cacher, se cloîtrer, se planquer* (pop.), *se réfugier, se terrer ;* **4** *abandonner, quitter ; se désister.* || **II, 1** *s'effacer ; battre en retraite, lâcher pied, reculer, se replier ;* **2** *refluer ;* **3** *se rétrécir.* — CONTR. : **I, 1** *aller vers ; affluer, arriver ;* **4** *débuter, entrer, participer ; continuer, persister.*

retirette [rətirɛt] n. f. (de *retirer ;* 1881, Esnault). *Arg.* Action d'un joueur qui enlève subrepticement sa mise quand il voit qu'il va perdre.

retiro [rətiro] n. m. (mot esp. signif. « lieu de refuge », déverbal de *retirar,* retirer, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [lat. *re-,* même sens, v. R(E)-], et de *tirar,* tirer, mot de même étym. que le franç. *tirer* [v. cet art.] ; 1877, A. Daudet). *Fam.* Endroit retiré : *D'ordinaire ce petit retiro s'emplissait pendant les entractes de gens de bourse, de journalistes* (Daudet). *M'abandonnant dans ce diable de retiro d'où, sans élan, j'eus le plus grand mal à sortir* (Gide).

retirons [rətirɔ̃] n. m. pl. (de *retirer ;* 1812, Mozin). Bourres de laine qui restent dans les peignes après le peignage.

retirure [rətiryr] n. f. (de *retirer ;* 1803, Boiste). Creux qui se forme par retrait de la matière dans une pièce coulée.

rétivité [retivite] n. f. (de *rétif* [v. ce mot] ; XIII^e^ s., La Curne, écrit *restiveté* [*rétivité,* 1868, d'après Littré, 1870], au sens 1 ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain, écrit *restivité* [*rétivité,* 1870, Littré] ; sens 3, av. 1880, Flaubert). **1.** Refus opiniâtre d'un cheval, d'un âne ou d'un mulet d'exécuter le travail qui lui est demandé. || **2.** Caractère d'une personne rétive ; humeur rétive : *Son baiser rieur et sa rétivité câline* (L. Daudet). || **3.** Caractère de ce qui ne répond pas facilement aux sollicitations : *La rétivité de ma plume* (Flaubert).

retombant, e [rətɔ̃bɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *retomber ;* 1847, Michelet). Qui retombe, pend mollement avec souplesse : *Chapeau à trois cornes avec un long crêpe retombant* (Flaubert). *Le cèdre dont les dernières branches retombantes forment une sorte de dais* (H. Bazin).

retombe [rətɔ̃b] n. f. (déverbal de *retomber ;* 1847, Bescherelle). En architecture, syn. de RETOMBÉE.

retombé [rətɔ̃be] n. m. (part. passé substantivé de *retomber ;* 1870, Littré). En termes de chorégraphie, mouvement du corps qui reprend contact avec le sol après s'être élevé de terre.

retombée [rətɔ̃be] n. f. (part. passé fém. substantivé de *retomber ;* 1518, *Dict. général,* écrit *retumbee* [*retombée,* fin du XVI^e^ s.], au sens 1 [en architecture ; « chose qui retombe... », 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1903, Loti ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Chose qui retombe ; mouvement de ce qui retombe : *Une lumineuse retombée d'étincelles jaillit de cette fusée.* || *Spécialem.* Endroit où une voûte, un arc retombe sur le support ; ensemble des voussoirs situés au-dessus des pieds-droits : *Une hideuse bâtisse* [...] *supportant les retombées des archivoltes* (Hugo). || **2.** Ce qui pend souplement, mollement : *Dans l'encadrement formé par la roche et les retombées de tilleuls* (Theuriet). *Il serait frère prêcheur. Déjà, il se voyait vêtu de bure, avec une retombée de cordelière qui lui battait les jarrets* (Aymé). || **3.** *Fig.* Action de retomber après un mouvement d'exaltation : *Il y eut chez Cécile, après cette exaspération, une retombée brutale* (Proust).

◆ **retombées** n. f. pl. (sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 11 janv. 1967, *le Figaro ;* sens 3, 11 nov. 1968, *l'Express*). **1.** *Retombées*

radioactives, déchets radioactifs qui retombent souvent très loin du centre de l'explosion et très longtemps après. || **2.** Ensemble des applications (scientifiques ou technologiques) qui peuvent découler de recherches effectuées dans un domaine précis : *Les retombées civiles des recherches nucléaires militaires.* || **3.** *Fig.* Conséquences fâcheuses indirectes ou lointaines : *Cet événement aura forcément des retombées dont l'importance est d'ailleurs imprévisible.*

retombement [rətɔ̃bmɑ̃] n. m. (de *retomber ;* av. 1848, E. de Guérin, au sens 1 [absol., av. 1951, A. Gide] ; sens 2, 1924, A. Gide). **1.** *Littér.* Action de retomber, de se laisser aller de nouveau à : *Pourquoi ce retombement dans la douleur ?* (E. de Guérin). || *Absol.* Action de tomber de nouveau dans un état fâcheux, dégradant, et spécialem. dans l'erreur, le péché : *Il y trouvait un complaisant reflet de ses indécisions, de ses retombements, de ses doutes...* (Gide). || **2.** *Fig.* et *littér.* Action de revenir à son état habituel, normal après avoir été soulevé par un mouvement passionnel : *Sans doute ai-je déjà connu de longues périodes de retombement de ferveur...* (Gide).

retomber [rətɔ̃be] v. intr. [avec l'auxil. *être*] (de *re-* et de *tomber ;* 1510, BlochWartburg, écrit *retumber,* sans indication de sens ; sens I, 1, 1538, R. Estienne [écrit *retomber*] ; sens I, 2, 1559, Amyot [*retomber malade,* 1782, M[me] de Genlis (d'abord *retomber en sa maladie,* 1559, Amyot) — absol., 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1591, Desportes [absol., 1672, Corneille ; *retomber à,* 1688, M[me] de Sévigné] ; sens I, 4, 1674, Racine ; sens I, 5, 1657, Pascal [en parlant d'un honneur, 1640, Corneille ; *retomber sur la tête de quelqu'un,* 1672, Sacy — ... *sur le nez...,* 1875, Larousse] ; sens I, 6 et II, 1, 1690, Furetière [*il a craché en l'air et ça lui est retombé sur le nez,* 1875, Larousse — d'abord *qui crache au Ciel, il lui retombe sur le visage,* 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1538, R. Estienne [en parlant de ce qu'on a soulevé, 1830, Stendhal] ; sens II, 3, 1687, M[me] de Sévigné ; sens II, 4, 1651, Corneille [« revenir... sur le même objet », 1875, Larousse] ; sens II, 5, 1875, Larousse [en parlant de l'élan lui-même, 1840, V. Hugo]).

I. Tomber de nouveau. **1.** Être précipité à terre de nouveau après s'être relevé ; faire une nouvelle chute : *L'enfant instable sur ses jambes tombe et retombe. Le skieur se relève, fait quelques mètres et retombe un peu plus loin. Il* [le petit enfant] *retombe à quatre pattes, avec une gracieuse aisance, comme un ourson que le dresseur rend à sa station normale* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Tomber de nouveau dans une situation fâcheuse, pénible physiquement ou moralement, après en être sorti : *Retomber dans la misère. Retomber dans le malheur, dans l'angoisse. Retomber dans une pénible et démoralisante inaction.* || *Retomber malade,* et, absol., *retomber,* être de nouveau frappé par la maladie après un temps de guérison. || **3.** *Spécialem.* Tomber de nouveau dans une situation moralement blâmable ; commettre de nouveau une faute : *Retomber dans le péché. Retomber dans les mêmes erreurs. Retomber dans le crime, dans la débauche ;* et absol. : *On a cru qu'elle était sortie à jamais de cette vie de débauche, mais elle est retombée. Pécheur qui retombe après s'être repenti. Cent fois en moins d'un jour, je guéris et retombe* (Corneille). || Class. *Retomber à* (suivi de l'infinitif), commettre de nouveau la faute de : *Quand il retombe quelquefois ou à être distrait, ou à faire des questions mal placées* (Sévigné) || **4.** *Retomber sur,* en parlant de choses, être rejeté sur quelqu'un ou sur quelque chose en tombant : *Le pan de mur en s'écroulant est retombé sur les démolisseurs et en a blessé deux. Le principe du jeu de quilles est d'en abattre quelques-unes qui, en retombant sur d'autres, les font tomber à leur tour. L'arbre déraciné par la foudre est retombé sur le toit du hangar.* || **5.** *Fig.* Rejaillir, peser en retour sur quelqu'un, en parlant des conséquences ou des effets de quelque chose de préjudiciable : *Nous ferons quelque extravagance d'éclat dont tout le blâme retombera sur vous* (Diderot). *J'entendais de reste et découvrais, sous l'incohérence apparente de ses propos, son désir de faire retomber sur la vertu de sa femme la responsabilité de ses faillites* (Gide). || *Retomber sur la tête de quelqu'un* ou (fam.) *sur le nez de quelqu'un,* attirer sur lui un châtiment mérité : *Tout ceci finira par un massacre, Goetz. Que le sang de ces hommes retombe sur ta tête* (Sartre). || **6.** Se trouver involontairement une nouvelle fois en un lieu ; se trouver involontairement et de nouveau face à face avec quelqu'un : *Dans mes promenades en forêt, je retombe souvent sur cette clairière. Chaque fois que je vais dans ce bureau, je retombe sur cette employée acariâtre.*

II. Tomber après s'être élevé ou en partant d'une certaine hauteur. **1.** Revenir au niveau d'où l'on est parti après s'être élevé ; tomber d'une certaine hauteur à un niveau plus bas : *Sauter et retomber en cadence sur le sol. La balle lancée en l'air retombe. Le poisson mal ferré est retombé à l'eau. Sauter du haut du plongeoir et retomber à plat ventre dans l'eau. Il grimpait dans un arbre, il a glissé et il s'est foulé la cheville en retombant.* || *Retomber sur ses pieds, sur ses pattes,* v. pied, patte. || Fam. *Il a craché en l'air et ça lui est retombé sur le nez,* le mal qu'il a voulu faire aux autres l'a finalement frappé lui-même. || **2.** *Par extens.* Revenir à la position initiale après s'être soulevé : *Le bébé essaie de soulever sa tête encore trop lourde, qui retombe sur son oreiller.* || S'abaisser, revenir à sa position première, en parlant de ce qu'on a soulevé : *Lever la main et la laisser retomber. Laisser retomber le rideau qu'on avait soulevé pour regarder dehors. Je redresse la tête de mon voisin endormi ; peine perdue, elle retombe sur mon épaule.* || **3.** Pendre librement et sans raideur, en parlant de ce qui est attaché par le haut : *Cheveux qui retombent sur les épaules. Lianes qui retombent jusqu'au sol. Le drapé de sa robe retombe harmonieusement, retenu sur l'épaule par une broche de diamant.* || **4.** *Fig.* Revenir à la situation, à l'état antérieur d'où l'on était sorti pour s'élever jusqu'à un état, une position meilleure : *Le pays est retombé dans l'anarchie. Que de noms un instant célèbres retombent dans l'oubli. Un petit parvenu retombé* (Rousseau). *C'est un faible, une loque* [l'archevêque]. *On dirait qu'il tremble de retomber dans la crasse originelle* (J. Romains). || Revenir par la pensée, la parole sur le même objet : *Entre hommes la conversation retombe toujours sur les femmes.* || **5.** Revenir à son état normal, habituel après un accès d'exaltation, un mouvement passionnel : *Après cet élan d'enthousiasme, elle est retombée dans son indifférence coutumière. Puis il* [Damien] *retomba à sa stricte signification humaine...* (Colette). || En parlant de l'élan lui-même, cesser de produire son effet, de se soutenir : *Pour que la pièce soit bonne, il faut qu'à aucun moment l'intérêt ne retombe. À présent que mon excitation était retombée, mon espièglerie m'apparaissait sous un autre jour* (Gide).

retondre [rətɔ̃dr] v. tr. (de *re-* et de *tondre ;* fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens, au sens 1 ; sens 2, 1676, Félibien). [Conj. **46.**] **1.** Tondre de nouveau : *Retondre la pelouse.* || **2.** En architecture, tailler pour refaire les parties superficielles : *Retondre une corniche.*

retoqué, e [rətɔke] adj. et n. (part. passé de *retoquer ;* 1807, J.-F. Michel). *Vx* et *fam.* Refusé à un examen, battu à une élection : *Je passai une vilaine heure d'angoisse dans la grande cour de la Sorbonne* [...]. *Je me voyais déjà retoqué* (Theuriet). *Il reconnut la figure fanée, déçue du père Moser, l'éternel candidat ; l'honnête mine de Dalzon, l'homme au livre, le retoqué des dernières élections* (Daudet).

retoquer [rətɔke] v. tr. (de *re-* et de *toquer ;* 1807, J.-F. Michel). *Vx* et *fam.* Refuser à un examen ; battre à une élection : *Deux fois en un an qu'ils me retoquent* (Daudet). *Notez que je fus retoqué au bachot* (Gsell).

retordage [rətɔrdaʒ] n. m. (de *retordre ;* 1372, Poerck, au sens de « atelier où on retord le fil » ; sens actuel, 1798, Pajot des Charmes, p. 74). Action de retordre

ensemble deux ou plusieurs fils simples ; manière dont le fil est retordu. (On dit aussi RETORDEMENT, n. m. [1606, Crespin].)

retorderie [rətɔrdəri] n. f. (de *retordre ;* 1870, Littré). Atelier de retordage : *Porter des soies à la retorderie.*

retordeur, euse [rətɔrdœr, -øz] n. (de *retordre ;* XIVe s., Godefroy, au fém. [écrit *retorderesse*] ; au masc., 1459, Godefroy [écrit *retordeur*]). Ouvrier, ouvrière qui, dans une filature, conduit une machine à retordre les fils.

retordoir [rətɔrdwar] n. m. (de *retordre ;* 1803, Boiste). Appareil servant à retordre les matières filamenteuses. (On dit aussi RETORSOIR, n. m. [de *retors ;* 1721, Trévoux].)

retordre [rətɔrdr] v. tr. (francisation, d'après *tordre,* du lat. *retorquēre,* tourner en arrière [v. RÉTORQUER] ; v. 1160, *Roman de Tristan,* comme v. intr., au sens de « se tordre » [en parlant d'un fil] ; comme v. tr., au sens 3, v. 1268, É. Boileau [*donner du fil à retordre...,* au fig., 1680, Richelet — d'abord « se prostituer », 1640, Oudin] ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1606, Crespin). [Conj. **46.**] **1.** Déformer de nouveau en courbant, pliant : *Détordre et retordre une barre de fer.* || **2.** Donner de nouveau un mouvement de torsion à : *Retordre du linge encore mouillé.* || **3.** *Spécialem.* Donner un mouvement de torsion à un ou à plusieurs fils réunis, pour leur donner plus de solidité : *Retordre plusieurs brins de laine ensemble.* || Fig. et fam. *Donner du fil à retordre à quelqu'un,* lui susciter maints embarras : *Nous avons deux ou trois piqués qui nous donnent du fil à retordre* (Romains).

réto-roman adj. et n. m. V. RHÉTOROMAN.

rétorquable [retɔrkabl] adj. (de *rétorquer ;* av. 1592, Montaigne). Qui peut être rétorqué, retourné à celui qui s'en est servi : *Argument rétorquable.*

rétorquer [retɔrke] v. tr. (lat. *retorquēre,* tourner en arrière, changer, rétorquer [un argument], de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *torquēre,* tordre, tourner [v. TORDRE] ; v. 1355, Bersuire, au sens de « ramener, rapporter, attribuer » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1958, S. de Beauvoir, p. 237 [absol., av. 1869, Sainte-Beuve]). **1.** *Vx* ou *littér.* Répondre à quelqu'un en retournant contre lui les arguments dont il s'est servi : *Homme ou dieu, ce n'est qu'en s'emparant de son arme, et pour la rétorquer contre lui* [...] *que l'on peut estimer l'avoir vraiment vaincu* (Gide). || **2.** Proférer en guise de riposte, répliquer : *Il rétorqua que j'avais tort ;* et absol. : [Les Jésuites] *auraient pu rétorquer avec de légitimes représailles sur les ruses et accommodements de conscience* (Sainte-Beuve). *« Votre Éminence raisonne comme un tire-botte. — Et vous comme un chauffe-bain », rétorqua le cardinal Mazarin* (Marceau).

retors, e [rətɔr, -ɔrs] adj. (anc. part. passé de *retordre ;* début du XIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *retort,* au sens de « tordu » [en parlant d'un bâton] ; sens 1, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *retuers* [*retors,* v. 1268, É. Boileau] ; sens 2, milieu du XIIIe s., écrit *retort* [*retors,* milieu du XVIe s.] ; sens 3, 20 juill. 1740, Voltaire ; sens 4, 17 janv. 1907, A. Gide). **1.** Qui a été soumis au retordage : *Lin retors. Un flocon retors et fin comme la soie que l'on dévide du cocon* (Gautier). || **2.** Fortement recourbé en forme de crochet : *Bec retors.* || **3.** *Fig.* Qui manie la ruse avec habileté et emploie, pour arriver à ses fins, les moyens les plus détournés, les plus tortueux : *Celui-là était aussi droit, aussi franc, que l'autre était retors et papelard* (Gide). *De tous les politiciens retors qui se partagent le pouvoir en Europe, Grey semble bien le plus...* (Martin du Gard). *Quelqu'un débitait un conte, vingt fois ressassé,* [...] *de marchands retors se dupant l'un l'autre* (Yourcenar). || **4.** Qui témoigne de ce caractère, de cette démarche : *Le conseil le plus retors, non plus que la volonté la plus sûre, n'y pourrait rien* (Gide). *Celui qu'il ne fallait pas nommer et dont la tendresse retorse, pour s'accrocher à nous, nous entortillait dans la procédure* (H. Bazin).

● SYN. : **2** *crochu ;* **3** *cauteleux, futé, machiavélique, madré* (fam.), *matois* (fam.), *roublard* (fam.), *roué, rusé ;* **4** *artificieux, tortueux.* — CONTR. : **3** *carré* (fam.), *direct, droit, franc, sincère.*

◆ **retors** n. m. (sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1756, *Encyclopédie,* VI, 756 [« fil obtenu à la suite de l'opération du retordage », 1904, Larousse] ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Homme rusé et artificieux : *Un vieux retors.* || **2.** Le second tors donné à un fil. || Fil obtenu à la suite de l'opération du retordage. || **3.** Tissu fabriqué avec du fil retors.

rétorsif, ive [retɔrsif, -iv] adj. (de *rétors[ion]* ; 1764, J.-J. Rousseau). *Vx.* Qui sert à rétorquer : *Argument rétorsif.*

rétorsion [retɔrsjɔ̃] n. f. (de *rétorquer,* d'après *torsion ;* fin du XIIIe s., Godefroy, au sens de « retournement, retroussement [des lèvres] » ; sens 1, 1607, Hulsius ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Action de rétorquer, de renvoyer contre son auteur : *Argument sujet à rétorsion.* || **2.** Procédé de coercition qui consiste, pour un État, à user à l'égard d'un autre État de mesures analogues à celles, préjudiciables quoique licites, dont cet État s'est servi envers lui.

● SYN. : **1** *réplique, riposte ;* **2** *représaille.*

retorsoir n. m. V. RETORDOIR.

retouche [rətuʃ] n. f. (déverbal de *retoucher ;* 1507, *Comptes du château de Gaillon* [p. 273], au sens de « action de corriger, de modifier [une couverture] » ; sens 1, 1759, Richelet ; sens 2, 1875, Larousse ; sens 3, 1902, Jarry). **1.** Correction après coup d'un détail par le peintre lui-même ou par un restaurateur. (On dit plutôt alors REPEINT.) || **2.** Modification apportée à un cliché en vue d'une amélioration. || **3.** Rectification de détail apportée à un vêtement terminé, lors de l'essayage, d'après la conformation de l'acheteur : *Dans la semaine, la machine à coudre s'était remise à fonctionner, et Nathalie entreprenait la retouche de confection pour un grand magasin de Nantes* (H. Bazin).

retoucher [rətuʃe] v. tr. (de *re-* et de *toucher ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens fig. de « toucher [le cœur de quelqu'un] » ; v. 1220, Coincy, au sens de « toucher de nouveau » ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens de « revenir sur [un sujet, une question] » ; sens 1, 1663, Corneille ; sens 2, 1964, Robert [sans aucun doute bien plus anc., v. les dates des dér. *retouche* et *retoucheur*] ; sens 3, 1680, Mme de Sévigné). **1.** Reprendre un travail pour y apporter des modifications, des corrections : *Retoucher son manuscrit. Retoucher un cliché. Trois jours avant sa mort, il* [Guez de Balzac] *retouchait encore ses papiers, ils les faisait mettre au net pour l'impression* (Sainte-Beuve). *Le christianisme a été une œuvre parfaite dès le principe, parce que divine. Nous n'entendons pas qu'on soit sans cesse à le retoucher. C'est l'hérésie qui innove toujours* (Montherlant). || **2.** Faire des retouches à un vêtement : *Il faut retoucher le col, il bâille.* || **3.** *Class.* Revoir en détail, réviser : *On a retouché toutes les affaires* [...] *et comptes de tuteur ; tout cela sans aigreur* (Sévigné).

● SYN. : **1** *corriger, rectifier, remanier, reprendre, revenir sur, réviser, revoir.*

◆ v. tr. ind. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1688, Bossuet). **1.** Toucher de nouveau à : *Retoucher à un objet.* || **2.** Faire une correction après coup : *Retoucher à une photo. Retoucher à une peinture, à un poème.*

retoucheur, euse [rətuʃœr, -øz] n. (de *retoucher ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt [« personne qui fait des retouches, en général », 1878, Larousse]). **1.** Personne qui fait la retouche des clichés de photogravure, qui pratique la retouche photographique. || **2.** Personne qualifiée qui ne fait que les retouches préparées par l'essayeur lors de la vente d'un vêtement : *Au médecin succédait* [...] *le retoucheur des costumes de la tragédienne* (Goncourt).

retoucheur-chromiste [rətuʃœrkrɔmist] n. m. (de *retoucheur* et de *chromiste ;* 1964, Larousse). Spécialiste de la retouche des clichés en couleur.

● Pl. *des* RETOUCHEURS-CHROMISTES.

retouper [rətupe] v. tr. (de *r[e]-* et de *étouper* [v. ce mot] ; 1234, Godefroy, écrit *restouper,* au sens de « reboucher, refermer [un trou] » ; écrit *retouper,* au sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). Reprendre un ouvrage de poterie qui a été manqué.

retour [rətur] n. m. (déverbal de *retourner* ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *return* [*retur,* v. 1155, Wace ; *retor,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *retour,* v. 1185, *Moniage Guillaume*], au sens II, 1 [*être sur le retour,* 1875, Larousse — .. *sur son retour,* 1680, Richelet (*soi metre el retor,* même sens, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure) ; *esprit de retour, sans esprit de retour,* 1718, Acad. ; *par retour du courrier,* 1930, G. Duhamel — d'abord *par le retour du courrier,* 1869, Larousse, art. *courrier ; cheval de retour,* 1690, Furetière — au fig., 1828, Vidocq ; *retour de chasse,* 1875, Larousse — « repas qui suit une partie de chasse », 1718, Acad. ; *jan de retour,* 1867, Littré, art. *jan — jean de retourne,* même sens, 1690, Furetière, art. *jean*] ; sens I, 1, v. 1155, Wace ; sens I, 2, 1932, Larousse [*retour de flamme* — au fig., 1964, Robert ; *retour de marée,* 1721, Trévoux — d'abord .. *de la marée,* 1646, Jal ; *retour en batterie,* 1932, Larousse ; *retour offensif,* 1870, Littré — au fig., 1964, Robert (*retor,* « revanche », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure) ; *retour du courant,* 1964, Robert — *fil de retour,* 1904, Larousse] ; sens I, 3, v. 1210, *Folque de Candie* [« angle... qui fait saillie... », 1671, Pomey ; « encoignure d'un bâtiment » et *retour d'équerre,* 1694, Th. Corneille] ; sens I, 4, milieu du XVIe s., Ronsard [« sonnerie de trompes... », 1763, Le Verrier de La Conterie] ; sens I, 5, 1964, Larousse ; sens I, 6, v. 1155, Wace [« passage brusque... à un état fâcheux », fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens I, 7, 1663, Molière [.. *sur le retour de l'âge ; ... sur son retour,* 1611, Cotgrave, et .. *sur le retour,* 1690, Furetière ; *retour d'âge,* 1875, Larousse — aussi « ménopause »] ; sens II, 2, 1718, Acad. ; sens II, 3, v. 1180, Bartsch [*(billet, coupon de) retour,* 1933, J. Romains] ; sens II, 4, v. 1175, Chr. de Troyes [*à mon... retour,* 1690, Furetière — *au retour de,* 1665, La Fontaine ; *être de retour,* 1549, R. Estienne — *de retour,* 1636, Monet] ; sens II, 5, 1964, Robert [pour un objet défectueux, des volumes, et « les volumes eux-mêmes », 1897, A. France ; « réimportation de marchandises... », 1870, Littré ; « renvoi d'un effet de commerce... », 1679, J. Savary ; *clause de retour sans frais,* 1875, Larousse ; *droit de retour,* 1870, Littré — *retour conventionnel,* même sens, 1765, *Encyclopédie ; faire retour à,* 1847, Michelet] ; sens III, 1, 1660, Corneille ; sens III, 2, 1672, Corneille [*retour en arrière,* 1964, Robert] ; sens III, 3, 1964, Robert [dans un film, 1964, Larousse] ; sens III, 4, av. 1662, Pascal ; sens III, 5, 1671, Molière [dans une œuvre d'art, 1669, Molière] ; sens III, 6, 1668, Mme de Sévigné ; sens III, 7, v. 1270, Mahieu le Vilain ; sens III, 8, 1857, Baudelaire [*retour éternel,* 1932, Larousse] ; sens IV, 1, fin du XIIe s., Marie de France [*retour de navire,* 1835, Acad. — *retours,* même sens, 1679, J. Savary ; *mettre à retour,* 1632, Corneille] ; sens IV, 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens IV, 3, 1611, Cotgrave [*payer de retour,* 1835, Acad.]).

I. ACTION DE SE DÉPLACER, DE SE MOUVOIR EN SENS INVERSE DU MOUVEMENT PRÉCÉDENT. **1.** *Vx.* Parcours fait dans la direction opposée à celle du parcours précédent : *Cette importune* [l'inquiétude] *s'attache à vous jusque dans votre cabinet et dans votre lit, où elle vous fait faire cent tours et retours* (Bossuet). || **2.** Mouvement en sens contraire. (Ne s'emploie, en ce sens, que dans un certain nombre de locutions.) || *Retour de flamme,* poussée brusque et inattendue de flammes qui jaillissent hors d'un foyer, ou brusque accès de la flamme de l'explosion dans le carburateur ; *fig.,* renouveau brusque et ardent de sentiment, d'activité ; conséquence ou effet indirect d'une action menée contre quelqu'un et qui se retourne contre son auteur. || *Retour de manivelle,* v. MANIVELLE. || *Retour de marée,* contre-courant de reflux, appelé aussi *faux flot.* || *Retour en batterie,* mouvement automatique d'une arme qui ramène le canon à sa position de tir après le départ d'un coup. || *Retour offensif,* brusque mouvement en sens inverse que fait une armée qui reculait pour attaquer de nouveau ; *fig.,* nouvel accès, nouvelle attaque après une rémission, une accalmie : *Retour offensif d'une maladie, d'une épidémie que l'on croyait enrayée. Retour offensif du froid annoncé par la météo.* || *Retour du courant,* décharge du courant observée depuis l'extrémité de la ligne jusqu'au second pôle de la pile : *Retour à la terre. Fil de retour.* || *Choc en retour,* v. CHOC. || **3.** *Vx.* Changement de direction ; coude, angle que fait une ligne : *Retours d'une tranchée. C'est ligne* [...] *courbe que ceci ; je t'ordonne d'en faire ligne droite et sans nuls retours* (La Fontaine). || *Spécialem.* Angle formé par une partie de construction qui fait saillie en avant d'une autre ; *par extens.,* encoignure d'un bâtiment. || *Retour d'équerre,* retour à angle droit : *Un bûcher, une remise, une écurie attenaient à la cuisine et faisaient un retour d'équerre* (Balzac). || **4.** En vénerie, ruse qu'emploie le cerf ou le chevreuil pour dérouter les chiens et qui consiste à ne pas revenir immédiatement sur les mêmes voies, mais à s'en détourner brusquement tantôt à droite, tantôt à gauche ; sonnerie de trompes pour signaler cette manœuvre. || **5.** Partie destinée à être retournée, rabattue : *Un retour de drap ajouré et brodé. Manche assez longue pour qu'on fasse un important retour.* || **6.** *Fig.* Changement brutal dans une évolution qui ramène quelque chose à un état antérieur ou contraire : *Les retours de la fortune. C'est un juste retour des choses.* || *Spécialem.* Passage brusque et inattendu à un état fâcheux : *Les plus grandes prospérités ont toujours ici-bas des retours à craindre* (Massillon). || **7.** Vx. *Être sur le retour de l'âge, sur son retour* et (auj.) *sur le retour,* commencer à décliner, à vieillir : *Pour ce qui était de se faire tripoter les mains en public par une bonne femme sur le retour, ce ne le gênait pas du tout* [Boris] (Sartre). || *Retour d'âge,* moment de l'existence où l'on commence à perdre ses forces, à vieillir ; *spécialem.,* époque de la vie de la femme pendant laquelle les règles cessent (syn. MÉNOPAUSE).

II. ACTION DE REVENIR, DE RENVOYER A SON POINT DE DÉPART. **1.** Action de retourner à l'endroit d'où l'on était parti : *Hâter son retour. Il se fait tard, il faut penser au retour. La date de mon retour approche. Le cheval piaffe d'impatience en attendant le retour à l'écurie. Mais la terre abandonnée ne meurt pas. Elle attend le retour des hommes* (Mauriac). || *Être sur le retour, sur son retour,* être sur le point de retourner d'où l'on vient. || Vx. *Esprit de retour,* désir de retourner dans son pays lorsqu'on en est éloigné. || *Sans esprit de retour,* sans intention de revenir : *Il est parti définitivement, sans esprit de retour.* || *Par retour du courrier,* par le courrier qui suit immédiatement : *Elle lui décrivait ses parties de pêche, ses excursions, le caractère de ses amies et les couchers de soleil sur le port. Il lui répondait, par retour du courrier, en lui vantant les délices des promenades solitaires au bois de Boulogne* (Troyat). || *Cheval de retour,* cheval de louage qui devait revenir chez le loueur ; *fig.* et *fam.,* individu qui revient devant les tribunaux après avoir déjà subi de nombreuses condamnations, récidiviste. || *Retour de chasse,* fanfare que sonnent les piqueurs à la fin de la chasse au moment de rentrer chez le maître d'équipage (on l'appelle aussi la RAMBOUILLET) ; repas qui suit une partie de chasse. || *Jan de retour,* au jacquet, retour dans son propre jeu, après avoir passé toutes ses dames dans le jeu de l'adversaire. || **2.** Aux cartes, action de jouer une carte de la même couleur que celle qu'on vient de prendre. || **3.** Le chemin parcouru pour revenir ; temps mis à le parcourir : *Le retour sera long et pénible. Retour à la maison par un raccourci, par le chemin des écoliers. Comment avez-vous organisé votre retour ? Je n'ai plus assez d'argent pour payer mon retour.* || *Billet, coupon de retour,* ou simplem. (fam.) *retour,* titre de transport permettant de revenir à son point de départ à partir du lieu atteint à l'aller : *Ne perdez pas votre retour.* || **4.** Le fait d'avoir regagné son lieu de départ, d'être revenu à son lieu de séjour habituel après une absence : *Je passerai vous voir dès mon retour. J'ai eu tant à faire depuis mon retour que je n'ai pas eu le temps de vous écrire. À chaque retour, après l'avoir quittée quelque temps, je découvre de nouvelles régions atteintes, plus profondes, plus secrètes, inguérissables à*

jamais (Gide). *Vincent avait affirmé au retour qu'il s'était acheté une conduite, et voilà !* (Beauvoir). || *À mon, ton, son retour, au retour de* (suivi d'un nom de personne), au moment où la personne qui était partie vient d'arriver ; après qu'elle est revenue à son point de départ : *À son retour il trouva toute la famille rassemblée. Nous nous verrons à mon retour.* || *Être de retour,* être revenu à son point de départ ou à son domicile : *Mais sois tranquille, je vas te le calotter comme il faut quand il sera de retour* (Aymé). || *De retour,* revenu dans le lieu qu'on avait quitté, une fois revenu : *Maintenant, de retour chez moi, je sens que je ne pourrai dormir* (Duhamel). || **5.** Action de renvoyer quelque chose à la personne qui l'a expédié : *Retour à l'envoyeur d'une lettre, d'un colis qui n'a pas pu être distribué.* || Action de rendre ou de renvoyer un objet non conforme ou défectueux à un fournisseur. || *Spécialem.* Renvoi à un éditeur des volumes invendus ; ces volumes eux-mêmes. || Réimportation de marchandises qui n'ont pas été vendues. || Renvoi d'un effet de commerce impayé. || *Clause de retour sans frais,* clause portée sur la lettre de change ou son endossement pour prohiber le protêt en cas de non-paiement, en vue d'éviter les frais. || *Droit de retour,* droit en vertu duquel un donateur rentre dans la possession des choses par lui données, en cas de prédécès du donataire. || Par extens. *Faire retour à,* en parlant de choses, devenir à nouveau la possession de, revenir à : *À mon avis cet objet doit faire retour à son ancien possesseur.*

III. ACTION DE REVENIR À UN ÉTAT, UNE SITUATION, UNE PÉRIODE ANTÉRIEURE, DE SE REPRODUIRE. **1.** *Retour à,* action de revenir à un état antérieur habituel, à des activités que l'on avait abandonnées : *Le retour à une vie simple. Le retour à la nature. Gouvernement qui prône le retour à la terre. Le retour à la vertu. Le retour des socialistes au pouvoir. Port-Royal fait retour aux sources du christianisme primitif, comme les vieux Romains faisaient retour aux sources de la Rome primitive* (Montherlant). || **2.** Le fait de revenir en arrière par la pensée, d'évoquer, de revivre ce qui est du domaine du passé : *Par un retour subit à des impressions si lointaines* (Fromentin). || *Retour en arrière,* vue rétrospective : *Cette émission télévisée est un retour en arrière sur cinquante ans d'histoire.* || **3.** Dans les narrations, action de remonter brusquement à un moment antérieur du temps ou à un point antérieur de l'enchaînement des idées. || Procédé par lequel des séquences d'un film ayant trait à des événements antérieurs sont mêlés à l'action présente. (On dit aussi FLASHBACK.) || **4.** *Retour sur soi-même,* action de rentrer en soi-même pour s'examiner, juger ses actes passés, sa conduite. || **5.** Action de revenir sur ce qu'on a dit ou fait pour apporter une modification, un changement dans le comportement, l'idée : *Cette pièce a maintenant du succès : le public a de ces retours ! Jamais encore, me semble-t-il, autant que chez Vileist* [...], *je n'avais goûté les possibilités poétiques de la syntaxe allemande, avec ses atermoiements, ses retours, ses retombements* (Gide). || *Spécialem.* En parlant d'une œuvre d'art, modification, retouche apportée en cours d'exécution. || **6.** *Class.* Geste, attitude, mot témoignant d'un désir de rapprochement, de réconciliation : *Un mot d'amitié, un retour, une douceur me ramène et me fait tout oublier* (Sévigné). || **7.** *Retour de,* suivi d'un nom de chose, action de se produire de nouveau, de revenir après une disparition momentanée, nouvelle manifestation : *Ce soir, un doux retour des vents chauds du midi | Balayait de nos monts le sommet attiédi* (Lamartine). *J'avais des retours de ma vieille colère* (Mauriac). *Le retour de la nuit, du printemps. Retour de la paix dans un pays qui a été longtemps en proie à la guerre civile. Un retour de jalousie.* || **8.** *Spécialem.* Action de se produire à plusieurs reprises, répétition : *Retour des mêmes expressions, des mêmes mots dans un discours. Retour d'un leitmotiv. Retour des accès fébriles dans les fièvres rémittentes. Pour le brahmanisme, l'homme est un épisode. Pas seulement à cause de la transmigration ; parce que les cycles fabuleux, qui séparent les retours successifs des ténèbres, ont pour héros les dieux et les éléments* (Malraux). || *Retour éternel,* théorie philosophique selon laquelle, chez Platon, les âmes se réincarnent indéfiniment en répétant leur destin d'âmes bonnes ou mauvaises ; selon d'autres philosophes (Aristote, Buffon, Nietzsche), théorie d'une évolution cyclique où le monde passe éternellement par les mêmes phases.

IV. MOUVEMENT DE VA-ET-VIENT, DE RÉCIPROCITÉ. **1.** Le fait de procurer à quelqu'un, en échange de ce qu'il a donné, quelque chose qui assure qualitativement et quantitativement un troc égal : *Que me donnerez-vous en retour ?* || *Retour de navire,* marchandises qu'un navire rapporte en échange de celles qu'il a emportées. || Class. *Mettre à retour,* obliger à donner en échange : *Vos seuls remerciements me mettent à retour* (Corneille). || **2.** *Class.* Ce qui doit être ajouté pour rendre un troc égal : *Vous devriez lui demander du retour* (Dancourt). || **3.** *Fig.* Sentiment éveillé chez quelqu'un en réponse au sentiment qu'on éprouve pour lui ; réciprocité de services : *Il aimait sans arrière-pensée, sans espoir de retour, absolument* (Flaubert). *Il* [Peter Schulz] *avait reporté son besoin d'affection sur ses élèves, auxquels il était attaché, comme un père à ses fils. Il avait trouvé peu de retour* (Rolland). || *Payer de retour,* répondre aux sentiments, aux procédés de quelqu'un par quelque chose d'équivalent en mal ou en bien ; lui rendre la pareille : *Si j'ai le temps, la force et le cœur de leur dédier un sourire, je suis presque toujours payé de retour* (Duhamel).

● SYN. : **I, 5** *revers ;* **6** *fluctuation, renversement, retournement, revirement, vicissitude.* || **II, 1** *rentrée ;* **5** *réexpédition, renvoi.* || **III, 7** *réapparition, recommencement, renaissance, renouveau, réveil ;* **8** *reprise.* || **IV, 1** *échange.*

◆ **De retour, pour le retour, en retour** loc. adv. (1690, Furetière [*de retour ; pour le retour,* 1665, La Fontaine ; *en retour,* 1798, Acad.]). *Class.* En sus.

◆ **En retour** loc. adv. (1835, Balzac). En échange, réciproquement : *Mona est de réputation accueillante, et lorsqu'elle se baguenaude d'un lit à l'autre, en slip et haut de pyjama* [...] *on se sent des envies d'hospitalité en retour* (Sarrazin).

◆ **Sans retour** loc. adv. (1670, Bossuet [au fig., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure]). Sans possibilité de revenir. || *Fig.* Pour toujours : *S'exiler sans retour. Se brouiller sans retour.*

◆ **Au retour de** loc. prép. (1661, Molière). En échange de : *J'en ai refusé cent pistoles, crois-moi, | Au retour d'un cheval amené par le roi* (Molière).

◆ loc. prép. (1670, Bossuet [*au retour de ; retour de,* 1919, Estaunié, p. 48 ; *vin retour des Indes,* 1875, Larousse]). Revenant de : *Des officiers anglais, retour de Pantellaria, apportent quelques renseignements sur la reddition de la petite île* (Gide). *Retour de la guerre, Costals s'était abouché avec un dompteur* (Montherlant). || *Vin retour des Indes,* vin qui avait fait le voyage aux Indes dans la cale d'un navire pour améliorer sa qualité : *Un excellent cru de Bordeaux, retour des Indes* (Murger).

retournage [rəturnaʒ] n. m. (de *retourner ;* 22 oct. 1715 [d'après Littré, 1870], au sens de « action de retourner, de ramener [un objet où il était] » ; sens 1, 1932, Larousse ; sens 2, 1871, *Almanach Didot-Bottin*). **1.** Action de refaire un vêtement en retournant l'étoffe, pour le rénover. || **2.** Action de soumettre de nouveau une pièce au tour, pour la remettre au profil correct.

retourne [rəturn] n. f. (déverbal de *retourner ;* XIVᵉ s., La Curne, au sens de « renvoi » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Carte que le donneur retourne après avoir servi les joueurs et qui détermine l'atout. || **2.** Seconde partie d'un article de journal commencé en première page et continué sur une des pages suivantes. (On dit aussi TOURNE.)

retourné, e [rəturne] adj. (part. passé de *retourner ;* v. 1330, *Baudoin de Sebourg,* au sens fig. de « modifié en sens inverse » ;

sens actuel, 1964, Larousse). *Pli retourné*, pli couché au-delà de l'horizontale.

retournement [rəturnəmɑ̃] n. m. (de *retourner* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *retornement* [*retournement*, XIIIe s.], au sens 1 [« figure de voltige aérienne... », 1949, Larousse] ; sens 2, v. 1155, Wace ; sens 3, 1935, Acad.). **1.** Action de retourner, de se retourner dans un autre sens ; résultat de cette action : *Après deux ou trois retournements d'impatience sur son lit* (Goncourt). || *Spécialem.* Figure de voltige aérienne comportant un changement de direction à 180°. || **2.** Changement complet dans les idées ou la conduite d'une personne : *Une haine l'envahissait, que ce subit retournement rendait plus violente* (Bourget). || **3.** Bouleversement total et inattendu d'une organisation, qui conduit à la situation opposée : *Retournement de situation qui annihile toutes nos prévisions.*

• SYN. : **2** *revirement, volte-face* (fam.) ; **3** *renversement.*

retourner [rəturne] v. tr. [avec l'auxil. *avoir*] (de *re-* et de *tourner* [v. ce mot] ; 842, *Serments de Strasbourg*, écrit *returnar*, au sens de « détourner [quelqu'un de quelque chose] » ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*, écrit *returner* [*retourner*, XIIe s.], au sens II, 1 [*retourner le foin...*, 1671, Mme de Sévigné ; *retourner la terre*, 1660, Oudin ; *retourner quelqu'un sur le gril*, 5 mars 1853, V. Hugo ; *retourner une situation*, 1935, Acad. ; *retourner un comportement, une opinion*, milieu du XXe s. ; *retourner quelqu'un*, 1835, Acad. — « presser de questions », v. 1360, Froissart] ; sens I, 1, v. 1320, Watriquet de Couvin [*retourner la salade*, 1761, J.-J. Rousseau ; *retourner le fer dans la plaie*, XXe s.] ; sens I, 2, avr. 1734, Voltaire ; sens I, 3, 1890, Zola [*retourner quelqu'un*, 1860, Dochez] ; sens II, 2, 1893, *Dict. général* [*retourner une carte*, 1680, Richelet ; *il retourne pique, cœur*, 1835, Acad. — d'abord *retourner de pique...*, 1690, Furetière ; *... de quoi il retourne*, v. 1790, G. de Mirabeau ; *retourner un vêtement*, 1669, Widerhold ; *retourner sa veste*, 1875, Larousse — d'abord « faire faillite », 1867, Delvau] ; sens II, 3, 1555, Ronsard [« présenter en formulant autrement... », v. 1360, Froissart ; « inverser les éléments d'une phrase de manière à lui faire dire le contraire », début du XIXe s., Mme de Staël] ; sens II, 4, 1273, Adenet [« diriger... un mouvement offensif en modifiant la direction première » et pour un sentiment..., 1964, Robert ; pour un argument, 1662, A. Arnauld et P. Nicole] ; sens II, 5, 1819, Boiste [« rendre, restituer », v. 1360, Froissart ; *retourner une gifle*, 1964, Larousse ; *retourner... un compliment*, 1935, Acad.]).

I. TOURNER DE NOUVEAU. **1.** Tourner encore une fois, tourner en tous sens : *Il tourne et retourne ces fragments qu'on vient de lui apporter, essaie de les ajuster et cherche à reconstituer l'objet.* || *Retourner la salade*, en remuer les feuilles en tous sens dans le saladier pour lui faire prendre l'assaisonnement. || Fig. *Retourner le fer dans la plaie*, raviver un chagrin. || **2.** *Fig.* Revenir à plusieurs reprises sur une idée, réfléchir longuement à quelque chose en l'examinant sous tous ses aspects : *Retourner une pensée obsédante, un projet dans sa tête. On l'a analysé* [« le Sang d'un poète »], *psychanalysé, ausculté, retourné sur toutes les coutures* (Cocteau). || **3.** *Fam.* Faire subir un bouleversement total à un ensemble de choses qui étaient rangées, mettre sens dessus dessous : *Les cambrioleurs ont retourné la maison en quelques heures durant notre absence. Tu ne vas pas retourner ma chambre pour retrouver ce qui ne s'y trouve sûrement pas.* || Fam. *Retourner quelqu'un*, causer à quelqu'un un trouble violent et pénible, marquer d'une profonde émotion qui bouleverse : *Cette terrible nouvelle m'a retourné. Alors il m'a dit comme ça qu'il ne lui était rien arrivé à lui, que c'était sa femme qui était morte, et qu'il avait été si retourné qu'il n'avait pas pu venir* (Proust).

II. TOURNER EN SENS INVERSE. **1.** Tourner du côté opposé à celui que présentait précédemment l'objet considéré : *Retourner une côtelette sur le gril. Retourner un coussin. Retourner un tapis pour le battre des deux côtés. Retourner des bouteilles pour qu'elles s'égouttent.* || *Retourner le foin, le fourrage*, mettre à l'air la partie qui était contre le sol pour que l'herbe sèche. || *Retourner la terre*, la remuer profondément pour mettre à l'air la partie enfouie et enfouir la couche superficielle : *Retourner une pièce de terre avec la charrue, un champ à la bêche. Que j'ai grondé à vous lire ! Vous avez retourné des âmes comme on retourne la terre, leur découvrant en elles-mêmes leurs joyaux* (Montherlant). || Fig. *Retourner quelqu'un sur le gril*, le faire redoubler d'impatience, d'anxiété. || *Retourner une situation*, la renverser totalement, rendre favorable une situation fâcheuse, et inversement. || *Retourner un comportement, une opinion*, en changer totalement, adopter brusquement l'attitude inverse : *On vit les dirigeants du Kremlin, dans l'extrême désarroi où les plongeait l'invasion, retourner leur attitude immédiatement et sans réserve. Alors que la radio de Moscou n'avait cessé d'invectiver contre « les impérialistes anglais » et « leurs mercenaires gaullistes » [...] on entendit les ondes de Moscou prodiguer les éloges à Churchill et à de Gaulle littéralement une heure après* [l'invasion allemande] (De Gaulle). || *Retourner quelqu'un*, le faire changer totalement d'attitude, d'opinion : *Je t'assure, malgré tout, que deux lignes de musique pourraient retourner un peuple et modifier les sources profondes de ses actes* (Duhamel). || *Retourner quelqu'un comme une crêpe, comme un gant*, v. CRÊPE, GANT. || **2.** *Spécialem.* Tourner du mauvais côté, du côté inhabituel, tourner à l'envers : *La comtesse de Castiglione avait voilé ou retourné ses miroirs pour ne pas voir le déclin de sa beauté. Retourner des chaussettes pour les laver. Retourner ses poches. Retourner ses gants en les enlevant. Ce napperon est retourné, la broderie est à l'envers.* || *Retourner une carte*, à certains jeux de cartes, après avoir servi tous les joueurs, découvrir la carte suivante qui indiquera l'atout. || Intransitiv. et impers. *Il retourne pique, cœur*, l'atout est à pique, cœur. || Fig. et fam. *Savoir de quoi il retourne*, savoir de quoi il s'agit exactement, être fixé : *Maintenant il est temps que je sache de quoi il retourne* (J. Romains). || *Retourner un vêtement*, le démonter et le refaire en utilisant pour l'endroit l'envers du tissu moins usagé : *Retourner un manteau, un tailleur.* || Fig. et fam. *Retourner sa veste*, changer totalement et brusquement d'avis, d'opinion. || **3.** Opérer une permutation de mots, de lettres de manière à inverser les éléments qui composent une phrase, un mot : *Retournez « gare » et vous obtenez « rage ».* || Présenter en formulant autrement, en déplaçant, en changeant les termes de la phrase : *Je retourne cette phrase dans tous les sens et je n'arrive pas à dire exactement ce que je veux.* || *Spécialem.* Inverser les éléments d'une phrase de manière à lui faire dire le contraire : *Il suffit presque toujours de retourner une vérité banale, pour en faire un paradoxe* (Staël). || **4.** Tourner dans la direction opposée à la direction antérieure ou habituelle : *Il a visé, tiré, puis il a retourné son arme contre lui.* || Diriger contre quelqu'un d'autre que l'adversaire primitivement désigné un mouvement offensif en modifiant la direction première : *Le général a retourné contre les occupants de cette poche, pour la réduire, une partie des troupes qui participaient à l'avance sur la capitale. Les maquisards ont retourné contre les Allemands les armes qu'ils avaient réussi à leur prendre.* || Fig. *Retourner un argument contre son auteur*, lui répliquer en utilisant contre lui l'argument dont il s'est servi lui-même. || Reporter sur quelqu'un d'autre que le responsable un sentiment, une démarche visant à l'atteindre : *Il a retourné sa mauvaise humeur, sa colère contre moi.* || **5.** Renvoyer à son point de départ : *Retourner une lettre à l'expéditeur. Retourner les invendus à l'éditeur, les bouillons au journal. Rien que cette épuisante marche dans la nuit des P et T judiciaires, où les lettres souffrent des semaines ou bien disparaissent dans le dossier, où tout colis non marqué « linge » est retourné à l'envoyeur* (Sarrazin). || Fam. *Retourner*

une gifle, l'appliquer vivement en réponse à une insolence, une incartade. || *Retourner à quelqu'un une critique, une injure* ou, ironiq. (fam.), *son compliment,* lui adresser en retour et du tac au tac la même critique, la même remarque incisive et désobligeante.

● SYN. : **I, 2** *décortiquer, disséquer ;* **3** *bouleverser, chambarder* (fam.), *chambouler* (fam.). || **II, 1** *renverser ;* **4** *tourner ;* **5** *réexpédier.*

◆ v. intr. (sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *returner* [*retorner,* XII^e s., et *retourner,* XIII^e s. ; *ne plus y retourner,* au fig., 1611, Cotgrave ; *retourner sur,* 1549, R. Estienne ; *retourner à,* 1553, *Bible Gérard*] ; sens I, 2, fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume* [absol., v. 1170, *Livre des Rois ; retourner de,* fin du XIII^e s., *Roman du Châtelain de Coucy*] ; sens I, 3, v. 1155, Wace ; sens I, 4, fin du XIII^e s. ; sens II, 1-2, fin du XII^e s., Marie de France [*retourner à son vomissement,* milieu du XV^e s. — au pr., v. 1265, J. de Meung ; *retourner à Dieu,* XV^e s., Trénel] ; sens II, 3, v. 1370, Oresme ; sens II, 4, 1665, Racine [*... à ; ... sur,* v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens II, 5, 1674, M^me de Sévigné). [avec l'auxil. *être*]

I. 1. Se rendre de nouveau dans un lieu où l'on était déjà allé : *Retourner chez le dentiste. Nous sommes retournés à la montagne plusieurs fois cet hiver. Je retournerai volontiers chez lui s'il m'invite de nouveau.* || Fig. et vx. *Ne plus y retourner,* ne pas recommencer une expérience fâcheuse, ne pas retomber dans les mêmes erreurs, la même faute. || Class. *Retourner sur,* revenir de nouveau en esprit sur, reparler de : *On retourne sur une affaire depuis le déluge* (Sévigné). || Class. *Retourner à* (suivi de l'infinitif), se mettre de nouveau à, recommencer à : *C'est ce qui fait que je retourne encore à vous envoyer une de ces lettres* (Sévigné). || **2.** Regagner le lieu d'où l'on était parti, le lieu où l'on réside habituellement, où l'on devrait se trouver et que l'on a quitté momentanément : *Il est retourné chez lui prendre un document qu'il avait oublié. Il a fait un saut jusqu'ici, puis il est retourné au lycée. Rappelé par un ordre du ministère, il est retourné à son poste. Il lui fallut à jeun retourner au logis* (La Fontaine) ; et absol. : *Elle pensait avec angoisse qu'il lui faudrait plus d'une heure pour retourner et que la Thénardier la battrait* (Hugo). || Vx. *Retourner de,* revenir d'un lieu où l'on s'est rendu pour regagner l'endroit où l'on se trouve habituellement : *Il* [Christophe] *était rouge, suant et poudreux, il avait l'air d'un paysan qui retourne de la foire* (Rolland). || **3.** Reprendre en sens inverse le chemin déjà parcouru, revenir sur ses pas : *Retourner en arrière. Retourne sur tes pas et cherche, tes clefs sont certainement tombées dans l'herbe.* || **4.** En parlant de choses, devenir de nouveau la propriété de, être restitué à : *Après sa mort, sans héritiers directs, la propriété retournera à la branche aînée.*

II. 1. Revenir à un état antérieur ou au stade initial d'une évolution : *Cet homme est retourné à l'état de brute. Bien des citadins abandonneraient cette vie artificielle et trop civilisée pour retourner à une vie plus fruste et plus naturelle. On se croirait, dans certains pays, retourné au Moyen Âge.* || **2.** Revenir à des activités, des occupations que l'on avait abandonnées, quittées ; revenir à une attitude, à un sentiment dont on s'était défait : *Il est retourné à son premier métier. Retourner à ses occupations, à ses affaires. Retourner à ses premières amours. Il est retourné à cette hérésie dont le bon sens l'avait pourtant détourné. Paul haussait les épaules et retournait au jeu* (Cocteau). || *Retourner à son vomissement,* retomber dans le péché ; *par extens.,* revenir à ses anciennes fautes, ses anciennes erreurs. || *Retourner à Dieu,* se convertir, revenir à Dieu comme à son principe ; mourir. || **3.** *Spécialem.* Reprendre un propos qui avait été écarté : *Retournons à notre débat sur les fondements de la morale. Retournons, si vous le voulez bien, à notre propos.* || *Retournons à nos moutons,* v. MOUTON 1. || **4.** Class. *Retourner à, sur,* en parlant de choses, atteindre indirectement par retour à son point de départ ; retomber sur, en parlant de choses fâcheuses : *Et souvent la perfidie | Retourne sur son auteur* (La Fontaine). *Toutes les louanges que je lui donne retournent à Dieu, qui en est la source* (Fléchier). || **5.** *Absol.* et *class.* Être dit, rapporté à des tiers : *Voilà bien des folies que je ne voudrais dire qu'à vous, [...] je vous prie que cela ne retourne jamais* (Sévigné).

● SYN. : **I, 1** *revenir ;* **2** *rallier, réintégrer, rejoindre, rentrer, repasser ;* **3** *rebrousser chemin.* || **II, 1** *redescendre, retomber ;* **2** *reprendre.*

◆ **se retourner** v. pr. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, av. 1553, Rabelais [aussi « tourner la tête en arrière... » ; au fig., début du XX^e s. ; *se retourner sur soi-même,* av. 1848, Chateaubriand] ; sens 3, XIII^e s., Trénel [« tenter un autre recours... », 1758, Voltaire] ; sens 4, XV^e s., puis 1560, *Bible Rebul ;* sens 5, 1964, Robert [« ... s'opposer à quelque chose qu'on avait... soutenu », av. 1841, Chateaubriand ; « ... retomber... sur son auteur », 1932, Larousse ; « être reporté sur quelqu'un... », 1941, Mauriac] ; sens 6, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [aussi absol. ; *s'en retourner comme on était venu,* 1690, Furetière]). **1.** Se tourner sur une autre face, un autre côté ou sur la face opposée ; prendre la position inverse de la position précédente ou de la position normale : *Il était sur le dos, il s'est retourné sur le ventre. Se retourner d'un côté sur l'autre. Se tourner et se retourner dans son lit sans pouvoir dormir. La voiture a raté le virage et s'est retournée dans un champ, les roues en l'air.* || **2.** Faire pivoter son corps pour se trouver dans la position opposée à la position initiale : *Au commandement, la première ligne se retourne dans un demi-tour parfait. Je me retournai tout d'une pièce et sursautai en froissant de ma joue la robe d'une femme* (Gracq). || Tourner la tête en arrière, particulièrement pour regarder quelqu'un : *Se retourner pour dire au revoir. Se retourner sur une jolie femme pour l'admirer. Ardent, actif, positif, il allait en avant et ne se retournait pas* (Sainte-Beuve). *Ils sont passés sans se retourner, et ils ont continué tout droit, après le carrefour* (Robbe-Grillet). || *Fig.* Regarder en pensée ce qui a été accompli, vécu : *Quelle chose extraordinaire qu'une vie quand on se retourne et l'embrasse ! Comme cela est beau* (Montherlant). || *Se retourner sur soi-même,* redescendre en soi-même pour examiner et juger ses actions, sa conduite ; se replier sur soi-même. || **3.** *Fig.* Se tourner de nouveau ou en dernier recours vers quelqu'un, vers quelque chose : *Déçu par la justice des hommes, il s'est retourné vers Dieu. Nous serons contraints de nous retourner vers cette solution de fortune en attendant mieux.* || Tenter un autre recours, s'adresser à quelqu'un d'autre : *Et je voulus après cette aventure me retourner vers la magistrature* (Voltaire). || **4.** *Absol.* et *fam.* Se faire une idée exacte de la situation, faire le tour des possibilités et agir habilement en conséquence pour s'adapter au mieux aux circonstances : *Ne vous inquiétez pas pour lui, il sait se retourner. C'était la vie pendant quelques mois, le temps de se retourner, de trouver une place* (Daudet). || **5.** *Se retourner contre,* changer de direction pour s'opposer à, pour conduire une attaque contre : *Le bataillon a infléchi sa marche pour se retourner contre l'ennemi qui tentait de l'encercler.* || *Spécialem.* Combattre ses anciens alliés, s'opposer à quelque chose que l'on avait préconisé, soutenu : *Se retourner contre ses premiers compagnons d'armes, contre ses anciennes convictions.* || En parlant de ce qui peut atteindre physiquement ou moralement quelqu'un, retomber finalement sur son premier utilisateur ou sur son auteur : *Les chars pris à l'ennemi se sont retournés contre eux. Les armes qu'il emploie se retourneront contre lui. Cette manœuvre déloyale s'est retournée contre son instigateur. Situation qui se retourne contre celui qui la crée* (Bergson). *Une fois de plus sa crainte et sa fureur se retournent déjà contre elle-même, c'est elle-même qu'elle hait* (Bernanos). || Être reporté sur quelqu'un pour l'atteindre, lui nuire : *Sa mauvaise humeur s'est retournée contre moi.* || **6.** *S'en retourner,* partir pour regagner son point de départ : *S'en retourner chez soi.* || *Absol.* S'en aller après être venu : *Ils s'en retournèrent fort contents.* || *S'en retourner comme on était venu,* s'en

aller sans avoir rien pu faire, sans avoir obtenu aucun résultat.

• SYN. : **1** *chavirer, culbuter, se renverser ;* **2** *faire demi-tour ;* **3** *se rabattre ;* **6** *repartir, revenir.*

retourneur [rəturnœr] n. m. (de *retourner ;* XVIe s., au sens général de « celui qui retourne » ; 1875, Larousse, au sens de « personne qui retourne, qui sait retourner [un habit] » ; sens actuel, 1964, Larousse). En malterie, appareil utilisé pour retourner le grain.

retracer [rətrase] v. tr. (de *re-* et de *tracer ;* 1390, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; début du XVe s., Gerson, aux sens de « évoquer, rappeler, aller en quête de » ; 1611, Cotgrave, au sens de « répéter » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1656, Molière). [Conj. **1 a.**] **1.** Tracer de nouveau : *Retracer une ligne effacée.* || **2.** *Fig.* Rappeler à l'esprit, en les faisant revivre, des événements passés : *L'histoire n'a plus que quelques désespoirs sublimes à raconter, et elle doit les retracer pour l'éternel honneur des martyrs de notre gloire* (Thiers). *Peintures murales qui retracent la vie du défunt et les travaux des serviteurs* (Duhamel).

• SYN. : **2** *évoquer, raconter, rapporter, relater.*

rétractable [retraktabl] adj. (de *rétracter* 2 ; 1661, Godefroy [un premier ex. au XIVe s.]). Qui peut être rétracté : *Opinion rétractable.*

rétractation [retraktasjɔ̃] n. f. (de *rétracter* 2, d'après le lat. *retractatio,* remaniement, retouche, résistance, de *retractatum,* supin de *retractare* [v. RÉTRACTER 2] ; 1247, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens actuel, 1549, R. Estienne). Action de se rétracter, de désavouer ce qu'on a dit, fait, écrit : *Le Père Séguenet, malgré une rétractation humble* [...] *fut enlevé de Saumur et mis à la Bastille* (Sainte-Beuve).

• SYN. : *abjuration, autocritique, désaveu, palinodie, reniement.*

rétracté, e [retrakte] adj. (part. passé de *rétracter* 1 ; 1817, S. Gérardin, au sens de « caché par les cotylédons » [en parlant d'une radicule] ; sens 1, 1870, Littré ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Qui s'est raccourci par la rétraction : *Muscle rétracté.* || **2.** *Position rétractée des lèvres,* en phonétique, celle dans laquelle les lèvres sont en retrait par rapport à leur position neutre (par ex., pour la prononciation de « e » ou de « i »).

1. rétracter [retrakte] v. tr. (dér. savant du lat. *retractum,* supin de *retrahere,* faire revenir en arrière [v. RETRAIRE] ; 1600, O. de Serres, comme v. pr., au sens de « devenir plus étroit dans sa partie inférieure » [en parlant d'un fossé] ; comme v. tr., au sens actuel, 1875, Larousse). Tirer en arrière par contraction : *L'escargot rétracte ses cornes.*

• SYN. : *rentrer.*

◆ **se rétracter** v. pr. (1803 [thermidor an XI], *Bulletin des sciences,* p. 132). Se raccourcir, se rétrécir : *Mon vermillon s'écaille et mon bois se rétracte* (Heredia).

• SYN. : *se contracter, se ratatiner, se recroqueviller.*

2. rétracter [retrakte] v. tr. (lat. *retractare,* remanier, traiter de nouveau, renouveler, retirer [sa parole], être récalcitrant, de *retractum,* supin de *retrahere* [v. RETRAIRE] ; 1370, Oresme, au sens 2 ; sens 1, 1549, R. Estienne). **1.** Désavouer ce qu'on a dit, écrit : *Rétracter ses paroles.* [Pascal] *ne se repentit pas des « Provinciales », il ne les rétracta pas* (Sainte-Beuve). || **2.** *Class.* Annuler ce qu'on a promis, revenir sur une résolution : *Guillot, sachant ce don,* | *L'avait fait rétracter pour plus d'une raison* (La Fontaine).

• SYN. : **1** *retirer.*

◆ **se rétracter** v. pr. (1549, R. Estienne). Reconnaître qu'on s'est trompé, se désavouer soi-même : *Se rétracter publiquement. Ceux qui ne se rétractent jamais s'aiment plus que la vérité* (Joubert). *Ne pourriez-vous dire, ce qui simplifierait les choses, que ce catholique était un agent de l'Église, qu'il a outrepassé sa mission et qu'il se rétracte ?* (Cocteau).

• SYN. : *abjurer, se dédire, se renier.*

rétractif, ive [retraktif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *retractum,* supin de *retrahere,* tirer en arrière [v. RETRAIRE] ; 1500, Molinet, au sens de « destructeur » ; sens actuel, 1537, Lespleigney, p. 92). Qui produit une rétraction : *Force rétractive.*

rétractile [retraktil] adj. (dér. savant du lat. *retractum,* supin de *retrahere,* tirer en arrière [v. RETRAIRE] ; 1770, Gouan [p. 18], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Qui a la possibilité de se rétracter, de se tirer en arrière ou en dedans, de se resserrer : *Les félidés ont des griffes rétractiles. Les bas en mousse de Nylon sont rétractiles.* || **2.** Qui produit une rétraction : *Une force rétractile.*

rétractilité [retraktilite] n. f. (dér. savant de *rétractile ;* 1835, Acad.). Propriété de ce qui est rétractile : *La rétractilité d'un organe, d'un tissu.*

rétraction [retraksjɔ̃] n. f. (lat. *retractio,* raccourcissement, retrait, de *retractum,* supin de *retrahere* [v. RETRAIRE] ; v. 1210, *Folque de Candie,* au sens de « blâme » ; XIIIe s., au sens de « action de se retirer » ; sens 1, 1845, Bescherelle [pour certains tissus ou organes, v. 1560, Paré ; *rétraction de l'aponévrose palmaire,* 1904, Larousse] ; sens 2, av. 1935, P. Bourget [« serrement de cœur », 1552, Rabelais]). **1.** Action de se retirer en arrière, retrait : *Une corde d'instrument qu'on cesse de tendre éprouve une rétraction.* || *Spécialem.* Raccourcissement, contraction de certains tissus ou organes : *La rétraction s'observe chez l'escargot, le bernard-l'hermite.* || *Rétraction de l'aponévrose palmaire,* ou *maladie du Dupuytren,* raccourcissement des bandes fibreuses que la peau de la main reçoit de l'aponévrose palmaire. || **2.** *Fig.* Sentiment de défiance qui éloigne de quelqu'un : *Cette instinctive rétraction devant l'étranger* (Bourget).

• SYN. : **2** *recul, repli, répulsion, retrait.*

retraduction [rətradyksjɔ̃] n. f. (de *retraduire,* d'après *traduction ;* 1935, Sachs-Villatte). Traduction d'un texte lui-même traduit d'une autre langue.

retraduire [rətradɥir] v. tr. (de *re-* et de *traduire ;* 29 avr. 1695, Boileau, au sens 1 ; sens 2, 27 sept. 1869, *Journ. officiel,* p. 1276 [*se retraduire,* « se traduire soi-même une seconde fois », 22 nov. 1733, Voltaire]). [Conj. **64.**] **1.** Traduire de nouveau. || **2.** Traduire un texte en partant non du texte original, mais d'une traduction : *Au XIIIe s. on retraduisit en latin les ouvrages d'Aristote d'après les traductions arabes.*

retraire [rətrɛr] v. tr. (lat. *retrahere,* tirer en arrière, ramener, réduire, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *trahere,* tirer, traîner ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « raconter, relater » ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* au sens de « contracter » ; sens 1, début du XIIIe s. ; sens 2, début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne* [comme v. pr., v. 1155, Wace]). [Conj. **73.**] **1.** *Vx.* En jurisprudence, exercer un retrait : *Retraire des fonds.* || **2.** *Vx* et *littér.* Abandonner un lieu : *Leurs familles durent les retraire de la maison Désagrémeint* (Villiers de L'Isle-Adam). *Jean Bart jugeait qu'il venait de prendre une bonne tape et que mieux valait se retraire et faire le mort* (La Varende).

1. retrait [rətrɛ] n. m. (part. passé substantivé de *retraire ;* v. 1165, Thomas, au sens de « reflux » ; sens I, 1, fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre ;* sens I, 2, 1913, Suarès ; sens I, 3, XIVe s., Laborde, p. 485 ; sens I, 4, 1580, Montaigne [*chambre de retrait,* même sens, v. 1360, Froissart ; *chaise de retrait,* 1853, Laborde, p. 485] ; sens I, 5, 1824, Raymond ; sens II, 1, 1834, Landais ; sens II, 2, 1870, Littré ; sens II, 3, 1549, R. Estienne).

I. 1. Action de se retirer, de quitter un lieu : *Chaque vague ne doit la beauté de sa courbe qu'au retrait de celle qui la précède* (Gide). *Le retrait de la vague qui m'avait vomi sur le sable, ravalait le sable avec moi* (Valéry). *Le retrait d'une troupe d'occupation.* || **2.** *Fig.* Le fait de se replier sur soi-même, comme pour se défendre : *Cet esprit défensif de retranchement et de retrait qui fut celui de notre gallicanisme* (Claudel). *Sans doute aussi refusai-je, car en ce temps toute invite provoquait d'abord en moi du retrait* (Gide). || **3.** Ce qui forme un creux, un renfoncement : *Adossé au mur, dans un retrait à demi dans l'ombre, derrière un rideau de plantes vertes et de fleurs, il* [Chris-

tophe] *écoutait la belle voix de Philomèle, élégiaque et chaude...* (Rolland). || **4.** *Vx.* Lieu où l'on se retirait pour être seul : *La chambre qu'on appelait le retrait où dit ses heures Monsieur Louis de France* (Hugo). || Vx. *Chaise de retrait,* chaise percée. || **5.** Action de se contracter ; diminution de volume d'un corps par cuisson, solidification, dessiccation : *Le retrait du béton, de l'argile, du mortier.*

II. 1. Action de retirer quelque chose : *Un retrait d'argent à la banque. La crainte d'un brusque retrait de permis de circulation et d'une réquisition des autos nous mettait le feu au derrière* (Gide). *Le retrait d'un projet de loi, d'une candidature.* || **2.** *Retrait d'emploi,* sanction disciplinaire consistant à relever un fonctionnaire d'une compétence et des avantages de carrière attachés au poste qu'il occupait. || **3.** En droit, opération par laquelle une personne se substitue à l'acquéreur d'un bien en lui remboursant le prix qu'il a payé, les intérêts et les frais : *Le droit français n'admet aujourd'hui que trois cas de « retraits » : le retrait successoral, le retrait d'indivision, le retrait litigieux.*

• SYN. : **I, 1** *évacuation, reflux, retraite ;* **2** *recul, repli, repliement ;* **3** *enfoncement ;* **5** *contraction.* || **II, 1** *annulation, suppression.*

◆ **En retrait** loc. adj. et adv. (1611, Cotgrave, au sens de « seul » ; sens 1, 1893, *Dict. général ;* sens 2, 9 avr. 1906, A. Gide). **1.** En arrière de l'alignement : *Un immeuble en retrait. Se mettre en retrait dans une file d'attente.* || **2.** *Fig.* Moins avancé, en parlant d'un homme, d'un parti politique.

2. retrait, e [rətrɛ, -ɛt] adj. (part. passé de *retraire ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « raconté » ; v. 1150, Godefroy, au sens de « contracté, ratatiné » ; sens 1, 1762, Acad. [*bois retrait,* 1870, Littré] ; sens 2, 1681, Ménestrier ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** *Blé retrait,* blé dont le grain, ridé par un coup de chaleur, contient peu de farine. || *Bois retrait,* bois coupé, mais non débité, dont les fibres ont raccourci en séchant. || **2.** En héraldique, se dit d'une pièce en forme de bande qui ne touche au bord de l'écu que par une de ses extrémités. || **3.** Repris après une vente : *Immeuble retrait.*

retraitant, e [rətrɛtɑ̃, -ɑ̃t] n. (de *retraite* 1 ; 1895, Huysmans). Personne qui fait une retraite pieuse.

1. retraite [rətrɛt] n. f. (part. passé fém. substantivé de *retraire ;* v. 1185, *Moniage Guillaume,* au sens I, 1 [*faire (la) retraite,* v. 1330, *Baudoin de Sebourg* — au fig., 1668, Molière] ; sens I, 2, 1580, Montaigne ; sens I, 3, XIVᵉ s., Cuvelier ; sens I, 4, 1686, Jal [*tirer en retraite,* 1904, Larousse] ; sens I, 5, 1778, Le Verrier de La Conterie [*sonner la retraite,* « sonner ce rappel », 1655, Salnove, p. 110 — d'abord *corner retraite,* 1390, La Curne] ; sens I, 6, 1875, Larousse, t. XIII, p. 1081 *a ;* sens I, 7, v. 1213, *Fet des Romains* [*battre en retraite,* « reculer devant l'ennemi », 1671, Pomey — « se retirer d'un lieu où l'on risque quelque danger », av. 1861, Scribe, et, au fig., 1702, Boindin et Lamotte ; *couvrir une retraite,* 1875, Larousse — aussi « dissimuler la faute de quelqu'un »] ; sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2 [« état d'une personne qui s'est retirée des affaires »], 1636, Monet [pour un travailleur qui reçoit une pension, 1870, Littré] ; sens II, 3, 1752, Trévoux [pour un officier — pour un fonctionnaire, 1768, Brunot ; *caisse de retraite,* 1845, Bescherelle ; *régime de retraite,* 1964, Robert ; *mettre un objet à la retraite,* début du XXᵉ s.] ; sens II, 4, v. 1673, Retz [« ensemble des exercices spirituels... », 1964, Robert] ; sens II, 5, 1580, Montaigne ; sens II, 6, v. 1460, G. Chastellain ; sens III, 1770, Raynal).

I. 1. *Class.* et *littér.* Action de se retirer d'un lieu ; départ : *Cette visite que vous rendez vient de suspendre une querelle domestique qui n'attend que votre retraite pour recommencer* (La Bruyère). *Quoique cette brusque retraite de la maladie fût inespérée, nos concitoyens ne se hâtèrent pas de se réjouir...* (Camus). || Class. et littér. *Faire (la) retraite,* s'en aller, disparaître : *Je t'attendais, ami, pour faire la retraite* (Corneille). *Voulez-vous faire retraite de si bonne heure ?* (Acad., 1694) ; et au fig. : *Il existe en France* [...] *une tradition d'obscurité lyrique. Elle est discontinue ; sous l'influence de Boileau et de la grande poésie oratoire, le goût du mystère a fait retraite pendant le XVIIᵉ siècle* (Duhamel). || **2.** *Vx.* Obligation pour les militaires de rentrer dans leur casernement à une certaine heure. || **3.** Sonnerie de clairon ou batterie de tambour qui annonçait autrefois le couvre-feu et qui indique aujourd'hui la cessation d'une manœuvre, d'un tir : *Sonner, battre la retraite. Le jour baissait, la retraite partit d'un coin éloigné du camp, un roulement de tambours, une sonnerie de clairons...* (Zola). || **4.** *Coup de canon de retraite,* dans la marine, coup de canon à blanc que tirait autrefois le navire amiral ou le stationnaire sur une rade pour faire prendre le service de nuit. || *Tirer en retraite,* tirer en direction de l'arrière. || **5.** À la chasse, rappel des chiens par une sonnerie de trompe ; la sonnerie de trompe elle-même. || **6.** *Retraite aux flambeaux,* parade nocturne consistant en un défilé de musiques militaires, de fanfares accompagnées de porteurs de lampions et suivies de la foule, à l'occasion d'une fête. || **7.** Marche en arrière d'une armée après un combat malheureux : *Qu'on relise cette retraite de Prague, quand le maréchal, investi par l'ennemi, sortit de la place avec quinze mille hommes...* (France). || *Battre en retraite,* reculer devant l'ennemi en parlant d'une armée ; *par extens.,* se retirer d'un lieu où l'on risque quelque danger ; au *fig.,* cesser de prétendre à quelque chose, de soutenir une opinion ; céder : *N'aimant pas les étrangers* [...], *il* [l'avocat] *voulait s'assurer que je n'étais pas hostile à sa xénophobie, auquel cas il eût battu en retraite...* (Proust). || *Couvrir une retraite,* protéger le mouvement d'un corps de troupes qui se retire devant l'ennemi ; *par extens.,* dissimuler la faute de quelqu'un.

II. 1. Action de se retirer de la vie active : *L'épreuve en est hasardeuse* [quitter les affaires] *pour un homme d'État, et la retraite presque toujours a trompé ceux qu'elle flattait de l'espérance du repos* (Bossuet). *Quand on vieillit, il faut songer à la retraite.* || **2.** État d'une personne qui ne travaille plus : *Être à la retraite.* || *Spécialem.* État de tout travailleur qui, ayant cotisé à une caisse durant sa vie active, quitte son emploi à un âge déterminé et reçoit une pension : *Fonctionnaire à la retraite. Être mis à la retraite.* || **3.** Pension versée à un salarié admis à cesser son activité : *Toucher sa retraite.* || *Caisse de retraite,* organisme qui assure, moyennant des versements prélevés sur le salaire pendant un certain nombre d'années, une pension de retraite : *Caisses de retraite pour la vieillesse.* || *Régime de retraite,* ensemble des règles qui assurent le fonctionnement de cet organisme. || Fam. *Mettre un objet à la retraite,* cesser de l'utiliser lorsqu'il est trop vieux, démodé, usagé : *Cette cheminée avait été mise à la retraite* [...], *c'était pour des raisons d'économie. Elle eût consommé des forêts* (Bordeaux). || **4.** Période pendant laquelle une personne s'éloigne de son milieu habituel, interrompt ses occupations pour se consacrer exclusivement à des exercices spirituels : *Vous avez l'air de vous être mis en retraite, comme un simple papiste. Mais ces périodes d'isolement sont bonnes et fécondes* (Claudel). *Entrer en retraite. Être en retraite.* || Ensemble des exercices spirituels qui ont lieu au cours de cette période : *Prêcher une retraite.* || **5.** Lieu où l'on se retire pour se reposer : *Se bâtir une retraite à la campagne. Maison de retraite pour les vieillards.* || **6.** *Littér.* Lieu où l'on se retire pour se réfugier, se cacher ou se mettre en sûreté : *La mère, la femme et les enfants du duc de la Rochefoucauld étaient sans retraite* (La Rochefoucauld). *Caverne qui sert de retraite à des brigands. On ne peut pas le laisser partir avant de lui avoir trouvé une retraite sûre, émit Watrin* (Aymé).

III. *Vx.* Diminution de volume d'un corps par cuisson, solidification, dessiccation : *L'on sait que le plâtre, en se séchant, au lieu de faire retraite, prend de l'extension* (Buffon).

• SYN. : **I, 7** *débâcle, débandade, décrochage, fuite, recul, reflux, repli.* || **II, 6** *abri, asile, gîte, havre, nid, port, réduit, refuge, tanière.*

2. retraite [rətrɛt] n. f. (de *re-* et de *traite ;* 1723, Savary des Bruslons). Nouvelle lettre de change que le porteur d'une traite impayée tire sur le tireur de celle-ci ou sur l'un de ses endosseurs.

retraité, e [rətrɛte] n. et adj. (part. passé de l'anc. v. *retraiter,* mettre [quelqu'un] à la retraite [1819, Boiste — d'abord *faire retraiter,* 1723, *Journal et mémoires de Mathieu Marais,* III, 20], dér. de *retraite* 1 ; 1819, Boiste). Personne qui a cessé toute activité professionnelle et qui reçoit une pension de retraite : *Officier retraité. Un retraité des chemins de fer.*

retranchement [rətrɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *retrancher* [v. l'art. suiv.] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *retrenchement* [*retranchement,* début du XIVᵉ s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1559, Amyot [« diminution des rentes payées par l'État », av. 1613, M. Régnier] ; sens I, 3, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens I, 4, 1680, Richelet ; sens II, 1, 1587, F. de La Noue ; sens II, 2, 1659, Pascal [*forcer quelqu'un dans ses derniers retranchements,* 1718, Acad. — d'abord *attaquer... dans son dernier retranchement,* av. 1696, La Bruyère]).

I. 1. *Class.* et *littér.* Action de supprimer une partie d'un tout ; résultat de cette action : *Le retranchement du bois superflu ne faisait que rendre les fruits meilleurs* (Bossuet). *Cette scène* [...] *fut supprimée à la seconde représentation, et ce retranchement fut peut-être cause du peu de succès de la pièce* (Voltaire). *Parfois, ce même tribunal* [de la postérité] *procède sur certaines œuvres à des retranchements brutaux : parmi les deux cents volumes dus à l'abbé Prévost, il distingue un bref chef-d'œuvre et laisse, avec une parfaite indifférence, tout le reste couler à pic* (Duhamel). || **2.** *Class.* Réduction de dépense : *Ô Dieu, quel changement, quel retranchement, quelle économie dans cette maison !* (Sévigné). || *Spécialem.* Diminution des rentes payées par l'État : *Vous me retranchez tout net neuf années dans votre dernière lettre ; jamais notre contrôleur général n'a fait de si grands retranchements* (Voltaire). || **3.** *Vx* et *littér.* Éloignement du monde, retraite : *Voilà de ces joies qui, dans les cœurs austères, valent des années de retranchement et les compensent* (Sainte-Beuve). || **4.** *Vx.* Portion d'espace prise sur un espace plus grand ; réduit : *Elle poussa une porte* [...] *par où l'on entrait dans un petit retranchement* (Marivaux).

II. 1. Ouvrage de défense, permanent ou provisoire, destiné à défendre une position ; obstacle naturel aménagé en moyen de défense : *Au reste, les barricades sont des retranchements qui appartiennent au génie parisien ; on les retrouve dans tous nos troubles depuis Charles V jusqu'à nos jours* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* et *vx.* Argument dont on use pour se défendre : *Il ne lui reste aucun retranchement à son erreur* (Bossuet). *Il vous faut un homme qui n'aime que la vérité et vous* [...], *qui vous dise la vérité malgré vous, qui force tous vos retranchements* (Fénelon). || *Forcer quelqu'un dans ses derniers retranchements,* détruire ses derniers et ses plus forts arguments : *Mais dès la deuxième ou troisième de mes confessions, il fut clair que l'on me poussait dans mes retranchements* (Romains).

retrancher [rətrɑ̃ʃe] v. tr. (de *re-* et de *trancher* [v. ce mot] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *retrenchier* [*retranchier,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *retrancher,* XIVᵉ s.], au sens I, 1 [*retrancher à,* 1668, Molière] ; sens I, 2, 1669, Molière [absol., juill. 1764, Voltaire] ; sens I, 3, v. 1155, Wace [*retrancher sur,* 1676, Mᵐᵉ de Sévigné] ; sens I, 4, début du XIIᵉ s. ; sens I, 5, 1607, Hulsius [*retrancher quelqu'un de l'Église...,* v. 1587, Du Vair] ; sens II, 1611, Cotgrave).

I. 1. *Class.* et *littér.* Enlever une partie, supprimer quelque chose d'un tout : *Il faut retrancher le bois superflu que poussent les arbres* (Furetière, 1690). *Les chirurgiens regardaient les plaies et ils taillaient à même la chair pour retrancher tout ce qui était douteux* (Duhamel). || Class. *Retrancher à,* réduire à, borner à : *Je retranche mon chagrin aux appréhensions du blâme qu'on pourra me donner* (Molière). || **2.** *Spécialem.* Supprimer une partie d'un texte : *Retrancher un passage d'un chapitre, d'un discours ;* et absol. : *Il semble que la perfection soit atteinte non quand il n'y a plus rien à ajouter mais quand il n'y a plus rien à retrancher* (Saint-Exupéry). || **3.** Enlever une partie d'une quantité : *Retrancher un nombre d'un plus grand. Retrancher d'un salaire une certaine somme pour la Sécurité sociale, pour la retraite.* || Vx. *Retrancher sur,* faire une diminution sur : *Je serai forcé de retrancher sur ce que je donne* (Condorcet). || **4.** *Class.* Supprimer entièrement : *Vous ne devez pas être honteuse de retrancher vos tables, puisque le roi même* [...] *a retranché celles de Marly* (Sévigné). || **5.** *Class.* et littér. *Retrancher quelqu'un,* le rejeter en dehors d'un groupe, le faire disparaître : *Dieu rejeta sa race* [de Cambyse], | *Le retrancha lui-même et vous mit en sa place* (Racine). *Que m'importe après tout que depuis six années | Ce roi fût retranché* [Charles X] *des têtes couronnées ?* (Hugo). *Moi aussi, je suis torturé de tentation et de péché. Moi qui ne suis plus rien : moi qui suis retranché du monde* (Duhamel). || *Retrancher quelqu'un de l'Église, de la communion des fidèles,* l'excommunier.

II. *Vx.* Fortifier par des retranchements : *Le général fit retrancher le village pour s'y maintenir.*

• SYN. : **I, 2** *barrer, biffer, couper, gommer, gratter, raturer, rayer ;* **3** *décompter, déduire, défalquer, prélever, soustraire.* — CONTR. : **2** *adjoindre, insérer, introduire ;* **3** *additionner, ajouter, arrondir* (fam.), *compléter.*

◆ **se retrancher** v. pr. (1559, Amyot, au sens de « se priver [de quelque chose] » ; sens 1, 1657, Pascal ; sens 2, 1666, Corneille ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens 5, 1662, Molière). **1.** *Class.* et *absol.* Réduire sa dépense : *Si vous n'avez le courage de vous retrancher* [...], *vous rendrez inutile le secours que la Providence vous adresse* (Sévigné). || **2.** *Class.* et *fig.* Se borner à : *Retranchons-nous maintenant à examiner comment on peut réparer le passé* (Fénelon). || **3.** Élever des fortifications pour se défendre : *Où était le Roi ? Avait-il encore changé de plans, allait-il à Dieppe embarquer, se retrancher dans Dunkerque ?* (Aragon). || **4.** Se mettre à l'abri : *Se retrancher derrière un mur, une haie.* || **5.** *Fig.* Utiliser comme moyen de défense pour se mettre à couvert, chercher refuge dans une attitude déterminée : *« Tu sais bien que grand-père et grand-mère ne veulent pas », dit Germain, se retranchant derrière l'autorité des vieux parents comme un homme qui ne compte guère sur la sienne propre* (Sand). *Huchemin montra un visage rayonnant de bonheur et durant toute la soirée se retrancha dans un mutisme émerveillé* (Aymé).

retransférer [rətrɑ̃sfere] v. tr. (de *re-* et de *transférer ;* 27 févr. 1872, *Journ. officiel* [p. 1392], au sens 2 ; sens 1, 1878, Larousse). [Conj. **5 b.**] **1.** Transférer de nouveau : *Retransférer un prisonnier dans son ancienne cellule.* || **2.** Retransmettre un bien à son premier propriétaire : *Rien ne m'empêche de lui retransférer sa plantation* (Fauconnier).

retransmetteur [rətrɑ̃smɛtœr] n. m. (de *retransmettre ;* 1932, Larousse). Appareil qui, recevant les signaux d'une section de ligne télégraphique, les transmet à la suivante.

retransmettre [rətrɑ̃smɛtr] v. tr. (de *re-* et de *transmettre ;* 1932, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, 1964, Larousse). [Conj. **49.**] **1.** Transmettre de nouveau ou transmettre à d'autres ce qui vous a été transmis : *Retransmettre un message.* || **2.** Diffuser par l'intermédiaire d'une station de relais un programme de radiodiffusion ou de télévision enregistré dans une première station. || **3.** Diffuser directement un concert, un spectacle, etc., par radio ou par télévision : *Retransmettre un spectacle de variétés.*

retransmission [rətrɑ̃smisjɔ̃] n. f. (de *retransmettre,* d'après *transmission ;* 24 févr. 1934, *Ric et Rac*). Action de retransmettre ; résultat de cette action : *Assister à la retransmission d'un concert, d'un match de football.*

retravailler [rətravaje] v. tr. (de *re-* et de *travailler* ; v. 1175, Chr. de Troyes, comme v. pr., au sens de « s'efforcer de son côté [de] » ; comme v. tr., au sens actuel, 29 mai 1733, Voltaire). Travailler de nouveau à un ouvrage en y apportant des modifications : *Retravailler un roman.*

◆ v. tr. ind. (1689, M[me] de Sévigné). Consacrer son temps à quelque chose, après une interruption : *Il retravaille à sa thèse.*

◆ v. intr. (1831, Acad.). Se livrer de nouveau à un travail : *Depuis dimanche dernier, je retravaille et je ne suis plus triste* (Flaubert). *Pauvre Marie ! Il lui faut retravailler pour l'examen d'octobre* (Colette).

rétréci, e [retresi] adj. (part. passé de *rétrécir* ; fin du XVII[e] s., au sens 1 ; sens 2, 1778, Diderot). **1.** Devenu étroit : *L'habit jadis fait à leur taille | Est trop grand ou trop rétréci* (Gautier). || **2.** *Fig.* Qui manque d'ampleur : *Un esprit rétréci. Les avenues de la conversation, soudain rétrécies, allaient-elles donc s'obstruer !* (Duhamel).

• SYN. : **1** *contracté, étranglé, étriqué, exigu, resserré ;* **2** *borné, bouché, étroit, mesquin, obtus.* — CONTR. : **1** *ample, élargi, flottant, spacieux, vague, vaste ;* **2** *large, profond.*

rétrécir [retresir] v. tr. (de *r[e]-* et de *étrécir* [v. ce mot] ; XIV[e] s., Littré, écrit *restroicir* [*rétrécir,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1689, M[me] de Sévigné). **1.** Rendre plus étroit : *Rétrécir une robe trop large.* || **2.** *Fig.* Réduire le champ d'activité de quelqu'un, l'étendue, la portée de quelque chose : *À quel point elle a déjà rétréci ma vie, c'est ce dont elle ne peut se rendre compte* (Gide). *Pourquoi toujours rétrécir notre bonté ?* (Barrès).

• SYN. : **1** *ajuster, reprendre, resserrer ;* **2** *borner, limiter, restreindre.* — CONTR. : **1** *élargir, évaser ;* **2** *amplifier, épanouir, intensifier.*

◆ v. intr. (1718, Acad.). Devenir plus étroit : *Tissu qui rétrécit au lavage.*

◆ **se rétrécir** v. pr. (sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, 1692, M[me] de Sévigné). **1.** Devenir plus étroit : *Le cuir se rétrécit à la pluie. Rue qui va en se rétrécissant.* || **2.** *Fig.* Perdre une partie de son étendue, de sa capacité : *Des gens dont l'esprit s'est rétréci dans les détails* (Montesquieu). *À un certain âge souvent le champ de la vision se rétrécit* (Gide).

• SYN. : **1** *se ratatiner, se recroqueviller, se resserrer ;* **2** *baisser, diminuer, rapetisser.*

rétrécissement [retresismɑ̃] n. m. (de *rétrécir* [v. l'art. précéd.] ; 1547, Vaganay, écrit *restrécissement* [*rétrécissement,* fin du XVI[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Action de rétrécir, état de ce qui est rétréci : *Le rétrécissement d'une route.* || **2.** Diminution du calibre d'un conduit ou d'un orifice naturel : *Rétrécissement de l'aorte, de l'œsophage, du pylore, de l'urètre.*

• SYN. : **1** *étranglement, resserrement ;* **2** *sténose.* — CONTR. : **1** *élargissement, évasement ;* **2** *dilatation.*

retreigneur [rətreɲœr] n. m. (de *retreindre ;* 1875, Larousse). Ouvrier qui retreint.

retreindre [rətrɛ̃dr] ou **rétreindre** [retrɛ̃dr] v. tr. (de *r[e]-* et de *étreindre ;* 1721, Trévoux). [Conj. **55.**] Diminuer les dimensions d'une pièce métallique, le diamètre d'un tube par un martelage de la périphérie.

retreinte [rətrɛ̃t] n. f. ou **retreint** [rətrɛ̃] n. m. (part. passés substantivés de *retreindre ;* 1800, Boiste [*retreinte*], et 1964, Larousse [*retreint*]). Action de retreindre.

retrempe [rətrɑ̃p] n. f. (déverbal de *retremper ;* 1812, Mozin). Action de retremper ; nouvelle trempe que l'on fait subir à un métal, à un alliage.

retremper [rətrɑ̃pe] v. tr. (de *re-* et de *tremper ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens II, 1 ; sens I, 1549, R. Estienne ; sens II, 2, 1827, Stendhal).

I. Tremper de nouveau : *Retremper du linge dans une eau propre.*

II. 1. Donner une nouvelle trempe : *Retremper une lame d'acier.* || **2.** *Fig.* Donner une nouvelle vigueur : *Vous verrez que cette épreuve aura du bon. Elle retrempera le caractère d'Alexis pour la vie* (Lacretelle).

• SYN. : **II, 2** *fortifier, tremper.*

◆ **se retremper** v. pr. (sens 1, 1834, Musset ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Reprendre des forces, de la vigueur : *Il se retrempait à cette atmosphère d'honnêteté* (Daudet). *Patrice pensait avec ivresse à cette sainte solitude au sein de laquelle il allait se retremper* (Duhamel). || **2.** Reprendre contact avec : *Se retremper dans le milieu familial.*

rétribuer [retribɥe] v. tr. (lat. *retribuere,* donner en échange, en retour, rendre, restituer, récompenser, de *re-,* préf. marquant le mouvement en retour [v. R(E)-], et de *tribuere,* répartir entre les tribus, distribuer, accorder, dér. de *tribus,* tribu ; 1370, Oresme, aux sens de « indemniser de, rendre » ; 1541, Calvin, dans la loc. *rétribuer un salaire à quelqu'un,* lui donner le salaire qu'il mérite ; sens 1, 1834, Boiste ; sens 2, 1831, Acad.). **1.** Donner de l'argent, un salaire en échange d'un travail, d'un service : *Rétribuer une collaboration au mois, à la journée, à l'heure.* || **2.** Payer quelqu'un pour un travail, pour un service : *Rétribuer convenablement ses employés.*

• SYN. : **1** *appointer, défrayer, régler ;* **2** *rémunérer ;*

rétributeur [retribytœr] n. m. (bas lat. ecclés. *retributor,* rémunérateur, du lat. class. *retributum,* supin de *retribuere* [v. RÉTRIBUER] ; début du XV[e] s. [très rare entre la fin du XVI[e] s. et v. 1830, Lamennais]). *Vx* et *littér.* Personne qui récompense : *Dieu est le rétributeur suprême* (Lamennais).

rétribution [retribysjɔ̃] n. f. (bas lat. *retributio,* récompense, riposte, renvoi, du lat. class. *retributum,* supin de *retribuere* [v. l'art. précéd.] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, v. 1220, Coincy). **1.** Somme d'argent, avantage en nature que l'on donne pour un travail, pour un service rendu. || **2.** *Class.* et *littér.* Récompense en rapport avec une action : *C'est à cette extraordinaire et admirable piété, Madame, que la France est redevable des bénédictions qu'elle voit tomber sur les premières armes de son roi, les heureux succès qu'elles ont obtenus en sont les rétributions éclatantes* (Corneille). *Je dis qu'il ne s'agit pas de renoncement des meilleures religions, du renoncement qui escompte les rétributions célestes* (Duhamel).

• SYN. : **1** *appointements, cachet, commission, émoluments, gages, honoraires, paiement, paye, rémunération, salaire, vacation.*

retriever [rətrivœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to retrieve,* retrouver, rattraper, empr. du franç. *retrouver ;* 1854, Bonnaffé). Chien d'arrêt anglais, dressé à rapporter le gibier.

1. rétro- [retro], premier élément, emprunté au lat. *retro,* par-derrière, derrière (avec ou sans mouvement), en arrière, en retour, en sens contraire, et qui entre dans la composition de mots pour exprimer un mouvement d'avant en arrière.

2. rétro [retro] adj. (abrév. de *rétrospectif ;* 1974, *les Nouveaux Mots « dans le vent »*).) Se dit d'une mode, d'un style, d'une œuvre artistique, cinématographique, etc., qui se caractérise par une imitation des années qui ont précédé ou suivi la Première Guerre mondiale.

3. rétro [retro] n. m. (abrév. de [*effet*] *rétrograde* [v. RÉTROGRADE] ; 1889, Huysmans). *Fam.* Au billard, coup qui consiste à frapper une bille en dessous, pour qu'elle revienne en arrière après avoir touché la bille visée. (Syn. EFFET RÉTROGRADE.)

rétroactif, ive [retrɔaktif, -iv] adj. (du lat. *retroactum,* supin de *retroagere* [v. RÉTROAGIR], d'après *actif ;* 1510, Isambert, XI, 589). Se dit d'une chose, d'une mesure légale qui exercent une action sur ce qui est antérieur, sur le passé : *La loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a point d'effet rétroactif* (Code Napoléon).

rétroaction [retrɔaksjɔ̃] n. f. (du lat. *retroactum,* supin de *retroagere* [v. RÉTROAGIR], d'après *action ;* v. 1550, La Curne, au sens de « action d'accuser en réaction contre une accusation » ; sens actuel, 1750, Prévost d'Exiles). Action qui a un effet sur le passé.

rétroactivement [retrɔaktivmɑ̃] adv. (de *rétroactif ;* 1603, Fontanon [103], puis 1842, Acad. [art. *rétroagir*]). De façon rétroactive : *Une mesure qui agit rétroactivement.*

rétroactivité [retrɔaktivite] n. f. (de *rétroactif,* d'après *activité ;* 1812, Mozin). Caractère de ce qui est rétroactif : *La nationalisation du sous-sol avec rétroactivité sur les marchés antérieurs* (V. Margueritte).

rétroagir [retrɔaʒir] v. intr. (francisation, d'après *agir,* du lat. *retroagere,* faire reculer, faire rétrograder, de *retro,* en arrière [v. RÉTRO- 1], et de *agere,* mener, conduire ; 1790, C. Desmoulins). Avoir une force rétroactive : *Ils* [les propos] *rétroagissent davantage sur notre passé que nous ne sommes plus maîtres de voir* (Proust).

rétrocédant, e [retrɔsedɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (part. prés. de *rétrocéder ;* 1842, Acad.). Personne qui rétrocède.

rétrocéder [retrɔsede] v. tr. (lat. *retrocedere,* reculer, rétrograder [et, au Moyen Âge, « rétrocéder »], de *rétro,* en arrière [v. RÉTRO- 1], et de *cedere,* aller, marcher ; 1534, Vaganay, comme v. intr., au sens de « reculer » ; comme v. tr., au sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1836, Balzac). [Conj. **5 b.**] **1.** Remettre à quelqu'un par un nouvel acte ce qu'il nous avait cédé auparavant : *Rétrocéder un don, un droit.* || **2.** Céder à un tiers un bien qu'on avait acheté pour un usage personnel.

● SYN. : **1** *recéder, redonner, rendre, restituer ;* **2** *revendre.*

rétrocessif, ive [retrɔsesif, -iv] adj. (de *rétrocess[ion]* ; 1842, Acad.). Qui fait, qui comporte une rétrocession : *Un acte rétrocessif.*

rétrocession [retrɔsɛsjɔ̃] n. f. (bas lat. *retrocessio,* situation en retrait [et, au Moyen Âge, « rétrocession »], du lat. class. *retrocessum,* supin de *retrocedere* [v. RÉTROCÉDER] ; 1550, Roussat, au sens de « marche en arrière » ; sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Acte portant cession à un tiers d'une chose acquise : *Faire rétrocession d'un droit.* || **2.** Transfèrement de la propriété d'un bien acquis à la personne qui l'avait antérieurement cédé.

rétrocessionnaire [retrɔsɛsjɔnɛr] n. et adj. (de *rétrocession ;* 1829, Boiste [comme adj. ; comme n., 1836, Acad.]). Personne à qui on fait une rétrocession.

rétrodéviation [retrɔdevjasjɔ̃] n. f. (de *rétro-* 1 et de *déviation ;* 1923, Larousse). Déviation de certains organes (notamment l'utérus) vers l'arrière.

rétroflexe [retrɔflɛks] adj. et n. (lat. *retroflexus,* part. passé de *retroflectere,* fléchir ou plier en arrière, de *retro,* en arrière [v. RÉTRO- 1], et de *flectere,* courber, ployer ; 1932, Larousse). *Phonème rétroflexe,* phonème articulé avec la pointe de la langue retournée et dirigée vers le palais : *Des voyelles rétroflexes existent en suédois et en anglais où elles sont dues à la fusion de la voyelle avec le « r » suivant* (ex. :*gIrl, fAr*).

rétroflexion [retrɔflɛksjɔ̃] n. f. (de *rétro-* 1 et de *flexion ;* 1870, Littré). *Rétroflexion utérine,* déformation de l'utérus dont le fond se fléchit en arrière.

rétrofusée [retrɔfyze] n. f. (de *rétro-* 1 et de *fusée ;* 1964, Larousse). Fusée destinée à freiner la vitesse d'un engin spatial.

rétrognathie [retrɔgnati] n. f. (de *rétro-* 1 et du gr. *gnathos,* mâchoire ; 1970, Robert). Déformation de la mâchoire qui reste en arrière de son profil normal.

rétrogradation [retrɔgradasjɔ̃] n. f. (bas lat. *retrogradatio,* mouvement rétrograde, de *retrogradatum,* supin de *retrogradare* [v. RÉTROGRADER] ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 2 ; sens 1, 1550, Roussat ; sens 3, v. 1840, A. Comte ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** Action de rétrograder, de revenir en arrière (rare) : *Un coup de pied qui le fit choir, après une rétrogradation fort précipitée* (Scarron). || **2.** En astronomie, tout mouvement rétrograde : *La rétrogradation de Jupiter.* || **3.** *Fig.* Évolution qui s'oppose au progrès, retour en arrière : *L'empirisme* [de nos hommes d'État] *les force aujourd'hui d'invoquer alternativement l'anarchie ou la rétrogradation, afin de les opposer l'une à l'autre* (Comte). || **4.** Mesure disciplinaire par laquelle un militaire, un fonctionnaire sont placés dans une situation hiérarchique inférieure à celle qu'ils détenaient.

● SYN. : **3** *recul, régression.* — CONTR. : **1** *avance, progression ;* **3** *développement, progrès.*

rétrograde [retrɔgrad] adj. (lat. *retrogradus,* rétrograde, de *retrogradi* [v. RÉTROGRADER] ; milieu du XIVe s., Machaut, dans la loc. *rime rétrograde,* « rime telle que le second vers doit commencer par le mot qui finit le premier, et ainsi de suite » ; sens 1, v. 1370, Oresme ; sens 2, XIVe s. [*effet rétrograde,* 1875, Larousse] ; sens 3, 1685, Furetière ; sens 4, 1932, Larousse ; sens 5, v. 1790, G. de Mirabeau). **1.** Qui va en arrière, qui reprend en sens contraire le chemin parcouru : *Marche rétrograde. Tous les progrès sont incertains et lents, et suivis le plus souvent de mouvements rétrogrades* (France). || **2.** En astronomie, se dit de tout mouvement qui se fait en sens contraire du sens direct : *L'axe de la terre est animé d'un mouvement rétrograde. Le sens rétrograde est le même que celui des aiguilles d'une montre.* || *Effet rétrograde,* au jeu de billard, v. RÉTRO || **3.** *Vers rétrogrades,* vers latins ou grecs qui peuvent être lus à rebours, en inversant l'ordre des mots. || **4.** *Amnésie rétrograde,* amnésie relative aux faits antérieurs à un moment donné. || **5.** *Fig.* Qui est opposé au progrès, à toute évolution, qui voudrait maintenir ou rétablir les institutions du passé : *Dire qu'il se trouve encore des esprits rétrogrades pour ne pas croire au progrès !* (Mauriac).

● SYN. : **5** *arriéré, immobiliste, obscurantiste, réactionnaire.* — CONTR. : **5** *novateur, progressiste.*

◆ n. (1842, Acad.). Personne ennemie du progrès.

rétrograder [retrɔgrade] v. intr. (bas lat. *retrogradare,* var. du lat. class. *retrogradi,* rétrograder, de *retro,* en arrière, et de *gradi,* marcher, s'avancer ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au part. passé, au sens de « mis sous forme de vers rétrograde » ; à l'infin., au sens 2, 1488, *Mer des histoires ;* sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1589, Vigenère, p. 97 ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Revenir en arrière : *Faire rétrograder une aiguille sur le cadran d'une horloge. Une armée contrainte à rétrograder.* || **2.** En astronomie, traverser les constellations zodiacales dans le sens contraire à celui où les traverse le soleil : *À certaines époques, nous voyons les planètes rétrograder.* || **3.** En automobile, passer d'une vitesse à une vitesse inférieure : *Rétrograder de troisième en seconde.* || **4.** *Fig.* Revenir en arrière dans le temps, remonter à une période antérieure : *Je rétrograde par la pensée au moment où je pris la première cuillerée de thé* (Proust). *Ces menus hommes blancs qui forcent les ports, trouent les montagnes, font reculer la jungle, ne sont-ils pas ceux qui ont exercé leurs pesées victorieuses sur le secret des hiéroglyphes, rénové la philologie indienne, fait rétrograder de milliers d'années l'origine du monde* (Morand). || **5.** *Fig.* Revenir à une situation plus ancienne et inférieure à celle qu'on avait atteinte : *Cet écolier avait fait des progrès, maintenant il rétrograde.*

● SYN. : **1** *faire marche arrière, reculer, refluer, se replier ;* **4** *remonter ;* **5** *baisser, déchoir, descendre, régresser.* — CONTR. : **1** *avancer ;* **5** *s'améliorer, progresser.*

◆ v. tr. (1932, Larousse [comme v. intr., au sens de « être soumis à la rétrogradation », 1907, Larousse]). Soumettre à la rétrogradation : *Rétrograder un officier.*

rétrogression [retrɔgrɛsjɔ̃] n. f. (de *rétrograder,* d'après *progression, régression,* etc. ; 1836, Landais). Mouvement en arrière, recul.

rétropédalage [retrɔpedalaʒ] n. m. (de *rétropédaler ;* 1907, Larousse). Pédalage dans le sens contraire au sens habituel : *Bicyclette munie d'un changement de vitesse à rétropédalage. Frein à rétropédalage.*

rétropédaler [retrɔpedale] v. intr. (de *rétro-* 1 et de *pédaler ;* 1907, Larousse). Pédaler en arrière, à l'envers.

rétropharyngien, enne [retrɔfarɛ̃ʒjɛ̃, -ɛn] adj. (de *rétro-* 1 et de *pharyngien ;* 1932, Larousse). Qui est situé dans la région postérieure du pharynx.

rétroposition [retrɔpozisjɔ̃] n. f. (de *rétro-* 1 et de *position ;* 1907, Larousse). Déplacement de l'utérus en arrière de sa position normale.

rétropropulsion [retrɔprɔpylsjɔ̃] n. f. (de *rétro-* 1 et de *propulsion ;* 1964, Larousse). Freinage d'un véhicule spatial au moyen de fusées.

rétropulsion [retrɔpylsjɔ̃] n. f. (de *rétro-* 1 et de *pulsion ;* 1870, Littré, au sens de « action de faire refluer à l'intérieur » ; sens actuel, 1904, Larousse). Tendance à la chute en arrière : *La rétropulsion s'observe particulièrement dans la maladie de Parkinson.*

rétrospectif, ive [retrɔspɛktif, -iv] adj. (de *rétro-* 1 et du radical du lat. *spectare,* regarder, observer [fréquentatif du v. archaïque *specere,* regarder], d'après *respectif, perspectif ;* 1779, Beaumarchais, au sens 1 ; sens 2, 1836, Acad., sens 3, 1859, G. Sand). **1.** Relatif au passé, à une période antérieure : *La sorte d'enchantement rétrospectif dont m'enveloppait mon passé* (Bourget). *Un examen rétrospectif de ce qui aurait pu être réalisé.* || **2.** Qui permet de revoir le passé : *Revue rétrospective des événements de l'année.* || **3.** Se dit d'un sentiment, d'une émotion qui a pour objet des faits passés : *Une joie rétrospective. Une peur rétrospective.*

● CONTR. : **1** *prospectif ;* **3** *avant-coureur.*

◆ **rétrospective** n. f. (av. 1922, Proust [la datation de Dauzat-Dubois-Mitterand : « 1855, *Paris chez soi* » est erronée — l'ouvrage contient, à la p. 5, la loc. « esquisse rétrospective des ruines et des reliques nationales » (déjà à la p. 3 de la première éd., intitulée *les Rues de Paris,* 1843)]). Exposition présentant l'ensemble des œuvres d'un artiste, d'une époque : *Nous n'avons pas besoin de nous imaginer ce qu'était, vivante et dans le plein exercice de ses fonctions sublimes, une cathédrale du treizième siècle, d'en faire comme du théâtre d'Orange, le cadre de reconstitutions, de rétrospectives exactes peut-être, mais glacées* (Proust). *Une rétrospective de Picasso, des impressionnistes.*

rétrospection [retrɔspɛksjɔ̃] n. f. (de *rétrospect[if]* ; 1854, Lélut, p. 11). Action de regarder en arrière, de remonter du présent au passé : *Toute la poésie du passé renaissait dans cette rétrospection évocatrice* (Gautier).

rétrospectivement [retrɔspɛktivmɑ̃] adv. (de *rétrospectif ;* 1845, Bescherelle). En regardant vers le passé, après coup : *Dans la mesure où l'art met en lumière certaines lois, une fois qu'une industrie les a vulgarisées, l'art antérieur perd rétrospectivement un peu de son originalité* (Proust). *Avoir peur rétrospectivement.*

rétrosternal, e, aux [retrɔstɛrnal, -o] adj. (de *rétro-* 1 et de *sternal ;* 1878, Larousse). Qui est localisé derrière le sternum : *Une douleur rétrosternale.*

retroussage [rətrusaʒ] n. m. (de *retrousser ;* 1845, Bescherelle, au sens de « quatrième façon donnée à la vigne quinze jours ou un mois avant la vendange » ; sens actuel, 1904, Larousse). Procédé d'impression des planches gravées à l'eau-forte qui consiste à passer légèrement sur le cuivre un tampon de mousseline, de façon à étaler l'encre des tailles profondes.

retroussé, e [rətruse] adj. (part. passé de *retrousser ;* v. 1534, B. Des Périers, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. [*avoir le ventre retroussé,* 1875, Larousse]). **1.** *Nez retroussé,* nez dont le bout est relevé. || **2.** *Avoir les flancs retroussés,* en parlant du cheval, avoir les flancs creux. || *Avoir le ventre retroussé,* avoir le ventre resserré vers les flancs.

retroussement [rətrusmɑ̃] n. m. (de *retrousser ;* 1606, Crespin). Action de retrousser, de se retrousser : *Le retroussement des jupes, des lèvres.*

retrousser [rətruse] v. tr. (de *re-* et de *trousser ;* fin du XIIe s., *l'Escoufle,* écrit *retrosser* [*retrousser,* XIIIe s.], au sens de « refaire [un paquet] » ; sens 1, 1530, Palsgrave, p. 762 [*retrousser ses manches,* au fig., 1928, R. Martin du Gard] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Faire remonter la partie inférieure d'un vêtement en la repliant : *Le jeune paysan retroussa ses manches et alla laver ses mains à la fontaine* (Malraux). *Retrousser sa robe, sa jupe. Retrousser son pantalon.* || Fig. *Retrousser ses manches,* se préparer à travailler avec ardeur. || **2.** Redresser, relever : *L'autre superbement retrousse | Le bout de sa moustache en croc* (Gautier).

● SYN. : **1** *trousser.* — CONTR. : **1** *baisser, rabattre.*

◆ **se retrousser** v. pr. (sens 1, 1636, Monet ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay). **1.** Relever le bas de son vêtement : *Se retrousser pour passer un ruisseau.* || **2.** Être relevé : *De peur qu'en ces évolutions diverses leur robe ne vînt à se retrousser, elles se montraient nues dans ces exercices* (Musset).

retroussis [rətrusi] n. m. (de *retrousser ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1802, Flick ; sens 3, 1834, Landais ; sens 4, 1823, Boiste ; sens 5, 1888, A. Daudet). **1.** Partie retroussée du bord d'un chapeau, à l'an cienne mode, à la Henri IV. || **2.** Partie retroussée des pans ou basques d'un habit ou d'un uniforme pour faciliter la marche ou pour pratiquer plus aisément l'équitation, pour conduire une motocyclette : *La belle tunique à revers et à retroussis cramoisis* (Benoit). || **3.** Pièce de cuir rabattue sur le haut des bottes. || **4.** *Spécialem.* En botanique, dessous des feuilles : *Les massifs d'oliviers, fouettés par le vent, détachaient le retroussis argenté de leur feuillage sur le bleu cru du ciel* (Theuriet). || **5.** État de ce qui est retroussé : *Le retroussis frémissant des lèvres* (Bourget).

retrouvable [rətruvabl] adj. (de *retrouver ;* 1907, Larousse). Qui peut être retrouvé : *Un objet facilement retrouvable.*

retrouvaille [rətruvɑj] n. f. (de *retrouver ;* 1782, Mercier). Action de retrouver (rare) : *Ç'a été pour la nature une retrouvaille* (Flaubert).

◆ **retrouvailles** n. f. pl. (1888, Goncourt). Le fait de se retrouver, d'être réunis de nouveau : *Ces retrouvailles n'étaient pas celles qu'il avait prévues* (L. Daudet). *Vous connaîtrai-je, édifiantes retrouvailles, embrassements si doux après la querelle d'amour ?* (Montherlant).

retrouver [rətruve] v. tr. (de *re-* et de *trouver ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *retruver* [*retrover,* milieu du XIIe s. ; *retrouver,* XIIIe s.], au sens II, 3 [*retrouver son chemin,* 1690, Furetière] ; sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 2, milieu du XIIe s. ; sens I, 3-4, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens II, 1 et 6, 1273, Adenet ; sens II, 2, 1666, Molière [*...venir retrouver quelqu'un,* 1665, Molière ; *je vous retrouverai...,* milieu du XXe s. — d'abord *je saurai vous retrouver,* 1932, Larousse] ; sens II, 4, v. 1695, Fénelon ; sens II, 5, 1929, R. Martin du Gard).

I. TROUVER DE NOUVEAU. **1.** Rencontrer de nouveau une personne : *Retrouver toujours quelqu'un au même endroit.* || **2.** Rencontrer de nouveau une chose : *Profiter d'une occasion qu'on ne retrouvera peut-être pas.* || **3.** Trouver quelque part ce qui existe ailleurs : *Retrouver chez un enfant l'expression de sa mère.* || **4.** Reconnaître une personne par quelque signe distinctif, par une qualité qui se manifeste dans ses actions, dans ses œuvres : *Je vous retrouve en vous voyant sourire. On ne retrouve plus ce peintre dans ses derniers tableaux. Ma bien-aimée, lui dit Georges, je vous retrouve telle que je le désirais : la plus belle et la meilleure des créatures* (France).

II. RETROUVER UN ÊTRE, UNE CHOSE QUE L'ON A PERDUS. **1.** Mettre de nouveau la main sur un être : *Retrouver un voleur qui s'était évadé de prison. Retrouver un animal égaré.* || **2.** Être de nouveau en présence d'une personne, d'une chose après une séparation : *Retrouver sa famille après une longue absence. Retrouver des amis au moment des vacances. J'avais quitté une campagne touffue, je l'ai retrouvée dégarnie* (Renard). *Retrouver avec joie la maison de son enfance.* || *Aller, venir retrouver quelqu'un,* le rejoindre, retourner vers lui : *Pourquoi ne m'as-tu pas raconté qu'il venait te retrouver à l'église* (Gide). || *Je vous retrouverai, on se retrouvera,* je saurai prendre ma revanche. || **3.** Être de nouveau en possession de ce qu'on

avait perdu, égaré, oublié : *Retrouver ses gants, ses clefs. Retrouver une voiture volée. Retrouver un passage dans un livre.* || *Retrouver son chemin,* être capable de revenir à son point de départ, se repérer de nouveau sur un itinéraire après s'être égaré. || **4.** Avoir de nouveau un état, une qualité : *Retrouver le sommeil. Retrouver la santé. Retrouver des forces. Retrouver sa bonne humeur. Retrouver du travail, un emploi. Léopold s'exaltait en parlant et, sous l'empire du vin blanc, retrouvait la colère qui l'avait secoué derrière les verrous du poste d'aiguillage* (Aymé). || **5.** Revenir à un état antérieur, posséder de nouveau une qualité disparue (avec un sujet désignant une chose) : *Une goutte d'huile sur un pignon et toute la mécanique retrouve de l'aisance et du jeu* (Duhamel). || **6.** Découvrir une chose disparue depuis longtemps ou considérée comme perdue : *On retrouva, du côté de Dieppe, les débris de la « Jeune-Amélie », sa barque. On ramassa, vers Saint-Valery, les corps de ses matelots, mais on ne découvrit jamais le sien* (Maupassant). *Retrouver des squelettes enterrés depuis des millénaires.*

● SYN. : **II, 1** *rattraper ;* **2** *revoir ;* **3** *récupérer ;* **4** *recouvrer ;* **5** *reprendre.*

◆ **se retrouver** v. pr. (sens 1, XVe s., Littré ; sens 2-3, 1680, Mme de Sévigné ; sens 4, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 5, av. 1742, Massillon ; sens 6, 1553, *Bible Gérard ;* sens 7, 1677, Racine ; sens 8, av. 1872, Th. Gautier ; sens 9, 1768, Brunot). **1.** Se présenter, se rencontrer de nouveau (en parlant d'une chose) : *Une telle occasion ne se retrouve pas facilement.* || **2.** Se trouver de nouveau réunis après une séparation : *Nous nous retrouverons aux prochaines vacances. Ils* [les deux hommes] *se retrouvaient là, ce soir, sur un pont ; rien ne les séparait, ni la chance, ni le malheur, ni les années* (Arnoux). || **3.** Être de nouveau ou subitement dans tel état, telle situation : *Elle s'est retrouvée seule, sans ressources, après la mort de ses parents. J'essaie de tous les remèdes et je me retrouve toujours au même point* (Mérimée). || **4.** *Class.* et *littér.* Reprendre possession de soi-même : *L'âme, si longtemps égarée dans les choses extérieures, s'est enfin retrouvée* (Bossuet). *Il* [Henri] *avait besoin d'être seul et d'être libre. Ce n'est pas facile de se retrouver au bout de quatre ans...* (Beauvoir). || **5.** Se reconnaître tel que l'on était auparavant : *Pouvoir se retrouver devant la page qu'on a écrite hier, sans rougir...* (Montherlant). || **6.** Être de nouveau dans un lieu : *Ils avaient marché pendant deux heures pour se retrouver au point de départ* (Sand). || **7.** Reconnaître son chemin : *Le terrible, c'est qu'à cette heure de nuit il ne fallait plus songer à retourner à la ferme ; car le chemin par la traverse, notre demoiselle n'aurait jamais pu s'y retrouver toute seule, et moi je ne pouvais pas quitter le troupeau* (Daudet). *On se retrouve difficilement dans ce dédale de rues.* || **8.** Éclaircir une situation embrouillée, confuse : *Il n'arrive pas à se retrouver dans ses calculs. Tiburce qui avait l'habitude de son désordre* [...] *eut d'abord peine à s'y retrouver* (Gautier). || **9.** Fam. *S'y retrouver,* retrouver son compte largement, compenser et au-delà ses frais par des recettes ou des avantages : *Il n'était pas à votre charge ; vous aviez l'argent de sa retraite, vous vous y retrouviez !* (Vercel).

● SYN. : **2** *se rencontrer, se revoir ;* **4** *se reprendre, se ressaisir ;* **7** *s'orienter, se reconnaître.*

rétroversé, e [retrɔvɛrse] adj. (de *rétrovers[ion]* ; 1923, Larousse). Qui est affecté de rétroversion.

rétroversion [retrɔvɛrsjɔ̃] n. f. (de *rétro-* 1 et de *version ;* 1783, *Journ. de médecine,* LIX, p. 32). En médecine, position d'un organe renversé en arrière : *Rétroversion de l'utérus.*

rétroviseur [retrɔvizœr] adj. m. (de *rétro-* 1 et de *viseur ;* XXe s.). Qui permet de voir derrière soi : *Le maître, dans le miroir rétroviseur, regarde l'image de Clémence* (Genevoix).

◆ n. m. (1929, *Manufacture française d'armes... de Saint-Étienne*). Miroir placé sur un véhicule de telle sorte qu'il permet au conducteur de voir derrière lui.

rets [rɛ] n. m. (lat. *retis,* n. f. [*retes,* au plur.], var. du n. neutre *rete,* rets, filet ; v. 1130, *Eneas,* écrit *roi* [*reiz,* v. 1155, Wace ; *rez,* début du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; *rets* — avec un *-t-* dû à l'influence du mot lat. —, 1538, R. Estienne], au fém. [au masc., milieu du XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s., Chr. de Pisan, écrit *rez,* au fém. [*rets,* 1560, *Bible Rebul* — au masc., av. 1613, M. Régnier]). **1.** *Vx* et *littér.* Filet pour prendre des oiseaux, des poissons, du gibier : *Il advint qu'au sortir des forêts | Ce lion fut pris dans des rets* (La Fontaine). *Comme des oiseaux privés chantent pour attirer dans les rets de l'oiseleur les oiseaux sauvages* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* et *littér.* Artifices par lesquels on s'empare d'une personne ou de son esprit : *Ils* [les philosophes] *quitteront les rets de leurs vaines et dangereuses subtilités, où ils tâchaient de prendre les âmes ignorantes et curieuses* (Bossuet). *Et Nietzsche lui-même s'emprisonne ; ce passionné, ce créateur, se débat dans son système qui se replie de toutes parts sur lui comme un rets ; il le sait et rugit de le savoir, mais n'en sort pas ; c'est un lion dans une cage d'écureuil* (Gide).

réuni, e [reyni] adj. (part. passé de *réunir ;* 1870, Littré). *Droits réunis,* nom donné, sous le premier Empire, aux contributions indirectes groupées en une seule administration : *Les droits réunis furent très impopulaires.*

◆ **réunis** n. m. pl. (1687, Jurieu, I, 126 [*faux réunis,* fin du XVIIe s., Bossuet]). Nom donné aux protestants qui se firent catholiques après la révocation de l'édit de Nantes. || *Faux réunis,* nom donné aux protestants qui avaient fait semblant de se convertir.

réunificateur, trice [reynifikatœr, -tris] adj. (dér. savant de *réunifier ;* 12 juin 1965, *le Monde*). Qui réunifie : *Une politique réunificatrice.*

réunification [reynifikasjɔ̃] n. f. (de *réunifier ;* v. 1950, d'après P. Gilbert, p. 470). Action de réunifier (s'emploie surtout en parlant de politique territoriale) : *La réunification de l'Allemagne est souhaitée par les uns, combattue par les autres.*

réunifier [reynifje] v. tr. (de *ré-* et de *unifier ;* v. 1950, d'après P. Gilbert, p. 470). Unifier ce qui a été divisé : *Après de longues guerres, le Viêtnam a enfin pu être réunifié.*

réunion [reynjɔ̃] n. f. (de *réunir,* d'après *union ;* 1468, Bartzsch, au sens de « action de rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie [surtout en parlant d'une province séparée d'un État] » ; sens I, 1, 1549, R. Estienne [*politique des réunions,* 1964, Larousse ; *chambres de réunion,* 1904, Larousse] ; sens I, 2, 1798, Acad. ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1587, F. de La Noue ; sens II, 2-3, 1789, Brunot [*réunion publique,* 1870, Littré ; *réunion privée,* 1936, Capitant ; *réunion armée,* 1810, Code pénal] ; sens II, 4, 1928, Colette).

I. 1. Action de réunir des choses : *La réunion des fragments d'un puzzle fait apparaître une image. Car ce que Colomb avait promis au roi d'Espagne, ce n'est pas un quartier nouveau de l'Univers, c'est la réunion de la terre* (Claudel). || Spécialem. *Politique des réunions,* politique d'expansion territoriale pratiquée en pleine paix, par Louis XIV de 1679 à 1684. || *Chambres de réunion,* chambres créées après le traité de Nimègue (1678) pour faciliter cette politique. || **2.** Rapprochement des bords d'une plaie en vue de la cicatrisation. || *Réunion par première, seconde intention,* v. INTENTION. || **3.** *Réunion de deux ensembles,* en mathématiques, ensemble dont les éléments appartiennent soit à l'un, soit à l'autre de ces deux ensembles.

II. 1. *Class.* Action de rétablir l'accord, l'entente des personnes par un rapprochement : *Là se formaient d'heureux projets pour la réunion des esprits* (Fléchier). || **2.** Le fait de rassembler des personnes : *Mon père se demandait pourquoi, à la première réunion, il avait éprouvé ce bizarre sentiment de gêne* (Guilloux). *Organiser, convoquer une réunion.* || **3.** Groupement, rassemblement momentané d'un certain nombre de personnes : *Tu m'en as seulement pas causé, rétorque Brûle-*

bois. D'abord, qui c'est qui te presse d'aller brailler dans une réunion ? T'espères pas qu'on va te nommer ministre du premier coup ? (Aymé). *Une réunion mondaine, politique, syndicale. Une réunion d'experts, de linguistes, de savants.* || *Réunion publique,* assemblée, ouverte à tous, où l'on discute quelque question d'intérêt public ou local : *Toujours les grands mots, dit Busard. Vous n'êtes pas en réunion publique* (Vailland). || *Réunion privée,* assemblée tenue dans un local clos et à laquelle on ne se rend que sur invitation personnelle et nominative. || *Réunion armée,* rassemblement ayant pour objet de perpétrer un crime ou un délit, et dans lequel plus de deux personnes portent ostensiblement des armes. || *Réunion électorale,* V. ÉLECTORAL. || **4.** Temps pendant lequel on se réunit : *La réunion a été fort longue. Il y a eu quelques incidents au cours de la réunion.*

• SYN. : **I, 1** *ajustage, assemblage, groupement, montage, rassemblement, union.* || **II, 2** *contact, entrevue, rencontre ;* **3** *assemblée, colloque, conférence, congrès, débat, meeting, séminaire, symposium ;* **4** *séance.*

réunir [reynir] v. tr. (de *ré-* et de *unir ;* début du XVe s., écrit *reaunir* [*réunir,* v. 1460, G. Chastellain], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1763, Voltaire ; sens I, 3, 1671, Boileau [« rassembler des choses qui concourent toutes au même but », 1798, Acad.] ; sens I, 4, 1740, Acad. ; sens II, 1, 1587, F. de La Noue ; sens II, 2, av. 1841, Chateaubriand [« convoquer les membres d'une association... », 1932, Larousse] ; sens II, 3, av. 1960, A. Camus).

I. 1. Rapprocher, mettre en contact deux choses : *Réunir les deux bouts d'un cordage, les extrémités d'un circuit électrique. Réunir les deux lèvres d'une plaie.* || **2.** Faire communiquer : *La passerelle réunit les deux bords de la rivière. Le cou réunit la tête au tronc.* || **3.** Mettre ensemble pour former un tout : *En réunissant entre elles ces propositions, ou plutôt leurs censures, le philosophe se plut à dessiner la carte des opinions humaines* (Yourcenar). *Le chercheur doit réunir toutes les conditions nécessaires à la réussite de son expérience. Réunir des fonds.* || *Spécialem.* Rassembler des choses qui concourent toutes au même but : *Réunir les preuves de la culpabilité d'un criminel.* || **4.** *Fig.* Rassembler, grouper en soi : *Le prince Cantemir, qui réunissait les talents des anciens Grecs, la science des lettres et des arts* (Voltaire).

II. 1. *Class.* Rétablir l'entente entre deux ou plusieurs personnes : *Tantôt il réunit quelques-uns qui étaient contraires les uns aux autres, et tantôt il divise quelques autres qui étaient unis* (La Bruyère). || **2.** Faire se rassembler des personnes, les grouper : *Réunir des amis chez soi. Réunir ses enfants pour fêter Noël. Réunir le personnel pour une cérémonie de départ à la retraite.* || *Par extens.* Convoquer les membres d'une association, d'un mouvement, les représentants élus ou désignés d'une assemblée : *Réunir le bureau, la section. Réunir la Chambre, le Sénat, le Conseil de sécurité de l'O. N. U.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Relier, rattacher une personne à une autre : *Je ne suis pas aristocrate, ma réponse tient dans ce livre : voici les miens, mes maîtres, ma lignée ; voici par eux ce qui me réunit à tous* (Camus).

• SYN. : **I, 1** *aboucher, abouter, connecter, épisser, rabouter, souder ;* **2** *raccorder, relier ;* **3** *accumuler, collecter, grouper, recueillir, regrouper, unir ;* **4** *allier, associer, combiner, conjuguer, cumuler, marier.* || **II, 2** *assembler, inviter, rassembler ;* **3** *enchaîner, lier.* — CONTR. : **I, 1** *couper, désunir, détacher, disjoindre, écarter ;* **2** *diviser, séparer ;* **3** *dissocier, distribuer, éparpiller, fractionner, fragmenter.* || **II, 2** *disperser, disséminer ; dissoudre.*

◆ **se réunir** v. pr. (v. 1587, Du Vair, au sens de « se réconcilier » ; sens 1, 1718, Acad. ; sens 2, 1683, Fléchier). **1.** Se joindre, en parlant de choses : *Plusieurs rues se réunissent à ce carrefour. La Bienne et le Tacon se réunissent à Saint-Claude.* || **2.** Se trouver ensemble, se rassembler en un même lieu : *Ils se réunirent à la maison, reformèrent la section, s'affilièrent au parti socialiste* (Guilloux). *Se réunir tous les samedis soir au club de tarot.*

• SYN. : **1** *confluer, converger ;* **2** *s'assembler, se grouper, se masser, se rencontrer, se retrouver.*

réunis n. m. pl. V. RÉUNI.

réunissage [reynisaʒ] n. m. (de *réunir ;* 1870, Littré). Action de réunir les rubans, mèches ou fils dans les filatures.

réunisseur [reynisœr] n. m. (de *réunir ;* 1877, Littré, au sens 2 [*réunisseuse,* n. f., même sens, 1870, Littré] ; sens 1, 1904, Larousse). **1.** Machine qui réunit en une seule nappe continue les rubans venant des peigneuses ou des cardes, pour en former des bobines destinées aux laminoirs. || **2.** Machine permettant d'assembler plusieurs fils simples et de les bobiner ensemble sans torsion.

réussi, e [reysi] adj. (part. passé de *réussir ;* début du XVIIe s., Malherbe, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Exécuté avec succès : *Dessin réussi. Examen réussi.* || **2.** Parfait en son genre : *Une réception, une soirée réussie.*

reussine [røsin] n. f. (probablem. du n. du minéralogiste allemand Franz Ambros *Reuss* [fin du XVIIIe s.] ; 1875, Larousse). Mélange naturel de sulfate de sodium et de sulfate de magnésium.

réussir [reysir] v. intr. (ital. *riuscire,* réussir, proprem. « ressortir », de *ri-,* préf. à valeur itérative [lat. *re-,* même sens, v. R(E)-], et de *uscire,* sortir, lat. *exīre,* même sens, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *īre,* aller ; v. 1570, Carloix, aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1629, Corneille ; sens 4, 1578, Wind, 175 ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1647, Corneille). **1.** *Class.* Résulter, sortir : *De tous les corps ensemble, on ne saurait en faire réussir une petite pensée* (Pascal). || **2.** *Class.* Avoir comme conséquence, comme issue ; se révéler : *Tout a réussi contre nos pensées, et le malade s'est empiré parmi nos remèdes* (Bossuet). || **3.** *Class.* Se révéler vrai : *Aussi ma prophétie | Est, à ce que je vois, de tout point réussie ?* (Corneille). || **4.** Aboutir à un heureux résultat, en parlant d'une chose : *Une entreprise, une opération, un projet qui réussit. Cette tentative n'a pas réussi.* || **5.** S'acclimater, bien venir, en parlant d'une plante : *Un rosier trop à l'ombre ne réussit pas.* || **6.** Obtenir un bon résultat, s'illustrer, en parlant d'une personne : *Parti de rien, cet homme a brillamment réussi dans tous les domaines. Il a mieux réussi dans son commerce que dans ses études.*

• SYN. : **4** *marcher* (fam.), *se réaliser ;* **5** *pousser, prendre, prospérer, venir ;* **6** *arriver, briller, parvenir, percer.* — CONTR. : **4** *avorter, manquer* (fam.), *péricliter, rater* (fam.) ; **5** *dépérir ;* **6** *déchoir, dégringoler* (fam.), *échouer, sombrer, tomber.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (sens 1, av. 1678, La Rochefoucauld [*réussir à faire quelque chose,* av. 1778, Voltaire — ironiq., 1868, A. Daudet] ; sens 2, 1665, Molière [ironiq., XXe s.]). **1.** *Réussir à une chose,* y obtenir des succès : *Réussir à un examen, à une épreuve, à un test.* || *Réussir à faire quelque chose,* parvenir à : *J'ai les pigments plus dociles que le caractère, je réussis tout de même à brunir* (Sarrazin). *Réussir à se faire réformer en conseil de révision ;* et ironiq. : *Ne dis rien, tu ne réussirais qu'à t'attirer les foudres des bien-pensants.* || **2.** *Réussir à quelqu'un,* lui être bénéfique, en parlant d'une chose : *Les infusions leur réussissent mieux que les effusions* (Bazin). *Son séjour en montagne lui a réussi : il a une mine superbe ;* et ironiq. : *Ça vous a réussi d'avoir voulu faire le jeune homme, malgré votre âge : vous êtes aujourd'hui plein de courbatures.*

• SYN. : **1** *triompher ; aboutir, arriver, finir par.*

◆ v. tr. (1834, Boiste). *Réussir une chose,* la faire avec succès : *C'est parce qu'on a découvert qu'il écrivait ses fables avec peine, qu'on pardonne à La Fontaine de les avoir réussies* (Montherlant). *Elle pense que ce qu'elle appelle l'amour peut réussir l'impossible* (Ionesco). *Réussir un portrait, une sauce, un plat. Réussir un coup difficile, un tour de cartes. Réussir un but, un essai, un set.*

réussite [reysit] n. f. (ital. *riuscita,* réussite, part. passé fém. substantivé de *riuscire,* réussir [v. l'art. précéd.] ; 23 sept. 1622, Guez de Balzac, au sens 1 ; sens 2, 26 juill. 1639, Chapelain ; sens 3, début du XXe s. ;

sens 4-5, 1842, Acad.). **1.** Le fait, pour une personne, d'obtenir du succès dans ce qu'elle entreprend : *Ce qu'ils appellent réussite, c'est le bruit qu'on fait et le fric qu'on gagne* (Beauvoir). || **2.** Le fait, pour une chose, d'aboutir à un résultat heureux, d'avoir une issue favorable : *La réussite d'une affaire, d'un projet.* || **3.** *Fam.* Ce qui obtient du succès, notamment auprès du public : *« Le Cid » devrait être une pièce manquée. Non pourtant. « Le Cid » n'est pas une pièce réussie. C'est mieux, c'est une réussite. C'est exactement un succès* (Duhamel). || **4.** Système de consultation par les cartes à jouer, fondé sur des combinaisons de pur hasard, pour connaître le succès ou l'insuccès d'une entreprise, la réalisation ou l'avortement d'un désir, etc. : *La réussite et le marc de café sont les deux principales méthodes employées par les voyantes.* || **5.** Jeu de cartes pratiqué par une personne seule, au cours duquel il faut parvenir à placer ou à employer toutes les cartes distribuées en une ou en plusieurs fois.

● SYN. : **2** *réalisation ;* **3** *succès, triomphe ;* **5** *patience.*

revalenta [rəvalɛnta] (dér. savant du lat. *revalescere,* reprendre des forces, de *re-*, préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *valescere,* devenir fort, vigoureux, inchoatif de *valēre,* être fort, vigoureux ; 1870, Littré [*revalenta*], et av. 1880, Flaubert [*revalentia*]). ou **revalentia** [rəvalɛntja] n. f. *Vx.* Aliment à base de farines diverses : *C'est le premier qui ait fait venir* [...] *de la revalentia* (Flaubert).

revalidation [rəvalidasjɔ̃] n. f. (de *revalider,* conférer une nouvelle validité à un acte [1465, Bartzsch], de *re-* et de *valider ;* XVI^e s., *Coutumier général* [II, 75], puis 1842, Acad. [*revalidation du mariage,* 1964, Larousse]). Action de valider de nouveau. || *Revalidation du mariage,* en droit canonique, remède ordinaire à une union invalide, qui comporte habituellement le renouvellement du consentement matrimonial.

revaloir [rəvalwar] v. tr. (de *re-* et de *valoir ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 3 ; sens 1, début du XX^e s. ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes). [Conj. **34.**] **1.** Valoir de nouveau : *Monique, étant quelqu'un, commençait à revaloir quelque chose* (P. Margueritte). || **2.** *Vx.* Faire retrouver l'équivalent : *Les adoucissements qui revalent bien à la loi ce qu'ils lui coûtent* (Rollin). || **3.** Rendre la pareille (en mal ou en bien) : *Je lui ai coupé le compliment sous le pied et il pince les lèvres, vexé ; il me revaudra ça* (Colette).

revalorisation [rəvalɔrizasjɔ̃] n. f. (de *re-* et de *valorisation ;* 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, 1964, Larousse). **1.** Action de rendre tout ou partie de sa valeur à une monnaie dépréciée. || **2.** Action d'augmenter le montant des revenus, soit en fonction des mouvements naturels des revenus, soit pour pallier les effets de la dépréciation monétaire sur les revenus fixes : *La revalorisation des salaires, des pensions, des rentes viagères.* || **3.** *Fig.* Action de donner de nouveau de la valeur à quelque chose : *La revalorisation des idées de Descartes dans la linguistique chomskyenne.*

● SYN. : **2** *relèvement.*

revaloriser [rəvalɔrize] v. tr. (de *re-* et de *valoriser ;* 14 août 1925, *Écho de Paris,* au sens 1 ; sens 2, 1958, A. Camus). **1.** Augmenter le pouvoir d'achat soit d'une monnaie, soit des revenus des particuliers, surtout s'ils ont été dépréciés : *Revaloriser le franc. On peut revaloriser les salaires en relevant leur valeur nominale, ou en revalorisant la monnaie par une baisse des prix.* || **2.** *Fig.* Rendre du prestige à : *La guerre de 14 a précipité la crise du langage, je dirai volontiers que la guerre de 40 l'a revalorisée* (Sartre). *Revaloriser les fonctions de député. Revaloriser une idée.*

● SYN. : **1** *majorer, réévaluer, relever, valoriser ;* **2** *réhabiliter, rehausser.*

revanchard, e [rəvɑ̃ʃar, -ard] adj. et n. (de *revanche ;* 1894, Sachs-Villatte). *Fam.* et *péjor.* Se dit d'une personne, d'un pays obsédés par le désir de prendre une revanche (surtout après une défaite militaire) : *Un vieux général revanchard. Une nation revancharde.*

◆ adj. (XX^e s.). *Fam.* et *péjor.* Se dit de ce qui témoigne d'un désir de revanche : *Une attitude, une politique revancharde.*

revanche [rəvɑ̃ʃ] n. f. (déverbal de *revancher ;* XIII^e s., Tobler-Lommatzsch, écrit *revenche* [*revanche,* av. 1525, Cretin], au sens I, 2 [au fig., 1779, M^me de Genlis] ; sens I, 1, 1580, Montaigne ; sens I, 3, av. 1525, Cretin ; sens I, 4, 1539, R. Estienne ; sens II, 1968, Larousse).

I. 1. *Class.* Reconnaissance, paiement de retour : *Si la revanche était indubitable, quelle gloire y aurait-il de faire plaisir ?* (Malherbe). || **2.** Action de rendre la pareille pour un mal que l'on a reçu : *À mots à peine couverts, il expliqua que la plupart des officiers vivaient, comme lui, dans l'espoir d'une revanche* (B. Clavel) ; et au fig. : *L'intelligence, en moi, prenait revanche avec excitation* (Sainte-Beuve). *Il y a le désir de paraître, le désir d'être important, de prendre une revanche sur la vie* (Aymé). || **3.** Action par laquelle on reprend un avantage qu'on avait perdu, on compense un échec : *Les revanches sont la consolation des vaincus* (Molé). *J'acceptai comme une revanche le destin de cet homme lié à cette femme défigurée au lendemain de ses noces* (H. Bazin). *Une revanche éclatante.* || **4.** Seconde partie que l'on joue pour donner au perdant la possibilité de regagner ce qu'il a perdu : *J'ai gagné hier cent louis à d'Aversac ; je lui dois une revanche* (Gautier). *Jouer la revanche. Prendre sa revanche. À quand la revanche ?*

II. Dans un barrage, différence de niveau entre la retenue normale et la crête du barrage.

◆ **À charge de revanche** loc. adv. V. CHARGE.

◆ **En revanche** loc. adv. (fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). En retour, en compensation : *Il joue fort bien du violon ; en revanche, c'est un piètre chef d'orchestre.*

revancher [rəvɑ̃ʃe] v. tr. (var. de l'anc. v. *revengier,* venger [fin du XII^e s., Conon de Béthune], de *re-* et de *vengier,* forme anc. de *venger* [v. ce mot] ; fin du XV^e s., Commynes, au sens de « tirer vengeance de » ; sens actuel, 1669, Widerhold). *Pop.* Prendre le parti de quelqu'un pour racheter sa défaite par une victoire, soutenir quelqu'un contre une attaque : *Quelle occasion de revancher sa grand-mère !* (Arnoux).

◆ **se revancher** v. pr. (sens 1-2, v. 1265, J. de Meung [d'abord *soi revengier,* v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 3, XIV^e s., *Miracles de Nostre-Dame ;* sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Class.* et *littér.* Rendre la pareille, s'acquitter en retour (en bien comme en mal) : *Tel que soit un bienfait et quoi qu'il en coûte, lorsqu'on l'a reçu à ce titre, on est chargé de s'en revancher* (Vauvenargues). *M. Singlin le voulut instituer confesseur de tous les autres, lui rendant ainsi la pareille de M. de Saint-Cyran à son propre égard et se revanchant en quelque sorte de lui* (Sainte-Beuve). || **2.** Se venger (peu usité) : *C'est pas parce que les rôles sont retournés* [...] *que je vais me revancher !* (Dorgelès). *On escompte que, blessé, je voudrais blesser ; que souris ici, pour me revancher, je me ferai matou là* (Montherlant). || **3.** *Class.* Se défendre, rendre coup pour coup : *Un fils ne s'oserait revancher contre son père* (Furetière, 1690). || **4.** Class. *Se revancher sur,* se rattraper sur : *Cet homme n'a point mangé d'abord, mais il s'est revanché sur le dessert* (Furetière, 1690).

revanchisme [rəvɑ̃ʃism] n. m. (de *revanche ;* v. 1960, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964). Attitude d'une collectivité animée par un esprit de revanche, notamment après une défaite militaire.

revanchiste [rəvɑ̃ʃist] adj. et n. (de *revanchisme ;* v. 1960, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964). Partisan du revanchisme : *Un revanchiste à tous crins.*

◆ adj. (1975, Larousse). Qui est inspiré par le revanchisme : *Une déclaration revanchiste.*

revascularisation [rəvaskylarizasjɔ̃] n. f. (de *revasculariser ;* 1964, Larousse). Intervention chirurgicale qui a pour but d'apporter de nouveaux vaisseaux sanguins à un organe insuffisamment vascularisé.

revasculariser [rəvaskylarize] v. tr. (de *re-* et de *vascularisé ;* 1964, Larousse). Soumettre à une revascularisation.

rêvasser [rɛvase] v. intr. (de *rêver ;* milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage,* écrit *ravacer,* au sens de « divaguer » ; 1489, R. Gaguin, écrit *revasser* [*resvasser,* av. 1615, Pasquier ; *rêvasser,* XVIIe s.], au sens de « méditer » ; sens 1, 1669, Widerhold ; sens 2, 1694, Acad. [« être distrait », 1652, Scarron]). **1.** Avoir un sommeil agité traversé de rêves vagues : *J'ai rêvassé toute la nuit.* || **2.** Laisser la pensée, l'imagination se perdre en des rêveries imprécises : *Tout en rêvassant de la sorte, Guy de Malivert était arrivé au rond-point des Champs-Élysées sans avoir eu l'intention d'aller de ce côté-là plutôt que d'un autre* (Gautier). *Ce camarade maintenant silencieux rêvassant à ses familières visions d'épouvante avait quelque chose de fou* (Malraux). *Cet enfant rêvasse au lieu de travailler.*

• SYN. : **2** *rêver, songer.*

rêvasserie [rɛvasri] n. f. (de *rêvasser* [v. ce mot] ; 1580, Montaigne, écrit *ravasserie* [*rêvasserie,* XVIIIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1824, Raymond]). **1.** Action de rêvasser : *Une vie de fainéantise et de rêvasserie* (Flaubert). || **2.** Pensée vague, image non contrôlée par l'esprit qui se laisse aller paresseusement (surtout au plur.) : *Je ne suis pas venu te déranger pour te conter ces rêvasseries* (M. Prévost). *Olivier ne savait rien des romans douloureux qui se passaient dans le cœur de sa sœur. C'était un garçon sentimental et léger, qui vivait dans ses rêvasseries* (Rolland).

• SYN. : **2** *rêverie.*

rêvasseur, euse [rɛvasœr, -øz] adj. et n. (de *rêvasser ;* 5 sept. 1736, Voltaire). *Fam.* Qui rêvasse : *Parmi ces désœuvrés, il y a des ennuyeux, des ennuyés, des rêvasseurs* (Hugo). *Elle se dira : C'est un rêvasseur qui ne sait pas ce qu'il veut* (Romains).

• REM. On a dit aussi RÊVASSIER, ÈRE (av. 1841, Chateaubriand) : *C'est un grand rêvassier, ce père Fage, comme tous les hommes à passion* (Daudet).

rêve [rɛv] n. m. (déverbal de *rêver ;* 1674, Malebranche, au sens 1 [*voir en rêve,* 1964, Robert] ; sens 2, 1718, Acad. [aussi *c'est un rêve*] ; sens 3, 1823, Boiste [*de mes... rêves,* 1885, Maupassant ; *ce n'est pas le rêve,* début du XXe s.]). **1.** Suite d'images, souvent illogique, qui se présente à l'esprit durant le sommeil : *Je résolus de fixer le rêve et d'en connaître le secret* (Nerval). *Dans le doux rêve où s'agite | Ma mie endormie encor* (Verlaine). *Dans l'analyse du rêve, Freud n'entend pas nous donner autre chose que les lois de l'inconscient dans leur extension la plus générale* (Lacan). *Plus rien qu'un sommeil enfin débarrassé de rêves* (B. Clavel). *Faire des rêves pénibles, angoissants, érotiques.* || *Voir en rêve,* s'imaginer percevoir quelqu'un ou quelque chose pendant son sommeil. || **2.** Idée plus ou moins chimérique ; imagination sans fondement : *Les rêves seuls valent la peine que l'on vive* (Bourges). *J'aime mieux ma réalité que mes rêves* (Montherlant). *Un rêve doré.* || *C'est un rêve,* c'est une chose que l'on a peine à imaginer, qui ne peut se réaliser. || **3.** Ce qu'une personne se représente par l'imagination et à quoi elle aspire de toutes ses forces : *Faire des rêves de gloire, de fortune. Une personne qui voit enfin son rêve se réaliser.* || *De mes (tes, ses) rêves,* le plus proche de mon (ton, son) idéal : *J'ai enfin trouvé la maison de mes rêves. Notre ami a épousé la femme de ses rêves.* || Fam. *Ce n'est pas le rêve,* ce n'est pas la meilleure formule, la meilleure solution : *J'ai failli partir pour Constantinople* [...]. *Mais j'ai pensé que comme mécanicien ce ne serait pas le rêve* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **1** *songe ;* **2** *chimère, rêverie, songerie.*

rêvé, e [rɛve] adj. (part. passé de *rêver ;* 1668, Hauteroche, au sens de « plein de rêveries » ; sens actuel, 1964, Robert). Qui convient parfaitement à quelqu'un ou à quelque chose : *C'est un endroit rêvé pour faire la guerre* (Le Clézio). *C'est la solution rêvée.*

• SYN. : *idéal.*

revêche [rəvɛʃ] adj. (francique **hreubisk,* rude, âpre, ébréché ; v. 1220, Coincy, écrit *revesche,* au sens de « violent, dangereux » [en parlant d'un feu] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *revesche,* au sens de « farouche, sans pitié » ; sens 1, début du XVe s., *Chronique de Boucicaut,* écrit *revesche* [*revêche,* 1671, Pomey ; pour ce qui dénote ce comportement, av. 1709, Regnard] ; sens 2, début du XVe s., *Chronique de Boucicaut ;* sens 3, 1835, Acad.). **1.** Se dit d'une personne dont l'abord est peu engageant et qui fait preuve de manières brusques et déplaisantes : *Une concierge fort revêche.* || Se dit de ce qui dénote, chez cette personne, ce comportement : *Il* [le juge] *est bien obligé d'interrompre sa lecture. Il montre un instant un visage revêche* (R. Jean). || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui rebute, de ce qui inspire de l'aversion : *Comme de la plus revêche racine, le chimiste sait retirer l'alcaloïde* (Claudel). *Les adjudants, les disciplines militaires, les cours de tactique, que de choses sèches et revêches* (Saint-Exupéry). || **3.** Se dit d'un diamant, d'un marbre rebelle au poli en certaines de ses parties.

• SYN. : **1** *acariâtre, bourru, désagréable, grincheux* (fam.) ; *hargneux, renfrogné ;* **2** *ardu, ingrat, rébarbatif, rebutant, rude.*

◆ n. f. (sens 1, fin du XVe s. ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Autref.* Tissu grossier, non croisé et peu serré, à poil très long, frisé ou non, dont l'Angleterre eut la spécialité jusqu'au milieu du XVIIe s. || **2.** *Auj.* Tissu solide, souple, spongieux, tantôt lisse, tantôt croisé.

rêve-creux [rɛvkrø] n. m. invar. (de *rêve,* forme du v. *rêver,* et de *creux,* adv. ; 1727, Boissy). Syn. anc. de SONGE-CREUX.

1. réveil [revɛj] n. m. (déverbal de *réveiller* [v. ce mot] ; XIIIe s., Rutebeuf, écrit *resveil* [*réveil,* v. 1534, B. Des Périers], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse, pour les deux loc. [*réveil,* « sonnerie de clairon, roulement de tambour », 1870, Littré] ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1960, Larousse [art. *amine*] ; sens 5, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 6, 1691, Racine [« ...ensemble des mouvements religieux... », 1875, Larousse]). **1.** Action de se réveiller ; passage de l'état de sommeil à l'état de veille : *À mon réveil, la voyant découverte, je craignis qu'elle n'eût froid* (Radiguet). || **2.** *Sonner le réveil* ou (vx) *battre le réveil,* sonner le clairon, battre le tambour pour réveiller les soldats. || **3.** Sonnerie de trompes de chasse, destinée à réveiller les veneurs. || **4.** *Amines de réveil,* v. PSYCHAMINE. || **5.** Retour à l'activité de ce qui paraissait assoupi : *Le réveil de la nature, d'un volcan. Elle* [Renée] *se sentait belle. Elle savait que Bardini n'aimait pas ces réveils triomphants de sa beauté* (Giraudoux). || **6.** *Fig.* Action de sortir de l'inactivité, de l'engourdissement moral, idéologique ou politique : *Les réveils chrétiens, dans les communions diverses, doivent s'opérer diversement et, pour ainsi dire, selon des formes différentes de « sursaut »* (Sainte-Beuve). *Le réveil d'un peuple est parfois brutal. Le réveil des anciens particularismes.* || *Spécialem.* Nom donné à l'ensemble des mouvements religieux qui jalonnèrent le renouveau protestant à la fin du XVIIIe et au XIXe s.

• SYN. : **5** *regain, renaissance, renouveau ;* **6** *résurrection.*

2. réveil [revɛj] n. m. (abrév. de *réveille-matin ;* 1440, Gay). Abrév. usuelle de RÉVEILLE-MATIN : *Au réveil il était midi* (Rimbaud). *Mon réveil est cassé* (Giono). *Remonter un réveil. Mettre son réveil à l'heure.*

réveillée [revɛje] n. f. (part. passé fém. substantivé de *réveiller ;* 1851, Landais). Temps pendant lequel on travaille sans interruption dans un four de glacerie.

réveille-matin [revɛjmatɛ̃] n. m. invar. (de *réveille,* forme du v. *réveiller* [v. ce mot], et de *matin,* adv. ; XVe s., Godefroy, écrit *resveille-matin* [*réveille-matin,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, début du XVIe s.). **1.** Petite pendule munie d'un mécanisme qui déclenche une sonnerie à l'heure fixée pour le réveil : *Un second baiser, moins chaste, agit avec la violence d'un réveille-matin* (Radiguet). [On dit et on écrit plus souvent RÉVEIL (v. RÉVEIL 2).] || **2.** Nom usuel d'une euphorbe, mauvaise herbe très répandue dans les jardins.

réveiller [revɛje] v. tr. (de *r[e]-* et de *éveiller* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *resveill[i]er*

[*réveiller,* v. 1360, Froissart], au sens 1 [au fig. ; « tirer du sommeil », v. 1175, Chr. de Troyes ; « faire reprendre conscience... », 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1360, Froissart [« remettre une chose en mémoire », av. 1772, Duclos]). **1.** Tirer du sommeil un être animé : *Spinello* [...] *se mit à hurler d'épouvante. Sa bonne femme, réveillée en sursaut, lui demanda quel mal il avait* (France). *Julien fut réveillé par le grondement de l'orage* (B. Clavel). *Le renard a réveillé le poulailler au milieu de la nuit. Le chien a été réveillé par un bruit insolite.* || Faire reprendre conscience à quelqu'un, le faire sortir d'un état léthargique : *Réveiller une personne évanouie, un sujet en état d'hypnose.* || *Fig.* Faire sortir quelqu'un d'un état d'apathie, de nonchalance : *Ce jeune homme indolent a besoin qu'on le réveille un peu.* || Fig. *Ne réveillez pas le chat qui dort* (prov.), v. DORMIR 1. || **2.** Redonner de l'acuité à une chose plus ou moins oubliée, redonner vigueur à ce qui était à l'état latent : *Des traitants réveillaient d'anciennes prétentions domaniales* (Voltaire). *Notre défaite aurait-elle enfin réveillé nos vertus ?* (Gide). *Je me rends compte que mes personnages* [de *l'Otage*] *ont réveillé dans le cœur de leurs auditeurs quelque chose !* (Claudel). *Réveiller des rhumatismes, une vieille douleur.* || Remettre une chose en mémoire : *Rosalie, hésitant dans la crainte de réveiller quelques souvenirs trop douloureux* (Maupassant).

• SYN. : **1** *éveiller ; secouer* (fam.) ; **2** *attiser, exalter, exciter, ranimer, raviver, réchauffer, ressusciter, revivifier, stimuler ; rappeler.* — CONTR. : **1** *endormir ; engourdir ;* **2** *amortir, apaiser, atténuer, estomper, éteindre, étouffer, calmer, freiner.*

◆ **se réveiller** v. pr. (sens 1, v. 1265, J. de Meung [au fig., 1669, Bossuet] ; sens 2, 1677, Racine [« revenir en mémoire », av. 1841, Chateaubriand]). **1.** Sortir du sommeil : *Se réveiller de très bonne heure.* || *Fig.* Sortir d'un état d'assoupissement, de torpeur : *Il se réveillait de sa stupeur apparente* (Balzac). || **2.** Se ranimer, se raviver, en parlant d'une chose : *Au seul nom de l'Église, toute la foi de la Reine se réveillait* (Bossuet). *Les vieilles querelles se réveillent parfois.* || Revenir en mémoire : *Tous ces souvenirs, ces désirs qui se réveillent, quel embarras ! Pourquoi venait-on déranger ma sage petite vie de morte ?* (Beauvoir).

• SYN. : **1** *s'éveiller ;* **2** *réapparaître, renaître, ressusciter, revenir, revivre.*

réveilleur, euse [revɛjœr, -øz] n. (de *réveiller ;* 1870, Littré [au fig., début du XXe s.]). Personne qui réveille, qui est chargée de réveiller d'autres personnes (rare) ; et au fig. : *Tous les héros dont les visages président à sa vie quotidienne ont été des réveilleurs* (Romains).

◆ **réveilleur** n. m. (sens 1, 1584, G. Bouchet [« religieux... », 1704, Trévoux] ; sens 2 [cet oiseau passant la nuit à crier], 1870, Littré). **1.** Garde de nuit qui, dans quelques villes, parcourait les rues pendant la nuit en annonçant les heures et en criant : « Réveillez-vous, gens qui dormez ! Priez Dieu pour les trépassés ! » || Religieux qui était chargé de réveiller les autres pour les offices de nuit. || **2.** Passereau de taille assez grande, noir taché de blanc à la queue, qui vit en Australie.

réveillon [revɛjɔ̃] n. m. (de *réveiller ;* début du XVIe s., au sens I [à Noël, 1752, Ph. Leroux] ; sens II, 1762, Acad.).

I. Repas fait au milieu de la nuit, surtout dans la nuit de Noël et du jour de l'an : *Les quelques rares amis que je possédais au Quartier devaient être démunis d'argent autant que je l'étais moi-même ou invités dans des familles à prendre part au réveillon* (Carco).

II. *Vx.* Touche claire et brillante qui sert à faire ressortir la lumière, à éclairer un tableau : *Pas un réveillon de blanc dans ces femmes sombres jusqu'au bout de leurs bottines* (Goncourt).

réveillonner [revɛjɔne] v. intr. (de *réveillon ;* 1869, A. Daudet [un premier ex. au milieu du XIVe s.]). *Fam.* Prendre part à un réveillon : *Tous ces braves gens, qui eux aussi pensent à réveillonner, ne sont pas fâchés que la messe aille ce train de poste* (Daudet).

réveillonneur, euse [revɛjɔnœr, -øz] n. (de *réveillonner ;* 1868, A. Daudet). *Fam.* Personne qui réveillonne.

révélateur, trice [revelatœr, -tris] adj. (bas lat. ecclés. *revelator,* révélateur, du lat. impér. *revelatum,* supin de *revelare* [v. RÉVÉLER] ; 1842, Acad.). Se dit de ce qui révèle, fait connaître ce qui était caché : *Symptôme révélateur d'une maladie. Et elle* [Paule] *finit entre haut et bas sur une expression triviale que jamais la baronne n'avait entendue. « Comme le langage est révélateur », songeait la vieille dame soudain calmée* (Mauriac). *Il* [le renard] *perçoit un monde d'odeurs révélatrices dans un souffle* (Pesquidoux). *Commettre un lapsus révélateur.*

• SYN. : *caractéristique, significatif.*

◆ n. (milieu du XVe s. [pour une religion, une philosophie, av. 1865, Proudhon]). Celui, celle qui fait des révélations : *Outre les quatre prisonniers, les révélateurs n'avaient chargé formellement que cinq autres conjurés* (Mérimée). *Le sang est un excellent révélateur de la force inconnue qui travaille le crâne des idiots* (Mac Orlan). || *Spécialem.* Personne qui révèle une doctrine, une religion, une philosophie : *Il* [Ballanche] *se croyait par éclairs un révélateur et un précurseur de je ne sais quel dogme futur* (Sainte-Beuve). *Cette sorte de vérité qui passe la vérité scientifique et dont, seuls au monde, les poètes et les artistes sont les révélateurs* (France).

• SYN. : *accusateur, divulgateur.*

◆ **révélateur** n. m. (1904, Larousse). Bain dont les constituants chimiques transforment en image visible l'image latente d'une plaque, d'une pellicule ou d'un papier photographique : *Les livres de Proust agissent à la manière de ces révélateurs puissants sur les plaques photographiques à demi voilées que sont nos souvenirs* (Gide). *Révélateur à grain fin.*

révélation [revelasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *revelatio,* action de découvrir, de laisser voir, révélation [au sens religieux], du lat. impér. *revelatum,* supin de *revelare* [v. RÉVÉLER] ; fin du XIIe s., *Job,* au sens I, 2 [« ...doctrine que Dieu a fait connaître aux hommes... », av. 1662, Pascal] ; sens I, 1, début du XIVe s. [écrit *revelaucion ; révélation,* 1611, Cotgrave] ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, av. 1654, Guez de Balzac ; sens II, 1, 1835, Acad. ; sens II, 2, 1870, Littré [*avoir la révélation de quelque chose,* 1883, Renan] ; sens II, 3, av. 1922, Proust).

I. 1. Action de révéler, de faire connaître ce qui était caché, secret : *Pour la première fois, à cette minute, elle venait d'avoir la révélation de son état* (Barrès). *Si je plonge mon doigt dans un pot de confitures, la froideur gluante de cette confiture est révélation de son goût sucré à mon doigt* (Sartre). *La révélation d'un complot, d'une conspiration, d'un crime.* || **2.** Acte par lequel Dieu fait connaître aux hommes sa volonté, son enseignement, etc. : *Le Dieu des armées m'a fait entendre cette parole dans une révélation* (Sacy). || Ensemble de la doctrine que Dieu a fait connaître aux hommes et qui est consignée dans l'Ancien et le Nouveau Testament. || **3.** Déclaration faite à un prêtre, après la publication d'un monitoire, de tous les secrets d'une affaire. || **4.** *Fig.* Inspiration : *Edgar Quinet appelle la religion védique la révélation par la lumière.*

II. 1. Information écrite ou orale qui explique des événements obscurs ou fait connaître des éléments nouveaux : *C'est sous toute réserve qu'il admet les révélations reçues longtemps après la mort du jeune prince* (Mérimée). *L'astronomie nous a fait coup sur coup des révélations étonnantes* (France). *Il a fait d'étranges révélations à la police.* || **2.** Fait qui apparaît subitement ou qui, une fois connu, en explique d'autres : *Ce palmier inattendu, révélation subite de l'Orient au détour d'une rue, me fit un effet singulier* (Gautier). *La lecture de Platon a été pour lui une révélation.* || *Avoir la révélation de quelque chose,* le découvrir subitement et en recevoir d'un seul coup une impression durable : *Renan écrit qu'en voyant l'Acropole il a eu la révélation du divin.* || **3.** Personne qui manifeste tout à coup de grandes qualités, un grand talent : « *Il*

paraît que Hindenburg c'est une révélation, lui dis-je. — Une vieille révélation, me répondit-il [Saint-Loup] *du tac au tac, ou une future révélation ?* » (Proust). *Bien qu'il n'ait été récompensé par aucun prix littéraire, ce jeune romancier a été la révélation de l'année.*

• SYN. : **I, 1** *aveu, divulgation.* || **II, 1** *confidence, déclaration ;* **3** *découverte.*

révélé, e [revele] adj. (part. passé de *révéler ;* XII^e s. [« ...communiqué par révélation divine », 1637, Descartes ; *religion révélée,* av. 1755, Montesquieu]). Qui a été porté à la connaissance de quelqu'un : *Un secret enfin révélé.* || *Spécialem.* Qui a été communiqué par révélation divine : *Les mystères de la foi sont des vérités révélées.* || *Religion révélée,* religion qui se fonde sur une révélation divine, et particulièrement le christianisme (par opposition à la *religion naturelle*).

révéler [revele] v. tr. (lat. impér. *revelare,* dévoiler, découvrir, révéler, du lat. class. *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et *velare,* voiler, couvrir, dér. de *velum,* voile ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 [« communiquer par révélation divine » ; « faire connaître ce qui était ignoré... », v. 1155, Wace] ; sens 2, 1691, Racine ; sens 3, 1804, Delille ; sens 4, 1907, Larousse). [Conj. **5 b.**] **1.** Faire connaître ce qui était ignoré ou secret : *Révéler ses projets d'avenir. Le monde véritable que la science nous révèle est de beaucoup supérieur au monde fantastique créé par l'imagination* (Renan). *J'ai voulu décider Rosalie à me révéler le nom de son séducteur* (Maupassant). *Six d'entre eux coururent à Vézelise tout révéler au juge de paix* (Barrès). || *Spécialem.* Communiquer par révélation divine : *Le dogme est une vérité que Dieu a révélée* (Laboulaye). || **2.** Class. *Révéler quelqu'un,* faire connaître son existence ou son identité : *Un serment solennel par avance les lie* [les lévites] *| À ce fils de David qu'on leur doit révéler* (Racine). || **3.** Être l'indice, la marque de, laisser transparaître, en parlant d'une chose : *Son visage pâli révélait un état de souffrance* (Bourget). *Sur son pardessus lourd, quelques taches de couleur révélaient sa profession* (Mac Orlan). *Son agitation extérieure révèle une profonde inquiétude.* || **4.** Rendre visible l'image latente au moyen d'un révélateur : *Révéler un film. Révéler ses photos du dernier week-end.*

• SYN. : **1** *annoncer, démasquer, dévoiler, dire, exposer, livrer, proclamer, publier ;* **3** *attester, indiquer, marquer, montrer, présenter, prouver, signifier, témoigner, trahir.* — CONTR. : **1** *dissimuler, taire ;* **3** *cacher, camoufler, déguiser, masquer, voiler.*

◆ **se révéler** v. pr. (1721, Montesquieu, au sens de « être dévoilé » [en parlant d'un secret] ; sens actuel, 1807, M^me de Staël [« affirmer sa personnalité », 6 déc. 1864, *Journ. des débats ;* « apparaître comme... », 1875, Larousse]). Se faire connaître sous un aspect encore ignoré : *Je les trouve éblouissantes* [les chroniques de Lavedan]. *Comment l'homme qui a signé tant d'idioties peut-il se révéler ainsi tout d'un coup ?* (Claudel). || Affirmer sa personnalité : *Dans les « Mille et une Nuits », comme dans la Bible, un monde, un peuple entier s'expose et se révèle* (Gide). || Apparaître comme, se manifester en tant que (avec un attribut) : *Il s'est révélé grand musicien. Certaines personnes respectables se révèlent au bout du compte d'abominables crapules.*

revenant, e [rəvnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *revenir ;* fin du XIII^e s., J. de Condé, au sens 2 ; sens 1, 1559, Amyot ; sens 3, 4 juill. 1662, Racine). **1.** *Littér.* Qui revient (rare) : *Avec la lumière revenante se remontrait une vie humaine sur le visage des spectateurs* (Goncourt). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui plaît : *Un garçon assez revenant* (Marivaux). *C'est un homme d'esprit, de figure assez revenante* (Stendhal). || **3.** *Revenant à,* qui convient à : *Voyez où je pourrais trouver quelque chose de revenant à M^lle Lucrèce* (Racine).

◆ n. (sens 1, 1718, Acad. [d'abord *esprit revenant,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Esprit, âme d'un mort qui signale sa présence par des manifestations sensibles : *Croire aux revenants. Des histoires de revenants.* || **2.** *Fam.* Personne que l'on revoit après avoir perdu tout contact avec elle depuis longtemps : *Tiens ! Un revenant ! Cela fait une éternité qu'on ne vous a vu !*

• SYN. : **1** *apparition, double, fantôme, ombre.*

revenant-bon [rəvnɑ̃bɔ̃] n. m. (de *revenant,* part. prés. de *revenir,* et de *bon ;* 1549, Godefroy, comme adj., au sens de « qui reste comme profit » ; comme n. m., au sens actuel, 1690, Furetière [au fig., fin du XVII^e s., Saint-Simon]). *Littér.* Profit provenant d'une affaire, d'une charge, d'un marché, mais qui ne constitue jamais un revenu sûr et régulier (vieilli) : *Le laveur ôte les habits du défunt qui sont pour lui un revenant-bon ; il lui attache la mâchoire, et lui ferme les yeux* (Nerval). *Ils* [les Italiens] *pensent qu'eux, ils sont entrés dans la guerre parce qu'ils le voulaient bien... Nous qui n'avions pas le choix, nous devons nous estimer heureux de n'avoir pas été battus, et d'avoir même récolté quelques revenants-bons* (Romains) ; et au fig. : *Henri était mon dernier garde-malade : voilà les revenants-bons du malheur* (Chateaubriand). *Les vrais revenants-bons de la vie* (Barbey d'Aurevilly).

• Pl. *des* REVENANTS-BONS.

◆ adj. invar. (av. 1674, Chapelain). *Class.* Qui apporte un avantage accidentel : *Je profite de l'infidélité et de l'ingratitude avec plaisir, comme d'un temps revenant-bon, pour l'employer à en cultiver de sincères* (Chapelain).

revendeur, euse [rəvɑ̃dœr, -øz] n. (de *revendre ;* 1190, Bloch-Wartburg [pour des produits pétroliers, 1975, Larousse]). Personne qui achète pour revendre : *C'était un copain d'Eugène, un de ces revendeurs qui lui paient comptant son gibier* (Bernanos). || *Spécialem.* Commerçant qui revend des produits pétroliers sous la marque exclusive d'une compagnie de pétrole.

◆ **revendeuse** n. f. (1709, Lesage [d'abord *revendeuse en toilette,* 1680, Richelet]). *Revendeuse à la toilette,* femme qui achetait et revendait à domicile de vieux vêtements féminins et des bijoux.

revendicateur, trice [rəvɑ̃dikatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *revendiquer ;* 1870, Littré). Qui revendique : [En tolérant] *ces paroles revendicatrices, l'Église ne fit-elle pas preuve de condescendance et de largeur d'esprit ?* (Huysmans).

revendicatif, ive [rəvɑ̃dikatif, -iv] adj. (de *revendicat[ion]* ; 1964, Larousse). Qui exprime une revendication (surtout d'ordre socio-économique) : *Mots d'ordre revendicatifs. Mouvement revendicatif.*

revendication [rəvɑ̃dikasjɔ̃] n. f. (lat. *rei vindicatio,* revendication, de *rei,* génitif de *res,* chose, et de *vindicatio,* action de revendiquer en justice, de *vindicatum,* supin de *vindicare,* revendiquer en justice, dér. de *vindex, -dicis,* répondant en justice, défenseur ; v. 1435, *ZRP* [LXVII, 40], écrit *reivendication* [*revendication* — d'après le préf. *re-* —, 1506, *ZRP,* LXVII, 40], au sens 2 ; sens 1, av. 1865, Proudhon ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** Action de revendiquer, de réclamer ; objet de la réclamation : *On a fait d'ailleurs un si étrange usage du mot de liberté* [...] *que ce mot a fini par exprimer uniquement la revendication des privilèges* (France). *Les revendications de salaires paraissent souvent excessives aux employeurs.* || **2.** Action en justice d'une personne qui réclame la mise en possession d'une chose dont elle est légalement propriétaire. || **3.** En droit romain, action *in rem* civile, qui servait de sanction au droit de propriété.

• SYN. : **1** *demande, desiderata, exigence, prétention, réclamation, requête, souhait.*

revendiquer [revɑ̃dike] v. tr. (de *revendication* [v. l'art. précéd.] ; v. 1395, Boutillier, écrit *reivendiquier* [*revendiquier,* 1437, Godefroy ; *revendiquer,* 1660, Oudin], au sens 1 [en parlant d'un magistrat, 1690, Furetière ; au fig., 1750, J.-J. Rousseau] ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1770, Raynal [absol., XX^e s.] ; sens 4, 1875, Larousse). **1.** Réclamer une chose qui nous appartient, qui nous revient légitimement, et dont nous sommes privés : *Je revendiquai pourtant le droit d'aimer comme inséparable du droit de vivre* (Fromentin). *Il serait paradoxal de voir les possédants revendiquer, outre la possession de leurs biens, la gratitude*

des non-possédants (Saint-Exupéry). || *Spécialem.* En parlant d'un magistrat, demander à juger une affaire comme étant dans ses attributions : *Revendiquer une cause.* || *Fig.* Tenter de recouvrer ce qui a été perdu ou négligé : *Il y a des cas où la nature revendique son empire usurpé* (Baudelaire). || **2.** Demander à être reconnu comme l'auteur d'une action, d'une parole, d'un écrit, d'une œuvre : *Le sieur Angelo, « docteur de la comédie italienne », allait jusqu'à revendiquer le sujet du « Misanthrope », qu'il avait, affirmait-il, raconté tout entier à Molière* (Sainte-Beuve). *Revendiquer la paternité d'une œuvre anonyme.* || **3.** Réclamer l'exercice d'un droit politique ou social, une amélioration des conditions de vie ou de travail : *Les manifestants revendiquent un meilleur fonctionnement de l'administration. Les ouvriers en grève revendiquent le retour aux 40 heures sans diminution de salaire. Les chômeurs revendiquent le droit au travail ;* et absol. : *Il est normal que les syndicats revendiquent.* || **4.** Assumer, prendre sur soi : ORESTE : *Vous me regardez, gens d'Argos, vous avez compris que mon crime est bien à moi ; je le revendique à la face du soleil, il est ma raison de vivre et mon orgueil* (Sartre). *Revendiquer la responsabilité de ses actes, une entière responsabilité dans les derniers événements.*

• SYN. : **1** *s'arroger, exiger, prétendre, requérir ;* **4** *endosser.*

revendre [rəvɑ̃dr] v. tr. (de *re-* et de *vendre ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens 1 ; sens 2, début du XVe s., Ch. d'Orléans [aussi au fig.] ; sens 3, 1798, Acad.). [Conj. **46.**] **1.** Vendre de nouveau, vendre ce qu'on a acheté : *Revendre des voitures d'occasion. Je fis venir un de ces hommes estimés dans le pays qui achètent les propriétés en bloc pour les revendre en détail* (Lamartine). *Maurice Brocteaux* [...] *fabriquait des pantins qu'il vendait à de gros marchands de jouets, qui les revendaient aux colporteurs* (France). || **2.** Fam. *Avoir d'une chose à revendre,* en avoir assez abondamment pour en faire commerce ; au *fig.,* en être abondamment pourvu : *Elle a de l'autorité à revendre* (Bernstein). *Entendons-nous bien : le Parti n'a aucun besoin de toi. Tu ne représentes rien pour lui qu'un petit capital d'intelligence, et ça, des intellectuels, nous en avons à revendre* (Sartre). || **3.** Vx. *En revendre à quelqu'un,* être plus fin, plus rusé que lui.

revenez-y [rəvnezi *ou* rvənezi] n. m. invar. (de *revenez,* 2e pers. du plur. de l'impér. prés. de *revenir,* et de *y ;* 1638, *Muse normande,* au sens de « retour d'un sentiment longtemps oublié » ; sens 1, 1808, d'Hautel [*avoir un goût de revenez-y,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 3, 1870, Littré). **1.** *Fam.* Chose à laquelle on revient avec plaisir : *Un parfum singulier, un revenez-y de Sumatra* (Baudelaire). || Fam. *Avoir un goût de revenez-y,* se dit en parlant de ce qui flatte le goût et invite à recommencer : *Cette liqueur a un petit goût de revenez-y : j'en reprendrais volontiers.* || **2.** *Littér.* Retour vers le passé, vers des affections, des habitudes anciennes : *Cette situation d'esprit vers laquelle les revenez-y du catholicisme, stimulés par les accès de la névrose, avaient souvent poussé Des Esseintes* (Huysmans). *Pardonnez-moi ces revenez-y d'une vocation sacerdotale manquée* (Claudel). || **3.** Action de recommencer (vieilli) : *Il m'a trompé une fois, mais je l'attends au revenez-y.*

revenir [rəvnir] v. tr. (lat. *revenīre,* revenir, de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *venīre,* venir ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*revenir... de l'autre monde,* 1740, Acad. ; *revenir de Pontoise,* 1867, Delvau ; *revenir sur l'eau,* 1690, Furetière ; *revenir sur ses pas,* 1643, Corneille — au fig., fin du XVIIe s., Bossuet] ; sens I, 3, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*n'y revenez plus,* 1762, J.-J. Rousseau ; *en revenir à,* 1673, Molière — aussi « persister dans... une conviction » ; *il n'y a pas à y revenir,* av. 1772, Duclos] ; sens I, 4, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [*revenir à soi,* fin du XIIIe s., *Roman du Châtelain de Coucy* — « reprendre le droit chemin... », 1553, *Bible Gérard ; revenir à Dieu...,* av. 1704, Bourdaloue] ; sens I, 5, av. 1648, Voiture ; sens I, 6, 1690, Furetière ; sens I, 7, 1080, *Chanson de Roland* [*en revenir,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *revenir d'un étonnement,* etc., av. 1679, Retz ; *n'en pas revenir,* 1671, Brunot] ; sens I, 8, 1580, Montaigne [*revenir de ses erreurs...,* 1640, Oudin] ; sens I, 9, 1670, Mme de Sévigné ; sens I, 10, 1680, Mme de Sévigné ; sens I, 11, 1773, Diderot [« reconsidérer ce qui avait été décidé... », 1870, Littré ; *revenir sur le passé,* av. 1778, J.-J. Rousseau ; *revenir sur le compte de quelqu'un,* 1728, Allainval] ; sens II, 1, v. 1174, Hue de Rotelande [en parlant des plantes, 1387, Du Cange ; *revenir sur le tapis,* 1904, Larousse] ; sens II, 2, 1665, Boileau [absol., 1961, *FEW,* X, 350 *b*] ; sens II, 3, 1256, Ald. de Sienne ; sens II, 4, av. 1679, Retz [impers., 27 juin 1676, Mme de Maintenon] ; sens II, 5, 1553, *Bible Gérard* [aussi absol., *revenir à quelqu'un,* v. 1200, *Poème moral*] ; sens II, 6, fin du XIIe s., Marie de France ; sens II, 7, v. 1175, Chr. de Troyes [impers., 1559, Amyot] ; sens II, 8, 1549, R. Estienne [« être dû en plus... », 1685, Mme de Sévigné ; « être conforme à », 1645, Pascal] ; sens II, 9, v. 1460, G. Chastellain ; sens II, 10, milieu du XIVe s. ; sens II, 11, 1530, Palsgrave, 248 ; sens III, 1606, Crespin). [Conj. **16.**]

I. 1. Venir de nouveau, venir une autre fois : *Puisque Madame Arnoux était venue une fois, qui l'empêchait de revenir ?* (Flaubert). *Ce démarcheur est revenu plusieurs fois nous harceler.* || **2.** Faire retour au point de départ : *L'Amérique représentait pour elle un pays vague où l'on va faire fortune et dont on ne revient jamais* (Maupassant). *Il* [Hamlet] *croise des troupeaux de prolétaires, vieux, femmes et enfants, revenant des bagnes capitalistes quotidiens, voûtés sous leur sordide destinée* (Laforgue). || *Revenir, sembler revenir de l'autre monde,* être ignorant d'un fait ou d'un événement remarquable récent. || Vx. *Revenir de Pontoise,* avoir l'air complètement stupéfait, ahuri (par allusion à l'exil du parlement en cette ville, qui eut lieu à deux reprises, en 1720 et en 1753). || *Revenir sur l'eau,* rétablir sa fortune ; retrouver du crédit, rentrer en faveur (vieilli) : *L'histoire des élections tourne la tête à tout le monde. On croit voir pour moi le moment de revenir sur l'eau* (Chateaubriand). [On dit plus couramment aujourd'hui REFAIRE SURFACE.] || *Revenir sur ses pas,* rebrousser chemin ; au *fig.,* renoncer à un dessein, revenir à une première opinion. || **3.** *Revenir à une chose,* reprendre une occupation, un travail interrompus ; se donner de nouveau à : *Revenir à ses études, à un ancien projet. Revenons à ce que nous disions.* || Fam. *Revenons à nos moutons,* V. MOUTON. || *Revenir à la charge,* V. CHARGE (au sens V, 1). || *N'y revenez plus,* mise en garde invitant quelqu'un à ne plus recommencer. || *En revenir à,* parler à nouveau de : *J'en reviens toujours là, malgré les arguments qu'on m'oppose. Pour en revenir à ce que nous disions... ;* persister dans un goût, dans une conviction : *Flaubert, déçu par les anciens, en revenait toujours à ses bourgeois* (Mauriac). || *Il n'y a pas à y revenir,* c'est bien décidé, il n'y a plus rien à y changer. || **4.** Passer de nouveau à un état (physique ou moral) antérieur : *Revenir à la santé, à la vie. Revenir à de meilleurs sentiments à l'égard de quelqu'un. Revenir à la raison.* || *Revenir à soi,* reprendre ses sens après un évanouissement : *On me fit respirer des sels, et quand je revins à moi, étonnée des clartés du jour comme une ombre sortant du tombeau, je me trouvai entre les bras des sœurs* (Gautier). *Je revenais à moi dans une civière étendue sur l'herbe* (Malraux) ; *class.,* reprendre le droit chemin, se corriger de ses erreurs : *Le sage revient aisément à soi* (Fléchier). || *Revenir à Dieu, à la religion,* reprendre des sentiments de piété. || **5.** *Revenir à quelqu'un,* reprendre avec lui des relations normales : *Après avoir mené une vie assez dissolue, son mari lui est revenu entièrement.* || **6.** *Revenir contre un jugement, un arrêt,* se pourvoir en justice contre un jugement, un arrêt contestés. || **7.** *Revenir d'une chose,* quitter un état physique ou moral : *Revenir d'un évanouissement, d'une syncope. Revenir de maladie.* || *En revenir,* guérir d'une grave maladie, échapper à un grand danger : *Il a été très gravement atteint, les méde-*

cins se demandent s'il en reviendra. Les organes vitaux sont touchés : le malade n'en reviendra pas. || *Revenir de loin,* v. LOIN. || *Revenir d'un étonnement, d'une surprise,* reprendre sa lucidité après une émotion : *Mme Gallien n'était pas revenue de son étonnement* (Aragon). || Fam. *N'en pas revenir,* être profondément étonné, rester très surpris : *Jean n'en revenait pas de ce qu'il y avait d'alerte, d'ingénieux, d'expéditif dans ces mains d'indolence et de volupté* (Daudet). *Je n'en reviens pas d'entendre quelqu'un appeler papa par son petit nom* (Colette). *Que me dis-tu là ? Çà alors, je n'en reviens pas !* || **8.** Se dégager d'une chose, changer d'avis, d'opinion sur une chose : *Il* [...] *se formait en toutes affaires des opinions desquelles il ne revenait point* (Balzac). *Il est revenu du plaisir, manger lui est une fatigue* (Duhamel). *J'ai méprisé Musset à l'âge ingrat. J'en reviens beaucoup. Ses petites pièces de vers me bercent* (Cocteau). *C'est une mode dont on commence à revenir.* || *Revenir de ses erreurs, de ses égarements de jeunesse,* y renoncer, s'en corriger. || **9.** Class. *Revenir pour,* reprendre du goût pour, oublier son ressentiment à l'égard de : *Je suis bien aise que vous reveniez pour ma fille* (Sévigné). || **10.** *Absol.* et *fam.* Se réconcilier avec quelqu'un, céder : *Gardez-vous de le contrarier, car il ne revient pas facilement, et a la rancune tenace !* || **11.** *Revenir sur une chose,* l'examiner, la traiter de nouveau ; en parler de nouveau : *Mais je reviendrai souvent sur la médecine, les médecins et les malades* (Duhamel). *Revenir sur une affaire, sur une question, sur un sujet, sur un point délicat, sur un chapitre,* reconsidérer ce qui avait été décidé, déterminé : *Non, il y a des choses qui sont acquises et sur lesquelles on ne reviendra jamais* (Montherlant). *On ne doit pas revenir sur sa promesse, sur la parole donnée.* || *Revenir sur le passé,* reparler de ce qui a été dit ou fait. || *Revenir sur le compte de quelqu'un,* changer d'opinion à son sujet : *Je le prenais naïvement pour un honnête homme, mais je suis bien revenu sur son compte.*

II. 1. Paraître, se montrer, se présenter, arriver de nouveau : *Les jeux Olympiques reviennent tous les quatre ans. L'automne revint avec ses longues pluies* (Maupassant). || *Spécialem.* En parlant des plantes, pousser à nouveau : *Le gazon revient bien. Malgré les désherbants, le chiendent revient de plus belle.* || *Revenir sur le tapis,* être de nouveau un sujet de conversation. || **2.** Retourner au point de départ : *Le boomerang revient à proximité de celui qui l'a lancé. L'adresse étant incomplète, la lettre est revenue à l'expéditeur. Cette femme est très curieuse : ses regards reviennent toujours au même point.* || *Absol.* et *fam.* Retrouver sa netteté, sa fraîcheur première : *Ce tricot est bien revenu au lavage.* || **3.** *Fam.* Produire des retours de goût, des renvois désagréables : *L'aïoli m'est revenu tout l'après-midi.* || **4.** *Revenir à quelqu'un,* venir à ses oreilles ; lui être dit, répété : *Tout ce qui me revient de votre pays m'effraie* (Mérimée). *Vos paroles désobligeantes me sont revenues* ; et impers. : *Il m'est revenu que vous vous plaigniez de moi.* || **5.** *Revenir à la conscience, à l'esprit, à la mémoire (de quelqu'un),* se présenter de nouveau à sa conscience, à sa mémoire : *L'immense majorité de nos souvenirs sont inconscients : comment reviennent-ils à la conscience ?* (Sartre). *Un souvenir qui me revient sans cesse à la mémoire* ; et absol. : *Une pensée qui revient par périodes.* || *Revenir à quelqu'un,* même sens : *Je le disais tout à l'heure : mes jeunes années me reviennent — et l'aspect des lieux aimés rappelle en moi le sentiment des choses passées* (Nerval). *Attendez, cela me revient : je vais trouver d'ici une seconde le mot que vous cherchez. Son nom ne me revient pas.* || **6.** *Revenir à quelqu'un,* être retrouvé, en parlant d'une fonction, d'une faculté, d'un état physique ou mental : *La parole, la mémoire, l'appétit, la santé lui sont revenues. Son ancienne vigueur ne lui est pas revenue, en dépit d'un traitement énergique. Depuis la mort de sa femme, sa bonne humeur ne lui est jamais revenue.* || **7.** Être dévolu, échoir légitimement à quelqu'un : *Il prétendait qu'à chaque créature vivante revient de droit une certaine somme de jouissance* (Musset). *Cette propriété me reviendra par héritage. Le profit qui lui revient de cette affaire est médiocre* ; et impers. : *C'est à vous qu'il revient de diriger cette entreprise.* || **8.** Class. *Revenir (bien) à,*convenir à, s'accorder avec : *Son humeur revient à la mienne* (Furetière, 1690). *Ayez toujours avec vous un homme saint dont l'âme revienne à la vôtre et qui vous aide à vous redresser* (Bossuet). || *Class.* Être dû en plus, être disponible : *Il nous revient beaucoup de temps et de papier* (Sévigné) ; être conforme à : *Ils ne produisent rien qui revienne à ce qu'ils ont entrepris* (Pascal). || **9.** *Fam.* Provoquer chez quelqu'un un sentiment de sympathie, inspirer confiance, plaire (surtout dans des tours négatifs) : *Votre petite histoire de sonnet est très agréable et me revient tout à fait* (Sainte-Beuve). *Ce gaillard a une mine, une tête qui ne me revient pas.* || **10.** *Revenir à quelque chose,* aboutir à, se résumer dans, se réduire à : *On a dit de la devise de certains révolutionnaires qu'elle revenait à ceci : Sois mon frère ou je te tue* (Sainte-Beuve). *Cela revient à dire que vous avez raison.* || *Cela revient au même,* v. MÊME. || **11.** Atteindre au total une certaine somme, coûter au total : *Deux petites gouaches qu'il avait payées soixante mille francs pièce à la vente Godard, et qui lui revenaient beaucoup plus cher* (France). *Cette installation me revient assez bon marché. Ces deux manteaux reviennent au même prix.*

III. *Faire revenir de la viande, des légumes,* leur faire subir un commencement de cuisson dans du beurre, de l'huile ou de la graisse : *Galigaï parut sur le seuil de la cuisine où Mme Plassac « faisait revenir » des oignons* (Mauriac).

● SYN. : **I, 1** *repasser* (fam.) ; **2** *rentrer ;* **3** *recommencer, se remettre à, retourner à ;* **4** *recouvrer, récupérer, retrouver ;* **7** *guérir, relever de, se remettre, se rétablir, sortir ; s'en sortir, s'en tirer ;* **11** *reconsidérer, réexaminer, reparler, reprendre, revoir.* || **II, 1** *réapparaître, se reproduire ; repousser, ressortir ;* **5** *ressurgir ;* **7** *afférer, incomber ;* **9** *agréer, convenir, satisfaire.* || **III** *rissoler, sauter.*

◆ **s'en revenir** v. pr. (v. 1050, *Vie de saint Alexis*). *Fam.* Revenir de quelque lieu : *Après plusieurs marches et contremarches, il fallut nous en revenir au corps de garde* (Mérimée). *On croisait de lourds paysans avec leurs chevaux, qui s'en revenaient des labours* (Aragon).

revente [rəvɑ̃t] n. f. (de *revendre,* d'après *vente ;* v. 1283, Beaumanoir, au sens de « droit dû au seigneur sur les ventes en sus du droit ordinaire » ; sens actuel, 1538, R. Estienne [*de revente,* 1675, Mme de Sévigné]). Seconde vente. || Class. *De revente,* d'occasion : *Nous faisons chercher du damas de revente, pour faire des rideaux de votre lit* (Sévigné).

1. revenu, e [rəvny] adj. (part. passé de *revenir ;* 1652, Scarron). Désabusé, désillusionné : *Il était d'un commerce aimable, bien qu'un peu triste, semblait revenu de tout, fort sceptique* (Maupassant). *Une vieille femme revenue de ses illusions.*

● SYN. : *blasé, dégoûté, désenchanté, lassé.*

2. revenu [rəvny] n. m. (part. passé substantivé de *revenir ;* 1320, Isambert [III, 243], au sens I, 1 [au fig., début du XXe s. ; *revenu fiscal,* 1975, *Dict. économique et financier ; taxe sur le revenu net des propriétés bâties, non bâties,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1958, Romeuf [*revenus publics,* 1748, Montesquieu — d'abord *revenu publicque,* 1588, Montaigne, et *revenu,* 1471, Bartzsch ; *revenus de l'État,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens I, 4, 1975, Larousse ; sens II, av. 1613, M. Régnier).

I. 1. Ce que perçoit une personne ou une collectivité soit au titre de fruits — civils ou naturels — périodiquement produits par ses biens, soit au titre de rémunération de son activité : *Il lui demanda si elle ne voudrait pas devenir sa femme, car il avait un revenu annuel de deux cent mille livres sterling* (Aymé). *Avoir des revenus. Avoir trente mille francs par an de revenu(s). Revenu du travail. Revenus boursiers* ; et au fig. : *Il était de ces hommes qui dépensent, chaque jour, plus*

que leur revenu de vie (Rolland). || *Revenu fiscal,* celui qui sert d'assiette pour l'établissement de l'impôt. || *Impôt sur le revenu,* v. IMPÔT. || *Taxe sur le revenu net des propriétés bâties,* taxe accessoire de la contribution foncière, soumise au même régime que cette dernière. || *Taxe sur le revenu net des propriétés non bâties,* taxe accessoire de la contribution foncière non bâtie, soumise au même régime que celle-ci. || **2.** *Revenu national,* ensemble des biens et des services économiques nets obtenus par une économie nationale pendant une période donnée, généralement une année. || *Revenus publics, revenus de l'État,* ce que l'État retire soit des contributions ou des impôts, soit de son domaine. || **3.** *Politique des revenus,* intervention technique des pouvoirs publics en vue de répartir harmonieusement entre les catégories sociales les revenus nouveaux provenant de l'expansion économique. || **4.** *Théorie du revenu permanent,* théorie économique selon laquelle le revenu est déterminé en fonction des habitudes de consommation des individus.

II. *Class.* Avantage, profit tiré de quelque chose : *À la fin j'ai connu | Que la fidélité n'est pas grand revenu* (Régnier).

● SYN. : **I, 1** *gain, rente.*

3. revenu [rəvny] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1723, Savary des Bruslons). Traitement thermique consistant à chauffer uniformément, à une température inférieure à la température de transformation, une pièce métallique qui a subi antérieurement une trempe, et à la laisser refroidir, en vue de détruire l'état de faux équilibre dû à la trempe.

revenue [rəvny] n. f. (part. passé fém. substantivé de *revenir ;* v. 1155, Wace, au sens I ; sens II, v. 1283, Beaumanoir).

I. *Littér.* Action de revenir, retour (rare) : *Quand je parlai de mon départ, je vis une larme dans ses yeux ; mais quand j'annonçai ma prochaine revenue, elle battit aussitôt des mains* (Maupassant).

II. Pousse nouvelle des bois récemment coupés.

rêver [rɛve] v. intr. (de *r* [*e*]- et d'un v. non attesté **esver,* vagabonder, dér. du gallo-roman **esvo,* vagabond, lat. pop. **exvagus,* même sens, du lat. class. *ex-,* préf. à valeur intensive, et *vagus,* qui erre çà et là, vagabond ; v. 1130, Studer et Evans [246], écrit *resver* [*rever,* v. 1174, Hue de Rotelande ; *rêver,* 1680, Richelet], au sens 4 [emploi fig. du sens de « vagabonder, faire une promenade joyeuse », attesté seulement v. 1265, J. de Meung] ; sens 1, 1671, Pomey [*je crois rêver, on croit rêver,* fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné ; *il me semble que je rêve,* 1656, Pascal] ; sens 2, milieu du XVI^e^ s., Ronsard ; sens 3, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné ; sens 5, v. 1170, *Vie d'Édouard le Confesseur* [*rêver tout éveillé,* 1835, Acad. — d'abord *rêver éveillé,* av. 1780, Condillac ; *il ne faut pas rêver,* XX^e^ s.]). **1.** Faire des rêves : *J'ai rêvé toute la nuit.* || *On croit rêver, il me semble que je rêve,* se disent pour exprimer une vive surprise. || **2.** Laisser aller sa pensée au hasard sur des choses vagues (souvent péjor.) : *Nous restions des moments, sans parole, à rêver* (Lamartine). *Je m'occupe de tous ici, des bêtes et des gens. Je n'ai pas le temps de rêver* (Mauriac). *Cet élève ne fait que rêver en classe au lieu d'écouter le professeur.* || **3.** *Class.* Méditer profondément sur, s'absorber dans : *Je vous laisse rêver sur ce grand événement* (Sévigné). || **4.** *Class.* Avoir le délire : *Il s'est fait un transport au cerveau, le voilà qui commence à rêver* (Acad., 1694). || **5.** Dire des choses déraisonnables, extravagantes : *Il me semble que vous rêvez quand vous parlez de désarmement général.* || *Rêver tout éveillé,* faire des projets irréalisables, se laisser aller à des idées chimériques. || Fam. *Il ne faut pas rêver,* il faut tenir compte des réalités, il faut se montrer réaliste.

● SYN. : **2** *rêvasser ;* **5** *divaguer, extravaguer.*

◆ v. tr. (sens I, 1, 1640, Corneille ; sens I, 2, av. 1780, Condillac ; sens I, 3, av. 1613, M. Régnier ; sens I, 4, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné ; sens II, 1643, Corneille).

I. 1. || *Rêver quelque chose* (d'indéterminé), *rêver que* (et l'indicatif), voir en rêve : *J'ai rêvé la même chose que la nuit dernière. Il a rêvé que sa belle-mère avait disparu.* || **2.** Voir comme dans un rêve ; se représenter assez vaguement : *Quel séraphin pensif* [...] *te contait tout bas les amours qu'il rêvait ?* (Musset). || **3.** Se représenter comme réalité ce qu'on désire ardemment : *Aucun être ne m'a inspiré l'idée de m'attacher à lui par un lien indissoluble, ne m'a fait rêver ces projets d'existences doubles confondues en une seule* (Gautier). *Je me fiche même de la renommée littéraire qui m'a jadis fait passer tant de nuits blanches à la rêver* (Flaubert). *Quand le monde n'est pas tel qu'on le rêve, il faut le rêver tel qu'on le veut* (Gide). *J'ai eu la plus belle jeunesse qu'on puisse rêver* (Green). || **4.** Inventer, forger de toutes pièces : *Les belles actions de Heyst, c'est Conrad qui les a rêvées* (Duhamel). *Je n'ai jamais dit cela, c'est vous qui l'avez rêvé.* || **5.** *Ne rêver que plaies et bosses,* v. BOSSE.

II. *Class.* Songer à : *Allons sur le chevet rêver quelque moyen* (Corneille).

● SYN. : **I, 3** *imaginer, inventer, souhaiter.*

◆ v. tr. ind. **[à, de]** (sens 1, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1672, Molière ; sens 3, av. 1794, A. Chénier [*en rêver la nuit,* XX^e^ s.] ; sens 4, 1874, Verlaine). **1.** *Rêver à une chose,* y songer, y réfléchir : *Quand sa mère l'embrassait, il acceptait froidement son étreinte, paraissant rêver à des choses profondes* (Flaubert). *Rêver à un projet, à un voyage, à une aventure passée.* || **2.** Laisser aller son esprit sur ce qui n'a aucun rapport avec la réalité présente : *Voilà deux fois que je vous appelle : à quoi rêvez-vous donc ?* || **3.** *Rêver d'une personne, d'une chose,* les voir en rêve, en dormant : *Je n'ai fait que rêver de vous cette nuit* (Hugo). *J'ai tant rêvé de toi que tu perds ta réalité* (Desnos). *La nuit dernière, j'ai rêvé d'un accident de chemin de fer.* || Fam. et fig. *En rêver la nuit,* désirer intensément une chose : *Ce jeune homme est passionné de moto ; il en rêve la nuit, il en perd le boire et le manger.* || **4.** *Rêver d'une chose, rêver de* (et l'infinitif), souhaiter ardemment cette chose, souhaiter de : *Rêver d'un sort meilleur. Le jour où l'équilibre s'établira entre ce que je suis et ce que je dis, ce jour-là peut-être... je pourrai bâtir l'œuvre dont je rêve* (Camus). *Je pensais tristement qu'il me fallait renoncer aux belles missions que j'avais rêvé d'accomplir* (Lacretelle).

réverbérant, e [revɛrberɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *réverbérer ;* début du XVI^e^ s., puis fin du XVIII^e^ s., Bernardin de Saint-Pierre [*salle réverbérante,* 1964, Larousse]). Qui a la propriété de réverbérer. || *Salle réverbérante,* salle destinée aux mesures d'absorption du son, et caractérisée par un temps de réverbération suffisamment long.

réverbération [revɛrberasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *reverberare,* faire rebondir, réfléchir [v. RÉVERBÉRER] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse [« écho », v. 1560, Paré ; *temps de réverbération,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1677, M^me^ de Sévigné). **1.** Renvoi de la lumière, de la chaleur par une surface qui les diffuse : *La réverbération des glaces polaires avait brûlé les yeux du vieillard* (France). *Par les claires-voies, une lumière de réverbération entrait, ajoutant encore à la chaleur* (B. Clavel). *Avoir les yeux fatigués par une intense réverbération.* || **2.** Persistance des manifestations des phénomènes sonores dans une salle, après qu'a cessé l'émission du son. || *Temps de réverbération,* temps que met le son à décroître en intensité de 60 phones. || **3.** Class. et fig. *Par réverbération,* indirectement : *Je n'étais son amie que par réverbération* [...] *mais nous étions selon son goût* (Sévigné).

réverbère [revɛrbɛr] n. m. (déverbal de *réverbérer ;* av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens de « écho » ; 1676, Glaser [24], dans la loc. *feu de réverbère,* « feu dont on fait rabattre la flamme sur les matières qu'on expose à son action » ; sens 1, 1718, Acad. ; sens 2, 1835, Acad. [pour l'éclairage des lieux publics, 1771, Trévoux ; *chasse... au réverbère,* 1794, *Encycl. méthodique*] ; sens 3, 1875, Larousse [d'abord *fourneau de réverbère,* 1694, Th. Corneille, et *fourneau à réverbère,* 1812, Mozin — *réverbère,* même sens, 1676, Glaser, 44] ; sens 4, 15 nov. 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 313). **1.** *Vx.* Miroir réflecteur, ordinairement en métal, que l'on adaptait à une lampe

pour faire converger la lumière en un point. || **2.** *Vx.* Lanterne de verre à miroir réflecteur. || *Spécialem.* Appareil comportant un dispositif à réflecteurs, destiné à l'éclairage des lieux publics (vieilli ou littér.) : *Les hautes lumières irradiantes des réverbères électriques* (Daudet). || *Chasse, pêche au réverbère,* genre de chasse ou de pêche, assimilé au braconnage, pratiqué de nuit avec un bateau muni à l'avant d'une lanterne allumée. || **3.** *Four à réverbère,* four dans lequel les matières à traiter sont chauffées indirectement, par l'intermédiaire de la voûte, qui, portée à haute température par les flammes et les gaz chauds, rayonne la chaleur sur la sole. || **4.** Nom donné à la coloration rouge que les faïences acquièrent par la cuisson.

réverbérer [revɛrbere] v. tr. (lat. *reverberare,* repousser, refouler, faire rebondir, réfléchir des rayons, de *re-*, préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *verberare,* battre de verges, frapper, dér. de *verber,* baguette, verge, fouet, coup [de baguette, etc.] ; v. 1380, *Aalma,* au sens de « frapper de nouveau » ; sens 1, 1496, Bloch-Wartburg, puis 1538, R. Estienne ; sens 2, 1851, Poitevin ; sens 3, 1967, P. Schaeffer, p. 20). [Conj. **5 b.**] **1.** En parlant d'une surface, renvoyer, réfléchir le rayonnement (lumière, chaleur) qui la frappe : *Il s'engagea donc dans les ateliers vitrés, que la lune réverbérée par la neige éclairait comme en plein jour* (Daudet). *Les parois de roche réverbèrent la chaleur* (Gide). || **2.** *Fig.* et *littér.* Répandre, diffuser à la façon d'un rayonnement : *Le sens divin réverbérait ses feux jusque dans notre nuit* (Lamartine). *Servir le Dispensateur en lui montrant, réverbéré dans l'âme de sa créature, le prêt encore immaculé de ses dons* (Huysmans). || **3.** Transformer un son par le phénomène de la réverbération acoustique.

● SYN. : **1** *refléter.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1460, G. Chastellain ; sens 2, 1694, Mme de Sévigné). **1.** Être renvoyé par une surface, en parlant de la lumière et de la chaleur. || **2.** Fig. et class. *Réverbérer sur,* rejaillir, se reporter sur : *L'amitié qu'il* [du Coudray] *a pour vous réverbère sur moi* (Sévigné).

◆ **se réverbérer** v. pr. (1530, Palsgrave, 682). Être renvoyé, réfléchi : *Un soleil étincelant* [...] *se réverbérait sur les maisons blanches* (Lamartine).

revercher [rəvɛrʃe] v. tr. (lat. pop. **reverticare,* retourner, du lat. class. *revertere,* retourner, revenir [v. REVERS] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *reverchier* [*revercher,* XIIIe s.], aux sens de « examiner soigneusement, retourner en tous sens, faire des recherches » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Boucher les trous d'une pièce de poterie d'étain avec le fer à souder.

1. reverdie [rəvɛrdi] n. f. (part. passé fém. substantivé de *reverdir ;* XIIIe s., Godefroy). Dans la poésie du Moyen Âge, chanson à personnages, célébrant le retour du printemps.

2. reverdie [rəvɛrdi] n. f. (part. passé fém. substantivé de l'anc. v. *reverdir,* battre — quelqu'un — [milieu du XVe s.], var. de *revertir,* retourner, revenir [v. 1120, Godefroy], lat. *revertere,* retourner ; 1460, Godefroy, au sens de « assaut, attaque » ; sens actuel, 1694, Th. Corneille). Nom donné, dans certaines régions de l'Ouest, aux grandes marées de la nouvelle et de la pleine lune.

reverdir [rəvɛrdir] v. tr. (de *re-* et de *verdir ;* milieu du XIIe s., au sens I, 1 ; sens I, 2, 1694, Acad. [pour un légume, 1938, Montagné et Gottschalk] ; sens II, 1904, Larousse).

I. 1. Rendre sa verdure à : *Je vis l'automne qui rougissait les arbres et reverdissait les pâturages* (Fromentin). || **2.** Rendre vert une nouvelle fois. || *Spécialem.* Redonner une couleur verte à un légume qui a pâli au blanchiment.

II. Soumettre les peaux brutes à l'opération du reverdissage.

◆ v. intr. (sens 1, v. 1140, Wace [... *planter... pour reverdir,* milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage*] ; sens 2, v. 1320, *Roman de Fauvel* [« rajeunir », v. 1460, G. Chastellain — un premier ex. au XIVe s.]). **1.** Redevenir vert, recouvrer sa verdure : *Ce que vous dites des arbres qui changent est admirable ; la persévérance de ceux de Provence est triste et ennuyeuse : il vaut mieux reverdir que d'être toujours vert* (Sévigné). *Il a suffi de quelques averses pour qu'il ne reste plus d'autre signe de sécheresse que le pelage fauve de la prairie brûlée. Mais déjà elle reverdit* (Mauriac). || Pop. et class. *Laisser* ou *planter là quelqu'un pour reverdir,* le laisser en quelque endroit, sans intention de venir le retrouver : *La dame gagna la guérite, | Et le laissa pour reverdir* (Scarron). || **2.** *Fig.* et *littér.* Reprendre vigueur, se ranimer, renaître : *Les joies nouvelles ne rendent pas le printemps aux anciennes joies ; mais les douleurs récentes font reverdir les vieilles douleurs* (Chateaubriand). *Ainsi, noués en gerbe, | Reverdiront mes jours* (Hugo). || *Spécialem.* Rajeunir : *Vieillard qui reverdit.*

● SYN. : **2** *ressusciter, se réveiller.*

reverdissage [rəvɛrdisaʒ] n. m. (de *reverdir ;* 1904, Larousse). Première opération que subissent les peaux brutes quand elles sont présentées au travail de rivière, et qui consiste à les traiter par l'eau jusqu'à saturation complète des tissus. (On dit aussi TREMPE.)

reverdissant, e [rəvɛrdisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *reverdir ;* av. 1854, Lamennais, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Littér.* Qui redevient vert, recouvre sa verdure : *Contempler les prés reverdissants* [...] : *mon bonheur était là* (Guillaumin). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui reprend vie et force, se renouvelle : *L'affaire, autant que je sache, est présentée par une grande revue littéraire fort active et sans cesse reverdissante* (Duhamel).

reverdissement [rəvɛrdismɑ̃] n. m. (de *reverdir ;* fin du XIIIe s., Macé de la Charité, au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** Le fait de reverdir, de redevenir vert : *Le reverdissement de la végétation.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Regain d'intérêt, d'actualité, nouvel éclat : *La renommée de Bernardin de Saint-Pierre vient d'avoir un retour de fraîcheur et un reverdissement* (Sainte-Beuve).

reverdoir [rəvɛrdwar] n. m. (de l'anc. v. *reverdir,* var. de *revertir,* retourner [v. REVERDIE 2] ; 1751, *Encyclopédie,* art. *brasserie*). Dans les brasseries, petit réservoir collecteur, placé sous la cuve de clarification, et d'où les moûts s'écoulent vers la chaudière à bière.

révéré, e [revere] adj. (part. passé de *révérer ;* 1573, Desportes). *Littér.* Qui est l'objet d'un respect extrême : *Je ne suis point, mon frère, un docteur révéré* (Molière). *Vous dormez à l'abri de ces noms révérés* (Boileau).

● SYN. : *vénéré.*

révéremment [reveramɑ̃] adv. (de *révérent,* var. anc. de *révérend* [v. ce mot] ; 1355, Godefroy). *Class.* et *littér.* Avec révérence, avec un respect extrême : *Les hommes sont accoutumés* [...] *à manquer au respect qu'ils doivent à Dieu, et à traiter peu révéremment les choses sacrées* (Bossuet). *Il s'interrompit, se leva soudain debout sur ses jambes et salua fort révéremment* (Arnoux).

révérence [reverɑ̃s] n. f. (lat. *reverentia,* crainte [respectueuse], respect, déférence, de *reverēri* [v. RÉVÉRER] ; v. 1155, Wace, au sens I, 1 [*sauf votre révérence,* 1649, *Satires françaises du XVIIe siècle,* I, 288 ; *parlant par révérence,* 1636, Monet — d'abord ... *en révérence,* 1588, Montaigne ; *révérence parler,* 1668, Molière] ; sens I, 2, 1650, Scarron ; sens II, 1, v. 1360, Froissart [*faire la révérence... à quelqu'un,* 1538, R. Estienne ; *tirer sa révérence...,* « saluer en s'en allant... », 1735, Marivaux — « ... quitter... avec quelque désinvolture », 1835, Acad., et « opposer un refus... », av. 1754, Destouches] ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, v. 1450, d'après Nicot, 1606).

I. 1. *Class.* et *littér.* Respect profond, mêlé de crainte ; grande considération : *Que peuvent des évêques qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire et la révérence qu'on doit à la succession, en condamnant ouvertement leurs prédécesseurs jusqu'à la source même de leur sacre ?* (Bossuet). *Ayez pour la grammaire un peu de révérence* (Regnard). *Il avait senti se réveiller en lui un reste de révérence pour la maison dont il était issu* (Sandeau). *Un ingénu besoin de révérence*

inclinait devant eux mon esprit (Gide). || Fam. et vx. *Sauf votre révérence, (en) parlant par révérence, révérence parler,* formules pour s'excuser de propos qui pourraient déplaire ou paraître inconvenants : *Ce damoiseau, parlant par révérence, | Me fait cocu, Madame, avec toute licence* (Molière). *Sa vie* [de Frédéric II] *et, révérence parler, la mienne sont de plaisants contrastes* (Voltaire). || **2.** Vx. *Votre Révérence,* titre d'honneur qu'on donnait aux religieux qui étaient prêtres : *Il* [Ménalque, le distrait] *dit Votre Révérence à un prince du sang, et Votre Altesse à un jésuite* (La Bruyère).

II. 1. Mouvement du corps que l'on fait pour saluer, soit en inclinant le buste, soit en pliant les genoux : *Faire la révérence. Exécuter une révérence. Elle partit après deux révérences sèches et courtes* (Balzac). *Il se mit à faire des mouvements singuliers : quelques petits bonds d'abord, puis une révérence* (Maupassant). || Vx. *Faire la révérence, sa révérence à quelqu'un,* lui présenter ses respects, soit à la première entrevue, soit lorsqu'on a été longtemps sans le voir. || *Tirer sa révérence (à quelqu'un),* (le) saluer en s'en allant, se retirer (vx) : *Après de grands compliments adressés à leur oncle sur le talent de sa filleule, les héritiers tirèrent leur révérence* (Balzac) ; *auj.* et *fam.*, s'en aller, quitter quelqu'un avec quelque désinvolture. || Fam. *Tirer sa révérence (à quelqu'un* ou *à quelque chose),* opposer un refus (à quelqu'un), renoncer (à quelque chose). || **2.** Mouvement de danse, encore en usage pour saluer, inspiré des ballets de cour. || **3.** Génuflexion ou inclination destinée à traduire le respect dû à Dieu, aux saints ou aux autorités ecclésiastiques.

● SYN. : **I, 1** *déférence, vénération.* || **II, 1** *courbette* (fam.).

révérenciel, elle [reverɑ̃sjɛl] adj. (de *révérence ;* 1690, Furetière [*crainte révérentielle* — .. *révérencielle,* 1762, Acad. (d'abord *crainte reverenciale,* XVe s., Godefroy) — « crainte de déplaire aux autorités... », av. 1945, P. Valéry ; « inspiré par la révérence », 1875, Larousse]). *Vx.* Inspiré par la révérence. || *Crainte révérencielle,* sentiment inspiré par une personne du fait de l'autorité qui est la sienne et du respect qu'on lui doit, et en particulier souci de ne pas déplaire à ses parents ou à un ascendant, qui peut inciter une personne à conclure un contrat ; *par extens.,* crainte de déplaire aux autorités, de porter atteinte aux coutumes ou aux institutions vénérables, etc. : *Les craintes révérencielles s'évanouissaient* (Valéry).

révérencieusement [reverɑ̃sjøzmɑ̃] adv. (de *révérencieux* [v. l'art. suiv.] ; fin du XVIe s., Brantôme, écrit *révérentieusement ; révérencieusement,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). Avec révérence, avec les marques d'un profond respect, vrai ou feint : *Il baisa sa botte sacrée aussi révérencieusement qu'un fervent catholique peut baiser la mule du pape* (Gautier).

révérencieux, euse [reverɑ̃sjø, -øz] adj. (de *révérence ;* 1642, Oudin, écrit *révérentieux* [*révérencieux,* 1731, Marivaux], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [écrit *révérentieux ; révérencieux,* XVIIIe s.] ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui traite les autres avec un profond respect : *Une vraie femme de chambre, extrêmement révérencieuse* (Marivaux). *Comme il était révérencieux, et comme, un moment après, il était violent, emporté, bourru, impoli !* (Diderot). || **2.** *Vx* ou *littér.* Qui fait des révérences, des courbettes, qui est trop cérémonieux : *Personnage révérencieux.* || **3.** *Vx* ou *littér.* Qui manifeste un respect extrême : *Après avoir savouré ces marques révérencieuses de respect dues à sa personne, le nabab recommanda à chacun de redoubler de soin et de zèle* (Sue).

● SYN. : **1** *déférent, humble, respectueux, stylé ;* **2** *obséquieux, rampant.* — CONTR. : **1** *cavalier, effronté, grossier, impertinent, insolent, irrespectueux, irrévérencieux.*

révérend, e [reverɑ̃, -ɑ̃d] adj. et n. (lat. *reverendus,* vénérable, adj. verbal de *reverēri* [v. RÉVÉRER] ; XIIIe s., *Apocalypse,* écrit *reverent* [*révérend,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, v. 1290, *Livre Roisin,* écrit *reverent* [*révérend,* XVIe s. ; substantiv., 1835, Acad.] ; sens 3, 1875, Larousse). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui est digne du plus grand respect (souvent en emploi plaisant) : *Qu'Archiménide vienne, il aura son paquet, | Fût-il plus révérend cent fois qu'il ne nous semble* (La Fontaine). *Mets tes beaux gants, tu seras plus révérend* (Goncourt). *Et quelles sont, Messieurs, ces deux belles et révérendes personnes ?* (Claudel). || **2.** S'emploie comme terme de respect, en épithète devant les mots *père* et *mère,* pour désigner des religieux et des religieuses : *Le révérend père Un tel. La révérende mère supérieure.* || Substantiv. *Mon révérend,* titre donné aux religieux prêtres. (Vieilli ou ironiq.) || **3.** Titre que les Anglo-Saxons donnent aux pasteurs de la plupart des Églises chrétiennes non catholiques : *Le révérend Un tel.*

révérendissime [reverɑ̃disim] adj. (bas lat. ecclés. *reverendissimus,* même sens, superl. du lat. class. *reverendus* [v. l'art. précéd.] ; 1529, C. Marot [*reverentissime,* même sens — fin du XIIIe s., Aimé du Mont-Cassin —, était un empr. du lat. *reverentissimus,* superl. de *reverens, -entis,* respectueux, respectable, vénérable, part. prés. adjectivé de *reverēri* — v. l'art. suiv.]). Épithète honorifique conférée aux archevêques, aux évêques, aux généraux d'ordres religieux et aux abbés de certains monastères : *Le révérendissime père général.*

révérer [revere] v. tr. (lat. *reverēri,* craindre [avec respect], respecter, avoir de la déférence, des égards pour, de *-re,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *verēri,* avoir une crainte respectueuse pour, respecter, craindre ; 1404, N. de Baye, I, 105 [pour ce qui est revêtu d'un caractère sacré, 1559, Amyot]). [Conj. **5 b.**] *Class.* et *littér.* Traiter, considérer avec un profond respect (quelqu'un ou quelque chose) : *Ils* [mes amants] *m'ont su révérer si fort jusqu'à ce jour | Qu'ils ne m'ont jamais dit un mot de leur amour* (Molière). *D'abord, pour ce qui est du mot « humanitaire », je le révère, et quand je l'entends, je ne manque jamais de tirer mon chapeau* (Musset). *C'est ce nom d'Athènes que les races futures, je le promets aux dieux qui me favorisent, révéreront. Je dévoue ma ville à Pallas* (Gide). || *Auj.* Exprime surtout le respect que l'on porte à ce qui est revêtu d'un caractère sacré : *Révérer Dieu, les saints.*

● SYN. : *adorer, respecter, vénérer.*

rêverie [rɛvri] n. f. (de *rêver* [v. ce mot] ; début du XIIIe s., Chardry, écrit *resverie* [*reverie,* milieu du XIVe s., *Brun de la Montaigne ; rêverie,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne [« pensée... produite par cette activité mentale », av. 1613, M. Régnier ; « expression littéraire de cette activité », v. 1776, J.-J. Rousseau] ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*faire une rêverie,* 1671, Mme de Sévigné] ; sens 4, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* Délire, perturbation d'esprit dus à la fièvre ou à une maladie : *Vous feindrez d'être en rêverie et de n'avoir plus de raison* (Ch. Sorel). *Corbinelli est demeuré à Paris avec une fièvre tierce et une rêverie qui fait peur* (Sévigné). *Il n'a jamais de fièvre qu'il ne tombe en rêverie, qu'il n'ait des rêveries* (Acad., 1694). || **2.** Activité psychique qui n'est pas soumise au contrôle de l'attention et dans laquelle l'esprit, détaché de la réalité ambiante, s'abandonne au libre jeu des images et des pensées spontanées, sans s'assigner un objet précis : *Dans la rêverie, on n'est point actif ; les images se tracent dans le cerveau, s'y combinent comme dans le sommeil sans le concours de la volonté* (Rousseau). *Cette rêverie, sans calcul et sans but, qui mène si loin la pensée* (Staël). *Sa rêverie avait une lucidité étonnante. Il se voyait dans les rues, marchant vite le long des maisons* (Zola). *Je ne suis pas sûr que, dans ses rêveries souffrantes, Pascal ait cherché le Christ. Même dans la nuit du 23 novembre 1654, il est encore tourmenté par l'orgueil métaphysique* (Duhamel). || *Par extens.* Pensée, image, représentation produite par cette activité mentale (surtout au plur.) : *Les rêveries sont quelquefois si noires qu'elles font mourir : vous savez qu'il faut un peu glisser sur les pensées* (Sévigné). *Chacun tire une rêverie | De son bonnet* (Musset). *La musique éveille toutes sortes de rêveries agréables* (Taine). || Expression littéraire de cette activité : *Les Rêveries du*

promeneur solitaire (œuvre de Rousseau). || **3.** *Class.* et *littér.* Idée folle, chimérique : *Les trembleurs, gens fanatiques qui croient que toutes leurs rêveries leur sont inspirées* (Bossuet). *Est-ce une illusion, est-ce une rêverie ?* (Corneille). *Les auteurs nous ont donné pour des vérités quantité de leurs rêveries* (Furetière, 1690). *Sans un dogme précis et sans une autorité pour le maintenir, on aboutit en France à la sotte religiosité d'un Lamartine ou en Russie au grossier socialisme de Gorki et aux rêveries de Merejkovsky* (Claudel). || Class. *Faire une rêverie,* concevoir une idée étrange, avoir une distraction : *Je veux savoir* [...] *si vous n'avez point ri de la rêverie naturelle que je fis à Vitré, en priant ce gentilhomme de basse Bretagne de nous faire vitement dîner* (Sévigné). || **4.** *Class.* Méditation, réflexion profonde dans laquelle s'absorbe l'esprit ; pensée qui en résulte : *Tantôt, un livre en main, errant dans les prairies, | J'occupe ma raison d'utiles rêveries* (Boileau). *Les poètes nous ont fait part de leurs doctes rêveries* (Furetière, 1690).

• SYN. : **2** *rêve ; rêvasserie, songerie ;* **3** *chimère, divagation, élucubration, mirage, utopie.*

revernir [rəvɛrnir] v. tr. (de *re-* et de *vernir ;* 1565, Tahureau). Vernir de nouveau : *Revernir un meuble.*

revernissage [rəvɛrnisaʒ] n. m. (de *revernir ;* 1875, Larousse [pour une planche à graver, 1884, Adeline]). Action de revernir. || *Spécialem.* Opération qui consiste à revernir une planche pour permettre au graveur d'y effectuer les retouches exigeant une nouvelle morsure à l'eau-forte.

revers [rəvɛr] n. m. (lat. *reversus,* part. passé de *revertere,* retourner sur ses pas, revenir, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *vertere,* tourner, faire tourner ; XIIIe s., comme adj., au sens de « renversé » ; 1269, La Curne, comme n. m., au sens de « la réciproque » ; sens I, 1, fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut* [*revers de la main,* 1636, Monet ; *revers de main,* 1848, G. Sand ; *le revers de...,* au fig., 1559, Amyot] ; sens I, 2, 1556, Thevet, 136 [*le revers de la médaille,* au fig., 1640, Oudin] ; sens I, 3, av. 1553, Rabelais [« partie supérieure des devants d'un vêtement tailleur... », 1797, Gattel ; *revers de botte,* 1834, Landais] ; sens I, 4, 1731, Voltaire [*revers de tranchée,* 1718, Acad.] ; sens I, 5, XVe s., *Franc Archer de Bagnolet* [*reverse,* n. f., même sens, début du XIVe s. ; *frapper de revers,* 1870, Littré ; *donner des revers... à quelque chose,* 1655, Molière] ; sens I, 6, 1928, J. R. Lacoste [à la paume, fin du XVIe s., Brantôme ; en pelote basque, et *lancer en revers,* 1964, Larousse] ; sens II, 1, 1668, Molière ; sens II, 2, 1611, Cotgrave [*revers de fortune — revers,* 1640, Corneille ; « échec militaire... », av. 1841, Chateaubriand]).

I. 1. Côté d'une chose opposé à celui qu'il est convenu d'appeler le côté principal, ou à celui qui s'offre en premier ou le plus souvent à la vue : *Le revers d'une tapisserie. Le revers d'une pente, d'un coteau. À cette heure-ci, le revers de la montagne est dans l'ombre. Il fouettait les chardons du revers de son rotin à pomme d'ivoire* (Theuriet). *Au revers des talus apparaissent de timides traînées vertes* [au début du printemps] (Mauriac). || *Revers de la main,* le dos de la main, la partie qui est opposée à la paume : *Il passa le revers de sa main sur ses joues plates, sous son large menton carré...* (Gide). || *Revers de main,* geste par lequel on repousse, on frappe, on frotte avec le dos de la main : *Essuyant d'un revers de main les gouttes de sueur qui leur coulaient dans les yeux* (Hémon). || Fig. *Le revers de* (avec un complément abstrait), l'opposé de quelque chose ou sa contrepartie : *Il est juste maintenant de considérer le revers des choses, et de montrer que l'histoire moderne pourrait encore devenir intéressante, si elle était traitée par une main habile* (Chateaubriand). *Le fait que l'œuvre d'art doive aller au public est le revers et la grande punition de cette merveille qu'est l'art* (Montherlant). || **2.** *Spécialem.* Côté d'une monnaie ou d'une médaille opposé à l'avers ou face, qui porte l'effigie. || Fig. *Le revers de la médaille,* le mauvais côté d'une chose, l'inconvénient d'une situation, par opposition à l'avantage qu'elle offre. || **3.** Partie d'un vêtement ou d'une pièce d'habillement qui forme un repli : *Revers de manche. Pantalon à revers, sans revers. Bonnet de laine à revers.* || *Spécialem.* Partie supérieure des devants d'un vêtement tailleur, repliée sur l'endroit dans le prolongement du col : *Les revers d'un veston, d'un manteau. Les revers de soie d'un habit. La belle étoffe ancienne, chérie ! On en ferait des revers délicieux pour une veste de demi-saison...* (Colette). || *Revers de botte,* repli à la partie supérieure de la tige d'une botte, en cuir de couleur différente. || **4.** *Revers de fossé,* en fortification, le bord extérieur du fossé, opposé à celui de l'enceinte : *Les Russes se firent tuer pendant une demi-heure sans quitter le revers des fossés* (Voltaire). || *Revers de tranchée,* le talus tourné vers l'extérieur, vers la campagne. || **5.** Coup porté soit avec le dos de la main, soit avec une arme ou un instrument tenus à la main, et par un mouvement de gauche à droite avec la main droite ou de droite à gauche avec la main gauche : *Le héros d'un revers coupe en deux l'animal* (La Fontaine). *Les Anglo-Saxons reçurent les assaillants à grands coups de hache qui, d'un revers, brisaient les lances et coupaient les armures de mailles* (Thierry). || *Frapper de revers,* porter des coups dirigés de cette façon. || Class. et fig. *Donner des revers* (ou *des coups de revers*) *à quelque chose,* le contrecarrer, tenter de le faire échouer : *Toutefois n'allez pas sur cette sûreté | Donner de vos revers au projet que je tente* (Molière). || **6.** *Spécialem.* Au tennis, au Ping-Pong, coup par lequel le joueur reprend la balle à sa gauche s'il est droitier, à sa droite s'il est gaucher, et avec le côté de la raquette opposé à celui qui sert dans les coups droits : *Réussir un revers. Jouer en revers.* || En pelote basque, à mains nues ou à chistera, renvoi de la pelote effectué à bras retourné. || *Lancer en revers,* à la pêche, lancer sa ligne à contre-main, avec la canne à pêche du côté gauche pour un droitier, du côté droit pour un gaucher.

II. 1. *Class.* Vicissitude bonne ou mauvaise : *C'est là qu'on doit, par un revers prospère, | Lui voir prendre un époux de la main de ce frère* (Molière). || **2.** *Revers de fortune,* ou simplem. *revers,* événement malheureux qui compromet la situation d'une personne : *Lorsque j'ai bien mangé, mon âme est ferme à tout, | Et le plus grand revers n'en viendrait pas à bout* (Molière). *Ce fut là le dernier de trente ans de revers* (Voltaire). *Après plusieurs années de succès, il a connu une série de revers ; spécialem.,* échec militaire, défaite : *La France, en 1870, s'est inspirée des plus nobles sentiments. Mais, raisonnablement, elle devait négocier après les premiers revers...* (France).

• SYN. : **I, 1** *dos, envers, verso ;* **2** *pile ;* **3** *parement, rabat.* || **II, 2** *échec, infortune, insuccès, malheur ; débâcle, déroute.* — CONTR. : **I, 1** *endroit, recto ;* **2** *avers, face.* || **II, 2** *réussite, succès ; triomphe, victoire.*

◆ **À revers** ou (vx) **de revers** loc. adv. (1611, Cotgrave [*à revers* — d'abord « à la renverse, à terre », XVe s., *Perceforest ; de revers,* 1680, Richelet ; *prendre à revers...,* 1611, Cotgrave]). Par-derrière. || *Prendre à revers une position, une troupe ennemie,* l'attaquer de flanc ou de dos, sur ses arrières : *Le prince de Conti prit à revers le retranchement du front* (Saint-Simon).

reversal, e, aux [rəvɛrsal, -o] adj. (lat. médiév. *reversalis,* reversal [en parlant de lettres], du lat. class. *reversum,* supin de *revertere,* revenir [v. l'art. précéd.] ; 1594, Godefroy, au sens 1 [comme adj. ; comme n. f. pl., 1798, Acad.] ; sens 2, 1771, Trévoux). **1.** *Lettres reversales,* ou, substantiv., *reversales,* dans le Saint Empire, document qui stipulait qu'une décision particulière contraire à une règle générale ne créerait pas de précédent ; *par extens.,* lettres par lesquelles on fait une concession en échange d'une autre : *Maximilien fit signer aux quatre Électeurs la promesse d'élire roi des Romains son petit-fils, au nom duquel il leur garantit, par lettres reversales, le maintien de leurs privilèges* (Mignet). || **2.** S'est dit d'un acte d'assurance donné à l'appui d'un engagement précédent : *Diplôme reversal.*

reverse (en) [ɑ̃rəvɛrs] loc. adv. et adj. (déverbal de *reverser* 2 ; v. 1307, G. Guiart, comme n. f., au sens de « action de renverser » ; *en reverse,* au sens actuel, 1968, Larousse). Se dit de la position d'une hélice ou d'un déviateur de jet dont l'effort est dirigé à l'opposé du mouvement de l'avion.

1. reversement [rəvɛrsəmɑ̃] n. m. (de *reverser* 1 ; 1773, Bourdé de Villehuet, au sens de « transbordement » ; sens actuel, 1877, Littré). Transfert de fonds d'une caisse à une autre.

2. reversement [rəvɛrsəmɑ̃] n. m. (de *reverser* 2 ; fin du XIIIe s., Godefroy, au sens de « renversement » ; sens moderne, v. 1785, *Voyage de La Pérouse,* III, 53). *Vx.* Changement complet du sens de la marée, de la direction de la mousson, d'un courant marin. (Syn. RENVERSEMENT.)

1. reverser [rəvɛrse] v. tr. (de *re-* et de *verser ;* XIIe s., *Dolopathos,* au sens de « verser [un liquide] » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1773, Bourdé de Villehuet ; sens 4, 1835, Acad. [« transporter une somme par un versement », 1751, Voltaire ; *reverser un titre de propriété sur la tête de ses enfants,* 1875, Larousse] ; sens 5, 1778, Diderot). **1.** Verser de nouveau : *Reverser à boire à tout le monde.* || **2.** Verser un liquide dans le récipient d'où on l'avait tiré : *Reverser dans la casserole ce qui restait dans le plat.* || **3.** *Vx.* Transborder, faire passer d'un navire sur un autre. || **4.** Reporter d'un compte sur un autre : *Reverser l'excédent d'un chapitre du budget sur un autre.* || *Reverser un titre de propriété sur la tête de ses enfants,* mettre ce titre au nom de ses enfants. || **5.** *Fig.* et *littér.* Faire retomber sur : *Cette flétrissure, est-ce que vous ne savez pas que le temps l'enlève et la reverse sur le magistrat injuste ? La ciguë valut un temple au philosophe d'Athènes* (Diderot).

2. reverser [rəvɛrse] v. intr. (bas lat. *reversare,* retourner en sens contraire, du lat. class. *reversum,* supin de *revertere,* retourner [v. REVERS] ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens de « renverser, jeter à terre » ; sens moderne, v. 1785, *Voyage de La Pérouse,* II, 174). *Vx.* Changer de sens, prendre une direction opposée à la direction initiale, en parlant de la marée, d'une mousson, d'un courant marin.

reversi ou **reversis** [rəvɛrsi] n. m. (francisation [d'après *revers*] de l'ital. *rovescina,* reversi, dér. de *rovescio,* à rebours [le gagnant du jeu étant celui qui fait le moins — et non le plus — de levées], lat. pop. **reversius,* altér. du lat. class. *reversus,* part. passé de *revertere,* retourner [v. REVERS] ; XVIe s., *Chronique bordeloise,* écrit *reversin* [*reversi,* 1611, Cotgrave ; *reversis,* 1617, Crespin], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Jeu de cartes, d'origine espagnole, où celui qui fait le moins de points, de levées, gagne la partie. || **2.** À ce jeu, coup qui consiste à faire toutes les levées et qui, par exception, fait gagner la partie : *Faire reversi* ou *le reversi.*

1. réversibilité [revɛrsibilite] n. f. (dér. savant de *réversible* 1 et 2 ; 1745, Brunot, au sens 1 [en droit féodal ; pour une pension, une rente, etc., 1795, *Journ. de Paris,* Supplément, 44, p. 3] ; sens 2, 1821, J. de Maistre). **1.** Caractère d'une pension, d'une rente viagère ou d'un usufruit qui, au décès du titulaire, seront reportés sur un autre bénéficiaire. || *Réversibilité des fiefs,* en droit féodal, retour des fiefs au suzerain, après la mort des vassaux qui ne laissaient aucun héritier mâle. || **2.** *Réversibilité des mérites,* dans la religion catholique, application de la doctrine de la communion des saints, en vertu de laquelle les mérites des saints et des justes profitent à tous les membres du corps mystique : *Émilie Brontë, dans son presbytère anglican, ne croyait pas qu'elle pût mériter pour son frère ; elle ne se mouvait pas comme Eugénie de Guérin dans cet univers catholique de la réversibilité où le dernier d'entre les fidèles coopère à la passion du Christ* (Mauriac).

2. réversibilité [revɛrsibilite] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1893, *Dict. général,* au sens 2 ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 3, 1968, Larousse ; sens 4, 1964, Larousse [aussi « équipement... »]). **1.** Caractère de ce qui est réversible, dont le sens peut être renversé : *Réversibilité d'un mouvement.* || **2.** *Spécialem.* Caractère d'un phénomène, d'une transformation, d'un processus réversible : *La réversibilité de certaines solutions colloïdales.* || **3.** Caractère des processus mentaux réversibles (dans la terminologie de J. Piaget). || **4.** Caractéristique d'une machine ou d'un train qui peut se propulser dans un sens ou dans l'autre. || Équipement, et en particulier cabine de conduite spéciale, permettant à une rame de circuler indifféremment dans un sens ou dans l'autre.

1. réversible [revɛrsibl] adj. (lat. médiév. *reversibilis,* réversible [en droit], du lat. class. *reversum,* supin de *revertere,* retourner [v. REVERS] ; 1682, Bloch-Wartburg, puis 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1951, A. Lalande ; sens 4, v. 1791, G. de Mirabeau). **1.** Se dit des biens qui doivent, en certains cas, faire retour au propriétaire qui en a disposé : *Les héritages donnés à bail emphytéotique sont réversibles à la fin du bail.* || **2.** Se dit d'une rente, d'une pension qui, à la mort du titulaire, doit être reversée sur la tête d'une autre personne : *Une rente viagère réversible sur le conjoint du bénéficiaire. La pension de milord Maréchal, dont les deux tiers étaient réversibles à Thérèse après sa mort* (Rousseau). || **3.** *Mérites réversibles,* V. RÉVERSIBILITÉ 1. || **4.** *Littér.* Qui peut être transféré d'une personne à une autre, qui peut profiter à une autre personne : *On pourrait dire que c'est un honneur réversible à nous-mêmes puisque les citoyens sont nos collègues* (Mirabeau).

2. réversible [revɛrsibl] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1er mai 1863, *Revue des Deux Mondes* [p. 43], au sens I, 2 [pour un phénomène dans lequel l'effet et la cause peuvent être intervertis, 1964, Larousse] ; sens I, 1, 1877, Littré ; sens I, 3-4, 1962, Foulquié ; sens I, 5, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens I, 6, 1932, Larousse ; sens I, 7, 1964, Larousse ; sens II, 1870, Littré).

I. 1. Qui peut se produire à nouveau en sens inverse, qui peut revenir en arrière : *Mouvement réversible. Le temps n'est pas réversible.* || **2.** Se dit de toute transformation, mécanique, physique ou chimique, qui peut, à un instant quelconque, changer de sens sous l'influence d'une modification infinitésimale dans les conditions de production du phénomène : *La vaporisation en vase clos est une transformation réversible. En chimie, une réaction réversible est une réaction qui, dans les mêmes conditions de température et de pression, se produit simultanément dans les deux sens opposés.* || *Par extens.* Se dit d'un phénomène dans lequel l'effet et la cause peuvent être intervertis : *Le fonctionnement d'une dynamo, qui peut se comporter comme génératrice ou comme moteur électrique, est réversible.* || **3.** Se dit d'une relation logique ou mathématique dont l'ordre des termes peut être renversé : *Proposition réversible. Équation réversible.* || **4.** *Opérations réversibles,* selon J. Piaget, opérations rationnelles ou logiques qui peuvent être effectuées en sens inverse, avec retour au point de départ, et qui sont caractéristiques d'un stade du développement de l'enfant (pensée opératoire). || **5.** En linguistique transformationnelle, se dit d'une transformation quand les membres des classes sont identiques dans la phrase de base et dans la phrase transformée. || **6.** *Hélice à pas réversible,* hélice dont l'effort peut être changé de sens par une rotation des pales autour de leur axe, ce qui permet d'obtenir un freinage efficace de l'appareil. || **7.** *Rame réversible,* rame de voitures de chemin de fer équipée d'une cabine de conduite en réversibilité (v. ce mot).

II. Se dit d'un tissu ou d'un vêtement susceptible d'être utilisé ou porté sur l'envers comme sur l'endroit : *Manteau réversible.*

réversif, ive [revɛrsif, -iv] adj. (de *révers[ion]* ; 1878, Larousse). Qui concerne la réversion (en droit).

réversion [revɛrsjɔ̃] n. f. (lat. *reversio,* action de faire demi-tour, réapparition, anastrophe, de *reversum,* supin de *revertere,* retourner [v. REVERS] ; XIIIe s., au sens de « épanchement de larmes » ; sens 1, 1304, Godefroy, écrit *revercioun* [*reversion,*

XIVᵉ s. ; *réversion,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, 1842, Acad. ; sens 4, 1870, Littré ; sens 5, 1964, Larousse ; sens 6, 1968, Larousse). **1.** Droit de retour en vertu duquel les biens dont une personne a disposé en faveur d'une autre lui reviennent quand celle-ci meurt sans enfants. || **2.** *Pension de réversion,* retraite versée au conjoint survivant d'un travailleur décédé après s'être acquis des droits à la retraite. || **3.** Figure de rhétorique qui reprend, en les inversant, les termes d'une proposition pour former une proposition nouvelle, de sens différent et parfois contraire. (Ex. :« *Il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger...* ») || **4.** Réapparition, dans une lignée d'individus issus de croisements destinés à améliorer une race domestique, d'un individu conforme au type de la race primitive. || **5.** Phénomène spontané, se produisant dans une huile raffinée après sa fabrication, et qui se traduit par un goût désagréable. || **6.** Traitement thermique applicable à certains alliages d'aluminium, consistant en un réchauffage très court après la trempe et destiné à ralentir le durcissement ultérieur.

reversis n. m. V. REVERSI.

reversoir [rəvɛrswar] n. m. (de *reverser* 1 ; 1309, Godefroy, puis 1771, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Barrage établi sur un cours d'eau, et par-dessus lequel l'eau s'écoule en nappe. || **2.** Ouverture dans la paroi latérale d'un réservoir.

revêtement [rəvɛtmɑ̃] n. m. (de *revêtir* [v. ce mot] ; XIVᵉ s., Godefroy, écrit *revestement,* au sens de « vêtement » ; sens 1, 1508, *Comptes du château de Gaillon* [278], écrit *revestement* [*revêtement,* XVIIᵉ s. ; « morceau de pierre taillée, destiné à constituer moins de la moitié de l'épaisseur nominale d'un mur », 1964, Larousse ; « élément... qui revêt... une partie quelconque d'une construction », 1807, Brongniart, I, 186] ; sens 2, 1587, F. de La Noue [aussi pour les talus d'une fortification ; *revêtement d'un puits de mine,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1959, Robert, art. *macadam ;* sens 4, 1959, Robert, art. *nervure* [*revêtement d'un navire,* 1904, Larousse] ; sens 5, 1964, Larousse ; sens 6, 1904, Larousse ; sens 7, milieu du XVIIIᵉ s., Buffon ; sens 8, 1928, J. Romains). **1.** Élément de nature diverse (enduit à base de ciment, de chaux, de plâtre, pierre, marbre, céramique, lambris, papier peint, tissu, peinture, etc.) dont on recouvre la maçonnerie des murs extérieurs ou intérieurs d'une construction, pour les consolider, les protéger ou les orner : *Revêtement extérieur, intérieur. Revêtement de stuc, de mosaïque, de carreaux de céramique. Une salle dont le revêtement est fait de boiseries. Les Pyramides d'Égypte ont perdu leur revêtement de pierre polie. Le lambris de la basilique de Trajan était de bronze doré ; un riche revêtement de marbre couvrait les murs* (Stendhal). *Maintenant, descendez. Allons ! Dépêchez-vous ! Jetez les clefs. Si vous tentez quoi que ce soit, je vous cloue dans le mur, tant pis pour le revêtement* (Audiberti). || *Spécialem.* Morceau de pierre taillée, destiné à constituer moins de la moitié de l'épaisseur nominale d'un mur. || *Par extens.* Élément, matériau qui revêt ou est destiné à revêtir une partie quelconque d'une construction : *Les revêtements de sol. Elle s'aventure au seuil de la terrasse étroite, haut perchée, dont le revêtement métallique lui brûle la plante des pieds* (Arnoux). || **2.** Maçonnerie à base de pierre, de brique, de béton, destinée à retenir les terres d'un fossé, d'une terrasse. || *Spécialem.* Ouvrage fait soit de maçonnerie, soit de claies, de fascines, de gabions, de sacs de terre, qui assure le maintien et la stabilisation des talus d'une fortification : *Ils arrivèrent ainsi, en se couvrant du revêtement, jusqu'à une centaine de pas du bastion* (Dumas père). || *Revêtement d'un puits de mine,* couche épaisse de matériaux résistants (maçonnerie de brique, voussoirs de béton, béton damé) édifiée contre la paroi d'un puits pour éviter les éboulements et la dégradation des terrains. || **3.** Partie supérieure d'une chaussée, constituée par des blocs ou par une couche de matériaux présentant une surface continue : *Revêtement antidérapant.* || **4.** Portion externe de la structure d'un aérodyne, sur laquelle s'effectue l'écoulement de l'air et qui subit les forces aérodynamiques. || *Revêtement d'un navire,* bordé dont on recouvre la coque pour appliquer la cuirasse ou pour doubler la carène. || **5.** Couche, de nature métallique ou autre, dont on revêt une surface métallique, soit pour la protéger contre une altération, soit pour lui donner un aspect particulier, soit encore pour lui conférer des propriétés physiques déterminées. || **6.** Partie périphérique différenciée des organes et des organismes. || **7.** Élément qui recouvre, tapisse extérieurement quelque chose : *Les vallées étaient étroites et boisées ; quelques-unes me rappelèrent, mais sur une moindre échelle, le site de la Grande-Chartreuse et son magnifique revêtement de forêts* (Chateaubriand). *Son chapeau rond est garni d'un épais revêtement de coton blanc piqué* (Nerval). || **8.** *Fig.* Ce qui masque, dissimule autre chose : *Mais mon esprit choisissait ses voies selon elle, et ce qui nous occupait alors, ce que nous appelions : pensée, n'était souvent qu'un prétexte à quelque communion plus savante, qu'un déguisement du sentiment, qu'un revêtement de l'amour* (Gide).

● SYN. : 7 *enveloppe, fourrure, housse, tapis ;* **8** *déguisement, masque.*

revêtir [rəvɛtir] v. tr. ● ÉTYM. De *re-* et de *vêtir* (v. ce mot) ; fin du Xᵉ s. (v. § A, sens I, 1). — A : sens I, 1, fin du Xᵉ s., *Vie de saint Léger,* écrit *revestir* (*revêtir,* 1636, Monet) ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 3, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (au passif, av. 1613, M. Régnier ; *revêtir une figure,* 1676, Félibien) ; sens I, 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure (au passif, v. 1208, Henri de Valenciennes) ; sens I, 5, 1273, Adenet (aussi au passif) ; sens II, 1, début du XVᵉ s. (au passif, 1559, Amyot ; « consolider... une partie de fortification... », 1587, F. de La Noue) ; sens II, 2, 1666, Molière (« doter l'expression de sa pensée de certaines qualités », 1762, J.-J. Rousseau) ; sens II, 3, 1690, Furetière (aussi au passif) ; sens III, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (« mettre un vêtement à quelqu'un », av. 1885, V. Hugo) ; sens III, 2, 1580, Montaigne. — B : sens I, 1, 1964, Robert ; sens I, 2, 1770, Buffon (au passif, 1675, Fléchier) ; sens I, 3, 1558, Ronsard ; sens II, 1859, V. Hugo. (Conj. **20.**)

A. Avec un sujet désignant une personne.

● **I.** REVÊTIR QUELQU'UN (DE QUELQUE CHOSE). **1.** *Vx* ou *littér.* Pourvoir de vêtements une personne qui en est dépourvue : *Il* [Tobie] *nourrissait ceux qui avaient faim, revêtait ceux qui étaient nus* (Sacy). || **2.** Vêtir de nouveau quelqu'un qui n'a plus ses vêtements : *Elle vêtait et revêtait son enfant, en ressentant de nouveaux plaisirs à chaque petit soin qu'il exigeait* (Balzac). || **3.** Couvrir, habiller quelqu'un de tel vêtement (vêtement de cérémonie ou vêtement inhérent à une fonction) ou le munir de tel accessoire : *Il commanda qu'on le revêtît de la pourpre, qu'on lui donnât le collier d'or* (Bourdaloue). *Il ne les renvoya chez eux qu'après leur avoir fait donner une robe très riche dont il les fit revêtir en sa présence* (Galland) ; et au passif : *Les mariniers, sur les bords de la mer Adriatique, sont revêtus d'une capote rouge et très singulière* (Staël). || Spécialem. *Revêtir une figure,* en termes d'art, représenter un personnage habillé. || **4.** *Littér.* Mettre en possession, investir quelqu'un d'une dignité, d'une charge, d'un avantage, etc. : *On veut de votre bien revêtir un nigaud, | Pour six mots de latin qu'il nous fait sonner haut* (Molière). *La Cour avait cru devoir revêtir son représentant d'un titre imposant et d'une autorité très étendue* (Raynal) ; et au passif : *Tous les gouvernements du monde, une fois revêtus de la force publique, usurpent tôt ou tard l'autorité souveraine* (Rousseau). *Quand vous serez revêtu de quelque charge importante, n'employez jamais de malhonnêtes gens* (Barthélemy). || **5.** *Fig.* et *littér.* Doter, parer de quelque caractère : *De combien d'honneur et de gloire, grand Dieu ! aviez-vous revêtu l'homme au sortir de vos mains ?* (Massillon). *Ajoutez-y maintenant les différences que les divers tempéraments, les âges et les sexes y apportent, vous connaîtrez que les beautés dont la nature a revêtu l'homme sont inépuisables* (Bernardin de Saint-Pierre) ; et au passif : *Nous sommes tous égaux en*

droits, parce que nous sommes revêtus d'un caractère inviolable et sacré (About).

● **II.** REVÊTIR QUELQUE CHOSE DE QUELQUE CHOSE. **1.** Recouvrir une chose matérielle d'un revêtement destiné à la protéger ou à l'orner : *Revêtir un mur d'un enduit, d'un carrelage, de papier peint. Revêtir de ciment le sol d'une cave. Au Tyrol, l'usage est de revêtir la façade des chalets d'une décoration peinte ;* et au passif : *Une salle dont les murs sont revêtus de lambris jusqu'à mi-hauteur.* || *Spécialem.* Consolider, maintenir par un revêtement une partie de fortification (talus, pente, etc.) : *Revêtir un fossé, un bastion.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Présenter la réalité sous un aspect qui la rend acceptable, séduisante, ou qui simplement la déforme : *Revêtir l'erreur, le mensonge d'un air de vérité. L'idolâtrie* [...], *il ne fallait que la revêtir de quelque apparence, et l'expliquer en paroles dont le son fût agréable à l'oreille, pour la faire entrer dans les esprits* (Bossuet). *Les lis ne travaillent ni ne filent, et cependant quels vêtements des rois pourraient égaler la magnificence dont j'ai revêtu ces fleurs ?* (Staël). || *Spécialem.* Doter l'expression de sa pensée de certaines qualités. || **3.** Munir un acte, un document officiel des formalités requises pour sa validité : *Revêtir un contrat de toutes les formes requises, des signatures exigées par la loi ;* et au passif : *Le document doit être revêtu de la mention : « Bon pour pouvoir ».*

● **III.** REVÊTIR QUELQUE CHOSE. **1.** Mettre sur soi un vêtement ou tel habillement particulier : *Revêtir une robe de chambre. Revêtir son pardessus. Revêtir l'uniforme. Revêtir les insignes d'un ordre. Les belles filles de Procida ne revêtaient leur costume de velours et d'or que pour les touristes anglais* (Gautier). *J'ai revêtu une sombre robe modeste, voilé mon visage de tulle uni...* (Colette). || *Par extens.* et *littér.* Mettre un vêtement à quelqu'un : *La robe dont il les dépouille | Ne vaut celle qu'il leur revêt* (Hugo). || **2.** *Fig.* et *littér.* Prendre tel aspect, telle forme, tel caractère, etc. : *N'est-ce pas un témoin qui dans cet ouvrage revêt partout le caractère de panégyriste plutôt que celui d'historien ?* (Voltaire). *Le Fils de Dieu par l'incarnation a revêtu notre nature* (Claudel) ; et par extens. : *Le visage du pasteur, dans une mimique experte, sut revêtir tout à la fois la sévérité, la compréhension, l'indulgence* (Vercors).

● SYN. : **I, 1** *habiller ;* **2** *rhabiller ;* **3** *parer ;* **4** *pourvoir.* || **II, 1** *couvrir, enduire, garnir, tapisser ;* **2** *colorer, déguiser, farder, maquiller* (fam.), *masquer, travestir.* || **III, 1** *endosser, enfiler* (fam.), *mettre, passer, vêtir ;* **2** *incarner, refléter, rendre, traduire.*

B. Avec un sujet désignant un être inanimé.

● **I.** REVÊTIR QUELQU'UN OU QUELQUE CHOSE. **1.** En parlant d'un vêtement, couvrir, habiller telle personne : *Un long manteau le revêtait de la tête aux pieds.* || **2.** En parlant d'un revêtement quelconque, être disposé, placé, répandu de manière à couvrir, protéger, orner : *Le velouté qui revêt la base du bec* (Buffon). *Les poils qui revêtent extérieurement les animaux semblent être sans rapports nécessaires avec la température* (Cuvier). *Les gigantesques lierres qui, de la base au faîte, revêtaient la tour de leur couche uniforme de verdure luisante...* (Flaubert) ; et au passif : *Les bords du fleuve sont revêtus d'une végétation toute primitive* (Nerval). *Voilà donc ce que les hommes ont fait de la Terre, qui, aux origines, leur avait été donnée habitable, verte et douce, bien revêtue d'arbres et d'herbages !* (Loti). || **3.** *Fig.* et *littér.* Pourvoir, doter quelque chose d'un attribut, d'une qualité, d'une apparence : *Pourtant, il leur arrivait d'être en proie à quelque délire ; une fièvre revêtait la chambre de miroirs déformants* (Cocteau).

● **II.** REVÊTIR QUELQUE CHOSE. *Fig.* Prendre, avoir telle forme, telle apparence, tel caractère, etc. : *Ce fut hier : le jour mélancolique et sombre | Semblait de ma tristesse avoir revêtu l'ombre* (Lamartine). *L'idée d'une raison incarnée, c'est-à-dire de la raison divine revêtant une forme finie, est bien égyptienne* (Renan). [Dans la forêt] *les odeurs et les sons, les nuages, un aboi, un sifflement, tout revêt une signification précise* (Mauriac). *Pour le moment, c'est un peu comme si Maman n'était pas morte. Après l'enterrement, au contraire, ce sera une affaire classée, et tout aura revêtu une allure plus officielle* (Camus).

● SYN. : **I, 2** *couvrir, envelopper, gainer, recouvrir, tapisser.*

◆ **se revêtir** v. pr. (sens I, 1, 1665, Molière ; sens I, 2, 1668, Molière ; sens I, 3, 1587, F. de La Noue ; sens II, 1, av. 1714, Fénelon ; sens II, 2, fin du XVIII^e s., Bernardin de Saint-Pierre).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** Mettre sur soi un vêtement, un accessoire vestimentaire : *Revêtons-nous d'habillements | Conformes à l'horrible fête | Que l'impie Aman nous apprête* (Racine). || **2.** Prendre une charge, une dignité, etc. : *Après avoir désarmé la multitude, il* [Pisistrate] *se revêtit de l'autorité suprême* (Barthélemy). || **3.** *Fig.* Prendre telle forme, tel caractère : *C'est en se revêtant d'une nature semblable à la nôtre, et en se faisant homme, que le Verbe divin est venu sur la terre* (Bourdaloue).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ. **1.** Se recouvrir de quelque chose : *La tige elle-même se revêt d'une dure écorce, qui met le bois tendre à l'abri des injures de l'air* (Fénelon). || **2.** *Fig.* Prendre telles apparences : *Les nuages se revêtaient des plus riches couleurs* (Bernardin de Saint-Pierre).

● SYN. : **I, 1** *endosser, enfiler* (fam.), *mettre, passer.* || **II, 1** *se couvrir, s'entourer, se gainer, se tapisser ;* **2** *s'orner, se parer.*

revêtu, e [rəvety] adj. (part. passé de *revêtir ;* v. 1155, Wace, au sens de « qui vit en communauté sous une règle religieuse » ; *gueux revêtu,* 1656, Oudin ; *sot revêtu,* 1667, Boileau). Vx et fam. *Gueux revêtu, sot revêtu,* etc., qui dissimule sous de grandes apparences son humble origine, sa sottise, etc. : *Ah ! gueuse revêtue, | Les plumets* [les militaires] *donc aussi vous donnent dans la vue* (Th. Corneille). *De ce même pinceau dont j'ai noirci les vices | Et peint du nom d'auteur tant de sots revêtus* (Boileau).

rêveur, euse [rɛvœr, -øz] adj. et n. (de *rêver* [v. ce mot] ; v. 1268, É. Boileau, écrit *reveur,* au sens de « rôdeur, vagabond » ; 1538, R. Estienne, écrit *resveur* [*rêveur,* XVII^e s.], au sens de « qui délire, qui radote » ; sens 1, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 2, 1656, Pascal ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, av. 1679, Retz [*cela me laisse rêveur,* 1932, Céline]). **1.** Qui est porté à la rêverie, qui s'abandonne volontiers à ses pensées, à ses imaginations, sans souci de les contrôler : *Un garçon rêveur. C'est un rêveur. Je perdis toute ma gaieté ; je devins rêveur et distrait, en un mot un sot animal* (Lesage). *Mon frère enfant était déjà ce rêveur, toujours absent, toujours ailleurs...* (Mauriac) ; et par extens : *Les âmes rêveuses, que la mort occupe autant que la vie, se plaisent à contempler cette campagne de Rome où le temps présent n'a imprimé aucune trace* (Staël). *Fénelon* [...] *offrit aux imaginations rêveuses le monde antique, l'Égypte et la Grèce comme les modèles de la perfection et des vertus sociales* (Thierry). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui n'est pas sérieux, qui poursuit des idées chimériques, extravagantes : *Les jansénistes disent au contraire que les péchés commis sans grâce actuelle ne laissent pas d'être imputés. Mais ce sont des rêveurs...* (Pascal). *Il faut que la fortune mette les grands hommes dans une place où ils puissent exécuter ce qu'ils ont inventé, sans quoi ils passent pour des rêveurs* (Helvétius). || **3.** *Class.* Qui médite, réfléchit, qui est absorbé par des pensées profondes : *Il n'y a que les rêveurs* [...] *qui réussissent à l'invention des machines, à la résolution des problèmes* (Furetière, 1690). *Phédon* [...] *est abstrait, rêveur, et il a avec de l'esprit l'air d'un stupide* (La Bruyère). || **4.** Se dit d'une personne qui a l'air absente, distraite, préoccupée : *Effectivement, vous me paraissez rêveur, inquiet* (Marivaux). || Fam. *Cela me laisse rêveur,* je ne sais ce qu'il faut en penser.

• SYN. : **1** *chimérique, imaginatif, lunaire, romanesque ;* **2** *idéaliste, idéologue, songe-creux, utopiste ;* **4** *songeur.*

◆ n. (1677, Boileau). Personne qui rêve, fait un rêve en dormant.

◆ adj. (1559, Amyot, au sens de « qui indique le trouble d'esprit » [en parlant d'un chagrin] ; sens actuel, av. 1778, J.-J. Rousseau). Qui indique la rêverie, qui en a les caractères : *Un air rêveur. Une expression rêveuse. Ses pas, en sortant du temple, étaient plus lents, et ses regards plus rêveurs* (Staël).

• SYN. : *méditatif, pensif.*

rêveusement [rɛvøzmɑ̃] adv. (de *rêveur ;* av. 1850, Balzac). En rêvant, avec un air rêveur : *Puis il se levait, contemplait le ciel à travers les vitres, revenait s'asseoir et attisait le feu rêveusement, en homme à qui la tyrannie des idées ôte la conscience de ses mouvements* (Balzac). *Il était allé s'appuyer rêveusement à la rampe de la terrasse* (Daudet).

revidage [rəvidaʒ] n. m. (de *revider ;* 1829, Boiste, au sens de « troc que font entre eux les revendeurs » ; sens actuel, 1834, Boiste). Action de revider.

revider [rəvide] v. tr. (de *re-* et de *vider* [v. ce mot] ; v. 1207, Villehardouin, écrit *revuidier,* au sens de « quitter, évacuer [une terre, un pays] » ; écrit *revider,* au sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). En bijouterie, agrandir un trou.

revient [rəvjɛ̃] n. m. (emploi substantivé de la 3ᵉ pers. du sing. de l'indic. prés. de *revenir ;* 1833, Baudrimont I, 143). *Vx.* Prix total auquel un objet fabriqué revient au fabricant : *Vous établissez des revients trop chers* (Hamp). [On dit auj. PRIX DE REVIENT (v. PRIX).

revif [rəvif] n. m. (de *re-* et de *vif ;* XIVᵉ s., Godefroy [VII, 177], comme adj., au sens de « ressuscité » ; comme n. m., au sens 1, 1561, *Journ. du sire de Gouberville ;* sens 2, 1869, Flaubert ; sens 3, 1891, Huysmans). **1.** Période pendant laquelle l'amplitude des marées va en croissant, comprise entre les mortes-eaux et les vives-eaux. || **2.** *Littér.* Retour de force, regain de vitalité, renaissance d'un sentiment, etc., chez une personne : *Bouvard eut un revif de tempérament qui le combla de joie* (Flaubert). *Vital eut soudain en lui une allègre poussée de renouveau, un revif de sève montante* (Theuriet). *Au moindre revif de tendresse entre les deux époux...* (Bertrand). || **3.** *Littér.* Reprise d'activité de quelque chose : *Le visage parfois s'éclairait de feux rouges, suivant le revif des bûches qui se consumaient* (Huysmans).

• SYN. : **2** *renouveau, réveil, reviviscence.*

revigorant, e [rəvigɔrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *revigorer ;* début du XXᵉ s.). Qui revigore, qui procure de nouvelles forces physiques ou morales : *Un régime revigorant. Une confiance qui reste si revigorante* (Van der Meersch).

• SYN. : *fortifiant, réconfortant, reconstituant, remontant, stimulant, tonique.* — CONTR. : *anémiant, débilitant, déprimant, épuisant.*

revigoration [rəvigɔrasjɔ̃] n. f. (de *revigorer ;* 1932, Larousse). Action de revigorer, de redonner de la viguer ; résultat de cette action. (Peu usité.)

revigorer [rəvigɔre] v. tr. (de *re-* et du lat. *vigor,* vigueur [v. VIGUEUR] ; v. 1185, *Aliscans,* au sens 1 [au part.-adj. ; à l'infin., v. 1360, Froissart] ; sens 2, 1608, François de Sales). **1.** Redonner de la vigueur, des forces à quelqu'un : *Un air vif qui revigore ;* et au part.-adj. : *Nous avons pour ainsi dire la spécialité des enfants malingres et qui tous repartent d'ici avec de bonnes joues et des membres revigorés* (Pagnol). || **2.** *Fig.* Raffermir, rétablir ce qui est affaibli, chancelant : *Cela même n'agissait plus, ne pouvait revigorer sa volonté* (Béraud).

• SYN. : **1** *fortifier, ravigoter* (fam.), *réconforter, remettre, remonter, restaurer, rétablir, retaper* (fam.) ; **2** *ranimer, réchauffer, retremper, réveiller, revivifier, stimuler.* — CONTR. : **1** *affaiblir, anémier, débiliter, déprimer, épuiser ;* **2** *amollir, ébranler, miner, paralyser, ruiner, saper.*

◆ **se revigorer** v. pr. (fin du XIVᵉ s.). Reprendre de la vigueur (au pr. et au fig.) : *La langue littéraire doit toujours se revigorer au contact de la vie* (Dauzat).

revirade [rəvirad] n. f. (de *revirer ;* 1588, Montaigne, au sens de « riposte » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** *Vx.* Action de revirer, de se retourner. || **2.** Au jacquet et au trictrac, emploi de deux dames empruntées à des cases déjà faites, laissant une ou deux dames à découvert.

revirage [rəviraʒ] n. m. (de *revirer ;* 1893, *Grande Encyclopédie,* art. *fromage de Roquefort*). Dans les caves de Roquefort, opération qui consiste à enlever périodiquement la croûte extérieure des fromages.

revirement [rəvirmɑ̃] n. m. (de *revirer ;* 1587, Cholières, au sens de « retour de quelque chose sur soi-même, entortillement » ; sens 1, 1690, Furetière [« changement de sens de la marée », 1875, Larousse] ; sens 2, 1844, Th. Gautier [« changement complet dans l'attitude d'une... collectivité... », 1834, Sainte-Beuve] ; sens 3, 1762, Acad.). **1.** *Vx.* Dans la marine, action de revirer, de changer de direction. || *Spécialem.* Changement de sens de la marée. || **2.** *Fig.* Changement brusque et complet : *Les revirements de la fortune. On a dit de la nature qu'elle ne faisait pas de sauts et, si je considère* [...] *mon histoire et mon expérience personnelle, je ne vois que bonds, que volte-face, que surprises, illuminations et revirements* (Duhamel). || *Spécialem.* et *fig.* Changement complet dans l'attitude d'une personne ou d'une collectivité, dans sa manière de penser ou d'agir : *Soucieuse de ne pas lui laisser croire à un revirement que je n'admettais pas, je protestais mollement* (H. Bazin). *Les revirements d'un politicien. Un revirement de l'opinion publique révélé par les sondages.* || **3.** *Vx.* Manière de s'acquitter au moyen du transfert d'une créance équivalente à la somme due : *Le revirement agile et perpétuel de ces fonds* [...] *aida beaucoup à la fortune de ce commissionnaire en vins* (Balzac).

• SYN. : **2** *métamorphose, renversement, révolution, saute, variation ; pirouette* (fam.), *retournement, volte-face.*

revirer [rəvire] v. intr. (de *re-* et de *virer ;* milieu du XIIᵉ s., *Roman de Thèbes,* au sens de « craindre, éviter par crainte [quelqu'un ou quelque chose] » ; sens 1, début du XIIIᵉ s. ; sens 2, 1743, Trévoux ; sens 3, 1740, Acad.). **1.** *Vx.* Virer en sens contraire, ou virer de nouveau : *Ils avaient doublé la falaise et là, ils avaient reviré de bord* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Faire une revirade au trictrac. || **3.** *Vx* et *fig.* Changer d'attitude, de manière de penser ou d'agir : *À tout moment, il faut revirer d'opinion* (Sainte-Beuve).

révisable [revizabl] ou **revisable** [rəvizabl] adj. (de *réviser ;* 1878, Larousse). Qui peut être révisé : *Projet révisable. Jugement révisable.*

réviser [revize] ou **reviser** [rəvize] v. tr. (lat. *revisere,* revenir pour voir, revisiter, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *visere,* examiner, venir voir, dér. de *visum,* supin de *vidēre,* voir ; v. 1250, Mousket, au sens de « examiner, considérer » ; fin du XVIᵉ s., au sens de « passer en revue [une troupe] » ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, sept. 1921, *la Science et la Vie,* n° 58, p. 194 [« remettre et état ce qui a servi », XXᵉ s.] ; sens 4, 1964, Larousse [absol., 1964, Robert]). **1.** Soumettre quelque chose à un nouvel examen en vue de lui faire subir des modifications, soit pour l'amender, soit pour l'adapter aux circonstances : *Réviser un compte. Réviser un procès. Réviser un projet de construction, un programme de fabrication. Réviser son jugement, sa position. Dès qu'elle* [ma grand-mère] *avait quitté la cuisine, ma mère s'y précipitait à son tour et, vite, avant que Rose fût partie au marché, révisait le menu et décommandait les trois quarts* (Gide). *Il faudra réviser toutes nos valeurs, toutes nos définitions, tout notre vocabulaire* (Duhamel). || **2.** Relire une épreuve d'imprimerie pour vérifier si les corrections indiquées sur l'épreuve précédente ont bien été exécutées. || **3.** Soumettre à un examen technique une machine, un appareil, un véhicule, une installation, etc., et procéder aux réparations

que pourrait exiger leur remise en état de bon fonctionnement : *Réviser un moteur. Faire réviser une installation de chauffage central.* || *Par extens.* Remettre en état ce qui a servi : *M^{lle} Gal-lien rapportait le linge de corps de M^{me} la Princesse, qu'elle avait révisé après blanchissage, remettant un petit bouton de nacre ici, recousant là un ruban de soie* (Aragon). || **4.** Revoir ce qu'on a déjà étudié, pour se le remettre en mémoire avant une composition, un examen : *Réviser son programme d'histoire ;* et absol. : *Je me crois toujours à la veille du baccalauréat, quand, au lieu de réviser, je m'enfonçais dans les livres inutiles ou interdits* (Bastide).

• SYN. : **1** *reconsidérer, rectifier, remanier, retoucher, revenir sur, revoir ;* **3** *vérifier ;* **4** *repasser.*

réviseur [revizœr] ou **reviseur** [rəvizœr] n. m. (de *réviser ;* 1567, Junius [509], au sens de « juge choisi par les deux parties » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1659, Chapelain [assez rare jusqu'en 1904, Larousse]). **1.** Personne qui révise : *Nous nous instituons protecteurs de l'humanité, réviseurs de procès* (Alain). || **2.** *Spécialem.* Correcteur qui fait la révision des épreuves d'imprimerie.

révisibilité [revizibilite] ou **revisibilité** [rəvizibilite] n. f. (dér. savant de *révisible ;* 14 sept. 1875, *Avranchin*). Caractère de ce qui est révisible.

révisible [revizibl] ou **revisible** [rəvizibl] adj. (de *réviser ;* 1875, Bourdet, p. 25). Qui peut être revu et corrigé : *Un travail révisible.*

révision [revizjɔ̃] ou **revision** [rəvizjɔ̃] n. f. (bas lat. *revisio,* révision, du lat. class. *revisum,* supin de *revisere* [v. RÉVISER] ; 1298, Godefroy, écrit *resvision,* au sens de « examen, inspection » ; écrit *révision,* au sens 1, 1611, Cotgrave [« modification d'un texte juridique... », 1690, Furetière ; *révision déchirante,* 8 nov. 1964, *le Monde ;* pour une constitution, 1835, Acad. ; pour les listes électorales, 1875, Larousse] ; sens 2, 1679, Bossuet [pour une épreuve d'imprimerie, 1845, Bescherelle] ; sens 3, début du XVIII^e s., Fontenelle [« action d'examiner de nouveau un procès », 1549, R. Estienne ; *pourvoi en révision,* 1964, Larousse ; *conseil de révision,* 1825, Le Couturier] ; sens 4, 1935, Acad. [*conseil de révision,* 1870, Littré] ; sens 5, 1932, Larousse ; sens 6, 1964, Robert). **1.** Action de réviser quelque chose, d'examiner à nouveau ce qui avait été décidé, établi, en vue d'y apporter les modifications exigées par des circonstances nouvelles ; résultat de cette action : *La révision d'un projet d'urbanisme, d'un planning de fabrication. Un gouvernement qui procède à une révision de sa politique économique.* || *Spécialem.* Modification d'un texte juridique en vue de l'adapter à une situation nouvelle : *La révision d'un contrat, d'une loi, d'un traité, d'un code, d'une Constitution.* || Fam. *Révision déchirante,* changement profond et pénible des objectifs initialement prévus, auquel on doit se résoudre sous la pression des événements : *Révision déchirante d'une politique.* || *Révision constitutionnelle,* procédure législative particulière à laquelle sont soumises les modifications aux textes constitutionnels. || *Révision des listes électorales,* mise à jour des listes électorales par l'inscription des nouveaux électeurs et la suppression de ceux qui ont quitté la circonscription ou sont décédés. || **2.** Action de réviser un texte, un ouvrage écrit, de le relire en vue d'y apporter les corrections et les améliorations nécessaires : *La révision d'une traduction. La révision d'un manuscrit avant son impression. Esdras mit en ordre les livres saints, dont il fit une exacte révision* (Bossuet). || *Spécialem.* Action de réviser une épreuve d'imprimerie. || **3.** Examen par une juridiction supérieure (Cour de cassation, Conseil d'État, Cour des comptes) d'une décision définitive d'une autre juridiction, attaquée comme ayant été rendue sur pièces fausses ou reconnues depuis incomplètes : *La révision n'est pas admise en matière civile, mais est possible en matière pénale. La Trinité étudia le procès comme il put et* [...] *le soupçonna d'irrégularité. Dès lors, conformément à ses droits et prérogatives, il en ordonna la révision* (France). || *Pourvoi en révision,* voie de recours devant la chambre criminelle de la Cour de cassation en vue de réparer les erreurs judiciaires et de faire rétablir la vérité, que l'autorité attachée à la chose jugée avait un temps dissimulée. || *Conseil de révision,* ancien tribunal militaire jugeant en appel des conseils de guerre. (V. aussi n. 4.) || **4.** Opération de l'appel du contingent sous les drapeaux, ayant pour but de vérifier si les recrues recensées remplissent les conditions fixées par la loi pour l'accomplissement du service militaire. || *Conseil de révision,* juridiction administrative naguère chargée de la révision du contingent, et qui est aujourd'hui remplacée par la commission locale d'aptitude établie près de chaque bureau de recrutement. (V. aussi n. 3.) || **5.** Opération qui a pour objet de vérifier et de remettre en état, à une date déterminée ou après un certain service, une machine, un moteur, un appareil, une installation, etc. : *La première révision d'un véhicule automobile est généralement effectuée quand il a parcouru 1 000 km.* || **6.** Action de réviser, de repasser ce qu'on a étudié, en vue d'une épreuve scolaire : *Commencer une révision générale des matières du programme deux mois avant l'examen.*

• SYN. : **1** *rectification, réforme, remaniement, retouche ;* **5** *vérification.*

révisionnel, elle [revizjɔnɛl] adj. (de *révision ;* 23 oct. 1875, *le Bien public,* p. 1). Qui a trait à une révision, et en particulier à la révision d'une Constitution : *Article révisionnel.*

révisionnisme [revizjɔnism] n. m. (de *révisionniste ;* 1949, Larousse [pour certains partis communistes, 2 oct. 1966, *le Monde*]). Attitude de ceux qui remettent en question les fondements d'une doctrine. || *Spécialem.* Nom donné à l'orientation de certains partis communistes qui constituerait une déviation par rapport à une conception estimée orthodoxe de la doctrine.

révisionniste [revizjɔnist] n. et adj. (de *révision ;* 22 avr. 1872, *Journ. officiel* [p. 2682], au sens 1 [« partisan de Boulanger... », 1964, Larousse] ; sens 2, 1920, Proust ; sens 3, 6 oct. 1964, *le Monde*). **1.** Qui est partisan d'une révision, particulièrement de celle de la Constitution : *Messieurs les révisionnistes, je vous ai demandé ce que vous vouliez* (Hugo). || *Spécialem.* Partisan de Boulanger, dont le programme comportait la dissolution de la Chambre élue en 1885 et la révision de la Constitution de 1875. || **2.** *Vx.* Nom donné à ceux qui étaient favorables à la révision du procès de Dreyfus. || **3.** Nom donné aux membres des partis communistes accusés de révisionnisme.

◆ adj. (sens 1, 1920, Proust ; sens 2, v. 1970). **1.** Qui est favorable à une révision : *Projet, proposition révisionniste.* || **2.** Qui encourage le révisionnisme : *Attitude révisionniste.*

revisiter [rəvizite] v. tr. (de *re-* et de *visiter ;* v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *reviseter ; revisiter,* v. 1170, *Vie d'Édouard le Confesseur*). Visiter de nouveau : *Du nid de la colombe à la niche du chien, | Je revisitais tout et je n'oubliais rien, | Et je disais à tout un adieu sympathique* (Lamartine). *Avant de mourir, je revisiterai mes rêves* (Flaubert).

réviso [revizo] n. (abrév. fam. de *révisionniste ;* 1971, *les Mots « dans le vent »*). *Fam.* et *péjor.* Communiste révisionniste.

revisser [rəvise] v. tr. (de *re-* et de *visser ;* 1892, d'après Robert, 1967). Assujettir de nouveau avec des vis ce qui était dévissé : *Revisser une serrure, une étagère.*

revitalisant, e [rəvitalizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *revitaliser ;* 1960, Ch. Bourgeois, p. 29). Se dit des produits d'hygiène et de beauté qui ont pour objet de revitaliser les tissus organiques : *Crème, préparation revitalisante.*

revitalisation [rəvitalizasjɔ̃] n. f. (de *revitaliser ;* 29 mai 1966, *le Monde*). Action de revitaliser (au pr. et au fig.) ; résultat de cette action.

revitaliser [rəvitalize] v. tr. (de *re-* et de *vital ;* 9 mars 1933, d'après Galliot [p. 358], au sens 1 ; sens 2, 29 mai 1966, *le Monde*).

1. Apporter à un organisme déficient une vitalité nouvelle, lui donner les éléments propres à rétablir son fonctionnement : *Un traitement, une cure destinés à revitaliser les tissus.* || **2.** *Fig.* Faire revivre, ramener à l'activité ce qui est atteint par le déclin : *Élaborer un plan pour revitaliser une région.*

• SYN. : **1** *régénérer ;* **2** *ressusciter, réveiller, revivifier.*

revival [rəvival] n. m. (angl. *revival,* retour à la vie, reprise des affaires, réveil religieux, de *to revive,* revivre, empr. du franç. *revivre ;* 1855, Fr. Mackenzie, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Assemblée ou suite d'assemblées tenues par différentes confessions protestantes pour réveiller la ferveur des fidèles : *Des femmes paraissent, qui soutiennent qu'elles sont le Messie et qui recrutent des adhérents parmi les illuminés des revivals* (Huysmans). || **2.** Nom donné à l'ensemble des mouvements religieux collectifs qui jalonnent le renouveau spirituel du protestantisme aux XVIII[e] et XIX[e] s. (On dit aussi RÉVEIL.)

revivalisme [rəvivalism] n. m. (angl. *revivalism,* même sens, de *revival* [v. l'art. précéd.] ; 1964, Larousse). Terme désignant le mouvement du réveil protestant.

revivaliste [rəvivalist] n. (angl. *revivalist,* même sens, de *revivalism* [v. l'art. précéd.] ; 1870, Littré). Prédicateur ou propagandiste du réveil protestant.

revivification [rəvivifikasjɔ̃] n. f. (de *revivifier ;* 1676, Glaser [158], au sens 2 ; sens 1, 1870, Littré ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Retour des manifestations vitales chez les animaux et les végétaux doués de reviviscence : *La revivification des infusoires.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Action de faire renaître quelque chose, de ramener à l'activité une institution déclinante : *On lui doit le renouvellement et la revivification de la Société d'agriculture* (Cuvier). || **3.** Opération qui consiste à ramener à l'état d'oxyde de fer, par oxydation, les matières d'épuration transformées en sulfure au cours de l'épuration chimique du gaz de ville.

• SYN. : **2** *résurrection, réveil.*

revivifier [rəvivifje] v. tr. (de *re-* et de *vivifier ;* v. 1280, Wadington, comme v. intr., au sens de « reprendre vie » ; comme v. tr., aux sens 1-2, v. 1560, Paré [« rendre le chrétien à la vie spirituelle », 1690, Furetière] ; sens 3, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1675, Brunot). **1.** Ramener quelqu'un à la vie en lui redonnant force, vitalité, santé : *Quant à moi, je suis positivement revivifié par la Méditerranée* (L. Daudet). || **2.** *Fig.* Redonner à quelqu'un des forces morales, du courage, le goût de vivre, etc. : *Ghéon est venu déjeuner, hier : sa conversation m'a revivifié* (Gide). || *Spécialem.* Rendre le chrétien à la vie spirituelle : *La grâce revivifie le pécheur.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Ranimer ce qui déclinait, lui donner une activité nouvelle, un essor nouveau : *En revivifiant ses États, en y faisant régner le commerce, l'agriculture, en y créant un nouveau sol, en le couvrant d'un nouveau peuple...* (Rousseau). || **4.** *Vx.* En chimie, tirer un métal d'une combinaison et le ramener à l'état métallique : *Revivifier le mercure.*

• SYN. : **1** *ranimer, ravigoter* (fam.), *réconforter, remonter, ressusciter, retaper* (fam.), *revigorer, tonifier ;* **2** *ragaillardir ;* **3** *réveiller.*

reviviscence [rəvivisɑ̃s] n. f. (bas lat. *reviviscentia,* reviviscence [IV[e] s.], du lat. class. *reviviscere,* revenir à la vie [au pr. et au fig.], de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *viviscere,* prendre vie, s'animer, inchoatif de *vivere,* vivre ; 1586, *Revue de philologie française* [1933, p. 148], au sens 1 [pour certains organismes animaux ou végétaux, 1870, Littré] ; sens 2, fin du XIX[e] s., Huysmans ; sens 3, 1870, Taine [« réapparition... de certains phénomènes de la vie spirituelle... », 1964, Larousse]). **1.** Le fait de reprendre vie, retour à la vie. || *Spécialem.* Aptitude de certains organismes animaux et végétaux à reprendre une vie active, lorsqu'on leur fournit une ambiance humide, après une période de vie latente due à la dessiccation : *On constate la reviviscence chez les rotifères, les nématodes, les tardigrades, les bactéries, les mousses, les graines, les spores, etc.* || **2.** *Fig.* et *littér.* En parlant d'une chose, le fait de réapparaître, de renaître après une éclipse plus ou moins longue : *C'était la reviviscence, pendant quelques minutes, d'une primitive Église* (Huysmans). *La grande floraison romanesque de la France, depuis trois siècles, représente la survivance et la reviviscence de l'esprit d'épopée dans un peuple qui n'en a jamais d'ailleurs été déserté* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Retour à la conscience d'états psychiques oubliés un certain temps ou inconscients : *Reviviscence d'une émotion, d'un souvenir. Quelle que soit l'attitude que les psychologues prendront ensuite, ils acceptent toujours implicitement l'idée que l'image est une reviviscence* (Sartre). || *Spécialem.* Réapparition dans l'âme de certains phénomènes de la vie spirituelle qui avaient paru supprimés : *Reviviscence des sacrements, de la grâce, des vertus, des péchés.*

• SYN. : **2** *résurrection, réveil.*

• REM. Ce mot est souvent écrit RÉVIVISCENCE.

reviviscent, e [rəvivisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *reviviscence ;* 1870, Littré, au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s. ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Se dit des animaux et des végétaux qui jouissent de la propriété de reviviscence. || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui renaît, se ranime, reprend vie ou activité : *Il était d'ailleurs fort laid, ce masque reviviscent* (L. Daudet). *C'est par l'individualisme sans cesse reviviscent que l'homme peut s'opposer à la mécanisation de l'homme, au triomphe de l'automatisme et de l'uniformité* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Qui réapparaît à la conscience : *Des sensations reviviscentes* (Taine).

• REM. Ce mot est souvent écrit RÉVIVISCENT, E. Au sens 1, on dit aussi REVIVISCIBLE (1870, Littré).

revivre [rəvivr] v. intr. (de *re-* et de *vivre,* ou du lat. *revivere,* revivre, de *re-,* préf. à valeur itérative [v. R(E)-], et de *vivere,* vivre ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 *un vin... capable de faire revivre un mort,* 1870, Littré ; *revivre en...,* « paraître se continuer... dans... », 1636, Corneille — « laisser chez une personne un souvenir vivant », v. 1265, J. de Meung] ; sens 2, 1580, Montaigne [*faire revivre quelqu'un,* 1870, Littré] ; sens 3, XV[e] s., Littré ; sens 4, XIII[e] s., Rutebeuf [*faire revivre quelque chose,* 1685, Bossuet — pour un droit, une prétention, etc., 1690, Furetière] ; sens 5, v. 1265, J. de Meung [*faire revivre...,* « évoquer avec talent... », 1690, Furetière]). [Conj. **57.**] **1.** Vivre de nouveau, revenir de la mort à la vie : *Le Christ fit revivre Lazare. Qu'ils voudraient bien revivre* [les suicidés] *et revoir la lumière ! | Recommencer cent fois leur pénible carrière !* (Delille). || Fam. *Un vin, un alcool capable de faire revivre un mort,* particulièrement stimulant, roboratif. || Fig. *Revivre en, dans quelqu'un,* paraître se continuer ou se réincarner dans la personne d'un autre : *Un père qui revit en son fils. On vit revivre Néron en la personne de Domitien* (Bossuet). || Fig. et littér. *Revivre en quelqu'un, dans la mémoire de quelqu'un,* laisser chez une personne un souvenir vivant : *Quoi donc ! as-tu pensé qu'Andromaque infidèle | Pût trahir un époux qui croit revivre en elle ?* (Racine). *Revivre dans la mémoire, le souvenir des hommes.* || **2.** Reprendre des forces, de la vigueur, revenir à la santé ou retrouver des raisons de vivre : *Un malade, un convalescent qui commence à revivre. Dès qu'il quitte la ville et retrouve la nature, il se sent revivre.* || Fig. *Faire revivre quelqu'un,* lui redonner espoir, courage, goût de vivre : *Après toutes ces épreuves, cette heureuse nouvelle l'a fait revivre.* || **3.** *Spécialem.* Revenir à la vie spirituelle : *Pour revivre à la grâce, il faut mourir au péché.* || **4.** *Littér.* En parlant des choses, apparaître une nouvelle fois, se reproduire, renaître : *Une époque qui a vu revivre certaines traditions. Il sent toute son ancienne amitié revivre dans son cœur* (Fénelon). *Le courage des premiers âges de la République revivait en lui dans un temps de lâcheté et de corruption* (Voltaire). || *Faire revivre quelque chose,* le ranimer, le remettre en crédit, en vogue : *Faire revivre un usage, d'anciennes coutumes. Pour avoir mal observé les institutions de la cité ancienne, on a imaginé de les faire revivre chez nous* (Fustel de Coulanges). || *Faire revivre un droit, une prétention,* les faire de nouveau valoir. || **5.** *Fig.* et *littér.* Reparaître avec force à l'esprit, à l'imagination (en parlant de personnes disparues,

d'événements révolus, etc.) : *Et vous, princesse, qui gémissez en lui rendant ce triste devoir, et qui avez espéré de la voir revivre dans ce discours* (Bossuet). *Que reste-t-il d'un ami disparu ? dit Lao-Tseu. Non pas toute sa biographie* [...], *mais un épisode familier, une phrase dont on ne se rappelle pas la fin, une simple intonation, et cela nous suffit à la faire revivre* (Claudel). || Fig. *Faire revivre quelqu'un* ou *quelque chose,* évoquer avec talent, dans une œuvre littéraire ou artistique, un personnage, une époque, des événements passés.

● SYN. : **1** *ressusciter ;* **2** *guérir, récupérer, se remettre, renaître, se retaper* (fam.) ; **4** *réapparaître, resurgir, se rétablir.*

◆ v. tr. (sens 1, 1820, Lamartine ; sens 2, 1830, Lamartine [« éprouver de nouveau un état de conscience », 1926, Giraudoux] ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Vivre une nouvelle fois sa vie ou une partie de sa vie : *Qu'un autre, s'exhalant en regrets superflus, | Redemande au passé ses jours qui ne sont plus, | Pleure de son printemps l'aurore évanouie, | Et consente à revivre une seconde vie* (Lamartine). *Je ne voudrais pour rien au monde revivre mes années d'enfance* (Duhamel). || **2.** Évoquer avec force, par la pensée, par l'imagination, sa vie passée ou certains événements de son passé : *Revivre sa jeunesse, une pénible épreuve. Et de ceux que j'aimais l'image évanouie | Se lève dans mon âme, et je revis ma vie* (Lamartine). *Et déjà, dans la brume du rêve qui devient sommeil, il revivait la minute, l'inoubliable minute* [...], *quand il eut la vague conscience d'une bouche qui frôlait la sienne, d'un baiser qui se posait là, à fleur de lèvres, comme une invitation au repos pleine de gratitude et de sollicitude tendres...* (Courteline). *Elle s'interrompt ; le regard fixe, les sourcils levés, elle profite de l'occasion pour revivre la scène encore une fois* [la mort de son père] (Sartre). || *Spécialem.* Éprouver de nouveau un état de conscience : *Revivre une émotion.* || **3.** Occuper de nouveau le temps à venir en vivant d'une certaine façon : *J'ai hâte de revivre une vie civilisée, humaine...* (Saint-Exupéry).

révocabilité [revɔkabilite] n. f. (dér. savant de *révocable ;* 1789, Brunot). Caractère d'un acte ou d'une personne révocable.

révocable [revɔkabl] adj. (lat. *revocabilis,* qu'on peut faire revenir, sur quoi l'on peut revenir, de *revocare,* rappeler [v. RÉVOQUER] ; 1307, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Qui peut être révoqué, annulé : *Une procuration est révocable.* || **2.** Qui peut être destitué : *Fonctionnaire révocable.*

révocablement [revɔkabləmɑ̃] adv. (de *révocable ;* 16 nov. 1872, *Journ. officiel,* p. 7032). Avec possibilité de révocation. (Rare.)

révocation [revɔkasjɔ̃] n. f. (lat. *revocatio,* rappel [au pr. et au fig.], de *revocatum,* supin de *revocare,* rappeler [v. RÉVOQUER] ; v. 1300, *Coutumes d'Artois,* au sens 1 [« anéantissement d'une donation... », 1964, Larousse] ; sens 2, 1680, Richelet [pour des officiers de réserve, 1904, Larousse] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Acte par lequel l'auteur d'un acte juridique décide de l'anéantir : *La révocation d'un testament.* || Anéantissement d'une donation ou d'un legs pour l'une des causes prévues par la loi. || **2.** Mesure disciplinaire prise par l'autorité compétente contre un fonctionnaire civil ou militaire, et consistant dans son éviction des cadres de l'Administration. || *Spécialem.* Mesure disciplinaire particulière aux officiers de réserve, entraînant la perte définitive du grade et de l'emploi. || **3.** *Révocation populaire,* en Suisse, procédure de destitution par le peuple des parlements et gouvernements cantonaux.

● SYN. : **1** *abolition, abrogation, annulation, invalidation, résiliation ;* **2** *déposition, destitution, limogeage, renvoi.*

révocatoire [revɔkatwar] adj. (bas lat. jurid. *revocatorius,* destiné à rappeler, du lat. class. *revocatum,* supin de *revocare,* rappeler [v. RÉVOQUER] ; 1407, *Archives de Bretagne,* I, 22). Qui produit une révocation : *L'édit de 1685, révocatoire de l'édit de Nantes.*

revoici [rəvwasi], **revoilà** [rəvwala] prép. (de *re-* et de *voici, voilà ;* 1530, Bloch-Wartburg [*revoici*], et 1633, Corneille [*revoilà* — d'abord *revela,* 1339, Bloch-Wartburg]). *Fam.* Voici de nouveau, voilà de nouveau : *Tiens, petite, revoici la belle Madame Mandelière* (Maupassant). *Vous revoilà telle que je vous ai quittée il y a deux ans* (Gyp).

1. revoir [rəvwar] v. tr. (de *re-* et de *voir* [v. ce mot] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *revedeir* [*reveeir,* 1080, *Chanson de Roland ; reveoir, revoir,* fin du XII^e s., Châtelain de Coucy], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1588, Montaigne ; sens I, 3, 1558, J. Du Bellay [*revoir un spectacle,* 1669, Racine ; *revoir tel genre d'événement,* XX^e s.] ; sens I, 4, 1651, Corneille ; sens II, 1, XIII^e s., *Isopet de Lyon* [*à revoir,* 1870, Littré] ; sens II, 2, 26 mars 1686, La Bruyère). [Conj. **36.**]

I. VOIR DE NOUVEAU. **1.** *Revoir quelqu'un,* voir, rencontrer une personne que l'on a déjà vue, rencontrée au moins une fois antérieurement : *Revoir un camarade de lycée, un ancien collègue. Il est parti à l'étranger, et on ne l'a jamais revu. C'est un garçon cultivé, sensible et que je revois toujours avec plaisir. Je vous reverrai après les vacances pour reparler de cette question. Leur profession* [de certains hommes de cour] *est d'être vus et revus, et ils ne se couchent jamais sans s'être acquittés d'un emploi si sérieux et si utile à la république* (La Bruyère). *Son premier mouvement, en revoyant M^me de la Tour, fut de se plaindre amèrement qu'elle l'avait trompé* (Bernardin de Saint-Pierre). *Il fallait qu'il revoie Paule tout de suite, mais à l'idée de se retrouver en face d'elle le cœur lui manquait* (Beauvoir). || Fam. *Au plaisir de vous revoir,* v. PLAISIR 1. || **2.** *Revoir un lieu,* y retourner, s'y retrouver après une assez longue absence : *Revoir son village, sa maison natale. Il est mort en exil et n'a jamais revu son pays. Ô France, France aimée et qu'on pleure toujours, | Je ne reverrai pas la terre douce et triste, | Tombeau de mes aïeux et nid de mes amours* (Hugo). *Notre maison de Créteil, je l'ai revue, et pour la dernière fois, il y a cinq ans environ* (Duhamel). || **3.** *Revoir quelque chose,* regarder de nouveau quelque objet, avec plaisir ou intérêt : *Aller revoir un meuble chez un antiquaire, les tableaux d'un musée.* || *Revoir un spectacle,* y assister une nouvelle fois : *Revoir un film. « Hamlet », « Macbeth » sont des œuvres qu'on revoit sans jamais se lasser.* || *Revoir tel genre d'événement,* assister, participer à un événement semblable à ce qu'on a vu dans le passé : *Si l'on devait revoir une guerre...* || **4.** Fig. *Revoir quelqu'un, quelque chose,* se rappeler des personnes, des choses du passé, les évoquer, se les représenter par la pensée, par l'imagination : *Les vaillants de dix-huit cent trente, | Je les revois tels que jadis* (Gautier). *Revoir avec précision les circonstances d'un accident.*

II. EXAMINER DE NOUVEAU. **1.** *Revoir quelque chose,* le soumettre à un nouvel examen, à une révision, à une vérification, en vue de rectifier ce qu'il peut avoir de défectueux : *Revoir un texte, une épreuve d'imprimerie. Ici, tous les manuscrits sont revus avant d'être donnés à l'impression. Revoir les comptes de fin d'année. Le moteur manque de reprise : je crois qu'il faudra revoir le réglage du carburateur. Je ne veux donner cette pièce qu'après un long et rigoureux examen ; je la laisse reposer pour la revoir avec des yeux désintéressés* (Voltaire). *Chaussettes et bas sont revus et reprisés* (Duhamel). || *À revoir,* expression qui indique qu'un ouvrage, une affaire doivent être soumis à un nouvel examen. || **2.** *Revoir une matière d'enseignement, un texte à apprendre,* etc., les étudier une nouvelle fois pour se les remettre en mémoire : *Revoir son programme de français. Revoir son rôle avant d'entrer en scène.*

● SYN. : **I, 1** *retrouver ;* **4** *se remémorer, revivre, se souvenir.* || **II, 1** *reconsidérer, réexaminer, reprendre, revenir sur, vérifier ;* **2** *repasser, répéter, réviser.*

◆ v. tr. ind. [**de**] (v. 1354, *Modus* [*revoir de bon temps,* 1812, Mozin]). *Revoir d'une bête,* en vénerie, prendre connaissance de la force d'une bête au moyen des fumées et des traces qu'elle a laissées : *Revoir d'un*

cerf. || *Revoir de bon temps,* observer des traces récentes.

◆ **se revoir** v. pr. (sens 1, 1651, Scarron ; sens 2, 1900, Claudel ; sens 3, 1677, Mme de Sévigné [« se fréquenter de nouveau », XXe s.]). **1.** Être, se trouver de nouveau en un lieu, dans une situation : *Je me flattai que j'allais me retrouver dans mon couvent où j'avais tant d'impatience de me revoir ; mais je n'étais pas encore au bout de mes voyages* (Staël). *Je ne souhaite pas me revoir en sa présence.* || **2.** Se voir soi-même de nouveau, par la pensée, dans un lieu ou une situation où l'on a été dans le passé : *Se revoir en famille, dans son enfance.* || **3.** Se rencontrer de nouveau, être de nouveau en présence l'un de l'autre : *À Pâques, Jacques et Gertrude se sont revus, en ma présence* (Gide). || *Spécialem.* Se fréquenter de nouveau : *Depuis quelque temps, ils se revoient.*

● SYN. : **3** *se retrouver.*

2. revoir [rəvwar] n. m. (emploi substantivé de *revoir* 1 ; av. 1549, Marguerite de Navarre, au sens I [*au revoir,* 1798, Acad. — d'abord *jusqu'au revoir,* 1660, Oudin, et *adieu jusqu'au revoir,* 1644, Corneille] ; sens II, 1690, Furetière).

I. *Vx* ou *littér.* Pour deux ou plusieurs personnes, le fait de se revoir, de se rencontrer de nouveau après une séparation : *Comment aurait-il souillé ce charme du revoir par une honteuse confidence...* (Bourget). *Je devais retrouver mes cousines le lendemain, au temple, et cela seul occupait ma pensée ; car mon esprit d'enfant attachait une grande importance à cette sanctification de notre revoir* (Gide). || *Au revoir,* formule de politesse pour prendre congé de quelqu'un : *Dire au revoir à quelqu'un. Pourquoi cette douleur ? Qu'y a-t-il donc de si attristant dans ces mots : au revoir ?* (Sue).

II. En vénerie, empreintes laissées par un animal sur le sol : *Beau, mauvais revoir.*

● SYN. : **I** *retrouvailles* (fam.).

● REM. *À revoir* (1835, Platt), donné par l'Académie, est sorti de l'usage.

rêvoir [rɛvwar] n. m. (de *rêver ;* 1862, V. Hugo). *Littér.* Lieu où l'on rêve : *C'était une caverne d'ermite, un rêvoir, un trou, un tombeau* (Hugo). *Qui veut rêver et ne le peut ? Voici, crépuscule ou feuillage, des rêvoirs : coins de solitude à faire oublier les massifs véritables de beaux jardins...* (Mallarmé).

1. revoler [rəvɔle] v. intr. (de *re-* et de *voler ;* v. 1138, Gaimar, au sens 1 [« piloter de nouveau un avion », 1964, Robert] ; sens 2, v. 1138, Gaimar ; sens 3, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 4, 1673, Racine). **1.** Voler de nouveau : *Le ciel rose où revolent deux cigognes* (Pourrat). || Piloter de nouveau un avion : *Il voudrait bien revoler.* || **2.** Retourner en volant : *Un oiseau qui revole à son premier nid* (Murger). || **3.** Revenir, retourner avec rapidité à ou vers : *Revoler au combat.* || **4.** *Fig.* Se porter avec impatience, ardeur de nouveau vers : *Leur âme* [des poètes], *à la coupole où leur œuvre reluit, | Revole, et ce ne sont que leurs corps qu'ils nous laissent* (Gautier). *C'était un garçon gracieux, indolent, pour qui je me sentais plus d'affection que d'estime, mais avec qui du moins je pouvais parler du Havre et de Fongueusemare, vers où revolait sans cesse ma pensée* (Gide).

2. revoler [rəvɔle] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1690, Furetière). Dérober de nouveau : *Se faire revoler son portefeuille.*

revolin [rəvɔlɛ̃] n. m. (anc. provenç. *revolim,* tourbillon, de *re-,* préf. à valeur intensive [lat. *re-,* même sens, v. R(E)-], et d'un mot issu du lat. pop. **volīmen,* altér. du lat. class. *volumen,* chose enroulée [v. VOLUME] ; 1451, L. V. Delisle, *Étude* [p. 378], dans la loc. *revollin des arbres,* « ce que le vent emporte des arbres » ; écrit *revolin,* au sens actuel, 1608, Godefroy). Changement de direction ou tournoiement du vent qui rencontre un obstacle. (On dit aussi RIVOLIN [1964, Larousse].)

révoltant, e [revɔltɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *révolter ;* 1749, d'Argenson). Qui révolte, suscite une réprobation profonde, l'indignation : *Un procédé révoltant. Une injustice révoltante. Il y a ici un luxe révoltant et une misère affreuse ; Paris est le rendez-vous de toutes les folies* (Voltaire). *Ce qui, chez le bourgeois, ne serait que laideur ou médiocrité devient, sous le froc, odieux et révoltant* (Duhamel).

● SYN. : *abject, choquant, dégoûtant, écœurant, honteux, odieux, scandaleux.*

révolte [revɔlt] n. f. (déverbal de *révolter ;* v. 1500, Bloch-Wartburg, au sens 1 [*révolte militaire,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1860, Baudelaire ; sens 3, 1643, Corneille ; sens 4, 1942, A. Camus ; sens 5, 1642, Corneille ; sens 6, 1932, Larousse). **1.** Soulèvement, rébellion ouverte contre l'autorité établie, civile ou militaire : *Fomenter une révolte. Pousser des militaires à la révolte. Réprimer, briser, mater une révolte. Une révolte populaire, paysanne. La révolte de Spartacus. La révolte d'une région, d'une province, d'une population. On ne bâtit rien sur l'esclavage, sinon les révoltes d'esclaves* (Saint-Exupéry). || Spécialem. *Révolte militaire,* rébellion collective, menée par un groupe comprenant au moins quatre militaires, sanctionnée par les Codes de justice militaire et maritime. || **2.** Refus d'obéir à quelqu'un, d'accepter son autorité ; refus de se soumettre à une tutelle, à une contrainte quelconque : *Être en révolte contre ses parents, contre sa famille, contre l'autorité paternelle. Un mouvement de révolte. Des idées de révolte. Esprit de révolte. Une révolte fit de cette femme éteinte une mère qui abandonnait ses enfants, se fardait, changeait de bonne chaque semaine, dansait, et cherchait de l'argent n'importe où* (Cocteau). *L'adolescence où les mauvaises habitudes se fortifient par l'orgueil et dégénèrent en révolte ou en libertinage...* (Aymé). || **3.** Refus d'admettre ce qui paraît inacceptable, soulève la réprobation ou l'indignation : *Aussi longtemps qu'il y aura de l'injustice en ce monde, la révolte est un sentiment qui trouvera un large et profond écho dans les âmes humaines* (Claudel). || **4.** *La révolte,* position philosophique de celui qui, prenant conscience de l'absurdité du monde, refuse d'assumer la condition humaine : *La révolte naît du spectacle de la déraison, devant une condition injuste et incompréhensible* (Camus). || **5.** *Fig.* et *littér.* Réaction violente, d'ordre affectif ou intellectuel, chez une personne : *Je crains ce dur combat et ces troubles puissants | Que fait déjà chez moi la révolte des sens* (Corneille). *Je parle de cette fatale révolte de l'esprit qui transformerait en vice la perfection elle-même* (Yourcenar). || **6.** *Fig.* et *littér.* Mouvement violent dans les choses : *Il devine, sous les harmonies superficielles de la forme, les révoltes profondes de la matière* (Bergson).

● SYN. : **1** *émeute, insurrection, jacquerie, mutinerie, révolution ;* **2** *contestation, désobéissance, insoumission, insubordination, rébellion ;* **3** *indignation.*

révolté, e [revɔlte] adj. et n. (part. passé de [*se*] *révolter ;* 1564, *Indice de la Bible,* au sens de « apostat » ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, 1860, Sainte-Beuve ; sens 3, 1667, Boileau [aussi par extens.]). **1.** Qui est en état de révolte, de rébellion ouverte contre l'autorité civile ou militaire : *Des soldats révoltés. Une garnison, une province révoltée. Soumettre, réduire, châtier des révoltés.* || **2.** Qui est en révolte contre la société, qui n'admet pas l'ordre établi, refuse de s'y conformer : *Un adolescent révolté. Les écrivains, les intellectuels révoltés. Le silence de l'Histoire retombé, au révolutionnaire succédait le révolté : « Hernani » après « Cromwell » — et naguère le « Saturne » de Goya après les « Fusillades »* (Malraux). *Le révolté défie plus qu'il ne nie* (Camus). || **3.** *Fig.* Qui éprouve un sentiment violent d'indignation : *Les spectateurs, révoltés, protestèrent bruyamment ;* et par extens. : *L'opinion, révoltée, n'acceptera pas une telle mesure.*

● SYN. : **1** *dissident, factieux, insurgé, mutin, rebelle, révolutionnaire ;* **2** *contestataire, insoumis ;* **3** *indigné, outré, scandalisé.* — CONTR. : **1** *fidèle, soumis ;* **2** *conformiste ;* **3** *comblé, résigné, satisfait.*

révolter [revɔlte] v. tr. (ital. *rivoltare,* échanger, retourner, de *rivolto,* part. passé de *rivolgere,* retourner, lat. *revolvere,* rouler en arrière [v. RÉVOLU] ; v. 1500, Auton, comme v. pr., au sens de « se tourner, se rouler » [en parlant des cheveux] ; comme v. tr., au sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, 1673, Racine ; sens 3, 1667, Boileau [absol.,

1735, Lesage ; « ... irriter quelque chose chez quelqu'un... », 1690, Furetière — avec un complément de valeur concrète, 1882, Loti]). **1.** *Vx.* Porter quelqu'un à la révolte, à la sédition, le mettre en état de rébellion contre l'autorité politique, le gouvernement : *Lorsque Arbace révolta les Mèdes contre Sardanapale* (Bossuet). *On voit souvent le bout de son autorité ; si on la voulait pousser trop loin, on révolterait la multitude* (Fénelon). || **2.** *Littér.* Pousser quelqu'un à la révolte contre quelque chose, susciter en lui une résistance, une opposition à quelque chose : *Contre un si juste choix qui peut vous révolter ?* (Racine). || **3.** *Fig.* Choquer violemment quelqu'un, susciter sa réprobation ou son indignation : *Des procédés qui révoltent les honnêtes gens. Être révolté par les paroles de quelqu'un. Nécessité qui vient des choses nous soumet ; nécessité qui vient des hommes nous révolte* (Joubert). *Il* [l'Iscariote] *aimait l'argent, et toutes les fois qu'on gaspillait de la monnaie, de la générosité, de la foi, de l'essence de soi-même, cela le révoltait* (Arnoux) ; et absol. : *Un cynisme qui révolte.* || *Par extens.* Choquer, heurter, irriter quelque chose chez quelqu'un (sentiment, manière de penser, etc.) : *De ces républicains la triste austérité | De son cœur généreux révolte la fierté* (Voltaire). *Une proposition qui révolte le bon sens ;* et avec un complément de valeur concrète : *Après avoir inutilement essayé de prononcer les noms barbares d'Harry Grant et de Plumket, dont les sons durs révoltaient leurs gosiers maoris, elles* [les Tahitiennes] *décidèrent de les désigner par les mots « Rémuna » et « Loti »...* (Loti).

• Syn. : **1** *soulever ;* **3** *dégoûter, écœurer, indigner, outrer, scandaliser.* — Contr. : **1** *calmer, pacifier, soumettre.*

◆ **se révolter** v. pr. (sens I, 1541, Calvin ; sens II, 1, 1530, Seyssel, 64 ; sens II, 2, 1674, Racine [au part.-adj., 1860, Sainte-Beuve ; « refuser d'accepter ce qui paraît inévitable », 1677, Racine] ; sens II, 3, av. 1654, Guez de Balzac [en parlant de choses..., 1674, Racine]).

I. *Vx.* Se détourner de : *Dans ce siècle, presque tous les esprits se révoltent de la foi* (Guez de Balzac).

II. 1. Se soulever, entrer en rébellion ouverte contre l'autorité établie, contre le pouvoir civil ou militaire : *Se révolter contre le gouvernement, contre ses supérieurs. Les Juifs s'étant révoltés, Titus assiégea et prit Jérusalem* (Chateaubriand). *Là où l'esclave se révolte contre le maître, il y a un homme dressé contre un autre sur la terre cruelle, loin du ciel des principes* (Camus). || **2.** Refuser d'obéir à quelqu'un, de se soumettre à l'autorité de quelqu'un ou de supporter quelque contrainte : *Se révolter contre ses parents, contre l'autorité paternelle, contre la discipline. C'est contre cette autorité* [l'Église] *que les libertins se révoltent avec un air de mépris* (Bossuet) ; et au part.-adj. : *« Que voulez-vous dire de ma fille ? — Je l'ai vue hier à l'église. — À l'église ? vous m'étonnez. Les filles révoltées contre leurs parents n'ont rien à faire à l'église »* (Bernanos). *Révolté contre un monde bourgeois qui l'écrasait, il s'était tourné vers le socialisme et avait cherché la réalité dans un contact humain avec les organisations ouvrières* (Aymé). || *Spécialem.* Refuser d'accepter ce qui paraît inévitable : *Notre condition est meilleure quand nous nous y soumettons de bonne grâce, que quand nous nous révoltons inutilement contre elle* (Fontenelle). || **3.** *Fig.* Être indigné, irrité, scandalisé par ce qu'on se refuse à admettre : *Se révolter contre l'injustice, contre l'indécence de son époque. On s'est révolté contre le terme de réfrangibilité, aussi bien que contre celui d'attraction, de gravitation ; eh qu'importe le terme, pourvu qu'il indique une vérité ?* (Voltaire). || *Fig.* et *littér.* En parlant de choses, s'opposer à, résister à : *« Qu'un étranger m'aide selon ses moyens, je l'admettrais encore. Mais pas lui, pas lui qui m'a connu à la belle époque. » Tout son passé se révoltait contre cette solution dégradante* (Troyat).

• Syn. : **II, 1** *se rebeller, se mutiner ;* **2** *se cabrer, contester, s'opposer, se rebiffer* (fam.), *récalcitrer* (fam.), *regimber, tenir tête ;* **3** *se dresser, s'élever, s'indigner, s'insurger, refuser.* — Contr. : **II, 1** *servir, se soumettre ;* **2** *écouter, obéir, suivre ;* **3** *accepter, admettre, se résigner à, souscrire à.*

révolu, e [revɔly] adj. (lat. *revolutus,* part. passé de *revolvere,* rouler en arrière, faire rétrograder, ramener, rappeler, raconter, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. r(e)-], et de *volvere,* faire rouler ; 1377, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1826, V. Hugo). **1.** Se dit d'une période de temps qui est achevée, écoulée : *Avoir vingt ans révolus.* || **2.** Qui appartient au passé, qui n'existe plus : *Tout rentre dans la nuit des siècles révolus* (Hugo). *L'ère du Congrès de Vienne est révolue, me répondit-il* [Saint-Loup] ; *à la diplomatie secrète, il faut opposer la diplomatie concrète* (Proust).

• Syn. : **1** *accompli, sonné* (fam.) ; **2** *dépassé, passé, périmé.*

révoluté, e [revɔlyte] adj. (dér. savant du lat. *revolutum,* supin de *revolvere,* ramener en arrière [v. l'art. précéd.] ; 1798, Ventenat). En botanique, se dit de ce qui est roulé en dehors et en dessous : *Feuille révolutée.*

révolutif, ive [revɔlytif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *revolutum,* supin de *revolvere,* faire rétrograder [v. révolu] ; 1724, L. B. Castel, I, 69). En mécanique, relatif à une révolution : *Mouvement révolutif.*

révolution [revɔlysjɔ̃] n. f. (bas lat. *revolutio,* révolution, retour, du lat. class. *revolutum,* supin de *revolvere,* ramener [v. révolu] ; fin du xii^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1727, Fontenelle [*surface de révolution,* 1870, Littré] ; sens I, 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 5, 1764, Ch. Bonnet [« repli, contour », 1314, Mondeville ; *escalier à double révolution,* début du xx^e s.] ; sens I, 6, 1559, Amyot [« période, achèvement — d'un laps de temps — », milieu du xiii^e s.] ; sens I, 7, 1870, Littré ; sens II, 1, 1559, Amyot ; sens II, 2, 1680, Richelet [d'abord *révolution d'État,* 1636, Monet ; « changement politique le plus radical qui ait eu lieu dans un pays... », 1798, Acad. ; ... *la Révolution,* v. 1790, G. de Mirabeau — « période de l'histoire de France... », av. 1817, M^me de Staël ; *la révolution d'Octobre,* v. 1920 ; *révolution de palais,* 1835, Acad. — au sein d'un groupe, milieu du xx^e s.] ; sens II, 3, 1964, Robert ; sens II, 4, 7 janv. 1967, *le Monde* [« mouvement de profonde réforme... », 10 janv. 1968, *le Monde*] ; sens II, 5, 1683, Fléchier [*révolution sexuelle,* 1971, *les Mots « dans le vent » ; révolution verte,* 1974, *les Nouveaux Mots « dans le vent »*] ; sens II, 6, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 7, 1761, J.-J. Rousseau [« agitation vive, mais passagère », 1837, Balzac] ; sens II, 8, 1904, Larousse [*révolution d'humeurs,* « mouvement extraordinaire dans les humeurs, qui altère la santé », 1694, Acad.]).

I. 1. Mouvement circulaire par lequel une planète, un astre ou un satellite artificiel revient à son point de départ sur l'orbite : *En vertu des lois de Newton, la durée de la révolution de la Terre doit être constante* (H. Poincaré). || **2.** Temps mis par ce mobile pour accomplir ce mouvement : *Les satellites artificiels de la Terre ont généralement une révolution voisine de 90 minutes.* || **3.** Mouvement, autour d'un axe, d'une figure mathématique de forme invariable. || *Surface de révolution,* surface engendrée par la rotation d'une ligne de forme invariable, appelée « génératrice » ou « méridienne », autour d'un axe appelé *axe de la surface de révolution.* || *Cône, cylindre de révolution,* v. cône, cylindre. || **4.** Tour complet effectué par une roue autour de son axe : *Le développement d'une bicyclette est égal à la distance parcourue effectivement pour chaque révolution du pédalier.* || **5.** Chacun des enroulements d'une spirale ou d'une hélice : *De légères spirales à trois ou quatre révolutions* (Maeterlinck). || *Escalier à double révolution,* escalier monumental qui, dès le départ, ou à mi-hauteur, se scinde en deux volées symétriques : *Ils* [le gouverneur et Richard] *laissèrent leurs chevaux aux mains de leurs serviteurs, gravirent le perron, entrèrent dans le vestibule, au fond duquel se développait un escalier de pierre à double révolution* (Romains). || **6.** *Littér.* Cycle, retour périodique : *C'était à un des moments où la révolution de sa promenade la ramenait périodiquement, comme un insecte, en face des lumières du petit salon* (Proust).

Malone, tournant autour de moi comme il le fait, sortirait de l'enceinte à chacune de ses révolutions, ce qui est manifestement impossible (Beckett). *La révolution des saisons.* || **7.** Durée qui sépare deux régénérations successives sur un même point d'un sol forestier : *Une futaie dont la révolution est de cent cinquante ans.*

II. 1. *Class.* et *littér.* Changement important, fondamental : *Les choses de ce monde sont sujettes aux révolutions* (Acad., 1694). *Il allait enfin, lui,* [...] *rêver à quelque soudaine et éblouissante révolution de sa vie* (Duhamel). || **2.** Renversement brusque et violent d'un régime politique, qui amène de profondes transformations dans les institutions d'une nation : *Le despotisme enfante les révolutions* (Turgot). || *Spécialem.* Changement politique le plus radical qui ait eu lieu dans un pays et qui y a établi un ordre de choses durable (prend souvent une majuscule en ce sens) : *La barbe de Fidel Castro est un attribut indispensable à l'image de la Révolution cubaine* (Triolet). *La révolution d'Angleterre. La révolution portugaise.* || *La Révolution française,* ou, absol., *la Révolution,* transformation politique qui s'est opérée en France à la fin du XVIII^e s., à partir de 1789 ; période de l'histoire de France qui va du 14 juillet 1789 au coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799) : *Une des premières démarches de la Révolution française a été de s'attaquer à l'Église, et, parmi les passions qui sont nées de cette révolution, la première allumée et la dernière éteinte a été la passion religieuse* (Tocqueville). *On sait aussi que, dès le début de la Révolution, Saint-Just se prononçait, en même temps que Robespierre, contre la peine de mort* (Camus). || *La révolution d'Octobre,* celle qui eut lieu en Russie en 1917 et qui aboutit à la création du premier État socialiste. || *Révolution de palais,* celle qui se passe à l'intérieur d'une cour royale ou impériale ou dans un cadre politico-militaire restreint, sans participation du peuple ; *par extens.,* changement important qui s'opère au sein d'un groupe au niveau des dirigeants et qui se traduit par l'élimination de certaines personnes au profit d'autres : *Il semble qu'à la suite d'une mystérieuse révolution de palais, le secrétaire général de cette organisation ait été changé.* || **3.** *Révolution permanente,* nom donné par Léon Trotski à sa doctrine politique. || **4.** *Révolution culturelle,* mouvement politique chinois de soutien à Mao Tsö-tong, qui se développa à partir de 1966 ; *par extens.,* mouvement de profonde réforme dans les mœurs et la culture d'un peuple. || **5.** Transformation complète dans l'ordre économique, social ou moral d'une société : *C'est* [...] *à la fin du siècle que se produit ce qu'on est convenu d'appeler une révolution philosophique* (Sartre). *L'utilisation de l'ordinateur dans certains domaines constitue une véritable révolution technologique. Révolution dans les arts, dans les habitudes, dans les mœurs d'un peuple.* || *Révolution sexuelle,* ensemble des théories qui réclament pour tout être humain la liberté totale dans l'amour physique comme condition nécessaire de l'épanouissement de la sexualité et, par voie de conséquence, de la personnalité globale. || *Révolution verte,* nom donné par l'Américain Norman Ernest Borlang à l'ensemble des découvertes et des procédés modernes qui permettent d'accroître la productivité agricole globale de la terre, notamment dans les pays en voie de développement. || **6.** *Révolutions du globe,* théorie de Cuvier, aujourd'hui abandonnée, et selon laquelle des cataclysmes auraient anéanti chacune des faunes successives observables dans les terrains géologiques. || **7.** *Vx.* Trouble, vive émotion : *Je lui expose le danger de te causer une révolution* (Rousseau) ; *auj.,* dans la langue familière, agitation vive, mais passagère : *On vient de cambrioler la banque, tout le quartier est en révolution.* || **8.** Réaction généralisée consécutive à un choc physique (traumatisme) ou émotionnel, et se manifestant par des désordres circulatoires, sécrétoires et moteurs, ou par des modifications dans l'état mental.

• SYN. : **I, 1** *rotation.* || **II, 1** *bouleversement, cataclysme, chambardement* (fam.), *chamboulement* (fam.).

révolutionnaire [revɔlysjɔnɛr] adj. (de *révolution* ; 1789, Brunot, au sens 3 [*mesures révolutionnaires,* 1798, Acad.] ; sens 1, 1800, Brunot ; sens 2, 1794, J.-B. Sirey ; sens 3, 1795, Brunot [rare av. 1935, Acad.]). **1.** Qui est propre aux révolutions politiques : *Un contexte révolutionnaire. Une époque révolutionnaire.* || **2.** Qui est institué par une révolution politique ou qui en est l'émanation : *La vieille idée monarchique de la raison d'État inspirait le Tribunal révolutionnaire* (France). *Gouvernement révolutionnaire. Calendrier révolutionnaire.* || **3.** Qui favorise ou provoque une révolution, un changement brusque et complet : *Je fis souffler un vent révolutionnaire* (Hugo). *On est frappé de voir qu'il* [Lénine] *n'a cessé de lutter sans merci contre les formes sentimentales de l'action révolutionnaire* (Camus). *Grève révolutionnaire.* || *Mesures révolutionnaires,* mesures, le plus souvent violentes, qu'on n'adopte qu'en temps de révolution, pour satisfaire aux exigences impérieuses du moment. || **4.** Se dit de ce qui est d'une nouveauté radicale, d'une originalité bouleversante : *Inventer un procédé révolutionnaire. Une technique absolument révolutionnaire.*

• SYN. : **4** *inédit, novateur, original.*

◆ adj. et n. (1798, Acad.). Qui est partisan de la révolution politique ; qui participe effectivement à une révolution : *Christ était émeutier. On l'a tué comme émeutier et comme hérétique* [...]. *Jésus était révolutionnaire et antisacerdotal* (Cocteau). *Les révolutionnaires peuvent se réclamer de l'Évangile. En fait, ils portent au christianisme un coup terrible dont il ne s'est pas encore relevé* (Camus).

• SYN. : *contestataire, insurgé, rebelle, révolté.*

révolutionnairement [revɔlysjɔnɛrmɑ̃] adv. (de *révolutionnaire* ; 1793, Brunot). D'une manière révolutionnaire, comme dans les temps de révolution : *Commencer la résistance constitutionnellement et, si cela échoue, la continuer révolutionnairement* (Hugo).

révolutionnarisation [revɔlysjɔnarizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *révolutionnaire* ; 25 janv. 1967, *le Monde*). Action de donner un caractère plus authentiquement révolutionnaire à un processus politique, à une démarche idéologique.

révolutionnarisme [revɔlysjɔnarism] n. m. (dér. savant de *révolutionnaire* ; 14 juin 1843, Sainte-Beuve). *Péjor.* Attitude de ceux qui considèrent la révolution comme une fin en soi.

révolutionnariste [revɔlysjɔnarist] adj. et n. (de *révolutionnarisme* ; 1965, Freund). Se dit d'une personne qui ne voit en la révolution qu'un but et non un moyen.

◆ adj. (1965, Freund). Se dit de ce qui est inspiré par le révolutionnarisme : *Théorie révolutionnariste.*

révolutionner [revɔlysjɔne] v. tr. (de *révolution* ; 1793, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1821, Morellet, II, 39 ; sens 3, 1834, Landais). **1.** Mettre en état de révolution politique ; agiter en introduisant des principes révolutionnaires : *Cela ne sert à rien de révolutionner la face du monde* (Mauriac). || **2.** Apporter des innovations importantes, des bouleversements dans un ordre établi : *Sans compter la langue, que messieurs les romantiques révolutionnent aussi* (Hugo). *C'était un marchand qui, depuis quelques années, révolutionnait le commerce des tableaux* (Zola). *Tel artiste n'est souvent pas moins bien doué que tel autre qui met toutes voiles dehors et paraît devoir révolutionner l'art* (Gide). *Ce grand couturier a révolutionné la mode féminine.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Provoquer un choc émotif violent sur une personne ou un groupe de personnes : *Cette nouvelle a révolutionné la pauvre femme.*

• SYN. : **2** *bouleverser, chambarder* (fam.), *chambouler* (fam.), *métamorphoser, réformer* ; **3** *ébranler, émouvoir, frapper, retourner, saisir, secouer, traumatiser, troubler.*

révolvant, e [revɔlvɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant du lat. *revolvere,* rouler en arrière [v. RÉVOLU] ; 1877, Littré). Se dit, en technologie, de ce

qui opère un tour complet sur soi-même : *Boîtes circulaires révolvantes.*

revolver [revɔlvɛr] n. m. (mot angl. signif. « ce qui tourne, ce qui roule, pistolet à plusieurs canons tournants », de *to revolve,* tourner, lat. *revolvere,* rouler en arrière [v. RÉVOLU] ; 1853, Laboulaye, au sens 1 [« toute arme à feu à répétition qui se tire d'une seule main », 1904, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Arme à feu se tenant d'une seule main, et dont l'approvisionnement automatique est assuré par un barillet situé à l'arrière du canon. || *Par extens.* Toute arme à feu à répétition qui se tire d'une seule main : *Grandmaison a entendu... Il s'est cru attaqué... Il a pris son revolver dans le tiroir...* (Simenon). *Une deuxième fois, sans conviction, il approcha le revolver de sa tempe* (Troyat). *Wallas demande si les inspecteurs venus la veille au soir ont emporté le revolver de la victime* (Robbe-Grillet). || **2.** Pièce tournante des microscopes, permettant de placer successivement dans l'axe optique des objectifs de grossissement différent.

revolvériser ou **révolvériser** [revɔlverize] v. tr. (de *revolver ;* 1899, Villatte, au sens 1 ; sens 2, 1945, J.-L. Bory). **1.** *Fam.* Tirer sur quelqu'un avec un revolver. || **2.** *Fig.* Lancer sur un interlocuteur des regards meurtriers : *M^lle Vrin révolvérisait du regard le lieutenant* (Bory).

revomir [rəvɔmir] v. tr. (de *re-* et de *vomir ;* v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 3 ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1662, A. Arnauld et P. Nicole). **1.** Vomir de nouveau. || **2.** Vomir ce qui avait été avalé : *Revomir son déjeuner.* || **3.** *Fig.* Rejeter : *Et revomi cent fois par les gouffres amers* (Lamartine). *La terre revomit des maisons disparues* (Hugo).

révoquer [revɔke] v. tr. (lat. *revocare,* rappeler, faire revenir, faire rétrograder, ramener, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *vocare,* appeler, dér. de *vox, vocis,* voix ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *revochier* [*revoquer* — forme plus savante —, v. 1355, Bersuire ; *révoquer,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XIV^e s., E. Deschamps ; sens 3, début du XIV^e s., Gilles li Muisis [écrit *revoquer*] ; sens 4, début du XVI^e s.). **1.** *Class.* et *littér.* Faire revenir, rappeler : *Le jeune Gronovius [...] révoqué en Hollande par la mort de son docte père* (Chapelain). *Sortis du labyrinthe, quelle peine et quel temps il leur fallut pour révoquer leurs sens et se rasseoir dans leur assiette* (Gide). || **2.** Évincer un fonctionnaire civil ou militaire des cadres de l'Administration, en parlant de l'autorité qui a compétence pour ce faire : *Révoquer un ambassadeur, un professeur.* || **3.** Annuler, déclarer nul un acte, en parlant de la personne qui en est l'auteur : *Révoquer une donation, un ordre, un testament.* || **4.** Littér. *Révoquer en doute,* v. DOUTE.

● SYN. : **2** *casser, destituer, limoger ;* **3** *abroger, invalider, rapporter, résilier.*

◆ **se révoquer** v. pr. (1642, Corneille). *Class.* Se rappeler, être rappelé : *Mais puisque le passé ne peut se révoquer, | Trouvez bon qu'avec vous mon cœur s'ose expliquer* (Corneille).

revoyure [rəvwajyr] n. f. (de *revoir* 1 ; 1821, Nisard, p. 297). Ne s'emploie que dans la loc. pop. *à la revoyure,* au revoir, jusqu'au revoir : *À la revoyure, me dit le duc* (Proust).

revue [rəvy] n. f. (part. passé fém. substantivé de *revoir* 1 ; 1317, Godefroy, écrit *reveue,* au sens de « révision d'un partage, d'une évaluation » ; milieu du XIV^e s., écrit *reveue* [*revue,* 1559, Amyot], au sens II, 3 [*revue d'effectifs,* 1904, Larousse] ; sens I, 1835, Acad. [*reveue,* « action de se retrouver ensemble », v. 1530, C. Marot] ; sens II, 1, 1611, Cotgrave [*passer en revue,* v. 1770, J.-J. Rousseau ; *revue de (la) presse,* 1935, Acad.] ; sens II, 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [*bureau des revues,* 1904, Larousse] ; sens II, 4, 1842, Balzac [*passer des troupes en revue,* 1831, Balzac] ; sens II, 5, 1964, Larousse ; sens II, 6, 1894, Esnault [d'abord *être de revue,* 10 avr. 1848, Flaubert] ; sens III, 1792, *Revue du patriote* [« exemplaire... d'une publication de ce type », XX^e s.] ; sens IV, 1, 23 janv. 1858, Flaubert ; sens IV, 2, 1932, Larousse).

I. Fam. *Nous sommes (on est) de revue,* nous aurons (on aura) l'occasion de nous (de se) revoir : *Vous n'êtes pas pressé de me rembourser, on est de revue !*

II. 1. Action d'examiner avec soin : *Faire la revue de tous ses livres. Se livrer à une revue systématique des points faibles de l'adversaire.* || *Passer en revue,* examiner tour à tour ou successivement : *Il passa en revue dans sa mémoire tous les portraits de maître qu'il connaissait* (Flaubert). *Je passai rapidement en revue toutes mes réponses* (Duhamel). [V. aussi n. 4.] || *Revue de presse,* compte-rendu, dans un journal écrit ou parlé, des articles marquants parus dans les autres journaux sur le même sujet, et reflétant des opinions différentes. || **2.** Dans la marine militaire, sous l'Ancien Régime, décompte numérique du personnel présent à bord, et compte-rendu de l'état du matériel. || *Bureau des revues,* ancien nom du bureau de la solde, dans les services de l'intendance maritime. || **3.** Inspection des effectifs, équipements, armes et matériels de toute sorte appartenant à un corps de troupes : *Hier, grande revue des appareils de chasse* (Saint-Exupéry). || *Revue de détail,* v. DÉTAIL. || *Revue d'effectifs,* inspection passée par un fonctionnaire du service de l'intendance pour constater la présence de l'effectif porté sur les états de solde. || **4.** Cérémonie militaire au cours de laquelle les troupes en grande tenue défilent devant des personnalités civiles ou militaires auxquelles elles sont présentées : *Quelques-uns pourraient croire qu'ils assistent à une revue après la défaite, à la revue de troupes toujours fidèles, bien décimées* (Barrès). *Le matin du 14 juillet, toute la ferveur allait aux hussards qui clôturaient la revue* (Aymé). || *Passer des troupes en revue,* parcourir le front d'une troupe militaire alignée en regardant les hommes et en saluant leurs drapeaux : *Le ministre de la Défense a passé en revue les équipages des sous-marins à propulsion nucléaire.* (V. aussi n. 1.) || **5.** *Revue d'armement,* contrôle, effectué par l'administrateur de l'Inscription maritime, de la régularité des contrats d'engagement des hommes d'équipage. || **6.** Pop. *Être de la revue,* en être pour ses frais, être déçu dans ses espérances. (Vieilli.)

III. Publication périodique se présentant sous forme de brochure et dans laquelle sont traités des sujets qui intéressent soit un large public, soit une catégorie déterminée de personnes : *Des revues qui ont publié les romans de Loti impriment douze pages de vers de Verhaeren et plusieurs drames d'Ibsen* (Jarry). *Je l'enlevai donc* [le Bloc-notes] *de la Table ronde, pour le plus grand soulagement des maîtres de cette revue* (Mauriac). *Lancer une nouvelle revue économique. Être le fidèle abonné d'une revue littéraire et artistique. Une revue de médecine, de musique.* || Exemplaire, numéro d'une publication de ce type : *Des revues et des illustrés traînent dans la salle d'attente du dentiste.*

IV. 1. Spectacle, public ou privé, qui met en scène de façon comique, voire satirique, des personnages ou des événements qui font partie de l'actualité : *Aristophane et Molière peuvent être considérés comme les lointains ancêtres des revues de chansonniers. Le professeur d'électronique a été fort maltraité dans la revue de fin d'année de cette grande école. « Ubu roi », la pièce d'Alfred Jarry, est directement issue d'une revue de potaches.* || **2.** *Revue à grand spectacle,* ou simplem. *revue,* spectacle de music-hall comportant une succession de tableaux dans une mise en scène somptueuse : *La revue des Folies-Bergère, du Casino de Paris. La revue américaine « Holiday on ice ».*

● SYN. : **II, 1** *bilan, dénombrement, inventaire, récapitulation, recensement ;* **4** *défilé, parade.* || **III** *bulletin, cahiers, digest, gazette, magazine, périodique.*

revuiste [rəvyist] n. m. (de *revue ;* 1887, Buguet). Auteur dramatique qui écrit des revues.

révulsé, e [revylse] adj. (part. passé de *révulser ;* av. 1867, Baudelaire, aux

sens 1-2). **1.** Se dit des yeux dont les paupières ouvertes cachent en partie ou totalement la prunelle et laissent apparaître la surface de la sclérotique, signe de la perte de connaissance sous l'effet d'un choc violent, d'un spasme : *Et voici l'homme à terre, frappé de congestion sans doute, yeux révulsés, bouche bée* (Gide). *Les yeux révulsés, le visage verdâtre et maculé de sang, Carento râlait, des bulles roses tout autour des lèvres* (B. Clavel). || **2.** Se dit de la tête ou des membres fortement rejetés en arrière par une contraction, ou des traits du visage fortement tirés par une contraction violente : *Mais, en faisant un pas de plus à gauche ou à droite, vous découvrez le secret de l'allégorie, la morale de la fable, je veux dire la véritable tête révulsée, se pâmant dans les larmes et l'agonie* (Baudelaire). *Il avait lui-même la sensation musculaire de sa grimace jusque dans son cou révulsé contre le col de sa chemise* (Proust). *Des traits révulsés.*

révulser [revylse] v. tr. (dér. savant du lat. *revulsum,* supin de *revellere,* arracher [v. RÉVULSION] ; 1845, Bescherelle). Faire affluer le sang par révulsion.

◆ **se révulser** v. pr. (sens 1, 1895, Huysmans ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Se retourner à moitié sous l'effet d'une émotion violente, d'un spasme, en parlant des yeux : *Sa tête s'était raidie légèrement en arrière, et ses prunelles s'étaient révulsées* (Barbusse). || **2.** Se crisper, trahir une sensation douloureuse, en parlant d'une partie du corps : *Au moment de la piqûre intraveineuse, le corps du malade se révulsa.*

révulsif, ive [revylsif, -iv] adj. et n. m. (dér. savant du lat. *revulsum,* supin de *revellere,* arracher [v. l'art. suiv.] ; 1555, Vide, 123 [comme adj. ; comme n. m., 1835, Acad.]). Se dit des remèdes qui produisent une révulsion : *Médicament révulsif. Il prescrivit je ne sais quel révulsif pour décongestionner mes poumons* (Gide).

révulsion [revylsjɔ̃] n. f. (lat. *revulsio,* action d'arracher, de *revulsum,* supin de *revellere,* ôter de force, arracher [au pr. et au fig.], de *re-,* préf. à valeur intensive [v. R(E)-], et de *vellere,* arracher, détacher ; 1538, Chauliac). Ensemble des procédés thérapeutiques visant à provoquer une irritation locale pour faire cesser un état congestif ou inflammatoire existant dans le corps, ou pour stimuler le système nerveux : *La révulsion comprend les cataplasmes, les ventouses, les saignées, les pointes de feu et les enveloppements.*

rewording [riwɔrdiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *re-,* préf. à valeur itérative [lat. *re-,* même sens, v. R(E)-], et de *to word,* exprimer, énoncer, dér. de *word,* mot, parole ; 1972, *Dict. de linguistique*). Syn. de REFORMULATION.

1. rewriter [rərajtœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to rewrite,* écrire de nouveau, de *re-,* préf. à valeur itérative [lat. *re-,* même sens, v. R(E)-], et de *to write,* écrire ; 1958, Chr. Rochefort, p. 158). Rédacteur attaché à une maison d'édition ou à un journal, et chargé de réécrire des textes jugés imparfaits ou inadaptés au type de lecteur visé. (La dénomination officielle de cette profession est RÉDACTEUR-RÉVISEUR.)

2. rewriter [rərajte] v. tr. (angl. *to rewrite,* même sens [v. l'art. précéd.] ; 1975, *Lexis*). Soumettre un texte à une rédaction nouvelle par le rewriter.

rewriting [rərajtiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, part. prés. substantivé de *to rewrite* [v. REWRITER 1] ; 1964, Étiemble). Travail du rewriter ; nouveau texte obtenu après la rédaction du rewriter.

rex [rɛks] adj. invar. (mot lat. signif. « roi, souverain, monarque » ; 1964, Larousse). Qualifie de façon méliorative certains noms d'animaux ou de plantes : *Lapin rex. Bégonia rex.*

rexisme [rɛksism] n. m. (du lat. [*Christus*] *rex,* [Christ] roi [v. CHRIST ET ROI 1], ce mouvement se prétendant d'inspiration chrétienne ; 1935, d'après Larousse, 1964). Mouvement politique belge, antiparlementaire et pronazi, lancé en 1935 par Léon Degrelle.

rexiste [rɛksist] adj. (de *rexisme ;* v. 1935). Relatif au rexisme.

◆ adj. et n. (v. 1935). Partisan du rexisme.

rez [re] prép. (lat. *rasus,* part. passé de *radere,* raser ; fin du XIIe s., *Floovant,* dans la loc. *res a res,* tout contre, ras ; *rez pied, rez terre,* 1495, Havard). Class. et littér. *Rez pied, rez terre,* de fond en comble ; au niveau du sol : *On a abattu cette maison, cette place, ces fortifications rez pied, rez terre* (Acad., 1694). *N'allons donc pas nous troubler la cervelle des labyrinthes d'un édifice que nous mettons rez pied, rez terre ; il est inutile de s'arrêter à ces bagatelles caduques de nos grands-pères* (Chateaubriand).

◆ **À rez de** loc. prép. (1690, Regnard). *Class.* Au niveau de : *Les ours s'établissent rarement à rez de terre* (Buffon).

◆ **Sur le rez de** loc. prép. (1675, La Fontaine [*le rez de (la nuit),* « l'approche de (la nuit) », XVe s., Du Cange]). *Class.* À l'approche de : *Sur le rez de la nuit* (La Fontaine).

rez-de-chaussée [redʃose] n. m. invar. (de *rez, de* et *chaussée ;* 1506, *ZRP* [LXVII, 40], au sens 1 [*au rez-de-chaussée,* 1835, Acad. — *à...,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1548, Havard [absol., 1835, Acad.] ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** *Vx.* Surface d'un terrain de niveau avec une chaussée ou une rue. || *Au rez-de-chaussée,* ou (class.), *à rez-de-chaussée,* au niveau du sol : *Le mur de la maison en construction n'en est encore qu'au rez-de-chaussée. Pourvu que ces trois petites pièces en bas ne soient pas à rez-de-chaussée* [...] *et qu'elles aient quelque exhaussement* (Coulanges). || **2.** Partie d'une maison qui est au niveau du sol : *Habiter le rez-de-chaussée d'un immeuble.* || *Absol.* Appartement sis au rez-de-chaussée : *Habiter un rez-de-chaussée sur cour. Un rez-de-chaussée ensoleillé, insalubre.* || **3.** Maison ne comprenant que des pièces au niveau du sol (vieilli) : *Faire construire un rez-de-chaussée.*

rez-de-jardin [redʒardɛ̃] n. m. invar. (de *rez, de* et *jardin ;* 29 oct. 1966, *le Monde*). Dans le langage de l'immobilier, nom donné à un appartement ou à un studio qui se trouve de plain-pied avec un jardin ou un espace vert, sans pour cela être nécessairement situé au rez-de-chaussée.

rezzou [rɛdzu] n. m. (mot ar. de mêmes sens ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Bande armée qui se constituait en pays arabe, notamment au Sahara, en vue d'un raid de pillage. || **2.** Le raid lui-même.

Rh. [ɛraʃ] (1932, Larousse). Abrév. de RHÉSUS [(facteur).]

rH [ɛraʃ] n. m. (de *r*[*éduction*] et de *H,* symbole de l'hydrogène ; 1964, Larousse). Indice, analogue au pH, représentant quantitativement la valeur du pouvoir oxydant ou réducteur d'un milieu, dit aussi *potentiel d'oxydoréduction.*

rhabd(o)- [rabd(o)], premier élément, tiré du gr. *rhabdos,* baguette, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

rhabdomancie [rabdomɑ̃si] n. f. (de *rhabdo-* et de *-mancie,* gr. *manteia,* prédiction, de *manteuesthai,* prédire, dér. de *mantis,* devin, prophète ; 1579, J. Bodin, écrit *rhadomantie ; rhabdomancie,* 1721, Trévoux). Recherche d'une source ou d'objets cachés au moyen d'une baguette.

rhabdomancien, enne [rabdomɑ̃sjɛ̃, -ɛn] n. (de *rhabdomancie ;* 1836, Acad.). Personne qui pratique la rhabdomancie.

• REM. On rencontre parfois la forme RHABDOMANT, E (1842, Acad.).

rhabdomyome [rabdomjɔm] n. m. (de *rhabdo-* et de *myome ;* 1964, Larousse). Tumeur bénigne des muscles striés.

rhabdonome [rabdonɔm] n. m. (gr. *rhabdonomos,* même sens, proprem. « qui règle les choses au moyen d'une baguette », de *rhabdos,* baguette, et de *nemein,* distribuer, régler ; 1932, Larousse). Sorte de licteur.

rhabdophore [rabdofɔr] n. m. (gr. *rhabdophoros,* rhabdophore, proprem. « qui porte une baguette », de *rhabdos,* baguette, et de *pherein,* porter ; 1932, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Dans l'Antiquité grecque, agent de police armé d'une baguette, à Olympie.

|| **2.** À Athènes, agent préposé à la police des théâtres.

rhabillage [rabijaʒ] n. m. (de *rhabiller* [v. ce mot] ; 1506, Bloch-Wartburg, écrit *rabillage,* avec un sens peu clair ; écrit *rhabillage,* au sens 2, 1532, *Dict. général* [au fig., 1580, Montaigne] ; sens 1, 1964, Robert ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** Action d'habiller de nouveau : *Le rhabillage d'une poupée.* || **2.** Action de remettre en état : *Je dois vous prévenir qu'il est impossible de chiffrer des réparations et des rhabillages* (Balzac) ; et au fig. : *Oh vanité, rhabillage de tout avec de grands mots* (Hugo). *La vérité n'a pas besoin de rhabillage* (Morand). || **3.** En matière de reboisement, sorte de taille qui consiste à ne couper les rameaux que sur les plants mal conformés ou mal équilibrés.

● REM. La forme synonyme RHABILLEMENT (1539, R. Estienne) est tombée en désuétude.

rhabiller [rabije] v. tr. (de *r[e]*- et de *habiller ;* 1380 [d'après le *FEW,* I, 367 *a*], sans indication de sens ; 1464, Godefroy, écrit *rabillier* [*rhabiller,* XVI^e s.], au sens 2 [au fig., 1580, Montaigne] ; sens 1, 1675, M^me de Sévigné ; sens 3, 1566, H. Estienne ; sens 4, 1964, Larousse ; sens 5, 1870, Littré). **1.** Habiller de nouveau : *Rhabiller un enfant qui s'est baigné.* || **2.** Remettre en état : *Remettre à point et rhabiller la vieille épée* (Hugo). *Un mauvais chemin que l'on n'avait pas rhabillé depuis plusieurs saisons* (Arnoux). *Rhabiller une montre, une pendule.* || *Class.* et *fig.* Réparer le mal fait, raccommoder, refaire : *Ils négligent la seconde gloire de la vertu, qui est de savoir rhabiller ses fautes* (Guez de Balzac). || **3.** *Fig.* Changer la forme de quelque chose sans en changer le fond : *Les mots sont rhabillés à la patoise* (Dauzat). *Rhabiller une vieille doctrine d'un jargon moderniste.* || **4.** Transformer l'aspect d'une construction sans en altérer la structure : *Rhabiller la nef d'une église.* || **5.** Procéder à la réfection d'une meule en taillant une nouvelle surface rugueuse et plane en arrière de la surface usée et lisse.

● SYN. : 2 *arranger, refaire, restaurer, réviser.*

◆ **se rhabiller** v. pr. (1677, M^me de Sévigné [... *0aller se rhabiller,* 1947, Esnault]). S'habiller de nouveau : *Ensuite, il changeait de linge, buvait une tasse de thé, se rhabillait de pied en cap...* (Duhamel). || Pop. *Envoyer quelqu'un se rhabiller, dire à quelqu'un d'aller se rhabiller,* éconduire quelqu'un que l'on a mis en échec : *Il me répondit donc, selon les règles de la courtoisie parisienne, d'aller me rhabiller* (Camus).

rhabilleur, euse [rabijœr, -øz] n. (de *rhabiller* [v. ce mot] ; 1549, R. Estienne, écrit *rabilleur,* avec un sens peu clair ; écrit *rhabilleur,* au sens 2, v. 1560, Paré ; sens 1, 1835, Raymond [« ouvrier meulier... », 1964, Larousse]). **1.** Ouvrier, ouvrière qui fait des rhabillages, des raccommodages. || *Spécialem.* Ouvrier meulier chargé de la réfection et du surfaçage des meules. || **2.** *Pop.* Rebouteur, rebouteuse : *La femme s'est donné un tour de reins et j'ai dû aller chercher la « rhabilleuse »* (Lefèvre).

rhaetizite [retizit] n. f. (peut-être du lat. *Rhaetia,* Rhétie, n. géogr. [v. RHÉTIEN] ; 1932, Larousse). Variété blanche de disthène.

rhagade [ragad] n. f. (lat. *rhagas, -gadis,* même sens [employé surtout au plur.], gr. *rhagas, -gados,* fente, crevasse, de *rhêgnunai,* briser, rompre ; v. 1363, Chauliac, écrit *rhagadie ; rhagade,* 1611, Cotgrave). Plaie linéaire qu'on observe aux commissures, en particulier aux narines, aux lèvres et à l'anus.

rhamn(o)- [ramn(o)], premier élément, tiré du lat. *rhamnus,* nerprun, gr. *rhamnos,* même sens, et qui entre dans la composition de quelques mots.

rhamnacées [ramnase] n. f. pl. (dér. savant de *rhamnus ;* 1870, Littré [*rhamnées,* même sens, 1817, S. Gérardin]). Famille de plantes à fleurs dialypétales, dicotylédones, comprenant le nerprun *(rhamnus),* le jujubier.

rhamnus [ramnys] n. m. (mot lat. signif. « nerprun » [v. RHAMN(O)-] ; 1694, Th. Corneille [le texte de 1539, cité par Littré, ne donne pas le mot franç., mais le mot lat.]). Nom scientifique du nerprun et de la bourdaine.

rhapontic [rapɔ̃tik] n. m. (lat. médiév. *rhaponticum,* même sens, proprem. « rhubarbe du Pont », du lat. class. *rha,* n. neutre, « rhubarbe » [gr. *rhâ,* même sens], et *ponticum,* neutre de l'adj. *ponticus,* du Pont-Euxin, dér. de *Pontus,* le Pont-Euxin, gr. *Pontos,* même sens, proprem. « mer » ; XV^e s., *Dict. général,* écrit *rheupontic ; rhapontic,* v. 1560, Paré). Plante à tige épaisse et à très grandes feuilles, ressemblant à la rhubarbe.

rhapsode ou **rapsode** [rapsɔd] n. m. (gr. *rhapsôdos,* même sens, proprem. « qui ajuste des chants », de *rhaptein,* coudre, et de *ôdê,* chant ; 1552, Vaganay). Dans la Grèce ancienne, poète qui allait de ville en ville en récitant ou en chantant des poèmes épiques : *Au concours des Panathénées, les rhapsodes doivent réciter les deux poésies* [*l'Iliade* et *l'Odyssée*], *d'un bout à l'autre, en suivant le texte et l'ordre établis dans l'exemplaire officiel de la ville* (V. Bérard).

rhapsoder ou **rapsoder** [rapsɔde] v. tr. (de *rhapsodie ;* v. 1560, Paré, écrit *rapsodier ; rhapsoder,* 1671, M^me de Sévigné). *Class.* Recoudre, raccommoder tant bien que mal (rare) : *Quand on gâte ses affaires, on passe le reste de sa vie à les rhapsoder* (Sévigné).

rhapsodie ou **rapsodie** [rapsɔdi] n. f. (gr. *rhapsôdia,* récitation d'un poème [épique], morceau d'un poème d'Homère, récit usé, de *rhapsôdos* [v. RHAPSODE] ; 1582, Bretin, aux sens I, 1-2 [« poème épique sur un thème restreint », 1964, Larousse] ; sens I, 3, fin du XVI^e s. ; sens I, 4, fin du XVII^e s., Saint-Simon ; sens II, 1859, d'après Robert, 1964).

I. 1. Chez les Anciens, récitation d'un poème par un rhapsode. || **2.** Chant ou morceau contenant un épisode des poèmes épiques grecs, notamment des poèmes homériques. || Poème épique sur un thème restreint. || **3.** *Class.* et *littér.* Assemblage disparate de vers médiocres, de mauvaise prose : *Je viens de voir, pour mes péchés, cette mauvaise rhapsodie de l'École des femmes* (Molière). *Ses mémoires* [de M^me Campan] *étaient bien opposés à la rhapsodie larmoyante qui attendrit les jeunes femmes les plus distinguées du faubourg Saint-Honoré* (Stendhal). || **4.** *Class.* Affaire ridicule, sottise (rare) : *M. de Larochefoucauld se faisait mener chez le roi pour l'intérêt de quelques valets ou pour quelque autre rhapsodie* (Saint-Simon).

II. Pièce musicale qui utilise des thèmes, des procédés de composition improvisée, et des effets instrumentaux tirés d'une musique nationale ou régionale déterminée : *M^lle Vëze commence de jouer, sans maladresse et de manière un peu scolaire, une rhapsodie de Liszt* (Duhamel).

rhapsodique ou **rapsodique** [rapsɔdik] adj. (de *rhapsode* et/ou de *rhapsodie ;* 1842, Acad., au sens 3 ; sens 1, 1852, Baudelaire ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Relatif au rhapsode, qui est propre au rhapsode (rare) : *Le goût de l'amusette et le vagabondage rhapsodique* (Baudelaire). || **2.** Qui a le caractère d'une rhapsodie. || **3.** Qui est formé de fragments : *Compilation rhapsodique.*

rhazal [razal] n. m. (mot arabo-persan de même sens ; 1964, Larousse). Dans la poésie turque et persane, court poème lyrique, comportant quatre vers au moins et quinze vers au plus, le nom du poète devant toujours figurer dans le dernier vers.

rhé [re] n. m. (dér. savant du gr. *rheîn,* couler ; 1968, Larousse). Unité de fluidité dans le système C. G. S., qui est l'inverse du poise.

rhème [rɛm] n. m. (gr. *rhêma,* tout ce qu'on dit, mot, parole ; 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, syn. de COMMENTAIRE.

rhénan, e [renɑ̃, -an] adj. (bas lat. *rhenanus,* du Rhin, du lat. class. *Rhenus,* Rhin ; 1842, V. Hugo). Qui fait partie de la région avoisinant le Rhin, et *spécialem.* de la Rhénanie : *Tandis que s'éloignait dans les vignes rhénanes | Sur un fifre lointain un air de régiment* (Apollinaire). *Le massif schisteux rhénan.*

rhénium [renjɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *rhenium,* même sens, du lat. class. *Rhenus,* Rhin [ce métal ayant été découvert par des savants rhénans] ; 1925, d'après Robert, 1964). Métal blanc, brillant, de forte résistivité, et dont le pouvoir d'émission électronique est spécialement élevé (symb. : Re).

rhéo- [reo], premier élément, tiré du gr. *rheîn,* couler, s'écouler, et qui entre dans la composition de quelques mots.

rhéobase [reobaz] n. f. (de *rhéo-* et de *base ;* 1909, d'après Robert, 1970). Intensité minimale d'un courant électrique qui, appliqué pendant une longue durée à un nerf ou à un muscle, en provoque l'excitation.

rhéographe [reograf] n. m. (de *rhéo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1923, Larousse). Instrument destiné à enregistrer graphiquement les variations de l'intensité d'un courant électrique.

rhéographie [reografi] n. f. (de *rhéographe ;* 1970, Robert). Mesure des variations d'intensité d'un courant, au moyen d'un rhéographe.

rhéologie [reolɔʒi] n. f. (de *rhéo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1943, d'après Robert, 1964). Branche de la physique qui étudie la viscosité, la plasticité, l'élasticité et l'écoulement de la matière en général.

rhéologique [reolɔʒik] adj. (de *rhéologie ;* 1975, Larousse). Qui se rapporte à la rhéologie.

rhéomètre ou **réomètre** [reomɛtr] n. m. (de *rhéo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1858, Nysten, au sens 1 ; sens 2, 23 avr. 1874, *Journ. officiel,* p. 2894). **1.** Syn. anc. de GALVANOMÈTRE. || **2.** Instrument de jaugeage des fluides.

rhéopexie [reopɛksi] n. f. (de *rhéo-* et de *-pexie,* du gr. *pêxis,* action d'emboîter, d'ajuster, congélation, coagulation, dér. de *pêgnunai,* ficher, fixer en enfonçant ; 1975, Larousse). Phénomène de refigeage d'un sol thixotrope qui se trouve accru par une agitation lente, peu intense et qui entraîne une floculation mécanique des particules.

rhéophile [reofil] adj. (de *rhéo-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1968, Larousse). Se dit des animaux qui vivent dans les torrents et dont les caractères sont adaptés à résister au courant (corps aplati, présence de ventouses, etc.).

rhéoscopique [reoskɔpik] adj. (de *rhéo-* et de *-scopique,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1878, Larousse). Qui sert à constater l'existence des courants électriques : *Dispositif rhéoscopique.*

rhéostat [reosta] n. m. (angl. *rheostat,* même sens, du gr. *rheîn,* couler, s'écouler, et *statos,* stationnaire, dér. de *histanai,* placer debout, fixer, immobiliser ; 1875, Larousse). Résistance électrique réglable qui, placée dans un circuit, permet de modifier l'intensité du courant.

rhéostatique [reostatik] adj. (de *rhéostat ;* 10 nov. 1877, *Journ. officiel,* p. 7367). Relatif au rhéostat : *Mesure rhéostatique.*

rhéostriction [reostriksjɔ̃] n. f. (de *rhéo-* et de *-striction,* bas lat. *strictio,* action de serrer, du lat. class. *strictum,* supin de *stringere,* serrer ; 1964, Larousse). Phénomène de contraction transversale que l'on observe sur les conducteurs liquides soumis à des actions électromagnétiques.

rhéotaxie [reotaksi] n. f. (de *rhéo-* et de *-taxie,* du gr. *taxis,* mise en ordre, arrangement, dér. de *tassein* ou *tattein,* ranger ; 1904, Larousse). Réaction d'orientation par rapport au sens du courant, présentée par divers poissons des torrents et des rivières. (Syn. RHÉOTROPISME.)

rhéotaxique [reotaksik] adj. (de *rhéotaxie ;* 1964, Larousse). Relatif à la rhéotaxie.

rhéotropisme [reotrɔpism] n. m. (de *rhéo-* et de *tropisme,* du gr. *tropos,* direction ; 1904, Larousse). Syn. de RHÉOTAXIE.

rhésus [rezys] n. m. (empr. arbitraire du lat. *Rhesus,* n. d'un roi légendaire de Thrace, qui fut tué par Ulysse et Diomède, gr. *Rhêsos ;* 1797, Audebert). Espèce de singe appartenant au genre macaque.

◆ adj. (sens 1, 1932, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Facteur Rhésus,* V. FACTEUR. || **2.** Relatif à la présence du facteur Rhésus dans le sang : *Accidents Rhésus. Anticorps Rhésus.*

rhéteur [retœr] n. m. (lat. *rhetor,* orateur, rhéteur, gr. *rhêtôr,* mêmes sens ; 1534, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Chez les Anciens, celui qui enseignait l'art de l'éloquence : *A-t-il* [Aristote] *voulu dire que le rhéteur était en mesure de tout savoir ?* (Paulhan). *Gorgias fut un célèbre rhéteur.* || **2.** *Péjor.* Orateur au style apprêté et déclamatoire, et qui soigne surtout la forme du discours sans s'attacher au fond : *Rhéteurs embarrassés dans votre toge neuve* (Hugo). *Sans sa maladie, Rousseau n'eût été qu'un rhéteur insupportable à la manière de Cicéron* (Gide).

• SYN. : 2 *déclamateur, discoureur, phraseur.*

rhétien [retjɛ̃] adj. et n. m. (de *Rhétie,* lat. *Rhaetia,* la Rhétie [région des Alpes orientales, entre le Rhin et le Danube], du n. m. pl. *Rhaeti,* les Rhètes [habitants de la Rhétie] ; XVIII[e] s., au sens de « de la Rhétie » ; sens actuel, 1888, Larousse). Se dit, en géologie, de l'étage supérieur du trias.

rhétique ou **rétique** [retik] adj. (lat. *rhaeticus,* de la Rhétie, de *Rhaetia* [v. l'art. précéd.] ; 1732, Trévoux). Qui fait partie de la Rhétie, qui appartient à cette région des Alpes centrales.

◆ n. m. (1870, Littré). Syn. de RHÉTOROMAN.

rhétoricien, enne [retɔrisjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *rhétorique* 1 ; v. 1370, Oresme, écrit *rettoricien* [*rhétoricien,* fin du XIV[e] s., E. Deschamps], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Qui use des procédés de la rhétorique. || **2.** *Autref.* Élève de la classe de rhétorique : *Combien ne serait-il pas avantageux pour les jeunes rhétoriciens de les* [les figures non-tropes] *connaître d'avance* (Fontanier).

◆ adj. (fin du XIV[e] s.). Qui a trait à la rhétorique, qui relève de la rhétorique : *Ce qu'on dira maintenant de* [Guez de] *Balzac et de sa manière tout extérieure, toute rhétoricienne, de sa phraséologie partout ostensible et affichée* (Sainte-Beuve). *Deux points nous étaient aussitôt évidents, que fortifiait encore l'examen des disputes et divergences rhétoriciennes* (Paulhan).

1. rhétorique [retɔrik] n. f. (lat. *rhetorica,* la rhétorique, gr. *rhêtorikê,* l'art oratoire, fém. substantivé de l'adj. *rhêtorikos,* qui concerne les orateurs ou l'art oratoire, dér. de *rhêtôr* [v. RHÉTEUR] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, v. 1360, Froissart [« discours emphatique et vide », 1655, Molière] ; sens 3, v. 1265, J. de Meung ; sens 4, fin du XVI[e] s. ; sens 5, 1870, Littré). **1.** Ensemble de procédés constituant l'art du bien-dire, de l'éloquence : *L'éloquence est née avant les règles de la rhétorique* (Voltaire). [V. art. spécial.] || *Figure de rhétorique, fleurs de rhétorique,* V. FIGURE, FLEUR. || **2.** *Fam.* Déploiement d'éloquence, emploi de procédés emphatiques et pompeux en vue de persuader : *Il avait tout le temps d'étaler sa rhétorique sur ce beau sujet* (Hamilton). *De toute la littérature qu'Emmanuel pouvait connaître, ce qui le touchait le plus, c'était le pathos épique de quelques pages de Hugo et la rhétorique fuligineuse de ces orateurs révolutionnaires, qu'il ne comprenait pas bien* (Rolland). || Discours emphatique et vide : *Ce sermon solennel et ennuyeux n'est que de la rhétorique.* || **3.** Livre qui traite de cet art de l'éloquence : *La « Rhétorique » d'Aristote est un traité en trois livres, qui eut un grand succès au XVII[e] s.* || **4.** *Autref.* Classe de première, pour les élèves des lycées et collèges qui passaient un baccalauréat de lettres : *Devançant l'appel, il s'était engagé, tandis que je préparais ma licence en redoublant une rhétorique* (Gide). *J'étais en Rhétorique en 1887. (La Rhétorique, depuis lors, est devenue Première : grand changement dont on pourrait déjà tirer une réflexion infinie)* [Valéry]. || **5.** *Chambres de rhétorique,* sociétés littéraires qui se formèrent au XIV[e] s. en Flandre et en Artois.

• SYN. : **2** *emphase, faconde, grandiloquence, pathos, pompe.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA RHÉTORIQUE

Si l'on admet que le langage articulé est le moyen de communication le plus riche et le plus souple qui ait jamais existé entre les hommes, et que, d'un point de vue étroitement finaliste, personne ne parle « pour ne rien dire », alors paraît évidente la nécessité d'une « science du discours social », d'une discipline qui se veuille simultanément « art de persuader » et « art de bien dire » :

> *L'art de persuader consiste autant en celui d'agréer qu'en celui de convaincre* (Pascal).

C'est bien la **rhétorique** qui a été, dès les temps les plus reculés de l'éloquence grecque, ainsi définie ; ρητορικὴ τέχνη, chez Aristote et chez Platon, désigne l'habileté langagière indispensable, dans une démocratie aussi foncièrement directe et populaire que celle d'Athènes, à qui veut faire prendre à autrui telle ou telle décision de caractère légal, qu'il s'agisse d'un secteur privé ou du domaine public. Mêlant ou, plutôt, identifiant le Beau et l'Utile, l'orateur antique est d'abord essentiellement réaliste et pragmatique : il subordonne l'aspect esthétique du langage à son effet psychologique, ainsi qu'aux relations qui existent entre logique formelle, pensée, parole et action :

> *Si les règles et les genres ont jamais été imaginés, c'était pour assurer à l'esprit humain sa pleine liberté, pour lui permettre les cris, et la surprise et le chant profond*

écrit Jean Paulhan (*La rhétorique renaît de ses cendres,* Paris, 1938). La chronologie de l'« invention » de la rhétorique sera laissée de côté dans cet exposé : en effet, elle ressortit plus à une histoire de la pensée et de la littérature antique qu'à une présentation de la rhétorique dans les rapports qu'elle entretient, aujourd'hui encore, avec la grammaire et la linguistique françaises. Il semble beaucoup plus utile ici de détailler avec quelque minutie les principes et les concepts fondamentaux de cet art du discours, et d'examiner ensuite quels transferts se sont opérés dans ses applications, si la rhétorique peut encore être considérée comme matière d'actualité, et sous quel angle peut s'envisager son renouveau, en liaison avec d'autres disciplines linguistiques et paralinguistiques. Quant à l'histoire préchrétienne de la rhétorique, on se reportera avec fruit au travail de R. Barthes, datant de 1964-65, et publié dans *Communications,* n° 16 (1970) sous le titre de *l'Ancienne rhétorique.*

I. LA RHÉTORIQUE COMME ART DU DISCOURS ORATOIRE

LES GENRES

Les Anciens distinguaient trois types de discours, qu'ils appelaient **genres** et qu'ils rattachaient à un schéma précis de ce que certains chercheurs appelleraient aujourd'hui les relations actantielles entretenues par les divers participants de la communication verbale :

— le **genre judiciaire,** qui repose sur la *controversia* et vise, après un temps d'ACCUSATION et un temps de DÉFENSE, à obtenir d'une tierce personne un JUGEMENT ;

— le **genre délibératif,** qui repose sur la *contentio* et vise à orienter l'opinion et l'action d'autrui en persuadant de l'utilité ou, au contraire, de la nocivité de tel ou tel choix ;

— le **genre démonstratif** ou **épidictique,** qui repose sur la *laudatio* (principalement) et sur la *vituperatio* (à un moindre degré) et vise à faire admirer ou critiquer une personne ou, plus rarement, une chose.

Ces trois genres sont inégalement illustrés dans la « littérature » de l'Antiquité : les deux premiers sont les plus productifs pour d'évidentes raisons socio-économiques, que Fénelon a fort bien résumées dans sa fameuse *Lettre à l'Académie,* rédigée en 1714 :

> *Chez les Grecs tout dépendait du peuple, et le peuple dépendait de la parole. Dans leur forme de gouvernement, la fortune, la réputation, l'autorité étaient attachées à la persuasion de la multitude ; le peuple était entraîné par les rhéteurs artificieux et véhéments ; la parole était le grand ressort en paix et en guerre : de là viennent tant de harangues qui nous sont rapportées dans les histoires, et qui nous sont presque incroyables, tant elles sont loin de nos mœurs. »*

L'éloquence mi-juridique mi-politique fut florissante durant de longs siècles : les parallèles classiques établis entre Démosthène et Cicéron montrent de très bonne heure à la fois le succès de ce genre oratoire et l'influence précocement exercée par les Grecs sur les Romains.

Le genre délibératif pourrait paraître relever d'un domaine plus philosophique et privé, plus intime en quelque sorte ; mais les débats dont il est le siège se tiennent fréquemment devant des assemblées populaires et nombreuses. Il reste que l'appel résultant du discours délibératif s'adresse davantage à la conscience relativement autonome de l'auditeur qu'à des principes généraux de justice, extérieurs à lui, comme fait le discours judiciaire.

Le genre démonstratif correspond à tout ce qui est célébration, officielle ou non, d'une personne, vivante ou non : l'apologie, le panégyrique, le dithyrambe, l'éloge funèbre sont les principales expressions de cette forme d'éloquence. En revanche, le discours dénigrant n'est guère pratiqué : cela s'explique surtout par les liens que, très tôt, les rhéteurs exigèrent entre éloquence et qualités humaines des participants, à savoir les *mœurs* de l'orateur et les *passions* de l'auditeur. La primitive indifférence des sophistes — et même, dans une certaine mesure, d'Aristote — à l'aspect moral de toute action persuasive s'est rapidement dissipée sous l'influence de l'idéalisme platonicien, et plus encore, par la suite, au contact de l'humanisme cicéronien, puis chrétien.

Cette division ternaire du langage oratoire recouvre assez bien l'ensemble des relations langagières qui se tissent entre les membres d'une même communauté : il s'agit là d'un système clos et cohérent. Est-il applicable à tous les domaines de la communication moderne, écrite et parlée ? La réponse à cette question ne peut être fournie qu'après un examen plus détaillé des éléments sur lesquels se base la rhétorique classique. (Pour les « genres littéraires », on se reportera à l'article spécial STYLE.)

LES CINQ PHASES DE L'ÉLABORATION DU DISCOURS

On distingue traditionnellement cinq grands moments dans la construction de la parole rhétorique : l'invention, la disposition, l'élocution, l'action et la mémoire.

L'invention.

Que doit mettre l'orateur dans son discours ? Comment choisir et enrichir le contenu idéal de sa parole ? C'est de ce problème que traite l'**invention.** Rares sont les ouvrages récents en français qui consacrent beaucoup de place à ce « démarrage » de l'acte rhétorique, de même qu'à la disposition, qui le suit, C'est sans doute parce qu'il relève d'un processus plus psychique et psychologique que linguistique. Kibedi Varga, dans son petit livre *Rhétorique et littérature* (Paris, 1970), a eu le mérite de remettre invention et disposition à l'honneur et d'en donner une étude précise, auquel cet article emprunte nombre d'éléments.

L'invention consiste non pas tant à « inventer de toutes pièces » qu'à découvrir ce qui existe déjà en tant que preuve ou argument, soit dans « la nature des choses » ou dans l'affaire qui est traitée, soit dans les moyens professionnels, intellectuels, philosophiques qui sont à la portée du bon orateur. On rencontre fréquemment chez Cicéron l'expression *invenire quid*

dicas, « trouver quoi dire » ; il est bien évident que, dans le domaine de l'éloquence, la recherche du contenu n'est pas aussi libre que dans ce qu'il est convenu d'appeler « création littéraire ». Le sujet a ici des exigences particulières.

Il serait oiseux de se lancer dans un débat sur les implications philosophiques de l'acte d'invention ou dans l'analyse des rapports existant entre la réalité « brute » des objets et l'essence et le fonctionnement du langage. Ce problème de sémantique et de philosophie du langage trouvera mieux sa place dans d'autres articles. Du reste, il faut noter que, sur le plan pratique, l'opposition des *preuves-dans-la-technique* et des *preuves-hors-la-technique,* d'après la traduction que propose Barthes des πίστεις ἔντεχνοι *(probationes artificiales)* et des πίστεις ἄτεχνοι *(probationes inartificiales),* cette opposition met face à face des entités, des procédés, des inductions qui ne sont pas forcément de même nature ni de même espèce, ce qui n'empêche nullement les recettes rhétoriques de parfaitement réussir.

On ne saurait cependant s'abstenir de dire ici quelques mots des **lieux** (en grec, τόποι). Ce sont, écrit K. Varga (ouvrage cité), des *catégories formelles dans lesquelles on peut ranger tous les arguments. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler une fois de plus que le lieu n'est qu'un cadre, une forme vide ; contrairement à un malentendu tenace, perpétué par d'illustres savants comme Curtius et Spitzer, il n'a rien à voir avec le thème ou le motif.*

Il est des lieux qui appartiennent aux trois genres oratoires :

— la DÉFINITION (parfois dénommée *lieu de grammaire, lieu étymologique* ou *conjungata*), dont la *description* n'est qu'une forme moins précise ;

— la DIVISION, qui consiste à distinguer des parties et à les énumérer ;

— le GENRE et l'ESPÈCE, va-et-vient du général au particulier et inversement ;

— la CAUSE *(efficiente, matérielle, morale* ou *finale)* et l'EFFET, dualité très féconde pour l'orateur dans le discours judiciaire ;

— la COMPARAISON (ressemblance ou différence d'égal à égal, du plus au moins ou du moins au plus), qui concerne les *choses,* en liaison avec l'EXEMPLE, qui concerne les *êtres ;*

— les CONTRAIRES : ce lieu consiste à « détruire une idée par l'autre, à faire sentir que tel objet répugne si fortement à tel autre qu'il ne peut subsister avec lui » (Crevier, *Rhétorique française,* 1765, cité par K. Varga) ;

— les CIRCONSTANCES, facteurs qui accompagnent, précèdent ou suivent l'événement concerné.

Quant aux lieux propres à chaque genre oratoire, ils sont généralement définis de façon moins formelle et moins abstraite ; ce sont presque des « conseils techniques » susceptibles de favoriser le développement du discours dans tel ou tel secteur. On retiendra deux catégories précises : les états de question et les formes du raisonnement.

1° Les états de question. Il importe aux genres judiciaire et délibératif de *fixer* le problème pour mieux l'analyser et pour découvrir plus aisément la meilleure voie de persuasion. Il faut distinguer :

— l'ÉTAT CONJECTURAL, incertitude causée par la contradiction qui oppose l'accusation et la défense ;

— l'ÉTAT DE QUALITÉ, contestation de l'interprétation à donner du fait litigieux, celui-ci étant admis dans ses contours matériels ;

— l'ÉTAT DÉFINITIF (à rapprocher de « définition » et non de « définitivement ») : c'est le nom donné à la chose qui décide de sa validité ou de sa nullité. Ici fonctionne le pouvoir du mot à l'état pur.

Les états de question, à la vérité, appartiennent autant au juge qu'à l'orateur : c'est un domaine dont le contrôle échappe en partie à l'utilisation plus ou moins habile du langage.

2° Les formes du raisonnement. En revanche se manifeste ici pleinement l'association difficile et indispensable de la logique et de la parole.

Le module de base est le *syllogisme,* composé de trois propositions : la *majeure,* la *mineure* (ce sont les deux *prémisses*) et la *conclusion.* Alors que le logicien et le mathématicien emploient dans leurs démonstrations des syllogismes complets, n'ayant besoin d'aucune transformation structurale, le rhéteur répugne généralement à cette nudité, contraint qu'il est d'agir sur l'auditeur d'une façon globale et enveloppante ; l'orateur recourt à des « trucages », qui sont principalement fondés sur l'amplification et la réduction.

a) AMPLIFICATION DU SYLLOGISME :

— le *sorite,* « syllogisme composé, formé d'une série de propositions telles que l'attribut de chacune soit toujours le sujet de la suivante ; la conclusion a pour sujet le sujet de la première, et pour attribut l'attribut de la dernière. Exemple : A est B, B est C, C est D, donc A est D » (Goblot) ;

— l'*épichérème,* où chaque prémisse est accompagnée de sa preuve : A est B, car... ; B est C, car... ; donc A est C ;

— le *dilemme,* développement du syllogisme qui découle d'une présentation antithétique de la pensée, avec une proposition initiale absolument disjonctive ;

b) RÉDUCTION DU SYLLOGISME :

— l'*enthymème* où l'une des prémisses, en général la majeure, est supprimée, comme étant jugée facile à retrouver par l'auditeur. Aristote y voyait le syllogisme du probable et du vraisemblable ;

— l'*enthymème apparent,* raisonnement ludique et substitutif, changement de « logique » en cours de raisonnement ;

— la *maxime,* réduction maximale, à caractère gnomique, du syllogisme entier (on est ici tout proche de la « sobriété » ou de l'« élégance » stylistique, concepts qui appartiennent en fait à l'élocution).

On voit par ce bref aperçu que les lieux (même « communs ») de la rhétorique sont bien éloignés de la notion courante de « lieu commun » : il ne s'agit pas pour le rhéteur de puiser dans une liste d'idées ou de phrases toutes faites, mais de choisir le mode discursif le plus apte à susciter ou à entretenir la connivence entre son public et lui. Dès avant sa *Rhétorique,* Aristote avait regroupé dans un ouvrage intitulé *Topiques* les lieux de la dialectique, technique de raisonnement fondée sur le probable, moyen terme entre le vrai et le vraisemblable. Rien d'étonnant que la rhétorique ait à son tour puisé dans cet excellent réservoir théorique.

La disposition.

Une fois que le rhéteur a ainsi extrait des choses et de lui « quelque chose à dire », il lui reste à ordonner ce contenu, à le *disposer* de la manière la plus humainement efficace. Aussi, dans l'esprit de la rhétorique ancienne, tout discours, à quelque genre qu'il appartienne, possède une structure linéaire qui se laisse démonter en « parties » (à ne pas confondre avec les *parties du discours* au sens grammatical, telles que article, nom, etc.).

Voici donc les parties oratoires du discours :

• 1° L'EXORDE (en grec προοίμιον). C'est, selon le mot de Barthes, « l'inauguration réglée du discours », qui a pour objet d'établir entre l'émetteur et le récepteur une sorte de courant favorable, de contact psychologique et sociologique. Là s'exerce prioritairement la *fonction phatique* de Jakobson. Si l'attention de l'auditeur n'est pas naturellement tournée vers l'orateur, s'il existe des difficultés dans la prise de parole, pour des raisons personnelles ou publiques, générales ou particulières, l'exorde comprendra une première phase, que les Latins appelaient *captatio benevolentiae.* L'orateur cherche à amorcer concrètement l'intérêt du public, à le tenir en sympathie active par un certain nombre de procédés dépendant de la cause traitée, au nombre desquels on mentionnera l'*insinuation* (en grec ἔφοδος).

Ensuite apparaît la *proposition,* qui indique avec précision le sujet dont il sera traité.

Enfin la *division,* ou *partition,* présente sommairement le plan de l'ensemble ;

• 2° La NARRATION (en grec διήγησις). C'est une présentation des faits, du sujet lui-même. Elle n'a pas un caractère de pure description ; elle est déjà construite, arrangée en vue d'une persuasion. C'est un tableau *ad hoc,* qui peut comporter des lacunes, des exagérations, en un mot n'être nullement objectif.

À la suite de cet exposé « tendancieux », vient l'exploitation des faits, l'attaque et ses astuces de mise en relief : c'est la *confirmation,* partie la plus dynamique et la plus importante du discours (souvent reprise dans la péroraison). Toujours dans le cadre de la narration intervient éventuellement alors la *réfutation,* qui répond aux objections, explicitées ou non, de la défense ;

• 3° La RÉCAPITULATION. Elle reprend sous l'angle de l'accompli ce que donnait, d'un point de vue prospectif, la proposition de l'exorde. Elle est nécessaire surtout quand la cause est complexe et que la multiplicité des faits, des arguments, des détails utiles oblige à un regroupement à l'intention de l'auditeur, pour qu'il ait bien en tête tous les éléments de l'affaire avant qu'on ne lui assène la conclusion (parfois lourde de conséquences : rappelons que l'éloquence, dans sa conception première, se situe aux antipodes de l'art pour l'art) ;

• 4° La PÉRORAISON. C'est un point capital du discours, en ce qu'elle inclut dans un même mouvement la conclusion logique de tout ce qui a précédé et l'ébranlement affectif et sentimental de l'auditeur, dont on doit emporter, à ce moment précis ou jamais, l'adhésion. Elle ressemble à l'exorde sur le plan psychologique, alors que les éléments centraux (narration, confirmation, réfutation et récapitulation) ont en commun d'être axés sur l'aspect logique du raisonnement, sur l'enchaînement rationnel des idées.

Même si quelques flottements terminologiques rendent incertaines les frontières de ces subdivisions, et si le sujet parfois nécessite la suppression ou le développement d'un sous-ensemble de la narration, il n'en demeure pas moins que ce tableau correspond à la vérité structurale de l'immense majorité des discours, non seulement pour la période antique, mais même jusqu'aux derniers prédicateurs de la période louisquatorzienne.

Telle est l'articulation obligée d'un discours réussi, dans une perspective extralittéraire et pragmatique. Cependant, cette sorte de combinatoire des grandes unités du discours donne des résultats plus variés que ceux qu'on en pourrait attendre d'après l'énumération qui vient d'être faite. Il y a en effet la possibilité d'insérer, presque à tout moment, un morceau déviant provisoirement de la ligne que l'orateur s'est fixée : c'est la DIGRESSION, unité mobile et de caractère souvent laudatif (en latin *digressio* ou *egressio,* c'est-à-dire « sortie » du discours normalement constitué). La valeur péjorative qu'a prise ce vocable n'empêche nullement qu'il n'y ait là, pour tout émetteur habile, une occasion et une excuse précieuses, grâce auxquelles il lui sera toujours loisible d'accroître un discours insuffisant ou de relancer une attention vacillante.

Deux exemples, l'un ancien, l'autre moderne, montreront comment la digression intervient dans la disposition générale d'un texte (oratoire ou non). Voici d'abord comment est articulé le *Pro Murena* de Cicéron (d'après P. Delacroix) :

1° EXORDE : Que les Dieux nous assistent ! (§ 1-2) ;

2° DIGRESSION : Justification personnelle et réfutation des objections *ad hominem* : Est-il normal que Cicéron, consul en exercice, au surplus promoteur de la loi Tullia et magistrat sévère, se charge de la défense de l'accusé ? La réponse est : Oui (§ 3-10) ;

3° NARRATION-RÉFUTATION en trois points, définis par Cicéron lui-même :

a) La vie privée de Murena est irréprochable (§ 11-14) ;

b) Ses titres ne le cèdent en rien à ceux de Sulpicius, son concurrent malheureux (§ 15-53) ;

c) L'accusation de brigue ne tient pas (§ 54-82) ;

4° PÉRORAISON en deux parties : Harangue politique + appel à la pitié (§ 83-90).

On vérifie aisément, à la lecture de ce synopsis, le caractère relativement raisonneur de la partie centrale du discours (§ 3 à 82), alors que les parties 1° et 4° sont très nettement consacrées à l'émotion, aux sentiments des personnes en présence.

Exemple moderne à présent, tiré du début du chapitre VI de *la Guerre des boutons* de Louis Pergaud :

CRUELLE ÉNIGME — ? *Si j'ai choisi ce titre emprunté, peut-on croire, à M. Paul Bourget et si, contrairement à l'usage adopté jusqu'alors, j'ai remplacé le texte toujours célèbre placé en épigraphe de mes chapitres par un symbolique point d'interrogation, que le lecteur ou la lectrice veuille bien croire que je n'ai pas voulu en l'occurrence ni le mystifier, ni surtout emprunter en quoi que ce fût l'inspiration des pages qui vont suivre au « très illustre écrivain » nommé plus haut. Nul n'ignore d'ailleurs, et mon excellent maître Octave Mirbeau nous l'a plus particulièrement et en mainte occurrence fait savoir, qu'on ne commence à être une âme du ressort de M. Paul Bourget qu'à partir de cent mille francs de rente ; il ne saurait donc, je le répète, y avoir de rapport entre les héros du distingué et glorieux académicien et la saine et vigoureuse marmaille dont je me suis fait ici le très simple et sincère historiographe.*

On peut dire que la digression, toujours, malgré tout, peu ou prou intéressée à quelque chose qui se rapporte au sujet, entretient avec le corps de l'œuvre un rapport plutôt métadiscursif que véritablement externe. Elle est en réalité un *commentaire* qui ne prend une voie détournée que pour mieux revenir, en bonne rhétorique, à la voie principale.

Cette vieille idée que toute parole doit être ordonnée, disposée selon une certaine démarche mentale s'est conservée dans l'Histoire, à travers toutes les vicissitudes de la rhétorique et des genres dans lesquels sont rangés les divers modes de communication. C'est sur elle que s'est appuyée, à partir du XVIIe s., l'édification du mythe de la clarté française, de Rivarol à Daniel Mornet (cf. son *Histoire de la clarté française,* Paris).

L'élocution.

Troisième stade de la gestation rhétorique du discours, l'**élocution** est d'une importance décisive, et occupe une place centrale entre la naissance du projet de discours et son émission physique. Il faut se garder de prendre ce terme d'élocution dans un sens relatif au phénomène de phonation, comme pourrait le faire un orthophoniste. Il s'agit en fait du choix des mots et des tours qui donneront au schéma de la disposition une réalité perceptible par un récepteur : c'est la condition nécessaire de la communication verbale, de cette relation complexe qu'entretiennent, à distance plus ou moins mesurée (c'est l'objet d'étude de la *proxémique,* cf. E. T. Hall, *The Silent Language,* 1959), les participants humains à la transmission d'un message.

Dans la perspective antique, l'élocution repose sur une certaine correspondance établie entre la classification par genres oratoires et, plus tard, littéraires, et un « style » (v. ce mot, art. spécial) adapté à chaque cadre d'expression.

D'autre part, le principal instrument de l'élocution, c'est la FIGURE : l'étude de ces figures s'est considérablement développée depuis les rhéteurs latins, jusqu'à former, à l'époque classique de la littérature française, l'essentiel de la rhétorique. C'est cette exploitation démesurée, cet incessant et équivoque enrichissement

qui seront analysés ci-après sous le titre de « Rhétorique littéraire ».

L'action.

Vient enfin le moment de donner vie au texte entièrement composé et rédigé, de le mettre en œuvre par son propre corps : voix (timbre, intonations, accentuation, silences, etc.), mimique, gestes, mouvements. Ce que les Latins appelaient *actio* ou *pronuntiatio* est un « lieu » du comportement humain qui demeure aussi actuel pour l'orateur, l'avocat, le conférencier, le sermonnaire du XX^e s. que pour ceux de jadis. Par un préjugé intellectualiste, ce domaine n'a jamais été exploré par les théoriciens de la rhétorique, mais abandonné aux praticiens de la parole en public. Et cependant, les acteurs, entre autres professionnels du verbe, n'éprouvent-ils pas quotidiennement que le texte *seulement écrit* n'est pas tout, qu'il n'est, à la lettre, *rien* pour autrui s'il ne « passe pas la rampe », s'il n'est pas conçu, animé, réalisé en fonction d'une destination sociale ? Il est, quand on y songe, bien naïf de se contenter d'un discours muet, comme si sa force de conviction ne tenait point à sa transmission « à l'extérieur », et résidait tout entière dans les « secrets » grammaticaux et stylistiques de sa fabrication. C'est là une vue restreignante du langage humain, qu'heureusement dénoncent certains linguistes, tels que A. J. Greimas, soucieux de proposer les bases d'une « gestuelle » scientifique, étude systématique de la signification des gestes, considérés en liaison ou non avec un discours proféré (cf. *Langages : Pratiques et langages gestuels,* Paris, juin 1968).

De même, dans l'activité théâtrale concrète, rencontre-t-on de vigoureux plaidoyers en vue de la revivification de l'action. C'est ainsi que Yves Furet, directeur d'un célèbre cours d'art dramatique, écrit :

> *Quelle serait, quelle pourrait être cette nouvelle rhétorique, cette expression orale du* XX^e *et bientôt du* XXI^e *siècle ? Il ne faut plus, d'abord diviser les hommes en deux catégories : ceux qui sont doués pour parler et ceux qui ne le sont pas. En fait, il y a ceux qui sont entraînés et ceux qui ne le sont pas ; les premiers étant les artistes dramatiques, les pédagogues et tous ceux qui sont très souvent en situation de communication. Les hommes sont faits pour parler : c'est une aptitude qui se développe merveilleusement dans l'enfance, mais qui, ensuite, est laissée le plus souvent en friche* (*Savoir parler en toutes circonstances,* Paris, 1975).

Saine vérité, à laquelle sont sensibles les psycholinguistes, mais qui est assez méconnue des grammairiens et d'une grande fraction des gens dits « cultivés », pour qui la parole est un don aussi mystérieux que bien d'autres (ne serait-ce que l'indégonflable « bosse des mathématiques » !). L'action ne peut être méconnue dans les métiers « langagiers », sous peine d'échec professionnel. Les exercices de la « Conférence du stage », auxquels se livrent les jeunes magistrats, relèvent apparemment de cette action. De même, les trop rares tentatives d'« expression libre », de « psychodrame », etc., souvent raillées par les tenants d'une parole préconstruite et savamment élaborée dans le silence créateur de la réflexion personnelle et solitaire, trahissent un besoin parfois désespéré de mieux communiquer, c'est-à-dire de rendre à la parole individuelle ses pouvoirs, qu'elle n'aurait jamais dû perdre, mais qui se sont estompés sous l'effet des procédés techniques de plus en plus envahissants dans le domaine de la transmission des informations.

La mémoire.

Dernier maillon de la chaîne rhétorique, la **mémoire** (en latin *memoria*), considérée comme essentielle dans l'immense période de l'Histoire antérieure à l'invention de l'imprimerie, a vu son importance décliner quelque peu à travers les âges modernes, encore qu'elle reste un facteur décisif du discours pour les avocats apprenant par cœur leur plaidoirie, et pour les acteurs de théâtre. On peut également rattacher à cette sphère rhétorique l'ensemble des moyens mnémotechniques parfois employés d'un point de vue pédagogique ; certaines pratiques de répétition de mots, de masquages successifs de colonnes imprimées, dans des manuels destinés à l'apprentissage des langues vivantes et à l'acquisition du vocabulaire, tels les *Gimmick ;* enfin tout ce qui concerne les procédés dits « de lecture rapide » (cf. François Richaudeau, *Méthode de lecture rapide,* Paris, 1966 ; *la Lisibilité,* Paris, 1969).

Toutes les controverses passionnées qui ont eu lieu sur l'intérêt ou la nocivité du « par-cœur » à l'école (aujourd'hui de plus en plus délaissé par l'enseignement officiel) concernent également au premier chef le rôle de la mémoire dans la communication verbale. C'est dire que, même si personne ne sait plus qu'il fait de la rhétorique en se préoccupant de ces problèmes, l'actualité au moins implicite de cette branche « ingrate » du vieil art de persuader ne fait aucun doute.

LE DESTIN DE LA RHÉTORIQUE ORATOIRE

Art spécifiquement humain s'il en fut, clavier organique adapté aux émotions et aux passions des êtres, la rhétorique a connu très tôt un succès pratique qui a largement débordé le cadre de l'éloquence *stricto sensu,* celle qui tonne dans les prétoires et les assemblées politiques.

Cette expansion semble due à la précision avec laquelle les Anciens définirent les finalités du discours rhétoriquement construit. On l'a vu plus haut, le but global est de *convaincre (fidem facere) :* or il paraît impossible aux fins observateurs des hommes que sont les rhéteurs de l'Antiquité de convaincre sans émouvoir en même temps, sans toucher une corde affective *(animos impellere).* Sous des formes légèrement variables, ce couple obligé, visant l'attitude logique de l'esprit et le comportement psychologique de l'être entier, est repris et développé par tous les théoriciens. Cicéron en fait même, dans l'*Orateur,* une trinité :

> *Sera donc éloquent celui qui, sur le forum comme dans les causes privées, parlera de manière à prouver, à charmer, à fléchir. Prouver relève de l'obligation ; charmer, de la douceur ; fléchir, de la conviction.*

Ce que l'on pourrait nommer les « préceptes psychosociologiques » de l'éloquence antique se retrouve sans difficulté dans le souci classique de « plaire » et de « toucher », qui anime tant de textes célèbres, de *la Critique de « l'École des femmes »* à la préface des *Fables* de La Fontaine, en passant par la préface de *Bérénice.* Dans son *Histoire de la littérature française* (Paris, 1894), Lanson soulignait la précoce « psychologisation » ou, plutôt, la continuation du caractère humain de la rhétorique antique dans la rhétorique française du Moyen Âge, son héritière directe :

> *La grande règle de la rhétorique naturelle c'est de plaire et de toucher : pour cela les prédicateurs ramassent de tous côtés ce qu'ils croient de nature à intéresser, même à amuser l'auditeur. Ils n'ont souci que du résultat, aussi passent-ils par-dessus toutes les convenances, tous les scrupules du goût.*

Y a-t-il eu, comme on le dit souvent, un hiatus au Moyen Âge dans le recours aux textes de l'Antiquité et dans leur fréquentation ? Rien n'est moins sûr. Saint Augustin a servi de solide transition entre Cicéron et Quintilien, d'une part, et l'époque médiévale, d'autre part : celle-ci, dans le cadre scolaire du *triennium* (composé de l'étude obligatoire de la *logique,* de la *dialectique* et de la *rhétorique*), n'a jamais cessé de lire, de commenter, d'éplucher pragmatiquement la pensée des rhéteurs grecs et surtout latins. Mais c'est à partir du milieu du XV^e s., avec les érudits et les maîtres que furent Nicolas de Clamanges, Jean Gerson, Gérard Machet, et encore, à partir

de 1470, Guillaume Fichet, auteur d'une *Rhetorica* très cicéronienne, Robert Gaguin, traducteur des *Commentaires* de César, et Guillaume Tardif, auteur d'une *Rhétorique* scolaire, que se développa le courant le plus intense. Comme l'écrit très justement G. Bianciotto, dans l'*Histoire de la littérature française,* ouvrage collectif publié en 1969 chez A. Colin) :

> *Sans doute* [le premier humanisme français] *met-il l'accent sur la rhétorique conçue comme la recherche de l'expression adéquate d'une pensée juste ; mais elle reste toujours au service d'une conception morale, voire théologique, qui demeure fondamentale.*

Cette moralisation religieuse de la rhétorique antique, déjà amorcée par le Bas-Empire romain, trouve son accomplissement dans la grande éloquence des orateurs sacrés du XVIIe s., de François de Sales à Fénelon, en passant par Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, Massillon, etc. On sait combien Fénelon, dans la *Lettre à l'Académie,* déjà citée, déplorait la décadence, faite de goût du lucre, d'ambition personnelle, voire de vénalité, qui affectait les divers genres oratoires de son temps, sans même épargner l'éloquence de la chaire. La parole en public se fait de plus en plus mondaine : le discours religieux et l'exercice de salon, le prône et la maïeutique des essais de psychologie gnomique se rapprochent au point de, parfois, se confondre. Quoi qu'il en soit, les bases de toute construction verbale sont communes, et l'ingéniosité de l'« esprit français » contribue à les affiner sans cesse en les diversifiant :

> *« Le jeune débutant dans le monde retrouvait là, avec une délicatesse comme amollie par des voix de femmes, les enseignements de ses maîtres de rhétorique sur les mœurs et les passions : pour agréer et convaincre, l'orateur ne devait-il pas connaître aussi bien le mécanisme des passions que la dialectique rationnelle ? Et c'est pourquoi, à l'usage des prédicateurs et des avocats, les auteurs de rhétoriques mettent en « tables », nous dirions en « tableaux synoptiques », les passions de l'âme ! »* (Bernard Amoudru, *le Sens religieux du grand siècle,* Paris, 1946).

Enfin, la valorisation croissante de la littérature de fiction, et notamment des genres romanesques, par opposition à la littérature « pratique », entraîne progressivement une sorte de mise à l'écart de la rhétorique purement oratoire, une accentuation du caractère littéraire et ornemental de la parole. La méfiance qui perçait chez un Fénelon à l'égard de la « déclamation » et du « style fleuri » s'augmente au XVIIIe s., avec le voltairianisme anticlérical et la critique philosophique de Diderot face aux signes extérieurs de la religion. Certes, la Révolution de 1789 a redonné un semblant de vie à l'éloquence politique : mais celle-ci ne lui a pas vraiment survécu. Elle s'est figée dans un dogmatisme vide, institutionnalisée dans la classe de rhétorique, point d'orgue de l'enseignement des « humanités » dans les lycées jusqu'en 1885. Les partisans du classicisme, en plein milieu du XIXe s., semblent parfaitement conscients du déclin quasi irrémédiable de la rhétorique traditionnelle (voire de toute rhétorique) : le maintien autoritaire de ce secteur pédagogique est un baroud d'honneur de l'Histoire, et l'apprentissage de la rhétorique ne correspond plus à l'exigence d'une profonde réalité langagière. L'abbé Dussault peut écrire dès 1844 :

> *Il semble que, dans les temps modernes, on a eu pour la rhétorique considérée en elle-même un certain mépris dont il est assez difficile d'expliquer les causes. Voltaire se moque beaucoup de cet art, et à ce sujet, se répand en facéties qui ne tarissent pas. Il est vrai que, dans les ouvrages de quelques rhéteurs, la rhétorique se présente hérissée de termes techniques assez capables d'effaroucher ; mais l'art en lui-même manque-t-il réellement de cette importance que les Anciens y attachaient ? Nous paraissons ne pas regarder les préceptes comme aussi utiles et nécessaires qu'ils le croyaient. Nous accordons plus qu'eux au génie et au talent ; ils avaient moins de confiance que nous dans la nature : dans les écoles même on semble avoir proscrit la lecture des rhéteurs ; les noms des figures de rhétorique nous font sourire, tandis que les Anciens, non seulement s'occupaient très sérieusement de ces figures, mais entraient dans une foule de détails épineux et d'analyses difficiles, dont généralement nous n'avons pas même l'idée aujourd'hui » (Cours de littérature ancienne et moderne,* publié par la *Bibliothèque ecclésiastique).*

Certaines professions ont tenté de maintenir jusqu'à nos jours, de façon plus ou moins factice, l'actualité des règles rhétoriques : on constate cependant une dégénérescence (qui paraît bien être sans remède), de ce système de normes stéréotypées, dans ce qui fut, jusque vers les années 50, l'enseignement de la dissertation « philosophique » en trois points, et aussi dans le dernier genre oratoire encore vivant, mais à la façon d'un organisme maintenu en état de vie artificielle par une certaine technique : celui du « discours de réception » à l'Académie française, suivi du « discours de remerciement » ; étrange rituel réservé à de très rares amateurs et qui survit — pour combien de temps encore ? — à l'« éloge de la vertu », épuisant exercice que la même Académie n'a plus le cœur de perpétuer.

II. LA RHÉTORIQUE LITTÉRAIRE

Toutes ces raisons expliquent que, sous l'effet de la restriction systématique décrite par G. Genette dans son article *la Rhétorique restreinte* (*Communications,* n° 16), on en soit venu, dès l'époque classique, à privilégier extraordinairement l'ancienne *élocution,* et à réduire, si l'on peut dire, la rhétorique à (n')être (que) le recensement le plus minutieux de tous les procédés formels et sémantiques grâce auxquels le message est communiqué sous une *espèce* particulière, selon les modes d'un idiolecte souvent assimilé à la notion de style. Il est vrai que, à la différence des rhéteurs grecs, Cicéron dans *l'Orateur* et Quintilien dans *l'Institution oratoire* se sont explicitement souciés de ces problèmes de style, liés à l'existence de la **figure.**

Qu'est-ce qu'une figure ? Tous les théoriciens postulent peu ou prou une opposition, plus ou moins rigoureusement fondée et facile à dégager, entre :

— d'une part, un langage « naturel », spontané, l'expression quasi immédiate d'une pensée, d'une idée, par les mots qui lui sont « propres », et

— d'autre part, un langage imagé, indirect, qui ne se contente pas de désigner, de mettre une étiquette sur la pensée, mais qui vise à évoquer, à signifier par symboles.

La figure est donc le procédé clé d'une utilisation particulière de la langue, qui cherche à agir obliquement, à déranger l'idée commune de correspondance biunivoque entre les mots et les choses. Mais alors que les conceptions antiques en font un *ajout,* un élément qui se superpose au langage naturel, ce que beaucoup appelleront un *ornement,* la conception classique, à partir du XVIIe s., y voit plutôt une substitution, la figure devenant une autre manière de s'exprimer, une sorte de déviation volontaire du langage courant, dans laquelle l'« imagination » est reine. C'est ce que résume assez bien Rivarol dans son *Discours de l'universalité de la langue française* (1784) :

> *Le langage est la peinture de nos idées, qui à leur tour sont des images plus ou moins étendues de quelques parties de la nature. Comme il existe deux mondes pour chaque homme en particulier, l'un hors de lui, qui est le monde physique, et l'autre le monde moral ou intellectuel, qu'il porte*

dans soi, il y a aussi deux styles dans le langage, le naturel et le figuré. Le premier exprime ce qui se passe hors de nous et dans nous par des causes physiques ; il compose le fond des langues, s'étend par l'expérience, et peut être aussi grand que la nature. Le second exprime ce qui se passe dans nous et hors de nous ; mais c'est l'imagination qui le compose des emprunts qu'elle fait au premier.

La plus parfaite et complète exposition de la rhétorique entendue comme étude exhaustive des figures — de ce que Genette propose de nommer *figuratique* — se rencontre dans le *Traité des figures du discours,* de Pierre Fontanier, publié de 1818 à 1827 et réédité en 1968. Dans ce manuel, qui devint rapidement le guide-âne de l'enseignement officiel de la rhétorique au XIXᵉ s., la figure est définie ainsi :

> *Les figures du discours sont les traits, les formes ou les tours plus ou moins remarquables et d'un effet plus ou moins heureux, par lesquels le discours, dans l'expression des idées, des pensées ou des sentiments, s'éloigne plus ou moins de ce qui en eût été l'expression simple et commune.*

Cela paraît clair : pourtant, dès qu'il s'agit de déterminer les catégories de figures, de les présenter de manière commode et ordonnée, c'est parmi les rhéteurs un chaos extrême. La difficulté principale vient de ce que le « langage commun » lui-même (on dit plus souvent aujourd'hui « langage courant ») est plein d'images, et fonctionne autant par figures, si ce n'est davantage, que le « langage littéraire » :

> *La figure est un écart par rapport à l'usage, lequel écart est pourtant dans l'usage : voilà le paradoxe de la rhétorique* (Genette, *Figures I,* Paris, 1966).

Paradoxe relativement facile à dissiper : usage et sens littéral sont généralement assimilés dans l'esprit des théoriciens classiques, bien que Dumarsais ait constaté dès 1730, en tête de son *Traité des tropes,* repris et complété par Fontanier, qu'« il se fait plus de figures en un jour de marché à la halle qu'il ne s'en fait en plusieurs jours d'assemblées académiques ». L'usage *commun* du langage n'est donc pas *simple,* mais déjà très élaboré, riche d'une complexité proprement (si l'on ose dire) rhétorique. L'assimilation grossière des épithètes *commun* et *simple* résulte d'un masquage idéologique caractérisé : aux yeux de l'intelligentzia qui a bâti historiquement la « théorie littéraire », seule mérite le nom de « rhétorique » celle qui est employée dans un certain contexte de communication langagière, rattaché à des notions de convenance sociale et d'esthétique.

En résumé, la figure est une *forme* : la résultante d'une opposition textuelle entre un sens *voulu* et un sens *ordinaire,* pas nécessairement *premier* étymologiquement, du reste. Il n'y a figure que quand il y a possibilité de lire doublement, de percevoir un fonctionnement double du mot et/ou de la phrase :

> *Toute figure est traduisible, et porte sa traduction, visible en transparence, comme un filigrane, ou un palimpseste, sous son texte apparent. La rhétorique est liée à cette duplicité du langage* (Genette, ouvrage cité).

Il paraît utile ici de présenter une des classifications possibles des figures, selon un schéma traditionnel. Les figures déjà traitées à leur ordre alphabétique ne seront mentionnées que pour mémoire. Notamment, il a paru inutile de revenir sur la très importante triade de la *métaphore,* de la *métonymie* et de la *synecdoque,* qui ont reçu déjà un traitement de faveur à l'article spécial consacré à la MÉTAPHORE.

Quant au fait que les illustrations sommaires correspondant à chaque type de figure ont été puisées dans toutes sortes de registres de la parole, et pas seulement dans le discours littéraire du passé, les raisons en apparaîtront clairement dans la troisième partie de cet article, consacrée à la situation actuelle de la rhétorique.

TABLEAU DES FIGURES

1° Figures de diction.

Elles portent sur le niveau phonique de la langue, et sur toutes les manipulations qui changent ou faussent l'habituel rapport entre son et sens, pour reprendre un des critères de classification utilisés par Todorov (*Littérature et signification,* Paris, 1966).

ALLITÉRATION
L'innocent ***p****aradis* ***pl****ein de* ***pl****aisirs furtifs* (Baudelaire). *La grande dolichocé* ***phal****e sur son so****fa*** *s'****affal****e et* ***fai****t la* ***fol****le* (Prévert). *Un* ***b****on* ***b****ougre.* ***M****onts et* ***m****erveilles. Sain et sauf,* etc.

APHÉRÈSE.
Mande [= je vous demande] *pardon, fourrier* (Courteline). *Un lastique* [= élastique] (Pergaud). *Prendre le bus* [= autobus].

APOCOPE.
Passer le bac. Un sous-off. Un prof. La salle d'op' [= d'opération, dans l'argot hospitalier].

APOPHONIE, v. ce mot, art. spécial.

ASSONANCE.
*Ah ! crions au vent qui nous por****te***
*Que c'est nous qui le soulev****ons.***
*Sur la terre de tant d'e****fforts,***
*L'avantage au vaillant men****songe***
*Est la franche consolati****on !***
(Char)

CALEMBOUR.
Ô lune, AVE PARIS STELLA *!*
(Laforgue)

CRASE.
Doukipudonktan ? [= d'où qu'il pue donc tant ?] (Queneau).

DIÉRÈSE.

Décomposition syllabique maximale :

> *Mon-si-eur. dans. ces. ma-ti-è-res-là. il. faut. pro-cé-der. a-vec-que- cir-con-spec-tion. et. ne. ri-en. fai-re. com-me.on. dit. à. la. vo-lé-e.* (Molière).

> *La lumière profonde a besoin pour paraître / D'une terre rouée* **[rue]** *et craquante de nuit* (Bonnefoy).

> *Des fiancés* [fijɑ̃se].
> *C'est dangereux* [dɑ̃ʒərø].

INVENTION, OU FORGERIE.
Il y aura le ***chalamondre***
*L'****ivrunini,*** *le* ***baroïque*** (Vian)

MÉTATHÈSE.

Interversion de sons dans le cadre du mot (dans le cadre du syntagme ou de la phrase, la figure prend le nom de CONTREPÈTERIE) :

> *De la « gueurnadine »* [= grenadine] (Pergaud).
> *Rrose Sélavy se demande si la* ***m****ort des saisons fait tomber un sort sur les* ***m****aisons* (Desnos).

PARAGOGE, OU ADDITION, OU ÉPENTHÈSE.

> *Trente-deux jours à tirer au lieu****r*** [sic] *de vingt-huit* (Courteline).
> *Merdre !* (Jarry).
> *Te voilà, zoizeau* ***nin*** (Paulhan).
> *Tout ça pour (* ***e****) rien !*

PARONOMASE.

> *Naître, pourtant, c'est co-naître. Toute naissance est une connaissance* (Claudel).

> *C'est là que les Athéniens s'atteignirent.*

PROTHÈSE.

> *Un esclandre, une échelle* (à partir de *scandalum, scala*).
> *Un esquelette, une estatue.*

SYNCOPE, OU CONTRACTION.

> *« Charbovary ! »* (Flaubert).
> *Cinéphile* [pour cinémaphile].

Pétrochimie [pour pétroléochimie].
M'sieur. À c't' heure.

Cette figure prend le nom d'HAPLOLOGIE quand il y a suppression d'une syllabe qui figurerait deux fois dans le même mot : *Féminité* pour **féminité. Morphonologie* à côté de *morphophonologie.*

SYNÉRÈSE.

C'est le contraire de la diérèse : *nation* [nasjɔ̃], *piège* [pjɛʒ], *louer* [lwe]. *Des fiancés* [fjɑ̃se].

2° Figures de construction.

Elles portent sur l'ordre des mots, la syntaxe des syntagmes et des phrases, parfois sur l'ordre des morphèmes.

ANACOLUTHE, v. ce mot, art. spécial.

ANAPHORE.

Il faut une action ***libre, noble, généreuse, naïve, forte, sainte, grave*** *et* ***un peu lente.*** [...] ***J'ai dit*** *qu'il faut* ***une action libre,*** *contre une certaine action contrainte et étudiée des pédants.* ***J'ai dit noble,*** *contre l'action rustique de quelques-uns qui font profession de battre des poings, des pieds, de l'estomac contre la chaire, crient et font des hurlements étranges et souvent hors de propos.* ***J'ai dit généreuse,*** *contre ceux qui ont une action craintive, comme s'ils parlaient à leurs pères, et non pas à leurs disciples et enfants.* ***J'ai dit naïve,*** *contre tout artifice et affectation.* ***J'ai dit forte,*** *contre certaine action morte, molle et sans efficace.* ***J'ai dit sainte,*** *pour forclore les muguettes courtisanes et mondaines.* ***J'ai dit grave,*** *contre certains qui font tant de bonnetades à l'auditoire, tant de révérences et puis tant de petites charlataneries, montrant leurs mains, leurs surplis, et faisant tels autres mouvements indécents.* ***J'ai dit un peu lente,*** *pour forclore une certaine action courte et retroussée, qui amuse plus les yeux qu'elle ne bat au cœur* (François de Sales).

APPOSITION, v. ce mot, art. spécial, cette figure se confondant en grande partie avec la notion grammaticale.

ASYNDÈTE, OU ABRUPTION, OU DISJONCTION, OU PARATAXE.

L'homme s'appelle Saposcat. Comme son père. Petit nom ? Je ne sais pas. Il n'en aura pas besoin. Ses familiers l'appellent Sapo. Lesquels ? je ne sais pas. Quelques mots sur sa jeunesse. Il le faut (Beckett). [V. aussi ASYNDÈTE, art. spécial.]

CHIASME, OU RÉVERSION, OU OPPOSITION.

Nous avons (1) *bien* ***affaire du style*** (2), *ou des passions, ou du caractère !* ***Affaire de bottes*** (2) ***nous avons*** (1), *affaire de fraises, et c'est le sublime !* (Musset).

Assurés de bonne heure... leur bonheur assuré (slogan de la Caisse nationale de prévoyance).

CONJONCTION.

Ils mangeaient de la panade aussi, des pleins bols, et puis des nouilles au gratin, et puis des noix pour finir (Céline).

ELLIPSE.

Je comparerais volontiers l'absinthe à la montgolfière. Elle élève l'esprit comme le ballon la nacelle (Queneau).
Entre deux frais de bal :
Entretien tombe et messe (Laforgue).
Descendre à la prochaine.

EXPLÉTION.

Deux choses seulement comptaient : on ne ***lui*** *tuerait pas Edmond, et d'autre part Quesnel maintenant savait* (Aragon).

ENALLAGE.

Irrégularité de temps : *Une seconde, j'arrive* (présent pour futur) ; de nombre : *La majorité des élus ont démissionné* [au lieu de *a démissionné*] ; de personne : *Alors, ma petite cocotte, on a bien dormi* [pour *tu as...*].

HYPERBATE, OU INVERSION.

Glissante est la queue de la vache bicornue ! (Claudel).

IMITATION, OU IDIOTISME.

Reproduction d'une structure syntaxique inhabituelle au français :

Mon Dieu, naturellement ce n'est pas aussi grand que Bleston, mais c'est un bon morceau de ville (Butor).
Connaissez-vous Bruxelles, ***une fois ?*** (belgicisme).

INCIDENCE.

Je dois plus à leur haine, ***il faut que je l'avoue,***
Qu'au faible et vain talent dont la France me loue
(Boileau).

PLÉONASME.

Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu,
Ce qu'on appelle vu
(Molière).

Une panacée universelle. Une secousse sismique. Il a mal à son bras.

RÉPÉTITION, OU RÉDUPLICATION.

Elle pousse de petits cris-cris (Céline).

Il n'est pas joli joli. Un monde fou, fou, fou.

SYLLEPSE, OU SYNTHÈSE.

Accord selon le sens et non selon la grammaire :
Les vieilles gens sont soupçonneux. La plupart sont partis hier. Tout le monde sont là. C'est moi qui suis revenu.

TAUTOLOGIE.

Étant en effet Boubouroche, Boubouroche déclara qu'il était Boubouroche (Courteline).
Un sou, c'est un sou. À la guerre comme à la guerre !

ZEUGMA.

Traité de la co-naissance au monde et de soi-même
(Claudel).

J'oubliais ce que j'étais venu faire et la vaine curiosité qui m'avait attiré en ce lieu (Gide).

C'est vraiment la grande horreur, les dents, les vieillards et les portes claquent de peur (Prévert).

3° Figures de mots ou tropes (ou figures d'élocution).

Elles portent sur les changements de sens des mots, soit dans l'usage courant *(figures d'usage),* soit dans l'usage individuel et la création littéraire *(figures d'invention).* Fontanier distingue en tout sept classes de figures, dont deux de *figures-tropes.*

ALLÉGORIE, OU ALLÉGORISME, OU MYTHOLOGISME.

L'honneur, ce cruel tyran de nos désirs (Charles Sorel).
Mais le petit messer Cupidon fut l'entremetteur de cette affaire (Furetière).
Nous nous sommes approchés de la tanière de la bête. Bientôt nous allons l'entendre grogner. Puis nous la verrons surgir, se dandiner, gratter ses poux, hésiter un instant, prendre le vent, se dresser sur ses pattes, bondir sur sa proie, l'étouffer, la saigner, la dépecer, lui ouvrir les entrailles. Ensuite elle descendra vers la plaine, répandra la terreur, imposera sa loi aux populations [il s'agit de la violence et de l'éclosion du fascisme] (Pilhes).

ALLUSION, OU CITATION.

Le comédien Destin [...] *récitant du ton de Mondory le rôle d'Hérode, qui commence par « Fantôme injurieux qui troubles mon repos »* (Scarron).

Toute l'eau de la mer ne suffirait pas à laver une tache de sang intellectuel [allusion à Shakespeare, *Macbeth,* V. I : « Ici est toujours l'odeur de sang : tous les parfums de l'Arabie n'adouciraient pas cette petite main »] (Lautréamont).

Le cœur de l'homme s'encombre
Lourd de tout ce qu'il aima
Un d'eux a perdu son ombre
Contre un mur d'Hiroshima
[allusion au bombardement nucléaire sur le Japon en août 1945] (Cocteau).

ANTANACLASE.

Rapprochement d'homophones dans une même phrase :

Il faut donc, Messieurs, que je vous conte le conte d'un Comte de qui je ne fais guère de compte (Charles Sorel).

ANTIPHRASE, OU IRONIE.

Vous êtes citoyen, vous ! ragea l'autre, cramoisi de colère, eh bien ! oui, il est ***joli*** *le citoyen ! vous m'en faites un* ***propre*** *de citoyen !* (Pergaud).

ANTONOMASE, OU SYNECDOQUE D'INDIVIDU.

Nom commun pour nom propre : *Le führer* [pour Hitler]. *Le duce* [pour Mussolini]. *L'agneau pascal* [pour le Christ].

Nom propre pour nom commun : *Un Sardanapale. Cet individu est un vrai Landru. Ce coureur est un nouveau Fausto Coppi.*

CATACHRÈSE.

Détournement usuel du sens premier d'un mot : *Les ailes d'une voiture. Le nez d'un fuselage. Un pied d'appareil photographique.*

EUPHÉMISME.

Cette figure consiste, selon Courteline, à « glisser sur des termes dont la crudité serait de nature à scandaliser l'auditoire » :

Il s'est déboutonné, puis il s'est mis à pisser tranquillement, et mon père disait qu'il n'en finissait pas de secouer son ***outil*** (Pergaud).
La ***P...*** *respectueuse* (Sartre).

HYPALLAGE.

Décalage sémantique dans les alliances de mots :

Ibant obscuri sola sub nocte (Virgile). *Un assuré social. Un blessé grave.*

MÉTALEPSE.

Cette figure consiste à « substituer l'expression indirecte à l'expression directe » (Fontanier) :

Dieux ! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts ! [= aveu oblique d'un secret difficile à garder] (Racine).

MÉTAPHORE, MÉTONYMIE et SYNECDOQUE, V. MÉTAPHORE, art. spécial.

4° Figures de pensée (ou de style).

Elles concernent la façon dont est présentée la pensée de l'auteur, elles « affectent la forme des idées elles-mêmes » (Guiraud). Fontanier les sépare en deux familles distinctes.

ANADIPLOSE.

C'est la reprise en début de phrase d'un mot situé à la fin de la précédente ; cette figure se confond souvent avec la répétition ou la correction. Elle est absente de maint dictionnaire.

ANTITHÈSE.

Sage par raison, libertine par tempérament, se désolant le lendemain de la sottise de la veille, elle a passé toute sa vie en allant du plaisir au remords et du remords au plaisir, sans que l'habitude du plaisir ait étouffé le remords, sans que l'habitude du remords ait étouffé le goût du plaisir (Diderot).
Au début y avait de la gêne, après y avait du plaisir
(Céline).

APOSTROPHE.

Ô Mathématiques sévères, je ne vous ai pas oubliées depuis que vos savantes leçons, plus douces que le miel, filtrèrent dans mon cœur, comme une onde rafraîchissante (Lautréamont).

COMMUNICATION.

C'est une sorte de consultation feinte du destinataire de l'œuvre, du genre : *Qu'auriez-vous fait à la place de notre héros ?*

CONCESSION.

J'ai fait élever plusieurs champis des deux sexes qui sont venus à bien au physique et au moral. Il n'en est pas moins certain que ces pauvres enfants sont généralement disposés, par l'absence d'éducation, dans les campagnes, à devenir des bandits (Sand).

DIALOGISME.

SOSIE : *Je suis son valet.* MERCURE : *Toi ?* SOSIE : *Moi.* MERCURE : *Son valet ?* SOSIE : *Sans doute.* | MERCURE : *Valet d'Amphitryon ?* SOSIE : *D'Amphitryon, de lui* (Molière).

ÉNUMÉRATION, OU ACCUMULATION, OU CONGLOBATION.

Sache auparavant que je ne suis pas seulement un docteur, mais que je suis une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix fois docteur : 1° Parce que, comme l'unité est la base, le fondement et le premier de tous les nombres, aussi, moi, je suis le premier de tous les docteurs, le docte des doctes. 2° Parce que [...]. *3° Parce que...* (Molière).

Ah... Gudule... Excuse-toi... ou je reprends tout ça | Mon frigidaire | Mon armoire à cuillers | Mon évier en fer | Et mon poêle à mazout (Vian).

ÉPIPHONÈME.

C'est une exclamation sentencieuse par laquelle on résume le texte qui précède :

Dire que, quand nous serons grands, nous serons peut-être aussi bêtes qu'eux ! [phrase terminale de *la Guerre des boutons*] (Pergaud).

EXCLAMATION.

Ah ! que le monde est grand à la clarté des lampes !
Aux yeux du souvenir que le monde est petit ! (Baudelaire).

GRADATION.

Sache, mon ami, que quand tu me donnerais une bourse pleine de pistoles, et que cette bourse serait dans une riche boîte, cette boîte dans un étui précieux, cet étui dans un coffret admirable, ce coffret dans un cabinet curieux, ce cabinet dans une chambre magnifique, cette chambre dans un appartement agréable, cet appartement dans un château pompeux, ce château dans une citadelle incomparable, cette citadelle dans une ville célèbre, cette ville dans une île fertile, cette île dans une province opulente, cette province dans une monarchie florissante, cette monarchie dans tout le monde ; et que tu me donnerais le monde où serait cette monarchie florissante, où serait cette province opulente, où serait cette île fertile, où serait cette ville célèbre, où serait cette citadelle incomparable, où serait ce château pompeux, où serait cet appartemént agréable, où serait cette chambre magnifique, où serait ce cabinet curieux, où serait ce coffret admirable, où serait cet étui précieux, où serait cette riche boîte dans laquelle serait enfermée la bourse

pleine de pistoles, que je me soucierais aussi peu de ton argent et de toi que cela [il y a ici double gradation, d'abord ascendante, puis descendante] (Molière).

CORRECTION.

Peut-être n'ai-je fait qu'entériner un vieil état de fait. Mais je n'ai rien fait. J'ai l'air de parler, ce n'est pas moi, de moi, ce n'est pas de moi (Beckett).

HYPERBOLE.

Le seul bruit de mon nom renverse les murailles,
Défait les escadrons et gagne les batailles (Corneille).

HYPOTYPOSE.

Peinture très vive, très directe :

Ils vivaient dans la guerre. Ils vivaient au centre même du massacre, eux, leurs femmes et leurs chiens. Chaque jour autour d'eux se forme le tourbillon effrayant, les forces sans nom se ruent les unes contre les autres. Forces qui veulent tuer le regard, tuer la pensée. Les forêts sont hérissées d'électricité, les villes entières sont des ruines de pierre délivrées de la pesanteur (Le Clézio).

INTERROGATION.

Que faire d'Égésippe, qui demande un emploi ? Le mettra-t-on dans les finances, ou dans les troupes ? Cela est indifférent, et il faut que ce soit l'intérêt seul qui en décide (La Bruyère).

INTERRUPTION.

Mais, cher monsieur... cher ami... je ne puis croire encore.... mais il vous reste à prendre connaissance d'un tas de... Se peut-il vraiment ? (Gide).

LITOTE, OU EXTÉNUATION, OU ATTÉNUATION.

Cette proposition est loin d'être stupide. Ce n'est pas demain la veille. Je ne suis pas sûr que votre équipe vous approuve. C'est pas dégueulasse ! [= c'est excellent, remarquable, etc.].

OBSÉCRATION, OU DÉPRÉCATION.

— Positive, c'est l'OPTATION :

Oh ! qu'une, d'Elle-même, un beau soir, sût venir, Ne voyant que boire à Mes Lèvres ! ou mourir (Laforgue).

— Négative, c'est l'IMPRÉCATION :

Va-t-en, chétif insecte, excrément de la terre ! (La Fontaine).

« Vieux salaud ! putassier ! vérolard ! vieux bac ! hé ! on t'emm... ! — Petits cochons, ah ! dégoûtants, polissons, mal élevés, ripostait le vieux, reprenant sa course » (Pergaud).

PARADOXE, OU PARADOXISME.

Belle hideusement d'un ulcère à l'anus (Rimbaud).

Bien qu'ils n'existent pas
Je porte leurs bagages (Tardieu).

PÉRIPHRASE.

Le soleil avait achevé plus de la moitié de sa course et son char, ayant rattrapé le penchant du monde, roulait plus vite qu'il ne voulait [...]. *Pour parler plus humainement et plus intelligiblement, il était entre cinq et six quand une charrette entra dans les Halles du Mans* (Scarron).

Il y a des lieux où il faut appeler Paris, Paris, et d'autres où il la faut appeler capitale du royaume (Pascal).

Le siècle des lumières [= le XVIII^{e} s.].

PRÉTÉRITION, OU PARALIPSE.

Je n'essaierai pas de te décrire sa beauté. Il est des choses auxquelles les mots se refusent. Comment dire l'indicible ? Comment peindre ce qui n'a ni forme ni couleur ? Comment noter une voix sans timbre et sans paroles ? (Gautier).

PROSOPOPÉE.

Je suis la Pipe d'un poète,
Sa nourrice, et : j'endors « sa Bête » (Corbière).

Moi dit la Seine je voudrais être mer pour avoir des enfants qui jouent avec le sable (Jean l'Anselme).

Je suis prêt à prêter ma voix au vrai pupitre pour qu'il tienne discours sur son existence qui, tout ustensile qu'elle soit, est individuelle [...]. *Mais il n'y aurait encore rien que de banal à ce qu'après cette prosopopée, l'un de vous rêve qu'il est ce pupitre doué ou non de la parole* (Lacan).

RÉTICENCE.

Il me semble pourtant que si j'étais femme, et que si je tenais au fond de mon alcôve, les rideaux tirés, un auteur qui me plût, je n'aimerais pas qu'au parfum poétique d'une page il se mêlât... Je reviens à mon sujet (Musset).

SUBJECTION.

Voulez-vous qu'on croie du bien de vous ? N'en dites pas (Pascal).

SUSPENSION.

Vous voyez, lecteur, que je suis en beau chemin, et qu'il ne tiendrait qu'à moi de vous faire attendre un an, deux ans, trois ans, le récit des amours de Jacques, en le séparant de son maître et en leur faisant courir à chacun tous les hasards qu'il me plairait (Diderot).

Si impressionnant que soit ce tableau des figures, il est forcément incomplet, puisque la « rage taxinomique » (Barthes) est le trait le plus constant de tous les rhétoriciens. Diversification et multiplication des nuances aboutissent à une complexité extraordinaire dans le réseau des figures. On en compte plus de cent chez Fontanier, et le Groupe μ, non sans bon sens, ironise sur cette pléthore, dont il constate les effets jusque dans les premiers travaux de Todorov :

> *On ne suivra donc pas Todorov lorsqu'il entreprend de sauver la topographie, ou description du lieu, la chrono-graphie, ou description du temps, l'éthopée, ou description morale,* etc. *Pourquoi pas, aussi bien, la céphalographie, ou description de tête, la podographie, ou description de pied, et sans doute la pornographie, que Sartre a cultivé dans sa « P... respectueuse » ?* (*Rhétorique générale,* Paris, 1970.)

Quoi qu'il en soit, la lecture de cette longue énumération appelle diverses remarques.

• 1° Parmi les figures, certaines coïncident plus ou moins avec des règles ou des constructions grammaticales, étudiées dans l'apprentissage scolaire de la langue : par exemple, la diérèse, la synérèse, l'apposition, la conjonction, l'ellipse, la répétition, l'apostrophe, la concession, l'exclamation, etc. D'autres, au contraire, sont des infractions, tantôt rejetées par le consensus des usagers de la langue normalisée (comme *gueurnadine, tout le monde sont là,* les pléonasmes grammaticaux du type *la maison d'où j'en sors,* etc.), tantôt admises malgré la contradiction qui les sous-tend (comme *saupoudrer de sucre, savoir jusqu'où on peut aller trop loin, c'est moi qui suis revenu, les vieilles gens sont soupçonneux,* etc.). Aussi, certains théoriciens distinguent les *anomalies* et les figures proprement dites (cf. Todorov, *Littérature et signification,* Paris, 1966).

• 2° La difficulté du classement, outre l'incertitude quant au nombre exact des figures repérables, provient aussi de ce que la frontière est parfois malaisée à fixer entre les divers niveaux de l'expression et du contenu : la métathèse se rencontre aussi bien au niveau des phonèmes qu'à celui des morphèmes, des mots, etc. ; l'euphémisme porte souvent sur toute une phrase (= figure de pensée) et non pas sur un seul mot (= trope) ; l'exclama-

tion est-elle une figure grammaticale (ou, mieux, prosodique) ou une figure de pensée ? Les deux sans doute ; etc.

L'Académie française distinguait les *figures de grammaire* et les *figures de rhétorique,* les Anciens les *figures de mots* et les *figures de pensée ;* Fontanier les classe en *figures de diction, de construction, d'élocution, de style, de signification, d'expression* et *de pensée ;* d'autres, enfin, auxquels fait écho Jean Paulhan dans son *Traité des figures* (Paris, 1949) opposent *figures de pensée* (subdivisées en *figures de raison, d'imagination* et de *passion*) et *figures de langage* (subdivisées en *figures de vocabulaire, de construction* et *de signification*). Il est donc malaisé de trouver un ordre général parfaitement satisfaisant. Ce fait ne doit cependant pas masquer l'accord profond des spécialistes de rhétorique sur l'essentiel, à savoir le rôle central de la figure dans l'expression des idées et des sentiments humains.

• 3° Le système — plus ou moins solidement charpenté — des figures a un double rôle :

— *normatif,* ou plutôt *prescriptif.* Ce système se présente à nous comme un code pratique, un guide d'encodage. Pour obtenir tel effet, dit-il, employez telle figure (encore que plusieurs figures puissent concourir à un même effet, et qu'une même figure puisse aboutir à plusieurs effets distincts)

— mais aussi, et assez tôt, *descriptif.* Les figures constituent un instrument non plus de production, mais d'analyse de l'œuvre littéraire, celle-ci étant considérée comme un objet achevé. (Toutefois, comme le remarque Barthes dans *l'Ancienne rhétorique,* le lecteur doit déjà connaître le nom et le fonctionnement de toute figure pour la retrouver dans le texte qu'il analyse, et « aucun livre ne nous permet de faire le trajet inverse, d'aller de la phrase [trouvée dans un texte] au nom de la figure ».) Cet aspect de la figure a été largement récupéré par certaines entreprises stylistiques défuntes, comme celles de Marouzeau et de Cressot (v. STYLE, art. spécial). L'explication de texte dite « traditionnelle » ne dédaigne pas, concurremment aux aperçus biographiques et psychologiques destinés à « éclairer » l'auteur, d'étiqueter un peu au hasard quelques « procédés de style » qui ne sont rien d'autres que les vieilles figures de la rhétorique, sorties de leur contexte.

• 4° Toutes les figures ne sont pas d'égale difficulté du point de vue de leur emploi et de leur compréhension. Cela amenait les Anciens à les répartir selon un critère qu'on pourrait dire pédagogique :

— l'*ornement facile,* qui correspondait aux figures de diction, de construction et de pensée ;

— l'*ornement difficile,* qui résidait dans les figures de mots, ou tropes.

De là vient l'importance considérable accordée, dans le cadre de la rhétorique « littéraire », non seulement aux figures dans leur ensemble, mais particulièrement à la *tropologie,* centre d'intérêt exclusif d'un Dumarsais au XVIII^e s. Parmi les tropes, la métaphore a souvent été considérée comme la figure la plus forte et la plus riche, mais aussi la plus malaisée à manipuler sans tomber dans l'emphase et le ridicule. L'idée assez commune selon laquelle plus un texte est difficile d'accès ou hermétique, plus s'afficherait ainsi son caractère littéraire n'est pas très éloignée de cette conception plutôt élitiste de la littérature, que nul n'est en mesure aujourd'hui de déclarer périmée, et qui réussit à détourner de la « bonne littérature » tant de consommateurs de bonne volonté.

DÉCLIN ET FIN DE LA RHÉTORIQUE LITTÉRAIRE

On a vu de quelle façon la rhétorique première, c'est-à-dire purement oratoire, disparut de la pratique et de la théorie françaises, ou du moins en vint à se cantonner dans une sphère d'activité fort restreinte. La rhétorique littéraire a subi une décadence assez comparable, mais pour des motifs différents.

De très bonne heure, les théoriciens ont senti l'écueil : le riche trésor de l'élocution était pour le littérateur à la fois nécessaire et dangereux. Nécessaire parce que la nature ne s'exprime pas d'elle-même avec l'efficacité souhaitable. La « bonne parole » s'apprend : elle n'est pas innée. Mais l'élocution est également un piège dangereux, parce que l'utilisateur des figures peut être tenté — et succombe souvent à cette tentation — d'en jouer, de privilégier la forme au détriment du contenu, en bref, d'abuser de ce que Rivarol dénomme admirablement « ce perpétuel mensonge de la parole », en parlant du style métaphorique opposé au style naturel. L'humanité savait depuis Ésope que la langue (nous dirions aujourd'hui la parole ou la performance) peut être la meilleure et la pire des choses : depuis le XVII^e s., tout lecteur est dûment averti des dangers que présente pour la « raison » l'abus des tropes et des figures. Dans le droit fil des sages leçons d'un François de Sales ou d'un Vincent de Paul, La Bruyère s'en prend de façon mordante aux « diseurs de phébus » : c'est qu'il est on ne peut plus aisé de confondre l'ornementation, l'embellissement d'un discours (au sens large) qui, sans cela, paraîtrait « sec », avec la grandiloquence, qui n'est pas, il s'en faut, l'apanage des prédicateurs.

Le rejet au moins partiel du carcan des règles classiques de composition et d'écriture par les tenants d'un romantisme « libéré » et voué à l'inspiration directe de l'homme par les forces naturelles et divines, a accéléré au XIX^e s. le déclin de la rhétorique littéraire, non pas en l'annihilant, comme on pourrait le croire d'après les fulminations hugoliennes *(Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe !),* mais en la poussant au maximum de ses contradictions. L'observateur attentif de son époque que fut Musset a donné de ce phénomène d'hypertrophie verbale le témoignage le plus savoureusement caricatural dans ses *Lettres de Dupuis et Cotonet* (1836-37). De plus, le courant postclassique représenté par un Casimir Delavigne ou un François Ponsard, ne parvint pas à redonner vie aux formules d'une rhétorique usée ; si bien que partisans comme adversaires de celle-ci concourent ensemble à sa perte. À la fin du XIX^e s., elle semble vraiment morte : la verdeur que connaissent toujours, au moins en apparence, les « humanités classiques », qui imposeront encore à Rimbaud le pensum du discours latin en vers, ne parvient pas à fournir autre chose qu'un cadre désuet au discours français moderne, qu'il soit parlé ou écrit.

III. LA RHÉTORIQUE AUJOURD'HUI

Il pourrait donc sembler oiseux de vouloir se pencher sur l'état actuel de la rhétorique, si ce terme même ne figurait, en fait, *partout :* il n'est pas de jour qu'on ne le lise dans un journal ou une revue, qu'on ne l'entende à la radio. Mais l'emploi en est quasi toujours péjoratif, qu'il s'agisse de politique ou de littérature. En voici une illustration assez appuyée :

> *Il y a bien un peu de rhétorique dans ces digressions sur l'art et l'amour, l'argent et le mariage, mais du rhéteoricien la gouaille est gentille, sympathique* (André Wurmser rendant compte en mai 1976 d'un roman de Jean d'Ormesson).

Que reproche-t-on aujourd'hui, dans ce genre de remarques, à la rhétorique ? Essentiellement d'être un jeu gratuit là où il faudrait du « sérieux ». Corollairement de refléter ou, pire, de trahir l'absence de sincérité de celui qui a produit le texte critiqué. Les vieux démons du romantisme, qui ont nom *spontanéité, sincérité, vérité,* ont la vie dure : en croyant blâmer l'excès de langage, il est très fréquent que l'antirhéteur se réfère, au moins implicitement, au vieux mythe du langage naturel, justement dénoncé et par le romantisme, et par la linguistique contemporaine, qui

a amplement démontré que les mots ne sont pas « réalistes », et que faire « coller » son discours au réel est pour quiconque, fût-ce le plus sincère, une opération qui n'a rien à voir avec la photographie et qui met en œuvre des processus extrêmement artificiels. Certains écrivains intellectuels et curieux de langage ont tout de même, autour des années 30, reposé la question de l'actualité et de la pertinence d'une rhétorique littéraire. Valéry en 1935 (dans *Variété V*), Queneau en 1937 *(Bâtons, chiffres et lettres)* et Paulhan en 1938 *(La rhétorique renaît de ses cendres)* déplorent l'inexistence ou, tout au moins, l'extrême faiblesse des travaux consacrés à l'œuvre littéraire, à son essence, à son fonctionnement, à ses structures. La vogue du réalisme et l'influence du naturalisme, à travers des héritiers comme Jules Renard ou Octave Mirbeau, le succès du dilettantisme impressionniste d'un Jules Lemaitre ou d'un Anatole France, et même la réussite relative d'un lansonisme plus rigoureux, tous ces aspects de la vie littéraire en France dans le premier quart du XX[e] s. expliquent que n'ait pu surgir à Paris une école de formalistes ou de poéticiens comme ce fut le cas à Moscou et à Prague (cf. *Théorie de la littérature,* Paris, 1965). Précisément, l'étiquette de « formaliste » appliquée à un créateur français conserva longtemps un caractère plus ou moins infamant, par la même méconnaissance profonde qui faisait toujours prendre la rhétorique pour une vaine acrobatie langagière.

C'est l'apparition en français de l'œuvre de Roman Jakobson, avec la traduction des *Essais de linguistique générale* parue en 1963, qui a relancé véritablement et concrètement l'intérêt pour la rhétorique dans le milieu des intellectuels et des universitaires français. On sait en effet la place que tiennent dans cette œuvre les deux sœurs : *métaphore* et *métonymie,* redéfinies et récupérées dans une perspective linguistique. Le *Dictionnaire de poétique et de rhétorique,* d'Henri Morier, ouvrage riche et stimulant publié en 1961, n'avait cependant point suffi à restaurer l'activité des recherches en matière de rhétorique. On notera à cet égard, comme pièce à verser au dossier, une troublante lacune (?) : ce livre de près de 500 pages grand format, qui contient de très nombreuses et précises définitions, « oublie » curieusement celles des termes *rhétorique, poétique* et *stylistique !* Or ces disciplines ou ces notions entretiennent à l'évidence de très étroits rapports, comme l'a bien montré Michel Arrivé dans un article intitulé *Poétique et rhétorique* (*Studia neophilologica,* Université d'Uppsala, n° 1, 1976), où il débroussaille le maquis terminologique afférent à ces domaines linguistico-littéraires. Pour certains, comme Pierre Guiraud, « *la rhétorique est la stylistique des Anciens* » ; pour d'autres, la stylistique moderne, dont Arrivé conteste à juste titre la survie, est dans le prolongement logique et chronologique de la rhétorique classique. Valéry préfère nettement la *poétique,* qu'il est même tenté de prononcer *poïétique,* c'est-à-dire la « créatrice » : mais Aristote aussi écrivit une *Poétique,* en face, si l'on peut dire, de sa *Rhétorique.* Henri Meschonnic, lui, voit dans la poétique une antirhétorique, une « rhétorique inversée » (Arrivé). On appela longtemps la poétique « seconde rhétorique », comme le rappelle Morier. Enfin, l'apparition de la *sémiotique* littéraire (v. SÉMIOTIQUE, art. spécial) oblige également à réviser le réseau des recherches actuelles concernant la littérarité et/ou la poéticité.

GÉNÉRALISATION DE LA RHÉTORIQUE

Comme on l'a déjà vu, Kibedi Varga reprend dans son livre le champ d'exploration qui était celui de Cicéron et de Quintilien, en sautant par-dessus la « figuromanie » des classiques. Mais la véritable extension de la rhétorique, à laquelle on assiste depuis environ 1970, concerne moins sa propre organisation interne que les objets auxquels elle s'applique. Dès 1964, R. Barthes tente une audacieuse adaptation de la notion de rhétorique à l'analyse « spectrale » d'une affiche publicitaire (*Rhétorique de l'image, Communications,* n° 4). La rhétorique est alors redéfinie comme « la face signifiante de l'idéologie », à travers l'étude des connotateurs du message. Ce travail provocateur et prometteur a été largement approfondi (P. Durand, *Rhétorique et image publicitaire, Communications,* n° 15, 1970) et étendu à d'autres domaines (R. Barthes, *Système de la mode,* Paris, 1967). Le groupe de Liège, qui s'est donné le nom hautement significatif de *Groupe μ,* a publié en 1970 l'ouvrage le plus conséquent et le plus global : *Rhétorique générale.* Combinant en quelque sorte l'ancienne théorie de l'écart stylistique, redéfini par des bases plus linguistiques, avec la théorie des fonctions du langage issue de Bühler et de Jakobson, cette équipe de chercheurs a véritablement redonné vie à la rhétorique, en la faisant très naturellement déboucher sur d'autres modes de communication que le texte littéraire. Les figures sont interprétées comme des métaboles, transformations produites par quatre procédés clés : *suppression, adjonction, suppression-adjonction* et *permutation,* chacun pouvant s'appliquer à quatre domaines : la morphologie *(métaplasmes),* la syntaxe *(métataxes),* la sémantique *(métasémèmes),* la logique *(métalogismes).*

Bien au-delà d'un possible goût du jargon, l'emploi de ces termes ordonnés et partiellement néologiques montre bien le souci de retrouver dans la rhétorique une cohérence et une efficacité depuis longtemps perdues, de même que le désir de réintégrer en elle de solides notions linguistiques, comme celle des niveaux, telle qu'on la trouve chez É. Benveniste. Encore imparfaite en raison de ses ambitions nouvelles, la « rhétorique générale » fournit cependant un instrument assez bien adapté à toutes sortes de décryptages, notamment ceux du langage filmique et des titres de films, de l'argot, de la clé des songes, de l'emploi du nombre dans la publicité, etc. (cf. *Communications,* n° 16, *Rhétoriques particulières*).

Quant au domaine plus strictement littéraire, trois noms semblent se dégager de la recherche faite en cette matière : J. Cohen, G. Genette et T. Todorov.

Jean Cohen publie en 1966 un livre controversé, *Structure du langage poétique,* dans lequel il tente de tirer des principes de la rhétorique une *poétique,* ou science du langage littéraire, dont le type achevé est assimilé à la « poésie », au sens courant du terme. On consultera avec intérêt ses travaux sur les figures (*Langages,* n° 12, 1968 ; *Communications,* n° 16, 1970, etc.).

Gérard Genette a consacré de patients travaux aux avatars de la rhétorique ancienne et, dans ses trois tomes de *Figures* (1966, 1969 et 1972), il est parvenu, notamment à partir d'une énergique critique du terrorisme exercé par la métaphore dans les conceptions modernes, à bâtir un outil d'analyse syntagmatique de l'œuvre littéraire qu'il applique avec bonheur à *la Recherche du temps perdu* et qui n'est pas sans rejoindre sur certains points l'analyse linguistique du discours.

Tzvetan Todorov enfin n'a cessé, depuis *Littérature et signification* (Paris, 1967) jusqu'à ses plus récents articles, recueillis dans *Poétique de la prose,* en passant par son *Introduction à la littérature fantastique* et sa *Grammaire du « Décaméron »,* de poursuivre la quête d'une « grammaire du récit », de tenter de dégager le schème abstrait qui permet l'existence même de l'œuvre littéraire. Todorov réalise en somme le rêve de Valéry, en s'interrogeant, avec le secours d'une néo-rhétorique qu'il nomme lui aussi *poétique,* sur « les propriétés de ce discours particulier qu'est le discours littéraire », essentiellement, d'ailleurs, au niveau de la *prose,* à la différence de Jean Cohen.

L'élan est maintenant donné, et Todorov peut écrire, en juillet 1975, dans *le Français moderne :* « Il n'est plus nécessaire aujourd'hui d'employer des modes hypothétiques en parlant du renouveau rhétorique. »

Même contestée, même raillée parfois, la rhétorique est redevenue une discipline vivante, du moins à un certain niveau de réflexion. Le temps n'est plus où un Alain pouvait, curieusement, la limiter à la logique aristotélicienne, « sorte de grammaire générale du oui et du non » (*Éléments de philosophie,* Paris, 1941), et ne pas employer une seule fois le mot de *rhétorique* dans ses *Propos de littérature !* Pour bien des philosophes, l'orateur — donc le rhéteur qui en lui « fonctionne » — est « presque toujours suspect d'inauthenticité » (Georges Gusdorf, *la Parole,* Paris, 1952). Henri Lefebvre, parallèlement aux actives recherches des rhétoriciens modernes, écrivait encore en 1966 : « La rhétorique, qui cherche à ranimer le discours, n'atteint le plus souvent, de façon caricaturale, qu'une mimèsis de la parole » *(le Langage et la société).*

Néanmoins, peu à peu, se dissipe, au moins chez certains, le vieux préjugé antiformaliste. Jacques Cellard peut dire, en rendant compte du *Slogan,* de O. Reboul : « Il y a une rhétorique du slogan », et renouer ainsi avec le temps où on considérait la rhétorique comme un moyen indispensable de la parole, comme une aide et non comme une entrave. Il est curieux pourtant de constater que la rhétorique véritablement oratoire, celle qui gouvernait les périodes et les « envolées lyriques », n'est nullement près de « renaître de ses cendres », comme théorie métadiscursive, alors même que les flots d'éloquence n'ont jamais cessé, dans les assemblées et réunions de toute sorte, de couler à pleins bords, emportant ou non l'adhésion d'un auditoire. Et l'on se prend à regretter, devant l'évidente maladresse d'un orateur qui a pourtant beaucoup de choses intéressantes à dire, qu'il n'existe plus... de cours de rhétorique ! Quoi qu'en pensent ou en écrivent certains lettrés, le pouvoir de la parole est toujours très grand à notre époque, et en France même : n'est-ce pas un très bref discours du général de Gaulle qui, le 30 mai 1968, a subitement tari la source de révolte ou de révolution des semaines précédentes ? Il semble qu'aujourd'hui les auditeurs subissent la « magie du verbe » sans plus croire qu'elle existe encore, bien plus : en la niant, en la transférant totalement à la « personne » qui parle, à sa présence, à son timbre de voix, à son volume, etc. C'est-à-dire, *grosso modo,* à son *action,* mais point trop à ses figures, qui relèveraient d'un don littéraire, personnel et intransmissible.

L'objet de la rhétorique, ainsi que la pratique rhétorique existent donc encore bel et bien. Mais si la rhétorique en tant que métalangage est facilement objet de mépris ou de dérision, cela ne viendrait-il pas d'une répugnance assez générale des esprits devant tout ce qui est instrument d'analyse ? On sait combien il est malaisé de persuader le consommateur d'œuvres littéraires de l'intérêt profond d'une *explication,* tant l'idéologie de la dégustation « naïve » est solidement ancrée dans les mentalités. Chercher à formaliser, à établir des règles à propos d'un acte humain qui paraît ou bien évident, ou bien d'une complexité qui rend son explication difficile ou douteuse, tel est l'obstacle auquel se heurte aujourd'hui le néo-rhéteur, comme du reste le néo-grammairien. À la limite, la rhétorique recouvre tous les faits de communication, elle sous-tend la circulation de tous les messages : mais sa pleine réussite — qui fait le désespoir du rhéteur-pédagogue — est d'être en quelque sorte invisible, non pas refusée ou rejetée, mais tout simplement non perçue, quand elle rejoint par ses délicats artifices la complexe ingéniosité de la nature.

Jean-Paul COLIN.

2. rhétorique [retɔrik] adj. (lat. *rhetoricus,* gr. *rhêtorikos,* même sens [v. RHÉTORIQUE 1] ; fin du XIVe s., comme n. m., écrit *rhetorique,* au sens de « celui qui connaît tous les secrets de la composition littéraire » ; écrit *rhetoric,* comme adj., au sens de « conforme aux lois d'une composition littéraire harmonieuse », v. 1510, La Curne ; écrit *rhétorique,* au sens actuel, 1611, Cotgrave). Relatif à la rhétorique : *Des procédés rhétoriques.*

rhétoriqueur [retɔrikœr] n. m. (de *rhétorique* 1 ; av. 1493, G. Coquillart, aux sens 1-2). **1.** Nom que prenaient les écrivains de la cour de Bourgogne au XVe s. : *Les rhétoriqueurs furent des poètes et des prosateurs originaux, voire extravagants.* || **2.** Écrivain ou orateur qui utilise abondamment les procédés rhétoriques : *On sait le dédain que témoignent à la morale les rhétoriqueurs de tous les temps* (Paulhan).

rhéto-roman, e ou **réto-roman, e** [retorɔmɑ̃, -an] adj. et n. m. (de *rheto-*, élément tiré de *rhetique,* et de *roman ;* v. 1870 [d'après Robert, 1964], puis 1904, Larousse). Se dit du groupe des dialectes romans parlés dans la Suisse orientale (anc. Rhétie), le Tyrol et le Frioul.

rheumamètre [rømamɛtr] n. m. (du gr. *rheuma,* écoulement, flux, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1875, Larousse). Instrument destiné à mesurer la vitesse d'écoulement d'un liquide.

rheumamétrie [rømametri] n. f. (de *rheuma* [v. l'art. précéd.] et de *-métrie* du gr. *metron,* mesure ; 1875, Larousse). Mesure de la vitesse d'écoulement des liquides.

rhexistasie [rɛksistazi] n. f. (du gr. *rhêxis,* action de déchirer, de rompre, et *stasis,* stabilité ; 1964, Larousse). Phase de grande activité érosive provoquée par l'absence ou la rareté de la couverture végétale.

rhin(o)- [rin(o)], premier élément, tiré du gr. *rhis, rhinos,* nez (de l'homme), et qui entre dans la composition de mots savants.

rhinante [rinɑ̃t] ou **rhinanthus** [rinɑ̃tys] n. m. (lat. scientif. moderne *rhinanthus,* même sens, proprem. « fleur en forme de nez », du gr. *rhis, rhinos,* nez, et *anthos,* fleur ; 1765, *Encyclopédie* [*rhinanthe*], et 1964, Larousse [*rhinanthus*]). Nom scientifique de la plante appelée communément *crête-de-coq.*

rhinencéphale [rinɑ̃sefal] n. m. (de *rhin*[*o*]- et de *encéphale ;* 1870, Littré, au sens II ; sens I, 1964, Larousse).

I. Ensemble des structures nerveuses situées à la face interne et inférieure de l'hémisphère cérébral.

II. Monstre cyclocéphale, dont le nez a la forme d'une trompe insérée sur la partie inférieure du front. (On rencontre également la forme RHINOCÉPHALE [de *rhino-* et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1878, Larousse].)

rhingrave [rɛ̃grav] n. m. (allem. *Rheingraf,* même sens, proprem. « comte [*Graf*] du Rhin [*Rhein*] » ; milieu du XVIe s.). *Vx.* Comte du Rhin : titre des juges et gouverneurs des villes situées le long du Rhin, et de quelques princes d'Allemagne.

◆ n. f. (sens 1, 1870, Littré ; sens 2 [ce haut-de-chausses ayant été introduit en France par le rhingrave Salm, gouverneur de Maestricht], av. 1660, Scarron). **1.** Femme d'un rhingrave. || **2.** Sorte de haut-de-chausses fort ample, attaché par le bas avec des rubans, en usage au XVIIe s. : *Est-ce par les appas de sa vaste rhingrave | Qu'il a gagné votre âme ?* (Molière).

rhingraviat [rɛ̃gravja] n. m. (de *rhingrave ;* 1836, Acad.). Dignité, fonctions de rhingrave.

rhinite [rinit] n. f. (dér. savant du gr. *rhis, rhinos,* nez ; 1830, *Dict. des termes de médecine, Supplément* [*rhinite atrophique...,* 1904, Larousse]). Inflammation de la muqueuse nasale : *Rhinites chroniques, allergiques.* || *Rhinite atrophique du porc,* type d'inflammation infectieuse chronique, accompagnée d'une atrophie des cavités nasales de l'animal.

rhino-bronchite [rinobrɔ̃ʃit] n. f. (de *rhino-* et de *bronchite ;* 1878, Larousse). Inflammation de la muqueuse nasale et de la muqueuse bronchique.

● Pl. *des* RHINO-BRONCHITES.

rhinocéphale n. m. V. RHINENCÉPHALE.

rhinocéros [rinoserɔs] n. m. (lat. *rhinoceros, -rotis,* rhinocéros, gr. *rhinokerôs,* même sens, de *rhis, rhinos,* nez, et de *keras,* corne ; 1288, *Renart le Nouvel,* écrit *rinocerons* [*rinoceros,* v. 1380, *Aalma ; rhinocéros,*

v. 1560, Paré], au sens I, 1 ; sens I, 2, 18 juin 1759, Voltaire ; sens II, 1875, Larousse).

I. 1. Mammifère ongulé herbivore, mais non ruminant, à la peau épaisse et coriace, ayant trois doigts par patte et une ou deux cornes sur le nez, animal puissant et massif des régions tropicales : *D'abord, c'est le rhinocéros d'Asie qui a une corne sur le nez, le rhinocéros d'Afrique, lui, en a deux* (Ionesco). ‖ **2.** *Au rhinocéros,* se disait d'une coiffure portée, vers 1750, par les petits-maîtres : *Mon Dieu ! que je fus aise quand j'appris que le théâtre était purgé de blancs-poudres coiffés au rhinocéros et à l'oiseau royal !* (Voltaire).

II. Insecte coléoptère scarabéidé qui porte à la partie antérieure du corselet une corne recourbée en arrière.

rhinocérotidés [rinoserɔtide] n. m. pl. (dér. savant de *rhinocéros ;* 1904, Larousse [d'abord *rhinocérotins* et *rhinocérotês,* 1875, Larousse]). Famille de mammifères comprenant les rhinocéros.

rhinoconiose [rinokɔnjoz] n. f. (de *rhino-* et de *-coniose,* du gr. *konis,* poussière ; 1964, Larousse). Lésion du rhino-pharynx, le plus souvent due à la profession exercée, et provoquée par les poussières.

rhinolalie [rinolali] n. f. (de *rhino-* et de *-lalie,* gr. *lalia,* bavardage, de *lalos,* bavard ; 1932, Larousse). Ensemble de troubles de la voix dus à des modifications dans la résonance des cavités nasales.

rhino-laryngite [rinolarɛ̃ʒit] n. f. (de *rhino-* et de *laryngite ;* 1845, Bescherelle). Inflammation de la muqueuse nasale et du larynx.

rhinologie [rinolɔʒi] n. f. (de *rhino-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1888, Larousse). Partie de la pathologie qui a pour objet les affections du nez et des fosses nasales.

rhinolophe [rinolɔf] n. m. (de *rhino-* et du gr. *lophos,* cou d'un animal, aigrette, crête ; 1839, Boiste). Nom scientifique de la chauve-souris appelée communément *fer-à-cheval.*

rhinométrie [rinometri] n. f. (de *rhino-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1932, Larousse). Mesure de la perméabilité des fosses nasales à l'air.

rhinonécrose [rinonekroz] n. f. (de *rhino-* et de *nécrose ;* 1904, Larousse [art. *rhinonécrosie*]). Nécrose des parties constitutives des fosses nasales, et spécialement de la cloison cartilagineuse.

rhino-pharyngien, enne [rinofarɛ̃ʒjɛ̃, -ɛn] ou **rhino-pharyngé, e** [rinofarɛ̃ʒe] adj. (dér. savant de *rhinopharynx ;* 1964, Robert [pour les deux formes]). Relatif au rhino-pharynx.

rhino-pharyngite [rinofarɛ̃ʒit] n. f. (dér. savant de *rhino-pharynx ;* 1936, d'après Robert, 1964). Inflammation du rhino-pharynx.

• Pl. *des* RHINO-PHARYNGITES.

rhino-pharynx [rinofarɛ̃ks] n. m. invar. (de *rhino-* et de *pharynx ;* 1936, d'après Robert, 1964). Partie supérieure du pharynx, immédiatement en communication avec les fosses nasales.

rhinophonie [rinofɔni] n. f. (de *rhino-* et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1878, Larousse). Résonance nasale de la voix ; nasillement.

rhinophyma [rinofima] n. m. (de *rhino-* et du gr. *phuma,* excroissance, dér. de *phuein,* [faire] pousser, [faire] croître ; 1904, Larousse). Difformité du nez, caractérisée par une hypertrophie bourgeonnante, apparaissant chez l'homme ou la femme vers la cinquantaine.

rhinoplastie [rinoplasti] n. f. (de *rhino-* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, modelé, dér. de *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; 1822, Bloch-Wartburg). Opération chirurgicale qui consiste à refaire un nez lorsqu'il a été détruit ou à le remodeler quand il est mal formé.

rhinoplastique [rinoplastik] adj. (de *rhinoplastie ;* 1842, Acad.). Qui appartient à la rhinoplastie : *Greffe rhinoplastique.*

rhinorragie [rinoraʒi] n. f. (de *rhino-* et de [*hémo*]*rragie ;* 1870, Littré). Hémorragie nasale.

rhinorrhée [rinore] n. f. (de *rhino-* et de *-rrhée,* du gr. *rheîn,* couler, s'écouler ; 1870, Littré). Écoulement de mucus par le nez, en dehors de tout phénomène inflammatoire.

rhino-salpingite [rinosalpɛ̃ʒit] n. f. (de *rhino-* et de *salpingite ;* 1932, Larousse). Inflammation de la muqueuse nasale et de la trompe d'Eustache.

• Pl. *des* RHINO-SALPINGITES.

rhinosclérome [rinosklerom] n. m. (de *rhino-* et du gr. *sklêrôma,* durcissement, dér. de *sklêroûn,* rendre dur, de *sklêros,* dur ; 1888, Larousse). Maladie infectieuse chronique, caractérisée par un catarrhe chronique avec infiltration progressive des muqueuses des voies aériennes supérieures, du nez aux bronches.

rhinosclérose [rinoskleroz] n. f. (de *rhino-* et de *sclérose ;* 1932, Larousse). Atrophie de la muqueuse pituitaire.

rhinoscopie [rinoskɔpi] n. f. (de *rhino-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1878, Larousse). Examen des fosses nasales avec un spéculum *(rhinoscopie antérieure)* ou avec un miroir placé derrière le voile du palais *(rhinoscopie postérieure).*

rhinotomie [rinotɔmi] n. f. (de *rhino-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1932, Larousse). Opération chirurgicale consistant à ouvrir une fosse nasale.

rhiz(o)- [riz(o)], premier élément, tiré du gr. *rhiza,* racine, et qui entre dans la composition de nombreux mots scientifiques.

rhizalyse [rizaliz] n. f. (du gr. *rhiza,* racine, et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1964, Larousse). Destruction physiologique ou pathologique de la racine d'une dent.

rhize [riz] n. f. (gr. *rhiza,* racine ; 1964, Larousse). En botanique, terme désignant la racine considérée au cours de son développement.

rhizine [rizin] n. m. (dér. savant du gr. *rhiza,* racine ; 1875, Larousse). Petit filament jouant le rôle de racine, et fixant au sol les filaments de nombreux lichens.

rhizobium [rizobjɔm] n. m. (de *rhizo-* et du gr. *bios,* vie ; 1904, Larousse, écrit *rhizobion ; rhizobium,* 1932, Larousse [*rhizobie,* « genre d'insectes hémiptères ou coléoptères », 1875, Larousse]). Bactérie fixatrice d'azote atmosphérique, qui se développe dans les racines des légumineuses et y provoque de petites nodosités.

rhizocarpé, e [rizokarpe] adj. (de *rhizo-* et du gr. *karpos,* fruit ; 1845, Bescherelle). *Plante rhizocarpée,* plante dont les organes reproducteurs naissent sur les racines.

• REM. On rencontre aussi la forme RHIZOCARPIQUE (1875, Larousse).

rhizocarpien, enne [rizokarpjɛ̃, -ɛn] adj. (de *rhizo-* et du gr. *karpos,* fruit ; 1870, Littré). Se dit parfois des végétaux dont la racine reproduit, chaque année, de nouvelles tiges fructifères.

rhizoctone [rizoktɔn] n. m. ou **rhizoctonie** [rizoktɔni] n. f. (lat. scientif. moderne *rhizoctonia,* champignon parasite, du gr. *rhiza,* racine, et *kteinein,* tuer ; 1839, Boiste, écrit *rhizoctone* [*rhizoctonie,* 1875, Larousse], au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse [pour les deux formes]). **1.** Nom de diverses maladies cryptogamiques des plantes cultivées. ‖ **2.** Champignon microscopique qui provoque ces maladies.

rhizogène [rizoʒɛn] adj. (de *rhizo-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1875, Larousse). Se dit des tissus végétaux susceptibles de donner naissance à une racine adventive.

rhizoïde [rizɔid] n. m. (de *rhizo-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1897, *l'Année biologique,* p. 38). Poil unicellulaire, fixateur et absorbant, des végétaux non vasculaires (algues, lichens, mousses) et des prothalles de fougères.

rhizomateux, euse [rizomatø, -øz] adj. (dér. savant de *rhizome ;* 1875, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui ressemble au rhizome.

|| **2.** Se dit des végétaux sur lesquels poussent les rhizomes.

rhizome [rizom] n. m. (gr. *rhizôma,* ce qui est enraciné, touffe de racines, racines, de *rhizoûn,* enraciner, dér. de *rhiza,* racine ; 1817, S. Gérardin). Tige souterraine vivace, souvent allongée et horizontale, émettant chaque année des racines et des tiges aériennes.

rhizomélique [rizomelik] adj. (de *rhizo-* et de *-mèle,* gr. *melos,* membre ; 1932, Larousse). Qui se rapporte à la racine des membres du corps humain ou à leurs segments proximaux. || *Spondylose rhizomélique,* v. SPONDYLOSE.

rhizomère [rizomɛr] n. m. (de *rhizo-* et de *-mère,* gr. *meros,* partie ; 1904, Larousse). Territoire cutané dont les nerfs sont en relation avec les racines d'une paire de nerfs rachidiens.

rhizophage [rizofaʒ] adj. (gr. *rhizophagos,* même sens, de *rhiza,* racine, et de *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1732, Trévoux). Qui se nourrit de racines. (Syn. RADICIVORE.)

◆ n. m. (1875, Larousse). Insecte coléoptère vivant sous les écorces, dans les galeries d'insectes xylophages.

rhizophoracées [rizofɔrase] n. f. pl. (dér. savant de *rhizophore ;* 1875, Larousse [*rhizophorées,* même sens ; 1839, Boiste]). Famille d'arbres caractéristiques de la mangrove.

rhizophora [rizofɔra] ou **rhizophore** [rizofɔr] n. m. (de *rhizo-* et de *-phore,* gr. *phoros,* qui porte, de *pherein,* porter ; 1765, *Encyclopédie* [*rhizophore*], et 1875, Larousse [*rhizophora*]). Nom générique du manglier.

rhizophylle [rizofil] adj. (de *rhizo-* et de *-phylle,* gr. *phullon,* feuille ; 1875, Larousse). Se dit d'une plante dont les feuilles portent des racines.

rhizopodes [rizopɔd] n. m. pl. (de *rhizo-* et de *-pode,* du gr. *pous, podos,* pied, patte ; 1842, Acad.). Embranchement de protozoaires possédant des pseudopodes : *Les amibes, les foraminifères et les radiolaires sont des rhizopodes.*

rhizosphère [rizosfɛr] n. f. (de *rhizo-* et de *sphère ;* 1968, Larousse). Région du sol entourant immédiatement les racines des plantes et présentant, de ce fait, de nombreuses particularités physiques, chimiques et biologiques.

rhizostome [rizostɔm] n. m. (de *rhizo-* et de *-stome,* gr. *stoma,* bouche, embouchure ; 1839, Boiste). Méduse d'un blanc crémeux, à bras orangés et festonnés, commune dans les mers de l'Europe occidentale.

rhizotaxie [rizotaksi] n. f. (de *rhizo-* et de *taxie,* du gr. *taxis,* mise en ordre, arrangement, de *tassein* ou *tattein,* ranger ; 1878, Larousse). Disposition des radicelles sur la racine d'une plante.

rhizotome [rizotɔm] n. m. (gr. *rhizotomos,* qui coupe des racines, qui cueille des plantes médicinales, de *rhiza,* racine, et de *tomos,* qui coupe, dér. de *temnein,* couper ; 1552, Rabelais, comme n. pr. d'un herboriste ; comme n. commun, XVIII[e] s.). *Vx.* Herboriste.

rH-mètre [ɛraʃmɛtr] n. m. (de *rH* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1975, Larousse). Appareil qui sert à mesurer un rH.

rho [ro] n. m. (gr. *rhô,* mêmes sens ; 1870, Littré, au sens 1 [sans aucun doute beaucoup plus ancien] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Lettre de l'alphabet grec (ρ, Ρ) notant la vibrante correspondant au *r* français. || **2.** Signe numérique du grec ancien, valant avec l'accent supérieur placé à droite 100 (ρ') et avec l'accent inférieur placé à gauche 100 000 (,ρ).

rhod(o)- [rɔd(o)], premier élément, tiré du gr. *rhodon,* rose, et qui entre dans la composition de quelques termes scientifiques.

rhodamines [rɔdamin] n. f. pl. (de *rhod[o]-* et de *amine ;* 1932, Larousse). Nom générique de matières colorantes rouges, de constitution analogue à celle des fluorescéines.

rhodanien, enne [rɔdanjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *Rhodanus,* Rhône ; 1867, *Revue des Deux Mondes,* I, p. 598). Qui appartient au Rhône ; relatif au Rhône : *Il y a sur cette terre rhodanienne l'entre-lueur, heure de la nostalgie* (Daudet). *Le sillon rhodanien.*

◆ **rhodanien** n. m. (1964, Larousse). Dialecte provençal parlé de part et d'autre du Rhône.

rhodiage [rɔdjaʒ] n. m. (de *rhodier ;* 1964, Larousse). Procédé de revêtement d'une surface métallique par une couche de rhodium, généralement par galvanoplastie.

rhodié, e [rɔdje] adj. (de *rhodi[um]* ; 1900, *Grande Encyclopédie* [art. *rhodium*]). Qui contient du rhodium : *Platine rhodié.*

rhodien, enne [rɔdjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Rhodes,* n. géogr., lat. *Rhodus,* Rhodes [île et ville de la mer Égée, célèbre par son école de rhéteurs et par son colosse], gr. *Rhodos ;* 1875, Larousse). Relatif à Rhodes ; habitant ou originaire de Rhodes.

◆ adj. (sens 1, 1765, *Encyclopédie* [*droit rhodien ; lois rhodiennes,* 1871, Littré] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Droit rhodien, lois rhodiennes,* code maritime relatif aux avaries, en usage dans le monde grec antique, puis à Rome. || **2.** *Style rhodien,* style moyennement orné, qui fut mis à la mode par les rhéteurs de l'école de Rhodes.

◆ **rhodien** n. m. (1964, Larousse). Parler dorien de l'île de Rhodes.

rhodier [rɔdje] v. tr. (de *rhodié ;* 1964, Larousse). Revêtir une surface métallique d'une couche protectrice de rhodium.

rhodinol [rɔdinɔl] n. m. (dér. savant du lat. *rhodinus,* de rose, gr. *rhodinos,* fait de roses, de *rhodon,* rose ; 1923, Larousse). Alcool terpénique, liquide bouillant à 210 °C, contenu dans l'essence de rose française.

1. rhodite [rɔdit] n. f. (de *rhod[ium]* — *rhodite,* « pierre qui par sa couleur et sa forme rappelle la rose » [1752, Trévoux], était un empr. du lat. *rhoditis,* pierre précieuse de couleur rose, du gr. *rhodon,* rose ; 1904, Larousse). Minerai d'or contenant de 34 à 43 p. 100 de rhodium.

2. rhodite [rɔdit] n. m. (dér. savant du gr. *rhodon,* rose ; 1791, Valmont de Bomare, au sens de « ploypier fossile » ; sens actuel, 1904, Larousse). Insecte hyménoptère de la famille des cynipidés, dont une espèce pond sur les rosiers et y détermine les grosses galles chevelues appelées *bédégars.*

rhodium [rɔdjɔm] n. m. (dér. savant du gr. *rhodon,* rose [certains sels de rhodium étant de couleur rose] ; 1805, *Annales de chimie,* 1[re] série, LII, 51). L'un des métaux légers de la mine de platine (symb. : Rh), solide blanc d'argent, dur et cassant, de densité 12,4, fusible vers 2 000 °C, ayant des analogies avec le chrome et le cobalt, et que l'on utilise, allié au platine, pour la confection de couples thermo-électriques.

rhodo- V. RHOD(O)-.

rhododendron [rɔdɔdɛ̃drɔ̃] n. m. (lat. *rhododendron,* laurier-rose, gr. *rhododendron,* même sens, de *rhodon,* rose, et de *dendron,* arbre ; 1500, Bloch-Wartburg, sans indication de forme ni de sens ; 1550, Guéroult, écrit *rododendron,* au sens de « laurier-rose » ; écrit *rhododendron,* au sens actuel, 1779, H. B. de Saussure). Arbrisseau de montagne, de la famille des éricacées, à feuilles persistantes, cultivé pour ses fleurs ornementales, pourpres, violettes, roses, blanc maculé de rose.

rhodographie [rɔdɔgrafi] n. f. (de *rhodo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1870, Littré). Traité sur les roses et sur leur culture.

Rhodoïd [rɔdɔid] n. m. (n. déposé, de *rhod-,* élément tiré du lat. *Rhodanus,* Rhône [cette matière étant fabriquée par les usines *Rhône*-Poulenc], et de [*Cellul*]*oïd ;* 1949, Larousse). Matière thermoplastique à base d'acétate de cellulose, analogue au Celluloïd, mais incombustible.

rhodolite [rɔdɔlit] n. f. (de *rhodo-* et de *-lite,* gr. *lithos,* pierre ; 1875, Larousse). Silicate naturel d'aluminium et de magnésium, qui est une variété de grenat.

rhodonite [rɔdɔnit] n. f. (dér. savant du gr. *rhodon,* rose ; 1870, Littré, écrit *rhodo-*

mite ; rhodonite, 1875, Larousse). Silicate naturel de manganèse, de couleur rose.

rhodophycées [rɔdɔfise] n. f. pl. (de *rhodo-* et du gr. *phûkos,* algue ; 1904, Larousse). Groupe d'algues marines, appelées communément *algues rouges,* en raison du pigment qu'elles renferment, la phycoérythrine, qui, s'ajoutant à la chlorophylle, permet l'utilisation de la lumière verte ou bleue par ces plantes, et leur croissance jusque vers 50 m de fond. (Syn. FLORIDÉES.)

rhodopsine [rɔdɔpsin] n. f. (de *rhod*[*o*]- et du gr. *opsis,* vue, apparence ; 1904, Larousse). Pigment du segment externe des bâtonnets de la rétine, qui, rose à l'obscurité, blanchit à la lumière.

rhodotorula [rɔdɔtɔryla] n. f. (de *rhodo-* et du lat. *torulus,* petit renflement, dimin. de *torus,* saillie, renflement ; 1964, Larousse). Levure très répandue dans l'air, qui ne produit pas de spores, ne fermente pas, et possède un pigment caroténoïde.

rhœadales [readal] n. f. pl. (dér. savant du lat. *rhœas, -adis,* coquelicot, gr. *rhoias, -ados,* même sens ; 1964, Larousse [*rhœadées,* même sens, 1875, Larousse]). Ordre de plantes dicotylédones, comprenant les papavéracées, les crucifères et les familles voisines, en tout plus de 3 000 espèces, caractérisées notamment par leur réceptacle bombé portant des pétales séparés et un ovaire supère à placentation pariétale.

rhomb(o)- [rɔ̃b(ɔ)], premier élément, tiré du gr. *rhombos,* losange, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

rhombe [rɔ̃b] n. m. (lat. *rhombus,* rouet d'airain [instrument magique], losange, gr. *rhombos,* toupie, rouet de magicien, losange ; 1536, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1955, Lévi-Strauss, p. 196). **1.** Nom ancien du losange : *Nadelman dessine au compas et sculpte en assemblant des rhombes* (Gide). ‖ **2.** Instrument de musique utilisé en Amérique, en Australie, en Nouvelle-Guinée, généralement constitué de deux pièces de bois, qu'on balance au bout d'une cordelette de manière à les faire tourner : *Le rhombe produit un grondement sourd.* (V. aussi RHOMBUS, Rem.)

◆ adj. (1812, Mozin). Qui a la forme d'un losange : *Cristal à faces rhombes.*

rhombencéphale [rɔ̃bɑ̃sefal] n. m. (de *rhomb*[*o*]- et de *encéphale ;* 1964, Larousse). La plus postérieure des trois vésicules cérébrales primitives, qui, en se dédoublant, donnera le métencéphale (protubérance annulaire et cervelet) et le myélencéphale (bulbe rachidien).

rhombiforme [rɔ̃bifɔrm] adj. (de *rhombi-,* var. de *rhombo-,* et de *forme ;* 1817, S. Gérardin). Qui a la forme d'un rhombe, d'un losange.

rhombique [rɔ̃bik] adj. (de *rhombe ;* 1870, Littré [en cristallographie, 1964, Larousse]). Qui a la forme d'un rhombe, d'un losange. ‖ *Spécialem.* En cristallographie, syn. de ORTHORHOMBIQUE.

rhomboèdre [rɔ̃bɔɛdr] n. m. (de *rhombo-* et de *-èdre,* gr. *hedra,* siège, base ; 1817, *Annales de chimie* [2e série, VII, 402], au sens 1 ; sens 2, 1859, Mozin). **1.** Parallélépipède dont les six faces sont des losanges égaux. ‖ **2.** Cristal dont les six faces égales sont en forme de losange.

rhomboédrique [rɔ̃bɔedrik] adj. (de *rhomboèdre ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui a la forme d'un rhomboèdre. ‖ **2.** Se dit d'un système cristallin dont la forme type est le rhomboèdre.

rhomboïdal, e, aux [rɔ̃bɔidal, -o] adj. (de *rhomboïde ;* 1671, Bloch-Wartburg). Qui a la forme d'un rhomboïde, d'un parallélogramme : *Figure rhomboïdale.*

rhomboïde [rɔ̃bɔid] n. m. (bas lat. *rhomboides,* rhomboïde, gr. *rhomboeidês,* même sens, masc. substantivé de l'adj. *rhomboeidês,* en forme de toupie, de losange, de *rhombos* [v. RHOMBE], et de *eidos,* forme, apparence ; 1542, Bovelles [19], au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré [*muscle rhomboïde,* 1611, Cotgrave]). **1.** Nom ancien du parallélogramme. ‖ **2.** Muscle large et mince de la région dorsale, situé entre la colonne vertébrale et l'omoplate, qui attire l'épaule en arrière. (On dit aussi, adjectiv., MUSCLE RHOMBOÏDE.)

rhombus [rɔ̃bys] n. m. (mot lat. de même sens [v. RHOMBE.] ; 1765, *Encyclopédie*). Instrument formé d'un anneau tendu par des lanières, que les magiciens antiques faisaient tourner et vrombir quand ils se livraient à des sortilèges.

• REM. Parfois francisé en RHOMBE (1875, Larousse, art. *rhombus* [*rhombe,* « toupie », av. 1553, Rabelais]) : *Elle tourna autour de la table d'Antipas, frénétiquement, comme le rhombe des sorcières* (Flaubert).

Rhonel [rɔnɛl] n. m. (n. déposé ; 1968, Larousse [aussi « tissu... »]). Nom commercial de la fibre et du fil de triacétate. ‖ Tissu réalisé à l'aide de fibres de triacétate mélangées avec de la laine ou des fibres synthétiques.

rhopal(o)- [rɔpal(ɔ)], premier élément, tiré du gr. *rhopalon,* massue (de *rhepein,* pencher), et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

rhopalie [rɔpali] n. f. (gr. *rhopalion,* dimin. de *rhopalon,* massue [v. l'art. précéd.] ; 1932, Larousse). Organe sensitif des méduses, situé sur le bord de l'ombrelle et constitué par un petit corps lourd, généralement calcaire, suspendu dans une sorte de battant de cloche.

rhopalocère [rɔpalɔsɛr] adj. (de *rhopalo-* et de *-cère,* gr. *keras,* corne ; 1870, Littré). Se dit des papillons dont les antennes ont la forme de massues.

◆ **rhopalocères** n. m. pl. (1875, Larousse). Sous-ordre de papillons, comprenant les espèces, généralement diurnes, dont les antennes sont renflées en massue à leur extrémité et les ailes dépourvues de frein.

rhopalopus [rɔpalɔpys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, du gr. *rhopalon,* massue [v. RHOPAL(O)-] ; 1904, Larousse). Longicorne aplati, de la famille des cérambycidés, aux cuisses renflées en massue, dont la larve vit dans le bois mort des arbres non résineux.

rhotacisme [rɔtasism] n. m. (du gr. *rhô,* rhô, d'après *iotacisme ;* 1793, Lavoisien, écrit *rotacisme* [*rhotacisme,* 1842, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse [aussi « transformation de... *z* en *r*... »]). **1.** Difficulté ou impossibilité de prononcer la lettre *r* [r]. ‖ **2.** Changement d'articulation d'une consonne, faisant passer celle-ci de sa forme première à celle de [r] apical. ‖ *Spécialem.* Transformation de la sifflante sonore [z] en [r], observée particulièrement en latin ancien, en position intervocalique.

Rhovyl [rɔvil] n. m. (de *rho*[*d*]-, élément tiré du lat. *Rhodanus,* Rhône [v. RHODOÏD], et de *-vyl,* contraction de *vinyle ;* 1956, d'après Robert, 1964). Nom déposé d'une fibre textile synthétique de la classe des chlorofibres.

rhubarbe [rybarb] n. f. (bas lat. *rheubarbarum,* même sens, proprem. « racine barbare », du n. neutre *rheu,* racine, et du lat. class. *barbarum,* neutre de l'adj. *barbarus,* barbare, étranger [v. BARBARE] ; XIIIe s., *Simples Médecines,* écrit *reubarbe ;* fin du XIIIe s., Joinville, écrit *rubarbe ; rhubarbe,* 1570, Liébault, 176 [*passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné,* 1788, Féraud]). Plante herbacée vivace, à grandes feuilles et à tiges charnues, de la famille des polygonacées, cultivée comme alimentaire ou comme ornementale : *Les pétioles des feuilles de rhubarbe servent à préparer des compotes et des confitures.* ‖ *Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné,* se dit, par plaisanterie, de deux personnes qui ont entre elles des complaisances intéressées. (Phrase proverbiale inspirée d'une scène de *l'Amour médecin,* de Molière [III, I].)

rhum [rɔm] n. m. (angl. *rum,* même sens [milieu du XVIIe s.], abrév. du mot dialect. *rumbullion,* bruit, tumulte [qui, dans le parler des colons de la Barbade, avait pris le sens de « boisson forte, qui cause souvent des bagarres »] ; 1688, Blome, écrit *rum ; rhum,* 1784, Bonnaffé). Eau-de-vie obtenue par la fermentation et la distillation du jus de la canne à sucre, des mélasses et des sous-produits de la fabrication des sucres de canne : *Rhum blanc des Antilles. Gâteau au rhum.*

rhumatisant, e [rymatizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (bas lat. médic. *rheumatizans, -antis,* part. prés. de *rheumatizare,* être atteint de catarrhe, de fluxion, gr. *rheumatizein,* couler, souffrir d'un écoulement d'humeurs, dér. de *rheûma* [V. RHUME] ; 1478, Chauliac, dans la loc. *humeur reumatizante* [*humeur rhumatisante,* 1769, Le Bègue de Presle, I, XXVI], « humeur qui cause des rhumatismes » ; sens actuel, 1780, *Journ. de médecine,* LIV, 504). Qui est affecté de rhumatisme ; qui est sujet, prédisposé aux rhumatismes : *Une vieille femme rhumatisante. Un rhumatisant.*

rhumatismal, e, aux [rymatismal, -o] adj. (de *rhumatisme ;* 1755, *Encyclopédie,* art. *eau* [aussi « qui a les caractères du rhumatisme »]). Qui appartient, qui est propre au rhumatisme : *Crise rhumatismale. Douleurs rhumatismales.* || Qui a les caractères du rhumatisme : *État rhumatismal. Manifestations rhumatismales.*

rhumatisme [rymatism] n. m. (lat. *rheumatismus,* catarrhe, flux, écoulement d'humeurs, gr. *rheumatismos,* mêmes sens, de *rheumatizein* [V. RHUMATISANT] ; 1549, Maignan, écrit *rheumatisme ; rhumatisme,* 1673, Molière [*rhumatisme articulaire aigu, chronique,* 1875, Larousse — *rhumatisme articulaire,* en général, 1835, Acad. ; *rhumatisme infectieux,* 1904, Larousse]). Nom générique d'affections très diverses, qui ont pour caractère commun une atteinte douloureuse du système locomoteur, en particulier des articulations : *Face aux lointaines lampes du chœur, il mit un genou à terre, dit quelques mots de prière et se releva en soupirant parce que le rhumatisme commençait de lui déformer les jointures* (Duhamel). || *Rhumatisme articulaire aigu,* affection fébrile, débutant souvent chez les jeunes, due à l'action des toxines du streptocoque, et dangereuse par le risque d'atteintes cardiaques. || *Rhumatisme articulaire chronique,* affection progressant par poussées successives, liée à la diathèse arthritique, et dont on admet classiquement qu'elle est due à un défaut d'élimination des déchets produits par le fonctionnement de l'organisme : *Au demeurant, ce Noël Servaise est un homme malade. Il a un rhumatisme articulaire à l'épaule...* (France). || *Rhumatisme infectieux,* affection due à l'action directe de germes divers sur les articulations, en particulier le gonocoque.

rhumatismé, e [rymatisme] adj. (de *rhumatisme ;* 1683, M[me] de Sévigné). *Class.* Atteint, perclus. de rhumatismes : *Le chevalier* [de Grignan], *rhumatismé depuis deux mois...* (Sévigné).

rhumatoïde [rymatɔid] adj. (dér. savant de *rhume* [v. ce mot], au sens anc. de « rhumatisme », et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1836, Acad. [*facteur rhumatoïde,* 1964, Larousse]). *Douleurs rhumatoïdes,* douleurs erratiques, ressemblant aux douleurs rhumatismales, mais qui se rattachent parfois à des états névralgiques ou à des maladies aiguës. || *Facteur rhumatoïde,* protéine anormale (gamma globuline lourde), présente dans le plasma sanguin des malades atteints de polyarthrite chronique évolutive.

rhumatologie [rymatɔlɔʒi] n. f. (de *rhumato-,* élément tiré de *rhumatisme,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1964, Larousse). Partie de la médecine qui a pour objet l'étude et le traitement des affections rhumatismales, ainsi que des affections de l'appareil locomoteur (squelette, articulations, nerfs, muscles).

rhumatologue [rymatɔlɔg] n. (de *rhumatologie ;* 1964, Dauzat-Dubois-Mitterand). Médecin spécialiste de rhumatologie.

rhumb ou **rumb** [rɔ̃b] n. m. (angl. *rhumb,* rhumb, altér. [d'après le lat. *rhombus,* losange — V. RHOMBE] de *rim,* proprem. « jante d'une roue, rebord » [qui avait donné le moyen franç. *ryn — de vent —,* « rhumb », 1484, Garcie, p. 5] ; 1553, Nicolay, écrit *rumb* [*rhumb,* 1611, Cotgrave], au sens 1 [*ligne de r(h)umb,* 1834, Landais — d'abord ...*du r(h)umb,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Mesure de l'angle compris entre deux des trente-deux divisions, ou aires de vent, du compas de marine et valant 360°/32, soit 11° 15' (syn. AIRE DE VENT ou QUART DE VENT) : *Toutes les têtes de chats, comme des girouettes dans le même rhumb de vent, se tournèrent simultanément du même côté* (Gautier). *La proue de notre navire pouvait, sous la pression du pilote extravagant, visiter à tour de rôle tous les rhumbs de l'horizon* (Duhamel). || *Ligne de rhumb,* ligne que décrit un navire en coupant tous les méridiens sous le même angle. (Syn. LOXODROMIE.) || **2.** Espace de mer où le bateau arrivé le premier a seul le droit de pêcher.

rhumbatron [rɔ̃batrɔ̃] n. m. (probablem. du gr. *rhumbôn,* mouvement circulaire ou en spirale [dér. de *rhembein,* faire tourner ou tournoyer], et de [*élec*]*tron ;* 1949, Larousse). Tube électronique producteur d'oscillations électriques de très haute fréquence.

rhume [rym] n. m. (bas lat. *rheuma,* flux de la mer, catarrhe, gr. *rheûma,* écoulement, flux, rhume, rhumatisme ; 1227, *le Besant de Dieu,* écrit *reume,* au sens de « humeur qui coule du nez, des yeux, etc. » ; sens 1, XIII[e] s., *Simples Médecines,* écrit *reume — de froidure —* [*rheume,* XV[e] s., Basselin, et *rhume,* 1643, Scarron ; *rhume de cerveau,* 1836, Balzac ; *rhume des foins,* 1904, Larousse ; *prendre quelque chose pour son rhume,* 1923, Larousse] ; sens 2, 1549, Maignan). **1.** Nom usuel du catarrhe rhino-trachéo-bronchique, inflammation des muqueuses des voies respiratoires accompagnée d'un écoulement séreux et de toux : *Attraper un rhume. Un rhume compliqué de sinusite, de bronchite.* || *Rhume de cerveau,* rhinite ou coryza : *J'eus un rhume de cerveau pour m'être endormi le soir, dans la bibliothèque, pendant que la fenêtre était ouverte* (France). || *Rhume des foins,* maladie saisonnière, d'origine allergique (pollens des graminées, poussières), caractérisée par le larmoiement, les éternuements, la rhinorrhée et l'obstruction nasale : *Henriette dut sauter sur ses pieds, prise en flagrant délit de sanglots, et prétendre qu'elle avait le rhume des foins, malgré la saison avancée* (Triolet). || Fam. *Prendre quelque chose* ou *en prendre pour son rhume,* se faire tancer vertement, ou recevoir une correction. || **2.** *Class.* S'est employé au sens de rhumatisme : *Ainsi de cette chute ne craignez ni jambe affligée, ni rhume quelconque* (Coulanges).

rhumé, e [rɔme] adj. (de *rhum ;* 1932, Larousse). Additionné de rhum : *Eau-de-vie rhumée.*

rhumerie [rɔmri] n. f. (de *rhum ;* 1802, Laveaux, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Usine où l'on fabrique le rhum. || **2.** Café où l'on boit surtout du rhum et des consommations à base de rhum.

rhumier, ère [rɔmje, -ɛr] adj. (de *rhum ;* 1930, Cendrars). Qui a trait au rhum, à son commerce.

rhynch(o)- [rɛ̃k(o)], premier élément, tiré du gr. *rhugkhos,* groin, bec (de *rhuzein,* grogner, gronder), et qui entre dans la composition de mots savants.

rhynchée [rɛ̃ke] n. f. (dér. savant du gr. *rhugkhos* [v. l'art. précéd.] ; 1839, Boiste). Oiseau au plumage coloré, à long bec et à ailes courtes, dont le mâle seul s'occupe de la couvaison et de l'élevage des jeunes. (On l'appelle aussi BÉCASSINE PEINTE.)

rhynchite [rɛ̃kit] n. m. (dér. savant du gr. *rhugkhos,* bec [v. RHYNCH(O)-] ; 1839, Boiste). Insecte coléoptère de la famille des charançons, vivant sur le chêne, l'aubépine, le prunellier. (On écrit aussi RYNCHITE.)

rhynchocéphales [rɛ̃kɔsefal] n. m. pl. (de *rhyncho-* et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1845, Bescherelle, comme adj., au sens de « qui a la tête prolongée en forme de bec » ; comme n. m. pl., au sens actuel, 1932, Larousse). Ordre de reptiles de type primitif, ne comprenant plus aujourd'hui que le sphénodon de la Nouvelle-Zélande.

rhynchole [rɛ̃kɔl] n. m. (de *rhynch*[*o*]- et du gr. *oloos,* funeste, pernicieux [dér. de *ollunai,* détruire] ; 1875, Larousse). Charançon du bois mort, dont les larves rongent les vieilles boiseries dans les maisons.

rhynchonelle [rɛ̃kɔnɛl] n. f. (dimin. savant du gr. *rhugkhos,* bec [v. RHYNCH(O)-] ; 1839, Boiste). Genre de brachiopodes

marins, fossiles, très répandus dans les terrains jurassiques et crétacés.

rhynchophore [rɛ̃kɔfɔr] n. m. (de *rhyncho-* et de *-phore,* gr. *phoros,* qui porte [dér. de *pherein,* porter] ; 1904, Larousse). Nom générique du ver palmiste des régions tropicales.

◆ **rhynchophores** n. m. pl. (1839, Boiste). Sous-ordre d'insectes coléoptères végétariens, munis d'un rostre, comprenant plus de 30 000 espèces.

rhynchote [rɛ̃kɔt] n. m. (dér. savant du gr. *rhugkhos,* bec [v. RHYNCH(O)-] ; 1839, Boiste). Oiseau brunâtre et roux, avec des rayures transversales sombres, de taille assez forte, commun en Argentine.

◆ **rhynchotes** n. m. pl. (1904, Larousse). Autre nom des HÉMIPTÈRES ou HÉMIPTÉROÏDES.

rhyolite [rijɔlit] n. f. (du radical *rhu-* de certaines formes du v. *rheîn,* couler, et de *-lite,* gr. *lithos,* pierre ; 1904, Larousse). Roche endogène microlithique, ayant la même composition chimique que le granite, c'est-à-dire riche en silice libre.

● SYN. : *liparite.*

rhyparographe [riparɔgraf] n. m. (lat. *rhyparographus,* même sens, gr. *rhuparographos,* même sens, de *rhuparos,* sale, malpropre [dér. de *rhupos,* crasse, saleté], et de *graphein,* écrire, inscrire, décrire ; 1800, Boiste, écrit *rhypographe ; rhyparographe,* 1835, Raymond). Dans l'Antiquité, peintre, artiste qui ne représentait que des sujets grossiers ou obscènes.

rhyparographie [riparɔgrafi] n. f. (de *rhyparographe ;* 1842, Acad.). Dans l'Antiquité, peinture, représentation de sujets bas ou grossiers.

rhyphe [rif] n. m. (probablem. du gr. *rhupheîn,* var. de *rhopheîn,* absorber, avaler ; 1875, Larousse). Moustique fréquent dans les maisons, dont la larve se développe sur les détritus domestiques.

rhysse [ris] n. f. (probablem. du gr. *rhusos,* contracté, ridé ; 1904, Larousse). Grand hyménoptère à tarière, qui perfore l'écorce des arbres pour déposer ses œufs dans le corps des larves xylophages.

rhythme n. m., **rhythmer** v. tr., **rhythmique** adj. et n. f. V. RYTHME, RYTHMER, RYTHMIQUE.

rhytidome [ritidɔm] n. m. (dér. savant du gr. *rhutidoûn,* rider, dér. de *rhutis, -tidos,* pli de la peau, ride, de *rhuesthai,* tirer ; 1870, Littré). Ensemble des tissus extérieurs au liège d'une racine ou d'une tige âgée, qui se crevassent ou s'exfolient, et forment ce qu'on appelle usuellement l'*écorce.*

rhyton [ritɔ̃] n. m. (gr. *rhuton,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *rhutos,* qui coule, de *rheîn,* couler ; 1839, Boiste). Vase à boire, en forme de corne, de tête d'animal ou d'animal entier, en usage dans l'Antiquité (Anatolie, Iran, Grèce, Rome).

ria [rija] n. f. (mot dialect. esp. signif. « baie » ; 1904, Larousse). Partie aval d'une vallée encaissée, envahie par la mer et formant un golfe profond et découpé : *Les rias de la côte bretonne.*

● SYN. : *aber.*

rial [rjal] n. m. (mot iranien de même sens ; 1964, Larousse). Unité monétaire de l'Iran (symb. : RL), divisée en 100 dinars.

riant, e [rijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rire* 1 ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 2 ; sens 1 et 3, 1314, Mondeville ; sens 4, v. 1220, Coincy ; sens 5, XVe s., Basselin). **1.** Qui rit, montre de la gaieté, de la joie (vieilli ou littéraire) : *Quand Idoménée lui ordonne de mener les danses des jeunes Crétoises au son des flûtes, on la prendrait pour la riante Vénus qui est accompagnée des Grâces* (Fénelon). *Ces gens si riants, si ouverts, si sereins dans un cercle, sont presque toujours tristes et grondeurs chez eux* (Rousseau). *Une troupe riante de jeunes gens.* ‖ **2.** Qui annonce, exprime la gaieté, la joie : *Un visage riant. Deux yeux riants. Un air riant. Il* [Fouquet] *nous a saluées, et a pris cette mine riante que vous connaissez* (Sévigné). ‖ **3.** Qui est porté à la gaieté, à voir les choses sous leur aspect agréable : *Boccace dont l'imagination riante a résisté aux fléaux réunis de la guerre civile et de la peste* (Staël). ‖ **4.** Qui est agréable à la vue, plein de séduction, et invite à la gaieté (surtout en parlant des choses de la nature) : *Devant moi, le canal de la mer Noire serpentait entre des collines riantes, ainsi qu'un fleuve superbe* (Chateaubriand). *Vue du large, elle* [Tanger] *semble presque riante, avec ses villas alentour bâties à l'européenne dans des jardins...* (Loti). ‖ **5.** *Fig.* Qui est séduisant pour l'esprit, qui inspire des idées, des pensées gaies : *Mais il aime surtout qu'une main libre et sûre | Trace des mœurs du temps la riante peinture* (Voltaire). *Je remonte* [...] *| Du couchant de ma vie à son riant matin* (Lamartine). *Chaque mot sonnait comme un bel accord ; autour des syllabes dansait, très enveloppé, comme une odeur de thym ou de menthe sauvage, l'accent riant du Midi, aux rythmes rebondissants* (Rolland).

● SYN. : **1** *joyeux, rieur ;* **2** *épanoui, gai, radieux, réjoui ;* **3** *enjoué, insouciant ;* **4** *charmant, plaisant, ravissant ;* **5** *enchanteur.* — CONTR. : **1** *larmoyant, mélancolique, sombre, soucieux, triste ;* **2** *chagrin, douloureux, funèbre, morose, rembruni ;* **3** *sinistre ;* **4** *déprimant, désespérant, lugubre, repoussant ;* **5** *austère, pénible, sévère.*

ribambelle [ribɑ̃bɛl] n. f. (mot dialect., contamination de *riban,* forme dialect. de *ruban,* et du radical expressif *bamb-,* qui évoque le balancement [cf. le franc-comtois *bamballer,* balancer, et le lorrain *bambiller,* osciller] ; 1798, Acad. [aussi « grand nombre de... »]). *Fam.* Longue suite et, *par extens.,* grand nombre de personnes, d'animaux, de choses : *Derrière elles, je vois des ribambelles de gosses* (Huysmans). *Les couveuses traînaient leurs ribambelles de poussins* (Moselly). *Du côté de la terre, à côté du marché couvert, éclataient les lumières du café Suisse, puis venaient, en ribambelle, toutes les vitrines de la ville* (Simenon). *La ferme appartenait, comme il l'avait cru, à Philibert Ligre, seigneur de Dranoutre et d'Oudenove, un gros bonnet du Conseil des Flandres. Comme l'expliquait la bonne femme, les gens riches ont toute une ribambelle de noms* (Yourcenar).

● SYN. : *cascade, chapelet, collection, cortège, défilé, file, kyrielle, litanie, procession, théorie* (littér.).

ribaud, e [ribo, -od] n. (de l'anc. v. *riber,* se livrer à la débauche, cajoler une femme [XIIe s., Godefroy], proprem. « frotter », anc. haut allem. *rîban,* coïre, frotter ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., *Chanson d'Antioche* [*roi des ribauds,* v. 1265, J. de Meung]). **1.** *Vx* ou *littér.* Homme ou femme de mœurs déréglées, qui fréquente les lieux malfamés : *J'ai fait vingt ans l'amour aux Italiennes, les plus rusées ribaudes que je sache* (Dumas père). ‖ **2.** Au Moyen Âge, homme ou femme qui suivait l'armée en vue du pillage. ‖ *Roi des ribauds,* autref., officier de la suite du roi qui avait à connaître de divers crimes et délits et était chargé de la police des jeux et des mauvais lieux.

◆ adj. (1690, Furetière). *Vx* ou *littér.* Débauché, qui mène une vie dissolue : *Ses fréquentations inquiétaient : ses compagnons favoris de ce temps-là étaient le barbier Jean Myers* [...] *et un certain tisserand nommé Colas Gheel, ribaud et hâbleur...* (Yourcenar).

◆ **ribaude** n. f. (1875, Larousse). Sorte de barre saillante que présente quelquefois la surface des étoffes et qui provient soit de l'inégalité des matières employées ou de l'inégalité de la réduction, soit d'un défaut produit lors du foulage des draps. (On dit aussi RIBAUDURE.)

ribaudaille [ribodɑj] n. f. (de *ribaud ;* 1150, P. Barbier). *Vx* ou *littér.* Troupe, ramassis de ribauds, de vauriens (collectif méprisant) : *Le sang de telles ribaudailles n'ayant de valeur à ses yeux* (Gautier).

ribaudequin [ribodkɛ̃] n. m. (néerl. *ribaudekijn,* mêmes sens, dimin. du franç. *ribaude* [fém. de *ribaud*], au sens anc. de « canon » [1340, Gay] ; 1346, Gay, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Arme de guerre constituée d'un grand arc monté sur un petit chariot et qui lançait un fort javelot (XIVe s.). ‖ **2.** Engin de guerre formé de plusieurs bouches à feu de petit calibre, montées parallèlement sur un affût à roues (XVe s.).

ribauderie [ribodri] n. f. (de *ribaud ;* v. 1268, É. Boileau [*ribaudie,* même sens, v. 1180, Godefroy]). *Vx* ou *littér.* Comportement de ribaud ; vie de débauche.

ribaudure [ribodyr] n. f. (de *ribaud ;* 1741, Savary des Bruslons). Syn. de RIBAUDE (textile).

ribes [ribɛs] n. m. (lat. médiév. *ribes,* même sens, ar. *rībās,* oseille, rhubarbe ; début du XVIe s.). Nom générique du groseillier et d'environ cent cinquante espèces d'arbustes voisines des régions tempérées.

ribésiacées [ribezjase] n. f. pl. (dér. savant de *ribes ;* 1845, Bescherelle). Famille de plantes dicotylédones dialypétales, comprenant le *groseillier,* le *cassis.*

riblage [riblaʒ] n. m. (de *ribler ;* 1835, Raymond). *Vx.* Action de ribler, de polir une meule ; résultat de cette action.

ribler [rible] v. tr. (de l'anc. v. *riber* [v. RIBAUD] ; 1842, Acad.). *Vx.* Polir une meule neuve, en usant sa surface avec du sable et de l'eau, à l'aide d'une autre meule.

◆ v. intr. (1424, Du Cange). *Class.* et *pop.* Vagabonder, courir les rues et les mauvais lieux, la nuit (déjà vx au XVIIe s., selon Furetière, 1690) : *Ils ne font que courir et ribler toute la nuit* (Acad., 1694).

riblette [riblɛt] n. f. (probablem. du néerl. *ribbe,* côte ; XIIIe s.). Tranche de viande mince, frite ou grillée.

ribleur [riblœr] n. m. (de *ribler ;* déc. 1484, *Ordonnance royale*). *Vx* ou *littér.* Mauvais garçon, débauché ou fripon : *Le dernier ribleur rase les murs suintants...* (Moréas).

riblon [riblɔ̃] n. m. (de *ribler ;* 1783, Buffon). Déchet d'acier ou de fer, provenant de diverses fabrications (barres, tubes, plaques, etc.) et utilisé comme addition dans les fours Martin.

riboflavine [riboflavin] n. f. (de *ribo*[*se*] et du lat. *flavus,* jaune ; 1964, Larousse). Un des noms de la vitamine B2, présente notamment dans la levure de bière, le foie, les œufs, le lait.

ribonucléase [ribonykleaz] n. f. (de *ribonuclé*[*ique*] ; 1967, J. Verne et S. Hébert, p. 89). Enzyme pancréatique, dont l'action dans l'organisme n'est pas encore déterminée avec précision.

ribonucléique [ribonykleik] adj. (de *ribo*[*se*] et de *nucléique ;* 1964, Larousse). *Acides ribonucléiques,* ou *A. R. N.,* groupe d'acides nucléiques localisés dans le cytoplasme et le nucléole, et qui jouent un grand rôle dans la synthèse des protéines.

ribonucléoprotéide [ribonykleoprɔteid] n. m. (de *ribo*[*se*] et de *nucléoprotéide ;* 1964, Larousse). Nucléoprotéide dont le groupement prosthétique est l'acide ribonucléique.

ribord [ribɔr] n. m. (var. de *rebord ;* 1678, Guillet). En termes de marine, virure de bordages assemblés au-dessus de la virure inférieure du bordé, ou gabord, qui fait jonction avec la quille.

ribose [riboz] n. m. (du radical scientif. *ribo-,* tiré arbitrairement du n. f. *arabinose,* « sorte de sucre » [1887, *Grande Encyclopédie*], dér. savant de [*gomme*] *arabique ;* 1932, Larousse). Sucre (pentose) dont la forme dextrogyre (*d*-ribose) est un constituant de certains nucléoprotéides.

ribosome [ribozom] n. m. (de *ribo-* [v. l'art. précéd.] et de *-some,* gr. *sôma,* corps ; 1943, d'après Robert, 1970). Organite cytoplasmique de toutes les cellules vivantes, qui intervient dans la synthèse des protéines.

ribotant, e [ribɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *riboter ;* fin du XIXe s., L. Bloy). *Pop.* et *vx.* Qui fait ordinairement des débauches de table et surtout de boisson : *La moitié de la maison* [...] *était occupée par une squalide et ribotante vieillarde* (Bloy).

ribote [ribɔt] n. f. (dér. de *riboter ;* 1803, Boiste, au sens 1 [*faire ribote ;* « partie de plaisir... », 1834, Landais ; *en ribote,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1861, Baudelaire). **1.** *Vx* et *littér.* Partie de plaisir, excès de table et surtout de boisson : *En attendant de marcher au combat, la guerre n'était pour lui que ripailles, ribotes et parties de plaisir...* (Aymé). ‖ Vx. *Faire ribote,* faire la noce, la « bombe ». ‖ Vx. *En ribote,* en état d'ivresse : *Un vigneron de l'endroi* [...] *m'a affirmé qu'un soir de Noël, se trouvant un peu en ribote, il s'était perdu dans la montagne du côté de Trinquelage* (Daudet). ‖ **2.** *Vx* et *littér.* Toute sorte d'excès : *Il s'y livrait à de véritables ribotes de travail* (Baudelaire).

riboter [ribɔte] v. intr. (mot issu [par substitution de suff.] de l'anc. v. *ribauder,* paillarder [1260, Godefroy], dér. de *ribaud ;* 1803, Boiste [mot sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *riboteur*]). *Vx* et *littér.* Faire la noce, faire la fête, mener joyeuse vie : *Ce gredin de Jacques avait flairé l'or, l'avait pris et était allé riboter au Croisic* (Balzac). *Ils ne pensaient qu'à riboter* (Béraud).

riboteur, euse [ribɔtœr, -øz] n. (de *riboter ;* 1745, Vadé). *Vx* et *littér.* Personne qui aime riboter, faire la noce : *Et il fait le soiffeur, le riboteur, le Gargantua et le Roquelaure* (Vallès). *Depuis que la mère est morte, c'est devenu un riboteur fini* (Daudet).

ribouis [ribwi] n. m. (déverbal de *rebouiser ;* 1854, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1880, Esnault [« vieux soulier quelconque », 1885, Esnault]). **1.** *Arg.* et *vx.* Savetier. ‖ **2.** *Pop.* et *vx.* Vieux soulier réparé, et, *par extens.,* soulier quelconque : *Tu parles d'un business pour lui reprendre ses ribouis* (Barbusse). *Ses yeux se baissèrent sur ses bottines de veau jadis rouges, de vrais ribouis à bout carré* (Arnoux).

riboulant, e [ribulɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ribouler ;* 1967, Robert). Pop. et dialect. *Yeux riboulants,* yeux ronds et mobiles, qui expriment la stupéfaction.

ribouldingue [ribuldɛ̃g] n. f. (déverbal de *ribouldinguer,* faire la noce [1900, Esnault], croisement de *ribouler,* vagabonder [1890, Esnault] — élargissement de l'anc. v. *ribler,* même sens [v. ce mot] —, et de *dinguer ;* 1892, Esnault [*faire la ribouldingue,* 1932, Larousse]). *Pop.* Partie de plaisir : *Pour une ribouldingue, c'en était une* (Chérau). *Ceux-ci organisent leur départ du régiment comme une vraie partie de plaisir, une vaste ribouldingue dont l'État assurera les frais* (Dorgelès). ‖ Pop. *Faire la ribouldingue,* faire la noce, la « foire ».

ribouler [ribule] v. intr. (mot dialect., de *ri-* [var. de *re-*] et de *boule ;* 1862, d'après P. Guérin, 1892 [*ribouler des yeux ; ribouler des prunelles,* 1886, Vallès]). Pop. et dialect. *Ribouler des yeux, des prunelles,* rouler les yeux, les tourner de tous côtés en signe d'ébahissement : *Il monte gravement les marches de l'estrade, riboulant des prunelles, fronçant le sourcil* (Vallès).

rica [rika] n. f. (mot lat. de même sens ; 1875, Larousse). Voile pourpre, de forme carrée et à franges, dont les femmes romaines se couvraient la tête lors des cérémonies religieuses et funéraires.

ricain, e [rikɛ̃, -ɛn] n. (aphérèse de *Américain ;* v. 1950). *Pop.* Américain(e) des États-Unis.

ricanant, e [rikanɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ricaner ;* début du XXe s., aux sens 1-3). **1.** Qui ricane : *Une quinzaine de personnes ricanantes ou excitées* (H. Bataille). ‖ **2.** Qui est émis comme un ricanement, qui s'accompagne d'un rire sarcastique : *Une petite voix contenue, mais un peu ricanante* (Bernstein). ‖ **3.** *Fig.* Qui manifeste une joie cynique et malsaine : *Le symbole même de la civilisation mauvaise, sans foi, sans amour, ricanante et plâtrée* (Le Goffic). *La complaisance ricanante pour les aspects où le corps se dégrade* (Romains).

ricanement [rikanmɑ̃] n. m. (de *ricaner ;* 1702, Chaulieu). Action de ricaner ; rire forcé, plus ou moins contenu, exprimant une joie mauvaise ou une satisfaction stupide : *Elle eut encore son petit ricanement. Elle ricanait toujours, ou elle gémissait comme une brebis, ou elle pleurait comme une otarie* (Bastide).

ricaner [rikane] v. intr. (var. [peut-être sous l'influence de *rire* 1] de *recaner,* braire [XIIIe s., *Chanson d'Antioche*], forme normanno-picarde correspondant à l'anc. franç. *rechaner,* même sens [v. 1119, Ph. de Thaon], de *re-* et de l'anc. n. f.

kenne, joue [v. 1160, *Roman de Tristan*], *chane* [v. 1220, Coincy], francique **kinni,* mâchoire, joue ; fin du XIV[e] s., E. Deschamps, au sens de « braire » ; sens 1, 1538, R. Estienne [« rire bêtement... », 1690, Furetière] ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Rire d'une manière forcée, pour se moquer, et généralement avec une intensité malveillante : *Tout le monde le tourne en ridicule. Il est petit, et puis après ? S'il était grand qu'est-ce que cela changerait ? Il a du ventre, il n'est pas le seul à son âge. Non, on ricane parce qu'il est amoureux...* (Aragon). *Le grand type se renverse plus fort en arrière et ricane en découvrant ses larges dents, il est aux anges...* (Sarraute). ‖ *Spécialem.* Rire bêtement, à propos de tout. ‖ **2.** Se moquer, ironiser sur un ton sarcastique, dans une œuvre littéraire : *Quand Flaubert est ironique et qu'il se prend à ricaner, il me fait grincer des dents* (Duhamel).

◆ v. tr. ind. (av. 1778, Voltaire). *Ricaner de quelqu'un* ou *de quelque chose,* s'en moquer avec une joie maligne : *De vous on commence | À ricaner beaucoup en France* (Voltaire). *Le faux bonhomme calcule tout, ricane de tout, tire toujours à temps son épingle du jeu* (Sainte-Beuve).

◆ v. tr. (1897, Loti). Dire, exprimer quelque chose en se moquant méchamment : *Du reste, ricanait Paul, tu ne t'es pas regardée, ma pauvre fille. Tu seras ridicule. Au bout d'une heure, on te renverra avec un coup de pied dans le derrière. Mannequin ? tu t'es trompée d'adresse* (Cocteau).

ricanerie [rikanri] n. f. (de *ricaner ;* fin du XVII[e] s., Saint-Simon). Rire mauvais ; moquerie grinçante, malsaine (rare) : *Cette causerie, pleine de l'âcre ironie qui change la gaieté en ricanerie, accusa l'épuisement d'âmes livrées à elles-mêmes* (Balzac).

ricaneur, euse [rikanœr, -øz] n. et adj. (de *ricaner ;* 1555, Vaganay). Qui ricane, se plaît à ricaner, à rire ou à se moquer avec une joie mauvaise : *L'Enfer brûle, brûle, brûle. | Ricaneur au timbre clair, | Le Diable rôde et circule* (Rollinat). *Le dur et cynique ricaneur avait disparu* (Bourget). *Les cochers ricaneurs et insolents* (Margueritte).

◆ adj. (sens 1, v. 1776, J.-J. Rousseau ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Qui exprime le ricanement : *Un peintre aurait fait de cette figure une belle image du Père éternel ou le masque ricaneur du Méphistophélès* (Balzac). *Moser, éperdu, sondant ses poches, distribuait des pourboires à deux ou trois valets de pied aux faces ricaneuses* (Daudet). ‖ **2.** Qui a le ton, l'accent d'une moquerie de mauvais aloi : *Une joie ricaneuse secoua toute la rue* (Farrère). *Sa haine et son mépris ricaneur* (Lecomte).

ric-à-rac loc. adv. V. RIC-RAC.

ricardeau ou **ricardot** [rikardo] n. m. (de *ricarde,* coquillage bivalve et strié [1845, Bescherelle], emploi plaisant du fém. de *Ricard,* var. dialect. du prénom *Richard ;* 1870, Littré [pour les deux formes]). Un des noms donnés à la coquille Saint-Jacques, mollusque bivalve du genre *peigne.*

ric-à-ric loc. adv. V. RIC-RAC.

ricasolia [rikazɔlja] n. m. (du n. pr. *Ricasoli ;* 1932, Larousse, écrit *ricasolie ; ricasolia,* 1964, Larousse). Lichen qui déploie son thalle verdâtre sur le tronc des arbres.

ricasser [rikase] v. intr. (dér. péjor. de *rire,* peut-être d'après *ricaner ;* av. 1525, Cretin). *Vx* ou *dialect.* Ricaner, rire sottement : *Elles se font du bon sang, elles ricassent ensemble si fort qu'on ne sait plus à qui entendre !* (Huysmans).

riccie [riksi] n. f. (du n. pr. du botaniste italien P. F. R. *Ricci ;* 1765, *Encyclopédie,* écrit *riccia ; riccie,* 1791, Valmont de Bomare). Genre d'hépatiques des lieux humides, dont une espèce flottante enrichit utilement en oxygène les eaux de surface.

ricercare [ritʃɛrkare] n. m. (mot ital. de même sens, proprem. « rechercher », de *ri-,* préf. à valeur intensive [lat. *re-,* même sens — v. R(E)-], et de *cercare,* chercher [bas lat. *circare,* faire le tour de, parcourir, dér. du lat. class. *circa,* autour] ; 1875, Larousse). Terme adopté en Italie, dès la fin du XV[e] s., pour désigner d'abord des élaborations libres improvisées par les luthistes sur une mélodie choisie, puis des constructions polyphoniques en plusieurs sections, dues notamment à des organistes.

• Pl. *des* RICERCARI.

riceys [risɛ] n. m. (emploi comme n. commun de [*Les*] *Riceys,* n. d'un chef-lieu de canton de l'Aube, dans la région duquel ce fromage est fabriqué ; 1964, Larousse). *Riceys cendré,* fromage cylindrique, fabriqué dans l'Aube, avec du lait de vache, et affiné dans les cendres.

richard, e [riʃar, -ard] n. (de *riche ;* 1466, P. Michault). *Fam.* Personne très riche : *Elle n'était pas tout à fait une paysanne, ou du moins c'était une richarde* (Barbey d'Aurevilly).

riche [riʃ] adj. (francique **rîki,* puissant ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « puissant » et au sens I, 1 [*...riche comme Crésus,* 1690, Furetière — *...comme un Crésus,* 1718, Acad. ; *...riche à millions,* 1694, Acad. ; *riche de,* 1751, Voltaire (« qui possède en abondance telle ou telle chose », v. 1207, Villehardouin) — ironiq., XV[e] s., *Perceforest ; riche parti, faire un riche mariage,* 1870, Littré] ; sens I, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens I, 3, 1553, *Bible Gérard* [par extens., 1580, Montaigne ; *une riche nature,* av. 1850, Balzac ; *riche taille,* XVI[e] s., Godefroy] ; sens II, 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [*ce n'est pas riche,* 1932, Larousse ; *faire riche,* 1919, Dorgelès] ; sens II, 2, v. 1155, Wace ; sens II, 3, 1690, Furetière [« qui renferme de nombreuses virtualités », 1861, Baudelaire ; absol., début du XIII[e] s. ; *mélange riche,* 1932, Larousse ; pour une terre, v. 1131, *Couronnement de Louis ;* pour des moissons, des récoltes, 1694, Acad. ; *une riche affaire,* 1907, Larousse] ; sens II, 4, 1580, Montaigne [*une langue riche,* 1690, Furetière ; *rimes riches,* 1548, Sebillet ; *une riche idée,* 1964, Robert]).

I. EN PARLANT DES PERSONNES. **1.** Qui possède des biens importants, de la fortune, de l'argent, des valeurs : *Être riche, fort riche, fabuleusement riche. À faire ce métier, on ne devient pas riche. Un homme riche. Une famille riche. Un riche propriétaire. Un riche négociant. Les gens riches. Combien en a-t-on vus | Qui du soir au matin sont pauvres devenus, | Pour vouloir trop tôt être riches !* (La Fontaine). *Je passais pour riche ; mais ma famille était provinciale et honorable sans plus. Représentais-je quelqu'un sur qui l'on pût tabler ?* (Mauriac). *Elle le voyait bien tel qu'il était : un peu jeune pour elle, un peu riche et d'un milieu trop différent du nôtre* (H. Bazin). ‖ *Riche comme Crésus* ou (vx) *comme un Crésus, riche à millions,* extrêmement riche. ‖ *Riche de,* dont la fortune s'élève à la somme de : *Mazarin était riche d'environ deux cents millions, à compter comme on fait aujourd'hui* (Voltaire) ; *ironiq.,* qui n'a pour tout bien que : *Riche de son maigre héritage... Riche de mes seuls yeux tranquilles* (Verlaine). ‖ *Riche parti,* personne à marier qui est riche. ‖ Par extens. *Faire un mariage riche,* épouser une personne qui a de la fortune. ‖ **2.** Se dit des collectivités dont la situation financière ou économique est prospère, florissante : *Les pays riches et les pays pauvres. Les entreprises riches ont mieux surmonté la crise économique.* ‖ **3.** *Riche en, riche de,* qui possède en abondance certaines qualités personnelles ou une qualité à un haut degré : *Un homme riche en vertus, riche en mérite, riche de dons. Ces hommes pleins de gloire [...] qui ont été riches en grands talents* (Massillon). *Riche d'enfance, d'imagination, d'amour peut-être déjà, je n'enviais rien à personne* (Michelet). *Il fut berger dans son enfance et n'eut qu'une houlette pour tout bien. Mais il était riche de sens, d'esprit et de piété* (France) ; et par extens. : *Montaigne est l'écrivain le plus riche en comparaisons vives, hardies, le plus naturellement fertile en métaphores* (Saint-Beuve). ‖ Absol. *Une riche nature,* une personne pleine de vitalité, de dons, de possibilités : *Mais saura-t-il s'élever jusqu'à accepter, assumer les contradictions de sa trop riche nature ?* (Gide). ‖ Class. et littér. *Riche taille,* taille élancée, bien proportionnée : *Quand je vous aurais dit qu'elle était de riche taille, qu'elle avait les yeux bleus et bien fendus...* (Furetière). *Une femme d'une riche taille,*

montée sur une mule blanche [...], *attire l'attention de Mergy* (Mérimée).

II. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qui est d'un grand prix, d'une grande valeur, coûteux : *Une riche demeure. Un riche mobilier. De riches vêtements. Faire de riches présents. Préparez, Josabeth, le riche diadème | Que sur son front sacré David porta lui-même* (Racine). || Fam. *Ce n'est pas riche,* cela ne vaut pas grand-chose. || Adverbialem. et fam. *Faire riche,* avoir l'apparence, donner l'impression de la richesse : *J'aspirai après les premières* [...], *parmi les étrangers à chiqué, qui réclament à l'hôtel une étiquette pour leur valise, si on l'a oubliée, parce que cela fait riche d'avoir des bagages bariolés* (Montherlant). || **2.** *Fig.* Qui présente les caractères (opulence, variété, éclat, etc.) attachés aux choses de prix : *Une riche décoration. De riches ornements. Un coloris riche. Tout flottait à mes yeux dans la riche lumière | De cet astre de mai* (Hugo). *La matière du Caravage est riche, parente de celle des Flamands* (Malraux). || **3.** *Riche en, riche de,*qui contient une forte proportion de, un grand nombre ou une grande variété de (avec un complément de valeur concrète) : *Un minerai riche en argent. Le citron est riche en vitamine C. Un sous-sol riche en ressources minérales. Des aliments riches en principes nutritifs. La ville possède un musée de peinture riche en œuvres modernes. Une bibliothèque riche de 10 000 volumes. Ces concrétions ou stalactites ferrugineuses sont quelquefois très riches en métal* (Buffon) ; qui renferme de nombreuses virtualités (avec un complément de valeur abstraite) : *Une théorie qui s'est révélée riche en applications pratiques. Une idée riche en prolongements, en conséquences heureuses. Cet ouvrage est riche d'enseignements. Je recommencerais ensuite ma flânerie ; en essayant des rêveries séduisantes, en m'abandonnant à des hypothèses peut-être puériles, mais riches d'exaltation* (Romains). || *Absol.* Qui renferme en quantité importante ou en nombre important des éléments d'une certaine sorte : *Une nourriture riche, trop riche. Un sang riche. Une exposition qui présente un riche ensemble de bijoux anciens.* || *Mélange riche,* celui qui contient une forte proportion de principe actif ; *spécialem.,* mélange gazeux contenant une forte proportion de carburant. || *Sol riche, terre riche,* qui est propre à fournir des productions abondantes. || Par extens. *Riches récoltes,* des récoltes importantes et de grande valeur. || Fam. *Une riche affaire,* une affaire qui peut rapporter beaucoup. || **4.** *Fig.* Qui peut être fécond, qui offre une large possibilité de développements intéressants (surtout en parlant des choses de l'esprit) : *Une œuvre riche. Un style riche. La riche expression, la nombreuse mesure* (Boileau). *Le sujet est si beau, si riche, que nous en pourrions deviser pendant des jours et des années* (Duhamel). || *Une langue riche,* une langue présentant des possibilités nombreuses du point de vue de l'expression (lexique, tournures...) : *Toutes les langues sont riches dans l'ordre d'idées qui leur est familier* (Renan). || *Rimes riches,* celles qui reposent sur l'identité de trois éléments vocaliques ou consonantiques. (EX. DESTINÉE et MATINÉE.) || Fam. *Une riche idée,* une idée opportune et utile.

• SYN. : **I, 1** *cossu* (fam.), *fortuné, huppé, nanti* (fam.), *pourvu, privilégié, richissime, rupin* (pop.) ; **3** *bourré, débordant, foisonnant, pétri, plein.* || **II, 1** *dispendieux, fastueux, luxueux, onéreux, ruineux, somptueux ;* **2** *éclatant, magnifique, splendide, superbe ;* **3** *abondant en, fertile ;* **4** *ample, étendu, large, profond.* — CONTR. : **I, 1** *besogneux, impécunieux, indigent, malheureux, miséreux, nécessiteux, pauvre ;* **2** *pauvre, sous-développé ;* **3** *démuni, dénué, dépourvu, exempt.* || **II, 1** *humble, misérable, modeste ;* **2** *austère, dépouillé, simple, sobre ;* **3** *pauvre ; maigre ;* **4** *étroit, médiocre, mince.*

◆ n. (v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*gosse de riche(s).*), début du XX^e^ s. ; *nouveau riche,* 1721, Montesquieu — adjectiv., début du XX^e^ s.]). Personne qui a de la fortune, qui possède de grands biens (presque toujours au masc.) : *Lorsque le riche s'endormira en mourant, il n'emportera rien avec lui* (Sacy). *Notre sage magistrat écoutait également et le riche et le pauvre* (Bossuet). *Si on est un de ces grands riches de l'univers...* (Romains). || *On ne prête qu'aux riches* (prov.), v. PRÊTER. || Fam. *Gosse de riche(s),* enfant de famille aisée et que l'argent facile a gâté. || Péjor. *Nouveau riche* (et, au fém., *nouvelle riche* [rare]), personne qui s'est enrichie rapidement et depuis peu de temps, et qui montre sa fortune avec ostentation : *La présentation emphatique d'un site, comme un nouveau riche qui dirige un réflecteur sur la façade de sa piaule flambant neuve, a quelque chose d'obscène et de blessant* (Claudel) ; et adjectiv. : *Des Levantins nouveaux riches* (Hermant).

• SYN. : *boyard, capitaliste, crésus, gros* (fam.), *nabab, nanti* (fam.), *parvenu, ploutocrate, possédant.* — CONTR. : *indigent, malheureux, mendiant, miséreux, pauvre.*

riche-homme n. m. V. RICHOMME.

richelieu [riʃəljø] n. m. (emploi comme n. commun de *Richelieu,* n. pr. de plusieurs personnages célèbres ; 1^er^ août 1910, *Culina* [XVIII *a*], au sens 1 ; sens 2, 1938, Montagné et Gottschalk). **1.** Chaussure basse, à lacets. || **2.** Genre de pâtisserie.

richement [riʃmɑ̃] adv. (de *riche ;* v. 1138, Gaimar, au sens 2 ; sens 1, 1273, Adenet ; sens 3, v. 1170, *Floire et Blancheflor ;* sens 4, 1552, R. Estienne). **1.** De façon à pourvoir de biens matériels importants : *Doter, marier richement sa fille. Établir richement ses enfants.* || **2.** D'une manière riche, coûteuse, luxueuse : *Être richement logé, meublé. Un rôle qui exige que l'interprète soit richement parée.* || **3.** Avec richesse, abondance, profusion : *Un ouvrage richement illustré. Avant tout, c'est un esprit abondant, varié, aisément et richement créateur* (Taine). || **4.** *Vx* et *fam.* À un haut degré, extrêmement : *Lionel, d'abord, était richement laid* (Gide).

• SYN. : **2** *coûteusement, fastueusement, luxueusement, somptueusement ;* **3** *abondamment, amplement, largement,* — CONTR. : **1** *pauvrement ;* **2** *humblement, modestement, simplement, sobrement ;* **3** *faiblement, guère, médiocrement, peu.*

richesse [riʃɛs] n. f. • ÉTYM. De *riche* (v. ce mot) ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *richoise* (*richece,* v. 1130, *Eneas ; richesse,* milieu du XII^e^ s.), au sens de « puissance, haut rang ». — A : sens 1-2, 1273, Adenet (*les richesses,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard* [d'abord écrit *les richeises,* v. 1120, *Psautier d'Oxford*]) ; sens 3, 1562, Du Pinet ; sens 4, 1273, Adenet ; sens 5, 1587, F. de La Noue. — B : sens I, 1, v. 1119, Ph. de Thaon (écrit *richeise ; richesse,* v. 1138, Gaimar) ; sens I, 2, 1273, Adenet ; sens I, 3, av. 1742, Massillon ; sens II, 1, v. 1138, Gaimar (ellipt., milieu du XX^e^ s.) ; sens II, 2, 1694, Acad. (absol., 1875, Larousse ; « faculté de fournir en abondance des biens économiques », 1562, Du Pinet) ; sens II, 3, 1647, Vaugelas ; sens II, 4, 1675, Fléchier.

A. Sens concret.

1. Tout ce qui est propre à la satisfaction des besoins et des désirs de l'homme : *L'air que nous respirons est la première des richesses. Sauvegarder les richesses naturelles.* || **2.** Tout ce qui, bien matériel ou service, est susceptible de satisfaire un besoin ou un désir de l'homme, peut être objet de propriété et possède ordinairement une valeur d'échange (surtout au plur.) : *L'économie politique est l'étude de la production, de la distribution, de la circulation et de la consommation des richesses. Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* (ouvrage de Turgot). || Spécialem. *Les richesses,* les biens matériels, et surtout l'argent et les valeurs, considérés comme objets de possession : *Le désir, la soif, le dédain des richesses. Amasser des richesses. Il ne faut pas s'étonner si la passion des richesses est si violente, puisqu'elle ramasse en elle toutes les autres* (Bossuet). *Vous tenez, dites-vous, vos richesses de vos ancêtres ; mais n'est-ce pas par mille hasards que vos ancêtres les ont acquises et qu'ils les ont conservées ?* (Pascal). || **3.** Ressource, activité, moyen qui permet de produire ou d'acquérir des biens ; source de revenus : *Son talent est sa seule richesse. Le*

nickel constitue la principale richesse de la Nouvelle-Calédonie. L'élevage du bétail et l'industrie laitière sont les deux richesses de cette région. || **4.** *Au plur.* Choses précieuses, objets de grand prix ou auxquels on attache une valeur particulière : *Les richesses d'un musée, d'une bibliothèque. Les richesses des collections publiques. J'avais beaucoup plus d'intérêt que vous, que les richesses que vous m'aviez envoyées ne tombassent pas en d'autres mains que les miennes* (Voltaire). *Le buffet qui reste désert, toutes ses richesses offertes* (Butor). || **5.** *Fig.* Bien d'ordre intellectuel, moral, spirituel, ou chose immatérielle dont la possession est considérée comme un bien : *Les richesses d'un texte, d'une œuvre musicale. La santé est une richesse incomparable. Les richesses de l'Évangile* (Fléchier). *Nous ne sommes que des hobereaux orgueilleux qui n'avons pas su préférer à une vaine gloriole les vraies richesses de l'âme* (Aymé).

• SYN. : **1** *ressources ;* **2** *biens ;* **3** *fortune ;* **4** *trésors.*

B. Sens abstrait.

• **I.** EN PARLANT DES PERSONNES. **1.** État d'une personne qui possède des biens importants ; abondance de biens en la possession d'une personne : *C'est ainsi qu'à son fils un usurier habile | Trace vers la richesse une route facile* (Boileau). *La richesse pécuniaire n'est que relative ; et, selon des rapports qui peuvent changer par mille causes, on peut se trouver successivement riche et pauvre avec la même somme* (Rousseau). *Rien ne se dissipe plus vite que la richesse mal acquise* (Proudhon). *Vingt-cinq mille francs de rentes, pour une femme comme moi, c'est la richesse* (Colette). *La richesse est une aptitude, la pauvreté de même. Un pauvre qui devient riche étalera une pauvreté luxueuse* (Cocteau). || **2.** État d'un groupe de personnes, d'une collectivité, d'une société qui possède de grands biens, dont la situation économique est prospère : *La richesse des Médicis. La richesse des Templiers a été cause de leur perte. C'est le commerce maritime qui a fait la richesse de Venise. La richesse consiste dans le sol et dans le travail ; le peuple le plus riche et le plus heureux est celui qui cultive le plus le meilleur terrain* (Voltaire). *Quand les actions des chemins de fer montent, on dit que la richesse publique augmente ; c'est pourtant juste le contraire qui est la vérité* (Proudhon). || **3.** *Fig.* Qualité d'une faculté, d'un don qui, chez une personne, atteint un grand développement, une haute perfection : *La richesse des dons d'un artiste. La richesse de l'imagination, de l'invention chez un romancier.*

• **II.** EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Caractère des objets de grand prix, de grande valeur, ou de ce qui possède l'éclat, l'opulence, la somptuosité des choses précieuses : *La richesse du mobilier d'une demeure ancienne. La richesse d'une étoffe orientale. La richesse d'une ornementation, de la décoration d'un palais. La richesse du coloris d'une œuvre peinte, de la palette d'un peintre. Il se distinguait autant par la noblesse de sa figure que par la richesse de ses habits* (Barthélemy) ; et ellipt. : *Il* [Cézanne] *était ébloui par la richesse du Tintoret, non par sa fidélité* (Malraux). || **2.** Caractère de ce qui renferme en nombre ou en quantité appréciable une certaine chose *(richesse en...) : La richesse d'un pétrole en produits légers. La richesse d'un fruit en vitamines. C'est à sa richesse en matières premières que cette région doit son essor économique. La richesse d'une bibliothèque en incunables ;* et absol. : *La richesse d'un aliment. La richesse des collections d'un musée.* || *Spécialem.* Faculté de fournir en abondance des biens économiques (produits, productions) : *La richesse du sous-sol, du sol d'un pays. Les dernières évaluations ont confirmé la richesse du gisement récemment découvert.* || **3.** *Fig.* Caractère de ce qui est riche, de ce qui renferme en abondance des éléments variés, complexes, ou permet des développements féconds, du point de vue intellectuel, affectif, esthétique, etc. : *La richesse d'une documentation. La richesse d'une idée, d'une doctrine, de la pensée d'un philosophe. La richesse d'une langue, du vocabulaire, de la rime. Une époque n'est confuse que pour un esprit confus. La nôtre passe, à cause même de sa richesse, pour un casse-tête* (Cocteau). || **4.** *Fig.* Ce qui fait la valeur, la qualité de quelque chose : *La vraie richesse des spectacles est dans le détail* (Alain).

• SYN. : **I, 1** *aisance, opulence ;* **2** *prospérité ;* **3** *foisonnement, luxuriance.* || **II, 1** *faste, luxe, somptuosité ;* **2** *fertilité ;* **3** *ampleur, fécondité, profondeur.* — CONTR. : **I, 1** *dénuement, gêne, indigence, misère, pauvreté ;* **2** *crise, marasme, ruine ;* **3** *insuffisance, médiocrité, pauvreté.* || **II, 1** *austérité, simplicité, sobriété.*

richi n. m. V. RISHI.

richissime [riʃisim] adj. (superl. de *riche ;* XIII^e s., Bloch-Wartburg, puis 1801, Mercier). *Fam.* Très riche (souvent ironique) : *Sa fille a épousé un banquier richissime.*

richomme [riʃɔm] n. m. (francisation de *rico hombre,* même sens [1690, Furetière, art. *riche*], loc. esp. de même sens, de *rico,* puissant [francique **rîki,* même sens — v. RICHE], et de *hombre,* homme, lat. *hominem,* accus. de *homo, hominis,* même sens ; 1721, Trévoux). Équivalent français de l'esp. *rico hombre* (ou *ricombre,* ou *richombre*) [v. ci-dessus], qui désignait, aux XII^e-XIV^e s., les membres de la haute noblesse portugaise, castillane, navarraise, aragonaise : *Plus d'un richomme avait pour orgueil d'être membre | De votre servidumbre et de votre antichambre* (Hugo).

• REM. On écrit aussi RICHE-HOMME (fin du XIX^e s.) : *Pour faire ce que fait, sans regret ni grimace, | Tout riche-homme portant bannière, épée et masse* (Leconte de Lisle). *Ayant visité tous les musées et tous les champs de bataille, le colonial plus riche qu'aucun des rois d'Europe s'attend à prendre place dans l'ordre social de la vieille patrie : il demande son rang de riche-homme à la cour de l'Empereur* (Larbaud).

ricin [risɛ̃] n. m. (lat. *ricinus,* tique [insecte], ricin [plante] ; 1602, A. Colin [p. 512], écrit *ricine* [*ricin,* 1698, Lémery, p. 654], au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré [d'abord *ricinus de l'Amérique,* 1615, Daléchamps, II, 740] ; sens 3, 1870, Littré). **1.** Grande plante annuelle de la famille des euphorbiacées, aux feuilles palmées, dont les graines fournissent une huile presque incolore, inodore, insipide, utilisée comme lubrifiant et comme purgatif. || **2.** *Ricin d'Amérique,* nom usuel du *médicinier.* || **3.** Nom usuel des acariens du genre *ixode.*

riciné, e [risine] adj. (de *ricin ;* 17 nov. 1871, *Journ. officiel,* p. 4498). Imprégné d'huile de ricin : *Collodion riciné.*

ricinodendron [risinɔdɛ̃drɔ̃] n. m. (de *ricino-,* élément tiré de *ricin,* et du gr. *dendron,* arbre ; 1964, Larousse). Arbre de l'Afrique tropicale, de la famille des euphorbiacées, qui fournit un bois connu sous des noms divers.

ricinoléine [risinɔlein] n. f. (de *ricinoléique ;* 1932, Larousse [*ricinoline,* même sens, 1904, Larousse]). Le plus important des trois glycérides qui composent l'huile de ricin.

ricinoléique [risinɔleik] adj. (de *ricin*[*o*]-, élément tiré de *ricin,* et de *oléique ;* 1875, Larousse). Se dit d'un acide-alcool éthylénique dont le glycéride est la ricinoléine.

rickettsie [rikɛtsi] n. f. (du n. du savant américain H. T. *Ricketts,* qui découvrit ces micro-organismes en 1917 ; 1932, Larousse). Genre de micro-organismes intermédiaires entre les virus et les bactéries, agents de certaines maladies contagieuses, notamment du typhus.

rickettsiose [rikɛtsjoz] n. f. (de *rickettsie ;* 1964, Larousse). Nom générique de toutes les maladies causées par des rickettsies (typhus exanthématique, typhus murin, fièvre boutonneuse de la Méditerranée, fièvre pourprée des Rocheuses, fièvre fluviale du Japon, etc.).

ricocher [rikɔʃe] v. intr. (de *ricochet ;* 2^e semestre 1807, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 126], au sens 1 [« être réfléchi », XX^e s.] ; sens 2, 1841, Balzac). **1.** Faire ricochet, être renvoyé dans une autre direction

après avoir frappé un obstacle : *Un projectile qui ricoche sur un corps dur. Les pierres plates lancées sous un angle très faible ricochent à la surface de l'eau.* || *Littér.* Être réfléchi : *Une mince lame de soleil pénétrait par la fente des volets et ricochait sur les tables...* (Arnoux). || **2.** *Fig.* Venir par voie indirecte, être répercuté : *Les postillons savaient, aux querelles que leur faisait le maître de poste, qu'il avait été querellé par sa femme, car sa colère ricochait sur eux* (Balzac).

● SYN. : **1** *rebondir ; se réverbérer ;* **2** *rejaillir, retomber.*

◆ v. tr. (1904, Larousse). *Ricocher une face d'ouvrage,* la battre au moyen de l'artillerie utilisant le *tir à ricochet* (v. ce mot).

ricochet [rikɔʃɛ] n. m. (de l'anc. loc. *fable du ricochet,* chose ennuyeuse qui se répète toujours [XIIIe s., Godefroy], où le mot *ricochet* est d'origine obscure [un rapport avec la famille de *coq, cochet* étant néanmoins possible] ; 1611, Cotgrave, au sens 1 [pour le projectile d'une bouche à feu, 1752, Trévoux ; *tir à ricochet,* 1870, Littré] ; sens 2, v. 1770, J.-J. Rousseau [*un ricochet de,* 1709, Lesage ; *par ricochet,* 1718, Acad.]). **1.** Rebond que fait une pierre plate lancée obliquement sur la surface de l'eau, un corps en mouvement qui frappe un obstacle : *Sur la rive du Nil, un jour deux beaux enfants | S'amusaient à faire sur l'onde, | Avec des cailloux plats, ronds, légers et tranchants, | Les plus beaux ricochets du monde* (Florian). *Je lui portai malheur : la balle qui lui ôta la vie fit ricochet sur le canon de mon fusil et le frappa d'une telle roideur, qu'elle lui perça les deux tempes* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Chacun des bonds que fait le projectile d'une bouche à feu en touchant le sol. || *Tir à ricochet,* tir inventé par Vauban et dans lequel le projectile rencontre le sol sous un angle de chute assez faible pour ne pas s'y enfoncer, mais rebondir. || **2.** *Fig.* Effet indirect, fait qui est la conséquence d'un autre : *Cette querelle eut des suites et des ricochets sans nombre* (Sainte-Beuve). || Par extens. et vx. *Un ricochet de,* une suite d'événements amenés les uns par les autres : *Nous plumons une coquette ; la coquette mange un homme d'affaires ; l'homme d'affaires en pille d'autres ; cela fait un ricochet de fourberies le plus plaisant du monde* (Lesage). || Fig. *Par ricochet,* de façon indirecte, par contrecoup : *Au moment où ils jugent autrui, ils font par ricochet leur propre éloge* (Taine). *C'était la célébrité. Olivier s'en apercevait au nombre de lettres que recevait Christophe, et qui lui arrivaient à lui-même, par ricochet...* (Rolland).

● SYN. : **2** *contrecoup, éclaboussure, incidence, prolongement, rebondissement, répercussion, retentissement.*

rico hombre n. m. V. RICHOMME.

ric-rac [rikrak] ou **ric-et-rac** [rikerak] loc. adv. (du radical expressif *rik-,* qui évoque la petitesse, l'exactitude, et de sa var. *rak-* ; 1611, Cotgrave, écrit *riqueraque,* au sens de « complètement » ; sens 1, 1807, J.-F. Michel [*ric-et-rac ; ric-rac,* 1904, Larousse — d'abord écrit *riqueraque,* 1836, Acad.] ; sens 2, 1964, Robert [*ric-rac ; ric-et-rac,* milieu du XXe s.]). **1.** *Fam.* Avec une exactitude rigoureuse ou parcimonieuse : *Payer ric-rac sa note d'hôtel. Donner à chacun sa ration ric-et-rac.* || **2.** *Fam.* De façon juste suffisante, sans plus : *Une fois tous les frais payés, il lui restait ric-et-rac le montant de son voyage de retour.*

● SYN. : **2** *en tout et pour tout.*

● REM. On a dit autref. RIC-À-RIC (v. 1450, Gréban) et RIC-À-RAC (1904, Larousse) : *On ne compte guère ric-à-rac avec la Fortune, et quand elle veut bien réparer ses torts, on les oublie* (Mme de Grignan). *Il payait ric-à-ric, après avoir tâté les bêtes sous la plume ou dans le poil* (Béraud). *Enfin, ric-à-rac, il vint à bout de posséder ce jargon-là* (Pourrat).

rictus [riktys] n. m. (mot lat. signif. « ouverture de la bouche, bouche ouverte », de *ringi,* grogner en montrant les dents ; 1821, J. de Maistre, au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** Contraction spasmodique des muscles peauciers de la face, qui découvre les dents en donnant au visage l'expression d'un rire crispé : *La course, la crainte ont marqué une sorte de rictus sur son visage [...]. Une étrange grimace tiraille ses traits...* (Lacretelle). *L'expression du visage s'est arrêtée sur une sorte de sourire, de « bon sourire » peut-être, mais que la rigidité des traits transforme en rictus : un coin de la bouche relevé, un œil plus fermé que l'autre et la joue à moitié crispée* (Robbe-Grillet). || **2.** Rire forcé, contraint, grimaçant : *Rictus moqueur.*

● SYN. : **2** *ricanement.*

ridage [ridaʒ] n. m. (de *rider* 1 ; 1845, Bescherelle, au sens I ; sens II, 1964, Larousse).

I. Action de rider un cordage.

II. Défaut apparaissant dans une peinture appliquée en couche trop épaisse, et qui est dû à un séchage non uniforme.

ridain [ridɛ̃] n. m. (de *rider* 1 ; 1679, G.Fournier, écrit *ridein ; ridain,* 1829, Boiste). Nom donné à certains plis de terrain au fond de la mer.

ride [rid] n. f. (déverbal de *rider* 1 ; XIIIe s., *Romania* [XXVIII, 59], au sens de « fer à plisser » ; sens I, 1, 1488, *Recueil Trepperel ;* sens I, 2, 1524, Lefèvre d'Étaples ; sens I, 3, av. 1525, J. Lemaire de Belges [aussi sur une feuille ; sur la tige, 1964, Larousse] ; sens I, 4, 15 juin 1865, *Revue des Deux Mondes,* p. 826 [*ride de plage,* 1964, Larousse] ; sens I, 5, 1875, Larousse ; sens I, 6, 1690, Furetière ; sens II, 1634, Jal [*nœud de ride,* 1904, Larousse]).

I. 1. Sillon plus ou moins marqué sur la peau du visage, du cou, des mains, qui est un effet de l'âge, de la maladie, des soucis, etc. : *Ce grand corps svelte, à la fois si droit et si souple, ce beau front sans rides, ce regard franc* (Gide). *Autant qu'on pouvait juger de l'extérieur, le marchand était un très petit vieillard au visage rond et lisse, sans rides ni relief* (Aymé). || **2.** *Fig.* et *littér.* Signe auquel on voit qu'une chose vieillit, se démode : *Après vingt ans, cette comédie n'a pas une ride.* || **3.** Sillon, strie marquant une surface quelconque : *Les rides d'un fruit.* || *Spécialem.* Plissement que présente la surface de certaines feuilles. || Bosselure en forme d'anneau laissée sur la tige par les écailles protectrices du bourgeon après leur chute. || **4.** Plissement de terrain, ondulation du sol : *Rides montagneuses.* || *Ride de plage,* ondulation, souvent asymétrique, formée sur les plages, dans le fond des rivières, sur les dunes. || **5.** Pli très petit d'une feuille de papier. || **6.** *Fig.* et *littér.* Froncement, fine ondulation que produit le vent à la surface des eaux : *Je ne sais quel attrait des yeux pour l'eau limpide | Nous faisait regarder et suivre chaque ride* (Lamartine). *Il n'y avait plus sur la mer, où la tempête avait labouré, que de longues rides régulières qui se dégageaient en éventail* (Saint-Exupéry).

II. *Ride de hauban,* petit cordage servant à faire effort pour tendre *(rider)* les haubans. || *Nœud de ride,* nœud marin utilisé pour crocher le palan servant à faire effort sur la ride.

● SYN. : **I, 2** *flétrissure.*

◆ **rides** n. f. pl. (1561, Du Fouilloux). En vénerie, nom donné aux marques figurant, entre le talon et les gardes, sur les traces laissées par les sangliers âgés.

ridé, e [ride] adj. (part. passé de *rider* 1 ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « plissé » [en parlant d'une chemise] ; sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, 1538, R. Estienne [*fumées ridées,* 1870, Littré — *ridées,* n. f. pl., même sens, 1655, Salnove]). **1.** Qui est marqué, sillonné de rides : *Une figure, une peau ridée. Les noirs soucis sont peints sur son front toujours ridé* (Fénelon). *Il regarda son visage, de vieille déjà, osseux et ridé, ses lèvres grises que l'émotion faisait trembler, ses yeux noirs où brillaient des larmes* (Aymé). || **2.** Qui offre des stries, des sillons nombreux, mais peu profonds : *Une pomme ridée. Des raisins secs à peau ridée. La peau ridée du crapaud. La mer, toute ridée, a pris son air de vieille* (Renard). || *Fumées ridées,* fumées des vieux cerfs et des vieilles biches.

● SYN. : **1** *flétri, fripé, marqué, parcheminé, ratatiné* (fam.). — CONTR. : **1** *lisse.*

rideau [rido] n. m. (de *rider* 1 [v. ce mot], au sens anc. de « plisser » ; 1347, Bloch-

Wartburg, au sens 1 [*doubles rideaux,* 1934, J. Romains ; *rideau de perles,* début du XX[e] s. ; *tirer le rideau,* 1834, Balzac ; *tirer le rideau sur quelque chose,* au fig., 1644, Corneille] ; sens 2, 1761, J.-J. Rousseau [pour découvrir ou cacher la scène, 1538, R. Estienne — au fig., XX[e] s. ; *rideau à l'italienne, à la française, à la grecque, à l'allemande, à la guillotine, à la romaine,* 1964, Larousse ; *rideau de fer,* 1935, Acad. ; *le rideau tombe,* 1870, Littré — au fig., 1690, M[me] de Sévigné ; *se tenir derrière le rideau,* au fig., 1798, Acad. ; *rideau !,* 1964, Robert (d'abord *au rideau !,* 1875, Larousse) — au fig., 1901, Esnault] ; sens 3, 1770, Raynal [au fig., av. 1784, Diderot ; *rideau d'arbres,* 1755, Aviler ; *rideau de fumée,* 1964, Robert ; *rideau de flammes,* 1964, Larousse ; *rideau de fer,* au fig., 7 mars 1946, *le Monde*] ; sens 4, av. 1922, Proust [*pour une cheminée,* 1870, Littré] ; sens 5, 1845, Bescherelle ; sens 6-7, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens 8, 1964, Larousse ; sens 9, 1870, Littré [aussi « mur soutenant un talus »]). **1.** Pièce d'étoffe suspendue à une tringle, sur laquelle elle peut coulisser, et qu'on tend devant une ouverture pour intercepter la vue ou la lumière, ou devant quelque chose pour le masquer ou le préserver : *Rideaux de fenêtre. Rideaux de lit, d'alcôve. Rideaux de mousseline, de tulle, de cretonne, de velours. Fermer, ouvrir, écarter les rideaux. Les rideaux de toile rouge sont tirés. On a oublié de fermer les jalousies. Il y a du soleil qui passe à travers les rideaux. Cela fait une lueur étrange, couleur jus de framboise...* (Hébert). || *Doubles rideaux,* rideaux en tissu épais, qui se rejoignent au milieu d'une croisée quand on les tire, masquant le rideau de vitrage. || *Rideau de perles,* rideau fait de chapelets de perles de bois (ou d'une autre matière) suspendus les uns à côté des autres, verticalement, que l'on place dans l'embrasure d'une porte. || *Tirer le (les) rideau(x),* le (les) déployer ou, au contraire, le (les) replier. || Fig. *Tirer le rideau sur quelque chose,* laisser volontairement quelque chose dans l'ombre, choisir de n'en plus parler : *Voltaire a enseigné aux hommes tant de vérités utiles qu'on doit tirer le rideau sur ses faiblesses* (Rousseau). || **2.** Dans un théâtre, nom générique des parties de décors qui descendent des cintres pour former le fond de la scène, le ciel, les plafonds, le sommet des arbres, etc. (on dit aussi TOILE) *Rideau de fond.* || *Rideau d'avant-scène,* ou simplem. *rideau,* grande toile peinte ou draperie escamotable, qui permet de découvrir ou de cacher la scène aux spectateurs : *Lever, baisser le rideau. Au lever du rideau, trois personnages sont en scène ;* et au fig. : *La vie des poètes est une tragédie et il faut un dernier acte. Que la mort y baisse le rideau* (Cocteau). || *Rideau à l'italienne,* rideau de scène qui s'ouvre par le milieu en remontant vers les portants. || *Rideau à la française,* rideau qui s'ouvre et se relève comme le précédent, tandis qu'en même temps l'ensemble s'élève verticalement. || *Rideau à la grecque* ou *à l'allemande,* rideau qui s'ouvre par le milieu en glissant sur une patience. || *Rideau à la guillotine,* rideau qui tombe de haut en bas. || *Rideau à la romaine,* rideau formant des plis drapés dans le sens de la largeur et qui tombe comme le rideau à la guillotine. || *Rideau de fer,* cloison métallique qu'on peut abaisser, en cas d'incendie, pour isoler la salle de la scène et des coulisses. (V. aussi n. 3 et 4 ci-après.) || *Le rideau tombe,* le spectacle est terminé ; au *fig.,* une série d'événements s'achève. || *Un lever de rideau,* v. LEVER 2. || Fig. *Se tenir derrière le rideau,* participer à quelque action sans se montrer ou se faire connaître. || Fam. *Rideau !,* cri des spectateurs pour demander que soit mis fin à un spectacle qu'ils désapprouvent ; au *fig.,* « c'est assez, cela suffit ! ». || **3.** *Rideau de...,* se dit de ce qui forme écran, masque la vue ou est susceptible de s'opposer à l'action de quelque élément (vent, soleil, etc.) : *Au bord des prés, de longs rideaux de peupliers alignent leurs tentures bruissantes* (Zola). *Longtemps Rarahu put voir, par les échappées des cocotiers, à travers les rideaux de verdure, le « Rendeeu » s'éloigner sur l'immensité bleue* (Loti). *Il* [Christophe] *avait encore des larmes aux yeux. Il les essuya du revers de sa main, et regarda en riant le soleil qui s'enfuyait sous un rideau de vapeurs* (Rolland) ; et au fig. : *Le rideau du rêve s'est levé brusquement sur un pays lointain, mais lointain, lointain bien au delà des habituelles distances terrestres...* (Loti). || Spécialem. *Rideau d'arbres,* boisement artificiel, de longueur variable, de faible largeur (de quelques mètres à 200 m), établi à des fins agronomiques ou esthétiques. || *Rideau de fumée,* nuage de fumée produit artificiellement et derrière lequel se dissimulent des navires de guerre. || *Rideau de flammes,* filets de gaz enflammés qui, à l'entrée d'un four métallurgique sous atmosphère contrôlée, forment écran et s'opposent à l'entrée de l'air. || Fig. *Rideau de fer,* expression désignant la frontière qui sépare les démocraties populaires de l'Europe orientale des États de l'Europe occidentale. || **4.** *Rideau de fer, rideau de magasin,* assemblage de feuilles de tôle, de lames de bois, ou dispositif en tôle ondulée, qu'on peut baisser ou relever et qui sert à protéger la devanture d'une boutique (v. aussi n. 2 et 3 ci-dessus) : *Les rideaux de fer du boulanger, du crémier, lesquels s'étaient hier abaissés le soir* [...], *se levaient maintenant...* (Proust). || *Rideau de cheminée,* assemblage de feuilles de tôle pouvant glisser verticalement les unes sur les autres, et qui permet d'obturer plus ou moins l'ouverture d'une cheminée et d'en régler le tirage. (On dit aussi TABLIER et TRAPPE.) || **5.** Ensemble des chaînes ou des câbles et des tringles qui soutiennent le tablier d'un pont suspendu. || **6.** Ligne de défense légère et mobile, établie par le commandement pour masquer les mouvements du gros de ses troupes ou d'autres manœuvres. || **7.** *Class.* Repli de terrain derrière lequel une troupe peut dissimuler ses mouvements à l'ennemi : *Vauban espère de pouvoir dérober le travail, la moitié de la nuit, à la faveur d'un rideau qui s'y trouve* (Pellisson). *Le camp de Lazzara, petit bourg au pied d'un fort long rideau* (Saint-Simon). || **8.** Talus qui sépare deux champs cultivés étagés sur le versant d'une vallée et qui a pour objet de ralentir l'érosion. || **9.** Talus établi au-dessus d'une route ou d'un canal. || Mur soutenant le pied d'un talus. || **10.** *Mur-rideau,* v. à l'ordre alphab.

ridée [ride] n. f. (part. passé fém. substantivé de *rider* 1 [v. ce mot] ; 1530, Palsgrave, au sens de « ride sur le visage » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Filet pour prendre les alouettes.

ridelage [ridlaʒ] n. m. (de *ridelle ;* 1964, Larousse). Opération qui, dans la fabrication des gants, consiste à contrôler, à l'aide d'une ridelle métallique, si l'ouvrier chargé du découpage des peaux (dépeçage) a bien mis le cuir intérieur correspondant à la pointure demandée.

rideleuse [ridløz] n. f. (de *ridelle ;* 1964, Larousse). Ouvrière de la ganterie chargée du ridelage.

ridelle [ridɛl] n. f. (moyen haut allem. *reidel,* rondin ; v. 1268, É. Boileau, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1771, Trévoux ; sens II, 1964, Larousse).

I. 1. Balustrade légère, pleine ou à claire-voie, placée de chaque côté d'un véhicule découvert ou bâché (charrette, camion, etc.), pour maintenir la charge : *Les chariots étaient bondés jusqu'aux ridelles* (La Varende). || **2.** Nom donné aux branches de chêne employées par les charrons pour la fabrication des diverses parties d'un chariot. (On dit aussi RIVELLE.)

II. Instrument utilisé en ganterie pour contrôler le cuir intérieur nécessaire à chaque pointure.

1. rider [ride] v. tr. (anc. haut allem. *rîdan,* tourner, tordre ; v. 1175, Chr. de Troyes, au part. passé, au sens de « plissé, froncé » [en parlant d'une chemise] ; à l'infin., au sens I, 1, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens II, 1572, J. Thierry).

I. 1. Marquer, creuser, sillonner de rides : *Le temps aux plus belles choses | Se plaît à faire un affront, | Et saura faner vos roses | Comme il a ridé mon front* (Corneille). *Un pli de malice normande rida la grosse bouche de Lecacheur* (Maupassant). *On est en plein « comique troupier », se marmonnait-il à lui-même, et on y est bien — et malgré lui une grimace d'hilarité lugubre lui ridait les joues* (Gracq). || **2.** *Littér.* Marquer de stries ou d'ondulations peu

profondes (se dit surtout en parlant d'une surface liquide) : *Le vent ride sous l'yeuse | Le sombre miroir des eaux* (Hugo). *Nous étions sortis pour voir le spectacle : le vaste brasier bondissant, la campagne roidie de gel bleu, la clarté lunaire que le vent semblait rider comme une eau...* (Duhamel). *Ces vagues, furieuses il y a une minute, n'étaient plus que des nappes ridées par le vent...* (Montherlant).

II. Dans la marine, tendre une manœuvre dormante au moyen de rides ou de ridoirs (on dit aussi RAIDIR) : *Rider des haubans. Le gréement ridé à la diable, Coët profitait d'une marée de vent portant pour conduire le « Dépit des envieux »* (Elder).

◆ **se rider** v. pr. (sens 1, 1747, Voltaire ; sens 2, 1690, Furetière [avec ellipse du pronom personnel, v. 1560, Paré]). **1.** Se marquer, se couvrir de rides : *Ces joues-là se rideront un jour* (Voltaire). || **2.** *Littér.* Se froncer, se marquer de sillons peu profonds : *La mer, unie comme un miroir, se ridait parfois sous les bonds des poissons* (Dumas père). *On ne se levait plus. Le café au lait pouvait se rider dans les tasses* (Cocteau) ; et avec ellipse du pronom personnel : *Le moindre vent qui d'aventure | Fait rider la face de l'eau | Vous oblige à baisser la tête* (La Fontaine).

2. rider [rajdər] n. m. (mot angl. signif. « cavalier », de *to ride,* aller à cheval ; 1875, Larousse). Cavalier amateur de chevaux et de courses. || *Gentleman-rider,* v. à l'ordre alphab.

ridicule [ridikyl] adj. (lat. *ridiculus,* qui fait rire, plaisant, drôle, extravagant, risible, de *rīdēre,* rire [v. RIRE 1] ; v. 1500, *Thérence en françois,* au sens 1 ; sens 2, 1588, Montaigne ; sens 3, av. 1696, La Bruyère ; sens 4, 1964, Robert). **1.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui prête à rire, dont on peut se moquer, plaisanter : *Un personnage, une créature ridicule. Se montrer, se rendre ridicule. Une tenue, une toilette ridicule. Se mettre dans une situation ridicule. User d'un langage ridicule. On n'imagine pas combien il faut d'esprit pour n'être jamais ridicule* (Chamfort). *Vraiment je ne savais pas que vous eussiez enterré votre médecin ; je ne sais rien de si ridicule qu'un médecin qui ne meurt pas de vieillesse* (Voltaire). *La plus grande des sottises, c'est de trouver ridicules ou blâmables les sentiments qu'on n'éprouve pas* (Proust). || **2.** Qui n'est pas raisonnable, va contre le bon sens : *Vous êtes ridicule de ne pas reconnaître vos torts. C'est ridicule de se mettre en colère pour si peu de chose. Il serait ridicule de ne pas profiter d'une pareille occasion.* || **3.** *Class.* Qui est amusant, comique, qui doit susciter le rire : *Il semble que l'on ne puisse rire que des choses ridicules : l'on voit néanmoins de certaines gens qui rient également des choses ridicules et de celles qui ne le sont pas* (La Bruyère). || **4.** Qui est insignifiant, dérisoire : *On lui a offert une indemnité ridicule. La pièce est petite et ridicule. Une sorte de carton à chapeaux, carré, avec un papier à fleurs* (Hébert).

● SYN. : **1** *burlesque, cocasse* (fam.), *grotesque, impayable, inénarrable* (fam.), *risible ;* **4** *infime, maigre, mince, minime, riquiqui* (fam.).

◆ n. (1662, Molière). *Class.* Personne digne de moquerie : *La constance n'est bonne que pour des ridicules* (Molière). *Fi donc ! c'est une ridicule ; à son âge épouser un jeune homme !* (Dancourt). *Nasidienus Rufus était un ridicule célèbre dans Rome* (Boileau).

◆ n. m. (sens 1, av. 1654, Guez de Balzac [aussi *un ridicule ;* absol., av. 1678, La Rochefoucauld ; *se donner le ridicule de,* 1747, Gresset ; *tourner en ridicule...,* 1657, Pascal] ; sens 2, 1683, Fontenelle). **1.** Caractère ridicule d'une personne ou d'une chose ; côté par lequel elle est ridicule, suscite le rire, la moquerie : *Il est bien plus aisé de se guinder sur de grands sentiments* [...] *que d'entrer comme il faut dans le ridicule des hommes* (Molière). *Ah ! bon Dieu ! dis-je en moi-même, ne sentirons-nous jamais que le ridicule des autres ?* (Montesquieu). *Corneille n'a pas et n'aura jamais ce sentiment du ridicule qui s'attache à certains de ses personnages nobles* (Sainte-Beuve). *Elle* [Marie-Louise] *appuie en souriant sur ses pauvres sentiments discrets comme on appuie sur les imparfaits du subjonctif pour excuser leur ridicule* (Giraudoux). *Maudire le présent, louer les jours révolus, c'est le ridicule du déclin de la vie* (Mauriac). *Il n'a pas l'air de sentir tout le ridicule de la situation. Tout cela est d'un ridicule achevé.* || Littér. *Un ridicule,* un travers, un défaut, une manière d'agir qui prête à rire, rend ridicule : *Repousser sérieusement le ridicule est un ridicule de plus* (Barthélemy). *Les ridicules ont changé depuis Molière, mais il manque un Molière pour peindre les nouveaux ridicules* (Rousseau). *La pédanterie est un ridicule complètement ignoré de nos illustres savants* (Chateaubriand). || Absol. *Le ridicule,* ce qui (dans un comportement, une situation) suscite le rire, est susceptible d'être moqué, plaisanté, tourné en dérision : *Craindre, braver le ridicule. Tomber dans le ridicule. Se couvrir de ridicule. Ne pas avoir le sens du ridicule. Elle* [Corinne] *apercevait le ridicule avec la gaieté d'une Française, et le peignait avec l'imagination d'une Italienne* (Staël). || Littér. *Se donner le ridicule de* (et l'infinitif), se rendre ridicule en agissant d'une certaine façon : *Un vieillard qui se donne le ridicule d'être amoureux.* || *Tourner en ridicule quelqu'un* ou *quelque chose,* présenter quelqu'un ou quelque chose sous un aspect ridicule, grotesque, en faire un objet de risée, de moquerie : *Ah ! pauvre Gil Blas, meurs de honte d'avoir donné à ces fripons un juste sujet de te tourner en ridicule* (Lesage). *Quand une fois on a tourné l'enthousiasme en ridicule, on a tout défait, excepté l'argent et le pouvoir* (Staël). || **2.** *Vx.* Action, manière de tourner en dérision quelqu'un ou quelque chose ; propos par lesquels on se moque : *Les maximes du ridicule que les femmes s'entendent si bien à établir* (Montesquieu). *Mal appliquer le ridicule, c'est souffler sur une glace : l'humidité de l'haleine disparaît d'elle-même, et le cristal reprend son éclat* (Diderot). *Pour renverser le pouvoir monacal et celui de la chevalerie, ces deux colosses, Rabelais et Michel Cervantes, n'employèrent d'autres armes que le ridicule* (Sainte-Beuve).

ridiculement [ridikylmɑ̃] adv. (de *ridicule ;* 1552, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1928, R. Martin du Gard). **1.** D'une manière ridicule, qui prête à rire : *Se conduire ridiculement. Être ridiculement vêtu.* || **2.** De façon dérisoire, à un taux, un degré infime : *Accorder des crédits ridiculement bas.*

● SYN. : **1** *burlesquement, cocassement, grotesquement, risiblement ;* **2** *dérisoirement, honteusement.*

ridiculiser [ridikylize] v. tr. (de *ridicule ;* av. 1648, Voiture). Rendre ridicule, tourner en ridicule quelqu'un ou quelque chose : *Il a été malmené et ridiculisé dans un hebdomadaire satirique. Outre que les parodies frappent souvent à faux, elles ont l'inconvénient de ridiculiser même les plus belles choses* (Gautier). *La littérature de l'entre-deux-guerres, j'entends la bonne littérature, l'avancée, avait constamment stigmatisé, ridiculisé l'honneur militaire, la fièvre patriotique et le jusqu'au-boutisme* (Aymé).

● SYN. : *caricaturer, se gausser de* (littér.), *se moquer de, railler.*

◆ **se ridiculiser** v. pr. (1666, Cotin). Se rendre ridicule par ses actions, son comportement, ses paroles.

ridiculité [ridikylite] n. f. (dér. savant de *ridicule ;* 1664, Ch. Robinet, au sens 2 ; sens 1, 1675, Mme de Sévigné). **1.** *Class.* et *littér.* Caractère, défaut de ce qui est ridicule : *Elle a les meilleurs sentiments du monde ; j'admire que cela puisse être gâté par l'impertinence de son esprit et la ridiculité de ses manières* (Sévigné). *Je lui donnais des louanges qu'il prenait à bon compte, qui faisaient voir la ridiculité de ce qu'il disait et le poussait à en dire davantage* (Stendhal). || **2.** *Class.* et *littér.* Chose ridicule ; action, parole par laquelle on se rend ridicule : [La comédie et la satire] *s'arrêtent à corriger les indécences et les ridiculités, s'il est permis d'user de ce mot* (Furetière, 1666). *Un sot dit sans cesse des ridiculités* (Furetière, 1690). *Non, Monsieur, c'est de l'entêtement, dit la baronne en l'interrompant pour en finir avec cette ridiculité* (Balzac).

ridoir [ridwar] n. m. (de *rider* 1 [v. ce mot] ; 1870, Littré). Appareil à poulie, à crémaillère ou à vis, qui, sur un navire, permet de tendre un cordage ou une chaîne.

ridule [ridyl] n. f. (dimin. de *ride ;* 1970, Robert). Petite ride.

riduler [ridyle] v. tr. (dimin. de *rider* 1 ; 1881, Huysmans). Marquer de petites rides (rare) : *Et il frissonnait, songeant à cette moue qui ridulait si joliment le coin de ses lèvres* (Huysmans).

riel [rjɛl] n. m. (mot cambodgien de même sens ; 1964, Larousse). Unité monétaire principale du Cambodge.

riemannien, enne [rimanjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du mathématicien allem. Bernhard *Riemann* [1826-1866] ; fin du XIXe s., d'après Robert, 1964 [*géométrie riemannienne,* 1962, Robert, art. *parallèle*]). Qui se rapporte au mathématicien Riemann et à ses théories. || *Géométrie riemannienne,* l'une des géométries non euclidiennes.

rien [rjɛ̃] pron. indéf. • ÉTYM. Lat. *rem,* accus. du n. f. *res,* chose, être, fait ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *ren* [*rien,* XIe-XIIe s.] (v. § B, sens I, et § A). — A : v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *rien (rien,* n. f., « chose », v. 1050, *Vie de saint Alexis).* — B : sens I, v. 1155, Wace (*ne... rien ; rien ne...,* v. 980, *Passion du Christ* [écrit *ren non... ; rien ne...,* début du XIIe s.] ; *ne... rien du tout,* 1559, Amyot ; *ne... rien de rien,* 1690, Furetière ; *ne... rien au monde,* 1669, Widerhold [d'abord ... *du monde,* 1541, Calvin] ; *pour rien au monde,* 1690, Furetière [*pour riens,* même sens, 1422, A. Chartier] ; *ne... rien que,* 1532, Rabelais ; *ne... rien moins que,* « ne... pas du tout », 1534, Rabelais [« ... bel et bien », 1683, Bossuet] ; *ne... rien de moins que,* 1690, Bossuet) ; sens II, 1, 1541, Calvin (*n'être rien,* « n'avoir aucune valeur propre » [« n'avoir aucune fonction particulière », début du XVIIIe s., Fontenelle, et « être insignifiant », av. 1549, Marguerite de Navarre] ; *ce n'est rien,* 1538, R. Estienne ; *n'être rien à quelqu'un,* 1680, Richelet ; *n'être de rien à quelqu'un,* 1675, Mme de Sévigné ; *n'être pour rien dans quelque chose,* 1835, Balzac ; *il n'en est rien,* v. 1360, Froissart ; *comme si de rien n'était,* 1658, Scarron) ; sens II, 2, XIIIe s., Rutebeuf (*ne rien avoir,* « être sans fortune » [« n'avoir aucune maladie... » et « n'avoir subi aucun dommage », XXe s.] ; *n'avoir rien contre quelqu'un,* XXe s. ; *n'avoir rien de* et un adjectif, 1674, Racine ; *n'avoir rien de* et un nom, 1923, L. Bertrand) ; sens II, 3, 1559, Amyot (*ne rien faire,* « ... être paresseux » [« ... ne pas vendre », 1718, Acad., et « ... rester sans effet... », 1875, Larousse] ; *cela ne fait rien,* 1870, Littré ; *il n'y a rien à faire,* XXe s. [aussi « c'est inévitable... »] ; *je n'en ai rien à faire,* XXe s. ; *ne faire semblant de rien,* v. 1460, G. Chastellain) ; sens II, 4, 23 oct. 1758, Voltaire (*ne ressembler à rien ; parler pour ne rien dire,* 1719, Lamotte ; *ne rien dire à quelqu'un,* « ne pas le tenter... », 1870, Littré [« ne lui rappeler aucun souvenir », 1964, Larousse] ; *ne rien dire qui vaille à quelqu'un,* 1668, La Fontaine ; *il n'y a rien à dire,* 1964, Robert ; *ne compter à rien,* 1642, Corneille [*ne compter rien,* 1665, Boileau] ; *ne servir à rien,* 1553, *Bible Gérard* [... *de rien,* début du XVe s., Ch. d'Orléans] ; *ne tenir à rien,* 1690, Furetière). — C : sens 1, XVIe s., La Curne ; sens 2, 1833, Musset (... *tout ou rien ; c'est mieux que rien,* 1964, Robert ; *ce n'est pas rien,* 1928, R. Martin du Gard ; *moins que rien...* et *en moins de rien,* 1538, R. Estienne ; *comme rien,* 1964, Robert [d'abord « en aucune façon », v. 1653, Cyrano] ; *pour rien,* « sans aucun résultat », v. 1130, *Eneas,* écrit *por rien* [« gratuitement », fin du XVIe s., A. d'Aubigné, et « pour une somme modique... », 1690, Furetière] ; *compter... pour rien,* 1656, Molière ; *de rien...,* « sans importance », 1559, Amyot ; *un homme de rien,* 1648, Scarron ; *de rien,* pour répondre à un remerciement, 1870, Littré ; *rien que,* milieu du XVIe s., Ronsard ; *rien que cela !,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *sortir de rien,* 1935, Acad. [*venir de rien,* même sens, 1694, Acad.] ; *se réduire à rien,* 1718, Acad. ; *devenir à rien,* « perdre toute réalité », 1674, Mme de Sévigné [« n'avoir plus qu'une valeur insignifiante », 1687, Mme de Sévigné]).

A. « Rien » employé sans « ne ».

Dans certaines phrases interrogatives, dubitatives, après une principale négative ou certains mots de sens négatif, et après *sans, sans que, avant de, avant que, trop... pour,* etc., quelque chose, quoi que ce soit : *Est-il rien de si ridicule ? Je doute fort qu'il ait rien dit de tel. Je ne crois pas qu'on puisse rien lui reprocher. Il est impossible de rien entreprendre. Prévenez-moi avant de rien faire. Il est trop méticuleux pour rien négliger. Un homme de mon âge ne doit pas vivre sans rien faire* (Dumas).

B. « Rien » employé avec « ne ».

• **I.** NE... RIEN, RIEN NE. *Ne... rien,* ne... aucune chose : *Je n'ai rien vu. Il prétend n'avoir rien* (ou *ne rien avoir*) *à faire. Cela ne prouve rien.* || *Rien ne,* nulle chose ne : *Rien n'a changé. Rien ne semble l'intéresser.* || *Ne... rien du tout,* (fam.) *ne... rien de rien,* renforcements de *ne... rien : Je n'y vois rien du tout. Il ne s'intéresse à rien de rien.* || *Ne... rien au monde,* ne... absolument rien : *Je ne connais rien au monde de plus ennuyeux.* || *Pour rien au monde,* à aucun prix : *Pour rien au monde je ne voudrais revivre cette époque.* || Class. *Ne... rien que,* ne... que : *Monsieur, vous n'avez rien qu'à dire. Je mentirai si vous voulez* (Molière). || *Ne... rien moins que,* ne... pas du tout (vieilli) : *Molière n'est rien moins qu'un peintre de portraits, c'est un peintre de tableaux* (Sainte-Beuve) ; exactement, authentiquement, bel et bien : *On dit que par enfantillage ou par coquetterie, Alcmène affecte de ne pas apprécier la faveur de Jupiter, et qu'elle ne songe à rien moins qu'à empêcher le libérateur de venir au monde* (Giraudoux). || *Ne... rien de moins que,* exactement, réellement : *Ces émeutes n'aboutirent à rien de moins qu'à une révolution.*

• **II.** S'EMPLOIE DANS DE NOMBREUSES LOCUTIONS. **1.** Avec *être* || *N'être rien,* en parlant d'une personne, n'avoir aucune valeur propre : *L'homme est esprit ou il n'est rien* (Mauriac) ; n'avoir aucune fonction particulière : *Il n'est plus rien dans le syndicat ;* en parlant d'une chose, être insignifiant : *Cette tempête n'est rien auprès de celles que j'ai connues.* || *Ce n'est rien,* c'est sans importance. || *N'être rien à quelqu'un,* n'être nullement lié à lui par la parenté ou autrement : *Il se réclame de moi, mais il ne m'est rien.* || Class. *N'être de rien à quelqu'un,* ne pas l'intéresser, le laisser indifférent : *On voit bien que la Sainte Table ne vous est de rien* (Bossuet). || *N'être pour rien dans quelque chose, n'y être pour rien,* n'avoir aucune responsabilité dans ce qui arrive. || *Il n'en est rien,* ce n'est pas vrai : *On pourrait croire que l'expérience l'a instruit, mais il n'en est rien.* || *Comme si de rien n'était,* comme s'il ne s'était rien passé : *Alberte revenait le lendemain de ces accrocs terribles, et s'exposait de plus belle au danger bravé comme si de rien n'était* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Avec *avoir* || *Ne rien avoir,* être sans fortune : *Quand il s'est marié, il n'avait rien ;* n'avoir aucune maladie, aucune blessure : *La radiographie a montré qu'il n'avait rien aux poumons ;* n'avoir subi aucun dommage : *La carrosserie a été abîmée dans le choc, mais le moteur n'a rien.* || *N'avoir rien contre quelqu'un,* n'avoir aucun grief, aucune hostilité à son égard. || *N'avoir rien de* (et un adjectif), ne pas être particulièrement : *Ce film n'a rien d'original.* || *N'avoir rien de* (et un nom), ne pas ressembler du tout à : *Elle n'a rien de sa mère. Il n'a rien d'un héros.* || *N'avoir l'air de rien, ça n'a l'air de rien,* V. AIR. || **3.** Avec *faire* || *Ne rien faire,* n'exercer aucune profession, être paresseux : *Cet élève ne fait rien ;* ne pas faire d'affaires, ne pas vendre : *Au lendemain des fêtes, on ne fait rien dans certains commerces.* || *Ne rien faire à quelqu'un,* en parlant d'une chose, rester sans effet sur lui : *Ce médicament ne me fait rien. Les menaces ne lui font rien.* || *Cela (ça) ne fait rien,* cela (ça) n'a pas d'importance. || *Il n'y a rien à faire,* c'est impossible : *J'ai essayé de lui téléphoner, mais il n'y a rien eu à faire ;* c'est inévitable, il faut en passer par là : *Il n'y a rien à faire, vous devrez payer cette amende.* || Pop. *Je n'en ai rien à faire,* cela ne m'intéresse pas. || *Ne faire semblant de rien,* faire semblant de ne pas remarquer quelque chose : *Il avait vu tout le manège, mais ne faisait semblant de rien.* || **4.** Avec d'autres verbes || *Ne ressem-*

bler à rien, être informe, incohérent : *Un projet, une explication qui ne ressemble à rien.* || *Parler pour ne rien dire,* dire des choses sans intérêt ou sans rapport avec la question. || *Ne rien dire à quelqu'un,* en parlant d'une chose, ne pas le tenter, ne pas lui faire envie : *Il voulait m'emmener au cinéma, mais cela ne me disait rien ;* ne lui rappeler aucun souvenir : *Ce nom ne me dit rien.* || *Ne rien dire qui vaille à quelqu'un,* en parlant d'une chose, susciter de sa part une appréciation défavorable. || *Il n'y a rien à dire,* c'est correct : *Il n'y a rien à dire, c'est un travail bien payé.* || Class. *Ne compter à rien, ne compter rien,* négliger, ne faire aucun cas de : *Je ne vous compte à rien le nom de mon époux* (Corneille). *Ne comptez-vous rien, mon gendre, l'avantage d'être allié à la maison de Sotenville ?* (Molière). || *Ne servir à rien, de rien,* être inutile : *Quand le mal est fait, les regrets ne servent à rien. Fine se moquait de l'argent, qui ne lui servait de rien* (H. Bazin). || *Ne tenir à rien,* dépendre de peu de chose : *Il ne tient à rien que tout ce projet s'écroule.*

C. « Rien » employé avec ellipse de « ne » et valeur négative.

1. Dans des phrases comportant l'ellipse de plusieurs mots : « *Que fais-tu ?* — [Je ne fais] *Rien.* » *Sur la piste devant moi, rien, pas une poussière à l'horizon* (Camus). *Toute la journée, je traînais dans le magasin vide, le goût à rien, le cœur gros* (Marceau). || **2.** Dans des locutions || *C'est tout ou rien,* il n'y a pas de solution, de position intermédiaire. || *C'est mieux que rien,* il faut se contenter de cela. || *Ce n'est pas rien,* c'est quelque chose, c'est considérable : *Cent cinquante, peut-être deux cents francs de plus chaque mois,* [...] *ce n'est pas rien* (Mauriac). || *Moins que rien, trois fois rien,* une quantité, un prix insignifiants : [Créon :] *Au secours !... Je suis moins que rien, moins que rien. Je ne sais plus où mettre mes regards, mes mains, mes pieds* (Cocteau). *J'ai acheté ce lot de livres pour trois fois rien.* || *En moins de rien,* très rapidement : *Il a résolu ce problème en moins de rien.* || Fam. *Comme rien,* très facilement : *La moindre réparation vous coûte mille francs comme rien.* || *Pour rien,* sans aucun résultat : *Tout ce travail pour rien !* ; gratuitement : *Tu aurais été leur domestique pour rien* (Giono) ; pour une somme modique, très bon marché : *Une maison à ce prix ? Mais c'est pour rien !* || *Compter quelque chose pour rien,* n'en faire aucun cas, le négliger : *Vous semblez compter pour rien l'aide qu'on vous a apportée.* || *De rien, de rien du tout,* sans importance, sans conséquence : *Une petite opération de rien du tout.* || *Un homme de rien,* un homme de basse condition (vieilli) : *M. Octave, avec toute sa surface sociale, se voyait manœuvré par ces gens de rien* (Montherlant). || Fam. *De rien* s'emploie par politesse pour répondre à un remerciement : « *Voici un paquet pour vous. — Merci. — De rien.* » || *Rien que,* seulement : *J'aurais bien voulu être là, rien que pour voir sa tête ! Il savait tout du danger de travailler sans dispositif de sécurité. Rien qu'à y penser, il sentait dans sa main le broiement du moule qui se referme* (Vailland). || Fam. *Rien que ça !,* souligne ironiquement l'importance de quelque chose : « *Il possède une dizaine d'immeubles et plusieurs fermes. — Rien que ça !* » || *Sortir de rien,* être d'une origine humble. || *Se réduire à rien,* être en fin de compte inexistant ou insignifiant : *Les différences entre ces deux textes se réduisent à rien.* || Class. *Devenir à rien,* perdre toute réalité : *Ce grand voyage de M. le Prince et de M. de Turenne pour aller dégager Luxembourg est devenu à rien ; on dit que l'on ne part plus* (Sévigné) ; n'avoir plus qu'une valeur insignifiante : *Ma terre de Bourbilly est quasi devenue à rien par le rabais et par le peu de débit des blés et autres grains* (Sévigné).

• REM. Quand *rien* est accompagné d'un adjectif ou d'un adverbe de quantité, cet adjectif ou cet adverbe est précédé de *de* (1580, Montaigne) : *Je ne vois là rien de nouveau. Il n'y a rien de plus facile.* Dans la langue classique, *de* était souvent omis dans ce cas (av. 1549, Marguerite de Navarre) : *Il n'est rien tel que les Jésuites* (Pascal). *Non, il n'est rien si gracieux,* | *Rien si beau, rien si précieux* (Corneille).

◆ n. m. (sens 1, v. 1530, C. Marot ; sens 2, v. 1360, Froissart [*un rien du tout...,* av. 1695, La Fontaine ; *en un rien de temps,* 1867, Delvau — *en un rien,* même sens, fin du XVIe s., Brantôme]). **1.** Néant : *Seules les créatures de chair et de sang subsistent encore pour nous sur cette lisière indéterminée entre le fini et le rien qui s'appelle la vieillesse* (Mauriac). || **2.** Peu de chose, chose sans importance : *Elle parla la première. Le rien qu'elle dit le fit tressaillir* (France). *Pour un rien, la bourgeoisie française appelle au secours la police* (Montherlant). *Se quereller pour des riens.* || *Un, une rien du tout, rien de propre, rien qui vaille,* personne méprisable, de basse condition : *Ce rien du tout souffrant à demi broyé* (Zola). || *En un rien de temps,* en très peu de temps.

• SYN. : **1** *zéro* (fam.) ; **2** *bagatelle, baliverne, bricole* (fam.), *broutille, foutaise* (pop.), *futilité, misère, niaiserie, vétille.*

• REM. *Rien du tout, rien qui vaille, rien de propre* restent invariables : *des rien du tout.*

◆ adv. (sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, av. 1896, Goncourt ; sens 3, v. 1360, Froissart). **1.** *Pop.* Très : *Ah quel vieux birbe ! Il était rien folichon* (Zola). || **2.** Fam. *Un rien,* un peu : *Elles redeviennent seulement un rien pratiquantes* (Goncourt). || **3.** *En rien,* nullement, pas du tout : *Sa présence n'est en rien indispensable.*

riesling [rislinŋ] n. m. (mot allem. désignant une variété de cépage blanc ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Variété de cépage blanc qui constitue la base des vignobles des bords du Rhin. || **2.** Vin blanc sec produit par ce cépage : *Servir une bouteille de riesling.*

rieur, euse [rijœr, -øz] n. et adj. (de *rire* 1 ; v. 1460, G. Alexis [*avoir les rieurs de son côté,* 1690, Furetière — *les rieurs sont pour quelqu'un,* même sens, 1666, Molière]). Qui rit, qui aime à rire : *Je ne sais quelle tristesse me saisit, moi, la grosse rieuse* (Barbey d'Aurevilly). *Comme il l'étreint, rieuse, entre ses bras* | *Il frémit de sentir, sous les toiles légères* | *Palpiter tout à coup des formes étrangères* (Samain). *Il* [Achille Roussin] *était gros mangeur, gros buveur, viveur, rieur, les appétits d'un homme du peuple qui se rue à la conquête du pouvoir...* (Rolland). || *Avoir, mettre les rieurs de son côté,* faire rire aux dépens de son adversaire.

◆ adj. (1879, Goncourt). Qui exprime la gaieté : *Un air rieur. Il s'était souvenu de cette parole rieuse et hardie* (Maupassant).

• SYN. : *enjoué, épanoui, radieux, réjoui, riant, souriant.* — CONTR. : *chagrin, sombre, triste.*

rieuse [rijøz] adj. et n. f. (fém. de *rieur ;* 1768, Valmont de Bomare [*mouette rieuse ; rieuse,* n. f., 1870, Littré]). *Mouette rieuse,* ou *rieuse* n. f., sorte de mouette commune en France dont la tête, blanche en hiver, porte au printemps et en été un capuchon brun foncé.

rif [rif] n. m. (var. de *ruffe,* érysipèle [1455, *Coquillards*], feu [1545, Esnault], fourbesque *rufo,* rouge, lat. *rufus,* rouge, roux, rougeâtre ; 1598, G. Bouchet, écrit *riffe* [*rifle,* 1612, Pechon de Ruby ; *riff,* 1821, Ansiaume ; *rif,* 1867, Delvau], au sens 1 ; sens 2, 1914, Esnault). **1.** *Arg.* Feu : *Le paquet et du rif* [...] *qu'on en grille une* (Hirsch). || **2.** *Arg.* Combat : *Ça semble dur de revenir au rif quand on s'est déjà fait amocher une fois* (Dorgelès).

• REM. On trouve aussi les graphies RIFF et RIFLE.

rifain, e [rifɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Rif,* n. géogr. ; 1932, Larousse). Relatif au Rif ; habitant ou originaire de cette région du Maroc.

riffauder [rifode] v. tr. (de *riffe,* var. de *rif* [v. ce mot] ; 1598, G. Bouchet, au sens de « chauffer » ; sens moderne, 1628, Chereau). *Arg.* et *vx.* Brûler, incendier : *On ne dit pas brûler la maison, on dit riffauder le bocard* (Hugo).

rififi [rififi] n. m. (de *rif ;* 1942, Esnault). *Arg.* Lutte violente, bagarre : *Du rififi chez les hommes* (Le Breton).

1. riflard [riflar] n. m. (de *rifler ;* 1450, Mantellier, écrit *riflart* [*riflard,* 1723, Savary des Bruslons], au sens 4 ; sens 1, 1622, Bloch-Wartburg [écrit *riflard*] ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Grand rabot de menuisier pour dégrossir le bois : *Ces varlopes* [...], *ces bouvets, ces riflards, cela avait pour lui* [Jacques] *une beauté désirable* (La Varende). || **2.** Ciseau à lame large et flexible qui sert aux maçons pour ébarber les ouvrages de plâtre. || **3.** Grosse lime servant à dégrossir les métaux. || **4.** Laine la plus grosse et la plus longue d'une toison.

2. riflard [riflar] n. m. (emploi comme n. commun de *Riflard,* n. d'un personnage de *la Petite Ville* [comédie de L. B. Picard — 1801], qui portait un parapluie énorme ; 1828, É. M. de Saint-Hilaire, p. 158). *Pop.* Parapluie : *Ce n'est pas de la vraie grêle, dit Justin, c'est du grésil, de la saleté. Mais c'est mauvais pour les gibus. Je vais ouvrir le riflard* (Duhamel).

rifle [rifl] n. m. (mot angl. signif. « carabine, fusil à canon rayé, carabinier à pied » ; 1833, Th. Pavie, comme n. f. [comme n. m., 1877, Littré], au sens 1 [*carabine de 22 long rifle,* 1964, Larousse] ; sens 2 [comme n. m.], 1842, Acad. [art. *rifleman*]). **1.** Carabine à long canon : *Toutes les armes de tous les pays : carabines, rifles, tromblons* (Daudet). || *Carabine de 22 long rifle,* dénomination abusive d'une carabine de sport ou de chasse au moyen gibier, de calibre 22. || **2.** Nom donné, dans l'armée britannique, à des régiments d'infanterie légère vêtus d'un uniforme sombre.

rifler [rifle] v. tr. (anc. haut allem. *riffilôn,* frotter, déchirer en frottant ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « écorcher légèrement » ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « frôler, effleurer » ; sens actuel [sous l'influence des sens pris par *riflard* 1 et *rifloir*], 1819, Boiste). Limer, égaliser avec un riflard ou un rifloir.

riflette [riflɛt] n. f. (dimin. de *rifle,* var. de *rif* [v. ce mot] ; 1915, Esnault). *Arg.* Zone des combats au cours d'une guerre.

rifloir [riflwar] n. m. (de *rifler ;* XVIe s.). Nom donné à diverses sortes de limes, de formes et d'emplois variés.

rift [rift] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « fissure, crevasse » ; 1969, *Encyclopaedia universalis* [art. *dérive des continents*]). En géologie, profond fossé tectonique, en particulier celui qui accidente les dorsales océaniques.

rigaudon ou **rigodon** [rigɔdɔ̃] n. m. (origine incertaine, peut-être de *Rigaud,* n. pr. de l'inventeur présumé de cette danse ; 1673, Mme de Sévigné, au sens 1, écrit *rigodon* [*rigaudon,* 1694, Th. Corneille] ; sens 2, 1694, Th. Corneille, écrit *rigaudon* [*rigodon,* 1704, Regnard]). **1.** Danse du XVIIe et du XVIIIe s. qui était exécutée par un couple de danseurs sur un air à deux temps. || **2.** Air sur lequel on exécutait cette danse.

rigide [riʒid] adj. (lat. *rigidus,* raide, dur, sévère, inflexible, de *rigēre,* être raidi, durci, insensible ; 1457, *Romania* [LII, 167], au sens 2 [pour ce qui porte à une attitude intransigeante, 1542, Changy] ; sens 1, 1523, Vaganay). **1.** Qui résiste à la pression et ne plie pas : *Une barre de fer rigide. Un emballage rigide.* || **2.** *Fig.* Qui applique à la lettre pour soi et pour autrui les lois et les règles édictées : *Un juge rigide dans l'application de la loi. Caton fut un stoïcien rigide.* || Se dit de ce qui porte à une attitude intransigeante : *Maximes de morale rigides. Ceux qui n'ont pas de noblesse dans l'âme ne savent imaginer la noblesse d'âme que rigide et contractée* (Montherlant).

• SYN. : **1** *cassant, dur, raide ;* **2** *implacable, inflexible, intraitable, intransigeant, rigoriste, rigoureux, sévère, strict ; austère, compassé, guindé, puritain, spartiate.* — CONTR. : **1** *flexible, souple ;* **2** *coulant* (fam.), *indulgent, latitudinaire, laxiste ; élastique, relâché.*

rigidement [riʒidmɑ̃] adv. (de *rigide ;* 1671, Pomey). De manière rigide : *Appliquer rigidement le règlement.*

• CONTR. : *souplement.*

rigidifier [riʒidifje] v. tr. (de *rigidi-,* élément tiré de *rigide,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; av. 1885, Vallès). Rendre rigide : *J'avais pris une attitude de tribun et rigidifiais mes traits comme un médaillon de David d'Angers* (Vallès).

rigidimètre [riʒidimɛtr] n. m. (de *rigidi-,* élément tiré de *rigide,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1975, Larousse). Appareil destiné à mesurer la rigidité diélectrique d'un isolant.

rigidité [riʒidite] n. f. (lat. *rigiditas,* raideur, inflexibilité, de *rigidus* [v. RIGIDE] ; 1641, E. de Clave [236], au sens 4 [« caractère de ce qui comporte une contrainte rigoureuse », av. 1703, Saint-Évremond] ; sens 1, 1870, Littré [*rigidité cadavérique,* av. 1867, Baudelaire] ; sens 2, 1870, Littré [en parlant de muscles qui manquent de souplesse, 1770, Raynal] ; sens 3, 1932, Larousse). **1.** État d'un corps solide qui résiste aux efforts tendant à le déformer : *La rigidité de la fonte, du carton. Quant aux anciennes salines qui semblent présenter la rigidité de l'asphalte* [...], *elles cèdent parfois sous le poids des roues* (Saint-Exupéry). || *Rigidité cadavérique,* durcissement des muscles après la mort. || **2.** En termes de manège, manque de souplesse du cheval ou du cavalier. || **3.** Propriété d'un diélectrique de s'opposer au passage de l'étincelle. || **4.** Caractère de la personne qui applique à la lettre les règles et n'admet aucune entorse aux lois, aux principes : *La rigidité des magistrats, des puritains. Faut-il revenir de toute force à la rigidité augustinienne ?* (Sainte-Beuve). || Caractère de ce qui comporte une contrainte rigoureuse : *La rigidité des lois. Peut-être y a-t-il lieu de dire aussi que la rigidité même de notre vers classique et de nos lois prosodiques est la conséquence et le signe du caractère si médiocrement poétique de notre peuple et de notre langue* (Gide).

• SYN. : **4** *austérité, inflexibilité, intransigeance, puritanisme, raideur, rigorisme, rigueur, sévérité.* — CONTR. : **1** *souplesse ;* **4** *abandon, bienveillance, indulgence, laxisme, mansuétude.*

rigodon n. m. V. RIGAUDON.

rigolade [rigɔlad] n. f. (de *rigoler* 1 ; 1815, Esnault, au sens de « fantaisie » ; sens 1-3, 1875, Larousse). **1.** *Fam.* Action de rire très librement, de se divertir sans contrainte : *Tout incitait à la rigolade, au déjeuner en plein air* (L. Daudet). *Ils étaient partagés entre la pitié et la rigolade* (Aragon). *Tu voulais me convaincre que la vie était une rigolade* (Achard). || **2.** Chose dite pour faire rire : *Ils échangeaient des rigolades avec des colons robustes* (Mac Orlan). || **3.** Chose qui n'est pas prise au sérieux, qui est considérée comme sans importance ou sans difficulté : *Tout ce que je sais, c'est que le vertige, c'est de la rigolade* (Frison-Roche). *Mais toi tu t'en fous, ton affaire c'est de la rigolade* (Sarrazin). *Cet examen, c'est une rigolade.*

• SYN. : **2** *blague* (fam.), *facétie, plaisanterie ;* **3** *bagatelle, baliverne, foutaise* (pop.).

rigolage [rigɔlaʒ] n. m. (de *rigoler* 2 ; 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1873, Bagneris, p. 254). **1.** Creusement de petites rigoles pour y planter de jeunes sujets ou pour assurer l'irrigation. || **2.** Repiquage des jeunes plants forestiers dans les pépinières.

rigolard, e [rigɔlar, -ard] ou **rigoleur, euse** [rigɔlœr, -øz] adj. et n. (de *rigoler* 1 ; XVe s. [*rigoleur*] et 1867, Delvau [*rigolard*]). *Pop.* Qui aime à rire : *Un Paradis plein de cafetiers bons garçons et de clients rigolards* (Roupnel). *Médéric Gautruche était l'ouvrier noceur, gouapeur, rigoleur* (Goncourt). *Ce type-là, c'est un rigolard.*

◆ adj. (début du XXe s.). Qui exprime l'amusement : *L'air bonasse, revendicateur et rigolard de la marchande des quatre-saisons* (Romains).

rigole [rigɔl] n. f. (moyen néerl. *regel,* ligne droite, lat. *regula,* règle [v. RÈGLE] ; v. 1210, *Folque de Candie,* écrit *regol,* comme n. m. [*rigolle,* n. f., 1339, Godefroy ; *rigole,* 1482, Godefroy], au sens 1 ; sens 2, 1932, Larousse ; sens 3, 1660, Oudin ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Canal étroit, ménagé pour l'écoulement ou pour l'arrivée de l'eau : *Rigole d'irrigation. Une petite eau marchait*

à côté de vous, au milieu de l'allée, dans une rigole qui se poussait entre les carreaux d'un rose éteint (Montherlant). || **2.** Rainure tracée dans les pièces d'appui d'une fenêtre pour évacuer l'eau. || **3.** Petite tranchée creusée pour recevoir les fondations d'un mur de clôture. || **4.** Sillon peu profond dans lequel on sème des graines, où l'on dispose de jeunes plants.

1. rigoler [rigɔle] v. intr. (croisement de *rire* 1, de l'anc. v. *galer,* s'amuser [v. GALANT], et de *riole ;* XIIIe s., *Recueil des fabliaux* [VI, 262], comme v. tr., au sens de « se moquer de — quelqu'un — » [probablem. plus anc., car le dér. *rigolage,* « plaisanterie », est attesté dès 1175 env., Chr. de Troyes] ; 1655, P. Borel, comme v. intr., au sens de « se réjouir entre amis » ; sens 1, 1808, d'Hautel ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Fam.* Rire, s'amuser beaucoup : *Chacun se tenait le ventre à deux mains pour rigoler* (Aymé). *Il leva les yeux et vit quatre jeunes ouvriers qui venaient à leur rencontre et qui les regardaient en rigolant* (Sartre). || **2.** *Fam.* Ne pas parler sérieusement : *Tu rigoles sans doute ?*

• SYN. : **1** *se bidonner* (pop.), *se gondoler* (pop.), *se marrer* (pop.) ; **2** *blaguer* (fam.), *plaisanter.*

◆ **se rigoler** v. pr. (XIIIe s., Jubinal). *Vx.* S'amuser beaucoup (parfois repris comme archaïsme) : *Moi, je me suis rigolé comme une joyeuse créature du diable* (Balzac). *C'est moi qui ai sculpté (cela, c'est mon chef-d'œuvre) pour ma délectation et celle du curé, dans le chœur de l'église de Montréal, ces stalles, où l'on voit deux bourgeois qui se rigolent et trinquent à table, autour d'un broc, et deux lions qui braillent en s'arrachant un os* (Rolland).

2. rigoler [rigɔle] v. tr. (de *rigole ;* 1297, Godefroy, au sens de « arranger les bords d'[un fossé] pour que l'eau puisse couler librement » ; sens actuel, 1819, Boiste). Couper par des rigoles : *Rigoler un pré.*

rigoleur, euse adj. et n. V. RIGOLARD.

rigoleuse [rigɔløz] n. f. (de *rigoler* 2 ; 1904, Larousse). Charrue employée pour établir de petits fossés d'irrigation ou d'assèchement dans les prairies.

1. rigolo, ote [rigɔlo, -ɔt] adj. et n. (de *rigoler* 1 ; juin 1848, *le Gamin de Paris*). *Fam.* Amusant, qui fait rire : *Les hommes pouffaient et les dames le trouvaient rigolo* (Goncourt). *Ce qu'elle disait était tout à fait juste et rigolo. Drôle comme tout* (Céline). *Une histoire rigolote. C'est un rigolo.*

• SYN. : *cocasse, comique, désopilant, drôle, marrant* (pop.), *roulant* (pop.), *tordant* (pop.).

◆ n. (milieu du XXe s.). *Pop.* et *péjor.* Personne qu'on ne peut pas prendre au sérieux, qui n'a pas les qualités dont elle se vante : *Votre soi-disant spécialiste, c'est un rigolo !*

◆ adj. (1967, Robert). Étrange, curieux : *Tiens, c'est rigolo, nous sommes nés le même jour !*

• SYN. : *marrant* (pop.).

2. rigolo [rigɔlo] n. m. (emploi ironique de *rigolo* 1 ; 1865, Esnault, au sens de « pince à effraction » ; sens actuel, 1886, Esnault). *Pop.* Revolver.

rigorisme [rigɔrism] n. m. (de *rigoriste ;* 1696, P. Barbier [« aspect sévère », av. 1848, Chateaubriand]). Attachement rigoureux au respect des règles morales ou religieuses les plus austères : *Les vaines pratiques des dévots, le rigorisme extérieur* (Renan). *Je venais d'un pays, l'Italie, et précisément d'une ville, Rome, où les mœurs ne sont pas engoncées dans un excès de rigorisme* (Romains). *Cette dame [...] devait se tenir à carreau, exagérer le rigorisme, éviter de ces familiarités* (Mauriac). || *Par extens.* Aspect sévère : *La vérité du théâtre et le rigorisme du vêtement sont-ils aussi nécessaires à l'art qu'on le suppose ?* (Chateaubriand).

• SYN. : *austérité, puritanisme, raideur, rigidité.* — CONTR. : *laxisme, relâchement.*

rigoriste [rigɔrist] adj. et n. (dér. savant de *rigueur ;* 1683, P. Barbier). Qui fait preuve de rigorisme : *La clientèle de Braun, le cercle fort restreint auquel appartenait sa femme, faisaient partie d'un petit monde protestant, particulièrement rigoriste* (Rolland). *Certains s'en seraient indignés [...], d'autres, moins rigoristes, s'en amusaient* (Gide).

• SYN. : *austère, compassé, guindé, intransigeant, puritain, rigide, rigoureux, sévère, spartiate.* — CONTR. : *latitudinaire, laxiste.*

rigotte [rigɔt] n. f. (mot dialect. de même sens, de *ri-,* préf. à valeur intensive [var. de *re-*], et de *goutte* 1 ou de *goutter ;* 1890, *Grande Encyclopédie* [art. *Condrieu*]). Très petit fromage cylindrique fabriqué dans le département de la Loire avec un mélange de lait de chèvre et de lait de vache.

rigoureusement [rigurøzmɑ̃] adv. (de *rigoureux* [v. ce mot] ; v. 1220, *Queste del saint Graal,* écrit *rigoreusement,* au sens de « avec une grande vigueur » ; sens 1, XIVe s., Cuvelier, écrit *rigoreusement* [*rigoureusement,* XVe s.] ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** Avec rigueur, sévérité (vieilli) : *Punir rigoureusement un coupable.* || **2.** Avec une exactitude et une précision scrupuleuses : *Chacune de ces musiques était affectée rigoureusement à une occasion spéciale* (Rolland). *Se conformer rigoureusement aux ordres reçus.* || **3.** D'une manière incontestable, absolument : *Cette nouvelle est rigoureusement vraie. Une erreur de la machine est rigoureusement impossible.*

• SYN. : **1** *durement, sévèrement ;* **2** *scrupuleusement, strictement ;* **3** *formellement, totalement.*

rigoureux, euse [rigurø, -øz] adj. (de *rigueur* [v. ce mot] ; 1385, Godefroy, écrit *rigoreux* [*rigoureux,* XVe s., La Curne], au sens 1 [mot sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *rigoureusement ;* « qui prescrit des règles très sévères », 1573, Desportes] ; sens 2, fin du XIVe s., E. Deschamps [écrit *rigoureux*] ; sens 3, v. 1530, C. Marot [« qui procède avec beaucoup de rigueur intellectuelle », 1964, Robert ; « d'une exactitude inflexible dans son acception », 1875, Larousse]). **1.** Qui applique les règles, les principes avec une sévérité inflexible (vieilli) : *Un directeur de prison rigoureux. Toute pensée qui s'écarte de la stricte orthodoxie est sévèrement frappée [...]. Dans les pays catholiques, la contre-réforme est rigoureuse, terrible* (Duhamel). || Qui prescrit des règles très sévères : *Une morale rigoureuse.* || **2.** Pénible, difficile à supporter : *Une punition rigoureuse. Froid rigoureux. Hiver, climat rigoureux. Très peu de jours après, le mariage eut lieu. C'était vers la fin de l'hiver, par une gelée rigoureuse* (Fromentin). || **3.** D'une exactitude, d'une perfection incontestable : *Démonstration rigoureuse. Faire un examen de conscience rigoureux. Ce qui appartient à Racine, c'est la continuité rigoureuse non d'un discours comme dans Corneille, mais d'une passion pensée, exprimée, clarifiée, mise au net par un petit nombre de mots très ordinaires qui composent une musique* (Mauriac). || Qui procède avec beaucoup de rigueur intellectuelle : *Un esprit rigoureux.* || *Spécialem.* D'une exactitude inflexible dans son acception : *Donner à un mot son sens rigoureux.*

• SYN. : **1** *dur, impitoyable, implacable, inexorable, inflexible, intraitable, rigoriste ; rigide, sévère ;* **2** *âpre, draconien, inclément, rude ;* **3** *mathématique, parfait ; précis ; strict.* — CONTR. : **1** *coulant* (fam.), *débonnaire, indulgent ; élastique, relâché ;* **2** *clément, doux, léger, modéré, tempéré ;* **3** *approximatif, fantaisiste.*

rigueur [rigœr] n. f. (lat. *rigor,* raideur, dureté, sévérité, inflexibilité, gelée, frimas, de *rigēre* [v. RIGIDE] ; fin du XIIe s., écrit *rigor* [*rigueur,* v. 1283, Beaumanoir], au sens 1 [« manière stricte... d'appliquer les lois... », v. 1283, Beaumanoir ; *tenir rigueur à...,* 1559, Amyot — d'abord *tenir la rigueur...,* 1538, R. Estienne ; *juge de rigueur,* 1694, Acad.] ; sens 2, XIVe s., Du Cange, art. *absentandus* [*la loi de rigueur,* 1870, Littré] ; sens 3, 1588, Montaigne [« actes d'austérité », 1651, Corneille] ; sens 4, 1667, Racine ; sens 5, début du XVIe s. [pour une température, 1636, Monet] ; sens 6, 1669, Boileau). **1.** Sévérité, dureté extrême : *Réprimer un soulèvement avec la dernière rigueur. La rigueur d'un règlement. Lorsqu'il se décidait à expédier un avertissement avec frais, il y joignait presque toujours une petite lettre aimable pour atténuer, dans la mesure du possible, la rigueur des formules administratives* (Aymé). || *Spécialem.* Manière stricte et sévère d'appliquer les lois ou de punir les infractions aux lois : *Craindre la rigueur des juges.* || *Tenir rigueur à quelqu'un de*

quelque chose, lui en garder du ressentiment. || *Juge de rigueur,* en droit, juge qui doit prononcer d'après la rigueur de la loi (à la différence des arbitres, qui prononcent suivant l'équité naturelle). || **2.** Caractère de toute obligation stricte, de toute règle rigide qu'on ne peut enfreindre impunément : *S'exposer à la rigueur de la loi.* || *La loi de rigueur,* dans la langue religieuse, la loi de Moïse, rigide et formaliste (par opposition à la *loi nouvelle,* ou *loi de grâce*). || **3.** *Au plur.* Traits de sévérité, dispositions répressives : *Appliquer les rigueurs de la loi.* || Actes d'austérité : *Au milieu des duretés de la vie et des rigueurs ascétiques* [...], *il y avait place chez les religieuses de Port-Royal à une fleur d'imagination et à un sourire dans la dévotion* (Sainte-Beuve). || **4.** *Class.* et *littér.* Insensibilité qu'une femme oppose aux avances d'un homme : *Hermione, seigneur, au moins en apparence, | Semble de son amant dédaigner l'inconstance | Et croit que, trop heureux de fléchir sa rigueur, | Il la viendra presser de reprendre son cœur* (Racine). *Aucun des clients ne pouvait se vanter d'avoir fléchi ses rigueurs, et le patron lui-même confessait la vanité de ses tentatives de séduction* (Aymé). || **5.** Caractère de ce qui est dur, pénible à supporter : *Se plaindre de la rigueur des temps, de la rigueur de son sort.* || *Spécialem.* Caractère pénible d'une basse température : *La rigueur du froid. Voici la rigueur de l'hiver, adieu ô bel été* (Claudel). || **6.** Caractère d'une recherche méthodique et précise ne laissant pas de place au doute ou à l'équivoque : *La rigueur d'une démonstration. Sans la rigueur de raisonnement de Descartes, je reconnais que rien de solide ni de durable n'aurait pu être fondé* (Gide).

• SYN. : **1** *implacabilité, inexorabilité, inflexibilité, intransigeance ;* **5** *âpreté, dureté, inclémence, rudesse ;* **6** *justesse, rectitude.* — CONTR. : **1** *bienveillance, bonté, indulgence ;* **5** *clémence, douceur, facilité.*

◆ **À la rigueur** loc. adv. (sens 1, 1875, Larousse [« en allant jusqu'à la limite de ce qui est acceptable », av. 1869, Sainte-Beuve] ; sens 2, 1501, G. Cohen [d'abord *a rigueur,* 1458, *Mystère du Vieil Testament ;* adjectiv., 1680, Mme de Sévigné]). **1.** En cas de nécessité absolue : *Il faisait très chaud, de sorte qu'à la rigueur je pouvais, sans grand mal, passer la nuit à la belle étoile* (Maupassant). || En allant jusqu'à la limite de ce qui est acceptable : *À la rigueur il pouvait passer pour un banquier* (Aragon). || **2.** *Class.* D'une manière rigoureuse, stricte : *Observer les lois à la rigueur* (Acad., 1694). || *Adjectiv.* Strict : *Son zèle est-il mitigé ou à la rigueur ?* (Sévigné).

◆ **De rigueur** loc. adj. (1690, Furetière [*délai de rigueur,* 1877, Littré]). Se dit de ce qui est imposé par les usages, par le règlement : *Quand je ressortis, l'ombre du palier donna bien lieu à un bonsoir ponctué du baiser de rigueur, mais ce fut tout* (H. Bazin). *La tenue de soirée est de rigueur à ce gala.* || *Délai de rigueur,* délai qui ne pourra pas être prolongé.

rikiki adj. et n. V. RIQUIQUI.

rillauds [rijo] n. m. pl. (mot dialect. de l'Ouest de même sens, dér. du moyen franç. *rille,* longue bande de lard [v. l'art. suiv.] ; 1948, H. Bazin). Préparation de charcuterie faite avec de la viande de porc grasse et maigre, détaillée en menus morceaux cuits longuement dans le saindoux et assaisonnés.

rillettes [rijɛt] n. f. pl. (mot dialect. de l'Ouest de même sens, dér. du moyen franç. *rille,* longue bande de lard [1480, Du Cange], var. de l'anc. franç. *reille,* barre [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], latte [XIIIe s., *Roman de Renart*], lat. *regula,* règle, barre, latte [v. RÈGLE] ; 1835, Balzac [*rillé,* n. m., même sens, 1546, Rabelais]). Viande de porc ou d'oie hachée menu, cuite dans la graisse et qu'on garde en conserve.

rill-marks [rilmarks] n. f. pl. (mot angl. de même sens, de *rill,* ruisseau, et du plur. de *mark,* marque ; 1904, Larousse). Rigoles qui se forment sur les plages de sable à mesure que la mer descend.

rillons [rijɔ̃] n. m. pl. (mot dialect. de l'Ouest de même sens, dér. du moyen franç. *rille,* longue bande de lard [v. RILLETTES] ; 1611, Cotgrave, au sing. ; au plur., 1835, Balzac). Résidus de porc ou d'oie que l'on fait fondre pour en avoir la graisse.

Rilsan [rilsɑ̃] n. m. (nom déposé ; 1964, Larousse). Fibre textile synthétique de la famille des polyamides.

rimaille [rimaj] n. f. (de *rimer ;* 1518, C. Marot, écrit *rithmaille ; rimaille,* 1611, Cotgrave). *Vx* et *péjor.* Écrit en vers : *Voilà de la rimaille qui m'a échappé ; venons à la raison* (Voltaire).

rimailler [rimaje] v. intr. (de *rimer ;* av. 1553, Rabelais, écrit *rithmailler ; rimailler,* 1648, Scarron [« faire des vers en amateur... », XXe s.]). Faire des vers médiocres : *Qui fut jamais plus littéraire en France* [...] *que Richelieu, cette forte tête, lequel* [...] *inventait incessamment des sujets dramatiques, rimaillait avec Malleville et Boisrobert* (Chateaubriand). || *Par extens.* Faire des vers en amateur, par passe-temps.

rimailleur, euse [rimajœr, -øz] n. (de *rimailler* [v. l'art. précéd.] ; 1518, C. Marot, écrit *rithmailler ; rimailler,* av. 1660, Scarron). Personne qui rimaille : *Je les avais chargés de châtier — besogne qu'on ne fait pas soi-même — un rimailleur ivrogne* (Rostand).

rimant, e [rimɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rimer ;* 1870, Littré). Qui rime : *Les vers à césure rimante qui clôt l'inscription* (Hugo).

rimaye [rimaj *ou* rimɛ] n. f. (savoyard *rimaye,* même sens, du lat. *rima,* fente, fissure, crevasse ; 1839, Boiste). Crevasse profonde qui sépare, dans les glaciers, la glace du névé ou le rebord de la langue des parois rocheuses.

rimbaldien, enne [rɛ̃baldjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du n. du poète français Arthur *Rimbaud* [1854-1891] ; 1970, Robert). Qui se rapporte à Arthur Rimbaud, à son œuvre : *Des études rimbaldiennes.*

rime [rim] n. f. (francique **rîm,* rang ; v. 1160, Chr. de Troyes, au sens 1 [*n'avoir ni rime ni raison,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné — d'abord *il n'y a ni rime ni raison en,* milieu du XIVe s.] ; sens 2, v. 1165, Marie de France). **1.** Identité de consonance entre les terminaisons accentuées de deux ou plusieurs vers. (V. art. spécial.) || Fig. et fam. *N'avoir ni rime ni raison,* être absurde, incohérent : *Il s'est lancé dans des explications qui n'avaient ni rime ni raison.* || **2.** *Class.* Vers, poésie (surtout au plur.) : *Et déjà vous croyez dans vos rimes obscures | Aux Saumaises futurs préparer des tortures* (Boileau).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA RIME

DÉFINITIONS

La rime entre deux ou plusieurs mots se définit par *l'homophonie de leur voyelle tonique et de tous les phonèmes qui éventuellement la suivent* (*s*EC/*b*EC : voyelle tonique + consonne finale). On précise « éventuellement » car, si la voyelle tonique est en finale absolue, elle peut n'être suivie d'aucun autre phonème (*cr*I/*déf*I). Les homophonies qui précèdent celle de la voyelle tonique perfectionnent le système des échos sans changer la nature de la rime (NU/*ve*NU : voyelle tonique + consonne précédente, dite *consonne d'appui ; tr*A*h*I/*éb*A*h*I : voyelle tonique + voyelle précédente). Seuls comptent dans la réalisation de la rime les phonèmes effectivement prononcés. Les lettres « muettes » n'entrent donc pas en jeu, qu'il s'agisse des consonnes purement graphiques [*nou(s)/genou(x)*] ou des *e* caducs amuïs [*espèc(e)/caiss(e)*]. Leur existence pose néanmoins en métrique française des problèmes particuliers, qui sont traités plus loin (§ I. A., « Aspect graphique », et § I. B., « Alternance »).

Si l'homophonie de la voyelle tonique est suivie d'hétérophonie, il y a seulement ASSONANCE *(p*A*rle/s*A*ge).* Le procédé inverse (hétérophonie de la voyelle tonique + homophonie consonantique subséquente) porte le nom de CONTRE-ASSONANCE (*la*C/*se*C). La correspondance sonore par voyelles toniques non exactement identiques mais de faible hétérophonie *(m*ON*de/l*AN*de)* est appelée RIME APPROXIMATIVE.

La rime, phénomène linguistique commun, est ordinairement considérée comme un élément de la « fonction poétique du langage » (Jakobson) en raison de ses effets de correspondance et de soulignement dans le discours, versifié ou non. Elle joue un rôle important et complexe dans le système et l'histoire du vers français.

I. RÔLE MÉTRIQUE DE LA RIME

La rime, placée à la fin des vers, a, dans la correspondance qu'elle assure entre ceux qu'elle unit ainsi par un jeu d'homophonies, un triple rôle : rôle de liaison, par le mécanisme de récurrences qu'elle détermine ; rôle d'ordonnance, par l'indication et la disposition des marques terminales des mètres ; rôle d'association, par l'accouplement des mots que rapproche leur parallélisme de forme et de situation. La complexité du système de la rime réside dans les combinaisons et relations qui s'établissent entre ces trois fonctions.

A. FONCTION DE LIAISON.

L'esthétique de la rime dans le vers régulier revêt à la fois un aspect phonique et un aspect graphique.

1° Aspect phonique. La qualité de la rime se mesure par le nombre des homophonies perceptibles. Deux modes de classement sont ici en présence. Le classement traditionnel définit la rime RICHE par la seule présence de la *consonne d'appui,* c'est-à-dire par l'identité de toute la syllabe finale des vers, que l'homophonie de la voyelle tonique soit suivie d'autres homophonies *(re*CULE*/crépus*CULE*)* ou que cette voyelle soit finale sans plus *(é*TA*t/atten*TA*t)* ; est alors considérée comme PAUVRE une rime fondée sur la seule voyelle tonique en finale absolue (*v*U/*n*U) et comme simplement SUFFISANTE une rime di- ou polyphone sans identité de la consonne d'appui (diphone : *sou*pIR/*dés*IR ; polyphone OFFR*e*/COFFR*e*). Un classement simplifié établit la hiérarchie sur le nombre seul des homophonies, sans privilégier spécialement la consonne d'appui : la rime *pauvre* est alors celle de la seule voyelle tonique en finale absolue (*v*U/*n*U) ; la rime *suffisante,* celle de deux homophonies (voyelle tonique + consonne suivante [*m*ER/*f*ER], ou consonne d'appui + voyelle tonique [*é*TA*t/atten*TA*t*]) ; la rime *riche,* celle de trois homophonies ou davantage (PÈR*e*/*pros*PÈRE, *p*ORTE/SORTE, *ab*ATTUE/*s*TATUE, CIEL/*providen*TIEL). La rime riche dont les homophonies s'étendent sur deux syllages (la tonique et la précédente) est dite LÉONINE (CITÉ/*néces*SITÉ).

Des nuances plus délicates peuvent être observées en cas de correspondances moins rigoureuses, mais néanmoins sensibles, qui perfectionnent la liaison phonique des fins de vers par des moyens plus subtils : corrélation phonologique dans un même registre articulatoire (*pain/bain :* corrélation « sourde-sonore » de la consonne d'appui P/B) ; extension d'écho (*aboie/la proie :* profils vocaliques parallèles par-delà l'hétérophonie de la consonne d'appui) ; interversion de phonèmes (*argile/fragile :* correspondance croisée du groupe AR/RA par-delà la rime proprement dite). Certains de ces procédés ont fait à l'époque moderne l'objet d'une recherche systématique, telle la rime INVERSÉE (on dit aussi « renversée ») des unanimistes (*niche/Chine :* théoriquement assonance, mais perfectionnée par la reproduction inversée des consonnes entourant la voyelle tonique) ou la rime ENJAMBÉE d'Aragon, qu'il définit comme « à cheval sur la fin du vers et le début du suivant » :

> *Je crierai je crierai ta lèvre est le verre où*
> *J'ai bu le long amour ainsi que du vin rouge*

(correspondance OÙ-J'/ROUGE). On peut désigner par le terme général de rimes (ou assonances) ENRICHIES ces perfectionnements apportés au système de liaison des vers, et nuancer par leur observation la hiérarchie théorique des classements traditionnels.

2° Aspect graphique. La règle de la rime dite POUR L'ŒIL est un raffinement supplémentaire de la versification régulière. Mais elle ne consiste pas dans l'application universelle d'un principe d'homographie absolue. Elle ne concerne ni les voyelles (une rime du type *moment/charmant* ne la viole pas), ni la correspondance des consonnes graphiques simples et doubles *(tonnerre/mystère),* ni les consonnes graphiques qui ne se trouvent pas en position finale *(grands/flancs).* La règle de la rime pour l'œil ne s'applique que dans un cas : celui des consonnes graphiques finales. Ses incidences pratiques se manifestent dans les traités théoriques sous forme de préceptes d'apparence arbitraire : pas de rime entre un pluriel et un singulier, ou plus exactement entre un mot avec *-s* et un mot sans *-s (nous/fou)* ; pas de rime entre un mot à consonne finale même muette et un mot qui n'en comporte pas (*loup/cou :* rime interdite, alors que la correspondance *loup/coup* est correcte) ; pas de rime entre mots à consonnes finales de nature différente (*sang/grand :* rime interdite, alors que la correspondance *sang/flanc* est correcte). Pour comprendre cet aspect des choses, il faut se référer à l'histoire, c'est-à-dire à l'état phonétique ancien d'où cette règle est sortie — car la règle de la rime « pour l'œil » présente ce paradoxe d'être devenue (comme son nom l'indique) une règle visuelle, mais à partir d'un état phonétique réel. Cet état phonétique est celui de l'époque où les consonnes finales étaient effectivement prononcées et où par conséquent *loup* (prononcé [lup]) ne pouvait rimer avec *cou* (prononcé [ku]), ni *sang* (prononcé [sɑ̃k]) avec *grand* (prononcé [grɑ̃t]), mais où *sang* et *flanc* rimaient parfaitement, puisque prononcés, avec l'assourdissement généralisé des consonnes finales, [sɑ̃k] et [flɑ̃k]. Conséquence : pour juger pratiquement de l'application du principe de la rime pour l'œil aux consonnes graphiques finales, il faut prendre l'habitude du test de la liaison, c'est-à-dire du phénomène de prononciation moderne qui redonne momentanément une existence à ces consonnes. Ce qui conduit à énoncer la règle empirique suivante : *riment régulièrement les consonnes graphiques finales qui seraient phonétiquement identiques si elles étaient consonnes de liaison (naturelle ou forcée) entre deux mots.* Exemples : *sang* et *grand* donneraient, en liaison éventuelle, *sang-k-impur* et *grand-t-homme :* ils ne riment donc pas ; mais *sang* et *flanc* aboutiraient à des liaisons semblables *(sang-k-impur, flanc-k-ensanglanté) :* ils peuvent donc rimer ; de même *homme* et *sommes* diffèrent par la liaison potentielle, inexistante dans un cas, réalisable dans l'autre *(un homme heureux, nous sommes-z-heureux) :* ils ne peuvent donc rimer ; tandis que *hommes* et *sommes* auraient même liaison *(des hommes-z-heureux, nous sommes-z-heureux) :* ils fournissent une rime correcte.

Ainsi s'expliquent, dans la versification traditionnelle, les licences graphiques et phonétiques attachées à la pratique de la rime pour l'œil. Licence graphique quand le poète, pour respecter la règle, gauchit l'orthographe des mots :

> *Dans la Terre Promise on ne met point la mort ;*
> *L'espérance n'est pas faite pour le remord*
> (Hugo)

(remords sans *-s,* pour rimer avec *mort).* Licence phonétique quand il s'appuie sur la règle pour faire rimer des mots à consonnes finales graphiques dont l'une, en diction moderne, se prononce et l'autre non :

> *Et tu fis la blancheur sanglotante des lys* [...]
> *À travers l'encens bleu des horizons pâlis*
> (Mallarmé),

ou quand il profite des variations anciennes de la prononciation des consonnes finales pour faire rimer des terminaisons en *-er* dont l'une a main-

tenu ou rétabli la consonne et l'autre non (rime dite NORMANDE) :

> *Que j'ai pu blasphémer,*
> *Et vous jeter des cris comme un enfant qui jette*
> *Une pierre à la mer !* (Hugo).

La poésie moderne, quand elle utilise la rime, a répudié minuties graphiques et licences de la rime pour l'œil. La poésie traditionnelle observe les unes et pratique les autres, malgré toutes les critiques dont leur caractère artificiel a été l'objet. Jusqu'à la fin du XIX^e s., elles ont fait partie des règles de l'art.

B. FONCTION D'ORDONNANCE.

La rime étant, en posésie régulière, l'indice obligé des fins de vers, elle devient, pour leur groupement, le moyen de leur combinaison et un élément majeur des relations qui les unissent dans le système d'ensemble que constitue le déroulement du discours versifié.

1° La rime indice de fin de vers. C'est là sa fonction essentielle dans le vers classique. D'où le rôle en soi modeste que lui assigne Boileau :

> *La rime est une esclave et ne doit qu'obéir.*

C'est seulement au XIX^e s. que ses pouvoirs de suggestion sonore et de rapprochement imprévu d'images et de mots seront cultivés pour eux-mêmes. Cette évolution est d'ailleurs en rapport avec celle même des structures métriques. Tant que celles-ci restent solidement établies par des moyens rythmiques (césure à place fixe ; concordance de profil entre phrase et mètre ; rareté, voire proscription des accidents rythmiques tels que rejet ou enjambement), l'identité et l'autonomie des vers demeurent assurées sans qu'il soit besoin de renforcer les marques sonores de leurs limites. Mais dès lors que le vers s'assouplit et se brise, l'importance de ces marques s'accroît à proportion même de l'effacement des marques rythmiques qui le caractérisaient d'autre part. C'est pourquoi la rime classique est d'ordinaire sans recherche, d'une richesse limitée, et rarement originale ; tandis que la rime, dans le système romantico-parnassien, prend une valeur particulière, non seulement par ses résonances harmoniques ou par l'effet des associations qu'elle établit, mais encore par l'accroissement de son rôle proprement métrique, compensatoire en quelque sorte des distorsions que subit le vers par ailleurs : évolution esthétique et évolution technique vont ici de pair.

La théorie classique, pour autant, n'en est pas moins attentive au rôle indiciel de la rime. C'est la raison des interdits qu'elle prononce à l'égard notamment des *rimes intérieures,* accusées de donner faussement avant la fin du vers l'impression de son achèvement. Ainsi sont proscrits : l'ancien VERS LÉONIN, dont les hémistiches riment ensemble (à ne pas confondre avec la « rime léonine », définie plus haut (v. § I. A., « Aspect phonique ») :

> *Et qu'il fallait part*IR *sans jamais reven*IR (DESPORTES) ;

la rime BATELÉE des grands rhétoriqueurs, qui fait rimer la fin d'un vers avec le premier hémistiche du suivant, et dont Rabelais s'amuse en la reprenant dans l'inscription liminaire de l'abbaye de Thélème :

> *Ci n'entrez pas, hypocrites, bi*GOTZ,
> *Vieux mata*GOTZ, *marmiteux, borsouflés,*
> *Torcoulx, badauds, plus que n'étaient les* GOTZ,
> *Ny Ostro*GOTZ, *précurseurs des ma*GOTZ,
> *Haires, ca*GOTZ, *cafars empantouflés*

(le quatrième vers combine même rime batelée et vers léonin) ; ou la rime BRISÉE, qui fait rimer les vers par leur césure en même temps que par leur fin :

> *En la sainte écri*TURE *avons ample sermon*
> *De la judica*TURE *au sage Salomon* (Guillaume Crétin).

Ces condamnations sont significatives des conceptions classiques de la rime : celle-ci est affectée uniquement à la fin du vers comme marque de sa limite, au point qu'elle est considérée comme gênante quand elle intervient à ses articulations internes. Et il faudra la conception libérale de la rime moderne pour rendre quelque souplesse à son exercice, échos « léonins » du vers de Mallarmé :

> *Triste*MENT DORT *une* MANDORE,

enchaînements « batelés » des récurrences sonores de Valéry :

> *Le songe se dévide avec une par*ESSE
> *Angélique, et sans c*ESSE, *au doux fuseau cré*DULE,
> *La chevelure on*DULE *au gré de la car*ESSE,

ou martèlement « brisé » des hémistiches de Péguy :

> *Vous en avez tant m*IS *le long des nécropoles,*
> *Vous en avez tant pr*IS *sur vos sacrés genoux,*
> *De ces fils qui ven*AIENT *le long des métropoles,*
> *Et marchaient et tomb*AIENT *et qui mouraient pour vous,*

pour réaliser finalement comme une recherche de l'art ce que l'orthodoxie classique redoutait comme une faiblesse : par l'effet des rimes intérieures, le jeu simultané sur deux mètres, tel que le pratique Aragon en dessinant à travers une suite d'alexandrins :

> *Ô revenants bleus de V*IMY *vingt ans après*
> *Morts à de*MI *je suis le chemin d'*AUBE HÉLICE
> *Qui tourne autour de l'*OBÉLIS*que et je me risque*
> *Où vous* ERREZ *malendormis malent*ERRÉS

un système virtuel d'octosyllabes :

> *Ô revenants bleus de Vimy*
> *Vingt ans après morts à demi*
> *Je suis le chemin d'aube hélice*
> *Qui tourne autour de l'obélisque*
> *Et je me risque où vous errez*
> *Malendormis malenterrés*

et partageant ainsi la conscience métrique entre deux équilibres et deux groupements.

2° Combinaison des rimes. C'est en tant que marque de la fin des vers que la rime entre en jeu dans leur succession et leur combinaison, superposant un ordre supérieur à celui qui provient de leur structure interne. Les ensembles minimaux établis par ce moyen sont les couples de vers à rimes PLATES (c'est-à-dire se suivant deux à deux : *aabbcc...*), dont la succession régulière assure la progression du discours métrique. La simple succession se transforme en structure élaborée quand interviennent des systèmes de combinaison. Les schémas de base de ceux-ci sont ceux des rimes CROISÉES *(abab)* :

> *Paris change ! mais rien dans ma mélancolie*
> *N'a bougé ! palais neufs, échafaudages, blocs,*
> *Vieux faubourgs, tout pour moi devient allégorie*
> *Et mes chers souvenirs sont plus lourds que le roc*
> (Baudelaire)

ou des rimes EMBRASSÉES *(abba)* :

> *Je fais souvent ce rêve étrange et pénétrant*
> *D'une femme inconnue, et que j'aime, et qui m'aime,*
> *Et qui n'est chaque fois ni tout à fait la même*
> *Ni tout à fait une autre, et m'aime et me comprend*
> (Verlaine).

Dès lors qu'il y a, comme dans ces deux derniers cas, création d'une structure cohérente et d'un système clos, on peut parler de groupement *strophique* (v. STROPHE, art. spécial).

Ces systèmes s'élargissent éventuellement par la reproduction de rimes en

succession plate retardant la finale qui entre en combinaison avec elles pour cimenter la composition d'ensemble. Le nombre de vers au bout desquels revient cette finale a servi dans les traités anciens à désigner ce type de structure : *rhythmus tripertitus* si c'est au bout de trois vers, donc après deux rimes plates *(aabccb)*, *rhythmus quadripertitus* si c'est au bout de quatre vers, donc après trois rimes plates *(aaabcccb). Le Cimetière marin* de Valéry fournit un exemple type de *rhythmus tripertitus* :

Ce toit tranquille, où marchent des colombes,
Entre les pins palpite, entre les tombes ;
Midi le juste y compose de feux
La mer, la mer, toujours recommencée !
Ô récompense après une pensée
Qu'un long regard sur le calme des dieux !

Une rime qui affecte plus de deux vers est dite « redoublée ». C'est le cas dans le *rhythmus quadripertitus.* Cette strophe de Hugo :

Ô peuple des faubourgs, je vous ai vu sublime.
Aujourd'hui vous avez, serf grisé par le crime,
Plus d'argent dans la poche, au cœur moins de fierté.
On va, chaîne au cou, rire et boire à la barrière,
Et vive l'empereur ! et vive le salaire !...
Mangez, moi je préfère
Ton pain noir, liberté !

qui groupe ses rimes selon la formule *aabcccb,* peut donc être définie comme une combinaison de *rhythmus tripertitus* et de *rhythmus quadripertitus* avec rime redoublée *(ccc)* dans la seconde partie.

La rime qui, dans un système strophique complexe, se trouve redoublée à distance pour assurer l'unité de l'ensemble est dite DOMINANTE :

Nous marcherons ainsi, ne laissant que notre ombre
Sur cette terre ingrate où les morts ont passé ;
Nous nous parlerons d'eux à l'heure où tout est sombre,
Où tu te plais à suivre un chemin effacé,
À rêver, appuyée aux branches incertaines,
Pleurant, comme Diane au bord de ses fontaines,
Ton amour taciturne et toujours menacé
(Vigny)

(schéma global : *aBaBccB* ; emboîtement de deux formules, l'une croisée *aBaB* et l'autre embrassée *BccB,* avec « dominante » de liaison B assurant l'unité du système).

On appelle enfin rimes MÊLÉES celles qui, dans un même poème, se succèdent librement en différentes formules (plates, croisées, embrassées ou autres), renouvelant leur schéma de groupement selon le hasard des associations, les variations du mouvement ou la fantaisie du poète. Les *Fables* de La Fontaine en offrent naturellement l'exemple le plus illustre.

3° Alternance des rimes. Les rimes en *-e* caduc — que celui-ci soit après consonne *(mère/amère)* ou après voyelle *(pensée/blessée)* —, dites rimes FÉMININES, sont traditionnellement considérées comme étant d'une autre nature que les autres rimes, dites MASCULINES — que celles-ci soient aussi à terminaison vocalique *(main/chemin)* ou consonantique *(mort/port).* Cette distinction était fondée en fait quand les *e* sourds avaient une existence réelle. Pour des raisons sans doute complexes, où se mêlent la force de la coutume, le conservatisme de la langue poétique, la conscience plus ou moins vivante de la réalité de la syllabe caduque et les impressions visuelles elles-mêmes (présence ou absence des *e* graphiques), le souvenir en a survécu à l'amuïssement des *e* finals de mots.

S'ensuivent dans le vers régulier les règles dites du GENRE MÉTRIQUE : 1° obligation de faire rimer des mots de même « genre métrique » (*mer* [terminaison masculine] peut rimer avec *amer* [terminaison masculine], mais non avec *amère* [terminaison féminine]) ; 2° obligation (généralisée seulement à la fin du XVI^e^ s. [v. POÈME, art. spécial]) de l'ALTERNANCE DES RIMES, c'est-à-dire, dans la succession des vers, obligation de changer de genre métrique chaque fois qu'on change de rime, quelle que soit la disposition des rimes adoptée d'autre part.

L'alternance des rimes joue un rôle important dans la mise en structure du discours versifié. Car, indépendamment de toute autre combinaison, même dans le cas de la simple succession en rimes plates, c'est elle qui assure l'organisation de base du discours, en superposant à la variété des rimes la constance d'un mouvement ordonné, qui rythme le déroulement de l'énoncé comme d'un souffle régulier : *aF-aF, bM-bM, cF-cF, dMdM, ...* :

Il neigeait. On était vaincu par sa conquête.
Pour la première fois l'aigle baissait la tête.
Sombres jours ! L'empereur revenait lentement,
Laissant derrière lui brûler Moscou fumant.
Il neigeait. L'âpre hiver fondait en avalanche.
Après la plaine blanche une autre plaine blanche.
On ne connaissait plus les chefs ni le drapeau.
Hier la Grande Armée, et maintenant troupeau
(Hugo).

Si bien que, malgré tous les phénomènes phonétiques d'amuïssement des *e* caducs, la conscience de ce système d'opposition et d'alternance demeure, et que sa présence dans le vers traditionnel donne le sentiment de la norme, comme son absence, celui de l'insolite ou de l'écart expressif.

Cette conscience s'émousse cependant à l'époque moderne dans une poésie qui se veut plus proche de la langue vivante que d'une organisation fondée sur des survivances et des conventions. Alors s'abolit la règle de concordance et de distinction des genres métriques en même temps que celle de la rime pour l'œil, et les correspondances de rime se réduisent aux seules homophonies réelles :

Une ombre vaine aux pauvres champs de seigle mûr
Non loin des bourgs où des chaumières sont impures
(Apollinaire).

Mais l'exigence d'une organisation structurée se renouvelle du même coup et conduit certains à substituer à l'ancienne opposition un système fondé sur une autre alternance : celle des rimes VOCALIQUES et CONSONANTIQUES, établie, elle, sur la perception effective du dernier phonème réel (*nu*I vocalique comme *v*I*e,* alors que le premier mot fournirait une rime masculine et le second une rime féminine ; *peu*R consonantique comme *meu*R*e,* alors que les deux mots s'opposeraient de même par leur genre métrique différent). Vus sous cet angle, les deux vers précédents fournissent des rimes consonantiques homogènes, qui peuvent être mises en alternance avec des rimes vocaliques sans souci des genres métriques traditionnels :

Des corbeaux éployés comme des tildes font
Une ombre vaine aux pauvres champs de seigle mûr
Non loin des bourgs où des chaumières sont impures
D'avoir des hiboux morts cloués à leur plafond

(selon l'ancien classement : *aM-bM-bF-aM,* pas d'alternance ; selon le nouveau : *aV-bC-bC-aV,* alternance respectée en système embrassé). Les deux alternances

peuvent coïncider : c'était le cas par hasard dans les vers précédents de Hugo. Ou l'une peut laisser place à l'autre, comme dans le dernier exemple. Les deux techniques, soit concordantes, soit divergentes, sont employées concurremment dans ceux des vers modernes où le souci d'une organisation par alternance des rimes a subsisté.

C. FONCTION D'ASSOCIATION.

L'esthétique de la rime n'est pas qu'une esthétique de liaison par échos ou d'organisation par disposition ordonnée des homophonies. Elle se fonde aussi sur l'association des mots qu'accouple leur correspondance, et sur la tension qui s'établit entre leur parallélisme et leurs rapports de forme ou de sens. Elle revêt, dans cette perspective, des aspects à la fois lexicaux, grammaticaux, sémantiques et même syllabiques.

1° Aspect lexico-grammatical. La fécondité des associations est en raison inverse de la facilité de leur automatisme. D'où la faiblesse, sauf effets rhétoriques spéciaux, et la condamnation traditionnelle des rimes sur mots lexicalement ou grammaticalement apparentés : rime du mot avec lui-même (dite rime *du même au même*), rime sur même racine *(flamme/enflamme),* sur même suffixe *(aimable/admirable)* ou sur un même processus de composition *(bonheur/malheur),* rime sur mêmes désinences *(finir/partir)* ou sur marques de catégorie *(lentement/tristement).* Il s'établit ici une sorte d'équilibre entre la vertu proprement sonore de la rime et son originalité linguistique, la qualité phonique étant comme neutralisée par la facilité lexicale ou grammaticale, et, réciproquement, cette facilité pouvant être compensée par une multiplication des homophonies. Il va de soi, dans cette perspective, que l'exercice de la fonction associative de la rime se trouve élargi par la différence lexicale ou catégorielle des mots.

2° Aspect sémantique. Les alliances se trouvent de même comme stérilisées dans les rapprochements trop aisés par l'effet de la proximité sémantique *(père/mère, ombre/sombre, maîtresse/tendresse)* comme elles se trouvent, à l'inverse, fécondées par les couplages originaux. Mais la recherche est ici fonction du rôle esthétique attribué à la rime : tantôt marque discrète sans pouvoir créateur (c'est le cas de la rime classique) ; tantôt moyen d'association et comme d'osmose entre deux notions *(sœur/douceur) ;* tantôt affrontement de mots éclatant et imprévu (c'est le cas de la rime hugolienne) ; tantôt force génératrice des vers eux-mêmes, qui se forment souvent à partir de la rime et sur la base de ses appariements (c'est le cas de la rime parnassienne) ; tantôt enfin pure prouesse ludique, telle la rime ÉQUIVOQUÉE des anciens rhétoriqueurs, en soi simple calembour, comme dans ces vers de Guillaume Crétin reprochant à un ami son silence épistolaire :

> *Papier faut-il ? N'est encre à* TARD TARIE ?
> *Vole ta plume au vent de* TARTARIE ?

mais que Mallarmé sublimera en légère ironie verbale :

> *Oui, dans une île que l'air charge*
> *De vue et non* DE VISIONS
> *Toute fleur s'étalait plus large*
> *Sans que nous en* DEVISIONS

en attendant qu'Aragon en fasse, dans les alliances inouïes auxquelles elle peut donner lieu chez Marcel Duchamp ou Robert Desnos, « le chef-d'œuvre de la poésie proprement surréaliste » *(la Rime en 1940).*

3° Aspect syllabique. Le volume même des mots à la rime joue dans les effets de celle-ci. Les rimes ISOMÈTRES, c'est-à-dire faites de mots de même volume syllabique *(nuit/luit, soleil/vermeil)* sont plus mécaniques que les rimes HÉTÉROMÈTRES (volumes syllabiques différents), lesquelles ajoutent aux autres éléments du système de relations que constitue le complexe de la rime un rapport supplémentaire d'opposition dans la matière même des mots. L'opposition est tantôt discrète (*ville/civile : 1/2 ; vertu/abattu : 2/3*) ; tantôt fortement sensible et d'autant plus porteuse d'effets *(griffe/apocryphe, étonnement/ment) ;* effets au surplus nuancés par les places respectives des rimes hétéromètres, c'est-à-dire par les processus soit d'augmentation, soit de diminution de volume dans le rapport des termes ainsi accouplés. Les variations dans l'exercice de la fonction associative de la rime tiennent, en ce domaine comme dans les autres, aux automatismes ou aux recherches qui interviennent dans la mise en relation des mots qu'elle unit.

II. JEUX DE RIMES

La rime a donné lieu à toutes sortes de jeux techniques dans l'histoire du vers français. Les recherches en la matière se multiplient aux époques de poésie savante, fin du Moyen Âge et période moderne. Elles sont au contraire dédaignées, voire décriées, dans les siècles classiques (en fait, de la Pléiade au romantisme) lorsque l'accent est mis sur le contenu de la poésie plutôt que sur les conditions formelles de sa pratique. On précisera ici la définition de ces recherches et le sens des termes techniques qui servent à les désigner — ceux-ci prêtant souvent à confusion en raison à la fois des dénominations voisines de faits différents et du changement d'emploi de certains termes au cours de l'histoire.

A. EFFETS DE VERS À VERS.

• Une partie importante d'entre eux intéresse d'abord la **composition phonique de la rime.**

C'est le sens de l'opposition ancienne entre rime LÉONINE (v. § I. A., « Aspect phonique »), c'est-à-dire étendue à deux syllabes *(chemin/parchemin),* et rime CONSONANTE (à ne pas confondre avec rime « consonantique » [v. § I. B., « Alternance »]), laquelle représente le simple perfectionnement d'une rime monosyllabique par l'homophonie de la consonne d'appui *(chemin/main).* La rime léonine est parfois aussi dite DOUBLE (à ne pas confondre avec la rime « redoublée » [v. § I. B., « Combinaison des rimes »]). L'opposition entre rime consonante et rime léonine s'est aussi appliquée dans un autre sens au mode de répétition des rimes (v. plus loin).

La rime léonine qui devient calembour en ajoutant au jeu purement phonique un jeu sur le sens est, comme on l'a vu (§ I. C., « Aspect sémantique »), la rime ÉQUIVOQUÉE (on dit aussi « rime équivoque »). Les effets de celle-ci ont été étendus à des jeux portant sur une large partie du vers (rime MILLIARDAIRE des virtuoses fantaisistes issus du Parnasse) :

> *Drap blanc, satin cardinalice,*
> *Dans l'ombre du car dîne Alice*
> (J. Pellerin),

voire même sur le mètre entier (vers HOLORIMES) :

> *Gall, amant de la reine, alla, tour magnanime,*
> *Galamment de l'arène à la tour Magne, à Nîmes.*

Le moderne rhétoriqueur qu'est Aragon reprend le principe de la rime équivoquée en formulant sa théorie de la rime COMPLEXE, « faite de plusieurs mots décomposant entre eux le son rimé » *(la Rime en 1940),* distinguant même entre ses différentes modalités un processus par analyse (un mot unique se décompose en plusieurs) :

> *Que les heures tuées*
> *Guerre à Crouy-sur-Ourcq*
> *Meurent mal et tu es*
> *Mon âme et mon vautour*

(tuées décomposé en *tu es)* et un processus par synthèse (les homophonies, d'abord partagées entre plusieurs mots, se cristallisent ensuite en un seul) :

> *Je crierai je crierai Mes Yeux que j'aime où êtes*
> *Vous où es-tu mon alouette ma mouette*

(synthèse de *j'aiMe* OÙ ÊTEs *en* MOUETTE). Ces procédés, joints à ceux de la rime ENJAMBÉE et de la rime INVERSÉE (v. § I. A., « Aspect phonique »), montrent la persistance des jeux phoniques sur la rime jusque dans la poésie moderne.

• La **place de la rime** est aussi l'objet de recherches particulières.

Outre la rime BRISÉE et la rime BATELÉE (v. § I. B., « La rime indice de fin de vers »), qui transportent à la césure le système des homophonies de vers à vers, ont été cultivés, dans le mode de liaison des vers, des procédés d'enchaînement sonore immédiat de la fin d'un vers au début de l'autre : rime ANNEXÉE, qui reprend la syllabe de rime à l'attaque du vers suivant :

> *Dieu garde ma maîtresse et ré*GENTE,
> GENTE *de corps et de fa*ÇON !
> SON *cœur tient le mien en sa* TENTE
> TANT *et plus d'un ardent frisson*
> (Marot) ;

rime FRATRISÉE, qui étend la reprise à la totalité du mot :

> *Cour est un périlleux* PASSAGE :
> PAS SAGE *n'est qui va en cour*
> (Tabourot) ;

rime ENCHAÎNÉE, qui reprend la base lexicale du mot de rime pour assurer à la fois une liaison sonore et une liaison sémantique :

> *Dieu des amants de mort me* GARDE,
> *Me* GARDANT, *donne-moi bonheur*
> (Marot).

• Enfin la **répétition même des rimes** a retenu l'attention des théoriciens et versificateurs, en étendant l'opposition entre rime CONSONANTE et rime LÉONINE de la simple qualité phonique (v. plus haut) au mode de succession des vers dans le poème, le terme de « rime consonante » étant alors appliqué aux rimes *plates (aabbcc...)* et celui de « rime léonine » aux ensembles *monorimes* prolongés *(aaaaaa...)*, considérés comme un raffinement de l'art.

B. EFFETS DE STROPHE À STROPHE.

• Le jeu sur les rimes intéresse naturellement les **formules strophiques,** puisque celles-ci sont bâties d'abord sur leur combinaison. Ces formules reproduisent habituellement d'une strophe à l'autre le même schéma de rimes (par exemple, en formule croisée : *abab, cdcd,* etc.) ou font alterner deux, voire trois schémas dans certains poèmes à large souffle oratoire comme ceux de Victor Hugo. Certaines recherches de détail nuancent néanmoins ces mécanismes en opérant sur le rapport des rimes d'une strophe à la suivante. Sont à noter en particulier le procédé dit de rime INVERSE (à ne pas confondre avec la rime « inversée » ou « renversée » [v. § I. A., « Aspect phonique »]), qui consiste à reprendre d'une strophe à l'autre les mêmes rimes en en inversant les places (exemple, en *rhythmus tripertitus : aabaab, bbabba*), et le procédé de rime DISJOINTE, laquelle laisse « orphelines » (c'est-à-dire sans répondantes) une ou plusieurs rimes d'une strophe, voire toutes, en réservant à la strophe suivante les réponses aux appels ainsi demeurés sans écho (exemple de rimes disjointes finales : *ababc, dedec ;* exemple de rimes disjointes totales : *abcd, abcd*).

• Plusieurs effets de **liaison des strophes** sont traditionnellement classés parmi les jeux de rimes alors qu'ils concernent en réalité des vers entiers. Cela tient au fait que l'ancienne langue appelait souvent « rimes » les vers eux-mêmes. C'est ainsi qu'il faut comprendre les expressions « rime KYRIELLE », laquelle ne désigne rien d'autre que la reprise du même vers à la fin de chaque strophe (le refrain de la *ballade* [v. POÈME, art. spécial] en est à ce titre une forme), et « rime CONCATÉNÉE », qui désigne la répétition, à l'attaque d'une strophe, du vers final de la précédente, comme dans cette complainte de Marot *D'une niepce sur la mort de sa tante :*

Strophe 1 :
> *Ô que je sens mon cueur plein de regret,*
> *Quand souvenir ma pensée resveille*
> [...]
> *Comment je n'ay en mon cueur amassez*
> *Tous les regretz qui furent onc au monde.*

Strophe 2 :
> *Tous les regretz qui furent onc au monde,*
> *Venez saisir la dolente niepce* [...]
> *Mais las ! sa mort bastit ma demeurance*
> *Au boys de Dueil, à l'ombre de Soucy.*

Strophe 3 :
> *Au boys de Dueil, à l'ombre de Soucy*
> *N'estoye au temps de sa vie prospère...*

Rime kyrielle et rime concaténée sont, en ce sens, des procédés de large enchaînement, qui ne portent le nom de « rime » que par l'effet d'une confusion historique. Les dénominations n'en sont donc à utiliser que par tradition et convention.

C. EFFETS À L'INTÉRIEUR DU VERS.

Les jeux d'homophonie peuvent enfin affecter le rapport des mesures ou des mots *dans le vers.* On a noté à cet égard les effets du VERS LÉONIN (v. § I. B., « La rime indice de fin de vers »). D'autres procédés sont minutieusement catalogués par les théoriciens de la fin du Moyen Âge : rime COURONNÉE, qui répète la syllabe de rime :

> *La blanche colombelle belle*
> (Marot) ;

rime À DOUBLE COURONNE, par double répétition de ce type, l'une à la césure, l'autre en fin de vers :

> *Ton vif art ard* [brûle] *plus que clair charbon bon*
> (Molinet) ;

rime EMPERIÈRE (« impériale »), qui triple la syllabe de rime comme l'indique Thomas Sibilet dans son *Art poétique :*

> *En grand remord Mort mord.*

Les homophonies se placent même ailleurs qu'aux syllabes toniques du vers, et n'ont alors plus de rime que le nom. C'est le cas de la rime COURONNÉE-ANNEXÉE, que cite encore Thomas Sibilet, et qui double la première syllabe du mot de rime :

> *Les princeps* [princes] *sont aux grands* COURTS COURO*nnés,*

ou de la rime SENÉE, simple allitération par attaque de tous les mots du vers sur le même phonème :

> *Triste, transi, tout terni, tout tremblant*
> (Marot).

Et certains jeux poussent même à l'extrême la virtuosité formelle, comme celui de la rime EN ÉCHO, qui suppose aux rimes une réponse à sens épigrammatique, comme dans cette plainte amoureuse de Du Bellay :

> *Dis-moi quelle est celle pour qui j'endure ?* (dure)
> *Sent-elle bien la douleur qui me poinct ?* (point),

ou celui de la rime RÉTROGRADE (à ne pas confondre avec la rime « inverse » ni avec la rime « inversée »), qui produit des vers à lire aussi en commençant par la fin, rétrograde *par lettres :*

> *L'âme des uns iamais* [jamais] *n'use de mal*
> (Favereau)

(le vers est le même si on le lit lettre par lettre de droite à gauche), ou rétrograde *par vers* et *par mots,* comme dans ces vers de Baudoin de Condé :

> *Amours est vie glorieuse,*
> *Tenir fait ordre gracieuse,*
> *Maintenir veut courtoises mours* [mœurs]

qui donnent en lecture rétrograde :

> *Mours courtoises veut maintenir,*
> *Gracieuse ordre fait tenir,*
> *Glorieuse vie est amours.*

Vains jeux d'un formalisme dépassé et oublié ? Peut-être pas entièrement. Comme la trame sonore des rimes intérieures, comme les surprises parfois créatrices nées de l'équivoque, la poésie d'hier et d'aujourd'hui a pu reprendre à son compte sous diverses formes les réseaux d'homophonies internes tendus par tous ces jeux au-delà de la rime stricte. Les allitérations pressées de Valéry ne sont, après tout, qu'un rappel des inventions « senées » :

> *Qu'ils sont* Beaux *de mes* Bras *les dons* Vastes *et* Vains *!*

Et la virtuosité de Hugo a largement assuré les effets de la rime en écho :

> *C'est surtout lorsque dame abbesse*
> *Baisse*
> *Les yeux que son regard charmant*
> *Ment.*

Le mépris traditionnel dont on a entouré les subtilités attachées aux jeux de rime ne doit pas faire oublier leur importance dans la création d'un certain esprit de la poésie française, qui fait aux recherches formelles une large part.

III. HISTORIQUE

Le procédé d'*homéotéleute* (rapprochement des mots de même terminaison) était une figure bien connue de la rhétorique latine (*industria in agendo, celeritas in conficiendo, consilium in providendo* [diligence dans l'action, rapidité dans l'exécution, clairvoyance dans la prévision]). Mais la rime n'était pas en usage comme procédé de versification dans la poésie latine classique. Ce n'y pouvait être qu'un effet stylistique occasionnel. Le *vers léonin* lui-même (v. § I. B, « La rime indice de fin de vers »), dont on découvre des exemples chez les classiques :

> *Praecedant ips*AS || *illi, te consule, virg*AS
> [Qu'ils aient le pas, consul, sur tes propres faisceaux]
> (Juvénal),

ne sera pratiqué systématiquement que dans la poésie latine médiévale :

> *Distinguunt f*LORES || *diversi mille co*LORES.
> [Les fleurs se distinguent par mille couleurs diverses]
> (Marbode d'Angers).

La rime apparaît comme marque de fin de vers et élément de liaison entre les vers dans la poésie latine chrétienne, et en particulier chez saint Augustin, donc vers le IVe s. L'hypothèse d'explication la plus courante est celle qui rapproche la rime latine chrétienne de textes sémitiques et de poèmes hébraïques rimés. C'est par ceux-ci que les chrétiens d'Afrique en auraient appris l'usage, qu'ils auraient ensuite introduit en latin, où la tradition rhétorique lui ouvrait un large champ de développement.

Les homophonies finales des hymnes des Pères de l'Église se réduisent d'abord à la dernière voyelle des vers. Tantôt celle-ci est en finale absolue (saint Augustin : *mar*E/*ind*E), tantôt elle est suivie d'une hétérophonie consonantique (saint Ambroise : *vesper*I/*praecip*Is). Il ne s'agit donc, dans le dernier cas, que d'une *assonance.* Au surplus, l'homophonie ne portant que sur la dernière syllabe, qui, en latin, est habituellement *atone,* alors que, dans l'assonance et la rime françaises, la voyelle base de l'homophonie est en même temps dernière et *tonique,* on a affaire à un système de rappels sonores encore fort différent de ce qu'il deviendra plus tard.

Compte tenu des évolutions phonétiques romanes, le système latin était facile à adapter au français dans le cas des terminaisons *masculines* (par exemple *inimi* [ennemis] assone parfaitement avec *servir* sur la voyelle tonique *i*). Il était plus difficile à utiliser dans le cas des terminaisons *féminines,* où la simple homophonie d'un *e* final atone ne créait pas un rappel sonore suffisamment net (*faire* assone mal avec *cose* [chose], car, si les finales *e* sont identiques, les toniques *ai* et *o* sont différentes). C'est pourquoi les assonances ou rimes masculines sont beaucoup plus fréquentes à l'origine que les féminines. De là aussi le statut particulier des terminaisons féminines à la fin des vers romans : distinction par rapport aux masculines et annulation syllabique des voyelles féminines finales. Les versificateurs ont donc, même pour l'assonance, fait remonter, en cas de terminaison féminine, l'homophonie sur la voyelle tonique *(créat*Ure/ *f*Usse*).* Le système, après quelques tâtonnements, apparaît au point vers le Xe s. C'est celui qui prévaudra dans les Vies de saints, qui fournissent les premiers textes littéraires français, et naturellement dans les chansons de geste.

La *rime* proprement dite existe dans les poèmes latins chrétiens (saint Augustin : *separare/mare*), où elle est utilisée en même temps que l'assonance conçue sous la forme précédemment définie. On ne peut donc pas dire qu'elle trouve son origine dans un perfectionnement délibéré et ultérieur de celle-ci. L'histoire primitive des deux est exactement parallèle, notamment dans la manière dont se pose et se résout le problème des finales féminines atones. Les poèmes assonancés en français sont les plus anciens, mais la répartition est autant une question de genre littéraire qu'une question de chronologie : assonance dans les poèmes religieux et épiques, rime dans les romans en vers et les poèmes lyriques. On a observé néanmoins que, même dans les chansons de geste, les assonances tendent à se grouper selon certaines formules tenant compte de l'homophonie des consonnes qui suivent la voyelle tonique. C'est dire que la rime complète y est très souvent sous-jacente — quand elle n'est pas entièrement réalisée.

La rime médiévale primitive n'a pas de souci particulier de la richesse des homophonies. Ce qui conduit sur le chemin des recherches en ce sens est, au XIIe s., l'apparition de la rime *léonine* (le terme est de cette époque), qui, au début, désigne la rime étendue à deux voyelles, la tonique et la précédente *(un*I*té/dé*I*t*É, *nat*I-ON/ *pass*I-ON), mais aussi bien la tonique et l'atone caduque finale (*dol*EN*t*E/ *prés*EN*t*E) tant que celle-ci conserve une existence réelle. Le terme et la notion de rime *riche* ne se répandent que vers 1500 pour désigner d'abord la rime perfectionnée par l'identité de la *consonne d'appui (vers/divers).*

Les recherches portant sur la rime se multiplient, comme on a vu, à la fin du Moyen Âge, notamment dans le cadre de l'école des Grands Rhétoriqueurs (XVe s.). La poétique de la Pléiade et celle du classicisme se bornent au souci d'une rime exacte, sans préoccupation de prouesses particulières à son propos. Le Romantisme, et plus encore le Parnasse, la remettent en honneur, à la fois sur le plan sonore et sur celui des inventions ou associations auxquelles elle peut donner lieu. La poésie moderne présente toutes ses formes historiques et y en ajoute même d'autres, tantôt la cultivant avec dilection dans la tradition parnassienne (Valéry), tantôt la diluant en homophonies étendues à l'intérieur du vers (Gustave Kahn), tantôt renouvelant sur sa matière les jeux rhétoriques anciens (Aragon), tantôt l'assouplissant en assonances ou en rimes approximatives (Apollinaire), tantôt la transformant par des effets consonantiques de contre-assonance (Tristan Derème) ou de rime inversée (Jules Romains), tantôt enfin, dans le système du vers libre intégral, l'abandonnant complètement comme une contrainte formelle inutile.

Jean MAZALEYRAT.

rimé, e [rime] adj. (part. passé de *rimer ;* v. 1265, J. de Meung). Présentant une rime : *L'hexamètre latin est le type du vers épique non rimé* (Claudel).

rimer [rime] v. intr. (de *rime ;* v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 4 ; sens 1, 1530, Palsgrave, 691 [*rimer pour les yeux...,* 1904, Larousse — d'abord *rimer aux yeux,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1779, Mme de Genlis ; sens 3, 1651, Scarron). **1.** En parlant de plusieurs mots, de plusieurs vers, se terminer par le même son ou les mêmes sons : *« Ardent »*

rime avec « prudent ». « Courage » et « ouvrage » riment bien. || *Rimer pour les yeux* ou *pour l'œil,* se terminer par les mêmes lettres, mais qui correspondent à des sons différents, comme *aimer* et *amer.* || **2.** Fam. *Ne rimer à rien,* être dépourvu de sens et d'utilité : *Cette discussion ne rime à rien. Louvois m'a parlé d'une visite* [...]. *Je ne vois pas encore très exactement à quoi cela rime. Mais j'éclaircirai ça* (Romains). || **3.** Vx. *Rimer en Dieu,* blasphémer : *Je rimais en Dieu avec une excessive richesse* (Gautier). || **4.** Faire des vers : *Honni de mes pareils, moulu de coups de poing, | Je rimais à l'écart, accroupi dans un coin* (Musset).

● SYN. : **4** *rimailler, versifier.*

◆ v. tr. (sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, v. 1165, Marie de France). **1.** *Class.* Faire rimer : *Un esprit de travers | Qui, pour rimer des mots, pense faire des vers* (Boileau). || **2.** Mettre en vers : *Rimer un conte. Nerval rime des devinettes et la beauté de son sonnet ne vient pas d'elles* (Cocteau).

rimeur, euse [rimœr, -øz] n. (de *rimer ;* fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *rimere* [*rimeor,* début du XIIIe s., Raoul de Houdenc ; *rimeur,* fin du XIIIe s., B. de Condé], au sens de « celui qui écrit des vers » ; sens actuel, milieu du XVIe s., Zumthor, 243). *Péjor.* Personne qui fait des vers sans inspiration : *La platitude des rimeurs modernes* (Nerval). *Il y avait de grands poètes en France* [...]. *Mais le théâtre n'était pas pour eux. Il était pour les rimeurs* (Rolland).

◆ adj. (1678, La Fontaine). Qui s'intéresse surtout à la forme, aux rimes (rare) : *Il était important de se distinguer de cette école rimeuse qui ne s'est adressée qu'à la forme, croyant rebâtir en replâtrant* (Musset).

Rimmel [rimɛl] n. m. (nom déposé ; v. 1930 [Aragon, en 1936, emploie déjà le dér. *rimmellisé,* « fardé avec du Rimmel »]). Fard coloré avec lequel on enduit les cils à l'aide d'un pinceau humide : *Une ombre de Rimmel aux cils pour mettre en valeur le bleu de tes yeux* (Maurois).

rinçage [rɛ̃saʒ] n. m. (de *rincer ;* 15 août 1715 [d'après Littré, 1870], dans la loc. *droit de rinçage,* « droit qu'on paie pour charger des marchandises d'un bateau sur un autre » ; sens actuel, 1845, Bescherelle [en termes de coiffure, milieu du XXe s.]). Opération consistant à rincer : *Le rinçage du linge.* || Spécialem. *Faire un rinçage,* en termes de coiffure, rincer les cheveux après le shampooing avec une lotion.

rinceau [rɛ̃so] n. m. (lat. pop. **ramuscellus,* var. du bas lat. *ramusculus,* petite branche, dimin. du lat. class. *ramus,* rameau, branche ; fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai,* écrit *rainsel,* au sens de « rameau » ; sens 1, milieu du XIVe s., écrit *rainseau* [*rinsseau,* 1533, Havard ; *rinceau,* 1676, Félibien] ; sens 2, 1932, Larousse). **1.** Ornement sculpté ou peint composé de branches, de feuilles, de fruits disposés en enroulement et servant principalement, en architecture, à la décoration des frises et des pilastres. || **2.** Support de métal pour embrasse de grands rideaux.

● REM. On écrit aussi RAINCEAU (1690, Furetière).

rince-bouche [rɛ̃sbuʃ] n. m. invar. (de *rince,* forme du v. *rincer,* et de *bouche ;* 1842, Acad. [« l'opération elle-même », 1904, Larousse]). Gobelet contenant de l'eau tiède parfumée, que l'on présentait aux convives pour qu'ils puissent se rincer la bouche après les repas. || *Par extens.* L'opération elle-même.

rince-bouteilles [rɛ̃sbutɛj] n. m. invar. (de *rince,* forme du v. *rincer,* et du plur. de *bouteille ;* 1894, Sachs-Villatte). Appareil pour rincer les bouteilles.

rince-doigts [rɛ̃sdwa] n. m. invar. (de *rince,* forme du v. *rincer,* et du plur. de *doigt ;* 1907, Larousse). Bol contenant de l'eau parfumée de citron et qu'on passe aux convives pour se rincer les doigts après un service de coquillages ou de crustacés, ou à la fin d'un repas.

rincée [rɛ̃se] n. f. (part. passé fém. substantivé de *rincer ;* 1808, d'Hautel, au sens 1 ; sens 2, 1832, Raymond). **1.** *Pop.* Volée de coups. (Vieilli.) || **2.** *Fam.* Averse : *Il a reçu une bonne rincée sur le chemin du retour.*

rincer [rɛ̃se] v. tr. (mot issu, par dissimilation, de l'anc. v. *recincier,* rincer, nettoyer [v. 1167, Gautier d'Arras], lat. pop. **recentiare,* rafraîchir, laver, du lat. class. *recens, -entis,* frais, jeune, nouveau ; v. 1206, Guiot de Provins, écrit *raincer* [*rinser,* XIVe s., Du Cange, art. *recensive ; rincer,* 1648, Scarron], au sens 1 ; sens 2, 1530, Palsgrave [691], écrit *raincer* [*rincer,* 1828, Mozin] ; sens 3, 1740, Acad. [« recevoir une averse » ; « subir une grosse perte au jeu », 1821, Ansiaume]). [Conj. **1 a.**] **1.** Nettoyer un objet en le mouillant, et souvent en le frottant : *Rincer un tonneau. La patronne se leva, remua, rinça des verres* (Duras). || **2.** Passer dans une eau nouvelle ce qui a été lavé, afin de faire disparaître toute trace de produit de lavage : *Rincer des draps. Une machine qui rince deux fois le linge.* || **3.** Fam. *Être rincé, se faire rincer,* recevoir une averse ; subir une grosse perte au jeu : *J'ai encore été rincé hier soir à la bouillotte* (Daudet).

◆ **se rincer** v. pr. (1775, Wailly [*rincer sa bouche,* même sens, 1680, Richelet ; *se rincer... la dalle,* 1867, Delvau — *rincer son gosier,* même sens, XVe s., Basselin ; *se rincer l'œil,* 1888, Villatte]). *Se rincer la bouche,* se laver la bouche avec un liquide que l'on recrache. || Pop. *Se rincer le gosier, la dalle,* boire. || Pop. *Se rincer l'œil,* regarder avec plaisir un spectacle affriolant, licencieux : *Il ne me veut aucun bien cet homme-là, il me veut* [...]. *Cela me gêne à la fin et je l'aimerais mieux* [...] *allumé, à l'aise dans son rôle d'homme qui a bien dîné et qui s'est rincé l'œil au premier rang de l'orchestre* (Colette).

rincette [rɛ̃sɛt] n. f. (de *rincer ;* 1856, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1867, Delvau ; sens 2, 1861, Larchey). **1.** *Fam.* Quantité de vin versée à nouveau dans le verre sous prétexte de le rincer. || **2.** *Fam.* Petite quantité d'eau-de-vie qu'on verse dans son verre ou dans sa tasse à café après les avoir vidés : *Il lui fallut boire le premier verre d'eau-de-vie de la rincette* (Maupassant).

rinceur, euse [rɛ̃sœr, -øz] n. (de *rincer ;* début du XVIe s., dans la loc. *rinceur de godets,* « bon buveur » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Personne qui est chargée de rincer.

◆ **rinceuse** n. f. (1904, Larousse). Machine à rincer les bouteilles.

rinçoir [rɛ̃swar] n. m. (de *rincer ;* 1803, Boiste, au sens de « vase dans lequel on rince » ; sens actuel, 1870, Littré). Cuve d'un lavoir ou d'un évier destinée au rinçage du linge ou de la vaisselle.

rinçure [rɛ̃syr] n. f. (de *rincer* [v. ce mot] ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *rainsseures,* au plur. [au sing., dans la loc. *rinçure de pot,* 1690, Furetière ; *rinçure de tonneau,* 1887, Zola], au sens 2 ; sens 1, 1660, Oudin [au plur., écrit *rinseures ; rinçure,* au sing., 1680, Richelet]). **1.** Eau qui a servi à rincer : *Le plancher est humide de la rinçure des verres* (Daudet). || **2.** Fam. *Rinçure de tonneau,* vin additionné de beaucoup d'eau.

rinforzando [rinfɔrzɑ̃ndo] adv. (mot ital. de mêmes sens, gérondif de *rinforzare,* renforcer, de *r*[*i*]-, préf. à valeur intensive [lat. *re-,* même sens], de *in-,* préf. à valeur inchoative [lat. *in-,* même sens], et de *forzare,* forcer [lat. pop. **fortiare,* même sens, v. FORCER] ; 1775, Beaumarchais, aux sens 1-2). **1.** Indication (souvent abrégée en *rinf.* ou représentée par le signe <) signifiant « en renforant », et qui figure sur une partition musicale pour inviter l'excutant augmenter momentanment l'intensit des sons. || **2.** *Fig.* S'emploie à propos d'une action pour indiquer qu'elle s'accomplit en se renforçant progressivement : *Son dégrisement alla rinforzando* (Balzac).

◆ n. m. (1870, Littré). Mouvement exécuté en augmentant l'intensité des sons.

ring [riŋ] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « anneau, rond, cercle » ; 1829, Fr. Mackenzie [p. 209], au sens de « cercle de spectateurs qui se rassemblent autour de deux passants qui se querellent » ; 1850, Fr. Mackenzie [p. 240], au sens de « ensemble des parieurs à la cote, emplacement où ils se tiennent » ; sens actuel, 1923, Larousse). Estrade formant un carré délimité par des cordes, où se disputent les combats de boxe ou de lutte : *Il a une figure de pugiliste*

— ces pugilistes juifs américains, nouveaux venus sur le ring... (Morand).

1. ringard [rɛ̃gar] n. m. (empr., avec substitution du suff. *-ard* à la finale *-èle,* du wallon oriental *ringuèle,* levier, allem. dialect. *renguel,* bûche, rondin ; 1731, d'après Trévoux, 1743). Barre métallique, terminée en crochet, pour activer la combustion sur une grille ou pour remuer la matière en traitement dans certains fours : *Il fallait activer ce foyer d'embrasement, l'agacer du ringard* (Daudet). *Il alla s'asseoir sur un banc à côté du feu qu'il se mit à tisonner soigneusement avec un ringard* (Mac Orlan).

2. ringard [rɛ̃gar] n. m. (probablem. emploi plaisant de *ringard* 1 ; 1975, Larousse). *Arg.* Vieil acteur à demi oublié qui cherche de petits rôles.

ringardage [rɛ̃gardaʒ] n. m. (de *ringarder ;* 1964, Larousse). Action de ringarder.

ringarder [rɛ̃garde] v. tr. (de *ringard* 1 ; 1894, Sachs-Villatte). Remuer le combustible d'un foyer avec un ringard pour attiser le feu.

riole ou **riolle** [rjɔl] n. f. (de *rire* 1 ; v. 1200, Renaut de Beaujeu, écrit *riole ; riolle,* 1844, Balzac). *Vx.* Partie de plaisir : *En le tambourinant par un bon charivari, s'il était pris en riolle, son évêque serait forcé de l'envoyer ailleurs* (Balzac).

riomètre [rjɔmɛtr] n. m. (de *r[ayonnement],* de *io[nisant]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1975, Larousse). Appareil servant à détecter l'arrivée au voisinage de la Terre de rayonnements ionisants ou de matière ionisée.

riote n. f. V. RIOTTE.

rioter [rjɔte] v. intr. (dimin. de *rire* 1 ; v. 1490, *Recueil de farces françaises inédites du* XV*e siècle*). *Vx.* Rire un peu, rire dédaigneusement : *Elle riotait, gloussait doucement, minaudait* (Arnoux).

riotte ou **riote** [rjɔt] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *ri[h]oter,* se disputer, se quereller [XIIe s.] ; v. 1138, *Vie de saint Gilles*). *Class.* Querelle, dispute : *Il est surprenant de voir qu'ayant de l'agrément l'un pour l'autre, et un bon fond, il arrive de temps en temps des riotes entre nous deux* (Bussy-Rabutin). *Rien n'avait pu diviser la maison d'Autriche depuis Charles Quint, quoique si souvent pleine de riottes domestiques* (Saint-Simon).

1. ripage [ripaʒ] ou **ripement** [ripmɑ̃] n. m. (de *riper ;* 1847, Bescherelle, au sens I [*ripage ; ripement,* 1932, Larousse] ; sens II, 1, 1904, Larousse [*ripage ; ripement,* 1851, Poitevin] ; sens II, 2, 1964, Larousse [*ripage* et *ripement*] ; sens II, 3, 1904, Larousse [*ripage ; ripement,* 1932, Larousse]).

I. Action de polir la pierre avec la ripe.

II. 1. Action de faire riper un cordage, une chaîne d'ancre. || **2.** Déplacement ou désarrimage des marchandises du fait du roulis violent. || **3.** Travail qui consiste à déplacer une voie de chemin de fer, à la dresser, en faisant usage de pinces à riper et sans avoir besoin de démonter ladite voie.

ripaille [ripɑj] n. f. (de *riper,* proprem. « action de gratter » ; 1579, Philipot [p. 154], dans la loc. *faire la ripaille chez quelqu'un,* « aller manger et s'approvisionner chez lui » [en parlant de soldats] ; sens moderne, 1611, Cotgrave [*faire ripaille,* 1585, Du Fail]). *Fam.* et *vx.* Débauche de table : *Je te baille* [à toi, mon cheval] | *Pour ripaille* | *Plus de paille* | *Plus de son* (Hugo). || Ne s'emploie plus que dans l'expression *faire ripaille,* se livrer à des excès dans le boire et le manger.
● SYN. : *bombance* (fam.).

ripailler [ripɑje] v. intr. (de *ripaille ;* 1821, Desgranges). *Fam.* Faire ripaille (rare) : *On boit, on chante, on rit, on ripaille* (Hugo).
● SYN. : *banqueter, festoyer, gueuletonner* (fam.).

ripailleur, euse [ripɑjœr, -øz] n. (de *ripaille ;* 1875, Larousse [*ripailleux,* même sens, 1587, F. de La Noue]). *Fam.* Personne qui aime faire ripaille. (Rare.)

riparia [riparja] n. m. (lat. scientif. moderne *riparia,* même sens [début du XIXe s.], proprem. « [vigne] qui pousse sur les rives », fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *riparius,* qui se tient sur les rives, dér. de *ripa,* rive ; 1888, Larousse). Plant de vigne américain, bien acclimaté en Europe.

ripaton [ripatɔ̃] n. m. (déverbal de l'arg. *ripatonner,* réparer [1841, Esnault], de *ri-* [var. de *re-*] et de *patte ;* 1867, Delvau, au sens 1 [proprem. « soulier rapiécé »] ; sens 2, 1878, Esnault [*jouer des ripatons,* 1881, L. Rigaud]). **1.** *Pop.* Soulier : *Traînant sa paire de ripatons éculés* (Zola). *Si l'assassin avait passé par là avec ses « ripatons », on l'aurait bien vu ; il a assez laissé la marque de ses godillots dans la chambre de mademoiselle !* (G. Leroux). || **2.** *Pop.* Pied. || *Jouer des ripatons,* s'enfuir.

ripe [rip] n. f. (déverbal de *riper,* proprem. « ce qui tire, gratte ou traîne » ; 1255, Godefroy, au sens de « espèce de filet » ; XVe s., Godefroy, au sens de « gale » ; sens actuel, 1676, Félibien). Outil de tailleur de pierre qui sert à donner à la pierre son dernier poli.

ripement n. m. V. RIPAGE.

riper [ripe] v. tr. (moyen néerl. *rippen,* tirailler avec force, palper ; 1328, Godefroy, au sens de « gratter, étriller » ; sens I, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1752, Trévoux ; sens II, 2, 1904, Larousse [aussi pour une chaîne d'ancre] ; sens II, 3, 1904, Larousse).

I. Gratter avec la ripe.

II. 1. *Riper quelque chose,* le faire glisser sur le côté : *Riper une voiture sur le trottoir, des caisses dans un dépôt.* || **2.** *Riper un cordage, une chaîne,* les faire glisser. || *Riper une chaîne d'ancre,* laisser courir la chaîne d'une ancre qu'on vient de mouiller, en l'étranglant au passage des écubiers du pont, pour la faire forcer et casser l'aire du navire. || **3.** *Riper une voie de chemin de fer,* la déplacer, la dresser sans la démonter.

◆ v. intr. (sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1916, Esnault). **1.** Déraper, glisser sur le côté : *Une bicyclette qui ripe sur les rails du tramway.* || **2.** *Fig.* et *pop.* S'en aller rapidement : *Paulo le pensif avait ripé par le vasistas du toit* (Le Breton).

ripeur [ripœr] n. m. (de *riper ;* 1867, Delvau, au sens de « libertin » ; sens actuel, 1964, Larousse). *Pop.* Nom donné à ceux qui déchargeaient les camions aux Halles.

ripicole [ripikɔl] adj. (de *ripi-,* élément tiré du lat. *ripa,* rive, et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1845, Bescherelle). Qui vit sur le bord des eaux courantes.

Ripolin [ripɔlɛ̃] n. m. (nom déposé, mot néerl. de même sens, de *Riep,* n. pr. de l'inventeur du produit, de *-ol-* [élément tiré de *olie,* huile, lat. *oleum,* même sens], et du suff. scientif. *-in ;* 1907, Larousse). Marque déposée d'une peinture émail très brillante : *Il veut peindre un lustre Louis XIV au ripolin* (Cocteau).

ripoliner [ripɔline] v. tr. (de *Ripolin ;* 1907, Larousse). Peindre au Ripolin : *La paroi du bus s'incurve vers le plafond ripoliné* (R. Jean).

ripopée [ripɔpe] n. f. (de *ri-,* premier élément empr. à *ripaille,* et de *pop-,* var. du radical expressif *pap-,* qui évoque le bruit des lèvres [cf. le lat. *pappare,* manger] ; milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage,* comme adj., dans la loc. *vin ripopé,* « mélange de différentes sortes de vins » ; écrit *ripop[p]ée,* comme n. f., au sens 1, v. 1770, J.-J. Rousseau [d'abord *ripopé,* n. m., XVe s.] ; sens 2, 1867, Delvau [« mélange de choses disparates » — d'abord *ripopé,* n. m., 1718, Acad. ; « ouvrage composé d'idées disparates », 1798, Acad. — d'abord *ripopé,* n. m., 1718, Acad.]). **1.** *Vx.* et *pop.* Mélange de différentes sortes de vins, de sauces : *Fichtre, ce n'était pas de la ripopée* (Zola). || **2.** *Fig.* Mélange de choses disparates ; ouvrage composé d'idées disparates, incohérentes.

riposte [ripɔst] n. f. (ital. *risposta,* riposte, part. passé fém. substantivé de *rispondere,* répondre, lat. *respondēre,* même sens [v. RÉPONDRE] ; v. 1527, Macquereau [98], écrit *risposte* [*riposte* — par dissimilation du premier *-s-* —, 1578, H. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1640, Oudin ; sens 3, 1678, Guillet). **1.** Parole, geste, acte quelconque

qui répond vivement et immédiatement à une raillerie, une injure, une attaque verbale ou physique : *Ils ont le grand art de l'à-propos, se choquent de tout, jamais ne pardonnent, ne laissent rien passer sans riposte* (Musset). *Je m'étudiai à lui faire une riposte bilingue, comme l'attaque* (France). *Une vengeance trop prompte n'est plus une vengeance ; ce n'est qu'une riposte* (Montherlant). *Une riposte foudroyante, bien ajustée.* || **2.** En escrime, attaque qui suit la parade. || **3.** En termes de manège, action du cheval qui rue sous l'éperon.

• SYN. : **1** *repartie, réplique, représaille, rétorsion, revanche.*

riposter [ripɔste] v. tr. ind. [**à**] (de *riposte ;* av. 1660, Scarron, au sens 1 [aussi absol.] ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Rendre immédiatement à un adversaire la contrepartie de ce qu'on a subi : *Les troupes ripostèrent à l'assaut par un tir accru. Il riposta à mon insolence par une gifle. Nous lui avons riposté en le mettant en quarantaine ;* et absol. : *Je n'attaque jamais personne, bien que je riposte quelquefois : le plus souvent je me tais. Si ce Père que je ne connaissais pas ne m'avait pas cherché, il ne m'aurait pas trouvé* (Mauriac). *Il faut savoir riposter à propos.* || **2.** En escrime, parer et porter une nouvelle attaque.

• SYN. : **1** *répartir, répliquer ; payer de retour, rendre la pareille.*

◆ v. tr. (sens 1, av. 1655, Cyrano ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** *Class.* Rendre la pareille : *Je lui ripostai sa révérence à peu près en mêmes termes* (Cyrano). || **2.** Répondre sur-le-champ avec vivacité : *Riposter une impertinence à un grossier personnage. Il me riposta que je n'étais pas dans une meilleure situation que lui.*

ripple [ripœl] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « agitation de la surface de l'eau, ride, ondulation », de *to ripple,* rider ; 1932, Larousse). Fine indentation ou crêpure que les séismogrammes présentent assez fréquemment pendant leur enregistrement.

ripple-mark [ripœlmark] n. f. (loc. angl. de même sens, de *ripple* [v. l'art. précéd.] et de *mark,* marque ; 1932, Larousse). Petite ride de sable ou de gravier formée par la mer sur les plages.

• Pl. *des* RIPPLE-MARKS.

ripuaires [ripɥɛr] adj. et n. m. pl. (bas lat. *ripuarius,* même sens, altér. du lat. class. *riparius,* qui se tient sur les rives, dér. de *ripa,* rive ; 1690, Furetière). *Francs ripuaires,* ou *les Ripuaires,* une des deux principales tribus des Francs, avec les Saliens.

◆ **ripuaire** adj. (1690, Furetière). Qui concerne cette tribu : *Loi ripuaire.*

riqueracque [rikrak] n. f. (mot picard de même sens, de *rik-* [et de sa var. *rak-*], radical expressif qui évoque la petitesse, la précision [cf. le moyen franç. *ric a rac,* « avec une exactitude rigoureuse », v. 1450, Gréban] ; 1521, P. Fabri). Sorte de chanson en vers de six ou sept syllabes, d'origine picarde, où l'alternance des rimes masculines et féminines était obligatoire.

riquiqui ou **rikiki** [rikiki] adj. invar. (du radical expressif *rik-,* qui évoque la petitesse ; 1867, Delvau). *Fam.* Se dit d'une personne ou d'une chose minuscule ou d'aspect mesquin, vieillot : *Un petit vieux tout riquiqui. Un logement rikiki.*

• SYN. : *étriqué, maigre, ratatiné* (fam.).

◆ n. m. invar. (1789, Bloch-Wartburg). *Pop.* Liqueur alcoolique quelconque (vieilli) : *Je veux choquer le verre avec vous. J'ai là du riquiqui dont vous me donnerez des nouvelles* (Fabre).

rire [rir] v. intr. (lat. pop. **rīdĕre,* altér. du lat. class. *rīdēre,* rire, sourire, être riant [au pr. et au fig.], se moquer ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*rire aux éclats,* 1779, d'après Féraud, 1787, art. *éclat ; rire du bout des dents,* av. 1613, M. Régnier — d'abord ... *du bout du dent,* v. 1450, Gréban ; *rire du bout des lèvres,* 1798, Acad. ; *c'est à mourir de rire...,* 1878, Acad. — *mourir* ou *crever de rire,* « rire très fort », 1690, Furetière ; *rira bien qui rira le dernier* et *il ferait rire un tas de pierres,* 1690, Furetière ; *rire à la caisse,* en termes de Bourse et de théâtre, 1875, Larousse] ; sens 2, début du XVII^e^ s., Malherbe ; sens 3, 1611, Cotgrave [*il n'y a pas de quoi rire,* 1415, A. Chartier] ; sens 4, 1668, La Fontaine [*pour rire...,* 1538, R. Estienne — adjectiv., 1690, Furetière ; *vous voulez rire...,* 1690, Furetière] ; sens 5, XIII^e^ s., Bartzsch [*prêter à rire,* 1834, Landais — d'abord *apprêter à rire,* 1668, Molière ; *rire au nez... de quelqu'un,* 1609, M. Régnier] ; sens 6, v. 1265, J. de Meung ; sens 7, milieu du XVI^e^ s., Ronsard). [Conj. **61.**] **1.** Marquer un sentiment de gaieté soudaine par une extension de la bouche, accompagnée souvent d'expirations plus ou moins saccadées et bruyantes : *Parfois des automobilistes qui les croisaient de tout près, riaient en le voyant* [Costals] *l'embrasser* [Solange] *à bouche que-veux-tu* (Montherlant). *Et il se mit à rire tout seul, d'un rire si gai que Paule tourna la tête pour ne pas s'y mêler* (Sagan). || *Rire aux éclats,* rire bruyamment. || *Rire du bout des dents, du bout des lèvres,* ne pas rire franchement. || *Rire à gorge déployée, rire aux larmes,* V. GORGE, LARME. || *Rire comme une baleine, un bossu, un fou,* V. BALEINE, BOSSU, FOU. || *Rire jaune,* V. JAUNE. || *Rire sous cape, rire dans sa barbe,* V. CAPE, BARBE. || *C'est à mourir,* (pop.) *à crever de rire,* c'est d'un comique achevé, c'est très drôle. || *Rira bien qui rira le dernier* (prov.), la partie n'est pas jouée, j'aurai ma revanche, je me vengerai. || Vx. *Il ferait rire un tas de pierres,* il est très plaisant. || Vx. *Rire à la caisse,* en termes de Bourse, percevoir chez un agent de change le produit d'une heureuse spéculation ; dans la langue des théâtres, recevoir une gratification, une indemnité. || **2.** Prendre une expression de gaieté, en parlant d'une partie du visage : *Ses beaux yeux bruns* [d'une comédienne] *riaient, sa bouche riait, ses joues riaient, une aimable fossette riait au milieu de son menton* (Rolland). || *Rire aux anges,* V. ANGE. || **3.** Se divertir, prendre du bon temps : *C'est un garçon qui aime bien rire. Ils ont fait bonne chère et bien ri avec leurs invités. Il faut savoir rire de temps en temps.* || *Il n'y a pas de quoi rire,* la chose, la situation est sérieuse, grave. || *Avoir le mot pour rire,* V. MOT (au sens II, 10). || **4.** Ne pas parler, ne pas agir sérieusement : *Ne prenez pas mes paroles au sérieux, j'ai voulu rire. Prendre les choses en riant.* || *Pour rire,* (pop.), *pour de rire,*pour faire semblant : *Ne vous tracassez pas, mon vieux. Tout ça c'était pour rire. Monsieur ne pense pas un mot de ce qu'il vient de vous dire* (Aymé) ; || *adjectiv.,* qu'on ne prend pas au sérieux : *La guerre des boutons est une guerre pour rire. Un roi pour rire, qui n'a en réalité aucun pouvoir politique.* || Fam. *Vous voulez rire, vous me faites rire, laissez-moi rire,* vos propos ne sont pas sérieux, sont ridicules : *Vous me faites rire avec votre homme caché dans un coffre* (Courteline). || **5.** Se moquer : *On sera ridicule ; et je n'oserai rire !* (Boileau). *Les vrais conspirateurs sont les conspirateurs souriants, surtout en France où le sérieux fait rire* (La Varende). || *Prêter à rire,* donner sujet de railler, de se moquer : *Ce vieux maniaque prête à rire.* || *Rire au nez, à la barbe de quelqu'un,* se moquer de lui ouvertement, en face : *Je lui ai demandé de s'expliquer ; il m'a ri au nez d'un air méprisant. Les garnements rient à la barbe du vieillard impotent.* || *Rire aux dépens de quelqu'un,* V. DÉPENS. || **6.** *Littér.* Offrir un aspect gracieux, plaisant, comme celui d'un visage riant : *Le long de cette haie, de ces sillons où rit la première verdure des blés* (Chateaubriand). *Le marché rit, joyeux, bruyant, multicolore* (Samain). || **7.** *Littér.* Scintiller vivement, joyeusement : *Le vin rit dans le cristal* (Gautier). *L'honnête verre où rit un peu d'oubli divin* (Verlaine). *La vitre cachée, | Qui rit là-bas...* (Rimbaud).

• SYN. : **1** *se bidonner* (pop.), *s'esclaffer, glousser* (fam.), *se gondoler* (pop.), *pouffer, ricaner, se tordre* (pop.) ; **2** *sourire ;* **3** *s'amuser, se distraire, s'étourdir, se marrer* (pop.), *rigoler* (pop.) ; **4** *badiner, blaguer* (fam.), *plaisanter ;* **5** *se gausser de, se jouer de, railler, se rire de.* — CONTR. : **1** *pleurer.*

◆ v. tr. ind. [**à, de**] (sens 1, v. 1155, Wace [« ... être favorable », 1559, Amyot] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, 1635, Corneille). **1.** Class. *Rire à quelqu'un,* l'accueillir avec bienveillance, lui faire un accueil flatteur : *On l'accueille, on lui rit, partout il s'insinue* (Molière) ; lui être favorable : *L'occasion vous rit* (Corneille). *Tout leur rit, tout leur succède* (La Bruyère). || **2.** *Rire de quelqu'un, de quelque chose,* tourner en dérision cette personne, cette

chose, s'en moquer : *Je me presse de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer* (Beaumarchais). *On peut toujours rire des grandes choses et des grands hommes ; et, par exemple, le comique ne manque pas chez Flaubert, si nous avions le cœur de nous y attarder* (Mauriac). || **3.** Ne pas tenir compte de, négliger : *Rire des avertissements, des menaces de quelqu'un.*

● SYN. : **2** *brocarder, se gausser de, ironiser à propos de, persifler, railler ;* **3** *dédaigner, faire fi de* (fam.), *ignorer, mépriser.*

◆ **se rire** v. pr. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland*). **1.** *Class.* Se divertir : *Si un autre en se riant avait dit quelque chose de naïf* (Malherbe). || **2.** *Se rire de quelque chose, de quelqu'un,* ne faire aucun cas de cette chose, de cette personne ; la tourner en ridicule : DON RODRIGUE : *Est-ce moi qui ai écrit sur la pierre de cette grande loi qui nous sépare ?* — DON CAMILLE : *L'amour se rit des lois* (Claudel). *Celui qui se détache du connu, du ressemblant, celui qui crée l'inédit, sera honni, on se rira de lui, on le dira fou* (Triolet).

● SYN. : **2** *dédaigner, faire fi de* (fam.), *se gausser de, ignorer, se jouer de, mépriser, se moquer de, railler.*

2. rire [rir] n. m. (emploi substantivé de *rire* 1 ; XIII^e s., Bloch-Wartburg [*fou rire,* 1718, Acad. — d'abord *rire fou,* 1694, Acad.]). Action de rire : *Le rire et la gaieté sont une nécessité pour l'homme* (Karr). *Elle eut un doux rire brutal | Qui s'égrenait en claires trilles, | Un joli rire de cristal* (Rimbaud). *Enfin Bury releva la tête... et partit d'un rire clair. Et ce rire m'émerveilla* (Saint-Exupéry). *Un rire communicatif. Un gros rire. Des éclats de rire.* || *Fou rire,* rire dont on n'est pas le maître, qu'on ne peut arrêter : *J'ai, Messieurs, grande crainte des personnes qui ne savent pas rire. J'ai toujours aimé ces fous rires qui montrent l'âme grande ouverte* (Cocteau). || *Rire homérique, sardonique,* V. HOMÉRIQUE, SARDONIQUE.

1. ris [ri] n. m. (lat. *rīsus,* rire, objet de rire, de *rīsum,* supin de *rīdēre,* rire [V. RIRE 1] ; fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume,* au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré). **1.** *Class.* et *littér.* Action de rire, manière de rire : *Sans citer les personnes ou les esprits forts qui trouvent du faible dans un ris excessif comme dans les pleurs* (La Bruyère). *Chacun de vous peut-être en son cœur solitaire, | Sous des ris passagers étouffe un long regret* (Hugo). || **2.** *Ris de Pâques,* conte plaisant que les prédicateurs avaient coutume de narrer en chaire, le jour de Pâques.

◆ n. m. pl. (sens 1, av. 1648, Voiture ; sens 2, 1559, Amyot). **1.** *Class.* et *fig.* Plaisirs : *Les jeux, les ris, la danse | Ont aussi leur tour à la fin* (La Fontaine). || **2.** *Vx.* Divinités qui présidaient à la gaieté (prend une majuscule en ce sens) : *Les Jeux et les Ris.*

2. ris [ri] n. m. (var. graphique d'une forme non attestée **rifs,* plur. de **rif,* ris, anc. scand. *rif,* dispositif pour raccourcir ; v. 1155, Wace [*bande de ris, ris de chasse,* 1875, Larousse ; *bas ris,* 1845, Bescherelle ; *filière de ris, œillet de ris, raban de ris,* 1904, Larousse ; *larguer un ris,* 1870, Littré ; *prendre un ris,* 1694, Th. Corneille]). Partie d'une voile où passent les garcettes, qui permettent de la serrer sur la vergue pour diminuer sa surface. || *Bande de ris,* bande de toile de renfort cousue dans la voile pour limiter le ris. || *Bas ris,* dernière bande de ris d'un hunier : *Toute la voilure avait été serrée, sauf la misaine et le petit hunier au bas ris, et le trois-mâts courait vent arrière* (Verne). [On écrit aussi BAS-RIS.] || *Filière de ris,* câble en fil métallique, fixé sur la vergue au moyen de crampons, et destiné à servir de point fixe aux garcettes de ris. || *Larguer un ris,* exposer de nouveau au vent le ris qui avait été pris. || *Œillet de ris,* chacun des petits trous garnis que l'on voit sur une bande de ris. || *Prendre un ris,* diminuer la surface de la voile en ployant contre la vergue une bande de cette voile : *Maël gouverne pour l'éviter ; la barre se brise dans ses mains. Pour ralentir sa marche à l'écueil, il essaye encore de prendre des ris* (France). || *Raban de ris,* bout de quarantenier servant à amarrer sur la vergue l'extrémité de la bande de ris. || *Ris de chasse,* premier ris d'un hunier.

3. ris [ri] n. m. (problablem. de *risée,* même sens [1598, G. Bouchet], mot d'origine inconnue ; 1640, Bloch-Wartburg). Nom usuel du thymus du veau et de l'agneau, placé sous la gorge : *Le ris de veau est un mets délicat et apprécié.*

risban [rizbɑ̃] n. m. (néerl. *rijsbank,* même sens, proprem. « banc, digue [*bank*] de branchages, de fascines [*rijs*] » ; 11 nov. 1679, J.-B. Colbert). Terre-plein fortifié qui défendait jadis l'entrée d'un port.

risberme [rizbɛrm] n. f. (néerl. *rijsberme,* mêmes sens, proprem. « digue, jetée [*berme*] de branchages, de fascines [*rijs*] » ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1835, Raymond). **1.** *Vx.* Retraite garnie de fascinages, au pied d'un talus voisin de la verticale. || **2.** Espace rempli de fascines chargées de pierres, pour protéger les fondations d'un ouvrage hydraulique.

rise [riz] n. f. (probablem. du franco-provenç. *risa,* petit ruisseau, burgonde **risa,* même sens ; 1964, Larousse, au sens 1 [aussi dans la paroi d'un puits] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Rainure pratiquée à la sole d'un chantier minier, pour placer une semelle ou pour faire évacuer l'eau. || Rainure pratiquée dans la paroi d'un puits de mine, pour recueillir l'eau qui suinte au-dessus. || **2.** Couloir en charpente, qui sert à la vidange des bois dans les coupes en pente.

1. risée [rize] n. f. (de *ris* 1 ; v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens 1 et 3 [« objet de cette moquerie », 1636, Monet] ; sens 2, 1651, Scarron). **1.** *Class.* Plaisanterie : *Fais-tu d'une risée un discours d'importance, | Et d'un mot dit par jeu tires-tu conséquence ?* (Rotrou). || **2.** Class. *Éclats de risée,* éclats de rire : [L'accident] *de Roquebrune fut accompagné de grands éclats de risée que l'on fit dans les carrosses* (Scarron). || **3.** *Auj.* Moquerie collective accompagnée ou non de rire : *Essuyer la risée des gens. Être un objet de risée.* || Objet de cette moquerie : *Mieux vaut passer pour un niais, et devenir la risée des gens désabusés de tout, que manquer une occasion d'être l'apôtre de ses chères vérités* (Duhamel). *Être la risée de tous.*

● SYN. : **3** *dérision, raillerie.*

2. risée [rize] n. f. (de *ris* 2, proprem. « plein un ris » ; 1689, Jal). Augmentation subite du vent, qui dure plus longtemps qu'une rafale.

1. riser [rajzœr] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « celui qui lève, degré, marche », de *to rise,* se lever, s'élever ; 1975, Larousse). Tube ascenseur reliant une tête de puits sous-marine au navire de forage ou à la plate-forme de production.

2. riser [rize] v. intr. (de *rise ;* 1964, Larousse). Dans les mines, exécuter une rise.

1. risette [rizɛt] n. f. (dimin. de *ris* 1 ou de *risée* 1 ; 1840, Dumanoir et Brisebarre [*faire risette,* 1875, Larousse]). *Fam.* Sourire, et *spécialem.,* sourire d'un enfant : *Un bébé qui fait des risettes à sa maman.* || *Faire risette,* sourire.

2. risette [rizɛt] n. f. (dimin. de *risée* 2 ; 1904, Larousse). Légère ondulation de la mer, quand il fait calme et que la brise se lève.

rishi [riʃi] n. m. invar. (mot sanskr. signif. « sage » ; 1835, Raymond, écrit *richi ; rishi,* 1932, Larousse). Nom qui désigna d'abord, dans la religion hindoue, les auteurs inspirés des hymnes du Rigveda, puis s'étendit à toutes sortes de saints personnages.

● REM. On rencontre également l'orthographe RICHI.

risible [rizibl] adj. (bas. lat. *rīsibilis,* capable de rire ou de faire rire, du lat. class. *rīsum,* supin de *rīdēre,* rire [V. RIRE 1] ; 1370, Oresme, au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* Qui a la faculté de rire : *Il est vrai que l'homme, qui est un animal risible, est aussi un animal orgueilleux* (Voltaire). || **2.** Qui provoque le rire, la moquerie : *Il n'y a d'essentiellement risible que ce qui est automatiquement accompli* (Bergson). *Je corrige les épreuves avec une sollicitude si méticuleuse qu'elle m'a rendu légèrement risible* (Péguy). *Une bévue risible.*

● SYN. : **2** *amusant, burlesque, cocasse* (fam.), *comique, drôle, impayable* (fam.), *inénarrable* (fam.), *plaisant, ridicule.* — CONTR. : **2** *attristant, dramatique, grave, sérieux, sévère, tragique, triste.*

risiblement [riziblәmɑ̃] adv. (de *risible ;* 1655, Molière). De façon risible : *Ce pauvre homme est risiblement accoutré.*

risorius [rizɔrjys] n. m. (lat. scientif. moderne *risorius,* même sens, empr. de l'adj. du bas lat. *rīsorius,* riant, dér. du lat. class. *rīsum,* supin de *rīdēre,* rire [v. RIRE 1] ; 1765, *Encyclopédie,* XIV, 299). Petit faisceau du muscle peaucier qui s'attache aux commissures des lèvres et contribue à l'expression du rire.

risotto [rizɔto] n. m. (mot ital. de même sens, dér. de *riso,* riz [v. RIZ] ; 1855, Audot). Plat italien fait de riz coloré au safran ou à la tomate et accompagné de beurre et de parmesan râpé.

risquable [riskabl] adj. (de *risquer ;* 1722, Marivaux, au sens de « où il y a des risques à courir » ; sens actuel, 1788, Féraud). *Littér.* Qui peut être risqué (rare) : *Suprême ressource, la seule risquable* (Villiers de L'Isle-Adam).

risque [risk] n. m. (ital. *risco,* risque [auj., plus souvent *rischio*], lat. pop. **rĕsĕcum,* « ce qui coupe » [d'où « risque que court une marchandise en mer »], du lat. class. *rĕsĕcare,* enlever en coupant, retrancher, supprimer, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *secare,* couper, découper ; 1573, Charrière [III, 444], au fém. [au masc., 1657, Pascal], au sens 1 [*à tout risque,* v. 1770, J.-J. Rousseau — d'abord *à toute risque,* 1656, Livet ; *courir un risque...,* 1690, Furetière — d'abord *courir risque,* 1596, Dochez ; *prendre un risque, des risques,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière [en termes d'assurances, 1842, Acad. ; *risque de guerre,* 1875, Larousse ; *risque de mer,* 1936, Capitant] ; sens 3, 1932, Larousse ; sens 4, 1966, Larousse ; sens 5, 1936, Capitant). **1.** Danger, inconvénient plus ou moins prévisible : *Tant de hasards, de risques, de plaisirs, d'aventures aboutissaient à cette piètre et louche existence de garçon de bains* (Carco). *Aucun prosateur, même le plus lucide, n'entend tout à fait ce qu'il veut dire ; il dit trop ou pas assez, chaque phrase est un pari, un risque assumé* (Sartre). *Busard répondit que le risque était que l'ouvrier s'endormît, la main dans le ventre de la presse* (Vailland). *Cette aventure comporte des risques évidents. Il n'y a pas grand risque à agir ainsi.* || *À tout risque,* à tout hasard, en s'exposant à tous les accidents possibles : *Il n'empêche que cette rigueur fut sa limite* [de Valéry] *et que je préfère l'être qui se jette à l'eau comme Simon Pierre... Et je préfère aussi ceux qui se jettent dans l'écriture à tout risque* (Mauriac). || *À ses risques et périls,* v. PÉRIL. || *Courir un risque, courir le risque de,* s'exposer à un danger, à un inconvénient : *Quand on a beaucoup de désirs, beaucoup de jeunesse et peu d'argent, on court grand risque de faire des sottises* (Musset). *Selon lui, les Allemands ne pouvaient pas courir le risque d'un débarquement dans le Midi* (B. Clavel). || *Prendre un risque, des risques,* agir dangereusement pour soi : *Dans les descentes, ce jeune coureur cycliste prend des risques excessifs.* || **2.** En droit, éventualité d'un événement futur, soit incertain, soit d'un terme indéterminé, ou ne dépendant pas exclusivement de la volonté de l'homme, qui causera un dommage (incendie, maladie, mauvais temps, etc.). || *Spécialem.* Sinistre éventuel que les compagnies d'assurance garantissent moyennant le paiement d'une prime : *Avoir une assurance tous risques. S'assurer contre les risques d'incendie.* || *Risque de guerre,* éventualité de dommage résultant directement de l'état de guerre. || *Risque de mer,* syn. de FORTUNE DE MER. || *Risques locatifs,* v. LOCATIF 1. || **3.** *Risque professionnel,* dommage corporel éventuel auquel une personne est exposée du fait de l'exercice d'une profession. || **4.** En droit civil, fondement de certains cas de responsabilité, qui permet à une victime de se retourner contre l'auteur d'un dommage qu'elle a subi sans avoir à prouver la faute de celui-ci. || **5.** *Risque social,* tout événement auquel est exposée une personne dans sa vie individuelle, familiale ou professionnelle (maladie, décès, accident, maternité, invalidité, etc.) et qui est pris en charge par les régimes sociaux pour prévenir, réparer ou indemniser le dommage qui en résulte.

● SYN. : **1** *péril.*

● REM. Ce mot était parfois du féminin à l'époque classique : *Encore que je coure grande risque de ma vie, je ne laisserai pas de vous suivre* (La Rochefoucauld).

◆ **Au risque de** loc. prép. (1694, Acad.). En s'exposant au danger de : *Ce joueur a fait une grosse mise, au risque de tout perdre.*

risqué, e [riske] adj. (part. passé de *risquer ;* 1690, Furetière, sans indication de sens ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1743, Trévoux [art. *risquable*]). **1.** Qui comporte des risques, où l'on s'expose à perdre plutôt qu'à gagner : *Une entreprise, une tentative risquée. Une démarche risquée.* || **2.** Qui est inconvenant, qui manque de décence : *Mais je crains que vous n'ayez rapporté de Montigny l'habitude des plaisanteries un peu... risquées* (Colette).

● SYN. : **1** *aléatoire, aventureux, dangereux, hardi, imprudent, périlleux, téméraire ;* **2** *inconsidéré, osé, scabreux.* — CONTR. : **1** *sûr ;* **2** *convenable, correct, digne.*

risquer [riske] v. tr. (de *risque ;* 1596, Livet, au sens 1 [absol. ; *risquer quelque chose,* 1640, Oudin ; *qui ne risque rien n'a rien,* 1798, Acad.] ; sens 2, 1798, Acad. [*risquer le paquet ; risquer le tout pour le tout,* 1694, Acad.] ; sens 3, av. 1673, Molière [« être passible d'un châtiment », 1887, Zola] ; sens 4, 1771, J.-J. Rousseau ; sens 5, av. 1902, Zola). **1.** *Risquer quelque chose,* l'exposer à un danger, à un inconvénient possible, à l'éventualité d'une perte : *Qu'est-ce que cela lui fait de risquer un peu d'argent à la grosse aventure ?* (Claudel). *Risquer sa réputation, sa fortune, sa vie.* || *Qui ne risque rien n'a rien* (prov.), un succès ne peut s'obtenir sans qu'on prenne quelque risque. || *Absol.* S'engager sans avoir la certitude de réussir : *Agir, c'est risquer.* || **2.** *Risquer le coup, la partie,* (fam.) *le paquet,* tenter une chose douteuse : *Il a peu de chances de décrocher cette place, mais il veut risquer le coup tout de même.* || *Risquer le tout pour le tout,* s'exposer à perdre tout ce qu'on engage pour gagner beaucoup ; engager toutes ses ressources pour tenter de remporter un succès. || **3.** *Risquer quelque chose, que* (et le subjonctif), s'exposer à une chose fâcheuse : *Si vous continuez à gérer vos affaires ainsi, vous risquez la ruine. En vous retirant à la campagne, vous risquez fort que vos amis citadins vous oublient ;* être passible d'un châtiment : *Brown est dans une situation désagréable. Jusqu'ici, il ne risquait que la prison, mais maintenant...* (Simenon). *Risquer la mort, la potence.* || **4.** *Risquer une allusion, une comparaison, une hypothèse, une question,* s'enhardir à les exprimer à tout hasard. || **5.** *Risquer un regard,* (fam.) *un œil,* regarder avec précaution, en s'exposant à être découvert : *Que se passait-il donc dehors ?* [...] *On voulut savoir, on retourna dans le vestibule risquer un regard par le panneau vitré de la porte* (Zola). *Quand il porte enfin ses regards vers le gamin, celui-ci a complètement disparu. Le soldat attend encore une minute, pensant qu'il s'est seulement reculé derrière l'arête de pierre et qu'il va bientôt risquer un œil hors de sa cachette* (Robbe-Grillet).

● SYN. : **1** *engager, exposer, hasarder, jouer ;* **2** *jouer*[*le tout pour le tout*].

◆ v. tr. ind. [**de**] (1694, Acad.). *Risquer de* (suivi d'un infinitif), être exposé à (certains grammairiens limitent l'emploi du mot au sens défavorable) : *Il paraît qu'au bas de la côte elle avait trouvé la Sorgue grossie par la pluie d'orage et qu'en voulant passer à toute force elle avait risqué de se noyer* (Daudet). *À partir d'un certain âge, il n'y a plus intérêt à faire les choses par une lente intrigue : on risque de n'en pas voir le bout* (Montherlant). *Ce bon élève risque de remporter la plupart des prix à la fin de l'année.*

◆ **se risquer** v. pr. (sens 1, 1885, Zola [au fig., fin du XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* II, 400] ; sens 2, XXe s.). **1.** Se rendre dans un lieu où l'on s'expose à un danger, à un risque : *Elle m'avait aussitôt répondu de ne pas me risquer sur les montagnes élevées de plus de 1 500 mètres* (Giraudoux). || *Fig.* S'aventurer dans une entreprise dont l'issue est aléatoire : *Se risquer dans une*

spéculation douteuse. || **2.** *Se risquer à* (suivi de l'infinitif), se résoudre, après des hésitations, à entreprendre quelque chose malgré les conséquences fâcheuses éventuelles : *Personne ne se risquera à reprendre « l'Espoir », avec ses six millions de dettes* (Beauvoir). *Je ne me risquerais pas à vous dire le temps qu'il fera demain.*

● SYN. : **1** *s'aventurer, s'engager, se lancer.*

risque-tout [riskətu] n. invar. (de *risque,* forme du v. *risquer,* et de *tout ;* 1870, Littré). Personne qui affronte tous les dangers, audacieuse jusqu'à l'imprudence : *Pour les coups de main, on doit choisir des risque-tout, des têtes brûlées* (Dorgelès).

● SYN. : *casse-cou* (fam.), *téméraire.*

risse [ris] n. f. (origine inconnue ; 1552, Rabelais, au sens de « espèce de canard » ; sens actuel, 1875, Larousse [écrit *rissa ; risse,* 1904, Larousse]). Mouette blanche, à dos et ailes gris cendré, qui se distingue des autres oiseaux du même groupe par l'absence de pouce.

1. rissole [risɔl] n. f. (lat. pop. **russeola,* même sens, proprem. « préparation rougeâtre », dér. du lat. impér. *russeus,* rouge foncé ; v. 1185, *Aliscans,* écrit *rousole* [sous l'influence de *roux*] ; v. 1200, *Poème moral,* écrit *rusole ; rissole,* v. 1240, Ph. de Novare). Pâte frite contenant une farce de viande, de poisson ou de légumes.

2. rissole [risɔl] n. f. (provenç. *rissolo,* même sens, de l'anc. provenç. *rezol,* réseau, lat. impér. *rētiolum,* petit filet, réseau, du lat. class. *rēte,* rets, filet ; 1875, Larousse). Filet droit à petites mailles, utilisé pour pêcher les sardines et les anchois en Méditerranée.

rissoler [risɔle] v. tr. (de *rissole* 1 ; 1549, R. Estienne). Faire cuire de façon à donner une couleur dorée et à rendre croustillant (se rencontre surtout au part. passé) : *Rissoler une volaille, des pommes de terre dans une cocotte. Il les prenait une à une* [les bécasses] *et les faisait griller sur la chandelle. La graisse crépitait, la peau rissolée fumait et l'élu du hasard croquait le crâne suiffé en le tenant par le nez et en poussant des exclamations de plaisir* (Maupassant).

● SYN. : *dorer, gratiner, griller, revenir.*

◆ v. intr. (1870, Littré [à l'infin. ; au part. passé, 1690, Furetière]). Cuire de cette façon, en parlant d'un aliment : *Un plat qui rissole dans le four. Faire rissoler un poulet.*

rissolette [risɔlɛt] n. f. (dimin. de *rissole* 1 ; 1803, Boiste). Rôtie de pain couverte de viande hachée que l'on passait au four.

rissolier [risɔlje] adj. et n. m. (provenç. *reissoulié,* même sens, de *reissole,* var. de *rissolo* [v. RISSOLE 2] ; 1904, Larousse). Se dit, en Provence, d'un bateau qui sert à pêcher avec le filet appelé « rissole ».

ristourne [risturn] n. f. (de *ri-,* var. italianisante de *re-,* et de l'anc. n. f. *extorne,* action de reporter d'un compte à un autre pour réparer une erreur [1723, Savary des Bruslons], francisation savante de l'ital. *storno,* même sens, de *s-* [lat. *ex-,* préf. à valeur intensive] et de *tornare,* tourner, lat. *tornare,* même sens ; 1723, Savary des Bruslons, écrit *restorne* [*ristourne,* 1829, Boiste], au sens de « action de reporter d'un compte à un autre pour réparer une erreur » ; sens I, 1, 1923, Larousse ; sens I, 2, 1935, Acad. ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens I, 4, 1904, Larousse ; sens II, 1755, Prévost d'Exiles, écrit *restorne* [*restourne,* 1769, Brunot ; *ristourne,* 1835, Acad.]).

I. 1. Réduction accordée à un client : *On lui a consenti une ristourne importante sur le prix de sa voiture.* || **2.** Commission versée à un intermédiaire occasionnel : *J'ai distribué les pots-de-vin et les ristournes* (Romains). || **3.** Versement fait en fin d'année par une coopérative de consommation à ses membres, et proportionnel aux achats effectués au cours de l'année, en vue de la répartition des bénéfices entre les sociétaires sur la base des opérations effectuées avec la coopérative et non sur celle des capitaux investis. || **4.** Versement effectué en fin d'année par une société d'assurance mutuelle à ses adhérents, lorsque le produit des cotisations a été supérieur à celui des règlements.

II. Annulation d'un contrat d'assurance maritime au profit de l'assureur.

● SYN. : **I, 1** *bonification, escompte, rabais, remise ;* **2** *dessous-de-table, pièce, pot-de-vin, pourboire.*

ristourner [risturne] v. tr. (de *ristourne* [v. l'art. précéd.] ; 1723, Savary des Bruslons, écrit *restorner* [*ristourner,* 1829, Boiste], au sens de « reporter d'un compte à un autre pour réparer une erreur » ; sens I, 1-3, 1964, Larousse ; sens II, 1842, Acad. [écrit *ristorner ; ristourner,* 1904, Larousse]).

I. 1. Consentir une réduction sur un prix de vente. || **2.** Verser une commission à un intermédiaire occasionnel. || **3.** Reverser à un adhérent ou à un client une partie des sommes qu'il avait payées au titre de ses cotisations ou de ses achats.

II. Annuler par une ristourne une assurance maritime.

rit n. m. V. RITE.

rital [rital] n. m. (du plur. *les Ritals,* déformation pop. de *les Ital* [lezital], abrév. de *les Italiens ;* 1890, Esnault). *Pop.* Italien : *Imbattables en maçonnerie, les Ritals sont aussi imbattables sur le travail des coffiots* (Le Breton).

ritardando [ritardɑ̃do] adv. (mot ital. de même sens, proprem. « en retardant », gérondif de *ritardare,* retarder, lat. *retardare,* même sens [v. RETARDER] ; 1845, Bescherelle). Terme de musique indiquant qu'il faut retenir peu à peu le mouvement. (S'écrit en abrégé RIT. ou RITARD.)

◆ n. m. (1870, Littré). Mouvement exécuté selon cette indication.

rite [rit] n. m. (lat. *ritus,* rite, cérémonie religieuse, usage, coutume ; v. 1395, J. Boutillier, écrit *rit,* au sens de « usage, coutume » ; sens 1, 1669, Widerhold, écrit *rit* [*rite,* 1676, Bouhours, *P. d'Aubusson,* p. 168 ; pour une association organisée d'une manière analogue à une église, 1875, Larousse] ; sens 2, fin du XVII[e] s., Bossuet ; sens 3-4, 1964, Larousse [aussi *rite de passage*] ; sens 5, 1875, Larousse). **1.** Ensemble des prescriptions qui règlent les pratiques et les cérémonies d'un culte et, *par extens.,* d'une association organisée d'une manière analogue à une Église : *L'influence bulgare transforma ce rite latin en un rite orthodoxe slave, de manière que la langue liturgique et, par conséquent, les caractères devinrent slavons, ou, selon l'expression consacrée, cyrilliques* (Morand). *Une messe célébrée dans le rite byzantin. Le rite écossais de la Grande Loge de France. Les rites maçonniques.* || **2.** Geste ou cérémonie prescrits par la liturgie, la tradition ou l'autorité compétente : *On peut voir dans les écrivains anciens combien l'homme était tourmenté par la crainte qu'après sa mort les rites ne fussent pas observés à son égard* (Fustel de Coulanges). || **3.** *Vx.* Degré de la solennité d'une fête religieuse : *Rite double, rite simple.* || **4.** En ethnographie, acte magique ayant pour objet d'orienter une force occulte vers une action déterminée. || *Rite de passage,* cérémonie destinée à aider l'individu à surmonter la crise représentée par un changement de ses caractères physiologiques ou sociaux. || **5.** *Fig.* Ce qui se fait, s'accomplit dans un ordre prescrit, selon une tradition ancienne ou récente : *Le rite des cartes de visite au nouvel an. Leurs repas de famille se déroulaient toujours selon un rite immuable.*

● SYN. : **2** *cérémonial, rituel ;* **5** *coutume, pratique, protocole, usage, tradition.*

● REM. Aux sens 1, 2 et 3, on écrivait également RIT.

ritologique [ritɔlɔʒik] adj. (de *rito-,* élément tiré de *rite,* et de *-logique,* du gr. *logos,* discours, science ; 1964, Larousse). Relatif à la science des rites.

ritournelle [riturnɛl] n. f. (ital. *ritornella,* ritournelle, de *ritorno,* retour, déverbal de *ritornare,* retourner, de *ri-,* préf. marquant le mouvement en arrière [lat. *re-,* même sens — v. R(E)-], et de *tornare,* tourner, lat. *tornare,* même sens ; 1670, Molière, écrit *ritornelle* [*ritournelle,* 1694, Acad.], au sens 1 [« air... comportant des strophes identiques... », 1852, Th. Gautier] ; sens 2, 1671, M[me] de Sévigné [écrit *ritournelle*]). **1.** Court motif instrumental qui précède ou suit un chant. || Air ou chanson comportant des strophes identiques, reprises régulière-

ment : *Il ne chantait plus ses ritournelles de paysan, et accomplissait ses tâches d'un air morne* (Yourcenar). || **2.** *Fig.* et *fam.* Propos que l'on répète sans cesse : *C'est toujours la même ritournelle.*

• SYN. : **2** *chanson, refrain, rengaine.*

rituale [ritɥal] n. m. (lat. *ritualis,* rituel [v. RITUEL] ; 1964, Larousse). Dans la religion catholique, recueil des fonctions diverses, curiales et sacerdotales, dont certaines formules remontent au sacramentaire primitif, avec lequel il se confond presque toujours jusqu'au Xe s.

ritualisation [ritɥalizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *rituel ;* 1965, Bouthoul, p. 82). Action de donner un caractère systématique et rituel à des actes, à des gestes répétés.

ritualisé, e [ritɥalize] adj. (de *ritualis[ation]* ; 1975, Larousse). En éthologie, se dit lorsqu'un ensemble de schémas moteurs appartenant à un comportement donné est effectué en dehors de son contexte séquentiel habituel.

ritualiser [ritɥalize] v. tr. (dér. savant de *rituel ;* milieu du XXe s.). Instaurer des rites, codifier par des rites.

ritualisme [ritɥalism] n. m. (dér. savant de *rituel ;* 1829, Boiste, au sens 3 ; sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Tendance de ceux qui cherchent à augmenter l'importance, dans le culte, des rites et des liturgies. || **2.** Mouvement religieux, parallèle au mouvement d'Oxford, et qui se développa à Londres, après la sécession de Newman, au sein de l'Église anglicane. || **3.** Strict respect des rites : *La charité se substituait ici aux pratiques compliquées du ritualisme brahmanique* (Grousset).

ritualiste [ritɥalist] adj. (dér. savant de *rituel ;* 15 sept. 1873, *Revue des Deux Mondes,* p. 267). Relatif au ritualisme.

◆ n. et adj. (sens 1, v. 1700, d'après Trévoux, 1771 ; sens 2, 1870, Littré ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Auteur qui traite des différents rites. || **2.** En Angle-terre, partisan du ritualisme. || **3.** Personne qui insiste sur l'importance des rites.

rituel, elle [ritɥɛl] adj. (lat. *ritualis* [*liber*], [livre] traitant des rites, de *ritus,* rite [v. RITE] ; av. 1553, Rabelais, écrit *ritual* [*rituel,* 1842, Acad.], au sens 1 [*livres rituels,* 1875, Larousse] ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, milieu du XXe s. ; sens 4, 1929, R. Martin du Gard [« qui se fait selon l'usage », 1669, Widerhold — écrit *rituel*]). **1.** Qui concerne les rites religieux : *Lois rituelles.* || *Livres rituels,* groupe de livres sacrés des Étrusques, qui traitaient de la vie civile et religieuse, de la mort et de l'au-delà. || **2.** Qui est prescrit par les rites religieux : *L'eau bénite, le signe de croix, elle n'oubliait rien, pas même les génuflexions rituelles...* (Colette). *Chant rituel. Prières rituelles.* || **3.** Qui est réglé par des coutumes religieuses : *La civilisation rituelle de la Chine* (Malraux). || **4.** *Fam.* Qui est répété avec une scrupuleuse exactitude, comme soumis à un rite : *À chaque départ, j'entends les mêmes propos rituels. Les visites rituelles du nouvel an.*

• SYN. : **4** *habituel, protocolaire, traditionnel.*

◆ **rituel** n. m. (sens 1, 1605, Le Loyer [p. 600], écrit *rituel,* [*rituel,* 1636, Monet ; « ensemble des prescriptions à observer... », 1864, Fustel de Coulanges ; *rituel funéraire,* 1875, Larousse ; *rituel des temples,* 1964, Larousse] ; sens 2, début du XIXe s., d'après Larousse, 1875). **1.** Livre liturgique contenant l'ordre et la forme des cérémonies religieuses, avec les prières qui doivent les accompagner. || *Par extens.* Ensemble des prescriptions à observer au cours des cérémonies cultuelles : *La nature des mets et l'espèce de vin qu'on devait servir étaient réglées par le rituel de chaque cité* (Fustel de Coulanges). || *Rituel funéraire,* dans l'Antiquité, recueil de prières et de formules écrites sur les papyrus, les sarcophages ou dans les tombes ; ehsemble des prescriptions religieuses concernant la sépulture : *Les sœurs* [jansénistes] *enterrées avec, aux mains, des suppliques à la divinité, en style de procédure, cela semble appartenir au plus antique rituel funéraire du Latium* (Montherlant). || *Rituel des temples,* texte écrit sur papyrus ou gravé sur les murs des temples, et qui présente l'ordonnance des cérémonies dans l'Antiquité égyptienne. || **2.** *Fig.* Ensemble des principes, des règles que l'on suit : *Liberté pleine et entière à chacun de conserver son rituel* (Nodier). *Observer un rituel immémorial.*

• SYN. : **2** *étiquette, protocole, tradition.*

rituellement [ritɥɛlmɑ̃] adv. (de *rituel ;* 1910, Ch. Péguy). En se conformant aux rites prescrits ; selon une habitude observée scrupuleusement : *Prononcer rituellement une formule.*

rivage [rivaʒ] n. m. (de *rive ;* fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au sens I, 1 [*rivage de mer,* en droit, août 1681, d'après Littré, 1870] ; sens I, 2, 1677, Racine [*rivage des morts, du Cocyte ; rivage du Styx,* 1893, *Dict. général ; noir rivage,* 1694, La Fontaine] ; sens II, 1932, Larousse).

I. 1. Bande de terre qui borde une étendue d'eau assez considérable, généralement la mer : *Traversant l'isthme étroit qui réunit au reste de l'île le cap Saint-Jean, ils examinèrent le rivage du havre du même nom, qui, de l'autre côté du cap, forme comme le pendant de la baie d'Helgor* (Verne). || *Rivage de mer,* en droit, tout ce que la mer couvre et découvre, jusqu'à la limite atteinte aux plus grandes marées : *Dépendance du domaine public, les rivages de mer sont, en principe, inaliénables et imprescriptibles.* || **2.** Vx et poét. *Le rivage du Styx, du Cocyte, le noir rivage, le rivage des morts,* les Enfers, selon la mythologie.

II. Vaste entonnoir permettant de déverser directement le charbon des wagonnets de mine dans des bateaux.

rival, e, aux [rival, -o] adj. et n. (lat. *rivalis,* de ruisseau [et, comme n. m., « riverain, rival en amour »], de *rivus,* ruisseau, petit cours d'eau ; v. 1500, *Thérence en françois,* au sens 2 ; sens 1, 1637, Corneille ; sens 3, 1866, Th. Gautier). **1.** Se dit d'une personne ou d'une chose personnifiée qui dispute quelque chose à une autre, qui lui fait concurrence avec le désir de l'égaler ou de la surpasser : *Faut-il soupçonner un industriel de la chaussure d'avoir voulu frapper une entreprise rivale dans son chef ?* (Aymé). *Londres, capitale rivale de Paris. Un rival soupçonneux. L'emporter sur ses rivaux.* || **2.** Se dit d'une personne qui dispute à une autre l'amour de quelqu'un : *Il ne lui déplut pas d'avoir été surpris par son rival et il le toisa de si haut que l'autre s'approcha, menaçant* (Carco). *La femme du comptable a poignardé sa rivale.* || **3.** *Sans rival,* inégalable, insurpassable : *Un athlète sans rival.*

• SYN. : **1** *adversaire, compétiteur, concurrent, émule.* — CONTR. : **1** *allié, associé, partenaire.*

◆ adj. (1875, Larousse). Qui est inspiré par le désir du même objet, qui est en concurrence pour un but identique : *Des prétentions rivales. Une tentative rivale.*

rivaliser [rivalize] v. intr. (dér. savant de *rival ;* 1770, Livet, comme v. tr., au sens de « rivaliser avec [quelqu'un] » ; comme v. intr., au sens 1, 1783, Proschwitz ; sens 2, 1807, Mme de Staël). **1.** En parlant d'une personne, chercher à égaler ou à surpasser une autre : *Rivaliser d'adresse avec un camarade. Rivaliser d'efforts, de courage avec un adversaire, un ami.* || **2.** En parlant de plusieurs personnes ou de choses personnifiées, faire preuve d'émulation, se concurrencer : *Ils rivalisèrent de gentillesse à mon égard. Le Centre* [d'aviation] *est très actif. Spads et Nieuports de chasse rivalisent d'acrobatie* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **1** *disputer, jouter, lutter.*

rivalité [rivalite] n. f. (lat. *rivalitas,* même sens, de *rivalis,* rival [v. RIVAL] ; 1656, Molière). Concurrence à laquelle se livrent des personnes, des groupes humains pour s'approprier un avantage, obtenir un succès : *Rivalité amoureuse, politique. La rivalité de Corneille et de Racine. Entrer en rivalité.*

• SYN. : *antagonisme, compétition, duel, émulation, joute, lutte.*

rive [riv] n. f. (lat. *ripa,* rive, rivage, côte ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 [« rivage », fin du XIIe s., Marie de France ; *rive droite, rive gauche,* 1870,

Littré ; *rive fatale,* 1875, Larousse — *rive infernale,* 1674, Racine, et *rive sombre,* av. 1741, J.-B. Rousseau] ; sens I, 2, 1834, Balzac [*la rive gauche,* absol., 1864, d'après Larousse, 1875 — adjectiv., 1964, Robert] ; sens II, 1, v. 1354, *Modus* [« limite », XII^e s., *Jeu d'Adam ; il n'y a ni fond ni rive,* 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1690, Furetière [*pain de rive,* 1549, R. Estienne] ; sens II, 3, 1723, Savary des Bruslons [« chant d'une pièce de bois avivé » et « petite face... d'un plateau », 1932, Larousse] ; sens II, 4, 1964, Larousse [« ornement... à l'angle inférieur d'un comble », 1904, Larousse ; « bordure en terre cuite... », 1930, Réau] ; sens II, 5, 1904, Larousse).

I. 1. Bande de terre qui borde un cours d'eau, un lac, un étang : *Je partis pour les rives de la rivière Plume voir si mes raisins étaient mûrs* (Cendrars). *On voit les trois tours de l'ancienne cathédrale au-dessus des vieilles maisons sur l'autre rive* (Butor). || *Class.* et *littér.* Syn. de RIVAGE : *La rive au loin gémit, blanchissante d'écume* (Racine). *Les heures qui précédaient le départ, ils allaient les consacrer à une promenade sur la rive nord de la baie* (Verne). || *Rive droite, rive gauche,* bord d'un cours d'eau qu'on a à sa droite, à sa gauche, quand on regarde vers l'aval. || Vx et poét. *Rive fatale, rive infernale, rive sombre,* empire des morts, Enfers. (V. RIVAGE.) || **2.** Quartier d'une ville qui borde un fleuve : *Habiter sur la rive droite de la Seine à Paris, du Rhône à Lyon.* || Absol. *La rive gauche,* les quartiers situés sur la rive gauche de la Seine, à Paris, et *spécialem.* celui qui, s'étendant de Saint-Germain-des-Prés au Quartier latin, est considéré comme le principal foyer de la vie intellectuelle et artistique de la capitale : *Une maison d'édition, un théâtre, un cabaret de la rive gauche ;* et adjectiv. : *Un certain snobisme rive gauche.*

II. 1. *Class.* Bord en général : *L'un était couché à la ruelle, l'autre sur la rive* (Furetière, 1690). *La rive d'un bois.* || *Fig.* et *littér.* Limite : *Son esprit ne peut se contenir dans ses rives* (Fontenelle). || Vx. *Il n'y a ni fond ni rive,* c'est une chose impénétrable, tout à fait obscure. || **2.** Vx. *Rive d'un four,* le bord d'un four, près de l'ouverture. || *Pain de rive,* pain bien cuit et doré de tous côtés (car il était placé sur la rive du four) : *Il ne manquerait pas* [...] *de vous parler d'un pain de rive, à biseau doré* (Molière). || **3.** Bord longitudinal d'un produit technologique plat : *Rive d'un feuillard, d'une tôle, d'un fer à cheval.* || Chant d'une pièce de bois avivé. || Petite face dressée, s'il y en a une, d'un plateau de bois provenant du débit en plot. || **4.** Ce qui limite un pan de couverture sur ses côtés. || Ornement en terre cuite placé à l'angle inférieur d'un comble. || Bordure en terre cuite couronnant le faîte d'un toit ou d'un mur. || **5.** *Poutre de rive,* chacune des poutres longitudinales d'un pont, placées à la partie extrême et de chaque côté, et soutenant le tablier de ce pont.

● SYN. : **I, 1** *berge, bord, grève.*

◆ **rives** n. f. pl. (1678, La Fontaine). *Class.* et *littér.* Pays, contrée : *Amants, heureux amants, voulez-vous voyager ?* | *Que ce soit aux rives prochaines* (La Fontaine).

rivelaine [rivlɛn] n. f. (mot picard et wallon, de *river,* rafler, moyen néerl. *riven,* râper ; 1771, Brunot). Pic de mineur à deux pointes, qui servait autrefois à faire à la main un havage dans le charbon pour en faciliter l'abattage : *La rivelaine, le pic à manche court* (Zola).

rivelet [rivlɛ] n. m. (dér. savant du lat. *rivus,* ruisseau ; début du XX^e s.). *Littér.* Petit ruisseau : *De légers roseaux sur la droite non loin d'un rivelet* (P. Fort).

rivelle [rivɛl] n. f. (var. de *ridelle ;* 1812, Mozin). En sylviculture, syn. de RIDELLE.

river [rive] v. tr. (de *rive,* au sens de « bord » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « attacher [quelqu'un] solidement avec des fers » ; sens 1, XIII^e s. [*river en goutte de suif,* 1964, Larousse] ; sens 2, XIII^e s. ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1875, Larousse [au fig., fin du XVIII^e s., Bernardin de Saint-Pierre — *river une chaîne au cou de quelqu'un*] ; sens 5, 1875, Larousse ; sens 6, 1721, Montesquieu). **1.** Rabattre et aplatir à coups de marteau la pointe d'un clou, d'une goupille, d'un rivet, sur la surface d'où elle émerge. || *River en goutte de suif,* faire usage d'un marteau spécial, dit « rivoir », pour donner à la partie visible du clou, du rivet une forme bombée. || Fig. et fam. *River le clou, river son clou à quelqu'un,* v. CLOU. || **2.** Écraser l'extrémité d'une tige de métal afin de l'empêcher de sortir d'un logement. || **3.** Fixer, assujettir à demeure : *River deux plaques de tôle.* || **4.** Assembler deux ou plusieurs éléments par un écrasement d'une partie de l'un d'eux dans une partie adéquate de l'autre : *River les anneaux d'une chaîne.* || Fig. et poét. *River les chaînes, les fers de quelqu'un, river une chaîne au cou, aux pieds de quelqu'un,* l'enchaîner étroitement, le rendre dépendant. || **5.** Assembler au moyen de rivets. (On dit aussi RIVETER.) || **6.** *Fig.* Fixer étroitement, attacher fermement (s'emploie surtout au part. passé) : *L'homme se mit à la fenêtre. Nombreux étaient les soldats qui déambulaient dans la rue. Il chercha à reconnaître son fils, ne le reconnut pas... Ses yeux étaient rivés avidement sur la foule d'en bas* (Montherlant). *Je rivais mes yeux à cette mer vide* (Gracq). *Avoir le regard rivé sur un objet. Être rivé à la tâche, à son labeur.*

● SYN. : **6** *coller, enchaîner, ficher* (littér.).

riverage [rivraʒ] n. m. (de *rivière ;* 1708, d'après Savary des Bruslons, 1741). Droit levé sur les attelages qui tiraient les bateaux, pour l'entretien des chemins de halage.

riverain, e [rivrɛ̃, -ɛn] n. et adj. (de *rivière* [*riveran,* « batelier » — 1532, Rabelais —, était un empr. de l'anc. lyonnais *reveyran,* même sens, dér. de *rivière*] ; 1690, Furetière, aux sens 1-2). **1.** Personne qui habite ou possède un terrain le long d'un cours d'eau : *Pour les riverains du Rhône, la vorgine est cette partie des rives où la terre et l'eau se mêlent* (B. Clavel). || **2.** Personne qui a une propriété le long d'une route, d'un bois, d'une rue, d'un autre domaine : *Plus loin, les riverains de la rue, qui accueillaient le spectacle en marche, hurlaient par contagion au débouché du fugitif* (Blondin). *Les riverains de la voie publique ont des droits et des obligations. Propriétaire riverain de la forêt de Marly.*

◆ adj. (1732, Liger [aussi le long d'une route, etc.]). Se dit de terrains, de propriétés, etc., situés le long d'un cours d'eau, et *par anal.,* le long d'une route, d'un bois, d'une autre propriété : *Craies ponctuées de noirs silex, riveraines de la Seine, plongeant sous la Manche pour reparaître : Douvres* (Morand). *Propriété riveraine.*

riveraineté [rivrɛnte] n. f. (de *riverain ;* 8 avr. 1898, *Bulletin des lois*). Qualité de riverain, que la loi reconnaît au propriétaire de terres bordant un cours d'eau non navigable et qui lui confère des droits sur les eaux, le lit et la force motrice de ce cours d'eau.

rivereux, euse adj. V. RIVIÉRIEUX, EUSE.

rivesaltes [rivzalt] n. m. (emploi comme n. commun de *Rivesaltes,* n. d'un chef-lieu de canton des Pyrénées-Orientales, dans la région duquel ce vin est produit ; 1870, Littré). Vin blanc doux naturel, à appellation contrôlée, récolté dans la région de la ville de Rivesaltes.

rivet [rivɛ] n. m. (de *river ;* v. 1268, É. Boileau, au sens I, 1 [*rivet bifurqué, explosif, fendu, foré, tubulaire,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1680, Richelet ; sens II, 1, 1829, Boiste ; sens II, 2, 1875, Larousse).

I. 1. Broche métallique qui sert à assembler de façon inamovible deux pièces et qui est constituée par une tige cylindrique munie d'une tête à une extrémité et dont l'autre extrémité est aplatie après sa mise en place. || *Rivet bifurqué,* rivet dont la tige est divisée en deux branches qui se retournent en dessous. || *Rivet explosif,* rivet qui se fixe par explosion. || *Rivet fendu,* genre de rivet à tête bombée, dont la tige est fendue pour être rabattue au moment de la pose. || *Rivet foré,* rivet dont la partie inférieure de la tige se divise en plusieurs sections. || *Rivet tubulaire,* rivet creux comprenant deux parties, mâle et femelle, qui s'emboîtent et se sertissent intérieurement par pres-

sion. || **2.** Extrémité d'un clou que l'on relève pour la noyer dans la corne du sabot d'un cheval.

II. 1. Bord d'un toit qui termine un pignon. || **2.** *Vx.* Cordeau : *Mur tiré au rivet.*

rivetage [rivtaʒ] n. m. (de *riveter* ; 8 juill. 1877, *Journ. officiel* [p. 5097], au sens 2 ; sens 1, 1932, Larousse). **1.** Opération consistant à assembler deux pièces par écrasement de l'extrémité de l'une d'elles dans un logement de l'autre. || **2.** Opération consistant à assembler divers éléments au moyen de rivets.

riveter [rivte] v. tr. (de *rivet* ; 8 juill. 1877, *Journ. officiel,* p. 5097). [Conj. **4 a.**] Fixer au moyen de rivets dont on martèle à chaud ou à froid l'extrémité libre.

• SYN. : *river.*

riveteuse [rivtøz] n. f. (de *riveter* ; 1964, Larousse). Machine qui sert à poser les rivets.

• REM. On emploie parfois la forme RIVEUSE (de *river* ; 1904, Larousse [d'abord « ouvrière qui rive des clous », 8 oct. 1877, *Gazette des tribunaux,* p. 977]).

rivetier [rivtje] n. m. (de *rivet* ; 1762, *Encyclopédie* [Planches, II, 23], au sens 1 ; sens 2, 1955, *Dict. des métiers*). **1.** *Vx.* Outil qui servait à river des clous de bottines et des œillets de métal. || **2.** *Auj.* Ouvrier qui exécute à la machine les corps des rivets.

riveur [rivœr] n. m. (de *river* ; v. 1330, Digulleville). Ouvrier qui burine les tôles et effectue leur assemblage par rivetage.

riveuse n. f. V. RIVETEUSE.

rivière [rivjɛr] n. f. (lat. pop. **riparia,* région proche d'un cours d'eau ou de la mer, fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *riparius,* qui se tient sur les rives, dér. de *ripa,* rive ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* au sens de « ruisseau » ; sens 1, v. 1138, Gaimar, écrit *rivere* [*riviere,* v. 1165, Bartzsch ; *oiseau de riviere,* v. 1354, *Modus ; poisson de rivière,* 1875, Larousse ; *veau de rivière,* 1670, Molière ; *vins de rivière,* 1694, Acad.] ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1705, Boileau ; sens 4, 1964, Robert ; sens 5, v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *rivere* [*riviere,* v. 1155, Wace ; « vallée », 1870, Littré] ; sens 6, 1671, Ménestrier, p. 334 ; sens 7, 11 mars 1872, *Journ. officiel,* p. 1743 ; sens 8, 1747, Brunot). **1.** Tout cours d'eau de faible ou moyenne importance, qui se jette dans un autre cours d'eau : *Un gros chevesne remonta la rivière, très lentement, presque en surface* (Vailland). *Il y a des rivières qui coulent entre les rives vertes, et des troncs d'arbres qui descendent le long des rivières* (Le Clézio). || *Oiseau de rivière,* échassier ou palmipède. || *Poisson de rivière,* poisson d'eau douce et courante. || *Porter de l'eau à la rivière, ne pas trouver de l'eau à la rivière, l'eau va à la rivière,* V. EAU (au sens I, 2). || Vx. *Veau de rivière,* veau élevé dans les prairies qui bordent la Seine. || Vx. *Vins de rivière,* vins de Champagne récoltés sur les bords de la Marne. || **2.** *Fausse rivière,* partie d'un cours d'eau isolée du cours principal et résultant de la rupture d'un méandre, ou encore rivière latérale née du sous-écoulement d'un cours d'eau. || **3.** Coulée, traînée formant un courant semblable à celui des eaux : *La rivière de feu qui tombait du Vésuve* [...] *frappa vivement l'imagination troublée d'Oswald* (Staël). *Une rivière de sable semble couler dans une vallée* (Saint-Exupéry). || **4.** Obstacle artificiel formé par une pièce d'eau et placé sur le parcours d'un steeple. || **5.** *Vx* ou *dialect.* Plaine avoisinant un cours d'eau ou la mer ; dans le Sud-Ouest, vallée : *La rivière basse d'Adour.* || **6.** En héraldique, meuble ayant généralement l'aspect d'une fasce ondée, mais qui peut être mise en bande, en pal, ou occuper tout le tiers inférieur de l'écu. || **7.** Nom donné aux bandes de couleurs variées qui barrent de place en place le dessin des châles. || **8.** *Rivière de diamants,* collier allongé sur lequel sont enchâssés des diamants : *Il craignait que sa femme, soudain, eût l'envie de porter la rivière de diamants ou la parure de saphirs* (Aragon).

• SYN. : 3 *fleuve, flux.*

riviérette [rivjerɛt] n. f. (dimin. de *rivière* [v. l'art. précéd.] ; début du XIIIe s., écrit *riverete ; riviere[t]e,* v. 1250, Mousket). Petite rivière : *Près d'une touffe d'aulnes, sur le bord de la riviérette* (Littré).

riviéreux, euse [rivjerø, -øz] ou **rivereux, euse** [rivrø, -øz] adj. (de *rivière* [v. ce mot] ; v. 1354, *Modus,* écrit *rivereus ; riviéreux,* 1721, Trévoux, et *rivereux,* 1964, Larousse). En fauconnerie, se dit d'un oiseau dressé et propre à voler sur les rivières : *Faucon riviéreux.*

rivoir [rivwar] n. m. (de *river* ; 1769, *Encyclopédie* [Planches, VII], au sens 2 [*rivois,* 1870, Littré] ; sens 1, 1904, Larousse [*rivoire,* 1964, Robert]). **1.** Machine à river. (On rencontre également RIVOIRE, n. f.) || **2.** Marteau dont on se sert pour river dans le cas où l'on n'a pas à former de tête (on dit aussi RIVOIS) : *Angel reposa sur l'établi son rivoir et son tas, et s'essuya le front d'un revers de manche* (Vian).

rivotter [rivɔte] v. tr. (de *river* ; 1842, Acad.). *Rivotter la charrue,* la régler de façon à diminuer ou à augmenter la largeur du sillon.

rivulaire [rivylɛr] adj. (dér. savant du lat. *rivulus,* petit ruisseau, dimin. de *rivus,* ruisseau, petit cours d'eau ; 1802, Laveaux). Qui vit ou croît dans les eaux des ruisseaux ou sur leurs bords.

◆ n. f. (1875, Larousse). Algue bleue formée de filaments rameux qui se disposent radialement autour d'un centre. (On dit aussi RIVULARIA, n. m. [1964, Larousse].)

rivure [rivyr] n. f. (de *river* ; fin du XVe s., écrit *riveure* [*rivure,* 1694, Th. Corneille], au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré ; sens 3, 1611, Cotgrave [« mode de répartition des rivets... », 1932, Larousse]). **1.** Broche métallique qui entre dans les charnières des fiches. || **2.** Partie d'une tige métallique qui a été écrasée par choc ou par pression afin d'assurer sa liaison avec une autre pièce. || **3.** Résultat de l'opération d'assemblage de deux éléments l'un sur l'autre par écrasement, cet assemblage étant inamovible ; mode de répartition des rivets réalisant cet assemblage.

rixdale [riksdal] n. f. (néerl. *rijksdaaler,* même sens, proprem. « thaler [*daaler*] du royaume [*rijks*] » ; début du XVIIe s., H. Roy, écrit *risdale* ; 1640, Chapelain, écrit *richedale ; rixdale,* 1677, Solleysel, 53). Ancienne monnaie d'argent de différentes valeurs, frappée dans divers pays nordiques ou de l'Europe centrale : *Trois régiments suédois furent logés à discrétion chez les citoyens et la ville taxée à une contribution de cent mille rixdales* (Voltaire).

rixe [riks] n. f. (lat. *rixa,* dispute, différend, contestation, rixe ; fin du XVe s.). Querelle violente accompagnée d'injures, de menaces et de coups : *Ma tabatière, dit-il, s'est malheureusement ouverte cette nuit, pendant la rixe* (France). *Je me dis parfois que j'aurai eu la bonne vie d'un chien au soleil, avec pas mal de rixes et quelques os à ronger* (Yourcenar).

• SYN. : *accrochage* (fam.), *altercation, bagarre, échauffourée, mêlée.*

riz [ri] n. m. (ital. *riso,* riz, lat. *oryza,* même sens, gr. [d'origine orientale] *oruza,* riz [plante et graine] ; v. 1270, *Recueil des anciennes coutumes de la Belgique* [II-5, 5], écrit *ris* [*riz* — avec un *-z* dû à l'influence du mot lat. —, XIVe s.], au sens 2 ; sens 1, 1562, Du Pinet ; sens 3, 1776, Valmont de Bomare ; sens 4, 1835, *Maison rustique du XIXe siècle,* I, 406 ; sens 5, 16 févr. 1876, *Journ. officiel,* p. 1246 [*pâte de riz,* 1963, Larousse, art. *pâte*] ; sens 6, 1932, Larousse ; sens 7, 1870, Littré). **1.** Graminée cultivée dans les terrains humides et chauds, et dont le grain, farineux, est un excellent aliment : *La plaine birmane produit du riz, Mr. Fitz, moins qu'autrefois, mais encore assez pour en exporter un peu en Malaisie* (Boulle). || **2.** Aliment composé des grains de cette plante spécialement traités pour la consommation : *Il eut envie de jeter son bol à ses pieds et de le casser en mille morceaux. Machinalement il prit entre ses doigts les quelques grains de riz qui restaient collés à la porcelaine et les porta à sa bouche un à un* (R. Jean). *Manger une poule au riz. Acheter un paquet de riz longs grains. Gâteau de riz.* || **3.** *Eau de riz,* V. EAU. || **4.** *Paille de riz,* dénomination de la partie ligneuse des

tiges de riz, avec lesquelles on forme des tresses pour la confection des chapeaux. || **5.** *Papier de riz,* sorte de papier fabriqué avec la moelle de l'arbre à pain ou avec des tiges de jeunes bambous. || *Pâte de riz,* genre d'opaline obtenue par un début de vitrification. || *Poudre de riz,* v. POUDRE. || **6.** *Grain de riz,* procédé de décoration céramique, principalement pratiqué par les Chinois. || **7.** *Grains de riz,* éléments de la structure granulée de la surface apparente de la photosphère solaire.

rizaire [rizɛr] adj. (de *riz ;* 1838, Acad.). Propre à produire du riz : *Terrains rizaires.*

rizerie [rizri] n. f. (de *riz ;* 16 août 1868, *l'Indépendance belge*). Usine où l'on traite le riz pour le rendre propre à la consommation.

riziculteur [rizikyltœr] n. m. (de *rizicult[ure]* ; 1923, Larousse). Agriculteur qui se consacre principalement à la culture du riz.

riziculture [rizikyltyr] n. f. (de *rizi-*, élément tiré de *riz,* et de *culture ;* 1912, Larousse). Culture du riz.

rizier, ère [rizje, -ɛr] adj. (de *riz ;* 23 févr. 1874, *Journ. officiel,* p. 1451). Relatif au riz ; où l'on cultive du riz : *Contrée rizière.*

◆ **rizier** n. m. (1955, *Dict. des métiers*). *Rizier glacier,* ouvrier qui fait fonctionner la machine à polir le riz.

◆ **rizière** n. f. (1718, Acad.). Plantation de riz : *Mes parents ont des maisons, des rizières, plus d'argent qu'il n'en faut, et son père à elle exploite une plantation de thé* (Hougron).

riziforme [rizifɔrm] adj. (de *rizi-*, élément tiré de *riz,* et de *forme ;* 1878, Larousse, au sens général de « qui a la forme des grains de riz » ; *grains riziformes,* au sens actuel, 1904, Larousse). *Grains riziformes,* concrétions fibrineuses intra-articulaires, qu'on observe dans certaines synovites tendineuses.

rizon [rizɔ̃] n. m. (de *riz ;* 1835, *Maison rustique du* XIXe *siècle,* I, 408). Riz non décortiqué.

rizot [rizo] n. m. (de *riz ;* 1835, *Maison rustique du* XIXe *siècle,* I, 408). Riz de qualité inférieure.

riz-pain-sel [ripɛ̃sɛl] n. m. invar. (de *riz, pain* et *sel ;* 1790, Brunot). *Arg. mil.* Sobriquet donné aux militaires du service de l'intendance, auquel incombe la distribution des vivres : *Quand je serai dans les riz-pain-sel, vous n'aurez qu'à réclamer* (Romains).

roadster [rodstɛr] n. m. (mot angl. signif. « bâtiment au mouillage, cheval de fatigue, véhicule de route, roadster », de *road,* route ; 1933, Larousse). *Vx.* Forme de carrosserie automobile comportant deux places à l'avant, protégées par une capote, et deux places à l'arrière, dans un spider.

1. rob [rɔb] n. m. (ar. *robub* ou *robob,* mêmes sens, mot d'origine persane ; 1507, N. de La Chesnaye, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* Extrait obtenu par concentration du suc exprimé et non fermenté de fruits : *Rob de belladone, de nerprun, de sureau.* || **2.** *Par anal.* Nom donné à certains sirops à base d'extraits végétaux. (Vieilli.)

2. rob [rɔb] ou **robre** [rɔbr] n. m. (angl. *rubber,* même sens, proprem. « frotteur, frottoir », de *to rub,* frotter ; 1767, Fr. Mackenzie [*robre*], et 1835, Acad. [*rob*]). Au whist et au bridge, partie liée qui se joue en deux manches gagnantes : *Gagner, faire un robre.*

robage [rɔbaʒ] n. m. (de *rober ;* 29 nov. 1875, *Journ. officiel,* p. 9801). Pose d'une robe de tabac.

robe [rɔb] n. f. • ÉTYM. Germ. **rauba,* butin, rapine, d'où, probablem., « vêtement [qu'on a pris comme butin] » ; v. 1155, Wace, aux sens de « butin, biens meubles ». — A : sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes (*robe de cocktail, robe du soir,* 1964, Larousse [*robe de soirée,* « robe du soir », av. 1922, Proust]) ; sens I, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure (pour les jeunes enfants, 1636, Monet) ; sens I, 3, 1596, Hulsius *(robe de chambre — robe,* même sens, 1670, Molière ; *robe de nuit,* v. 1462, *Cent Nouvelles) ;* sens I, 4, 1553, Ronsard ; sens II, 1, 1530, Palsgrave (aussi *gens de robe* [*longue*] ; *chirurgien de robe longue,* av. 1672, G. Patin [... *de robe courte,* 1611, Cotgrave] ; *lieutenant criminel de robe courte,* 1690, Furetière) ; sens II, 2, 1643, Corneille (« l'ensemble des personnes qui exercent cette profession », 1685, Mme de Sévigné ; *haute robe, ancienne robe,* 1798, Acad. ; *année de robe,* 5 sept. 1772, Voltaire) ; sens II, 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence (« profession ecclésiastique », fin du XVIe s., Brantôme ; *jésuite de robe courte,* 1842, Mozin [aussi ironiq.]) ; sens II, 4, 1587, F. de La Noue (*robe courte,* 1870, Littré). — B : sens 1, av. 1648, Voiture ; sens 2, 1752, Trévoux. — C : sens I, 1, 1546, Rabelais (*pommes de terre en robe de chambre,* 1870, Littré [...*en robe des champs,* 1938, Montagné et Gottschalk]) ; sens I, 2, 1730, Savary des Bruslons (« feuille de tabac qui... recouvre le filé... », 1964, Larousse) ; sens I, 3, 1680, Richelet ; sens I, 4 et II, 1870, Littré ; sens I, 5, 1964, Larousse.

A. Pour des personnes ou des choses personnifiées.

• **I.** DANS L'USAGE GÉNÉRAL. **1.** Vêtement féminin composé d'un corsage et d'une jupe, le plus souvent d'un seul tenant : *Robe de soie, de laine. Robe décolletée, habillée. Robe longue, robe courte. Robe d'été. Robe de mariée, robe de deuil. Elle* [ma mère] *apparaissait parfois la nuit, près de mon lit* [...] *dans sa scintillante robe de jais noir* (Beauvoir). || *Robe de cocktail,* robe destinée à être portée, en fin d'après-midi, dans certaines réunions mondaines sans protocole. || *Robe du soir,* robe très décolletée, en tissu somptueux et à jupe généralement longue. || **2.** Vêtement long et flottant que portaient les personnes des deux sexes dans l'Antiquité et au Moyen Âge, et qui reste en usage dans certains pays d'Orient : *La robe des Romains. La robe des Indiens, des Turcs. Les Français portèrent des tuniques et des robes jusqu'au* XVIe *siècle* (Voltaire). || Vêtement long que portaient, jusqu'au début du XXe s., les garçons et les filles pendant toute leur première enfance, et dont on continue à habiller, aujourd'hui encore, les enfants qui reçoivent le sacrement du baptême : *Le petit uniforme de capitaine de gendarmerie se trouva fait à point nommé pour l'enfant* [Louis XV], *qui, depuis quelques jours, venait de quitter la robe* (Duclos). || **3.** *Robe de chambre,* ou simplem. (class.) *robe,* long vêtement d'intérieur à manches, descendant le plus souvent en dessous du genou, que les hommes et les femmes portent lorsqu'ils sont en négligé : M. JOURDAIN : *Messieurs,* [...] *battez-vous tant qu'il vous plaira : je n'y saurais que faire, et je n'irai pas gâter ma robe pour vous séparer* (Molière). *Paul se dévêtait, Gérard retrouvait sa robe de chambre ; on l'installait, on le calait, et le génie de la chambre frappait les trois coups* (Cocteau). || Vx. *Robe de nuit,* longue chemise de nuit. || **4.** *Fig.* et *poét.* Parure dont semblent se revêtir les végétaux, la nature, etc. : *Cette robe d'azur qu'on nomme le printemps* (Hugo). *Les arbres indistincts dressent leur taille fine dans une robe de gaze bleuâtre* (Taine).

• **II.** VÊTEMENT DISTINCTIF DE CERTAINS ÉTATS OU DE CERTAINES PROFESSIONS. **1.** Vêtement ample et long que portent les magistrats, les avocats, les professeurs, etc., soit dans l'exercice de leur métier, soit comme habit de cérémonie : *D'un magistrat ignorant | C'est la robe qu'on salue* (La Fontaine). *Le parlement était en robes rouges* (Voltaire). *Un procureur en robe. Beaucoup de professeurs de droit font leurs cours en robe.* || *Gens de robe* ou (vx) *de robe longue,* personnes qui appartiennent à la magistrature : *Un des grands avantages que les gens de robe retirent de leur profession est d'apprendre aux dépens des autres à fuir les procès* (Duclos). *Je vois dès les premiers mots que nous ne parlons pas la même langue, puisque je parlais de noms de l'aristocratie et que vous me citez les plus obscurs des noms de gens de robe, de petits roturiers retors...* (Proust). || Vx. *Noblesse de robe,* v. NOBLESSE. || Class. *Chirurgien de robe longue,* celui qui avait

suivi les cours universitaires. || Class. *Chirurgien de robe courte,* celui qui ne les avait pas suivis. || Class. *Lieutenant criminel de robe courte,* officier commis par le prévôt de Paris à la sécurité de la ville, dont la charge, créée en 1527 par François Ier pour purger la capitale des vagabonds qui l'infestaient, fut supprimée en 1783 et confiée au lieutenant du Châtelet (cet officier ayant été ainsi nommé pour qu'on le distingue du lieutenant criminel du Châtelet, qui portait une robe longue). || **2.** *La robe,* la profession des gens de justice : *Quitter la robe. Nous ne pouvons peser au même poids les fruits de la terre : la famille d'Emmanuel est de robe depuis le seizième siècle et fut toujours très bien pourvue* (Duhamel) ; l'ensemble des personnes qui exercent cette profession (vieilli) : *En général, la robe s'estime trop, et on ne l'estime pas assez* (Duclos). *Toute la robe a cru être insultée par l'outrage fait à un homme de sa livrée* (Grimm). || *Haute robe,* première magistrature du pays (vieilli) : *Appartenir à la haute robe.* || *Ancienne robe,* magistrature ancienne dans une famille. (Vieilli.) || *Année de robe,* année judiciaire (vieilli) : *Il se peut que la multiplicité prodigieuse des affaires, sur la fin de l'année de robe, lui ait fait oublier* [à un magistrat] *mon paquet cette fois-ci* (Voltaire). || **3.** Vêtement long que portent les ministres de certaines religions : *La robe d'un prêtre, d'un moine. La robe rouge des cardinaux. Un rabbin en robe.* || *Par extens.* et *vx.* Profession ecclésiastique : *Heureux qui peut rencontrer sous la robe noire des hommes sans ambition, sans fanatisme* (About). || *Jésuite de robe courte,* membre non clerc de la Compagnie de Jésus (vieilli) ; *par extens.* et *ironiq.,* personne qui, sans appartenir à cette Compagnie, adopte les opinions, les maximes que l'on attribue aux Jésuites. (Vieilli.) || **4.** Vx. *Robe longue,* l'ensemble constitué par la noblesse et le clergé sous l'Ancien Régime (l'habit civil, comme l'habit ecclésiastique, étant, au Moyen Âge, la robe longue). || Vx. *Robe courte,* la profession militaire (les soldats romains endossant une courte tunique au lieu de la toge, ou robe civile, qui tombait jusque sur les talons).

● SYN. : **I, 1** *toilette ;* **3** *déshabillé, douillette, négligé, peignoir, robe d'intérieur.* || **II, 1** *toge ;* **3** *froc, soutane.*

B. Pour des animaux.

1. Ensemble des poils ou des plumes d'un animal, considéré du point de vue de la couleur, et qui présente des nuances et des particularités variant selon les races (se dit plus spécialement du bœuf et du cheval) : *Un cheval qui a la robe isabelle. Il semble que la nature ait employé la règle et le compas pour peindre la robe du zèbre* (Buffon). *Janvier, mois des amours félines, pare les chats d'Auteuil de leur plus belle robe...* (Colette). || **2.** Laine fournie en une fois par un seul mouton.

● SYN. : **1** *fourrure, pelage, poil, toison ;* **2** *tonte.*

C. Pour des choses.

● **I. 1.** Enveloppe de certains fruits ou légumes : *La robe d'un oignon, d'une noisette.* || *Pommes de terre en robe de chambre* ou, plus rarement, *en robe des champs,* pommes de terre cuites à l'eau ou au four et servies avec leur peau. || **2.** Enveloppe d'un cigare. (Syn. CAPE.) || Feuille de tabac qui, après avoir été étalée humide, recouvre le filé pour rôles et carottes à mâcher. || **3.** Boyau qui recouvre une andouille. || **4.** Partie superficielle d'un pain de sucre. || **5.** Partie cylindrique verticale d'un réservoir de stockage de pétrole. (Syn. JUPE.)

● **II.** Couleur du vin : *Un vin d'une belle robe. J'appris à distinguer les cépages, à reconnaître ceux qui donnent le sucre, ceux qui distillent le bouquet et ceux qui colorent la robe* (Duhamel).

● SYN. : **I, 1** *écorce, peau, pelure.*

rober [rɔbe] v. tr. (de *robe ;* 1741, Savary des Bruslons, au part. passé, dans la loc. *garance robée,* « garance dont l'écorce n'a pas été enlevée » ; 1803, Boiste, à l'infin., au sens de « dépouiller [la garance] de son écorce » ; sens actuel, 1904, Larousse). Entourer les cigares ou les rôles de tabac d'une feuille extérieure écôtée, dite « robe ».

roberie [rɔbri] n. f. (de *robe ;* début du XVIe s., puis 1836, Acad.). Dans une communauté de religieuses, pièce où l'on tient les vêtements : LA SŒUR FRANÇOISE : *Ma sœur Flavie est entrée hier à l'improviste dans la roberie, où nous étions, et a demandé du pain à chanter... pour boucher un trou à la semelle de son soulier !* (Montherlant).

robertine [rɔbɛrtin] n. f. (du n. de *Robert* de Sorbon, théologien français [1201-1274], fondateur du collège qui, par la suite, prendra le nom de *Sorbonne ;* 1870, Littré). Thèse que l'on soutenait jadis à la Sorbonne pour obtenir le grade de bachelier.

roberts [rɔbɛr] n. m. pl. (emploi comme n. commun de *Robert,* n. d'une marque de biberons, célèbre dès 1888 [d'après Esnault] ; 1928, Esnault). *Pop.* Seins de femme.

robespierrisme [rɔbɛspjɛrism] n. m. (de *robespierriste ;* 1794, Babeuf). Doctrine politique de Robespierre et de ses partisans : *En relevant le robespierrisme, vous êtes sûrs de relever la démocratie* (Babeuf).

robespierriste [rɔbɛspjɛrist] adj. (du n. de Maximilien de *Robespierre,* homme politique français [1758-1794] ; 1875, Larousse). Qui appartient, est propre à Robespierre ou à son système politique : *Principes robespierristes.*

◆ adj. et n. (1793, Brunot). Partisan de Robespierre ou de sa politique : *Entre tant de mesures que prit rapidement le parti robespierriste* (Michelet). *Puis, sitôt Thermidor passé et les robespierristes raccourcis, le modérantisme triomphant, les voilà qui redressent la tête...* (Arnoux).

robette [rɔbɛt] n. f. (dimin. de *robe ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens de « petite robe » ; sens actuel, 1680, Richelet). Chemise de laine que les chartreux portent sur la peau.

robeuse [rɔbøz] n. f. (de *rober ;* 23 mars 1875, *le Temps* [p. 3], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Ouvrière qui applique une robe de tabac. || **2.** Machine qui accomplit le même travail.

robière [rɔbjɛr] n. f. (de *robe ;* 1665 [d'après Ménage, 1694], au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Religieuse chargée du soin des vêtements dans sa communauté. || **2.** Armoire où les religieuses d'une communauté tiennent leurs vêtements.

1. robin [rɔbɛ̃] n. m. (de *robe,* avec influence de *robin* 2 ; av. 1621, Courval-Sonnet). *Fam.* et *péjor.* Homme de robe, magistrat, avocat, officier de justice (vieilli) : *Le juge, jeune robin fat et gourmé, m'adresse les questions d'usage sur mes nom, prénoms, âge, demeure* (Chateaubriand). *Rien ne fut jamais si odieux à Voltaire que les terribles robins jansénistes du parlement* (Mauriac).

2. robin [rɔbɛ̃] n. m. (forme fam. du prénom *Robert,* qui, dans la littérature médiév., était souvent employé par dénigrement, en particulier pour désigner un paysan sot et prétentieux ; début du XIVe s., Gilles li Muisis, au sens I ; sens II, 1, v. 1450, Gréban ; sens II, 2, 1803, Boiste).

I. *Class.* ou *littér.* Homme qui a beaucoup de prétention, mais peu de valeur réelle : *Oh ! les plaisants robins, qui pensent me surprendre !* (Molière). *Car je hais les cagots, les robins et les cuistres* (Musset).

II. 1. *Class.* et *fam.* Nom ou surnom du mouton : *Ils* [...] *m'ont laissé ravir notre pauvre Robin ; | Robin mouton, qui par la ville | Me suivait pour un peu de pain* (La Fontaine). || **2.** *Fam.* Taureau (vieilli) : *Il achète un taureau de deux ans quatre cents francs et il le revend quand il a quatre ans ; et pendant ce temps-là, son robin qui est le seul dans le village, lui fait des rentes !* (Huysmans).

3. robin, e [rɔbɛ̃, -in] adj. (emploi adjectivé de *robin* 2 ; fin du XVIe s., Brantôme). *Class.* Se disait d'une personne facétieuse et plaisante, qui a le goût des intrigues : *Avec beaucoup d'esprit, elle* [Mme de Sabran] *était insinuante, plaisante, robine, débauchée,*

point méchante, charmante surtout à table (Saint-Simon).

1. robine [rɔbin] ou **roubine** [rubin] n. f. (anc. provenç. *robina,* même sens, lat. impér. *rupina,* sol rocailleux, falaise, crevasse dans une falaise, du lat. class. *rupes,* paroi rocheuse, précipice, du radical du v. *rumpere,* briser, rompre ; XVe s., Godefroy [*robine*], et XVIIIe s., d'après Duhamel du Monceau, 1769 [*roubine*]). Dans le midi de la France, nom donné à un canal d'une largeur médiocre, particulièrement à un canal qui fait communiquer avec la mer un étang salé voisin d'une côte : *Les robines de Narbonne, de Vic, d'Aigues-Mortes.*

2. robine [rɔbin] n. f. (de *Robin,* forme familière de *Robert,* employée pour désigner un personnage sot, et par suite certains animaux et certains outils [v. ROBIN 2] ; 1904, Larousse). Petit marteau en bois, à tête circulaire et assez large, dont se sert le mouleur pour tasser le sable du moule.

robinet [rɔbinɛ] n. m. (dimin. du moyen franç. *robin,* fontaine d'où l'eau sort par un mascaron [attesté seulement en 1527, Godefroy], emploi fig. de *robin* 2 [v. ce mot], au sens de « mouton », l'extrémité des tuyaux de fontaines étant parfois ornée, comme divers autres objets, d'une tête de mouton stylisée ; 1285, J. Bretel, au sens de « sorte de figure qui orne le haut bout d'un instrument à cordes » ; sens I, 1, 1401, Havard [*robinet d'incendie, robinet d'incendie armé, robinet de mécanicien, robinet de batterie d'accumulateurs,* 1964, Larousse ; *robinet électrique,* 1888, Larousse] ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1835, Acad. ; sens II, 2, 1675, Mme de Sévigné [*tenir le robinet,* fin du XVIIe s., Saint-Simon]).

I. 1. Appareil servant à interrompre ou à rétablir la circulation d'un fluide dans une canalisation, à l'aide d'un obturateur commandé de l'extérieur : *Le robinet d'une fontaine, d'un tonneau. Fermer, ouvrir un robinet. Tourner la clé d'un robinet. Bayle éprouvait des convulsions au bruit de l'eau d'un robinet* (Raspail). *Gérard les suppliait de mettre une sourdine, d'arrêter les robinets qui coulaient sans cesse, de ne pas essayer de se maintenir la tête sous l'eau* (Cocteau). || *Robinet d'incendie,* robinet entièrement fabriqué en métal inoxydable, doté d'une ouverture rapide, à passage direct, et toujours muni d'un demi-raccord, dont se servent les sapeurs-pompiers. || *Robinet d'incendie armé,* appareil identique, mais qui est raccordé en permanence à un tuyau avec lance, enroulé sur un dévidoir fixe. || *Robinet de mécanicien,* organe d'une locomotive qui permet d'envoyer de l'air comprimé dans la conduite générale pour desserrer les freins, ou de la vider pour les serrer. || *Robinet de batterie (d'accumulateurs),* interrupteur unipolaire disposé sur le conducteur isolé de la batterie d'accumulateurs d'une automobile. || *Robinet électrique,* ensemble de deux machines calées sur le même axe et entièrement libres, dont l'une, lorsqu'elle est parcourue par un courant, tourne et fait développer par la seconde un courant dont l'intensité sera toujours proportionnelle à celle du courant qui traverse la première machine. || **2.** Partie de cet appareil qui permet la manœuvre d'ouverture ou de fermeture de celui-ci : *Tourner le robinet à fond pour arrêter l'écoulement de l'eau.*

II. 1. Fig. *Robinet d'eau tiède,* personne qui parle ou écrit de façon prolixe, mais n'exprime que des choses communes et fades. || **2.** *Fig.* Ce qui retient momentanément un flux quelconque, écoulement de sons, distribution d'argent, d'avantages, etc. : *Le robinet* [des grâces] *était tourné : Heudicourt obtint pour son fils la survivance de sa charge de grand louvetier* (Saint-Simon). *Comme les nouveaux décorés qui, dès qu'ils le sont, voudraient voir se fermer aussitôt le robinet des croix, Mme Bontemps eût souhaité qu'après elle, personne de son monde à elle ne fût présenté à la princesse* (Proust). || Class. *Tenir le robinet,* pouvoir disposer et user d'une chose à sa volonté : *Fénelon avait un esprit facile, ingénieux, fleuri, agréable, dont il tenait pour ainsi dire le robinet* (Saint-Simon).

robinetier [rɔbintje] n. m. (de *robinet ;* 1870, Littré). Fabricant ou marchand de robinets et d'accessoires de plomberie.

◆ adj. m. (1870, Littré). Qui travaille dans la robinetterie : *Ouvrier robinetier.*

robinetterie [rɔbinɛtri] n. f. (de *robinet ;* 1845, Bescherelle, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1904, Larousse ; sens I, 3, 1959, Robert, art. *métallurgique ;* sens II, 1935, Acad.).

I. 1. Fabrication de robinets. || **2.** Entreprise où l'on fabrique des robinets. || **3.** Industrie, commerce des robinets et autres accessoires de plomberie.

II. Ensemble des appareils que l'on dispose sur une capacité contenant un fluide (tuyauterie, récipient, machine), pour permettre, modifier ou interrompre le débit de ce fluide : *La robinetterie de cet immeuble est en mauvais état. Poser la robinetterie d'une salle de bains.*

robinet-vanne [rɔbinɛvan] n. m. (de *robinet* et de *vanne ;* 1875, Larousse, art. *robinet*). Robinet employé dans les distributions d'eau pour établir la communication entre un réservoir et une conduite ou entre deux conduites.

• Pl. *des* ROBINETS-VANNES.

robinier [rɔbinje] n. m. (du lat. scientif. moderne *robinia,* même sens, tiré du n. du botaniste français Jean *Robin* [1550-1629], arboriste des rois Henri III, Henri IV et Louis XIII, qui introduisit cet arbre en France en 1601 et en l'honneur de qui celui-ci fut ainsi appelé ; 1778, Lamarck, III [table]). Arbre ou arbrisseau de la famille des papilionacées, originaire de l'Amérique du Nord, caractérisé par ses rameaux épineux, ses fleurs blanches et odorantes en grappes, ses feuilles à nombreuses folioles, et par sa puissance de drageonnement : *On appelle souvent, à tort, le robinier « acacia ».*

robinocratie [rɔbinokrasi] n. f. (de *robin* 1, sur le modèle de *aristocratie, démocratie,* etc. ; v. 1780, Gohin). *Littér.* et *vx.* Domination des robins, des hommes de loi (peu usité) : *La robinocratie tout doucement parvenue aux habitudes de dépense* (Goncourt).

roble [rɔbl] n. m. (probablem. d'un mot indigène de l'Amérique centrale ; 1964, Larousse). Bois du commerce d'origine américaine (Mexique, Amérique centrale et Colombie), brun-gris, assez dur et durable, utilisé en menuiserie et en charpenterie.

roblot [rɔblo] n. m. (mot dialect. d'origine obscure ; 1765, *Encyclopédie* [XI, 662], au sens 1 ; sens 2, 1771, Duhamel du Monceau [*rêt à roblots,* même sens, 1769, Duhamel du Monceau]). **1.** Nom collectif donné, en Normandie, à de petits maquereaux gros comme les harengs, et qui sont sans œufs ni laitance. || **2.** Filet ou palis avec lequel on prend ces poissons.

roboratif, ive [rɔbɔratif, -iv] adj. (dér. savant de l'anc. v. *reborer,* confirmer, fortifier [1295, Godefroy], *roborer* [début du XIVe s., Gilles li Muisis], lat. *roborare,* fortifier, affermir, consolider, de *robur, roboris* [v. ROBUSTE] ; 1501, F. Le Roy). *Littér.* Se dit de ce qui donne des forces (au pr. et au fig.) [vieilli] : *Il* [un mets] *était roboratif, moelleux, pénétré, jusque dans ses plus secrètes fibres, par l'onctueuse et par l'énergique sauce qui le baignait* (Huysmans). *Il n'a jamais éprouvé l'action roborative de la haine* (Duhamel).

• REM. On disait aussi ROBORANT, E (part. prés. de l'anc. v. *roborer* [v. ci-dessus] ; 1812, Mozin).

robot [rɔbo] n. m. (mot signif. « ouvrier artificiel », tiré du tchèque *robota,* « travail, corvée », par le romancier et dramaturge tchèque Karel Tchapek [1890-1938], dans sa pièce de 1920 *R. U. R.* [*Rossum's Universal Robots*] ; 1924, Jelinek [traducteur de la pièce de Tchapek], pour désigner un androïde construit par un savant et capable d'accomplir tous les travaux normalement exécutés par un homme [cf. sens 1] ; sens 1, 1939, Maurois ; sens 2, 1952, G. Duhamel, p. 124 ; sens 3, 1949, Larousse [dès 1944, dans le français régional de Liège, pour désigner les V1 ; « appareil ménager... »,

1964, Robert] ; sens 4, 1956, Burdeau). **1.** Machine, capable de se mouvoir et de parler, à laquelle on a donné l'aspect d'un homme (s'emploie surtout dans les œuvres de fiction scientifique) : *Si l'on vous proposait, demain, un serviteur mécanique, une sorte de robot,* [...] *vous auriez peut-être un grand soupir de soulagement* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Personne qui agit de façon automatique, qui semble avoir perdu ses caractères humains : *Les êtres ne seront-ils plus que des automates, manœuvrés par des ondes, des robots* (Pourrat). *Les gens* [...] *sont bien ce qu'il pensait, de pauvres brutes, des robots... insensibles, aveugles. Lui seul,* [...] *fort, viril, indépendant, peut se frayer un chemin et découvrir...* (Sarraute). || **3.** *Par extens.* Appareil capable d'agir automatiquement pour une fonction donnée : *Les robots sont des machines complètes, équipées d'organes grâce auxquels elles recueillent les informations utiles pour conduire leur travail.* || Appareil ménager à utilisations multiples : *Le mixeur est le plus répandu des robots actuels.* || **4.** S'emploie comme second élément d'un grand nombre de mots pour indiquer que le premier terme, s'il s'agit d'un appareil ou d'une machine, est à commande automatique, et que, s'il désigne une personne ou une collectivité, celle-ci a des attitudes, des gestes, des réactions dont l'automatisme évoque quelque chose d'inhumain : *Un avion-robot, des tracteurs-robots. Un enquêteur-robot, une nation-robot.* || *Portrait-robot,* v. à l'ordre alphab.

• SYN. : **1** et **2** *automate.*

robotisation [rɔbɔtizasjɔ̃] n. f. (de *robotiser ;* 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 9 févr. 1967, *le Figaro littéraire*). **1.** Action d'équiper une entreprise d'appareils automatiques, de remplacer les machines habituelles par des robots. || **2.** *Fig.* Remplacement progressif des réactions libres et raisonnées d'une personne ou d'une collectivité par des automatismes : *De nombreux romans d'anticipation décrivent la robotisation du genre humain.*

robotiser [rɔbɔtize] v. tr. (dér. savant de *robot ;* 1960, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand [au part. passé-adjectif ; à l'infin., 30 oct. 1969, *la Croix*]). Faire perdre à une personne ou à une collectivité ses qualités proprement humaines, en lui donnant des caractères, des réactions qui rappellent ceux des robots, des machines automatisées : *Robotiser des ouvriers pour obtenir un meilleur rendement.* || S'emploie surtout au part. passé-adjectif : *Une main-d'œuvre robotisée. Ce film nous présente un monde robotisé.*

◆ **se robotiser** v. pr. (1957, Guth, p. 180). En parlant d'êtres humains, prendre peu à peu le comportement de machines : *On craint parfois que l'humanité ne se robotise sous l'effet d'une publicité massive et abrutissante.*

robre n. m. V. ROB 2.

roburite [rɔbyrit] n. f. (dér. savant du lat. *robur,* force [v. l'art. suiv.] ; 1888, Larousse). Matière explosive formée par un mélange de benzènes chloronitrés et d'azotate d'ammoniaque, dont l'avantage est de pouvoir se préparer sur place, à l'aide de substances qui, isolément, sont inertes.

robuste [rɔbyst] adj. (lat. *robustus,* de rouvre, de chêne, dur, fort, résistant, vigoureux, de *robur,* rouvre, chêne, dureté, force, résistance, vigueur [l'anc. franç. *rubeste,* « sauvage, cruel » — 1080, *Chanson de Roland* —, « fort, rude » — fin du XII^e s., Godefroy —, était issu du lat. pop. **rebustus,* altér. du lat. class. *robustus,* v. ci-dessus] ; XIII^e s., Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, début du XIV^e s. [pour le corps..., et pour des états de l'organisme..., 1690, Furetière] ; sens 2, 1870, Littré [en sylviculture, 1964, Larousse] ; sens 3, 1869, V. Hugo ; sens 4, 1829, Boiste [aussi ironiq.]). **1.** Se dit d'un être humain ou d'un animal solidement constitué, supportant les efforts prolongés et résistant bien à la fatigue : *Hélène était une assez belle fille, robuste, sérieuse et tendre ; son jeune corps avait trop d'impatience pour qu'elle balançât sur le choix de ses parents* (Aymé). || Se dit aussi du corps ou d'une partie du corps : *Dargelos croise les bras. Comme un joueur de football il exhibe avec orgueil ses jambes robustes, un des attributs de son règne* (Cocteau). *Un estomac robuste.* || Se dit d'états de l'organisme qui ne se laissent pas altérer facilement : *Un tempérament robuste. Une santé robuste.* || **2.** Se dit des végétaux qui vivent sans dommage dans des conditions climatiques difficiles : *Un arbre robuste.* || *Spécialem.* Se dit, en sylviculture, d'une essence qui supporte la pleine lumière dès son jeune âge. || **3.** Se dit d'une chose dont les qualités principales sont la résistance et la solidité : *Un livre à la reliure robuste. Une voiture, un moteur robuste.* || **4.** *Fig.* Ferme et inébranlable : *La lutte grandit les talents robustes* (Gautier). *En pareille circonstance, une seconde suffit pour changer le doute le plus robuste en certitude* (Dumas père). *Une foi, une croyance robuste.* || Ironiq. *Avoir une foi robuste,* montrer une naïveté ou une crédulité excessive. (Vieilli.)

• SYN. : **1** *costaud* (fam.), *fort, infatigable, puissant, résistant, vigoureux ;* **3** *inusable, solide ;* **4** *déterminé, irréductible, opiniâtre, résolu, tenace.* — CONTR. : **1** *chétif, débile, faible, fluet, frêle, maladif, malingre, souffreteux ;* **3** *délicat, fragile ;* **4** *éphémère, instable, précaire.*

robustement [rɔbystəmɑ̃] adv. (de *robuste ;* 1539, R. Estienne). D'une manière qui dénote la force, la vigueur physique ou morale : *Être robustement constitué. Tu sais ? tu te claquais la cuisse en te renversant de rire* [...]. *Tu faisais le geste robustement, en jeune poissarde...* (Colette).

robustesse [rɔbystɛs] n. f. (de *robuste ;* 1863, Th. Gautier). Qualité d'une personne ou d'une chose robuste (au pr. et au fig.) : *La robustesse du tempérament, de la santé. Tout cela est peint avec une fermeté rare et une robustesse de couleur étonnante* (Gautier). *À l'ombre de Christophe, Olivier reprenait goût à la lumière ; Christophe lui transfusait un peu de son abondante vitalité, de sa robustesse physique et morale, qui tendait à l'optimisme, même dans la douleur...* (Rolland). || *Indice de robustesse,* V. ROBUSTICITÉ.

• SYN. : *fermeté, force, puissance, résistance, solidité, vigueur.*

robusticité [rɔbystisite] n. f. (dér. savant de *robuste ;* 29 juill. 1776, M^me d'Épinay, puis 1801, Mercier, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** État d'une personne robuste (peu usité) : *La robusticité d'un athlète.* || **2.** Spécialem. *Indice de robusticité,* nombre calculé en fonction de la taille en centimètres (T), du poids en kilogrammes (P) et du tour de poitrine en centimètres (t), et qui, selon la formule $T - (P + t)$, doit être inférieur à 30 pour qu'un appelé du contingent soit déclaré apte au service national. (On dit parfois INDICE DE ROBUSTESSE [1964, Larousse].)

1. roc [rɔk] n. m. (forme masc. tirée de *roche ;* 1512, J. Lemaire de Belges, aux sens 1-2 [« ... schiste houiller », 1964, Larousse — dès le début du XIX^e s., dans les parlers locaux ; *bâtir sur le roc,* au fig., 1694, Acad.] ; sens 3, 1665, La Fontaine). **1.** *Littér.* Masse de pierre très dure, qui émerge du sol : *Le fleuve emprisonné dans des rocs tortueux, | Lutte, s'échappe et va, par des pentes fleuries, | S'étendre mollement sur l'herbe des prairies* (Chénier). || **2.** Masse importante de matière minérale dure et cohérente : *La route n'est plus qu'une étroite corniche taillée dans le roc même, au-dessus du torrent qui roule* (Maupassant). || *Spécialem.* Nom donné, dans le Pas-de-Calais, au schiste houiller. || Fig. *Bâtir sur le roc,* faire une œuvre solide, durable. || **3.** *Fig.* Symbole d'une fermeté inébranlable ou d'une absence complète de sensibilité : *Cet homme est un roc, rien ne peut le détourner de son devoir. Avoir un cœur de roc. Tout ce que je vous ai dit demeure, est solide comme le roc* (Montherlant).

• SYN. : **1** et **2** *pierre, roche, rocher.*

2. roc [rɔk] n. m. (persan *ruh,* tour [au jeu d'échecs] ; v. 1170, *Floire et Blancheflor,* au sens 1 ; sens 2, 1581, Bara, 29). **1.** Ancien nom de la tour, au jeu d'échecs. || **2.** En héraldique, meuble figurant une tour de jeu d'échecs, mais dont la partie supérieure se termine par deux pointes recourbées.

3. roc ou **rocque** [rɔk] n. m. (déverbal de *roquer ;* 1875, Larousse [pour les deux formes]). Au jeu d'échecs, action de roquer : *Le roc n'est pas permis sous l'échec.*

rocade [rɔkad] n. f. (de *roquer,* par comparaison du va-et-vient qui s'opère sur la ligne de rocade avec le mouvement de roc aux échecs ; av. 1790, Guibert, puis 1923, Larousse, au sens 1 [pour les trois formes] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Ligne de rocade, voie de rocade,* ou simplement *rocade,* en termes militaires, toute voie parallèle à la ligne de combat, et reliant des secteurs voisins. || **2.** Voie destinée à détourner la circulation d'une région déterminée, soit en la contournant, soit en la longeant, et qui prend son origine et aboutit à une voie principale.

rocaillage [rɔkɑjaʒ] n. m. (de *rocaille ;* 1875, Larousse, aux sens 1-2). **1.** En architecture, travail qui donne à une construction une apparence rocailleuse. || **2.** Opération consistant à garnir les très gros joints entre moellons, et principalement entre éléments de meulière, avec des éclats que l'on insère dans le mortier.

rocaille [rɔkɑj] n. f. (de *roc* 1 ; v. 1360, Froissart, au plur., écrit *roquailles,* puis 1648, Scarron, au sing., écrit *rocaille,* au sens I, 1 [var. *rochaille* — sous l'influence de *roche* —, 1611, Cotgrave] ; sens I, 2, 1373, Gace de la Buigne, écrit *roichaille* [sous l'influence de *roche ; rocaille,* 1765, *Encyclopédie,* XII, 223 *a*] ; sens I, 3, 1870, Littré [« petit grain d'émail servant à mettre le verre en couleur », 1676, Félibien] ; sens II, 1, 1636, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XXVIII, 139], écrit *rocalle* [*rocaille,* 1671, Havard ; « l'ouvrage construit avec ces matériaux », 1669, La Fontaine — écrit *rocaille*] ; sens II, 2, 1845, Bescherelle [« ouvrage... fabriqué dans ce style », 1842, Acad.]).

I. 1. Amas de petites pierres sur le sol ; terrain rempli de cailloux, de petits débris minéraux : *Est-ce que nous avons à traverser toute cette rocaille ?* (Hugo). *J'ai vu le cèdre ainsi s'établir parmi la rocaille...* (Saint-Exupéry). || **2.** Nom donné en Normandie aux coquillages et crustacés pêchés dans les rochers : *Il commanda le menu, composé de « rocailles », vignots et crevettes grises* (Le Goffic). || **3.** En céramique, syn. de FONDANT.

II. 1. *Vx.* Petite pierre de forme contournée servant, avec des coquilles, etc., à construire des ouvrages imitant les rochers et les produits minéraux bruts de la nature : *Vous m'avez ci-devant envoyé des rocailles et coquilles pour les grottes de Versailles* (Colbert). *Il y a, dans l'Isola Bella, des grottes en rocailles d'une grandeur et d'une fraîcheur précieuse dans la saison où l'on vient visiter ces jardins* (H. B. de Saussure). || L'ouvrage construit avec ces matériaux (vieilli) : *« Ah ! ah ! dit-il d'un ton moqueur, une rocaille et des treillages »* (Genlis). *Le dégel commençait, étoilant le bassin, mouillant les rocailles, tandis qu'un soleil de fin d'hiver mettait un sourire sur la neige* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Genre décoratif, concernant l'architecture, la sculpture, le mobilier, l'orfèvrerie, la gravure, etc., qui s'est épanoui sous la Régence et sous le règne de Louis XV, et qui se caractérise par des lignes contournées ou enroulées, des volutes évoquant, de façon très stylisée, la forme des rochers, des coquillages, des grottes : *La rocaille fut une réaction contre l'art classique. Un meuble de rocaille, en rocaille.* || Ouvrage, et, particulièrement, meuble ou mobilier fabriqué dans ce style : *Ils mirent toute la rocaille et tout le rococo de la chambre neuve bien au-dessous de la commode et du secrétaire d'acajou de la femme du notaire* (Fr. Soulié).

● SYN. : **I, 1** *caillasse, pierraille.*

◆ adj. invar. (sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1846, V. Hugo). **1.** Se dit du style ou de ce qui appartient au style des rocailles du XVIII[e] s. : *Là s'épanouissent toutes les fantaisies coquettes de l'architecture rocaille* (Hugo). *Ces églises, quoique nombreuses et riches, sont bâties et décorées dans ce goût étrange d'ornementation rocaille dont nous avons déjà parlé* (Gautier). || **2.** Se dit des objets fabriqués dans ce style : *Des commodes rocaille. Des vases rocaille. L'église de San Francisco, avec ses colonnes torses, ses richesses feuillues, ses consoles rocaille* [...] *ouvre sur un cloître vert d'eau* (Morand).

● SYN. : **1** *rococo.*

● REM. Au sens II, 2, on emploie de plus en plus souvent le substantif au masculin (1964, Robert) : *Depuis quelques années, le rocaille retrouve sa vogue.*

rocailler [rɔkɑje] v. tr. (de *rocaille ;* 1765, *Encyclopédie* [XIV, 312], au part. passé, au sens de « fait avec de la rocaille » [en parlant d'une fontaine] ; à l'infin., au sens actuel, 1875, Larousse, art. *rocaillage*). Faire subir à une construction ou à un élément de construction l'opération du rocaillage : *Rocailler un parement.*

rocailleur [rɔkɑjœr] n. m. (de *rocaille ;* 1671, Havard, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Cimentier spécialisé dans la confection des rocailles. || **2.** Artisan ou artiste qui fabrique des objets de style rocaille.

rocailleux, euse [rɔkɑjø, -øz] adj. (de *rocaille ;* 1692, Dufresny, au sens I, 1 [pour ce qui évoque les inégalités d'un sol semé de rocailles ; pour un lieu couvert de petites pierres, 1767, Diderot] ; sens I, 2, 1788, Féraud [pour des sons, 1945, Sartre] ; sens II, début du XX[e] s.).

I. 1. Se dit d'un lieu couvert de petites pierres, plein d'aspérités : *Un chemin rocailleux. Ils ressemblent bien à leur pays, à ce sol rocailleux et résistant, si minéral que les routes — même au soleil — prennent une teinte noire pailletée d'étincelles de cuivre et d'étain* (Daudet). || Se dit de ce qui évoque, rappelle les inégalités d'un sol semé de rocailles : *Une apparence rocailleuse. La rue semblait profondément entaillée au ciseau dans la masse rocailleuse des bâtisses* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui, dans le domaine littéraire, manque complètement de grâce et d'harmonie : *Un style rocailleux. Des vers rocailleux.* || Se dit de sons qui heurtent l'oreille par leur rudesse : *Une voix rocailleuse. Un accent rocailleux. Une langue rocailleuse.*

II. Se dit de ce qui appartient au style rocaille (rare et vieilli) : *Le mobilier* [...] *du plus rocailleux rococo vénitien* (H. de Régnier).

● SYN. : **I, 1** *caillouteux, pierreux ;* **2** *dur, heurté, raboteux ; guttural, rauque.*

◆ **rocailleux** n. m. (av. 1841, Chateaubriand). État ou caractère de ce qui est plein d'aspérités (au pr.) ou de rudesse (au fig.) : *Il* [Fontanes] *m'apprit à respecter l'oreille ; il m'empêcha de tomber dans l'extravagance d'invention et le rocailleux d'exécution de mes disciples* (Chateaubriand). *Une haie de camélias plaquant ses feuilles et ses fleurs de cire contre le rocailleux d'une galerie de rochers* (Goncourt).

rocambeau [rɔkɑ̃bo] n. m. (origine incertaine, peut-être de l'anc. n. f. *raque,* boule percée servant à faire un racage [v. RACAGE] ; 1694, Th. Corneille, écrit *racambeau ; rocambeau,* 1773, Bourdé de Villehuet [*rocambeau de foc,* 1904, Larousse]). Cercle métallique garni d'un croc, auquel on fixe le point d'amure ou de drisse d'une voile. || *Rocambeau de foc,* cercle coulissant sur le beaupré.

rocambole [rɔkɑ̃bɔl] n. f. (allem. *Rockenbolle,* rocambole [plante], de *Rocken,* quenouille, ou de *Roggen,* seigle, et de *Bolle,* oignon ; 1680, Richelet, au sens 1 [« oignon d'Égypte », 1964, Larousse] ; sens 2, 1705, Brunot ; sens 3, 1867, Delvau [*et toute la rocambole,* 1870, Littré]). **1.** Espèce d'ail, appelé aussi « échalote d'Espagne », qui porte au sommet de sa tige des bulbilles pouvant servir à la multiplication : *Mettre de la rocambole dans un ragoût.* || *Par anal.* Nom donné à l'oignon d'Égypte, qui porte également des bulbilles à la place d'inflorescences. || **2.** *Class.* et *fig.* Attrait piquant de quelque chose : *Pain dérobé réveille l'appétit ; | À tout péché la loi qui l'interdit | Est un attrait, est une rocambole* (Du Cerceau). || **3.** *Péjor.* et *vx.* Objet sans valeur, chose futile : *L'art deviendra, si l'on continue, je ne sais quelle rocambole au-dessous de la religion comme poésie, et de la politique comme intérêt* (Flaubert). || Pop. et vx. *Et toute la rocambole,* et tout le reste : *Vente d'une jolie collection d'autographes et toute la rocambole* (Goncourt).

rocambolesque [rɔkɑ̃bɔlɛsk] adj. (de *Rocambole,* n. du héros d'une trentaine d'œuvres du romancier français Pierre Alexis Ponson du Terrail [1829-1871],

publiées en feuilleton de 1859 à 1870, relatant des aventures aussi incroyables qu'animées et dans lesquelles fourmillent les invraisemblances [le nom du personnage ayant peut-être été emprunté de *rocambole* à cause du caractère piquant des aventures de celui-ci] ; fin du XIX^e s. [d'après Bloch-Wartburg], puis 1933, Larousse). Se dit de ce qui est plein de rebondissements invraisemblables et de péripéties inattendues : *Des aventures rocambolesques. Il m'a raconté une histoire rocambolesque. Il est à l'origine du roman rocambolesque* (Fargue).
• SYN. : *extravagant, fantastique.*

rocantin n. m. V. ROQUENTIN.

1. rochage [rɔʃaʒ] n. m. (de *rocher* 2 ; 1870, Littré). Action de rocher deux pièces métalliques que l'on veut braser ensemble.

2. rochage [rɔʃaʒ] n. m. (de *rocher* 3 ; 1875, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1904, Larousse). **1.** Action de rocher, en parlant de la bière qui fermente. || **2.** Phénomène se caractérisant, au cours de la solidification de certains métaux ou alliages, par un brusque dégagement de gaz préalablement dissous, qui forme des cloques irrégulières à la surface de la partie solidifiée : *Le rochage s'observe souvent pendant la coupellation de l'argent.*

rochasse [rɔʃas] n. f. (francisation du provenç. *ro[u]casso,* même sens, dér. de l'anc. provenç. *rochas,* n. m., rocher [XIV^e s.], de *roca* ou *rocha,* roche, de même étym. que le franç. *roche* [v. ce mot] ; 1947, Giono, p. 35). Nom donné, dans certaines régions de la Provence, à un amas de roches.

rochassier, ère [rɔʃasje, -ɛr] n. (du dauphinois et du savoyard *rotchas* ou *rouchas,* rocher, anc. dauphinois *rochaz,* même sens, de *rochi,* roche, de même étym. que le franç. *roche* [v. ce mot] ; 1907, Larousse). En termes d'alpinisme, ascensionniste ou guide spécialisé dans l'escalade des rochers. (Vieilli.)

roche [rɔʃ] n. f. (bas lat. *rocca,* roc, rocher [VIII^e s.], prélatin **rocca,* mêmes sens ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 1 [« sol formé de matière minérale très dure », v. 1120, *Psautier d'Oxford,* « écueil à fleur d'eau », XIII^e s., *Chronique de Rains,* p. 47 ; *roche vive,* 1611, Cotgrave — d'abord *vive roce,* v. 1360, Froissart] ; sens I, 2, 1690, Furetière [*clair... comme eau de roche,* au fig., 1690, Furetière, art. *eau*] ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens I, 4, 1658, Scarron [*de la vieille roche — de l'ancienne roche,* fin du XVII^e s., Saint-Simon ; *noblesse de (la) vieille roche,* 1718, Acad.] ; sens I, 5, 1633, Corneille [« chose ferme, inébranlable, au moral », début du XVII^e s., Malherbe] ; sens II, 1, 1749, Buffon [*roche mère,* 1964, Larousse — aussi « roche ayant donné naissance au pétrole »] ; sens II, 2-3, 1964, Larousse [« banc le plus dur dans une carrière de calcaire », 1779, Brunot] ; sens II, 4, 1776, Valmont de Bomare [*roche — pierre de roche,* 1835, Acad. ; *moellon de roche,* 1964, Larousse] ; sens II, 5, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 6, 1812, Mozin [« masse de briques vitrifiées... », 1875, Larousse] ; sens II, 7, 1690, Furetière [« ...gravier dans une gemme », 1752, Trévoux ; *turquoises de (la) vieille roche,* 1690, Furetière, art. *turquoise*] ; sens II, 8, 1736, Aubin [d'abord *roche de feu,* 1691, Ozanam] ; sens II, 9, 1690, Furetière ; sens II, 10, 1723, Savary des Bruslons).

I. DANS LE LANGAGE COURANT. **1.** Masse de pierre très dure, plus ou moins considérable, parfois isolée, qui apparaît à la surface ou au-dessus de la surface du sol : *Un plateau hérissé de roches. La pointe d'une roche. Une roche plate, arrondie, escarpée. Il parvint en un lieu désolé, couvert de roches affreuses et de cendres chaudes* (France). || *Par extens.* Sol formé de matière minérale très dure : *Des plantes qui croissent sur la roche. Un escalier taillé dans la roche.* || *Spécialem.* Écueil à fleur d'eau : *Cette passe est rendue dangereuse par les roches qui l'obstruent.* || *Roche vive,* roche dure, compacte, sans corps étrangers. (Vieilli.) || **2.** *Eau de roche,* eau très limpide, comme l'est d'ordinaire celle des sources qui sortent des roches. || Fig. *Clair comme de l'eau de roche* ou (vx) *comme eau de roche,* d'une clarté ou d'une évidence parfaite. || **3.** *Poisson de roche,* poisson de mer vivant près des roches. || Fig. *Il y a anguille sous roche,* v. ANGUILLE. || **4.** Fig. *De (la) vieille roche, de l'ancienne roche,* se dit de personnes ou de choses dont la valeur est sûre, sans faille ni défaut (les roches anciennes étant réputées de meilleure qualité que les autres) [vieilli] : *Le cœur de cet ami n'est pas équivoque, il est de la bonne et vieille roche* (M^me de Simiane). *C'est un cavalier accompli, un gentilhomme de l'ancienne roche* (Scribe). *Les derniers restes de générosité et de chevalerie [...] subsistent encore ici dans l'âme de quelques Turcs de vieille roche* (Gobineau). || *Noblesse de (la) vieille roche,* noblesse très ancienne. : *(Vieilli.)* || **5.** *Fig.* Symbole de ce qui est dur, insensible, implacable : *Un cœur de roche. Et son cœur, croyez-moi, n'est point roche après tout, | À quiconque la sait prendre par le bon bout* (Molière).

II. DANS LA LANGUE SCIENTIFIQUE OU TECHNIQUE. **1.** En géologie, masse minérale dont toutes les parties ont la même composition, la même structure et la même origine : *Roches endogènes, roches sédimentaires, roches métamorphiques. Le schiste est une roche feuilletée.* || *Roche mère,* roche à partir de laquelle s'est constitué le sol ; roche ayant donné naissance au pétrole. || **2.** *Roche noire,* en termes de mines, roche qui contient du minerai à teneur trop faible pour être exploitable, mais qui constitue l'origine de la minéralisation d'un gisement exploitable voisin. || **3.** En termes de carrières, toute substance tirée du sol. || Banc le plus dur, dans une carrière de calcaire. || **4.** *Pierre de roche,* ou simplem. *roche,* pierre la plus dure employée dans les constructions : *On emploie la roche, la pierre de roche dans les fondations.* || *Moellon de roche,* morceau portable de calcaire dur. || **5.** En architecture hydraulique, masse de rocaille qui sert de base à une fontaine. || **6.** En céramique, masse de pierres à chaux, collées ensemble par l'action du feu. || Masse de briques vitrifiées, déformées, collées ensemble par l'action d'un feu trop violent. || **7.** Gangue, matière pierreuse qui contient des pierres fines (vieilli) : *Roche d'émeraude, de topaze.* || En joaillerie, gravier dans une gemme. || *Turquoises de (la) vieille roche,* turquoises estimées que l'on extrait des mines anciennes. || *Cristal de roche,* v. CRISTAL. || **8.** *Roche à feu,* en pyrotechnie, ancienne composition incendiaire, constituée par un mélange de soufre et de pulvérin. || **9.** Ancien nom du borax impur. || **10.** *Fromage de roche,* fromage rond, pesant un kilogramme, que l'on fabrique à Roanne.
• SYN. : **I, 1** *roc, rocher ; pierre.*

◆ **roches** n. f. pl. (1964, Larousse). Dans le Midi, morceaux de charbon de dimensions supérieures à 80 mm.

roché [rɔʃe] n. m. (de *roche ;* 1964, Larousse). Gangue pierreuse des gemmes : *Roché de topaze.*

roche-magasin [rɔʃmagazɛ̃] n. f. (de *roche* et de *magasin ;* 1964, Larousse). Formation rocheuse contenant une accumulation de pétrole.
• Pl. *des* ROCHES-MAGASINS.

1. rocher [rɔʃe] n. m. (de *roche ;* v. 1138, Gaimar, au sens I, 1 [*rocher branlant,* 1875, Larousse ; « écueil, récif », 1580, Montaigne] ; sens I, 2, 1764, Voltaire [*faire du rocher,* 1964, Robert] ; sens I, 3, début du XVII^e s., Malherbe [« symbole de la fermeté... », 1875, Larousse ; *parler aux rochers,* 1694, Acad.] ; sens I, 4, 1560, *Bible Rebul ;* sens II, 1, 1870, Littré [*rocher factice,* même sens, 1690, Furetière ; *rocher d'eau,* 1694, Th. Corneille] ; sens II, 2, 1599, Havard ; sens II, 3, 1904, Larousse [*rocher de confiture,* 1690, Furetière] ; sens II, 4 et III, 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 5, 1721, Trévoux ; sens III, 2, 1875, Larousse ; sens IV, 1736, Gersaint).

I. 1. Grande masse de pierre dure, qui forme une éminence généralement abrupte : *Rocher escarpé. Grimper jusqu'au sommet d'un rocher. Le rocher de Gibraltar. Je me disais : « Les eaux jaillissent du rocher. Il ne faut pas aller là-bas »* (Giono). *Le rocher jaillissait à pic de la mer, presque irréel dans l'étincellement de sa cuirasse blanche, léger sur l'horizon comme un voilier sous ses*

tours de toile (Gracq). || *Rocher branlant,* masse de pierre qui, placée naturellement en équilibre instable sur une de ses moindres surfaces, peut être mise en branle par un léger effort. || *Spécialem.* Écueil, récif : *Le navire s'est brisé sur les rochers. SaintMalo dans son port tranquillement regarde | Mille rochers debout qui lui servent de garde* (Vigny). || **2.** La matière ou la paroi de cette masse, de cette éminence : *Une ouverture creusée dans le rocher. Un sentier à flanc de rocher.* || *Faire du rocher,* en termes d'alpinisme, escalader des parois de pierre (par opposition aux *escalades,* qui se font dans la neige ou sur la glace) : *De nombreux Parisiens vont faire du rocher dans la forêt de Fontainebleau.* || **3.** *Fig.* Symbole de l'insensibilité et de l'indifférence : *Je le vois, rien ne le peut toucher, | Ce cœur inexorable et dur comme un rocher !* (Leconte de Lisle). *Avoir un cœur, une âme de rocher.* || Symbole de la fermeté et de la constance : *Sa résolution est prise ; c'est un rocher que rien n'ébranlera.* || Class. *Parler aux rochers,* s'adresser à des gens qui ne sont ni émus ni intéressés par ce qu'on leur dit : *J'eus un aveu formel sur chaque article ; toutefois je parlais aux rochers* (Saint-Simon). || **4.** *Fig.* Dans la langue religieuse, appui, soutien, refuge : *Le Seigneur est mon rocher. Seigneur, soyez mon rocher !*

II. 1. *Rocher artificiel,* en architecture, massif de pierre figurant un rocher brut. || *Rocher d'eau,* fontaine construite en forme de rocher. || **2.** *Rocher d'argent,* ou simplem. *rocher,* ouvrage d'orfèvrerie (milieu de table ou surtout), en vogue au XVII^e s., dont la forme et la décoration rappelaient l'apparence de rochers naturels, et sur lequel étaient étagées des figures. || **3.** Petite pâtisserie légère, faite avec des blancs d'œufs battus, du sucre, du chocolat ou des amandes, et qui a la forme d'un rocher. || *Rocher de confiture,* filets d'écorce d'orange et de citron confits, que l'on dispose de façon à figurer à peu près une rocaille. || **4.** *Vx.* Masse de mousse qui s'étend sur la bière, quand elle commence à fermenter. || **5.** Vx. *Rocher des philosophes,* fourneau des alchimistes.

III. 1. Une des parties constitutives de l'os temporal, qui a la forme d'une pyramide couchée horizontalement, dirigée en avant et en dedans, et qui contient l'oreille interne : *Une fracture du rocher.* || **2.** Nom que l'on donne, en Normandie, à l'ovaire des oiseaux de basse-cour.

IV. Nom usuel des coquilles du genre *murex.*

• SYN. : **I, 2** *pierre, roc ; varappe.*

2. rocher [rɔʃe] v. tr. (de *roche ;* v. 1130, *Eneas,* au sens de « faire rouler, jeter des pierres » ; sens actuel, 1622, É. Binet, p. 193). Saupoudrer de borax (autrefois appelé « roche ») les bords de deux pièces métalliques avant de les souder ou de les braser.

3. rocher [rɔʃe] v. intr. (de *rocher* 1 [au sens II, 4] ; 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Mousser, en parlant de la bière qui commence à fermenter. || **2.** *Par anal.* Se couvrir d'excroissances irrégulières, par suite du phénomène de rochage, en parlant de l'argent en fusion.

roche-réservoir [rɔʃrezɛrvwar] n. f. (de *roche* et de *réservoir ;* 1964, Larousse). Syn. de ROCHE-MAGASIN.

• Pl. *des* ROCHES-RÉSERVOIRS.

1. rochet [rɔʃɛ] n. m. (dimin. d'une forme non attestée **roc,* habit, bas lat. *roccus,* même sens [début du IX^e s.], francique **rokk,* même sens, var. de **hrokk,* même sens [v. FROC] ; v. 1170, G. de Saint-Pair, au sens 2 [« évêque », 28 déc. 1765, Voltaire] ; sens 1, 1265, Godefroy ; sens 3, 1721, Trévoux). **1.** Espèce de casaque, de capote ou de tunique courte, que portaient les hommes et les femmes au Moyen Âge, surtout dans le peuple, et que les paysans ont continué à revêtir jusqu'au XVIII^e s. et, dans certaines provinces, jusqu'au XIX^e s. || **2.** Surplis à manches étroites, orné de dentelles ou de broderies, que portent les évêques et certains dignitaires ecclésiastiques : *L'évêque célébra la messe et bénit les troupes, armé d'un haubert sous le rochet* (A. Thierry). *Le Pape, levé à la hâte, se tenait en rochet et en mosette dans la salle de ses audiences ordinaires* (Chateaubriand). || *Par extens.* et *fam.* Évêque (vieilli) : *Je me flatte que le triste événement de la mort de M. le Dauphin arrêtera, pour quelque temps, la guerre des rochets et des robes noires* [les parlementaires] (Voltaire). || **3.** Mantelet de cérémonie des pairs d'Angleterre : *Rochet de comte, de vicomte. Les rochets des divers dignitaires se distinguent par le nombre de leurs bordures.*

2. rochet [rɔʃɛ] n. m. (dimin. d'une forme non attestée **roc,* quenouille, francique **rokko,* var. masc. du n. f. gotique **rŭkka,* même sens ; v. 1200, Godefroy, au sens de « tampon fixé au bout de la lance courtoise » [par comparaison de la lance ainsi arrangée avec une quenouille] ; sens I, XVI^e s., La Curne ; sens II [par comparaison des dents de la roue avec le fer d'une lance de joute], 1875, Larousse [*rochet,* même sens, 1752, Trévoux — *rocquet,* « extrémité dentée d'un ressort courbe », v. 1560, Paré] ; sens III, 1 [par comparaison de forme avec la lance de joute], août 1669, d'après Littré, 1870 [*roquet,* même sens, 1723, Savary des Bruslons] ; sens III, 2, 1870, Littré).

I. Fer de lance de joute, en usage jusqu'au XVI^e s., dont on avait rabattu la pointe pour l'empêcher de porter des coups mortels en défonçant les armures ou en passant par leurs défauts.

II. *Roue à rochet,* roue portant à sa périphérie des dents d'une forme spéciale, qui servent d'appui à un cliquet, l'ensemble constituant un mécanisme qui transforme le mouvement alternatif d'un organe moteur en une rotation de sens constant, le plus souvent intermittente.

III. 1. Bobine plus grosse et plus courte que les bobines ordinaires, sur laquelle on enroule la soie. (On dit aussi ROQUET.) || **2.** Morceau de bois à rebords, sur lequel le rubanier met la soie.

rochette [rɔʃɛt] n. f. (dimin. de *rochet* 2 ; 1964, Larousse). Outil du fileur d'or, sur lequel passe le fil enroulé sur la bobine.

rocheux, euse [rɔʃø, -øz] adj. (de *roche ;* 1548, G. Du Bellay [846], au sens de « situé sur un rocher » [en parlant d'un château], puis 1812, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1913, Suarès). **1.** Se dit d'un lieu couvert ou formé de rochers : *Île rocheuse. Côte, montagne rocheuse.* || **2.** Se dit de ce qui est constitué par de la matière minérale dure, par de la roche : *Un fond rocheux. Une paroi rocheuse.*

rochier [rɔʃje] n. m. (de *roche ;* 1560, Gesner [12], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [« vieux mâle de l'émerillon », 1776, Valmont de Bomare]). **1.** Nom usuel de plusieurs poissons de mer (labre, petit squale, roussette, etc.) qui vivent près des côtes rocheuses. || **2.** En fauconnerie, jeune oiseau sorti de l'aire, qui volète alentour et se perche sur les rochers.

rochoir [rɔʃwar] n. m. (de *rocher* 2 ou de *roche ;* 1636, Monet). Petite boîte en cuivre percée de trous, contenant le borax pour le rochage.

rock [rɔk] n. m. (ar. *rokh,* même sens ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *ruc ;* 1704, A. Galland, écrit *roc ; rock,* 1798, Acad.). Aigle gigantesque et fabuleux, qui apparaît dans plusieurs contes orientaux, en particulier dans *les Mille et Une Nuits : Le flux brûlant des laves d'or | Que garde l'oiseau Rock qu'ils ont nommé condor* (Heredia).

rock and roll [rɔkɛnrɔl *ou* rɔkɛndrɔl] n. m. (loc. anglo-améric. de mêmes sens, de *to rock,* agiter, balancer, de *and,* et, et de *to roll,* rouler, tourner ; v. 1955, aux sens 1-2 [aussi « morceau de cette musique »]). **1.** Danse à deux ou à quatre temps, s'effectuant sur un rythme de jazz très marqué. || **2.** Musique populaire anglo-américaine issue du jazz. || Morceau de cette musique.

◆ **rock** adj. invar. (14 févr. 1957, *le Monde*). Se dit de personnes ou de choses qui ont rapport avec le rock and roll : *Un chanteur rock. Un festival rock.*

• REM. Dans tous ses sens, le substantif est le plus souvent abrégé en ROCK (v. 1955).

rock-bit [rɔkbit] n. m. (loc. angl. de même sens, de *rock,* rocher [empr. du franç. *roc* 1],

et de *bit,* morceau, bout ; 1964, Larousse). Trépan à molettes dentées.

• Pl. *des* ROCK-BITS.

rocket n. f. V. ROQUETTE.

rocking-chair [rɔkiɲtʃɛr *ou* rɔkiŋʃɛr] n. m. (loc. angl. de même sens, de *rocking,* forme de *to rock,* balancer, et de *chair,* chaise, siège à dos [empr. du franç. *chaire,* forme anc. de *chaise,* V. CHAIRE ET CHAISE] ; 1851, Marmier, I, 371). Chaise ou fauteuil qui repose sur deux patins incurvés et qu'on peut faire osciller d'avant en arrière par un simple mouvement du corps : *Une petite tonnelle sous laquelle les rocking-chairs étaient allongés devant une table en fer* (Proust).

• Pl. *des* ROCKING-CHAIRS.

• SYN. : *berceuse, fauteuil à bascule.*

• REM. On a parfois employé l'abrév. ROCKING (1895, P. Bourget, I, 88) : *Peut-être sentait-elle* [la vieille dame] *que si elle était arrivée inconnue au Grand Hôtel de Balbec, elle eût avec sa robe de laine noire démodée fait sourire quelque noceur qui de son « rocking » eût murmuré « quelle purée »* (Proust).

rococo [rɔkɔko] n. m. (mot de l'arg. des artistes, formé plaisamment sur *rocaille,* la rocaille étant très employée dans le style rococo ; 25 mars 1828, Stendhal, au sens 1 ; sens 2, 1846, Baudelaire ; sens 3, 1834, Boiste). **1.** *Péjor.* Style décoratif en vogue sous le règne de Louis XV et au commencement de celui de Louis XVI, qui se caractérise par l'accumulation des courbes asymétriques, des ornements et des couleurs : *Indiquons en passant, et pour mémoire, quelques fontaines d'un rococo très corrompu, mais assez amusant* (Gautier). *Des sièges d'un rococo portugais* (Baudelaire). || **2.** *Péjor.* Dans le domaine artisique et littéraire, recherche excessive qui tombe dans la mièvrerie : *C'est parce que quelques-uns l'ont placé dans la perfection du métier, que nous avons eu le rococo du romantisme, le plus insupportable de tous sans contredit* (Baudelaire). || **3.** *Par extens.* et *péjor.* Genre ou objet passé de mode et ridicule : *Beaucoup de vieilles personnes affectionnent le rococo.*

• SYN. : **1** *rocaille.*

◆ adj. invar. (sens 1, 1834, Boiste [*broderie rococo,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1831, Balzac). **1.** Se dit, dans le domaine artistique, du style décoratif ou de ce qui appartient au style décoratif appelé « rococo » : *Des meubles, des tableaux rococo. Les églises rococo que depuis leur naissance les masures enserraient, dégagées aujourd'hui, apparaissent grelottantes et comme honteuses d'être nues...* (Mauriac). *Devant le miroir de la table à coiffer rococo où quotidiennement elle s'inspecte, avec une sollicitude et une sévérité qui l'amènent assez souvent à mentionner son âge* (Pieyre de Mandiargues). || *Broderie rococo,* broderie de couleur, qui s'exécute avec un ruban de soie étroit dont on se sert comme d'un fil. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Se dit de ce qui est vieillot, suranné, à contre-courant des mœurs et des goûts du jour : *Allons, mon garçon, commence par le commencement ; c'est rococo en diable, mais tu as l'encolure classique* (Sue). *C'est rococo, c'est pompadour ; il faut être momie ou fossile* [...] *pour trouver du plaisir à de pareilles billevesées* (Gautier).

• SYN. : **1** *rocaille ;* **2** *antique, démodé, dépassé, désuet, périmé, pompier, rétrograde.* — CONTR. : **2** *à la mode, à la page, en vogue, in, moderne, neuf, nouveau, ultramoderne, up to date.*

rocou [rɔku] ou **roucou** [ruku] n. m. (tupi-guarani *urucú,* même sens ; 1614, Claude d'Abbeville [*rocou*], et 1629, Friederici, 546 [*roucou*]). Pigment rouge-orangé extrait de la matière cireuse rouge qui entoure les graines du rocouyer, soluble dans les solutions alcalines et les huiles, et parfois utilisé pour colorer les matières alimentaires.

rocouer [rɔkue] ou **roucouer** [rukue] v. tr. (de *rocou* [v. l'art. précéd.], 1640, Bouton, p. 39-40 [*rocouer*], et 1658, C. de Rochefort [*roucouer*]). Colorer ou teindre avec du rocou.

rocouyer [rɔkuje] ou **roucouyer** [rukuje] n. m. (de *rocou* [v. ce mot] ; 1645, Friederici [546], écrit *rocchouier ;* 1727, Furetière, écrit *roucouier ; roucouyer,* 1798, Acad. [*rocouyer,* 1845, Bescherelle]). Arbrisseau tinctorial de l'Amérique centrale (cultivé aussi en Inde), à feuilles alternes, grandes, entières, à grandes fleurs rouges en panicules, dont le fruit est une capsule conique couverte d'aiguillons peu résistants, qui renferme les graines d'où l'on extrait le rocou.

rocque n. m. V. ROC 3.

rocquer v. intr. V. ROQUER.

rocroi [rɔkrwa] n. m. (emploi comme n. commun de *Rocroi,* n. d'un chef-lieu de canton des Ardennes, dans la région duquel ce fromage est fabriqué ; 1964, Larousse). Fromage affiné, fabriqué avec du lait de vache, dans les Ardennes.

rocteur [rɔktœr] n. m. (mot dialect. du nord de la Picardie, dér. de l'anc. v. *roqueter,* extraire des pierres [XIIIᵉ s., Godefroy], lui-même dér. de *roc* 1 ; XIIIᵉ s., Godefroy, écrit *roqueteur,* au sens général de « carrier » ; écrit *rocteur,* au sens actuel, 1875, Larousse). Ouvrier travaillant en galerie ou à ciel ouvert, et détachant le minerai ou la roche à l'aide de moyens d'abattage manuels ou mécaniques, dans des conditions n'exigeant pas de boisage systématique.

rodage [rɔdaʒ] n. m. (de *roder ;* 1836, Acad., au sens 1 [*rodage de soupape,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1933, Larousse ; sens 4, 1944, A. Arnoux, p. 24). **1.** Opération ayant pour but d'obtenir une surface unie et polie, et, s'il s'agit de surfaces frottantes, une portée aussi parfaite que possible des pièces en contact : *Le rodage d'une clé de robinet.* || *Rodage de soupape,* polissage soigneux de la face interne d'une soupape et de son siège, pour garantir l'étanchéité absolue de fermeture : *Non, je ne roulerais pas trop vite. Du reste, il faudrait faire bientôt un rodage de soupapes, elle* [l'automobile] *traîne* (Bastide). || **2.** *Par extens.* Fonctionnement contrôlé d'un moteur neuf, au cours duquel les pièces frottantes subissent une très légère usure, entraînant un ajustage parfait de celles-ci. || **3.** *Par extens.* Période pendant laquelle les pièces mobiles d'un moteur ou, plus généralement, d'un véhicule automobile neufs s'ajustent les unes aux autres et ne doivent pas être soumises à des efforts excessifs : *Une voiture en rodage.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Action de mettre progressivement une chose en pratique ou d'entraîner quelqu'un à une tâche nouvelle, afin de les adapter parfaitement à leur rôle ; durée et résultat de cette adaptation : *Le rodage des institutions politiques d'un pays qui vient d'accéder à l'indépendance. Cet acteur a encore besoin de quelques jours de rodage pour bien posséder son rôle. Et puis, peu à peu, après la friction du début, le rodage, tous, même les moins guerriers, nous avions pris goût à l'existence légionnaire* (Arnoux).

rôdailler [rodaje] v. intr. (de *rôder ;* 1862, V. Hugo). *Fam.* et *péjor.* Rôder çà et là : *La Caroline a rôdaillé toute la nuit sous les dunes* (Barbey d'Aurevilly). *Il se meurt de rage sur son socle, dès qu'il me voit traverser le pont, persuadé que je rôdaille autour des Uzelles* (Daudet).

• SYN. : *errer, traînasser, traîner.*

rode [rɔd] n. f. (mot d'origine provenç., du lat. *rota,* roue ; 1246, Jal). Grosse poutre verticale de l'étambot *(rode de poupe)* ou de l'étrave *(rode de proue)* d'une galère de combat.

rodé, e [rɔde] adj. (part. passé de *roder ;* 1933, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 6 mai 1968, *l'Express*). **1.** Se dit d'une chose soigneusement mise au point : *Un tour de chant bien rodé. Une organisation bien rodée.* || **2.** Se dit d'une personne qui s'est adaptée, par un entraînement judicieux, à une fonction ou à une situation nouvelles : *Être rodé à la conduite sur autoroute.*

rodeo ou **rodéo** [rɔdeo] n. m. (mot hispano-améric. signif. proprem. « encerclement du bétail, emplacement circulaire où on marque le bétail », de l'esp. *rodear,* tourner, encercler, élargissement de *rodar,* tourner, lat. *rotare,* même sens [v. RÔDER] ; 1933, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1944, A. Arnoux, p. 405 ; sens 3, 1970, Robert). **1.** Opération qui consiste à encercler, à une certaine époque de l'année, les troupeaux

errant dans la pampa argentine ou dans les grandes plaines de l'Amérique du Nord, pour procéder au marquage des jeunes animaux, et dont la fin donne lieu à des fêtes accompagnées de divers jeux, équestres ou autres. || **2.** Jeu américain consistant, pour un cavalier, à maîtriser un cheval ou un bœuf non domestiqués, à se maintenir sur eux pendant un temps donné en se servant d'une seule main, etc. : *Le Dakota hein ! une appellation de circonstance, d'Amérique et de prairie, de rodéo* (Arnoux). || **3.** *Fig.* et *fam.* Vive agitation, physique et morale, déterminée dans un groupe de personnes par un événement inattendu : *La menace d'une punition déclencha chez les enfants un véritable rodéo.*

roder [rɔde] v. tr. (lat. *rodĕre,* ronger, miner, user ; 1520, Chauliac, au sens de « ronger » ; 1723, Savary des Bruslons, au sens de « tourner dans un calibre double la noix de la platine des armes à feu » ; sens 1, 1836, Acad. ; sens 2-3, 1933, Larousse [pour une personne..., 1964, Larousse]). **1.** Faire disparaître, par usure intentionnelle, les aspérités laissées sur une pièce par les procédés habituels d'usinage et empêchant celle-ci de s'adapter parfaitement à une autre pièce : *Roder une soupape.* || **2.** *Par extens.* Soumettre un moteur, ou, plus généralement, un véhicule automobile neufs à l'opération du rodage : *Roder une voiture en 5 000 kilomètres.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Mettre au point quelque chose, par l'usage ou la répétition : *Roder de nouvelles méthodes pédagogiques. Un homme politique qui rode devant quelques collaborateurs le discours qu'il prononcera à la rentrée du Parlement.* || Faire acquérir à une personne ou à un groupe de personnes l'expérience qui leur permettra d'accomplir de façon satisfaisante une tâche nouvelle : *Roder une équipe d'alpinistes avant une expédition himalayenne.*

◆ **se roder** v. pr. (1950, H. Bazin). En parlant de personnes ou de choses, s'adapter progressivement à un rôle, à une fonction, à une situation : *Un jeune ingénieur qui a besoin de se roder aux techniques de l'entreprise où il vient d'entrer. Cette pièce de théâtre s'est rodée en province avant d'être jouée à Paris.*

rôder [rode] v. tr. (anc. provenç. *rodar,* tourner, aller en rond, faire tournoyer, lat. *rotare,* faire mouvoir circulairement, faire tourner, faire rouler [et, au passif, « se mouvoir en rond, tourner, tournoyer »], de *rota,* roue ; 1418, Caumont [121], écrit *rodder ; rôder,* 1539, R. Estienne). *Class.* Parcourir à l'aventure : *Collinet, plus que jamais, rôda les rues avec un vêtement fort riche, qui ne le faisait prendre que pour quelque baron* (Sorel). *Depuis plus de vingt ans je rôde l'univers, | Où je fais admirer l'effet de mes concerts* (Regnard).

◆ v. intr. (sens 1, 1530, Palsgrave [p. 570], écrit *rauder* [*rôder,* 1549, R. Estienne ; en parlant d'une chose personnifiée, v. 1570, Carloix ; *pêche à rôder,* 1964, Larousse ; *rôder sur son ancre,* 1842, Acad.] ; sens 2, 1559, Amyot [en parlant d'une chose personnifiée, 1875, Larousse ; « chercher à séduire... », 1668, Molière] ; sens 3, 1954, S. de Beauvoir, p. 72). **1.** Aller çà et là, sans but précis, le plus souvent par désœuvrement ou par ennui : *Rôder dans la campagne. Des chiens abandonnés qui rôdent dans les rues. Le prince, apercevant Vendramin qui rôdait autour du parterre, sortit pour causer confidentiellement avec cet ami qu'il n'avait pas vu depuis trois mois...* (Balzac). *Par moments, au bureau, je m'étonnais subitement d'être là, je manquais d'air, d'horizon, de mouvement, je me mettais sous n'importe quel prétexte à rôder sur la moquette* (H. Bazin) ; et *littér.,* en parlant d'une chose personnifiée : *Le vent nous força d'anordir et nous accostâmes le banc de Terre-Neuve. Quelques glaces flottantes rôdaient au milieu d'une bruine froide et pâle* (Chateaubriand). *Un air bien vieux, bien faible et bien charmant | Rôde discret, épeuré quasiment, | Par le boudoir longtemps parfumé d'Elle* (Verlaine). || Spécialem. *Pêche à rôder,* pêche en eau douce à la ligne flottante, et qui consiste à se déplacer pour chercher le poisson sur ses tenues. || Par anal. *Rôder sur son ancre,* en parlant d'un bâtiment mouillé dans un courant violent, se mouvoir de part et d'autre de la direction du courant, en manœuvrant convenablement sur son gouvernail. (Vieilli.) || **2.** *Péjor.* Tourner autour d'un endroit, d'une personne ou d'un groupe de personnes avec des intentions suspectes ou hostiles : *Pour qui, depuis tant de jours et tant de nuits, ai-je rôdé comme un assassin autour de ces murailles ?* (Musset). *Boris repéra du coin de l'œil un monsieur à moustache rouge qui rôdait souvent dans les parages et qu'il soupçonnait d'être un poulet* (Sartre) ; et en parlant d'une chose personnifiée : *La mort rôde sur le champ de bataille. La calomnie rôde autour des puissants du jour.* || *Spécialem.* Chercher à séduire une personne par des moyens détournés : *Il passe la plus grande partie de son temps à rôder autour des femmes.* || **3.** *Fig.* et *péjor.* En parlant d'une chose abstraite, manifester sa présence de façon furtive, mais obsédante : *« C'est absurde, dit-il. Comment voulez-vous que nous parlions politique ou psychologie avec cette question qui nous rôdera dans la tête ? »* (Beauvoir).

● SYN. : **1** *déambuler, divaguer, errer, flâner, traînasser* (fam.), *traîner, vagabonder ;* **2** *rôdailler* (fam.) ; *tourner ;* **3** *trotter* (fam.).

rôderie [rodri] n. f. (de *rôder ;* 1881, Vallès). *Littér.* Promenade errante (peu usité) : *Ainsi s'expliquaient les rôderies autour du parc, la rencontre à Corbeil* (Daudet).

rôdeur, euse [rodœr, -øz] n. (de *rôder ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 [en parlant d'une chose personnifiée, av. 1859, M. Desbordes-Valmore] ; sens 2, 1538, R. Estienne [*rôdeur de nuit,* 1870, Littré ; *rôdeur de barrières,* 1862, V. Hugo]). **1.** Personne qui va çà et là, sans but précis (peu usité) : *On sait* [...] *quel infatigable promeneur c'est que Victor Hugo. Pensif et mystérieux rôdeur que la muse toujours accompagne* (Gautier) ; et *littér.,* en parlant d'une chose personnifiée : *Amour, divin rôdeur, glissant entre les âmes* (Desbordes-Valmore). || **2.** *Péjor.* Personne, d'allure suspecte, qui erre à la recherche d'un mauvais coup à faire (rarement au féminin en ce sens) : *Nous n'avons pas son signalement* [du criminel]... *Une seule indication : il avait intérêt, cette nuit, à provoquer un drame... Un intérêt puissant... Car ce coup de feu n'a pas été tiré par un rôdeur* (Simenon). || *Rôdeur de nuit* ou *rôdeur de barrières,* malfaiteur qui guette les gens à dévaliser (vieilli) : *Un de ces hommes de mine inquiétante qu'on est convenu d'appeler « rôdeurs de barrières »* (Hugo).

● SYN. : **1** *badaud, flâneur, musard, promeneur ;* **2** *vagabond.*

◆ adj. (sens 1, 1823, Surr [en parlant d'un esprit..., av. 1890, Maupassant ; en parlant d'une chose personnifiée, fin du XIXᵉ s.] ; sens 2, 1764, Ch. Bonnet ; sens 3, av. 1857, Musset). **1.** Se dit d'une personne qui aime à vagabonder, généralement en quête d'aventures plus ou moins louches : *Une fille rôdeuse et dissipée.* || Se dit d'un esprit, d'un fantôme qui ne hante pas un lieu déterminé, mais qui erre çà et là : *Cette hantise des phénomènes invisibles a pris des formes banalement effrayantes. De là sont nées les croyances populaires au surnaturel, les légendes des esprits rôdeurs, des fées, des gnomes, des revenants* (Maupassant). || Se dit d'une chose personnifiée qui va et vient dans l'attente du moment où elle pourra agir, se manifester : *Et la rôdeuse envie avec ses cris mauvais* (Verhaeren). || **2.** Se dit d'animaux qui se déplacent sans suivre d'itinéraires fixes, en prenant leur nourriture au hasard des occasions : *Son piège* [du fourmilion] *est tendu à tous les petits insectes rôdeurs ; et malheur à celui que son imprudence entraîne dans le précipice !* (Ch. Bonnet). || **3.** *Fig.* Se dit de ce qui appartient à un être animé qui erre avec des intentions malveillantes, ou de ce qui le caractérise : *Tout à coup le sable cria sous un pas furtif et rôdeur ; je m'élançai sur la terrasse et me trouvai face à face avec un voleur* (Sandeau). *La curiosité du mal est l'instinct rôdeur des fantômes qui lève la pierre des tombeaux* (Musset).

◆ **rôdeuse** n. f. (1885, Maupassant). Prostituée de bas étage, qui racole les hommes dans les rues (vieilli) : *Il s'allumait au contact des rôdeuses qui murmurent à l'angle des rues : « Venez-vous chez moi, joli garçon ?* (Maupassant).

rodeuse [rɔdøz] n. f. (de *roder ;* 1933, Larousse). Machine-outil servant à effectuer les travaux de rodage, qui comprend en général une table porte-pièce et une broche animée d'un mouvement rectiligne alternatif, recevant à son extrémité un rodoir, auquel elle transmet un mouvement circulaire continu.

rodoir [rɔdwar] n. m. (de *roder ;* 1812, Mozin, au sens de « outil servant à tailler les crans de la noix » [terme d'arquebusier] et au sens 3 ; sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Outil qui sert à roder ou à polir. || **2.** Petit tonneau dans lequel on agite les grains de plomb de chasse pour les arrondir et les lustrer. || **3.** Cuve de tanneur dans laquelle les peaux sont soumises à l'action d'un bain qui les débarrasse de la chaux du pelanage et qui les assouplit.

rodolphines [rɔdɔlfin] adj. f. pl. (du n. de l'empereur *Rodolphe* II de Habsbourg [1552-1612] — en allem. *Rudolf* —, qui protégea les beaux-arts et se passionna pour les sciences, en particulier pour l'astronomie ; 1690, Furetière, art. *table*). *Tables rodolphines,* tables du mouvement des planètes, dédiées par Kepler à l'empereur Rodolphe. (On dit aussi TABLES RUDOLPHINES [1870, Littré].)

rodomont [rɔdɔmɔ̃] n. m. (ital. *Rodomonte,* n. d'un roi d'Alger, plein de bravoure, mais fier et insolent, qui apparaît dans le *Roland amoureux* [*Orlando innamorato*], poème chevaleresque écrit de 1476 à 1492 par l'Italien Matteo Maria Boiardo, et dans sa suite, le *Roland furieux* [*Orlando furioso*], écrite par l'Arioste de 1506 à 1532 ; 1527, Bloch-Wartburg, écrit *rodomone ; rodomont,* 1594, *Satire Ménippée*). *Littér.* Fanfaron qui se vante de prétendus actes de bravoure pour se faire valoir et se faire craindre, et qui affecte une hauteur méprisante : *Les indignes tapisseries du château de Blenheim, que je vis avec Pelletier représentant le maréchal de Tallart ôtant piteusement son chapeau au duc de Malborough, lequel est en posture de rodomont* (Chateaubriand). *Vous aimez mieux faire le rodomont* (Bernanos).

• SYN. : *bravache, fier-à-bras, matamore, olibrius, pourfendeur.*

rodomontade [rɔdɔmɔ̃tad] n. f. (de *rodomont ;* 1587, Le Poulchre). Paroles, comportement d'un rodomont, prétention ridicule et injustifiée : *Enfin il commença un discours plein de hâbleries, d'exagérations et de rodomontades* (Gautier). *Comme dans toute guerre, les chefs se répandent en menaces et en rodomontades. Ils s'insultent copieusement d'un camp à l'autre...* (Duhamel). *Ou si l'on s'aperçoit que l'ennemi était beaucoup moins fort qu'on ne l'avait cru et qu'on s'est longtemps laissé mystifier par des rodomontades* (Vailland).

• SYN. : *crânerie, fanfaronnade, fanfaronnerie, forfanterie, vantardise.*

rodonticide [rɔdɔ̃tisid] adj. et n. m. (de *rodonti-,* élément tiré irrégulièrement du lat. *rodere,* ronger, et de *-cide,* du lat. *caedere,* battre, abattre, tuer ; 1964, Larousse [aussi comme n. m.]). Se dit d'un produit destiné à tuer les rongeurs : *Poudre rodonticide. Un rodonticide efficace.*

rœblingite [røblɛ̃ʒit] n. f. (du n. de l'ingénieur et minéralogiste américain Washington Augustus *Rœbling* [1837-1926] ; 1933, Larousse). Silicate hydraté naturel de plomb et de calcium.

rœmérite ou **römérite** [ømerit] n. f. (du n. du géologue allemand F. *Römer* [1818-1891] ; 1933, Larousse). Sulfate hydraté naturel de fer.

rœntgen n. m. V. RÖNTGEN.

rogation [rɔgasjɔ̃] n. f. (lat. *rogatio,* action de demander, demande, prière, sollicitation, requête [et, à basse époque, dans la langue ecclés., au plur. *rogationes,* « prières publiques faites pendant une procession »], de *rogatum,* supin de *rogare,* interroger, demander, prier, solliciter, inviter ; v. 1355, Bersuire, écrit *rogacion,* puis 1701, Furetière, écrit *rogation*). Dans l'Antiquité romaine, projet de loi présenté au peuple réuni en comices, pour lui demander de l'approuver, le vote se faisant de vive voix, par « oui » ou par « non », puis, à partir du IIᵉ s. av. J.-C., au scrutin secret : *Tiberius Gracchus fit ordonner qu'on les prendrait* [les juges] *dans l'ordre des chevaliers : changement si considérable, que le tribun se vanta d'avoir, par une seule rogation, coupé les nerfs de l'ordre des sénateurs* (Montesquieu).

◆ **rogations** n. f. pl. (1530, Palsgrave, 224 [a remplacé la forme pop. *rovaisons,* même sens, v. 1119, Ph. de Thaon]). Prières publiques et processions qui se font, dans la liturgie catholique, le 25 avril (fête de saint Marc) et durant les trois jours qui précèdent l'Ascension, pour demander à Dieu de bénir les fruits de la terre et les animaux (s'écrit parfois avec une majuscule) : *La Fête-Dieu convient aux splendeurs des cours, les Rogations aux naïvetés du village* (Chateaubriand). *Le feutre vert, lacéré de coups de canif, de la table d'étude. Ce parfum indélébile de choux aigres. La messe, le salut, les vêpres, les rogations, le carême, la semaine sainte* (A. Hébert).

rogatoire [rɔgatwar] adj. (dér. savant du lat. *rogatum,* supin de *rogare,* interroger, demander, prier, solliciter, inviter ; 1599, *Coustumes du pays et duché de Normandie* [15], au sens 3 ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2 et 4, 1875, Larousse). **1.** Relatif à une rogation, à un projet de loi soumis au peuple, dans l'Antiquité romaine. || **2.** Relatif à une demande : *Formule rogatoire.* || **3.** *Commission rogatoire,* v. COMMISSION. || **4.** *Lettre rogatoire,* lettre que le clergé et le peuple d'un diocèse adressaient autrefois au métropolitain pour lui demander de consacrer celui qu'ils avaient élu comme évêque.

rogatoirement [rɔgatwarmɑ̃] adv. (de *rogatoire ;* 10 août 1875, *Journ. officiel,* p. 6611). Par voie rogatoire, au titre d'une commission rogatoire : *Un juge commis rogatoirement.*

rogaton [rɔgatɔ̃] n. m. (lat. médiév. *rogatum,* demande [orthographié d'après la prononciation du lat. qui a eu cours jusqu'au XVIIIᵉ s., v. DICTON], neutre substantivé du lat. class. *rogatus,* part. passé de *rogare,* interroger, demander, prier, solliciter, inviter ; 1367, Du Cange, au sens de « assignation, convocation » ; sens I, 1, av. 1660, Scarron [« placet pour demander l'aumône », 1690, Furetière ; *porteur de rogatons,* 1640, Oudin — d'abord « officier chargé de porter une assignation en justice à l'intéressé » (1367, Du Cange), et « religieux mendiant qui porte des reliques et des indulgences » (1534, Rabelais)] ; sens I, 2, fin du XVIIᵉ s., Mᵐᵉ de Sévigné ; sens I, 3, 1676, Mᵐᵉ de Sévigné ; sens II, 1, 1662, Livet [au fig., 1860, Baudelaire] ; sens II, 2, 1694, Acad. [« plat composé de restes d'autres plats... », 1740, Acad.]).

I. SENS CLASSIQUES. **1.** *Fam.* Humble requête : *Rogaton à M. de Lionne pour être payé de sa pension* (Scarron). || Placet pour demander l'aumône : *Il vient des étrangers, des religieuses de dehors avec des rogatons pour quêter dans les maisons* (Furetière, 1690). || *Porteur de rogatons,* personne qui offrait à de grands seigneurs de courts poèmes à leur louange ou qui leur présentait des placets, dans l'espoir d'obtenir d'eux un peu d'argent ou quelque autre présent. || **2.** *Fam.* Petite pièce littéraire à laquelle son auteur ou son lecteur n'attache ou affecte de n'attacher aucune valeur : *Nous relisons, au travers de nos grandes lectures, des rogatons que nous trouvons sous notre main* (Sévigné). *Je vous supplie, mon cher ami, de donner à Thiriot les rogatons de vers qui sont dans le paquet ; cela peut servir à sa correspondance* (Voltaire). || **3.** *Fam.* Nouvelle du jour, de peu d'importance : *Vous savez comme j'aime à ramasser des rogatons pour vous divertir* (Sévigné).

II. SENS ACTUELS. **1.** *Fam.* Objet de rebut ou de peu de valeur : *Dans notre case, celle d'Alcide, il se pratiquait un petit commerce, à peine clandestin, de menus objets et de rogatons divers* (Céline) ; et au fig. : *Les débats du parlement ou les nouveautés de la librairie en matière d'économie politique* [...] *ce sont là les rogatons de l'esprit humain* (Baudelaire). || **2.** *Fam.* Menus débris de nourriture (de viande en particulier), reste d'un repas : *Les Parisiens distribuèrent* [...] *eux-mêmes les rogatons à la bête* (Huysmans). *Tout va vite avec le chien : il est si prompt de*

la mâchoire ! Le rogaton que je lui jette a déjà figure de crotte avant de tomber dans la gueule (Duhamel). || Plat composé de restes d'autres plats ; reste d'un plat qui a déjà été servi (peu usité) : *Il ne nous a donné à dîner que des rogatons* (Littré).

• SYN. : **II, 1** *babiole, bric-à-brac, bricole* (fam.), *vieillerie ;* **2** *relief, restes.*

roger-bontemps [rɔʒebɔ̃tɑ̃] n. m. (emploi comme n. commun, et en donnant leur sens plein aux deux éléments qui composent le patronyme *Bontemps,* de l'association du prénom *Roger* et du nom ou du surnom *Bontemps,* attestée comme n. d'homme dès le XIVe s., La Curne [écrite *Rogier Bon tens*] ; 1480, René d'Anjou, écrit *Rogier Bon-Temps ; roger-bon-temps,* 1572, La Curne). *Vx.* Personnage insouciant et jovial : *Je suis encore une jeunesse* [...] *et d'humeur folichonne, un roger-bontemps* (Marivaux). *Un gros, un vrai roger-bontemps* (Acad., 1935).

• SYN. : *gaillard, joyeux drille, luron.*

rognage [rɔɲaʒ] n. m. (de *rogner* 1 ; 1842, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1870, Lachâtre ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1933, Larousse). **1.** Action de rogner, de couper : *Le rognage des livres.* || **2.** En viticulture, pincement tardif consistant à couper les extrémités des sarments quand ils sont arrivés à une certaine longueur. || **3.** En peausserie, opération qui consiste à retirer de la peau toutes les parties inutilisables. || **4.** Opération du travail des métaux en feuille, qui a pour objet de découper, suivant des formes déterminées, les bords des pièces embouties : *Le rognage se fait d'habitude avec la cisaille à main.*

• REM. On a autrefois employé le n. m. ROGNEMENT au sens 1 (1538, R. Estienne, écrit *rongnement ; rognement,* 1636, Monet) et au sens 2 (1600, O. de Serres, écrit *roignement ; rognement,* XVIIe s.).

1. rogne [rɔɲ] n. f. (lat. pop. **ronea,* gale, altér. [sous l'influence du lat. class. *rodere,* ronger] du lat. class. *aranea,* araignée, toile d'araignée, et, à basse époque, « herpès » ; v. 1125, *Romania* [XXXVIII, 53], écrit *ruinne* [*rogne,* v. 1220, Coincy], au sens 1 ; sens 2, 1676, Félibien [« maladie des arbres provoquée par l'humidité », 1562, Du Pinet] ; sens 3-4, 1842, Acad.). **1.** Nom populaire de la gale et de la teigne invétérées : *Mon remède guérit, par sa rare excellence, | Plus de maux qu'on n'en peut nombrer dans tout un an : | La gale, | La rogne, | La tigne, | La fièvre, | La peste, | La goutte, | Vérole, | Descente, | Rougeole. | Ô grande puissance de l'orviétan* (Molière). || **2.** Mousse qui pousse sur le bois et le détériore. || **3.** Excroissance qui se développe sur les rameaux de l'olivier et diminue l'abondance de leur produit. || **4.** Nom populaire de la cuscute. (Vieilli.)

2. rogne [rɔɲ] n. f. (déverbal de *rogner* 1 ; 1836, Acad., au sens de « préparation des œufs de morue dans les barils » ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Outil de sabotier, qui sert à creuser et à tailler les sabots. || **2.** Coupe au massicot d'un imprimé ou d'un volume pour sa mise au format.

3. rogne [rɔɲ] n. f. (déverbal de *rogner* 2 ; 1501, G. Cohen, écrit *rongne,* au sens de « difficulté qu'on a pour obtenir quelque chose, longue discussion pénible » ; écrit *rogne,* au sens actuel, 1888, Villatte). *Fam.* Colère, mécontentement, mauvaise humeur : *Être, se mettre en rogne. Nous avons pensé que la rogne du Vieux s'allait répandre en paroles et finalement s'épuiser* (Duhamel). *« Laisse-moi, salopiaud !... » Il ne lui tenait pas rancune... Il voulait seulement qu'elle comprenne. Mais elle s'obstinait dans la rogne !...* (Céline).

• SYN. : *grogne* (fam.), *hargne.*

rogné [rɔɲe] n. m. (part. passé substantivé de *rogner* 1 ; 1964, Larousse). En sellerie-maroquinerie, confection d'un article en cuir exécutée en coupant les tranches de façon nette.

rognement n. m. V. ROGNAGE.

rogne-pied [rɔɲpje *ou* rɔɲəpje] n. m. invar. (de *rogne,* forme du v. *rogner* 1, et de *pied ;* v. 1670, d'après l'*Encyclopédie,* 1765). Couteau sans manche, en forme de lame de sabre, avec lequel le maréchal-ferrant enlève les parties de corne inutiles de la face inférieure du sabot du cheval.

1. rogner [rɔɲe] v. tr. (lat. pop. **retundiare,* altér. de **rotundiare,* couper en rond, dér. du lat. class. *rotundus,* rond [V. ROND 1] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *reoignier,* au sens de « tonsurer » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *rooignier,* au sens général de « couper, trancher » ; sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *reoignier* [*rongner,* XIIIe s., *Apollonius — rogner,* 1570, Liébault, 133 ; *rogner le pied d'un cheval,* 1870, Littré ; *rogner les griffes à quelqu'un,* au fig., 6 mai 1768, Voltaire ; *tailler et rogner,* 1608, M. Régnier] ; sens I, 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4-5, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1559, Amyot [aussi avec un complément nom de chose abstraite] ; sens II, 2, av. 1902, Zola).

I. 1. Retrancher d'un objet, à ses extrémités ou à son pourtour, une partie de sa longueur, de sa largeur, de son épaisseur, soit pour prélever cette partie, soit pour rectifier les contours de l'objet, soit pour le découper suivant un profil déterminé : *Rogner une baguette, des branches. Rogner les angles d'un objet. Nous voici aux jardins florentins, dont on rogne soigneusement les buis, les chênes-parasols, ainsi qu'on couperait les ongles et les cheveux d'une momie* (Giraudoux). *Il avait des traits robustes, presque pesants, et la moustache rognée, ce qui lui donnait l'allure d'un officier britannique* (Duhamel). || *Rogner le pied d'un cheval,* en abattre la mauvaise corne. || Fig. *Rogner les griffes à quelqu'un,* le mettre dans l'impossibilité de nuire ; empêcher son ardeur de s'exprimer. || Fig. *Rogner les ailes, les ongles à quelqu'un,* V. AILE, ONGLE. || Absol. et fig. *Tailler et rogner,* changer, modifier, disposer les choses à son gré et sans contrôle (vieilli) : *Je me mis à tailler et à rogner à ma fantaisie ; et tout ce que je fis fut trouvé fort bien* (Lesage). || **2.** Limer la tranche d'une pièce de monnaie en métal précieux, afin de distraire frauduleusement une partie de ce métal : *Il était facile de rogner les pièces de monnaie du temps où la tranche n'était pas marquée.* || **3.** En reliure, couper les marges d'un livre pour égaliser la surface des tranches, en faisant disparaître les différences de dimension des feuillets, ainsi que les plis qui empêcheraient l'ouverture à toutes les pages : *Dans certaines reliures de luxe, seule la tranche de tête est rognée.* || **4.** En papeterie, découper, sur une bobineuse, la feuille de papier à la largeur désirée, en laissant de part et d'autre un ruban de papier irrégulier, ou rognure. || **5.** En peausserie, découper les bords d'une peau pour en éliminer les parties superflues.

II. 1. *Fig.* Retrancher à quelqu'un une partie de ce qui lui revient, de ce qui lui appartient : *Rogner le traitement, les revenus d'une personne ;* et avec pour complément un nom de chose abstraite : *Le chef de l'État a vainement tenté de rogner les pouvoirs du Parlement.* || **2.** Absol. et fig. *Rogner sur quelque chose,* faire de petites économies, de petits profits, en réduisant ce dont on dispose ou dont on pourrait disposer : *Avec leurs allures garçonnières d'artistes, elles tenaient la bourse, rognaient sur les sous, querellaient les fournisseurs* [...], *arrivaient enfin à rendre décente la gêne croissante de la maison* (Zola). *Il* [Christophe] *avait dû rogner beaucoup sur sa nourriture. Il mangeait une fois par jour...* (R. Rolland).

• SYN. : **I, 1** *arrondir, désépaissir, écourter, raccourcir, rafraîchir.* || **II, 1** *diminuer ;* **2** *gratter* (fam.), *lésiner.*

2. rogner [rɔɲe] v. intr. (du radical onomatop. *ron-,* qui exprime le grondement ; XIIIe s., écrit *ruignier ; rogner,* 1876, Huysmans [forme sans aucun doute beaucoup plus anc., au moins dans les parlers régionaux, v. la date des dér. *rogne* 3 et *rognonner*]). *Fam.* Murmurer avec colère, exprimer sa mauvaise humeur : *Il demeura debout, rognant entre ses dents* (Courteline). *Il rogne du matin au soir* (Acad., 1935). *J'aurai juste un accessit en gymnastique* [...]. *Tu penses si le vétérinaire va rogner, je l'entends déjà : les sacrifices que je m'impose pour te préparer un avenir dont la famille n'ait pas à rougir. Vieux con* (Aymé).

• SYN. : *bougonner* (fam.), *grognasser* (fam.), *grogner, grommeler* (fam.), *maugréer, râler* (pop.), *ronchonner, rouspéter* (pop.).

rognerie [rɔɲri *ou* rɔɲəri] n. f. (de *rogner* 1 ; 25 mai 1608, Malherbe). Action de rogner frauduleusement les monnaies.

rogneur, euse [rɔɲœr, -øz] n. (de *rogner* 1 ; 1355, Isambert [IV, 706], écrit *rongneur* [*rogneur,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle [en reliure, 1964, Larousse]). **1.** *Vx.* Personne qui rognait frauduleusement les monnaies : *Les rogneurs de pistoles sont punis de mort* (Furetière, 1690). *Le rogneur d'espèces* (Voltaire). || **2.** Ouvrier, ouvrière qui rogne le papier ou d'autres matières. || *Spécialem.* En reliure, ouvrier, ouvrière qui, après avoir serré le livre dans la presse, le coupe sur les trois côtés à l'aide du rognoir.

◆ **rogneuse** n. f. (sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Machine à rogner le papier. || **2.** En viticulture, appareil formé d'un bâti fixé sur un tracteur et de lames coupantes dont la position est réglée au-dessus et sur les côtés des plants à rogner.

1. rogneux, euse [rɔɲø, -øz] adj. (de *rogne* 1 [v. ce mot] ; v. 1130, Studer et Evans, écrit *ruinnous* ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *roigneus* ; v. 1330, *Baudoin de Sebourg,* écrit *rongneus* ; 1342, J. Bruyant, écrit *rongneux* ; *rogneux,* 1609, M. Régnier). Se dit d'un être humain ou d'un animal atteint de la gale (vieilli) : *Ils s'escarmouchèrent tant qu'ils purent, pour ne trouver que deux mendiants à conduire dans les prisons d'Ambert, l'un idiot, l'autre maléficié, tout rogneux, avec du mal sur la figure* (Pourrat). *Sur le second palier un chat rogneux avait traîné un peu de rognure qu'il s'apprêtait à déglutir* (Gide).

◆ n. (1870, Littré). Personne atteinte de la gale. (Vieilli.)

2. rogneux, euse [rɔɲø, -øz] adj. (de *rogne* 3 ; 1867 [d'après le *FEW,* X, 461 *b*], écrit *rongneux,* au sens de « hargneux » [dans un texte lillois] ; écrit *rogneux,* au sens 2, 1935, G. Duhamel ; sens 1, 1941, M. Aymé, p. 93). **1.** *Fam.* Se dit d'une personne ou d'une collectivité qui se comporte de façon hargneuse : *Affectant la simplicité et laissant paraître la morgue d'une certaine petite bourgeoisie rogneuse et romanesque* [...]. *C'est* [Élisabeth] *tout de même une belle fille, pas très racée pour mon goût, mais belle fille* (Aymé). || **2.** *Fam.* Se dit de ce qui témoigne d'un mécontentement mêlé d'agressivité : *Ce n'est pas parce que je te fais des compliments qu'il faut prendre un air rogneux* (Duhamel).

• SYN. : **2** *bougon, grognon, hargneux, râleur* (pop.), *ronchon, rouspéteur* (pop.).

rognoir [rɔɲwar] n. m. (de *rogner* 1 ; 1803, Boiste, au sens de « plaque de cuivre chaude sur laquelle on rogne le pied des chandelles » ; sens actuel, 1836, Acad. [en reliure, 1875, Larousse]). Appareil servant à rogner le papier, le carton, les feuilles d'étain, etc. || En reliure, instrument avec lequel on rogne les livres.

rognon [rɔɲɔ̃] n. m. (lat. pop. **ronionem,* altér. [par assimilation vocalique] de **rēnionem,* accus. de **rēnio,* rein, élargissement du lat. class. *rēn, rēnis,* même sens [v. REIN 1] ; fin du XII^e^ s., *Raoul de Cambrai,* écrit *roignon* [*rongnon,* v. 1460, Villon ; *rognon,* av. 1613, M. Régnier], au sens I, 1 [aussi « région lombaire... »] ; sens I, 2, fin du XII^e^ s., écrit *roignon* [*rognon,* v. 1380, *Aalma* ; *rognon de veau,* « ensemble de la longe... », 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1690, Furetière [en botanique, 1701, Furetière] ; sens II, 1, 1779, H. B. de Saussure ; sens II, 2-3, 1964, Larousse [aussi *table (en) rognon*] ; sens II, 4, 1907, Larousse).

I. 1. *Class.* Rein de l'être humain (parfois ironiq.) : *Ô mes fidèles compagnons,* | *Que j'aime plus que mes rognons* (Scarron). *Il y a des gens qui n'ont qu'un rognon* (Furetière, 1690). || *Par extens.* Région lombaire, hanche : *Elle dit, en mettant la main sur le rognon,* | *C'est, malheureuse, toi qui me portes le guignon* (Regnard). || Se dit encore auj. dans le langage populaire : *C'est-il bien aux rognons qu'elle a mal seulement* (Hémon). *Au plus profond, toutes les familles, à la recherche de leurs morceaux dans l'enfer et le brasier des chaleurs... Il giclait des quartiers de viande, des morceaux de fesses, des rognons loin, jusque dessus la rue Royale* (Céline). || **2.** Rein d'un animal, le plus souvent considéré du point de vue culinaire, en tant qu'organe comestible : *Rognons de porc, de mouton. Rognons de veau grillés à la maître d'hôtel, flambés au cognac.* || *Rognon de veau,* l'ensemble de la longe où se trouve le rognon. || **3.** *Par anal.* Nom donné aux testicules de certains animaux : *Des rognons de coq.* || *Rognon de coq,* nom donné à certaines prunes, à certains raisins, à certains haricots de forme très allongée.

II. 1. Masse minérale irrégulièrement arrondie, originellement enrobée dans une roche de nature différente : *Les silex de la craie forment des rognons. Un personnage qui fait une collection de cailloux et a cherché partout un rognon* (Vallès). || **2.** Tas de faible grandeur utilisé en chaudronnerie pour le travail des tôles au marteau. || **3.** Dessus de table de style Louis XV, en forme de rognon. || *Table en rognon ou table rognon,* table comportant un dessus de cette forme. || **4.** Cuiller métallique utilisée comme appât pour la pêche de certains poissons voraces.

rognonnade [rɔɲɔnad] n. f. (de *rognon* ; 1938, Montagné et Gottschalk [*ronhonada,* « longe de mouton », dès le XIV^e^ s., en anc. provenç.]). Longe de veau cuite avec le rognon enveloppé dans sa graisse.

rognonner [rɔɲɔne] v. intr. (de *rogner* 2 ; 1556, *Anciennes Poésies fr.* [VI, 183], écrit *rongnonner* ; *rognonner,* 1680, Richelet). *Fam.* Murmurer de colère entre ses dents, ronchonner (peu usité) : *Dioclétien, un grigou effaré, vieux, qui rognonne entre ses gencives édentées* (Taine). *Cyprien continuait à rognonner dans sa barbe* (Huysmans).

• SYN. : *bougonner* (fam.), *grogner, grommeler* (fam.), *maugréer, râler* (pop.), *rouspéter* (pop.).

rognure [rɔɲyr] n. f. (de *rogner* 1 [v. ce mot] ; fin du XI^e^ s., *Gloses de Raschi,* écrit *rodognedure* [*rogneüre,* fin du XIII^e^ s., Joinville ; *roignure,* 1530, Palsgrave ; *rongnure,* 1547, R. Estienne ; *rognure,* 1636, Monet], au sens 1 [au fig., 1611, Cotgrave ; « parcelle de territoire... », fin du XVII^e^ s., Saint-Simon] ; sens 2, 1870, Littré ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1875, Larousse). **1.** Ce qui tombe, se détache d'une chose qu'on rogne (parfois péjor.) : *Des rognures de drap, de zinc. Des rognures d'ongles. Le boucher a donné pour les chiens de bonnes rognures de viande et quelques os mêlés de pelotons de suif* (Duhamel). || *Fig.* Fragment détaché d'un tout : *Je m'enrichirais des rognures de cet écrivain* (Acad., 1835). *Monsieur l'égoutier, combien de Parisiens à votre vue ont la conscience trouble ? C'est dans votre domaine qu'ils ont jeté toutes les rognures et tous les déchets de leur vie* (Giraudoux). || *Littér.* et *vx.* Parcelle de territoire enlevée au pays dont elle faisait partie (peu usité) : *L'Autriche a augmenté ses possessions d'un tiers de la Pologne et des rognures de la Bavière, d'une partie de la Dalmatie et de l'Italie* (Chateaubriand). || **2.** Parcelle qu'on a limée frauduleusement du pourtour d'une pièce d'or ou d'argent. || **3.** Déchet de papier obtenu soit au cours du bobinage des feuilles, soit pendant le rognage des livres, et réutilisable après sa remise en pâte. || **4.** Opération de reliure qui consiste à rogner les tranches d'un livre : *La rognure se pratique en reliure manuelle sur la presse à rogner, et en reliure industrielle à l'aide du massicot.* (On dit plus souvent ROGNAGE.)

• SYN. : **1** *chute, débris, déchet.*

rogomme [rɔgɔm] n. m. (origine obscure ; mars 1700, M^me^ de Maintenon, écrit *rogum* [*rogomme,* déc. 1735, *Mercure de France*], au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** *Pop.* Eau-de-vie ou autre liqueur forte (vieilli) : *Quand je n'étais ni de garde aux batteries, ni de service à la tente, j'aimais à souper à la foire. Là recommençaient les histoires du camp ; mais animées de rogomme et de chère-lie, elles étaient beaucoup plus belles* (Chateaubriand). *Une voix de vieux homme enroué d'eau-de-vie et de rogomme* (Hugo). || **2.** Fam. *Voix de rogomme,* voix rendue rauque par l'abus de boissons alcooliques : *La cantinière s'était réveillée et, serrée dans la foule, dévorée par tous ces yeux,*

se tordait de rire, elle aussi, pendant que le vieux entonnait de sa voix de rogomme... (Daudet). *Tu as l'air d'un moricaud, mon petit, dit-elle de sa voix de rogomme, mais c'est pas des pays pour nous !* (Aragon).

◆ adj. (sens 1, 1858, A. Daudet ; sens 2, 1876, Huysmans). **1.** *Littér.* Se dit d'une personne rude, revêche (par comparaison avec un alcool fort et raide) [vieilli et peu usité] : *De la gaieté, toutes ses dents, | Et rien de ces vieillards rogommes, | Très sévères, très exigeants | Qui désolent les jeunes gens* (Daudet). || **2.** *Littér.* Se dit d'une personne qui a la voix rauque, qui a une voix de rogomme (vieilli et peu usité) : *C'est clair, comme ma voix — pas ce soir par exemple — je suis rogomme comme tout* (Huysmans).

• REM. Le nom s'écrit parfois ROGOME (1867, Delvau).

rogommeux, euse [rɔgɔmø, -øz] adj. (de *rogomme,* d'après *gommeux ;* av. 1850, Balzac). Se dit d'une voix rauque et vulgaire, ou des inflexions de cette voix, caractérisant une personne qui abuse des liqueurs fortes (peu usité) : *Il ne put arriver assez à temps pour voir cette grande dame, qui disparut dans son brillant équipage, et dont la voix, quoique déguisée, apportait à son oreille des sons rogommeux* (Balzac). *« C'pauvre vieux, i m'fait d'la peine, il a l'air à moitié crevé », dit l'une de ces filles d'une voix rogommeuse et avec un accent à demi ironique* (Proust).

rogommiste ou **rogomiste** [rɔgɔmist] n. m. (de *rogomme* [v. ce mot] ; 1788, Mercier [*rogomiste*], et 1826, Balzac [*rogommiste*]). *Vx.* Marchand, débitant de rogomme et d'autres boissons alcooliques : *La ville dort encore d'un profond sommeil* [...] *il n'y a que les rogomistes dont les boutiques soient ouvertes ; les vidangeurs y boivent le blanc du matin* (Gautier). *Il arriva devant la boutique d'un rogomiste où Regimbart avait coutume de prendre le vin blanc* (Flaubert).

1. rogue [rɔg] adj. (anc. scand. *hrókr,* arrogant ; v. 1212, Anger, au sens 1 ; sens 2, av. 1613, M. Régnier). **1.** Se dit d'une personne arrogante et brutale, qui affecte, dans ses rapports avec autrui, une raideur hautaine : *J'ai peut-être été trop rogue, trop sévère, trop puritain, comme tu me le disais parfois* (Duhamel). || **2.** Se dit de ce qui caractérise le comportement de cette personne : *Le jeune homme cachait sa tristesse sous cet air gourmé, un peu rogue, particulier aux jeunes coqs et aux magistrats fraîchement éclos* (Sandeau). *Il fit quelques pas et reprit d'une voix moins rogue où l'on sentait flotter une ombre d'inquiétude* (Duhamel).

• SYN. : **1** *dédaigneux, fier, hautain, méprisant, outrecuidant ;* **2** *cavalier, condescendant, suffisant.* — CONTR. : **1** *affable, aimable, courtois, déférent, obséquieux, simple ;* **2** *chaleureux, cordial, familier, humble, modeste.*

2. rogue [rɔg] n. f. (mot norm. de même sens, de l'anc. scand. *hrogn,* frai de poisson ; 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Nom collectif des œufs de poissons salés (de morue principalement) qu'on emploie comme appât dans la pêche à la sardine : *L'appât connu sous le nom de rogue est composé d'œufs de morue délayés avec l'eau de mer ; la sardine nageant à fleur d'eau se jette sur la rogue et des bandes entières de poissons s'engagent ainsi dans le filet* (Theuriet). *« Rogue », lisez boyaux de morue en compote* (J. Richepin). || **2.** *Par extens.* Nom collectif désignant les œufs de poisson en général : *Rogue à l'étuvée.* (Syn. RAVE DE POISSON.)

rogué, e [rɔge] adj. (de *rogue* 2 ; 1772, Duhamel du Monceau). Se dit d'un poisson femelle qui contient des œufs : *Morue roguée. Harengs rogués.*

roguement [rɔgmɑ̃] adv. (de *rogue* 1 ; 1564, Godefroy). D'une manière rogue, avec un mépris froid et rude (peu usité) : *Répondre roguement.*

roguerie [rɔgri] n. f. (de *rogue* 1 ; fin du XVII^e s., Saint-Simon). *Littér.* Humeur, attitude, comportement d'une personne ou d'un groupe de personnes rogues : *Le solide du ministère apprivoisa la roguerie de M. de La Rochefoucauld* (Saint-Simon). *À moins d'un mois de là, Julien se promenait pensif dans le jardin de l'hôtel de La Mole, Mais sa figure n'avait plus la dureté et la roguerie philosophique qu'y imprimait le sentiment continu de son infériorité* (Stendhal). *Ici, rien de la grossièreté luthérienne, de cette roguerie qui marqua les débuts du protestantisme* (La Varende).

• SYN. : *dédain, fierté, hauteur, morgue, outrecuidance, suffisance.*

rohart [rɔar] n. m. (anc. scand. *hrosshvalr,* morse, proprem. « cheval [*hross*] baleine [*hvalr*] » ; fin du XII^e s., écrit *roal,* au sens de « morse » et au sens actuel ; *rohart,* XIV^e s., Laborde, p. 486). Ivoire tiré des défenses de morse ou des dents d'hippopotame.

1. roi [rwa] n. m. (lat. *rēgem,* accus. de *rēx, rēgis,* roi, souverain, monarque, chef, maître ; fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *rex* [*rei,* v. 980, *Passion du Christ ; roi,* v. 1160, *Roman de Tristan* — aussi *roy* du XIII^e au XVIII^e s.], au sens I, 1 [*roi constitutionnel,* 1893, *Dict. général ; roi en peinture,* 1690, Furetière ; *roi de théâtre,* 1685, Furetière — « acteur... », 1671, Molière ; *un roi vraiment roi,* 1669, Boileau ; *le peuple roi,* 1735, Voltaire] ; sens I, 2, 1690, Furetière [*Grand Roi, roi des Romains* et *roi d'Yvetot ; roi de Rome,* 1811, d'après Larousse, 1874, art. *Napoléon II ; Roi des Rois,* 1674, Racine ; *Roi-Soleil,* fin du XVII^e s., d'après Littré, 1871, art. *soleil ; travailler pour le roi de Prusse,* 1845, Bescherelle ; *c'est la cour du roi Pétaud,* 1611, Cotgrave — v. aussi PÉTAUDIÈRE] ; sens I, 3, 1895, Loti [d'abord *li troi Roi,* fin du XII^e s., *Aiol,* et *les Rois,* fin du XV^e s., Commynes ; *fête des Rois,* fin du XV^e s. — d'abord *feste des trois Rois,* XIV^e s., Thierbach, 22 ; *jour des Rois,* 1564, J. Thierry ; *gâteau des Rois,* 1533, Rabelais — *galette...,* 1932, Acad., art. *galette ; faire les Rois,* 1680, Richelet — *tirer...,* 1870, Littré ; *roi de la fève,* 1549, R. Estienne — d'abord « roi faible et sans autorité », v. 1450, Gréban ; *le roi boit !,* fin du XVI^e s.] ; sens I, 4, v. 980, *Passion du Christ,* écrit *rei* [au sens de « Dieu » ; *roi céleste,* v. 1050, *Vie de saint Alexis* — écrit *rei celeste ; roi du ciel,* 1553, *Bible Gérard ; Roi des Rois,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *roi des Enfers,* « Satan », 1964, Robert ; *roi des Juifs,* 1550, *Bible Louvain — rex,* même sens, v. 980, *Passion du Christ ; fête du Christ-Roi,* 1925, d'après Larousse, 1961, art. *Christ ; Livre des Rois,* v. 1170, *Livre des Rois*] ; sens I, 5, av. 1741, J.-B. Rousseau [*roi des dieux ; roi des enfers, roi des mers,* 1875, Larousse] ; sens I, 6, fin du XIV^e s., E. Deschamps [*parler en roi, vivre en roi,* 1694, Acad. ; *morceau de roi,* 1678, La Fontaine ; *plaisir de roi,* 1690, Furetière ; *souhait de roi...,* 1685, Furetière — d'abord « deux garçons et une fille », 1572, La Curne] ; sens I, 7, v. 1175, Chr. de Troyes [aux échecs ; dans un jeu de cartes, 1661, Molière — « le roi de cœur », 1842, Acad. ; *les trois Rois,* en astronomie, 1752, Trévoux] ; sens II, 1, XII^e s., *Lois de Guillaume* [*le feu roi...,* fin du XV^e s., Commynes ; *la maison... du roi,* 1606, Nicot ; *le roi est mort, vive le roi !,* 1874, Barbey d'Aurevilly — probablem. beaucoup plus anc. ; *vive le roi, vive la ligue !,* 1668, La Fontaine ; *noble comme le roi, ou le roi n'est pas noble, aller où le roi va à pied...* et *le roi dit : « Nous voulons »,* 1690, Furetière ; *être plus royaliste que le roi,* 1816, Chateaubriand] ; sens II, 2, 1549, R. Estienne [*de par le roi et gens du roi... ; main du roi* et *coin du roi,* 1694, Acad. ; *mettre sous la main du roi,* 1685, Furetière ; *coffres du roi,* 1626, Richelieu ; *denier(s) du roi,* 1798, Acad. ; *pied de roi,* XV^e s. ; *taux du roi,* 1690, Furetière, art. *taux ; loger dans la maison du roi,* 1870, Littré — *maison du roi,* « prison », 1645, Corneille ; *manger le pain du roi,* 1640, Oudin — « être soldat », 1798, Acad. (*pain du roi,* « pain fourni aux soldats », 1685, Furetière)] ; sens II, 3, 1611, Cotgrave [aussi *ordre, ordres du roi*] ; sens II, 4, 1543, Gay [*Couleur de roi ; bleu de roi,* 1690, Furetière, art. *bleu ; bleu roi,* début du XX^e s.] ; sens III, 1, 1338, La Curne ; sens III, 2, 1469, La Curne ; sens III, 3, v. 1265, J. de Meung [*roi des ribauds* — écrit *reis des ribauz ; roi des merciers,* 1467, *Lettres de Louis XI,* III, 133] ; sens III, 4, v. 1360, Froissart ; sens III, 5, 1628, Esnault ; sens III, 6, 1866, Larousse, art. *archonte ;* sens III, 7, 1690, Furetière ; sens IV, 1, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy [aussi adjectiv.] ; sens IV, 2, 1935, Acad. ; sens IV, 3, fin

du XII[e] s., La Curne [ironiq., fin du XIV[e] s., E. Deschamps — adjectiv., 1690, Furetière ; absol., 1964, Robert ; *le roi de la nature...,* 1667, Boileau ; *au royaume des aveugles, les borgnes sont rois,* 1690, Furetière] ; sens V, 1, 1792, Florian [*roi des animaux,* 1668, La Fontaine — *...du désert,* 1875, Larousse ; *roi des oiseaux,* « aigle », 1694, Acad. — « paon », 1770, Buffon (d'abord « phénix », 1690, Furetière) ; *roi des cailles,* 1547, Ch. Estienne ; *roi des gobe-mouches, des harengs, des saumons, des vautours,* 1875, Larousse ; *roi des rougets,* 1870, Littré] ; sens V, 2, 1800, Ch. F. Ph. Masson ; sens V, 3, 1721, Trévoux [*roi des métaux,* av. 1813, Delille ; *roi de l'art,* 1875, Larousse ; *le roi et la reine,* 1870, Littré] ; sens V, 4, début du XX[e] s. [dans le domaine abstrait, av. 1613, M. Régnier — adjectiv., 1875, Larousse]).

I. SOUVERAIN, EN GÉNÉRAL. **1.** Personne qui, par droit héréditaire ou, plus rarement, par suite d'une élection, est investie à vie des pouvoirs de chef d'État : *Couronner, sacrer, élire un roi. Les rois d'Angleterre. Le roi des Belges. Les rois fainéants. Le roi, dans un pays libre, est un être à part, supérieur aux diversités d'opinions, n'ayant d'autre intérêt que le maintien de l'ordre et le maintien de la liberté* (B. Constant). *On ne peut régner innocemment* [...]. *Tout roi est un rebelle et un usurpateur* (Saint-Just). *Et du reste, à notre époque, qui dira combien l'autorité d'un roi serait réduite, jusqu'où le rôle des Chambres limiterait son initiative ?* (Gide). || *Roi constitutionnel,* celui dont les pouvoirs sont définis et limités par une constitution. || *Roi en peinture,* celui qui n'a pas d'autorité réelle ou qui se laisse usurper celle qu'il détient. || *Roi de théâtre,* même sens ; *vx,* acteur qui avait pour spécialité de jouer les rôles de roi : *Tiens-toi un peu, enfonce ton bonnet en méchant garçon ; campe-toi sur un pied ; mets la main au côté ; fais les yeux furibonds ; marche un peu en roi de théâtre* (Molière). || Adjectiv. et vx. *Un roi vraiment roi,* celui qui exerce effectivement tous ses pouvoirs et accomplit scrupuleusement tous ses devoirs : *Mais un roi vraiment roi qui, sage en ses projets, | Du bonheur du public ait cimenté sa gloire, | Il faut, pour le trouver, courir toute l'histoire* (Boileau). || Par extens. et en apposition. *Le peuple roi,* le peuple romain (qui, sous le régime de la république, restait maître de tous les pouvoirs qu'il conférait à ses divers magistrats) : *Ô Romains, disait-il, peuple roi que je sers* (Voltaire). || **2.** Nom ou titre de certains monarques particuliers (avec un déterminant). || *Grand Roi,* dans l'Antiquité et au Moyen Âge, titre du roi des Perses, des souverains séleucides et de l'empereur byzantin : *Dioclétien modela sa cour sur celle du Grand Roi ; il se donna le surnom de Jupiter* (Chateaubriand). || *Roi Catholique,* v. CATHOLIQUE. || *Roi de Rome,* titre donné par Napoléon I[er] à son fils et héritier. || *Roi des rois,* nom donné à plusieurs monarques qui avaient la prééminence sur d'autres souverains, par exemple le roi Agamemnon chez les Grecs, le roi des Parthes et, aujourd'hui encore, le négus, le schah d'Iran : *Ce nom de roi des rois et de chef de la Grèce | Chatouillait de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse* (Racine). *Le Roi des rois dormait dans sa couche éclatante, | Et tous deux en rêvant nous pleurions Israël !* (Nerval). [V. aussi, ci-dessous, § I, n. 4.] || *Roi des Romains,* titre porté régulièrement, à partir d'Henri IV, par les empereurs d'Allemagne nouvellement élus, avant leur couronnement à Rome, et, *par extens.,* par les princes désignés par les électeurs de l'empire pour hériter de la dignité impériale. || *Roi-Soleil,* nom donné à Louis XIV pour traduire le rayonnement et l'éclat de sa puissance. || *Roi Très Chrétien,* v. CHRÉTIEN. || Par extens. *Roi d'Yvetot,* titre donné traditionnellement au seigneur d'Yvetot, possesseur d'un franc-alleu (qui était devenu le type des personnes jouissant d'une situation modeste, mais indépendante) : *Il était un roi d'Yvetot | Peu connu dans l'histoire, | Se levant tard, se couchant tôt, | Dormant fort bien sans gloire* (Béranger). *Comme le roi d'Yvetot, je vis fort bien sans gloire...* (France). || Fig. *Travailler pour le roi de Prusse,* accomplir un travail, des efforts pénibles dont d'autres personnes recueillent tout le bénéfice (par allusion au très maigre salaire que recevaient les mercenaires du roi de Prusse au début du XVIII[e] s.). || Fig. et vx. *C'est la cour du roi Pétaud,* c'est une maison ou une société anarchique, dans laquelle chacun parle haut, veut commander et où personne n'accepte d'obéir : *Oui, je sors de chez vous fort mal édifiée : | Dans toutes mes leçons j'y suis contrariée, | On n'y respecte rien, chacun y parle haut, | Et c'est tout justement la cour du roi Pétaud* (Molière). [V. PÉTAUDIÈRE.] || **3.** Spécialem. *Rois mages,* les trois souverains qui vinrent, guidés par une étoile, adorer l'enfant Jésus à Bethléem : *Ils arrivaient avec un fromage, avec un kilo de pois chiches, une burette d'huile, une topette de vin, comme des rois mages* (Giono). || *La fête* ou *le jour des Rois,* nom usuel du jour de l'Épiphanie, où l'Église catholique célèbre la venue des rois mages à Bethléem, et qui est marqué par quelques réjouissances profanes. || *Gâteau* ou *galette des Rois,* galette de pâte feuilletée qu'on mange à l'occasion de la fête des Rois, et qui contient une fève destinée à désigner le « roi » de l'assistance. || *Faire* ou *tirer les Rois,* se partager et consommer le gâteau des Rois, afin de savoir auquel des convives est échue la fève qui le fera « roi ». || Vx. *Roi de la fève,* personne qui a trouvé dans sa part de gâteau des Rois la fève qui lui donne la dignité « royale ». || Vx. *Le roi boit !,* phrase exclamative que l'on prononçait, lors du repas du jour des Rois, à chaque fois que buvait le roi de la fève. || **4.** *Spécialem.* Nom donné, dans la langue religieuse, à celui qui exerce une souveraineté spirituelle indiscutable. || *Roi céleste, roi du ciel, Roi des Rois,* Dieu : *Il y a cette différence entre les rois de la terre et le Roi des Rois, que les princes ne rendent pas leurs sujets fidèles, mais qu'ils les trouvent tels ; au lieu que Dieu ne trouve jamais les hommes qu'infidèles, et qu'il les rend fidèles quand il le faut* (Pascal). *Voilà que dans son silence son nom même* [du prince de Condé] *nous anime, et ensemble il nous avertit que pour trouver à la mort quelque reste de nos travaux et n'arriver pas sans ressource à notre éternelle demeure, avec le roi de la terre il faut encore servir le roi du ciel* (Bossuet). [V. aussi, ci-dessus, § I, n. 2.] || *Roi des Enfers,* Satan, prince des mauvais anges. (V. aussi, ci-dessous, § I, n. 5.) || *Roi des Juifs,* titre donné à Jésus-Christ, au messie annoncé par les prophètes. || *Fête du Christ-Roi,* fête instituée en 1925 par le pape Pie XI, pour célébrer la royauté messianique de Jésus-Christ et qui a lieu le dimanche précédant la Toussaint. || *Livres* ou *livre des Rois,* partie de l'Ancien Testament qui contient l'histoire des Hébreux et de leurs souverains temporels et spirituels, depuis le règne de Samuel jusqu'à la captivité de Babylone. || **5.** *Poét.* Titre de différents souverains de la mythologie gréco-latine. || *Roi des dieux,* Jupiter : *Il arrête le tonnerre | Dans la main du roi des dieux* (J.-B. Rousseau). || *Roi des enfers,* Pluton. || *Roi des mers,* Neptune. || **6.** Symbole de la puissance ou du bonheur attachés à l'exercice du pouvoir souverain. || *Parler en roi,* s'exprimer d'une manière impérieuse, sur un ton absolu. (Vieilli.) || *Heureux comme un roi,* v. HEUREUX. || *Vivre en roi,* mener un grand train de vie, dépenser beaucoup d'argent. || *Morceau de roi,* mets exquis, comme ceux qu'on sert à la table des rois ; au fig., v. MORCEAU. || *Plaisir de roi,* plaisir très grand et très vif, comme ceux que les rois peuvent se donner. || Vx. *Souhait de roi, fils et fille,* formule qu'on employait à propos d'une personne à qui il était né deux enfants de sexe différent, ce qui, pensait-on, devait combler les désirs des parents les plus exigeants. || **7.** Figure représentant ou évoquant la personne d'un monarque. || Nom de la pièce principale du jeu d'échecs, dont la prise décide du gain de la partie : *Il faut donner échec et mat au roi pour gagner. Si les petites choses peignent les hommes, il est permis de rapporter qu'il* [Charles XII] *faisait toujours marcher le roi à ce jeu* [les échecs] ; *il s'en servait plus que des autres pièces, et par-là il perdait toutes les parties* (Voltaire). || Chacune des quatre figures principales d'un jeu de cartes, qui s'appellent David

(en pique), Alexandre (en trèfle), César (en carreau) et Charlemagne (en cœur) : *Le roi d'atout. Un brelan de rois ; absol.,* le roi de cœur, à certains jeux. || *Les trois Rois,* en astronomie, les trois étoiles qui dessinent le Baudrier d'Orion.

II. « LE ROI », EN EMPLOI ABSOLU. **1.** Souverain du pays auquel on appartient, du pays où on se trouve ou du pays dont il est question : *Le lever, le coucher du roi. Être reçu par le roi. Hors qu'un commandement exprès du roi me vienne | De trouver bons les vers dont on se met en peine, | Je soutiendrai toujours, morbleu ! qu'ils sont mauvais, | Et qu'un homme est pendable après les avoir faits* (Molière). *Allons, riez, dansez, le roi le veut ainsi ; | Il fait de vos plaisirs son unique souci* (Delavigne). || *Le feu roi* ou *feu le roi,* le prédécesseur immédiat du roi régnant. || *La Bouche du roi,* V. BOUCHE. || *La maison* ou *le service du roi,* ensemble des officiers et des domestiques attachés à la personne du roi. || *Le roi est mort, vive le roi !,* formule par laquelle le héraut annonçait au peuple le décès du souverain et l'avènement de son successeur. || Littér. *Vive le roi, vive la ligue !,* formule d'une fable de La Fontaine (*la Chauve-Souris et les deux Belettes,* II, 5) qu'on rappelle à propos des gens qui mettent leurs intérêts du moment au-dessus de leurs convictions, en ménageant les partis opposés et en ne dévoilant pas leurs véritables sentiments (les luttes de la Ligue contre le pouvoir royal ayant divisé la France sous les règnes d'Henri III et d'Henri IV). || Vx. *Noble comme le roi,* se disait d'une personne de noblesse ancienne et parfaitement prouvée. || Vx. *Ou le roi n'est pas noble,* formule qui s'employait après une affirmation, pour exprimer la certitude absolue, « incontestablement » : *Cela est vrai ou le roi n'est pas noble* (Littré). || Péjor. *Être plus royaliste que le roi,* soutenir une personne ou une doctrine avec plus d'ardeur que ne le font cette personne elle-même ou les adeptes de cette doctrine (par allusion au comportement des ultra-royalistes sous la Restauration). || *Le roi règne et ne gouverne pas,* V. RÉGNER. || Fam. *Aller où le roi va à pied* ou *va seul,* aller aux lieux d'aisances. || Fam. *Le roi dit : « Nous voulons »,* formule utilisée pour rabattre l'arrogance et les prétentions d'une personne qui dit sans cesse : « Je veux. » (Vieilli.) || Fam. *Le roi n'est pas son cousin,* V. COUSIN 1. || **2.** Symbole de la légalité, marque de l'autorité officielle (dans des locutions qui toutes sont vieillies, puisqu'elles se réfèrent à l'Ancien Régime). || *De par le roi,* formule qui figurait en tête de tous les actes portés au nom de l'autorité du roi, en particulier de tous les actes de justice signifiant arrêt ou jugement. || *Main du roi,* puissance et autorité du roi interposées dans les procédures judiciaires entre particuliers. || *Mettre sous la main du roi,* saisir en justice au nom du roi. || *Gens du roi, officiers du roi,* gens de justice ou, plus généralement, fonctionnaires agissant au nom du roi. || *Coin du roi,* coin, le plus souvent gravé à l'effigie ou aux armes du roi, qui servait à frapper les monnaies légales. || *Coffres du roi,* finances de l'État. || *Deniers* ou *denier du roi,* revenu des impôts perçus par l'État. || *Pavé du roi,* V. PAVÉ 1. || *Pied de roi,* mesure de longueur valant 0,325 m, utilisée avant la réforme métrique et prise, dit-on, sur la longueur du pied de Charlemagne. || *Poids du roi,* V. POIDS (§ III, n. 3). || *Taux du roi,* prix réglé par un tarif établi par l'autorité officielle. || *Loger dans la maison du roi, être logé par le roi,* être enfermé dans une prison publique. || *Manger le pain du roi,* même sens ; être soldat. || **3.** Symbole de l'autorité spirituelle émanant de la personne du souverain. || *Ordre du roi,* ordre de chevalerie de Saint-Michel. || *Ordres du roi,* ordres de chevalerie de Saint-Michel et du Saint-Esprit : *Un chevalier des ordres du roi.* || **4.** Spécialem. *Bleu de roi,* ou, par abrév., *bleu roi,* et (class.) *couleur de roi,* bleu azur, rappelant celui des armes des rois de France : *Je fus contraint de reprendre un vieil habit gris, et un manteau de couleur de roi, qu'il y avait longtemps que je ne mettais plus* (Sorel).

III. TITRE D'UNE PERSONNE EXERÇANT UNE SOUVERAINETÉ LÉGALE OU CONVENTIONNELLE DANS UNE COLLECTIVITÉ DÉTERMINÉE. **1.** Titre que portaient, sous l'Ancien Régime, les chefs des corporations jouissant de quelque privilège public : *Le roi des barbiers.* || **2.** Titre donné aux chefs de certaines institutions de l'Ancien Régime : *Roi de la basoche.* || **3.** Titre porté par des officiers ayant juridiction sur certains groupes de personnes. || *Roi des merciers,* titre de l'officier dont la charge consistait à veiller sur le commerce de détail et qui fut abolie par Henri IV. || *Roi des ribauds,* titre de l'officier qui, au Moyen Âge, était chargé de rechercher et de poursuivre les crimes et délits commis dans les maisons de jeu et de débauche, ainsi que ceux qui étaient commis par les gens de la suite du souverain. || **4.** *Roi d'armes,* titre du chef des anciens hérauts d'armes, noble qui avait les privilèges et, à peu près, les fonctions d'un ambassadeur. || **5.** Arg. *Roi de Thune,* titre du chef de l'une des plus nombreuses associations que formaient au XV^{e} s. les gueux, mendiants et vagabonds : *Vive Clopin, roi de Thune, | Vivent les gueux de Paris | Faisons nos coups à la brune, | À l'heure où les chats sont gris* (Hugo). || **6.** *Archonte-roi,* titre du second des neuf archontes d'Athènes, chargé des fonctions religieuses, qui jugeait les crimes d'impiété et d'homicide. || **7.** *Roi du festin,* dans l'Antiquité romaine, convive choisi, aux voix ou par tirage au sort, pour présider à un repas et, particulièrement, pour régler le nombre de coupes à vider par chacun et de santés à porter : *Nous tirâmes au sort le roi du festin ; il devait écarter la licence, sans nuire à la liberté* (J.-J. Barthélemy). || *Roi de la fève,* V. ci-dessus, § I, n. 3.

IV. PERSONNE QUI JOUIT D'UN POUVOIR TRÈS ÉTENDU OU D'UN GRAND PRESTIGE. **1.** Personnage dont l'autorité s'exerce sans contestation dans le domaine qui relève de lui : *Voyez ce Mirabeau qui a tant marqué dans la révolution : au fond, c'était le roi de la halle* (J. de Maistre). *Je tiens aussi à condamner la porte du petit univers bien clos dont je suis le roi, le pape et le juge* (Camus). || S'emploie souvent adjectiv. : *Chaque chef de famille devrait être pontife et roi dans sa maison* (Joubert). *Quand on a de l'argent dans sa caisse, on n'a que faire des grands seigneurs ; on est libre, indépendant, on est roi dans son magasin* (Scribe). || **2.** *Spécialem.* Magnat qui détient la maîtrise d'un secteur de l'économie : *Le roi du pétrole, de l'acier. Le vrai roi, qu'il soit du caoutchouc, du parfum, du porc en boîte ou du sommier élastique, a d'autres méthodes de persuader, il a des ouvriers qui travaillent à cette fin* (Alain). || **3.** *Fig.* Personne qui surpasse toutes les autres de la même catégorie ou qui jouit de la prééminence dans sa sphère d'activité : *On te peut appeler le roi des serviteurs* (Molière). *Le dégoût des grandeurs humaines n'atteint pas moins les rois de l'intelligence que les rois de la terre* (Foissac). *Ram ressemble à ces nouveaux rois du cinéma de l'Ouest, nommés stars, auxquels la province commence à s'intéresser* (Morand). *Il a été le roi de la fête, on ne regardait que lui ;* ironiq. : *Hélas ! j'ai pendant longtemps été le roi des mauvais sujets ; mais je veux en finir* (Balzac). *Le roi des imbéciles ;* adjectiv. et ironiq. : *La réforme de la Constitution ne guérira pas la bourgeoisie française de sa myopie et les myopes y seront toujours rois* (Mauriac). || Absol. et ironiq. *Le roi,* la personne la plus stupide qu'on puisse imaginer (fam.) : *Tu accumules les bêtises, mon pauvre vieux : il n'y a pas de doute, tu es le roi.* || Poét. et vx. *Le roi de la nature, de la terre, de l'univers, de la création,* l'homme : *L'homme de la nature est le chef et le roi* (Boileau). || Adjectiv. *Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois* (prov.), parmi des gens incapables ou sans mérite, un peu de savoir et quelques qualités suffisent à procurer la prééminence.

V. ANIMAL OU CHOSE SE DISTINGUANT PAR SA PUISSANCE OU D'AUTRES QUALITÉS ÉMINENTES. **1.** Titre que l'on accorde à un animal qui semble régner en maître incontesté sur un territoire (poét.) : *Le taureau mugissant, roi fougueux des prairies* (Leconte de Lisle). || Poét. *Roi des animaux, du désert,* le lion : *De par le roi des ani-*

maux, | *Qui dans son antre était malade,* | *Fut fait savoir à ses vassaux,* | *Que chaque espèce en ambassade* | *Envoyât gens le visiter* (La Fontaine). || Poét. *Roi des oiseaux,* l'aigle (à cause de sa force) ou, plus rarement, le paon (à cause de la beauté de son plumage) : *Si l'empire appartenait à la beauté et non à la force, le paon serait, sans contredit, le roi des oiseaux* (Buffon). || *Roi des cailles,* autre nom du *râle des genêts.* || *Roi des gobe-mouches,* nom usuel du *gobe-mouches couronné.* || *Roi des harengs,* nom usuel du *régalec* et de la *chimère.* || *Roi des rougets,* nom usuel d'un poisson osseux de la Méditerranée (*apogon imberbis*) qui couve ses œufs dans sa bouche. || *Roi des saumons,* autre nom de l'*esturgeon.* || *Roi des vautours,* nom usuel du *vautour pape.* || **2.** Poét. *Roi des forêts, de la forêt, des arbres,* le chêne ou, parfois, le sapin : *Quand le roi des forêts, victime désignée,* | *Doit fatiguer enfin le fer de la cognée* (Ch. F. Ph. Masson). *Il* [Gérard] *se leva d'un bond, se suspendit à un arbre* [...]. *La branche se courbait. Juliette voyait ce que pèse sur un chêne, sur le roi des arbres, l'humain préféré d'elle* (Giraudoux). || **3.** Nom que les alchimistes donnaient au soufre et à l'or colloïdal. || *Roi des métaux,* nom donné à l'or dans l'ancienne minéralogie : *L'or seul donne la pourpre et l'art qui peint les fleurs* | *Fit du roi des métaux la reine des couleurs* (Delille). || *Roi de l'art,* en alchimie, mercure philosophal. || *Le roi et la reine,* en alchimie, le soufre et le mercure chauffant ensemble. || **4.** Dans le domaine concret, chose qui est la plus réputée dans sa catégorie : *Le roi des vins, le roi des fromages.* || Dans le domaine abstrait, chose qui semble disposer d'un pouvoir absolu, qui exerce une influence prédominante : *Les préjugés sont les rois du vulgaire* (Voltaire). *Le malheur est le roi d'ici-bas, et tôt ou tard tout cœur est atteint de son sceptre* (Lacordaire) ; et adjectiv. : *Lorsque l'amour s'établit dans une âme romaine, il y est roi* (About).

• SYN. : **I, 1** *empereur, monarque, potentat, prince, souverain.*

2. roi [rwa] n. m. (altér. [avec changement de genre] de *roie,* forme anc. de *raie* 1 [v. ce mot] ; 1835, Acad.). Au piquet à écrire, division de la partie qui comprend deux ides : *Une partie complète est composée de douze rois ou de vingt-quatre ides* (Acad., 1835).

roide adj., **roidement** adv., **roideur** n. f., **roidillon** n. m., **roidissage** n. m., **roidissement** n. m., **roidisseur** n. m. V. RAIDE, RAIDEMENT, RAIDEUR, RAIDILLON, RAIDISSAGE, RAIDISSEMENT, RAIDISSEUR.

roie [rwa] n. f. (spécialisation de l'anc. n. f. *raie, roie,* filet de pêche [XIII^e s., *Chronique de Rains*], forme fém. de *rei,* n. m., « filet de pêche, filet pour prendre les oiseaux » [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], lat. *rete,* n. neutre, « filet » ; 1771, Duhamel du Monceau, au plur., écrit *royes ; roie,* au sing., 1970, Robert). Grand filet de dérive, composé de plusieurs portions assemblées, qu'on emploie pour pêcher les harengs et d'autres poissons qui vont par bandes.

roine [rwan] n. f. (var. graphique de *rouanne* [v. ce mot] ; 1741, Savary des Bruslons, I, 891). Chacun des deux gros montants latéraux du châssis, dans un métier à tisser de basse lisse.

roitelet [rwatlɛ] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *raitel,* roi d'un petit État [v. 1138, Gaimar], *roitel* [fin du XII^e s.], *roietel,* roitelet — oiseau — [v. 1213, *Fet des Romains*], *roytel* [v. 1380, *Aalma*], *roitel* [fin du XIV^e s., E. Deschamps], lui-même dimin. de *roi* 1 ; fin du XII^e s., puis 1459, Godefroy, au sens II ; sens I, 1, début du XIV^e s., écrit *reytelet* [*roytelet, roitelet,* 1580, Montaigne] ; sens I, 2, 1875, Larousse ; sens I, 3, milieu du XVI^e s., Amyot).

I. 1. *Ironiq.* Souverain d'un très petit État ; roi peu puissant : *Qui croirait que, pour exclure Henri IV de son héritage, on citait l'exemple d'un roitelet juif, nommé Ozias, que les prêtres avaient chassé de son palais parce qu'il avait la lèpre ?* (Voltaire). *La belle-mère de Césaire, une Provençale à la figure de veuve d'un roitelet rustique, odysséen...* (Arnoux). || **2.** Jeune roi (peu usité) : *Il ne faut pas qu'ils meurent, ces roitelets ; car, par leur mort, le fils de Frédégonde deviendrait l'héritier de leurs royaumes* (Sue). || **3.** *Fam.* Roi de petite taille (peu usité) : *Les éphores condamnèrent à une amende leur roi Archidamus, parce qu'il avait épousé une femme fort petite ; car, disaient-ils, elle ne nous donnera pas des rois, mais des roitelets* (Rollin).

II. Très petit passereau chanteur, appartenant à la famille des régulidés, mesurant rarement plus de 10 cm, au plumage verdâtre taché de brun sombre sur les ailes, et dont la tête est plus ou moins marquée de bandes noires avec une ligne médiane jaune vif ou rouge : *Il existait naguère à Carcassonne un usage : les jeunes gens battaient les buissons chaque année le premier dimanche du mois de décembre, et le premier qui abattait un des petits oiseaux nommés roitelets prenait le titre de roi ou roitelet* (A. Hugo).

roitillon [rwatijɔ̃] n. m. (mot de l'Orléanais, dimin. de l'anc. franç. *roitel,* roitelet [v. l'art. précéd.] ; 1793, Heymann [69], puis 1842, Acad.). Nom usuel du *troglodyte.* (On dit aussi, à tort, ROITELET.)

rôlage [rolaʒ] n. m. (de *rôler ;* 30 juin 1832, d'après Littré, 1870). Action de mettre le tabac en rôles.

rolandique [rɔlɑ̃dik] adj. (du n. de l'anatomiste et physiologiste italien Luigi *Rolando* [1773-1831] ; 1904, Larousse [aussi *zone... rolandique*]). Relatif à la scissure de Rolando, sillon oblique situé à la face externe de l'hémisphère cérébral, et qui sépare le lobe frontal du lobe pariétal. || *Zone* ou *région rolandique,* région du cerveau composée par deux circonvolutions, la frontale et la pariétale ascendante, situées de chaque côté de la scissure de Rolando.

rôle [rol] n. m. (bas lat. *rotulus,* petite roue [d'où « rouleau », « feuille roulée portant un texte », « registre d'actes » et « texte appris par un acteur »], dimin. du lat. class. *rota,* roue ; v. 1180, *Mort Aymeri de Narbonne,* écrit *rolle* [*role,* XIII^e s., Tobler-Lommatzsch ; *rôle,* XVII^e s.], au sens II, 3 ; sens I, 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens I, 2, XV^e s., écrit *roole* [*rôle,* 1859, Nanquette] ; sens I, 3, 22 juill. 1681, d'après Littré, 1870 ; sens II, 1 ; XIII^e s., Studer-Waters [aussi pour certains recueils d'actes ; en paléographie, 1964, Larousse] ; sens II, 2, v. 1390, La Curne, écrit *roolle* [*rôle,* XVII^e s. ; « feuillet écrit recto verso... », 1690, Furetière ; *rôle du Parlement,* 1870, Littré] ; sens II, 4, 1454, Isambert [IX, 222], écrit *rolle* [*rôle,* 1636, Monet ; *rôle général, particulier,* 11 mars 1799 — 21 ventôse an VII —, *Bulletin des lois*] ; sens II, 5, XVI^e s., *Coutumier général* [II, 760], écrit *rolle* [*rôle,* XVII^e s.] ; sens II, 6, 18 déc. 1728, d'après Larousse, 1875 [« ... distribution de l'équipage... », 1870, Littré ; « registre où étaient inscrits les nouveaux soldats », 1690, Furetière] ; sens III, 1, 1580, Montaigne, écrit *roole* [*rôle,* 1660, Oudin] ; sens III, 2, 1538, R. Estienne, écrit *roule* [*roolle,* 1598, d'Urfé, et *rôle,* 1636, Monet ; *rôle de composition,* 1964, Robert ; *jouer un rôle,* 1663, Molière ; *créer un rôle, bien saisir l'esprit de son rôle,* 1798, Acad. ; *prise de rôle,* 1975, Larousse ; *test du jeu de rôle,* 1968, Larousse] ; sens III, 3, 1580, Montaigne [en psychologie sociale, 1968, Larousse ; *avoir, tenir le beau rôle,* 1927, G. Duhamel] ; sens III, 4, v. 1196, J. Bodel, écrit *role* [*rôle,* XVII^e s. ; *jouer un rôle,* 1671, La Fontaine ; *faire un rôle,* 1677, M^me de Sévigné ; *jouer son rôle,* milieu du XVI^e s., Ronsard — écrit *...son role*] ; sens III, 5, v. 1268, É. Boileau, écrit *role* [*roole,* 1580, Montaigne, et *rôle,* XVII^e s. ; *jouer un rôle,* 1778, Buffon]).

I. 1. *Vx.* Instrument de forme cylindrique, rouleau : *On comprime ces cannes entre deux rouleaux qu'on appelle rôles, faits d'un bois très dur, et qui tournent en sens contraire* (M^me de Genlis). || **2.** *Vx.* Morceau de bois de chauffage cylindrique, rondin. || **3.** Pelote de tabac à chiquer, en forme de petit câble.

II. 1. *Vx.* Rouleau de parchemin ou de papier. || En paléographie, manuscrit composé de feuilles de papyrus collées ou de feuilles de parchemin assez étroites cousues bout à bout. (Syn. ROULEAU.) || Nom donné à certains recueils d'actes du Moyen Âge, qui consistent

en feuilles de parchemin cousues bout à bout et enroulées. || **2.** *Par extens.* Feuille ou registre sur lesquels étaient transcrits certains actes ou certains titres. || Feuillet, écrit recto verso, d'un acte notarié, de l'expédition d'un jugement, d'un cahier des charges, de conclusions, etc. : *Les expéditions des actes des notaires ou des greffiers se payent au rôle, chaque page comportant un nombre de lignes déterminé, chaque ligne un nombre de syllabes déterminé.* || *Rôles du Parlement,* registres manuscrits des actes du Parlement anglais. || **3.** *Par extens.* Feuillet ou recueil portant la liste de personnes ou de choses qui appartiennent à une même classe, à une même catégorie (vieilli ou littér.) : *Voilà, Monsieur, un petit rôle | Des dettes de mon maître* (Regnard). *Ô Notaire des mourants ! voici que tu t'approches de nous avec le rôle et le livre* (Claudel). || **4.** *Spécialem.* Registre sur lequel les affaires sont inscrites dans l'ordre chronologique où elles doivent être plaidées devant un tribunal : *Mettre une cause au rôle.* || *Rôle général,* celui où sont inscrites toutes les affaires d'un tribunal. || *Rôle particulier,* celui où sont inscrites les affaires d'une chambre particulière d'un tribunal. || **5.** *Spécialem.* Cahier, dressé pour chaque commune, qui porte le nom des individus assujettis à certains impôts et le montant de leur cotisation individuelle : *De chaque article du rôle est tiré un extrait appelé « avertissement ». Par suite d'un retard dans la confection des rôles, on ne pouvait percevoir les contributions courantes* (Thiers). || **6.** Spécialem. *Rôle d'équipage,* ou simplem. *rôle,* liste des personnes qui composent l'équipage d'un navire, et, éventuellement, de celles qui sont à bord comme passagers : *Le rôle doit porter les qualités et conditions d'engagement de tout l'équipage.* || Liste indiquant la distribution de l'équipage dans les divers services, la part et le tour attribués à chacun de ses membres : *Rôle de quart. Rôle de combat. Rôle d'incendie. Rôle de manœuvre. Rôle des plats.* || *Vx.* Registre où étaient inscrits les nouveaux soldats.

III. 1. Partie d'une œuvre dramatique, lyrique ou chorégraphique correspondant à ce que doit exprimer par la voix, les gestes un acteur, un chanteur, un danseur sur la scène ou dans un film : *Distribuer les rôles. Savoir son rôle. Répéter un rôle. Un rôle de trois cents lignes. Écrire des pièces et de grands rôles est un des prodiges de Racine* (Cocteau). || **2.** Le personnage de l'œuvre, tel que le joue et le conçoit l'artiste qui le représente : *Interpréter le premier rôle, le rôle principal d'un film. Cet acteur s'est confiné dans les rôles de second plan. Une tournée de la ComédieFrançaise va partir pour les Balkans. Vous allez partir. J'ai besoin de vous pour tenir les petits rôles de jeune homme* (J. Charon). || *Rôle de composition,* personnage dont le physique et le comportement sont très typés, et dont l'interprétation exige de l'acteur des efforts particuliers d'adaptation. || *Jouer un rôle,* représenter un personnage sur scène ou au cinéma : *Cette actrice joue admirablement le rôle de Phèdre. Ces imprécations de Camille ont toujours été un beau morceau de déclamation et ont fait valoir toutes les actrices qui ont joué ce rôle* (Voltaire). *Le comte fait chanter à Rosine une délicieuse mélodie à laquelle les cantatrices qui jouent ce rôle ont grand tort de substituer de grands morceaux fort difficiles et fort ennuyeux* (Gautier). || *Créer un rôle,* être le premier à le jouer, et servir ainsi de modèle à ceux qui l'interpréteront par la suite : *Louis Jouvet a créé le rôle de Knock en 1923.* || *Prise de rôle,* fait, pour un acteur ou un danseur, de jouer ou de danser pour la première fois un rôle qui a été créé antérieurement par un autre que lui. || *Bien saisir l'esprit de son rôle,* bien rendre le caractère du personnage qu'on joue. || *Test du jeu de rôle,* test sociométrique qui consiste à demander à un sujet de jouer un rôle d'un petit scénario, et qui révèle, entre autres choses, le degré de différenciation qu'a atteint une culture déterminée chez le sujet et l'interprétation que celui-ci fait de cette culture. || **3.** *Par anal.* Conduite sociale d'une personne, qui présente des analogies avec le comportement d'un acteur sur la scène : *C'est un beau rôle que celui de défenseur de l'innocent opprimé* (Acad., 1835). *Mon cher, quittez ce rôle ; | Vous m'ennuyez beaucoup, si vous vous trouvez drôle* (Hugo). *Il se croyait un homme à bonnes fortunes, et obligé d'en soutenir le rôle* (Musset). *Je rajuste mes vêtements de deuil et demande qu'on m'amène mes enfants.* [...] *Attendrissante et pâle, j'apprends mon rôle de veuve* (A. Hébert). || En psychologie sociale, système de droits et d'obligations, de nature technique, juridique ou morale, déterminant l'ensemble des comportements qui sont légitimement attendus d'une personne par les autres. || Fam. *Avoir, tenir le beau rôle,* avoir une tâche agréable, facile ou glorieuse ; apparaître à son avantage dans une circonstance ou une situation données : *En renonçant à sa part d'héritage en faveur de ses frères moins fortunés, il a eu le beau rôle. Ma patience n'est pas encore si parfaite qu'elle ne se laisse vaincre. Il en résulte de petites noises où je ne semble pas toujours tenir le beau rôle* (Duhamel). || **4.** *Par extens.* Fonction propre à une personne dans la société : *Le rôle d'un médecin est de guérir et de soulager. Le rôle d'éducateur est souvent bien difficile. Pourquoi s'occupe-t-il de cela ? ce n'est pas son rôle* (Acad., 1935). *Ce qui semble évident d'abord, c'est que l'écrivain, en effet, dans le monde actuel, a un rôle, sinon une mission...* (Giraudoux). *Il* [le maréchal] *avait fait tout ce qu'il était chargé de faire : il ne pouvait tout de même pas rester à attendre les troupes passées à Bonaparte, non ? Son rôle était d'aller de l'avant, organiser les positions* (Aragon). || *Jouer un rôle,* agir sur les événements, de manière plus ou moins efficace, en parlant des personnes : *On n'est pas toujours maître de jouer le rôle qu'on eût aimé, et l'habit ne nous vient pas toujours au temps où nous le porterions le mieux* (Vigny). *Le désir de jouer un rôle est quelquefois si vif pour certaines natures dépravées qu'elles acceptent, faute d'autre, le rôle le plus infâme et le plus odieux* (É. de Girardin). *Le représentant de l'O.N.U. a joué un très grand rôle dans les négociations de paix au Proche-Orient.* || Class. *Faire un rôle,* même sens : *J'ai médité sur cette mort* [de M^{me} du PlessisGuénégaud] ; *cette créature avait fait un grand rôle, la fortune de bien des gens, la joie et le plaisir de bien d'autres* (Sévigné). || *Jouer son rôle,* assumer ses fonctions de façon satisfaisante ; réussir ce qu'on pouvait raisonnablement espérer : *Comme le quartier devenait de plus en plus dangereux la nuit, on a demandé à la police de jouer son rôle. On avait besoin de lui pour calmer les esprits : il a joué son rôle.* || **5.** *Par extens.* Attributions et destination d'un objet, concret ou abstrait, à l'intérieur d'un ensemble : *Le rôle de l'électricité dans le monde moderne est considérable. Étudier le rôle du verbe dans la phrase. Le rôle des musées dans notre relation avec les œuvres d'art est si grand que nous avons peine à penser qu'il n'en existe pas* [...] *là où la civilisation de l'Europe moderne est* [...] *inconnue* (Malraux). || *Jouer un rôle,* en parlant des choses, exercer une action, une influence dans un domaine donné : *L'électricité me paraît jouer un très grand rôle dans les tremblements de terre et dans les éruptions des volcans* (Buffon). *La langue joue un grand rôle dans le mécanisme de la digestion* (Brillat-Savarin).

● SYN. : **III, 2** *emploi* ; **4** *attribution, devoir, mandat, métier, mission, tâche, travail, vocation* ; **5** *fonction.*

◆ **À tour de rôle** loc. adv. (sens 1, 1636, Monet [d'abord *à son tour de rolle,* 1454, Isambert, IX, 222] ; sens 2, av. 1493, G. Coquillart [écrit *à tour de roulle*]). **1.** Dans l'ordre d'inscription au rôle, en termes de droit : *Les affaires doivent être plaidées à tour de rôle.* || **2.** *Par extens.* En parlant de personnes, chacun à son tour, à son rang : *Ils ont parlé, ils se sont servis à tour de rôle. Des candidats interrogés à tour de rôle.*

rôler [rɔle] v. tr. (de *rôle* ; 1530, Palsgrave, écrit *rouller,* au sens de « donner [à la cire] une forme ronde en la malaxant » ; 1666, *Roman bourgeois,* écrit *rôler,* au sens de

« faire des rôles d'écriture » ; sens actuel, 1771, Trévoux). En parlant du tabac, le mettre en rôles.

rôlet [rolɛ] ou **rollet** [rɔlɛ] n. m. (dimin. de *rôle* [v. ce mot] ; v. 1220, *Queste del Saint-Graal,* écrit *rolet* [*rollet,* v. 1265, J. de Meung ; *rôlet,* fin du XVIe s.], au sens I [*être au bout de son rôlet,* début du XVIIe s., Malherbe ; *ceci n'est pas sur mon rôlet,* 1935, Acad.] ; sens II, 1538, R. Estienne, écrit *roulet* [*rôlet,* fin du XVIe s.]).

I. *Class.* ou *littér.* Petit rouleau ou feuillet de papier sur lequel un texte est écrit : DON RODRIGUE : *Le contingent militaire, ce sera ces troupes que vous consacriez jusqu'ici à nous faire du mal. Et quant au tribut, j'ai beau chercher, je ne trouve pas ce mot dans mon rôlet* (Claudel). ‖ Class. et fig. *Être au bout de son rôlet,* ne plus savoir que dire ni que faire : *Je vais changer d'habit ; je suis votre valet : | Bonsoir ; vous me voyez au bout de mon rollet* (Quinault). *Je crois que je suis au bout de mon rôlet, et que j'ai épuisé toutes mes ressources* [pour les corrections d'une tragédie] (Voltaire). ‖ Littér. et plaisamm. *Ceci n'est pas sur mon rôlet,* je n'ai pas été chargé de cette commission, de cette affaire, ceci n'est pas prévu dans mes attributions (par allusion à la *Farce du cuvier* [XVe s.], dans laquelle un mari débonnaire doit exécuter tous les travaux domestiques que sa femme lui a fait inscrire sur un rôlet et, lorsque celle-ci tombe un jour dans un cuvier et l'appelle à son secours, se contente de répéter : « Ceci n'est pas sur mon rôlet », jusqu'à ce qu'il ait obtenu la promesse de n'être plus tyrannisé).

II. *Littér.* Petit rôle qu'une personne joue sur la scène ou dans la société (vieilli) : *Quand sur la scène de ce monde | Chaque homme a joué son rôlet, | En partant, il est à la ronde | Reconduit à coups de sifflet* (Voltaire). *Comment trouvez-vous que j'ai joué mon petit rôlet ?* (Dumas père). *D'Hozier joua son rôlet magnifiquement, sans une fêlure* (La Varende).

rôle-titre [roltitr] n. m. (de *rôle* et de *titre ;* 1975, Larousse). Au théâtre lyrique et dramatique, au cinéma et dans la danse, rôle homonyme du titre de l'œuvre interprétée : *Mlle Geori Boué triompha dans le rôle-titre de « Thaïs ». Margot Fonteyn fut acclamée dans le monde entier dans le rôle-titre de « Giselle ».*

• Pl. *des* RÔLES-TITRES.

rolette ou **rollette** [rɔlɛt] n. f. (de *rollet* [v. RÔLET], au sens de « rouleau » et de « sorte de drap » [XVe s.] ; 1723, Savary des Bruslons). Grosse batiste en fil de lin, fabriquée surtout à Ypres et à Courtrai, aux XVIIe et XVIIIe s.

rôleur [rolœr] n. m. (de *rôler ;* 1762, *Encyclopédie* [Planches, I, 1, p. 6]). Ouvrier qui fait les rôles de tabac.

1. rolle [rɔl] n. m. (var. [probablem. dialect.] de *râble* 1 ; 1765, *Encyclopédie* [Planches, IV, 10, p. 3]). Tisonnier dont se sert le chaufournier.

2. rolle [rɔl] n. m. (mot provenç., d'origine incertaine ; 1964, Larousse). Cépage à raisins blancs, vigoureux et productif, cultivé dans les Alpes-Maritimes, qui donne un très bon vin, fin et généreux.

3. rolle [rɔl] n. m. (de *rollier ;* 1800, Valmont de Bomare). Nom usuel d'un rollier à plumage bleu foncé et à bec large, des régions tropicales d'Afrique et d'Asie.

roller-catch [rɔlœrkatʃ] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, de l'angl. *roller,* rouleau, tourniquet, roulette [dér. de *to roll,* rouler, tourner], et *catch,* catch [v. CATCH] ; 1949, Larousse). Spectacle sportif où des équipes de patineurs à roulettes tournent sur une piste et rivalisent de vitesse, d'endurance et d'adresse.

• Pl. *des* ROLLER-CATCHES.

roller-gin [rɔlœrdʒin] n. m. (mot angl. de même sens, de *roller,* rouleau [v. l'art. précéd.], et de *to gin,* égrener, éplucher du coton ; 1878, Larousse). Machine servant à égrener le coton, composée autrefois de deux rouleaux recevant un mouvement de rotation en sens opposé, et aujourd'hui d'un rouleau garni de cuir strié dont la rotation amène les fibres de coton dans la zone d'action d'un couteau métallique animé d'un mouvement alternatif vertical, qui détache les graines auxquelles les fibres adhèrent.

• Pl. *des* ROLLER-GINS.

rollet n. m. V. RÔLET.

rollette n. f. V. ROLETTE.

rollier [rɔlje] n. m. (allem. *Roller,* même sens [XVIe s.], peut-être de *rollen,* rouler, gronder [le croassement de l'oiseau ressemblant à une roulade] ; 1765, *Encyclopédie*). Passereau au plumage bleu-vert et roux, quelquefois marqué de rose ou de violet, mesurant une trentaine de centimètres, à la tête forte, au bec fort et crochu à la pointe, qui vit principalement dans les régions chaudes de l'Ancien Monde et se nourrit d'insectes : *Nos officiers tuèrent* [...] *un rollier d'un très beau bleu, qui n'a point été décrit par M. de Buffon ; il est très commun dans l'île Sainte-Catherine* (La Pérouse).

rollmops [rɔlmɔps] n. m. invar. (mot allem. de même sens ; 1923, Larousse). Hareng fendu par le milieu et dépouillé de ses arêtes, roulé autour d'un cornichon et mariné au vin blanc, qui se sert en hors-d'œuvre.

rollot [rɔlo] n. m. (emploi comme n. commun de *Rollot,* n. d'une localité de la Somme aux environs de laquelle ce fromage est fabriqué ; 1964, Larousse [d'abord *fromage de Rollot,* 1904, Larousse]). Fromage de forme ronde, à pâte molle, préparé dans la Somme et l'Oise avec du lait de vache.

romadour [rɔmadur] n. m. (probablem. d'un mot bavarois ; 1878, Larousse, écrit *romatour ; romadour,* 1964, Larousse). Fromage à pâte molle, affiné, fabriqué en Bavière à partir de lait de vache entier ou partiellement écrémé.

romagnol, e [rɔmaɲɔl] adj. et n. (de *Romagne,* n. géogr. ; 1875, Larousse). Relatif à la Romagne ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région : *La population romagnole. Un Romagnol. Une Romagnole.*

◆ **romagnol** n. m. (1964, Larousse). Dialecte roman de l'Italie du Nord, parlé en Romagne.

romaillet [rɔmajɛ] n. m. (origine incertaine, peut-être de l'anc. n. f. *ramaille,* branchage [début du XIVe s.], var. [par changement de suff.] de *ramille* [v. ce mot] ; 1875, Larousse). En termes de marine, morceau de bois qui sert à remplir un vide provenant soit d'un défaut d'une pièce de bois, soit du défaut de justesse de deux pièces contiguës.

romain, aine [rɔmɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *romanus,* de Rome, romain, de *Roma,* Rome, n. géogr. ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, aux sens 2-3 [*Église romaine,* 1688, Bossuet — d'abord *Église catholique, apostolique et romaine,* 1657, Pascal ; *liturgie romaine,* 1964, Larousse] ; sens 1, XIIIe s. [...*caractères romains,* 1723, Savary des Bruslons ; *chiffres romains,* 1690, Furetière, art. *chiffre ; droit romain* et *beauté romaine,* 1690, Furetière ; *Jeux Romains,* 1875, Larousse ; *citoyen romain,* 1870, Littré — aussi pour les habitants de presque tout l'Empire ; au fig., 1640, Corneille]). **1.** Relatif à la Rome antique, à ses habitants, à son empire : *Civilisation grecque et romaine. Histoire romaine. Le peuple romain. La puissance romaine s'annonçait immense. Les rois du Caucase et des plaines sibériennes adressaient des ambassades à Octave* (Brasillach). *Auprès de la voûte et de la coupole romaines, le Parthénon est élémentaire* (Maulnier). ‖ *Écriture romaine, caractères romains,* se dit, par opposition aux alphabets arabes, cyrilliques ou orientaux, des caractères de l'alphabet latin. ‖ *Chiffres romains,* lettres numérales I, V, X, L, C, D, M qui valent respectivement 1, 5, 10, 50, 100, 500 et 1000, et qui, diversement combinées, servaient aux Romains à former tous les nombres. ‖ *Droit romain,* droit en vigueur dans la Rome ancienne : *On retrouve dans le français actuel les marques qu'y ont mises l'église et la féodalité, les croisades, la royauté, le droit coutumier et le droit romain...* (France). ‖ *Jeux Romains*

ou *Grands Jeux,* jeux établis par Tarquin l'Ancien en l'honneur de Jupiter. || *Beauté romaine,* femme aux formes sculpturales, aux traits réguliers et bien marqués, au port majestueux. || *Citoyen romain,* habitant de Rome qui jouissait du droit de cité ; titre accordé par la suite aux habitants de l'Italie et de presque tout l'Empire : *Qui n'était pas citoyen romain n'était réputé ni mari ni père ; il ne pouvait être légalement ni propriétaire ni héritier* (Fustel de Coulanges). || *Fig.* Qui rappelle les vertus légendaires des anciens Romains de la République : *Un courage romain. Une austérité, une fermeté d'âme toute romaine. La célèbre lettre de la mère Agnès à son neveu Le Maître, sur son mariage projeté, a une dureté romaine* (Montherlant). || **2.** Propre à la Rome moderne, à ses habitants : *La campagne romaine. Les villas romaines de la Renaissance rivalisent avec les palais, mais sont entourées de jardins.* || **3.** Qui est du ressort du Saint-Siège : *Les congrégations romaines.* || *L'Église romaine,* l'Eglise catholique, en tant qu'elle reconnaît comme autorité suprême le pape, dont le siège est établi à Rome. || *Liturgie romaine,* rite fixé par le Saint-Siège pour les catholiques de tradition latine (par opposition aux liturgies orientales).

◆ n. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*un travail de Romain,* 1907, Larousse ; *c'est le dernier des Romains,* 1835, Acad.] ; sens 2, v. 1380, *Aalma*). **1.** Habitant ou originaire de la Rome antique, de l'Empire romain : *Un Romain. Une Romaine. Rome revue après l'Orient et la Grèce, se revêtait d'une espèce d'étrangeté qu'un Romain, né et nourri perpétuellement dans la ville, ne lui connaîtrait pas* (Yourcenar). || Fam. *Un travail de Romain,* un travail difficile, pénible et d'ampleur colossale. || *C'est le dernier des Romains,* il fait preuve de vertus qui ne sont plus de son temps. || **2.** Habitant ou originaire de la Rome moderne (après la chute de Rome) : *Les Romains de la Renaissance.*

◆ **À la romaine** loc. adv. ou loc. adj. (1690, Furetière [au fig., av. 1696, La Bruyère ; *chandelier, lit à la romaine,* 1933, Larousse]). Selon la mode romaine, à la manière des anciens Romains : *Bouchardon a vêtu Louis XV à la romaine* ; au *fig.,* à la manière des anciens Romains de la République, restés célèbres par leurs vertus légendaires : *Mais Colbert, avec une sorte de rigueur à la romaine, fut le premier à dénoncer les audaces* (La Varende). || *Chandelier à la romaine,* flambeau en forme de colonne, à la mode en France de la fin du XVIe s. à 1660 env. || *Lit à la romaine,* lit à baldaquin.

◆ **romain** adj. et n. m. (1592, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* XV, 281 [comme n. m. ; *caractère romain,* 1723, Savary des Bruslons]). *Caractère romain,* ou *romain* n. m., caractère d'imprimerie dont les traits sont perpendiculaires à la direction de la ligne (par opposition à l'*italique,* dont les traits sont inclinés) : *Le romain est le caractère le plus couramment employé. Quelques mots en italique se détachent dans un texte composé en caractères romains.*

◆ n. m. (1828, Esnault). *Arg.* et *vx.* Claqueur, dans un théâtre : *Il n'y aura plus de romains dans mon théâtre, la claque est supprimée* (Margot).

1. romaine [rɔmɛn] adj. et n. f. (anc. provenç. *romana,* balance romaine [XIVe s.], ar. *rummān*[*a*], grenade [les grenades ayant servi de poids en Orient] ; 1400, Godefroy, comme n. f., écrit *romanne* [*romaine* — peut-être sous l'influence de *romain* —, milieu du XVe s. ; *balance romaine,* 12 mai 1661, d'après Littré, 1870]). *Balance romaine,* ou *romaine* n. f., balance composée d'un fléau dissymétrique reposant sur un couteau soutenu par un anneau tenu à la main.

2. romaine [rɔmɛn] n. f. (abrév. de *laitue romaine,* même sens [1570, Liébault, 62], cette salade passant pour avoir été rapportée, au XIVe s., d'Avignon [où siégeait alors la cour pontificale] ; 1812, Boiste [*bon comme la romaine,* 1941, Aragon]). Variété de laitue à feuilles allongées. || Pop. *Bon comme la romaine,* s'est dit autref. d'une personne d'une bonté à toute épreuve, avec qui on pouvait tout se permettre ; *auj.,* se dit d'une personne qui se trouve dans une situation qui lui sera immanquablement fatale : *Il faut graisser vos bottes, répéta le lieutenant, il faut graisser vos bottes : on est bons comme la romaine !* (Sartre).

1. roman [rɔmɑ̃] n. m. (lat. pop. *romanice,* adv., « à la façon des Romains, en langue latine », du lat. class. *Romanus,* « Romain » [v. ROMAIN], employé à basse époque par opposition à « Franc » ; milieu du XIIe s., Wace, écrit *romanz* [*roman,* fin du XIIe s., *Floovant*], au sens de « langue vulgaire [du nord de la France] » ; sens 1, 1140, *ZRP* [X, 494], écrit *romanz* [*romant,* v. 1180, *ZRP,* X, 513 ; *roman,* v. 1370, Oresme] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [« genre littéraire... », av. 1696, La Bruyère ; *roman d'aventures,* 1893, *Dict. général* ; *roman didactique, épistolaire,* 1875, Larousse ; *roman historique,* 1778, Diderot ; *roman de mœurs, roman pastoral,* 1835, Acad. ; *roman noir,* début du XXe s. ; *roman personnel,* 1964, Larousse ; *roman policier,* 1923, Larousse ; *roman psychologique,* 1904, Larousse] ; sens 3, 10 juill. 1967, *l'Express* ; sens 4, 1659, Molière ; sens 5-6, 1656, Livet [*roman familial,* 1975, Larousse] ; sens 7, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** Au Moyen Âge, œuvre narrative d'une certaine longueur, écrite en langue romane, d'abord en vers, puis en prose, et d'inspiration variée : *Les romans épiques, tels le « Roman d'Alexandre », le « Roman d'Énéas ». Le « Roman de la Rose » est un poème allégorique et didactique. Les Romans de chevalerie. Le « Roman de Renart ».* || *Roman courtois,* v. COURTOIS, E. || **2.** *Auj.* Œuvre d'imagination en prose et d'une certaine longueur, où l'auteur cherche à captiver l'intérêt par la relation d'aventures plus ou moins extraordinaires, l'étude de mœurs ou de caractères, l'analyse des sentiments, des passions de personnages imaginaires présentés comme réels ; genre littéraire sous lequel sont groupées toutes les variétés de ces œuvres ou une variété particulière : *Roman d'amour. Roman à thèse. Le roman, qui tient une place si importante à côté du poème et de l'histoire, est un genre bâtard dont le domaine est vraiment sans limites* (Baudelaire). *D'avisés critiques ont considéré le roman comme de l'histoire qui aurait pu être, l'histoire comme un roman qui avait eu lieu* (Gide). *Maman, qui serait plutôt dans un bon jour, abandonne un de ces affreux petits romans qu'elle affectionne, m'accable de menues questions* (H. Bazin). || *Roman d'anticipation* ou *de science-fiction,* v. ANTICIPATION. || *Roman d'aventures,* récit dont l'intérêt est soutenu par la singularité, la multiplicité des péripéties et les rebondissements d'une action qui entraîne les personnages dans des aventures souvent rocambolesques. || *Roman de cape et d'épée,* v. CAPE. || *Roman didactique,* celui qui, à la faveur d'un récit inventé, développe un enseignement (histoire, géographie, économie, etc.). || *Roman épistolaire,* celui dont l'action se développe dans une correspondance échangée entre les personnages. || *Roman historique,* celui où les personnages évoluent dans un cadre historique et où la fiction romanesque se déroule au milieu d'événements et de personnages empruntés à l'histoire. || *Roman de mœurs,* celui qui dépeint les habitudes, la manière de vivre, les passions caractéristiques d'un certain milieu. || *Roman noir,* celui dont l'action est jalonnée de crimes terrifiants et dont les personnages sont dominés par le vice et la violence : *Le roman noir est aussi un roman rose dont il a la vanité formelle* (Camus). || *Roman pastoral,* celui qui peint les mœurs et les sentiments de bergers et de paysans, généralement idéalisés. || *Roman personnel,* celui qui est constitué d'éléments autobiographiques plus ou moins transposés. || *Roman policier,* celui qui décrit les péripéties d'une enquête policière menée par des détectives professionnels ou amateurs concernant une affaire compliquée et mystérieuse : *Dans le roman policier, le récit est fait à contre-courant, puisqu'il commence par le crime, aboutissement de tous les drames que le détective doit retrouver peu à peu* (Butor). || *Roman psychologique,* celui où la plus grande place est donnée à l'analyse des sentiments. || *Héros, héroïne de roman,* v. HÉROS. || **3.** *Le nouveau roman,* tendance littéraire de la seconde moitié du XXe s. qui réunit un certain nombre de romanciers unis par leur refus commun

à l'égard du roman traditionnel, dont ils récusent la linéarité du récit, la vision trop subjective du monde qu'il peint et l'intérêt accordé à la psychologie des personnages : *Si j'emploie volontiers* [...] *le terme de « Nouveau Roman », ce n'est pas pour désigner une école* [...] ; *il n'y a là qu'une appellation commode englobant tous ceux qui cherchent de nouvelles formes romanesques, capables d'exprimer ou de créer de nouvelles relations entre l'homme et le monde* (Robbe-Grillet). || **4.** *Fig.* Aventure amoureuse passionnée : *Le roman d'Alfred de Musset et de George Sand finit assez misérablement. Il* [La Fontaine] *a connu, et dans tous les sens du mot, des femmes qui ont été le roman d'autres hommes aussi grands que lui* (Giraudoux). || **5.** Suite de faits, d'événements, d'aventures extraordinaires, invraisemblables ou très compliqués, dignes d'un roman : *Sa vie est un véritable roman.* || **6.** Assemblage de faits inventés ; récit dénué de vraisemblance : *Votre histoire a tout l'air d'un roman.* || *Roman familial,* fantasme par lequel un sujet imagine et s'attribue une famille différente et généralement plus prestigieuse que la sienne. || **7.** Tissu d'allégations mensongères ou sans fondement ; assemblage d'idées fausses : *Bon nombre d'informations sensationnelles ne sont que du roman.*

2. roman, e [rɔmɑ̃, -an] adj. (de *roman* 1 [v. ce mot], au sens de « langue vulgaire » ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré ; sens 3, fin du XIXe s. ; sens 4 [l'art roman ayant été considéré comme une forme abâtardie de l'art romain, de même que la « langue romane » était regardée comme une corruption du latin], 1834, *Bulletin monumental,* II, 25 ; sens 5, 1891, d'après Larousse, 1964). **1.** *Langue romane,* langue parlée par le peuple entre le Ve et le Xe s. dans l'ensemble de la « Romania » (par opposition au latin, qui demeurait la langue écrite) et qui se différenciait, selon les régions où elle était parlée, en *gallo-roman, hispano-roman, italo-roman,* etc. || **2.** Se dit des diverses langues vivantes dérivées du latin : *Le français, l'italien, l'espagnol, le roumain, la langue d'oc sont des langues romanes.* || **3.** Qui a pour objet la constitution de ces langues : *Études romanes. Philologie romane. Éléments de linguistique romane.* || **4.** Se dit de l'art qui s'est épanoui aux XIe et XIIe s. dans les pays d'Occident relevant de la Rome pontificale : *Vézelay possède une très belle église romane. Fresques romanes. L'église d'Artigues est un petit sanctuaire de ce style roman qui fleurissait encore en Aquitaine au XIIe siècle* (France). *Provocante sculpture romane, qui invente à la fois les yeux en élytres des Vierges noires et les yeux émerveillés des anges d'Autun !* (Malraux). || **5.** *École romane,* école poétique fondée par Jean Moréas à la fin du XIXe s., qui répudiait le romantisme et célébrait l'esthétique médiévale, antique et classique.

◆ **roman** n. m. (sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1596, Hulsius ; sens 3, 1838, Stendhal). **1.** *Roman commun,* première étape de la transformation du latin, qui remonte au VIIe s. et dont il ne reste aucun texte authentique. || **2.** Langue dérivée du latin et qui a précédé historiquement les diverses langues romanes. (D'après le pays où il était parlé, on dit *gallo-roman, hispano-roman, italo-roman,* etc.) || **3.** Art ou style roman.
● REM. On a dit, au sens 1, LANGUE ROMANCE (1690, Furetière) : *La langue romance commençait à se former* (Voltaire).

romançage [rɔmɑ̃saʒ] n. m. (de *romancer ;* 11 sept. 1967, *le Figaro*). Le fait de présenter sous la forme du roman ; texte ainsi présenté.

1. romance [rɔmɑ̃s] n. m. (esp. *romance,* n. m., même sens, empr. du provenç. *romans,* même sens, lat. pop. **romanice,* en langue latine [v. ROMAN 1] ; 1599, Brantôme, comme n. f. ; comme n. m., 1606, Nicot). Composition poétique formée d'une suite de vers octosyllabiques disposés de telle sorte que les vers pairs sont assonancés, et les impairs libres : *Les romances du « Cid ».*

2. romance [rɔmɑ̃s] n. f. (même mot que *romance* 1 ; 1718, Acad., au sens 1 [« air... », 1798, Acad.] ; sens 2, 1870, Littré [aussi « pièce... de caractère mélodique »] ; sens 3, av. 1782, d'Alembert [*pousser la romance,* 1964, Robert] ; sens 4, milieu du XXe s. ; sens 5, 1888, Villatte). **1.** Aux XVIIIe et XIXe s., composition poétique simple, naïve et attendrissante, d'inspiration populaire : *Regrettez-vous le temps où nos vieilles romances | Ouvraient leurs ailes d'or vers leur monde enchanté* (Musset). || Air sur lequel se chante ce poème : *Jouer une romance. C'est pourquoi Mme Bergeret retrouva dans les emballages sa gaieté naturelle... Elle chantait des romances en faisant ses paquets* (France). || **2.** Pièce instrumentale pour chant et piano, généralement conçue dans la forme à couplets : *Cherubini et Boieldieu sont considérés comme les meilleurs compositeurs de romances.* || Pièce instrumentale assez courte de caractère mélodique : *Mendelssohn a composé des romances sans paroles.* || **3.** Chanson sentimentale aux péripéties romanesques : *Mais Maurice ne se laisse guère travestir en héros de romance noire et on l'eût bien étonné en lui faisant remarquer qu'il venait de réussir, avec sa belle-fille, ce que Phèdre avait raté avec son beau-fils* (H. Bazin). || Pop. *Pousser la romance,* chanter en amateur dans les réunions de famille ou d'amis. || **4.** *Fam.* Idée, propos ressassés à plaisir : *Te fatigue pas... On connaît la romance... Trop jeune. Ça ne prend plus...* (Aymé). || **5.** Pop. *Piquer une romance,* dormir.
● SYN. : 4 *antienne, refrain, rengaine, scie* (fam.).

3. romance adj. V. ROMAN, E 2 (REM.).

romancé, e [rɔmɑ̃se] adj. (part. passé de *romancer ;* 1er mai 1840, *Revue des Deux Mondes*). Qui mêle le réel à l'imaginaire : *C'est de l'histoire romancée. C'est une vie romancée* (Croisset). *L'alcoolisme, le malheur, la drogue, la passion mystique, la folie ont tellement encombré les biographies plus ou moins romancées des artistes qu'il semble désormais tout naturel de voir là des nécessités essentielles de leur triste condition* (Robbe-Grillet).

romancer [rɔmɑ̃se] v. intr. (de l'anc. franç. *romanz,* langue vulgaire [v. ROMAN 1] ; v. 1228, *Roman de la Violette,* écrit *romancier,* au sens de « traduire du latin en français » ; 1586, La Curne, écrit *romancer,* au sens de « composer des romans dans le genre médiéval » ; sens actuel, av. 1681, Patru, puis 1860, Dochez). [Conj. **1 a.**] S'éloigner de la réalité en inventant, en déformant comme le ferait un romancier : *Moi-même je romançais peut-être un peu trop et subtilisais pour mon propre plaisir* (Arnoux).

romancero [rɔmɑ̃sero] n. m. (mot esp. signif. « ensemble de romances », de *romance,* « romance » [v. ROMANCE 1] ; 1831, V. Hugo, au sens 1 [aussi « recueil de romances espagnols... »] ; sens 2, 1833, P. Paris). **1.** Ensemble de tous les romances, considéré comme un genre propre à la littérature espagnole : *Il y a un romance fameux du romancero espagnol, où un chevalier, surpris par l'orage, cherche refuge sous un chêne* (Montherlant). || *Spécialem.* Recueil de romances espagnols, groupant les poèmes soit écrits à une même époque, soit relatifs à une même légende, ou encore dus à un même auteur ou à un groupe déterminé d'auteurs. || **2.** *Par extens.* Recueil d'anciennes poésies écrites en une autre langue que l'espagnol : *L'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre citent chacune avec orgueil leur romancero national* (Nerval).
● Pl. *des* ROMANCEROS.

romanche [rɔmɑ̃ʃ] n. m. (rhéto-roman *rumantsch,* même sens, lat. pop. **romanice,* en langue latine [v. ROMAN 1] ; 1868, Michelet). Langue rhéto-romane parlée dans les Grisons, le Tyrol et le Frioul, et devenue depuis 1938 la quatrième langue nationale de la Confédération suisse. (On dit aussi ROUMANCHE [1877, Littré].)

◆ adj. (1964, Larousse). Propre à cette langue, à ceux qui la parlent.

romancier, ère [rɔmɑ̃sje, -ɛr] n. (de *romanz,* forme anc. de *roman* 1 [v. ce mot] ; XVe s., *Dict. général,* au sens 1 [*romanceor,* même sens, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 2, 1669, La Fontaine). **1.** *Vx.* Au Moyen Age, celui qui composait des œuvres en langue romane et en ancien français (ne se rencontre qu'au masc.) : *Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers, | Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers* (Boileau). || **2.** Auteur de roman : *Ah ! quelle imagi-*

nation ! quelle romancière vous eussiez été si... (Arnoux). *Chaque romancier, chaque roman doit inventer sa propre forme.* [...] *Le livre crée pour lui seul ses propres règles* (Robbe-Grillet).

◆ adj. (av. 1799, Marmontel). Qui raconte des choses mensongères, invente des choses extraordinaires : *La Grèce était naturellement romancière et menteuse* (Sainte-Beuve).

romancine [rɔmɑ̃sin] n. f. (ital. *romanzina,* mêmes sens, de *romanzo,* roman, empr. de l'anc. franç. *romanz,* même sens [v. ROMAN 1] ; fin du XVII^e s., Saint-Simon [aussi « réprimande »]). *Class.* Plainte : *Boufflers étant sur la fin de sa romancine, Chamillart ajouta qu'il n'y avait pas un seul régiment de payé* (Saint-Simon). ‖ Réprimande : *Je reçois le paquet avec une romancine ;vraiment, comme on me lave la tête !* (Voltaire).

roman-cycle [rɔmɑ̃sikl] n. m. (de *roman* 1 et de *cycle ;* 1964, Larousse). Roman qui développe à travers une série de volumes les aventures d'un même personnage, d'une même famille, ou de différents types d'une même génération, d'une même société : *« Les Thibault », roman-cycle de R. Martin du Gard.* (On dit aussi ROMAN CYCLIQUE [1964, Larousse].)

• Pl. *des* ROMANS-CYCLES.

romand, e [rɔmɑ̃, -ɑ̃d] adj. (var. graphique [d'après *allemand*] de *roman* 1 [v. ce mot], au sens de « langue vulgaire » ; milieu du XVI^e s., Bonivard). Se dit de la partie de la Suisse où l'on parle français : *La Suisse romande.*

romandisme [rɔmɑ̃dism] n. m. (de *romand ;* mai 1965, *Vie et Langage*). Idiotisme propre à la Suisse romande.

romanée [rɔmane] n. m. (emploi comme n. commun de [*Vosne-*]*Romanée,* n. de la commune de la Côte-d'Or où ce vin est produit ; av. 1834, Béranger). Vin rouge, récolté en Côte-d'Or, dans la commune de Vosne-Romanée, et classé parmi les grands vins de Bourgogne.

romanesque [rɔmanɛsk] adj. (de *roman* 1 ; 1627, Sorel, aux sens 2-3 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Qui est propre au roman en tant que genre littéraire, considéré du point de vue du fond ou de la forme : *La technique, l'écriture romanesque. La littérature romanesque. La forme romanesque. La matière romanesque, à l'image de la réalité doit paraître inépuisable* (Robbe-Grillet). ‖ **2.** Qui évoque le roman par son côté sentimental, la complication des péripéties, le caractère extraordinaire des faits qui s'y déroulent : *Des aventures romanesques. Une histoire romanesque. Vous avez eu une vie romanesque. Une profonde et mystérieuse solidarité féminine semble lui promettre tout un destin fabuleux et romanesque* (Hébert). ‖ **3.** Qui évoque un personnage de roman, sa façon d'être et de penser, que l'exaltation des sentiments, la rêverie débridée, le caractère chimérique des idées éloignent de la réalité : *Un esprit romanesque. Un restaurant* [...] *où maintenant il n'allait plus que pour une de ces raisons à la fois mystiques et saugrenues qu'on appelle romanesques ; c'est que le restaurant* [...] *portait le même nom que la rue habitée par Odette* (Proust). *Il sourit à Anne. Elle était jolie, ce soir, et il la trouvait romanesque, dans son tailleur austère* (Beauvoir).

• SYN. : 2 *extraordinaire, extravagant, fabuleux, fantastique, merveilleux ;* **3** *chimérique, exalté, rêveur, romantique, sentimental.*

◆ n. m. (sens 1, 1683, Fontenelle ; sens 2, 1689, M^me de Sévigné). **1.** Ce qui est propre au roman en tant que genre littéraire : *Vouloir extirper le romanesque du roman.* ‖ **2.** Ce qui paraît romanesque ; caractère extravagant ou exalté, chimérique de quelque chose : *D'une façon générale, on a toujours considéré que le romanesque se séparait de la vie et qu'il l'embellissait en même temps qu'il la pâlissait* (Camus). *On a cru à la royauté de Mayrena parce qu'elle correspond à un romanesque établi* (Malraux).

romanesquement [rɔmanɛskəmɑ̃] adv. (de *romanesque ;* 1676, M^me de Sévigné). D'une manière romanesque ; comme un héros de roman ou comme dans un roman : *La princesse* [de Conti] *était romanesquement belle, et parée et contente* (Sévigné).

roman-feuilleton [rɔmɑ̃fœjtɔ̃] n. m. (de *roman* 1 et de *feuilleton ;* 1850, Nerval [« roman médiocre », 1964, Larousse]). Roman d'aventures dont le récit, publié en épisodes dans un quotidien ou un périodique, suscite l'intérêt du lecteur par les rebondissements répétés de l'action : *Le drame et le roman-feuilleton saisissent le public et lui enseignent les rudiments plus ou moins authentiques de l'argot des voleurs et des forçats* (Valéry). ‖ *Par extens.* Roman médiocre.

• Pl. *des* ROMANS-FEUILLETONS.

roman-fleuve [rɔmɑ̃flœv] n. m. (de *roman* 1 et de *fleuve ;* v. 1930, d'après le *FEW, X,* 453 *b* [« roman très long... » ; « roman dans lequel le cours du récit se déroule... comme s'écoule l'eau d'un fleuve », 1964, Larousse]). Roman dans lequel le cours du récit se déroule tantôt avec rapidité, tantôt avec lenteur comme s'écoule l'eau d'un fleuve, et qui donne souvent une large vue de la société d'une époque : *« Jean-Christophe », de Romain Rolland, est un roman-fleuve.* ‖ *Par extens.* Roman ou récit très long dont les développements semblent inépuisables : *Rappelez-vous les Précieuses du XVII^e et le jargon des romans-fleuves de l'époque — première tentative avortée du romantisme* (Aymé). *Cette lettre est un véritable roman-fleuve !*

• Pl. *des* ROMANS-FLEUVES.

romani [rɔmani] n. invar. (abrév. de *romanichel ;* 1907, Larousse). Individu de tribus nomades tardivement européennes, dit aussi *bohémien.*

◆ n. m. (1877, Littré). Langue des romani, en tant qu'elle garde, sous des aspects divers en Espagne ou en Allemagne, un fond venu de l'Inde.

romanichel, elle [rɔmaniʃɛl] n. (mot du tzigane d'Allemagne, signif. proprem. « fils de rôm, fils de tzigane » ; 1828, Vidocq, écrit *romamichel* [*roman(n)ichel,* 1845, Esnault], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Individu appartenant à une tribu nomade, bohémien : *Son poing, cliquetant de bracelets comme celui d'une romanichelle* (Martin du Gard). ‖ **2.** Vagabond, individu sans résidence fixe et au métier flottant.

• SYN. : **1** *gipsy, gitan, tzigane, zingaro.*

romanisant, e [rɔmanizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *romaniser* 2 ; 10 mars 1875, *le Temps,* p. 2). Se dit des tendances d'un culte hérétique ou schismatique à se rapprocher des rites de l'Église romaine.

romanisation [rɔmanizasjɔ̃] n. f. (de *romaniser* 2 ; 1894, Sachs-Villatte). Extension de la langue et de la civilisation romaines.

1. romaniser [rɔmanize] v. tr. (dér. savant de *roman* 1 ; 2 mai 1697, Bayle). *Class.* Donner l'apparence du roman à ce que l'on dit, à ce que l'on écrit ; présenter sous une forme romanesque en s'écartant de la réalité : *Il ne se peut rien voir de plus juste que vos réflexions sur l'abus qui se commet en France, au préjudice de l'histoire, par tant de relations romanisées que l'on y publie* (Bayle).

2. romaniser [rɔmanize] v. tr. (dér. savant de *romain ;* 1579, H. Estienne, comme v. intr., au sens de « parler la langue des Romains » ; comme v. tr., au sens 1, 1833, Michelet ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Donner un caractère romain à ; imposer la langue, les mœurs, les coutumes des Romains : *Rome romanisait les vaincus. Toute race et toute terre qui a été successivement romanisée, christianisée et soumise, quant à l'esprit, à la discipline des Grecs, est absolument européenne* (Valéry). ‖ **2.** Transcrire en caractères romains : *Romaniser un texte arabe.*

◆ v. intr. (1683, Bossuet). Embrasser la foi de l'Église romaine ; suivre le rite romain.

romanisme [rɔmanism] n. m. (de *romaniste* 3 ; fin du XVIII^e s., Linguet, au sens de « façon d'agir à la romaine » ; sens actuel, 1^er juill. 1857, *Revue des Deux Mondes,* p. 145). Doctrine de l'Église romaine, dans le langage des autres confessions.

1. romaniste [rɔmanist] n. (de *roman* 2 ; 1872, *Romania,* I, 127). Savant qui étudie la structure et l'évolution des langues romanes : *Un congrès de romanistes.*

2. romaniste [rɔmanist] n. (de *roman* 1 ; 1661, *Variétés historiques et littéraires,* VII, 123). *Class.* Faiseur de romans : *Voici un méchant romaniste ! Cette histoire n'est pas fort longue ni fort intriguée* (Furetière).

3. romaniste [rɔmanist] n. m. (de *romain ;* 1556, W. Richard, au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Partisan du pape, dans le langage des autres confessions chrétiennes. || **2.** Spécialiste du droit romain.

◆ **romanistes** n. m. pl. (1930, Réau). Peintres flamands du XVIe s. qui avaient travaillé à Rome et imitaient les maîtres de la Renaissance italienne.

romanité [rɔmanite] n. f. (bas lat. *romanitas,* les coutumes romaines, du lat. class. *romanus,* romain [v. ROMAIN] ; 1851, Poitevin). Ensemble des habitudes, des mœurs des Romains : *Plaise au dieu de la grande Allemagne que la Romanité vous dépêche cette fois, non pas seulement une poignée de fonctionnaires, mais le surplus de son peuple grouillant* (Bernanos).

romano [rɔmano] n. m. (emploi comme n. commun de *Romano,* n. de la ville d'Italie dans la région de laquelle ce fromage est produit ; 1964, Larousse). Fromage italien affiné, à pâte cuite et pressée, à croûte lavée, de forme ronde, et préparé à partir de laits de brebis, de vache ou de chèvre : *Le romano est surtout utilisé comme fromage à râper.*

romano-gallican, ane [rɔmanogalikɑ̃, -an] adj. (de *romano-,* élément tiré du lat. *romanus,* romain [v. ROMAIN], et de *gallican ;* 1875, Larousse). *Écriture romano-gallicane,* nom donné à la minuscule romane, usitée du IXe au XIIe s. jusqu'en Italie, en Espagne et en Angleterre.

roman-photo [rɔmɑ̃foto] n. m. (de *roman* 1 et de *photo ;* 26 janv. 1965, *le Monde*). Syn. de PHOTO-ROMAN.

• Pl. *des* ROMANS-PHOTOS.

romanticisme [rɔmɑ̃tisism] n. m. (angl. *romanticism,* fait d'être romantique ou fantasque [de *romantic,* v. l'art. suiv.], ou dér. franç. de *romantique ;* 21 déc. 1819, Stendhal). Mot employé par Stendhal pour désigner le mouvement romantique, avant que l'usage ait adopté le terme « romantisme ».

romantique [rɔmɑ̃tik] adj. (angl. *romantic,* romanesque [du franç. *romant,* forme anc. de *roman* 1, v. ce mot], et/ou allem. *romantisch* ou *-tik,* romanesque, romantique [empr. de l'angl. *romantic,* v. ci-dessus] ; 1675, Brunot, au sens 1 ; sens 2, v. 1776, J.-J. Rousseau [« pittoresque », 1745, Brunot] ; sens 3, 1810, Mme de Staël ; sens 4, av. 1837, Fr. M. Ch. Fourier ; sens 5, 1875, Larousse). **1.** *Vx.* Qui évoque un personnage de roman par son caractère extravagant, merveilleux, chimérique : *L'âme ardente et l'imagination romantique de Mlle de Lespinasse lui firent concevoir le projet de sortir de l'étroite médiocrité où elle craignait de vieillir* (Marmontel). || **2.** *Vx.* Se dit de sites, de paysages dont le pittoresque touche la sensibilité et rappelle les descriptions d'œuvres poétiques ou romanesques : *Les rives du lac de Bienne sont plus sauvages et plus romantiques que celles du lac de Genève* (Rousseau). || **3.** Se dit d'un mouvement littéraire et artistique qui s'est développé au XIXe s., et de ce qui s'y rapporte : *La littérature romantique. Drame romantique. Peinture romantique. Écrivain, peintre, musicien romantique.* || **4.** Qui fait preuve ou témoigne de dispositions affectives, d'attitudes intellectuelles, de choix esthétiques propres aux romantiques : *La sensibilité, l'exaltation, la mélancolie romantique. Il a un air romantique. Emma Bovary se croyait une âme romantique. On voit au fond de la miniature un lac romantique et des montagnes bleues* (Mauriac). *Il est clair que le sort de la République espagnole ne lui importait guère et qu'il* [Antoine] *était allé là-bas chercher un climat littéraire et une source de frissons romantiques* (Aymé). *La rue déserte, sans une auto, sans un passant, était romantique comme peut l'être Venise, elle avait quelque chose de secret, de mystérieux* (Triolet). || **5.** Où la sensibilité, l'imagination, la passion l'emportent sur la sagesse ; qui répugne à se référer au réel et se laisse entraîner vers des conceptions chimériques : *L'entreprise me paraissait un peu folle et, pour tout dire, romantique* (Camus).

• SYN. : **4** *exalté, imaginatif, mélancolique, mystérieux, passionné, rêveur, sentimental ;* **5** *chimérique, idéaliste, romanesque, utopique.* — CONTR. : **3** *classique ;* **5** *raisonnable, réaliste.*

◆ n. (1835, Acad.). Se dit des écrivains et des artistes qui, vers le début du XIXe s., en Europe, s'affranchirent des règles de composition et de style établies par le classicisme et firent prévaloir l'imagination et le sentiment sur la raison.

romantiquement [rɔmɑ̃tikmɑ̃] adv. (de *romantique ;* 1842, Mozin). À la manière des romantiques : *Seuls, en effet, les romantiques savent lire les ouvrages classiques, parce qu'ils les lisent comme ils ont été écrits, romantiquement...* (Proust).

romantisme [rɔmɑ̃tism] n. m. (de *romantique ;* 1804, Senancour, au sens de « caractère romantique d'un paysage » ; sens 1, 1823, Boiste [*romantisme philosophique,* 1953, Larousse] ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1935, Acad. ; sens 4-5, 1826, Brillat-Savarin). **1.** Doctrine littéraire et artistique qui, vers le début du XIXe s., en Europe, prétendait renouveler la poésie et l'art en les libérant des règles érigées par le classicisme, touchant le fond et la forme, en faisant prévaloir le sentiment, l'imagination sur la raison et en prônant le culte du « moi » : *Le romantisme n'est* [...] *que le libéralisme en littérature* (Hugo). *Le romantisme est fils du Nord, et le Nord est coloriste ; les rêves et les féeries sont enfants de la brume* (Baudelaire). || *Romantisme philosophique,* terme employé pour désigner l'ensemble des philosophies allemandes du début du XIXe s. qui entrèrent en lutte contre l'esprit rationaliste du XVIIIe s. || **2.** *Par extens.* Tout système qui prétend s'affranchir des règles établies (vieilli) : *Romantisme économique.* || **3.** Ensemble d'éléments propres au romantisme ou qui l'évoquent et que l'on trouve groupés dans une œuvre romantique ou non : *Le romantisme de Virgile. Le romantisme des « Nuits » nous touche plus que celui des « Contes d'Es-pagne et d'Italie ».* || **4.** Ensemble des traits qui témoignent d'une sensibilité passionnée, éprise d'idéal et de rêverie : *Le romantisme de Mme de Staël. Je comprends maintenant le changement survenu chez Zaza à quinze ans, ses airs absents, son romantisme* (Beauvoir). || **5.** Manière de penser, attitude qui porte à appréhender les choses à travers le prisme déformant de la subjectivité : *On était en droit d'espérer, devant de tels principes, que l'homme et les choses allaient être décrassés de leur « romantisme » systématique* [...] *et qu'enfin ils pourraient être seulement « ce qu'ils sont »* (Robbe-Grillet).

• CONTR. : **1** *classicisme, réalisme ;* **5** *objectivité.*

romarin [rɔmarɛ̃] n. m. (lat. *rōsmarinus,* même sens, proprem. « rosée de mer », du n. m. *rōs, rōris,* rosée, et de l'adj. *marinus,* marin, de mer [v. MARIN 1] ; XIIIe s., *Simples Médecines,* écrit *rosmarin ; romarin,* v. 1354, *Modus*). Arbuste aromatique du littoral méditerranéen, à feuilles persistantes, à fleurs bleues, de la famille des labiacées.

romatière [rɔmatjɛr] n. f. (provenç. *roumatiero,* filet pour pêcher le turbot, de l'anc. provenç. *rom,* turbot, lat. *rhombus,* même sens, gr. *rhombos,* même sens ; 1812, Mozin [« filet... » ; « manière de prendre le turbot au filet », 1875, Larousse]). Manière de prendre le turbot au filet. || Le filet lui-même.

rombière [rɔ̃bjɛr] n. f. (origine incertaine, peut-être dér. du radical expressif *rom-,* qui évoque le grondement [cf. le moyen franç. *rommeler,* « grommeler », 1580, Montaigne] ; 1896, Delesalle). *Pop.* Femme, généralement âgée, quelque peu ridicule et prétentieuse : *« Regarde-moi cette vieille rombière, quelle touche ! et ça a au moins quatre-vingts ans »* (Proust).

roméique [rɔmeik] adj. et n. m. (gr. *rhômaikos,* romain, latin, de *Rhômê,* Rome, lat. *Roma,* même sens ; 1834, Boiste, écrit

romaïque ; roméique, 1964, Larousse). Se dit, dans l'ensemble du grec moderne, essentiellement du grec démotique, par opposition au grec savant.

romérage [rɔmeraʒ] n. m. (provenç. *roumeirage,* même sens, de l'anc. provenç. *romier,* pèlerin [XIVe s.], dér. de *Roma,* Rome, lat. *Roma,* même sens ; 1875, Larousse). En Provence, fête patronale célébrée par des réjouissances publiques.

romérie [rɔmeri] n. f. (esp. *romería,* même sens, de *romero,* pèlerin, dér. de *Roma,* Rome, lat. *Roma,* même sens ; 1875, Larousse). Fête villageoise espagnole, d'origine religieuse plus ou moins manifeste.

römérite n. f. V. RŒMÉRITE.

romestecq [rɔmɛstɛk] n. m. (néerl. *romesteken,* même sens ; 1702, *Maison académique*). Ancien jeu de cartes d'origine flamande, voisin du rams, et dont le nom vient des mots. *rome* et *stecq* qui y sont employés.

rompement [rɔ̃pmɑ̃] n. m. (de *rompre ;* v. 1355, Bersuire, au sens de « action de rompre » ; sens 1, 1651, Scarron ; sens 2, av. 1526, J. Marot). **1.** Class. *Rompement de visière,* injure, impolitesse : *Il ne s'offensait point de ses persécutions et des rompements de visière que lui faisait continuellement La Rancune* (Scarron). || **2.** Class. et fig. *Rompement de tête,* fatigue causée par un grand bruit ou par une forte tension d'esprit : *Je comprends votre rompement de tête dans l'application dont vous avez eu besoin pour débrouiller cette confusion* (Sévigné).

rompis [rɔ̃pi] n. m. (de *rompre ;* 1870, Littré). Ensemble d'arbres cassés.

rompomètre [rɔ̃pɔmɛtr] n. m. (de *rompo-,* élément tiré de *rompre,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1975, Larousse). Type particulier de dynamomètre vertical de traction, permettant de mesurer l'allongement d'une éprouvette en fonction de l'effort auquel elle est soumise.

rompre [rɔ̃pr] v. tr. (lat. *rumpere,* casser, briser [au pr. et au fig.], couper court à ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *rumpre* [*rompre,* XIe s.], au sens I, 1 [*rompre le pain,* 1550, *Bible Louvain* — « partager le même repas » , av. 1843, C. Delavigne ; *rompre quelqu'un,* 1659, Duez — au fig., XIIIe s., *Roman de Renart ; rompre des lances pour quelqu'un,* au fig., 1718, Acad. ; *rompre ses chaînes...,* 1686, Bossuet — au fig., 1690, Furetière ; *rompre le fil de son discours,* 1870, Littré] ; sens I, 2, v. 1155, Wace ; sens I, 3, 1549, R. Estienne [*à tout rompre,* av. 1780, Mme Du Deffand — « tout au plus » , 1549, R. Estienne] ; sens I, 4, 1580, Montaigne ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 2, 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 108 [*rompre une luzernière,* 1904, Larousse — *rompre,* « labourer (une terre) » , XIIIe s., Du Cange] ; sens II, 3, v. 1460, G. Chástellain [*rompre une planche,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens II, 4-5, v. 1460, G. Chastellain [*rompre le camp,* 1690, Furetière ; *rompre les rangs,* 1807, Mme de Staël — *rompez (les rangs) !,* 1907, Larousse (« allez-vous-en ! » , 1888, Villatte)] ; sens II, 6, 1673, Mme de Sévigné [*rompre sa maison, son train,* 1690, Furetière — *...son ménage,* 1672, La Fontaine] ; sens III, 1, 1552, R. Estienne [*rompre un coup,* XVe s., Juvenal des Ursins — aussi au fig. ; *rompre les chiens,* av. 1573, Jodelle — au fig., fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *rompre la mesure,* 1721, Trévoux ; *rompre la mesure à son adversaire,* 1718, Acad.] ; sens III, 2, 1762, Acad. [*rompre la laine,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens III, 3, v. 1210, *Folque de Candie* [*rompre le silence,* 1675, Fléchier — en prenant la parole..., début du XIIIe s. ; *rompre le contact,* 1961, Larousse, art. *contact ; rompre le combat,* 1935, Acad.] ; sens III, 4, v. 1370, Oresme [« renoncer à une entreprise... » , v. 1210, *Folque de Candie* — en parlant d'un voyage, 1611, Cotgrave ; *rompre sa table,* 1690, Furetière] ; sens III, 5, 1550, *Bible Louvain* [*rompre le jeûne,* 1656, Pascal ; *rompre son ban,* 1875, Larousse — aussi « revenir... »]). [Conj. **46,** sauf pour la 3e pers. du sing. de l'indic. prés. : *il rompt.*]

I. SÉPARER PAR UN EFFORT. **1.** Réduire d'un seul coup et par l'application d'une force violente, en deux ou plusieurs morceaux, une matière résistante, un objet rigide ou non, mais résistant, et généralement de forme allongée : *Rompre un bâton, une baguette. Machine capable de rompre l'acier. Le vent a rompu le grand mât. Le navire a rompu ses amarres. Attaché à un poteau, il est arrivé à rompre ses liens. Pas d'ancre de fer que le flot ne rompe* (Hugo). *Il s'approcha de l'étai qu'il avait scié à moitié et leva le bras. D'un coup de poing bien appliqué, il acheva de rompre la pièce de bois* (Vian). || *Rompre le pain,* en détacher des morceaux à la main : *Le bon usage veut que l'on rompe son pain à table ; par extens.,* partager le même repas : *Certes, on peut animer les hommes, en les habillant d'uniformes. Alors ils chanteront leurs cantiques de guerre et rompront leur pain entre camarades* (Saint-Exupéry). || *Rompre la glace,* v. GLACE. || *Rompre le cou,* v. COU. || Class. *Rompre quelqu'un,* lui faire subir le supplice de la roue : *Le vieillard Martin est rompu vif en attestant Dieu de son innocence jusqu'au dernier soupir* (Voltaire) ; *auj.* et *fig.,* briser de fatigue : *Ces efforts m'ont rompu. Mais le trajet de la gare de Lyon au Point-du-Jour dans un vieux taxi sur le pavé rocailleux des quais, l'avait rompu* (Martin du Gard). || *Rompre une lance, des lances,* v. LANCE. || Fig. *Rompre des lances pour quelqu'un,* prendre ardemment sa défense : *Il* [Christophe] *ne pouvait souffrir d'entendre dire du mal de quelqu'un injustement. Aussi rompait-il des lances pour M. Veil, quand on l'attaquait devant lui* (Rolland). || Poét. *Rompre ses chaînes, ses fers,* s'échapper de prison ; *par extens.* et *fig.,* se libérer d'un asservissement quelconque, et particulièrement d'une passion. || Fig. *Rompre le fil de son discours,* mettre brusquement fin à son propos pour aborder un autre sujet. || **2.** *Class.* Mettre en morceaux un objet de faible résistance, déchirer : *Trois fois elle a rompu sa lettre commencée* (Racine). || **3.** Fig. *Rompre la cervelle, les oreilles, la tête à quelqu'un,* l'assourdir, le fatiguer en faisant trop de bruit ; l'importuner vivement. || *À tout rompre,* à grand bruit, avec frénésie : *Applaudir à tout rompre ; class.,* tout au plus : *Il n'y a que deux ou trois de ces messieurs* [de l'Académie française], *à tout rompre, qui sachent la grammaire française et les premiers éléments* (Furetière). || **4.** Littér. *Rompre quelqu'un à,* le disposer à supporter aisément quelque chose, le plier à la pratique de quelque chose par de fréquents exercices (s'emploie surtout au part. passé ; v. aussi ROMPU, E) : *Rompre quelqu'un aux affaires. Il faut le rompre à l'âpreté des exercices* (Rousseau).

II. DISJOINDRE PAR LA FORCE. **1.** *Class.* Séparer en deux, désunir par la force ce qui était joint solidement : *Voyez si vous romprez ces dards liés ensemble* (La Fontaine). || **2.** Défoncer un ouvrage, en provoquer la rupture en y pénétrant par force : *Le fleuve en crue a rompu ses digues.* || *Rompre une luzernière,* la labourer. || Fig. *Rompre les ponts,* v. PONT. || **3.** *Class.* Détériorer gravement, rendre impraticable une voie de communication : *Les chemins sont tout rompus des torrents* (Vaugelas). || *Rompre une planche,* en termes de gravure, la mettre hors d'état de servir. || **4.** Pénétrer dans un dispositif ennemi et en provoquer la dislocation par une action offensive : *Rompre le front ennemi. Les Suédois furent rompus, enfoncés et poussés jusqu'à leur bagage* (Voltaire). || **5.** Mettre fin à un rassemblement d'hommes, à un assemblage de choses en les dispersant : *Rompre une armée. Rompre les faisceaux.* || Spécialem. et class. *Rompre le camp,* renvoyer les troupes dans leur quartier d'hiver. || *Rompre les rangs,* se séparer à la fin d'une manœuvre d'ordre serré au commandement *Rompez les rangs !* ou, absol., *Rompez !* || Par extens. et fam. *Rompez !,* allez-vous-en ! || **6.** *Par extens.* et *class.* Disperser, congédier une assemblée quelconque : *Cela nous hâta, de peur de pis, de rompre brusquement l'assemblée, où il ne fut rien conclu* (Saint-Simon). || Class. *Rompre sa maison, son train, son ménage,* congédier ses gens, changer tout le service.

III. METTRE FIN À QUELQUE CHOSE. **1.** Faire cesser, détourner ou affaiblir une action,

un mouvement en s'interposant : *Rideau de cyprès qui rompt la violence du vent. Îles qui rompent le déferlement des vagues.* || Class. *Rompre un coup,* en amortir l'effet : *Leurs jambes roides et paresseuses n'ont pas le temps* [dans une chute] *de s'étendre pour rompre le coup* (Buffon) ; au *fig.*, faire échouer, ne pas laisser s'accomplir : *Il faut rompre ce coup qui me serait fatal* (Corneille). || *Rompre les chiens,* les arrêter dans leur poursuite de la bête ; *fig.* et *fam.*, détourner le cours d'une conversation ou interrompre des propos : *Mais, délibérément, Jacques rompit les chiens...* (Martin du Gard). || *Rompre la mesure,* en escrime, reculer en parant. || *Rompre la mesure à son adversaire,* empêcher son attaque. || **2.** *Rompre les couleurs,* y mêler d'autres teintes pour en adoucir l'éclat. || *Rompre la laine,* mêler des laines de diverses couleurs pour la fabrication de certains draps. || **3.** *Fig.* Mettre fin à un état existant, une situation établie, un déroulement en cours : *Distractions qui rompent la monotonie de la vie. Cette avancée rompt l'harmonie de la façade. Son arrivée subite a rompu notre tête-à-tête. J'avais vécu depuis mes quinze ans dans une grande solitude morale... vous avez rompu ma solitude* (Beauvoir). *Je perçus un grand remous de forme dans la vitrine ; des gens en attente et ceux qui devaient se mettre à bouffer derrière moi en hésitèrent à s'asseoir. Je venais de rompre l'ordre des choses* (Céline). || *Rompre le silence,* mettre fin au silence en produisant un son, un bruit et, *spécialem.*, en prenant la parole ou en se décidant à parler : *Quelques rues plus loin, une auto sembla glisser longuement sur le pavé mouillé. Elle s'éloigna et, après elle, des exclamations confuses, venues de loin, rompirent encore le silence* (Camus). *Tous les suivaient des yeux sans rien dire. C'est le gamin qui avait rompu le silence de sa voix grave, si peu enfantine que le soldat s'était imaginé entendre un des quatre hommes qui le regardaient venir* (Robbe-Grillet). *Pressés dans leurs derniers retranchements, les conjurés ont fini par rompre le silence.* || *Rompre le contact,* se dérober au contact de l'ennemi sans qu'il s'en aperçoive. || *Rompre le combat,* le faire cesser volontairement en se dérobant par la manœuvre au contact de l'ennemi. || **4.** *Spécialem.* Mettre brusquement un terme à des relations existantes : *Rompre une vieille liaison. Après cet incident, les relations diplomatiques sont rompues entre les deux pays. De l'histoire ancienne, notre amitié... je ne la renie pas, je la romps, et sur des incidents pas très propres...* (Colette). || *Class.* Renoncer à une entreprise, un projet ; supprimer : *Il a rompu son voyage* (Malherbe). *L'assemblée de Cologne n'est point rompue* (Sévigné). || Class. *Rompre sa table,* cesser de recevoir à dîner. || **5.** Se libérer d'une promesse, manquer à un engagement en cessant de l'honorer : *Rompre un marché, un traité. Rompre ses fiançailles. Et fais-moi des serments que tu rompras demain* (Verlaine). || Vx. *Rompre le jeûne,* enfreindre la loi du jeûne prescrit par l'Église. || Vx. *Rompre son ban,* quitter le lieu où l'on avait été exilé ou interné ; revenir au lieu de résidence interdit par le tribunal.

● SYN. : **I, 1** *briser, casser, fracturer ;* **4** *entraîner, exercer, façonner, former, habituer.* || **II, 2** *arracher, crever, emporter, fracasser ;* **4** *culbuter, disloquer, enfoncer, percer.* || **III, 1** *arrêter, briser, couper ;* **3** *anéantir, défaire, déranger, détruire, ruiner ;* **4** *interrompre ;* **5** *annuler, se dégager, dénoncer, résilier.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1155, Wace [*il vaut mieux plier que rompre,* 1611, Cotgrave — d'abord *...se plier que de rompre,* 1530, Palsgrave, 660] ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1870, Littré [au fig., 1842, Balzac] ; sens 4, 1870, Littré ; sens 5, 1663, Corneille [absol., 1636, Monet] ; sens 6, 1424, A. Chartier ; sens 7, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens 8, 1870, Littré [au fig., 1651, Scarron]). **1.** Se casser brusquement en cédant sous l'effet du poids, de la pression ou d'une force violente (vieilli) : *Les Barbares se précipitaient pêle-mêle ; les échelles rompaient avec un grand fracas et des masses d'hommes s'écroulaient dans l'eau* (Flaubert). || Fig. *Il vaut mieux plier que rompre,* il vaut mieux céder que périr. || **2.** *Vx.* En termes militaires, passer d'un ordre de bataille à un autre : *Rompre par divisions. Rompre à droite, à gauche.* || **3.** *Rompre d'une semelle,* en termes d'escrime, reporter en arrière la pointe du pied à l'endroit qu'occupait le talon de l'autre pied ; *par extens.*, reculer (surtout dans des expressions négatives). || **4.** *Vx* ou *littér.* Reculer pour fuir un combat, un conflit ; s'enfuir : *Sur deux cents batailles données, mettons que j'en ai perdu cent. Sur ces cent batailles perdues, j'en ai perdu cinquante par lâcheté : je rompais et fuyais toutes voiles dehors* (Montherlant). || **5.** Interrompre brusquement et délibérément des relations existantes : *Sitôt à Auteuil, je romps avec le monde extérieur et avec le genre humain...* (Gide). *Il me serait agréable que le grand homme* [Pascal] *ait rompu avec les hideux individus de Port-Royal, que Joseph de Maistre a si bien exécutés* (Claudel). *On devrait pouvoir rompre brusquement avec ses enfants, comme on le fait avec ses maîtresses* (Montherlant). *Elle l'avait poussé à rompre avec Napoléon, elle voulait sa place à la cour de Louis XVIII* (Aragon). || *Absol.* Cesser brusquement des relations, et particulièrement des relations amoureuses : *Il vous abandonnera, il vous laissera tomber. N'ayez pas de pitié non plus. Vous devez rompre. Tout de suite* (Marceau). || **6.** Mettre brusquement fin à un entretien : *Je refusai de discuter plus longtemps avec un interlocuteur d'aussi mauvaise foi et je rompis sur-le-champ.* || **7.** *Fig.* Briser définitivement avec quelque chose, s'en détacher brusquement : *Rompre avec le passé, avec la tradition. Rompre avec des habitudes. Le Tioup a rompu délibérément avec l'étiquette, les formules et le protocole* (Duhamel). || **8.** *Rompre en visière à* ou *avec,* en parlant d'un chevalier engagé dans un tournoi, rompre sa lance dans la visière du casque de son adversaire ; *fig.* et *littér.*, attaquer sans ménagement quelqu'un ; prendre quelque chose violemment à partie : *Je n'y puis tenir, j'enrage ; et mon dessein | Est de rompre en visière à tout le genre humain* (Molière).

● SYN. : **1** *casser, céder, craquer ;* **5** *abandonner, se brouiller, en finir, lâcher* (pop.), *laisser tomber* (fam.), *plaquer* (pop.), *quitter ;* **7** *s'affranchir, se libérer, renoncer.*

◆ **se rompre** v. pr. (fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « se ruiner » ; sens 1 et 5, 1559, Amyot ; sens 2, 1668, Molière ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1653, Vaugelas ; sens 6, début du XXe s. ; sens 7, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 8, 1640, Corneille). **1.** Tomber brusquement en morceaux, être cassé sous l'effet d'une tension, d'une pression, d'un choc violents, en parlant d'une chose résistante : *C'est toujours par l'endroit le plus faible que la corde se rompt* (Lesage). || **2.** *Se rompre le cou,* v. COU. || **3.** *Class.* Donner une image brisée, être réfracté : *Un trait de lumière qui passe à travers un prisme se rompt et se divise de façon qu'il produit une image colorée* (Buffon). || **4.** En parlant d'une masse d'eau, éclater contre un obstacle en projetant des gerbes liquides dans diverses directions : *La vague se rompt contre les rochers.* || **5.** *Class.* Être dispersé, mis en déroute : *En le rompant* [le bataillon] *ils se rompirent eux-mêmes* (Pellisson). || **6.** Passer d'un ordre de bataille à un autre : *Le 29 juin, à l'aube, les hommes écoutèrent la messe à genoux, puis l'armée se rompit en colonnes...* (Morand). || **7.** *Fig.* Cesser brusquement d'exister, de se manifester : *Liens familiaux qui se rompent. Cette vieille travailleuse* [Louisa] *ne parvenait pas à comprendre pourquoi sa force s'était tout à coup rompue...* (Rolland). || **8.** *Class.* Cesser d'être en vigueur, en application : *C'est un ordre des cieux qui jamais ne se rompt* (Corneille). *Mandez d'où vient que le marché de votre terre s'est rompu* (Sévigné).

rompu, e [rɔ̃py] adj. (part. passé de *rompre ;* XIIe s., au sens 1 [en termes de blason, 1690, Furetière] ; sens 2, av. 1553, Rabelais ; sens 3, 1680, Richelet [*ton rompu,* 1870, Littré] ; sens 4, 1673, Boileau ; sens 5, début du XVe s., Ch. d'Orléans [« ...annulé... », 1671, Mme de Sévigné] ; sens 6, XIIIe s., *Roman de Renart ;* sens 7, fin du XVIe s.). **1.** Séparé violemment en deux ou plusieurs morceaux : *Un essieu rompu. Matinées trop bleues ; mauvais signe pour le temps de l'après-midi et du soir. Elles annoncent*

les parterres saccagés, les branches rompues et toute cette boue (Mauriac). || En termes de blason, se dit d'une pièce de longueur présentant une solution de continuité qui la fait paraître brisée. || **2.** *À bâtons rompus,* V. BÂTON. || **3.** *Couleur rompue,* couleur qui a des reflets d'une autre couleur. || *Ton rompu,* celui qui s'élève ou se dégrade de l'ombre à la lumière (par opposition aux *tons francs*). || **4.** *Style rompu,* style au mouvement irrégulier, saccadé. || **5.** *Fig.* Que l'on a fait cesser, qui a été détruit : *Équilibre rompu entre les deux forces politiques en présence.* || *Spécialem.* Qui a été annulé, cassé : *Marché, contrat rompu. Mariage rompu.* || **6.** Qui ressent une fatigue musculaire extrême, qui est brisé de fatigue : *J'ai les jambes rompues. Je suis trop rompu, trop recru. Je ne réponds même plus aux lettres que je reçois* (Duhamel). *J'ai eu tant à faire. Je suis rompue, je n'en peux plus de fatigue et de sommeil* (Aymé). || **7.** *Rompu à quelque chose,* se dit d'une personne très exercée à quelque chose, qu'une longue pratique a rendue habile dans tel ou tel domaine : *Un homme rompu aux affaires. Un comique un peu triste, mais un comédien savant, rompu au métier, un comédien original* (Goncourt). *Une conversation s'engagea dont je ne compris pas toutes les finesses, mal rompu que j'étais alors à la diplomatie familière et à sa dialectique* (Duhamel).

• SYN. : **1** *brisé, cassé, fracassé, fracturé ;* **5** *coupé, interrompu, perturbé, suspendu ; aboli, dénoncé, résilié ;* **6** *claqué* (pop.), *épuisé, exténué, fourbu, harassé, recru, rendu, vidé* (pop.) ; **7** *dressé, entraîné, expérimenté, façonné, habitué.*

◆ **rompu** n. m. (31 déc. 1871, d'après Littré, 1877). Quantité de titres anciens à regrouper qui n'est pas suffisante pour obtenir un titre nouveau.

romsteck [rɔmstɛk] n. m. (angl. *rumpsteak,* même sens, de *rump,* croupe, et de *steak,* tranche de viande à faire griller, tranche de bœuf ; 1843, Th. Gautier, écrit *rumpsteak ;* 1852, Th. Gautier, écrit *rumsteak ; romsteck,* 1904, Larousse). Partie de bœuf de boucherie correspondant à la région de la croupe : *Rôti dans le romsteck.*

• REM. On a écrit aussi RUMSTECK (1907, Larousse).

romulée [rɔmyle] n. f. (origine incertaine, peut-être dér. d'un n. pr. ; 1875, Larousse). Petite plante bulbeuse à fleurs pourpres, jaunes ou blanches, en entonnoir, poussant dans les sables maritimes du midi de la France et appartenant à la famille des iridacées.

ronce [rɔ̃s] n. f. (lat. *rŭmicem,* accus. de *rŭmex, -micis,* espèce de dard, petite oseille, et, à basse époque, « ronce » ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [« tige épineuse... », XVᵉ s., Du Cange] ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1842, Acad. [« bois qui présente cette particularité », 1964, Robert]). **1.** Arbuste épineux et buissonnant, de la famille des rosacées, pouvant vivre sur des sols pauvres et secs, dont les fruits (mûres sauvages) sont comestibles : *La ronce envahit les terrains laissés à l'abandon. Ces petits sapins, Maman* [...] *ne les verra pas filer de la pointe et, couronne sur couronne, se dégager des ronces qui repoussent* (H. Bazin). || *Spécialem.* Tige épineuse de la ronce : *Sa robe a laissé des lambeaux aux ronces du chemin.* || **2.** *Ronce artificielle,* petit câble formé de fils de fer tordus et retenant de place en place des pointes métalliques qui le font ressembler à une ronce : *La ronce artificielle est souvent utilisée pour faire des clôtures.* || **3.** Partie du bois où l'enchevêtrement irrégulier des éléments constitutifs entraîne des effets décoratifs mis en évidence par le tranchage : *Une ronce d'acajou.* || Bois qui présente cette particularité : *Commode en ronce de noyer.*

◆ **ronces** n. f. pl. (1690, Furetière). Difficultés multiples que l'on rencontre au cours de la vie et qui sont source de peine, de désagréments : *La vie est semée de ronces et d'épines. Aux ronces de l'amour, les jeunes hommes laissent leur laine, et cela est nécessaire* (Mauriac).

ronceraie [rɔ̃srɛ] n. f. (de *ronce ;* 1771, Trévoux). Terrain envahi par les ronces : *Ce jour-là, brandissant serpe et faucillon, deux journaliers étaient arrivés que Maurice avait aussitôt dirigés sur le bois et, le nez sur les vitres, je les avais regardés de loin faucher les herbes folles, massacrer les ronceraies* (H. Bazin).

ronceux, euse [rɔ̃sø, -øz] adj. (de *ronce ;* 1583, Sasbout [art. *breemen*], au sens 1 ; sens 2, 1830, Stendhal). **1.** Où les ronces poussent en abondance : *Un terrain ronceux.* || **2.** Se dit d'un bois « madré », qui présente des veines décoratives : *Les vieilles portes en bois ronceux* (H. de Régnier).

ronchon [rɔ̃ʃɔ̃] adj. et n. (déverbal de *ronchonner ;* 1888, Villatte). *Fam.* Personne qui ronchonne pour un rien, qui a l'habitude de ronchonner : *Un vieux ronchon. Ce qu'elle peut être ronchon aujourd'hui !*

• SYN. : *bougon, grincheux, grognon, râleur* (fam.), *revêche, ronchonneur, rouspéteur* (fam.).

ronchonnant, e [rɔ̃ʃɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ronchonner ;* av. 1922, Proust). Propre à quelqu'un qui ronchonne : *Mais ces phrases, je les devinai plutôt que je ne les entendis, tant elle les prononça d'une voix ronchonnante et en serrant les dents plus que ne pouvait l'expliquer la peur de vomir* (Proust).

ronchonneau n. m. V. RONCHONNOT.

ronchonnement [rɔ̃ʃɔnmɑ̃] n. m. (de *ronchonner ;* 1880, Huysmans). *Fam.* Action de ronchonner, de manifester sa mauvaise humeur de façon indistincte ; propos ainsi proférés : *Il eut des ronchonnements dépités dont les autres joueurs s'étonnèrent* (Lemaître). *Il écoute le ronchonnement d'un gosse assis sur les genoux de sa mère* (Cressot).

ronchonner [rɔ̃ʃɔne] v. intr. (mot de la région lyonnaise de même sens, de l'anc. franç. *ronchier,* ronfler [XIIIᵉ s., Godefroy], bas lat. *r[h]oncare,* même sens, du lat. class. *r[h]onchus,* ronflement, ricanement, croassement ; 1867, Delvau). *Fam.* Manifester sa mauvaise humeur, son mécontentement, son dépit en prononçant plus ou moins distinctement des paroles désagréables : *Vingt fois Maurice lui a proposé d'épargner son temps et ses jambes en empruntant la voiture ; vingt fois elle a refusé en ronchonnant derrière son dos* (H. Bazin).

• SYN. : *bougonner* (fam.), *grogner* (fam.), *grommeler* (fam.), *marmonner* (fam.), *maugréer, murmurer, râler* (fam.).

ronchonneur, euse [rɔ̃ʃɔnœr, -øz] adj. et n. (de *ronchonner ;* 1878, d'après Larchey, 1889). *Fam.* Qui ronchonne sans cesse ; qui a l'habitude de ronchonner : *La coquetterie de la jeune fille qu'avait été Françoise affinait alors pour M. Jupien le visage ronchonneur de notre vieille cuisinière alourdie par l'âge, la mauvaise humeur et la chaleur du fourneau...* (Proust). *La fréquentation des ronchonneurs est déprimante à la longue !*

• SYN. : *bougon, grincheux, grognon, râleur* (fam.), *revêche, ronchon* (fam.), *rouspéteur* (fam.).

ronchonnot [rɔ̃ʃɔno] n. m. (de *ronchonneur,* par changement de suff. ; 1878, d'après Larchey, 1889). Officier trop méticuleux, sans cesse occupé de vétilles réglementaires et qui ronchonne au moindre prétexte.

• REM. On écrit aussi RONCHONNEAU (1934, Aragon).

roncier [rɔ̃sje] n. m. (de *ronce ;* 1547, Godefroy). Broussaille de ronces : *A d'autres moments, Mᵐᵉ Baudoin disait : « Nous n'avons plus rien pour faire des confitures. Les mûres des ronciers doivent être à point sur le plateau... »* (Duhamel).

• REM. On trouve aussi la forme féminine RONCIÈRE (1611, Cotgrave).

1. rond, e [rɔ̃, -ɔ̃d] adj. (lat. pop. **retundus,* altér. [par dissimilation de la première voyelle] du lat. class. *rotundus,* qui a la forme d'une roue, arrondi, dont tous les éléments sont bien équilibrés [en parlant du style], dér. de *rota,* roue ; v. 1100, *Gormont et Isembart,* écrit *reont [runt,* v. 1170, *Livre des Rois ; rond,* v. 1380, *Aalma*], au sens I, 4 [...*des yeux ronds,* 1922, R. Martin du Gard] ; sens I, 1, v. 1265, Br. Latini ; sens I, 2, fin du XIIIᵉ s., J. de Condé ; sens I, 3, v. 1265, Br. Latini [*filet rond,* 1812, Mozin ; en anatomie, *ligament rond* et *muscle grand rond*..., 1870, Littré] ; sens I, 5, XIIIᵉ s., Rutebeuf [*lettre ronde,* 1680, Richelet ; *farine ronde,* 1877, Littré] ; sens I, 6, XXᵉ s.

[*ballon rond,* 1964, Robert ; *une bourse ronde,* av. 1753, Boissy ; pour une somme d'argent assez importante, 1793, Collin d'Harleville] ; sens I, 7-8, 1690, Furetière [aussi *avoir le ventre rond ; être rond,* « être rassasié... », 1669, Widerhold ; « ...ivre », 1474, *Mystère de l'Incarnation*] ; sens II, 1, 7 oct. 1955, *Témoignage chrétien* [d'abord « repas auquel peuvent participer ceux qui le désirent », XV^e^ s.] ; sens II, 2, 1552, Rabelais ; sens II, 3, 1680, Richelet [*voix ronde,* 1694, Acad.] ; sens II, 4, av. 1493, G. Coquillart [*tout rond,* 1887, Zola]).

I. 1. Se dit, en géométrie, d'une figure que l'on peut obtenir par révolution d'une surface, d'une ligne autour d'un axe : *Les corps ronds de la géométrie élémentaire sont la sphère, le cylindre et le cône.* || **2.** Se dit de ce qui présente une surface circulaire : *Une table ronde. Le soir est venu. Il se lève une grande lune ronde, un grand plateau d'étain...* (Giraudoux). || **3.** Se dit d'un corps qui présente un aspect cylindrique ou tronconique et dont la section a la forme d'un cercle : *Les conifères fournissent des billes de bois bien rondes.* || *Filet rond,* filet de pêche en forme d'entonnoir. || En anatomie, se dit de certains muscles ou ligaments en raison de leur forme. || *Ligament rond,* ligament de l'articulation de la hanche allant du sommet de la tête du fémur aux deux cornes de l'échancrure cotyloïde. || *Muscles grand rond* et *petit rond,* muscles de la partie postérieure de l'épaule qui vont de l'omoplate à la partie postérieure de l'humérus. || **4.** Se dit de ce qui a la forme approximative d'un cercle ou d'une sphère : *Une tête ronde comme une boule de billard. La Terre est ronde. En Espagne, en Italie, en Allemagne, en France, nous trouvons des villes rondes, qui furent d'abord encerclées de remparts* (Sartre). || *Faire ou ouvrir des yeux ronds,* écarter les paupières toutes grandes sous l'effet de la surprise ou de l'étonnement. || **5.** Qui présente une forme arrondie : *Des tuiles rondes. Un chapeau rond. Je dois ajouter aux décisions de votre père diverses dispositions que je prends moi-même en tant que maîtresse de maison* [...]. *Je supprime* [...] *les oreillers : ils donnent le dos rond* (H. Bazin). || *Lettre ronde,* en imprimerie, caractère romain plus arrondi qu'un caractère ordinaire. || *Farine ronde,* farine granulée qui n'est pas onctueuse au toucher. || *Ronde-bosse,* v. à l'ordre alphab. || **6.** Se dit de ce qui est gonflé en forme de sphère : *Les aérostats ronds ne se prêtent pas au déplacement horizontal.* || *Ballon rond,* le ballon de football (par opposition au ballon de rugby, qui est ovale). || Vx. *Une bourse ronde,* une bourse remplie d'argent. || *Fig.* Se dit d'une somme d'argent assez importante : *Les journaux le traitent bien, on l'invite à dîner et il gagne par an une somme assez ronde* (Musset). || **7.** *Fam.* Se dit d'une personne de petite taille et assez grosse : *Un enfant tout rond. Le lendemain, un avocat est venu me voir à la prison. Il était petit et rond, assez jeune, les cheveux soigneusement collés* (Camus). || **8.** Se dit de ce qui, dans le corps humain, présente des formes bien remplies : *Des joues rondes. Une poitrine ronde. Un mollet rond.* || Fam. *Avoir le ventre rond,* être bien repu. || Dialect. *Être rond,* être rassasié de nourriture. || *Fam.* Qui a trop bu, ivre : *Il est rentré cette nuit, rond comme une barrique.*

II. 1. *Table ronde,* réunion, colloque où les participants sont mis à égalité dans la discussion, comme le sont les invités autour d'une table ronde, pour régler les questions qui touchent à leurs intérêts respectifs : *Organiser une table ronde sur le thème des media.* || **2.** Se dit d'une personne qui agit avec franchise et simplicité, qui parle franc et net, sans discussion superflue : *Vous voyez en moi un homme tout rond, tout d'une pièce, qui vous demande la permission d'être à son aise au milieu d'une famille qu'il estime* (Gobineau). *Il faut que je vous avertisse tout de suite : je suis rond en affaires et je n'y vais pas par quatre chemins* (Gide). || **3.** Se dit d'un mode d'expression bien cadencé : *Un style rond. Une période ronde.* || *Voix ronde,* voix pleine. || **4.** Se dit d'un total ramené à un nombre entier ou exprimé par une seule espèce d'unité, comme des milliers, des centaines, des dizaines : *Un compte rond. Ces deux localités sont séparées par deux kilomètres en chiffre rond.* || *Tout rond,* se dit d'une somme qui n'oblige pas à ajouter ou à rendre de la monnaie : *Si vous me donnez l'appoint, ça fera mille francs tout ronds.*

● SYN. : **I, 1** *circulaire, cylindrique, orbiculaire, sphérique ;* **7** *boulot* (fam.), *grassouillet* (fam.), *replet, rondelet* (fam.), *rondouillard* (fam.) ; **8** *charnu, dodu, plein, potelé, rebondi* (fam.). || **II, 2** *carré, direct, franc, loyal.* — CONTR. : **I, 1** *carré, ovale, rectangulaire, triangulaire ;* **4** *allongé, aplati, long, pointu ;* **5** *plat ;* **7** *efflanqué, filiforme, fluet, grêle, menu, mince, svelte ;* **8** *creux, décharné, hâve, maigre, plat.* || **II, 2** *déloyal, machiavélique, madré* (fam.), *retors, roublard, rusé.*

◆ **rond** adv. (sens 1, 1870, Esnault [au fig., 1949, Larousse ; *cela ne tourne pas rond,* 1953, Sarraute] ; sens 2, 1886, Esnault). **1.** *Tourner rond,* en parlant d'un moteur, tourner bien régulièrement, sans à-coups : *Le moteur tourne rond, mais l'on s'enfonce* (Saint-Exupéry) ; *fig.* et *fam.,* se dérouler d'une manière satisfaisante : *Cette affaire tourne rond.* || Pop. *Cela ne tourne pas rond,* se dit en parlant d'une personne qui présente des troubles psychiques ou physiologiques. || **2.** Vx. *Jouer rond,* en parlant d'un acteur, avoir un jeu qui manque de vigueur.

2. rond [rɔ̃] n. m. (emploi substantivé de *rond* 1 ; v. 1155, Wace, dans la loc. *en rond,* « pris ensemble » ; sens 1, 1538, R. Estienne [*faire des ronds...,* 1666, Molière] ; sens 2, v. 1660, d'après F. Michel, 1856 [*rond de sorcières,* 1953, Robert, art. *champignon ; en rond,* 1538, R. Estienne ; *tourner en rond,* au fig., XX^e^ s.] ; sens 3, av. 1867, Baudelaire [*rond de jambe,* 1836, Acad. ; *faire des ronds de jambe,* av. 1902, Zola] ; sens 4, 1968, Larousse ; sens 5, XIII^e^ s., Du Cange [*rond de cuir,* « coussin en forme de couronne... », 1889, Larchey — en plomberie, 1870, Littré ; *rond de serviette,* 1843, Dupeuty et Cormon ; *rond de tailleur de pierre,* 1904, Larousse ; *en baver des ronds de chapeau,* 1964, Robert ; *...en rester comme deux ronds de flan,* 1901, Esnault] ; sens 6, 1933, Larousse [*rond de tranche grasse,* 1964, Larousse] ; sens 7, 1968, Larousse ; sens 8, 1669, Boileau [*rond des pins,* 1904, Larousse — d'abord *rond des pinières,* 1877, Littré] ; sens 9, 1960, Daninos, p. 261 [d'abord « piste circulaire dans un manège », av. 1577, Belleau] ; sens 10, av. 1850, Balzac ; sens 11, 1461, Picot [*pour pas un rond,* XX^e^ s. ; *n'avoir pas/plus le rond,* 1878, Esnault]). **1.** Figure tracée en forme de circonférence ou approximativement telle : *L'enfant, à la maternelle, apprend à tracer des ronds. Faire des ronds de fumée en fumant sa cigarette.* || *Faire des ronds dans l'eau,* provoquer, en jetant dans l'eau un objet, une série de cercles concentriques à partir du point de choc avec l'eau : *Une foule insigne | Qui fait dans l'eau des ronds et qui pêche à la ligne* (Verlaine). || **2.** Disposition de choses ou de personnes en forme de cercle : *Allons les enfants, faites le rond.* || *Rond de sorcières,* en botanique, nom donné à un groupement particulier de fructifications de certains grands champignons, qui sont disposés sur le pourtour d'un cercle. || *En rond,* en formant un cercle : *S'asseoir en rond. Alors le loup s'est couché en rond en aboyant* (Malraux). || Fig. et fam. *Tourner en rond,* revenir toujours au point de départ, ne pas progresser : *Avec une telle méthode de discussion, nous tournons en rond, nous n'en sortirons pas.* || **3.** Mouvement des membres tendant à tracer une circonférence : *Pierrot, un œil ouvert et l'autre fermé, avec cet air matois qui est de tradition, montre au public Arlequin qui s'avance en faisant les ronds de bras obligés, une jambe crânement posée en avant* (Baudelaire). || *Rond de jambe,* mouvement de danse au cours duquel la jambe exécute un cercle ou un demi-cercle complet. || Fig. *Faire des ronds de jambe,* adopter une attitude cérémonieuse et obséquieuse : *Ce serait curieux s'il faisait toujours ses ronds de jambe* (Zola). *Léon, faisant des ronds de jambe, et tout à fait à son affaire...* (Montherlant). || **4.** *Faux rond,* rotation d'une pièce de révolution montée sur une machine et qui ne tourne pas autour d'un axe confondu avec son axe

propre. || **5.** Objet en forme d'anneau ou de couronne : *Un rond de tonneau, un rond de fourneau.* || *Rond de cuir,* coussin en forme de couronne que l'on pose sur un siège : *C'était plaisir de le voir allonger ses jambes grassouillettes, s'enfoncer sur son grand fauteuil, sur ce rond de cuir frais et moelleux auquel il devait d'avoir l'humeur encore égale et le teint clair, après trente ans de magistrature assise* (Daudet). [V. aussi ROND-DE-CUIR à l'ordre alphab.] ; en plomberie, disque de cuir qui se place au raccord de deux tuyaux pour assurer l'étanchéité du joint. || *Rond de serviette,* anneau de bois ou de métal dans lequel on passe sa serviette préalablement pliée et roulée : *Il avait son rond de serviette, son placard et il disait « mon garage » en parlant de notre remise* (H. Bazin). || *Rond de tailleur de pierre,* disque de paille ou de joncs tressés que les tailleurs de pierre placent sous les pierres qu'ils taillent pour éviter qu'elles ne se brisent. || Pop. *En baver des ronds de chapeau,* subir de grandes peines. || *En être, en rester comme deux ronds de flan,* V. FLAN 1. || **6.** *Rond de gîte à la noix,* morceau de viande de boucherie correspondant au muscle demi-tendineux. || *Rond de tranche grasse,* morceau du bœuf correspondant au muscle droit antérieur. || **7.** *Rond à béton,* barre d'acier doux, de section circulaire, employée comme armature dans le béton armé. || **8.** Surface circulaire : *Des ronds de mazout à la surface de l'eau. Des ronds de lumière.* || *Rond des pins,* maladie qui s'étend circulairement dans un peuplement de pins. || **9.** Piste circulaire située dans l'enceinte du pesage, où les chevaux tournent au pas avant de prendre part à la course. || **10.** Tranche d'un objet cylindrique : *Un rond de saucisson. Des ronds de carottes.* || **11.** *Fam.* Sou : *N'avoir plus un rond en poche.* || Pop. *Pour pas un rond,* sans payer : *S'en mettre plein la lampe pour pas un rond.* || Pop. *N'avoir plus le rond,* être complètement démuni d'argent : *Et puis, je sais aussi que tu n'as plus le rond* (Duhamel).

● SYN. : **1** *cercle.*

rondache [rɔ̃daʃ] n. f. (mot normannopicard signif. « bouclier rond », issu de *rondelle* par changement de suff. et correspondant au franç. *rondace,* même sens [attesté à la fin du XVIe s.] ; 1569, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Grand bouclier rond que portaient au Moyen Âge et au XVIe s. les hommes de guerre : *Le casque sur le front, surmonté d'un panache | Sur ses yeux* [d'un chevalier], *la visière, à son bras la rondache* (Delille). || **2.** *Feuille en rondache,* feuille dont le pétiole est fixé au milieu du limbe. (On dit aussi FEUILLE PELTÉE.)

rondachier [rɔ̃daʃje] n. m. (de *rondache* [v. l'art. précéd.] ; fin du XVIe s., écrit *rondacier ; rondachier,* 1625, Stoer). Soldat qui portait la rondache.

rondade [rɔ̃dad] n. f. (de *rond ;* 1964, Larousse). Prise d'élan en acrobatie au sol.

rond-de-cuir [rɔ̃dkɥir] n. m. (emploi fig. et plaisant de *rond de cuir* [v. ROND 2] ; 1885, d'après Larchey, 1889). Employé de bureau : *Comme le rond-de-cuir, qui à onze heures moins cinq pose la plume et cesse le travail, parce qu'il doit quitter le bureau à onze heures et demie* (Montherlant).

● Pl. *des* RONDS-DE-CUIR.

● SYN. : *bureaucrate, gratte-papier* (fam.).

1. ronde [rɔ̃d] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *roonder,* tailler en rond [v. 1185, *Aliscans*], *ronder,* faire la ronde [début du XVe s.], dér. de *rond* 1 ; 1559, Amyot, au sens 1 ; sens 2, av. 1834, Béranger [*contrôleur de ronde,* 1888, Larousse] ; sens 3, 1567, Junius, 506 ; sens 4, 1600, O. de Serres). **1.** Parcours exécuté la nuit par des militaires pour vérifier que tout est en bon ordre ou pour vérifier que les consignes sont respectées : *Faire la ronde chaque nuit.* || *Chemin de ronde,* V. CHEMIN. || **2.** Inspection faite, surtout la nuit, par des policiers, des gardiens pour vérifier que tout est conforme à l'ordre normal : *Quelques jours plus tard, Garou-Garou se faisait pincer par une ronde de nuit dans une bijouterie de la rue de la Paix* (Aymé). || *Contrôleur de ronde,* appareil indiquant l'heure à laquelle un gardien est passé à un endroit déterminé pour exercer sa surveillance. || **3.** Ensemble de ceux qui sont chargés de cette mission : *Signaler l'approche d'une ronde.* || **4.** Tout mouvement tournant exécuté par plusieurs engins ou êtres animés d'une manière suivie : *La ronde des voitures aux Vingt-Quatre Heures du Mans. La ronde des moustiques et des sphinx autour d'une lampe pigeon qui file* (Colette).

2. ronde [rɔ̃d] n. f. (fém. substantivé de *rond* 1 ; XIIIe s., Du Cange, écrit *roonde,* au sens de « chape à forme ronde » ; écrit *ronde,* au sens I, 1, XIIIe s., La Curne, puis 1798, Acad. [*entrer dans la ronde,* XXe s. — aussi au fig.] ; sens I, 2, XIIIe s., La Curne, puis 1798, Acad ; sens II, 1, 1752, Trévoux ; sens II, 2, 1703, d'après Trévoux, 1721).

I. 1. Danse collective où les danseurs se tiennent par la main et tournent en rond autour d'un point imaginaire (au Moyen Âge, autour d'un orme) : *J'étais le seul garçon dans cette ronde où j'avais amené ma compagne* (Nerval). || *Entrer dans la ronde,* s'adjoindre au cercle des danseurs ; au *fig.,* entrer dans le jeu, faire comme les autres : *Socrate oublie que lui aussi est entré dans la ronde, a souhaité avec eux tous que Stéphane cède...* (Mallet-Joris). || **2.** Chanson sur le rythme de laquelle s'exécute cette danse : *Chanter une ronde.*

II. 1. Écriture à jambages courbes, à panses et à boucles circulaires : *Sa maison, du haut en bas, est placardée d'inscriptions en anglaise, en ronde, en moulée* (Flaubert). *Puis il prend sa plume, souffle sur les mies de pain qui sont tombées sur son grand livre, fait un geste pour bien poser sa main et, de sa plus belle ronde, il écrit le nom qu'il vient de déchiffrer sur le livret mouillé* (Daudet). || **2.** En musique, figure de note représentée par un ovale allongé, à partir de laquelle sont comptées les valeurs relatives des autres notes : *Deux blanches valent une ronde. Bonne-maman voulut m'enseigner mes notes. Elle m'indiquait avec une aiguille à tricoter les rondes inscrites sur une portée ; cette ligne renvoyait, m'expliquait-elle, à telle touche du piano* (Beauvoir).

◆ **À la ronde** loc. adv. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *a la reonde* [*...ronde,* fin du XIVe s., E. Deschamps] ; sens 2, 1653, Vaugelas). **1.** Dans un espace circulaire qui s'étend tout autour, aux environs : *Combray, de loin, à dix lieues à la ronde, vu du chemin de fer quand nous y arrivions la dernière semaine avant Pâques, ce n'était qu'une église résumant la ville...* (Proust). || **2.** En se tournant successivement vers tous les membres d'une assemblée réunie : *Verser du vin à la ronde. Lorsqu'on les poussait* [les suspects] *dans le bureau de police, ils saluaient chacun à la ronde avec une sorte d'emphase cérémoniale et exaltée* (Gracq).

1. rondeau [rɔ̃do] n. m. (de *rond* 1 et 2 ; milieu du XIIIe s., écrit *rondel,* au sens de « danse en rond » ; sens 1, milieu du XIVe s., Machaut, écrit *rondel* [*rondeau,* fin du XIVe s., E. Deschamps] ; sens 2, 1740, Acad. [« espèce de refrain », 1690, Furetière]). **1.** Petit poème français à forme fixe, sur deux rimes avec des répétitions obligées : *Marot a écrit des rondeaux.* || **2.** En musique, forme instrumentale se rapprochant de la forme de la chanson populaire à refrain et à couplets : *Elle vint devant la cheminée en achevant le principal motif de ce rondeau* (Balzac).

● REM. On trouve aussi l'ancienne forme RONDEL pour désigner le genre du RONDEAU.

2. rondeau [rɔ̃do] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1284, Godefroy, au sens de « planche ronde sur laquelle les pâtissiers dressent le pain bénit » ; sens 1, XIVe s., Du Cange ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, 1842, Acad. ; sens 4, 1870, Littré). **1.** Dans l'ouest de la France, rouleau de bois que l'on passait sur la terre ensemencée. || **2.** Pelle ronde destinée à enfourner le pain. || **3.** Disque en terre réfractaire destiné à supporter les pièces à cuire. || **4.** Meule dont les horlogers se servent pour user les bords des verres de montre.

ronde-bosse [rɔ̃dbɔs] n. f. (du fém. de *rond* 1 et de *bosse ;* 1615, d'après Robert, 1964). Ouvrage de sculpture en plein relief,

au lieu d'être à demi engagé comme la demi-bosse, ou aplati comme le bas-relief.

● Pl. *des* RONDES-BOSSES.

● REM. On écrit sans trait d'union la loc. EN RONDE BOSSE (1866, Th. Gautier).

1. rondelet, ette [rɔ̃dlɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *rond* 1 ; v. 1354, *Modus,* au sens de « un peu rond » [en parlant de la tête de l'épervier] ; sens 1, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** *Fam.* Qui est assez rond, d'une rondeur agréable : *Un ventre rondelet. Du bébé, du joli être grassouillet et rondelet* [...] *commence à se dégager* [...] *la petite fille longuette de sept ans* (Goncourt). *La bonne lui dit : « Donnez-vous la peine d'entrer ! », une femme rondelette et parfumée, les bras nus et mous, la douce mollesse fraîche des chairs quadragénaires...* (Sartre). || **2.** *Fig.* Se dit d'une somme d'argent assez importante : [Ma mère] *mit à ma disposition, hebdomadairement, une somme assez rondelette* (Gide).

● SYN. : **1** *dodu, grassouillet* (fam.), *potelé, rebondi, replet ;* **2** *appréciable, considérable, coquet* (fam.), *important, joli.* — CONTR. : **1** *efflanqué, filiforme, fluet, maigre, menu, mince, sec, squelettique ;* **2** *dérisoire, modique.*

2. rondelet [rɔ̃dlɛ] n. m. (dimin. de *rond* 2 ; fin du XIV^e s., E. Deschamps, au sens de « rondeau » [poème] ; 1404, Godefroy, au sens de « ornement de forme circulaire » ; sens actuel, 1829, Boiste). Bâton dont se sert le bourrelier pour enfoncer la bourre dans les matelassures des harnais.

rondelette [rɔ̃dlɛt] n. f. (fém. substantivé de *rondelet* 1 ; 1724 [d'après Savary des Bruslons, 1730], au sens de « toile à voiles » ; sens actuel, 1964, Larousse). Tissu de lin ou de lin et coton dont la trame est d'un fil assez gros, et qu'on utilise pour la confection de torchons de cuisine.

◆ **rondelettes** n. f. pl. (1904, Larousse [*soie rondelette,* « soie de qualité inférieure », 1723, Savary des Bruslons]). Soies de qualité inférieure. (Syn. BOURRES.)

rondelettine [rɔ̃dlɛtin] n. f. (de *rondelette ;* 1845, Bescherelle). Syn. de GRENADINE (au sens I).

rondelle [rɔ̃dɛl] n. f. (de *rond* 2 ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *rondele,* au sens de « cercle [de feu] » ; 1279, Godefroy, écrit *rondelle,* au sens de « tête de chardon servant au peignage des draps bon marché » ; sens I, 1, 1803, Boiste [*rondelle fusible,* 1870, Littré] ; sens I, 2, 1535, Olivétan ; sens I, 3, 1309, Gay ; sens I, 4, 1875, Larousse ; sens I, 5, 1932, Larousse ; sens I, 6, 1862, V. Hugo ; sens II, 1, XIV^e s., Godefroy ; sens II, 2, début du XVII^e s. ; sens II, 3, 1964, Larousse).

I. 1. Couronne de faible épaisseur, de matière dure ou molle, de faible diamètre, que l'on place entre un écrou et la pièce à serrer pour transmettre et répartir l'effort de l'écrou sur la pièce. || *Rondelle fusible,* celle qui sert de joint jusqu'à une température limite au-delà de laquelle elle fond en libérant le fluide contenu dans la canalisation. || **2.** Bouclier rond en usage du haut Moyen Âge jusqu'au XVI^e s. || **3.** *Rondelle de lance,* pièce d'acier façonnée en pavillon de cor, protégeant la poignée de la lance de guerre. || **4.** Large rebord mobile placé à chaque extrémité du cylindre du métier à tisser pour retenir les bords des chaînes. || **5.** Chacune des couronnes concentriques qui s'emboîtent pour couvrir plus ou moins le haut du foyer d'un fourneau, d'une cuisinière. || **6.** Tranche mince coupée dans un objet comestible cylindrique : *Une rondelle de saucisson, de carotte. On a apporté trois soles frites avec des rondelles de citron dessus* (M. Duras).

II. 1. Petit tonneau à bière en usage dans les départements du Nord : *La provision de pommes de terre et la demi-rondelle de bière* (Hamp). || **2.** Ciseau arrondi utilisé par le sculpteur ou le marbrier. || **3.** Dans le boîtier d'une serrure, douille de renforcement à l'intérieur de laquelle est actionnée la pièce qui reçoit la tige carrée du bouton.

rondelotte [rɔ̃dlɔt] n. f. (mot dialect., dimin. de *rond* 1 [les feuilles de ce lierre ayant une forme ronde] ; 1964, Larousse). Nom usuel du *lierre terrestre.*

rondement [rɔ̃dmɑ̃] adv. (de *rond* 1 [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *roondement,* au sens de « environ, en chiffres ronds » ; sens I, 1, v. 1265, Br. Latini [écrit *reondement ; rondement,* v. 1380, *Aalma*] ; sens I, 2, début du XIII^e s. [écrit *rouondement ; rondement,* fin du XV^e s.] ; sens II, 1, v. 1360, Froissart [écrit *rondement*] ; sens II, 2, v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans* [écrit *rondement ;* « le plus vite possible », 1732, Lesage]).

I. 1. *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). En rond : *On déchausse l'arbre un pied dans la terre, là on le coupe rondement* (O. de Serres). || **2.** *Littér.* En forme ronde : *Déboutonnant sa redingote, il en tira un petit portefeuille rondement tendu* (Daudet).

II. 1. Sans façon, franchement (vieilli) : *Dans le petit chapitre des billets de confession et des querelles parlementaires et épiscopales, j'ai dit assez rondement la vérité* (Voltaire). *Quand mes services ne seront plus agréables, on ne peut me faire un plus grand plaisir que de me le dire tout rondement* (Chateaubriand). || **2.** *Fam.* Avec décision et célérité : *Mener une affaire rondement.* || *Fam.* Le plus vite possible : *« Alfred ! cria-t-il* [Joseph]. *Aux Champs-Élysées, et rondement, s'il vous plaît »* (Duhamel).

● SYN. : **II, 1** *carrément* (fam.), *nettement ;* **2** *prestement, promptement, vivement ; dare-dare* (fam.), *rapidement.*

rondet [rɔ̃de] n. m. (dimin. de *rond* 1 et 2 ; fin du XIII^e s., B. de Condé [*rondet de carole,* 1964, Larousse]). Syn. de RONDEAU au Moyen Âge. || *Rondet de carole,* chanson qui accompagnait une ronde, au Moyen Âge.

rondeur [rɔ̃dœr] n. f. (de *rond* 1 ; v. 1460, G. Chastellain, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1530, Palsgrave, 264 ; sens I, 3, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens I, 4, 1806, Delille ; sens II, 1, 1688, La Bruyère ; sens II, 2-3, 1541, Calvin).

I. 1. État d'une surface ronde : *La rondeur d'une table.* || **2.** Forme sphéroïde d'un objet : *Ce fruit* [l'orange] *cueilli au loin, banal dans sa rondeur* (Daudet). *Le casque mat a la couleur de la terre, la couleur de l'argile. Je pousse ma paume sur sa rondeur, lisse comme sur la rondeur lisse d'un sein* (Montherlant). || **3.** État de ce qui est bien en chair et présente des formes rondes : *Sa taille avait pris de la rondeur.* || **4.** *Spécialem.* et *fam.* Partie du corps ronde et charnue (s'emploie généralement au plur.) : *La fumée* [...] *se recourbait avec une grâce particulière et formait des rondeurs qui pouvaient simuler des reins bien cambrés* (France).

II. 1. Harmonie d'une phrase bien équilibrée : *La rondeur d'une période, d'une phrase musicale.* || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui est franc et sans façon : *Langage qui a de la rondeur. Il s'expliqua en effet, et sur un ton de rondeur, de franchise qui m'alla au cœur* (Daudet). *Vous pensez bien, monsieur le président, dit Joseph avec rondeur, que nous ne vous faisons pas l'injure de douter un seul instant de votre bienveillance...* (Duhamel). || **3.** Attitude qui exprime le naturel allié à un prompt esprit de décision : *Ajoutez à cela une franchise et une rondeur militaire* (Theuriet).

● SYN. : **I, 1** *rotondité ;* **3** *embonpoint.* || **II, 2** *bonhomie, franchise, loyauté, netteté ;* **3** *cordialité, franc-parler, simplicité.* — CONTR. : **I, 3** *minceur, sveltesse.*

rondi, e [rɔ̃di] adj. (part. passé de *rondir* 2 ; 1964, Larousse). Se dit de l'ardoise taillée à la forme et aux dimensions définitives.

◆ **rondie** n. f. (1803, Boiste). Chacun des cylindres de bois dont on se sert pour arrondir les plaques de plomb destinées à la fabrication des tuyaux (s'emploie le plus souvent au plur.).

● SYN. : *rondin, rondine.*

rondier n. m. V. RONIER.

rondin [rɔ̃dɛ̃] n. m. (de *rond* 1 et 2 ; 1387, Bloch-Wartburg, au sens de « sorte de tonneau » ; sens I, 1, 1526, Bloch-Wartburg ; sens I, 2, 15 avr. 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 921 ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1676, Félibien ; sens II, 1829, Vidocq [*rondin jaune,* 1847, Balzac] ; sens III, v. 1750, Havard ; sens IV, av. 1885, Vallès).

I. 1. Morceau de bois de chauffage rond et court, qui n'a pas été fendu : *Alimenter le feu avec quelques rondins de chêne.* || **2.** Bille de bois non équarrie : *Une tranchée étayée par des rondins de sapin.* || **3.** *Vx.* Gros bâton court. || **4.** Syn. de RONDIE.

II. *Vx.* Pièce de monnaie. || *Rondin jaune,* pièce d'or.

III. *Vx.* Petit traversin que l'on mettait sur une chaise, un fauteuil, pour soutenir les reins.

IV. Veston court, muni de poches spéciales, et porté naguère par les garçons de café : *Des bouche-trous de Stanislas et de Rollin qui avaient des faux cols droits, des rondins de drap fin et de l'argent dans leurs goussets* (Vallès).

rondine [rɔ̃din] n. f. (de *rondin ;* 1821, Ansiaume, au sens de « bague » ; sens actuel, 1933, Larousse). Syn. de RONDIE.

1. rondir [rɔ̃dir] v. intr. (de *rond* 1 ; milieu du XVIe s.). *Class.* et *littér.* Prendre une forme ronde, s'arrondir : *Des corbeilles de camélias blancs sur lesquels rondit une branche de lilas blanc* (Goncourt).

2. rondir [rɔ̃dir] v. tr. (de *rond* 1 ; 1243, Godefroy, au sens de « arrondir » ; sens actuel, 1782, *Encycl. méthodique*). Tailler les ardoises à la forme et à la dimension voulues.

rondis [rɔ̃di] n. m. (de *rondir* 2 ; 1964, Larousse). Bord d'un brillant.

rondissage [rɔ̃disaʒ] n. m. (de *rondir* 2 ; 1964, Larousse). Taille d'un feuillet de schiste ardoisier à la dimension d'une ardoise.

rondisseur [rɔ̃disœr] n. m. (de *rondir* 2 ; 1964, Larousse). Ouvrier qui fait le rondissage des ardoises.

rondisseuse [rɔ̃disøz] n. f. (de *rondir* 2 ; 1964, Larousse). Machine destinée à tailler les ardoises.

rondo [rɔ̃do] n. m. (mot ital. de même sens, empr. du franç. *rondeau* 1 ; 1829, Fétis). Structure fondamentale du mouvement final d'une sonate ou d'une symphonie, caractérisée par l'alternance d'un refrain et de couplets en nombre variable : *Joue pour moi, un soir, pendant un de tes concerts, le rondo en « la » mineur de Mozart, celui de notre enfance* (Duhamel).
• REM. L'orthogr. italienne *rondo* l'a emporté sur celle du français *rondeau* à partir du XVIIIe s.

rondoir [rɔ̃dwar] n. m. (de l'anc. v. *roonder,* tailler en rond [v. 1185, *Aliscans*], *ronder* [XVe s.], dér. de *rond* 1 [v. ce mot] ; 1923, Larousse). Appareil qui permet d'obturer des bouteilles en attendant leur bouchage.

rondou [rɔ̃du] n. m. (mot provenç. de même sens, de *rondole,* même sens [milieu du XVIe s.], dér. de l'anc. provenç. *aronda,* hirondelle, du lat. *hirundo, -dinis,* hirondelle, aronde [poisson] ; 1904, Larousse). Nom donné à l'hirondelle de mer à Marseille.

rondouillard, e [rɔ̃dujar, -ard] adj. (dimin. de *rond* 1 ; 1888, Goncourt, au sens 2 ; sens 1, 1933, Larousse). **1.** *Fam.* Se dit d'une personne replète, dont les formes témoignent d'une tendance à l'adiposité : *Hier matin, reçu Einstein, un Allemand rondouillard qui veut fonder une nouvelle revue...* (Gide). || **2.** Se dit d'un dessin, d'une sculpture aux formes trop arrondies, d'un style mou et fade : *Ils voyaient Astier-Réhu... accompagnant de son geste solennel à grandes manches ses plaisanteries du répertoire... ou ses déclamations rondouillardes en style de Vicq d'Azir* (Daudet).
• SYN. : **1** *boulot* (fam.), *dodu, potelé, rondelet* (fam.). — CONTR. : **1** *décharné, efflanqué, maigre, mince, sec, svelte.*

rond-point [rɔ̃pwɛ̃] n. m. (de *rond* 1 [v. ce mot] et de *point* 1 ; v. 1354, *Modus,* écrit *roont-point,* au sens de « demi-cercle » ; écrit *rond-point,* au sens 3, 1740, d'après Trévoux, 1752 ; sens 1, 1866, Verlaine ; sens 2, 1831, Acad.). **1.** Carrefour circulaire vers lequel convergent plusieurs allées, dans un jardin ou une forêt. || **2.** Dans une ville, place circulaire dont le centre, le plus souvent, est occupé par une fontaine ou un monument, et où aboutissent plusieurs rues : *Ils débouchaient sur le rond-point ensoleillé d'où l'on apercevait l'entrée de la villa Thibault* (Martin du Gard). || **3.** Partie semi-circulaire à l'extrémité de la nef d'une église.
• Pl. *des* RONDS-POINTS.
• SYN. : **1** *croisée, croisement ;* **2** *carrefour, étoile ;* **3** *abside.*

Ronéo [rɔneo] n. f. (n. déposé, emploi comme n. commun du n. de la compagnie fabriquant cette machine ; 1921, d'après Robert, 1964). Machine destinée à reproduire des textes préalablement frappés sur un stencil.

ronéoté, e [rɔneɔte] adj. (part. passé de *ronéoter ;* v. 1960). Syn. de RONÉOTYPÉ.

ronéoter [rɔneɔte] v. tr. (abrév. de *ronéot[yper]* ; v. 1960). *Fam.* Syn. de RONÉOTYPER.

ronéotypé, e [rɔneɔtipe] adj. (part. passé de *ronéotyper ;* v. 1940). Tiré à la Ronéo : *Une circulaire ronéotypée.*

ronéotyper [rɔneɔtipe] v. tr. (de *Ronéo* et de *-typer,* du gr. *tupos,* marque, empreinte ; v. 1940). Reproduire un texte dactylographié sur stencil à l'aide d'une Ronéo : *Faire ronéotyper sa thèse en dix exemplaires.*

ronflant, e [rɔ̃flɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ronfler ;* 1529, Tory, au sens 1 [*râle ronflant,* 1870, Littré] ; sens 2, 1688, Miege [*promesses ronflantes,* 1835, Acad.] ; sens 3, 1866, Esnault). **1.** Dont le bruit est semblable à un ronflement : *Un poêle ronflant. Un moteur ronflant.* || *Râle ronflant,* râle de sonorité grave, perçu à l'auscultation au cours d'une bronchite. || **2.** *Fig.* D'une sonorité riche à l'oreille, mais vide de sens : *Style ronflant. Ce n'est pas avec des mots ronflants et des idées entortillées que l'on gagne les âmes* (Claudel). || *Promesses ronflantes,* promesses mirifiques, mais qui resteront sans effet. || **3.** D'un goût tapageur : *Une barrière ronflante et contournée, sombre buisson de bronze noir* (Goncourt).
• SYN. : **2** *ampoulé, creux, déclamatoire, emphatique, grandiloquent, pompeux, sonore ;* **3** *prétentieux, voyant.*

ronflement [rɔ̃fləmɑ̃] n. m. (de *ronfler ;* 1553, *Bible Gérard,* au sens de « bruit que fait un cheval par les narines quand il a peur » ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Bruit sonore que produit quelquefois pendant le sommeil la vibration du voile du palais au cours de l'inspiration : *Entre ses lèvres entrouvertes passait un ronflement sonore* (Maupassant). || **2.** Bruit qui rappelle le ronflement d'un dormeur : *Le ronflement d'un moteur poussé à fond. On voyait à la lucarne d'un grenier le profil maigre de M. Binet penché sur son tour, dont le ronflement monotone s'entendait jusqu'au Lion d'Or* (Flaubert).

ronfler [rɔ̃fle] v. intr. (du radical expressif *ron-,* qui évoque un bruit sourd et continu, avec influence probable de *souffler ;* v. 1130, *Eneas,* au sens de « souffler bruyamment en respirant » ; sens 1, XIIIe s. [« dormir », 1809, Esnault] ; sens 2, v. 1570, Carloix ; sens 3, 1659, Molière). **1.** Produire, pendant le sommeil, un bruit sonore qui provient de la gorge et des narines au cours de l'inspiration : *Quelques-uns, vers la fin, s'y endormirent* [à table] *et ronflèrent* (Flaubert). *« Faudrait que je m'étende, qu'elle a dit, ça ne va pas. » Papa ronflait sur le lit, elle n'a pas osé le réveiller, elle a été s'asseoir au coin du feu* (Bernanos). || *Pop.* Dormir : *Il est l'heure d'aller ronfler.* || **2.** Produire un bruit sourd et régulier qui se prolonge : *Un moteur qui ronfle. Le rouet qui ronfle l'a grisée* (Valéry). *Du côté du canal où ronflent et s'exilent | Les trois usines de la ville* (Verhaeren). *Le parquet, couleur de cire et luisant, craquait tout seul, sans doute à la chaleur du petit poêle de faïence blanche, où ronflait un feu de bûches* (Martin du Gard). || **3.** Fig. *Faire ronfler des vers,* les déclamer avec emphase et d'une voix sonore : *Ils ne savent pas faire ronfler les vers et s'arrêter au bel endroit* (Molière).

ronfleur, euse [rɔ̃flœr, -øz] n. (de *ronfler ;* 1552, Rabelais, au sens 1 [adjectiv., 1687, Furetière] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Personne qui ronfle, qui a l'habitude de ronfler : *Dans les chambrées les ronfleurs sont souvent réveillés à coups de polochons.* || *Adjectiv.* Qui ronfle : *Ronfleuse assem-*

blée, prêtez l'oreille aux belles paroles que je vous annonce (Furetière). || **2.** Relais électromagnétique à lame vibrante, dont le fonctionnement produit un ronflement de basse fréquence, moins sonore qu'une sonnerie électrique.

ronflotter ou **ronfloter** [rɔ̃flɔte] v. intr. (dimin. de *ronfler ;* 1879, Huysmans). *Fam.* Émettre un petit ronflement : *Elle ronflotta gentiment, la bouche mal ouverte et le nez chantant* (Huysmans). *Il devait ronfloter, en digérant du chou, son grand nez sur la salamandre !* (Martin du Gard).

1. rongé, e [rɔ̃ʒe] adj. (part. passé de *ronger ;* 1314, Mondeville, au sens de « entamé » [en parlant d'un os] ; sens actuel, av. 1559, J. Du Bellay). Miné par une lente dégradation morale : *Rongé par mes affaires, par mes soucis dont je ne pouvais parler à personne* (Mauriac).

• Syn. : *obsédé, préoccupé, tenaillé.*

2. rongé [rɔ̃ʒe] n. m. (part. passé substantivé de *ronger ;* 1964, Larousse). Broderie à petits points de surjet très rapprochés.

rongeage [rɔ̃ʒaʒ] n. m. (de *ronger ;* 1949, Larousse). Impression sur tissus réalisée au moyen de produits rongeants.

rongeant, e [rɔ̃ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ronger ;* v. 1770, J.-J. Rousseau, au sens 3 ; sens 1, 1870, Littré ; sens 2, 1851, Poitevin). **1.** *Vache rongeante,* vache qui, atteinte d'une dépravation du goût ou par carence alimentaire, ronge le bois, le plâtre, les mortiers. || **2.** Qui ronge, détruit par une action lente : *Un acide rongeant. Un ulcère rongeant.* || **3.** *Fig.* Qui tourmente, sape le moral : *Des soucis rongeants.*

◆ **rongeant** n. m. (1845, Bescherelle). Produit chimique qui exerce une action destructive sur certains colorants.

rongement [rɔ̃ʒmɑ̃] n. m. (de *ronger ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, début du xx[e] s. ; sens 3, av. 1615, Pasquier). **1.** Action de ronger : *Le rongement des ongles est souvent maladif.* || **2.** *Fig.* Action de faire disparaître peu à peu : *Le tenace rongement des heures* (Prévost). || **3.** *Fig.* Douleur morale qui tenaille et semble dévorer lentement : *Le rongement de la jalousie. N'est-ce pas assez de la pâle vieillesse, | De tous les rongements de la vie en faiblesse* (A. Barbier).

ronger [rɔ̃ʒe] v. tr. (lat. *rūmĭgare,* ruminer, de *rūma,* estomac des ruminants, et de *agere,* mettre en mouvement ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *rungier* [*rongier,* v. 1193, Hélinant ; *ronger,* début du xiv[e] s., N. Bozon], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1180, Marie de France ; *ronger sa litière,* av. 1613, M. Régnier] ; sens I, 3, 1678, La Fontaine ; sens I, 4, 1[er] oct. 1769, Diderot [*ronger son frein,* 1530, Palsgrave, 456 — au fig., xiii[e] s., Tobler-Lommatzsch] ; sens I, 5, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens II, 1-3, v. 1460, G. Chastellain ; sens II, 4, v. 1220, Coincy). [Conj. **1 b.**]

I. User en grignotant. **1.** Entamer avec les dents par bribes en vue de se nourrir (en parlant des animaux dits « rongeurs ») : *Un lapin qui ronge lentement une carotte. L'écureuil ronge une pomme de pin.* || **2.** Prélever avec les dents les derniers restes comestibles adhérant à une surface dure non comestible (en parlant des animaux et des hommes) : *Un chien qui ronge un os. Ronger un noyau de pêche.* || Fig. *Donner un os à ronger à quelqu'un,* v. os 1. || Fig. et vx. *Ronger sa litière,* n'avoir plus rien à manger qu'une nourriture qui ne vaut pas mieux que celle de l'animal réduit à manger la paille de sa litière : *J'étais résolu, faisant autant que trois | De boire et de manger comme aux veillées des Rois ; | Mais* [...] *| Je fus enfin contraint de ronger ma litière* (M. Régnier). || **3.** Entamer avec les dents une chose dure non comestible : *Une souris qui ronge le plancher. Et le chien, qui semblait devenir fou comme son maître, se précipitait sur la porte, la grattait de ses griffes, la rongeait de ses longues dents blanches* (Maupassant). || **4.** Mordiller, mâcher, serrer entre ses dents : *Ronger ses poings de colère.* || *Ronger son frein,* se dit d'un cheval qui mord et mâche son mors ; au *fig.,* supporter impatiemment : *L'inaction lui pèse, il ronge son frein. Jacques, rongeant son frein, s'obligeait à monter, régulièrement, à la fin de la matinée, en haut de la vieille ville, pour des poses qui ne duraient jamais moins de deux heures !* (Martin du Gard). || *Ronger ses ongles,* v. ongle. || **5.** *Par extens.* Attaquer une substance en l'absorbant (en parlant d'animaux munis de pièces buccales broyeuses) : *Les vers rongent le bois. Des chenilles qui rongent les feuilles des arbres.*

II. Entamer petit a petit. **1.** Réduire peu à peu la surface d'une chose : *Les incendies, des défrichements, un peu plus à gauche continuent à avancer vers l'est, derrière l'arête des montagnes, comme la flamme qui ronge le bord d'un papier* (Malraux). *Le cerne des paupières rongeait la moitié des joues non rasées qui semblaient plus creuses* (Simenon). || **2.** Attaquer la substance d'une chose en la désagrégeant : *L'acide ronge le métal. La rouille ronge le fer. La mer ronge les falaises.* || **3.** Attaquer les tissus d'un organisme vivant pour les détruire : *Le cancer qui les ronge est pareil à beaucoup de tumeurs — indolore* (Bernanos). *Comme elle* [la paysanne] *n'a pas le loisir de s'occuper de sa santé même pendant les grossesses, elle se déforme vite, elle est prématurément flétrie et usée, rongée de maladies* (Beauvoir). || **4.** *Fig.* Miner par une lente dégradation qui ruine peu à peu la santé : *Le chagrin ronge cet homme. Quel ennui solitaire te ronge ?* (Musset).

• Syn. : **I, 1** *grignoter.* || **II, 1** *entamer, manger ;* **2** *altérer, brûler, caver, corroder, éroder, fouir, miner, mordre, saper ;* **3** *consumer, dévorer, user ;* **4** *bourreler, hanter, tenailler, travailler.*

◆ v. intr. (v. 1100, *Romanische Studien* [I, 169], écrit *ronyer ; ronger,* début du xiv[e] s., N. Bozon). Ruminer : *Le cerf ronge.*

◆ **se ronger** v. pr. (1610, d'Urfé [*ronger son cœur,* même sens, v. 1460, G. Chastellain ; *se ronger les sangs,* 1876, Larousse, art. *sang*]). Se tourmenter : *Il se ronge dans sa solitude. Jusqu'à la fin du spectacle la mère se rongea d'angoisse, roulant mille projets confus qui se bousculaient dans sa tête avec des choses passées, des scènes qui auraient dû l'avertir* (Daudet). || Fam. *Se ronger les sangs,* se faire beaucoup de soucis, être très inquiet : *Mais Nat ne me soutenait pas longtemps, vite confuse et déchirée entre ses rancunes et ses craintes, sans doute alliées au remords d'attaquer son prochain et de soutenir la révolte d'une fille. Elle branlait de la coiffe, elle disait « Laisse donc ! Ne te ronge pas les sangs. »* (H. Bazin).

rongeur, euse [rɔ̃ʒœr, -øz] adj. (de *ronger ;* xv[e] s., Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1530, Palsgrave, dans la loc. *rongeur d'or,* « celui qui rogne les monnaies » ; sens 1, 1800, Ch. F. Ph. Masson ; sens 2, av. 1794, A. Chénier [au fig., 1762, J.-J. Rousseau ; *ver rongeur,* fin du xvii[e] s., Saint-Simon]). **1.** Qui ronge, dont la denture est conformée pour ronger : *Mammifères rongeurs.* || **2.** Qui corrode, qui détruit lentement : *Ulcère rongeur. Si le travail des esclaves manifeste leur liberté, il n'en reste pas moins que ce travail est imposé, diminuant et rongeur...* (Sartre). || *Fig.* Qui inquiète, tourmente sans répit : *L'obsession de ces idées rongeuses* (Maupassant). || Poét. *Ver rongeur,* chagrin, souci obsédant qui mine le moral, remords : *Je porte toujours dans mon cœur le ver rongeur qui me déchire* (Voltaire).

◆ **rongeurs** n. m. pl. (1803, Boiste). Ordre de mammifères végétariens ou omnivores, possédant de longues incisives taillées en biseau et coupantes, et des molaires râpeuses : *L'écureuil, le lapin sont des rongeurs.*

◆ **rongeur** n. m. (1803, Boiste). Animal faisant partie de la classe des rongeurs.

rongeure [rɔ̃ʒyr] n. f. (de *ronger ;* av. 1502, O. de La Marche, au sens de « action de ronger » ; 1870, Littré, au sens de « débris d'un objet rongé » ; sens actuel, 1904, Larousse). Défaut du drap qui, lors de son passage à la tondeuse, a été rasé jusqu'à la chaîne aux endroits où se trouvaient des nœuds ou des déchets.

ronge-verrue [rɔ̃ʒvery] n. m. invar. (de *ronge,* forme du v. *ronger,* et de *verrue ;* 1875, Larousse). Nom usuel donné à une

grosse sauterelle commune en Europe, en vertu d'une croyance selon laquelle le liquide brun que dégorge cet insecte en mordant provoque la chute des verrues.

ronier [rɔnje] n. m. (var. de *rondier,* même sens [1776, Valmont de Bomare], dér. de *rond* 1 ; 1933, Larousse). Sorte de palmier de l'espèce des borassus qui croît dans l'Inde, aux Moluques et en Afrique tropicale, au bois dur, et dont les inflorescences fournissent le vin de palme.

rōnin [ronɛ̃] n. m. (mot japonais signif. proprem. « homme flottant » ; 1964, Larousse). Nom japonais désignant les samouraïs qui quittaient le service de leur maître et parcouraient le pays en quête d'aventures.

ronron [rɔ̃rɔ̃] n. m. (redoublement du radical expressif *ron-*, qui évoque un bruit sourd et continu ; 1761, J.-J. Rousseau, au sens 2 ; sens 1, 1842, Balzac). **1.** Bruit que le chat tire de sa gorge pour marquer son contentement : *Dès que le cheval arrive, le chat saute sur la charrette, et de là sur le dos du cheval, en faisant de tels ronrons qu'on croirait entendre un tambour de basque* (Sue). || **2.** Bruit sourd et continu : *Écouter toute la nuit le ronron du vent* (Miomandre). *Bercée par le ronron du tram et le bruit des voix, elle écoutait volontairement, afin d'échapper à ses propres pensées, les propos qui s'échangeaient au-dessus de sa tête* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *ronronnement ;* **2** *bourdonnement, grondement, mugissement, ronflement, rumeur.*

ronronnement [rɔ̃rɔnmɑ̃] n. m. (de *ronronner ;* 1879, Huysmans). Action de ronronner : *Le ronronnement du chat qui se frotte aux jambes du visiteur. L'ascenseur qui s'élevait, avec son doux ronronnement de machine* (Mallet-Joris). *Derry s'était endormie au ronronnement de la voiture et aux cahots de la route* (Vercors).

ronronner [rɔ̃rɔne] v. intr. (de *ronron ;* 1853, Baudelaire, au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, 1908, Colette). **1.** Faire des ronrons (en parlant du chat) : *Ils sont délicieux pourtant* [les chats] *parce qu'en les caressant, alors qu'ils se frottent à votre chair, ronronnent et se roulent sur vous, on sent bien l'insécurité de leur tendresse* (Maupassant). || **2.** Émettre une sorte de ronflement pour témoigner un sentiment : *Ronronner de satisfaction, de plaisir.* || **3.** Émettre un bruit sourd et régulier qui indique un fonctionnement normal : *Le moteur de la voiture à l'arrêt continue à ronronner.*

ronsardisant [rɔ̃sardizɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *ronsardiser ;* 1835, Th. Gautier). Celui qui écrit à la manière de Ronsard : *Une gorge ronde, polie, ivoirine, pour parler comme les ronsardisants* (Gautier).

ronsardiser [rɔ̃sardize] v. intr. (du n. du poète français Pierre de *Ronsard* [1524-1585] ; début du XVIIe s., Malherbe, puis 1800, Boiste). Écrire à la manière de Ronsard ; innover en matière de langage à la manière de Ronsard : *Nos révolutionnaires, grands Grecs par nature, ont obligé nos marchands et nos paysans à apprendre les hectares, les hectolitres, les kilomètres, les millimètres, les décagrammes : la politique a ronsardisé* (Chateaubriand).

ronsardisme [rɔ̃sardism] n. m. (du n. de *Ronsard* [v. l'art. précéd.] ; 1875, Larousse). Imitation de la manière de Ronsard.

röntgen [rœntgɛn] n. m. (emploi comme n. commun du n. pr. du physicien allemand Wilhelm Conrad *Röntgen* [1845-1923], qui découvrit les rayons X en 1895 ; 1933, Larousse [aussi *rayons Röntgen*]). Unité de quantité de rayonnement X ou γ (symb. : R). || Adjectiv. *Rayons Röntgen,* rayons X. (On écrit aussi RŒNTGEN.)

röntgenthérapie [rœntgɛnterapi] n. f. (de *röntgen* et de *thérapie ;* 1933, Larousse). Syn. de RADIOTHÉRAPIE.

rookerie ou **rookery** [rukri] n. m. (angl. *rookery,* même sens ; 1898, Bonnaffé). Colonie d'oiseaux polaires (manchots, pingouins) qui se rassemblent pour se protéger mutuellement du froid.

1. roque [rɔk] n. m. (déverbal de *roquer ;* 1875, Larousse). Aux échecs, coup qui consiste à ramener l'une des tours près du roi et à faire passer le roi de l'autre côté de la tour. (On dit aussi ROQUAGE n. m. [de *roquer ;* 1904, Larousse].)

2. roque n. m. V. ROC 2.

roquefort [rɔkfɔr] n. m. (emploi comme n. commun de *Roquefort,* n. d'un chef-lieu de canton de l'Aveyron, dans la région duquel ce fromage est fabriqué ; 1721, Trévoux). Fromage fabriqué avec du lait de brebis, ensemencé de spores d'une moisissure spéciale, et affiné dans les caves de la région de Roquefort.

roquelaure [rɔklɔr] n. f. (emploi comme n. commun du n. pr. d'Antoine, duc de *Roquelaure* [1656-1738], qui mit ce vêtement à la mode ; 1752, Trévoux). Vêtement long, demi-ajusté, boutonné par-devant, mis à la mode par le duc de Roquelaure et que portaient les hommes sous Louis XIV.

roquentin [rɔkɑ̃tɛ̃] n. m. (d'un radical expressif *rok-*[qui évoque des bruits secs], d'après des mots comme *libertin, plaisantin,* etc. ; 1631, *Cabinet des chansons* [p. 71], au sens 1 [« la chanson elle-même », 1640, *la Comédie de chansons*] ; sens 2, 1669, Widerhold). **1.** *Class.* Chanteur de chansons satiriques. || *Par extens.* La chanson elle-même. || **2.** *Class.* et *littér.* Vieillard ridicule qui veut faire le jeune homme : *Un vieux roquentin qui a la barbe plus longue que la chevelure* (Destouches). *Il faut demander ça au général, dit Numa en se tournant vers le marquis d'Espaillon d'Aubord, ministre de la Guerre, vieux roquentin acharné à l'amour* (Daudet).

roquer ou **rocquer** [rɔke] v. intr. (de *roc* 2 ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Au jeu d'échecs, faire le coup du roque. || **2.** Au croquet, placer sa boule près de la boule touchée et la frapper de manière à les pousser toutes les deux.

1. roquet [rɔkɛ] n. m. (du radical expressif *rok-*, qui évoque des bruits secs ; 1544, *l'Arcadie,* au sens 1 [péjor., 16 févr. 1739, Voltaire] ; sens 2, 22 mai 1752, Voltaire). **1.** Sorte de petit chien issu du croisement d'un danois de petite taille et d'un dogue. || *Péjor.* Tout chien de petite taille au jappement hargneux et obsédant : *C'est un méchant roquet. Je peux venir. Elle est tranquille. Je peux m'accrocher comme un roquet têtu qui ne veut pas lâcher prise* (Sarraute). || **2.** *Fig.* Individu hargneux mais peu redoutable : *Les roquets de la littérature. Le roquet est physiquement dégénéré. Bas sur pattes, ventru, laid de visage...* (Montherlant).

2. roquet [rɔkɛ] n. m. (var. picarde de *rochet* 1 ; XIIIe s., Godefroy). *Vx.* Manteau de cavalier ne dépassant pas la ceinture : *Elles avaient* [...] *un méchant roquet sur le corps* (Hugo).

3. roquet [rɔkɛ] n. m. (var. picarde de *rochet* 2 ; 1723, Savary des Bruslons). Syn. de ROCHET 2.

roquetin [rɔktɛ̃] n. m. (dimin. de *roquet* 3 ; 1751, *Encyclopédie* [I, 288 *a*], aux sens 1-2). **1.** Petite bobine servant au dévidage des fils d'argent, des fils de soie. (Syn. ROQUETTE.) || **2.** Syn. de ROCHET 2 (au sens III, 1).

1. roquette [rɔkɛt] n. f. (fém. de *roquet* 3 ; 1875, Larousse). Syn. de ROQUETIN (au sens 1).

2. roquette [rɔkɛt] n. f. (ital. *rochetta,* roquette [XVIe s.], var. anc. de *rucchetta,* même sens, dimin. de *ruca,* même sens, lat. *ērūca,* chenille, roquette [plante] ; 1538, R. Estienne, au sens I ; sens II [d'origine incertaine], 1875, Larousse).

I. Crucifëracée à fleurs blanchâtres, d'une odeur forte, cultivée pour ses feuilles, que l'on mange en salade, ou à cause de ses propriétés médicinales.

II. Nom donné à des perdrix grises dans lesquelles l'on a vu, à tort, une espèce particulière *(Perdrix damascena).*

3. roquette [rɔkɛt] n. f. (de *roquet* 3 et [pour les sens II, 1-2] de l'angl. *rocket,* fusée, lui-même empr. du franç. *roquette* 3 ; 1752, Trévoux, dans la loc. *faire la roquette,* « jeter des fusées éclairantes » ; sens I, 1842, Acad. ; sens II, 1, 1949, Larousse [écrit *rocket ; roquette,* 1953, Larousse] ; sens II, 2, 1953, Larousse).

I. *Autref.* Fusée de guerre incendiaire propulsée par la combustion de la poudre.

II. 1. *Auj.* Projectile autopropulsé tactique, employé notamment par les armes antichars et par les avions de combat. || 2. *Par extens.* et *abusiv.* L'arme qui lance ces projectiles. (On dit, mieux, LANCE-ROQUETTES.)

roquillard [rɔkijar] ou **roquignard** [rɔkiɲar] n. m. (déformations d'un mot non attesté **rocaillard,* dér. de *rocaille ;* 1890, Havard [pour les deux formes]). Forme d'enroulement sculpté au sommet du dossier de certains sièges.

roquille [rɔkij] n. f. (altér. de *rocaille ;* 1737, *Nouvelle Instruction pour les confitures,* p. 76). Confiture d'écorce d'orange.

rorique [rɔrik] adj. (dér. savant du lat. *rōs, rōris,* rosée ; 3 avr. 1877, *Journ. officiel,* p. 3231). *Figure rorique,* phénomène électrique dont la manifestation est une image obtenue en soufflant sur une surface préalablement soumise à une série de décharges électriques.

rorqual [rɔrkwal *ou* rɔrkal] n. m. (anc. norvégien *raudh-hwalr,* même sens, proprem. « rouge [*raudh*] baleine [*hwalr*] » ; 1808, Boiste). Mammifère marin voisin de la baleine, à nageoire dorsale très développée, à face ventrale striée, à tête aplatie et élargie, et qui se rencontre dans toutes les mers du globe.

• Pl. *des* RORQUALS.

ros [ro] n. m. (emploi spécialisé de l'anc. n. m. *ros,* roseau [v. ROSEAU], les dents du peigne ayant d'abord été faites avec du roseau ; 1245, Tailliar, p. 127). *Vx.* Dans un métier à tisser, peigne placé sur le battant, entre les dents duquel, à l'origine faites de lames de roseaux, on mettait un ou plusieurs fils de chaîne.

• REM. On écrit aussi ROT [ro] (1679, J. Savary).

rosace [rozas] n.f (de *rose* 1, d'après le lat. *rosaceus,* de rose, de *rosa,* rose ; 1547, J. Martin, aux sens 1-2 ; sens 3, 1831, V. Hugo ; sens 4, 1957, Robert, art. *indiquer ;* sens 5, 1904, Larousse ; sens 6, 1933, Larousse ; sens 7, 1964, Larousse). 1. Figure symétrique circulaire, formée de courbes inscrites dans un cercle, et souvent en forme de feuillage, dont l'ensemble rappelle une rose : *L'étendue large et lumineuse est toute piquetée de feux colorés traçant rosaces et pointillés audelà de la zone laiteuse, puis la nuit balisée est effacée par les grands rectangles de verre et les murs : à peine l'auto arrêtée, il descend en courant vers les bâtiments très éclairés, le billet d'avion à la main* (J.-P. Faye). || 2. Ornement d'architect ure en forme de rose épanouie : *Un caisson de plafond orné de rosaces.* || 3. Ensemble de vitraux disposés en rosace dans une église : *Les rosaces de la cathédrale de Chartres.* (Syn. ROSE.) || 4. Motif de broderie ou de dentelle. || 5. Sorte d'agrafe circulaire ornée, employée pour décorer le clou apparent auquel on suspend un tableau. || 6. Commutateur en usage dans les bureaux centraux télégraphiques, formé d'un plateau en bois sur lequel sont disposées en cercle les bornes d'attache correspondant aux divers appareils du bureau central. || 7. Ouverture circulaire que l'on trouve au centre de la table d'harmonie de certains instruments de musique (clavecin, luth, guitare).

rosacé, e [rozase] adj. (du lat. *rosaceus,* de rose, dér. de *rosa,* rose ; 1694, Tourne-fort, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). 1. Qui ressemble à la rose : *Tissu à motifs rosacés.* || 2. *Acné rosacée,* acné s'accompagnant de rougeurs de la face.

◆ **rosacée** n. f. (1964, Larousse). Rougeur de la face avec dilatation veineuse.

◆ **rosacées** n. f. pl. (1812, Mozin). Famille de plantes dicotylédones dialypétales aux feuilles dentées, à fleurs à quatre ou cinq pétales, dont le type est le rosier, et qui comprend de nombreuses plantes à fruits comestibles répandues dans l'hémisphère Nord : *Le prunier, le cerisier, le poirier, l'amandier, le pêcher, le fraisier et l'aubépine sont des rosacées.*

rosage [rozaʒ] n. m. (lat. médiév. [non attesté] **rosago,* laurier-rose, du lat. class. *rosa,* rose, d'après *plantago,* plantain ; 1549, Maignan, au sens 3 ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1870, Littré). 1. Nom donné parfois au rhododendron et à l'azalée. || 2. Plante des Alpes, de la Sibérie et de l'Asie, cultivée dans les jardins, aux feuilles de laquelle on attribue des propriétés narcotiques et diurétiques. || 3. Autre nom du *laurier-rose.*

rosaire [rozɛr] n. m. (lat. ecclés. du Moyen Âge *rosarium,* même sens, proprem. « guirlande de roses dont on couronnait la Vierge », neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *rosarius,* de rose, dér. de *rosa,* rose ; 1495, Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. [*mois du rosaire,* 1964, Larousse]). 1. Objet de piété permettant de réciter trois chapelets. || 2. Suite des prières récitées sur cet objet : *Cependant dans la grande salle* [...] *la vieille Julia, Maria, Tonio et quelques-uns de leurs enfants récitaient le rosaire pour que leur maître retrouve la santé* (R. Vailland). || *Mois du rosaire,* le mois d'octobre, au cours duquel l'Église catholique encourage les fidèles à la récitation du rosaire : *Faire une neuvaine pendant le mois du rosaire.*

rosalbin [rozalbɛ̃] n. m. (dér. savant du lat. *rosa,* rose, et *albus,* blanc mat ; 1828, *Dict. classique d'histoire naturelle).*) Espèce de cacatoès à plumage gris et rose, commun en Australie.

rosales [rozal] n. f. pl. (empr. savant du bas lat. *rosalis,* relatif aux roses, de roses, dér. du lat. class. *rosa,* rose ; 1964, Larousse). Ordre de plantes à fleurs dicotylédones caliciflores, groupant environ 6000 espèces, dont les rosacées.

1. rosalie [rozali] n. f. (emploi comme n. commun [pour une raison mal élucidée] du prénom *Rosalie ;* 1812, Mozin). *Fam.* Phrase de chant qui se répète en montant chaque fois d'un degré, donnant une marche modulante prolongée.

2. rosalie [rozali] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1791, Valmont de Bomare). Coléoptère longicorne vivant dans le hêtre, à livrée bleue, et dont les antennes portent des touffes de poils noirs.

rosamines [rozamin] n. f. pl. (de *ros*[*e*] 2 et de *amine ;* 1933, Larousse). Matières colorantes rouges et violettes obtenues à partir du phénylchloroforme.

rosaniline [rozanilin] n. f. (de *ros*[*e*] 2 et de *aniline ;* 1870, Littré). Base azotée dont on tire la fuchsine et dont les dérivés (violet de Paris, bleu de Lyon) teignent directement la fibre animale.

rosarium [rozarjɔm] n. m. (mot lat. de même sens, de *rosa,* rose ; 1829, Boiste). Endroit réservé à la culture des rosiers : *Il admirait les belles manières de son curé, sa façon de saluer, de s'asseoir, de féliciter Mme Fenigou sur les splendeurs de son rosarium...* (Daudet).

• SYN. : *roseraie.*

rosat [roza] adj. invar. (lat. impér. *rosatum* [*oleum*], [huile] rosat, neutre de l'adj. du lat. class. *rosatus,* fait avec des roses, de *rosa,* rose ; XIIIe s., *Simples Médecines* [*vinaigre rosat,* v. 1560, Paré]). Où il entre des roses, et en particulier des roses rouges : *Miel rosat. Pommade rosat.* || *Vinaigre rosat,* produit de la macération de roses rouges dans du vinaigre.

rosâtre [rozɑtr] adj. (de *rose* 2 ; 1812, Boiste). Qui a une teinte rose, peu vive : *Une table carrée d'un merisier plus rosâtre que le reste de l'ameublement* [...] *était en face du lit* (Barbey d'Aurevilly). *La peau avait été arrachée, la chair se montrait rosâtre, avec des taches noires* (Zola).

rosbif [rɔsbif] n. m. (angl. *roast-beef,* rosbif, de *to roast,* griller, et de *beef,* viande de bœuf [empr. du franç. *bœuf*] ; 1691, Massialot [p. 51], écrit *ros de bif de mouton* [*rosbif...,* 1798, Acad. ; « pièce de bœuf... », 1698, Massialot, écrit *ros-de-bif — rosbif,* 1727, Fr. Mackenzie]). Pièce de bœuf prélevée dans les morceaux de première catégorie et destinée à être rôtie : *Une tranche de rosbif. Du rosbif froid mayonnaise.* || *Rosbif de mouton,* morceau de demi-gros comprenant les gigots, le filet et les carrés couverts du mouton.

1. rose [roz] n. f. (lat. *rosa,* rose, rosier ; début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens I, 1 ; sens I, 2, XIV^e s., *Moamin* [*rose trémière,* fin du XVI^e s. — d'abord *rose d'outremer,* v. 1500, E. Rolland, *Flore,* III, 83 ; *rose de Noël,* 1803, Boiste ; *rose d'hiver,* 1842, Acad. ; *rose de Jéricho,* 1562, Du Pinet ; *rose d'Inde,* 1660, Oudin] ; sens I, 3, av. 1648, Voiture [*aux doigts de rose,* 1665, La Fontaine ; *eau rose,* v. 1433, *Passion de Semur* — d'abord écrit *eve rose,* début du XIII^e s., *Guillaume de Dole ; eau de rose,* v. 1560, Paré ; *à l'eau de rose,* au fig., 1893, *Dict. général* — « trop tendre », en parlant d'un homme, 22 sept. 1759, Voltaire ; *bois de rose,* 1694, Th. Corneille] ; sens II, 1, v. 1460, G. Chastellain ; sens II, 2, 1607, Malherbe ; sens II, 3, v. 1460, Villon ; sens II, 4, 1665, La Fontaine [*être sur les roses,* par antiphrase, XX^e s. ; *envoyer quelqu'un sur les roses,* 1961, J. Cau, p. 28 ; *il n'y a pas de roses sans épines,* 1690, Furetière — d'abord *nulle rose sans épine,* 1611, Cotgrave ; *voir tout couleur de rose,* 1870, Littré] ; sens II, 5, 1640, Oudin [*mériter la rose,* 1870, Littré] ; sens III, 1, XIV^e s., Laborde, p. 486 ; sens III, 2, 1690, Furetière ; sens III, 3, 1923, Larousse [*rose de Souf,* même sens, 11 avr. 1896, A. Gide] ; sens III, 4, 1723, Savary des Bruslons, I, 546 ; sens III, 5, 1678, Guillet [*rose,* même sens, 1634, Jal] ; sens III, 6-7, 1690, Furetière ; sens III, 8, 1508, Havard ; sens III, 9, 1617, A. d'Aubigné ; sens III, 10, 1736, Aubin, 472 ; sens III, 11, 1752, Trévoux [*diamant en rose,* même sens, 1723, Savary des Bruslons, I, 1694] ; sens III, 12, août 1689, d'après Littré, 1870).

I. 1. La fleur du rosier : *J'ai voulu ce matin te rapporter des roses : | Mais j'en avais tant pris dans mes ceintures closes | Que les nœuds trop serrés n'ont pu les contenir...* (Desbordes-Valmore). || **2.** Nom donné à différentes fleurs ressemblant plus ou moins à la rose. || *Rose trémière,* plante de la famille des malvacées, commune dans les jardins, donnant une abondante floraison : *Les mères souriaient par-dessus des éventails où étaient peintes différentes scènes du massacre des Innocents et des courses de taureaux avec peigne, capes rouges, cous noirs fleuris de roses trémières* (Cocteau). || *Rose de Noël, rose d'hiver,* ellébore noir. || *Rose de Jéricho,* genre de crucifeacées des régions sablonneuses d'Orient, qui se contracte en boule par temps sec et se déploie à l'humidité. || *Rose d'Inde,* variété d'œillet d'Inde de grande taille. || **3.** Adjectiv. *De rose,* qui appartient à la rose, qui provient de la rose ou qui a les caractéristiques de la rose : *Un teint de rose.* || *Aux doigts de rose,* épithète que le poète grec Homère applique à l'Aurore en raison de la couleur du ciel à cette heure. || *Eau de rose,* et (class.) *eau rose,* eau de toilette préparée au cours de la distillation de l'essence de rose, souvent à partir de la rose de Damas. || Fig. et fam. *À l'eau de rose,* fade, mièvre : *M. Rohmer accuse Chalgrin de faire du rationalisme à l'eau de rose...* (Duhamel). || *Bois de rose,* bois fourni par des arbres de Guyane du genre *dalergia,* auquel appartiennent les palissandres de couleur jaune-blanc veiné de rose-violet et qui est utilisé en marqueterie et en placage.

II. 1. *Poét.* Agrément, plaisir : *Cueillons, cueillons la rose au matin de la vie* (Lamartine). || **2.** Vie éphémère : *Je meurs. Avant le soir j'ai fini ma journée. | À peine ouverte au jour, ma rose s'est fanée* (Chénier). || **3.** Fam. *Perdre sa rose,* perdre sa virginité. || **4.** *Être sur un lit de roses,* être dans une situation agréable, jouir d'une félicité parfaite. || Pop. et par antiphrase. *Être sur les roses,* être dans une situation épineuse. || Fam. *Envoyer quelqu'un sur les roses,* refuser de lui répondre, le congédier rudement. || *Il n'y a pas de roses sans épines,* il n'y a pas de plaisir sans peine. || *Voir tout couleur de rose,* n'avoir que des pensées riantes. || **5.** Class. et fig. *C'est la plus belle rose de son chapeau,* c'est le plus grand honneur dont il soit revêtu. || Fig. et vx. *Mériter la rose,* l'emporter sur plusieurs rivaux. || Fig. *Découvrir le pot aux roses,* V. POT.

III. 1. *Rose d'or,* rose en or que le pape avait coutume de bénir à la messe du quatrième dimanche de carême et qu'il envoyait ensuite à un souverain catholique. || **2.** *Rose de diamants* ou *de rubis,* diamants, rubis montés en forme de rose. || **3.** *Rose des sables,* ou *rose du désert,* agglomération de cristaux de gypse, jaune ou rose, qu'on rencontre dans certains déserts : *On voit au désert de petites masses de sable, pétrifiées en des formes qui rappellent des pétales de fleurs. Les enfants les offrent aux touristes, pour quelques sous ; elles sont exposées en Europe dans les agences de voyages sous le nom de roses du désert ou roses de sable* (Montherlant). || **4.** *Grande rose,* linge damassé qu'on fabrique en Flandre et en Normandie. || **5.** *Rose des vents,* étoile à trente-deux divisions, correspondant aux trente-deux aires du vent sur la boussole. || **6.** Meuble héraldique figurant une rose à cinq pétales, qui peut être boutonnée, ornée ou tigée, selon que son centre, sa tige, ses pointes sont d'un autre émail. || **7.** Baie circulaire garnie de vitraux à compartiments et qui s'ouvre au-dessus du portail d'une église. (Syn. ROSACE.) || **8.** Ornement d'architecture, de menuiserie, de marqueterie, de serrurerie, en forme de rose. || **9.** Ouverture qui se trouve au milieu d'un luth, d'une guitare, ou d'un clavecin. || **10.** *Rose du gouvernail,* élément des ferrures du gouvernail. || **11.** En joaillerie, diamant taillé par-dessus en facettes et plat en dessous. || **12.** Marque ronde que le teinturier laisse au bout de l'étoffe pour distinguer les couleurs qui ont servi de fond.

• REM. L'Acad. écrit *eau de rose* (au sing.) et *essence de roses* (au plur.).

2. rose [roz] adj. (emploi adjectivé de *rose* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 [*rose saumon, vieux rose,* XX^e s. ; *rose thé,* av. 1896, Goncourt] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Qui a la couleur rouge clair de la rose commune : *Des gants roses. Un corsage rose clair. Escale à Casablanca... Un soleil d'Afrique, qui transforme en sucreries roses les monuments, à la fin du jour* (Morand). *Il a* [le Bressan] *de petits yeux, fentes étroites dans les joues roses* (R. Vailland). || *Rose saumon,* se dit d'un rose qui tire sur l'orange. || *Rose thé,* d'un jaune délicat et rosé comme la rose du même nom : *C'est comme un ciel de couleur rose thé* (Goncourt). || *Vieux rose,* se dit d'un rose atténué évoquant la fleur fanée. || **2.** *Fig.* Qui a la couleur du bonheur, agréable (surtout à la forme négative) : *Ah ! je vous réponds que tout n'est pas rose dans l'existence du romancier* (Daudet).

• CONTR. : **2** *noir.*

◆ n. m. (sens 1, v. 1310, La Curne [*voir tout en rose,* 1870, Littré] ; sens 2, 1870, Littré). **1.** La couleur rose : *Le rose lui va bien. Le crépuscule envahissait la salle comme une eau grise, le rose du ciel couchant se reflétant dans les vitres* (Camus). || *Voir tout en rose,* voir le bon côté des choses, être optimiste : *Allons, n'en parlons plus, ce n'est pas grand-chose* [...]. *Tâche à présent de voir l'avenir plus en rose ou il t'en cuira* (Gracq). || **2.** Étoffe rose : *Se vêtir de rose. Une grande fille à tête hâlée, toute vêtue d'un rose de danseuse* (Daudet).

rosé, e [roze] adj. (de *rose* 1 ; fin du XII^e s., J. Bodel). Faiblement teinté de rouge : *Son teint était pâle, légèrement rosé* (Balzac). *Chaque route de la forêt, rosée par un couchant profond et tendre* (Proust). *Le fleuve, les quais, la perspective des ponts baignaient dans une vapeur rosée* (Martin du Gard).

◆ **rosé** n. m. et adj. (XIII^e s., Tobler-Lommatzsch, comme n. m. [d'abord écrit *roseiz,* XII^e s., *Dolopathos ; vin rosé,* 1680, Richelet — d'abord écrit *vin rouzé,* début du XVI^e s.]). Vin de couleur rosée obtenu par vinification spéciale : *Aimer le rosé de Provence. Je soutenais que ces fleurs sentaient le vin de Cassis rosé* (Bastide).

roseau [rozo] n. m. (de l'anc. franç. *raus,* roseau [v. 980, *Passion du Christ*], *ros* [v. 1155, Wace], gotique *raus,* roseau, jonc ; v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *rosel* [*roseau,* XIII^e s., Tobler-Lommatzsch], au sens 1 [*roseau de Fréjus,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [*c'est un roseau qui plie à tous les vents,* 1870, Littré] ; sens 4, 1870, Littré). **1.** Nom usuel de diverses plantes à tige droite, lisse, creuse et remplie de moelle, qui poussent au bord de l'eau : *Le*

vent du Rhin secoue sur le bord les osiers | Et les roseaux jaseurs et les fleurs nues des vignes (Apollinaire). || *Roseau de Fréjus,* sorte de roseau dont on fait les cannes à pêche. || **2.** Tige de roseau utilisée pour faire des cannes à pêche : *Canne en roseau.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Symbole de la faiblesse, de la vulnérabilité de l'homme : *L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant* (Pascal). || *C'est un roseau qui plie à tous les vents,* c'est un homme qui cède à toutes les impulsions. || **4.** En architecture, ornement dont on remplit par le bas les cannelures des colonnes rudentées.

rose-croix [rozkrwa] n. f. (allem. *Rosenkreuzer,* membre de la Rose-Croix, de *rosen,* de rose [dér. de *Rosa,* rose], et de *kreuz,* croix ; 1623, Naudé, au sens 1 ; sens 2, v. 1650 [d'après Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. IV, 1859, p. 529]). **1.** Secte d'illuminés répandue en Allemagne au XVII^e s. (En ce sens, prend deux majuscules.) || **2.** *Class.* et *péjor.* Lieu de retraite, de dévotion : *Je trouve que le vieil homme est pendu dans votre rose-croix* [Port-Royal des Champs] (Le Camus).

◆ n. m. invar. (sens 1, 1694, Th. Corneille ; sens 2, 1648, Scarron). **1.** Membre de la Rose-Croix. || **2.** *Class.* Toute espèce d'homme usant d'enchantements.

◆ adj. (1829, Boiste). *Prince Rose-Croix, chevalier Rose-Croix,* grades de la franc-maçonnerie.

rosé-des-prés [rozedepre] n. m. (de *rosé,* de *des* [plur. de l'art. défini contracté] et du plur. de *pré ;* 1964, Larousse). Nom usuel d'un champignon comestible de l'espèce des psalliotes à lames rosées, qui pousse dans les jachères et les prés.

• Pl. *des* ROSÉS-DES-PRÉS.

rosée [roze] n. f. (lat. pop. *rosata, rosée, du lat. class. *rōs, rōris,* rosée ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *rusee* [*rosede,* v. 1120, *Psautier d'Oxford ; rosee,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens 1 [*point de rosée,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière [aussi *tendre comme la rosée*] ; sens 3, 1762, Acad.). **1.** Ensemble de fines gouttelettes produites par la condensation de la vapeur d'eau atmosphérique qui se dépose le matin et le soir sur des objets en plein air : *Les meules brillaient dans le matin, les toiles d'araignée étincelaient de rosée* (Malraux). || *Point de rosée,* température pour laquelle la vapeur d'eau de l'air, en un lieu donné et à une pression donnée, se transforme en rosée. || **2.** *Fig.* Aliment (viande ou légume) très tendre : *Goûtez ces petits pois, c'est de la rosée.* || *Tendre comme la rosée,* très tendre. || **3.** Suintement séreux qui sort de la sole du cheval quand le pied est paré de trop près.

roselet [rozlɛ] n. m. (dimin. de *rose* 2 ; 1753, Buffon, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** *Vx.* Espèce de belette : *La belette à queue noire s'appelle hermine lorsqu'elle est blanche, roselet lorsqu'elle est rousse ou jaunâtre* (Buffon). || **2.** Nom commercial de la fourrure de l'hermine.

1. roselier, ère [rozəlje, -ɛr] adj. (de *rosel,* forme anc. de *roseau ;* 1877, Littré). Qui produit des roseaux : *Un marais roselier.*

◆ **roselière** n. f. (1802, Laveaux). Endroit couvert de roseaux.

2. roselier [rozəlje] n. m. (de *rose* 2 ; 1872, d'après Littré, 1877). Substance qu'on trouve dans le minerai d'argent.

roselle [rozɛl] n. f. (dimin. de *rose* 2 ; 1768, Valmont de Bomare). Nom usuel de la *grive rouge : Les roselles d'Asie au plumage de saphir* (Villiers de L'Isle-Adam).

roséole [rozeɔl] n. f. (dér. savant de *rose,* d'après *rougeole* et avec une finale reprise à *aréole ;* 1828, Bloch-Wartburg). Éruption de taches rosées, caractéristique notamment de la période secondaire de la syphilis, ou signe d'une maladie infectieuse bénigne, ou réaction d'intolérance à certains médicaments.

roséoscopie [rozeɔskɔpi] n. f. (de *roséo-,* élément tiré de *rosée,* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1964, Larousse). Détermination du point de rosée.

roser [roze] v. tr. (de *rose* 2 ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « donner un œil cramoisi au rouge et le rendre plus brun » ; sens actuel, av. 1850, Balzac). Donner une teinte rose : *Tantine, frémissante, une teinte d'anxiété qui lui rosait la peau, se demandait quel prétexte donner au père et à Siméon pour un refus définitif* (Daudet).

• SYN. : *rosir.*

◆ **se roser** v. pr. (1845, Bescherelle). Prendre une couleur rose : *Je lui fis boire plusieurs verres coup sur coup et elle commença à entrer en gaieté ; ses joues se rosaient comme de la tisane de champagne* (Gautier).

roseraie [rozrɛ] n. f. (de *rosier* 1 ; 1690, Furetière). Terrain planté de rosiers : *La roseraie de Bagatelle. Il aimait les beaux jardins et les rosiers, il n'en ratait pas une, de roseraie, partout où nous passions. Personne comme les généraux pour aimer les rosiers* (Céline).

rosetier [rozətje] n. m. (de *rosette ;* 1723, Savary des Bruslons, écrit *rosettier ; rosetier,* 1875, Larousse). Poinçon utilisé par les ouvriers sur métaux pour faire des rosettes, ou rivures. (On écrit aussi ROSETTIER.)

rosette [rozɛt] n. f. (dimin. de *rose* 1 ; fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, écrit *rosete,* au sens de « petite rose » ; écrit *rosette,* au sens I, 1, 1298, J.-M. Richard, *Mahaut,* p. 382 ; sens I, 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 3, 1964, Larousse [dans le tain d'une glace, 1870, Littré] ; sens I, 4, av. 1850, Balzac ; sens I, 5, 1875, Larousse ; sens I, 6, 1964, Larousse ; sens I, 7, 1842, Acad. ; sens I, 8, 1870, Littré [*feuilles en rosette,* même sens, 1812, Mozin] ; sens I, 9, 1817, S. Gérardin ; sens I, 10, 1964, Larousse ; sens I, 11, 1752, Trévoux ; sens I, 12, 1842, Acad. [pour river les deux bouts d'une goupille, 1875, Larousse] ; sens I, 13 et II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, XVI^e s., Mantellier [écrit *rouzette ; rosette,* 1611, Cotgrave] ; sens II, 3, 1938, Montagné et Gottschalk ; sens III, 1, 1820, Lesné ; sens III, 2, 1875, Larousse).

I. 1. Ornement architectural en forme de petite rose. || **2.** Nœud formé d'une ou de deux boucles qu'on peut détacher en tirant les bouts : [Le vieillard] *renouait les cordons de son carton avec des rosettes savantes, familières aux doigts des collectionneurs d'estampes* (Goncourt). « *J'ai fait des rosettes, dit la nurse. Ça tient aussi bien et c'est plus élégant* » (Vian). || **3.** Filet d'or ou d'argent entourant une âme de soie ou de coton. || Partie blanche, ou sorte de filet tortillé dans le tain d'une glace. || **4.** Insigne de certains ordres civils ou militaires, qui se porte à la boutonnière : *Celui-ci avait le dos voûté, la barbe brève, le vêtement sage et sérieux, la rosette* (Valéry). *Joseph se leva tout d'une pièce et mit solennellement le doigt sur la boutonnière de sa veste où rougeoyait la rosette de la Légion d'honneur* (Duhamel). || **5.** Petite cocarde en cuir noir dont les soldats ornaient leur chevelure au XVIII^e s. quand ils portaient la queue. || **6.** Petit motif de passementerie exécuté avec des morceaux de carton rehaussés de fil d'or ou d'argent dits carteraie. || **7.** Fendillement circulaire qui se produit dans le cœur d'un arbre. || **8.** Ensemble des feuilles de certaines plantes herbacées, qui sont disposées en rayon autour du collet et au contact du sol (pissenlit, mâche). || **9.** Bouquet de petites feuilles terminant la tige d'une mousse. || **10.** Poil central de la calotte d'un chapeau lustré. || **11.** Petit cadran de montre sur lequel est placée l'aiguille commandant l'avance ou le retard. || **12.** Plaquette fixée de part et d'autre de la serrure et comportant en son centre un orifice circulaire pour le tourillonnement du bouton de porte. || Petite plaque en métal percée, au centre, d'un trou, et qui sert à river les deux bouts d'une goupille. || **13.** Molette d'éperon.

II. 1. Sorte d'encre rouge faite avec du bois du Brésil. || **2.** Cuivre rouge pur : *Ses casseroles de cuivre jaune et de rosette* (Banville). || **3.** Sorte de saucisson sec de la région lyonnaise.

III. 1. En reliure, fer à dorer formant à lui seul un dessin, et qui est utilisé pour la décoration du dos et de l'angle des plats. || **2.** Outil avec lequel on divise les roseaux pour former les dents du ros.

rosettier n. m. V. ROSETIER.

roseur [rozœr] n. f. (de *rose* 2 ; 1908, *Encyclopédie universelle du XX^e siècle*). Caractère ou état de ce qui est rose : *Je revois ce sentier charmant, les roseurs du couchant, et montant du lit du Gardon, derrière nous, l'obscurité envahissante* (Gide). *Avec une certaine roseur de teint ce nom était peut-être la seule chose qu'il y avait en commun entre ces deux femmes* (Proust).

rosicrucien, ienne [rozikrysjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant de *rose-croix ;* 1907, Larousse). Relatif aux rose-croix.

1. rosier [rozje] n. m. (de *rose* 1 ; v. 1175, Chr. de Troyes [*rosier du Japon,* 1791, Valmont de Bomare]). Arbrisseau épineux de la famille des rosacées, cultivé en Orient puis en Europe pour ses fleurs superbes et odorantes. || *Rosier du Japon,* nom usuel du *camélia.*

2. rosier [rozje] n. m. (de *ros ;* 1688, Miege). Fabricant de peignes à tisser, ou ros.

● SYN. : *rotier.*

1. rosière [rozjɛr] n. f. (de *rose* 1 ; 1530, Palsgrave [255], au sens de « lieu planté de rosiers » ; sens 1, 1779, M^me de Genlis ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** *Fam.* Jeune fille vertueuse à laquelle, dans certaines localités, on décerne solennellement une récompense (ce prix consistait jadis en une couronne de roses) : *Adieu, mon cher ami, je suis sage comme une rosière* (Musset). *Il est encore assez bon pour les couronnements de rosières, qui sont eux-mêmes sur le point d'être absorbés par le vaudeville* (Valéry). || **2.** Jeune fille pure et candide : *Je sais bien que je n'ai plus vingt-cinq ans et je ne pose pas pour la rosière, mais on garde sa petite coquetterie tout de même* (Proust).

● REM. Le masc. ROSIER (1888, Maupassant) se dit par ironie : *À Évreux même on parlait du rosier de M^me Husson* (Maupassant).

2. rosière [rozjɛr] n. f. (de *rose* 2 ; 1554, Rondelet). Nom usuel du poisson osseux appelé *bouvière.*

rosiériste [rozjerist] n. m. (de *rosier* 1 ; 1^er août 1868, *Revue horticole,* p. 297). Horticulteur qui s'occupe spécialement de la culture des rosiers.

rosir [rozir] v. intr. (de *rose* 2 ; 1823, Boiste). Prendre une teinte rose : *Lucien* [...] *gratta, à la pointe d'un ongle tout luisant de vernis, deux ou trois boutons qui rosissaient sur sa joue* (Duhamel).

◆ v. tr. (1823, Boiste). Rendre rose : *Les premiers rayons rosissaient les maisons du port* (Duhamel).

rosissement [rozismɑ̃] n. m. (de *rosir ;* 1894, Sachs-Villatte). Action de rosir : *Le rosissement de l'horizon.*

rosoyer [rozwaje] v. intr. (de *rosée ;* v. 1352, Dochez, au sens de « être mouillé de rosée » ; sens class., av. 1589, J. A. de Baïf). [Conj. **2 a.**] *Class.* Tomber en forme de rosée : *La douce liqueur rosoyante du ciel* (M. Régnier).

rossard, e [rɔsar, -ard] n. et adj. (de *rosse ;* 1867, Delvau, au sens 2 [adjectiv., av. 1902, Zola] ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 3, 1935, Acad.). **1.** *Vx* et *fam.* Mauvais cheval : *Un vieux rossard.* || **2.** *Vx* et *fam.* Personne paresseuse : *Je paie très bien le travail, mais pas de rossards* (Romains) ; et adjectiv. : *Elle le trouvait trop rossard, cet entripaillé* (Zola). || **3.** Personne malicieuse, encline à faire de mauvais tours : *Ne vous fiez pas à ses airs de sainte-nitouche, c'est un petit rossard.*

● SYN. : **3** *coquin, fripon, roublard, roué.*

rosse [rɔs] n. f. (fém. de l'anc. n. m. *ros,* [mauvais] cheval [milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes*], empr. péjor. de l'allem. *Ross,* cheval, coursier ; v. 1460, G. Alexis, écrit *roche* [*rosse,* milieu du XVI^e s., Ronsard], au sens 1 ; sens 2, 1618, Brunot ; sens 3, 1840, Flaubert [« vieille femme décrépite », v. 1550, *Ancien Théâtre françois*]). **1.** *Fam.* Cheval sans vigueur, sans force : *Seules les vieilles rosses attelées aux fiacres allaient, toujours de leur allure accablée* (Maupassant). *Un fiacre à roues caoutchoutées s'éloignait au petit trot d'une rosse dont on percevait la respiration misérable* (Duhamel). || **2.** *Fam.* Personne qui ne vaut pas grand-chose (vieilli) : *En voilà une crapule, une rosse, un gredin* (Maupassant). || **3.** *Pop.* Personne qui aime à dire ou à faire des méchancetés : *Gustave* [...] *lui murmura les noms de « sale rosse » et de « vadrouille »* (France).

● SYN. : **1** *carne* (pop.), *haridelle, rossinante* (vx) ; **2** *coquin, crapule, fripouille, gredin, vaurien ;* **3** *chameau, gale* (pop.), *harpie, mégère, teigne* (pop.), *vache* (pop.).

◆ adj. (sens 1, 1879, Vallès ; sens 2, 1889, Huysmans ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** *Fam.* Se dit d'une personne méchante, qui aime à tourmenter, à harceler ; qui cherche à nuire : *Elle savait son amie assez rosse pour la laisser longtemps macérer dans l'angoisse* (Mauriac). || **2.** *Fam.* Qui est d'une ironie mordante et brutale : *Une pièce rosse. Un critique rosse.* || **3.** *Fam.* Très sévère, très exigeant : *Un professeur rosse.*

● SYN. : **1** *chameau* (fam.) ; **2** *méchant, sarcastique, satirique ;* **3** *vache* (pop.).

rossée [rɔse] n. f. (part. passé fém. substantivé de *rosser ;* 1834, Landais). *Fam.* Suite de coups infligés à quelqu'un : *Donner, recevoir une bonne rossée.*

● SYN. : *correction, dégelée* (pop.), *dérouillée* (pop.), *frottée* (pop.), *peignée* (pop.), *raclée* (pop.), *trempe* (pop.).

rosser [rɔse] v. tr. (lat. pop. **rustiare,* battre, de **rustia,* gaule, dér. de **rustum,* arbuste, buisson ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *roissier* [*rosser* — peut-être sous l'influence de *rosse,* le v. ayant été compris comme « traiter comme une rosse » —, 1650, Scarron], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Fam.* Frapper quelqu'un avec violence : *C'est bien le moins qu'en retour je puisse rosser mes gens* (France). *La pensée de dindonner le frère est chez moi une obsession, comme chez Guignol, celle de rosser le gendarme* (Montherlant). || **2.** *Vx* et *fam.* Remporter une victoire sur quelqu'un : *Ceux-là ont pris Gaëte, nous, on nous a rossés* (Courier).

● SYN. : **1** *étriller, passer à tabac, rouer de coups.*

rosserie [rɔsri] n. f. (de *rosse ;* 1888, A. Daudet, au sens 2 ; sens 1, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** *Fam.* Caractère d'une personne rosse : *Non, décidément, les femmes, comme rosserie !* (Daudet). *Avec sa rosserie habituelle, elle cherche à envenimer la discussion.* || **2.** Parole ou action qui vise à blesser, à vexer : *Tu vas dire une rosserie, peut-être une bêtise* (Duhamel).

● SYN. : **1** *malignité, méchanceté ;* **2** *crasse* (pop.), *entourloupette* (fam.), *méchanceté, vacherie* (pop.).

rossignol [rɔsiɲɔl] n. m. (mot issu [par dissimilation du premier *l-*] de l'anc. franç. *losseignol,* rossignol [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. pop. **lusciniolus,* même sens, forme masc. tirée du n. f. du lat. class. *lusciniola,* petit rossignol, dimin. de *luscinia,* rossignol ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* au sens 1 [*une voix de rossignol,* 1694, Acad.] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1812, Mozin ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1835, Balzac ; sens 6, 1852, J. Humbert ; sens 7, 1406, Esnault ; sens 8, 1964, Larousse). **1.** Petit passereau à plumage brun clair, séjournant l'été dans les bois et les parcs, et dont le mâle est un chanteur remarquable : *Une odelette ne dure pas plus longtemps que la roulade d'un rossignol* (Banville). *Le rossignol chante nuit et jour ; mais, le jour, la plupart des hommes ne l'entendent pas parce qu'ils sont trop distraits* (Duhamel). || Fig. *Une voix de rossignol,* voix pure et très flexible. || **2.** Ironiq. et vx. *Un rossignol d'Arcadie,* un âne. || **3.** *Vx.* Petite flûte d'enfant. || **4.** Petit mécanisme adapté aux anciens orgues de France et destiné à imiter le gazouillis du rossignol. || **5.** *Fam.* Ouvrage qui ne se vend pas : *Un livre de monsieur de Chateaubriand sur le dernier des Stuarts était dans un magasin à l'état de rossignol* (Balzac). *Des livres invendables, des rossignols de librairie* (Goncourt). *La plupart des volumes* [...] *étaient des rancarts de librairie, des rossignols sans valeur, des romans mort-nés* (Huysmans). || **6.** *Fam.* Marchandise défraîchie ou démodée : *Ces magasins du boulevard, où l'étranger entouré, circonvenu, ne trouve jamais que les fonds de boîtes, les soldes, les rossignols, ce rebut de Paris, ce déficit du livre de*

caisse, « l'objet qui n'est plus à la mode », la devanture de l'an passé (Daudet). || **7.** *Fam.* Crochet utilisé pour ouvrir les serrures : *Un rossignol de cambrioleur.* || **8.** *Fam.* Grincement aigu d'un mécanisme, d'un ressort.

rossignolade [rɔsiɲɔlad] n. f. (de *rossignoler ;* 1845, Bescherelle). Chant orné de fioritures, de roulades.

rossignole [rɔsiɲɔl] n. f. (fém. de *rossignol ;* v. 1280, Bibbesworth, écrit *russinole ; rossignole,* 1775, Voltaire). *Fam.* Femelle du rossignol.

rossignoler [rɔsiɲɔle] v. intr. (de *rossignol* [v. ce mot] ; fin du XV^e s. [*lousegnoler,* même sens, v. 1200, *Lai d'Ignaure*]). *Fam.* Imiter le chant du rossignol : *L'un, tandis que rossignolait le galoubet, croyait revoir les grèves de sa Durance natale, et les terrasses croulantes de ses coteaux de Cadenet* (Daudet). *On sautait dans la rue, on rossignolait, on cancanait* (Huysmans).

rossignolet [rɔsiɲɔlɛ] n. m. (dimin. de *rossignol ;* v. 1180, Marie de France, écrit *russignolet ; rossignolet,* v. 1240, G. de Lorris). *Poét.* Jeune rossignol.

rossinante [rɔsinɑ̃t] n. f. (fém. [influencé par *rosse*] du n. m. *rocinant,* même sens [1655, Boulan], empr. de l'esp. *Rocinante,* n. pr. du cheval de don Quichotte [dans le roman de Cervantès], tiré de *rocino,* cheval de bât, lat. pop. **runcinus,* même sens [v. ROUSSIN] ; 1718, Ph. Leroux). *Vx.* Rosse, cheval maigre et efflanqué.

1. rossolis [rɔsɔli] n. m. (emploi spécialisé [probablem. à des fins publicitaires] de *rossolis* 2 ; av. 1665, Loret). Liqueur fabriquée en Italie et en Turquie à partir d'une macération de pétales de roses, de fleurs d'oranger, de cannelle, de girofle, de jasmin dans de l'alcool.

2. rossolis [rɔsɔli] n. m. (lat. médiév. *ros solis,* même sens, proprem. « rosée du soleil » [les poils des feuilles de la plante se terminant par des vésicules transparentes, qui ressemblent à des gouttes de rosée], du lat. class. *ros,* rosée, et *solis,* génitif de *sol,* soleil ; 1669, La Curne). Syn. de DROSERA.

rostage [rɔstaʒ] ou **roustage** [rustaʒ] n. m. (de *roster* [v. ce mot] ; 1765, *Encyclopédie* [*rostage*], et 1875, Larousse [*roustage*]). Garniture de points de soie ou de métal qui embrasse toute la hauteur d'un bouton.

rostellé, e [rɔstɛle] adj. (de *rostelle,* petit bec [1843, Landais], lat. *rostellum,* même sens [v. l'art. suiv.] ; 1870, Littré). En histoire naturelle, se dit de ce qui est muni d'un appendice en forme de bec.

rostellum [rɔstɛllɔm] n. m. (emploi spécialisé du lat. *rostellum,* petit bec, dimin. de *rostrum,* bec [v. ROSTRE] ; 1933, Larousse). Pièce de la fleur des orchidées qui est voisine de l'anthère et qui a le plus souvent l'apparence d'un bec.

roster [rɔste] v. tr. (origine inconnue ; 1691, Ozanam, écrit *rôter* [*roster,* 1694, Th. Corneille ; *rouster,* 1773, Bourdé de Villehuet], au sens de « lier deux pièces de bois par une corde roulée » ; écrit *roster,* au sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Garnir un bouton de points de soie ou de métal.

• REM. On dit aussi ROUSTER (1875, Larousse).

rostral, e, aux [rɔstral, -o] adj. (bas lat. *rostralis,* des Rostres, du lat. class. *rostra* [v. ROSTRE] ; v. 1363, Chauliac, au sens de « en forme de bec » ; sens actuel, 1663, La Fontaine [*couronne rostrale,* 1690, Furetière]). *Colonne rostrale,* dans l'Antiquité romaine, colonne ornée de proues de navires, élevée en souvenir d'une victoire navale. || *Couronne rostrale,* récompense accordée au soldat romain qui était le premier monté à l'abordage d'un vaisseau ennemi.

rostre [rɔstr] n. m. (lat. *rostrum,* bec d'oiseau, éperon de navire, groin [et, au plur., *rostra,* « les Rostres, tribune aux harangues, ornée des éperons de navires pris à l'ennemi »], de *rodère,* ronger ; 1812, Mozin, au sens 4 ; sens 1, 1870, Littré ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Éperon qui prolongeait la proue d'un navire de guerre romain. || **2.** Ornement architectural représentant cette proue. || **3.** Ensemble des pièces buccales modifiées en stylets, chez les acariens, les insectes hémiptères. || **4.** Chez les crustacés, prolongement de la carapace thoracique.

rostré, e [rɔstre] adj. (de *rostre ;* début du XVI^e s., au sens de « pourvu d'un éperon de navire » ; sens actuel, 1812, Mozin). *Vx.* Qui est allongé en forme de bec.

1. rot [ro] n. m. (bas lat. *ruptus,* rot [IV^e s.], altér. [peut-être sous l'influence du lat. class. *ruptus,* part. passé de *rumpere,* briser, rompre] du lat. class. *ructus,* même sens ; v. 1150, Studer et Evans, écrit *rut* [*rout,* XIII^e s. ; *rot,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 3, av. 1880, Flaubert). **1.** *Pop.* Rejet par la bouche, avec un bruit rauque, de gaz venant de l'estomac : *Et comme les fumées du vin se mêlaient aux nuages de la tristesse et les rots de l'ivresse aux hoquets des sanglots, il commença par rendre son déjeuner* (Gide). || **2.** *Par extens.* Tout bruit analogue : *L'annoncier essaye de parler, mais à chaque fois qu'il ouvre la bouche, il est interrompu par un coup de cymbale* [...], *une espièglerie d'ocarina, un rot de saxophone* (Claudel). || **3.** *Fig.* et *fam.* Apparition à la conscience de souvenirs désagréables : *Toute la vie lui remontait en rots du fond du cœur à la tête* (Flaubert).

• SYN. : **1** *éructation, renvoi.*

2. rot [rɔt] n. m. (mot angl. signif. proprem. « pourriture, décomposition » ; 1878, Bonnaffé). Nom générique de diverses maladies cryptogamiques des plantes cultivées, et spécialement de la vigne, telles que le *black-rot,* le *rot gris,* le *rot brun,* etc.

3. rot n. m. V. ROS.

rôt [ro] n. m. (déverbal de *rôtir* [v. ce mot] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* dans la loc. *mis en rost,* mis sur le gril [en parlant d'un des damnés de l'Enfer] ; sens 1, v. 1155, Wace, écrit *rost* [*rôt,* 1636, Monet ; *il est à pot et à rôt dans cette maison,* 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris.* écrit *rost* [*rôt,* XVII^e s.]). **1.** *Class.* et *littér.* Viande rôtie : *Le rôt se sert au milieu du repas* (Furetière, 1690). *Le fumet du rôt tournant devant le feu de sarments* (Gide). || Vx et fam. *Il est à pot et à rôt dans cette maison,* il y mange matin et soir. || *Manger son pain à la fumée du rôt,* V. PAIN. || *Fumée du rôt,* V. FUMÉE. || **2.** *Class.* Repas en général : *Deux perroquets, l'un père et l'autre fils,* | *Du rôt d'un roi faisaient leur ordinaire* (La Fontaine).

rotacé, e [rɔtase] adj. (dér. savant du lat. *rota,* roue ; 1803, Boiste). En botanique, se dit de ce qui a la forme d'une roue.

rotacteur [rɔtaktœr] n. m. (contraction de *ro*[*tatif*] et de [*con*]*tacteur ;* 1968, Larousse). Conducteur destiné à la communication de circuits à très haute fréquence, utilisé plus spécialement dans les récepteurs de télévision.

rotala [rɔtala] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, probablem. dér. [par analogie de forme] du lat. class. *rota,* roue ; 1904, Larousse, écrit *rotale ; rotala,* 1933, Larousse). Plante aquatique ou palustre, à fleurs groupées en cymes, qui croît dans les régions chaudes.

rotang [rɔtɑ̃g] n. m. (malais *rōtan,* même sens ; 1610, *Histoire de la navigation de... Linscot* [p. 36], écrit *rota* [comme mot portug.] ; 1615, Pyrard [I, 555], écrit *rotan* [comme mot indigène] ; *rotang,* 1665, Le Carpentier, II, 79). Palmier d'Inde, de Malaisie, d'Afrique tropicale, appelé aussi *jonc d'Inde,* dont les tiges fournissent le rotin *(rotang à cannes),* des câbles pour les navires *(rotang à cordes)* ou une gomme-résine rouge utilisée comme vernis *(rotang sang-dragon).*

rotangle n. m. V. ROTENGLE.

rotary [rɔtari] n. m. (mot angl. de mêmes sens, proprem. « rotatif », du lat. *rotatum,* supin de *rotare,* tourner, dér. de *rota,* roue ; 1953, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Système de téléphonie automatique, dans lequel certains organes sont animés d'un mouvement de rotation continu. || **2.** Appareil dont le mécanisme imprime un mouvement de rotation continu à certains organes.

rotateur, trice [rɔtatœr, -tris] adj. (bas lat. *rotator,* celui qui fait tourner, du lat.

class. *rotatum,* supin de *rotare,* tourner, dér. de *rota,* roue ; 1611, Cotgrave, comme n. m., au sens de « muscle rotateur » ; comme adj., au sens 2, 1690, Furetière ; sens 1, 1870, Littré). **1.** Qui fait tourner autour d'un axe : *Force rotatrice.* || **2.** En anatomie, se dit des muscles qui font tourner sur leur axe les parties auxquelles ils sont attachés.

◆ **rotateurs** n. m. pl. (1812, Mozin). Syn. de ROTIFÈRES.

rotatif, ive [rɔtatif, -iv] adj. (de *rotat[ion]* ; fin du XIVe s., au sens de « circulaire » [en parlant d'un chant] ; sens actuel, 1842, Acad. [*machine rotative,* 1845, Bescherelle]). Qui agit en tournant : *Mouvement rotatif.* || *Machine rotative,* machine dans laquelle le mouvement est transmis directement à l'arbre moteur par un piston.

● SYN. : *circulaire, rotatoire, tournant.*

◆ **rotative** n. f. (abrév. de *presse rotative,* même sens [1875, Larousse, art. *presse*] ; 1907, Larousse). Presse à imprimer à mouvement continu, dont les formes sont cylindriques et qui utilise uniquement du papier en bobine : *Au sous-sol, j'assiste au démarrage des rotatives* (Arnoux).

rotation [rɔtasjɔ̃] n. f. (lat. *rotatio,* action de mouvoir en rond, de faire tourner, de *rotatum,* supin de *rotare,* tourner, dér. de *rota,* roue ; 1375, R. de Presles, au sens 1 [rare av. 1701, Fontenelle] ; sens 2, v. 1710, d'après Trévoux, 1721 ; sens 3, 1953, Larousse ; sens 4, 1765, Brunot ; sens 5, 1964, Larousse ; sens 6, 1801, Brunot ; sens 7, 1933, Larousse). **1.** Mouvement d'un corps tournant autour d'un axe fixe, matériel ou non : *La rotation de la Terre. Sondage par rotation.* || **2.** Mouvement circulaire : *Exécuter une rotation.* || **3.** Fréquence des voyages effectués par un moyen de transport (bateau, avion, autocar, etc.) affecté à une ligne régulière. || **4.** *Rotation des capitaux, des stocks,* rapport de l'utilisation annuelle à la valeur moyenne. || **5.** *Rotation du personnel,* pourcentage du personnel remplacé, pendant un an, dans une entreprise, par rapport à l'effectif moyen. || **6.** *Rotation des cultures,* syn. de ASSOLEMENT. || **7.** En sylviculture, durée qui sépare deux passages consécutifs sur le même point des coupes d'amélioration, de jardinage ou de furetage.

rotativiste [rɔtativist] n. m. (de *rotative* [v. ROTATIF] ; 1955, *Dict. des métiers*). Ouvrier qui conduit une rotative, spécialement dans une imprimerie de presse. (On dit, fam., un ROTO.)

rotatoire [rɔtatwar] adj. (de *rotat[ion]* ; 1746, *Nouvelle Bibliothèque germanique,* II, 119 [*bruit rotatoire,* 1904, Larousse]). Qui est caractérisé par une rotation : *Contemplant inlassablement le lent travail rotatoire d'un oursin* (Gide). || *Bruit rotatoire,* bruit que fait entendre un muscle pendant sa contraction.

1. rote [rɔt] n. f. (bas lat. *chrotta,* même sens [VIe s.], germ. **hrôta,* même sens ; v. 1155, Wace). Ancien instrument de musique à cordes pincées, utilisé par les jongleurs bretons.

2. rote [rɔt] n. f. (lat. ecclés. moderne *rota,* même sens, emploi spécialisé [les affaires étant jugées par la rote à tour de rôle] du lat. class. *rota,* roue ; 1545 [d'après Robert, 1964], au sens 1 [*auditeur de rote,* av. 1720, Dangeau] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Juridiction ecclésiastique du Saint-Siège dont la compétence est universelle, mais qui instruit surtout des causes matrimoniales. || *Auditeur de rote,* juge de ce tribunal : *Les auditeurs de rote siègent par groupes de trois, appelés « tours », ou par des groupes plus nombreux.* || **2.** Tribunal collégial espagnol qui fonctionne comme la rote romaine, mais qui lui est subordonné.

rotengle ou **rotangle** [rɔtɑ̃gl] n. m. (graphie fautive [*-u-* ayant été pris pour un *-n-*] de l'allem. *Roteugel,* même sens, proprem. « œil [*Auge*] rouge [*rot*] » ; 1768, Valmont de Bomare, écrit *rotengle ; rotangle,* 1964, Robert). Poisson osseux des eaux douces appelé communément *gardon rouge,* à cause de ses nageoires et de ses yeux qui sont rouge vif.

roténone [rɔtenɔn] n. f. (angl. *rotenone,* même sens, du japonais *roten,* n. de la plante d'où on extrait cette substance ; 1933, Larousse). Substance insecticide extraite de la racine de légumineuses d'Asie tropicale.

roter [rɔte] v. intr. (bas lat. *ruptare,* altér. du lat. class. *ructare,* roter, prêcher, dér. de *ructus,* rot [v. ROT 1] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* comme v. tr., écrit *ruter,* au sens de « proférer [une parole] » ; v. 1130, *Eneas,* comme v. tr., écrit *roter,* au sens de « exhaler [son âme] » ; comme v. intr., au sens 1, v. 1130, Studer et Evans, écrit *rutter* [*router,* 1256, Ald. de Sienne, et *roter,* v. 1380, *Aalma*] ; sens 2, 1881, Esnault). **1.** *Pop.* Faire des rots : *Oh l'Espagne* [...], *pays de soleil, de poésie, du Cid et d'amoureuses qui rotent* (Goncourt). *Cela fait, il mangea, but, parla, fuma, rota comme si de rien n'était* (Montherlant). || **2.** Fig. et pop. *En roter,* peiner sur un travail dur ou excessif ; supporter de mauvais traitements : *Ah ! Vous allez en roter* (Romains).

● SYN. : **1** *éructer.*

roteur, euse [rɔtœr, -øz] n. (de *roter* [v. l'art. précéd.] ; XIIIe s., écrit *routeur ; roteur,* 1588, Montaigne). *Pop.* Personne qui rote.

rôti [roti] n. m. (part. passé substantivé de *rôtir* [v. ce mot] ; XIIIe s., écrit *rosti* [*rôti,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1671, Mme de Sévigné). **1.** Morceau de viande de boucherie, de volaille ou de venaison que l'on fait cuire à la broche ou au four : *Un rôti de bœuf, de veau, de mouton, de chevreuil.* || **2.** Service consistant en viandes rôties : *Le rôti est indispensable dans un repas bien ordonné.*

rôtie [roti] n. f. (part. passé fém. substantivé de *rôtir* [v. ce mot] ; XIIIe s., *HLF* [XXIII, 595], écrit *rostie ; rôtie,* fin du XVIe s.). Tranche de pain qu'on a fait griller : *Jerphanion, au début de chaque leçon, dans la chambre de Bernard, se voyait offrir une tasse de thé avec quelques rôties* (Romains).

● SYN. : *toast.*

rotier [rotje] n. m. (de *rot* 3 ; 1741, Savary des Bruslons). Syn. de ROSIER 2.

rotifères [rɔtifɛr] n. m. pl. (de *roti-,* élément tiré du lat. *rota,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1764, Ch. Bonnet). Groupe de vermidiens microscopiques, abondants dans les eaux douces, portant deux couronnes de cils vibratiles autour de la bouche.

◆ **rotifère** n. m. (1764, Ch. Bonnet). Animal faisant partie de ce groupe.

1. rotin [rɔtɛ̃] n. m. (néerl. *rotting,* rotin, du malais *rōtan,* rotang [v. ROTANG] ; 1688, König, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s.). **1.** Partie de la tige des branches du rotang avec laquelle on fabrique des cannes, divers meubles, des sièges, ou dont on décore des meubles à bâtis ou à panneaux : *L'humble tonnelle | De vigne folle avec les chaises de rotin* (Verlaine). *Il tenait ses mains croisées sur la pomme de sa canne, qui était faite d'une tige de ces bambous qu'on appelle rotins* (H. de Régnier). || **2.** Canne faite d'une tige de rotang : *Il fouettait les chardons du revers de son rotin à pomme d'ivoire* (Theuriet).

2. rotin [rɔtɛ̃] n. m. (origine obscure ; 1835, Raspail). *Pop.* Sou (employé surtout dans les phrases négatives) : *Et les quelques rotins que lui verse aujourd'hui le Pèlerin pour ses prônes, il trouve encore moyen d'en laisser les trois quarts aux pauvres* (Gide). *Il* [M. Octave] *disait à sa sœur : « Ça n'a pas un rotin, et ça a du papier gravé ! »* (Montherlant).

rotinier [rɔtinje] n. m. (de *rotin* 1 ; 1933, Larousse [*rotineur,* même sens, 10 mars 1875, *Journ. officiel,* p. 1802]). Ouvrier qui travaille le rotin.

rôtir [rotir] v. tr. (francique **raustjan,* rôtir ; v. 1155, Wace, écrit *rostir* [*rôtir,* 1487, Garbin], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XIIIe s., *Roman de Renart*). **1.** Faire cuire à la broche ou au four : *Je vous ai vus autour des feux nocturnes occupés à rôtir le mouton ou la chèvre et j'ai entendu vos éclats de voix* (Saint-Exupéry). *Rôtir une volaille.* || **2.** *Par extens.* Faire cuire dans la braise ou dans la cendre : *Rôtir des marrons.* || Fig. *Rôtir le balai,* v. BALAI. || **3.** *Fam.* Causer un effet comparable à une brûlure : *Le soleil rôtit les fleurs.*

● SYN. : **3** *brûler, griller.*

◆ v. intr. (sens 1, 1671, Mme de Sévigné ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Cuire à la broche ou au four : *Le gigot est en train de rôtir. Préfère la croûte de pain qui sèche dans ta besace aux ortolans qui rôtissent dans la cuisine du seigneur* (France). || **2.** *Fam.* Être exposé à une chaleur très vive : *On rôtit ici.*

◆ **se rôtir** v. pr. (XIVe s., Du Cange). *Fam.* S'exposer à un feu, à un soleil ardent : *La partie de campagne pendant laquelle femme et enfants avalent joyeusement de la poussière ou se rôtissent au soleil* (Balzac). *Se rôtir les jambes près d'une cheminée.*

rôtissage [rotisaʒ] n. m. (de *rôtir ;* 1757, *Encyclopédie* [VII, 547 *b*], au sens de « torréfaction des minerais » ; sens actuel, 1826, Brillat-Savarin). Action de faire rôtir ; résultat de cette action : *Le rôtissage d'un poulet.*

rôtisserie [rotisri] n. f. (de *rôtisseur* [v. ce mot] ; v. 1460, Villon, écrit *rostisserie* [*rôtisserie,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Boutique de rôtisseur. || **2.** Dans les grandes habitations et les châteaux du Moyen Âge, pièce voisine de la cuisine et spécialement affectée à la préparation des viandes rôties. || **3.** Restaurant où l'on fait rôtir les viandes dans la salle des repas.

rôtisseur, euse [rotisœr, -øz] n. (de *rôtir* [v. ce mot] ; 1396, Bloch-Wartburg, écrit *rostisseur* [*rôtisseur,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Commerçant qui vend des viandes rôties : *Mon père, Léonard Ménétrier, était rôtisseur rue Saint-Jacques* (France). || **2.** Restaurateur qui prépare et sert des viandes rôties.

rôtissoire [rotiswar] n. f. (de *rôtir* [v. ce mot] ; 1462, *Revue de Bretagne et de Vendée* [1865, I, 96], écrit *roustissoire* [*rôtissoire,* 1765, *Encyclopédie*], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Ustensile de cuisine qui sert à rôtir la viande, et qui comprend la broche et la lèchefrite : *Il se contentait pour sa peine de lécher la rôtissoire* (France). || **2.** Appareil constitué d'une source de chaleur devant laquelle tourne une broche : *Rôtissoire électrique.*

roto [rɔto] n. f. (abrév. arg. de *rotative* [v. ROTATIF] ; 1923, Larousse). Abrév. fam. de ROTATIVE.

◆ n. m. (milieu du XXe s.). Abrév. fam. de ROTATIVISTE.

rotogravure [rɔtɔgravyr] n. f. (de *roto-,* élément tiré du lat. *rotare,* tourner [dér. de *rota,* roue], et de *gravure ;* 1923, Larousse). Procédé d'héliogravure sur cylindre : *Les photos bistres des pages de rotogravures* (Morand).

rotond, e [rɔtɔ̃, -ɔ̃d] adj. (lat. *rotundus,* rond [v. ROND 1] ; av. 1867, Baudelaire). *Vx* et *littér.* Qui est de forme circulaire, rond : *Ce mort est horrible, et rien ne peut faire un contraste plus singulier avec ce cadavre, cadavérique entre tous, que les hautes, longues, maigres ou rotondes figures, grotesquement graves, de tous ces docteurs britanniques* (Baudelaire).

rotonde [rɔtɔ̃d] n. f. (ital. *rotonda,* rotonde, fém. substantivé de l'adj. *rotondo,* rond, lat. *rotundus,* même sens [v. ROND 1] ; 1488, *Mer des histoires,* dans le n. de l'église *Saincte-Marie-la-Rotonde,* établie dans l'ancien Panthéon de Rome ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3 et 7, 1875, Larousse ; sens 4, 1836, Acad. ; sens 5, 1949, Larousse ; sens 6, av. 1613, M. Régnier). **1.** Édifice circulaire surmonté d'une coupole : *Le baptistère de Pise est une rotonde. La rotonde du Panthéon de Rome.* || **2.** Petit pavillon rond porté par des colonnes, ordinairement placé dans un jardin : *Ils* [Broudier et Bonin] *découvrirent alors un monument étrange, une sorte de grosse rotonde, dont la rotonde du parc Monceau n'eût été que le poussin* (Romains). || **3.** Construction de forme circulaire ou semi-circulaire, dans laquelle les locomotives sont remisées sur des voies s'étalant en éventail à l'intérieur de l'édifice et venant rayonner vers un centre commun constitué par un pont tournant qui permet de diriger les machines sur chacune des voies de garage. || **4.** *Vx.* Compartiment arrière d'une diligence : *Un voyageur embêté qui se met tantôt sur l'impériale, tantôt sur la rotonde* (Flaubert). || **5.** Ensemble des panneaux constituant l'arrière de la carrosserie d'une automobile. || **6.** *Vx.* Sorte de collet à dentelle, soutenu par du carton, que les hommes portaient sous Henri IV et Louis XIII. || **7.** *Vx.* Ample manteau de cavalier, avec pèlerine descendant jusqu'aux coudes.

rotondité [rɔtɔ̃dite] n. f. (lat. *rotunditas,* rondeur, de *rotundus,* rond [v. ROND 1] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1696, Regnard). **1.** État, forme de ce qui est rond : *C'était la veuve Désir qui tenait ce bal, une forte mère de cinquante ans, d'une rotondité de tonneau* (Zola). *Sous la rotondité du ciel pâle et divin je me sentais oppressé comme sous une immense cloche bleuâtre fermant un horizon où ma grand-mère n'était pas* (Proust). || **2.** *Fam.* Corpulence d'une personne très grosse : *Emplir un fauteuil de sa rotondité.*

• SYN. : **1** *rondeur ;* **2** *embonpoint, grosseur, obésité.* — CONTR. : **2** *dessèchement, maigreur, minceur, sveltesse.*

rotor [rɔtɔr] n. m. (contraction du bas lat. *rotator,* celui qui fait tourner [v. ROTATEUR] ; 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Partie tournante dans un générateur ou un moteur électrique, dans une turbine. || **2.** Ensemble du moyeu et des surfaces en rotation assurant la sustentation et la propulsion des hélicoptères.

rotrouenge [rɔtruɑ̃ʒ] n. f. (origine incertaine, peut-être d'un mot dialect. issu du lat. *retro,* par-derrière, en arrière — la rotrouenge ayant souvent un refrain [le *FEW,* X, 509 *b,* dérive, sans raison valable, le mot de *Rotrou,* n. d'un comte du Perche du XIe s.] ; v. 1155, Wace, écrit *rotruenge ;* XIIe s., Godefroy, écrit *retrouange ; rotrouenge,* 1904, Larousse). Nom donné, aux XIIe et XIIIe s., à une poésie écrite en strophes monorimes, accompagnées ou non de refrains.

rotule [rɔtyl] n. f. (lat. *rotula,* petite roue, dimin. de *rota,* roue ; 1487, Garbin, au sens 1 [*être sur les rotules,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1 875, Larousse ; sens 3, 1776, Valmont de Bomare). **1.** Os mobile en forme de disque, situé à la partie antérieure du genou. || Pop. *Être sur les rotules,* être fourbu, rompu de fatigue. || **2.** En mécanique, articulation de forme sphérique, utilisée dans des organes qui s'orientent dans tous les sens. || **3.** Oursin irrégulier, disciforme, très aplati, à test lobé en arrière et ajouré à l'avant.

• SYN. : **1** *être sur les genoux* (fam.).

rotulien, enne [rɔtyljɛ̃, -ɛn] adj. (de *rotule ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine* [*réflexe rotulien,* 1964, Robert, art. *réflexe*]). Qui concerne la rotule : *Ligament rotulien.* || *Réflexe rotulien,* réflexe obtenu en frappant la rotule.

roture [rɔtyr] n. f. (lat. impér. *ruptura,* rupture, fracture [v. RUPTURE], d'où probablem. « terre rompue, défrichée », puis « redevance due pour une terre à défricher », puis « terre soumise à une redevance, héritage non noble » ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « déchirure » ; début du XVe s., au sens de « terre nouvellement défrichée, soumise à un cens » ; sens 1, 1549, R. Estienne [sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *roturier*] ; sens 2, av. 1922, Proust [*en roture,* au fig., 1665, Boileau] ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** Condition d'une personne qui n'était pas noble : *Le mot* [bourgeois] *n'était employé que par la noblesse, qui entendait ainsi souligner une distance entre les gens bien nés et la roture dorée* (Aymé). *Être né dans la roture.* || **2.** *Fig.* Manque de culture : *Les lettrés restent, malgré tout, comme les gens de qualité de l'intelligence, et ignorer certain livre, certaine particularité de la science littéraire, restera toujours, même chez un homme de génie, une marque de roture intellectuelle* (Proust). || Class. et fig. *En roture,* déprécié moralement : *Mais, enfin par le temps le mérite avili | Vit l'honneur en roture et le vice ennobli* (Boileau). || **3.** Ensemble des roturiers : *Le besoin d'argent a réconcilié la noblesse avec la roture* (La Bruyère).

• SYN. : **3** *commun, masse, peuple.* — CONTR. : **1** et **3** *noblesse.*

roturier, ère [rɔtyrje, -ɛr] adj. et n. (de *roture ;* XIIIe s., dans le Poitou, et 1306, à Paris [d'après Bloch-Wartburg]). Qui n'est pas noble : *Il y a des gens qui n'ont pas le*

moyen d'être nobles [...]. *Quelques autres se couchent roturiers et se lèvent nobles. Combien de nobles dont le père et les aînés sont roturiers* (La Bruyère). *Nombre de familles se croient roturières et ont bel et bien droit aux qualifications nobles* (Montherlant).

• SYN. : *bourgeois, plébéien.* — CONTR. : *aristocrate, gentilhomme, noble, patricien.*

◆ adj. (XV^e s., Basselin). Propre à une personne qui manque de distinction : *Des façons roturières.*

• SYN. : *bas, commun, populaire, vulgaire.*

roturièrement [rɔtyrjɛrmɑ̃] adv. (de *roturier ;* 1411, Godefroy, au sens de « selon les lois qui concernent la roture » ; sens actuel, 1573, Du Puys). À la manière des roturiers : *Cet homme-là pense roturièrement* (Littré). *Moi qui étais* [...] *simplement, roturièrement Grandaye, je reçus alors* [...], *conféré par le roi, le brevet de baron* (Esparbès).

rouable [rwabl] n. m. (lat. *rutabulum,* râble, spatule, fourgon, de *rutum,* supin de *ruere,* précipiter, faire tomber ; XIII^e s., *Recueil des fabliaux,* au sens 1 ; sens 2, 1721, Trévoux). **1.** Perche terminée par un petit râteau de fer et servant aux boulangers pour tirer la braise du four. || **2.** Râteau sans dents, pour ramasser le sel dans les salines.

rouage [rwaʒ] n. m. (de *roue* [v. ce mot] ; 1147, Du Cange, écrit *roage* [*rouage,* v. 1268, É. Boileau], au sens 3 ; sens 1, v. 1536, M. Du Bellay [*bois de rouage,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens 2, 1578, d'après le *FEW,* X, 493 *a* [qui cite un texte dont nous n'avons pas retrouvé la trace — au fig., av. 1778, J.-J. Rousseau]). **1.** *Vx.* Ensemble des roues d'un véhicule, d'une machine : *Réparer le rouage d'une voiture.* || *Bois de rouage,* bois employé à faire des roues. || **2.** Chacune des pièces d'une machine, d'un engrenage : *Lubrifier les rouages d'une montre.* || *Fig.* Personne, service participant au fonctionnement d'une administration, d'une entreprise : *Les rouages du gouvernement. L'homme qui réfléchit, lui, voit en cette petite feuille matrimoniale, si ridicule sous un certain aspect, un rouage social de première importance* (Montherlant). || **3.** Nom d'un droit seigneurial qui se prenait sur les voitures roulant sur les grands chemins, particulièrement sur celles qui transportaient du vin.

rouan, anne [rwɑ̃, -an] adj. (esp. *roano,* même sens, lat. pop. **ravidanus,* élargissement du lat. class. *ravidus,* grisâtre, dér. de *ravus,* gris tirant sur le jaune ; 1340, Bloch-Wartburg). Se dit d'un cheval, d'un mulet, d'un bœuf aux crins noirs et à la robe formée de poils blancs, noirs et roux : *Le roi d'Espagne détacha une belle mule rouanne de l'écurie* (Arnoux).

◆ **rouan** n. m. (XIV^e s., écrit *roan ; rouan,* v. 1460, Villon). Cheval rouan : *J'en profiterai pour entraîner un peu mon nouveau rouan* (Bourget).

rouanne [rwan] n. f. (gr. *rhukanê,* rabot, varlope ; XIII^e s., *Recueil des fabliaux* [II, 151], écrit *roisne,* au sens de « sorte de tarière » [mot probablem. plus anc., v. la date du dér. *rouanner*] ; sens 1-2, début du XV^e s., écrit *roynne* [*rouanne,* 1680, Richelet] ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Instrument en forme de compas, muni d'une branche tranchante, à l'aide duquel les employés des contributions indirectes marquaient les tonneaux visités. || **2.** Compas servant à marquer le bois de charpente. || **3.** Outil de tonnelier, de sabotier servant à tailler, à dégrossir et à évider le bois.

rouanner [rwane] v. tr. (de *rouanne* [v. l'art. précéd.] ; fin du XII^e s., J. Bodel, écrit *roisnier,* au sens de « trépaner » ; sens actuel, 4 avr. 1543, écrit *roysner,* et 6 mars 1638, écrit *rouanner* [d'après Littré, 1870]). Marquer avec la rouanne.

rouannette [rwanɛt] n. f. (dimin. de *rouanne* [v. ce mot] ; XIII^e s., Godefroy, écrit *royenette ; rouan[n]ette,* 1642, Oudin). Petite rouanne.

roubaisien, enne [rubɛzjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Roubaix,* n. d'un chef-lieu de canton du Nord ; 1875, Larousse). Relatif à Roubaix ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

roubignole [rubiɲɔl] n. f. (probablem. mot dialect., dér. de l'anc. v. *robiner,* saillir — en parlant d'un bélier — [av. 1589, J. A. de Baïf], dér. de *robin,* mouton [v. ROBIN 2] ; 1836, Vidocq, écrit *robignole* [*roubignole,* 1862, Esnault], au sens 1 ; sens 2, 1888, Villatte). **1.** *Arg.* Petite boule de liège servant aux illusionnistes. || **2.** *Pop.* Testicule.

roubine n. f. V. ROBINE 1.

roublard, e [rublar, -ard] adj. et n. (de l'arg. anc. *roubliou,* feu, ital. *robbio,* rouge, lat. *rubeus,* roux, rousseâtre, de *ruber,* rouge ; 1830 [d'après Larchey, 1889], au sens de « heureux » ; 1835, Raspail, au sens de « mal habillé » ; 27. nov. 1858, *le Figaro,* au sens de « personne qui extorque de l'argent [dans les tripots] » ; sens actuel, 1864, Veuillot). *Fam.* Se dit d'une personne habile à se tirer d'affaire ou à défendre ses intérêts, et capable d'user de moyens peu délicats : *Le vieux roublard le laissa s'embourber dans des phrases qu'il croyait habiles* (Huysmans). *Très roublard, le banquier s'était aperçu que son âge, qui en Amérique était un handicap, constituait ici son meilleur atout et il faisait de son mieux pour se donner l'air centenaire* (Morand).

• SYN. : *ficelle* (fam.), *futé, machiavélique, madré, matois* (fam.), *renard, retors, roué.*

roublarder [rublarde] v. intr. (de *roublard ;* 1875, d'après Larchey, 1878). *Fam.* Faire le roublard.

roublardise [rublardiz] n. f. (de *roublard ;* 1877, Zola, au sens 1 ; sens 2, 1934, J. Romains). **1.** *Fam.* Caractère d'une personne roublarde : *Elle avait une roublardise insidieuse* (Fabre). *Tout le monde rit et je pense que cette petite ne manque pas d'une certaine roublardise* (Huysmans). || **2.** *Fam.* Action d'une personne roublarde, rusée : *Se méfier des roublardises d'un associé.*

• SYN. : **1** *machiavélisme, matoiserie, rouerie ;* **2** *artifice, astuce, fourberie, ruse, stratagème.*

rouble [rubl] n. m. (russe *rubl',* même sens, peut-être de *rubiti,* couper, le rouble ayant d'abord été soit un morceau coupé dans une barre d'argent, soit une pièce dentelée ; 1606, Barezzi). Unité monétaire de la Russie, puis de l'Union soviétique.

roucaou [rukau] n. m. (mot provenç. de même sens, de l'anc. provenç. *roca,* roche, bas lat. *rocca,* même sens [v. ROCHE] ; 1964, Larousse). Syn. de LABRE 1.

rouche [ruʃ] n. f. (francique **rusk-,* jonc ; 1303, Godefroy). *Dialect.* Nom donné au roseau, à l'iris des marais.

rouchi [ruʃi] n. m. (mot picard de même sens ; 1812, Hécart). Parler picard du Hainaut.

rouchie [ruʃi] n. f. (origine incertaine ; 1867, Delvau). *Pop.* et *vx.* Souillon, femme de mauvaise vie : *Les Boches avaient défendu à Pauline de fréquenter cette rouchie* (Zola).

roucou n. m.,, **roucouer** v. tr., **roucouyer** n. m. V. ROCOU, ROCOUER, ROCOUYER.

roucoulade [rukulad] n. f. (de *roucouler ;* 1964, Larousse). Syn. de ROUCOULEMENT.

roucoulant, e [rukulɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *roucouler ;* 1855, Ch. de Bernard, au sens 2 ; sens 1, 1870, Littré). **1.** Qui roucoule : *Il passa sa nuit à écrire, à demander pardon dans un français semé de toutes les fleurs de sa poésie nationale qui compare la bien-aimée aux colombes roucoulantes, au fruit rosé de l'azerole* (Daudet). || **2.** Qui rappelle le roucoulement d'un oiseau : [Fra Diavolo] *poussait des sons roucoulants, dans des poses plastiques* (Huysmans).

roucoulement [rukulmɑ̃] n. m. (de *roucouler ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1831, V. Hugo). **1.** Bruit que font entendre les pigeons et les tourterelles : *Les premiers jours je fus enthousiasmé par le roucoulement de mes tourterelles* (Gide). || **2.** *Par extens.* Chant tendre et monotone ; propos dits sur un ton langoureux : *Les vers de Musset prêtent au soupir, au murmure, au roucoulement* (Colette).

roucouler [rukule] v. intr. (du radical onomatop. *ruk-* [qui avait plusieurs var.] ; v. 1462, *Cent Nouvelles,* écrit *rencouller* [*roucouler,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** En parlant des

pigeons et des tourterelles, émettre le cri particulier à leur espèce : *On dirait deux blanches colombes* [...] | *Roucoulant au-dessus des tombes* (Banville). || **2.** *Fig.* et *fam.* Tenir des propos tendres, langoureux : *La voyez-vous, cette honnête bourgeoise, roucoulant amoureusement sur l'épaule de son homme et lui faisant des yeux alanguis comme dans les romans qu'elle a lus !* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *coqueter* (fam.), *marivauder.*

◆ v. tr. (sens 1-2, v. 1770, Dochez). **1.** Chanter langoureusement : *Le duc de Rohan était fort joli, il roucoulait la romance, lavait de petites aquarelles et se distinguait par une étude coquette de toilette* (Chateaubriand). *B..., sur le boulevard, est prêt à aborder une femme. Mais elle s'arrête dans un cercle autour du chanteur sentimental, qui roucoule une romance bête à pleurer. Et B... — c'est plus fort que lui — s'éloigne* (Montherlant). || **2.** Dire sur un ton langoureux : *Mme Eudeline roucoulait cette simple phrase comme un refrain de vieille romance* (Daudet).

roucouyer n. m. V. ROCOUYER.

roudoudou [rududu] n. m. (mot expressif de formation enfantine ; 1933, Larousse). *Fam.* Mot du langage des écoliers désignant naguère une sorte de caramel coloré, coulé généralement dans de petites boîtes en bois.

roue [ru] n. f. (lat. *rota*, roue, rouleau, roue [de la Fortune] ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger*, écrit *ruode* [*rode*, fin du XIe s., *Gloses de Raschi ; roe*, v. 1112, *Voyage de saint Brendan ; roue*, XIVe s.], au sens I, 1 [*roue libre*, début du XXe s. ; *roue de secours*, 1935, Esnault] ; sens I, 2, 1802, Flick [d'abord « déployer en rond la queue de sa robe ou de son manteau », XIIIe s. ; en parlant de certains volatiles, 1538, R. Estienne — *ruee de paon*, « action du paon qui fait la roue », v. 1228, *Roman de la Violette ;* « ...prendre une pose avantageuse... », fin du XIVe s., E. Deschamps] ; sens I, 3, 1725, Sainéan, *Sources ;* sens I, 4, 1858, Fromentin ; sens II, 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*maîtresse roue, roue dentée*, 1870, Littré] ; sens II, 2, 1863, Flaubert ; sens II, 3, 1757, *Encyclopédie*, VII, 782 ; sens II, 4, 1384, Gay [« symbole... des vicissitudes du sort », v. 1155, Wace ; *être au plus haut de la roue*, milieu du XVIIe s. — d'abord *...sur le haut...*, av. 1613, M. Régnier, et *estre desus la roe*, v. 1244, Huon le Roi ; *être au plus bas de la roue*, 1870, Littré — d'abord *...au bas...*, v. 1762, Diderot ; *...roue de Fortune*, 1690, Furetière] ; sens II, 5, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [*roue* (écrit *roe*) — *supplice de la roue*, av. 1778, Voltaire ; *être sur la roue*, 1798, Acad.] ; sens II, 6, 1756, Voltaire).

I. 1. Objet de forme circulaire tournant sur un axe central et qui, seul ou accouplé à un autre, permet le déplacement d'un véhicule : *Une roue de brouette. Roue avant, roue arrière d'une bicyclette. Roue motrice. Roue directrice. Véhicule à deux roues, à trois roues, à quatre roues.* || *Roue libre*, dispositif composé d'un pignon solidaire d'une roue à rochets tournant sur un tambour réuni au moyeu et muni de cliquets qui, au moment du pédalage, s'accrochent dans les rochets et entraînent l'ensemble ; lorsque le pédalage cesse, les cliquets n'engrènent plus et le moyeu tourne indépendamment du pignon. || *Roue de secours*, dans un véhicule automobile, roue supplémentaire destinée à remplacer une roue dont le pneu est crevé. || *Pousser à la roue*, v. POUSSER. || Fig. *Mettre, jeter des bâtons dans les roues*, v. BÂTON. || Fig. et fam. *La cinquième roue d'un carrosse*, v. CINQUIÈME. || **2.** *Faire la roue*, tourner latéralement sur soi-même en s'appuyant successivement sur les mains et sur les pieds, de façon à avancer comme la roue d'une voiture : *Des gamins couraient sur le sable en faisant la roue* (Flaubert). *Mme Mabille... nous emmena dans une banlieue fleurie... Zaza fit sur l'herbe la roue, le grand écart et toute espèce de culbutes* (Beauvoir) ; en parlant de certains volatiles, déployer en éventail les plumes de sa queue : *Le paon, le dindon font la roue* en parlant d'une personne, prendre une pose avantageuse, se pavaner ; essayer de séduire : *Même pour le premier venu, ils* [les jeunes gens] *font la roue : pour un passant qu'ils croisent, et dont ils ne peuvent attendre qu'un regard ébahi* (Rolland). || **3.** Pop. et vx. *Roue de derrière*, pièce de cinq francs en argent, par comparaison avec les roues de derrière des voitures à chevaux qui sont plus grandes que celles de l'avant : *Il y en a deux* [députés] *dans cette voiture, qui me doivent des cigares et des roues de derrière* (Vallès). || **4.** *Bateau à roues* (ou *bateau à aubes*), bateau propulsé naguère par un système de palettes fixées sur une roue : *Puis le grand battement des roues faisait mousser l'eau sous leurs palettes et le rivage fuyait, rentrait dans le vague paysage* (Daudet).

II. 1. Objet de forme circulaire qui entre dans la constitution d'une machine comme organe de transmission : *Les roues d'une horloge. Les roues d'un engrenage. Les roues d'un moulin à eau.* || *La maîtresse roue*, la roue principale d'une machine. || *Roue dentée*, roue à bord cranté qui entre dans la composition d'un engrenage ou d'une transmission par chaîne. || **2.** *Roue hydraulique*, roue qui est mue par une chute d'eau et dont le mouvement, transmis par un arbre, sert à actionner une machine. || **3.** *Roue de gouvernail*, roue garnie de rayons prolongés par des poignées, que le timonier fait tourner pour agir sur la barre du gouvernail. || **4.** *La roue de la Fortune*, dans les représentations allégoriques de la Fortune, roue sur laquelle la déesse pose le pied ; symbole de l'incertitude des destinées humaines, des vicissitudes du sort. || Fig. et vx. *Être au plus haut de la roue, au plus bas de la roue*, être dans la prospérité, dans l'infortune. || Vx. *Roue de la Fortune*, ou *roue de Fortune*, tambour en forme de roue où l'on enfermait les numéros de loterie pour les tirer au sort. || **5.** *Supplice de la roue*, ou simplem. *la roue*, supplice qui consistait à laisser mourir sur une roue un condamné dont on avait rompu les membres : *Il est vrai que la prison, la potence et la roue assurent excellemment la soumission aux lois* (France). || Fig. et vx. *Être sur la roue*, souffrir de grands maux physiques ou moraux. || **6.** Marque en forme de roue qu'au Moyen Âge les juifs devaient porter sur leurs vêtements : *Jamais la roue ne s'appliqua en signe d'infamie sur l'habit d'un si enragé mécréant* (France).

1. roué, e [rwe] adj. (de *roue* [v. l'art. précéd.] ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *roé* [*roué*, XIVe s.], au sens de « orné de dessins en forme de roue » ; *encolure rouée*, 1864, Littré, art. *encolure ; tête rouée*, 1870, Littré [d'abord « tête... qui a des perches serrées », 1561, La Curne]). Qui a la forme d'une roue (emploi limité à quelques expressions). || *Encolure rouée*, encolure qui s'arrondit progressivement du garrot à la nuque : *L'encolure rouée est très fréquente chez le cheval arabe.* || *Tête rouée*, tête du cerf, du chevreuil et du daim dont les merrains sont recourbés en dedans.

2. roué, e [rwe] adj. et n. (part. passé de *rouer ;* 1658, Scarron, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1788, Féraud ; sens 4, 1875, Larousse [pour une femme, 10 juin 1850, Sainte-Beuve]). **1.** *Class.* Qui a subi le supplice de la roue : *L'histoire de cet abbé roué est affreuse* (Sévigné). *Il lui faisait donner place commode dans les lieux publics pour voir les pendus et les roués qu'il faisait exécuter* (Furetière). || **2.** Vx. *Roué de fatigue*, courbatu au point d'avoir peine à se remuer. || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne sans principes, sans scrupules et sans moralité : *C'est le roué sans cœur, le spectre à double face* | *À la patte de tigre, aux ailes de vautour,* | *Le roué sérieux qui n'eut jamais d'amour* (Musset). *Il* [Nodiard] *profitait des commodités que lui offrait son temps. À toute époque, il eût été un roué, un libertin* (Romains). || **4.** Se dit d'une personne qui use d'artifices pour tromper et de tous les moyens pour arriver à ses fins : *Le pire danger est d'avoir la réputation d'être roué sans l'être. Pourtant, les hommes recherchent ce danger. On aime mieux être loué de sa ruse que de son talent* (Montherlant). || *Spécialem.* Se dit d'une femme ou d'une jeune fille rusée à laquelle il ne faut pas se fier : *J'étais de ces imbéciles qui se persuadent qu'il existe d'une part les amoureuses désintéressées, et de l'autre les rouées qui ne cherchent que l'argent* (Mauriac).

● SYN. : **4** *cauteleux, futé, machiavélique, madré, matois, retors, roublard* (fam.). — CONTR. : **4** *ingénu, innocent, naïf.*

◆ **roués** n. m. pl. (début du XVIII^e^ s., Saint-Simon). Surnom donné aux compagnons de plaisir de Philippe d'Orléans, le Régent, qui se réunissaient chez lui au Palais-Royal, ou au Luxembourg chez la duchesse de Berry : *La compagnie scélérate dont il* [le duc d'Orléans] *avait fait sa société ordinaire de débauche, et que lui-même ne feignit pas de nommer publiquement ses roués, chassa la bonne* (Saint-Simon).

rouelle [rwɛl] n. f. (bas lat. *rotella,* petite roue, dimin. du lat. class. *rota,* roue ; fin du XI^e^ s., *Gloses de Raschi,* écrit *rodele* [*roiele,* 1256, Ald. de Sienne ; *rouelle,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 3 ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *roele* [*rouelle,* XIV^e^ s., Laborde, p. 487] ; sens 4, 1600, O. de Serres). **1.** Rondelle de fer ou d'acier que l'on ajoutait à certaines armures pour couvrir les articulations de l'épaule, du coude et du genou. || **2.** Marque en forme de roue qu'au Moyen Âge les juifs devaient porter sur leurs vêtements : *Ils* [les Juifs] *y sont reconnaissables à la roue ou rouelle de drap qu'ils portent sur leurs vêtements* (France). || **3.** *Vx.* Tranche de certaines choses coupées en rond : *Nous avions six rouelles de cervelas* (Huysmans). *Des rouelles de pommes, d'oranges* (Littré). || **4.** *Rouelle de veau,* tranche de veau épaisse, obtenue en débitant sur toute sa largeur un cuisseau de veau.

rouennais, e [rwanɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Rouen,* n. du chef-lieu de la Seine-Maritime ; 1875, Larousse [probablem. beaucoup plus anc.]). Relatif à Rouen ou à ses habitants ; habitant ou originaire de Rouen.

rouennerie [rwanri] n. f. (de *rouen,* « toile qui se fabrique à Rouen » [1721, Trévoux], emploi comme n. commun de *Rouen* [v. l'art. précéd.] ; 1798, Peuchet [I, 249], écrit *rouannerie ; rouennerie,* 1800, Boiste). Toile de coton de couleur, d'abord fabriquée dans la région de Rouen : *Ce magasin, avec ses comptoirs d'épicerie et de rouennerie, donnait par de nombreuses fenêtres sur la route* (Alain-Fournier).

rouennier [rwanje] n. m. (de *rouenn*[*erie*] ; 1870, Littré). Fabricant ou marchand de rouennerie.

1. rouer [rwe] v. tr. (lat. *rotare,* mouvoir circulairement, [faire] tourner, dér. de *rota,* roue ; fin du XI^e^ s., *Chanson de Guillaume,* écrit *roer* [*rouer,* XIV^e^ s.], au sens de « jeter au loin en faisant tourner » ; sens moderne, 1691, Ozanam). Vx. *Rouer un cordage,* l'enrouler plusieurs fois sur lui-même ; le lover.

2. rouer [rwe] v. tr. (de *roue* [v. ce mot] ; 1326, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1648, Scarron ; sens 3, 1643, Scarron ; sens 4, av. 1857, Musset). **1.** *Class.* Faire subir le supplice de la roue : *Un laquais* [...] *a dansé les tricotets sur l'échafaud où il allait être roué* (La Rochefoucauld). || **2.** Par exagér. *Rouer quelqu'un de coups,* le battre violemment. || **3.** *Class.* Écraser sous les roues d'une voiture : *Ils se laissaient rouer l'autre jour par le carrosse de M^me^ de Chaulnes, sans vouloir se retirer d'un seul pas, quoi qu'on pût leur dire* (Sévigné). || **4.** *Fig.* et *vx.* Surpasser en ruse, en rouerie : *Elle est bien belle, me disais-je, bien dangereuse si elle sait tromper ; mais je la rouerai et lui tiendrai tête* (Musset).

● SYN. : **2** *rosser.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1180, Marie de France, écrit *roer* [*rouer,* XIII^e^ s., *Miracles de Notre-Dame de Chartres*] ; sens 2, 1681, Ménestrier). **1.** *Vx.* Tourner en rond : *Un faucon* [...] *dessinait des cercles concentriques, ce qui s'appelle rouer* (Bonnard). || **2.** Faire la roue, en parlant de quelques oiseaux : *Les arbres, les linges qui sèchent, la queue du paon qui roue, découpent dans l'air transparent des ombres bleues extraordinairement nettes* (Proust). *Les pelouses déroulaient en pentes douces leurs tapis au milieu desquels rouaient des paons, bataillaient des merles siffleurs* (Benoit).

rouergat, e [rwɛrga, -at] adj. et n. (de *Rouergue,* n. géogr. ; début du XX^e^ s. [*rouergois,* même sens, 1875, Larousse]). Relatif au Rouergue ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **rouergat** n. m. (1964, Larousse). Dialecte de la langue d'oc parlé dans le Rouergue.

rouerie [ruri] n. f. (de *roué* 2 ; 1777, *Studia neophilologica* [XXVII, 234], au sens 2 ; sens 1, 1846, Balzac). **1.** Caractère d'une personne rusée, sans scrupules : *Suzanne* [du *Mariage de Figaro*] *très peu sage, quoi qu'on en dise* [...], *mais qui n'en est encore qu'à la rouerie innocente et instinctive de son sexe* (Sainte-Beuve). || **2.** Action d'une personne rusée, dissimulée : *Vous ignorez, Monsieur le comte, les roueries des paysans* (Balzac). *La proprette Grazia n'avait guère de rapports avec le monde de la presse ; mais quand il s'agissait de rendre service à un ami, elle était capable d'enjôler, avec une malicieuse rouerie, les gens qu'elle aimait le moins* (Rolland).

● SYN. : **1** *machiavélisme, matoiserie, roublardise* (fam.) ; **2** *astuce, ficelle* (fam.), *fourberie, ruse, stratagème.*

rouet [rwɛ] n. m. (dimin. de *roue* [v. ce mot] ; XII^e^ s., *Naissance du chevalier au cygne,* écrit *roet,* au sens de « roue [de la Fortune] » ; v. 1215, Pean Gatineau, écrit *roet,* au sens de « roue pour monter l'eau » ; sens 1, fin du XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch, écrit *roet*[*rouet,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; sens 2, v. 1536, M. Du Bellay ; sens 3, 1371, Godefroy, écrit *rouwet* [*rouet,* 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen*] ; sens 4, 1660, Oudin ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Petite machine à roue actionnée au moyen d'une pédale et qui servait autrefois à filer le chanvre et le lin : *Une vieille femme et un rouet à pied tors bougonnent dans l'ombre ensemble* (Hugo). || **2.** Aux XVI^e^ et XVII^e^ s., roulette d'acier dentée qui, frappant sur un silex, provoquait une étincelle et enflammait la poudre des armes à feu : *Platine, arquebuse à rouet.* || **3.** Petite roue de bois ou de métal qui porte une gorge à sa circonférence et qui fait partie d'une poulie ou d'un moufle. (On dit aussi et plus souvent RÉA.) || **4.** Dans une serrure, pièce concentrique à la broche et fixée au palâtre, s'opposant à l'introduction d'une clef dont le panneton ne comporte pas de fente appropriée. || **5.** Charpente cylindrique en bois qu'on pose au fond d'un puits en construction pour donner une forme circulaire au revêtement.

rouette [rwɛt] n. f. (lat. *retorta,* fém. de *retortus,* part. passé de *retorquēre,* tourner en arrière, de *re-,* préf. marquant le mouvement en arrière [v. R(E)-], et de *torquēre,* tordre, tourner ; fin du XI^e^ s., *Gloses de Raschi,* écrit *redorte ;* milieu du XII^e^ s., *Roman de Thèbes,* écrit *reorte ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *roote ;* XIV^e^ s., Tobler-Lommatzsch, écrit *rooite ; rouette,* 1690, Furetière). Branche menue et flexible dont on fait un lien pour attacher des fagots : *En passant près de la haie, elle casse une rouette dont elle ôte les feuilles* (Renard).

rouf [ruf] n. m. (moyen néerl. *roof,* même sens ; 1582, Haust, *Étymologies* [p. 29], puis 1752, Jal). Petit abri, en général vitré, élevé soit à l'avant, soit à l'arrière du pont supérieur d'un bateau et autour duquel on peut circuler : *Une vieille embarcation de la douane, à demi pontée, où l'on n'avait, pour s'abriter du vent, des lames, de la pluie, qu'un petit rouf goudronné, à peine assez large pour tenir une table et deux couchettes* (Daudet).

rouflaquette [ruflakɛt] n. f. (origine obscure ; 1876, Esnault). Mèche de cheveux collée sur la tempe, en forme d'accroche-cœur : *Ce garçon aux yeux de jais, aux cheveux plantés bas et ramenés sur les tempes comme des rouflaquettes* (Mauriac). *Un jeune homme du Paraguay, avec un œillet, des rouflaquettes, un sensationnel pantalon de cheval* (Montherlant).

roufle [rufl] n. m. (var. de *rouf ;* 10 oct. 1871, *Journ. officiel,* p. 3974). *Vx.* Syn. de ROUF : *La plate-forme sur le roufle est presque déserte* (Coppée).

rouge [ruʒ] adj. (lat. *rubeus,* roux, roussâtre, de *ruber,* rouge ; v. 1130, *Eneas,* écrit *roge* [*rouge,* av. 1191, *Vengement Alixandre*], au sens 1 [*vin rouge,* 1538, R. Estienne ; *drapeau rouge,* 1789, Brunot ; *ornements rouges, sols rouges,* 1964, Larousse — *terre rouge,* « ocre », 1501, G. Cohen ; *jours, intérêts, nombres rouges,* 1933, Larousse ; *chapeau rouge,* 1611, Cotgrave — d'abord *rouge chapel,* milieu du XV^e^ s. ; *être méchant*

comme un âne rouge, 1640, Oudin] ; sens 2, 1642, G. Patin [*enfants rouges,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1964, Larousse [*perdrix rouge,* 1690, Furetière] ; sens 4, 1611, Cotgrave [*être rouge comme un coq, comme une écrevisse...,* 1690, Furetière ; *maladies rouges,* fin du XVIIIe s., Brunot ; *maladie rouge* ou *crise du rouge,* 1964, Larousse — sens attesté dans la loc. *pousser le rouge,* dès 1770, Buffon] ; sens 5, 1842, Acad. [pour les deux loc.] ; sens 6, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 7, 1869, Flaubert [*dimanche rouge,* 1961, Larousse, art. *dimanche ; armée rouge,* v. 1920] ; sens 8, 1974, *les Nouveaux Mots « dans le vent »*). **1.** Se dit de la couleur qui constitue l'une des limites visibles du spectre de décomposition de la lumière solaire et qui est celle du sang, du feu, du coquelicot, etc. : *Et les rouges lanciers fourmillant dans les piques | Comme des fleurs de pourpre en l'épaisseur des blés* (Hugo). *Elle* [Tota] *allait mettre la robe rouge qui lui portait bonheur, bien qu'elle fût un peu défraîchie et pas assez décolletée dans le dos* (Mauriac). *Il plonge un bâton dans un énorme plat de couscous recouvert d'une sauce rouge vif* (R. Jean). || *Vin rouge,* vin de couleur plus ou moins foncée, issu de cépages rouges et obtenu par séparation du marc après la fermentation alcoolique complète. || *Drapeau rouge,* anc. signal d'alarme de la ville de Paris, devenu l'emblème des révolutionnaires. || *Ornements rouges,* ornements qui sont portés par le prêtre catholique aux fêtes du Saint-Esprit, de la Crucifixion, des apôtres, des martyrs. || *Sols rouges,* sols teintés par le phénomène de rubéfaction ou par la roche mère elle-même. || Vx. *Jours rouges, intérêts rouges, nombres rouges,* indications portées en rouge sur les livres où sont inscrits les calculs des comptes courants, afin d'indiquer sans erreur possible ce qui doit être retranché des capitaux. || *Bonnet rouge,* V. BONNET. || *Chapeau rouge,* syn. de CHAPEAU DE CARDINAL. || *Feu rouge, lanterne rouge,* V. FEU, LANTERNE. || *Livre rouge, être sur le livre rouge, le Petit Livre rouge,* V. LIVRE. || *Un rouge liard,* V. LIARD. || *Être méchant comme un âne rouge,* V. ÂNE. || **2.** Class. *Avoir le collet rouge,* avoir la tête tranchée : *Cinq-Mars* [...] *eut le collet rouge à Lyon* (Patin). || *Enfants rouges,* nom donné aux mousquetaires du roi, qui étaient habillés de rouge. || *À rouges bords, un rouge bord,* V. BORD. || **3.** *Canard aux pattes rouges,* canard musqué, ou canard de Barbarie. || *Perdrix rouge,* perdrix appartenant à une espèce dont les pieds et les pattes sont rouges. || **4.** Dont la peau prend la coloration du sang sous l'effet d'une cause physique, physiologique ou psychologique : *La figure du conducteur est devenue tout d'un coup rouge, congestionnée, de colère* (R. Jean). *Ce bon vivant a la face très rouge. Être rouge de dépit, de honte.* || *Être rouge comme un coq, comme une écrevisse, comme une pivoine, comme une tomate,* être très rouge. || *Maladies rouges,* états morbides du porc, caractérisés par l'apparition de plaques rouges cutanées, accompagnées de troubles graves et souvent mortifères. || *Maladie rouge* ou *crise du rouge,* phase de la jeunesse des dindons, des paons, des pintades, des faisans, etc., qui détermine une crise au moment où ces oiseaux deviennent adultes. || **5.** *Race rouge* ou *Peaux-Rouges,* terme vieilli par lequel étaient désignés, d'une façon vague et non scientifique, les Amérindiens, notamment ceux d'Amérique du Nord. || **6.** Qui a pris, par l'élévation de la température, la couleur du feu : *Fer rouge. Un poêle tout rouge.* || *Boulet rouge, tirer à boulets rouges sur quelqu'un,* V. BOULET. || **7.** *Fig.* Qui a trait à la révolution, à la théorie ou à la pratique révolutionnaire : *La Chine rouge vend ce qu'elle fait* (Malraux). || *Dimanche rouge,* nom donné à la journée d'émeute qui inaugura à Saint-Pétersbourg la révolution de 1905. || *Armée rouge des ouvriers et paysans,* et ellipt. *Armée rouge,* nom porté par les forces armées soviétiques de 1918 à 1948. || **8.** Fig. *Pétrole rouge,* nom donné parfois au pétrole vendu illégalement, à la suite d'une spoliation.

● SYN. : **4** *congestionné, cramoisi, écarlate, empourpré, enflammé, rougeaud* (fam.), *rubicond* (fam.), *sanguin ;* **6** *rougeoyant.* — CONTR. : **4** *blafard, blême, cireux, exsangue, livide, olivâtre, pâle, plombé, terreux.*

◆ adv. (sens 1, 1784, Beaumarchais [*voir rouge,* 1842, E. Sue] ; sens 2, 1945, Sartre). **1.** *Se fâcher rouge, tout rouge,* entrer dans une grande colère : *Le capitaine* [...] *s'était fâché rouge lorsque son fils avait réclamé ses comptes de tutelle* (Flaubert). *L'énergumène se fâcha tout rouge et ameuta la populace à mes trousses* (Arnoux). || *Voir rouge,* être pris d'un violent accès de colère : *Cet homme violent* [Jean-Michel] *était au fond timide... Mais son sang l'emportait : il voyait rouge* (Rolland). || **2.** *Voter rouge,* voter pour les partis de gauche, *spécialem.* pour les partis révolutionnaires : *Voilà ce que c'est que de voter rouge. Le Français est incorrigible : la guerre est à sa porte et il réclame des congés payés* (Sartre).

◆ adj. et n. (1834, Landais [« membre du parti communiste », 1951, Mauriac — « qui est d'un parti d'extrême gauche », 1859, Mozin]). Se dit des partisans d'une révolution politique ou sociale : *Un électeur rouge. Lui, le républicain, le chef des rouges* (Flaubert). *En 1935, un communiste de trente-trois ans arracha la mairie à des édiles somnolents, ajoutant ainsi un solide maillon à la « ceinture rouge » qui entourait Paris* (Merle). *Sa voix blanche* [de Galeas] *semblait muer encore : « Dites, maman, c'est un rouge, cet instituteur ? »* (Mauriac). || *Spécialem.* Membre du parti communiste : *Appuyés sur une ville révolutionnaire, sur un arsenal actif et approvisionné, les rouges pourraient s'établir et attendre le moment propice à une nouvelle campagne du Nord que préparait profondément la réaction imminente* (Malraux).

◆ n. m. (sens I, 1, XIIe s., Marbode ; sens I, 2, 1661, Molière ; sens I, 3, 1964, Larousse [aussi sur un champ de courses ; *mettre le rouge,* 1964, Robert — ...au cinéma..., XXe s. (*le rouge est mis,* « les jeux sont faits », au fig., 1923, Esnault)] ; sens I, 4, 1933, Larousse [...à la roulette, 1870, Littré] ; sens I, 5, 1870, Littré [d'abord au fém., 1801, *Cours complet d'agriculture,* IX, 580 ; « maladie des chiens et des oiseaux », 1870, Littré ; « maladie du pin », 1859, Nanquette] ; sens I, 6, 1870, Littré ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2, 1690, Furetière [*rouge d'Espagne,* « fard rouge », v. 1560, Paré — *rouge,* même sens, 1669, Widerhold ; *dermite du rouge à lèvres,* 1972, Domart et Bourneuf] ; sens II, 3, 1964, Larousse [*rouge Congo,* 1953, Larousse] ; sens II, 4, 1964, Larousse ; sens II, 5, 1870, Littré [pour les deux loc.] ; sens II, 6, 1875, Larousse [pour les trois loc.] ; sens II, 7, 1916, Barbusse ; sens III, 1, 1877, Littré [aussi *rouge de rivière*] ; sens III, 2, 1964, Larousse [*rouge-aile,* 1826, Mozin]).

I. 1. Couleur rouge : *Ce qui me frappe d'abord c'est que partout — coquelicots dans les gazons, pavots, perroquets, etc. — le rouge chante la gloire du vert* (Baudelaire). *Pour le moment, Cyprien peint une belle toile dans la gamme des rouges* (Duhamel). *Les couleurs changent brutalement, les rouges deviennent pourpres, puis violacés, puis bruns, puis noirs* (Le Clézio). *Teindre une étoffe en rouge.* || **2.** Afflux de sang passager qui colore la peau du visage sous l'effet d'une émotion vive : *Le rouge de la colère, de la honte. Le rouge lui monte au visage.* || **3.** Couleur caractéristique des signaux d'arrêt ou de danger : *Le feu passe au rouge au moment où le bus arrive* (R. Jean). || *Spécialem.* Sur un champ de courses, disque ou plaquette de métal de couleur rouge et qui, une fois placés sur le tableau d'affichage, annoncent que la décision qui y est inscrite (liste des partants, poids, jockeys, rendement de distance, ordre d'arrivée, etc.) est irrévocable. || *Mettre le rouge,* annoncer par ce procédé que les enjeux ne peuvent plus être modifiés ; dans le langage de la radio, de la télévision et du cinéma, annoncer par une lumière rouge qu'il est interdit de pénétrer dans la cabine ou sur le plateau, l'enregistrement ou le tournage ayant commencé : *Attention, le rouge est mis.* || **4.** Aux cartes, couleur des cœurs et des carreaux ; au trente-et-quarante et à la roulette, la couleur rouge. || **5.** Maladie des vers à soie. || Maladie des chiens et des oiseaux. || Maladie du pin, qui fait rougir les aiguilles et amène leur chute. || **6.** *Rouge sombre, rouge vif* (ou *rouge cerise*), *rouge blanc,* expressions employées dans les laboratoires de physique et en métallurgie, et qui cor-

respondent respectivement à des températures approximatives de 520, 620 et 1050°C pour le produit chauffé.

II. 1. Matière qui fournit une couleur rouge : *Rouge d'Andrinople. Rouge de cadmium, de cobalt. Rouge végétal.* || **2.** *Rouge à lèvres,* et ellipt. *rouge,* fard pour les lèvres, à base de substances grasses fortement colorées et parfumées pour le goût et pour l'odeur : *Un bâton de rouge à lèvres. Je regrettais que ma mère ne se teignît pas les cheveux et ne se mît pas de rouge aux lèvres* (Proust). *Je pense qu'elle se met un peu de rouge* (Giraudoux). || *Dermite du rouge à lèvres,* réaction eczémateuse qui se produit sur les lèvres, dont la muqueuse devient prurigineuse, sèche et fendillée. || **3.** *Rouge neutre,* colorant vital qui pénètre dans la cellule végétale sans la léser. || *Rouge Congo,* colorant vital dérivé de la benzidine, et servant au diagnostic de l'amylose rénale. || **4.** *Rouge,* ou *ferment du rouge,* bactérie se développant sur le camembert ou sur le brie, et jouant un rôle dans l'affinage du fromage. || **5.** *Rouge à polir* ou *rouge de Prusse,* peroxyde de fer, dont on se sert pour polir les métaux, le verre, les pierres dures. (On l'appelle aussi COLCOTAR.) || **6.** *Rouge antique, rouge de Flandre, rouge marron,* noms de diverses espèces de marbre. || **7.** *Pop.* Vin rouge : *Fouillade parle alors d'un rouge presque violet, qui supporte bien le coupage* (Barbusse). *C'est toujours le litron de rouge pour les déménageurs* (Achard). *Un coup de rouge, militaire ? Du gros rouge.*

III. 1. *Rouge de rivière,* nom populaire donné au *souchet.* || **2.** Variété de grive, appelée aussi *mauvis* ou *rouge-aile.*

◆ n. f. (1792, *Encycl. méthodique* [*partie à la rouge,* 1964, Larousse]). Au billard, la bille rouge. || *Partie à la rouge,* partie de billard dans laquelle les joueurs, à chaque carambolage, doivent toucher d'abord la bille rouge.

rougeard [ruʒar] n. m. (de *rouge ;* 1904, Larousse). Cépage rouge du Dauphiné.

rougeâtre [ruʒotr] adj. (de *rouge ;* v. 1270, Mahieu le Vilain, écrit *rougaste ;* 1491, Vaganay, écrit *rougeastre ; rougeâtre,* 1636, Monet). Qui tire sur le rouge : *Au-dessus des toits, le ciel est devenu rougeâtre et, avec le soir naissant, les rues se sont animées* (Camus).

◆ n. m. (1964, Larousse [d'abord ...*de Gottlond,* 1875, Larousse]). *Rougeâtre de Gottlong,* marbre de Norvège.

rougeaud, e [ruʒo, -od] adj. et n. (de *rouge ;* 1640, Oudin). Qui a le visage rouge, haut en couleur : *Jeune garçon joufflu et rougeaud. Un gros rougeaud.*

◆ adj. (1668, hauteroche). Se dit du visage ou d'une partie du visage qui est d'un rouge prononcé : *Il parlait, de sa voix rêche et nasillarde, comme s'il était seul, les coudes sur les bras de son siège, son long nez rougeaud baissé vers ses mains jointes* (Martin du Gard). *Un teint rougeaud.*

● SYN. : *congestionné, cramoisi, empourpré, rubicond* (fam.), *sanguin.* — CONTR. : *blafard, blême, cireux, exsangue, livide, olivâtre, pâle, plombé, terreux.*

◆ **rougeaud** n. m. V. ROUGEOT.

rouge-gorge [ruʒgɔrʒ] n. m. (de *rouge* et de *gorge ;* milieu du XV[e] s.). Passereau de faible taille, à plumage brunâtre dessus, blanchâtre dessous, avec la gorge et la poitrine roux orangé.

● Pl. *des* ROUGES-GORGES.

rougeoiement [ruʒwamɑ̃] n. m. (de *rougeoyer ;* 1903, Ferréol, p. 150). Lueur, reflet rouge : *Le soleil, pris entre les maisons, avait l'intensité et le rougeoiement immobile de la braise* (Triolet). *Venues de brasiers nombreux dont n'apparaissait pas le moindre rougeoiement, les colonnes de fumée montaient* (Malraux).

● SYN. : *embrasement.*

rougeole [ruʒɔl] n. f. (lat. pop. **rubeola,* rougeole, fém. substantivé de l'adj. **rubeolus,* rouge, dér. du lat. class. *rubeus,* roux [V. ROUGE] ; 1425, O. de La Haye, écrit *rougeule* [*rougeolle* — sous l'influence de *vérole* —, 1538, R. Estienne ; *rougeole,* 1562, Du Pinet], au sens 1 ; sens 2, 1431, *Romania,* XXXIV, 615 [écrit *roujolle ; rougeole,* XVI[e] s.]). **1.** Maladie infectieuse et extrêmement contagieuse se manifestant par le frisson, la fièvre, avec catarrhe et toux rauque, puis par une éruption de taches rouges sur la peau : *La rougeole atteint surtout les enfants.* (Syn. FIÈVRE MORBILLEUSE.) || **2.** Maladie de l'orge et du seigle.

rougeoleux, euse [ruʒɔlø, -øz] adj. et n. (de *rougeole ;* juill. 1909, Larousse). Qui est atteint de rougeole.

rougeot [ruʒo] n. m. (de *rouge ;* 1842, Acad., au sens II [aussi *rougeaud*] ; sens I, 1870, Littré).

I. Nom donné en Bourgogne au canard sauvage appelé aussi *milouin.*

II. Nom donné à diverses maladies de la vigne, caractérisées par un rougissement des feuilles. (On rencontre aussi l'orthogr. ROUGEAUD.)

rougeoyant, e [ruʒwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rougeoyer* [v. ce mot] ; fin du XII[e] s., *Raoul de Cambrai,* écrit *rogeiant,* aux sens de « rougissant, rouge » ; écrit *rougeoyant,* au sens actuel, 1831, V. Hugo). Qui rougeoie : *Madame Bargouiller paraît, rougeoyante, coiffée en nid de vipères* (France). *Ses beaux cheveux rougeoyants devenaient rares et découvraient un large front semé de taches de rousseur* (Duhamel).

● SYN. : *rutilant.*

rougeoyer [ruʒwaje] v. intr. (de *rouge* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *rogeier* [*rojoier,* v. 1213, *Fet des Romains ; roujoier,* XIII[e] s.], au sens de « rougir » ; écrit *rougeoyer,* au sens actuel, 1836, V. Hugo). [Conj. **2a.**] Prendre une teinte rougeâtre, lancer des lueurs rougeâtres : *Un ciel qui rougeoie. Un feu de houille rougeoyait dans le creux de la cheminée* (Duhamel). *La lueur des torches* [...] *rougeoya au lointain des ténèbres* (Genevoix).

rouge-queue [ruʒkø] n. m. (de *rouge* et de *queue ;* 1642, Comenius). Petit passereau insectivore, à queue rouge, qui niche volontiers dans les murailles : *Le rouge-queue, d'un gris si tendre, siffle doucement* (Genevoix). [Syn. ROSSIGNOL DES MURAILLES.]

● Pl. *des* ROUGES-QUEUES.

rougeron [ruʒrɔ̃] n. m. (de *rouge ;* 1874, *Primes d'honneur*). Terre rougeâtre, argilo-calcaire, colorée par une faible proportion d'oxyde de fer.

rouget [ruʒɛ] n. m. (dimin. de *rouge* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* comme adj., écrit *roget* [*rouget,* v. 1170, *Floire et Blancheflor*], au sens de « un peu rouge » ; comme n. m., au sens 1, XIII[e] s., *Bataille de Caresme et de Charnage ;* sens 2, 1870, Littré ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1842, Acad.). **1.** Nom donné à deux sortes de poissons marins de couleur rouge, le *barbet* et le *grondin : Il y avait des rougets de roche, du rouge enluminé des cyprins* (Zola). || **2.** Maladie infectieuse et contagieuse du porc, caractérisée par des taches rouges sur la peau. || **3.** Forme larvaire d'un insecte parasite de l'homme, qui mesure à peine 225 µ sur 190 µ. || **4.** Pollen altéré qui se trouve dans les alvéoles d'un gâteau d'abeilles.

● SYN. : **3** *aoûtat, vendangeur.*

rougette [ruʒɛt] n. f. (dimin. de *rouge ;* 1768, Valmont de Bomare, au sens de « sorte de chauve-souris » ; sens actuel, 1874, *Primes d'honneur*). Dans l'Île-de-France, terre arable constituée par un mélange d'argile et de silice, sans oxyde de fer.

rougeur [ruʒœr] n. f. (de *rouge* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *rogor* [*rogeur,* v. 1280, Saint-Pathus ; *rougeur,* XIV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Coloration rouge : *Quelques rougeurs annonçaient que le soleil allait prendre le départ là-bas, loin sur la gauche, avec un terrible handicap* (Giraudoux). *La rougeur des lèvres. La rougeur des pivoines, des tomates.* || **2.** Teinte rouge passagère qui apparaît sur le visage et qui révèle une émotion : *Un véritable amour n'irait pas sans confusion ni rougeurs* (Gide). *Son visage s'est marqué d'une telle rougeur qu'il m'a semblé un instant couvert de sang* (Barbusse).

◆ **rougeurs** n. f. pl. (sens 1, 1314, Mondeville ; sens 2, 1834, Baudrillart). **1.** Taches rouges inflammatoires sur la peau : *Son*

visage se couvre de rougeurs. || **2.** Traces de sang que laisse le cerf refait aux branches des arbres ou sur le sol, lorsque l'animal frotte son bois pour en faire tomber la peau qui le recouvre : *Suivre un animal aux rougeurs.*

rough [rœf] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « rude, raboteux » ; 1888, Larousse, au sens de « individu grossier, tapageur » ; sens actuel, 1964, Larousse). Terrain non entretenu bordant la partie bien tondue et bien roulée d'un golf : *Perdre sa balle dans le rough.*

rougi, e [ruʒi] adj. (part. passé de *rougir ;* début du XV^e s., Ch. d'Orléans, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Se dit de ce qui a été rendu rouge par une cause quelconque : *Du métal rougi. Essuyer ses yeux rougis.* || **2.** *Eau rougie,* eau dans laquelle on a mis une petite quantité de vin.

rougir [ruʒir] v. tr. (de *rouge ;* fin du XII^e s., *Chevalerie Ogier* [*rougir le fer,* 1676, Félibien ; *rougir ses mains dans le sang,* 1870, Littré]). Rendre rouge, donner une teinte rouge à : *Je vis l'automne qui rougissait les arbres* (Fromentin). *Des étudiantes marchaient avec décision contre cet air qui rougissait leur nez et décolorait leurs lèvres* (Giraudoux). || *Rougir le fer,* le porter au rouge, sous l'action de la température. || Fig. *Rougir ses mains dans le sang,* commettre un meurtre. (Vieilli.)

◆ v. intr. (sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 2, v. 1155, Wace [au fig., milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes*] ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Devenir rouge, en parlant d'une chose : *Les coteaux où les vignes rougissent là-bas* (Apollinaire). *Une résistance électrique qui rougit.* || **2.** Devenir rouge sous l'effet de la colère, de la honte : *Voici mon front qui n'a pu que rougir* (Verlaine). *Vous croyez n'avoir qu'un homme, à qui vous donnez vos soins. C'est plus qu'un homme, c'est un pontife. Ah ! Ne rougissez pas, les reines rougiront devant vous* (Barrès). || *Fig.* Avoir honte, être couvert de confusion : *Il n'y a point de supplice que je n'eusse préféré à l'horreur d'avoir à rougir devant une créature vivante* (Chateaubriand). || **3.** *Rougir d'une chose, d'une personne,* éprouver de la honte à cause de cette chose, de cette personne : *Elle devrait rougir de son inconduite. Ces fils qui rougissaient de leur père s'appliquaient à renier la conscience de leur race* (Rolland). *Mon père n'a jamais eu à rougir de moi* (Troyat).

rougissant [ruʒisɑ̃] adj. (part. prés. de *rougir ;* 1555, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1890, Zola). **1.** Qui devient rouge : *Le soleil rougissant décline* (Hugo). || **2.** Se dit d'une jeune fille ou d'une jeune femme que la pudeur et la timidité font rougir facilement : *Vraiment nue pour la première fois de sa vie, rougissante jusqu'aux épaules, fleurie et parée de sa chasteté, elle balbutia d'informes paroles de gratitude* (Barbusse).

rougissement [ruʒismɑ̃] n. m. (de *rougir ;* 1793, Schwan [pour une étoile, 1975, Larousse]). Action de devenir rouge ou de rendre rouge : *Le rougissement du métal en fusion.* || *Spécialem.* Apparence plus rouge d'une étoile, due à l'absorption de son rayonnement ultraviolet par la matière interstellaire.

roui, e [rwi] adj. (part. passé de *rouir ;* 1764, Ch. Bonnet [pour des matières végétales ; « qui a subi l'opération du rouissage », 1801, Fourcroy, VIII, 232]). Qui a subi l'opération du rouissage. || Se dit de matières végétales qui subissent un commencement de décomposition : *Passage de forêt. Zone de températures parfumées. Les plus tièdes ont l'odeur de la terre, les plus froides l'odeur des feuilles rouies* (Gide). *Cette forte odeur d'herbe rouie m'apprendra bientôt que nous approchons de l'eau* (H. Bazin).

◆ **roui** n. m. (sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1694, Acad. [par extens., début du XX^e s.]). **1.** Syn. vieilli de ROUISSAGE : *La chaleur hâte le roui.* || **2.** *Sentir le roui,* avoir un mauvais goût ou une mauvaise odeur, qui provient de la malpropreté du récipient où s'est faite la cuisson : *Cette viande sent le roui ;* et par extens. : *Les sorties de métro n'avaient pas modifié leur haleine qui restait surette et douceâtre, qui continuait à sentir un roui de fer et d'huile* (Romains).

1. rouille [ruj] n. f. (lat. pop. **robicula,* rouille, altér. [par changement de suff.] du lat. class. *robigo, -ginis,* rouille [au pr. et au fig.], dér. de *robus,* roux ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *roïlle* [*rouille,* v. 1380, *Aalma* — var. masc. *roil,* v. 1120, *Psautier d'Oxford*], au sens 1 [*rouille de cuivre...,* 1538, R. Estienne ; *rouille de plomb,* 1870, Littré] ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, v. 1265, J. de Meung ; sens 4, 1964, Larousse ; sens 5, 1597, Liébault, 486 [*rouille des feuilles,* 1904, Larousse] ; sens 6, 1875, Larousse [comme n. m., 1870, Littré ; *bain de rouille,* 1870, Littré] ; sens 7, XX^e s.). **1.** Produit de corrosion des métaux ferreux, d'un rouge orangé, constitué principalement d'oxyde de fer, et qui se forme à la surface des objets de fer exposés à l'air humide : *Les rails rouges et rugueux de rouille* (Larbaud). *Il* [Robineau] *n'avait guère sauvé jusqu'à présent qu'un moyeu d'hélice bouché par la rouille* (Saint-Exupéry). *Le chalet minable, avec ses longs pleurs de rouilles qui zébraient le béton* (Gracq). || Par extens. et vx. *Rouille de cuivre,* et (class.) *rouille verte,* vert-de-gris : *La simple décomposition du cuivre en rouille verte entraînée par la filtration des eaux, forme des stalactites vertes* (Buffon). || Vx. *Rouille de plomb,* blanc de plomb. || **2.** Altération du tain dans une glace. || **3.** *Fig.* Toute cause, tout élément qui altère la pureté d'une chose ou d'une idée et la rend inefficace : *La philosophie ne put, il est vrai, effacer la rouille scolastique* (Voltaire). *Ce nom* [du Créateur] *caché depuis sous la rouille des âges, | En traits plus éclatants brillait sur les ouvrages* (Lamartine). || **4.** Tache naturelle qu'on aperçoit dans certains granites et qui est due à la biotite ou à l'hématite. || **5.** Maladie cryptogamique atteignant surtout les céréales et se manifestant par des taches brunes ou jaunes sur les tiges et les feuilles. || *Rouille des feuilles,* syn. de MILDIOU. || **6.** Mordant composé avec un sel ferrique, qu'on emploie dans la teinture en noir de la soie. || *Bain de rouille,* nitrosulfate de fer qu'on emploie pour restituer à la soie le poids qu'elle a perdu dans le décreusage. || **7.** Sorte d'aïoli relevé de piment rouge, accompagnant la soupe de poissons ou la bouillabaisse.

2. rouille [ruj] n. f. (abrév. de *rouillarde,* « bouteille de vin rouge » [v. 1510, Esnault], dér. de *rouille,* par analogie de couleur ; 1836, Vidocq). *Arg.* Bouteille, surtout de vin de Champagne.

rouillé, e [ruje] adj. (part. passé de *rouiller* 1 [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *roïllié* [*rouillé,* XIV^e s.], au sens 1 ; sens 2, début du XIII^e s., *Guillaume de Palerne,* écrit *rueillié* [*rouillé,* XIV^e s. ; pour la végétation qui se fane, fin du XIX^e s., A. Daudet] ; sens 3, 1870, Littré ; sens 4, 1676, M^me de Sévigné [« avoir perdu son agilité... », fin du XVII^e s., Saint-Simon]). **1.** Qui est couvert de rouille : *Le pène grince à la grille rouillée* (Samain). *Il n'y a pas un marmot qui ne connaisse la girouette de M. Bonnard. Elle est rouillée et grince aigrement au vent* (France). *Un vieux fusil rouillé.* || **2.** Qui a l'aspect de la rouille : *Un petit pont de pierre rouillée et vermoulue* (Hugo). || *Spécialem.* Se dit de la couleur brune que prend la végétation quand elle se fane : *Le plus souvent on se promenait sous la vérandah, à cause des pluies d'automne qui baignaient les feuillages rouillés, déjà plus clairs* (Daudet). *Tout le jardin rouillé luisait de rosée devant les collines bleues du Sidobre* (B. Clavel). || **3.** Se dit des plantes atteintes de rouille : *Des blés rouillés.* || **4.** Fig. *Être rouillé,* autref., avoir perdu son esprit, être embarrassé : *J'aurais cru, au récit du décontenancement de Vardes, qu'il était rouillé* (Sévigné) ; *auj.* avoir perdu son agilité ou son adresse, par manque d'entraînement, d'exercice : *Quand il* [Henri] *se remit en selle, il s'avisa qu'après tout, ses roues tournaient : en vérité, c'était son corps qui était le plus rouillé* (Beauvoir).

• SYN. : **1** *rubigineux.*

◆ **rouillé** n. m. (1803, Boiste). Nom usuel d'une variété de poissons dont le nom scientifique est *labre.*

1. rouiller [ruje] v. tr. (de *rouille* 1 ; milieu du XVI^e s., Ronsard, aux sens 2 et 4 ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 3, 1715, La Quintinie, I, 78). **1.** Produire de la rouille à la surface

d'un métal ferreux : *L'humidité rouille le fer.* || **2.** Donner la couleur de la rouille : *Le soleil et la pluie ont rouillé la forêt* (Hugo). || **3.** Produire sur les végétaux la maladie de la rouille. || **4.** *Fig.* Affaiblir, engourdir par manque d'exercice : *L'oisiveté rouille l'esprit.*

● SYN. : **1** *oxyder ;* **2** *roussir ;* **4** *ankyloser, émousser, paralyser.*

◆ v. intr. ou **se rouiller** v. pr. (sens 1, v. 1196, Ambroise [écrit *roillier ; rouiller,* XV^e^ s.], comme v. intr. [comme v. pr., 1547, Vaganay] ; sens 2, av. 1563, La Boétie, comme v. intr. [comme v. pr., fin du XVI^e^ s.]). **1.** Subir la corrosion qui se manifeste par la rouille : *Une grosse charrette au coin de ma maison se rouille* (Hugo). *Cette tire pourrie, ce tas de ferraille qui rouille quelque part, va peut-être me trimbaler jusqu'à la porte* (Sarrazin). || **2.** *Fig.* et *fam.* Perdre sa force, sa souplesse et, dans le domaine de l'esprit, ses facultés, sa valeur propre, par manque d'exercice : *L'esprit se rouille aussi bien que le corps, s'il ne se renouvelle pas dans le milieu parisien* (Balzac). *Pas un mot des gouvernants. Cesseraient-ils pour cela d'y penser ? Un peu sans doute ; la pensée se rouillant comme autre chose* (Romains).

● SYN. : **2** *s'ankyloser, s'émousser, s'encroûter* (fam.), *s'engourdir, s'étioler.*

2. rouiller [ruje] v. tr. (lat. pop. **roticulare,* faire tourner, du lat. class. *rotare,* faire tourner, faire rouler, dér. de *rota,* roue ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *roellier ;* v. 1160, Godefroy, écrit *rooillier ; rouill[i]er,* v. 1354, *Modus*). Vx. *Rouiller les yeux,* les faire aller çà et là : *Ce philosophe* [...] *a rouillé les yeux en la tête, quand je lui ai lu cet endroit de votre lettre* (Voltaire).

3. rouiller [ruje] v. intr. (de *rouill[ure]* 2 ; 1964, Larousse). Dans les mines, exécuter une rouillure.

rouilleuse [rujøz] n. f. (de *rouiller* 3 ; 1964, Larousse). Sorte de haveuse conçue pour faire des rouillures.

rouilleux, euse [rujø, -øz] adj. (de *rouille* 1 [v. ce mot] ; 1389, Varin, écrit *rouleux ; r[o]uilleux,* XV^e^ s.). *Littér.* Qui a la couleur de la rouille (peu usité) : *Son costume, couleur de bruyère et de fougère rouilleuse* (Pourrat).

1. rouillure [rujyr] n. f. (de *rouiller* 1 ; 1464, Bloch-Wartburg). Effet de la rouille sur le fer. (Peu usité.)

2. rouillure [rujyr] n. f. (mot dialect., dér. de *rouiller* 2 ; 1923, Larousse). Dans le front d'abattage d'une mine, coupure verticale ou perpendiculaire aux épontes, qu'on peut être amené à faire dans des chantiers étroits pour faciliter l'abattage du charbon.

rouir [rwir] v. tr. (francique **rōtjan,* rouir le chanvre ; XIII^e^ s., écrit *roïr ; rouir,* 1552, Vaganay). Éliminer, par une immersion plus ou moins prolongée, les matières pectiques de la zone libérienne, dans lesquelles sont noyés les faisceaux de fibres de certaines plantes textiles, afin d'en extraire ces fibres : *Rouir du chanvre, du lin, du jute.*

◆ v. intr. (XVI^e^ s., *Coutumier général,* I, 833). Subir cette opération, en parlant d'une matière textile : *Ô, ma terre de Flandres* [...] | *Tes marais, tes prés verts où rouissent les lins* (Samain).

rouissage [rwisaʒ] n. m. (de *rouir ;* 1706, Bloch-Wartburg [*r(o)uissement,* même sens, 1611, Cotgrave]). Action de rouir.

rouisseur [rwisœr] n. m. (de *rouir ;* 1875, Larousse). Ouvrier pratiquant le rouissage.

rouissoir [rwiswar] n. m. (de *rouir ;* 1549, R. Estienne). Endroit où l'on met rouir des fibres textiles. (On dit aussi ROUTOIR [de *rouir,* avec un *-t-* repris aux nombreux verbes en *-(e)ter ;* 1321, Godefroy, écrit *rotour ; routoir,* 1559, *Journ. du sire de Gouberville*].)

roulade [rulad] n. f. (de *rouler ;* 1622, Garasse, au sens II [« chant... de certains oiseaux », 1690, Furetière] ; sens I, 1, 1762, Acad. ; sens I, 2, 1778, Menon, I, 378 ; sens I, 3, 1933, Larousse).

I. 1. *Vx.* Action de rouler de haut en bas : *Faire une belle roulade.* || **2.** Tranche de veau ou de porc masquée d'une farce quelconque et roulée sur elle-même en forme de ballottine. || **3.** Pâtisserie faite d'une pâte aplatie garnie de confiture, et roulée. (On dit aussi ROULÉ, n. m.)

II. Dessin mélodique, ornemental, de rythme variable, précédant une note tenue : *Ses motifs eurent le brillant d'une des roulades d'une cantatrice qui tâche d'exprimer l'amour* (Balzac). || Chant rapide et trillé de certains oiseaux : *Les hauts murs d'un jardin étroit répercutaient les roulades des merles à l'aube* (Mauriac).

● SYN. : **II** *vocalise.*

roulader [rulade] v. intr. (de *roulade ;* 1881, A. Daudet). *Vx.* Chanter en exécutant des roulades (rare) : *La petite Bachellery mène le branle, tourbillonne, soupe, roulade* (Daudet).

roulage [rulaʒ] n. m. (de *rouler ;* 1567, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; v. 1600, Sully, au sens de « fascinage » ; sens 1, 1690, Furetière [*police du roulage,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1964, Larousse [aussi pour des tubes de grand diamètre] ; sens 4 et 6, 1875, Larousse ; sens 5, 1668, Brunot [« établissement qui se charge du transport par voitures », 1803, Boiste — « siège d'un établissement de ce genre », 1875, Larousse ; *lettre de roulage,* 28 juin 1874, *Ordonnance de police*] ; sens 7, 1975, Larousse [aussi *roulage*]). **1.** Action de rouler (vieilli) : *Le roulage des voitures.* || *Police du roulage,* ancienne dénomination de la police de la circulation. || **2.** Action consistant à faire passer un rouleau sur un champ qui a été labouré, puis hersé, afin de briser les mottes et de tasser la terre. || **3.** Opération permettant de donner une forme précise à un morceau de métal, en le roulant entre deux tables se déplaçant de façon rectiligne, ou en le faisant tourner entre deux matrices qui portent des empreintes au profil à obtenir ; opération permettant d'obtenir des tubes de grand diamètre, ou viroles, par passage d'une tôle entre un jeu de trois cylindres à axes parallèles. || **4.** Dans les fabriques de pipes en terre, action de rouler la pâte pour en former de petits cylindres ayant à peu près les dimensions et la forme des pipes à produire. || **5.** Transport de marchandises par voiture : *Les charrettes coulaient à gros hoquets dans la gueule des auberges de roulage avec leur chargement de farine de maïs et de vin noir* (Giono). *Roulage ordinaire, roulage accéléré.* || Établissement qui se charge du transport par voitures ; siège d'un établissement de ce genre. || Vx. *Lettre de roulage,* acte de la régie qui autorisait un particulier à faire circuler des marchandises devant payer des droits : *Une caisse de bois avec des lettres de roulage* (Daudet). || **6.** Ensemble des opérations relatives au transport du charbon en berlines sur les rails des galeries : *Grand roulage, petit roulage, roulage incliné.* || **7.** *Manutention par roulage,* ou simplem. *roulage,* manutention de marchandises à l'aide d'engins roulants passant à travers des portes de chargement disposées sur les murailles d'un navire. (Ce terme est préconisé par l'Administration pour remplacer la locution anglaise ROLL ON/ROLL OFF.)

roulant, e [rulɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rouler ;* v. 1468, O. de La Marche, comme n. m., au sens de « fascinage » ; comme adj., au sens 1, 1606, Crespin ; sens 2, 1668, Molière ; sens 3, 1870, Littré ; sens 4, 1916, Barbusse ; sens 5, 1907, Larousse ; sens 6, 1694, Acad. ; sens 7, 1770, Raynal ; sens 8, 1751, Voltaire ; sens 9, 1883, Huysmans). **1.** Qui roule : *Pierre roulante.* || **2.** Se dit d'un objet muni de roulettes : *Panier roulant. Fauteuil roulant. Table roulante.* || **3.** *Matériel roulant,* ensemble des locomotives, des voitures, des wagons employés à l'exploitation d'une voie ferrée. || **4.** *Cuisine roulante,* v. CUISINE. || **5.** *Tapis roulant, trottoir roulant,* tapis, plate-forme animés d'un mouvement continu de translation autour de rouleaux ou de galets actionnés mécaniquement, et qui servent à transporter piétons ou marchandises d'un point à un autre. || *Escalier roulant,* v. ESCALIER. || **6.** Se dit d'une voie de communication bien tracée, bien entretenue et favorisant la vitesse : *Cette autoroute est bien plus roulante que l'ancienne nationale.* || **7.** Fig. *Fonds roulants,* fonds avec lesquels on fait face aux besoins courants. || **8.** *Feu roulant,* v. FEU. || **9.** *Pop.* Qui fait rire à se tordre : *Comment ? Vous n'avez pas lu Paludes ? C'est roulant...* (Mauriac).

• SYN. : **9** *bidonnant* (pop.), *crevant* (pop.), *désopilant, gondolant* (pop.), *marrant* (pop.), *tordant* (pop.),

◆ **roulant** n. m. et adj. m. (sens 1, 1939, Esnault ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** *Fam.* Se dit du personnel employé à bord des véhicules de transport en commun, généralement les chemins de fer. || **2.** Employé des postes qui trie le courrier dans les trains.

◆ n. m. (sens 1, 1875, Larousse ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Vx* ou *dialect.* Nomade possédant une roulotte : *On nous fit entrer dans une salle carrée, blanchie à la chaux et garnie de bancs, où il nous fallut attendre une bonne heure et demie en compagnie de six roulants et de trois braconniers* (Guillaumin). || **2.** Vx et arg. *Le roulant vif,* le chemin de fer : *La science change la face de la civilisation par le chemin de fer, l'argot l'a déjà nommé le roulant vif* (Balzac).

◆ **roulante** n. f. (1566, Esnault, au sens de « charrette » ; sens I, 1, 1827, Esnault ; sens I, 2, 1933, Larousse ; sens II, 1904, Larousse).

I. 1. *Arg.* et *vx.* Voiture : *Louer une roulante.* || **2.** Cuisine roulante. (V. CUISINE.) || **3.** *Vx* et *pop.* Prostituée : *Comme ces histoires venaient des roulantes, on n'en croyait que la moitié* (Dorgelès).

II. En mathématiques, courbe plane qu'on fait rouler sur une base, c'est-à-dire sur une autre courbe plane qui, elle, reste fixe.

roule [rul] n. m. (var. de *rôle* [v. ce mot] ; 1870, Littré, au sens de « partie d'un tronc d'arbre propre à être débitée en planches » ; sens 1-2, 1904, Larousse). **1.** *Roule de binard,* cylindre de bois dur, traversé de part en part, dans sa longueur, par un axe métallique, et qui, placé à l'arrière d'un binard, facilite la mise à pied d'œuvre de la pierre taillée. || **2.** *Roule de tailleur de pierre,* gros morceau de bois dur ayant la forme de deux troncs de cône juxtaposés par leur base, que l'on dispose sous les pierres pour les manœuvrer et les faire circuler sur les chantiers où elles sont taillées : *Je n'ai pas voulu rentrer hier soir, et j'ai passé la nuit, assis sur un roule, près d'une meule* (Claudel).

roulé, e [rule] adj. (part. passé de *rouler ;* v. 1560, Paré, au sens 1 [*biscuit, gâteau roulé,* 1938, Montagné et Gottschalk — *roulé,* n. m., 1964, Robert] ; sens 2, début du XX^e^ s. ; sens 3, 1869, A. Daudet ; sens 4, 1877, Littré ; sens 5, 1855, Audot, p. 225 ; sens 6, 1676, Félibien [pour un bois qui ne peut être débité en planches, 1964, Larousse]). **1.** Disposé en rond, en boule ou en rouleau : *Un pull à col roulé. Un chat roulé en boule. Une gravure roulée sous tube.* || *Biscuit, gâteau roulé,* ou substantiv. *un roulé,* biscuit, gâteau dont la pâte est enroulée sur elle-même, généralement pour enrober une sucrerie. || **2.** « *R* » *roulé,* consonne vibrante apicale, telle qu'elle est réalisée dans certaines régions de France (Bourgogne, Cévennes, Pyrénées, etc.) et dans certaines langues vivantes, notamment les langues romanes. || **3.** Pop. *Bien roulé,* bien fait, bien proportionné (se dit presque exclusivement des femmes) : *Elle est crânement jolie, la petite rémouleuse* [...] : *vive, mignonne, bien roulée* (Daudet). *Vous seriez bien roulée, avec une belle petite gueule, mais ce que vous êtes maigre !* (Sartre). || **4.** *Bétail bien roulé,* bétail en bon état et propre à la boucherie. || **5.** *Épaule roulée,* épaule désossée et parée sous forme de rouleau. || **6.** *Bois roulé,* bois atteint de roulure ; bois dont les couches ne font pas corps entre elles, et qui ne peut être débité en planches.

◆ **roulé** n. m. (1870, Littré, au sens de « charbon qu'on tire d'un fourneau pour l'éteindre » ; sens actuel, 1964, Larousse). Matériau d'alluvions aux formes naturelles arrondies, utilisé comme agrégat après criblage : *On emploie dans la fabrication du béton des roulés ou des concassés.*

rouleau [rulo] n. m. (de *rôle* [v. ce mot] et/ou de l'anc. franç. *ruele,* petite roue [v. 1119, Ph. de Thaon], *roele* [fin du XII^e^ s.], *rouelle* [v. 1450, La Curne], bas lat. *rotella,* même sens, dimin. du lat. class. *rota,* roue [la distinction étym. étant spécieuse dans bien des cas, elle ne sera pas faite ci-dessous] ; 1315, *Bibliothèque de la Faculté des lettres de... Paris* [XXIX, 180], écrit *rollel* [*rouleau,* 1530, Palsgrave, 236], au sens 7 [« cylindre constitué par des objets empilés », 1690, Furetière ; dans les papeteries, 1964, Larousse] ; sens 1, XV^e^ s., Laborde [p. 487], écrit *rolleau* [*rouleau,* XVI^e^ s. ; *rouleau à encrer,* 1870, Littré ; *rouleau essoreur,* milieu du XX^e^ s. ; *rouleau pétrisseur,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1606, Crespin [*rouleau à pieds de mouton,* 1964, Larousse ; *rouleau compresseur,* 1878, Acad. — au fig., début du XX^e^ s., d'après Larousse, 1964] ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, XV^e^ s., *BEC* [3^e^ série, IV, 393], écrit *roulleau* [*rouleau,* XVI^e^ s. ; *transporteur à rouleaux,* 1964, Larousse] ; sens 5, 1964, Larousse ; sens 6, 1883, Maupassant [*rouleau de cabestan,* 1904, Larousse ; *voile à rouleau,* 1964, Larousse] ; sens 8, v. 1360, Froissart, écrit *rolel* [*rouleau,* 1559, Amyot ; *rouleau des morts,* 1870, Littré ; *être au bout... de son rouleau,* 1835, Acad. — « être à bout de forces... », 1923, Larousse] ; sens 9, fin du XV^e^ s., écrit *rolleau* [*rouleau,* 1660, Oudin] ; sens 10, 1904, Larousse ; sens 11, 1690, Furetière [« ...ornement enroulé comme la volute... », 1803, Boiste ; « ...vase... de forme cylindrique », début du XV^e^ s., écrit *roolleau — rouleau,* 1694, Havard] ; sens 12-14, 1933, Larousse ; sens 15, 1875, Larousse [aussi *rouleau de derrière*] ; sens 16-17 et 19, 1964, Larousse [« motif architectural... », 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 187, écrit *roleau — rouleau,* 1611, Cotgrave] ; sens 18, 1875, Larousse ; sens 20, 1843, Balzac [« bigoudi », 1964, Robert] ; sens 21, 1910, Esnault ; sens 22, 1964, Larousse). **1.** Cylindre de bois, de métal, etc., servant à différents usages : *Rouleau à pâtisserie. Rouleau de peintre en bâtiment.* || *Rouleau à encrer,* cylindre servant à l'encrage des formes d'impression. || *Rouleau essoreur,* rouleau de caoutchouc utilisé par un photographe pour appliquer étroitement les épreuves positives, après lavage, contre la plaque d'une sécheuse-glaceuse. || *Rouleau pétrisseur,* cylindre en caoutchouc moulé, présentant des aspérités ou des creux de forme et de volume différents, et destiné au massage du corps. || **2.** Instrument employé pour briser les mottes de terre ou pour aplanir un terrain, une route, etc. : *Rouleau brise-mottes, rouleau plombeur, rouleau à pneus. Rouleau à gazon. Rouleau pour terrain de tennis.* || *Rouleau à pieds de mouton,* cylindre en acier, muni, à sa périphérie, de fouloirs radiaux, agissant comme des pilons, et transmettant aux matériaux la pression de l'engin. || *Rouleau compresseur,* v. COMPRESSEUR ; au *fig.,* expression créée par des journalistes au début de la Première Guerre mondiale pour désigner les armées russes, par allusion à leur nombre et à leur puissance supposés : *Tel était encore l'aveuglement de la France en 1916, alors qu'on avait pourtant pu mesurer la valeur exacte du rouleau compresseur* (Berl). *Les Cosaques, c'est des sacrés soldats. Et pourtant, en 14, le rouleau compresseur russe...* (B. Clavel). || **3.** Cylindre de fonte qui sert à étendre et à laminer le verre, dans la fabrication des glaces par coulage. || **4.** Cylindre de faible diamètre que l'on place sous de lourds fardeaux pour les déplacer sur de courtes distances. || *Transporteur à rouleaux,* appareil constitué par un ensemble de cylindres horizontaux de faible diamètre, qui, mobiles autour de leur axe, sont montés sur une ossature métallique à des distances appropriées pour constituer un chemin de roulement sur lequel des objets peuvent circuler soit par gravité, soit par poussée à la main. || **5.** Galet qui soutient et guide le brin supérieur de la chenille des chars. || **6.** Cylindre de bois servant à remonter ou à filer les grosses lignes de pêche : *Deux câbles glissant sur deux rouleaux aux deux bouts de l'embarcation* (Maupassant). || *Rouleau de cabestan,* cylindre en fonte, mobile autour d'un axe vertical, et servant à guider la chaîne vers le barbotin. || *Voile à rouleau,* voile dont on diminue la surface en l'enroulant sur un espar, au lieu de prendre un ris. || **7.** Objet roulé en forme de cylindre allongé : *Le vieux qui avait enfilé une veste de chasse, glissa dans sa poche de dos sa serpe et deux rouleaux de corde* (B. Clavel). *Un rouleau de papier hygiénique. Gâcher tout un rouleau de pellicule.* || Cylindre constitué par des objets empilés : *Les commerçants ont des rouleaux de pièces de monnaie dans leurs caisses.* || Dans les papeteries, bobine de papier de diamètre inférieur à 40 cm. || **8.** Manuscrit

ancien, composé de feuilles de papyrus collées ou de feuilles de parchemin assez étroites, cousues bout à bout et qu'on enroulait sur une tige de bois. || *Rouleau des morts,* au Moyen Âge, parchemin portant, à la suite du nom d'un moine défunt, les promesses de prières pour le repos de son âme, recueillies de couvent en couvent par un de ses frères. || Fig. et fam. *Être au bout du rouleau, de son rouleau,* avoir épuisé tous ses moyens, toutes ses ressources ; être à bout de forces, près de mourir : *Je ne suis qu'un très vieil écrivain au bout de son rouleau et qui n'a plus rien à perdre* (Mauriac). *Ritchie lui cria : « Où en es-tu ? — Au bout du rouleau. Je n'ai plus une seule chemise et il me reste dix-huit dollars* » (Sartre). || **9.** Bande à demi roulée qui sort de la bouche des figures ou qui entoure leur tête, dans certaines représentations plastiques du Moyen Âge, et sur laquelle on lit le nom du personnage ou les paroles qu'il est censé prononcer. || **10.** Serviette en cuir roulée, dans laquelle on met des morceaux dè musique. || **11.** En peinture décorative, écriteau ou bande aux extrémités enroulées, et chargés d'inscriptions. || En orfèvrerie, serrurerie et ciselure, ornement enroulé, comme la volute, le modillon. || En orfèvrerie et en céramique, vase ou fiole de forme cylindrique : *Il avait versé la moitié d'un rouleau de sirop de groseille* (Goncourt). || **12.** Traverse ronde couronnant le dossier d'un lit ou d'un siège. || **13.** Petit cylindre d'acier très dur, cémenté, trempé et parfaitement poli, employé en construction mécanique pour substituer à un frottement de glissement un frottement de roulement, offrant un minimum de perte d'énergie : *Roulement conique à rouleaux.* || **14.** Partie extrême de la lame maîtresse d'un ressort de suspension d'automobile, où s'engage l'axe fixant le ressort à la main ou à la jumelle du ressort. || **15.** Cylindre en bois arrondi au tour, qui fait partie du métier à tisser. || *Rouleau de derrière,* syn. de ENSOUPLE. || **16.** Cylindre de caoutchouc dur, servant à la fois à l'entraînement du papier et au support de la frappe, dans les machines à écrire, les machines comptables, les calculatrices imprimantes et les tabulatrices. || **17.** Machine utilisée en reliure industrielle pour arrondir les dos des livres et former les mors. || **18.** Coussinet constitué par de la paille nattée, et utilisé par les couvreurs. || **19.** Voussure d'un arc de maçonnerie ou de béton, faisant partie d'un ensemble d'arcs juxtaposés. || Motif architectural ayant la forme d'une volute et ornant les modillons et les consoles. || **20.** Masse de cheveux (plus rarement de poils) enroulés : *Zéphirine et Dhalia étaient coiffées en rouleaux* (Hugo). *La moustache se réduisait à un fin rouleau* (Romains). || Syn. de BIGOUDI. || **21.** Assez grosse vague de forme cylindrique, le plus souvent proche de la côte : *Dagmar vit le crépuscule orageux écraser un océan étamé, parcouru par les rouleaux parallèles d'une houle de fond* (Morand). *Septembre, avec l'équinoxe, poussa ses rouleaux contre les falaises* (Vercel). || **22.** Technique du saut en hauteur selon laquelle le corps roule au-dessus de la barre : *Faire un rouleau. Sauter en rouleau.*

rouleauté, e adj., **rouleauter** v. tr., **rouleauteuse** n. f. V. ROULOTTÉ, E, ROULOTTER, ROULOTTEUSE.

roulé-boulé [rulebule] n. m. (des part. passés de *rouler* et de *bouler ;* 1964, Robert). Action de se rouler en boule au cours d'une chute, afin d'amortir le choc : *Cet athlète a effectué un roulé-boulé acrobatique.*
• Pl *des* ROULÉS-BOULÉS.

roulée [rule] n. f. (part. passé fém. substantivé de *rouler ;* 1771, Duhamel du Monceau, au sens 2 ; sens 1, 1871, Goncourt ; sens 3, 1834, Landais ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** *Littér.* Mouvement exécuté en roulant sur soi-même (rare) : *Des onagres en gaieté, les quatre pattes en l'air, font de grandes roulées par terre* (Goncourt). || **2.** Filet en nappe pour la pêche à la lamproie, dans la Loire : *La belle lame d'or de la Loire, où parmi les roulées, les voiles dessinaient de fantasques figures* (Balzac). || **3.** *Pop.* Correction vigoureuse, volée de coups (vieilli) : *On avait reçu une sacrée roulée, ça, c'était certain* (Zola). || **4.** *Pop.* Cigarette toute faite : *Griller une roulée.*

roulement [rulmɑ̃] n. m. (de *rouler ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 [*chemin de roulement et chemin de roulement de tourelle,* 1960, Larousse, art. *chemin ; train de roulement d'un engin chenillé,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1665, Molière ; sens 3, 1904, Larousse [*roulement à billes...,* 1933, Larousse] ; sens 4, 1843, Lamartine ; sens 5, v. 1776, J.-J. Rousseau [*roulement de tambour,* 1732, Richelet ; *roulement diastolique,* 1933, Larousse] ; sens 6, 1964, Larousse [« tons différents poussés d'une même haleine en montant ou en descendant », 1680, Richelet] ; sens 7-8, 1875, Larousse ; sens 9, 1819, Boiste [*roulement des cours...,* 1835, Acad. ; *par roulement,* début du XX^e^ s.] ; sens 10, 1964, Larousse [aussi pour des machines ; « durée de travail d'un four... », 1870, Littré] ; sens 11, 1838, Balzac [*roulement de fonds,* 1842, Acad.]). **1.** Action de rouler ; mouvement de ce qui roule : *Le roulement d'une bille de billard. Le roulement régulier d'un train.* || *Chemin de roulement,* voie cimentée qui, sur un aérodrome, permet aux avions roulant au sol de se rendre de l'aire de stationnement à la piste d'envol et *vice versa ;* rail ou rainure qui guident des billes, des galets ou des roues supportant une pièce. || *Chemin de roulement de tourelle,* dispositif à roulements à billes sur lequel pivote la tourelle d'un char. || *Train de roulement d'un engin chenillé,* ensemble des organes mécaniques qui assurent la suspension de la caisse, la progression du véhicule et sa tenue de route. || **2.** Mouvement alternatif des yeux ou d'une partie du corps : *Il ne parlait aucune langue. Il savait seulement un peu de toutes, et s'exprimait avec des cris, des gestes et des roulements d'yeux* (France). *Je la regardais courir devant moi ; cette hanche qui gauchissait légèrement en même temps que la jambe, ce roulement creusé des reins, cette nuque droite, c'était elle* (Morand). *Un troublant roulement de hanches.* || **3.** Mécanisme permettant à certains appareils de rouler : *Bicyclette dont le roulement est usé.* || *Roulement à billes, à rouleaux, à aiguilles,* coussinet dans lequel l'arbre tourne à l'intérieur d'un anneau formé de billes, de rouleaux d'acier cylindriques ou coniques, ou de fines aiguilles : *Et voilà encore Zamora* [...] *avec une mèche qui lui retombe dans les yeux, et qui semble montée sur un roulement à billes : du vif-argent* (Aragon). || **4.** Bruit causé par un objet qui roule : *Enfin seul ! On n'entend que le roulement de quelques fiacres attardés et éreintés* (Baudelaire). *Des canons en marche faisaient au loin sur le pavé un roulement sourd et formidable* (Flaubert). || **5.** Bruit semblable à celui d'un corps qui roule bruyamment : *Les éclairs se succédaient sans interruption, cinglant les nerfs, et le roulement incessant du tonnerre se répercutait entre les immeubles avec un fracas qui rappelait les orages de montagne* (Martin du Gard). *Dans la nuit pleine de cris assourdis, de bruits de course, de détonations, d'appels et d'écroulements étouffés au-dessus du roulement ininterrompu de la bataille, un couvent s'effondrait parmi les décombres* (Malraux). || *Roulement de tambour,* bruit obtenu en battant le tambour à coups égaux et précipités : *Ce matin, aux premières clartés de l'aube, un formidable roulement de tambour me réveille en sursaut* (Daudet). || *Roulement diastolique,* bruit à tonalité grave, que l'on entend à l'auscultation dans le rétrécissement mitral. || **6.** Différence d'intensité dans la vibration d'une note de violon ou de violoncelle, produisant une sorte de roulement très caractéristique. || **7.** Déplacement d'un corps qui tourne sur lui-même, sans glisser, sur une surface : *Le roulement d'un tonneau sur les quais, d'un gros rocher sur une pente abrupte.* || **8.** En mathématiques, déplacement d'une roulante sur sa base, le point de contact décrivant, sans glissement, des arcs de même longueur sur les deux courbes. || **9.** *Fig.* Action de se remplacer à tour de rôle dans certaines fonctions : *Assurer un roulement.* || Spécialem. *Roulement des cours et tribunaux,* répartition annuelle des magistrats d'un même tribunal entre les chambres qui le composent, de manière à les faire tous passer successivement dans chaque section. || *Par roulement,* à tour de rôle : *Les dix autres* [vaches] *remplacent par roulement celles qui défaillent. On les renouvelle ainsi*

par tiers toute la saison (Pesquidoux). *Il fit venir six Auvergnats et les installa par roulement devant les deux presses qui fonctionnèrent vingt-quatre heures sur vingt-quatre* (Vailland). || **10.** Plan ou graphique de travail d'un ensemble d'agents chargés d'assurer un service continu : *Le roulement des mécaniciens, des agents de police, des pharmaciens de garde.* || Plan d'utilisation continue des machines, des véhicules, etc. || Durée de travail d'un four, d'un appareil, d'une installation, depuis sa mise en route jusqu'à son arrêt. || **11.** *Fonds de roulement,* dans une entreprise commerciale ou industrielle, somme en caisse ou valeurs immédiatement réalisables destinées à faire face aux dépenses d'exploitation. || *Roulement de fonds,* circulation d'espèces, de capitaux.
● SYN. : 5 *grondement ; batterie.*

rouler [rule] v. tr. (de l'anc. franç. *ruele, roele,* petite roue [v. ROULEAU], et/ou de *rôle* [v. ce mot] — la distinction étym. étant spécieuse dans bien des cas, elle ne sera pas faite ci-dessous ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *rueler* [*roeler,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *roler,* fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre ; rouler,* XIVe s.], au sens 1 [au fig., 1642, Corneille] ; sens 2, 1611, Cotgrave [« déplacer une personne... », 1833, Balzac] ; sens 3, 1885, Zola ; sens 4, 1553, *Bible Gérard* [*rouler une cigarette,* 1893, *Dict. général ; rouler la toile,* 1904, Larousse] ; sens 5, 1865, E. Parent ; sens 6, 1933, Larousse ; sens 7, début du XIXe s., Nodier ; sens 8, XXe s. [*rouler les épaules,* 1964, Robert — *..les mécaniques,* 1952, Esnault, art. *mécanique ; rouler les yeux,* fin du XIIe s., *Huon de Bordeaux* — écrit *roueler les ieus ; ...se les rouler,* 1916, Barbusse ; *rouler sa bosse,* 1875, Larousse] ; sens 9, 1680, Richelet ; sens 10, 1867, Delvau [*rouler quelque chose...,* au fig., 1636, Monet] ; sens 11, 1845, Bescherelle ; sens 12, 1904, Larousse [aussi *machine à rouler ; machine à rouler les filets,* 1933, Larousse] ; sens 13, av. 1850, Balzac [« se moquer de quelqu'un », 1808, d'Hautel]). **1.** Déplacer un objet en le faisant tourner sur lui-même : *Le fleuve roulait pêle-mêle les argiles détrempées, les troncs des arbres, les corps des animaux et les poissons morts, dont on voyait le ventre argenté flotter à la surface des eaux* (Chateaubriand). *Rouler un tonneau sur les quais. Les enfants roulent une énorme boule de neige, pour faire un bonhomme ;* et au fig. : *L'éternel écoulement des choses, l'immense fleuve d'oubli qui nous roule vers l'abîme sans nom* (Mauriac). || **2.** Déplacer, en le poussant, un véhicule, un meuble monté sur roulettes ou sur roues : *Un petit salon était tout son domaine ; à l'heure du dîner, on y roulait la table de noyer, reléguée durant le jour dans l'antichambre* (Musset). *Rouler une voiture d'infirme.* || Déplacer une personne installée dans un véhicule de cette sorte : *Dès le matin, il* [Grandet] *se faisait rouler entre la cheminée de sa chambre et la porte de son cabinet* (Balzac). *Rouler un malade près de la fenêtre.* || **3.** *Vx* et *fam.* Parcourir en tous sens : *Ce prince royal en disgrâce qui roule les cafés du boulevard en attendant que sonne pour lui l'heure du règne* (Daudet). *Ils vont rouler les cabarets ; puis quand ils auront trop faim, ils retourneront aux fosses* (Zola). || **4.** Faire tourner une chose autour d'une tige cylindrique ou sur elle-même, lui donner la forme d'un rouleau : *Rouler un store, une toile cirée. Rouler un plan, une carte, une gravure.* || *Rouler une cigarette,* faire tourner une feuille de papier spécial autour du tabac pressé qu'elle contient, pour l'enrouler : *Il roulait de ses mains fines et féminines des cigarettes qu'il embrasait vivement* (Valéry). || *Rouler la toile,* serrer la voile sur la vergue. || **5.** En parlant du gibier à poil, l'atteindre par le plomb, le tuer raide et le faire tomber en culbutant sur lui-même : *Rouler un lièvre, un chevreuil.* || **6.** *Rouler un cheval,* à la fin d'une course, accompagner avec les mains le balancé de l'encolure du cheval, en provoquant une légère perte d'équilibre de celui-ci en avant, qui augmente un peu sa foulée. || **7.** Envelopper entièrement : *Neuf passagers roulés dans leurs couvertures de voyage, s'appuyaient du front à leur fenêtre* (Saint-Exupéry). *Rouler un bébé dans ses langes.* || **8.** Imprimer à son corps ou à une partie de son corps un mouvement de balancement ou de rotation : *Victoire se déplace lourdement, en roulant des hanches énormes* (Hébert). || *Rouler les épaules* ou (pop.) *les mécaniques,* avoir une démarche chaloupée, pesante et prétentieuse, qui cherche à en imposer par l'aspect physique. || *Rouler les yeux,* les tourner de côté et d'autre avec effort ou affectation : *Comme je roulais les yeux pour ne pas regarder, je n'ai rien pu voir* (Vallès). *Rouler de gros yeux effarés.* || *Se rouler les pouces,* et (pop.) *se les rouler,* demeurer inactif, paresser : *Tous becs-salés et cossards ! Ils se les roulent toute la journée à l'arrière, et ils ne sont pas fichus de monter à l'heure* (Barbusse). || *Rouler sa bosse,* v. BOSSE. || **9.** Aplanir avec un rouleau : *Rouler de la pâte. Rouler un champ, une pelouse, un court de tennis.* || **10.** *Rouler quelqu'un, quelque chose dans,* les tourner et les retourner sur toute leur surface : *Rouler un camarade dans la poussière. Rouler un poisson dans la farine, une pêche dans le sucre.* || Fig. *Rouler quelque chose dans sa tête, dans son esprit,* ou simplem. *rouler quelque chose,* tourner et retourner dans son esprit : *Malgré les distractions de promenade ou de lectures, l'ennui revenait vite* [...] *et vers quinze ans elle roulait des résolutions dangereuses* (Sainte-Beuve). *On aurait dit, à voir le sérieux de son visage, qu'il roulait le monde dans sa tête* (Flaubert). || **11.** *Rouler les « r »,* les prononcer en faisant vibrer la pointe de la langue contre les dents. || **12.** Former un métal par roulage. || *Machine à rouler,* machine utilisée en chaudronnerie pour cintrer la tôle entre des cylindres en acier. || *Machine à rouler les filets,* machine-outil employée pour imprimer des filets sur une vis, sans production de copeaux. || **13.** *Fam.* Abuser quelqu'un pour en tirer un profit ou un avantage : *Nous avons voulu mystifier un pair de France, et c'est lui qui nous a roulés... Ah çà ! vous voulez donc tirer une carotte à mon cousin...* (Balzac). *Vous jouiez au plus fin ; à ce jeu, ces enfants nous rouleront toujours* (Gide).
● SYN. : **1** *charrier ;* **7** *empaqueter* (fam.), *enrouler, entortiller ;* **8** *onduler, tortiller ;* **10** *enrober ; remâcher, ressasser, ruminer ;* **13** *avoir* (fam.), *berner, posséder* (fam.), *refaire* (pop.).

◆ v. intr. (sens 1, v. 1170, *Fierabras,* écrit *roueler* [*rouler,* XIVe s.] ; sens 2, v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *rueler* [*roueler,* fin du XIIe s., et *rouler,* XIVe s. ; « remuer en tous sens », v. 1695, Fénelon] ; sens 3, 1690, Furetière [*ça roule bien,* milieu du XXe s. ; *ça roule,* 1867, Delvau] ; sens 4, 1611, Cotgrave [*rouler à tombeau ouvert,* XXe s. ; *rouler sur l'or,* 1736, Voltaire — d'abrod *se rouler sur l'or,* 1690, Furetière] ; sens 5, 1709, Lesage [*rouler carrosse* (au fig., 1837, Musset) ; *faire rouler le carrosse,* 1690, Furetière, art. *carrosse*] ; sens 6, 1640, Oudin [« mener une existence aventureuse... », 1618, A. d'Aubigné] ; sens 7, 1680, Richelet ; sens 8, 1678, Guillet [pour une vergue, 1904, Larousse] ; sens 9, 1842, Acad. ; sens 10, 1787, Bernardin de Saint-Pierre ; sens 11, 1690, Furetière ; sens 12, 1656, Molière ; sens 13, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens 14, 1660, Brébeuf [« ...dépendre de », 1668, La Fontaine ; *tout roule là-dessus,* 1690, Furetière]). **1.** Tomber en tournant sur soi-même : *Il a roulé du haut en bas de l'escalier. Des puits profonds où les glaçons en débris roulaient indéfiniment* (Daudet). *Le cendrier roula par terre, intact* (Sagan). || **2.** Avancer en tournant sur soi-même : *Vois ces planètes qui roulent en ordre sans jamais se heurter* (Sartre). *Une bille qui roule. Une boule de neige grossit en roulant.* || Remuer en tous sens : *C'est Nicolaieff qui revient, épongeant son large visage avec son mouchoir, les cheveux mouillés, les yeux roulant comme des billes* (Malraux). || *Pierre qui roule n'amasse pas mousse,* v. MOUSSE 1. || **3.** Se déplacer sur une surface grâce à des organes de roulement, en parlant d'un véhicule : *Une voiture qui ne roule pas s'abîme. Sa vieille berline roule tant bien que mal. La voiture roule encore très vite — 120 ou 130 — et se trouve à une soixantaine de mètres de l'obstacle* (Guimard). || Fam. *Ça roule bien,* la circulation des automobiles est fluide. || Pop. *Ça roule,* tout va bien. || **4.** Se déplacer au moyen d'un véhicule à roues, en parlant du conducteur : *Ainsi j'ai roulé cette nuit, en voiture, sur le terrain* (Saint-Exupéry). *Ce fut grisant dès le départ de rouler côte à côte* [à bicyclette] *sur cette route déserte* (B. Clavel). *Ce chauffard roule souvent à gauche de la chaussée. Rouler largement*

au-delà de la vitesse limite. || Fam. *Rouler à tombeau ouvert,* rouler à une très grande vitesse en faisant fi des risques d'accident. || Fig. et fam. *Rouler sur l'or,* être extrêmement riche : *J. A. roule sur l'or — mais il aime donner à entendre qu'il saurait supporter d'être riche encore bien plus* (Gide). || **5.** *Rouler carrosse* et (class.) *faire rouler le carrosse,* avoir un carrosse, un véhicule à soi ; au *fig.,* avoir les moyens de posséder un véhicule personnel, et, *par extens.,* être dans l'aisance : *Un académicien ne roule pas forcément carrosse, il peut avoir des ennuis de budget* (Romains). || **6.** *Class.* Subvenir à ses besoins, vivre : *Mon père* [...] | *En mourant me laissa, pour rouler et pour vivre* | *Un revenu léger* (Boileau). || *Péjor.* Mener une existence aventureuse, dévergondée (vieilli) : *Tu la connais bien, c'est M*[me] *Vélard. Pas de la première jeunesse, et qui a roulé* (Mauriac). || **7.** Travailler, être mis en mouvement, en parlant d'une presse d'imprimerie, et, *partic.,* de la rotative. || **8.** En parlant d'un navire, être animé, sous l'effet de la mer, de mouvements alternatifs sur un bord et sur l'autre : *Le vaisseau roulait au gré des lames sourdes et lentes, tandis que des étincelles de feu couraient avec une blanche écume le long de ses flancs* (Chateaubriand). *À midi la corvette espagnole, bord sur bord, roulait sous la houle du large* (Morand). || En parlant d'une vergue, se déplacer de droite à gauche sous l'effet du roulis. || **9.** En parlant d'un cavalier, éprouver des déplacements en selle, bien que le cheval ne fasse que des mouvements ordinaires. || **10.** Produire un bruit sourd et prolongé : *Écoutez ! écoutez, à l'horizon immense* [...] | *Ce murmure confus, ce sourd frémissement* | *Qui roule, et qui s'accroît de moment en moment* (Hugo). *Un ou deux coups de tonnerre roulèrent faiblement derrière l'horizon* (Gracq). || **11.** Avoir une circulation active : *Même en période de crise, l'argent roule dans les grosses entreprises capitalistes.* || **12.** *Fig.* Être tourné et retourné dans l'esprit : *Mille projets roulaient dans sa tête.* || **13.** Assurer un service à tour de rôle : *Les magistrats de ce tribunal roulent entre eux.* || **14.** *Rouler sur,* avoir pour objet, en parlant d'un entretien, d'un discours : *La conversation, pendant le déjeuner, a roulé sur les choses utiles et les choses inutiles* (Duhamel). || *Vx.* Reposer sur, dépendre de : *« On ne doit appeler personne heureux avant la mort » semble rouler sur de bien faux principes* (Voltaire). || Auj. *Tout roule là-dessus,* c'est le point dont le reste dépend.

● SYN. : **1** *débouler, dégringoler ;* **8** *bourlinguer ;* **10** *gronder ;* **11** *circuler ;* **14** *porter sur, toucher à, tourner sur, traiter de.*

◆ **se rouler** v. pr. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1869, V. Hugo ; sens 3, 1830, Balzac). **1.** *Se rouler dans, sur une chose,* se tourner de côté et d'autre, se retourner dans, sur elle : *Se rouler dans l'herbe. Je passai plus d'un quart d'heure sur ce banc me roulant de droite à gauche et de gauche à droite, comme un dormeur harcelé par les rêves* (Duhamel). || **2.** *Se rouler par terre,* ou simplem. *se rouler,* être pris d'une crise de fou rire, rire aux éclats : *Il y a de quoi se rouler par terre. La grande scène était réellement d'un haut comique, et tout l'auditoire se roulait* (Daudet). || **3.** *Se rouler dans quelque chose,* s'en envelopper complètement : *Je me roulais dans ma couverture pour essayer de me réchauffer* (Maupassant).

● SYN. : **1** *se vautrer ;* **3** *s'enrouler.*

roule-ta-bosse [rultabɔs] n. m. invar. (de *roule* [2e pers. du sing. de l'impér. prés. de *rouler*], *ta* [fém. de l'adj. poss. *ton*] et *bosse ;* 1952, R. Thiébaut [p. 66], au sens II ; sens I, 1964, Larousse).

I. *Vx.* Vagabond, flâneur.

II. Tambour d'une machine à carder, muni d'une garniture circulaire en dents de scie.

roulette [rulɛt] n. f. (de l'anc. franç. *ruele, roele,* petite roue [v. ROULEAU] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *ruelete* [*rouellette,* XVe s.], au sens de « petite roue [d'une charrette] » ; écrit *roulette,* au sens I, 1, 1680, Richelet [*aller... comme sur des roulettes,* 1835, Acad.] ; sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens I, 3, 1689, Havard ; sens I, 4, 1er févr. 1874, *Revue des Deux Mondes,* p. 521 ; sens I, 5 et 10, 1964, Larousse ; sens I, 6-8, 1904, Larousse ; sens I, 9, 1680, Richelet ; sens II, 1, v. 1640, Pascal ; sens II, 2, 1875, Larousse ; sens II, 3, 1933, Larousse ; sens III, 1726, d'après Trévoux, 1743).

I. 1. Petite roue tournant en tous sens, fixée sous le pied d'un meuble : *Une table, un fauteuil à roulettes.* || Fig. et fam. *Aller, marcher comme sur des roulettes,* ne pas rencontrer d'obstacles, en parlant d'une affaire, d'un travail : *Tout a été comme sur des roulettes* (Flaubert). || **2.** *Patin à roulettes,* V. PATIN. || **3.** *Anc.* Chaise à deux ou trois roues, poussée par un homme, dans laquelle on allait autrefois par la ville, et que l'on nommait plus ordinairement *brouette* ou *vinaigrette.* || **4.** *Vx.* Bureau d'octroi mobile, qui consistait en une baraque en planches montée sur des roues et qu'on pouvait transporter d'un lieu à un autre. || **5.** *Roulette de queue,* petite roue située à l'arrière du fuselage de certains avions légers. || **6.** Petit disque d'acier denté, dont les graveurs se servent pour grainer leurs planches. || **7.** Molette de métal conique, dont se servaient les cordonniers pour masquer l'emplacement des points de couture, ou pour décorer. || **8.** Petite roue qu'emploie le photograveur pour les corrections locales à exécuter sur les épreuves. || **9.** Fer à dorer comportant un disque ou un cylindre pivotant, avec lequel le relieur applique la dorure sur le dos et sur les plats d'un livre. || **10.** Appellation familière de la fraise de dentiste.

II. 1. Nom donné d'abord à la cycloïde par Pascal. || **2.** Trajectoire d'un point lié à une courbe mobile roulant sur une courbe fixe. || **3.** *Méthode des roulettes,* nom donné à un procédé de cinématique appliquée, utilisé pour la détermination des profils d'engrenages.

III. Jeu de hasard, dans lequel le gagnant est désigné par l'arrêt d'une bille d'ivoire sur l'un des numéros d'un plateau tournant divisé en 37 cases rouges ou noires : *Puis ils jouaient à la roulette ou au baccara selon les fortunes* (Saint-Exupéry).

rouleur, euse [rulœr, -øz] adj. et n. (de *rouler* [v. ce mot] ; 1284, Godefroy, au fém., écrit *roleresse,* au sens de « femme qui fait rouler » ; sens 1, 1358, Godefroy [au fém., écrit *rouleresse ; rouleur, rouleuse,* 1875, Larousse] ; sens 2, 1734, Brunot [au fém., écrit *rouleuse ;* au masc., écrit *rouleur,* 1870, Littré] ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Qui roule, qui emporte en roulant : *Plus léger qu'un bouchon, j'ai dansé sur les flots* | *Qu'on appelle rouleurs éternels de victimes* (Rimbaud). || **2.** Se dit des insectes qui roulent les feuilles des plantes pour s'en nourrir ou pour y pondre. || **3.** *Pigeon rouleur oriental,* race de pigeons originaire de l'Inde, et réputée pour les prodiges d'acrobatie qu'ils accomplissent dans le ciel.

◆ n. (sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, v. 1790, Esnault [« marchand forain », 1771, Trévoux]). **1.** *Vx* et *péjor.* Ouvrier, ouvrière qui change trop souvent d'atelier, de patron. || **2.** *Vx* et *péjor.* Personne qui erre dans de mauvais lieux ou qui est animée de mauvais desseins ; prostituée : *C'est un libertin, un rouleur de nuit, un ribotteur* (Goncourt). *On le complimenta, on crut voir là une de ces liaisons étranges, mais assez fréquentes, par lesquelles certaines rouleuses, sorties du faubourg, une fois riches et lancées reviennent au ruisseau natal* (Daudet). *Une rouleuse du boulevard, rien du tout* (Zola).

◆ **rouleur** n. m. (sens 1, fin du XVIe s., écrit *rolleur* [*rouleur,* 22 oct. 1715, d'après Littré, 1870 ; « ouvrier qui pousse des chariots... », 1803, Boiste] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie,* XVII, 145 *a ;* sens 3, 1870, Littré ; sens 4, 1926, Esnault ; sens 5, 1813, Gattel ; sens 6-7, 1933, Larousse). **1.** *Vx.* Ouvrier qui roule les tonneaux : *Déchargeurs, rouleurs et chargeurs de tonneaux* (Tarif, 1715). || Ouvrier qui pousse des chariots, des brouettes. || **2.** Dans les mines, ouvrier occupé au roulage à bras. || **3.** Ouvrier qui, dans les fabriques d'artifices, enroule et colle les feuilles de papier et de carton qui servent d'enveloppes aux artifices. || **4.** Coureur cycliste doué de qualités d'endurance pour les parcours de plat. || **5.** Navire qui roule beaucoup : *Ce cargo est un gros rouleur.* || **6.** Avion à ailes tronquées et à puissance

réduite, capable seulement d'évolutions au sol, et destiné autrefois à familiariser les élèves pilotes avec la conduite d'un avion sur le terrain. || **7.** Cric monté sur roues et destiné à la manœuvre des véhicules dans les garages.

◆ **rouleuse** n. f. (1964, Larousse). Appareil servant à rouler à la main des cigarettes ou des cigarillos. (Vieilli.)

roulier, ère [rulje, -ɛr] adj. (de *rouler* [v. ce mot] ; 1435, Godefroy, dans la loc. *civiere ruilliere,* « brouette » ; écrit *roulier,* au sens moderne, 1606, Nicot [*chemin roulier,* 1875, Larousse]). *Vx.* Qui a trait au transport des marchandises par roulage : *Industrie roulière.* || Vx. *Chemin roulier,* chemin où il ne passait que de grosses voitures.

◆ **roulier** n. m. (sens 1, 1339, Varin, II, 801 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** *Vx.* Voiturier qui transportait des marchandises : *Le vieux Prosper, un roulier de longue étape* (Chateaubriand). *De loin en loin, une charrette de roulier avec sa bâche ruisselante* (Daudet). || **2.** Navire de charge dont les marchandises sont embarquées et débarquées par roulage.

◆ **roulière** n. f. (1829, Boiste). Blouse des rouliers : *On tailla deux vêtements noirs pour les enfants dans une vieille roulière de leur père* (Daudet). *Sous leur roulière ou leur bourgeron, ils sont parfaitement vêtus* (Nerval).

roulis [ruli] n. m. (de *rouler* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *roeleïz,* au sens de « mêlée d'hommes » ; XIII[e] s., Godefroy, écrit *rolleïs* [*roulis,* 1611, Cotgrave], au sens de « palissade de troncs d'arbres ou de fascines roulées » ; sens 1, 1671, Jal, art. *dérive* [*coup de roulis,* 1904, Larousse — au fig., début du XX[e] s. ; *planche à roulis, palan de roulis, rappel de roulis,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1833, Lamartine ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1964, Larousse ; sens 5, 1933, Larousse ; sens 6, fin du XVII[e] s., Saint-Simon [au fig., av. 1885, V. Hugo]). **1.** Balancement d'un navire d'un bord sur l'autre sous l'effet du vent ou de la houle. || *Coup de roulis,* mouvement brusque et violent de roulis : *Il se sentit pris dans un coup de roulis qui le démâtait* (Gracq) ; et au fig. : *1818 ! un profond coup de roulis manque de faire chavirer l'Europe, rafistolée tant bien que mal en 1815* (Morand). || *Planche à roulis,* planche disposée le long des couchettes pour empêcher les dormeurs d'être jetés à terre par les coups de roulis. || *Palan de roulis,* palan permettant de tenir les vergues à poste fixe le long du mât, malgré les coups de roulis. || *Rappel de roulis,* mouvement brusque d'un navire qui s'incline et revient à sa position d'équilibre sous l'effet du couple de redressement. || **2.** Bruit occasionné par les choses qui se déplacent sous l'effet du roulis : *On entend les gémissements des malades et le roulis des caisses et des meubles qui se heurtent dans les flancs du brick* (Lamartine). || **3.** Mouvement d'une motrice, d'une voiture de chemin de fer qui oscille autour d'un axe parallèle au sens de la marche. || **4.** Mouvement d'oscillation d'un aéronef autour de son axe longitudinal. || **5.** *Mouvement de roulis,* nom donné à un mouvement systolique ondulatoire de la région précordiale, dessinant dans sa progression la rotation du cœur autour de son axe longitudinal. || **6.** *Littér.* Tout balancement de droite et de gauche : *Des nids d'oiseaux, bercés au roulis des lianes* (Lamartine). || *Fig.* Bouleversements, incertitudes : *Le roulis de la politique* (Hugo).

roulisse [rulis] n. f. (de *rouler ;* 1964, Larousse). Anneau de surface élargie, installé à la base de chaque retraite de revêtement d'un puits de mine.

rouloir [rulwar] n. m. (de *rouler* [v. ce mot] ; 1364, Godefroy, écrit *rolloir,* comme adj., au sens de « qui roule facilement » [en parlant d'un tonneau] ; 1444, Godefroy, écrit *rolloir,* comme n. m., au sens de « instrument qui sert à rouler » ; écrit *rouloir,* au sens 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens 2, 1763, *Encyclopédie* [Planches, II, 4] ; sens 3, 1751, *Encyclopédie,* II, 99). **1.** Outil au moyen duquel le cirier roulait sur une table les bougies et les cierges. || **2.** Cylindre dont on se sert, dans l'industrie textile, pour effacer les plis de la toile. || **3.** Rouleau d'un métier à bas, sur lequel l'ouvrage s'enroule à mesure qu'on le fabrique.

roulon [rulɔ̃] n. m. (de *rôle* [v. ce mot] ; v. 1280, Bibbesworth, écrit *roiloun* [*roullon,* XV[e] s. ; *roulon,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** *Vx.* Barreau de bois cylindrique qui entrait dans la fabrication des râteliers, ridelles, échelles. || **2.** Petit balustre des bancs d'église.

rouloteuse n. f. V. ROULOTTEUSE.

roulottage [rulɔtaʒ] n. m. (de *roulotte ;* début du XIX[e] s., au sens de « roulage » ; sens actuel, 1856, F. Michel). *Arg.* Vol commis dans les voitures en stationnement. (On dit plus souvent VOL À LA ROULOTTE.)

roulotte [rulɔt] n. f. (de l'anc. franç. *ruele, roele,* petite roue [v. ROULEAU], et/ou de *rouler ;* fin du XVIII[e] s., au sens de « charrue » ; sens 1, début du XIX[e] s. ; sens 2, 1836, Vidocq ; sens 3, 1893, *Dict. général ;* sens 4, 1933, Larousse). **1.** *Arg.* et *vx.* Voiture attelée : *Dans la première roulotte de la noce* (Hugo). || **2.** *Vol à la roulotte,* syn. de ROULOTTAGE. || **3.** Grande voiture où logent les forains, les nomades : *Sur la place, dans la roulotte des bohémiens, il y avait une lumière* (Alain-Fournier). || **4.** *Vx.* Voiture automobile ou remorque aménagée en logement, pour faire du tourisme. (On dit auj. CARAVANE.)

roulotté, e [rulɔte] adj. et n. m. (de *rouleau ;* 1819, *l'Observateur des modes* [III, p. 31], écrit *rouleauté,* comme adj., au sens de « façonné en bourrelet » [terme de tailleur] ; écrit *roulotté,* comme n. m., au sens actuel, 1933, Larousse). Couture, petit ourlet roulés de façon qu'on ne voie ni effilure ni rentré.

• REM. On rencontre aussi l'orthogr. ROULEAUTÉ, E.

roulotter [rulɔte] v. tr. (de *rouler ;* 1875, Larousse, au sens de « faire rouler [une bille] » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Ourler en roulant le bord du tissu. || **2.** Enrouler minutieusement le bord d'une matière, d'une étoffe : *Roulotter du papier.*

• REM. On rencontre aussi l'orthogr. ROULEAUTER (1970, Robert).

roulotteuse [rulɔtøz] n. f. (de *roulotter ;* 1970, Robert [pour les trois formes]). Ouvrière spécialisée dans le roulotté.

• REM. On trouve aussi l'orthogr. ROULOTEUSE, ROULEAUTEUSE.

roulottier [rulɔtje] n. m. (de *roulotte ;* 1821, Ansiaume, au sens de « charretier » ; sens 1, 1835, Raspail ; sens 2, 1895, A. Daudet). **1.** *Arg.* Voleur à la roulotte. || **2.** Celui qui habite une roulotte ; nomade : *Le bel orphelinat aux toitures neuves, aux rideaux clairs donne à ces roulottiers l'idée de laisser là un de leurs petits brame-la-faim* (Daudet).

roulure [rulyr] n. f. (de *rouler* et/ou de *rôle* [v. ce mot] ; 1775, Bloch-Wartburg, au sens II ; sens I, 1, 1812, Mozin ; sens I, 2, 1803, Boiste ; sens I, 3, 14 sept. 1876, *Journ. officiel,* p. 6976).

I. 1. État de ce qui est enroulé sur lui-même : *La roulure des copeaux de bois.* || **2.** Maladie des arbres qui consiste en un décollement entier ou partiel des couches ligneuses, dû à l'action de la gelée. || **3.** Manière de réunir entre elles, par roulage, deux plaques métalliques.

II. *Pop.* Personne méprisable, prostituée de bas étage : *Raphaële, une Marseillaise, roulure des ports de mer* (Maupassant). *Ils restaient le coude sur la table [...], s'amusant [...] à suivre de leurs yeux pâles les roulures de barrière* (Zola).

roumain, e [rumɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Roumanie,* n. géogr., d'après *romain ;* 1870, Littré). Relatif à la Roumanie ou à ses habitants ; habitant ou originaire de la Roumanie.

◆ adj. (1964, Larousse). *Broderie roumaine,* broderie de robe aux couleurs vives, exécutée au point de croix et bordée de noir.

◆ **roumain** n. m. (1870, Littré). Langue romane parlée en Roumanie.

roumi [rumi] n. m. (ar. *rūmī,* chrétien, de *rūm,* les Romains ; fin du XIV[e] s., au sens de « pèlerin » ; 1765, *Encyclopédie,* comme nom que les Persans et les Mongols donnent aux Turcs ; sens actuel, 1[er] mai 1846, *Revue*

des Deux Mondes). Nom par lequel les musulmans désignent un chrétien.

round [raund] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « rond », empr. du franç. *rond ;* 1816, Simond, II, 263). Nom donné à chaque assaut, dans un combat de boxe, séparé du précédent et du suivant par un temps de repos : *Ils firent cinq rounds sans parvenir à se départager. Puis, comme le nez de Pilon saignait de plus en plus, Zef arrêta le combat* (B. Clavel). *Une victoire par knock-out au huitième round.*

roupane [rupan] n. f. (de *roupe ;* 1905, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1952, Esnault). **1.** *Arg.* Vêtement d'homme, sans le pantalon. || **2.** *Pop.* Robe de femme.

roupe [rup] n. f. (franco-provenç. *roupa,* casaque, gotique **raupa,* choses déchirées ; 1794, Esnault). Blouse en drap grossier portée par les bergers transhumants dans la Drôme.

1. roupie [rupi] n. f. (origine inconnue ; XIII^e^ s., Jubinal, I, 324 [*...de la roupie de sansonnet,* 1877, Zola — *...de la roupie de singe,* 1864, Delvau]). *Fam.* Goutte de l'humeur des fosses nasales qui pend au nez : *Mais j'eusse aimé voir luire, au bout de ce petit nez droit, comme une tremblante roupie, une de ces gemmes légères qui attirent le regard vers la finesse des lèvres* (Fauconnier). || Fam. *C'est* ou *ce n'est pas de la roupie de sansonnet* ou (*vx*) *de la roupie de singe,* c'est une chose de rien, ou, au contraire, c'est une chose appréciable, importante.

2. roupie [rupi] n. f. (portug. *rupia,* roupie, hindoustani *rûpîya,* même sens, du sanskrit *rûpya,* proprem. « argent » ; 1614, Du Jarric [III, 60], écrit *rupia ; roupie,* 1^er^ juill. 1663, dans F. Bernier, 1670 [I, 44]). Unité monétaire principale de divers pays asiatiques ou océaniens, notamment de l'Inde *(roupie indienne)* et du Pākistān *(roupie pakistanaise) : Je te ramasserai des pièces d'or, des hollandaises, des portugaises, des roupies du Mogol, des génovines* (Balzac).

roupieux, euse [rupjø, -øz] adj. (de *roupie* 1 ; v. 1265, J. de Meung [*nez roupieux,* 1844, Th. Gautier]). Qui a souvent la roupie, la goutte au nez : *À l'aspect de leurs amantes chassieuses et roupieuses, qui semblaient casser des noisettes entre leur nez et leur menton* (France) ; et par extens. : *Des rides se fronçaient autour de son nez roupieux* (Hamp).

roupille [rupij] n. f. (esp. *ropilla,* même sens, de *ropa,* costume, habit solennel, gotique **raupa,* choses déchirées ; 1576, Sasbout, écrit *ropille ; roupille,* 1594, *Satire Ménippée*). *Class.* Manteau serré et court : *Vous eussiez attendu une roupille à l'espagnole, et c'était une veste à la hongroise* (Saint-Évremond).

roupiller [rupije] v. intr. (du radical onomatop. *roupp-,* qui évoque un ronflement saccadé ; 1597, Esnault [« dormir », 1842, E. Sue]). *Pop.* et *vx.* Sommeiller à demi : *Les vieillards, assis sur les banquettes fixées dans les encoignures de la vaste cheminée, roupillent doucement* (F. Fabre). || *Auj.* et *pop.* Dormir : *Parce qu'il m'arrivait souvent de travailler la nuit ; et que pour roupiller le jour dans un hôtel, c'était impossible, à cause des allées et venues* (Romains).

roupilleur, euse [rupijœr, -øz] n. (de *roupiller ;* 1740, Acad.). *Pop.* Personne qui roupille, aime roupiller, dormir.

roupillon [rupijɔ̃] n. m. (de *roupiller ;* 1881, Esnault). *Pop.* Somme, sommeil de courte durée : *Volpatte manifeste l'intention de « piquer un roupillon »* (Barbusse).

roupiou [rupju] n. m. (de *roupie* 1 ; av. 1869, Sainte-Beuve). *Vx.* Étudiant en médecine qui remplaçait momentanément un externe dans le service d'un hôpital : *On l'appelait le « roupiou bénévole » de Barnier — du nom des stagiaires attachés à un chef de service et autorisés par lui à porter le tablier blanc* (Goncourt).

rouquin, e [rukɛ̃, -in] adj. et n. (mot des parlers du nord de la France, formé de *roux* et du suff. dimin. *-quin* [empr. au néerl. *-ken,* de même valeur] ; 1885, Esnault [dès 1845 dans les parlers champenois, d'après le *FEW,* X, 592 *b*]). *Fam.* Qui a les cheveux roux : *Un enfant rouquin. Une rouquine. Un grand rouquin, taché de son, assez grossier de traits...* (Martin du Gard).

◆ adj. (début du XX^e^ s.). *Fam.* Qui est de couleur rousse : *Des cheveux rouquins. Une tignasse rouquine. « Peut-être », rectifia Jacques en secouant son front rouquin* (Martin du Gard).

• SYN. : *auburn, fauve, rouge, roussâtre.*

◆ **rouquin** n. m. (1914, Esnault). *Pop.* Vin rouge.

roure n. m. et adj. V. ROUVRE.

rouscaille [ruskaj] n. f. (déverbal de *rouscailler ;* 1915, Esnault). Pop. *Faire de la rouscaille,* protester, réclamer, se plaindre.

• REM. On a dit aussi ROUSCAILLURE (de *rouscailler ;* 1915, Esnault) : *Ça m'fait penser à un forestier [...] qui f'sait d'la rouscaillure rapport aux corvées qu'on l'obligeait* (Barbusse).

rouscailler [ruskaje] v. tr. (de *rousser* et d'un v. non attesté **cailler,* bavarder, dér. de *caille ;* 1628, Chereau). *Arg.* et *vx.* Parler : *Ils m'apprennent à parler argot, à « rouscailler bigorne », comme ils disent* (Hugo).

◆ v. intr. (1899, Esnault). *Pop.* Protester, rouspéter : *Il l'empêcherait bien de rouscailler, lorsqu'il devrait lui casser les pattes* (Zola). *C'est vrai, faut toujours que tu rouscailles* (Bourdet).

• SYN. : *râler.*

rouscailleur, euse [ruskajœr, -øz] n. et adj. (de *rouscailler ;* 1899, Esnault). *Pop.* Celui, celle qui réclame, proteste tout le temps, « râleur, râleuse ».

• SYN. : *rouspéteur* (pop.).

rouscaillure n. f. V. ROUSCAILLE.

rouspétance [ruspetɑ̃s] n. f. (de *rouspéter ;* 1878, d'après Larchey, 1889). *Fam.* Action de rouspéter, de se plaindre avec véhémence : *Ah ! vous voulez faire de la rouspétance* (Courteline). *De nature peu encline à la rouspétance, moins encore à la bouderie, je fais bon marché de certaines libertés de surface...* (Gide).

rouspéter [ruspete] v. intr. (de *rousser* ou de *rous[cailler]* et de *péter ;* 1878, Esnault). *Fam.* Manifester son opposition, son mécontentement, par des paroles véhémentes : *De quoi ? On rouspète ?* (Bourdet). *Au bout du compte, au jour d'aujourd'hui, on allait à Saint-Denis, et sans rouspéter !* (Aragon).

• SYN. : *fulminer, maugréer, pester* (fam.), *protester, râler, ronchonner* (fam.), *rouscailler* (pop.).

rouspéteur, euse [ruspetœr, -øz] n. et adj. (de *rouspéter ;* 1894, Esnault). *Fam.* Qui rouspète, se plaint à toute occasion, qui aime à manifester son désaccord, son mécontentement : *Au moins, toi, tu n'es pas rouspéteur* (Hamp).

• SYN. : *grincheux, grognon, râleur* (pop.), *ronchon* (fam.), *rouscailleur* (pop.).

rousqui [ruski] n. m. (de *rousc[ailler] ;* 1904, Esnault). *Pop.* Protestation bruyante, scandale, tapage : *Faire du rousqui.*

roussable [rusabl] n. m. (de *roux ;* 1606, Nicot [dès 1482 dans un texte normand, d'après le *FEW,* X, 591 *a*]). Lieu où l'on fume les harengs.

roussalka [rusalka] n. f. (mot russe de même sens ; 1875, Larousse). Nymphe des eaux, dans la mythologie slave.

• Pl. *des* ROUSSALKY.

roussanne ou **roussane** [rusan] n. f. (dauphinois *roussano,* même sens, dér. de *roux ;* 1837, *Maison rustique du* XIX^e^ *siècle,* II, 102 [*rousanne*], et 1875, Larousse [*roussane*]). Cépage blanc, cultivé dans la Drôme, l'Isère et la Savoie.

roussard [rusar] n. m. (de *roux ;* 1828, Mozin, au sens 1 ; sens 2-3, 1842, Acad.). **1.** Variété de pierre gréseuse qui a une coloration légèrement roussâtre. || **2.** Variété de pigeon. || **3.** Hybride du faisan commun et du faisan doré.

roussâtre [rusatr] adj. (de *roux ;* 1401, *Dict. général,* écrit *roussastre ; roussâtre,* 1549, R. Estienne). Qui tire sur le roux : *Une chevelure roussâtre. Une fumée brumeuse, pénétrée de soleil, enveloppe les navires de son voile roussâtre* (Taine). *Un corroyeur, un batelier, | Barbe roussâtre et barbe grise,*

| *Le cœur ardent et sûr, se maintiennent aux prises* (Verhaeren).

1. rousse [rus] n. f. (fém. substantivé de *roux,* au sens anc. de « déloyal » [XIII[e] s., Bartsch], les gens aux cheveux roux étant souvent considérés comme hypocrites et faux ; 1829, Esnault). *Arg.* La police : *Il y a par-là quelques blessés, gens de courage qui ont attaqué isolément, au début de la soirée, alors que la rousse osait encore sortir et tirer* (Vallès).

2. rousse n. m. V. ROUSSIN 2.

rousseau [ruso] n. m. et adj. (de *roux* [v. ce mot] ; fin du XII[e] s., écrit *roussiel* [*roussel,* XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch], au sens de « de couleur rousse » ; écrit *rousseau,* au sens actuel, XIV[e] s.). *Vx* et *dialect.* Qui a les cheveux roux : *Ce Pierrot était son fils aîné, qu'elle aimait plus que les autres parce qu'il était un peu rousseau et qu'elle était un peu rousse* (Perrault). *Une figure parut à la fenêtre, un petit rousseau qui leva les bras...* (La Varende).

• REM. On trouve le fém. ROUSSEAUTE (XX[e] s.) : *Cette femme mince, aux joues pâles, un peu « rousseaute », dont les traits menus demeuraient charmants bien qu'elle fût fanée, avait une voix sèche, pénétrante, accoutumée à crier pour dominer la classe* (Mauriac) ; ainsi que les formes ROUSSOT, OTTE (1885, ZFSL, VIII, 365) : *Une fille parut, roussotte, louchon* (France). *Une roussotte frisée comme un caniche* (Frapié) ; et le dialectalisme ROUSSIAU (début du XX[e] s.) : *Sa petite moustache de roussiau tressaillait d'une joie bizarre* (Genevoix).

• SYN. : *rouquin, roux.*

◆ **rousseau** n. m. (1560, Gesner, au sens de « crabe pagure » ; sens actuel [repris aux parlers de la Vendée], 1964, Larousse). Nom usuel d'un poisson marin du genre pagel, consommé sous le nom de *dorade.*

rousseauisme [rusoism] n. m. (du n. de l'écrivain et philosophe genevois Jean-Jacques *Rousseau* [1712-1778] ; début du XX[e] s.). Doctrine, ensemble des idées de J.-J. Rousseau ; idées qui s'apparentent à celles de Rousseau : *Moi dont tu as souvent moqué l'optimisme, voire le rousseauisme* (Romains).

rousseauiste [rusoist] adj. et n. (du n. de *Rousseau* [v. l'art. précéd.] ; début du XX[e] s.). Qui est favorable aux idées de J.-J. Rousseau ; disciple de Rousseau : *Pardessus le marché, en effet, il était rousseauiste* (Benoit).

◆ adj. (XX[e] s.). Qui est propre à Rousseau ou conforme à ses idées : *Le sentiment rousseauiste de la nature.*

• REM. On a dit aussi ROUSSIEN (de *Rouss[eau]* ; début du XX[e] s.) : *Le dogme roussien de la bonté originelle du cœur de l'homme* (Maurras).

roussée [ruse] n. f. (de *roux ;* 1842, Acad., au sens de « raie bouclée » ; sens actuel, 1964, Larousse). Cépage blanc, cultivé dans les Alpes-Maritimes pour la production de raisins secs.

rousselé, e [rusle] adj. (de *roussel,* forme anc. de *rousseau* [v. ce mot] ; 1907, Larousse [dès 1820 dans le parler de Nantes, d'après le *FEW,* X, 591 *a*]). Qui est couvert de taches de rousseur : *Une petite Maraîchine, au visage rousselé comme le plumage d'une grive, lança les premières notes d'une ronde* (R. Bazin) ; et littér. : *Violet mauve des montagnes lointaines, et déjà leur calotte de neige presque bleue, presque lilas, presque ciel, collines fauves ou délicatement rousselées, terrasses d'oliviers gris frottés de métal...* (Arnoux).

rousselet, ette [ruslɛ, -ɛt] adj. (de *roussel,* forme anc. de *rousseau* [v. ce mot] ; v. 1380, *Aalma,* au sens de « qui tire sur le roux » ; sens actuel, début du XX[e] s.). *Dialect.* Parsemé de taches de rousseur : *Ses yeux bleus éclairaient sa face rousselette* (Pérochon).

◆ **rousselet** n. m. (sens 1, 1611, Cotgrave [*poire de rousselet,* même sens, 1600, O. de Serres] ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Poire d'été qui a la peau rougeâtre. || **2.** Cépage rouge, cultivé notamment en Provence.

rousseline [ruslin] n. f. (dimin. de *roux ;* 1778, Buffon, au sens de « alouette des marais » ; sens actuel, 1904, Larousse [*rousselin,* n. m., même sens, 1875, Larousse]). Pipit à plumage très peu tacheté et roussâtre, que l'on voit en France au moment des passages et qui y niche localement.

rousser [ruse] v. intr. (du radical expressif *ross-,* qui évoque un grognement ; XV[e] s., écrit *rosser ; rousser,* 1611, Cotgrave). *Arg.* et *vx.* Manifester son mécontentement, sa mauvaise humeur, ronchonner : *Il est, selon son ordinaire, furieux et, comme toujours, il rousse* (Barbusse).

• REM. On a dit aussi ROUSSOTER (dimin. de *rousser ;* 1916, Barbusse) : *On l'entend roussoter jusqu'à disparition* (Barbusse).

rousserolle [rusrɔl] n. f. (dimin. de *roux ;* 1555, Belon, écrit *rousserole ; rousserolle,* 1562, Du Pinet). Oiseau passereau voisin des fauvettes, qui vit près des rivières et des marais (en Europe, en Asie et en Océanie), où il construit un nid suspendu.

roussette [rusɛt] n. f. (fém. substantivé de l'anc. adj. *roset,* roux, roussâtre [v. 1131, *Couronnement de Louis*], *rosset* [v. 1170, *Livre des Rois*], *rousset* [XIV[e] s., Godefroy], dimin. de *roux* [v. ce mot] ; 1530, Palsgrave [233], au sens 1 ; sens 2, 1776, Valmont de Bomare [d'abord *rousette,* 1770, H. G. Duchesne et P. J. Macquer] ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Squale comestible de petite taille, à taches rousses, abondant sur les côtes d'Europe et qu'on appelle aussi *touille, chat* ou *chien de mer.* || **2.** Nom général donné aux chauves-souris de grande taille, d'Asie et d'Afrique, de couleur rousse, nocturnes et frugivores : *Le vol des roussettes, les chauves-souris à la gueule de chien* (Tharaud). || **3.** Petite pâtisserie faite de pâte sèche que l'on fait frire, et que l'on mange chaude ou froide, saupoudrée de sucre.

rousseur [rusœr] n. f. (de *roux* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *russur* [*rousseur,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [*rousseurs ; taches de rousseur,* 1640, Oudin]). **1.** Qualité de ce qui est roux ; couleur rousse : *La rousseur de la barbe.* || **2.** *Taches. de rousseur,* ou *rousseurs,* éphélides, taches rousses qui viennent sur la peau, surtout sur celle du visage, des bras et des mains.

1. roussi, e [rusi] adj. (part. passé de *roussir ;* v. 1265, J. de Meung). Qui a pris une teinte rousse, généralement sous l'effet de la chaleur, du feu : *Des mousses roussies, des milliers de rhododendrons revêtent les escarpements stériles* (Taine).

◆ **roussi** n. m. (1680, Richelet [*roussi,* n. m. — *odeur de roussi,* 1870, Littré ; *sentir le roussi,* au fig., av. 1834, Béranger ; *cela sent le roussi,* au fig., 1964, Larousse]). *Odeur de roussi,* ou simplem. *roussi,* odeur d'une chose qui a légèrement brûlé, qui a reçu un coup de feu : *L'odeur de roussi monte de l'herbe brûlée par le ciel...* (Morand). *Un plat, une étoffe qui sent le roussi.* || Vx et fam. *Sentir le roussi,* professer des opinions peu orthodoxes et risquer condamnation (par allusion aux hérétiques menacés du bûcher). || Auj. et fam. *Cela sent le roussi,* la situation se détériore, les choses prennent une mauvaise tournure.

2. roussi [rusi] n. m. (altér. de *Russie,* n. géogr. ; 1613, Gay, écrit *roussy ; roussi,* 1650, Ménage). *Vx.* Cuir teint en rouge ou en brun, qui a une odeur aromatique très forte.

3. roussi [rusi] n. m. (de *rousse* 1 ; 1829, Esnault). *Arg.* et *vx.* Mouchard de la police, « mouton ».

roussier [rusje] n. m. (de *roux ;* 1791, Valmont de Bomare). Minerai de fer limoneux, sablonneux ou terreux, de la région de Pontoise.

roussiller [rusije] v. tr. (dimin. de *roussir ;* 1829, Boiste). Brûler superficiellement, roussir.

1. roussin [rusɛ̃] n. m. (altér., d'après *roux* [v. ce mot], de l'anc. franç. *runcin,* cheval de bât [1080, *Chanson de Roland*], *roncin* [fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume*], lat. pop. **rŭncinus,* même sens, d'origine incertaine et controversée ; début du XV[e] s., écrit *rossin* [*roussin,* 1507, *ZRP,* LXVII, 43], au sens de « cheval de service » ; sens moderne, 1530, Palsgrave, 275 [*roussin d'Arcadie,* 1678, La Fontaine]). *Vx.* Cheval entier, de forte taille, que l'on montait pour aller à la chasse, à la

guerre : *Sigognac jugea inutile de fatiguer plus longtemps son pauvre vieux roussin* (Gautier). || Plaisamm. *Un roussin d'Arcadie,* un âne : *Le roussin d'Arcadie | Craignit qu'en perdant un moment | Il ne perdit un coup de dent* (La Fontaine).

2. roussin [rusɛ̃] n. m. (de *rousse* 1 ; 1811, Esnault). *Arg.* Agent, membre de la police : [Marthe] *traita de folle sa peur des agents de police, elle eût voulu les trouver devant elle, les narguer, leur dire en face : « Vous n'êtes que de sales roussins »* (Huysmans).

• Rem. On a dit aussi ROUSSE, n. m. (abrév. de *roussin* 2 ; 1829, Esnault, au sens de « mouchard » ; sens actuel, 1841, Sainéan, *le Langage parisien*) : *Les gens de la police sont des railles, puis des roussins, puis des rousses ; puis des marchands de lacets, puis des coqueurs, puis des cognes* (Hugo). [V. également ROUSSI 3.]

roussir [rusir] v. tr. (de *roux* [v. ce mot], v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [« ...en brûlant légèrement... », 1690, Furetière] ; sens 2, 1802, Flick [pour les étoffes de coton, 1964, Larousse]). **1.** Rendre roux, faire prendre une couleur rousse : *Les pays chauds dorent les guenilles et les roussissent à souhait pour la palette des peintres* (Gautier). || *Spécialem.* Faire devenir roux en brûlant légèrement, par l'action d'une forte chaleur ou par l'action du froid : *Roussir une étoffe en la repassant. Un gel tardif qui roussit les bourgeons.* || **2.** *Par extens.* Brûler superficiellement : *Se roussir les cheveux en s'approchant trop du feu.* || *Spécialem.* Détruire par la flamme le duvet qui recouvre les étoffes de coton. (On dit mieux GRILLER, en ce sens.)

◆ v. intr. (v. 1398, *le Ménagier de Paris* [aussi sous l'effet de la chaleur ; *faire roussir,* 1826, Brillat-Savarin]). Prendre des teintes rousses : *Au fond le bois verdoie ou roussit, poudroie ou s'assombrit, suivant l'heure et la saison* (Baudelaire). || *Spécialem.* Devenir roux sous l'effet de la chaleur : *Le dindon qui tourne à la broche déjà roussit comme un soleil couchant* (Gide). || *Faire roussir,* faire dorer une viande, des oignons, etc., en les passant dans un corps gras brûlant. (On dit mieux FAIRE BLONDIR.)

◆ **se roussir** v. pr. (1766, Voltaire). Prendre une couleur rousse : *Chez une autre, fille de banquier, le teint, d'une fraîcheur de jardinière, se roussissait, se cuivrait, et prenait comme le reflet de l'or qu'avait tant manié le père* (Proust).

roussissage [rusisaʒ] n. m. (de *roussir ;* 1827, Ch. Dupin, II, 38). *Vx.* Action de roussir, de teindre en roux.

roussissement [rusismɑ̃] n. m. (de *roussir ;* 10 avr. 1866, *Journ. officiel,* p. 2591). Action de roussir, ou le fait de roussir ; état de ce qui est roussi.

roussissure [rusisyr] n. f. (de *roussir ;* v. 1790, Gohin, au sens 1 ; sens 2, av. 1902, Zola). **1.** Syn. de ROUSSISSEMENT : *Brûlé de roussissures de gelée* (Goncourt). || **2.** Partie roussie, tache rousse : *Les carpes du Rhin, avec leurs roussissures métalliques...* (Zola).

roussot, otte adj. et n. V. ROUSSEAU.

roussoter v. intr. V. ROUSSER.

roustage n. m. V. ROSTAGE.

rouste [rust] n. f. (déverbal de *rouster,* « rosser », mot dialect. de l'Ouest, élargissement de *rosser ;* début du XX^e s.). *Pop.* Volée de coups, « tripotée » : *Nous nous flanquions déjà de bonnes roustes quand tu n'y étais pas encore, toi* (Aicard).

• Rem. On dit aussi ROUSTEE (mot dialect. de l'Ouest, part. passé fém. substantivé de *rouster* [v. ci-dessus] ; début du XX^e s.) : *Il fout des roustées à tous ceux qui te courent après* (Vercel).

rouster [ruste] v. tr. (origine incertaine ; 1691, Ozanam, écrit *rôter ;* 1694, Th. Corneille, écrit *roster ; rouster,* 1773, Bourdé de Villehuet). Assujettir, fixer, consolider au moyen d'une rousture : *Rouster deux pièces de bois, une pièce de bois brisée.* (On dit aussi ROUSTURER [de *rousture ;* 1875, Larousse].)

roustir [rustir] v. tr. (provenç. *rousti[r],* rôtir, d'où « flamber, escamoter », mot de même étym. que le franç. *rôtir* [v. cet art.] ; 1789 [d'après Larchey, 1865], au sens 2 ; sens 1 [forme méridionale et non française], début du XX^e s. ; sens 3, fin du XIX^e s., A. Daudet [aussi au part. passé]). **1.** *Vx* ou *dialect.* Griller, brûler : *Il revenait au bout de quelques instants et lançait, d'une voix lugubre : « Tout est rousti. Les dernières fleurs n'ont pas tenu contre le froid d'hier matin »* (Duhamel). || **2.** *Pop.* et *vx.* Duper, escroquer, dépouiller quelqu'un. || **3.** *Pop.* et *vx.* Perdre, dissiper complètement quelque chose : *Pas la femme à roustir son petit million par mois, paisiblement, sans avoir l'air d'y toucher...* (Daudet) ; et au part. passé : *Cinq ans de Paris, cent mille francs « roustis » au cercle et payés avec les diamants de la mère* (Daudet).

roustissure [rustisyr] n. f. (de *roustir ;* 1867, Delvau, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse [« ...panne », 1867, Delvau ; « échec à la scène », 1954, Esnault] ; sens 3, 1877, A. Daudet [aussi *de la roustissure*]). **1.** *Arg.* Escroquerie, malhonnêteté. || **2.** *Arg.* Dans l'argot des coulisses, pièce sans valeur, vouée à l'échec. || Rôle sans importance, « panne ». || Échec à la scène. || **3.** *Pop.* Objet, marchandise sans valeur, pacotille : *À Clignancourt, c'était une tout autre clientèle... On étalait nos rogatons, rien que des roustissures, les pires, celles qu'étaient planquées à la cave depuis des années. On en fourguait pour des clous...* (Céline). || Par extens. et pop. *De la roustissure,* de la camelote, des choses ou des personnes de rien : *Avez-vous vu les chevaux que Bois-l'Héry lui a fait acheter ? De la roustissure, ces bêtes-là* (Daudet).

roustons [rustɔ̃] n. m. pl. (languedocien *roustoun,* même sens, mot d'origine incertaine ; 1836, Vidocq). *Pop.* Testicules.

rousture [rustyr] n. f. (de *rouster* [v. ce mot] ; 1691, Ozanam, écrit *rôter ;* 1694, Th. Corneille, écrit *roster ; rouster,* 1773, Bourdé de Villehuet). Amarrage consistant en tours de corde bien serrés, et qui sert soit à réunir deux pièces de bois, soit à consolider une pièce endommagée.

rousturer v. tr. V. ROUSTER.

routage [rutaʒ] n. m. (de *router* [v. ce mot] ; 1347, Bevans, écrit *rouptage,* au sens de « action de percer des chemins dans un bois » ; écrit *routage,* au sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Action de router, de grouper par destination les imprimés faisant l'objet d'une expédition par la poste : *Le routage d'un mensuel.* || **2.** Action de router un navire, de lui fixer son itinéraire, sa route.

routard [rutar] n. m. (de *route ;* v. 1970). *Fam.* Jeune qui part à l'aventure, qui « fait la route ».

route [rut] n. f. (lat. pop. *[*via*] *rupta,* « [voie] rompue, frayée », du lat. class. *via,* n. f., voie, chemin, et *rupta,* part. passé fém. de *rumpere,* briser, casser, pratiquer, frayer [un passage] ; XII^e s., *Jeu d'Adam,* écrit *rote* [*roupte,* 1347, Bevans ; *route,* 1530, Palsgrave], au sens 1 ; sens 2, v. 1155, Wace, écrit *rute* [*route,* XVI^e s. ; *la route de,* 1674, Racine ; *la grande route,* 1694, Acad. — *la grand-route,* 1835, Acad. ; *route nationale,* 1875, Larousse — *...royale,* 1810, M^{me} de Staël, et *...impériale,* 1870, Littré ; *route départementale,* 1835, Acad. ; *route militaire,* 1765, *Encyclopédie* — *...stratégique,* 1842, Acad.] ; sens 3, 1952, G. Duhamel [*prendre la route,* milieu du XX^e s. ; *Code de la route,* début du XX^e s.] ; sens 4, 1694, Acad. [*route aérienne,* 1931, Saint-Exupéry ; *route de navigation,* 1964, Larousse — *route,* même sens, 1690, Furetière ; *route de la soie,* 1964, Larousse, art. *soie*] ; sens 5, v. 1130, *Eneas,* écrit *rote* [*route,* fin du XII^e s. ; « trajet parcouru ou à parcourir », 1690, Furetière ; *barrer la route à quelqu'un,* fin du XIX^e s. — au fig., XX^e s. ; *faire de la route,* 1907, Larousse] ; sens 6, 1771, Trévoux [*en route !,* 1835, Vigny ; *se mettre en route,* av. 1850, Balzac ; *faire la route avec quelqu'un,* 1798, Acad. ; *faire la route,* 1975, Larousse — en parlant de forains, 1954, Esnault ; *carnet de route,* 1924, A. Gide ; *délais de route,* 1904, Larousse ; *feuille de route,* 1825, Le Couturier ; *frais de route,* XX^e s. — *route,* « indemnité... », fin du XVI^e s., et *indemnité de route,* même sens, 1835, Acad. ; *mettre en route un moteur...,* 1964, Robert ; *mise en route de quelque chose,* 1964, Robert — dans l'armée, 1964, Larousse] ; sens 7, 1552, Rabelais

[*donner la route,* 1690, Furetière ; *en route !,* 1848, Jal ; *être en route,* 1870, Littré ; *faire route...,* 1680, Richelet ; *faire fausse route,* 1690, Furetière — au fig. 1835, Acad. ; *couper la route à un navire, route magnétique, route vraie, officier de route,* 1904, Larousse ; *route au compas,* 1869, V. Hugo ; *règles de route,* 1964, Larousse] ; sens 8, 1580, Montaigne ; sens 9, 1549, R. Estienne [« ...la voie que l'on suit... », XIIIe s., Littré, écrit *route ; être... sur la route de quelqu'un,* av. 1719, Mme de Maintenon ; *se mettre en travers de la route de quelqu'un,* milieu du XXe s. ; *être sur la bonne route,* milieu du XXe s. — d'abord *avoir pris la bonne route,* 1694, Acad. ; *s'arrêter en route,* milieu du XXe s.]). **1.** *Autref.* Chemin percé dans une forêt, pour faciliter les charrois, la chasse, la promenade : *Comme on voit qu'en un bois que cent routes séparent, | Les voyageurs sans guide assez souvent s'égarent* (Boileau). || **2.** Voie de communication qui consiste en une bande de terrain couverte d'un revêtement suffisamment résistant pour permettre la circulation des véhicules : *Route pavée, goudronnée, asphaltée. Route principale, routes secondaires. Route à deux voies, à trois voies. Une route dégradée, défoncée, enneigée, verglacée. Une route de montagne en lacet. Préférer les petites routes. La route, belle et bien entretenue, monte, descend, monte encore, tourne et commence de s'animer au jeu. C'est une route méridionale, elle a de la fantaisie* (Duhamel). || *La route de,* celle qui conduit à : *La route d'Orléans. Le convoi s'était jeté dans la route de Creil. Mais à Luzarches les postillons, en changeant les chevaux, avaient dit que, sur la route d'Amiens, quelque part du côté de Clermont, il y avait des troupes qui s'étaient rebellées, avaient arboré la cocarde tricolore. Cela avait suffi pour que le roi Louis XVIII renonçât à prendre le chemin de Creil* (Aragon). || *La grande route ou la grand-route,* la route principale qui traverse une région, une localité. || *Route nationale* (autref. *route royale, impériale*), voie de grande communication établie et entretenue par l'État : *Bernard, Jacques et Étienne ont pris la route nationale, qui déroule au soleil, le long des prés et des champs, son joli ruban jaune* (France). || *Route départementale,* route établie et entretenue par le département, pour faciliter les relations à l'intérieur du département. || *Route militaire* ou *stratégique,* route construite pour faciliter les mouvements de troupes. || *Tenue de route,* V. TENUE. || **3.** *Absol.* Le réseau routier ou la circulation routière, considérés en tant que moyen de communication, de déplacement : *Nous viendrons par la route et arriverons pour le déjeuner. Le rail résiste victorieusement à la route. Les accidents de la route.* || *Prendre la route,* partir par la route. || *Code de la route,* ensemble des réglementations applicables à la circulation des véhicules sur route. || **4.** Itinéraire habituellement suivi pour les communications ou les échanges entre certains points du globe : *Routes terrestres, maritimes, aériennes. Route de l'étain, route de l'ambre. Prendre la route des Alpes pour se rendre dans le Midi. Plutôt que « route », il serait plus exact de dire « voie » des Indes, car la route est tracée par l'homme, tandis que la voie l'est par la nature* (Morand). || Spécialem. *Route aérienne,* itinéraire déterminé pour les parcours des avions de ligne : *Route aérienne de l'Atlantique Nord, de l'Atlantique Sud.* || *Route de navigation,* route que suivent généralement les paquebots et les navires allant d'un port à un autre. || *Route de la soie,* piste caravanière qui traversait l'Asie depuis la Méditerranée jusqu'au centre de la Chine, empruntée anciennement par les commerçants pour le transport des marchandises et surtout de la soie. || **5.** Itinéraire à suivre pour se rendre d'un lieu à un autre (sans référence à un moyen particulier de communication ou de déplacement) : *Étudier, établir soigneusement sa route. Changer de route. S'écarter de sa route. Demander sa route. Être sur la bonne route. La route des vacances. Être sur la route du retour.* || *Par extens.* Trajet parcouru ou à parcourir : *Faire la route à pied. Avoir une longue route à faire.* || *Barrer la route à quelqu'un,* s'opposer à son passage : *Barrer la route à l'ennemi ;* au *fig.,* faire obstacle à ses projets, à ses entreprises. || Fam. *Faire de la route,* parcourir une longue distance, surtout en automobile ; aller vite. || **6.** Action de se déplacer, de se transporter vers une destination, de voyager (surtout dans de expressions) : *Être en route depuis plusieurs jours. Poursuivre, continuer sa route. Ne pas vouloir s'arrêter en cours de route. Souhaiter bonne route à quelqu'un. Qu'aurais-je à t'écrire, si je faisais route comme tout le monde, dans une bonne chaise de poste ?* (Nerval). *On avait déjà perdu des voitures en route : parties à vingt du Pavillon de Flore, combien arriveraient même à Beauvais ?* (Aragon). *Avant de reprendre sa route, il s'asseyait là un moment sur le banc de pierre, dans la lumière déjà jaunie* (Gracq). || *En route !,* ordre de partir, exhortation à partir. || *Se mettre en route,* partir, entreprendre un voyage. || *Faire route avec quelqu'un,* l'avoir pour compagnon de route, de voyage. || Fam. *Faire la route,* en parlant des jeunes, voyager, parcourir le monde à pied ou en auto-stop, avec des moyens financiers réduits. || *Carnet de route,* journal que l'on tient au cours d'un voyage, et où l'on note tout ce qui paraît digne d'être retenu. || *Délais de route,* temps accordé à un militaire en déplacement pour rejoindre sa destination. || Vx. *Feuille de route,* V. FEUILLE. || *Frais de route,* dépenses que l'on fait au cours d'un déplacement ; indemnité accordée à une personne pour un déplacement professionnel. || Par extens. *Mettre en route un moteur, un véhicule,* le mettre en marche, le faire démarrer. || Fig. *Mise en route de quelque chose,* le commencement de son application : *La mise en route d'un plan, d'un programme ; spécialem.,* dans l'armée, mise en œuvre des moyens administratifs et des moyens matériels nécessaires à l'acheminement d'un militaire isolé ou d'une troupe. || **7.** *Spécialem.* Direction dans laquelle progresse un bateau ; mouvement d'un bateau qui va de l'avant : *Suivre sa route sans dévier. Je ferai que le pilote perdra sa route, et qu'il s'éloignera d'Ithaque où il veut aller* (Fénelon). || *Donner la route,* indiquer la direction que doit suivre l'homme de barre. || *En route !,* commandement à la machine pour mettre en marche à la vitesse de route. || *Être en route,* avancer, naviguer dans la direction prescrite. || *Faire route (sur...),* naviguer, cingler vers telle destination. || *Faire fausse route,* s'écarter de la direction que l'on doit suivre ; au *fig.,* se tromper, se fourvoyer, employer des moyens qui ne sont pas propres à conduire au résultat souhaité : *Tu sais, avait dit Mme Verdurin à son mari, je crois que nous faisons fausse route quand, par modestie, nous dépréciions ce que nous offrons au docteur* (Proust). || *Couper la route à un navire,* passer devant. || *Route au compas,* ou *route magnétique,* route à laquelle gouverne l'homme de barre. || *Route vraie,* route magnétique corrigée de la variation et de la dérive. || *Officier de route,* ou *officier des montres,* officier chargé de tous les calculs intéressant la route du navire. || *Règles de route,* prescriptions internationales pour prévenir les abordages en mer. || **8.** *Vx* ou *littér.* Chemin, parcours suivi par un astre, par un cours d'eau : *La lune est dans le ciel, et le ciel est sans voiles, | [...] Elle éclaire de loin la route des étoiles...* (Lamartine). || **9.** *Fig.* Voie, moyen, ligne de conduite qui s'offre à quelqu'un pour parvenir au but qu'il se propose : *La route des honneurs, du succès. C'est ainsi qu'à son fils un usurier habile | Trace vers la richesse une route facile* (Boileau). *Comment, Messieurs, en face de vos collègues, ne pas songer à l'Université de Salamanque à l'époque où don Juan cheminait vers la sainteté par la route du scandale ?* (Cocteau). *Tout aurait pu rater. Tout a réussi. Béni soit le Seigneur qui nous montre la route* (Troyat). || *Spécialem.* et *fig.* La vie, la destinée, la voie que l'on suit ou que l'on a suivie au cours de son existence : *Forcé de parcourir la route où je suis entré sans le savoir, comme j'en sortirai sans le vouloir, je l'ai jonchée d'autant de fleurs que ma gaieté me l'a permis* (Beaumarchais). *On voudrait bien les rattraper [...] pour leur demander ce qu'ils ont voulu nous dire. [...] Mais c'est bien trop tard... C'est fini !... Personne ne sait plus rien d'eux. Il faut alors continuer sa route tout seul, dans la nuit. On a perdu*

ses vrais compagnons (Céline). || Fig. *Être, se trouver sur la route de quelqu'un*, constituer un obstacle à ses entreprises. || Fig. *Se mettre en travers de la route de quelqu'un*, tenter de le faire échouer. || Fig. *Être sur la bonne route*, être en voie de réussir. || Fig. *S'arrêter en route*, ne pas achever ce qu'on a entrepris.

• SYN. : **1** *laie, sentier ;* **2** *artère, autoroute ;* **4** *voie ;* **5** *chemin, parcours, trajet ;* **6** *voyage ;* **8** *cours ;* **9** *avenue, chemin, voie.*

router [rute] v. tr. (de *route ;* début du XIVe s., Gilles li Muisis, comme v. intr., au sens de « marcher » ; 1347, Bevans, comme v. tr., au sens de « percer — un chemin dans une forêt — » [écrit *roupter*] ; sens 1, 1907, Larousse [« diriger un document sur sa destination », 1959, Larousse] ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Grouper et réunir en liasses, suivant leur destination (département, ville importante, etc.), les imprimés (journaux, circulaires, prospectus, etc.) d'une expédition postale. || Diriger un document sur sa destination. || **2.** Fixer à un navire la route, l'itinéraire qu'il doit suivre.

1. routier, ère [rutje, -ɛr] adj. (de *route* [v. ce mot] ; XIIe s., Godefroy, écrit *rotier* [*routier*, XVe s.], au sens de « qui vole sur les routes » ; sens actuel, 1835, Acad. [aussi *carte routière ; transport routier*, 1964, Robert]). Qui se rapporte aux routes, à la route : *Réseau routier. Circulation routière. La signalisation routière.* || *Carte routière*, carte de géographie qui indique principalement le réseau routier d'une région ou d'un pays : *Nous marquions sur la carte routière des circuits ambitieux* (Fargue). || *Gare routière*, v. GARE 1. || *Transport routier*, transport effectué par des véhicules sur route.

◆ **routier** n. m. (v. 1230, *Saint Simon de Crépy*, écrit *rotier*, au sens de « voleur de grand chemin » ; sens 1, 1484, Garcie, écrit *routier* [« carte marine... », 1958, Merrien] ; sens 2, 1896, Delesalle ; sens 3, 1949, Larousse ; sens 4, 1953, Larousse [« conducteur de voitures publiques », 1765, *Encyclopédie*] ; sens 5, 8 oct. 1970, *l'Auto-Journal*). **1.** *Vx.* Recueil de cartes marines, d'indications sur les côtes et d'instructions utiles pour la navigation en certains lieux. || *Auj.* Carte marine représentant une grande partie d'un océan ou sa totalité, et sur laquelle on trace la route que doit suivre un bateau : *Routier de l'Atlantique.* || **2.** Coureur cycliste spécialisé dans les épreuves sur route (par opposition à *pistard*). || **3.** Membre d'une association de scoutisme qui a dépassé l'âge de seize ans. || **4.** Conducteur de poids lourds qui effectue des transports sur de longues distances. || **5.** *Fam.* Restaurant situé en bordure d'une route à grand trafic et qui est fréquenté principalement par les conducteurs de camions routiers.

◆ **routière** n. f. (1964, Larousse). *Grande routière*, ou simplem. *routière*, voiture automobile de tourisme qui permet de parcourir des distances assez longues rapidement, sans fatigue et dans les meilleures conditions de confort.

2. routier [rutje] n. m. (de l'anc. franç. *rote*, troupe militaire en marche, petite troupe de gens [v. 1155, Wace], *route* [XIIIe s., Godefroy], fém. substantivé de *ro[u]t*, rompu [XIIe s.], lat. *ruptus*, part. passé de *rumpere*, rompre [v. ROMPRE] ; v. 1220, Coincy, au sens de « valet d'armée » ; sens 1, v. 1250, Mousket ; sens 2, 1668, La Fontaine [*routier*, même sens, 1538, R. Estienne — « habitué », fin du XIVe s., E. Deschamps]). **1.** Nom donné aux soldats irréguliers, organisés en bandes, qui pillaient les provinces aux XIIe-XIVe s. (généralement au plur.) : *Ces pèlerins voyagèrent en troupe pour n'être point trop pillés et rançonnés par les routiers qui tenaient la campagne* (France). || **2.** Fig. et fam. *Vieux routier*, homme habile, qui a une longue expérience d'un milieu, connaît tous les détours d'une profession : *Un vieux routier de la vie parlementaire. Briand avait retrouvé son air de vieux routier placide, mais vigilant* (Romains).

routin [rutɛ̃] n. m. (mot dialect. de l'Ouest, dimin. de *route ;* 1829, Balzac). *Dialect.* Petit sentier : *Quelqu'un marchait lentement, avec précaution, sur le routin du verger* (Pérochon).

1. routine [rutin] n. f. (de *route ;* 1559, Amyot, écrit *rotine* [*routine*, 1580, Montaigne], au sens 1 ; sens 2, 1715, La Quintinie [absol., 1780, Condorcet] ; sens 3, 1673, Mme de Sévigné ; sens 4, v. 1960, d'après P. Gilbert, p. 476 [*mission de routine*, 30 juill. 1966, *le Monde*]). **1.** *Vx* ou *littér.* Savoir-faire acquis par une pratique prolongée plus que par une étude ou un apprentissage méthodique : *Brion avait fort peu d'esprit ; mais il avait beaucoup de routine, ce qui, en beaucoup de choses, supplée à l'esprit* (Retz). *Il* [Frédéric II] *a plus d'imagination que moi, mais j'ai plus de routine que lui* [dans l'art d'écrire] (Voltaire). *Chez l'animal, l'invention n'est jamais qu'une variation sur le thème de la routine* (Bergson). || **2.** Manière de faire, d'agir ou de penser qui demeure toujours semblable à elle-même, qui ne vise qu'à répéter les formes connues, sans jamais les modifier (souvent péjor.) : *Il est bien plus commode de suivre la routine qu'on trouve établie dans les forges, que de chercher à en perfectionner l'art ; pourquoi vouloir faire du bon fer ? disent la plupart des maîtres de forges ; on ne le vendra pas une pistole au-dessus du fer commun* (Buffon). *Ainsi nous avons déjà vu à Paris l'évolution romantique favorisée par la monarchie, pendant que les libéraux et les républicains restaient opiniâtrement attachés aux routines de la littérature dite classique* (Baudelaire). *Accablé par ces premières journées de travail, qui* [...] *ont été les plus dures de mon année, parce que* [...] *j'avais à m'habituer aux mille détails d'une routine administrative nouvelle, je me retrouvais, le soir, dans une solitude absolue, incapable de la moindre décision* (Butor). || Absol. et péjor. *La routine*, le conservatisme borné, les tendances qui s'opposent au changement, à l'innovation, au progrès : *S'affranchir de la routine. L'esprit de routine. Quand on suit la routine, on enfonce jusqu'au haut des cuisses ; on disparaît ; force est de marcher en plein champ...* (Gide). || **3.** *Fig.* Action que l'on accomplit par habitude, de façon machinale, sans y attacher le moindre intérêt : *Ma vie était sans but, sans raison d'être. Je ne croyais plus à rien. Il y avait en moi un ennui qui me rongeait, la certitude d'être seule pour toujours. Je poursuivais simplement dans la vie de tous les jours une routine, des engagements pris. Je vivais parce que j'étais née. C'est tout* (Aragon). || **4.** *De routine*, se dit d'une opération, d'une réunion de caractère habituel, périodique et à laquelle n'est assigné aucun objet particulier : *Une vérification de routine. Les délégués se sont réunis pour une séance de routine.* || *Mission de routine*, mission aérienne de reconnaissance, exécutée de façon répétée sur un itinéraire fixé, et qui a pour objet l'observation systématique de l'activité ennemie dans un secteur déterminé.

• SYN. : **1** *expérience, pratique, usage ;* **2** *chemin battu, manie, ornière, poncif, rite, tradition ;* **3** *train-train.*

2. routine [rutin] n. f. (même mot que *routine* 1 ; 1968, Larousse [art. *sous-programme*]). Séquence d'instructions à l'ordinateur, qui met en œuvre les opérations nécessaires pour obtenir un résultat partiel dans le cadre d'un programme général, ou pour faciliter la conduite ou le dépannage de la machine.

routiner [rutine] v. tr. (de *routine* 1 ; 1617, Nesmond [245], au sens de « pratiquer [quelque chose] par routine » ; sens moderne, 1771, Trévoux [au part. passé, 1762, Acad.]). *Vx.* Habituer, former quelqu'un à faire quelque chose par une pratique répétée et prolongée : *Il faut la routiner à tricoter* (Acad.). || *Par extens.* et *littér.* Habituer : *Elle y était si bien « routinée », comme disait Françoise* (Proust).

routinier, ère [rutinje, -ɛr] adj. (de *routine* 1 ; 1761, J.-J. Rousseau, au sens 2 ; sens 1, 1802, Chateaubriand [pour une collectivité, 1875, Larousse]). **1.** Se dit d'une personne qui fait preuve de routine dans son travail, ses actions, ses opinions, qui craint tout changement susceptible de déranger ses habitudes : *Fonctionnaire, employé routinier. Un esprit routinier. Les Français sont à la fois routiniers et novateurs* (Chateaubriand). *Mme de Bargeton ouvrait son salon tous les soirs, et les gens qui venaient chez elle étaient si routiniers, si bien habitués à se retrouver devant les*

mêmes tapis, à jouer aux mêmes trictracs [...], *qu'ils aimaient les marches de l'escalier autant que la maîtresse de maison* (Balzac). *Devant un ennemi inventif et qui sut rénover ses méthodes et moyens d'attaque, rien de pire que des chefs routiniers* (Gide). || Se dit aussi de collectivités : *Vous savez, l'Académie est très routinière, elle s'effraie de tout ce qui rend un son un peu nouveau* (Proust). || **2.** Qui est caractérisé par la routine, le conservatisme, l'absence d'esprit novateur : *Procédés routiniers. Un enseignement routinier. Cette classe estimable qui, au milieu du tourbillon parisien, conserve, au fond du Marais, les habitudes pacifiques et routinières de l'ancienne bourgeoisie* (Ch. de Bernard).

• SYN. : **1** *encroûté, traditionaliste ;* **2** *classique, conservateur, conventionnel, rituel, traditionnel.* — CONTR. : **1** *novateur ;* **2** *révolutionnaire.*

◆ n. (1789, Brunot). Celui, celle qui agit, pense par routine.

routinièrement [rutinjɛrmɑ̃] adv. (de *routinier ;* 1837, Balzac). Par routine, de façon routinière : *C'était un bureaucrate peu capable, mais routinièrement formé au travail* (Balzac).

routoir n. m. V. ROUISSOIR.

rouverin [ruvrɛ̃] adj. m. (de l'anc. franç. *rouvel,* rougeâtre [attesté seulement v. 1265, J. de Meung], lat. impér. *rubellus,* tirant sur le rouge, dimin. du lat. class. *ruber,* rouge ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *rovelant* [*rouvelin,* début du XIV[e] s.], au sens de « rougeâtre, rougissant » ; écrit *rouverin,* au sens actuel, 1676, Félibien). Se dit d'un fer ou d'un acier qui, du fait d'une teneur trop élevée en soufre, est rendu cassant à froid comme à chaud et difficilement soudable.

• REM. On écrit aussi ROUVERAIN (1690, Furetière).

rouvieux [ruvjø] n. m. (mot picard signif. proprem. « rougeole », du lat. pop. **rubeolus,* dimin. du lat. class. *rubeus,* roux, roussâtre ; 1743, Trévoux). Sorte de gale qui a son siège sur l'encolure du cheval et sur le dos du chien.

◆ adj. et n. m. (1743, Trévoux). Qui est atteint de cette affection : *Un chien rouvieux.*

rouvraie [ruvrɛ] n. f. (de *rouvre ;* 1611, Cotgrave, écrit *rouvraye ; rouvraie,* 1870, Littré). Lieu où croissent des chênes rouvres.

rouvre [ruvr] n. m. (lat. pop. **roborem,* accus. de forme masc. du n. neutre du lat. class. *robur, -boris,* rouvre ; 1401, La Curne, écrit *roure ;* 1538, R. Estienne, écrit *robre ; rouvre,* 1552, R. Estienne [*chêne rouvre,* 1753, *Encyclopédie,* art. *chêne*]). *Rouvre,* ou, par appos., *chêne rouvre,* chêne des forêts plutôt sèches, à feuilles pétiolées et à glands sessiles : *Le chemin* [...] *entra dans des boqueteaux de rouvres assez hauts et bien développés, encore couverts de leurs feuilles dorées* (Giono).

• REM. On trouve aussi la forme ROURE.

rouvrir [ruvrir] v. tr. (de *r[e]-* et de *ouvrir ;* 1395, Chr. de Pisan [*rouvrir une plaie...,* au fig., 1687, Bossuet]). [Conj. **10.**] Ouvrir de nouveau (ce qui a été fermé, interrompu, etc.) : *Rouvrir un col à la circulation. Rouvrir l'eau* (fam.). *Rouvrir un théâtre, son commerce. Le président a rouvert la séance à 15 h. Je fermai les yeux, mais bientôt j'éprouvai un éblouissement qui me força à les rouvrir : c'était le jour* (Malot). *J'ai rouvert l'album dernièrement pour amuser un petit-neveu* (Gide). *Joseph rouvrit le placard et décrocha de nouveau l'appareil encore tiède* (Duhamel). || Fig. *Rouvrir une plaie, une blessure,* ranimer une peine, un chagrin qui étaient en voie d'apaisement.

◆ v. intr. (1875, Larousse). Être ouvert de nouveau (après fermeture) : *Cet hôtel ne rouvrira qu'à la belle saison.*

◆ **se rouvrir** v. pr. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens fig. de « se dilater » [en parlant d'un cœur envahi par la joie] ; sens actuel, v. 1560, Paré). Être rouvert ; s'ouvrir de nouveau : *J'avais refermé la portière, avec l'espérance de rester seul, quand elle se rouvrit brusquement* (Maupassant). *Sa blessure s'est rouverte à la suite d'une chute.*

roux, rousse [ru, -us] adj. (lat. *russus,* rouge, roux ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *ros* [*rous,* milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes ; roux,* XVI[e] s.], au sens 1 [en parlant du système pileux ; « qui est d'un rouge doré », v. 1175, Chr. de Troyes ; *bête rousse,* 1834, Baudrillart — *bêtes rousses,* « cerfs, daims, chevreuils », 1549, R. Estienne, p. 666 ; *charbon roux,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1628, d'après Le Roux de Lincy, *Proverbes,* I, 108 [*vent roux,* 1690, La Quintinie — *roux vent,* 1798, Acad.]). **1.** Qui est d'un rouge doré : *Les bois dans les lointains bleus | Couvrent de leur rousse fourrure | L'épaule des coteaux frileux* (Hugo). *Vers le sud, on apercevait deux belles montagnes* [...] *Elles étaient recouvertes d'un pelage roux avec de minuscules villages empourprés* (Duhamel). || *Spécialem.* Se dit de la chevelure, du système pileux : *Cheveux roux. Barbe rousse. Des bras couverts de poils roux. Jacques était là, debout, avec sa mèche roux foncé* (Martin du Gard). || *Bête rousse,* marcassin de six mois à un an, qui a perdu sa livrée rayée. || *Charbon roux,* charbon de bois provenant d'une pyrogénation peu poussée, et qui a servi, jadis, à préparer certaines poudres. || **2.** Se dit d'une teinte qui tire sur le rouge doré : *Une fillette d'un blond roux, qui avait l'air de rentrer de promenade et tenait à la main une bêche de jardinage, nous regardait, levant son visage taché de taches roses* (Proust). || **3.** *Lune rousse,* v. LUNE 1. || *Vent roux* ou *roux vent,* grand vent sec et froid du nord ou du nord-est, qui souffle au printemps, dessèche les bourgeons et empêche les semis de lever.

• SYN. : **1** *fauve ; auburn, rouge, roussâtre, rutilant.*

◆ adj. et n. (milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes*). Qui a les cheveux d'une couleur entre le jaune et le rouge : *Agnès est un peu rousse, des façons de chatte...* (Aragon). *Les hommes sont de différents goûts pour la beauté : les Persans veulent des brunes, et les Turcs des rousses* (Buffon).

• SYN. : *rouquin* (fam.).

◆ **roux** n. m. (v. 1196, J. Bodel, comme n. d'une espèce de cheval ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Couleur rousse : *Une barbe d'un roux ardent.* || **2.** En cuisine, préparation composée de farine que l'on fait cuire dans du beurre plus ou moins longtemps, et qui sert à lier les sauces : *Roux blanc, roux blond, roux brun.* || **3.** Plâtre auquel une mauvaise cuisson, dans le four, a donné une teinte roussâtre.

roving [rɔviŋ] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « boudinage », de *to rove,* errer, enfiler, boudiner ; 1975, Larousse). Assemblage de fibres de verre se présentant sous la forme de fils élémentaires enroulés parallèlement sans torsion.

rowing [rowiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *to row,* diriger à la rame, ramer ; 25 janv. 1860, *le Sport,* p. 2). Sport de l'aviron : *Le dimanche, le rowing est toléré, et l'usage de la raquette est défendu* (Hermant).

royal, e, aux [rwajal, -o] adj. (de *roi* 1 [v. ce mot], d'après le lat. *regalis,* de roi, digne d'un roi, dér. de *rex, regis,* roi [v. ROI 1] ; fin du IX[e] s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *regiel* [*reial,* fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume ; roial,* v. 1188, Aimon de Varennes ; *royal,* début du XIII[e] s.], aux sens 1-2 [*famille royale,* 1690, Furetière — *real li(g)nage,* même sens, v. 1138, Gaimar ; *maison royale,* 1559, Amyot ; *prince royal,* 1870, Littré ; *altesse royale,* 1690, Furetière] ; sens 3, début du XVI[e] s. [*collège royal,* 11 mars 1752, Voltaire] ; sens 4, fin du IX[e] s., *Cantilène de sainte Eulalie* [*cas royaux,* 1611, Cotgrave ; *juges royaux,* 1690, Furetière ; *cour royale,* 1870, Littré] ; sens 5, v. 1265, Br. Latini [iron. et « qui atteint un haut degré de qualité », début du XVII[e] s., Malherbe ; *quinte royale,* 1933, Larousse ; *la... route royale,* au fig., 20 mai 1922, Alain] ; sens 6, début du XVI[e] s.). **1.** Qui est propre au roi, à sa fonction : *Couronne royale. Pouvoir royal. Autorité, puissance royale. Il ne manque à mon front que le bandeau royal* (Racine). || **2.** Qui appartient, se rapporte au roi, à un roi : *Domaine royal. Résidences royales. Quoi ! cent ans après la mort de Richard, les auditeurs de Shakespeare goûtaient si fort cet étalage de linge royal et éclaboussé* (Colette). *Le duc fronça le sourcil et parla*

d'autre chose ; il lui semblait peu stratégique d'étaler à ce moment les plaies pécuniaires de la cause royale (Yourcenar). || *Famille royale,* ensemble des personnes qui constituent la famille d'un roi. || *Maison royale,* ensemble des princes et princesses de sang royal. || *Prince royal,* nom donné à l'héritier présomptif de la Couronne, dans certaines monarchies. || *Altesse royale,* titre donné à certains princes et à certaines princesses. (On écrit, par abrév., *A. R.* et *S. A. R.,* Son Altesse royale.) || **3.** Dans un Etat monarchique, se dit des institutions qui sont placées sous l'autorité du roi, du gouvernement central : *Bibliothèque royale. Imprimerie royale. Musée royal. Académie royale de Belgique.* || *Collège royal,* nom du Collège de France sous l'Ancien Régime. || **4.** Qui émane de l'autorité du roi, qui en dépend : *Ordonnances royales.* || Vx. *Cas royaux,* crimes et délits dont la connaissance était réservée aux juges royaux. || Vx. *Juges royaux,* juges qui, sous la monarchie, rendaient la justice au nom du roi (par opposition aux *juges seigneuriaux*). || Vx. *Cour royale,* cour d'appel, sous la monarchie. || **5.** Qui est digne d'un roi, de la majesté royale : *Une réception royale. Faire preuve d'une clémence royale. Je ne sais pas comment l'Opéra, avec une musique si parfaite et une dépense toute royale, a pu réussir à m'ennuyer* (Gautier) ; et ironiq. : *Un dédain, un mépris royal.* || *Spécialem.* Qui atteint un haut degré de noblesse, de qualité : *Je sais des âmes royales qui dans cet excès de dépouillement* [la guerre] *trouvent une sorte d'exultation* (Mauriac). || *Quinte royale,* au poker, quinte majeure à cœur, qui constitue le plus beau jeu (sauf dans le cas de conventions spéciales où la quinte royale est battue par le carré de sept). || Fig. *La voie, la route royale,* le moyen le plus sûr, le plus éprouvé de parvenir à un but. || **6.** Se dit de certaines espèces animales ou végétales particulièrement remarquables : *Tigre royal. Aigle royal. Rose royale.*

• SYN. : **1** *régalien ;* **5** *fastueux, grandiose, magnifique, princier, somptueux, splendide.*

• REM. : L'ancienne forme du pluriel *royaux,* unique pour les deux genres, subsiste dans les expressions historiques : *lettres royaux, ordonnances royaux.*

◆ **royal** n. m. (milieu du XIIIe s., écrit *roial* [*royal,* 1316, Maillart], au sens de « sorte de monnaie royale » ; *petit royal, grand royal,* 1875, Larousse). *Petit royal, grand royal,* noms d'anciennes monnaies d'or frappées sous le règne de Philippe le Bel.

◆ **royale** n. f. (fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens de « sorte de culotte » ; sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1938, Montagné et Gottschalk [aussi *à la royale*] ; sens 3, 1690, Furetière [*à la royale,* « à la mode du roi », 1588, Montaigne]). **1.** Petite touffe de barbe, mise à la mode sous Louis XIII, et qu'on laissait pousser sous la lèvre inférieure : *Deux petites moustaches rousses, cirées aux pointes et tournées en croc, se tortillaient sous ce nez comme des virgules, faisant symétrie à une royale en feuille d'artichaut* (Gautier). || **2.** En cuisine, préparation faite de consommé ou d'une purée liés aux œufs, diversement parfumée et détaillée en petits dés, que l'on emploie comme garniture des potages clairs. || *À la royale,* se dit d'un consommé garni de royale. || **3.** *À la royale,* se dit de certains mets accommodés de différentes façons : *Ce corps nourri de bière, de salaison, de pommes de terre était sec et noueux et semblait avoir consommé uniquement des châtaignes, des truffes, du lièvre à la royale et des piquettes* (Giraudoux).

royalement [rwajalmɑ̃] adv. (de *royal* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *reialment* [*roialment,* début du XIIIe s. ; *royalment,* v. 1360, Froissart ; *royalement,* fin du XVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré). **1.** D'une manière large, somptueuse, magnifique : *Traiter royalement ses invités.* || **2.** *Fam.* Indique un degré extrême : *Que je descende ou non de Saint Louis, je m'en fiche royalement* (Montherlant).

• SYN. : **1** *fastueusement, luxueusement, magnifiquement, princièrement, richement, somptueusement, splendidement ;* **2** *complètement, parfaitement, souverainement, totalement.*

royalisme [rwajalism] n. m. (de *royal ;* 1770, Beaumarchais). Attachement à la monarchie, aux idées monarchiques : *Que je suis bête ! que je suis bête ! le sieur de Lapanouze faisait du royalisme et de la misère avec moi* (Chateaubriand). *Le royalisme voltairien, variété bizarre, a eu un pendant non moins étrange, le libéralisme bonapartiste* (Hugo).

• SYN. : *monarchisme.*

royaliste [rwajalist] adj. et n. (de *royal ;* 1589, Bloch-Wartburg). Qui est partisan du roi, de la royauté, de l'instauration ou du rétablissement de la monarchie (selon les époques historiques) : *Députés, représentants royalistes. Un pamphlétaire royaliste. Jusqu'en 1830, les habitants restèrent catholiques pratiquants et fervents royalistes ; le peuple lui-même ne jurait que par Dieu et que par ses rois légitimes. Puis un étrange revirement eut lieu, la foi s'en alla, la population ouvrière et bourgeoise, désertant la cause de la légitimité, se donna peu à peu au grand mouvement démocratique de notre époque* (Zola). *La loi Gouvion-Saint-Cyr, votée en 1818 malgré l'opposition des royalistes « ultra », retirait l'avancement au bon plaisir du roi* (France). || Fig. *Être plus royaliste que le roi,* v. ROI 1.

◆ adj. (1611, Cotgrave). Qui est favorable au roi, à la royauté, aux idées monarchiques : *Opinions royalistes. Journal royaliste. Ce vieux parti royaliste, plein d'honneur et de probité, mais dont l'entendement est comme un cachot voûté et muré, sans porte, sans fenêtre, sans soupirail, sans aucune issue à travers laquelle se puisse glisser le moindre rayon de lumière...* (Chateaubriand).

• SYN. : *monarchiste.*

royalty [rwajalti] n. f. (mot angl. signif. « royauté » [et, au plur., « droits d'un roi, droits d'auteur »], empr. du franç. *royauté* [v. ce mot] ; 1910, *Vocabulaire technique de l'éditeur*). Redevance due à un inventeur, à un auteur ou à un éditeur.

◆ **royalties** [-tiz] n. f. pl. (sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Sommes versées à un inventeur par celui qui exploite son brevet dans un pays étranger. || **2.** Redevances payées par une compagnie pétrolière au pays sur le territoire duquel sont les gisements qu'elle exploite, ou aux pays sur lesquels passe un pipe-line ou un feeder servant à l'évacuation des produits.

royan [rwajɑ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Royan,* n. d'un chef-lieu de canton de la Charente-Maritime ; 1771, Duhamel du Monceau). Grosse sardine, pêchée notamment à Royan.

royaume [rwajom] n. m. (altér., par croisement avec *royal* [v. ce mot], de l'anc. franç. *roiame,* État gouverné par un roi [attesté seulement à la fin du XIIe s., Reclus de Moiliens], lat. *regimen, -minis,* direction, gouvernement [v. RÉGIME 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *reialme* [*roiaume,* v. 1196, J. Bodel ; *royaume,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch], au sens 1 [*le royaume des lis,* av. 1843, C. Delavigne ; *...pas pour un royaume,* fin du XVIIe s. — *...pas pour le royalme de Baviere,* même sens, v. 1360, Froissart ; *mon royaume pour un cheval,* 1904, Larousse] ; sens 2, av. 1857, Musset [au fig., 1643, Corneille] ; sens 3, v. 1280, La Curne [dans la loc. *D(i)eu reaume ; royaume... de Dieu,* 1660, Pascal ; *mon royaume n'est pas de ce monde,* 1672, Sacy ; *le royaume des morts,* milieu du XVIe s., Ronsard ; *le royaume de Pluton, les noirs royaumes,* 1875, Larousse ; *les royaumes sombres,* 1678, La Fontaine — d'abord *le royaume sombre,* 1659, Corneille ; *le royaume des taupes,* 1611, Cotgrave]). **1.** État, pays gouverné par un roi : *Quand les Allemands s'ouvrirent un passage impie à travers son royaume, il tira l'épée* (France). *Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.* || Vx et poét. *Le royaume des lis,* le royaume de France. || *Je ne le ferais pas, je n'en voudrais pas pour un royaume,* je ne le ferais, je n'en voudrais à aucun prix. || *Mon royaume pour un cheval,* exclamation de Richard III d'Angleterre à la bataille de Bosworth, où il devait être battu et tué. || **2.** *Littér.* Lieu ou milieu où l'on est maître absolu : *Elle n'avait pas vingt ans, elle se trouvait reine d'un petit royaume au fond de la Chaussée d'Antin. Ce royaume consistait en un petit hôtel, bâti avec un goût parfait entre une grande cour et un beau jardin* (Musset). || *Fig.* et *littér.* Domaine où une personne

exerce sa prééminence (intellectuelle, morale, spirituelle, etc.), où une chose règne sans partage : *Quand il* [Racine] *décrit l'amour, cela ne va pas loin... Le Désir, voilà son royaume* (Mauriac). *Il* [l'homme absurde] *a désappris d'espérer. Cet enfer du présent, c'est enfin son royaume. Tous les problèmes reprennent leur tranchant* (Camus). *La cour des Miracles, royaume du vice.* || **3.** Fig. *Le royaume éternel, le royaume céleste, le royaume des cieux,* le paradis. || *Royaume* ou *règne de Dieu,* expression qui marque le caractère spirituel de la souveraineté de Dieu, se manifestant en particulier dans les âmes par la soumission à sa Loi : *Et celui-là n'habite point le même univers qui habite ou non le royaume de Dieu* (Saint-Exupéry). || *Mon royaume n'est pas de ce monde,* réponse de Jésus à Pilate (Jean, XVIII, 36), exprimant le sens purement spirituel de sa mission. || Poét. *Le royaume des morts, le royaume de Pluton, les noirs royaumes, les royaumes sombres,* dans la mythologie, les enfers, séjour des ombres. || Pop. *Le royaume des taupes,* le cimetière.

• SYN. : 2 *domaine ; fief, sphère, univers.*

royauté [rwajote] n. f. (de *royal* [v. ce mot] ; v. 1138, Gaimar, écrit *realted,* au sens de « royaume » ; sens 1, v. 1155, Wace, écrit *realté* [*reyauté,* fin du XII^e s., et *royauté,* XIII^e s., « dignité du roi de la fève », 1680, Richelet — *royaulté,* « fête des Rois », XV^e s., Du Cange] ; sens 2, 1573, Desportes ; sens 3, fin du XIII^e s., Beaumanoir [écrit *royauté*]). **1.** Dignité, fonction de roi : *Aspirer à la royauté.* || *Fam.* Dignité du roi de la fève. || **2.** Gouvernement d'un roi, pouvoir royal, monarchie : *Londres a tué le roi. Paris la royauté, | Ici le coup de hache à l'homme est limité, | Là c'est la monarchie énorme et décrépite, | C'est le passé, la nuit, l'enfer, qu'il décapite* (Hugo). || **3.** *Fig.* et *littér.* Influence souveraine : *Si Corot proclame la royauté de la nature, Rodin la proclame avec plus de véhémence encore : mais ce qu'il appelle la nature, c'est ce qu'il y prend* (Malraux).

• SYN. : 3 *hégémonie, prééminence, prépondérance, souveraineté, suprématie.*

royer [rwaje] v. tr. (de *reie, roie,* formes anc. de *raie* 1 [v. ce mot] ; XIV^e s., au sens de « tracer un sillon » ; sens actuel, 1796, *Feuille du cultivateur,* VI, 122). [Conj. **2 a.**] Sillonner de fossés d'irrigation : *Royer un pré.*

royes [rwaj] n. f. pl. (mot du nord de la Picardie, dér. de l'anc. franç. *rei,* filet de pêche [v. RETS] ; XIV^e s., Godefroy, écrit *raie,* au sing., au sens de « filet de pêche » ; au plur., écrit *royes,* au sens actuel, 1771, Duhamel du Monceau). Portions de filets que l'on assemble et qui sont utilisées pour la pêche de certains poissons allant par bandes (harengs, sardines...).

ru [ry] n. m. (lat. *rīvus,* ruisseau, petit cours d'eau ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *rui ; ru,* v. 1175, Chr. de Troyes [au fig., fin du XIX^e s., Huysmans]). *Littér.* Petit ruisseau (peu usité) : *L'eau de notre ru sent la terre, la pluie d'orage, la sainte pourriture végétale* (Duhamel) ; et au fig. : *Ces inutiles réflexions avaient du moins dérivé le ru de ses pensées* (Huysmans).

ruade [rɥad] n. f. (de *ruer ;* v. 1500, Auton [au fig., fin du XVI^e s., Du Fail]). Défense de l'équidé qui lance brusquement en arrière les deux pieds postérieurs à la fois, en prenant appui sur les antérieurs : *Un de ces vieux ânes butés, qui marchent le museau entre leurs pattes, sournois, rusés, aigris, la lippe baveuse, méditant la ruade, le coup de dent, l'arrêt brusque* (Bosco). *Le cheval a décoché une ruade au lad imprudent.* || *Fig.* Réaction de défense brutale et inattendue : *Charles X croit que la révolution qui l'a renversé est une conspiration creusée, minée, chauffée de longue main ; erreur, c'est tout simplement une ruade du peuple* (Hugo).

rubace [rybas] n. f. (de *rub*[*is*] ; 1762, Acad., comme n. m. ; comme n. f., 1835, Acad. [mot probablem. plus anc., v. la date du dér. *rubacelle*]). Sorte de rubis de couleur claire, appelé aussi *rubacelle* et *rubicelle.*

rubacelle [rybasɛl] n. f. (de *rubace ;* 1723, Savary des Bruslons). Syn. de RUBACE.

ruban [rybɑ̃] n. m. (moyen néerl. *ringhband,* collier ; v. 1268, É. Boileau, au sens 1 [souvent *riban* en moyen franç., 1394, Godefroy ; *ruban de queue,* 1740, d'après Acad., 1835 — au fig., v. 1800, Brunot] ; sens 2, 1831, Balzac [aussi *le ruban rouge ; le ruban violet,* 1893, Courteline] ; sens 3, 1926, Giraudoux ; sens 4, 1842, Mozin ; sens 5, 1730, Savary des Bruslons [« fer feuillard dont la largeur est plus faible... », 1904, Larousse] ; sens 6, 1904, Larousse ; sens 7, 1933, Larousse ; sens 9, 1870, Littré ; sens 10, 1964, Larousse ; sens 11, 1975, Larousse ; sens 12, 1765, *Encyclopédie ;* sens 13, 1933, Larousse [« prix du Derby d'Epsom », 1904, Larousse ; « reconnaissance symbolique d'un mérite... », 1975, Larousse] ; sens 14, av. 1841, Chateaubriand ; sens 15, 1904, Esnault ; sens 16, 1896, Delesalle). **1.** Bande de tissu mince, généralement étroite, servant d'ornement : *Marthe m'a dit simplement : « Annie, le ruban de ton soulier se défait »* (Colette). *Essayez d'être un compère de baptême et de ne pas porter la canne à rubans !* (Giono). *Nat renoue soigneusement son ruban de bigouden, qui se desserrait* (H. Bazin). *Un paquet entouré d'un joli ruban.* || *Ruban de queue,* ruban dont les hommes, au XVIII^e s., entouraient une touffe de leurs cheveux pour en faire une queue pendant sur la nuque ; *fig.* et *vx,* route qui s'allonge à perte de vue : *Cette longue route que les postillons appelaient encore un fier « ruban de queue » en souvenir de la leur, pourtant coupée depuis longtemps* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Marque d'une décoration, qui se porte à la boutonnière gauche : *Porter le ruban de la Légion d'honneur, de la croix de guerre.* || *Le ruban rouge,* la Légion d'honneur. || *Le ruban violet,* les palmes académiques. || **3.** Bande de papier carbone ou de tissu (soie, Nylon ou coton) imprégné d'encre grasse, qui permet l'impression dans les machines à écrire, les calculatrices imprimantes, les machines comptables et les tabulatrices : *Changer le ruban pour obtenir une frappe plus nette.* || **4.** Bande de pâte dont on entoure certaines pâtisseries. || **5.** Bande mince et étroite d'une matière flexible : *Un ruban d'acier. Coller un ruban de placage sur la tranche d'un ais.* || *Spécialem.* Fer feuillard dont la largeur est plus faible que celle du feuillard ordinaire, et que l'on obtient au laminoir. || **6.** Boîte circulaire dans laquelle est enroulé un ruban métallique portant des divisions en mètres et servant à mesurer les distances. (On dit aussi ROULETTE.) || **7.** Lame élastique qui vient s'appliquer par serrage contre un tambour de frein. || **8.** *Scie à ruban,* v. SCIE. || **9.** Mode de présentation des matières textiles pendant les opérations de filature. || **10.** *Ruban micacé,* bande isolante souple employée en électricité, obtenue à partir de clivures de mica, déposées et agglomérées sur un support (papier, toiles de coton, de soie ou de verre) dont la destination est de donner au produit la résistance mécanique nécessaire. || **11.** *Ruban magnétique perforé,* syn. de BANDE MAGNÉTIQUE PERFORÉE. || **12.** *Ruban d'eau,* nom usuel d'une plante aquatique dont le nom scientifique est *sparganium.* || **13.** *Ruban bleu,* trophée symbolique accordé au paquebot qui avait effectué la traversée de l'Atlantique dans le temps le plus court ; prix du Derby d'Epsom, en Angleterre ; *par extens.,* reconnaissance symbolique d'un mérite, d'une réussite exceptionnels : *Ce pays détient le ruban bleu de l'expansion économique.* || **14.** *Fig.* Apparence que présente une voie de communication vue de loin sur une longueur importante : *La route se déroule devant nous en un long ruban.* || **15.** *Arg.* Trottoir : *Depuis vingt-cinq piges, Suzy avait usé sur le ruban pour des centaines de sacs de lattes* (Simonin). || **16.** *Arg.* Chemin, trajet : *Avec le ruban qui nous restait à nous appuyer, je nous voyais pas beaux* (Le Breton).

• SYN. : 1 *faveur, galon, ganse.*

rubanage [rybanaʒ] n. m. (de *rubaner ;* 1964, Larousse). Mise en place de rubans de papier isolant autour des conducteurs électriques, dans la fabrication de câbles souterrains isolés au papier imprégné.

rubané, e [rybane] adj. (part. passé de *rubaner ;* 1379, *Inventaire du mobilier de Charles V* [3720], au sens 1 [*canne rubanée,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1856, Goncourt ;

sens 3, 1770, Buffon [aussi « qui présente des bandes moirées »] ; sens 4, 1839, Boiste). **1.** *Vx.* Garni de rubans. || *Canne rubanée,* canne à pêche ligaturée d'un bout à l'autre d'un ruban recouvert de vernis. || **2.** Qui a la forme d'un ruban, qui semble composé de rubans : *Les roseaux d'Espagne à longues feuilles rubanées, droits et rigides au bord du chemin* (Daudet). *Une armure faisait miroiter dans un coin le ventre rubané de sa cuirasse* (Gautier). || **3.** Se dit d'un objet, d'un matériau qui présente des bandes analogues à des rubans : *Tout le manteau de ce pic est agréablement rayé et rubané de blanc et de noir par bandelettes transversales* (Buffon). *Un vase d'albâtre rubané, au goulot grêle, à la tournure effilée et svelte* (Gautier). || Qui présente des bandes moirées : *Du sapelli rubané.* || **4.** Vx. *Canon rubané,* canon d'arme à feu formé d'une lame de métal tordue en spirale : *Quant aux canons, c'est de forge espagnole* [...], *c'est rubané* (Hugo).

◆ **rubané** adj. et n. m. (1975, Larousse). Se dit d'un faciès culturel du néolithique ancien et moyen (courant danubien), tirant son nom du décor et de la poterie par motifs linéaires en forme de ruban et de spirale, incisés avant cuisson.

rubaner [rybane] v. tr. (de *ruban ;* 1387, Douët d'Arcq, *Nouveau Recueil* [p. 176], au sens 1 [au fig., début du XX^e s.] ; sens 2, 1802, Flick). **1.** Garnir de rubans (vieilli) : *Rubaner un corsage ;* et au fig. : *Cent fumées mouvaient doucement leurs hélices, rubanaient le crépuscule* (Arnoux). || **2.** Disposer en ruban, aplatir en forme de ruban : *Rubaner des fibres textiles, du cuir, du fer.*

● SYN. : **1** *enrubanner.*

rubanerie [rybanri] n. f. (de *rubanier ;* 1490, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens actuel, 1723, Savary des Bruslons [*grande, petite rubanerie,* 1845, Bescherelle]). Profession du rubanier ; commerce de rubans. || *Grande rubanerie,* celle qui a trait à la fabrication et au commerce des rubans de soie ou des rubans brochés d'or ou d'argent. || *Petite rubanerie,* celle qui a trait à la fabrication et au commerce des rubans de laine, de fil, de coton, de filoselle.

rubaneur, euse [rybanœr, -øz] adj. (de *rubaner ;* 1870, Littré). Qui sert à mettre en rubans les matières textiles : *Tambour rubaneur.*

rubanier, ère [rybanje, -ɛr] adj. (de *ruban ;* 1845, Bescherelle). Relatif à la fabrication, à la vente des rubans : *Industrie rubanière.*

◆ **rubanier** n. m. (sens 1, 1387, Douët d'Arcq, *Nouveau Recueil,* p. 146 ; sens 2, 1803, Wailly, art. *leiche*). **1.** Tisseur qui fabrique des rubans au métier mécanique. || **2.** Syn. de RUBAN D'EAU.

rubasse [rybas] n. f. (de *rub[is]* ; 1752, Trévoux). Quartz teint artificiellement en rouge ou en autre ton.

rubato [rybato] adv. (mot ital. de mêmes sens, proprem. « dérobé, volé », part. passé de *rubare,* voler, germ. **raubôn,* même sens ; 1907, Larousse, dans la loc. *tempo rubato,* « mouvement exécuté rubato » ; comme adv., au sens actuel, 1964, Larousse). Terme de musique indiquant que l'on doit exécuter un passage avec une grande liberté rythmique.

◆ n. m. (1933, Larousse). Mouvement exécuté de cette manière.

rubebe ou **rubebbe** [rybɛb] n. f. (ar. *rabāb[a],* même sens ; v. 1280, Adenet). Sorte de violon en usage au Moyen Âge : *Les argotiers, race fort peu musicale, en étaient encore à la viole, au cornet à bouquin et à la gothique rubebbe du XII^e siècle* (Hugo).

rubéfaction [rybefaksjɔ̃] n. f. (dér. savant de *rubéfier* [v. ce mot] ; 1555, Aneau [267], écrit *rubifaction,* au sens de « action de chauffer au rouge » ; sens 1, v. 1560, Paré, écrit *rubrifaction* [*rubéfaction,* 1812, *Dict. des sciences médicales,* II, 88] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Rougeur qui se manifeste à la surface de la peau. || **2.** Coloration rouge des sols, produite par une dessiccation intense.

rubéfiant, e [rybefjɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *rubéfier* [v. l'art. suiv.] ; v. 1560, Paré, écrit *rubrifiant,* comme adj. ; écrit *rubéfiant,* comme adj., 1765, *Encyclopédie* [comme n. m., 1793, Lavoisien]). Se dit d'un agent médicamenteux qui produit sur la peau une congestion intense et passagère : *La farine de moutarde est rubéfiante. Un rubéfiant.*

rubéfier [rybefje] v. tr. (francisation du lat. *rubefacere,* rendre rouge, de *rubēre,* être rouge [dér. de *ruber,* rouge], et de *facere,* faire ; 1413, J. de La Fontaine, écrit *rubifier,* au sens de « chauffer au rouge » ; écrit *rubéfier,* au sens actuel, 1812, Mozin). Rendre rouge par l'effet d'une cause irritante : *Rubéfier la peau.*

rubellane [rybɛlan] n. f. (dér. savant du lat. *rubellus,* tirant sur le rouge, dimin. de *ruber,* rouge ; milieu du XVI^e s., dans la loc. *vigne rubellane,* « sorte de vigne au bois rougeâtre » ; comme n. f., au sens actuel, 1875, Larousse). Substance minérale résultant de l'altération de la biotite.

rubellite [rybɛlit] n. f. (dér. savant du lat. *rubellus,* tirant sur le rouge [v. l'art. précéd.] ; 1812, Mozin). Variété rouge de tourmaline.

rubéole [rybeɔl] n. f. (dér. savant du lat. *rubeus,* roux, roussâtre [de *ruber,* rouge], sur le modèle de *roséole ;* 1855, Nysten). Maladie éruptive, contagieuse et épidémique, analogue à la rougeole, mais qui s'en distingue par l'absence de catarrhe, la fièvre peu élevée et par des ganglions hypertrophiés.

rubéoleux, euse [rybeɔlø, -øz] adj. et n. (de *rubéole,* 1964, Larousse [v. aussi l'art. suiv.]). Qui est atteint de rubéole.

rubéolique [rybeɔlik] adj. (de *rubéole ;* 1836, Acad., au sens de « rougeâtre » [en parlant des taches de la rougeole] ; sens actuel, 1870, Littré). Qui se rapporte à la rubéole : *Éruption rubéolique.* (On dit aussi RUBÉOLEUX, EUSE [1904, Larousse].)

rubercrin [rybɛrkrɛ̃] n. m. (probablem. de l'angl. *rubber,* gomme, caoutchouc, et de *crin ;* 1964, Larousse). Crin gommé et aggloméré, en feuilles de 5 cm d'épaisseur, utilisé en sellerie.

rubérythrique [ryberitrik] adj. (du lat. *ruber,* rouge, et du gr. *eruthros,* rouge ; 1875, Larousse). *Acide rubérythrique,* glucoside de l'alizarine contenu dans la garance.

rubescent, e [rybɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *rubescens, -entis,* part. prés. de *rubescere,* devenir rouge, inchoatif de *rubēre,* être rouge, dér. de *ruber,* rouge ; 1817, S. Gérardin). *Littér.* Qui est un peu rouge, qui devient rouge (rare) : *Les arbres offraient à l'œil les teintes rubescentes des coraux* (Claudel).

rubia [rybja] n. m. (mot lat. signif. « garance », dér. de *ruber,* rouge ; 1570, Liébault [104 *b*], écrit *rubie ; rubia,* 1875, Larousse). Herbe à fleurs jaunâtres, pouvant atteindre 1,50 m de hauteur, poussant dans les haies et dans les buissons, et dont une espèce était cultivée autrefois pour l'alizarine qu'elle contient.

rubiacées [rybjase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *rubia,* garance [v. l'art. précéd.] ; 1718, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* 146). Famille de plantes dicotylédones, gamopétales, comprenant notamment le caféier, la garance, le quinquina.

rubiadine [rybjadin] n. f. (dér. savant de *rubia ;* 1875, Larousse). Colorant contenu dans la garance.

rubiales [rybjal] n. f. pl. (dér. savant du lat. *rubia,* garance [v. RUBIA] ; 1964, Larousse). Ordre de plantes à fleurs (gamopétales, caliciflores, à ovaire infère) comprenant environ 5200 espèces réparties dans les familles des rubiacées et des caprifoliacées.

rubican [rybikɑ̃] adj. m. (ital. *rabicano,* rubican [en parlant d'un cheval], esp. *rabicano,* même sens, proprem. « qui a la queue blanche », de *rabo,* queue [lat. *rapum,* rave], et de *cano,* blanc [lat. *canus,* même sens] ; 1559, *Mareschalerie de Laurens Ruse* [133], écrit *rabican ; rubican* [peut-être sous l'influence de *rubicond*], début du XVII^e s. [pour la robe, 1870, Littré]). Se dit d'un cheval noir, bai ou alezan, à robe semée de poils blancs : *Cheval bai clair rubican.* || Se dit également de la robe.

◆ n. m. (1718, Acad.). Couleur de la robe d'un cheval rubican.

rubicelle [rybisɛl] n. f. (de *rubis ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Syn. de RUBACE. || **2.** Aluminate naturel de magnésium, variété jaune d'or de spinelle.

rubicon [rybikɔ̃] n. m. (de la loc. *passer le Rubicon,* se décider à quelque chose d'irrévocable [fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon], de *Rubicon,* lat. *Rubico, -conis,* n. d'une petite rivière formant la limite entre la Gaule cisalpine et l'Italie, que César franchit avec ses troupes, bien qu'il fût interdit à tout général romain d'entrer en armes en Italie ; 1933, Larousse). *Jouer le rubicon,* à certains jeux de cartes entre deux partenaires, et notamment au piquet, jouer la partie en quatre coups en doublant les points obtenus par chaque joueur au premier et au dernier coup.

◆ adj. invar. (1964, Larousse). *Être rubicon,* être perdant dans une telle partie de cartes.

rubicond, e [rybikɔ̃, -ɔ̃d] adj. (lat. *rubicundus,* rouge, rougeaud, de *rubēre,* être rouge, dér. de *ruber,* rouge ; v. 1398, *Somme Mᵉ Gautier,* au sens de « d'un rouge vif » [en parlant de l'urine] ; sens actuel, 1640, Oudin). Se dit d'un visage rouge vif, ou d'une personne présentant un tel visage : *Une face rubiconde. C'était un petit homme* [Antoine Jeannin] *gros, rubicond et épanoui, la face rasée, des favoris en côtelettes* (Rolland).

• SYN. : *rougeaud* (fam.).

rubidium [rybidjɔm] n. m. (dér. savant du lat. *rubidus,* rouge-brun [de *rubor,* couleur rouge, dér. de *rubēre,* être rouge, de *ruber,* rouge], le spectre de ce corps ayant de belles raies rouges ; 1870, Littré). Métal alcalin (symb. : Rb), de numéro atomique 37, proche du potassium, mais beaucoup plus rare.

rubidomycine [rybidomisin] n. f. (de *rubido-,* élément tiré du lat. *rubidus,* rouge-brun — comme les globules rouges [v. l'art. précéd.], et de *-mycine,* du gr. *mukês, -kêtos,* champignon ; 1975, Larousse). Antibiotique permettant d'obtenir des rémissions dans l'évolution des hémopathies malignes.

rubiette [rybjɛt] n. f. (dér. savant du lat. *rubeus,* roux, roussâtre, de *ruber,* rouge ; 1694, Ménage [*rubienne,* même sens, fin du XVIᵉ s.]). Nom donné parfois à des oiseaux du groupe des rouges-gorges, des rouges-queues, des rossignols, etc.

rubigineux, euse [rybiʒinø, -øz] adj. (lat. *rubiginosus,* var. de *robiginosus,* rouillé, dér. de *robigo, -ginis,* rouille, de *robus,* roux ; 1779, H. B. de Saussure, au sens 3 ; sens 1, 1819, Boiste ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Qui est recouvert de rouille, attaqué par la rouille. || **2.** Qui est sujet à la rouille. || **3.** *Littér.* Qui a la couleur de la rouille : *Les longues tresses rubigineuses de ces nymphes cachées que le matelot appelle raisin-des-tropiques* (Claudel).

• SYN. : **1** *rouillé ;* **3** *fauve, roussâtre, roux.*

rubine [rybin] n. f. (dér. savant du lat. *rubeus,* roux, roussâtre, de *ruber,* rouge ; 1765, *Encyclopédie,* XIV, 425 *a* [aussi *rubine d'antimoine ; rubine d'arsenic,* 1870, Littré]). Ancien nom de divers corps chimiques de couleur rouge. || *Rubine d'antimoine,* oxysulfure d'antimoine. || *Rubine d'arsenic,* réalgar.

rubinspath [rybinspat] n. m. (mot allem. de même sens, de *Rubin,* rubis [lat. médiév. *rubinus,* même sens, v. l'art. suiv.], et de *Spath,* spath [v. SPATH] ; 1904, Larousse). Syn. de RHODONITE.

rubis [rybi] n. m. (lat. médiév. *rubinus,* rubis, du lat. class. *rubeus,* roux, roussâtre, dér. de *ruber,* rouge ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *robin* [*rubin* et — sous l'influence de l'anc. provenç. *robi,* de même étym., qui avait perdu normalement son *-n* final — *rubi,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *rubis* — forme de plur. prise pour un sing. —, v. 1196, J. Bodel], au sens 1 [*rubis blanc,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, début du XIIIᵉ s., *Guillaume de Dole* [*faux rubis* et *rubis de Sibérie,* 1836, Acad. ; *rubis de Bohême,* 1812, Mozin] ; sens 3, 1801, Fourcroy, II, 293 ; sens 4, 1640, Oudin ; sens 5, 1685, Furetière ; sens 6, av. 1794, A. Chénier ; sens 7, XVᵉ s., Basselin ; sens 8, 1791, Valmont de Bomare). **1.** Pierre précieuse transparente d'un rouge vif nuancé de rose ou de pourpre, constituée par une variété de corindon (alumine cristallisée) : *M. d'Astarac s'approcha de lui, et lui toucha la poitrine avec le rubis qu'il portait au doigt* (France). || *Rubis blanc,* variété de corindon, appelée aussi *saphir blanc.* || **2.** Nom donné à d'autres pierres précieuses. || *Faux rubis,* variété de fluorine. || *Rubis de Bohême,* quartz rose. || *Rubis de Sibérie,* tourmaline rouge. || *Rubis balais,* v. BALAIS. || **3.** Pierre dure servant de support à un pivot de rouage d'horlogerie. || **4.** Fam. et vx. *Faire rubis sur l'ongle,* boire en vidant son verre de manière qu'il reste à peine une goutte de vin qui, versée sur l'ongle, ne s'épanche pas et représente un rubis : *Faire rubis sur l'ongle avec cette dernière goutte* (Barbey d'Aurevilly). || **5.** *Payer rubis sur l'ongle,* payer exactement et immédiatement ce qu'on doit : *Mais le coiffeur chez qui le Prince avait une note arriérée d'au moins cinq ans... plaçait plus haut Saint-Loup, qui payait rubis sur l'ongle* (Proust). *J'ai toujours payé pour tout, rubis sur l'ongle et toujours je me crois endettée* (Triolet). || **6.** *Poét.* Couleur rouge éclatante ; objet de cette couleur : *Ô jour l'émoi de l'aube | Ferma le regard fixe et doux de vieux rubis | Des hiboux* (Apollinaire). || **7.** Bouton rouge qui vient sur le visage, et notamment dans le cas d'un buveur (vieilli) : *Nez couvert de rubis.* || **8.** Nom donné à certains colibris de couleurs vives.

rubricaire [rybrikɛr] n. m. (de *rubrique ;* 1682, Bossuet). Celui qui connaît à fond les rubriques des livres liturgiques.

rubrique [rybrik] n. f. (lat. *rubrica,* terre rouge, craie rouge, couleur rouge, recueil de lois où les titres de chapitres étaient inscrits en rouge [et, à basse époque, « titre écrit en couleur rouge »], fém. substantivé de l'adj. [attesté seulement à basse époque] *rubricus,* rouge, du lat. class. *ruber, rubri,* même sens ; XIIIᵉ s., *Assises de Jérusalem,* écrit *rubriche* [*rubrique,* 1611, Cotgrave], au sens I, 4 ; sens I, 1, 1606, Crespin [écrit *rubrique*] ; sens I, 2, 1673, d'après Richelet, 1680 [« craie ou terre rouge, en général », fin du XIVᵉ s.] ; sens I, 3, 1671, Pomey ; sens I, 5, av. 1850, Balzac ; sens I, 6, 1834, Landais ; sens I, 7, 1862, V. Hugo ; sens I, 8, 1907, Larousse [« titre, date qui indique le lieu d'où une information est venue », 1812, Boiste] ; sens II, 1632, Corneille).

I. 1. Terre rouge dont on se servait autrefois pour étancher le sang. || **2.** Terre ou craie rouge dont les charpentiers enduisent le cordon avec lequel ils tracent les traits sur une pièce de bois. || **3.** Note, souvent en lettres rouges, placée dans le texte du bréviaire ou du missel pour indiquer la manière de dire ou de célébrer l'office. || **4.** Titre, dans les livres de droit civil ou de droit canon, imprimé autrefois en rouge. || **5.** Dans un manuscrit, titre écrit en couleur et orné : *Il dormit peu ; rêva que ses cheveux poussaient follement et vit deux anges qui lui déroulaient, comme dans les mélodrames, une rubrique où était écrit : « Huile césarienne »* (Balzac). || **6.** *Anc.* Indication fausse du lieu où un livre a été imprimé ou publié : *Livre imprimé à Paris sous la rubrique de Londres.* || **7.** Indication de la matière dont il va être traité : *La rubrique « class. » indique les mots et les sens caractéristiques de la langue du XVIIᵉ s.* || **8.** Dans un journal, catégorie d'articles dans laquelle est classée une information : *Il n'est plus une revue, un poste d'écoute, où la rubrique politique ne soit transférée à un critique littéraire ou à un moraliste* (Giraudoux). *Rubrique gastronomique, grammaticale, nécrologique, sportive.*

II. *Class.* et *littér.* Moyen détourné pour obtenir quelque chose, ruse : *Il n'a pas affaire à un sot, et vous savez des rubriques qu'il ne sait pas* (Molière). *Vieilles filles, ça connaît les rubriques* (Balzac). *Personne n'avait ses rubriques pour ne pas payer, pour gagner du temps* (Daudet).

rubriquer [rybrike] v. tr. (de *rubrique* [v. l'art. précéd.] ; 1267, Godefroy, écrit *rebrichier,* au sens de « enregistrer, marquer par des rubriques » ; 1803, Boiste, écrit *rubriquer,* au sens de « connaître toutes les

ruses » ; sens actuel, 22 oct. 1868, *Moniteur universel,* p. 1405). Marquer de notes à l'encre rouge.

rubrite [rybrit] n. f. (dér. savant du lat. *ruber, rubri,* rouge ; 1933, Larousse). Sulfate hydraté naturel de fer et de magnésium.

rubro-spinal, e, aux [rybrospinal, -o] adj. (de *rubro-,* élément tiré du lat. *ruber, rubri,* rouge, et de *spinal ;* 1975, *Lexis*). *Faisceau rubro-spinal,* faisceau nerveux reliant le noyau rouge des pédoncules cérébraux à la moelle.

ruche [ryʃ] n. f. (bas lat. *rūsca,* écorce [IX^e s.], mot gaulois [l'écorce ayant longtemps servi à faire les ruches] ; début du XIII^e s., *Yder,* écrit *rusche* [*ruche,* 1530, Palsgrave, 231], au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, XIV^e s., écrit *ruque* [*ruche,* 1651, Pascal] ; sens 4, 1819, Boiste ; sens 5, 1614, Hulsius, 316 *b* [écrit *rusche ; ruche,* août 1681, d'après Littré, 1870] ; sens 6, 1818, *l'Observateur des modes,* I, 5, p. 14 [*ruche chicorée,* 1870, Littré] ; sens 7, 1877, Littré ; sens 8, 1842, Acad.). **1.** Sorte de petit logement à toit amovible, muni à sa base d'une petite entrée, que l'homme fabrique pour abriter une colonie d'abeilles : *Voilà, disais-je, la ruche où dorment les abeilles* (Saint-Exupéry). *Ruche en paille.* || **2.** Colonie d'abeilles habitant une même ruche : *Une ruche active. Le produit des ruches.* || **3.** *Class.* Chacun des alvéoles de cire construits par les abeilles : *Les ruches des abeilles étaient aussi bien mesurées il y a mille ans qu'aujourd'hui et chacune d'elles forme cet hexagone aussi exactement la première fois que la dernière* (Pascal). || **4.** *Fig.* Grande agglomération, endroit où règne une intense activité humaine : *Une voix ronflante qui se mêlait aux mille bruits des métiers de la grande ruche parisienne* (Daudet). *La sainte montagne, grâce à l'impulsion de MM. Baillard, présentait l'image d'une ruche active et industrieuse, où la prière et le travail se succédaient avec bonheur* (Barrès). *Dans ces ruches oblongues à ouverture étroite que sont les wagons, l'essaim des voyageurs entre et sort en bourdonnant* (Morand). || **5.** Sorte de nasse servant à pêcher en mer. || **6.** Bande plissée de dentelle, de tulle, de toile, qui sert à orner différentes parties d'un vêtement de femme (vieilli) : *Mettre une ruche autour d'une encolure. Entre les ruches fanées de la capote, un bout de nez pointu qui passait et quelques cheveux grisonnants et pauvres* (Daudet). *Elle garde son chapeau de jardin roussi par trois étés, à grands bords, à petit fond cravaté d'une ruche marron* (Colette). || *Ruche chicorée,* ou ellipt. *chicorée,* v. CHICORÉE. || **7.** Tuiles disposées en piles pour recevoir le naissain des huîtres. || **8.** *Anc.* Paraphe compliqué accompagnant l'*S* initial ou la première syllabe du mot *Subscripsi,* représentant ainsi le seing manuel dès l'époque mérovingienne.

● Syn. : 4 *fourmilière ;* 6 *ruché.*

ruché, e [ryʃe] adj. (part. passé de *rucher* 2 ; 1861, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui est plissé ou froncé en ruche. || **2.** Qui est garni d'une ruche : *La chemise ruchée d'un équilibriste* (Goncourt). *La mode était au taffetas et Lucette, du mantelet ruché au volant en forme, bruissait de soie gorge-de-pigeon* (Colette).

◆ **ruché** n. m. (1904, Larousse). Bande d'étoffe légère ou ruban plissés ou froncés, et cousus sur une seule ligne, en laissant les bords libres former garniture : *Un ruché de tulle.*

● Syn. : *ruche.*

ruchée [ryʃe] n. f. (de *ruche ;* 1552, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Population d'une ruche. || **2.** Produit d'une ruche.

1. rucher [ryʃe] n. m. (de *ruche* [v. ce mot] ; 1600, O. de Serres, écrit *ruscher* [*rucher,* 1803, Boiste], au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** Endroit abrité où sont groupées les ruches : *J'aperçus un rucher dont le toit avait cédé sous les pluies de l'hiver* (Arland). || **2.** Ensemble de ruches réunies sur une plate-forme commune ou sur un même emplacement : *Il y a souvent un rucher dans la partie haute des vergers.*

2. rucher [ryʃe] v. tr. (de *ruche ;* 1611, Cotgrave, comme v. intr., au sens de « recueillir le miel des abeilles » ; comme v. tr., au sens I, 2, 1834, Boiste ; sens I, 1, 1870, Littré ; sens II, 1904, Larousse).

I. 1. Plisser une étoffe en forme de ruche : *Rucher un ruban.* || **2.** Garnir d'une ruche : *Rucher un bonnet.*

II. *Rucher le foin,* le disposer en petites meules voisines les unes des autres, et évoquant des ruches.

rücksack [ryksak] n. m. (var. rhénane de l'allem. *Rucksack,* même sens, de *Rücken,* dos, et de *Sack,* sac ; 1945, J.-L. Bory). Sac à dos (peu usité) : *Émile sentait déjà son rücksack lui peser sous la nuque* (Bory).

rudânier, ère [rydɑnje, -ɛr] adj. (de *rude* et de *ânier ;* 1579, H. Estienne, comme n. m., écrit *rude asnier,* au sens de « personne qui rudoie les gens » ; comme adj., écrit *rudânier,* au sens moderne, 1668, Molière). *Vx* et *pop.* Qui est rude pour ceux à qui il s'adresse (peu usité) : *Adieu, beauté rudânière* (Molière).

rudbeckie [rydbɛki] n. f. ou **rudbeckia** [rydbɛkja] n. m. (du n. du botaniste suédois Olaf *Rudbeck* [1660-1740] ; 1808, Boiste, comme n. m. pl., écrit *rudbecks ; rudbeckie,* n. f., 1845, Bescherelle, et *rudbeckia,* n. m., 1964, Larousse). Plante herbacée vivace, originaire d'Amérique, cultivée pour ses fleurs jaunes ornementales, et appartenant à la famille des composées.

rude [ryd] adj. (lat. *rudis,* qui n'est pas travaillé, brut, grossier, ignorant ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens de « dur, violent » ; sens 1, v. 1213, *Fet des Romains ;* sens 2, v. 1260, G. d'Amiens ; sens 3, XIII^e s., Rutebeuf ; sens 4, v. 1462, *Cent Nouvelles* [...*rude école,* av. 1696, La Bruyère ; *cela me paraît rude...,* 1798, Acad. ; *rude à,* 1689, M^me de Sévigné] ; sens 5, 1859, V. Hugo ; sens 6, v. 1355, Bersuire ; sens 7, XII^e s., *Dolopathos* [« ...ce qui traduit des conditions de vie simple et pénible », 1835, Acad.] ; sens 8, 1580, Montaigne ; sens 9, 1870, Littré [*un rude lapin ; un rude gaillard,* XX^e s.]). **1.** *Class.* Qui est brut, inorganisé : *Cet amas rude et indigeste* [le chaos] *qui précéda la disposition et la beauté des choses* (Guez de Balzac). || **2.** Se dit d'une chose qui est dure au toucher : *La peau du lépreux, plus froide qu'un serpent et rude comme une lime* (Flaubert). *Les draps à grain rude et lisière retournée* (H. Bazin). *Étoffe rude, brosse rude.* || **3.** Qui cause de la fatigue : *Le métier de mineur est très rude. Il s'est attelé à une rude besogne. Un chemin rude.* || **4.** Qui est pénible à supporter : *Depuis l'enfance matelot, | Il livre au hasard sombre une rude bataille* (Hugo). LA SŒUR ANGÉLIQUE : *Quelle y sera ma condition ?* [aux Annonciades] — L'ARCHEVÊQUE : *Je ne vous le cache pas : elle sera rude. Vous serez sous clef ; vous ne verrez personne ni du dedans ni du dehors* (Montherlant). *J'habitais à Orconte, village des environs de Saint-Dizier où mon groupe cantonna durant l'hiver 39, qui fut très rude, une ferme bâtie en murs de torchis* (Saint-Exupéry). *Être soumis à une rude épreuve.* || *Être à rude école,* faire l'apprentissage d'un métier ou de la vie dans des conditions sévères : *Avec un pareil patron, l'apprenti boulanger était à rude école.* || Fam. *Cela me paraît rude, c'est un peu rude,* c'est bien difficile à croire, à admettre. || Class. *Rude à,* pénible à : *Tout ce qui s'appelle douleur est bien rude à souffrir* (Sévigné). || **5.** Difficile à comprendre, ardu : *Ces choses-là sont rudes. | Il faut, pour les comprendre, avoir fait ses études* (Hugo). *La guerre d'Europe avait posé aux musulmans de l'Inde un rude problème de conscience* (Rolland). || **6.** Désagréable à voir, à entendre : *Entre un grand et gros homme, M. Ancelot, d'une figure violente et tourmentée, aux traits rudes, au regard soucieux* (Aymé). *Parler à quelqu'un d'un ton rude.* || **7.** Se dit d'une personne qui n'est pas habituée à des rapports civilisés, qui est dépourvue de raffinement : *Un jour on annonça le général Franchet d'Esperey. Il avait l'air cordial, rude et rond* (Duhamel). || Se dit de ce qui traduit des conditions de vie simple et pénible : *Les mœurs rudes de certaines peuplades.* || **8.** Qui est difficile à vaincre : *Avoir affaire à un rude adversaire, à un rude jouteur.* || **9.** Fam. *Un rude gaillard, un rude lapin,* un homme courageux, hardi, habile ; un homme porté vers les femmes.

• SYN. : 2 *granuleux, grenu, rêche, rugueux ;* 3 *accablant, épuisant, éreintant* (fam.), *fatigant ;* 4 *cruel, dur, éprouvant, rigoureux, terrible ;* 6 *âpre, brutal, sec, sévère ;* 7 *fruste, grossier, rustique, simple ;* 8 *farouche, redoutable.* — CONTR. : 2 *glacé, lisse, poli, satiné, velouté ;* 3 *aisé, reposant ;* 4 *agréable, clément, doux, facile, plaisant ;* 5 *accessible, compréhensible, simple ;* 6 *accueillant, aimable, avenant, engageant, gracieux ;* 7 *délicat, distingué, précieux, raffiné, sophistiqué.*

rudement [rydmɑ̃] adv. (de *rude ;* fin du XIIe s., *Chevalerie Ogier,* au sens 1 ; sens 2, XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame ;* sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, av. 1709, Regnard). **1.** D'une façon violente, brutale : *Il a frappé à ma porte un peu trop rudement.* || **2.** Avec dureté, sans ménagement : *Parler rudement à un enfant. Joseph Pasquier a dû soutenir, contre de puissantes compagnies d'assurances, un procès qu'il a mené rudement et gagné* (Duhamel). || **3.** *Fig.* D'une façon cruelle ; avec une peine, physique ou morale, ressentie intensément : *Être rudement éprouvé par le décès d'un parent.* || **4.** *Fam.* Beaucoup, très ; à un très haut degré de satisfaction : *Enfin c'est fini, et je suis rudement contente* (Maupassant). [Le général :] *Bref, nous avons rudement de la chance que les Boches n'aient pas eu l'idée de faire un coup sur Verdun cet automne* (Romains). *Et j'aime mieux te dire que c'est rudement pratique, les pancartes à repeindre* (B. Clavel).

• SYN. : 1 *brutalement, violemment ;* 2 *âprement, durement, sèchement ;* 3 *cruellement, péniblement, terriblement ;* 4 *bigrement* (fam.), *diablement* (fam.), *drôlement* (fam.), *extrêmement, vachement* (pop.). — CONTR. : 1 *doucement, mollement ;* 2 *aimablement, gentiment, tendrement ;* 4 *faiblement, légèrement, peu.*

rudenté, e [rydɑ̃te] adj. (dér. savant du lat. *rudens, -dentis,* cordage [de navire], câble ; av. 1577, Belleau). Se dit d'un élément architectural orné de rudentures : *Pilastre rudenté. Colonne rudentée.*

rudenter [rydɑ̃te] v. tr. (de *rudenté ;* 1870, Littré). Orner de rudentures : *Rudenter des colonnes, un pilastre.*

rudenture [rydɑ̃tyr] n. f. (de *rudenté ;* 1553, J. Martin). Ornement en forme de câble enroulé ou de bâton qui est ménagé dans le tiers inférieur des cannelures d'une colonne : *Sur cet extérieur règnent encore d'autres ornements placés d'ordinaire à l'intérieur des édifices gothiques, comme rudentures, modillons arabes, soffites à nimbe* (Chateaubriand). [On dit aussi ROSEAU.]

rudéral, e, aux [ryderal, -o] adj. (dér. savant du lat. *rudus, -deris,* plâtras, déblais, décombres ; 1802, Laveaux). Se dit des plantes qui croissent dans les décombres.

rudération [ryderasjɔ̃] n. f. (lat. *ruderatio,* pavage en blocage ou en blocaille, de *ruderatum,* supin de *ruderare,* faire un lit de blocage, dér. de *rudus, -deris,* plâtras [v. l'art. précéd.] ; 1547, J. Martin [101 *b*], au sens de « maçonnerie grossière faite avec des plâtras » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Pavage en cailloux ou en petites pierres.

rudesse [rydɛs] n. f. (de *rude ;* XIIIe s., Rutebeuf, au sens 8 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1559, Amyot ; sens 4, 1538, R. Estienne ; sens 5-7, v. 1355, Bersuire). **1.** État de ce qui est dur, âpre au toucher ou au goût : *Rudesse de la bure, de la toile de jute. Rudesse du vin nouveau.* || **2.** Caractère de ce qui coûte beaucoup de travail, de peine : *La rudesse d'une tâche, d'une entreprise.* || **3.** Qualité de ce qui est pénible à supporter : *La rudesse d'un affrontement, d'un combat. La rudesse du climat, de l'hiver.* || **4.** Qualité de ce qui est désagréable à voir, à entendre : *La rudesse des traits, de la voix, du ton. Elle se trouva face à face avec les rudesses de la vérité nue* (Barrès). || **5.** *Class.* Tournure de style pénible, sans élégance : *Si j'allais rechercher toutes les impertinences de cet ouvrage,* [...] *les rudesses, les incongruités* (Boileau). || **6.** État de ce qui n'a pas été adouci par la civilisation, policé par l'éducation, la culture : *Descendu chez un pasteur suisse, nourri de ses écrits, il* [saint Paul] *le surprendrait par la rudesse primitive de son christianisme* (France). *Rudesse des mœurs, du langage.* || **7.** *Class.* Grossièreté, manque de politesse : *C'eût été une grande rudesse de le refuser* [le cadeau] (Sévigné). *La sincérité passe pour incivilité et pour rudesse* (Fléchier). || **8.** Âpreté, dureté des paroles, du caractère, du comportement : *Pour moi, j'ai décidément quelque chose à dire sur l'individu. C'est avec rudesse qu'on doit en parler et, s'il le faut, avec le mépris convenable* (Camus).

• SYN. : 1 *rugosité ;* 2 *difficulté ;* 3 *cruauté, inclémence, rigueur ;* 4 *âpreté, dureté ;* 6 *barbarie, grossièreté, rusticité ;* 8 *brusquerie, brutalité.* — CONTR. : 1 *douceur, moelleux, suavité, velouté ;* 2 *aisance, facilité ;* 3 *clémence, tiédeur ;* 6 *délicatesse, préciosité, raffinement, subtilité ;* 8 *amabilité, aménité, bonté, complaisance, gentillesse, tendresse.*

◆ **rudesses** n. f. pl. (début du XIVe s.). *Class.* Actions, paroles empreintes de rudesse : *Reprends, Jason, tes premières rudesses* (Corneille).

rudiaire [rydjɛr] n. m. (lat. *rudiarius,* même sens, de *rudis,* baguette, baguette de gladiateur, baguette d'honneur donnée au gladiateur mis en congé après son temps fini ; 1875, Larousse). Dans l'Antiquité romaine, gladiateur honoraire.

rudiments [rydimɑ̃] n. m. pl. (lat. *rudimentum,* apprentissage, débuts, premiers éléments, de *rudis,* brut, inculte, ignorant [v. RUDE] ; 1495, Vignay, dans la loc. *rudiment de continence,* « premier exercice, première tentative » ; sens 1, 1561, Du Cange ; sens 2, 1553, Belon, 94). **1.** Premiers éléments, premières notions d'un art, d'une science : *Arnica entre en pension chez Madame Veuve Semène qui inculquait des rudiments à une douzaine de fillettes et à quelques très jeunes garçons* (Gide). *J'allais changer d'école à la rentrée, on m'avait préparé, mal d'ailleurs, aux premiers rudiments du latin* (Aragon). || **2.** Premiers éléments des tissus animaux et végétaux à partir desquels les tissus définitifs vont se développer : *Les premiers rudiments des os sont des cartilages. Le cerf n'apporte en naissant que les rudiments de sa parure de tête* (Toussenel).

• SYN. : 1 *base, fondement.*

◆ **rudiment** n. m. (sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1666, Molière [*en être encore au rudiment, renvoyer quelqu'un au rudiment,* 1740, Acad.] ; sens II, 1782, Buffon).

I. 1. *Vx.* La partie la plus élémentaire de la grammaire : *Savoir le rudiment.* || **2.** *Class.* Petit livre contenant les premiers éléments d'une science, et en particulier de la langue latine : *Oui, habile homme : trouve-moi un faiseur de fagots* [...] *qui ait su dans son jeune âge son rudiment par cœur* (Molière). || Fig. et fam. *En être encore au rudiment,* être encore novice dans un art, une profession. || Fig. et fam. *Renvoyer quelqu'un au rudiment,* lui faire revoir les premiers principes de son art, de sa profession.

II. Organe qui ne prend qu'un très faible développement : *Un rudiment de queue.*

rudimentaire [rydimɑ̃tɛr] adj. (de *rudiment ;* 1812, Mozin, comme n. m., au sens de « auteur d'un rudiment » ; comme adj., aux sens 1-3, 1842, Acad.). **1.** Qui se limite aux notions les plus simples : *Ses connaissances sont rudimentaires. Un exposé rudimentaire.* || **2.** Qui n'en est qu'à ses débuts ; qui n'est qu'ébauché : *Il n'existe pas de race humaine qui ne montre pas, ne fût-ce qu'à l'état rudimentaire, des signes d'esprit métaphysique* (Vercors). || **3.** *Organe rudimentaire,* organe réduit, plus ou moins complètement atrophié, que l'on retrouve généralement bien développé chez les ancêtres d'une espèce animale ou végétale.

• SYN. : 1 *élémentaire, imparfait, insuffisant, sommaire ;* 2 *embryonnaire, primitif.* — CONTR. : 1 *complet, exhaustif, parfait ;* 2 *achevé, développé.*

rudimentairement [rydimɑ̃tɛrmɑ̃] adv. (de *rudimentaire ;* 3 avr. 1875, *Revue des cours scientifiques,* p. 946). De façon rudimentaire ; sous forme d'ébauche : *Sans doute l'incapacité où était Mme de Parme de séparer le véritable esprit des Guermantes des formes rudimentairement apprises de cet esprit* (Proust). *Des images rudimentairement exactes à la façon de ces géométries*

naïves qu'emploient les enfants pour dessiner (Claudel).

rudiste [rydist] n. m. (de *rude,* la coquille de ce mollusque comportant beaucoup d'aspérités ; 1839, Boiste). Mollusque lamellibranche, bivalve, fossile de l'ère secondaire.

rudoiement [rydwamɑ̃] n. m. (de *rudoyer ;* 1571, Belleforest, *Maniement,* p. 204). Action de rudoyer.

rudolphines adj. f. pl. V. RODOLPHINES.

rudoyer [rydwaje] v. tr. (de *rude ;* 1372, Bloch-Wartburg, puis 1564, Liébault [*rudoyer un cheval,* av. 1660, Scarron]). [Conj. **2 a.**] Traiter sans ménagement, avec brusquerie, sur un ton et avec un langage pénibles à supporter : *Les deux hommes armés, le rudoyant, l'empoignèrent et le plantèrent de force sur ses béquilles* (Maupassant). LA SŒUR ANGÉLIQUE : *Je viens de rudoyer un peu cette petite sœur. À tort, sans doute. On ne devrait pas être rude pour les autres aux heures où l'on appréhende qu'ils ne soient rudes pour vous* (Montherlant). || *Rudoyer un cheval,* le frapper du fouet ou le piquer de l'éperon.
● SYN. : *brutaliser, gourmander, houspiller, malmener, molester, secouer* (fam.), *tarabuster* (fam.).

1. rue [ry] n. f. (lat. *ruga,* ride du visage, rugosité, aspérité [d'où, probablem., par métaphore, « chemin — bordé de maisons »] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 [*grand-rue,* 1802, Flick — *grande rue,* 1870, Littré ; *rue couverte,* av. 1902, Zola ; ...*gamin des rues,* 1834, V. Hugo ; *courir les rues,* au fig., 1660, Retz — d'abord « être fou », 1549, R. Estienne ; *l'esprit court les rues,* 1870, Littré ; *être vieux comme les rues,* 1640, Oudin] ; sens 2, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné ; sens 3, 1875, Larousse ; sens 4, 1701, Furetière ; sens 5, 1772, *Encyclopédie* [Planches, X, 4] ; sens 6, 1904, Larousse). **1.** Voie de circulation ménagée, dans une agglomération, entre des maisons, des propriétés closes : *Les trois rues du carrefour, la rue Montmartre, la rue Montorgueil, la rue Turbigo, l'inquiétèrent ; elles étaient encombrées de voitures de toutes sortes ; des légumes couvraient les trottoirs* (Zola). *Devant lui, sous un ciel de neige, s'allonge la rue de Brabant — et les façades sévères de ses maisons* (Robbe-Grillet). *Une rue passante, tranquille. Cet appartement donne sur la rue.* || *La grand-rue ou la grande rue,* l'artère principale d'une agglomération. || *Rue couverte,* rue commerçante, abritée par une verrière : *Le long de la rue couverte, maintenant, des femmes vendaient du café, de la soupe* (Zola). || *Enfant des rues, gamin des rues,* enfant rejeté plus ou moins de son milieu familial et qui erre dans les rues pour s'amuser, se distraire. || *Fille des rues,* V. FILLE (au sens II, 6). || *Homme de la rue,* V. HOMME (§ B, au sens II, 1). || *Avoir pignon sur (la) rue,* V. PIGNON 2. || *Jeter quelqu'un à la rue,* V. JETER. || *Courir les rues,* en parlant de quelque chose, être connu de tout le monde : *Il rejeta sa cigarette, siffla un air qui courait les rues* (Maupassant). || Fig. *L'esprit court les rues,* tout le monde en a. || *Être vieux comme les rues,* être très vieux. || *Les rues en sont pavées,* V. PAVER. || **2.** Les habitants des maisons qui bordent une rue : *À cette nouvelle, toute la rue fut en émoi.* || **3.** Anc. *Rue militaire,* rue large d'au moins 8 m, qui longeait intérieurement les remparts d'une place forte et les séparait des maisons de la ville. || **4.** Espace qui reste vide dans une carrière après l'extraction d'un certain nombre de bancs de pierre. || **5.** Subdivision d'une scène de théâtre en profondeur, mesurant à l'ordinaire plus d'un mètre. || **6.** Blanc produit verticalement dans une composition d'imprimerie par une succession d'espaces qui se trouvent placés les uns au-dessous des autres.

2. rue [ry] n. f. (lat. *rūta,* même sens ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *rude ; rue,* XII[e] s., Studer et Evans). Plante vivace de la famille des rutacées, à fleurs jaunes, vivant dans les endroits secs : *Le géranium, la menthe, la rue [...] s'imprègnent d'odeurs fortes* (Maeterlinck).

1. ruée [rɥe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *ruer ;* v. 1170, *Fierabras,* au sens de « portée d'un objet qu'on lance » ; sens actuel, 1891, Goncourt [*ruée vers l'or,* 1925, Cendrars]). Mouvement impétueux d'une foule compacte d'êtres ou de véhicules qui se dirigent dans une même direction : *La ruée sauvage des voitures sur les boulevards d'une capitale ? Grouillements désordonnés de pygmées, de brimborions* (Duhamel). *La ruée dans le métro, à la sortie des bureaux.* || *Ruée vers l'or,* nom donné au grand mouvement migrateur qui, au XIX[e] s., entraîna les chercheurs d'or vers l'ouest des États-Unis.
● SYN. : *rush.*

2. ruée [rɥe] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ou part. passé fém. substantivé de *roer* [v. 1280, Bibbesworth], var. anc. et dialect. de *rouir ;* 1731, d'après Trévoux, 1771). Amas de paille ou de chaume qu'on fait pourrir pour le mêler ensuite au fumier.

ruelle [rɥɛl] n. f. (dimin. de *rue* 1 ; v. 1138, Gaimar, écrit *ruele* [*reuelle,* début du XIV[e] s. ; *ruelle,* XV[e] s., Du Cange], au sens 1 ; sens 2, 1423, Godefroy, écrit *ruyelle du lit* [*ruelle du lit,* v. 1462, *Cent Nouvelles — ruelle,* 1580, Montaigne ; « partie de la chambre à coucher... où les dames de qualité recevaient... » et « la chambre elle-même... », 1614, Livet] ; sens 3, 1723, J.-B. Rousseau). **1.** Passage bordé de maisons dont la largeur ne permet pas la circulation des voitures : *Je m'en irai visiter, après ton retour, les ruelles du port* (Saint-Exupéry). *J'ai traîné dans quelques-unes de ces ruelles sur lesquelles donne l'arrière des immeubles* (Butor). || **2.** *Ruelle du lit,* ou simplem. *ruelle,* espace laissé entre le lit et le mur d'une chambre : *Alors j'ai poussé son bras de toutes mes forces, elle a failli tomber dans la ruelle, je suis sorti du lit* (Sartre). || *Spécialem.* Aux XVI[e] et XVII[e] s., partie de la chambre à coucher située entre le lit et le mur, et où les dames de qualité recevaient leurs visiteurs : *Le lit n'avait point de ruelle et joignait la muraille* (Scarron). || *Par extens.* La chambre elle-même, l'alcôve : *Tu mettrais l'univers entier dans ta ruelle, | Femme impure* (Baudelaire). *C'est du moins un bruit qui court les ruelles, reprit le duc, qui employait ainsi dans la conversation certaines expressions qu'il croyait Ancien Régime* (Proust). || **3.** *Style de ruelle,* style précieux, efféminé.
● SYN. : **1** *venelle.*

ruellée [rɥele] n. f. (de l'anc. n. f. *ruille,* règle — de maçon — [1353, Havard], var. de *riule,* règle [v. 1170, *Livre des Rois*], lui-même var. de *reille,* barre [fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*], lat. *regula,* règle [v. RÈGLE] ; 1334, Godefroy, écrit *rilée ;* XV[e] s., *Romania* [XXXVI, 613], écrit *rieulée ;* 1676, Félibien, écrit *ruilée ; ruellée,* 1776, *Encyclopédie* [Suppléments, II, 647]). Bourrelet de mortier ou de plâtre de section trapézoïdale, terminant la couverture d'un toit sur une rive isolée.

ruellia [rɥɛlja] n. m. (du n. du botaniste français *Ruelle ;* 1870, Littré, comme n. f., écrit *ruellie ;* comme n. m., écrit *ruellia,* 1933, Larousse). Plante ornementale, en général velue, à feuilles opposées, appartenant à la famille des acanthacées.

ruer [rɥe] v. tr. (lat. pop. *rutare, jeter, intensif du lat. class. *ruere,* s'élancer, précipiter, faire tomber ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [absol., v. 1180, Studer-Waters]). *Class.* Jeter avec impétuosité : *Ah ! je devais du moins lui jeter son chapeau, | Lui ruer quelque pierre, ou crotter son manteau* (Molière). || *Absol.* et *vx.* Lancer une pierre : *Il gage qu'il ruera plus loin que vous* (Littré).

◆ v. intr. (v. 1155, Wace, au sens de « se précipiter en avant » ; sens 1, v. 1212, Anger [*ruer en vache,* 1718, Acad. ; *ruer à la botte,* 1845, Bescherelle — au fig., 1867, Delvau] ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** En parlant d'un équidé, jeter en arrière avec force les deux pieds postérieurs, en prenant appui sur les antérieurs : *A quoi bon tenter d'arrêter un cheval, tant qu'il rue et mord ?* (Bernanos). || *Ruer en vache,* en parlant du cheval, lancer son pied postérieur en avant pour frapper l'être qui se trouve entre celui-ci et les antérieurs. || *Ruer à la botte,* en parlant du cheval, chercher, avec l'un des pieds postérieurs, à atteindre la jambe du cavalier en selle ; au *fig.,* être très susceptible. || *Ruer dans les brancards,* V. BRANCARD. || **2.** Fam. *Ruer à tort et à travers,* frapper de tous côtés dans une foule.

◆ v. intr. ou **se ruer** v. pr. (1534, Rabelais, pour les deux constructions). Class. ou littér. *Ruer* ou *se ruer en cuisine,* manger gloutonnement : *La grosse Euphrosine,* | *Qui se connaît le mieux à ruer en cuisine* (Saint-Amant). *On festine, on se rue en cuisine* (Taine).

◆ **se ruer** v. pr. (v. 1175, Chr. de Troyes). Se jeter impétueusement en avant, se précipiter sur quelqu'un ou sur quelque chose : *Se ruer à l'attaque. La mer démontée battait les falaises, se ruait contre la terre* (Maupassant). *Chacun crie : sauve qui peut ! On se pousse, on se rue. On détale à toutes jambes sur la route* (Rolland). *Elle s'était ruée dans la maison, avait grimpé jusqu'à sa chambre* (Martin du Gard).

• SYN. : *déferler, s'élancer, foncer sur, fondre sur, piquer vers ou sur, tomber sur.*

rueur, euse [ʀɥœʀ, -øz] adj. et n. (de *ruer ;* fin du XIIIe s., Végèce, écrit *ruaour* [*rueur,* début du XVIe s.], au sens de « celui qui lance » ; sens actuel, 1538, R. Estienne [comme n. ; comme adj., 1551, Godefroy]). Se dit d'un animal qui a l'habitude de ruer : *Cheval rueur. Ânesse rueuse. Attention, c'est un rueur !*

ruffian ou **rufian** [ʀyfjɑ̃] n. m. (anc. provenç. *rofian* ou *rufian,* entremetteur [XIIIe-XIVe s.], ital. *ruffiano,* même sens [XIIIe s.], dér. de l'anc. ital. *roffia,* saleté, de l'anc. haut allem. *hrŭf,* escarre ; fin du XIVe s., Du Cange, écrit *ruffien ; rufian,* 1512 [d'après le *FEW,* XVI, 251 *b*], et *ruffian,* 1815, *le Palais-Royal*). Homme qui a un certain succès auprès des femmes faciles et qui s'en sert pour leur procurer des aventures amoureuses avec d'autres hommes : *Comme il parlait un peu l'espagnol, il s'était lié avec quelques jeunes ruffians du quartier* (Mac Orlan).

rugby [ʀygbi] n. m. (mot angl. de même sens, emploi comme n. commun de *Rugby,* n. d'une ville du comté de Warwick dans laquelle se trouve une école où se sport fut inventé ; 1859, Bloch-Wartburg [rare av. la fin du XIXe s]). Sport qui oppose deux équipes et qui consiste à porter un ballon ovale, joué au pied ou à la main, au-delà du but adverse (essai) ou à le faire passer au-dessus de la barre transversale entre les poteaux du but (transformation, drop-goal) : *Le rugby à quinze diffère du jeu à treize (joueurs) par un certain nombre de règles.*

• SYN. : *ballon ovale* (fam.).

rugbyman [ʀygbiman] n. m. (de *rugby* et de l'angl. *man,* homme ; 1914, d'après Fr. Mackenzie, p. 134). Joueur de rugby.

• Pl. *des* RUGBYMEN.

rugination [ʀyʒinasjɔ̃] n. f. (de *ruginer ;* 1855, Nysten). Action de ruginer.

rugine [ʀyʒin] n. f. (lat. médiév. *rugo, ruginis,* même sens [XIVe s.], latinisation de *roisne,* forme anc. de *rouanne* [v. ce mot] ; 1520, Chauliac [mot sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *ruginer*]). Instrument de chirurgie servant à racler les os, à les isoler du périoste et des parties molles.

ruginer [ʀyʒine] v. tr. (de *rugine ;* v. 1363, Chauliac). Racler avec la rugine.

rugir [ʀyʒiʀ] v. intr. (lat. *rugīre,* rugir ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *rugier* [*rougir,* fin du XVe s., Molinet ; *rugir,* 1538, R. Estienne], au sens 1 [*ruir(e),* forme plus francisée, v. 1190, *Sermons de saint Bernard*] ; sens 2, XIIe s., écrit *rujier* [*rugir,* v. 1660, Bossuet] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** En parlant du lion, du tigre, de la panthère, pousser le cri propre à son espèce : *King* [un lion] *bondissait et rugissait toujours, mais l'écume lui venait aux commissures des babines* (Kessel). || **2.** Pousser des cris rauques, inarticulés, proférer des sons analogues à ceux des bêtes féroces : *On les entendait* [de saints pénitents] *non gémir, mais hurler et rugir dans les déserts* (Bossuet). *Et si vous aboyez, tonnerres,* | *Je rugirai* (Hugo). *Je suis comme un lion tombé dans une trappe. Je puis mordre, bondir, rugir : en vain* (Montherlant). || **3.** *Fig.* Produire des bruits rauques et violents, en parlant d'une chose : *Le vent rugit dans la cheminée. La tempête rugit au loin.*

• SYN. : **2** *hurler, vociférer ;* **3** *mugir.*

◆ v. tr. (1853, Ch. de Bernard [au fig., av. 1867, Baudelaire]). Proférer en rugissant : *Rugir des menaces. Il rugit : « Lâche-moi, lâche-moi, par l'enfer »* (Heredia) ; et au fig. : *La passion murmure ou rugit son langage éternellement semblable* (Baudelaire).

rugissant, e [ʀyʒisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *rugir ;* v. 1460, G. Chastellain [« qui émet des bruits... analogues à un rugissement », 1875, Larousse]). Qui rugit : *Le lion s'éleva avec une légèreté prodigieuse et sa masse hérissée, rugissante, retomba d'un seul coup sur Oriounga* (Kessel). || Qui émet des sons ou des bruits analogues à un rugissement : *Mer rugissante.*

rugissement [ʀyʒismɑ̃] n. m. (de *rugir* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *rugisement* [*rugissement,* 1808, Delille], au sens 2 ; sens 1, v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *rujement* [*rugissement,* 1539, R. Estienne] ; sens 3, 1769, Saint-Lambert). **1.** Cri du lion et de certains grands fauves : *Les moranes, eux, s'élançaient à la rencontre de l'énorme fauve, projeté sur eux par toute sa fureur et toute sa puissance. Leurs cris de guerre étaient tellement stridents que les rugissements ne parvenaient pas à les couvrir* (Kessel). || **2.** Cri violent, inarticulé, analogue à celui des grands fauves : *Toujours est-il que ces grands rugissements de sauvage qu'il allait chercher dans le fond de sa gorge, en agitant sa forte crinière rouge, auraient fait frémir les plus braves* (Daudet). *Un rugissement de douleur, de colère.* || **3.** Bruit violent produit par une chose : *Jusqu'aux rugissements rauques des ouragans* (Richepin). *Le rugissement des voitures de course dans les virages.*

• SYN. : **2** *hurlement, vocifération ;* **3** *grondement, mugissement.*

rugosimètre [ʀygozimɛtʀ] n. m. (de *rugosi*[*té*] et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse). Appareil comprenant un amplificateur et un dispositif de mesure à cadre mobile, permettant de définir l'état d'une surface par frottement d'un organe capteur.

rugosité [ʀygozite] n. f. (dér. savant de *rugueux ;* 1503, Chauliac, au sens 2 ; sens 1, 1812, Mozin [en aéronautique, 1964, Larousse]). **1.** Etat d'une surface présentant des aspérités : *La rugosité d'un mur.* || *Spécialem.* En aéronautique, caractéristique d'un revêtement dont la surface n'est pas parfaitement polie. || **2.** Petite saillie, petite ride sur une surface (généralement au plur.) : *Les rugosités de la peau. Les rugosités d'une coquille.*

• SYN. : **2** aspérité.

rugotest [ʀygotɛst] n. m. (de *rugo*[*site*] et de *test ;* 1968, Larousse). Étalon servant à contrôler l'état d'une surface.

rugueux, euse [ʀygø, -øz] adj. (lat. *rugosus,* ridé [en parlant de la peau], plissé, rugueux, de *ruga,* ride [v. RUE 1] ; 1461, Bloch-Wartburg, au fig., en parlant d'un pays dévasté [*rugos,* « ridé », dès le milieu du XIVe s., en anc. provenç.] ; sens actuel, 1525, Garcie, écrit *rougueux ; rugueux,* 1541, Canappe [au fig., av. 1891, Rimbaud]). Qui présente de petites aspérités sur sa surface : *Il* [le jardinier] *avait de grosses mains rugueuses, dont il se montrait fort adroit* (Duhamel). *Elle ne sentait rien que cet agréable chatouillement du mur crépi, frais, lisse et par endroits rugueux* (Bastide) ; et au fig. : *Je suis rendu au sol, avec un devoir à chercher, et la réalité rugueuse à étreindre* (Rimbaud).

• SYN. : *âpre, granuleux, grenu, raboteux, râpeux, rèche, rude.* — CONTR. : *doux, égal, glacé, lisse, poli, satiné, uni, velouté.*

◆ **rugueux** n. m. (1870, Littré). Dispositif de mise à feu par friction, dans un artifice.

ruiler [ʀɥile] v. tr. (de l'anc. n. f. *ruille,* règle [v. RUELLÉE] ; 1320, J.-M. Richard, *Mahaut* [105], au sens de « régler [du papier] » ; 1636, Monet, au sens de « gâcher [le mortier] » ; sens actuel, 1843, Landais). Remplir avec du plâtre l'espace compris entre un toit et un mur.

ruine [ʀɥin] n. f. (lat. *ruina,* chute, écroulement, effondrement [au pr. et au fig.], destruction, décombres, de *ruere,* faire tomber [v. RUER] ; v. 1155, Wace, au sens 3 [« perte de la vie », v. 1300, Godefroy] ; sens 1, XIIIe s., *Miracles de Notre-Dame de Chartres* [*tomber en ruine,* 1690, Furetière ; *battre en ruine,* 1611, Cotgrave — au fig., 1671, Molière] ; sens 2, av. 1655, Cyrano ; sens 4,

1180, P. Barbier [*sentiment des ruines,* 1964, Robert] ; sens 5, 1765, *Encyclopédie* ; sens 6, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 7, 1636, Monet ; sens 8-9, 1559, Amyot ; sens 10, 1833, Balzac). **1.** Dégradation d'un bâtiment qui le met hors d'usage, soit lente, à la suite d'un manque d'entretien, soit violente, à la suite d'un sinistre : *La ruine de ce château a été provoquée par l'humidité. Un bombardement qui a causé la ruine de nombreuses maisons.* || *Tomber en ruine,* subir un état de dégradation avancée : *Cette vieille maison tombe en ruine.* || *Menacer ruine,* v. MENACER. || Class. *Battre en ruine,* détruire à coups de canon, de bombes ou par mines : *La ville de Candie a été battue en ruine, entièrement démolie* (Furetière, 1690) ; au *fig.*, détruire le crédit, la puissance, la position d'un adversaire : *Il tient que la France est battue en ruine par la plume de cet écrivain et qu'il ne faut que ce bel esprit pour défaire toutes nos troupes* (Molière). || **2.** *Class.* Chute abondante, trombe : *Par des crevasses que des ruines d'eau témoignaient avoir creusées, je dévalais dans la plaine* (Cyrano). || **3.** *Class.* et *littér.* Destruction de toute espèce de chose, dégât : *La foudre après avoir fait un grand éclair et quelque ruine notable s'en retourne par un petit trou* (Malherbe). *Les Turcs ont passé par là. Tout est ruine et deuil* (Hugo). || *Class.* Perte de la vie : *Il faut que sa ruine* [de Britannicus] | *Me délivre à jamais des fureurs d'Agrippine* (Racine). || **4.** Débris, restes d'un édifice abattu, écroulé (s'emploie surtout au plur.) : *Les ruines répandent un singulier charme sur la campagne de l'Italie* (Staël). *Il y en a qui couchent dans une ruine de la banlieue et qui viennent, chaque jour, à heure fixe, réclamer la sportule à la porte d'une cuisine du Palais-Royal* (Baudelaire). *Il y avait, à côté du puits, une ruine de vieux mur de pierre* (Saint-Exupéry). *Acheter une ruine dans un village de Provence abandonné.* || *Sentiment des ruines,* forme de la mélancolie romantique causée par la vue des ruines ou de leur représentation. || **5.** Représentation picturale d'un édifice en ruine : *Les ruines d'Hubert Robert ont été très appréciées au* XVIIIe *s.* || **6.** *Fig.* Désagrégation d'une chose qui amène progressivement sa disparition, qui cause sa perte : *Il n'est pas de pire malheur pour un peuple que la ruine de l'État* (Mauriac). *En prenant des mesures impopulaires, le gouvernement va à sa ruine. Cette grave maladie causa la ruine de tous ses projets d'avenir.* || **7.** Perte des biens, de la fortune : *Chacun priait Dieu qu'il voulût bien consommer la ruine de son prochain* (Aymé). *Une entreprise qui court à la ruine. Ce spéculateur s'expose à une ruine totale.* || **8.** Ce qui cause la destruction, la perte, ce qui réduit à néant : *Tu devrais savoir, quand ce ne serait que par l'exemple des Corvison, que le dévergondage du mari est la ruine du foyer* (Aymé). *Les guerres civiles furent la ruine de la République romaine. Cette faillite fut la ruine de ses espérances.* || **9.** *Fam.* Personne ou chose qui est cause d'une perte d'argent importante : *Le jeu est une ruine. Cette femme dépensière est une ruine pour son mari. Cette voiture de grosse cylindrée est une vraie ruine : elle consomme vingt litres aux cent kilomètres.* || **10.** Personne qui est dans un état de complète dégradation physique ou intellectuelle : *Un pauvre saltimbanque, voûté, caduc, décrépit, une ruine d'homme* (Baudelaire). *Cette vieille cantatrice n'est plus qu'une ruine.*

• SYN. : **1** *délabrement, démantèlement, démolition, effondrement* ; **3** *anéantissement, désolation, dévastation* ; **4** *décombres, vestiges* ; **6** *chute, décadence, déliquescence, écroulement, renversement* ; **7** *banqueroute, déconfiture* (fam.), *déroute, faillite* ; **8** *débâcle, fin, naufrage, perte* ; **9** *gouffre* (fam.) ; **10** *débris, épave, larve, loque, résidu.*

ruiné, e [rɥine] adj. (part. passé de *ruiner* ; 1587, F. de La Noue, au sens 1 ; sens 2, 1675, Bossuet ; sens 3, v. 1717, Massillon [en parlant de ce qui est tombé en désuétude, 1687, Fontenelle] ; sens 4, 1677, Fléchier ; sens 5, 1870, Littré). **1.** Se dit de ce qui est réduit à l'état de décombres : *L'hôtel du comte d'Étampes, dont le donjon, ruiné à son sommet, s'arrondissait aux yeux, ébréché comme une crête de coq* (Hugo). *Et dans la ville haute* [à Salonique], *près des remparts ruinés, de vieux Turcs, des juifs majestueux, des femmes voilées continuent de vivre* (Mauriac). || **2.** Se dit de ce qui a été réduit à néant, et qui a perdu toute possibilité de subsister, de se redresser : *Il voyait son commerce ruiné, son nom dans la boue* (Maupassant). || **3.** Se dit de ce qui est altéré définitivement, irrévocablement : *Une santé ruinée. La Romaine se tourna vers une vieille femme, aux singuliers traits ruinés, qui se tenait debout dans la dignité de sa robe de deuil, silencieuse* (Goncourt). || *Littér.* Se dit de ce qui est tombé en désuétude et dont personne ne fait plus de cas : *Je pourrais vous indiquer beaucoup d'autres thèmes de poésie ainsi ruinés et démodés* (Claudel). || **4.** Se dit d'une personne qui a perdu les moyens de vivre dans l'aisance, ou simplement de subsister : *Les artisans ruinés se transformaient en ouvriers à façon pour la finition* (Vailland). *Un spéculateur ruiné.* || **5.** Fig. *Être ruiné de réputation,* avoir perdu tout crédit, toute estime de la part de son entourage. (Vieilli.)

• SYN. : **1** *démantelé, écroulé, effondré* ; **2** *coulé* (fam.), *fini* ; **3** *anéanti, délabré.*

ruine-de-Rome [rɥindərɔm] n. f. (de *ruine, de* et *Rome,* n. géogr. ; 1929, Larousse [art. *cymbalaire*]). Nom usuel de la *cymbalaire.*

• Pl. *des* RUINES-DE-ROME.

1. ruiner [rɥine] v. tr. (de *ruine* ; v. 1260, *Récits d'un ménestrel de Reims* [84], comme v. intr., au sens de « tomber en ruine » ; comme v. tr., au sens 2, début du XIVe s., *Entrée d'Espagne* ; sens 1, v. 1370, Oresme ; sens 3, début du XVIIe s., Malherbe [« faire perdre à quelque chose sa raison d'être », fin du XIVe s., E. Des-champs] ; sens 4, fin du XIVe s., E. Des-champs [*ruiner un cheval,* 1690, Furetière, art. *cheval*] ; sens 5, 1662, La Rochefoucauld ; sens 6, 1636, Monet [« ôter son crédit, sa réputation à quelqu'un », 1538, R. Estienne ; *cela ne te... ruinera pas,* 1883, Zola]). **1.** Endommager gravement : *Le vignoble a été ruiné par la grêle. L'inondation a ruiné les plantations.* || **2.** *Class.* Dévaster, saccager en ne laissant que des ruines : *Les conquérants ruinent* [...] *les villes qu'ils ne peuvent pas garder* (Furetière, 1690). || **3.** *Littér.* Faire perdre tout crédit à quelque chose dans l'esprit des gens : *Que faisait Arnauld enfin dans le livre* « De la fréquente communion », *sinon de ruiner la suffisance de ce demi-christianisme de bien des confrères de Bourdaloue !* (Sainte-Beuve). || Faire perdre à quelque chose sa raison d'être : *Vous ne savez pas ce que c'est que la pitié. C'est un sentiment qui suffirait à ruiner une vie* (Montherlant). || **4.** Altérer progressivement et définitivement : *La nourriture insuffisante ou malsaine et l'irrégularité des repas ruinaient son robuste estomac* (Rolland). *L'abus du vin ruine la santé.* || *Ruiner un cheval,* provoquer, par un travail excessif et des soins insuffisants, des tares et des boiteries graves. || **5.** *Class.* Vaincre par un anéantissement total : *Les seules garnisons d'Ypres et de Gand sont capables de ruiner leurs armées* (Racine). || **6.** Causer la perte des biens, de la fortune d'une personne ou d'une collectivité : *Il avait constitué l'héritage d'Alphonse en espèces immédiatement monnayables, car il pensait que l'aîné serait tôt ruiné* (Aymé). *L'extension des hypermarchés aboutit souvent à ruiner le petit commerce.* || Fam. et iron. *Cela ne te (vous) ruinera pas,* tu as (vous avez) largement les moyens de faire face à cette dépense.

• SYN. : **1** *détruire, dévaster, ravager, saccager* ; **3** *annihiler, briser, démolir, gâcher* ; **4** *altérer, consumer, miner, ronger, user.*

◆ **se ruiner** v. pr. (1559, Amyot [« faire des dépenses excessives », 1690, Furetière]). Perdre ses biens, sa fortune. || Faire des dépenses excessives : *Le baron se ruinait pour elle* (Maupassant). *Il faut s'être ruiné durant des générations à réparer le vieux château qui croule, pour apprendre à l'aimer* (Saint-Exupéry).

2. ruiner [rɥine] v. tr. (var. de l'anc. franç. *roisnier,* trépaner [fin du XIIe s., J. Bodel], *roener,* entailler [début du XIVe s.], dér. de *roisne,* forme anc. de *rouanne* [v. ce mot] ; 1676, Félibien). Faire des ruinures à une pièce de bois : *Ruiner une solive.*

ruineusement [rɥinøzmɑ̃] adv. (de *ruineux* ; début du XVIIe s. [mot rare entre 1689, Mme de Sévigné, et 1842, Acad.]). D'une

manière ruineuse : *Le reste de la chambre est aussi ruineusement simple* (Gautier).

ruineux, euse [rɥinø, -øz] adj. (lat. *ruinosus,* qui menace ruine, écroulé, de *ruina,* écroulement [v. RUINE] ; XII[e] s., Marbode, écrit *ruinus* [*ruineux,* XIII[e] s.], au sens 2 ; sens 1, fin du XIII[e] s. [au fig., 1559, Amyot] ; sens 3, v. 1380, Godefroy). **1.** *Class.* et *littér.* Qui menace ruine : *Comme une colonne, dont la masse solide paraît le plus ferme appui d'un temple ruineux* (Bossuet). *À leur droite, surplombent l'arc ruineux de Septime Sévère et les hautes colonnes des demeures de Saturne* (France). *La maison m'a paru chétive, ruineuse, mal exposée* (Duhamel) ; et au fig. : *Ou que par une aveugle témérité nous nous laissions flatter d'une espérance ruineuse ou mal fondée* (Bourdaloue). *Eh bien oui, quand je serai vieux et ruineux, je me marierai peut-être* (Montherlant). || **2.** *Class.* et *littér.* Se dit de ce qui cause un dommage, un tort grave : *Les ministres ne pouvaient s'élever assez contre des principes si ruineux à la réforme* (Bossuet). *La complaisance envers autrui n'est pas beaucoup moins ruineuse que celle envers soi-même* (Gide). || **3.** Se dit de ce qui provoque des dépenses excessives : *Un train de maison ruineux. Des goûts ruineux. Une ruineuse politique de prestige.*

● SYN. : **1** *branlant, chancelant, délabré ;* **2** *fatal, nuisible, pernicieux ;* **3** *coûteux, dispendieux, exorbitant, onéreux, prohibitif.* — CONTR. : **1** *ferme, résistant, solide ;* **2** *bon, profitable, salutaire, utile ;* **3** *économique, modeste.*

ruiniforme [rɥinifɔrm] adj. (de *ruini-,* élément tiré de *ruine,* et de *forme ;* 1803, Boiste). Se dit de rochers ou de reliefs tourmentés, présentant l'aspect de ruines et résultant d'une météorisation inégale dans des roches hétérogènes : *Les calcaires ruiniformes de Montpellier-le-Vieux.*

● REM. On rencontre parfois, dans la langue littéraire, le syn. RUINIQUE (de *ruine ;* av. 1841, Chateaubriand) : *Les pâtres que j'avais laissés au haut de la montagne y sont encore ; neige, nuages, rochers ruiniques, forêts de pins, fracas des eaux environnent incessamment la hutte menacée de l'avalanche* (Chateaubriand).

ruiniste [rɥinist] n. (de *ruine ;* 1943, Laran, p. 74). Peintre de ruines.

ruinure [rɥinyr] n. f. (de *ruiner* 2 ; 1676, Félibien). Entaille faite dans les solives d'un plancher ou dans les poteaux d'une cloison pour donner plus de prise à la maçonnerie.

ruisseau [rɥiso] n. m. (lat. pop. **rīvuscellus,* dimin. du lat. class. *rīvus,* ruisseau, petit cours d'eau ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *russeal* [*ruisel,* v. 1130, *Eneas ; ruissel,* v. 1155, Wace ; *ruisseau,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 [« le lit... », 1538, R. Estienne ; *les petits ruisseaux font les grandes rivières,* 1690, Furetière] ; sens 2, XIV[e] s., *Girart de Roussillon* [« ce qui paraît couler... sans fin », v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 3, 1530, Palsgrave, 202 ; sens 4, 1660, Boileau ; sens 5, fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; sens 6, 1672, Molière). **1.** Cours d'eau peu profond et de faible débit : *Je descendis vers la Hure, qui est le ruisseau de Maltaverne, et où je savais que Simon pêchait* (Mauriac). || *Par extens.* Le lit de ce cours d'eau : *Le ruisseau est à sec. Curer le ruisseau.* || Fig. *Les petits ruisseaux font les grandes rivières* (prov.), c'est à force d'accumuler de petites sommes qu'on arrive à en constituer une grosse. || **2.** *Fig.* Tout liquide coulant avec assez d'abondance pour avoir un cours continu : *Des ruisseaux de lave coulent du cratère.* || *Par exagér.* Ce qui paraît couler abondamment, sans fin : *Cette répression a fait couler des ruisseaux de sang. Deux longs ruisseaux de pleurs mouillent sa barbe blanche* (Heredia). || **3.** *Spécialem.* Nom que l'on donne couramment au caniveau ménagé de chaque côté ou au milieu d'une chaussée pour l'écoulement des eaux ; lit où l'eau coule. || **4.** Endroit sordide qui dénote l'abandon, le dénuement : *Enfants laissés à l'abandon qui traînent dans le ruisseau. On en a bien besoin de récupérer nos matelas, quand les petits, eux, sont couchés dans le ruisseau* (Adamov). || **5.** *Fig.* Situation dégradante, déchéance physique et morale : *Jeune femme ramassée dans le ruisseau et qui a réussi. Pas un pleur, pas un reproche* [de sa femme]. *Je l'avais tirée du ruisseau, comprenez-vous ?* (Sartre). || **6.** *Fig.* Origine méprisable, vile, qui confère à quelque chose un caractère grossier, trivial : *Plaisanterie qui traîne dans le ruisseau. Calomnie ramassée dans le ruisseau.*

● SYN. : **1** *ru ;* **2** *cassis, goulotte, rigole.*

ruisselant, e [rɥislɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ruisseler ;* 1491, Vaganay, au sens 1 [au fig., av. 1872, Th. Gautier] ; sens 2, 1615, Yves d'Évreux [absol., 1804, Delille] ; sens 3, 1829, V. Hugo ; sens 4, 1893, A. France). **1.** Qui ruisselle, coule sans cesse et en abondance : *Des eaux ruisselantes. Marcher, prier, pleurer des larmes ruisselantes* (Musset). || *Fig.* Qui se répand à profusion comme une onde : *Une chevelure ruisselante couvre son dos et ses épaules.* || **2.** Mouillé abondamment d'un liquide qui ruisselle : *Front ruisselant de sueur. Un mur ruisselant d'humidité.* || *Absol.* Tout dégouttant de pluie : *Alors parut sous un parapluie ruisselant, Gisèle* (Mauriac). *Celle qui survient se secoue à l'entrée, elle retire tout de suite un manteau ruisselant* (Faye). || **3.** Inondé d'un éclat qui se répand à profusion : *Cette pièce ensoleillée est ruisselante de lumière. Certes le vieux Omer pacha de Nègrepont | Pour elle eût tout donné, vaisseaux à triple pont | [...] | Et son rouge turban de soie et ses habits | Tout ruisselants de pierreries* (Hugo). || **4.** *Fig.* et *littér.* Qui paraît rayonner sous l'emprise des sentiments qui l'exaltent : *Ma mère devint toute ruisselante de joie et d'orgueil à l'idée que son fils serait d'église* (France).

● SYN. : **2** *trempé ; dégoulinant* (fam.) ; **4** *radieux, rayonnant, resplendissant.*

ruisseler [rɥisle] v. intr. (de *ruissel,* forme anc. de *ruisseau* [v. ce mot] ; v. 1180, *Aiquin,* écrit *rusceler* [*ruisseler,* v. 1340, J. Le Fèvre], au sens 1 [au fig., fin du XIX[e] s., A. Daudet] ; sens 2, 1830, Lamartine ; sens 3, 1658, Scarron [*ruisseler de sang,* av. 1720, Chaulieu — au fig., 1679, Bossuet] ; sens 4, 1874, Gobineau ; sens 5, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). [Conj. **3 a.**] **1.** Couler abondamment et de façon continue : *Après l'orage, les eaux de pluie ruissellent sur les pentes. Il alla vers le parapluie de Julius ; sans mot dire, le prit et le mit à ruisseler dans le couloir...* (Gide). *La sueur ruisselait sur son visage* (Duras). || *Fig.* Retomber souplement en nappe, comme une onde : *Contre le chevet en pente, agenouillée, affaissée dans les draperies blanches, une femme dont les cheveux blonds ruisselaient, abandonnés, prêts à tomber sous les ciseaux de l'éternel veuvage...* (Daudet). || **2.** *Fig.* Se répandre à profusion à partir d'un point qui en est la source : *Il adore l'astre d'où ruisselle le jour* (Lamartine). *Un sourire qui semblait ruisseler de ses yeux sur son visage comme des larmes* (Gide). || **3.** Être inondé d'un liquide qui coule : *Ruisseler de sueur.* || *Ruisseler de sang,* être couvert de sang qui s'écoule abondamment ; au *fig.,* être responsable de nombreux crimes : *Tout l'empire ruisselait du sang des martyrs* (Bossuet). || **4.** Être inondé de traits ou de jeux de lumière : *Sa robe ruisselle de pierreries. À toute heure sa maison ruisselait de lumière* (Duhamel). || **5.** *Fig.* Laisser paraître, témoigner vivement ce qui vous transporte : *Ruisseler de bonheur, d'orgueil. Il ruisselait de joie* (Renan).

● SYN. : **2** *émaner, découler, s'exhaler ;* **5** *rayonner, resplendir.*

ruisselet [rɥislɛ] n. m. (dimin. de *ruissel,* forme anc. de *ruisseau* [v. ce mot] ; v.1188, Aimon de Varennes). Petit ruisseau : *Une foule de petits ruisselets de vif-argent dégringolant des hauteurs, se perdant entre les verdures et les pierres, ou formant des chutes avec un lent mouvement d'eau* (Daudet).

ruissellement [rɥisɛlmɑ̃] n. m. (de *ruisseler ;* 1613, Bloch-Wartburg, puis 1831, V. Hugo, au sens 1 [« écoulement des eaux de pluie à la surface de la terre... », 1907, Haug] ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, 1873, Banville). **1.** Le fait de ruisseler ; écoulement d'un liquide le long d'une surface sous forme de nappe, de filets plus ou moins importants : *Le ruissellement de la sueur sur son front l'oblige à s'éponger. La blessure est profonde et le ruissellement abondant du sang fait craindre une hémorragie. Un ruissellement léger et continu |*

Mêle au son de sa voix l'écoulement de l'onde (Samain). *Aux murs pisseux, rien que le ruissellement des eaux produites par la condensation de toutes les haleines* (Duhamel). || *Spécialem.* Écoulement des eaux de pluie ou de la fonte des neiges à la surface de la terre avant leur réunion en ruisseaux et en cours d'eau : *Eaux de ruissellement. Ruissellement pluvial, nival.* || **2.** Jaillissement de traits de lumière colorée ou chatoyante qui se répand à profusion : *Un ruissellement de couleurs chaudes* (Daudet). || **3.** *Fig.* Expression manifestant avec éclat un sentiment exaltant : *Les ruissellements de joie* (Banville).

ruisson [rɥisɔ̃] n. m. (de *ruisseau,* par changement de suff. ; fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, au sens de « petit ruisseau » ; sens actuel [empr. aux parlers saintongeais], 1868, d'après Littré, 1870). Petit canal aménagé pour vider un marais salant.

rumb n. m. V. RHUMB.

rumba [rumba] n. f. (mot de l'esp. des Antilles, de même sens ; 1932, Bloch-Wartburg). Danse cubaine originaire de l'Afrique occidentale ; musique sur laquelle elle se danse et qui comprend 8 mesures à 2/4, rythmées sur des contretemps et des valeurs irrégulières, et répétées indéfiniment.

rumble [rœbəl] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « grondement », déverbal de *to rumble,* produire un bruit sourd, gronder ; 1970, Robert). Vibration de très basse fréquence, responsable du ronflement que l'on constate parfois dans le système amplificateur d'un tourne-disque.

rumen [rymɛn] n. m. (bas lat. *rumen, -minis,* n. neutre, var. du n. f. du lat. class. *ruma,* œsophage ou premier estomac des ruminants, ventre, panse ; 1765, *Encyclopédie*). Syn. de PANSE.

rumeur [rymœr] n. f. (lat. *rumorem,* accus. de *rumor, rumoris,* bruits vagues, bruit qui court, propos colportés, opinion courante ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *rimor* [*rumor,* v. 1180, *Mort Aymeri ; rumeur,* XIII^e s.], au sens 3 ; sens 1, 1651, Scarron ; sens 2, 1407, N. de Baye, I, 195 ; sens 4, 1264, P. Barbier [*la rumeur publique,* 1788, Féraud — *la rumeur,* même sens, v. 1355, Bersuire]). **1.** Assemblage confus de sons produit par les voix et les bruits divers que font un grand nombre de personnes réunies : *La rumeur de la foule. La rumeur qui s'élève d'une assemblée. À plusieurs reprises, les « sieg Heil ! » déferlent et c'est la grande rumeur de la mer* (Montherlant). || **2.** *Spécialem.* Bruit sourd et menaçant d'une foule qui manifeste son mécontentement ou une intention plus ou moins affirmée de révolte, de violence : *Toute la ville est en rumeur, toutes les bouches crient vengeance* (Voltaire). || **3.** *Par extens.* Grand bruit confus d'origines diverses : *Pardessus la rumeur de la mer et des côtes* (Heredia). *La grande rumeur libérée qui monte des villes tropicales à l'arrivée du soir venait de Bombay, à travers le golfe* (Malraux). *Le magasin était plein d'une rumeur assourdissante. La musique ininterrompue sortait des haut-parleurs, et aussi les bribes de phrases, toujours les mêmes, qui venaient des bouches* (Le Clézio). || **4.** Nouvelle de source incontrôlée, qui se répand dans le public ; propos colporté de bouche à oreille : *Seulement les fausses nouvelles sont dangereuses, les rumeurs sont dangereuses* (Alain). *Je me rappelai en souriant avec quelle gêne équivoque il m'avait désigné le palais comme la source de ces rumeurs obscures* (Gracq). || *La rumeur publique,* opinion du grand nombre : *La rumeur publique le tient pour coupable.*

● SYN. : **1** *bourdonnement, brouhaha* (fam.), *murmure ;* **3** *grondement ;* **4** *bobard* (pop.), *canard* (fam.), *on-dit, ouï-dire, potin* (fam.), *racontar* (fam.), *ragot* (fam.) ; *voix publique.*

rumex [rymɛks] n. m. (lat. *rumex, rumicis,* petite oseille, espèce de dard ; 1858, Legoarant). Nom générique de l'*oseille* et des plantes voisines, de la famille des polygonacées, au goût acide.

rumie [rymi] n. f. (lat. scientif. moderne *rumia,* même sens, emploi arbitraire du lat. class. *Rumia,* n. de la déesse qui présidait à l'allaitement des enfants, dér. de *ruma,* mamelle ; 1875, Larousse). Phalène aux ailes d'un jaune soufre marqué de roux, dont la chenille vit sur le sorbier, l'aubépine et le prunellier.

ruminant, e [ryminɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ruminer ;* 1553, Belon). Qui rumine : *Les mammifères ruminants.*

◆ **ruminants** n. m. pl. (1680, Cl. Perrault, III, 213). Groupe de mammifères ongulés comprenant des espèces herbivores pourvues d'une panse et capables de ruminer : *La vache, le mouton, le renne, la girafe et le dromadaire sont des ruminants.*

◆ **ruminant** n. m. (1680, Cl. Perrault, III, 213). Animal faisant partie de ce groupe de mammifères.

rumination [ryminasjɔ̃] n. f. (lat. *ruminatio,* rumination [au pr.], réflexion, méditation, de *ruminatum,* supin de *ruminare* [v. RUMINER] ; fin du XIV^e s., E. Deschamps, écrit *ruminacion,* au sens de « récitation [d'un psaume] » ; écrit *rumination,* au sens 1, 1615, Montlyard ; sens 2, 1936, Mauriac). **1.** Mode de digestion particulier aux mammifères ruminants qui emmagasinent dans la panse l'herbe non mâchée, puis la ramènent par boulettes dans la bouche, où elle subit une trituration avant de redescendre dans le feuillet et la caillette pour y subir la digestion gastrique. || **2.** *Fig.* Action de revenir en esprit sur les mêmes choses constamment et longuement : *Elle n'hésitait pas, pour enrichir ses ruminations, à recourir aux années antérieures* (Sartre).

ruminement [ryminmɑ̃] n. m. (de *ruminer ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1884, A. Daudet ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Opération consistant à remâcher les aliments ramenés de la panse dans la bouche, en parlant des ruminants : *Les bêtes cessent de tourner, de se poursuivre, et recommencent leurs ruminements* (Montherlant). || **2.** Manière de mastiquer les aliments en les broyant par un mouvement lent, continu et bruyant des mâchoires : *Ces vieilles babines qui grondaient en mangeant avec un ruminement de bêtes* (Daudet). || **3.** *Fig.* Action de repasser sans cesse les mêmes choses dans son esprit, de ressasser ses pensées : *Rien ne le distrait* [le vieux facteur] *de son ruminement intérieur* (Martin du Gard).

ruminer [rymine] v. tr. (lat. *ruminare,* ruminer, de *rumen, -minis* [v. RUMEN] ; début du XIV^e s., Gilles li Muisis, au sens 2 ; sens 1, 1372, Corbichon [absol., 1600, O. de Serres]). **1.** Remâcher les aliments ramenés de la panse dans la bouche, en parlant des ruminants : *Les moutons ruminent leur pâture ;* et absol. : *Les vaches ruminent.* || **2.** *Fig.* Faire longuement et obstinément repasser dans son esprit les mêmes choses, y réfléchir sans cesse : *Dès que je l'amenais à parler, il devenait d'une éloquence extraordinaire ; mais taciturne le plus souvent, il semblait ruminer alors de noirs projets, que j'aurais voulu connaître* (Gide). *La joue appuyée à la fraîcheur de l'oreiller, Henri gardait les yeux ouverts, et tandis qu'il ruminait cette journée, il n'éprouvait plus de colère : de la détresse ; ce n'était pas lui qui était dans son tort, c'était Dubreuilh* (Beauvoir).

● SYN. : **2** *remâcher, repasser, repenser, ressasser, retourner, revenir sur.*

◆ v. tr. ind. [**sur**] (milieu du XIV^e s.). Réfléchir longuement et obstinément à quelque chose : *Je rumine sans cesse sur ce qui m'intéresse* (Stendhal).

rumsteck ou **rumsteak** n. m. V. ROMSTECK.

run [rœn] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « course », déverbal de *to run,* courir ; 1^er oct. 1876 [d'après Littré, 1877], au sens de « étendue de pâturage accordée, en Australie, aux éleveurs de bétail » ; 1897, Bonnaffé, au sens de « course effectuée entre deux guichets, comptant pour un point » [au cricket] ; sens actuel, 1964, Larousse). Période de marche continue d'une installation pétrolière entre deux arrêts : *Run d'essai.*

runabout [rœnabawt] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « vagabond », de *to run,* courir, et de *about,* en rond, autour ; 1959, Giordan, p. 94). Canot automobile de course ou de plaisance à moteur intérieur

de grande puissance, et pouvant réaliser une vitesse de l'ordre de 30 à 50 nœuds.

runcaire [rœ̃kɛr] n. m. (origine incertaine [le bas lat. *runcaria,* « buisson », proposé par Littré et ses successeurs comme étymon n'existe pas] ; 1870, Littré). Nom donné aux vaudois.

rune [ryn] n. f. (norvégien *rune* ou suédois *runa,* même sens, de l'anc. scand. *rûnar,* n. pl., « écriture secrète », gotique *rūna,* mystère, secret ; 1653, d'après Robert, 1964). Chacun des caractères de l'écriture runique : *Le nom, écrit en caractères capricants et biscornus comme une ligne de cabale ou une rune de l'Edda* (Gautier).

runiforme [rynifɔrm] adj. (de *runi-,* élément tiré de *rune,* et de *forme ;* 1964, Larousse [aussi pour l'alphabet turc ancien]). Dont la forme rappelle celle des runes. || Se dit de l'alphabet turc ancien des inscriptions de l'Orkhon et de l'Ienisseï, qui dérive d'un alphabet parthe ou qui est apparenté à l'alphabet parthe.

runique [rynik] adj. (de *rune ;* 1653 [d'après Robert, 1964], au sens 1 [« ...composé à l'aide de cet alphabet », 1904, Larousse ; *pierre runique,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Robert [*poésies runiques,* 1870, Littré]). **1.** Se dit de la plus ancienne écriture germanique, formée de signes spéciaux nommés « runes » : *L'alphabet runique ancien ou germanique compte vingt-quatre caractères. L'alphabet runique récent ou nordique a été utilisé en Scandinavie.* || Se dit d'un texte composé à l'aide de cet alphabet : *Inscription runique.* || *Pierre runique,* pierre portant une inscription en caractères runiques. || **2.** *Par extens.* Se dit de l'art scandinave du IIIe au Xe s.

runologue [rynɔlɔg] n. (de *runo-,* élément tiré de *rune,* et de *-logue,* du gr. *logos,* discours, science ; 1870, Littré). Spécialiste de l'écriture runique.

ruolz [ryɔlz] n. m. (emploi comme n. commun du n. du chimiste français François Albert Henri Ferdinand, vicomte de *Ruolz* [1808-1887], qui inventa, v. 1841, un procédé permettant de préparer cet alliage ; 1855, Goncourt). Alliage utilisé en orfèvrerie, d'une couleur analogue à celle de l'argent.

rupestre [rypɛstr] adj. (lat. scientif. moderne *rupestris,* rupestre, du lat. class. *rupes,* paroi de rocher ; 1819, Boiste, au sens 1 [d'abord *rupestral,* 1802, Laveaux] ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Qui croît sur les rochers : *Plante rupestre.* || **2.** Se dit de dessins, de gravures, de peintures réalisés sur des rochers, sur des parois de grottes : *L'art rupestre préhistorique.*

rupicaprins [rypikaprɛ̃] n. m. pl. (dér. savant du lat. *rupicapra,* chamois, de *rupes,* paroi de rocher, et de *capra,* chèvre ; 1933, Larousse [d'abord *rupicaprinés,* 1904, Larousse]). Sous-famille de bovidés comprenant les chamois et animaux voisins vivant dans les rochers, d'aspect intermédiaire entre une chèvre et une antilope.

rupicole [rypikɔl] adj. (de *rupi-,* élément tiré du lat. *rupes,* paroi de rocher, et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1839, Boiste). Se dit d'une plante qui pousse dans les rochers.

◆ n. m. (1808, Boiste, comme n. d'un coquillage ; sens actuel, 1875, Larousse). Passereau de l'Amérique du Sud, atteignant 35 cm de long, et dont le mâle, au plumage brillant, orangé et huppé, exécute de remarquables danses nuptiales.

● SYN. : *coq de roche.*

rupin, e [rypɛ̃, -in] adj. et n. (de l'arg. anc. *ripe* ou *rupe,* dame [1596, Pechon de Ruby] — probablem. d'abord « méchante femme » —, emploi fig. du moyen franç. *ripe,* « gale » [XVe s., Godefroy], déverbal de *riper,* gratter [v. RIPER] ; 1628, Chereau, comme n. m., au sens de « gentilhomme » ; sens actuel, 1630, Esnault). Qui est riche et le laisse voir dans sa tenue, sa façon d'être, sa manière de vivre : *Un rupin. Fréquenter des gens rupins.*

◆ adj. (1967, Robert). *Pop.* D'apparence somptueuse, qui fait riche : *Un appartement rupin. Un complet rupin.*

◆ **rupin** n. m. (fin du XIXe s., Huysmans). Aspect rupin, riche apparence : *Où donc allez-vous aujourd'hui, vous êtes d'un rupin !* (Huysmans).

rupiner [rypine] v. intr. (de *rupin ;* 1890, Esnault). *Arg. scol.* Avoir des résultats brillants ; briller dans un examen.

rupteur [ryptœr] n. m. (dér. savant du lat. *ruptum,* supin de *rumpere,* rompre, briser, casser ; 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Interrupteur d'une bobine d'induction. || **2.** Sur un véhicule automobile, dispositif destiné à rompre le courant dans un système d'allumage électrique pour produire l'étincelle à la bougie.

ruption [rypsjɔ̃] n. f. (bas lat. *ruptio,* effraction, bris, du lat. class. *ruptum,* supin de *rumpere,* rompre, briser, casser ; 1611, Cotgrave, au sens de « rupture » ; sens moderne, 1788, J.-J. Barthélemy). *Vx.* Mélange des couleurs sur la palette. (On disait aussi RUPTURE [1684, Brunot].)

rupture [ryptyr] n. f. (lat. impér. *ruptura,* rupture, fracture, du lat. class. *ruptum,* supin de *rumpere,* rompre, briser, casser ; 1372, Corbichon, aux sens 1-2 [*point de rupture,* 1964, Larousse — *charge de rupture,* même sens, 1875, Larousse ; *projectile, obus... de rupture,* 1904, Larousse] ; sens 3, 1680, Richelet [« hernie », 1538, R. Estienne] ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1949, Larousse ; sens 6, 1904, Larousse ; sens 7, 1673, Mme de Sévigné [« levée d'un camp militaire », v. 1570, Carloix] ; sens 8, 1690, Furetière [*rupture d'équilibre, rupture des relations diplomatiques,* 1933, Larousse ; *rupture de table,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens 9, 1616, A. d'Aubigné [*rupture abusive,* 1964, Larousse ; *rupture d'un mariage,* 1870, Littré — *rupture d'un hymen,* même sens, 1644, Corneille] ; sens 10, 30 nov. 1917, A. Gide [*rupture de pente,* 1949, Larousse] ; sens 11, 1636, Monet). **1.** Action de rompre, ou le fait de se rompre ; résultat de cette action. || **2.** Séparation brutale en deux ou plusieurs parties d'une chose résistante, rigide ou souple sous l'effet d'une force trop intense ou d'un effort trop prolongé : *Accident provoqué par la rupture d'un câble de treuil. Effort de rupture. La rupture d'un essieu. Rupture de direction. Rupture d'une poutre. Mon camarade Riguelle s'était posé d'abord, à la suite d'une rupture de bielle* (Saint-Exupéry). || *Point de rupture,* valeur minimale de la force à laquelle est soumise une pièce mécanique, entraînant la rupture de cette pièce. || *Projectile, obus* ou *boulet de rupture,* projectile doué d'une grande force de pénétration et destiné généralement à perforer les blindages. || **3.** Solution de continuité, déchirure d'un organe qui n'est pas produite par un instrument tranchant : *Rupture d'anévrisme. Rupture de rate, de foie.* || **4.** Le fait, pour un ouvrage d'art, de céder sous la pression à laquelle il est soumis : *La rupture de la digue a provoqué l'inondation de l'arrière-pays.* || **5.** Opération ayant pour résultat d'ouvrir une brèche dans le dispositif défensif de l'adversaire : *La rupture du front allemand à Avranches en 1944.* || **6.** *Vx.* Le fait de rompre le dispositif d'une troupe rangée en bataille, pour la former en colonne. || **7.** *Class.* Séparation des membres d'une assemblée, dissolution : *Votre syndic sera fait avant qu'on entende parler ici de la rupture de votre conseil* (Sévigné). || **8.** Le fait de faire cesser brusquement un état existant, d'interrompre le cours de quelque chose : *Le moindre faux mouvement pourrait provoquer une rupture d'équilibre et le précipiter dans le vide. La rupture d'une trêve. La rupture des négociations en cours. Dans l'histoire considérée comme un absolu, la violence se trouve légitimée ; comme un risque relatif, elle est une rupture de communication* (Camus). || *Rupture d'équilibre,* pour un avion, phénomène consécutif à la perte de vitesse. || *Rupture des relations diplomatiques,* cessation des relations diplomatiques directes entre deux États par le rappel des agents sur l'initiative d'un des États. || Class. *Rupture de table,* le fait de cesser de tenir table ouverte : *On ne parle ici que de la rupture entière de la table de M. de La Rochefoucauld* [...] *; il a dit au roi qu'il en était ruiné* (Sévigné). || **9.** *Spécialem.* Annulation, cassation d'actes publics ou privés : *Rupture de la paix. Rupture d'un traité. Rupture de fiançailles. Rupture d'un contrat.* || *Rupture de ban,* V. BAN. || *Rupture abusive,* résiliation d'un contrat de travail non conforme au

droit du travail ou aux conventions collectives. || *Rupture d'un mariage,* annulation d'un projet de mariage. || **10.** Opposition tranchée, séparation brutale, changement brusque qui s'opère entre les éléments d'un ensemble, d'une suite, et interrompt leur continuité : *Il me soumet à des ruptures de rythme épuisantes. L'atelier impose la plus grande fidélité au maître et produit la réplique ; l'école mène à la rupture et produit d'autres maîtres* (Malraux). *Mais s'il devait ne plus jamais la voir, s'il se trouvait seul vivant d'eux deux... cette rupture atroce avec tout le passé* (Aragon). || *Rupture de pente,* augmentation brusque de la déclivité d'un terrain. || **11.** Séparation, désunion entre personnes liées par l'amitié, le sang, l'amour : *Lettre de rupture. Pour vous, Olivier, votre devoir est tout tracé. Vous renoncez à votre liaison avec la Soubiran et pour faciliter la rupture, vous renverrez cette créature aujourd'hui même* (Aymé). *Il parcourut encore une fois la scène de rupture ; comme on rompt facilement sur le papier !* (Beauvoir).

• SYN. : **9** *abrogation, dénonciation, résiliation, révocation ;* **10** *antagonisme ;* **11** *brouille, brouillerie, froid* (fam.).

rural, e, aux [ryral, -o] adj. (bas lat. *ruralis,* des champs, de la campagne, du lat. class. *rus, ruris,* campagne, propriété rurale ; v. 1370, Oresme, au sens 1 [*droit rural,* 1936, Capitant, art. *droit*] ; sens 2, 1872, Larousse, art. *facteur*). **1.** Se dit de ce qui a pour cadre la campagne : *Vie rurale. Propriété rurale.* || *Droit rural,* branche du droit concernant spécialement les biens, la propriété à la campagne. || *Économie rurale,* v. ÉCONOMIE. || **2.** Se dit d'une personne dont l'activité s'exerce à la campagne : *Mais vous raisonnez comme un facteur rural, se hâta d'ajouter O. Dubois* (Aymé).

• CONTR. : **1** et **2** *urbain.*

◆ **ruraux** n. m. pl. (25 févr. 1871, *le Cri du peuple,* au sens de « membres de l'Assemblée nationale de 1871 » ; sens actuel, av. 1890, Maupassant [au sing., av. 1453, Monstrelet — comme adj., au sens de « qui habite la campagne », v. 1398, *le Ménagier de Paris*]). Habitants de la campagne : *Les deux ruraux hochaient la tête en signe de refus* (Maupassant).

• SYN. : *campagnard, paysan.* — CONTR. : *citadin.*

ruralisme [ryralism] n. m. (de *rural ;* 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1967, Fohlen, p. 37). **1.** Science du mieux-vivre dans les campagnes. || **2.** Préjugé en faveur de la vie à la campagne.

ruraliste [ryralist] n. (de *rural ;* 1953, Larousse). Juriste spécialisé dans le droit rural.

ruralité [ryralite] n. f. (dér. savant de *rural ;* fin du XIV[e] s., au sens de « ignorance de campagnard » [encore en 1842, Acad.] ; sens actuel, 1868, d'après Littré, 1870). Caractère, état de ce qui est rural.

rurbain, e [ryrbɛ̃, -ɛn] adj. (de *rur*[*al*] et de [*ur*]*bain ;* 1975, Larousse). *Zone rurbaine,* espace où s'interpénètrent habitat et activités rurales et urbaines.

rusclet [rysklɛ] n. m. (mot provenç. de même sens, dér. de l'anc. provenç. *ruscla,* écorce, liège, élargissement de *rusca,* écorce d'arbre, bas lat. *rūsca,* même sens [IX[e] s.], mot gaulois ; 1964, Larousse). Engin de pêche à la dérive, utilisé en Méditerranée et constitué par un bloc de liège auquel sont attachés des avançons supportant chacun un hameçon.

ruse [ryz] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *reüser,* repousser, faire reculer — quelqu'un — [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], *ruser,* reculer, se retirer [v. 1155, Wace], lat. *recusare,* repousser, refuser [v. RÉCUSER] ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *reüsse* [*ruse,* v. 1270, *Studier i Modern Språkvetenskap,* XIV, 98], au sens 2 ; sens 1, XIII[e] s., *Mervelles de Rigomer,* écrit *reüse* [*ruse,* v. 1280, *Clef d'Amors ; ruse de guerre,* 1538, R. Estienne] ; sens 3, v. 1360, Froissart). **1.** Procédé habile employé pour tromper et arriver ainsi à ses fins : *Il a réussi dans son entreprise grâce à une ruse subtile. User de ruse pour combattre plus fort que soi.* || *Ruse de guerre,* tout procédé utilisé au combat pour tromper ou surprendre l'ennemi. || **2.** *Spécialem.* Détour, moyen subtil que l'animal chassé met en œuvre pour échapper aux chasseurs et aux chiens. || **3.** Art de se servir de ce procédé pour abuser autrui et réussir : [Hilaire] *se croit un Machiavel au petit pied, un arriviste d'une malignité rare, d'une ruse à longue échéance...* (Arnoux). *L'expression de son regard était celle d'une ruse profonde dont les implications m'échappaient* (Gracq).

• SYN. : **1** *artifice, astuce, feinte, ficelle* (fam.), *manège, manœuvre, stratagème, subterfuge, truc* (fam.) ; **3** *finesse, fourberie, machiavélisme, matoiserie, roublardise* (fam.), *rouerie, subtilité.*

rusé, e [ryze] adj. et n. (de *ruse ;* XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch [*rusé compère,* 1835, Acad. ; *rusée commère,* 1808, d'Hautel]). Qui fait preuve de ruse ; qui possède l'art de manier la ruse : *Un animal rusé. Faire le rusé. Les conseillers qui passent pour rusés, si lourdes qu'aient été leurs erreurs, gardent du crédit parce qu'ils ont une réputation de ruse. C'est l'histoire de Talleyrand, de Fouché* (Mauriac). *Ne nous soucions pas de savoir si c'était un niais ou un rusé* (Giono). || Fam. *Rusé compère, rusée commère,* personne subtile, artificieuse.

• SYN. : *astucieux, cauteleux, madré* (fam.), *malin, matois* (fam.), *retors, roublard, roué.* — CONTR. : *candide, droit, innocent, naïf, nigaud.*

◆ adj. (sens 1-2, milieu du XVI[e] s., Ronsard). **1.** Qui dénote de la ruse : *Un air rusé. Sourire rusé.* || **2.** Fait avec ruse : *Une manœuvre rusée.*

• SYN. : **1** *chafouin, espiègle, futé, malicieux, narquois ;* **2** *subtil.* — CONTR. : **1** *ingénu, simplet.*

ruser [ryze] v. intr. (de *ruse* [v. ce mot] ; v. 1240, G. de Lorris, écrit *reüser,* comme v. tr., au sens de « tromper [quelqu'un] » ; comme v. intr., écrit *ruser,* au sens 1, XIV[e] s., *Miracles de Nostre-Dame* [*ruser avec quelque chose,* 1788, J.-J. Barthélemy] ; sens 2, 1561, d'après Nicot, 1606). **1.** User de ruses ; chercher à donner le change par des ruses : *Toutes les femmes, même les plus niaises, savent ruser pour arriver à leurs fins* (Balzac). *Comment ne pas admettre d'avance que Wilde ne se confiait intimement qu'à ceux qui partageaient ses goûts ? Avec les autres, il lui fallait feindre et ruser* (Gide). *Je ne me dissimulais pas que je rusais avec moi-même* (Bastide). || *Ruser avec une difficulté, un obstacle,* manœuvrer habilement pour l'empêcher de gêner, de contrarier ce que l'on entreprend : *Germaine Buga avait allumé le feu et, à cause du temps, le poêle fumait, ce qui obligea à ouvrir la fenêtre, par où s'engouffrant le vent et la pluie, il fallut ruser avec les éléments et adopter un compromis* (Aymé). || **2.** *Spécialem.* Employer divers expédients pour échapper aux chasseurs et aux chiens, en parlant de la bête chassée.

• SYN. : **1** *biaiser* (fam.), *finasser* (fam.), *louvoyer, manœuvrer.*

rush [rœʃ] n. m. (mot angl. signif. « course précipitée, mouvement violent », déverbal de *to rush,* se précipiter ; 15 avr. 1878, *le Figaro,* au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1923, Larousse). **1.** Effort final impétueux par lequel un concurrent, dans une course, essaie de dépasser ses rivaux. || **2.** Sorte de ruée accomplie par les joueurs d'une équipe sportive à certains moments du jeu. || **3.** *Par extens.* Mouvement impétueux d'un grand nombre de personnes dans la même direction : *Le grand rush des vacances paralyse la circulation en de nombreux points du pays.*

◆ **rushes** n. m. pl. (1968, Larousse). Ensemble des prises de vues cinématographiques telles qu'elles apparaissent avant le choix du montage.

• REM. L'Administration préconise l'expression ÉPREUVES DE TOURNAGE.

russe [rys] adj. (de *Russie,* n. géogr. ; 1715 [d'après Trévoux, 1771], au sens 1 [*église russe,* 1875, Larousse ; *chien d'ours russe, lapin russe, lévrier russe,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui appartient à la Russie, à ses habitants : *L'art, la littérature russe. La langue russe. Le peuple russe. L'armée russe. La révolution russe. Tout ce qui fut sa vraie vie, la vie tragique et violente qui l'arracha aux siens, le roula sous un nom supposé par les champs de bataille de l'Europe et les prisons russes...* (Aragon).

|| *Église russe,* église nationale de Russie de rite orthodoxe. || *Chien d'ours russe,* chien massif, à poils longs et fauves, que l'on peut utiliser pour la chasse à l'ours et à l'élan. || *Lapin russe,* lapin à pelage blanc, à yeux rouges, dont le nez, les oreilles, les pattes et la queue sont noirs et qui est apprécié tant pour sa chair que pour sa fourrure : *Il existe deux tailles de lapins russes : le petit-russe et le gros ou grand lapin russe.* || *Lévrier russe,* v. BARZOÏ. || **2.** En héraldique, se dit d'une croix munie de trois traverses, la plus basse étant oblique.

◆ adj. et n. (1715, d'après Trévoux, 1771 [*Russe blanc,* v. 1925]). Habitant ou originaire de la Russie : *Un paysan russe. Danseur russe. Un Russe, une Russe.* || *Russe blanc,* émigré russe, par opposition aux *Russes rouges,* ou Soviétiques.

◆ n. m. (1875, Larousse). Langue slave parlée dans une grande partie de l'U.R.S.S. : *Apprendre le russe. Parler russe. Le russe s'écrit à l'aide de caractères cyrilliques.*

russien, enne [rysjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Russie,* n. géogr. ; début du XVIII^e s., Fontenelle). Se disait autref. pour désigner ce qui concernait les trois groupements du monde slave oriental : Russie proprement dite, ou Grande Russie, Russie blanche, ou Biélorussie, et Petite Russie : *Hongrois, grands et petits russiens, empressés autour de ses toilettes* (Daudet).

• Rem. On dit aussi GRAND-RUSSE, BLANC-RUSSE et PETIT-RUSSE.

russification [rysifikasjɔ̃] n. f. (de *russifier ;* 1892, P. Guérin). Action de russifier ; résultat de cette action : *La russification de la Sibérie.*

russifier [rysifje] v. tr. (de *russi-,* élément tiré de *russe,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1868, Mérimée). Contraindre ou déterminer un individu, une collectivité à adopter les institutions, les coutumes, la langue russe : *Les tsars ne sont pas parvenus à russifier la Pologne. Son long séjour en Union soviétique l'a complètement russifié.*

russophile [rysɔfil] adj. et n. (de *russo-,* élément tiré de *russe,* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 12 sept. 1854, *le Charivari,* p. 2). Qui aime la Russie, manifeste une grande sympathie pour ses habitants, sa culture, son régime.

russule [rysyl] n. f. (lat. scientif. moderne *russula,* même sens, fém. substantivé du bas lat. *russulus,* rougeâtre, dimin. du lat. class. *russus,* rouge, roux ; 1839, Boiste). Genre de champignons à lames, à chapeau coloré en jaune, vert, rouge ou brun violacé, très commun dans les forêts françaises et dont de nombreuses espèces sont de bons comestibles.

rustaud, e [rysto, -od] adj. (de *ruste* [fin du XV^e s., Molinet], var. anc. de *rustre* 1 ; 1677, M^me de Sévigné, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** *Class.* Propre à la campagne, simple et naturel : *S'il* [le marquis de Grignan] *est bien fort, l'éducation rustaude est fort bonne* (Sévigné). || **2.** Qui témoigne d'une éducation fruste, d'un manque de délicatesse, de raffinement, de savoir-vivre : *Des manières rustaudes. Une allure rustaude. Un air rustaud.*

• Syn. : **2** *grossier, paysan, rustique.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1530, *Dict. général* [comme adj. ; comme n., 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1675, M^me de Sévigné). **1.** Qui manque d'éducation, de raffinement ; lourd et gauche dans ses manières : *C'est un garçon un peu rustaud. Un gros rustaud.* || **2.** *Par extens.* Qui manque d'élégance, de finesse ; d'allure robuste et sans apprêt : *Elle* [la giroflée] *est colorée, rustaude, et vêtue d'un velours solide, comme une terrassière* (Colette).

• Syn. : **1** *balourd, lourdaud, paysan, rustre, sans-façon ;* **2** *agreste, fruste, rustique.*

◆ n. (av. 1890, Maupassant). Qui vit à la campagne, campagnard (vieilli) : *Rustres et rustaudes sautaient en rond* (Maupassant).

• Syn. : *paysan.*

◆ **rustaud** n. m. (1875, Larousse). Membre d'une secte d'anabaptistes composée de paysans qui, au XVI^e s., sous couleur de religion, tentèrent de susciter des révoltes.

rustaudement [rystodmɑ̃] adv. (de *rustaud ;* 1655, M^me de Sévigné). *Class.* À la manière des gens de la campagne, sans façons : *Comme vous savez, mon pauvre cousin, que je vous aime un peu rustaudement, je voudrais qu'on vous l'accordât* [cette faveur] (Sévigné).

rustauderie [rystodri] n. f. (de *rustaud ;* 1611, Cotgrave, aux sens 1-2). **1.** *Class.* Manière d'être, façons propres aux gens de la campagne : *Je ne sais si ma santé ne me rendra point ma rustauderie* (Sévigné). || **2.** Manière d'être, action de rustaud. (Vieilli.)

ruste [ryst] n. f. (moyen néerl. *rûte,* parallélogramme ; 1338, Godefroy, écrit *rute ; ruste,* XVI^e s.). En héraldique, meuble ayant l'aspect d'un losange percé d'un trou circulaire. (On dit parfois RUSTRE [1611, Cotgrave].)

rusticage [rystikaʒ] n. m. (de *rustiquer ;* 1842, Acad.). Mortier très clair que l'on projette à l'aide d'une sorte de balai contre un mur pour le crépir dans le genre rustique.

rusticité [rystisite] n. f. (lat. *rusticitas,* les choses ou les mœurs de la campagne, grossièreté, gaucherie, sauvagerie, de *rusticus* [v. RUSTIQUE] ; v. 1380, *Aalma,* au sens de « travail des champs » ; sens 1-2, 1512, J. Lemaire de Belges ; sens 3, 1870, Littré). **1.** Manière d'être des gens qui vivent à la campagne ; absence de raffinement, de recherche dans les manières et dans les formes : *J'ai peur qu'* [...] *il n'ait été un peu choqué de ma rusticité* (Voltaire). *La nappe grossière, les assiettes à fleurs, le fumet vigoureux d'un repas de paysans, tout contribuait à la rusticité de la fête terminée au dessert par un écroulement de raisins sur la table* (Daudet). || **2.** *Class.* et *péjor.* Absence de raffinement, de savoir-vivre allant jusqu'à la rudesse, à la grossièreté : *Il semble que la rusticité n'est autre chose qu'ignorance grossière des bienséances* (La Bruyère). || **3.** Qualité que possède une plante ou un animal domestique de bien résister aux intempéries et de nécessiter peu de soins.

◆ **rusticités** n. m. pl. (sens 1, av. 1867, Baudelaire ; sens 2, 1862, Fromentin). **1.** Vie à la campagne ; choses de la campagne : *Il y a de la galanterie, et même d'une espèce raffinée dans ce chantre des rusticités* (Baudelaire). || **2.** Manières frustes, grossières ; manque de raffinement, d'usage : *Le nom de Paris se présenta tout à coup comme une inévitable antithèse à toutes les simplicités comme à toutes les rusticités de la vie* (Fromentin).

Rustine [rystin] n. f. (n. déposé, de *Rustin,* nom du fabricant ; v. 1910, d'après Robert, 1964 [Dauzat-Dubois-Mitterand et d'autres dictionnaires étymologiques considèrent, à tort, que ce mot est le même que le n. f. *rustine,* « face de derrière du creuset dans lequel on affine la fonte » — 1754, *Encyclopédie,* IV, 149 —, allem. *Rückstein,* même sens, proprem. « pierre de dos », du préf. *rück-,* de dos, et du n. m. *Stein,* pierre]). Petite rondelle adhésive en caoutchouc servant à réparer un objet de caoutchouc et particulièrement une chambre à air.

rustique [rystik] adj. (lat. *rusticus,* relatif à la campagne, de la campagne, qui rappelle la campagne, simple, naïf, grossier [et, comme n. m., « campagnard »], de *rus, ruris,* campagne, propriété rurale ; XII^e s., *Partenopeus de Blois,* écrit *ruistique,* au sens de « féroce » ; écrit *rustique,* au sens 1, v. 1355, Bersuire [*maison rustique,* 1845, Bescherelle — d'abord « ferme, métairie », 1561, La Curne ; *dieux rustiques,* 1875, Larousse] ; sens 2, av. 1660, Saint-Amant ; sens 3, v. 1355, Bersuire ; sens 4, 1752, Trévoux [*écriture rustique,* 1875, Larousse] ; sens 5, 1835, Acad. [« — objet d'art — qui imite la nature sans l'embellir », fin du XVI^e s., Palissy ; pour des meubles fabriqués... sur les mêmes modèles, 1875, Larousse] ; sens 6, 1835, Acad. [*bois rustique,* 1842, Balzac — d'abord « bois dont les fibres sont nouées les unes avec les autres », 1723, Savary des Bruslons, I, 392] ; sens 7, 1676, Félibien [pour un ouvrage de maçonnerie..., 1690, Furetière] ; sens 8, 1660, Boileau [« qui témoigne d'un manque de raffinement... », v. 1355, Bersuire] ; sens 9, 1845, Bescherelle [« — arbre — qui vient sans culture », 1771, Trévoux]). **1.** Relatif aux activités, aux choses de la campagne (vieilli) : *Travaux rustiques.* || Vx. *Maison rustique,* ensemble de tous les objets

indispensables au cultivateur. || *Dieux rustiques,* divinités qui présidaient à l'agriculture : *Ils formaient un troupeau lascif et sans mystère, pareils à de jeunes dieux rustiques dont les ébats ne sont pas bridés par le souci de subsister durement* (Aymé). || **2.** *Class.* Qui vit à la campagne : *Le petit noble rustique | Avec son habit à l'antique* (Saint-Amant). || **3.** Propre à la campagne, à la vie, aux mœurs des gens de la campagne : *Les romans rustiques de George Sand. Alexandre Leclerc est toujours joyeux ; il chante des chansons picardes, et ces airs de pays, ces couplets rustiques répandent autour de sa table, dans l'air saturé de tabac, je ne sais quelle poésie pénétrante de blés et de plaines* (Daudet). *Notre nouveau camarade était un homme simple, à l'accent rustique* (Duhamel). || **4.** *Langue latine rustique, langue romaine rustique,* latin vulgaire répandu dans les diverses provinces de l'Empire romain. || *Écriture rustique,* écriture latine de basse époque, constituée par des capitales au tracé amaigri et simplifié. || **5.** Se dit d'un mobilier fabriqué artisanalement et dans le style traditionnel de chaque province : *Table rustique d'origine auvergnate. Bureau rustique provençal. Je songeai au cabinet de travail de mon père, étroit et sévère, donnant sur une cour, et au petit salon de ma mère, où des meubles anciens mais bien rustiques, choisis à Aiguebelles, faisaient le plus bel ornement* (Lacretelle). *Ces saletés, dit mon père, vont être la base d'un mobilier rustique que tu ne te lasseras pas de regarder* (Pagnol). || *Par extens.* Se dit des meubles fabriqués industriellement sur les mêmes modèles : *Mobilier rustique moderne.* || **6.** *Par extens.* Qui est taillé, façonné, arrangé avec une simplicité un peu fruste, un manque de raffinement et de recherche voulu, propre à créer une ambiance campagnarde : *Meubles simples, objets usuels, murs passés à la chaux, cheminée campagnarde et voilà un décor rustique. Je trouve cette table trop rustique pour mon appartement parisien.* || Vx. *Bois rustique,* troncs et branches, écorcés ou non, que l'on utilisait au XVIII^e^ et au XIX^e^ s. dans certains ouvrages à l'état brut pour leur donner une note campagnarde ; se disait des ouvrages fabriqués à l'aide de ce bois : *Banc, kiosque rustique. Petit pont en bois rustique qui décore un parc.* || **7.** *Ordre rustique, architecture rustique,*ordre, architecture dont les colonnes, les membres de l'entablement sont ornés de bossages vermiculés et, parfois aussi, de congélations. || Se dit d'un ouvrage de maçonnerie dans lequel les pierres de parement demeurent brutes naturellement ou sont taillées pour imiter le brut. || **8.** Qui a le caractère, la simplicité sans détours et le naturel des gens de la campagne : *Ce sont de pauvres gens rustiques et dévots* (Heredia). || *Par extens.* Qui témoigne d'un manque de raffinement, d'élégance : *Avoir des manières un peu trop rustiques.* || **9.** Se dit des végétaux et des animaux caractérisés par une grande robustesse et une bonne résistance au froid et aux intempéries.

• SYN. : **1** *champêtre, rural ;* **3** *bucolique, pastoral, paysan ;* **5** et **6** *campagnard ;* **8** *agreste, rustaud, rustre, sans-façon ; fruste, grossier, rude ;* **9** *résistant, vivace.* — CONTR. : **1** *urbain ;* **6** *citadin, élégant, raffiné ;* **8** *compliqué, délicat, sophistiqué ; affecté, étudié, maniéré, précieux ;* **9** *fragile.*

◆ n. (sens 1, v. 1520, Godefroy ; sens 2, 1934, Montherlant). **1.** *Class.* et *littér.* Habitant de la campagne, campagnard : *Le rustique une fois marié peuplera infiniment* (Montesquieu). *Aux patients attitrés* [de l'hôpital] *se mêlaient des visiteurs qu'on voyait rarement deux fois : des rustiques traînant avec eux un attirail hétéroclite d'objets ramassés à la veille d'une fuite ou tirés d'une maison qui brûle* (Yourcenar). || **2.** *Littér.* Personne simple, sans façon et même un peu fruste : *M. Octave lui avait dit :* [...] *« Tu verras Gibout. C'est un rustique, un homme tout rond, père de quatre enfants »* (Montherlant).

◆ n. m. (sens 1, fin du XVI^e^ s. ; sens 2, 1904, Larousse [*marteau rustique,* même sens, 1875, Larousse]). **1.** En architecture et en décoration, le genre rustique. || **2.** Marteau de tailleur de pierre, à tranchant dentelé, propre à rustiquer les pierres.

rustiquement [rystikmɑ̃] adv. (de *rustique ;* 1539, R. Estienne). D'une manière simple, rustique ; dans le goût campagnard : *Une maison rustiquement meublée. Un chalet rustiquement décoré.*

rustiquer [rystike] v. tr. (de *rustique* [*rustiquer,* « habiter à la campagne » — av. 1615, Pasquier —, était un empr. du lat. *rusticari, même sens, dér. de rusticus,* de la campagne — V. RUSTIQUE] ; 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** Tailler une pierre au rustique pour lui donner l'aspect brut. || **2.** Crépir un mur dans le genre rustique.

1. rustre [rystr] n. (réfection, d'après le lat. [v. ci-dessous], de l'anc. franç. *ruiste,* important [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], fort, vigoureux, vaillant [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], violent, rude [v. 1131, *Couronnement de Louis*], forme demi-savante issue du lat. *rusticus,* rustique [V. RUSTIQUE] ; 1375, R. de Presles, au sens 2 [var. *ruste,* fin du XV^e^ s., Molinet] ; sens 1, 1678, La Fontaine). **1.** Habitant de la campagne, paysan (vieilli) : *Pour toi le laboureur est un rustre qu'on paie* (Hugo). *Ces rustres chassés de hameaux rebelles méthodiquement vidés par la troupe souffraient presque tous de horions ou de blessures* (Yourcenar). || **2.** Individu qui manque d'éducation, de goût, qui est grossier, brutal : *Voilà un plaisant rustre que ce Grec de s'asseoir devant des gens comme nous !* (Voltaire). *Ces vieilles horloges plus gothiques et plus ridicules que les églises où elles sont conservées, pour la joie des rustres et le profit du bedeau* (France).

• SYN. : **1** *campagnard, villageois ;* **2** *balourd, butor, malappris, mufle, rustaud.*

◆ adj. (1875, Larousse [pour une chose ; pour une personne, 1668, La Fontaine]). Qui témoigne d'un manque de finesse, de savoir-vivre, d'élégance : *Les manières un peu rustres et brusques de Christophe donnaient parfois un haut-le-corps à Elie Elsberger* (Rolland).

• SYN. : *fruste, grossier, rustique.*

2. rustre n. f. V. RUSTE.

rustré, e [rystre] adj. (de *rustre* 2 ; 1904, Larousse). En héraldique, qui porte des rustres (ou rustes).

rustrerie [rystrəri] n. f. (de *rustre* 1 ; v. 1534, B. Des Périers, dans la loc. *faire la rustrerie,* « faire un très humble personnage » ; v. 1570, Carloix, au plur., au sens de « désordres » ; sens actuel, 1870, Littré). Manière d'être d'un rustre : *Cela commençait par toute la rustrerie, voici que cela finit par des anges de flamme et de glace* (Rimbaud).

rut [ryt] n. m. (bas lat. *rugītus,* rugissement, de *rugīre,* rugir, braire ; v. 1130, *Eneas,* écrit *ruit,* au sens de « désir d'accouplement » [en parlant des hommes] ; sens actuel, v. 1155, Wace, écrit *ruit ; rut* [forme des parlers de l'Ouest], XIV^e^ s., *Livre du bon Jehan* [au fig., début du XX^e^ s.]). État physiologique des mammifères qui les pousse à rechercher l'accouplement : *Dans la cour, près de nous, des chameaux en rut se battaient* (Gide). || *Fig.* Effervescence propre à la jeunesse : *Les démocraties impériales sont des démocraties en rut* (Bernanos).

rutabaga [rytabaga] n. m. (suédois *rotabaggar,* même sens, proprem. « chou-rave » ; 1788, Sonnini de Manoncourt). Chou-navet bisannuel, à grosse racine fourragère, parfois consommé jeune par l'homme : *Pendant la guerre, on mangeait des rutabagas, faute de pommes de terre.*

rutacées [rytase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *ruta,* rue [plante] ; 1615, L. Guyon, comme adj., dans la loc. *huile rutacée,* huile tirée de la rue ; comme n. f. pl., au sens actuel, 1803, Boiste). Famille de plantes dicotylédones, dialypétales, de l'ordre des rutales, caractérisées par les glandes transparentes que contiennent les feuilles et le péricarpe du fruit, telles que l'oranger, le citronnier, le dictame, la rue.

rutales [rytal] n. f. pl. (dér. savant du lat. *ruta,* rue [plante] ; 1964, Larousse). Ordre de plantes dicotylédones disciflores, comprenant environ 2600 espèces réparties dans les familles des rutacées et des térébinthacées.

rutèle [rytɛl] n. f. (lat. scientif. moderne *rutela,* même sens, peut-être du lat. class. *rutilus,* éclatant ; 1875, Larousse). Scarabée

présentant de vives teintes métalliques, répandu en Amérique du Sud.

ruthène [rytɛn] adj. et n. (de *Ruthénie,* n. géogr., lat. médiév. *Ruthenia* [v. l'art. suiv.] ; 1904, Larousse). *Autref.* Se disait pour ukrainien.

◆ adj. (1964, Larousse). *Église catholique ruthène,* Église constituée par les Ruthènes, ou Petits-Russiens, qui rétablirent l'union effective avec Rome au synode de Brest-Litovsk (1596), soulevant ainsi l'hostilité des orthodoxes, qui les traitèrent d' « uniates ».

◆ n. m. (1904, Larousse). *Autref.* Nom donné à l'ukrainien (petit-russe) parlé en Galicie, dans la Bucovine et en Hongrie.

ruthénium [rytenjɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens, dér. du lat. médiév. *Ruthenia,* Russie, ce corps ayant été isolé, en 1844, par le chimiste russe Claus ; 1854, M. N. Bouillet). Métal (symb. : Ru) appartenant au groupe du platine, qui s'oxyde facilement à l'air et présente des analogies chimiques avec l'étain.

ruthénois, e [rytenwa, -az] adj. et n. (dér. savant du lat. *Rut[h]eni,* n. m. pl., nom d'un peuple et d'une ville [auj. Rodez] de l'Aquitaine ; 1875, Larousse). Relatif à Rodez, à ses habitants ; habitant ou originaire de Rodez.

rutherford [rytərfɔrd] n. m. (emploi comme n. commun du n. du physicien anglais Ernest, lord *Rutherford* of Nelson [1871-1937] ; 1953, Larousse). Unité servant à évaluer l'activité d'un élément radio-actif, et qui est la quantité de ce radio-élément émettant, en 1 seconde, 1 million de particules dans tout l'espace.

rutidea [rytidea] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens, dér. [à cause de l'aspect de l'arbre] du gr. *rhutis, -tidos,* pli de la peau, ride ; 1875, Larousse, comme n. f., écrit *rutidée ;* comme n. m., écrit *rutidea,* 1964, Larousse). Arbre voisin du caféier, mais ayant des graines à albumen corrodé.

rutilance [rytilɑ̃s] n. f. (de *rutilant ;* 1851, Barbey d'Aurevilly, au sens 1 ; sens 2, 1875, Larousse). **1.** État, qualité de ce qui présente un coloris rouge éclatant : *La rutilance des tomates bien mûres.* || **2.** État, qualité, vif éclat de ce qui rutile : *La rutilance des dorures de son uniforme.*

• Rem. On dit aussi rutilement [rytilmɑ̃] n. m. (de *rutiler ;* 1871, Rimbaud) : *Et, dès lors, je me suis baigné dans le poème | De la Mer, infusé d'astres et lactescent* [...] *| Où, teignant tout à coup les bleuités, délires | Et rythmes lents sous les rutilements du jour,* [...] *| Fermentent les rousseurs amères de l'amour* (Rimbaud). *Tout le faste, tout le rutilement, tout l'éclat des jaunes* (Huysmans).

rutilant, e [rytilɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *rutilans, -antis,* brillant, éclatant, part. prés. adjectivé de *rutilare* [v. rutiler] ; 1495, Vignay, écrit *rutillant* [*rutilant,* 1559, Amyot], au sens 1 [*vapeurs rutilantes,* 1789, Brisson, II, 39] ; sens 2, 1512, J. Lemaire de Belges). **1.** D'un rouge éclatant : *Un gros soleil rutilant et bouffi comme une figure d'ivrogne* (Maupassant). *Je songeai au beau sang rutilant de Bachir* (Gide). || *Vapeurs rutilantes,* vapeurs de peroxyde d'azote impur, d'une couleur rouge brunâtre. || **2.** Qui brille d'un vif éclat : *Parquet rutilant. Cuivres rutilants accrochés au mur. Tandis que les services nombreux et les vins fins allaient se succéder autour des hommes en frac et des femmes à demi décolletées, en un dîner rutilant de clarté* (Proust). *Il s'amusait des garçons de bar aux lividités de fantômes et des grands diables de chasseurs aux rutilants uniformes de colonels poméraniens...* (Montherlant).

• Syn. : **1** *écarlate, empourpré, illuminé ;* **2** *ardent, éblouissant, éclatant, étincelant, flamboyant, fulgurant, resplendissant.*

rutilation [rytilasjɔ̃] n. f. (de *rutil[ant]* ; 1785 [d'après le *FEW,* X, 602 *a*], puis 1842, V. Hugo, au sens 2 ; sens 1, 1801, Fourcroy, II, 86). **1.** Caractère, état de ce qui est d'un rouge ardent. || **2.** Vif éclat de ce qui brille en lançant des traits de lumière.

rutile [rytil] n. m. (du lat. *rutilus,* qui est d'un rouge ardent, éclatant, brillant ; 1845, Bescherelle). Oxyde naturel de titane.

rutilement n. m. V. rutilance.

rutiler [rytile] v. intr. (lat. *rutilare,* teindre en rouge, briller [comme l'or], être éclatant [de *rutilus,* v. rutile], et/ou dér. franç. de *rutil[ant]* ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* au sens 2 [rare entre 1611, Cotgrave, et 1873, Goncourt] ; sens 1, 1831, V. Hugo). **1.** Briller d'un rouge éclatant : *La fureur faisait rutiler ces figures farouches* (Hugo). || **2.** Lancer des traits de lumière éclatants, briller d'un vif éclat : *Rutilent au soleil les métaux des armures* (Apollinaire). *Les cuivres rutilaient : casseroles de toutes tailles, chaudrons, écumoires, bassines, bassinoires* (Beauvoir).

• Syn. : **2** *éclater, étinceler, flamboyer, rayonner, resplendir.*

rutilisme [rytilism] n. m. (dér. savant du lat. *rutilus,* qui est d'un rouge ardent [v. rutile] ; 1953, Larousse). Anomalie congénitale de pigmentation des cheveux, qui sont de couleur rousse.

rutine [rytin] n. f. (dér. savant du lat. *ruta,* rue [plante] ; 1855, Nysten). Syn. de rutoside.

rutoside [rytozid] n. m. (de *rut[ine]* et de *oside ;* 1964, Larousse). Hétéroside extrait de nombreux végétaux (rue, tomate, sarrasin, câpres, rose, etc.) et doué de l'activité vitaminique P. (Syn. rutine.)

ruz [ry] n. m. (mot jurassien signif. proprem. « ruisseau », de même étym. que le franç. *ru* [v. ce mot] ; 1933, Larousse, au sens de « petit cours d'eau » ; sens actuel, 1949, Larousse). Dans le relief de type jurassien, vallée entaillée au flanc d'un mont par les eaux qui descendent parallèlement à la pente des couches.

rynchite [rɛ̃kit] n. m. (dér. savant du gr. *rhugkhion,* dimin. de *rugkhos,* groin, bec ; 1964, Larousse). Nom commun à divers charançons nuisibles aux cultures.

rythme [ritm] n. m. (lat. *rhythmus,* battement régulier, mesure, cadence, nombre oratoire, gr. *rhuthmos,* mêmes sens, dér. de *rheîn,* couler ; v. 1370, Oresme, comme n. f., écrit *rime* [*rithme,* v. 1534, B. Des Périers ; *rythme,,* n. m., 1549, J. Du Bellay], au sens 1 [dans un texte en prose ou en vers, 24 nov. 1647, N. Poussin] ; sens 2-4, 1765, *Encyclopédie* [*rythme cardiaque, respiratoire,* 1904, Larousse ; *rythme nycthéméral,* 1964, Larousse] ; sens 5, 1933, Larousse). **1.** En prosodie, retour imposé à des intervalles dont la régularité est immédiatement perceptible d'éléments harmoniques caractéristiques du vers (alternance de temps forts et de temps faibles, disposition des accents et des pauses, fixité du nombre de pieds, rime, etc.). [V. art. spécial.] || *Par extens.* Dans un texte en prose ou en vers, mouvement général, perceptible à la lecture ou à l'audition, qui résulte de la distribution selon un certain ordre, de la répétition, du retour régulier et plus ou moins rapide de certains éléments de la phrase : *Rythme saccadé, haché. Rythme vif, allègre d'un récit. Je retrouvais le rythme ternaire qui lui est aussi familier* [au général de Gaulle] *que le dilemme l'est à d'autres* (Malraux). || **2.** En musique, effet obtenu par la succession des temps forts et des temps faibles et par la distribution plus ou moins symétrique des sons musicaux du point de vue de la durée et de l'intensité : *Le rythme syncopé du jazz. Musique inconnue de moi* [le festival Gershwin], *qui me dépayse totalement. Ses rythmes fous bousculent mon « tempo »* (Mauriac). *Ils exécutent des danses dont le rythme est marqué par des claquements de talon et les variations accompagnées par une sorte de hululement, modulé différemment dans chaque village* (Vailland). || **3.** Dans l'espace, équilibre interne d'une œuvre d'art obtenu par l'agencement harmonieux de ses parties : *Le rythme d'un tableau, d'une façade.* || **4.** Retour à intervalles réguliers des diverses phases d'un mouvement, d'un phénomène, d'un processus périodiques : *Le rythme des saisons. Je reconnais le rythme de son pas. Son cœur battait au rythme d'un petit chat, sec et follement* (Céline). || *Rythme cardiaque,* succession régulière des contractions (systoles) et des relâchements (diastoles) du muscle cardiaque. || *Rythme respiratoire,* succession des inspirations et des expirations. || *Rythme nycthéméral,* variation, chez un être vivant, qui se répète régulièrement toutes les vingt-quatre heures :

Chez l'homme, les rythmes nycthéméraux conditionnent l'activité. || **5.** *Fig.* Allure spécifique d'un processus où apparaît une certaine régularité dans l'alternance, la succession des éléments : *Le rythme rapide de la vie moderne. Les minutes les plus douloureuses sont celles où le rythme des habitudes quotidiennes continue* (Bourget). *On recevait encore avec un rythme régulier, les messages de protection des escales Nord...* (Saint-Exupéry). *Ce qui reste vrai dans sa vue* [de Marx] *du monde économique est la constitution d'une société définie de plus en plus par le rythme de production* (Camus).

• SYN. : **2** *cadence, mesure, mouvement, tempo.*

• REM. On rencontrait aussi l'orthogr. RHYTHME, auj. abandonnée.

rythmé, e [ritme] adj. (de *rythme* [v. l'art. précéd.] ; v. 1370, Oresme, écrit *rimé,* puis 1836, Wilhem, écrit *r[h]ythmé* et *rhithmé,* au sens 1 ; sens 2, av. 1854, Lamennais). **1.** Qui est soumis à un rythme : *Phrase rythmée. Périodes bien balancées, prose bien rythmée. Le chant rythmé des bateliers de la Volga. Le pas rythmé des soldats qui défilent.* || **2.** Qui est caractérisé par le rythme d'un mouvement : *Antoine remarqua de nouveau l'aisance rythmée de son pas, qui lui donnait l'air de danser dès qu'elle se déplaçait* (Martin du Gard). *J'admire aujourd'hui la grâce rythmée des mouvements qu'elles arrivent à faire* (Gide).

• SYN. : **1** *cadencé.*

rythmer [ritme] v. tr. (de *rythmé ;* 1857, Flaubert, au sens 1 ; sens 2, 1877, A. Daudet ; sens 3, 1863, Mallarmé). **1.** Soumettre à un rythme une phrase, un texte en prose ou en vers : *Arrondir, rythmer une période. Polir et bien rythmer ses vers, une strophe. Et, si je me parle de dedans, c'est par pur besoin de rythmer, de rédiger ma pensée* (Colette). || **2.** Souligner le rythme d'un texte, d'un morceau de musique en marquant particulièrement les temps forts : *Danse folklorique que rythment les coups de talon des danseurs. Cette psalmodie commençait la Révélation que mes compagnons savaient par cœur, rythmée dans l'obscurité par le lointain battement de l'Océan et striée par le cri des goélands* (Malraux). || **3.** *Fig.* Imprimer une certaine cadence à un mouvement, une action, un processus : *Rythmer ses gestes, ses mouvements, sa marche. Il faut essayer de rythmer plus humainement certaines tâches harassantes et monotones.*

• SYN. : **1** *cadencer ;* **2** *scander.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE RYTHME

Le rythme, dans l'acception générale du terme, se définit par le retour d'un phénomène à des intervalles réglés et perceptibles. Le phénomène peut être de nature physiologique (battements du cœur, sensations chroniques, sommeil et veille), visuelle (feux d'un phare, lignes ou couleurs, motifs décoratifs ou architecturaux), auditive (sons ou bruits), cosmique (jour et nuit), sociale (travail et repos, manifestations ou fêtes). La régularité de perception du phénomène n'implique pas nécessairement l'égalité des intervalles qui en séparent les retours : celle-ci n'est qu'une, entre autres, des modalités du rythme. La proportion dans les retours (exemple : après deux, puis quatre des unités de mesure senties ou choisies), la progression, croissante ou décroissante (exemple : après deux, puis trois de ces unités, ou l'inverse), l'ordonnance des retours par mise en structure combinée (alternance : 2|3|2|3 ; symétrie : 2|3|3|2) sont également génératrices de rythme. Les conditions d'existence de celui-ci sont ainsi de quatre sortes : reproduction du phénomène-repère, ordonnance de ses retours, existence d'une unité de mesure donnant le sentiment de cette ordonnance, perceptibilité de celle-ci (une ordonnance proportionnelle 2|4 est facile à sentir ; un rapport 15|45 est déjà de l'ordre du calcul, non de l'ordre de la perception immédiate : le rythme qu'il peut créer est de nature plus abstraitement rationnelle que proprement sensible).

I. LE RYTHME VERBAL

Le rythme entre dans le système de l'expression linguistique par l'éventuelle reproduction, avec tous les effets esthétiques ou rhétoriques qui peuvent s'ensuivre, de certains éléments de cette expression. Ces éléments peuvent être

— des mots ou des groupes de mots :

> *Messieurs, il nous faut* DE L'AUDACE, *encore* DE L'AUDACE, *toujours* DE L'AUDACE (Danton),

— des sons ou des groupes sonores :

> *Mon ombre ! la* MO*bI*le *et la souple* MO*m*Ie,
> (Valéry)

(dans ce vers, le rythme sonore interne est fourni par les profils phoniques parallèles MO-I des cinquième et sixième syllabes de chaque hémistiche).

Dans cette perspective, l'assonance du vers médiéval, la rime du vers traditionnel, ramenant les mêmes sons à la fin de séries syllabiques déterminées, sont naturellement des composantes du rythme. Mais, indépendamment de tous effets rhétoriques ou harmoniques, la base constante du rythme verbal en français est d'abord l'*accent,* c'est-à-dire le soulignement, en durée, hauteur ou intensité, des voyelles finales (ou pénultièmes si la finale est muette) des mots ou groupes qui forment dans le discours les unités de syntaxe et de sens (exemple : *il arr*I*ve dem*AIN — les voyelles accentuées sont celles qu'indiquent les petites capitales). Ce soulignement par l'accent fait l'objet de nuances diverses quant à la place et à la nature des accents (v. INTONATION, art. spécial, et ci-dessous § II, A, *Système des accents*). Mais la définition du rythme fondamental de la langue par l'accent final de mot ou de groupe est assez communément admise pour qu'on puisse établir sur ses bases descriptions linguistiques, appréciations stylistiques et théories métriques. Elle conduit aux observations suivantes.

Le phénomène-repère dont la reproduction crée le rythme verbal est l'accent ci-dessus défini. L'unité de mesure permettant la perception des intervalles qui en séparent les retours est la syllabe. Le discours se perçoit donc dans l'ordre rythmique par le nombre des syllabes séparant les accents. Si alors ces accents interviennent sans ordre, c'est-à-dire à des intervalles syllabiques sans rapports sensibles entre eux, le discours demeure inorganisé sur le plan rythmique. C'est ce qui se produit dans une phrase comme celle-ci : *il est arriv*É | *hi*Er | *sans s'annon*cER. Rapport des nombres syllabiques séparant les accents : 5|1|4. Pas d'ordre perceptible : la phrase n'a pas de rythme. Si, au contraire, les accents tombent à des intervalles ordonnés en rapports sensibles — égalité (*il est arriv*É | *vendredi mat*IN | *sans s'être annonc*É : 5|5|5), proportion (*il arriv*A | *jeud*I | *sans s'annonc*ER : 4|2|4), progression (*vi*EN*s !* | *viens d*ON*c !* | *hâte-t*OI : 1|2|3) ou autres combinaisons élémentaires d'immédiate perceptibilité —, la chaîne verbale acquiert cadence et rythme : à sa structure grammaticale et sémantique s'ajoute une structure accentuelle, qui organise l'énoncé dans son déroulement en joignant les pouvoirs stylistiques du rythme (insistance, équilibre ou simplement satisfaction rationnelle d'une succession ordonnée) à la valeur propre des mots. Les groupes syllabiques ainsi perçus dans leurs rapports mutuels portent le nom de *groupes rythmiques,* de *membres rythmiques* ou, simplement, de *mesures.*

Les phrases citées ci-dessus sont, dans l'ensemble, sans caractère expressif particulier, et le rythme n'y est qu'un ornement de hasard. Mais que le discours prenne quelque couleur, ou rhétorique, ou poétique, alors le rythme devient, par sa pression sur la conscience soit d'audition, soit de lecture, générateur d'effets,

— balancement d'une attaque oratoire :

> *Celui qui rè|gne dans les cieux | et de qui relè|vent tous les empir(es)...*
> [Bossuet]

(4|4|5|5 : égalité des groupes pris deux par deux et amplification par progression des paires),

— fluidité d'une phrase au cours soigneusement régularisé :

Tout est | *dans un flux* | *continuel* | *sur la terr(e)* [Rousseau]

(2|3|3|3 : progression, puis égalité),

— ou savants équilibres, élargissements et resserrements d'une conclusion aux résonances étudiées :

Vieil homm(e), || *recru* | *d'épreuv(es),* || | *détaché* || *des entrepris(es),* || | *sentant venir* || *le froid* | *éternel,* || | *mais jamais las* || *de guetter* | *dans l'ombr(e)* || | *la lueur* || *de l'espéranc(e)* [De Gaulle]

[agencements rythmiques nuancés et complexes :

A. ***Vieil homm(e),*** | | ***recru*** | ***d'épreuv(es),***
2 — 2 2 / 4

égalité de détail et progression d'ensemble 2|| 4 ;

B. ***détaché*** | | ***des entrepris(es),***
3 — 4

progression 3 || 4 du segment B, progression 2|3 des premiers membres respectifs des segments A et B, et constante 4|4 des seconds membres ;

C. *sentant venir* | | *le froid* | *éternel,*
4 — 2 3 / 5

progression de détail 2|3 du second membre de C et progression 4 || 5 de C dans son ensemble, progression 2|3|4 des premiers membres respectifs de ABC, progression 4|5 des seconds membres de B et C, amplification globale ;

D. *mais jamais las* | | *de guetter* | *dans l'ombr(e)*
4 — 3 2 / 5

progression décroissante de détail 3|2 du second membre de D et croissante 4 || 5 de D dans son ensemble, parallélisme 4 || 5 des structures d'ensemble de C et D ;

E. *la lueur* | | *de l'espéranc(e)*
3 — 4

progression 3 || 4 de E, rappel de la structure 3 || 4 de B, réduction du segment final après les élargissements progressifs A < B < C = D > E ; cadence dite « majeure », c'est-à-dire à volumes croissants de tous les segments 2|| 4,3|| 4.4|| 5,4|| 5,3|| 4, et d'un segment à l'autre jusqu'au point d'étalement 6|7|9|9..., en contraste avec la cadence « mineure », c'est-à-dire à volumes décroissants, de la chute conclusive à effet 9|7 — tous rapports subtils que la lecture fait sentir confusément et que seule l'analyse révèle].

Ainsi arrive-t-on à la notion de *prose cadencée* ou *rythmée :* celle-ci se définit par la mise en structures plus ou moins complexes des groupes syllabiques d'ensemble et de détail de la phrase, tels qu'ils apparaissent dans la délimitation opérée par l'arrivée de leurs accents.

La création éventuelle de groupes d'ensemble ajoute à l'énoncé rythmique une dimension supplémentaire. On vient de la voir s'ébaucher à plusieurs reprises dans la dernière citation (exemple : *sentant venir* || *le froid* | *éternel :* deux rapports de progression superposés, rapport de détail 2|3 dans le second membre de ce segment et rapport global 4|| 5 de l'ensemble). Réalisée en système, elle fait de l'énoncé rythmique un énoncé *métrique,* lorsque les structures accentuelles de détail s'organisent à un second degré en structures d'ensemble par production de rapports globaux entre des séries de membres rythmiques regroupés. La phrase citée de Rousseau :

Tout est | ***dans un flux*** | ***continuel*** | ***sur la terre***
2 — 3 — 3 — 3

est une phrase de prose cadencée. La phrase suivante du même texte (*Rêveries du promeneur solitaire,* 5e promenade) :

Rien n'y garde | *une form(e)* | | *constante* | *et arrêtée*
3 3 / 6 — 2 4 / 6

superpose à une structure rythmique de base 3|3|2|4 (égalité 3|3, progression décroissante 3|2, proportion 2|4) une organisation d'ensemble par rapport d'égalité 6|| 6 entre les deux sous-ensembles formés des membres de détail regroupés. Ainsi se réalise un système global, fondé sur le rapport non seulement des parties entre elles, mais encore des parties à un tout : la prose rythmée est devenue *prose métrique.* Ainsi le *mètre* peut-il se définir par la systématisation du rythme. C'est aussi, par-delà toutes les différences d'époques, d'écoles et de conceptions esthétiques, la définition linguistique la plus générale du *vers* (v. ce mot, art. spécial).

II. LE RYTHME POÉTIQUE

Le rythme du vers français est ainsi fondé sur les accents, et sa perception assurée par le nombre des syllabes séparant ces accents. Comme l'ont montré pour la première fois les travaux de Georges Lote en laboratoire de phonétique expérimentale (1913), la nature phonique ordinaire de l'accent métrique français est d'être un accent de *durée :* le sentiment du rythme, la délimitation des membres rythmiques procèdent d'abord de la réalisation, effective dans la parole prononcée, intérieurement ébauchée dans la lecture muette, d'un allongement de la syllabe tonique de chaque série syllabique formant « mot phonétique », c'est-à-dire groupe accentuel.

Cette création des effets de rythme par longueurs et brévités syllabiques n'a au demeurant rien de rigoureux, et la conscience en relève d'un sentiment global bien plus que d'exactes mesures.

Les unités de mesure que constituent les syllabes sont des unités incertaines, et il n'est de valeur temporelle précise ni des « longues » qui sont les toniques des groupes, ni des « brèves » qui les séparent en en mesurant les retours. Non seulement les unes et les autres dépendent de la couleur expressive du discours et des interprétations individuelles auxquelles elle peut donner lieu, mais encore elles sont liées à la nature des phonèmes qui les composent. Si bien que peu importent les nombres exacts et respectifs de centièmes de seconde des syllabes d'un vers. La seule chose qui compte est la perception, pour chaque groupe rythmique, d'une succession de syllabes faibles ou brèves terminée par une syllabe forte ou longue, et des rapports numériques qui se créent entre les séries ainsi délimitées. Le système rythmique du vers français est de l'ordre du relatif.

La structure rythmique du vers est déterminée par le rapport global des séries syllabiques qui le constituent. Ce rapport peut unir

— des membres simples (c'est-à-dire formés d'un seul groupe rythmique) :

J'ai hiverné | | *dans mon passé*
4 — 4
(Apollinaire)

(un ensemble de 8, établi en structure globale sur le rapport d'égalité 4|| 4 de deux membres simples),

— des membres composés (formés de plusieurs groupes syllabiques, eux-mêmes en rapport entre eux) :

De cette nuit, | *Phénice,* | | *as-tu vu* | *la splendeur?*
4 2 / 6 — 3 3 / 6
(Racine)

(un ensemble de 12, articulé en structure globale sur le rapport d'égalité 6|| 6 de deux sous-ensembles, eux-mêmes établis sur les rapports respectifs de proportion 4|2 et d'égalité 3|3 des groupes rythmiques qui les composent),

— ou des membres simples avec des membres composés :

Où l'indécis | | *au précis* | *se joint*
4 — 3 2 / 5
(Verlaine)

(un ensemble de 9, articulé en structure globale sur le rapport de progression croissante 4|| 5 de deux sous-ensembles, formés le premier d'un membre simple, le second d'un membre composé, celui-ci

s'établissant lui-même sur un rapport de progression décroissante 3|2 des groupes rythmiques qui le composent).

Il se crée de la sorte comme une hiérarchie des accents, les accents qui délimitent les sous-ensembles constitutifs du vers devenant *accents principaux,* et les accents des groupes rythmiques de détail devenant *accents secondaires.* La chaîne syllabique est ainsi organisée en structures perceptibles à différents niveaux.

Les structures rythmiques d'ensemble constitutives du vers sont ordinairement de type *binaire* (exemples précédents : 4|| 4, 6|| 6, 4|| 5) ou *ternaire :*

L'horreur | des bois, | | l'horreur | des mers, | l'horreur | des cieux
2 2 — 4 ; 2 2 — 4 ; 2 2 — 4
(Hugo).

Le terme d'*hémistiche* est appliqué aux deux sous-ensembles constitutifs des structures binaires, et le terme de *césure* au point de séparation de ces deux sous-ensembles. Le terme de *mesure,* dans la terminologie métrique, s'applique spécialement aux groupes rythmiques de détail, et celui de *coupe* au point où se fait le départ entre deux mesures :

La douceur | qui fascine | | et le plaisir | qui tue
coupe — césure — coupe
mesure | mesure | | mesure | mesure
hémistiche — hémistiche
(Baudelaire).

On dira donc que la structure rythmique du vers est ici fondée sur le rapport 6|| 6 des hémistiches, eux-mêmes rythmés pour leur compte par rapports respectifs de mesures 3|3 et 4|2.

Le rythme de base ainsi défini se trouve nuancé par les modalités diverses des accents de la langue ainsi que des césures et coupes qu'ils déterminent.

A. SYSTEME DES ACCENTS

L'accent métrique temporel, pour fondamental qu'il soit, n'est ni de nature uniforme ni seul à intervenir dans la création et les variations du rythme. Conditionnés dans des proportions diverses par le jeu des différentes qualités physiques du son — durée, hauteur, intensité —, les accents de la phrase et du vers français, si l'on se place au point de vue des fonctions linguistiques qu'ils exercent, sont, en fait, de quatre sortes : l'accent tonique, l'accent contre-tonique, l'accent grammatical et l'accent oratoire.

1° L'accent tonique. Cet accent affecte, comme on l'a vu, la dernière syllabe de mot ou de groupe, ou l'avant-dernière si la dernière est caduque :

Des peaux ROUGES *cri*ARDS [...] (Rimbaud)
T T

(phonèmes intéressés composés en petites capitales et initiale T indiquant l'accent tonique).

2° L'accent contre-tonique. Dans les groupes de quelque étendue, à l'accent tonique principal tend à s'ajouter — sans que ce soit une constante — un accent intermédiaire servant de relais pour couper les séries syllabiques trop longues à égrener d'une seule traite. La place de cet accent (dit *contre-tonique*) est déterminée par une réaction rythmique presque mécanique, qui le fait tomber deux syllabes avant l'accent tonique pour ordonner la fin du groupe par alternance de temps faibles et de temps forts :

*préal*A*blem*ENT
t T

(tonique sur *-ment,* contre-tonique sur *-la-,* phonèmes accentués marqués en capitales et initiale *t* sous la syllabe intéressée).

3° L'accent grammatical. Lié à l'intonation, cet accent marque les articulations de la phrase et se place à la fin des groupements syntaxiques. Il indique donc, au-dessus des syntagmes de base délimités par l'accent tonique (ex. : article + nom, préposition + terme introduit, etc.), les unités de phrase qui servent aux unités métriques (vers ou hémistiche) de supports grammaticaux :

*Ce garçon m'a d*I*t qu'il s'appelait P*IE*rre*
G G

(initiale G sous les syllabes intéressées).

4° L'accent oratoire. En cas d'énoncé appuyé ou coloré d'affectivité peut exister un accent d'insistance, qui frappe en général le début du mot intéressé et affecte particulièrement sa première consonne, initiale ou non :

C'est F*ormidable! c'est é*T*onnant!*
O O

(phonèmes intéressés en capitales et initiale O indiquant l'accent).

Fonctions des divers accents.

Les accents toniques et grammaticaux interviennent dans tous les cas ; les accents contre-toniques, lorsque la longueur des séries syllabiques formant « mots phonétiques » le demande ; les accents oratoires, lorsque l'interprétation les introduit. Le rythme de base est donné par les accents toniques tombant à des intervalles ordonnés en rapports perceptibles. Les autres accents renforcent ou modulent ce rythme en se superposant aux accents toniques ou en se décalant par rapport à eux. Les phénomènes linguistiques supplémentaires qui prennent un caractère rythmique par leur reproduction ordonnée (retours de sons, par exemple) apportent en outre éventuellement au discours rythmé leurs nuances propres.

On analysera ainsi au point de vue rythmique la simple phrase suivante :

Ce bavardage | est insupportable
T — T
R^1 — *t* — R^2
G^1 — O — G^2
A — A

Accents toniques T sur -A*ge* et -A*ble,* prenant, par leur intervention ordonnée, valeur d'accents rythmiques R^1 et R^2 et délimitant des mesures syllabiques en rapport de progression 4|5 ; accent contre-tonique *t* possible (vu la longueur de la seconde mesure) sur la syllabe *-su-* ; accents grammaticaux G^1 et G^2 aux articulations de la phrase, c'est-à-dire à la fin des deux groupes logiques sujet et prédicat ; accent oratoire de présentation affective O possible, en diction expressive, sur la première consonne *-s-* du mot *insupportable,* avec mise en relief de toute la syllabe qu'elle introduit ; retour en assonance des mêmes voyelles toniques A ajoutant un rythme sonore au rythme accentuel. La coïncidence des accents toniques, des accents grammaticaux et des récurrences sonores renforce le rythme de base donné par les premiers ; la coïncidence, sur une même syllabe, de l'accent contre-tonique et de l'accent oratoire apporte au rythme une nuance supplémentaire, qui n'en change pas la formule.

C'est de la même façon que l'énoncé poétique établit et enrichit son rythme. C'est le cas, par exemple, de ce vers de Péguy :

Mêlant | et démêlant | | leur course | audaci-euse
T — T — T — T
r^1 — R^1 — r^2 — R^2
t — *t*
G^1 — G^2
O
MÊLANT — -MÊLANT

Les accents toniques (T) établissent le rythme de base par les rapports qu'ils déterminent entre les groupes syllabiques qu'ils délimitent (2|4|| 2|4). Ils prennent ainsi valeur, les uns d'accents rythmiques principaux (R^1, R^2) — dits aussi *accents métriques* — par la formation des sous-ensembles constituant des hémistiches en rapport d'égalité 6|| 6, les autres d'accents rythmiques secondaires (r^1, r^2) par la formation de mesures dont les rapports proportionnels (2|4 dans chaque cas) assurent le rythme interne des hémistiches. Les hémistiches ayant des formules parallèles, au rythme global par égalité s'ajoute un rythme par alternance (2|4|2|4). La coïncidence des accents métriques (R^1, R^2) avec les accents grammaticaux (G^1, G^2) marquant les articulations de la phrase (groupe du double verbe et groupe du complément commun) renforce le rythme de base fondé

sur les accents toniques. La relative longueur des mesures de 4 peut éventuellement appeler l'intervention d'accents contre-toniques *(t)* en correspondance l'un avec l'autre sur la deuxième syllabe de chacune de ces mesures. Une diction expressive peut marquer un léger accent de présentation oratoire sur la première consonne de l'adjectif *auDacieuse,* et la frappe de cet accent sur une syllabe contre-tonique souligne le contrepoint accentuel d'un rythme second (contre-tonique + oratoire) en surimpression décalée par rapport au rythme fondamental. En outre, dans le premier hémistiche, le retour en composition du même mot *(mêlant)* aux syllabes prétonique et tonique des mesures ajoute, pour ce sous-ensemble, un rythme lexical et sonore au rythme accentuel. Le rythme d'un vers est fait de tous ces éléments combinés, et on voit sur cet exemple : 1° le caractère fondamental de l'accentuation tonique pour la formation d'une structure rythmique et métrique ; 2° l'importance des relations entre l'accentuation tonique et l'accentuation grammaticale ; 3° la fonction de nuancement occasionnel et accessoire du rythme exercée par les autres constituants de l'énoncé métrique (accentuation contre-tonique et oratoire, éventuellement récurrences lexicales ou sonores), puisque ceux-ci ajoutent simplement des détails au rythme de base, sans le constituer par eux-mêmes ni le modifier.

Concordance et discordance rythmiques.

Les places respectives des accents toniques déterminant la structure rythmo-métrique d'ensemble (R^1, R^2) et des accents grammaticaux placés aux articulations de la phrase (G^1, G^2), leurs relations de coïncidence ou de décalage jouent un rôle particulier dans le système rythmique et stylistique du vers.

La poétique classique considère comme une obligation, pour la cohésion interne du vers, la concordance des articulations métriques (c'est-à-dire des fins d'hémistiche et de vers, marquées par les accents rythmiques principaux) avec les articulations grammaticales, et comme une faiblesse technique leur discordance. C'est le sens des prescriptions bien connues de Boileau :

> *Que toujours dans vos vers le sens, coupant les mots,*
> *Suspende l'hémistiche, en marque le repos*

(autrement dit : nécessité de correspondance d'une articulation grammaticale avec la césure), et :

> *Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber*

(autrement dit : nécessité de correspondance d'une articulation grammaticale avec la fin du vers).

Les analyses précédentes montrent quelle réalité linguistique (c'est-à-dire, en l'occurrence, accentuelle) recouvrent ces préceptes, leur application et leur violation :

— *concordance* en cas de coïncidence des accents rythmiques à valeur métrique avec les accents grammaticaux :

Ma fortune va prendre | | *une face nouvelle*
R^1 G^1 — R^2 G^2 (Racine);

— *concordance* encore, si le développement, bien que dépassant la borne métrique, se poursuit jusqu'à la suivante :

Goûte-t-il des plaisirs | | *tranquilles et parfaits?*
R^1 G^1 — R^2 G^2 (Racine)

(le redoublement de l'adjectif assure la concordance interne du vers en réalisant la cohésion accentuelle du second hémistiche : concordance dite *différée*)

— *discordance,* si le développement grammatical dépasse la borne métrique (césure ou fin de vers) sans se poursuivre jusqu'à la suivante — comme si Racine avait écrit, par exemple :

**Goûte-t-il un plaisir* | | *tranquille? Est-il heureux?*
R^1 — G^1 — R^2 G^2

(décalage des accents R^1 et G^1, rupture de l'unité rythmique du second hémistiche par empiétement sur lui d'un ensemble grammatical appartenant à l'hémistiche précédent).

L'accident rythmique que constitue la discordance a été particulièrement utilisé comme procédé métrique de style dans les systèmes poétiques du XIXe s., conformément à la théorie hugolienne du « vers brisé » générateur d'expressivité. Mais en réalité il a toujours existé, malgré les interdictions classiques. Il prend trois formes caractéristiques : *rejet, contre-rejet, enjambement.* La terminologie appliquée aux trois phénomènes est parfois l'objet de quelque flottement, les divers auteurs, critiques ou théoriciens ne donnant pas toujours le même sens aux mêmes termes. Les distinctions les mieux adaptées à la réalité linguistique et poétique semblent être les suivantes.

1° Le rejet. C'est une discordance par retard de la phrase sur le mètre (un décalage par retard de l'accent grammatical G sur l'accent métrique R). Il peut se produire, dans des conditions semblables, d'hémistiche à hémistiche (rejet *interne*) ou de vers à vers (rejet *externe*). Et, mettant en relief le terme de phrase « rejeté » (en petites capitales dans les exemples suivants), il s'accompagne toujours d'un effet de style.

Exemple de rejet interne :

La solitude bleue | | ET STÉRILE *a frémi*
R^1 — G^1 — R^2 G^2
(Mallarmé).

Exemple de rejet externe :

Amèrement la même... | | *Un miroir de la mer*
R^1 G^1 — R^2
SE LÈVE... *Et sur la lèvre* | | *un sourire d'hier*
G^2 — R^3 G^3 — R^4 G^4
(Valéry).

2° Le contre-rejet. C'est une discordance par anticipation de la phrase sur le mètre (un décalage par anticipation d'un accent grammatical par rapport à l'accent métrique). Comme le rejet, il peut se produire d'hémistiche à hémistiche (contre-rejet *interne*) ou de vers à vers (contre-rejet *externe*). Et il s'accompagne de même d'un effet de style.

Exemple de contre-rejet interne :

Je fis un feu, L'AZUR | | *m'ayant abandonné,*
G^1 — R^1 — R^2 G^2
(Eluard).

Exemple de contre-rejet externe :

La pâle mort revient, | | *ils combattent;* L'AURORE
R^1 G^1 — G^2 — R^2
Reparaît dans les cieux, | | *ils combattent encore*
R^3 G^3 — R^4 G^4
(Hugo).

3° L'enjambement. Souvent confondu avec les deux autres phénomènes, il est en réalité d'une nature différente. Dans ces vers de Baudelaire :

> *Et quand il s'en allait sans rien voir,*
> À TRAVERS
> LES CHAMPS, *sans distinguer les étés des hivers,*

il n'y a ni anticipation ni retard sensibles, et le sens ne motive aucune mise en relief. C'est le groupe *à travers les champs* qui, dans son ensemble, « enjambe », au sens propre, la fin du vers. On a un simple débordement du cadre métrique par la phrase, sans effet spécial, sinon d'enchaînement. L'articulation métrique (ici marquée par l'accent rythmique de fin de vers) se trouve partiellement voilée par l'affaiblissement de cet accent, du fait de l'enchaînement des mots, alors que le rejet et le contre-rejet la soulignent au contraire par le détachement du terme isolé. La différence entre, d'une part, les rejet et contre-rejet (qui sont des phénomènes semblables) et, d'autre part, l'enjambement est donc une différence d'ordre essentiellement stylistique. On

peut la traduire par une formule d'opposition : détachement/continuité.

La citation précédente fournit un exemple d'enjambement *externe* (c'est-à-dire de vers à vers). L'enjambement peut se produire, de même, d'hémistiche à hémistiche (enjambement *interne*) :

Avant tous QUELQUE SANG | | À VENGER *qui les pousse?*
r^1 R¹ r^2 R² (Hugo).

Dans tous les cas il affaiblit la hiérarchie accentuelle qui marque d'ordinaire l'importance différente de l'accent rythmique principal à valeur métrique (accent final de vers ou d'hémistiche : R¹ dans le dernier exemple) et des accents rythmiques secondaires qui l'entourent (r^1, r^2). Un vers à forte concordance rythmique :

Le guerrier sans courage | | *et le perfide amant*
r^1 R¹ r^2 R² (Corneille)

se caractérise — quelles que soient les modalités des réalisations phoniques en durée, hauteur ou intensité — par une nette inégalité de l'accent d'articulation métrique (dans le dernier exemple, l'accent R¹ d'hémistiche) et des accents de mesure voisins : $R^1 > r^1$, $R^1 > r^2$. Au contraire, dans un vers à enjambement (le vers précédent de Hugo, par exemple), l'accent d'articulation métrique « enjambé » perd de son importance, tandis que se renforcent les accents de mesure voisins : $r^1 \neq R^1 \neq r^2$. L'enjambement produit ainsi un certain nivellement du rythme, dont il appartient à la conscience de lecture d'apprécier, s'il y a lieu, la correspondance avec le sens, le ton et le mouvement du vers.

• REMARQUE. Le rejet, le contre-rejet et l'enjambement, étant fondés sur un principe de désaccord entre les structures grammaticales et les structures métriques, remettent toujours ces dernières plus ou moins en question, surtout en position interne, où le fort accent de fin de vers, le repère visuel du changement de ligne, le repère sonore de la rime en poésie traditionnelle ne sont pas présents pour les consolider. C'est pourquoi ils peuvent déterminer un changement de structure rythmique par regroupement des termes de la phrase selon un nouvel équilibre qui rétablit la concordance.

Exemple, le début du *Cimetière marin*, de Valéry :

Vers 1 : *Ce toit tranquille,* || *où marchent des colombes,*

décasyllabe concordant de formule traditionnelle 4|| 6 : pas de problème.

Vers 2 : *Entre les pins palpite, entre les tombes*

problème : avec scansion 4|| 6, *palpite* est détaché en rejet ; on a un effet de discordance :

Entre les pins || PALPITE, *entre les tombes.*

Avec regroupement logique des éléments grammaticalement liés, on a un changement de structure par passage à la formule 6|| 4 de variation du décasyllabe :

Entre les pins palpite, || *entre les tombes.*

Le problème se pose en termes encore plus nets dans le cas de l'alexandrin, où la discordance peut provoquer non plus, comme dans le décasyllabe, un simple changement d'équilibre dans le cadre du même système rythmique (binaire selon les deux interprétations), mais un changement du système rythmique lui-même. Ce vers d'Aragon :

Dans le manteau de pluie et d'ombre des batailles,

s'il est interprété avec rejet interne, distinguera les deux métaphores, l'une encadrée dans un hémistiche ordinaire comme plus commune, l'autre soulignée par la discordance :

Dans le manteau de pluie || ET D'OMBRE *des batailles.*

Mais, si les deux alliances de mots sont rassemblées en une métaphore globale, alors la formule rythmique change et, de binaire, devient ternaire :

Dans le manteau | | *de pluie* | *et d'om*| | *bre des batailles*
4 — 2 2 (4) — 4

L'accent de sixième syllabe, de principal qu'il était dans la formule binaire, devient accent secondaire, simple accent de mesure à l'intérieur d'un membre central aux éléments regroupés. Le rythme du vers est ainsi partagé entre deux formules : l'une, binaire discordante avec rejet interne ; l'autre, ternaire concordante. Il en va de même du vers de Hugo précédemment cité. Avec maintien de l'accent majeur d'hémistiche, c'est un alexandrin de formule binaire discordante à enjambement interne :

Ayant tous | *quelque sang* | | *à venger* | *qui les pousse?*
3 3 3 3
enjambement

Avec regroupement des mesures centrales logiquement rapprochées, c'est un ternaire à concordance retrouvée par l'effet du changement de rythme :

Ayant tous | | *quelque sang* | *à venger* | | *qui les pousse?*
3 — 3 3 (6) — 3

Donc le passage de l'alexandrin classique binaire à l'alexandrin ternaire (dit parfois aussi *trimètre*) n'est souvent rien d'autre que le résultat d'une discordance interne poussée à ses extrêmes conséquences et résolue en concordance nouvelle par changement de structure rythmique du vers. Il existe ainsi de nombreux cas limites qu'il appartient à l'interprétation de trancher. Le rapport entre l'accent grammatical et l'accent tonique générateur du rythme métrique dépend alors d'une option de lecture à prendre en fonction à la fois du sens, du degré de resserrement des groupes syntaxiques et de l'éclairage stylistique des mots.

Suppléance rythmique.

On a vu que les accents contre-tonique et oratoire, accents accessoires, liés au surplus à l'interprétation occasionnelle et non à la structure constante du discours, n'entraient qu'à titre subsidiaire dans l'établissement du rythme : ils y apportent éventuellement des nuances de détail, sans le déterminer par eux-mêmes.

Il peut arriver cependant que ces accents latents, d'accessoires qu'ils sont pour l'ordinaire, deviennent effectivement constitutifs du rythme. C'est ce qui se produit quand se présentent des ensembles dits *monogroupes*, c'est-à-dire des unités métriques de quelque étendue (un hémistiche, par exemple) ne comportant qu'un seul accent tonique, insuffisant pour organiser une série syllabique d'une certaine longueur. Dans ce vers de Baudelaire :

Qui se me|*ttent à geindre*
|| *opiniâtrement,*

le deuxième hémistiche est monogroupe ; la seule accentuation tonique ne lui fournit pas de rythme interne. L'accent contre-tonique peut alors intervenir avec fonction de suppléance pour équilibrer cet hémistiche, qui, autrement, resterait inorganique, et, grâce à lui, le vers retrouve une structure rythmique stable :

3 3 4 2
Qui se me|*ttent à geindre* | | *opiniâ*|*trement.*
T T *t* T
r^1 R¹ r^2 R²

L'accent contre-tonique *t* exerce ici par suppléance rythmique la fonction d'accent interne d'hémistiche r^2.

Le même rôle peut être joué par l'accent oratoire quand le sens et le ton du vers le justifient :

2 4 3 3
Et les | B*ondissements* | | *de la biche* | *et du daim*
O T T T
r^1 R¹ r^2 R²
(Péguy).

Dans cet exemple, le premier hémistiche est monogroupe quant à l'accentuation tonique. Et c'est la possibilité d'une attaque consonantique expressive (on indique par une petite capitale le phonème sur lequel elle porte) qui assure par suppléance sa structure interne.

Ainsi se trouvent réintégrés dans la chaîne métrique ces vers en apparence « dérythmés » (ce fut un temps le terme employé pour les désigner), dont les créations de Verlaine, en particulier, ont favorisé le développement dans la poésie moderne :

4 2 4 2
Et tout le cir|que des | | *Civilisa|tions*
T O *t* T

L'accent oratoire (ici de mépris) marque dans ce dernier vers la place de la césure en soulignant l'attaque du second hémistiche, auquel, d'autre part, l'accent contre-tonique donne son rythme interne en remplaçant l'accent de mesure défaillant. La formule rythmique du vers n'est pas nouvelle, mais ses composantes ont changé. Telle est la fonction des accentuations contre-tonique et oratoire, accessoire quand l'accentuation tonique remplit pleinement son rôle, essentielle quand, en l'absence partielle de celle-ci, il peut être, pour la stabilité et l'expressivité rythmiques de l'énoncé, utile d'en suppléer les éléments manquants.

B. LES CÉSURES ET LES COUPES

Les césures (marque ordinaire selon les conventions d'analyse : deux barres de séparation ||) et les coupes (marque ordinaire : une barre |) sont des annexes du rythme, non des composantes. Ce sont les accents qui fournissent les constituants du rythme. Césures et coupes sont seulement, en français moderne, les points de partage entre les hémistiches (pour ce qui concerne les césures) et entre les mesures (pour ce qui concerne les coupes), hémistiches et mesures étant, comme on l'a vu, déterminés par les accents. Elles ont néanmoins, de par cette valeur séparative, une fonction rythmique qui amène à prendre le détail de leur place en particulière considération.

La fonction rythmique des césures et des coupes.

Les césures et les coupes ne correspondent pas nécessairement, dans le discours métrique, à une coupure ou à un arrêt, et le sens littéral des termes ne doit pas ici tromper sur la réalité des faits. Césures et coupes peuvent correspondre à un silence ou à une interruption de la chaîne phonique si la syntaxe, le sens, la ponctuation le demandent. Mais elles existent aussi bien sans ces silences ou ces arrêts. Dans ce vers de Hugo :

Les champs n'étaient point noirs,
|| *les cieux n'étaient pas mornes,*

on a un arrêt à la césure à cause de la coupure syntaxique. Mais dans celui-ci, de Boileau :

Le moment où je parle || *est déjà loin de moi,*

la césure ne correspond à aucune interruption médiane, comme le prouve l'élision, qui fait pratiquement de la dernière consonne du premier hémistiche la consonne d'attaque du second (diction réelle : ...*où je par*|| *l-est déjà*...). De même, dans ce vers de Racine :

Je le vis,* | *je rougis,* | | *je pâlis* | *à sa vue.
a *b*

on a un arrêt à la coupe *a* parce que la grammaire le postule ; on n'a pas d'arrêt à la coupe *b*, comme le prouve la liaison, qui, dans le second hémistiche, enchaîne les deux mesures l'une à l'autre sans interruption (diction réelle : ...*je pâli*|*z-à sa vue*).

La césure, en particulier, peut, comme l'ont montré les observations faites par Henri Morier au Laboratoire de phonétique et poétique de l'Université de Genève (1966), avoir des réalisations linguistiques très différentes,

— tantôt césure-arrêt en phrase discontinue :

Si Titus est jaloux, Titus est amoureux
(Racine)

(césure par interruption à la virgule) ;

— tantôt césure-dépression, sans interruption du débit, dans le vers continu ordinaire :

Le moment où je parle est déjà loin de moi
(Boileau)

(césure par simple baisse d'intensité et éventuellement de niveau mélodique entre *r* et *l* de *parle*) ;

— tantôt césure-relief dans le vers à effet qui s'articule sur un accent oratoire consonantique de suppléance :

Plus vague et plus soluble dans l'air
(Verlaine)

(césure par renforcement expressif du *s* d'attaque du second hémistiche dans l'ennéasyllabe de formule 4|| 5, avec allongement exceptionnel d'attente sur le *u* de *plus*, le tout déterminant une discordance par contre-rejet).

Ce n'est donc pas par une réalité spécifique de leurs marques que la césure et la coupe se caractérisent comme éléments du rythme, puisque ces marques peuvent être fort diverses, voire même inexistantes dans le cas de la coupe quand celle-ci n'est rien d'autre que la ligne idéale qui délimite deux mesures après l'arrivée d'un accent :

Dans un grand* | *nonchaloir* | | *chargé* | *de souvenir!
a *b*
(Mallarmé)

(aucune marque phonique des coupes *a* et *b* en dehors des accents sur *gr*AN*d* et *charg*É qui déterminent l'existence de ces coupes).

La fonction rythmique de la césure et de la coupe tient aux repères qu'elles procurent et non aux formes qu'elles prennent. Elle consiste, en indiquant la limite des hémistiches et des mesures, à rendre immédiatement sensible le nombre des syllabes dont les uns et les autres sont composés, et, par voie de conséquence, les rapports de ces nombres, sur lesquels se fonde le rythme d'ensemble et de détail du vers.

La place des césures et des coupes.

Cette place se trouve après l'accent qui marque la fin de l'hémistiche (pour la césure) ou de la mesure (pour la coupe). Comme il s'agit seulement, dans la conscience rythmique ordinaire, d'apprécier des rapports de nombres syllabiques, sans faire entrer en ligne de compte la constitution phonique des syllabes elles-mêmes, on conserve sans inconvénient majeur, pour l'indication des césures et des coupes, les très approximatives conventions de l'analyse traditionnelle, qui les situent après la syllabe frappée de l'accent rythmique, sans marquer dans la représentation figurée les élisions ou liaisons qui vont de soi et dont la mention compliquerait la lecture :

Le moment* | *où je parle* | | *est déjà* | *loin de moi.
3 3 3 3
6 6

En effet, l'indication des détails de diction réelle :

Le momen|*t-où je par*|| *l(e)-est déjà*...

ne changerait rien aux rapports constitutifs du rythme. Seules les césures et coupes déterminées par un accent oratoire de suppléance se placent avant cet accent, puisque, dans ce cas, on a affaire à un accent d'attaque et non à un accent final de groupe (césure : *Plus vague et plus* || *soluble dans l'air* ; coupe : *Et les* || B*ondissements*...).

Mais la place, réelle ou figurée, de la césure et de la coupe a toujours fait difficulté en cas de présence, après l'accent, d'une syllabe en *e* caduc, à cause du caractère incertain de cette syllabe, tantôt prosodiquement comptée, tantôt effectivement « muette », et, dans le premier cas, tantôt située avant la césure ou la coupe, tantôt après. La question a son importance en matière rythmique, puisque le compte ou l'annulation prosodique (dite *apocope*) de la syllabe en question (*il s'agite* en trois syllabes ou en quatre), d'une part, et, en cas de compte prosodique, la place de la coupe avant ou après la syllabe en *e* atone (*il s'agi*|*te sans but ou il s'agite* | *sans but),* d'autre part, modifient le rapport des nombres syllabiques (ici 3|3 ou 4|2) et, par conséquent, la formule rythmique du vers. La théorie et la pratique poétiques varient ici selon les époques, les écoles,

les états de langue et les effets mêmes du discours. Six cas sont à considérer, trois pour la césure et trois pour la coupe.

1° Césure sur apocope. C'est celle qui intervient sur muette médiane non comptée, à la manière du langage courant :

> *Une femme est plus bell(e) || que le monde où je vis*
> (Eluard).

Ici, la césure se place normalement après la syllabe apocopée.

Courante dans le vers médiéval :

> *Desuz deux arbr(es) || parvenu est li reis*
> *(La Chanson de Roland),*

cette césure est bannie du système classique, où comptent toutes les syllabes caduques non soumises à l'élision. L'exemple d'Eluard montre sa réapparition dans les systèmes modernes. La présence de ce type de césure dans les épopées du Moyen Âge lui a fait conserver le nom de CÉSURE ÉPIQUE.

2° Césure avant syllabe en « e ». C'est celle qui intervient avant la fin d'un mot terminé par *e* caduc prosodiquement compté :

> *J'ai entendu descen || dre des faubourgs du ciel*
> (Cocteau).

Admise dans le vers ancien :

> *Par sainte égli || se christianissime*
> (Jean Marot),

elle est exclue du vers régulier traditionnel, où la césure doit correspondre à une fin de mot. Comme la césure épique, elle a été remise en usage par la poésie moderne, ainsi qu'on le voit dans la citation de Cocteau. C'est la CÉSURE dite ENJAMBANTE.

3° Césure après syllabe en « e ». C'est celle qui se place après la fin d'un mot terminé par *e* caduc prosodiquement compté, comme cela se pratique dans les chansons :

> *Un jeune hommE || de Besançon.*

Dans ce cas, la syllabe en *e* pose un problème : ou elle est artificiellement accentuée (comme dans la chanson) pour que soit assuré l'équilibre rythmique, ou l'accent tombe à sa place phonétique normale (c'est-à-dire sur la syllabe précédente) au prix d'une rupture de cet équilibre, la tonique naturelle anticipant d'une syllabe sur le moment prévu, ce qui situe la césure après une syllabe atone. Cette licence était courante en poésie médiévale :

> *Je hais guerre, point ne la dois priser*
> (Charles d'Orléans)

(en principe rythme 4|| 6, mais accent d'hémistiche incertain : sur la troisième syllabe ou sur la quatrième ?).

Elle disparaît de la poésie classique (on y dispose les mots de façon que le problème ne se pose pas). Le vers moderne, une fois de plus, la rétablit, et elle y détermine, par anticipation accentuelle — car il ne saurait être question d'y accentuer la syllabe caduque —, un contretemps rythmique générateur d'effet :

> *Quelles lignes fiÈres || de vaillance et de gloire*
> (Verhaeren).

L'emploi de ce type de césure dans le lyrisme médiéval lui a fait donner par les métriciens le nom de CÉSURE LYRIQUE, que la critique moderne a conservé (comme celui de « césure épique ») par tradition.

4° Coupe sur apocope. Elle se définit comme la césure en position semblable (voir ci-dessus 1°), avec cette seule différence qu'elle sépare non plus des hémistiches, mais simplement des mesures :

> *D'avance | il l'absolvit || à caus(e) | de sa beauté*
> (Apollinaire)

(apocope du *e* final de *cause*).

Présente encore au XVI[e] s., où l'apocope est, au surplus, facilitée par de vieilles licences graphiques (*Achille* et *Achil*, *poétique* et *poétiq*, etc.) :

> *Seulement | composai, || pour inutil | ne vivre*
> (Baïf)

(apocope du *e* final de *inutile*), cette coupe est exclue du vers classique pour la même raison que la césure épique, mais elle se retrouve dans le vers moderne, comme le montre l'exemple d'Apollinaire. On peut l'appeler COUPE ÉPIQUE par analogie avec la césure de même type.

5° Coupe avant syllabe en « e ». Sa définition est la même que celle de la césure en position semblable (voir ci-dessus 2°) — seule différence : césure entre hémistiches, coupe entre mesures :

> ***Sur les humi|des bords | | des royau|mes du vent***
> **a a**
> **(La Fontaine).**

D'après les conclusions expérimentales d'Henri Morier (1943), la place de cette coupe (*a* dans cet exemple) est déterminée par la diction commune de la langue qui, en phrase continue ordinaire, fait, dans un groupe rythmique, progresser les syllabes en durée au fur et à mesure qu'elles se rapprochent de la tonique, la première étant la plus brève et la tonique finale la plus longue. Il s'ensuit que, la syllabe en *e* atone étant — même prosodiquement comptée — particulièrement brève, elle passe au début de la mesure suivante (syllabes *-des* et *-mes* dans le vers cité) pour assurer cette structure par progression, caractéristique des groupes rythmiques du français. La coupe se place ainsi une syllabe avant la fin du mot intéressé, exactement après l'accent. C'est la COUPE dite ENJAMBANTE par analogie avec la césure de même type, coupe normale et habituelle dans la diction ordinaire de la phrase et du vers français en cas de présence d'une syllabe en *e* atone à la limite de deux mesures.

6° Coupe après syllabe en « e ». Même définition que celle de la césure en position semblable (voir ci-dessus 3°) — seule différence : césure entre hémistiches, coupe entre mesures :

> ***Ils s'aiment! | Par quel charme | | ont-ils trompé | mes yeux?***
> **b**
> **(Racine).**

La coupe *b* est différente des coupes *a* de l'exemple précédent.Adopter une coupe enjambante (*Ils s'ai|ment ! Par quel charme...)* serait aller contre la grammaire, qui détache le mot, et contre le ton affectif du vers, qui le souligne fortement : la diction en serait amollie, au mépris même du sens. C'est qu'ici se produit un phénomène d'exception, lié à la phrase discontinue et à l'expressivité stylistique du discours. Dans les cas semblables, la syllabe finale en *e* atone se trouve prolongée dans la prononciation (voir ci-dessous III, fin du § A) au point de dépasser en longueur la syllabe suivante. Elle n'amorce donc plus l'augmentation des durées syllabiques propre au mouvement de la mesure, et la progression de celle-ci commence non plus sur cette syllabe, mais sur la syllabe suivante (*Par* dans l'exemple cité). La coupe, qui marque le début de cette progression, se place ainsi non avant la syllabe en *e* atone, mais, cette fois, après. Par analogie avec la césure de même type, cette coupe porte le nom de COUPE LYRIQUE. Contraire aux tendances habituelles de la langue dans la mesure où l'accent qui la précède tombe sur l'avant-dernière syllabe du groupe et non sur la dernière comme d'ordinaire, elle s'accompagne, comme la césure lyrique, d'un certain déséquilibre dans l'organisation de la chaîne syllabique, produisant ainsi un écart expressif. Au contraire de la coupe enjambante, qui creuse le rythme et courbe la phrase en souples inflexions, assurant la liaison des mesures en un mouvement onduleux et continu :

> *Où l'étoi|le du soir || se lè|ve dans l'azur*
> (Lamartine),

la coupe lyrique, bloquant un instant le déroulement de la chaîne rythmique,

exerce un effet de détachement, de brusquerie ou de rupture :

Marches, | *courses,* | *arrêts,* || *violences,* | *efforts,*
(Verhaeren).

L'une et l'autre sont affaire non de règles métriques, mais de construction syntaxique (phrase continue ou phrase coupée), de sens et d'interprétation.

III. ASPECTS MODERNES DE LA NOTION DE RYTHME

Les travaux du Laboratoire de Genève ont permis à la fois de préciser la nature et les modalités du rythme et de rendre compte des phénomènes de distorsion rythmique multipliés par les poétiques modernes.

A. RYTHME ET ICTUS

L'*ictus* est le temps fort qui marque le rythme dans la conscience du lecteur ou du locuteur. D'où une apparente contradiction entre le sentiment commun du rythme ainsi perçu comme ponctuel (un temps fort sans durée) et sa réalisation phonique effective en durées syllabiques. Cette contradiction a été résolue par la découverte des relations qui se révèlent à l'expérience entre l'ictus subjectif (sous forme, par exemple, de coup frappé pour battre la mesure) et l'allongement temporel par lequel se manifeste l'accent délimitant les groupes rythmiques. Il apparaît en effet que, dans une diction cadencée sans accidents rythmiques particuliers, ces groupes débutent au moment du levé (dit *arsis*) de la mesure battue, que l'ictus frappé (dit *thésis*) tombe à l'attaque de la voyelle accentuée, et que la syllabe tonique s'allonge jusqu'à l'arsis prochaine, point de départ du groupe suivant. Ainsi s'accordent étroitement l'une à l'autre la forme temporelle du rythme et sa forme ponctuelle, sa réalité physique et la conscience qu'on en prend. Et il apparaît de même que, dans les cas d'accidents rythmiques tels que césure et coupe « lyriques », l'ictus, au lieu de frapper le début de la tonique comme dans les groupes ordinaires, tombe après elle et au début de l'atone : l'accent de groupe, ici, anticipe donc sur l'ictus, l'atone se trouve allongée comme toute voyelle suivant immédiatement la thésis, et ce sont les contretemps ainsi créés, avec leurs incidences éventuelles en intensité et hauteur mélodique, qui déterminent les effets expressifs dont ces phénomènes sont porteurs.

B. RYTHME ET MÈTRE

La multiplication des accidents rythmiques dans la poésie moderne a conduit les observateurs à délimiter, en marge du sens général, une acception particulière du mot *rythme,* liée aux formes de sensibilité dont ces accidents sont l'expression. On a vu que, fondamentalement, le rythme, par nature, était ordonnance et construction, et c'est en ce sens qu'on a pu l'associer au *mètre,* en définissant celui-ci comme sa systématisation, c'est-à-dire, en somme, comme sa mise en forme élaborée et, pour ainsi dire, son achèvement (voir plus haut, fin du § I). Rythme et mètre sont, selon cette conception, en accord étroit l'un avec l'autre : le rythme est le fondement et la matière du mètre, et le mètre l'ordonnance du rythme en structure d'ensemble organisée. Mais l'esthétique moderne du heurt, de la rupture et du contretemps a développé, à côté de cette vue traditionnelle et commune des choses, une conception qui lui est propre et selon laquelle le rythme — alors appelé RYTHME ANARCHIQUE OU RYTHME PUR —, au lieu de s'accorder avec le mètre, est en opposition avec lui, le mètre représentant, par la stabilité des rapports qui le constituent (ceux du vers régulier, par exemple), l'équilibre, l'ordre et la continuité de l'énoncé, tandis que le rythme, au contraire, multipliant écarts et sursauts, y introduit la surprise, le désordre et l'émotion.

Il s'agit là sans doute d'un cas particulier et d'un aspect partiel de la notion de rythme, aussi le mot ne doit-il être employé dans ce sens qu'avec précaution (par exemple avec une précision complémentaire du type « rythme anarchique » pour éviter les confusions). Mais l'idée en soi est assez féconde pour être largement utilisée dans la critique, l'analyse ou simplement la prise de conscience des réalités du discours, car elle permet de regrouper, et pas seulement en poétique moderne, les phénomènes rythmiques ordinairement désignés sous le nom d' « accidents », isolés par l'observation quand celle-ci n'y voit que des faits d'exception dispersés, et pourtant apparentés par leur nature et leurs effets.

Participent alors du rythme anarchique, qui ébranle le mètre en le déséquilibrant :

— la *césure* et la *coupe lyriques,* qui font anticiper l'accent rythmique sur l'ictus et la fin de l'hémistiche ou de la mesure :

Et le peuple acclAme || *du faîte des murailles*
(Vielé-Griffin)

(césure lyrique, déplacement de l'accent d'hémistiche de la sixième à la cinquième syllabe : contretemps) ;

— le *contre-accent,* qui fait se succéder immédiatement deux toniques sans atone dans l'intervalle, produisant ainsi un heurt accentuel à effet :

Oubliez-vous | *icI* || *quI* | *vous interrogez ?*
(Racine)

(choc des accents frappant sans temps faible intermédiaire les syllabes sixième et septième : déséquilibre 1/5 du second hémistiche) ;

— les *discordances* diverses entre la phrase et le mètre, qui, en dissociant l'accent rythmique de l'accent grammatical, compromettent la stabilité des structures (voir plus haut § II, A, « Concordance et discordance », Remarque) :

Je me mire et me vois || ANGE ! *et je meurs, et j'aime*
(Mallarmé)

(rejet de *ange,* ébranlant l'équilibre des hémistiches, avec, au surplus, contre-accent sur le même mot) ;

— enfin tous les vers, hémistiches ou mesures *hors cadres* développés par les systèmes vers-libristes et qui, non constitués en structures stables du fait de leur brièveté ou de leur syllabisme impair, s'isolent un instant de la chaîne métrique en la suspendant ou en la brisant :

Blocus sentimental ! Messag(e)ries du Levant !...
Oh tombée de la pluie ! Oh ! tombée de la nuit,
OH ! LE VENT *!...*

La Toussaint, la Noël et la Nouvelle Année !
Oh ! dans les bruines, toutes mes cheminées !...
D'USINES...
(Laforgue).

Cette opposition d'un rythme « pur » au mètre, pour importantes qu'en soient les applications de détail, ne saurait cependant se substituer à la liaison traditionnelle des deux notions, qui demeure constante et fondamentale. On la prendra donc comme une modalité particulière des relations qui existent entre elles et non comme une définition nouvelle de ces relations.

J. MAZALEYRAT.

rythmeur, euse [ritmœr, -øz] n. (de *rythmer ;* 1873, Banville). Poète qui crée des rythmes, habile dans le maniement des rythmes : *Rythmeurs faisant résonner des luths* (Banville). [Syn. RYTHMICIEN, ENNE.]

rythmicien, enne [ritmisjɛ̃, -ɛn] n. (dér. savant de *rythmique ;* 1870, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1959, Robert [art. *jongleur*]). **1.** Spécialiste qui s'occupe de la rythmique. || **2.** Syn. de RYTHMEUR, EUSE.

rythmique [ritmik] adj. (bas lat. *rhythmicus,* qui concerne le rythme, cadencé [et, à l'époque class., comme n. m., « technicien du rythme »], gr. *rhuthmikos,* qui concerne le rythme, qui se conforme au rythme [et, comme n. m., « homme habile à rythmer »], de *rhuthmos* [v. RYTHME] ; fin du XV^{e} s., Zumthor, écrit *richmique,* comme

qualificatif des éléments harmoniques de la rhétorique ; 1521, P. Fabri, écrit *rithmique,* au sens de « de la rhétorique, en tant qu'elle s'applique à l'art des vers » ; 1690, Furetière, dans la loc. *vers rythmiques,* « vers léonins » ; sens 1, 1845, Bescherelle [pour de la prose, 1964, Larousse] ; sens 2, 1933, Larousse [comme adj. ; comme n. f., 1962, *FEW, X,* 386 *a*]). **1.** Se dit d'une versification fondée non pas sur le nombre et la quantité des syllabes, mais sur la coïncidence des temps marqués du vers avec les accents des mots, comme chez les Anglais et les Allemands. || Se dit d'une prose harmonieusement cadencée. || **2.** *Gymnastique* ou *danse rythmique,* et, substantivem., *la rythmique,* méthode d'éducation musicale, musculaire et respiratoire créée par Émile Jaques-Dalcroze et ayant pour objet l'harmonisation des mouvements du corps et des facultés sensibles de l'individu.

◆ n. f. (bas lat. *rhythmica,* science du rythme, gr. *rhuthmikê,* le langage rythmé, la poésie, fém. substantivé de l'adj. *rhuthmikos* [v. ci-dessus] ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1870, Littré ; sens 4, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Art des cadences et de la suite des mouvements. || **2.** *Vx.* Partie de la musique des Anciens qui concernait les lois du rythme, de la mesure. || **3.** *Vx.* Partie de la grammaire ancienne relative au rythme des vers grecs et latins. || **4.** *Auj.* Science des rythmes, appliquée à la prose et surtout à la poésie.

S

s [ɛs] n. m. (lat. *s,* s [18e lettre de l'alphabet] ; XIIIe s., Jubinal [II, 284], aux sens 1-2 ; sens 3, XVIe s., La Curne [*S du côlon, S iliaque,* 1870, Littré]). **1.** Dix-neuvième lettre de l'alphabet français, la quinzième des consonnes. || **2.** Consonne fricative alvéolaire sourde [s], comme dans *sel,* ou sonore [z], comme dans *ruse,* ou ne correspondant à aucun son, comme dans *jus.* || **3.** Tracé en forme de S : *La route fait des S.* || *S du côlon, S iliaque,* nom parfois donné à la dernière portion du gros intestin précédant le rectum.

s' [s], forme élidée de *se,* pronom personnel, ou de *si,* conjonction ou adverbe d'interrogation indirecte.

sa adj. poss. V. SON 1.

S. A. [ɛsa] (1964, Larousse). Abrév. de SOCIÉTÉ ANONYME.

sabadille [sabadij] n. f. (var. de *cévadille ;* 1792, *Encycl. méthodique,* écrit *sibadille ; sabadille,* 1876, Larousse). Syn. de CÉVADILLE.

sabayon [sabajɔ̃] n. m. (ital. *zabaione,* même sens, mot d'origine inconnue ; 1803, Boiste, écrit *sabaillon ; sabayon,* 1847, Bescherelle). Crème liquide utilisée en pâtisserie et composée de vin ou de liqueurs, d'œufs, de sucre et d'aromates.

sabbat [saba] n. m. (lat. *sabbatum,* sabbat, gr. *sabbaton,* même sens, hébreu *schabbat,* même sens, proprem. « repos » ; fin du XIIe s., *Job,* au sens 1 ; sens 2, av. 1613, M. Régnier [*mener le sabbat,* « se conduire comme les démons », début du XVe s., Ch. d'Orléans] ; sens 3, v. 1360, Froissart). **1.** Repos sacré que, d'après la loi de Moïse, les Juifs doivent observer le septième jour de la semaine. || **2.** Assemblée nocturne de sorciers et de sorcières sous le patronage de Satan : *Des fœtus qu'on fait cuire au milieu des sabbats* (Baudelaire). *Le sabbat n'était pas une farce ; derrière, il y avait la science des poisons et la possession des âmes* (Morand). || **3.** *Fam.* Agitation bruyante, vacarme : *Voilà Madame qui se remue, elle va faire son sabbat : faut que j'y aille* (Balzac).

• SYN. : **3** *boucan* (fam.), *chahut, raffut* (pop.), *ramdam* (pop.), *sarabande, tamtam* (pop.), *tapage, tintamarre.*

sabbataire [sabatɛr] n. m. (bas lat. *sabbatarius,* du sabbat [et, comme n. m. pl., « les Juifs »], du lat. class. *sabbatum,* sabbat [v. l'art. précéd.] ; fin du XVIe s., comme adj., au sens de « du sabbat » ; comme n. m., aux sens 1-2, 1721, Trévoux). **1.** Nom donné à des Juifs convertis au christianisme, mais qui observaient toujours le repos du sabbat. || **2.** Nom donné à des anabaptistes qui regardaient comme obligation l'observation du repos sabbatique.

sabbatien, enne [sabatjɛ̃, -ɛn] n. (de *Sabbathius* ou *Sabbathios,* n. d'un hérétique du IVe s. ; 1732, Trévoux). Membre d'une secte fondée au IVe s. par Sabbathios, et qui célébrait la Pâque le même jour que les Juifs.

sabbatine [sabatin] n. f. (dér. savant du lat. *sabbatum,* sabbat [v. SABBAT], pris au sens de « samedi » [v. SAMEDI] ; fin du XVIe s.). *Anc.* Thèse de controverse philosophique soutenue par les écoliers à la fin de leur première année, un samedi.

sabbatique [sabatik] adj. (de *sabbat ;* 1569, Bloch-Wartburg, puis 1591, Vaganay, au sens de « qui s'arrête de couler un jour sur sept » [en parlant d'une rivière] ; sens 1, 1701, Furetière ; sens 2, 1680, Richelet [pour des professeurs d'université, 1948, d'après Robert, 1967]). **1.** Qui se rapporte, est propre au sabbat : *Le repos sabbatique.* || **2.** *Année sabbatique,*dernière année d'un cycle de sept ans, pendant laquelle, selon la loi, les Juifs devaient laisser reposer la terre et s'abstenir d'exiger le remboursement des dettes. || Dans certains pays, année accordée aux professeurs d'université pour leur permettre de se consacrer exclusivement à leurs travaux de recherche.

sabéen, enne [sabeɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du lat. *Saba,* le pays de Saba, la Sabée [partie de l'Arabie heureuse] ; 1732, Trévoux). Relatif au pays de Saba, en Arabie ; habitant ou originaire de ce pays.

sabéens [sabeɛ̃] ou **sabiens** [sabjɛ̃] n. m. pl. (de l'araméen *ç'ba,* baptiser, peut-être empr. de l'hébreu *çaba,* armée [du ciel] ; 1732, Trévoux [*sabéens*], et 1876, Larousse [*sabiens*]). Membres de plusieurs sectes religieuses des débuts de l'islām.

sabéisme [sabeism] n. m. (de *sab[éens]* ; 1732, Trévoux, écrit *sabaïsme ; sabéisme,* 1797, Gattel). Religion des sabéens.

sabelle [sabɛl] n. f. (lat. scientif. moderne *sabella,* même sens, peut-être du lat. class. *sabulum,* sable ; 1870, Littré). Ver marin, vivant dans un tube enfoncé dans la vase, et portant deux lobes de branchies filamenteuses.

sabellianisme [sabɛljanism] n. m. (dér. savant de *sabellien,* partisan de Sabellius [1732, Trévoux], de *Sabellius* [v. ci-après] ; 1839, Boiste). Doctrine des partisans de Sabellius, hérésiarque du IIIe s. qui niait le dogme de la Sainte Trinité.

sabellique [sabɛlik] n. m. (lat. *sabellicus,* des Sabelles, des Sabins, de *Sabelli,* n. m. pl., les Sabelles [petit peuple voisin des Sabins], les Sabins ; 1933, Larousse [*langue sabellique,* même sens, 1876, Larousse]). Groupe de parlers italiques de tribus de l'Italie centrale.

sabin, e [sabɛ̃, -in] adj. (lat. *sabinus,* sabin, et au n. m. pl. *Sabini,* « les Sabins » [peuple de l'Italie établi au nord-est de Rome] ; 1876, Larousse). Relatif aux Sabins, peuple de l'Italie antique.

◆ **sabin** n. m. (1870, Littré). Le plus important parler du groupe sabellique.

sabine [sabin] n. f. (lat. *sabina,* même sens, proprem. « plante sabine », fém. substantivé de l'adj. *sabinus* [v. l'art. précéd.] ; v. 1130, Studer et Evans, écrit *savine ; sabine,* v. 1180, *Girart de Roussillon*). Genévrier du midi de l'Europe, dont on extrait des produits médicinaux.

sabir [sabir] n. m. (altér. de l'esp. ou du provenç. *saber,* savoir [lat. *sapĕre,* avoir du goût, de l'intelligence, du jugement], employé et répété dans des phrases comme *mi non sabir,* « moi pas savoir » ; 1852, Sainéan, *le Langage parisien,* au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Parler composite (ancienne langue franque) comprenant des termes empruntés à différentes langues (surtout à l'italien et à l'espagnol, puis au français et à l'arabe), et utilisé comme langue de communication sur les bords de la Méditerranée : *Notre langue lui était inconnue, et à peine s'il parlait le sabir, ce patois algérien composé de provençal, d'italien, d'arabe, fait de mots bariolés ramassés comme des coquillages tout le long des mers latines* (Daudet). || **2.** Toute langue composite née du contact de communautés linguistiques différentes pour permettre notamment les transactions commerciales. || **3.** Langue difficilement compréhensible, parlée par un étranger qui s'exprime mal : *Dans un sabir de vache espagnole elle me supplia de me laisser embrasser* (Daudet).

• SYN. : **3** *baragouin* (fam.), *charabia* (fam.), *galimatias, jargon.*

sablage [sɑblaʒ] n. m. (de *sabler ;* 12 mai 1876, *l'Opinion nationale* [p. 2], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Action de répandre du sable sur une surface : *Des cantonniers occupés au sablage des routes un jour de verglas.* || **2.** Opération consistant à projeter un jet de sable au moyen d'une sableuse.

1. sable [sɑbl] n. m. (lat. *sabulum* ou *sablum,* sable, ou, moins probablem., dér. régressif de *sablon ;* fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au sens 1 [*mur de sable,* 1964, Larousse ; *tempête de sable,* 1964, Larousse — *tourbillon de sable,* même sens, 1690, Furetière ; *bain de sable,* 1690, Furetière ; *jeter en sable,* 1636, Monet — au fig., 1684, La Fontaine ; *être bâti à chaux et à sable,* au fig., 1848, G. Sand ; *être sur le sable,* 1827, Esnault ; *avoir du sable dans les yeux,* 1798, Acad. — *le petit homme lui a jeté du sable dans les yeux,* même sens, 1690, Furetière] ; sens 2, av. 1662, Pascal). **1.** Substance minérale pulvérulente, provenant de la désagrégation de certaines roches érodées :

Une plage de sable. Du sable de mer. Or le sable est trompeur : on le croit ferme et l'on s'enlise (Saint-Exupéry). || *Mur de sable,* masse de sable, d'apparence compacte, soulevée par le vent, et qui progresse à l'avant des fronts froids très actifs sur les déserts. || *Tempête de sable,* vent violent qui s'élève brusquement dans le désert et qui soulève une masse importante de sable en la projetant au loin. || *Bain de sable,* sable qu'on interpose entre un foyer et un récipient qu'on ne veut pas chauffer à feu nu. || *Jeter en sable,* faire couler la matière en fusion dans un moule de sable ; au *fig.* et *class.,* avaler d'un trait : *Il y a un Tigillin qui « souffle » ou qui « jette en sable » un verre d'eau-de-vie* (La Bruyère). || *Bâtir sur le sable,* v. BÂTIR. || Fig. *Être bâti à chaux et à sable,* avoir une santé très robuste. (Vieilli.) || Fig. et fam. *Être sur le sable,* être ruiné ou sans emploi. || Fam. *Avoir du sable dans les yeux,* avoir des picotements dans les yeux quand on est gagné par le sommeil. || *Le marchand de sable est passé,* v. MARCHAND. || **2.** Ensemble de minuscules calculs urinaires.

◆ **sables** n. m. pl. (sens 1, début du XVI[e] s. [*vins de sables,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière [« sable sec que les vents déplacent », 1756, Voltaire — au sing., avec le même sens, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné]). **1.** Vaste étendue de sable : *Une oasis perdue dans les sables du désert.* || *Vins de sables,* vins récoltés dans les landes de Gascogne. || **2.** Dans les mines, petits fragments de minerai ou de gangue, de grosseur analogue à celle des grains de sable. || **3.** *Sables mouvants,* étendue de sable humide, peu consistant, où l'on risque de s'enfoncer jusqu'à l'enlisement : *Les sables mouvants de la baie du Mont-Saint-Michel ;* sable sec que les vents déplacent : *Les sables mouvants du Sahara.*

◆ **sable** adj. invar. (1964, Robert). D'une couleur beige clair comme le sable : *Des chaussures sable.*

2. sable [sabl] n. m. (russe *sobol',* zibeline ; v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens de « martre zibeline » et de « fourrure faite avec la peau de cet animal » ; sens actuel [par analogie de couleur], v. 1240, A. G. Ott, 32). En héraldique, un des émaux de l'écu, de couleur noire : *Porte une ancre de sable à la gumène d'or* (Heredia).

sablé, e [sable] adj. (part. passé de *sabler ;* 1507, Bloch-Wartburg, puis 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Couvert de sable : *Une allée sablée.* || **2.** *Pâte sablée,* en pâtisserie, pâte caractérisée par la forte proportion de beurre entrant dans sa composition et donnant des gâteaux très friables.

◆ **sablé** n. m. (sens 1, 1870, Littré ; sens 2-3, 1964, Larousse ; sens 4, 1876, Larousse). **1.** Sorte de gâteau sec fait de pâte sablée : *Cette friabilité des gâteaux dits « petits sablés »* (Salacrou). || **2.** En broderie, semis de petits points très rapprochés. || **3.** Armure d'un tissu présentant de petits motifs régulièrement espacés en tous sens. || **4.** Défaut du verre quand il est marqué d'une multitude de petits points semblables à des grains de sable.

sabler [sable] v. tr. (de *sable* 1 ; 1507, Bloch-Wartburg, au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1588, Montaigne] ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3 [de *jeter en sable* — v. SABLE 1], v. 1695, d'après Ph. Leroux, 1718 [pour le champagne, av. 1778, Voltaire]). **1.** Recouvrir d'une couche de sable : *On sable les allées du jardin.* || **2.** Dépolir, décaper ou simplement nettoyer une pièce, une surface, à l'aide d'un jet de sable, au moyen d'une sableuse. || **3.** Avaler d'un trait (vieilli) : *Un buveur qui lève au jour, avant de le boire, le verre de vin qu'il va sabler* (Barbey d'Aurevilly). || *Par extens.* Boire (ne se dit plus aujourd'hui que du champagne) : *Deux consommateurs sablent, sans parler, une bouteille, et le patron, les yeux au ciel, fume* (Huysmans). *Nous tombâmes sur une équipe de gaillards qui sablaient joyeusement le champagne* (Cendrars).

◆ v. tr. et intr. (1964, Larousse). Répandre du sable sur une chaussée pour éviter le dérapage des véhicules, ou sur les rails de chemin de fer, à l'aide des sablières, pour éviter le patinage.

sablerie [sabləri] n. f. (de *sable* 1 ; 1870, Littré). Partie d'une fonderie où l'on prépare les sables de moulage par différents traitements.

sableur [sablœr] n. m. (de *sabler ;* 1757, *Encyclopédie* [VII, 155 *a*], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Ouvrier qui prépare les moules en sable dans une fonderie. || **2.** Ouvrier chargé du nettoyage des pièces par projection de sable sous pression. || **3.** Appareil distributeur de sable.

sableuse [sabløz] n. f. (de *sabler ;* 1907, Larousse [*sableuse,* « raie blanche, poisson de sable » — 1868, La Blanchère —, était un dér. de *sable* 1]). Machine à l'aide de laquelle on projette violemment un jet de sable fin sur des corps durs (pierre, verre, métaux) pour les décaper ou les nettoyer, ou pour les graver.

sableux, euse [sablø, -øz] adj. (de *sable* 1 ; 1559, Fonteneau, 31 [dès le XIII[e] s., en anc. provenç., écrit *sablos*]). Qui contient du sable : *Un sol sableux. Un dépôt sableux.*

sablier [sablije] n. m. (de *sable* 1 ; v. 1640, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1659, Duez [v. aussi l'art. suiv.] ; sens 2, 1677, Duillier ; sens 3, 1877, Littré ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** Appareil servant à mesurer le temps et constitué d'une ampoule de verre à deux compartiments semblables communiquant entre eux par un étroit orifice qui permet au sable contenu dans un compartiment de s'écouler lentement dans l'autre par gravité, en un temps déterminé. || **2.** *Vx.* Petit récipient qui contenait du sable fin qu'on répandait sur l'écriture pour la sécher. || **3.** Compartiment d'une machine à papier continue dans lequel s'arrêtent toutes les impuretés de la pâte. || **4.** Petite boîte allongée dont le couvercle est percé de trous et qu'on emploie pour soufrer la vigne.

1. sablière [sablijɛr] n. f. (de *sable* 1 ; 1580, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1609, J.-P. Camus [II, 421], au sens de « sablier servant à mesurer le temps » ; sens 1, 1690, Furetière [art. *sablonnière*] ; sens 2, 1890, Zola). **1.** Lieu d'où l'on extrait du sable. || **2.** Réservoir de sable placé à bord d'une locomotive ou d'une motrice, et qui est relié à un conduit amenant le sable devant les roues motrices en cas de patinage.

• Syn. : **1** *sablonnière.*

2. sablière [sablijɛr] n. f. (probablem. de *sable* 1, cette poutre étant en contact avec le mortier et le sable ; 1359, *Comptes municipaux de Tours,* I, 131). Dans une construction, pièce de bois horizontale supportant l'extrémité des chevrons ou des solives.

sabline [sablin] n. f. (de *sable* 1 ; 1778, Lamarck). Nom usuel de l'*arenaria,* plante dont il existe de nombreuses espèces en France, à fleurs bleues ou roses, que l'on trouve dans les rochers, les éboulis et surtout les sables.

sablon [sablɔ̃] n. m. (lat. *sabulonem,* accus. de *sabulo, -lonis,* gros sable, dér. de *sabulum,* sable ; fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume,* écrit *sablun,* au sens de « terrain sablonneux » ; sens 1, v. 1119, Ph. de Thaon [écrit *sablun ; sablon,* v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 2, 1470, *Comptes de la ville de Doullens,* 63). **1.** Sable (vieilli) : *Une volupté aussi, exquise et défendue, était d'enlever ses chaussures et ses bas, et de s'en aller pieds nus, sur le sablon frais et fin des allées...* (Rolland). || **2.** *Spécialem.* Sable très fin utilisé comme abrasif.

◆ **sablons** n. m. pl. (av. 1559, J. Du Bellay [au sing., avec le même sens, fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume,* écrit *sablun — sablon,* v. 1175, Chr. de Troyes]). *Class.* Amas de sable, dune : *D'Édesse à Béroé sont de vastes sablons* (La Fontaine).

sablonner [sablɔne] v. tr. (de *sablon ;* 1295, Godefroy, au part. passé, écrit *sabloné,* au sens de « composé de sable » ; écrit *sablonner,* à l'infin., au sens 2, 1387, Douët d'Arcq, *Nouveau Recueil,* 184 ; sens 1, fin du XV[e] s.). **1.** Récurer avec du sablon. || **2.** Jeter du sable fin sur le fer chaud quand on veut le souder.

sablonneux, euse [sablɔnø, -øz] adj. (de *sablon ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sablonos ;* début du XIV[e] s., écrit *sablonneus ; sablonneux,* v. 1380, *Aalma*). Où il

y a beaucoup de sable : *Ces landes plates et sablonneuses* (Balzac). *Une allée sablonneuse, douce aux pieds, s'enfonçait dans l'ombre du taillis* (Martin du Gard).

sablonnier [sɑblɔnje] n. m. (de *sablon ;* fin du XII^e^ s., *Raoul de Cambrai,* au sens de « terrain sablonneux » ; sens actuel, XV^e^ s., *Kwartalnik Neofilologiczny,* III, 40). Ouvrier qui assure l'extraction des parties meubles dans une carrière de sable.

◆ **sablonnière** n. f. (v. 1196, Ambroise, écrit *sabloniere ; sablonniere,* 1275, Adenet). Lieu d'où l'on extrait du sablon.

● SYN. : *sablière.*

sabord [sabɔr] n. m. (de *bord,* avec une première syllabe *sa-* dont l'origine demeure inexpliquée ; 1402, Jal, écrit *sabort ; sabord,* 1573, Du Puys [*faux sabord...,* 1694, Th. Corneille ; *sabord de chasse,* 1870, Littré]). Ouverture quadrangulaire pratiquée dans la muraille d'un navire et servant soit de passage à la volée des pièces, soit de prise d'air pour les chambres et les batteries. || *Faux sabord,* ou *sabord d'aérage,* grand hublot carré. || *Sabord de chasse,* dernier sabord à l'extrême avant d'un navire.

sabordage [sabɔrdaʒ] n. m. (de *saborder ;* 1894, Sachs-Villatte). Action de saborder, de se saborder : *Le sabordage de la flotte française à Toulon en 1942. Le sabordage d'un journal à l'arrivée des troupes d'occupation.* (On dit aussi SABORDEMENT [1845, Bescherelle].)

saborder [sabɔrde] v. tr. (de *sabord ;* 1831, Willaumez, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Faire couler volontairement un navire : *Le sous-marin faisait surface et, tandis que l'équipage était recueilli par les Anglais, le commandant [...] sabordait le bâtiment et coulait bravement à son bord* (de Gaulle). || **2.** Mettre volontairement fin à l'activité d'une entreprise : *Il a mieux aimé saborder son usine que de travailler pour le compte de l'occupant.*

● SYN. : **2** *couler, torpiller.*

sabot [sabo] n. m. (origine incertaine, peut-être dér. [avec une première syllabe non expliquée] de l'anc. franç. *bot,* crapaud [fin du XI^e^ s., *Gloses de Raschi*], proprem. « objet ramassé, émoussé, mal dégrossi », germ. **bŭtt,* émoussé, camus [la toupie appelée *sabot* ayant une forme ramassée] ; v. 1280, Saint-Pathus, écrit *çabot* [*sabot,* XIV^e^ s.], au sens 13 [*dormir comme un sabot,* v. 1460, Villon] ; sens 1, début du XVI^e^ s. [*je le vois venir avec ses gros sabots,* 1848, G. Sand — *je vous vois venir, vous avez des sabots,* sens analogue, 1585, Cholières] ; sens 2, 1564, J. Thierry ; sens 3, 1762, Acad. ; sens 4, 1813, Gattel ; sens 5, 1964, Larousse ; sens 6, 1870, Littré [*sabot de projectile,* 1933, Larousse — *sabot,* même sens, 1845, Bescherelle] ; sens 7, 1904, Larousse ; sens 8, 1835, Acad. ; sens 9, 1968, Larousse ; sens 10, 1876, Larousse ; sens 11, 1886, Esnault ; sens 12, 1798, Acad. ; sens 14, av. 1850, Balzac [« mauvais violon », 1835, Acad.] ; sens 15, 1879, Huysmans). **1.** Chaussure taillée dans un seul morceau de bois ou faite d'une semelle de bois et d'un dessus de gros cuir : *Des paysans en sabots. Une femme, chaussée de sabots à clous, entra dans le laboratoire* (Jouhandeau). || Fam. *Je le vois venir avec ses gros sabots,* je devine ses intentions, qu'il dissimule mal : *Tu sais, il commençait à me taper sur les nerfs [...]. Je le voyais venir avec ses gros sabots* (Romains). || **2.** Ongle qui entoure le pied de certains animaux, particulièrement des équidés : *Ce cheval a le sabot trop petit.* || **3.** Garniture de métal fixée à l'extrémité des pieds de certains meubles : *Les sabots de bronze doré d'une commode Louis XVI.* || **4.** Garniture de bois ou de métal qui s'adapte à l'extrémité d'un poteau, d'une pièce, d'un pilot. || **5.** Extrémité inférieure d'une colonne de tubage, dans un forage. || **6.** Autref. *Sabot d'enrayage,* semelle en acier placée sous les roues d'un canon pour limiter son recul. || *Sabot de projectile,* garniture en bois qui servait jadis à relier les projectiles sphériques à leur gargousse. || **7.** *Sabot d'arrêt,* gros coin de bois ou d'acier muni d'une poignée et qui sert de cale à un véhicule sur voie ferrée. || **8.** *Sabot de frein,* pièce de bois ou de fer qui vient s'appliquer sur une roue, dans un système de freinage. || **9.** *Sabot de Denver,* grosse pince utilisée par la police pour bloquer la roue d'une voiture en stationnement irrégulier, avant l'enlèvement et la mise à la fourrière. || **10.** Outil de menuiserie à fût, dont la semelle a un profil convexe. || **11.** Boîte, en usage dans les cercles, dans laquelle sont placées les cartes que le banquier distribue, une par une, à certains jeux. || **12.** Baignoire carrée appelée aussi *baignoire-sabot* ou *sabotière : Un réduit dont j'avais fait une salle de bains en y installant une demi-baignoire sabot et l'appareil à gaz* (Colette). || **13.** Sorte de toupie dont on entretient la rotation avec un fouet : *Nous tournons au gré de nos passions et des circonstances, comme un sabot sous le fouet de l'écolier* (Picard). || Fam. *Dormir comme un sabot,* dormir profondément. || **14.** *Fam.* Outil, instrument de mauvaise qualité : *Vos presses sont des sabots qui ne valent pas cent écus* (Balzac). || **15.** *Fam.* Mauvais ouvrier : *Le travail d'une bonne main serait payé comme celui d'un sabot* (Bourget).

● SYN. : **1** *galoche.*

sabotage [sabɔtaʒ] n. m. (de *saboter ;* 1842, Acad., au sens I ; sens II, 1, 1967, Robert ; sens II, 2, 1870, Littré ; sens III, 1, 1904, Larousse ; sens III, 2, 1926, Ch. Gide ; sens III, 3, 1964, Robert).

I. *Vx.* Fabrication des sabots.

II. 1. Action de munir d'un sabot une pièce qui doit être fichée en terre : *Le sabotage d'un pieu.* || **2.** Action d'entailler les traverses de chemin de fer pour y fixer les coussinets des rails.

III. 1. Mauvaise exécution intentionnelle d'un travail : *Dans des réunions privées, un grand nombre d'ouvriers avaient prôné le sabotage du travail* (Martin du Gard). || **2.** Détérioration volontaire d'un matériel industriel, d'une installation : *Dix ans de travaux forcés pour sabotage* (Malraux). *Le sabotage d'une voie ferrée.* || **3.** Manœuvres, actions ayant pour objet l'échec d'une entreprise : *Ces attentats font partie d'un plan de sabotage des négociations de paix.*

sabot-cale [sabokal] n. m. (de *sabot* et de *cale ;* 1964, Larousse). Dispositif d'enrayage utilisé pour freiner les wagons de chemin de fer lancés ou manœuvrés par gravité.

● Pl. *des* SABOTS-CALES.

saboter [sabɔte] v. intr. (de *sabot* [v. ce mot] ; fin du XIII^e^ s., Godefroy, au sens de « heurter » ; 1564, J. Thierry, au sens de « jouer à la toupie » ; sens actuel, 1690, Furetière). Faire du bruit avec des sabots : *Elle descendit, en sabotant, la ruelle* (Vercel).

◆ v. tr. (sens I, 1, 1842, Acad. ; sens I, 2, 1876, Larousse ; sens II, 1, 1842, Acad. [d'abord comme v. intr., 1808, d'Hautel ; « produire des malfaçons volontaires... », 1907, Larousse] ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1936, R. Martin du Gard).

I. 1. Munir d'un sabot l'extrémité d'un pieu, d'un piquet, etc. : *Le menuisier sabote un poteau.* || **2.** Entailler les traverses de chemin de fer à l'endroit où doivent être fixés les coussinets des rails.

II. 1. Exécuter un travail rapidement et sans soin : *Ce tôlier a saboté la réparation.* || *Spécialem.* Produire des malfaçons volontaires dans un travail : *Des prisonniers qui sabotent les pièces qu'on les oblige à faire.* || **2.** Détériorer volontairement du matériel : *Les troupes fuyaient les trains sabotés* (Malraux). *La Résistance sabotait les voies ferrées.* || **3.** Agir de façon à provoquer l'échec d'une entreprise, d'un processus : *Des opposants qui tentent de saboter une politique.*

● SYN. : **II, 1** *bâcler* (fam.), *bousiller* (fam.), *cochonner* (pop.), *massacrer* (fam.), *saloper* (pop.) ; **3** *couler, torpiller.*

saboterie [sabɔtri] n. f. (de *sabot ;* 1859, Nanquette). Fabrique de sabots.

saboteur, euse [sabɔtœr, -øz] n. (de *saboter* [v. ce mot] ; 1694, Acad., au sens de « enfant qui joue à la toupie » ; 1800, Boiste, au sens de « [celui] qui fait des sabots » ; 1803, Boiste, au sens de « celui qui fait du bruit avec ses sabots en marchant » ; sens I, 1-2 et II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1808, d'Hautel).

I. 1. Ouvrier qui effectue le travail de sabotage des traverses de chemin de fer. || 2. Ouvrier chargé de poser les sabots sur les rails.

II. 1. Personne qui exécute vite et mal son travail : *Ne vous adressez pas à ce mécanicien, c'est un saboteur.* || 2. Personne qui, volontairement, détériore une machine ou une installation : *Quand survenaient les saboteurs, les fonctionnaires faisaient semblant de ne rien entendre* (Dorgelès).

sabotier [sabɔtje] n. m. (de *sabot ;* 1518, *Dict. général*). Personne qui fabrique, qui vend des sabots.

sabotière [sabɔtjɛr] n. f. (de *sabot ;* 1834, Landais, au sens de « danse exécutée avec des sabots » ; 1842, Acad., au sens de « atelier d'un sabotier » ; sens actuel, 1904, Larousse). Syn. de BAIGNOIRE-SABOT (v. SABOT, au sens 12).

saboulage [sabulaʒ] n. m. (de *sabouler ;* 1675, Mme de Sévigné [*saboulement,* même sens, 1573, Du Puys]). *Class.* Action de sabouler : *Il y a un petit homme qui s'est vanté de s'être soustrait à votre saboulage* (Sévigné).

• REM. On a dit aussi SABOULÉE (part. passé fém. substantivé de SABOULER ; fin du XIXe s., A. Daudet) : *J'en serai quitte pour une saboulée du grand Lebescam* (Daudet).

sabouler [sabule] v. tr. (peut-être croisement de *saboter* [v. ce mot], au sens anc. de « heurter », et de *bouler ;* v. 1500, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1546, Rabelais ; sens 2, 1675, Mme de Sévigné). 1. *Class.* Malmener, en secouant sans ménagement : *Ôtez-moi mes coiffes ; doucement donc, maladroite ; comme vous me saboulez la tête avec vos mains pesantes !* (Molière). || 2. *Class.* et *littér.* Réprimander avec force : *Jamais homme n'a été saboulé comme lui* (Sévigné). *Le ministre ne savait pas comment le prendre : le sabouler ? du Quesne en riait...* (La Varende).

sabra [sabra] n. et adj. (mot hébreu de même sens, proprem. « cactus » ; 1975, Larousse). Se dit d'un juif né en Israël.

sabrage [sɑbraʒ] n. m. (de *sabrer ;* 1883, Huysmans, au sens de « hachure » [terme d'art] ; sens actuel, 1904, Larousse). Opération consistant à débarrasser les peaux de mouton des impuretés contenues dans la laine.

sabre [sɑbr] n. m. (allem. *Sabel,* var. de Säbel, sabre, polonais *szabla,* empr. du magyar *szàblya,* sabre ; 1598, Bloch-Wartburg, au sens 1 [*sabre d'abattis,* 1964, Larousse ; *sabre d'abordage,* 1904, Larousse ; *traîneur de sabre,* av. 1836, Armand Carrel] ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, début du XIXe s., Mme de Staël [*l'alliance du sabre et du goupillon,* av. 1924, A. France] ; sens 4, 1845, Bescherelle ; sens 5, 1907, Larousse ; sens 6, milieu du XXe s. ; sens 7, 1964, Larousse ; sens 8, 1870, Littré). 1. Arme blanche, droite ou recourbée, d'estoc et de taille, à un tranchant. || *Sabre d'abattis,* sabre assez court, à large lame, utilisé pour se frayer un chemin à travers la brousse. || *Sabre d'abordage,* sabre de marine utilisé jadis pour le combat d'abordage. || *Sabre-briquet,* v. BRIQUET. || *Sabre au clair,* v. CLAIR n. m. || Fam. et péjor. *Traîneur de sabre,* militaire qui affecte des airs de bravache. || 2. Art du maniement de cette arme ; escrime au sabre : *Un championnat de sabre.* || 3. *Fig.* La force militaire (souvent péjor.) : *Le sabre est impuissant contre les questions sociales* (Girardin). || *L'alliance du sabre et du goupillon,* la collusion de l'armée et de l'Église : *« Monsieur l'abbé, dit-il, je suis d'une famille de prêtres et de soldats... — Je crois bien que nous faisons ici l'alliance du sabre et du goupillon... »* (France). || 4. Lame métallique servant à tondre les haies. || 5. Tige métallique servant à opérer le sabrage des peaux de mouton brutes. || 6. *Fam.* Rasoir à longue lame : *Il se rase au sabre.* || 7. Dérive de petit yacht à voile. || 8. *Haricot sabre, pois sabre,* variétés de haricot, de pois dont la gousse est large et recourbée.

sabrer [sɑbre] v. tr. (de *sabre ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 3, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 4, 1964, Robert [aussi « éliminer quelqu'un d'un poste... » — « blâmer à tort et à travers », 1768, Carmontelle] ; sens 5, 1964, Robert). 1. Frapper avec le tranchant du sabre : *Si tu vois un soldat ennemi, pique-le avec la pointe de ton sabre, ne vas pas t'amuser à le sabrer* (Stendhal). *Quand je passais à côté de lui, il frisait sa moustache d'un air féroce et roulait de gros yeux, comme s'il voulait sabrer un cent d'Arabes* (Daudet). || 2. Sillonner de traits, de hachures : *La figure sabrée de grandes rides qui se creusaient à mesure* (Daudet). *Mon exemplaire de « Port-Royal » tout sabré de coups de crayon de Michelet* (Barrès). || 3. *Fam.* Supprimer en grande quantité, éliminer radicalement : *Sabrer de longs passages d'un manuscrit. Sur épreuves, j'ai sabré tous les mots d'auteur qui infestaient cette malheureuse pièce...* (Montherlant). || 4. *Fam.* Mettre des mauvaises notes à des copies, à des candidats, les refuser à un examen, etc. : *Un correcteur qui sabre les dissertations contenant des fautes d'orthographe.* || Éliminer quelqu'un d'un poste, d'une fonction : *Le directeur de la succursale a été sabré.* || 5. Opérer le sabrage des peaux.

• SYN. : 2 *barrer, biffer, raviner, rayer ;* 3 *caviarder, raturer ;* 4 *sacquer* (fam.), *saler* (fam.) ; *balancer* (pop.), *congédier, limoger* (fam.), *vider* (pop.).

sabretache [sɑbrətaʃ] n. f. (allem. *Säbeltasche,* même sens, de *Säbel,* sabre, et de *Tasche,* poche ; 1752, Ch. Le Roy). Sac plat que les cavaliers, les officiers habillés à la hussarde ont porté pendant à la ceinture à côté du sabre jusqu'en 1872 : *Claire Fromont, une miniature de Cauchoise toute en dentelles, la présenta à son cousin Georges, un magnifique hussard qui se retournait à chaque pas pour voir l'effet de sa sabretache* (Daudet).

sabreur [sɑbrœr] n. m. (de *sabrer ;* 1790, Linguet, *Annales,* XVI, 398). *Fam.* Soldat courageux, mais grossier : *Les sabreurs ont fini, c'est le tour des penseurs* (Hugo).

sabreuse [sɑbrøz] n. f. (de *sabrer ;* 1964, Larousse). Machine utilisée pour le sabrage des peaux de mouton.

saburral, e, aux [sabyral, -o] adj. (de *saburre,* lest [1538, R. Estienne], enduit blanc qui couvre les muqueuses digestives [1765, *Encyclopédie*], lat. *saburra,* lest de navire, de *sabulum,* sable ; 1776, Lépecq, au sens de « relatif à la saburre » ; sens actuel, 1876, Larousse). Se dit de la langue ou des muqueuses digestives quand elles sont recouvertes d'un enduit blanc jaunâtre : *Docteur, il faudra que vous me donniez des pilules. Je dois avoir la langue saburrale* (Ionesco).

1. sac [sak] n. m. (lat. *saccus,* sac [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « vêtement de crin grossier »], gr. *sakkos,* étoffe grossière de poil de chèvre, manteau grossier, cilice, sac, bourse, mot empr. d'un parler pré-hellénique de Cilicie ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 [*course en sac,* 1842, Acad. ; *sac à main,* 1926, Colette ; *sac (à dos),* 1824, Ségur ; *partir le sac sur le dos/au dos,* 1876, Larousse ; *sac à malice,* 1876, Larousse — au fig., 1964, Larousse ; *avoir plus d'un tour dans son sac,* 1935, Acad. — d'abord *avoir bien des tours...,* 1851, Poitevin, et *avoir cent ruses au sac,* 1678, La Fontaine ; *sac à ouvrage,* 1740, Acad. ; *sac de nuit...,* 1599, Havard ; *sac d'embrouilles,* 1964, Robert ; *sac à charbon,* 1884, Esnault] ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, 1478, Bartzsch [*l'affaire est dans le sac,* 1680, Richelet ; *voir le fond du sac,* 1608, M. Régnier] ; sens 4, 1870, Littré [*avoir le sac,* av. 1854, Nerval ; « ...mille francs anciens », 1846, Esnault] ; sens 5, 1611, Cotgrave [*mettre dans le même sac,* 1964, Robert] ; sens 6, 1677, Bossuet [*sac embryonnaire,* 1904, Larousse — d'abord *sac de l'embryon,* 1876, Larousse] ; sens 7, 1673, Molière [« dire tout ce qu'on a sur le cœur... », 1694, Acad. ; *sac à vin,* 1458, *Mystère du Vieil Testament*] ; sens 8, 1690, Furetière [« habit de pénitence et d'humiliation », v. 1120, *Psautier d'Oxford ; robe sac,* 1964, Robert]). 1. Poche en étoffe, en cuir, en matière plastique, fermée en bas et sur les côtés, ouverte en haut : *Un sac à pommes de terre. Du café vendu en sac. Mettre des*

maillots de bain et des serviettes dans un sac de plage. Emporter un sac à provisions pour faire son marché. || *Course en sac,* compétition divertissante où les concurrents, qui ont les jambes et le corps enfermés dans un sac, doivent effectuer un parcours dans le minimum de temps. || *Sac à main,* sorte de poche en cuir, en tissu, en matière plastique, que les femmes portent à la main et dans laquelle elles mettent divers objets personnels. || *Sac à dos,* sac que l'on porte sur le dos au moyen de bretelles. || *Partir le sac au dos,* partir pour une longue randonnée, et, *spécialem.,* partir pour la guerre. (Vieilli.) || *Sac à malice,* grande poche que les prestidigitateurs attachent devant eux, et d'où ils tirent subitement les objets dont ils ont besoin pour exécuter leurs tours ; *fig.* et *fam.,* esprit inventif, ingéniosité. || *Avoir plus d'un tour dans son sac,* être très rusé. || *Sac à ouvrage,* grande poche en tissu contenant ce qu'il faut pour coudre, broder ou tricoter. || *Sac de couchage,* v. COUCHAGE. || *Sac de nuit* (vieilli), *sac de voyage,* bagage à main contenant les objets qu'on veut avoir à portée de la main quand on voyage. || Fig. et fam. *Sac d'embrouilles,* affaire très compliquée. || Fig. et péjor. *Sac à charbon,* prêtre (vieilli) : *Un républicain éprouvé qui n'aime pas plus les sacs à charbon que moi* (L. Daudet). || **2.** Contenu d'un sac : *Acheter un sac de riz pour la volaille.* || **3.** *Spécialem.* et *autref.* Sac qui contenait toutes les pièces d'un procès : *De sacs et de procès j'ai fait provision* (Racine). || Fig. et fam. *L'affaire est dans le sac,* l'affaire est pratiquement réglée : *C'est fini, me souffla-t-il au passage, l'affaire est dans le sac* (Duhamel). || *Voir le fond du sac,* pénétrer ce qu'il y a de plus caché dans une affaire. || **4.** Fam. *Sac d'écus,* ou simplem. *sac,* grosse somme d'argent. || *Avoir le sac,* être très riche : *Voyons, Clarisse, embrasse le Monsieur, tu sais qu'il a le sac* (Zola). || Fig. *Prendre quelqu'un la main dans le sac,* v. MAIN (A, § I, n. 2). || *Pop.* Somme de mille francs anciens : *Une réparation qui coûte cinquante sacs.* || **5.** Vx. *Homme de sac et de corde,* scélérat digne d'être pendu (ou noyé dans un sac). || Fam. *Mettre dans le même sac,* considérer comme aussi mauvais, aussi méprisable : *Il est plus poli que son frère, mais on peut les mettre dans le même sac.* || **6.** Nom donné à plusieurs cavités de l'organisme : *Sac épiploïque. Sac lacrymal.* || *Sac embryonnaire,* chez les angiospermes, cellule géante contenue dans l'ovule et renfermant un noyau volumineux. || **7.** Class. *Vider son sac,* soulager son ventre en se purgeant : *Le bon abbé prend des eaux pour vider son sac qui est plein* (Sévigné) ; *auj.* et *fam.* dire tout ce qu'on a sur le cœur, sans rien ménager : *Il y a quelque chose qui me chiffonne un peu chez vous ; je voudrais vider mon sac à ce propos* (Montherlant). || Pop. *Sac à vin,* ivrogne. || **8.** *Fam.* Vêtement inélégant : *Elle était habillée dans un sac.* || *Robe sac,* type de robe dont la taille n'est pas marquée.

◆ interj. (1835, Balzac). *Sac à papier !,* juron burlesque.

2. sac [sak] n. m. (ital. *sacco,* même sens [XIVe s.], abrév. de *saccomano,* pillard, empr. du moyen haut allem. *Sakman,* soldat du train, pillard, de *Sak,* sac [lat. *saccus,* même sens, v. l'art. précéd.], et de *Man,* homme [les pillards emportant leur butin dans des sacs] ; fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut* [*mettre à sac ; sac,* « action de dévaster... », 1549, R. Estienne]). Action de dévaster et de piller complètement une ville : *Les Français de l'Empire eurent à réparer les ravages qu'avaient faits à Rome les Français de la République ; ils devaient aussi une expiation à ce sac de Rome accompli par une armée que conduisait un prince français* (Chateaubriand). || *Mettre à sac,* piller, dévaster : *On a mis à sac tous les hôtels, toutes les boutiques allemandes, dont il ne reste plus que les murs* (Gide). *Il avait médité de mettre à sac l'étalage des jouets de Noël* (Colette).

● SYN. : *dévastation, pillage, razzia* (fam.), *saccage.*

saccade [sakad] n. f. (de *saquer* [v. ce mot] ; 1534, Rabelais, au sens de « brusque secousse que donne le cheval pour jeter bas le cavalier » ; sens 1, 1651, Scarron ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*par saccades,* 1788, J.-J. Barthélemy]). **1.** *Class.* Mouvement d'un cavalier qui tire brusquement les rênes d'un cheval : *Le cheval ayant levé la tête pour une furieuse saccade que l'imprudent lui donna* (Scarron). || **2.** Secousse brusque : *Après quelques saccades, le moteur s'arrêta.* || *Par saccades,* d'un mouvement irrégulier et violent : *Renaud Censier se reprit à parler, par saccades, par éclats et tronçons de phrases, avec de brusques arrêts dans lesquels il semblait perdre le souffle* (Duhamel). *Elle s'était mise à rire, par saccades, les yeux fermés* (Sartre).

saccadé, e [sakade] adj. (part. passé de l'anc. v. *saccader,* « soumettre [une femme] au coït » [1532, Rabelais], « donner une brusque secousse pour jeter bas » [1611, Cotgrave], dér. de *saccade ;* 1788, Féraud [pour le style ; pour un mouvement, 1835, Acad.]). Qui va par saccades, qui est irrégulier : *Il allait droit devant lui, à pas rapides et saccadés* (Martin du Gard). *Un mouvement nerveux, saccadé des traits* (Simenon).

● SYN. : *convulsif, entrecoupé, haché, heurté, sautillant, trépidant.*

saccage [sakaʒ] n. m. (déverbal de *saccager ;* 1596, Hulsius). Action de saccager : *L'émeute a abouti au saccage des locaux de la préfecture. Une agitation que l'on pouvait attribuer au saccage des belles charmilles* (Daudet).

● SYN. : *dévastation, pillage, razzia* (fam.), *sac.*

saccagement [sakaʒmɑ̃] n. m. (de *saccager ;* 1553, *Bible Gérard*). *Vx.* Syn. de SACCAGE : *Le Danube, en perdant sa solitude, a vu reproduits sur ses bords les maux inséparables de la société : pestes, famines, incendies, saccagements de villes, guerres...* (Chateaubriand).

saccager [sakaʒe] v. tr. (ital. *saccheggiare,* piller, de *sacco,* sac, dévastation [v. SAC 2] ; av. 1464, J. Chartier, au sens 1 ; sens 2, 1587, F. de La Noue). [Conj. **1 b.**] **1.** Mettre à sac : *Saccager une ville.* || **2.** Bouleverser, endommager : *Saccager un appartement. Les prisonniers mutinés ont saccagé le bâtiment administratif. Sous prétexte de visiter le jardin à vendre, des étrangers s'y promenaient et saccageaient les massifs* (Mauriac). *Les domestiques, s'ils disaient ne rien casser quand elle était là, pouvaient sans peine saccager Chine et Saxe quand elle était absente* (Giraudoux).

● SYN. : **1** *dévaster, piller, ravager, ruiner ;* **2** *abîmer, bousiller* (pop.), *dégrader, esquinter* (fam.), *massacrer* (fam.).

saccageur, euse [sakaʒœr, -øz] n. (de *saccager ;* 1553, *Bible Gérard*). Personne qui saccage : *Quelquefois aussi le peuple y envoie sa députation de saccageurs* (Goncourt).

sacchar(o)- [sakar(o)], premier élément, tiré du lat. *saccharum,* sucre, gr. *sakkharon,* même sens (dér. de *sakkhar,* même sens), et qui entre dans la composition de nombreux mots savants.

saccharase [sakaraz] n. f. (du radical *sacchar- ;* 1964, Larousse). Diastase de l'intestin grêle, hydrolysant le saccharose.

saccharate [sakarat] n. m. (du radical *sacchar- ;* 1799, P. Loysel, 14). Combinaison du sucre avec un oxyde métallique.

saccharide [sakarid] n. m. (du radical *sacchar- ;* 1845, Bescherelle). Ancien nom générique des glucides.

saccharifère [sakarifɛr] adj. (de *sacchari-,* var. de *saccharo-,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1827, Acad.). Qui produit ou contient du sucre : *Une plante saccharifère.*

saccharifiable [sakarifjabl] adj. (de *saccharifier ;* 1843, Landais). Qui peut être saccharifié.

saccharificateur [sakarifikatœr] n. m. (dér. savant de *saccharifier ;* 1904, Larousse). Appareil utilisé dans la brasserie et la distillerie, et au moyen duquel on transforme en glucose l'amidon des grains ou la fécule.

saccharification [sakarifikasjɔ̃] n. f. (de *saccharifier ;* 1826, Brillat-Savarin). Conversion en sucre : *La saccharification de l'amidon.*

saccharifier [sakarifje] v. tr. (de *sacchari-,* var. de *saccharo-,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1843, Landais [probablem. plus anc., v. la date du dér. *saccharification*]).

Transformer en sucres fermentescibles des matières amylacées ou cellulosiques.

saccharimètre [sakarimɛtr] n. m. (de *sacchari-,* var. de *saccharo-,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1839, Boiste). Appareil servant à déterminer la quantité de sucre en dissolution.

saccharimétrie [sakarimetri] n. f. (de *sacchari-,* var. de *saccharo-,* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1839, Boiste). Méthode de dosage des solutions sucrées.

saccharimétrique [sakarimetrik] adj. (de *saccharimétrie ;* 1870, Littré). Relatif à la saccharimétrie.

saccharin, e [sakarɛ̃, -in] adj. (dér. savant du lat. *saccharum,* sucre [v. SAC-CHAR(O)-] ; 1564, Liébault, puis 1694, Th. Corneille [art. *alun*], au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Qui est de la nature du sucre. || **2.** Qui est relatif au sucre, à sa fabrication.

saccharine [sakarin] n. f. (de *saccharin ;* 1876, Larousse, au sens de « houque ou sorgho sucré » ; sens actuel, 1888, Larousse). Substance blanche, dérivée du toluène, ayant une saveur sucrée et utilisée comme succédané du sucre.

saccharique [sakarik] adj. (du radical *sacchar-* ; 1837, *Annales de chimie,* 2e série, LXIV, 255). *Acide saccharique,* acide obtenu par oxydation du saccharose, du glucose, de matières amylacées.

saccharoïde [sakarɔid] adj. (de *saccharo-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1827, Acad.). Qui a l'apparence du sucre : *Gypse saccharoïde.*

saccharolé [sakarɔle] n. m. (de *saccharol,* sucre employé comme excipient [1843, Landais], dér. du radical *sacchar- ;* 1843, Landais). Médicament destiné à la voie orale et contenant une forte proportion de sucre : *Les sirops sont des saccharolés liquides, les tablettes des saccharolés solides.*

saccharomyces [sakarɔmisɛs] n. m. (de *saccharo-* et du gr. *mukês, -kêtos,* champignon ; 1888, Larousse). Levure ascomycète qui se multiplie dans les jus sucrés et provoque la fermentation alcoolique.

saccharomycose [sakarɔmikoz] n. f. (de *saccharomyc[es]* ; 1933, Larousse). Maladie parasitaire provoquée par différents champignons microscopiques du genre *saccharomyces.*

saccharose [sakaroz] n. m. (du radical *sacchar- ;* 23 déc. 1875, *Journ. officiel,* p. 10687). Glucide du groupe des osides, fournissant par hydrolyse du glucose et du fructose, constituant des sucres de canne et de betterave.

saccharure [sakaryr] n. m. (du radical *sacchar-* ; 1845, Bescherelle). Médicament solide, destiné à la voie orale, renfermant une forte proportion de sucre : *Les saccharures se présentent souvent sous forme de granulés.*

sacculaire [sakylɛr] adj. (de *saccule ;* 1870, Littré). Relatif au saccule.

saccule [sakyl] n. m. (lat. *sacculus,* petit sac, dimin. de *saccus,* sac [v. SAC 1] ; 1842, Acad., au sens de « petit sac » [en botanique] ; sens actuel, 1870, Littré). Organe membraneux situé dans le vestibule de l'oreille interne, au-dessous de l'utricule, et jouant un rôle important dans l'équilibre.

sacculiforme [sakylifɔrm] adj. (de *sacculi-,* élément tiré du lat. *sacculus,* petit sac [v. l'art. précéd.], et de *forme ;* 1876, Larousse). Qui est en forme de petit sac.

sacculine [sakylin] n. f. (dér. savant du lat. *sacculus,* petit sac [v. SACCULE] ; 1827, Acad., au sens de « polypier » ; sens actuel, 1870, Littré). Crustacé parasite des crabes, dont la femelle a l'aspect d'un sac pendu à l'abdomen de l'hôte.

sacerdoce [sasɛrdɔs] n. m. (lat. *sacerdotium,* dignité d'augure, sacerdoce, de *sacerdos, -dotis,* prêtre, dér. de *sacer,* sacré [v. SACRER] ; XVe s., au sens de « ministère de ceux qui, dans l'Ancien Testament, avaient le pouvoir d'offrir à Dieu des victimes pour le peuple » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1677, Fléchier). **1.** Dignité et fonctions des prêtres, des ministres d'une religion : *Le pastorat est un sacerdoce familier, mettons même familial. D'ailleurs, ma femme et moi, nous sommes des protestants libéraux* (Duhamel). || **2.** Fonction qui est revêtue d'un caractère presque sacré : *Il considère l'enseignement comme un sacerdoce.*

● SYN. : **1** *prêtrise.*

sacerdotal, e, aux [sasɛrdɔtal, -o] adj. (lat. *sacerdotalis,* de prêtre, sacerdotal, de *sacerdos, -dotis* [v. l'art. précéd.] ; 1325, Bloch-Wartburg). Qui est propre au prêtre, aux fonctions qu'il exerce : *Les ornements sacerdotaux. Le ministère sacerdotal.*

sachée [saʃe] n. f. (de *sac* 1 ; 1288, Bloch-Wartburg). Ce que peut contenir un sac (rare) : *Une sachée de noix.*

sachem [saʃɛm] n. m. (mot algonquin de même sens ; 1802, Chateaubriand). Chez certaines peuplades indiennes de l'Amérique du Nord, membre du grand conseil de la tribu : *Le sachem des Onondagas était un vieil Iroquois dans toute la rigueur du mot ; sa personne gardait la tradition des anciens temps du désert* (Chateaubriand).

sacherie [saʃri] n. f. (de *sac* 1 ; fin du XVe s., écrit *sacquerie,* avec un sens peu clair ; écrit *sacherie,* au sens actuel, 1949, Larousse). Industrie spécialisée dans la fabrication des sacs.

sachet [saʃɛ] n. m. (dimin. de *sac* 1 ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). Petit sac : *Un sachet de bonbons. De la tisane vendue en sachets.*

sacoche [sakɔʃ] n. f. (ital. *saccoccia,* poche, de *sacco,* sac, lat. *saccus,* même sens [v. SAC 1] ; 1606, La Curne, écrit *sacosse* [*saccoche,* 1611, Cotgrave ; *sacoche,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Sac de cuir ou de toile forte qu'on porte sur le côté ou en bandoulière, notamment pour mettre de l'argent : *Une sacoche de receveur, d'encaisseur.* || **2.** Sac de cuir, de matière plastique, de toile destiné à contenir des outils, des instruments : *La sacoche de la bicyclette. La sacoche du browning* (Romains).

sacolève [sakɔlɛv] n. f., ou **sacoléva** [sakɔleva] n. m. (moyen gr. *sagoleipha,* voile, du gr. class. *sagos,* casaque, et *laiphê* ou *laiphos,* haillon, voile de vaisseau ; 1829, Boiste [*sacolève* — comme n. f. ; comme n. m., 1836, Acad.], et 1904, Larousse [*sacoléva*]). Navire caboteur du Levant, courbé et relevé de l'arrière.

sacome [sakom] n. m. (ital. *sacoma,* mêmes sens, lat. *sacoma,* contrepoids, gr. *sêkôma,* poids, contrepoids, de *sêkoûn,* mettre en équilibre ; 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1691, Aviler). **1.** En architecture, moulure en saillie. || **2.** Calibre, profil de cette moulure.

sacquer v. tr. V. SAQUER.

sacral, e, aux [sakral, -o] adj. (lat. médiév. *sacralis,* même sens, du lat. class. *sacer, -cri,* sacré [v. SACRER] ; 1930, Maritain, p. 28). Qui a un caractère sacré, qui est utilisé dans les cérémonies sacrées : *Une langue sacrale.*

1. sacralisation [sakralizasjɔ̃] n. f. (de *sacraliser ;* 1962, Foulquié). Action de sacraliser : *La sacralisation de la royauté.*

2. sacralisation [sakralizasjɔ̃] n. f. (angl. *sacralization,* même sens, de *sacral,* qui appartient à l'os sacrum, dér. de *sacrum,* sacrum [de même étym. que le franç. *sacrum,* v. ce mot] ; 1933, Larousse). Anomalie de la dernière vertèbre lombaire prenant les caractères des vertèbres sacrées.

sacraliser [sakralize] v. tr. (dér. savant de *sacral ;* 1962, Foulquié). Revêtir d'un caractère sacré : *Les religions qui ont sacralisé le mariage.*

sacramentaire [sakramɑ̃tɛr] adj. (dér. savant de *sacrement ;* 1660, Oudin). Qui concerne les sacrements sous le rapport de la doctrine : *Les dogmes sacramentaires.*

◆ n. m. (sens 1, 1682, Bossuet ; sens 2, 1535, Isambert, XII, 407). **1.** Ancien recueil liturgique contenant les parties récitées ou chantées par le célébrant à la messe : *Les sacramentaires léonien, gélasien et grégorien.* || **2.** Nom donné aux premiers théologiens protestants qui nièrent la présence réelle dans l'eucharistie.

sacramental [sakramɑ̃tal] n. m. (dér. savant de *sacrement ;* fin du XIVe s., comme adj., au sens de « qui appartient à un sacre-

ment » ; comme n. m. pl., au sens actuel, 1904, Larousse). Signe sensible institué par l'Église catholique pour produire des effets spirituels (à la différence des sacrements, qui ont été institués par le Christ) : *L'usage de l'eau bénite, le bénédicité sont des sacramentaux.*

• Pl. *des* SACRAMENTAUX.

sacramentel, elle [sakramɑ̃tɛl] adj. (dér. savant de *sacrement ;* fin du XIVe s., au sens 1 [*grâce sacramentelle,* 1968, *Dict. de la foi chrétienne — grâce,* même sens, 1690, Furetière] ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Se dit des paroles ou d'une action par lesquelles est conféré un sacrement : *Les paroles sacramentelles du baptême.* || *Grâce sacramentelle,* grâce spéciale produite dans l'âme de la personne qui a reçu un sacrement. || **2.** *Fam.* Qui a un caractère solennel, rituel, immuable : *Il sourit, tendit la main et prononça des paroles sacramentelles* (Arnoux).

1. sacre [sakr] n. m. (déverbal de *sacrer ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Cérémonie solennelle par laquelle l'Église reconnaît à un souverain une sorte de délégation de l'autorité divine ou confère à un évêque la plénitude du sacerdoce : *Le sacre de Napoléon. Ainsi j'ai assisté au dernier sacre des successeurs de Clovis ; je l'avais déterminé par les pages où j'avais sollicité ce sacre* (Chateaubriand). *Le sacre d'un évêque comporte essentiellement l'imposition de la mitre et de la crosse, qui constitue en propre l'intronisation.* || **2.** *Fig.* Consécration reconnue unanimement à quelqu'un qui a excellé dans un domaine : *La gloire est le sacre des grands hommes.*

2. sacre [sakr] n. m. (ar. *saqr,* même sens ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *sacri* [*sacre,* 1373, Gace de la Buigne], au sens 1 ; sens 2, v. 1550, Bonivard, puis 1579, H. Estienne). **1.** Variété de faucon utilisé jadis pour la chasse. || **2.** *Class.* Homme susceptible de commettre toutes sortes de méfaits : *Je ne veux point avoir à faire avec cet homme-là, c'est un sacre* (Furetière, 1690). *Ce maréchal de Joyeuse était une manière de sacre et de brigand qui pillait tant qu'il pouvait* (Saint-Simon).

1. sacré, e [sakre] adj. (part. passé de *sacrer ;* fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au sens I, 1 [*livres sacrés,* 1690, Furetière, art. *livre ; ...éloquence sacrée,* 1876, Larousse — *histoire sacrée,* « histoire religieuse », 1694, Acad., art. *sacrer ; feu sacré,* 1777, Voltaire] ; sens I, 2, 1640, Corneille [aussi « qui ne saurait être enfreint »] ; sens I, 3, av. 1553, Rabelais ; sens II, 1, 1790, Brunot [pour renforcer un juron, 1876, Larousse] ; sens II, 2, av. 1757, Vadé).

I. COMME ATTRIBUT OU COMME ÉPITHÈTE GÉNÉRALEMENT POSTPOSÉE. **1.** Qui est lié à l'exercice d'un culte, qui a un caractère religieux et, de ce fait, suscite la vénération : *L'objet sacré est un objet du monde qui indique une transcendance par-delà le monde* (Sartre). *Le temps était passé où les magistrats romains se guidaient sur les auspices, les entrailles des victimes ou la faim des poulets sacrés* (Caillois). *Le calice et la patène sont des vases sacrés.* || *Livres sacrés,* ceux qui contiennent les textes primordiaux d'une religion. || *Sacré Collège,* v. COLLÈGE. || *Art sacré, musique sacrée, éloquence sacrée,* art, musique, éloquence d'inspiration religieuse. || *Feu sacré,* passion pour quelque chose de noble ; ardeur au travail : *Un élève qui n'a pas le feu sacré.* || **2.** Qui est digne du plus grand respect : *Il est de ceux qui font la science, la science rigoureuse et sacrée. Pourtant il avoue ses faiblesses* (Duhamel). || *Spécialem.* Qui ne saurait être enfreint : *Demandez-lui s'il est prêt à prendre l'engagement sacré d'épouser l'Infante* (Montherlant). *Un devoir sacré. Le thé à cinq heures est pour lui une habitude sacrée.* || **3.** Vx. *Mal sacré,* l'épilepsie.

II. COMME ÉPITHÈTE TOUJOURS ANTÉPOSÉE. **1.** *Fam.* S'emploie pour renforcer un terme injurieux, pour exprimer le mépris : *Quel sacré menteur ! Les doux, les pacifiques, auxquels votre sacré monde ne vaut rien* (Bernanos). *Ces sacrés journalistes, ils ne comprennent jamais rien* (Duhamel). || *Pop.* S'emploie pour renforcer un juron : *Sacré nom de Dieu ! Sacré bon sang !* || **2.** S'emploie comme intensif, avec une nuance d'admiration, de satisfaction : *Il a une sacrée patience. Un sacré veinard. Charles-Louis Philippe m'a fait boire, cette après-midi, un sacré petit verre de vieux marc, qui m'a cassé la tête jusqu'au soir* (Gide). *Non, je blague ; on connaît votre désintéressement* [...]. *Mais j'ai une sacrée veine que Maria soit tombée sur un oiseau rare de votre espèce* (Mauriac).

• SYN. : **I, 1** *liturgique, saint ;* **2** *révéré, sacro-saint, vénérable.* || **II, 1** *damné* (fam.), *maudit, sale* (fam.), *satané* (fam.) ; **2** *drôle de* (fam.), *fameux.* — CONTR. : **I, 1** *profane.*

◆ **sacré** n. m. (1689, Racine). Ce qui a un caractère sacré : *Un mélange choquant du sacré et du profane.*

2. sacré, e [sakre] adj. (de *sacr*[*um*] ; v. 1560, Paré). Qui appartient, qui se rapporte au sacrum : *Artères sacrées. Vertèbres sacrées.*

sacrebleu [sakrəblø] interj. (altér. euphémique de *sacredieu, sacrédieu,* même sens [XIVe s.], de *sacré* 1 et de *Dieu ;* 1808, d'après Robert, 1964). Juron familier : *Sacrebleu ! Qui vous a dit de venir ? Sortez !* (Claudel). *Mais, sacrebleu, puisque pour le moment c'est ainsi ! puisque ce sont les conditions de vie qui nous sont faites ! Qu'est-ce qu'on y peut ?* (Martin du Gard).

sacrement [sakrəmɑ̃] n. m. (lat. *sacramentum,* serment [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « mystère, sacrement »], de *sacrare* [V. SACRER] ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *sagrament* [*sacrement,* v. 980, *Passion du Christ ; sacrement,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens de « promesse solennelle » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, v. 980, *Passion du Christ,* écrit *saccrament* [*sacrement,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *les derniers sacrements,* 1636, Monet — *les sacrements,* même sens, 1309, La Curne ; *le saint sacrement,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard ; fréquenter les sacrements,* 1690, Furetière ; *avoir tous les sacrements,* 1870, Littré]). **1.** Rite religieux de l'Ancien Testament, tel que la circoncision, les sacrifices. || **2.** Selon la théologie catholique, signe sensible et efficace de la grâce, institué par le Christ : *La religion catholique comporte sept sacrements : le baptême, la confirmation, la pénitence, l'eucharistie, l'extrême-onction* (ou *sacrement des malades*), *l'ordre et le mariage.* || *Les derniers sacrements,* les sacrements (pénitence, eucharistie, extrême-onction) qui sont administrés à des personnes en danger de mort. || *Le saint sacrement,* l'eucharistie, l'hostie consacrée à la messe et qui fait l'objet d'un culte particulier : *Porter le saint sacrement en procession.* || *Fréquenter les sacrements,* se confesser et communier souvent. || Fig. et fam. *Avoir tous les sacrements,* ne manquer de rien.

sacrément [sakremɑ̃] adv. (de *sacré* 1 ; 1934, Aragon). *Fam.* Extrêmement, fameusement : *Je suis sacrément content. Il a sacrément de la chance.*

• SYN. : *bigrement* (fam.), *bougrement* (fam.), *drôlement* (fam.), *vachement* (pop.).

sacrer [sakre] v. tr. (lat. *sacrare,* consacrer à une divinité, dédier, rendre sacré, sanctifier, immortaliser, de *sacer, -cri,* consacré à une divinité, sacré, saint, vénéré, auguste, maudit, exécrable, du radical de *sancire,* consacrer, rendre irrévocable ; v. 1138, Gaimar, au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust [« rendre respectable, vénérable », 1820, Lamartine]). **1.** Revêtir quelqu'un d'un caractère sacré par certaines cérémonies religieuses : *Sacrer un évêque. Napoléon fut sacré empereur par le pape Pie VII. Louis XVII et Louis XVIII n'ont point été sacrés ; le sacre de Charles X vient immédiatement après celui de Louis XVI* (Chateaubriand). || **2.** Attribuer solennellement un titre à quelqu'un : *Elle s'était avisée de donner de l'importance à son époux, en le sacrant chef d'école. Mais il n'existe pas d'école sans disciples* (Mauriac). *À grand renfort de formules archaïques, il sacrait un certain Hans Johannson Compagnon de la corporation Ugala* (Simenon).

• SYN. : **1** *bénir, consacrer, oindre ;* **2** *bombarder* (fam.), *instituer.*

◆ v. intr. (1727, d'après Trévoux, 1743). Proférer des jurons : *On entendit, au lointain, un charretier qui sacrait, derrière l'écran des maisons, et faisait claquer son fouet* (Duhamel).

• SYN. : *jurer.*

sacret [sakrɛ] n. m. (de *sacre* 2 ; 1373, Gace de la Buigne). Nom donné au mâle du faucon sacre.

sacrificateur, trice [sakrifikatœr, -tris] n. (bas lat. ecclés. *sacrificator,* sacrificateur, du lat. class. *sacrificatum,* supin de *sacrificare* [v. SACRIFIER] ; v. 1500, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens actuel, 1535, Olivétan [*grand sacrificateur,* 1553, *Bible Gérard*]). Dans l'Antiquité, prêtre, prêtresse qui offrait des sacrifices. || *Grand sacrificateur,* grand prêtre des Hébreux.

sacrificatoire [sakrifikatwar] adj. (dér. savant du bas lat. *sacrificator,* sacrificateur [v. l'art. précéd.] ; fin du XVIᵉ s.). Qui a rapport au sacrifice : *Pompe sacrificatoire.*

sacrifice [sakrifis] n. m. (lat. *sacrificium,* sacrifice, de *sacrificare* [v. SACRIFIER] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *sacrefise* [*sacrifise,* v. 1120, *Psautier d'Oxford ; sacrefice,* v. 1155, Wace ; *sacrifice,* fin du XIVᵉ s., E. Deschamps], au sens 1 [*sacrifice sanglant,* 1680, Richelet ; *sacrifice humain,* av. 1778, Voltaire ; *sacrifice perpétuel,* 1672, Sacy — *continuel sacrefice,* même sens, XIIIᵉ s., Trénel ; *le sacrifice de la croix,* 1694, Acad. ; ...*le saint sacrifice,* 1670, Bossuet] ; sens 2, 1651, Pascal [« renonciation volontaire à quelque chose... », fin du XVIIᵉ s., Bossuet]). **1.** Offrande faite rituellement à une divinité et consistant soit à immoler un être vivant, soit à déposer sur l'autel des fruits de la terre, des aliments, etc. : *Une religion qui n'a pas de sacrifice n'a pas de culte proprement dit* (Chateaubriand). || *Sacrifice sanglant,* immolation d'un être vivant. || *Sacrifice humain,* immolation d'un être humain. || *Sacrifice perpétuel,* celui qui consistait, chez les Juifs, à immoler chaque jour deux agneaux, un le matin, l'autre le soir. || *Le sacrifice de la croix,* la mort volontaire de Jésus-Christ sur la croix. || *Le sacrifice de la messe, le saint sacrifice,* la messe considérée comme le renouvellement du sacrifice de la croix. || **2.** Abandon volontaire de quelque chose pour l'amour de quelqu'un, en vue de quelque chose : *C'est parce qu'ils impliquent le sacrifice d'une situation plus ou moins flatteuse à une douceur purement intime, que généralement les mariages infamants sont les plus estimables de tous* (Proust). *La mort militaire garde sur la mort civile le privilège de son beau visage et de son sacrifice...* (Giraudoux). *Faire le sacrifice de sa vie pour sa patrie. Elle a renoncé à se marier par esprit de sacrifice, pour soigner ses parents infirmes.* || *Par extens.* Renonciation volontaire à quelque chose, spécialement à une somme d'argent : *Ne reculant devant aucun sacrifice, la maison a décidé de baisser ses prix. Et le prix, mesdames et messieurs, il est minime et dérisoire. Ce n'est pas une vente que je fais, c'est un sacrifice* (Arnoux).

• SYN. : **1** *holocauste, immolation ;* **2** *abandon, abnégation, dévouement.*

◆ **sacrifices** n. m. pl. (1835, Acad.). Dépenses et privations que l'on s'impose : *Je veux arriver, arriver ! Ça vaut bien quelques sacrifices* (Duhamel). *Tu sais quels sacrifices je m'impose pour te tirer vers le droit chemin* (Troyat).

sacrificiel, elle [sakrifisjɛl] adj. (de *sacrifice ;* 1933, Larousse). Qui est propre à un sacrifice religieux : *Un rite sacrificiel.*

sacrifier [sakrifje] v. tr. (lat. *sacrificare,* offrir un sacrifice, offrir en sacrifice, dér. de *sacrificus,* qui sacrifie, de sacrifice, de *sacrum,* chose sacrée, sacrifice [part. passé neutre substantivé de l'adj. *sacer, -cri,* sacré — v. SACRER], et de *facere,* faire ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [absol., v. 1120, *Psautier de Cambridge*] ; sens 2, v. 1370, Oresme ; sens 3, v. 1155, Wace ; sens 4, 1764, Voltaire ; sens 5, 1765, Diderot ; sens 6, 1964, Larousse). **1.** Offrir un sacrifice à une divinité : *Socrate s'interrompra pour recommander qu'on sacrifie un coq à Esculape* (Hugo) ; et absol. : *Sacrifier aux dieux.* || **2.** Tuer : *On avait sacrifié un mouton pour le méchoui.* || **3.** Négliger une personne ou une chose au profit d'une autre : *Mon père, ma famille, en me sacrifiant à des intérêts, m'a, sans le vouloir, condamnée à d'irréparables malheurs* (Balzac). *Sacrifier sa carrière à l'action syndicale.* || **4.** Réduire à un rôle mineur : *Corneille, dans « Cinna », a sacrifié le personnage de Maxime.* || **5.** Renoncer à quelque chose, accepter de s'en défaire : *Sacrifier plusieurs épisodes d'un roman pour l'adapter au cinéma.* || **6.** Vendre à très bas prix : *On a sacrifié un stock de marchandises.*

• SYN. : **1** *immoler ;* **2** *égorger ;* **4** *gommer.*

◆ v. tr. ind. (1678, La Fontaine). *Sacrifier à une chose,* s'y conformer par faiblesse ou par complaisance excessive : *Sacrifier à la mode, à la tradition.*

◆ **se sacrifier** v. pr. (sens 1, 1665, Molière [« s'offrir en sacrifice, au sens religieux », av. 1662, Pascal] ; sens 2, 1678, La Fontaine). **1.** Négliger ses intérêts pour quelqu'un ou pour quelque chose : *J'ignore l'utilité de mon sacrifice et dans le fond je crois que je me sacrifie à quelque chose qui n'est rien* (Montherlant). || **2.** Accepter de mourir pour des personnes, pour une cause : *Des volontaires qui se sont sacrifiés pour couvrir la retraite de leurs camarades.*

• SYN. : **1** *se dévouer ;* **2** *s'immoler.*

1. sacrilège [sakrilɛʒ] n. m. (lat. *sacrilegium,* profanation, de *sacrilegus* [v. l'art. suiv.] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir). **1.** Acte impie ou criminel commis contre une personne, une chose, un lieu publiquement consacrés au culte divin : *Piétiner des hosties consacrées est un sacrilège. Un meurtre commis dans une église est un sacrilège. Un attentat contre un prêtre, une religieuse est un sacrilège.* || **2.** Toute action qui porte atteinte à une personne ou à une chose digne de respect, de vénération : *C'était un sacrilège d'attenter à la vie d'un souverain. Ce serait un sacrilège d'abîmer ce livre.*

• SYN. : **1** *impiété, profanation ;* **2** *crime, hérésie.*

2. sacrilège [sakrilɛʒ] adj. (lat. *sacrilegus,* qui dérobe des objets sacrés, impie, profanateur, de *sacra,* plur. de *sacrum,* chose sacrée [v. SACRIFICE], et de *legere,* ramasser, enlever ; 1529, *Papiers de Granvelle* [I, 454], au sens 2 ; sens 1, 1550, *Bible Louvain*). **1.** Qui profane les choses sacrées : *Acte sacrilège.* || **2.** Qui a le caractère d'un sacrilège : *Une pensée sacrilège.*

• SYN. : **1** *profanateur.*

◆ n. (v. 1283, Beaumanoir). Personne qui a commis un sacrilège.

sacripant [sakripɑ̃] n. m. (ital. *sacripante,* faux brave, emploi comme n. commun de *Sacripante,* n. d'un fanfaron dans l'*Orlando innamorato* [fin du XVᵉ s.], poème chevaleresque de Boiardo [v. RODOMONT], dér. de *sacro,* sacré, lat. *sacer, -cri,* même sens [v. SACRER] ; v. 1600, La Curne, au sens de « fanfaron » ; sens actuel, 1713, Hamilton). *Fam.* Individu capable de faire des mauvais coups, de commettre des violences : *La pauvre petite, pourchassée de partout par ce sacripant, à la fin s'est réfugiée au Carmel* (Jouhandeau).

• SYN. : *chenapan, coquin, fripon, gredin, vaurien.*

sacristain [sakristɛ̃] n. m. (réfection savante de l'anc. franç. *secrestain,* sacristain [v. 1155, Wace], lat. médiév. *sacristanus,* même sens, de *sacristia,* sacristie [v. SACRISTIE] ; 1375, Godefroy, écrit *sacrestain* [*sacristain,* 1552, R. Estienne], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1793, Brunot ; sens II, 1938, Montagné et Gottschalk).

I. 1. Celui qui est chargé du soin de la sacristie d'une église et de la préparation matérielle des différentes cérémonies du culte : *Devant un autel latéral, un vieux sacristain plantait des fleurs de papier dans des vases de porcelaine* (France). *Comme les visiteurs dans les églises historiques où ils essaient de deviner, sans l'aide du sacristain, ce qu'il y a de curieux* (Simenon). || **2.** *Vx.* Celui à qui était accordé, dans certaines abbayes, le bénéfice ecclésiastique de la sacristie. || **3.** *Péjor.* Personnage qui, sous prétexte de dévotion, fréquente assidûment les lieux du culte : *Il a tout du sacristain !*

II. Petit gâteau feuilleté en forme de tortillon.

sacristi [sakristi] interj. (altér. euphémique de *sacré* [*Dieu*], *sacré* [*nom de Dieu*] ; 1808, d'Hautel, écrit *sacristie ; sacristi,* 1867,

Delvau). Juron familier : *Eh sacristi : fais donc attention où tu mets tes pieds !*

• REM. On trouve aussi la forme SAPRISTI (1867, Delvau).

sacristie [sakristi] n. f. (lat. médiév. *sacristia,* sacristie, de *sacrista,* sacristain, dér. du lat. class. *sacer, -cri,* consacré à une divinité, sacré ; 1339, Godefroy, écrit *sacrestie* [*sacristie,* XV[e] s., La Curne], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 10 avr. 1874, *Journ. officiel,* p. 2664 [*pilier de sacristie,* 1958, *FEW,* VIII, 493 *a*]). **1.** Pièce annexe d'un lieu de culte où est rangé tout ce qui est nécessaire à la célébration liturgique et où ceux qui y participent revêtent ou quittent leurs habits liturgiques : *Dans la sacristie, diacres et sous-diacres avaient revêtu les aubes de chanvre blanc qui leur tombaient aux talons, noué le cingulum autour de leur taille* (Aragon). || **2.** *Vx.* Bénéfice ecclésiastique attaché à certaines abbayes. || **3.** Fig. et fam. *Être de la sacristie,* appartenir à un cercle étroit. || *Pilier de sacristie,* personne qui est toujours à l'église. || Pop. *Punaise de sacristie,* v. PUNAISE.

sacristine [sakristin] n. f. (de *sacristain ;* 1671, Pomey). Femme, religieuse ou laïque, à qui est confié le soin de la sacristie : *Bien qu'elle passe volontiers pour dévote, elle remplit parfois bénévolement les fonctions de sacristine* (Bernanos).

• REM. La forme régulière SACRISTAINE (1636, Monet) existe, mais est très rare : *J'avais jadis une sacristaine épatante, une bonne sœur de Bruges sécularisée en 1908* (Bernanos).

sacro- [sakro], premier élément, tiré de *sacrum,* et qui entre dans la composition de quelques mots savants concernant l'anatomie.

sacro-coccygien, enne [sakrokɔksiʒjɛ̃, -ɛn] adj. (de *sacro-* et de *coccygien ;* 1765, *Encyclopédie* [*articulation sacrococcygienne,* 1870, Littré ; *plexus sacrococcygien,* 1964, Larousse]). Qui a rapport à la fois au sacrum et au coccyx : *Une douleur sacro-coccygienne.* || *Articulation sacro-coccygienne,* articulation qui fait la jonction entre le sacrum et le coccyx. || *Plexus sacro-coccygien,* plexus nerveux formé par le cinquième nerf sacré et le nerf coccygien.

sacro-coxalgie [sakrokɔksalʒi] n. f. (de *sacro-* et de *coxalgie ;* 1876, Larousse). Arthrite qui affecte l'articulation sacroiliaque, le plus souvent de nature tuberculeuse.

sacro-iliaque [sakroiljak] adj. (de *sacro-* et de *iliaque ;* 1836, Acad. [*articulation sacro-iliaque,* 1870, Littré]). Relatif au sacrum et à l'os iliaque : *Les ligaments sacro-iliaques.* || *Articulation sacro-iliaque,* articulation qui joint l'os iliaque au sacrum.

sacro-lombaire [sakrolɔ̃bɛr] adj. (de *sacro-* et de *lombaire ;* v. 1560, Paré [*muscle sacro-lumbaire — ...sacro-lombaire,* 1690, Furetière ; « relatif au sacrum et aux vertèbres lombaires », 1870, Littré]). Relatif au sacrum et aux vertèbres lombaires : *Une ankylose sacro-lombaire.* || *Muscle sacro-lombaire,* masse musculaire qui va de la nuque au sacrum tout le long des gouttières vertébrales.

sacro-saint, e [sakrosɛ̃, -ɛ̃t] adj. (lat. *sacrosanctus,* déclaré inviolable, sacré, auguste, de *sacer, -cri,* sacré, et de *sanctus,* saint [v. SAINT] ; 1491, Vaganay, écrit *sacré-saint* [*sacro-saint,* 1546, Rabelais], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** *Vx.* Inviolable, saint et sacré : *Nous* [Constantin] *avons résolu de faire honorer la sacro-sainte Église romaine* (Voltaire). || **2.** *Ironiq.* et *fam.* Se dit de ce à quoi il est défendu de toucher ou de s'attaquer : *Il range avec précaution sa sacro-sainte collection de papillons.*

• SYN. : **2** *intouchable, tabou* (fam.).

sacro-sciatique [sakrosjatik] adj. (de *sacro-* et de *sciatique ;* 1765, *Encyclopédie*). *Grand, petit ligaments sacro-sciatiques,* bandes fibreuses tendues entre le sacrum et l'os iliaque.

sacro-vertébral, e, aux [sakrovɛrtebral, -o] adj. (de *sacro-* et de *vertébral :* 1836, Acad.). Qui appartient au sacrum et aux vertèbres : *Articulation sacro-vertébrale.*

sacrum [sakrɔm] n. m. (abrév. de *os sacrum,* même sens [v. 1363, Chauliac], loc. lat. signif. proprem. « os sacré » [cet os étant souvent offert aux dieux lors des sacrifices], du n. neutre *os,* os, et de *sacrum,* neutre de l'adj. *sacer, -cri,* sacré ; 1793, Lavoisien). Os, de forme triangulaire, constitué par la soudure des cinq vertèbres sacrées, formant la partie inférieure de la colonne vertébrale, à laquelle s'articule le coccyx : *Sa peau, partout est blonde et duveteuse ; sur les fossettes du sacrum, exactement à cette place où la statuaire antique met le bouquet de poils des faunes, ce léger duvet s'assombrit...* (Gide).

sadducéen, enne ou **saducéen, enne** [sadyseɛ̃, -ɛn] n. (origine incertaine, peut-être de *Zadok,* n. présumé du grand prêtre fondateur de cette secte ; 1681, Fleury, écrit *saducéen ; sadducéen,* 1876, Larousse). Membre d'une secte juive ancienne, de tendance conservatrice, qui ne croyait ni à l'immortalité de l'âme ni à la résurrection des corps : *La divine vertu des paroles du Christ se reconnaît à ceci qu'elles s'adressent, à travers la foule des pharisiens et des sadducéens devant lesquels elles étaient prononcées, directement à chacun de nous* (Gide).

◆ adj. (1842, Acad.). Relatif à cette secte.

sade [sad] adj. (lat. impér. *sapidus,* qui a du goût, de la saveur, du lat. class. *sapĕre,* avoir du goût ; v. 1175, Chr. de Troyes). *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.). Agréable (ne subsiste plus que dans l'antonyme *maussade*) : *Ces femmes...* | *Qui, gentes en habits et sades en façon* (Régnier) ; parfois repris par archaïsme chez certains auteurs : *Ses yeux d'un gris matutinal, ses cheveux safran, contenant de sapides, de sades délires* (Francis Poictevin).

sadico-anal, e, aux [sadikoanal, -o] ou **sadique-anal, e, aux** [sadikanal, -o] adj. (de *sadique* [ou de *sadico-,* élément tiré de ce mot] et de *anal ;* 1955, Lagache, p. 30 [*sadique-anal*], et 1968, Larousse [*sadico-anal*]). *Stade sadicoanal,* en psychanalyse, période du développement enfantin, entre deux et cinq ans, où une satisfaction libidinale est liée à l'excrétion.

sadien, enne [sadjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (du n. de *Sade* [v. SADISME] ; 1969, *l'Express* [d'après *les Mots « dans le vent »,* 1971]). Personne qui a particulièrement étudié l'œuvre de Sade.

◆ adj. (1969, *l'Express* [d'après *les Mots « dans le vent »,* 1971]). Qui s'inspire de l'œuvre de Sade : *Un film sadien.*

sadique [sadik] adj. (de *sadisme ;* 15 déc. 1862, Sainte-Beuve). Qui a le caractère du sadisme : *Comportement sadique. Des fantasmes sadiques. Tendance sadique.*

◆ n. et adj. (sens 1, 1888, Villatte ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Personne dont la perversion sexuelle est le sadisme : *Le sadique et le masochiste, pour atteindre la volupté, ont recours l'un et l'autre à la cruauté* (Gide). || **2.** Personne qui prend plaisir à faire souffrir les autres : *Il fallait que les collaborateurs, que les Vichyssois irréductibles connussent enfin ces hommes dont la doctrine les avait séduits, ces sadiques, ces tortionnaires dont ils s'étaient faits les disciples...* (Mauriac).

sadiquement [sadikmɑ̃] adv. (de *sadique ;* 1951, A. Camus). D'une manière sadique : *Sur un autre plan, la fureur irrationnelle d'une brute peut seule imaginer qu'il faille torturer sadiquement des hommes pour obtenir leur consentement* (Camus).

sadique-oral, e, aux [sadikɔral, -o] adj. (de *sadique* et de *oral ;* 1975, Larousse). *Stade sadique-oral,* en psychanalyse, période du développement infantile caractérisée, notamment à l'apparition des dents, par l'envie de mordre et d'épuiser le sein maternel.

sadisme [sadism] n. m. (du n. de Donatien Alphonse François, comte de Sade, dit le marquis de *Sade* [1740-1814], auteur de romans d'un érotisme cruel ; 1834, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1897, L. Bloy). **1.** Perversion sexuelle qui consiste à infliger de la souffrance à autrui pour éprouver un plaisir érotique au cours de l'acte sexuel : *La psychiatrie classique a tenté d'expliquer le sadisme par la déformation d'une relation*

qui existerait normalement dans l'appétit sexuel entre l'instinct de possession et l'instinct de domination au moins chez le mâle (Antoine Porot). || **2.** Perversité de l'individu qui prend plaisir à voir souffrir d'autres personnes ou des animaux.

sadomasochisme [sadomazɔʃism] n. m. (de *sado-,* élément tiré de *sadique,* et de *masochisme ;* 1953, Larousse). Perversion sexuelle dans laquelle se combinent l'agressivité propre au sadisme et l'attitude de soumission qui caractérise le masochisme.

sadomasochiste [sadomazɔʃist] n. et adj. (de *sadomasochisme ;* 1964, Larousse). Personne dont le comportement relève du sadomasochisme.

◆ adj. (1964, Larousse). Qui a le caractère du sadomasochisme : *Des relations sadomasochistes.*

saducéen, enne n. et adj. V. SADDUCÉEN, ENNE.

safari [safari] n. m. (mot swahili signif. proprem. « bon voyage », de l'ar. *safara,* voyager ; 1964, Larousse). Expédition en Afrique noire en vue de chasser des animaux sauvages et notamment des fauves.

safarien, enne [safarjɛ̃, -ɛn] adj. (de *safari ;* 1972, *Elle* [d'après *les Nouveaux Mots « dans le vent »,* 1974]). Se dit de vêtements spécialement adaptés aux conditions climatiques, portés par les participants à un safari : *Une tenue safarienne.*

safari-photo [safarifoto] n. m. (de *safari* et de *photo* 2 ; 25 sept. 1968, *le Monde*). Expédition organisée pour photographier ou filmer les animaux sauvages en liberté dans des réserves, en Afrique ou ailleurs.

• Pl. *des* SAFARIS-PHOTOS.

saffre n. m. V. SAFRE 3.

1. safran [safrɑ̃] n. m. (lat. médiév. *safranum,* safran, de l'ar. *zaàfarān,* même sens ; XIIe s., Marbode, au sens I, 3 [adjectiv., 1770, Buffon] ; sens I, 1, XIIIe s., Guillaume de Tyr ; sens I, 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens I, 4, 1870, Littré [*aller au safran,* 1549, R. Estienne] ; sens II, 1, 1547, Ch. Estienne [*safran des prés,* 1870, Littré] ; sens II, 2, 1762, Acad.).

I. 1. Crocus de la famille des iridacées, cultivé pour ses fleurs, dont les stigmates, très développés, fournissent un colorant jaune. || **2.** Colorant jaune extrait de cette plante et qui sert à aromatiser certains plats : *Une bouillabaisse relevée au safran.* || **3.** Couleur de cet extrait, d'un beau jaune : *Le safran de cette tenture est éclatant ;* et adjectiv. : *Une robe safran.* || **4.** Fig. et fam. *Être accommodé au safran,* être trompé par sa femme, par allusion au jaune, couleur des maris trompés. (Vieilli.) || Vx. *Aller au safran,* faire banqueroute, par allusion au jaune dont on peignait les boutiques des banqueroutiers.

II. 1. Nom donné à certaines plantes : *Safran bâtard. Safran des Indes.* || *Safran des prés,* colchique d'automne. || **2.** *Safran des métaux,* en chimie, nom donné autref. à l'oxysulfure de fer complexe, utilisé dans le traitement de certaines anémies.

2. safran [safrɑ̃] n. m. (ar. *zaàfrān,* même sens ; 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen,* écrit *saffran ; safran,* 1573, Du Puys). Partie plate du gouvernail, mobile autour d'un axe vertical, et sur laquelle agit le pilote pour diriger son bateau.

safrané, e [safrane] adj. (de *safran* 1 ; XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Qui a la couleur du safran : *Les ruines étaient décorées de ronces et d'ancolies safranées* (Chateaubriand). *Elle avait la peau safranée, le visage inexpressif et la grâce impotente* (Sartre). *D'abord le maître du logis, espèce de géant, tanné, hâlé, safrané, la tête dans les épaules* (Daudet). || **2.** Qui est aromatisé au safran : *Du riz safrané.*

safranée [safrane] n. f. (de *safran* 1, par analogie de couleur ; 1964, Larousse). Nom usuel d'un papillon du genre *hoporine.*

safraner [safrane] v. tr. (de *safran* 1 ; fin du XIVe s., Taillevent, aux sens 1-2). **1.** Colorer en jaune avec du safran : *Safraner un gâteau.* || **2.** Aromatiser au safran : *Safraner du riz.*

safranier, ère [safranje, -ɛr] n. (de *safran* 1 ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** Personne qui cultive le safran : *Les safraniers sont désormais peu nombreux en France.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne qui fait banqueroute. (Vieilli.)

◆ **safranière** n. f. (1600, O. de Serres). Terrain planté en safran.

safranines [safranin] n. f. pl. (de *safran* 1 ; 1876, Larousse). Classe des matières colorantes appartenant au groupe des azines, voisins des indamines, dont la nuance varie du rouge au bleu.

safranique [safranik] adj. (de *safran* 1 ; av. 1867, Baudelaire). Qui tient du safran par la couleur ou l'arôme : *Piments, poudres anglaises, safraniques, substances coloniales, poussières exotiques, tout leur eût semblé bon, voire le musc et l'encens* (Baudelaire).

1. safre [safr] n. m. (bas lat. *sap[p]hirus,* saphir [v. SAPHIR] ; fin du XIIe s., *Aiol,* au sens de « saphir » ; sens 1, fin du XVIe s., Palissy [écrit *saphre ; safre,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Oxyde bleu de cobalt, servant à contrefaire le saphir. || **2.** Verre coloré en bleu à l'oxyde de cobalt. (Syn. SMALT.)

2. safre [safr] n. m. (moyen bas allem. *schaffer,* « [celui] qui est invité à une fête » ; v. 1250, Mousket, au sens de « folâtre, enjoué » ; sens moderne, v. 1265, J. de Meung). *Vx* et *pop.* Qui se précipite avidement sur la nourriture : *Il faut prendre garde à ce chien, il est si safre qu'il emporte tout* (Acad., 1762).

• SYN. : *glouton, goinfre* (fam.), *vorace.*

3. safre [safr] n. m. (emploi spécialisé [par analogie de couleur] de *safre* 1 ; 1812, Mozin). En héraldique, petit aigle de mer représenté avec la tête de profil.

• REM. On écrit aussi SAFFRE (1904, Larousse).

safrement [safrəmɑ̃] adv. (de *safre* 2 ; 1669, Widerhold). *Vx.* À la manière d'un safre, d'un goinfre.

safrole ou **safrol** [safrɔl] n. m. (de [*sas*] *safr*[*as*] ; 1923, Larousse [*safrol*], et 1964, Larousse [*safrole*]). Composé phénolique extrait de l'essence de sassafras, utilisé en inhalations comme antiseptique des voies respiratoires.

1. saga [saga] n. f. (anc. scand. *saga,* dit, conte ; 1752, Trévoux). Nom générique d'anciens récits et légendes scandinaves : *La Saga de Gösta Berling* (titre d'un roman de Selma Lagerlöf). *Biorn dort sur la pointe d'un cap ignoré, et depuis mille ans son nom ne nous est transmis que par les sagas des poètes, dans une langue qu'on ne parle plus* (Chateaubriand).

2. saga [saga] n. f. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens, peut-être emploi métaphorique de *Saga,* n. d'une des principales déesses de la mythologie scandinave [1842, Acad.] ; 1876, Larousse). Grande sauterelle verte, insectivore, qu'on rencontre parfois dans le midi de la France.

sagace [sagas] adj. (lat. *sagax, -gacis,* qui a l'odorat subtil, qui a de la sagacité, de *sagīre,* avoir du flair ; 1495, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, milieu du XVIe s., Ronsard [rare av. la fin du XVIIIe s.] ; sens 2, 1778, d'après Féraud, 1788). **1.** Se dit d'une personne qui fait preuve de finesse et de pénétration dans l'observation et le jugement : *Quel est le penseur, le philosophe, l'historien même le plus profond, même le plus sagace et le plus érudit, qui se risquerait aujourd'hui à prophétiser le moindrement ?* (Valéry). || **2.** Qui dénote la sagacité : *Ils saluaient Grange en passant sous les châtaigniers, avec des remarques météorologiques sagaces* (J. Gracq).

• SYN. : **1** *avisé, clairvoyant, intelligent, perspicace, talentueux ;* **2** *fin, pénétrant, subtil.* — CONTR. : **1** *borné, fermé, naïf, obtus, stupide ;* **2** *idiot, niais, vaseux* (fam.).

sagacement [sagasmɑ̃] adv. (de *sagace ;* 1842, Acad.). D'une manière sagace : *Observer sagacement le déroulement des événements.*

sagacité [sagasite] n. f. (lat. *sagacitas,* finesse de l'odorat, sagacité, pénétration, de *sagax, -gacis* [v. SAGACE] ; 1444, Bloch-Wartburg, au sens 2 ; sens 1, 1725, Catrou). **1.** *Vx.* Finesse de l'odorat : *Ce qui avait trompé la sagacité des chiens ne trompa pas la vigilance des oies* (Catrou). || **2.** *Fig.* Habileté qui permet à l'esprit de ne rien laisser échapper, de comprendre les choses les plus difficiles : *C'est souvent chez les artisans qu'il faut aller chercher les preuves les plus admirables de la sagacité de l'esprit* (d'Alembert). *Considérant son mal avec autant de sagacité que s'il se l'était inoculé pour en faire l'étude* (Proust).

• SYN. : **2** *clairvoyance, discernement, finesse, lucidité, pénétration, perspicacité, subtilité.* — CONTR. : **2** *aveuglement, lourdeur.*

sagaie [sagɛ] n. f. (berbère *zagāya,* même sens [*archegaie,* même sens — v. 1307, G. Guiart —, était un empr. de l'anc. esp. *azagaia,* même sens, ar. *az-* (art. défini) *zagāya,* même sens, lui-même empr. du berbère *zagāya* — v. ci-dessus] ; 1476 [d'après le *FEW,* XIX, 203 *b*], écrit *sagaye ; sagaie,* 1752, Trévoux). Arme de jet des peuples primitifs, formée d'une tige terminée par une pointe : *La Nubie avec ses sagaies et ses singes noirs* (Malraux).

• REM. On écrit aussi ZAGAIE (1537, J. de Véga).

sagamité [sagamite] n. f. (mot d'un parler indien d'Amérique du Nord, de même sens ; 1801, Chateaubriand). Bouillie de maïs dans laquelle avait cuit de la viande, et qui était consommée par les peuplades d'Amérique septentrionale : *Ces louanges faisaient beaucoup de plaisir aux femmes ; elles me comblaient de toute sorte de dons ; elles m'apportaient de la crème de noix, du sucre d'érable, de la sagamité* (Chateaubriand).

sagard [sagar] n. m. (mot lorrain et vosgien de même sens, empr. de l'allem. *Säger,* scieur, dér. de *sägen,* scier ; 1877, Littré). Dans les Vosges, ouvrier qui débite le bois en planches dans une scierie forestière.

sagaride [sagarid] n. f. (du gr. *sagaris,* même sens ; 1876, Larousse). Hache à deux tranchants, en usage chez les Perses de l'époque achéménide, chez les Amazones et chez certains peuples scythiques.

sage [saʒ] adj. (lat. pop. **sabius,* contraction de **sabidus,* altér. du lat. impér. *sapidus,* qui a du goût, de la saveur [et, à basse époque, « sage, vertueux »], dér. du lat. class. *sapĕre,* avoir du goût, de l'intelligence, du discernement ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *savie* [*saive,* 1080, *Chanson de Roland ; sage,* v. 1119, Ph. de Thaon], au sens I, 1 ; sens I, 2, XIIᵉ s., *Jeu d'Adam* [substantiv., XIIᵉ s., *Roncevaux*] ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland* [écrit *sage*] ; sens I, 4, fin du XIᵉ s., *Chanson de Guillaume ;* sens I, 5, 1690, Furetière [aussi *...sage comme une image ;* pour des animaux particulièrement dociles, 1694, Acad. ; en vénerie, v. 1354, *Modus*] ; sens I, 6, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 1-2, début du XIIᵉ s., *Pèlerinage de Charlemagne ;* sens II, 3, 1675, Fléchier).

I. 1. *Class.* Qui a du savoir, de l'expérience : *L'enfant met pied à terre, et puis le vieillard monte, | Quand trois filles passant, l'une dit : « C'est grand'honte | Qu'il faille voir ainsi clocher ce jeune fils | Tandis que ce nigaud, comme un évêque assis, | Fait le veau sur son âne, et pense être bien sage »* (La Fontaine). *Des curieux qui, pour paraître plus sages qu'il ne convient à des hommes, voudront tout entendre, tout mesurer à leur sens* (Bossuet). || **2.** *Class.* Qui a tout son bon sens, toute sa raison : *Quoi ! se peut-il monsieur, qu'avec l'air d'homme sage, | Et cette large barbe au milieu du visage, | Vous soyez assez fou pour vouloir...* (Molière). *Tel homme se croit sage, tandis que sa folie sommeille* (Diderot) ; et substantiv. : *Quel esprit ne bat la campagne ? | Qui ne fait châteaux en Espagne ? | Picrochole, Pyrrhus, la laitière, enfin tous, | Autant les sages que les fous ?* (La Fontaine). || **3.** Qui parle, agit avec réflexion et prudence : *Un homme sage qui économise pour ses vieux jours. Je veux vous conter ce qui vient d'arriver dans la capitale d'une sage et puissante république, qui, toute sage qu'elle est, a le malheur d'avoir conservé quelques lois barbares de ces temps antiques et sauvages qu'on appelle le temps des bonnes mœurs* (Voltaire). || **4.** Qui fait preuve de modération dans sa conduite : *Légistes, docteurs, médecins, quelle chute pour vous si nous pouvions tous nous donner le mot de devenir sages !* (La Bruyère). *L'homme sage vit sans morale, selon sa sagesse* (Gide). *À la même époque, Renan créait de toutes pièces une Grèce de professeur, sage, harmonieuse et raisonnable* (Mauriac). || **5.** D'un caractère doux et paisible : *Je demande si l'après-midi s'est bien passé, si tout le monde a été sage et a mangé son riz* (Sarrazin). || Fam. *Être sage comme une image,* être calme, posé, tranquille. || Se dit des animaux particulièrement dociles : *Un cheval sage, un chien sage.* || En vénerie, se dit des chiens qui conservent le sentiment de la bête qui leur a été donnée. || **6.** Qui se conduit avec pudeur et chasteté : *Sois belle si tu peux, sage si tu veux, mais sois considérée, il le faut* (Beaumarchais). *Il avait divisé les ateliers afin de séparer les sexes, et que les filles et les femmes puissent rester sages* (Hugo). *Nous* [Alain, Annie] *avons grandi très sages, sans baisers et sans gestes vilains* (Colette).

II. 1. Se dit de ce qui est conforme à la raison, à la prudence, à la morale : *Des mesures sages. Ce sont de sages précautions. Le parti le plus honnête est toujours le plus sage* (J.-J. Rousseau). *Certes, Mardouk admirait la sagesse de Lucrèce et plus encore celle de Socrate, mais était-il sage de compter sur la sagesse pour transformer le monde ?* (Caillois). || **2.** Se dit de ce qui manifeste la modération, la maîtrise de soi : *Mes paroles sont sages, comme vous voyez ; mais très souvent mes pensées ne le sont pas ; il y a un point que vous devinez aisément, où je ne peux me servir de la résignation que je prêche aux autres* (Sévigné). || **3.** *Vx.* Se dit de ce qui est empreint de simplicité, exempt d'excès : *Un style sage. Un roman sage.*

• SYN. : **I, 3** *avisé, circonspect, prudent, réfléchi, sagace ;* **4** *équilibré, modéré, pondéré, posé, raisonnable ;* **5** *calme, discipliné, docile, gentil, obéissant, tranquille ;* **6** *chaste, honnête, pudique, pur, vertueux.* || **II, 1** *avisé, judicieux, prudent ;* **2** *calme, pondéré, posé, raisonnable, serein.* — CONTR. : **I, 3** *borné, imprudent, inconscient, insensé, irréfléchi ;* **4** *déraisonnable, écervelé, extravagant, farfelu, hurluberlu* (fam.), *loufoque* (fam.) ; **5** *désobéissant, indocile, insupportable, odieux, terrible* (fam.), *turbulent ;* **6** *débauché, impur, pervers, vicieux.* || **II, 1** *déraison-nable, extravagant, fou, insensé ;* **2** *délirant, échevelé, effréné, excessif, violent.*

◆ n. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*les Sept Sages...,* v. 1370, Oresme] ; sens 2, milieu du XVIᵉ s., Ronsard ; sens 3, 1953, J. Perret, p. 29). **1.** Dans l'Antiquité, homme dont la vie était exemplaire, en conformité avec une doctrine morale élevée : *Pour le sage stoïcien, le bonheur résultait de la pratique de la vertu. Le sage épicurien met en accord sa conduite et les lois de l'univers.* || *Les Sept Sages de la Grèce,* nom donné à sept personnages, philosophes et hommes politiques du VIᵉ s. avant J.-C., réputés soit par leur rayonnement moral, soit par leur expérience politique. || **2.** Personne dont la vie est guidée par les principes d'une morale exemplaire : *La mort ne surprend pas le sage* (La Fontaine). *Pascal n'est pas un saint, je crois l'avoir dit, et ce n'est pas un sage non plus. C'est une grande âme aux prises avec toutes les douleurs de vivre* (Duhamel). || **3.** Personne choisie par les pouvoirs publics en vertu de ses qualités morales et intellectuelles et de son esprit d'indépendance pour examiner un problème difficile et controversé d'ordre politique, économique ou social, et conseiller une solution : *Nommer une commission de sages.*

sage-femme [saʒfam] n. f. (de *sage* et de *femme ;* début du XIIIᵉ s., *Galeran*). Personne qui, par profession, assiste les femmes en couches.

• Pl. *des* SAGES-FEMMES.

sagement [saʒmɑ̃] adv. (de *sage ;* fin du XIᵉ s., *Chanson de Guillaume,* au sens 1 ; sens 2, 1938, Bernanos ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** Avec discernement et prévoyance : *La décision sur cette question encore contro-*

versée a été sagement reportée à l'année prochaine. || **2.** Avec tranquillité et docilité : *Écouter sagement la leçon du maître. Les ateliers étaient illuminés avec de grosses lampes à pétrole, et toutes ces demoiselles tiraient l'aiguille, fort sagement, semblait-il* (Giono). || **3.** Sans fantaisie ni originalité : *Une musique sagement exécutée.*

sagesse [saʒɛs] n. f. (de *sage* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 3, 1535, Olivétan [*don de sagesse,* 1870, Littré ; *sagesse éternelle,* 1694, Racine — *saivesce,* même sens, 1170, Maurice de Sully, et *sagesse,* même sens, XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame ; sagesse increée,* 1690, Furetière, art. *increé ; sagesse incarnée,* 1690, Furetière ; *sagesse du siècle, du monde,* 1870, Littré — *sagesse humaine,* 1762, J.-J. Rousseau ; *Livre de la Sagesse* ou *Sagesse,* 1694, Acad.] ; sens I, 4, 1784, Beaumarchais ; sens II, 1, fin du XIVe s., Chr. de Pisan [*dent de sagesse,* 1611, Cotgrave] ; sens II, 2, fin du XIVe s., Chr. de Pisan ; sens II, 3-4, 1549, R. Estienne [« ... chasteté », 1668, Racine] ; sens II, 5, 1690, Furetière ; sens III, 1, 1870, Littré [« acte sage », 1611, Cotgrave] ; sens III, 2, 1782, Laclos).

I. 1. Principes de morale fondés sur la connaissance des sciences et du monde : *Toute la philosophie est comme un arbre, dont les racines sont la métaphysique : le tronc est la physique, et les branches qui sortent de ce tronc sont toutes les autres sciences qui se réduisent à trois principales, à savoir la médecine, la mécanique et la morale ; j'entends la plus haute et la plus parfaite morale qui, présupposant une entière connaissance des autres sciences, est le dernier degré de la sagesse* (Descartes). || **2.** Connaissance des choses et règles d'une conduite équilibrée propres aux philosophes de l'Antiquité : *Nous voudrions converser avec les sages dont les travaux ont augmenté le pouvoir de la vertu et les trésors de la vérité ; sans ce tribut la sagesse accumulée des siècles serait un don gratuitement accordé à des ingrats* (Diderot). *Il* [Jésus] *était haï par ceux que Pilate détestait le plus : des fanatiques que la sagesse et la tolérance des philosophes de la Grèce ne convaincraient sans doute jamais* (Caillois). || **3.** *Sagesse,* ou *Sagesse divine,* ou *Sagesse de Dieu,* principe de science et de morale inhérent à la personne divine qui ne peut se tromper ni tromper les hommes : *Il* [Le Tellier] *a connu cette sagesse que le monde ne connaît pas ; cette sagesse qui vient d'en haut, qui descend du père des lumières et qui fait marcher les hommes dans les sentiers de la justice* (Bossuet). *Ô Dieu par quelle route inconnue aux mortels | Ta sagesse conduit ses desseins éternels !* (Racine). *À peser et tourner le livre des Prophètes* [...], *l'illettré manque l'essentiel qui est non l'objet vain mais la sagesse divine* (Saint-Exupéry). || *Don de sagesse,* faculté de connaître les choses divines et humaines, un des sept dons du Saint-Esprit. || *Sagesse éternelle, sagesse increée,* Verbe, seconde personne de la Trinité. || *Sagesse incarnée,* Verbe uni à l'humanité. || *Sagesse du siècle, sagesse humaine, sagesse du monde,* règle de conduite fondée sur la raison humaine. || *Le livre de la Sagesse* ou *Sagesse,* un des livres de l'Écriture sainte. || **4.** *Sagesse des nations,* la morale pratique courante présentée comme le fruit de l'expérience acquise par les hommes au cours de l'histoire : *Qui se ressemble s'assemble est une des nombreuses sottises qui tendent à discréditer la sagesse des nations* (Sandeau). *S'il faut dans la paix préparer la guerre, comme dit la sagesse des nations...* (Rolland).

II. 1. Qualité d'une personne qui ne parle ou n'agit qu'après avoir longuement réfléchi aux conséquences de ses paroles ou de ses actes : *On ne reçoit pas la sagesse, il faut la découvrir soi-même après un trajet que personne ne peut faire pour nous, ne peut nous épargner* (Proust). || *Dent de sagesse,* grosse molaire qui ne pousse qu'à l'âge adulte. || **2.** Conduite prudente : *Prendre les choses comme elles sont et les employer comme les circonstances le permettent, c'est la sagesse pratique de la vie* (Lacretelle). || **3.** Conduite exempte de tout excès, de toute démesure : *D'une voix calme et comme un homme très maître de lui qui n'a retardé sa déclaration que par sagesse* (Romains). *Il n'y a pas d'enthousiasme sans sagesse, ni de sagesse sans générosité* (Picasso). || **4.** Modération dans les désirs et les plaisirs : *L'abstinence et la jouissance, le plaisir et la sagesse m'ont également échappé* (Rousseau). *C'est un gros rustaud mais dont la rusticité est faite d'une longue hérédité de bonheur, de l'usage d'une abondance sans limite, de gros repas, de gros sommeil, d'une sagesse simple qui limite les désirs à la longueur du bras* (Giono). || *Spécialem.* et *vx.* Chez la femme, chasteté : *Il y a une fausse sagesse qui est pruderie* (La Bruyère). || **5.** En parlant d'un enfant, docilité obéissante et tranquille : *Obtenir le prix de travail et de sagesse.*

III. 1. Caractère d'une chose décidée avec prudence ou modération : *La sagesse d'une mesure, d'une loi, d'une réponse.* || *Vx.* Acte sage : *Ce ne serait pas une sagesse de partir avant que de voir ce qui arrivera de cet extrême désordre* (Sévigné). || **2.** Caractère classique, exempt d'exagération d'une œuvre : *La sagesse de composition d'un tableau.*

● SYN. : **II, 1** *bon sens, discernement, raison ;* **2** *circonspection, prudence ;* **3** *mesure, pondération ;* **5** *docilité, obéissance.* || **III, 1** *discrétion, tact ;* **2** *sobriété.* — CONTR. : **II, 1** *déraison, extravagance, inconscience ;* **2** *égarement, folie, inconséquence ;* **3** *caprice, démesure, frénésie, outrance, violence ;* **5** *désobéissance, indocilité, turbulence.*

sagette [saʒɛt] n. f. (réfection, d'après le lat., de l'anc. franç. *saiete,* flèche [v. 1130, *Eneas*], *saete* [v. 1138, Gaimar], lat. *sagitta,* flèche, bout pointu ; XVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** *Class.* ou *littér.* Nom donné à la flèche, souvent dans une intention burlesque : *Il* [le loup] *se jette | Sur l'arc qui se détend et fait de la sagette | Un nouveau mort : mon loup a les boyaux percés* (La Fontaine). *Un aigle qui avait une sagette dans le ventre* (Hugo). || **2.** Autre nom de la *sagittaire* (plante aquatique).

sagine [saʒin] n. f. (lat. scientif. moderne *sagina,* même sens, emploi spécialisé [cette plante passant pour donner de l'embonpoint aux moutons] du lat. class. *sagina,* engraissement [des animaux], embonpoint ; 1876, Larousse). Plante herbacée naine, à tiges étalées, à fleurs blanches, très gazonnante, cultivée dans les jardins de rocaille. (On dit aussi SAGINA [1964, Larousse].)

1. sagittaire [saʒitɛr] n. m. (lat. *sagittarius,* archer, le Sagittaire [constellation], de *sagitta,* flèche ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens II, 1 ; sens I, 1655, P. Borel [« archer en général », fin du XVe s., Molinet] ; sens II, 2, milieu du XXe s.).

I. *Vx.* Archer qui servait en tant qu'auxiliaire dans l'armée romaine.

II. 1. Neuvième signe du zodiaque, dans lequel passe le Soleil du 22 novembre au 22 décembre (avec une majuscule en ce sens). || **2.** En termes d'astrologie, personne qui est née sous ce signe : *Aujourd'hui les sagittaires auront du succès et de la chance.*

2. sagittaire [saʒitɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *sagittaria,* même sens, dér. [à cause de la forme des feuilles de cette plante] du lat. class. *sagitta,* flèche ; 1776, Valmont de Bomare). Plante aquatique vivace, à fleurs blanches ou rougeâtres, dont les feuilles présentent des formes variées selon qu'elles sont immergées, en surface ou aériennes, cultivée dans les pièces d'eau ou les aquariums.

● SYN. : *flèche d'eau, sagette.*

sagittal, e, aux [saʒital, -o] adj. (dér. savant du lat. *sagitta,* flèche ; 1534, Rabelais, au sens 1 [*suture sagittale,* v. 1560, Paré — *sagitelle,* n. f., même sens, XIVe s., Lanfranc] ; sens 2, 1964, Larousse [aussi *coupe sagittale*]). **1.** Qui a la forme d'une flèche. || *Suture sagittale,* suture qui unit les deux os pariétaux. || **2.** *Plan sagittal,* plan vertical disposé d'avant en arrière perpendiculairement à un plan vu de face. || *Coupe sagittale,* celle qui est effectuée selon ce plan.

sagitté, e [saʒite] adj. (dér. savant du lat. *sagitta,* flèche ; 1795, Lamarck, *Flore* [204], au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Se dit, en botanique, des organes en forme de fer de flèche : *Feuilles sagittées.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui présente une pointe de quelque chose : *Il en avait conçu pour les boulevards un respect sagitté d'espérance* (Montherlant).

sagne [saɲ] n. f. (gaulois **sagna,* terrain marécageux ; fin du XIIe s., *Girart de Roussillon,* écrit *seigne* [*saigne,* v. 1360, Froissart], au sens de « marais » ; écrit *sagne,* au sens actuel, 1964, Larousse [dès 1676 dans un texte écrit à Neuchâtel, d'après le *FEW,* XI, 71 *b*]). Dans le Jura, nom donné aux tourbières où dominent les mousses de marais.

sagou [sagu] n. m. (portugais *sagu,* sagou [substance], malais *sāgū,* même sens ; 1620, Bloch-Wartburg, au sens 1 [*sagu* ou *saghu,* même sens — v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta* —, était donné comme un mot malais, et non comme un mot franç.] ; sens 2, 1753, Buffon). **1.** Substance amylacée extraite de la moelle de la tige du sagou, et avec laquelle est préparée une fécule se présentant sous forme de grains durs, semi-transparents. || **2.** S'est dit pour désigner l'arbre lui-même.

sagouier n. m. V. SAGOUTIER.

sagouin [sagwɛ̃] n. m. (esp. d'Amérique *sagoy* ou *sagüi,* sagouin [singe], tupi *saguim,* même sens ; 1537, C. Marot, au sens I ; sens II, 1, 1675, Widerhold ; sens II, 2, début du XXe s.).

I. *Anc.* nom donné au *callitriche,* petit singe d'Amérique du Sud à la queue longue.

II. 1. *Fam.* Personne malpropre, désordonnée. || **2.** Personne dont le comportement suscite l'aversion, le mépris : *Il l'a fait exprès, le petit sagouin* (Margueritte). *Je me voyais descendre d'Artagnan d'un bon crochet, remonter dans ma voilière, poursuivre le sagouin qui m'avait frappé, le rattraper, coincer sa machine contre le trottoir* (Camus).
• SYN. : **II, 1** *cochon* (fam.), *dégoûtant, souillon* (fam.) ; **2** *forban, gredin, margoulin* (fam.), *sacripant, salaud* (pop.).

sagoumenta [sagumɛ̃ta] n. f. (de *sagou ;* 1933, Larousse). Pâte alimentaire faite avec le sagou.

sagoutier [sagutje] n. m. (de *sagou ;* 20 juin 1779, Bachaumont, XIV, 89). Palmier dont la moelle fournit le sagou et qui croît aux Moluques et aux Philippines.
• REM. On trouve aussi SAGOUIER (1842, Acad.).

sagum [sagɔm] n. m. (mot lat. [d'origine gauloise] de même sens ; 1655, P. Borel). Manteau de laine court et carré des soldats romains et gaulois, maintenu sur les épaules au moyen d'une broche.

saharien, enne [saarjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Sahara,* n. géogr. ; 1845, Bescherelle [aussi « originaire de cette région »]). Relatif au Sahara : *Oasis sahariennes ;* originaire de cette région : *Les peuplades sahariennes. Les Touaregs sont des Sahariens.*

◆ adj. (sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1964, Robert). **1.** *Langues sahariennes,* langues négro-africaines parlées à l'ouest et au nord du lac Tchad, au Tibesti et dans le sud de la Libye. || **2.** *Chaleur saharienne,* chaleur extrême, comparable à celle qui règne au Sahara.

◆ **saharienne** n. f. (av. 1949, d'après Robert, 1967). Veste de toile très légère, de couleur claire : *En été, il portait toujours une saharienne.*

sahel [saɛl] n. m. (de *Sahel,* n. géogr., ar. *Sāhil,* proprem. « rivage » ; 1964, Larousse, aux sens 1-3). **1.** En Afrique du Nord, région formée par les collines littorales. || **2.** En Afrique tropicale, zone située au sud du Sahara, allant de Dakar à la mer Rouge et caractérisée par un climat de transition entre le climat désertique et le climat soudanais : *La zone du sahel a été le théâtre d'une famine dramatique.* || **3.** Vent du désert qui souffle sur le Sud marocain.

sahélien, enne [saeljɛ̃, -ɛn] adj. (de *Sahel,* n. géogr. ; 1964, Larousse [aussi « qui est propre au Sahel »]). Qui appartient au Sahel : *Région sahélienne.* || Qui est propre au Sahel : *Climat sahélien.*

◆ adj. et n. (1858, Pomel). En géologie, formation dont la faune est intermédiaire entre celle du miocène et celle du pliocène, et qui est typique dans le sahel d'Oran.

sahib [saib] n. m. (mot indien, de l'ar. *sāhib,* seigneur ; 1933, Larousse). Titre de respect employé en Inde à l'adresse de quelqu'un.

saï [sai *ou* saj] n. m. (mot tupi de même sens ; 1766, Buffon). Nom usuel d'un singe d'Amérique du Sud du genre *sajou.*

1. saie [sɛ] n. f. (lat. pop. **sagia,* saie, plur. neutre [pris pour un fém. sing.] dér. du lat. class. [d'origine gauloise] *sagum,* manteau des Germains, vêtement des esclaves, casaque militaire, gros drap, couverture ; v. 1212, Anger, au sens 3 ; sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, v. 1510, Gay). **1.** Nom donné en français au sagum des Romains et des Gaulois. || **2.** *Littér.* Manteau d'étoffe grossière : *L'Étolien couvert d'une saie au poil fauve* (Lamartine). || **3.** Sorte de serge : *La mitre simple* [...] *consiste en un carton revêtu de saie* (Huysmans).
• REM. On trouve parfois l'orthogr. SAYE (1307, Godefroy).

2. saie [sɛ] n. f. (var. normanno-picarde de *soie ;* 1680, Richelet). Brosse de soie de porc, utilisée par les orfèvres.

saietter [sɛjete] v. tr. (de *saie* 2 ; 1680, Richelet). Se servir de la brosse appelée « saie ».

saïga [saiga *ou* sajga] n. m. (mot russe [d'origine turque] de même sens ; 1761, Buffon). Antilope vivant dans les steppes entre l'Oural et la mer Caspienne, de la taille d'un mouton, possédant un nez formant comme une petite trompe.

saignant, e [sɛɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *saigner* [v. ce mot] ; milieu du XIIe s., écrit *signant* [*saignant,* 1690, Furetière], au sens 3 ; sens 1, fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *sagnant* [*saignant,* 1635, Corneille] ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 4, 1888, Esnault). **1.** Qui saigne, qui dégoutte de sang : *Des gencives saignantes. Découpant de ses mains robustes la chair saignante* (Daudet). || **2.** Se dit d'une viande rapidement passée au feu des deux côtés et qui présente encore, au milieu, de la chair crue : *Comment le voulez-vous votre bifteck ? Saignant ? à point ? Je digérais bien cette grillade saignante. J'étais content de ce que le morceau fût assez copieux, pour épargner la dépense d'un autre plat* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Se dit d'une peine morale dont les effets se font encore sentir : *Frappe !... Le cœur saignant t'abhorre et te rend grâce* (Lamartine). *Ils ne parlaient qu'à peine et détournaient tout propos trop direct et prêt à toucher le point saignant de leur cœur* (Vigny). || **4.** *Fam.* Qui provoque une blessure morale cruelle : *Une parole saignante.*
• SYN. : **1** *ensanglanté, sanglant, sanguinolent ;* **4** *blessant, caustique, mordant.*

◆ **saignant** n. m. (sens 1, 18 déc. 1860, Goncourt ; sens 2, 1964, Robert). **1.** La chair d'un organisme vivant qui, ouverte, laisse s'écouler le sang. || **2.** Morceau de viande cuite superficiellement : *Servez-moi du saignant.*

saignée [sɛɲe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *saigner* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *saigniee,* au sens de « coup qui fait saigner » ; sens I, 1, fin du XIIe s., écrit *sainie* [*sainiee* et *saigniee,* 1314, Mondeville ; *saignée,* v. 1560, Paré] ; sens I, 2, 1870, Littré [aussi *saignée veineuse, capillaire*] ; sens I, 3, 1694, Acad. ; sens I, 4, XIIIe s., *Gaufrey,* écrit *sainee* [*saignée,* XIVe s., Du Cange] ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1659, Molière [*faire une saignée à un coffre-fort,* 1714, Lesage] ; sens II, 2, 1796, *Encycl. méthodique ;* sens II, 3, 1555, *Journ. du sire de Gouberville ;* sens II, 4-5, 1933, Larousse).

I. 1. Acte médical qui a pour objet de faire couler du corps une certaine quantité de sang à des fins thérapeutiques : *Dans la thérapeutique moderne, la saignée n'est plus d'un usage fréquent.* || **2.** Ouverture pratiquée sur un vaisseau sanguin en vue de prélever du sang. || *Saignée veineuse,* celle qui est pratiquée sur une veine. (Syn. PHLÉBOTOMIE.) || *Saignée capillaire,* celle

qui est effectuée sur les petits vaisseaux périphériques, à l'aide de sangsues ou de ventouses scarifiées. || **3.** Quantité de sang retirée du corps : *Une saignée abondante a soulagé le malade.* || **4.** Jointure interne du bras et de l'avant-bras, où se pratique la saignée : *Recevoir un coup à la saignée du bras.* || **5.** Pertes humaines importantes subies au cours d'une guerre : *La Première Guerre mondiale a entraîné pour la France une effroyable saignée. Que la guerre se poursuive le temps suffisant à doubler ces saignées faites à une race pour laquelle il n'est plus de transfusion, et il n'y aura même plus de désir de paix...* (Giraudoux). || **6.** *Saignée réflexe,* moyen de défense chimique de certains insectes (cantharides, coccinelles), consistant à faire sortir par les articulations des pattes un liquide toxique et nauséabond destiné à faire fuir un assaillant.

II. 1. Prélèvement d'argent qui affecte sensiblement un budget : *Il ne sort déjà que trop d'argent du royaume ; les saignées promptes épuisent bien plus que celles qui se font peu à peu* (Fénelon). || Fam. *Faire une saignée à un coffre-fort,* y prélever de l'argent. || **2.** Entaille pratiquée dans un arbre pour recueillir la sève : *Les gemmeurs des Landes pratiquent la saignée dans le tronc du pin à hauteur d'homme.* || **3.** Rigole creusée dans un sol marécageux pour faciliter l'écoulement des eaux. || **4.** Entaille profonde et de faible largeur faite à l'aide d'un outil tranchant : *Une saignée au bédane.* || **5.** Opération effectuée sur un tour pour détacher de la barre une pièce terminée, par déplacement de l'outil de coupe perpendiculairement à l'axe de rotation de la barre.

saignement [sɛɲmɑ̃] n. m. (de *saigner* ; 1680, Richelet, au sens 1 [*temps de saignement,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1680, Richelet [« aveux faits au juge d'instruction », 1888, Villatte] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Écoulement du sang hors du corps. || *Temps de saignement,* temps pendant lequel une petite incision au lobule de l'oreille laisse goutter le sang. || **2.** *Saignement de nez,* syn. de ÉPISTAXIS ; *arg.,* aveux faits au juge d'instruction. || **3.** *Saignement des peintures,* syn. de RESSUAGE.

saigne-nez [sɛɲne] n. m. invar. (de *saigne,* forme du v. *saigner,* et de *nez* ; 1571, E. Rolland, *Flore,* VII, 41). Nom usuel de l'*achillée millefeuille.*

saigner [sɛɲe] v. intr. (lat. *sanguinare,* saigner, être ensanglanté, de *sanguis, -guinis,* sang ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *sainier* [*saignier,* v. 1155, Wace ; *saigner,* XIIIe s.], au sens 1 [*saigner comme un bœuf,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, fin du XIVe s., E. Des-champs [*saigner du nez,* au fig., 1611, Cotgrave]). **1.** Perdre son sang, en parlant d'un être animé : *Saigner du nez. Le boxeur saignant abondamment de l'arcade sourcilière. Brusquement, j'eus une vision : quelqu'un était tombé, la face en avant, et saignait dans les plats* (Sartre). || *Saigner comme un bœuf,* perdre du sang en abondance. || **2.** Être le siège d'une hémorragie externe : *Leurs pieds, déchirés par les épines, saignent* (Banville). || **3.** *Fig.* Ressentir une douleur morale forte, comme celle que provoquerait une blessure : *Mon âme saignera longtemps de cette plaie* (Molière). *Durant vingt ans, M. de Coantré, chaque fois qu'il pensait à Mariette, saignait : elle était toujours fraîche en lui* (Montherlant). || Class. et fig. *Saigner du nez,* faire preuve d'irrésolution : *Quand quelqu'un a l'âme poltronne | À tout bruit il tremble et s'étonne, | À tout coup il saigne du nez* (Scarron).

◆ v. tr. (sens I, 1, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *seigner* [*saignier,* v. 1210, *Folque de Candie,* et *saigner,* 1549, R. Estienne ; *saigner à blanc,* 1863, Littré, art. *blanc* — d'abord *saigner jusqu'au blanc,* 1798, Acad.] ; sens I, 2, 1835, Acad. [*saigner la viande,* 1798, Acad.] ; sens I, 3, 1695, Regnard [« blesser, tuer — quelqu'un — », v. 1131, *Couronnement de Louis*] ; sens II, 1, 1870, Littré ; sens II, 2, 1876, Larousse [« diminuer les ressources de quelqu'un... », 1690, Furetière] ; sens II, 3, 1955, Robert [art. *déprédation*] ; sens II, 4, 1671, Pomey ; sens II, 5, 1933, Larousse).

I. 1. Pratiquer l'acte médical de la saignée : *La douleur de se voir ruiné en avait fait un homme terrible que personne ne pouvait approcher. Il fallut le saigner deux fois en quinze jours* (Daudet). *J'eus des indispositions répétées et douloureuses. Je me fis saigner à différentes reprises. Je me purgeai sans résultat* (Giono). || *Saigner à blanc,* saigner jusqu'à faire pâlir le malade : *Je suis comme quelqu'un qu'on aurait saigné à blanc* (Gide). || **2.** Tuer un animal en le vidant de son sang : *Saigner un porc, un poulet.* || *Saigner la viande,* laisser s'écouler le plus gros du sang de la viande fraîche. || **3.** *Fam.* Commettre un meurtre en employant une arme blanche : *Personne ne saurait vous dire à propos de quoi Ginest a reçu dans la gorge un coup de tranchet qui l'a saigné aussi proprement qu'un mouton* (Duhamel).

II. 1. Vx. *Saigner une gargousse, une cartouche,* retirer une partie de la poudre qu'elles contiennent. || **2.** *Fig.* Prélever une somme importante sur un dépôt d'argent : *Saigner un compte en banque.* || Diminuer les ressources de quelqu'un par des prélèvements d'argent : *Saigner les contribuables.* || **3.** Pratiquer une entaille dans un arbre pour faire couler la sève : *Saigner un hévéa pour recueillir le latex.* || **4.** Creuser une rigole pour faciliter l'écoulement des eaux : *Saigner un fossé.* || **5.** Sur un tour, détacher une pièce de la barre par la saignée.

◆ **se saigner** v. pr. (1256, Ald. de Sienne, au sens pr. de « se [faire] pratiquer une saignée » ; sens actuel, XVIe s., Littré [*se saigner aux quatre veines,* 1923, Larousse — *... à blanc,* 1867, Delvau]). *Fig.* Faire des sacrifices, surtout financiers, s'imposer de lourdes dépenses qui entraînent des privations : *Oui, la maman s'est saignée, dit Vautrin* (Balzac). *Louisa dut se saigner pour venir en aide à son fils* (Rolland). || *Se saigner aux quatre veines, se saigner à blanc,* aller jusqu'à l'extrême limite de ses possibilités financières.

saigneur [sɛɲœr] n. m. (de *saigner* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Sept Sages de Rome,* écrit *sainneor* [*saigneur,* fin du XIIIe s.], au sens de « celui qui pratique la saignée » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1893, *Dict. général* [*saigneur,* même sens, fin du XIIIe s.]). **1.** *Vx* et *fam.* Médecin qui considérait la saignée comme une panacée et qui en usait sans discrimination. || **2.** *Saigneur de porcs,* celui qui est chargé de tuer les porcs en les vidant de leur sang.

saigneux, euse [sɛɲø, -øz] adj. (de *saigner* ; 1538, R. Estienne [art. *saniosus*], au sens 2 ; sens 1, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** Qui saigne (peu usité) : *Sur son garrot s'avivaient des écorchures saigneuses* (Gautier). || **2.** *Vx.* Couvert de sang : *Un tissu saigneux.*

saignoir [sɛɲwar] n. m. (de *saigner* ; 1604, Certon, écrit *sangnoir,* au sens de « plaie qui saigne » ; écrit *saignoir,* au sens actuel, 1934, Giono). Couteau qui sert à saigner les bêtes de boucherie.

saillant, e [sajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *saillir* ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « jaillissant » ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « fougueux » [en parlant d'un cheval] ; sens 1, 1681, Ménestrier, 182 ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay [*angle saillant,* 1680, Richelet] ; sens 3, av. 1767, Malfilâtre [« dont le relief est plus accusé que la normale », 1833, Balzac] ; sens 4, av. 1784, Diderot [« qui frappe..., qui retient l'attention », 1740, Acad.]). **1.** Se dit, en héraldique, des animaux représentés dressés sur les pattes de derrière, comme prêts à bondir : *Licorne, chèvre saillante.* || **2.** Se dit de ce qui avance, qui sort en dehors et présente un relief sur une surface : *Une corniche saillante.* || *Angle saillant,* en architecture, angle dont le sommet fait saillie par rapport à la configuration générale (par opposition à *angle rentrant*) : *Les angles saillants de la citadelle* [de Malte] *dominent une campagne chauve et avare qu'on sent très, très vieille...* (Morand). || **3.** Se dit d'une partie du corps qui fait saillie par rapport à la surface normale du corps : *Vos veines ont l'air de se gonfler. Elles sont saillantes* (Ionesco). || Dont le relief est plus accusé que la normale : *Avoir des os saillants, des pommettes saillantes. Elle examinait la figure de Jacques, son menton*

saillant et volontaire, son regard mobile un peu dur, énergique et lumineux (Martin du Gard). || **4.** *Fig.* Qui présente un caractère marqué, qui ressort : *Les traits saillants du caractère de quelqu'un.* || Qui frappe plus particulièrement, qui retient l'attention : *Des pensées saillantes. Des mots saillants.*

• SYN. : **3** *gonflé, proéminent ;* **4** *frappant, notable, remarquable, saisissant.* — CONTR. : **2** *rentrant ;* **3** *effacé, plat ;* **4** *banal, commun, insignifiant, quelconque.*

◆ **saillant** n. m. (v. 1450, Gréban, au sens de « hauteur, longueur » ; sens 1, 1934, J. Romains ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Partie qui dépasse d'une surface : *Pour ouvrir, appuyer trois fois sur le saillant de cette plinthe* (Giraudoux). || **2.** Angle d'un bastion qui fait saillie : *Je fais tirer vigoureusement notre artillerie sur tous les saillants de l'ennemi* (Romains).

sailler [saje] v. tr. et intr. (var. de *saillir ;* 1773, Bourdé de Villehuet [comme v. tr. ; comme v. intr., 1876, Larousse]). Autre forme de *saillir,* dont l'infinitif a été refait d'après la conjugaison, et qui s'est employé dans la marine ancienne : *Un tangon qui saille par le travers. Sailler un bout-dehors.*

saillie [saji] n. f. (part. passé fém. substantivé de *saillir ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « sortie, attaque des assiégés pour repousser les assiégeants » ; sens I, 1, 1549, R. Estienne ; sens I, 2, 1870, Littré ; sens II, 1-2, 1580, Montaigne ; sens III, 1, 1538, R. Estienne ; sens III, 2, 1287, Bevans, 106 [en droit, 1804, Code civil] ; sens III, 3, 1835, Acad.).

I. 1. *Class.* Action de s'élancer, de bondir : *Semblable, dans ses sauts hardis et dans sa légère démarche, à ces animaux vigoureux et bondissants, il ne s'avance que par vives et impétueuses saillies et n'est arrêté ni par les montagnes, ni par les précipices* (Bossuet). || **2.** Action de saillir une femelle : *Aujourd'hui, les saillies sont souvent remplacées par l'insémination artificielle pour le bétail domestique.*

II. 1. *Fig.* et *vx.* Mouvements brusques de l'âme, de la pensée : *Elle réprima* [chez son fils] *par une sage sévérité, les premières vivacités de son esprit et les saillies naturelles d'une fierté encore naissante* (Fléchier). || **2.** Trait d'esprit brillant et imprévu : *Sa parole était pleine de saillies inattendues* (Renan). *Avec quel ravissement elle semble écouter les charmantes saillies de cet esprit si jeune* (Stendhal). *Grammont a surpris et charmé son époque par des reparties heureuses, des saillies, des mots piquants...* (Duhamel).

III. 1. Partie formant relief sur une surface : *Les saillies d'une falaise, d'un os. La surface se hérisse de saillies ou de pointes* (Valéry). || **2.** Chacune des parties d'un bâtiment qui dépassent l'alignement de la façade. || En droit, partie d'un immeuble qui avance sur la propriété d'une autre personne : *Un balcon en saillie.* || **3.** Relief apparent des objets représentés dans un tableau : *Une figure qui n'a pas assez de saillie.*

• SYN. : **II, 2** *boutade, mot, pointe, repartie, trait.* || **III, 1** *aspérité, avancée, bosse, pointe, proéminence, protubérance ;* **2** *encorbellement, redan, ressaut.*

saillir [sajir] v. intr. (réfection [d'après des formes comme *saillent, saillais,* etc. — où *-ill-* est phonétiquement normal] de l'anc. franç. *salir,* sauter [XII^e s.], lat. *salīre,* sauter, bondir, saillir [une femelle] ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1-2 ; sens II, 1, XIII^e s., Villard de Honnecourt ; sens II, 2, 1771, Trévoux). [Conj. **27.**]

I. 1. *Vx.* Sortir avec force. || **2.** *Vx.* S'élancer dehors brutalement : *Las d'être bloqués dans notre salle, nous prîmes la résolution de saillir dehors, l'épée à la main ; ce fut un assez beau spectacle* (Chateaubriand).

II. 1. Dépasser d'un ensemble, être en saillie : *Son nez, osseux et busqué, saillait comme un bec* (Martin du Gard). *Le martyre de ne pouvoir la toucher, quand on est si proche d'elle, toucher seulement de la pulpe du doigt le grain de beauté qui saille un peu sur sa nuque sombre* (Montherlant). || **2.** *Fig.* Apparaître détaché du reste, ressortir : *De l'histoire saillissaient Saint Louis, Bayard* (Flaubert).

◆ v. tr. (v. 1354, *Modus*). En parlant d'animaux mâles, s'accoupler à la femelle.

• REM. Pour ce verbe, de moins en moins employé. la conjugaison varie suivant les auteurs, dont certains, comme Flaubert, le conjuguent comme *finir.* Le participe présent est toujours *saillant.*

saïmiri [saimiri *ou* sajmiri] n. m. (portug. du Brésil *saimirim,* même sens, du tupi *sahy,* singe, et *miri,* petit ; 1766, Buffon). Petit singe d'Amérique tropicale, aux canines apparentes, à la longue queue non préhensile.

1. sain, saine [sɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *sanus,* bien portant [au physique et au moral], raisonnable, sensé ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « guéri » [mot sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *sainement*] ; sens I, 1, v. 1155, Wace [aussi en parlant d'une personne] ; sens I, 2, v. 1155, Wace [*bois sain,* 1694, Th. Corneille] ; sens I, 3, v. 1155, Wace ; sens I, 4, milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes ;* sens I, 5, v. 1460, G. Chastellain ; sens II, 1, v. 1170, *Floire et Blancheflor ;* sens II, 2, v. 1240, Studer-Waters ; sens II, 3, 1633, Corneille).

I. 1. Qui ne présente pas de signe de maladie : *Des dents saines.* || Se dit de personnes dont l'organisme est en bon état, auprès desquelles il n'y a aucun risque de contagion : *Une race saine. Une femme saine.* || **2.** Qui ne présente aucune défectuosité : *Un arbre sain. Un fruit sain.* || *Bois sain,* bois sans défaut. || **3.** *Sain et sauf,* qui a conservé son intégrité après avoir traversé des périls : *Arriver sain et sauf au terme d'un voyage mouvementé.* || **4.** Se dit d'une personne dont le comportement ne dénote aucun signe de déficience mentale ou intellectuelle : *J'ai un équilibre parfait. Je suis sain d'esprit et de corps* (Ionesco). || **5.** Conforme au bon sens, à la raison : *Elle* [la femme d'Hubert] *affirma que j'étais un homme pondéré, d'un jugement très sain* (Mauriac).

II. 1. Qui ne porte aucun tort à la santé, qui la fortifie : *Un air sain, une région saine. Une nourriture saine.* || **2.** En termes de marine, qui ne comporte aucun danger : *Une côte, une rade saine.* || **3.** *Fig.* Qui ne peut corrompre l'esprit : *Des distractions saines, des lectures saines. Les saines joies de la famille, du travail, les poules et les lapins, le Ricard avec dix fois plus d'eau, et caetera* (Sarrazin).

• SYN. : **I, 1** *bien portant, dispos, valide ;* **4** *équilibré, normal, sensé ;* **5** *judicieux, lucide, raisonnable, sage.* || **II, 1** *hygiénique, salubre, salutaire, stimulant, tonique.* — CONTR. : **I, 1** *malade ;* **2** *pourri ;* **4** *désaxé, déséquilibré, détraqué* (fam.), *fou, névrosé, perturbé, traumatisé ;* **5** *aberrant, absurde, faussé, vicieux.* || **II, 1** *insalubre, malsain, mauvais, nocif ;* **3** *faisandé, frelaté, morbide, pernicieux, pervers.*

◆ **sain** n. m. (v. 1265, J. de Meung). *Class.* Personne saine : *Que le malade au sain présente le remède* (Molière).

2. sain [sɛ̃] n. m. (lat. pop. **sagīmen,* graisse, altér. du lat. class. *sagīna,* engraissement [des animaux], embonpoint, nourriture substantielle, bonne chère ; v. 1155, Wace, écrit *saïm* [*sain,* v. 1210, Godefroy], au sens de « graisse tirée des animaux qu'on abat » ; sens actuel, 1549, R. Estienne, 666). Graisse du sanglier et, en général, de toutes les bêtes sauvages dont les dents sont la seule défense.

sainbois [sɛ̃bwa] n. m. (de *sain* 1 et de *bois ;* 1540, A. Ferrier, écrit *sainct boys,* au sens de « gaïac » ; écrit *sainbois,* au sens actuel, 1791, Valmont de Bomare, II, 344). Espèce de daphné, dont l'écorce a des propriétés vésicantes.

saindoux [sɛ̃du] n. m. (de *sain* 2 [v. ce mot] et de l'adj. *doux ;* XIII^e s., Bloch-Wartburg, écrit *saïm dous,* puis 1538, R. Estienne, écrit *saindoux*). Graisse de porc fondue.

sainement [sɛnmɑ̃] adv. (de *sain* 1 ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « sans péril, sans encombre » ; sens 1, v. 1380, *Aalma ;* sens 2, v. 1265, J. de Meung). **1.** D'une manière saine : *Se nourrir sainement.* || **2.** Selon la droite raison : *Juger sainement d'une situation. Une fédération nouvelle, constituée plus sainement* (Bainville).

● SYN. : **1** *hygiéniquement ;* **2** *judicieusement, raisonnablement, sagement.*

sainète n. f. V. SAYNÈTE.

sainfoin [sɛ̃fwɛ̃] n. m. (de *sain* 1 et de *foin ;* 1549, R. Estienne [art. *foin*], écrit *sainct foin* [par fausse étym.] ; *sainfoin,* 1572, Bloch-Wartburg). Genre de plante fourragère, à racine pivotante, à fleurs roses ou purpurines réunies en épis.

sainfoinnière [sɛ̃fwanjɛr] n. f. (de *sainfoin ;* 1923, Larousse). Terre semée de sainfoin.

saint, e [sɛ̃, sɛ̃t] adj. (lat. *sanctus,* sacré, inviolable, auguste, vénérable, pur, saint, part. passé adjectivé de *sancīre,* consacrer, rendre inviolable, irrévocable ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *sanz* [*saint,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*], au sens I, 1 [*la Sainte-Trinité,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence] ; sens I, 2, fin du Xᵉ s., *Vie de saint Léger,* écrit *sancz* [*saint,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; les Saintes Femmes,* 1933, Larousse] ; sens I, 3, av. 1869, Lamartine [aussi pour certains jours remarquables... ; *la Sainte-Catherine,* XXᵉ s. ; *la Saint-Charlemagne,* 1938, *FEW,* II, 394 *a ; la Saint-Médard,* 1964, Robert — *jour de saint Médard,* même sens, 1859, Mozin ; *la Saint-Nicolas,* 1876, Larousse ; *la Saint-Valentin,* XXᵉ s. ; *la Saint-Sylvestre,* 1964, Robert] ; sens I, 4, XIIᵉ s. [pour les noms d'édifices religieux ; pour les noms de lieux, 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 5, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens I, 6, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 1-2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [aussi en parlant de ce qui a été consacré...] ; sens II, 3, v. 1120, *Psautier d'Oxford* [*la Cité sainte,* « Jérusalem », XIIIᵉ s., *Macchabées* — « le séjour des bienheureux », 1691, Racine ; *la Terre sainte,* v. 1207, Villehardouin ; *ville sainte,* 1872, Littré, art. *ville*] ; sens II, 4, 1690, Furetière, art. *samedi* [*semaine sainte,* 1680, Richelet ; *année sainte,* 1690, Furetière] ; sens II, 5, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*tribu sainte,* 1691, Racine] ; sens II, 6-7, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens II, 8, 1964, Robert [*la sainte journée,* av. 1778, Voltaire]).

I. 1. Se dit de Dieu, en tant qu'il est la perfection absolue, la pureté souveraine qui ne peut être atteinte par le mal : *Dieu seul est saint et sacré* (Royer-Collard). || *La Sainte-Trinité,* les trois personnes divines en tant qu'elles participent en commun à cette perfection absolue. || *Le Saint-Esprit,* v. à l'ordre alphab. || **2.** Se dit, selon la théologie, de certaines créatures humaines élevées à une perfection et à une pureté surnaturelles parce qu'elles participent de la personne divine par leur pratique des vertus évangéliques, et qui ont été canonisées par l'Eglise : *La Sainte Vierge. La Sainte Famille. L'évangile selon saint Jean. Les saints apôtres. Hélas, si vous attendez pour vous convertir que tous les gens catholiques ou se disant catholiques fassent figure de saints, vous pourrez attendre longtemps* (Claudel). || *Les Saintes Femmes,* celles qui, pendant la vie publique du Christ, ont suivi et pratiqué son enseignement et se sont dévouées à son service et au service de la primitive Église. || **3.** *La Saint-Untel, la Sainte-Unetelle,* jour fixé par l'Église pour honorer un saint, et à l'occasion duquel on fête ceux qui se sont placés sous son patronage : *La Saint-Paul.* || Sert à désigner certains jours remarquables par les festivités qui s'y déroulent ou marqués par une tradition populaire : *Les valets de ferme se gagent à la Saint-Michel.* || *La Sainte-Catherine,* le 25 novembre, jour de sainte Catherine célébré par les maisons de couture et donnant lieu à des concours de bonnets. || *La Saint-Charlemagne,* le 28 janvier, jour de fête célébré autrefois dans les lycées et collèges, en l'honneur de Charlemagne, fondateur des écoles. || *La Saint-Médard,* le 8 juin, date réputée marquante dans l'évolution des conditions météorologiques ; selon le diction populaire : *Quand il pleut à la Saint-Médard, | Il pleut quarante jours plus tard.* || *La Saint-Nicolas,* le 6 décembre, jour consacré à la célébration de saint Nicolas, patron des écoliers, et à la distribution de jouets aux enfants. dans certaines contrées du nord de la France, et en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne. || *La Saint-Valentin,* le 13 février, jour de fête où les amoureux échangent des fleurs et des cadeaux. || *La Saint-Sylvestre,* le 31 décembre, dernier jour de l'année qui donne lieu à des festivités : *Le réveillon de la Saint-Sylvestre.* || **4.** Entre dans la composition de très nombreux noms d'édifices religieux dédiés à un saint ou dans des noms de lieux placés sous la protection d'un saint : *L'église Saint-Séverin. Le cloître Saint-Merri. L'île Saint-Maurice. La ville de Saint-Omer. Le faubourg Saint-Germain.* || **5.** Se dit d'une personne qui mène une vie exemplaire sur le plan moral ou religieux, ou de ce qui, chez elle, témoigne d'une élévation spirituelle : *Le curé, pauvre saint homme, vivait péniblement de cette cure sans casuel* (Daudet). *Il avait un visage allongé, jaune, souffrant, mais plein d'une noblesse sainte* (Vigny). || **6.** *Le Saint-Père,* titre de vénération dont se servent les catholiques pour désigner le pape.

II. 1. Se dit de ce qui a un rapport direct avec Dieu et qui, à ce titre, est éminemment vénérable : *Le saint nom de Dieu. La sainte Église. La sainte Bible. D'abord des saintes louanges | Chantez les versets bénis* (Hugo). *C'est vous seule qui empoisonnez le doux miel de mon oubli ; comme il est dit de la mouche dans le parfum au livre de nos saintes Écritures* (Montherlant). *Cela a beau être le 24 décembre, la nuit sainte du Réveillon, ma voisine, la folle, crie comme toujours* (Triolet). || **2.** Se dit de ce qui, chez les catholiques, touche au mystère eucharistique en raison de la présence de Dieu sous les espèces du pain et du vin : *La sainte messe. La sainte hostie. Le saint sacrement. Le saint ciboire. La sainte table.* || Se dit de ce qui a été consacré par des cérémonies rituelles : *Le saint chrême.* || *Huile sainte, saintes huiles,* v. HUILE. || **3.** Se dit des lieux qui, pour des raisons religieuses, font l'objet d'une vénération particulière des fidèles : *Le saint Sépulcre.* || *Lieu saint, les Lieux saints,* v. LIEU 1. || *La Cité sainte,* Jérusalem ; le séjour des bienheureux. || *La Terre sainte,* la Palestine, en tant qu'elle a été le théâtre de la vie du Christ. || *Ville sainte,* ville reconnue par les croyants comme leur capitale religieuse et où ils se rendent en pèlerinage : *La Mecque est la ville sainte des musulmans. Bénarès est la ville sainte des hindous.* || **4.** Se dit des jours de la semaine qui précèdent le dimanche de Pâques : *Mercredi saint, jeudi saint, vendredi saint.* || *Semaine sainte,* semaine qui précède le jour de Pâques. || *Année sainte,* année du jubilé qui est accordé par le pape tous les vingt-cinq ans. || **5.** Se dit de toute communauté qui, à des titres divers, reconnaît en son chef une autorité émanant de Dieu : *La sainte Église catholique. La sainte Russie. La sainte Ligue. Le Saint Empire romain germanique.* || *Tribu sainte,* dans la Bible, tribu de Lévi, à laquelle était confié le service du culte rendu à Dieu. || **6.** Se dit de ce qui est motivé par des considérations spirituelles ou religieuses : *La sainte colère de Jésus chassant les marchands du Temple. Une vie sainte. De saints préceptes.* || *Guerre sainte,* v. GUERRE. || **7.** Se dit de ce qui revêt un caractère vénérable et à quoi on ne doit pas porter atteinte : *La sainte Justice. Menacée de tous côtés, la lecture, la sainte et nécessaire lecture, a besoin de chercher, elle aussi, des refuges* (Duhamel). *Les dames en noir se sentent soulagées, elles peuvent vaquer tranquillement aux soins du ménage, promener leur chien ; les saintes idées, les bonnes idées qu'elles tiennent de leurs pères, elles n'ont plus la responsabilité de les défendre, un homme de bronze* [la statue de Gustave Impetraz] *s'en est fait le gardien* (Sartre). || **8.** Se dit de ce qui a un caractère exceptionnel et inexplicable : *Éprouver une sainte terreur devant quelqu'un. Être saisi d'une sainte indignation.* || *La sainte journée,* la journée tout entière, sans en retrancher un seul instant : *Il s'arrangeait de façon à dormir toute la sainte journée et à n'être sur pieds que pendant que ces dames allaient dans le monde...* (Gobineau). *Il* [le jeune Bornivet] *était beau garçon, assez fort et corpulent pour son âge, ne faisant toute sa sainte journée que chasser, manger, boire, et dormir...* (Rolland).

• SYN. : **I, 2** *bienheureux, glorieux ;* **5** *pieux.* || **II, 7** *auguste, sacré, vénérable ;* **8** *sacro-saint.*

• REM. **1.** Devant le nom propre du personnage qu'il qualifie, *saint* s'écrit avec une minuscule et sans trait d'union. On écrit cependant *Saint Louis* avec une majuscule pour désigner Louis IX.

2. *Saint* s'écrit avec une majuscule et se joint au nom par un trait d'union lorsqu'on veut désigner la fête, l'église mise sous l'évocation du saint, un ordre, une ville, une rue, etc., qui porte son nom : *La Saint-Jacques, l'église Saint-Roch, l'ordre de Saint-François. Saint-Nazaire. Rue Saint-Vincent. La porte Saint-Denis.*

◆ n. (sens 1, fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *sancz* [*saint,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* aussi « personne qui a pratiqué les vertus évangéliques... » ; *la communion des saints,* 1870, Littré ; *vie des saints,* 1690, Furetière ; *saint du jour,* 1718, Acad. ; *fêter le saint du jour,* XVIIIe s., d'après Larousse, 1876 ; *les saints de glace,* 1870, Littré] ; sens 2-3, v. 1280, Saint-Pathus [*ne plus savoir à quel saint se vouer,* fin du XVe s., Commynes ; *prêcher... pour son saint,* 1823, Boiste, art. *prêcher ; lasser la patience d'un saint,* 1876, Larousse — *la patience d'un saint,* « une très grande patience », 1er nov. 1773, Voltaire ; *il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints,* 1798, Acad. — d'abord *il vaut mieux parler...,* 1690, Furetière ; *comme on connaît ses saints on les honore, se vouer à tous les saints,* 1835, Acad. ; *la fête passée, adieu le saint,* 1877, Littré] ; sens 4, 1680, Richelet [ironiq., 1678, La Fontaine ; *ce ne sont pas des (petits) saints,* 1908, R. Rolland ; *un air de petit saint,* 1964, Robert]). **1.** Personne qui, selon la religion catholique, jouit après sa mort du bonheur céleste : *La Toussaint est la fête de tous les saints.* || *Spécialem.* Personne qui a pratiqué les vertus évangéliques d'une manière exemplaire jusqu'à sa mort et qui a été reconnue digne par l'Église de recevoir un culte des fidèles : *Les litanies des saints. Les actes des saints. Elles lui avaient* [...] *si bien prêché le respect que l'on doit aux saints* [...] *qu'elle fit comme les chevaux que l'on tire par la bride, elle s'arrêta court* (Flaubert). *Consens, comme moi, le sacrifice qui nous donnera le pas sur les plus grands saints* (Caillois). || *La communion des saints,* v. COMMUNION. || *Vie des saints,* ouvrage destiné à édifier les fidèles par le récit des actes des personnages béatifiés. || *Saint du jour,* nom du saint dont l'Église célèbre la fête au jour fixé par le calendrier. || Fig. et fam. *Fêter le saint du jour,* faire l'éloge d'un personnage actuellement puissant. || *Les saints de glace,* les trois jours du mois de mai célébrant les saints Mamert, Pancrace et Servais, au cours desquels se manifeste souvent un retour du froid. || **2.** Statue d'un saint représenté avec certains attributs qui ont fait sa gloire : *Les beaux saints de bois peinturlurés* (Flaubert). || **3.** Personnage sacré familier, considéré comme protecteur : *Invoquer son saint. Les gens du village fêtent leur saint.* || Fam. *Ne plus savoir à quel saint se vouer,* ne plus savoir quel moyen employer pour se tirer d'affaire. || *Prêcher* ou *plaider pour son saint,* soutenir un point de vue par intérêt : [Bergamut :] *Vous vous dites que j'avais une arrière-pensée ? que je plaidais pour mon saint ?* (Romains). || *Lasser la patience d'un saint,* être très difficile à supporter. || *Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints* (prov.), il vaut toujours mieux s'adresser à un supérieur qu'à ses subordonnés. || *Comme on connaît ses saints on les honore,* on a un comportement différent suivant le caractère de la personne à qui on a affaire. || *Se vouer à tous les saints,* recourir à tous les moyens à sa portée dans une circonstance difficile, en dehors de toute préférence. || *La fête passée, adieu le saint,* une fois la satisfaction obtenue, on oublie celui à qui on la doit. || **4.** Personne dont la conduite exemplaire témoigne d'une très haute valeur morale et force l'admiration : *Les saints du paganisme* (J.-B. Rousseau). *L'excellent docteur Rivals, un héros, un saint qui court depuis trente ans les routes familières à Jack et à son romancier* (Daudet). || *Ironiq.* Se dit d'une personne qui adopte le comportement d'un saint : *C'est un saint. Euphémie montre à sa maîtresse l'imperturbable visage d'une sainte : comment Joséphine ne serait-elle pas trompée ?* (Jouhandeau). || Fam. *Ce ne sont pas des saints* (ou *des petits saints*), ils sont loin de n'avoir que des qualités ou des vertus. || *Un air de petit saint,* l'air de quelqu'un qui affecte hypocritement l'innocence et la simplicité.

◆ **saint** n. m. (av. 1869, Sainte-Beuve [*le saint des saints,* « ...la partie la plus sacrée du tabernacle... », XIIIe s., Trénel — « l'endroit le plus secret dans une demeure... », 1845, Bescherelle]). *Le saint,* ce qui est saint, ce qui tient son excellence de sa consécration à Dieu : *Ces âmes, dans leur retour au sentiment du saint...* (Sainte-Beuve). || *Le saint des saints,* chez les Juifs, la partie la plus sacrée du Temple, là où se trouvait enfermée l'arche d'alliance ; *par extens.,* l'endroit le plus secret dans une demeure ; réunion de gens importants d'une organisation, qui se tient à huis clos.

◆ **saints** n. m. pl. (sens 1, 1870, Littré ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Nom donné à certains puritains anglais, très intransigeants, au XVIIe s. || **2.** Nom donné aux personnes qui, dans l'Angleterre du XVIIIe s., militaient en faveur de l'abolition de l'esclavage.

saint-benoît [sɛ̃bənwa] n. m. invar. (emploi comme n. commun de *Saint-Benoît*[*-sur-Loire*], n. de la commune du Loiret dans la région de laquelle ce fromage est fabriqué ; 1964, Larousse). Fromage au lait de vache fabriqué dans la région de Saint-Benoît-sur-Loire.

saint-bernard [sɛ̃bɛrnar] n. m. invar. (emploi comme n. commun du n. du col du [*Grand-*] *Saint-Bernard,* auprès duquel ces chiens de sauvetage ont d'abord été utilisés ; 1907, Larousse). Chien de montagne de forte taille, à poil long et doux, qu'utilisaient les chanoines hospitaliers du Grand-Saint-Bernard pour secourir les personnes égarées dans la montagne.

saint-crépin [sɛ̃krepɛ̃] n. m. invar. (emploi comme n. commun de *saint Crépin,* n. du patron des cordonniers ; 1660, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Vx.* Ensemble d'outils et de fournitures, sauf le cuir, nécessaires à un cordonnier. || **2.** *Vx* et *fam.* Ensemble d'objets appartenant à une personne qui possède peu de choses : *Emporter avec soi tout son saint-crépin.*

saint-cyrien [sɛ̃sirjɛ̃] n. m. (de *Saint-Cyr,* n. d'une commune des Yvelines où fut installée une école militaire ; 1870, Littré). Élève officier de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, transférée en 1946 à Coëtquidan.

• Pl. *des* SAINT-CYRIENS.

sainte-barbe [sɛ̃tbarb] n. f. (emploi comme n. commun de *sainte Barbe,* n. de la patronne des artilleurs et des mineurs ; 1683, Le Cordier, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Dans l'ancienne marine de guerre, soute où étaient entreposés la poudre et le matériel utilisés par les servants des pièces d'artillerie. || **2.** La fête de la patronne des artilleurs, des sapeurs et des pompiers, célébrée le 4 décembre. || **3.** *C'est la sainte-barbe,* comme on peut s'ennuyer !, par croisement entre le nom de la fête et l'expression *la barbe* marquant la lassitude.

• Pl. *des* SAINTES-BARBES.

saintement [sɛ̃tmɑ̃] adv. (de *saint ;* v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *seintement ; saintement,* v. 1155, Wace). D'une manière sainte ; en suivant l'exemple donné par un saint : *La courtisane entendit ces paroles* [...] *elle mourut sans désirs et quitta saintement ce monde illusoire* (France).

saint-émilion [sɛ̃temiljɔ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Saint-Émilion,* n. de la commune de la Gironde où ce vin est produit ; XIXe s., d'après Robert, 1970). Vin produit dans une région délimitée autour de Saint-Émilion.

sainte nitouche [sɛ̃tnituʃ] n. f. (du fém. de *saint* et de *nitouche,* mot formé plaisamment de *n*[*e*], *y* et *touche* [2e pers. du sing. du prés. de l'impér. de *toucher*] ; 1534, Rabelais, écrit *saincte nytouche ; sainte nitouche,* v. 1550, *Ancien Théâtre françois*). *Fam.* Personne qui cache hypocritement ses défauts en affectant la dévotion, la simplicité et l'innocence : *Fais la*

sainte nitouche ! Tu n'étais pas si bégueule à l'École ! (Colette). *Ne fais pas la sainte nitouche... Tout le monde sait bien que tu n'es pas aussi sage que tu veux le faire croire* (R. Vailland).

◆ adj. invar. (1842, E. Sue). Qui dénote de l'hypocrisie : *Un air sainte nitouche.*

1. Saint-Esprit [sɛ̃tɛspri] n. m. (de *saint* et de *esprit* ; v. 1120, *Psautier d'Oxford* [*par l'opération du Saint-Esprit,* 1904, Larousse]). Troisième personne de la Sainte-Trinité, procédant du Père et du Fils selon les catholiques, du Père par le Fils selon les orthodoxes. ‖ Fam. *Par l'opération du Saint-Esprit,* v. OPÉRATION.

2. saint-esprit [sɛ̃tɛspri] n. m. invar. (emploi spécialisé de *Saint-Esprit* 1 ; 1933, Larousse). Nom donné autrefois à la croix huguenote portée comme bijou par les femmes.

saint-estèphe [sɛ̃tɛstɛf] n. m. invar. (emploi comme n. commun de *Saint-Estèphe,* n. de la commune de la Gironde où ce vin est produit ; 1904, Larousse). Vin produit sur le territoire de la commune de Saint-Estèphe, dans le Médoc.

sainteté [sɛ̃tte] n. f. (réfection [d'après le lat.] de l'anc. franç. *sainté,* sainteté [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], lat. *sanctitas,* caractère sacré, inviolable, droiture, pureté [et, à basse époque, dans la langue ecclés., titre donné aux évêques], de *sanctus,* saint [v. SAINT] ; v. 1140, Wace, écrit *saintité* [*saincteté,* XIII[e] s. ; *sainteté,* 1636, Monet], au sens I, 1 [aussi « qualité d'une personne qui ... recherche la perfection évangélique » ; *être... en odeur de sainteté,* au fig., 1835, Acad., art. *odeur*] ; sens I, 2, début du XIV[e] s., écrit *saintité* [*saincteté,* v. 1536, M. Du Bellay ; *sainteté,* 1680, Richelet] ; sens II, 1, 1645, Corneille [aussi « qualité de ce qui est entouré d'un respect religieux »] ; sens II, 2, 1843, Th. Gautier).

I. 1. La perfection absolue, qualité qui, selon la Bible, est attribuée à Dieu. ‖ Qualité d'une personne qui, pendant sa vie, recherche la perfection évangélique : *Mon Dieu, gardez-moi de la vertu, si elle m'éloigne de la sainteté* (France). *Il* [le Messie] *jouissait d'une grande réputation de sainteté et on fit longtemps des pèlerinages au lieu de son tombeau* (Caillois). *Je n'ai pas de goût, je crois, pour l'héroïsme et la sainteté. Ce qui m'intéresse, c'est d'être un homme* (Camus). ‖ Fam. *Etre* ou *ne pas être en odeur de sainteté,* être très bien ou très mal vu : *Je sais* [...] *que vous êtes en très grande odeur de sainteté auprès de M. Grognard, le loueur de voitures* (Giono). ‖ **2.** *Sa Sainteté le pape X,* titre honorifique réservé au pape.

II. 1. Qualité de ce qui est saint : *La sainteté des liens du mariage. Regardez ! Le petit pauvre d'Assise dans sa robe de sainteté ! Deux anges se tiennent à ses côtés !* (Aymé). ‖ Qualité de ce qui est entouré d'un respect religieux : *La sainteté du lieu exige le silence.* ‖ **2.** Vx. *Sujet de sainteté,* œuvre d'art sur un sujet religieux.

sainteur [sɛ̃tœr] n. m. (de *saint ;* fin du XII[e] s., *Girart de Roussillon,* écrit *saintor,* au sens de « saint » ; écrit *sainteur,* au sens actuel, 1534, *Coutumier général,* II, 26 [d'abord comme adj., 1284, Godefroy]). Au Moyen Âge, homme libre qui, par pénitence, se faisait serf d'une église ou d'une abbaye.

saint-frusquin [sɛ̃fryskɛ̃] n. m. invar. (de *saint* et de *frusquin* [v. ce mot] ; 1748, d'après F. Michel, 1856 — art. *frusquin* [*et tout le saint-frusquin,* 1957, Robert, art. *frusquin*]). *Pop.* Ensemble de vêtements et/ou d'affaires personnelles sans grande valeur : *Partir avec tout son saint-frusquin. J'ai eu tort de ne pas descendre prendre mon petit saint-frusquin pour faire ma mise à l'instant* (Balzac). ‖ Pop. *Et tout le saint-frusquin,* et tout le reste : *Il est parti en abandonnant femme, enfants et tout le saint-frusquin.*

• SYN. : *attirail, barda* (arg. mil.), *bastringue* (fam.), *bataclan* (fam.), *bazar* (fam.), *fourbi* (fam.), *fourniment.*

saint-germain [sɛ̃ʒɛrmɛ̃] n. m. invar. (abrév. de la loc. *poire de Saint-Germain,* même sens [1625, Stoer — *Saint-Germain* étant le n. d'une localité de la Sarthe] ; 1721, Trévoux). Grosse poire fondante produite notamment dans la Sarthe.

saint-glinglin (à la) [alasɛ̃glɛ̃glɛ̃] loc. adv. (de *saint* et de *glinglin,* mot d'origine obscure ; 1897, d'après Robert, 1964). *Fam.* À un moment qui n'arrivera jamais : *Il me remboursera à la saint-glinglin.*

saint-honoré [sɛ̃tɔnɔre] n. m. invar. (emploi comme n. commun de *saint Honoré,* n. du patron des boulangers ; 1873, Zola). Gâteau fait d'une abaisse de pâte fine, à la périphérie de laquelle sont collés au caramel des petits choux, le tout garni de crème Chantilly.

saint-jean [sɛ̃ʒɑ̃] n. m. invar. (emploi comme n. commun de *saint Jean*[*-Porte-Latine*], n. du patron des imprimeurs ; 1808, d'Hautel). *Vx.* Ensemble des outils indispensables au compositeur typographe.

saint-marcellin [sɛ̃marsəlɛ̃] n. m. invar. (emploi comme n. commun de *Saint-Marcellin,* n. du chef-lieu de canton de l'Isère dans la région duquel ce fromage est fabriqué ; 1938, Montagné et Gottschalk). Fromage à pâte molle, à croûte moisie, fabriqué en Savoie avec du lait de vache, parfois mélangé à du lait de chèvre.

saint-martin [sɛ̃martɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Saint-Martin,* n. de lieu ; 1964, Larousse). Bois assez dur, de couleur rouge ocré, fourni par un arbre de la famille des papilionacées qui croît en Guyane.

saint-michel [sɛ̃miʃɛl] n. m. invar. (emploi comme n. commun du n. de *saint Michel ;* 1715, La Quintinie [I, 352], comme n. d'une espèce de poire ; sens actuel, 1938, Montagné et Gottschalk). Gâteau consistant en une génoise masquée de beurre parfumé au café, et saupoudré d'amandes grillées.

saint-nectaire [sɛ̃nɛktɛr] n. m. invar. (emploi comme n. commun de *Saint-Nectaire,* n. de la commune du Puy-de-Dôme dans la région de laquelle ce fromage est fabriqué ; 1964, Larousse). Fromage pressé fait avec du lait de vache, fabriqué dans le sud-ouest du Puy-de-Dôme et présentant une croûte très fine à moisissures blanches.

Saint-Office [sɛ̃tɔfis] n. m. (de *saint* et de *office ;* 1671, Pomey, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Ancienne dénomination de la congrégation romaine pour la doctrine de la foi, chargée en particulier de dresser la liste des publications à mettre à l'Index. ‖ **2.** *Tribunal du Saint-Office,* tribunal de l'Inquisition espagnole (1478-1834).

saintongeais, e [sɛ̃tɔ̃ʒɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Saintonge,* n. géogr. ; 1876, Larousse). Relatif à la Saintonge ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette province.

◆ **saintongeais** n. m. (1964, Larousse). Dialecte de langue d'oïl parlé en Saintonge.

saint-paulin [sɛ̃polɛ̃] n. m. invar. (emploi comme n. commun de *Saint-Paulin,* n. de la localité dans la région de laquelle ce fromage est fabriqué ; 1964, Larousse). Fromage à pâte pressée, fabriqué industriellement dans plusieurs régions de France à la manière du Port-du-Salut des trappistes.

saint-pierre [sɛ̃pjɛr] n. m. invar. (abrév. de la loc. *poisson Sain*[*c*]*t-Pierre,* même sens [1611, Cotgrave], ce poisson ayant été ainsi nommé parce qu'il porte sur chacun de ses côtés une tache ronde, qui serait la marque laissée par les doigts de saint Pierre lorsque celui-ci, sur l'ordre de Jésus-Christ, tira de la bouche du poisson le statère du cens ; 1793, Nemnich). Poisson osseux de forme ovale et très aplati, à la tête garnie d'épines, commun dans les mers tempérées. (Syn. DORÉE.)

saint-rémy [sɛ̃remi] n. m. invar. (emploi comme n. commun de *Saint-Rémy*[*-enBouzemont*], n. de la commune de la Marne dans la région de laquelle ce fromage est fabriqué ; 1964, Larousse). Fromage rond ou carré, à pâte molle, à croûte lavée, fabriqué dans la Marne.

saint-sépulcre [sɛ̃sepylkr] n. m. (de *saint* et de *sépulcre ;* début du XIII[e] s., au sens de « tombeau du Christ » ; sens 1, 1876, Larousse [art. *sépulcre*] ; sens 2, 1964,

Larousse). **1.** Monument représentant le Saint-Sépulcre de Jérusalem. || **2.** Ensemble de figures sculptées représentant la mise au tombeau.

Saint-Siège [sɛ̃sjɛʒ] n. m. (de *saint* et de *siège ;* 1669, Bossuet, au sens de « le pape et le clergé de Rome, le gouvernement papal » ; sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Administration spirituelle et temporelle de l'Église catholique, ayant à sa tête le pape, et dont les services sont centralisés au Vatican et dans ses dépendances : *Aucun évêque ne peut être nommé dans le monde sans la ratification du Saint-Siège.* || **2.** Le gouvernement pontifical dirigé par le pape qui a rang de chef d'État : *Nommer un ambassadeur auprès du Saint-Siège.*

saint-simonien, enne [sɛ̃simɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du n. de Claude Henri de Rouvroy, comte de *Saint-Simon* [1760-1825], philosophe et économiste français ; 1834, Landais). Qui est partisan de Saint-Simon ou relatif à sa doctrine : *Quels plaidoyers contre l'hérédité, et comme cela est plus convaincant que toutes les déclamations saint-simoniennes* (Gautier).

• Pl. *des* SAINT-SIMONIENS.

saint-simonisme [sɛ̃simɔnism] n. m. (du n. de *Saint-Simon* [v. l'art. précéd.] ; 1834, Landais). Système économique et social prôné par Saint-Simon et ses disciples, qui préconisaient le socialisme afin de mettre fin à la propriété privée, source d'exploitation des travailleurs.

saint-synode [sɛ̃sinɔd] n. m. (de *saint* et de *synode ;* 1876, Larousse, art. *synode*). Collège ecclésiastique de neuf membres, qui remplaça le patriarcat en Russie de 1721 à 1917.

saisi, e [sɛzi] adj. et n. (part. passé de *saisir ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « qui est en possession [de] » ; sens actuel, fin du XVI^e^ s.). Se dit d'un débiteur sur les biens duquel a été opérée une saisie.

◆ adj. (1752, Trévoux). *Tiers saisi,* détenteur de biens appartenant à un débiteur saisi lorsque le créancier a effectué la saisie-arrêt entre ses mains.

saisie [sɛzi] n. f. (part. passé fém. substantivé de *saisir ;* XII^e^ s., Bloch-Wartburg, au sens de « possession » ; sens 1, 1494, *Coutumier général,* III, 356 [*saisie conservatoire,* 1863, Littré, art. *conservatoire — saisie conservatrice,* même sens, 1845, Bescherelle ; *saisie foraine,* 1842, Acad. ; *saisie immobilière,* 1835, Acad. — d'abord écrit *...immobiliaire,* 1765, *Encyclopédie,* XIV, 527] ; sens 2, 1870, Littré ; sens 3, 1723, Savary des Bruslons ; sens 4, 1968, Larousse). **1.** Acte de procédure par lequel l'autorité administrative ou la justice appréhende un bien mobilier ou immobilier, retirant ainsi à son propriétaire l'usage de ce bien ou la possibilité d'en disposer, par mesure conservatoire ou probatoire : *Procès-verbal de saisie. Saisie de pièces à conviction. Vente après saisie. Les huissiers, par saisies successives, lui avaient pris tous les meubles de sa première installation* (Gide). *À l'en croire, il se trouvait dans une situation difficile. Son propriétaire, auquel il devait trois termes, le menaçait d'une saisie* (Aymé). *On m'envoie des mandats, il n'y a plus de risque de saisie maintenant* (Sarrazin). || *Saisie conservatoire,* mode de saisie qui permet à un créancier de soustraire des biens à la libre disposition de leur titulaire en attendant qu'il soit statué sur leur attribution. || *Saisie foraine,* saisie qui frappe les biens mobiliers (pratiquement les bagages) du débiteur d'un fournisseur ou d'un hôtelier d'une ville où le débiteur est de passage. || *Saisie immobilière,* saisie portant sur les biens d'un débiteur susceptibles d'hypothèque, et qui se fait après commandement, à la requête d'un créancier porteur d'un titre exécutoire. || *Saisie mobilière,* v. SAISIE-EXÉCUTION. || **2.** Mainmise sur un navire neutre ou suspect en attendant une décision de capture ou de relaxe. || **3.** Prise de possession, par la justice, de choses qui font l'objet d'une poursuite ou qui tombent sous le coup d'une interdiction : *Saisie de marchandise de contrebande. Saisie d'un journal d'opposition. Saisie de tracts subversifs.* || **4.** *Saisie d'une donnée,* en informatique, prise d'une donnée, en vue de son traitement, à l'endroit où elle apparaît aux personnes ou se présente aux moyens automatiques qui doivent la traiter.

• SYN. : **3** *confiscation, mise sous séquestre.*

saisie-arrêt [sɛziarɛ] n. f. (de *saisie* et de *arrêt ;* 1762, Acad. [d'abord *saisie et arrêt,* 1690, Furetière]). Procédure par laquelle un créancier immobilise entre les mains d'un tiers des sommes ou des objets mobiliers appartenant à son débiteur pour faire ordonner ensuite par justice la remise à lui-même de ces sommes ou de sommes provenant de la vente de ces objets jusqu'à concurrence de sa créance : *Faire une saisie-arrêt sur un salaire pour non-paiement de pension alimentaire.*

• Pl. *des* SAISIES-ARRÊTS.

saisie-brandon [sɛzibrɑ̃dɔ̃] n. f. (de *saisie* et de *brandon ;* 1806, Code de procédure civile). Saisie mobilière qui, portant sur des fruits pendants par branches et par racines, c'est-à-dire sur des récoltes sur pied, obéit à des règles spéciales.

• Pl. *des* SAISIES-BRANDONS.

saisie-exécution [sɛziegzekysjɔ̃] n. f. (de *saisie* et de *exécution ;* 1762, Acad. [d'abord *saisie et exécution,* 1690, Furetière]). Saisie des meubles corporels du débiteur en vue d'en opérer la vente publique aux enchères au profit des créanciers opposants.

• Pl. *des* SAISIES-EXÉCUTIONS.

• REM. On dit aussi SAISIE MOBILIÈRE (1762, Acad. [d'abord écrit *...mobiliaire,* 1690, Furetière]).

saisie-gagerie [sɛzigaʒri] n. f. (de *saisie* et de *gager ;* 1762, Acad.). Saisie conservatoire par laquelle un bailleur d'immeubles qui se trouve créancier de son locataire ou de son fermier appréhende les meubles de son débiteur afin qu'ils ne soient pas soustraits à son gage.

• Pl. *des* SAISIES-GAGERIES.

saisie-revendication [sɛzirəvɑ̃dikasjɔ̃] n. f. (de *saisie* et de *revendication ;* 1806, Code de procédure civile). Saisie conservatoire spéciale qui permet d'exercer le droit de suite en matière mobilière dans les cas où cet exercice est exceptionnellement possible : *La saisie-revendication peut s'exercer en cas de meubles perdus ou volés.*

• Pl. *des* SAISIES-REVENDICATIONS.

saisine [sɛzin] n. f. (de *saisir ;* v. 1138, Gaimar, aux sens de « mise en possession, prise de possession, possession » ; sens I, 1804, Code civil ; sens II, XVII^e^ s., Jal).

I. Faculté accordée par la loi aux héritiers *ab intestat* de se mettre en possession, à l'instant même du décès, sans formalités, des biens du défunt.

II. Tout cordage de marine servant à maintenir solidement en place quelque chose.

saisir [sɛzir] v. tr. (bas lat. *sacire,* assigner [début du VIII^e^ s.], anc. haut allem. **sazjan,* établir, du francique **satjan,* même sens ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 1-3 ; sens I, 4, 1673, Racine [*saisir l'occasion...,* 1734, Montesquieu ; *saisir... un prétexte,* 1580, Montaigne] ; sens I, 5, 1466, Bartzsch ; sens I, 6, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 7, 1495, *Coutumier général,* I, 96 [*saisir quelqu'un,* début du XIX^e^ s., d'après Littré, 1877] ; sens I, 8, 1643, Rotrou ; sens II, 1, 1669, Boileau ; sens II, 2, 1694, Acad. [absol., 1930, A. Gide] ; sens II, 3, 1753, Buffon ; sens II, 4, 1553, *Bible Gérard ;* sens II, 5, fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy ; sens II, 6, 1904, Larousse ; sens III, 1, 1080, *Chanson de Roland* [*le mort saisit le vif,* v. 1283, Beaumanoir — écrit *li morts saisit le vif*] ; sens III, 2, 1549, R. Estienne).

I. 1. Prendre quelque chose avec la main d'un mouvement précis, avec rapidité et souvent avec force : *Il saisit une branche et s'y accroche fermement. Saisir une barre de fer pour se défendre. Il saisit sa main et la porte à ses lèvres. Zarxas saisit sa fronde* (Flaubert). || **2.** Prendre une chose de façon à l'avoir bien en main ou à la maintenir fermement avec un instrument : *Le manche de cet outil est trop gros, il est difficile à saisir. On saisit un seau par son anse pour le transporter. Saisir un fer chaud avec une pince. Il fumait en mordillant sa cigarette, crachait des brins de tabac, marchait à pas heurtés, saisissait un vase sur la cheminée, le déplaçait, parlait avec une fièvre croissante* (Simenon). || **3.** Prendre de vive force et soudainement un être ou une chose pour

l'immobiliser, l'arrêter brutalement dans son mouvement, dans sa trajectoire : *Intercepter le ballon en le saisissant au passage. Le tigre bondit et saisit sa proie. Saisir quelqu'un à la gorge. Il se sentit brutalement saisi aux épaules, tiré en arrière, pendant que des bras très forts le ceinturaient sans ménagement* (Giono). *Elle le saisit aux revers : « Où sont-ils ? Où sont-ils ? »* (Vian). || **4.** *Fig.* Tirer avantageusement parti d'une chose au moment précis où elle se présente : *C'est une affaire à saisir, demain il sera trop tard.* || Fig. *Saisir la balle au bond,* v. BALLE 1. || *Saisir l'occasion, le moment favorable,* mettre sans tarder et opportunément à profit ce qui se présente, ne pas laisser échapper : *Saisir le moment favorable pour agir. Il saisissait cent occasions pour poser sa main sur l'épaule de sa femme* (Giono). || *Saisir une excuse, un prétexte,* profiter d'une excuse, d'un prétexte qui se présentent pour les utiliser aussitôt à son profit. || **5.** *Spécialem.* S'emparer par la force de quelqu'un et le maintenir en son pouvoir : *Saisir à bras le corps un détenu qui s'évade. Le malfaiteur a été saisi sur les lieux mêmes du vol par la police qui le surveillait.* || **6.** *Class.* S'emparer militairement, enlever de vive force un objectif militaire : *Nous saisissons la porte et les gardes se rendent* (Corneille). || **7.** Retirer à quelqu'un la possession d'un bien mobilier ou immobilier par décision administrative ou judiciaire ; opérer une saisie : *Saisir et vendre le mobilier d'un contribuable récalcitrant.* || Par extens. *Saisir quelqu'un,* opérer la saisie de ses biens. || **8.** Mettre à la disposition de la justice ce qui tombe sous le coup d'une condamnation ou d'une interdiction : *Saisir des marchandises de contrebande. La police a saisi dans une villa de banlieue une centaine de kilos d'héroïne. Le dernier numéro de cet hebdomadaire a été saisi. L'industriel est arrivé ce matin porteur de mauvaises nouvelles : on a arrêté l'imprimeur, saisi le matériel* (Triolet).

II. 1. Percevoir par les sens, en fixant son attention, une sensation difficilement décelable ou fugitive : *On n'entendait rien, rien : parfois seulement, je croyais saisir un petit clapotement presque insensible de l'eau contre la rive* (Maupassant). *L'œil saisissait à peine ce qui devait être la mer* (Loti). *Il parle un moment si vite qu'elle ne peut saisir aucun mot* (Bernanos). || **2.** Embrasser par la pensée, percevoir par l'esprit par un effort de réflexion, de compréhension : *J'ai du mal à saisir la démarche de cette philosophie. Quant à moi, je le confesse, je ne saisis à peu près rien d'un livre qui ne me résiste pas* (Valéry). *Peu à peu à force de vivre avec Courtéal dans la grande intimité, j'ai bien saisi sa nature* (Céline). *Lucas avait écouté cette conversation sans en saisir le sens* (Simenon). || Absol. et fam. *Vous saisissez ?, tu saisis ?,* est-ce que je me suis bien fait comprendre ?, est-ce assez clair ? : *Je ne sais si tu saisis ?... (Cette phrase-tic vient immanquablement lorsqu'il* [Robert] *commence à changer de sujet...)* [Gide]. || **3.** *Spécialem.* Capter instantanément, au passage, ce qui est caractéristique, ce qui frappe, et savoir l'exprimer, le rendre, dans une œuvre artistique, littéraire : *Le photographe a saisi cette expression fugitive. Le caricaturiste doit savoir saisir et exploiter les traits marquants. Le moraliste saisit les travers de l'homme en observant ses contemporains.* || **4.** Provoquer brutalement une sensation physique désagréable ou pénible, qui affecte le corps tout entier : *Alors la Nausée m'a saisi, je me suis laissé tomber sur la banquette, je ne savais plus où j'étais* (Sartre). *Sitôt que je fus dehors, le froid et le vent me saisirent avec une telle violence que, sans plus réfléchir, je me mis à courir vers le parc* (Mallet-Joris). || **5.** *Fig.* S'emparer brusquement de l'esprit de quelqu'un en provoquant une vive surprise, une émotion violente et soudaine qui bouleverse sa sensibilité : *L'excessive beauté de Lucien, la timidité de ses manières, sa voix, tout en lui saisit M*[me] *de Bargeton* (Balzac). *Une fillette de douze ans dont la ressemblance avec moi me saisit* (Colette). *Géricault se sentit saisi à la fois de pitié et d'irritation* (Aragon). *Tout d'un coup la peur la saisit* (Butor). || **6.** Exposer un aliment à feu vif au début de la cuisson : *Bien saisir une grillade. Le rosbif sera tout juste saisi, dit Lampègne* (Romains).

III. 1. *Class.* Mettre quelqu'un en possession de quelque chose : *Je dis plus, ils* [les dieux...] *vous ont saisi de ma couronne* (Corneille). || *Le mort saisit le vif,* maxime de l'ancien droit selon laquelle les héritiers ont dès le moment du décès la saisine des biens du défunt. || **2.** Charger l'autorité compétente d'examiner, de régler, de juger : *Saisir une commission d'un projet de loi, d'une réclamation. Tout est arrangé, le commandant est saisi de l'affaire* (Saint-Exupéry).

● SYN. : **I, 1** *accrocher, agripper, attraper ;* **2** *empoigner, tenir ;* **3** *agrafer* (fam.), *colleter, étreindre, happer, harponner* (pop.), *intercepter ;* **5** *arrêter, capturer, ceinturer, cueillir* (fam.), *épingler* (fam.), *pincer* (fam.), *piquer* (pop.) ; **8** *confisquer.* || **II, 1** *déceler, deviner, discerner, distinguer, remarquer ;* **2** *comprendre, concevoir, découvrir, pénétrer, piger* (fam.), *voir ;* **4** *étourdir, frapper, transir ;* **5** *ébranler, empoigner* (fam.), *retourner, révolutionner, secouer* (fam.), *surprendre.*

◆ **se saisir** v. pr. **[de]** (sens 1, v. 1155, Wace ; sens 2, 1538, R. Estienne [art. *pigneror*]). **1.** S'emparer vivement de quelque chose : *Se saisir d'une arme pour se défendre.* || **2.** Se rendre maître par la force de quelqu'un : *Se saisir d'un malfaiteur.*

saisir-arrêter [sɛzirarɛte] v. tr. (de *saisir* et de *arrêter ;* 1835, Acad. [d'abord *saisir et arrêter,* 1580, *Coutumier général,* III, 43]). Pratiquer une saisie-arrêt sur quelque chose.

saisir-brandonner [sɛzirbrɑ̃dɔne] v. tr. (de *saisir* et de *brandonner ;* 1845, Bescherelle [d'abord *saisir et brandonner,* 1505, *Coutumier général,* III, 637]). Opérer une saisie-brandon sur quelque chose.

saisir-exécuter [sɛziregzekyte] v. tr. (de *saisir* et de *exécuter ;* 1876, Larousse [d'abord *saisir et exécuter ;* 1690, Furetière]). Opérer une saisie-exécution sur quelque chose.

saisir-gager [sɛzirgaʒe] v. tr. (de *saisir* et de *gager ;* 1806, Code de procédure civile). Opérer une saisie-gagerie sur quelque chose.

saisir-revendiquer [sɛzirrəvɑ̃dike] v. tr. (de *saisir* et de *revendiquer ;* 1835, Acad.). Opérer une saisie-revendication sur quelque chose.

saisissable [sɛzisabl] adj. (de *saisir ;* 1764, Brunot, au sens 3 ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1840, Lamennais). **1.** Qui peut être atteint et pris en main : *Livre placé trop haut pour être saisissable.* || **2.** *Fig.* Qui peut être perçu par les sens ou par l'esprit : *Elle est comme plus dessinée, plus saisissable* (Chardonne). || **3.** Qui peut faire l'objet d'une saisie : *La fraction du salaire saisissable.*

saisissant, e [sɛzisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *saisir ;* 1694, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1834, Boiste). **1.** Qui affecte soudainement quelqu'un d'une brusque et violente sensation physique : *Un froid glacial, saisissant.* || **2.** *Fig.* Qui frappe l'esprit, la sensibilité et surprend vivement : *Quelqu'un m'a fait remarquer — et cela est très saisissant — que le chef des anges rebelles se nomme : celui qui porte la lumière...* (Montherlant). *Un beau jour je m'étais fait platiner les cheveux* [...]. *Ces cheveux presque blancs avaient donné un résultat saisissant, j'étais ravie* (Triolet). *Emma s'était figée dans une immobilité telle qu'on n'eût pu trouver image plus saisissante de la stupeur* (Simenon).

● SYN. : **2** *bouleversant, extraordinaire, frappant, poignant, sensationnel, stupéfiant, surprenant.*

◆ adj. et n. (1690, Furetière). Personne qui fait opérer une saisie : *Le saisissant et le saisi. Créancier saisissant. Administration saisissante.*

saisissement [sɛzismɑ̃] n. m. (de *saisir ;* v. 1180, *Horn,* dans la loc. *avoir saisissement,* « prendre possession » ; 1463, Bartzsch, au sens de « action de faire la saisie [de quelque chose] » ; sens 1, fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; sens 2, 1701, Furetière ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4,

av. 1549, Marguerite de Navarre). **1.** *Class.* Le fait de saisir quelque chose, de s'en emparer vivement : *Son premier saisissement des rênes de l'empire fut marqué au coin d'une extrême dureté* (Saint-Simon). || **2.** En escrime, le fait de prendre avec la main l'épée de son adversaire. || **3.** Sensation physique soudaine et violente qui affecte l'organisme tout entier : *Le vent glacial lui cause un saisissement.* || **4.** *Fig.* Émotion vive et soudaine qui frappe l'esprit, bouleverse la sensibilité : *Un saisissement de peur. Fabrice écoutait avec saisissement cette affreuse accusation* (Stendhal). *Ah ! c'était le même saisissement au cœur une seconde, la même joie immense et folle !* (Claudel).

• SYN. : **4** *bouleversement, choc, coup, ébranlement, frisson, secousse.*

saison [sɛzɔ̃] n. f. (lat. *satiōnem,* accus. de *satio, sationis,* action de semer, de planter, semailles, saison favorable [pour faire quelque chose], de *satum,* supin de *serĕre,* planter, semer ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « temps qu'il fait, conditions atmosphériques » ; sens I, 1, v. 1240, Ph. de Novare [*arrière-saison,* XVe s., Bloch-Wartburg ; *belle saison,* 1669, Widerhold ; *saison froide,* 1690, Furetière ; *saison nouvelle...,* 1668, La Fontaine ; *mauvaise saison,* 1835, Acad. ; *rosier des quatre saisons,* 1837, Balzac] ; sens I, 2, v. 1240, Ph. de Novare ; sens I, 3, v. 1360, Froissart ; sens I, 4, v. 1155, Wace, écrit *seison* [*saison,* XIVe s. ; *la saison des amours,* 1870, Littré — d'abord *la saison de l'amour,* 1770, Buffon ; *...la morte saison,* XIVe s., Cuvelier] ; sens I, 5, fin du XIIe s., *Aymeri de Narbonne,* écrit *seson* [*saison,* XIIIe s.] ; sens I, 6, v. 1460, G. Chastellain ; sens I, 7, av. 1885, V. Hugo [*haute, basse saison,* 1975, Larousse ; *faire la saison,* av. 1922, Proust] ; sens I, 8, 1770, Diderot ; sens II, 1, v. 1138, Gaimar, écrit *seison* [*saison,* v. 1175, Chr. de Troyes ; « circonstance favorable... », et *être* (écrit *estre*) *de saison,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *n'être plus de saison,* milieu du XVIe s., Ronsard ; *être hors de saison,* fin du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch — écrit *estre...*] ; sens II, 2, av. 1559, J. Du Bellay).

I. DIVISION. **1.** Une des divisions de l'année pendant laquelle la température moyenne reste à peu près constante, déterminant un certain état de la végétation : *Primitivement les Indiens, les Arabes et les Grecs n'avaient que trois saisons : printemps, été, hiver, tandis que les peuples du Nord n'en avaient que deux : été et hiver. La saison printanière. En toute saison, printemps, hiver, été, automne, ce petit enclos respirait la mélancolie* (Hugo). *Élisabeth était comme un paysage qu'on aime sous tous les éclairages, par toutes les saisons* (Triolet). || *L'arrière-saison,* l'automne. || *La belle saison,* le printemps et l'été. || *La saison froide,* l'hiver. || *La saison nouvelle, la saison du renouveau,* le printemps. || *La mauvaise saison,* partie de l'année où le temps est froid et pluvieux. || *Rosier des quatre saisons,* rosier qui fleurit du printemps aux gelées. || *Marchand, voiture des quatre-saisons,* v. QUATRE-SAISONS. || **2.** *Spécialem.* En astronomie, chacune des quatre divisions de l'année tropique qui vont d'un équinoxe à un solstice ou *vice versa : En ce qui concerne la température, les saisons dans l'hémisphère Sud sont inversées par rapport à celles de l'hémisphère Nord.* || **3.** Période de l'année où apparaissent ou dominent certains phénomènes atmosphériques : *La saison de la mousson. La saison des pluies et la saison sèche du climat tropical.* || **4.** Époque de l'année où viennent à maturité certaines productions de la terre, où doivent se faire certains travaux agricoles, où se déroulent certaines phases importantes de la vie des animaux, où sont autorisées certaines activités selon le cycle de croissance, de reproduction de la faune, leur temps de migration : *La saison des cerises, des fraises. La saison des semailles, de la moisson. La saison des nids. La saison de la pêche à la truite. La saison des palombes, des oies sauvages.* || *La saison des amours,* l'époque de l'année où les animaux s'accouplent. || *La saison morte, la morte saison,* l'époque de l'année où la végétation est en sommeil, les travaux agricoles interrompus. || **5.** *Absol.* L'époque de l'année où l'on se trouve considérée dans son climat, sa végétation, ses productions : *Manger, vendre des fruits de saison. Il fait trop doux pour la saison. La saison est si avancée que les arbres sont déjà en fleurs. Un manteau doublé de femme, trop long pour lui et trop chaud pour la saison* (Aragon). || **6.** Période de l'année pendant laquelle s'exercent habituellement certaines activités ; période particulièrement indiquée pour faire telle ou telle chose : *La saison des sports d'hiver. La saison des courses à Longchamp. La saison théâtrale. La saison des fêtes, des festivals. La saison des vacances. La saison touristique.* || **7.** *Absol.* Dans une région ou une localité touristique, période pendant laquelle affluent touristes et vacanciers : *La saison s'annonce bonne, les réservations ont été nombreuses. La saison est mauvaise. Il ne se fait pas d'affaires* (Hugo). *Il connaissait un des hôtels du port, « Chez-Léon », et il avait remarqué une entrée qui ne servait que l'été aux quelques baigneurs qui passent la saison à Fécamp* (Simenon). || *Haute saison,* désigne, par opposition à *basse saison,* la période correspondant au maximum d'affluence : *Les prix sont plus élevés pendant la haute saison.* || *Morte-saison,* v. à l'ordre alphab. || *Faire la saison,* dans une localité touristique, une station balnéaire ou thermale, exercer une activité rémunérée au service de la clientèle, durant la période où affluent touristes, curistes et vacanciers : *Faire la saison est un travail rémunérateur, mais épuisant.* || **8.** Durée de séjour que l'on fait dans une station balnéaire, thermale, etc., à des fins thérapeutiques : *La saison ordinaire dans une station thermale est de vingt et un jours. Ils partent faire leur saison à Vichy.*

II. PÉRIODE DE TEMPS. **1.** *Class.* Espace de temps en général, et particulièrement circonstance favorable à l'accomplissement de quelque chose : *La saison est si stérile de toutes sortes d'accidents que je ne sais de quoi vous entretenir* (Malherbe). *Il est saison que nous allions au temple* (Corneille). || Auj. et fig. *Être de saison,* être convenable, opportun : *La prudence est toujours de saison.* || *N'être plus de saison,* ne plus être de circonstance, être inopportun : *Cette attitude n'est plus de saison aujourd'hui.* || *Être hors de saison,* être hors de propos, être déplacé : *Après ce que vous venez de faire vos discours vertueux sont hors de saison.* || **2.** Période particulière de la vie : *La jeunesse est la saison des promptes soudures et des cicatrisations rapides* (Hugo). *Bordeaux te rappelle cette saison de ta vie où tu étais entouré de signes que tu n'as pas pu interpréter* (Mauriac).

• SYN. : **II, 2** *âge, époque, moment, temps.*

saisonner [sɛzɔne] v. intr. (de *saison ;* 1295, Godefroy, au sens de « être de saison » ; sens actuel, v. 1560, Paré). Donner des fruits en plus ou moins grande abondance selon les saisons. (Syn. ALTERNER.)

saisonnier, ère [sɛzɔnje, -ɛr] adj. (de *saison ;* 1775, Liger [I, 816], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Qui est propre à une saison, se manifeste à telle ou telle saison : *Produits saisonniers. Maladies saisonnières. Hausse saisonnière des prix. Variations saisonnières de la température.* || **2.** Qui ne dure que le temps d'une saison : *C'est un travail trop saisonnier. Une industrie saisonnière.*

◆ **saisonnier** adj. et n. m. (1936, Aragon). Ouvrier qui loue ses services pour des travaux saisonniers : *Un ouvrier saisonnier. Recruter des saisonniers pour la moisson, les vendanges.*

saïte [sait] adj. et n. (de *Saïs,* n. d'une ville de l'Égypte ancienne, lat. *Sais,* gr. *Saïs ;* 1923, Larousse [*saïtique,* même sens, av. 1819, d'après Robert, 1964]). Relatif à Saïs, ville de l'Égypte ancienne, à ses habitants ; habitant de cette ville : *Ce furent des Saïtes qui gouvernèrent l'Égypte au Ier millénaire av. J.-C. Époque saïte. Art, renaissance saïtes.*

sajou [saʒu] n. m. (tupi *sahú,* même sens ; 1767, Buffon). Petit singe arboricole d'Amérique tropicale, à fourrure épaisse, à longue queue préhensile. (On dit aussi SAPAJOU.)

saké [sake] ou **saki** [saki] n. m. (mot japonais de même sens ; 1777, *Encyclopédie* [*Supplément*, art. *riz*], écrit *sacki ; saki,* 27 oct. 1873, *Journ. officiel,* p. 6573 ; *saké,* 1904, Larousse). Boisson japonaise alcoolisée, obtenue par la fermentation artificielle du riz : *Le saké se prend généralement tiède et au commencement du repas.*

saki [saki] n. m. (tupi *çahy* ou *sahy,* même sens ; 1766, Buffon). Singe américain à longue barbe et à longue queue touffue.

sakieh [sakje] n. f. (ar. *saquya,* même sens, de *saga,* irriguer ; 1876, Larousse). Nom donné en Égypte à une noria actionnée par des bœufs.

sakura [sakura] n. m. (mot japonais de même sens ; 1933, Larousse). Fleur du cerisier du Japon, à laquelle les Japonais attribuent une valeur sentimentale.

salabre [salabr] n. m. (provenç. *salabro,* épuisette, de l'anc. provenç. *sal,* sel, lat. *sal,* même sens [v. SEL] ; 12 avr. 1874, *Journ. officiel* [p. 2697], au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Truble munie d'un manche. || **2.** Drague pour pêcher le corail.

salabrer [salabre] v. tr. ou intr. (de *salabre ;* 1964, Larousse). Prendre du poisson avec un salabre.

salace [salas] adj. (lat. *salax, salacis,* lascif, lubrique, de *salīre,* sauter, bondir, saillir [une femelle] ; milieu du XVI^e s., au sens 1 ; sens 2, av. 1674, Chapelain). **1.** Se dit d'un homme qui manifeste une disposition naturelle très prononcée, un penchant violent et sans mesure pour les plaisirs charnels : *Un vieux bouc salace. Une brute salace. Il apparaissait ainsi qu'un salace et gai compère* (Huysmans). || **2.** Se dit de propos qui font étalage d'obscénités : *Cette grasse verve salace* (Béraud).

• SYN. : **1** *lascif, libidineux, lubrique, paillard ;* **2** *égrillard, graveleux, grivois, licencieux, obscène, salé* (pop.).

salacité [salasite] n. f. (lat. *salacitas,* lascivité, de *salax, salacis* [v. l'art. précéd.] ; 1542, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, XX^e s.). **1.** Penchant violent et débridé pour les plaisirs charnels. || **2.** Caractère de propos obscènes.

• SYN. : **1** *lascivité, lubricité, luxure, paillardise, sensualité ;* **2** *grivoiserie, obscénité.*

1. salade [salad] n. f. (piémontais *salada,* salade, part. passé fém. substantivé de *salare,* saler, dér. de *sale,* sel, lat. *sal,* même sens [v. SEL] ; v. 1350, Godefroy [art. *cressonnee*], au sens 1 [*retourner la salade avec ses doigts,* 1761, J.-J. Rousseau] ; sens 2, 1536, Radelais [*salade cuite...,* 1938, Montagné et Gottschalk] ; sens 3, 1690, Furetière [*en salade,* 1876, Larousse ; *salade russe,* 1877, Littré] ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1856, F. Michel ; sens 6, 1890, Esnault ; sens 7, 1901, Esnault). **1.** Mets composé d'herbes potagères assaisonnées avec une sauce très relevée : *Salade de laitue, de pissenlits. Une salade romaine toute luisante d'huile* (Daudet). || *Retourner la salade,* v. RETOURNER. || Fig. et vx. *Retourner la salade avec ses doigts,* être jeune, par allusion à l'usage ancien qui permettait aux jeunes femmes de se servir de leurs doigts pour retourner la salade : *Il ne me reste que six mois à retourner la salade avec les doigts* (Rousseau). || *Panier à salade,* v. PANIER. || **2.** Nom donné aux plantes potagères sur pied, dont les feuilles sont habituellement consommées en salade : *Planter, repiquer des salades. Faire blanchir les salades en liant les feuilles. Cette salade n'a pas pommé.* || *Salade cuite, braisée,* ces mêmes plantes cuites à l'eau et accommodées pour être servies chaudes. || **3.** Mets froid dont l'assaisonnement de base est la vinaigrette et qui se compose de certains légumes crus ou cuits auxquels peuvent s'adjoindre herbes potagères, œufs durs, poissons, viandes, crustacés, etc. : *Salade de concombres, de tomates, de betteraves. Salade niçoise.* || *En salade,* assaisonné avec une sauce vinaigrette : *Haricots, choux-fleurs en salade.* || *Salade russe,* macédoine de légumes assaisonnée à la mayonnaise. || **4.** *Salade de fruits,* macédoine de fruits sucrée et additionnée d'une liqueur, que l'on sert comme dessert. || **5.** *Fig.* et *fam.* Mélange incohérent et confus de notions, d'idées, d'images : *Il s'est embrouillé dans son texte et a fait une de ces salades ! J'avais les idées en salade* (Pourrat). || **6.** *Pop.* Propos confus ou mensongers qui importunent et qu'on ne prend pas au sérieux : *J'ai écouté ses salades pendant une heure. Je considère que vous avez eu une défaillance. C'est déjà oublié. Mais ne vous ramenez plus avec vos salades* (Sartre). || **7.** Pop. *Vendre sa salade,* se produire en public dans un numéro médiocre. (Vieilli.)

• SYN. : **6** *fable, histoire, roman, sornettes.*

2. salade [salad] n. f. (mot probablem. franco-provenç., empr. de l'ital. *celata,* casque très profond, proprem. « pourvu d'une voûte », dér. de *cielo,* ciel, voûte, lat. *caelum,* mêmes sens ; 1419, Gay, au sens 1 ; sens 2, av. 1576, Monluc). **1.** Sorte de casque ouvert ou fermé en usage du XV^e au XVII^e s. : *Près d'Oreste, voici venir le bon Pylade. | Très basané, le chef coiffé de la salade* (Heredia). || **2.** *Par extens.* Homme d'armes qui en était équipé.

saladelle [saladɛl] n. f. (provenç. *saladelo,* même sens, de *salado,* salade, mot de même étym. que le franç. *salade* 1 [v. cet art.] ; 1845, Bescherelle). Autre nom usuel de la lavande de mer : *Ces jolies saladelles bleues en hiver, rouges en été qui transforment leur couleur au changement d'atmosphère, et dans une floraison ininterrompue marquent les saisons de leurs tons divers* (Daudet).

saladero [saladero] n. m. (esp. *saladero,* endroit où on sale, de *salar,* saler, dér. de *sal,* sel, lat. *sal,* même sens [v. SEL] ; 1876, Larousse, au sens de « lieu où on prépare les cuirs salés » et au sens actuel). Cuir salé de bœuf, provenant de l'Amérique du Sud.

1. saladier [saladje] n. m. (de *salade* 1 ; XVI^e s., Du Cange, au sens de « fournisseur de légumes » ; sens 1, 1660, Oudin ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Large récipient creux dans lequel on a l'habitude de préparer et de servir la salade : *Un saladier de faïence, de porcelaine.* || **2.** Contenu d'un tel récipient : *Ils ont mangé à eux deux un saladier de pissenlits.*

2. saladier, ère [saladje, -ɛr] n. (de *salade* 1 ; 1901, Esnault, au sens de « bonimenteur » ; sens actuel, 1953, A. Simonin, p. 66). *Pop.* Personne qui raconte des salades, qui tient à dessein des propos confus et mensongers.

salage [salaʒ] n. m. (de *saler ;* 1281, Godefroy, au sens de « droit de péage dû pour le sel voituré » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Opération consistant à saler : *Le salage du poisson. Le salage des rues.*

salaire [salɛr] n. m. (lat. *salarium,* ration de sel, solde pour acheter du sel, solde, émoluments, traitement, de *sal,* sel [v. SEL] ; v. 1260, Girart d'Amiens, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*salaire de base, salaire à la tâche..., salaire au temps,* 1936, Capitant ; *salaire net, direct, indirect, salaire coût, contrat de salaire différé, éventail des salaires, juste salaire,* 1964, Larousse ; *salaire minimum de croissance,* 2 janv. 1970, *Journ. officiel*] ; sens 3, v. 1330, *Baudoin de Sebourg ;* sens 4, v. 1320, *Hugues Capet*). **1.** Au sens large, ce que l'on reçoit en rémunération d'un travail, d'un service : *Salaire en nature. Quel salaire demandez-vous pour ce travail ?* || **2.** *Spécialem.* Somme d'argent convenue d'avance et versée régulièrement à un salarié par son employeur auquel il est subordonné juridiquement et économiquement ou lié par un contrat de travail : *Salaire d'un ouvrier, d'un employé, d'un cadre. On continue encore à nous retenir tous les mois une partie de notre salaire* [...] *sous prétexte qu'on n'a pas fini de payer nos effets de la Garde nationale. Et comme nos salaires sont plutôt maigres...* (Adamov). || *Salaire de base,* somme mensuelle (théoriquement fonction des salaires minimaux réels) utilisée pour le calcul des prestations familiales ; somme minimale prévue par une convention collective, qui doit être versée au personnel affecté à une catégorie déterminée. || *Salaire brut,* v. BRUT. || *Salaire net,* montant du salaire effectivement perçu par le travailleur. || *Salaire minimum de croissance,* et, par abrév., *S. M. I. C.,* salaire minimum au-dessous duquel, depuis 1970, aucun salarié ne peut être rémunéré : *Le S. M. I. C. varie en fonction du mouvement des prix et du développement économique.* || *Salaire direct,* rémunération efectivement perçue

par le salarié. || *Salaire indirect,* fraction de la masse salariale qui est répartie entre les familles des salariés en fonction de leurs besoins. || *Salaire à la tâche, aux pièces, au rendement,* salaire calculé non en fonction du temps, mais en raison du travail produit. || *Salaire au temps,* salaire calculé en raison du temps pendant lequel le salarié est au service de son employeur. || *Salaire coût,* somme totale des dépenses effectuées par un employeur pour rémunérer le travail fourni par ses employés et qui comprend les salaires effectivement versés, les cotisations sociales obligatoires et les taxes fiscales correspondantes. || *Contrat de salaire différé,* rémunération fictive des enfants travaillant sur l'exploitation agricole familiale, et qu'ils peuvent faire valoir au moment de la succession. || *Éventail des salaires,* état comparatif des taux des salaires, allant du plus bas au plus élevé, versés aux travailleurs d'un établissement, d'une entreprise, d'une branche industrielle, etc. || *Juste salaire,* notion introduite au Moyen Âge par les Pères de l'Église, pour souligner que la rémunération du travailleur doit tenir compte de ses besoins. || **3.** Ce que l'on reçoit en récompense légitime pour prix d'une action méritoire : *Il reçoit le salaire de son courage. Le véritable salaire du bien est de l'avoir fait* (France). || **4.** *Par antiphrase.* Châtiment infligé à quelqu'un justement ou injustement pour ce qu'il a fait : *C'est le juste salaire de sa trahison. Il ne reçut pour tout salaire que des coups de bâton.*

• SYN. : **1** *prix, rémunération, rétribution ;* **2** *appointements, gages* (vx), *mensualité, paie, solde, traitement ;* **3** *loyer* (littér.), *prix, récompense ;* **4** *punition, sanction.*

salaison [salɛzɔ̃] n. f. (de *saler ;* XV[e] s., *Dict. général,* écrit *salloison* [*salaison,* 1723, Savary des Bruslons], au sens 2 ; sens 1, 7 juin 1670, Jal [écrit *salaison*]). **1.** Opération consistant à saler certaines denrées alimentaires pour les conserver longtemps : *Salaison à la saumure. Salaison au sel sur un saloir. Salaison du porc, des harengs.* || **2.** Denrée ainsi salée et apte à être conservée : *Manger des salaisons.*

salamalec [salamalɛk] n. m. (ar. *salām 'alaik,* paix sur toi [formule de salutation] ; 1560, G. Postel, au sens de « salut à la turque » ; sens 1, 1648, Scarron ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Class.* et *ironiq.* Salut : *Salamalec à ce nouveau Pompée* (Dancourt). || **2.** *Fam.* et *au plur.* Saluts profonds et répétés ; marques de politesse exagérées et hypocrites : *Il n'aime pas les salamalecs qui se font dans ce milieu. Si, par suite d'une conversation intéressante, j'oubliais pour un moment mes salamalecs, il devenait maussade* (Balzac).

• REM. On rencontre aussi l'orthogr. SALAMALEK (av. 1854, Nerval) : *Un beau salamalek* [...], *en portant la main à la poitrine et à la bouche, selon l'usage oriental* (Nerval).

salamandre [salamɑ̃dr] n. f. (lat. *salamandra,* salamandre [animal], gr. *salamandra,* même sens ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse [*salamandre,* même sens, v. 1298, *Livre de Marco Polo,* et *salamandre pierreuse,* même sens, 1765, *Encyclopédie*] ; sens 3, 1670, abbé de Villars ; sens 4 [n. déposé], 1904, Larousse). **1.** Genre de batraciens urodèles de l'Europe, type de la famille des salamandridés, ayant la forme d'un lézard, et dont la peau noire à taches jaunes est recouverte d'un mucus venimeux : *On attribuait autrefois à la salamandre la faculté de vivre dans le feu.* || **2.** *Salamandre pierre,* nom donné autrefois à l'amiante, parce qu'il résiste au feu. || **3.** Nom donné aux esprits du feu, que les magiciens supposaient habiter les entrailles ignées de la Terre : *Je l'ai vue très distinctement* [une salamandre] *de la rue* [...]. *Elle serait plus apparente si le feu était plus vif. C'est pourquoi il faut tisonner vivement dès qu'on croit qu'une salamandre est dans la cheminée* (France). || **4.** Nom déposé d'un poêle à feu contiu : *À longueur de journée, Henriette fourrait du charbon dans la vieille Salamandre de dentelles noires, avec un long tuyau coudé, traversant la pièce sans cheminée* (Triolet).

salamandridés [salamɑ̃dride] n. m. pl. (de *salamandre* et de *-ide|-idé,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse, écrit *salamandrides ; salamandridés,* 1904, Larousse). Famille d'amphibiens urodèles, caducibranches, pourvus de paupières, mais dépourvus d'orifices respiratoires sur les côtés du cou à l'état adulte.

salamandrine [salamɑ̃drin] n. f. (de *salamandre ;* 1878, Larousse). Amphibien urodèle propre à l'Italie et à la Dalmatie, qui diffère des salamandres par sa peau mate et la plus grande longueur de sa queue.

salami [salami] n. m. (mot ital., plur. de *salame,* même sens [d'abord n. collectif désignant de la viande salée], dér. de *sale,* sel, lat. *sal,* même sens [v. SEL] ; av. 1872, Th. Gautier, écrit *salame ; salami,* 1923, Larousse). Gros saucisson sec de viande de porc ou parois de bœuf hachée plus ou moins fin, que l'on fait en Italie, surtout à Bologne et à Milan.

salangane [salɑ̃gan] n. f. (du malais *sārang,* nid ; 1719, Gemelli, écrit *salangan ; salangane,* 1770, Buffon). Genre d'oiseaux passereaux de l'Asie et de l'Océanie, du groupe des martinets, aux mœurs grégaires, caractérisés par leur courte queue carrée et leurs longues ailes : *Les nids de salanganes faits d'algues agglomérées sont consommés sous le nom de « nids d'hirondelles ».*

salanque [salɑ̃k] n. f. (mot languedocien de même sens, de *sal,* sel, lat. *sal,* même sens [V. SEL] ; 1870, Littré). Dans la plaine du Roussillon, terre alluviale peu salée ou dessalée.

salant [salɑ̃] adj. m. (part. prés. de *saler ;* 1520, *Revue de linguistique romane,* XX, 84). Qui produit du sel par évaporation ; qui contient du sel : *Marais salant. Puits salant.*

◆ n. m. (17 nov. 1871, *Journ. officiel,* p. 4498). Dans le Midi, étendue de terres voisines de la mer, où apparaissent de légères efflorescences de sel : *C'est Papin qui va pâturer pour le compte des Cabassol dans les salants du Vaccarès, près de la mer* (Bosco).

salarial, e, aux [salarjal, -o] adj. (dér. savant de *salaire ;* 1953, Larousse [aussi *masse salariale*]). Qui concerne le salaire, relatif au salaire : *Revendication salariale.* || *Masse salariale,* somme des rémunérations, directes ou indirectes, perçues par l'ensemble des travailleurs salariés d'un pays.

salariat [salarja] n. m. (de *salarié ;* 1845, Bescherelle, au sens 2 ; sens 1, 1869, L. A. Blanqui ; sens 3, av. 1865, Proudhon). **1.** Mode de rémunération de celui qui fournit sa force de travail au propriétaire des moyens de production. || **2.** Statut, condition du salarié : *À l'esclavage a succédé le servage, au servage le salariat* (France). || **3.** Ensemble des salariés, par opposition au patronat : *Le mécontentement du salariat.*

salarié, e [salarje] adj. (part. passé de *salarier ;* fin du XV[e] s., *Nouvelles françaises inédites du* XV[e] *siècle,* au sens de « récompensé » ; sens actuel, 1810, Code pénal). Qui procure un salaire : *Un travail salarié.*

◆ adj. et n. (1758, Brunot). Se dit d'une personne qui perçoit un salaire en vertu d'un contrat individuel de travail, qui implique subordination et rémunération.

salarier [salarje] v. tr. (dér. savant de *salaire ;* 1369, Godefroy). Rétribuer quelqu'un d'un service, d'un travail, d'une fonction en lui versant un salaire : *Une noblesse superbement riche* [...] *salariant sans compter ce cortège de tous les arts et de tous les luxes* (Goncourt).

salarisation [salarizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *salarier ;* 1972, d'après *les Nouveaux Mots « dans le vent »,* 1974). Le fait de considérer, de traiter comme salarié, de donner à quelqu'un le statut de salarié.

salaud [salo] n. m. (de *sale ;* XIII[e] s., Dauzat-Dubois-Mitterand, sans indication de sens, puis 1598, G. Bouchet, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1964, Robert). **1.** *Vx* et *pop.* Terme injurieux pour désigner un individu très sale, d'une malpropreté répugnante. (Rare.) || **2.** *Fig.* et *pop* Individu qui agit d'une manière ignoble, indélicate et méprisable : *Ils*

m'ont pris dans un collet comme un lapin, les salauds, et ils m'ont caché la tête dans un sac (Maupassant). *Je pense que vous me jugeriez un salaud, si maintenant je vous abandonnais ?* (Montherlant). || **3.** *Pop.* Se dit avec une nuance d'étonnement admiratif à quelqu'un qui a beaucoup de chance ou qui n'hésite devant rien : *Eh bien ! mon salaud, tu en as une veine !*

• SYN. : 2 *saligaud* (pop.), *salopard* (pop.).

◆ adj. m. (1798, Acad., au sens de « ordurier » ; sens actuel, 1946, Sartre). Se dit du comportement ou des actes d'un individu qui se conduit d'une façon ignoble : *C'est un peu salaud ce que tu as fait. Tu as été vraiment salaud avec lui.*

• REM. Le féminin SALAUDE (1598, G. Bouchet) est pratiquement inemployé. On emploie la forme SALOPE, qui s'est spécialisée au féminin.

salauderie [salodri] n. f. (de *salaud ;* XIII[e] s., Dauzat-Dubois-Mitterand, sans indication de sens, puis fin du XVI[e] s., Brantôme, au sens moderne). *Pop.* Acte, propos condamnable moralement, obscène, vil (vieilli) : *La diablesse cachait ses salauderies avec le petit gars* (Richepin). *Il flairait des salauderies, des maléfices, des ignominies dans toutes les affaires de ce monde ; et peut-être avait-il raison* (Valéry).

salbande [salbɑ̃d] n. f. (allem. *Salband,* chaîne, lisière du drap ; 1765, *Encyclopédie*). Petite épaisseur d'argile onctueuse existant parfois au contact des épontes d'un filon ou d'une faille.

salda [salda] n. m. (lat. scientif. moderne *salda,* même sens, peut-être du lat. class. *saltare,* danser, sauter [V. SAUTER] ; 1870, Littré, écrit *salde ; salda,* 1933, Larousse). Petite punaise trapue à gros yeux saillants, carnassière et très agile.

sale [sal] adj. et n. (francique *salo, trouble, terne, sale ; v. 1160, *Roman de Tristan,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1580, Montaigne [aussi substantiv. ; *sale comme un peigne,* 1808, d'Hautel] ; sens I, 3, 14 nov. 1874, Goncourt [aussi substantiv.] ; sens I, 4, fin du XV[e] s., *Recueil Trepperel ;* sens I, 5, 5 janv. 1968, *le Monde ;* sens I, 6, av. 1696, La Bruyère ; sens I, 7, XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch ; sens II, 1, 1870, Lachâtre [pour un enfant, 1936, Aragon ; pour un animal, 1964, Robert] ; sens II, 2, 1666, Molière ; sens II, 3, 1904, Larousse [aussi *un sale coup pour la fanfare*] ; sens II, 4, 1920, Bauche).

I. PLACÉ APRÈS LE NOM. **1.** Qui a perdu sa netteté, sa pureté ; qui est terni, souillé par une substance étrangère qui tache, trouble et donne à la chose salie un aspect malpropre : *Donner du linge sale à laver, un manteau sale à nettoyer. Une eau sale. Des doigts sales, tachés de cambouis. Un visage poussiéreux, des cheveux sales, graisseux. Tout ce qui vit est sale et pue* (Bernanos). *Finalement, on la trouva cachée dans une souillarde où, vautrée sur des linges sales, elle essayait d'accoucher dans des convulsions horribles* (Giono). || Fig. *Laver son linge sale en famille,* v. LAVER. || *Avoir les mains sales,* v. MAIN. || **2.** Se dit d'une personne qui manque de netteté corporelle et vestimentaire : *Il est sale comme un cochon. Un clochard sale et puant. Il lui en coûte peu d'être sale. Et ce matin, n'était la crainte de ne pouvoir aller jusqu'au bout de sa tâche, elle se roulerait volontiers dans la boue, comme le bétail* (Bernanos). || *Sale comme un peigne,* extrêmement sale. || *Substantiv.* Personne malpropre, dont le corps, les vêtements sont souillés : *Le sale ! Il s'est roulé dans la poussière.* || **3.** Se dit d'une personne qui n'est pas soigneuse, qui salit les choses qu'elle touche, qui exécute malproprement ce qu'elle fait : *Servante sale et désordonnée. Écolier sale dans son travail.* || Substantiv. Personne qui manque de propreté, de soin dans ce qu'elle fait : *Quel sale ! Il a taché le livre que je lui avais prêté.* || **4.** Se dit de quelque chose qui paraît manquer de netteté, de pureté, qui est terne, sans éclat : *Mur d'un blanc sale. Un gris sale.* || **5.** Se dit d'une bombe atomique qui provoque d'importantes retombées radioactives. || **6.** *Fig.* Qui est entaché d'une souillure morale (vieilli) : *Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'ordure, éprises du gain et de l'intérêt, comme les belles âmes le sont de la gloire et de la vertu* (La Bruyère). || **7.** Qui offense la pudeur, provoque un certain dégoût : *Raconter des histoires sales. Des paroles sales.*

II. PLACÉ AVANT LE NOM. **1.** *Fam.* Se dit d'une personne digne de mépris, dont on condamne la conduite, les actes : *C'est un sale individu qui est tenu à l'écart par tous ceux qui le connaissent. Brunet ne lui demandait pas son avis, il n'avait que faire de l'avis d'un bourgeois, d'un sale intellectuel, d'un chien de garde* (Sartre). || Se dit d'un enfant insupportable et mal élevé dont on redoute la malignité : *Ces sales gosses n'arrêtent pas de tirer ma sonnette en passant.* || Se dit d'un animal que l'on juge malfaisant : *Cette sale bête rôde méchamment autour du poulailler.* || **2.** *Fam.* Qui entache la probité, l'honneur de quelqu'un : *Il s'est laissé entraîné dans une sale affaire. Qu'est-ce que ton père a bien pu te raconter ? Quels ragots ? Quelles sales histoires ?* (Mauriac). *Il avait beau chercher en arrière, dans ses souvenirs, d'Hartwell, il ne se souvenait pas bien quelle sale histoire était liée à ce personnage trouble, qui expliquât ses liens avec Sa Majesté* (Aragon). || **3.** *Fam.* Se dit d'une chose que l'on maudit pour les désagréments et les ennuis qu'elle comporte, entraîne ; détestable : *Quel sale temps ! Jouer un sale tour à quelqu'un. Quelle sale bagnole, toujours en panne ! En fait de sale surprise, c'en était une, seulement ça nous rendait pas nos deux cents balles à nous non plus qu'elle soye morte* (Céline). *À vrai dire il paraissait même trop aimable, il devait préparer un sale coup* (Sartre). || Pop. *Un sale coup pour la fanfare,* une mauvaise affaire. || **4.** *Fam.* D'aspect minable, laid ou antipathique : *Il a une sale tête, ce type. Le plus sale roquet peut faire une blessure mortelle : il suffit qu'il ait la rage* (Valéry). || Pop. *Avoir une sale gueule, faire une sale gueule,* v. GUEULE.

• SYN. : **I, 1** *encrassé, graisseux, maculé, pollué, taché ;* **2** *barbouillé, crasseux, crotté, dégoûtant, malpropre ;* **3** *souillon* (fam.) ; 7 *cochon* (pop.), *dégoûtant, obscène, ordurier.* || **II, 1** *ignoble, infâme, maudit, méprisable ;* **2** *douteux, équivoque, louche, suspect ;* **3** *affreux, damné, mauvais, méchant, vilain.* — CONTR. : **I, 1** *clair, impeccable, limpide, nettoyé ;* **2** *coquet, net, pimpant, raffiné, soigné ;* **3** *soigneux ;* **4** *éclatant, immaculé, pur ;* **5** *propre ;* **7** *convenable, décent, édifiant, moralisateur.* || **II, 1** *bon, brave, louable ;* **2** *avouable, honnête ;* **3** *agréable, beau, excellent, merveilleux, splendide.*

◆ adv. (début du XX[e] s. [*il fait sale,* « il y a de la boue — dans la rue — », 1694, Acad.]). Pop. et dialect. *Faire sale,* faire mauvais temps : « *Fait trop sale pour tendre mes crins, je rentre* » (Bernanos).

salé, e [sale] adj. (part. passé de *saler ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 3 ; sens 1, 1211, *le Bestiaire ;* sens 2, av. 1648, Voiture ; sens 4, 1538, R. Estienne ; sens 5, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens 6, fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; sens 7, 1660, Oudin). **1.** Qui contient naturellement du sel en dilution : *L'eau de mer est une eau salée. Mon désir gonflé d'espérance | Sur tes pleurs salés nagera* (Baudelaire). || *Prés salés,* v. PRÉ-SALÉ. || **2.** Qui a été assaisonné de sel : *Sauce trop salée. Faire cuire les légumes à l'eau salée.* || **3.** Qui a été imprégné de sel, de saumure pour être conservé : *Poisson salé et fumé. Lard salé. Peaux salées.* || **4.** Qui a le goût du sel, ou qui est comme imprégné de sel : *Joues salées, mouillées par les embruns. Une fraîcheur salée* (Flaubert). || **5.** *Class.* et *fig.* Qui excite l'esprit, piquant, spirituel : *C'est la plus divine lettre du monde ; il n'y a rien qui ne pique et qui ne soit salé* (Sévigné). || **6.** *Fig.* et *fam.* Qui excite les sens, l'imagination par son caractère osé, un peu licencieux : *Il ne détestait pas les plaisanteries salées* (Huysmans). *Je m'amusais de ses propos artistes et salés, des histoires extraordinaires, des recettes et des préceptes cocasses dont ses discours étaient semés* (Valéry). || **7.** *Fig.* et *fam.* Qui dépasse la mesure, exagéré : *Présenter une note salée. C'est une punition salée.*

• SYN. : **1** *saumâtre ;* **6** *cru, épicé, gaulois, grivois, leste, pimenté, poivré, raide ;* **7** *dur, exorbitant, prohibitif, rude, ruineux, sévère.*

◆ **salé** n. m. (1636, Monet, au sens de « chair ou poisson salé » ; sens 1, 1660, Oudin [*petit salé*, XVIᵉ s., Havard] ; sens 2, 1881, Esnault [*petit salé*, même sens, 1ᵉʳ nov. 1860, *le Figaro*]). **1.** Chair de porc conservée par salaison : *Un morceau de salé.* || *Petit salé*, poitrine de porc conservée par salaison et qui se consomme cuite à l'eau avec divers condiments et des légumes : *Petit salé aux choux.* || **2.** *Pop.* Enfant : *Des gosses, des mioches, des bambins, des lardons, des salés* (Colette).

◆ adv. (1870, Littré). *Manger salé*, manger des aliments salés ou très salés.

salègre [salɛgr] n. m. (de *sel*, avec une finale *-ègre*, d'origine incertaine ; 16 mars 1660 [d'après Littré, 1870], au sens de « sel qui s'attache au fond des poêles quand on chauffe les eaux servant à la préparation du sel » ; sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, 1791, *Encycl. méthodique*). **1.** *Autref.* Pierre imprégnée de sel que l'on suspendait dans les étables pour que les animaux puissent la lécher. || **2.** Sorte de pâtée pour les serins, faite de graines écrasées, de terre grasse et de sel.

salement [salmɑ̃] adv. (de *sale ;* début du XVIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1880, Esnault). **1.** D'une manière sale, malpropre : *Cet enfant mange salement.* || **2.** *Fig.* D'une manière malhonnête, peu délicate : *Il a salement agi envers lui.* || **3.** *Pop.* Sert à marquer un haut degré d'intensité : *Ça va salement nous dépanner, ton truc.*

• SYN. : **1** *malproprement ;* **2** *indélicatement, mal, malhonnêtement ;* **3** *bigrement* (fam.), *bougrement* (fam.), *diablement* (fam.), *vachement* (pop.).

saler [sale] v. tr. (de *sel ;* v. 1155, Wace, aux sens 1-2 [*saler les cuirs*, 1723, Savary des Bruslons ; *saler la chaussée*, 1975, Larousse] ; sens 3, XVIᵉ s., La Curne [*saler le client*, 1904, Larousse — *saler quelqu'un*, « lui faire payer trop cher », 1845 Bescherelle] ; sens 4, 1885, Zola [« malmener, battre », XIIIᵉ s., *Roman de Renart*]). **1.** Assaisonner avec du sel : *Saler une sauce. Saler la soupe.* || **2.** Imprégner de sel une viande, du poisson crus pour les conserver : *Saler du bœuf. Saler des harengs. Saler des jambons sur le saloir.* || *Saler les cuirs*, les saupoudrer de sel, afin qu'ils ne se corrompent pas avant le tannage. || *Saler la chaussée*, y répandre du sel pour hâter la fonte de la neige ou du verglas. || **3.** *Fig.* et *fam.* Mettre à un prix excessif : *Ils ont salé la note !* || *Saler le client*, le faire payer trop cher. || **4.** *Fig.* et *fam.* Frapper d'une punition trop sévère pour la faute : *La question est simple. Innocenter les Bulgares qui ne sont pour rien dans cette lamentable histoire. Puis saler les intellectuels, qui se mêlent de tout sans même savoir ce qu'ils font...* (Duhamel).

salerne [salɛrn] n. m. (emploi comme n. commun de *Salernes*, n. d'un chef-lieu de canton du Var, qui produit, entre autres choses, des olives et du raisin ; 1600, O. de Serres, écrit *sallierne*, au sens de « variété d'olive, petite, ronde et d'un rouge noirâtre » ; écrit *salerne*, au sens actuel, 1904, Larousse). Variété de cépage blanc cultivée aux environs de Nice.

saleron [salrɔ̃] n. m. (dimin. de *salière ;* 1406, Havard, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Partie creuse de la salière. || **2.** Petite salière individuelle.

salésien, enne [salezjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de saint François de *Sales*, mystique et théologien français [1567-1622] ; 1808 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens actuel, 1964, Robert). Relatif à saint François de Sales et à ses écrits.

◆ **salésien** n. m. (1933, Larousse). Nom donné aux membres de la congrégation religieuse fondée par saint Jean Bosco sous le nom de société de Saint-François-de-Sales.

◆ **salésienne** n. f. (1964, Larousse). Nom donné aux membres de plusieurs congrégations religieuses de femmes, dont les Filles de Marie-Auxiliatrice.

saleté [salte] n. f. (de *sale ;* 1511, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1798, Acad. [« excréments », 1964, Robert] ; sens 4-5, 1572, Vaganay ; sens 6-7, 1904, Larousse [comme injure, 1916, Barbusse] ; sens 8, 1964, Larousse). **1.** État d'une chose ou d'une personne sale : *La saleté de cette maison est inimaginable. Ce qui le frappait surtout, c'était la saleté des pieds de ce cadavre* (Stendhal). || **2.** État de malpropreté d'un lieu : *Je fais le nécessaire* [...] *comme on vide le pot de chambre d'un malade, comme on fait le ménage, parce qu'on ne peut pas vivre dans la saleté* (Triolet). || **3.** Matière sale, répugnante : *Il y a des saletés dans ce verre d'eau. Il s'était assis machinalement et il était resté là, sous la neige qui le poudrait, souillé de saletés et de sang* (Maupassant). || *Par euphémisme.* Excréments : *Oh, ces chats !... ils font encore leurs saletés partout !* (Montherlant). || **4.** *Fig.* et *fam.* Action vile, méprisable, faite dans l'intention de nuire à quelqu'un, de blesser sa délicatesse : *Faire une saleté à quelqu'un. Vous êtes la seule, Suzanne, je vous le déclare, à vouloir ignorer les petites et les grandes saletés inhérentes à cette profession impossible* [de comédien] (Duhamel). || **5.** *Fig.* et *fam.* Propos, acte obscène : *Dire des saletés. Allez faire vos saletés ailleurs.* || **6.** *Fig.* et *fam.* Chose sans aucune valeur ou chose condamnable, mauvaise : *J'ai même pris de l'opium et des tas de saletés... « exprès » !* (Simenon). || **7.** *Fig.* et *fam.* Personne méprisable, vile ou foncièrement antipathique : *Tiens, c'est toi, vieille saleté, crie-t-il, tu n'es donc pas mort ?* (Sartre). || Se dit en manière d'injure : *« Saleté ! Tu es bien la fille de ta mère »* (H. Bazin). || **8.** *Spécialem.* Femme de mauvaise vie.

• SYN. : **1** *malpropreté ;* **2** *boue, crasse, crotte, gadoue ;* **3** *impureté ;* **4** *entourloupette* (fam.), *méchanceté, rosserie* (fam.), *vacherie* (pop.), *vilenie* (littér.) ; **5** *grossièreté, obscénité, saloperie* (pop.) ; **6** *cochonnerie* (pop.). — CONTR. : **1** *netteté, propreté, pureté.*

saleur, euse [salœr, -øz] n. (de *saler ;* v. 1560, Paré, au sens de « celui qui embaume les morts » ; sens actuel, seconde moitié du XVIᵉ s.). Personne qui sale les viandes, les poissons, qui prépare les salaisons.

◆ **saleuse** n. f. (31 déc. 1968, *le Monde*). Véhicule spécial utilisé pour le salage des chaussées.

saliaire [saljɛr] adj. (lat. *saliaris*, même sens, de *Salii*, Saliens [v. SALIEN 1] ; 1870, Littré). Qui appartient, qui est relatif aux prêtres saliens.

salicacées [salikase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *salix, salicis*, saule [arbre] ; 1933, Larousse [*salicinées*, même sens, 1817, S. Gérardin, et *salicariées*, même sens, 1845, Bescherelle]). Famille de plantes dicotylédones apétales, comprenant les saules et les peupliers.

salicaire [salikɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *salicaria*, même sens [fin du XVIIᵉ s.], du lat. class. *salix, salicis*, saule [la salicaire poussant surtout dans les saulaies] ; 1694, Tournefort, I, 220). Herbe du bord des eaux, à tige anguleuse et rouge, utilisée en pharmacie comme antidiarrhéique.

salicales [salikal] n. f. pl. (dér. savant du lat. *salix, salicis*, saule [v. l'art. précéd.] ; 1964, Larousse). Ordre de plantes à fleurs (dicotylédones apétales) ne comprenant que la famille des salicacées.

salicine [salisin] n. f. (dér. savant du lat. *salix, salicis*, saule ; 1830, *Annales de chimie*, 2ᵉ série, XLIII, 440). Syn. de SALICOSIDE.

salicional [salisjɔnal] n. m. (allem. *Salizional*, même sens, dér. savant du lat. *salix, salicis*, saule, ce jeu d'orgue rappelant la flûte de Pan [qui est souvent faite avec des branches de saule évidées] ; 1823, Boiste). Jeu d'orgue ouvert, de 8 à 4 pieds, d'un timbre doux rappelant celui de la gambe.

salicole [salikɔl] adj. (du lat. *sal*, sel [v. SEL], d'après *agricole, horticole*, etc. ; 23 mars 1866, *Moniteur universel*, au sens 2 ; sens 1, 1ᵉʳ nov. 1868, *Revue des Deux Mondes*, p. 202). **1.** Qui a trait à la production du sel de mer dans les salins ou dans les marais salants : *Terrains salicoles.* || **2.** Relatif à l'extraction du sel et aux industries chimiques qui en dérivent.

salicoque [salikɔk] n. f. (mot de l'Ouest de même sens, de *salir* [v. 1125, Godefroy], var. anc. de *saillir*, et de *coque ;* 1530, Palsgrave [247], écrit *saige cocque ;* 1554, Rondelet

[I, 549], écrit *salecoque ; salicoque,* 1560, Gesner). Grosse crevette rose des côtes européennes, nommée aussi *bouquet.*

salicorne [salikɔrn] n. f. (origine incertaine, peut-être d'un mot du lat. scientif. médiév. formé avec le lat. class. *sal, salis,* sel [v. SEL], et *corneus,* de corne [dér. de *cornu,* corne — des animaux], proprem. « sel en corne » ; 1564, Bloch-Wartburg, écrit *salicor ; salicorne,* 1611, Cotgrave). Genre de chénopodiacée poussant exclusivement sur les terrains salés du littoral atlantique ou méditerranéen ou près des gisements de sel, et dont on extrait la soude : *C'était une ligne uniforme, indéfiniment prolongée, coupée d'étangs et de canaux, étincelants dans la blondeur des salicornes* (Daudet).

salicoside [salikozid] n. f. (de *salic[ine]* et de *oside ;* 1933, Larousse). Glucoside extrait de l'écorce du saule. (Syn. SALICINE.)

saliculteur [salikyltœr] n. m. (de *saliculture,* d'après *agriculteur, horticulteur,* etc. ; 1964, Larousse). Exploitant d'un salin ou d'un marais salant.

saliculture [salikyltyr] n. f. (de *salicole,* d'après *agriculture, horticulture,* etc. ; 1870, Littré). Exploitation d'un marais salant ou d'un salin.

salicylage [salisilaʒ] n. m. (de *salicyler ;* 1888, Larousse). Procédé (interdit en France) consistant en une addition d'acide salicylique ou d'un salicylate à certains liquides pour empêcher leur fermentation : *Le salicylage de la bière.*

salicylate [salisilat] n. m. (de *salicyle,* radical des dérivés de la salicine [1838, *Comptes rendus... de l'Acad. des sciences,* VII, 936], de *salic[ine]* et de *-yle,* gr. *hulê,* bois, matière ; mai 1855, *Annales de chimie* [3e série, p. 51], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Sel de l'acide salicylique. || **2.** Ester de divers alcools ou phénols et d'acide salicylique.

salicylé, e [salisile] adj. (de *salicyl[ique]* ; 1964, Larousse). Relatif à l'acide salicylique et à ses sels : *Dérivés salicylés employés en thérapeutique. Traitement salicylé.*

salicyler [salisile] v. tr. (de *salicyle* [v. SALICYLATE] ; 1888, Larousse). Additionner d'acide salicylique ou d'un salicylate un liquide fermentescible pour empêcher sa fermentation.

salicylide [salisilid] n. m. (de *salicyl[ique]* ; 1904, Larousse). Nom générique des esters formés par élimination d'eau entre deux ou plusieurs molécules d'acide salicylique.

salicylique [salisilik] adj. m. (de *salicyle* [v. SALICYLATE] ; 1838, *Comptes rendus... de l'Acad. des sciences,* VII, 937). Se dit d'un alcool, d'un aldéhyde, d'un acide aromatique possédant une fonction phénol en position ortho.

1. salien, enne [saljɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. *Salii,* n. m. pl., les Saliens, prêtres de Mars, dér. de *salīre,* sauter, bondir ; 1740, Trévoux [*vierges saliennes,* 1876, Larousse]). *Prêtres saliens,* ou, substantiv., *saliens,* prêtres de Mars : *Les prêtres saliens gardaient les boucliers sacrés. Le chant des saliens.* || *Vierges saliennes,* vierges qui assistaient les prêtres saliens.

2. salien, enne [saljɛ̃, -ɛn] adj. (du n. des Francs *Saliens* [1870, Littré], bas lat. *Salii,* n. d'une tribu franque établie sur les bords de la rivière *Sala* [auj. l'Yssel] ; 1904, Larousse). Qui se rapporte aux Francs Saliens : *Coutume salienne.* (On dit plutôt SALIQUE.)

salière [saljɛr] n. f. (fém. de l'anc. franç. *salier,* n. m., « salière » [v. 1188, Aimon de Varennes], de l'adj. lat. *salarius,* de sel, dér. de *sal,* sel [v. SEL] ; fin du XIIe s., écrit *sailliere* [*saliere,* XIIIe s., *Roman de Renart*], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1600, O. de Serres ; sens 4, 1611, Cotgrave ; sens 5, 1964, Larousse ; sens 6, 1803, Boiste). **1.** Pièce de vaisselle qui contient le sel et que l'on met sur la table pendant les repas : *Salière en cristal et argent. Salière de faïence.* || **2.** Boîte dans laquelle on conserve le sel destiné aux usages de la cuisine. || **3.** Creux marqué au-dessus du sourcil du cheval et qui s'accentue avec l'âge ou la maigreur de l'animal. || **4.** *Fam.* Creux qui se produit en arrière des clavicules chez les personnes maigres. || **5.** Vertèbre atlas du bœuf. || **6.** Outil servant à la taille des gemmes.

salifère [salifɛr] adj. (de *sali-,* élément tiré du lat. *sal, salis,* sel [v. SEL], et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1788, Wild). Qui contient du sel : *Argile salifère.*

salifiable [salifjabl] adj. (de *salifier ;* 1789, Brunot). Qui peut donner des sels : *Base salifiable.*

salification [salifikasjɔ̃] n. f. (de *salifier ;* 1800, Boiste). Production d'un sel.

salifier [salifje] v. tr. (de *sali-,* élément tiré du lat. *sal, salis,* sel [v. SEL], et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1789, Brunot). Transformer en sel.

saligaud, e [saligo, -od] n. (du moyen bas allem. *salik,* sale, dér. du francique **salo,* même sens [v. SALE] ; v. 1210, *Folque de Candie,* et v. 1220, *Anseïs de Carthage,* écrit *Saligot,* comme n. pr. de deux rois sarrasins ; av. 1399, J. des Preis, écrit *saligot,* comme épithète injurieuse ; 1611, Cotgrave, écrit *saligot,* comme adj., au sens de « sale dans sa mise » ; écrit *saligot* et *saligaud,* comme n., au sens 1, 1656, Oudin ; sens 2, 1888, Courteline). **1.** *Pop.* Personne très sale, d'aspect répugnant ; personne qui salit, souille ce qu'elle touche : *Donnez donc de jolies choses à ce saligot, pour qu'il les abîme* (Vallès). [V. Rem.] || **2.** *Pop.* et *fig.* Personne qui agit d'une manière ignoble ou que l'on juge méprisable : *Alors, je me demande si je suis autre chose qu'un menteur et un saligaud* (Duhamel).

• Syn. : 2 *salaud* (pop.), *salopard* (pop.).

• Rem. La graphie SALIGOT, E (v. ex. de J. Vallès, au sens 1) est vieillie.

saligénine [saliʒenin] n. f., ou **saligénol** [saliʒenɔl] n. m. (de *sali[cine],* de *-gène* [du gr. *gennân,* engendrer, produire] et des suff. scientif. *-ine* et *-ol ;* 1870, Littré [*saligénine*], et 1933, Larousse [*saligénol*]). Syn. de ALCOOL SALICYLIQUE.

salignon [saliɲɔ̃] n. m. (lat. pop. **salinio,* même sens, du lat. class. *salinum,* salière, dér. de *sal,* sel [v. SEL] ; milieu du XIIIe s., écrit *saluygnon ; salignon,* fin du XIVe s.). Pain de sel extrait par évaporation des eaux d'une fontaine salée.

1. salin, e [salɛ̃, -in] adj. (de *sel ;* v. 1560, Paré, au sens 3 ; sens 1, 1600, O. de Serres ; sens 2, 1690, Furetière [*diurétique, purgatif salin,* 1933, Larousse ; *roche sédimentaire saline,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1845, Bescherelle). **1.** Qui contient du sel à l'état naturel ; qui est formé par du sel : *Concrétion saline. Des troupeaux dispersés, couchés dans les herbes salines* (Daudet). || **2.** Se dit d'un corps dont la composition chimique est celle d'un sel. || *Diurétique salin,* diurétique dont l'action est produite par un sel. || *Purgatif salin,* purgatif constitué par des sels alcalins ou alcalinoterreux. || *Roche sédimentaire saline,* roche provenant de l'évaporation de l'eau de mer dans les lagunes et qui est essentiellement composée d'un chlorure, d'un nitrate ou d'un sulfate : *Les roches sédimentaires salines sont solubles dans l'eau.* || **3.** Qui est propre au sel : *Goût salin.* || **4.** *Marbre salin,* marbre à texture grenue.

2. salin [salɛ̃] n. m. (emploi substantivé de *salin* 1 [*salin,* « grenier à sel » — 1454, Godefroy —, était issu du lat. *salinum,* salière — v. SALIGNON] ; 1765, *Encyclopédie* [XVII, 128 *b*], au sens 2 ; sens 1 et 5, 1870, Littré ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Exploitation de caractère agricole consacrée à la production du sel par évaporation des eaux de mer ou de lacs salés, sous l'action conjuguée du soleil et du vent : *Les salins d'Aigues-Mortes.* || **2.** Alcali fixe employé en verrerie pour produire la fusion des sables. || **3.** Soude brute obtenue par l'évaporation des lessives de cendres d'algues marines. || **4.** Rapport de la quantité de sucre à la quantité de matières minérales des produits de sucrerie en cours de fabrication. || **5.** *Salin de betterave,* potasse brute obtenue par l'incinération des mélasses de betterave.

• Rem. Au sens 1, le terme de *salin* tend en général à être réservé aux marais salants du Midi.

salinage [salinaʒ] n. m. (de l'anc. v. intr. *salineir,* faire du sel [1255, *Not. et*

extr., XXVIII, 44], *saliner* [milieu du XV[e] s.], dér. de *saline* 2 ; 1407, Godefroy, au sens de « droit de faire du sel » ; sens 1, 1765, *Encyclopédie,* XIV, 553 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Concentration d'une saumure jusqu'à obtention d'un dépôt de sel. || **2.** Lieu où l'on recueille le sel. || **3.** En savonnerie, syn. de RELARGAGE.

1. saline [salin] n. f. (de *sel ;* v. 1330, *Glossaire du Vatican,* écrit *sauloygne* [*saline,* fin du XIV[e] s.], au sens de « fait d'être salé » ; sens 1, 1870, Littré ; sens 2, 1530, Palsgrave, 265). **1.** Établissement industriel producteur de sel à partir du sel gemme ou d'une saumure au moyen d'une source de chaleur artificielle. || **2.** *Vx.* Viande salée, poisson salé.

• REM. Au sens 1, le terme *saline* s'emploie souvent au pluriel pour désigner une seule unité d'exploitation.

2. saline [salin] n. f. (lat. *salinae,* lieu où se fait le sel, de *sal,* sel [v. SEL] ; milieu du XII[e] s., au sens de « lieu où se fait le sel » ; sens actuel, v. 1250, Mousket). Syn. de SALIN 2 (au sens 1).

salingue [salɛ̃g] adj. (dér. arg. de *sale ;* v. 1925, Esnault). *Arg.* Sale, dégoûtant : *Des normaliens salingues et à lunettes, qui avaient toujours une théorie personnelle en réserve* (Sartre).

salinier, ère [salinje, -ɛr] adj. (de *salin* 2 ; 1252, Godefroy, comme n. f., écrit *saliniere,* au sens de « saline » ; comme adj., au sens actuel, 15 avr. 1874, *Journ. officiel,* p. 2748). Relatif à la production du sel : *L'industrie salinière.*

◆ **salinier** n. m. (XIV[e] s., Du Cange [art. *salinerius*]). Producteur de sel.

salinité [salinite] n. f. (de *salin* 1 ; 1867, *Revue des Deux Mondes* [IV, 970], au sens 1 ; sens 2, 1908, de Martonne). **1.** Qualité de ce qui est salin. || **2.** Concentration des eaux marines en sels minéraux dissous : *La salinité varie avec les mers.*

salique [salik] adj. (lat. médiév. *salicus,* salique, du bas lat. *Salii,* les Francs Saliens [v. SALIEN 2] ; XVI[e] s., Loisel [p. 638], au sens 2 [aussi « dispositif... excluant les femmes... »] ; sens 1, 1748, Montesquieu). **1.** Qui appartient, qui se rapporte aux Francs Saliens : *Terres saliques.* || **2.** *Loi salique,* recueil de lois des anciens Francs Saliens ; *spécialem.,* dispositif de ce recueil excluant les femmes de la succession à la terre et invoqué à tort pour écarter les femmes de l'accession à la couronne de France.

• REM. On a dit aussi SALIEN, ENNE.

salir [salir] v. tr. (de *sale ;* v. 1180, Marie de France, au sens 1 [*salir... ses draps,* 1951, Mauriac ; *salir du papier,* av. 1778, Voltaire — aussi « écrire »] ; sens 2, 1690, Furetière [« souiller — un temple — », XIII[e] s., Littré] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1663, Molière ; sens 5, av. 1869, Sainte-Beuve). [Conj. : v. *finir.*] **1.** Gâter la netteté d'une surface, altérer la pureté d'un liquide par un contact, un mélange salissant qui donne à la chose un aspect malpropre : *Il a sali son costume neuf. Cette usine rejette ses déchets dans la rivière et en salit l'eau. Il lui salissait ses belles robes* (France). || *Salir son lit, ses draps,* les souiller d'excréments. || *Salir du papier,* écrire des choses sans intérêt, sans valeur, et, *par extens.,* écrire. || **2.** *Fig.* Entacher d'une souillure morale qui rabaisse aux yeux d'autrui : *Cet acte dégradant l'a sali à jamais. Cette escroquerie a sali sa réputation.* || **3.** Interpréter en mal, faire paraître vil, moralement méprisable : *Une mauvaise conscience salit tout ce qu'elle touche* (Mauriac). || **4.** Corrompre la pureté morale de quelqu'un par des propos, des idées, des images obscènes : *Salir l'imagination d'un enfant.* || **5.** Porter atteinte à l'honneur, à la réputation de quelqu'un en répandant sur lui des propos calomnieux : *Ses ennemis politiques le salissent à plaisir. Quand on défend certaines idées, on n'a pas le droit de se laisser salir* (Aragon).

• SYN. : **1** *barbouiller, crotter, culotter* (fam.), *encrasser, graisser, maculer, polluer, tacher ;* **2** *déshonorer, flétrir, ternir ;* **3** *avilir, souiller ;* **5** *calomnier, dénigrer, diffamer, vilipender.*

◆ **se salir** v. pr. (sens 1-2, 1690, Furetière [*se salir le nez,* 1888, Villatte] ; sens 3, 1631, Guez de Balzac). **1.** Devenir sale, prendre un aspect malpropre : *Les vêtements clairs se salissent vite.* || **2.** Devenir sale sur soi ; souiller son corps, ses vêtements : *L'enfant s'est sali les mains en mangeant du chocolat. C'est un métier où on se salit beaucoup.* || Pop. *Se salir le nez,* s'enivrer. || **3.** *Fig.* Entacher son honneur, sa réputation en faisant quelque chose de moralement condamnable : *Je ne voudrais pas me salir en trempant dans cette affaire. On ne devient pas riche sans se salir un peu* (Renan).

salissant, e [salisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *salir ;* 1694, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1870, Littré ; sens 3, 1897, Bloy). **1.** Qui salit, qui fait qu'on se salit : *Un travail salissant.* || **2.** Qui se salit trop facilement : *Le blanc est salissant. Clémentine est vêtue d'un peignoir de sa façon, flottant mais ajusté, clair mais non salissant, élégant mais pratique* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Qui porte atteinte à la pureté morale : *Propos orduriers et salissants.*

salisseur, euse [salisœr, -øz] n. (de *salir ;* 1886, Bloy). Personne qui salit, souille quelque chose. (Rare.)

salissure [salisyr] n. f. (de *salir ;* v. 1540, Picot, au sens 1 ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** Ce qui salit, souille une surface : *Un mur couvert de taches, de graffiti, de salissures.* || **2.** *Fig.* Ce qui dégrade moralement, avilit : *Souillure affreuse, ô salissure du péché !* (Gide).

1. salite [salit] n. f. (ital. *salita,* même sens, de *salire,* sauter, lat. *salīre,* sauter, bondir ; 1876, Larousse). Rampe en pente douce coupée de marches de distance en distance.

2. salite [salit] n. f. (peut-être dér. savant du lat. *sal,* sel [v. SEL] ; 1904, Larousse). Silicate naturel de couleur verte appartenant au groupe des pyroxènes.

salivaire [salivɛr] adj. (de *salive,* d'après le lat. *salivarius,* qui ressemble à la salive, de *saliva* [v. SALIVE] ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad. [*calcul salivaire,* 1870, Littré] ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Qui concerne la salive : *Sécrétion salivaire.* || **2.** *Glandes salivaires,* glandes qui sécrètent la salive : *Et j'ai la langue sèche parce que les glandes salivaires sont frappées de stupeur* (Duhamel). || *Calcul salivaire,* calcul qui se forme dans les canaux des glandes salivaires. || **3.** *Glande salivaire abdominale,* nom donné parfois au pancréas.

salivant, e [salivɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *saliver ;* 1765, *Encyclopédie*). Qui provoque la salivation : *Des remèdes salivants.* (On dit de préférence SIALAGOGUE.)

salivation [salivasjɔ̃] n. f. (de *salive,* d'après le bas lat. médic. *salivatio,* salivation, du lat. class. *salivatum,* supin de *salivare* [v. SALIVER] ; v. 1560, Paré). Sécrétion de la salive.

salive [saliv] n. f. (lat. *saliva,* salive ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau [*dépenser... ; perdre sa salive,* 1839, Balzac ; *avaler... sa salive,* 1870, Littré]). **1.** Liquide clair, alcalin, un peu filant, produit par la sécrétion des glandes parotides, sous-maxillaires et sublinguales, qui se déverse dans la bouche : *De sa bouche coule un peu de salive, doucement* (Le Clézio). || **2.** Fig. et fam. *Dépenser, user beaucoup de salive,* ou *sa salive,* parler : *Vous avez usé beaucoup de salive, criait véhémentement l'intrus, vous avez beaucoup menti* (Arnoux). || Fam. *Perdre sa salive,* parler, prêcher en vain. || Fam. *Avaler, ravaler sa salive,* se taire faute de réplique pertinente.

saliver [salive] v. intr. (de *salive,* d'après le lat. *salivare,* produire un liquide visqueux, faire saliver, de *saliva* [v. l'art. précéd.] ; 1611, Cotgrave). Sécréter de la salive.

saliveux, euse [salivø, -øz] adj. (de *salive,* d'après le bas lat. *salivosus,* ressemblant à la salive, qui salive beaucoup, baveux, de *saliva* [v. SALIVE] ; 1570, Liébault [38], au sens de « plein de salive » ; 1842, Acad., au sens de « qui ressemble à la salive » ; sens actuel, 1970, Robert). Qui laisse s'écouler de sa bouche une salive abondante. (Rare.)

• SYN. : *baveux.*

salix [saliks] n. m. (mot lat. signif. « saule » ; 1876, Larousse). Nom générique du *saule.*

salle [sal] n. f. (bas lat. *sala,* n. f., salle — début du VIIIe s. — [francique **sal,* n. m., même sens], dont le *-a-* s'est maintenu sous l'influence de *halle ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *sale* [*salle,* v. 1360, Froissart], au sens 1 [« pièce de réception... », v. 1298, *Livre de Marco Polo ;* « salle à manger », fin du XIVe s., E. Deschamps ; *salle du trône,* 1835, Acad. ; *salle des gardes,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1558, *Journ. du sire de Gouberville* [*salle à manger,* 1636, Monet — « le mobilier particulier à cette pièce », XXe s. ; *salle... de séjour,* 1964, Robert ; *salle de bains,* 1765, Havard — d'abord *...de bain,* 1691, Aviler ; *salle d'eau,* 1964, Robert] ; sens 3, 1559, Havard, IV, 1302 [*salle d'armes,* 1677, Miege — *salle,* même sens, 1594, Havard, IV, 839 ; *salle d'hôpital...,* 1680, Richelet ; *salle d'audience,* 1538, R. Estienne ; *salle d'honneur,* 1904, Larousse ; *salle de police,* 1835, Acad. — « la punition... », 1904, Larousse ; *salle capitulaire, salle de contrôle,* 1964, Larousse] ; sens 4, fin du XIVe s., E. Deschamps [*salle obscure,* 13 mars 1917, d'après J. Giraud, p. 177 ; absol., 1735, Lesage] ; sens 5, 1868, A. Daudet ; sens 6, milieu du XXe s.). **1.** *Anc.* Dans une demeure privée de dimensions importantes (château, palais, hôtel particulier, vaste maison bourgeoise), toute pièce de grande dimension et, *spécialem.,* celle où l'on vit, où l'on reçoit : *Monsieur de Chaudesaigues les reçut dans une vaste salle* (France). *C'était une maison bourgeoise* [...]. *Le rez-de-chaussée* [...] *comportait une très grande salle flanquée de deux autres pièces d'un emploi difficile* (Duhamel). || *Class.* Pièce de réception au rez-de-chaussée (*salle basse*) ou à l'étage (*salle haute*) *: Il y eut hier un ballet au Louvre en la salle de Mme de Guercheville* (Malherbe). || *Class.* Salle à manger : *Je les veux faire graver* [ces mots] *en lettres d'or sur la cheminée de ma salle* (Molière). || *Salle du trône,* dans un palais, vaste pièce destinée aux réceptions solennelles, où se trouvait installé le trône du souverain. || *Salle des gardes,* lieu où se tenaient les gardes du corps dans un palais. || **2.** *Auj.* Pièce de vastes dimensions réservée à un usage particulier : *Salle de jeux. Salle de billard. La salle de musique avait été construite, deux ou trois ans plus tôt, selon les vœux de Cécile* [...]. *On y voyait trois pianos et trois clavecins disposés sur une estrade* (Duhamel). || *Salle à manger,* pièce meublée et aménagée pour qu'on y prenne commodément ses repas : *Ce premier repas que Joseph, pompeusement, appelait « déjeuner intime » réunissait toute la famille* [...]. *La table était dressée dans la salle à manger* (Duhamel) ; le mobilier particulier à cette pièce : *Acheter une salle à manger rustique. Jean avait gardé leur appartement à Paris, un petit appartement médiocre avec une salle à manger provençale* (Triolet). || *Salle commune, salle de séjour,* pièce où l'on se tient habituellement, où l'on prend ses repas, où l'on reçoit : *Et cette formule cuisine-salle de séjour, j'aime bien ça* (Aymé). *Le soir, la journée finie* [...], *nous allumions un grand feu dans l'âtre de la salle commune et Larseneur se mettait au piano* (Duhamel). || *Salle de bains,* pièce aménagée pour les soins corporels et comprenant une baignoire, un lavabo, un bidet et, éventuellement, une douche. || *Salle d'eau,* local spécialement aménagé pour les soins corporels, qui comprend une douche, mais pas de baignoire. || **3.** Dans un édifice public ou un local à usage professionnel, vaste pièce aménagée en fonction de sa destination : *Une salle de classe. La salle de rédaction d'un journal. La salle des ventes. La salle de lecture d'une bibliothèque. Les salles d'opération d'une clinique. Parcourir les salles d'un musée, d'une exposition. Un vrai public de salle d'attente, gesticulant, parlant haut avec le sans-gêne, l'aplomb de gens hors de chez eux* (Daudet). || *Salle d'armes,* local où l'on enseigne et pratique l'escrime : *Nous passions la journée dans la salle d'armes que j'affectionnais tout particulièrement pour sa clarté et son absence de mobilier* (Cendrars). || *Salle d'asile,* v. ASILE. || *Salle de garde,* v. GARDE. || *Salle d'hôpital, salle commune,* vaste pièce où se trouvent installés les lits des malades en nombre plus ou moins important : *Les salles communes disparaissent au profit des chambres.* || *Salle de travail,* v. TRAVAIL. || *Salle d'audience,* salle où le tribunal rend la justice. || *Salle des pas perdus,* v. PAS. || *Salle d'honneur,* local régimentaire où sont conserés les souvenirs du régiment. || *Salle de police,* local disciplinaire d'une caserne où les militaires punis pour fautes légères sont consignés le soir ; *par extens.,* la punition elle-même : *Infliger quatre jours de salle de police.* || *Salle capitulaire,* dans les bâtiments monastiques, salle affectée aux réunions du chapitre et qui s'ouvre sur le cloître. || *Salle de contrôle,* bâtiment central où aboutissent tous les renseignements et d'où partent tous les ordres d'une installation complexe. || **4.** *Spécialem.* Vaste local aménagé pour recevoir le public à l'occasion de réunions, de fêtes, de spectacles : *Le spectacle a rempli la salle. Une salle de théâtre, de cinéma. Une salle de réunion, de conférences. Un théâtre ou plutôt une salle de spectacle de chétive apparence* (Pieyre de Mandiargues). || *Salle obscure,* salle de cinéma. || *Absol.* Salle de spectacle : *Les salles parisiennes présentent cet automne des spectacles de qualité.* || *Faire salle comble,* v. COMBLE. || **5.** Le public qui se trouve dans la salle : *La salle exulte, applaudit, siffle. Une salle brillante l'acclame.* || **6.** Cavité naturelle de vastes dimensions : *Les salles d'un gouffre, d'une caverne. J'étais au centre d'une salle ronde de quinze à dix-huit mètres de diamètre, occupée par un petit lac alimenté par la cascade* (Casteret).

• SYN. : **5** *assistance, auditoire, spectateurs.*

salmigondis [salmigɔ̃di] n. m. (croisement du moyen franç. *salemine,* n. f., « sorte de mets dans lequel entrent plusieurs espèces de poissons » — v. 1398, *le Ménagier de Paris* — [dér. de *sel*], et de l'anc. franç. *condir,* accommoder — XIIe s. —, assaisonner — XVIe s. — [lat. *condīre,* confire, mariner, assaisonner] ; 1552, Rabelais, écrit *salmiguondin* [*salmigondis,* 1627, Godefroy, IX, 617], au sens 1 ; sens 2, 1654, Cyrano). **1.** *Vx.* Ragoût fait de plusieurs sortes de viandes réchauffées. || **2.** *Fig.* et *fam.* Assemblage confus et disparate de choses ou de personnes : *Tout ce qu'on entendait de conversation faisait un salmigondis de châteaux en Espagne et de crainte des règlements de compte* (Aragon).

salmonelle [salmɔnɛl] n. f. (du n. du médecin américain Daniel Elmer *Salmon* [1850-1914], en l'honneur de qui ces bacilles furent ainsi dénommés ; 1933, Larousse, écrit *salmonella ; salmonelle,* 1970, Robert). Groupe de bacilles gram négatif, voisins des bacilles paratyphiques et responsables des salmonelloses.

• REM. La forme scientifique est SALMONELLA, n. f. invar.

salmonellose [salmɔnɛloz] n. f. (de *salmonella* [v. l'art. précéd.] ; 1933, Larousse). Infection septicémique à localisation gastro-intestinale, due à une salmonelle.

salmoniculteur [salmɔnikyltœr] n. m. (de *salmoniculture,* d'après *agriculteur, apiculteur,* etc. ; 1923, Larousse). Pisciculteur spécialisé dans la production des salmonidés.

salmoniculture [salmɔnikyltyr] n. f. (du lat. *salmo, -monis,* saumon, d'après *agriculture, apiculture,* etc. ; 1910, *Larousse mensuel,* I, 640 *b*). Pisciculture des salmonidés.

salmonidés [salmɔnide] n. m. pl. (du lat. *salmo, -monis,* saumon, et de *-ide*|*-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1842, Acad., écrit *salmonides ; salmonidés,* 1845, Bescherelle). Importante famille de poissons osseux d'eau douce, caractérisés par une nageoire dorsale postérieure adipeuse, et comprenant le saumon, la truite, l'éperlan, l'omble, etc. : *Les salmonidés aiment les eaux courantes froides et oxygénées.*

salmoniformes [salmɔnifɔrm] n. m. pl. (du lat. *salmo, -monis,* saumon, et de *forme ;* 1954, Bauchot, p. 71). Autre nom des salmonidés.

saloir [salwar] n. m. (de *saler ;* 1350, Godefroy, comme adj., au sens de « qui sert pour la salaison » ; comme n. m., au sens 2, 1363, Prost [I, n° 128], écrit *saleur* [*salouer,* v. 1398, *le Ménagier de Paris ; saloir,* fin du XVe s.] ; sens 1, 1631, Havard [*saloir à grillades,* 1904, Larousse] ; sens 3, 1600, O. de Serres ; sens 4, 1546, R. Estienne).

1. Coffre de bois dans lequel on met le sel. || *Saloir à grillades,* ustensile de cuisine, en forme de passoire ronde, que l'on remplit de sel pour en saupoudrer les viandes grillées. || **2.** Grand baquet dans lequel on met les viandes, les poissons à saler. || **3.** Grande table inclinée et rainurée, pour l'écoulement de la saumure, sur laquelle on met les pièces de viande à saler au sel sec. || **4.** Pièce dans laquelle s'effectuent les salaisons.

salol [salɔl] n. m. (abrév. de *salicylphénol,* même sens [1888, Larousse], de *salicyle* [v. SALICYLATE] et de *phénol ;* 1888, Larousse). Ester salicylique du phénol. (Syn. SALICYLATE DE PHÉNYLE.)

salon [salɔ̃] n. m. (ital. *salone,* salon, augmentatif de *sala,* salle, de même étym. que le franç. *salle* [v. ce mot] ; 1664, Brunot, au sens 1 [*salon de jardin,* 1933, Larousse — *salon,* même sens, 1778, Havard ; *salon de verdure,* 1876, Larousse — *salon de feuillage,* même sens, 1678, Havard] ; sens 2, 1883, Havard ; sens 3, 1807, M[me] de Staël [*succès de salon,* fin du XIX[e] s., A. Daudet ; *poète de salon,* 1835, Acad. ; *comédie de salon,* 1964, Larousse ; *faire salon,* av. 1885, V. Hugo] ; sens 4, 1829, Boiste ; sens 5, 1888, Maupassant ; sens 6, 1798, Acad. ; sens 7 [*Salon carré*], 1737, Brunot [« exposition annuelle d'œuvres d'artistes vivants », 1750, Brunot ; « compte rendu critique d'une exposition », 1768, Diderot] ; sens 8, 1898, d'après Robert, 1964). **1.** Dans une demeure privée, pièce meublée et aménagée pour la réception des visiteurs : *L'entretien eut lieu dans le grand salon* [...], *pièce qui donne par six portes-fenêtres sur la forêt de sycomores* (Giono). || *Salon de jardin,* aux XVII[e] et XVIII[e] s., sorte de kiosque en menuiserie légère que l'on pouvait transporter d'un endroit à l'autre du jardin. || *Salon de verdure,* espace ménagé au milieu des arbres d'un parc et garni de bancs (XVII[e]-XVIII[e] s.). || **2.** Le mobilier propre à cette pièce de réception : *Un salon Louis XV en marqueterie.* || **3.** Lieu de réunion et centre de conversation ménagé dans une demeure privée où l'on reçoit régulièrement les personnes qui y sont admises à divers titres : *Un salon littéraire, politique. Chateaubriand fréquentait le salon de M[me] Récamier. C'est dans les salons de Ch. Nodier et de V. Hugo que se réunirent les « cénacles » romantiques. Son salon donnera le ton au faubourg Saint-Germain* (Balzac). *Depuis qu'elle aussi commençait à avoir un salon, elle* [M[me] Swann] *prenait les façons de M[me] Verdurin, son ton de despotisme minaudier* (Proust). *Il remuait des millions, fréquentait les palaces, les salons* (Simenon). || *Succès de salon,* succès qui ne dépasse pas un cercle de mondains : *Revenu de bonne heure des succès de salon, le héros tarasconnais aimait bien mieux se plonger dans ses livres de chasse* (Daudet). || *Poète de salon,* poète qui compose des pièces de vers élégantes, un peu mièvres et maniérées, propres à plaire aux gens du monde. || *Comédie de salon,* pièce de théâtre facile, jouée par des amateurs. || *Faire salon,* se réunir pour converser : *Cette mère, grognon et dévote* [...], *descendait faire salon chez le portier, où elle disait du mal de sa fille* (Hugo). || **4.** *Les salons,* les gens qui fréquentent les salons ; la société mondaine : *La langue des salons. Il faut avoir échappé quelque temps aux salons de Paris, pour* [...] *en sentir bien l'insanité* (Gide). || **5.** Dans certaines professions, pièce aménagée pour recevoir les clients : *Le salon d'un dentiste, d'un médecin. Salon d'attente d'un avocat. Il me semble qu'il trouve qu'il est temps de terminer l'entretien : il y a au salon d'autres clients qui attendent* (Sarraute). || **6.** Nom donné, dans un établissement public ou commercial, à certains locaux où l'on reçoit les clients : *Les salons d'un hôtel. Travailler dans un salon de coiffure. Un salon de thé réputé. Les salons particuliers d'un grand restaurant. Elle hante les salons d'essayage des grands couturiers. Ça se passait un samedi soir juste avant le dîner, quelqu'un me demande moi en personne au salon des entrées* (Céline). || **7.** *Absol.* Galerie du Louvre où se faisait autrefois l'exposition des œuvres des artistes vivants. || *Auj.* Exposition annuelle d'œuvres d'artistes vivants (avec une majuscule, en ce sens) : *Le Salon d'automne. Le Salon des indépendants. Vous savez, je pense, l'accueil fait aux deux toiles dans ce Salon qui vient de fermer* (Aragon). || *Par extens.* Compte rendu critique d'une exposition : *« Les Salons », de Baudelaire.* || **8.** Exposition annuelle concernant diverses activités, diverses industries et où sont exposés les produits remarquables, les nouveautés (avec une majuscule, en ce sens) : *Le Salon des arts ménagers. Le Salon de l'automobile.*

salonnard, e [salɔnar, -ard] n. (de *salon ;* fin du XIX[e] s., Bloch-Wartburg). *Péjor.* Personne qui fréquente les salons mondains pour s'y faire des relations, intriguer à son profit, et fait montre de goûts, de manières propres à ce milieu (vieilli) : *Le snobisme des salonnards.*

salonner [salɔne] v. intr. (de *salon ;* 1947, A. Berry, p. 56). Faire salon (rare) : *Joli matin, quand mon hôtesse | [...] Seule avec moi vint salonner* (André Berry).

salonnier, ère [salɔnje, -ɛr] adj. (de *salon ;* fin du XIX[e] s., Huysmans). Propre aux salons mondains, aux goûts, à l'esprit qui y règnent : *Un snobisme salonnier.*

◆ **salonnier** n. m. (1870, Littré). *Vx.* Chroniqueur qui rend compte d'un Salon, d'une exposition artistique.

◆ **salonnière** n. f. (sens 1, av. 1890, Maupassant ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Femme qui fréquente les salons : *Du dépit de coquette, de la jalousie de salonnière à qui on a volé un bibelot rare* (Maupassant). *Tout un côté visible de femme du monde, de salonnière prudente et réservée* (Huysmans). || **2.** Dans la haute couture, employée qui reçoit les clientes ou qui travaille avec la directrice du salon.

salopard [salɔpar] n. m. (de *salop* [v. l'art. suiv.] ; 1911, Esnault, aux sens 1-2). **1.** *Pop.* Individu sans scrupule, déloyal, capable de toutes les indignités pour parvenir à ses fins : *Sénac aurait-il quand même l'étoffe d'un bon salaud moyen, sinon d'un maître salopard ?* (Duhamel). || **2.** *Vx.* Terme par lequel les soldats des troupes coloniales désignaient leurs adversaires marocains, à l'époque des campagnes de pacification (v. 1911).

● SYN. : **1** *salaud* (pop.), *saligaud* (pop.).

1. salope [salɔp] adj. (probablem. de l'adj. *sale* et de *[h]oppe,* var. dialect. de *huppe* [cet oiseau étant réputé très sale], proprem. « sale comme une huppe » ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s., L. Bloy). **1.** *Pop.* et *vx.* Se disait d'une personne extrêmement malpropre : *Il se piquait d'être stoïcien, et faisait gloire d'être salope en l'honneur de la profession* (Hamilton). || **2.** *Littér.* Se dit d'une chose vile, basse (rare) : *Les puissances inférieures, les salopes et implacables puissances* (Bloy).

● SYN. : **2** *abject, ignoble, infâme, vil.*

◆ n. f. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, v. 1770, J.-J. Rousseau [adjectiv., début du XX[e] s.] ; sens 3, 1877, Zola). **1.** *Pop.* Femme, fille très sale. || **2.** *Pop.* Femme dévergondée, de mœurs dépravées ou qui se prostitue : *C'est dégoûtant que le public accueille comme ça la première salope venue* (Zola) ; et adjectiv. : *Les femmes, vois-tu, il y en a qui se sont bien conduites pendant la guerre, mais beaucoup ont été vraiment un peu trop salopes* (Romains). || **3.** *Pop.* Employé comme terme d'injure à l'adresse d'une personne méprisable ou jugée telle : *« Vous avez vos douleurs comme toutes les personnes âgées... — Âgée vous-même ! Petite gredine ! Petite salope ! C'est vous qui me ferez crever avec vos sales menteries !...* (Céline).

● REM. Le masc. SALOP (de *salope ;* 1834, Boiste, au sens de « personne très sale » ; sens actuels, 24 mars 1837, Flaubert [« individu déloyal »], et av. 1902, Zola [« celui qui salope... un travail »]) a été employé au sens de *salaud* (« individu déloyal, sans principes ») : *Le censeur des études, qui est un salop* (Flaubert), ou de « celui qui salope, sabote un travail » : *Demandant quel était le salop qui avait fichu ça* (Zola).

2. salope [salɔp] n. f. (emploi plaisant de *salope* 1 ; 1964, Larousse). Dans les ardoisières, morceau de câble usagé utilisé à des fins diverses.

saloper [salɔpe] v. tr. (de *salope* 1 ; 1808, d'Hautel, comme v. intr., au sens de « fréquenter les prostituées » ; comme v. tr., au

sens 1, 1877, Zola ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** *Pop.* Exécuter très mal, saboter un travail : *Saloper une réparation, une installation.* || **2.** *Pop.* Salir, souiller : *Saloper ses vêtements.*

• SYN. : **1** *bousiller* (fam.), *massacrer* (fam.) ; **2** *cochonner* (pop.).

saloperie [salɔpri] n. f. (de *salope* 1 ; 1694, Acad., au sens 1 [« chose malpropre... », 1704, Trévoux] ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, XX^e s. [au fig., 1893, *Dict. général ;* « propos ordurier », 1798, Acad.] ; sens 4, 1919, Dorgelès). **1.** *Pop.* Grande malpropreté. || *Pop.* Chose malpropre, saleté, ordure : *Il y avait des saloperies dans tous les coins.* || **2.** *Pop.* Chose (marchandise, objet, denrée...) de très mauvaise qualité : *N'acheter que de la saloperie. Manger des saloperies. Avoir donné du bon or contre une pareille saloperie* (Benoit). || **3.** *Fig.* et *pop.* Malpropreté, déchéance morale, état d'abaissement : *Le Japonais qui se tue risque de devenir un dieu, ce qui est le commencement de la saloperie* (Malraux). || *Fig.* et *pop.* Action, pensée, sentiment particulièrement bas et dégradants : *Ce n'est pas lui qui aurait jamais fait cette saloperie-là* (Bourget). *Vous êtes venu espionner à domicile ? comme saloperie on ne fait pas mieux !* (Beauvoir). || *Spécialem.* et *pop.* Propos ordurier : *Dire des saloperies.* || **4.** Pop. *Saloperie de,* se dit, par exagération, de ce qui est détestable, méprisable : *Cette saloperie de voiture est encore en panne ! Encore leur saloperie de fusillade qui recommence* (Dorgelès).

• SYN. : **1** *saleté ;* **2** *camelote* (fam.), *cochonnerie* (pop.).

salopette [salɔpɛt] n. f. (de *salope* 1 ou de *salop ;* 1835, Raymond, écrit *salopète* [*salopette,* 1836, Acad.], au sens 2 ; sens 1, 1836, Acad. ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Vêtement de travail dont la forme a varié, constitué le plus souvent d'un pantalon prolongé, sur le devant de la poitrine, par un tablier et soutenu par des bretelles, qu'on peut porter par-dessus ses vêtements pour les protéger : *Le large pantalon de toile bleue que l'on appelle « salopette ». Salopette de mécanicien.* || **2.** Vêtement d'enfant de conception analogue. || **3.** Culotte de protection que portent les chasseurs : *Les larges salopettes qui passent par-dessus sa culotte de velours lui font une espèce de jupe* (Bernanos).

• SYN. : **1** *bleu, combinaison.*

salopiaud ou **salopiot** [salɔpjo] n. m. (de *salope* 1 ou de *salop ;* 1879, Huysmans, écrit *salopiau ; salopiaud,* av. 1902, Zola [*salopiot,* 1943, M. Aymé, *Vouivre,* p. 129]). *Pop.* Var. de SALAUD, de sens plutôt atténué : *Méfie-toi du salopiaud, derrière toi* (Zola). *Victor lui parlait dans le nez* [à Arsène], *l'appelant goujat, brute, salopiot et croque-miteux* (Aymé).

• REM. On trouve également les formes SALOPIAT (av. 1896, Goncourt) : *Un sacré polisson de salopiat de singe* (Goncourt), SALOPIN (sous l'influence de *gamin ;* 1895, A. Jarry).

salorge [salɔrʒ] n. m. (mot dialect., du lat. *sal,* sel, et *horreum,* grenier ; 1611, Cotgrave). Dans l'ouest de la France, magasin où l'on entrepose le sel.

salpes [salp] n. f. pl. (du lat. *salpa,* merluche, gr. *salpê,* saupe [poisson de mer] ; 1547, Ch. Estienne, au sing., au sens de « sorte de poisson de mer » ; au plur., au sens actuel, 1842, Acad.). Sous-classe de tuniciers marins, transparents, cylindriques, dont la reproduction compliquée comporte le bourgeonnement d'une colonie.

salpêtrage [salpɛtraʒ] n. m. (de *salpêtrer ;* 1842, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1964, Robert). **1.** Action de salpêtrer un sol. || **2.** *Vx.* Formation de salpêtre dans les nitrières artificielles.

salpêtre [salpɛtr] n. m. (lat. médiév. *salpetrae,* salpêtre, proprem. « sel de pierre », du lat. class. *sal,* sel, et *petrae,* génitif de *petra,* roc, roche, rocher, gr. *petra,* mêmes sens ; 1338, Bloch-Wartburg, sans indication de forme ni de sens ; sens 1, v. 1360, Froissart, écrit *salpetre* [*salpêtre,* XVIII^e s. ; *salpêtre du Chili, salpêtre terreux,* 1870, Littré ; *salpêtre de conversion, salpêtre en neige,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1667, Boileau [pour une personne très vive..., 1694, Acad.]). **1.** Nom usuel du nitrate de potassium, utilisé comme engrais et dans la composition des poudres, des explosifs et des artifices, dans la métallurgie, etc. || *Salpêtre du Chili,* nitrate de sodium naturel. || *Salpêtre de conversion,* nitrate de potassium obtenu par double décomposition de nitrate de sodium et de chlorure de potassium en solution. || *Salpêtre en neige,* salpêtre d'une grande pureté, se présentant en petits cristaux très blancs. || *Salpêtre terreux,* nitrate de calcium qui forme des efflorescences blanches sur les murs humides. || **2.** *Vx* et *poét.* Poudre de guerre (dont le salpêtre était un des constituants) : *Du salpêtre en fureur l'air s'embrase et s'allume* (Boileau). || *Vx* et *fam.* S'est dit d'une personne très vive, prompte à réagir : *Pontchartrain, qui était tout salpêtre* (Saint-Simon).

salpêtré, e [salpɛtre] adj. (de *salpêtre ;* 1585, Vaganay, au sens de « enduit, mêlé de salpêtre » ; sens 1, 1824, Raymond ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, av. 1902, Zola). **1.** Qui est couvert d'efflorescences de salpêtre : *Tout est horriblement salpêtré, et l'enduit même, partout crevassé, tombe en larges écailles* (Mérimée). *L'odeur des puissantes bêtes restait enclose entre les murs salpêtrés* (Genevoix). || **2.** Qui contient du salpêtre : *La voûte rampante qui glace votre tête dégoutte l'eau salpêtrée sur un sol humide* (Chateaubriand). || **3.** Qui sent le salpêtre : *Un souffle salpêtré de cave* (Zola).

salpêtrer [salpɛtre] v. tr. (de *salpêtre ;* 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Mêler de salpêtre un terrain qu'on veut durcir et rendre imperméable : *Salpêtrer une allée.* || **2.** Couvrir d'un dépôt de salpêtre : *L'humidité salpêtre les murs.*

salpêtreux, euse [salpɛtrø, -øz] adj. (de *salpêtre ;* fin du XVI^e s., au sens 1 ; sens 2, 1967, Robert). **1.** Qui contient du salpêtre : *Terrain salpêtreux.* || **2.** Qui est couvert de salpêtre : *Mur salpêtreux.*

salpêtrien, enne [salpɛtrijɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (du n. de la grotte de la *Salpêtrière* [v. ci-dessous] ; 1975, Larousse). Se dit d'un faciès culturel du paléolithique supérieur méditerranéen, défini d'après les matériaux de la grotte de la Salpêtrière (comm. de Remoulins, Gard) et qui serait contemporain du magdalénien ancien et moyen (14000-11000 av. J.-C.).

salpêtrier [salpɛtrije] n. m. (de *salpêtre ;* 1482, Bartzsch, au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Sous l'Ancien Régime, personne qui était autorisée à rechercher, collecter et fabriquer le salpêtre. || **2.** *Vx.* Ouvrier travaillant à la fabrication du salpêtre.

salpêtrière [salpɛtrijɛr] n. f. (de *salpêtre ;* 1660, Oudin [*la Salpêtrière,* 1708, Regnard]). *Vx.* Fabrique ou entrepôt de salpêtre. || *La Salpêtrière,* hôpital parisien édifié à l'emplacement d'une ancienne fabrique de poudre.

salpêtrisation [salpɛtrizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *salpêtre ;* 1845, Bescherelle). Le fait de se couvrir de salpêtre ; état qui en résulte : *La salpêtrisation d'un mur.*

salpicon [salpikɔ̃] n. m. (esp. *salpicón,* même sens, de *sal,* sel [lat. *sal,* même sens], et de *picár,* piquer [lat. pop. **pīkkare,* même sens, v. PIQUER 1] ; 1750, *Dict. des aliments,* III, 316). Préparation comportant un ou plusieurs éléments (viandes, poissons, crustacés, légumes, truffes, quenelles, champignons, etc.), coupés en petits dés et liés avec une sauce, qui sert à garnir les vol-au-vent, bouchées, timbales, barquettes, tourtes, petits pâtés, etc., ou à accompagner une pièce de boucherie.

salpiglossis [salpiglɔsis] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens, du gr. *salpigx,* trompette droite, et *glôssa,* langue [organe] ; 1876, Larousse). Plante de la famille des solanacées, originaire du Chili, herbacée, vivace ou annuelle, cultivée pour ses fleurs aux couleurs variées.

salping(o)- [salpɛ̃g(o)], premier élément, tiré du bas lat. *salpinx, -pingis,* trompette (gr. *salpigx, -piggos,* trompette droite), et qui entre dans la composition de termes scientifiques.

salpinge [salpɛ̃ʒ] n. m. (du bas lat. *salpinx, -pingis,* trompette [par analogie de forme] — v. l'art. précéd. ; 1876, Larousse,

écrit *salpingue ; salpinge,* 1904, Larousse). Petit coléoptère de forme allongée, à tête prolongée en museau, d'un roux luisant, qui, en France, vit dans les régions de croissance des pins.

salpingectomie [salpɛ̃ʒɛktɔmi] n. f. (de *salping[o]*- et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1933, Larousse). Ablation de la trompe utérine.

salpingien, enne [salpɛ̃ʒjɛ̃, -ɛn] adj. (de *salping[o]*- ; 1933, Larousse). Qui concerne la trompe utérine.

salpingite [salpɛ̃ʒit] n. f. (dér. savant du bas lat. *salpinx, -pingis,* trompette [v. SALPING(O)-] ; 1888, Larousse [aussi pour la trompe d'Eustache]). Inflammation d'une ou des trompes de l'utérus (ou trompes de Fallope). || *Salpingite d'Eustache,* inflammation de la trompe d'Eustache dans l'otite aiguë.

salpingographie [salpɛ̃gɔgrafi] n. f. (de *salpingo*- et de *[radio]graphie ;* 1964, Larousse). Radiographie des trompes de l'utérus, après injection d'une substance opaque aux rayons X.

salpingo-ovarite [salpɛ̃goɔvarit] n. f. (de *salpingo*- et de *ovarite ;* 1904, Larousse). Inflammation simultanée de la trompe utérine et de l'ovaire. (Syn. ANNEXITE.)

• Pl. *des* SALPINGO-OVARITES.

salpingoplastie [salpɛ̃gɔplasti] n. f. (de *salpingo*- et de *-plastie,* du gr. *plastos,* modelé, dér. de *plassein* ou *-ttein,* façonner ; 1964, Larousse). Intervention qui vise à restaurer la fonction de la trompe utérine en cas de stérilité due à l'obstruction du pavillon tubaire.

salpingostomie [salpɛ̃gɔstɔmi] n. f. (de *salpingo*- et de *-stomie,* du gr. *stoma,* bouche, ouverture ; 1964, Larousse). Intervention chirurgicale ayant pour objet de reconstituer un orifice de la trompe utérine et de le mettre en rapport avec l'ovaire.

salpingotomie [salpɛ̃gɔtɔmi] n. f. (de *salpingo*- et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1888, Larousse). Ouverture chirurgicale d'une trompe utérine.

salpinx [salpɛ̃ks] n. m. (gr. *salpigx, -piggos,* trompette droite ; 1876, Larousse). Longue trompette droite, que les Grecs employaient dans les armées, les processions, les jeux solennels.

salse [sals] n. f. (emploi substantivé et spécialisé [les eaux proches des salses étant souvent salées] de l'anc. adj. *salse,* salée — en parlant de l'eau — [1080, *Chanson de Roland*], lat. *salsa,* fém. de *salsus,* salé, part. passé adjectivé de *sallĕre,* saler ; 1800, Boiste). Volcan constitué par des émissions de boue dues à la pression de gaz souterrains sur des formations argilo-marneuses. (Syn. VOLCAN DE BOUE.)

salsepareille [salsəparɛj] n. f. (altér. [d'après *pareille,* fém. de l'adj. *pareil*] de l'anc. n. f. *salseparille,* même sens [v. 1560, Paré], portug. *salsaparilla,* même sens, mot formé de deux termes d'origine prélatine, *zarza,* ronce, et *parra,* treille ; 1640, Oudin). Plante volubile de la famille des liliacées, à rhizome dépuratif et riche en saponines, cultivée parfois comme plante ornementale.

salsifis [salsifi] n. m. (lat. médiév. d'Italie *[erba] salsifica,* salsifis, du lat. class. *herba,* herbe, et de *salsifica,* mot d'origine inconnue ; XVIe s., écrit *salsefie,* comme n. f. [*sassefique,* n. m., 1611, Cotgrave ; *salsifix,* milieu du XVIIe s. ; *salsifis,* 1680, Richelet], au sens 1 [aussi « racine comestible de cette plante »] ; sens 2, milieu du XVIIe s. [*salsifis d'Espagne* — écrit *salsifix... ; salsifis noir,* milieu du XVIIIe s.]). **1.** Plante potagère de la famille des composées, cultivée pour sa racine charnue, de saveur légèrement sucrée. || *Par extens.* Racine comestible de cette plante. || **2.** *Salsifis d'Espagne, salsifis noir,* noms usuels de la *scorsonère.*

salsola [salsɔla] n. f. (lat. scientif. moderne *salsola,* même sens, du lat. class. *salsus,* salé, part. passé adjectivé de *sallĕre,* saler ; 1876, Larousse). Herbe ou arbuste de la famille des chénopodiacées, croissant dans les régions sableuses littorales et dont on utilise les cendres pour l'extraction de la soude. (Syn. SOUDE.)

salsolacées [salsɔlase] n. f. pl. (du lat. scientif. moderne *salsola* [v. l'art. précéd.] ; 1845, Bescherelle, écrit *salsolées ; salsolacées,* 1876, Larousse [« ...famille distincte... », 1964, Larousse]). Autre nom de la famille des *chénopodiacées.* || Selon certains auteurs, famille distincte de cette dernière et comprenant la salicorne et la soude.

salsugineux, euse [salsyʒinø, -øz] adj. (de l'anc. n. f. *salsugene,* salure [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], lat. *salsugo, -ginis,* eau salée, eau de mer, saure, de *salsus,* salé, part. passé adjectivé de *sallĕre,* saler ; XVIe s.). Qui est imprégné de sel marin : *Terres salsugineuses.*

salta [salta] n. m. (origine incertaine, peut-être d'une forme issue du lat. *saltare,* danser, sauter [v. SAUTER] ; 1904, Larousse). Variété de jeu de dames.

saltarelle [saltarɛl] n. f. (ital. *saltarella,* même sens, de *saltare,* danser, sauter, lat. *saltare,* mêmes sens [v. SAUTER] ; 1842, Acad. [écrit *saltarella,* comme mot ital., 1703, S. de Brossard]). Danse populaire, exécutée sur un rythme vif (3/8 ou 6/8), issue des danses bachiques, et que pratiquent les paysans de la campagne romaine : *Le « Loti » ou coryphée faisait les bouffonneries habituelles en guidant les pas de quatre femmes qui se livraient à cette saltarelle éperdue* (Nerval).

saltateur [saltatœr] n. m. (lat. *saltator,* même sens, de *saltatum,* supin de *saltare,* danser [v. SAUTER] ; 1819, Boiste). Dans la Rome ancienne, mime danseur.

saltation [saltasjɔ̃] n. f. (lat. *saltatio,* danse, de *saltatum,* supin de *saltare,* danser [v. SAUTER] ; 1372, Oresme, écrit *saltacion* [*saltation,* 1559, Amyot], au sens I ; sens II, 1964, Larousse).

I. Dans la Rome ancienne, art des mouvements réglés du corps, comprenant la danse, la pantomime, l'action théâtrale : *Ils s'appelèrent pantomimes, parce qu'ils imitaient et exprimaient tout ce qu'ils voulaient dire avec les gestes qu'enseignait l'art de la saltation* (Rollin).

II. En géomorphologie, déplacement, par bonds successifs, de particules entraînées par un fluide : *Sous l'effet du vent, le sable est toujours transporté en saltation.*

saltatoire [saltatwar] adj. (lat. *saltatorius,* de danse, de *saltatum,* supin de *saltare,* danser [v. SAUTER] ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Qui est propre au saut : *Appareil saltatoire d'un insecte.* || **2.** *Chorée saltatoire,* forme de chorée dans laquelle le sujet sautille constamment.

salticidés [saltiside] n. m. pl. (de *saltique* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse). Famille d'arachnides comprenant plusieurs milliers d'espèces, renfermant les *saltiques* et les genres voisins.

saltigrade [saltigrad] adj. et n. (de *salti-,* élément tiré du lat. *saltus,* saut, bond [de *saltum,* supin de *salīre,* sauter, bondir], et de *-grade,* du lat. *gradi,* marcher, s'avancer ; 1870, Littré). Se dit des animaux qui progressent par sauts.

saltimbanque [saltɛ̃bɑ̃k] n. (ital. *saltimbanco,* saltimbanque, proprem. « [celui qui] saute sur l'estrade », de *saltare,* sauter [lat. *saltare,* danser, sauter, v. SAUTER], de *in,* dans, sur [lat. *in,* mêmes sens], et de *banco,* banc, estrade [du radical germ. **bank-,* banc] ; av. 1615, Pasquier, au sens 1 [aussi « comédien ambulant... »] ; sens 2, 1649, Retz). **1.** Personne qui se produit en public dans les foires, faisant des tours d'adresse ou des exercices acrobatiques, débitant des boniments : *La vraie baraque de saltimbanques exhibe son paillasse en veste à carreaux, ses petits astèques étriqués dans leur maillot collant et une grande fille à tête hâlée, toute vêtue d'un rose de danseuse et qui jongle avec des boules d'or et d'argent, des bouteilles, des couteaux à lames d'étain luisant...* (Daudet). || *Par extens.* Comédien ambulant ou artiste de cirque ; forain, nomade, bohémien : *Las des pédants de Salamanque | Et de l'école aux noirs gradins, | Je vais me faire saltimbanque | Et vivre avec les baladins* (Coppée). || **2.** *Fig.*

et *vx.* Personnage outré, amuseur de société ou charlatan de la politique : *M. d'Elbeuf, qui était grand saltimbanque de son naturel, commença la comédie par la tendresse qu'il avait pour le nom français* (Retz).

● SYN. : **1** *baladin, bateleur, funambule ;* **2** *bouffon, clown, comédien, guignol, pitre, polichinelle.*

saltique [saltik] n. f. (lat. scientif. moderne *salticus,* même sens, emploi substantivé du bas lat. *salticus,* dansant, dér. du lat. class. *saltus,* saut, de *saltum,* supin de *salīre,* sauter, bondir ; 1812, Mozin). Araignée sauteuse des régions chaudes et tempérées du globe, qui sert de type à la famille des *salticidés,* et dont une espèce commune en France vit dans les lieux marécageux.

saltuaire [saltɥɛr] n. m. (lat. impér. *saltuarius,* même sens, du lat. class. *saltus,* pâturage boisé ; 1721, Trévoux). À Rome, esclave ou affranchi qui était chargé de la garde d'un bois.

saluade [salɥad] n. f. (de *saluer ;* v. 1560, Godefroy). *Class.* et *littér.* Salut accompagné d'une révérence : *Il me fit une saluade un peu extraordinaire* (Acad., 1694). *Tenant à la main des papiers, qu'après de grandes saluades il remit* (Bourges).

salubre [salybr] adj. (lat. *salūber* ou *-bris,* salutaire, sain, avantageux, de *salūs, salūtis* [v. SALUT] ; v. 1290, *Livre Roisin,* au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** Qui contribue au maintien de la santé du corps, de l'organisme : *Région, climat salubre. Un quartier, un immeuble qui n'est plus salubre. Combien, par contraste, il m'est agréable de saluer cette montagne toute gazouillante de courants naturels et d'en recevoir sur le visage le souffle salubre !* (Claudel). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Qui est propre à préserver la santé morale : *Un romancier dont l'œuvre est salubre et réconfortante.*

● SYN. : **1** *hygiénique, sain, salutaire, stimulant, tonique.* — CONTR. : **1** *dangereux, fatal, funeste, insalubre, mauvais, nocif, pernicieux ;* **2** *corrupteur, faisandé, malsain, morbide, pourri.*

salubrement [salybrəmɑ̃] adv. (de *salubre ;* v. 1290, *Livre Roisin*). D'une manière salubre : *Ces gens ne peuvent pas vivre salubrement dans un tel taudis.*

salubrité [salybrite] n. f. (lat. *salūbritas,* salubrité [au pr. et au fig.], de *salūber* ou *-bris* [v. SALUBRE] ; 1444, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré [aussi « ensemble des dispositions... de l'Administration... » — *salubrité,* même sens, 1834, Balzac] ; sens 3, XXᵉ s.). **1.** Caractère de ce qui est salubre, propre à maintenir le bon état de santé des personnes : *La salubrité de l'air des régions situées en altitude. La salubrité de la forêt landaise. Le manque de salubrité d'un local professionnel.* ‖ **2.** *Salubrité publique,* élément de l'ordre public correspondant à l'absence de maladies et de risques de maladie ; ensemble des dispositions et des prescriptions de l'Administration relatives à l'hygiène des personnes, des animaux et des choses. ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Air, apparence d'équilibre et de santé : *Il était dans le bel âge et d'une salubrité attirante* (Giono).

● CONTR. : **1** *insalubrité.*

saluer [salɥe] v. tr. (lat. *salūtare,* saluer, complimenter, faire visite à, dire adieu, de *salūs, salūtis* [v. SALUT] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *saluder* [*saluer,* XIᵉ s.], au sens 6 ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [absol., 1690, Furetière ; *saluer le public,* 1867, Delvau ; *je vous salue...,* pour prendre congé, 1870, Littré — à la fin d'une lettre, 1835, Acad.] ; sens 2, 1273, Adenet [« complimenter quelqu'un par lettre... », 1538, R. Estienne] ; sens 3, 1609, Prévost de Beaulieu-Persac, 31 [absol., 1690, Furetière ; *saluer la terre,* 1694, Acad. ; *saluer un grain,* 1870, Littré ; *saluer à la bande, saluer du* ou *des pavillons,* 1904, Larousse ; *saluer avec une voile,* 1933, Larousse] ; sens 4, 1611, Cotgrave ; sens 5, 1870, Littré [au fig., av. 1778, J.-J. Rousseau]). **1.** Honorer d'une marque extérieure de civilité, de respect, de déférence une personne que l'on rencontre, que l'on aborde, que l'on quitte : *Saluer quelqu'un d'un signe de tête, en levant son chapeau, en s'inclinant. Saluer de la main un groupe d'amis. Je crois qu'il nous a vus, mais il ne nous a pas salués. D'où vient qu'Alcippe me salue aujourd'hui, me sourit et se jette hors d'une portière de peur de me manquer ?* (La Bruyère). *Tartarin* [...] *se fit hisser tout en haut de la bosse, entre deux caisses, et là, fier et bien calé* [...], *saluant d'un geste noble tout le marché accouru, il donna le signal du départ* (Daudet). ‖ *Absol.* Faire un salut, un signe de civilité : *Ne les raillez pas, camarades,* | *Ces Achilles d'une Iliade* | *Qu'Homère n'inventerait pas,* | *Saluez plutôt chapeau bas* (Gautier). *Le témoin entendit la lecture de sa déposition, signa, salua et se retira* (France). *« Bonjour, dit le petit prince. Vous avez un drôle de chapeau. — C'est pour saluer, lui répondit le vaniteux. C'est pour saluer quand on m'acclame »* (Saint-Exupéry). ‖ *Saluer le public,* en parlant d'un acteur, revenir en scène et s'incliner devant le public à la fin de la représentation. ‖ *Je vous salue, j'ai (bien) l'honneur de vous saluer,* formules un peu solennelles et désuètes pour prendre congé de quelqu'un ; s'emploient aussi à la fin d'une lettre. ‖ **2.** Honorer quelqu'un d'une attention, d'un respect particuliers en se déplaçant pour lui faire ses civilités : *Aller saluer une personnalité à son arrivée à l'aéroport. Quand il passe par ici, il ne manque jamais de venir nous saluer.* ‖ *Spécialem.* Complimenter quelqu'un par lettre ou lui transmettre ses compliments, ses civilités par l'intermédiaire d'un autre : *Je vous prie de bien vouloir saluer de ma part M. X...* ‖ **3.** Honorer du salut militaire ou d'une des marques de respect ou de civilité prévues par le règlement militaire ou les usages (quelqu'un ou quelque chose) : *Tout militaire doit saluer un supérieur. Saluer de l'épée, du drapeau un général qui passe une revue. Saluer un pavillon étranger. Le drapeau tricolore avec une croix de Lorraine flotte dans le ciel, derrière un haut mur de pierre. Nous nous arrêtons au portail, salués par une sentinelle* (Triolet) ; et absol. : *Punir un soldat qui n'a pas salué.* ‖ *Saluer la terre,* en parlant d'un navire, tirer du canon en venant mouiller dans un port. ‖ Par extens. *Saluer un grain,* carguer les voiles à l'approche d'un grain. ‖ Intransitiv. *Saluer à la bande,* faire porter l'équipage du bord près duquel passe un navire, pour saluer celui-ci en poussant des hourras. ‖ *Saluer du* ou *des pavillons,* rentrer et hisser le ou les pavillons nationaux, pour rendre les honneurs. ‖ *Saluer avec une voile,* saluer en amenant et en hissant plusieurs fois une voile haute. ‖ **4.** Aborder un lieu, traiter certaines choses avec des marques de respect particulières : *Saluer l'autel, le saint sacrement. Mais les femmes, au bord des chemins, était-ce l'Inde, ou l'éternelle « Pietà » — les sœurs de mes femmes en noir dans l'aube du cimetière de Corrèze, des paysannes anticléricales qui saluaient du signe de la croix mon sang qui gouttait sur la route...* (Malraux). ‖ **5.** *Saluer quelque chose par,* accueillir un événement par des manifestations d'approbation ou d'hostilité : *Saluer par des applaudissements l'arrivée d'une personnalité. La proclamation des résultats fut saluée par les sifflets et les quolibets du public. Du port obscur montèrent les premières fusées des réjouissances officielles. La ville les salua par une longue et sourde exclamation* (Camus). *J'avais l'impression de subir une fatalité plutôt que d'aller librement vers le bonheur. Je saluai mon vingtième anniversaire par un couplet mélancolique* (Beauvoir). ‖ Fig. *Saluer quelque chose,* l'accueillir favorablement, l'approuver, l'acclamer : *Saluer l'avènement d'un nouveau régime, la libération de son pays. Saluer la nomination d'une personnalité à de hautes fonctions. Saluer une découverte scientifique.* ‖ **6.** *Fig.* Proclamer, reconnaître quelqu'un en tant que : *Ils trouvèrent dans un lieu obscur un homme tremblant de peur, c'était Claude ; ils le saluèrent empereur* (Montesquieu). *Il a fallu du temps pour que Renoir fût salué grand artiste* (Proust).

◆ **se saluer** v. pr. (1690, Furetière). Se faire mutuellement des salutations : *Les Juifs se saluaient d'une façon respectueuse et en courbant le corps très profondément* (Voltaire). *Ils ne se parlaient pas, ne se saluaient pas* (Hugo).

salueur, euse [salɥœr, -øz] n. et adj. (de *saluer ;* v. 1534, B. Des Périers, au sens 1 [mot rare entre 1660, Oudin, et le milieu du XIXᵉ s.] ; sens 2, 1870, Littré).

1. Personne qui salue beaucoup, qui fait des salutations : *Antonin Rabastens, expansif et salueur* (Willy). || **2.** Personne qui salue, qui adresse un salut à quelqu'un : *M. d'Argencourt, dans son incarnation de moribond-bouffe d'un Regnard exagéré par Labiche, était d'un accès aussi facile, aussi affable que M. de Charlus, roi Lear qui se découvrait avec application devant le plus médiocre salueur* (Proust).

salure [salyr] n. f. (de *saler* ; milieu du XIII^e s., *Image du Monde*, écrit *saleüre* ; *salure*, 1636, Monet). Caractère de ce qui est salé, de ce qui contient du sel (chlorure de sodium) ; teneur en sel d'un corps : *Halley attribue la salure de la mer uniquement aux sels de la terre que les fleuves y transportent, et pense même qu'on peut reconnaître l'ancienneté du monde par le degré de cette salure des eaux de la mer* (Buffon). *La force de la salure de l'eau de la mer augmente vers le midi et diminue vers le nord* (Cuvier).

salut [saly] n. m. (lat. *salūs, salūtis*, n. f., santé, conservation, action de saluer, compliments, de *salvus*, bien portant, bien conservé, sauf ; fin du X^e s., *Fragment de Valenciennes*, comme n. f. [comme n. m., milieu du XII^e s.], au sens I, 2 [souvent écrit *salu* aux XII^e et XIII^e s. — la graphie *salut* étant cependant soutenue par l'influence du mot lat. ; *faire son salut*, 1657, Pascal — au fig., milieu du XX^e s. ; *Armée du salut*, 1885, A. Daudet] ; sens I, 1, v. 1155, Wace ; sens I, 3, 1679, Bossuet [*Comité de salut public*, 1793, Brunot ; *de salut public* — dans la loc. *loi de salut public* —, 3 août 1797, *Bulletin des lois*] ; sens I, 4, 1689, Racine [« le Christ », 1535, Olivétan] ; sens II, 1, v. 1283, Beaumanoir [formule par laquelle on adressait un souhait à quelqu'un pour sa prospérité, milieu du XII^e s. ; *salut et fraternité*, 1812, Mozin] ; sens II, 2, av. 1780, N. J. L. Gilbert [*salut d'amour*, 1870, Littré — *salut*, même sens, XIII^e s., *BEC*, 1867, p. 124-126] ; sens II, 3, 1949, Sartre ; sens II, 4, 1943, M. Aymé, *Vouivre*, p. 170 ; sens II, 5, 1080, *Chanson de Roland* [comme n. m.] ; sens II, 6, 1862, V. Hugo [pour un militaire, 1680, Richelet ; pour des navires, 1670, Jal ; *salut d'armes*, 1876, Larousse] ; sens II, 7, début du XVI^e s. [*salut la Dieu mere*, « Ave Maria », v. 1220, Coincy]).

I. 1. Le fait d'échapper à un péril, et principalement à la mort, de conserver un bien essentiel qui était menacé (la vie, la santé, la prospérité, etc.) : *Ne devoir son salut qu'à la fuite, À peine eurent-ils vogué deux milles qu'ils furent entourés de vaisseaux ennemis ; il n'y avait plus de salut qu'en échouant entre des rochers sur le rivage d'une petite île déserte et presque inabordable* (Voltaire). *Il est bon de se tourner vers les hommes qui ne retiennent des découvertes, des méthodes et des progrès techniques que ce qu'ils peuvent appliquer au soulagement et au salut de leurs semblables* (Valéry). || *Planche de salut*, v. PLANCHE. || **2.** Dans la langue religieuse, le fait d'échapper au danger de la damnation et d'accéder à la félicité éternelle, par la délivrance de l'état de péché et de souffrance lié à la condition terrestre et grâce à la médiation du Sauveur ou Rédempteur : *Travailler à son salut. Les voies du salut. Dieu a voulu racheter les hommes, et ouvrir le salut à ceux qui le chercheraient* (Pascal). *Le tremblement où toute âme doit rester jusqu'à la dernière heure en ce qui regarde le salut* (Renan). *Il me parla du salut de mon âme, et me dit qu'il priait souvent pour elle* (Gide). *« Oui, dit-il, oui, vous aussi vous travaillez pour le salut de l'homme. » Rieux essayait de sourire. « Le salut de l'homme est un trop grand mot pour moi. Je ne vais pas si loin. C'est sa santé qui m'intéresse, sa santé d'abord »* (Camus). || *Faire son salut*, régler sa vie de manière à mériter le bonheur éternel : *Nous autres, Latins, sommes d'une autre complexion : Jacqueline Pascal disait qu'à Port-Royal on pouvait faire son salut raisonnablement...* (Mauriac) ; au *fig.* et *ironiq.*, échapper à tout reproche : *Qu'il est difficile à un homme de lettres de faire son salut ! Voilà que mon dernier « Bloc-Notes »* [...], *s'il plaît à beaucoup de personnes, en attriste et en scandalise quelques autres* (Mauriac). || *Armée du salut*, organisation religieuse, d'origine méthodiste, qui joint le prosélytisme à l'action charitable et sociale. || **3.** Pour une collectivité, le fait d'échapper aux causes de destruction, aux dangers qui menacent son existence : *Le salut de la patrie, de la nation. Il n'est pas donné à la sagesse humaine de sauver un peuple qui ne concourt pas à son salut* (Guizot). || *Comité de salut public*, v. COMITÉ. || *De salut public*, se dit de ce qui est propre à assurer la sauvegarde d'une société, d'un peuple, dans des circonstances exceptionnellement graves : *Mesures de salut public. Constituer un gouvernement de salut public.* || **4.** Personne ou chose à laquelle on doit d'être sauvé, secouru, dans une circonstance difficile : *Mortel chéri du ciel, mon salut et ma joie...* (Racine). *« Oui, mon cher, depuis hier je songe à vous, je cherche, | Et je viens de trouver. — Mais quoi ? — Votre salut »* (Augier).

II. 1. *Vx.* Formule exclamative de salutation, de politesse, employée dans certains documents officiels (préambule de textes légaux, lettres patentes des souverains, bulles papales, mandements des archevêques et évêques, etc.) : *N..., par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut* ou *à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. N..., archevêque de Paris, à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction.* || *Salut et fraternité*, formule qui, à l'époque de la Révolution, remplaça, dans les lettres, les anciennes formules de civilité. || **2.** *Poét.* Sous la forme exclamative, s'emploie dans le style élevé comme témoignage de respect, d'admiration à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : *Salut, bois couronnés d'un reste de verdure ! | Feuillages jaunissants sur les gazons épars ! | Salut, derniers beaux jours* (Lamartine). *Salut, yeux bleus ! bonsoir, flots verts !* (Gautier). || Vx. *Salut d'amour*, pièce de vers qui commençait par une salutation à la dame à laquelle elle était adressée. || **3.** *Auj.* S'emploie comme équivalent familier de « bonjour », « au revoir » : *Salut, les amis ! Salut, les copains ! Salut, la compagnie !* || Fam. *À bon entendeur, salut*, v. ENTENDEUR. || **4.** *Fam.* et *ironiq.* Sert à marquer avec plus de force une opposition, une dénégation, un refus : *Se dévouer pour la collectivité et encourir ses reproches ? Salut ! On ne m'y reprendra plus.* || **5.** Acte conforme au code de la politesse (geste ou parole, ou geste et parole), par lequel une personne manifeste sa civilité à une autre personne au moment où elle la rencontre ou prend congé d'elle : *Faire, esquisser, rendre un salut. Je saluai le roi, comme vous me l'avez appris ; il me rendit mon salut comme si j'avais été jeune et belle* (Sévigné). *Il envoya au vieux brave un petit salut de la main, avec un : « Bonjour, bonjour, général ! »* (France). *Au moment où on vous présentait à une de ces Guermantes-là, elle vous faisait un grand salut dans lequel elle approchait de vous, à peu près selon un angle de quarante-cinq degrés, la tête et le buste, le bas du corps (qu'elle avait fort haut), jusqu'à la ceinture qui faisait pivot, restant immobile* (Proust). *Et avec un sourire malin, il enleva son chapeau dans un salut cérémonieux* (Camus). || **6.** Marque de civilité, de respect prévue par le règlement de certains corps ou en usage dans certaines circonstances : *Le salut scout. Le salut olympique. Le salut fasciste.* || *Spécialem.* Acte réglementaire par lequel un militaire exprime son respect à un supérieur, au drapeau, à un convoi funèbre, etc. : *Sans arme, le salut militaire consiste à porter la main droite au côté droit de la coiffure. Salut au drapeau. Salut de l'épée, du sabre.* || Marque de politesse que des navires de guerre ou de commerce échangent quand ils se rencontrent, ou qu'un bâtiment échange avec la terre. || *Salut d'armes*, politesse que se font toujours deux tireurs avant un assaut d'escrime, et qui consiste à se présenter réciproquement les armes. || **7.** *Salut du saint sacrement*, ou simplem. *salut*, dans l'Église catholique, office du soir qui comporte une exposition du saint sacrement de courte durée, accompagnée de chants, et qui se clôt par une bénédiction faite par le prêtre avec l'ostensoir : *Aller au salut. Sonner le salut. À l'heure du salut, la foule remplissait la cathédrale* (Chateaubriand).

• SYN. : **II, 5** *courbette, plongeon* (fam.), *révérence, salutation.*

salutaire [salytɛr] adj. (lat. *salūtaris,* qui concerne la conservation, utile, avantageux, favorable, de *salūs, salūtis* [v. l'art. précéd.] ; 1315, *Ordonnances de l'Échiquier de Normandie* [p. 213], dans la loc. *estat salutaire,* « situation saine [d'une ville, etc.] » ; sens 1, 1668, La Fontaine [au fig., 1653, Bossuet] ; sens 2, XIV[e] s., B. de Gordon ; sens 3, début du XV[e] s.). **1.** Qui est propre à conserver ou à rétablir la santé du corps ou de l'esprit, l'équilibre physique ou moral : *Un remède salutaire. Un séjour en altitude lui serait salutaire ;* et au fig. : *Esprit positif* [Racine], *un instinct profond le pousse aux pâturages dont il sait que l'herbe lui est salutaire* (Mauriac). || **2.** Qui peut être utile, profitable, avoir un effet bienfaisant sur la conduite de quelqu'un, l'évolution de quelque chose : *Un avis salutaire. Un châtiment salutaire. Inspirer à quelqu'un une crainte salutaire. Prenez ce livre, la lecture vous en sera salutaire. J'estime même que la crise aura été salutaire quant à nos rapports avec l'Angleterre* (De Gaulle). || **3.** *Vx.* Qui est propre à assurer le salut de l'âme : *Cette prière interdite par le clergé de la contrée* [...] *passe pour salutaire à celles qui la récitent avec onction* (Maupassant).

• SYN. : **1** *bon, hygiénique, sain, salubre ;* **2** *bienfaisant, fructueux, profitable.* — CONTR. : **1** *dangereux, fatal, funeste, mauvais, nocif, pernicieux ;* **2** *déplorable, fâcheux, malencontreux, regrettable.*

◆ n. m. (1474, *Mystère de l'Incarnation*). *Vx.* Le Sauveur, Jésus-Christ : *Élevons avec joie et nos cœurs et nos voix | Au vrai Dieu, notre Salutaire* (Corneille).

salutairement [salytɛrmɑ̃] adv. (de *salutaire ;* 1524, Lefèvre d'Étaples). D'une manière salutaire : *Jamais on n'a mieux usé du journal, ni plus salutairement que Franklin* (Sainte-Beuve).

salutation [salytasjɔ̃] n. f. (lat. *salūtatio,* salut, hommages, visite, de *salūtatum,* supin de *salūtare* [v. SALUER] ; v. 1270, P. d'Abernun [337], au sens 1 [« marque de civilité... plus démonstrative... », 1587, F. de La Noue] ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, début du XIV[e] s., Gilles li Muisis [« ...Ave Maria », 1676, Maucroix]). **1.** Action de saluer, de présenter à quelqu'un ses civilités (vieilli) : *Je vous prie de lui faire bien des salutations de ma part* (Rousseau). *La vieille bonne se présenta, lui fit ses salutations* (Flaubert). || *Spécialem.* Marque de civilité, de respect plus démonstrative que le simple salut, manquant souvent de naturel et de sincérité (généralement avec une épithète) : *Une salutation profonde. De grandes salutations. Des salutations cérémonieuses, obséquieuses.* || **2.** Formule qui faisait partie du protocole, soit initial, soit final, des actes, ou qui commençait ou terminait une missive privée. || **3.** *Au plur.* Entre dans diverses formules de politesse par lesquelles on termine les lettres : *Recevez* ou *veuillez agréer mes salutations, mes salutations empressées, distinguées, respectueuses,* etc. || **4.** *Salutation angélique,* salut de l'ange Gabriel à la Vierge Marie (Luc, I, 28) lorsqu'il vint lui annoncer le mystère de l'Incarnation ; prière à la Vierge qui contient ce texte, dite également *Ave Maria* (v. à l'ordre alphab.).

salutiste [salytist] n. et adj. (de [*Armée du*] *salut ;* 1888, Larousse, art. *salut*). Membre de l'Armée du salut : *Cette implacable Anglaise, cette salutiste enragée* (Daudet).

◆ adj. (1888, Larousse, art. *salut*). Qui est propre à l'Armée du salut, à ses membres (rare) : *Sur la tendresse de sa Rose, ni le venin salutiste, ni les calomnies de la mère, rien n'avait pu mordre* (Daudet).

salvatelle [salvatɛl] n. f. (lat. médiév. *salvatella,* même sens, du bas lat. *salvare,* sauver [v. SAUVER], cette veine étant utilisée pour la saignée et pouvant donc aider à sauver les malades ; 1314, Mondeville). Nom donné à la veine de la face interne du petit doigt.

salvateur, trice [salvatœr, -tris] adj. et n. (bas lat. ecclés. *salvator, -trix,* celui, celle qui sauve, de *salvatum,* supin de *salvare,* sauver [v. SAUVER] ; 1886, L. Bloy [au fém.]). Qui sauve, qui est propre à assurer le salut : *La nue salvatrice d'Élie* (Huysmans). *C'est là qu'éclate, que jaillit l'aurore, verte comme l'eau salvatrice et rédemptrice* (L. Daudet).

• REM. Le masc. *salvateur* (1485, *Mystère de saint Adrien*) est inusité ; *salvatrice* sert aussi de féminin à SAUVEUR.

salvation [salvasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *salvatio,* action de sauver, salut, de *salvatum,* supin de *salvare,* sauver [v. SAUVER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *salvaciun* [*salvation,* XII[e] s., *Roncevaux*], au sens 2 ; sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [écrit *salvatiun ; salvation,* XIII[e] s.]). **1.** *Vx* ou *littér.* Action de sauver quelqu'un. || **2.** *Spécialem.* Action d'assurer le salut de l'âme ou des âmes : *Le Verbe s'est fait chair dans le but de l'affranchissement de tous, d'une fraternité universelle et d'une salvation immense* (Chateaubriand). *Il n'est pas difficile de jouer le Sauveur d'une âme, d'un peuple, si ce peuple ou cette âme réclament leur salvation* (Arnoux).

◆ **salvations** n. f. pl. (1340, Godefroy, VII, 298). *Vx.* Documents par lesquels un avocat répondait aux objections et aux témoins de la partie adverse.

salvatrice adj. et n. f. V. SALVATEUR ET SAUVEUR.

1. salve [salv] n. f. (emploi spécialisé du lat. *salve,* salut ! [2[e] pers. du sing. de l'impér. prés. de *salvēre,* se bien porter], les salves étant tirées en l'honneur de quelqu'un ; 1559, *Papiers de Granvelle* [V, 500], au sens 1 [« série de coups de canon... », 1690, Furetière] ; sens 2, 1587, F. de La Noue ; sens 3, 1975, Larousse [aussi *salve de neutrons*] ; sens 4, 1792, Brunot). **1.** Décharge simultanée de plusieurs armes à feu, faite en l'honneur de quelqu'un ou à l'occasion de festivités : *Salve d'artillerie. Des salves répétées d'heure en heure* (Acad.). || *Spécialem.* Série de coups de canon, tirés à intervalle déterminé, Dans les mêmes occasions : *Ils firent tirer une salve de cent coups de canon ; l'Empereur, mécontent, remarqua qu'en Russie il fallait ménager davantage la poudre française...* (Ségur). || **2.** Décharge simultanée, exécutée au commandement et avec les mêmes éléments de tir, de plusieurs armes à feu (fusils, canons), à l'exercice ou au combat : *Feu de salve. Une salve crépita au loin. « Comme s'il n'y en avait pas assez qui mourront cette nuit », pensa-t-elle* (Malraux). || **3.** Apparition brusque, pendant un temps très bref, d'un grand nombre de paires d'ions due à l'incidence de particules de grande énergie sur le gaz de remplissage ou sur les parois d'une chambre d'ionisation. || *Salve* ou *bouffée de neutrons,* dans un réacteur, multiplication brutale du nombre de neutrons à la suite d'une divergence rapide non contrôlée. || **4.** Fig. *Une salve d'applaudissements,* les applaudissements d'une assemblée nombreuse éclatant tous en même temps.

• SYN. : **2** *bordée, rafale, volée.*

2. salve [salv] n. f. (esp. *salva,* même sens, déverbal de *salvar,* sauver [bas lat. *salvare,* même sens, v. SAUVER], cette coupe ayant d'abord été utilisée pour goûter les mets et les boissons destinés à un prince, afin de s'assurer qu'ils ne contenaient rien de nuisible ; 1666, *Inventaire après décès de la reine Anne d'Autriche,* p. 22). Coupe ovale en vermeil sur laquelle on présentait certains objets à un prince.

3. Salve [salve] ou **Salve Regina** [salveʀeʒina] n. m. invar. (emploi substantivé de *salve, Regina,* « salut ! Reine », premiers mots d'une antienne latine en l'honneur de la Vierge, de *salve,* salut ! [v. SALVE 1], et de *regina,* reine, fém. de *rex, regis,* roi [v. ROI 1] ; 1870, Littré, aux sens 1-2 [pour les deux formes]). **1.** Début d'une antienne en l'honneur de la Vierge, par lequel on la désigne : *Chanter le « Salve ».* || **2.** Composition musicale sur les paroles de cette antienne : *Le « Salve » des trappistes. Le « Salve Regina » de Pergolèse.*

• REM. On trouve aussi l'orthographe francisée SALVÉ (1387, Godefroy).

salve-d'honneur [salvədɔnœr] n. m. (probablem. du lat. *salvus,* en bon état, sauf, et du franç. *d*[*e*] et *honneur ;* fin du XVII[e] s., Saint-Simon). *Class.* Prétexte ou arrangement propre à sauver l'honneur, les apparences : *Le roi ôta la conscience de la duchesse de Bourgogne des mains du P. Leconte ; et, pour un salve-d'hon-*

neur, les jésuites l'envoyèrent à Rome... (Saint-Simon).

samare [samar] n. f. (lat. *samara* ou *samera,* semence d'orme ; 1798, Ventenat). Akène dont le péricarpe forme une aile qui donne prise au vent : *Le fruit de l'orme, de l'érable, du frêne est une samare.*

samaritain, e [samaritɛ̃, -ɛn] adj. et n. (bas lat. ecclés. *Samaritanus,* Samaritain, du lat. class. *Samaria,* Samarie [ville et région de Palestine], gr. *Samareia ;* 1330 [d'après Robert, 1967], écrit *Samarithan,* sans indication de sens ; écrit *samaritain,* au sens actuel, 1876, Larousse [aussi *la Samaritaine ; le bon Samaritain,* 1870, Littré]). Qui est relatif à la Samarie, région de la Palestine, ou à Samarie, ville ancienne de Palestine ; habitant ou originaire de cette région ou de cette ville. ‖ *Le Bon Samaritain,* personnage que le Christ présente, dans une parabole (Luc, x, 29-37), comme un modèle de charité discrète et désintéressée. ‖ *La Samaritaine,* pécheresse de Samarie à laquelle le Christ demanda de l'eau pour étancher sa soif et révéla sa qualité de Messie (Jean, IV, 5-42).

◆ **samaritain** n. m. (1876, Larousse). Langue des Samaritains, proche de l'araméen galiléen du Talmud de Jérusalem.

samarium [samarjɔm] n. m. (de *samar[skite]* — 1878, Larousse —, n. d'un minerai découvert par le chimiste russe V. E. *Samarski* [en l'honneur de qui il a été ainsi nommé] et duquel le samarium fut extrait ; 1888, Larousse). Métal (symb. : Sm) du groupe des terres rares, de numéro atomique 62, très peu répandu et qui n'a pas d'applications.

1. samba [sɑ̃ba] n. m. (mot d'une langue africaine ; 1933, Larousse). Nom ancien d'un bois africain désigné auj. sous le nom d'OBÉCHÉ.

2. samba [sɑ̃ba] n. f. (mot du portug. du Brésil, de même sens, empr. soit du tupi, soit d'une langue négro-africaine ; v. 1923 [d'après Robert, 1964], puis 1949, Larousse). Danse populaire brésilienne à deux temps, apparentée à la rumba, mais d'un rythme discontinu et syncopé.

sambenito n. m. V. SAN-BENITO.

sambleu ! [sɑ̃blø] interj. (altér. euphémique du juron *par le sang Dieu* [fin du XIVe s.] ; XVe s., La Curne, écrit *par la sambieu* et *sang bieu ;* 1612, M. Régnier, écrit *sambieu ; sambleu,* 1812, Boiste [*par la sambleu,* 1666, Molière]). Vx. *Sambleu !, Par la sambleu !,* jurons. (V. aussi PALSAMBLEU.)

sambouk [sɑ̃buk] n. m. (portug. *sambuco,* même sens, somali *sambuq* ou ar. *sambūq,* même sens ; XVIe s., écrit *sambuque,* au sens de « sorte de barque » ; écrit *sambusque,* au sens actuel, 1746, *Histoire générale des voyages,* I, 30 ; *sambouk,* 1964, Larousse). Navire arabe à deux mâts, en usage principalement dans la mer Rouge.

● REM. On écrit aussi SAMBUK (1964, Larousse).

sambuque [sɑ̃byk] n. f. (lat. *sambuca,* espèce de harpe, machine de guerre pour lancer des projectiles, gr. *sambukê,* mêmes sens, mot d'origine syrienne ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *sambue,* aux sens de « selle pour femme, housse de selle » ; écrit *sambuque,* au sens 2, fin du XIIIe s., Végèce ; sens 1, 1765, *Encyclopédie* [d'abord écrit *sambue,* XIVe s. — *sambuque,* « sorte de flûte », 1690, Furetière]). **1.** Harpe en usage chez les Anciens : *Il savait à merveille ce que c'était qu'une sambu(c)que* [...], *une épinette, un psaltérion et un rebec : il en eût même joué au besoin* (Gautier). ‖ **2.** Machine de guerre du Moyen Âge, sorte de pont mobile employé pour l'attaque des châteaux forts.

samedi [samdi] n. m. (lat. pop. **sambati dies,* samedi, proprem. « jour du sabbat », du génitif de **sambatum,* var. [d'origine gr.] du lat. class. *sabbatum,* sabbat [v. SABBAT], et du lat. class. *dies ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *samadi ; samedi,* v. 1155, Wace [*samedi saint,* 1690, Furetière]). Septième et dernier jour de la semaine dans le calendrier ecclésiastique, correspondant au sabbat juif : *Ils ont du goût pour les joies simples, ils aiment les femmes, le cinéma et les bains de mer. Mais, très raisonnablement, ils réservent ces plaisirs pour le samedi soir et le dimanche, essayant, les autres jours de la semaine, de gagner beaucoup d'argent* (Camus). ‖ *Samedi saint,* dernier jour de la semaine sainte, veille de Pâques.

samestre [samɛstr] n. m. (origine incertaine ; 1876, Larousse). Corail rouge de Smyrne.

Samicanite [samikanit] n. f. (n. déposé ; 1964, Larousse). Matériau isolant utilisé en électricité, formé de mica broyé et reconstitué en feuilles d'épaisseur mince et régulière.

samien, enne [samjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du lat. *Samius,* de Samos [employé souvent dans la loc. *lapis samius,* « pierre samienne »], dér. de *Samos,* Samos, gr. *Samos ;* 1611, Cotgrave [*pierre samienne ;* « ...relatif à Samos... », 1876, Larousse]). Qui est relatif à Samos ; habitant ou originaire de cette île. (On dit aussi SAMIATE.) ‖ *Pierre samienne,* pierre tirée des mines de Samos et dont les orfèvres se servaient pour brunir l'or.

samit [sami] n. m. (lat. médiév. *samitum,* même sens, abrév. de *examitum,* gr. médiév. *hexamitos,* même sens, proprem. « six fils », du gr. class. *hex,* six, et *mitos,* fil ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Riche tissu de soie, lamé d'or et d'argent, en usage jusqu'au XVIIe s. : *Ce samit d'argent d'une blancheur si pure* (Rostand).

samizdat [samizdat] n. m. (mot russe de même sens, proprem. « auto-édition », de *sam,* soi-même, et de *izdat,* abrév. des mots signif. « édition » et « éditeur » ; 1971, *le Figaro,* d'après *les Nouveaux Mots « dans le vent »,* 1974). Ensemble des moyens employés en U.R.S.S. pour diffuser clandestinement les ouvrages interdits par la censure.

sammereux ou **sammereus** [samrø] n. m. (dér., par des intermédiaires non attestés, de *Sambre,* n. géogr. ; 1702 [d'après Trévoux, 1721], écrit *samoreux ; sammereus,* 1904, Larousse ; *sammereux,* 1907, Larousse). Long bateau plat, employé au transport des bois sur la Sambre et les canaux de Hollande. (On dit aussi SAMOREUX.)

sammy [sami] n. m. (dimin. de [*oncle*] *Sam,* personnification du citoyen des États-Unis [v. ONCLE] ; 1923, Larousse). *Fam.* et *vx.* Sobriquet donné aux soldats américains pendant la Première Guerre mondiale.

● Pl. *des* SAMMIES.

samnite [samnit] n. m. (lat. *samnis, -nitis,* même sens, proprem. « du Samnium », de *Samnium,* n. d'une région de l'Italie ancienne ; 1734 [d'après Robert, 1970], sans indication de sens ; sens actuel, 1876, Larousse). Gladiateur armé d'un casque à plumes, d'un grand bouclier et d'un glaive.

samoan, e [samɔɑ̃, -an] adj. et n. (angl. *Samoan,* habitant de Samoa, de *Samoa,* n. d'un archipel de Polynésie ; 1904, Larousse). Qui est relatif aux îles Samoa ; habitant ou originaire de ces îles.

◆ **samoan** n. m. (1964, Larousse). Dialecte polynésien des îles Samoa.

samole [samɔl] n. m. (Lat. *samolus,* plante mal définie ; 1740, Trévoux). Plante herbacée de la famille des primulacées, dite aussi *mouron d'eau,* poussant près du littoral, dans les lieux marécageux et salés.

samoreux n. m. V. SAMMEREUX.

samouraï ou **samurai** [samuraj] n. m. (japonais *samuraï, même sens,* de *samurau,* servir ; 1887, Loti, écrit *samouraï ; samurai,* 1933, Larousse). Membre de la classe des guerriers, dans l'organisation shōgunale du Japon (av. 1868) : *Il transforma son visage* [...] *en samouraï de carnaval* (Malraux).

samovar [samɔvar] n. m. (mot russe de même sens, de *samo,* par soi-même, et de *varis,* qui bout ; 1855, *le Décaméron russe,* p. 241). Bouilloire russe, à cheminée intérieure centrale, qui permet d'avoir de l'eau bouillante pour les usages domestiques, en particulier pour la préparation du thé : *L'atmosphère du salon ambrée par le samovar — importation récente alors — de vapeurs qui s'en échappent peut-être encore aujourd'hui, mais qu'à cause de l'habitude personne ne voit plus* (Proust).

samoyède [samɔjɛd] adj. (de *Samoyèdes* [1701, Maty], n. donné par les Russes aux Nénets, peuple des steppes de l'Arctique ; 1876, Larousse [*chien samoyède,* 1964, Larousse]). Qui appartient, se rapporte aux Samoyèdes, population mongole établie dans les steppes bordant l'Arctique, depuis la mer Blanche jusqu'à l'Ienisseï. || *Chien samoyède,* race de chiens à la fourrure épaisse, utilisée à la traction des traîneaux dans les régions boréales.

◆ n. m. (1904, Larousse). Langue parlée par les Samoyèdes, constituant un des groupes de la famille ouralienne.

sampan [sɑ̃pɑ̃] n. m. (mot empr. simultanément ou successivement de l'ital. *ciampane,* du néerl. *champan,* du portug. *champana* et de l'esp. *sampán,* même sens, eux-mêmes empr. du chinois *sanpan,* proprem. « trois planches » ; v. 1540, Balarin [p. 200], écrit *ciampane ;* 1602, Van Noort [p. 40], écrit *champan ;* 1736, Aubin, écrit *siampan ; sampan,* 1848, Jal). Petit bateau de passage et de transport employé en Extrême-Orient (Chine, Japon), marchant à la godille et à l'aviron, et qui sert souvent d'habitation : *Sur une eau jaunâtre, chargée de glaise, le canot avance comme dans un canal, entre deux rangs serrés de sampans semblables à des gondoles grossières avec leur toiture d'osier* (Malraux).

sampi [sɑ̃pi] n. m. (gr. *sampî,* même sens, de *san,* n. dorien du sigma, et de *pî,* pi ; 1870, Littré). Caractère grec conservé seulement comme lettre numérale et servant à noter le nombre 900.

sampot [sɑ̃po] n. m. (d'un mot exotique ; 1904, Larousse). En Thaïlande, au Cambodge, etc., pièce d'étoffe qui, drapée autour de la taille et des cuisses, forme une sorte de culotte : *Nous entrons dans un petit bazar ; cartes postales, bouddhas, cigarettes, cuivres d'Annam, dessins du Cambodge, sampots, coussins de soie brodés de dragons...* (Malraux).

samprasārana [sɑ̃prasarana] n. f. invar. (mot sanskrit de même sens ; 1964, Larousse). En linguistique, développement d'une voyelle au contact d'une consonne. (Ex. :dans le lat. *certus,* gr. *kritos,* de la racine **krtos,* le *e* s'est développé au contact de *r.*)

samsāra [samsara] n. m. invar. (mot sanskrit de même sens ; 1964, Larousse). La transmigration des êtres, dans les conceptions brahmaniques.

samurai n. m. V. SAMOURAÏ.

sana [sana] n. m. (début du XXᵉ s.). Abrév. fam. de SANATORIUM : *Il a fait un an de sana.*

sanation [sanasjɔ̃] n. f. (lat. *sanatio,* guérison, de *sanatum,* supin de *sanare,* guérir, dér. de *sanus,* sain ; 1314, Mondeville, au sens de « guérison » ; sens actuel, 1964, Larousse). En droit canonique, validation de vœux religieux prononcés dans des conditions défectueuses, ou validation d'un mariage initialement nul.

sanatorial, e, aux [sanatɔrjal, -o] adj. (de *sanatori[um]* ; 4 janv. 1968, *le Monde*). Qui appartient, se rapporte au sanatorium : *Cure sanatoriale.*

sanatorium [sanatɔrjɔm] n. m. (mot angl. de même sens, dér. savant du bas lat. *sanator,* celui qui guérit, du lat. class. *sanatum,* supin de *sanare,* guérir, dér. de *sanus,* sain, bien portant ; 1888, Larousse). Établissement de cure installé dans des conditions climatiques favorables et où l'on traite les différentes formes de tuberculose : *Sanatorium de plaine, d'altitude. Sanatorium marin, hélio-marin. Il revit son frère amaigri, usé par la solitude ; qui sait, tuberculeux peut-être. Si cela était, il déciderait son père à envoyer Jacques dans un bon sanatorium : en Auvergne, ou dans les Pyrénées...* (Martin du Gard).

• Pl. *des* SANATORIUMS (mais le plur. lat. SANATORIA est parfois employé).

san-benito [sɑ̃benito] n. m. (esp. *sambenito,* san-benito [casaque...], emploi ironique de *San Benito,* n. esp. correspondant au franç. *saint Benoît,* le san-benito ressemblant à l'habit des moines de l'ordre de Saint-Benoît ; 1688, Bloch-Wartburg, au sens 1 [*sant-béni,* forme francisée, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné] ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** *Vx.* Casaque de couleur jaune, que les inquisiteurs imposaient à ceux qu'ils avaient condamnés au supplice du feu. || **2.** *Vx.* Avis affiché dans l'église et portant le nom d'un condamné et la pénitence qui lui était imposée.

• Pl. *des* SAN-BENITOS.

• REM. On emploie aussi la forme espagnole SAMBENITO(s) [1933, Larousse].

sancerre [sɑ̃sɛr] n. m. (emploi comme n. commun de *Sancerre,* n. d'un chef-lieu d'arrond. du Cher, dans la région duquel ce vin est produit ; XIXᵉ s., d'après Robert, 1970). Vin produit dans la région de Sancerre (Cher) : *Du sancerre blanc, rosé, rouge.*

sanctifiant, e [sɑ̃ktifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *sanctifier ;* 1690, Furetière). Qui sanctifie, purifie, met en état de perfection morale : *Grâce sanctifiante. Œuvres sanctifiantes. On croit chez les Indiens que les eaux du Gange ont une vertu sanctifiante* (Montesquieu).

sanctificateur, trice [sɑ̃ktifikatœr, -tris] n. et adj. (bas lat. ecclés. *sanctificator,* sanctificateur, de *sanctificatum,* supin de *sanctificare* [v. SANCTIFIER] ; 1486, Bloch-Wartburg [a remplacé les formes plus pop. *sanctifiaire* — XIIIᵉ s. — et *saintefieur* — fin du XIIIᵉ s., Joinville ; absol., 1694, Bossuet]). Qui sanctifie, qui est l'auteur ou l'agent de la sanctification, de la perfection intérieure : *On ajoute à la foi de la présence universelle celle de Dieu comme saint et comme sanctificateur* (Bossuet). *Les prêtres doivent être les sanctificateurs des brebis de Jésus-Christ* (Bourdaloue). *Dieu sanctificateur.* || Absol. *Le Sanctificateur,* le Saint-Esprit. (Vieilli.)

◆ adj. (1752, Trévoux). Qui produit la sanctification, l'état de perfection permettant le salut : *L'action sanctificatrice de la grâce.*

sanctification [sɑ̃ktifikasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *sanctificatio,* sanctification, de *sanctificatum,* supin de *sanctificare* [v. SANCTIFIER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *santificatiun* [*sanctificassion,* fin du XIIIᵉ s. ; *sanctification,* 1541, Calvin], au sens I, 1 [« action de mettre quelqu'un en état de grâce... », 1541, Calvin] ; sens I, 2, av. 1865, Proudhon ; sens II, 1-2, 1541, Calvin).

I. 1. Action de sanctifier quelqu'un, de lui procurer la sainteté : *La sanctification des apôtres.* || Action de mettre quelqu'un en état de grâce, de le mettre sur la voie du salut ; effet qui en résulte : *La sanctification des fidèles, des âmes. Mais, Seigneur* [...], *que ne pouvons-nous obtenir de votre bonté, si, comme nos prédécesseurs, nous faisons* [...] *notre principal exercice de la prédication de votre parole, et notre félicité de la sanctification de votre peuple...* (Bossuet). *C'est toujours l'ouvrage de la main de Dieu et un effet de sa puissance que la sanctification des hommes* (Fléchier). || **2.** Action de sanctifier quelque chose, de lui conférer un caractère sacré, inviolable : *Le mariage est institué pour la sanctification de l'amour* (Proudhon).

II. 1. Action de considérer et de révérer comme saint : *La sanctification du nom de Dieu. Il a fallu l'abominable interprétation des hommes pour établir sur l'Évangile un culte, une sanctification de la tristesse et de la peine* (Gide). || **2.** Action de célébrer par des rites religieux : *La sanctification des dimanches, d'une fête.*

• SYN. : **II, 1** *consécration ;* **2** *célébration.*

sanctifier [sɑ̃ktifje] v. tr. (bas lat. ecclés. *sanctificare,* sanctifier, du lat. class. *sanctus,* saint [v. SAINT], et *facere,* faire ; v. 980, *Passion du Christ,* au part. passé, écrit *sanctificat* [*saintefier,* à l'infin., v. 1120, *Psautier d'Oxford ; sainctifier,* fin du XIVᵉ s., E. Deschamps ; *sanctifier,* 1541, Calvin], au sens I, 1 [« mettre quelqu'un en état de grâce... », 1689, Racine] ; sens I, 2, XIIᵉ s., Godefroy, écrit *saintefier* [*sanctifier,* XVIᵉ s.] ; sens I, 3, v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *saintefier* [*sanctifier,* XVIᵉ s. ; au fig., 1651, Corneille] ; sens II, 1, XIIᵉ s., Godefroy, écrit *saintefier* [*sanctifier,* 1550, *Bible Louvain*] ; sens II, 2, v. 1265, Br. Latini, écrit *saintefier* [*sanctifier,* fin du XVᵉ s.] ; sens III, 1649, Retz).

I. 1. *Sanctifier quelqu'un,* le rendre saint, le placer au rang des créatures les plus

parfaites (selon la conception religieuse chrétienne) : *La descente du Saint-Esprit sanctifia les apôtres. Dieu sanctifia Saint Louis dans la gloire, le soutint dans ses travaux...* (Fléchier) ; le mettre en état de grâce, dans l'état de perfection et de pureté que requiert la loi divine : *C'est cette sagesse qui nous éclairera, cette sagesse qui nous sanctifiera, cette sagesse qui fera de nous des hommes parfaits sur la terre* (Bourdaloue). *Tout un peuple naissant est formé par mes mains, | Je nourris dans son cœur la semence féconde | Des vertus dont il doit sanctifier le monde* (Racine). || **2.** *Sanctifier quelque chose,* le rendre conforme à ce qu'exige la loi divine : *S'appliquer à Sanctifier sa vie* (Bossuet). *Je viens* [...] *vous faire admirer un homme* [...] *qui a sanctifié l'honneur et la probité par les règles et les principes du christianisme* (Fléchier). *Olier sanctifia la maison que rien, jusque-là, n'avait préparée à une destination pieuse* (Renan). || **3.** *Sanctifier quelque chose,* le rendre saint, sacré, inviolable : *Ici, notre Sauveur reçut le baptême des mains du Précurseur, et sanctifia les eaux du Jourdain* (Bossuet). *Tout à côté s'ouvre une salle non moins vaste, mais plus obscure, que les tombeaux de marabouts sanctifient* (Gide) ; au *fig.*, revêtir d'un caractère noble, digne, vénérable : *Vous aurez beau vanter le roi dans vos ouvrages, | Et de ce nom sacré sanctifier vos pages* (Boileau). *Dans les temps anciens, le sang du meurtre provoquait au moins une horreur sacrée ; il sanctifiait ainsi le prix de la vie* (Camus).

II. 1. Considérer, respecter, honorer comme saint : *Que ton nom soit sanctifié* (Oraison dominicale). *Ne pouvant comprendre les idées nues, il sanctifie des objets palpables et des pratiques sensibles* (Taine). || **2.** Consacrer, réserver à Dieu, célébrer par des pratiques conformes à la loi religieuse : *Sanctifier le dimanche, la fête de Pâques. Dans l'ancienne loi, les Juifs sanctifiaient le sabbat.*

III. *Class.* Sanctionner, approuver par un acte officiel : *Le parlement voulait demander l'assemblée des chambres, et sanctifiait par conséquent tout ce que nous avions fait* (Retz).

● SYN. : **II, 2** *célébrer.*

◆ **se sanctifier** v. pr. (1541, Calvin). Agir de façon à se mettre en état de grâce et à préparer son salut (rare) : *Les grands doivent se sanctifier en travaillant au salut des peuples* (Massillon). *Il voulait devenir meilleur, se sanctifier, recouvrer pour un moment l'état de grâce, hélas ! chez lui éphémère comme la rose et se ternissant au moindre contact* (Blais).

sanction [sɑ̃ksjɔ̃] n. f. (lat. *sanctio,* action de sanctionner, peine, punition, de *sanctum,* supin de *sancīre,* consacrer, rendre irrévocable ; XIVe s., au sens de « précepte, en fait de religion » ; sens I, 1, 1788, Féraud [« approbation... par une autorité officielle », XXe s.] ; sens I, 2, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens II, 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 2-3, av. 1778, J.-J. Rousseau [*sanction naturelle,* 1947, A. Lalande ; *sanction... de la conscience,* 1893, *Dict. général*] ; sens II, 4, 1925, A. Gide [aussi « toute mesure répressive... »]).

I. 1. Acte par lequel le chef du pouvoir exécutif, dans un État constitutionnel, rend définitive une disposition légale et lui donne la force exécutoire : *Attribuer à une puissance quelconque le droit de veto et de sanction est le comble de la tyrannie* (Proudhon). || *Par extens.* Approbation, ratification par une autorité officielle : *Si le projet reçoit la sanction du Parlement...* || *Pragmatique sanction,* v. PRAGMATIQUE. || **2.** *Fig.* Consécration, confirmation, volontaire ou de fait, reçue par quelque chose, et qui lui confère une sorte de validité : *La sanction de l'usage en matière de langue. La légitimité politique a pour première origine la justice, la vérité ; puis vient la sanction du temps* (Guizot). *Les vues de Newton* [...] *trouvent une sanction inattendue dans les plus récents travaux de nos chimistes* (Sully Prudhomme). *La justice est la sanction des injustices établies* (France).

II. 1. Peine ou, plus rarement, récompense prescrite pour assurer l'application, le respect d'une loi : *Sanction pénale. Sanction rémunératoire.* || **2.** Châtiment ou récompense appliqués à une personne dans la mesure où son action transgresse ou respecte une règle relative à la conduite : *Les réflexions du supérieur étaient l'unique sanction qui tenait tout en haleine et en éveil* (Renan). *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction* (ouvrage de M. J. Guyau). || **3.** Conséquence résultant de toute manière d'agir, et qui peut être soit d'ordre naturel, soit d'ordre social, religieux, personnel, etc. : *La sanction de l'opinion se manifeste par l'éloge ou le blâme, la bonne ou la mauvaise réputation.* || *Sanction naturelle,* celle qui résulte du libre jeu des lois de la nature : *La déchéance physique est la sanction naturelle de l'intempérance.* || *Sanction intérieure,* ou *sanction de la conscience,* manière personnelle qu'a chacun d'apprécier ses propres actions et qui est ressentie sous la forme du remords ou de la satisfaction. || **4.** Peine édictée par une loi à l'encontre de certains actes : *Les sanctions pénales.* || *Par extens.* Toute mesure répressive prise par une autorité : *Une sanction qui frappe un fonctionnaire. Réclamer des sanctions contre les fauteurs de désordre. Écrivez : « L'inspecteur Robineau inflige au pilote Pellerin telle sanction, pour tel motif... »* (Saint-Exupéry).

● SYN. : **I, 2** *ratification.* || **II, 3** *jugement ; apanage, rançon, tribut.*

sanctionner [sɑ̃ksjɔne] v. tr. (de *sanction ;* 1777, Proschwitz, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1798, Acad. ; sens II, 1, 1939, Giraudoux ; sens II, 2, milieu du XXe s. [absol., av. 1960, A. Camus]).

I. 1. Ratifier une disposition légale, la rendre exécutive par une sanction : *Sanctionner une loi.* || **2.** *Fig.* Confirmer, entériner, consacrer par une approbation autorisée : *Sanctionner les initiatives d'un mandataire. Dieu, s'il intervient dans les choses humaines, ne sanctionne que la justice* (Constant).

II. 1. Réprimer par une sanction, une pénalité, un châtiment : *Sanctionner une infraction. Il estime que cette faute est grave et devrait être sanctionnée. La loi sanctionne ce genre de délits.* || **2.** *Fam.* Frapper d'une sanction, d'une peine, d'une punition : *Sanctionner un militaire pour manquement à la discipline. Les contrevenants seront sanctionnés ;* et absol. : *Le juge suprême n'est plus dans les cieux, il est l'histoire elle-même, qui sanctionne en divinité implacable* (Camus).

● SYN. : **I, 2** *homologuer, ratifier.* || **II, 1** *punir, réprimer ;* **2** *châtier, condamner, corriger, sévir contre.*

sanctoral [sɑ̃ktɔral] n. m. (lat. médiév. *sanctoralis,* même sens, du lat. class. *sanctorum,* génitif plur. de *sanctus,* saint [v. SAINT] ; 1575, *Annales de Bretagne* [XXI, 423], écrit *santoral ; sanctoral,* 1964, Larousse). Ensemble des offices célébrés en mémoire des saints, au cours de l'année.

sanctuaire [sɑ̃ktɥɛr] n. m. (lat. *sanctuarium,* cabinet d'un roi [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « lieu sacré, sanctuaire »], de *sanctus,* saint, sacré [v. SAINT] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *saintuarie* [*sanctuaire,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 [dans le Temple de Jérusalem ; dans un édifice religieux en général, v. 1155, Wace — écrit *saintuaire ; poids du sanctuaire,* 1534, Lefèvre d'Étaples — d'abord écrit *poix du saintuaire,* v. 1250, Trénel, 338 ; *...au poids du sanctuaire,* au fig., 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1611, Cotgrave [« lieu saint... », 1559, Amyot, écrit *santuaire — sanctuaire,* XVIIIe s.] ; sens 4, 1788, J.-J. Barthélemy [*le sanctuaire... de la justice,* 1677, Fléchier] ; sens 5, av. 1662, Pascal ; sens 6, 13 juin 1971, *le Figaro* [« territoire... », v. 1975]). **1.** Partie la plus sainte d'un édifice religieux. || *Spécialem.* Lieu le plus sacré du Temple des Juifs, à Jérusalem, qui renfermait l'arche d'alliance et qu'on appelait également le SAINT DES SAINTS : *Et que de Jézabel la fille sanguinaire | Ne vienne attaquer Dieu jusqu'en son sanctuaire* (Racine). || *Poids du sanctuaire,* poids de pierre qui servaient d'étalons et dont les prêtres juifs avaient la garde. || Class. et fig. *Peser, examiner au poids du sanctuaire,* avec la plus grande attention, la plus grande exactitude : *On se flatte sur ses*

raisons, dans le temps qu'on croit peser celles d'autrui au poids du sanctuaire (Fénelon). || **2.** Dans une église, partie de l'édifice où se trouve le maître-autel, souvent entourée d'une balustrade, et où s'accomplissent les cérémonies liturgiques : *Pâle lampe du sanctuaire, | Pourquoi, dans l'ombre du saint lieu, | Inaperçue et solitaire, | Te consumes-tu devant Dieu ?* (Lamartine). || **3.** Édifice consacré aux cérémonies d'un culte. || *Spécialem.* Lieu saint, et qui est l'objet d'une vénération particulière : *Un sanctuaire de pèlerinage. Dans une pièce de catacombe, sanctuaire de ce marché, un bébé solitaire cahotait entre les courts cierges posés sur les dalles...* (Malraux). || **4.** *Fig.* et *littér.* Lieu qui est l'abri, le séjour privilégié de quelque chose : *Sa maison* [d'Épaminondas] *était moins l'asile que le sanctuaire de la pauvreté ; elle y régnait avec la joie pure de l'innocence* (Barthélemy). *Les petits murs, de terre mêlée d'ossements, suivent la courbe des grèves et enferment tout ce grand sanctuaire d'arbres ; mais çà et là quelque tige, séparée de la futaie droite, penche au-dehors sa gerbe de plumes, dont l'image confuse se reflète renversée dans l'eau* (Loti). *La Finlande était alors, et, je veux le croire, est encore, un sanctuaire de la civilisation véritable* (Duhamel). || Vx. *Le sanctuaire des lois, de la justice,* le palais de justice. || **5.** *Fig.* et *littér.* Partie secrète, considérée comme inviolable : *Avoir laissé pénétrer un profane dans le sanctuaire de son cœur* (Gautier). || **6.** *Fig.* Lieu d'asile, de refuge, où certaines actions ne peuvent se produire, et en particulier territoire qui, pendant un conflit armé, se trouve soustrait aux hostilités et à leurs conséquences. || *Spécialem.* Territoire que le pays possesseur d'une force de frappe entend protéger par la dissuasion et soustraire aux effets d'un éventuel conflit atomique.

• SYN. : **4** *asile, bastion, refuge, temple ;* **5.** *tréfonds.*

sanctus [sãktys] n. m. (mot lat. signif. « saint » [v. SAINT], qui est le premier terme de cette prière ; milieu du XIIIe s. [« partie de la messe... », 1870, Littré]). Prière que l'on chante à la messe, après la préface, et qui commence par l'acclamation *sanctus* répétée trois fois. || *Par extens.* Partie de la messe où l'on chante cette prière.

sandal n. m. V. SANTAL.

sandale [sãdal] n. f. (lat. *sandalium,* sorte de chaussure de femme, gr. *sandalion,* dimin. de *sandalon,* chaussure de bois fixée par des courroies passant sur le pied ; v. 1130, *Eneas,* écrit *sandaire ;* v. 1170, G. de Saint-Pair, écrit *sçandale ; sandale,* XIIIe s., Du Cange [*secouer la poussière de ses sandales,* 1841, Ch. de Bernard]). Chaussure légère, formée d'une semelle qui s'attache au pied avec des cordons ou des lanières : *Ses pieds, dans des sandales de cuir beige, sont nus ; l'une de ses chevilles, la gauche, est écorchée...* (Pieyre de Mandiargues). || *Secouer la poussière de ses sandales,* se dit pour exprimer qu'on quitte avec l'intention de ne jamais les revoir quelqu'un ou quelque chose dont on n'a pas eu à se louer (loc. empruntée à l'Évangile) : *J'ai secoué là-dessus la poussière de mes sandales* (Gide).

sandalette [sãdalɛt] n. f. (dimin. de *sandale ;* début du XXe s., d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964). Sandale à empeigne basse, maintenue par des cordons.

sandalier, ère [sãdalje, -ɛr] ou **sandaliste** [sãdalist] n. (de *sandale ;* 1680, Richelet [*sandalier*], et 1964, Robert [*sandaliste*]). Personne qui fait des sandales.

sandapile [sãdapil] n. f. (lat. *sandapila,* même sens ; 1876, Larousse). Chez les Romains, civière munie d'un coffre, au moyen de laquelle on portait les cadavres des esclaves et des pauvres jusqu'au lieu de la sépulture.

sandaraque [sãdarak] n. f. (lat. *sandaraca,* sulfure rouge d'arsenic, gr. *sandarakê,* même sens ; 1482, Corbichon, écrit *landarache* — avec un *l-* fautif — [*sandaraque,* 1547, Vaganay], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Nom donné autref. au *réalgar.* || **2.** Résine naturelle, extraite d'un thuya, utilisée pour la préparation de vernis, et qui servait jadis à frotter le papier, pour le glacer et l'empêcher de boire, après usage du grattoir : *Préposé au matériel, il distribuait gravement, selon les demandes, le papier, les plumes, les crayons, les grattoirs, les coupe-papier, les carrés de gomme, les fioles de sandaraque, les encres bleues, les encres rouges* (Daudet).

sandastre [sãdastr] n. f. (moyen gr. *sandastros,* même sens ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, écrit *sandastros ; sandastre,* 1611, Cotgrave). Pierre précieuse de l'Inde et de l'Éthiopie, qui est marquée de taches dorées en forme d'étoiles.

sanderling [sãdɛrlɛ̃] n. m. (mot angl. de même sens, dér. de *sand,* sable ; 1750, d'après Robert, 1967). Petit oiseau échassier nichant dans les toundras des régions arctiques, mais que l'on rencontre sur les côtes françaises lors des passages.

sandhi [sãdi] n. m. invar. (mot sanskrit signif. proprem. « liaison », de *san,* avec, et de *dhi,* poser ; 1845, Bescherelle). Modification phonétique qui affecte l'initiale et/ou la finale de certains mots, morphèmes ou syntagmes, du fait de leur position dans la phrase : *La liaison, en français, est un phénomène de sandhi : « ils sont six »*[ilsɔ̃sis],] *« six oiseaux »* [sizwazo],] *« six livres »* [silivr].]

sandjak [sãdʒak] n. m. (turc *sandjak,* gouverneur du Sultan ; début du XVIe s., écrit *sangiac,* au sens de « gouverneur d'un arrondissement territorial en Turquie » ; écrit *sandjiak,* au sens actuel, 1870, Littré ; *sandjak,* 1904, Larousse). *Anc.* subdivision d'une province, en Turquie.

• REM. On trouve diverses variantes graphiques : SANDIAC (1933, Larousse), SANDJIAK, SANCAK (1964, Larousse).

Sandow [sãdo *ou* sãdɔv] n. m. (n. déposé, mot angl. désignant un extenseur, emploi comme n. commun du n. de la firme qui le produisait ; 1902 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, 1949, Larousse ; sens 2-3, 1933, Larousse). **1.** Câble de caoutchouc monté sur certains appareils de gymnastique (exerciseur, extenseur), ou utilisé pour la fixation des objets sur un porte-bagages, une galerie de voiture, etc. || **2.** Appareil de gymnastique monté avec ses câbles ; exercices qu'il permet de pratiquer : *Du sandow, capitaine* [...], *du sandow* [contre les rhumatismes] (Mirbeau). || **3.** *Spécialem.* Câble élastique employé pour le lancement des planeurs, en particulier le long des pentes.

1. sandre [sãdr] n. m. ou f. (lat. scientif. moderne *sandra,* même sens, de l'allem. *Zander,* même sens, mot d'origine néerl. ; 1839, Boiste). Poisson osseux voisin de la perche, à chair estimée, que l'on rencontre principalement dans le bassin du Danube, et en France, dans le Doubs et la Saône.

2. sandre [sãdr] n. m. (islandais *sandur,* même sens ; 1964, Larousse). Accumulation sableuse et caillouteuse étalée par les eaux de fonte devant un glacier.

sandwich [sãdwitʃ] n. m. (emploi comme n. commun du n. de John Montagu, comte de *Sandwich* [1718-1792], pour qui son cuisinier inventa ce mets, qui lui permettait de se nourrir sans quitter sa table de jeu ; 2 févr. 1802 [13 pluviôse an X], *Moniteur universel,* au sens 1 [*prendre en sandwich,* 1964, Robert — *en sandwich,* « coincé entre deux choses, en parlant d'un objet », 1884, Maupassant] ; sens 3, 1947, F. Meyer et P. Grivet, p. 68 [après le n. d'un matériau ; comme n. m., 1964, Desjeux et Duflos, p. 80]). **1.** Mets constitué de deux tranches de pain, généralement beurrées, entre lesquelles on insère du jambon (ou de la charcuterie, de la viande froide, du fromage, etc.), et qui sert de repas hâtif : *Ils mangèrent des sandwiches en les tenant à deux mains, et en arrachant, comme de jeunes chiens* (Montherlant). || Fam. *Prendre en sandwich,* coincer ou attaquer quelqu'un de deux côtés à la fois. || **2.** *Homme-sandwich,* v. à l'ordre alphab. || **3.** *Matériau sandwich,* ou simplem. *sandwich,* matériau composite constitué d'une âme très légère comprise entre deux plaques de matériau résistant : *Verre sandwich. Skis fabriqués en sandwich métallique.*

• Pl. *des* SANDWICHES, ou *des* SANDWICHS.

Sanforisage [sɑ̃fɔrizaʒ] n. m. (n. déposé ; 1964, Larousse). Traitement qui consiste à soumettre les tissus de coton à des actions mécaniques et thermiques en vue de les rendre irrétrécissables au lavage.

sanforiser [sɑ̃fɔrize] v. tr. (de *Sanforis[age]* ; 1964, Larousse). Soumettre à l'opération du Sanforisage.

sanforiseur [sɑ̃fɔrizœr] n. m. (de *sanforiser ;* 1955, *Dict. des métiers*). Ouvrier qui conduit une sanforiseuse.

sanforiseuse [sɑ̃fɔrizøz] n. f. (de *sanforiser ;* 1964, Larousse). Machine sur laquelle est exécuté le Sanforisage.

sang [sɑ̃] n. m. (lat. *sanguinem,* accus. de *sanguis, -guinis,* sang, force vitale, vigueur, origine, race, parenté, rejeton, descendant ; v. 980, *Passion de Christ,* au sens I, 1 [mot souvent écrit *sanc* du XIe au XIVe s. ; *sang artériel, veineux,* 1690, Furetière ; *sang chaud, froid, blanc,* 1791, Valmont de Bomare ; *pêche au sang,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, v. 1155, Wace [*jusqu'au sang,* v. 1560, Paré — *tresq'al sange,* même sens, début du XIVe s., *Entrée d'Espagne ; être en sang...,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *pisser le sang,* XIIIe s. ; *pleurer... des larmes de sang,* 1652, d'après Richelet, 1680 ; *suer sang et eau,* fin du XVIe s.] ; sens I, 3, 1581, C. Fauchet [*donner son sang pour, donner... la dernière goutte de son sang pour, payer de son sang..., sucer le sang du peuple...,* 1690, Furetière ; *impôt du sang,* 1867, Littré, art. *impôt*] ; sens I, 4, XVe s., La Curne [*...de chair et de sang,* av. 1714, Fénelon — *la chair et le sang,* « la nature corrompue », 1550, *Bible Louvain ; avoir du sang dans les veines,* 1835, Acad. ; *n'avoir pas de sang dans les veines..., n'avoir plus une goutte de sang dans les veines,* 1798, Acad. ; *avoir le sang chaud,* 1636, Corneille ; *allumer le sang,* début du XIXe s., Mme de Staël ; *faire bouillir le sang,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *fouetter le sang,* 1784, Beaumarchais ; *glacer le sang...,* 1675, Racine ; *mon sang se glace dans mes veines,* 1677, Racine ; *rafraîchir... le sang,* 1680, Mme de Sévigné ; *le sang lui monte au visage...,* 1659, Duez ; *mon sang n'a fait qu'un tour,* 1876, Larousse ; *faire faire du mauvais sang à quelqu'un,* 1752, Trévoux — d'abord *...de mauvais sang...,* 1718, Acad. ; *se faire du mauvais sang,* v. 1770, J.-J. Rousseau ; *se faire... une pinte de bon sang,* 1869, Littré, art. *pinte — faire du bon sang à,* « réjouir », 1735, Marivaux ; *tourner... les sangs à quelqu'un,* 1876, Larousse ; *se manger... les sangs,* 1846, Balzac — d'abord écrit *...les sens,* 1829, Boiste] ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland* [*...répandre le sang...,* 1550, *Bible Louvain ; se baigner dans le sang,* 1636, Corneille ; *avoir du sang sur les mains,* 1964, Larousse ; *laver dans le sang...,* 1636, Corneille — d'abord *par sanc laver,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *le sang a coulé...,* 1835, Acad. — *il y a eu bien du sang répandu,* même sens, 1690, Furetière, art. *respandre ; le sang de cet homme crie vengeance,* 1679, Bossuet ; *buveur de sang,* 1793, Brunot ; *homme de sang,* v. 1120, *Psautier d'Oxford* — écrit *hume de sanc ; ...au premier sang,* 1694, Acad. — *...au dernier sang,* av. 1902, Zola ; *du sang à la une,* XXe s.] ; sens I, 6, XIIIe s. [*bon sang !,* 1887, Zola — *bon sang de bon sang...,* 1888, Villatte] ; sens II, 1, v. 1279, *le Castoiement* [*être du sang de quelqu'un,* 1640, Corneille (d'abord *estre de sang a quelqu'un,* 1390, La Curne) — littér., début du XXe s. ; *droit du sang,* 1718, Acad. ; *liens du sang,* 1669, Racine ; *prince... du sang,* 1573, Du Puys ; *pureté du sang,* 1683, Fléchier ; *avoir du sang bleu,* 1923, Larousse ; *...bon sang ne peut... mentir,* 1577, Dochez, art. *mentir — boins sans ne poet falir,* même sens, v. 1330, *Baudoin de Sebourg ; avoir quelque chose dans le sang,* 1910, Ch. Péguy — *être dans le sang,* « être inné, en parlant d'une chose », 1718, Acad.] ; sens II, 2, v. 1460, G. Chastellain ; sens II, 3, 1677, Racine [*liens du sang — sang,* 1644, Corneille ; *la voix du sang,* 1715, Lesage] ; sens II, 4, 1718, Acad. [*de sang mêlé,* 1876, Larousse] ; sens II, 5, 1835, Acad. [*un trois-quarts-de-sang,* 1870, Littré] ; sens III, 1, av. 1854, Nerval ; sens III, 2, 1812, Mozin ; sens III, 3, 1721, Trévoux).

I. LE SANG, LIQUIDE ORGANIQUE. **1.** Liquide visqueux, de couleur rouge chez l'homme et chez les vertébrés, qui, par les artères et par les veines, circule dans toutes les parties de l'organisme, apportant aux tissus les éléments nutritifs et l'oxygène dont ils ont besoin, et recueillant les déchets inutiles ou nuisibles à l'activité cellulaire : *Le sang est composé d'une partie liquide, le plasma, et d'éléments figurés, les globules rouges ou hématies, les globules blancs ou leucocytes, et les plaquettes ou thrombocytes. À l'état normal, l'organisme humain renferme de 5 à 6 litres de sang. Circulation, coagulation du sang. Faire une prise de sang, un examen du sang, une transfusion de sang.* || *Sang artériel,* sang oxygéné par la respiration et qui circule dans les artères. || *Sang veineux,* sang que les veines ramènent au cœur. || *Sang chaud,* sang d'une température supérieure à celle du milieu extérieur, qui circule dans les vaisseaux des vertébrés supérieurs, dits « animaux à sang chaud ». || *Sang froid,* sang d'une température égale à celle du milieu extérieur, qu'on trouve chez les reptiles et chez les autres vertébrés dont la circulation est incomplète. || *Sang blanc,* sang faiblement coloré, qu'on trouve chez la plupart des invertébrés. || *Sang laqué,* V. LAQUÉ, E. || *Pêche au sang,* pêche de rivière utilisant comme esche du sang caillé (chevesne, gardon...). || **2.** Le sang considéré dans les états et les modifications organiques auxquels il participe : *Dépôt de sang. Écoulement de sang. Crachement de sang. Perdre son sang. Maladies du sang. Elle essaie de s'asseoir* [une malade], *et aussitôt son visage se vide de sang* (Bernanos). || *Coup de sang, prendre un coup de sang,* V. COUP. || *Jusqu'au sang,* en entamant la peau, la chair, et en faisant apparaître le sang : *Fouetter, pincer, mordre, se gratter jusqu'au sang.* || *Être en sang, nager* ou *baigner dans son sang,* avoir perdu du sang, généralement à la suite d'une blessure, et être plus ou moins ensanglanté. || Pop. *Pisser le sang,* perdre, laisser s'écouler une quantité abondante de sang : *Père Feyle, voilà trois cents francs. Je dépose cent francs chez le voisin pour la garantie. Dans quinze jours, si elle pisse le sang* [une vache], *les cent francs seront pour moi. Si elle le pisse pas, ils seront pour vous* (Jouhandeau). || Fig. *Pleurer, verser des larmes de sang,* éprouver un chagrin, un regret amer. || Fig. *Suer sang et eau,* se donner de la peine, faire des efforts considérables. || **3.** Le sang considéré comme le bien le plus précieux, l'élément vital par excellence : *Le preux que nul n'a vu de son sang économe* (Hugo). || *Donner son sang pour,* accepter volontairement la mort, faire le sacrifice de sa vie pour : *Donner son sang pour son pays.* || *Je donnerais mon sang, le plus pur de mon sang, la dernière goutte de mon sang pour,* je suis prêt aux plus pénibles sacrifices pour... || *Payer de son sang, racheter, effacer avec son sang,* au prix de sa vie. || *Sucer le sang du peuple, s'engraisser du sang du peuple,* appauvrir, épuiser le pays par des charges excessives, s'enrichir à ses dépens. || Vx. *Impôt du sang,* les obligations militaires : *Et, comme il n'a que sa thèse à passer, il ne sera pas si malheureux de se trouver avocat à vingt-six ans, s'il veut continuer le métier du barreau après avoir payé, comme on dit, l'impôt du sang* (Balzac). || **4.** Le sang considéré comme la source ou l'agent de qualités permanentes ou de dispositions passagères de la personne (dans des expressions). || *Un être de chair et de sang,* un être bien vivant, avec ses passions, ses appétits. || *Avoir du sang dans les veines,* avoir un tempérament énergique, combatif. || *N'avoir pas de sang dans les veines,* ou *avoir du sang de poulet, du sang de navet* ou (vx) *du sang blanc,* manquer de vigueur, d'audace, être pusillanime. || *N'avoir plus une goutte de sang dans les veines,* être transi de peur. || *Avoir le sang chaud,* être ardent, impétueux, réagir avec vivacité, s'emporter facilement : *Mon premier mouvement était celui du sang, que j'ai un peu chaud, corbleu ! c'est un sang dont la source est généreuse* (Montherlant). || *Allumer le sang,* éveiller les désirs, les passions. || *Faire bouillir le sang,* Causer une extrême impatience. || *Fouetter le sang,* exciter, donner de la

vitalité, de l'ardeur. || *Glacer le sang dans les veines,* causer une grande frayeur. || *Son (mon) sang se glace dans ses (mes) veines,* il (j') éprouve de l'effroi : *À ce nom redoutable, mon sang se glaça dans mes veines* (Lesage). || *Rafraîchir, calmer le sang,* apaiser l'énervement, l'excitation, ramener au calme. || *Le sang lui monte au visage, à la tête,* il éprouve un vif sentiment de honte, une violente colère, etc. || *Mon sang n'a fait qu'un tour,* j'ai ressenti une soudaine émotion (colère, indignation, révolte, etc.). || *Faire faire du mauvais sang à quelqu'un, se faire du mauvais sang,* causer ou éprouver de l'inquiétude : *La lecture des malheurs imaginaires de Cleveland, faite avec fureur et souvent interrompue, m'a fait faire, je crois, plus de mauvais sang que les miens* (Rousseau). *Tu as tort de te faire du mauvais sang* (Duhamel). || *Se faire du bon sang,* ou (fam.) *se payer une pinte de bon sang,* rire, s'amuser de bon cœur. || Fam. *Tourner le sang* ou *les sangs à quelqu'un,* lui causer un grand émoi : *Maman portait la main à son cœur. « Oh ! disait-elle, cette sonnette me tourne le sang »* (Duhamel). || Fam. *Se manger, se ronger les sangs,* se tourmenter extrêmement : *Alors voici ce qu'on raconte : qu'il se morfondait, qu'il se mangeait les sangs à cause de sa femme...* (Romains). || **5.** Le sang versé évoquant la mort violente, les actions ou les hommes qui attentent à la vie : *Il y a du sang qui crie et du sang muet : le sang des champs de bataille est bu en silence par la terre ; le sang pacifique répandu jaillit en gémissant vers le ciel ; Dieu le reçoit et le venge* (Chateaubriand). *À table, la conversation vint tout de suite sur les taureaux.« J'aimerais la course s'il n'y coulait pas de sang », déclara le señor Espinho, Portugais très anglicisé* (Montherlant). || *Verser, répandre le sang, se tremper les mains dans le sang,* faire couler le sang, se rendre coupable de meurtres, de violences. || *Se baigner dans le sang,* se livrer à un massacre de vies humaines. || *Avoir du sang sur les mains,* avoir commis un meurtre. || *Laver dans le sang une injure, une offense,* etc., en tirer vengeance par un meurtre. || *Noyer dans le sang une révolte,* v. NOYER 1. || *Mettre à feu et à sang un pays,* v. FEU 1. || *Le sang a coulé, a été répandu,* il y a eu des blessés, des morts. || *Le sang de cet homme crie vengeance,* il faut que cet homme soit vengé. || *Buveur de sang,* homme cruel, sanguinaire, ou homme avide et impitoyable. || *Homme de sang,* celui qui n'hésite pas à répandre le sang si son intérêt l'exige : *Je me demande si Claudel a jamais songé que son Rodrigue, comme d'ailleurs son Mesa, était un conquérant, un homme de sang... Et je sais bien que ce sang répandu, dans la vision du monde qu'a Claudel, prend une autre signification* (Mauriac). || Vx. *Duel au premier sang,* duel que l'on arrêtait à la première blessure, même si elle était peu grave ; *duel au dernier sang,* duel à mort. || Fam. *Du sang à la une,* un article relatif à un meurtre à la première page d'un journal. || **6.** *Le sang de Jésus-Christ,* le sang versé par le Christ, son sacrifice pour la rédemption des hommes : *Dieu meurt pour le rachat des hommes. Il rachète aussi les Juifs qui Le haïssent et les Romains qui L'ignorent. Et leurs fils et les fils de leurs fils. Chaque goutte de son sang rachète chacun d'eux en particulier* (Caillois). || *Le précieux sang,* v. PRÉCIEUX, EUSE. || *Bon sang !, bon sang de bon sang !, Bon sang de bonsoir !,* jurons : *Tiens-toi debout, bon sang ! Tu m'écrases avec ton poids* (Merle).

II. Le sang considéré comme le facteur essentiel de l'hérédité. **1.** Race, extraction, famille (surtout dans des expressions) : *Être de sang noble. Le noble n'est plus fier du sang de ses ancêtres...* (Musset). *Mon sang me crie, de partout, qu'il a couru pendant des siècles dans des veines de laboureur et d'ouvrier* (Vallès). *Aïeul qui pouvait retrouver de son sang chez tous ceux qui vivaient sur le grand domaine* (Chamson). || *Être du sang de quelqu'un,* avoir quelqu'un pour ancêtre ou avoir les mêmes ancêtres que lui : *Seigneur, je suis Romain et du sang de Pompée* (Corneille). *Sire, c'est péché à vous de maudire cet enfant qui est de votre sang* (Montherlant) ; et littér. : *Mon père était du sang des aigles* (Saint-Exupéry). || *Droit du sang,* droit que donne la naissance. || *Liens du sang,* liens de parenté dus à une ascendance commune. (V aussi n. 3 ci-après.) || *Prince, princesse du sang,* issus de la famille royale par des mâles : *Mais ce n'était encore que la seconde princesse du sang à qui j'étais présenté, et j'étais excusable de ne pas avoir dégagé les traits généraux de l'amabilité des grands* (Proust). || *Pureté du sang,* absence de mésalliance dans une famille noble. || *Avoir du sang bleu,* être d'origine aristocratique. || *Beau* (ou *bon*) *sang ne peut, ne saurait mentir,* on ne peut manquer de retrouver chez les enfants les qualités (ou, *ironiq.,* les défauts) de ceux qui les ont engendrés. || Fam. *Avoir quelque chose dans le sang,* l'avoir de naissance, comme une disposition qui résulterait de l'hérédité : *Il a le commerce dans le sang.* || **2.** *Vx* ou *littér.* Progéniture, descendance, enfant d'une personne : *Si vous dites vrai, nous la renoncerons pour notre sang* (Molière). *Ces monstres* [...] | *Qui, prenant en dégoût les fruits nés de leur flanc,* | *S'irritent sans raison contre leur propre sang* (Boileau). || **3.** *Vx* ou littér. *Liens du sang,* ou simplem. *sang,* les liens affectifs, les sentiments qui existent normalement entre personnes unies par la parenté : *Tous les liens du sang n'ont pu le retenir* (Racine). *Elle est mère, et le sang a beaucoup de pouvoir* (Corneille). [V. aussi n. 1 ci-dessus.] || *La voix du sang,* l'instinct qui fait que l'on porte certains sentiments aux membres de sa famille : *La voix du sang se fit entendre, je me rappelai tous mes devoirs envers mes parents* (Lesage). || **4.** Race d'hommes : *Le sang tartare s'est mêlé d'un côté avec les Chinois et de l'autre avec les Russes orientaux* (Buffon). *Mélange du sang allemand et du sang français, le peuple anglais décèle de toutes parts sa double origine* (Chateaubriand). || *De sang mêlé,* se dit d'une personne issue d'un croisement de races. || Substantiv. *Un, une sang-mêlé,* v. à l'ordre alphab. || **5.** Se dit aussi en parlant des animaux, et surtout des chevaux : *Un cheval de pur sang.* || Substantiv. *Pur-sang, demi-sang,* v. ces mots à l'ordre alphab. || *Un trois-quarts-de-sang,* le produit d'un pur-sang et d'un demi-sang.

III. Sens analogiques. **1.** Poét. *Le sang de la vigne,* le vin : *Nous pouvons, sans offenser la loi, nous désaltérer du généreux sang de la vigne ou de la blonde liqueur de l'orge* (Nerval). || **2.** Vx. *Sang de rate,* nom donné autref. dans diverses régions, notamment en Beauce, au charbon des moutons. || **3.** Vx. *Sang des philosophes,* esprit minéral que les alchimistes supposaient être dans les métaux.

● Syn. : **II, 1** *lignage, lignée, souche, tige.*

◆ adj. ou appos. (1964, Robert). Sert à préciser une nuance de rouge : *Rouge sang.*

san-gavino [sɑ̃gavino] n. m. (emploi comme n. commun de *San-Gavino,* n. de la localité de Corse près de laquelle on trouve ce marbre ; 1876, Larousse). Marbre de Corse, d'un blanc grisâtre, traversé par des veines noires ou violettes.

sang-bleu [sɑ̃blø] n. invar. (de *sang* et de l'adj. *bleu* ; 22 avr. 1877, *Journ. officiel,* p. 2998). En Amérique du Sud, personne issue d'un croisement d'indigène et d'Européen.

sang-dragon [sɑ̃dragɔ̃] ou **sang-de-dragon** [sɑ̃ddragʒ *ou* sɑ̃dədragʒ] n. m. invar. (de *sang,* [*de*], et *dragon* ; XIIIe s., *Simples Médecines,* écrit *sanc de dragon* [*sang-de-dragon,* v. 1560, Paré], et XIVe s., *Antidotaire Nicolas,* écrit *sanc-dragon* [*sang-dragon,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Résine rouge, extraite du fruit d'une espèce de palmier du genre *rotang,* utilisée autref. comme astringent et hémostatique, et auj. pour colorer certains vernis. || **2.** Nom usuel d'une espèce d'oseille sauvage.

sang-froid [sɑ̃frwa] n. m. invar. (de *sang* et de l'adj. *froid* ; 1672, Mme de Sévigné [aussi « qualité d'une personne qui se comporte... de cette façon » ; *garder..., perdre son sang-froid,* 1876, Larousse]). Attitude d'une personne qui domine son émotivité et conserve l'intégrité de ses moyens en présence d'un événement dramatique

ou périlleux : *Faire preuve de sang-froid. Montrer un sang-froid impressionnant face au danger. Suétone nous décrit les crimes de Néron avec un sang-froid qui nous surprend, en nous faisant presque croire qu'il ne sent point l'horreur de ce qu'il décrit* (Montesquieu). *Des officiers effarés qui nous criaient : « Du sang-froid ! du sang-froid ! » pour essayer de s'en donner à eux-mêmes* (Daudet). || Qualité d'une personne qui se comporte habituellement de cette façon : *Avoir du sang-froid. Cette aimable situation lui avait procuré un sang-froid parfait* (Stendhal). *M. de K... était un homme de sang-froid. Je l'avais vu souvent dans des adjudications, par exemple, aller au danger par les biais les plus sûrs, avec une décision immédiatement réfléchie* (Giono). || *Garder, conserver, perdre son sang-froid,* résister ou, au contraire, céder à l'emportement, à la colère.

• Syn. : *assurance, calme, cran* (fam.).

◆ **De sang-froid** loc. adv. (v. 1395, Boutillier, écrit *de froid sang ; de sang-froid,* 1573, P. Barbier [« avec une froide résolution », fin du XVI^e s., A. d'Aubigné]). En restant maître de soi, en toute lucidité, sans se laisser influencer par l'émotion ou l'affectivité : *Si on la regarde de sang-froid, malgré toutes ses qualités, elle n'a pas l'air très dégourdie. Enfant gâtée* (Butor). || *Spécialem.* Avec une froide résolution (en parlant d'un acte de violence) : *Un meurtre commis de sang-froid. C'est de sang-froid que vous m'avez attiré dans un guet-apens* (Aymé).

sanglade [sɑ̃glad] n. f. (de *sangler ;* 1546, Rabelais). *Vx.* Coup donné avec une sangle.

sanglage [sɑ̃glaʒ] n. m. (de *sangler ;* 1964, Larousse). Action de sangler.

sanglant, e [sɑ̃glɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. *sanguilentus,* sanguinolent, var. du lat. class. *sanguinolentus* [v. sanguinolent] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *sanglent* et *sanglant,* au sens II, 1 [« qui est mêlé de sang », 1677, Racine] ; sens I, 1, 1273, Adenet [*sanglant,* n. m., « blessé », fin du XII^e s., *Raoul de Cambrai ; viande sanglante,* 1835, Acad. — d'abord ...*encore toute sanglante,* 1694, Acad.] ; sens I, 2, v. 1155, Wace ; sens I, 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens II, 2, 1580, Montaigne [*mort sanglante,* 1672, Racine ; *sacrifice sanglant,* 1876, Larousse — « sacrifice dans lequel on immole une créature vivante », 1680, Richelet ; *sacrifice non sanglant,* 1680, Richelet] ; sens II, 3, 1926, Montherlant ; sens II, 4, 1580, Montaigne ; sens II, 5, 1640, Corneille ; sens II, 6, 1659, Molière).

I. En parlant des êtres animés. **1.** Qui saigne, perd son sang, est en sang, couvert de son propre sang : *Ce héros dans mes bras est tombé tout sanglant* (Racine). *C'était un Espagnol de l'armée en déroute | Qui se traînait sanglant sur le bord de la route, | Râlant, brisé, livide, et mort plus qu'à moitié* (Hugo) ; et par extens. : *Une plaie, une blessure sanglante.* || Vx. *Viande sanglante,* viande saignante. || **2.** Qui est couvert du sang des autres : *Cet Achille* [...] *| Dont la sanglante main m'enleva prisonnière* (Racine). *Des assassins sanglants vers mon lit s'avancèrent* (Voltaire). || **3.** *Fig.* Qui a fait couler le sang : *Marie la Sanglante* (Surnom donné à Marie Tudor). *Il* [le pape] *donna le titre de défenseur de la foi au roi Henri VIII et à ses successeurs ; et à qui le donnait-il ? à celui qui devait être quelques années après le plus sanglant ennemi de Rome* (Voltaire).

II. En parlant des êtres inanimés. **1.** Qui est taché, souillé de sang, ensanglanté : *Linge, mouchoir sanglant. Une arme sanglante.* || *Spécialem.* Qui est mêlé de sang : *Ils rougissent le mors d'une sanglante écume* (Racine). || **2.** Qui est cause ou s'accompagne d'une effusion de sang, de morts violentes, d'actes de violence : *Combat sanglant. Elles* [les filles hospitalières] *allaient, au milieu des forêts et des guerres sanglantes, fonder des hôpitaux pour des sauvages ennemis* (Chateaubriand). *Ces paysans ne trouvaient de plaisir que dans l'ivresse, leur joie même était brutale, leurs jeux cruels. Leurs fêtes se terminaient en rixes sanglantes* (France). *Au prix des bouleversements les plus graves et les plus sanglants* (Bainville). || *Mort sanglante,* mort avec effusion de sang. || *Sacrifice sanglant,* sacrifice de Jésus-Christ sur la Croix. || *Sacrifice non sanglant,* sacrifice de la messe. || **3.** *Littér.* Cruel, sanguinaire : *Le señor Espinho maintenant réprouvait le massacre des chevaux* [à la corrida]. *Le duc concédait que c'était sanglant. Mais les chevaux tués épargnaient les hommes* (Montherlant). || **4.** *Littér.* Qui est rouge comme le sang et revêt un caractère tragique : *Le grand ciel empourpré l'enveloppait d'une lueur sanglante* (Flaubert). *Et nous voilà, nous aussi, tirant tous les trois des coups de fusil par la fenêtre, à la lune qui continue de faire là-haut un effet sanglant, au milieu des étoiles brillantes... !* (Loti). *Je ne veux plus rien sinon laisser se clore | Mes yeux couple lassé au verger pantelant | Plein du râle pompeux des groseilliers sanglants* (Apollinaire). || **5.** *Fig.* Qui est marqué par des meurtres, se rapporte à des meurtres, évoque des meurtres, des événements tragiques : *Le règne sanglant d'un souverain. Un épisode sanglant de l'histoire d'un peuple.* || **6.** *Fig.* Qui est ressenti vivement, profondément : *Quelle ironie sanglante qu'un palais en face d'une cabane !* (Gautier). *Tous les Rezeau ne manqueraient pas de lui en faire de sanglants reproches* (H. Bazin).

• Syn. : **I, 1** *ensanglanté, saignant ;* **3** *cruel.* || **II, 1** *sanguinolent ;* **2** *farouche, meurtrier, sauvage ;* **3** *barbare, inhumain ;* **6** *blessant, cuisant, navrant, poignant.*

sangle [sɑ̃gl] n. f. (lat. *cingula,* sangle, ventrière, de *cingere,* ceindre, entourer ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *cengle* [*sengle,* fin du XII^e s., *Raoul de Cambrai ; sangle,* XIV^e s.], au sens 2 ; sens 1, 1636, Monet [*lit de sangle,* 1680, Richelet] ; sens 3, 1690, Furetière [« tresse en bitord... », 1876, Larousse] ; sens 4, 1964, Larousse ; sens 5, 1975, *Lexis*). **1.** Bande large et plate, en cuir ou en tissu résistant, utilisée pour serrer, maintenir, porter quelque chose (ou quelqu'un) : *Renforcer un bagage au moyen d'une sangle. Fond de fauteuil garni de sangles. Les villageois* [...] *les avaient renseignés d'eux-mêmes sur cette folle* [...]. *Elle ne se laissa pas attraper facilement, et ils furent obligés de l'attacher avec des sangles* (Giono). || *Lit de sangle,* lit dont le fond est constitué de sangles tendues entre des montants reposant sur deux châssis croisés en X : *Jadis, sous le comble* [...], *| L'amour, content d'un lit de sangle, | Avec Suzon venait causer* (Gautier). || **2.** *Spécialem.* Bande qui, passant sous le ventre d'une bête de somme, sert à assujettir la selle ou le bât : *Alban passa la main sous la sangle de sa selle, s'assurant qu'elle était assez serrée* (Montherlant). || *Passage des sangles,* v. passage 1. || **3.** Étoffe de chanvre tissée en bandes étroites, servant à faire des sangles. || Tresse en bitord utilisée dans la marine. || **4.** Bande de toile spéciale adaptée à un corset-ceinture pour un maintien plus ferme d'une partie déterminée. || **5.** *Sangle abdominale,* ensemble des muscles abdominaux qui soutiennent les viscères.

sanglé, e [sɑ̃gle] adj. (part. passé de *sangler ;* v. 1534, B. Des Périers, au sens de « pourvu d'une sangle » [en parlant d'un cheval] ; sens 1, 1870, Littré ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1834, Balzac). **1.** *Bœuf sanglé,* bœuf dont la poitrine présente une dépression au niveau de la région du passage des sangles, en arrière des coudes. || **2.** En héraldique, se dit d'un animal, notamment du cheval, ayant une sangle d'un émail particulier. || **3.** Qui est tendu de sangles : *Vers neuf heures du soir, le corps* [du père Goriot] *fut placé sur un fond sanglé, entre deux chandelles, dans cette chambre nue, et un prêtre vint s'asseoir auprès de lui* (Balzac).

sangler [sɑ̃gle] v. tr. (de *sangle* [v. ce mot] ; XII^e s., écrit *cengler* [*sangler,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung, écrit *sengler* [*sangler,* XV^e s.] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1460, Villon [au fig., 1612, Godefroy, IX, 95 ; « appliquer avec force un coup... », 1636, Monet]). **1.** Serrer au moyen d'une sangle ou de sangles, notamment une bête de somme pour assujettir la selle ou le bât : *Sangler un cheval, un mulet.* || **2.** Serrer étroitement une personne à la taille, comme avec une sangle

(surtout au part. passé) : *Il était sanglé au milieu du corps, avec quelque prétention, sans doute, à diminuer son embonpoint* (Nerval). *Le vieux Jean Rehu est apparu un moment chez sa petite-fille, prodigieusement vert et droit, sanglé dans sa longue redingote* (Daudet). || **3.** Garnir un siège, un meuble de sangles : *Sangler un lit, un fauteuil.* || **4.** *Vx.* Frapper quelqu'un de coups vivement appliqués avec une lanière, un fouet, ou avec toute autre chose : *Il fallut nous rosser pour nous faire lâcher prise. Maître Médard dut prendre un fouet de charretier : il nous sangla, gifla, puis enfin raisonna* (Rolland) ; et au fig. : *Rastignac fut alors sanglé comme d'un coup de fouet par le regard profond que lui lança Vautrin* (Balzac). || *Par extens.* et *vx.* Appliquer avec force un coup de sangle, de fouet ou d'autre chose, à quelqu'un : *Je lui sanglai à travers le visage un coup de fouet qui l'obligea à lâcher prise* (Chateaubriand).

● SYN. : **2** *brider, corseter, gainer, mouler.*

◆ **se sangler** v. pr. (sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Mettre et serrer sa ceinture, son ceinturon : *Le clairon d'un de nos chasseurs d'Afrique sonne le réveil. Vite, il faut se lever, se sangler, se guêtrer* (Loti). || **2.** Porter des vêtements exagérément serrés à la taille : *Se cambrer comme un matamore et se sangler comme une femmelette* [...], *c'est être ridicule deux fois* (Hugo).

1. sanglier [sɑ̃glije] n. m. (lat. pop. **singularis [porcus]*, sanglier, proprem. « porc solitaire », du lat. class. *singularis*, unique, isolé, solitaire [de *singuli*, un par un], et *porcus*, porc, cochon ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*, écrit *sengler* [*senglier* — par changement de suff. —, v. 1138, Gaimar ; *sanglier*, v. 1300, *Mediaeval Studies*, XVI, 28 ; « la chair de cet animal », 1870, Littré] ; sens 2, 1870, Littré ; sens 3, 1870, Littré [*sanglier*, même sens, 1558, d'après Trévoux, 1771]). **1.** Porcin sauvage des forêts, caractérisé par sa forte tête triangulaire, ses canines éversées, ses poils raides, son régime omnivore, dont la part principale est formée par des végétaux souterrains (tubercules, rhizomes, bulbes, etc.) : *Le sanglier vit en troupes (compagnies) ; sa femelle est la laie, les jeunes sont les marcassins. Le sanglier reste ordinairement le jour dans sa bauge, au plus épais et dans le plus fort du bois* (Buffon). || *Par extens.* La chair de cet animal : *Carré de sanglier.* || **2.** *Sanglier d'Amérique*, le pécari. || **3.** *Sanglier de mer*, poisson commun dans la Méditerranée, aux écailles épineuses, dont la bouche peut s'allonger en tube.

2. sanglier, ère [sɑ̃glije, -ɛr] adj. (emploi adjectivé de *sanglier* 1 ; 1876, Larousse). Qui rappelle le sanglier (rare) : *Front bas, tempes larges, moins de quarante ans, et la patte d'oie, le poil rude et court, la joue en brosse, une barbe sanglière, on voit d'ici l'homme* (Hugo).

sanglon [sɑ̃glɔ̃] n. m. (dimin. de *sangle* ; v. 1500, Médicis, *Chronique*, au sens de « petite courroie » ; sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Courroie de harnais percée de trous. || **2.** Extrémité d'une courroie ou d'une ceinture, qui entre dans la boucle et se fixe à l'ardillon.

sanglot [sɑ̃glo] n. m. (lat. pop. **singluttus*, altér. [d'après *gluttus*, gosier, ou *gluttire*, avaler — dér. de *gluttus*] du lat. class. *singultus*, hoquet, sanglot ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, 1835, musset ; sens 3, 1859, V. Hugo [« hoquet », 1314, Mondeville]). **1.** Contraction spasmodique de la poitrine, accompagnant les larmes dans une douleur spontanée ou une émotion vive, qui, généralement, n'est pas unique et donne à la voix un débit saccadé, convulsif : *Étouffer un sanglot, ses sanglots. Elle pleurait des heures, tout doucement, sans un sanglot, sans même cligner des paupières, c'était comme la vie qui sortait d'elle* (Bernanos). *Soudain, les deux coudes sur le marbre de la cheminée, il éclata en sanglots, non comme un homme, mais comme un enfant* (Simenon). || **2.** *Littér.* Expression littéraire de la douleur qui en restitue le caractère authentique : *Les plus désespérés sont les chants les plus beaux, | Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots* (Musset). || **3.** *Fig.* et *littér.* Bruit qui évoque le sanglotement : *Tandis qu'ils écoutaient les longs sanglots du vent | Et la mer se brisant aux rochers des presqu'îles, | Un nuage passait sur leurs âmes tranquilles* (Coppée).

sanglotant, e [sɑ̃glɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *sangloter* ; fin du XIXe s.). Qui sanglote, est secoué de sanglots : *Toutes deux, sanglotantes, allèrent s'asseoir* (Richepin).

sanglotement [sɑ̃glɔtmɑ̃] n. m. (de *sangloter* ; XIIIe s., Pannier [rare entre 1660, Oudin, et 1853, Baudelaire]). Le fait de sangloter ; bruit produit par celui qui sanglote : *Le reste de la phrase se perdit dans un sanglotement désespéré...* (Martin du Gard).

sangloter [sɑ̃glɔte] v. intr. (de *sanglot* ; v. 1155, Wace, écrit *sangluter* [*sangloter*, XIIe s., *Dolopathos*], au sens 1 ; sens 2, 1759, Voltaire). **1.** Être secoué de sanglots ; manifester sa peine, son émotion avec des sanglots : *Je montais sangloter tout en haut de la maison* (Proust). *Je sanglotais, à sec, tout en marchant, ce qui m'arrive quelquefois dans ce prodigieux Paris* (Duhamel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Émettre des sons analogues à des sanglots : *Et les orgues de Barbarie | Y sanglotent dans les cours grises* (Apollinaire).

sang-mêlé [sɑ̃mɛle] n. invar. (de *sang* et de *mêlé* ; 1770, Raynal, au sens de « population où il y a eu des croisements » ; sens actuel, 1798, Moreau de Saint-Méry). Personne issue d'un croisement de races.

● SYN. : *métis, métisse.*

sangria [sɑ̃grija] n. f. (esp. *sangría*, même sens, dér. [par analogie de couleur] de *sangre*, sang, lat. *sanguinem*, accus. de *sanguis*, sang ; 1967, Robert [*sang-gris*, forme francisée, 1730, Savary des Bruslons]). Boisson d'origine espagnole, faite de vin rouge sucré dans lequel on met des quartiers d'agrumes, parfois de pêches, et que l'on sert glacée.

sangsue [sɑ̃sy] n. f. (lat. *sanguisūga*, sangsue [animal], de *sanguis*, sang, et de *sūgĕre*, sucer ; v. 1170, *Vie d'Édouard le Confesseur*, au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., Rutebeuf ; sens 3, 1954, S. de Beauvoir, p. 156 ; sens 4, 1753, E. Rolland, *Faune*, XII, 198). **1.** Annélide marin ou d'eau douce, de la classe des hirudinées, qui possède une ventouse à chaque extrémité et qu'on utilisait jadis en médecine pour faire des saignées : *Les sangsues se nourrissent exclusivement du sang des vertébrés. Poser, mettre des sangsues à un malade.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Personne avide, qui profite soit de sa situation, soit des circonstances, pour s'enrichir ou vivre aux dépens d'autrui : *Elle et ses autres enfants et petits-enfants devinrent autant de sangsues dont le moindre mal qu'ils fissent à Thérèse était de la voler* (Rousseau). || **3.** *Fam.* Personne importune et dont on ne peut se défaire. || **4.** Petit fossé creusé dans les terres arables ou les prairies, pour l'écoulement des eaux.

● SYN. : **2** *écornifleur, exploiteur, parasite, pique-assiette* (fam.), *profiteur.*

sanguenite [sɑ̃gənit] n. f. (var. dialect. de *santonique*, même sens [V. SANTOLINE] ; 1819, *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*). Nom d'une espèce d'armoise.

sanguin, e [sɑ̃gɛ̃, -in] adj. (lat. *sanguineus*, de sang, sanglant, ensanglanté, sanguinaire, de la couleur du sang, de *sanguis*, sang ; v. 1138, Gaimar, au sens de « sanglant, ensanglanté » ; sens 1, v. 1380, *Aalma* [*vaisseaux sanguins*, 1765, *Encyclopédie* ; *système sanguin*, 1812, Mozin — d'abord *système des vaisseaux sanguins*, 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, v. 1360, Froissart [*tempérament sanguin*, 1694, Acad. — *complexion sanguine*, même sens, v. 1265, Br. Latini] ; sens 3, XIIe s., Marbode). **1.** Qui appartient au sang ; qui se rapporte au sang, à la circulation du sang : *La composition sanguine. Plasma sanguin, globules sanguins. Un écoulement, un épanchement sanguin. Transfusion sanguine.* || *Groupe sanguin*, V. GROUPE. || *Vaisseaux sanguins.* conduits de l'organisme servant à la circulation du sang. || *Système sanguin*, ensemble des vaisseaux qui contiennent le sang. || **2.** Où le sang prédomine : *La plupart des convives, la chaise renversée en arrière, montraient des visages sanguins colorés par le grand air et par un bon dîner, mis en valeur par des faux cols trop blancs* (Simenon). || *Tempérament sanguin*, tempérament caractérisé par la richesse

du sang et par la dilatation habituelle des capillaires périphériques, qui colore la peau et surtout le visage en rouge. || **3.** Qui est d'une couleur rappelant celle du sang : *Orange sanguine* (v. SANGUINE n. f.). *Au milieu des douces tuiles, sanguines et chenues, la comtesse vit luire ses toits comme des glaciers bleus* (La Varende). || *Jaspe sanguin,* v. JASPE.

• SYN. : **2** *congestionné, cramoisi, rouge.*

◆ adj. et n. (fin du XIII^e s.). Se dit d'une personne de tempérament sanguin : *Celui qui se croyait mon père, un gros homme sanguin éveillant l'idée d'un boucher, et mes frères* [...] *attendaient tranquillement sur leurs sièges* (Maupassant). *M. Hamars était un homme replet, sanguin, à tête ronde, aux yeux remuants* (Romains).

◆ **sanguin** n. m. (1945, Le Senne). Type de caractère dont les traits fondamentaux sont l'absence d'émotivité, le goût de l'action et la tendance à la réaction immédiate, l'absence de retentissement profond des événements dans le psychisme.

◆ **sanguine** n. f. V. à l'ordre alphab.

1. sanguinaire [sɑ̃ginɛr] adj. (lat. *sanguinarius,* de sang, sanguinaire, de *sanguis,* sang ; v. 1363, Chauliac, au sens de « composé de sang » ; sens 1, début du XVI^e s. [« qui aime voir couler le sang », 1926, Montherlant] ; sens 2, 1588, Montaigne ; sens 3, 1756, Voltaire). **1.** Se dit d'une personne qui n'hésite pas ou se plaît à faire couler le sang, à tuer ou à faire tuer : *Homme, peuple sanguinaire. Cette sanguinaire Athalie, le petit Éliacin l'émeut, la charme en dépit de ses insolences inspirées* (Mauriac). || *Par extens.* Qui aime voir couler le sang : *Cependant il faisait remarquer que ce public* [celui des corridas], *qu'on disait sanguinaire, il n'était pas de course où, par ses huées, il ne forçât un garçon d'arène à achever un cheval blessé qu'on voulait faire servir de nouveau* (Montherlant). || **2.** *Littér.* Qui conduit à faire couler le sang, qui porte à des actes de cruauté : *Perfides ! contentez votre soif sanguinaire* (Racine). *Une fureur sanguinaire* (France). || **3.** *Littér.* Où l'on verse le sang, qui se signale par des cruautés : *Une lutte sanguinaire. Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme, morts à la vérité dans leur lit, mais après un règne sanguinaire, aussi malheureux pour le prince que pour les sujets* (Voltaire).

• SYN. : **1** *cruel ;* **3** *farouche, féroce, meurtrier, sanglant, sauvage.*

2. sanguinaire [sɑ̃ginɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *sanguinaria,* même sens [XVIII^e s.], spécialisation du lat. class. *sanguinaria herba,* renouée, du n. f. *herba,* herbe, et de *sanguinaria,* fém. de l'adj. *sanguinarius,* de sang [v. l'art. précéd.] ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *sanguinaria ; sanguinaire,* 1829, Boiste). Herbe vivace de l'Amérique du Nord, de la famille des papavéracées, dont le latex rouge sang était utilisé par les Indiens pour se teindre la peau.

sanguine [sɑ̃gin] n. f. (fém. substantivé de *sanguin ;* début du XIII^e s., *Joufrois,* au sens de « sorte d'étoffe de couleur rouge » ; sens 1, 1562, Du Pinet [*Pierre sanguine,* même sens, XIII^e s., *Simples Médecines*] ; sens 2, 1564, J. Thierry ; sens 3, 1690, Furetière [« dessin... » et « lithographie... », 1876, Larousse] ; sens 4, 1907, Larousse [aussi *orange sanguine*]). **1.** Variété rouge et terreuse de fer oligiste, ou hématite rouge. || **2.** Pierre fine de couleur gris acier, à éclat métallique, et dont la poussière est rouge. || **3.** Crayon fait avec de l'ocre rouge, d'un rouge-brun ou pourpre : *Portrait à la sanguine.* || Dessin, croquis exécuté avec ce crayon : *Les sanguines de Greuze, de Boucher.* || *Par extens.* Lithographie imitant le dessin à la sanguine. || **4.** Orange à chair plus ou moins rouge. (On dit aussi ORANGE SANGUINE.)

sanguinivore [sɑ̃ginivɔr] adj. (de *sanguini-,* élément tiré du lat. *sanguis, sanguinis,* sang, et de *-vore,* du lat. *vorare,* dévorer ; 1964, Larousse). Qui se nourrit de sang : *Certaines chauves-souris sont sanguinivores.* (Syn. HÉMATOPHAGE.)

sanguinolaire [sɑ̃ginɔlɛr] n. f. (de *sanguinol*[*ent*] — par analogie de couleur ; 1803, Boiste). Mollusque bivalve, pourvu de très longs siphons, vivant dans les mers chaudes (Antilles, Californie, Australie).

sanguinolent, e [sɑ̃ginɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *sanguinolentus,* ensanglanté, sanglant, couvert ou injecté de sang, de *sanguis, sanguinis,* sang ; v. 1398, *Somme M^e Gautier,* au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** Se dit d'humeurs, de matières organiques mêlées de sang, teintées de sang : *Crachats sanguinolents. Selles sanguinolentes.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui a l'aspect, la couleur du sang : *La neige tombe à longs traits de charpie | À travers le couchant sanguinolent* (Verlaine). *Ce qui me déroute* [...], *c'est de ne voir ici que de l'acier, du ciment armé, des briques sanguinolentes* (Loti).

sanguisorba [sɑ̃gɥisɔrba] n. m. ou **sanguisorbe** [sɑ̃gɥisɔrb] n. f. (lat. scientif. de la Renaissance *sanguisorba,* même sens, du lat. class. *sanguis,* sang, et de *sorbēre,* avaler, absorber ; 1549, Fousch [304], écrit *sanguisorbe ; sanguisorba,* 1765, *Encyclopédie* [comme n. f. ; comme n. m., 1964, Larousse]). Nom scientifique de la *pimprenelle.*

sanhédrin [sanedrɛ̃] n. m. (araméen *sanhedrîn,* tribunal des Juifs, gr. *sunedrion,* assemblée siégeant, collège judiciaire, dér. de *sunedros,* qui siège ensemble [et, comme n. m., « membre d'une assemblée délibérante »], de *sun,* ensemble, et de *hedra,* siège ; 1573, G. Paradin, écrit *senedrin,* comme n. d'un traité du Talmud ; écrit *sanhédrin,* au sens 1, 1663, Bloch-Wartburg [*grand sanhédrin,* 1690, Bossuet] ; sens 2, fin du XVII^e s., Saint-Simon). **1.** Tribunal des anciens Juifs, à Jérusalem, composé des prêtres, des anciens et des scribes, qui jugeait les affaires criminelles et administratives. || *Grand sanhédrin,* conseil suprême qui siégeait à Jérusalem, dans l'enceinte du Temple. || **2.** *Vx* et *péjor.* Tribunal composé de juges à l'esprit prévenu : *Le syndic Sarasin et le syndic Godefroy* [...] *trouvèrent le raisonnement du sanhédrin genevois* [le conseil des pasteurs] *admirable* (Voltaire).

sanicle [sanikl] ou **sanicule** [sanikyl] n. f. (lat. pop. **sanicula,* même sens, dimin. de *sanus,* sain, bien portant [cette plante ayant des vertus médicinales] ; XII^e s., *Naissance du chevalier au cygne* [*sanicle*], et 1876, Larousse [*sanicule*]). Genre de plantes vivaces de la famille des ombellifères, à fleurs blanches ou rosées, poussant dans les endroits frais.

sanidine [sanidin] n. f. (dér. savant [par analogie de forme] du gr. *sanidion,* planchette, dimin. de *sanis, -nidos,* planche ; 1878, Larousse [*sanidin,* n. m., même sens, 1876, Larousse]). Variété de feldspath orthose que l'on trouve dans les roches volcaniques.

sanie [sani] n. f. (lat. *sanies,* même sens ; XIII^e s., écrit *sainnie ; sanie,* v. 1363, Chauliac). Matière purulente d'odeur fétide, plus ou moins mêlée de sang, qui s'écoule des ulcères et des plaies non soignées.

sanieux, euse [sanjø, -øz] adj. (lat. *saniosus,* même sens, de *sanies,* sanie ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** D'où s'écoule de la sanie : *Plaie sanieuse.* || **2.** Qui rappelle la sanie : *L'odeur aussi devait être la même : très peu aromatique, plutôt croupie et sanieuse* (Romains).

sanitaire [sanitɛr] adj. (dér. savant du lat. *sanitas,* santé [v. SANTÉ] ; 1801, Mercier, au sens 1 [*action sanitaire et sociale,* 1975, *Lexis*] ; sens 2 et 4, 1964, Larousse ; sens 3, 1829, Boiste ; sens 5, 1870, Littré). **1.** Relatif à la santé, à l'hygiène publique : *Des mesures, des règlements sanitaires. Police sanitaire.* || *Action sanitaire et sociale,* activité des caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales qui revêt une forme collective. || **2.** *Installation, appareil sanitaire,* installation, appareil destinés à la distribution, à l'évacuation de l'eau dans une habitation (lavabos, éviers, W.-C., etc.). || **3.** *Cordon sanitaire,* v. CORDON. || **4.** *Train sanitaire,* train dont les voitures sont spécialement équipées pour le transport des malades et des blessés, et qui est doté d'installations destinées au personnel qui les convoie. || **5.** *Déchargement sanitaire,* déchargement d'un navire médicalement suspect, opéré avec les précautions nécessaires pour éviter la contagion.

◆ n. f. (1975, *Lexis*). Ambulance de l'armée.

◆ **sanitaires** n. m. pl. (1964, Robert, au sing. ; au plur., 1er avr. 1968, *l'Express*). Local, pièce d'une maison où sont groupés les appareils de distribution et d'évacuation d'eau, et notamment ceux qui se trouvent dans les cabinets de toilette, les salles de bains et les W.-C. ; l'ensemble de ces appareils : *Les sanitaires de ce café sont dans un état de saleté repoussant.*

sannion [sanjɔ̃] n. m. (lat. *sannio,* même sens, de *sanna,* grimace, moquerie ; 1876, Larousse). Dans l'Antiquité romaine, mime grotesque, qui amusait surtout par ses grimaces.

sans [sɑ̃] prép. (élargissement, par un *-s* adverbial, de l'anc. franç. *sen,* sans [v. 980, *Passion du Christ*], lat. *sine,* même sens ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *sens* [*senz,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; sans,* v. 1167, Gautier d'Arras], au sens 1 [*non sans,* 1549, R. Estienne ; *être sans un,* début du XXe s.] ; sens 2, v. 1165, Marie de France). **1.** Devant un nom ou un pronom, exprime l'absence, la privation, l'exclusion : *Comme Serge l'avait prévu, son père le convoqua le lendemain matin pour lui parler sans témoins* (Troyat). *Son corps épais, sans aucun charme, on le savait soudain habité par ce que venait de dévoiler une de ces phrases* (Giono). *Le sommeil la jetait soudain au travers du lit tout à fait sans défense* (Gracq). *Une telle décision ne se prend pas sans douleur* (Montherlant). *Le père rejoignit les deux femmes et la famille, sans un mot, se mit en marche* (Sartre). || *Non sans,* avec assez de : *Il a réussi, non sans peine, à s'échapper.* || Pop. *Être sans un,* n'avoir pas un sou, être sans argent : *Et puis y a l'une, y a l'autre qui rappliquent, qui disent qu'elles sont sans un* (Colette). || **2.** Devant un infinitif, v. Rem. 1.

◆ adv. (14 sept. 1867, Goncourt). *Fam.* Marque l'absence, la privation : *Passe-moi mes lunettes, je ne peux rien lire sans.*

◆ **Sans cesse, sans contredit, sans doute, sans faute, sans plus** loc. adv. V. CESSE, CONTREDIT, DOUTE, FAUTE, PLUS.

◆ **Sans cela, sans quoi** loc. adv. (1538, R. Estienne [*sans cela ; sans quoi,* 1694, Acad.]). Sinon, faute de quoi : *J'étais absent, sans cela je vous aurais aidé. Presse-toi, sans quoi tu seras en retard.*

◆ **Sans que** loc. conj. (sens 1, 1373, Gace de la Buigne [*senz ce que,* même sens, v. 1130, *Eneas*] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*senz ceo que,* même sens, v. 1155, Wace]). **1.** Avec le subjonctif, indique une circonstance non réalisée : *Le projet a été adopté sans que personne ait élevé de protestation.* || **2.** *Class.* Avec l'indicatif ou le conditionnel, introduit une subordonnée qui ôte à la principale la possibilité de se réaliser, au sens de « si... ne pas », « sauf que », « n'était le fait que » : *C'était fait de leur nombreuse armée, sans que le comte de Souches plaça des troupes* (Racine). *J'écrirais à son beau-frère, sans qu'il semblerait qu'on espère tout de lui* (Sévigné).

• REM. **1.** Si une proposition introduite par *sans que* doit avoir même sujet que la proposition principale correspondante, *sans* suivi de l'infinitif se substitue ordinairement à *sans que* suivi du subjonctif : *Souffre et meurs sans parler* (Vigny). *Se pouvait-il que Marmont prononçât ce nom sans frémir ?* (Aragon). *Il lui arrivait de rester un mois sans mettre le nez dehors* (Arland).

2. L'emploi de *ne* dans une proposition introduite par *sans que* (av. 1696, La Bruyère), souvent critiqué, se rencontre néanmoins chez de nombreux auteurs : *Sans que rien ne parût au-dehors* (Mauriac).

sans-abri [sɑ̃zabri] n. invar. (de *sans* et de *abri ;* 1935, Sachs-Villatte). Syn. de SANS-LOGIS : *Le tremblement de terre a fait des milliers de sans-abri.*

sans-cœur [sɑ̃kœr] adj. et n. invar. (de *sans* et de *cœur ;* 1808, d'Hautel, au sens de « homme paresseux, sans amour-propre, à qui aucune remontrance ne fait impression » ; sens actuel, 1863, Littré, art. *cœur*). *Fam.* Qui ignore la pitié, qui est sans sensibilité : *Un homme sans-cœur. Un monsieur* [...] *qui tout le temps a l'air de vous dire que votre amour n'est pas capable d'un sacrifice* [...] *et là en deux mots qu'on est une sans-cœur* (Goncourt).

• SYN. : *dur, endurci, impitoyable, inhumain, insensible, sec.* — CONTR. : *affectueux, hypersensible, sensible, sentimental, tendre.*

sanscrit adj. et n. m., **sanscritique** adj., **sanscritisme** n. m.„ **sanscritiste** n. V. SANSKRIT, SANSKRITIQUE, SANSKRITISME, SANSKRITISTE.

sans-culotte [sɑ̃kylɔt] n. (de *sans* et de *culotte ;* 1792, Frey). Nom par lequel, sous la Convention, les aristocrates désignaient les révolutionnaires, qui avaient remplacé la culotte par le pantalon : *La foule des tricoteuses et des sans-culottes se relâchait alors de sa vigilance révolutionnaire* (France).

• Pl. *des* SANS-CULOTTES.

◆ adj. invar. (1876, Larousse). Relatif aux sans-culottes (rare) : *Le costume sans-culotte.*

sans-culottide [sɑ̃kylɔtid] n. f. (de *sans-culotte ;* 1793, Fabre d'Églantine). Nom donné par décret, de 1793 à 1795, aux cinq jours (six jours tous les quatre ans) terminant l'année du calendrier républicain, et consacrés à des fêtes publiques dédiées à la Vertu, au Génie, au Travail, à l'Opinion et aux récompenses.

sansevière [sɑ̃svjɛr *ou* sɑ̃səvjɛr] n. f. (origine incertaine, peut-être de *Sansevier,* n. d'un botaniste suédois ; 1839, Boiste). Liliacée à port d'agave, dont les feuilles charnues, groupées en rosette, poussent sur un rhizome épais et court et fournissent des fibres textiles très résistantes.

sans-façon [sɑ̃fasɔ̃] n. m. invar. (de *sans* et de *façon ;* 1829, Stendhal). *Littér.* Mépris volontaire des convenances : *Il tendit sa main avec un sans-façon de gentilhomme* (Flaubert). *Tout l'humiliait* [Jean-Christophe] : *il était humilié si on ne lui parlait pas* [...], *humilié surtout si le grand-duc, comme il arrivait parfois, avec un sans-façon princier, le renvoyait en lui mettant une pièce d'or dans la main* (Rolland).

• SYN. : *désinvolture, rondeur* (fam.), *sans-gêne.*

sans-fil [sɑ̃fil] n. f. (de *sans* et de *fil ;* v. 1925 [d'après Robert, 1964], puis 1949, Larousse). *Vx.* Syn. de TÉLÉGRAPHIE SANS FIL, ou T. S. F.

◆ n. m. (1964, Robert). Message envoyé par T. S. F. (Vieilli.)

sans-filiste [sɑ̃filist] n. (de *sans-fil ;* 1918 [d'après Robert, 1964], puis 1933, Larousse). *Fam.* Amateur de télégraphie ou de téléphonie sans fil.

• Pl. *des* SANS-FILISTES.

sans-gêne [sɑ̃ʒɛn] n. m. invar. (de *sans* et de *gêne ;* 1778, Bloch-Wartburg, comme n. d'une association d'ouvriers ; sens actuel, av. 1850, Balzac). *Fam.* Manière d'agir et état d'esprit d'une personne qui n'hésite pas à importuner autrui pour assurer ses aises : *La mise de cette cousine eût, au besoin, expliqué ce sans-gêne* (Balzac). *La cuisinière n'en revenait pas de ce sans-gêne : comment peut-on forcer ainsi la porte des gens ?* (Mauriac).

• SYN. : *désinvolture, impolitesse, sans-façon.*

◆ n. invar. (av. 1850, Balzac). Personne qui se comporte de cette manière : *Du temps de Molière, les sans-gêne s'appelaient les fâcheux. Cette femme se croit tout permis : quelle sans-gêne !*

sanskrit, e ou **sanscrit, e** [sɑ̃skri, -it] adj. (sanskrit *samskr*[*i*]*ta,* même sens, proprem. « parfait » [par opposition à *prâkr(i)ta,* « dénué d'apprêt, vulgaire » — v. PRÂKRIT] ; 1835, Acad. [*sanscrit*], et 1870, Littré [*sanskrit*]). Se dit de la langue sacrée des brahmanes et des livres écrits en cette langue.

◆ **sanskrit** ou **sanscrit** n. m. (4 oct. 1667 [dans F. Bernier, *Histoire,* I, 70], écrit *hanscrit ; sanscrit,* 1756, Voltaire ; *sanskrit,* 1870, Littré). Langue sacrée et littéraire de l'Inde, du groupe des langues indo-européennes.

sanskritique ou **sanscritique** [sɑ̃skritik] adj. (de *sanskrit* [v. ce mot] ; 1842, Acad. [*sanscritique*], et 1876, Larousse [*sanskritique*]). Relatif au sanskrit : *Études sanskritiques.*

sanskritisme ou **sanscritisme** [sɑ̃skritism] n. m. (de *sanskrit* [v. ce mot] ; 1867, *Revue des Deux Mondes,* p. 283 [*sanscri-*

tisme], et 1876, Larousse [*sanskritisme*]). Ensemble des disciplines se rapportant à l'étude et à la connaissance du sanskrit.

sanskritiste ou **sanscritiste** [sɑ̃skritist] n. (de *sanskrit* [v. ce mot] ; 1845, Bescherelle [*sanscritiste*], et 1876, Larousse [*sanskritiste*]). Spécialiste de la langue et de la littérature sanskrites.

sans-le-sou [sɑ̃lsu] n. invar. (de *sans, le* [art. défini] et *sou ;* 1862, V. Hugo). *Fam.* Personne habituellement démunie d'argent, de ressources, et qui n'a aucun revenu fixe : *Les meurt-de-faim, les sans-le-sou voyaient la lune | Étalée dans le ciel comme un œuf sur le plat* (Apollinaire).

• SYN. : *besogneux, crève-la-faim* (fam.), *désargenté, gueux* (fam.), *impécunieux, indigent, miséreux, nécessiteux, pauvre.* — CONTR. : *nanti, richard* (fam.), *riche.*

sans-logis [sɑ̃lɔʒi] n. invar. (de *sans* et de *logis ;* 1893, d'après Robert, 1964). *Fam.* Personne qui ne dispose pas d'un local d'habitation, qui ne peut pas avoir un logement attitré.

• SYN. : *sans-abri.*

sansonnet [sɑ̃sɔnɛ] n. m. (dimin. de *sanson,* même sens [v. 1480, *Mystère de saint Quentin*], emploi plaisant du prénom *Samson ;* v. 1480, *Mystère de saint Quentin*). Autre nom de l'*étourneau* : *L'ombre mince des buissons tout chargés de sansonnets, tantôt perchés, tantôt bruissant des ailes* (Barrès).

sans-pareil [sɑ̃parɛj] n. m. invar. (emploi substantivé de la loc. adj. *sans pareil,* « excellent, supérieur dans son genre » [début du XIII^e s.], de *sans* et de l'adj. *pareil ;* 1904, Larousse). Syn. de GRENACHE NOIR.

sans-parti [sɑ̃parti] n. invar. (de *sans* et du n. m. *parti ;* 11 oct. 1870, *le Combat,* p. 1). Personne qui n'est inscrite à aucun parti.

sans-soin [sɑ̃swɛ̃] n. invar. (de *sans* et de *soin ;* 1975, *Lexis*). *Fam.* Personne qui n'est pas soigneuse.

sans-souci [sɑ̃susi] n. invar. (de *sans* et de *souci ;* XIII^e s., La Curne, comme adj. invar., écrit *sans soucie* [*sans souci,* 1611, Cotgrave], au sens de « qui ne s'inquiète de rien » ; comme n., au sens actuel, 1718, Acad., art. *souci*). Personne qui ne se soucie pas de ses affaires, de son avenir, dont l'esprit ne se préoccupe de rien ni de personne : *Ce n'était plus le beau clairon aux joues pleines et à la poitrine sonore, criant pour dominer le boucan de joyeux sans-souci* (Pérochon).

• SYN. : *insouciant, je-m'en-fichiste* (fam.), *je-m'en-foutiste* (pop.).

◆ n. m. invar. (1870, Littré). Caractère d'une personne qui est sans souci, qui ne se fait aucune inquiétude pour elle-même ni pour autrui (peu usité) : *Ce sans-souci des gens qui n'ont* [...] *à penser ni à leur pâture ni à leur terme* (Huysmans).

• SYN. : *insouciance, nonchalance.*

sans-travail [sɑ̃travaj] n. invar. (de *sans* et de *travail ;* 1894, Sachs-Villatte). Personne qui ne trouve pas de travail : *Hankéou c'est la capitale des sans-travail* (Malraux).

santal [sɑ̃tal] n. m. (gr. *santalon,* santal [pour les formes en *-tal*], et moyen gr. *sandalon* [pour les formes en *-dal*] — altér. de *santalon* —, de l'ar. *sandal,* santal [arbre], sanskrit *čandana,* même sens ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *sandal* [*santal,* XVI^e s.], au sens de « poudre médicale qui se fabrique avec le bois de santal » ; sens 1, 1562, Du Pinet [écrit *santal ; sandal,* 1694, Acad.] ; sens 2, 1538, R. Estienne [écrit *sandal ; santal,* 1611, Cotgrave]). **1.** Arbuste d'Asie, type de la famille des santalacées, dont le bois parfumé est utilisé en ébénisterie, en parfumerie et en pharmacie. || **2.** Bois de cet arbre ; essence qui en est extraite : *Il y en avait qui partaient vers l'Orient, chercher le santal et les perles* (Gide). *Il a soudain flairé une odeur étrange, étrangement vivante, tabac, poivre, santal* (Bernanos).

• REM. On rencontre parfois l'orthogr. SANDAL.

santalacées [sɑ̃talase] n. f. pl. (dér. savant de *santal ;* 1842, Acad.). Famille de plantes dicotylédones comprenant environ 200 espèces de plantes semi-parasites, pauvres en chlorophylle, souvent recherchées pour leur bois parfumé ou leurs fruits comestibles.

santalales [sɑ̃talal] n. f. pl. (dér. savant de *santal ;* 1964, Larousse). Ordre de plantes à fleurs apétales, à placentation centrale, chlorophylliennes, mais souvent parasites, comprenant environ 400 espèces.

santalin, e [sɑ̃talɛ̃, -in] adj. (gr. *santalinos,* de santal, de *santalon* [v. SANTAL] ; 1582, Liébault [80], écrit *sandalin ; santalin,* 1615, L. Guyon, II, 465). Qui ressemble ou se rapporte au santal.

◆ **santaline** n. f. (de *santal ;* 1836, Acad.). Matière colorante obtenue à partir d'un bois de santal rouge.

santalum [sɑ̃talɔm] n. m. (mot du lat. scientif. médiév. de même sens, latinisation du gr. *santalon* [v. SANTAL] ; 1964, Larousse). Nom générique des arbres du type santal.

santé [sɑ̃te] n. f. (lat. *sanitatem,* accus. de *sanitas, -tatis,* santé du corps et de l'esprit, de *sanus,* sain [v. SAIN 1] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *santet* [*santé,* v. 1130, *Eneas*], au sens 1 [*crever de santé,* 1842, Balzac ; *quand on a la santé...,* XX^e s. ; *avoir une santé,* 1907, Larousse] ; sens 2, XV^e s., *Perceforest* [*comment va la santé...,* 1690, Furetière ; *une petite santé,* 1636, Monet ; *état de santé,* 1964, Robert ; *bilan de santé,* 1975, *Lexis,* art. *bilan*] ; sens 3, 1636, Monet [*boire à la santé de... ; porter la santé de...,* 1665, Boileau ; *boire la santé de...,* 1671, Pomey ; *à votre santé !* 1694, Acad.] ; sens 4, 1893, *Dict. général ;* sens 5, 1968, Larousse [*santé,* « jugement sain », 1273, Adenet] ; sens 6, 1680, Richelet [« ...médecin ou chirurgien militaire », 1933, Larousse ; « personne autorisée... à exercer la médecine... », 10 mars 1803 — 19 ventôse an XI —, *Bulletin des lois*] ; sens 7, 1659, Corneille [*santé publique,* 1964, Robert ; *code de la santé publique,* 5 oct. 1953, *Journ. officiel*] ; sens 8, 1825, Le Couturier, 457 [*corps de santé...,* 1870, Littré] ; sens 9, 1876, Larousse [*bateau de santé,* même sens, 1870, Littré ; *patente de santé,* 1736, Aubin] ; sens 10, début du XIII^e s., *Guillaume de Dole ;* sens 11, 1788, Féraud). **1.** État d'une personne dont l'organisme fonctionne régulièrement : *Je m'étonnais parfois de cette santé parfaite que ne semblait point altérer un abus chronique des stupéfiants* (Freustié). *Recouvrer la santé. Ménager sa santé. Un visage rayonnant de santé.* || Fam. *Crever de santé,* être parfaitement bien portant. || Fam. *Respirer la santé,* v. RESPIRER. || Pop. *Quand on a la santé...,* s'emploie pour exprimer le fait qu'un bon état de santé est un bien fondamental, et que tout le reste est plus ou moins accessoire. || Fig. et pop. *Avoir une santé,* avoir beaucoup d'audace, de toupet : *Pour affirmer ça, il faut avoir une drôle de santé !* || **2.** État de l'organisme, bon ou mauvais : *Jouir d'une excellente santé. Sa mauvaise santé, son humeur noire, son labeur assidu l'éloignaient du monde. Ce petit homme bilieux n'était guère plaisant* (France). *Y en a un qui m'a demandé | Des nouvelles de ma santé* (Brassens). *Une santé chancelante, délicate, fragile. Une santé d'athlète, de fer.* || Fam. *Comment va la santé, la petite santé ?,* comment vous portez-vous ? || Fam. *Une petite santé,* un état général peu solide, peu robuste, qui se dégrade facilement. || *État de santé,* manière d'être de l'organisme dans son ensemble : *Un état de santé satisfaisant, inquiétant. Son état de santé laisse à désirer.* || *Bilan de santé,* examen médical complet et systématique de l'organisme, fait en vue de prévenir ou de déceler tout début d'affection ou de maladie grave. (C'est la traduction franç. du mot angl. CHECK-UP.) || **3.** *Boire à la santé de quelqu'un,* (vx) *porter la santé de quelqu'un, porter une santé,* (class.) *boire une santé,* lever son verre en prononçant des vœux favorables à la bonne santé d'une personne : *Tenez : quand vous aurez fini ce travail, vous irez boire à ma santé. Je tendis mon verre à la reine, en portant sa santé avec un compliment bien tourné* (Maupassant). *Votre santé y est toujours bue, et votre absence toujours regrettée* (Sévigné). || *À votre (bonne) santé !,* formule employée en buvant en l'honneur de quelqu'un. || **4.** *Bonne année (et) bonne santé !,* formule couramment employée pour exprimer les vœux de nouvel an. || **5.** *Santé mentale,* aptitude psychique témoignant d'un développement équilibré de la personnalité, chez un sujet capable

de nouer des relations harmonieuses avec autrui, de participer ou de contribuer de façon constructive aux modifications du milieu social ou physique. || *Maison de santé,* V. MAISON. || **6.** *Officier de santé,* autref., nom donné aux chirurgiens, médecins et apothicaires de la maison du roi et de celle de Monsieur ; appellation donnée, au XVIII[e] s., aux médecins et chirurgiens militaires ; au XIX[e] s. et au début du XX[e] s., personne autorisée, après des études succinctes, à exercer la médecine sans être munie du diplôme de docteur en médecine. || **7.** État sanitaire d'une collectivité : *La santé de la troupe. La santé d'une ville, d'un pays.* || *Santé publique,* ensemble des services administratifs chargés de maintenir et d'améliorer l'état sanitaire d'un pays. || *Code de la santé publique,* ensemble de textes relatifs à la protection de la santé publique, codifiés par un décret du 5 octobre 1953, qui traite de la protection générale de la santé publique, de la protection sanitaire de la famille et de l'enfance, des fléaux sociaux, des professions médicales, de la pharmacie, des hôpitaux et hospices publics, du thermoclimatisme, des laboratoires et des institutions de santé publique. || **8.** *Service de santé des armées,* service chargé du traitement des militaires malades ou blessés, de l'application des règles de l'hygiène à la santé des troupes. || *Corps de santé des troupes de marine,* ensemble des médecins et pharmaciens appartenant aux troupes de marine. || **9.** *Canot de la santé,* embarcation conduisant à bord le médecin chargé de s'assurer de l'état sanitaire d'un équipage. || *Patente de santé,* papier délivré au port de départ et constatant l'état sanitaire du bord à l'endroit d'où vient le bateau. || **10.** *Fig.* État normal de ce qui a trait au domaine moral, spirituel, intellectuel : *La santé de l'esprit résulte, comme celle du corps, d'une proportion harmonieuse entre les forces qui résistent à la mort* (Brunetière). *Un homme probe et sûr, d'une grande santé morale. Ce roman chaleureux est d'une santé communicative.* || **11.** *Fig.* État satisfaisant de quelque chose (s'emploie surtout dans les domaines économique et financier) : *Veiller à la santé de l'économie nationale.*

• SYN. : **2** *complexion* (vx), *constitution, nature, tempérament.*

santilite [sɑ̃tilit] n. f. (origine incertaine ; 1876, Larousse). Variété d'opale.

santoline [sɑ̃tɔlin] n. f. (var. de *centonique,* même sens [XIV[e] s., *Antidotaire Nicolas*], *santonique* [1546, Rabelais], proprem. « arbre des Santons, des habitants de la Saintonge », lat. *santonicus,* des Santons, de *Santones,* n. m. pl., les Santons [peuple d'Aquitaine habitant la Saintonge] ; 1561, Du Pinet). Arbrisseau méditerranéen de la famille des composées, dont les graines fournissent une huile vermifuge, et dont une espèce, acclimatée dans la région parisienne, porte de beaux capitules jaune d'or.

• REM.On rencontre parfois la forme latinisée SANTOLINA, n. m. (1964, Larousse).

1. santon [sɑ̃tɔ̃] n. m. (provenç. *santoun,* proprem. « petit saint », de *sant,* saint, lat. *sanctus,* même sens [v. SAINT] ; 1912, Larousse). Nom donné, en Provence, à de petites figurines en plâtre colorié, qui servent à la décoration des crèches de Noël.

2. santon [sɑ̃tɔ̃] n. m. (esp. *santón,* même sens, de *santo,* saint, lat. *sanctus,* même sens [v. SAINT] ; 1530, *R. Ét. Rab.* [VIII, 359], écrit *sancton ; santon,* 1654, Du Loir, p. 157). Dans certaines religions orientales, sorte de moine mendiant qui s'adonne à des exercices rigoureux de prière et de jeûne : *Le bas peuple chrétien fête volontiers certains « derviches » ou « santons », religieux dont les pratiques bizarres n'appartiennent souvent à aucun culte déterminé* (Nerval).

santonine [sɑ̃tɔnin] n. f. (occitan *santonino,* santoline, altér. de l'anc. occitan *centonica,* même sens [XIV[e] s.], mot de même étym. que le moyen franç. *centonique* [v. SANTOLINE] ; 1732, Richelet, au sens de « graine propre à faire mourir les vers » ; sens actuel, 1830, d'après M. N. Bouillet, 1872). Substance vermifuge extraite du semen-contra.

santonnier [sɑ̃tɔnje] n. m. (de *santon* 1 ; 1931, A. Brun). En Provence, fabricant de santons.

sanve [sɑ̃v] n. f. (lat. *sinapi,* sénevé, grain de moutarde, gr. *sinapi,* mêmes sens ; XIV[e] s., *Antidotaire Nicolas*). Autre nom de la *moutarde des champs,* ou *ravenelle.*

sanza [sɑ̃nza] n. f. (mot africain ; 1970, Robert). Instrument de musique africain, composé de lamelles vibrantes.

saoudien, enne [saudjɛ̃, -ɛn] ou **saoudite** [saudit] adj. (de [*Arabie*] *Saoud*[*ite*], n. géogr. ; 1975, Larousse [pour les deux formes]). Relatif à l'État d'Arabie Saoudite.

saoul, e adj., **saouler** v. tr. V. SOÛL, E, SOÛLER.

sapaie [sapɛ] n. f. (du mot dialect. *sap,* sapin [v. SAPIN] ; 1964, Larousse). Forêt de sapins.

sapajou [sapaʒu] n. m. (tupi *sapaiou,* même sens ; 1615, Yves d'Évreux, au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** Autre forme de SAJOU. || **2.** *Fam.* Homme petit et laid.

1. sape [sap] n. f. (bas lat. *sappa,* hoyau ; XV[e] s., Du Cange, au sens de « sorte de hoyau » ; sens actuel, 1835, *Maison rustique du* XIX[e] *siècle,* I, 296). *Vx.* Petite faux de moissonneur, à manche court et recourbé à l'extrémité.

2. sape [sap] n. f. (déverbal de *saper* 1 ; v. 1536, M. Du Bellay, au sens 1 ; sens 2, av. 1631, Bassompierre [*tête de sape,* 1870, Littré] ; sens 3, v. 1875, Esnault ; sens 4, av. 1869, Sainte-Beuve [*sape,* même sens, fin du XVII[e] s., Saint-Simon]). **1.** Tranchée creusée sous un mur, un ouvrage, etc., pour le renverser : *À la guerre de rues succédait la guerre de cloisons. C'est pourquoi, soufflant ses pelletées de terre, la sape avait traversé la chaussée face au portail, et abordé dans la partie de l'immeuble restée intacte, pour la transformer en base de départ* (Peyré). || **2.** Dans la guerre de siège, communication enterrée (*sape volante* ou *pleine*) ou souterraine (*sape russe*) ; terme générique tendant à englober tous les travaux de fortification en campagne : *On a d'abord creusé le trou pour la sape* (Barbusse). *Travaux de sape. Pousser la sape.* || *Tête de sape,* partie antérieure d'une sape, où l'on creuse pour la prolonger. || **3.** *Fam.* Le génie militaire, qui effectue ces travaux. || **4.** Fig. *Travail de sape,* entreprise, menées plus ou moins secrètes visant à détruire, à provoquer la disparition ou la perte de quelqu'un ou de quelque chose : *Sous chaque mot qu'il* [Gide] *écrit se poursuit un travail de sape contre la cité ennemie, celle où la nature est combattue* (Mauriac).

• SYN. : **2** *boyau, tranchée.*

sapelli [sapɛli] n. m. (mot du Cameroun, de même sens ; 1933, Larousse, écrit *sapelly ; sapelli,* 1964, Larousse). Bois du commerce d'origine africaine, assez fin et dur, employé notamment pour la fabrication du contre-plaqué d'ébénisterie.

1. sapement [sapmɑ̃] n. m. (de *saper* 1 ; v. 1536, M. Du Bellay, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Action de creuser une sape : *Le sapement d'un mur, d'un ouvrage.* || **2.** Destruction d'un relief géologique par la base, sous la forme d'une mise en porte à faux.

2. sapement [sapmɑ̃] n. m. (de *saper* 3 ; 1873, Esnault). *Arg.* Condamnation.

sapèque [sapɛk] n. f. (malais *sapek,* même sens ; 1870, Littré). Pièce de monnaie de faible valeur, en usage en Extrême-Orient.

1. saper [sape] v. tr. (ital. *zappare,* saper, de *zappa,* hoyau, bas lat. *sappa,* même sens ; 1547, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1572, Amyot [absol., av. 1951, A. Gide ; *saper le moral de quelqu'un,* milieu du XX[e] s.]). **1.** Détruire par une sape : *Saper une muraille, une tour, un ouvrage.* || **2.** Creuser, user à la base en causant des détériorations, en parlant de l'eau : *Ce torrent a sapé ses rives. La mer sape lentement la falaise.* || **3.** *Fig.* Détruire par une action progressive et secrète : *C'était le cri du prophète* [...] *qui voit dans l'avenir l'intelligence saper la foi* (Hugo) ; et absol. : *Oui, Nietzsche démolit ; il sape, mais ce n'est point en découragé, c'est en féroce* (Gide). || Fam. *Saper le moral de quelqu'un,* le décourager, lui faire perdre confiance d'une façon sournoise.

● SYN. : **2** *affouiller ;* **3** *anéantir, consumer, ébranler, ronger, ruiner.*

2. saper [sape] v. tr. (origine inconnue ; 1919, Esnault). *Arg.* Vêtir (s'emploie surtout au passif) : *Paulinette est propre, diligente, sapée à la mode et tout* (Sarrazin). *Ce mec est sapé comme un prince.*

3. saper [sape] v. tr. (de *sape* 1 ; v. 1309, *Not. et extr.* [XLI, 78], au sens de « bêcher » ; sens 1, 1867, Esnault ; sens 2, 1926, Esnault). **1.** *Arg.* Condamner en justice : *Le président, qui aimait pas les jules, avait sapé Beau-Louis de dix-huit marqués* (Simonin). || **2.** *Arg.* Se voir infliger une condamnation : *Aux assises, Mimile le flingueur risque de saper le maxi.*

saperde [sapɛrd] n. f. (lat. scientif. moderne *saperda,* même sens, peut-être du lat. class. *saperda,* poisson salé, gr. *saperdês,* même sens ; 1798, Cuvier). Insecte coléoptère grisâtre, jaune ou verdâtre, dont la larve vit dans le tronc de divers arbres, et qui appartient à la famille des longicornes.

saperlipopette [sapɛrlipɔpɛt] interj. (élargissement de *sacrelotte* [v. l'art. suiv.] ; 1864, Rimbaud). Juron familier et vieilli de valeur atténuante : *Tonnerr' de Brest et saperlipopette* (Brassens).

saperlotte [sapɛrlɔt] interj. (var. de *saprelotte,* même sens [1878, Larchey], altér. de *sacrelotte,* même sens [1808, d'Hautel], lui-même altér. euphémique du juron *sacré* [*Dieu*], *sacré* [*nom de Dieu*] ; 1903, Huysmans). Juron familier et vieilli de valeur atténuante : *Les saperlotte, les crénom de nom* (Brassens).

sapes [sap] n. f. pl. (déverbal de *saper* 2 ; 1926, Esnault). *Arg.* et *vx.* Habits, vêtements.

sapeur [sapœr] n. m. (de *saper* 1 ; 1547, J. Martin, au sens 1 ; sens 2, 1790, Brunot [adjectiv., début du XXe s. ; *sapeur d'infanterie...,* 1876, Larousse] ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1934, Montherlant). **1.** *Autref.* Soldat d'infanterie armé d'une hache pour frayer la route à l'armée : *Une puissante colonne d'infanterie de ligne* [...] *déboucha dans la rue au pas de course, tambour battant, clairon sonnant, bayonnettes croisées, sapeurs en tête* (Hugo). *La maison de Pilar* [...] *avait été la première de Saragosse à sauter sur une mine placée par les sapeurs aux deux haches en croix* (Peyré). || **2.** *Auj.* Soldat du génie, dans l'armée de terre : *À l'aspect de la barbe déjà belle du conscrit Camember, le capitaine Brizard le délègue dans les fonctions de sapeur* (Christophe). *Sapeur aéroporté, sapeur de chemin de fer, de ponts lourds ;* et adjectiv. : *Dès le matin, un caporal sapeur de la compagnie des pompiers était dans le clocher* (Barrès). || *Sapeur d'infanterie, de cavalerie,* nom donné, jusqu'en 1940, à des fantassins ou à des cavaliers qui avaient reçu une instruction spécialisée dans l'emploi des explosifs. || **3.** *Barbe de sapeur,* barbe opulente, comme en portaient autrefois les sapeurs. || **4.** Fam. *Fumer comme un sapeur,* fumer beaucoup.

sapeur-mineur [sapœrminœr] n. m. (de *sapeur* et de *mineur ;* 1904, Larousse [art. *sapeur*]). Soldat non spécialisé du génie.

● Pl. *des* SAPEURS-MINEURS.

sapeur-pompier [sapœrpɔ̃pje] n. m. (de *sapeur* et de *pompier ;* 1835, Acad.). Homme, bénévole ou professionnel, faisant partie d'un corps organisé pour lutter contre les incendies et les sinistres et porter secours aux personnes qui en sont victimes.

● Pl. *des* SAPEURS-POMPIERS.

sapeur-télégraphiste [sapœrtelegrafist] n. m. (de *sapeur* et de *télégraphiste ;* 1933, Larousse). *Vx.* Soldat du génie spécialisé dans les transmissions, avant que cette arme soit détachée du génie.

● Pl. *des* SAPEURS-TÉLÉGRAPHISTES.

saphène [safɛn] adj. et n. f. (ar. *sāfīn,* artère, veine ; 1256, Ald. de Sienne, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Se dit des veines qui collectent le sang des veines superficielles des membres inférieurs. || **2.** Se dit des branches du nerf crural et des nerfs sciatiques poplités interne et externe, destinés à l'innervation des membres inférieurs.

saphénectomie [safenɛktɔmi] n. f. (de *saphène* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1953, Larousse). Opération chirurgicale qui consiste à réséquer une veine saphène pour combattre les varices.

saphique [safik] adj. (lat. *sapphicus,* de Sapho, saphique [en poésie], gr. *sapphikos,* même sens, de *sapphô,* Sapho, poétesse grecque [qui était lesbienne] ; v. 1340, J. Le Fèvre, écrit *saffique* [*saphique,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné], au sens 1 [pour un vers de onze syllabes ; « relatif à... Sapho... », av. 1525, J. Lemaire de Belges, écrit *sapphique — saphique,* fin du XVIe s. ; *strophe saphique,* 1762, Acad.] ; sens 2 [directement du n. de *Sapho,* gr. *Sapphô*], 1842, Acad.). **1.** Relatif à la poétesse Sapho ou à son œuvre. || *Vers saphique,* vers grec ou latin de onze syllabes dont l'invention était attribuée à Sapho. || *Strophe saphique,* strophe composée de trois hendécasyllabes saphiques et d'un adonien. || **2.** Relatif au saphisme : *Des femmes de lettres bizarres, des actrices saphiques* (Margueritte).

● SYN. : **2** *lesbien.*

saphir [safir] n. m. (bas lat. *sapphirus,* saphir [pierre], gr. *sappheiros,* même sens, mot d'origine sémitique ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *saphire* [*saphir,* v. 1130, Studer et Evans], au sens 1 [*saphir mâle,* 1870, Littré] ; sens 2, 1835, Acad. [*saphir d'eau,* 1680, Richelet ; *saphir électrique,* 1842, Acad. ; *saphir femelle,* 1870, Littré ; *saphir occidental,* 1791, Valmont de Bomare ; *saphir spath,* 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1923, d'après Robert, 1967 ; sens 4, 1930, Colette [*de saphir ; saphir,* adj., 1926, P. Benoit]). **1.** Pierre précieuse, variété transparente de corindon, dont la couleur varie du bleu bleuet au bleu de nuit. (On dit aussi SAPHIR ORIENTAL.) || *Saphir mâle,* saphir oriental d'un bleu indigo. || **2.** *Saphir du Brésil,* tourmaline bleue. || *Saphir d'eau,* variété bleue de cordiérite, que l'on trouve dans les alluvions à Ceylan. || *Saphir électrique,* variété de topaze et de tourmaline. || *Saphir femelle,* fluorine bleue transparente. || *Saphir occidental,* quartz hyalin bleu. || *Saphir spath,* disthène bleu transparent. || **3.** Petite pointe en saphir qui fait partie de la tête de lecture d'un électrophone, et transmet les vibrations à un amplificateur : *Changer le saphir d'une platine.* || **4.** *De saphir,* d'un bleu lumineux transparent : *Nous passâmes, à flanc de montagne, une nuit enchantée, couleur de saphir* (Duhamel) ; et adjectiv. : *Des yeux bleu saphir.*

saphirine [safirin] n. f. (de *saphir ;* 1812, Mozin). Silicate naturel d'aluminium et de magnésium.

saphisme [safism] n. m. (de *Sapho,* n. d'une poétesse grecque qui était lesbienne, gr. *Sapphô* [V. SAPHIQUE] ; 1842, Acad.). Homosexualité féminine.

● SYN. : *lesbianisme.*

sapide [sapid] adj. (lat. *sapidus,* qui a du goût, de la saveur, de *sapĕre,* avoir du goût ; XVIe s., au sens de « qui a de la fraîcheur, de la fertilité » [en parlant d'une terre] ; sens actuel, 1754, Bloch-Warburg [au fig., av. 1850, Balzac]). Qui a de la saveur (peu usité) : *Me souviendrai-je des œufs frits, du jambon par trop sapide, des noisettes grillées que nous croquâmes avec du sel* (Gide). *Corps sapide ;* et au fig. : *Cette délicieuse période où surgissent les premiers troubles de l'âme, où elle s'éveille aux voluptés où, pour elle, tout est sapide et frais* (Balzac).

● CONTR. : *fade, insipide.*

● REM. Ce mot n'est employé que dans la langue littéraire ou la langue technique.

sapidité [sapidite] n. f. (dér. savant de *sapide ;* 1762, Valmont de Bomare, I, 333). Qualité de ce qui est sapide : *Il* [le cidre] *n'a pas encore acquis cette sapidité qui désaltère* (La Varende).

● SYN. : *goût, saveur.*

sapience [sapjɑ̃s] n. f. (lat. *sapientia,* bon sens, sagesse, science, de *sapiens, -entis,* sage, raisonnable, part. prés. adjectivé de *sapĕre,* avoir du goût, de l'intelligence, du jugement ; v. 1090, H. Berger, écrit *sapientia,* au sens de « connaissance philosophique des choses universelles » ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *sapience,* au sens de « sagesse de Dieu » ; sens moderne,

v. 1155, Wace [*pays de sapience,* fin du XVI[e] s.]). *Vx.* État d'esprit propre à un sage (parfois repris ironiq. par archaïsme) : *À de tels moments, la souriante sapience du Bonhomme* [La Fontaine] *ne sert qu'à vous faire manquer d'une minute l'appel impérieux du risque ou de la gloire* (Bernanos). || *Pays de sapience,* nom donné par certains auteurs du Moyen Âge à la Normandie, par allusion à la sagesse de ses lois.

• Syn. : *sagesse.*

sapientiaux [sapjɛ̃sjo] adj. et n. m. pl. (lat. médiév. *sapientialis,* même sens, spécialisation du bas lat. *sapientialis,* intellectuel, dér. du lat. class. *sapientia,* sagesse, science [v. l'art. précéd.] ; fin du XIV[e] s., écrit *sapiencialz ; sapientiaux,* 1740, Acad.). Se dit des livres de l'Ancien Testament qui contiennent surtout des sentences morales (les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique).

sapin [sapɛ̃] n. m. (lat. *sāp[p]īnus,* sapin, probablem. du gaulois **săppus,* même sens [qui a donné directement le franç. *sap,* « sapin » — fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi* —, encore usité dialectalem.], et du lat. *pīnus,* pin ; v. 1100, *Romanische Studien* [I, 168], au sens 1 ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, 1867, Delvau [*surtout de sapin,* même sens, 1695, Regnard ; *sentir le sapin,* 1694, Acad.] ; sens 4, 1723, d'après Delesalle, 1896 [« taxi », milieu du XX[e] s.]). **1.** Arbre résineux au tronc grisâtre, commun dans les montagnes d'Europe occidentale entre 500 et 1500 m, et à feuillage persistant : *Delacroix, lac de sang hanté des mauvais anges, | Ombragé par un bois de sapins toujours vert* (Baudelaire). *Les grands sapins au goût de résine* (Gide). || **2.** Le bois de cet arbre, utilisé en menuiserie et pour la fabrication de la pâte à papier : *Il entendit ses petits sabots découverts battre le sapin de l'escalier* (Maupassant). || **3.** *Pop.* Cercueil : *Un quadrille de croque-morts qui mirent mon oncle dans le sapin et se le collèrent sur l'épaule en criant : « Oh ! hisse ! »* (Courteline). || Fam. *Sentir le sapin,* être très malade, près de mourir. || **4.** *Pop.* Petite voiture de place à chevaux, fiacre : *On arrêtait un sapin à rideaux rouges monté par un vieux cocher* (France). || Nom donné par plaisanterie à un taxi : *Jean-Marie Rivière et Claude Cohen m'avaient fait un brin de conduite jusqu'à un sapin* (Le Breton).

sapindacées [sapɛ̃dase] n. f. pl. (de *sapind[us]* ; 1817, S. Gérardin). Famille de plantes dicotylédones dialypétales, renfermant, entre autres, des formes tropicales (savonnier, litchi).

sapindales [sapɛ̃dal] n. f. pl. (de *sapind[us]* ; 1964, Larousse). Ordre de plantes à fleurs, comprenant les familles des sapindacées (marronnier), des acéracées (érable) et des polygalacées.

sapindus [sapɛ̃dys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, proprem. « savon indien », du lat. class. *sapo,* savon [v. savon], et de *indus,* indien ; 1828, Mozin). Syn. de savonnier.

sapine [sapin] n. f. (de *sapin ;* v. 1180, *Horn,* au sens de « bois de sapins » ; sens I, 1, v. 1185, *Aliscans ;* sens I, 2, XV[e] s., Godefroy ; sens I, 3, 1295, Godefroy ; sens II, 1870, Littré).

I. 1. Solive de sapin. || **2.** Baquet en bois de sapin, utilisé en particulier en Bourgogne et en Franche-Comté pour contenir le raisin : *Il vida dans la sapine presque pleine et laissa sa bouille couchée sur le raisin* (B. Clavel). || **3.** Syn. de sapinette (au sens 3).

II. Type de grue, fixe ou mobile, de faible puissance, utilisée sur les chantiers de travaux publics et du bâtiment pour les manutentions de matériau.

sapineau [sapino] n. m. (dimin. de *sapin ;* 1876, Larousse). Jeune sapin.

sapinée [sapine] n. f. (de *sapin ;* 1870, Littré). En Bourgogne et en Franche-Comté, contenu d'une sapine.

sapinette [sapinɛt] n. f. (de *sapin ;* 1505, Gonneville, au sens de « anatife » ; 1600, O. de Serres, au sens de « bois de sapins » ; sens 1 et 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Nom de diverses espèces d'épicéas d'Amérique du Nord : *Quatre sapinettes aux angles flanquaient ce monument* (Flaubert). || **2.** Nom usuel du cèdre dans le Midi. || **3.** Petit bateau en sapin, à fond plat, utilisé sur les rivières. (On dit aussi sapinière et sapine.) || **4.** Boisson faite avec des bourgeons de sapin du Canada.

sapinière [sapinjɛr] n. f. (de *sapin ;* 1632, Sagard [228], au sens 1 ; sens 2, 1678, Du Cange ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Lieu planté de sapins : *Fougères, la mine dégoûtée, toisait le paysage, — les sapinières en pente, la plaine en contrebas et le lac, embruinés* (Farrère). || **2.** Syn. de sapinette (au sens 3). || **3.** Cercueil en planches de sapin.

sapiteur [sapitœr] n. m. (lat. médiév. de Provence *sapitor,* même sens [1471, Du Cange], du lat. class. *sapĕre,* avoir du goût, de l'intelligence, du jugement ; 1736, Du Cange). Nom donné parfois, en droit maritime, à l'expert chargé d'estimer la valeur des marchandises.

sapon(i)- [sapɔn(i)], premier élément, tiré du lat. *sapo, -ponis,* savon (v. savon), et qui entre dans la composition de certains mots.

saponacé, e [sapɔnase] adj. (dér. savant du radical *sapon- ;* 1793, Lavoisien). Qui a les mêmes propriétés que le savon ; qui peut être employé aux mêmes usages que le savon : *Substance saponacée.*

saponaire [sapɔnɛr] n. f. (lat. médiév. *saponaria,* même sens, du lat. class. *sapo, -ponis,* savon [v. savon] — les feuilles de cette plante faisant mousser l'eau, comme du savon, quand on les frotte dans celle-ci [cf. l'anc. franç. *erbe savoniere,* « saponaire » — XII[e] s.] ; 1562, Du Pinet). Plante à fleurs roses, croissant surtout dans les lieux humides, dont la tige et les racines contiennent de la saponine.

• Rem. On rencontre parfois la forme saponaria, n. m. (1964, Larousse).

saponase [sapɔnaz] n. f. (dér. savant du radical *sapon- ;* 1953, Larousse). Syn. de lipase.

saponé [sapɔne] n. m. (du radical *sapon- ;* 1836, Acad.). Préparation pharmaceutique résultant de l'association d'une substance active avec l'alcoolé de savon : *Saponé d'iodure de potassium, de laudanum.*

saponide [sapɔnid] n. m. (de *sapon-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1964, Larousse). Agent de surface pratiquement stable à l'égard de l'eau, alors que le savon est susceptible, dans les mêmes conditions, de subir une hydrolyse réversible.

saponifiable [sapɔnifjabl] adj. (de *saponifier ;* 1845, Bescherelle). Qu'on peut transformer en savon : *Substance saponifiable.*

saponification [sapɔnifikasjɔ̃] n. f. (de *saponifier ;* 1792, Brunot, au sens de « action, art de faire du savon » ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2-3, 1964, Larousse). **1.** Opération par laquelle on transforme les matières grasses en savon, en les décomposant, par une base, en sel d'acides gras et en glycérine. || **2.** Action d'une base sur un ester ; hydrolyse des esters, des amiles. des nitriles, etc. || **3.** *Indice de saponification,* indice exprimant, en milligrammes de potasse (KOH) absorbée par 1 g d'un corps gras, la teneur de ce corps en composés saponifiables.

saponifier [sapɔnifje] v. tr. (de *saponi-* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1799, *Annales de chimie* [1[re] série, XIX, 292], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Transformer en savon : *Saponifier des huiles.* || **2.** Décomposer un ester par une base.

saponine [sapɔnin] n. f. (dér. savant du radical *sapon- ;* 1842, Mozin). Glucoside de la saponaire, du bois de Panama, etc., dont la solution aqueuse mousse comme du savon.

saponite [sapɔnit] n. f. (dér. savant du radical *sapon- ;* 1870, Littré). Silicate hydraté naturel de magnésium et d'aluminium, blanchâtre et onctueux.

saponoside [sapɔnɔzid] n. m. (de *sapon-* et de *oside ;* 1972, Domart et Bourneuf). Substance du groupe des hétérosides (sucres complexes) présente dans de nombreux végétaux (asperge, douce-amère, etc.).

sapotacées [sapɔtase] n. f. pl. (dér. savant de *sapote ;* 1839, Boiste [*sapotées,* même sens, 1836, Landais]). Famille de plantes dicotylédones gamopétales, tropicales, dont certaines espèces fournissent le balata, la gutta-percha.

sapote [sapɔt] ou **sapotille** [sapɔtij] n. f. (de l'esp. d'Amérique *zapote,* même sens [aztèque *tzapotl,* même sens], et de son dér. *zapotillo,* même sens ; 1598, Acosta, écrit *çapote* [*sapote,* 1666, M. Thévenot], et fin du XVII^e s., écrit *sappotilla* [*sapotille,* début du XVIII^e s.]). Fruit du sapotier, dont la pulpe se consomme surtout en marmelade.

sapotier [sapɔtje] ou **sapotillier** [sapɔtilje] n. m. (de *sapote* et de *sapotille* [v. l'art. précéd.] ; début du XVIII^e s. [*sapotier*] et 1765, *Encyclopédie* [*sapotillier* — d'abord *sapadillier,* début du XVIII^e s.]). Arbre des Antilles dont le fruit est une baie très sucrée et savoureuse.

sapotoxine [sapotɔksin] n. f. (de *sapo*[*n*]- et de *toxine ;* 1964, Larousse). Alcaloïde de la nielle.

sappan [sapɑ̃] n. m. (malais *sappang,* même *sens ;* 1610, *Histoire de la navigation de... Linscot* [p. 47], écrit *sapon ;* 1663, M. Thévenot [I, 12], écrit *sapang ; sappan,* 1664, König). Arbre cultivé en Inde et en Indochine pour son bois, utilisé en teinture.

sapr(o)- [sapr(o)], premier élément, tiré du gr. *sapros,* pourri, moisi, et qui entre dans la composition de certains mots.

saprémie [sapremi] n. f. (de *sapr-* et de *-*[*h*]*émie,* du gr. *haima,* sang ; 1904, Larousse). Intoxication déterminée par la résorption des poisons de la putréfaction.

saprin [saprɛ̃] n. m. (lat. scientif. moderne *saprinus,* même sens, du gr. *sapros,* pourri, moisi ; 1876, Larousse). Escarbot ordinairement bronzé ou vert métallique, commun en France.

sapristi [sapristi] interj. (var. de *sacristi* [v. ce mot] ; 1834, Balzac). Juron familier et vieilli, marquant principalement la surprise, l'étonnement : *Sapristi ! Je ne blague plus, je vais la filer* (Huysmans).

saprobionte [saprobjɔ̃t] n. m. (de *sapro-* et du gr. *biôn, biôntos,* part. prés. de *bioûn,* vivre, dér. de *bios,* vie ; 1968, Larousse). Organisme qui se développe dans les milieux riches en matières organiques en voie de décomposition.

sapropèle ou **sapropel** [sapropɛl] n. m. (de *sapropél*[*ique*] ; 1953 [d'après Robert, 1967], écrit *sapropel ; sapropèle,* 1975, *Lexis*). Milieu constitué par la vase des étangs et des cours d'eau, au sein duquel se poursuivent des fermentations réductrices dégageant du méthane, du sulfure d'hydrogène, etc.

sapropélique [sapropelik] adj. (de *sapro-* et du gr. *pêlos,* boue, fange ; 1904, Larousse). Se dit de la faune et de la flore qui vivent dans le sapropèle.

saprophage [saprofaʒ] adj. et n. m. (de *sapro-* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1827, Acad.). Se dit d'un animal qui se nourrit de matières organiques en décomposition : *L'hyène est saprophage.*

saprophyte [saprofit] adj. et n. m. (de *sapro-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse, végétal, de *phuein* [faire] croître ; 1^er avril 1875, *Revue des Deux Mondes* [658], au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Se dit des végétaux, des micro-organismes qui vivent dans la nature sur les détritus et contribuent à leur destruction fermentaire. || **2.** Se dit de tout microbe se développant en commensal sur un être vivant sans provoquer de maladie (par opposition au *microbe pathogène*).

saprophytique [saprofitik] adj. (de *saprophyte ;* 1923, Larousse). Qui vit en saprophyte.

● REM. Certains spécialistes voudraient réserver l'emploi de ce mot au domaine des végétaux.

saprophytisme [saprofitism] n. m. (de *saprophytique ;* 1923, Larousse). Mode de vie des saprophytes.

● REM. Certains refusent l'extension de ce terme aux microbes.

saprozoïte [saprozɔit] n. m. et adj. (de *sapro-* et du gr. *zôon,* tout être vivant ; 1923, Larousse). Protozoaire ou larve vivant sur des matières organiques en décomposition ou dans des plaies de l'homme ou des animaux.

saquebute [sakbyt] ou **saqueboute** [sakbut] n. f. (2^e pers. du sing. des impér. prés. de *saquer* et de *bouter,* proprem. « tire et pousse ! » ; v. 1307, G. Guiart, écrit *saqueboute* [*saquebute,* 1690, Furetière — d'abord *sacquebutte,* 1458, *Mystère du Vieil Testament*], au sens 1 ; sens 2, milieu du XV^e s., écrit *saqueboute* [*saquebute,* 1524, Godefroy]). **1.** Lance armée d'un fer crochu, utilisée jadis pour désarçonner les cavaliers. || **2.** Instrument à vent, en cuivre, à embouchure et à coulisse, en usage au Moyen Âge.

saquer ou **sacquer** [sake] v. tr. (var. normanno-picarde de l'anc. v. *sachier,* tirer — du fourreau — [v. 1131, *Couronnement de Louis*], secouer [XIII^e s., Godefroy], dér. de *sac ;* XIII^e s., écrit *saquier,* au sens de « tirer violemment » ; écrit *sa*[*c*]*quer,* au sens 1, 1678, Guillet ; sens 2, 1869, Esnault [absol., 1903, Esnault]). **1.** Autref. *Saquer une voile,* la tirer au-dedans de l'embarcation, la rentrer. || **2.** *Auj.* et *pop.* Punir sévèrement, renvoyer : *Cet élève s'est fait saquer ;* et absol. : *Un pion qui saque sans pitié.*

● SYN. : **2** *balancer* (pop.), *vider* (pop.).

sar [sar] n. m. (mot provenç. de même sens, lat. *sargus,* muge, gr. *sargos,* même sens ; 1777, Duhamel du Monceau). Nom usuel d'une espèce de sargue.

sarabande [sarabɑ̃d] n. f. (esp. *zarabanda,* sarabande [danse], persan *sarband,* turban [porté pendant qu'on dansait la sarabande] ; 1605, J. de Gontaut-Biron [p. 39], écrit *serabante* [*sarabande,* av. 1654, Guez de Balzac], au sens 1 [« composition musicale... », av. 1648, Voiture — écrit *sarabande*] ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1936, Jouhandeau). **1.** Danse noble à trois temps, d'origine espagnole, en vogue aux XVII^e s. || Composition musicale dans le tempo et le caractère de cette danse. || **2.** *Fam.* Jeux ou danses bruyants, vacarme : *Mener la sarabande. La sarabande des sorcières pendant le sabbat.* || **3.** *Fam.* Suite de personnes agitées : *Toute une sarabande de gens masqués couraient dans les couloirs.*

● SYN. : **3** *harde, horde, meute, troupeau, volée.*

sarancolin n. m. V. SARRANCOLIN.

sarbacane [sarbakan] n. f. (ar. *zarbatāna,* même sens, mot persan, empr. du malais *sumpitan* ou *sempitan,* même sens ; v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta,* écrit *sarbatenne ;* 1526, *Anciennes Poésies fr.* [X, 164], écrit *salbaquane* [sous l'influence de *canne*] ; *sarbacane,* v. 1540, Balarin). Tuyau à l'aide duquel on lance, en soufflant, des flèches, de petits projectiles.

sarcasme [sarkasm] n. m. (bas lat. *sarcasmus,* sarcasme, gr. *sarkasmos,* rire amer, sarcasme, de *sarkazein,* ouvrir la bouche pour montrer les dents, déchirer par des sarcasmes, dér. de *sarx, sarkos,* chair [v. SARCO-] ; 1552, Rabelais). Raillerie d'une ironie mordante, qui blesse profondément : *Ah ! les amis de Job, les a-t-il assez connus, ces personnages qui se présentent avec des paroles de consolation et qui cachent là-dessous le sarcasme !* (Barrès). *Du matin au soir, elle* [M^me Archambaud] *accablait Maria de reproches et de sarcasmes, l'obligeait à accomplir des besognes dégradantes et la tracassait de mille manières ingénieuses* (Aymé).

● SYN. : *brocard, moquerie, persiflage, pique* (fam.), *vanne* (pop.).

sarcastique [sarkastik] adj. (de *sarcasme,* d'après la paire *enthousiasme/enthousiaste* et sous l'influence de *ironique ;* début du XIX^e s., M^me de Staël, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Qui tient du sarcasme : *Il faut que je le mette en garde, un mot ou deux, légèrement sarcastiques* (Butor). *Rire, plaisanterie, ton sarcastique.* || **2.** Qui emploie volontiers le sarcasme : *Voltaire est un auteur sarcastique.*

● SYN. : **1** *humoristique, ironique, sardonique ;* **2** *moqueur, persifleur, railleur, rosse* (fam.), *satirique.*

sarcastiquement [sarkastikmɑ̃] adv. (de *sarcastique ;* 1964, Robert). D'une manière sarcastique.

sarcelle [sarsɛl] n. f. (lat. pop. **cercēdula,* altér. du lat. class. *querquēdula,* sarcelle ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *cercelle ; sarcelle,* 1564, J. Thierry). Oiseau de petite taille de la famille du canard et qui niche souvent en France : *On distingue la sarcelle d'été et la sarcelle d'hiver.*

sarcelline [sarsɛlin] n. f. (de *sarcelle ;* 1970, Robert). Petite variété de sarcelle.

sarcellite [sarsɛlit] n. f. (du n. de *Sarcelles,* chef-lieu de canton du Val-d'Oise, qui a longtemps été une cité-dortoir ; 3 nov. 1966, *le Figaro littéraire*). Nom donné parfois à l'ensemble des problèmes psychologiques, sociaux, moraux, etc., causés par le fait de vivre dans un grand ensemble immobilier.

1. sarcine [sarsin] n. f. (lat. scientif. moderne *sarcina,* même sens, emploi spécialisé du lat. class. *sarcina,* bagage, fardeau, de *sarcire,* rapiécer, réparer ; 1855, d'après Robert, 1970). Microcoque dont la bipartition a lieu selon les trois dimensions de l'espace, de telle sorte qu'elle donne lieu à une disposition des éléments en masses cubiques.

2. sarcine [sarsin] n. f. (lat. scientif. moderne *sarcina,* même sens, du gr. *sarx, sarkos,* chair [v. SARCO-] ; 1876, Larousse). Base purique $C_5N_4H_4O$, qui se rencontre dans le suc musculaire, le foie, la rate, le frai de saumon, etc., où elle accompagne fréquemment la xanthine.

sarclage [sarklaʒ] n. m. (de *sarcler ;* 1318, Godefroy, écrit *sarkelage ;* 1454, Godefroy, écrit *saclage ; sarclage,* 1770, Raynal). Action de sarcler ; résultat de cette action.

sarclé, e [sarkle] adj. (part. passé de *sarcler ;* 1870, Littré [*plantes sarclées,* 1964, Robert]). *Culture sarclée,* culture disposée en ligne pour faciliter l'arrachage des mauvaises herbes. || *Plantes sarclées,* celles qui exigent le sarclage.

sarcler [sarkle] v. tr. (bas lat. *sarculare,* sarcler, du lat. class. *sarculum,* sarcloir, houe, dér. de *sar[r]ire,* sarcler ; fin du XIIe s., *Chevalerie Ogier,* au sens fig. de « arracher, détruire [les mensonges] » ; sens 1, XIIIe s., Jubinal, II, 270 ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir). **1.** Arracher à l'aide du sarcloir les herbes indésirables qui poussent sur un sol cultivé : *Sarcler les mauvaises herbes.* || **2.** Débarrasser à l'aide du sarcloir certaines plantes des mauvaises herbes qui poussent à côté : *Sarcler les betteraves.*

sarclette [sarklɛt] n. f. ou **sarclet** [sarklɛ] n. m. (de *sarcler ;* v. 1380, *Aalma* [*sarclet*], et 1904, Larousse [*sarclette* — d'abord *sarclète,* 1869, d'après Littré, 1877]). Syn. de SARCLOIR.

sarcleur, euse [sarklœr, -øz] n. (de *sarcler ;* XIIIe s., Giry, *Saint-Omer,* 519). Personne qui sarcle : *Ses mains sont vives | De vraies mains de sarcleuse* (Eluard).

sarcloir [sarklwar] n. m. (de *sarcler ;* XIVe s., Godefroy). Instrument à main servant à sarcler.

sarclure [sarklyr] n. f. (de *sarcler ;* 1562, Du Pinet, au sens de « action de sarcler » ; sens actuel, 1694, Acad.). Ensemble des mauvaises herbes qu'on arrache en sarclant.

sarco- [sarko], premier élément, tiré du gr. *sarx, sarkos,* chair de l'homme et des animaux, viande, et qui entre dans la composition de quelques mots.

sarcocarpe [sarkokarp] n. m. (de *sarco-* et de *-carpe,* gr. *karpos,* fruit ; 1809, d'après S. Gérardin, 1817). Nom donné par certains auteurs au mésocarpe, parce que cette partie du fruit est souvent charnue.

sarcocèle [sarkosɛl] n. f. (gr. *sarkokêlê,* même sens, de *sarx, sarkos* [v. SARCO-], et de *kêlê,* tumeur, hernie ; 1538, Canappe). Tumeur charnue du testicule ou de l'épididyme.

sarcocyste [sarkosist] ou **sarcocystis** [sarkosistis] n. m. (de *sarco-* et de *cyste/-cystis,* gr. *kustis,* poche gonflée, vessie ; 1964, Larousse [pour les deux formes]). Sarcosporidie parasite du tissu musculaire de quelques animaux, comme le porc, les ruminants et le cheval.

sarcoderme [sarkodɛrm] n. m. (de *sarco-* et de *-derme,* gr. *derma,* peau ; 1817, S. Gérardin). Partie externe du tégument de la graine, charnue et succulente.

sarcoïde [sarkɔid] adj. et n. f. (gr. *sarkoeidês,* qui ressemble à de la chair, de *sarx, sarkos* [v. SARCO-], et de *eidos,* forme, apparence ; 1842, Acad., au sens de « qui a l'aspect de la chair musculaire » [en histoire naturelle] ; sens actuel [sous l'influence de *sarcome*], oct. 1900, *Annales de dermatologie,* p. 1108). Se dit d'un gros nodule inflammatoire, de caractère bénin, qui apparaît sur la peau.

sarcolite [sarkolit] n. f. (de *sarco-* et de *-lite,* gr. *lithos,* pierre ; 1878, Larousse). Silicate naturel d'aluminium et de calcium, avec un peu de sodium, de couleur rouge chair, trouvé sur le Vésuve.

sarcolyte [sarkolit] n. m. (de *sarco-* et de *-lyte,* gr. *lutos,* qui peut être dissous, de *luein,* délier, dissoudre ; 1904, Larousse). Fragment des disques musculaires englobés par les phagocytes au moment de l'histolyse larvaire des insectes.

sarcomateux, euse [sarkomatø, -øz] adj. (dér. savant de *sarcome ;* 1827, Acad.). Qui est de la nature du sarcome : *Tumeur sarcomateuse.*

sarcomatose [sarkomatoz] n. f. (dér. savant de *sarcome ;* 1904, Larousse). Maladie caractérisée par l'existence simultanée de plusieurs sarcomes.

sarcome [sarkom] n. m. (bas lat. *sarcoma, -matis,* gr. *sarkôma, -matos,* excroissance de chair, de *sarkoûn,* changer en chair, remplir de chair, dér. de *sarx, sarkos* [v. SARCO-] ; v. 1560, Paré, écrit *sarcoma ; sarcome,* 1660, Fernel). Terme générique comprenant toutes les tumeurs malignes qui ont pris naissance dans le tissu conjonctif.

sarcomyxome [sarkomiksom] n. m. (de *sarco-* et de *myxome ;* 1904, Larousse). Tumeur conjonctive, formée de cellules étoilées séparées par une abondante substance mucoïde rappelant le conjonctif embryonnaire.

● SYN. : *myxosarcome.*

1. sarcophage [sarkofaʒ] adj. (lat. *sarcophagus,* tombeau, emploi substantivé de l'adj. *sarcophagus,* qui consume les chairs [usité surtout dans la loc. *(lapis) sarcophagus,* « (pierre) servant de cercueil et consumant les chairs »], gr. *sarkophagos,* qui mange de la chair, de la viande, qui consume la chair [particulièrement en parlant d'une pierre calcaire], de *sarx, sarkos* [v. SARCO-], et de *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1496, Vignay, puis 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** Tombeau dans lequel étaient placés, jadis, les corps qu'on ne voulait pas brûler. || **2.** Cercueil ou représentation d'un cercueil dans une grande cérémonie funèbre. || **3.** Partie qui, dans un tombeau sculpté, simule un cercueil.

2. sarcophage [sarkofaʒ] n. f. (lat. *sarcophagus,* qui consume les chairs [v. l'art. précéd.] ; 1659, Th. Corneille, comme adj., au sens de « anthropophage » ; 1752, Trévoux, comme adj., au sens de « qui ronge les chairs » ; comme n. f., au sens actuel, 1872, M. N. Bouillet). Nom scientifique de la mouche grise de la viande, grosse mouche vivipare qui pond des paquets de larves sur les matières animales plus ou moins altérées, et qui pénètre dans les habitations.

● REM. On rencontre également l'appellation GRAND SARCOPHAGIEN, n. m. (de *sarcophage* 2 ; 1876, Larousse) : *La grande mouche au thorax rayé de blanc et noir qu'on appelle « grand sarcophagien »* (Barbusse).

sarcophile [sarkofil] n. f. (de *sarco-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1876, Larousse, au sens de « genre de mammifères marsupiaux » ; sens actuel, 1904, Larousse). Mouche dont la larve, parasite de divers insectes, particulièrement des sauterelles, peut vivre dans les cadavres et infester accidentellement les plaies des vertébrés.

sarcoplasma [sarkoplasma] ou **sarcoplasme** [sarkoplasm] n. m. (de *sarco-* et du gr. *plasma,* ouvrage façonné, de *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; 1897, *l'Année biologique* [253], écrit *sarcoplasma ; sarcoplasme,* début du XXe s., d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964). Cytoplasme des fibres musculaires.

sarcoplastique [sarkoplastik] adj. (de *sarco-* et de *-plastique,* du gr. *plastos,* modelé, de *plassein* ou *plattein,* façonner ; 1878, Larousse, au sens de « qui sert à former la chair » ; sens actuel [d'après *sarcoplasma*], 1904, Larousse). Relatif au sarcoplasma : *Mouvements sarcoplastiques.*

sarcopside [sarkopsid] n. m. (de *sarc*[*o*]- et du gr. *opsis,* vue, proprem. « qui a l'apparence de la chair » ; 1878, Larousse). Phosphate naturel fluoré de fer, de manganèse et de calcium.

sarcopsylla [sarkopsila] n. f. (de *sarco-* et du gr. *psulla,* puce, sorte d'araignée ; 1933, Larousse). Nom scientifique de l'insecte appelé communément *chique.*

sarcopte [sarkɔpt] n. m. (de *sar*[*co*]- et du gr. *koptein,* frapper, abattre ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Acarien minuscule, parasite de divers mammifères, et dont la femelle détermine la gale.

• SYN. : *acare.*

sarcoptidés [sarkɔptide] n. m. pl. (de *sarcopt*[*e*] et de *-ide/-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse, écrit *sarcoptides ; sarcoptidés,* 1964, Larousse). Famille d'acariens parasites de l'homme et des mammifères, et qui déterminent souvent des maladies de peau.

sarcosome [sarkozom] n. m. (de *sarco-* et de *-some,* gr. *sôma,* corps ; 1968, Larousse). Très grande mitochondrie riche en enzymes respiratoires, que l'on rencontre surtout dans les cellules à fonctionnement permanent (cœur) ou prolongé (ailes des insectes).

sarcosporidies [sarkospɔridi] n. f. pl. (de *sarco-* et de *spore ;* 1933, Larousse). Sous-classe de protozoaires sporozoaires, formant des kystes allongés qui croissent tout en multipliant leurs noyaux, et qui parasitent les fibres musculaires des mammifères, des reptiles et des oiseaux.

◆ **sarcosporidie** n. f. (1933, Larousse). Protozoaire appartenant à cette sous-classe.

sarcosporidiose [sarkɔspɔridjoz] n. f. (de *sarcosporidies ;* 1933, Larousse). Affection parasitaire caractérisée par la présence de sarcosporidies dans les muscles ou dans le tissu conjonctif des ruminants, du porc et du cheval.

sardanapale [sardanapal] n. m. (emploi comme n. commun de *Sardanapale,* lat. *Sardanapalus,* n. d'un roi d'Assyrie, célèbre par sa vie luxueuse, gr. *Sardanapalos ;* av. 1660, Scarron). Personnage puissant qui mène une vie luxueuse et dissolue : *Hébert appelait Fréron un muscadin, un sardanapale* (Desmoulins).

sardanapalesque [sardanapalɛsk] adj. (de *sardanapale ;* 1863, Goncourt). Qui tient de Sardanapale ; digne de Sardanapale (vieilli) : *Une orgie sardanapalesque. Des mœurs sardanapalesques.*

sardane [sardan] n. f. (catalan *sardana,* même sens ; 1933, Larousse). Air et danse populaires de la Catalogne.

sardar n. m. V. SERDAR.

1. sarde [sard] adj. et n. (lat. *Sardus,* de Sardaigne ; 1771, Trévoux). Relatif à la Sardaigne ; habitant ou originaire de cette île.

◆ n. m. (1933, Larousse). Groupe de dialectes italiens parlés en Sardaigne, souvent considérés comme constituant une langue indépendante, qui se subdivise en trois parlers distincts : le campidanien, le logoudorien et le gallurien.

2. sarde [sard] n. f. (lat. *sarda,* sardine ; XIIIe s., Godefroy). Autre nom du poisson appelé *pélamide.*

3. sarde [sard] n. f. (lat. *sarda,* cornaline ; début du XIIe s.). Syn. de SARDOINE.

sardinal [sardinal] n. m. (provenç. *sardinal,* même sens, de l'anc. provenç. *sardina,* sardine, lat. *sardina* [v. l'art. suiv.] ; 1769, Duhamel du Monceau). Nom donné, en Provence, à un filet en nappe simple, employé à la pêche des sardines.

• REM. On rencontre également les formes SARDINEAU (de *sardinal,* par changement de suff. ; 1870, Littré), SARDINIER et SARDINIÈRE.

sardine [sardin] n. f. (lat. *sardina,* sardine, proprem. « poisson de Sardaigne », de *sarda,* même sens, fém. substantivé de *Sardus,* de Sardaigne ; milieu du XIIe s., écrit *sordine* [*sardine,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 [*...serrés comme des sardines...,* 1964, Robert] ; sens 2, 1840, Esnault). **1.** Petit poisson osseux comestible, de grande consommation, voisin du hareng et du sprat, qui se distingue de ceux-ci par ses opercules striés en éventail : *Sardines grillées. Sardines en boîte, sardines à l'huile.* || Fam. *Être pressés, serrés comme des sardines (en boîte),* être entassés les uns contre les autres au point de ne pouvoir faire de mouvements : *Passer treize heures enfermée comme une sardine dans une boîte avec Solange et Paulinette* (Sarrazin). || **2.** *Fig.* et *pop.* Galon de caporal, de brigadier, de sous-officier.

◆ **sardines** n. f. pl. (1878, L. Rigaud). *Vx* et *pop.* Doigts de la main.

sardineau n. m. V. SARDINAL.

sardinelle [sardinɛl] n. f. (dimin. de *sardine ;* 1904, Larousse). Petite sardine répandue dans la Méditerranée et l'Atlantique tropical.

sardinerie [sardinri] n. f. (de *sardine ;* 1870, Littré). Endroit où l'on prépare les sardines pour les conserver.

sardinier, ère [sardinje, -ɛr] adj. (de *sardine ;* 1765, *Encyclopédie*). Relatif à la sardine : *Pêche, industrie sardinière.*

◆ n. (sens 1, 1888, Larousse ; sens 2, 1870, Littré). **1.** Pêcheur, pêcheuse de sardines. || **2.** Personne employée à la fabrication des conserves de sardines.

◆ **sardinier** n. m. (sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Bateau qui fait la pêche à la sardine. || **2.** Syn. de SARDINAL.

◆ **sardinière** n. f. (sens 1, 1904, Larousse [*chaloupe sardinière,* même sens, 1765, *Encyclopédie,* art. *sardine*] ; sens 2, 1831, Willaumez). **1.** Chaloupe non pontée, utilisée autref. dans le Finistère pour la pêche à la sardine. || **2.** Syn. de SARDINAL.

sardoine [sardwan] n. f. (lat. *sardonyx,* sardoine, gr. *sardonux,* même sens, de *sardion,* cornaline, et de *onux,* ongle, onyx ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *sardonie ; sardoine,* XIIe s., Marbode [*sardoine rubanée,* 1933, Larousse]). Variété brune ou rouge sang de calcédoine. || *Sardoine rubanée,* v. SARDONYX.

• SYN. : *sarde.*

sardon [sardɔ̃] n. m. (marseillais *sardoun,* même sens, gr. *sardonion,* corde soutenant le bord supérieur d'un filet de chasse ; 1769, Duhamel du Monceau). Lisière de mailles fortes dont on borde le haut et le bas de certains filets de pêche.

sardonie [sardɔni] n. f. (lat. *sardonia* [*herba*], renoncule, proprem. « [herbe] de Sardaigne », du gr. *sardonios* [v. l'art. suiv.] ; v. 1560, Paré, écrit *sardonia ; sardonie,* 1870, Littré). Nom donné par les Romains à la renoncule scélérate, qui excitait le rire « sardonique ».

sardonique [sardɔnik] adj. (gr. *sardonikos* ou *sardonios,* sardonique, interprété comme signifiant « de Sardaigne » [de *Sardô,* Sardaigne], le rire sardonique étant provoqué, croyait-on, par la sardonie, « herbe de Sardaigne » [v. l'art. précéd.] ; v. 1560, Paré, écrit *ris sardonic* et *ris sardonien* [*ris sardonique,* 1660, Oudin ; *rire sardonique,* 1876, Larousse], au sens 1 [« rire qui donne... une expression de moquerie acerbe », 1762, Acad. — d'abord *ris sardonique,* av. 1754, Destouches] ; sens 2, v. 1770, J.-J. Rousseau). **1.** *Rire sardonique,* originairement, rire convulsif produit par la sardonie ; *auj.,* rire qui donne à la bouche une expression de moquerie acerbe : *La mode est aujourd'hui d'accueillir la liberté d'un rire sardonique* (Chateaubriand). *Vous avez eu un rire sardonique. Vous avouerez que vous vous moquez de moi* (Montherlant). || **2.** Qui révèle une pensée railleuse, une

intention méchante : *Une belle jeune fille frôlait la robe noire du prêtre en lui chantant sous le nez une chanson sardonique : « Niche, niche, le diable est pris »* (Hugo). *Un air, une figure sardonique.*

● SYN. : 2 *démoniaque, diabolique, sarcastique, satanique.*

sardoniquement [sardɔnikmɑ̃] adv. (de *sardonique ;* 1845, Bescherelle). D'une manière sardonique : *Rire sardoniquement.*

sardonyx [sardɔniks] n. f. (mot lat. de même sens [v. SARDOINE] ; début du XIIe s., Studer et Evans, écrit *sardonix ; sardonyx,* 1836, Acad.). Variété d'agate blanche et rouge-orangé, appelée aussi *sardoine rubanée.*

sargasse [sargas] n. f. (portug. *sargaço,* ciste, algue de mer, lat. pop. **salicaceus,* mêmes sens, élargissement du lat. class. *salix, salicis,* saule [les feuilles de sargasse ressemblant à celles du saule] ; 1598, Lodewijcksz [53], écrit *sargasso ; sargasse,* 1663, *Relation du voyage de Perse,* 26 [*mer Sargasse,* « mer des Sargasses », 1604, F. Martin de Vitré, 64]). Algue brune, flottante, dont l'accumulation, au large de la Floride, abrite une faune variée.

sargue [sarg] n. m. (lat. *sargus,* muge, gr. *sargos,* même sens ; 1599, Hornkens. écrit *sarge ; sargue,* 1721, Trévoux). Poisson osseux de taille médiocre (12 à 15 cm), ovale, comprimé, à tête forte, courte, à nageoire caudale fourchue, dont la livrée, gris argenté ou doré, est flambée de brun.

sargus [sargys] n. m. (lat. scientif. moderne *sargus,* même sens, peut-être emploi spécialisé du lat. class. *sargus,* muge [v. l'art. précéd.], par analogie d'aspect ; 1876, Larousse, écrit *sarge ; sargus,* 1933, Larousse). Mouche à la livrée métallique brillante, dont la larve vit dans les ordures.

sārī [sari] n. m. (hindî *sārī,* même sens ; 1932, H. Michaux). Dans l'Inde, costume national des femmes, composé d'une pièce d'étoffe drapée, ajustée sans couture ni épingles, tissée d'après des dimensions uniformes (1,12 m sur 5,20 m).

sariette n. f. V. SARRIETTE.

sarigue [sarig] n. f. (tupi *sarigué,* même sens ; 1580, J. de Léry [p. 138], écrit *sarigoy ; sarigue,* 1763, Buffon [var. *carague, çarague,* aux XVIIe et XVIIIe s.]). Mammifère arboricole d'Amérique, de la sous-classe des marsupiaux, dont la femelle possède une longue queue préhensile à laquelle s'accrochent les jeunes montés sur son dos.

sarisse [saris] n. f. (lat. *sarissa,* même sens, gr. *sarisa,* même sens ; 1546, Rabelais). Longue lance propre aux armées macédoniennes : *Des sarisses de frêne, longues de quatorze coudées* (Flaubert).

sarissophore [sarisɔfɔr] n. m. (lat. *sarissophorus,* même sens, gr. *sarisophoros,* même sens, de *sarisa* [v. l'art. précéd.] et de *phoros,* qui porte, dér. de *pherein,* porter ; 1803, Boiste). Soldat de la phalange macédonienne armé de la sarisse.

sarkinite [sarkinit] n. f. (origine incertaine, peut-être du gr. *sarx, sarkos,* chair [v. SARCO-] ; 1964, Larousse). Arséniate hydraté naturel de manganèse.

s.a.r.l. [ɛsaɛrɛl] (7 mars 1925, *Bulletin des lois*). Abrév. de SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE.

sarment [sarmɑ̃] n. m. (lat. *sarmentum,* sarment, fagot de sarments, de *sarpĕre,* tailler la vigne ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [*le jus de sarment,* 1644, A. Billaut, p. 345] ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1870, Littré). **1.** Bois qui pousse chaque année sur un cep de vigne : *Je respire une fois encore l'odeur des sarments que j'allume* (Mauriac). || Vx et fam. *Le jus de sarment,* le vin. || **2.** Toute tige ou branche ligneuse grimpante. || **3.** Cordon d'allumage employé jadis sur les brûlots.

sarmenter [sarmɑ̃te] v. tr. (de *sarment ;* 1603, Champ-Repus [34], au sens de « ramasser [des fleurs] en les coupant » ; sens actuel, 1836, Acad. [dès la fin du XIIIe s. en anc. provenç., écrit *sarmentar*]). Débarrasser une vigne des sarments.

sarmenteux, euse [sarmɑ̃tø, -øz] adj. (de *sarment,* peut-être d'après le lat. *sarmentosus,* sarmenteux, dér. de *sarmentum* [v. SARMENT] ; 1559, Vaganay, au sens 2 [au fig., av. 1896, Goncourt] ; sens 1, 1793, Lavoisien). **1.** Qui produit beaucoup de sarments : *La vigne est une plante sarmenteuse.* || **2.** Se dit d'une plante dont la tige est longue, flexible et grimpante comme un sarment : *Une liane sarmenteuse ;* et au fig. : *Un vieillard vivace, aux membres desséchés et comme sarmenteux d'une antique vigne* (Goncourt).

sarong [sarɔ̃g] n. m. (mot malais de même sens ; 1894, Sachs-Villatte). Espèce de jupon que portent les Malais des deux sexes.

saros [sarɔs] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, d'origine assyro-babylonienne ; 1746, P. Ch. Le Monnier). Période chaldéenne de 18 ans 11 jours, délimitée par un cycle d'éclipses de Lune (43) et de Soleil (43).

sarper v. tr. V. SERPER.

sarracenia [sarasenja] n. m. (lat. scientif. moderne *sarracenia,* même sens, de *Sarracenus,* latinisation de *Sarrasin* [v. SARRASIN 1], n. du médecin français qui avait découvert cette herbe au Canada et l'avait envoyée en France ; 1839, Boiste, comme n. f., écrit *sarracénie ;* comme n. m., écrit *sarracenia,* 1964, Larousse). Espèce d'herbe des régions marécageuses d'Amérique du Nord, d'aspect ornemental, ressemblant au nénuphar, dont le rhizome porte une rosette de feuilles repliées en cornets qui, remplies d'eau, constituent des pièges à insectes.

sarracéniacées [sarasenjase] n. f. pl. (dér. savant de *sarracénie* [v. l'art. précéd.] ; 1904, Larousse [*sarracéniées,* même sens, 1870, Littré]). Famille de plantes dicotylédones dialypétales, dont le type est le sarracenia.

sarracéniales [sarasenjal] n. f. pl. (dér. savant de *sarracenia* [v. ce mot] ; 1964, Larousse). Ordre de plantes dicotylédones à placentation pariétale, qu'on trouve souvent dans les marais, comprenant les familles des droséracées et des sarracéniacées.

1. sarracénique [sarasenik] adj. (dér. savant du bas lat. *Sarracenus* [v. SARRASIN 1], le narcotique étant, croyait-on, d'origine sarrasine ; 1834, Boiste). Se disait, autref., en pharmacie, d'une sorte de narcotique.

2. sarracénique [sarasenik] adj. (dér. savant du bas lat. *Sarracenus* [v. SARRASIN 1] ; 1549, Fousch [279], dans la loc. *herbe sarracénique,* « espèce de consoude » ; sens actuel, 1835, Raymond). Qui a rapport aux Sarrasins (rare) : *L'art sarracénique.*

sarrancolin [sarɑ̃kɔlɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Sarrancolin,* n. de la commune des Hautes-Pyrénées dans la région de laquelle on trouve ce marbre ; 1676, Félibien, écrit *sérancolin ; sarrancolin,* 1876, Larousse). Marbre à fond gris avec des veines rosées et jaunes irrégulières.

● REM. On trouve aussi la graphie SARANCOLIN (1829, Boiste [*marbre de Sarancolin,* 1748, Havard]).

1. sarrasin, e [sarazɛ̃, -in] n. (bas lat. *Sarracenus,* sing. du n. m. pl. *Sarraceni,* n. d'un peuple de l'Arabie heureuse [étendu par les Byzantins à tous les Sarrasins, à tous les peuples soumis au Calife] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1853, Laborde, p. 494 [*lettres de Sarrasin,* 1380, La Curne — *lettres sarrasines,* même sens, 1368, Havard]). **1.** Nom donné au Moyen Âge à tous les musulmans (avec une majuscule en ce sens) : *Roland combattit contre les Sarrasins.* || **2.** *Façon ou œuvre de sarrasin,* se disait, au Moyen Âge, d'étoffes, d'ouvrages importés ou imités de l'Orient. || *Lettres de Sarrasin,* imitation décorative des caractères arabes. (On dit aussi LETTRES DE DAMAS.)

◆ **sarrasin** n. m. (sens 1, 1867, Delvau ; sens 2, 1948, H. Leduc). **1.** *Vx.* Dans l'imprimerie, ouvrier non syndiqué. || **2.** *Auj.* Ouvrier qui effectue des travaux en sus de son travail normal, au détriment de ses camarades syndiqués, ou qui travaille au-dessous du tarif normalement pratiqué.

◆ adj. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, 1842, Acad. [aussi *tuiles sarrasines ; voûte sarrasine,* 1964, Larousse]). **1.** De la race des Sarrasins : *Des cavaliers sarrasins.* || **2.** Qui est apparu à l'époque des inva-

sions des Sarrasins : *L'art ogival est appelé aussi art sarrasin.* || *Tuiles sarrasines,* tuiles plates du Midi. || *Voûte sarrasine,* système de construction des voûtes et des rampants d'escalier au moyen de briques maçonnées au plâtre sans le soutien d'un cintre.

2. sarrasin [sarazɛ̃] n. m. (abrév. de *blé sarrasin,* même sens [1547, Ch. Estienne], ce blé étant de la couleur noire que l'on attribuait souvent à la peau des Sarrasins ; 1554, *Journ. du sire de Gouberville*). Plante originaire d'Orient, cultivée sous le nom de *blé noir* pour ses graines alimentaires : *Et nous entrâmes dans un champ de sarrasin qui est tout près du bois, un grand champ blanc et noir, en fleur et en graine, sentant l'amande* (Daudet). *À Limoges, vous mangerez des galettes de sarrasin dans des porcelaines à raies rose et vert* (Giraudoux).

sarrasinage [sarazinaʒ] n. m. (de *sarrasiner ;* 1948, H. Leduc). Action, pour un professionnel de l'imprimerie, de s'approprier du travail supplémentaire qui lèse d'autres syndiqués, ou de travailler au-dessous du tarif.

sarrasine [sarazin] adj. et n. f. (fém. de *sarrasin* 1, cette herse ayant été inventée, croyait-on, par les Sarrasins ; milieu du XVIe s., comme n. f. [*herse sarrasine,* 1676, Félibien]). *Herse sarrasine,* ou *sarrasine* n. f., sorte de herse protégeant l'entrée d'un château fort : *On ne lève jamais qu'un pieu des sarrasines | Pour ne laisser passer qu'un seul homme à la fois* (Hugo).

sarrasiner [sarazine] v. intr. (de *sarrasin* 1 ; 1948, H. Leduc). Effectuer des travaux supplémentaires qui portent préjudice à la camaraderie syndicale, ou travailler à un tarif inférieur au tarif pratiqué, en parlant des syndiqués de l'imprimerie.

sarrasinière [sarazinjɛr] n. f. (de *sarrasin* 2 ; 21 avr. 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 388). *Vx.* Lieu où l'on mettait en réserve le sarrasin. (On disait aussi CAVE SARRASINIÈRE [22 avr. 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 393].)

sarrasinois, e [sarazinwa, -az] n. (de *Sarrasin* 1 ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *Sarrasineis ; Sarrasinois,* XIIIe s.). Syn. de SARRASIN, E, n. (au sens 1).

sarrau [saro] n. m. (moyen haut allem. *sarroc,* vêtement de dessus des prêtres ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *sarroc* [*sarrot,* 1276, Du Cange ; *sarrau,* 1732, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** *Autref.* Vêtement ample, à manches, fait de grosse toile, revêtu par-dessus les vêtements pour faire des travaux salissants : *Elle commençait à porter difficilement devant elle la mystérieuse corbeille, chaque jour plus remplie, dont on devinait sous ses amples sarraus la forme magnifique* (Proust). *Je portais, pour les travaux ordinaires, soit un sarrau de cavalier, soit une blouse de coolie chinois, loque d'un bleu enivrant* (Duhamel). || **2.** Blouse à manches, boutonnée dans le dos, que revêtaient les écoliers ou les enfants en bas âge pour protéger leurs vêtements : *Un petit garçon de six ou sept ans, en sarrau noir d'écolier, était en train de vadrouiller dans le jardin* (Montherlant). || **3.** Toile de fil de lin, le plus souvent bleue, que l'on utilise pour la confection de sarraus, de blouses et de bourgerons.

• Pl. *des* SARRAUS.

• REM. On trouve le pluriel *sarraux* chez Voltaire dans une citation faite par Littré. L'orthographe *sarrot* (plur. *sarrots*) est rare et archaïque.

sarrette [sarɛt] n. f. (dér. savant [par analogie de forme] du lat. *serra,* scie ; août 1669, d'après Littré, 1870). Nom usuel de la SERRATULE.

sarriette [sarjɛt] n. f. (dimin. de l'anc. n. f. *sadree,* même sens [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], *sarree* [XIIe s., ToblerLommatzsch], *sarriee* [XIIIe s., *Simples Médecines*], lat. *satureia,* même sens ; 1339, Bloch-Wartburg [*sarriette des jardins,* 1556, *R. La. R.*, XIX, 132 — d'abord *...de jardin,* 1562, Du Pinet]). Plante herbacée, annuelle ou vivace, très aromatique, à fleurs blanches, violettes ou rouges, de la famille des labiacées. || *Sarriette des jardins,* variété cultivée dans la région méditerranéenne pour ses feuilles aromatiques, qui fournissent un condiment.

sarrot n. m. V. SARRAU.

sarrois, e [sarwa, -az] adj. et n. (de *Sarre,* n. géogr., allem. *Saar, Sarre ;* 1964, Larousse). Relatif à la Sarre ; habitant ou originaire de la Sarre.

sarrussophone [sarysɔfɔn] n. m. (de *Sarrus,* n. d'un chef de musique du 13e régiment de ligne [à qui le facteur Gautrot dédia cet instrument qu'il avait inventé en 1856], et de *-phone,* gr. *phônê,* son, voix ; 1904, Larousse). Instrument de musique à vent, en cuivre, à anche double, employé dans les fanfares.

sart [sar] n. m. (abrév. de *essart ;* XIIIe s., *Mervelles de Rigomer*). Syn. de ESSART.

sartage [sartaʒ] n. m. (de *sarter ;* 1247, Godefroy, aux sens de « obligation de défricher, terrain à défricher » ; sens actuel, 1876, Larousse). Traitement qui consistait à intercaler une culture agricole entre la phase de destruction du taillis et sa nouvelle pousse.

sarter [sarte] v. tr. (abrév. de *essarter ;* 1290, *R. La. R.*, XLI, 394). Syn. de ESSARTER.

sartière [sartjɛr] n. f. (de *sarter ;* 1868, d'après Littré, 1870). Terrain inculte situé au pied d'une digue ou le long d'un étang.

sartine [sartin] n. f. (emploi comme n. commun du n. du lieutenant général de police qui mit cette perruque à la mode, Alphonse de *Sartine,* comte d'Alby [1729-1801] ; 1870, Littré). Grande perruque que portaient les juges des parlements.

sartis [sarti] n. m. (probablem. de *sartir,* var. de *sertir* [v. ce mot] ; 1876, Larousse). Cordage servant à haler certains filets.

sartrien, enne [sartrijɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du philosophe français Jean-Paul *Sartre* [né en 1905] ; milieu du XXe s.). Qui a rapport à J.-P. Sartre et/ou à son œuvre, à ses idées : *L'existentialisme sartrien.*

1. sas [sas] n. m. (bas lat. *s[a]etacium,* tamis, du lat. class. *saeta* ou *sēta,* soie [de porc, etc.], crin ; v. 1200, *BEC* [XXX, 328], écrit *saaz* [*saz,* XIIIe s., *Romania,* XXIV, 164 ; *sas,* v. 1380, *Aalma*], au sens 2 ; sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 3, 1870, Littré ; sens 4, milieu du XVIe s., Ronsard [*passer au gros sas,* début du XVe s., Ch. d'Orléans]). **1.** Tissu de soie ou de crin avec lequel on tamise la farine, le plâtre : *Plâtre au sas.* || **2.** Tamis formé de ce tissu tendu sur un cercle de bois, qui permet de trier des matières pulvérulentes ou de filtrer des liquides. (Syn. BLUTOIR. CRIBLE.) || **3.** Grosse claie qu'on utilise pour séparer la terre ou le sable des cailloux. || **4.** Class. *Faire tourner le sas,* deviner l'avenir en faisant tourner un sas sur la pointe de ciseaux : *Je dis la bonne aventure ; je fais tourner le sas pour retrouver les choses perdues* (Lesage). || Fig. *Passer au gros sas,* se contenter d'un examen rapide.

2. sas [sas] n. m. (emploi spécialisé de *sas* 1 ; XVIe s., Littré, au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, 1949, Larousse ; sens 4, 1975, Larousse). **1.** Partie de l'écluse d'un canal qui se remplit et se vide alternativement pour permettre aux bateaux de passer d'un niveau à un autre : *Une énorme péniche de tôle boulonnée* [...] *s'abaissait doucement dans le sas entre les portes en biseau* (Arnoux). || **2.** Petit vestibule compris entre deux portes qui s'ouvrent manuellement ou automatiquement, pour éviter l'arrivée directe de l'air dans un local. || **3.** Chambre hermétiquement close et munie de deux portes étanches, qui, manœuvrées successivement, permettent le passage entre deux milieux de pression différente : *Un sas de sous-marin. Sas de caisson à air comprimé. Lors du vol Apollo-Soyouz, les cosmonautes soviétiques et les astronautes américains ont pu passer d'un véhicule dans l'autre grâce à un sas de transition.* || **4.** Porte spéciale ménagée dans un oléoduc pour permettre d'y introduire le piston de nettoyage du racleur.

sassafras [sasafra] n. m. (esp. *sasafras,* même sens, empr. à un parler indien d'Amérique du Sud ; 1590, *Brieve Description de Virginia*). Arbre d'Amérique, de la famille des lauracées, dont le bois est utilisé en ébénisterie, dont les feuilles fournissent un condiment et dont les racines distillées produisent le safrol : *Sur le premier plan paraissaient des sassafras, des tulipiers, des*

catalpas et des chênes dont les rameaux étalaient des écheveaux de mousse blanche (Chateaubriand).

sassage [sasaʒ] n. m. (de *sasser* 1 ; 1876, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Opération qui consiste, en meunerie, à purifier et à classer par ordre de densité les semoules : *Le sassage permet de séparer les semoules revêtues de l'enveloppe des semoules blanches.* || **2.** Polissage d'objets en métal précieux par frottement dans du sable.

sassanide [sasanid] adj. et n. (lat. médiév. *Sassanida,* même sens, du persan *Sâsân,* n. du roi fondateur de la dynastie des Sassanides ; av. 1839, d'après Robert, 1967). Qui appartient à la dynastie perse des Sassanides.

1. sassement [sasmɑ̃] n. m. (de *sasser* 1 [v. ce mot] ; début du XVe s., écrit *sacement ; sassement,* 1611, Cotgrave). Action de passer au sas ; mouvement de va-et-vient imprimé à un sas pour tamiser un produit : *Le sassement du plâtre, de la farine. N'aurais-je pas bien été là [...] écoutant le bruit de la cascade, les révolutions de la roue, le roulement de la meule, le sassement du blutoir* (Chateaubriand).

2. sassement [sasmɑ̃] n. m. (de *sasser* 2 ; 1933, Larousse). Action de faire transiter par le sas d'une écluse : *Le sassement d'une péniche.*

sassenage [sasnaʒ] n. m. (emploi comme n. commun de *Sassenage,* n. d'un chef-lieu de canton de l'Isère, dans la région duquel ce fromage est fabriqué ; 1721, Trévoux). Fromage produit dans la région de Sassenage.

1. sasser [sase] v. tr. (de *sas* 1 [v. ce mot] ; v. 1193, Hélinant, écrit *saacier* [*sasser,* 1362, *Romania,* XXXIII, 592], au sens 1 ; sens 2, 1660, Chapelain [*sasser et ressasser...,* 1690, Furetière — « répéter inlassablement », av. 1869, Sainte-Beuve]). **1.** Passer au sas : *Sasser de la farine.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Soumettre à un examen attentif : *J'ai voulu laisser ces vers-là à sasser au commentateur dont vous me parlez* (Chapelain). || *Sasser et ressasser une affaire,* l'examiner avec soin, mais trop longuement ; *par extens.,* répéter inlassablement : *Quand on lui parle Bayle, il répond Saint-Évremond, il sasse et ressasse ce dernier auteur, et n'en sort pas* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *bluter, cribler, tamiser.*

2. sasser [sase] v. tr. (de *sas* 2 ; 5 nov. 1876, d'après Littré, 1877). Faire passer dans une écluse : *Sasser une péniche.*

• SYN. : *écluser.*

sasseur, euse [sasœr, -øz] n. (de *sasser* 1 [v. ce mot] ; v. 1380, *Aalma,* écrit *saceur ; sasseur,* XVe s.). Ouvrier, ouvrière chargés de passer au sas quelque chose, notamment les farines en meunerie.

◆ **sasseur** n. m. (1876, Larousse, au sens de « instrument pour sasser » ; sens 1, 1888, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** En meunerie, appareil destiné à sasser la farine tout en la ventilant. || **2.** Engin utilisé dans les carrières pour faire passer dans des tamis les matériaux et les trier selon leur grosseur.

sassure [sasyr] n. f. (de *sasser* 1 ; 1606, Pallet). Ce qui reste sur le tamis après l'opération du sassement.

satané, e [satane] adj. (de *Satan,* Satan [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure — d'abord *Satanas,* v. 980, *Passion du Christ*], bas lat. ecclés. *Satan* ou *Satanas,* Satan, le Diable, gr. *Satân* ou *Satanâs,* même sens, mot d'origine hébraïque ; 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, av. 1870, A. Dumas père). **1.** *Fam.* Se dit d'une personne supposée pervertie par Satan, et dont la conduite est diabolique, abominable : *Mlle Rognon apprit le tour que, suivant son expression, avait joué cette satanée petite fille* (Balzac). *Il y a de quoi devenir enragé avec ces satanés Balkaniques* (Duhamel). || **2.** Indique une nuance admirative envers quelqu'un à qui l'on reconnaît des qualités au-dessus du commun : *Un garçon qui était fou de chevaux. Robert avait beau lui dire, il ne voulait pas s'engager dans la cavalerie. Pourtant, ça aurait fait un satané chasseur !* (Aragon). || **3.** Se dit d'une chose pour laquelle on éprouve de l'aversion en raison des ennuis dont elle est la cause : *Cette misérable sonnette de notre jeune maître qui ne reste jamais une demi-heure sans me faire courir le long de ce satané couloir* (Proust). *Tes satanés cheveux gâchent tout, disait-elle, que veux-tu qu'on fasse d'un homme roux ?* (Sartre).

• SYN. : **1** *démoniaque, horrible, infernal, odieux ;* **2** *admirable, fameux, fantastique, incomparable, merveilleux, prodigieux ;* **3** *damné* (fam.), *maudit, sacré* (fam.), *sale* (fam.).

satanique [satanik] adj. (de *Satan* [v. l'art. précéd.] ; 1475, Molinet, au sens 3 ; sens 1, 1691, S. Mars, 220 ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** Qui est propre à Satan : *Les médecins cherchèrent la marque satanique ; ils la trouvèrent à un petit seing noir sur une de ses cuisses* (Voltaire). || **2.** Qui est inspiré par l'esprit du mal : *La révolution est pour les uns un événement satanique...* (Flaubert). || **3.** Qui fait penser à satan, qui est comme possédé du démon : *Un rire satanique. Je verrais toute ma vie le grand Tartarin s'approchant du piano d'un pas solennel [...] essayant de donner à sa bonne face l'expression satanique et farouche de Robert le Diable* (Daudet). *Êtes-vous une sorte d'alchimiste satanique, qui composez les sentiments que vous souhaitez qu'on ait pour vous, aussi glacialement que vous dosez ceux que vous avez pour les autres ?* (Montherlant).

• SYN. : **2** *démoniaque ;* **3** *diabolique, infernal.*

sataniquement [satanikmɑ̃] adv. (de *satanique ;* 1868, Th. Gautier). D'une manière satanique : *Vous avez sataniquement persévéré dans le silence* (Hugo).

sataniser [satanize] v. tr. (de *satanique ;* 1832, *Némésis*). *Littér.* Vouer à Satan, pervertir : *Le régime de la Commende avait fini par sataniser les monastères* (Huysmans).

satanisme [satanism] n. m. (de *Satan* [v. SATANÉ] ; 1855, Mérimée, au sens 2 ; sens 1, 1891, Huysmans). **1.** Volonté de s'opposer à Dieu à la manière de Satan, ou en vouant un culte à celui-ci : *Comme à Lyon où toutes ces hérésies survivent, le satanisme fleurit à Bruges* (Huysmans). || **2.** Caractère de ce qui est satanique : *Chercher à provoquer le malheur avec satanisme.*

satellisable [satelizabl] adj. (de *satelliser ;* 1964, Larousse). Qui peut être satellisé : *La masse d'un engin satellisable est calculée en fonction de la poussée qui lui est fournie.*

satellisation [satelizasjɔ̃] n. f. (de *satelliser ;* 13 avr. 1961, *l'Express,* au sens 1 [aussi « résultat de cette action... »] ; sens 2, 3 oct. 1966, *l'Express*). **1.** Action de placer sur orbite un satellite artificiel : *La satellisation sera effectuée sur des orbites de plus en plus lointaines* (A. Ducrocq). || Résultat de cette action, l'état de satellite : *Rompre l'équilibre de satellisation grâce à une fusée auxiliaire.* || **2.** *Fig.* Situation d'un État, d'une personne dont les décisions sont subordonnées à une autre personne, à une autre puissance : *Les pays incapables d'assurer un minimum de développement scientifique ne pourront échapper à une satellisation culturelle.*

satellisé, e [satelize] adj. (part. passé de *satelliser ;* 14 avr. 1961, *France-Soir,* au sens 1 ; sens 2, 11 nov. 1966, *le Figaro*). **1.** Se dit d'un engin, ou d'un homme à l'intérieur d'un engin, tournant autour de la Terre : *Le vol de Youri Gagarine, le premier homme satellisé autour de la Terre, a ouvert des perspectives immenses.* || **2.** *Fig.* Qui a été réduit à un état de dépendance à l'égard d'une personne ou d'une collectivité plus puissante : *Une nation satellisée.*

satelliser [satelize] v. tr. (dér. savant de *satellite ;* 14 avr. 1961, *le Monde,* au sens 1 ; sens 2, 1966, Sainderichin et Poli). **1.** Établir un mobile sur une orbite autour de la Terre : *Satelliser une capsule spatiale. Les fusées actuelles permettent de satelliser des masses énormes.* || **2.** *Fig.* Transformer une personne, un pays en satellites, les réduire à un état de dépendance étroite : *Le partage du monde en blocs antagonistes risque de satelliser les petites nations.*

satellitaire [sateliter] adj. (de *satellite ;* 1975, Larousse). Se dit d'un appareil dans lequel l'organe rotatif principal est accom-

pagné d'organes accessoires qui tournent avec lui : *Un mélangeur satellitaire.*

satellite [satelit] n. m. (lat. *satelles, satellitis,* garde [d'un prince], garde du corps, courtisan, compagnon, complice ; v. 1265, Br. Latini, écrit *satelite* [*satellite,* v. 1355, Bersuire], au sens I, 1 [péjor., fin du XV[e] s.] ; sens I, 2, v. 1660, Bossuet ; sens I, 3, 1580, Montaigne ; sens I, 4, 1975, *Lexis* [adjectiv., v. 1948, d'après le *FEW,* XI — 1963 —, p. 238 *b*] ; sens II, 1, 1665, *Journ. des savants,* 7 ; sens II, 2, 13 avr. 1961, *le Monde* [*satellite d'alerte, de bombardement, de navigation,* 1964, Larousse ; *satellite d'observation,* 20 avr. 1961, *l'Auto-journal ; satellite habité,* 13 avr. 1961, *l'Express*] ; sens II, 3, 1907, Larousse ; sens II, 4, 1964, Larousse ; sens II, 5, 1975, Larousse ; sens II, 6, 1939, Giraudoux, p. 77).

I. 1. *Class.* Homme armé, chargé d'accompagner et de protéger quelqu'un : *Qui donc opposez-vous contre ses satellites ?* (Racine). || *Péjor.* Homme armé à la solde de quelqu'un pour exécuter ses ordres : *Des soldats républicains ne sont pas des maîtres plus justes que les satellites d'un despote* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* et *fig.* Ce qui accompagne une autre chose comme sa suite logique : *La faim* [...] *suivie de ses deux satellites, la rage et le désespoir* (Bossuet). || **3.** Individu qui vit sous la dépendance et sous la protection d'un autre : [Mirouette :] *Tout ce qui gravite autour du Maître m'intéresse, me passionne. Jusqu'au plus modeste satellite* (Romains). || **4.** *Fig.* Pays qui perd son indépendance, pour être soumis dans sa politique à une autre nation plus puissante : *Les satellites européens des U.S.A.* et adjectiv. *De Gaulle refusait que la France fût transformée en nation satellite des U.S.A. Les pays socialistes satellites.*

II. 1. Planète secondaire qui tourne autour d'une planète principale et l'accompagne dans sa révolution en suivant les mêmes lois que les planètes principales dans leur gravitation autour du Soleil : *Au-delà des planètes, nous découvrons* [...] *cent millions de soleils roulant, escortés de leur cortège d'obscurs satellites, invisibles pour nous* (France). *Il m'a dit que toutes les planètes du système solaire tournaient dans le même sens, qui n'est pas celui de la montre, mais que la planète Uranus, ainsi que ses satellites, tournent juste en sens opposé* (Duhamel). || **2.** *Satellite artificiel,* ou simplem. *satellite,* engin lancé de la Terre par une fusée porteuse et destiné à évoluer autour d'elle en décrivant une orbite fermée : *Le « Spoutnik I », lancé d'U.R.S.S. le 4 octobre 1957, a été le premier satellite artificiel. Satellite météorologique. Satellite militaire.* || *Satellite d'alerte,* satellite qui a pour fonction de détecter et de signaler tout départ d'engin balistique à longue portée. || *Satellite de bombardement,* celui qui est porteur d'une bombe thermonucléaire, qui peut être larguée sur un ordre venu du sol. || *Satellite de navigation,* celui qui est destiné à faciliter la connaissance de la position géographique d'un mobile. || *Satellite d'observation,* celui qui peut déceler à la surface du globe terrestre toute modification importante de l'aspect du sol. || *Satellite habité,* celui qui emporte à son bord des animaux, un ou des hommes. || **3.** Nom donné à une roue d'engrenage dont l'axe n'est pas fixe et qui tourne autour de la roue qui l'entraîne : *Les différentiels des voitures automobiles comportent des satellites.* || **4.** Petite masse chromatique attachée latéralement à un chromosome ou à son extrémité. || **5.** Bâtiment annexe relié à une aérogare par un couloir souterrain : *Les satellites de l'aéroport Charles-de-Gaulle.* || **6.** S'emploie comme second élément d'un terme composé pour indiquer qu'une chose est rattachée à un centre ou à un objet principal : *La municipalité de cette grande ville a envisagé l'implantation de cités-satellites.*

◆ adj. (sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1835, Acad. [*satellites,* n. f. pl., même sens, 1805, Lunier]). **1.** Se dit de l'un quelconque des électrons qui tournent autour du noyau d'un atome. || **2.** *Veines satellites,* veines qui avoisinent les artères et suivent le même trajet.

satellite-ballon [satelitbalɔ̃] n. m. (de *satellite* et de *ballon ;* 1968, Larousse). Satellite constitué par une enveloppe en plastique qui se gonfle spontanément dans le vide : *Les satellites américains « Echo » étaient des satellites-ballons.*

satellite-relais [satelitrəlɛ] n. m. (de *satellite* et de *relais ;* 16 août 1962, *l'Observateur*). Type de satellite qui permet d'étudier les conditions de transmission des ondes radio-électriques dans l'espace et qui assure le relais des communications radiophoniques, télégraphiques et de télévision.

● Pl. *des* SATELLITES-RELAIS.

sâti [sati] n. f. invar. (angl. *suttee,* sacrifice volontaire des veuves indiennes sur le bûcher funéraire de leur mari, hindî *sâti,* même sens, fém. de *sat,* sage ; 1839, Boiste, écrit *suttee ; sâti,* 1876, Larousse). Dans la religion brahmanique, nom donné à la veuve que l'amour conjugal et la fidélité à son mari poussaient à se faire brûler vive sur son bûcher funéraire.

satiation [sasjasjɔ̃] n. f. (angl. *satiation,* satiété, de *to satiate,* rassasier, lat. *satiare,* même sens, de *satis,* assez ; 1968, Larousse). En psychologie, tendance à l'affaiblissement de la perception de la sensation lorsque la stimulation dure au-delà d'une certaine limite.

satiété [sasjete] n. f. (lat. *satietas,* quantité suffisante, rassasiement, dégoût, ennui, de *satis,* assez ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *sazieted* [*sacietet,* XII[e] s. ; *satiété,* 1588, Montaigne], au sens 2 [*à satiété,* av. 1951, A. Gide — *jusqu'à satiété,* av. 1757, d'Argenson ; *répéter... à satiété,* fin du XIX[e] s., Gobineau] ; sens 1, 1530, Lefèvre d'Étaples [écrit *satiété*]). **1.** État d'une personne complètement rassasiée (ne s'emploie plus en ce sens que dans les expressions *à satiété, jusqu'à satiété*) : *Boire à satiété. Manger jusqu'à satiété.* || **2.** *Fig.* Lassitude engendrée par ce dont on a pu profiter abondamment sans restriction : *La satiété du pouvoir, des amusements. On est tout surpris, un beau soir, de trouver la satiété où l'on cherchait le bonheur* (Beaumarchais). || *À satiété, jusqu'à satiété,* autant qu'on veut : *Un mot que tu lui rediras à satiété* (Gide). || *Répéter une chose à satiété,* répéter sans cesse, au point de fatiguer ceux qui l'entendent : *Il répéta à satiété qu'il ne voyait pas pourquoi un bonheur si long, si soutenu, si exempt de nuages serait troublé* [...] *par la manie de changer le bien en mieux* (Gobineau).

● SYN. : **1** *réplétion ;* **2** *dégoût, nausée, saturation.*

1. satin [satɛ̃] n. m. (ar. *zaitūnī,* étoffe de soie chinoise, de *Zaitūn,* n. ar. de la ville chinoise de *Tseu-Thoung* [auj. *TsiaToung*], où se fabriquait cette étoffe ; 1351, Gay, écrit *zatin* [*satin,* 1387, Gay], au sens 1 [*satin changeant,* 1964, Larousse ; *satin double, simple,* 1870, Littré ; *satin turc,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière [*satin de Chine,* 1964, Larousse ; *satin grec,* 1877, Littré] ; sens 4, 1835, Th. Gautier). **1.** Étoffe de soie lustrée où la trame n'apparaît pas à l'endroit : *Des foulards de satin. Elle tendait un pied fragile dans une chaussure de satin à laquelle une vieille servante était en train de fixer quelque boucle de pierreries* (Duhamel). || *Satin changeant,* satin tissé avec une trame d'une autre couleur que la chaîne. || *Satin double,* satin sans envers. || *Satin simple,* satin avec envers. || *Satin turc,* étoffe croisée à l'envers et lisse à l'endroit. || **2.** *Armure satin,* ou simplem. *satin,* en tissage, l'une des trois armures fondamentales : *Satin à effet de chaîne. Satin à effet de trame. L'armure satin se réalise en soie, en rayonne, en coton ou en lin, ou par la combinaison de plusieurs de ces fils.* || **3.** Toute étoffe moelleuse au toucher et lustrée, quelle qu'en soit la matière : *Du satin de coton.* || *Satin de Chine,* tissu de laine et de coton, brillant et solide, pour la doublure des vêtements d'homme. || *Satin grec,* étoffe dont la chaîne est en soie et la trame en laine. || **4.** Fig. et fam. *Peau de satin,* peau douce au toucher.

◆ adj. invar. (1964, Larousse). *Pigeon satin,* race de pigeons dont la couleur est d'un bleu glacé à reflets de satin.

2. satin [satɛ̃] n. m. (emploi spécialisé de *satin* 1 ; 1933, Larousse). Bois de Ceylan recherché en ébénisterie pour la fabrication des brosses.

satinade [satinad] n. f. (de *satin* 1 ; 1718, Acad.). Mince étoffe de soie imitant le satin.

satinage [satinaʒ] n. m. (de *satiner* ; 6 déc. 1785, *Journ. de Paris* [1403], au sens 2 ; sens 1, 1829, Boiste [« résultat de cette action », 1835, Acad.] ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Action de donner le lustre au satin d'un tissu : *Le satinage des rubans.* ‖ Résultat de cette action : *Un tissu d'un beau satinage.* ‖ **2.** Action de rendre lisse et unie la surface du papier. ‖ **3.** Opération qui consiste à donner du brillant à une épreuve photographique terminée.

satiné, e [satine] adj. (de *satin* 1 ; 1603, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1689, Brunot, au sens de « doux, aimable » ; sens 1-3, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'un tissu auquel l'on a donné le toucher ou l'aspect du satin : *Tissu satiné.* ‖ **2.** Qui présente les reflets du satin, des tons satinés : *Les chairs satinées de Rubens. Lorie, ayant installé le pliant de M^me^ Ebsen devant une bordure d'iris dont elle aimait les teintes satinées et le parfum aquatique, proposa à Elvire de marcher un peu* (Daudet). ‖ **3.** *Pierre satinée,* pierre fine taillée de manière à paraître très claire.

• SYN. : **2** *doux, lisse, lustré, poli, soyeux.*

◆ **satiné** n. m. (sens 1, 1706, Furetière ; sens 2, 1964, Larousse [d'abord *satiné rubané,* 1933, Larousse, et *bois satiné,* 1765, *Encyclopédie,* XIII, 530 *a*]). **1.** Aspect doux et lisse, comme du satin : *Le satiné d'une peau.* ‖ **2.** Nom donné à des espèces de bois tropicaux donnant des placages moirés.

satiner [satine] v. tr. (de *satin* 1 [v. aussi l'art. précéd.] ; 1690, Furetière, aux sens 1-2). **1.** Donner le toucher et le reflet du satin à un matériau : *Satiner une étoffe, du papier.* ‖ **2.** Donner l'apparence du satin par la couleur : *Rubens satinait la peau de ses personnages.*

satinette [satinɛt] n. f. (dimin. de *satin* 1 ; 1755, Havard, puis 1877, Littré, art. *satinet* [*satinet,* n. m., même sens, 1842, Mozin]). Étoffe de coton et de soie, ou de coton seul, offrant l'aspect du satin : *Ernest, tu n'oublieras pas de dire à Marie que j'ai pris pour la petite un mètre et demi d'une espèce de satinette, qu'elle m'envoie un vieux tablier, j'aime mieux ça que des mesures* (Triolet).

◆ adj. (1964, Larousse). *Pigeon satinette,* variété de pigeon du groupe des pigeons orientaux.

satineur, euse [satinœr, -øz] n. (de *satiner* ; 1842, Acad.). Ouvrier, ouvrière qui satine le tissu, le papier.

satire [satir] n. f. (lat. *satira,* var. de *satura,* sorte de farce, poème [en mètres divers, puis en mètres uniformes] qui critique les vices ; v. 1290, *Glossaire de Douai,* écrit *satre* [*satire,* v. 1355, Bersuire], au sens 1 ; sens 2, 1375, R. de Presles ; sens 3, av. 1613, M. Régnier [*Satire Ménippée,* 1594 — date de la publication de l'ouvrage] ; sens 4, av. 1711, Boileau [*trait de satire,* av. 1696, La Bruyère]). **1.** À Rome, genre littéraire, en vers, dans lequel s'alliaient la leçon de morale et la raillerie sur un ton familier : *La satire en leçons, en nouveauté fertile | Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile* (Boileau). ‖ **2.** Pièce de vers de longueur variable, le plus souvent en hexamètres à Rome, en alexandrins en France, consacrée à la critique des mœurs : *Les satires d'Horace, de Juvénal, de Régnier, de Boileau. Je vais composer contre eux une satire du style de Juvénal, qui les déchirera de la belle façon* (Molière). ‖ **3.** Discours, écrit ou propos mordant, critiquant ou blâmant directement ou indirectement quelque chose : *La satire, arme dont il semble qu'il ne doit être permis de se servir que contre ceux qui par leur rang ou leur pouvoir sont à l'abri de tout autre châtiment* (Condorcet). ‖ *Satire Ménippée,* en France, pamphlet politique et religieux dirigé contre la Ligue (1594), dans lequel se mêlent la prose et les vers. ‖ **4.** *Faire la satire de quelqu'un, de quelque chose,* l'attaquer de façon à le tourner en ridicule : *Voltaire a fait dans ses « Contes » la satire de l'intolérance. Que t'ont donc fait ces pauvres jeunes filles pour que tu en fasses si gaiement la satire* (Musset). ‖ *Trait de satire,* raillerie.

• SYN. : **3** *critique, diatribe, pamphlet.*

satirique [satirik] adj. (bas lat. *satiricus,* satirique, du lat. class. *satira* [v. l'art. précéd.] ; fin du XIV^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [substantiv., début du XVI^e^ s.] ; sens 3, av. 1867, Baudelaire ; sens 4, 1488, Vaganay). **1.** Qui appartient au genre littéraire de la satire : *La poésie satirique.* ‖ **2.** Se dit de la personne qui écrit des satires : *Un écrivain satirique* ; et, substantiv. : *Un satirique.* ‖ **3.** Se dit d'un artiste qui pratique la satire dans son œuvre : *Gavarni n'est pas essentiellement satirique ; il flatte souvent au lieu de mordre ; il ne blâme pas, il encourage* (Baudelaire). ‖ **4.** Qui est porté à la satire, à la raillerie : *Cette moquerie que je repousse continuellement et qui me revient sans cesse me met en souffrance ; car je hais l'esprit satirique comme étant l'esprit le plus petit, le plus commun et le plus facile de tous* (Chateaubriand).

• SYN. : **3** *caricaturiste* ; **4** *caustique, incisif, mordant, piquant, sarcastique.*

satiriquement [satirikmɑ̃] adv. (de *satirique* ; 1549, R. Estienne). D'une manière satirique : *Décrire satiriquement les mœurs de la société actuelle.*

satiriser [satirize] v. tr. (dér. savant de *satire* ; 1544, Scève). Attaquer comme par une satire, railler d'une façon mordante : *Les ridicules que Molière satirise* [dans *le Misanthrope*] *comporteraient une peinture plus nuancée* (Gide). *Parfois, pour se distraire, il mettait par écrit de prétendues prophéties qui satirisaient en réalité les erreurs, les monstruosités de son temps* (Yourcenar).

• SYN. : *caricaturer, critiquer, stigmatiser.*

satiriste [satirist] n. (de *satire* ; 1683, Spanheim, 31). Auteur de satires.

satisfaction [satisfaksjɔ̃] n. f. (lat. *satisfactio,* excuse, justification, amende honorable, réparation, de *satisfactum,* supin de *satisfacere* [v. SATISFAIRE] ; v. 1155, Wace, au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XIII^e^ s. [*satisfaction sacramentelle,* 1904, Larousse — *satisfaction,* même sens, 1690, Furetière] ; sens II, 1, 1611, Cotgrave [*témoigner (de) sa satisfaction,* XX^e^ s. ; *donner satisfaction,* 1893, *Dict. général*] ; sens II, 2, fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné ; sens II, 3, milieu du XX^e^ s. [*...donner satisfaction à quelqu'un,* 1964, Robert ; *...obtenir satisfaction,* 1893, *Dict. général*] ; sens II, 4, 1836, Stendhal).

I. 1. *Class.* et *littér.* Action par laquelle une personne répare une atteinte faite à l'honneur de quelqu'un : *Le rang de l'offensé, la grandeur de l'offense | Demandent des devoirs et des soumissions | Qui passent le commun des satisfactions* (Corneille). *Vous vous êtes conduit envers moi avec impertinence et je désire une satisfaction de vous* (Mérimée). ‖ **2.** *Class.* Acte tendant à réparer à l'égard de Dieu l'offense qui lui a été faite par le péché : *Faites sentir aux pécheurs l'horreur du crime qu'ils ont commis par quelque satisfaction convenable* (Bossuet). ‖ *Satisfaction sacramentelle,* prières ou actes imposés par le confesseur au pénitent pour réparer ses fautes. (Syn. PÉNITENCE.)

II. 1. Sentiment de soulagement obtenu par la personne qui a vu se réaliser ce qu'elle attendait, souhaitait : *La satisfaction du devoir accompli. À la satisfaction générale. Il se baissa d'un air excédé, et lui toucha légèrement le pied sous la table : « C'est fait. » Elle sourit avec satisfaction* (Sartre). *Le mépris distingué, les reparties sèches, s'ils n'imposaient pas à l'adversaire, sont à peine des satisfactions intimes* (Aymé). ‖ *Témoigner sa satisfaction* ou *de sa satisfaction,* manifester son contentement : *Aussi prenait-il plaisir à nous témoigner de sa satisfaction* (Céline). ‖ *Donner satisfaction,* ne faire l'objet d'aucun reproche : *Notre fils nous donne entière satisfaction. Cet appareil m'a donné toute satisfaction.* ‖ **2.** *Une satisfaction,* un plaisir, une joie : *S'accorder de petites satisfactions. Des satisfactions d'amour-propre. Les satisfactions apportées par le devoir accompli, par la poursuite désintéressée de la justice, par un élan de générosité qui n'est pas resté théorique, qui fut traduit par des actes, ces satisfactions demeurent précaires, douteuses, coûteuses* (Caillois). ‖ **3.** Le

fait d'obtenir ce qui est demandé : *La satisfaction des revendications de salaires dépend souvent d'un rapport de forces.* || *Accorder, donner satisfaction à quelqu'un,* accéder aux demandes formulées par quelqu'un : *Donner satisfaction aux grévistes. Il faudrait présenter des excuses, voire, pour donner satisfaction aux États-Unis, prendre des mesures, limoger Maigret tout au moins en apparence* (Simenon). || *Avoir, obtenir satisfaction,* obtenir ce qu'on a demandé : *De hauts fonctionnaires s'apitoient sur l'histoire de ce vieillard, prennent bonne note de son cas, lui promettent d'intervenir et de lui faire avoir satisfaction* (Cendrars). || **4.** Action d'assouvir un désir, un besoin : *La satisfaction des besoins naturels. La satisfaction d'une envie, d'un caprice.*

• SYN. : **II, 1** *bonheur, joie, plaisir ;* **4** *assouvissement.* — CONTR. : **II, 1** *déplaisir, embarras, ennui, insatisfaction, mécontentement.*

satisfactoire [satisfaktwar] adj. (lat. scolast. *satisfactorius,* même sens, du lat. class. *satisfactum,* supin de *satisfacere* [v. l'art. suiv.] ; 1495, Vignay). Se dit, en théologie, de ce qui a pour but de donner satisfaction, d'expier les fautes qu'on a commises : *Une punition satisfactoire.*

satisfaire [satisfɛr] v. tr. • ÉTYM. Lat. *satisfacere,* satisfaire à, s'acquitter de, satisfaire (un créancier), faire des excuses à quelqu'un, lui donner des explications, une justification, une réparation, de *satis,* assez, et de *facere,* faire ; début du XIII[e] s., dans la loc. *satisfaire quelque chose à quelqu'un,* « payer cette chose à cette personne ». — A : sens I, 1, 1647, Rotrou ; sens I, 2, 1640, Corneille ; sens I, 3, 1718, Acad. ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 5, XIV[e] s., Tobler-Lommatzsch ; sens II, 1, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens II, 2, 1660, Corneille ; sens II, 3, 1651, Corneille. — B : sens I, 1, 1655, Bossuet ; sens I, 2, 1686, Fléchier ; sens I, 3, 1678, La Fontaine (*satisfaire un besoin,* 1876, Larousse) ; sens II, 1, 1644, Corneille ; sens II, 2, 1642, Corneille. [Conj. **72.**]

A. Satisfaire quelqu'un.

• **I.** AVEC UN NOM DE PERSONNE POUR SUJET. **1.** *Class.* Accorder la réparation d'une offense, d'un mal qu'on a causé : *Il a nié : c'est satisfaire les personnes ; et lui n'a nul droit de se plaindre de tout homme qui se dédit* (Molière). *Je suis certain que vous me satisferez du mal que je souffrirai* (Montesquieu). || **2.** Répondre à la demande de quelqu'un : *Le fabricant essaie avant tout de satisfaire la clientèle.* || **3.** Mettre fin à l'attente de quelqu'un en exauçant ses désirs et en lui procurant de ce fait le contentement qu'il attendait : *Par son travail, il a satisfait ses parents ce trimestre. Je tâchai de les satisfaire, mais ma tête était si faible que je voyais à peine à tracer les mots* (Chateaubriand). || **4.** Assouvir les désirs d'une personne, et notamment ses désirs sexuels : *Quand il a grand faim, il est difficile à satisfaire. Et vous satisferez* [par ce mariage] *votre roi qui incline vers la tombe* (Montherlant). || **5.** *Satisfaire ses créanciers,* s'acquitter envers eux.

• **II.** AVEC UN NOM DE CHOSE POUR SUJET. **1.** Être conforme à l'attente de quelqu'un : *Cette nomination ne le satisfait pas. Cette réponse vous satisfait-elle ?* || **2.** Répondre aux besoins de clarté, de logique de l'esprit : *Cette supposition ne satisfaisait pas Sigognac* (Gautier). || **3.** Combler les désirs de quelqu'un, lui apporter le contentement : *Seulement je n'aime pas les gens que le bonheur a satisfaits* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **I, 2** *arranger, contenter ;* **4** *rassasier.*

B. Satisfaire un sentiment, un désir, un besoin.

• **I.** AVEC UN NOM DE PERSONNE POUR SUJET. **1.** Faire l'action qui répond au désir de quelqu'un : *Je vous raconterai le déroulement de la soirée pour satisfaire votre curiosité. M'efforçant de respecter fidèlement les clauses de ce pacte obscur auquel je n'ai pu que souscrire, m'efforçant de satisfaire ce désir en toi endormi, muselé* (Butor). || **2.** Donner libre cours à ses propres sentiments : *Satisfaire sa colère, son ambition, sa passion. Nathanaël, ah satisfais ta joie* (Gide). || **3.** Assouvir un besoin : *Satisfaire sa faim, sa soif. Satisfaire l'appétit de quelqu'un.* || *Satisfaire un besoin,* faire ce que ce besoin exige : *Aller aux toilettes pour satisfaire un besoin pressant.*

• **II.** AVEC UN NOM DE CHOSE POUR SUJET. **1.** Plaire à, être agréable à : *Une musique qui satisfait l'oreille. Un ouvrage qui satisfait l'esprit.* || **2.** Correspondre à l'exigence de : *Un raisonnement qui satisfait la logique, la raison.*

• SYN. : **I, 1** *exaucer, répondre à ;* **2** *s'abandonner à ;* **3** *apaiser, à tancher.* || **II, 1** *agréer, convenir, plaire, suffire.*

◆ v. tr. ind. [à] (sens 1, fin du XV[e] s., Commynes [à Dieu, fin du XVI[e] s. — absol., XIV[e] s., *Miracles de Nostre-Dame*] ; sens 2, XIV[e] s., *Dict. général,* puis fin du XV[e] s., Commynes ; sens 3, 1870, Littré). **1.** *Class.* Donner à celui à qui elle est due réparation d'une offense : *C'est maintenant à toi que je viens satisfaire* (Corneille). || *Spécialem.* En parlant d'un pécheur, donner à Dieu la réparation qu'il lui doit pour l'expiation de ses fautes. || **2.** Faire ce qui est exigé en vertu de règles : *Satisfaire à ses devoirs, à ses obligations militaires. Voilà le poète aux prises avec cette matière verbale, obligé de spéculer sur le son et le sens à la fois, de satisfaire non seulement à l'harmonie, à la période musicale, mais encore à des conditions intellectuelles et esthétiques variées, sans compter les règles conventionnelles* (Valéry). || **3.** En parlant d'une chose, remplir les conditions requises : *Cet immeuble satisfait aux normes des H.L.M.*

• SYN. : **2** *accomplir, s'acquitter de, observer, remplir, respecter, se soumettre à ;* **3** *correspondre.*

◆ **se satisfaire** v. pr. (sens 1, 1580, Montaigne [« contenter ses besoins naturels », 1964, Larousse] ; sens 2, 1640, Corneille [en parlant des passions, 1876, Larousse]). **1.** Assouvir un besoin qui s'impose impérieusement : *Se satisfaire en distribuant des coups autour de soi.* || *Spécialem.* et *fam.* Contenter ses besoins naturels : *Se satisfaire derrière une haie.* || **2.** *Se satisfaire de,* accepter quelque chose qui est attendu, sans être trop exigeant sur le résultat : *Notre esprit invente ses chats bottés et ses cochers qui se changent en citrouilles à l'aurore, parce que ni le religieux ni l'athée ne se satisfont complètement de l'apparence* (Malraux). || En parlant des passions, trouver son contentement : *On supprime un système politique, mais non les passions qui s'y satisfaisaient* (Mauriac).

• SYN. : **2** *s'arranger, se contenter.*

satisfaisant, e [satisfəzɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *satisfaire ;* av. 1662, Pascal, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Qui répond, est conforme à ce qui est attendu, espéré : *Obtenir une réponse satisfaisante. Cet accord est satisfaisant. Hypothèse satisfaisante.* || **2.** Qui peut être accepté comme tel : *Des résultats satisfaisants. Maintenir un accord satisfaisant dans chaque individu entre ce qu'il est et ce qu'il y a...* (Valéry).

• SYN. : **2** *acceptable, convenable, correct, honnête, honorable.* — CONTR. : **2** *déplorable, détestable, insuffisant, mauvais, médiocre.*

satisfait, e [satisfɛ, -ɛt] adj. (part. passé de *satisfaire ;* XIV[e] s., *Miracles de Nostre-Dame,* au sens de « pardonné, absous » ; sens I, 1, 1611, Cotgrave [par antiphrase, 1964, Robert] ; sens I, 2, 1580, Montaigne [*être satisfait de soi-même,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1761, J.-J. Rousseau ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1713, Hamilton).

I. EN PARLANT DE PERSONNES. **1.** Qui a obtenu ce qu'il recherchait, dont les désirs sont exaucés : *À tous les tournants elles n'avaient qu'une peur, celle de voir surgir un agent de police ou un gendarme qui les obligeraient à peser devant eux leur marchandise, et qui leur dresseraient un procès-verbal, s'ils n'étaient pas satisfaits* (Jouhandeau) ; et par antiphrase : *Votre plan d'organisation des transports a provoqué la perturbation générale : vous pouvez être satisfait !* || **2.** Qui éprouve une certaine joie intérieure en constatant les faits : *Être satisfait du travail d'un élève. Être satisfait d'avoir achevé un travail. Être satisfait de son sort. Il rit, il regarde au loin, il récite très vite, avec*

une certaine application : « Des yeux de chat qui fait dans la braise. » Il est si satisfait qu'il paraît avoir oublié ce qu'il voulait dire (Sartre). || *Être satisfait de soi-même,* avoir bonne opinion de ses propres actes : *Il lisait* [...] *les ordonnances qu'il avait écrites et, satisfait de lui-même, il mangeait le reste du miroton* (Flaubert). || **3.** Se dit des comportements d'une personne, qui manifestent chez elle un état de satisfaction : *Avoir un air satisfait. Il faut que j'apprenne à me prendre au sérieux ; et à n'avoir aucune opinion satisfaite de moi-même* (Gide).

II. EN PARLANT DE CHOSES. **1.** Qui a été entièrement assouvi : *Des désirs satisfaits. Une curiosité satisfaite.* || **2.** Qui a reçu satisfaction : *Les revendications des travailleurs ne sont qu'à moitié satisfaites.*

• SYN. : **I, 1** *comblé, content ;* **2** *heureux, radieux, réjoui.*

◆ n. (av. 1865, Proudhon). Personne qui n'a rien à revendiquer : *Il y a toujours eu, en regard des satisfaits qui s'installent dans l'époque présente où ils prospèrent et s'engraissent, des esprits inquiets que tourmente une secrète exigence...* (Gide).

satisfecit [satisfesit] n. m. (mot lat. signif. proprem. « il a satisfait », 3e pers. du sing. du parfait de l'indic. de *satisfacere,* satisfaire [v. SATISFAIRE] ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1869, V. Hugo). **1.** Billet qu'on donnait comme récompense aux élèves qui avaient obtenu de bons résultats : *Les élèves sérieux reçoivent des satisfecits.* || **2.** *Fig.* Attestation approuvant ce qui a été fait : *Ce satisfecit stupidement délivré par la cure servait d'arme à ses ennemis* (Chevallier).

satouille [satuj] n. f. (mot dialect., peut-être formé sur le radical de *touiller ;* 1964, Larousse). Petit bassin creusé dans la plateforme d'une galerie de mine pour recueillir les eaux qui suintent.

satrape [satrap] n. m. (lat. *satrapes,* gouverneur de province chez les Perses, gr. *satrapês,* même sens, du persan *khshatrapâ,* proprem. « officier du roi, du *khsha,* ou *sha* » ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1389, Le Petit [au fig., av. 1825, P.-L. Courier]). **1.** Gouverneur d'une province chez les Perses, qui disposait d'un grand pouvoir : *Les satrapes étaient surveillés par des émissaires qu'on appelait « les yeux et les oreilles du roi ».* || **2.** Se dit d'un homme qui use des pouvoirs qu'on lui a confiés en ne se réglant que sur son bon plaisir, sans se conformer aux ordres de ses supérieurs. || *Fig.* Se dit d'un homme orgueilleux et despotique qui tend à exercer une autorité exclusive dans un domaine quelconque : *Les satrapes de la littérature.*

satrapie [satrapi] n. f. (lat. *satrapia,* même sens, gr. *satrapeia,* même sens, de *satrapês* [v. l'art. précéd.] ; début du XVIe s., Seyssel). Dans l'Antiquité, chez les Perses, province que gouvernait un satrape.

satrapique [satrapik] adj. (de *satrape ;* 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** Qui appartient à un satrape : *Le pouvoir satrapique.* || **2.** *Péjor.* Digne d'un satrape : *Un orgueil satrapique.*

saturabilité [satyrabilite] n. f. (dér. savant de *saturable ;* 1801, Fourcroy, I, p. CI). Qualité de ce qui peut être saturé : *La saturabilité d'un sol en eau dépend de la nature du terrain.*

saturable [satyrabl] adj. (de *saturer ;* 1835, Raymond). Qui peut être saturé : *Une roche rapidement saturable.*

saturant, e [satyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *saturer ;* 1765, *Encyclopédie* [*vapeur saturante,* 1904, Larousse]). Qui peut saturer : *Le pouvoir saturant d'une base dans un acide.* || *Vapeur saturante,* vapeur d'un liquide qui, étant en équilibre avec ce liquide, n'est pas sujette à condensation : *L'air peut contenir jusqu'à six fois la quantité de vapeur saturante.*

saturateur [satyratœr] n. m. (bas lat. *saturator,* celui qui rassasie, du lat. class. *saturatum,* supin de *saturare* [v. SATURER] ; 1857, *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale* [272], au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Appareil utilisé pour saturer certains liquides de certains gaz. || **2.** Récipient adapté à un radiateur pour augmenter dans une pièce la teneur en vapeur d'eau de l'atmosphère.

saturation [satyrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *saturatio,* rassasiement, du lat. class. *saturatum,* supin de *saturare* [v. SATURER] ; 1513, *l'Estoille du monde,* au sens II, 6 ; sens I, 1, 1876, Larousse [« état du liquide, du gaz ou de l'air saturé », 1748, Brunot ; *point de saturation,* 1801, Fourcroy, V, 83] ; sens I, 2, 1870, Littré ; sens I, 3-4, 1964, Larousse ; sens I, 5, 1783, Buffon ; sens I, 6, II, 1-2 et 5, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1975, Larousse ; sens II, 4, 1968, Larousse).

I. 1. Action d'incorporer à un liquide un corps en dissolution ou un gaz, à un gaz ou à l'air un autre gaz ou des vapeurs, jusqu'à la limite d'absorption du liquide, du gaz ou de l'air : *La saturation d'un acide par une base.* || État du liquide, du gaz ou de l'air saturé : *La saturation de l'atmosphère par les fumées d'usine.* || *Point de saturation,* point à partir duquel un corps, un gaz ou l'air sont saturés : *Le point de saturation varie avec la température.* || **2.** État de l'atmosphère dans laquelle est suspendue à un degré variable de la vapeur d'eau : *La saturation ne détermine pas nécessairement la condensation. L'ascendance cyclonique ou orographique de l'air détermine une saturation active et des chutes abondantes de pluie.* || **3.** *Zone de saturation,* dans les terrains perméables, zone où toutes les cavités et tous les interstices sont remplis d'eau. || **4.** En pétrographie, pourcentage du volume total des pores et des fissures d'une roche-réservoir occupée par un fluide déterminé. || **5.** *Saturation magnétique,* état d'une substance ferromagnétique dans laquelle l'intensité d'aimantation est devenue indépendante du champ magnétique. || **6.** *Tactique de saturation,* dans la guerre aérienne, tactique qui consiste à faire converger vers un même point et en même temps un grand nombre d'appareils pour interdire à la défense antiaérienne de concentrer ses tirs sur un objectif déterminé.

II. 1. En statistique, dans une analyse de corrélation entre un facteur donné et une variable aléatoire, degré avec lequel le facteur apparaît par rapport à la variable. || **2.** En cybernétique, ensemble de conditions qui font que le système de régulation ne peut plus intervenir avec efficacité. || **3.** En informatique, état d'une mémoire ou d'une voie de transmission d'information débitant à sa capacité maximale. || **4.** En logique, caractère d'un système axiomatique auquel on ne peut adjoindre aucun nouvel axiome indépendant des autres sans provoquer la contradiction dans la théorie. || **5.** Excès de marchandises par rapport à la capacité d'absorption par le marché : *La saturation du marché américain.* || **6.** *Fig.* État d'une personne qui refuse par dégoût ce dont elle a été trop largement ou trop longtemps abreuvée : *La débauche publicitaire atteint le point de saturation dans l'opinion publique.*

saturé, e [satyre] adj. (part. passé de *saturer ;* v. 1770, J.-J. Rousseau, au sens II, 3 ; sens I, 1, 1813, Thénard, I, 21 [pour une solution en équilibre..., 1835, Acad.] ; sens I, 2, 1772, Diderot ; sens I, 3, 1923, R. Martin du Gard ; sens I, 4, 1870, Littré [pour une voie de communication, un espace, 1968, Larousse] ; sens II, 1, 1968, Larousse ; sens II, 2, 1964, Robert ; sens II, 4, 1835, Acad.).

I. 1. Se dit d'un composé chimique qui, ne pouvant plus fixer de nouveaux éléments, n'est susceptible de modification que par substitution ou destruction. || Se dit d'une solution en équilibre avec un excès de solide non dissous : *Une solution saturée de sel.* || **2.** Se dit de l'air lorsque la tension de la vapeur d'eau égale la tension maximale correspondant à la température et à la pression qu'il possède : *Le ciel plein de nuages fait peser sur nous une atmosphère de cabine de bains, nous entoure d'air saturé* (Malraux). || **3.** *Par anal.* Se dit de l'air rempli d'une odeur prononcée : [L'oncle Louis] *fumait beaucoup à grosses bouffées. La maison entière était saturée de l'odeur de ses cigares* (Simenon). *De la mer soulevée et toujours invisible montait une odeur d'algues et*

de sel. Cette ville déserte blanche de poussière, saturée d'odeurs marines, toute sonore des cris du vent, gémissait alors comme une île malheureuse (Camus). || **4.** Se dit de ce qui est rempli à l'excès : *Car le marché français était pour l'instant saturé et on ne mangeait plus de légumes secs à ce moment de l'année* (Duhamel). || Se dit d'une voie de communication au trafic tellement dense qu'il ne permet plus l'écoulement des véhicules, et, plus généralement, se dit de tout espace qui a atteint son remplissage maximal : *L'autoroute, les boulevards périphériques sont saturés. Les quartiers de Paris saturés ne permettent plus le stationnement des voitures.*

II. 1. En logique, se dit d'un système axiomatique caractérisé par la saturation. || **2.** En mathématiques, se dit d'un ensemble qui possède une propriété qui n'appartient à aucun autre ensemble pouvant l'inclure. || **3.** *Fig.* Se dit de l'esprit qui est entièrement occupé par certaines représentations ou certaines pensées : *Toutefois nos souvenirs de rêves nous enseignent par une expérience commune et fréquente que notre conscience peut être envahie, emplie, entièrement saturée par la production d'une existence, dont les objets et les êtres paraissent les mêmes que ceux qui sont dans la veille* (Valéry). || **4.** *Fig.* Qui est rassasié jusqu'au dégoût, qui ne peut en supporter davantage : *Marius était saturé de gloire militaire* (Hugo). *À tel point saturé de dégoût qu'il en devenait calme pour la première fois, Mercery regardait les avions virer vers lui sur le ciel de Madrid incendié* (Malraux).

● SYN. : **I, 4** *encombré, engorgé, inondé.* || **II, 3** *envahi, surchargé ;* **4** *blasé, dégoûté, soûl, sursaturé* (fam.).

saturer [satyre] v. tr. (lat. *saturare,* rassasier, assouvir, de *satur,* rassasié, dér. de *satis,* assez ; début du XIVe s., au sens de « rassasier, remplir » ; sens I, 1, 1753, *Encyclopédie,* art. *chimie ;* sens I, 2, 1967, Robert ; sens I, 3, 1928, R. Martin du Gard ; sens II, 1870, Littré).

I. 1. Amener une solution à contenir la plus grande quantité possible du corps dissous : *Saturer de sel une solution. Saturer un acide par une base.* || **2.** Accroître jusqu'à la limite de la condensation la teneur en vapeur d'eau : *Saturer l'air de vapeur d'eau.* || **3.** Surcharger d'une odeur : *Le parfum dont elle saturait ses vêtements* (Martin du Gard).

II. Donner à l'excès jusqu'à provoquer le dégoût : *Saturer quelqu'un de lecture. Malgré les haines sourdes, la méfiance qui saturait l'atmosphère du logis, la vie commune s'était organisée en bonne apparence d'équilibre* (Aymé).

● SYN. : **II** *dégoûter, gaver, rassasier.*

saturnales [satyrnal] n. f. pl. (lat. *Saturnalia,* fêtes en l'honneur de Saturne, jours de réjouissances, de liberté absolue, neutre plur. substantivé de l'adj. *Saturnalis,* de Saturne, dér. de *Saturnus* [v. l'art. suiv.] ; v. 1355, Bersuire, écrit *saturneles* [*saturnales,* 1564, J. Thierry], au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Fêtes en l'honneur de Saturne, qui étaient, dans la Rome antique, l'occasion d'une très grande licence. || **2.** *Fig.* Temps de licence et de désordre : *Les saturnales de la Régence.*

◆ **saturnale** n. f. (1874, Barbey d'Aurevilly). *Littér.* Débauche : *Ils le jouaient* [le whist] *après leur dîner tous les soirs jusqu'à minuit ou une heure du matin, ce qui est une vraie saturnale pour la province* (Barbey d'Aurevilly).

saturne [satyrn] n. m. (lat. *Saturnus,* Saturne [fils d'Uranus et de Vesta, père de Jupiter, de Junon, etc., fondateur du Latium], dont le n. fut employé par les alchimistes du Moyen Âge pour désigner le plomb [métal froid, la planète Saturne étant également réputée froide et triste en astrologie] ; 1564, J. Thierry, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. [*extrait de Saturne ; sel de Saturne,* 1690, Furetière, art. *plomb ; sucre de Saturne,* 1765, *Encyclopédie,* XII, 775 *a*]). **1.** Nom que les anciens alchimistes donnaient au plomb. || **2.** *Auj.* Comme nom propre désignant la planète, entre dans la formation d'expressions désignant un produit à base de plomb. || *Extrait de Saturne,* acétate basique de plomb liquide. || *Sel* ou *sucre de Saturne,* acétate de plomb cristallisé.

saturnie [satyrni] n. f. (lat. scientif. moderne *saturnia,* même sens, emploi arbitraire du lat. class. *Saturnia,* la fille de Saturne [Junon], de *Saturnus* [v. l'art. précéd.] ; 1842, Acad.). Nom scientifique du *paon de nuit,* espèce de grand papillon, aux ailes roux et brun, avec un ocelle rouge et bleu au milieu de chaque aile.

saturnien, enne [satyrnjɛ̃, -ɛn] adj. (du lat. *Saturnius,* de Saturne, dér. de *Saturnus* [v. SATURNE] ; v. 1378, J. Le Fèvre, au sens de « qui a rapport à la planète Saturne, qui dépend de son influence » [en astrologie] ; sens 1, 1764, Voltaire [*vers saturnien,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1856, Baudelaire). **1.** Dans l'Antiquité, qui a rapport à Saturne : *Les anciens Latins étaient fort attachés à Saturne : il n'y eut pas un village du Latium qu'on n'appelât saturnien* (Voltaire). || *Vers saturnien,* vers septennaire latin très ancien, employé à l'origine dans des poèmes en l'honneur du dieu Saturne. || **2.** *Ligne saturnienne,* ligne qui part du poignet et se dirige vers la racine du médius. (Syn. LIGNE DE VIE.) || **3.** Qui reflète la tristesse : *Une physionomie saturnienne. Jette ce livre saturnien, orgiaque et mélancolique* (Baudelaire).

◆ adj. et n. (milieu du XVIe s., Ronsard [comme adj. ; comme n., av. 1615, Pasquier]). Personne qui est sous l'influence de la planète Saturne et dont le caractère reflète la tristesse, la mélancolie : *Un enfant saturnien. Un saturnien, une saturnienne.*

saturnin, e [satyrnɛ̃, -in] adj. (de *saturne* [v. ce mot] ; v. 1380, Conty, au sens de « mélancolique, sombre » ; sens actuel, 1812, Mozin [*goutte saturnine,* 1904, Larousse]). En médecine, qui est provoqué par le plomb : *Coliques saturnines.* || *Goutte saturnine,* forme de goutte qui apparaît en liaison avec le saturnisme.

◆ n. (10 juin 1876, *le Progrès médical,* p. 450). Personne atteinte de saturnisme.

saturnisme [satyrnism] n. m. (de *saturne* [v. ce mot] ; 1878, Larousse). Intoxication causée par le plomb.

saturnite [satyrnit] n. f. (de *saturne* [v. ce mot] ; 1828, Mozin). Variété de plomb sulfuré.

1. satyre [satir] n. m. (lat. *satyrus,* satyre [compagnon de Bacchus, puis divinité rustique aux oreilles, à la queue et aux pieds de chèvre], gr. *saturos,* même sens ; 1372, Corbichon, écrit *satire* [*satyre,* 1549, R. Estienne], au sens I, 1 [mot sans aucun doute beaucoup plus anc., v. la date du dér. *satyreau*] ; sens I, 2, 1651, Scarron [*travailler comme un satyre,* début du XXe s.] ; sens 1, 3, 1942, Queneau ; sens II, 1, 1870, Littré ; sens II, 2, 1768, Valmont de Bomare).

I. 1. Dans l'Antiquité, demi-dieu rustique à jambes de bouc, réputé pour sa lascivité : *Je regrette les temps de l'antique jeunesse, | Des satyres lascifs, des faunes animaux...* (Rimbaud). || **2.** *Class.* Homme impudique qui recherche les aventures galantes : *Neudecourt, le fils, était une espèce de satyre fort méchant et fort mêlé dans les hautes intrigues galantes* (Saint-Simon). || *Travailler comme un satyre,* faire un travail pénible : *Il fallait trimer au soleil, travailler comme des satyres* (A. Daudet). || **3.** *Auj.* Homme qui essaie d'assouvir son instinct sexuel en s'attaquant à des passantes ou à des enfants : *Une nuit le satyre vint frapper à la porte d'une veuve, dont il a vu la jambe à midi* (Jouhandeau). *Le satyre, un boulanger au visage naïf, avait forcé une fillette de douze ans* (Aymé).

II. 1. Nom commun du champignon appelé aussi *phallus.* || **2.** Joli papillon de jour, du genre lépidoptère, aux grandes ailes variées de brun, de roux, de gris et de jaune.

● SYN. : **I, 1** *faune.*

2. satyre [satir] n. f. (lat. *satyrus,* drame satirique [où des satyres jouaient un rôle comique], gr. *saturoi,* même sens, plur. de *saturos* [v. l'art. précéd.] ; 1738, Ch. Rollin).

En Grèce ancienne, pièce mettant en scène des satyres.

satyreau [satiro] n. m. (dimin. de *satyre* 1 [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *satirel ;* XIIe s., écrit *satyrel ; satyreau,* XVIe s., Godefroy). *Littér.* Petit satyre.

satyresse [satirɛs] n. f. (fém. de *satyre* 1 ; 1701, Furetière). Satyre femelle : *La reine de toutes les diablesses, de toutes les faunesses et de toutes les satyresses, reléguées sous terre depuis la mort du Grand Pan, c'est-à-dire avec l'indestructible et irrésistible Vénus* (Baudelaire). *Seules avec moi les satyresses dansantes faisaient retentir le sol du choc rythmé de leur double sabot* (France).

satyriasis [satirjazis] n. f. (mot du bas lat. médic. de même sens, gr. *saturiasis,* même sens, de *saturiân,* être atteint de priapisme, dér. de *saturos,* satyre [v. SATYRE 1] ; 1538, Canappe). Exagération pathologique du désir sexuel chez l'homme.

satyrique [satirik] adj. (lat. *satyricus,* qui concerne les satyres, gr. *saturikos,* semblable à un satyre, qui concerne le drame satyrique, de *saturos,* satyre [v. SATYRE 1] ; 1488, Dauzat-Dubois-Mitterand, sans indication de sens ; sens actuel, 1559, Amyot [*drame satyrique,* 1870, Littré]). Qui a rapport aux satyres de l'Antiquité : *Danse satyrique.* || *Drame satyrique,* poème dramatique, à la fois pathétique et comique, et où le chœur était composé de satyres.

sauçage [sosaʒ] n. m. (de *saucer ;* 1964, Larousse). Action d'incorporer une sauce à des tabacs.

sauce [sos] n. f. (emploi substantivé de l'anc. adj. fém. *salse,* salée — en parlant de l'eau, de la mer — [1080, *Chanson de Roland*], lat, *salsa,* fém. de *salsus,* salé, part. passé adjectivé de *sallĕre,* saler ; v. 1138, Gaimar, écrit *sausse,* au sens de « eau salée » ; sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *salce* et *sausse* [*sauce,* v. 1240, G. de Lorris ; *sauce allemande, hachée, indienne, italienne,* 1876, Larousse ; *sauce blanche,* v. 1398, *le Ménagier de Paris* — écrit *sause... ; sauce douce,* 1690, Furetière ; *sauce à pauvre homme,* 1718, Acad. — d'abord *...au pauvre homme,* 1680, Richelet ; *sauce piquante,* 1870, Littré ; *sauce verte,* XIVe s.] ; sens I, 2, 1680, Mme de Sévigné [*mettre quelqu'un à toutes les sauces,* 1935, Acad. — d'abord *...à toutes sauces,* 1694, Acad. ; *ne pas savoir à quelle sauce mettre quelque chose,* 1876, Larousse — avec un complément nom de personne dès 1694, Acad.] ; sens I, 3, v. 1165, Gautier d'Arras [écrit *sausse ; gober la sauce,* 1867, Delvau ; *la sauce vaut mieux que le poisson,* 1640, Oudin ; *faire une sauce,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *allonger la sauce,* 1964, Robert] ; sens II, 1, 1765, *Encyclopédie,* XV, 789 ; sens II, 2, 1803, Boiste [écrit *sausse ; sauce,* 1870, Littré] ; sens II, 3, 1832, Matoré, 268 ; sens II, 4, 1896, Delesalle [*il va tomber de la sauce,* « il va pleuvoir », 1888, Villatte] ; sens II, 5, 1918, Esnault).

I. 1. Assaisonnement plus ou moins liquide qu'on sert avec certains mets et où il entre du sel, des épices : *Sauce au vin. Sauce aux câpres. Sauce safranée. Sauce vinaigrette. Mettre de la sauce sur les légumes. Manger sans sauce. L'art de faire une sauce.* || *Sauce allemande,* sauce faite avec des jaunes d'œufs, du beurre et du velouté. || *Sauce blanche,* sauce faite avec de l'eau, du beurre et de la farine mélangés, et qui présente une coloration laiteuse. || *Sauce douce,* sauce faite avec du sucre, du vinaigre ou du vin. || *Sauce hachée,* sauce où il entre des échalotes et des champignons hachés. || *Sauce indienne,* sauce dans laquelle on met de la poudre de curi ou du piment. || *Sauce italienne,* sauce aux champignons et aux fines herbes. || *Sauce à pauvre homme,* sauce à la ciboule cuite dans un bouillon et additionnée de vinaigre. || *Sauce piquante,* sauce relevée au vinaigre et aux cornichons. || *Sauce verte,* sauce colorée avec du suc d'herbes vertes. || **2.** *Fig.* et *fam.* Manière d'utiliser quelqu'un ou quelque chose, manière de traiter quelqu'un : *Il se demandait à quelle sauce il allait être mangé. « La paix dans l'honneur », brament les quotidiens du soir. Bien sûr, quand un mot ne signifie plus rien, on peut le mettre à la sauce qu'on veut* (Montherlant). || Fam. *Mettre quelqu'un à toutes les sauces,* l'employer pour n'importe quelle besogne : *Il connaissait surtout ces « militants de base » anonymes et mis à toutes les sauces, qui étaient le dévouement même de l'Espagne* (Malraux). || *Ne savoir à quelle sauce mettre quelque chose,* ne pas savoir comment s'en servir. || **3.** *Fig.* et *fam.* Ce qui accompagne une chose, ce qui la fait passer, l'accessoire : *La vie est un mets qui n'agrée que par la sauce* (Hugo). || *Gober la sauce,* être obligé d'endosser les conséquences de ses actes. || *La sauce vaut mieux que le poisson,* l'accessoire vaut mieux que le principal. || *Faire une sauce,* amalgamer des choses contradictoires ou disparates pour les faire passer. || *Allonger la sauce,* s'étendre inutilement sur des détails oiseux pour faire accepter l'essentiel.

II. 1. *Sauce de tabac,* solution de divers ingrédients ajoutée au tabac à fumer, à chiquer ou à priser pour en modifier le goût et l'arôme. || **2.** Solution d'or ou d'argent dans laquelle est plongé l'objet destiné à recevoir la dorure ou l'argenture : *Dorure à la sauce.* || **3.** Crayon noir très friable, qui permet de dessiner à l'estampe. || **4.** *Fam.* Forte averse : *Prendre la sauce en sortant du métro.* || **5.** *Fam.* Courant électrique : *Prendre toute la sauce dans le bras.*

saucé, e [sose] adj. (part. passé de *saucer ;* 1247, Godefroy, au sens de « salé » [en parlant de l'eau] ; sens 1, 1870, Littré ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, 1701, Furetière ; sens 4, 1732, Richelet). **1.** Trempé dans une sauce d'assaisonnement : *Du pain saucé dans le jus de viande.* || **2.** Trempé dans une sauce quelconque : *Des feuilles de tabac saucées.* || **3.** Se dit de pièces recouvertes d'une couche d'or ou d'argent très mince pour avoir été trempées dans une sauce d'or ou d'argent. || **4.** *Fig.* et *fam.* Trempé par la pluie : *Saperlipopette ! murmura le percepteur, nous serons saucés* (Theuriet).

saucée [sose] n. f. (part. passé fém. substantivé de *saucer ;* 1877, Zola, au sens 1 ; sens 2, 1896, Delesalle). **1.** *Pop.* Averse pénétrante : *Nous allons avoir une jolie saucée* (Zola). || **2.** *Fig.* Châtiment corporel très sévère.

saucer [sose] v. tr. (de *sauce* [v. ce mot] ; XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *sausser* [*saucer,* v. 1354, *Modus*], au sens II, 1 ; sens I, 1, début du XVIe s., écrit *saulser* [*saucer,* 1611, Cotgrave] ; sens I, 2, 1937, Montherlant ; sens I, 3, XIVe s., Littré, écrit *saucier* [*saucer,* 1538, R. Estienne] ; sens II, 2, 1870, Littré ; sens II, 3, 1718, Acad. ; sens II, 4, 1800, Boiste). [Conj. **1 a.**]

I. 1. Tremper dans une sauce : *Saucer son pain dans le jus de viande.* || **2.** Débarrasser de sa sauce : *Saucer un plat avec un morceau de pain.* || **3.** Garnir de sauce : *Saucer la croustade avant de la servir.*

II. 1. Tremper dans un élément plus ou moins liquide : *Saucer des peaux dans un bain d'eau salée.* || **2.** Fig. et fam. *Saucer dans de la boue,* couvrir d'insultes. (Vieilli.) || **3.** *Saucer quelqu'un,* le réprimander sévèrement. || **4.** *Fig.* Mouiller abondamment : *Si elle a loin à aller, elle pourrait bien la faire saucer* [sa robe] (Proust).

saucerie [sosri] n. f. (de *saucier* [v. ce mot] ; 1304, Godefroy, écrit *sausserie,* au sens de « partie de la cuisine » ; écrit *saucerie,* au sens moderne, 1870, Littré). *Autref.* Office de saucier dans les grandes maisons.

saucier [sosje] n. m. (de *sauce* [v. ce mot] ; 1285, Godefroy, écrit *saussier* [*saulcier,* XIVe s., La Curne ; *saucier,* XVe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1842, Acad. ; sens I, 3, 1828, Carême ; sens II, 1870, Littré).

I. 1. *Autref.* Officier de cuisine chargé de préparer les sauces. || **2.** Membre de la corporation des vinaigriers-moutardiers. || **3.** Cuisinier spécialisé dans la préparation des sauces, dans les grands restaurants : *Un grand saucier.*

II. Couronne dentée d'un cabestan ou d'un guindeau sur laquelle prennent les cliquets du cabestan ou du guindeau.

saucière [sosjɛr] n. f. (de *sauce* [v. ce mot] ; 1328, Laborde [p. 494], écrit *saus-*

siere ; sauciere, 1379, *Inventaire du mobilier de Charles V,* 1847 [*sauser,* n. m., même sens, fin du XII[e] s. — *saucier,* 1306, La Curne]). Récipient dans lequel on sert les sauces à table.

sauciflard [sosiflar] n. m. (déformation pop. de *saucisson ;* 1951, Esnault). *Fam.* Nom populaire donné au saucisson.

saucisse [sosis] n. f. (lat. pop. **salsīcia,* saucisse, fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *salsīcius,* au sel, salé, dér. de *salsus,* salé [v. SAUCE] ; v. 1268, É. Boileau, au sens I, 1 [*vache de saucisse,* 1964, Larousse ; *ne pas attacher ses chiens avec des saucisses,* 1870, Littré] ; sens I, 2, av. 1660, Scarron ; sens II, 1, 1918, Apollinaire ; sens II, 2, 1964, Larousse).

I. 1. Mets constitué par un boyau rempli de viande crue, hachée et assaisonnée : *Saucisse de porc, de veau. Saucisse plate, saucisse longue, saucisse fumée. Saucisse de Francfort. Saucisse de Strasbourg. Saucisse de Toulouse.* || *Vache de saucisse,* animal de qualité inférieure vendu pour faire de la saucisse. || Fig. et fam. *Ne pas attacher ses chiens avec des saucisses,* être avare. || **2.** Saucisson.

II. 1. *Fig.* et *fam.* Pendant la Première Guerre mondiale, nom donné à un ballon captif d'observation ou de protection antiaérienne : *En face de l'horizon sournois, on aperçut trois, quatre saucisses* (Montherlant). || **2.** Imbécile.

saucisseur [sosisœr] n. m. (de *saucisse ;* 1475, d'après Savary des Bruslons, 1741 [II, 221]). Nom donné autrefois au charcutier. (On disait aussi SAUCISSIER [1467, Isambert, X, 532].)

saucisson [sosisɔ̃] n. m. (ital. *salsiccione,* saucisson, augment. de *salsiccia,* saucisse, lat. pop. **salsīcia,* même sens [v. SAUCISSE] ; 1546, Rabelais, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1964, Robert ; sens II, 1, 1736, Aubin, écrit *saussisson* [*saucisson,* 1752, Trévoux ; pour dissimuler les batteries, 1678, Guillet] ; sens II, 2, 1964, Larousse).

I. 1. Grosse saucisse, cuite ou crue, assaisonnée de poivre ou d'ail : *Saucisson de Lyon, saucisson d'Arles. Un sandwich au saucisson. Ça sentait fort le saucisson quand même dans le compartiment tout comme en troisième* (Céline). || **2.** *Être ficelé comme un saucisson,* être habillé sans grâce.

II. 1. *Vx.* Longue charge de poudre en forme de rouleau, qui servait d'amorce pour faire jouer une mine. || *Vx.* Faisceaux de bois liés par des liens d'osier ou des fils de fer, servant à dissimuler les batteries. || **2.** Type d'amputation pratiquée généralement sur la cuisse.

• REM. On trouve aussi, parfois, la forme SAUCISSOT (de *saucisse ;* 1600, O. de Serres) : [Ils] *tirent de leurs carniers un bon morceau de bœuf en daube, des oignons crus, un saucissot, quelques anchois et commencent un déjeuner interminable* (Daudet).

saucissonné, e [sosisɔne] adj. (de *saucisson ;* 1881, Vallès, au sens 1 ; sens 2, av. 1907, A. Jarry). **1.** *Fam.* Qui est serré, ficelé comme un saucisson : *Les blessés dont le bras était plâtré marchaient, leurs bras saucissonnés de linge, tenus loin du corps par l'attelle, comme des violonistes, violon au cou* (Malraux). || **2.** Mal habillé de vêtements trop étroits : *Il était saucissonné dans un costume de mariage, devenu trop étroit avec les années.*

• SYN. : **2** *engoncé, fagoté, ficelé.*

saucissonner [sosisɔne] v. intr. (de *saucisson ;* 1886, Vallès, comme v. tr., au sens de « envelopper très étroitement [quelqu'un dans une écharpe] » ; comme v. intr., au sens 1, 1894, Sachs-Villatte ; sens 2, 1964, Robert). **1.** *Fam.* Manger du saucisson avec du pain. || **2.** Faire un léger repas froid sur place, sans passer à table, ou en plein air : *Dimanche, on va saucissonner dans la forêt de Chantilly.*

saucissonneur [sosisɔnœr] n. m. (de *saucissonner ;* v. 1952 [d'après P. Gilbert, p. 482], puis 1964, Robert). Personne qui saucissonne : *Les saucissonneurs laissent souvent traîner leurs papiers gras.*

1. sauf, sauve [sof, sov] adj. (lat. *salvus,* en bonne santé, en bon état, bien conservé, intact ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *salv* [*sauf,* v. 1155, Wace], au sens de « qui a le salut éternel » ; sens 1, v. 1155, Wace [aussi *sain et sauf — sains et sals et entiers,* même sens, v. 1131, *Couronnement de Louis*] ; sens 2, fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume*). **1.** Qui est sauvé, qui est hors d'un péril mortel : *Avoir la vie sauve. À propos, peux-tu me promettre la vie sauve ?* (Aymé). || *Sain et sauf,* qui n'a pas subi de dommages, de blessures : *Malgré la tempête déchaînée, ils sont parvenus à rentrer sains et saufs au port.* || **2.** Qui n'est pas atteint : *L'honneur est sauf. L'intérieur des futaies était sauf* (Gregh).

• SYN. : **2** *indemne, intact.*

2. sauf [sof] prép. (emploi prépositionnel de *sauf* 1 ; v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1247, La Curne [suivi d'une autre préposition, fin du XV[e] s., Commynes] ; sens 3, 1549, R. Estienne [*...sauf huitaine, ...sauf quinzaine,* 1690, Furetière]). **1.** Sans porter atteinte à : *Sauf le respect que je vous dois.* (Vieilli.) || **2.** À l'exception de (devant un nom ou un pronom) : *Il a tout vendu sauf ses meubles.* || S'emploie aussi au sens de « excepté », suivi d'une autre préposition : *J'en ai donné à tous, sauf à toi. Je vous autorise à lui parler de tout, sauf de cette affaire.* || **3.** Excepté le cas de : *Sauf erreur, sauf changement de dernière minute.* || *Adjudication sauf huitaine, sauf quinzaine,* adjudication avec réserve de surenchère dans la huitaine, dans la quinzaine.

◆ **Sauf à** loc. prép. (sens 1, 1665, La Fontaine ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, v. 1772, J.-J. Rousseau). **1.** *Littér.* Sans s'interdire de (et l'infinitif) : *De temps en temps les musiciens militaires envahissent un orchestre dressé entre les deux estrades* [...] *puis redescendent en hâte et disparaissent dans la foule, sauf à reparaître le moment d'après* (Hugo). || **2.** *Littér.* Au risque de : *Il ne parle, sauf à être incomplet, que de ce qu'il a vu* (Gautier). || **3.** *Sauf à vous de,* à la condition de : *vous ne serez pas trompé sauf à vous de prendre vos précautions.*

◆ **Sauf que** loc. conj. (1280, *Romanische Forschungen,* XXV, 193 [*sauf ço que,* même sens, v. 1155, Wace]). Mis à part le fait que : *Elle est très heureuse sauf que sa maman ne la mène jamais à la promenade* (Renard).

◆ **Sauf si** loc. conj. (1929, L. Daudet, I, 5). Excepté le cas où : *Nous irons faire une course demain, sauf si le ciel se couvre ce soir.*

sauf-conduit [sofkɔ̃dɥi] n. m. (de *sauf* 1 et de *conduit,* part. passé de *conduire ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Permission accordée par une autorité à quelqu'un d'aller quelque part, d'y circuler un certain temps et d'en revenir librement, sans risquer d'être arrêté : *Demander un sauf-conduit pour se rendre dans une zone occupée par l'ennemi.*

• Pl. *des SAUF-CONDUITS.*

sauge [soʒ] n. f. (lat. *salvia,* sauge, de *salvus,* en bonne santé [la plante ayant des vertus médicinales] ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *salje ;* XIII[e] s., écrit *saulje ; sauge,* 1320, *Romania,* XVIII, 581 [*sauge officinale,* 1876, Larousse]). Plante aromatique, ligneuse ou herbacée, dont plusieurs espèces sont utilisées comme plantes ornementales en raison de leurs fleurs aux couleurs variées, et qui est réputée avoir un pouvoir tonique en infusion. || *Sauge officinale,* espèce qui pousse spontanément dans le midi de la France. (Syn. THÉ DE FRANCE, THÉ DE GRÈCE.)

1. saugé, e [soʒe] adj. (de *sauge ;* XII[e] s., *Dolopathos,* comme n. m., écrit *saugiez,* au sens de « boisson aromatisée de sauge » ; écrit *saugé,* comme adj., au sens actuel, 1352, La Curne). Qui contient de la sauge.

2. saugé [soʒe] ou **sauget** [soʒɛ] n. m. (origine incertaine, peut-être dér. de *sauge* [nous n'avons pas trouvé trace de l'horticulteur *Saugé,* qui — d'après Robert, 1964 — aurait obtenu cette variété de lilas] ; 1876, Larousse [pour les deux formes]). Variété de lilas.

saugrenu, e [sogrəny] adj. (réfection [d'après *grenu*] de l'anc. adj. *saugreneux,* « piquant, salé » — en parlant d'un juron — [attesté seulement à la fin du XVI[e] s., Brantôme], peut-être tiré de l'anc. n. f.

saugrenée, « assaisonnement d'un mets avec de l'eau et du sel » [v. 1534, B. Des Périers], « fricassée de pois, de fèves » [1552, Rabelais], de *sau* [XIVe s.], var. dialect. de *sel,* et de *grain* ou *graine ;* 1578, H. Estienne, écrit *sogrenu ; saugrenu,* 1611, Cotgrave [pour des personnes, 1694, Acad.]). Qui est d'une bizarrerie comique ou ridicule : *Question, réponse saugrenue. Des idées saugrenues. Elle proposait ingénument les escapades les plus saugrenues, sans jamais tenir compte de la distance, de l'heure, de la fatigue ou des goûts d'Antoine, non plus que des dépenses qu'entraînaient ces fantaisies* (Martin du Gard). *C'était saugrenu d'être là, tout seul, dans ce garage inconnu, assis par terre, et fumant une cigarette en attendant la mort. C'était absurde, ça ne ressemblait à rien de sérieux* (Merle). ‖ Se dit aussi des personnes, mais cet emploi est plus rare : *Un personnage saugrenu.*

• Syn. : *aberrant, absurde, burlesque, extravagant, inattendu, insolite, singulier.*

saugrenuité [sogrənɥite] n. f. (dér. savant de *saugrenu ;* août 1840, *les Guêpes*). *Littér.* Caractère de ce qui est saugrenu ; chose saugrenue (rare) : *Ce n'est pas que je fasse le moindre cas de ces grimauds, de ces gratte-papier ; mais quelquefois, parmi les saugrenuités que ces espèces tirent de leurs cervelles biscornues, il se trouve des drôleries dont on peut rire sans conséquence* (Gautier).

• Syn. : *absurdité, extravagance, folie, singularité.*

saugue [sog] n. f. (mot provenç. de même sens, de l'ar. *šabaka,* filet ; 1691, Ozanam). *Dialect.* Bateau de pêche en usage sur les côtes de la Méditerranée.

saulaie [solɛ] n. f. (de *saule ;* 1328, Godefroy [VI, 222 *c*], écrit *soloie ; saulaie,* 1406, Du Cange [art. *sauleia*]). Lieu planté de saules.

• Rem. On trouve aussi les formes saussaie et saulsaie (v. à l'ordre alphab.).

saule [sol] n. m. (francique **salha,* saule ; v. 1215, Pean Gatineau [*saule pleureur,* 1771, Bougainville, II, 109]). Arbre ou arbrisseau à feuilles lancéolées, type de la famille des salicacées, dont il existe de nombreuses espèces, poussant au bord des rivières et dans les endroits humides des régions tempérées et froides de l'hémisphère Nord : *Les saules sont souvent taillés en têtards.* ‖ *Saule pleureur,* saule dont les branches et le feuillage retombent.

saulée [sole] n. f. (de *saule ;* 1870, Littré). Rangée de saules.

saulet [solɛ] n. m. (de *saule ;* 1791, Valmont de Bomare, V, 634). Nom donné au moineau friquet, qui se plaît dans les saules.

saulsaie [sosɛ] n. f. (var. graphique de *saussaie ;* 1876, Larousse). *Vx* ou *dialect.* Saulaie.

saumâtre [somɑtr] adj. (lat. pop. **salmaster,* saumâtre, mot issu [par changement de finale] du lat. class. *salmacidus,* même sens, de *salgama,* n. neutre plur., « conserves — de fruits, de légumes — » [dér. de *sal,* sel, v. sel], et de *acidus,* aigre [v. acide] ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *saumastre* [*saumâtre,* 1718, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [« qui contient de telles eaux », XXe s.] ; sens 3, 1774, Beaumarchais [*la trouver saumâtre,* 1951, Queneau, p. 220]). **1.** Qui a un goût analogue à celui de l'eau de mer : *Une eau saumâtre.* ‖ **2.** *Spécialem.* Se dit des eaux des estuaires, des lagunes, des mers fermées, dont la salinité variable est ordinairement inférieure à celle des eaux marines, et qui abritent une faune et une flore particulières. ‖ *Par extens.* Qui contient de telles eaux : *Des canaux salants, des culs-de-sac saumâtres stagnent* (Morand). ‖ **3.** *Fig.* et *fam.* Qui est tout à fait désagréable, difficile à accepter : *Plaisanterie saumâtre. Avant de caler son hélice à 2000, il faut un certain acquis, il est toujours saumâtre d'atterrir sur un toit* (Saint-Exupéry). ‖ Fam. *La trouver saumâtre,* trouver déplaisante une remarque, une réflexion dont on est l'objet, la situation où l'on se trouve, etc.

• Syn. : **1** *salé ;* **3** *déplaisant, embêtant* (fam.), *empoisonnant* (fam.), *ennuyeux, fâcheux, regrettable ; mauvais.*

saumoduc [somɔdyk] n. m. (de *saumure,* d'après *oléoduc, gazoduc,* etc. ; 1975, Larousse). Pipe-line utilisé pour le transport à distance de solutions salines concentrées.

saumon [somɔ̃] n. m. (lat. *salmōnem,* accus. de *salmo, -mōnis,* saumon [poisson] ; v. 1138, Gaimar, écrit *salmun* [*saumon,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens I ; sens II, 1, milieu du XVe s. ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1949, Larousse).

I. Grand poisson osseux, type de la famille des *salmonidés,* à chair estimée, qui passe l'été dans la mer, puis remonte les rivières d'octobre à mars, pour se reproduire et pondre près des sources : *Le saumon peut atteindre 1,50 m de longueur pour un poids de 17 à 18 kg.*

II. 1. Masse de métal (surtout de plomb, d'étain, de zinc, de cuivre) obtenue en fonderie. ‖ **2.** Lest extérieur d'un bateau à voiles, constitué par une masse de fonte profilée fixée au bas de la quille. ‖ **3.** *Saumon d'aile,* forme carénée constituant le bord marginal d'une aile d'avion.

◆ adj. invar. (1870, Littré [aussi pour la couleur]). Qui est d'une couleur rosée rappelant la chair du saumon : *Une étoffe saumon.* ‖ *Par extens.* Se dit de la couleur, de la nuance même : *Il* [le cimetière] *est vaguement rose, sous la lune ; le sol, les sauvages petites tombes en forme de selle de chameau s'y confondent dans une même nuance saumon pâle...* (Loti).

saumoné, e [somɔne] adj. (de *saumon ;* 1564, J. Thierry, écrit *saulmonné* [*saumoné,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Se dit d'un poisson dont la chair a une couleur rosée comme celle du saumon : *Une truite saumonée.* ‖ **2.** Dont la teinte, la nuance se rapproche du rose saumon : *Le globe rouge s'enfonce dans une molle jonchée de petits nuages saumonés* (Theuriet). *En robe d'un jaune saumoné* (Huysmans).

• Syn. : **2** *saumon.*

saumoneau [somɔno] n. m. (dimin. de *saumon ;* 1552, Rabelais, écrit *saulmonneau ;* 1611, Cotgrave, écrit *saumonneau ; saumoneau,* 1762, Acad.). Jeune saumon ayant encore sa livrée juvénile.

saumonelle [somɔnɛl] n. f. (de *saumon ;* 1765, *Encyclopédie ;* XII, 223). Syn. de blanchaille ou menuse (menusse, menuise), au sens 1.

saumur [somyr] n. m. (emploi comme n. commun de *Saumur,* n. d'un chef-lieu d'arrond. de Maine-et-Loire ; 1904, Larousse). Vin blanc, sec ou demi-sec, récolté dans la région de Saumur (Maine-et-Loire).

saumurage [somyraʒ] n. m. (de *saumure ;* 1611, Cotgrave, au plur., écrit *saulmurages,* au sens de « rebut de pierres, etc., dont on se sert pour les fondements des bâtiments » ; au sing., écrit *saumurage,* au sens actuel, 1803, Boiste). Opération qui consiste à mettre des matières alimentaires dans la saumure pour les conserver.

saumure [somyr] n. f. (bas lat. *salimuria,* saumure [VIe s.], du lat. class. *sal, salis,* sel [v. sel], et *muria,* saumure, eau salée ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *salmuire* [*saumure,* v. 1320, *Glossaire d'Évreux*], au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1870, Littré ; sens 4-5, 1964, Larousse). **1.** Préparation liquide salée dans laquelle on conserve certains aliments (viandes, poissons, végétaux) : *Les olives vertes se conservent dans une saumure. Ils étaient cinq, aux carrures terribles, accoudés à boire, dans une sorte de logis sombre qui sentait la saumure et la mer* (Loti). ‖ **2.** Liquide formé des sucs s'échappant des matières alimentaires conservées dans le sel et de sel fondu. ‖ **3.** Dans les exploitations salines, eau salée concentrée qu'on fait évaporer pour en retirer le sel. ‖ **4.** Eau salée saturée servant, par dilution, à la fabrication des lessives utilisées en savonnerie. ‖ **5.** Solution saline incongelable, employée dans l'industrie frigorifique pour le transport du froid entre le fluide frigorigène et le produit à refroidir.

saumuré, e [somyre] adj. (de *saumure ;* fin du XVIe s., au sens de « salé » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Qui a été trempé

ou a séjourné dans la saumure : *Anchois saumurés.*

saumurer [somyre] v. tr. (de *saumure ;* 1859, Mozin). Soumettre à l'action de la saumure : *Des pièces de viande à saumurer.*

sauna [sona] n. m. (mot finnois de mêmes sens ; 1951 [d'après le *FEW,* XX, 53 *b*], au sens 2 ; sens 1, 1953, Larousse). **1.** Bain de chaleur sèche, puis humide, pratiqué, selon la méthode finlandaise, dans une atmosphère à 40 °C et plus, qui peut être complété de massage, d'une douche glacée et d'une période de repos. || **2.** Local ou établissement où l'on pratique ces bains.

saunage [sonaʒ] n. m. (de *sauner ;* 1499, *Ordonnance royale* [XXI, 208], écrit [probablem. par erreur] *saumage* [*saunage,* XVIIe s.], au sens 1 [*faux saunage,* 1606, Kuhn] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, fin du XVe s. [rare av. 1904, Larousse]). **1.** *Vx.* Production et vente du sel. || Vx. *Faux saunage,* contrebande du sel, sous l'Ancien Régime. || **2.** *Spécialem.* Action d'extraire le sel de la saumure, dans une exploitation saline. || **3.** Époque à laquelle on récolte le sel dans les marais salants.

• REM. On dit aussi SAUNAISON, n. f. (1870, Littré).

sauner [sone] v. intr. (lat. pop. **salinare,* produire du sel, du lat. class. *salinae,* salines [v. SALINE 2] ; 6 mars 1660 [d'après Littré, 1870], au sens 1 [sans aucun doute beaucoup plus anc., v. la date du dér. *saunage*] ; sens 2, 1870, Littré). **1.** *Vx.* Extraire le sel. || **2.** Produire du sel, en parlant des salins ou marais salants.

saunerie [sonri] n. f. (de *saunier ;* 1234, Godefroy, écrit *sanerie ; saunerie,* 1323, *Dict. général*). Ensemble d'une installation destinée à la production du sel par évaporation artificielle.

saunier [sonje] n. m. (lat. pop. **salinarius,* relatif aux salines, du lat. class. *salinae,* salines [v. SALINE 2] ; v. 1138, Gaimar, écrit *salnier* [*saunier,* v. 1268, É. Boileau], au sens 1 [*faux saunier,* 1636, Monet — d'abord écrit *faulx saulnier,* 1478, Bartzsch] ; sens 2, XIIIe s., *Poèmes français sur les biens d'un ménage ;* sens 3, 1611, Cotgrave, écrit *saonier* [*saunier,* 1636, Monet]). **1.** *Vx.* Marchand de sel. || *Faux saunier,* celui qui, sous l'Ancien Régime, se livrait à la contrebande du sel : *On traite la reine avec aussi peu de ménagements qu'un faux saunier...* (La Varende). || **2.** Ouvrier qui travaille à la production du sel. || **3.** Personne qui exploite des marais salants.

• REM. On trouve aussi le fém. SAUNIÈRE (v. 1138, Gaimar, écrit *salnere ; sauniere,* v. 1250, Espinas, *Vie urbaine de Douai,* III, 181) : *Des barbes flottantes et de longs bavolets tuyautés pour les pêcheuses et les saunières* (Daudet).

saunière [sonjɛr] n. f. (fém. de l'anc. franç. *saunier,* n. m., « chaudière pour fabriquer le sel » [v. 1220, *la Petite Philosophie*], lat. pop. **salinarius* [v. l'art. précéd.] ; XIIIe s., au sens de « saloir » ; sens 1, début du XVIe s. ; sens 2, 1870, Littré). **1.** *Vx.* Coffre, récipient où l'on conservait la provision de sel du ménage. || **2.** Pain d'argile pétrie avec du sel, que l'on place dans un parc ou dans une forêt afin que les grands animaux (cerfs, daims, chevreuils) viennent le lécher.

saupe [sop] n. f. (anc. provenç. *salpa,* même sens [début du XVe s.], lat. *salpa,* merluche, gr. *salpê,* même sens ; 1547, Ch. Estienne, écrit *salpe ; saupe,* 1562, Du Pinet). Nom usuel d'une espèce de bogue commune en Méditerranée.

saupiquet [sopikɛ] n. m. (d'un v. non attesté **saupiquer,* piquer avec du sel, de *sau* [XIVe s.], var. dialect. de *sel,* et de *piquer* 1 ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, fin du XIVe s., Taillevent). **1.** Au Moyen Âge, sauce au vin liée de pain grillé, qui accompagnait le lapin rôti et le gibier. || **2.** Sorte de sauce piquante : *Bœuf en saupiquet.*

saupoudrage [sopudraʒ] n. m. (de *saupoudrer ;* 11 mai 1874, *Journ, officiel* [p. 3210], au sens 1 [*saupoudration,* même sens, 1842, Acad.] ; sens 2, 5 nov. 1954, *le Monde*). **1.** Action de saupoudrer ; résultat de cette action : *Effectuer un saupoudrage avec un insecticide.* || **2.** *Fig.* Action de répartir entre un grand nombre de bénéficiaires un ensemble fixe de moyens (surtout financiers), plutôt que d'en limiter l'attribution à quelques bénéficiaires principaux : *Le saupoudrage des crédits d'une aide économique.*

saupoudrer [sopudre] v. tr. (de *sau* [XIVe s.], var. dialect. de *sel,* et de *poudrer ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1764, Voltaire ; sens 4, 1747, *Dict. néologique à l'usage des beaux esprits,* p. 169 ; sens 5, 15 janv. 1960, *le Figaro*). **1.** *Vx.* Couvrir d'une très légère couche de sel. || **2.** Couvrir quelque chose, en particulier un mets, d'une matière en poudre répandue très légèrement : *Saupoudrer un plat de fromage râpé, de chapelure. Notre guide, assis auprès de nous, saupoudre de sel gris une tomate* (Gide). *Elle avait disposé bien en vue une assiettée de gâteaux aux amandes saupoudrés de sucre vanillé* (Martin du Gard). || **3.** Couvrir superficiellement à la façon d'une substance pulvérulente : *De la neige étincelante saupoudre encore toutes ces choses ; elle couronne d'un velours blanc le dessus de tous les vieux murs* (Loti). *Deux ou trois vieillards, chevelus, barbus, les épaules saupoudrées de pellicules* (Romains). || **4.** *Fig.* et *littér.* Agrémenter en disposant de place en place : *Saupoudrer ses propos de mots d'esprit. Le pâle jeune homme commençait à sentir l'encens dont le baron avait habilement saupoudré son exorde* (Ch. de Bernard). || **5.** *Fig.* Fragmenter à l'extrême un ensemble de moyens, le répartir entre de très nombreuses parties prenantes : *Saupoudrer des subventions à des entreprises en difficulté.*

• SYN. : **1** *saler ;* **2** *poudrer ;* **3** *napper, parsemer, tapisser ;* **4** *émailler, fleurir, orner.*

saupoudreur, euse [sopudrœr, -øz] adj. (de *saupoudrer ;* 1936, d'après Robert, 1964). Qui sert à saupoudrer : *Flacon saupoudreur.*

◆ **saupoudreuse** n. f. (1964, Larousse). Flacon dont le bouchon est percé de trous et qui sert à saupoudrer.

• REM. On dit aussi SAUPOUDROIR, n. m. (1826, Brillat-Savarin).

1. saur, e [sɔr] adj. (francique **saur,* brun jaune ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *sor* et *saur* [en fauconnerie, v. 1180, *Horn*]). *Vx.* D'un jaune qui tire sur le brun (surtout en parlant de chevaux). || *Spécialem.* En fauconnerie, s'est dit d'un oiseau qui, pour n'avoir encore jamais mué, a un plumage roux.

• REM. On a écrit aussi SAURE au masc. (1870, Littré), et SOR (v. ci-dessus), SORE (1893, *Dict. général*).

2. saur [sɔr] adj. m. (moyen néerl. *soor,* séché ; XIIIe s., Godefroy, écrit *sor ; saur,* 1573, Du Puys). Salé et séché à la fumée. (Ne se dit que du hareng [v. ce mot].)

• REM. On rencontre aussi l'orthographe SOR.

saur(o)- [sɔr(o)], premier élément, tiré du gr. *saura* ou *sauros,* lézard, et qui entre dans la composition de mots scientifiques.

1. saurage [sɔraʒ] n. m. (de *saur* 1 [v. ce mot] ; XIIIe s., *Romania* [XXII, 66], écrit *sorage,* au sens de « temps qui précède la mue du faucon » ; sens moderne, 1373, Gace de la Buigne, écrit *sorage* [*saurage,* 1690, Furetière]). *Vx.* En fauconnerie, état d'un jeune oiseau qui n'a pas encore mué.

2. saurage [sɔraʒ] n. m. (de *saurer ;* 1876, Larousse). Syn. de SAURISSAGE.

saure adj. V. SAUR, E 1.

sauré, e [sɔre] adj. (de *saur* 1 [v. ce mot] ; début du XIIIe s., *Galeran,* écrit *soré ; sauré,* fin du XIXe s., Huysmans). Qui a la couleur jaune brun de ce qui a été exposé à l'action de la fumée : *Les croisées se vêtirent à leur tour de rideaux taillés dans de vieilles étoles, dont l'or assombri, et quasi sauré, s'éteignait dans la trame d'un roux presque mort* (Huysmans).

• REM. SAURI, E (var. de *sauré ;* début du XXe s.) a été employé dans le même sens : *Le fumoir était ouvert. Il exhalait une odeur de cendre morte, de tentures sauries dans la vapeur des cigarettes* (Duhamel).

saurel [sɔrɛl] n. m. (de *saure,* sorte de poisson [attesté seulement en 1791, Valmont de Bomare], bas lat. *saurus,* saure [poisson de mer], gr. *sauros,* même sens ; 1554, Rondelet, 233). Nom usuel de deux poissons, le *scombrésoce* (dit aussi *balaou*) et le *trachure* (dit aussi *chinchard*).

saurer [sɔre] v. tr. (de *saur* 2 [v. ce mot] ; 1284, Godefroy, au part. passé, écrit *soré ;* à l'infin., écrit *sorer* et *saurer,* 1611, Cotgrave). Soumettre à un fumage des poissons traités par la saumure, pour en assurer la conservation : *Saurer des harengs.*

• REM. On dit aussi SAURIR.

saurésie [sɔrezi] n. f. (dér. savant du gr. *saura* ou *sauros,* lézard ; 1904, Larousse). Orvet des Antilles, aux membres très courts, mais cependant visibles.

sauriasis [sɔrjazis] n. m. (dér. savant du gr. *saura* ou *sauros,* lézard ; 1904, Larousse). Forme de l'ichtyose intense et épaisse dans laquelle la desquamation des téguments donne lieu à la formation d'écailles imbriquées rappelant une peau de lézard.

sauriens [sɔrjɛ̃] n. m. pl. (dér. savant du gr. *saura* ou *sauros,* lézard ; 1800 [pluviôse an VIII], *Bulletin des sciences,* 81). Terme désignant soit l'ensemble des lézards et des serpents (syn. de SAUROPHIDIENS), soit seulement les lézards (syn. de LACERTILIENS).

◆ **saurien** n. m. (1800 [pluviôse an VIII], *Bulletin des sciences,* 81). Reptile de l'ordre des lacertiliens ou sauriens.

saurin [sɔrɛ̃] n. m. (de *saur* 2 [v. ce mot] ; 1680, Richelet, écrit *sorin,* au sens de « celui qui fait saurer les harengs » ; écrit *saurin,* au sens actuel, 1839, Boiste). Hareng laité nouvellement sauré.

saurir [sɔrir] v. tr. (de *saur* 2 [v. ce mot] ; 1318, Lespinasse [I, 412], écrit *sorir* [*saurir,* 1606, Nicot], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Syn. de SAURER. || **2.** Arroser avec du sauris.

sauris [sɔri] n. m. (déverbal de *saurir ;* 1845, Bescherelle). Eau saturée de sel qu'on utilise pour saurer les harengs dans les caques.

saurissage [sɔrisaʒ] n. m. (de *saurir* [v. ce mot] ; 1741, Savary des Bruslons, écrit *sorir ; saurir,* 1870, Littré). Opération consistant à saurir (ou saurer) les poissons, en particulier les harengs, c'est-à-dire à les fumer après les avoir soumis à l'action de la saumure.

saurisserie [sɔrisri] n. f. (de *saurir ;* 1808, Boiste). Établissement où l'on procède au saurissage des poissons, et notamment des harengs.

saurisseur [sɔrisœr] n. m. (de *saurir* [v. ce mot] ; 1614, Hulsius, écrit *sorir ; saurir,* 1870, Littré). Ouvrier capable d'assurer le saurissage du poisson.

sauro- V. SAUR(O)-.

saurophidiens [sɔrɔfidjɛ̃] n. m. pl. (de *saur[o]*- et de *ophidiens ;* 1845, Bescherelle). Super-ordre de reptiles, comprenant deux ordres, les lézards, ou lacertiliens, et les serpents, ou ophidiens, qui ont en commun de nombreux caractères : peau sans parties dures, langue protractile, pattes faibles ou absentes, etc.

sauropodes [sɔrɔpɔd] n. m. pl. (de *sauro*- et de *-pode,* gr. *pous, podos,* pied, patte ; 1904, Larousse). Sous-ordre de reptiles dinosauriens du secondaire, caractérisés par leur taille (25 à 40 m de longueur), qui fait d'eux les plus grands animaux terrestres connus. (Ex. :*diplodocus, brontosaure.*)

sauropsidés [sɔrɔpside] n. m. pl. (de *saur[o]*- et du gr. *opsis,* vue, aspect ; 1888, Larousse, écrit *sauropsides ; sauropsidés,* 1904, Larousse). Groupe de vertébrés terrestres, comprenant les oiseaux et la majorité des reptiles fossiles et actuels, caractérisés par le condyle occipital unique, les fosses temporales, l'insertion des carotides sur l'aorte, etc.

sauroptérygiens [sɔrɔpteriʒjɛ̃] n. m. pl. (de *sauro*- et du gr. *pterugion,* dimin. de *pterux, pterugos,* aile, nageoire, dér. de *pteron,* plume d'aile, aile ; 1893 [d'après Robert, 1964], puis 1904, Larousse). Ordre de reptiles marins du secondaire, aquatiques et carnassiers, caractérisés par leurs pattes conformées en nageoires et par l'étalement des côtes ventrales en plaques dermiques.) (Ex. : *plésiosaure.*

saururés [sɔryre] n. m. pl. (de *saur[o]*- et du gr. *oura,* queue des animaux ; 1888, Larousse, écrit *saururae ;* 1904, Larousse, écrit *saurures ; saururés,* 1964, Larousse). Sous-classe d'oiseaux fossiles du jurassique, caractérisés par leur longue queue vertébrale et leurs mâchoires munies de dents. (Ex. : *archéoptéryx.)*

saussaie [sosɛ] n. f. (de l'anc. franç. *sauz,* saule [XIe s., *Romanische Studien,* I, 187], *saus* [1270, *Studier i Modern Språkvetenskap,* XIV, 99], lat. *salix, salicis,* même sens ; XIIIe s., Godefroy, écrit *sausoie ; saussaie,* 1600, O. de Serres). *Vx* ou *dialect.* Saulaie : *Des vallons étroits et profonds, où coulent, parmi des saussaies et des chenevières, de petites rivières non navigables, présentant des perspectives riantes et solitaires* (Chateaubriand).

saussurien, enne [sosyrjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du linguiste suisse Ferdinand de *Saussure* [1857-1913] ; 1940, Séchehaye). Qui appartient, se rapporte à Ferdinand de Saussure et à ses conceptions en matière de linguistique : *La distinction saussurienne de la langue et de la parole.*

saut [so] n. m. (lat. *saltus,* saut, bond, de *saltum,* supin de *salīre,* sauter, bondir ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *salt* [*saut,* v. 1155, Wace], au sens I, 1 [« action... de franchir un obstacle », fin du XVIe s., Brantôme ; « action de s'élancer d'un lieu vers un autre situé plus bas, chute... », v. 1160, *Roman de Tristan ; faire le saut,* v. 1206, Guiot de Provins ; *le grand saut,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, fin du XIIIe s., Joinville [*saut en longueur, saut à la perche, triple saut,* 1896, date de l'institution de ces épreuves aux jeux Olympiques d'Athènes ; *saut de la mort,* 1964, Robert ; *saut périlleux,* début du XVIe s. ; *saut en parachute,* début du XXe s. ; *saut à ouverture automatique, commandée, retardée,* 1964, Larousse] ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland* [*saut de mouton,* 1611, Cotgrave ; *saut de pie,* 1842, Acad.] ; sens I, 4, fin du XIIe s. [*au saut du lit,* 1588, Montaigne ; *il n'y a qu'un saut de... à...,* av. 1850, Balzac ; *faire un saut à tel endroit...,* 1936, Montherlant ; *ne faire qu'un saut d'un endroit à un autre,* XIVe s., puis v. 1462, *Cent Nouvelles* — « faire très rapidement l'aller et retour », 1690, Furetière ; *faire un grand saut,* 1694, Acad.] ; sens I, 5, 1722, Fontenelle [« action de passer... en négligeant... les transitions », 1691, Bossuet ; *saut d'une fonction...,* 1964, Larousse ; *la nature ne fait pas de sauts,* 1950, G. Duhamel — *la nature ne va pas par sauts,* même sens, 1893, *Dict. général*] ; sens I, 6, 1975, Larousse ; sens I, 7, 1765, *Encyclopédie* [*en saut,* « en rut », XIIIe s., La Curne] ; sens II, début du XVIIe s.).

I. 1. Mouvement par lequel l'homme ou l'animal s'enlève du sol par la force des muscles, pour retomber soit à la même place, soit à une certaine distance : *Saut en hauteur, en longueur. Faire de petits sauts sur place. Franchir une tranchée par un saut, d'un seul saut. Attention ! si tu manques ton saut, tu tombes à pieds joints dans l'eau. Il faut des jambes d'Opéra pour faire si heureusement un saut pareil* (Mérimée). || Action de sauter quelque chose, de franchir un obstacle : *Le saut d'un fossé, d'une haie.* || *Spécialem.* Action de s'élancer d'un lieu vers un autre situé plus bas, et, *par extens.,* chute accidentelle dans le vide, à partir d'un lieu élevé : *Pour échapper à l'incendie, il a dû faire un saut du deuxième étage. Le véhicule a défoncé le parapet et fait un saut dans le torrent.* || Fig. *Faire le saut,* s'engager dans une entreprise risquée et, en particulier, se résoudre à un acte compromettant. || Fam. *Le grand saut,* la mort. || **2.** Jeu, exercice acrobatique ou de gymnastique, épreuve d'athlétisme qui consiste à sauter d'une certaine manière, et surtout à franchir, en sautant, la distance la plus grande en hauteur ou en longueur : *Le saut à la corde. Les sauts d'un clown, d'un acrobate, d'un trapéziste. Le saut au chevalarçons. Saut à skis.* || *Saut en hauteur,* V. HAUTEUR. || *Saut en longueur,* épreuve d'athlétisme qui consiste à sauter le plus loin possible d'une planche d'appel dont la bordure

constitue la ligne de départ. || *Saut à la perche,* épreuve qui consiste à franchir, à l'aide d'une perche, une barre posée sur des taquets. || *Triple saut,* épreuve où l'on doit parcourir la plus grande distance possible en trois temps : un saut proprement dit, un pas et un second saut. || *Saut de carpe,* v. CARPE 1. || *Saut de la mort,* exercice acrobatique particulièrement dangereux. || *Saut périlleux,* saut acrobatique dans lequel l'exécutant fait un ou plusieurs tours sur lui-même avant de se recevoir sur les pieds. || *Saut en parachute,* action de s'élancer avec un parachute à partir d'un aéronef. || *Saut à ouverture automatique,* saut en parachute au cours duquel l'ouverture de la voilure est déclenchée automatiquement par un dispositif relié à l'avion. || *Saut à ouverture commandée,* saut au cours duquel le parachutiste déclenche lui-même l'ouverture de la voilure. || *Saut à ouverture retardée,* saut au cours duquel l'ouverture de la voilure n'est pas déclenchée immédiatement après que le sauteur a quitté l'avion. || **3.** Mode de locomotion animale, consistant dans une brusque projection du corps vers le haut et en avant, qui l'amène à perdre contact avec sa surface d'appui (syn. BOND) : *Les sauts d'un chevreuil, d'une puce. La course du lapin, du kangourou est une suite de sauts. Voici le marais que ride | Le saut du poisson d'argent* (Gautier). || Par extens. *Saut de mouton,* en équitation, bond d'un cheval qui, en s'enlevant pour franchir un obstacle, baisse la tête, voûte l'épine dorsale, ramène les extrémités sous le ventre, et se jette de côté. || *Saut de pie,* mouvement de la croupe, au trot ou au passage, par lequel un cheval évite de se servir assez activement de l'un de ses membres postérieurs. || **4.** Mouvement brusque ou rapide par lequel une personne se déplace, passe d'un lieu à un autre, d'une position à une autre : *D'un saut silencieux, il gagna la porte entrouverte* (Colette). || *Au* (ou *dès le*) *saut du lit,* au sortir du lit, au moment où l'on vient de se lever : *On n'a pas le droit d'être fatigué, à votre âge, surtout au saut du lit* (Duhamel). *Hedwige, elle, s'essaye dès le saut du lit à la comptabilité domestique...* (Morand). || Vx. *Il n'y a qu'un saut de... à...,* se dit à propos de deux lieux très proches : *De la cour Batave à la rue des Bourdonnais, il n'y a qu'un saut* (Balzac). || *Faire un saut à tel endroit, chez telle personne,* s'y rendre très rapidement et pour une brève visite : *Si j'avais été plus près de Paris, volontiers j'y aurais fait un petit saut pour vous épargner cette déception* (Montherlant). || *Ne faire qu'un saut d'un endroit à un autre,* faire très promptement le trajet qui sépare les deux endroits : *Nous avions si grand-peur d'arriver trop tard chez le vieux licencié, que nous ne fîmes qu'un saut du cul-de-sac à sa maison* (Lesage) ; ou faire très rapidement l'aller et retour. || Fig. et vx. *Faire un grand saut,* être promu soudainement à une situation, une position élevée : *Me voilà tout à coup devenu page ! C'était avoir fait un grand saut, quoique de fripon à page il n'y ait que la main* (Lesage). || **5.** *Fig.* Passage d'un état à un autre marquant une rupture de la continuité : *Ses grands principes* [de Leibniz] *étaient que rien n'existe ou ne se fait sans une raison suffisante ; que les changements ne se font point brusquement et par sauts, mais par degrés et par nuances, comme dans des suites de nombres ou dans des courbes* (Fontenelle). *La nature économique, chez Marx, ne fait pas de sauts, et il ne faut pas lui faire brûler les étapes* (Camus). || *Spécialem.* Action de passer, par la pensée, d'un sujet à un autre, d'une notion à une autre en négligeant les degrés intermédiaires ou les transitions : *Faire un saut par-dessus les siècles. Faites un saut dans l'avenir et imaginez les rues de Paris en l'an 2000. Sa pensée a des sauts comme ceux des gazelles* (Vigny). || *Saut d'une fonction en un point de discontinuité,* écart entre les limites de la fonction à droite et à gauche de ce point. || *La nature ne fait pas de sauts* (en lat. *Natura non facit saltus*), adage philosophique (dû à Leibniz) exprimant la continuité de l'être. || **6.** Dans un calculateur électronique, modification de la séquence normale des instructions d'un programme à la suite d'une instruction d'enchaînement. || **7.** Action d'un étalon couvrant une jument, et, plus généralement, action du mâle couvrant la femelle.

II. Chute des eaux d'un cours d'eau par suite d'une brusque rupture de niveau : *Le saut du Doubs.*

● SYN. : **I, 1** *sautillement ;* **4** *bond ;* **7** *saillie.*

◆ **De plein saut** loc. adv. (fin du XIII[e] s., J. de Condé, écrit *de plain saut ; de plein saut,* 1587, F. de La Noue). *Class.* et *littér.* D'un seul coup, brusquement, sans transition : *D'Aquin avait un fils abbé, pour lequel il osa demander Tours de plein saut* (Saint-Simon). *Ma carrière littéraire était finie ; entré de plein saut dans la carrière politique, où j'ai prouvé ce que j'aurais pu par la guerre d'Espagne, je serais devenu riche et puissant* (Chateaubriand).

sautade [sotad] n. f. (provenç. *sautado,* même sens [1771, Duhamel du Monceau], de l'occitan *sautá,* sauter, lat. *saltare,* danser, sauter [v. SAUTER] ; 1868, La Blanchère). Grand filet du type tramail, employé pour la pêche des bars et des mulets. (On dit aussi SAUTADON, n. m. [de *sautade ;* 1964, Larousse].)

sautage [sotaʒ] n. m. (de *sauter,* au sens de « presser le poisson dans les barils en montant dessus » [1772, Duhamel du Monceau], pour le sens I, et, pour les sens II, 1-2, au sens de « exploser » ; 1730, Savary des Bruslons, au sens I ; sens II, 1, 1865, *Presse scientifique des Deux Mondes,* II, 250 ; sens II, 2, 1964, Larousse).

I. Action de presser, de fouler des poissons dans un baril, des harengs dans la caque.

II. 1. Action de faire sauter, ou le fait de sauter, d'exploser : *Le sautage des mines.* || **2.** Dislocation de terrain ou de matière sous l'action d'un explosif.

saut-de-lit [sodli] n. m. (de *saut, de* et *lit ;* 1829 [d'après Robert, 1964], au sens de « descente de lit » ; sens actuel, 1888, Villatte). Peignoir, déshabillé que les femmes mettent en se levant (vieilli) : *Elle emballa ses innombrables peignoirs et sauts-de-lit toute la nuit, afin de partir le matin* (Proust).

● Pl. *des* SAUTS-DE-LIT.

● SYN. : *négligé, robe de chambre.*

● REM. On a dit aussi SAUT-DU-LIT (1877, A. Daudet) : *Une porte sous tenture venait de s'ouvrir, livrant passage à une folle petite tête ébouriffée en blond, toute vaporeuse dans les dentelles et les fanfreluches d'un saut-du-lit princier* (Daudet).

saut-de-loup [sodlu] n. m. (de *saut, de* et *loup ;* 1740, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Fossé assez large, creusé à la lisière d'un parc, d'une propriété, pour en interdire l'accès sans masquer la vue : *Le parc* [...] *était entouré d'un fossé profond qu'on appelle saut-de-loup* (Maupassant). || **2.** Courette sur laquelle débouchent les fenêtres d'un sous-sol. (En ce sens, on dit aussi COUR ANGLAISE.)

● Pl. *des* SAUTS-DE-LOUP.

saut-de-mouton [sodmutɔ̃] n. m. (de *saut, de* et *mouton ;* 1870, Littré [art. *saut*], au sens 1 ; sens 2, 1934, Quillet). **1.** *Vx.* S'est dit parfois pour SAUTE-MOUTON. || **2.** Passage d'une voie par-dessus une autre voie de même nature (voie ferrée, route, canal), destiné à éviter un croisement à niveau.

● Pl. *des* SAUTS-DE-MOUTON.

saute [sot] n. f. (déverbal de *sauter ;* 1771, Trévoux, au sens 1 [« bourrasque... », milieu du XX[e] s. ; *saute de température...,* 14 mai 1943, A. Gide] ; sens 2, 1887, Zola). **1.** *Saute de vent,* en mer, changement dans la direction du vent, se produisant de façon soudaine et parfois brutale : *De temps à autre, une éclaircie se faisait vers le nord-ouest, d'où une saute de vent pouvait venir : alors une lueur frisante arrivait de l'horizon* (Loti) ;par extens. bourrasque, rafale : *Une saute de vent lui plaque de nouveau la neige au visage* (Robbe-Grillet). || *Saute de température, de pression,* brusque modification de la valeur d'une température, d'une pression. || **2.** *Fig.* Changement subit, imprévisible, inexplicable dans le comportement d'une personne (généralement avec un complément) : *Il se rappelait ses atti-*

tudes de fillette, de jeune fille, ses sautes d'humeur, ses élans avortés, ses brusques rougeurs, ses demi-confidences... (Martin du Gard). *Des sautes de caractère.*

sauté, e [sote] adj. (part. passé de *sauter ;* 1812, Mozin). Se dit d'un mets qu'on fait cuire à feu vif, dans une poêle ou une sauteuse et avec un corps gras, en le retournant souvent : *Une côtelette accompagnée de pommes sautées. L'affaire qui les réunissait fut traitée entre les rognons sautés et les petits pois au sucre* (France).

◆ **sauté** n. m. (sens I, 1813, Gattel ; sens II, 1876, Larousse).

I. Viande ou poisson détaillés en morceaux réguliers, que l'on fait sauter : *Un sauté de veau, de volaille.*

II. En termes de tissage, blanc du papier de mise en carte (dit aussi LAISSÉ).

sautée [sote] n. f. (part. passé fém. substantivé de *sauter ;* 1530, Palsgrave, écrit *saultee,* au sens de « saut, bond » ; 1819, Boiste, écrit *sautée,* au sens de « saute de vent » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Espace que l'on franchit d'un seul saut.

sautelant, e [sotlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *sauteler ;* v. 1534, B. Des Périers). *Vx* ou *littér.* Qui sautelle (rare) : *Cette foule hideuse, sautelante comme une nuée de grenouilles* (Hugo).

sauteler [sotle] v. intr. (dimin. de *sauter ;* fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai*). [Conj. **3 a.**] *Vx* ou *littér.* Faire de petits sauts : *Justin, sautelant sur un pied, poussait devant lui, le long du trottoir, comme au jeu de la marelle, un petit éclat de pierre plate* (Duhamel). *Il* [...] *guetta dans l'ombre de la grange le rouge-gorge qui sautelait en sifflant* (Genevoix).

• SYN. : *sautiller.*

sautelle [sotɛl] n. f. (de *sauter ;* milieu du XVIe s., au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Marcotte faite avec un seul sarment, pour regarnir une place vide dans une rangée de ceps. || **2.** Sarment qu'on laisse long et qu'on recourbe pour lui faire produire plus de grappes.

saute-mines [sotmin] n. m. invar. (de *saute,* forme du v. *sauter,* et du plur. de *mine* 2 ; 1964, Larousse). Appareil fixé à l'avant d'un char de combat et destiné à provoquer l'explosion des mines avant le passage du véhicule.

saute-mouton [sotmutɔ̃] n. m. invar. (de *saute,* forme du v. *sauter,* et de *mouton ;* 1867, Delvau). Jeu dans lequel chaque joueur saute par-dessus tous les autres, qui se tiennent courbés et présentent le dos, et vient à son tour se placer à leur suite dans la même position (celle du « mouton ») : *Jouer à saute-mouton. Une partie de saute-mouton.*

sauter [sote] v. intr. (lat. *saltare,* danser, sautiller — au fig. — [et, à basse époque, « sauter »], de *saltum,* supin de *salīre,* sauter, bondir ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 1 [« s'élancer d'un lieu vers un autre situé... plus bas », 1587, F. de La Noue ; « exécuter une certaine sorte de saut, à titre... d'exercice... acrobatique », 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1672, Sacy [en parlant d'un cheval, et *sauter entre les piliers, de ferme à ferme, en liberté,* 1870, Littré] ; sens I, 3, v. 1360, Froissart [*sauter en selle,* 1690, Furetière] ; sens I, 4, XVe s., Littré [fam., av. 1885, V. Hugo ; *sauter au cou de quelqu'un,* 1665, La Fontaine — d'abord *sauter au col à quelqu'un,* 1538, R. Estienne, et *sauter au col de quelqu'un,* 1549, R. Estienne ; *sauter aux yeux de quelqu'un,* 1651, Scarron ; *sauter sur quelqu'un,* « ...l'entreprendre », XXe s.] ; sens I, 5, av. 1613, M. Régnier [*sauter comme une carpe,* 1909, Alain ; *sauter en l'air,* av. 1830, B. Constant — *...au plafond,* 1893, *Dict. général* (d'abord *...au plancher,* 1808, d'Hautel)] ; sens I, 6, 1872, A. Daudet ; sens I, 7, 1694, Acad. [« passer... d'un endroit d'un texte à un autre en négligeant la partie intermédiaire », 1690, Furetière] ; sens I, 8, 1538, R. Estienne [en musique, 1743, J.-J. Rousseau] ; sens I, 9, fin du XIXe s., A. Daudet [*faire sauter quelqu'un,* 1798, Acad. ; *se faire sauter,* av. 1857, Musset — d'abord « faire sauter son vaisseau », 1740, Acad.] ; sens II, 1, 1798, Acad. [*faire sauter un bouton,* v. 1673, Retz ; *faire sauter la coupe,* 1834, Landais ; *faire sauter une porte...,* XXe s. ; *faire sauter la tête à quelqu'un,* 1690, Furetière ; *sauter aux yeux,* 1679, Mme de Sévigné — « être d'une évidence aveuglante », 1663, Molière ; *et que ça saute !,* 1912, Esnault] ; sens II, 2, v. 1530, C. Marot [*sauter sur la lame,* 1870, Littré ; *images qui sautent,* milieu du XXe s.] ; sens II, 3, 1767, *Dict. portatif de cuisine ;* sens II, 4, 1587, F. de La Noue [*faire sauter la cervelle à quelqu'un...,* 1680, Richelet ; pour des plombs, 1920, G. Duhamel] ; sens II, 5, 1876, Larousse [*faire sauter la banque,* 1835, Acad.] ; sens II, 6, début du XXe s. [« ...le confisquer à son profit », 1616, A. d'Aubigné] ; sens II, 7, 1678, Guillet).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** S'élever au-dessus du sol par une forte détente musculaire et retomber soit à la même place, soit à une certaine distance : *Sauter à pieds joints. Sauter sur un pied. Sauter par-dessus un mur, une haie. Ils courent sur un sable profond, lancent des javelots, sautent au-delà d'un fossé ou d'une borne, tenant dans leurs mains des masses de plomb* (Barthélemy). *Nous sautions, nous courions sans fatigue* (Flaubert). || *Spécialem.* S'élancer d'un lieu vers un autre situé à un niveau plus bas : *Sauter dans le vide, dans l'eau. Sauter d'un balcon, par la fenêtre. Sauter au tremplin, du haut d'un plongeoir. Sauter en parachute. Au lieu de sauter noblement par la fenêtre, elle se laissait rouler dans les escaliers* (Balzac). || Exécuter une certaine sorte de saut, à titre de jeu ou d'exercice sportif ou acrobatique : *Sauter à la corde. Sauter en longueur, en hauteur. Sauter à la perche.* || Fig. *Reculer pour mieux sauter,* V. RECULER. || **2.** En parlant d'un animal, faire un bond ou progresser par une suite de bonds : *Une grenouille qui saute dans l'eau. Des poissons qui sautent hors de l'eau. Les serpents sautent en dépliant tout l'arrière de leur corps. Faire sauter un chien à l'intérieur d'un cerceau. Le chevreuil bondit et saute plutôt qu'il ne court* (Buffon). || *Spécialem.* Franchir un obstacle, en parlant d'un cheval, ou le faire franchir à son cheval, en parlant du cavalier. || *Sauter entre les piliers, sauter de ferme à ferme,* faire des sauts sans avancer ni reculer, comme le cheval attaché aux deux piliers du manège. || *Sauter en liberté,* en parlant d'un cheval non monté, passer des obstacles dans un manège ou dans un couloir d'obstacles. || **3.** S'élancer vivement d'un endroit à un autre ; quitter ou occuper un lieu par un rapide mouvement du corps : *Sauter à terre. Sauter du lit, à bas de son lit. Sauter du train en marche. Sauter sur sa bicyclette. Il nous aidèrent à sauter sur le rocher* (Chateaubriand). *Bonaparte sauta de sa chaise et bondit comme un léopard blessé* (Vigny). *Il sauta à bas du fauteuil et se mit à aboyer* (France). *Sautant de traverse en traverse, je filai à toutes jambes* (Bosco). || *Sauter en selle,* prendre place d'un bond sur un cheval sellé, sans mettre le pied à l'étrier. || **4.** S'élancer, se précipiter sur quelqu'un, généralement pour le mettre à mal, ou se saisir, s'emparer vivement de quelque chose : *Sauter sur quelqu'un, au collet, à la gorge de quelqu'un. Sauter sur ses armes, sur un bâton pour se défendre. Le prieur s'était levé pour lui sauter au cou* (Daudet). *Pendant qu'elle me servait, les autres sont entrés et lui ont sauté dessus...* (Beauvoir) ; et fam. : *Si tu cessais de m'aimer, je te sauterais après, je te grifferais* (Hugo). || Spécialem. *Sauter au cou de quelqu'un,* l'embrasser de bon cœur, avec fougue. || *Sauter aux yeux de quelqu'un,* essayer de l'atteindre au visage. (V. aussi § II, n. 1.) || Fig. *Sauter sur quelqu'un,* l'arrêter au passage pour lui parler, l'entreprendre. || **5.** Manifester de façon apparente, démonstrative ce qu'on éprouve : état physique, émotion, sentiment violent, etc. : *Sauter de douleur. Sauter de colère, d'indignation, de surprise. Mais si le premier mot qu'on dit vous fait sauter, | Nous n'en finirons pas ..* (Augier). *Marie sautait de joie et n'arrêtait pas de dire qu'il faisait beau* (Camus). || *Sauter comme une carpe,* être en proie à une forte agitation : *Qu'est-ce qui t'arrive ? Tu sautes comme une carpe. Tu as des soucis ?* (Marceau). || Fig. *Sauter en l'air, sauter au plafond,* bondir, réagir vivement sous l'effet de l'étonnement, de

l'irritation, etc. : *Eh bien ? Que veut-il ? Il doit bien savoir que nous ne pouvons rien l'un pour l'autre.*[...] *S'il se levait tout d'un coup, s'il m'adressait la parole, je sauterais en l'air* (Sartre). || Class. et fig. *Sauter aux nues,* v. NUE. || **6.** *Fig.* Saisir avec empressement ce qui se présente : *Sauter sur l'occasion. Avec quel enthousiasme Tartarin-Quichotte sauta sur cette proposition, je n'ai pas besoin de vous le dire* (Daudet). || **7.** Passer d'une position ou d'une situation à une autre sans franchir le ou les degrés intermédiaires : *Un élève qui saute de troisième en première. Ce qui devait réjouir l'âme d'un paysan de mon âge qui, presque au sortir de la charrue, pouvait sauter tout d'un coup au rang honorable de bon bourgeois de Paris* (Marivaux). || *Spécialem.* Passer rapidement d'un endroit d'un texte à un autre, en négligeant la partie intermédiaire : *Sauter du début d'un livre à sa conclusion. Sautez tout de suite aux vingt dernières pages de « Clarisse »* (Diderot). || **8.** *Fig.* Passer subitement, sans transition, d'une chose à une autre apparemment sans rapport : *Sauter d'un sujet à un autre. Il me saisit par le bras, et s'écria, sautant d'une idée à l'autre* [...] : *« Qu'est-ce que tu as donc ce matin ? »* (Duhamel). || *Spécialem.* En musique, passer sans transition d'un ton à un autre, d'une clef à une autre. || **9.** *Fig.* et *fam.* Être destitué, perdre sa situation ou sa position, faire faillite : *Cette fois, on se demandait comment il allait faire pour payer, et s'il ne sauterait pas du coup* (Daudet). || *Faire sauter quelqu'un,* lui faire perdre sa place, le révoquer. || Par extens. et fam. *Se faire sauter,* se tuer ou saborder ses affaires : *Il disait qu'il se ferait sauter quand il n'aurait plus rien* (Musset). [V. aussi § II, n. 4.]

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ. **1.** Être lancé, projeté, avec plus ou moins de force, hors de son emplacement normal : *La machine est en panne : la courroie de transmission a sauté. Faire sauter le bouchon de la bouteille de champagne. Le maître d'hôtel* [...] *faisait, d'un coup de cuiller, sauter pour vous le morceau qu'on choisissait* (Flaubert). || *Faire sauter un bouton,* le détacher accidentellement en boutonnant ou en déboutonnant, ou l'arracher d'un coup sec : *« Les cols marins se portent beaucoup plus ouverts ! » dit-elle en faisant sauter un bouton de chemise* (Gide). || *Faire sauter la coupe,* remettre adroitement un jeu de cartes dans l'état où il était avant d'être coupé, de façon que l'ordre primitif des cartes (arrangé par le tricheur) ne soit pas modifié. || *Faire sauter une porte, une serrure,* l'ouvrir en la faisant céder par la force. || *Faire sauter la tête à quelqu'un,* lui trancher la tête. || Fig. *Sauter aux yeux,* frapper la vue au premier coup d'œil : *Le mur n'est pas droit, cela saute aux yeux* être d'une évidence aveuglante : *Sa mauvaise foi saute aux yeux.* (V. aussi § I, n. 4.) || Fig. et fam. *Et que ça saute !,* que les choses soient menées rondement. || **2.** Être animé d'un mouvement brusque, saccadé, de bas en haut et *vice versa* : *Un véhicule qui saute sur une mauvaise route.* || *Sauter sur la lame,* en parlant d'un navire, avoir des tangages courts et fréquents. || Par extens. *Images qui sautent,* images de cinéma ou de télévision dont la projection est irrégulière et entrecoupée de brèves interruptions. || **3.** *Faire sauter* (ou, transitiv., *sauter*) *un mets,* faire revenir à feu vif, dans du beurre ou une autre matière grasse, une viande, une volaille, un légume, en remuant souvent l'ustensile de cuisson pour qu'ils n'attachent pas : *Faire sauter un poulet, des champignons.* || **4.** Exploser, ou être détruit, voler en éclats sous l'effet d'un explosif : *La mine a sauté alors qu'on tentait de la désamorcer. Char qui saute sur une mine. Les troupes du roi donnèrent à M. le Prince le temps de faire sauter la tour de Tonnay-Charente* (La Rochefoucauld). *Les Allemands, traqués, devant que d'évacuer la ville, font sauter leurs dépôts* (Gide). || *Faire sauter la cervelle à quelqu'un, se faire sauter la cervelle* ou (fam.) *le caisson,* tuer quelqu'un ou se tuer d'une balle dans la tête : *L'idée ne lui était même pas venue, pourtant si simple, de faire sauter la cervelle du général* (Aymé). [V. aussi § I, n. 9.] || Par extens. *Plombs qui sautent,* fusibles d'un coupe-circuit qui fondent sous l'effet d'une élévation anormale de l'intensité du courant électrique : *Nous sommes sans lumière : les plombs ont sauté.* || **5.** *Fig.* En parlant d'une entreprise, faire faillite : *Un établissement bancaire qui saute à la suite de spéculations hasardeuses.* || *Faire sauter la banque,* en parlant d'un joueur, avoir des gains tels que le banquier ne peut plus les payer. || **6.** Fig. et fam. *Faire sauter quelque chose,* le faire supprimer : *Faire sauter une contravention. Robineau, pour tous les départs retardés, lui avait dit un jour Rivière, vous devez faire sauter les primes d'exactitude* (Saint-Exupéry) ; *pop.,* le faire disparaître, le confisquer à son profit : *Faire sauter la ration d'un camarade absent.* || **7.** *Fig.* En parlant du vent, faire une saute, passer brusquement d'une direction à une autre.

● SYN. : **I, 1** *bondir ; se jeter, se précipiter, tomber ;* **2** *gambader, foncer sur, se ruer sur.* || **II, 2** *bringuebaler* (fam.), *cahoter, tressauter ;* **4** *éclater.*

◆ v. tr. (sens 1, début du XVIe s. [*sauter le pas,* 1867, Delvau] ; sens 2, v. 1434, J. Dex, écrit *salter,* puis 1765, *Encyclopédie,* écrit *sauter* [*sauter une femme,* 1932, *Revue de philologie française,* XXXIV, 169] ; sens 3, 1636, Monet [« passer un degré dans une série... », 1690, Furetière ; *la sauter,* 1918, Dauzat] ; sens 4, av. 1784, Diderot ; sens 5, 1812, Boiste). **1.** Franchir en s'élançant au-dessus du sol, par un bond : *Sauter un fossé, une haie, un mur. Le steeple-chase est une course où les concurrents doivent sauter divers obstacles.* || Fig. *Sauter le pas,* prendre une résolution qui présente de gros risques, après avoir longtemps balancé : *C'est* [Persiles] *un homme qui n'a jamais pu sauter le pas. Il est un peu lâche, mettons qu'il est mou* (Montherlant). || **2.** Couvrir la jument, en parlant d'un étalon, et, plus généralement, couvrir la femelle, en parlant du mâle. || Pop. *Sauter une femme,* la posséder : *Quand une fille est sérieuse, tu peux toujours courir pour la sauter* (Sartre). || **3.** Omettre, volontairement ou non, un passage dans un texte, en lisant, en écrivant, en transcrivant : *Sauter un mot, une phrase en tapant un texte à la machine. Malgré ma résolution de lire l'« Émile » sans en rien sauter, je lâche prise* (Gide). || Passer un degré dans une série, négliger un élément dans ce qui présente une continuité : *On apprit que Silbermann avait sauté une classe* (Lacretelle). *Il évoquait l'entrée des croisés à Constantinople* [...], *puis la prise de Constantinople par les Turcs, puis, revenant aux beaux-arts et sautant plusieurs siècles, le tableau du peintre Delacroix représentant les croisés entrant à Constantinople*... (Caillois). || Pop. *La sauter,* se passer de nourriture ; avoir faim. || **4.** *Vx.* Faire aller de bas en haut selon un mouvement rapide : *La mer n'avait seulement pas de pitié pour ce mourant, elle continuait de le faire danser, de le sauter de plus belle* (Loti). || **5.** *Sauter un mets,* v. SAUTER, v. intr., § II, n. 3.

● SYN. : **3** *escamoter, oublier, passer.*

sautereau [sotro] n. m. (de *sauter* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sauterel,* au sens de « lutin » ; sens I, 1, XIIIe s., *Apocalypse,* écrit *sotereaus* [*sautereau,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; sens I, 2, 1964, Larousse [dans un clavecin ou une épinette, 1611, Cotgrave] ; sens II, 1611, Cotgrave).

I. 1. *Vx* et *dialect.* Sauterelle. || **2.** Petite pièce de bois dur placée à l'intérieur du clavier de la vielle à roue, et permettant de raccourcir ou d'augmenter la longueur d'une corde par action du doigt sur la touche correspondante. || Dans un clavecin ou une épinette, petite tige de bois supportant le bec de plume qui vient griffer et fait sonner la corde correspondant à chaque touche.

II. *Vx* et *dialect.* Jeune garçon dégourdi, galopin : *Quelquefois il levait une armée de tous les sautereaux qu'il rencontrait, divisait ses conscrits en deux bandes, et nous escarmouchions sur la plage à coups de pierres* (Chateaubriand).

sauterelle [sotrɛl] n. f. (de *sauter* ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *salterele* [*sauterele,* v. 1330, Digulleville ; *sauterelle,* début du XVIe s.], au sens I, 1 [aussi « ...criquet »] ;

sens I, 2, 1551, Belon ; sens I, 3, 1954, F. Sagan, p. 86 [« prostituée », 1867, Delvau] ; sens II, 1, fin du XVIe s., Palissy [*sauterelle graduée,* 1876, Larousse] ; sens II, 2, 1870, Littré ; sens II, 3, 1933, Larousse ; sens II, 4, 1964, Larousse).

I. 1. Insecte de l'ordre des orthoptères, ordinairement vert, à pattes postérieures sauteuses, et dont la femelle possède une tarière : *La grande sauterelle verte est parfois appelée « cigale ».* || *Par extens.* Nom donné à la plupart des orthoptères sauteurs et en particulier au *criquet* : *Sauterelles, pour nous nourrir nous avons dû tout dévaster* (Gide). || **2.** Nom donné à la crevette grise dans certaines parties du littoral français. || **3.** *Fig.* et *fam.* Fille ou femme maigre, anguleuse, sans grâce : *Une grande sauterelle.*

II. 1. Fausse équerre formée d'une tige et d'une lame, permettant de relever et de reporter des angles, de tracer des parallèles obliques par rapport au bord d'une pièce. || *Sauterelle graduée,* sauterelle divisée en 180° et servant à la mesure des angles. || **2.** Mécanisme d'attache des chaînes et des cordes qui peut se défaire (« sauter ») automatiquement, utilisé notamment dans la suspension des bat-flanc d'écurie, les chaînes des grues à vapeur, des véhicules d'artillerie, etc. || **3.** Appareil de manutention mobile, constitué par un châssis inclinable, monté sur roues et équipé d'une bande transporteuse sans fin. || **4.** Aiguillage mobile portatif que l'on place sur une voie ferrée pour en sortir un wagonnet.

sauterie [sotri] n. f. (fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens de « saut [dans une rivière] » ; sens actuel, 10 mars 1824, *Journ. des dames*). *Fam.* Petite réunion dansante de caractère intime : *De toutes les folies du temps, il n'y en a pas de plus gaie, de plus étrange, de plus fertile en surprises cocasses, que cette rage de soirées, de thés, de sauteries qui sévit d'octobre en avril à tous les étages de la bourgeoisie parisienne* (Daudet).

sauternes [sotɛrn] n. m. (emploi comme n. commun de *Sauternes,* n. d'une commune de la Gironde ; 1853, Landais, écrit *sauterne ; sauternes,* 1904, Larousse). Vin blanc liquoreux provenant des vignobles du pays de Sauternes (Gironde).

saute-ruisseau [sotrɥiso] n. m. invar. (de *saute,* forme du v. *sauter,* et de *ruisseau ;* 1796, *ZFSL* [XXXV, 144], au sens de « agent de spéculateur » ; sens moderne, 1832, Balzac [« gamin qui fait les courses... », 1964, Robert]). *Vx* et *fam.* Dans les études de notaire, d'avoué et d'huissier, petit clerc qui était chargé de faire les courses : *Du saute-ruisseau au patron régnait un respect dévotieux pour la fortune acquise* (Martin du Gard). || *Par extens.* et *littér.* Gamin qui fait les courses, commissionnaire, porteur : *À Lille, le souci de M. de Blacas d'Aulps est de faire saisir « Le Moniteur », où se trouve la composition du gouvernement impérial. À la descente de la diligence, des saute-ruisseau s'enfuient portant les paquets des autres journaux qu'on n'a pas songé à saisir...* (Aragon).

sauteur, euse [sotœr, -øz] n. (de *sauter ;* XIIIe s., Godefroy, au fém., écrit *sauteresse,* au sens de « danseuse » ; 1530, Palsgrave [271], au masc., écrit *sauteur,* au sens général de « celui qui saute » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1924, Montherlant ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Personne qui, par profession, exécute en public des sauts et des exercices acrobatiques : *Se sentir assez ambitieux pour donner un superbe coup de pied à la corde raide sur laquelle il faut marcher avec l'assurance du sauteur qui ne tombera pas* (Balzac). || **2.** Athlète spécialisé dans les épreuves de saut : *Sauteur en longueur, en hauteur.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne sans consistance, sans caractère, sur laquelle on ne peut faire fond sérieusement : *Est-ce qu'à chaque instant vous n'échangez pas avec des indifférents ou des sauteurs des paroles de sympathie ?* (Porto-Riche).

• SYN. : 3 *fantoche, girouette, pantin.*

◆ adj. (début du XVIe s., au sens de « dressé à sauter » [en parlant d'un cheval] ; sens 1, av. 1788, Ch. Bonnet [comme n. m. dès 1768, Valmont de Bomare ; *orthoptères sauteurs,* 1904, Larousse — *sauteurs,* n. m. pl., 1829, Boiste] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Se dit d'un animal qui saute, qui progresse en sautant, qui est adapté pour le saut : *Insecte sauteur. Oiseaux sauteurs. Espèces sauteuses.* || Spécialem. *Orthoptères sauteurs* (ou *sauteurs,* n. m. pl.), groupe d'insectes qui, comme les sauterelles, les criquets et les grillons, ont des pattes postérieures conformées pour le saut. || **2.** *Fam.* Qui fait sauter, invite à la danse : *Une musique* [...] *d'un rythme entraînant, étourdissant, un peu sauteur, un peu fou* (Léautaud).

◆ **sauteur** n. m. (sens 1, 1678, Guillet [*sauteur en liberté, entre les piliers,* 1870, Littré] ; sens 2, 1775, Duhamel du Monceau). **1.** Cheval spécialisé dans le saut d'obstacles. || *Sauteur en liberté,* cheval dressé à exécuter à volonté les courbettes, les croupades, etc. || *Sauteur entre les piliers,* le même cheval attaché entre deux piliers, et que l'écuyer, à pied, fait travailler pour donner de l'assiette à son élève. || **2.** Ouvrier qui a pour tâche de presser les harengs dans les barils (caques) et de clore ceux-ci.

◆ **sauteuse** n. f. (sens I, 1834, Boiste ; sens II, 1, 1876, Larousse ; sens II, 2, 1933, Larousse).

I. *Vx.* Fille, femme de mœurs très libres : *C'est une rien du tout !... une sauteuse qu'on peut voir quasi nue tous les soirs pour quarante sous* (Balzac).

II. 1. Casserole à bords peu élevés (de 4 à 6 cm), à fond épais, qui sert spécialement à faire sauter les viandes, les légumes. (Syn. SAUTOIR, PLAT ou CASSEROLE À SAUTER.) || **2.** Machine-outil à bois, comprenant essentiellement une scie alternative à lame très étroite, et que l'on utilise pour le découpage des figures dans les planches de faible épaisseur.

sautillage [sotijaʒ] n. m. (de *sautiller ;* 1870, Littré). Action de sautiller : *Gâter une danse par le sautillage* (Littré).

sautillant, e [sotijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *sautiller ;* 1668, La Fontaine, au sens 1 [par extens., 1869, A. Daudet] ; sens 2, av. 1799, Marmontel [pour l'expression écrite, 1736, d'Olivet — par extens., 28 déc. 1768, Voltaire] ; sens 3, v. 1772, J.-J. Rousseau). **1.** Qui sautille, se déplace sans cesse par petits bonds : *Animal sautillant ;* et par extens. : *Une allure sautillante. Un déplacement sautillant.* || **2.** *Fig.* Qui obéit à un mouvement, à un rythme rapide et discontinu : *La musique qu'on leur fait à tous trois* [...] *est maintenant changée : c'est devenu une mélopée rapide, sautillante, accompagnée des claquements d'une de ces grosses mâchoires de bois...* (Loti). || *Spécialem.* S'est dit de l'expression écrite quand elle est formée de phrases courtes, hachées, manquant d'ampleur : *Style sautillant. Phrases sautillantes ;* et par extens. : *Il trouve Fénelon trop languissant, et Montesquieu trop sautillant* (Voltaire). || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui manque de suite dans les idées, de continuité, qui saute trop souvent d'un sujet à un autre : *Une pensée mobile, sautillante.*

sautillé [sotije] n. m. (part. passé substantivé de *sautiller ;* 1964, Larousse). Coup d'archet rapide, court, quittant la corde frottée verticalement après chaque note, et dont le rebondissement naturel provient d'une position souple de la main droite.

sautillement [sotijmɑ̃] n. m. (de *sautiller ;* 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, av. 1824, J. Joubert ; sens 3, 1859, Michelet). **1.** Action de sautiller, de se déplacer par une suite de petits sauts : *Le sautillement d'un moineau.* || **2.** Mouvement rapide et saccadé qui évoque une progression par bonds : *Florian a appliqué aux épanchements d'une veine abondante et riche les sautillements et les murmures d'un ruisseau* (Joubert). || **3.** *Fig.* Mouvement de la pensée qui change constamment de sujet : *Pardon, Madame, interrompit le recteur, souriant malgré lui de cette volubilité de paroles et de ce perpétuel sautillement d'une idée à une autre* (Daudet).

sautiller [sotije] v. intr. (dimin. de *sauter ;* av. 1553, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1893, A. France ; sens 3, 1694, Acad.). **1.** Se déplacer, avancer par petits sauts : *Coiffée d'une toque à plumes, reste de ses anciennes toilettes, elle sautillait, faisait la petite fille, puis tout à coup s'arrêtait pour exécuter un grand geste en rond que suivait son*

ombrelle ouverte (Daudet). *Il marche sans s'arrêter, d'un petit pas posé, en sautillant sur un pied de temps à autre* (Rolland). || **2.** Avoir un mouvement de bas en haut qui rappelle un sautillement : *En remontant mon raidillon, je jetai un regard en arrière au-dessous de moi. Les voitures trottaient par les chemins obscurs, faisant sautiller leurs lanternes...* (Giono). || **3.** *Fig.* Passer rapidement d'un sujet à un autre, d'une idée à une autre : *L'esprit français sautille du blanc au noir comme le cavalier au jeu d'échecs* (Chateaubriand).

sautillon [sotijɔ̃] n. m. (de *sautiller ;* 1876, Larousse). Dans une serrure, partie de la gâche du demi-tour qui reçoit le biseau du pêne et le fait glisser aisément.

sautoir [sotwar] n. m. (de *sauter ;* début du XIII^e s., Huon de Méry, au sens I, 3 ; sens I, 1, 1352, Du Cange [art. *saltatoria*], écrit *sautouer* [*sautoir,* XV^e s.] ; sens I, 2, 1904, Larousse ; sens I, 4, XV^e s., Laborde [p. 478], écrit *sautoer* [*sautoir,* XVI^e s.] ; sens II, 1964, Larousse [d'abord « engin de gymnastique destiné au saut », 1877, Littré] ; sens III, 1845, Bescherelle).

I. 1. *Anc.* Étrivière attachée à la selle du côté du montoir, et qui permettait à l'homme d'armes de monter en selle quand l'étrier était trop haut. || *En sautoir,* v. loc. en fin d'art. || **2.** Longue chaîne d'orfèvrerie que les femmes portent au cou, qui descend très bas sur la poitrine et à laquelle peut être suspendu un objet (bijou, médaillon...) : *Oui, certes, je l'ai aimée, mon Evelina. Oui, je lui ai donné un sautoir en or. Oui, je lui aurais tout donné...* (Jouhandeau). || **3.** En héraldique, pièce en forme de croix de Saint-André, formée par la réunion de la barre et de la bande. || *En sautoir,* v. loc. en fin d'art. || **4.** Barrière en forme de croix de SaintAndré, destinée à empêcher le passage des bestiaux, mais que les hommes peuvent franchir : *J'étais obligé de descendre pour conduire à la main ma monture le long des clos, par-dessus les sautoirs* (Sainte-Beuve).

II. Aire spécialement aménagée pour l'exécution des sauts dans les épreuves d'athlétisme.

III. Syn. de SAUTEUSE (au sens II, 1).

◆ **En sautoir** loc. adv. ou adj. (sens 1, 1798, Acad. ; sens 2, 1775, Beaumarchais ; sens 3, 1718, Acad. ; sens 4, v. 1360, Froissart). **1.** Se dit d'un ordre, d'une décoration, d'un bijou dont le ruban, le cordon, la chaîne, etc., sont passés autour du cou, comme un collier, et tombent en pointe sur la poitrine, soutenant l'insigne ou l'ornement : *Quant à Napoléon, c'est à Forcheville que quelque vague association d'idées, puis une certaine modification dans la physionomie habituelle du baron, enfin le grand cordon de la Légion d'honneur en sautoir, lui avaient fait donner ce nom...* (Proust). *Tu te souviens [...] des photos de M^me Bompard ? [...] des cheveux tirés, une croix d'or en sautoir, de petits yeux, une bonne bourgeoise nature...* (Aragon). || **2.** Se dit d'un objet porté dans le dos au moyen de deux bretelles se croisant sur la poitrine, ou d'une seule bretelle passant de droite à gauche ou de gauche à droite : *Comme le docteur ouvrait la grille du jardin, il se trouva nez à nez avec le facteur rural, orné de sa boîte en sautoir* (Sandeau). *Des messagers avec leur sacoche en sautoir* (Fromentin). || **3.** De manière à former un X ou une croix de Saint-André : *Deux pièces de bois mises en sautoir* (Acad.). *Deux épées étaient placées en sautoir sur le cercueil* (Acad.). || **4.** *Spécialem.* En héraldique, se dit de deux pièces ou figures de longueur, croisées l'une en barre, l'autre en bande, ou de plusieurs figures disposées suivant la forme du sautoir (v. ci-dessus § I, n. 3).

sautron [sotrɔ̃] n. m. (de *sauter ;* 1904, Larousse). Ardoise que le couvreur est obligé de tailler et de réduire, pour compléter un rang.

sauvage [sovaʒ] adj. (bas lat. *salvaticus,* altér. du lat. class. *silvaticus,* qui est fait pour le bois, sauvage [en parlant des végétaux], dér. de *silva,* forêt, bois ; fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume,* écrit *salvage* [*sauvage,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens I, 1 [pour les individus d'une espèce qui ne sont pas domestiqués..., début du XIII^e s. ; « qui ne s'apprivoise pas facilement », 1690, Furetière] ; sens I, 2, XIII^e s., Godefroy, écrit *sarvage,* puis 1530, Palsgrave [289], écrit *sauvage ;* sens I, 3, v. 1130, *Eneas,* écrit *salvage* [*sauvage,* v. 1210, *Folque de Candie ;* pour des eaux, 1845, Bescherelle] ; sens I, 4, v. 1196, J. Bodel [*la gent salvage,* « les Sarrasins — par opposition aux chrétiens », v. 1131, *Couronnement de Louis ;* « qui est propre aux hommes primitifs », 1580, Montaigne] ; sens II, 1, v. 1196, J. Bodel [par extens., v. 1695, Fénelon ; pour une personne grincheuse..., v. 1265, Br. Latini] ; sens II, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [écrit *sauvage ;* pour les dispositions d'une personne..., 1660, Boileau] ; sens II, 3, v. 1360, Froissart ; sens II, 4, v. 1208, Henri de Valenciennes ; sens II, 5, 10 mai 1966, *le Monde* [*camping sauvage,* 15 août 1968, *l'Auto-Journal*]).

I. QUI EST CONFORME À L'ÉTAT DE NATURE. **1.** Se dit des espèces animales qui vivent librement dans la nature, à l'écart des influences humaines : *Les bêtes sauvages. L'antipathie entre les oiseaux sauvages et domestiques* (Buffon). *Un loup sauvage errant au milieu des grands bois* (Hugo). || *Spécialem.* Se dit des individus d'une espèce qui ne sont pas domestiqués, par opposition à ceux qui le sont : *Cheval sauvage. Chat sauvage et chat domestique. Un vol d'oies sauvages. On ne peut douter que les animaux actuellement domestiques n'aient été sauvages auparavant* (Buffon). || *Par extens.* Qui ne s'apprivoise pas facilement : *Le merle est très sauvage.* || **2.** Se dit des végétaux qui poussent naturellement, sans culture : *Les plantes sauvages. Le merisier ou cerisier sauvage. Où est le temps où nos aïeux sautaient de joie quand ils avaient trouvé quelque prunier sauvage sur les rivages de la Loire* (Bernardin de Saint-Pierre). || **3.** Se dit des lieux qui ne sont pas marqués par la présence ou l'intervention de l'homme, qui ont gardé le caractère de la nature vierge, et offrent souvent un aspect farouche et désolé : *Pays, région sauvage. Une côte sauvage et inhospitalière. C'est un instinct commun à tous les êtres sensibles et souffrants de se réfugier dans les lieux les plus sauvages et les plus déserts* (Bernardin de Saint-Pierre). *Nous passons l'Isle à Guîtres [...] et nous enfonçons dans une Charente sauvage où, quand j'étais enfant, les loups hurlaient encore...* (Mauriac). || Par extens. *Eaux sauvages,* nom donné parfois aux eaux pluviales qui forment le ruissellement diffus. || **4.** *Vx.* S'est dit des hommes qui ont vécu à l'écart de certaines formes de civilisation et sont restés proches de l'état primitif : *Peuplades, tribus sauvages. Le penchant pour la chasse ou la guerre nous est commun avec les animaux : l'homme sauvage ne sait que combattre et chasser* (Buffon). *Un peuple sauvage [...] que nous civilisons en lui donnant nos vices* (Daudet). || *Par extens.* Qui est propre aux hommes primitifs : *Vie sauvage. Mœurs sauvages. Le passage de l'état sauvage à l'état social est une énigme dont aucun fait historique ne donne la solution* (Constant).

II. QUI RAPPELLE L'ÉTAT DE NATURE. **1.** Se dit d'une personne qui s'accommode mal de la vie en société, qui redoute et limite les contacts avec ses semblables : *Un garçon sauvage. Elle est devenue très sauvage en vieillissant. Dans votre jardin public il y a toujours tant de monde, et je suis si sauvage* (Genlis). *J'ai toujours été sauvage et cherchant la solitude* (Dumas) ; et par extens. : *Avoir un caractère sauvage. Mener une vie sauvage et retirée.* || *Class.* Se disait d'une personne grincheuse, d'humeur acerbe : *Alors, il n'était point de lecteur si sauvage* (Boileau). || **2.** *Littér.* Se dit d'une personne qui a quelque chose de farouche, de rude, d'absolu, voire de brutal, dans ses manières, son comportement : *De ce gaillard entretien | La reine n'entendit rien ; | Elle l'eût pris pour outrage ; | Car en ce siècle ignorant | Le beau sexe était sauvage* (La Fontaine). *La cousine Bette, la sauvage Lorraine, quelque peu traîtresse, appartenait à cette catégorie de caractères...* (Balzac). || *Littér.* Se dit aussi des dispositions d'une personne, de son attitude, de ses actions : *Elle me regarda fixement de son regard sauvage* (Mérimée). *Ils gardaient [...] un air craintif et sauvage* (France). *Quand*

verrons-nous dépenser pour le bien une aussi sauvage énergie ? (Gide). || **3.** *Littér.* Se dit des choses qui rappellent la violence, la rudesse de la nature vierge : *De doux roucoulements remplissent ces déserts d'une tendre et sauvage harmonie* (Chateaubriand). *L'océan* [...] *mêlait son bruit sauvage à l'immense nature* (Hugo). || **4.** *Littér.* Qui est digne des époques barbares de l'humanité, par son caractère violent, cruel, impitoyable : *Un ennemi sauvage. Faire face, résister à un sauvage agresseur. Un hurlement sauvage. Un meurtre sauvage. Une guerre sauvage. Des destructions sauvages. La fureur sauvage d'un envahisseur.* || **5.** Qui échappe aux règles établies ou va contre les usages généralement admis, qui a un caractère imprévisible et incontrôlable : *Concurrence sauvage. Immigration sauvage.* || *Camping sauvage,* celui qui se pratique en dehors des lieux autorisés. || *Grève sauvage,* V. GRÈVE 2.

• SYN. : **I, 3** *désert, désolé, farouche, inhabité ;* **4** *barbare, primitif.* || **II, 1** *misanthrope, solitaire ;* **2** *fruste, rustique, rustre ;* **4** *bestial, cruel, farouche, féroce ;* **5** *illégal, illicite, irrégulier.* — CONTR. : **I, 1** *apprivoisé, domestique, domestiqué ; familier ;* **2** *cultivé ;* **3** *habité, urbanisé ;* **4** *civilisé, évolué.* || **II, 1** *liant, mondain, sociable ;* **2** *accommodant, docile, maniable, souple ;* **4** *délicat, doux, raffiné, sophistiqué ;* **5** *autorisé, codifié, réglementé, régulier.*

◆ n. (sens 1, 1596, Hulsius [*le bon sauvage,* av. 1592, Montaigne, d'après Robert, 1964] ; sens 2, av. 1662, Pascal [*vivre en sauvage,* 1924, A. Gide] ; sens 3, 1831, V. Hugo ; sens 4, 1887, Zola ; sens 5, 1847, Michelet). **1.** *Vx.* Homme, femme appartenant à une population, à une société primitive : *On pourrait avancer, sans crainte de se tromper, que, dans une seule ville comme Paris, il y a plus d'hommes qu'il n'y a de sauvages dans toute cette partie de l'Amérique septentrionale comprise entre la mer du Nord et la mer du Sud, depuis le golfe de Mexique jusqu'au nord* (Buffon). *Il devint plus sévère avec elle ; cette rigueur effraya la gentille sauvage* (Chateaubriand). *Ce fut ma première surprise : trouver devant le capot d'une vieille Ford un sauvage tout nu* (Dorgelès). || *Le bon sauvage,* au XVIII[e] s., l'homme proche de l'état de nature et qui n'a pas été gâté par la civilisation. || **2.** Personne qui aime la solitude et fuit les contacts humains : *M. Censier ne viendra pas. C'est un solitaire, un sauvage* (Duhamel). || *Vivre en sauvage,* vivre à l'écart de ses semblables : *Pendant les premiers mois, il avait vécu en sauvage, fuyant les réfugiés autant que les membres du Parti suisse, passant ses journées dans les bibliothèques* (Martin du Gard). || **3.** *Spécialem.* Enfant, individu qui a grandi seul, livré à lui-même et sans aucune formation : *Visiblement, l'attitude de Mouchette inspire à l'épicière une surprise mêlée d'un vague respect. Qui aurait cru cette petite sauvage capable d'un réel chagrin ?* (Bernanos). || **4.** *Fam.* Individu grossier, inculte, sans éducation : *Quel sauvage ! il a bousculé tout le monde sans un mot d'excuse.* || **5.** Personne qui se rend coupable d'actes de cruauté, de barbarie : *Les soldats ennemis se sont conduits comme des sauvages avec leurs prisonniers.*

• SYN. : **2** *ours* (fam.), *solitaire ;* **3** *sauvageon ;* **4** *butor, goujat, malotru, mufle* (fam.).

• REM. *Sauvage,* n. m., a aussi pour fém. SAUVAGESSE (v. à l'ordre alphab.).

◆ n. m. (1876, Larousse). En héraldique, ornement extérieur de l'écu, qui représente un homme nu ceint de feuillages et appuyé sur une massue.

sauvagement [sovaʒmɑ̃] adv. (de *sauvage ;* fin du XII[e] s., *BEC* [1858, p. 28], au sens de « d'une manière étrange, extraordinaire » ; sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2, milieu du XVI[e] s., puis fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; sens 3, av. 1951, A. Gide ; sens 4, début du XIV[e] s.). **1.** *Littér.* Avec le caractère sauvage, grandiose de certains sites naturels : *À droite se creusait un abîme ou immense ravin déchiré, accidenté de la façon la plus sauvagement romantique* (Gautier). || **2.** *Vx.* De façon retirée, à l'écart de la société : *M. Boileau* [non le poète] *vivait claquemuré et le plus sauvagement du monde dans son cloître Saint-Honoré* (Saint-Simon). || **3.** Avec une violence sauvage, brutale : *Je vis ma petite Charlotte se jeter à mon cou et m'étreindre sauvagement* (Gide). || **4.** Avec une férocité, une barbarie digne des temps primitifs : *Traiter sauvagement des prisonniers. Ils ont détruit sauvagement les œuvres d'art.*

1. sauvageon [sovaʒɔ̃] n. m. (de *sauvage ;* début du XIII[e] s., *Guillaume de Palerne,* écrit *sauvechon,* au sens de « pomme sauvage » ; sens 1, 1396, La Curne, écrit *sauvargon* [*sauvageon,* av. 1563, La Boétie] ; sens 2, 1597, Liébault, 409 ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Arbre qui a poussé spontanément dans la nature, sans culture : *Ce n'est pas qu'il y ait aucune de ces bonnes et nouvelles espèces qui ne soit originairement issue d'un sauvageon* (Buffon). || **2.** Plant d'arbre élevé en pépinière et qui n'a pas été greffé : *Les pépins des pommes à cidre fournissent des sauvageons qui se nomment égrins* (Raspail). || **3.** Dans un arbre greffé, rejeton sauvage qui vient au-dessous de la partie greffée.

2. sauvageon, onne [sovaʒɔ̃, -ɔn] adj. (emploi adjectivé de *sauvageon* 1 ; 1793, Brunot, au sens 1 [au fig., 20 janv. 1851, Sainte-Beuve] ; sens 2, 1869, Goncourt). **1.** Qui est de la nature du sauvageon (au sens 1) ou qui en a les caractères (rare) : *L'herbe verte, | Le lierre, le chiendent, l'églantier sauvageon | Font, depuis trois cents ans, l'assaut de ce donjon* (Hugo) ; et au fig. : *On entrevoit en quoi Diderot tenait d'elle* [sa sœur] *et en quoi il en différait : elle était la branche restée rude et sauvageonne, lui le rameau greffé, cultivé et adouci, épanoui* (Sainte-Beuve). || **2.** *Littér.* Qui a un caractère primitif, rude, fruste, qui n'a pas subi les influences de la civilisation et de la culture : *M[me] Gervaisais appréciait en lui cette espèce d'intelligence sauvageonne des races méridionales* (Goncourt).

◆ n. (sens 1, 1887, Zola ; sens 2, 1922, R. Martin du Gard). **1.** Garçon ou fille qui a grandi en liberté, plus ou moins à l'abandon, et sans éducation : *Le père avait fait abandon à l'Œuvre de la sauvageonne qu'il battait* (Margueritte). || **2.** *Littér.* Enfant d'un peuple exotique : *Il regardait son petit corps potelé de sauvageonne, et songeait pour la première fois que cette gamine de onze ans deviendrait femme, se marierait* (Martin du Gard).

sauvagerie [sovaʒri] n. f. (de *sauvage ;* v. 1739, Gohin, au sens 2 ; sens 1, v. 1825, d'après Acad., 1842 ; sens 3, 1846, Balzac ; sens 4, av. 1865, Proudhon). **1.** *Vx.* Condition des hommes et des groupes humains dont le mode de vie est resté proche de l'état de nature : *L'homme n'est sorti de la sauvagerie que pour devenir, pendant de longs siècles, un forçat* (Proudhon). || **2.** Caractère, comportement de ceux qui fuient les contacts humains et les relations de société, pour vivre en solitaires : *Ma sauvagerie naturelle, le doute que j'ai toujours eu de mon talent me rendaient humble au milieu de mes triomphes* (Chateaubriand). *Je ne sais pas d'où m'est venu ce goût de désert et de sauvagerie, en moi depuis l'enfance, et qui semble aller si peu à l'exubérance de ma nature...* (Daudet). || **3.** Caractère d'une personne qui prend parti avec violence, se montre exclusive, entière dans ses actions ou ses sentiments : *Cet esprit rétif, capricieux, indépendant, l'inexplicable sauvagerie de cette fille* [la cousine Bette], *à qui le baron avait par quatre fois trouvé des partis* [...], *lui méritaient le surnom de Chèvre que le baron lui donnait en riant* (Balzac). || **4.** Caractère barbare, féroce, inhumain d'une personne ou de ses actions : *La sauvagerie des hordes mongoles au Moyen Âge. L'assassin s'est acharné avec sauvagerie sur sa victime. La sauvagerie d'un combat, d'une guerre civile.*

• SYN. : **2** *insociabilité, misanthropie ;* **4** *barbarie, bestialité, cruauté, férocité.* — CONTR. : **2** *affabilité, amabilité, sociabilité ;* **3** *docilité, maniabilité, souplesse ;* **4** *douceur, gentillesse, humanité.*

sauvagesse [sovaʒɛs] n. f. (fém. de *sauvage ;* 1632, Sagard [p. 143], au sens 1 ; sens 2, 1840, Mérimée). **1.** *Vx* et *littér.* Femme d'un peuple exotique dont le genre de vie est resté proche de la nature (ordinairement en emploi plaisant) : *Je vis sur un théâtre du boulevard ma sauvagesse coiffée de plumes de coq* (Chateaubriand). *Un petit pagne de dentelles qui la faisait ressembler à une sauvagesse élégante* (Louÿs). || **2.** *Vx*

et *littér.* Femme qui ignore les usages et les raffinements des sociétés policées, ou qui semble rebelle à la vie en société : *J'ai des bijoux, j'apprends je ne sais combien de belles choses, je ne suis plus du tout une sauvagesse* (Mérimée). *Après avoir longtemps essayé de civiliser sa sauvagesse, le poète vit bien qu'il fallait y renoncer* (Daudet).

sauvagin, e [sovaʒɛ̃, -in] adj. (de *sauvage ;* XVe s., Godefroy, au sens de « sauvage » [en parlant d'une bête] ; sens actuel, 1690, Furetière). Se dit de l'odeur et du goût des oiseaux de mer, d'étang, de marais : *Elle laissait après elle une odeur sauvagine* (Fauconnier).

◆ **sauvagin** n. m. (1671, Pomey). *Le sauvagin,* l'odeur, le goût caractéristique du gibier d'eau : *Sentir le sauvagin.*

◆ **sauvagine** n. f. (v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *salvagine* [*sauvagine,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens de « ensemble des bêtes sauvages » ; sens 1, v. 1268, É. Boileau [« viande de ces animaux », 1538, R. Estienne] ; sens 2, fin du XIIIe s.). **1.** Dénomination collective des oiseaux d'eau qui sont l'objet d'une chasse : *Les étangs de la Brenne étaient pris, la sauvagine descendait sur la Creuse* (Chérau). || *Par extens.* Viande de ces animaux : *Le prix de la sauvagine aurait fini par dépasser* [...] *celui de la viande de boucherie* (Benoit). || **2.** Nom collectif donné aux dépouilles des animaux à fourrure vivant en France à l'état sauvage : *Marché de la sauvagine.*

sauvagineur [sovaʒinœr] n. m. (de *sauvagine ;* 1914, *Larousse mensuel,* III, 77). Chasseur qui pratique la chasse aux oiseaux d'eau, à la sauvagine. (On dit aussi SAUVAGINIER.)

sauvaginier [sovaʒinje] n. m. (de *sauvagine ;* 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1970, T. Burnand). **1.** Celui qui fait le commerce en gros des peaux non apprêtées du gibier à fourrure. || **2.** Syn. de SAUVAGINEUR.

sauvastika [sovastika] n. f. (var. de *svastika ;* 1904, Larousse). Symbole indien en forme de croix gammée dont les crochets sont tournés à gauche (influence heureuse). [V. SVASTIKA.]

sauvegarde [sovgard] n. f. (du fém. de *sauf* 1 [v. ce mot] et de *garde* 1, et, peut-être [pour les sens 4-5], de *sauve* et de *garde,* formes des v. *sauver* et *garder ;* v. 1155, Wace, écrit *salve garde* [*sauvegarde,* milieu du XIVe s., Machaut], au sens 1 [« préservation de toute atteinte à une chose », av. 1830, B. Constant] ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1559, Amyot ; sens 4, 1690, Furetière [*sauvegarde de gouvernail,* 1904, Larousse — d'abord *sauvegarde du gouvernail,* 1870, Littré, et *sauvegarde,* 1678, Guillet ; *sauvegarde d'aviron,* 1904, Larousse] ; sens 5, 1842, Acad.). **1.** Protection de la personne, garantie de la liberté assurée par une institution ou accordée par une autorité : *Se mettre sous la sauvegarde de la justice.* || Préservation de toute atteinte à une chose : *Je n'ai pas cessé de travailler de toutes mes forces à la sauvegarde de la paix et des intérêts vitaux de la France* (Sartre). *La librairie du musée expose aussi mon discours pour la sauvegarde des monuments de Nubie* (Malraux). || **2.** *Vx.* Garde, détachement dont s'entourait un prince, un souverain, ou qu'un chef envoyait dans un lieu pour le préserver du pillage : [M. de la Mothe-Arnauld] *s'était fait huguenot. La reine, qui l'affectionnait, lui envoya une sauvegarde le jour de la Saint-Barthélemy* (Sainte-Beuve). || **3.** Personne ou chose servant de défense, de protection, de garantie : *Les lois sont la sauvegarde de la liberté. Que l'innocence de cet enfant me serve de sauvegarde quand je vais apparaître devant mon Juge* (Montherlant). || **4.** Cordage (appelé aussi *ligne de sauvegarde*) que l'homme de barre s'amarre à la taille par mauvais temps, ou sangle spéciale entourant la poitrine d'un équipier : *La sauvegarde s'accroche par un mousqueton au point le plus proche d'une rambarde, d'une main courante.* || *Sauvegarde de gouvernail,* bout de chaîne ou de cordage fixé à l'étambot et sur le gouvernail, pour récupérer celui-ci s'il venait à être enlevé par la mer. || *Sauvegarde d'aviron,* bout de ligne fixé sur un point quelconque de l'embarcation et de l'aviron, pour qu'il ne s'écarte pas du bord et ne se perde pas s'il tombait à l'eau. || **5.** Bande de papier qui sert à protéger les gardes d'un livre jusqu'au moment de la reliure.

● SYN. : **1** *auspice, égide, tutelle ; défense ;* **3** *assurance, bastion, bouclier, gage, rempart, salut.*

sauvegarder [sovgarde] v. tr. (de *sauvegarde ;* 1788, Féraud [art. *sauvegarde*]). Assurer la sauvegarde, la protection de quelque chose : *Son caissier,* [...] *voulut rester à Paris pour sauvegarder les intérêts menacés de la maison* (France). *En se dressant, une fois de plus, pour sauvegarder leur indépendance, les Hellènes donnent au monde un exemple digne de leurs traditions antiques* (De Gaulle). *Sauvegarder sa réputation.*

● SYN. : *assurer, défendre, maintenir, préserver, protéger, sauver.*

sauve-qui-peut [sovkipø] n. m. invar. (emploi substantivé du cri *sauve qui peut !* [début du XVe s.], proprem. « que celui qui le peut se sauve ! », de *sauve,* forme du v. *sauver,* du pron. rel. *qui,* et de la 3e pers. de l'indic. prés. du v. *pouvoir ;* 1614, Bloch-Wartburg, puis 1819, Boiste). Débandade générale, fuite désordonnée de personnes qui s'éloignent rapidement d'un lieu où leur vie est en danger : *Ce fut un sauve-qui-peut général* (Mérimée).

● REM. On écrit *sauve qui peut* sans traits d'union dans le cri de « sauve qui peut ».

sauver [sove] v. tr. (bas lat. *salvare,* délivrer, conserver, préserver [et, dans la langue ecclés., « procurer le salut éternel »], du lat. class. *salvus,* sauf [v. SAUF 1] ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *salvar,* au sens de « défendre » ; sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *salver* [*sauver,* fin du XIIe s. ; « guérir... d'une maladie ... mortelle », 1580, Montaigne] ; sens I, 2, v. 980, *Passion du Christ,* écrit *salvar* [*salver,* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* et *sauver,* v. 1265, J. de Meung] ; sens I, 3, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens II, 1, début du XIVe s., N. Bozon [*sauver la vie à quelqu'un,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure — « lui rendre un grand service », milieu du XXe s. ; *sauver sa tête,* XXe s. ; *sauver sa peau,* 1945, Sartre] ; sens II, 2, fin du XIXe s., A. Daudet [*sauver les meubles,* 1964, Larousse] ; sens II, 3, 1559, Amyot ; sens II, 4, début du XIIIe s. [*sauver les apparences,* 1662, La Rochefoucauld — aussi « ne rien laisser paraître qui puisse... scandaliser »] ; sens II, 5-6, v. 1370, Oresme ; sens II, 7, 1636, Monet).

I. SAUVER QUELQU'UN. **1.** Tirer un être d'un péril grave ou mortel : *Peut-être oubliera-t-il que je l'ai sauvé du naufrage* (Fromentin). *Souvenez-vous plutôt que vous avez sauvé un homme de la mort sans peur de vous compromettre* (Aymé). *Il* [Robineau] *aurait aimé sauver la compagnie d'un grand péril* (Saint-Exupéry). || *Spécialem.* Guérir quelqu'un d'une maladie grave, mortelle : *Sauver un malade.* || **2.** Procurer le salut éternel : *Ce vestibule du purgatoire d'où il serait peut-être facile de sauver quelques âmes* (Nerval). *Dieu a envoyé son Fils pour sauver le genre humain.* || **3.** En parlant d'une chose, être la cause du salut : *Leur courage les a sauvés. Dans votre conseil municipal je n'ai pas trouvé deux voix pour m'assurer la garantie qui pouvait nous sauver* (Jouhandeau).

II. SAUVER QUELQUE CHOSE. **1.** Préserver une chose de la perte ou de la destruction : *Sauver la cargaison d'un navire en détresse. Se replier en sauvant les armes et le matériel. Ainsi vous n'avez rien, absolument rien pu sauver de ce qui vous appartenait ni de ce qui vous venait de vos parents ?* (Jouhandeau). || *Sauver la vie à quelqu'un,* le faire échapper à la mort ; *par exagér.* et *fam.,* lui rendre un grand service. || *Sauver sa tête,* en parlant d'un accusé, échapper à la peine de mort. || Pop. *Sauver sa peau,* échapper à la mort. || **2.** Empêcher la vente, la dispersion d'une chose : *La pensée lui vint de sauver ce petit mobilier oriental qu'elle aimait ; mais il ne s'y arrêta pas, il fallait vendre* (Daudet). || Fig. et fam. *Sauver les meubles,* réussir à soustraire à un désastre, à une déconfiture ce qui permet de survivre. || **3.** Class. *Sauver quelque chose à quelqu'un,* le lui conserver : *Sa révolte* [...] *sauva Naples à l'empereur* (Retz).

|| **4.** *Fig.* Maintenir intact : *Sauver l'honneur.* || *Sauver les apparences,* agir de manière à ne rien laisser deviner d'une situation qu'on a quelques raisons de cacher ; *par extens.,* ne rien laisser paraître qui puisse blesser ou scandaliser : *Dans l'ensemble, ils* [les habitants d'Oran] *n'étaient pas lâches, échangeaient plus de plaisanteries que de lamentations et faisaient mine d'accepter avec bonne humeur des inconvénients évidemment passagers. Les apparences étaient sauvées* (Camus). || Fam. *Sauver la mise à quelqu'un,* v. MISE. || **5.** *Class.* et *littér.* Pallier, masquer quelque chose de fâcheux : *Ils ont travaillé à sauver les inconvénients de ce système* (Bossuet). *Ces hardiesses* [en poésie], *lorsqu'elles sont bien sauvées, comme les dissonances en musique, ont un effet très brillant* (Chateaubriand). *Les pentes, bien ménagées, mettent assez de distance entre l'habitation et la rivière pour sauver les inconvénients du voisinage des eaux sans en ôter l'agrément* (Balzac). || **6.** Faire accepter quelque chose en masquant ce qui est mauvais, médiocre : *Dans certaines œuvres littéraires, la forme sauve le fond.* || **7.** Class. *Sauver quelque chose à quelqu'un,* lui épargner quelque chose de fâcheux : *De vingt coups de bâton* [ma chute] *m'a sauvé l'aventure* (Molière). *Je lui ai sauvé la Bastille* [à un libraire] ; *mais je n'ai pas été fort éloigné d'y aller moi-même* (Voltaire).

• SYN. : **I, 1** *arracher à, soustraire, tirer ;* **2** *racheter ;* **3** *préserver, protéger, sauvegarder.* || **II, 2** *conserver, garder.*

◆ **se sauver** v. pr. (sens 1, av. 1464, J. Chartier ; sens 2, fin du XII^e s., Conon de Béthune ; sens 3, 1538, R. Estienne [*se sauver à toutes jambes,* 1870, Littré] ; sens 4, 1636, Monet ; sens 5, 1673, Molière ; sens 6, 1538, R. Estienne). **1.** Se réfugier dans un lieu pour échapper au danger (vieilli) : *Un cerf, s'étant sauvé dans une étable à bœufs, | Fut d'abord averti par eux | Qu'il cherchât un meilleur asile* (La Fontaine). || **2.** *Class.* Faire son salut éternel : *En sauvant le prochain vous vous sauverez vous-même* (Bourdaloue). || **3.** Chercher un refuge dans la fuite, s'enfuir précipitamment : *Les soldats se sauvaient pour échapper à l'ennemi. Sauvez-vous, enfants de Benjamin, fuyez hors du centre de Jérusalem* (Le Clézio). *Des gens montent dans le compartiment, ravis de toutes ces places vacantes ; puis, à la vue des agents et des menottes, ils font « oh pardon » et se sauvent* (Sarrazin). || *Se sauver à toutes jambes,* fuir précipitamment : *Le troisième* [...] *se sauva dans le Zaccar à toutes jambes* (Daudet). || **4.** S'échapper de quelque endroit où l'on est maintenu de force : *Si j'y étais forcé, je sauterais par la fenêtre pour me sauver un de ces jours* (Musset). || **5.** *Fam.* Prendre congé rapidement, s'en aller vite : *Et maintenant, je me sauve, pardonnez-moi, Suzanne : je suis pressé, pressé* (Duhamel). *Il est tard, je me sauve.* || **6.** *Class.* Se tirer d'affaire : *Ce marchand donne ses étoffes à trop bon prix, je ne sais comme il se peut sauver* (Furetière, 1690).

• SYN. : **3** *décamper* (fam.), *détaler* (fam.), *prendre le large* (fam.), *se tailler* (pop.), *se tirer* (pop.) ; **4** *s'évader ;* **5** *se barrer* (pop.), *s'éclipser, filer* (fam.).

sauvetage [sovtaʒ] n. m. (de *sauver,* d'après *sauveté* [a remplacé *sauvage,* sauvetage — 1591, Jal —, et *sauvelage,* même sens — 1611, Cotgrave —, dér. de *sauver*] ; 1773, Bourdé de Villehuet, au sens 1 [*canot de sauvetage,* 1878, Larousse — *bateau...,* 1863, Littré, art. *bateau ; gilet... de sauvetage,* 1888, Larousse ; *bouée de sauvetage,* 1811, Mozin, art. *bouée ; ligne de sauvetage,* 1904, Larousse ; *échelle de sauvetage,* 1801, Mercier ; *médaille de sauvetage,* 1876, Larousse ; *sauvetage nautique,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1922, R. Martin du Gard [« action de tirer quelqu'un d'une situation périlleuse », 1801, Mercier]). **1.** Opération par laquelle on essaie de soustraire des personnes ou des choses à un danger, à une situation critique, périlleuse : *Pas médaillé, le vieux Cabantous, après vingt sauvetages* (Daudet). *Nous avons fait tous ces temps-ci des choses magnifiques : recherche de camarades perdus, sauvetage d'avion, etc.* (Saint-Exupéry). || *Canot, bateau de sauvetage,* canot, bateau qu'on utilise pour porter secours aux équipages et aux passagers de navires en détresse : *Malgré les efforts du bateau de sauvetage* [...], *quatre hommes et le mousse ont péri* (Maupassant). || *Gilet, brassière, ceinture de sauvetage,* accessoires qui s'attachent sous les épaules et qui permettent de flotter sur l'eau sans nager. || *Bouée de sauvetage,* couronne de liège jetée aux personnes tombées à la mer, pour leur permettre de rester sur l'eau jusqu'à l'arrivée des secours. || *Ligne de sauvetage,* cordage terminé par un petit sac lesté, destiné à être envoyé à une personne tombée à la mer. || *Échelle de sauvetage,* échelle dont se servent les pompiers dans les incendies. || *Médaille de sauvetage,* décoration particulière décernée aux auteurs de sauvetage en mer. || *Sauvetage nautique,* sport consistant à s'entraîner aux actes de sauvetage en mer. || **2.** *Fig.* Action de tirer quelqu'un d'un danger quelconque : *Le sauvetage d'une entreprise commerciale en difficulté.*

sauveté [sovte] n. f. (de *sauf* 1 [v. ce mot] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *salvetet,* au sens de « salut de l'âme » ; sens 1, v. 1160, *Moniage Guillaume,* écrit *salveté* [*sauveté,* v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 2, 1964, Larousse [*salveté,* « juridiction jouissant d'une immunité », 1376, Du Cange] ; sens 3, 1975, *Lexis* [*cellule de sauveté,* « cellule où est élevée cette abeille », 1964, Larousse]). **1.** *Class.* État d'un être ou d'une chose mis hors de danger : *On l'a escorté jusqu'à ce qu'il fût en lieu de sauveté* (Furetière, 1690). || **2.** Au Moyen Âge, bourgade rurale de création artificielle, analogue aux villes franches et aux bastides : *Les sauvetés furent créées dans le midi de la France à l'époque des grands défrichements médiévaux.* || **3.** *Reine de sauveté,* abeille élevée d'une façon spéciale et destinée à remplacer une reine morte.

sauveter [sovte] v. tr. (de *sauvet*[*age*] ; 1870, Littré). Porter secours à des naufragés ou à un équipage en détresse.

sauveterre [sovtɛr] n. m. (emploi comme n. commun de *Sauveterre,* n. de la commune de Haute-Garonne près de laquelle ce marbre est extrait ; 1676, Félibien). Marbre noir veiné de blanc et de jaune, et marqué de blanc.

sauveteur [sovtœr] n. m. (de *sauvet*[*age*] ; 1816, Dauzat-Dubois-Mitterand, sans indication de sens ; 1836, Acad., au sens de « bateau de sauvetage » ; sens actuel, 1860, Poitevin). Personne qui opère un sauvetage ou qui y prend part : *A-t-on jamais vu le sauveteur, jugeant indigne son obligé, le rejeter à la mer ?* (Saint-Exupéry).

sauvette (à la) [alasovɛt] loc. adv. ou adj. (de [*se*] *sauver ;* 1867, Delvau, dans la loc. *jouer à la sauvette,* jouer à se courir après ; 1898, Esnault, au sens de « fuite du marchand sans patente à la vue de la police » ; sens 1, 1933, Larousse [*vendre à la sauvette,* « vendre de cette façon », 1920, G. Duhamel ; *marchand à la sauvette,* 1964, Robert] ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** *Vente à la sauvette,* vente qui se fait sur la voie publique sans autorisation. || *Marchand à la sauvette,* marchand qui pratique ce genre de vente. || **2.** *Fig.* et *fam.* En toute hâte, pour échapper à l'attention : *Ici, encore ce matin, nous n'avons pas eu le temps de casser la croûte. Tout se fait à la sauvette* (Proust). *Leur excitation me tue : ces baisers à la sauvette pendant que les agents vous tirent par la manche...* (Sarrazin).

• SYN. : **2** *à la va-vite, hâtivement, précipitamment.*

sauveur [sovœr] n. m. (bas lat. *salvator,* sauveur [aussi pour désigner Jésus-Christ], de *salvatum,* supin de *salvare* [v. SAUVER] ; 1050, Stengel, écrit *salvaire,* au cas sujet [*salvedur,* au cas régime, v. 1120, *Psautier d'Oxford — salveür,* v. 1138, Gaimar, et *sauveor,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *sauveur,* au cas sujet et au cas régime, XIII^e s.], au sens 3 ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *salveor* [*sauveur,* v. 1380, *Aalma*] ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Celui qui tire une personne, une collectivité d'un grave danger ou d'une situation critique : *Le sauveur de son père était un bandit* (Hugo). *Le sauveur de la patrie.* || **2.** *Fam.* Celui qui tire d'une difficulté quelconque : *Avant vous les finances de l'École étaient dans un état désespéré. Vous en avez fait une affaire magnifique. Vous avez été notre sauveur* (Mauriac). || **3.** *Le Sauveur du monde, le Sauveur,* nom donné par les chrétiens à

Jésus-Christ envoyé ici-bas pour sauver les hommes (avec une majuscule, en ce sens) : *C'est moi qui ai désigné le Sauveur aux hommes de Caïphe et qui l'ai fait arrêter la nuit comme un criminel* (Caillois).

• SYN. : **3** *messie, rédempteur.*

◆ adj. (1845, Bescherelle). Se dit de ce qui tire quelqu'un d'un grand danger : *Le pilote qui sombre | Jette au phare sauveur un œil reconnaissant* (Hugo). *Un remède sauveur.*

sauvignon [soviɲɔ̃] n. m. (origine inconnue ; 1732, Liger [II, 448], au sens de « sorte de raisin gros, long et hâtif » ; sens actuel, 1870, Littré). Variété de cépage blanc cultivée dans la Gironde, la Nièvre, le Gers, le Cher.

sauvoir [sovwar] n. m. (de *sauver ;* 1253, Godefroy). *Vx.* Vivier, bassin aménagé pour l'élevage des poissons : *Je sus enfin qu'on n'y voyait ni gibier seigneurial, ni moulin fortifié, ni sauvoir, ni colombier à piliers, ni four banal, ni grange à nef, ni châtelet, ni ponts fixes ou levis* (Proust).

savamment [savamɑ̃] adv. (de *savant ;* 1539, R. Estienne, écrit *sçavamment* [*savamment,* XVIII[e] s.], au sens 1 [*parler savamment d'une chose,* 1690, Furetière — écrit ...*sçavamment*] ; sens 2, 1627, Brunot). **1.** D'une manière savante : *Discuter savamment d'une question.* || *Parler savamment d'une chose,* en parler en connaissance de cause, pour l'avoir expérimentée. || **2.** Avec habileté : *André se relève lentement, avec son expression savamment composée de bon mari éploré* (Sartre). *Une intrigue savamment concertée.*

• SYN. : **1** *doctement, sciemment ;* **2** *adroitement, habilement, ingénieusement.*

savane [savan] n. f. (esp. *çavana,* même sens, du taïno [langue d'Haïti] *zavana,* même sens ; 1529, Parmentier). Vaste prairie constituée de graminées de haute taille, de plantes à rhizomes, caractéristique des régions tropicales à longue saison sèche : *La savane couvre de grands espaces en Afrique et en Amérique.*

savant, e [savɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (anc. part. prés. de *savoir* 1 ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « qui a des connaissances étendues » ; sens 1, v. 1155, Wace [*société savante,* 1870, Littré — *assemblée savante,* av. 1742, Massillon ; *femme savante,* 1672, Molière] ; sens 2, 1610, d'Urfé [*savant à,* 1549, R. Estienne] ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1677, Fléchier ; sens 5, 1659, Molière ; sens 6, 1767, J.-J. Rousseau). **1.** Se dit d'une personne qui possède des connaissances étendues en sciences physiques ou en sciences humaines : *Un homme très savant en astronomie, en mathématiques, en histoire, en philologie.* || *Société savante, assemblée savante,* société dont les membres rendent compte de leurs travaux et recherches scientifiques ou érudites et en discutent. || *Femme savante,* femme qui fait étalage de ses connaissances au point d'en être ridicule. || **2.** Class. *Savant de,* qui sait par expérience : *Savante, à ses dépens, de ce qu'il savait faire, | Elle le souffrait mal auprès d'un adversaire* (Corneille). || Class. et littér. *Savant à,* qui est initié, exercé à quelque chose : *Pour peu savant qu'on soit aux mouvements de l'âme, | On devine aisément qu'elle en veut à Florane* (Corneille). *Chloé savante au luth, habile en l'art du chant* (Musset). || **3.** *Animal savant,* animal dressé à exécuter certains tours, certains exercices, dans les cirques en particulier : *Je vous ai dit que c'était un montreur d'animaux savants. Il les achète à des dresseurs* (Queneau). || **4.** Se dit d'une chose, d'un ouvrage où il y a de l'érudition : *De savants travaux de philologie, d'histoire, de linguistique. Comme surcroît de preuve, Mardouk inventa (ou crut inventer) les noms des théologiens de l'avenir qui consacreraient des dissertations savantes au rêve de Procula* (Daillois). || *Édition savante,* v. ÉDITION. || *Mot savant,* v. MOT. || **5.** Se dit de ce qui dénote de l'habileté, du talent, du savoir-faire : *On fait cuire une savante bouillabaisse sous un feu de pommes de pin* (Duhamel). *Il rôdait aux alentours du Majestic, en déployant les ruses les plus savantes* (Simenon). *Faire une savante démonstration. Une combinaison savante.* || **6.** Se dit de ce qui est difficile à comprendre : *Un problème de géométrie très savant.*

• SYN. : **1** *calé* (fam.), *cultivé, ferré* (fam.), *fort* (fam.), *instruit, lettré ;* **4** *docte, érudit ;* **5** *astucieux, ingénieux ;* **6** *ardu, compliqué, dur.* — CONTR. : **1** *ignare, ignorant, illettré, inculte, nul, profane ;* **4** *élémentaire, rudimentaire, sommaire, superficiel ;* **6** *facile, simple.*

◆ **savant** n. m. (1634, Mersenne). Personne qui possède des connaissances étendues dans une science et qui, par ses recherches, ses travaux, contribue au développement de cette science : *Dans ces courses, je m'initiai moi-même à des plaisirs inconnus au savant qui vit dans la méditation* (Balzac). *Un savant, un vrai savant, pour les pauvres gens de l'usine, de la terre ou de l'atelier, c'est un monsieur qui passe une grande partie de sa vie à consulter des appareils, à regarder dans le microscope, à disséquer des animaux* (Duhamel). *Jean est pupille de la nation, alors de bourse en bourse, il est devenu un grand savant, un grand physicien* (Triolet).

• SYN. : *chercheur, scientifique.*

savantas [savɑ̃tɑ] ou **savantasse** [savɑ̃tas] n. (de *savant ;* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné, comme adj., écrit *sabantas,* au sens de « qui a un savoir confus » [comme gasconnisme] ; écrit *savantasse,* comme n., au sens class., 1646, Livet [*savantas,* av. 1660, Scarron]). *Class.* et *littér.* Personne qui affecte d'avoir de grandes connaissances mais dont le savoir est très confus : *Et des gens comme vous doivent fuir l'entretien | De tous ces savantas qui ne sont bons à rien* (Molière). [La Marquise :] *Depuis une dizaine d'années seulement puis-je croire à ce que les savantasses appellent aujourd'hui mon « authenticité »* (La Varende).

savantissime [savɑ̃tisim] adj. (superl. de *savant ;* 1664, Molière). *Fam.* et *ironiq.* Très savant : *Homme savant, savantissime* (Molière).

savarin [savarɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun du n. du célèbre gastronome et écrivain français Jean Anthelme *Brillat-Savarin* [1755-1826] ; 1856, Furpille, écrit *brillat-savarin ; savarin,* 1864, *la Vie parisienne,* II, 705). Gâteau rond, évidé au milieu comme une couronne et que l'on sert garni de crème et imbibé d'un sirop à la liqueur.

1. savart [savar] n. m. (emploi comme n. commun du n. du physicien français Félix *Savart* [1791-1841] ; 1923, Larousse). En acoustique, unité de différence de hauteur des sons.

2. savart [savar] n. m. (du radical gaulois **samo-,* été ; v. 1210, *Folque de Candie,* écrit *sauvart,* au sens de « terre inculte, friche » ; écrit *savart,* au sens 2, 1300, Friemel, 12 ; sens 1, 1873, d'après Littré, 1877). **1.** *Dialect.* Nom qu'on donne, dans les Ardennes, à des terres incultes qui servent de pâture. || **2.** Nom sous lequel on désigne, en Champagne pouilleuse, les terres crayeuses pauvres.

savate [savat] n. f. (origine obscure, peut-être d'un mot oriental [cf. l'ar. *sabbât,* savate] ; fin du XII[e] s., *Aiol,* écrit *chavate* [*çavate,* v. 1220, Tobler-Lommatzsch ; *savate,* XIV[e] s.], au sens 1 [*traîner la savate,* av. 1765, comte de Caylus] ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1656, Oudin ; sens 4, 1829, Vidocq ; sens 5, 1870, Littré). **1.** Vieille chaussure éculée, vieille pantoufle : *Une petite fille, les pieds dans des savates* [...], *donnait à boire aux femmes* (Flaubert). || Fig. et fam. *Traîner la savate,* être pauvre, vivre misérablement. || **2.** Chaussure neuve ou vieille dont le quartier est rabattu : *Mettre ses souliers en savate.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne maladroite : *Travailler comme une savate.* || **4.** Forme de lutte, en vogue surtout au XVIII[e] s., où l'on se battait avec les pieds et les mains : *Il prévenait d'ailleurs le gentilhomme de se bien comporter avec lui désormais car il savait admirablement la savate* (Balzac). || **5.** Pièce de bois sur laquelle repose un navire au moment de son lancement et qui coulisse sur le chemin de glissement. (On dit aussi SAVATE DE BER.)

savetier [savtje] n. m. (de *savate ;* v. 1213, *Fet des Romains*). *Vx.* Raccommodeur de souliers : *Une seconde, le savetier relâcha l'étreinte de ses genoux sur la bigorne et se mit à sourire* (Duhamel).

• SYN. : *cordonnier.*

saveur [savœr] n. f. (lat. *saporem,* accus. de *sapor, saporis,* goût caractéristique d'une chose, chose de bon goût, de *sapĕre,* avoir du goût ; v. 1130, *Eneas,* écrit *savor* [*saveur,* 1256, Ald. de Sienne], au sens 2 ; sens 1, XII^e s., *Jeu d'Adam,* écrit *savor* [*saveur,* XIII^e s., *Roman de Renart*] ; sens 3, 1718, Acad.). **1.** Sensation agréable ou désagréable perçue par l'organe du goût : *La saveur âcre de l'eau de mer. La saveur sucrée d'un fruit. Un mets sans saveur.* || **2.** *Fig.* Qualité de ce qui est susceptible de produire une sensation agréable ou non : *Amour, vos baisers florentins avaient une saveur amère | Qui a rebuté nos destins* (Apollinaire). *Ce moment avait une saveur âpre et inoubliable* (Beauvoir). || **3.** Qualité de ce qui est susceptible de plaire par son originalité : *Même quand il nous irrite le plus, nous ne laissons pas de découvrir en lui* [Rousseau] *cette saveur que l'on ne trouve qu'en soi-même* (Mauriac). *La saveur d'un bon mot, d'une plaisanterie.*

● SYN. : **1** *bouquet, fumet, goût, sapidité, succulence ;* **3** *piment, piquant, sel.*

1. savoir [savwar] v. tr. (lat. pop. *sapēre, altér. du lat. class. *sapĕre,* avoir du goût, avoir du discernement, de l'intelligence, du jugement, comprendre, savoir ; fin du X^e s., écrit *saveir* [*savoir,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens I, 1 [*je sais ce que je sais,* 1666, Molière ; *ne vouloir rien savoir,* 1893, Courteline ; *je ne veux pas le savoir,* 1964, Robert ; *qui tu sais...,* 1474, *Mystère de l'Incarnation ; c'est à savoir, à savoir* et *savoir,* 1694, Acad. — *reste à savoir,* 1870, Littré] ; sens I, 2, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy [*faire quelque chose sans le savoir,* 1847, Balzac ; *savoir ce qu'on veut,* 1876, Larousse ; *ne pas savoir ce qu'on veut, être tout je ne sais comment,* 1870, Littré ; *ne pas savoir où se mettre,* fin du XVII^e s., Saint-Simon ; *ne pas savoir ce qu'on fait ni ce qu'on dit,* fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; *ne savoir... à quel saint se vouer,* fin du XV^e s., Commynes] ; sens I, 3, fin du X^e s., *Vie de saint Léger* [*en savoir long sur...,* v. 1700, d'après Ph. Leroux, 1718 ; *faire savoir quelque chose à quelqu'un,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *ne pas être sans savoir,* 1964, Robert ; *..savez-vous,* av. 1857, Musset] ; sens I, 4, début du XIII^e s., Audefroi le Bastard [suivi d'un participe ou d'un adj., v. 1050, *Vie de saint Alexis*] ; sens I, 5, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*que sais-je ?,* 1580, Montaigne] ; sens I, 6, 1663, Molière [*savoir par cœur,* 1580, Montaigne ; *savoir quelqu'un par cœur,* 1669, Molière] ; sens I, 7, 1642, Corneille [*qui sait ?,* 1847, Michelet ; *va savoir...,* 1964, Robert] ; sens I, 8, XIII^e s., *Roman de Renart* [*..savoir la carte,* 1690, Furetière ; *savoir le monde,* 1671, Pomey — *..son monde,* 1612, M. Régnier ; *savoir la cour,* 1670, Molière] ; sens II, 1, v. 980, *Passion du Christ* [*savoir vivre,* 1466, P. Michault] ; sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*savoir y faire,* 1955, Robert, art. *faire*]). [Conj. **32.**]

I. AVEC UN NOM OU UN PRONOM POUR COMPLÉMENT D'OBJET. **1.** Avoir la connaissance de quelque chose : *Les terroristes ne savaient pas d'avance qu'ils étaient des terroristes* (Chateaubriand). *Quand les pères ne savent pas ce qu'ont leurs filles, les mères le devinent* (Balzac). *Que savons-nous ? Qui donc connaît le fond des choses* (Hugo). *Elle ne savait rien, dans ce sens total où ne rien savoir équivaut à ne rien comprendre* (Proust). *Quand on parle de l'Art, tout le monde se comprend et personne ne sait au juste de quoi il s'agit. Voilà bien le pire danger* (Aymé). *Savoir le nom de quelqu'un. Savoir sa date de naissance. Savoir d'avance ce qui va arriver.* || *Dieu sait, Dieu le sait, Dieu sait que, Dieu sait si,* v. DIEU. || *Je sais ce que je sais,* je ne veux pas m'expliquer davantage. || *Je ne sais où, je ne sais quel, je ne sais qui, je ne sais quoi, un je-ne-sais quoi,* v. ces mots à l'ordre alphab. || *Ne vouloir rien savoir,* refuser énergiquement de faire quelque chose, de tenir compte d'une observation, d'une objection : *Je ne veux rien savoir, j'ai juré de ne rien savoir, de vivre les yeux fermés* (Hébert). || *Je ne veux pas le savoir,* je ne veux pas connaître vos raisons, vos explications. || *Qui tu sais, qui vous savez, que tu sais, que vous savez,* etc., s'emploient pour ne pas nommer une personne, une chose et alors qu'il est inutile de préciser : *Cet argent — voilà ce qu'il faut que j'ajoute — | Vient de qui vous savez pour ce que vous savez* (Hugo). || *C'est à savoir, reste à savoir* et, ellipt., *à savoir* ou *savoir,* s'emploient pour marquer le doute : *Les réformateurs voudraient détruire les abus : savoir s'ils réussiront.* || **2.** Avoir conscience de quelque chose : *Savoir ce qu'on fait. Savoir ses obligations à l'égard de quelqu'un. Savez-vous que, chaque fois que vous bougez la tête, vous m'envoyez l'odeur de vos cheveux ?* (Montherlant). || *Faire quelque chose sans le savoir,* sans en avoir conscience. || *Savoir ce qu'on veut,* être fermement décidé à faire ce qu'on s'est proposé. || *Ne pas savoir ce qu'on veut,* être indécis. || *Ne pas savoir où se mettre,* éprouver un embarras, une confusion extrêmes. || Fam. *Être tout je ne sais comment,* avoir un malaise indéfinissable. || *Ne pas savoir ce qu'on fait ni ce qu'on dit,* être troublé au point de ne pas avoir la conscience exacte de ses actes ou de ses paroles. || *Ne savoir que faire, quoi faire, où donner de la tête, à quel saint se vouer,* être dans une situation très embarrassante. || **3.** Connaître une chose pour en avoir été informé : *Savoir une nouvelle. Savoir quelque chose par ouï-dire, par la rumeur publique. Il sait tout ce qui se passe autour de lui. Plaider le faux pour savoir le vrai. « Savez-vous ce qu'elle a demandé tout à l'heure ? » dit M. de K...* (Giono). || *En savoir long sur quelqu'un, sur quelque chose,* être bien renseigné sur une personne, sur une chose. || *Faire savoir quelque chose à quelqu'un,* l'informer par lettre, par message. (V. aussi AS-SAVOIR.) || *Ne pas être sans savoir,* ne pas ignorer, être au courant de quelque chose : *Vous n'êtes pas sans savoir une nouvelle que tout le monde connaît.* || Fam. *Sais-tu, savez-vous,* s'emploient en incise, en tête ou, le plus souvent, en fin de phrase, surtout en Belgique, pour mettre en relief une affirmation : *Le billet doux que je viens de recevoir n'est pas si niais, savez-vous !* (Musset). *Elle est toute mignonne cette petite fille, savez-vous.* || **4.** Vx et littér. *Savoir quelqu'un, quelque chose,* avoir connaissance de l'existence de quelqu'un, de quelque chose : *Je sais un paysan qu'on appelait Gros-Pierre* (Molière). *J'en sais qui s'épuisent ainsi, se consument stérilement pendant des années sur un ouvrage, paralysent leurs qualités réelles* (Daudet). *Je sais des dévotes qui se flattent de donner à leur confesseur et à leur Dieu de terribles inquiétudes* (France) ; avoir connaissance que cette personne ou cette chose possède la qualité, se trouve dans l'état indiqué par le participe ou l'adjectif qui suit : *Il la savait là, tout près, séparée de lui par deux portes* (Maupassant). *Je ne le savais pas malade.* || **5.** Connaître quelque chose qui s'apprend, posséder une science, un art, un métier : *Savoir le latin, le grec, les mathématiques. Savoir plusieurs langues. Il faut avoir beaucoup étudié pour savoir peu* (Montesquieu). *Généralement les gens qui savent peu parlent beaucoup, et les gens qui savent beaucoup parlent peu* (Rousseau). || *Que sais-je ?,* formule par laquelle on met en doute la valeur de ses propres connaissances. || *Ne savoir ni A ni B,* v. A. || *Savoir le fin de quelque chose,* v. FIN. || **6.** Avoir en mémoire : *Savoir sa leçon. Savoir son rôle.* || *Savoir par cœur,* pouvoir réciter mot à mot : *Il savait par cœur le « Contrat social », « la Nouvelle Héloïse »* (Maupassant). || Fam. et fig. *Savoir quelqu'un par cœur,* connaître parfaitement son caractère. || *Savoir quelque chose sur le bout du doigt,* v. DOIGT. || **7.** *Absol.* Avoir des connaissances : *Notre savoir consiste en grande partie à « croire savoir » et à croire que d'autres savent* (Valéry). *Lui aussi* [Flaubert] *croyait à l'imprimé, avait foi dans les manuels, s'en rapportait à ceux qui savent* (Mauriac). || *Qui sait ?,* peut-être ; ce n'est pas impossible. || Fam. *Va savoir, allez savoir,* il est bien difficile de se faire une opinion. || **8.** *Vx* ou *littér.* Être capable de trouver ou d'utiliser une chose : *Si l'on sait la méthode de prouver la vérité, on aura en même temps celle de la discerner, puisqu'en examinant si la preuve qu'on en donne est conforme aux règles qu'on connaît, on saura si elle est exactement démontrée* (Pascal). *« Ne sau-*

riez-vous pas le moyen de me faire trouver un trésorier qui ne me vole point ? — Assurément, répondit Zadig, je sais une façon infaillible de vous donner un homme qui ait les mains nettes » (Voltaire). *Savoir le chemin, son chemin. Savoir sa langue.* || *Savoir la carte du pays* ou *savoir la carte,* connaître parfaitement les intrigues, les intérêts, les manières du monde, d'une société. || *Savoir le monde, son monde,* avoir l'expérience des usages du monde : *La discrétion est un principe pour tout homme qui sait son monde* (Musset). || *Savoir la cour,* connaître les usages, les intrigues de la cour : *Le reproche en un sens le plus honorable que l'on puisse faire à un homme, c'est de lui dire qu'il ne sait pas la cour* (La Bruyère).

II. Avec un infinitif pour complément d'objet. **1.** Avoir la possibilité, la capacité de faire quelque chose à la suite d'un apprentissage : *Quoi que ce fût qu'il achetât (et il achetait beaucoup), il prétendait que je susse faire l'addition, le temps de sortir argent ou billet de ma poche* (Gide). *Un enfant qui sait marcher. Savoir nager. Savoir parler une langue étrangère.* || *Savoir vivre,* connaître la manière de se conduire convenablement en société ; se montrer compréhensif à l'égard des autres. || **2.** Être capable de faire quelque chose en vertu d'un talent, d'un pouvoir, d'un effort de volonté : *Savoir s'exprimer. Savoir commander. Il saura se faire obéir. Un malin qui a su se tirer d'affaire. Je ne crois pas qu'il sache faire le travail que vous lui avez commandé. Il faut savoir attendre. Savoir se contenter de peu. Mais les gens ne savent pas tenir leur langue. Quand ils auront été échaudés une ou deux fois, ils apprendront peut-être à se taire* (Triolet). || *Savoir s'y prendre,* v. prendre. || *Savoir y faire,* agir habilement pour arriver à ses fins.

• Syn. : **I, 1** *connaître ;* **3** *être au courant de, être au fait de.*

◆ v. intr. (sens 1, xvi[e] s. [*c'est jeune et ça ne sait pas,* début du xx[e] s.] ; sens 2, 1695, M[me] de Sévigné). **1.** Avoir des connaissances et de l'expérience : *Si jeunesse savait !* || Fam. *C'est jeune et ça ne sait pas,* la jeunesse manque toujours d'expérience, c'est inévitable. || **2.** Être sûr de quelque chose : *Si je savais, je serais plus affirmatif.*

◆ **se savoir** v. pr. (1580, Montaigne, au sens de « se connaître soi-même » ; sens 1, 1839, Balzac ; sens 2, 1671, Pomey). **1.** Avoir conscience de son état : *Se savoir vulnérable. Se savoir incurable.* || **2.** (Avec un sujet désignant une chose). Être connu : *Tout se sait. Tout finit par se savoir, tôt ou tard.*

◆ **À savoir** ou **savoir** loc. conj. de coordination (v. 1130, *Eneas* [*à savoir — écrit a saveir ; savoir,* fin du xv[e] s., Commynes — *ço est a savoir,* même sens, xii[e] s., *Lois de Guillaume*]). C'est-à-dire (s'emploie surtout dans les énumérations) : *Son revenu a plusieurs sources, à savoir sa place, le produit de sa terre, etc.* (Littré). *L'armée était composée de quinze mille hommes, savoir : dix mille hommes de pied et cinq mille chevaux* (Littré).

◆ **À savoir que** loc. conj. (1964, Larousse). S'emploie pour introduire une explication.

• Rem. **1.** Les formes du subjonctif : *je ne sache pas que, que je sache* (en incise), *pour autant que je sache, autant que je sache, nous ne sachions pas que* (rare), employées souvent dans des phrases négatives ou interrogatives, expriment une affirmation atténuée et sont suivies du subjonctif : *Je ne sache pas que vous ayez rien à vous reprocher* (Marivaux). *Je ne sache point que les catholiques de Tour-coing m'aient acclamé* (France). *Je ne sache pas que Solange ait pris légèrement l'idée de vous épouser* (Bernstein). *Il n'a point été à la campagne, que je sache* (Littré). *Jules Romains, qu'on sache, n'a jamais tenu un journal* (Criticus). *Il existe une science que seuls les médecins ont, que je sache, introduite dans le programme normal des études. Elle porte le beau nom de déontologie* (Duhamel).

2. Le conditionnel du verbe *savoir* employé le plus souvent avec la négation simple *ne* est l'équivalent atténué de « pouvoir » : *Une société ne saurait subsister sans gouvernement* (Montesquieu). *Je ne saurais faire ce que vous me dites* (Acad.). *Les hommes ne sauraient se passer de religion* (Duhamel). *Il ne saurait être question de satisfaire vos exigences. Tout ceci ne saurait faire votre bonheur.*

2. savoir [savwar] n. m. (emploi substantivé de *savoir* 1 [v. l'art. précéd.] ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *sabir,* au sens de « le fait de savoir, la connaissance » ; fin du x[e] s., *Vie de saint Léger,* écrit *savier* [*saveir,* 1080, *Chanson de Roland ; savoir,* xii[e] s.], aux sens de « intelligence, sagesse, habileté » ; sens 1, v. 1155, Wace, écrit *saveir* [*savoir,* fin du xii[e] s., Châtelain de Coucy ; *un grand savoir,* 1673, Boileau — *grant saveir,* « grande sagesse », 1080, *Chanson de Roland ; un demi-savoir,* 1836, Acad.] ; sens 2, 1842, L. J. N. Bertrand). **1.** Ensemble des connaissances acquises par l'étude : *Quant à moi, j'admets aisément que j'ignore ce que j'ignore, et que tout savoir véritable se réduit à voir et pouvoir* (Valéry). *Le savoir qui compte est celui qu'on se donne à soi-même, par curiosité naturelle, passion de savoir* (Léautaud). *Le savoir est en quelque sorte un souvenir d'idées* (Sartre). || *Un grand savoir,* des connaissances très étendues. || *Un demi-savoir,* un savoir superficiel. || **2.** *Le gai savoir,* la poésie des troubadours.

• Syn. : **1** *bagage, connaissances, culture, érudition, instruction, science.*

savoir-faire [savwarfɛr] n. m. invar. (de *savoir* 1 et de *faire* 1 ; 1671, Bouhours, au sens 1 ; sens 2, 4 juill. 1772, Voltaire). **1.** Habileté à réussir dans ce qu'on entreprend : *Grâce à son savoir-faire cet homme a obtenu une belle situation.* || **2.** Compétence acquise par l'expérience dans l'exercice d'une profession : *Il* [Alexandre Darembert] *avait été attiré autrefois par la médecine et prétendait à un certain savoir-faire* (Lacretelle).

• Syn. : **1** *adresse, chic* (fam.), *compétence, dextérité, ingéniosité, maestria, maîtrise, talent, tour de main* (fam.), *virtuosité.*

savoir-vivre [savwarvivr] n. m. invar. (de *savoir* 1 et du v. *vivre* [v. aussi *savoir* 1, § II, 1] ; 1671, Bouhours). Connaissance et pratique des règles de la politesse, des usages de la vie en société : *Les gens regardent les deux commandants et le chef du maquis qui descendent de la voiture en plein jour* [...] *ils les regardent, et c'est tout. Ils ont du savoir-vivre* (Triolet).

• Syn. : *civilité, correction, éducation, tact, urbanité, usage.*

1. savon [savɔ̃] n. m. (lat. *saponem,* accus. de *sapo, saponis,* savon, mélange de suif et de cendre avec lequel les Gaulois se rougissaient les cheveux, germ. **saipon-,* sorte de caustique ; fin du xii[e] s., *Roman d'Alexandre,* au sens 1 [*savon dentifrice,* 1955, Robert, art. *dentifrice ; savon à barbe,* 1964, Robert ; *savon cosmétique,* 1964, Larousse ; *savon de toilette,* 1835, Acad. ; *savon de Marseille,* 1723, Savary des Bruslons, II, 1478 ; *savon noir,* 1530, Palsgrave, 198 — *savon mol,* même sens, xiii[e] s., Fagniez ; *savon ponce...,* 1845, Bescherelle ; *savon en paillettes,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Produit obtenu en faisant agir un alcali sur un corps gras, et utilisé pour blanchir le linge, pour dégraisser : *Un morceau de savon. Du savon liquide. Du savon en poudre.* || *Bulle de savon,* v. bulle. || *Savon dentifrice,* pâte savonneuse additionnée de glycérine et de substances aromatiques, employée pour les soins des dents. (On dit plutôt pâte dentifrice.) || *Savon à barbe,* produit moussant dont on enduit la barbe pour la ramollir avant de se raser. || *Savon cosmétique,* savon destiné à stimuler, adoucir et nourrir la peau. || *Savon de toilette,* savon fabriqué à partir d'une pâte ne contenant pas de produits insaponifiés, dont la teneur en alcali est inférieure à 0,05 p. 100 et la teneur en chlorure de sodium voisine de 0,5 p. 100. || *Savon de Marseille,* savon contenant 63 p. 100 d'acides gras et d'acides résiniques, avec une teneur en eau de 28 p. 100. || *Savon noir,* combinaison de corps gras et de résine avec une lessive de potasse ou de soude. (On dit aussi savon mou et savon de potasse.) || *Savon ponce,* ou *savon minéral,* savon à décrasser dans la fabrication duquel il entre de la pierre ponce. || *Savon en paillettes,* savon se pré-

sentant sous la forme de lamelles géométriques minces, régulières, plus ou moins fragmentées, et dont la teneur en acides gras et en acides résiniques est de 78 p. 100 au moins. || **2.** Morceau de savon : *Acheter un savon.*

2. savon [savɔ̃] n. m. (déverbal de *savonner ;* 1632, Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1788, Féraud). **1.** *Class.* Action de savonner le linge pour le blanchir ; lessive : *Cette dentelle s'en est allée en deux savons (Furetière, 1690).* || **2.** *Fig.* et *fam.* Verte réprimande : *Quel savon le petit va recevoir de M. et Mme Moreau !* (Balzac). *C'est entendu, mon petit, je lui passerai un savon pour qu'elle ne parle plus comme ça* (Proust).

savonnage [savɔnaʒ] n. m. (de *savonner ;* 1680, Richelet, au sens 1 [*savonnement,* même sens, 1579, Mayerne, 68] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Action d'enduire ou d'imprégner de savon. || **2.** Opération consistant à frotter deux glaces l'une sur l'autre avec de l'émeri en pâte délayé dans l'eau.

savonner [savɔne] v. tr. (de *savon* 1 ; v. 1500, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, av. 1549, Marguerite de Navarre [*savonner la barbe, le menton,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1669, Widerhold [*savonner la tête à quelqu'un ; savonner quelqu'un,* même sens, 1718, Acad. — d'abord « battre », 1690, Furetière]). **1.** Nettoyer en frottant avec du savon : *La blanchisseuse mouille, savonne, puis rince le linge.* || *Savonner la barbe, le menton,* les couvrir de mousse de savon avant de se raser, pour rendre la barbe moins dure. || **2.** *Fig.* et *fam.* Réprimander vertement : *Tu lui as bien savonné la tête au sujet de la petite* (Colette).

savonnerie [savɔnri] n. f. (de *savonnier ;* 1313, *Livre de la Taille de Paris,* au sens I, 2. sens I, 1, 1876, Larousse ; sens II, 1958, Aragon, p. 205 [comme n. de la manufacture, 1690, Furetière]).

I. 1. Fabrication du savon. || **2.** Usine où l'on fabrique le savon.

II. Tapis de la manufacture qui s'était installée à Chaillot dans une ancienne savonnerie et qui fut réunie aux Gobelins : *Acheter une savonnerie.*

savonnette [savɔnɛt] n. f. (dimin. de *savon ;* 1579, Mayerne, au sens 3 ; sens 1, 1673, d'après Littré, 1870 ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 4, 1842, Mozin). **1.** *Vx.* Petite boule de savon préparée pour rendre la barbe moins dure : *Je ne mets dans mon sac que des munitions de bouche, avec mes rasoirs et une savonnette* (Lesage). || **2.** Fig. et fam. *Savonnette à vilain,* nom donné autrefois par dénigrement aux charges qui anoblissaient les roturiers. || **3.** Morceau de savon pour la toilette, généralement parfumé : *Un marchand de savonnettes.* || **4.** *Montre à savonnette,* montre dont le cadran est recouvert d'un couvercle, qui s'ouvre au moyen d'un ressort.

savonneur, euse [savɔnœr, -øz] n. (de *savonner ;* 1751, *Encyclopédie* [II, 714], au sens de « feutre dont on se sert pour savonner les cartes à jouer » ; 1842, Mozin, au sens de « ouvrier qui savonne les cartons dont on fait les cartes à jouer » ; sens actuel, 1876, Larousse). Personne qui effectue le savonnage des glaces.

savonneux, euse [savɔnø, -øz] adj. (de *savon ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Qui est de la nature du savon ou qui en contient : *Une matière savonneuse. Une eau savonneuse.* || **2.** Qui tient de la nature du savon, onctueux comme le savon : *Argile savonneuse.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une chose sur laquelle on glisse facilement, qui entraîne doucement : *Il faut supposer que, comme celle du crime, la voie des confidences est une pente savonneuse* (Sartre).

savonnier, ère [savɔnje, -ɛr] adj. (de *savon ;* 1611, Cotgrave). Qui a rapport au savon, à sa fabrication ou à son commerce : *L'industrie savonnière.*

◆ n. (1292, *Taille de Paris*). Personne qui s'occupe de la fabrication, de la vente du savon.

◆ **savonnier** n. m. (1694, Th. Corneille). Arbre exotique dont les tissus renferment une substance qui fait mousser l'eau comme le savon et qui est utilisée pour le nettoyage.

savourer [savure] v. tr. (de *saveur* [v. ce mot] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au part. passé, écrit *savuret* [*savoré,* v. 1170, *Floire et Blancheflor*], au sens de « qui a du goût, agréable » ; v. 1225, *Barlaham,* à l'infin., écrit *savourer,* comme v. intr., au sens de « avoir du goût » ; comme v. tr., au sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; sens 3, v. 1360, Froissart). **1.** Manger, boire lentement pour apprécier le goût de quelque chose : *Je restai tout hébété, savourant la pomme que je venais de voler* (Balzac). *C'est là qu'Élisée venait parfois trouver son ancien élève et savourer un de ces déjeuners qu'on ne sait faire qu'à Bercy* (Daudet). || **2.** *Fig.* Jouir sans réserve de quelque chose : *Nous avions besoin jusqu'au bout d'abuser de notre plaisir et de le savourer sans en rien perdre* (Flaubert). *J'éprouve du plaisir à goûter ce soleil, comme à savourer cette odeur enfantine de pupitre, de craie, de tableau noir* (Saint-Exupéry). || **3.** *Par antiphrase.* Subir longuement quelque chose de pénible : *Maintenant, savoure ton ennui* (Banville). *Justin voudrait s'enfuir dans le parc et savourer seul son tourment* (Duhamel).

● SYN. : **1** *se régaler de ;* **2** *se délecter, se repaître de.*

savoureux, euse [savurø, -øz] adj. (de *saveur* [v. ce mot] ou du bas lat. *saporosus,* savoureux [VIe s.], dér. du lat. class. *sapor,* saveur [v. SAVEUR] ; v. 1196, J. Bodel, écrit *savorous* [*savoureus,* v. 1330, Digulleville ; *savoureux,* XVe s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XIIe s., Conon de Béthune, écrit *savereus* [*savoreux,* v. 1265, J. de Meung ; *savoureux,* av. 1559, J. Du Bellay]). **1.** Qui a une saveur agréable : *Une île paresseuse où la nature donne | Des arbres singuliers et des fruits savoureux* (Baudelaire). *Un morceau de viande savoureux. Un fruit savoureux.* || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui a du charme, du piquant, de ce qui est agréable à voir, à entendre : *Les noms anciens, les vieilles coutumes, donnaient à ces rapprochements entre le château et le village quelque chose d'assez savoureux* (Proust). *Un spectacle particulièrement savoureux* (Gide). *L'heure savoureuse s'enrichissait de toutes les jouissances passées* (Genevoix). *Lange et Maryan avaient tout un jeu de plaisanteries savoureuses pour eux seuls* (Mauriac).

● SYN. : **1** *délectable, délicieux, friand, succulent.*

savoureusement [savurøzmɑ̃] adv. (de *savoureux* [v. ce mot] ; XIIe s., *Dolopathos,* écrit *saverousement ; savoureusement,* début du XIVe s.). D'une façon savoureuse : *Une histoire savoureusement racontée.*

saxatile [saksatil] adj. (lat. *saxatilis,* qui se tient dans les pierres, de *saxum,* roc, rocher ; 1555, Belon, au sens de « qui vit dans les roches » [en parlant d'un poisson] ; sens actuel, 1690, Furetière). Se dit d'une plante qui croît parmi les rochers.

saxe [saks] n. m. (emploi comme n. commun de *Saxe,* n. d'une région de l'Allemagne réputée pour ses porcelaines ; 1847, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 14 mai 1864, Goncourt). **1.** Porcelaine de Saxe : *Un lustre en vieux saxe, un tapis vert sur le plancher* [...] *donnaient à cet intérieur plutôt l'apparence d'un salon que d'une boutique* (Flaubert). || **2.** Objet en porcelaine de Saxe : *La comtesse de Spalato descend dans ses trois salons du rez-de-chaussée, le salon des saxes, petite pièce Louis XV, contenant une ravissante collection de vases, de statuettes, d'émaux, de cet art fragile du XVIIIe s., qui semble pétri par le doigt rose des favorites, animé des coquineries de leur sourire* (Daudet). *Entrevoyez seulement au sein des bouquets Louis XV, des saxes faux ou vrais* (Colette).

saxhorn [saksɔrn] n. m. (du n. de l'inventeur et fabricant belge d'instruments de musique Antoine Joseph Adolphe *Sax* [1814-1894], et de l'allem. *Horn,* corne, cor ; 1847, Bescherelle). Instrument de musique à vent, en cuivre, à perce conique, à embouchure et à pistons, utilisé dans l'orchestre d'harmonie pour son timbre doux et son articulation précise.

saxicole [saksikɔl] adj. (de *saxi-,* élément tiré du lat. *saxum,* roc, rocher, et de *-cole,* du

lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1836, Acad.). Qui vit dans les endroits pierreux : *Plante saxicole.*

saxifragacées [saksifragase] n. f. pl. (dér. savant de *saxifrage ;* 1842, Acad. [*saxifragées,* même sens, 1808, Boiste]). Famille de plantes à fleurs généralement hermaphrodites, comprenant les hortensias, les seringas, les saxifrages, etc.

saxifrage [saksifraʒ] n. f. (bas lat. *saxifraga,* n. f., var. du n. neutre du lat. class. *saxifragum,* saxifrage, proprem. « [herbe qui] brise les rochers », de *saxum,* roc, rocher, et du radical de *frangere,* briser, rompre ; XIIIe s., *Simples Médecines,* écrit *saxefrage ; saxifrage,* 1600, O. de Serres). Plante herbacée vivace, qui croît au milieu des pierres, sur les vieux murs, dans les rochers.

• SYN. : *casse-pierre, perce-pierre.*

saxon, onne [saksɔ̃, -ɔn] adj. (bas lat. *Saxo, Saxonis,* habitant de la Saxe [région située au nord de la Germanie] ; 1876, Larousse). Relatif aux Saxons (anc. peuple de Germanie) ou aux habitants de la Saxe : *Les invasions saxonnes.*

◆ n. (1512, J. Lemaire de Belges [*Saisne,* forme plus pop., 1080, *Chanson de Roland*]). Habitant ou originaire de la Saxe.

◆ **saxon** n. m. (1876, Larousse). Ensemble de dialectes germaniques comprenant l'anglo-saxon, le bas saxon, le haut saxon.

saxophone [saksɔfɔn] n. m. (de *saxo-,* élément tiré de *Sax* [v. SAXHORN], et de *-phone,* gr. *phônê,* son, voix ; 27 août 1843, *la France musicale*). Instrument de musique à vent, en cuivre, à tuyau conique, muni d'un bec de clarinette et d'un mécanisme de clefs semblable à celui du hautbois : *La famille des saxophones comprend sept instruments : sopranino, soprano, alto, ténor (le plus employé), baryton, basse et contrebasse, possédant chacun une étendue de deux octaves et une quarte.*

• REM. On dit, par abrév., SAXO (début du XXe s.).

saxophoniste [saksɔfɔnist] n. (de *saxophone ;* début du XXe s.). Personne qui joue du saxophone. (On dit aussi, par abrév., SAXO [XXe s.].)

saxotromba [saksɔtrɔ̃ba] n. m. (de *saxo-,* élément tiré de *Sax* [v. SAXHORN], et de *trombe ;* 1870, Littré [art. *sax*]). Instrument de musique à vent, en cuivre, destiné, comme le saxhorn, à être employé dans les musiques militaires et les fanfares.

saye n. f. V. SAIE.

sayette [sɛjɛt] n. f. (dimin. de *saie* 1 ; 1320, Poerck [I, 217], écrit *saiette ; sayette,* fin du XVe s.). Serge de laine mêlée de soie, fabriquée en Picardie et en Flandre aux XVIIe et XVIIIe s.

sayetterie [sɛjɛtri] n. f. (de *sayette* [v. l'art. précéd.] ; 1367, Poerck [II, 183], écrit *saieterie ; sayetterie,* v. 1440, Marquant). Fabrication des saies et des sayettes.

saynète [sɛnɛt] n. f. (esp. *sainete,* petite pièce bouffonne, proprem. « morceau de graisse qu'on donne à un faucon de chasse quand il revient », dimin. de *sain,* graisse, lat. pop. **sagīmen,* réfection du lat. class. *sagīna,* engraissement, embonpoint ; 1764 [d'après Dauzat-Dubois-Mitterand], écrit *saïnette,* puis 1823, Boiste, écrit *saynète,* au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Petite pièce bouffonne du théâtre espagnol. || **2.** En France, courte pièce à deux ou trois personnages.

• SYN. : **2** *sketch.*

sayon [sɛjɔ̃] n. m. (esp. *sayón,* sayon, de *saya,* manteau, mot de même étym. que le franç. *saie* 1 ; 1487, Godefroy, au sens de « casaque à manches » ; sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, 1678, La Fontaine). **1.** Casaque de guerre des Gaulois et des chevaliers du Moyen Âge. || **2.** Sorte de casaque grossière portée jadis par les paysans : *Des charbonniers conduisaient des files de petits chevaux à crinière pendante et mêlée ; des paysans à sayons de peau de bique, à cheveux longs, pressaient des bœufs maigres avec des cris aigus et marchaient à la queue d'une lourde charrue* (Chateaubriand).

sbire [sbir] n. m. (ital. *sbirro,* policier, altér. de *birro,* bas lat. *birrus* ou *burrus,* roux, gr. *purros,* d'un rouge de feu, roux, de *pûr,* feu [le roux étant le symbole de la ruse, de la perfidie, et les sbires ayant parfois porté une cassaque rouge] ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 3, 1862, V. Hugo [« forçat chargé de river la manille de pied des autres forçats », 1791, Esnault]). **1.** *Vx.* Agent de la force publique, en Italie : *Une douzaine de sbires, qui sont les sergents de Rome* (Sorel). || **2.** *Péjor.* Agent de police, policier : *Lorsque Pacca dans sa robe de cardinal revint, il trouva son auguste maître déjà entre les mains des sbires et des gendarmes qui le forçaient de descendre les escaliers sur les débris des portes jetées à terre* (Chateaubriand). || **3.** Individu chargé d'exécuter certaines basses besognes pour la sécurité de quelque personnage ; homme de main.

scabellon [skabɛllɔ̃] n. m. (ital. *sgabellone,* même sens, augment. de *sgabello,* escabeau, lat. *scabellum,* même sens, dimin. de *scamnum,* marchepied ; 1665, Havard, écrit *escabellon ; scabellon,* 1668, Havard). Piédestal servant à poser soit des bustes, soit des statues ou des appareils d'éclairage.

scabieuse [skabjøz] n. f. (lat. scientif. médiév. *scabiosa,* même sens, fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *scabiosus,* galeux [v. l'art. précéd.], la scabieuse passant autrefois pour un remède contre la gale ; 1314, Mondeville). Plante herbacée, annuelle ou vivace, dont il existe de nombreuses espèces sauvages, poussant également dans les endroits sablonneux, et de nombreuses espèces cultivées : *La scabieuse était utilisée autrefois pour soigner la gale.*

◆ adj. invar. (1935, Acad.). Couleur de cette fleur : *Des iris bleu scabieuse* (J.-H. Rosny).

scabieux, euse [skabjø, -øz] adj. (lat. *scabiosus,* raboteux, rugueux, galeux, de *scabies,* aspérité, rugosité, gale ; fin du XIVe s., au sens de « qui a la gale » ; sens actuel, 1550, Guéroult). Qui a les caractères de la gale : *Une éruption scabieuse.*

scabreux, euse [skabrø, -øz] adj. (bas lat. *scabrosus,* élargissement du lat. class. *scaber, scabri,* raboteux, âpre, inégal, rude, dur [au fig.], dér. de *scabere,* gratter ; v. 1500, Auton, au sens 1 ; sens 2, 1549, J. Du Bellay ; sens 3, 1501, A. de La Vigne ; sens 4, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 5, 1773, Voltaire). **1.** *Vx* ou *littér.* Se dit d'un passage, d'une voie dont la surface est inégale, rude, raboteuse : *Nous arrivâmes par un chemin étroit et scabreux à Bethléem* (Chateaubriand). *Fontenier sauta sur sa jument et aborda la pente au hasard, puisque partout elle offrait la même face scabreuse* (Morand). *Ils descendirent par un chemin scabreux* (Giono). || **2.** *Fig.* et *vx.* Se dit d'un auteur dont le style est dur, heurté : *Quintilien sera-t-il plus excusable de n'être pas éloquent en donnant des préceptes d'éloquence [...] que Sénèque d'être laconique et scabreux en philosophant* (Diderot). || **3.** *Fig.* Qui présente des difficultés, offre des dangers, des risques : *Mais à y réfléchir, j'entrevois ce que le projet présente de scabreux* (Gide). *Il y a toujours, auprès d'eux, quelqu'un [...] pour offrir sa carcasse à telle ou telle inoculation scabreuse* (Duhamel). *Une entreprise scabreuse.* || **4.** Qui est embarrassant, délicat à traiter, à évoquer : *Question scabreuse. Problème scabreux. Il* [Hassler] *manifestait une prédilection taquine pour des textes baroques, pour des sujets bizarres, souvent aussi pour des situations équivoques et scabreuses* (Rolland). || **5.** *Spécialem.* Se dit d'une chose dont on ne peut parler sans risque d'offenser la décence : *Ne voyez-vous pas, monsieur, à la manière leste et dégagée dont je parle d'amant, d'amour, de tout ce qu'il y a de scabreux pour une femme, que je suis parfaitement sûre de rester vertueuse ?* (Balzac). *La conversation était extrêmement libre ; je n'aimais pas à entendre M. Malet parler devant sa fille de sujets scabreux* (Maurois).

• SYN. : **3** *dangereux, hasardeux, périlleux, risqué ;* **4** *délicat, épineux ;* **5** *choquant, inconvenant, indécent, leste, licencieux, osé.*

scaferlati [skafɛrlati] n. m. (origine inconnue ; 1707, J. A. Helvetius, au sens de « tabac turc » ; sens actuel, 1762, Brunot). Tabac ordinaire coupé en lanières fines pour faire des cigarettes roulées à la main ou pour être fumé dans la pipe.

1. scalaire [skalɛr] adj. (francisation de l'angl. *scalar,* scalaire — en mathématiques — [milieu du XIX^e s.], empr. du lat. *scalaris,* de degrés, d'escalier, dér. de *scala,* échelle, escalier [le plus souvent employé au plur. *scalae*], du radical de *scandere,* monter ; fin du XIX^e s., d'après Robert, 1964). Se dit d'une grandeur définie entièrement par sa mesure en fonction d'une certaine unité (par opposition aux grandeurs vectorielles).

2. scalaire [skalɛr] adj. (lat. *scalaris,* de degrés, d'escalier [v. l'art. précéd.] ; 1964, Larousse). Se dit d'un motif ornemental caractéristique de l'art précolombien, en forme de grecque et de ligne brisée, répandu du nord au sud de l'Amérique.

3. scalaire [skalɛr] n. f. (empr., avec spécialisation de sens, du lat. *scalaris,* de degrés, d'escalier [v. SCALAIRE 1] ; 1808, Boiste). Mollusque gastropode dont la coquille turriculée porte des côtes ou des lamelles longitudinales souvent très saillantes : *Les scalaires sont carnivores et elles habitent surtout la mer des Antilles.*
◆ n. m. (1964, Larousse). Poisson d'aquarium au corps plat et rayé, originaire de l'Amérique du Sud.

scalariforme [skalarifɔrm] adj. (du lat. *scalaris,* de degrés, d'escalier [v. SCALAIRE 1], et de *forme ;* 1845, Bescherelle [aussi en botanique]). En conchyliologie, se dit d'une coquille dont les tours de spire sont plus ou moins déroulés ou étagés comme les marches d'un escalier. || *Vaisseaux scalariformes,* en botanique, se dit de canaux ayant la forme de tubes prismatiques, marqués de lignes transversales disposées en forme d'échelons.

scald [skald] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « teigne », déverbal de *to scald,* échauder, brûler ; 1964, Larousse). Maladie des pommes due au manque d'aération et qui se traduit par un blettissement brun à la surface des fruits.

scalde [skald] n. m. et adj. (scand. *skald,* poète, chantre ; 1755, d'après l'*Encyclopédie,* 1765). Nom par lequel on désigne les anciens poètes scandinaves : *La rumeur des grands vents engouffrés dans la fiole | Et les scaldes menteurs en donnent la parole* (Apollinaire).

scalène [skalɛn] adj. (bas lat. *scalenus,* scalène [adj.], gr. *skalênos,* même sens, proprem. « boiteux » ; 1542, Bovelles [4], au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré [*muscle scalène ;* substantiv., 1611, Cotgrave]). **1.** *Triangle scalène,* se dit d'un triangle dont les trois côtés sont inégaux. || **2.** *Muscle scalène* et, substantiv., *un scalène,* chacun des muscles inspirateurs qui s'étendent obliquement de la nuque aux deux premières paires de côtes.

scalimétrie [skalimetri] n. f. (de *scali-,* élément savant tiré de *écaille* [*escaille* en anc. franç., v. ÉCAILLE], et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1954, d'après Robert, 1970). Détermination de l'âge d'un poisson par l'observation des écailles.

scalp [skalp] n. m. (angl. [d'origine germ.] *scalp,* cuir chevelu, scalp ; 1821, d'après Fr. Mackenzie, 199 [*danse du scalp,* 1935, Acad. — au fig., av. 1922, Proust]). Chevelure détachée du crâne par incision du cuir chevelu et que les Indiens d'Amérique conservaient comme trophée d'un ennemi abattu ou prisonnier. || *Danse du scalp,* danse pratiquée par les Amérindiens en agitant des scalps ; au *fig.,* action de manifester devant un ennemi vaincu ou qu'on va abattre la joie féroce qu'on retire de sa victoire : *Pendant plus d'un mois les ennemis de Vaugoubert ont dansé autour de lui la danse du scalp, dit M. de Norpois, en détachant avec force ce dernier mot* (Proust).

scalpel [skalpɛl] n. m. (lat. *scalpellum,* lancette, bistouri, dimin. de *scalprum,* outil tranchant, dér. de *scalpere,* gratter, tailler ; v. 1363, Chauliac, écrit *scapel ; scalpel,* 1539, Canappe). Instrument en forme de petit couteau à manche étroit, à lame fixe, ayant un ou deux tranchants, et qui est utilisé par l'anatomiste pour inciser et disséquer.

scalper [skalpe] v. tr. (angl. *to scalp,* arracher le cuir chevelu à un ennemi, de *scalp* [v. SCALP] ; 1769, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Détacher la peau du crâne avec un instrument tranchant. || **2.** Arracher violemment et accidentellement la peau du crâne : *Dans l'accident, l'automobiliste a été littéralement scalpé.*

scalpeur [skalpœr] n. m. (de *scalper ;* 1957, Pagnol, p. 155). Celui qui scalpe ses victimes.

scamasaxe n. m. V. SCRAMASAXE.

scandale [skɑ̃dal] n. m. (bas lat. ecclés. *scandalum,* pierre d'achoppement, chose qui fait tomber dans le mal, gr. *skandalon,* piège, obstacle pour faire tomber, mot employé dans la langue ecclés. pour traduire l'hébreu *mikhôl,* ce qui fait trébucher, obstacle ; XII^e s., Trénel [123], au sens 1 [*scandale des faibles,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1657, Pascal [*faire scandale,* 1690, Furetière ; *c'est un scandale,* 1870, Littré] ; sens 3, 1690, Furetière [au fig., 1530, Lefèvre d'Étaples] ; sens 4, av. 1834, Béranger ; sens 5, 1561, Calvin ; sens 6, 1530, Palsgrave, 267 ; sens 7, v. 1360, Froissart, écrit *escandale* [*scandalle,* début du XVI^e s. ; *scandale,* 1611, Cotgrave]). **1.** Occasion de chute, de péché ; acte extérieur qui fournit à autrui, sans cause suffisante, l'occasion d'une faute : *La théologie distingue le scandale actif, qui est l'acte lui-même, et le scandale passif, qui est le péché occasionné.* || *Scandale des faibles,* celui qui peut faire tomber des personnes qui n'ont pas la notion de ce qui est une faute ou de ce qui ne l'est pas. || **2.** Éclat fâcheux d'une action, de paroles qui provoquent l'indignation, le blâme : *Le scandale d'un duel et d'un procès* (Zola). *Le scandale n'est pas de dire la vérité, c'est de ne pas la dire tout entière* (Bernanos). *Le seul monarque qui ait jamais fait du théâtre le scandale officiel de son règne, Néron* (Aragon). *On ne pouvait pas, ainsi que je l'ai dit à M^me Michon, parler véritablement de scandale ; le mot scandale était un mot beaucoup trop fort pour désigner l'incident créé par la mauvaise humeur de M. P.* (Prou). || *Faire scandale,* choquer vivement par ses idées, ses paroles, ses mœurs, etc. : *Dans le temps où la vie de société atteignait à la perfection, Jean-Jacques vint prêcher la solitude et fit scandale* (Mauriac). *Cette femme a fait scandale, jadis, par ses toilettes et sa vie dissipée.* || Fam. *C'est un scandale,* se dit d'une chose qui indigne, qui révolte : *Les promesses de la publicité mensongère, c'est un vrai scandale !* || *Crier au scandale,* v. CRIER. || **3.** *Pierre de scandale,* dans l'Antiquité romaine, pierre plantée devant le Capitole, sur laquelle venaient s'asseoir les banqueroutiers, pour faire publiquement cession de leurs biens ; *class.* et *fig.,* tout ce qui provoque l'indignation ou la réprobation publique : *C'est ce que dit Isaïe, que Jésus-Christ sera pierre de scandale* (Pascal). || **4.** Affaire malhonnête, immorale, où sont impliquées des personnes considérées jusque-là comme honorables : *Toute la Lorraine ne parle plus que des scandales de Sion. Toute la Lorraine regarde la ronde satanique menée sur la colline, dans les brouillards de l'hiver, par les trois prêtres et leurs religieuses échevelées* (Barrès). *Le scandale de pots-de-vin versés par une firme à des hommes politiques.* || **5.** Indignation, répulsion que produit une action jugée coupable ou honteuse : *Je ne peux pas faire se rencontrer sans scandale une de mes religieuses et M^lle Paupe, infirmière laïque* (Jouhandeau). *Ces jeunes gens vivent maritalement, au grand scandale des bien-pensants. Être, devenir un objet de scandale.* || **6.** *Class.* Affront : *Trouves-tu beau, dis-moi, de diffamer ma fille, | Et faire un tel scandale à toute une famille ?* (Molière). || **7.** Querelle bruyante, tapage : *Ces gens étaient doués pour le scandale à haute voix* (Giono). *Faire du scandale sur la voie publique.*
● SYN. : **5** *honte, infamie ;* **7** *esclandre.*

scandaleusement [skɑ̃daløzmɑ̃] adv. (de *scandaleux ;* v. 1470, Trénel, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** D'une façon scandaleuse : *Il s'était donné pour tâche de lutter contre les vices d'une organisation qui lui était apparue scandaleusement défectueuse* (Martin du Gard). *Vivre scandaleusement.* || **2.** *Fam.* Extrêmement, à l'excès : *Être scandaleusement riche.*

scandaleux, euse [skɑ̃dalø, -øz] adj. (bas lat. ecclés. *scandalosus,* abominable [de *scandalum,* v. SCANDALE], ou dér. franç. de *scandale ;* 1361, Oresme, aux sens 1-2 ; sens 3,

1596, Hulsius ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Qui fournit l'occasion de pécher, qui est une incitation au péché : *Aujourd'hui bien des gens regardent comme une leçon de morale cette même pièce* [« Tartuffe »] *qu'on trouvait autrefois si scandaleuse* (Voltaire). || **2.** Se dit de ce qui cause ou peut causer un scandale, de ce qui constitue en soi-même un scandale : *Avoir une conduite scandaleuse. Tenir des propos scandaleux. Une hausse des prix scandaleuse. Je regarde avec curiosité cet être minable* [Roger] *qui, dans une dizaine d'années, se trouvera à la tête d'une fortune colossale, malhonnêtement gagnée à de scandaleux trafics* (Aymé). || **3.** *Class.* Se dit d'une personne qui offense, qui fait scandale : *Vous avez été trop scandaleux* [...], *vous avez même tantôt appelé par je ne sais quel nom un conseiller de céans* (Sorel). || **4.** Relatif aux scandales, notamment mondains : *M. le Préfet Pélisson a donné aliment à la chronique scandaleuse de Nantes* (France).

• SYN. : **2** *choquant, dégradant, déshonorant, honteux, infâme, révoltant.*

scandaliser [skɑ̃dalize] v. tr. (bas lat. ecclés. *scandalizare,* scandaliser, gr. ecclés. *skandalizein,* même sens, de *skandalon* [v. SCANDALE] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *escandalizier* [*scandalizer,* fin du XIII[e] s. ; *scandaliser,* XIV[e] s.], aux sens 1-2 ; sens 3, 1409, La Curne). **1.** Inciter à commettre une faute, un péché : *Scandaliser les âmes.* || **2.** Susciter par ses idées, ses paroles, sa conduite, etc., l'indignation, la réprobation de quelqu'un : *Les opinions qui diffèrent de l'esprit dominant scandalisent toujours le vulgaire* (Staël). *Pour réconcilier avec leur patrie une génération d'intellectuels pourris de renanisme, on a profondément scandalisé un vieux peuple plein d'honneur et de bonhomie* (Bernanos). *Ce notable a scandalisé l'opinion par son comportement indélicat et méprisant.* || **3.** *Class.* Faire à quelqu'un un affront public, le diffamer : *Ne vous épouvantez pas ; je suis homme à ne vous point scandaliser* (Molière).

• SYN. : **2** *blesser, choquer, horrifier, indigner, offusquer, révolter.*

◆ **se scandaliser** v. pr. (v. 1460, G. Chastellain, au sens de « se rendre coupable devant Dieu » ; sens actuel, 1588, Montaigne). Ressentir une vive indignation de quelque chose : [M. Gillenormand] *se scandalisait de tous les noms qu'il voyait dans la politique et au pouvoir, les trouvant bas et bourgeois* (Hugo). *Parfois des pèlerins se scandalisaient de ces beaux arbres abattus et de ces terres de la Vierge où l'on menait la charrue* (Barrès).

• SYN. : *se formaliser, se hérisser, s'indigner, s'offusquer.*

scander [skɑ̃de] v. tr. (lat. *scandĕre,* monter, escalader, scander [des vers] ; 1516, G. Michel de Tours, au sens 1 ; sens 2, 1870, Lachâtre ; sens 3, 1767, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1893, Courteline). **1.** Prononcer un vers grec ou latin en le rythmant, c'est-à-dire en faisant sentir l'alternance des longues et des brèves, et en insistant sur les temps forts ; décomposer un vers en ses éléments constitutifs. || **2.** *Scander un texte* (vers ou prose), le lire à voix haute en séparant les syllabes : *Il* [Anthime] *scande les mots, les syllabes ; il a haussé la voix au diapason de sa colère* (Gide). *« La pluie ! La pluie ! La pluie ! » scandait maintenant la foule sur un rythme uniforme* (Vian). *Scander des mots d'ordre, des slogans.* || **3.** *Scander un air,* l'exécuter ou le chanter en marquant fortement le rythme, la cadence : *Tous scandaient le chant de guerre, d'un trépignement lent qui l'accompagnait ainsi qu'un tam-tam assourdi* (Malraux). *Dans un profond fauteuil près de la porte, un jeune homme à l'air absent scandait la musique* (Butor). || **4.** *Fig.* Marquer, souligner fortement : *Une même exclamation* [...] *scande tous les moments de cette petite scène* (Bergson). *Au milieu des détonations qui claquaient aux portes de la ville, des coups de tampon qui scandaient notre vie ou nos décès* (Camus).

• SYN. : **4** *ponctuer, rythmer, souligner.*

scandinave [skɑ̃dinav] adj. et n. (de *Scandinavie,* n. géogr., lat. *Scandinavia* ou *Scadinavia,* la Scandinavie [région du nord de l'Europe], mot d'origine germ. ; 1756, Voltaire). Relatif à la Scandinavie ; habitant ou originaire de cette région.

◆ adj. et n. m. (1870, Littré). Se dit des langues actuelles de la branche septentrionale des langues germaniques.

scandinavisme [skɑ̃dinavism] n. m. (de *scandinave ;* oct. 1863, *Journ. des savants,* p. 631). Système politique qui s'inspire, depuis la fin du XVIII[e] s., de l'idée de la communauté de race des trois peuples scandinaves (Danemark, Norvège et Suède), et qui, selon les époques, tend à les réunir en une confédération, ou, simplement, à les rapprocher dans le domaine de la civilisation.

scandine [skɑ̃din] n. f. (de *scand* [*ium*] ; 1888, Larousse). Hydroxyde de scandium $Sc(OH)_3$.

scandium [skɑ̃djɔm] n. m. (dér. savant du lat. *Scandia,* var. de *Scandinavia,* Scandinavie [v. SCANDINAVE], ce corps ayant été découvert en 1879 par le chimiste scandinave [norvégien] Nilson ; 1888, Larousse). Corps simple métallique (symb. : Sc), de numéro atomique 21, de masse atomique 44,96, proche des terres rares, mais ne faisant pas partie de ce groupe.

scandix [skɑ̃diks] n. m. (mot lat. signif. « cerfeuil musqué », gr. *skandix,* cerfeuil ; 1740, Trévoux). Herbe des moissons, de la famille des ombellifères, et qu'on peut considérer comme une mauvaise herbe.

scanner [skanɛr] n. m. (mot angl. de mêmes sens, de *to scan,* examiner minutieusement ; 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 5 févr. 1975, *le Monde ;* sens 3, 1975, Larousse). **1.** Appareil d'imprimerie effectuant automatiquement la sélection quadrichrome par analyse linéaire de l'original en couleurs. || **2.** Appareil d'exploration du corps humain, qui associe la technique des rayons X et l'informatique : *Le scanner permet d'obtenir des radiographies du cerveau d'une très grande précision.* || **3.** *Scanner analogique,* en cartographie, appareil à balayage automatique, capable d'analyser un document graphique par bandes parallèles et jointives, et de convertir l'information originale sous une autre forme analogique.

scansion [skɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *scansio,* action de monter [et, à basse époque, dans la langue grammat., « scansion »], de *scansum,* supin de *scandĕre,* monter [v. SCANDER] ; v. 1750 [d'après Trévoux, 1752], au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Action ou manière de scander des vers. || **2.** Trouble de la prononciation dans lequel les syllabes de chaque mot sont détachées. (On dit aussi PAROLE SCANDÉE [1904, Larousse].)

scape [skap] n. m. (lat. *scapus,* tige [de plante], fût de colonne ; 1567, Delorme, écrit *escappe* [*scape,* 1676, Félibien], comme n. f., au sens de « partie de la colonne qui est le commencement du fût » ; sens 1, 1812, Mozin [comme n. f. ; comme n. m., 1842, Acad.] ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Tige florale ordinairement dépourvue de feuilles. (On dit plutot HAMPE ou PÉDONCULE.) || **2.** Premier article de l'antenne des insectes, quand cet article présente un grand développement.

scaph(o)- [skaf(o)], premier élément, tiré du lat. *scapha,* canot, barque, gr. *skaphê,* tout corps creusé, vase, canot, barque, et qui entre dans la composition de quelques mots.

scaphandre [skafɑ̃dr] n. m. (du gr. *skaphê,* barque [v. l'art. précéd.], et *anêr, andros,* homme, proprem. « homme barque » ; 1767, *Journ. de médecine* [XXVII, 260, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1796, Bloch-Wartburg ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens I, 4, 1967, Robert ; sens II, 1828, Mozin).

I. 1. *Autref.* Sorte de corset garni de liège, grâce auquel on pouvait se maintenir sur l'eau. || **2.** *Auj.* Appareil hermétiquement clos, permettant à un plongeur, grâce à l'air envoyé depuis la surface, de séjourner sous l'eau et d'y effectuer des recherches ou des travaux : *Cette rencontre me fit penser que d'autres animaux, plus redoutables, devaient hanter ces fonds obscurs, et que mon scaphandre ne me protégerait pas contre leurs attaques* (J. Verne). || **3.** *Scaphandre autonome,* équipement composé d'un appareil respiratoire, de bouteilles d'air comprimé, d'un masque, et qui permet au plongeur d'évoluer sous l'eau jusqu'à une certaine

profondeur. || **4.** Équipement isolant et étanche porté par les cosmonautes.

II. Mollusque type de la famille des scaphandridés.

scaphandridés [skafɑ̃dride] n. m. pl. (de *scaphandre,* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse). Famille de mollusques opisthobranches, renfermant les genres *scaphandre* et voisins.

scaphandrier [skafɑ̃drije] n. m. (de *scaphandre ;* 1805, Lunier). Plongeur utilisant un scaphandre non autonome.

• REM. On a employé autrefois la forme SCAPHANDREUR (30 déc. 1868, *Moniteur universel,* p. 1620).

scaphé [skafe] n. m. (lat. *scaphē,* cadran solaire concave, gr. *skaphê,* tout corps creusé, auge, vase ; 1876, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Gnomon dont se servaient les Anciens, et dans lequel le rayon solaire, étant reçu sur un arc divisé, indiquait la distance zénithale de cet astre. || **2.** Dans l'Antiquité grecque, nom donné à tout récipient creux (auge, vase sacrificiel, etc.).

scaphéphore [skafefɔr] n. m. (gr. *skaphêphoros,* même sens, de *skaphê,* vase [v. l'art. précéd.], et de *phoros,* qui porte, dér. de *pherein,* porter ; 1876, Larousse). Nom donné à ceux qui, aux Panathénées, portaient les vases des sacrifices.

scaphidie [skafidi] n. f. (du gr. *skaphidion,* dimin. de *skaphis, -phidos,* petit objet creusé et oblong [l'insecte ayant une forme oblongue] ; 1876, Larousse). Insecte ovale, à livrée noire tachée de rouge, et dont une espèce vit dans les bolets.

scaphirhynque [skafirɛ̃k] n. m. (de *scaphi-,* var. de *scaph*[*o*]-, et du gr. *rhugkhos,* groin, museau, dér. de *rhuzein,* gronder ; 1904, Larousse). Sorte d'esturgeon, à museau en forme de pelle, appartenant au bassin du Mississippi.

scaphocéphale [skafosefal] adj. (de *scapho-* et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1876, Larousse). En anthropologie, se dit d'un crâne en forme de nacelle.

scaphocéphalie [skafosefali] n. f. (de *scaphocéphale ;* 1877, Littré). Malformation crânienne, due à l'ossification précoce de la suture sagittale.

scaphoïde [skafɔid] adj. (gr. *skaphoeidês,* qui ressemble à un bateau allongé, de *skaphê,* objet creux, barque, et de *eidos,* forme, apparence ; 1538, Canappe, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964 [qui n'indiquent ni le sens ni la catégorie du mot] ; comme adj., au sens actuel, 1870, Littré [aussi *fosse scaphoïde*]). Qui a la forme d'une barque. || *Fosse scaphoïde,* petite cavité située à la partie supérieure de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde de l'os sphénoïde.

◆ adj. et n. m. (fin du XVIe s., A. d'Aubigné). *Os scaphoïde,* ou *scaphoïde* n. m., petit os du pied (*scaphoïde du tarse*) et de la main (*scaphoïde du carpe*).

scaphoïdite [skafɔidit] n. f. (de *scaphoïde ;* 1933, Larousse). Ostéite traumatique localisée au scaphoïde du tarse, et qui survient chez les jeunes enfants.

scaphopodes [skafopɔd] n. m. pl. (de *scapho-* et de *-pode,* gr. *pous, podos,* pied, patte ; 1904, Larousse). Très petite classe de mollusques, comprenant les dentales et formes voisines.

scapiflore [skapiflɔr] adj. (de *scapi-,* élément tiré du lat. *scapus,* tige [de plante], et de *-flore,* du lat. *flos, floris,* fleur ; 1876, Larousse). Se dit d'une plante dont les inflorescences sont portées par des hampes dressées.

scapin [skapɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Scapin,* n. du héros des *Fourberies de Scapin* [1671] de Molière, ital. *Scapino,* n. d'un valet de la comédie italienne ; fin du XVIIe s., Saint-Simon). Fripon, intrigant de bas étage.

scapolite [skapolit] n. f. (de *scapo-,* élément peut-être tiré du lat. *scapus,* tige, montant, et de *-lite,* gr. *lithos,* pierre ; 1870, Littré). Pierre fine jaune, rose, mauve ou bleue.

scapul(o)- [skapyl(o)], premier élément, tiré du lat. *scapula,* épaule, et qui entre dans la composition de quelques mots.

scapulaire [skapylɛr] adj. (dér. savant du lat. *scapula,* épaule ; 1721, Trévoux, au sens 1 [*ceinture scapulaire,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1791, Valmont de Bomare). **1.** Qui appartient à l'épaule ou à l'omoplate. || *Ceinture scapulaire,* squelette de l'épaule, formé primitivement de trois os : la clavicule, l'omoplate et la coracoïde, celle-ci étant réduite et soudée à l'omoplate chez les mammifères. || **2.** Se dit des plumes d'un oiseau qui forment un faisceau attaché à l'épaule et qui recouvrent la base de l'aile.

◆ adj. et n. f. (1721, Trévoux). *Artère scapulaire,* ou *scapulaire* n. f., nom donné à trois artères de la région de l'épaule : la *scapulaire inférieure,* branche de l'axillaire, la *scapulaire postérieure* et la *scapulaire supérieure,* branches de la sousclavière.

◆ n. m. (lat. médiév. *scapularium,* scapulaire, du lat. class. *scapula,* épaule ; fin du XIIe s., *Robert le Diable,* écrit *capulaire* [*scapelaire,* début du XIIIe s. ; *scapulaire,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1752, Trévoux). **1.** Dans la religion catholique, pièce d'étoffe passée sur les épaules, descendant sur le dos et sur la poitrine, au port de laquelle sont attachés des privilèges spirituels : *Vêtus de blanche bure et de noirs scapulaires,* | *Cent moines sont assis aux bancs capitulaires* (Leconte de Lisle). || **2.** Partie façonnée au commencement et à la fin d'une écharpe. || **3.** En chirurgie, bande de toile qui, passée sur les épaules, empêche de glisser un bandage établi autour du corps.

scapulalgie [skapylalʒi] n. f. (de *scapul*[*o*]- et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance, douleur ; 1876, Larousse). **1.** Douleur à l'épaule. || **2.** Arthrite tuberculeuse de l'épaule.

scapulectomie [skapylɛktɔmi] n. f. (de *scapul*[*o*]- et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1933, Larousse). Ablation chirurgicale de l'omoplate avec conservation du membre supérieur.

scapulo-huméral, e, aux [skapyloymeral, -o] adj. (de *scapulo-* et de *huméral ;* 1839, Boiste). Qui appartient à l'omoplate et à l'humérus : *L'articulation scapulo-humérale, ou articulation de l'épaule.*

scapulomancie [skapylomɑ̃si] n. f. (de *scapulo-* et de *-mancie,* gr. *manteia,* prédiction, divination, de *manteuesthai,* prédire, dér. de *mantis,* devin, prophète ; 1975, Larousse). Divination par l'interprétation des os éclatés à la chaleur.

scarabe [skarab] n. m. (de *scarab*[*ée*], par analogie de forme ; 1876, Larousse). Nom usuel d'un gastropode terrestre.

scarabée [skarabe] n. m. (lat. *scarabaeus,* escarbot, du gr. *karabos,* même sens ; 1539, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle [« empreinte ovale d'une pierre gravée », 1829, Boiste] ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Nom commun à de nombreuses espèces de coléoptères lamellicornes de forme arrondie, de mœurs souvent saprophages et fouisseuses, voisins du hanneton. || **2.** Pierre gravée en forme de scarabée, qui, chez les Égyptiens, était un emblème de résurrection et revêtait un caractère sacré : *Des cartouches mystérieux où se distinguaient dans un grand disque jaune le scarabée sacré, le soleil à tête de bélier, et les déesses Isis et Nephthys* (Gautier). || **3.** Bijou étrusque ayant la forme d'un scarabée.

scarabéidés [skarabeide] n. m. pl. (de *scarabé*[*e*] et de *-ide/-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1839, Boiste, écrit *scarabéides ; scarabéidés,* 1904, Larousse). Famille d'insectes coléoptères à antennes en lamelles, comprenant les scarabées, les hannetons, les cétoines, etc.

• SYN. : *lamellicornes.*

scarabéoïde [skarabeɔid] adj. et n. m. (de *scarabéo-,* élément tiré de *scarabée,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1832, Raymond, au sens de « scarabéidé » ; sens actuel, 1964, Larousse). En archéologie, se dit d'un contour, d'une forme qui suggère l'image d'un scarabée.

scare [skar] n. m. (lat. *scarus,* même sens, gr. *skaros,* même sens, proprem. « bondissant », de *skairein,* sauter, bondir ; v. 1560, Paré). Poisson oblong, à bec osseux, familier des récifs coralliens, à couleurs

variées et brillantes, d'où son nom usuel de *perroquet de mer.*

scaridés [skaride] n. m. pl. (de *scar[e]* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1954, Bauchot, p. 31 [*scarinés,* même sens — dér. savant de *scare* —, 1904, Larousse]). Famille de poissons des récifs des mers chaudes, dont le type est le *scare.*

scarieux, euse [skarjø, -øz] adj. (lat. scientif. moderne *scariosus,* même sens [XVIII^e^ s.], du lat. médiév. *scaria,* bouton, lèpre, du gr. *eskhara,* foyer, croûte qui se forme sur une plaie ; 1797, Bulliard). Se dit d'un organe membraneux, sec, mince et translucide.

scarifiage [skarifjaʒ] n. m. (de *scarifier ;* 1923, Larousse). Action de labourer légèrement le sol avec un scarificateur.

scarificateur [skarifikatœr] n. m. (dér. savant de *scarifier ;* v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Petit appareil chirurgical servant à faire de petites incisions sur la peau. || **2.** Instrument agricole qui fend le sol en raies profondes et étroites, pour réaliser un ameublissement grossier. || **3.** Machine pourvue d'un soc, employée pour découper la surface d'une chaussée ou pour exécuter des travaux préliminaires de défonçage.

scarification [skarifikasjɔ̃] n. f. (lat. impér. *scarificatio,* scarification [en médecine], incision de l'écorce, léger labour, du bas lat. *scarificatum,* supin de *scarificare* [v. SCARIFIER] ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1660, Oudin). **1.** Incision superficielle faite sur la peau pour provoquer l'écoulement d'un peu de sang ou de sérosité. || **2.** Incision annulaire pratiquée sur un plant de vigne ou sur une branche pour arrêter l'écoulement de la sève.

scarifié, e [skarifje] adj. (part. passé de *scarifier ;* v. 1560, Paré). *Ventouses scarifiées,* celles dont la pose est précédée d'une scarification : *Pourquoi n'allégez-vous pas le travail du cœur par des ventouses scarifiées fréquentes ?* (Martin du Gard).

scarifier [skarifje] v. tr. (bas lat. *scarificare,* scarifier, du gr. *skariphos,* style pour écrire ou dessiner, et du lat. class. *facere,* faire ; XIV^e^ s., Lanfranc, au sens 1 ; sens 2, 1870, Littré ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Faire de légères incisions : *Scarifier la peau avant de poser une ventouse.* || **2.** Ameublir le sol avec un scarificateur. || **3.** Opérer une scarification sur un plant de vigne ou sur un arbre.

scarite [skarit] n. m. (peut-être de *scare,* par analogie d'aspect ; 1876, Larousse). Coléoptère d'un noir luisant, remarquable par sa large tête à fortes mandibules en cisailles dentées et par ses pattes antérieures propres à fouir.

scarlatine [skarlatin] n. f. (dér. savant du lat. médiév. *scarlatum,* écarlate, latinisation du franç. *escarlate,* forme anc. de *écarlate* [v. ce mot] ; 1784, Bernardin de Saint-Pierre [d'abord *fièvre scarlatine,* 1741, Col de Vilars ; *ça vaut mieux que d'attraper la scarlatine,* v. 1936]). Maladie infectieuse, contagieuse et épidémique, caractérisée par un exanthème écarlate généralisé, un énanthème buccal et pharyngé, et une desquamation par placards, surtout aux extrémités (mains, pieds) || Fam. *Ça vaut mieux que d'attraper la scarlatine,* ce n'est pas bien grave. (Vieilli.)

scarlatineux, euse [skarlatinø, -øz] adj. (de *scarlatine ;* 1964, Larousse). Relatif à la scarlatine : *Une desquamation scarlatineuse.*

◆ adj. et n. (1933, Larousse). Qui est atteint de scarlatine.

scarlatiniforme [skarlatinifɔrm] adj. (de *scarlatini-,* élément tiré de *scarlatine,* et de *forme ;* 1878, Larousse). Qui ressemble à la scarlatine.

● REM. On rencontre aussi la forme SCARLATINOÏDE (de *scarlatino-,* élément tiré de *scarlatine,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1878, Larousse).

scarole [skarɔl] n. f. (var. de *escarole* [v. ce mot] ; XIV^e^ s., *Antidotaire Nicolas*). Sorte de chicorée consommée en salade après étiolage des cœurs. (V. ESCAROLE.)

scat [skat] n. m. (mot amér. de même sens, d'origine onomatop. ; v. 1938). En jazz, style d'improvisation vocale créé par Louis Armstrong, et dans lequel les paroles sont remplacées par des onomatopées choisies pour leur valeur rythmique et phonétique.

scato- [skato], premier élément, tiré du gr. *skôr, skatos,* excrément, et qui entre dans la composition de quelques mots.

scatole ou **scatol** [skatɔl] n. m. (dér. savant du gr. *skôr, skatos,* excrément ; 1888, Larousse [*scatol*], et 1964, Larousse [*scatole*]). Corps chimique qui prend naissance dans la putréfaction des albuminoïdes, et se présente sous la forme de tablettes blanches, à forte odeur de matières fécales.

scatologie [skatɔlɔʒi] n. f. (de *scato-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1904, Larousse). Genre de plaisanterie, de littérature, qui a rapport aux excréments, aux grossièretés.

scatologique [skatɔlɔʒik] adj. (de *scato-* et de *-logique,* du gr. *logos,* discours, science ; 22 févr. 1863, Goncourt). Relatif aux excréments ; où il est question d'excréments : *Ils se consolent de leur vulgarité entre eux en jouant aux cartes ou en lâchant volontiers des lieux communs et des farces scatologiques au dessert !* (Huysmans). *Des passages, des expressions scatologiques.*

scatome [skatom] n. m. (dér. savant du gr. *skôr, skatos,* excrément ; 1923, Larousse). Syn. de FÉCALOME.

scatophage [skatofaʒ] adj. (gr. *skatophagos,* même sens, de *skôr, skatos,* excrément, et de *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1552, d'après Robert, 1964 [qui ne donne aucune référence] ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Qui se nourrit d'excréments.

● SYN. : *coprophage.*

◆ n. m. (sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Nom donné par erreur à la « mouche à merde », insecte jaune ou roussâtre, très velu, qui abonde au printemps et en été sur les excréments, où il chasse les espèces réellement scatophages. || **2.** Poisson osseux des estuaires de l'Inde et de l'Australie, qui recherche les lieux de déversement des égouts.

scatophagie [skatofaʒi] n. f. (de *scatophage ;* 1904, Larousse). Habitude de se nourrir d'excréments.

scatophile [skatofil] adj. (de *scato-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1839, Boiste). Qui vit ou croît sur des excréments.

● SYN. : *coprophile, stercoraire.*

scatopse [skatɔps] n. f. (de *scato-* et du gr. *opsis,* vue, apparence extérieure ; 1791, Valmont de Bomare). Petite mouche noire, aux ailes transparentes, dont la larve se développe dans les matières organiques en décomposition.

scatter [skatœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to scatter,* disperser, éparpiller ; 1968, Larousse). Dispersion relative des résultats partiels obtenus par un sujet à une batterie de tests psychologiques.

scaure [skɔr] n. m. (lat. scientif. moderne *scaurus,* même sens, emploi spécialisé du lat. class. *scaurus,* pied-bot, gr. *skauros,* qui a les talons saillants [en parlant d'un cheval] ; 1876, Larousse). Coléoptère noir, à élytres souvent carénés, qui vit dans les lieux chauds et arides.

scazon [skazɔ̃] adj. m. et n. m. (lat. *scazon,* même sens, gr. *skazôn,* même sens, proprem. « boiteux », part. prés. substantivé de *skazein,* boiter, être inégal ; 1690, Furetière). Se dit du tétramètre trochaïque catalectique (septénaire) ou du trimètre (sénaire) ïambique, où la brève qui doit se trouver à l'avant-dernière place est remplacée par une longue.

sceau [so] n. m. (lat. pop. **sigellum,* altér. du lat. class. *sigillum,* figurine, empreinte d'un cachet, sceau, signe, marque, dimin. de *signum,* marque, signe, empreinte ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *seel* [*seaus,* v. 1196, J. Bodel ; *seau,* fin du XIII^e^ s. ; *sceau* — avec un *-c-* destiné à distinguer graphiquement le mot de son homonyme *seau* —, XV^e^ s.], au sens 3 ; sens 1, fin du XII^e^ s., *Roman d'Alexandre,* écrit *seel* [*seau,* v. 1283, Beaumanoir ; *sceau,* 1425, Havard] ; sens 2, 30 oct. 1685, Dangeau [*assistance au sceau,* 1694, Boileau ; *officiers du sceau,* 1690,

Furetière] ; sens 4, fin du XVe s., Bartzsch [*petit sceau,* 1690, Furetière ; *sceau dauphin,* 1870, Littré — *sceau du Dauphiné,* même sens, 1690, Furetière ; *sceau des Grands Jours, sceau de justice,* 1876, Larousse] ; sens 5, v. GARDE 2 ; sens 6, 1636, Monet [*rendre les sceaux,* 1686, Bossuet] ; sens 7, 1964, Larousse [*droits de sceaux,* même sens, XVe s., Heidel, *Finances,* et *seel,* même sens, fin du XIVe s., E. Deschamps] ; sens 8, 1550, *Bible Louvain* [*sceau de Salomon,* 1964, Larousse] ; sens 9, 1530, Palsgrave, 243 ; sens 10, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; sens 11, 1691, Racine [*sous le sceau de confession,* même sens, 1546, Rabelais]). **1.** Cachet officiel sur lequel sont gravées en creux les armes, l'effigie ou la devise d'un État, d'un souverain, d'une communauté ou d'un particulier, et dont on applique l'empreinte sur des actes ou des objets pour les authentifier, les clore d'une manière inviolable, ou pour marquer la propriété : *Le sceau de la République, du roi. Le sceau de l'Université. Mettre, apposer son sceau.* || **2.** *Class.* Tout ce qui est relatif à l'application d'un sceau (temps, lieu, procédure) : *Au conseil, comme au sceau, la multitude, la variété, la difficulté des affaires n'étonnèrent jamais ce grand magistrat* [Le Tellier] (Bossuet). || *Assistance au sceau,* privilège qu'avaient jadis certaines personnes d'assister à l'apposition des sceaux de l'État. || *Officiers du sceau,* ceux qui avaient des fonctions relatives au sceau. || **3.** Empreinte d'un sceau en relief, sur une matière malléable, généralement de la cire : *Sceau de cire verte sur lacs de soie verte et rouge. Sceau de cire jaune sur simple queue de parchemin. Sceau plaqué sur papier.* || **4.** *Grand sceau,* sceau royal qu'on apposait sur les édits, les privilèges, les grâces et les patentes. || *Petit sceau,* sceau royal qu'on apposait sur les actes de justice. || *Sceau dauphin,* grand sceau qui ne servait que pour les actes relatifs au Dauphiné, et qui représentait le roi à cheval, revêtu de ses armes, et l'écu suspendu au cou. || *Sceau des Grands Jours,* sceau que le roi confiait aux commissaires qu'il envoyait dans les provinces pour tenir les Grands Jours. || *Sceau de justice,* sceau dont se servaient les juges royaux inférieurs. || **5.** *Garde des sceaux,* v. GARDE 2. || **6.** *Class.* Fonction, dignité du chancelier, du garde des sceaux (s'emploie généralement au pluriel) : *Le chancelier se meurt ; il a renvoyé les sceaux au roi par le duc de Coislin* (Sévigné). || *Rendre les sceaux,* donner sa démission de garde des sceaux : *Il se condamnait, en rendant les sceaux, à rentrer dans la vie privée* (Bossuet). || **7.** *Droit de sceau,* droit perçu par l'administration de l'Enregistrement sur les actes de la Chancellerie (naturalisation, etc.). || **8.** *Les sept sceaux,* ceux qui fermaient le livre décrit dans l'Apocalypse. || *Sceau de Salomon,* sceau qui portait le nom de Dieu et que ne pouvait briser aucune puissance. || **9.** *Anc.* Marque de fabrique indiquant le pays d'origine : *Drap du sceau de Rouen.* || **10.** *Fig.* Ce qui donne une marque particulière, éminente ; signe manifeste : *La vertu fut en lui le sceau de la rénovation* (Chateaubriand). *L'austère génie de Cézanne magnifie les Vénitiens, qui le désespéraient, et frappe de son sceau fraternel la peinture du Greco* (Malraux). *Comprendre le monde pour un homme, c'est le réduire à l'humain, le marquer de son sceau* (Camus). || **11.** *Sous le sceau du secret,* sous la condition que le secret sera bien gardé : *Elle raconta à sa voisine, sous le sceau du plus grand secret, que sa propre fille attendait un enfant.*

• SYN. : **10** *cachet, empreinte, griffe.*

sceau-cylindre [sosilɛ̃dr] n. m. (de *sceau* et de *cylindre ;* 1970, Robert). Syn. de CYLINDRE-SCEAU.

• Pl. *des* SCEAUX-CYLINDRES.

sceau-de-salomon [sodsalɔmɔ̃] n. m. (de *sceau* et de *Salomon,* n. pr. [la racine de cette plante ayant la forme d'un sceau] ; 1549, Fousch). Plante des bois à petites fleurs blanchâtres, dont le rhizome porte, à la chute de chaque tige, une cicatrice rappelant un sceau.

• Pl. *des* SCEAUX-DE-SALOMON.

scélérat, e [selera, -at] adj. (lat. *sceleratus,* souillé d'un crime, criminel, impie, infâme, part. passé adjectivé de *scelerare,* profaner, dér. de *scelus, sceleris,* crime, forfait, attentat ; début du XVIe s., au sens 1 [*scéléré,* forme plus francisée, début du XVe s.] ; sens 2, av. 1902, Zola). **1.** Qui manifeste des intentions ou des sentiments criminels et perfides : *Un regard scélérat. Une manœuvre scélérate.* || *Lois scélérates,* v. LOI 1 (au sens I, 3). || **2.** *Littér.* Où l'on commet des actions blâmables : *Une caverne scélérate* (Zola). *Les temps scélérats du roi Charles VII* (France).

◆ n. (sens 1, v. 1570, Carloix ; sens 2, 1684, Mme de Sévigné). **1.** Personne qui a commis ou est capable de commettre un crime (vieilli) : *Noir de peau et plus noir d'âme, c'était le plus grand scélérat que j'aie jamais rencontré* (Mérimée). || **2.** *Fam.* Enfant auquel on reproche une peccadille : *Ce petit scélérat a encore chipé des bonbons !*

• SYN. : **1** *bandit, criminel ;* **2** *coquin, fripon, garnement, vaurien.*

scélératement [seleratmɑ̃] adv. (de *scélérat ;* 1836, Th. Gautier). D'une manière scélérate (peu usité) : *Une femme qu'on aurait dû adorer à genoux* [...] *: la laisser là iniquement, frauduleusement, scélératement !* (Gautier). *Un projet scélératement combiné.*

scélératesse [seleratɛs] n. f. (de *scélérat ;* 1560, Pasquier, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Façon de penser et d'agir digne d'un scélérat (vieilli) : *Quand on pense que ce drôle a eu la scélératesse de se faire carbonaro !* (Hugo). *Les hommes qui sont tombés très bas dans l'erreur ou dans la scélératesse se trouvent, somme toute, s'ils ont quelque désir de relèvement, dans une posture meilleure que la mienne* (Duhamel). || **2.** Action que seul un scélérat peut commettre : *Il ne recule devant aucune scélératesse pour arriver à ses fins.*

• SYN. : **2** *noirceur, perfidie, vilenie.*

scellage [sɛlaʒ] n. m. (de *sceller* [v. ce mot] ; 1425, Godefroy, écrit *sellage ; sçellage,* 1765, *Encyclopédie*). Action de sceller : *Le scellage d'une glace.*

scellé, e [sɛle] adj. (part. passé de *sceller* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *saielé,* au sens de « figé » [en parlant du sang] ; sens 1, v. 1265, J. de Meung, écrit *seelé* [*scellé,* XVe s.] ; sens 2, av. 1613, M. Régnier ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [au fig., 1876, Larousse]). **1.** Fermé par un sceau de cire : *Une enveloppe scellée.* || **2.** Hermétiquement clos : *Un tube scellé. Avoir les lèvres scellées.* || **3.** Fixé à demeure par un scellement : *Je posai le pied sur un anneau scellé dans la pierre* (Sartre). || *Fig.* Immobilisé sur place, sans possibilité de se mouvoir, par suite d'une émotion violente : *Les pieds scellés au sol par l'épouvante.*

◆ **scellés** n. m. pl. (1439, Havard, au sing., au sens de « sceau » ; sens actuel, 1671, Pomey, au sing. [au plur., 1804, Code civil ; *bris de scellés,* 1810, Code pénal — d'abord *...de scellé,* 1751, *Encyclopédie,* II, 423 ; *gardien des scellés,* 1810, Code pénal]). Ensemble constitué par deux cachets de cire revêtus d'un sceau officiel et maintenant une bande d'étoffe ou de papier, qui garantit à la justice qu'un meuble ou un local n'a pas été ouvert tant que cet ensemble est demeuré intact : *Apposer, briser, rompre les scellés.* || *Bris de scellés,* délit consistant à briser les scellés apposés par décision de justice. || *Gardien des scellés,* personne constituée responsable de l'inviolabilité des scellés apposés.

• REM. On ne rencontre plus guère ce mot au singulier : *Cerruti et Perron furent arrêtés au sortir d'un bal et le scellé fut mis sur leur mobilier* (Giono).

scellement [sɛlmɑ̃] n. m. (de *sceller* [v. ce mot] ; 1469, Godefroy, écrit *sellement* [*scellement,* 1721, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1975, *Lexis ;* sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1904, Larousse ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Action de fixer une pièce dans un trou avec un liant quelconque qui s'y durcit : *Faire un scellement au plâtre, au ciment.* || **2.** Partie d'une pièce de serrurerie disposée pour être scellée. || **3.** Partie d'un objet scellé engagée dans la matière avec laquelle l'opération a été effectuée. || **4.** Auget que l'on forme pour arrêter les lambourdes d'un parquet. || **5.** Fixation des glaces brutes sur les plates-formes où elles seront soumises à l'opération du doucissage.

• CONTR. : **1** *descellement.*

sceller [sɛle] v. tr. (lat. pop. **sigillare*, altér. du bas lat. *sigillare*, empreindre, marquer d'un signe, sceller, dér. du lat. class. *sigillum*, empreinte, sceau [v. SCEAU] ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *seieler* [*seeler*, v. 1131, *Couronnement de Louis ; sceller*, XIV^e s.], aux sens I, 1 et 3 ; sens I, 2, 1328, Godefroy, art. *desseeller ;* sens I, 4, v. 1360, Froissart ; sens II, 1, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens II, 2, v. 1130, *Eneas ;* sens II, 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 4, 1870, Littré).

I. 1. Marquer un acte d'un sceau pour l'authentifier ou le fermer : *Sceller un diplôme, un contrat.* || **2.** Apposer les scellés sur : *Sceller une armoire, un coffre-fort.* || **3.** *Sceller un pli, une lettre,* les cacheter. || **4.** Contracter ou confirmer solennellement : *Sceller un engagement, un pacte de non-agression, un traité d'amitié. Et maintenant nous allons prendre un petit verre de quelque chose... Cela scellera ces bonnes relations que vient d'évoquer ma femme* (Montherlant).

II. 1. Fermer hermétiquement : *Sceller l'extrémité d'un tube de verre en le passant sur une flamme.* || **2.** Fixer l'extrémité d'un objet dans un trou, avec du plâtre, du ciment, du plomb, etc. : *À gauche de l'entrée on a scellé le vieux relief en marbre blanc d'Homère* (Hugo). *On a scellé des barres de fer pour en condamner solidement la porte* (Sarrazin). || **3.** *Sceller une glace,* la fixer avec du plâtre sur une surface plane pour la dégrossir. || **4.** *Sceller des pavés,* les consolider avec du mortier.

● SYN. : **I, 4** *cimenter, consacrer, entériner, ratifier.* — CONTR. : **II, 2** *desceller.*

◆ v. intr. (1672, M^me de Sévigné). *Class.* Apposer le sceau sur des actes de chancellerie : *Le Roi scellera demain avec dix conseillers d'État et quatre maîtres des requêtes* (Sévigné).

scelleur [sɛlœr] n. m. (de *sceller* [v. ce mot] ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *seeleres* [au cas sujet] ; XIV^e s., Du Cange, écrit *seelleur ; scelleur,* 1690, Furetière). Personne qui appose un sceau (vieilli) : *Le scelleur de la Chancellerie.*

scélopore [selopɔr] n. m. (du gr. *skelos*, jambe [de l'homme et des animaux], et *poros*, passage, pore ; 1876, Larousse). Genre d'iguanes des États-Unis et du Mexique, comprenant environ vingt-cinq espèces.

scénario [senarjo] n. m. (ital. *scenario*, proprem. « décor », de *scena*, scène, lat. *scēna*, même sens [v. SCÈNE] ; 1764, Collé, au sens 1 [pour un roman, milieu du XIX^e s., Baudelaire] ; sens 2, 1911, d'après M. Lapierre, p. 74-75 ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Canevas d'une pièce de théâtre, et, *par extens.*, d'un roman, scène par scène : *Je ne veux pas ici vous faire un scénario détaillé, puisque dans quelques jours j'en ferai un dans les règles* (Baudelaire). || **2.** Rédaction des divers épisodes d'un film, sans aucune indication technique. || **3.** Déroulement préétabli d'une action, plan minutieusement élaboré : *Il* [Quinette] *recommença, en l'améliorant, le scénario de sa visite au commissaire ; il acheva de polir son petit discours* (Romains). *Le hold-up s'est déroulé selon le scénario habituel.*

● SYN. : **1** *plan, résumé ;* **2** *synopsis.*

● REM. Le pluriel italien *scenarii* est parfois employé, mais la forme francisée *scénarios* est la plus usuelle.

scénariste [senarist] n. (de *scénario ;* 25 déc. 1915, d'après J. Giraud, p. 180). Personne qui rédige des scénarios de films.

scène [sɛn] n. f. (lat. *scēna* ou *scaena*, scène d'un théâtre, théâtre, scène publique, scène du monde, comédie, intrigue [et, à basse époque, « partie d'un acte »], gr. *skênê*, baraque, cabane, tréteau, scène ; 1375, R. de Presles, au plur., au sens de « représentations théâtrales de l'Antiquité » ; au sing., au sens I, 1, 1596, Hulsius [*entrer en scène,* 1835, Acad. — au fig., fin du XIX^e s., A. Daudet ; *entrée en scène,* début du XX^e s. — aussi au fig. ; *mettre sur la scène,* 1660, Corneille ; *se mettre en scène,* au fig., av. 1850, Balzac ; *paraître sur la scène,* 1694, Acad. ; *quitter la scène,* XX^e s. — aussi au fig.] ; sens I, 2 et 5, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1671, Molière ; sens I, 4, 1738, Ch. Rollin [« décoration de ce mur », « espace rectangulaire et surélevé... », « ...le mur de fond, les coulisses... », *scène ductile, scène versatile,* 1876, Larousse] ; sens I, 6, 1675, Boileau ; sens I, 7, 1668, La Fontaine ; sens II, 1, 1637, Crespin [*la scène à faire,* 1888, Larousse] ; sens II, 2, 1669, Boileau ; sens II, 3, 1830, Balzac ; sens II, 4, 1690, Furetière [*scène de genre,* 1964, Robert] ; sens II, 5, v. 1660, Retz [*scène primitive, originaire,* 1968, Larousse] ; sens II, 6, fin du XVII^e s., Saint-Simon [*faire une scène à quelqu'un,* 1782, M^me de Genlis]).

I. 1. Partie du théâtre généralement garnie d'un décor, dans laquelle jouent les acteurs : *La scène est d'abord vide, puis les personnages entrent par petits groupes* (Anouilh). *Lorsque le rideau se lève, une femme portant sous un bras un panier à provisions vide, et sous l'autre un chat, traverse en silence la scène, de droite à gauche* (Ionesco). || *Entrer en scène,* passer des coulisses à la vue du public : *Cet acteur a une façon bien à lui d'entrer en scène ;* au *fig.*, faire son apparition : *Les grands chapeaux* [...] *entraient en scène cet hiver-là* (Daudet). *Les grands ténors de la politique sont entrés en scène à leur tour.* || *Entrée en scène,* action de passer des coulisses à la vue du public : *Le clown blanc fit une entrée en scène très remarquée. Rater son entrée en scène ;* au fig., apparition, début de participation à une entreprise : *L'entrée en scène de la Prusse avait un caractère propre à faire réfléchir* (Bainville). || *Mettre sur la scène, porter à la scène une action, un personnage,* en faire le sujet d'une œuvre dramatique. || *Metteur en scène, mettre en scène, mise en scène,* V. METTEUR, METTRE, MISE. || Fig. *Se mettre en scène,* se préparer, se disposer pour paraître à son avantage, ou simplem. se mettre en valeur : *Les femmes de Paris attendent l'heure et le moment de se faire valoir ; tandis que M^me de la Baudraye, habituée à se mettre en scène, contracta je ne sais quoi de théâtral et de dominateur* (Balzac). || *Paraître sur la scène,* se faire acteur. || *Quitter la scène,* pour un acteur, prendre sa retraite ; au *fig.*, s'effacer, se retirer : *Ce vieil homme a su quitter à temps la scène politique.* || **2.** Le théâtre lui-même : *Ce que j'ai le droit de dire, c'est qu'il* [Dublin] *n'eût pas fini sa vie à la rue, sans une scène à lui. Car, pour notre honte à tous, ne l'oublions pas : Dublin est mort sans théâtre* (Salacrou). || **3.** Ensemble des décors qui représentent le lieu où se passe l'action théâtrale : *La scène représente un palais, une forêt. La scène est un salon vieillot envahi de plantes vertes.* || **4.** Dans l'Antiquité, mur de fond d'un théâtre, à décoration architecturale : *Ce grand mur de scène, si bien conservé à Orange, qui, avec ses colonnades, ses portes et ses fenêtres, ses colonnes, ses niches et ses statues, représentait la façade d'un palais imaginaire et servait de décor permanent* (Eydoux). || Décoration de ce mur. || Espace rectangulaire et surélevé, où jouaient les acteurs. || Ensemble formé par cet espace, le mur de fond, les coulisses, magasins et accessoires. || *Scène ductile,* décor formé de deux parties verticales qui glissaient sur une coulisse pour laisser apparaître un nouveau décor. || *Scène versatile,* décor composé d'un certain nombre de panneaux mobiles peints sur leurs deux faces et qu'un mécanisme faisait tourner sur eux-mêmes pour offrir un décor nouveau. || **5.** Lieu où se passe l'action qu'on représente : *La scène de ce drame est à Rome.* || **6.** L'art dramatique, le théâtre : *Ce grand archange* [Jean Marais] *aux traits sévères, que la scène dispute à l'écran, l'écran le reprend à la scène* (Colette). *La scène française. Vedettes de la scène et de l'écran. Le monde de la scène lui est bien connu. Une parfaite connaissance de la scène.* || **7.** *Fig.* Cadre d'une certaine ampleur dans lequel se déroule une action, une activité humaine : *Louis-Philippe, comme tous les hommes historiques sortis de scène, est aujourd'hui mis en jugement par la conscience humaine* (Hugo).

II. 1. Au théâtre, chacune des parties d'un acte : *Les trois premiers actes du moins et les dernières scènes seront joués intégralement tels qu'ils ont été écrits* (Jarry). || *La scène à faire,* scène capitale d'une pièce, scène que le spectateur attend avec impatience comme étant la conséquence

logique d'une situation. || *Scène muette,* v. MUET. || **2.** L'action théâtrale elle-même : *Que le lieu de la scène y soit fixe et marqué* (Boileau). *Mais, lui dis-je, vous avez écrit que la scène se passe en Sicile* (Aragon). || **3.** Dans une œuvre artistique non théâtrale, toute action partielle ayant une unité : *Ce spectacle comporte des scènes pénibles, qui peuvent heurter la sensibilité de jeunes spectateurs. Mankiewicz était venu à Saigon pour tourner « Un Américain bien tranquille », d'après le roman de Graham Greene. Je le revois en train de filmer une scène dans la pagode de Minh-Huong* (R. Jean). || **4.** En termes de beaux-arts, composition où figurent des personnages en action : *Scène d'intérieur. Scène champêtre.* || *Scène de genre,* syn. de PEINTURE, TABLEAU DE GENRE. (V. GENRE.) || **5.** Tout spectacle offrant en lui-même une certaine unité, présentant un certain mouvement ou suggérant certains sentiments : *La scène d'une perruque voltigeant dans l'air* (Musset). *Dites ce que vous savez sur la scène qui a précédé l'arrestation de Crainquebille* (France). *Je reprends donc ici telles scènes autrefois transformées en fiction* (Malraux). *Assister à des scènes de pillage, de violence. Une scène d'horreur se présenta à leurs yeux.* || *Scène primitive* ou *scène originaire,* en psychanalyse, expérience traumatique observée ou imaginée par l'enfant concernant une scène de rapports sexuels entre les parents. || **6.** Emportement violent auquel on se livre ; vive apostrophe : *Vous n'avez pas à craindre [...] ces scènes injurieuses et violentes* (France). *Il est parti de la maison : c'était des scènes continuelles entre son père et sa mère.* || *Scène de ménage,* v. MÉNAGE. || *Faire une scène à quelqu'un,* s'emporter contre lui : *Déjà ce matin tu as fait une scène à Pierrot, l'accusant de t'avoir pris un billet de cinquante francs* (Aymé). *Son mari lui fait une scène de jalousie chaque fois qu'elle rentre de son bureau.*

• SYN. : **I, 1** *planches, plateau, tréteaux.* || **II, 3** *séquence, tableau ;* **6** *accrochage* (fam.), *altercation, dispute, heurt, prise de bec* (fam.), *querelle.*

scenic railway [senikrɛlwɛ] n. m. (loc. angl. de même sens, de *scenic,* scénique, dramatique [de *scene,* scène, lat. *scēna* — v. l'art. précéd.], et de *railway,* chemin de fer [v. RAILWAY] ; début du XX^{e} s.). Syn. de MONTAGNE RUSSE.

scénique [senik] adj. (lat. *scēnicus* ou *scaenicus,* de la scène, de théâtre, scénique [en parlant de jeux], gr. *skênikos,* de théâtre, scénique, de *skênê* [v. SCÈNE] ; 1375, R. de Presles, au sens 1 [*jeux scéniques ;* « qui a rapport à la scène... », fin du XVI^{e} s.] ; sens 2, 6 avr. 1868, *l'Opinion nationale*). **1.** Qui a rapport à la scène, au théâtre : *Une indication scénique. Un dispositif scénique.* || *Jeux scéniques,* spectacles, manifestations théâtrales organisés hors du cadre traditionnel des salles et le plus souvent en plein air. || **2.** Qui convient particulièrement à la scène, au théâtre : *On a beau être éloigné du théâtre depuis quinze ans par la mauvaise volonté des directeurs, on trouve encore, quand il faut, des attitudes scéniques appropriées aux événements* (Daudet). *Les bourreaux de la misère sont moins scéniques que ceux des révolutions* (Maeterlinck).

• SYN. : **2** *dramatique, théâtral.*

scéniquement [senikmɑ̃] adv. (de *scénique ;* 26 mars 1877, *Journ. officiel,* p. 2459). Du point de vue scénique.

scénographe [senograf] n. (de *scénographie ;* 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Artiste qui s'occupe de scénographie. || **2.** Théoricien ou praticien de la technique scénique.

scénographie [senografi] n. f. (lat. *scēnographia* ou *scaenographia,* coupe en perspective, gr. *skênographia,* description dramatique, décor de peinture pour le théâtre, dér. de *skênographos,* décorateur de théâtre, de *skênê,* scène [v. SCÈNE], et de *graphein,* écrire, inscrire, décrire ; 1545, J. Martin, au sens de « art ou action de représenter des édifices, des sites en perspective » ; sens 1, 1752, Trévoux [« les décorations elles-mêmes », 1835, Acad.] ; sens 2, 1943, P. Sonrel). **1.** Art de représenter en perspective les décorations scéniques. || *Par extens.* Ces décorations elles-mêmes : *La scénographie d'un palais.* || **2.** Art et science de la scène théâtrale, de son agencement et du matériel scénique : *Un traité de scénographie.*

scénographique [senografik] adj. (de *scénographie,* d'après le gr. *skênographikos,* qui concerne un décor de peinture, de *skênographos* [v. l'art. précéd.] ; 1762, Acad.). Relatif à la scénographie : *Procédés scénographiques. Aménagement scénographique.*

scénologie [senolɔʒi] n. f. (de *scéno-,* élément tiré de *scène,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1964, Larousse). Science de la mise en scène au théâtre.

scénopinus [senopinys] n. m. (lat. scientif. moderne *scenopinus,* même sens, du gr. *skênê,* baraque, tente, et *pinos,* saleté, crasse ; 1876, Larousse, écrit *scénopine ; scénopinus,* 1933, Larousse). Petite mouche noire, tenant ses ailes repliées à plat sur l'abdomen, et qu'on voit dans les maisons, immobile, sur les vitres.

scéno-test [senotɛst] n. m. (de *scéno-,* élément tiré de *scène,* et de *test ;* 1968, Larousse). Test projectif mis au point par le psychologue allemand Staabs, dans lequel on demande au sujet de construire ce qu'il veut à partir d'un matériel constitué par de petites poupées, des animaux, des arbres et des éléments plus indéterminés que le sujet peut utiliser pour suppléer ce qui lui manque.

• Pl. *des* SCÉNO-TESTS.

scepticisme [sɛptisism] n. m. (dér. savant de *sceptique ;* 1669, T. Sprat [p. 126], au sens 1 ; sens 2, 1746, Diderot ; sens 3, 1933, J. Romains). **1.** Doctrine selon laquelle l'homme ne peut pas atteindre la connaissance de la vérité, surtout en matière métaphysique, et doit pour cela suspendre son jugement : *Le scepticisme consiste à ne jamais conclure l'examen par une affirmation ni une négation, à demeurer dans le doute, non sur une question déterminée, mais sur toutes choses* (Goblot). *Le scepticisme de Pyrrhon, de Montaigne.* || **2.** Attitude ou état d'esprit d'une personne qui refuse son adhésion à des croyances ou à des affirmations généralement admises : *Le scepticisme semble mal inspiré quand il s'attaque aux souvenirs les plus vivants de la conscience populaire* (France). *Ce secret scepticisme où se réfugie la noblesse d'un Pascal* (Gide). *En face de Hochedé, je me reproche tous mes petits scepticismes, mes négligences, mes paresses* (Saint-Exupéry). || **3.** Attitude incrédule ou méfiante touchant la réussite d'un projet, la possibilité ou la véracité d'un fait : *Un léger sourire de scepticisme.*

• SYN. : **1** *pyrrhonisme ;* **3** *incrédulité, méfiance.* — CONTR. : **1** *foi, mysticisme ;* **2** *certitude, conviction, crédulité ;* **3** *emballement* (fam.), *enthousiasme.*

sceptique [sɛptik] adj. (gr. *skeptikos,* qui observe, qui réfléchit [et, comme n. m., « philosophe sceptique »], de *skeptesthai,* regarder attentivement [au pr. et au fig.] ; 1546, M. de Saint-Gelais, comme n. m., au sens de « partisan de la doctrine de Pyrrhon » ; comme adj., au sens actuel, 1611, Cotgrave). Relatif à la doctrine du scepticisme : *La philosophie sceptique. Un raisonnement sceptique.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1746, Diderot ; sens 2, 1883, Renan). **1.** Qui doute ou affecte de douter de ce qui n'est pas prouvé de manière évidente, incontestable : *Ce négociateur est d'un tempérament sceptique. Les plus grands esprits sont toujours des esprits sceptiques* (Valéry). *Défie-toi un peu des sceptiques, des esprits ironiques, cruels et contradicteurs* (Duhamel). || **2.** Qui se montre incrédule ou méfiant à l'égard d'un fait particulier, d'un résultat : *Elle était sceptique sur l'issue de mes tentatives* (Renan). *Quant aux deux mille francs, je resterai sceptique tant que Lebeau ne me l'aura pas confirmé* (Montherlant). *Cette nouvelle m'a laissé sceptique. Ce genre d'information rencontre pas mal de sceptiques.*

• SYN. : **1** *incrédule, incroyant ;* **2** *défiant.* — CONTR. : **1** *convaincu, crédule, croyant, fanatique, mystique ;* **2** *emballé* (fam.), *enthousiaste.*

sceptiquement [sɛptikmɑ̃] adv. (de *sceptique ;* 1842, Acad.). D'une manière sceptique : *Parler sceptiquement de tout.*

sceptre [sɛptr] n. m. (lat. *sceptrum,* sceptre, trône, royauté, suprématie, gr. *skêptron,* bâton pour s'appuyer, bâton de juge, de commandant, de roi, de *skêptein,* lancer [et, au moyen, « s'appuyer »] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, v. 1500, Auton, écrit *ceptre* [*sceptre,* 1553, *Bible Gérard ; sceptre de fer,* 1691, Racine] ; sens 3, av. 1662, Pascal). **1.** Espèce de bâton de commandement faisant partie des insignes de la royauté : *Dès qu'il sera mort, tu prendras son sceptre et sa couronne* (Jarry). *Ils lui mirent dans les mains un long roseau en manière de sceptre dérisoire* (Caillois). *Le sceptre des rois de France figurait une main.* || **2.** *Fig.* Le pouvoir royal lui-même : *S'emparer du sceptre.* || *Sceptre de fer,* pouvoir despotique. || **3.** La prééminence, la supériorité dans un domaine quelconque : *L'Angleterre a tenu longtemps le sceptre des mers. Paris a une jovialité souveraine.Sa gaieté est de la force, et sa force tient un sceptre* (Hugo).

• SYN. : **3** *maîtrise, royauté, suprématie.*

scévophylax [sevofilaks] n. m. (du gr. *skeuos,* tout instrument d'équipement, tout objet mobilier, et *phulax,* garde, gardien ; 1870, Littré). Grand dignitaire de l'Église d'Orient, chargé de la garde des vases sacrés.

schaff [ʃaf] n. m. (alsacien *schaft,* armoire ; 1870, Littré). Chacun des étages qu'on dispose dans une verrerie pour y placer les manchons de verre.

schabraque n. f. V. CHABRAQUE.

schah n. m. V. CHĀH.

schako n. m. V. SHAKO.

schall [ʃal] n. m. (var. graphique de *châle* [v. ce mot] ; 1803, Boiste). Autre orthogr. de *châle* (rare) : *Elle court en chemise, à peine drapée dans son schall* (Hériat).

schampooing n. m. V. SHAMPOOING.

schappe [ʃap] n. f. (suisse alémanique *schappe,* garniture de fleuret ; 1849 [d'après le *FEW,* XVII, 28 *b*], comme n. m., écrit *chape ;* écrit *schappe,* comme n. f., 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 1060 [*fil de schappe,* 1964, Robert]). Fil obtenu en travaillant selon une méthode particulière les déchets de soie naturelle. || *Fil de schappe,* bourre de soie.

schappiste [ʃapist] n. m. (de *schappe ;* 1964, Larousse). Industriel spécialisé dans la production du fil de schappe.

schapska [ʃapska] n. f. (var. graphique de *chapska* [v. ce mot] ; fin du XVIᵉ s., écrit *schapka ; schapska,* 1842, Acad.). Autre orthogr. de *chapska.*

schédule [skedyl] n. f. (var. anc. de *cédule* [v. ce mot] ; milieu du XIVᵉ s.). *Anc.* orthogr. de *cédule.*

scheelisation [ʃelizasjɔ̃] n. f. (du n. du chimiste et pharmacien suédois Carl Wilhelm *Scheele* [1742-1786], inventeur du procédé ; 1923, Larousse). Action d'ajouter de la glycérine à un vin, pour lui donner frauduleusement du moelleux ou pour augmenter sa teneur en extrait sec.

scheidage [ʃɛdaʒ *ou* ʃajdaʒ] n. m. (de l'allem. *scheiden,* séparer ; 1876, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Cassage, avec un marteau, des morceaux barrés d'un minerai métallique, pour en éliminer les fragments visiblement stériles. || **2.** Triage à la main du minerai.

scheider [ʃɛde *ou* ʃajde] v. tr. (de *scheid*[*age*] ; 1964, Larousse). Soumettre au scheidage.

scheideur [ʃɛdœr *ou* ʃajdœr] n. m. (de l'allem. *scheiden,* séparer ; 1753, *Encyclopédie* [III, 5], écrit *chaideur,* puis 1964, Larousse, écrit *scheideur* [de *scheider*]). Ouvrier qui effectue le scheidage du minerai.

scheikh [ʃɛk] n. m. (var. graphique de *cheikh ;* 1964, Larousse). Orthogr. peu courante de *cheikh.*

schelem n. m. V. CHELEM.

schelling n. m. V. SCHILLING.

schelotage n. m., **scheloter** v. tr. V. SCHLOTAGE, SCHLOTER.

schéma [ʃema] n. m. (lat. *schema, -matis,* attitude, figure [géométrique], figure [de rhétorique], gr. *skhêma, -matos,* manière d'être, forme, figure ; 1829, Boiste, au sens de « figure de rhétorique » ; sens 1, 1876, Larousse [*schéma architectural, de connexion, développé, d'étude, d'exécution, fonctionnel, de principe,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1935, Acad. [*schéma directeur...,* 1970, *le Monde* — d'après *les Mots « dans le vent »,* 1971] ; sens 3, début du XXᵉ s. [*schéma corporel,* 1964, Robert] ; sens 4, 1870, Littré ; sens 5, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Dessin ne comportant que les traits essentiels de la figure représentée, afin d'indiquer non sa forme, mais ses relations et son fonctionnement : *Illustrer par un schéma un exposé sur la circulation du sang. Un schéma des révolutions des planètes dans le système solaire.* || *Schéma architectural,* dessin qui représente sommairement l'architecture d'un local ou d'un ensemble de locaux, les emplacements approximatifs des appareils d'utilisation et des appareils qui les commandent et, éventuellement, la dépendance existant entre ces éléments. || *Schéma de connexion,* dessin qui représente une installation électrique ou une partie d'installation, de façon à faire apparaître la disposition des circuits de fonctionnement. || *Schéma développé,* dessin dans lequel les différents organes de chaque machine ou de chaque appareil sont séparés et étalés, de façon que le tracé de chaque circuit électrique se rapproche le plus possible d'une droite. || *Schéma d'étude,* dessin destiné à faciliter l'étude et la compréhension d'une installation, et qui représente tous les éléments d'appareil, tous les conducteurs et toutes les liaisons mécaniques intervenant dans le fonctionnement. || *Schéma d'exécution,* dessin qui permet de réaliser correctement des ensembles d'appareils, des appareils ou des parties d'appareils. || *Schéma fonctionnel,* dessin qui représente différents éléments de machines et leurs circuits de liaison par des symboles graphiques conventionnels, des expressions mathématiques pouvant fixer les caractéristiques de fonctionnement des différents éléments. || *Schéma de principe,* dessin d'étude figurant les éléments d'une installation. || **2.** Plan d'un ouvrage littéraire, d'un projet d'entreprise : *Esquisser le schéma d'un roman, d'une pièce. Le schéma envisagé pour appliquer cette réforme. Voici le schéma de l'évolution que vous allez observer.* || *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (S. D. A. U.),* programme global d'aménagement des régions urbaines en voie de développement, élaboré en vue de contrôler le mode et le degré d'urbanisation. || **3.** Représentation mentale élémentaire : *À partir du retour de Condé, la situation devient si confuse qu'aucun historien ne pourrait espérer en donner un schéma qui suffise* (La Varende). *Comprendre, se rappeler, inventer, c'est toujours former d'abord un schéma, puis redescendre du schéma à l'image, remplir le schéma par des images* (Sartre). || *Schéma corporel,* en psychologie, image que chacun se fait de son propre corps, et qui est élaborée dès l'enfance à l'aide des sensations proprioceptives, extéroceptives, etc. || **4.** Projet de décret rédigé pour être la matière de la délibération des Pères d'un concile. || **5.** Concept linguistique élaboré par Hjelmslev, assez proche de celui de langue chez Saussure, et opposé à la fois à la *norme* et à l'*usage.*

• SYN. : **1** *croquis, diagramme ;* **2** *canevas, carcasse, ébauche, esquisse.*

schématique [ʃematik] adj. (dér. savant du lat. *schema, -matis* [v. l'art. précéd.] et/ou du franç. *schème/schéma ;* v. 1378, J. Le Fèvre, au sens de « simplifié » [par opposition à « dramatique » et à « exégématique »] — cf. sens 2 ; 1842, Acad., au sens de « relatif à un schème [en philosophie] » ; sens 1, 1870, Littré ; sens 2-4, 1911, R. Rolland). **1.** Qui fournit une image simplifiée de la disposition générale d'un objet, d'un organe, etc. : *Une coupe schématique d'une pièce métallique, de l'oreille, d'un relief géographique.* || **2.** Qui est réduit aux caractères essentiels : *Montesquieu est un écrivain du XVIIIᵉ siècle, Il aime la*

pointe et l'opposition, les phrases balancées, d'une concision schématique (Duhamel). *Un exposé schématique est souvent facile à comprendre.* || **3.** *Péjor.* Se dit de quelque chose qui est représenté d'une manière trop simplifiée, simpliste : *Votre interprétation de ce phénomène collectif me paraît schématique et superficielle.* || **4.** *Péjor.* Se dit de quelqu'un qui simplifie à l'excès : *C'est un esprit schématique et sectaire.*

• SYN. : **2** *concis, condensé, ramassé, résumé, simplifié ;* **3** *rudimentaire, sommaire, succinct ;* **4** *simpliste.* — CONTR. : **2** *circonstancié, complet, détaillé ;* **3** *fouillé, nuancé.*

schématiquement [ʃematikmɑ̃] adv. (de *schématique ;* 1870, Littré). D'une manière schématique : *Présenter les faits trop schématiquement.*

1. schématisation [ʃematizasjɔ̃] n. f. (de *schématiser* 1 ; 1900, d'après Robert, 1967). Action de schématiser ; généralisation, simplification.

2. schématisation [ʃematizasjɔ̃] n. f. (de *schématiser* 2 ; 1964, Larousse). En psychologie, acte de subsumer un exemple particulier sous un concept général.

1. schématiser [ʃematize] v. tr. (même mot que *schématiser* 2 ; début du XXe s. [absol., milieu du XXe s.]). Représenter, exposer d'une manière schématique : *Schématiser la structure d'un organe, d'une science. Il a trop schématisé son exposé.* || *Absol.* et *fam.* Simplifier de façon excessive : *En disant cela, tu schématises : la réalité est plus complexe.*

• SYN. : *condenser, résumer, simplifier.* — CONTR. : *broder, délayer* (fam.), *détailler, développer.*

2. schématiser [ʃematize] v. tr. (dér. savant de *schème/schéma ;* 1800, Boiste, au sens de « considérer comme une abstraction [dans la philosophie kantienne] » ; sens actuel, 1964, Larousse). En psychologie, rapporter une sensation ou un exemple particulier à un concept général.

1. schématisme [ʃematism] n. m. (lat. *schematismus,* expression figurée, gr. *skhêmatismos,* action de façonner, air, forme, figure, style figuré, de *skhêmatizein,* donner une figure, une forme, dér. de *skhêma, -matos* [v. SCHÉMA] ; 1635 [d'après l'*Encyclopédie,* 1765], au sens de « planche de figures mathématiques » ; 1819, Boiste, au sens de « manière figurée de parler ou d'écrire » ; sens actuel, 1907, Larousse). État de ce qui est représenté sous une forme excessivement simplifiée, simpliste : *Son analyse n'échappe pas à un schématisme assez naïf.*

2. schématisme [ʃematism] n. m. (allem. *Schematismus,* même sens, lat. *schematismus* [v. l'art. précéd.] ; 1800, Boiste). Partie du système de Kant qui traite de l'« imagination » comme faculté capable d'unir l'activité de l'esprit avec le donné brut de la sensation.

schème [ʃɛm] n. m. (lat. *schema, -matis* [v. SCHÉMA] ; 1586, Ronsard, au sens 1 [*schème de phrase,* 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens 2, 1842, Acad. [chez Kant, 1803, Boiste] ; sens 3, 1893, *Dict. général* [*schème moteur,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1813, Gattel ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Figure, et particulièrement figure de mots : *Le poète a d'abord dans l'esprit le schème de la phrase et les mots suivent* (Sartre). || *Schème de phrase,* en linguistique, type de phrase défini par les règles de combinaison de ses constituants. || **2.** Chez Leibniz, principe essentiel des monades, constituant leur essence propre et les rendant discernables. || Chez Kant, image intermédiaire entre la forme rationnelle et la sensation brute. || **3.** En psychologie, forme de nature intermédiaire entre la représentation ou l'image et le concept abstrait : *La vieille notion de schème, avec Bergson, Revault d'Allonnes, Betz, etc., revient à la mode* (Sartre). || *Schème moteur,* ensemble d'images ou de sensations kinesthésiques. || **4.** Structure d'ensemble d'une reproduction, d'un processus. || **5.** *Schème algébrique,* schème qui groupe autour d'une forme structurale un grand nombre de propriétés.

schénanthe [skenɑ̃t] n. m. (bas lat. *schoen[u]anthos* ou *-thus,* fleur de jonc, gr. *skhoinanthon,* sorte de jonc odorant, de *skhoînos,* jonc, et de *anthos,* fleur ; 1701, Furetière, écrit *schœnanthe ; schénanthe,* 1768, Valmont de Bomare [d'abord comme n. f., 1752, Trévoux]). Jonc odorant qui croît dans toutes les régions chaudes et tempérées du globe et qui fournit l'essence dite « herbe de chameau », employée pour la fabrication des cosmétiques.

schénobie [skenɔbi] n. m. (du gr. *skhoînos,* jonc, et *bios,* vie ; 1904, Larousse). Pyrale européenne dont la chenille vit dans la tige des roseaux.

schéol [ʃeɔl] n. m. (hébreu *sheol,* même sens ; 1755, *Encyclopédie* [art. *enfer*]). Dans l'Ancien Testament, séjour des âmes des morts.

scherzando [skɛrtsando *ou* skɛrdzando] adv. (mot ital. de même sens, proprem. « en badinant », gérondif de *scherzare* [v. l'art. suiv.] ; 1842, Acad.). En musique, se dit d'un jeu rapide, spirituel, tout de grâce et de légèreté.

scherzo [skɛrtzo *ou* skɛrdzo] adv. (mot ital. de même sens, proprem. « plaisanterie », déverbal de *scherzare,* plaisanter, langobard *scherzon,* même sens ; 1842, Acad.). Terme de musique indiquant qu'un mouvement doit être exécuté vivement et gaiement.

◆ n. m. (1842, Acad.). Morceau de musique de mesure ternaire, d'un style léger et brillant, qui peut remplacer le menuet dans la sonate et la symphonie, ou constituer une pièce isolée : *Je suis comme une harpe accordée qui chanterait au gré du poète un scherzo joyeux* (Gide). *Le scherzo d'un concerto.*

schetsi [ʃɛtsi] n. m. (mot russe de même sens ; 1876, Larousse). Mets russe composé de diverses viandes.

schiavone [skjavɔne] n. f. (mot ital. de même sens, proprem. « [épée] slavone » ; 1904, Larousse). Épée à deux tranchants, en usage au XVIe s. en Italie, et particulièrement à Venise.

schibboleth [ʃibɔlɛt] n. m. (mot hébreu signif. « épi », utilisé [d'après l'Ancien Testament] par les gens de Galaad, pendant la guerre qui les opposa aux gens d'Éphraïm, pour démasquer leurs adversaires parmi les fuyards [les gens d'Éphraïm prononçant toujours le mot : *sibboleth* et non *schibboleth*] ; av. 1778, Voltaire). *Fam.* Épreuve par laquelle on prétend juger de la capacité de quelqu'un. (Peu usité.)

schiedam [ʃidam *ou* skidam] n. m. (abrév. de *genièvre de Schiedam,* même sens [1842, Acad.], *Schiedam* étant le n. de la ville de Hollande où se fabrique cette eau-de-vie ; 1860, Baudelaire). Eau-de-vie de grain qu'on fabrique en Belgique et en Hollande : *On le trouva dans le salon, fumant un cigare et dégustant un petit verre de schiedam* (Simenon).

schilling [ʃiliŋ *ou* ʃlɛ̃ *ou* ʃəlɛ̃] n. m. (mot allem. de même sens, du moyen néerl. *schellinc,* sorte de monnaie ; milieu du XIVe s.). Unité monétaire principale de l'Autriche (symb. : SCH), divisée en 100 groschen.

• REM. On rencontre parfois la forme SCHELLING (1680, Richelet).

schinopsis [skinɔpsis] n. m. (du gr. *skînos,* lentisque, et *opsis,* vue, apparence, aspect ; 1933, Larousse). Arbre de l'Amérique tropicale, fournissant un bois rose-rouge très dur, utilisé en charpenterie, dans la confection des traverses de chemin de fer et comme matière première du tanin.

schinus [skinys] n. m. (bas lat. *schinus,* lentisque, gr. *skhînos,* même sens ; 1876, Larousse). Petit arbre ou arbrisseau à feuilles persistantes, originaire de l'Amérique du Sud, et dont une espèce, le faux poivrier, est plantée en plein air dans le midi de la France.

schirmérite [ʃirmerit] n. f. (de *Schirmer,* n. pr. ; 1933, Larousse). Sulfure naturel de bismuth, de plomb et d'argent.

schismatique [ʃismatik] adj. et n. (bas lat. ecclés. *schismaticus,* même sens, de *schisma, -matis,* schisme [v. l'art. suiv.] ; v. 1196, Bloch-Wartburg, écrit *cismatique ;* XIIIe s., Guillaume de Tyr, écrit *scismatique ; schismatique,* av. 1453, Monstrelet). Qui s'est séparé de la communion d'une église par un schisme : *Il vit dans ce petit drame*

l'annonce que Dieu lui permettrait de recevoir un jour dans ses bras les schismatiques (Barrès).

schisme [ʃism] n. m. (bas lat. ecclés. *schisma,* schisme, gr. *skhisma,* séparation, dissentiment, schisme, de *skhizein,* fendre, séparer, partager, diviser ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *cisme,* au sens de « séparation, anarchie, désaccord » ; sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *cisme* [*chisme,* 1534, Rabelais, et *schisme,* 1549, R. Estienne ; *schisme... d'Orient, Grand Schisme d'Occident,* 1694, Acad. ; *schisme des dix tribus,* 1870, Littré] ; sens 2, 1701, Furetière ; sens 3, fin du XVII[e] s., Saint-Simon). **1.** Acte de rébellion par lequel un groupe appartenant à une confession religieuse se sépare de celle-ci sans que cela entraîne nécessairement une hérésie, c'est-à-dire une opposition importante sur des points de doctrine : *Il énuméra les hérésies, les conciles, les schismes* (Caillois). *Le schisme qui a donné naissance à l'église orthodoxe.* || *Schisme byzantin* ou *d'Orient,* séparation des Églises orientales de la communion romaine. || *Grand Schisme d'Occident,* période (XIV[e]-XV[e] s.) durant laquelle il y eut plusieurs papes à la fois. || *Schisme des dix tribus,* séparation des Juifs en deux royaumes en 931 av. J.-C. || **2.** État de ceux qui sont séparés de leur Église : *Le schisme oriental.* || **3.** Division, séparation dans un groupe, une école, un parti : *Schisme littéraire, politique, philosophique.*

● SYN. : **3** *dissidence, scission, sécession.*

schismus [ʃismys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, du gr. *skhisma,* fente, séparation [de *skhizein,* v. l'art. précéd.], par analogie de forme ; 1876, Larousse). Petite herbe gazonnante, à feuilles très fines, que l'on rencontre dans les lieux sablonneux des régions méditerranéennes.

schiste [ʃist] n. m. (lat. *schistos,* séparé, divisé [et, avec le n. m. *lapis,* « pierre » : « schiste », proprem. « pierre fendue »], gr. *skhistos,* fendu, qu'on peut fendre, de *skhizein,* fendre, séparer en fendant ; 1555, Aneau, écrit *sciste* et *pierre schiste,* puis 1742, A. J. Dezallier d'Argenville, écrit *schiste,* au sens 1 [*schistes houillers, schiste à séricite,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1870, Littré ; sens 3, 1964, Larousse [aussi *schiste de triage* ou *de lavage*]). **1.** Roche sédimentaire ou métamorphique, silicoalumineuse, feuilletée et qu'on peut débiter facilement en lames : *L'ardoise est un schiste. Schiste de Revin.* || *Schistes houillers,* schistes renfermant les gisements de houille. || *Schiste à séricite,* schiste brillant, onctueux au toucher, presque entièrement formé d'un mica hydraté et fluorifère, qui est la séricite. || **2.** *Schiste bitumineux,* schiste à forte teneur en hydrocarbures oxydés, que l'on rencontre à la surface du sol. || *Huile de schiste,* V. HUILE. || **3.** Dénomination générique de toute substance stérile mêlée au charbon. || *Schiste de triage* ou *de lavage,* déchet obtenu dans le triage ou le lavage du charbon brut.

schisteux, euse [ʃistø, -øz] adj. (de *schiste ;* 1758, Valmont de Bomare [28], écrit *schiteux ; schisteux,* 1765, *Encyclopédie,* XIV, 767). Qui est de la nature du schiste : *Un terrain schisteux. Une roche schisteuse.*

schistification [ʃistifikasjɔ̃] n. f. (de *schiste,* d'après *pétrification ;* 1923, Larousse). Action de schistifier.

schistifier [ʃistifje] v. tr. (de *schisti-,* élément tiré de *schiste,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1964, Larousse [aussi *schistifier une galerie*]). Dans les mines, ajouter à la poussière de charbon des matières stériles, pour la rendre incombustible. || *Schistifier une galerie,* saupoudrer cette galerie de matériaux stériles (schistes, craie, etc.), pour augmenter la teneur en cendres des poussières de charbon et les rendre impropres à la propagation d'un coup de poussière.

◆ **se schistifier** v. pr. (1964, Larousse). Dans les mines, en parlant d'une couche, devenir localement inexploitable, en raison de la trop grande proportion de stérile mélangé au charbon.

schistocarpe [ʃistokarp] adj. (de *schisto-,* élément tiré du gr. *skhistos,* fendu [v. SCHISTE], et de *-carpe,* gr. *karpos,* fruit ; 1859, Mozin, aux sens 1-2). **1.** Se dit d'une plante dont les fruits s'ouvrent en se fendant. || **2.** Se dit des mousses chez lesquelles la déhiscence se fait par des fentes.

schistoïde [ʃistɔid] adj. (de *schisto-,* élément tiré de *schiste,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1842, Acad.). Qui a l'apparence du schiste : *Une roche schistoïde.*

schistose [ʃistoz] n. f. (dér. savant de *schiste ;* 1964, Larousse). Affection due à l'inhalation de poussières d'ardoise, et qui se complique souvent de tuberculose (schisto-tuberculose).

schistosité [ʃistozite] n. f. (dér. savant de *schisteux ;* 1870, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** État feuilleté propre à certaines roches, et qui les rend fissiles : *La schistosité de l'ardoise.* || **2.** *Plan de schistosité,* plan suivant lequel une roche schisteuse peut être fendue en lames parallèles.

schistosome [ʃistozom] n. m. (de *schisto-,* élément tiré du gr. *skhistos,* fendu [v. SCHISTE], et de *-some,* gr. *sôma,* corps ; 1870, Littré, comme adj., au sens de « [monstre] dont l'abdomen est fendu dans toute sa longueur » ; comme n. m., au sens actuel, 1933, Larousse). Syn. de BILHARZIE.

schistosomiase [ʃistozomjaz] n. f. (dér. savant de *schistosome ;* 1933, Larousse). Syn. de BILHARZIOSE.

1. schizo- [skizo], premier élément, tiré du gr. *skhizein,* tendre, séparer, partager, diviser, et qui entre dans la composition de quelques mots.

2. schizo [skizo] n. (1975, *Lexis*). Abrév. fam. de SCHIZOPHRÈNE et (comme n. f.) de SCHIZOPHRÉNIE.

schizo-analyse [skizoanaliz] n. f. (de *schizo-* 1 et de *analyse ;* 1975, Larousse). Dans la théorie psychiatrique de Deleuze et Guattari, activité intervenant sur le désir, pour désaliéner les circuits multiples qui sont les siens, mais qui sont arrimés et codés par la psychanalyse et ses mythes.

schizocéphale [skizosefal] n. m. (de *schizo-* 1 et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1870, Littré, comme adj. ; comme n. m., 1933, Larousse). Monstre dont la tête est divisée verticalement.

schizocœle [skizosɛl] n. m. (de *schizo-* 1 et du gr. *koîlos,* creux, cavité ; 1964, Larousse). Cavité générale du corps, au cours de l'évolution ontogénique, qui se développe par formation d'une fente dans le tissu conjonctif mésodermique situé entre l'épiderme et l'intestin.

schizogamie [skizogami] n. f. (de *schizo-* 1 et de *-gamie,* du gr. *gamos,* union, mariage ; 1933, Larousse). Mode de reproduction propre à certaines annélides marines, et dans lequel le ver adulte forme à l'arrière de son corps une série d'individus sexués, qui se détachent et s'unissent à ceux qui proviennent d'un adulte de sexe opposé.

schizogenèse [skizoʒənɛz] n. f. (de *schizo-* 1 et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1942, Caullery, p. 117). Mode de multiplication de certaines annélides, dans lequel un adulte se fragmente en plusieurs individus, d'abord disposés en chaîne, puis appelés à se détacher à mesure qu'ils deviennent eux-mêmes adultes.

schizogone [skizogɔn] adj. (de *schizogonie ;* 1904, Larousse). Se dit de certains caractères de disjonction, en vertu desquels des cellules sexuelles revêtent exclusivement un caractère, et les autres cellules un autre caractère.

schizogonie [skizogɔni] n. f. (de *schizo-* 1 et de *-gonie,* du gr. *gonê,* action d'engendrer, ce qui engendre ; 1897, *l'Année biologique,* p. 156). Mode de multiplication des protistes de la classe des sporozoaires, comportant un cloisonnement tardif des cellules.

schizogonique [skizogɔnik] adj. (de *schizogonie ;* 1904, Larousse). Se dit d'une partie du cycle de la génération alternante, que l'on observe chez certains protozoaires.

schizographie [skizografi] n. f. (de *schizo-* 1 et de *-graphie,* du gr. *graphein,*

écrire ; 1964, Larousse). Trouble du langage écrit, caractérisé par la juxtaposition incohérente de termes réels ou imaginaires.

schizoïde [skizɔid] adj. (allem. *schizoïd*, mêmes sens [début du XX^{e} s.], du gr. *skhizein*, séparer, partager [v. SCHIZO- 1], et de *-id*, gr. *eidos*, forme, apparence ; 1912 [d'après Robert, 1964], sans indication de sens ; sens 1-2, 1933, Larousse). **1.** Se dit des états mentaux à la limite de l'état normal, qui caractérisent le tempérament schizothymique et la schizophrénie. || **2.** *Constitution schizoïde*, type de constitution mentale prédisposant à la schizophrénie, sans qu'une telle évolution soit inéluctable.

◆ n. (1929)., R. Martin du Gard). Personne de constitution schizoïde.

schizoïdie [skizɔidi] n. f. (de *schizoïde ;* 1921, d'après Robert, 1964). État d'une personne de constitution schizoïde.

schizoïdique [skizɔidik] adj. (de *schizoïdie ;* 1951, G. Palmade, p. 81). Qui se rapporte à la schizoïdie : *Tendances schizoïdiques.*

schizomanie [skizomani] n. f. (de *schizo-* 1 et de *-manie*, gr. *mania*, folie, de *mainesthai*, être fou ; 1964, Larousse). Forme atténuée de la schizophrénie.

schizométamérie [skizometameri] n. f. (de *schizo-* 1 et de *métamérie ;* 1964, Larousse). Mode de reproduction asexuée par bourgeonnement métamérique de certaines annélides polychètes et oligochètes.

schizomycètes [skizomisɛt] n. m. pl. (de *schizo-* 1 et de *-mycète*, gr. *mukês, -kêtos*, champignon ; 1888, Larousse). Nom donné à l'embranchement des bactéries.

schizonévrose [skizonevroz] n. f. (de *schizo-* 1 et de *névrose ;* 1968, Larousse). Syn. de SCHIZOSE.

schizoparaphasie [skizoparafazi] n. f. (de *schizo-* 1 et de *paraphasie ;* 1968, Larousse). Grave perturbation de la fonction de communication du langage, rencontrée dans la schizophrénie, et qui se manifeste dans le fait que le sujet ne parvient pas à lire ce qu'il a écrit ni à écrire ce qu'il dit.

schizophasie [skizofazi] n. f. (de *schizo-* 1 et de *[a]phasie ;* 1964, Larousse). Dissociation grave du langage, observée dans certains cas de démence précoce.

schizophrène [skizofrɛn] adj. et n. (de *schizophrénie ;* 1920, *Journ. de psychologie*, p. 415). Qui est atteint de schizophrénie.

schizophrénie [skizofreni] n. f. (allem. *Schizophrenie*, même sens [début du XX^{e} s.], du gr. *skhizein*, séparer, partager [v. SCHIZO- 1], et *phrên, phrenos*, cœur, âme, esprit, 1917, Rogues de Fursac, p. 243). Psychose survenant surtout chez les sujets jeunes, et caractérisée par une dissociation des fonctions psychiques.

schizophrénique [skizofrenik] adj. (de *schizophrénie ;* 1917, Rogues de Fursac, p. 268). Relatif à la schizophrénie.

◆ adj. et n. (1921, *l'Encéphale*, XVI, 208). Qui est atteint de schizophrénie.

schizophréniser [skizofrenize] v. intr. (de *schizophrénie ;* 1975, Larousse). Aller dans le sens de la schizophrénie.

schizophytes [skizofit] n. m. pl. (de *schizo-* 1 et de *-phyte*, gr. *phuton*, tout ce qui pousse ou se développe, végétal, de *phuein*, [faire] croître ; 1888, Larousse). Embranchement comprenant les végétaux inférieurs unicellulaires ou en filaments unisériés, à reproduction purement asexuée, c'est-à-dire les cyanophycées et les bactéries.

schizose [skizoz] n. f. (de *schiz [ophrénie]* ; 1968, Larousse). Forme mineure et peu évolutive de la schizophrénie.

schizostélie [skizosteli] n. f. (de *schizo-* 1 et du gr. *stêlê*, colonne ; 1933, Larousse). Structure analogue à la polystélie, et qui s'observe chez diverses plantes aquatiques : nénuphar, prêle, etc.

schizothymie [skizotimi] n. f. (de *schizo-* 1 et de *-thymie*, du gr. *thumos*, souffle, âme, désir ; 1964, Larousse). Constitution mentale des sujets ayant une faible affectivité et une tendance à l'intériorité, mais sans trouble psychique.

schizothymique [skizotimik] adj. (de *schizothymie ;* 1964, Larousse). Relatif à la schizothymie.

◆ adj. et n. (1964, Larousse). Qui présente cet état. (On rencontre également la forme SCHIZOTHYME [1968, Larousse]).

schlague [ʃlag] n. f. (allem. *Schlag*, coup, châtiment corporel infligé aux soldats ; 28 nov. 1820, P.-L. Courier, au sens 1 [la date de 1756 donnée par Larousse, 1876, n'est étayée par aucun document] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Châtiment disciplinaire longtemps usité en Allemagne dans les écoles de l'armée et qui consistait en coups de baguette appliqués sur le dos de ceux qui avaient commis des fautes contre la discipline : *Donner la schlague.* || **2.** *Fig.* Attitude d'une brutalité excessive par laquelle on essaie de maintenir son autorité : *Mener un peuple à la schlague.*

schlamm [ʃlam] n. m. (mot allem. signif. proprem. « vase, boue » ; 1862, *Revue des sciences* [p. 146], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Produit le plus fin provenant du concassage et du broyage de minerais, et le plus riche en métaux à extraire. || **2.** Dans les lavoirs à charbon, matériau très fin entraîné par l'eau.

schlammeux, euse [ʃlamø, -øz] adj. (de *schlamm ;* 1964, Larousse). Qui contient des schlamms : *Eau schlammeuse.*

schlass ou **schlasse** [ʃlɑs] adj. (allem. *schlass*, fatigué, mou ; 1873, Esnault, écrit *slaze*, comme n. m., au sens de « homme ivre » ; comme adj., au sens actuel, 1883, Esnault, écrit *chlâsse* [*schlass(e)*, 1916, Barbusse]). *Pop.* Qui est dans un état d'ébriété avancé : *On s'met à r'descendre en faisant des faux pas comme si on était schlass* (Barbusse).

schlich [ʃli] n. m. (mot allem. signif. proprem. « détour », de *schleichen*, glisser ; 1750, Schlutter [I, XIV], au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Minerai en grains. || **2.** Minerai écrasé, lavé pour la fusion.

schlinguer [ʃlɛ̃ge] v. intr. (allem. *schlingen*, avaler ; 1846, Esnault, écrit *schelinguer* [*schlinguer*, 1862, V. Hugo], au sens de « puer de la bouche » ; sens actuel, fin du XIX^{e} s., Huysmans). *Pop.* Sentir très mauvais.

• SYN. : *cocoter* (pop.), *empester, puer.*

schlittage [ʃlitaʒ] n. m. (de *schlitter ;* 1870, Littré). Transport des bois effectué autrefois au moyen de la schlitte : *Les voyageurs, profitant d'une éclaircie,* [...] *s'engageaient à la file dans l'étroit chemin de « schlittage »* (Daudet).

schlitte [ʃlit] n. f. (mot vosgien de même sens, empr. de l'alsacien, lui-même empr. de l'allem. *Schlitten*, traîneau ; 1864, Erckmann-Chatrian, écrit *schlitt ; schlitte*, 1870, Littré [mot sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *schlitteur*]). Traîneau utilisé autrefois dans les Vosges et en Forêt-Noire pour descendre le bois des montagnes : *La schlitte exige une voie de glissement à pente régulière, ou chemin de schlitte, constituée par des rondins de bois en traverses.*

• REM. On écrit aussi SCHLIT, n. m. (1933, Larousse).

schlitter [ʃlite] v. tr. (de *schlitte ;* 1876, Larousse). Faire descendre le bois le long des pentes à l'aide de la schlitte.

schlitteur [ʃlitœr] n. m. (de *schlitte ;* 1789, Ph. F. de Dietrich [II, 7], au sens de « celui qui conduit les traîneaux » ; sens actuel, 1853, *le Magasin pittoresque*, p. 294). Celui qui utilisait la schlitte pour transporter le bois.

schnaps [ʃnaps] n. m. (mot allem. de même sens ; fin du XVIII^{e} s., Gohin). *Fam.* Eau-de-vie de pomme de terre, consommée surtout en Allemagne et en Alsace.

schnauzer [ʃnawzœr] n. m. (mot du suisse alémanique, de même sens, de l'allem. *Schnauze*, museau ; 1933, Larousse). Chien à poil dur, aux sourcils broussailleux, à la moustache abondante et à la barbe raide, originaire du Wurtemberg.

schnick [ʃnik] n. m. (mot alsacien et allem. de mêmes sens ; 1802 [d'après le *FEW*, XVII, 47 *b*], écrit *chenique ; schnick*,

début du XIX^e s. [« eau-de-vie en général », 1826, Scribe]). *Pop.* Mauvaise eau-de-vie de grain, de fruit ou de pomme de terre. ‖ *Par extens.* Eau-de-vie en général : *Il est raide quatre fois par semaine, rétamé jusqu'à l'orteil. C'est un juif russe et tout à fait russe par le schnick* (Duhamel).

schnock [ʃnɔk] adj. (origine incertaine ; 1863, Esnault). *Pop.* Un peu fou, imbécile. (Vieilli.)

◆ n. m. (1920, Bauche). Pop. *Du schnock,* même sens.

schnorchel [ʃnɔrkəl] n. m. (mot allem. de même sens, emploi comme n. commun du n. de l'inventeur du dispositif ; 1949, Larousse). Dispositif permettant à un sous-marin de naviguer longtemps en plongée grâce à un long tube rabattable, qui, affleurant la surface de la mer, l'alimente en air frais et évacue les gaz de combustion de ses moteurs Diesel.

scholie n. f. V. SCOLIE 1 ET 2.

schooner [shunœr *ou, prononc. angl.,* skunər] n. m. (mot néerl. de même sens ; 1801, Bloch-Wartburg, écrit *scooner ; schooner,* 1811, Chateaubriand). Petit bâtiment à deux mâts, gréé comme une goélette.

schorre [ʃɔr] n. m. (mot des parlers du nord de la France, de même sens, empr. du moyen néerl. *schor,* alluvion ; fin du XIII^e s., écrit *scor ; schorre,* 1572, Granvelle [IV, 487], puis 1751, *Encyclopédie* [I, 129 *a*]). Partie haute des vasières littorales, recouverte seulement aux hautes mers, et, de ce fait, peuplée d'une végétation halophile qui la fixe partiellement et peut être pâturée (prés salés).

schrapnell n. m. V. SHRAPNELL.

1. schupo [ʃupo] n. f. (mot allem. de même sens, contraction de *Schu*[*tz*]*po*[*lizei*], même sens, proprem. « police [*Polizei*] de protection [*Schutz*] » ; 1933, Larousse). Corps de police créé en Prusse en 1920.

2. schupo [ʃupo] n. m. (mot allem. de même sens, contraction de *Schu*[*tz*]*po*[*lizist*], même sens, dér. de *Schutzpolizei* [v. l'art. précéd.], d'après *Polizist,* agent de police ; 1925, P. Morand). Agent de police allemand : *Un schupo monte la garde devant une porte fermée* (Giraudoux).

schuss [ʃus] n. m. (mot allem. signif. proprem. « coup, élan » ; 1933 [d'après le *FEW,* XVII, 60 *a*], au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Descente directe à skis par la ligne de plus grande pente et sans ralentissement : *Descendre en schuss.* ‖ **2.** Partie de piste en ligne droite qui se prête à ce genre de descente : *La piste se termine par un long schuss.*

◆ adv. (1933, Larousse). *Descendre, prendre schuss,* descendre en ligne droite et sans freiner.

sciable [sjabl] adj. (de *scier* 1 [v. ce mot] ; XV^e s., écrit *seable ;* 1636, Monet, écrit *siable ; sciable,* 1870, Littré). Qu'on peut scier : *Une pierre sciable.*

sciage [sjaʒ] n. m. (de *scier* 1 [v. ce mot] ; 1294, Godefroy, écrit *soiage* [*siage,* début du XIV^e s. ; *sciage,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 [aussi « ...manière de scier »] ; sens 2, 1493, Godefroy, écrit *bois de ciage* [*bois de sciage,* 1636, Monet — *sciage,* même sens, 1611, Cotgrave (d'abord écrit *seaige,* milieu du XIV^e s., et *siage,* 1395, Godefroy) ; *bois brut de sciage,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1923, Larousse). **1.** Opération consistant à scier un matériau : *Le sciage du bois. Le sciage d'une pièce métallique. Le sciage d'un bloc de marbre. Ce n'est point le navire qui naît de la forge des clous et sciage des planches* (Saint-Exupéry). ‖ Procédé utilisé à cet effet ; manière de scier : *Sciage manuel, mécanique. Un sciage grossier.* ‖ **2.** *Bois de sciage,* ou simplem. *sciage,* bois de construction ou de menuiserie qui provient de troncs sciés dans toute leur longueur. ‖ *Bois brut de sciage,* bois de sciage n'ayant subi aucun corroyage. ‖ **3.** Opération qui a pour objet de débarrasser le diamant de sa gangue en pratiquant deux entailles dans la pierre et en faisant sauter la partie entaillée.

sciagraphe n. m.„ **sciagraphie** n. f., **sciagraphique** adj. V. SCIOGRAPHE, SCIOGRAPHIE, SCIOGRAPHIQUE.

Scialytique [sjalitik] n. m. (n. déposé, du gr. *skia,* ombre, et *lutikos,* qui est propre à délier, dér. de *luein,* délier, dissoudre ; 1923, Larousse, écrit *Scialitique ; Scialytique,* 1933, Larousse). Dispositif d'éclairage intense et sans ombre portée, utilisé en chirurgie : *L'usage des Scialytiques est général dans les salles d'opérations.*

sciant, e [sjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *scier* 1 ; 1842, Acad.). *Pop.* Très difficile à supporter : *Crois-tu que c'est sciant !... dit Fanny. Je les ai sur le dos, elle ou sa mère, deux fois la semaine* (Daudet).

sciatique [sjatik] adj. (lat. *sciaticus,* qui souffre de sciatique, altér. du gr. *iskhiadikos,* qui concerne la sciatique, de *iskhias, iskhiados,* de la hanche, dér. de *iskhion,* ischion, os du bassin ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *siatique ; sciatique,* 1372, Corbichon [*échancrures sciatiques, épine sciatique,* 1870, Littré]). Qui se rapporte à la hanche ou à l'ischion : *Nerf petit sciatique. Nerf grand sciatique.* ‖ *Échancrures sciatiques,* échancrures que présente le bord extérieur de l'os iliaque. ‖ *Épine sciatique,* saillie que présente le bord postérieur de l'os iliaque.

◆ n. m. (1876, Larousse). Nerf sciatique.

◆ n. f. (v. 1560, Paré [*dolour sciatique,* même sens, XIV^e s.]). Affection du nerf sciatique : *Plus volontiers il passait outre sa sciatique ; mais cette mesquinerie, il ne la pardonnait pas au bon Dieu* (Gide).

scie [si] n. f. (déverbal de *scier* 1 [v. ce mot] ; fin du XII^e s., Simund de Freine, écrit *sie* [*scie,* 1538, R. Estienne], au sens 1 [*scie forestière, scie à grecquer,* 1964, Larousse ; pour les tailleurs de pierre, 1676, Félibien ; *en dents de scie,* 1857, Fromentin — *fait com dens de see,* même sens, 1314, Mondeville] ; sens 2, 1870, Littré ; sens 3, 1812, Mozin ; sens 4, 1933, Larousse ; sens 5, 1838, Musset ; sens 6, 1555, Belon [*mouche à scie,* 1768, Valmont de Bomare] ; sens 7, 1808, d'Hautel ; sens 8, 1819, Boiste). **1.** Lame, ruban ou disque d'acier entaillés de dents aiguës et susceptibles d'être animés d'un mouvement de va-et-vient ou d'un mouvement continu pour débiter certaines matières dures : *Scie à main. Scie mécanique. Scie à bois, à métaux. Scie circulaire. Habile à manier la scie et la varlope, il fabrique des vitrines pour la mercière en plein vent...* (France). ‖ *Scie forestière,* chantier de sciage pouvant se déplacer de coupe en coupe. ‖ *Scie de tailleur de pierre,* scie en forme de passe-partout, avec ou sans dents, et qui sert à diviser la pierre. ‖ *Scie à grecquer,* syn. de GRECQUE. ‖ *En dents de scie,* qui présente des pointes ou des avancées régulièrement disposées : *Graphique en dents de scie. Une crête en dents de scie.* ‖ **2.** Plaque métallique ronde fixée à une broche, et dont le lapidaire se sert pour user les pierres. ‖ **3.** Fil de fer avec lequel le potier détache son ouvrage du tour. ‖ **4.** *Scie musicale,* ou simplem. *scie,* instrument en forme de scie égoïne, constitué par une lame d'un acier spécial, vibrant sous l'attaque d'un archet ou d'un marteau feutré, et dont la résonance varie suivant sa tension : *Jouer de la scie musicale. Le vent gémit à bâbord. Son tremblé et tenu haut, comme la « scie » dans les batteries d'orchestre* (Morand). ‖ **5.** *Scie de gondole,* lame de fer dentelée, haute et large, fixée à l'avant des gondoles de Venise. ‖ **6.** Poisson cartilagineux de forme intermédiaire entre un requin et une raie, et caractérisé par un long rostre aplati bordé de dents de part et d'autre. (On dit aussi POISSON-SCIE.) ‖ *Mouche à scie,* nom usuel de la *tenthrède,* hyménoptère sans aiguillon, dont l'abdomen porte une sorte de scie. ‖ **7.** *Fig.* et *fam.* Formule, phrase cocasse en elle-même ou par sa répétition, que l'on répète à satiété pour amuser ou pour excéder quelqu'un ; *par extens.,* chose trop souvent répétée et qui finit par exaspérer : *La mort du prince impérial* [...] *commence à devenir une scie* (Flaubert). *Ils avaient en commun beaucoup de souvenirs, beaucoup d'images, des manies, des scies, des façons de parler* (Montherlant). ‖ **8.** *Fam.* Personne ou chose difficile à supporter, très ennuyeuse : *Le commis jeta sur ses collègues un regard significatif : « Quelle scie ! » accompagné d'un imperceptible mouvement d'épaules* (Balzac). *Demain, c'est dimanche, pas d'école, quelle scie ! je ne m'amuse que là* (Colette).

• SYN. : 7 *antienne, refrain, rengaine ;* **8** *barbe* (fam.).

sciemment [sjamɑ̃] adv. (de l'anc. adj. *sciiens,* instruit [XIIIe s., *Hystore Job*], lat. *sciens, scientis,* qui sait, instruit, part. prés. adjectivé de *scīre,* savoir ; XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *essianment ;* v. 1330, *Roman de Renart le Contrefait,* écrit *sciamment ; sciemment,* 1375, R. de Presles). Avec pleine connaissance, en sachant parfaitement ce que l'on fait : *Il n'a aucune excuse, il a agi sciemment. Donc, ou bien tu confonds volontairement, sciemment, côtés et carrés, ce qui prouverait...* (Adamov).

science [sjɑ̃s] n. f. (lat. *scientia,* connaissance en général, savoir théorique, connaissance scientifique, de *sciens, scientis* [v. l'art. précéd.] ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens I, 3 et 5 ; sens I, 1, début du XIIe s. [*l'arbre de la science,* XIIe s. ; *la science du cœur,* fin du XVIIe s., Fontenelle ; *la science du monde,* 1690, Fléchier] ; sens I, 2, milieu du XIIe s. [*de science certaine,* v. 1660, Retz — d'abord *de certaine science,* fin du XIIIe s. ; *demi-science,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens I, 4, 1669, Molière ; sens II, 1, v. 1265, Zumthor [*homme de science,* 1964, Larousse — ironiq., milieu du XXe s. ; *science pure,* 14 janv. 1873, *Journ. officiel,* p. 248] ; sens II, 2, début du XVIIIe s., Fontenelle ; sens II, 3, av. 1892, Renan).

I. 1. *Littér.* Toute connaissance approfondie de certaines choses déterminées, acquise par la réflexion, l'expérience, l'étude : *La science du bien et du mal. Il n'y a que la science des choses, c'est-à-dire celle qui a pour but de satisfaire notre esprit par la connaissance du vrai, qui puisse avoir quelque solidité* (Nicole). *Il n'y a pas de science de la vie, chérie. C'est un autodidactisme féroce* (Giraudoux). || *L'arbre de la science,* arbre du paradis dont Dieu avait défendu à Adam et Ève de manger les fruits. || *La science du cœur,* la connaissance approfondie des sentiments humains. || *La science du monde,* la connaissance des usages du monde. || **2.** *Absol.* et *littér.* Ensemble des connaissances acquises par l'expérience, l'observation, la réflexion : *C'est un gourmet qui cuisine lui-même et qui parle avec science de nourriture et de gastronomie.* || *De science certaine,* en toute certitude, en vertu d'informations sûres : *Savoir quelque chose de science certaine. Parler de quelque chose de science certaine.* || *Science infuse, avoir la science infuse,* v. INFUS, E. || *Demi-science,* savoir incomplet, superficiel. || *Un puits de science,* v. PUITS. || **3.** Ensemble de connaissances dues à l'expérience, au savoir-faire et menant à des réalisations pratiques : *La science consommée d'un vieux politicien. Sa vieille science des évasions lui monta au cerveau comme une clarté* (Hugo). *Puis, appliquant mon rêve à la vie, je me construisais une éthique qui devenait une science de la parfaite utilisation de soi par une intelligence contrainte* (Gide). || **4.** Habileté à faire quelque chose témoignant d'une grande expérience : *Il a toujours eu la science de feindre et de mentir.* || **5.** Talent, habileté dans la pratique d'un art, consistant dans l'application judicieuse ou ingénieuse des principes qui le régissent : *La science des couleurs, du rythme. La science de la guerre.*

II. 1. Système de connaissances relatives à certaines catégories de faits ou de phénomènes obéissant à des lois ou liés entre eux par des relations objectives vérifiables, et possédant sa méthode propre : *Les éléments, les rudiments d'une science. La linguistique est devenue une science. Le geste suicidaire reste un phénomène inexplicable d'une soudaineté effrayante, qui fait penser à ces décompositions chimiques sur lesquelles la science à la mode, encore balbutiante, ne fournit que des hypothèses absurdes ou contradictoires* (Bernanos). *Lorsqu'il* [Proust] *se décide enfin à écrire la première ligne de « Du côté de chez Swann », le premier jour se lève d'une création qu'il n'appartiendra plus à personne de recommencer : parce que le roman n'est pas une science, il ne comporte pas de loi* (Mauriac). || *Homme de science,* celui qui s'occupe de travaux scientifiques (par opposition à *homme de lettres*) : *Moi, je ne suis pas comme toi, Laurent, un homme de science, un virtuose de l'esprit d'observation* (Duhamel) ; *ironiq.* et *fam.,* celui qui exerce un certain métier, un certain art exigeant des connaissances précises, particulièrement médecin : *C'est le rire tétanique, dit l'homme de science* (Giono). || *Science pure,* science pratiquée indépendamment de tout souci d'application technique. (On dit aussi SCIENCE FONDAMENTALE ou RECHERCHE FONDAMENTALE.) || **2.** *La science,* ensemble des résultats acquis et des recherches en cours dans ces diverses branches de la connaissance ; ensemble des connaissances humaines sur la nature, la société et la pensée, acquises par la découverte des lois objectives des phénomènes et leur explication : *Les découvertes, les applications de la science. Se consacrer à la science. La supériorité de la science moderne consiste en ce que chacun de ses progrès est un degré de plus dans l'ordre des abstractions* (Renan). *Il* [un congrès de biologie] *se propose, en groupant des savants appartenant à diverses branches de la science, de montrer avec éclat que la biologie se fonde aujourd'hui sur la chimie, la physique, la physiologie, la médecine, enfin mettons sur tout, pour ne rien oublier* (Duhamel). || **3.** S'emploie comme terme collectif pour désigner tous ceux qui se consacrent à la science : *Le monde de la science.*

◆ **sciences** n. f. pl. (sens 1, milieu du XIIIe s. [*sciences appliquées,* 14 janv. 1873, *Journ. officiel,* p. 248 ; *sciences économiques,* fin du XIXe s. ; *sciences humaines,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Ensemble de disciplines ayant trait à un même ordre de connaissances : *Les sciences physiques, naturelles, biologiques, mathématiques. Je fus entraîné vers les sciences historiques, petites sciences conjecturales qui se défont sans cesse après s'être faites* (Renan). *Les hommes ont fait l'essai de valeurs cartésiennes : hors les sciences de la nature, ça ne leur a guère réussi* (Saint-Exupéry). || *Sciences appliquées,* recherches visant à utiliser les résultats scientifiques en vue d'applications techniques. || *Sciences économiques,* syn. de ÉCONOMIE POLITIQUE. || *Sciences exactes,* v. EXACT, E. || *Sciences expérimentales,* v. EXPÉRIMENTAL, E. || *Sciences humaines,* sciences qui prennent pour objet les différents aspects de l'homme et de la société (psychologie, sociologie, ethnologie, histoire, linguistique, etc.). || *Sciences naturelles,* v. NATUREL, ELLE. || *Sciences occultes,* v. OCCULTE. || *Sciences sociales,* v. SOCIAL. || **2.** Disciplines où le calcul et l'observation ont la plus grande part (par opposition aux *lettres*) : *Un élève doué pour les sciences. Je préparais une thèse de doctorat ès sciences au laboratoire de biologie du Collège de France* (Duhamel).

science-fiction [sjɑ̃sfiksjɔ̃] n. f. (de *science* et de *fiction ;* 10 sept. 1953, *Combat*). Genre romanesque où l'auteur présente des situations qu'il imagine pouvoir se produire dans un avenir plus ou moins lointain ou dans une civilisation extraterrestre techniquement plus avancée que la nôtre en se fondant sur un futur développement des techniques envisageable d'après les découvertes et les recherches scientifiques les plus récentes : *Les romans de Jules Verne étaient, pour leur temps, de la science-fiction.*

sciène [sjɛn] n. f. (lat. *sciaena,* femelle de l'ombre, gr. *skiaina,* ombre [poisson de mer], de *skia,* obscurité, ombre ; 1771, Trévoux, écrit *sciœna ; sciène,* 1795, d'après Robert, 1964). Grand poisson osseux de l'Atlantique, carnassier, ressemblant au bar, et dont la chair est très estimée : *La sciène aigle est la seule espèce des côtes de France.*

sciénidés [sjenide] n. m. pl. (de *sciène*[*e*] et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse [*sciénoïdes,* même sens, 1839, Boiste]). Famille de poissons téléostéens dont un des types est la sciène.

scientificité [sjɑ̃tifisite] n. f. (dér. savant de *scientifique ;* 1968, Larousse). Caractère scientifique de quelque chose : *La scientificité des sciences humaines. La scientificité de cet exposé le rend obscur pour les profanes.*

scientifique [sjɑ̃tifik] adj. (bas lat. *scientificus,* scientifique, du lat. class. *scientia,* connaissance [v. SCIENCE], et *facere,* faire ; 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, 1664, Molière ; sens 5-6, 1876, Larousse). **1.** Qui concerne les sciences ou une science en particulier ; qui a la science pour objet (par opposition à *littéraire*) : *Les diverses disciplines scientifiques. Faire des études scientifiques. Les méthodes scientifiques. Avoir des connaissances scientifiques approfondies. Les travaux scientifiques. La plupart d'entre eux* [...] *ont reçu une instruction scientifique et positiviste qui les oppose à l'idéologie de la classe dirigeante* (Sartre). || **2.** Se dit des termes propres à une science, utilisés seulement par les spécialistes de cette science : *Le nom scientifique et le nom vulgaire d'une plante. Le jargon scientifique. Il est nécessaire d'y faire entrer* [dans un dictionnaire] *tous les mots scientifiques que le commun des lecteurs est sujet à entendre, ou à trouver dans les livres ordinaires* (d'Alembert). || **3.** Qui a trait aux connaissances, aux travaux réalisés ou en cours dans une branche de la science : *Une revue scientifique. Un congrès scientifique. Une importante découverte scientifique. La recherche scientifique fait progresser la science.* || **4.** Qui a la rigueur, l'objectivité que requièrent les sciences : *Une attitude scientifique. User d'une méthode rigoureuse, scientifique. Les personnes qui n'ont pas l'esprit scientifique ne comprennent guère qu'on laisse ses opinions se former hors de soi par une sorte de concrétion impersonnelle, dont on n'est en quelque sorte que le spectateur* (Renan). || **5.** Qui est mené, exécuté par des hommes de science appartenant généralement à plusieurs disciplines et disposant d'un matériel spécialisé : *Cet ethnologue a dirigé de nombreuses missions scientifiques en Afrique et en Asie. Une expédition scientifique dissipera-t-elle un jour le « mystère de Saba » ?* (Malraux). || **6.** Qui groupe uniquement des hommes de science : *Je peux t'affirmer que ces recherches sont de nature à bouleverser la science et qu'elles ont soulevé dans nos milieux scientifiques un intérêt ardent* (Duhamel). *Le monde scientifique.*

◆ adj. et n. (milieu du XVe s., au sens de « qui sait beaucoup de choses, fort savant » ; sens 1, 1884, d'après Villatte, 1888 ; sens 2, 1772, Brunot). **1.** Personne dont l'activité est entièrement consacrée à l'étude, à l'enseignement d'une ou plusieurs branches de la science : *Un travailleur scientifique. Les littéraires et les scientifiques. Des scientifiques, qui voient ces choses selon leur optique, me disaient que l'évolution des mathématiques, de la physique et de la biologie leur paraissait presque coordonnée* (Malraux). || **2.** Qui procède avec rigueur, précision et selon les méthodes propres à la science (s'emploie parfois par iron.) : *Donc, l'armée anglaise était commandée par sir John Moore ; ce Moore était un capitaine scientifique, très froid, très méthodique, qui anéantissait tout sur son passage...* (Morand).

● SYN. : **2** *méthodique, objectif, rationnel.*

scientifiquement [sjɑ̃tifikmɑ̃] adv. (de *scientifique ;* début du XVIe s., aux sens de « sciemment » et de « d'une manière qui témoigne de connaissances solides » ; sens actuel, 1694, Acad.). D'une manière scientifique ; avec l'objectivité, la rigueur et selon les méthodes que requièrent les travaux scientifiques : *Procéder scientifiquement à l'étude d'un phénomène nouveau. C'est un retour offensif et scientifiquement moderne de la génération spontanée* (Duhamel).

scientisme [sjɑ̃tism] n. m. (de *scientiste ;* 1911 [d'après A. Lalande, 1947], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Mouvement positiviste de la fin du XIXe s., d'après lequel la science fait connaître la nature intime des choses et permet ou permettra de répondre à tous les problèmes métaphysiques. || **2.** Doctrine religieuse de la fin du XIXe s., appelée aussi *science chrétienne,* qui prétend guérir par les seuls moyens spirituels non seulement le mal moral, mais aussi les maladies du corps.

scientiste [sjɑ̃tist] adj. (dér. savant de *science ;* 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui est relatif au scientisme en tant qu'attitude philosophique : *Le mouvement scientiste. Philosophie scientiste.* || **2.** Relatif au scientisme, doctrine religieuse : *L'Église du Christ scientiste a été fondée à Boston en 1879.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1911, d'après A. Lalande, 1947 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Adepte du scientisme philosophique : *Un, une scientiste. M. Bataille est scientiste en ceci qu'il fait dire à la science beaucoup plus qu'elle ne dit en réalité* (Sartre). || **2.** Adepte du scientisme : *Les scientistes forment plusieurs Églises. Un prédicateur scientiste.*

1. scier [sje] v. tr. (lat. *secare,* couper, découper, fendre, diviser ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *seier* [*sier,* fin du XIIe s., *l'Escoufle ; scier* — d'après *scieur* —, XIVe s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1165, Gautier d'Arras, écrit *soiier* [*syer,* v. 1280, Bibbesworth, et *scier,* XIVe s., Cuvelier ; *avoir les jambes sciées,* milieu du XXe s.] ; sens 3, 1748, Brunot [*scier quelqu'un ; scier le dos...,* 1808, d'Hautel] ; sens 4, 1964, Larousse [*scier quelqu'un,* 1888, Esnault] ; sens 5, 1842, Acad. [pour les deux loc.]). **1.** Couper un matériau au moyen d'une scie ; débiter en pièces à la scie : *Scier du bois, de la pierre à bâtir. Scier un arbre à la base pour l'abattre. Scier des bûches pour faire du feu. Scier des planches.* || Fig. et fam. *Avoir les jambes sciées,* se sentir incapable de marcher, d'avancer. || **2.** *Vx* ou *dialect.* Couper les céréales à la faucille : *L'oût arrivé, la touselle est sciée, | Et tout d'un temps sa racine arrachée* (La Fontaine). *Les esclaves de Turburbo, qui sciaient de l'orge, se sont enfuis sur les montagnes* (Flaubert). || **3.** Fig. *Scier le dos à quelqu'un,* ou simplem. *scier quelqu'un,* l'ennuyer, l'importuner vivement (vieilli) : *Jamais la bilieuse Mme Daubignon ne m'a autant scié* (Stendhal). *Et puis l'Exposition ! ! ! Monsieur ! ! J'en suis scié déjà* (Flaubert). || **4.** *Fig.* et *pop.* Surprendre au point d'annihiler toute réaction : *Cette nouvelle m'a scié.* || *Scier quelqu'un,* briser sa situation. || **5.** Absol. et fig. *Scier du filet* ou *du bridon,* faire aller alternativement l'embouchure du mors de droite à gauche, en tirant successivement sur chaque rêne.

2. scier [sje] v. intr. (probablem. emploi métaphorique de *scier* 1 ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné [d'abord *scier en arrière,* 1559, Amyot]). Ramer à rebours pour faire reculer ou tourner une embarcation : *Scier des avirons.*

scierie [siri] n. f. (de *scier* 1 [v. ce mot] ; 1421, Godefroy, écrit *soierie,* puis 1802, Laveaux, écrit *scierie* [*moulin à scier,* même sens, 1690, Furetière]). Entreprise où l'on débite le bois en planches.

scieur [sjœr] n. m. (de *scier* 1 [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *soieres* — au cas sujet — [*sior* — au cas sujet et au cas régime —, v. 1212, Anger], au sens de « celui qui coupe les blés » ; sens 1, 1247, Bloch-Wartburg, écrit *scieur* [pour distinguer le mot de son homonyme *sieur*] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Ouvrier qui débite du bois, de la pierre avec une scie. || *Scieur de long,* V. LONG. || **2.** Entrepreneur d'une scierie.

scille [sil] n. f. (lat. *scilla,* même sens, gr. *skilla,* même sens ; XIIIe s., *Simples Médecines,* écrit *esquille ; scille,* v. 1560, Paré). Plante bulbeuse des rocailles, aux fleurs bleues ou violettes, de la famille des liliacées, employée en pharmacie pour ses propriétés diurétiques et cardiotoniques.

scillitique [silitik] adj. (bas lat. médic. *scilliticus,* de scille, gr. *skillitikos,* préparé avec du jus de scille, de *skilla,* scille ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *silitike ;* v. 1560, Paré, écrit *scillitic ; scillitique,* 1611, Cotgrave). Qui est fait avec de la scille ou qui en contient : *Pilules scillitiques.*

scincidés [sɛ̃side] n. m. pl. (du lat. *scincus,* scinque [v. SCINQUE], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse [d'abord *scincoïdiens,* 1839, Boiste, et *scincoïdes,* 1876, Larousse]). Famille de reptiles lacertiliens des régions arides et sablonneuses de l'Ancien Continent.

scinder [sɛ̃de] v. tr. (lat. *scindere,* déchirer, fendre, séparer, diviser ; 1539, Isambert [XII, 597], au sens de « retrancher » ; sens actuel, 1791, G. de Mirabeau). Diviser un tout en parties séparées et indépendantes (avec un compl. d'objet désignant une collectivité ou une chose abstraite) : *Scinder un problème pour mieux le traiter. Scinder*

une classe en deux groupes. Scinder cet être extérieur en deux substances, matière et esprit (Sully Prudhomme).

● SYN. : *fractionner, fragmenter, morceler, séparer.*

◆ **se scinder** v. pr. (1823, Boiste). Se séparer en plusieurs parties : *Le groupe des poursuivants s'est scindé en deux.*

scinque [sɛ̃k] n. m. (lat. *scincus,* même sens, gr. *skigkos,* même sens ; 1611, Cotgrave). Lézard jaune à pattes courtes, vivant dans les déserts de sable africains et asiatiques.

scintigramme [sɛ̃tigram] ou **scintillogramme** [sɛ̃tilogram] n. m. (de *scinti[llo]-,* élément tiré de *scintillation,* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1968, Larousse [pour les deux formes]). Enregistrement graphique de l'émission des rayons radioactifs par certains organes après introduction dans l'organisme d'une substance radioactive appropriée : *Le scintigramme dessine la carte de l'organe étudié.*

scintigraphie [sɛ̃tigrafi] ou **scintillographie** [sɛ̃tilografi] n. f. (de *scinti[llo]-* [v. l'art. précéd.] et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1968, Larousse, aux sens 1-2 [pour les deux formes]). **1.** Procédé permettant de repérer dans l'organisme un isotope radioactif qui y a été introduit, pour étudier un phénomène physiologique ou pathologique. || **2.** Image obtenue par le scintigramme.

scintillant, e [sɛ̃tijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *scintiller ;* milieu du XVI^e s., puis 1812, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré ; sens 3, 1775, Beaumarchais). **1.** Qui jette par intermittence des éclats de lumière, colorée ou non : *Les étoiles scintillantes. La broche scintillante qui retient le drapé de son corsage. L'azur est scintillant* (Verhaeren). || **2.** Se dit des minéraux qui donnent des étincelles sous le briquet. || **3.** *Fig.* Semé de traits brillants : *Un style scintillant.*

1. scintillateur, trice [sɛ̃tilatœr, -tris] adj. (dér. savant de *scintiller ;* 1918, Proust). *Littér.* Qui brille en jetant des éclats intermittents de lumière (rare) : *Confondant ces visages indécis et grimaçants dans la gelée d'une seule grappe scintillatrice et tremblante* (Proust).

2. scintillateur [sɛ̃tilatœr] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1968, Larousse). Appareil permettant de détecter et de compter les particules électrisées, grâce aux scintillations qu'elles produisent sur un écran fluorescent.

scintillation [sɛ̃tilasjɔ̃] n. f. (lat. *scintillatio,* éblouissement, de *scintillatum,* supin de *scintillare* [v. SCINTILLER] ; 1490, Molinet, au sens de « éclair » ; sens 1, 1740, Acad. ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1802, Senebier, III, 26 ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Rapide variation d'éclat et de couleur de la lumière stellaire : *La scintillation de la nuit commençante* (Hugo). *Je lui montrai par jeu une des dernières étoiles, d'un jaune pâle et qui avait suspendu sa danse de scintillations* (Colette). || **2.** Éclat de ce qui jette des feux par intermittence : *La scintillation d'un diamant.* || **3.** Propriété des minerais qui donnent des étincelles sous le briquet. || **4.** Luminescence quasi ponctuelle de faible durée provoquée par l'impact d'une particule de grande énergie.

scintillement [sɛ̃tijmɑ̃] n. m. (de *scintiller ;* 1764, Ch. Bonnet, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Éclat de ce qui scintille : *Le scintillement de la lourde argenterie de famille* (Theuriet). *Le scintillement des bijoux sous le gaz le fatigua* (Huysmans). *C'était un flot de soies et de moires et de scintillement de bijoux qui descendait l'escalier* (Giono). || **2.** En télévision, sensation de discontinuité de la perception des images lumineuses, due à l'intervalle de temps séparant les images successives.

scintiller [sɛ̃tije] v. intr. (lat. *scintillare,* avoir une lueur scintillante, étinceler, briller, de *scintilla,* étincelle, point brillant ; XIII^e s., *Roman de la Rose* [d'après le *Dict. général*], avec un sens peu clair ; sens 1, 1377, Oresme, écrit *sintiller* [*scintiller,* XVI^e s.] ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, fin du XVIII^e s., Gohin). **1.** Briller avec des variations rapides de couleur et d'éclat, en parlant de la lumière stellaire : *Les étoiles scintillent beaucoup plus que les planètes. Le ciel à l'horizon scintillait étoilé* (Hugo). *Le grand ciel froid scintillait au-dessus des maisons* (Camus). || **2.** Briller en jetant par intermittence des éclats de lumière : *Le soleil tomba derrière ce rideau ; un rayon glissant à travers le dôme d'une futaie, scintillait comme une escarboucle* (Chateaubriand). *Dans les bijouteries l'or scintillait comme une arme* (Giraudoux). *J'escaladais la nuit les escaliers du Sacré-Cœur, je regardais scintiller dans les déserts de l'espace Paris, vaine oasis* (Beauvoir). || **3.** *Fig.* Semer ses propos, ses écrits de traits d'esprit.

● SYN. : **2** *brasiller, chatoyer, clignoter, étinceler, flamboyer ;* **3** *pétiller.*

scintillogramme n. m. V. SCINTIGRAMME.

scintillomètre [sɛ̃tilomɛtr] n. m. (de *scintillo-,* élément tiré de *scintillation,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 20 févr. 1865, d'après Littré, 1877). Lunette astronomique permettant de comparer la scintillation de la lumière d'une étoile à un repère lumineux.

sciographe [sjograf] ou **sciagraphe** [sjagraf] n. m. (gr. *skiographos* ou *skiagraphos,* peintre, sciographe, de *skia,* ombre, et de *graphein,* écrire, inscrire ; 1829, Boiste, écrit *sciographe ; sciagraphe,* 1836, Acad.). Nom que l'on a donné aux peintres anciens qui ont excellé dans la sciographie.

sciographie [sjografi] ou **sciagraphie** [sjagrafi] n. f. (lat. *sciographia,* coupe en perspective, gr. *skiographia* ou *skiagraphia,* dessin ou peinture avec une juste distribution d'ombre et de lumière, dessin en perspective, de *skiographos* [v. l'art. précéd.] ; 1614, C. de Nostredame, au sens 2 [*sciographie ; sciagraphie,* 1819, Boiste — « art de trouver l'heure grâce à l'ombre », 1803, Boiste] ; sens 1, 1845, Bescherelle [*sciographie ; sciagraphie,* 1842, Acad.]). **1.** Chez les Anciens, art de peindre les ombres du clair-obscur. || **2.** Dessin montrant l'intérieur d'un édifice.

sciographique [sjografik] ou **sciagraphique** [sjagrafik] adj. (gr. *skiagraphikos,* qui concerne la perspective, de *skiagraphos* [v. SCIOGRAPHE] ; 1836, Acad., écrit *sciagraphique ; sciographique* [de *sciographie*], 1845, Bescherelle). Relatif à la sciographie.

sciomancie [sjomɑ̃si] n. f. (du gr. *skia,* ombre, et *manteia,* prédiction, divination, de *manteuesthai,* prédire, dér. de *mantis,* devin, prophète ; 1546, Rabelais, écrit *scyomantie ; sciomancie,* 1765, *Encyclopédie*). Divination par les ombres : *Avant de vous en aller, prêtez-moi vos ombres* [...]. *Je voudrais savoir si j'ai longtemps à vivre. Je connais un peu la sciomancie ou divination par les ombres* (Apollinaire).

scion [sjɔ̃] n. m. (dimin. d'un mot [non attesté] issu du francique **kip,* rejeton ; début du XIII^e s., Raoul de Houdenc, écrit *cion,* au sens fig. de « personne douée d'une bonne nature » ; sens 1, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch, écrit *cion* [*syon,* fin du XIV^e s., *Chronique de Boucicaut ; scion,* début du XVII^e s., Malherbe] ; sens 2, 1704, Trévoux, art. *enter ;* sens 3, 1904, Larousse). **1.** Pousse de l'année, rejeton tendre et flexible. || **2.** Jeune branche destinée à être greffée. || **3.** Brin terminal, le plus fin, d'une canne à pêche.

● SYN. : **1** *jet, rejet, surgeon, tendron.*

sciotte [sjɔt] n. f. (dimin. de *scie ;* 1765, *Encyclopédie,* X, 79 *b*). Scie à main des marbriers et des tailleurs de pierre, dont la denture est plus ou moins grande selon la dureté de la pierre.

sciotter [sjɔte] v. tr. (de *sciotte ;* 1845, Bescherelle). Scier le marbre ou la pierre avec la sciotte.

sciotteuse [sjɔtøz] n. f. (de *sciotter ;* 1964, Larousse). Machine à débiter le marbre, composée d'un disque diamanté tournant à grande vitesse.

scipion [sipjɔ̃] n. m. (lat. *scipio,* bâton ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *scipio ; scipion,* 1876, Larousse). Bâton de centurion, fait de sarments de vigne tressés.

scirpe [sirp] ou **scirpus** [sirpys] n. m. (lat. *scirpus,* jonc ; 1765, *Encyclopédie* [*scirpus*], et 1827, Acad. [*scirpe*]). Plante

herbacée, généralement vivace, des lieux marécageux.

scissi- [sisi], premier élément, tiré du lat. *scissum,* supin de *scindere,* fendre, séparer, diviser, et qui entre dans la composition de mots savants pour exprimer l'idée de division, de séparation.

scissile [sisil] adj. (bas lat. *scissilis,* qui se partage en lames, du lat. class. *scissum,* supin de *scindere,* fendre, séparer, diviser ; 1611, Cotgrave). Qui se divise facilement en feuillets, en lames.

scission [sisjɔ̃] n. f. (lat. impér. *scissio,* coupure, division, du lat. class. *scissum,* supin de *scindere,* fendre, séparer, diviser ; XIVe s., Bloch-Wartburg, au sens de « division, déchirement » ; 1495, Vignay, au sens de « action de scinder, son résultat » ; sens 1, 1517, La Curne [*faire scission,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1739, d'après Trévoux, 1752 ; sens 3, 1762, Acad. ; sens 4, 1964, Larousse ; sens 5 [« fissiparité »], 1855, Nysten). **1.** Division, séparation survenue de propos délibéré entre des personnes qui formaient un groupe constitué, un parti, un État : *Après la révolution russe d'octobre 1917, il y eut une scission dans le mouvement socialiste international.* || *Faire scission,* se détacher, rompre définitivement : *La nation avait fait scission avec la couronne : le roi n'était plus l'État* (Balzac). || **2.** *Spécialem.* Acte par lequel un groupe de dissidents rompt avec la communion de l'Église dont ils faisaient partie, pour former une Église séparée : *La scission entre l'Église byzantine et l'Église romaine date de 1054. Il y aura des scissions, je le crois plus que jamais ; mais le vrai catholique dira inflexiblement : « S'il faut lâcher quelque chose, je lâche tout par principe d'infaillibilité... »* (Renan). || **3.** *Vx.* Partage de voix, d'opinions dans une assemblée délibérante. || **4.** Séparation d'un liquide en acide gras et en glycérol. (On dit aussi HYDROLYSE.) || **5.** En physique et en biologie, syn. de FISSION, SÉPARATION, DIVISION.

• SYN. : **1** *dissidence ;* **2** *schisme.*

scissionnaire [sisjɔnɛr] adj. (de *scission ;* 1792, Ranft, comme n. m., au sens de « celui qui fait scission dans une assemblée politique » ; comme adj., au sens 2, 1799, Ranft ; sens 1, av. 1865, Proudhon). **1.** Relatif à une scission : *Crise scissionnaire.* || **2.** Qui fait scission : *Groupe scissionnaire.*

scissionner [sisjɔne] v. intr. (de *scission ;* 1975, *Lexis*). Faire scission : *Un groupe a scissionné.*

scissionnisme [sisjɔnism] n. m. (de *scission ;* 1970, Robert). Politique scissionniste.

scissionniste [sisjɔnist] adj. et n. (de *scission ;* 1964, Larousse). Qui tend à provoquer ou qui a déjà provoqué une scission : *Un groupe scissionniste.*

• SYN. : *dissident.*

scissipare [sisipar] adj. (de *scissi-* et de *-pare,* du lat. *parĕre,* enfanter, engendrer ; 1855, Nysten [art. *fissipare*]). Se dit d'êtres qui se multiplient par scissiparité.

• SYN. : *fissipare.*

scissiparité [sisiparite] n. f. (dér. savant de *scissipare ;* 1855, Nysten [art. *fissiparité*]). Multiplication d'un être vivant par fragmentation directe.

• SYN. : *fissiparité.*

scissure [sisyr] n. f. (lat. *scissura,* coupure, division, séparation, de *scissum,* supin de *scindere,* fendre, séparer, diviser ; 1314, Mondeville, écrit *cissure,* aux sens de « égratignure, gerçure, crevasse » ; XIVe s., Tilander, écrit *scissure,* au sens général de « fente » ; sens actuel, v. 1560, Paré [...*grande scissure,* 1876, Larousse — d'abord pour la séparation des lobes du foie, 1835, Acad.]). Sillon ou fente naturels que présente la surface de certains organes. || *Scissure interhémisphérique,* ou *grande scissure,* sillon profond antéro-postérieur, qui divise le cerveau en deux hémisphères symétriques.

scissurite [sisyrit] n. f. (dér. savant de *scissure ;* 1964, Larousse). Inflammation localisée au niveau d'une scissure interlobaire de la plèvre.

scitaminales [sitaminal] n. f. pl. (dér. savant du lat. scientif. moderne *scitamina,* même sens [XVIIIe s.], du lat. class. *scitamenta,* friandises, la fécule de ces plantes étant très nourrissante ; 1839, Boiste, écrit *scitaminées ; scitaminales,* 1964, Larousse). Ordre de plantes monocotylédones, à ovaire infère, présentant des étamines de deux types, dont l'un est stérile.

sciure [sjyr] n. f. (de *scier* 1 [v. ce mot] ; 1270, Espinas, *Vie urbaine de Douai* [III, 415], écrit *soiure,* au sens de « action de faucher l'herbe » ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *scieüre* [*sciure,* XVIe s.] ; sens 2, début du XVIe s., écrit *seyeure* [*sieure,* 1530, Palsgrave ; *sciure,* 1599, Hornkens]). **1.** Déchet qui tombe sous forme de poussière de toute matière que l'on scie : *Sciure de marbre. C'était un tout petit café, un zinc et deux tables, la sciure de bois collait aux semelles* (Sartre). || **2.** *Absol.* Poussière de bois détachée par les dents d'une scie : *Répandre de la sciure sur le sol. Dans le petit café : « Chez Pierrot », à côté du marchand de tabac, le garçon balayait de la sciure dans la salle déserte* (Camus).

sciuridés [sjyride] n. m. pl. (du lat. *sciurus,* écureuil [v. ÉCUREUIL], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse, art. *sciurien* [*sciuriens,* même sens — du lat. *sciurus,* v. ci-dessus —, 1839, Boiste]). Famille de mammifères rongeurs, volants ou non, renfermant les écureuils et genres voisins.

sciuroïde [sjyrɔid] n. m. (de *sciuro-,* élément tiré du lat. *sciurus* [v. l'art. précéd.], et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1907, Larousse). Sorte d'écureuil fossile qui a laissé son squelette dans des terrains éocènes et oligocènes de Suisse et de France.

sciuromorphes [sjyromɔrf] n. m. pl. (de *sciuro-* [v. l'art. précéd.] et de *-morphe,* gr. *morphê,* forme ; 1964, Larousse). Sous-ordre de mammifères rongeurs, comprenant les sciuridés et les familles voisines.

sciuroptère [sjyrɔptɛr] n. m. (de *sciuro-* [v. *sciuroïde*] et de *-ptère,* gr. *pteron,* plume d'aile, aile ; début du XIXe s., Cuvier). Nom scientifique du *polatouche,* ou *écureuil volant.*

sclér(o)- [skler(o)], premier élément, tiré du gr. *sklêros,* sec, dur (au toucher), et qui entre dans la composition de mots savants.

scléral, e, aux [skleral, -o] adj. (de *sclér[otique]* ; 1964, Larousse). Qui a rapport à la sclérotique.

scléranthe [sklerɑ̃t] n. m. (de *sclér[o]-* et de *-anthe,* gr. *anthos,* fleur ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Petite herbe à fleurs verdâtres, à feuilles très rigides, poussant dans les lieux sablonneux ou rocailleux.

sclérectasie [sklerɛktazi] n. f. (de *sclér[otique]* et de *-ectasie,* du gr. *ektasis,* allongement, dér. de *ekteinein,* étendre, de *ek-,* préf. à valeur intensive, et de *teinein,* tendre ; 1878, Larousse). Distension de la sclérotique.

sclérectomie [sklerɛktɔmi] n. f. (de *sclér[otique]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér, de *ektemnein,* extraire par incision ; 1871, Littré). Résection de la sclérotique.

sclérème [sklerɛm] n. m. (dér. savant de *sclér[o]-* ; 1871, Littré). Induration de la peau avec perte de la mobilité des téguments sur les parties profondes : *Sclérème des adultes. Sclérème œdémateux du nouveau-né.*

sclérenchyme [sklerɑ̃ʃim] n. m. (de *sclér[o]-* et de *[par]enchyme ;* 1858, Nysten). Tissu lignifié de soutien formant le squelette des plantes et qui se distingue du bois par l'absence de vaisseaux conducteurs.

scléreux, euse [sklerø, -øz] adj. (de *sclér[ose]* ; 1830, *Dict. des termes de médecine* [*Supplément*]). Se dit d'un tissu épaissi, devenu dur par suite d'un développement pathologique d'éléments conjonctifs fibreux.

1. sclérite [sklerit] n. m. (dér. savant de *sclér[o]-* ; 1878, Larousse, au sens de « pièce microscopique du squelette des polypes » ; sens actuel, 1933, Larousse). Chez les animaux articulés, aire chitinisée du tégument, séparée par des sutures des aires chitinisées voisines.

2. sclérite [sklerit] n. f. (de *sclér[otique]* ; 1923, Larousse). Inflammation de la sclérotique.

scléro-choroïdite [sklerokorɔidit] n. f. (de *scléro-* et de *choroïde ;* 1876, Larousse). Inflammation de la sclérotique et de la choroïde.
• Pl. *des* SCLÉRO-CHOROÏDITES.

scléro-conjonctivite [sklerokɔ̃ʒɔ̃ktivit] n. f. (de *scléro-* et de *conjonctivite ;* 1878, Larousse). Inflammation simultanée de la sclérotique et de la conjonctive.
• Pl. *des* SCLÉRO-CONJONCTIVITES.

sclérodactylie [sklerodaktili] n. f. (de *scléro-* et de *-dactylie,* du gr. *daktulos,* doigt ; 1888, Larousse). Sclérodermie localisée aux doigts ou aux extrémités.

scléroderme [sklerodɛrm] n. m. (de *scléro-* et de *-derme,* gr. *derma,* peau ; 1876, Larousse). Champignon voisin de la vesse-de-loup, dont l'enveloppe épaisse est marquée d'écailles.

sclérodermes [sklerodɛrm] n. m. pl. (gr. *sklêrodermos,* à peau ou à écaille dure, de *sklêros,* dur, et de *derma,* peau ; 1871, Littré, comme adj., au sens de « qui a la peau recouverte d'écailles » ; comme n. m. pl., au sens actuel, 1876, Larousse). Sous-ordre de poissons plectognathes dont le corps est recouvert de plaquettes osseuses, comme le coffre et le baliste.

sclérodermie [sklerodɛrmi] n. f. (de *scléro-* et de *-dermie,* du gr. *derma,* peau ; 1878, Larousse). Dermatose caractérisée par un épaississement et une induration de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané.

sclérogène [sklerɔʒɛn] adj. (de *scléro-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1904, Larousse). Qui détermine la production de tissu scléreux : *L'hépatite alcoolique est sclérogène.*

sclérographe [sklerograf] n. m. (de *scléro-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1968, Larousse). Appareil servant à évaluer l'élasticité des métaux.

sclérokératite [sklerokeratit] n. f. (de *scléro-* et de *kératite ;* 1878, Larousse). Inflammation qui affecte la sclérotique et la cornée transparente.

sclérolipomatose [sklerolipomatoz] n. f. (de *scléro-* et de *lipomatose ;* 1904, Larousse). Hypertrophie du tissu conjonctif interstitiel d'un organe, avec accumulation de cellules graisseuses et de tissu fibreux.

sclérolyse [skleroliz] n. f. (de *scléro-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1933, Larousse). Destruction du tissu fibreux, occasionnée par certaines substances et par quelques traitements, et employée à des fins thérapeutiques.

sclérome [sklerom] n. m. (gr. *sklêrôma,* durcissement, de *sklêroûn,* rendre dur, dér. de *sklêros,* dur ; 1752, Trévoux, au sens de « tumeur dure de l'utérus » ; sens actuel, 1933, Larousse). Syn. de RHINOSCLÉROME.

scléromètre [sklerometr] n. m. (de *scléro-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1871, Littré). Instrument servant à mesurer la dureté des corps d'après l'effort nécessaire pour les rayer.

sclérométrie [sklerometri] n. f. (de *scléro-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). Mesure de la dureté des corps.

sclérophylle [sklerofil] adj. (gr. *sklêrophullos,* aux feuilles dures, de *sklêros,* dur, et de *phullon,* feuille ; 1871, Littré). Qui a des feuilles dures, à cuticule épaisse, et, de ce fait, bien adaptées à la sécheresse.

sclérophyte [sklerofit] n. m. (de *scléro-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse, plante, de *phuein,* [faire] croître ; 1964, Larousse). Nom donné à toutes les plantes épineuses, ligneuses, pauvres en chlorophylle, presque dépourvues de feuilles et de stomates.

scléroprotéine [skleroprɔtein] n. f. (de *scléro-* et de *protéine ;* 1964, Robert). Protéine très résistante, comprenant la kératine des cheveux, de la corne, et donnant leur consistance dure à divers tissus animaux.

sclérosant, e [sklerozɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *scléroser ;* 1964, Larousse). Qui provoque une sclérose artificielle : *Injections sclérosantes.*

scléroscope [skleroskɔp] n. m. (de *scléro-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1923, Larousse). Appareil servant à mesurer la dureté d'un corps, évaluée par la hauteur du rebondissement d'une bille d'acier qui frappe ce corps.

sclérose [skleroz] n. f. (gr. *sklêrôsis,* durcissement, de *sklêroûn,* rendre dur, dér. de *sklêros,* dur ; 1812, Mozin, au sens de « tumeur dure des paupières » ; sens 1, 1871, Littré [dans la dénomination de diverses maladies..., et *sclérose en plaques,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1963, *FEW,* XII, 7 *b*). **1.** Induration pathologique d'un organe ou d'un tissu, due à l'hypertrophie du tissu conjonctif qui entre dans sa structure : *Sclérose cicatricielle. Sclérose pulmonaire. Sclérose artérielle.* ‖ *Par extens.* Terme entrant dans la dénomination de diverses maladies, bien que le phénomène de sclérose ne soit que le stade ultime d'affections de causes diverses et de manifestations variées : *Sclérose cérébrale diffuse. Sclérose tubéreuse du cerveau.* ‖ *Sclérose en plaques,* affection des centres nerveux caractérisée anatomiquement par des plaques de sclérose disséminées en plus ou moins grand nombre à la surface des circonvolutions cérébrales et de la moelle épinière. ‖ **2.** *Fig.* Incapacité de s'adapter à une situation nouvelle, d'évoluer par crainte du changement, manque de dynamisme, esprit immobiliste : *La sclérose d'un mouvement, d'un parti.*
• SYN. : **2** *engourdissement, immobilisme.*

sclérosé, e [skleroze] adj. (part. passé de *[se] scléroser ;* 1933, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1935, Acad.). **1.** Qui est atteint de sclérose : *Artères sclérosées.* ‖ **2.** *Fig.* Incapable d'évoluer, de progresser, de s'adapter à une situation nouvelle : *Un régime politique sclérosé. Une industrie sclérosée. Je répugnais à rentrer dans l'espace fermé, dans le temps sclérosé des adultes* (Beauvoir).

scléroser [skleroze] v. tr. (de *sclérose ;* 1949, Larousse). Provoquer une sclérose artificielle à des fins thérapeutiques : *Scléroser des veines dilatées, des varices.*

◆ **se scléroser** v. pr. (1902 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, 1963, *FEW,* XII, 7 *b ;* sens 2, 1937, Daniel-Rops, p. 100). **1.** Se durcir sous l'effet de la sclérose : *Tissus cicatriciels qui se sclérosent.* ‖ **2.** *Fig.* Perdre toute souplesse, toute capacité d'adaptation et d'évolution ; se figer dans l'inactivité, l'immobilisme : *Se scléroser dans ses habitudes, dans sa routine. Administration qui se sclérose.*
• SYN. : **2** *s'encroûter* (fam.), *s'engourdir, se fossiliser, se momifier.*

sclérote [sklerɔt] n. m. (gr. *sklêrotês,* dureté, de *sklêros,* dur ; 1876, Larousse). Organe massif et induré, formé par certains champignons parasites tels que l'ergot du seigle, et leur permettant de supporter le froid hivernal.

sclérotique [sklerɔtik] n. f. (lat. médiév. *sclerotica,* même sens, du gr. *sklêrotês,* dureté, dér. de *sklêros,* dur ; 1314, Mondeville, écrit *sclirotique ; sclérotique,* 1690, Furetière). Membrane externe du globe oculaire, résistante, de nature conjonctive, formant le blanc de l'œil : *Sous ses paupières à peine closes, on apercevait la sclérotique, comme du blanc d'œuf coagulé* (Mac Orlan).

scolaire [skɔlɛr] adj. (bas lat. *scholaris,* d'école, du lat. class. *schola,* école [v. ÉCOLE] ; 1807, J.-F. Michel, aux sens 1 et 5 ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1949, M. Aymé ; sens 6, 1964, Robert). **1.** Qui est propre à l'école : *Supporter difficilement une stricte discipline scolaire. Les méthodes scolaires d'enseignement de la lecture.* ‖ **2.** Qui est destiné aux élèves fréquentant l'école : *Les programmes scolaires sont souvent trop chargés. À la rentrée des classes, les enfants se procurent les fournitures scolaires indispensables. De nombreux manuels scolaires sont prêtés par l'école aux élèves qui la fréquentent.* ‖ **3.** Se dit du lieu où se dispense l'enseignement : *Les bâtiments scolaires. Les nouveaux locaux scolaires sont clairs et bien aérés. Un important groupe scolaire a été*

construit. || **4.** Qui a trait au travail fourni par l'élève à l'école : *De bonnes aptitudes scolaires ont été décelées chez cet enfant. De brillants succès scolaires.* || *Livret scolaire,* v. LIVRET. || **5.** Qui a rapport à la fréquentation de l'école par les enfants : *C'est bientôt la rentrée scolaire.* || *Âge scolaire,* v. ÂGE. || *Année scolaire,* v. ANNÉE. || *Vacances scolaires,* v. VACANCES. || *Obligation scolaire,* v. OBLIGATION. || *Population scolaire,* v. POPULATION. || **6.** *Péjor.* Qui évoque l'école et l'enseignement livresque qu'on y acquiert ; qui manque de profondeur, d'originalité : *Un esprit scolaire.*

◆ n. m. (av. 1914, Ch. Péguy). *Le scolaire,* manière scolaire, livresque : *Il y a quelque chose de désarmant* [...] *à voir* [...] *le sérieux, la patience, le scolaire avec lequel Corneille s'est efforcé pendant l'immense deuxième moitié de sa carrière ..*] *à faire des criminels extraordinaires* (Péguy).

scolairement [skɔlɛrmɑ̃] adj. (de *scolaire ;* 1933, Larousse). Selon les méthodes employées à l'école ; à la manière d'un écolier : *Traduire un texte un peu trop scolairement.*

scolarisation [skɔlarizasjɔ̃] n. f. (de *scolariser ;* 14 mai 1955, *le Monde,* au sens 2 [*taux de scolarisation ;* « fréquentation régulière des écoles », 1964, Larousse] ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Le fait de pourvoir d'écoles et de maîtres en nombre suffisant une région, un pays, et de dispenser ainsi une instruction de base à la population : *La scolarisation des pays en voie de développement.* || **2.** Fréquentation régulière des écoles : *La scolarisation des analphabètes n'est pas encore satisfaisante dans cette région. Les travaux agricoles étaient autrefois un obstacle à la scolarisation des enfants de régions rurales.* || *Taux de scolarisation* ou *de scolarité,* pourcentage d'enfants qui suivent régulièrement les cours d'un établissement scolaire par rapport à la population totale de même âge.

scolariser [skɔlarize] v. tr. (dér. savant de *scolaire ;* 1904, Frapié, au sens 2 ; sens 1, 1964, Robert). **1.** Pourvoir d'écoles en nombre suffisant une région, un pays, afin d'assurer à la population une instruction de base régulière : *Le gouvernement révolutionnaire chinois s'est attelé dès le départ à la tâche de scolariser et d'éduquer le pays. Scolariser les analphabètes.* || **2.** *Spécialem.* Soumettre un enfant à la discipline scolaire, lui faire adopter l'attitude mentale nécessaire à l'acquisition de connaissances dispensées à une collectivité : *Les enfants, une fois là, se trouvent changés, scolarisés* (Frapié).

scolarité [skɔlarite] n. f. (lat. médiév. *scholaritas,* étude, du bas lat. *scholaris,* d'école [v. SCOLAIRE] ; 1383, *Recueil des privilèges de l'Université de Paris* [86], écrit *scholarité* [*scolarité,* 1392, Godefroy], au sens 1 [*privilège de scolarité,* 1463, Bartzsch] ; sens 2, 22 mai 1867, *Moniteur universel,* p. 608 [*certificat de scolarité,* 1964, Larousse ; *taux de scolarité,* 1964, Robert] ; sens 3, 1871, Littré). **1.** Au Moyen Âge, état d'écolier. || *Privilège de scolarité,* autref., droit en vertu duquel les écoliers des universités, après six mois d'études, pouvaient faire évoquer leurs causes personnelles devant le tribunal des conservateurs des privilèges de l'Université. || **2.** Le fait de suivre régulièrement les cours d'un établissement d'enseignement : *La scolarité est obligatoire en France de six ans à seize ans.* || *Certificat de scolarité,* attestation délivrée par le chef d'un établissement scolaire à un élève qui en suit régulièrement les cours. || *Taux de scolarité* ou *de scolarisation,* v. SCOLARISATION. || **3.** Durée des études : *Le gouvernement a décidé de prolonger la scolarité.*

scolasticat [skɔlastika] n. m. (de *scolastique,* n. m. ; 1894, Sachs-Villatte, au sens de « état de scolastique » ; sens 1-3, 1904, Larousse). **1.** Dans certains instituts religieux, maison où les futurs prêtres font leurs études. || **2.** Temps que les étudiants passent dans cette maison. || **3.** Les études et la préparation spirituelle qui y sont pratiquées en vue du sacerdoce : *Il a dû interrompre son scolasticat pour cause de maladie.*

scolastique [skɔlastik] adj. (lat. *scholasticus,* d'école [et, comme n. m., « savant, érudit, étudiant »], gr. *skholastikos,* qui a du loisir, studieux, qui concerne l'étude, d'école, de *skholazein,* avoir du loisir, être le disciple ou le maître de, dér. de *skholê,* loisir, étude, école ; XIIIe s., dans la loc. *histoire scholastique* [...*scolastique,* 1375, R. de Presles], « manuel scolaire d'histoire biblique » ; sens 1, milieu du XVe s. ; sens 2, 1625, Stoer ; sens 3, av. 1778, Voltaire). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui est pratiqué ou usité à l'école : *L'esprit d'ordre et d'économie ne distinguait pas moins que le goût du travail notre police scolastique* (Marmontel). || **2.** Relatif aux écoles du Moyen Âge, à l'enseignement qui y était dispensé, aux méthodes qui y étaient pratiquées : *La philosophie scolastique. Un raisonnement scolastique. Cette université* [de Paris] *avait le malheur de n'être fameuse que par sa théologie scolastique et par ses disputes* (Voltaire). *La logique scolastique et cartésienne* (Renan). || **3.** *Péjor.* Se dit de tout enseignement, de toute doctrine qui, par son abus de la dialectique et de l'abstraction, son dogmatisme, son formalisme, son respect aveugle de la tradition, se révèle incapable d'évolution, de renouvellement : *Une interprétation toute scolastique. Jamais l'Église catholique n'abandonnera rien de son système scolastique et orthodoxe* (Renan). *La langue morte redevenue vivante, n'ayant plus son aspect scolastique et froid* (Daudet).

◆ n. m. (milieu du XVIe s., au sens de « personne qui se consacre entièrement à l'étude » ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [« surnom donné à certains personnages très savants », 1690, Furetière] ; sens 2, 1865, Cl. Bernard ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Philosophe, théologien, adepte des doctrines philosophiques et théologiques enseignées au Moyen Âge selon les méthodes propres aux écoles de ce temps : *Saint Thomas d'Aquin fut un des scolastiques dont l'influence s'exerça le plus profondément et le plus longtemps.* || Surnom donné à certains personnages très savants : *Sérapion le Scolastique.* || **2.** *Péjor.* Penseur, philosophe étroitement attaché à ses principes, à ses méthodes et incapable d'évoluer : *On ne saurait nier qu'il ne se mêlât à tout cela une certaine antipathie contre le talent et quelque chose de la routine de scolastiques gênés dans leurs vieilles thèses par d'importuns novateurs* (Renan). || **3.** Jeune religieux qui poursuit ses études au scolasticat.

◆ n. f. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Enseignement philosophique et théologique propre au Moyen Âge ; méthodes particulières à cet enseignement : *Le formalisme rigide de la scolastique. L'enseignement philosophique du séminaire était la scolastique en latin, non la scolastique du XIIIe siècle, barbare et enfantine, mais ce qu'on peut appeler la scolastique cartésienne, c'est-à-dire ce cartésianisme mitigé qui fut adopté en général pour l'enseignement ecclésiastique, au XVIIIe siècle, et fixé dans les trois volumes connus sous le nom de Philosophie de Lyon* (Renan). || **2.** *Par extens.* Toute doctrine où le formalisme, l'abstraction et la dialectique dominent, en imprimant au système une plus ou moins grande rigidité : *On peut dire qu'il y a une scolastique marxiste.*

scolastiquement [skɔlastikmɑ̃] adj. (de *scolastique ;* 1596, Hulsius, au sens de « de façon scolaire » ; sens actuel, 1718, Acad.). *Littér.* et *péjor.* Sur un mode formel : *Discuter scolastiquement.*

scoléc(o)- [skɔlek(o)], premier élément, tiré du gr. *skôlêx, skôlêkos,* ver, et qui entre dans la composition de quelques mots.

scolécospore [skɔlekɔspɔr] n. f. (de *scoléco-* et de *spore ;* 1964, Larousse). Spore allongée, filamenteuse ou vermiforme.

scolécosporé, e [skɔlekɔspɔre] adj. (de *scolécospore ;* 1964, Larousse). Se dit d'un champignon possédant des scolécospores.

scolex [skɔlɛks] n. m. (gr. *skôlêx, skôlêkos,* ver, larve d'insecte ; 1839, Boiste). Nom scientifique de la « tête », ou extrémité antérieure des cestodes, et particulièrement des ténias, portant des ventouses et parfois des crochets.

scoliaste [skɔljast] n. m. (de *sc[h]olie* 1 ; 1552, Rabelais, écrit *scholiaste ; scoliaste,* 10 janv. 1674, Bayle). Auteur de scolies sur des textes de l'Antiquité : *Ah ! que je me*

souciais peu maintenant [depuis le décès d'Évariste] *des interpolations de Pindare et des scoliastes d'Homère* (Arnoux).

scolie ou **scholie** [skɔli] n. f. (gr. *skholion,* explication, commentaire, de *skholê,* étude [v. SCOLASTIQUE] ; 1546, Le Rouillé, écrit *scholie* [*scolie,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1691, Ozanam). **1.** Courte remarque grammaticale, critique ou historique de commentateurs anciens, dont on se sert pour l'explication de certains textes de l'Antiquité classique, particulièrement de l'Antiquité grecque : *Ce que rapporte Cucurbitus Piger en une scolie de Strabo à savoir que l'insigne cité et université de Paris fut autrefois nommée du nom de Lutèce...* (France). || **2.** *Vx.* Remarque complémentaire qui suit un théorème démontré, un problème résolu.

2. scolie [skɔli] n. f. (lat. scientif. moderne *scolia,* même sens, du gr. *skolios,* tourné de côté ; 1803, Boiste). Gros insecte des pays chauds, à la livrée généralement noire, bariolée de jaune ou de rouge.

scolié, e [skɔlje] adj. (de *scolie* 1 [v. ce mot] ; 1547, Isambert [XIII, 38], écrit *scholié ; scolié,* 1871, Littré). Qui est annoté de scolies : *Texte scolié.*

scoliose [skɔljoz] n. f. (gr. *skoliôsis,* action de rendre oblique ou tortu, de *skolioûn,* rendre oblique ou tortu, courber, dér. de *skolios,* tourné de côté ; 1820, *Dict. des sciences médicales*). Déviation latérale de la colonne vertébrale.

scoliotique [skɔljɔtik] adj. (dér. savant de *scoliose ;* 1878, Larousse). Qui est caractéristique de la scoliose : *La déformation scoliotique.*

◆ adj. et n. (1904, Larousse). Qui est atteint de scoliose : *Enfant scoliotique. Un scoliotique.*

1. scolopendre [skɔlɔpɑ̃dr] n. f. (lat. *scolopendra,* même sens, gr. *skolopendra,* même sens ; 1552, Rabelais, au sens de « sorte de serpent fabuleux » ; sens actuel, 1558, d'après le *FEW,* XI, 317). Genre de mille-pattes carnassier et venimeux, dont la segmentation est le plus souvent inégale.

2. scolopendre [skɔlɔpɑ̃dr] n. f. (lat. *scolopendrium,* même sens, gr. *skolopendrion,* même sens ; 1314, Mondeville, écrit *scolopendrie ; scolopendre,* XV^e^ s.). Fougère à feuilles en fer de lance, commune en France dans les lieux humides et ombreux.

scolyme [skɔlim] n. m. (lat. *scolymos,* même sens, gr. *skolumos,* même sens ; 1876, Larousse). Plante ressemblant à un chardon, mais dont la racine blanche, alimentaire est d'un goût savoureux.

scolyte [skɔlit] n. m. (lat. scientif. moderne *scolytus,* même sens [1762, É. L. Geoffroy], d'origine incertaine, peut-être du gr. *skôlêx,* ver ; 1808, Boiste, écrit *scolite ; scolyte,* 1839, Boiste). Petit coléoptère cylindrique, dont la femelle creuse sous l'écorce des arbres une galerie de ponte, d'où partent d'autres galeries pratiquées par les larves dès leur éclosion.

scombre [skɔ̃br] n. m. (lat. *scomber, -bri,* scombre, maquereau, gr. *skombros,* maquereau ; 1646, S. Gaudon). Poisson de la famille des *scombridés.*

scombridés [skɔ̃bride] n. m. pl. (du lat. *scomber, -bri,* scombre [v. l'art. précéd.], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1933, Larousse [*scombéroïdes,* même sens, 1812, Mozin]). Importante famille de poissons de haute mer, excellents nageurs, aux muscles puissants, parfois migrateurs, objet d'une pêche industrielle, tels que le maquereau et le thon.

sconce [skɔ̃s] n. m. (plur. [pris pour un sing.] de l'angl. *skunk,* moufette, algonquin *segankw,* même sens ; 1764, Buffon, écrit *scunk* [*sconce, scons, sconse, skunks,* 1964, Larousse], au sens 2 ; sens 1, 1904, Larousse, écrit *sconce, scons* et *sconse* [*skunks,* 1923, Larousse]). **1.** Fourrure fournie par les carnassiers du genre *moufette.* (On écrit aussi SCONS, SCONSE, SKUNKS.) || **2.** *Par extens.* Syn. de MOUFETTE.

scoop [skup] n. m. (mot angl. de même sens ; 24 mars 1966, *le Monde*). Nouvelle importante ou sensationnelle publiée en exclusivité dans un journal. (L'Administration déconseille l'emploi de ce terme et suggère de le remplacer par EXCLUSIVITÉ.)

scooter [skutɔr] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, de *to scoot,* s'en aller au plus vite, détaler ; 1949, Larousse). Véhicule à moteur, à deux roues, à cadre ouvert et plus ou moins caréné, et dont le conducteur est assis sur un siège confortable.

scootériste [skuterist] n. (de *scooter ;* v. 1955 [d'après P. Gilbert, p. 485], puis 1964, Larousse). Personne qui conduit un scooter.

scopélisme [skɔpelism] n. m. (dér. savant du gr. *skopelos,* rocher élevé, écueil ; 1842, P. M. Quitard [art. *jardin*]). Dans l'Antiquité, pratique, originaire d'Arabie, qui consistait à disposer d'une certaine manière des pierres dans un champ pour le rendre stérile.

scopie [skɔpi] n. f. (1964, Larousse). Abrév. fam. de RADIOSCOPIE.

scopolamine [skɔpolamin] n. f. (de *scopol*[*ie*] — v. l'art. suiv. — et de *amine ;* 1933, Larousse). Alcaloïde isomère de l'atropine, rencontré dans la plupart des solanées vireuses, en même temps que l'atropine et l'hyosciamine.

scopolia [skɔpolja] n. m. (du n. du naturaliste italien Giovanni Antonio *Scopoli* [1723-1788] ; 1876, Larousse, comme n. f., écrit *scopolie ;* écrit *scopolia,* comme n. m., 1964, Larousse). Plante ornementale des jardins, à feuilles épaisses, originaire de Sibérie et servant à orner les plates-bandes et les rocailles.

scorbut [skɔrbyt] n. m. (lat. médic. du Moyen Âge *scorbutus,* même sens, du moyen néerl. [non attesté] *scôrbut, même sens [auj. *scheurbuik*], empr. de l'anc. suédois *skōrbjug,* lui-même issu de l'anc. scand. *skyr-bjúgr,* proprem. « œdème dû à la consommation de grandes quantités de lait caillé », de *skyr,* lait caillé, et de *bjúgr,* œdème ; 1557, Dodoens [90], écrit *scuerbuyck ; scorbut,* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné). Maladie par carence en vitamine C, caractérisée par un état subfébrile, des hémorragies multiples, des troubles gastrointestinaux et par une cachexie progressive qui aboutit à la mort.

scorbutigène [skɔrbytiʒɛn] adj. (de *scorbuti-,* élément tiré de *scorbut,* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1941, S. Gallot, p. 479). Qui provoque le scorbut : *Régime scorbutigène.*

scorbutique [skɔrbytik] adj. (de *scorbut ;* 1642, A. Falconet [p. 75], au sens de « bon contre le scorbut » ; sens actuel, 1718, Acad.). Qui est causé par le scorbut ; qui est dû au scorbut : *Affection scorbutique. Symptômes scorbutiques. C'était un vieux lépreux* [...], *atteint de je ne sais quel mal scorbutique qui lui faisait de grosses lèvres lippues horribles à voir* (Daudet).

◆ adj. et n. (1672, *Journ. des savants,* II, 118 [comme n. ; comme adj., 1810, Capuron]). Qui est atteint de scorbut : *Les hôpitaux sont remplis de scorbutiques* (Goncourt).

scordatura [skɔrdatyra] n. f. (mot ital. de même sens, du préf. *s-* [lat. *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur] et de *corda,* corde, lat. *chorda,* même sens [v. CORDE] ; 1876, Larousse). Procédé d'exécution spécial aux instruments à cordes, et qui consiste à baisser l'accord d'une ou de plusieurs cordes de l'instrument afin d'en augmenter l'étendue.

score [skɔr] n. m. (mot angl. signif. « entaille, marque, compte, nombre de points » ; 1911, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse ; sens 3, 24 janv. 1968, *l'Observateur*). **1.** Nombre de points obenus par chaque équipe ou par chaque adversaire dans certaines compétitions sportives : *Notre équipe de football a gagné le match par le score de deux à un.* || **2.** Dans un test, valeur chiffrée attribuée à la réponse que donne le sujet à un item. || **3.** Lors d'une élection, nombre de voix obtenues par un parti, un candidat.

scoriacé, e [skɔrjase] adj. (dér. savant de *scorie ;* 1775, d'après Robert, 1967). Bulleux, rude et léger comme une scorie : *Laves scoriacées.*

scorie [skɔri] n. f. (lat. *scoria,* scorie, gr. *skôria,* écume d'un métal, de *skôr,* excré-

ment ; fin du XIII^e s., au sens de « alluvion » ; sens 1, 1555, B. Aneau [*scorie de déphosphoration,* 1888, Larousse, art. *phosphate*] ; sens 2, 1871, Littré [*scorie,* même sens, 1796, H. B. de Saussure] ; sens 3, av. 1867, Baudelaire). **1.** Sous-produit solide d'opération d'élaboration métallurgique, ayant une composition à base de silicates. || *Scorie de déphosphoration,* résidu de la déphosphoration du minerai de fer, que l'on utilise comme engrais, riche en acide phosphorique et en chaux. || **2.** *Scorie volcanique,* matière volcanique, bulleuse, rude au toucher, légère, rejetée par projection ou formée à la surface de certaines coulées de laves. || **3.** *Fig.* et *littér.* Ce qu'il y a de moins bon dans quelque chose ; ce que l'on considère comme mauvais et qui doit être rejeté : *J'avais aussi nettoyé mon âme de toutes les scories qui l'encombraient* (L. Daudet). *Francis de Miomandre m'assure qu'un écrivain a le droit d'exiger qu'on ne le juge pas sur un article de journal et qu'il n'y faut donner que ses scories. Mauvais conseil que je ne suivrai pas* (Mauriac).

scorification [skɔrifikasjɔ̃] n. f. (de *scorifier ;* 1750, Schlutter, I, 165). Le fait de réduire en scories, de séparer les scories du métal.

scorifié, e [skɔrifje] adj. (part. passé de *scorifier ;* 1813, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* p. 66). Qui a l'aspect boursouflé, bulleux, rugueux des scories : *Un paysage, fuyant à perte de vue, hérissé par des Alpes de plâtre* [...], *boursouflé par des kystes, scorifié tel que du mâchefer* (Huysmans).

scorifier [skɔrifje] v. tr. (de *scori[e]* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1750, Schlutter, I, 106). Provoquer la formation de scories, séparer le métal des scories.

scorpène [skɔrpɛn] n. f. (lat. *scorpaena,* genre de poisson de mer, gr. *skorpaina,* scorpion de mer [poisson], de *skorpios,* scorpion, scorpion de mer ; 1552, Rabelais). Nom scientifique de la *rascasse.*

scorpénidés [skɔrpenide] n. m. pl. (de *scorpèn[e]* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1964, Larousse). Famille de poissons osseux, à la tête hérissée d'épines et de verrues, dont le type est la rascasse. (Ils sont souvent nommés, à cause de leur aspect hideux et de leurs épines dorsales parfois venimeuses, CRAPAUDS DE MER, SCORPIONS DE MER OU DIABLES DE MER.)

scorpéniformes [skɔrpenifɔrm] n. m. pl. (de *scorpéni-,* élément tiré de *scorpène,* et de *forme ;* 1964, Larousse). Sous-ordre de poissons osseux marins, comprenant des animaux à tête volumineuse et anguleuse, aux joues partiellement ossifiées, aux pectorales plus ou moins marcheuses ou en forme d'ailes, et qui sont des nageurs médiocres.

scorpioïde [skɔrpjoid] adj. (gr. *skorpioeidês,* en forme de scorpion [et, au neutre substantivé *skorpioeides,* « scorpiure — plante »], de *skorpios,* scorpion, et de *eidos,* forme, apparence ; v. 1560, Paré, comme n. f., au sens de « scorpiure [genre de légumineuse] » ; comme adj., au sens actuel, 1842, Acad.). Se dit d'une inflorescence en cyme où toutes les fleurs sont du même côté de l'axe, ce qui détermine un enroulement : *L'inflorescence du myosotis est scorpioïde.*

scorpion [skɔrpjɔ̃] n. m. (lat. *scorpio,* scorpion [animal venimeux], machine de guerre [et, à basse époque, « fouet armé de pointes de fer »], et *scorpios,* le Scorpion [signe du zodiaque], gr. *skorpios,* scorpion [animal venimeux], machine de jet, constellation ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *scorpiun* [*scorpion,* début du XII^e s., Studer et Evans], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [*scorpions d'eau...,* 1690, Furetière ; *scorpions-mouches...,* 1768, Valmont de Bomare ; *scorpions-pinces...,* 1904, Larousse] ; sens 3, fin du XII^e s. ; sens 4, v. 1270, Godefroy, écrit *escorpion* [*scorpion,* 1546, Rabelais] ; sens 5, v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *scorpiun — scorpion,* fin du XIII^e s. — [« personne qui est née sous ce signe », milieu du XX^e s.]). **1.** Animal articulé des pays chauds, portant en avant une paire de pinces, et dont l'abdomen, mobile, se termine par un aiguillon dans lequel débouchent des glandes à venin. || **2.** Par anal. *Scorpions de mer,* nom usuel des poissons du genre *scorpène.* || *Scorpions d'eau* ou *scorpions aquatiques,* nom usuel des *nèpes.* || *Scorpions-mouches* ou *scorpions volants,* nom usuel des *panorpes.* || *Scorpions-pinces, scorpions des livres, pseudo-scorpions,* nom usuel des *chélifères.* || **3.** Dans les armées antiques et médiévales, sorte de fouet de guerre formé de chaînes ou de lanières terminées par des pointes : *Des scorpions, fouets à triples lanières terminées par des griffes en airain* (Flaubert). || **4.** Aux mêmes époques, machine de guerre constituée par une grande arbalète tendue par un treuil et lançant de gros traits. || **5.** Huitième signe du zodiaque dans lequel passe le Soleil du 24 octobre au 22 novembre (avec une majuscule en ce sens). || En termes d'astrologie, personne qui est née sous ce signe.

scorpionidés [skɔrpjɔnide] n. m. pl. (de *scorpion* et de *-ide|-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1819, *Dict. d'histoire naturelle,* écrit *scorpionides ; scorpionidés,* 1876, Larousse). Famille d'arachnides comprenant des animaux aux palpes développées en pinces, au post-abdomen aminci en queue capable de se rabattre par-dessus le dos, et terminé par un dard venimeux.

scorsonère [skɔrsɔnɛr] n. f. (ital. *scorzonera,* même sens, de *scorzone,* vipère noire [contre la morsure de laquelle on préconisait l'emploi de la scorsonère], dér. [par analogie d'aspect] de *scorza,* écorce, mot de même étym. que le franç. *écorce* [v. cet art.] ; 1572, J. Des Moulins [326], écrit *scorzonera ; scorsonère,* 1651, Bonnefons, 171). Composée à fleurs jaunes, à racine pivotante, charnue et comestible, très répandue dans les jardins.

1. scotch [skɔtʃ] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « [whisky] écossais » ; 1957, R. Vailland). Whisky écossais.

2. Scotch [skɔtʃ] n. m. (n. déposé, mot anglo-améric. de même sens, de l'angl. *to scotch,* arrêter, enrayer ; 1964, Robert). Ruban adhésif transparent.

scotcher [skɔtʃe] v. tr. (de *Scotch* 2 ; 18 oct. 1965, *l'Express*). Attacher avec du Scotch.

scotie [skɔti] n. f. (lat. *scotia,* même sens, gr. *skotia,* obscurité, triglyphe, sorte de gouttière, de *skotos,* ténèbres ; 1640, Oudin). Moulure concave reliant deux tores en saillie de la base d'une colonne.

scotisme [skɔtism] n. m. (de *scotiste ;* 1740, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1953, Larousse). **1.** Doctrine philosophique et théologique de Duns Scot. || **2.** Terme employé dans la philosophie contemporaine pour désigner l'école philosophique catholique, connue aussi sous le nom d' « école franciscaine », qui, avec le thomisme et le suarézianisme, compose le mouvement néo-scolastique.

scotiste [skɔtist] adj. (du n. du philosophe et théologien écossais John Duns *Scot* [v. 1266-1308] ; 1871, Littré). Qui a rapport au scotisme (aux sens 1 et 2).

◆ adj. et n. (1534, Rabelais). Adepte du scotisme (aux sens 1 et 2).

scoto- [skoto], premier élément, tiré du gr. *skotos,* ténèbres, obscurité, et qui entre dans la composition de quelques mots.

scotome [skotom] n. m. (bas lat. *scotoma,* vertige, éblouissement, gr. *skotôma,* vertige, de *skotoûn,* couvrir de ténèbres, aveugler par un éblouissement, dér. de *skotos,* obscurité ; 1855, Nysten). Tache immobile qui cache une partie du champ visuel soit en son centre, soit à sa périphérie.

scotomisation [skotomizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *scotome ;* 1964, Larousse). Mécanisme par lequel le moi se défend d'une impression pénible en la faisant disparaître du champ de conscience.

scotomiser [skotomize] v. tr. (de *scotomis[ation]* ; 1975, Larousse). Faire disparaître du champ de conscience.

scotophore [skotofɔr] n. m. (de *scoto-* et de *-phore,* gr. *phoros,* qui porte, de *pherein,* porter ; 1964, Larousse). Produit qui perd son caractère de luminescence sous l'effet d'une excitation.

scotopique [skotɔpik] adj. (de *scot[o]-* et du gr. *ops, opos,* vue, regard ; 1964, Larousse). Se dit de la vision qui, en faible

éclairement, n'est plus assurée par les cônes, mais par les bâtonnets des cellules sensorielles de la rétine.

scottique [skɔtik] adj. (dér. savant du lat. *Scoti,* n. m. pl., les Écossais, les Irlandais ; 1964, Larousse). *Écriture scottique,* écriture employée en Irlande du VI^e au XII^e s. (Syn. ÉCRITURE IRLANDAISE.)

scottish [skɔtiʃ] n. f. (angl. *scottish,* même sens [proprem. « écossais », de *scot,* même sens], et allem. *Schottisch,* même sens [lui-même empr. de l'angl.] ; 26 avr. 1850, *le Charivari,* écrit [à l'allemande] *schotich ; scottish* [à l'anglaise], 1871, Littré). Danse de salon, d'origine irlandaise, qui fut en vogue au début du siècle, mais qui n'avait rien gardé de ses sources folkloriques.

scottish-terrier [skɔtiʃtɛrje] n. m. (de l'angl. *scottish,* écossais [v. l'art. précéd.], et de *terrier ;* 1964, Larousse). Race de chiens terriers à poils durs, originaire d'Écosse.

• Pl. *des* SCOTTISH-TERRIERS.

scoubidou [skubidu] n. m. (mot repris à une chanson en vogue en 1958 [« Des pommes, des poires et des scoubidous... »], où il désignait un objet indéterminé, le terme étant lui-même formé de la séquence syllabique *scoubidou* [ou *choubidou*] très fréquente dans le scat ; 1958, d'après *Vie et Langage* de juill. 1960). Petit objet de fantaisie fait de fils électriques tressés, de diverses couleurs, qui fut à la mode à partir de 1958 et dans les années suivantes.

scouffin [skufɛ̃] n. m. (provenç. [*e*]*scoufin,* même sens, élargissement de *couffin,* couffin [v. COUFFIN] ; 1839, Boiste). Variété de couffin à deux ouvertures, dans lequel on met les olives pour les passer au pressoir.

scoured [skawrəd] n. m. (mot angl. de même sens, part. passé substantivé de *to scour,* nettoyer en frottant, dégraisser, dessuinter, empr. de *escurer,* forme anc. du franç. *écurer* [v. cet art.] ; 1875, Bonnaffé). Laine lavée sur le mouton avant la tonte. (On dit aussi LAINE LAVÉE À DOS.)

scourtin [skurtɛ̃] n. m. (origine incertaine, peut-être d'un mot dialect. de la même famille que *écorce* [v. ce mot] ; 1964, Larousse). Récipient rond, tissé en alpha ou en coco, dans lequel on met la pâte d'olives avant de la presser.

scout, e [skut] adj. (emploi adjectivé de *scout* [v. ci-dessous] ; 1949, Larousse). Qui est propre au scoutisme : *Les activités scoutes se pratiquent surtout en plein air. La fraternité scoute. Un camp scout. Avoir l'esprit scout.*

◆ adj. et n. (abrév. de *boy-scout ;* 1923, Larousse). Enfant ou adolescent faisant partie d'une association de scoutisme : *Un chef scout. Le jamboree est la réunion internationale des scouts.*

scoutisme [skutism] n. m. (de *scout ;* 1922 [d'après Robert, 1967], puis 1933, Larousse). Organisation mondiale ayant pour but la formation morale, physique et pratique des enfants et des adolescents des deux sexes, en les pliant à un idéal librement accepté : *Le scoutisme a été créé en 1909 par Baden-Powell et s'est implanté en France dès 1911.*

scrabe [skrab] n. f. (déverbal de *scraber ;* 1876, Larousse). Ensemble de rognures de pipes crues, que l'on ajoute à la pâte fraîche destinée à fabriquer d'autres pipes, pour en hâter la dessiccation.

scraber [skrabe] v. tr. (mot des parlers du nord de la France, empr. du néerl. *schrabben,* gratter ; 1876, Larousse). Incorporer des scrabes dans la pâte fraîche.

scramaison [skramɛzɔ̃] n. f. (origine incertaine, peut-être dér. d'un mot dialect. correspondant au franç. *écrémer ;* 1871, Littré). Opération qui consiste à enlever les impuretés de la surface du verre en fusion.

scramasaxe [skramasaks] n. m. (lat. médiév. *scramasaxus,* mêmes sens, francique **scramasachs,* mêmes sens ; 1839, Boiste, écrit *scramasaxe* [*skramasax,* 1904, Larousse ; *scamasaxe, scamasax,* 1876, Larousse], au sens 2 ; sens 1, 1904, Larousse [pour toutes les formes]). **1.** Couteau de guerre des Francs. || **2.** Poignard mérovingien à un seul tranchant.

• REM. On trouve aussi les formes SKRAMASAX, SCAMASAXE et SCAMASAX.

scrap [skrap] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « brin, morceau, fragment » ; 1881, Bonnaffé). Latex de l'hévéa tel qu'il est recueilli sur l'écorce de cet arbre.

scraper [skrapər] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « grattoir, racloir », de *to scrape,* gratter ; 1949, Larousse). Engin de terrassement utilisé pour l'excavation, le transport et le déversement des matériaux. (L'Administration préconise le terme DÉCAPEUSE.)

scratch [skratʃ] n. m. (mot angl. signif. « égratignure, incision, marque, ligne [en sport] », déverbal de *to scratch* [v. l'art. suiv.] ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, 1933, Larousse). **1.** Ligne sur laquelle se placent les cyclistes au départ d'une course. (Vieilli.) || **2.** Au tennis, joueur partant à zéro à la suite du décompte des points de handicap. || **3.** Au golf, joueur ne bénéficiant d'aucun point dans une compétition à handicap.

• Pl. *des* SCRATCHES.

◆ adj. (sens 1, 1895, Bonnaffé [*course scratch ; scratch,* n. m., 1904, Larousse] ; sens 2, 1891, Bonnaffé ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** *Course scratch,* et, substantiv., un *scratch,* course dans laquelle tous les concurrents partent de la même ligne. || **2.** *Coureur scratch,* celui qui ne bénéficie d'aucun handicap. || **3.** *Scratch score,* au golf, score étalon d'un parcours, que doit réussir normalement un joueur scratch.

◆ adv. (1975, *Lexis*). *Partir scratch,* partir sans handicap.

scratcher [skratʃe] v. tr. (de l'angl. *to scratch,* gratter, rayer, biffer ; 1923, Larousse). Rayer d'un championnat quelqu'un qui ne se présente pas ou qui se présente trop tard.

scribain [skribɛ̃] ou **scriban** [skribɑ̃] n. m., ou **scribanne** [skriban] n. f. (néerl. *schrijfbank,* pupitre pour écrire ; 1694, Havard [*scribanne*], 1749, d'après le *FEW,* XVII, 58 *a* [*scriban*], et 1877, Littré [*scribain*]). Secrétaire d'origine flamande (XVII^e s.), formant pupitre et surmonté d'un corps d'armoire.

scribe [skrib] n. m. (lat. *scriba,* copiste, greffier, secrétaire [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « docteur de la loi, chez les Juifs »], de *scribere,* écrire ; XIII^e s., Bloch-Wartburg, sans indication de forme ni de sens ; début du XIV^e s., écrit *cribe* [*scribe,* fin du XIV^e s.], au sens 2 ; sens 1, 1375, R. de Presles [écrit *scribe*] ; sens 3, milieu du XV^e s. ; sens 4, av. 1885, V. Hugo). **1.** Dans l'Antiquité et particulièrement chez les Égyptiens, personne faisant fonction de copiste, secrétaire, greffier et parfois intendant. || **2.** Chez les Juifs, docteur qui interprétait la loi et l'Écriture et les enseignait au peuple : *Pour se débarrasser d'un gêneur* [Jésus] *trop populaire à leur gré, les docteurs et les scribes, sous couvert de respecter la législation, transféraient l'odieux de son supplice sur le pouvoir romain* (Caillois). || **3.** *Auj.* et *péjor.* Employé subalterne chargé d'un simple travail d'écriture ; celui qui gagne sa vie en faisant des écritures, des copies : *L'avoué* [...] *daigne payer assez bien cette besogne fantaisiste que les scribes expédient en dehors de leurs heures d'études* (Duhamel). || **4.** *Péjor.* Mauvais écrivain (vieilli) : *Scribes, savants, rhéteurs. Tous hurlent à la fois* (Hugo).

• SYN. : **3** *bureaucrate, gratte-papier* (fam.), *rond-de-cuir* (fam.), *scribouillard* (fam.).

scriblage [skriblaʒ] n. m. (de *scribler ;* 1871, Littré). Dégrossissage auquel on soumet la laine avant le cardage mécanique.

scribler [skrible] v. tr. (angl. *to scribble,* proprem. « griffonner, barbouiller » ; 1876, Larousse). Soumettre la laine à un premier dégrossissage avant le cardage mécanique.

scribomanie [skribomani] n. f. (de *scribo-,* élément tiré du lat. *scribere,* écrire, et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; fin du XVIII^e s., Gohin). Syn. de GRAPHOMANIE.

scribouillage [skribujaʒ] n. m. (de *scribouiller ;* 1849, d'arpès Larchey, 1889). *Fam.* Ce qui est mal écrit ; écriture difficile à

lire ; texte mal rédigé : *Son article est un affreux scribouillage.*

scribouillard [skribujar] n. m. (de *scribouiller ;* 1914, Esnault). *Fam.* et *péjor.* Employé aux écritures.

scribouiller [skribuje] v. intr. (de *scribe,* d'après *gribouiller, barbouiller,* avec influence possible du n. de l'auteur dramatique populaire Augustin Eugène *Scribe* [1791-1861], qui écrivit plus de quatre cents pièces de théâtre ; 1849, Esnault). *Fam.* et *péjor.* Écrire à la hâte sans soigner son écriture ni son style.

scribouilleur [skribujœr] n. m. (de *scribouiller ;* fin du XIX[e] s., Bloch-Warburg). *Fam.* et *péjor.* Mauvais écrivain.

scriniaire [skrinjɛr] n. (bas lat. *scriniarius,* même sens, du lat. class. *scrinium* [v. l'art. suiv.] ; 1724, d'après Trévoux, 1743). Archiviste, secrétaire.

scrinium [skrinjɔm] n. m. (mot lat. signif. « coffret, cassette pour les papiers ou les lettres » [et, à basse époque, « bibliothèque, archives »] ; 1876, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Chez les Romains, écrin spécialement destiné à recevoir des documents écrits. ‖ **2.** Archives, bureaux officiels, à dater de l'Empire et surtout au Bas-Empire.

1. script [skript] n. m. (angl. *scrip,* même sens [milieu du XVIII[e] s.], contraction de *subscription receipt,* proprem. « reçu [*receipt*] de souscription [*subscription*] » ; début du XX[e] s., d'après Robert, 1964). Document représentant la fraction de la valeur des intérêts ou du capital remboursable d'un obligataire que la collectivité emprunteuse ne peut payer à échéance.

2. script [skript] adj. et n. m. (mot angl. signif. « écrit, type particulier de caractères typographiques », lat. *scriptum,* écrit, part. passé neutre substantivé de *scribere,* écrire ; 1933, Larousse). Système d'écriture simplifiée où les lettres sont réduites à une combinaison de cercles et de traits : *Écriture script. Écrire en script.*

3. script [skript] n. m. (mot angl. signif. proprem. « écrit » [v. l'art. précéd.] ; 1963, J. Mitry). Scénario de film découpé en scènes et accompagné des dialogues. (L'Administration préconise le terme français TEXTE.)

script-girl [skriptgœrl] n. f. (loc. angl. de même sens, de *script,* écrit [v. SCRIPT 2], et de *girl,* fille ; 1929, d'après J. Giraud, p. 181). Auxiliaire du metteur en scène de cinéma ou de télévision chargée de noter tous les détails techniques et artistiques de chaque prise de vue. (On dit aussi, par abrév., SCRIPT, n. f. [1958, J. Giraud, p. 181].)

• Pl. *des* SCRIPT-GIRLS.

• REM. L'Administration préconise le terme SECRÉTAIRE DE PLATEAU. La graphie SCRIPTE est de plus en plus usuelle.

scripturaire [skriptyrɛr] adj. (dér. savant du lat. *scriptura,* écriture, texte, de *scriptum,* supin de *scribere,* écrire ; 1721, Trévoux, comme n. m., au sens de « sectaire juif » ; comme adj., au sens actuel, 1851, Poitevin). Qui est propre aux saintes Écritures : *Les textes scripturaires. Style scripturaire.*

scriptural, e, aux [skriptyral, -o] adj. (dér. savant du lat. *scriptura,* écriture [v. l'art. précéd.] ; v. 1834 [d'après Acad., 1842], au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Syn. de SCRIPTURAIRE. ‖ **2.** *Monnaie scripturale,* V. MONNAIE.

scrofulaire [skrɔfylɛr] n. f., ou **scrofularia** [skrɔfylarja] n. m. (lat. médiév. *scrophularia,* même sens, du bas lat. *scrophulae,* écrouelles [v. SCROFULE] ; XV[e] s., *Dict. général* [*scrofulaire*], et 1964, Larousse [*scrofularia*]). Plante herbacée vivace, à odeur désagréable, vivant de préférence au bord des eaux et qui passait autrefois pour guérir les écrouelles.

scrofulariacées [skrɔfylarjase] n. f. pl. (dér. savant de *scrofulaire ;* 1871, Littré [d'abord *scrofularinées,* 1817, S. Gérardin, et *scrofulariées,* 1842, Acad.]). Famille de plantes dicotylédones gamopétales, comprenant des herbes, dont la scrofulaire, des sous-arbrisseaux et quelques arbres.

scrofule [skrɔfyl] n. f. (bas lat. *scrofulae* ou *scrophulae,* n. f. pl., écrouelles, du lat. class. *scrofae,* même sens, plur. de *scrofa,* truie ; v. 1363, Chauliac). Forme particulière de la tuberculose, caractérisée par des lésions des ganglions du cou (adénites). [On a dit également ÉCROUELLES, HUMEURS FROIDES, STRUME OU AFFECTION STRUMEUSE.]

scrofuleux, euse [skrɔfylø, -øz] adj. (de *scrofule ;* v. 1363, Chauliac). Qui est de la nature de la scrofule ; qui a rapport à la scrofule : *Ganglions scrofuleux. Une tumeur scrofuleuse.*

◆ adj. et n. (milieu du XVI[e] s. [comme n. ; comme adj., 1793, Lavoisien]). Qui est atteint de scrofule : *Tuméfactions suintantes des scrofuleux. Pour attirer la foule à voir tes sauts de carpe, | Un enfant scrofuleux tapait sur un tambour* (Baudelaire).

scrogneugneu ! [skrɔɲøɲø] interj. (altér. euphémique du juron *sacré nom de Dieu !* ; 1549 [d'après Robert, 1967], puis 1884, Villatte). Forme plaisante et atténuée de juron que l'on met volontiers dans la bouche de vieux militaires bougons.

◆ n. m. (1932, H. Michaux). Vieux militaire bougon.

scrotal, e, aux [skrɔtal, -o] adj. (de *scrot*[*um*] ; 1538, Canappe). Qui appartient au scrotum ; qui a rapport au scrotum : *Ligament scrotal.*

scrotum [skrɔtɔm] n. m. (mot du bas lat. médic., de mêmes sens ; 1541, Canappe, aux sens 1-2). **1.** Enveloppe la plus externe des testicules et des épididymes. ‖ **2.** Les bourses elles-mêmes.

scrub [skrœb] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « vieux balai, vieille brosse » ; 1964, Larousse). Brousse épaisse d'Australie, formée de buissons toujours verts, contenant une grande variété de plantes, et particulièrement des acacias.

scrubber [skrœbər] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « ce qui frotte fort, brosse rude », de *to scrub,* frotter fort, laver avec une brosse rude ; 1886, d'après le *FEW,* XVIII, 109 *a*). Tour de lavage où le gaz est épuré à l'aide d'eau finement pulvérisée, qui entraîne les poussières en suspension.

scrupulard [skrypylar] n. m. (de *scrupul*[*eux*], par changement de suff. ; 1957, Mauriac). *Péjor.* Personne qui justifie ses prises de positions politiques par des considérations morales et des scrupules de conscience.

1. scrupule [skrypyl] n. m. (lat. *scripulum* ou *scrupulum,* 24[e] partie de l'once, 288[e] partie de l'as ; v. 1350, *Romania* [XCIV, 175], au sens 2 ; sens 1, 1538, R. Estienne). **1.** La plus petite monnaie d'or de Rome, pesant le tiers du denier. ‖ **2.** *Anc.* unité de poids qui valait le vingt-quatrième de l'once, soit 1,137 g environ.

2. scrupule [skrypyl] n. m. (lat. *scrupulus,* petite pierre pointue, sentiment d'inquiétude, embarras, souci, recherches subtiles, dimin. de *scrupus,* pierre pointue, souci, inquiétude ; 1375, R. de Presles, au sens 1 [*sans scrupule,* 1734, Voltaire — d'abord « certainement », 1600, O. de Serres ; *...se faire un scrupule de,* av. 1695, La Fontaine — *avoir scrupule de,* même sens, 1677, M[me] de Sévigné ; *lever les scrupules,* 1669, Molière] ; sens 2, 1611, Cotgrave, écrit *scropule* [*scrupule,* av. 1679, Retz] ; sens 3, av. 1549, Marguerite de Navarre). **1.** Inquiétude morale d'une conscience droite provoquant l'hésitation quant à la conduite à tenir ou le doute concernant la valeur d'un acte déjà accompli : *Je n'ai point* [...] *de ces scrupules qui intimident la foule des hommes* (France). *Quand il m'arrivait d'exprimer mes scrupules, ils me disaient qu'il fallait réfléchir à ce qui était en jeu et ils me donnaient des raisons souvent impressionnantes pour me faire avaler ce que je n'arrivais pas à déglutir* (Camus). *Majesté, il n'est plus temps de s'encombrer de scrupules juridiques* (Césaire). *Tout gouvernement serait impossible si l'on devait se laisser arrêter par des scrupules aussi paralysants* (Caillois). ‖ *Sans scrupule,* sans se poser de questions d'ordre moral : *Pendant plusieurs années il* [cet alibi] *me permit de jouir sans scrupule de tous les biens de ce monde* (Beauvoir). ‖ *Avoir scrupule à, se faire (un) scrupule de,* hésiter à faire quelque chose par délicatesse de conscience : *Les oiseaux sont si craintifs qu'on se fait scrupule de les tirer jusqu'à*

bout portant (Gide). || *Lever les scrupules,* abolir les raisons morales que l'on peut avoir d'hésiter à faire quelque chose : *Le mariage lève bien des scrupules* (Musset). || **2.** Grande sévérité morale touchant sa propre conduite, qui pousse à se juger sans indulgence à propos des moindres actes actes et à agir avec une droiture rigoureuse et une exactitude extrême : *C'est un homme d'une haute morale qui agit en tout avec scrupule. C'est un ami sûr, fidèle jusqu'au scrupule. Un homme de scrupule. Exécuter une tâche, une mission avec le plus grand scrupule.* || **3.** Embarras, doute, incertitude où l'on se trouve touchant un point précis : *Il m'est venu depuis un moment de petits scrupules sur le mariage* (Molière). *Ces importuns et fâcheux scrupules sur la langue* (Pellisson).

• SYN. : **2** *conscience, devoir, exactitude, soin.*

scrupuleusement [skrypyløzmɑ̃] adv. (de *scrupuleux ;* 1375, R. de Presles, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Afin de satisfaire aux exigences d'une conscience sévère : *Payer scrupuleusement ses dettes. Accomplir scrupuleusement une tâche difficile.* || **2.** Avec un soin méticuleux, avec la plus grande minutie : *Distinguez toujours scrupuleusement ces deux parts de la vie, la forme et le fond des choses* (Musset). *Avez-vous pu croire qu'il examinerait la chose aussi scrupuleusement que vous ?* (Rousseau).

scrupuleux, euse [skrypylø, -øz] adj. et n. (de *scrupule,* d'après le lat. *scrupulosus,* rocailleux, minutieux, vétilleux, de *scrupulus* [v. SCRUPULE 2] ; fin du XIII^e^ s., au sens **1** ; sens 2, 1611, Cotgrave [*scrupuleux à,* 1680, M^me^ de Sévigné]). **1.** Qui est porté à avoir des scrupules de conscience ; qui est d'une sévère exigence touchant la probité, la morale ou les bienséances : *Je suis né scrupuleux. Eussé-je mille raisons de me croire dans mon droit, il suffit d'un rien pour me troubler* (Mauriac). *Un scrupuleux qui paie ses dettes avant l'échéance.* || **2.** Qui se fait un devoir de respecter minutieusement les instructions données ; qui exécute avec la plus grande minutie ce qu'il a à faire : *Un juge impartial et scrupuleux. Un religieux scrupuleux dans l'observation de sa règle.* || Class. *Scrupuleux à* (suivi de l'infinitif), qui s'attache consciencieusement à : *Voyez comme je suis scrupuleuse à vous ôter les fausses nouvelles* (Sévigné).

• SYN. : **1** *consciencieux, honnête, probe ;* **2** *exact, méticuleux, minutieux, ponctuel, soigneux, vigilant.* — CONTR. : **2** *insouciant, léger.*

◆ adj. (sens 1, 1588, Montaigne ; sens 2, 1685, Bossuet). **1.** Qui témoigne d'une grande exigence morale, d'une extrême délicatesse de conscience : *Sans doute fallait-il que la force à laquelle s'opposait cette faiblesse délibérée fût une force craintive et scrupuleuse, doutant de son bon droit* (Caillois). || **2.** Qui témoigne d'une exactitude rigoureuse, d'un grand soin dans l'exécution : *La première bonne œuvre de la princesse Anne fut d'acquitter ce qu'elle devait avec une scrupuleuse régularité* (Bossuet).

scrupulosité [skrypylozite] n. f. (dér. savant de *scrupuleux,* d'après le lat. *scrupulositas,* exactitude minutieuse, souci, inquiétude, de *scrupulosus* [v. l'art. précéd.] ; v. 1395, Boutillier, au sens 1 ; sens 2, av. 1892, Renan). **1.** Tendance à faire preuve à tout propos de scrupules de conscience : *La scrupulosité de certains hésitants perpétuels frise la maladie mentale.* || **2.** Doute, hésitation dus à des scrupules de conscience inconsidérés : *Le procédé de l'Église, toujours raffinant, au pratique surtout, chargeant de scrupulosités ce où la primitive Église marchait droite et simple* (Renan).

scrutateur, trice [skrytatœr, -tris] n. (lat. *scrutator,* celui qui fouille, qui recherche, qui scrute, de *scrutatum,* supin de *scrutari* [v. SCRUTER] ; 1495, Vignay). Qui fouille du regard ou cherche à pénétrer : *Que de fois il rêva, scrutateur ténébreux, | Cherchant à s'expliquer ce qu'ils disaient entre eux !* (Hugo).

◆ adj. (1788, Féraud, au sens de « qui examine avec une grande perspicacité » ; sens actuel, 1823, Boiste). Qui vise à déceler quelque chose en observant attentivement : *Il promenait du médecin à son compagnon un regard inquiet et scrutateur* (Hugo). *Jamais, jusqu'à cet instant, il n'avait regardé Lucile de Mercœur avec une attention aussi scrutatrice* (Benoit). *Elle traversa le salon, pénétra dans la salle de musique, jeta tout autour d'elle un coup d'œil calme et scrutateur* (Duhamel).

◆ n. (1680, Richelet). Personne qui participe au dépouillement ou à la vérification d'un scrutin.

◆ **scrutateur** n. m. (1907, Larousse). Appareil destiné à contrôler la marche d'un processus automatique.

scrutation [skrytasjɔ̃] n. f. (lat. *scrutatio,* action de scruter, recherche minutieuse [de *scrutatum,* supin de *scrutari,* v. SCRUTER], et/ou dér. franç. de *scruter ;* XIV^e^ s., au sens de « recherche attentive » ; sens actuel [d'après *scrutateur*], 1975, Larousse [le mot ne semble pas être attesté entre 1859, Mozin, et la seconde moitié du XX^e^ s.]). Surveillance continue du fonctionnement d'un procédé de fabrication à l'aide d'un scrutateur.

scrutement [skrytmɑ̃] n. m. (de *scruter ;* 1888, A. Daudet). Examen minutieux visant à déceler ce qui est peu visible ou soigneusement dissimulé : *Ce regard dont Bismarck n'a jamais supporté le scrutement* (Daudet).

scruter [skryte] v. tr. (lat. *scrutari,* fouiller, visiter, explorer, rechercher ; 1501, F. Le Roy, au sens 2 [rare av. 1740 env., Vauvenargues] ; sens 1, 1862, V. Hugo). **1.** Regarder attentivement, fouiller du regard pour déceler ce qui est peu visible ou caché : *Il n'y a d'ailleurs aucune véritable malveillance dans le regard qui scrute avec tant d'attention la figure sans âge* (Bernanos). *Le monsieur distingué baisse un peu son journal et scrute les nouveaux arrivants d'un regard profond* (Sartre). || **2.** Examiner minutieusement, chercher à pénétrer, à connaître dans les moindres détails : *L'économie politique scrute les ressorts du mécanisme social* (Bastiat).

• SYN. : **1** *dévisager, examiner, fixer, inspecter, observer ;* **2** *analyser, décortiquer, disséquer, éplucher* (fam.), *inventorier.*

scrutin [skrytɛ̃] n. m. (bas lat. *scrutinium,* action de fouiller, de visiter [et, au Moyen Âge, « scrutin »], du lat. class. *scrutari* [v. SCRUTER] ; XIII^e^ s., Rutebeuf, écrit *crutine* [*scrutin,* 1465, Bartzsch], au sens 1 ; sens 2, 1789, Brunot ; sens 3, fin du XVIII^e^ s. [*scrutin uninominal,* 1876, Larousse — *scrutin individuel,* 1871, Littré ; *scrutin majoritaire,* 1936, Capitant ; *scrutin d'arrondissement,* 1888, Larousse ; *scrutin de liste,* 1802, Laveaux ; *scrutin avec représentation proportionnelle,* 1959, Larousse ; *scrutin public,* 1946, d'après Robert, 1959 — art. *lecture* (*scrutin découvert,* fin du XVIII^e^ s.) ; *scrutin secret,* 1871, Littré — *scrutin couvert,* fin du XVIII^e^ s.] ; sens 4, 1871, Zola). **1.** Procédé par lequel on émet un vote en déposant dans une urne des bulletins ou des marques que l'on compte ensuite : *Être élu par voie de scrutin. Les élections des députés, les référendums font l'objet de scrutins.* || **2.** Ensemble d'opérations réglementées qui constituent un vote ou une élection : *Ouvrir, fermer le scrutin. Deuxième tour de scrutin, ou scrutin de ballottage. Proclamer le résultat d'un scrutin. Je me procure le journal secret du conclave : [...] j'envoie jour par jour la liste nominative du scrutin* (Chateaubriand). || **3.** Avec un déterminant, indique le mode particulier de votation. || *Scrutin uninominal,* ou (vx) *scrutin individuel,* celui où l'électeur ne vote que pour un candidat. || *Scrutin majoritaire,* celui dans lequel est élu le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix. || *Scrutin d'arrondissement,* système uninominal majoritaire, dont l'arrondissement constituait à l'origine la circonscription électorale, et où la majorité absolue est nécessaire au premier tour pour être élu, la majorité relative étant suffisante au second tour. || *Scrutin de liste,* celui où l'on vote pour plusieurs candidats choisis sur une liste. || *Scrutin avec représentation proportionnelle,* celui dans lequel chaque liste de candidats obtient un nombre d'élus plus ou moins proportionnel à celui des voix qu'elle a réunies. || *Scrutin public,* ou (vx) *scrutin découvert,* celui qui permet à tous de connaître le vote émis par chacun. || *Scrutin secret,* ou (vx) *scrutin couvert,* celui qui garantit au votant la certitude

que nul ne pourra percer l'anonymat de son vote. || **4.** Consultation électorale : *Le dernier scrutin a été défavorable aux partis gouvernementaux.*

sculier [skylje] n. m. (de *escuele,* forme anc. de *écuelle* [v. ce mot] ; v. 1138, Gaimar, écrit *esqueler* [*escuel(l)ier,* 1253, Runkewitz] ; milieu du XIII^e s., écrit *sculier ; sculier,* 1404, Du Cange). Au Moyen Âge, officier de bouche qui était chargé du soin de la vaisselle. (On disait aussi ESCUELIER.)

scull [skœl] n. m. (mot angl. de mêmes sens ; 1887, Bonnaffé, au sens 2 ; sens 1, 1923, Larousse). **1.** En aviron, rame de couple. || **2.** Embarcation à un rameur en couple. (Syn. SKIFF.)

sculler [skœlər] n. m. (mot angl. de même sens, de *to scull,* ramer, godiller. dér. de *scull* [v. l'art. précéd.] ; 1859, Bonnaffé). Rameur en couple, qui a une rame dans chaque main.

sculptage [skyltaʒ] n. m. (de *sculpter ;* 1842, Acad.). Action de sculpter ; résultat de cette action (rare) : *Le sculptage d'un chapiteau.*

sculpter [skylte] v. tr. (dér. savant du lat. *sculptum,* supin de *sculpere,* sculpter ; début du XV^e s., au sens 1 [rare av. le début du XVIII^e s.] ; sens 2, av. 1778, Voltaire [absol., 1765, Diderot ; *machine à sculpter,* 1876, Larousse] ; sens 3, 1933, Larousse [au part. passé, dès 1812, Mozin] ; sens 4, av. 1869, Lamartine ; sens 5, 1831, V. Hugo). **1.** Tailler un matériau dur avec le ciseau ou un instrument approprié pour le façonner ou l'orner de motifs en relief ; *par extens.,* produire une œuvre d'art en trois dimensions par l'un des divers procédés employés en sculpture (modelage, moulage, etc.) : *Sculpter du marbre, de la pierre, du bois.* || **2.** Produire une œuvre d'art par taille directe en façonnant en relief une matière dure avec un ciseau ou un instrument approprié : *Sculpter une statue, un bas-relief. Et tu sculptais des figures d'athlètes* (Banville). *Rieux, sorti de la voiture, regardait de loin Grand, presque collé contre une vitrine, pleine de jouets grossièrement sculptés dans le bois* (Camus). *Même sculptées à flanc de montagne, et gainées dans des robes qui les enserrent comme des bandelettes, les reines d'Égypte, rapprochées des Reines et des Vierges de Chartres, ont des courbes d'amphore* (Malraux). || *Absol.* S'adonner à la sculpture : *Apprendre à sculpter.* || *Machine à sculpter,* appareil au moyen duquel on reproduit des sculptures avec la facilité d'en varier les proportions. || **3.** Orner de sculptures : *Sculpter un meuble. Sculpter un chapiteau.* || **4.** En parlant d'une chose, façonner un relief en entamant, en corrodant sa surface : *L'érosion a sculpté en formes étranges les calcaires du site de Montpellier-le-Vieux. L'eau* [...] | *A poli les contours de ces grands blocs pendants* | [...] *Les amincissant en immenses spirales* | *Les sculpte comme un lustre au ciel des cathédrales* (Lamartine). || **5.** *Fig.* Représenter par l'écriture une scène en faisant ressortir sa beauté plastique : *J'ai peint et j'ai sculpté* | [...] *Bacchus ivre ou Danaé surprise* (Heredia).

• SYN. : **4** *ciseler, découper, modeler ;* **5** *peindre.*

sculpteur [skyltœr] n. m. (bas lat. *sculptor,* sculpteur, du lat. class. *sculptum,* supin de *sculpere,* sculpter ; 1400, A. Thierry [II, 26], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Artiste qui fait profession de sculpter : *Sculpteur sur bois. Un sculpteur* | *Dont l'âme virginale et dont l'œil contempteur* | *Ne veut pas une tache à la blancheur des marbres* (Banville). *Le sculpteur est lourd du poids de son œuvre* (Saint-Exupéry). *Mais, les sculpteurs romans n'avaient pas traduit l'Évangile en un langage connu ; ils avaient découvert le langage qui exprimerait la part du christianisme que l'art seul pouvait exprimer* (Malraux). || **2.** Tailleur de pierre de la plus haute qualification, capable de produire les morceaux les plus difficiles.

• SYN. : **1** *statuaire.*

• REM. **1.** Au fém., on dit : *une femme sculpteur* (fin du XVIII^e s., Brunot) malgré la phrase de Giraudoux : *Pour une sculptrice c'était un beau modèle.*

2. Au sens 1, on disait au Moyen Âge IMAGIER, ENTAILLEUR D'IMAGES.

sculptier [skyltje] n. m. (de *sculpt*[*eur*], par changement de suff. ; 1845, Baudelaire). *Vx* et *péjor.* Sculpteur médiocre : *Nous savons que quelques-uns des sculptiers dont nous allons parler sont très aptes à relever les quelques défauts d'exécution de ce marbre* (Baudelaire).

sculptural, e, aux [skyltyral, -o] adj. (de *sculpture ;* 1788, Féraud, au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Lamartine ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Relatif à la sculpture et aux œuvres que l'on peut réaliser en s'adonnant à la sculpture : *L'art sculptural. Décoration sculpturale. Car des trois matières excellentes qui s'offrent à l'imagination pour remplir le rêve sculptural, bronze, terre cuite et marbre, la dernière seule, dans notre âge, jouit fort injustement, selon nous, d'une popularité presque exclusive* (Baudelaire). || **2.** Qui évoque les formes pleines et majestueuses d'une sculpture ; qui mérite d'être pris pour modèle : *Un visage sculptural. La beauté sculpturale et grandiose* (Banville). *Mais bientôt dans l'office on apercevait un sculptural maître d'hôtel, de ce genre étrusque roux dont Aimé était le type* (Proust). || **3.** Qui met en relief par l'écriture la beauté des formes : *L'art sculptural de Leconte de Lisle* (Bataille).

• SYN. : **1** *plastique.*

sculpture [skyltyr] n. f. (lat. *sculptura,* travail de sculpture, gravure sur pierre, de *sculptum,* supin de *sculpere,* sculpter ; v. 1380, *Aalma,* au sens 2 ; sens 1, av. 1525, J. Lemaire de Belges). **1.** Art de tailler une matière dure à l'aide du ciseau ou d'un instrument approprié, ou de façonner une matière selon diverses techniques pour lui donner la forme désirée : *Sculpture sur pierre, sur bois. Sculpture par assemblage d'éléments soudés. Les sculptures par compression de César. De même que la poésie lyrique ennoblit tout, même la passion, la sculpture, la vraie, solennise tout, même le mouvement* (Baudelaire). *Sans doute, cette sculpture* [de l'Égypte ancienne] *est-elle magique et non esthétique et ses figures sont-elles chargées d'assurer la survivance des corps périssables* (Malraux). || **2.** Œuvre d'art en trois dimensions produite par le sculpteur selon des techniques diverses : *Les naïades, les déesses, les saintes vierges et autres sculptures de bois peint qui donnent leur nom au vaisseau* (Daudet). *C'est pourquoi beaucoup de ses sculptures* [de Picasso], *vers 1930, ne se réfèrent plus à la sculpture, plans et volume, mais à la sculpture-dePicasso, monde clos auquel de jeunes sculpteurs se réfèrent comme d'autres au Musée Imaginaire, comme leurs ancêtres au classicisme* (Malraux).

scurra [skyra] n. m. (mot lat. signif. « bel esprit, petit-maître, bouffon » ; 1878, Larousse). Bouffon, parasite de métier, chez les anciens Romains.

scurrile [skyril] adj. (lat. *scurrilis,* de bouffon, qui sent le bouffon, de *scurra* [v. l'art. précéd.] ; 1495, Vignay, au sens 1 ; sens 2, av. 1924, A. France). **1.** Se dit d'une plaisanterie de mauvais goût. (Rare.) || **2.** *Vx* et *littér.* Digne d'un bouffon, grotesque : *Cette tête falote et scurrile* (France).

scurrilité [skyrilite] n. f. (lat. *scurrilitas,* bouffonnerie, de *scurrilis* [v. l'art. précéd.] ; fin du XV^e s.). *Vx* et *littér.* Manière de plaisanter basse et de mauvais goût : *Ce Molière* | *Dont la scurrilité basse et familière* | *S'étale indécemment dans le Petit-Bourbon* (Coppée). *Ressortir la correspondance de Louÿs pour la faire « taper ». Consterné par sa niaiserie, sa puérilité, sa scurrilité, son insignifiance* (Gide).

1. scutellaire [skytɛlɛr] adj. (dér. savant du lat. scientif. moderne *scutellum* [v. SCUTELLUM] ; 1871, Littré [aussi *angle scutellaire*]). Qui se rapporte à l'écusson des insectes. || *Angle scutellaire,* angle basilaire interne de l'élytre auprès de l'écusson.

2. scutellaire [skytɛlɛr] n. f., ou **scutellaria** [skytɛlarja] n. m. (lat. scientif. moderne *scutellaria,* même sens, du lat. class. *scutella,* petite coupe, dimin. de *scuta,* écuelle ; 1842, Acad. [*scutellaire*], et 1964, Larousse [*scutellaria*]). Plante herbacée annuelle à tige carrée, de la famille des labiacées, poussant dans les lieux humides.

scutelliforme [skytɛlifɔrm] adj. (de *scutelli-,* élément tiré du lat. *scutum,* bouclier

[v. SCUTUM], et de *forme ;* 1871, Littré). Qui a la forme d'un bouclier. (On dit aussi SCUTELLOÏDE [de *scutello-,* var. de *scutelli-,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse].)

scutellum [skytɛlɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de mêmes sens, dimin. du lat. class. *scutum,* bouclier [v. SCUTUM] ; 1933, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Cotylédon de la plantule des graminacées, qui assure la digestion de l'albumen. || **2.** Écusson médian situé à la base des élytres chez les coléoptères, les punaises, etc.

scutiforme [skytifɔrm] adj. (de *scuti-,* élément tiré du lat. *scutum,* bouclier [v. l'art. suiv.], et de *forme ;* 1538, Canappe). Qui a la forme d'un écu héraldique : *Corselet scutiforme de certains insectes.*

scutum [skytɔm] n. m. (mot lat. signif. « bouclier [ovale et convexe, puis long et creux] » ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré). **1.** Bouclier romain de forme rectangulaire et convexe, en bois recouvert de cuir, et que portaient les légionnaires. || **2.** Écusson des insectes.

• Pl. *des* SCUTA ou *des* SCUTUMS.

scybales [sibal] n. f. pl. (bas lat. *scybala,* n. neutre pl., « excréments », gr. *skubalon,* ce qu'on rejette, débris, excréments ; av. 1553, Rabelais). Excréments durs et divisés en fragments arrondis, qui s'observent dans la constipation opiniâtre.

scyph(o)- [sif(o)], premier élément, tiré du lat. *scyphus,* vase à boire, coupe (gr. *skuphos,* mêmes sens), et qui entre dans la composition de quelques mots.

scyphistome [sifistom] n. m. (de *scyphi-,* var. de *scypho-,* et de *-stome,* gr. *stoma,* bouche, embouchure ; 1876, Larousse). Polype hydroïde représentant un des états larvaires des méduses.

scyphozoaires [sifozɔɛr] n. m. pl. (de *scypho-* et de *-zoaire,* du gr. *zôon,* tout être vivant, animal ; 1933, Larousse). Classe des cœlentérés auxquels on donne le nom général de « méduses » ou d'« acalèphes ».

scytale [sital] n. f. (lat. *scytala,* scytale, sorte de serpent, gr. *skutalê,* branche, scion, scytale, sorte de gros serpent ; 1372, Corbichon, comme n. m., écrit *scitale,* au sens de « genre de serpent » ; écrit *scytale,* comme n. f., au sens 1, 1586, Vigenère ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Chez les Spartiates, bâton rond sur lequel on enroulait d'une certaine manière une lanière sur laquelle on rédigeait les dépêches secrètes de l'État, que le destinataire déchiffrait en enroulant cette lanière de la même manière sur un bâton identique. || **2.** Message secret transmis de cette manière.

scytalide [sitalid] n. f. (gr. *skutalis, -lidos,* petit bâton, engin de pêche pour enrouler le filet et le fixer à terre, phalange des doigts, dimin. de *skutalê* [v. l'art. précéd.] ; 1836, Acad., au sens de « phalange [des doigts] » ; 1842, Acad., au sens de « espèce de dard enflammé » ; sens actuel, 1904, Larousse). Engin de pêche pour enrouler le filet et le fixer à terre.

scythe [sit] adj. et n. (lat. *Scytha* ou *Scythes,* habitant de la Scythie, relatif à la Scythie, gr. *Skuthês,* habitant de la Scythie [vaste contrée située au nord du monde connu des Anciens], homme inculte, grossier, brutal ; fin du XVIᵉ s., au sens 1 ; sens 2, début du XVIIᵉ s., Malherbe). **1.** Relatif au peuple habitant la Scythie dans l'Antiquité ; habitant de ce pays à cette époque : *L'art scythe. Les plaques scythes, depuis les monstres royaux du Trésor de Pierre le Grand jusqu'aux boucles de ceinture, figurent des combats d'animaux* (Malraux). *Au VIIᵉ s. av. J.-C., les Scythes, associés aux Assyriens, firent une expédition en Égypte.* || **2.** *Vx.* Se disait d'un individu peu policé et borné.

◆ n. m. (1964, Larousse). Langue iranienne ancienne, du groupe oriental, parlée par les Scythes.

scythique [sitik] adj. (lat. *scythicus,* scythique, gr. *skuthikos,* même sens, de *Skuthês* [v. l'art. précéd.] ; XVIᵉ s., au sens 2 ; sens 1, 1839, Boiste). **1.** Qui appartient aux Scythes ou à la Scythie. || **2.** *Littér.* D'une barbarie digne des Scythes : *Systématique et scythique carnage des douceurs du mystère et des charmes du sentiment* (Maurras).

se [sə], **s'** [s] devant une voyelle ou un *h* muet, pron. pers. réfl. de la 3ᵉ pers. du sing. ou du plur. des deux genres, représentant le même être ou la même chose que le sujet (lat. *se,* se, accus. du pron. pers. réfl. de la 3ᵉ pers. ; fin du IXᵉ s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens 3 ; sens 1, v. 980, *Fragment de Valenciennes ;* sens 2, 1541, Calvin ; sens 4, XVIᵉ s. ; sens 5, v. 980, *Passion du Christ*). **1.** S'emploie comme complément d'objet direct de verbes pronominaux réfléchis ou réciproques : *Pierre se blesse. Les deux adversaires se sont injuriés.* || **2.** S'emploie comme complément correspondant à un nom précédé de *à : « Il doit se dire, je suis encore plus soûl que je ne croyais », remarqua M. Bord* (Triolet). *Ils se sont procuré l'outillage nécessaire.* || **3.** S'emploie avec des verbes pronominaux de sens passif : *Une fiancée se dupe aisément ; mais un mari !* (Mauriac). *Cet apéritif se boit très frais.* || **4.** S'emploie avec des verbes pronominaux employés impersonnellement : *Il s'est produit un changement important.* || **5.** S'emploie avec des verbes essentiellement pronominaux : *Elle devenait sournoise et se méfiait de tout le monde* (Giono). *Les malfaiteurs se sont enfuis.*

• REM. La place et la répétition de *se* obéissent aux mêmes règles que celles de *me.* (V. ME, Rem. 3, 4, 5, 6.)

seabee [sibi] n. m. (mot angl. de même sens, de *sea,* mer, et de *barge,* barque, barge ; 1975, Larousse). Type de navire porte-bagages sur lequel les barges sont manutentionnées au moyen d'un appareil élévateur submersible.

sea-line [silajn] n. m. (mot angl. de même sens, de *sea,* mer, et de [*pipe*] *line,* pipe-line [v. PIPE-LINE] ; 1953, Larousse). Canalisation immergée permettant le chargement ou le déchargement en mer ou sur rade d'un produit pétrolier, lorsque l'accostage à quai est rendu difficile par le tonnage ou le tirant d'eau des navires.

• Pl. *des* SEA-LINES.

sealskin [silskin] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « peau de phoque », de *seal,* phoque, et de *skin,* peau ; 1869, Bonnaffé). Étoffe veloutée, d'origine anglaise, faite avec des poils d'animaux, employée notamment dans la confection de couvertures de voyage.

séance [seɑ̃s] n. f. (de *seoir ;* av. 1253, Thibaut de Champagne, au sens de « convenance » ; XIIIᵉ s., *Grandes Chroniques de France,* au sens de « situation » ; sens 1, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné ; sens 2, v. 1570, Carloix ; sens 3, 1356, Isambert, IV, 771 [« durée de cette réunion », 1636, Monet ; *la séance est ouverte, levée, en séance,* 1871, Littré ; *séance tenante,* 1802, Laveaux — au fig., 1835, Acad.] ; sens 4, av. 1784, Diderot [dans le cadre d'un traitement, 1886, Maupassant ; *séance de pose,* 1913, Proust — *séance,* même sens, 1800, Boiste] ; sens 5, 1694, Acad. ; sens 6, av. 1880, Flaubert ; sens 7, 1964, Robert). **1.** *Class.* Le fait d'être assis (selon l'Académie [1694], « Il n'est guère en usage dans cette signification ») : *La séance est agréable quand on a été bien longtemps debout* (Furetière, 1690). || **2.** *Class.* Le fait ainsi que le droit de siéger, de prendre place parmi les membres d'une assemblée officielle : *Sa charge lui donne séance au Parlement* (Acad., 1694). *Constantin y prit sa séance* [au concile de Nicée], *et en reçut les décisions comme un oracle du ciel* (Bossuet). *Les évêques, les abbés ont séance à la diète d'Allemagne* (Voltaire). || **3.** Réunion des membres d'une assemblée délibérante ou d'une compagnie siégeant régulièrement pour remplir les tâches ou activités qui lui sont propres : *Une séance de l'Assemblée nationale, d'un conseil municipal, d'un tribunal. Ouvrir, lever, suspendre la séance. Le discours que le cardinal Dubois prononça à la première séance de l'assemblée du clergé, à laquelle il présida en 1723, était l'ouvrage de Fontenelle* (d'Alembert). *Dumouchel leur procura des billets pour une séance de l'Académie* (Flaubert). *On le voyait au temple, à la Bourse, aux séances du consistoire* (Daudet). || *Par extens.* Durée de cette réunion : *La discussion de ce projet a occupé le Sénat pendant trois*

séances. || *La séance est ouverte, la séance est levée,* formules par lesquelles le président d'une assemblée annonce que la séance est commencée, terminée. || *Séance tenante,* pendant la séance, avant qu'elle ne soit close : *Il fut décidé que la loi serait discutée et votée séance tenante* (Acad.) ; au *fig.*, sur-le-champ, sans délai : *Ainsi, à peine la sensation délicieuse que Swann avait ressentie était-elle expirée, que sa mémoire lui en avait fourni séance tenante une transcription sommaire et provisoire...* (Proust). *Vous plairait-il de faire un croquis de moi, séance tenante, en quelques traits ?* (Troyat). || *En séance,* se dit d'une assemblée en train de délibérer. || **4.** Laps de temps déterminé pendant lequel une ou plusieurs personnes se tiennent à la disposition d'un homme de métier en vue de l'exercice d'une activité : *Séance de culture physique, d'entraînement.* || *Spécialem.* Opération de durée déterminée à laquelle se soumet un patient dans le cadre d'un traitement médical ou autre : *Séance d'électrothérapie, de psychanalyse, de rééducation, de massage.* || *Séance de pose,* temps pendant lequel un modèle, un particulier pose dans l'atelier d'un artiste (peintre, sculpteur...) : *Un portrait qui a exigé six séances de pose.* || **5.** Laps de temps pendant lequel une ou plusieurs personnes se consacrent, de façon continue, à un travail, à une occupation : *Avoir une séance de travail avec ses collaborateurs. Faire de longues séances à table, au café. Mes longues séances de travail m'épargnèrent tout contact avec ma mère* (Balzac). *La séance de notes du vendredi était quelque chose de plus saisissant encore* (Renan). || **6.** Réunion ou représentation organisée à des fins récréatives : *Une séance de prestidigitation, de projections. Une séance musicale. Un cinéma qui donne trois séances chaque après-midi. Dans quelque temps, les saltimbanques aussi auront disparu, pour faire place aux séances magnétiques* (Flaubert). *J'ai dit que j'allais la garer* [une voiture] *place du Théâtre parce que le stationnement devant les cinémas était interdit après les séances* (Duras). || **7.** *Fam.* Scène inattendue, bizarre ou violente, dont une personne est l'objet ou le témoin : *J'ai eu droit à une de ces séances dont je me souviendrai longtemps. Ils battaient les enfants. Et pas comme tu pourrais le croire : une taloche par-ci, par-là.Non, de vraies séances de coups* (Duhamel).

• SYN. : **3** *assises, audience, session ;* **6** *exhibition, numéro, présentation, spectacle ;* **7** *algarade, sortie.*

1. séant, e [seɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *seoir ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *sedant* [*seant,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens de « assis » ; sens I, 1, 1876, Larousse [*armoiries séantes,* « armoiries composées de croix, etc., autour desquelles on met d'autres figures qui les accompagnent », 1681, Ménestrier, 60] ; sens I, 2, v. 1460, G. Chastellain [aussi pour l'assemblée elle-même] ; sens II, v. 1360, Froissart [*seant,* « décent, convenable », fin du XIIe s. ; *il est séant de...,* 1538, R. Estienne — aussi « il est conforme à la décence... de... »]).

I. QUI EST ASSIS. **1.** En héraldique, s'est dit d'un animal représenté assis : *Un lion séant.* || **2.** *Vx.* Qui siège ou a le droit de siéger dans une assemblée : *Tous les seigneurs de la Cour séants dans le parlement furent d'un avis unanime* (Mirabeau). || *Par extens.* et *vx.* Se dit de l'assemblée elle-même qui siège, tient séance en tel lieu : *La Cour d'appel séante à Paris* (Acad.). [V. Rem. 1.]

II. QUI CONVIENT. Vx ou littér. *Séant à,* qui sied, qui convient à quelqu'un ou à quelque chose : *De tels pensers me seraient mal séants* (La Fontaine). *Ils ont pensé que l'orgueil était bien séant à la dignité* (Guez de Balzac). *L'attitude haute et polie, séante au commandement* (Sainte-Beuve). *Une conduite peu séante à un homme de ce rang.* || Impers. et littér. *Il est séant de* (et l'infinitif), *que* (et le subjonctif), il est convenable, opportun de, que : *Allégresse et désolation : il était séant d'entretenir le peuple à la fois dans ces deux sentiments contraires* (Gide). *Il faut placer les actions* [au théâtre] *où il est plus facile et mieux séant qu'elles arrivent* (Corneille) ; il est conforme à la décence, aux usages, aux bonnes manières de, que (surtout dans des phrases négatives) : *Il n'est pas séant d'agir ainsi. Il n'est pas séant qu'un jeune enfant réponde de cette façon à ses parents.*

• SYN. : **II** *convenable, digne de.*

• REM. **1.** Au sujet de l'exemple de l'Académie cité § I, n. 2, M. Grevisse remarque (dans *le Bon Usage,* § 768, p. 719, note 3) : « L'Académie considère, dans cet exemple, *séante* comme un adjectif ; en réalité, c'est un participe présent, que la langue juridique fait varier, selon l'usage ancien. »

2. V. le v. SEOIR et l'adj. SEYANT, E.

2. séant [seɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *seoir ;* 1080, *Chanson de Roland,* dans la loc. *en seant,* « dans la posture d'une personne assise » [*en son seant,* même sens, v. 1130, *Eneas*] ; sens 1, v. 1265, J. de Meung [aussi *s'asseoir sur son séant*] ; sens 2, 1694, Acad. [pour un petit chat, 1922, Colette]). **1.** *Sur son séant,* dans la posture d'une personne assise (dans son lit) : *Être sur son séant. Je me mis sur mon séant et je crus reconnaître Antonio* (Mérimée). *Le margrave* [Gottlob, qu'on croyait mort] *s'était dressé sur son séant, | Voilé, blanc, et faisant de grands gestes étranges | Pour se débarrasser de ses funèbres langes* (Coppée). *Il recommença de parler, remua les yeux et la tête, se souleva sur son séant* (Duhamel). || Fam. *S'asseoir sur son séant,* se mettre dans la position assise. || **2.** *Fam.* Partie du corps sur laquelle on s'assoit, derrière ; et *plaisamm.*, en parlant d'un petit chat : *Mais un saut périlleux en avant* [...] *le jeta séant par-dessus tête à nos pieds, où il prit peur de sa propre extravagance* (Colette).

• SYN. : **2** *arrière-train, fesses* (fam.), *fessier* (fam.), *postérieur.*

seau [so] n. m. (lat. pop. **sitellus,* var. masc. du n. f. du lat. class. *sitella,* urne [de scrutin], lui-même var. de *situla,* seau, urne [de vote] ; XIIe s., *BEC* [XXX, 327], écrit *scel* [*seau,* XIIIe s.], au sens 1 [« récipient... utilisé à des usages particuliers », 1871, Littré ; *seau à vifs,* 1964, Larousse] ; sens 2, v. 1250, Mousket, écrit *sel* [*seau,* XVIe s. ; *il pleut à... seaux,* 1690, Furetière]). **1.** Récipient de forme cylindro-conique, muni d'une anse, qui sert à recueillir et à transporter de l'eau, des liquides ou diverses matières : *Seau en métal, en bois, en matière plastique, en toile imperméable. Marc allait chercher de l'eau à la pompe, pompait et remontait le seau* (Gide). || *Par extens.* Récipient de même forme utilisé à des usages particuliers : *Seau à glace. Seau à charbon. Seau d'enfant* ou *seau à sable. Un seau à champagne en métal argenté.* || *Seau hygiénique,* v. HYGIÉNIQUE. || *Seau à vifs,* petit vivier portatif dans lequel les pêcheurs de carnassiers transportent leurs poissons-appâts. || **2.** Le seau et son contenu, ou le contenu d'un seau : *Transporter un seau de lait. Recevoir un seau d'eau sur la tête. Une bassine qui contient exactement trois seaux.* || Fam. *Il pleut* ou *la pluie tombe à* (*pleins*) *seaux,* il pleut très fort : *Le rocher anglais creusait à l'est une dépression où la pluie tombait à pleins seaux* (Saint-Exupéry).

seau-pompe [sopɔ̃p] n. m. (de *seau* et de *pompe* 2 ; 1964, Larousse). Appareil constitué par l'assemblage d'une pompe et d'un seau formant réserve d'eau : *Le seau-pompe sert de premier secours en cas de début d'incendie.*

• Pl. *des* SEAUX-POMPES.

sébacé, e [sebase] adj. (lat. impér. *sebaceus,* de suif, du lat. class. *sebum,* suif ; 1734, Kulm, p. 98 [*glandes sébacées,* 1757, *Encyclopédie,* art. *glande ; matière sébacée,* 1871, Littré ; *kyste sébacé,* 1933, Larousse]). Qui est de la nature du suif, des corps gras. || *Glandes sébacées,* glandes de la peau qui sécrètent la matière sébacée (v. ci-après), et que l'on rencontre sur toute la surface du corps, sauf à la paume des mains et à la plante des pieds. || *matière sébacée,* ou *sébum,* sécrétion grasse, constituée principalement de lipides, produite par les glandes sébacées, et qui a pour rôle de lubrifier les poils et l'épiderme et d'en augmenter la souplesse et la résistance. || *Kyste sébacé,* tumeur sous-cutanée résultant de la dilatation kystique d'une glande sébacée.

sébaste [sebast] n. m. (origine obscure ; 1876, Larousse). Poisson voisin de la rascasse, à tête écailleuse et épineuse, com-

mun dans la Méditerranée et le golfe de Gascogne.

sébeste [sebɛst] n. m. (ar. *sibistān,* même sens ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *sebestin ; sébeste,* 1555, Belon). Fruit du sébestier, de consistance mucilagineuse, employé autrefois comme pectoral.

sébestier [sebɛstje] n. m. (de *sébeste ;* 1553, *Revue de philologie française,* XLIII, 202). Nom donné à un genre d'arbres de l'Inde, de l'Australie et de l'Amérique tropicale, dont les fruits sont comestibles.

sébifère [sebifɛr] adj. (de *sébi-,* élément tiré du lat. *sebum,* suif, et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1871, Littré). Qui produit du suif ou de la graisse.

sébile [sebil] n. f. (origine incertaine et controversée ; 1417, Bloch-Wartburg [*tendre la sébile,* 1886, Loti]). *Vx* ou *littér.* Petit récipient de bois, en forme de coupe peu profonde, qui servait à divers usages, et dans lequel, notamment, les mendiants recueillaient les aumônes : *L'or étalé par les changeurs ne s'envole pas magiquement de leurs sébiles* (Balzac). *Un Arabe qui passait jeta un gros sou dans la sébile* (Daudet). || *Tendre la sébile,* demander l'aumône.

sebkha [sɛbka] n. f. (ar. *sabkha,* même sens ; 2 mai 1874, *Journ. officiel,* p. 3063). En Afrique du Nord, dépression inondable et salée, sans écoulement vers la mer : *La sebkha d'Oran.*

séborrhée [sebɔre] n. f. (de *sébo-,* élément tiré du lat. *sebum,* suif, et de *-rrhée,* du gr. *rheîn,* couler ; 1871, Littré). Augmentation morbide de la sécrétion des glandes sébacées et sudoripares de la peau, qui est à l'origine de diverses affections cutanées.

séborrhéide [sebɔreid] n. f. (de *séborrhé[e]* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1933, Larousse). Dermatose liée à la séborrhée, caractérisée par des éléments squameux apparaissant sur la peau (face, thorax...) et au cuir chevelu.

séborrhéique [sebɔreik] adj. (de *séborrhée ;* 1933, Larousse). Qui a rapport à la séborrhée : *Eczéma séborrhéique.*

sébum [sebɔm] n. m. (lat. *sebum,* suif ; 1878, Larousse). Matière sébacée. (V. SÉBACÉ, E.)

sec, sèche [sɛk, sɛʃ] adj. • ÉTYM. Lat. *siccus,* sans humidité, froid, indifférent ; v. 980, *Fragment de Valenciennes* (v. § A, sens I, 4). — A : sens I, 1, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* (*sec comme une allumette,* 1690, Furetière ; *n'avoir plus un fil de sec,* 1887, Zola) ; sens I, 2, milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes* (*saison sèche,* v. 1360, Froissart) ; sens I, 3, v. 1175, Chr. de Troyes (« dont le solvant s'est évaporé », fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *banc sec,* 1871, Littré ; *mouche sèche,* 1964, Larousse) ; sens I, 4, v. 980, *Fragment de Valenciennes* (pour des produits alimentaires..., fin du XIIIe s. ; *gâteaux secs,* 1964, Robert) ; sens I, 5, 1876, Larousse ; sens I, 6, 1690, Furetière (*brouillard sec,* 1904, Larousse ; *vapeur sèche,* 1964, Larousse ; *orage sec,* 1871, Littré ; *...pointe sèche,* 1765, *Encyclopédie ; régime sec,* 1933, Larousse [« suppression de la consommation... d'alcool », 1964, Robert, art. *régime*] ; *pays secs,* 1923, Larousse ; *ventouses sèches,* 1694, Th. Corneille ; *voie sèche,* début du XIXe s., Cuvier) ; sens I, 7, v. 1175, Chr. de Troyes (*...manillon sec,* 1929, Pagnol ; *partie sèche,* 1904, Larousse ; *argent sec,* v. 1268, É. Boileau ; *vergue sèche,* 1773, Bourdé de Villehuet, 266 ; *panne, cape sèches,* 1871, Littré ; *l'avoir sec,* 1918, Dauzat) ; sens I, 8, av. 1848, Chateaubriand (*coup sec,* 1703, d'après Trévoux, 1721 ; pour un tissu, 1636, Monet ; pour un vin, fin du XIIe s., J. Bodel) ; sens II, 1, v. 1265, Br. Latini ; sens II, 2, 1676, Félibien. — B : sens I, 1, XIIIe s., *Isopet de Lyon* (*œil sec,* 1690, Furetière ; *d'un œil sec,* au fig., 1670, Racine ; *à pied sec,* v. 1265, Br. Latini [écrit *a pié...*]) ; sens I, 2, 1876, Larousse (*pleurésie sèche,* 1875, Larousse, art. *Pleurésie ; toux sèche,* v. 1206, Guiot de Provins [écrit *touz seche*] ; *chaleur sèche,* 1876, Larousse) ; sens I, 3, v. 1130, *Eneas* (substantiv., 1835, Acad. ; *sec comme un pendu...,* 1690, Furetière) ; sens I, 4, 1640, Oudin ; sens II, 1, fin du XIVe s., E. Deschamps (pour le cœur, début du XIIIe s.) ; sens II, 2, 1580, Montaigne (aussi « qui marque... la mauvaise grâce... ») ; sens II, 3, 1636, Monet ; sens II, 4, milieu du XXe s.

A. En parlant des êtres inanimés.

• **I.** AVEC UNE VALEUR CONCRÈTE. **1.** Qui est dépourvu d'humidité, qui ne renferme pas d'eau ou d'élément liquide : *Un terrain sec. Une argile sèche et dure. Un sol pierreux et sec* (France). *Pendant l'été, le soleil incendie les maisons trop sèches et couvre les murs d'une cendre grise ; on ne peut plus vivre alors que dans l'ombre des volets clos* (Camus). || *Sec comme une allumette,* extrêmement sec. || Fam. *N'avoir plus un fil de sec,* avoir des vêtements trempés, transpercés, généralement par la pluie. || **2.** Qui est dépourvu d'humidité atmosphérique ; qui reçoit peu de pluies, a peu de brumes, de brouillards : *Un air sec. Un vent sec et froid. Un temps, un climat sec. L'été a été sec et chaud. En haut de l'escalier de fer qui monte au plateau, la bonne chaleur sèche, poussiéreuse, m'enveloppe comme un manteau confortable et sale* (Colette). || *Saison sèche,* en certaines régions, période de l'année où les pluies sont rares ou inexistantes. || **3.** Qui n'est pas ou n'est plus mouillé, dont l'eau a été éliminée, par évaporation ou autrement : *Décrocher et ranger le linge sec. La terrasse est déjà sèche. Une construction dont les plâtres ne sont pas encore secs.* || *Par extens.* Dont le solvant s'est évaporé : *Attendre que la première couche de peinture soit sèche pour en appliquer une seconde.* || *Banc sec,* banc qui découvre à marée basse. || *Cale sèche,* v. CALE 2. || *Mouche sèche,* artificielle utilisée flottante pour la pêche des poissons de surface. || Fam. *Faire cul sec,* v. CUL. || **4.** Qui a perdu sa partie liquide, son humidité naturelle, sa fraîcheur : *Du bois vert et du bois sec. Des herbes sèches. Garder le pain sec pour le donner aux bêtes. Il* [le Christ] *avise un figuier sans figues. Il a soif. Il exige des figues. L'arbre est sec. Il le maudit* (Cocteau). || *Spécialem.* Se dit des produits alimentaires, naturels ou préparés, d'origine animale ou végétale, qu'on a laissé ou fait sécher pour assurer leur conservation : *Saucisson sec. Morue sèche. Légumes secs. Raisin sec. Figues sèches. Abricots secs.* || *Fruits secs* et *fruit sec* (fig. et fam.), v. FRUIT 1. || *Gâteaux secs,* produits de la biscuiterie, sans crème, et destinés à être conservés. || **5.** En héraldique, se dit d'un rameau ou d'un arbre sans feuilles. || **6.** Qui ne comporte pas d'eau ou de complément liquide : *Apéritif sec. Porto sec.* || *Brouillard sec,* brouillard qui ne dépose pas de vapeur d'eau. || *Vapeur sèche,* vapeur non saturante, dont la pression est inférieure à la pression maximale. || *Orage sec,* orage sans pluie. || *Mur de pierres sèches,* V. PIERRE. || *Gravure à la pointe sèche,* gravure exécutée à la pointe directement sur la planche de cuivre et sans morsure à l'acide. || Fam. *Panne sèche,* v. PANNE 3. || *Pile sèche,* v. PILE 4. || *Régime sec,* régime alimentaire dans lequel on réduit notablement la quantité d'eau, et par conséquent des boissons ; *par extens.* et *fam.,* suppression de la consommation des boissons à base d'alcool. || Vx. *Pays secs,* pays dans lesquels la loi interdisait l'usage des boissons alcoolisées. || *Ventouses sèches,* ventouses posées sans scarification et qui ne comportent pas d'émission sanguine. || *Voie sèche,* traitement ou opération chimiques dans lesquels n'intervient aucun liquide employé comme excipient. || **7.** Qui n'est accompagné d'aucun complément : *Manger du pain sec.* || *Avoir un atout sec, une carte sèche, un manillon sec,* avoir ce seul atout, cette seule carte de la couleur, ou le manillon non suivi. || *Partie sèche,* au jeu, partie unique, qui ne comporte pas de revanche ni par conséquent de belle. || Vx. *Argent sec,* somme nette, non grevée de frais. || *Perte sèche,* v. PERTE. || *Vergue sèche,* vergue sur laquelle on n'établit pas de voile. || *Panne, cape sèches,* panne, cape que l'on tient sans se servir de voiles. || *En cinq sec(s),* v. CINQ. || Pop. *L'avoir sec,* être déçu, dépité, irrité (par allusion au joueur qui n'a qu'un « manillon sec ») : *Il demandait pas de mes nouvelles !... Je l'avais sec... j'aime autant le dire !...* (Céline). || **8.** Se dit de

ce qui produit sur l'ouïe ou sur les autres sens une impression vive, mais brève, sans résonance ou sans prolongement : *Une détonation sèche. Un claquement sec. On ne joue pas la nuit au Ping-Pong et j'entends le bruit sec, insupportable du Ping-Pong devant ma porte* (Cocteau). || *Coup sec,* coup frappé vivement, d'un mouvement rapide : *Un petit coup sec vint à donner contre la fenêtre, dont un carreau s'étoila comme s'il eût été frappé d'un grêlon* (Gautier). || *Tissu sec,* tissu qui a de la tenue, mais manque de souplesse, de moelleux. || *Vin sec,* vin blanc dont la fermentation a transformé tout le sucre en alcool, et qui a une saveur plus ou moins acide (s'oppose à *vins doux* ou *liquoreux*).

• **II.** AVEC UNE VALEUR ABSTRAITE. **1.** Se dit des choses qui n'offrent aucun agrément pour l'esprit, des œuvres littéraires, didactiques ou autres qui se limitent trop étroitement à leur objet et sont dénuées de grâce, de fantaisie : *Un ouvrage sec et rebutant. Un style sec, une prose sèche. La narration sèche d'un événement. Les premières comédies de Corneille sont sèches, languissantes et ne laissaient pas espérer qu'il dût ensuite aller si loin* (La Bruyère). *Oh ! que la nature est sèche, qu'elle est vide quand elle est expliquée par des sophistes !* (Chateaubriand). *Les adjudants, la discipline militaire, les cours de tactique, que de choses sèches et revêches !* (Saint-Exupéry). || **2.** Dans le domaine artistique, se dit d'une exécution dure, où les traits sont marqués et anguleux, la touche trop mince et le coloris sans douceur : *Un faire sec. Dessin sec. Tons secs. Polygnote fut le premier qui varia les mouvements du visage, et s'écarta de la manière sèche et servile de ses prédécesseurs* (Barthélemy).

• SYN. : **I, 1** *aride, désertique, desséché ;* **3** *asséché ;* **4** *séché.*|| **II, 1** *déplaisant, rébarbatif, rebutant, revêche.* — CONTR. : **I, 1** *détrempé, marécageux ;* **2** *brumeux, pluvieux ;* **3** *humide, mouillé, trempé ;* **4** *frais, vert ; aqueux.*|| **II, 1** *agréable, attrayant, coloré, pittoresque.*

B. En parlant des personnes.

• **I.** AVEC UNE VALEUR CONCRÈTE. **1.** Se dit de certaines parties du corps quand elles ne sont pas suffisamment humectées ou lubrifiées par les sécrétions humorales : *Avoir la bouche sèche, la langue sèche. Peau sèche, cheveux secs. Oh ! je n'ai pas tellement sommeil, mais j'ai la gorge sèche, sèche... Si seulement j'avais un fruit...* (Sarrazin). || *Œil sec,* œil qui n'est pas mouillé de larmes. || Fig. *D'un œil sec,* sans paraître éprouver la moindre émotion, la moindre compassion, froidement : *Regarder, considérer d'un œil sec le malheur d'autrui.* || Par extens. *À pied sec,* sans entrer dans l'eau, sans se mouiller : *Traverser un torrent à pied sec.* || Fam. *Avoir le gosier sec,* V. GOSIER. || Fam. *Ne pas ou ne plus avoir un poil de sec,* V. POIL. || Par extens. *Nourrice sèche,* V. NOURRICE. || **2.** Se dit de modifications organiques qui se font sans émission liquide. || *Pleurésie sèche,* nom donné parfois à la pleurite, inflammation de la plèvre faiblement exsudative. || *Toux sèche,* toux sans expectoration, et bruit qui lui est propre : *À ce moment, une toux sèche, rauque, précipitée éclata dans la chambre voisine, où dormaient les enfants* (Rolland). || *Chaleur sèche,* température qui n'est pas accompagnée de sueur ou de moiteur. || **3.** Se dit d'une personne (de son corps, de ses membres...) dépourvue de graisse et qui a peu de chair sur les os : *Petit, trapu, devenu sec, il portait sa verte vieillesse d'un air guilleret* (Balzac). *C'était un homme moyen, tout mince et tout sec, qui paraissait une cinquantaine d'années, d'aspect cérémonieux, mais l'air pauvre* (Lacretelle). *Il avait levé un doigt sec, pointu comme ses oreilles* (Malraux). *Des mains sèches et osseuses ;* et substantiv. : *Un grand sec.* || Fam. *Sec comme un pendu, comme un coup de trique, comme une momie,* se dit d'une personne qui a un corps très sec. || **4.** *Vx.* Dépourvu d'argent, de ressources : *« Je suis sec, abîmé, mais parbleu | J'ai deux bons appuis. — Qui ? — Les femmes et le jeu »* (Destouches).

• **II.** AVEC UNE VALEUR ABSTRAITE. **1.** Se dit d'une personne dépourvue d'aménité, dont l'abord est froid et rebutant, qui manque de chaleur humaine, de sensibilité : *La duchesse de Cicogne* [...] *femme d'esprit un peu sèche...* (France). *Cinq ans plus tard, Maigret le voyait revenir à Paris, aussi sec, aussi froid, parmi une délégation de savants étrangers...* (Simenon) ; et par extens. : *Un cœur sec. De tempérament un peu sec, son cœur ne fournit pas à sa pensée un aliment suffisant* (Gide). || **2.** Qui témoigne d'un caractère peu sensible, d'une nature peu généreuse : *Avoir des manières sèches, un parler sec. S'exprimer d'un ton sec. Quand il était en particulier avec moi, ses manières étaient respectueuses et modérées, mais sèches* (Fénelon). || *Spécialem.* Qui marque délibérément la mauvaise grâce, l'irritation, le désir de blesser : *L'autre prononça du même ton vigoureux et sec : « Nous nous retrouverons autre part »* (Maupassant). *Quand je dis au revoir à la princesse, le sourire habituel n'éclaira pas son visage, un salut sec abaissa son menton, elle ne me tendit même pas la main et ne m'a jamais reparlé depuis* (Proust). *Je m'efforçais de lui parler de la manière la plus sèche et m'en voulais de l'émotion qui parfois faisait trembler ma voix* (Gide). *Un refus tout sec. Une réponse toute sèche.* || **3.** *Littér.* Se dit d'un auteur aride ou stérile, qui manque de richesse naturelle, de facultés créatrices : *M. Rousseau est éloquent et pathétique, Hobbes sec, austère et vigoureux* (Diderot). *Les purs classificateurs n'inventent pas, il sont trop secs* (Taine). || Fig. et fam. *Fruit sec,* V. FRUIT 1. || **4.** *Littér.* Démuni, privé de force morale ou intellectuelle : *Ce sentiment d'aventure, il n'y a peut-être rien au monde à quoi je tienne tant. Mais il vient quand il veut ; il repart si vite et comme je suis sec quand il est reparti ! Me fait-il ces courtes visites ironiques pour me montrer que j'ai manqué ma vie ?* (Sartre).

• SYN. : **I, 1** *desséché ;* **3** *décharné, émacié, étique, maigre, squelettique ;* **4** *désargenté* (fam.), *fauché* (fam.), *impécunieux.* || **II, 1** *bourru, dur, rogue ; indifférent, insensible, sans-cœur ;* **2** *bref, brusque, brutal, cassant, rude ; âpre, blessant, désagréable, désobligeant, vert ;* **3** *austère, improductif.* — CONTR. : **I, 1** *gras, huileux, moite ;* **3** *charnu, dodu, grassouillet* (fam.), *potelé, replet, rondelet* (fam.). || **II, 1** *affable, aimable, amène, cordial, expansif, ouvert ;* **2** *avenant, caressant, engageant, gentil, gracieux, onctueux ;* **3** *fécond, inventif.*

◆ **sec** adv. (v. 1283, Beaumanoir, dans la loc. *payer sec,* « payer comptant » ; sens 1, fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné [*boire sec,* 1640, Oudin — aussi « boire abondamment... »] ; sens 2 et 4, fin du XV[e] s., Commynes ; sens 3, XV[e] s., *Perceforest ;* sens 5, 1669, Widerhold ; sens 6, 1866, Esnault). **1.** *Il fait sec,* il fait un temps sec. || *Boire sec,* boire sans eau les boissons alcoolisées : *Fort bon vin ; et comme l'eau est douteuse et que la typhoïde est à craindre, je bois sec* (Gide) ; boire abondamment, du vin ou des boissons alcoolisées : *On but sec, on mangea ferme* (Daudet). *Claudine ! ne seriez-vous pas un peu... gaie, par hasard ? Vous buvez sec ce soir...* (Colette). || **2.** D'une façon nette et brève : *Un coup de feu qui claque sec.* || **3.** D'une façon vive, rapide, brusque, voire brutale : *Frapper sec. Freiner sec. Un coureur qui démarre sec.* || **4.** Avec force, netteté, mais sans nuances de sensibilité : *S'il jouait du piano, il ne jouerait pas sec* (Proust). || **5.** Sèchement, d'une façon peu aimable ou volontairement désagréable : *Janine parlait sec, d'un ton qui aurait suffi à me mettre hors de moi* (Mauriac). || **6.** Arg. scol. *Rester sec,* rester court, ne savoir que répondre à une question, à une interrogation scolaire.

◆ **Aussi sec** loc. adv. (1904, Esnault). *Pop.* Par une réaction qui suit immédiatement ce qui l'a provoquée, du tac au tac : *On a critiqué son action. Aussi sec, il a quitté la réunion.*

◆ **sec** n. m. (sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, 1553, *Bible Gérard* [*employer... (le) vert et (le) sec,* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné] ; sens 3, v. 1112, *Voyage de saint Brendan* [*mettre les voiles au sec,* 1871, Littré ; *se mettre au sec,* 1933, Larousse]). **1.** État de ce qui est sec, sans eau : *Le sec et l'humide.* || **2.** Nourriture sèche (fourrage sec, paille,

avoine, etc.) que l'on donne au bétail : *Mettre un cheval au sec.* || Fig. *Employer, manger le vert et le sec,* user de tous les moyens (vieilli) : *Cependant, le fabricant de chaussures mangeait le vert et le sec pour son amie de Paris* (Aymé). || **3.** Lieu, endroit dépourvu d'humidité : *Tenir des fruits au sec. Mettre ses vêtements au sec.* [L'éléphant :] *Si je rencontre un fleuve en route, je le pompe, | Je dessèche son urne avec ma grande trompe, | Et laisse sur le sec ses hôtes écaillés* (Gautier). || *Mettre les voiles au sec,* les mettre à sécher. || Fam. *Se mettre au sec,* échouer son bateau.

◆ **À sec** loc. adv. ou adj. (sens 1, XIVe s. [*maçonnerie à sec,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1607, Hulsius [« sans se mouiller les pieds », 1530, Palsgrave, 835] ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*mettre quelqu'un à sec,* 1690, Furetière — *réduire... à sec,* même sens, 1658, Scarron] ; sens 4, 1904, Larousse [d'abord *à sec,* 1611, Cotgrave, et *à sec de voiles,* 1871, Littré] ; sens 5, 23 juin 1678, Bussy-Rabutin [*être à sec,* « n'avoir plus rien à dire », 1559, Amyot]). **1.** Sans eau : *Mettre à sec un étang. Un puits qui est à sec. Je suis bien assurée que vous n'avez pas d'eau dans votre petite rivière, puisque notre belle Loire est entièrement à sec en plusieurs endroits* (Sévigné). || *Maçonnerie à sec,* maçonnerie en pierres sèches, assemblées sans mortier. || **2.** Hors de l'eau : *Ils s'arrêtèrent à mi-côte, regardant avec désespoir ces beaux navires* [...] *maintenant à sec sur le sable* (France). || **3.** *Fam.* Complètement démuni d'argent : *Être à sec, se trouver à sec. Sa bourse fort à sec dans ce moment ne lui avait pas permis d'autre équipage* (Hugo). *Sénac, dit-il, est toujours à sec, et quand il a quelques sous, il les boit* (Duhamel). || *Mettre quelqu'un à sec,* le dépouiller de son argent, en particulier au jeu. (V. aussi n. 5, ci-après.) || **4.** *À sec de toile(s),* se dit d'un navire qui a serré toutes ses voiles : *Or, il paraîtrait qu'à un moment notre homme, en relevant la tête, aurait aperçu tout près de lui, dans la brume, un gros navire à sec de toiles qui fuyait sous le vent du côté des îles Lavezzi* (Daudet). || **5.** *Class.* et fig. *Mettre quelqu'un à sec,* le réduire au silence : *Il* [le roi] *me fournira assurément d'autres matières d'éloges qui me mettront enfin à sec sur ses actions de paix comme sur celles de guerre* (Bussy-Rabutin). [V. aussi n. 3 ci-dessus.]

sécabilité [sekabilite] n. f. (dér. savant de *sécable ;* 1975, *Lexis*). Caractère de ce qui est sécable.

sécable [sekabl] adj. (bas lat. *secabilis,* qui peut être coupé ou divisé, du lat. class. *secare,* couper, diviser ; 1691, Ozanam). Qui peut être coupé, divisé : *Par définition, l'atome n'est pas sécable.*

● CONTR. : *insécable.*

sécance [sekɑ̃s] n. f. (de *sécant ;* 1964, Larousse). En mathématiques, état de ce qui est sécant.

sécant, e [sekɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *secans, -antis,* part. prés. de *secare,* couper, diviser ; 1542, Bovelles, 4). En mathématiques, qui coupe une ligne, une surface ou un volume : *Droite sécante. Plan sécant à une sphère.*

◆ **sécante** n. f. (sens 1, 1634, Stevin, II, 2 [*sécante d'un cercle,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Droite sécante : *Si deux parallèles sont coupées par une sécante...* || *Sécante d'un cercle,* droite qui coupe sa circonférence en deux points. || **2.** En trigonométrie, l'une des six lignes trigonométriques d'un angle, inverse de son cosinus (symb. : séc).

sécateur [sekatœr] n. m. (dér. savant du lat. *secare,* couper ; 1827, *Annales de chimie* [2e série, XXXVI, 185], au sens 1 [au fig., 29 janv. 1893, J. Renard ; *sécateur à haies,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1938, Montagné et Gottschalk). **1.** Outil de jardinage pour tailler les rameaux et les branches, comportant deux lames croisées, épaisses et courbes, dont une seule est coupante : *On le voyait, le sécateur à la main, courber sa longue taille sur ses rosiers* (Daudet) ; et littér., au fig. : *Portez, mon cher, dans ces frondaisons désordonnées, un sécateur intransigeant* (Duhamel). || *Sécateur à haies,* sécateur dont les bras se prolongent en deux longs manches, et que l'on emploie pour tondre les haies. || **2.** Instrument ressemblant à celui des jardiniers et utilisé pour découper rapidement les volailles.

sécateur-serpe [sekatœrsɛrp] n. m. (de *sécateur* et de *serpe ;* 1904, Larousse). Sécateur dont l'une des mâchoires se prolonge en une lame tranchante et recourbée comme celle d'une serpe.

● Pl. *des* SÉCATEURS-SERPES.

sécentisme [seʃɛntism] n. m. (ital. *secentismo,* même sens, de *secento* [v. l'art. suiv.] ; 1933, Larousse, écrit *secentismo ; sécentisme,* 1956, Arrighi, p. 47). Caractère des œuvres littéraires et artistiques du secento, du dix-septième siècle italien, marquées par le raffinement, la préciosité, l'affectation, etc.

secento [seʃɛnto *ou* setʃɛnto] n. m. (mot ital. de même sens, proprem. « [mille] six cents », de *sei,* six [lat. *sex,* même sens], et de *cento,* cent [lat. *centum,* même sens] ; 1933, Larousse). Le dix-septième siècle italien, considéré du point de vue littéraire et artistique.

sécession [sesɛsjɔ̃] n. f. (lat. *sēcessio,* action de se séparer, de s'éloigner, séparation politique, retraite du peuple [sur le mont Sacré], de *sēcessum,* supin de *sēcēdere,* s'écarter, s'éloigner, de *sē-,* préf. marquant la séparation, et de *cēdere,* aller, marcher ; 1354, Bersuire, écrit *cecession,* au sens de « sédition » ; écrit *sécession,* au sens 1, début du XVIe s. [*faire sécession,* 1964, Robert ; *guerre de Sécession,* 1866, Larousse, art. *Amérique*] ; sens 2, 1834, Boiste ; sens 3, av. 1637, Peiresc ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Acte par lequel la population d'une fraction d'un territoire se sépare de la collectivité nationale pour constituer un État indépendant ou pour se réunir à un autre État : *En attendant, la sécession se fortifie chaque jour, au vu et au su de tout le monde, et vous, non seulement vous n'agissez pas, mais vous ne nous laissez pas agir !* (Césaire). || *Faire sécession,* se séparer d'un ensemble politique. || *Guerre de Sécession,* conflit intérieur des États-Unis d'Amérique, qui opposa de 1861 à 1865, à propos de la question noire, les États du Nord de l'Union à une confédération d'États du Sud, qui avaient fait sécession. || **2.** *Spécialem.* Nom donné à l'action de la plèbe romaine qui, à trois reprises, se retira en armes hors de la Ville pour obliger le sénat à reconnaître ses droits : *La sécession de la plèbe romaine sur l'Aventin, le mont Sacré, le Janicule.* || **3.** *Plaisamm.* Action de se séparer d'un groupe : [Elle] *croyait avoir fondé un salon rival en enlevant à la du Deffant* [...] *ses hommes les plus agréables, en particulier Swann, qui l'avait suivie dans sa sécession et sa retraite* (Proust). || **4.** *Spécialem.* Terme désignant, dans les pays germaniques, les tendances de groupes d'artistes qui, à la fin du XIXe s. et au début du XXe s., voulaient rompre avec la tradition académique de l'époque.

● SYN. : **1** *dissidence, scission, séparation.*

sécessionnisme [sesɛsjɔnism] n. m. (de *sécessionniste ;* 1970, Robert). Tendance à la sécession.

sécessionniste [sesɛsjɔnist] adj. et n. (de *sécession ;* 1861, Fr. Mackenzie, p. 234). Qui a fait ou qui veut faire sécession.

● SYN. : *autonomiste, séparatiste.*

séchage [seʃaʒ] n. m. (de *sécher ;* 1339, Godefroy, écrit *saichaige,* au sens de « droit qu'on payait pour faire sécher quelque chose dans le four du seigneur » ; écrit *séchage,* au sens 1, 1797, *Annales de chimie,* 1re série, XXIII, 260 [pour éliminer l'eau d'un corps, 1876, Larousse] ; sens 2-3, 1964, Larousse). **1.** Action de sécher ou de faire sécher : *Le séchage du linge à l'air libre. Le séchage naturel du bois de chauffage.* || *Spécialem.* Opération, traitement qui a pour but d'éliminer d'un corps, en totalité ou en partie, l'eau qui s'y trouve incorporée : *Séchage à l'air chaud, par chauffage direct.* || **2.** Élimination des éléments volatils d'un vernis ou d'une peinture. || **3.** Blutage spécial, destiné à séparer d'un produit la farine qui s'y trouve mélangée.

● SYN. : **1** *dessiccation.*

1. sèche [sɛʃ] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *sec* et [pour le sens I, 3] déverbal de *sécher ;* début du XIVe s., écrit *la saiche,*

au sens de « la terre » ; sens I, 1, 1515, Du Redouer [6], écrit *secque* [*sèche,* 1619, *le Grand Routier de mer de Jean Hugues de Linschot,* 6] ; sens I, 2, 1877, Littré ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens II, 1880, Esnault).

I. 1. Haut-fond apparaissant seulement à marée basse, et qui est très dangereux pour la navigation. || **2.** Maladie des pins, dans les Landes. || **3.** Dessiccation subie par la viande de boucherie entre l'abattage des animaux et la vente au détail.

II. Arg. scol. *Piquer une sèche,* rester « sec » à une interrogation et obtenir une mauvaise note. (Vieilli.)

2. sèche [sɛʃ] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *sec ;* 1881, L. Rigaud). *Pop.* Cigarette : *Griller une sèche. Un paquet de sèches.*

séché, e [seʃe] adj. (part. passé de *sécher ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [« qui a subi une dessiccation pour être conservé », 1797, *Voyage de La Pérouse*]). Qui est devenu ou a été rendu sec, qui a perdu son eau : *Une feuille séchée. Des fleurs séchées. Il n'était pas beau à voir, le visage couvert de sang séché, la lèvre fendue et un œil poché* (Triolet). || *Spécialem.* Qui a subi une dessiccation pour être conservé : *Poisson séché. Viande séchée des Grisons. Le thé est la feuille séchée d'un arbrisseau de la Chine et du Japon* (Cuvier).

• SYN. : *sec ; desséché.*

sèche-cheveux [sɛʃʃəvø] n. m. invar. (de *sèche,* forme du v. *sécher,* et du plur. de *cheveu ;* 1933, Larousse). Appareil électrique produisant un courant d'air chaud et qui permet de faire sécher rapidement les cheveux après lavage.

• SYN. : *séchoir.*

séchée [seʃe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *sécher ;* 1765, *Encyclopédie,* XVII, 152). Dissolution d'ocre rouge dans de l'eau, dont on enduit les poteries pour leur faire prendre le plomb. (Syn. POTÉE.)

sèche-linge [sɛʃlɛ̃ʒ] n. m. invar. (de *sèche,* forme du v. *sécher,* et de *linge ;* oct. 1966, *Modes et Travaux*). Armoire monobloc pour sécher le linge, fonctionnant à l'aide d'un dispositif qui aspire l'air extérieur, le réchauffe et l'évacue quand il est passé sur le linge humide.

sèchement [sɛʃmɑ̃] adv. (de *sec ;* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *sekement* [*sechement,* XVe s.], au sens 4 ; sens 1, début du XIVe s. ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 5, 1636, Monet). **1.** *Vx.* Dans un lieu sec, à l'abri de l'humidité : *On doit tenir sèchement et à couvert tous les charbons* (Buffon). || **2.** D'une manière brusque, nette et brève : *Démarrer sèchement. Frapper sèchement la balle.* || **3.** D'une façon dure, qui manque de souplesse, de moelleux : *Peindre, dessiner sèchement.* || **4.** *Fig.* D'un ton sec, dépourvu d'aménité, de chaleur : *Parler, refuser, répliquer sèchement. Mlle Zoé lui avait dit sèchement : « Tais-toi donc ! »* (France). || **5.** *Fig.* D'une façon aride, sans agrément, sans fantaisie : *Thèse exposée bien sèchement.*

• SYN. : **2** *brusquement, brutalement, rapidement, violemment ;* **4** *brièvement, froidement, rudement.* — CONTR. : **2** *insensiblement, lentement ;* **4** *aimablement, cordialement, gentiment.*

sécher [seʃe] v. tr. (lat. *siccare,* rendre sec, assécher, épuiser, devenir sec, de *siccus,* sec [v. SEC] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 4 ; sens I, 1, milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes* [« ...flétrir... », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens I, 2, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens I, 3, 1862, V. Hugo [*sécher ses larmes...,* 1735, Marivaux — au fig., 1640, Corneille ; *sécher les... pleurs de quelqu'un,* 1670, Racine — *...les yeux de quelqu'un,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens I, 5, av. 1874, Michelet ; sens II, 1, 1866, Esnault [« priver un élève de quelque chose », 1867, Esnault] ; sens II, 2, 1878, Esnault ; sens II, 3, début du XXe s.).

I. 1. Rendre sec, débarrasser de son humidité ce qui est imprégné ou couvert d'eau ou d'un autre liquide : *Et j'essuyai mon front que vint sécher la brise* (Lamartine). *Un maigre et long personnage qui sèche devant la cheminée ses gants de tricot* (Daudet). *Le moindre vent sèche les routes* (Mauriac). *Le soleil sèche les uniformes encore humides, le métal des harnachements et des sabres brille...* (Aragon). || *Spécialem.* Dessécher, flétrir, faire dépérir : *Un vent brûlant qui sèche la gorge. Des plantes racornies, séchées par le manque d'eau.* || **2.** Soumettre un produit alimentaire à l'un des procédés de dessiccation permettant la conservation : *Sécher du poisson, des raisins.* || **3.** Étancher, absorber, essuyer un liquide : *Sécher le sang d'une blessure. Sécher de l'encre fraîche.* || Littér. *Sécher ses larmes, ses pleurs,* cesser de pleurer et, au *fig.,* dominer son chagrin ou son émotion : *Sèche tes pleurs, Sabine, ou les cache à ma vue* (Corneille). *Ce qui m'a toujours été sensible chez Mme A., c'est qu'en même temps qu'elle vous embrasse, on devine qu'elle rêve de vous mordre et qu'en même temps qu'elle vous fait un compliment, elle pense une insulte. Elle pleure de tendresse en vous regardant, mais avant d'avoir séché ses larmes, elle se moque de vous* (Jouhandeau). || Fig. et littér. *Sécher les larmes, les pleurs,* et, par extens., *les yeux de quelqu'un,* le consoler : *Cette pitoyable nouvelle n'a pas séché mes yeux* (Sévigné). || **4.** *Littér.* Mettre à sec, assécher, tarir : *Faut-il sécher ces mers ? dit le nuage en feu* (Hugo). *Cet été torride et sans pluies a séché les sources et les points d'eau.* || **5.** *Fig* et *vx.* Rendre sec, dur, insensible : *Ces choses durent la sécher et l'aigrir encore* (Michelet).

II. 1. *Arg. scol.* et *vx.* Noter un élève de telle sorte qu'il soit refusé à l'examen de sortie d'une grande école. || *Par extens.* et *vx.* Priver un élève de quelque chose : *Sécher un interne de sortie.* || **2.** *Arg. scol.* Manquer volontairement un cours ; manquer l'école, cesser d'en fréquenter les cours : *Ils se donnent plus de mal pour sécher la classe de mathématiques que pour apprendre les maths* (Fargue). *Dès le début du mois de mai, Berliac se mit à sécher le lycée...* (Sartre). || **3.** *Fam.* Manquer volontairement de participer à quelque chose, s'abstenir d'assister à une réunion : *Thévenant avait deux rendez-vous [...] qu'il résolut de sécher sous un prétexte quelconque* (L. Daudet).

• SYN. : **I, 1** *assécher.* — CONTR. : **I, 1** *asperger, baigner, détremper, imbiber, inonder, mouiller ; humecter, humidifier.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1155, Wace [en parlant de la végétation, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 2, v. 1265, Br. Latini [en parlant d'un cours d'eau, v. 1170, *Livre des Rois*] ; sens 3, 1560, *Bible Rebul* [d'abord avec un complément indiquant la cause de la langueur, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 4, 1866, Esnault). **1.** Devenir sec, perdre son eau, son humidité : *Du foin qui sèche. Suspendre un imperméable pour le faire sécher. Mettre du linge à sécher. La superbe Carthage n'était point encore un port de mer ; il n'y avait là que quelques Numides qui faisaient sécher des poissons au soleil* (Voltaire). *Le cuir de ses galoches a pris la couleur de la rouille et elles se sont, en séchant, retroussées d'une manière grotesque* (Bernanos). || *Spécialem.* Se dessécher, être privé du minimum d'eau nécessaire à la vie (surtout en parlant de la végétation et des végétaux) : *Des fleurs qui sèchent sur pied par manque d'arrosage.* || **2.** En parlant d'un liquide, disparaître, se tarir ou prendre de la consistance par évaporation : *La rosée du soir séchait en tombant sur ma peau brûlante* (Chateaubriand). *Ils* [les boulevards de certaines cités] *ont même des flaques d'eau qui ne sèchent jamais, sauf un mois dans l'année, en août* (Sartre). *Une peinture qui n'est pas longue à sécher.* || **3.** *Class.* et *littér.* Languir, se consumer d'ennui, de chagrin, de dépit, etc. : *Que Rohault vainement sèche pour concevoir | Comme, tout étant plein, tout a pu se mouvoir* (Boileau). *J'ai langui, j'ai séché, dans les feux, dans les larmes* (Racine). *Les justes de tous les siècles ont séché de frayeur en méditant la sévérité et la profondeur de vos jugements sur la destinée des hommes* (Massillon). *On s'étonne que des esprits de haute valeur aient séché dans la recherche d'un siège à l'Académie* (L. Daudet). || Fam. *Sécher sur pied,* v. PIED. || **4.** *Arg. scol.* Être incapable de répondre à une interrogation scolaire, à une question d'examen : *C'était juste la question de mathématiques qu'il n'avait pas revue et il a séché. Elle aurait obtenu*

la mention « très bien » si elle n'avait séché dans son examen d'espagnol (Proust).

◆ **se sécher** v. pr. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, 1735, Marivaux). **1.** Devenir sec : *Sentir sa gorge se sécher.* || **2.** Se rendre sec, ou rendre secs ses vêtements : *Se sécher dans un peignoir de bain. Se sécher devant le feu. Nous [...] allions nous sécher au soleil, le visage protégé et caché par un journal* (Giraudoux). || **3.** *Littér.* Cesser de couler : *Ce qui me parut étonnant, c'est que ses larmes se séchèrent tout à coup* (Marivaux).

sécheresse [seʃrɛs] n. f. (de *sec* ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *secherece* [*secheresce,* début du XIII^e s., Tobler-Lommatzsch ; *secheresse,* XIV^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1354, *Modus ;* sens I, 3, 8 janv. 1756, Voltaire ; sens I, 4, 1668, Molière ; sens II, 1, 1690, Furetière [« aridité — de l'esprit », 1659, Molière ; dans les arts plastiques, 1667, Brunot] ; sens II, 2 et 4, 1680, M^me de Sévigné ; sens II, 3, av. 1654, Guez de Balzac ; sens II, 5, 1690, Furetière).

I. 1. État de ce qui est sec, dépourvu d'eau ou d'humidité : *La sécheresse d'un sol. Une étendue de sable dont la sécheresse ne permet aucune végétation. La sécheresse de la peau, du cuir chevelu, de la langue. Les lits [...] avaient de gros pieds ronds piqués de mites tout fendus de sécheresse* (Flaubert). || **2.** Absence ou insuffisance de pluies pendant un temps assez long : *Une période de sécheresse. Une sécheresse prolongée.* || **3.** *Vx.* État, complexion d'une personne très maigre, qui manque de graisse, de chair : *Vous me paraissez à peu près dans le même cas que moi : faiblesse et sécheresse, voilà nos deux principes ; cependant, malgré ces deux ennemies, je n'ai pas laissé de passer soixante ans* (Voltaire). || **4.** *Class.* État, situation d'une personne qui manque d'argent, de disponibilités financières : *Ce qui a causé la sécheresse où j'ai été [...], c'est que j'ai donné beaucoup d'argent pour les rachats des terres de Basse-Bretagne* (Ch. de Sévigné).

II. 1. Caractère des œuvres, et en particulier des œuvres littéraires, dont la conception est trop étroite, trop sévère, qui sont limitées à l'essentiel et dénuées d'attrait, d'agrément : *Si, d'un côté, l'emphase, l'enflure, la redondance sont un excès contraire à la précision, la sécheresse est l'excès opposé* (Marmontel). *Notre siècle, recommandable par d'autres endroits, est le siècle de la sécheresse* (Voltaire). *Sécheresse de style.* || *Spécialem.* Dans les arts plastiques, dureté d'exécution, défaut de douceur, de moelleux dans le modelé : *Sécheresse du trait, du dessin.* || **2.** Caractère d'une personne qui manque de sensibilité, de chaleur, de générosité : *Cette force de caractère allait quelquefois jusqu'à la sécheresse* (Rousseau). *L'ignorance dans les hommes oisifs prouve autant la sécheresse de l'âme que la légèreté de l'esprit* (Staël). *Nous avons cru [...] que la sécheresse de cœur pouvait, par le vent des discours, fonder la fraternité ou l'amour* (Saint-Exupéry). || **3.** Comportement empreint de froideur, de dureté, de brusquerie, naturel ou volontaire : *Répondre avec sécheresse. Une grande sécheresse de ton. Je vis bien, à l'extrême sécheresse de ses manières, que je n'obtiendrais jamais sa tendresse* (Genlis). *Ce qui me frappa d'abord dans son accueil, ce fut l'absence totale de cette sécheresse, si pardonnable d'ailleurs, chez tous les hommes accoutumés par position à craindre les visiteurs* (Baudelaire). || **4.** *Littér.* Indifférence d'ordre affectif, refroidissement des sentiments, de la passion : *L'amour humain a des sécheresses subites, inouïes* (Sainte-Beuve). || **5.** Chez les croyants, les mystiques, état d'âme caractérisé par le défaut de ferveur dans la piété, le manque de goût pour les exercices spirituels (surtout au plur.) : *Vous tirerez tout le fruit que Dieu veut de vos sécheresses* (Bossuet).

• SYN. : **I, 1** *aridité, dessèchement.* || **II, 2** *dureté, égoïsme, froideur, indifférence, insensibilité ;* **3** *brusquerie, morgue, rudesse.* — CONTR. : **I, 1** *humidité ;* **2** *pluviosité.* || **II, 1** *couleur, fantaisie, luxuriance, pittoresque ;* **2** *ardeur, chaleur, ferveur, lyrisme, sensibilité ;* **3** *amitié, cordialité, douceur, gentillesse, onction.*

sécherie [sɛʃri] n. f. (de *sécher ;* XIII^e s., Godefroy, écrit *secherye,* au sens de « sécheresse » ; écrit *secherie,* au sens 1, 1333, d'après le *FEW,* XI, 581 *a ;* sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1877, Littré ; sens 4, 9 oct. 1835, d'après Littré, 1877). **1.** Lieu où l'on met sécher des matières ou des produits humides (poudre à feu, étoffes teintes, etc.), le poisson, etc. : *Sur l'uniformité des maisons blanches, le dessin des rues jette comme un réseau noir. Les marchés pleins d'herbes y font des bouquets verts, les sécheries des teinturiers des plaques de couleur* (Flaubert). || **2.** Établissement industriel spécialisé dans le séchage ou la dessiccation de certains produits agricoles ou industriels en vue de leur conservation. || **3.** Ensemble des cylindres sécheurs d'une machine à papier ou à carton. || **4.** Lieu sec dans une forêt.

sécheron [sɛʃrɔ̃] n. m. (de *sec ;* XIII^e s., Godefroy, au sens de « échalas usé » ; sens actuel, XVI^e s., *Coutumier général,* II, 283). Dans l'est de la France, pré situé sur une montagne sèche.

sécheur, euse [seʃœr, -øz] adj. (de *sécher ;* 1611, Cotgrave, écrit *seicheur,* comme n. m., au sens de « celui qui met quelque chose à sécher » ; écrit *sécheur,* comme adj., au sens actuel, 1871, Littré). Qui sert à sécher : *Les cylindres sécheurs de la machine à papier.*

◆ **sécheur** n. m. (sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse [*sécheur,* même sens, 1871, Littré]). **1.** Appareil utilisé, dans les manufactures, pour obtenir la dessiccation du tabac, en feuilles ou haché. (V. aussi SÉCHOIR.) || **2.** *Sécheur de vapeur,* dans les installations thermiques, dispositif qui permet d'éliminer les gouttelettes d'eau en suspension dans la vapeur, ou d'en prévenir la formation par condensation dans les tuyauteries en produisant une légère surchauffe.

◆ **sécheuse** n. f. (sens 1, 24 févr. 1876, *Journ. officiel,* p. 1371 ; sens 2, 1920, *Omnium agricole*). **1.** Machine utilisée dans les blanchisseries pour sécher le linge au moyen de circulation de vapeur. || **2.** Partie avancée d'une couveuse, où sèchent les poussins fraîchement éclos.

séchoir [seʃwar] n. m. (de *sécher ;* XV^e s., écrit *sechor,* au sens de « poêle à frire » ; écrit *séchoir,* au sens 1, 1660, Oudin [dans les manufactures de tabac, 1964, Larousse, art. *sécheur*] ; sens 2, 1876, Larousse [*séchoir à bois,* 1964, Larousse] ; sens 3-4, 1904, Larousse). **1.** Local, installation où l'on peut étendre et faire sécher naturellement diverses matières, le linge, etc. || *Spécialem.* Dans les manufactures de tabac, local ventilé et chauffé, où sont effectuées des dessiccations à l'air libre. || **2.** Ensemble de séchage par air chaud, dans lequel l'air est chauffé d'abord dans une installation spéciale, puis envoyé dans la chambre de séchage proprement dite. || *Séchoir à bois,* installation dans laquelle est opérée la dessiccation du bois de service et qui permet sa mise en œuvre rapide. || **3.** Appareil ou dispositif destiné à faire sécher naturellement ou artificiellement le linge dans l'habitation : *Séchoir avec ou sans chauffage. Séchoir pliant. Séchoir de plafond. Séchoir électrique.* || **4.** Syn. de SÈCHE-CHEVEUX : *Un séchoir monté sur pied. Un séchoir à main.*

séclusion [seklyzjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *sēclūsum,* supin de *sēclūdere,* enfermer à part, séparer de, de *sē-,* préf. marquant la séparation, et de *claudere,* fermer, clore ; 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Fonction physiologique qui assure à un être vivant un isolement et une protection de caractère passif à l'égard des éléments défavorables du milieu extérieur : *La formation d'un tégument (coquille, carapace des animaux, écorce des végétaux, etc.), l'habitude de se rouler en boule (hérisson) appartiennent aux procédés de séclusion.* || **2.** *Séclusion pupillaire,* adhérence circulaire du bord pupillaire de l'iris au cristallin.

sécodonte [sekɔdɔ̃t] adj. (de *séc[o]-,* élément tiré du lat. *secare,* couper, et du gr. *odous, odontos,* dent ; 1964, Larousse). Se dit des molaires tranchantes des carnassiers.

◆ **sécodontes** n. m. pl. (1964, Larousse). Ensemble des mammifères ayant des molaires tranchantes.

second, e [səgɔ̃, -ɔ̃d] adj. (lat. *secundus,* qui suit, qui vient après, second, inférieur, secondaire, favorable, de *sequi,* suivre ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *secunt* [*secund,* v. 1138, Gaimar ; *second,* v. 1155, Wace], au sens 1 [*en second lieu,* av. 1857, Musset ; *cerf à sa seconde tête,* 1876, Larousse ; *seconde vieille meute,* 1834, Baudrillart — *seconde,* n. f., même sens, 1810, Desgraviers] ; sens 2, v. 1119, Ph. de Thaon [en musique, 1871, Littré ; en mathématiques, 1964, Larousse] ; sens 3, v. 1119, Ph. de Thaon [*seconde main...,* début du XX[e] s. ; *second capitaine,* 1765, *Encyclopédie ; second maître,* 1964, Larousse] ; sens 4, fin du XIV[e] s., E. Deschamps [*second à,* 1559, Amyot] ; sens 5, fin du XII[e] s., *l'Escoufle* [« qui s'ajoute à... une chose de nature identique », 1691, Racine ; *état second,* 1957, Robert, art. *hypnotique ; être dans un état second,* milieu du XX[e] s. ; *seconde vue,* 1812, Mozin] ; sens 6, 1690, Furetière [*qualités secondes,* 1947, A. Lalande, art. *qualité*]). **1.** Se dit de l'élément (être animé ou inanimé) qui vient immédiatement après le premier dans une succession d'ordre temporel ou spatial (v. Rem. 1) : *Le second témoin a été récusé. C'est le second personnage à partir de la droite sur la photographie. Contracter un second mariage. Elle a épousé un industriel en secondes noces. Un homme politique de la seconde moitié du XIX[e] s. Le second Empire. Le second étage d'un immeuble. Vous tournerez à gauche au second carrefour. Comme si, en voyant le cercueil de M. de Turenne, on l'eût perdu une seconde fois, les cris et les larmes recommençaient* (Thiers) ; et ellipt. : *À Paris, si le premier mouvement est de se montrer protecteur, le second, beaucoup plus durable, est de mépriser le protégé* (Balzac). *Ma première pensée fut de l'envoyer à tous les diables, la seconde de constater que sa bouche était faite pour sourire...* (France). || *Eau seconde,* v. EAU. || *En second lieu,* ensuite, d'autre part (souvent par opposition à *en premier lieu*) : *Je vous prie d'abord de m'écouter, et en second lieu de me faire une grâce* (Musset). || *De seconde main,* v. MAIN, § A, I, n. 5. || *Cerf à sa seconde tête,* en vénerie, cerf de trois ans. || *Seconde vieille meute,* ou, substantiv., *la seconde,* le second relais de chiens, dans une chasse à courre. || **2.** Se dit de l'élément (être animé ou inanimé) qui vient immédiatement après le premier dans un ensemble ordonné, une classification (sans idée d'infériorité ou de subordination) : *Vous êtes la seconde personne inscrite sur la liste des bénéficiaires de cette mesure. La seconde personne du singulier, du pluriel d'un verbe. Le second volume de la collection sera consacré à la Suisse. Une pièce dont le second acte est manqué. Chapitre second, livre second, tome second* (v. Rem. 1). || *Spécialem.* En musique, se dit de l'exécutant ou de l'interprète qui, dans une composition vocale ou instrumentale groupant plusieurs pupitres eux-mêmes subdivisés, tient la partie la plus basse : *Les seconds violons. Les seconds ténors.* || *Seconde,* en mathématiques, se dit du symbole d'un élément que l'on affecte de deux accents à droite (*a*», B») quand ce symbole est appelé à désigner aussi d'autres éléments (v. PRIME, TIERCE) dans un même ensemble : *a» s'énonce « a* seconde » [asgɔ̃d]. || *Enseignement du second degré,* v. ENSEIGNEMENT. || **3.** Qui vient immédiatement après le premier dans un classement effectué selon un ordre de valeurs donné ou dans une hiérarchie : *Obtenir la seconde place dans un concours. Être second prix de conservatoire. Voyager en seconde classe. Premier assesseur, second assesseur. Être second vendeur dans un magasin.* || *Seconde main d'atelier de couture,* v. SECONDE n. f. || *Second capitaine,* v. SECOND n. m., *capitaine en second.* || *Second maître,* officier marinier de grade intermédiaire à ceux de quartier maître et de maître, correspondant à ceux de sergent *(second maître de 2[e] classe)* et de sergent-chef *(second maître de 1[re] classe)* dans l'armée de terre. || **4.** *Par extens.* Qui n'occupe pas la première place, le premier rang, qui n'est pas le plus important ou le plus estimé dans sa catégorie : *Un personnage de second plan. Ne jouer que les seconds rôles à la scène. Éliminer tous les ouvrages de second ordre dans une bibliographie. Vendre à prix réduits des marchandises, des articles de second choix.* || Vx ou littér. *Second à,* qui est inférieur à, qui le cède à (dans des tournures négatives et généralement au fém.) : *Et c'est une folie à nulle autre seconde | De vouloir se mêler de corriger le monde* (Molière). *Mon cœur vous trouve en vérité | Femme à peu de femmes seconde* (Voltaire). || **5.** Qui rappelle en tout point une personne ou une chose déjà connue ou existante, qui constitue un nouvel exemple ou une nouvelle forme de cette personne ou de cette chose : *Napoléon a été un second Alexandre. Une seconde jeunesse. L'habitude est une seconde nature. Il a trouvé une seconde patrie.* || *Spécialem.* Qui s'ajoute à ou coexiste avec une chose de nature identique : *Que Joad mette un frein à son zèle sauvage, | Et ne m'irrite point par un second outrage* (Racine). || *État second,* état pathologique transitoire, caractérisé par la substitution à l'activité mentale normale d'une activité psychomotrice coordonnée, mais automatique et suivie d'amnésie : *Ce qui agissait de moi n'était qu'une espèce d'ombre, qui agissait comme un somnambule, dans un état second* (Montherlant). || Fam. *Être dans un état second,* ne pas être dans son état normal. || *Seconde vue,* pouvoir supranormal qui permettrait à certaines personnes d'avoir connaissance de faits précis dont elles ne peuvent être témoins, et en particulier de faits intéressant l'avenir. || **6.** *Causes secondes,* V. CAUSE. || *Qualités secondes* ou *secondaires,* qualités des êtres matériels qui ne leur sont pas essentielles et dépendent du sujet qui les perçoit (couleur, saveur, etc.), par opposition aux *qualités premières* ou *primaires,* qualités objectives et qui appartiennent nécessairement à l'idée de matière (étendue, impénétrabilité, mouvement, etc.).

● SYN. : **1, 2** et **3** *deuxième ;* **4** *accessoire, inférieur, mineur, secondaire ;* **5** *autre, nouveau.*

● REM. **1.** *Second, e* est toujours placé devant le nom auquel il se rapporte. Toutefois, avec les noms désignant des divisions d'ouvrage *(chapitre, livre, tome, titre, chant),*il peut être soit antéposé, soit postposé (*second chapitre* ou *chapitre second, second livre* ou *livre second,* etc.), et dans quelques expressions il se met toujours après le nom : *État second, causes secondes, qualités secondes,* etc.

2. *Second* et *deuxième* ont exactement le même sens et peuvent être employés indifféremment quand on veut exprimer le rang. On notera cependant que *second* appartient à une langue plus soutenue et que la langue courante lui préfère souvent *deuxième* (cf. *seconde classe | deuxième classe*). Dans un certain nombre d'expressions figées, *second* est seul usité : *En second lieu, de seconde main. Causes secondes, qualités secondes. L'habitude est une seconde nature...*

◆ n. (fin du XIII[e] s., au sens de « moitié » ; sens 1, fin du XV[e] s., Commynes [par extens., av. 1662, Pascal] ; sens 2, v. 1360, Froissart ; sens 3, fin du XIV[e] s., E. Deschamps [*sans seconde,* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné]). **1.** Personne ou chose qui vient à la deuxième place dans une succession, un ensemble ordonné, une classification, etc. : *Le second d'une liste électorale. Être la seconde de sa classe. Il est arrivé le second, à quelques minutes du vainqueur. Seul le second de ses fils a poursuivi ses études. Le livre que vous cherchez est le second sur le rayon du bas. Dans le quadrupède, l'odorat est le premier des sens, le goût le second* (Buffon). *Les pestiférés perses et les moines péchaient également. Car, pour les premiers, la souffrance d'un enfant ne comptait pas, et pour les seconds, au contraire, la crainte bien humaine de la douleur avait tout envahi* (Camus) ; et par extens. : *Une place qui n'était ni la première ni la seconde, mais la cinquième peut-être* (Sainte-Beuve). || **2.** Personne ou chose qui vient après une autre, qui n'est pas la plus importante, qui n'a pas la primauté : *Je vous fis* [...] | *Le second de la terre et non pas mon égal* (Voltaire). « *Venez, vous serez le second... — Je ne veux être après personne* » (Hugo). || **3.** *Littér.* Personne ou chose qui est en tout point semblable ou comparable à une autre : *Une occasion comme celle-ci,*

jamais vous n'en trouverez une seconde. || Vx ou littér. *Sans seconde* (parfois au masc.), sans pareille, sans rivale, unique : *Ah ! quelle audace sans seconde | De marcher à l'heure qu'il est !* (Molière).

◆ **second** n. m. (sens I, 1, XV^e s., Basselin, écrit *segond* [*second,* v. 1570, Carloix] ; sens I, 2, 1587, F. de La Noue ; sens I, 3, 1835, Acad. [*second de quartier,* 1964, Larousse — d'abord *second de quart,* 1933, Larousse] ; sens II, 1, 1740, Marivaux ; sens II, 2, 1842, Acad.).

I. 1. Aux XVI^e et XVII^e s., témoin de duel qui se battait contre le témoin de l'adversaire : *M. de Nemours estima assez Villars pour le prendre pour second au duel qu'il eut contre M. de Beaufort* (Saint-Simon). || **2.** Celui qui aide, assiste une personne responsable dans ses fonctions, dans une mission, etc., qui agit selon ses vues et ses directives et jouit de sa confiance : *Je vous présente mon second, M. X...* || **3.** Se dit pour *capitaine en second* et *officier en second.* (V. ci-après.) || *Second de quartier,* dans la marine militaire, officier adjoint à l'officier de quart.

II. 1. Deuxième étage d'un immeuble : *Le rez-de-chaussée est occupé par des locaux commerciaux ; le premier et le second, par des bureaux.* || **2.** *Mon second...,* formule par laquelle on présente la définition du deuxième élément d'une charade.

• SYN. : **I, 2** *adjoint, assistant, auxiliaire, bras droit, collaborateur.*

◆ **En second** loc. adv. et adj. (1690, Furetière [d'abord *au segond,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; *passer en second,* 1964, Robert ; *Capitaine en second,* 1672, Jal ; *officier en second,* 1871, Littré]). Au second rang, après le premier ; en sous-ordre, en tant que subordonné : *Une mère sent bien vivement la douleur de n'être plus qu'en second dans le cœur de son fils* (Balzac). *Commander en second.* || *Passer en second,* passer après une autre personne, venir après une autre chose (généralement avec l'idée d'infériorité). || *Second capitaine, capitaine en second,* ou, par abrév., *second,* officier venant immédiatement après le commandant sur un navire de commerce. || *Officier en second,* ou, par abrév., *second,* officier qui vient immédiatement après le commandant d'un bâtiment de guerre, et qui est chargé de le suppléer. || *Notaire en second,* V. NOTAIRE.

◆ **seconde** n. f. (sens I, début du XX^e s. ; sens II, 1, 1718, Acad. [*seconde classe,* même sens, 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1765, *Encyclopédie* [aussi « attaque... » — d'abord *botte de seconde,* 1706, Richelet, art. *botte*] ; sens II, 3, 1690, Furetière [*côté de seconde,* 1964, Larousse] ; sens II, 4, 1671, Pomey ; sens II, 5, 1890, Zola [*une seconde, les secondes,* 1932, Céline] ; sens II, 6, 1935, H. Michaux ; sens II, 7, 1964, Larousse).

I. *Seconde d'atelier de maison de couture,* ou *seconde de maison de couture,* ou *seconde main d'atelier de couture,* couturière qui seconde la première dans une maison de couture : *Avant Germaine Baader, il a eu pour maîtresse une seconde de maison de couture, qu'il a lâchée* (Romains).

II. 1. Classe qui précède la première dans les établissements du second degré et correspond à la cinquième année de l'enseignement secondaire : *Être en seconde. Faire une seconde. Élève de seconde.* || **2.** En escrime, engagement dans la ligne basse et en dehors, la main tenant le fleuret les ongles en dessous. || *Par extens.* Attaque, parade et riposte qui se font dans cette ligne. || **3.** Dans l'imprimerie, épreuve d'une feuille à corriger tirée après une première correction. || *Côté de seconde,* le verso, par opposition au *côté de première,* le recto. || **4.** Le deuxième degré de l'échelle diatonique, ainsi que l'intervalle compris entre deux notes consécutives de la gamme : *La seconde majeure* (ut-ré) *vaut un ton ; la seconde mineure* (ut-ré *bémol*), *un demi-ton diatonique.* || **5.** Seconde classe dans les véhicules de transport public : *Voyager en seconde. Prendre un billet de seconde. Voiture de seconde.* || *Une seconde,* une place de seconde classe. || *Les secondes,* les places, la voiture de seconde classe. || **6.** Deuxième vitesse d'une automobile : *Passer la seconde. Revenir en seconde. « J'aurais dû vider mon radiateur hier soir... — Restez en seconde quelque temps sur le plat », dit Jerphanion...* (Romains). || **7.** Opération que l'on fait subir à la soie qui vient d'être teinte, pour lui redonner l'éclat et la souplesse qu'elle a perdus par la teinture.

secondaire [səgɔ̃dɛr] adj. et n. m. (lat. *secundarius,* secondaire, de seconde qualité, de *secundus* [v. l'art. précéd.] ; 1287, Godefroy, écrit *secundaire* [*secondaire,* v. 1370, Oresme], au sens I ; sens II, 1, 1372, Corbichon [*ère secondaire,* 1904, Larousse — *secondaire,* n. m., début du XX^e s. ; pour des roches, etc., 1789, H. B. de Saussure ; *enseignement secondaire,* 1845, Bescherelle, art. *enseignement — école secondaire,* fin du XVIII^e s., Brunot ; *études, établissements secondaires,* XX^e s. ; *le secondaire,* 1939, Montherlant] ; sens II, 2, 1871, Littré [aussi en pathologie] ; sens II, 3, 1964, Larousse ; sens III, 1, 1871, Littré [pour des tissus produits par les méristèmes, 1964, Larousse] ; sens III, 2, 1743, P. Demours, V, 123 [*hémorragie secondaire,* 1871, Littré] ; sens III, 3 et 6, 1964, Larousse ; sens III, 4, 1933, Larousse [aussi comme n. m.] ; sens III, 5, 1968, Larousse [*émission secondaire,* 1964, Larousse] ; sens III, 7, 1933, Marouzeau [pour des fonctions du langage, 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens III, 8, 1962, Foulquié [comme n. m., 1964, Robert] ; sens III, 9, 1947, A. Lalande [art. *qualité*]).

I. QUI NE VIENT QU'AU SECOND RANG. Se dit d'une personne ou d'une chose qui, du point de vue considéré, n'apparaît pas comme essentielle, qui n'est pas de première importance ou de premier ordre : *Les personnages secondaires d'un complot, d'un roman. Jouer un rôle secondaire dans une affaire. Auguste, héritier de César, n'était pas de cette première race d'hommes qui font les révolutions ; il était de cette race secondaire qui en profite* (Chateaubriand). *Je suis, littérairement parlant, un homme très secondaire* (Balzac). *Les actions secondaires sur lesquelles doit s'appuyer l'action principale* (Hugo). *Après ça, que cette guerre soit juste ou injuste, pour moi c'est très secondaire* (Sartre).

II. QUI VIENT EN SECOND DANS LE TEMPS. **1.** Se dit d'un processus qui est intervenu historiquement ou se développe normalement après un autre, dit *primaire.* || *Ère secondaire,* ou *secondaire* n. m., ère géologique comprise entre le permien (dernière période de l'ère primaire) et l'éocène (première période de l'ère tertiaire), d'une durée de 125 millions d'années environ, caractérisée par le développement des gymnospermes, l'abondance des bélemnites et des ammonites, la prépondérance et la variété des reptiles, l'apparition des oiseaux et des mammifères. (On dit aussi MÉSOZOÏQUE.) || *Roches, terrains,* etc., *secondaires,* ceux qui appartiennent à cette ère géologique. || *Enseignement secondaire,* enseignement du second degré, intermédiaire entre l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur. (V. ENSEIGNEMENT.) || *Études secondaires, établissements secondaires,* études, établissements qui se rapportent à cet enseignement. || Substantiv. *Le secondaire,* l'enseignement du second degré, l'ensemble des professeurs qui le dispensent, des élèves qui le suivent. || **2.** *Spécialem.* Se dit d'une intervention chirurgicale ou d'un temps opératoire pratiqués après une première intervention et séparés de celle-ci par un intervalle libre : *Une fermeture secondaire de la peau.* || En pathologie, se dit de la deuxième phase d'une affection dont l'évolution en comporte normalement plusieurs : *Syphilis secondaire.* || **3.** En sylviculture, se dit de la coupe de régénération qui suit la coupe d'ensemencement et précède la coupe définitive d'une futaie.

III. QUI DÉRIVE D'UN AUTRE PHÉNOMÈNE OU DÉPEND D'UN AUTRE OBJET. **1.** Se dit de la structure présentée par une racine ou par une tige âgée quand fonctionnent les assises génératrices, ou *cambiums,* qui assurent la croissance en épaisseur : *Bois secondaire, liber secondaire.* || Se dit également des tissus produits par les

méristèmes. || **2.** Se dit d'une manifestation pathologique consécutive à une autre affection, dite *primitive,* qui est plus ou moins cause de l'apparition de la seconde : *Il y a dans certaines affections des accidents secondaires que le malade est trop porté à confondre avec la maladie elle-même* (Proust). || *Hémorragie secondaire,* celle qui survient un certain temps après une blessure ou une opération. || **3.** Se dit d'une forêt qui a poussé en des lieux où la forêt primitive avait été détruite, et dont la structure et la composition sont différentes. || **4.** *Enroulement secondaire,* ou *secondaire* n. m., dans un transformateur ou une bobine d'induction, enroulement dans lequel des forces électromotrices sont induites par le courant de l'enroulement primaire, et aux bornes duquel on connecte le circuit d'utilisation. || **5.** Se dit d'une particule ou d'un rayonnement émis à la suite d'une réaction entre une particule incidente en mouvement et une particule immobile. || *Émission secondaire,* émission d'électrons sous l'action des chocs dus à un bombardement électronique : *L'émission secondaire est mise à profit dans les multiplicateurs électroniques.* || **6.** *Arbre secondaire,* arbre de sortie du mouvement dans une transmission. || **7.** En linguistique, se dit des formations dérivées d'un mot existant (par opposition à *primaire*). || Se dit des fonctions du langage (v. FONCTION, art. spécial) qui ne sont pas centrales : *La fonction émotive est une fonction secondaire.* || **8.** *Secteur secondaire,* ou *le secondaire* n. m., ensemble des activités économiques qui ont pour fin la transformation des matières premières en biens productifs ou en biens de consommation. || **9.** *Qualités secondaires,* qualités secondes (v. SECOND, E adj.).

● SYN. : **I** *accessoire, mineur.* — CONTR. : **I** *capital, central, essentiel, fondamental, primordial, principal.*

◆ adj. et n. (1945, Le Senne [pour le retentissement des événements, 1962, Foulquié]). En caractérologie, se dit des sujets chez lesquels les représentations et les événements ont un retentissement durable et profond dans la conscience, suscitant des réactions lentes et tardives plutôt qu'immédiates et superficielles (s'oppose à *primaire*). || *Par extens.* Se dit du retentissement des événements dans la conscience individuelle.

secondairement [səgɔ̃dɛrmɑ̃] adv. (de *secondaire ;* 1377, Oresme, écrit *secundairement ; secondairement,* fin du XVIe s.). De façon secondaire, accessoire.

secondarité [səgɔ̃darite] n. f. (dér. savant de *secondaire ;* 1945, Le Senne). En caractérologie, mode de réaction aux événements propre aux sujets secondaires. (S'oppose à PRIMARITÉ.)

1. seconde n. f. V. SECOND, E ADJ.

2. seconde [səgɔ̃d] n. f. (lat. médiév. *[minuta] secunda,* seconde, proprem. « [minute] qui vient au second rang », de *minuta,* minute [v. MINUTE 1], et du fém. de l'adj. du lat. class. *secundus,* second [v. SECOND] ; 1671, Pomey, au sens I, 1 [« unité principale de mesure du temps... », 1964, Larousse ; *seconde sidérale,* 1966, Larousse] ; sens I, 2, 1830, Lamartine [« instant précis du temps... », début du XXe s. ; *une seconde !,* 1964, Larousse] ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens II, 1677, Miege).

I. 1. Temps correspondant à la soixantième partie d'une minute, qui est elle-même la soixantième partie d'une heure : *L'aiguille des secondes d'un réveil, d'un chronomètre. Anny faisait rendre au temps tout ce qu'il pouvait.* [...] *Quand j'allais la voir pour vingt-quatre heures, elle s'ingéniait à multiplier les malentendus entre nous, jusqu'à ce qu'il ne restât plus que soixante minutes, exactement, avant mon départ ; soixante minutes, juste le temps qu'il faut pour qu'on sente passer les secondes une à une* (Sartre). || *Spécialem.* Unité principale de mesure de temps (symb. : s), équivalant à la fraction 1/31 556 925,974 7 de l'année tropique pour 1900 janvier zéro, à 12 heures de temps des éphémérides. || *Seconde sidérale,* la 86 400e partie du jour sidéral. || **2.** Temps, moment très court : *Je suis à vous dans une seconde. En deux secondes, en quelques secondes, tout fut décidé. Les calculs de Ménénius n'avaient pas intéressé Mardouk une seconde* (Caillois). || Instant précis du temps, de la durée : *J'éclatai de rire à la seconde même où le rire général éclata...* (Giono). || Ellipt. *Une seconde !,* veuillez patienter un instant. || **3.** *Seconde sautante,* aiguille de seconde d'un chronomètre dont le mouvement a lieu à chaque seconde ou fraction de seconde.

II. Unité secondaire de mesure des angles et des arcs (symb. : «), équivalant à la soixantième partie d'une minute, qui est elle-même la soixantième partie d'un degré : *Un angle évalué en degrés, minutes et secondes. Par définition, l'équateur est à la latitude 0° 00' 000». La seconde de latitude constante est égale à 30,87 m.*

● SYN. : **I, 2** *instant, minute.*

secondement [səgɔ̃dmɑ̃] adv. (de *second ;* 1284, Godefroy, écrit *segondement ; secondement,* 1314, Mondeville). En second lieu : *Il conviendrait* [...] *secondement de hâter le pas jusqu'à la prochaine fontaine, où nous nous laverons* (France).

● SYN. : *deuxièmement, secundo.*

seconder [səgɔ̃de] v. tr. (lat. *secundare,* favoriser, seconder [de *secundus,* v. SECOND], et/ou dér. franç. de *second ;* XIIIe s., aux sens de « répéter, se répéter » ; sens 1, milieu du XIVe s., écrit *segonder* [*seconder,* milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage*] ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, début du XVIe s. [aussi « assister quelqu'un en tant que second... »] ; sens 4-5, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** *Class.* Suivre quelque chose, venir après ou en découler : *Je ne vanterai point les exploits de mon bras ; | Votre Majesté, Sire, a vu mes trois combats : | Il est bien malaisé qu'un pareil les seconde, | Qu'une autre occasion à celle-ci réponde* (Corneille). *Jusqu'ici les effets secondent sa promesse* (Racine). || **2.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Imiter, égaler quelqu'un, renouveler son exemple : *Et ne supprimez pas, voulant qu'on vous seconde, | Quelque petit savant qui veut venir au monde* (Molière). *Le reste du monde n'a rien de beau qui vous seconde* (Richelet, 1680). || **3.** Aider quelqu'un de quelque manière, être pour lui un second, un appui dans son action, dans son existence : *Nous prions tous Dieu de te seconder dans tes entreprises* (Balzac). *Depuis la mort de mon père, qu'elle* [ma mère] *avait si bien secondé durant sa vie, c'était sur moi seul qu'elle penchait son visage énergique...* (Lacretelle). || *Spécialem.* Assister quelqu'un en tant que second, être son collaborateur direct ou son auxiliaire dans une tâche : *Être bien secondé par son adjoint, par ses collaborateurs. Si votre frère et votre père ne vous secondent point, notre famille, ma mère surtout, qui a le génie des affaires, sera certes très influente* (Balzac). || **4.** Appuyer, soutenir une entreprise, un projet : *Seconder les désirs, les desseins de quelqu'un. Vous souhaitez le succès de la liste Laprat-Teulet... À cet égard, je respecte vos sentiments, mais je ne puis les seconder* (France). || **5.** En parlant de choses, favoriser quelqu'un dans ses desseins, ou contribuer à la réalisation, à la réussite de quelque chose : *Il est arrivé à ses fins, mais il a été secondé par les circonstances. La proscription de la raison sert à tous les despotismes et seconde toutes les hypocrisies* (Staël).

● SYN. : **3** *appuyer, assister, épauler* (fam.) ; **5** *aider, concourir à, servir.* — CONTR. : **3** *abandonner, contrarier, contrecarrer, laisser tomber* (fam.) ; **4** *se dresser contre, empêcher, gêner, s'opposer à, paralyser ;* **5** *déjouer, desservir, léser.*

secondine [səgɔ̃din] n. f. (bas lat. médic. *secundina,* arrière-faix, du lat. class. *secundus,* qui vient après [v. SECOND] ; 1314, Mondeville, au sens de « choroïde » ; sens actuel, 1685, Furetière). Enveloppe interne de l'ovule des végétaux.

secondipare [səgɔ̃dipar] adj. (de *secondi-,* élément tiré du lat. *secundus,* second [v. SECOND], et de *-pare,* du lat. *parĕre,* enfanter ; 1904, Larousse). Se dit d'une femme qui a accouché deux fois, ou d'une femelle qui a eu deux portées.

sécot, e [seko, -ɔt] adj. et n. (dimin. de *sec ;* av. 1850, Balzac). *Fam.* Qui est très

maigre et comme desséché : *Sa vilaine graisse jaune des premières années avait fondu, et il tournait au sécot* (Zola). *Par la route opposée, le grand-père Aillaume s'en allant de son petit pas vif de vieux sécot, en tête de la famille Eudeline et dans la direction du château...* (Daudet). *Une petite femme brune et sécote* (M. Prévost).

• SYN. : *décharné, diaphane, émacié, étique, squelettique.* — CONTR. : *charnu, dodu, obèse, potelé, replet, rond.*

secouage [səkwaʒ] n. m. (de *secouer ;* 29 nov. 1875, *Journ. officiel,* p. 9800). Travail, opération qui consiste à secouer : *Le secouage des feuilles de tabac.*

secouant, e [səkwɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *secouer ;* fin du XIXe s., A. Daudet). *Fam.* Qui secoue, provoque une commotion, un choc physique ou moral : *Remis à peine de cette émotion, M. Alexandre en dut supporter une autre encore plus secouante* (Daudet).

secouée [səkwe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *secouer ;* fin du XVIe s., dans la loc. *secouée de bride,* « saccade » ; sens 1 et 3, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 2, 1897, P. Loti ; sens 4, 1907, Larousse ; sens 5, 1916, Barbusse). **1.** *Vx* ou *dialect.* Action de secouer, de remuer vivement quelque chose ; mouvement brusque de ce qui est secoué, saccade : *Une brusque secouée de la corde par-devant et par-derrière l'arrêta net* (Daudet). || **2.** *Fam.* et *dialect.* Coup de vent violent : *Ce n'était que l'annonce d'une bourrasque d'automne pour clore la série des vents tièdes, d'une secouée décisive pour achever d'effeuiller les bois* (Loti). || **3.** *Fam.* et *dialect.* Heurt entre personnes, altercation, querelle : *Mais vous n'en aviez pas fini avec ses fantaisies, et jusqu'au jour de la représentation, il fallait s'attendre à de terribles secouées* (Daudet). || **4.** *Pop.* et *dialect.* Volée de coups, correction, réprimande violente : *Recevoir une bonne secouée.* || **5.** *Pop.* Grande quantité, grand nombre : *J'en ai vu toute une secouée à un gueuleton* (Barbusse).

secouement [səkumɑ̃] n. m. (de *secouer ;* 1528, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens moderne, 1538, R. Estienne). *Vx.* Action de secouer : *Ce n'était plus le temps où le langage, les grands airs et les secouements de perruque* [de Villeroy] *passaient pour des raisons* (Saint-Simon). *J'aimais ce réveil brusque du petit jour, cet appel à la vie, au travail, que le coq lance à tout l'horizon, dressé droit sur ses ergots de bataille, avec un grand secouement d'ailes* (Daudet).

secouer [səkwe] v. tr. (réfection [d'après des formes comme *secouons, secouez, secouent,* etc.] de l'anc. franç. *seco[u]rre,* secouer [v. 1174, E. de Fougères], lat. *succutĕre,* secouer par-dessous, ébranler, agiter, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *quatĕre,* secouer, agiter ; 1538, R. Estienne, au sens 1 [avec un sujet désignant une chose, 1871, Littré ; *secouer le cocotier,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1559, Amyot [*secouer la tête,* 1667, Boileau] ; sens 3, 1857, Flaubert ; sens 4, 1550, *Bible Louvain* [littér., XXe s.] ; sens 5, 1538, R. Estienne [*secouer le joug de,* au fig., 1679, Bossuet ; *secouer quelque chose,* au fig., 1671, Boileau ; *secouer sa paresse...,* 26 nov. 1777, Voltaire] ; sens 6, 1588, Montaigne ; sens 7, av. 1778, Voltaire [« réprimander vertement... », 1666, d'après Richelet, 1680 — « malmener, battre », 1636, Monet ; *secouer les puces... à quelqu'un,* 1690, Furetière, art. *puce*]). **1.** Remuer, faire aller vivement en divers sens, par saccades et à plusieurs reprises, quelque chose ou quelqu'un : *Secouer un prunier pour en faire tomber les fruits. Secouer les tapis. Secouer ses vêtements mouillés. Secouer la salade. Secouer violemment une porte fermée. Secouer un dormeur pour le réveiller. Il secoua la pipe dans la charbonnière, faillit, d'un geste machinal, recharger le poêle* (Simenon). *Le cri ne cesse pas.* [...] *Que faire ? Elle secoue le nourrisson de droite à gauche, l'élève au-dessus de sa tête, l'appuie furieusement contre sa poitrine* (Bernanos). || Et avec un sujet désignant une chose : *La bourrasque secoue les arbres. Une vieille voiture qui secoue ses occupants.* || Fam. *Secouer le cocotier,* déloger une personne âgée de sa place pour l'occuper soi-même (par allusion à la coutume de certaines peuplades qui, pour mettre à l'épreuve les forces d'un vieillard, l'obligeaient à grimper en haut d'un cocotier qu'on secouait pour essayer de l'en faire tomber). || *Secouer quelqu'un comme un prunier,* V. PRUNIER. || **2.** Remuer, faire mouvoir rapidement et plusieurs fois une partie de son corps : *Secouer les épaules, la tête, ses bras. Un cheval qui secoue sa crinière. Voyez comme les oiseaux secouent leurs ailes humides et reprennent leur essor !* (Sand). *Je les vois* [...] *secouer pleins de haine leurs triples mentons* (Musset). || Spécialem. *Secouer la tête,* marquer, par un mouvement de la tête, le doute, le refus, la dénégation, l'approbation, etc. : *Tantôt il prenait sa barbe à deux mains et secouait la tête avec défiance, tantôt il allongeait sous son menton le revers de sa main droite* (Fromentin). || **3.** En parlant d'un agent quelconque, agiter quelqu'un ou une partie de son corps d'un mouvement saccadé, convulsif : *Les sanglots qui secouent un enfant. De profonds tressaillements la secouaient* (Zola). *Il se leva et partit, en haussant les épaules, le dos secoué par un accès de fou rire* (Rolland). *Il est secoué de fièvre, il voit tout dans un brouillard* (Aragon). *À midi, la fièvre était à son sommet. Une sorte de toux viscérale secouait le corps du malade, qui commença seulement à cracher du sang* (Camus). || **4.** Faire tomber, faire partir quelque chose, chercher à s'en débarrasser par des mouvements brusques et répétés : *Secouer la poussière de son manteau. Comme un lion captif qui secouerait sa chaîne* (Hugo). *Trois ou quatre tours si savamment rompus qu'ils auraient secoué loin de moi la guêpe la plus acharnée* (Sainte-Beuve) ; et littér. : *Il récusa les carnages, les charniers futurs qui s'offraient à lui en grand nombre. Il haussa les épaules comme pour en secouer le cauchemar* (Caillois). || Fig. *Secouer la poussière de ses sandales,* V. SANDALE. || **5.** Fig. *Secouer le joug,* s'affranchir de la tyrannie, de la servitude. || Fig. *Secouer le joug de,* tenter de se libérer de la tutelle de : *Secouer le joug de l'étranger. Secouer le joug des passions. L'on a enrichi la langue de nouveaux mots, secoué le joug du latinisme et réduit le style à la phrase purement française* (La Bruyère). || Fig. et littér. *Secouer quelque chose,* tenter de s'affranchir d'une contrainte, de se défaire d'une chose pesante, pénible ou désagréable : *Secouer la routine, les préjugés. Si l'Italie a subi pendant trois siècles la décadence et la servitude, c'est faute d'avoir secoué les traditions municipales et romaines* (Taine). *Il secoua ses dernières illusions de célibataire* (About). *Étienne marcha devant lui, au hasard, n'ayant d'autre but que de secouer sa fièvre* (Zola). *Combien je suis heureux de l'attitude du Pape ! La persécution est la vie de l'Église. Voici enfin secouée cette horrible léthargie du siècle passé* (Claudel). || Fig. *Secouer sa paresse, sa torpeur,* se décider à travailler, à agir. || **6.** *Fig.* Remuer fortement quelqu'un, compromettre son équilibre physique ou moral : *Son accident l'a beaucoup secoué et il se remet lentement. Un vieillard secoué par les épreuves. Si mon état continue, adieu les tragédies ; j'ai été vivement secoué, et j'ai la mine d'aller trouver Sophocle, avant de faire comme lui des tragédies à quatre-vingts ans* (Voltaire). *La franchise un peu brutale de cette lettre l'avait secouée, mais sans l'irriter* (Montherlant). || **7.** *Fig.* et *fam.* Exhorter quelqu'un, par des procédés sans douceur, à sortir de son indolence, de sa paresse, de son inaction : *Secouer son personnel. On entend* [...] *d'étranges exclamations de la dame secouant et activant son monde* (Daudet). || *Par extens.* et *fam.* Réprimander vertement quelqu'un : *Secouer un élève. Secouer ses enfants.* || Pop. *Secouer les puces, le paletot à quelqu'un,* le malmener quelque peu, le traiter sans ménagement, en actes ou en paroles.

• SYN. : **1** *agiter ; ballotter ;* **2** *balancer, branler, hocher ;* **6** *bouleverser, ébranler, retourner* (fam.) ; **7** *bousculer, harceler, talonner ; attraper* (fam.).

◆ **se secouer** v. pr. (1538, R. Estienne, au sens de « remuer fortement et à plusieurs reprises » ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 3, 30 déc. 1774, Voltaire). **1.** Se remuer en tous sens pour se débarrasser d'une chose incommodante : *Un chien mouillé qui se secoue.* || **2.** Se donner du mouvement, remuer vivement, étirer ses membres pour se dégourdir : *Je me levai, me secouai, la faim me prit, je m'ache-*

minai gaiement vers la ville (Rousseau). || **3.** *Fig.* Réagir contre l'inertie, l'abattement, ne pas céder au découragement : *Amusez-vous, secouez-vous, occupez-vous* (Voltaire). *Par moments, elle se secouait ; elle voulait prendre une résolution virile...* (Balzac).

• SYN. : **1** *s'ébrouer ;* **2** *s'agiter ;* **3** *se réveiller.*

secoueur, euse [səkwœr, -øz] n. (de *secouer ;* 1611, Cotgrave [« personne qui secouait le blé... », début du XX^e s.]). Personne qui secoue quelque chose. (Rare.) || *Spécialem.* et *vx.* Personne qui secouait le blé pour séparer le grain de la paille : *Les secoueurs leur préparaient d'énormes fourchées* (Pérochon).

◆ **secoueur** n. m. (sens 1, 1782, *Encycl. méthodique* [d'abord *secoueux,* 1765, *Encyclopédie,* Planches, IV, 10] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Instrument utilisé en fonderie pour détacher des moules en sable les pièces qui y sont coulées. || **2.** Dispositif d'une batteuse qui assure la récupération des derniers grains restant dans la paille et l'évacuation de celle-ci.

secourable [səkurabl] adj. (de l'anc. v. *secourre,* porter secours à [v. SECOURIR] ; v. 1155, Wace, écrit *socurable* [*secourable,* v. 1170, *Floire et Blancheflor*], au sens 1 [*tendre... des mains secourables,* av. 1559, J. Du Bellay] ; sens 2, fin du XVI^e s.). **1.** Qui secourt volontiers autrui : *Un homme secourable. La main qui m'a fait du thé ce soir-là savait être secourable sans trembler* (Giono). || *Tendre une main, des mains secourables (à quelqu'un),* lui proposer spontanément aide et assistance. || **2.** *Vx.* Qui peut être secouru : *Une ville assiégée qui n'est secourable que par mer.*

secoureur, euse [səkurœr, -øz] adj. et n. (de l'anc. v. *secourre,* porter secours à [v. l'art. suiv.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sucureor ;* fin du XIV^e s., E. Deschamps, écrit *secourrere ; secoureur,* XV^e s.). Qui secourt, aime à secourir. (Rare.)

secourir [səkurir] v. tr. (réfection [d'après *courir*] de l'anc. v. *sucurre,* porter secours à [1080, *Chanson de Roland*], *secorre* [v. 1155, Wace], *secourre* [XIII^e s., Godefroy], lat. *succurrere,* se trouver dessous dans sa course, courir vers, courir au secours, porter secours à, remédier à, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *currere,* courir ; 1410, Godefroy, dans la construction intransitive *scourir a* [*secourir a,* v. 1460, G. Chastellain], « porter secours à [quelqu'un] » ; comme v. tr., au sens 2, 1534, Rabelais ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 3, 1559, Amyot). [Conj. **21.**] **1.** Venir en aide à quelqu'un qui se trouve exposé à un danger pressant : *En face de la blessée, que secouraient les meilleures de la bande, je vois Carmen tenue par cinq ou six commères* (Mérimée). *Vite ! Vite ! mes frères, secourez mon amant !* (France) ; et par extens. : *Secourir une ville qui va être prise par l'ennemi.* || **2.** Venir en aide à quelqu'un qui est dans le besoin : *Moi aussi j'irai par le monde punissant les méchants et secourant les malheureux pour le bien des hommes* (France). || **3.** Apporter un soulagement à un état pénible : *Secourir les misères de ses semblables.*

• SYN. : **1** *porter assistance, prêter main-forte, venir à la rescousse ;* **2** *aider, assister, défendre, protéger, soutenir ;* **3** *soulager.*

secourisme [səkurism] n. m. (de *secouriste ;* 1946, P. Deniker et R. Legendre). Ensemble des moyens pratiques et thérapeutiques simples qui peuvent être mis en œuvre immédiatement pour porter secours aux personnes en danger et leur donner les premiers soins.

secouriste [səkurist] n. (de *secours ;* 1750, Brunot, au sens de « celui qui faisait subir, en guise de secours, des tourments aux convulsionnaires de Saint-Médard » ; sens actuel, 1835, Raymond). Membre d'une société de secours pour les victimes d'un accident, d'une catastrophe : *Une association de secouristes.*

◆ adj. et n. (1964, Larousse). Se dit d'une personne capable d'appliquer les gestes ou les méthodes du secourisme : *Les pisteurs secouristes sont utiles dans les grandes stations de ski. Les secouristes de la Croix-Rouge française sont bénévoles.*

secours [səkur] n. m. (de l'anc. v. *secourre,* porter secours à, d'après le lat. *succursum,* supin de *succurrere,* secourir [v. SECOURIR] ; v. 1050, *Sponsus,* écrit *socors* [*secors,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *secours,* fin du XII^e s., *Floovant*], au sens 1 [*appeler au secours...,* 1643, Corneille ; *au secours !,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1668, Molière [en législation sociale, 1878, Larousse] ; sens 3, 1671, Molière [aussi « ensemble des personnes qui viennent porter secours à quelqu'un »] ; sens 4, 1904, Larousse [*centre de secours, premier secours,* 1964, Larousse] ; sens 5, 1968, Larousse [aussi « organisation d'ensemble de cette action »] ; sens 6, v. 1190, *Sermons de saint Bernard ;* sens 7, 1677, M^me de Sévigné [*...d'un grand secours ; n'être d'aucun secours à quelqu'un,* av. 1872, Th. Gautier] ; sens 8, XIII^e s., *Chanson d'Antioche*). **1.** Action de secourir une personne en danger, dans le besoin : *Aller, accourir, courir, se porter, venir au secours de quelqu'un. Demander secours. Un bras solide va me donner son secours qui ne défaut point* (Colette). || *Appeler au secours, à son secours,* réclamer de l'aide de façon pressante, quand on est exposé à un danger : *Il* [Léopold] *n'était pas encore au bout du couloir qu'il entendit l'avocat crier et appeler au secours* (Aymé). || Ellipt. *Au secours !,* cri par lequel on appelle à l'aide, en cas de danger : *On entendit au fond de l'impasse des appels sinistres : Au secours ! A moi !* || **2.** Aide financière, matérielle, fournie à une personne dans le besoin (s'emploie surtout au plur.) : *Merci, camarades ! j'avais grand besoin de vos secours* (Sartre). *Des secours en espèces, en nature.* || En législation sociale, somme allouée exceptionnellement à une personne ou à une famille dans la détresse, soit par un organisme public, soit par un organisme privé, soit par une personne charitable : *Accorder des secours aux sinistrés, aux réfugiés, aux victimes d'une catastrophe.* || *Sociétés de secours mutuel,* v. MUTUEL. || **3.** Ensemble des moyens et des méthodes à employer pour porter aide et assistance à une victime ou à une personne en danger : *Il y a un feu important au Louroux, d'où on a téléphoné pour réclamer du secours* (H. Bazin). *Secours à donner en cas d'urgence. Secours aux noyés. Porter les premiers secours à un automobiliste blessé dans un accident.* || *Par extens.* et *fam.* Ensemble des personnes qui viennent porter secours à quelqu'un : *Patientez encore un peu, les secours arrivent.* || **4.** *Grand secours,* ensemble constitué par des canalisations d'eau en charge, indépendantes de celles du service journalier, et par des déversoirs permettant d'inonder, en ouvrant une vanne, certains locaux particulièrement exposés à l'incendie (scènes de théâtre, grands magasins, etc.). || *Centre de secours,* lieu de stationnement du matériel de lutte contre l'incendie des sapeurs-pompiers, prêt à être mis en service à la moindre alerte. || *Premier secours,* motopompe à action immédiate. || **5.** *Secours en montagne,* action de porter assistance aux alpinistes égarés ou blessés en montagne et de ramener dans la vallée les corps de ceux qui ont été victimes d'accidents mortels. || Organisation d'ensemble de cette action. || **6.** Ce qui sert occasionnellement d'aide, d'intermédiaire : *Cet étendard glorieux, par le secours de qui René II déconfit les Bourguignons et leur téméraire chef devant sa ville de Nancy* (Barrès). *Le son ne peut se répandre sans le secours de l'air. Il a réussi dans la carrière sans le secours d'aucune compromission.* || **7.** *Être d'un grand, d'un puissant secours à quelqu'un,* lui être très utile dans une circonstance donnée : *Vous me dites des merveilles de votre santé* [...], *la Saône vous aura été d'un grand secours avec sa tranquillité* (Sévigné). *Je crains de ne pouvoir vous être d'un grand secours, étant donné mon infirmité. Sa mémoire lui a été d'un puissant secours en cette occasion.* || *N'être d'aucun secours à quelqu'un,* ne lui servir à rien, ne l'aider en rien : *Il savait que sa troupe d'épouvantails ne pouvait lui être d'aucun secours* (Gautier). || **8.** Renfort militaire, en armement ou en hommes : *Les maquisards reçurent le secours d'un abondant parachutage. Enfin arriva un secours de cinq mille hommes.*

• SYN. : **1** *aide, assistance ;* **2** *aumône, charité, don, libéralité, obole, offrande, subside, subvention ;* **3** *soins ;* **6** *appui, recours, ressource.*

◆ **De secours** loc. adj. (av. 1559, J. Du Bellay [*chapelle, éclairage, sortie, train de secours,* 1964, Larousse ; *poste de secours,* 1907, Larousse ; *roue de secours,* 1935, Acad.]). Qui est destiné à servir en cas de nécessité : *Un terrain de secours communiqua par T.S.F. « Avion en vue »* (Saint-Exupéry). *Déplier un lit de secours pour coucher des invités imprévus.* || *Chapelle de secours,* chapelle érigée sur une nouvelle paroisse, en attendant l'érection d'une église. || *Éclairage de secours,* éclairage permettant de ne pas interrompre l'exploitation d'un établissement en cas de défaillance de l'éclairage normal. || *Poste de secours,* endroit ou local où se tient en permanence un médecin, et où se trouvent des moyens de sauvetage et des médicaments destinés à parer à un accident, à soigner des blessés, etc. : *Une autre* [partie des blessés] *est évacuée à l'arrière sur le poste de secours plus vaste aménagé dans la tranchée de la route de Béthune* (Barbusse). || *Roue de secours,* à bord d'une voiture, d'un car ou d'un camion, roue supplémentaire logée dans le coffre, sous le capot ou sur la carrosserie, et substituée en cas de crevaison ou d'éclatement d'un pneu à la roue défaillante. || *Sortie, issue de secours,* dans une salle de spectacle ou de réunion, issue supplémentaire prévue pour une évacuation rapide du public en cas d'incendie ou de tout autre danger. || *Train de secours,* train comprenant une grue de relevage, des wagons d'agrès, éventuellement des dortoirs, un atelier et du matériel sanitaire, constamment maintenu prêt à partir et utilisé, en cas d'accident, pour le dégagement des voies et le relevage du matériel.

secousse [səkus] n. f. (fém. substantivé de *seco[u]s,* secoué [v. 1215, Pean Gatineau], part. passé de l'anc. v. *seco[u]rre,* secouer [v. SECOUER] ; v. 1462, *Cent Nouvelles,* au sens 1 [*secousse musculaire,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1534, Rabelais ; sens 3, 1690, Furetière [*secousse sismique...,* 1904, Larousse] ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, 1559, Amyot ; sens 6, 1659, Chapelain ; sens 7, 1888, Villatte). **1.** Ébranlement momentané, total ou partiel, subi par un corps : *Les secousses étaient si dures que les courroies me blessaient aux épaules* (Saint-Exupéry). *Avec la secousse du départ* [du train], *tous se mettent à exécuter quelques gestes* (Butor). *Donner, imprimer, recevoir une secousse.* || *Secousse musculaire,* contraction du muscle provoquée par une excitation unique. || **2.** *Class.* Élan : *Un homme prend sa secousse pour courir, pour sauter* (Furetière, 1690). || **3.** *Secousse sismique, secousse tellurique,* ou simplem. *secousse,* chacune des oscillations du sol produites par un tremblement de terre : *L'amplitude des oscillations d'un fil à plomb accroché à une potence et les effets des secousses sur les objets fragiles — vibrants, agités, déplacés ou cassés — peuvent fournir une échelle : A faible, B moyen, C fort, D violent* (H. Bazin). || **4.** Atteinte brutale qui affecte un individu dans son équilibre physiologique et/ou psychique : *Il eut ce tressaillement qui précède les grandes secousses* (Hugo). *Cette opération, ce deuil ont été pour lui de terribles secousses.* || **5.** *Fig.* Mouvement violent qui met en jeu l'équilibre d'un ensemble, d'un organisme, d'une institution : *Après les premières secousses, nous reprîmes une vie régulière* (Sainte-Beuve). *L'Amérique du Sud est en proie à d'incessantes secousses politiques. La grande secousse de mai 1968.* || **6.** *Class.* Attaque, critique : *Les secousses qu'il a données à mon ouvrage ne me troublent pas* (Chapelain). || **7.** *Pop. Ne pas en ficher, ne pas en foutre une secousse,* ne pas se donner la peine de travailler : *Le noble se bat, se bat, se fait tuer, mais à part ça n'en fout pas une secousse* (Romains).

• SYN. : **1** *cahot, saccade, soubresaut ;* **4** *bouleversement, choc, commotion, coup, ébranlement ;* **5** *agitation, perturbation, remous, tourmente, trouble.*

◆ **Par secousses** loc. adv. (av. 1714, Fénelon [aussi au fig.]). Par mouvements brusques et saccadés : *Le cheval avança par secousses, toujours vacillant, jusqu'au talus* (Duras) ; au *fig.,* par périodes fiévreuses, par accès : *Travailler par secousses.*

◆ **Sans secousse** loc. adj. ou adv. (début du XIX[e] s., M[me] de Staël). Sans action brusque, progressivement, sans trouble : *Navigation délicieuse, sans fatigue, sans secousse* (Daudet). *Faire évoluer une société sans secousse est un art difficile.*

◆ **À secousse, par secousse** loc. adv. (1580, Montaigne [*à... ; par...,* 1690, Furetière]). *Class.* Par à-coup : *L'édition des « origines italiennes » ne va qu'à secousse* (Chapelain). *L'épilepsie ne prend que par secousse, et à diverses reprises, à ceux qui en sont tourmentés* (Furetière, 1690).

1. secret, ète [səkrɛ, -ɛt] adj. (lat. *sēcrētus,* séparé, distinct, isolé, retiré, caché, secret, part. passé adjectivé de *sēcernere,* séparer, mettre à part, de *sē-,* préf. marquant la séparation, et de *cernere,* distinguer, discerner ; v. 1175, Chr. de Troyes, puis v. 1360, Froissart, au sens 6 [*secré,* var. plus pop., milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes*] ; sens 1, 1180, P. Barbier [*segrei,* var. plus pop., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *maladies secrètes,* 1559, Amyot ; *remèdes secrets,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1538, R. Estienne [*segrei,* var. plus pop., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 4, 1550, *Bible Louvain ;* sens 5, 1580, Montaigne ; sens 7, 1835, Acad. ; sens 8, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'une chose qu'on tient cachée, qui n'est connue que d'un petit nombre de personnes (dans l'emploi d'épithète, se place généralement après le nom) : *Je prévois une lutte secrète entre le gouverneur et le curé* (Musset). *Cette liaison demeura tellement secrète que personne ne la soupçonna* (Maupassant). *Mais, avouée ou secrète, la politique de la monarchie est désormais frappée de suspicion* (Bainville). *Documents, dossiers secrets. Organisations, sociétés secrètes. Négociations secrètes. Messages secrets déchiffrés à l'aide d'un code secret.* || Vx. *Maladies secrètes,* maladies vénériennes. || *Remèdes secrets,* médicaments dont la composition n'est pas divulguée et qui ne sont pas inscrits à la pharmacopée. || *Fonds secrets,* v. FONDS. || *En comité secret,* v. COMITÉ. || **2.** *Police secrète,* et, par abrév. et substantiv., *la secrète,* la Sûreté nationale (vieilli) : *Ce n'est pas un monsieur de la secrète, ni un patron bistro, c'est un marchand de tapis* (Duhamel). || **3.** *Class.* Qui est à l'écart, éloigné des lieux fréquentés : *Que me sert de chercher les bois les plus secrets | Pour les entretenir de mes justes regrets ?* (Racan). || **4.** Qui est dissimulé de telle sorte que seuls les initiés en ont l'usage : *Une porte secrète. Un escalier secret. Un compartiment, un mécanisme, un tiroir secret.* || **5.** Qui ne se laisse pas deviner, pénétrer (dans l'emploi d'épithète, se place parfois avant le nom) : *Est-ce qu'un poids secret t'oppresse ainsi que moi ?* (Lamartine). *Il ne faut pas juger les hommes sur leurs actes* [...], *mais plutôt* [...] *sur leurs pensées secrètes et profondes intentions* (France). *Homme dur ce Trotsky, dont le durcissement volontaire ne détruit pas la secrète humanité* (Mauriac). *Ressentir une peur secrète, un secret dépit. Un charme secret.* || **6.** *Class.* et *littér.* Se dit d'une personne qui, par nature ou intentionnellement, n'extériorise pas ses pensées, ses sentiments ou cache sa conduite : *Je connaissais Noirmoutiers pour l'homme du monde le moins secret* (Retz). *Vos amis et les miens jusqu'alors si secrets* (Racine). *M. d'Astarac était bien trop secret pour montrer ces poupées* (France). *Il* [Marc] *était livide, comme sont certains enfants calmes et secrets qui, une fois ou deux par an, poussent une colère écumante* (Duhamel). *Et, par ailleurs, être secret est la plus grande des forces* (Montherlant). || **7.** *Agent secret,* v. AGENT 2. || **8.** *Chien secret,* syn. de CHIEN MUET.

• SYN. : **1** *clandestin, confidentiel, occulte, sourd, sournois, souterrain, subreptice ;* **4** *dérobé ;* **5** *caché, intérieur, intime, latent, profond ;* **6** *cachottier* (fam.), *dissimulé, fuyant, impénétrable, insaisis- sable, mystérieux, renfermé, réservé.* — CONTR. : **1** *flagrant, notoire, ostensible, patent, public ;* **5** *apparent, évident, manifeste, palpable, perceptible, sensible, tangible, visible ;* **6** *communicatif, démonstratif, expansif, exubérant, indiscret, ouvert.*

2. secret [səkrɛ] n. m. (lat. *sēcrētum,* lieu écarté, retraite, solitude, audience secrète, pensées ou paroles secrètes, papiers secrets, neutre substantivé de l'adj. *sēcrētus* [v. l'art. précéd.] ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [*secrei,* var. plus pop., v. 1112, *Voyage de saint Brendan ; avoir le secret de quelqu'un,*

1673, Racine ; *ne pas avoir de secrets pour quelqu'un,* 1690, Furetière ; *c'est mon secret,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1611, Cotgrave [*secret de la confession,* 1690, Furetière ; *secret professionnel,* 1876, Larousse ; *secret partagé,* 1964, Larousse] ; sens 3, XIVe s., Du Cange, art. *sigillum* [*secret,* n. m., et *sceau du secret* — écrit *scel du secret*] ; sens 4, 1611, Cotgrave [*homme de secret,* « homme de confiance », fin du XVe s., Commynes] ; sens 5, fin du XVe s. [...*en grand secret*] ; sens 6, 1775, Beaumarchais [*être du secret,* même sens, 1690, Furetière] ; sens 7, 1560, *Bible Rebul* [*secrei,* var. plus pop., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 8, 1560, *Bible Rebul ;* sens 9, 1549, R. Estienne [*secrei,* var. plus pop., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 10, 1549, R. Estienne ; sens 11, 1643, Corneille ; sens 12, 1690, Furetière ; sens 13, 1964, Larousse ; sens 14, 1734, Lesage ; sens 15, 1560, *Bible Rebul* [« isolement, retraite », 1653, Bossuet] ; sens 16, 1904, Larousse). **1.** Ce qui doit être tenu caché, ce qu'il ne faut dire à personne : *Pour que sa mère ne pénétrât point le secret de son ménage, elle avait envoyé M. de Mortsauf à Tours* (Balzac). *Confier un secret à quelqu'un. Détenir un secret. Deviner un secret. Dévoiler, divulguer, ébruiter, livrer, trahir un secret. Secrets de défense nationale.* || *Secret d'État,* v. ÉTAT (§ IV, n. 3). || *Secret de Polichinelle,* v. POLICHINELLE. || *Avoir le secret de quelqu'un,* savoir la chose qu'il veut tenir cachée. || *Ne pas avoir de secrets pour quelqu'un,* ne rien lui dissimuler. || Fam. *C'est mon secret,* se dit à une personne pour refuser de l'informer d'une chose. || *Garder un secret, le secret,* v. GARDER (§ III, n. 10). || **2.** Silence qu'on observe sur ce qui a été confié : *Combien il est digne d'aimer dans le secret quand la femme est flatteuse pour votre vanité* (Montherlant). *Le secret paraît nécessaire à l'heureux aboutissement de cette négociation. Exiger un secret absolu. S'assurer du secret d'un complice. Vous pouvez compter sur notre secret.* || *Secret de la confession,* syn. de SCEAU DE LA CONFESSION. || *Secret professionnel,* interdiction légale de divulguer une information qu'on a obtenue dans l'exercice de ses fonctions. || *Secret partagé,* théorie selon laquelle le médecin traitant pourrait communiquer à un médecin-conseil d'une caisse de sécurité sociale des renseignements confidentiels couverts par le secret professionnel sans trahir celui-ci, puisque le médecin-conseil est tenu par la même obligation. || **3.** *Sceau du secret,* ou simplem. *secret,* sceau royal, distinct du grand sceau, et dont, depuis le XIIIe s., les rois de France se servaient pour cacheter les lettres closes et les missives, pour sceller les lettres patentes relatives à l'Hôtel, ou certains mandements particuliers. || **4.** *Class.* Discrétion : *Il ne lui fallait parler de rien, parce qu'il était léger et sans secret* (Retz). || **5.** *Annoncer, confier, dire une chose sous le secret, sous le sceau du secret, du plus grand secret, en grand secret,* la communiquer en recommandant instamment de ne la divulguer à personne. || **6.** Fam. *Être dans le secret,* être dans la confidence d'une affaire. || Fam. *Être dans le secret des dieux,* v. DIEU. || **7.** Ce qu'il y a de plus caché, de plus intime : *Il pénétrera dans vos hôtels princiers, dans vos alcôves, dans le secret de ces petites maisons si bien fermées* (Nerval). *J'appris ainsi que pour entrer dans le secret des choses, il faut d'abord se donner à elles* (Beauvoir). *Elle sait que c'est là, dans le dessin abstrait de ces murs et de ces trottoirs, qu'est dissimulé le secret de sa conscience* (Le Clézio). || **8.** La raison cachée, la cause profonde : *Avoir le secret de la conduite de quelqu'un. Le secret de leur faiblesse une fois connu, tout fut perdu* (Chateaubriand). || **9.** Ce qu'il y a de plus difficile, ce qui exige une initiation spéciale dans un art, dans une science, etc. : *Le vers insaisissable dans ses secrets d'élégance et de facture* (Hugo). *Créer l'illusion avec trois fois rien, c'est le secret de la poésie, du roman* (Triolet). *Être initié aux secrets de la mécanique ondulatoire. Connaître tous les secrets du métier.* || **10.** Moyen caché, ou connu d'un petit nombre de personnes, pour réussir quelque chose, pour atteindre un but : *La patience arabe est une arme de trempe extraordinaire dont le secret leur appartient comme celui de leur acier* (Fromentin). *La nation* [...] *retrouvait avec le sens de sa mission le secret de sa puissance et le signe de la victoire* (France). *Il y a un « secret » de faire les vers, comme il y en a un de jouer du violon* (Valéry). *Donner, communiquer un secret de fabrication.* || **11.** *Class.* Moyen ingénieux : *D'un loup écorché vif appliquez-vous la peau | Toute chaude et toute fumante ; | Le secret sans doute en est beau | Pour la nature défaillante* (La Fontaine). || **12.** Mécanisme caché qu'il faut manœuvrer d'une certaine manière, ou combinaison qu'il faut connaître : *Puis de l'autre côté du mur que troue, au fond du potager, une petite porte à secret, on trouve un boistaillis* (Gide). *Coffre, meuble, serrure, tiroir à secret.* || **13.** *Dispositif de secret,* dispositif qui a pour objet de rendre impossible, ou tout au moins de gêner, l'interception des communications radiotéléphoniques. || **14.** Lieu isolé dans une prison : *Mettre un dangereux malfaiteur au secret. La mise au secret d'un jeune délinquant.* || **15.** *Class.* Lieu situé à l'écart, retiré ou loin de la vue d'autrui : *Elle garde le logis et travaille sous les yeux de* [...] *Dieu, qui se plaît à la garder dans ce secret* (Bossuet) ; *par extens.,* isolement, retraite : *Il fuit le grand monde, devenu extrêmement amoureux du secret et de la solitude* (Bossuet). || **16.** *Secret du roi,* organisme diplomatique parallèle, que Louis XV dirigea personnellement à la fin de son règne, et à l'insu de ses ministres, à partir de 1743.

● SYN. : **1** *mystère ;* **7** *intimité, profondeur, recoin, repli, tréfonds ;* **8** *clef, énigme ;* **9** *arcanes, art ;* **10** *astuce* (fam.), *ficelle* (fam.), *procédé, recette, science, truc* (fam).

◆ **En secret** loc. adv. (sens 1, 1538, R. Estienne [*en secrei,* var. plus pop., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 2, 1669, Boileau). **1.** Sans témoins : *Recevoir quelqu'un en secret. Négocier en secret un compromis.* || **2.** En cachant ses pensées, ses sentiments : *Il appelait en secret des changements* (France).

3. secret [səkrɛ] n. m. (emploi spécialisé de *secret* 2 [le procédé de fabrication de cette solution ayant d'abord été un secret] ; 1876, Larousse [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *secréter*]). Solution de nitrate mercurique acide, obtenue en dissolvant quelques gouttes de mercure dans l'acide nitrique, et utilisée pour la confection du feutre de chapellerie.

secrétage [səkretaʒ] n. m. (de *secréter ;* 1790, *Annales de chimie,* 1re série, VI, 307). Travail par lequel les chapeliers feutrent les peaux en les traitant avec le secret.

secrétaire [səkretɛr] n. (lat. médiév. *secretarius,* secrétaire, tiré du lat. class. *sēcrētum,* secret [v. SECRET 2], sur le modèle du lat. impér. *sēcrētarium,* lieu retiré, tribunal secret, sanctuaire, lui-même dér. de l'adj. du lat. class. *sēcrētus,* secret [v. SECRET 1] ; v. 1180, *Vie de saint Evroult,* au sens de « tabernacle » [peut-être du lat. impér. *sēcrētarium,* v. ci-dessus] ; sens I, 1, milieu du XIVe s., Machaut [« personne capable de... rédiger des lettres... », 1935, Acad.] ; sens I, 2, 1871, Littré ; sens I, 3, 1935, Acad. ; sens I, 4, 1636, Monet [*secrétaire de l'Assemblée nationale...,* 1876, Larousse — *secrétaire du Corps législatif,* sens analogue, 1871, Littré ; *secrétaire général de l'Assemblée nationale...,* 1964, Larousse ; *secrétaire perpétuel de l'Académie française,* 1729, d'Olivet, 32] ; sens I, 5, 1964, Larousse ; sens I, 6, 1871, Littré [*secrétaire général du gouvernement, à la présidence de la République,* 1964, Larousse] ; sens I, 7, v. 1570, Carloix [*secrétaire d'État de Sa Sainteté,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 8, 1690, Furetière ; sens I, 9, 1964, Larousse [*secrétaire général... de préfecture,* 22 déc. 1789, d'après Larousse, 1878 — *secrétaire de maison de ville,* « adjoint au maire », 1636, Monet] ; sens I, 10, début du XXe s. [dans un journal, 1964, Larousse] ; sens II, 1934, J. Romains).

I. 1. *Autref.* Personne dont l'emploi était de rédiger les lettres, ou tout autre espèce de texte, pour le compte d'une autre personne à laquelle elle était attachée : *Le commissaire de police frappa deux petits coups à la porte, son secrétaire entra* [...] *et se mit à écrire* (Balzac). *Le secrétaire d'un homme considérable ne pouvant habiter un garni d'étudiant, il lui meubla un appartement de garçon quai Voltaire, sur la*

cour (Daudet). || *Auj.* Personne capable de sténographier et de dactylographier du courrier, de rédiger des lettres, de classer la correspondance et de répondre au téléphone : *Une secrétaire sténodactylo. Un secrétaire comptable. Accompagné de son secrétaire, le commissaire arrivait qui voulait d'abord entendre les déclarations de Grand* (Camus). || **2.** Anc. *Secrétaires de la main,* secrétaires intimes du roi qui savaient imiter parfaitement son écriture. || **3.** Personne qui assiste un directeur, un chef de service, etc., et qui, en particulier, est chargée de la correspondance : *Secrétaire de direction. Secrétaire d'architecte. Secrétaire juridique.* || **4.** Personne qui assiste le président ou le dirigeant d'une assemblée, d'une organisation, et qui, éventuellement, rédige les procès-verbaux des séances : *Secrétaire d'une académie de province. Secrétaire d'une association de sauvegarde, d'un comité de défense, d'une amicale.* || *Secrétaire de l'Assemblée nationale, du Sénat,* membre du bureau de l'Assemblée à laquelle il appartient, chargé d'assister le président en enregistrant le nom des parlementaires qui demandent la parole, en constatant les votes, etc. || *Secrétaire général de l'Assemblée nationale, du Sénat,* fonctionnaire placé sous l'autorité du bureau de l'Assemblée, qui a la direction effective des services de celle-ci, et qui assiste le président en séance. || *Secrétaire perpétuel de l'Académie française,* membre du bureau de la Compagnie qui est le seul à être élu à vie par ses collègues. || **5.** *Secrétaire de séance,* personne qui, de façon occasionnelle, est désignée, choisie, ou se porte volontaire pour rédiger le procès-verbal de la réunion à laquelle elle assiste. || **6.** *Secrétaire général,* haut fonctionnaire qui remplit des fonctions de coordination entre les divers services d'un département ministériel qui sont placés sous ses ordres. || *Secrétaire général du gouvernement,* haut fonctionnaire qui assiste au Conseil des ministres et en rédige les procès-verbaux, et qui dirige certains services de la présidence du Conseil ou du Premier ministre. || *Secrétaire général de la présidence de la République,* fonctionnaire nommé par le chef de l'État pour diriger l'ensemble des services civils de la présidence. || **7.** *Secrétaire d'État,* v. ÉTAT (§ IV, n. 3). || *Secrétaire d'État de Sa Sainteté,* cardinal qui remplit en fait, auprès du pape, le rôle de Premier ministre. || **8.** *Secrétaire d'ambassade,* fonctionnaire employé dans une ambassade, à divers degrés de responsabilité. || **9.** *Secrétaire d'administration,* fonctionnaire chargé des travaux de rédaction. || *Secrétaire général de mairie, de préfecture,* fonctionnaire chargé d'assister un maire, un préfet, et de diriger les services administratifs d'une mairie (dans les communes d'une certaine importance), d'une préfecture : *Dans les petites communes de France, c'est souvent l'instituteur qui exerce les fonctions de secrétaire de mairie.* || **10.** *Secrétaire de rédaction,* personne qui collabore à la rédaction d'un périodique, d'une œuvre collective. || *Secrétaire de rédaction d'un journal,* journaliste qui assure la mise en pages d'un quotidien.

II. Titre porté par les responsables de certains syndicats ou partis politiques à divers niveaux de la hiérarchie : *Secrétaire de cellule, de section, de fédération, d'union départementale. Le secrétaire national d'un syndicat d'enseignants. Le premier secrétaire d'un grand parti d'opposition. Le secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique.*

◆ n. m. (sens I, 1, v. 1265, Br. Latini ; sens I, 2, 1636, Corneille ; sens II, 1, 1745, Havard [*secrétaire-armoire,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1690, Furetière ; sens III, 1780, Buffon).

I. 1. *Class.* Dépositaire des secrets, des confidences de quelqu'un : *Tu seras de mon cœur l'unique secrétaire | Et de tous mes secrets le grand dépositaire* (Corneille). || **2.** *Class.* Écrivain public : *Dedans Saint-Innocent il se fit secrétaire* (Corneille).

II. 1. Meuble servant de table à écrire et de commode, divisé en trois parties : à la partie supérieure, un tiroir surmonté d'une corniche et d'une tablette de marbre ou de bois ; à la partie intermédiaire, un abattant garni d'un cuir et découvrant des tiroirs étagés ; à la base, des tiroirs dissimulés par des vantaux : *Le secrétaire en bois de rose regorgeait de merveilles inaccessibles* (Colette). *Dans un tiroir de son secrétaire gisaient, alignées, une vingtaine de couronnes de laurier en carton peint* (Martin du Gard). *Le papier est dans le premier tiroir du secrétaire* (Giono). [On a dit aussi SECRÉTAIRE-ARMOIRE.] || **2.** Manuel contenant des modèles de lettres à l'usage des personnes incapables d'en rédiger elles-mêmes : *Combien de lettres de circonstance ont été copiées dans un quelconque « Parfait Secrétaire ! ».*

III. Nom donné parfois au serpentaire, à cause des longues plumes qu'il a sur l'oreille.

secrétaire-rédacteur [səkretɛrredaktœr] n. m. (de *secrétaire* et de *rédacteur* ; 1964, Larousse [art. *secrétaire*]). *Secrétaire-rédacteur de l'Assemblée nationale, du Sénat,* fonctionnaire qui a la tâche de rédiger le compte-rendu analytique des séances de l'Assemblée à laquelle il est attaché.

● Pl. *des* SECRÉTAIRES-RÉDACTEURS.

secrétairerie [səkretɛrri] n. f. (de *secrétaire* ; 1407, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XVII, 322], écrit *secretairie* [*secretererie,* 1493, Martial d'Auvergne ; *secrétairerie,* milieu du XVI^e^ s.], au sens de « office de secrétaire » ; sens 1, 1568, L. Le Roy ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1896, Zola). **1.** Lieu où les secrétaires d'une administration font et délivrent leurs expéditions, et où ils gardent les minutes. || **2.** Ensemble des employés d'une secrétairerie. || **3.** *Secrétairerie d'État,* organisme administratif que dirige le cardinal secrétaire d'État, au Vatican.

secrétariat [səkretarja] n. m. (dér. savant de *secrétaire* ; 1538, *Revue historique* [I, 138], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [« ensemble des secrétaires... », 1893, *Dict. général*] ; sens 3-4, 1964, Larousse [aussi *secrétariat général du gouvernement, à la présidence de la République*]). **1.** Emploi, fonction de secrétaire : *École de secrétariat. Secrétariat de direction.* || **2.** Bureau où travaillent des secrétaires ; ensemble des secrétaires qui y travaillent : *S'adresser au secrétariat.* || **3.** *Secrétariat d'État,* ensemble des services dirigés par un secrétaire d'État. || **4.** *Secrétariat général permanent de la Défense nationale,* organisme chargé de préparer et d'exécuter les décisions du Premier ministre touchant la coordination de la Défense nationale. || *Secrétariat général du gouvernement,* organisme chargé de préparer et d'exécuter les décisions du président du Conseil et du Premier ministre. || *Secrétariat général à la présidence de la République,* organisme chargé de préparer et d'exécuter les décisions du président de la République.

secrétariat-greffe [səkretarjagrɛf] n. m. (de *secrétariat* et de *greffe* 1 ; 30 déc. 1965, d'après Larousse, 1975). Nouvelle appellation du greffe depuis la réforme du 30 novembre 1965 et le décret du 30 novembre 1967.

● Pl. *des* SECRÉTARIATS-GREFFES.

secrète [səkrɛt] n. f. (part. passé fém. substantivé de *secret* 1 ; XIII^e^ s., *Assises de Jérusalem,* au sens de « trésorerie d'un prince » ; sens 1, fin du XV^e^ s., Molinet ; sens 2, 1660, Brunot ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1963, FEW, XI, 376 *b*). **1.** Calotte de fer que l'on portait, du XV^e^ au XVII^e^ s., sous la coiffure pour protéger la tête : *J'ai cousu dans votre bonnet une bonne petite secrète de fer* (Maindron). || **2.** Jupon de dessous que les femmes portaient au XVII^e^ siècle et qui était fixé à la chemise. || **3.** Nom donné naguère à l'oraison qui précède la préface, et qui était toujours récitée à voix basse, sauf les derniers mots *(per omnia...)* : *Ils ne détiennent pas de messe particulière, mais sont dotés d'une oraison, d'une secrète* (Huysmans). || **4.** Abrév. de POLICE SECRÈTE (v. SECRET 1).

secrètement [səkrɛtmɑ̃] adv. (de *secret* 1 [v. ce mot] ; v. 1355, Bersuire [*secredement,* var. plus pop., v. 1120, *Psautier d'Oxford*]). De façon secrète, cachée : *Il a demandé qu'on le fasse entrer secrètement* (Musset).

C'est comme si le village déjà, secrètement ennemi, s'ouvrait devant ses pas (Bernanos).
• SYN. : *à la dérobée, en catimini* (fam.), *clandestinement, discrètement, en sous-main, en tapinois* (fam.), *furtivement, incognito, sous le manteau, subrepticement.* — CONTR. : *manifestement, ostensiblement, ouvertement, publiquement.*

secréter [səkrete] v. tr. (de *secret* 3 ; 1776, *Encyclopédie* [*Suppléments,* II, 323 *b*]). Soumettre à l'opération du secrétage : *Secréter des peaux.*

sécréter [sekrete] v. tr. (de *sécrét*[*ion*] ; 1798 [ventôse an VI], *Bulletin des sciences* [p. 89], au sens 1 ; sens 2, 1893, Courteline). [Conj. **5 b.**] **1.** En parlant de tissus organiques, de glandes, élaborer sous forme de sécrétion : *Le foie sécrète la bile. Un suc poisseux comme la soie que sécrète la chenille* (Sarraute). ‖ **2.** *Fig.* Répandre autour de soi, d'une façon naturelle et quasi involontaire : *Cet homme à l'esprit si lucide et si bien ordonné, sécrétait un fouillis autour de lui* (Chardonne). *Il* [Serrac] *est sale avec lyrisme. Il a l'air de suer la crasse, de la produire, de la sécréter* (Duhamel). *Un individu qui sécrète l'ennui.*
• SYN. : **2** *distiller.*

secréteur [səkretœr] n. m. (de *secréter ;* 1er semestre 1806, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* p. 104). Ouvrier qui fait le secrétage.

sécréteur, trice [sekretœr, -tris] adj. (de *sécrét*[*ion*] ; v. 1560, Paré, dans la loc. *faculté sécrétrice,* faculté de faire le choix entre ce qui est bon et ce qui est mauvais ; sens 1 [de *sécréter,* comme le sens 2], 1753, P. Tarin [en botanique, 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui opère la sécrétion ; qui sert à la sécrétion : *Glande sécrétrice. Canal sécréteur.* ‖ En botanique, se dit des organes qui élaborent diverses substances, souvent aromatiques. ‖ **2.** *Individu sécréteur,* individu dont les liquides organiques (salive, suc gastrique, bile, urine, liquide amniotique) renferment les antigènes correspondant aux groupes sanguins classiques A, B, O.

sécrétine [sekretin] n. f. (de *sécréter ;* 1902 [d'après Robert, 1964], puis 1923, Larousse). Hormone secrétée par la muqueuse duodénale à l'arrivée du chyme, et qui déclenche la sécrétion du suc pancréatique et du suc intestinal.

sécrétion [sekresjɔ̃] n. f. (lat. *sēcrētio,* séparation, de *sēcrētum,* supin de *sēcernere,* séparer [v. SECRET 1] ; 1495, Bloch-Wartburg, au sens de « action de séparer une chose d'une autre » ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, v. 1740, d'après Trévoux, 1752). **1.** Opération par laquelle les cellules d'un organisme animal ou végétal élaborent des substances qui sont évacuées : *Sécrétion endocrine, exocrine. La sécrétion salivaire. Le latex, les matières résineuses, les essences sont des produits de la sécrétion végétale.* ‖ **2.** Substance ainsi produite : *Une abondante sécrétion.*

sécrétoire [sekretwar] adj. (de *sécrét*[*ion*] ; 1711 [d'après Trévoux, 1752], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Relatif à la sécrétion : *Troubles sécrétoires.* ‖ **2.** *Nerfs sécrétoires,* filets nerveux qui agissent directement sur la sécrétion d'une glande, indépendamment de toute action vaso-motrice.

sectaire [sɛktɛr] n. (de *secte ;* 1566, W. Richard, au sens 2 [« protestant »] ; sens 1, 1722, Houtteville). **1.** *Vx.* Adepte d'une religion, d'une secte religieuse (sans idée péjorative) : *Le Talmud, de même que le Coran, défend à ses sectaires la reproduction de la figure humaine* (Gautier). ‖ **2.** *Péjor.* Adepte d'une secte religieuse condamnée par la communion principale dont elle s'est détachée : *Les partisans de la bulle se croyaient fondés à traiter les jansénistes comme des sectaires déclarés* (d'Alembert).
◆ n. et adj. (1er juin 1871, *Revue des Deux Mondes,* p. 531). Personne qui fait preuve d'intolérance et d'étroitesse d'esprit à l'égard des opinions religieuses, philosophiques ou politiques des autres : *L'évangile de Jean montre les arrière-pensées du sectaire* (Renan). *Ceux qui le connaissent savent* [...] *qu'il n'a de fanatisme d'aucune sorte, que jamais aucune de ses pensées ne fut d'un sectaire* (France). *Un militant sectaire.*
• SYN. : *fanatique, intolérant.* — CONTR. : *éclectique, libéral, tolérant.*
◆ adj. (1871, Littré, au sens de « propre à une secte » ; sens actuel, 1964, Robert). Se dit de ce qui manifeste du sectarisme : *On ne peut imaginer enseignement plus sectaire que celui que je reçus* (Beauvoir). *Une attitude sectaire.*

sectarisme [sɛktarism] n. m. (dér. savant de *sectaire ;* fin du XIXe s., Bloch-Wartburg, puis 1907, Larousse). Intransigeance plus ou moins agressive de ceux qui ne respectent pas la liberté de pensée d'autrui : *Le sectarisme religieux a été, au XVIe siècle, à l'origine de longues guerres civiles. Ce néophyte est d'un sectarisme insupportable.*
• SYN. : *fanatisme, intolérance.* — CONTR. : *éclectisme, tolérance.*

sectateur, trice [sɛktatœr, -tris] n. (lat. *sectator,* celui qui accompagne, disciple, tenant d'une doctrine, de *sectatum,* supin de *sectari,* suivre partout, fréquentatif de *sequi,* suivre [au pr. et au fig.] ; 1403, *Internele Consolacion*). Partisan avoué d'un système, d'une opinion, d'une doctrine religieuse ou philosophique : *Les sectateurs d'Arius. Les sectateurs de Çākyamuni. L'auteur de « l'Esprit des lois » n'est point du tout sectateur de la religion naturelle ; mais il voudrait que son critique fût sectateur de la logique naturelle* (Montesquieu). *Certains de nos adversaires nous accusent sérieusement d'être les sectateurs du diable* (Romains).
• SYN. : *adepte, adhérent, partisan, sectaire.*

secte [sɛkt] n. f. (lat. *secta,* ligne de conduite, parti, école philosophique ou religieuse, de *sequi,* suivre [au pr. et au fig.] ; v. 1155, Wace, écrit *siecte* [*secte,* début du XIVe s., Tobler-Lommatzsch], au sens de « doctrine religieuse ou philosophique » ; sens 1, av. 1648, Voiture ; sens 2, v. 1230, *Antéchrist,* écrit *sete* [*sexte,* v. 1360, Froissart ; *secte,* 1525, W. Richard] ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Ensemble de personnes qui professent un même système philosophique, une même doctrine : *La secte d'Epicure. Faute d'un courant spirituel fort, il poussera, comme champignons, trente-six sectes qui se diviseront les unes les autres* (Saint-Exupéry). ‖ **2.** Partie, généralement minoritaire, d'une communion religieuse qui s'est détachée de celle-ci à la suite de divergences doctrinales : *La jeune Apolline Bertrand, agenouillée avec six témoins au pied de la Vierge, dans un magnifique décor de lumières et de fleurs, rejeta les erreurs de l'infâme secte* (Barrès). *La secte des anabaptistes, des mormons, des quakers.* ‖ **3.** Petit groupe animé par une idéologie doctrinaire.
• SYN. : **1** *école ;* **3** *chapelle, clan, coterie, parti.*

secteur [sɛktœr] n. m. (lat. *sector,* celui qui tranche [et, à basse époque, « secteur, en géométrie »], de *sectum,* supin de *secare,* couper, mettre en tranches, en morceaux, diviser ; 1542, Bovelles [51], au sens I, 2 [*secteur d'une sphère ; secteur sphérique,* 1835, Acad.] ; sens I, 1, 1871, Littré [*secteur circulaire,* 1876, Larousse — *secteur,* même sens, milieu du XVIe s.] ; sens II, 1, 1904, Larousse [« portion d'une enceinte fortifiée qui est sous le commandement d'un officier » , 1871, Littré ; dans des opérations de pacification..., *matériel de secteur* et *secteur de surveillance,* 1964, Larousse ; *secteur défensif, fortifié,* 1975, *Lexis ; secteur privé de feux,* 1876, Larousse — dans le combat de l'infanterie..., 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1923, Larousse ; sens II, 4, 1953, Robert, art. *coin ;* sens II, 5, 1933, J. Romains [*secteur sauvegardé,* 1975, Larousse] ; sens II, 6, 1907, Larousse [« le courant électrique... » , 1933, Larousse] ; sens II, 7, 1964, Larousse [*secteur primaire...,* 1962, Robert, art. *primaire*] ; sens II, 8, 1939, Giraudoux [*secteur public, semi-public,* 1964, Larousse ; *secteur nationalisé,* 1956, Romeuf, art. *entreprise*] ; sens III, 1, 1876, Larousse [dans un gouvernail, 1964, Larousse ; dans les métiers textiles..., 1904, Larousse] ; sens III, 2, 1975, Larousse).

I. 1. Surface plane limitée par deux segments rectilignes et par un arc de courbe. ‖ *Secteur circulaire,* portion de cercle limitée par deux rayons. ‖ **2.** *Secteur sphérique,* solide engendré par la rotation

d'un secteur circulaire autour d'un diamètre qui ne le traverse pas.

II. 1. Zone de terrain confiée à la défense d'une grande unité : *Il y a dans le secteur du régiment quinze lignes de tranchées françaises* (Barbusse). *Secteur de division, de corps d'armée.* || *Par extens.* Dans certains cas, et spécialement dans les opérations de pacification, circonscription territoriale tenue par des unités dont l'importance est de l'ordre du régiment, et dont le chef, ou *commandant de secteur,* est investi de pouvoirs étendus dans tous les domaines intéressant les opérations, le maintien de l'ordre, la protection des personnes et des biens. || *Matériel de secteur,* matériel militaire de toute nature, adapté à un terrain déterminé, que les troupes chargées de la défense de celui-ci trouvent sur place et laissent à celles qui les relèvent. || *Secteur défensif, fortifié,* circonscription territoriale aménagée dès le temps de paix en vue de la défense des frontières. || *Secteur privé de feux,* dans un ouvrage fortifié, zone située en avant du saillant et non battue par les feux de ses défenseurs ; *par extens.,* dans le combat de l'infanterie, portion de terrain non battue par les feux adverses et utilisée de préférence pour la progression vers l'ennemi. || *Secteur de surveillance,* zone de terrain déterminée avec précision, confiée à la surveillance d'un guetteur ou à l'intervention d'une arme déterminée. || *Sous-secteur,* v. à l'ordre alphab. || **2.** *Secteur maritime,* subdivision militaire d'une région maritime. || **3.** *Secteur postal,* adresse postale conventionnelle donnée par le service de la Poste aux armées, pour conserver secret le lieu de stationnement des troupes. || **4.** *Fam.* Endroit quelconque : *Qu'est-ce que tu fiches dans ce secteur ?* || **5.** Subdivision administrative d'une ville, d'une région : *Cette commune comprend un important secteur rural. Se présenter aux élections dans le sixième secteur de Paris. L'Équipement a classé cette commune dans le secteur ouest du schéma directeur.* || *Secteur sauvegardé,* quartier de ville ancienne présentant un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles : *Le secteur sauvegardé de la ville de Dole s'étend sur 114 ha.* || **6.** Subdivision d'un réseau de distribution électrique : *Une panne de secteur. Une trop forte tension sur le secteur ;* le courant électrique distribué dans un local d'habitation ou de travail : *Brancher un appareil sur le secteur. Ce magnétophone fonctionne soit sur (le) secteur, soit sur piles.* || **7.** Partie, aspect particulier d'un ensemble ; domaine : *S'intéresser au secteur économique. Un secteur clé de l'industrie. Un aride secteur des mathématiques. La poésie est un secteur de la littérature complètement ignoré de nombreux lecteurs.* || *Secteurs primaire, secondaire, tertiaire,* divisions de l'activité économique d'un pays (le primaire correspondant à la production des matières, le secondaire à leur transformation, et le tertiaire au commerce, au transport et à l'administration). || **8.** *Secteur privé,* ensemble des entreprises appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé. || *Secteur public* ou *nationalisé,* ensemble des entreprises dépendant directement de l'État. || *Secteur semi-public,* ensemble des organismes de droit privé gérés suivant des directives émanant des pouvoirs publics, par exemple les caisses de Sécurité sociale.

III. 1. Nom donné dans diverses technologies à une pièce, généralement métallique, ayant la forme d'un secteur géométrique. || *Spécialem.* Pièce métallique fixée à la tête de la mèche d'un gouvernail, et qui lui transmet l'effort du servomoteur soit au moyen de drosses, soit directement. || *Spécialem.* Organe qui règle le mouvement des broches dans les métiers textiles renvideurs. || **2.** Bloc d'informations consécutives correspondant à l'organisation physique des informations sur une piste de disque magnétique.

• SYN. : **II, 4** *coin* (fam.), *parages.*

sectile [sɛktil] adj. (lat. *sectilis,* fendu, susceptible d'être coupé, de *sectum,* supin de *secare,* couper [v. l'art. précéd.] ; v. 1560, Paré). Qui a la propriété de se détacher instantanément : *Le lézard a une queue sectile.*

sectilité [sɛktilite] n. f. (dér. savant de *sectile ;* 1975, Larousse). Propriété que possède un corps de se fragmenter.

section [sɛksjɔ̃] n. f. (lat. *sectio,* action de couper, coupure, amputation, division [en géométrie], de *sectum,* supin de *secare,* couper, diviser ; milieu du XIV^e s., au sens de « dissension, scission » ; sens I, 1, fin du XIV^e s. [*section mouillée,* 1908, Martonne — *section d'un cours d'eau,* même sens, 1871, Littré] ; sens I, 2, 1690, Furetière [aussi « profil longitudinal ou transversal exécuté sur un dessin... »] ; sens I, 3, 1564, Forcadel, p. 4 [« intersection » et « ensemble des points communs à deux surfaces », 1671, d'après Richelet, 1680 ; *section normale..., plane, principale,* 1871, Littré] ; sens I, 4, 1694, Acad. ; sens I, 5, 1953, Larousse ; sens II, 1, 1655, Pascal ; sens II, 2, 1871, Littré ; sens II, 3, 1949, Larousse [« partie d'une voie de communication » , 1964, Robert] ; sens II, 4, 1964, Larousse ; sens II, 5, 1790, Brunot [*section de commune, de vote,* 1964, Larousse ; *section électorale,* 1964, Larousse — *section,* même sens, 1790, Brunot ; *sections parisiennes,* 1964, Larousse — *sections,* même sens, 27 juin 1790, d'après Larousse, 1876] ; sens II, 6, 1835, Acad. ; sens II, 7, 1862, V. Hugo [*section du parti communiste,* XX^e s. ; *section syndicale,* milieu du XX^e s. ; *section syndicale d'entreprise,* 27 déc. 1968, *Journ. officiel*] ; sens II, 8, 1789, Brunot ; sens II, 9-10, 1964, Larousse ; sens II, 11, 1798, Schwan [*chef de section,* 1871, Littré ; *demi-section, sections spéciales,* 1964, Larousse ; *section... halte !,* XX^e s.] ; sens II, 12, 1798, Schwan [*section administrative spécialisée, section technique de l'armée,* 1964, Larousse] ; sens II, 13, 1964, Larousse [aussi *section de l'état-major général*] ; sens II, 14, 1964, Larousse).

I. 1. Action de couper ; endroit où une chose est coupée, tranchée : *Le chirurgien effectue la section et la ligature des artères. Le nombre de cercles concentriques sur la section d'une tige de plante permet de compter l'âge de cette tige.* || *Section mouillée,* en hydrologie, surface obtenue en coupant transversalement par un plan vertical un cours d'eau, et qui sert à la mesure du débit. || **2.** Dessin en coupe destiné à mettre en évidence certaines particularités d'un édifice, d'une machine, etc. : *Section transversale, longitudinale, latérale.* || *Spécialem.* Profil longitudinal ou transversal exécuté sur un dessin représentant un édifice, de manière à montrer les hauteurs et profondeurs des divers étages. || **3.** En mathématiques, coupe pratiquée par un ensemble dans un autre. || Syn. de INTERSECTION. || Ensemble des points communs à deux surfaces : *La section d'une surface par un plan est la courbe dont les points sont à la fois sur la surface et dans le plan.* || *Section conique,* v. CONIQUE, n. f. || *Section droite d'un cône, d'un cylindre, d'un prisme,* v. DROIT, E 1. || *Section normale en un point d'une surface,* section de la surface par un plan contenant la normale à la surface en ce point. || *Section plane,* courbe ou surface produite par l'intersection d'un solide et d'un plan. || *Section principale,* section normale pour laquelle la courbure de l'intersection est, au point considéré, la plus grande ou la plus petite. || **4.** *Point de section,* point commun à deux lignes qui se coupent. || **5.** *Section efficace,* surface apparente que présente un noyau d'atome à un bombardement par corpuscules.

II. 1. Division ou subdivision d'une œuvre écrite : *Ce premier manuscrit était écrit de suite, sans section ; tous les sujets y étaient confondus* (Chateaubriand). *Une première classification très générale s'impose donc : grouper, d'une part, les textes qui se rapportent à cet ouvrage* [de Pascal] *sur la Religion et grouper les autres, d'autre part. Il y a lieu ainsi d'envisager deux sections* (Lafuma). || **2.** En biologie, division d'un grand genre, ou groupe d'espèces présentant des affinités. || **3.** Chacun des tronçons d'une ligne de transports en commun qui permettent d'établir les droits à percevoir sur un trajet (autobus, tramway, trolleybus) : *Un*

trajet de quatre sections. || Partie d'une voie de communication : *Une section de route particulièrement dangereuse. Une section d'autoroute non soumise à péage.* || **4.** *Section morte,* dans le bobinage des machines électriques, élément qui ne fait pas partie du circuit d'un enroulement, et dont la seule utilité est de remplir un espace inutilisé. || **5.** Division administrative d'une ville, d'une académie, etc. || *Section de commune,* partie d'un territoire d'une commune, érigée en personne morale possédant et gérant les biens affectés à l'utilité collective de ses habitants. || *Section électorale,* subdivision d'une commune dont il est admis que les habitants ont des intérêts distincts à défendre, et qui, de ce fait, bénéficient d'une représentation distincte au sein du conseil municipal. || *Section de vote,* local où est organisé un bureau de vote lorsque plusieurs bureaux fonctionnent dans la même commune. || Anc. *Sections parisiennes,* nom donné aux 48 circonscriptions découpées dans Paris en mai 1790, et abolies par le Directoire. || **6.** Catégorie introduite dans un classement quelconque : *Section littéraire. Section scientifique.* || **7.** Groupement local, parfois professionnel, constituant une subdivision d'un parti, d'un syndicat : *Une réunion de section.* || *Section du parti communiste,* groupement de cellules. || *Section syndicale,* division d'une fédération. || *Section syndicale d'entreprise,* ensemble des syndiqués affiliés à un même syndicat dans une entreprise : *Ce n'est qu'en décembre 1968 qu'a été légalement reconnue la section syndicale d'entreprise.* || **8.** Subdivision d'une chambre de justice, d'un tribunal ou d'une cour : *C'était donc aux Soixante et Onze, et non à la section pénale du Grand Conseil, que la décision appartenait* (Caillois). || **9.** Dans l'administration ferroviaire, division du service de la voie et des bâtiments, comprenant un certain nombre de districts. || **10.** *Section homogène,* partie d'une entreprise, d'une usine ou d'un atelier, constituée de machines ou de moyens de production semblables, dont les coûts horaires de fonctionnement sont très proches. || **11.** Nom donné à l'unité immédiatement inférieure à la compagnie, dans l'infanterie et le génie : *Les coudes au corps, les dents serrées, les sections partaient au pas de course : gauche, droite ! gauche, droite !* (Daudet). *Le Commandant-Duboc, qui avait à son bord une section de fusiliers, entrait dans le port* (De Gaulle). || *Chef de section,* officier ou sous-officier commandant une section. || *Demi-section,* petite unité d'infanterie comprenant, en 1914, deux escouades, et commandée par un sergent. (Pl. *des* DEMI-SECTIONS.) || *Sections spéciales,* unités disciplinaires où sont incorporés les insoumis et les militaires punis de plus de cent jours de prison en une année. || *Section... halte !,* commandement officiel par lequel est imposé l'arrêt à un petit groupe de fantassins en marche au pas cadencé. || **12.** Petite unité des services formant corps : *Section d'infirmiers, de sapeurs.* || *Section administrative spécialisée,* organisme militaire et administratif créé en Algérie en 1956 pour prendre en charge l'administration d'une zone déterminée et assurer une décentralisation des services du territoire : *Au bout du village, sur un éperon de roche, le poste est bâti. Un mur entoure la maison de l'officier chef de la Section administrative spécialisée (S. A. S.) et de ses adjoints* (J. Roy). || *Section technique de l'armée* (par abrév. S. T. A.), organisme placé sous les ordres du chef d'état-major de l'armée et chargé d'étudier à son profit les programmes d'armement, de mettre au point et de réceptionner les nouveaux matériels en cours d'expérimentation, ainsi que l'application à l'armée des méthodes psychotechniques de sélection du personnel. || **13.** *Section d'état-major,* élément d'un bureau d'état-major. || *Section de l'état-major général,* subdivision du cadre des officiers généraux, comprenant les généraux en activité *(première section)* et les généraux du cadre de réserve *(deuxième section).* || **14.** Groupe de deux ou trois bombardiers volant de conserve.

• SYN. : **I, 1** *sectionnement.* || **II, 1** *chapitre, coupure, paragraphe, partie.*

sectionale [sɛksjɔnal] adj. f. (de *section ;* 21 déc. 1872, *Bulletin des lois*). *Forêt sectionale,* forêt qui appartient à une section de commune.

sectionnaire [sɛksjɔnɛr] n. (de *section ;* 25 déc. 1793, Robespierre, comme adj., au sens de « qui a rapport à la section électorale [pendant la Révolution] » ; comme n., au sens actuel, 1802, Flick). Nom donné, sous la Révolution française, aux membres des sections de Paris.

sectionnement [sɛksjɔnmɑ̃] n. m. (de *sectionner ;* 1871, Littré, au sens I ; sens II, 1-2, 1964, Larousse).

I. Action de sectionner ; résultat de cette action : *Le sectionnement d'une artère.*

II. 1. Organisation d'un réseau de caténaires en secteurs pouvant être isolés électriquement les uns des autres au moyen de disjoncteurs et de sectionneurs. || **2.** Division d'une circonscription administrative en plusieurs circonscriptions électorales.

• SYN. : **I** *section.*

sectionner [sɛksjɔne] v. tr. (de *section ;* 1796, *le Néologiste françois,* d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964 [qui ne donnent pas d'indication de sens] ; sens I-II, 1871, Littré [*sectionniser,* « diviser par sections », 1793, Brunot]).

I. Couper nettement et complètement : *Le chirurgien a sectionné le polype avec habileté. Cet ouvrier a eu deux doigts sectionnés par la scie à ruban.*

II. Diviser par sections, en plusieurs éléments : *Sectionner un district, une ville en plusieurs circonscriptions électorales.*

• SYN. : **I** *trancher.* || **II** *fractionner, morceler.*

sectionneur [sɛksjɔnœr] n. m. (de *sectionner ;* 1924, P. Poiré, Perrier et Joannis [*Supplément*], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Appareil de sécurité destiné à interrompre la continuité d'un conducteur ou à l'isoler d'autres conducteurs, mais ne fonctionnant qu'à vide (par opposition au *disjoncteur,* qui permet de réaliser des coupures en charge). || **2.** Appareil qui n'est capable d'interrompre que des courants très faibles.

sectoriel, elle [sɛktɔrjɛl] adj. (dér. savant de *secteur ;* 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 21 avr. 1964, *le Monde*). **1.** En mathématiques, se dit de figures en forme de secteurs de cercle ou associées à une division de la sphère : *Harmoniques sectorielles.* || **2.** Qui appartient à un secteur économique déterminé : *Un contrat sectoriel. Des prévisions, des revendications sectorielles.*

sectorisation [sɛktɔrizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *secteur ;* 9 mars 1968, *le Monde* [en psychiatrie ; « action de diviser en secteurs... », 10 août 1968, *le Monde*]). Action de diviser en secteurs, de répartir en secteurs, notamment dans les domaines administratif et économique : *La sectorisation des universités autonomes. Une politique de sectorisation agricole.* || *Sectorisation en psychiatrie,* division administrative de départements en secteurs géographiques desservis par un hôpital psychiatrique, des hôpitaux généraux comprenant des services de psychiatrie et des services extra-hospitaliers.

sectoriser [sɛktɔrize] v. tr. (de *sectoris[ation]* ; 1975, *Lexis*). Diviser en secteurs, répartir par secteurs : *Sectoriser l'enseignement de la médecine dans les C. H. U.*

séculaire [sekylɛr] adj. (lat. *saecularis,* séculaire [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « du siècle, séculier »], de *saeculum,* siècle [v. SIÈCLE] ; fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens, au sens de « séculier, qui appartient au siècle » ; sens 1, 1690, Furetière [*jeux séculaires,* 1611, Cotgrave — d'abord écrit *jeux séculares,* 1549, Rabelais ; *chant séculaire,* 1876, Larousse — *poème séculaire,* même sens, 1718, Acad.] ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 3, v. 1745, d'après Bescherelle, 1845 ; sens 4, 1812, Mozin [*inégalités séculaires,* même sens, 1796, Laplace]). **1.** Qui a lieu chaque siècle, qui se fait de cent ans en cent ans : *Les gens du pays, qui montent encore aux dates séculaires de septembre sur la montagne, ne savent guère ses annales*

(Barrès). *Une fête, une cérémonie séculaire. Un jubilé séculaire.* || *Jeux séculaires,* jeux publics que l'on célébrait à Rome environ une fois par siècle. || *Chant séculaire,* poème que l'on chantait le troisième jour des jeux séculaires. || **2.** *Année séculaire,* année qui termine un siècle : *On ouvre la Porte sainte, à Rome, à chaque année séculaire.* || **3.** Qui est âgé, qui date d'un ou plusieurs siècles, très ancien : *Le vent se lève et va nous balayer d'ici, | Enfant à la mamelle et vieillard séculaire* (Leconte de Lisle). *C'est ce siècle* [le XIX[e]] *qui, à deux reprises, en Allemagne et en Italie, aura vu des haines séculaires de petits États s'abolir en faveur d'une grande passion nationale* (Benda). *Que Jean Racine soit venu vivre à Port-Royal des Champs à l'âge trouble où l'enfant se fait homme, cela nous invite à réfléchir sur ce drame dont une tradition séculaire nous empêche d'avoir conscience* (Mauriac). || **4.** *Variations séculaires,* en astronomie, variations dont les périodes embrassent plusieurs siècles.

• SYN. : **3** *ancestral, antique, centenaire, immémorial, millénaire.*

séculairement [sekylɛrmɑ̃] adv. (de *séculaire ;* 1842, Acad.). De siècle en siècle : *Une tradition séculairement transmise.*

sécularisation [sekylarizasjɔ̃] n. f. (de *séculariser ;* 1567, Papon [3], au sens de « action de séculariser un religieux, une communauté religieuse » ; sens 1, 8 oct. 1743, Voltaire ; sens 2, 1964, Larousse [aussi *indult de sécularisation*]). **1.** Transfèrement d'un bien appartenant à l'Église à une personne morale de droit public. || **2.** En droit canonique et au sens large, port de l'habit séculier par des religieux. || *Indult de sécularisation,* permission accordée à un religieux de quitter pour toujours son institut et de revenir à l'état séculier.

séculariser [sekylarize] v. tr. (dér. savant de *séculier,* d'après le bas lat. ecclés. *saecularis,* du siècle [v. SÉCULIER] ; 1586, Crespet, au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** *Séculariser des personnes,* rendre à la vie laïque des personnes qui appartiennent à la vie ecclésiastique : *Séculariser un monastère, Une religieuse sécularisée.* || **2.** *Séculariser des biens,* transférer les biens d'une communauté religieuse à une personne morale de droit public : *Les biens du clergé ont été sécularisés par l'État en 1789.*

sécularité [sekylarite] n. f. (dér. savant du bas lat. ecclés. *saecularis,* du siècle [v. l'art. suiv.] ; v. 1170, *Vie d'Édouard le Confesseur,* au sens de « mondanité » ; sens 1, milieu du XV[e] s. ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** État du clergé séculier. || **2.** Juridiction séculière d'une église concernant le temporel.

séculier, ère [sekylje, -ɛr] adj. (mot issu [par changement de suff.] de l'anc. franç. *seculer,* qui vit dans le siècle, profane, mondain, temporel [v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], bas lat. ecclés. *saecularis,* du siècle, séculier [v. SÉCULAIRE] ; début du XIII[e] s., Guiot de Provins, au sens 1 [*institut séculier,* 1964, Larousse] ; sens 2, début du XIV[e] s. ; sens 3, v. 1265, J. de Meung [au fig., milieu du XX[e] s.]). **1.** Qui vit dans le siècle, c'est-à-dire dans le monde, hors de la règle d'un monastère (par opposition à *régulier*) : *Prêtre séculier.* || *Clergé séculier,* v. CLERGÉ. || *Institut séculier,* association religieuse dont les membres tendent à l'état de perfection, mais ne sont pas dans la situation canonique des ordres religieux ni des congrégations religieuses. || **2.** *Class.* Profane, mondain (par opposition à *religieux*) : *Corrompre par les vanités de l'éloquence séculière la vénérable simplicité de l'Évangile* (Bossuet). || **3.** Qui appartient au domaine laïque, temporel : *Juridiction séculière. Tribunaux séculiers ;* et au fig. : *Par-delà la société aristocratique mais séculière des artistes, Baudelaire institue un ordre régulier représentant la spiritualité pure* (Sartre). || *Bras séculier,* v. BRAS.

◆ **séculier** n. m. (v. 1265, J. de Meung [d'abord *seculer* — v. ci-dessus —, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence]). Laïque ou prêtre non religieux (par opposition à *régulier* ou à *religieux*) : *On peut dire à l'avance que le clerc loué par des séculiers est traître à sa fonction* (Benda).

séculièrement [sekyljɛrmɑ̃] adv. (de *séculier* [v. ce mot] ; milieu du XIV[e] s. [d'abord *seculerment,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence]). D'une manière séculière ; en séculier : *Vivre séculièrement.*

secundo [sekɔ̃do *ou* səgɔ̃do] adv. (mot lat. de même sens, ablatif neutre adverbialisé de l'adj. *secundus,* second [v. SECOND] ; 1534, Rabelais). En second lieu, deuxièmement. (S'écrit 2° en tête du deuxième article d'une série.)

• SYN. : *deusio* (fam.), *secondement.*

securigera [sekyriʒera] n. m. (lat. scientif. moderne *securigera,* même sens, proprem. « qui porte une hache », du lat. class. *securis,* hache, cognée [de *secare,* couper], et *gerere,* porter ; 1876, Larousse, comme n. f., écrit *sécurigère ;* écrit *securigera,* comme n. m., 1964, Larousse). Plante herbacée à fleurs jaunes, de 20 à 50 cm de hauteur, poussant dans les champs, sur les pelouses, le long des chemins, et appartenant à la famille des papilionacées.

sécurisant, e [sekyrizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *sécuriser ;* 1967, *la Nef,* n° 31, p. 171-172). Qui sécurise : *Une attitude, une atmosphère sécurisante. Tenir des propos sécurisants.*

sécurisation [sekyrizasjɔ̃] n. f. (de *sécuriser ;* 1968, H. Lefebvre). Action de sécuriser.

sécuriser [sekyrize] v. tr. (de *sécuri*[*té*] ; 23 mars 1969, *le Monde* [absol., v. 1970]). Donner un sentiment de sécurité à quelqu'un, lui enlever la crainte, l'anxiété : *Le psychanalyste ne vise pas toujours à sécuriser son patient ;* et absol. : *Les appartements cylindriques ont quelque chose de, psychologiquement, très apaisant : ils enveloppent, protègent, « sécurisent », ramènent au sein maternel* (R. Jean).

• SYN. : *rasséréner, rassurer, tranquilliser.*

sécurité [sekyrite] n. f. (lat. *securitas,* exemption de soucis, tranquillité de l'âme, sécurité, de *securus,* sûr [v. SÛR] ; fin du XII[e] s., puis v. 1480, *Mystère de saint Quentin,* au sens 2 [*...en toute sécurité,* 1588, Montaigne] ; sens 1, 1770, Raynal [*sécurité publique,* 1939, Giraudoux] ; sens 3-4 et 7, 1964, Larousse ; sens 5, 1933, Larousse ; sens 6, 4 oct. 1945, *Journ. officiel ;* sens 8, 1945, d'après Larousse, 1964 ; sens 9, 1964, Larousse [aussi sur un navire de commerce]). **1.** Situation dans laquelle on n'a aucun danger à craindre : *Le traité de notre plus grande victoire... celui de Versailles, a été forgé sur cette devise : notre sécurité* (Giraudoux). *J'ai vécu une vie si incertaine, avec si peu de sécurité, pendant ces huit mois* (Saint-Exupéry). *Assurer la sécurité des personnes et des biens.* || *Sécurité publique,* ensemble des conditions que l'État doit assurer pour permettre à ses citoyens de vivre en paix : *Le gouvernement a dû prendre des mesures de sécurité publique.* || *Compagnies républicaines de sécurité,* v. COMPAGNIE (§ III, n. 2). || **2.** Tranquillité d'esprit qui résulte du sentiment qu'on n'a rien à craindre : *Cet homme est d'une parfaite sécurité d'esprit. Une impression de totale sécurité* || *En sécurité, en toute sécurité,* avec une entière confiance ; sans courir aucun danger ni prendre aucun risque : *Je me sentirai bien plus en sécurité dans la maison d'un commerçant qui fait du marché noir que dans la maison d'un copain* (Triolet). || **3.** Dispositif particulier ou agencement d'une arme à feu inter disant tout fonctionnement sans intervention du tireur, et empêchant notamment tout départ inopiné du coup : *Une bombe atomique est pourvue de multiples sécurités. Placer une arme à la sécurité.* (On dit aussi SÛRETÉ.) || **4.** Degré de confiance qu'on peut accorder à une estimation statistique. || **5.** *Charge de sécurité,* taux de travail, par millimètre carré de section, choisi pour un matériau déterminé, et employé dans les calculs de résistance des matériaux afin d'être sûr de ne dépasser en aucun cas la limite élastique du matériau. || **6.** *Sécurité sociale,* ensemble des mesures collectives qui ont pour objet de garantir les individus et leurs familles contre certains risques sociaux ; ensemble des organismes chargés d'appliquer ces mesures. (En ce sens, s'écrit avec une majuscule.) || **7.** *Sécurité routière,* ensemble des services visant à la protection des usagers de la route. || **8.** *Service de la sécurité militaire,* service créé en 1945 et réorganisé par le décret du 5 avril 1961,

et qui a pour mission d'assurer la protection des personnels, des documents, des matériels et des établissements contre les menées subversives de tous ordres. || **9.** *Officier de sécurité,* officier chargé de la sécurité militaire ; officier d'un navire de commerce chargé spécialement de la lutte contre l'incendie.

• SYN. : **1** *paix, sûreté, tranquillité ;* **2** *ataraxie, calme, confiance, quiétude, sérénité.* — CONTR. : **1** *danger, insécurité, précarité ;* **2** *angoisse, anxiété, appréhension, crainte, défiance, inquiétude.*

◆ **De sécurité** loc. adj. (1933, Larousse [aussi *dispositif de sécurité ; ceinture de sécurité,* 1964, Robert ; *éclairage de sécurité, explosif de sécurité...,* 1964, Larousse ; *glissière de sécurité,* 1975, Larousse, art. *glissière*]). Se dit d'un objet, d'un appareil destiné à empêcher un accident ou à en atténuer les conséquences. || *Ceinture de sécurité,* dispositif d'attache du conducteur et des passagers dans une voiture, des voyageurs dans un avion. || *Dispositif de sécurité,* mécanisme adjoint à un appareil ou à une machine pour éviter, en cas de rupture d'un organe ou de surcharge dangereuse, un accident grave. || *Éclairage de sécurité,* éclairage permettant au public d'un établissement de gagner sûrement et facilement les issues vers l'extérieur en cas de défaillance de l'éclairage normal. || *Explosif de sécurité au grisou et aux poussières,* ou simplem. *explosif de sécurité,* explosif dont le tir, dans les mines de charbon grisouteuses, ne risque pas, s'il est fait conformément aux prescriptions réglementaires, de provoquer un coup de grisou ou un coup de poussière. || *Glissière de sécurité,* bande métallique bordant une route ou une autoroute, ou séparant la chaussée en deux parties égales, et destinée à maintenir sur sa trajectoire normale un véhicule dont le conducteur n'est plus en mesure de contrôler la direction.

sedan [sədɑ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Sedan,* n. du chef-lieu d'arrondissement des Ardennes où se fabrique ce drap ; 1808, Boiste). Drap fin et uni, généralement noir, qui se fabrique à Sedan.

sédatif, ive [sedatif, -iv] adj. (lat. médiév. *sedativus,* même sens, du lat. class. *sedatum,* supin de *sedare,* calmer [v. l'art. suiv.] ; 1314, Mondeville [*eau sédative,* 1855, Nysten]). Se dit de ce qui calme, apaise la douleur ou l'excitation d'un organe : *Le docteur* [...] *prescrivit une médication antispasmodique et sédative qui ne produisit aucun effet sensible* (France). *Le séjour en montagne a une action sédative sur le système nerveux.* || *Eau sédative,* nom usuel de la *lotion ammoniacale camphrée* de la pharmacopée.

◆ **sédatif** n. m. (fin du XV^e s., puis, 1765, *Encyclopédie*). Médicament qui calme la douleur ou l'excitation d'un organe.

• SYN. : *analgésique, antalgique, calmant, tranquillisant.* — CONTR. : *analeptique, excitant, stimulant.*

sédation [sedasjɔ̃] n. f. (lat. *sedatio,* action d'apaiser, de calmer, de *sedatum,* supin de *sedare,* faire asseoir, calmer, apaiser, causatif de *sedēre,* être assis ; 1314, Mondeville). Retour naturel ou artificiel à la normale, d'un organe perturbé dans son fonctionnement.

sédentaire [sedɑ̃tɛr] adj. et n. (Lat. *sedentarius,* à quoi on travaille assis, qui travaille assis, de *sedens, -entis,* part. prés. de *sedēre,* être assis ; 1492, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1-2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1931, P. Valéry). **1.** Se dit d'une personne qui reste le plus souvent assise, dont la profession n'exige pas une dépense physique, des déplacements continuels : *Un bureaucrate est sédentaire. Les sédentaires doivent prendre de l'exercice.* || **2.** Qui sort peu, qui aime à rester chez soi : *Citadin, campagnard, vagabond, sédentaire* [...] | *Partout l'homme subit la terreur du mystère* (Baudelaire). *Le sédentaire que je suis doit aux écrivains voyageurs une profonde gratitude : ils me dispensent d'aller en Orient par le chemin des oiseaux* (Mauriac). || **3.** En géographie, se dit d'une population dont l'habitat est fixe (par opposition à *nomade*).

◆ adj. (sens 1, 1555, Vide, p. 1075 ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Qui ne comporte ou n'exige pas de déplacements : *Un rouge-gorge, de tous les oiseaux le plus familier, le plus intéressant par sa faiblesse, son vol court et ses goûts sédentaires* (Fromentin). *Vie sédentaire. Profession, emploi sédentaire.* || **2.** Ancienne qualification des troupes qui ne devaient pas quitter leur garnison (par opposition aux troupes *de campagne*) : *La garde nationale sédentaire. Les canonniers sédentaires.* || **3.** *Cadre sédentaire,* ensemble du personnel non navigant de l'armée de l'air.

◆ **sédentaires** n. f. pl. (1828, Mozin, au sens de « genre d'araignées » ; sens actuel, 1859, Mozin). Ordre d'annélides polychètes, comprenant les serpules, térébelles et formes voisines, vivant dans des tubes de consistance variée.

sédentairement [sedɑ̃tɛrmɑ̃] adv. (de *sédentaire ;* fin du XVI^e s., puis 1784, Bernardin de Saint-Pierre). De façon sédentaire : *Vivre sédentairement.*

sédentarisation [sedɑ̃tarizasjɔ̃] n. f. (de *sédentariser ;* 1959, Gendarme). Passage de l'état nomade à l'état sédentaire.

sédentariser [sedɑ̃tarize] v. tr. (dér. savant de *sédentaire ;* août 1910, Larousse, p. 760). Rendre sédentaire : *Sédentariser une population nomade.*

◆ **se sédentariser** v. pr. (1959, Gendarme [au fig., 1975, Larousse]). Devenir sédentaire : *Un groupe gitan s'est sédentarisé dans la banlieue ;* et au fig. : *Après avoir bourlingué toute sa vie, il s'est sédentarisé sur la Côte d'Azur.*

sédentarité [sedɑ̃tarite] n. f. (dér. savant de *sédentaire ;* 1819, Boiste). Situation de quelqu'un ou de quelque chose qui ne change pas de place : *Le dépaysement ne constitue peut-être que le piment suprême de la sédentarité* (Arnoux).

sedia gestatoria [sedjaʒɛstatɔrja] n. f. (loc. ital. de même sens, proprem. « chaise à porteurs », de *sedia,* n. f., chaise [du lat. *sedes,* siège], et de *gestatoria,* qui sert à porter [lat. *gestatoria,* fém. de *gestatorius,* qui sert à porter, de *gestatum,* supin de *gestare,* fréquentatif de *gerere,* porter] ; 1904, Larousse). Siège d'apparat où le pape prend place et qui est porté sur les épaules de quelques hommes, dans certaines cérémonies.

sédiment [sedimɑ̃] n. m. (lat. *sedimentum,* élargissement de *sedimen,* dépôt, dér. de *sedēre,* être assis, séjourner, être fixé ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1779, H. B. de Saussure). **1.** Dépôt qui se forme dans un liquide par précipitation des matières en suspension. || **2.** En géologie, dépôt naturel (sables, argiles, etc.) laissé par les eaux, le vent ou d'autres agents externes : *Des sédiments marins, fluviatiles, glaciaires. Un terrain de sédiments.*

• SYN. : **1** *précipité, résidu.*

sédimentaire [sedimɑ̃tɛr] adj. (de *sédiment ;* 1842, Acad. [*roche sédimentaire,* 1876, Larousse ; *bassin sédimentaire,* 1964, Larousse]). Qui s'est formé par sédimentation : *Dépôt sédimentaire.* || *Roche sédimentaire,* l'un des trois types de roches distingués en géologie, dont la formation provient de dépôts accumulés au fond des lacs ou de la mer par des débris minéraux *(roches sédimentaires détritiques)* ou par des débris d'organismes vivants *(roches sédimentaires organiques).* || *Bassin sédimentaire,* région où a régné, pendant une longue période géologique, une tendance à l'affaissement lent, ayant permis l'accumulation de couches de sédiments.

sédimentation [sedimɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *sédiment ;* 1871, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1953, Larousse). **1.** En géologie, accumulation lente et continue de débris déposés par un agent physique : *La sédimentation est particulièrement importante au fond des mers.* || **2.** *Vitesse de sédimentation globulaire,* caractéristique du sang déterminée par un test qui consiste à mesurer la vitesse de chute des hématies dans le sang rendu incoagulable, et qui permet de connaître l'importance d'une inflammation, quelle qu'en soit la nature.

sédimentologie [sedimɑ̃tɔlɔʒi] n. f. (de *sédimento-,* élément tiré de *sédiment,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1964,

Larousse). Partie de la géologie qui a pour objet l'étude de la sédimentation.

sédimentologique [sedimɑ̃tɔlɔʒik] adj. (de *sédimentologie* ; 1964, Larousse). Relatif à la sédimentologie.

séditieusement [sedisjøzmɑ̃] adv. (de *séditieux* ; v. 1355, Bersuire). De façon séditieuse.

séditieux, euse [sedisjø, -øz] adj. et n. (lat. *seditiosus*, factieux, de *seditio* [v. l'art. suiv.] ; v. 1370, Oresme). Qui suscite, dirige une sédition : *Un esprit séditieux. D'allié, de complice des séditieux, il devenait le gendarme, l'ami et le protecteur du faible* (Bainville). *L'agent se fâcha, menaça de me conduire au poste comme séditieux, défaitiste et fauteur de scandale* (Arnoux).

• SYN. : *agitateur, contestataire, émeutier, factieux, frondeur, mutin, rebelle, réfractaire.*

◆ adj. (sens 1, v. 1355, Bersuire ; sens 2, 1662, Bossuet). **1.** Qui pousse au soulèvement contre l'autorité établie : *On conservait dans les placards l'image de l'Empereur, et il y avait des conversations séditieuses, avec des personnes venues de Paris* (Aragon). || **2.** Qui a le caractère d'un soulèvement concerté et préparé contre l'autorité établie : *Un mouvement séditieux.*

• SYN. : **1** *factieux, incendiaire, subversif* ; **2** *révolutionnaire.*

sédition [sedisjɔ̃] n. f. (Lat. *seditio*, désunion, discorde, révolte, soulèvement, de *sed-*, préf. marquant la séparation, et de *itio*, action d'aller, dér. de *itum*, supin de *ire*, aller ; v. 1213, *Fet des Romains*). Soulèvement concerté et préparé contre l'autorité établie : *Depuis la minorité de Saint Louis jusqu'à celle de Louis XIV, on a vu, dans notre pays, les séditions se renouveler* (Bainville). *Fomenter une sédition. Réprimer brutalement une sédition.*

• SYN. : *émeute, insurrection, mutinerie, rébellion, révolte, troubles.*

séducteur, trice [sedyktœr, -tris] n. et adj. (bas lat. ecclés. *seductor*, séducteur, dér. du lat. class. *seductum*, supin de *seducere* [v. SÉDUIRE] ; v. 1370, Oresme [*seduitor*, forme plus pop., v. 1155, Wace ; *l'esprit séducteur*, 1690, Furetière]). *Class.* et *littér.* Qui, par ses paroles, ses conseils, porte à des actions coupables : *C'est à lui* [le corps] *principalement que l'âme s'en prend, comme à son plus dangereux séducteur* (Bossuet). *Le Talmud donne la procédure suivie contre lui* [Jésus] *comme un exemple de celle qu'on doit suivre contre les « séducteurs » qui cherchent à renverser la loi de Moïse* (Renan). || *L'esprit séducteur*, le Démon.

◆ adj. (1546, Rabelais [rare av. 1718, Acad.]). Qui exerce un attrait irrésistible : *Le pouvoir séducteur des mots. Des promesses séductrices.*

• SYN. : *charmeur, ensorceleur, envoûtant, fascinant, séduisant.*

◆ **séducteur** n. m. (1662, Molière). Celui qui séduit une femme ou une jeune fille : *Il ne devrait plus être à ses yeux qu'un complice pernicieux, un séducteur qu'elle devrait fuir à jamais* (Mérimée). *Un séducteur n'a jamais séduit personne. Le malheureux qui porte ce nom n'est que l'homme délégué par les hommes pour détourner d'eux les soins des femmes légères, dépravées ou exigeantes* (Giraudoux).

séduction [sedyksjɔ̃] n. f. (lat. *seductio*, action de prendre à part [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « séduction, corruption »], de *seductum*, supin de *seducere* [v. l'art. suiv.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 [rare av. 1564, J. Thierry] ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1734, Voltaire). **1.** *Class.* et *littér.* Action d'amener quelqu'un à commettre des fautes : *La séduction que le serpent fit à Ève* (Bossuet). || **2.** Action de séduire une femme, une jeune fille : *Aucun des clients ne pouvait se flatter d'avoir fléchi ses rigueurs et le patron lui-même confessait la vanité de ses tentatives de séduction* (Aymé). || **3.** Ce qui, dans une personne ou dans une chose, charme, attire irrésistiblement : *Car la séduction émanait de son être | Comme du diamant le rayon étoilé* (Banville). *Des fragments de journal, quelques lettres nous montrent un jeune être non certes fermé aux séductions du monde* (Mauriac).

• SYN. : **2** *conquête* ; **3** *attirance, attraction, attrait, charme, fascination.*

séduire [sedɥir] v. tr. (lat. *seducere*, emmener à part, à l'écart, séparer [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « séduire, corrompre »], de *sē-*, préf. marquant la séparation, et de *ducere*, tirer hors de, conduire ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan*, au sens 2 ; sens 1, v. 1460, G. Chastellain ; sens 3, 1538, R. Estienne ; sens 4, 1698, Boileau). [Conj. **64.**] **1.** *Class.* Induire en erreur : *Cher Pylade, crois-moi, ta pitié te séduit* (Racine). || **2.** *Class.* Entraîner à commettre des fautes : *Une partie de ces anges se laissa séduire à l'amour-propre* (Bossuet). *Le sénat fut séduit : une loi moins sévère | Mit Claude dans mon lit et Rome à mes genoux* (Racine). || **3.** Amener une femme à commettre l'adultère, une jeune fille à perdre sa virginité : *Putois séduisit la cuisinière* (France). *Je suis né d'un père non dénommé et d'une mère séduite* (Arnoux). || **4.** Charmer quelqu'un, l'attirer irrésistiblement en lui plaisant beaucoup : *Cette ville où se marque si peu le goût de séduire le passant* (Tharaud). *Pourquoi ne pas déclarer tout d'abord que ni Salammbô, ni la Bovary ne m'ont jamais séduit... ?* (Valéry). *Ils espèrent y trouver* [dans l'art] *l'équivalent de la pureté ou de la perfection, de l'absolu qui les avaient d'abord séduits* (Caillois).

• SYN. : **3** *abuser, débaucher, déshonorer* ; **4** *captiver, conquérir, enjôler, ensorceler, envoûter, fasciner, ravir.*

séduisant, e [sedɥizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *séduire* ; 1542, Dolet, au sens de « propre à plaire » [en parlant de paroles] ; sens 1, 1735, Lesage ; sens 2, 1760, Voltaire). **1.** Se dit d'une personne qui charme, qui exerce un vif attrait : *C'est par ces quelques lignes que j'ai connu M. de Rollebon. Comme il m'a paru séduisant et comme, tout de suite, sur ce peu de mots, je l'ai aimé* (Sartre). *Sa voix est si bien timbrée, si puissante et si séduisante que nous succombons à l'enchantement* (Duhamel). || **2.** Se dit de ce qui est propre à tenter quelqu'un, à gagner son adhésion : *Offres séduisantes. Une hypothèse séduisante.*

• SYN. : **1** *attachant, charmant, charmeur, enchanteur, ensorcelant, envoûtant, fascinant, prenant* ; **2** *tentant.* — CONTR. : **1** *antipathique, désagréable, repoussant, répugnant* ; **2** *décourageant, rebutant.*

sedum [sedɔm] n. m. (mot lat. signif. « joubarbe » ; 1680, Richelet, écrit *cedon* ; *sedum*, 1714, d'après Trévoux, 1721). Nom scientifique de *l'orpin*, plante de la famille des crassulacées.

seersucker [sirsəkœr] n. m. (mot angl. de même sens ; 1975, Larousse). Tissu de coton écossais gaufré ou à fines rayures, parfois mélangé à du polyester.

sefardi [sefardi] ou **sefaraddi** [sefaradi] n. et adj. (mot hébreu de même sens, de *Sefarad*, Espagne ; 1933, Larousse [*sefardi*], et 1964, Larousse [*sefaraddi*]). Nom donné aux Juifs d'Espagne et du Portugal au Moyen Âge et, depuis, à leurs descendants, dont divers groupes sont établis dans la péninsule balkanique, en Italie, en Afrique du Nord et en Amérique.

• Pl. *des* SEFARDIM ou *des* SEFARADDIM.

ségala [segala] n. m. (mot occitan de même sens, de l'anc. provenç. *segle* ou *segel*, seigle, lat. *secale*, seigle [V. SEIGLE] ; 1868, Heuzé). Nom donné, dans le Massif central, à des terrains acides formés sur les roches cristallines où l'on ne récoltait guère autrefois que du seigle.

ségestrie [seʒɛstri] n. f. (lat. scientif. moderne *segestria*, même sens, emploi spécialisé du lat. class. *segestria*, fourrure ; 1839, Boiste). Araignée propre aux régions tempérées.

ségétière [seʒetjɛr] n. f. (mot provenç. de même sens, de l'anc. provenç. *sageta*, flèche, lat. *sagitta*, flèche. bout pointu ; 1769, Duhamel du Monceau). Très grand filet en tramail avec lequel on pêche dans les grands fonds, principalement en Méditerranée.

seghia n. f. V. SEGUIA.

segment [sɛgmɑ̃] n. m. (lat. *segmentum*, coupure, entaille, bande, zone, de *secare*,

couper, découper ; 1596, Hulsius, au sens 2 [*segment de droite,* 1893, *Dict. général* — d'abord *segment de ligne droite,* 1871, Littré ; *segment circulaire...,* 1871, Littré — d'abord *segment de cercle,* 1762, Acad. ; *segment sphérique,* 1835, Acad. — d'abord *segment de sphère,* 1691, Ozanam] ; sens 1, 1756, Voltaire ; sens 3, 1923, Larousse [*segment de frein,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1904, Larousse [aussi *segment interannulaire* et *segment musculaire ; segment inférieur,* 1871, Littré] ; sens 5, 1968, Larousse). **1.** *Vx.* Partie d'un tout continu : *On n'a point encore pénétré dans ce segment du globe* (Voltaire). || **2.** En géométrie, portion d'une figure définie. || *Segment de droite,* portion de droite limitée par deux points : *Je mets le cap sur le milieu du segment de droite qui joint Alexandrie au Caire* (Saint-Exupéry). || *Segment circulaire, segment elliptique,* surface comprise entre un arc de courbe et la corde qui sous-tend cet arc. || *Segment sphérique,* portion du volume de la sphère comprise entre deux plans sécants parallèles, ou détachée par un plan sécant. || **3.** En mécanique, anneau métallique coupé qui assure l'étanchéité d'un piston de moteur. || *Segment de frein,* pièce en forme de croissant sur laquelle est fixée une garniture spéciale qui, en frottant contre le tambour du frein, assure le freinage. || **4.** En anatomie, chacun des anneaux du corps d'un annelé ou d'un articulé. || *Segment inférieur,* Partie de l'utérus à terme située entre le col et le corps utérin épais. || *Segment interannulaire,* espace des gaines nerveuses compris entre deux étranglements annulaires de la gaine de myéline. || *Segment musculaire,* espace compris entre deux disques minces des muscles striés. || **5.** En linguistique, résultat de l'opération consistant à découper une chaîne parlée en unités discrètes.

segmentaire [sɛgmɑ̃tɛr] adj. (de *segment ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui est formé de plusieurs segments : *Ne jamais oublier l'origine segmentaire, encore si visible, dans la structure de l'homme* (Romains). || **2.** En médecine, relatif à un segment, une partie d'organe : *Iléite segmentaire.*

segmental, e, aux [sɛgmɑ̃tal, -o] adj. (de *segment ;* 1964, Dauzat-Dubois-Mitterand). En linguistique, relatif à un segment.

segmentation [sɛgmɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *segmenter ;* 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Division en segments, fractionnement. || **2.** En biologie, ensemble des premières divisions de l'œuf après la fécondation : *La segmentation et le cloisonnement des cellules ne sont après tout que des mouvements* (Sully Prudhomme). || **3.** En linguistique, division d'un énoncé en unités discrètes dont chacune représentera un morphème ou, à un autre niveau, un phonème.

segmenter [sɛgmɑ̃te] v. tr. (de *segment ;* 1877, Littré). Couper en plusieurs segments : *Les allées transversales qui segmentent l'allée principale.*

● SYN. : *fractionner, fragmenter, morceler, sectionner.*

segno (al) [alseɲo] loc. adv. (loc. ital. signif. proprem. « au signe », de *segno,* signe, lat. *signum,* marque, signe [v. SIGNE] ; 1776, *Encyclopédie* [*Supplément*]). Indique, sur les partitions musicales, qu'on doit reprendre le morceau au signe marqué.

ségrairie [segrɛri] n. f. (de *ségrayer* [v. ce mot] ; 1286, Du Cange [art. *secretarium*], écrit *segraierie,* au sens de « office de ségrayer » ; sens 1, 1636, Monet, écrit *segraierie* [*ségrairie,* 1685, Furetière] ; sens 2, 1343, Du Cange, écrit *segrayerie* [*ségrairie,* 1685, Furetière]). **1.** Possession d'un bois par indivis. || **2.** Ce bois lui-même.

ségrais [segrɛ] n. m. (de *ségrayer* [v. ce mot] ; 1690, Furetière). Bois séparé de bois plus grands, et qu'on exploite à part.

ségrayer [segrɛje] n. m. (lat. médiév. *secretarius,* gardien d'un district forestier, du lat. class. *secretum,* lieu écarté, audience sans témoin [v. SECRET 2] ; 1336, Godefroy, écrit *segreer* [*segrayer,* 1463, Godefroy], au sens de « garde d'une ségrairie » ; sens actuel, 1636, Monet, écrit *segraier* [*ségrayer,* 1660, Oudin]). Propriétaire d'un bois possédé par indivis.

ségrégabilité [segregabilite] n. f. (dér. savant de *ségréga*[*tion*] ; 1964, Larousse). Dans un mélange hétérogène, tendance que possèdent les plus gros grains à se séparer des autres dans le sens de la pesanteur, pendant le transport.

ségrégatif, ive [segregatif, -iv] adj. (dér. savant de l'anc. v. *segreger,* séparer — un office d'un autre — [1368, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* VII, 141], séparer — une matière d'une autre — [1377, Oresme], lat. *segregare* [v. l'art. suiv.] ; fin du XVI[e] s., puis 1845, Bescherelle, au sens de « qui produit une ségrégation » ; sens actuel, 4 déc. 1967, *l'Express*). Qui pratique ou qui favorise une ségrégation : *Une politique ségrégative.*

● SYN. : *ségrégationniste.*

ségrégation [segregasjɔ̃] n. f. (bas lat. *segregatio,* séparation, du lat. class. *segregatum,* supin de *segregare,* mettre à part, isoler, proprem. « séparer du troupeau », de *sē-,* préf. marquant la séparation, et de *grex, gregis,* troupeau ; 1374, Godefroy, écrit *segregacion* [*ségrégation,* v. 1570, Carloix], au sens de « action de séparer, de mettre à part » ; sens 1-3, 1964, Larousse [aussi « séparation des parties chimiquement hétérogènes... »] ; sens 4, 1933, Larousse [*gîte de ségrégation,* 1964, Larousse]). **1.** Action consistant à tenir certaines personnes à l'écart de certains droits d'une communauté en raison de leur race *(ségrégation raciale),* de leur religion, de leur niveau social, de leur sexe, etc. : *Égalité ou ségrégation, État dans l'État ou colonisation au dehors, toutes les faces du problème noir nous sont familières ; vous le savez insoluble* (Morand). || **2.** Séparation en amas distincts de corps préalablement mélangés : *La ségrégation d'un béton gâché trop liquide fait apparaître, en couches distinctes, laitance de ciment, graviers et cailloux.* || **3.** Inégalité de répartition des éléments qui composent un alliage métallique. || Séparation des parties chimiquement hétérogènes durant la solidification d'un alliage. || **4.** Phénomène géologique caractérisé par la séparation, hors du corps d'une roche endogène, de certains minéraux, généralement basiques, et par leur concentration en apophyses ou en amas. || *Gîte de ségrégation,* gisement dans lequel la concentration des minéraux utiles dans la roche endogène est beaucoup plus poussée que dans le type des gîtes d'inclusion.

ségrégationnisme [segregasjɔnism] n. m. (de *ségrégation ;* 1964, Larousse). Politique de ségrégation, en particulier raciale.

ségrégationniste [segregasjɔnist] adj. et n. (de *ségrégation ;* 1964, Larousse). Qui se fonde sur des principes de ségrégation, qui est partisan de la ségrégation : *La politique ségrégationniste engendre la violence. Des organisations ségrégationnistes.*

● SYN. : *ségrégatif.*

ségrégué, e [segrege] adj. (de *ségrég* [*ation*] ; 17 nov. 1966, *le Monde*). Qui est soumis à la ségrégation raciale.

séguedille [segədij] n. f. (esp. *seguidilla,* même sens, dimin. de *seguida,* suite, part. passé fém. substantivé de *seguir,* suivre, lat. impér. *sequere,* var. du lat. class. *sequi,* suivre ; 1630, Chapelain, écrit *séguidille ; séguedille,* 1687, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964). Danse espagnole rapide, à trois temps, d'origine andalouse : *Elle était grande, sauvage et brune* [...], *évidemment moins apte à enseigner la grammaire qu'à danser la séguedille ou le fandango* (Hermant).

● REM. On trouve aussi l'orthogr. esp. SEGUIDILLA (1876, Larousse).

seguia ou **seghia** [segja] n. f. (ar. *sāqiya,* même sens ; 1897, A. Gide [*seghia*], et 1933, Larousse [*seguia*]). Rigole d'irrigation en Afrique du Nord : *Ils se piétinaient, se chevauchaient, finissaient par trouver tous une place devant l'eau légère qui murmurait comme celle d'une seguia* (Mac Orlan). *L'éclat du jour était délicieux ; l'eau des seghias, je m'en souviens, charmante* (Gide).

seguidilla n. f. V. SÉGUEDILLE.

seicento [sejtʃento] n. m. (mot ital. de même sens, proprem. « [mille] six cents »,

de *sei,* six [lat. *sex,* même sens], et de *cento,* cent [lat. *centum,* même sens] ; 1964, Larousse). Mot désignant le XVII[e] s. littéraire et artistique en Italie.

1. seiche [sɛʃ] n. f. (lat. *sēpia,* seiche, encre, gr. *sêpia,* seiche ; XII[e] s., Tobler-Lommatzsch, écrit *seche ; seiche,* fin du XIII[e] s. [*os de seiche,* 1606, Crespin — *seiche,* même sens, fin du XIX[e] s., Huysmans). Mollusque céphalopode vivant près des côtes, dont la tête présente dix tentacules, et qui peut troubler l'eau en projetant un liquide noir. || *Os de seiche,* ou simplem. *seiche,* lame calcaire friable que la seiche porte sur le dos et que l'on donne aux oiseaux pour s'aiguiser le bec : *Cette cage était vide par suite d'un décès, et une seiche l'habitait, seule, pendue au bout d'un fil* (Huysmans).

2. seiche [sɛʃ] n. f. (emploi spécialisé [avec var. graphique] de *sèche,* « écueils sous l'eau à peu de profondeur » [1730, d'après Trévoux, 1771], fém. substantivé de l'adj. *sec ;* 1742, d'après Trévoux, 1752). Onde stationnaire affectant le niveau des eaux d'un lac, et qui peut être due à des changements de la pression atmosphérique ou à des vents.

séide [seid] n. m. (emploi comme n. commun de *Séide,* n. d'un affranchi de Mahomet aveuglément soumis aux ordres de son maître [personnage de *Mahomet* — 1742 —, tragédie de Voltaire], ar. *Zayd* [*ibn Nāritha*] ; 1819, V. Hugo). Individu qui manifeste à l'égard d'une personne, d'un parti, un dévouement aveugle et fanatique qui peut le mener jusqu'au crime : *Idolâtre de l'empereur, Brideau servit, avec un dévouement de séide, les puissantes conceptions de ce demi-dieu moderne qui, trouvant tout détruit en France, y veulent tout organiser* (Balzac). *Voilà certes qui doit stupéfier les amis et les ennemis, les séides et les antagonistes* (Baudelaire).

• SYN. : *fanatique, nervi, partisan.*

seigle [sɛgl] n. m. (forme demi-savante issue du lat. *secāle,* seigle, dér. de *secāre,* couper ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *soigle ;* début du XIII[e] s., écrit *segle ;* 1286, Godefroy, écrit *seygle ; seigle,* v. 1350, *Glossaire de Paris*). Céréale de la famille des graminées, au grain assez mince et long, qui est cultivée dans les régions nordiques, dans les montagnes et dans les pays pauvres. : *Du pain de seigle.*

seigneur [sɛɲœr] n. m. (lat. *seniorem,* accus, de *senior, senioris,* plus vieux [titre de respect, dès le I[er] s. apr. J.-C.], compar. de *senex, senis,* vieux [et, comme n. m., « vieillard »] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *senior* [*seignur,* 1080, *Chanson de Roland ; seignor, seigneur,* XII[e] s. — *sendra,* au cas sujet, 842, *Serments de Strasbourg,* au sens 1 [*le Grand Seigneur,* 1580, Montaigne ; *droit du seigneur,* 1904, Larousse] ; sens 2, fin du X[e] s., *Vie de saint Léger* [*en grand seigneur,* 1665, La Fontaine ; *...faire le grand seigneur...,* 1690, Furetière ; *à tout seigneur tout honneur,* 1606, Nicot] ; sens 3, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [dans la tragédie classique, 1642, Corneille] ; sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes [« Dieu », fin du X[e] s., *Vie de saint Léger ; Notre Seigneur,* v. 980, *Passion du Christ* — écrit *Nostre Senior ; Seigneur !, Seigneur Dieu !,* 1871, Littré]). **1.** *Autref.* Celui qui possédait un fief, une terre et qui avait autorité sur leurs habitants : *Il est seigneur de cinq ou six paroisses* (Sévigné). *C'était un bien petit seigneur que le roi de France des premières générations capétiennes* (Bainville). || *Seigneur et maître,* v. MAÎTRE. || Class. *Le Grand Seigneur,* le sultan, l'empereur des Turcs : *Il faudrait avoir une raison bien épurée pour regarder comme un autre homme le Grand Seigneur, environné, dans son superbe sérail, de quarante mille janissaires* (Pascal). || *Droit du seigneur,* syn. de DROIT DE CUISSAGE. || **2.** Sous l'Ancien Régime et parfois après, titre honorifique donné aux personnes nobles d'un rang élevé : *C'était un de ces vieux seigneurs qui, par leurs manières galantes et polies, font oublier leur âge et savent encore plaire aux femmes* (Lesage). *Ce vieux seigneur, ancien Commandeur de l'ordre de Malte, était un homme grand, long et fluet* (Balzac). *En ce temps-là les seigneurs menaient couramment, en province, une existence très simple* (France). || *En grand seigneur,* avec générosité, noblesse, magnificence. || *Être grand seigneur, faire le grand seigneur, se donner des airs de grand seigneur,* aimer la vie large, dépenser sans compter : *Ah ! tu ne pensais pas aux frais ? Ce que c'est que d'être grand seigneur* (Duhamel). || *À tout seigneur tout honneur,* rendons hommage en premier lieu à qui le mérite spécialement. || **3.** Terme de civilité à l'époque classique : *La jeune Dorimène fille du seigneur Alcantor avec le seigneur Sganarelle qui n'a que cinquante-trois ans ! Ô le beau mariage !* (Molière). || *Spécialem.* Dans la tragédie classique, s'appliquait aux personnages de haut rang : [Pauline à Sévère] *Oui, je l'aime, seigneur, et n'en fais point d'excuse* (Corneille). || **4.** Celui qui occupe une position de premier plan dans un domaine ; celui qui commande en maître : *Les seigneurs de l'industrie et de la politique.* || *Le Seigneur,* Dieu. || *Notre Seigneur,* Jésus-Christ. || Interjectiv. *Seigneur ! Seigneur Dieu !,* exclamation marquant des émotions diverses, parfois jouées ou forcées.

• SYN. : 4 *baron, magnat, maître, prince, roi.*

seigneuriage [sɛɲœrjaʒ] n. m. (de *seigneur,* d'après *seigneurie ;* XIII[e] s.). *Autref.* Droit prélevé par le souverain sur la fabrication des monnaies.

seigneurial, e, aux [sɛɲœrjal, -o] adj. (de *seigneur,* d'après *seigneurie ;* 1372, Oresme, comme n. m., au sens de « seigneur, maître » ; comme adj., au sens 1, 1408, Haigneré, III, 148 [*maison seigneuriale,* 1694, Acad. ; *terre seigneuriale,* av. 1660, Scarron] ; sens 2, 1534, Rabelais). **1.** Qui appartenait à un seigneur, ou qui dépendait de son autorité : *Des droits seigneuriaux. Les juridictions seigneuriales.* || *Maison seigneuriale,* maison affectée à l'habitation du seigneur du lieu. || *Terre seigneuriale,* terre qui conférait les droits appartenant au seigneur. || **2.** Digne d'un seigneur : *Un train de vie seigneurial.*

seigneurie [sɛɲœri] n. f. (de *seigneur* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *seignorie* [*seigneurie,* fin du XII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1265, Br. Latini ; sens 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [« gouvernement d'une ville d'Italie au Moyen Âge », fin du XV[e] s., Commynes] ; sens 4, 1835, Acad. [d'abord titre d'honneur donné à une personne respectable, XIV[e] s.] ; sens 5, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). **1.** Autorité que possédait un seigneur sur son fief, sur sa terre, ainsi que les droits sur les personnes et les biens relevant de son domaine. || **2.** Mouvances, droits féodaux attachés à une terre, indépendamment de celle-ci : *Vendre une terre et s'en réserver la seigneurie.* || **3.** Domaine possédé par un seigneur : *Cantonné dans sa seigneurie, mon père n'en sortait plus, pas même pendant la tenue des États* (Chateaubriand). *Cette maudite seigneurie de Poligny, dont on fait bruit, ne me vaut pas soixante écus d'or, bon an mal an* (Hugo). || Gouvernement d'une ville d'Italie au Moyen Âge : *La Seigneurie de Venise, de Florence.* || **4.** *Votre Seigneurie,* titre d'honneur réservé autrefois aux pairs de France. || **5.** Ensemble des qualités qui devraient être l'apanage du seigneur, vertus chevaleresques : *La seigneurie perce donc sous le sacerdoce* (Hugo).

seille [sɛj] n. f. (lat. *situla,* seau, urne ; fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre,* au sens de « seau » ; sens 1, 1871, Littré ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Seau de bois avec une anse en bois ou en corde : *Deux seilles d'eau pour la cuisine à remplir tous les matins* (Daudet). || **2.** Récipient en toile servant à transporter l'eau.

seillon [sɛjɔ̃] n. m. (de *seille ;* milieu du XIV[e] s., au sens de « petit seau » ; sens 1, 1877, Littré ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Récipient de bois muni d'une anse qui sert à transporter à la ferme le lait que l'on vient de traire. || **2.** Baquet peu profond dont on se sert pendant le soutirage pour recueillir le vin qui s'égoutte du robinet.

seime [sɛm] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *semer,* dépérir [v. 1215, Pean Gatineau], bas lat. *semare,* partager en deux, du lat. class. *semis,* moitié, proprem. « demi-as », de *semi,* demi, et de *as,* as [unité de monnaie, de poids, etc.] ; 1607, Bloch-Wartburg, écrit *seme ; seime,* 17 oct. 1665, J.-B. Colbert). Crevasse qui se forme parfois de haut en bas dans la corne du sabot des équidés.

sein [sɛ̃] n. m. (lat. *sĭnus,* courbure, sinuosité, pli, pli de la toge, poitrine, sein, golfe, baie ; v. 1120, Bartsch, au sens I, 3 ; sens I, 1, XVIe s., Littré [« les deux mamelles de la femme », 1538, R. Estienne ; en tant que siège de l'allaitement, 1690, Furetière ; *donner le sein à un enfant,* 1835, Acad.] ; sens I, 2, v. 1130, *Eneas* [*le sein d'Abraham,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch — « le paradis », fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *le sein de Dieu,* av. 1742, Massillon] ; sens I, 4, 1672, Sacy ; sens I, 5, 1538, R. Estienne ; sens I, 6, v. 1155, Wace ; sens II, 1534, Affagart, 181).

I. 1. Chacune des mamelles de la femme : *Elle était fraîche et taillée comme un cuirassier d'avant-guerre. Ses seins étaient altiers, par la grâce d'un soutien-gorge, et sa croupe, qu'elle faisait rouler en marchant, tirait les yeux des hommes* (Aymé). || *Spécialem.* Cet organe en tant que siège de l'allaitement : *Nourrir un enfant au sein.* || *Donner le sein à un enfant,* lui donner la tétée. || **2.** *Class.* et *littér.* Partie du corps humain qui s'étend de la base du cou jusqu'à la ceinture : *Son menton sur son sein descend à triple étage* (Boileau). *Il le pressa contre son sein* (Acad.). || *Le sein d'Abraham,* dans la langue biblique, le lieu de repos où se trouvaient les âmes des justes avant la venue du Messie, et, *par extens.*, le paradis. || *Le sein de Dieu,* le paradis. || **3.** *Class.* et *littér.* Partie du vêtement qui recouvre la poitrine : *J'ai trouvé ce billet enfermé dans son sein* (Racine). *Il tira un poignard de son sein.* || **4.** *Littér.* Partie du corps de la femme où l'enfant est conçu et porté jusqu'à sa naissance : *Le sort de chaque être se détermine dans le sein de sa mère* (Renan). || **5.** *Littér.* Lieu où l'on situe la sensibilité, les sentiments, la pensée : *Pleurer dans le sein d'un ami. Fût-il jamais de sein si dur | Qu'on n'y puisse loger un songe ?* (Valéry). || **6.** La partie interne, qui peut renfermer quelque chose ou quelqu'un : *Un pouvoir magique m'entraîne | Vers l'abîme de ce regard | Comme au sein des eaux la sirène | Attirait Harald Harfagar* (Gautier). *La compagnie de Saint-Sulpice ne fait aucun cas de la littérature ; elle n'en veut pas dans son sein* (Renan). *Je vous envoie une lettre collective car rien n'est doux comme le sein de la famille. J'envoie une lettre au sein de la famille* (Saint-Exupéry).

II. *Class.* Golfe : *On peut facilement, par le moyen des traîneaux, aller en un jour de Finlande en Laponie, et traverser sur les glaces le sein Bothnique* (Regnard).

• SYN. : **I, 2** *poitrine ;* **4** *entrailles, flanc* (poét.) ; **5** *cœur ;* **6** *fond, giron, tréfonds.*

◆ **Au sein de** loc. prép. (1664, Boileau). Au milieu de : *Nous vivons au sein d'un monde étrangement désaccordé* (Mauriac). *Au sein du bonheur, il ne t'arrive point de songer aux douleurs qui te sont épargnées* (Gide).

seine ou **senne** [sɛn] n. f. (lat. *sagēna,* sorte de filet de pêcheur, gr. *sagênê,* même sens ; XIIIe s., écrit *saine* [var. *saime,* v. 1265, J. de Meung] ; *seine,* 1693, *Termes sur mer,* et *senne,* 1765, *Encyclopédie,* XIV, 901). Filet de pêche très long que l'on traîne sur les fonds sableux peu profonds : *La seine ramenée à ses pieds fut pleine de poissons* (Balzac).

seiner ou **senner** [sene] v. tr. et intr. (de *seine* [v. l'art. précéd.] ; 1716, Frézier [*seiner*], et 1876, Larousse [*senner*]). Pêcher à la seine.

seing [sɛ̃] n. m. (lat. *signum,* marque, signe, cachet, sceau [v. SIGNE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sain,* au sens de « marque pour délimiter le bois où on chasse aux filets » ; v. 1170, G. de Saint-Pair, écrit *seign,* au sens de « marque [pour un écrit] » ; écrit *seing,* au sens 1, v. 1283, Beaumanoir ; sens 2, XIIIe s., *Romania,* XII, 228 ; sens 3, 1373, Du Cange, VII, 473 *c* [*sous seing privé,* 1690, Furetière — *seing privé,* « signature d'un acte non confirmée par un notaire », 1660, Oudin]). **1.** Au Moyen Âge, tout signe (croix, dessin, etc.) que quelqu'un apposait au bas d'une lettre, d'un document, pour en attester l'authenticité et les rendre valables. || **2.** *Class.* et *littér.* Signature : *Ce billet démenti pour n'avoir point de seing* (Molière). DOÑA PROUHÈZE : *Ne vous désolez pas, Seigneur, et donnez-moi ce papier que je vois tout prêt dans votre main.* — DON BALTHAZAR : *Lisez-le, je vous prie, et veuillez y mettre votre seing à la marque que j'ai faite* (Claudel). || **3.** *Auj.* Signature qu'une personne appose sous un acte juridique pour en garantir l'authenticité. || *Sous seing privé,* se dit d'un acte qui n'a pas été signé devant un officier public (par opposition à *acte authentique*).

séismal, e, aux adj. V. SISMAL.

séisme [seism] n. m. (gr. *seismos,* ébranlement, commotion, de *seiein,* secouer, agiter ; fin du XIXe s., Bloch-Wartburg, puis 1904, Larousse). Secousse qui, prenant naissance à une certaine profondeur de la terre, ébranle plus ou moins violemment le sol : *Le Japon est très souvent ravagé par des séismes.*

• SYN. : *secousse sismique, tremblement de terre.*

séismicité n. f., **séismique** adj., **séismogramme** n. m., etc. V. SISMICITÉ, SISMIQUE, SISMOGRAMME, ETC.

séismonastie [seismɔnasti] n. f. (de *séismo-,* élément tiré du gr. *seismos,* ébranlement [v. SÉISME], et de *nastie ;* 1964, Larousse). Mouvement rapide de certains organes végétaux qui réagissent à un choc ou à un contact, comme dans le cas des sensitives ou des plantes insectivores.

séité [seite] n. f. (dér. savant du lat. *se,* se, soi [v. SE] ; av. 1784, Diderot). En philosophie scolastique, la qualité du soi : *La séité ou le soi, la quiddité ou le ce* (Diderot).

seizain [sɛzɛ̃] n. m. (de *seize* [v. l'art. suiv.] ; début du XIIIe s., comme adj., écrit *sezain,* au sens de « seizième » ; 1505, Godefroy, comme n. m., écrit *sizain,* au sens de « quart de l'once » ; écrit *seizain,* au sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2 [proprem. « drap dont la chaîne est composée de seize cents fils »], août 1669, d'après Littré, 1871). **1.** Poème de seize vers. || **2.** Drap de laine qui se fabriquait dans le midi de la France et qui était destiné au Levant.

seize [sɛz] adj. num. cardin. (lat. *sēdecim,* seize, de *sex,* six, et de *decem,* dix ; v. 1155, Wace, écrit *seze ;* début du XIIIe s., écrit *seise ; seize,* 1273, Adenet). Nombre qui, dans la suite des nombres entiers, suit immédiatement le nombre quinze.

◆ adj. num. ordin. (1837, V. Hugo). Qui a le seizième rang dans certaines successions : *Louis XVI était le seizième de la dynastie à porter ce prénom. Le seize novembre est le seizième jour de ce mois.*

◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1, v. 1155, Wace ; sens 2, 1871, Littré ; sens 3-4, XXe s.). **1.** Le nombre seize : *Quatre fois quatre font seize.* || **2.** Le seizième jour du mois : *Je suis né le seize janvier.* || **3.** Le concurrent qui porte le numéro seize dans une compétition. || **4.** Immeuble d'une rue, chambre d'un hôtel qui porte le numéro seize.

seizième [sɛzjɛm] adj. num. ordin. (de *seize* [v. l'art. précéd.] ; v. 1138, Gaimar, écrit *sezime* [*seziesme,* v. 1380, *Aalma ; seiziesme,* 1487, Garbin ; *sezième,* 1636, Monet ; *seizième,* 1669, Widerhold], au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré). **1.** Dont le rang occupé dans une succession quelconque est marqué par le nombre seize : *Dès le seizième siècle, la maladie de l'architecture est visible* (Hugo). *Le seizième jour du mois.* || **2.** Qui est contenu seize fois dans un tout : *La seizième partie de l'unité.*

◆ n. (1690, Furetière). Personne qui occupe le seizième rang : *Cet élève est le seizième de sa classe.*

◆ n. m. (sens 1, 1246, Runkewitz ; sens 2, XXe s.). **1.** Seizième partie d'un tout : *Sa participation à cette affaire n'excède pas un seizième.* || **2.** *Fam.* Le seizième arrondissement de Paris : *Habiter le seizième. Elle a une façon de s'habiller très seizième !*

seizièmement [sɛzjɛmmɑ̃] adv. (de *seizième* [v. l'art. précéd.] ; 1636, Monet, écrit *sezièmement ; seizièmement,* 1797, Gattel). En seizième lieu.

seiziémiste [sɛzjemist] n. (de *seizième* [*siècle*] ; 1964, Robert). Spécialiste de la littérature française du XVIe siècle.

séjour [seʒur] n. m. (déverbal de *séjourner* [v. l'art. suiv.] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *sujurn* [*sejur,* v. 1138, Gaimar ; *sejor,* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes ; séjour,* début du XIIIe s., *Galeran*], au sens 1 [*salle*

de séjour, 1964, Robert] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes [pour une chose, 1679, Bossuet] ; sens 3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 4, début du XIII[e] s., *Joufrois* [« lieu où se manifeste un phénomène », av. 1710, Fléchier ; *le céleste séjour,* av. 1711, Boileau ; « ...pays où l'on habite », v. 1175, Chr. de Troyes]). **1.** Le fait, pour une personne, de demeurer un certain temps dans un lieu : *La saison préférable pour un séjour à Rome est le printemps* (France). *J'ai mis sur pied le chapitre XII et tout ce qui concerne le séjour de Rollebon en Russie* (Sartre). *J'espère que vous oublierez très rapidement, reprit le directeur en appuyant sur les mots, votre séjour dans cet établissement* (Aymé). || *Salle de séjour,* pièce de la maison où l'on se tient habituellement. || *Interdiction de séjour,* V. INTERDICTION. || **2.** Durée pendant laquelle quelqu'un séjourne à un endroit : *Coste était un enfant du pays, mais il y revenait après un long séjour au Mexique* (Giono). *Cet incident l'a contraint d'abréger son séjour à la montagne.* || Durée pendant laquelle une chose reste dans un milieu : *Le fer rouille après un long séjour dans le sol.* || **3.** *Class.* Temps pendant lequel on s'attarde quelque part, délai : *N'y perdons point de temps, et sans plus de séjour, | Allons sacrifier au tout-puissant Amour* (Corneille). || **4.** *Littér.* Lieu où l'on séjourne : *Albe Royale, l'auguste séjour de nos rois* (Musset). || *Littér.* Lieu où se manifeste un phénomène : *Habitants de Worms, regardez-la bien votre ville blanche et populeuse, regardez-la pour la dernière fois : elle va devenir le séjour infect de la famine et de la peste* (Sartre). || Poét. *Le céleste séjour,* le paradis. || *Class.* Région, pays où l'on habite : *Même les chiens de leur séjour* [l'Angleterre] *| Ont meilleur nez que n'ont les nôtres* (La Fontaine).

● SYN. : **1** *passage, villégiature, voyage* ; **4** *demeure, résidence.*

séjourner [seʒurne] v. intr. (lat. pop. **subdiurnare,* séjourner, proprem. « durer un certain temps », du lat. class. *sub-,* préf. marquant la position inférieure et l'approximation, et du lat. impér. *diurnare,* vivre longtemps, du lat. class. *diurnus,* de jour, de chaque jour, dér. de *dius,* jour, de *dies,* même sens ; fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume,* écrit *sujurner* et *sejurner* [*sejorner,* v. 1131, *Couronnement de Louis ; séjourner,* début du XIII[e] s., *Galeran*], au sens 1 ; sens 2, v. 1155, Wace [au fig., 1675, M[me] de Sévigné] ; sens 3, 1600, O. de Serres). **1.** Résider dans un lieu durant un temps plus ou moins long : *Séjourner un certain temps dans la capitale.* MERCURE : *Avec sa dense atmosphère et ses gazons, c'est* [la terre] *la planète où il est le plus doux d'atterrir et de séjourner* (Giraudoux). *Nous séjournons dans cette pièce des dimanches entiers* (Céline). || **2.** *Class.* S'attarder : *Et s'il séjourne plus, penses-tu que je vive ?* (Tristan L'Hermite) ; et au fig. : *Une absence continuelle, avec la tendresse que j'ai pour vous, ne compose pas une paix bien profonde à un cœur aussi dénué de philosophie que le mien ; il faut passer sur ces endroits sans y séjourner* (Sévigné). || **3.** En parlant de choses, rester pendant un certain temps au même endroit : *Les fruits de ce bocal ont longtemps séjourné dans l'alcool.*

● SYN. : **1** *s'arrêter, s'attarder, demeurer, habiter, rester, se tenir.*

sel [sɛl] n. m. (lat. *sāl, salis,* sel, la mer, esprit, piquant, intelligence, bon goût ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 1 [*sel gemme,* v. 1560, Paré ; *sel marin,* 1611, Cotgrave ; *sel de flamme,* 1964, Larousse ; *partager le pain et le sel...,* 1964, Robert] ; sens 2, 1663, Boileau ; sens 3, av. 1794, Lavoisier [*sel de nitre,* 1690, Furetière — d'abord *sel nitre,* v. 1560, Paré ; *sel de tartre,* 1690, Furetière ; *sel de Saturne,* 1680, Richelet ; *sel... d'Epsom,* 1812, Mozin ; *sel de Glauber...,* 1871, Littré ; *sel de Vichy,* 1907, Larousse]). **1.** Substance qui se présente sous la forme de cristaux blanchâtres, friables, solubles dans l'eau, de saveur piquante, et qu'on utilise pour relever la saveur des aliments : *Le sel de cuisine est du chlorure de sodium plus ou moins pur.* || *Sel gemme,* chlorure de sodium cristallisé dans la terre. || *Sel marin,* sel qui est tiré de l'eau de mer. || *Sel de flamme,* sel fin ou mi-gros obtenu dans les salines ignigènes, par fusion à partir du sel gemme brut extrait de la mine. || *À la croque au sel,* V. CROQUE AU SEL (À LA). || *Partager le pain et le sel avec quelqu'un,* lui donner une hospitalité simple et fraternelle. || **2.** *Fig.* Ce qui donne à l'esprit d'une personne, à une conversation, à un ouvrage, un ton vif, spirituel, piquant : *Le sel d'une repartie. Variété, variété ! Sel de la vie, saveur de toute connaissance !* (Duhamel). || *Sel attique,* V. ATTIQUE. || Fam. *Mettre son grain de sel,* V. GRAIN. || **3.** Composé qui résulte du remplacement, dans un acide, de l'hydrogène par un métal : *Le sulfate de cuivre est un sel qui résulte du remplacement, dans l'acide sulfurique, de l'hydrogène par le cuivre.* || *Sel de nitre,* nitrate de potassium. || *Sel de tartre,* carbonate de potassium. || *Sel de Saturne,* acétate de plomb cristallisé. || *Sel d'Angleterre* ou *d'Epsom,* sulfate de magnésium. || *Sel de Glauber* ou *de Lorraine,* sulfate de sodium. || *Sel de Vichy,* bicarbonate de sodium.

● SYN. : **2** *esprit, humour, piment, piquant.*

◆ **sels** n. m. pl. (1792, Beaumarchais). Sels volatils d'ammonium qu'on fait respirer à une personne évanouie pour la faire revenir à elle : *Chacune des filles à son tour crie « Ma mère », chaque fois que celle-ci va se trouver mal et c'est à qui retournera chercher des sels à la maison* (Jouhandeau).

sélaciens [selasjɛ̃] n. m. pl. (dér. savant du gr. *selakhos,* poisson à peau cartilagineuse, poisson cartilagineux ; 1827, Acad.). Sous-classe de poissons marins possédant un squelette cartilagineux, dont font partie les requins, les raies, les roussettes.

sélaginelle [selaʒinɛl] n. f. (dér. savant du lat. *selago, -ginis,* genre de plante [peut-être lycopode] ; 1827, Acad.). Plante ayant l'aspect de mousses, mais faisant partie des cryptogames vasculaires, et dont on connaît de nombreuses espèces, surtout tropicales, habitant les lieux humides et ombragés : *Une large bande de sélaginelle entourait le bassin* (Zola).

select ou **sélect, e** [selɛkt] adj. (angl. *select,* choisi, de choix, d'élite, lat. *selectus* [part. passé de *seligere,* choisir — V. SÉLECTION] — qui avait donné directement le franç. class. *sélecte,* choisi [av. 1654, Guez de Balzac] ; 1869, Mérimée, au sens de « de premier choix » ; sens actuel, 7 janv. 1892, Goncourt [pour une société ; pour un lieu, av. 1922, Proust]). *Fam.* Se dit d'une société, d'un milieu, d'un lieu où ne sont admises que des personnes choisies, distinguées, élégantes (vieilli) : *Des gens sélects. Une réunion très sélecte. Une clientèle sélecte. Un restaurant, un cabaret sélect. S'introduire dans leur salon si select* (Proust). *C'est au début d'octobre 14 que l'on me fit entrer dans un pensionnat beaucoup plus select, situé sur le Pincio* (Romains).

● SYN. : *chic* (fam.), *choisi, distingué, élégant.* — CONTR. : *commun, populaire, vulgaire.*

● REM. La forme *select* ne varie pas en genre, mais prend la marque du pluriel : *Une ville d'eaux select* (ou *sélecte*) ; *des villes d'eaux selects*(ou *sélectes*).

sélecter [selɛkte] v. tr. (de *sélect[ion]* ; 1964, Larousse). Effectuer une opération de sélection sur une machine à cartes perforées.

sélecteur, trice [selɛktœr, -tris] adj. (de *sélect[ion]* ; 1923, Larousse [aussi *écran sélecteur*]). Qui opère, permet d'opérer une sélection, un tri. || *Écran sélecteur,* écran coloré, utilisé en photographie, qui ne livre passage qu'à certains rayons déterminés.

◆ **sélecteur** n. m. (sens 1, 1949, Larousse ; sens 2-3, 1964, Larousse ; sens 4, 1975, Larousse). **1.** Commutateur à plusieurs directions, dont la manœuvre est effectuée sous l'action de signaux de commande, utilisé notamment dans les centraux de téléphone automatiques pour établir la liaison entre les correspondants. || **2.** Dispositif composé d'un relais électromagnétique à deux positions, qui permet d'opérer le tri des cartes dans certaines machines mécanographiques. || **3.** Pédale actionnant le changement de vitesse sur une motocyclette. || **4.** Dispositif permettant soit de libérer un produit à manutentionner sur le circuit qu'il doit emprunter, soit de l'aiguiller sur un circuit déterminé.

sélectif, ive [selɛktif, -iv] adj. (de *sélection,* sur le modèle de paires telles que *élection/électif* ; 1871, Littré, au sens 1 ;

sens 2, 1876, Larousse [« qui opère... une sélection », 1964, Robert] ; sens 3, 1933, Larousse [art. *sélectivité*]). **1.** Qui repose sur la sélection : *Instituer un recrutement sélectif.* || **2.** Qui vise à opérer une sélection : *Méthode sélective. Épreuves sélectives. Un contrôle sélectif.* || Qui opère, réalise une sélection : *Un examen qui n'est plus assez sélectif.* || **3.** Se dit d'un appareil de radio qui opère bien la sélection entre des émissions de fréquences voisines.

sélection [selɛksjɔ̃] n. f. (angl. *selection,* choix, recueil, sélection, lat. *selectio,* choix, triage, de *selectum,* supin de *seligere,* choisir et mettre à part, de *sē-*, préf. marquant la séparation, et de *lĕgĕre,* ramasser, recueillir [le franç. class. *sélection,* « choix » — 1609, Bloch-Wartburg —, était un empr. direct du lat. *selectio*] ; 1801, Mercier, au sens 1 [pour des athlètes ou des joueurs..., 1964, Larousse ; absol., v. 1965 ; *sélection professionnelle,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1862, Bonnaffé [*sélection naturelle,* 1866, Darwin] ; sens 3, 1893, Courteline ; sens 4-5, 1964, Larousse ; sens 6, 1968, Larousse). **1.** Action de choisir, dans un ensemble d'êtres ou de choses, généralement de même espèce, ceux ou celles qui répondent le mieux à un critère donné : *Un examen de culture générale destiné à opérer une première sélection entre des candidats. Faire une sélection de la faune et de la flore d'une région. L'artiste a procédé lui-même à la sélection des toiles qui seront présentées dans cette rétrospective de son œuvre.* || *Spécialem.* Choix des athlètes ou des joueurs appelés à participer à une épreuve sportive, généralement internationale : *La sélection de l'équipe de France de football.* || Absol. *La sélection,* contrôle accru des connaissances et des aptitudes dans le courant des études, notamment à l'entrée dans l'enseignement supérieur et lors de la délivrance des diplômes et des titres universitaires, aboutissant à une limitation du nombre des bénéficiaires de l'enseignement : *Être pour, contre la sélection. La sélection avec, sans numerus clausus.* || *Sélection professionnelle,* technique destinée à déterminer par des procédés méthodiques, parmi divers candidats à un poste ou à une profession déterminés, celui ou ceux dont les aptitudes et les motivations correspondent le mieux aux exigences de ce poste ou de cette profession. || **2.** *Sélection artificielle,* ou simplem. *sélection,* choix, dans une espèce animale ou végétale, des individus dont les qualités ou les caractéristiques permettront, par la reproduction, d'améliorer l'espèce ou de la modifier dans un sens déterminé : *Sélection des vaches en vue de la production laitière, des poules pour la ponte.* || *Sélection naturelle,* théorie de l'évolution des espèces animales et végétales soutenue par Darwin, et selon laquelle, par le jeu de la concurrence vitale, seuls les individus les plus forts et les mieux adaptés aux conditions du milieu sont appelés à survivre et à avoir une descendance, à laquelle ils transmettent leur aptitude, ce qui aboutit au progrès de l'espèce : *Seigneur, dit Jezraël en levant un doigt, vous devenez, dirait-on, évolutionniste et même partisan de la sélection naturelle* (Duhamel). || **3.** Ensemble de personnes, d'animaux, de végétaux, d'objets, etc., qui ont été choisis, sélectionnés : *La sélection française pour les jeux Olympiques. Une sélection d'arbres fruitiers présentée par un pépiniériste. Une sélection d'airs folkloriques. Une sélection en deux volumes des nouvelles d'un écrivain.* || **4.** Dans la réception radioélectrique, séparation du signal désiré des autres signaux brouilleurs ou parasites reçus par le collecteur (antenne ou cadre). || **5.** Acheminement d'une impulsion provenant de l'un des organes d'une machine à cartes perforées vers l'un des deux organes de cette même machine en fonction du signe, ou *vice versa.* || **6.** En linguistique, opération par laquelle le locuteur, dans un énoncé, choisit, sur l'axe paradigmatique, une unité de préférence aux autres unités capables de commuter avec elle.

• SYN. : **1** *choix ;* **3** *anthologie, florilège, morceaux choisis.*

sélectionné, e [selɛksjɔne] adj. et n. (part. passé de *sélectionner ;* 20 nov. 1934, *Match*). Se dit d'un sportif, d'un athlète choisi parmi d'autres pour représenter une communauté dans une ou plusieurs épreuves : *Les joueurs sélectionnés auront deux matchs à disputer. Les sélectionnées pour des rencontres féminines d'athlétisme.*

◆ adj. (1964, Robert). Qui a fait l'objet d'une sélection, d'un choix répondant à un critère de qualité : *Des graines sélectionnées. Des animaux sélectionnés. Ne vendre que des vins sélectionnés.*

sélectionner [selɛksjɔne] v. tr. (de *sélection ;* 1899, Bloch-Wartburg, puis 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1924, Montherlant). **1.** Choisir en fonction d'un critère déterminé, dans un ensemble d'êtres ou de choses, ceux ou celles qui, par leurs qualités ou leurs caractéristiques, sont aptes ou les plus aptes au rôle ou à l'usage auquel on les destine : *Un athlète qui a été sélectionné deux fois pour les jeux Olympiques. Sélectionner des animaux pour la reproduction. Sélectionner des semences. Sélectionner les films qui seront présentés à un festival.* || **2.** *Absol.* Opérer une sélection : *Il* [le sport] *sélectionne durement, en dernier ressort, selon le critère du physique, et ne s'adresse qu'à la vigueur et à la santé* (Montherlant).

sélectionneur, euse [selɛksjɔnœr, -øz] n. (de *sélectionner ;* 1923, Larousse, comme adj., au sens de « qui a rapport à la sélection » ; comme n., au sens 2, 1949, Larousse ; sens 1, 1964, Larousse [*sélectionneur de graines,* 1955, *Dict. des métiers*] ; sens 3, 1953, Larousse). **1.** Personne dont la profession consiste à opérer la sélection de quelque chose. || *Sélectionneur de graines,* producteur de semences sélectionnées. || **2.** Technicien de la sélection professionnelle, chargé notamment de soumettre à des tests psychotechniques les candidats à une fonction et d'opérer parmi eux un choix reposant sur l'interprétation des réponses obtenues. || **3.** Responsable des milieux du sport chargé de sélectionner les membres d'une équipe officielle : *Le sélectionneur de l'équipe de France de rugby.*

sélectionnisme [selɛksjɔnism] n. m. (de *sélection ;* 1923, Larousse, au sens de « doctrine biologique qui admet la sélection naturelle » ; sens actuel, 1975, Larousse). Tendance favorable à l'établissement d'une sélection accrue dans le domaine scolaire et universitaire, à divers stades du déroulement des études, fondée sur un contrôle des connaissances et des aptitudes et sur la prise en considération des débouchés professionnels.

sélectionniste [selɛksjɔnist] adj. et n. (de *sélectionnisme ;* 1923, Larousse, au sens de « qui a rapport au sélectionnisme biologique » ; sens actuel, 1975, *Lexis*). Qui est partisan d'une sélection accrue dans le domaine scolaire et universitaire.

◆ adj. (1975, Larousse). Qui vise à instituer une sélection accrue dans le courant des études : *Une réforme de caractère sélectionniste.*

sélectivement [selɛktivmɑ̃] adv. (de *sélectif ;* 1871, Littré). Par la sélection ; de manière à opérer une sélection.

sélectivité [selɛktivite] n. f. (dér. savant de *sélectif ;* 1933, Larousse, au sens 1 [*sélectivité variable,* 1964, Larousse] ; sens 2-3, 1964, Larousse). **1.** Propriété des récepteurs de radiodiffusion de séparer nettement le signal d'un émetteur des signaux de fréquences voisines ou produits par des courants parasites. || *Sélectivité variable,* dispositif permettant de modifier la sélectivité d'un récepteur de radiodiffusion pour assurer dans tous les cas une meilleure reproduction du son. || **2.** *Sélectivité spectrale,* variation de l'effet photo-électrique en fonction de la longueur d'onde du rayonnement incident. || **3.** Propriété des filtres colorés d'absorber de façon plus ou moins franche certaines couleurs.

sélén(o)- [selen(o)], premier élément, tiré du gr. *selênê,* la Lune, et qui entre dans la composition de quelques mots.

sélénhydrique [selenidrik] adj. (de *sélén*[*ium*] et de *-hydrique,* du gr. *hudôr,* eau ; 1871, Littré). Se dit de l'acide H_2Se, nommé également *hydrogène sélénié.*

séléniate [selenjat] n. m. (de *séléni*[*um*] ; 1820, *Dict. des sciences médicales*). Sel de l'acide sélénique.

selenicereus [selenisereys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, proprem. « qui a des cornes en forme de croissants de lune », du gr. *selênê,* la Lune, et *keras,* corne ; 1964, Larousse). Genre de cactacées comprenant plus d'une vingtaine d'espèces, dont beaucoup sont cultivées comme ornementales.

sélénie [seleni] n. f. (lat. scientif. moderne *selenia,* proprem. « qui a les ailes découpées en forme de croissants de lune », du gr. *selênê,* la Lune ; 1876, Larousse). Phalène de la famille des géométridés, aux ailes découpées, dont la chenille vit sur divers arbres et arbustes.

sélénié, e [selenje] adj. (de *séléni[um]* ; 1842, Acad.). Qui contient du sélénium.

sélénien, enne [selenjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du gr. *selênê,* la Lune ; 1842, Acad.). Qui appartient, se rapporte à la Lune. ◆ n. (1842, Acad.). *Vx* ou *littér.* Nom donné aux habitants supposés de la Lune. (On a dit aussi SÉLÉNITE.)

sélénieux [selenjø] adj. m. (de *séléni[um]* ; 1827, *Annales de chimie,* 2ᵉ série, XXXVI, 101). Se dit d'un anhydride (SeO_2) et d'un acide (H_2SeO_3) dérivés du sélénium.

sélénifère [selenifɛr] adj. (de *séléni[um]* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1842, Acad.). Se dit d'un minéral qui contient du sélénium : *Pyrites sélénifères.*

séléniophosphure [selenjofɔsfyr] n. m. (de *sélénio-,* élément tiré de *sélénium,* et de *phosphure ;* 1964, Larousse). Nom générique de composés contenant du sélénium, du phosphore et un autre élément.

séléniosulfure [selenjosylfyr] n. m. (de *sélénio-,* élément tiré de *sélénium,* et de *sulfure ;* 1964, Larousse). Combinaison d'un sulfure et d'un séléniure.

1. sélénique [selenik] adj. (dér. savant du gr. *selênê,* la Lune ; 1721, Trévoux). Qui concerne la Lune.

2. sélénique [selenik] adj. (de *sélén[um]* ; 1820, *Dict. des sciences médicales).*) Se dit d'un anhydride (SeO_3) et d'un acide (H_2SeO_4) dérivés du sélénium.

1. sélénite [selenit] n. (gr. *selênitês,* habitant de la Lune, de *selênê,* la Lune ; 1812, Mozin). Syn. de SÉLÉNIEN, ENNE : *Depuis Cyrano de Bergerac, les romanciers ont imaginé les sélénites sous des aspects très divers.*

2. sélénite [selenit] n. m. (de *sélén[ium]* ; 1842, Acad.). Sel de l'acide sélénieux.

3. sélénite [selenit] n. f. (lat. *selenites,* même sens, gr. *selênitês,* même sens, proprem. « minéral soumis à l'influence de la Lune » ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *silenite ; sélénite,* milieu du XIIᵉ s., Studer et Evans). Nom ancien du GYPSE, sulfate de calcium cristallisé.

séléniteux, euse [selenitø, -øz] adj. (de *sélénite* 3 ; 1757, A. Roux, p. 47). Qui est constitué par de la sélénite, ou sulfate de calcium, ou qui en contient : *Dépôt séléniteux. Eau séléniteuse.*

sélénium [selenjɔm] n. m. (dér. savant du gr. *selênê,* la Lune, par jeu de mots avec *tellure* [dér. savant du lat. *tellus, telluris,* la Terre, le globe terrestre], le sélénium ayant des analogies avec le tellure, de même que la Lune a des rapports avec la Terre [puisqu'elle en est le satellite] ; 1817, *Dict. général*). Métalloïde (symb. : Se) de numéro atomique 34, solide, de densité 4,8, fusible à 217 °C, analogue au soufre, et dont la conductivité électrique augmente avec la lumière qu'il reçoit.

séléniure [selenjyr] n. m. (de *séléni[um]* ; 1826, *Dict. abrégé des sciences médicales,* au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré). **1.** Sel de l'acide sélénhydrique. || **2.** Combinaison du sélénium avec un corps simple : *Séléniure naturel de cuivre et de plomb, ou zorgite.*

sélénocentrique [selenɔsɑ̃trik] adj. (de *séléno-* et de *centre ;* 1813, Delambre). Qui se rapporte au centre de la Lune.

sélénodésie [selenɔdezi] n. f. (de *séléno-* et de *[géo]désie ;* 1975, Larousse). Étude de la surface de la Lune, utilisant notamment les photographies prises à partir des satellites et les mesures effectuées par laser.

sélénodonte [selenɔdɔ̃t] adj. (de *sélén[o]-* et de *-odonte,* du gr. *odous, odontos,* dent, proprem. « qui a des dents en forme de croissants de lune » ; 1876, Larousse, écrit *sélénodon ; sélénodonte,* 1904, Larousse). Se dit des mammifères herbivores dont les molaires présentent, à l'état adulte, des replis en forme de croissant de lune sur la table d'usure.

sélénographe [selenɔgraf] n. (de *sélénograph[ie]* ; 1829, Boiste). Astronome spécialiste de la sélénographie.

sélénographie [selenɔgrafi] n. f. (de *séléno-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1647, Huygens, I, 77). Description de la Lune.

sélénographique [selenɔgrafik] adj. (de *sélénographie ;* 1685, Furetière). Qui a trait à la description de la Lune : *Je me rappelais nettement les détails des cartes sélénographiques que je possède* (Huysmans).

sélénolite [selenɔlit] n. f. (de *séléno-,* élément tiré de *sélénium,* et de *-lite,* gr. *lithos,* pierre ; 1923, Larousse). Oxyde naturel de sélénium SeO_2.

sélénologie [selenɔlɔʒi] n. f. (de *séléno-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1975, *Lexis*). Étude scientifique de la Lune.

sélénologue [selenɔlɔg] n. (de *séléno-* et de *-logue,* du gr. *logos,* discours, science ; 16 juin 1966, *le Monde*). Scientifique spécialisé dans l'étude de la Lune.

sélénomancie [selenɔmɑ̃si] n. f. (de *séléno-* et de *-mancie,* gr. *manteia,* prédiction, divination, de *manteuesthai,* prédire, dér. de *mantis,* devin, prophète ; 1904, Larousse). Divination qui déduit ses prédictions de la position de la Lune soit au moment de la naissance, soit au jour d'un accident, d'une maladie.

sélénostat [selenɔsta] n. m. (de *séléno-* et de *-stat,* gr. *statos,* stationnaire, de *histanai,* fixer, immobiliser ; 1800, Boiste, écrit *sélénostate ; sélénostat,* 1871, Littré). Instrument d'astronomie qui permet d'observer la Lune sans déplacer la lunette.

1. séleucide [seløsid] n. m. (lat. *seleucis, -cidis,* oiseau qui se nourrit de sauterelles, gr. *seleukis, -kidos,* même sens ; 1839, Boiste). Passereau d'assez grande taille, noir avec le ventre jaune et un collier vert à reflets métalliques bordant la poitrine, dont une espèce est un paradisier de Nouvelle-Guinée.

2. séleucide [seløsid] adj. (du gr. *Seleukidai,* n. m. pl., les Séleucides [dynastie syrienne], de *Seleukos,* Séleucus, n. du fondateur de la dynastie ; 1876, Larousse). Qui appartient, se rapporte aux Séleucides, dynastie hellénistique qui régna en Asie de 312/305 à 64 av. J.-C.

1. self- [sɛlf], premier élément, tiré de l'angl. *self,* même, identique, -même (après un pronom réfléchi), et qui entre dans la composition de quelques mots.

2. self [sɛlf] n. f. (abrév. de *self-induction, self-inductance ;* 1904, *Comptes rendus... de l'Académie des sciences,* 666). Se dit couramment pour SELF-INDUCTANCE et BOBINE DE SELF-INDUCTION.

3. self [sɛlf] n. m. (abrév. de *self-service ;* 1970, Robert). *Fam.* Se dit pour RESTAURANT SELF-SERVICE : *Déjeuner dans un self.*

self-control [sɛlfkɔ̃trol] n. m. (loc. angl. de même sens, de *self* [v. SELF- 1] et de *control,* contrôle [empr. du franç. *contrôle*] ; 1883, Bonnaffé). Maîtrise de soi, qui fait qu'on ne laisse rien paraître de ses réactions intimes. (Vieilli.)

self-excitation [sɛlfɛksitasjɔ̃] n. f. (de *self-* 1 et de *excitation ;* 1964, Larousse). Excitation par influence de la détonation d'une cartouche d'un explosif par une cartouche du même explosif placée à distance.

self-feeding [sɛlffidiŋ] n. m. (loc. angl. de même sens, de *self* [v. SELF- 1] et de *feeding,* nourriture, alimentation, dér. de *to feed,* nourrir ; 1968, Larousse). Alimentation libre en ensilage réalisée au moyen d'un silo-tranchée établi au niveau du sol.

self-government [sɛlfgɔvərnmənt] n. m. (loc. angl. de mêmes sens, de *self* [v. SELF- 1] et de *government,* gouvernement [empr. du franç. *gouvernement*] ; 27 déc. 1835, *Journ. des débats,* au sens 1 ; sens 2, 1923,

Larousse). **1.** Système britannique d'administration dans lequel des groupes sociaux déterminés sont laissés libres de s'administrer à leur convenance, dans tous les domaines qui n'intéressent pas la politique générale du gouvernement. || **2.** Système d'administration des dominions britanniques qui ont obtenu leur autonomie.

self-inductance [sɛlfɛ̃dyktɑ̃s] n. f. (de *self-* 1 et de *inductance ;* 1933, Larousse). Coefficient de self-induction.

self-induction [sɛlfɛ̃dyksjɔ̃] n. f. (loc. angl. de même sens, de *self* [v. SELF- 1] et de *induction,* induction, mot de même étym. que le franç. *induction* [v. cet art.] ; 1882, Bonnaffé). Induction produite dans un circuit électrique par les variations de l'intensité du courant. (Syn. AUTO-INDUCTION.)

selfique [sɛlfik] adj. (de *self*[*-induction*] ; 1968, Larousse [pour un circuit ; « qui... se rapporte au phénomène de self-induction », 1970, Robert]). Qui appartient, se rapporte au phénomène de self-induction. || *Spécialem.* Se dit d'un circuit présentant de la self-induction.

self-made man [sɛlfmɛdman] n. m. (loc. angl. de même sens, proprem. « homme qui s'est fait lui-même », de *self* [v. SELF- 1], *made,* part. passé de *to make,* faire, et *man,* homme ; 1878, Bonnaffé). Celui qui est l'artisan de sa réussite, qui a conquis sa situation sociale par ses seuls moyens, ses seuls efforts : *Il a commencé par être portier d'un palace. C'est un self-made man* (Croisset).

• Pl. *des* SELF-MADE MEN.

self-service [sɛlfsɛrvis] n. m. (loc. angl. de même sens, de *self* [v. SELF- 1] et de *service,* service [empr. du franç. *service*] ; 1964, Larousse). Établissement commercial, et en particulier restaurant, dans lequel le client se sert lui-même. (V. aussi LIBRE-SERVICE et SELF 3.)

• Pl. *des* SELF-SERVICES.

self-trimmer [sɛlftrimər] n. m. (loc. angl. de même sens, de *self* [v. SELF- 1] et de *trimmer,* personne ou chose qui ajuste, dér. de *to trim,* arranger, adapter ; 1964, Larousse). Navire de charge ne comportant pas de faux ponts, destiné au transport des charbons et des matières pondéreuses en vrac.

• Pl. *des* SELF-TRIMMERS.

self-twist [sɛlftwist] adj. invar. (loc. angl. de même sens, de *self* [v. SELF- 1] et de *twist,* torsion, cordon, fil, déverbal de *to twist,* tordre, filer ; 1975, Larousse). Se dit d'un procédé de filature de la laine permettant l'assemblage spontané de deux fils ayant reçu préalablement des torsions alternativement droite et gauche par section.

selinum [selinɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *selinum,* même sens [XVIIIe s.], spécialisation du lat. impér. *selinum,* persil, gr. *selinon,* même sens ; 1795, Lamarck [*Flore,* n° 1001], écrit *sélin ; selinum,* 1904, Larousse). Plante herbacée de la famille des ombellifères, à fleurs blanches ou jaunâtres, poussant dans les prairies humides.

selle [sɛl] n. f. (lat. *sella,* siège, chaise, chaise percée [et, à basse époque, « selle »] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *sele* [*selle,* XIIIe s.], au sens I, 1 [*demeurer entre deux selles le cul à terre,* 1611, Cotgrave — d'abord *estre entre deux selles cul a terre,* v. 1460, G. Chastellain ; *être assis entre deux selles...,* fin du XVe s., Molinet] ; sens I, 2, v. 1215, Pean Gatineau [*aller à la selle,* XVe s., Juvenal des Ursins] ; sens I, 3, fin du XIVe s., E. Des-champs ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *sele* [*selle,* XIIIe s., *Assises de Jérusalem ; selle anglaise,* 1743, Trévoux — d'abord *selle à l'anglaise,* 1680, Richelet ; *selle royale,* 1812, Mozin — d'abord *selle à la royale,* 1680, Richelet ; *selle à piquer,* 1680, Richelet ; *selle de course,* 1964, Larousse ; *selle de femme,* 1660, Oudin — d'abord *selle à femme,* 1606, Crespin ; *cheval de selle,* 1690, Furetière, art. *cheval ; être... bien en selle, remettre quelqu'un en selle* et *se remettre en selle,* au fig., fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; sens II, 2, 1904, Larousse ; sens II, 3, 1739, d'après B. Guégan [*selle anglaise,* 1964, Larousse] ; sens II, 4, 1871, Littré [*selle,* même sens, 1721, Trévoux] ; sens II, 5, 1959, Larousse ; sens III, 1, 1691, Ozanam ; sens III, 2, 1972, Domart et Bourneuf ; sens III, 3, 1676, Félibien ; sens III, 4, 1964, Larousse ; sens III, 5, 1723, Savary des Bruslons ; sens III, 6, 1812, Mozin ; sens III, 7, 1842, Acad. ; sens III, 8, v. 1534, B. Des Périers ; sens III, 9, 10 févr. 1874, *Journ. officiel* [*selle d'arrêt,* 1904, Larousse]).

I. 1. *Vx.* Siège de bois sans dossier, à trois ou quatre pieds, et qui pouvait aussi servir de marchepied : *Je vous dirai de marcher* [...], *je suis persuadée que la plupart des maux viennent d'avoir le cul sur la selle* (Sévigné). || Fig. et vx. *Demeurer entre deux selles le cul à terre,* n'obtenir aucune des deux choses auxquelles on prétendait. || Auj. et fam. *Être (assis) entre deux selles,* ou (pop.) *avoir le cul entre deux selles,* être en présence de deux partis possibles et ne savoir lequel choisir. || **2.** *Vx.* Chaise percée. || *Aller à la selle,* évacuer les matières fécales. || **3.** *Au plur.* Excréments humains : *Analyse des selles d'un malade.* (S'est employé anc. au singulier en ce sens.)

II. 1. Siège assujetti sur le dos d'une bête de somme (cheval, mulet, âne, etc.) et sur lequel prend place le cavalier : *Monter un cheval sans selle. Se mettre, sauter en selle. Une selle arabe. Les arçons d'une selle.* || *Selle anglaise,* selle qui est dépourvue de battes, aussi bien en avant qu'en arrière. || *Selle royale* ou *française,* selle qui n'est garnie de battes qu'en avant. || *Selle à piquer,* selle qui a des battes assez élevées pour bien maintenir le cavalier. || *Selle de course,* selle de dimension et de poids très réduits. || *Selle de femme,* selle munie d'une sorte de crochet, en forme de croissant, à l'arçon de devant, et sur lequel l'amazone appuie celle de ses jambes dont le pied n'est pas engagé dans l'étrier. || *Cheval de selle,* cheval propre à servir de monture. || Fig. *Être, se sentir bien en selle,* être, se sentir solidement établi dans son emploi, sa position, sa situation : *Ainsi, se sentant bien en selle, ils tournaient les yeux vers la Flandre* (Bainville). *Se retrouver vivant dans une chaude atmosphère avec sa femme, ses enfants, des livres, des meubles qu'on a choisis, du travail qu'on aime, de l'avenir. Se sentir bien en selle* (Mauriac). || Fig. *Remettre quelqu'un en selle, se remettre en selle,* aider quelqu'un à rétablir ses affaires, ou rétablir sa propre situation : *Mazzini, se trouvant dépassé, compromis aux yeux du peuple, songea à se remettre en selle* (Proudhon). || **2.** Petit siège de forme triangulaire, généralement en cuir, pourvu d'une suspension à ressorts, sur lequel s'assied le cycliste ou le motocycliste. || **3.** *Selle de mouton, d'agneau, de chevreuil,* partie de la bête qui s'étend de la première côte au gigot : *On servait les relevés, une carpe du Rhin à la Chambord et une selle de chevreuil à l'anglaise* (Zola). || *Selle anglaise,* pièce de viande de mouton constituée par les deux filets attenants. || **4.** *Selle turcique,* excavation creusée dans la face supérieure de l'os sphénoïde, à la base du crâne, où est logée l'hypophyse. || **5.** Chez le lombric, groupe d'anneaux renflés produisant le mucus entourant la ponte.

III. 1. *Vx.* Escabeau sur lequel s'asseyait le calfat et qui contenait ses outils. || **2.** *Selle chirurgicale,* siège employé en chirurgie, monté sur un pied flexible, et qui permet au praticien d'opérer dans la position assise. || **3.** Support sur lequel le sculpteur pose l'ouvrage auquel il travaille, constitué d'une forte tablette de bois fixée à un axe vertical mobile sur un trépied. || **4.** Trépied en bois destiné à supporter un grand récipient (cuve ou cuvier). || **5.** Banc de bois sur lequel le parcheminier étend les peaux quand il les ponce. || **6.** Banc sur lequel on coupe les planches de terre pour en faire des carreaux de céramique. || **7.** Établi de tonnelier. || **8.** Planche de blanchisseuse : *Sur la plage de sable gris, les laveuses ne sont pas encore agenouillées dans leur selle* (Chereau). || **9.** Plaquette de métal, de bois ou de caoutchouc, que l'on place entre un rail de chemin de fer et la traverse. || *Selle d'arrêt,* dispositif fixé au patin du rail et buté contre la traverse, pour éviter le cheminement.

sellé, e [sɛle] adj. (part. passé de *seller ;* XIIe s., *Lois de Guillaume,* écrit *selé* [*sellé,*

XIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Se dit d'une bête de somme qui est munie d'une selle : *Et, de fait, une vingtaine de chevaux attendaient tout sellés dans la cour* (France). *Assis dans la grange tout équipés, les chevaux sellés, nous attendions le signal du rassemblement* (Cl. Simon). || **2.** En héraldique, se dit du cheval portant une selle d'émail particulier.

sellée [sɛle] n. f. (de *selle ;* 1803, Boiste). Rangée de carreaux de céramique disposés sur la selle.

sellekl [selɛkl] n. m. (mot ar. d'Algérie, de même sens ; 1964, Larousse). Nom donné, en Algérie, à l'écorce du pin d'Alep, utilisée comme tan.

1. seller [sɛle] v. tr. (de *selle* [v. ce mot] ; XII^e s., écrit *selé,* au part. passé [v. SELLÉ] ; à l'infin., écrit *seller,* XIII^e s.). Pourvoir, équiper d'une selle une bête de somme (cheval, mulet, etc.) : *Seller un cheval, sa monture. Ce turban sur mon front ! ce sabre à mon côté ! | Allons ! ce cheval, qu'on le selle* (Hugo). *Vite, vite, qu'on selle mon âne* (Musset).

2. seller [sɛle] v. intr. (origine incertaine, peut-être var. graphique de *sceller ;* 1798, Acad. [comme v. pr. ; comme v. intr., 1876, Larousse]). En parlant d'un terrain, se durcir en surface. (On dit aussi SE SELLER.)

1. sellerie [sɛlri] n. f. (de *sellier ;* 1319, *Dict. général,* au sens 1 [aussi « fabrication... des selles... »] ; sens 2, 1871, Littré). **1.** Art de confectionner des selles et des harnais. || Fabrication, commerce des selles et des harnais. || **2.** Ouvrages fabriqués par le sellier.

2. sellerie [sɛlri] n. f. (de *selle ;* v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1701, Furetière). **1.** Ensemble des selles et des harnais des chevaux d'une écurie. || **2.** Lieu où l'on range ce qui sert à harnacher les chevaux : *Il avait fait arranger l'écurie, la sellerie, les remises* (Balzac).

sellerie-bourrellerie [sɛlriburɛlri] n. f. (de *sellerie* 1 et de *bourrellerie ;* 1964, Larousse). Art de fabriquer et de réparer toutes les pièces composant l'équipement du cheval monté ou attelé.

sellerie-garniture [sɛlrigarnityr] n. f. (de *sellerie* 1 et de *garniture ;* 1964, Larousse). Art de confectionner et de mettre en place les pièces qui garnissent l'intérieur d'un véhicule (dossiers, coussins, sièges, accoudoirs, tapis, garnitures de portes, capotes, etc.).

sellerie-maroquinerie [sɛlrimarɔkinri] n. f. (de *sellerie* 1 et de *maroquinerie ;* 1964, Larousse). Art de travailler, en façon sellier, les cuirs et les peaux pour la confection d'articles divers de maroquinerie et de voyage.

sellette [sɛlɛt] n. f. (dimin. de *selle* [v. ce mot] ; XIII^e s., *Recueil des fabliaux* [V, 357], écrit *selete,* au sens de « petit siège bas sans dossier » ; écrit *sellette,* au sens I, 1, début du XIV^e s. [...*tenir... sur la sellette,* 1690, Furetière — aussi « questionner longuement... » ; *être sur la sellette,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens II, 1611, Cotgrave ; sens III, 1, 1774, Garsault [planche 4] ; sens III, 2, 1876, Larousse ; sens III, 3, début du XX^e s. ; sens III, 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens III, 5, 1680, Richelet ; sens III, 6, 1964, Larousse ; sens III, 7-8, 1904, Larousse).

I. 1. *Vx.* Siège de bois très bas, qui était placé dans le prétoire des tribunaux criminels et sur lequel s'asseyait l'accusé pour subir un dernier interrogatoire avant l'application de la peine : *Juges, quel est celui que vous avez assis sur la sellette ?* (Diderot). || Fig. *Mettre, tenir, placer quelqu'un sur la sellette,* le presser de questions, chercher à le faire parler, à lui faire dire ce qu'il garde secret : *Et mis sur la sellette aux pieds de la critique, | Je vois bien tout de bon qu'il faut que je m'explique* (Boileau) ; *par extens.,* questionner longuement quelqu'un sur un sujet quelconque : *Les concurrentes inoccupées* [...] *se dispersent timidement, s'éparpillent et vont écouter leurs collègues placées sur la sellette* (Colette). *Joseph l'avait tenu sur la sellette jusque vers une heure de la nuit pour épiloguer sans fin au sujet des événements* (Duhamel). || Fig. et fam. *Être sur la sellette,* être accusé, mis en cause, être celui dont on discute ou juge les paroles, les actions. || **2.** *Vx.* Dans les stalles de chœur, petit siège mobile, à abattant, dont se servaient les chanoines, pendant les offices, pour se reposer tout en paraissant être debout.

II. Pièce de harnais rembourrée, placée sur le dos d'un cheval de trait et sur laquelle passe la dossière qui soutient les limons ou les brancards de la voiture.

III. 1. Petit siège suspendu à une corde, à l'usage de certains ouvriers du bâtiment (peintres, ravaleurs, plombiers, etc.), et qui est destiné à les maintenir à la hauteur voulue devant les parois verticales élevées. || **2.** Petite selle de sculpteur. || **3.** Meuble léger assez haut, formé d'une planchette posée sur trois ou quatre pieds : *Les photographies pendues au mur, la sellette coiffée d'une fille de plâtre* (Bernanos). || **4.** Établi ou chevalet de vannier. || **5.** *Vx.* Partie des anciennes charrues sur laquelle reposait le timon. || **6.** Pièce disposée au sommet des pylônes des ponts suspendus et qui sert à fixer les câbles en cet endroit. || **7.** Crochet servant à transmettre la pression au cylindre étireur du métier à filer. || **8.** *Déchaussement en sellette,* façon donnée à la vigne et consistant à relever la terre en une ligne continue dans l'intervalle des ceps, de telle sorte que ceux-ci occupent le fond des petits fossés ainsi formés.

sellier [sɛlje] n. m. (de *selle* [v. ce mot] ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *selier,* au sens de « place du dos du cheval où l'on met la selle » ; sens 1, v. 1268, É. Boileau, écrit *selier* [*sellier,* XIV^e s., Laborde, p. 495 ; *façon sellier,* 1961, Larousse, art. *façon*] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Artisan, ouvrier qui confectionne ou répare les selles et divers ouvrages de sellerie. || Adjectiv. ou par appos. *Façon sellier,* ensemble de procédés d'exécution propres au sellier, portant sur la couture à la main et l'astiquage des tranches. || **2.** Fabricant ou marchand d'objets d'équipement et de harnachement pour les chevaux.

sellier-garnisseur [sɛljegarnisœr] n. m. (de *sellier* et de *garnisseur ;* 1964, Larousse). Ouvrier spécialiste des travaux de sellerie-garniture.

• Pl. *des* SELLIERS-GARNISSEURS.

sellier-maroquinier [sɛljemarɔkinje] n. m. (de *sellier* et de *maroquinier ;* 1964, Larousse). Ouvrier maroquinier qui exécute des travaux de maroquinerie en façon sellier.

• Pl. *des* SELLIERS-MAROQUINIERS.

selon [səlɔ̃] prép. (croisement de l'anc. franç. *seon, son,* suivant, conformément à [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] — lat. *secundum,* en suivant, derrière, suivant, d'après, conformément à, neutre employé comme adv. et prép. de l'adj. *secundus,* qui suit, suivant [v. SECOND, adj.] —, et de *long,* qui s'employait en anc. franç. comme prép. au sens de « selon, suivant » [v. 1175, Chr. de Troyes — écrit *lonc*] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *sulonc* et *solonc* [*selunc,* v. 1120, *Psautier de Cambridge ; selonc,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *selon,* fin du XII^e s., Dochez], au sens 1 [dans des expressions ayant valeur d'adjectif, v. 1370, Oresme] ; sens 2, XII^e s., *Partenopeus de Blois ;* sens 3, début du XIII^e s. [*c'est selon,* 1656, Pascal — *selon,* même sens, 1669, Molière] ; sens 4, 1530, Palsgrave, 794 [..*selon saint Matthieu,* 1550, *Bible Louvain*] ; sens 5, v. 1370, Oresme [« si l'on s'en tient à », fin du XV^e s., Commynes]). **1.** Conformément à quelque chose qui est pris pour référence, pour règle, pour précepte : *Exécuter un travail selon les règles. Agir selon les ordres qu'on a reçus, selon les désirs de quelqu'un. Procéder selon la loi. La perfection de l'homme est de vivre selon la raison* (Bossuet). *Les lois selon lesquelles il* [Dieu] *a créé sont celles selon lesquelles il conserve* (Montesquieu). *Nous jugeons le passé selon la justice, le présent selon nos intérêts* (Chateaubriand). || *Vx* ou *littér.* Dans des expressions ayant valeur d'adjectif : *Il a enfin trouvé un hôtel selon ses goûts.* || **2.** En proportion de, dans la mesure de : *Dépenser selon ses moyens, selon sa bourse. Être récompensé selon ses mérites. À chacun selon ses œuvres. La terre, cette bonne*

mère, multiplie ses dons selon le nombre de ses enfants qui méritent ses fruits par leur travail (Fénelon). || **3.** En fonction de : *Nous choisirons l'un ou l'autre itinéraire, selon l'état des routes. Décider selon les circonstances, selon les événements. Notre âme a été neuve (plus ou moins longtemps selon les tempéraments), elle a servi de miroir aux forêts et au ciel* (Giono). || Adverbialem. et fam. *C'est selon,*ou (ellipt. et vx) *selon,* c'est possible, ce n'est pas certain, cela dépend des circonstances ou de la façon dont on examine la question : *Est-il permis de rechercher les occasions de pécher ? ou plutôt n'est-on pas obligé de les fuir ? cela serait assez commode.Non pas toujours, me dit-il, c'est selon* (Pascal). « *Nul obstacle, je croi, | Ne vous peut empêcher d'accomplir vos promesses. | — Selon* » (Molière). || **4.** D'après l'avis, l'opinion, le jugement de (avec un nom de personne ou un pronom personnel) : *Selon les Anciens. Selon Rousseau. Selon moi. Selon vous, que faut-il faire ? Selon Vautrin* [...], *le père Goriot était un homme qui allait à la Bourse* (Balzac). || *L'Évangile selon saint Matthieu,* l'évangile de saint Matthieu. || **5.** Si l'on se réfère à tel principe, à telle manière de penser ou de juger, à tel texte ou à telle œuvre : *Selon une jurisprudence constante... Selon la morale stoïcienne, le bonheur réside dans la vertu. Selon vos propres déclarations. Selon le Coran.* || *Spécialem.* Si l'on s'en tient à : *Selon toute vraisemblance, il s'agit d'un regrettable accident.*

● SYN. : **1** *dans, suivant ;* **5** *d'après.*

◆ **Selon que** loc. conj. [avec un verbe à l'indicatif] (sens 1, v. 1188, Aimon de Varennes ; sens 2, v. 1270, Mahieu le Vilain ; sens 3, fin du XV^e^ s., Commynes). **1.** *Vx* ou *littér.* Exprime un rapport d'équivalence ou de conformité (« dans la mesure où », « de la manière que ») : *Chacun suit dans ce monde une route incertaine, | Selon que son erreur le joue et le promène* (Boileau). *J'en userai avec lui selon qu'il en usera avec moi* (Acad.). || **2.** Exprime une alternative : *Selon que vous serez puissant ou misérable, | Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir* (La Fontaine). || **3.** Exprime la proportion : *Une somme de bonheur est due à chaque individu, selon que ses sens et son cœur en supportent* (Gide).

selva [sɛlva] ou **selve** [sɛlv] n. f. (portug. *selva,* forêt, lat. *silva,* forêt, bois [qui avait donné directement l'anc. franç. *selve,* forêt — 1080, *Chanson de Roland*] ; 1908 [d'après Robert, 1964], écrit *selva* [*selve,* 1933, Larousse], au sens 1 ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** Nom donné à la forêt vierge équatoriale, et plus particulièrement à celle qui occupe l'Amazonie. || **2.** *Fig.* et *littér.* Ce qui a le caractère touffu, inextricable de la forêt vierge : *J'entrai, sitôt après la publication de mes Cahiers, dans la période la plus confuse de ma vie, selve obscure dont je ne me dégageai qu'à mon départ avec Paul Laurens pour l'Afrique* (Gide).

séma- [sema], premier élément, tiré du gr. *sêma,* signe, caractère distinctif, marque, et qui entre dans la composition de mots savants.

semailles [səmɑj] n. f. pl. (bas lat. *seminalia,* terres ensemencées, neutre plur. substantivé de l'adj. du lat. class. *seminalis,* destiné à être semé [v. SÉMINAL] ; fin du XII^e^ s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *semmailhes* [*semailles,* 1486, Godefroy — *semaille,* au sing., v. 1268, É. Boileau], au sens 2 ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 3, début du XIV^e^ s.). **1.** Action de semer ; ensemble des travaux agricoles qui ont pour objet d'ensemencer les terres (surtout en céréales) : *Faire les semailles. L'époque des semailles. Semailles d'automne, de printemps.* || **2.** Graines destinées à être semées ou qui ont été semées : *Choisir ses semailles. Mais ce qui intéressait Robert, ce n'était point la vallée, c'était derrière eux, au-dessus des tours et des murs détruits, ce plateau à perte de vue, désert, dénudé, taché de craie blanche, où les semailles n'avaient encore presque nulle part levé* (Aragon). || **3.** Époque où l'on sème les grains. (Vieilli.)

● SYN. : **1** *ensemencement, semis ;* **3** *semaison* (vx).

● REM. Le mot, qui, auj., ne se trouve plus guère qu'au pluriel, a été employé au singulier (au pr. et au fig.) : *Le mode le plus généralement pratiqué pour répandre les semences est la semaille à la volée* (Dombasle). *Le palais monte s'agrandissant encore, se perdant dans le ciel, éparpillant pêle-mêle sa semaille de pierreries* (Huysmans).

semaine [səmɛn] n. f. (bas lat. *septimana,* semaine, fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *septimanus,* relatif au nombre sept, dér. de *septem,* sept [sur le modèle du gr. *hebdomas,* le nombre sept, semaine, dér. de *hebdomos,* septième, de *hepta,* sept] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *sameine* [*semaine,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 [*semaine sainte,* 1680, Richelet — *grande semaine,* 1608, La Curne ; *fin de semaine,* milieu du XX^e^ s.] ; sens 2, fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy [*à la semaine,* 1926, Aragon, p. 12 ; *prêter à la petite semaine,* 1740, Acad. ; *à la petite semaine,* 1964, Robert] ; sens 3, 1669, Widerhold [*de semaine,* 1694, Acad.] ; sens 4, av. 1549, Marguerite de Navarre [« total hebdomadaire des heures de travail... », 1694, Acad. ; *en semaine,* 1871, Littré ; *en début, en fin de semaine,* milieu du XX^e^ s. ; *semaine anglaise,* 9 juill. 1914, *le Sourire,* p. 12 ; *travailler toute la sainte semaine,* milieu du XX^e^ s.] ; sens 5, 1552, *Journ. du sire de Gouberville,* écrit *sepmaine* [*semaine,* 1694, Acad. ; « somme que les parents donnent à un enfant... », 1798, Acad.] ; sens 6, 1964, Robert ; sens 7, 1871, Littré). **1.** Période de sept jours se succédant dans l'ordre du calendrier, du dimanche (v. Rem. à ce mot) au samedi suivant inclusivement : *Les sept jours de la semaine sont le dimanche, le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi. Aller régulièrement à la piscine une fois par semaine. Je vous porterai ces livres un jour de la semaine prochaine. Passent les jours et passent les semaines | Ni temps passé ni les amours reviennent* (Apollinaire). *La femme de ménage passait chez eux trois heures par semaine pour laver* (Céline). || *Semaine de la Passion,* v. PASSION. || *Semaine sainte,* ou *grande semaine,* semaine qui précède la fête de Pâques. || *Semaine de Pâques,* v. PÂQUES. || Fam. *La semaine des quatre jeudis,* v. JEUDI. || *Fin de semaine,* le week-end (le samedi et le dimanche) : *Passer ses fins de semaine à la campagne.* || **2.** Période de sept jours consécutifs, sans considération du jour où elle commence : *Avoir une semaine de congé. L'année se compose de cinquante-deux semaines plus un jour un quart. Tancrède a été fait, comme Zaïre, en trois semaines ; nous avons des témoins* (Voltaire). *Il reste des semaines entières à tracasser de la cire rouge* (Balzac). *Quelques semaines plus tard, il achetait, lui, une auto pour promener ses maîtresses...* (Simenon). || *À la semaine,* pour une durée de sept jours consécutifs : *Des voitures louées à la journée, à la semaine, au mois.* || Vx. *Prêter à la petite semaine,* prêter de l'argent pour un temps très court et à un taux d'intérêt élevé. || Auj. et fam. *À la petite semaine,* au jour le jour, sans faire de prévisions à long terme, et, *par extens.,* sans idée directrice ou sans grand projet : *Et quand il y aurait la guerre ? J'imagine que ça doit se vivre à la petite semaine comme le reste* (Sartre). *Une gestion, une politique à la petite semaine.* || **3.** Fonction, service que l'on doit assurer pendant une semaine à tour de rôle avec d'autres personnes (vieilli) : *Je pars pour Versailles après soupers ; ma semaine commence demain ; quel ennui ! je suis excédée d'avance* (Genlis). || *De semaine,* se dit de la personne qui accomplit présentement ce service : *Adjudant, brigadier de semaine. Savez-vous qui est de semaine ?* || **4.** Partie de la période de sept jours selon le calendrier qui, pour le plus grand nombre, est consacrée au travail, aux activités professionnelles, allant du lundi au samedi ou au vendredi inclusivement : *Avoir une semaine chargée. Les jours de semaine. Sylvain, le fils aîné, avait un culte pour Gabrielle, sa sœur la plus jeune, mariée à la ville, où elle était boulangère. Quand il avait travaillé toute la semaine dans les champs, sa grande joie, c'était de venir dîner chez elle le dimanche* (Jouhandeau). *Même s'il lui procurait un emploi, elle s'en ferait chasser au bout d'une semaine* (Sartre). || *Par extens.* Total hebdomadaire des heures de travail d'un salarié : *La semaine de quarante heures.*

Faire de longues semaines. || *En semaine,* pendant les jours ouvrables, par opposition au dimanche : *En semaine, les transports en commun sont surchargés.* || *En début, en fin de semaine,* dans les premiers jours de la semaine à partir du lundi, ou vers la fin de la semaine jusqu'au samedi inclusivement. || *Semaine anglaise,* organisation du travail hebdomadaire d'abord appliquée en Grande-Bretagne, qui ajoute au repos du dimanche l'après-midi du samedi précédent : *Avoir, faire la semaine anglaise.* (Vieilli en emploi général, la majeure partie des entreprises françaises pratiquant auj. la semaine de cinq jours.) || Fam. *Travailler toute la sainte semaine,* travailler sans interruption, et de façon lassante et monotone. || **5.** Salaire correspondant à une semaine de travail : *Toucher sa semaine.* || Somme que ses parents donnent à un enfant ou à un jeune pour lui permettre de couvrir ses dépenses personnelles de la semaine. || **6.** Période d'une durée approximative de sept jours, consacrée à une activité de caractère philanthropique, commercial, etc., propre à intéresser le public (avec un déterminatif précisant l'objet de cette activité) : *La semaine prochaine sera la semaine de bonté. Organiser une semaine sans accidents. Semaine de réclame, de promotion des ventes dans un grand magasin. Semaine du meuble, des articles de jardin.* || **7.** Bracelet, bague faits de sept anneaux, réunis ou non : *Une semaine en argent ciselé.* (Syn. SEMAINIER.)

semainier, ère [səmɛnje, -ɛr] n. et adj. (de *semaine ;* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, au sens 1 ; sens 2, 1833, Pétrus Borel ; sens 3, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Personne qui est de semaine pour assurer un service, remplir une fonction, un office, dans un collège, une communauté : *Les enfants mangeaient et se taisaient sous le guet de la mère semainière* (Hugo). [V. HEBDOMADIER, ÈRE.] || **2.** *Vx.* Ouvrier non spécialisé, qui n'était pas attaché à une place, mais travaillait à la semaine : *L'apprenti, personne n'en ignore ; quant au semainier, c'est un jeune ou vieux garçon, ou plutôt un crétin qui n'a pas assez d'intelligence pour faire un soulier à lui tout seul, et se met à la semaine pour coudre et faire le moins malin de l'ouvrage* (P. Borel). || **3.** Dans certaines compagnies théâtrales, notamment à la Comédie-Française, artiste chargé, pendant une semaine, de veiller sur la vie intérieure du théâtre et d'assurer la bonne marche des spectacles.

◆ adj. (v. 1380, *Aalma,* écrit *semenier ; semainier,* 1487, Garbin). *Vx.* Qui se rapporte à la semaine, à une semaine : *Des mères de famille, des jeunes filles qui commençaient la vie par l'adversité, apportaient le fruit semainier du labeur, pour s'éjouir à quelque danse de la patrie* (Chateaubriand).

◆ **semainier** n. m. (sens 1, fin du XIXe s. ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1904, Larousse [*bracelet semainier,* même sens, 3 déc. 1876, *Journ. officiel,* p. 8984] ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Calendrier qui indique les jours en les groupant par semaine : *Un semainier indiquait le quantième du mois* (Theuriet). || **2.** État qui indique le total des heures passées par les ouvriers d'une entreprise pour les travaux exécutés pendant une semaine, et d'après lequel est établie la liste des acomptes hebdomadaires. || **3.** *Vx.* Nécessaire composé de sept rasoirs, ou de sept lames de rasoir et d'un manche mobile : *Le semainier de rasoirs à manches de nacre dans leur étui de galuchat* (Martin du Gard). || **4.** Bracelet composé de sept anneaux. (Syn. SEMAINE.) || **5.** Petit meuble à sept tiroirs.

semaison [səmɛzɔ̃] n. f. (de *semer ;* XIIIe s., Rutebeuf, écrit *semoison,* au sens de « action de semer » ; sens 1, 1351, Godefroy, écrit *senison* [*semaison,* 1562, Du Pinet] ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** *Vx.* Temps des semailles. || **2.** *Vx.* Ensemencement des végétaux par la dispersion naturelle des graines.

sémantème [semɑ̃tɛm] n. m. (de *sémant*[*ique*], d'après *morphème ;* 1921, Vendryes [p. 86], au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Élément linguistique correspondant à un concept (contenu sémantique du mot), par opposition au *morphème,* élément exprimant des rapports grammaticaux, et au *phonème,* unité phonique composante d'un terme. (Ainsi, dans la famille de mots *touriste, entourer, détourner,* le sémantème est *tour.*) || **2.** Selon une interprétation plus restrictive, élément composant du sémème qui regroupe tous les traits sémantiques *(sèmes)* spécifiques de l'unité considérée, c'est-à-dire ceux qui la distinguent des autres unités appartenant au même genre.

sémanticien, enne [semɑ̃tisjɛ̃, -ɛn] n. (de *sémantique ;* 1933, Larousse). Linguiste spécialiste de la sémantique.

• REM. On a dit aussi SÉMANTISTE (1897, A. Thomas).

sémantique [semɑ̃tik] n. f. (du bas lat. *semanticus,* significatif, gr. *sêmantikos,* qui signifie, indique, fait connaître, dér. de *sêmainein,* marquer d'un sceau, d'un signe, faire savoir, expliquer, de *sêma,* signe, caractère distinctif, marque ; 1561, Bloch-Wartburg, comme adj., écrit *symentique,* au sens de « qui se rapporte au sens des mots » ; écrit *sémantique,* comme n. f., au sens 1, 1876, Larousse ; sens 2 [par opposition à *phonétique*], 1883, Bréal ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* Partie de l'art militaire qui comprenait les dispositions destinées à faire mouvoir les troupes au moyen de signaux. || **2.** Étude de la signification des structures linguistiques. (V. art. spécial.) || **3.** *Sémantique logique,* théorie des rapports entre les symboles et leurs significations, qui constitue une partie de la sémiotique.

◆ adj. (sens 1, 1904, Larousse [*champ sémantique,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Qui se rapporte au sens des structures linguistiques : *Le contenu sémantique d'un mot. Analyse sémantique. Théorie sémantique. Trait sémantique.* || *Champ sémantique,* aire ouverte, dans le domaine de la signification, par un mot ou par un groupe de mots de la langue. || **2.** *Système sémantique,* en logique, système de lois concernant un langage et permettant de dire quelles sont les propositions de ce langage, ce qu'une proposition désigne, et à quelles conditions une proposition est vraie.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA SÉMANTIQUE

La sémantique est une branche de la linguistique qui veut construire une science des significations dans les langues naturelles. Longtemps restreinte à l'étude du sens des mots et à celle des conditions internes et externes de leurs changements, elle s'étend désormais aux règles de représentation et d'interprétation sémantique des phrases. La sémantique théorique recherche des principes communs à toutes les langues, la sémantique appliquée travaille sur une langue particulière, utilisée comme moyen de communication par un locuteur ou un groupe social donné. Depuis les travaux du sémioticien C. W. Morris (*Foundations of the Theory of Signs,* Chicago, 1938), repris par le logicien R. Carnap (*Introduction to Semantics,* Cambridge, Massachusetts, 1942), on oppose classiquement la **sémantique,** étude des relations entre les signes et les objets ou situations du monde qu'ils dénotent, à la **pragmatique,** étude des conditions d'emploi des signes par les locuteurs, et à la **syntaxe,** « étude des relations formelles entre les signes indépendamment des choses qu'ils expriment et des sujets qui les emploient » (P. Guiraud, *la Sémantique,* « Que sais-je ? », p. 96-97).

Sous sa définition plus générale d'étude du langage considéré du point de vue du sens, la sémantique peut concerner d'autres disciplines comme la psychologie, l'ethnologie ou la sociologie, la logique, la philosophie ou la sémiotique (ou sémiologie). Les psychologues explorent les conditions de production et d'interprétation des messages verbaux (v. PSYCHISME ET LANGAGE, art. spécial, *La psycholinguistique*) ; le signe linguistique s'analyse comme variante spécifique de **stimulus associé,** distinct du **signal,** qui incite directement à l'action *(les feux de signalisation),* de l'**indice,** qui a un lien naturel avec la chose *(la fumée est indice du feu)* — tandis que le signe linguistique est arbitraire —, du **symbole,** dont le point de départ est concret

et l'interprétation largement ouverte (selon les cultures, le *blanc* symbolise la naissance, le mariage ou la mort) [v. SÉMIOLOGIE, art. spécial]. Pour les ethnologues, les sociolinguistes ou les historiens, les mots qui structurent un champ d'expérience, comme la parenté, les couleurs, les outils, ou un domaine culturel, comme la religion, les mythes, la théorie politique, reflètent de façon significative l'histoire d'un peuple, d'une ethnie, d'un groupe social : on citera les travaux de Lévi-Strauss sur les structures de parenté, ou de Dumezil et de Benveniste (*le Vocabulaire des institutions européennes,* t. I et II) sur le vocabulaire de la vie familiale, religieuse et politique en indo-européen.

La logique formalise les conditions de vérité des énoncés tant au niveau des signes (domaine sémantique de leurs relations avec les objets du monde) qu'à celui des phrases, où elle définit des contraintes de structure interne (**logique intensive**) et des règles d'enchaînement (règles d'inférence et calcul des prédicats de la **logique extensive**). D'abord centrée sur la formalisation des contraintes syntaxiques réglant les expressions bien formées, la logique du « cercle de Vienne » en est venue à introduire une **composante sémantique** qui permette d'appliquer un calcul formel à un domaine bien défini d'objets ou de concepts. La logique moderne s'applique à la construction de langages artificiels non ambigus, et donc exploitables par les machines. On discute pour savoir si la sémantique logique peut servir de paradigme formel à toute sémantique empirique s'appliquant aux langues naturelles, ou s'il faut maintenir une différence irréductible entre la cohérence des langages artificiels et la complexité des langues naturelles, où se manifestent l'ambiguïté et l'intrication des relations intersubjectives. Quant à la philosophie, elle s'est de tout temps intéressée aux rapports entre langue et réalité. La théorie du signe remonte aux stoïciens, et certains dialogues de Platon *(Théétète, Cratyle)* traitent du problème de l'arbitraire des mots : ceux-ci reflètent-ils la nature des choses, comme le prétendent les **analogistes,** ou bien sont-ils institués par convention sociale, comme le soutiennent les **anomalistes** (v. LINGUISTIQUE, art. spécial) ? À l'époque contemporaine, la **philosophie du langage** pose que toute connaissance est réductible à une analyse linguistique des contraintes et opérations intervenant dans les usages de la langue, y compris les discours scientifiques. La **sémiotique** (v. ce mot, art. spécial), enfin, que Saussure nommait **sémiologie** (v. ce mot, art. spécial), étudie l'ensemble des systèmes de signes, tandis que la sémantique se limite aux seuls signes et structurations linguistiques. Il y aurait donc inclusion de la sémantique dans la sémiotique si la langue n'avait cette propriété remarquable d'interpréter tout autre système de signes, et donc de parler sur elle-même en produisant ce que l'on appelle la **métalangue.** En outre, la sémiotique se divise en domaines spécialisés (cinéma, image publicitaire, etc.), dont certains, comme les textes littéraires ou les structures narratives, impliquent la sémantique comme discipline linguistique. É. Benveniste (*Problèmes de linguistique générale II,* 1974) propose ainsi d'attribuer aux langues naturelles deux modes distincts de « signifiance » : le **mode sémiotique,** qui s'applique à la langue comme système fini de signes à signification synchroniquement stable, et le **mode sémantique,** qui lui est particulier et lui permet de combiner les signes en un ensemble infini de **discours** dont le sens est modulé par le jeu de l'énonciation et les discours antérieurement produits.

SÉMANTIQUE LEXICALE

I. APPROCHE DIACHRONIQUE

Le terme *sémantique* a été créé par Michel Bréal (*les Lois intellectuelles du langage,* 1883) pour parrainer une science des « lois qui président à la transformation des sens, au choix d'expressions nouvelles, à la naissance et à la mort des locutions ». Cette science si « nouvelle » portait, à sa naissance, la marque de la linguistique présaussurienne avec son intérêt pour la diachronie et sa limitation à ces « atomes » de sens que sont les mots, à l'exclusion de toute structuration syntaxique intéressant la phrase, ou même de tout groupement syntagmatique qui ne serait pas figé en une **lexie complexe,** ou « locution ». Selon la tradition lexicographique, le mot est conçu comme une polysémie d'emplois (v. POLYSÉMIE, art. spécial), dont on détermine l'étymologie et l'ordonnance en respectant le postulat du « sens propre » auquel s'ajoute, par métaphore et métonymie, une suite plus ou moins longue de « sens figurés ». Par leurs **formes,** les changements de sens relèvent des classements (figures de mots et figures de style) proposés par la rhétorique ancienne et classique. Par leurs **causes,** et là est l'innovation de la lexicologie française illustrée par Bréal, Darmesteter, Meillet ou Vendryes, les changements de sens manifestent l'interaction de deux ordres de facteurs, les uns concernant les lois du développement social, et les autres, les contraintes de la langue comme organisation spécifique. Les changements de sens [v. NÉOLOGIE, art. spécial] (ou *néologismes sémantiques*) et les créations de mots (ou *néologismes formels*) traduisent l'apparition d'objets nouveaux, que ceux-ci soient produits par l'évolution des techniques *(laser, cosmonaute, musique concrète),* des mœurs *(Bikini, dos nu),* des connaissances (les *complexes* de la psychanalyse, les *ensembles* de l'algèbre moderne), de l'idéologie (l'*écologie,* la récente extension de l'adjectif *sauvage,* les variations sémantiques sur *liberté, démocratie* ou *communisme* selon les périodes et les groupes sociaux). En ce sens, « la sémantique, étudiant les valeurs successives des mots considérés individuellement, appartient à la linguistique historique » (G. Matoré, *la Méthode en lexicologie,* 1953). D'autre part, ces changements procèdent des lois générales de la langue comme système de significations et correspondent à des points particuliers de déséquilibre dans une langue particulière à un moment de son évolution. L'existence de deux synonymes — par exemple *déodorant* et *désodorisant* (ou *sémiologie* et *sémiotique*) — est contraire à l'économie de la langue, fondée sur le principe des oppositions pertinentes : le couple synonymique tend donc à disparaître soit par extinction progressive de l'un des termes (*sémiologie* semble menacé), soit par spécialisation des emplois (certains opposent la *sémiologie,* science générale des signes, et la *sémiotique,* étude des systèmes de communication particuliers). De même, les conflits entre homonymes ou paronymes (par exemple *recouvrer* et *recouvrir*), voire des difficultés morphologiques de conjugaison, favorisent la naissance d'un terme nouveau *(solutionner* remplace *résoudre*) ou la confusion sémantique entre deux termes voisins *(avatar* souffre de sa ressemblance formelle avec *avarie* ou *avanie).* Plus profondément, la langue est un système régi par deux propriétés complémentaires de mobilité et d'immobilité, qui dérivent de l'arbitraire du signe et du procès de communication comme mécanisme associatif. Rien ne s'oppose à ce qu'un mot prenne une signification nouvelle, mais rien non plus ne permet de déterminer celle-ci *a priori.* Si la création d'un mot ou d'un emploi est toujours motivée, cette motivation tend à s'effacer, car le signe est fondamentalement arbitraire ; les mots subissent ainsi une usure sémantique qui, compensée par un souci d'expressivité, favorise l'émergence d'unités ou d'emplois nouveaux. Qui se souvient que *bureau* désignait une étoffe de bure pour recouvrir une table ?

Toute sémantique diachronique propose un classement des changements de sens qui est nécessairement bâtard puisqu'il est fondé sur une conjonction de facteurs sociaux, linguistiques et rhétoriques. Citons, faute de mieux, les cinq rubriques suivantes :

1° Changement externe provoqué par la modification du référent (objet ou situation). L'*atome* n'est plus indivisible, et *tirer,* qui désigne un mouvement de

traction vers soi tout à fait adapté au tir à l'arc, s'emploie désormais pour le maniement de toutes les armes, même les armes à feu ;

2° Déplacement de l'aire sociale d'emploi : par exemple, passage d'un vocabulaire spécialisé au vocabulaire général (*aiguiller* quelqu'un, *court-circuiter, parachuter*), ou inversement (la *fonction* ou le *treillis* en mathématiques) ;

3° Ajout de valeurs affectives, qu'elles soient laudatives ou péjoratives (la *poire* ou le *citron* pour désigner la *tête*), tabous et euphémismes (le *petit coin,* les *cabinets,* les *toilettes*) ;

4° Métaphore, c'est-à-dire transfert de nom par similarité entre les sens : la *feuille* de papier, la *tête* de pont, le *fil* de l'eau ou du rasoir) ;

5° Transfert de nom par contiguïté entre les sens, où l'on reconnaît la **synecdoque** (le tout pour la partie ou la partie pour le tout, ainsi le *toit* ou le *feu* pour désigner la maison) et la **métonymie,** qui marque une liaison naturelle (cause et effet, instrument et produit) entre deux objets : la *raclette,* instrument pour racler, mais aussi variété de fromage susceptible d'être raclée, et produit de l'opération *(manger une raclette).*

On voit assez que ces formes de changement ne sont pas exclusives les unes des autres.

II. LA THÉORIE DU SIGNE

À cette approche morcelée et historicisante s'oppose la conception synchronique de la langue comme système dont chaque élément est déterminé par la totalité de ses relations avec les autres signes et complexes de signes.

À travers ses variantes stoïciennes, scolastiques et modernes, la théorie philosophique du signe définit celui-ci par une relation à trois termes, dont une illustration a été proposée par Ogden et Richards (*The Meaning of Meaning,* 1923) sous le nom de **triangle sémiotique :**

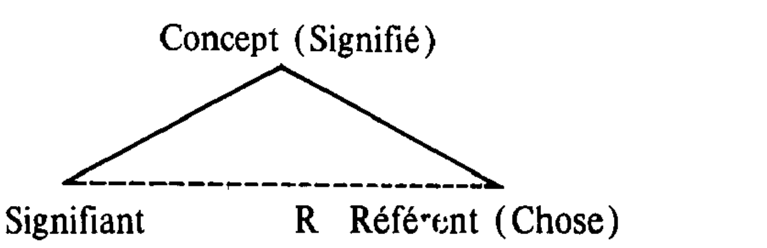

La relation entre signifiant et signifié est dite **de signification ;** la relation entre signifié et référent est dite **de référence** ou **de dénotation ;** la relation entre le signifiant et le référent, c'est-à-dire entre le mot et la chose, est indirecte puisqu'elle passe par le signifié, et ne reçoit pas de nom puisqu'elle n'a pas de pertinence dans le modèle. Le **signifié,** ensemble de traits conceptuels reliés à un signifiant par une relation fixe et socialement déterminée, ne se confond pas avec la représentation individuelle, donc variable, que chacun peut s'en faire : « Le sens *(das Sinn)* est la propriété commune à plusieurs individus » (Frege, cité par H. Brekle, *Sémantique,* 1974, p. 50). En reprenant la distinction des logiciens entre l'**extension** et la **compréhension** (ou **intension**) d'un concept, distinction qui correspond à la définition de l'ensemble mathématique soit par énumération de ses éléments, soit par énoncé d'une propriété caractéristique, on dira que l'extension d'un signe est la classe des objets du monde auquel il peut référer, par exemple la totalité des objets que l'on peut appeler des *arbres,* et que sa compréhension n'est autre que son signifié, c'est-à-dire l'ensemble des traits différentiels qui le définissent, par exemple *Végétal | à tige ligneuse | chargée de branches | se ramifiant à partir d'une certaine hauteur au-dessus du sol.* Quant au référent, il peut être conçu soit comme l'ensemble des objets que dénote un signe (c'est son extension ou sa **référence virtuelle,** par exemple *l'arbre* ou *les arbres* en général), soit comme tel objet particulier que l'insertion du signe dans un contexte linguistique et situationnel permet d'identifier comme tel ; certains parlent alors de **référence actuelle.**

Saussure a donné à la théorie du signe sa forme moderne en y introduisant quatre modifications majeures :

1° Le signe n'existe pas indépendamment du système synchronique où il prend sa **valeur** par opposition aux autres pièces du système. Décrire un signe, c'est définir l'ensemble de ses relations paradigmatiques et syntagmatiques ;

2° La référence est extérieure à la linguistique, qui « a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même » (*Cours de linguistique générale,* p. 317), indépendamment des rapports entre les mots et les choses. Ceux-ci sont dénués de pertinence puisque le signe est **arbitraire ;**

3° Le signe se réduit donc à la relation à deux termes de la **signification,** où signifiant et signifié s'évoquent réciproquement en une union « indissoluble » : le « signe unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique » (ouvrage cité, p. 98) ;

4° Le signe est une unité concrète, mais négative parce qu'elle est fondée sur le jeu différentiel de la valeur : sa « plus exacte caractéristique est d'être ce que les autres ne sont pas » (ouvrage cité, p. 162). « Le mécanisme linguistique roule tout entier sur des identités et des différences, celles-ci n'étant que la contrepartie de celles-là » (ouvrage cité, p. 151).

Cette conception d'une relation bi-univoque entre signifiant et signifié, avec exclusion de tout ce qui concerne l'expérience extra-linguistique, se retrouve chez le linguiste danois Hjelmslev *(Prolégomènes à une théorie du langage)* qui définit tout système de signes, et notamment la langue, par une relation entre deux formes : la **forme de l'expression** (les phonèmes ou les graphèmes) et la **forme du contenu** (les éléments de signification, mots et phrases, et leur articulation). Chaque forme opère l'articulation spécifique d'une substance : la **substance de l'expression** (les sons de la voix humaine ou les stimuli optiques et moteurs des graphèmes) et la **substance du contenu** (les données de l'expérience telles que les organisent la pensée et l'activité humaines). Ainsi, l'œil humain perçoit les ondes lumineuses dans une bande continue de fréquence allant du rouge au violet, mais chaque langue, par son vocabulaire, divise de façon spécifique le spectre des couleurs. Complémentairement, « l'expression d'un contenu ou le contenu d'une expression ne peuvent exister si ce n'est en se constituant en fonction significative. Expression et contenu se présupposent réciproquement et nécessairement » (Brekle, ouvrage cité, p. 51).

Ce rapport de présupposition réciproque et de nécessité entre signifiant et signifié a conduit Benveniste à rectifier la thèse saussurienne sur l'arbitraire du signe. Si, selon les langues, le même objet peut être nommé *cheval, horse, Pferd,* etc., l'absence d' « attache naturelle dans la réalité », pour reprendre les termes de Saussure, ne concerne pas le rapport entre signifiant et signifié, qui est **nécessaire** dans une langue donnée et s'y trouve conditionné par le jeu différentiel des valeurs. Elle concerne en fait la liaison entre le signe et l'objet de la réalité extérieure auquel il renvoie, comme, par exemple, l'animal nommé en français *cheval.* C'est ainsi que Saussure a réintroduit à son insu la relation de référence qu'il voulait cependant bannir de la linguistique. Correctement reformulée, la thèse sur l'arbitraire du signe demeure fondamentale et justifie notamment les deux propriétés conjointes d'immutabilité et de mutabilité du signe : « immutabilité, parce qu'étant arbitraire il ne peut être mis en question au nom d'une norme raisonnable ; mutabilité, parce qu'étant arbitraire il est toujours susceptible de s'altérer » (Benveniste, *Problèmes de linguistique générale,* 1966, p. 53). Si les mots sont motivés lors de leur création, qu'il s'agisse de **motivation interne** par dérivation ou composition *(pomme → pommier),* ou de **motivation externe** par emprunt, par métonymie ou métaphore, ou par ce symbolisme phonétique dont procèdent les **onomatopées** (*chuchoter, miauler,* etc.), cette motivation tend à s'effacer au profit de l'arbitraire qui règle le fonctionnement synchronique du système.

En résumé, le signe linguistique doit être perceptible par les sens, mais comme support matériel à un réseau de relations. La matérialité du signe est la forme sonore du signifiant articulée par la voix humaine (ou, maintenant, le synthétiseur), enregistrable sur une bande sonore de disque ou de magnétophone, et perçue à l'audition ; elle peut aussi résulter d'une transcription graphique par l'écriture alphabétique (ou syllabique), ou d'une inscription plus globale par idéogrammes. Cette matérialité n'est repérable et interprétable que par le réseau complexe des relations dans lequel elle s'inscrit, et qui s'organise selon trois ou quatre niveaux reliés les uns aux autres :

• 1° Le signe est une **valeur différentielle,** et il n'existe que par la combinatoire des relations paradigmatiques et syntagmatiques qui l'associent à d'autres signes et classes de signes. Ces relations sont toujours de type formel : phonèmes comme sons pertinents déterminés par un système phonologique, règles de dérivation et de composition lexicales, classes syntaxiques (Nom, Adjectif, Syntagme Nominal, etc.) définies par leurs propriétés distributionnelles. Ces relations peuvent aussi être sémantiques : parasynonymie, hyponymie ou antonymie entre des mots ou des lexies, et dans le cadre de la phrase, articulation entre la présupposition et le focus (v. ci-après).

• 2° Le signe est instrument et produit d'une **relation de signification** entre un signifiant et un signifié. Un **signifié** structure un ensemble minimal de **propriétés conceptuelles,** et sa stabilité sémantique relative est nécessaire à l'intercompréhension linguistique. Les propriétés conceptuelles **catégorisent,** en les rangeant dans des classes distinctes, des objets, processus et relations appartenant à l'expérience humaine, et résultent de processus cognitifs d'abstraction et de généralisation propres à des sujets parlants se développant dans un groupe social déterminé. En même temps, cette activité de classement et de reconnaissance s'exerce dans une langue particulière, qui impose des cadres à l'organisation et à la formulation de la pensée. Aussi, la traduction d'une langue dans une autre est-elle toujours possible, mais jamais entièrement satisfaisante. Enfin, le réseau des signifiés est produit par la langue comme système fini d'éléments et de règles, et en même temps comme matrice d'une infinité de discours dont les signes renvoient les uns aux autres dans un jeu perpétuel d'identification et de différenciation. La signification est donc à la fois **fixée dans une synchronie donnée** et **variable en discours,** c'est-à-dire neuve et plurielle en fonction des conditions personnelles et sociales de la communication et des rapports qui se tissent entre les divers discours produits (cf. ci-dessus, *mode sémiotique* et *mode sémantique*).

• 3° Au moins certains signes et groupes de signes, appartenant électivement aux classes grammaticales du Nom et du Syntagme Nominal, renvoient à des objets extérieurs à la langue, et identifiables comme objets physiquement *(la lune)* ou culturellement *(la licorne)* réels. **L'exclusion de la référence** ne peut rendre compte ni de l'arbitraire du signe, ni des causes déclenchant la formation de mots ou de sens nouveaux, ni des **marques indicielles** de renvoi à **l'énonciation** comme le système des pronoms personnels ou celui des temps, ni de la synonymie référentielle. La **synonymie référentielle** est une relation paradigmatique entre des signes ou des suites de signes qui renvoient tous à un même objet, mais en lui attribuant des signifiés distincts. Ainsi, *Napoléon, Bonaparte, Buonaparte, le vainqueur d'Austerlitz, l'exilé de Sainte-Hélène, le père de l'Aiglon,* etc., réfèrent au même personnage historique, mais en dégageant sur lui des propriétés distinctes.

• 4° Enfin, les signes sont émis et interprétés par des **sujets** qui communiquent entre eux par des échanges verbaux. Le modèle du triangle sémiotique illustrait la conception classique de la langue comme représentation du monde ; il semble nécessaire d'y ajouter la dimension de la **pragmatique,** qui inclut dans le fonctionnement des signes l'activité des sujets parlants. Les signes sont des « **situations-signes** » (A. Schaff, *Introduction à la sémantique,* 1960, p. 196), dont la signification n'est jamais entièrement indépendante du contexte social et discursif, et la langue, qui associe l'implicite à l'explicite, ne peut être réduite à un code où tout signifié correspondrait invariablement à un signifiant présent comme tel : « Une sémantique qui s'en tiendrait au niveau de l'explicite serait totalement artificielle : elle rendrait incompréhensible le discours, l'activité effective accomplie au moyen de la *parole.* Mais surtout elle défigurerait la *langue* elle-même ; c'est en effet un trait inhérent à la langue et un de ses traits les plus constants et les plus fondamentaux de permettre aux interlocuteurs d'instituer entre eux un réseau de rapports implicites » (O. Ducrot, *Dire et ne pas dire, principes de sémantique linguistique,* 1972). De même, l'opposition traditionnelle entre la **dénotation,** comme sens stable et objectif d'un terme, et la **connotation,** comme valeurs affectives et émotionnelles surajoutées, ne rend pas compte de la signification comme construction globale d'un sens à partir d'un ensemble de déterminations où l'affectivité et le rapport à autrui, ainsi qu'à soi-même comme image de l'autre, ne sont jamais absents.

La théorie du signe est loin d'être achevée, et certains linguistes, tel Chomsky, considèrent que l'on pourrait en faire l'économie en isolant des unités linguistiques — lexicales, syntaxiques, phonologiques — qui ne seraient pas toutes définies par les mêmes propriétés. Si l'on excepte l'introduction du concept de valeur, qui marque un progrès scientifique considérable, la théorie du signe continue à être l'enjeu d'un affrontement philosophique. La tradition idéaliste fait du signifié le reflet des Idées pures ou des idéalités immuables. Le nominalisme limite la connaissance des choses aux noms qu'on leur donne, et donc aux structures linguistiques dont ces dénominations sont issues, et le pragmatisme ou l'empirisme relient l'usage des signes aux règles changeantes de l'expérience. Le marxisme proteste contre le « fétichisme » du signe en se proposant d'intégrer les systèmes de signes dans la pratique sociale : de même que la valeur économique ne résulte pas d'un pur échange entre des marchandises, mais fait intervenir les rapports sociaux entre les hommes qui produisent et consomment ces marchandises, de même la valeur du signe ne résulterait pas seulement de ses relations avec les autres signes, ou avec les choses, mais ferait intervenir les rapports sociaux entre les hommes utilisateurs de ces signes. La psychanalyse, enfin, assimile l'Inconscient à un langage, et insiste sur l'activité fantasmatique qui, tout à la fois, s'occulte et se dévoile dans le jeu des signes, en y opérant un perpétuel déplacement et réinvestissement des signifiés sous la couverture matérielle des signifiants. Bien loin d'être une figure surajoutée, la métaphore serait ainsi constitutive du sens (Cl. Normand, *la Métaphore et le concept,* 1976).

III SÉMANTIQUE PARADIGMATIQUE

C'est sur les principes saussuriens de la théorie du signe que s'est construite la sémantique structurale en dégageant des unités de sens qui soient distinctives à l'intérieur du système. Puisque, « dans l'intérieur d'une même langue, tous les mots qui expriment des idées voisines se limitent réciproquement » (*Cours de linguistique générale,* p. 160), on étudiera le réseau des valeurs différentielles dans un domaine délimité de l'expérience. Telle est la méthode des **champs sémantiques** (v. CHAMP SÉMANTIQUE, art. spécial) que J. Trier inaugura en 1931 en l'appliquant au vocabulaire de l'entendement (sagesse, science et art) dans deux synchronies successives de l'allemand. « Les différentes pièces se réunissent en mosaïques et recouvrent intégralement la sphère conceptuelle. La structure du champ correspond

à une hiérarchie de valeurs ; elle reflète la mentalité de l'époque, mais, en même temps, elle influe aussi sur cette mentalité en lui imposant une analyse particulière du monde de l'entendement » (Ullmann, *Précis de sémantique française,* p. 303-304). On parle aussi de **champ conceptuel** quand le domaine est délimité sur des critères non linguistiques (la parenté, les couleurs, les animaux domestiques), et de **champ lexical** quand les mots appartiennent à une même classe grammaticale et ont des distributions identiques ou comparables (verbes désignant les coups, prépositions de lieu, adjectifs de dimension, noms spécifiant les relations de parenté). Les champs sémantiques intéressent l'histoire, l'ethnolinguistique, et la **sémantique contrastive** tant dans ses visées théoriques (les modes de structuration linguistique de l'expérience) que dans ses applications à la traduction (comparaison entre deux langues ou entre deux synchronies d'une même langue).

La procédure, dite **analyse sémique,** est empruntée à l'analyse factorielle (d'où le nom d'**analyse componentielle** qu'on lui donne souvent outre-Atlantique) et démarquée de l'analyse phonologique (v. PHONÉTIQUE et PHONOLOGIE, art. spéciaux). De même que la commutation entre les mots *part|barre|mare|dard|tard|nard* permet de dégager les **phonèmes** *p, b, m, d, t, n,* puis de décomposer ceux-ci en leurs **traits distinctifs,** le trait [+ Labial] *(p, b, m)* opposé au trait [+ Dental] *(t, d, n),* et le trait [+ Oral] *(p, b, t, d)* opposé au trait [+ Nasal] *(m, n),* de même l'observation systématique des différences de sens dans un champ sémantique comprenant les noms *chien|chienne|chiot| canard|cane|caneton|canette|taureau|vache|veau|génisse* dégage les traits distinctifs de signification [± Mâle] [± Adulte]. L'opposition [± Mâle] est neutralisée sur *chiot,* ainsi que sur *veau* dans certaines conditions d'emploi (par exemple en boucherie). Ces traits distinctifs de signification, appelés **traits sémantiques** ou **sèmes,** sont soumis à une systématisation opératoire. De même qu'en phonologie on peut remplacer des traits distinctifs comme *sourd|sonore* ou *oral|nasal* par la catégorie (ou axe) phonologique de leur corrélation — ici, les axes de Voisement ou de Nasalité —, de même on rapportera les sèmes à l'**axe sémantique** (ou **catégorie,** ou **dimension**), qui articule leur opposition, par exemple l'axe du *Sexe* ou celui de l'*Âge Adulte.* Le choix du trait positif (par exemple *Mâle* ou *Femelle*) est soit arbitraire, soit dicté par des considérations idéologiques ou linguistiques : ainsi, on peut convenir d'attribuer le trait positif au terme **marqué** par un morphème supplémentaire *(can-ette, chien-ne)* ou une spécialisation sémantique (*chienne* ou *canette* sont toujours [+ Femelle], *chien* ou *canard* peuvent neutraliser l'opposition du Sexe). D'autre part, quand un trait en implique un autre (par exemple [+ Humain] implique [+ Animé]), il suffit de noter le trait le plus spécifique et de généraliser l'implication Humain/Animé par une **règle de redondance** applicable à tout le lexique.

L'analyse sémique dégage des principes de structuration paradigmatique du vocabulaire :

• 1° L'**opposition sémantique pertinente,** caractérisée par l'association d'une ressemblance et d'une différence. S'opposer, c'est se distinguer à partir d'une base commune : *astrologue* est opposable à *astronome,* à *devin* et à *scribe,* mais non pas, sauf conditions particulières, à *écritoire* ou à *acacia.* Une opposition pertinente peut être neutralisée au profit de l'un des termes (ex. : l'opposition *apporter|amener* neutralisée au profit de *amener*), et la synonymie, qui est toujours une synonymie incomplète, dite **parasynonymie,** relève également de cette analyse ;

• 2° La relation d'**hyponymie,** qui définit une implication non réciproque entre **terme spécifique** et **terme générique,** et illustre la distinction aristotélicienne entre le genre commun et la différence spécifique : toute *tulipe* est une *fleur,* mais toute fleur n'est pas nécessairement une tulipe. La relation hyponymique est transitive : tout générique peut être le spécifique d'un autre terme à extension plus large, par exemple *chien,* qui est générique de *caniche* ou *épagneul,* mais spécifique par rapport à *mammifère* ou *animal.* Les co-hyponymes, ou termes spécifiques d'un même générique, définissent entre eux une relation d'incompatibilité qui est un cas particulier de l'opposition sémantique pertinente : dire qu'une robe est *bleue,* c'est nier implicitement qu'elle soit *rouge* ou *blanche.* La variation inversement proportionnelle qui caractérise le rapport entre **extension** et **compréhension** apparaît ici avec une netteté particulière. En extension, tous les co-hyponymes sont inclus dans le générique, qui est la réunion de tous les ensembles de spécifiques : *3 épagneuls + 2 caniches + 1 cocker font 6 chiens.* En compréhension, le générique est inclus dans tous ses spécifiques à titre de base commune à leurs oppositions pertinentes. L'hyponymie règle la cohérence des terminologies scientifiques (géométrie, zoologie, etc.), qui sont plus systématiquement organisées que le vocabulaire commun, où manquent des termes, ainsi le générique allemand *Geschwister* (les *frères et sœurs* par opposition à *parents)* n'a pas son équivalent en français ;

• 3° La relation d'**antonymie,** où deux mots s'opposent par un seul trait distinctif alors que tous les autres leur sont communs : *grand|petit, sage|fou, entrer|sortir.* Lorsque la négation d'un terme implique l'affirmation de l'autre et inversement, ces termes sont dits **complémentaires** *(mort|vivant, mâle|femelle)* alors que l'antonymie simple n'est pas soumise à cette condition et indique des qualités relatives. Dire qu'une maison est *belle,* c'est sous-entendre qu'elle est plus belle que d'autres maisons, ou plus belle qu'elle ne l'était auparavant ; le couple antonymique renvoie implicitement à une valeur moyenne, variable selon les objets et les opinions.

L'analyse sémique est ainsi fondée sur deux hypothèses : 1° Le sens d'un mot est non pas une unité indivisible, mais une unité composée ; 2° Les mêmes « atomes » de sens organisent l'ensemble du lexique. Sans insister sur le fixisme qui se manifeste ici et caractérise toute l'école dite **structuraliste,** précisons que l'analyse sémique rencontre trois limites opératoires. Elle ne parvient à dégager que les traits les plus simples et les plus universellement répandus dans les langues : comment analyser de façon économique et exhaustive des unités comme *macadam* ou *magie ?* Elle décompose les mots de la langue en recourant à une métalangue de traits qui sont eux-mêmes empruntés à la langue, d'où une démarche circulaire à laquelle échappe l'analyse phonologique. Enfin, elle se fonde sur l'hypothèse d'un invariant lexical et achoppe donc sur les faits de polysémie, de métaphore et d'ambiguïté. Si les deux premières difficultés paraissent insurmontables, la sémantique structurale a élaboré pour l'analyse de la polysémie des procédures qui conduisent à la prise en considération de l'environnement, et donc à la sémantique syntagmatique.

IV. SÉMANTIQUE SYNTAGMATIQUE

En reprenant une hypothèse de Jakobson, certains définissent le mot — ou lexème — par l'association d'un **sens stable,** qui est son **invariant,** et d'un **sens contextuel** variable, parce que déterminé par l'environnement syntagmatique, discursif et/ou situationnel. Le **lexème,** unité polysémique de manifestation, se fragmente ainsi en **sémèmes,** dont chacun correspond à un signifié particulier. Pour B. Pottier (*Linguistique générale : théorie et description,* 1975), chaque sémème est constitué par une figure de sèmes, dont les uns appartiennent à la constante de la signification — ensemble des sèmes spécifiques, ou **sémantèmes,** et ensemble des sèmes génériques, ou **classème** —, et les autres à sa variable (ensemble des sèmes connotatifs [v. CONNOTATION, art. spécial], ou **virtuème**). Par exemple,

collaboration comprendrait les sèmes spécifiques [Travail] et [Participation] à un groupe, et les sèmes génériques [-Concret] [+ Action] [+ Sujet humain]. Le virtuème de connotation regroupant les sèmes [+ Péjoratif] et [Assistance à l'ennemi en temps de guerre] correspond à un emploi particulier, historiquement daté puisqu'il apparaît au cours de la Seconde Guerre mondiale. Chez A. J. Greimas (*Sémantique structurale,* 1966), l'analyse de la polysémie ne dégage que deux types de sèmes : tout sémème, effet de sens manifesté sur un lexème, résulte de la combinaison d'un **noyau sémique** ou **figure nucléaire,** qui est l'invariant sémantique du lexème, et d'un **classème** qui regroupe les variables contextuelles. Ainsi, tous les emplois de *tête* sont réductibles aux deux sèmes nucléaires d' « Extrémité » et de « Supérativité », auxquels peuvent s'ajouter les traits [± Concret], [± Sphéroïdité], [± Verticalité], sélectionnés par le contexte : la *tête* d'un arbre, la *tête* du train, la *tête* d'épingle, se casser la *tête,* etc. Les classèmes ont un plus grand niveau de généralité et « correspondent à des unités de communication, syntagmes ou propositions, plus larges que les lexèmes, à l'intérieur desquels se manifestent, *grosso modo,* les noyaux sémiques » (*Sémantique structurale,* p. 53). Greimas propose ainsi de dépasser la théorie du signe : « La langue n'est pas un système de signes, mais un assemblage — dont l'économie reste à préciser — de structures de signification » (p. 20). Ces structures de signification, il les recherche dans deux directions opposées : d'une part, au niveau « immanent » des **systèmes sémiques** sous-jacents, où s'articulerait une sorte de logique naturelle du langage, et, d'autre part, dans l'**organisation discursive** des « unités de manifestation », réglée par l'**isotopie :** « par isotopie, nous entendons un ensemble redondant des catégories sémantiques qui rend possible la lecture uniforme du récit, telle qu'elle résulte des lectures partielles des énoncés et de la résolution de leurs ambiguïtés » (Greimas, *Du sens,* p. 188).

De telles recherches ne sont syntagmatiques que dans la mesure où elles admettent l'interaction de l'unité-mot et de son environnement, mais sans systématiser les contraintes de distribution à l'intérieur du syntagme ou du verbe. Ainsi est esquivée, au profit des règles sémiotiques de structuration du texte littéraire (v. SÉMIOTIQUE, art. spécial), l'étude proprement linguistique de la combinatoire formelle et sémantique des unités lexicales au sein de la phrase. Étude que mènent la linguistique distributionnelle de Z. Harris ou de M. Gross, mais aussi les deux écoles issues de la théorie chomskyenne, appelées Grammaire Générative et Sémantique Générative, et qui toutes deux se proposent d'intégrer la sémantique dans une théorie générale de la langue accordant une place privilégiée à la syntaxe (v. GÉNÉRATIVE [*Grammaire*], art. spécial).

SÉMANTIQUE ET SYNTAXE

I. LINGUISTIQUE STRUCTURALE ET FORMALISME

La grammaire traditionnelle associait le sens à la forme dans ses analyses des fonctions, catégories et parties du discours. Le nom désignait des êtres ou des choses, l'adjectif des qualités, le verbe des états ou des procès. Le sujet était « la personne ou la chose qui fait l'action ou qui se trouve dans l'état exprimé par le verbe », et le complément d'objet indiquait « l'être ou la chose sur laquelle porte l'action exprimée par le verbe ». Or de telles définitions sont largement inadéquates. Si l'on prend des phrases comme *Jean a donné deux coups de poing, Jean a reçu deux coups de poing, Jean a reçu ses amis, Marie cuit le gâteau à feu doux, Le gâteau cuit à feu doux, Le jury comprend l'accusé, Le jury comprend douze membres, Rire est le propre de l'homme,* on s'aperçoit que le nom peut aussi désigner des actions *(le rire, la course),* que, pour une même structure GN + V + GN, la valeur du N sujet et du N objet varie selon les unités lexicales mises en œuvre, et qu'en particulier le rapport sémantique peut être le même entre un verbe transitif et son objet *(cuire le gâteau)* ou le verbe intransitif et son sujet *(le gâteau cuit).* L'un des actes fondateurs de la linguistique moderne a donc été de poser une distinction rigoureuse entre forme et sens, grammaire et sémantique. Certains, tels les distributionnalistes américains (Bloomfield, Harris), ont exclu la sémantique du champ de leur recherche ; d'autres, tels A. Martinet et, plus généralement, le structuralisme européen, ont réduit le sens à une technique opératoire pour discriminer les unités pertinentes, phonèmes ou morphèmes ; d'autres (Ullmann), enfin, ont distingué sémantique lexicale et sémantique syntaxique. Cette dernière décrirait la « face signifiée », autrement dit la fonction grammaticale, des éléments dont se sert la langue pour exprimer des relations (position, préposition, conjonction). Cette sémantique syntaxique est restée à l'état de projet, faute d'une théorie d'ensemble sur les structures de phrases, et s'est bornée à reprendre la distinction, posée notamment par Vendryes, entre deux sortes d'unités « à deux faces » : les « lexèmes » ou « sémantèmes », mots « autonomes » à sens « plein », et les « morphèmes » ou « grammèmes » considérés comme des « outils » grammaticaux dépourvus d'information sémantique intrinsèque. On retrouve ici la distinction traditionnelle entre la sémantique, qui renvoie à des objets, et la syntaxe, qui concerne les relations plus abstraites. Les morphèmes constituent des classes fermées à nombre réduit d'éléments, tandis que les lexèmes forment des classes ouvertes (Noms, Verbes, Adjectifs, certains Adverbes), dont les éléments sont très nombreux.

II. SYNTAXE GÉNÉRATIVE ET COMPOSANTE D'INTERPRÉTATION SÉMANTIQUE

La situation allait radicalement changer avec la construction d'une syntaxe telle que la propose la **grammaire générative et transformationnelle** (v. GÉNÉRATIVE [*Grammaire*], art. spécial). Certes, toute recherche sémantique fut d'abord écartée comme « futile » : le premier ouvrage de N. Chomsky (*Structures syntaxiques,* 1957) affirme que « la grammaire est autonome et indépendante du sens », et que tout progrès en sémantique dépend d'abord des progrès accomplis dans la représentation formelle des structures de phrases. La grammaire, qui représente la **compétence** du sujet parlant, c'est-à-dire son aptitude à comprendre et à produire un nombre infini de phrases, **génère** par un ensemble fini de symboles et de règles toutes les phrases d'une langue et seulement celles-là. L'isomorphisme entre signifiant et signifié, caractéristique du structuralisme, est brisé par l'instauration d'un niveau **autonome** de structures syntaxiques, qui règle la production des séquences formelles et leur interprétation sémantique.

Une seconde étape devait être franchie avec la parution des ouvrages de Katz et Fodor (*la Structure d'une théorie sémantique,* 1963), de Katz et Postal (*Une théorie intégrée des descriptions linguistiques,* 1964), et de Chomsky (*Aspects de la théorie syntaxique,* 1965). Katz, Postal et Fodor proposaient d'intégrer à la grammaire générative une composante d'interprétation sémantique applicable aux structures profondes des phrases et qui rende compte de l'aptitude du sujet parlant à repérer les ambiguïtés, les anomalies sémantiques, et à identifier les paraphrases. Cette composante sémantique comprenait un **dictionnaire** et des **règles de projection.** Tout mot du dictionnaire, ou « item lexical », correspond à une « entrée » unique, figurée par un arbre lexical où se hiérarchisent les **traits syntaxiques** de catégorisation (Nom, Verbe), de sous-catégorisation s'il y a lieu (Intransitif/Transitif), et les **traits sémantiques.** Ceux-ci sont ordonnés du plus général au plus particulier, selon le modèle ci-dessous applicable au Nom *lapin* (M. Galmiche, *Sémantique générative,* p. 21) :

voir page suivante

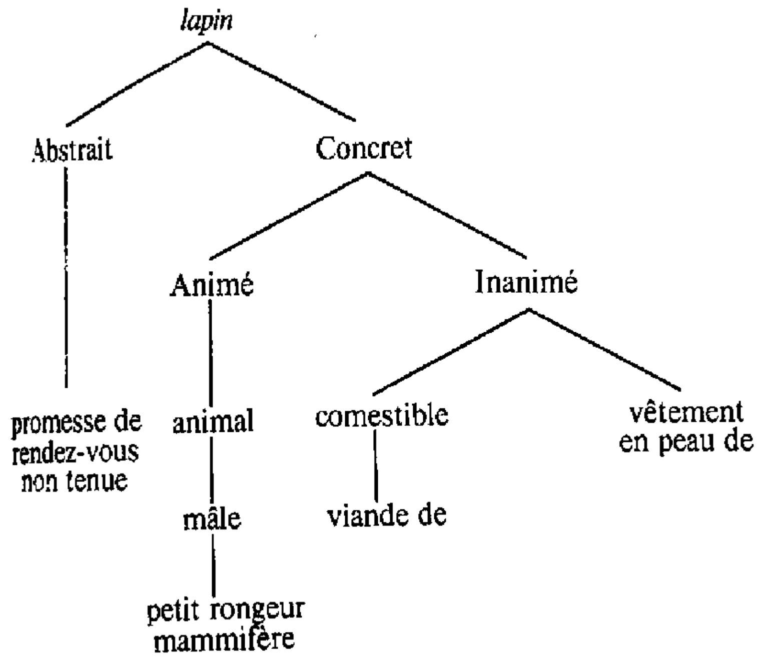

Chaque emploi d'un mot polysémique correspond ainsi à une branche de l'entrée lexicale. Les règles de projection s'appliquent à la structure profonde de la phrase et y combinent les interprétations sémantiques des items lexicaux insérés dans la structure syntagmatique, de telle sorte que les règles associent d'abord le sens des unités dominées par les nœuds les plus bas, puis remontent de proche en proche jusqu'au nœud Phrase. Ce mécanisme d'amalgame progressif permet de repérer les ambiguïtés et d'éliminer au fur et à mesure les « lectures » sémantiques incompatibles avec d'autres éléments de même niveau : ainsi, le syntagme verbal *manger du lapin* sélectionne le seul emploi du Nom *lapin* qui porte le trait [+ Comestible].

Ce modèle donne une représentation grossière de l'item lexical, sans notamment y distinguer les homonymies fortuites des cas de polysémie significative. Il ne fournit aucune procédure opératoire pour relier les paraphrases, et les règles de projection ne rendent pas compte des contraintes sémantiques s'exerçant à partir d'une phrase supérieure : *Ma brosse à dents est enceinte* est sans doute une anomalie sémantique, mais la phrase *Ce fou de Jean raconte que sa brosse à dents est enceinte* est parfaitement correcte. Malgré ses insuffisances, cette théorie sémantique était la première à s'appliquer à la **phrase** comme agencement de mots insérés dans une structure syntaxique formalisable. Aussi Chomsky intégrera-t-il cette hypothèse d'une composante sémantique interprétative opérant sur les structures profondes, et d'une grammaire comme système de règles reliant son et sens de façon spécifique. Pour toute phrase, le **composant catégoriel** de la **base** génère l'Indicateur syntagmatique abstrait (ou « squelette d'arbre ») sur lequel viennent s'insérer les items lexicaux à des places définies par un **complexe de traits syntaxiques.** Les règles de sélection et de co-occurrence, qui pourraient sembler sémantiques, sont intégrées dans la syntaxe, qui a pour fonction de produire les phrases grammaticales d'une langue et d'en éliminer toutes les autres. La violation du trait [+ Animé] sur le N sujet dans *La maison construit Paul,* ou du trait [+ Comptable] sur le N objet dans *J'ai compté le sable* bloque ainsi la production de la phrase, et non pas seulement son interprétation. Sur les structures profondes générées par le composant catégoriel et les insertions lexicales s'appliquent, d'une part, le **composant transformationnel,** qui les convertit en structures de surface interprétables par le **composant phonologique,** et, d'autre part, le **composant sémantique,** qui en construit une interprétation. Les transformations ne changent pas le sens, et toute l'information sémantiquement pertinente est donnée par les structures profondes.

Tout en maintenant, face aux critiques de la sémantique générative, l'essentiel de sa théorie, à savoir l'autonomie de la syntaxe, Chomsky introduira, par rapport à son modèle de 1965, deux modifications importantes, qui forment ce que l'on appelle la « théorie classique étendue ». Il propose d'abord d'étendre la composante sémantique aux structures de surface pour quelques faits limités comme le Focus, le Topique, le champ d'action des quantificateurs et de la négation. Ainsi, le *Focus* est l'élément nouveau d'information sur lequel porte explicitement l'affirmation, l'interrogation ou l'ordre énoncé dans une phrase. Le Focus s'oppose sémantiquement à la présupposition en tant que celle-ci est un élément d'information qui reste implicite, mais qu'il est cependant nécessaire d'admettre préalablement si l'on veut donner un sens à la phrase. Par exemple, dans une phrase anglaise comme *Brutus killed Caesar,* « Brutus a tué César », l'introduction d'un accent d'intensité supplémentaire sur l'un des deux syntagmes nominaux *Brutus* ou *Caesar* suffit à modifier l'interprétation sémantique. Si l'accent porte sur le premier nom, *Brutus,* la phrase implique la présupposition que quelqu'un a tué César, et le focus porte sur l'identité de l'assassin. *Brutus killed Caesar,* paraphrasable par la phrase clivée « C'est Brutus qui a tué César », se décompose ainsi : **Présupposition :** « On a tué César, quelqu'un a tué César », et **Focus :** « La personne qui a tué César, **c'est Brutus** ». Si l'accent porte sur le second nom, *César,* c'est le rapport entre présupposition et focus qui se trouve inversé. **Présupposition :** « Brutus a tué quelqu'un » ; **Focus :** « et la personne qu'a tuée Brutus, c'est César ». Or, les trois phrases *Brutus killed Caesar, Brútus killed Caesar* et *Brutus killed Caésar* ne diffèrent que par la présence et la place d'un accent d'intensité. Plutôt que de considérer que ces trois phrases, dont les sens ne sont pas identiques, sont issues de trois structures profondes distinctes, ce qui équivaudrait à analyser un accent d'intensité comme un constituant syntaxique, Chomsky juge plus satisfaisant d'articuler la composante sémantique à deux niveaux du modèle syntaxique : au niveau de la structure profonde pour les relations grammaticales essentielles telles que sujet, objet, adjectif « attribut » ou adjectif « épithète », et au niveau de la surface pour des remaniements sémantiques mineurs, tels que l'articulation entre présupposition et focus, ou l'ordre d'apparition des quantificateurs *(Tout le monde, ici, connaît au moins deux langues* n'équivaut pas à la phrase passive correspondante *Deux langues étrangères au moins sont ici connues de tout le monde).* Cette inélégance d'un composant sémantique opérant à deux niveaux sera corrigée par la récente **théorie des traces** (1974). Pour des raisons syntaxiques de contraintes formelles sur les transformations, cette théorie pose que tout déplacement ou effacement d'un constituant laisse une trace qui, de proche en proche, est ramenable à une position dans la base. Puisque la surface donne ainsi toute l'information nécessaire au repérage des structures profondes et, donc, à leur interprétation, la distinction du niveau structurel où opère la composante sémantique perd tout intérêt.

III. SÉMANTIQUE GÉNÉRATIVE

Cette théorie se développe comme une critique de certaines insuffisances de la théorie chomskyenne, dont elle conserve néanmoins les principes généraux. Dans un article de 1968, G. Lakoff remet en cause le concept de structure profonde en montrant que les généralisations correctes relatives aux contraintes de sélection ne peuvent être établies à ce niveau. Sa démonstration porte sur des couples de phrases synonymes, du type : *a) Seymour a coupé le salami avec ce couteau, b) Seymour a utilisé ce couteau pour couper le salami,* dont la première comprend un « Adverbe instrumental » (ici le syntagme prépositionnel *avec ce couteau*). Ces phrases, qui, pour la théorie chomskyenne, dérivent de deux structures profondes distinctes, ont cependant de nombreuses propriétés syntaxiques communes qui établissent la régularité de leurs contraintes de sélection et de co-occurrence. Comme cette régularité ne peut être imputée au hasard, il convient donc d'assigner à ces phrases un **niveau de représentation** identique, qui est nécessairement plus abstrait et plus éloigné de la surface ; ainsi, le SPrép *avec ce couteau* serait issu d'une phrase supérieure où il constituerait le prédicat *utiliser ce couteau.* Pour les sémanticiens générativistes, il n'y a pas coïncidence entre les constituants de la surface, qui sont de type distributionnel, et ceux de la structure profonde, qui sont réductibles à quelques éléments comme P, N

ou V. La réduction du nombre des catégories grammaticales de base est encore accentuée par E. Bach qui, dans *Noms et syntagmes nominaux* (1967), soutient que tout syntagme nominal est issu d'un prédicat sous-jacent ; un SN comme *le mécanicien* dériverait de la phrase *le x qui est mécanicien* avec effacement transformationnel de la relative. Il ne resterait plus, dans les constituants de base, que les catégories P (phrase ou proposition), Prédicat, Termes (arguments ou places du prédicat), et quelques opérateurs et variables à déterminer. Une telle composante de base ressemble beaucoup aux systèmes formels utilisés par des logiciens modernes comme Carnap ou Reichenbach. En analysant la phrase par la formule de réécriture P → SN + SV, Chomsky restait fidèle à la logique classique, qui réduit la phrase à une fonction propositionnelle F(x) avec un sujet (ou thème) sur lequel on énonce une propriété (ou prédicat). La sémantique générative, qui, en fait, renoue avec la conception traditionnelle du verbe comme élément dominant de la phrase, propose pour celle-ci un schéma logique plus élaboré F(x_1 ... x_n), où le prédicat (verbe, adjectif, etc.) est associé à plusieurs arguments, dont chacun correspond à un SN (syntagme nominal), soit, pour la phrase *Paul joue un air à Dominique* (Galmiche, ouvrage cité, p. 152) :

voir bas de cette page.

Quant aux règles de sélection, elles sont de nature sémantique (et non pas syntaxique) et portent sur des constituants entiers et non pas sur des items individuels (McCawley, *Au sujet du composant de base d'une grammaire transformationnelle,* 1966). Dans des phrases comme *Le genou de Jean saigne, *Le genou de la statue saigne,* le trait de sélection [+ Animé] ne porte pas sur le Nom *genou,* mais sur le SN *le genou de + SN.* Ces restrictions équivalent à des **présuppositions** sur les types de SN qui peuvent être associés à tel Verbe ou Adjectif, et ces présuppositions font intervenir des jugements implicites sur la nature du monde et les usages qui sont acceptés ou prescrits par une société donnée. Les phrases *Ma poêle m'a jeté un mauvais sort* ou *Cette femme est le curé de ma paroisse* ne sont anormales que pour des civilisations qui ignorent l'animisme ou interdisent la prêtrise pour les femmes. Les règles de sélection se ramènent ainsi à des **contraintes de bonne formation sémantique** entre les constituants profonds, ce qui modifie radicalement la composante sémantique en lui assignant un rôle génératif et non plus interprétatif. Enfin, les **items lexicaux** ne sont plus insérés en une seule fois dans l'indicateur syntagmatique sous-acent, mais procèdent de **transformations** qui convertissent des éléments sémantiques primitifs, c'est-à-dire des **prédicats et des indices référentiels,** en items lexicaux. Ainsi, le verbe *tuer* serait issu du schéma profond ([FAIRE] [x]) ([DEVENIR [NON] [VIVANT] [y]) où chaque prédicat (FAIRE, DEVENIR, etc.) est le noyau d'une P enchâssée. Les items lexicaux ont ainsi une structure syntaxique sous-jacente qui est soumise aux mêmes contraintes que les règles générant les structures de phrases.

En résumé, toute phrase est générée par une **représentation sémantique** qui emprunte bon nombre de ses catégories à la logique symbolique, mais intègre également des données spécifiquement linguistiques comme la **relation sous-jacente d'énonciation** *Je (dis, ordonne, demande) à Tu/Vous Que + P.* Cette représentation sémantique de base est ensuite convertie en structures syntaxiques de surface par l'application du composant transformationnel. Ainsi, « la langue apparaît davantage comme un « code » qui relie des **messages** à leur(s) forme(s) codée(s) [les structures de surface] que comme une classe de phrases » (Galmiche, ouvr. cit., p. 162).

J. BASTUJI.

sémantisme [semɑ̃tism] n. m. (de *sémantique ;* 1964, Dauzat-Dubois-Mitterand). Caractère sémantique d'un énoncé, d'un élément linguistique.

sémantiste n. V. SÉMANTICIEN, ENNE.

sémaphore [semafɔr] n. m. (du gr. *sêma,* signe, et *phoros,* qui porte, dér. de *pherein,* porter ; 1812, Mozin, au sens 2 ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 3, 1888, Larousse ; sens 4, 1975, Larousse). **1.** *Vx.* Appareil muni de bras au moyen desquels, par des combinaisons d'horizontalité, de verticalité ou d'inclinaison, on envoyait des télégrammes optiques. || **2.** Poste de télégraphe aérien établi sur une côte ou à l'entrée d'un port pour signaler les navires en vue et correspondre avec eux au moyen de signaux optiques : *La passerelle sur pilotis le conduisait jusqu'au pied d'un sémaphore où il y avait trois boules noires* (Simenon). || **3.** Sur une voie ferrée, signal d'arrêt employé en signalisation de bloc, comportant un bras ou une palette rouge en signalisation mécanique, ou un feu rouge, de nuit et en signalisation lumineuse : *J'écoutais distraitement les bruits de la régulatrice. C'étaient les bruits d'une grande gare : sifflements* [...], *cris des treuils et des grues, vibrations des fils de fer tendus, claquements des sémaphores...* (Duhamel). || **4.** En informatique, type particulier de variable utilisée pour la synchronisation de tâches parallèles s'exécutant sur un ordinateur.

sémaphorique [semafɔrik] adj. (de *sémaphore ;* 28 mai 1829, *Bulletin des lois,* aux sens 1-2). **1.** Qui concerne le sémaphore, son utilisation, son fonctionnement : *Un poste sémaphorique. Code sémaphorique.* || **2.** Qui est transmis par sémaphore : *Télégramme sémaphorique.*

sémaphoriste [semafɔrist] n. m. (de *sémaphore ;* 1933, Larousse). Gardien affecté à l'entretien et au fonctionnement d'un sémaphore.

sémasiologie [semazjɔlɔʒi] n. f. (allem. *Semasiologie,* même sens, du gr. *sêmasia,* marque, signification d'un mot [dér. de *sêmainein,* signifier — v. SÉMANTIQUE], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1888, Larousse). Étude des significations qui part du signe pour aller vers la détermination du concept.

● CONTR. : *onomasiologie.*

sémasiologique [semazjɔlɔʒik] adj. (de *sémasiologie ;* 1972, *Dict. de linguistique* [art. *sémasiologie*]). Propre à la sémasiologie : *Une démarche sémasiologique.*

semblable [sɑ̃blabl] adj. (de *sembler ;* v. 1155, Wace, au sens 1 [pour introduire le deuxième terme d'une comparaison..., v. 1265, Br. Latini ; *rester semblable à soi-même,* 1964, Robert] ; sens 2, début du XIII[e] s. ; sens 3, 1690, Furetière [d'abord pour des nombres, 1484, Chuquet] ; sens 4, 1587, F. de La Noue ; sens 5, 1669, Molière). **1.** Qui présente, par comparaison avec un autre être ou une autre chose, des rapports de similitude sur les caractères essentiels en ce qui concerne l'apparence, la nature, les qualités, etc. : *Je fus rejeté sur le rivage semblable en tout à un noyé* (Musset). *Les âmes semblables à la sienne se sentent perdues dès qu'elles ne sentent plus autour d'elles tuteurs, rampes et garde-fous* (Gide). || Avec un sens atténué, sert à introduire le deuxième terme d'une comparaison dans un style plus ou moins poétique : *Les plumes blanches sautaient sous ce plomb, semblables à l'écume de la vague qui frappe contre le rocher* (Montherlant). *Une brume semblable à un banc de neige* (Saint-Exupéry). *Bien que ma jeunesse ait connu l'Orient semblable à un vieil Arabe sur son âne dans l'invincible sommeil de l'Islam...* (Malraux). || *Rester semblable à soi-même,* rester, en dépit du temps qui s'écoule et

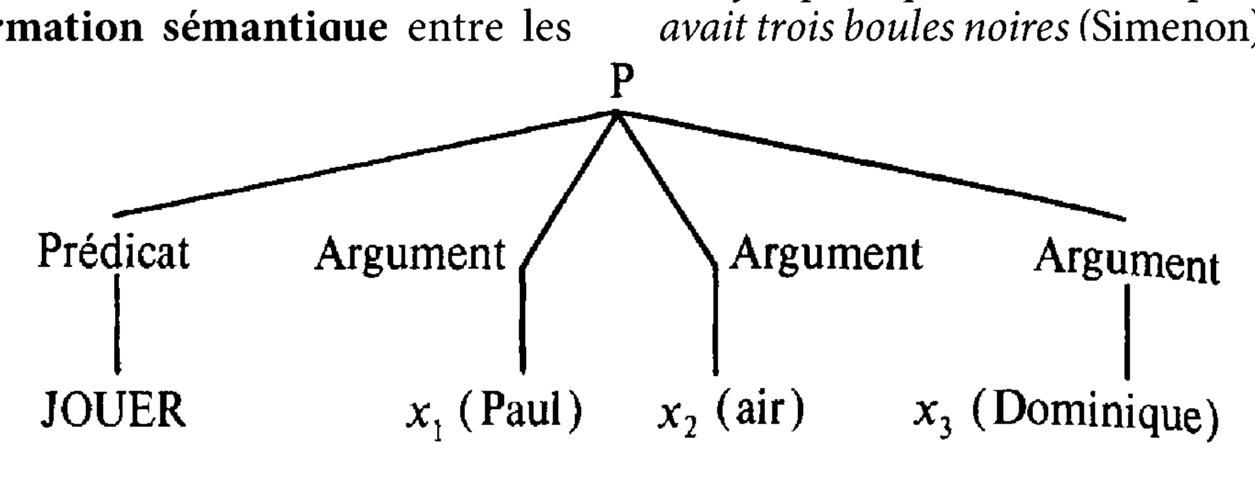

des vicissitudes de la vie, toujours le même dans son comportement, sa nature profonde. || **2.** Se dit d'êtres ou de choses que l'on compare et que l'on considère comme présentant une ressemblance externe ou interne suffisante sur les points essentiels : *Et de la simple présence des gens qui passaient là, hâtifs dans le soleil matinal, semblables et différents comme des feuilles, paraissait sourdre un secret* (Malraux). || **3.** Se dit, en mathématiques, de figures dont les angles correspondants sont égaux et les longueurs correspondantes proportionnelles : *Des rectangles semblables. Des triangles semblables.* || **4.** S'emploie avec une valeur démonstrative pour renvoyer à une personne, une chose, une situation dont on vient de parler ou dont on va faire mention (peut, dans cet emploi, être antéposé sans nuance particulière) : *Comment agiriez-vous en de semblables circonstances ? Encore une idée semblable et je ne vous mépriserais pas, je vous aurais oublié pour toujours* (Balzac). *Nous n'avons jamais rien vu de semblable, voilà tout* (Camus). || **5.** Employé en qualité d'épithète à valeur démonstrative, et toujours antéposé, peut prendre une nuance dépréciative : *Pourquoi raconter de semblables balivernes ? Où as-tu pris de semblables idées ?*

● SYN. : **1** *analogue, comparable, ressemblant ;* **2** *identique, similaire ;* **4** *pareil, tel.* — CONTR. : **1** *différent, dissemblable, distinct ;* **2** *autre, contraire, opposé.*

◆ n. m. (sens 1, v. 1370, Oresme ; sens 2, fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut*). **1.** Personne ou chose qui présente les mêmes caractères essentiels qu'une autre personne, une autre chose à laquelle on la compare : *Tu le connais, lecteur, ce monstre délicat, | Hypocrite lecteur, mon semblable, mon frère* (Baudelaire). *Refuser d'être semblable, refuser d'avoir des semblables, refuser l'être à ceux qui sont apparemment et raisonnablement nos semblables, c'est refuser d'être mortel, et vouloir aveuglément ne pas être de même essence que ces gens qui passent et fondent l'un après l'autre autour de nous* (Valéry). *Je levai les yeux sur le chêne ; il dominait le paysage et n'avait pas de semblable* (Beauvoir). || **2.** S'emploie avec un adjectif possessif pour désigner un être animé considéré par rapport à ceux de son espèce : *C'était le langage d'un homme lassé du monde où il vivait, ayant pourtant le goût de ses semblables et décidé à refuser, pour sa part, l'injustice et les concessions* (Camus).

● SYN. : **2** *congénère, pareil.*

semblablement [sɑ̃blabləmɑ̃] adv. (de *semblable ;* fin du XIIe s., puis v. 1370, Oresme). D'une manière semblable : *Des êtres semblablement organisés.*

semblance [sɑ̃blɑ̃s] n. f. (de *sembler ;* v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 ; sens 2, v. 1120, *Psautier d'Oxford*). **1.** *Class.* ou *littér.* Conformité d'apparence ou de nature entre deux personnes ou deux choses : *Il me semble que vous deviez vous contenter que votre fille fût faite à son image et semblance* [du coadjuteur d'Arles] (Sévigné). *Mon amour a la semblance | Du beau Phénix s'il meurt un soir | Le matin voit sa renaissance* (Apollinaire). *Beaucoup plus stable que lui* [mon père] *beaucoup mieux équilibré, j'ai toutefois, à son image et à sa semblance, marqué, tout au long des jours, de l'aversion pour les situations sédentaires* (Duhamel). || **2.** *Littér.* Ce qui est en conformité d'apparence ou de nature avec l'autre terme d'une comparaison : *De rares feuilles jaunes* [...], *semblances de chauves-souris, disparaissaient dans l'ombre* (Villiers de L'Isle-Adam).

● SYN. : **1** *ressemblance ;* **2** *image.*

semblant [sɑ̃blɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *sembler ;* v. 980, *Passion du Christ,* au sens de « apparition [de Jésus ressuscité] » ; sens 1, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, v. 1196, J. Bodel ; sens 4, v. 1155, Wace [...*de ;* ...*que,* v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 5, 1531, La Curne). **1.** Ce qui apparaît extérieurement comme semblable à quelque chose et qui, en fait, masque une réalité profonde très différente : *Il est des sots qui savent au moins gouverner leur sottise, la masquer de quelque semblant* (Michelet). *La bassesse humaine connaît mille moyens de s'exercer : tous les masques dont elle se revêt portent le semblant d'une vertu* (Gobineau). || *Faux-semblant,* v. à l'ordre alphab. || **2.** *Un semblant de,* ce qui n'a que l'apparence de, ce qui peut seulement donner l'illusion de : *Je rentrai chez moi mettre un semblant d'ordre dans mon linge et dans mes nippes* (Duhamel). *Ils reprirent ce semblant de route, aussi peu entretenue que possible, sur lequel ils cheminaient depuis Amiens* (Aragon). || **3.** Ce qui est présenté comme raison apparente et qui n'est qu'un fallacieux prétexte : *Il était nécessaire que l'armée florentine s'avançât, aussi forte que possible, jusqu'aux bords de l'Arbia, sous le semblant de porter secours aux guelfes de Montalcino* (France). || **4.** *Faire semblant de* (et l'infinitif), et (class.) *faire semblant que* (et l'indicatif), feindre délibérément de : *Profitons de la leçon, si nous pouvons, sans faire semblant qu'on parle à nous* (Molière). *Nicole fait semblant de rêver, debout contre la fenêtre, le dos tourné* (Sarrazin). || **5.** Fam. *Ne faire semblant de rien,* feindre l'indifférence, l'ignorance ou l'inattention pour donner le change.

● SYN. : **1** *apparence, façade, faux-semblant, masque, teinte, vernis ;* **4** *affecter de, faire mine de, simuler.*

sembler [sɑ̃ble] v. intr. (bas lat. *similare,* être semblable, du lat. class. *similis,* semblable, ressemblant, pareil ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1196, J. Bodel). **1.** (suivi d'un nom attribut du sujet) Présenter la même apparence extérieure, les mêmes caractéristiques que ; être semblable à : *Sa robe de ce bleu de bonne qui semble une livrée et sa coiffe blanche tuyautée à la paille* (Daudet). || **2.** (suivi d'un adjectif ou d'un participe attribut du sujet) Donner l'impression d'avoir tel aspect, telle caractéristique, telle nature : *D'où te vient cette robe étrange | Qui semble faite de ta chair ?* (Gautier). *Euclide travaillait sur un papyrus où il pouvait tracer des figures qui lui semblaient semblables* (Valéry). *Il semblait incapable de trouver le moindre attrait au futur* (Giono). *En tout cas, il n'était pas chez lui la nuit de l'assassinat, cela semble prouvé* (Sartre). || **3.** (suivi de l'infinitif) Donner l'impression de ; donner l'illusion de : *Sa santé semble s'améliorer. Et le vent semble au travers d'un linceul | Ourdir de bruits marins une confuse trame* (Valéry). *La musique est si lointaine qu'elle semble venir des cieux* (Apollinaire). *Les faits semblaient parler d'eux-mêmes* (Simenon).

● SYN. : **1** *ressembler à ;* **2** *paraître ;* **3** *avoir l'air* (fam.).

◆ v. impers. (sens 1, 1273, Adenet ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [avec l'infin. — avec *que,* XIIIe s., *Chronique de Rains,* p. 100 ; ..*ce me semble,* 1273, Adenet ; *semble-t-il,* 1925, A. Gide] ; sens 3, XIIe s., *Lois de Guillaume* [*si bon semble à,* 1549, R. Estienne — *toutes les fois que bon semble a,* même sens, v. 1265, J. de Meung] ; sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes [*il semble de,* 1610, d'Urfé]). **1.** *Il semble que,* les circonstances laissent apparemment à penser que : *Il semble que tu as ou que tu aies raison. Il semblait, après avoir donné le coup de pioche à l'égoïsme, que j'avais fait jaillir* [...] *de mon cœur une telle abondance de joie que j'en pusse abreuver tous les autres* (Gide). || **2.** *Il me (nous, te, vous, lui, leur) semble* (suivi de *que* et l'indicatif ou de l'infinitif), j'ai (nous avons, etc.) l'impression [que], je crois, (nous croyons, etc.) [que] : *Il me sembla vraiment que je le regardais pour la première fois* (Gide). *Dans les intervalles de la respiration, il lui semblait entendre des petits cris de rats. Mais rien ne bougeait dans les coins* (Camus). || *Il me semble,* et (vieilli) *ce me semble* (en incise), à mon avis, selon moi : *C'est qu'il est tard, ce me semble* (Hugo). *Non que je fusse laid, il me semble* (Mauriac). || *Semble-t-il,* à ce qu'il paraît, selon toute apparence : *Avec autant de calme, semblait-il, que s'il ne se fût pas agi de lui-même* (Gide). || **3.** *Il semble, il me* [*nous, te, vous, lui, leur*] *semble* (suivi d'un attribut), s'emploie pour exprimer une opinion, un jugement : *Il semble manifeste qu'il redoute ce qui va se dire à ce procès. Il semble imprudent de s'aventurer plus loin. Il me semble impossible d'agir autrement.* || *Si bon semble à,* s'il paraît bon à, s'il plaît à : *Ce prodigieux incident n'aurait d'autre résultat, si bon lui semblait à lui, que de rendre son existence à la fois plus claire et plus impénétrable* (Hugo). || **4.** Class. et littér. *Que vous semble de, que vous semble-t-il*

de, quelle opinion avez-vous de, que pensez-vous de : *Que vous semble d'Adraste ?* (Molière). *Que vous semble-t-il de cette affaire ? Que vous en semble ?* || Class. *Il me semble de* (suivi d'un infinitif), je crois : *Il me semble de voir un vaisseau* (d'Urfé).

● REM. **1.** Ce verbe prend toujours l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés.

2. Après *il semble que,* le verbe qui suit se met généralement à l'indicatif ou au conditionnel (rarement au subjonctif) quand la proposition principale est affirmative et qu'elle exprime une idée de certitude. Dans le cas contraire ou lorsque la principale est négative ou interrogative, c'est le subjonctif qui est de rigueur.

● SYN. : **3** *s'avérer, paraître.*

sème [sɛm] n. m. (de *sém[antique]*, d'après *phonème, morphème ;* 1943, Buyssens). Trait sémantique pertinent représentant l'unité minimale de signification.

semé, e [səme] adj. (part. passé de *semer ;* fin du XIIe s., *Chevalerie Ogier,* au sens 1 ; sens 2, 1573, Du Puys ; sens 3, 1964, Larousse [d'abord *cerf mal semé,* 1762, Acad. — la loc. de sens contraire *teste bien semée* est attestée dès 1611, Cotgrave]). **1.** Se dit d'une surface sur laquelle apparaît un certain nombre de choses, comme si elles y avaient été jetées çà et là : *Justin Weill regarda ses mains. Elles étaient soignées, mais courtes et disgracieuses, semées de taches de rousseur* (Duhamel). *En robe de tulle bleue, semée d'étoiles, ses beaux cheveux répandus sur son dos, elle incarnait la Belle de la Nuit* (Beauvoir). || **2.** En héraldique, se dit de l'écu ou d'une pièce portant de petits meubles en nombre indéterminé : *Un écu semé de fleurs de lis.* || **3.** *Tête mal semée,* cerf qui a plus d'andouillers d'un côté que de l'autre.

● SYN. : **1** *constellé, criblé, émaillé, jonché, parsemé.*

◆ **semé** n. m. (1964, Larousse [« étoffe parsemée de motifs », 1877, Littré]). En héraldique, champ couvert de petits meubles en nombre indéterminé.

séméio-. V. SÉMIO-.

séméiographie n. f., **séméiographique** adj., **séméiologie** n. f., **séméiologique** adj., **séméiologue** n. V. SÉMIOGRAPHIE, SÉMIOGRAPHIQUE, SÉMIOLOGIE, SÉMIOLOGIQUE, SÉMIOLOGUE.

sémélidés [semelide] n. m. pl. (origine incertaine, peut-être dér. arbitraire du n. pr. lat. *Semelē,* Sémélé [fille de Cadmus, mère de Bacchus], gr. *Semelê,* avec le suff. *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1964, Larousse). Famille de mollusques bivalves, à coquille allongée ou arrondie, souvent de grande taille.

semelle [səmɛl] n. f. (probablem. altér. de *lemelle* [XIIIe s., Bloch-Wartburg], var. anc. de *lamelle* en picard, *le-* ayant été pris pour l'art. défini fém. [qui était régulièrement *le* en picard], puis remplacé par **se,* de même valeur [lat. *ipsa,* fém. de *ipse,* même, en personne], l'ensemble **se melle* ayant enfin été agglutiné en un seul mot ; v. 1200, J. Bodel, écrit *semele* [*semelle,* v. 1460, Villon], au sens 1 [*battre la semelle,* 1877, Littré — « frapper... les pieds... pour les réchauffer », 1834, Landais (d'abord « aller à pied d'un lieu à un autre », 1656, Oudin) ; *c'est de la semelle,* 1964, Robert] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1611, Cotgrave [*ne pas quitter quelqu'un d'une semelle,* fin du XIXe s., A. Daudet ; *reculer... d'une semelle,* 1835, Acad. ; *ne pas reculer d'une semelle,* au fig., fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *ne pas avancer d'une semelle,* au fig., 1840, Ch. de Bernard] ; sens 4, 1636, Monet ; sens 5, 1967, J. Franco, p. 8 [dans un fer à repasser, XXe s.] ; sens 6, 1904, Larousse ; sens 7, 1964, Larousse ; sens 8, 1690, Furetière ; sens 9, 1975, *Lexis ;* sens 10, 1876, Larousse ; sens 11, 1803, Boiste ; sens 12, 1701, Liger). **1.** Ensemble de pièces qui constituent le dessous d'une chaussure : *Des chaussures à semelle de cuir, de caoutchouc. Des sabots à semelle de bois. Par terre, une paire d'escarpins qui, contrefort cassé, semelle trouée, servaient de pantoufles* (Simenon). || *Battre la semelle,* battre avec un marteau, pour le durcir, le cuir destiné à faire une semelle ; frapper fortement les pieds en cadence l'un contre l'autre ou sur le sol pour les réchauffer : *Son pied glacé bat la mesure | Et la semelle en même temps* (Gautier). || *C'est de la semelle,* se dit d'une viande très dure. || **2.** Morceau d'un matériau, en général isolant, taillé en forme de semelle, que l'on met à l'intérieur d'une chaussure : *Porter des semelles orthopédiques. La vieille [...] glissa deux ou trois doublons serrés dans sa ceinture entre son bas et la semelle de son soulier* (Gautier). || **3.** Longueur moyenne d'un pied chaussé. (N'est plus employé auj. que dans quelques expressions.) || *Ne pas quitter quelqu'un d'une semelle,* le suivre partout, l'accompagner en tout lieu : *Cet étrange animal s'était pris pour son maître d'une tendresse inexplicable, et le voyant sortir d'Orléansville, se mit à marcher religieusement derrière lui, réglant son pas sur le sien et ne le quittant pas d'une semelle* (Daudet). *On trouvait même dans le monde qu'il* [Robert de Saint-Loup] *ne se gênait pas assez, ne lâchant pas d'une semelle, dans les soirées, telle femme qu'il ramenait ensuite...* (Proust). || *Reculer, rompre d'une semelle,* en escrime, reculer de la longueur d'un pied. || Fig. *Ne pas reculer d'une semelle,* rester ferme sur ses positions ; ne pas transiger. || Fig. *Ne pas avancer d'une semelle,* ne faire aucun progrès. || **4.** Dessous du pied d'un bas ou d'une chaussette. || **5.** Partie du ski qui est en contact avec la neige. || Dans un fer à repasser, surface qui glisse sur le linge : *Produit servant à nettoyer les semelles de fer à repasser.* || **6.** *Semelle d'un électro-aimant,* pièce de fer rapprochant les deux pôles d'un électro-aimant et faisant corps avec son noyau. || **7.** Base d'un pilier en béton armé ou en acier. || **8.** Élément d'assise reposant horizontalement sur un support et destiné à soutenir une charge ou à répartir un effort. || **9.** Tôle placée perpendiculairement à l'âme d'un élément (poutre, poteau, etc.) de construction métallique. || **10.** Chacun des deux plateaux d'une presse. || **11.** Dans une mine, banc inférieur d'une couche. || **12.** Syn. de GÎTE À LA NOIX.

sémème [semɛm] n. m. (de *sème,* d'après *phonème, morphème ;* 1964, Dauzat-Dubois-Mitterand). Unité ayant pour correspondant formel le lexème.

semence [səmɑ̃s] n. f. (bas lat. *sementia,* semence [VIe s.], plur. [pris pour un fém. sing.] du n. neutre *sementium,* même sens, dér. du lat. class. *sementis,* ensemencement, semailles, de *semen, -minis,* semence, graine ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens I, 2 ; sens I, 1, v. 1155, Wace [*de semence,* 1964, Robert] ; sens I, 3, v. 1120, *Psautier de Cambridge ;* sens I, 4, 1538, R. Estienne ; sens II, 1-2, 1803, Boiste [*semence de perles,* 1418, Havard]).

I. 1. Toute graine que l'on sème, ou partie du fruit propre à la reproduction, que l'on met en terre pour y germer et donner une nouvelle plante : *Acheter des semences sélectionnées. Mettre les semences en un lieu aéré, à l'abri de l'humidité. Ils s'étonnaient que les poissons eussent des nageoires, les oiseaux des ailes, les semences une enveloppe* (Flaubert). || *De semence,* choisi et conservé spécialement pour être semé : *Du blé de semence. Des pommes de terre de semence.* || **2.** Substance fécondante du mâle. || **3.** Dans le style biblique, la descendance, la postérité : *La semence d'Abraham.* || **4.** *Fig.* Germe d'où doit naître quelque chose qui va se développer, se répandre : *Le sang des martyrs, qui fut la semence des chrétiens, fit croître aussi le laurier de l'orateur et du poète* (Chateaubriand). *La parole est comme une semence dont on ne sait pas au juste ce qui naîtra, ni où* (Claudel).

II. 1. Pointe à large tête et à tige courte, régulièrement amincie de la tête à la pointe : *Semence à chaussures. Semence de tapissier.* || **2.** *Semence de diamants,* ensemble de très petits diamants dont on orne les bijoux. || *Semence de perles,* ensemble de très petites perles, dont chacune pèse un cinquième de grain.

● SYN. : **I, 1** *grain ;* **2** *sperme ;* **4** *ferment, graine, levain.*

semenceau [səmɑ̃so] n. m. (de *semence ;* 1842, Acad.). Betterave repiquée pour la reproduction de graines.

semencier [səmɑ̃sje] n. m. (de *semence ;* v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *cemencier,* au

sens de « liqueur faite avec des semences » ; av. 1589, J. A. de Baïf, écrit *semencier,* comme adj., au sens de « fertile » ; comme n. m., au sens actuel, 1964, Larousse). Arbre porte-graines.

semen-contra [semɛnkɔ̃tra] n. m. invar. (loc. lat. signif. proprem. « semence contre [les vers] », de *semen,* semence [v. SEMENCE], et de *contra,* en face [de], contre ; v. 1560, Paré). Capitules floraux, non épanouis, de diverses espèces d'armoises d'Orient, à saveur amère et camphrée, employés comme vermifuge.

semer [səme] v. tr. (lat. *seminare,* semer, produire, procréer, propager [au fig.], de *semen, -minis,* semence, graine ; v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*semer l'argent,* au fig., fin du XIIIe s., J. de Condé] ; sens 3, XIIIe s., *Roman de Renart* [« laisser tomber... un certain nombre de choses », 1530, Palsgrave, 741 — au fig., v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 4, 1867, Delvau [en termes de sport, 1904, Larousse]). [Conj. **5 a.**] **1.** Mettre des graines en contact avec une terre préparée pour les recevoir, afin qu'elles y germent et donnent une nouvelle plante : *Semer du gazon. Semer du blé à la volée. Il sema des graines de plusieurs variétés dans des assiettes remplies de terreau, qu'il enfouit dans sa couche* (Flaubert). || **2.** Répandre çà et là sur une surface une quantité importante de menues choses en les dispersant : *Semer des fleurs sur le passage d'un cortège. C'est la soupe à l'oignon* [...] *dans laquelle les raffinés sèment du parmesan râpé* (Nerval). || Fig. *Semer l'argent,* le distribuer avec prodigalité, le dépenser sans compter à tort et à travers. || **3.** *Fig.* Répandre çà et là volontairement ce que l'on désire voir s'étendre, se propager : *Semer des calomnies, de faux bruits. Semer la discorde. Les troupes ont semé la terreur dans le pays. Ce qui a été semé en Égypte et dans tout le Proche-Orient par des générations de maîtres français, il n'appartient à personne d'en détruire le germe* (Mauriac). || Laisser tomber derrière soi ou abandonner au hasard çà et là un certain nombre de choses : *Il est vrai qu'elle n'avait aucun ordre et semait son argent sur les pavés* (Hugo). *Chacun rapportait du dehors d'épaisses galettes de boue qu'il semait sur les dalles* (Simenon) ; et au fig. : *Et puisqu'un homme mort n'a du poids que si on l'a vu mort, cent millions de cadavres semés à travers l'histoire ne sont qu'une fumée dans l'imagination* (Camus). || **4.** *Pop.* Se débarrasser de quelqu'un qui vous accompagne par une manœuvre habile, et particulièrement en le distançant : *Le type est sur ses talons, il est aussi subtil que Zazie. Pour le moment, elle n'a pas envie de le semer, mais elle se prévient que ce sera pas commode* (Queneau). || En termes de sport, laisser loin derrière soi un concurrent en le distançant.

semestre [səmɛstr] n. m. (de l'adj. lat. *semestris,* de six mois, d'une durée de six mois, de *sex,* six, et de *mensis,* mois ; milieu du XVIe s., Ronsard, comme adj., au sens de « qui reparaît tous les six mois » ; comme n. m., au sens 1, av. 1596, Vigenère ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, 1718, Acad. [« les militaires... », 1771, Trévoux]). **1.** Espace de temps de six mois consécutifs, en particulier chacune des deux périodes qui constituent l'année : *Le premier semestre s'achève fin juin. Pension payée par semestre.* || **2.** Rente payée tous les six mois : *Toucher son semestre.* || **3.** *Vx.* Congé de six mois octroyé à un militaire. || *Par extens.* et *vx.* Les militaires en congé de six mois.

semestrialité [səmɛstrijalite] n. f. (dér. savant de *semestriel ;* 1873, d'après Littré, 1877). Caractère de ce qui est semestriel.

semestriel, elle [səmɛstrijɛl] adj. (de *semestre,* d'après *trimestriel ;* 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Qui a lieu tous les six mois : *Assemblée semestrielle. Examens semestriels.* || **2.** *Spécialem.* Qui paraît tous les six mois : *Revue semestrielle.* || **3.** Qui dure six mois : *Congé semestriel.*

semestriellement [səmɛstrijɛlmɑ̃] adv. (de *semestriel ;* 1873, d'après Littré, 1877). Par semestre ; tous les six mois.

semeur, euse [səmœr, -øz] n. (lat. *seminator,* semeur [de *seminatum,* supin de *seminare,* semer — v. SEMER], ou dér. franç. de *semer ;* v. 1180, Marie de France, écrit *semeour* [*semeur,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, XVe s., *BEC,* 6e série, II, 149). **1.** Personne qui sème du grain : *Le semeur est payé pour faire son « geste auguste » et même s'il ne sème rien* (Mauriac). || **2.** *Fig.* Personne qui a l'habitude de répandre çà et là ce qu'il désire voir se propager : *Un semeur de fausses nouvelles. Un semeur de désordres.*

semi- [səmi], premier élément, emprunté au lat. *semi-,* demi, à demi, et qui sert à former de nombreux composés.

• REM. **1.** *Semi-* est toujours invariable.

2. *Semi-* pouvant entrer dans la composition de nombreux noms ou adjectifs, on ne donnera ici que les composés dont le sens nécessite un développement particulier.

semi-argenté, e [səmiarʒɑ̃te] adj. (de *semi-* et de *argenté* 1 ; 1964, Larousse). *Lame semi-argentée,* lame de verre recouverte par ionoplastie d'une couche d'argent très mince, à la fois réfléchissante et transparente.

semi-aride [səmiarid] adj. (de *semi-* et de *aride ;* 1925, d'après Robert, 1967). Se dit des régions où l'alimentation en eau est faible, soit par manque de précipitations, soit par la trop courte période de dégel ; qui est propre à ces régions : *Végétation semi-aride. Climat semi-aride.*

semi-arien, enne [səmiarjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *semi-* et de *arien ;* 1871, Littré). Se dit d'une secte d'ariens mitigés, qui niaient seulement la consubstantialité du Père et du Fils : *Doctrine semi-arienne.*

semi-automatique [səmiotomatik] adj. (de *semi-* et de *automatique ;* 1896 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 27 juill. 1966, *le Monde*). **1.** *Arme semi-automatique,* arme approvisionnée par un chargeur, et qui ne requiert l'intervention du tireur que pour provoquer le départ de chaque coup. || **2.** Se dit de circuits téléphoniques qui nécessitent à un moment donné l'intervention d'un opérateur, une partie de la liaison s'établissant automatiquement.

semi-autopropulsé, e [səmiotoprɔpylse] adj. (de *semi-* et de *autopropulsé ;* 1964, Larousse). Se dit d'un projectile dont la propulsion initiale, de type classique, est accélérée sur sa trajectoire par celle d'une fusée.

semi-autopropulsion [səmiotoprɔpylsjɔ̃] n. f. (de *semi-* et de *autopropulsion ;* 1964, Larousse). Propulsion d'un projectile qui combine la propulsion classique de départ à la propulsion par fusée.

semi-auxiliaire [səmioksiljɛr] adj. et n. m. (de *semi-* et de *auxiliaire ;* 1964, Larousse). Nom parfois donné à des verbes ou à des locutions verbales qui s'emploient devant un infinitif ou un gérondif avec un rôle d'auxiliaires à valeur temporelle *(je vais venir, je viens d'arriver, je suis sur le point de partir),* inchoative *(il commence à travailler),* factitive *(faites entrer cette personne),* progressive *(les réserves vont diminuant),* etc.

• REM. Certains sont aussi appelés auxiliaires de temps, d'autres auxiliaires d'aspect ou aspectuels.

semi-balistique [səmibalistik] adj. (de *semi-* et de *balistique ;* 1958, d'après Robert, 1970). Se dit d'un projectile dont le mouvement utilise tour à tour l'action de forces de gravitation, de propulsion et de la portance de l'air : *Missile semi-balistique.*

semi-chenillé, e [səmiʃənije] adj. (de *semi-* et de *chenillé,* 1964, Larousse). Se dit d'un véhicule automobile muni à la fois de roues pour la direction et de chenilles pour la progression.

semi-circulaire [səmisirkylɛr] adj. (de *semi-* et de *circulaire ;* 1314, Mondeville [*canaux semi-circulaires,* 1904, Larousse]). Qui est en forme de demi-cercle. || *Canaux semi-circulaires,* tubes cylindriques recourbés en fer à cheval, situés dans l'oreille interne.

semi-coke [səmikɔk] n. m. (de *semi-* et de *coke ;* 1937 [d'après Robert, 1967], puis 1949, Larousse). Produit de la distillation de la

houille à basse température, intermédiaire entre la houille et le coke.

semi-conducteur [səmikɔ̃dyktœr] n. m. (de *semi-* et de *conducteur ;* 1899, puis v. 1945, d'après Robert, 1967). Corps non métallique qui conduit imparfaitement l'électricité et dont la résistivité décroît lorsque la température augmente.
• Pl. *des* SEMI-CONDUCTEURS.

semi-conductibilité [səmikɔ̃dyktibilite] n. f. (de *semi-* et de *conductibilité ;* 1975, Larousse). Propriété que possèdent certains corps de présenter une conductibilité imparfaite, intermédiaire entre celle des isolants et celle des conducteurs métalliques.

semi-conserve [səmikɔ̃sɛrv] n. f. (de *semi-* et de *conserve* 1 ; 1962, A. Eck, p. 39). Conserve non ou partiellement stérilisée à la chaleur, parfois stabilisée par un antiseptique.
• Pl. *des* SEMI-CONSERVES.

semi-consonne [səmikɔ̃sɔn] n. f. (de *semi-* et de *consonne ;* 1893, *Dict. général* [art. *semi*]). Syn. de SEMI-VOYELLE.
• Pl. *des* SEMI-CONSONNES.

semi-cristal [səmikristal] n. m. (de *semi-* et de *cristal ;* 1964, Larousse). Verre composé de silice, d'oxyde de plomb, de baryte, de chaux et de soude.
• Pl. *des* SEMI-CRISTAUX.

semi-cubique [səmikybik] adj. et n. f. (de *semi-* et de *cubique ;* 1871, Littré). *Parabole semi-cubique,* courbe dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des abscisses.

semi-distillation [səmidistilasjɔ̃] n. f. (de *semi-* et de *distillation ;* 1964, Larousse). Distillation du charbon à basse température (500 à 600 °C), donnant du semi-coke, du gaz et des goudrons spéciaux.

semi-distillé, e [səmidistile] adj. (de *semi-* et de *distillé,* part. passé de *distiller ;* 1964, Larousse). *Boulet semi-distillé,* aggloméré au brai, qu'on traite ensuite dans des fours de semi-distillation pour enlever le brai : *Les boulets semi-distillés brûlent sans fumée.*

semi-dominance [səmidominɑ̃s] n. f. (de *semi-* et de *dominance ;* 1964, Larousse). Interaction des gènes chez l'hétérozygote. (Syn. DOMINANCE INCOMPLÈTE.)

semi-double [səmidubl] adj. (de *semi-* et de *double ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré). **1.** Avant la réforme liturgique du 23 mars 1955, se disait du degré de solennité des offices, inférieur au rite double et supérieur au rite simple. ‖ **2.** Se dit des fleurs dans lesquelles une partie seulement des organes sexuels est remplacée par des pétales.

semi-droite [səmidrwat] n. f. (de *semi-* et de *droite ;* 1904, Larousse). Syn. de DEMI-DROITE.
• Pl. *des* SEMI-DROITES.

semi-étoile [səmietwal] n. f. (de *semi-* et de *étoile ;* 1970, Robert). Équivalent français du terme anglo-améric. QUASAR.
• Pl. *des* SEMI-ÉTOILES.

semi-fini, e [səmifini] adj. (de *semi-* et de *fini ;* 1970, Robert). Se dit de produits déjà partiellement élaborés, mais qui doivent subir d'autres transformations avant d'être mis sur le marché.
• SYN. : *semi-ouvré.*

semi-fluide [səmiflɥid] n. m. (de *semi-* et de *fluide ;* 1904, Larousse). Ensemble de petits corps égaux placés en tas, comme des grains de sable, de façon qu'à la surface d'un tel système puissent se produire des actions tangentielles.
• Pl. *des* SEMI-FLUIDES.

semi-glisseur [səmiglisœr] n. m. (de *semi-* et de *glisseur ;* 1959, J. Giordan, p. 91). Bateau dont la vitesse relative normale est comprise entre 1,3 et 3.
• Pl. *des* SEMI-GLISSEURS.

semi-gothique [səmigɔtik] adj. (de *semi-* et de *gothique ;* 1845, Bescherelle). Se dit d'une écriture gothique mêlée de caractères romains.

semi-létal, e, aux [səmiletal, -o] adj. (de *semi-* et de *létal ;* 1964, Larousse). Syn. de SUBLÉTAL, E, AUX.

semi-liberté [səmilibɛrte] n. f. (de *semi-* et de *liberté ;* 29 nov. 1968, *le Monde,* dans la loc. *foyer de semi-liberté,* « foyer destiné à accueillir un malade mental en voie de guérison » ; sens actuel, 17 juill. 1970, *Journ. officiel*). Régime de sorties autorisées, accordé à un condamné à certains moments et sous certaines conditions.

sémillant, e [semijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (mot issu [par changement de suff.] de l'anc. adj. *semilleus,* rusé, astucieux [v. 1250, *Bestiaire d'amour rimé*], *semilleux,* capricieux, remuant [1316, Maillart], dér. de l'anc. n. f. *semille,* action — méchante — [fin du XII^e s., Reclus de Moiliens], de *saimme,* origine — d'une qualité spirituelle — [v. 1220, Coincy], lat. *semen, -minis,* semence [v. SEMENCE] ; 1546, Vaganay). D'une vivacité enjouée et pétillante, qui marque un vif désir de plaire : *Un esprit sémillant. Le comte est charmant, sémillant, homme d'esprit* (Stendhal). *Enfin, j'étais embarrassé devant certains de ces regards, de ces sourires. Ils pouvaient signifier mœurs faciles, mais aussi gaîté un peu bête d'une jeune fille sémillante mais ayant un fond d'honnêteté* (Proust).

sémillon [semijɔ̃] n. m. (occitan *semihoun,* même sens, dér. de *seme,* semence, de l'anc. provenç. *sem,* même sens, lat. *semen, -minis,* même sens ; 1836, Acad., écrit *sémilion ; sémillon,* 1871, Littré). Cépage blanc cultivé dans la région de Bordeaux, qui domine dans la production des sauternes.

semi-lunaire [səmilynɛr] adj. (de *semi-* et de *lunaire* 1 ; 1721, Trévoux). Qui affecte la forme d'une demi-lune ou d'un croissant : *Ganglions semi-lunaires.*

semi-mensuel, elle [səmimɑ̃sɥɛl] adj. (de *semi-* et de *mensuel ;* 1877, Littré). Qui paraît deux fois par mois (vieilli) : *Une revue semi-mensuelle.*
• SYN. : *bi-mensuel.*

séminaire [seminɛr] n. m. (lat. ecclés. du XVI^e s. *seminarium,* séminaire religieux, emploi spécialisé du lat. class. *seminarium,* pépinière, source, origine, cause, neutre substantivé de l'adj. *seminarius,* relatif aux semences, dér. de *semen, -minis,* semence, graine, germe [au fig.] ; 1564, Pasquier, au sens 1 [*grand séminaire,* 1876, Larousse ; *petit séminaire,* 1681, *R. Li. R.,* XX, 85 ; *congrégation des Séminaires,* 1915, d'après Larousse, 1964] ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 3, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 4, av. 1892, Renan ; sens 5, 1636, Monet ; sens 6, 1960, Daninos, p. 30). **1.** Établissement religieux d'enseignement et de formation des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique : *Je vais entrer dans un séminaire, j'en sortirai prêtre* (Balzac). *L'étude de l'hébreu n'était pas obligatoire au séminaire ; elle était même suivie par un très petit nombre d'élèves* (Renan). ‖ *Grand séminaire,* établissement de formation spirituelle et intellectuelle des futurs prêtres : *Le grand séminaire, destiné à l'enseignement plus spécialement ecclésiastique* (Renan). ‖ *Petit séminaire,* établissement religieux d'enseignement secondaire où la formation est orientée vers l'étude et le développement des futures vocations à l'état ecclésiastique. ‖ *Congrégation des Séminaires,* congrégation romaine, fondée en 1915, dont dépendent la plupart des établissements de formation à l'état ecclésiastique. ‖ **2.** L'ensemble du personnel et des élèves d'un petit ou d'un grand séminaire : *Tout le séminaire assistait à l'office.* ‖ **3.** Temps que dure la formation dans un grand séminaire : *Interrompre son séminaire pour faire son service militaire.* ‖ **4.** Bâtiments où vivent en communauté les séminaristes pendant leurs études : *L'ancien séminaire du XVII^e et du XVIII^e siècle couvrait toute l'étendue de la place actuelle et masquait complètement la façade de Servandoni* (Renan). ‖ **5.** Établissement qui forme une certaine élite intellectuelle par des études approfondies et austères : *Le jeune homme qui préparait son agrégation entre les murs du séminaire de la rue d'Ulm* (Bourget). ‖ **6.** Série de conférences, de travaux groupant un nombre restreint de participants et consacrés à une branche particulière des

connaissances : *Participer à un séminaire d'économétrie.*

séminal, e, aux [seminal, -o] adj. (lat. *seminalis,* destiné à être semé, de *semen, -minis,* semence, graine, descendance ; XIV[e] s., *Dict. général,* dans la loc. *vertu séminale,* vertu qui se rapporte à la semence ; sens 1, 1611, Cotgrave [*lobes séminaux, feuilles séminales,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1555, Belon [*cellules séminales, voies séminales,* 1904, Larousse ; *pertes séminales, vésicules séminales,* 1871, Littré]). **1.** Relatif à la semence, aux graines des plantes. || *Lobes séminaux, feuilles séminales,* cotylédons. || **2.** Relatif à la semence du mâle, chez l'homme et l'animal : *Liqueur séminale.* || *Cellules séminales,* grosses cellules que l'on observe dans le tube séminipare au cours de la spermatogenèse. || *Pertes séminales,* v. SPERMATORRHÉE. || *Vésicules séminales,* poches allongées, au nombre de deux, placées au-dessus de la prostate. || *Voies séminales,* ensemble des conduits que parcourt le sperme au moment de son émission.

séminariste [seminarist] n. m. (dér. savant de *séminaire ;* 1609, *R. Li. R.,* XX, 85). Élève d'un grand ou d'un petit séminaire : *La perte de la foi n'est pas un reniement. Un séminariste qui quitte le séminaire, c'est la victime d'une erreur d'aiguillage* (Mauriac). ◆ adj. (16 oct. 1829, Sainte-Beuve). Qui fait partie d'un séminaire ; qui est propre à ceux qui le fréquentent : *Ces bandes d'enfants noirs, rouges, violets, bleus : l'enfance séminariste de Rome* (Goncourt).

semi-nasal, e, aux [səminazal, -o] adj. et n. f. (de *semi-* et de *nasal ;* 1970, Robert [aussi comme n. f.]). Se dit d'une consonne produite par l'émission, presque simultanée, d'une consonne nasale et d'une consonne orale au même point d'articulation.

• REM. Le masculin pluriel *semi-nasals* semble également utilisé selon Robert (art. *nasal*).

séminase [seminaz] n. f. (dér. savant du lat. *semen, -minis,* semence, graine ; 1907, Larousse). Enzyme des graines de légumineuses, qui solubilise l'albumen.

séminé, e [semine] adj. (dér. savant du lat. *semen, -minis,* semence, graine ; 1933, Larousse). Se dit des fruits qui produisent des graines nettement différenciées, par opposition à ceux qui en sont dépourvus et qui sont dits *inséminés.*

séminifère [seminifɛr] adj. (de *sémini-,* élément tiré du lat. *semen, -minis,* semence, et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1803, Boiste [*conduits séminifères ;* « qui porte ou conduit le sperme », 1812, Mozin]). Qui porte ou conduit le sperme : *La production des spermatozoïdes a lieu dans les tubes séminifères du testicule.* || *Conduits séminifères,* petits canaux glandulaires qui forment la substance du testicule et de l'épididyme.

séminipare [seminipar] adj. (de *sémini-,* élément tiré du lat. *semen, -minis,* semence, et de *-pare,* du lat. *parĕre,* enfanter, produire ; 1904, Larousse). Qui donne naissance au sperme.

semi-nomade [səminɔmad] adj. et n. (de *semi-* et de *nomade* 1 ; 1906 [d'après Robert, 1967], puis 1953, Larousse). Dont le genre de vie repose à la fois sur l'agriculture et sur l'élevage nomade : *Des tribus semi-nomades.*

semi-nomadisme [səminɔmadism] n. m. (de *semi-* et de *nomadisme ;* 1906 [d'après Robert, 1967], puis 1953, Larousse). Genre de vie de certains habitants des régions situées en bordure des déserts, qui combine une agriculture occasionnelle et un élevage nomade.

semi-officiel, elle [səmiɔfisjɛl] adj. (de *semi-* et de *officiel ;* 6 avr. 1871, Goncourt). Qui est inspiré par le gouvernement ou une autorité reconnue, mais qui n'a pas reçu la caution officielle : *Communication semiofficielle.*

sémio- [semjo] ou , plus rarement, **séméio-** [semejo], éléments tirés du gr. *sêmeion,* marque distinctive, signal (de *sêma,* signe, marque), et qui entrent dans la composition de quelques mots.

sémiographie [semjografi] n. f. (de *semiographe,* sténographe [1836, Acad.], gr. *sêmeiographos,* qui écrit en signes convenus, sténographe, de *sêmeion* [v. SÉMIO-] et de *graphein,* écrire ; 1836, Acad., au sens de « méthode sténographique » ; sens actuel [de *sémio-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire], 1975, Larousse). Transcription des informations cartographiques par un système de signes. (On dit aussi, mais plus rarement, SÉMÉIOGRAPHIE [1842, Acad., au sens anc. ; sens actuel, 1975, Larousse].)

sémiographique [semjografik] adj. (de *sémiographie* [v. l'art. précéd.] ; 3 janv. 1875, *Journ. officiel* [p. 30], au sens de « relatif à la sténographie » ; sens actuel, 1975, Larousse). Relatif à la sémiographie. (On dit aussi, mais plus rarement, SÉMÉIOGRAPHIQUE [1876, Larousse, au sens anc. ; sens actuel, 1975, Larousse].)

sémiologie [semjolɔʒi] n. f. (de *sémio-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2-3, 1916, F. de Saussure ; sens 4, 1975, Larousse). **1.** Partie de la médecine qui étudie les signes (cliniques, fonctionnels, physiques, etc.) des maladies en tant que premier élément dans l'établissement d'un diagnostic. || **2.** Science qui étudie les systèmes de signes (langue, codes spéciaux, signalisation routière, etc.), leurs structures et leurs rapports. || **3.** Partie de la psychologie sociale qui étudie « la vie des signes » dans une société donnée, c'est-à-dire toutes les formes de l'expression des sentiments, des émotions dont le langage n'est qu'un cas particulier : *En linguistique, la sémiologie et la sémiotique sont très intimement liées.* (V. art. spécial.) || **4.** *Sémiologie graphique,* étude des signes graphiques en relation avec les informations qu'ils expriment.

• REM. On dit aussi, mais plus rarement, SÉMÉIOLOGIE (1752, Trévoux).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA SÉMIOLOGIE

LE TERME « SÉMIOLOGIE » ET SON CONTENU

Le mot vient du grec σημα et σημειον, qui signifient *signe.* C'est déjà la source d'une vieille et très gênante confusion, car les Grecs emploient ce mot pour *signe* au sens que nous lui donnons encore (et qu'on verra plus loin), mais aussi pour *indice* ou *symptôme :* Épicure dit que « le sang est le signe de la blessure ». Si donc on définit la sémiologie comme la science des signes, ce qui est l'étymologie correcte, on risque toujours d'appeler ainsi une science des symptômes ou des indices, car c'est un des plus vieux usages attestés en français.

En fait, et dès le XVI[e] s., on trouve *sémiologie, sémiotique* et même *sémiographie* pour désigner la partie de la médecine qui traite des signes des maladies, partie plus couramment nommée aujourd'hui *symptomatologie.* Et le mot « sémiologie » est très ancien aussi chez les théoriciens militaires, où il indique la partie du règlement qui concerne le code des roulements de tambour et des sonneries de clairons. En ce sens originel, très large, la météorologie pourrait être dénommée une sémiologie — ainsi que toute étude de phénomène socioculturel qui acquiert une valeur symbolique significative : par exemple, l'achat de tel ou tel type d'automobile par telle ou telle couche socioprofessionnelle.

En réalité, le mot « sémiologie » est sorti en français de ses usages techniques pour entrer dans la langue scientifique courante à cause du grand linguiste Ferdinand de Saussure. Ceci bien que le terme ait survécu plus largement dans le monde anglo-saxon sous la forme *semiotics,* chez le chancelier Bacon, chez Dalgarno, Wilkins, Locke, et qu'il soit attesté au XIX[e] s. chez Mallery (auteur d'un ouvrage sur le langage gestuel des Indiens), et jusqu'à l'orée du XX[e] s. chez le grand logicien Peirce — ou, encore, bien que quelques précurseurs aient mentionné les « langages sans mots » [*Sprache ohne Worte*] (celui du chien qui gratte à la porte pour se la faire ouvrir, etc. ; Kleinpaul, 1888),

les « langages naturels » (le silence des oiseaux devant l'orage imminent, la disparition des châtaigniers qui indique un changement d'altitude, la présence de joncs qui annonce un sol marécageux, etc.).

Saussure propose de nommer *sémiologie* « une science qui étudierait les signes au sein de la vie sociale » (il l'appelle parfois dans ses notes une « signologie »). Cette définition reste très large. La sémiologie « formerait une partie de la psychologie sociale, dit-il, et par conséquent de la psychologie générale » — ce qui peut encore autoriser des chercheurs, aujourd'hui, à s'appuyer sur Saussure pour étudier les indices sociaux de certains comportements symboliques. Saussure incluait d'ailleurs dans le domaine dont il esquissait les frontières « les rites, les formes de politesse », voire « les coutumes » et « la mode », qu'il suggérait ainsi de considérer comme un système de signes. Mais, par le biais d'une analyse rigoureuse du concept de signe, il tendait d'autre part à restreindre le champ de la sémiologie aux systèmes de signes socialement constitués, transmis par un apprentissage social formel, et constitués expressément, comme la langue qui en est le modèle, pour assurer la communication entre sujets appartenant à la même communauté. Parmi ces systèmes de communication explicites, il nomme alors l'écriture, l'alphabet des sourds-muets, les signaux militaires. Il s'interroge pour savoir si la sémiologie doit comprendre seulement « l'ensemble des systèmes fondés sur l'arbitraire du signe », ou si elle doit inclure « les modes d'expression qui reposent sur des signes entièrement naturels », comme « la pantomime » par exemple, « les gestes de la politesse », où l'on passe peut-être par gradations du symbole au signe arbitraire.

Cette science dont Saussure jetait les bases en 1916 ne s'est vraiment développée qu'après 1960, bien que la pensée saussurienne ait été remarquablement explicitée et illustrée assez tôt par Eric Buyssens dans *les Langages et le discours* (Bruxelles, 1943). Depuis quinze ans, les deux directions dans lesquelles on pouvait s'engager après Saussure ont été explorées. La première, peut-être plus strictement saussurienne, apparaît comme la sémiologie de la communication proprement dite. Avec Luis Prieto, Jeanne Martinet et l'auteur du présent article, etc., elle étudie les systèmes de communication connus et posés comme tels par l'institution sociale (sauf les langues naturelles, qui sont du ressort de la linguistique) : le code de la route, le morse, le braille, le langage non dactylologique des sourds-muets, le blason, les divers codes de signaux maritimes et ferroviaires, etc. La seconde direction, ouverte par Roland Barthes dès 1957 dans *Mythologies*, et définie dans sa plus grande généralité par Julia Kristeva, s'intéresse à tous les phénomènes observables dans le champ socioculturel afin de rechercher « la logique cachée » des « pratiques signifiantes sociales » (systèmes de parenté, mythes, mode, comportements plus ou moins stéréotypés ou ritualisés, etc.). C'est, selon la formulation de Prieto, une sémiologie de la signification, qui postule que les indices prélevés dans le monde des observables socioculturels sont des signes, et que ces « signes » sont organisés en « systèmes signifiants », en « systèmes de signes ». Pour Julia Kristeva, la sémiologie est donc non pas la science générale de tous les systèmes de signes ou de symboles grâce auxquels les hommes (et peut-être les animaux) communiquent entre eux, mais, beaucoup plus vastement, une « science des significations ». Celle-ci finit par englober, par définition, « toute la méthodologie des sciences qui traitent des systèmes signifiants, donc des sciences humaines » ; puis, même, elle devient « science critique et critique des sciences », car elle implique de rechercher la signification idéologique des méthodologies ; enfin, la sémiologie semble être l'épistémologie elle-même, car « elle s'attaque aux matrices mêmes qui permettent le processus de la connaissance » (article *sémiologie* de l'*Encyclopaedia universalis*).

Naturellement, ce foisonnement subit des recherches sémiologiques a engendré des problèmes de terminologie. Si *séméiologie* est resté confiné au domaine médical, *sémiologie* s'est vu concurrencé par *sémiotique*. Ce dernier terme, calqué de l'anglais *semiotics* — équivalent plus fréquent de *semiology*, qui existe —, est lui-même devenu polysémique. Tantôt il désigne ou aspire à désigner la sémiologie de la signification ; tantôt il tend à recouvrir aussi et en plus la sémiologie de la communication ; tantôt, enfin, il tend à se spécialiser pour désigner seulement un système donné de signes de communication : on parlera alors de la sémiotique du cinéma, ou de la sémiotique de la numérotation des chambres d'hôtel, ou de la sémiotique constituée par la danse des abeilles, etc. (dans ce sens, Buyssens emploie le mot *sémie ;* le code des symboles de la chimie, celui du « langage des fleurs », celui du « langage » par gestes des trappistes sont des sémies distinctes, etc.). Kristeva, pour nommer le concept très étendu qu'elle assigne au mot « sémiologie », préfère employer *sémanalyse.* Ces mots eux-mêmes ne doivent pas être considérés comme des synonymes de la *semiosis* de Peirce, terme par lequel il entend tous les phénomènes susceptibles d'engendrer de la signification, et qui englobe toutes les sciences, tous les systèmes de communication et tous les systèmes d'interprétation d'une classe de phénomènes donnés. Le mot *sème* lui-même existe et tend à désigner en sémiologie (et non en linguistique) l'unité sémiologique de base ; chaque panneau du code de la route est un sème, comme chaque geste distinct d'un agent de la circulation ; les feux rouge, orange et vert de nos carrefours sont une série à trois sèmes, etc. Enfin, notons que Sebeok a proposé, pour la science qui étudie la communication animale, le terme de *zoosémiotique.*

SIGNE ET SYMBOLE

Pour être sûr qu'un champ de phénomènes est justiciable de l'analyse sémiologique, il faudrait donc être certain qu'on étudie des signes. Qu'est-ce qu'un signe ? Peirce, qui n'a eu aucune influence avant 1950, avait proposé de clarifier les ambiguïtés de l'usage grec, devenu traditionnel, en distinguant les *symbols* (qui correspondent aux signes arbitraires de Saussure), les *index* (ce sont les indices de Prieto et de tout le monde, les symptômes des médecins) et les *icons* (qui, francisés en « icones », correspondent aux symboles de Saussure).

L'apport de Saussure a été d'attirer l'attention sur ce fait : un signe (v. SÉMANTIQUE, art. spécial) comprend un *signifiant,* qui est un phénomène observable (le bruit que je fais avec ma bouche quand je dis « maison », le dessin qui reproduit une silhouette de vache sur un triangle de tôle peint en crème et bordé d'un listel rouge, etc.) — lequel signifiant renseigne sur un autre phénomène non observable, un *signifié* (ce qui correspond approximativement dans ma tête et dans ma langue au concept « vache », ou à l'énoncé : « Attention aux animaux domestiques »). Saussure insistait aussi sur le fait que, dans un système de *signes,* les unités sont arbitraires. Il entendait par là qu'il n'y a aucun rapport de similitude, donc de nécessité, entre le signifiant — les sons qui constituent le mot *mer* — et son signifié — puisqu'on trouve en d'autres langues *mare, mar, sea, See* (prononcé [ze :]), *móre, thalassa, bahr,* etc. ; de même qu'il n'y a aucun rapport de nécessité entre un disque rouge à barre blanche et l'idée d'accès interdit à tout véhicule : on pourrait signifier la même chose par un rectangle jaune, un hexagone vert, un triangle rouge, etc. Et au contraire, selon Saussure, dans les systèmes de *symboles,* il existe un lien naturel de ressemblance entre chaque symbolisant (le support matériel) et chaque symbolisé (la signification du signal) : dans le panneau qui signale l'existence d'un camping, la silhouette très stylisée d'une tente indienne, entrouverte ou non,

est (encore aujourd'hui) perçue comme un symbole.

Buyssens et Prieto, eux, ont clarifié l'importance capitale qu'il y a à bien distinguer un signe (ou un signal) d'un indice. Un indice, disent-ils — et c'est là sa parenté avec un signe —, est un fait observable (un indiquant) qui renseigne sur un autre fait qui n'est pas observable (un indiqué) : la présence d'une fumée lointaine, d'un certain type, indique la présence d'un feu. Mais le signal ou le signe, eux, sont des indices artificiels, c'est-à-dire produits expressément et volontairement par un émetteur pour informer un récepteur et lui faire connaître ainsi un autre fait non observable : la fumée d'un feu de forêt est un indice, la fumée d'un feu allumé exprès par un Indien pour annoncer l'approche ennemie est un signal.

SÉMIOLOGIE DE LA COMMUNICATION ET SÉMIOLOGIE DE LA SIGNIFICATION

Toute la différence entre la sémiologie de la communication et la sémiologie de la signification est ici. La première se borne à étudier les systèmes de communication au moyen de signaux ou de signes, connus comme tels par un apprentissage social explicite. Au contraire, la seconde a postulé, sans le démontrer explicitement, que tous les phénomènes socioculturels, qui peuvent être des indices, fonctionnent toujours comme des signes et sont des faits de communication, sous le prétexte — tout à fait exact comme fait — que ces phénomènes socioculturels ont une signification, donc un signifiant et un signifié, et donc sont des signes, et donc constitueraient des systèmes de signes ou « systèmes signifiants ». Tous ces phénomènes socioculturels sont ainsi posés comme étant des messages, avec un émetteur et des récepteurs. Il s'agirait par conséquent de décrypter les codes selon lesquels sont construits ces prétendus messages, c'est-à-dire de découvrir, par pure analogie avec le modèle de la linguistique structurale en général, le fonctionnement de ces codes : isoler les unités de ces codes, et les règles de combinaison de ces unités entre elles pour former des « messages ». Comme certains de ces phénomènes socioculturels (littérature, peinture, cinéma, théâtre, etc.) peuvent participer à la fois, dans des proportions mal connues, de la sémiologie de la communication et de celle de la signification, le problème de bien distinguer le statut de ces deux sémiologies n'est pas simple.

Contrairement à ce qu'on peut penser — parce qu'on est toujours obnubilé par la place énorme de la communication langagière dans la vie des hommes —, les systèmes de communication non linguistiques (sémiologiques) sont très nombreux dans notre pratique quotidienne actuelle. À côté de ceux qu'on a déjà évoqués ci-dessus, il faudrait en énumérer beaucoup d'autres. Dans nos rues, les enseignes, les emblèmes publicitaires de toutes espèces, faits pour être identifiés vite et d'assez loin, sont des moyens (peu systématiques) de communication qui ressortissent à la sémiologie. Toutes sortes d'utilisations des chiffres construisent aussi de petits systèmes sémiologiques : les cadrans variés, les graduations des thermomètres, baromètres, etc., tous les compteurs, tous les voyants, le code minéralogique des autos, le code postal à cinq chiffres, les numéros du téléphone, ceux de la Sécurité sociale, les horaires de chemin de fer, les symboles des guides et des cartes Michelin, les panneaux d'idéogrammes des campings et des aérodromes indiquant toilettes, douches, restaurants, téléphone, etc., sans parler des diagrammes, des schémas et des plans de toute sorte. Il existe un code des feux en mer, un autre de bouées et de balises pour la circulation portuaire, un troisième pour l'indication des marées. Il y a sûrement une ou plusieurs sémiotiques de la publicité. Nous vivons dans un monde bourré à craquer de systèmes, simples ou complexes, de signes et de symboles qui reflètent la très grande diversité et la très grande densité des réseaux de communication dans lesquels chacun de nous est littéralement emprisonné ; qui reflètent donc à la fois le degré élevé de notre socialisation, et de notre aliénation à la société (cf. G. Mounin, *Introduction à la sémiologie,* 1970). Prieto a décrit ainsi le code des numéros d'autobus — car il y en a un dans certaines villes —, celui des signaux à bras des marins, celui de la numérotation des chambres d'hôtels, celui des numéros du téléphone, qui avait déjà attiré l'attention de Hjelmslev, celui des sémaphores de chemin de fer, etc., dans un ouvrage qui est le plus scientifique, actuellement, sur la théorie des codes de communication (*Messages et signaux,* 1966). Jeanne Martinet a donné un examen exhaustif du code de la route, du langage des fleurs, du code pour l'entretien des textiles, etc. (*Clefs pour la sémiologie,* 1973). Claire Maury (*Épistémologie sociologique,* 9, 1970), puis Yvette Lucas ont exploré les systèmes de communication non linguistiques constitués par les codes industriels. Sur les langages gestuels, on dispose aussi d'une première tentative, en dehors du vieux livre de Mallery (cf. revue *Langages,* n° 10, 1968). Toutes ces analyses ont montré l'extraordinaire extension des communications non linguistiques, et l'intérêt de ces systèmes sur le plan de la pratique sociale et sur celui de la théorie sémiologique.

La sémiologie de la communication animale, ou *zoosémiotique,* exigerait à elle seule un long exposé, car elle a connu depuis quinze ou vingt ans un développement impétueux, surtout diffusé sous le nom d'*éthologie* (v. ce mot). Ce dernier a été cause d'ailleurs d'une grande confusion, car les anthropologues ou les psychologues, d'une part, les éthologistes, d'autre part, ont eu tendance à considérer que tous les comportements d'un animal perçus par un autre animal sont des faits de communication, malgré les avertissements sur ce point de Konrad Lorenz. Mais on a accumulé les matériaux ainsi que les tentatives d'analyse sur les rats, écureuils, perroquets, corbeaux, pigeons, etc. (Koehler), les abeilles (von Frisch et Lindauer), les fourmis, les oiseaux (Tinbergen, Thorpe, etc.), les vertébrés inférieurs et les mammifères les plus variés : les dauphins, les lémuriens (cf. R. A. Hinde, *Non-Verbal Communication,* 1972), Sur les chimpanzés, trois expériences, différentes mais également fascinantes par leur nouveauté et par leur succès, ont été faites depuis dix ans par Gardner, Premack et Rumbaugh (v. *Current Anthropology,* 1, 1976).

À l'opposé de l'esquisse qui vient d'être brossée, le panorama d'une sémiologie de la signification reste complexe et difficile à tracer. Le problème majeur, dans ce domaine, est toujours de mettre en évidence le fait que le phénomène à l'étude comporte, totalement ou partiellement, l'intention de communiquer ou non. Si oui, on sera fondé à rechercher si cette communication se fait au moyen d'unités discrètes (signes, symboles, emblèmes, attributs, insignes : cf. Jeanne Martinet), ou si même — et jusqu'ici, les chercheurs y ont échoué — il est possible de mettre en évidence de telles unités isolables opératoirement. Dans le cas où ces unités sont repérées, on cherchera également si elles sont combinables entre elles selon des règles objectivables, et si, par conséquent, on est devant un système, au sens linguistique du terme. Sinon, on se trouvera dans le cas très différent d'un phénomène dont il faut chercher la signification, en prélevant dans le donné des indices pertinents, c'est-à-dire propres à démontrer cette signification. Les démarches ne sont pas les mêmes ; on acquiert les signes par la pratique d'un système dont les unités sont transmises par l'apprentissage du code socialement connu, tandis qu'on détecte les indices par les procédures de découverte d'une science ; c'est pourquoi on distingue entre lire un message et interpréter un ensemble structuré d'indices.

LES DIFFÉRENTES SÉMIOLOGIES

Il y a certainement une sémiologie de l'image ou, du moins, de certaines images, lorsque ces images sont construites pour communiquer des in-

formations : c'est le cas des diagrammes, des réseaux, des cartes et, d'une manière générale, de toutes les utilisations techniques du dessin — dont Jacques Bertin a donné la théorie dans un ouvrage capital, *la Sémiologie graphique* (1967), qui est probablement le seul exemple actuel d'une sémiotique cohérente, achevée, sous une forme presque axiomatisée.

La photographie fait problème. Y a-t-il, même dans la photographie la plus froidement documentaire, uniquement l'intention de communiquer une information (intention évidente), ou en plus la communication, inconsciente, de l'attitude émotionnelle, esthétique, idéologique du photographe vis-à-vis de cette information qu'il transmet ? Auquel cas, nous sommes déjà, même avec cet exemple, sur le versant de la « communication » en art — laquelle soulève des questions plus complexes qu'on retrouvera bientôt. Toutefois, on a pu montrer que la construction d'une image photographique (c'est-à-dire les choix opérés par le photographe sur le monde extérieur) procède d'une opération sémiologique. Celle-ci consiste à privilégier par des moyens techniques (cadrage, distance, angle, luminosité, retouches et même légendes) les « points forts » de l'image qu'on veut valoriser, c'est-à-dire les traits pertinents de l'information qu'on veut transmettre (Albert Plécy, *Grammaire élémentaire de l'image,* 1968).

Mais la peinture, elle, est-elle un système de communication non linguistique, un « langage » comme on disait encore imprudemment naguère ? Buyssens et Jeanne Martinet pensent que la réponse n'est pas simple et que, s'il y a intention de communication (le peintre expose ses tableaux), celle-ci est enchevêtrée avec une pulsion première qui ne doit pas grand-chose à la communication, au besoin de s'exprimer, de se livrer, de sortir de soi des choses que les langues ne savent ni ne peuvent dire, le besoin d'expansion de soi. Selon René Passeron, la peinture ne devient communication que lorsque « certains amateurs ultra-sensibles, très attentifs à toute peinture nouvelle, feront du [tableau] nouveau le symbole des émotions qu'ils auront reçues de la nouveauté même de cette peinture » (*Clefs pour la peinture,* 1968). La signification du tableau devient alors extraite des indices fournis par les effets qu'il produit. En quelque sorte, autant ou plus que des messages, le peintre produit des stimuli, qui provoquent des réactions chez les regardeurs. Il n'a pas encore été possible jusqu'ici, malgré ceux qui parlent de signes picturaux ou de sémantique et de syntaxe du tableau, de détecter la nature des unités réelles qui, dans tel ou tel tableau, sont pertinentes, c'est-à-dire collaborent à produire tel ou tel effet : ligne, touche, forme, volume, couleur, espace, etc., contribuent sans doute à cet effet, mais selon des lois de sémiologie picturale inconnues ; d'autant plus que, à la différence du message linguistique, qui est linéaire, le tableau offre dans un espace une multiplicité totalement aléatoire de parcours de « lecture » (Louis Marin, *Études sémiologiques. Écritures, peintures,* 1972). L'analyse picturale se complexifie encore lorsque l'on considère que toute peinture a une signification anthropologique partiellement ou totalement distincte de sa signification picturale : on peut étudier des Crucifixions mises en série pour y prélever scientifiquement des indices qui renseigneront sur l'archéologie (types de croix), sur l'histoire (vêtements des personnages, etc.), sur la pensée religieuse (apparition des Christs quasi nus du XIIIe s. après les Christs vêtus du manteau royal auparavant, apparition de la couronne d'épines après la couronne ou le bandeau, etc.), sur l'évolution technique de la peinture, etc. (prof. Jacques Bréhant, *la Presse médicale,* 1965). Comme on tend à nommer toutes ces investigations des sémiologies de la peinture (ou de l'iconographie, ou de l'image), il faut bien prendre garde à cette polysémie fourvoyante, et toujours être conscient du type de signification spécifique qu'on recherche dans une image en général.

La sémiologie de l'architecture est également à la recherche d'elle-même, oscillant entre l'analyse documentaire appliquée aux caractères pertinents des monuments (thèse de M. S. Lagrange, *Analyse sémiologique et histoire de l'art,* sur les églises cisterciennes) et la recherche des significations architecturales en fonction des constructions (Yves Sauvage, *Analyse de la relation entre la forme du logement et l'habiter,* thèse, Grenoble, Unité pédagogique d'architecture).

La sémiologie du théâtre, et du spectacle en général, pose les mêmes problèmes de base. Y a-t-il vraiment communication, et communication de type linguistique — ou partiellement stimulation destinée à engendrer des réactions ? Les acteurs communiquent-ils avec les spectateurs comme ils communiquent entre eux ? D'autre part, peut-on discerner dans le spectacle les unités qui sont à l'œuvre, et les règles de combinaison de ces unités entre elles ? Une des issues consiste à considérer le spectacle non pas comme un système de communication unitaire, mais comme un ensemble de sémiotiques ayant chacune sa spécificité, ses unités et ses règles. Tadeusz Kowzan distingue ainsi treize systèmes de signes (ou d'indices ?) : la parole, le ton, la mimique, le geste, le mouvement, le maquillage, la coiffure, le costume, les accessoires, le décor, l'éclairage, la musique et le bruitage, dont le concours assure ou peut assurer la communication théâtrale (cf. T. Kowzan, *Littérature et spectacle,* 1970, 1975 ; et aussi *Analyse sémiologique du spectacle théâtral,* 1976).

La sémiologie du cinéma ajoute encore à ces difficultés théoriques successives : quel type de communication mêlé à quel type de stimulation, quelles unités structurales fonctionnellement pertinentes du point de vue filmique, quelles règles de combinaison entre elles ? La recherche la plus importante et la plus cohérente dans ce domaine semble être celle de Christian Metz (*Essais sur la signification au cinéma,* t. 1, 1968 ; t. 2, 1972). Cette recherche a, de plus, une valeur épistémologique certaine. Parti avec la quasi-conviction qu'on pouvait parler de « langage » cinématographique, et par conséquent appliquer *ipso facto* au cinéma les grandes lois d'analyse et les concepts cardinaux de la linguistique générale, Metz, à mesure qu'il progressait dans son étude approfondie de la communication cinématographique, a nuancé de plus en plus cette application décalquée d'un domaine sur l'autre. Il a mis en évidence l'extraordinaire complexité *sui generis* de l'œuvre filmique, dont il tente, chemin faisant, de mettre en lumière les vraies unités fonctionnelles, des plus techniques aux plus directement esthétiques — avec, peut-être, une prédilection pour ce qui doit être le noyau de la structure filmique, la succession de ses unités diégétiques (c'est-à-dire narratives) dans toutes leurs intrications.

La sémiologie de la musique cherche aussi, lentement, son statut. Dans ce domaine, l'existence d'unités visibles et bien identifiées par la théorie musicale (notes, mesures, mouvements, etc.) et l'existence de règles, également bien connues, de combinaison de ces unités entre elles (la science de la composition musicale) ont fait penser tout d'abord à un isomorphisme séduisant entre langage proprement linguistique et « langage » musical : les notes correspondant aux phonèmes par exemple, les mesures aux « mots », les « phrases » aux phrases, etc. L'examen minutieux conduit par Jean-Jacques Nattiez (*Fondements d'une sémiologie de la musique,* 1975) a montré qu'il n'en était rien : ce parallélisme apparent ne semble mener nulle part. Le problème sans doute le plus redoutable ici, bien signalé déjà par Robert Francès (*la Perception de la musique,* 1958), est celui-ci, inattendu pour le sens commun : la musique a-t-elle une signification ? et si oui, cette signification est-elle analogue à la signification linguistique ? ou ne relève-t-elle pas autant ou plutôt de la stimulation, des effets

produits par des stimuli ? et comment, de même qu'en peinture, passe-t-on de ces réactions (vis-à-vis des stimuli) aux interprétations sémantiques, intellectualisées et verbalisées, plus ou moins sanctionnées par un consensus collectif, sur telle ou telle œuvre musicale — interprétations qui suggèrent qu'il y a une communication musicale et, sans doute à tort, une « langue de la musique » ?

Enfin, on a pu parler de sémiologie des textes littéraires (ou de sémiotique [v. ce mot, art. spécial]) chaque fois qu'on cherche à saisir, quelle que soit la méthodologie, la signification d'une œuvre littéraire, et particulièrement sa signification la moins apparente, la plus profonde, celle qui échapperait à la grande majorité des lecteurs sans l'aide des critiques, et qui explique l'œuvre comme totalité. Les textes littéraires étant constitués par un matériau fait de signes linguistiques, certains en ont conclu un peu vite qu'une œuvre est un signe, ou un système de signes, ou contient des signes qui font d'elle une œuvre proprement littéraire : il y a sûrement là un glissement non légitimé de « signe linguistique » à « signe esthétique ». La sémiologie étant définie comme une science générale des signes, la sémiologie de la littérature est la mise en évidence et l'analyse de ces prétendus signes et de leur structuration. La langue étant un système de communication, parce que les textes littéraires sont faits de signes linguistiques, on a risqué de confondre également (ou de ne pas savoir distinguer) la communication linguistique et la communication littéraire — alors que le problème est de déceler la spécificité de cette dernière au travers et au-delà de l'autre.

En fait, il apparaît méthodologiquement plus sûr de poser que la signification du texte littéraire (et sans doute sa communication très particulière avec le lecteur) peut être découverte à partir non pas de signes, mais d'indices. Le signe est fondé sur l'existence socialisée d'un signifiant et d'un signifié acquis ensemble par l'apprentissage social d'un code. S'il existait quoi que ce soit de tel en littérature, on apprendrait ce code à l'école, il n'y aurait pas de lecture « ouverte » : ç'a été le rêve de la rhétorique. Les indices, en revanche, sont des observables qui, prélevés sur le texte, et peut-être différemment sur chaque texte et par chaque lecteur, permettent d'interpréter le texte. Car il n'y a pas de code préalable pour interpréter les indices ; il y a ou il y aura une science de la littérature qui se constitue lentement, pour mettre en évidence dans chaque cas particulier des récurrences et des corrélations dont il faut démontrer la pertinence littéraire, c'est-à-dire le rapport avec l'effet produit par le texte sur tel lecteur à tel moment dans tel milieu.

Ainsi définie, la signification d'une œuvre peut être recherchée dans quatre voies différentes. D'abord on peut tenter de déceler des rapports entre les contenus et/ou les formes de l'œuvre, d'une part, et son auteur, d'autre part. Ce sera une sémiologie génétique, psychologique, établissant une causalité externe à l'œuvre. On ne saurait à la fois condamner la biographie et l'histoire littéraire en général, et recourir à juste titre à la psychanalyse, par exemple, pour éclairer des liens entre l'œuvre et les pulsions ou les obsessions de son auteur. Il y a des structures récurrentes de l'œuvre qui ne s'expliquent que par la biographie (les personnages « jumeaux » chez Hugo selon Mauron, par exemple) ou par l'histoire littéraire (les maniérismes symbolistes dans les *Nourritures terrestres,* de Gide).

Une seconde solution consiste à chercher des corrélations entre l'œuvre et la société dans laquelle a vécu son auteur. Ce sera une sémiologie génétique aussi, sociologique, établissant également une causalité externe à l'œuvre. Même si l'on restreint ces rapports à ceux qui passent entre une œuvre et une idéologie, on reste dans ce domaine ; et l'histoire littéraire traditionnelle n'ignorait pas non plus cette composante, l'histoire des idées. Ce type d'investigations a été seulement rénové, et approfondi, surtout par le marxisme (Lukács, Lefebvre, Goldmann).

La troisième voie mène à objectiver des relations non plus externes entre l'œuvre et l'auteur ou son milieu, mais entre tous les constituants, formels ou non, qui structurent l'œuvre en elle-même. L'effet qu'elle produit — sa signification littéraire — se trouve alors expliqué par une sémiologie, génétique toujours, mais interne cette fois, immanente à l'œuvre, dont il n'est plus nécessaire de sortir pour la comprendre. Toutes les structures, phoniques, lexicales, morphologiques, syntaxiques, prosodiques, rhétoriques, etc., deviennent les seules causes de l'œuvre — toutefois seulement si l'on démontre leur pertinence, et non pas seulement leur existence : car celle-ci n'est pas absente des œuvres médiocres ou nulles. C'est la thèse des formalistes russes et de leurs successeurs. Comme il est difficile de prétendre que la sémantique d'une œuvre n'en est pas une structure, l'analyse thématique, de Bachelard à Richard, appartient à ce courant.

Une dernière direction de recherches est celle qui pense trouver la signification de l'œuvre à travers ses rapports avec les lecteurs. N'est alors littérairement pertinent, dans un texte, que ce qui produit un effet, attesté et non pas rhétoriquement postulé, sur des lecteurs. Cet effet très spécifique de certains messages linguistiques dits littéraires s'explique par l'aptitude de certains émetteurs à transmettre une part du vécu individuel plus large que ne le permettent les ressources socialisées de la langue : les messages littéraires sont alors ceux qui transportent, en plus d'une certaine information sur le monde, « l'empreinte » de leur émetteur. C'est ce que le philosophe Gilles Granger appelle réaliser « l'individuation du message », et par là même la transmission d'une « connaissance de l'individuel » (*Essai d'une philosophie du style,* 1968). André Martinet a rendu compte de ce pouvoir par la mise en évidence des connotations, conçues comme les franges les plus strictement individuelles qui s'attachent aux signifiés, mais qui ne sont pas véhiculées normalement par la langue, laquelle bute toujours sur cet « indicible » et sur cet « ineffable » que seuls les écrivains savent dire.

Ce serait une erreur de croire qu'entre ces diverses directions de recherche il faille absolument faire un choix, l'une des démarches impliquant la fausseté des trois autres. Elles sont moins contradictoires que complémentaires. Tout le problème est, pour chaque œuvre, de découvrir la place exacte où faire intervenir chacune, pour prélever les indices sur lesquels opérer parce qu'ils sont — dans cette œuvre — littérairement pertinents.

G. MOUNIN.

sémiologique [semjɔlɔʒik] adj. (de *sémiologie* [v. l'art. précéd.] ; 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1916, F. de Saussure). **1.** Relatif à l'étude des signes d'une maladie : *Les données sémiologiques. Valeur sémiologique de l'œdème rénal.* || **2.** Relatif à l'étude des signes dans la vie sociale : *Tout système sémiologique se mêle de langage* (Barthes). *Analyse sémiologique.*

• REM. On dit aussi, mais plus rarement, SÉMÉIOLOGIQUE (1836, Landais).

semi-onciale n. f. V. ONCIAL, E.

semi-opale [səmiɔpal] n. f. (de *semi-* et de *opale ;* 1838, Acad.). Opale commune.

• Pl. *des* SEMI-OPALES.

sémiotique [semjɔtik] n. f. (gr. *sêmeiôtikê,* observation des symptômes, fém. substantivé de l'adj. *sêmeiôtikos,* apte à noter, qui concerne l'observation, dér. de *sêmeioûn,* marquer d'un signe [et, au moyen, « considérer comme un signe, comme un présage »], de *sêmeion* [v. SÉMIO-] ; 1555, Vide [922], écrit *séméiotique* [*sémiotique,* v. 1560, Paré, puis 1752, Trévoux], au sens 3 ; sens 1, 1953, Larousse ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Dans la logique mathématique, théorie des symboles. || **2.** Théorie générale des modes de signifier, science générale des signes. (V. art. spécial.) || **3.** Syn. anc. de SÉMIOLOGIE, au sens 1.

◆ adj. (1876, Larousse [aussi *séméiotique*]). Relatif à l'emploi des signes. (On dit aussi, plus rarement, SÉMÉIOTIQUE.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA SÉMIOTIQUE

LES TERMES « SÉMIOLOGIE » ET « SÉMIOTIQUE »

L'une des particularités les plus inquiétantes de la sémiotique pour le profane ou le semi-profane est qu'elle n'a pas de nom, ou, ce qui revient au même, qu'elle a trop de noms : *sémiotique, sémiologie* (v. ce mot, art. spécial) [certains ont même continué assez longtemps à écrire *séméiologie*], parfois *sémiographie.* Dans le domaine des sémiotiques textuelles, le terme *sémanalyse* est un redoutable concurrent. Enfin, signalons pour mémoire que, toujours dans le domaine de la sémiotique textuelle, le champ de la sémiotique est partiellement commun à celui d'activités voisines ou connexes, telles que la *poétique,* la *rhétorique* (v. ce mot, art. spécial), voire l'ancienne *stylistique :* certains travaux qui affichent le terme de *poétique* sont lus par les critiques comme relevant de la *sémiotique* (v. ci-après).

Dans une interview accordée au journal *le Monde* (7 juin 1974), A. J. Greimas déclarait à propos de la concurrence entre les termes *sémiologie* et *sémiotique :*

> « Quand il s'est agi, il y a six ans, de créer une association internationale, il fallait choisir entre les deux termes. Sous l'impulsion de Roman Jakobson, et avec l'accord de Lévi-Strauss, Benveniste, Barthes et moi-même, « sémiotique » fut retenu. Mais le terme de « sémiologie » avait déjà des racines assez profondes en France, d'où le maintien d'une double dénomination. Aujourd'hui, on pourrait avoir l'impression qu'il s'agit de deux choses différentes, ce qui est évidemment faux. Tout au plus peut-on proposer, suivant le conseil de Hjelmslev, de désigner par « sémiotiques » les recherches concernant des domaines particuliers (littéraire, cinématographique, gestuel...) et de considérer que la sémiologie serait la théorie générale de toutes ces sémiotiques. »

La description donnée par A. J. Greimas n'est pas inexacte. Elle a cependant le défaut de donner — de façon évidemment intentionnelle — une interprétation excessivement rassurante d'un phénomène qui reste étonnant et, semble-t-il, exceptionnel : la coexistence de plusieurs termes pour désigner une activité scientifique unique. Qu'on pense à la linguistique, qui n'a qu'un nom, malgré les efforts de quelques théoriciens pour lui en donner d'autres (le plus connu est la *glossématique* de Hjelmslev et Uldall). En réalité, la persistance de l'utilisation des deux termes, de même que la concurrence que leur font un certain nombre d'autres, est l'indice de l'existence de plusieurs tendances absolument contradictoires.

L'opposition *sémiotique|sémiologie* comporte d'abord un aspect historique. Il se trouve que, de façon absolument indépendante, le linguiste genevois Ferdinand de Saussure et le logicien anglais Charles Sanders Peirce ont mis sur pied, le premier sous le nom de *sémiologie,* le second sous le nom de *semiotic,* deux pratiques scientifiques l'une et l'autre fondées, selon les termes d'Umberto Eco, « sur le concept de signe comme combinaison d'un signifiant et d'un signifié ». Le champ d'activité de ces deux disciplines ? les systèmes de signes et, d'une façon plus générale, les systèmes de signification. Parler, par exemple, de *sémiotique littéraire* ou de *sémiotique picturale* présuppose que les objets considérés — ici la littérature et la peinture — sont conçus comme des systèmes de signes ou des systèmes de signification.

Pour des raisons diverses, le terme *sémiotique* semble aujourd'hui prendre le dessus. L'association internationale qui a réuni son premier congrès en juin 1974 à Milan s'occupe de sémiotique, et non de sémiologie. La revue qu'elle publie s'appelle *Semiotica.* Plusieurs ouvrages parus depuis 1972 affichent dans leur titre le mot *sémiotique ;* citons, sans souci d'exhaustivité : les *Essais de sémiotique poétique* (sous la direction de Greimas, Larousse, 1972) ; la *Sémiotique littéraire,* de J.-C. Coquet (Mame, 1973) ; le recueil d'articles *Sémiotiques textuelles* (Arrivé et Coquet, Larousse, 1973) ; les *Essais de sémiotique discursive,* de François Rastier (Mame, 1973) ; enfin les trois derniers ouvrages de Greimas : *Du sens, essais sémiotiques* (1970), *Sémiotique et sciences sociales* (1976) et *Maupassant. La sémiotique du texte :* exercices pratiques (1976, tous trois aux éditions du Seuil). Dans les pays de langue anglaise, *semiotic(s)* a toujours eu l'avantage sur *semiology.* En Italie, où se développe une importante école de sémiotique, c'est *semiotica* qui est utilisé, aussi bien par les chercheurs du *Centro internazionale di semiotica e di linguistica,* d'Urbino, que par les membres du cercle *Semiotica et Psicanalisi,* de Milan. Toutefois, le terme *sémiologie* est encore loin d'être sorti de l'usage, comme le manifeste, par exemple, le titre *Introduction à la sémiologie,* de Georges Mounin (Éditions de minuit, 1970), ou le recueil *Problèmes et méthodes de la sémiologie* (J.-J. Nattiez, Larousse, 1974).

On pourrait en rester là, considérer que l'opposition *sémiotique|sémiologie* ne comporte aucune implication sémantique, et que ce sont essentiellement des raisons de forme (le mot a une syllabe de moins et se prête peut-être plus facilement à la dérivation) qui, peu à peu, semblent imposer le terme *sémiotique.* Faut-il le dire ? On n'en reste pas là. L'existence même des deux mots a, pour les sémioticiens, quelque chose de fascinant : aussi les voit-on périodiquement chercher à opposer, par les deux étiquettes lexicales, deux pratiques différentes.

On a songé ainsi à réserver la *sémiologie* aux objets « linguistiques » — c'est-à-dire ceux qui utilisent comme plan d'expression une langue naturelle —, la *sémiotique* prenant en charge les « objets non linguistiques ». Ainsi P. Boudon pose que la sémiologie « relève d'une stricte analyse des signes concernant le discours », tandis que la sémiotique étudie « les principes économiques et/ou taxinomiques dépassant cette conception des signes [...] pour l'englober dans une classification générale à caractère social et/ou culturel » (« Recherches sémiotiques sur les lieux », *Semiotica,* VII, 3). Une opposition du même ordre est parfois mise en place par certains sémioticiens italiens (notamment F. Rossi-Landi). Il n'est pas jusqu'à Greimas lui-même qui — en apparente contradiction avec l'interview citée plus haut — ne suggère à son tour une nouvelle distinction. Dans une interprétation extensive de la sémiotique, l'univers sémantique lui-même, coextensif à l'univers scientifique, serait objet de la sémiotique. La *sémiotique* aurait alors pour domaine les *sémiotiques cosmologiques* (correspondant aux sciences de la nature) ; la *sémiologie* prendrait en charge les sémiotiques anthropologiques (correspondant aux sciences de l'homme).

Compte tenu de la complexité de ce micro-système lexical, cet ouvrage consacre un article à chacun des deux termes. On a décidé d'appeler *sémiologies* les descriptions de systèmes de signes (ou de signification) non linguistiques, et *sémiotiques* les descriptions de systèmes ayant pour plan d'expression le discours d'une langue naturelle. On parlera donc, par exemple, de *sémiologie graphique* (c'est le titre d'un important ouvrage de Jacques Bertin), mais de *sémiotiques textuelles* (titre d'un fascicule de la revue *Langages,* sept. 1973) ou de *sémiotique discursive* (l'expression figure dans le titre du livre de Rastier cité plus haut).

LES SÉMIOTIQUES TEXTUELLES

Dès qu'on aborde le domaine des sémiotiques discursives ou textuelles (en neutralisant provisoirement l'opposition éventuelle de *discours* et de *texte*), on

rencontre le problème de la typologie des discours, et notamment celui de l'opposition entre discours littéraire/discours non littéraire. Dans l'interview citée plus haut, A. J. Greimas remarquait l'importance prise par les travaux de sémiotique littéraire au détriment des autres sémiotiques discursives :

> « Je pense qu'il y a aujourd'hui une sorte d'impérialisme de la sémiotique littéraire. C'est un domaine où travaillent un grand nombre de chercheurs, mais qui est aussi d'une très grande complexité et qui demeure davantage susceptible de subir les influences de la mode. Alors que, dans le champ de la littérature orale, des contes, des proverbes, des chansons, il y a déjà beaucoup moins de travaux. »

C'est dire l'importance qu'a prise la notion de littérarité : car si l'on peut, à un moment donné de la recherche en sémiotique, remarquer une prééminence de la sémiotique littéraire, c'est nécessairement qu'il existe une batterie de critères dont l'application permet d'isoler, dans la classe des discours, une sous-classe spécifique de discours « littéraires ».

C'est chez Jakobson et les formalistes russes que la notion de littérarité trouve son origine :

> « L'objet de l'étude littéraire, écrivait Jakobson dès 1921, n'est pas la littérature tout entière, mais sa littérarité *(literaturnost),* c'est-à-dire ce qui en fait une œuvre littéraire. »

Dans des contextes théoriques bien différents, le concept de littérarité apparaît aussi bien dans les derniers travaux de Leo Spitzer (« il faut étudier l'objet littéraire comme objet littéraire » [*Langue et littérature,* Paris, Belles Lettres, 1961, p. 30]) que chez Riffaterre, pour qui la littérarité semble essentiellement fondée sur la fonction poétique jakobsonienne :

> « Est littéraire tout texte qui s'impose à l'attention du lecteur par sa forme, indépendante ou non de son contenu » (*Essais de stylistique structurale,* p. 147).

Il est difficile, voire impossible de parvenir à une définition linguistico-sémiotique de la littérarité. Les nombreux chercheurs qui se sont, de près ou de loin, frottés à ce problème n'ont fait qu'explorer, parfois de façon approfondie, un certain nombre d'impasses.

• 1° LA PROBLÉMATIQUE DU TEXTE OUVERT OU CLOS. Inauguré par l'ouvrage d'Umberto Eco sur *l'Œuvre ouverte,* le débat se prolonge encore actuellement. À supposer clairement définis les concepts d'ouverture et de clôture, reste à se demander à quel(s) aspect(s) du texte les appliquer : le discours — compris ici comme suite des unités linguistiques qui manifestent le texte ? le récit — couche de signification narrative du texte ? l'ensemble de signifiés et/ou signifiants que comporte le texte ? De quelque façon qu'on fasse tourner la machine, il ne semble pas possible d'affecter au texte ni même à l'un de ses aspects l'une ou l'autre des deux qualifications opposées. Il n'est donc pas possible d'utiliser ce critère pour isoler les discours littéraires.

• 2° LA PROBLÉMATIQUE DU RÉFÉRENT DU TEXTE LITTÉRAIRE. L'opinion la plus acceptable consiste sans doute à dire que la situation du texte littéraire à l'égard du référent ne se confond pas avec celle d'un fragment quelconque du discours d'une langue naturelle. Mais, en l'absence d'une typologie des discours, il n'est pas possible de faire de cette caractéristique un indice de la littérarité.

• 3° LA PROBLÉMATIQUE DU TEXTE LITTÉRAIRE COMME DISCOURS D'UN LANGAGE DE CONNOTATION. Les emplois imprécis qui sont faits du concept de connotation dans la langue quotidienne ou dans le discours de certains psychanalystes (qui l'emploient comme substitut de « signification ») sont sans doute pour quelque chose dans un certain discrédit qui le frappe. Mais c'est le concept même tel qu'il est construit par Hjelmslev qui est contesté par Barthes dans un célèbre passage de *S/Z :*

> « La connotation n'a pas bonne presse. Les uns (disons les philologues), décrétant que tout texte est univoque, détenteur d'un sens vrai, canonique, renvoient les sens simultanés, seconds au néant des élucubrations critiques. En face, les autres (disons les sémiologues) contestent la hiérarchie du dénoté et du connoté ; la langue, disent-ils, matière de la dénotation, avec son dictionnaire et sa syntaxe, est un système comme un autre ; il n'y a aucune raison de privilégier ce système, d'en faire l'espace et la norme d'un sens premier, origine et barème de tous les sens associés » (p. 13).

Quoi qu'il en soit de la légitimité de ces diverses critiques, il semble peu discutable que *certains* traits de *certains* textes littéraires soient analysables en termes de connotation. En revanche, la transposition, qui a parfois été tentée, du concept de connotation au niveau des structures du récit semble n'être qu'un artefact exclusivement fondé sur les particularités des textes étudiés. Encore faut-il ajouter que le texte littéraire n'est évidemment pas le seul type de discours à présenter des phénomènes de connotation : la connotation est présente partout, même dans le discours scientifique. Il est donc illusoire de chercher à l'utiliser comme critère de littérarité.

• 4° LA PROBLÉMATIQUE DU TEXTE LITTÉRAIRE COMME « ÉCART » PAR RAPPORT À UNE NORME (OU À SON PROPRE CONTEXTE). Parfaitement explicite en stylistique, l'utilisation de la notion d'écart est, en sémiotique, généralement refoulée et censurée. Il n'empêche qu'elle resurgit fréquemment : il serait sans doute facile de retrouver des traces de la notion d'écart dans des travaux aussi différents que ceux de Barthes, J. Kristeva, Meschonnic, etc.

On ne fera ici qu'allusion aux critiques — méthodologiques et idéologiques — formulées à l'encontre de la notion d'écart. On se contentera de remarquer que la déviance d'un texte par rapport à une norme ne saurait évidemment en garantir la littérarité : un texte peut être déviant sans être littéraire, et réciproquement.

Il reste que, dans une synchronie socioculturelle donnée, certains textes sont reçus pour littéraires :

> « La littérature en tant que discours autonome comportant en lui-même ses propres lois et sa spécificité intrinsèque est presque unanimement contestée, et le concept de « littérarité » qui voulait la fonder est aisément interprété comme une connotation socioculturelle, variable selon le temps et l'espace humains » (Greimas, dans *Essais de sémiotique poétique,* p. 6).

Malgré la préférence des chercheurs pour le domaine de la sémiotique littéraire, fondamentalement l'appareil conceptuel et les procédures méthodologiques de la sémiotique restent inchangés quand on passe d'un texte littéraire au sens strict à un conte populaire, à un récit mythologique, à un récit historique, voire à un texte philosophique ou juridique : la comparaison des travaux de Greimas, Coquet ou Rastier consacrés à des textes de ces diverses catégories le montre de façon éclatante.

Qu'ils prennent pour objet des textes littéraires ou des textes non littéraires, les sémioticiens contemporains peuvent être répartis entre les deux classes suivantes :

• 1° Pour les uns — disons, en gros, les « structuralistes », influencés, naturellement dans des directions différentes, par Saussure, Hjelmslev, Jakobson, Benveniste et Greimas —, le texte est la manifestation discursive d'un système de signes ou d'un système de signification, c'est-à-dire d'un système dont les unités ne se confondent pas nécessairement avec les signes de la langue — et sont donc à construire. On retrouve là l'opposition benvenistienne du *sémantique* (« le mode spécifique de signification qui est engen-

dré par le discours ») et du *sémiotique* (« le sémiotique désigne le mode de signifiance qui est propre au signe linguistique et qui le constitue comme unité »). [On remarquera, au passage, que cette opposition de Benveniste inverse celle qui est généralement établie entre les deux concepts.] Pour ces sémioticiens structuralistes, les concepts saussuriens de *signifiant* et de *signifié* (d'*expression* et de *contenu* chez Hjelmslev) conservent leur validité. Il est possible de parler de « sens linguistique » ou de « sens primaire » du discours : c'est à « rendre manifestes les relations logiques constitutives d'un système sémantique, autrement dit à lire le sens primaire ou linguistique » (Coquet, *Sémiotique littéraire*) que visent leurs travaux.

• 2° Pour d'autres sémioticiens, c'est le concept même de signe et, indissolublement, celui de sujet qui sont soumis à une critique radicale ; la déconstruction des concepts de sujet et de signe se lie au déni de la littérarité (notamment chez J. Kristeva et chez plusieurs membres du Groupe Tel Quel).

Les positions de H. Meschonnic — qui récuse le terme de *sémiotique* pour étiqueter ses travaux — rencontrent sur plusieurs points celles de J. Kristeva, tant dans la critique du structuralisme en sémiotique que dans le refus du dualisme :

> « Élaborer un langage critique moniste et non dualiste, contre deux mille ans de pensée dualiste et spiritualiste semble être la tâche de cette poétique » (*Pour la poétique,* I, p. 152).

> « Le problème est aujourd'hui de dépasser le structuralisme enfermé dans la pensée dualiste, et qui ne sait pas s'arranger du vivre qui est dans l'écriture » (*ibid.,* p. 169).

Entre les deux pôles se situe l'œuvre de Roland Barthes, qui dessine des sinuosités particulièrement élégantes entre le structuralisme et le poststructuralisme.

LES PROBLÈMES DE LA SÉMIOTIQUE TEXTUELLE

Les problèmes théoriques et méthodologiques que se posent les sémioticiens sont tout différents selon la classe à laquelle ils appartiennent. Prenons pour exemple le problème des *unités* en sémiotique textuelle. Les sémioticiens structuralistes, au moment même où ils définissent (implicitement ou explicitement) le texte comme manifestation discursive d'un système de signes ou de signification, marquent par là que les unités de l'objet sémiotique qu'est le texte ne se confondent pas nécessairement avec les unités proprement linguistiques de la langue naturelle qui lui tient lieu de support. Ils ont donc à dire de quelle façon ils découpent les unités de l'objet sémiotique. Quant aux sémioticiens poststructuralistes, le trajet méthodologique qu'ils ont à suivre est encore plus difficile. On a vu en effet qu'ils récusent le concept de signe. Ils ont donc à mettre en place des procédures non seulement de délimitation mais aussi de construction des unités de l'objet sémiotique : car si cet objet n'est plus analy sable selon les termes de l'opération sémiotique, il faut bien qu'il soit analysable de quelque autre façon !

Il convient également de rappeler que la problématique de l'opposition signifiant (expression)/signifié (contenu) — c'est-à-dire, en termes hjelmsléviens, de la stratification du langage — ne se pose pas du tout de la même façon pour les deux catégories de sémioticiens. Pour les premiers, l'opposition des deux strates (et, éventuellement, de ces deux autres strates que sont la forme et la substance) est reconnue comme pertinente. Du fait même qu'ils mettent en question le concept de signe, les autres sémioticiens en déconstruisent la stratification : ainsi s'expliquent les appréciations défavorables formulées à l'égard de la glossématique de Hjelmslev tant par H. Meschonnic (notamment dans *le Signe et le Poème*) et J. Kristeva (notamment dans *la Révolution du langage poétique*) que par les lacaniens (cf., par exemple, E. Roudinesco, *Un discours au réel*).

Sur les problèmes posés par les unités de l'objet sémiotique, la pratique descriptive de quelques sémioticiens fournit des informations intéressantes : nous nous proposons d'en donner quelques exemples. On y ajoutera, pour les sémioticiens structuralistes, quelques indications sur le problème de la structure élémentaire de la signification ainsi que sur celui des modèles actantiels.

LE PROBLÈME DE L'UNITÉ EN SÉMIOTIQUE STRUCTURALE

Il est facile de trouver des exemples d'analyses structuralistes qui occultent le problème des éventuelles différences de dimension entre les unités de la langue naturelle et les unités proprement textuelles de l'objet sémiotique à décrire. Non que ces dernières soient passées sous silence : mais l'objet d'analyse est choisi de façon telle que les unités textuelles (ou, à tout le moins, certaines d'entre elles) sont immédiatement données par la forme même de l'objet étudié : poème généralement bref, le plus souvent de forme fixe. D'où la prolifération des sonnets dans l'inventaire des textes ayant donné lieu à une analyse structurale.

S/Z, de Roland Barthes (Seuil, Paris, 1970), et *Maupassant. La sémiotique du texte : exercices pratiques,* de A. J. Greimas (Seuil, Paris, 1976), fournissent de bons exemples des difficultés qu'affronte le sémioticien dans la première tâche qu'il a à entreprendre : la segmentation du texte. Barthes insiste sur le caractère arbitraire du découpage des *lexies :*

> « Le signifiant tuteur sera découpé en une suite de courts fragments contigus, qu'on appellera ici des *lexies,* puisque ce sont des unités de lecture. Ce découpage, il faut le dire, sera on ne peut plus arbitraire ; il n'impliquera aucune responsabilité méthodologique, puisqu'il portera sur le signifiant, alors que l'analyse proposée porte uniquement sur le signifié » (p. 20).

Quant à A. J. Greimas, il insiste sur le décalage entre les disjonctions spatio-temporelles et les disjonctions logiques :

> « On est amené le plus souvent à recourir en premier lieu aux critères spatio-temporels de segmentation, qui ont l'avantage d'être uniformément présents dans tout discours pragmatique, c'est-à-dire dans le discours relatant des séries d'« événements » ou de « faits » qui, eux, se trouvent nécessairement inscrits dans le système de coordonnées spatio-temporelles. Sans pour autant reconnaître le caractère universel et surtout hiérarchiquement dominant de la segmentation spatio-temporelle — nous verrons, au cours de cette analyse, que les disjonctions logiques prévalent parfois sur celle-ci —, il paraît convenable, pour la clarté de la démarche, de l'appliquer, en première instance, sur le texte à analyser » (p. 19-20).

Un cas particulier est constitué par les travaux qui fondent leur analyse du texte sur le concept de connotation. Compte tenu de l'absence d'isomorphisme entre plan de dénotation et plan de connotation, il semble, dans l'état actuel des travaux, qu'aucune procédure ne permette, sauf cas exceptionnel, de segmenter ni, à plus forte raison, de construire en système les unités du plan de connotation. Ces difficultés ont été exposées par M. Arrivé dans *les Langages de Jarry, essai de sémiotique littéraire* (Klincksieck, 1972), puis dans *Lire Jarry* (Complexe/PUF, 1976).

LA STRUCTURE ÉLÉMENTAIRE DE LA SIGNIFICATION

Malgré son titre, la *Sémantique structurale* (Larousse, 1966), de A. J. Greimas, est au moins autant un traité de sémiotique qu'un ouvrage de sémantique. L'auteur cherche en effet à articuler la structure achronique de signification qui

organise formellement *n'importe quel* système sémiotique :

> « *La structure élémentaire de la signification* constitue en système les univers sémantiques dans leur ensemble. De fait, chacun des contenus qu'elle définit peut, en qualité d'axe sémantique, en subsumer d'autres, qui sont organisés à leur tour en structure isomorphe à la structure hiérarchiquement supérieure. Ainsi la structure élémentaire articule de la même façon les catégories sémiques et les instances systématiques constitutives des systèmes sémiotiques. Par exemple, les contenus *Vie* et *Mort* subsument tout l'univers sémantique de Bernanos : soit S_1 *vs* S_2. Ils s'articulent chacun en deux instances systématiques (définitions négatives et positives) qui s'écrivent respectivement : s_1 vs $\bar{s}_2$ s_2 vs $\bar{s}_1$. Elles s'articulent à leur tour en systèmes sémiques » (*Du sens,* p. 138).

À partir de 1968, les relations entre les termes constitutifs de la structure élémentaire de la signification sont représentées sous la forme du *carré sémiotique :*

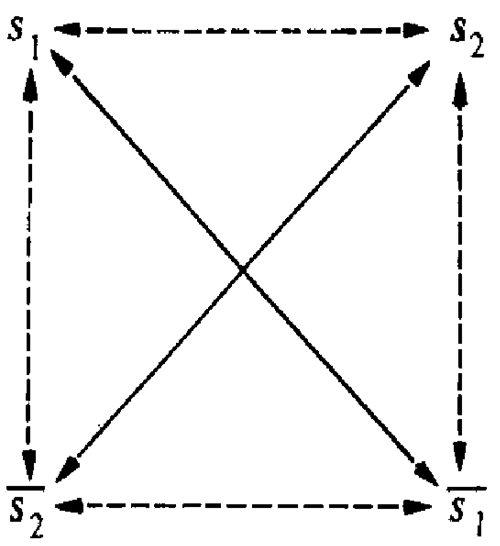

(s_1 a pour contraire s_2 et pour contradictoire $\bar{s}_1$; s_2 a pour contraire s_1 et pour contradictoire $\bar{s}_2$). Pour l'utilisation du carré sémiotique pour la descripton d'univers sémantiques divers, on se reportera non seulement aux travaux de A. J. Greimas et Jean-Claude Coquet, mais aussi au recueil collectif *Structures élémentaires de la signification,* sous la direction de Frédéric Nef (Complexe/PUF, 1976).

LES MODÈLES ACTANTIELS

Le modèle actantiel élaboré par A. J. Greimas également dans la *Sémantique structurale* a pour visée de rendre compte de « cette couche de signification autonome dotée d'une structure qui peut être isolée de l'ensemble du message : le *récit* » (Brémond, *Logique du récit,* p. 12). La notion même d'actant est empruntée au linguiste Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale,* Klincksieck, 1959), qui l'utilisait pour décrire les fonctions des éléments substantivaux de la phrase. Mais elle passe du niveau de l'unité proprement linguistique qu'est la phrase au niveau des unités transphrastiques que sont les séquences narratives. Combiné avec le schéma à sept personnages de Vladimir Propp *(Morphologie du conte),* le modèle actantiel issu de Tesnière est finalement articulé par A. J. Greimas sur trois axes sémantiques :

> « Induit à partir des inventaires, qui restent, malgré tout, sujets à caution, construit en tenant compte de la structure syntaxique des langues naturelles, ce modèle semble posséder, en raison de sa simplicité, une certaine valeur opérationnelle. Sa simplicité réside dans le fait qu'il est tout entier axé sur l'objet du désir visé par le sujet, et situé, comme objet de communication, entre le destinateur et le destinataire, le désir du sujet étant, de son côté, modulé en projections d'adjuvant et d'opposant :

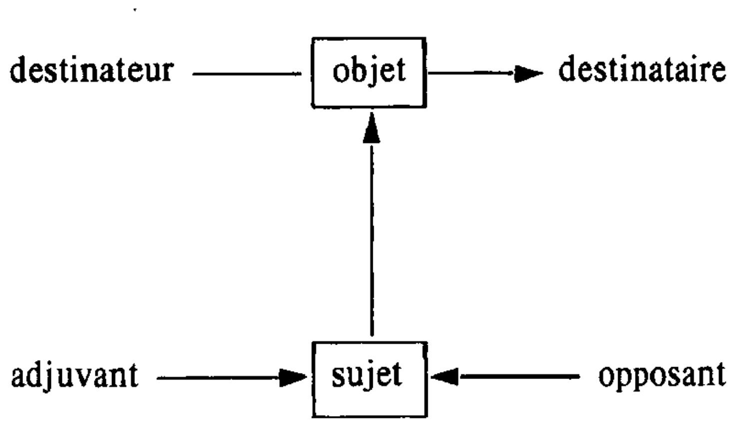

»

(*Sémantique structurale,* p. 180).

LE PROBLÈME DE L'UNITÉ CHEZ LES SÉMIOTICIENS POSTSTRUCTURALISTES

Une fois le signe évacué, par quoi le remplacer ? J. Kristeva met en place, en qualité d'unité de petite dimension, ce qu'elle appelle la « différentielle signifiante » :

> « Je propose donc qu'on appelle *différentielle signifiante* cet élément minimal où le texte se construit et qui s'inscrit dans le phéno-texte pour y transposer l'infinité des signifiants. La différentielle signifiante aurait deux caractéristiques principales :
>
> 1° Elle est une refonte du signifiant et du signifié ;
>
> 2° Elle contient : *a*) tous les homonymes ; *b*) tous les synonymes ; *c*) toutes les différentes acceptions mythiques, religieuses ou sociales qu'elle est susceptible d'avoir dans les différentes langues et les différents systèmes signifiants » (dans *Essais de sémiotique poétique,* p. 224-225).
>
> Le maniement de cette unité — à laquelle il serait évidemment facile de trouver des ancêtres dans l'histoire des théories littéraires : on pense immédiatement à Mallarmé (à qui se réfère explicitement Kristeva), mais aussi à Jarry, à Khlebnikov, etc. — s'avère, on l'imagine, fort délicat : Coquet a pu soumettre un aspect de la pratique descriptive de Kristeva à une critique pertinente (*Sémiotique littéraire,* p. 13-15).

Chez H. Meschonnic, les problèmes sont apparemment résolus par la création de mots composés néologiques qui, juxtaposant les concepts opposés, ont précisément pour fonction d'en neutraliser l'opposition, et de substituer le « monisme » au « dualisme » : ainsi, ce concept à la fois fascinant et problématique de *forme-sens :*

> « Pour fonder ce qui est texte, on a proposé le concept de *forme-sens.* C'est un concept. Pas deux concepts. juxtaposés, mais une unité dialectique qui n'a plus rien à voir avec les notions idéalistes de *forme* ou de *sens* » (*Pour la poétique II,* p. 34).

CONCLUSION

On a essayé de le faire comprendre par ce panorama cursif : le statut épistémologique de la sémiotique est loin d'être comparable à celui de la linguistique. La sémiotique a encore à délimiter son champ, à construire son objet, à achever l'élaboration de ses concepts et à affiner ses procédures méthodologiques. Après quoi (ou chemin faisant), il lui restera à entreprendre la tâche infinie qui lui est assignée : la description de l'ensemble des systèmes de signification et des pratiques signifiantes.

M. ARRIVÉ.

semi-ouvré, e [səmiuvre] adj. (de *semi-* et de *ouvré ;* 1964, Larousse). Se dit d'un produit déjà partiellement élaboré, qui doit subir d'autres transformations avant d'être commercialisé.
• SYN. : *semi-fini.*

semi-perméable [səmipɛrmeabl] adj. (de *semi-* et de *perméable ;* 1904 [d'après Robert, 1967], puis 1953, Larousse). Se dit d'une membrane ou d'une cloison qui, séparant deux solutions dans un même solvant, peut être traversée par le solvant, mais non par les corps dissous. (On dit aussi HÉMIPERMÉABLE.)

semi-polaire [səmipɔlɛr] adj. (de *semi-* et de *polaire ;* 1964, Larousse). Se dit de la liaison de deux atomes dont l'un fournit à l'autre les électrons de valence.

semi-portique [səmipɔrtik] n. m. (de *semi-* et de *portique ;* 1964, Larousse). Appareil de roulage intermédiaire entre le pont roulant et le portique.
• Pl. *des* SEMI-PORTIQUES.

semi-produit [səmiprɔdɥi] n. m. (de *semi-* et de *produit ;* 1964, Larousse).

Produit déjà partiellement élaboré, qui sera retravaillé ou conditionné ultérieurement, en général dans une autre entreprise.

• Pl. *des* SEMI-PRODUITS.

semi-public, ique [səmipyblik] adj. (de *semi-* et de *public* 1 ; 1964, Larousse). Se dit d'organismes dont le caractère juridique tient à la fois du droit privé et du droit public.

semi-remorque [səmirəmɔrk] n. m. ou f. (de *semi-* et de *remorque ;* 1964, Robert). Ensemble de transport de grande capacité, constitué par un tracteur routier et une remorque qui peut en être détachée.

• Pl. *des* SEMI-REMORQUES.

semi-rigide [səmiriʒid] adj. (de *semi-* et de *rigide ;* 1924 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, 1949, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Se dit d'un dirigeable dont l'enveloppe est souple, mais qui comporte à sa base une quille rigide. || **2.** Se dit du rotor de giravion relié à l'axe par un joint de cardan.

semis [səmi] n. m. (de *semer ;* 1742, Buffon, au sens 1 ; sens 2, 1753, Buffon ; sens 3, 1756, Duhamel du Monceau ; sens 4, av. 1880, Flaubert ; sens 5, 1934, J. Romains ; sens 6, 1888, Havard). **1.** Action ou manière de semer ; opération consistant à ensemencer une parcelle de terrain préparée à cet effet : *Les plantes annuelles ne se multiplient guère que par semis. Semis sur couches. Semis à la volée.* || **2.** Terrain qui a été ensemencé : *Il ne faut pas marcher sur les semis. La mère avait fait de très grands semis près du bungalow* (Duras). || **3.** Ensemble de petits plants provenant de graines récemment semées et qui commencent à sortir de terre : *Un semis d'œillets. Un semis de châtaigniers. Les semis furent une désolation* (Flaubert). *Le gibier descendait vers la plaine attiré par les semis* (Duras). || **4.** Ensemble de choses dispersées en grand nombre çà et là sur une surface : *Se projetant sur le sable, elle* [la lumière du soleil] *le rendait brun et faisait briller dessus un semis d'acier* (Flaubert). *Sur la carte dressée par les géographes, l'archipel* [des Lucayes] *n'était qu'un semis de taches insignifiantes* (Beauvoir). || **5.** *Spécialem.* Petits motifs de broderie disposés régulièrement sur un fond uni à des fins décoratives : *Une robe de tulle brodée d'un semis de pâquerettes.* || **6.** Décoration apparue sur les reliures de la fin du XVI^e s., et présentant sur les plats la reproduction régulière et symétrique d'un même motif de petites dimensions : symbole, initiales, etc.

• SYN. : **1** *ensemencement, semailles.*

semi-submersible [səmisybmɛrsibl] n. m. (de *semi-* et de *submersible ;* 1975, Larousse). Plate-forme de forage en mer à coque submergée.

• Pl. *des* SEMI-SUBMERSIBLES.

sémite [semit] n. (de *Sem,* lat. *Sēm,* Sem [n. d'un fils de Noé supposé être l'ancêtre des peuples sémitiques] ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s., d'après Robert, 1964). **1.** Personne appartenant au groupe ethnique et linguistique auquel on attribue Sem comme ancêtre. || **2.** *Fam.* et *péjor.* Nom donné parfois aux Juifs.

◆ adj. (1933, Larousse). Relatif aux Sémites : *Avoir le type sémite.*

sémiticité [semitisite] n. f. (dér. savant de *sémitique ;* 1938, Queneau, p. 197). Caractère de ce qui est sémite : *Le baron parfaitement conscient de la sémiticité de sa généalogie, ne voyait jamais Pandroche ouvrir le bec sans un petit frisson* (Queneau).

sémitique [semitik] adj. (dér. savant de *Sem* [v. SÉMITE] ; XVIII^e s., *le Français moderne,* IX, 49). Qui est propre aux Sémites, à leur langue, à leur civilisation : *Les rudes syllabes sémitiques claquent dans l'air* (Flaubert). *Il est étrange de penser que le génie sémitique a peut-être modifié notre destinée en nous imposant l'Évangile et avec lui l'Ancien Testament, dont la législation n'a pas été sans influence sur nos mœurs* (Green).

◆ adj. et n. m. (1813, Gattel). Se dit d'un groupe de langues parlées dans un vaste domaine de l'Asie sud-occidentale et de l'Afrique du Nord : *L'hébreu, l'arabe, l'égyptien sont des langues sémitiques.*

sémitisant, e [semitizɑ̃, -ɑ̃t] ou **sémitiste** [semitist] n. (de *sémitique ;* 1876, Larousse [*sémitiste*], et 1907, Larousse [*sémitisant*]). Savant versé dans la connaissance des langues et de la civilisation sémitiques.

sémitisme [semitism] n. m. (de *sémitique ;* 1862, Renan, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Ensemble des caractères propres aux Sémites : *Il reste à mes yeux un admirable représentant tout à la fois du sémitisme et de l'humanité ; tout comme il sut être, dans ses rapports politiques et officiels avec l'étranger, un excellent représentant de la France* (Gide). || **2.** Idiotisme appartenant aux langues sémitiques.

sémitiste n. V. SÉMITISANT, E.

semi-ton [səmitɔ̃] n. m. (de *semi-* et de *ton,* n. m. ; 1373, Gace de la Buigne). En plain-chant, demi-ton.

• Pl. *des* SEMI-TONS.

semi-tubulaire [səmitybylɛr] adj. (de *semi-* et de *tubulaire ;* 1890, *Grande Encyclopédie* [art. *chaudière*]). Se dit d'une chaudière dont la surface de chauffe est constituée en partie par les parois du corps cylindrique ou des bouilleurs, en partie par des tubes que parcourent les produits de la combustion.

semi-voyelle [səmivwajɛl] n. f. (de *semi-* et de *voyelle ;* 1845, Bescherelle). Phonème présentant un trait intermédiaire entre le trait vocalique et le trait consonantique, comme le *yod* (dans *pied* [pje]), le *ou* (dans *oui* [wi]) et le *u* (dans *nuit* [nɥi]). [Syn. SEMI-CONSONNE.]

• Pl. *des* SEMI-VOYELLES.

semnopithèque [sɛmnɔpitɛk] n. m. (du gr. *semnos,* vénérable, majestueux, et de *-pithèque,* gr. *pithêkos,* singe ; début du XIX^e s., Cuvier). Grand singe cercopithèque des forêts de montagne de l'Inde.

semoir [səmwar] n. m. (de *semer ;* 1328, Varin [II, 560], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Sac de toile ou augette en tôle où le semeur puise le grain lorsqu'il sème à la main. || **2.** Machine servant à semer le grain : *Il acheta* [...] *un semoir anglais et la grande araire de Mathieu de Dombasle* (Flaubert).

semonce [səmɔ̃s] n. f. (part. passé fém. substantivé de *semondre ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *somonse* [*cemonse,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard ; semonce,* XIII^e s., *Roman de Renart*], au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré [*coup de semonce,* 1803, Boiste] ; sens 3, v. 1673, Retz). **1.** *Class.* Avis, invitation à comparaître à une assemblée ou à assister à quelque cérémonie ; invitation en général : *Ulysse fit à tous une même semonce ; | Chacun d'eux fit même réponse, | Autant le grand que le petit* (La Fontaine). || **2.** Ordre donné à un navire d'arborer son pavillon pour faire connaître sa nationalité et, éventuellement, de stopper. || *Coup de semonce,* coup de canon, réel ou à blanc, appuyant la semonce. || **3.** Avertissement mêlé de reproches plus ou moins vifs, fait par quelqu'un qui détient l'autorité : *Ils arrivaient tous les jours après l'heure et reçurent des semonces* (Flaubert).

• SYN. : **2** *sommation ;* **3** *admonestation, remontrance, réprimande, savon* (fam.).

semoncer [səmɔ̃se] v. tr. (de *semonce* [v. l'art. précéd.] ; XIII^e s., écrit *semonser* [*semoncer,* 1546, Vaganay], au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** *Class.* Inviter à s'assembler, à tenir séance : *Les États étaient semoncés pour la fin de décembre* [1788] (Chateaubriand). || **2.** Inviter un navire à arborer son pavillon et, au besoin, à stopper. || **3.** *Vx.* Adresser une réprimande à quelqu'un, lui faire de vifs reproches : *L'enfant commença par écouter distraitement les leçons de son père. Semoncé rudement, il continua de mauvaise grâce* (Rolland).

semondre [səmɔ̃dr] v. tr. (lat. *submonēre* ou *summonēre,* avertir secrètement, de *sub-,* préf. indiquant une action faite à la dérobée, et de *monēre,* avertir ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *somondre* [*semondre,* v. 1175, Chr. de Troyes], aux sens 1-2). **1.** *Class.* Inviter, prier avec insistance : *Au brouet on le convie : | Il n'était pas attendu. | Son hôte n'eut pas la peine | De le semondre deux fois* (La Fontaine). || **2.** *Class.* Pousser, porter à faire quelque chose : *Enfin, pour achever, l'excès de son transport | M'a fait*

en grande hâte ensevelir le mort, | De peur que cet objet, qui le rend hypocondre, | À faire un vilain coup ne me l'allât semondre (Molière).

• REM. Au XVII^e^ s., ce verbe ne s'employait plus qu'à l'infinitif.

semoule [səmul] n. f. (ital. *simola,* semoule, bas lat. *simola,* var. du lat. impér. *sĭmĭla,* fleur de farine ; 1505, Godefroy, écrit *symole* [*semole,* 1564, Liébault ; *semoule,* 1650, Ménage], au sens 1 [absol., 1701, Furetière ; *semoule blanche,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Produit alimentaire fait de grains de céréales débarrassés de leur enveloppe et concassés plus ou moins finement par mouture : *Semoule de blé, de maïs, de riz. Pâtes à la semoule de blé dur.* || *Absol.* Semoule de blé : *Un paquet de semoule fine. Un gâteau de semoule. Potage épaissi à la semoule.* || *Semoule blanche,* semoule de riz. || **2.** *Sucre semoule,* dénomination commerciale d'un sucre en poudre dont les grains sont plus fins que le sucre dit « en poudre » et le sucre dit « cristallisé ».

semoulerie [səmulri] n. f. (de *semoule ;* 1934, Quillet). Usine qui produit des semoules tirées de blés durs et destinées à la fabrication des pâtes alimentaires.

semoulier [səmulje] n. m. (de *semoule ;* 1964, Larousse). Fabricant de semoule.

semoussage [səmusaʒ] n. m. (de l'anc. v. *cimousser,* rouler la feutrière sous la main, en parlant d'un chapelier [1753, *Encyclopédie,* art. *chapeau*], dér. du moyen franç. *cimosse,* lisière d'étoffe [début du XV^e^ s.], bas lat. *cimussa,* corde ; 1876, Larousse). Opération du premier feutrage, destinée à donner plus de résistance au cône de feutre qui sort de la bastisseuse.

semper virens [sɛ̃pɛrvirɛ̃s] n. m. invar. (loc. lat. signif. proprem. « qui est toujours vert », de *semper,* toujours, et de *virens,* verdoyant, vert, part. prés. adjectivé de *virēre,* être vert ; 1762 [d'après Robert, 1970], au sens de « espèce de chèvrefeuille » ; sens actuel, 1904, Larousse). Nom spécifique de plantes qui portent des feuilles vertes toute l'année.

sempervirent, e [sɛ̃pɛrvirɑ̃, -ɑ̃t] adj. (francisation de la loc. lat. *semper virens* [v. l'art. précéd.] ; 1975, *Lexis*). Se dit d'une plante ligneuse qui porte des feuilles toute l'année.

• CONTR. : *caducifolié.*

sempervivum [sɛ̃pɛrvivɔm] n. m. invar. (mot lat. de même sens, neutre substantivé de l'adj. *sempervivus,* éternel, de *semper,* toujours, et de *vivus,* vivant, vif ; 1562, Du Pinet). Plante de la famille des crassulacées, pouvant vivre longtemps sans eau ni terre, appelée encore *joubarbe.*

sempiterne [sɛ̃pitɛrn] n. f. (emploi substantivé de l'anc. adj. *sempiterne,* éternel [1458, *Mystère du Vieil Testament*], lat. *sempiternus,* qui dure toujours [v. l'art. suiv.] ; 1723, Savary des Bruslons). Étoffe de laine croisée, analogue à la serge, à poils non tirés, de fabrication anglaise, imitée en bas Languedoc et à Beauvais au XVIII^e^ s. (On l'appelait aussi PERPÉTUANNE.)

sempiternel, elle [sɛ̃pitɛrnɛl] adj. (bas lat. *sempiternalis,* éternel [VI^e^ s.], dér. du lat. class. *sempiternus,* qui dure toujours, perpétuel, sempiternel, de *semper,* toujours, et de *aeternus,* éternel ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 [*la vie sempiternelle,* 20 nov. 1764, Voltaire] ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** *Class.* et *littér.* Qui n'a pas de fin, dure éternellement : *Je pratique comme toi l'abstinence dans la solitude. Mais c'est afin de plaire à Dieu et de mériter la béatitude sempiternelle* (France). || Vx. *La vie sempiternelle,* la vie éternelle : *Dieu bénisse les vivants, et qu'il accorde à mes anges* [M. et M^me^ d'Argental] *la vie sempiternelle le plus tard qu'il pourra* (Voltaire). || **2.** *Fam.* et *plaisamm.* Qui n'a pas de cesse et lasse par sa durée, sa répétition : *Des jérémiades sempiternelles. Ainsi, vous n'avez rien lu de ces sempiternelles élucubrations ? Eh bien, lisez-les...* (Chateaubriand). || **3.** *Fam.* Se dit d'une chose dont une personne semble ne pouvoir se passer, se séparer : *Elle coiffe son sempiternel chapeau vert.*

• SYN. : **2** *continuel, éternel, infini, interminable, perpétuel ;* **3** *inévitable, inséparable.*

◆ adj. et n. (1532, Rabelais). *Class.* et *littér.* Dont la vieillesse se prolonge interminablement, très âgé : *Un bisaïeul sempiternel* (Beaumarchais). *Une sempiternelle | Qui passe soixante ans et se croit toujours belle* (Th. Corneille). *Toutes ces blanches et sveltes Espagnoles que de vieilles sempiternelles lavent et préparent soit pour le sabbat, soit pour la prostitution du soir, sabbat de la civilisation* (Baudelaire).

sempiternellement [sɛ̃pitɛrnɛlmɑ̃] adv. (de *sempiternel ;* 1546, Rabelais). Sans arrêt, sans cesse, invariablement : *Les autres filles ont toujours cette longue vie embêtante devant elles, le mari, les enfants, la soupe à faire tous les jours, les assiettes sempiternellement à relaver, on ne pense qu'à ça !* (Claudel).

sénat [sena] n. m. (lat. *senatus,* conseil des anciens, sénat, réunion du sénat, de *senex,* vieux, vieillard ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 [d'abord sous les formes plus pop. *sened,* v. 1119, Ph. de Thaon, et *sené,* v. 1155, Wace] ; sens 2, 1748, Montesquieu ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4-5, 1636, Monet). **1.** Nom donné à une assemblée politique de l'ancienne Rome, de recrutement aristocratique, et qui détenait, sous la République, l'essentiel du pouvoir politique : *Le sénat n'ayant pu le rembourser au terme fixé, Scaptius le tint si longtemps assiégé* [...] *que plusieurs sénateurs moururent de faim* (Chateaubriand). || **2.** Nom donné à d'autres assemblées politiques de l'Antiquité, telles que la *boulê* athénienne ou la *gerousia* spartiate. || **3.** Nom donné à l'organe essentiel du gouvernement dans l'ancienne république de Venise. || **4.** Nom donné, dans un certain nombre de pays, à une assemblée politique composée de personnalités désignées ou élues en fonction de leur âge et de leur notabilité (avec une majuscule en ce sens) : *Le Sénat des États-Unis d'Amérique. En France, le Sénat siège au palais du Luxembourg. Le Sénat, théoriquement l'assemblée la plus haute, est gardien de la Constitution* [sous le Consulat] (Gaxotte). || **5.** Lieu où siège cette assemblée : *La bibliothèque du Sénat. Se rendre au Sénat.*

sénateur [senatœr] n. m. (lat. *senator,* sénateur, membre du sénat, de *senex,* vieux, vieillard ; v. 1130, *Eneas,* écrit *senator* [*senateur,* v. 1165, Gautier d'Arras], au sens 1 ; sens 2, 1701, Furetière [« magistrat, membre d'un conseil souverain », fin du XVI^e^ s., Brantôme] ; sens 3, 1668, La Fontaine). **1.** Membre d'un sénat : *Les sénateurs romains. Quand le Parlement se réunit* [en 1814], *les pairs étaient au nombre de cent cinquante-quatre. Quatre-vingt-trois étaient des sénateurs de l'Empire qui, pour la plupart, avaient fait partie des assemblées de la Révolution* (Gaxotte). || **2.** Nom donné, dans certains pays, au magistrat qui est à la tête de la municipalité : *Le sénateur de Rome.* || **3.** Fam. *Démarche* ou (*vx*) *train de sénateur,* démarche grave et majestueuse : *Il laisse la tortue | Aller son train de sénateur* (La Fontaine).

sénatorerie [senatɔrri] n. f. (dér. savant de *sénateur ;* 4 janv. 1803, *Bulletin des lois*). Dotation foncière viagère accordée à certains sénateurs sous le premier Empire et qu'une ordonnance de la Restauration convertit en pension : *La dignité des sénateurs était déclarée inamovible et héréditaire ; à leur titre de majorat était attachée la dotation des sénatoreries* (Chateaubriand).

sénatorial, e, aux [senatɔrjal, -o] adj. (dér. savant du lat. *senatorius,* de sénateur, dér. de *senator* [v. SÉNATEUR] ; 1518, Bloch-Wartburg, puis 1694, Acad., aux sens I, 1 et II, 1-2 [*délégués sénatoriaux,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 2, 1728, F. Catrou, VIII, 62 ; sens I, 3, début du XIX^e^ s., d'après Larousse, 1876).

I. DANS L'ANTIQUITÉ. **1.** Qui était propre à un sénat et aux membres qui le composaient, particulièrement au sénat romain : *Revêtir la pourpre sénatoriale. Les armements sénatoriaux. À Rome, il y eut toujours un cens sénatorial. La dignité sénatoriale ne pouvait être conférée qu'à un patricien.* || **2.** *Ordre sénatorial,* classe sociale dans laquelle se recrutaient les sénateurs romains (par opposition à l'*ordre équestre* et à la *plèbe*) : *L'ordre sénatorial,*

officialisé par Auguste, comprenait les citoyens payant un cens au moins égal à un million de sesterces. || **3.** Qui appartient à cette classe sociale : *L'aristocratie sénatoriale romaine. Florentius naquit, en Auvergne, au sein d'une de ces familles sénatoriales qui formaient l'aristocratie défaillante du pays* (Guizot).

II. DE NOS JOURS. **1.** Qui concerne les diverses institutions politiques dénommées Sénat, leur rôle, leur fonctionnement : *Les élections sénatoriales renouvellent le Sénat par tiers tous les trois ans. Faire partie d'une commission sénatoriale.* || **2.** Qui est propre aux sénateurs : *L'inamovibilité sénatoriale caractérise les périodes du Consulat, de l'Empire et du second Empire. L'âge sénatorial est fixé à trente-cinq ans par la Constitution de 1958.* || *Délégués sénatoriaux,* électeurs prévus par la Constitution pour désigner au suffrage indirect les membres du Sénat : *Les délégués sénatoriaux comprennent les députés, les conseillers généraux et les délégués des conseils municipaux.*

sénatorien, enne [senatɔrjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *senatorius,* de sénateur [v. l'art. précéd.] ; début du XVIᵉ s., puis 1690, Furetière). Qui a rapport au sénat de Rome, aux sénateurs romains (peu usité) : *Famille sénatorienne.*

sénatrice [senatris] n. f. (bas lat. *senatrix, -icis,* même sens, fém. du lat. class. *senator* [v. SÉNATEUR] ; av. 1703, Saint-Évremond). *Autref.* Femme d'un sénateur, dans certains pays (Venise, la Pologne, la Suède) : *Mon avis est qu'on place la dogesse et les sénatrices en telle sorte qu'elles représentent un petit sénat* (Saint-Évremond).

sénatus-consulte [senatyskɔ̃sylt] n. m. (lat. *senatūsconsultum,* décret du sénat, de *senatūs,* génitif de *senatūs,* sénat [v. SÉNAT], et de *consultum,* résolution, part. passé neutre substantivé de *consulere,* délibérer ; début du XIVᵉ s., écrit *senat consult* [*senatus-consulte,* 1476, Bartzsch], au sens 1 ; sens 2, 1799, Brunot ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Texte législatif émanant du sénat romain. || **2.** Sous le Consulat, le premier et le second Empire, décision émanant du Sénat et ayant la valeur d'une loi. || **3.** Acte à caractère législatif émané d'un sénat légiférant seul.

séné [sene] n. m. (lat. médiév. *sene,* séné, ar. *sanā',* même sens ; XIIIᵉ s. *Simples Médecines,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1871, Littré [aussi *séné des prés ; faux séné,* 1863, Littré, art. *baguenaudier* 1 ; *séné bâtard,* 1771, Trévoux]). **1.** Nom donné à diverses espèces de cassier d'Afrique et d'Asie. || **2.** Drogue purgative tirée des follicules ou des folioles de divers cassiers. || **3.** Nom donné à diverses plantes d'Europe : *Dans les sénés mûrissants, la tache écarlate d'un coquelicot tardif* (Theuriet). || *Séné des prés,* la gratiole. || *Faux séné,* ou *séné, bâtard,* nom parfois donné au *baguenaudier.*

sénéchal [seneʃal] n. m. (francique **siniskalk,* sénéchal, proprem. « serviteur plus âgé », de **sinista,* aîné, et de **skalk,* domestique ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *seneschal* [*senechal,* v. 1265, J. de Meung], au sens 1 ; sens 2, XIIᵉ s., Du Cange ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1876, Larousse). **1.** Sous les Mérovingiens et les premiers Capétiens, grand officier attaché à l'administration du palais. || **2.** Principal officier de justice d'un seigneur ayant haute et basse justice. || **3.** Dans la France méridionale d'Ancien Régime, officier royal ayant un rôle administratif et judiciaire, analogue à celui du bailli. || **4.** *Grand sénéchal de France,* intendant général de l'hôtel du roi.

sénéchaussée [seneʃose] n. f. (de *sénéchal* [v. l'art. précéd.] ; v. 1155, Wace, écrit *seneschaucie* [*seneschauciee,* v. 1167, Gautier d'Arras], au sens de « dignité de sénéchal » ; sens 1, v. 1208, Henri de Valenciennes, écrit *seneschaucie* [*senechaussée,* v. 1360, Froissart] ; sens 2, XIIIᵉ s. ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Étendue de la juridiction d'un sénéchal. || **2.** Tribunal d'un sénéchal. || **3.** Lieu où se trouvait ce tribunal.

séneçon [sɛnsɔ̃] n. m. (lat. *senecio,* même sens [dimin. de *senex,* vieux, vieillard, proprem. « petit vieillard » [la plante se couvrant de poils blancs au printemps] ; XIIᵉ s., Tobler-Lommatzsch, écrit *senetion ; seneçon,* XIIIᵉ s., *Médicinaire liégeois*). Plante dicotylédone de la famille des composacées, dont il existe en France de nombreuses espèces sauvages : *Le séneçon d'Afrique peut atteindre la taille d'un arbre.*

sénégalais, e [senegalɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Sénégal,* n. géogr. ; 1765, *Encyclopédie,* art. *nègres* [*tirailleurs sénégalais,* 1904, Larousse, art. *tirailleur*]). Relatif au Sénégal ou à ses habitants ; originaire ou habitant de ce pays. || *Tirailleurs sénégalais,* nom donné, depuis leur création par Faidherbe, aux militaires des unités recrutées parmi les Sénégalais, puis parmi toutes les populations noires des anciennes possessions françaises jusqu'à l'indépendance de ces territoires.

sénégali [senegali] n. m. (de *Sénégal,* n. géogr. ; 1760, Brisson, écrit *sénégalis ; sénégali,* 1827, Acad.). Nom donné par les oiseleurs à divers petits passereaux exotiques.

sénégalien, enne [senegaljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Sénégal,* n. géogr. ; fin du XIXᵉ s., A. Daudet). *Vx.* Habitant ou originaire du Sénégal : *Un petit Sénégalien brun comme une datte qui venait réciter au milieu de l'estrade un poème de Lamartine* (Daudet).

◆ adj. (sens 1-2, 1876, Larousse). **1.** Qui est relatif, propre au Sénégal : *Le climat sénégalien est de type tropical.* || **2.** *Fam.* Qui rappelle le Sénégal (vieilli) : *Ce serait trop de cruauté de vous faire chanter longtemps par cette température sénégalienne* (Colette).

sénescence [senɛsɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *senescens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1952, Porot). **1.** Ensemble des phénomènes évolutifs non pathologiques qui affectent un tissu, un organe, un être qui a franchi la période de vitalité maximale et se trouve dans la période décroissante qui lui succède : *La sénescence des tissus semble résulter de l'accumulation des déchets insolubles du fonctionnement.* || **2.** État non pathologique qui caractérise cette période de la vie : *La sénescence est le vieillissement normal d'un organisme en bonne santé.*

● SYN. : **1** *vieillissement ;* **2** *vieillesse.*

sénescent, e [senɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (lat. *senescens, -entis,* part. prés. de *senescere,* vieillir, dér. de *senex,* vieux, vieillard ; fin du XVᵉ s., Molinet, au sens de « qui vieillit » ; sens actuel, 1904, Larousse). Qui présente des phénomènes de sénescence : *Organe sénescent. Hygiène du sénescent.*

senestre [sənɛstr] ou **sénestre** [senɛstr] adj. (lat. *sinister, -tri,* gauche, qui est à gauche, funeste [et, au fém. substantivé *sinistra,* « main gauche »] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1835, Acad. [*senestre,* « tourné vers la gauche, en termes de blason », 1658, La Curne]). **1.** Syn. anc. de GAUCHE : *La ville marcha après la chambre des comptes du côté sénestre, la cour de parlement et des aides tenant la dextre* (Saint-Simon). || **2.** Qui est enroulé de droite à gauche, en parlant d'une coquille de mollusque gastropode : *Un jour je t'expliquerai tout au long en quoi les coquilles sénestres et les plantes grimpantes posent à l'homme des problèmes effrayants qui méritent de retenir les esprits les plus élevés* (Duhamel). || **3.** *Côté sénestre de l'écu,* côté gauche de l'écu, c'est-à-dire le droit pour celui qui le regarde.

◆ n. f. (v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens général de « main gauche » ; sens 1, 1904, Larousse [aussi *opposition de la senestre*] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** La main gauche, en termes d'escrime ancienne. || *Opposition de la senestre,* action de parer certains coups de la main gauche. || **2.** En héraldique, côté gauche de l'écu.

senestré, e [sənɛstre] ou **sénestré, e** [senɛstre] adj. (de *senestre ;* 1690, Furetière). En héraldique, se dit de toute pièce de l'écu accompagnée par une autre qui se trouve sur sa gauche.

senestrochère [sənɛstrokɛr] ou **sénestrochère** [senɛstrokɛr] n. m. (de *senestro-,* élément tiré de *senestre,* et de *-chère,* gr. *kheir,* main ; 1690, Furetière). En héraldique, bras gauche représenté sur un écu.

senestrogyre [sənɛstroʒir] ou **sénestrogyre** [senɛstroʒir] adj. (de *senestro-,*

élément tiré de *senestre,* et de *-gyre,* du bas lat. *gyrare,* [faire] tourner, dér. du lat. class. *gyrus,* cercle, rond, gr. *gûros,* mêmes sens ; 1871, Littré). Syn. de LÉVOGYRE.

senestrorsum adj. invar. et adv. V. SINISTRORSUM.

sénevé [senve] n. m. (lat. pop. **sinapatum,* même sens, du lat. class. *sinapi,* sénevé, grain de moutarde, gr. *sinapi,* sénevé, moutarde ; 1256, Ald. de Sienne). Plante de la famille des crucifères, dont on extrait la moutarde.

sénile [senil] adj. (lat. *senilis,* de vieillard, de *senex,* vieux, vieillard ; XVe s., Dochez, puis 1512, J. Lemaire de Belges, au sens 1 [*arc sénile,* 1866, Larousse, art. *arc*] ; sens 2, 1801, Fourcroy, X, 405 ; sens 3, 1952, Mauriac). **1.** Qui est caractéristique de la vieillesse ; propre à la vieillesse, aux vieillards : *Un petit monde nouveau et vieux, juvénile et sénile* (Hugo). || *Arc sénile,* anneau blanchâtre qui, chez les vieillards, occupe le pourtour de la cornée, sans gêner la vision. || **2.** Se dit d'un état pathologique de dégénérescence physique et mentale dû à la vieillesse : *Démence sénile.* || **3.** Se dit d'une personne qui présente les signes de cet état pathologique : *Vieillard sénile.*

sénilement [senilmɑ̃] adv. (de *sénile ;* fin du XIXe s., A. Daudet). À la manière d'un vieillard atteint de sénilité : *Il montrait la pauvre créature qui se tenait debout près de lui, tout en larmes, les lèvres tremblantes, remuant sénilement la tête à chacune des paroles de son mari* (Daudet).

sénilité [senilite] n. f. (dér. savant de *sénile ;* 1835, Raymond, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Dégénérescence progressive et pathologique des facultés physiques et psychiques due à la vieillesse ou à une altération prématurée des tissus : *Être atteint de sénilité précoce. La sénilité totale de ce vieillard l'a rapidement rendu grabataire.* || **2.** Caractère de ce qui est sénile ; état d'une personne sénile : *La sénilité de sa démarche, de ses propos. Notre père, à soixante-cinq ans, ne donne, Dieu soit loué, aucun signe de décrépitude, de sénilité* (Arnoux).
• SYN. : **1** *gâtisme, ramollissement ;* **2** *sénescence.*

senior [senjɔr] adj. et n. (angl. *senior,* même sens, proprem. « aîné, plus âgé », empr. du lat. *senior,* mêmes sens, compar. de *senex,* vieux ; v. 1890, Bloch-Wartburg, puis 1923, Larousse). Se dit des concurrents qui ont dépassé l'âge limite, différent selon les sports, pour la catégorie juniors et qui ne font pas encore partie de la catégorie vétérans.

senne n. f. V. SEINE.

sénonais, e [senɔnɛ, -ɛz] adj. et n. (dér. savant du lat. *Senones,* n. m. pl., les Sénonais [peuple de la Gaule lyonnaise habitant la région de Sens] ; 1876, Larousse). Relatif à Sens ; habitant ou originaire de cette ville.

señor, señora [seɲɔr, seɲɔ̃ra] n. (mot esp. signif. « monsieur » [et, au fém. *señora,* « madame »], lat. *senior,* proprem. « plus âgé » [v. SEIGNEUR] ; 1830, Musset [*une señora ;* « monsieur, madame », av. 1889, Barbey d'Aurevilly ; *un señor,* début du XXe s.]). Monsieur, madame, en Espagne : *Ma foi, señora,* [...] *l'orgueil est une superbe chose* (Barbey d'Aurevilly). || *Un señor,* un homme : *Ce sont des billets que la direction a rachetés aux revendeurs, expliqua le señor* (Montherlant). || *Une señora,* une dame : *D'autre señoras et la plupart des hommes se tiennent debout sans rien dire* (Gide).

1. señorita [seɲɔrita] n. f. (mot esp. de mêmes sens, dimin. de *señora* [v. l'art. précéd.] ; début du XXe s. [*une señorita,* av. 1951, A. Gide]). Mademoiselle, en espagnol : *Señorita, je voudrais embrasser votre main* (Montherlant). || *Une señorita,* une jeune fille : *Là s'assoient señoras et señoritas de la haute société dont chaque auto espagnole verse sur le pavé de Bourg-Madame de huit à douze représentants* (Gide).

2. señorita [seɲɔrita] n. m. (mot esp., proprem. « demoiselle » [v. l'art. précéd.] ; 1890, d'après Robert, 1967). Type de cigare français de petites dimensions.

1. sens [sɑ̃s] n. m. • ÉTYM. Du lat. *sensus,* action de sentir, de s'apercevoir, de percevoir par les sens, faculté de sentir, sentiment, intelligence, faculté d'appréciation (de *sensum,* supin de *sentire,* percevoir — v. SENTIR), avec influence du germ. **sĭnno-,* direction, effort physique et mental, intelligence, qui avait donné directement l'anc. franç. *sen,* direction, intelligence, raison (XIIe s.) ; 1080, *Chanson de Roland* (cf. § A, sens II, 1-2). — A : sens I, 1, v. 1119, Ph. de Thaon (*sens kinesthésique,* 1947, A. Lalande ; *sens musculaire,* 1855, Nysten ; *sens thermique,* 1888, Larousse ; *sens vital...,* 1923, Larousse ; *sixième sens,* « sens musculaire, vital », 1686, Fontenelle [« faculté d'éprouver les sensations de l'amour physique », 1871, Littré ; « sens moral... », v. 1770, J.-J. Rousseau ; « sens commun », 1762, J.-J. Rousseau] ; *reprendre ses sens,* 1667, Racine ; *la peine du sens,* 1694, Acad.) ; sens I, 2, 1636, Monet (aussi « la concupiscence... » ; « ...les jouissances physiques », 1690, Furetière) ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland* (aussi *perdre le sens ; être hors de sens,* 1835, Acad. [d'abord *...hors du sens,* fin du XIIIe s., Adam de la Halle, et *...fors del sens,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; *tomber sous le sens,* av. 1662, Pascal ; *sens froid,* 1559, Amyot ; *sens rassis,* 1538, R. Estienne) ; sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland* (*sens intime,* 1771, Trévoux [dans une application littéraire, av. 1945, P. Valéry] ; *sens moral,* 1765, *Encyclopédie ; sens pratique,* 1871, Littré) ; sens II, 3, v. 1119, Ph. de Thaon (*en un sens...,* av. 1696, La Bruyère ; *en ce sens que,* 1859, G. Sand) ; sens III, 1, 1637, Descartes ; sens III, 2, v. 1167, Gautier d'Arras, écrit *boen sens* (*bon sens,* XIVe s. ; « jugement sain et normal... », 1538, R. Estienne ; *en dépit du bon sens,* 1664, Boileau [aussi « sans conscience »] ; *cela n'a pas de bon sens,* 1880, Zola ; *gros bon sens,* av. 1861, Scribe) ; sens IV, 1, v. 1560, Paré ; sens IV, 2, 1534, Rabelais ; sens IV, 3, 1690, Furetière (*cela n'a pas le sens commun,* av. 1778, J.-J. Rousseau). — B : sens 1-2, v. 1119, Ph. de Thaon (*sens propre, figuré,* 1690, Furetière ; *...faux sens,* 1871, Littré ; *...double sens,* 1636, Monet) ; sens 3, 1894, A. France.

A. En tant que faculté de l'homme et des animaux supérieurs

• **I.** FONCTION DE LA SENSIBILITÉ. **1.** Chacune des fonctions par lesquelles l'homme et les animaux peuvent éprouver les diverses catégories de sensations, en particulier celles qui le mettent en relation avec le milieu extérieur ; appareil récepteur de la sensibilité auquel on rapporte une catégorie spécifique de sensations : *On distingue traditionnellement cinq sens : la vue, l'ouïe, le toucher, le goût et l'odorat. Les organes des sens. Nous devons observer exactement cette règle de ne juger jamais par les sens de ce que les choses sont en elles-mêmes, mais seulement du rapport qu'elles ont avec notre corps* (Malebranche). *Je trouvais que, de tous les sens, l'œil était le plus superficiel ; l'oreille, le plus orgueilleux ; l'odorat, le plus voluptueux ; le goût, le plus superstitieux et le plus inconstant ; le toucher, le plus profond* (Diderot). *Les sens sont ces fonctions de l'esprit, liées à des organes extérieurs, par lesquelles nous entrons en communication avec les qualités des objets et, par là, avec ces objets mêmes* (Lagneau). || *Sens kinesthésique,* sens auquel on rapporte les sensations provoquées par les mouvements des parties du corps, et en particulier les sensations internes dues aux contractions musculaires et à l'effort correspondant. || *Sens musculaire,* sens auquel on rapporte parfois celles des sensations kinesthésiques qui ont trait à la contraction ou au relâchement des muscles (à l'exclusion des sensations *articulaires*). || *Sens thermique,* nom parfois donné à la faculté d'éprouver des sensations de chaud et de froid. || Vx. *Sens vital* ou *sens organique,* nom parfois donné à la sensibilité interne, qui permet d'éprouver des sensations dans les organes viscéraux. || Vx. *Sixième sens,* nom donné au sens kinesthésique ou au sens musculaire ; au sens vital ; à la faculté d'éprouver les sensations de l'amour physique ; par Rousseau, soit au sens moral ou conscience morale : *J'ai toujours cru qu'on ne pouvait prendre un intérêt si*

vif à Héloïse sans avoir ce sixième sens, ce sens moral dont si peu de cœurs sont doués, et sans lequel nul ne saurait entendre le mien ; soit au sens commun : *Il me reste à parler, dans les livres suivants, de la culture d'une espèce de sixième sens appelé sens commun, moins parce qu'il est commun à tous les hommes, que parce qu'il résulte de l'usage bien réglé des autres sens.* || *Reprendre ses sens,* revenir à soi, reprendre connaissance après un évanouissement, et, *par extens.*, reprendre ses esprits après une émotion forte : *Et vous, ma chère sœur, reprenez vos sens. Ne restez pas ainsi toute blanche et interdite. Et remerciez ce cavalier qui nous a sauvés tous* (Claudel). || Vx. *La peine du sens,* la peine du feu, en enfer. || **2.** *Au plur.* Les impulsions et les besoins organiques (et en particulier les désirs sexuels), dont la satisfaction est une source de plaisir pour l'individu et qui s'imposent à lui avec plus ou moins d'exigence : *Les plaisirs des sens. Les sens, indépendants de la raison et souvent maîtres de la raison, l'ont emporté* [l'homme] *à la recherche des plaisirs* (Pascal). *Jugez si, quand les sens aliènent l'entendement et tyrannisent la volonté, c'est le temps d'écouter les graves leçons de la sagesse* (Rousseau). *Ce souffle de printemps soulevait à leur paroxysme le cœur, l'esprit, les sens* (Arnoux). || *Par extens.* et *littér.* Les plaisirs, les jouissances physiques : *Chaque haleine que l'on respire convie à l'ambition ou aux sens* (Sainte-Beuve). || *Spécialem.* et *vx.* Dans la langue religieuse, la concupiscence, le désir immodéré des distinctions, des honneurs, de tout ce qui satisfait l'ambition, la vanité : *Je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, que j'avais toujours honoré dans les Vies de Plutarque* (Retz).

• **II.** FONCTION INTELLECTUELLE. **1.** *Class.* et *littér.* Jugement, faculté de comprendre et d'apprécier sainement, judicieusement les choses et les situations : *Celui qu'on disait n'avoir ni raison ni sens | Cherchait* [...] | *Quel siège a la raison* (La Fontaine). *Lorsqu'une cabale, | Un flot de vains auteurs follement te ravale, | Profite de leur haine et de leur mauvais sens* (Boileau). *Le baron emmena son fils dans le jardin pour lui présenter des observations pleines de sens sur l'attitude à prendre à la Chambre dans une circonstance délicate surgie le matin* (Balzac). *Il est presque privé de sens de dire, comme on le dit souvent, que chacun fait de la philosophie sans le savoir, puisque l'homme qui s'y livre sciemment ne sait expliquer exactement ce qu'il fait* (Valéry). || Vx. *Être hors de sens,* n'avoir plus toute sa raison, tout son bon sens. || Vx ou dialect. *Perdre le sens,* perdre l'usage de son jugement, de la saine raison : *Alors moi, voyant la salle rire et tous goguenarder de moi, je perds le sens* (Roupnel). || *Tomber sous le sens,* être évident, palpable, ne pouvoir être nié : *Je me le disais bien, dit Minou toute joyeuse. Voyons ! Cela tombait sous le sens. Son attitude était déplorable...* (Marceau). || *Bon sens,* v. ci-après § III. || *Sens commun,* v. ci-après § IV. || Vx. *Sens froid, sens rassis,* jugement calme, mesuré, dénué de passion : *Tout le monde dit du bien de votre fils ; on vante son application, son sens froid, sa hardiesse* (Sévigné). *Lorsque, forcé par la rencontre des choses, il revient à son sens rassis...* (Bossuet). || **2.** Aptitude naturelle à comprendre, à saisir spontanément un ordre de choses, à apprécier certaines valeurs (avec un déterminatif, complément ou adjectif) : *Avoir le sens des réalités, le sens des nuances, le sens de la mesure. Le sens critique qu'il croyait exercer sur tout lui faisait complètement défaut* (Proust). *Ta tante avait trop le sens de la famille pour donner ses meubles aux hospices* (Duhamel). *Monsieur, dit Angélo, je méprise ceux qui n'ont pas le sens de l'honneur* (Giono). || *Sens intime,* chez Maine de Biran et chez les éclectiques, la conscience psychologique, faculté grâce à laquelle nous avons une connaissance immédiate de nos états psychiques : *Cet effort primitif est un fait de sens intime, car il se constate lui-même intérieurement* (Maine de Biran) ; et dans une application littéraire : *Quant à notre sens le plus central, ce sens intime de la distance entre le désir et la possession de son objet, qui n'est autre que le sens de la durée, ce sentiment du temps, qui se contentait jadis de la vitesse de la course des chevaux, il trouve aujourd'hui que les rapides sont bien lents, et que les messages électriques le font mourir de langueur* (Valéry). || *Sens moral,* la conscience morale, par laquelle nous avons le sentiment immédiat de la valeur d'une action, qui nous permet de discerner ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire, surtout dans les situations concrètes : *Le prince de Bénévent ne s'occupait point des difficultés qui découlaient du bien et du mal, parce qu'il ne les voyait pas : le sens moral lui manquait ; aussi se trompait-il éternellement dans ses jugements sur l'avenir* (Chateaubriand). *Et mon gendre est assez dépourvu de sens moral pour laisser sa femme en tête à tête avec sa maîtresse* (Aymé). || *Sens pratique, sens utilitaire,* disposition à bien juger des choses pratiques, à discerner ce qui est utile, profitable dans les actes de la vie courante : *Avec son sens utilitaire de la vie, il voyait là pour le jeune homme une occasion de pousser ses études navales du côté pratique* (Daudet). || **3.** *Class.* Manière de juger, de voir, de comprendre propre à quelqu'un ; opinion, sentiment : *Pour ce qui touche les mœurs, chacun abonde si fort en son sens, qu'il se pourrait trouver autant de réformateurs que de têtes* (Descartes). *La reine même donna avec ardeur dans son sens ; mais ce sens ne fut appuyé de personne* (Retz). || *Auj.* Cet emploi est limité à quelques expressions : *Abonder dans le sens de quelqu'un. Cela n'est déjà pas mal, comme on dit, et à mon sens est déjà trop, mais il m'a fallu boire le calice jusqu'à la lie...* (Giono). || Impers. *En* (ou *dans*)*un sens, en* (ou *dans*) *un certain sens,* si l'on se place à un certain point de vue : *Rieux reconnut que, dans un sens, cela était vrai* (Camus). || *En ce sens que,* introduit une explication, une précision : *C'est un climat agréable, en ce sens qu'il n'est ni trop chaud ni trop froid.*

• **III.** BON SENS. **1.** *Vx.* Chez Descartes, la raison : *La puissance de bien juger et distinguer le vrai d'avec le faux, qui est proprement ce qu'on nomme le bon sens ou la raison, est naturellement égale en tous les hommes* (Descartes). || **2.** Capacité de juger ou de décider avec justesse et sans passion dans les questions de la vie courante et qui ne réclament pas des solutions techniques, scientifiques ou rationnelles : *Il avait du bon sens ; le reste vient ensuite* (La Fontaine). *Juliette est une folle. Eva est une folle. Moi, je n'y comprends rien* [à la situation] *et cela m'ennuie au-dessus de tout. D'ailleurs, je n'ai pas plus de bon sens que ces enfants. Il reste vous, au milieu de ces trois folles* (Anouilh). || *Spécialem.* Jugement sain et normal, par opposition aux états où l'esprit est troublé (folie, égarement, emportement, etc.) : *Avoir son bon sens, tout son bon sens. Est-il dans son bon sens, ou suis-je fou moi-même ?* (Th. Corneille). *Tu n'es pas dans ton bon sens. Patiente un peu, ma belle, reste ici* (Bernanos). || *En dépit du bon sens,* contrairement à ce qu'exigerait la saine et simple raison : *Tu te nourris en dépit du bon sens, et tu t'étonnes de souffrir... À ta place, moi aussi, j'aurais des crampes d'estomac !* (Bernanos) ; *spécialem.*, sans conscience, sans soin : *Travailler en dépit du bon sens.* || *Cela n'a pas de bon sens,* se dit d'une action absurde ou extravagante. (Vieilli.) || *Gros bon sens,* bon sens simple, élémentaire, qui se passe de finesse : *Pour voir que c'est bien le soleil qui tourne autour de la terre, il suffit tout de même d'ouvrir les yeux. Il n'y a pas besoin de calcul, il suffit de notre gros bon sens espagnol !* (Claudel).

• **IV.** SENS COMMUN. **1.** Dans la scolastique, fonction de l'esprit par laquelle nous avons conscience de nos sensations, et qui opère la synthèse des données des différents sens permettant la perception d'un objet unique : *Cette faculté de l'âme qui réunit les sensations,* [...] *en tant qu'elle ne fait qu'un seul objet de tout ce qui frappe ensemble nos sens, est appelée le sens commun ; terme qui se transporte aux opérations de l'esprit, mais dont la propre signification est celle que nous venons de marquer* (Bossuet). [V. aussi

SENSORIUM.] || **2.** *Vx.* L'intelligence commune, la faculté de penser, de juger en tant qu'elle est propre à tous les hommes et obéit toujours aux mêmes principes (syn. BON SENS) : *Si vous n'avez point de sens commun, je ne puis vous en donner* (Pascal). *Sens commun* [...] *ne signifie que le bon sens, raison grossière, raison commencée, première notion des choses ordinaires, état mitoyen entre la stupidité et l'esprit* (Voltaire). || **3.** Ensemble des opinions et des jugements qui s'imposent à la conviction de tout être raisonnable et que l'on ne met généralement pas en question. || *Cela n'a pas le sens commun,* se dit de ce qui est tout à fait déraisonnable. (Vieilli.)

• SYN. : **I, 2** *chair, sensualité ; volupté.* || **II, 1** *bon sens, raison, sagesse, sens commun ;* **2** *don, esprit, instinct, notion, sentiment ;* **3** *avis, point de vue.*|| **III, 2** *discernement, jugement, jugeote* (fam.), *lucidité, perspicacité, sagesse.*

B. En tant que propriété de l'objet de pensée.

1. Ce que représente pour l'esprit un signe, un ensemble de signes ou une chose qui a ou prend valeur de signe : *Je ne me souviens plus exactement des mots qu'il a employés, mais voici le sens de sa déclaration... On s'interroge sur le sens qu'il faut donner à son refus. Une réflexion pleine de sens, dénuée de sens. Les prophéties ont un sens caché et spirituel, dont ce peuple* [les Hébreux] *était ennemi, sous le charnel, dont il était ami* (Pascal). *Il n'est de discours si obscur, de racontar si bizarre, de propos si incohérent à quoi nous ne puissions donner un sens* (Valéry). *Elle avait peut-être compris, après avoir parlé, l'autre sens que la phrase prenait pour lui...* (Aragon). || **2.** *Spécialem.* Signification objective d'un élément du langage (mot, sémantème, signifiant...), contenu intelligible qu'il convient de lui donner : *Le sens d'un symbole chimique, d'un symbole mathématique. Chercher les différents sens d'un mot dans le dictionnaire. Les synonymes sont des mots qui ont le même sens. Sens abstrait, sens concret. Oui, la peste était finie avec la terreur, et ces bras qui se nouaient disaient en effet qu'elle avait été exil et séparation au sens profond du terme* (Camus). || *Sens large, sens strict,* V. LARGE, STRICT, E. || *Sens propre, sens figuré,* sens primitif d'un mot, et sens dérivé qui suppose une comparaison implicite : *Les grammairiens distinguent ordinairement deux espèces de sens dans les mots : le sens propre qui est leur signification originaire et primitive, et le sens figuré par lequel on détourne le premier sens, le sens propre, en l'appliquant à un objet auquel il ne convient pas naturellement* (d'Alembert). || *Faire un faux sens,* commettre une erreur sur la signification d'un mot dans un texte. || *Mot à double sens,* mot auquel on donne un sens volontairement ambigu pour dérouter l'interlocuteur, qui hésite entre deux acceptions possibles. || **3.** Manière de comprendre une chose intéressant la conduite ou l'existence humaine, signification que cette chose prend pour une personne ou pour les personnes et qui constitue sa justification, sa raison d'être : *Donner un sens à son action, à son activité, à son existence. Chercher à l'écart le sens de la vie ; se retirer du train du monde pour réfléchir sur la vie, même humainement, est-ce un parti beaucoup plus fou que de brûler sa vie ?* (Mauriac). *Ils souhaitaient donc, les criminels, les sacrilèges, empêcher le supplice du Maître* [le Christ] *et ruiner ainsi le sens, l'ampleur, la démesure de son abnégation* (Caillois). (V. art. spéciaux SÉMANTIQUE, SÉMIOLOGIE, SÉMIOTIQUE.)

• SYN. : **1** *portée, signification, valeur ;* **2** *acception.*

2. sens [sɑ̃s] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1130, *Eneas,* au sens 3 [« direction privilégiée d'une chose... », 1690, Furetière ; *sens machine, sens travers,* 1964, Larousse] ; sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*sens interdit,* début du XX^e^ s. ; *sens giratoire,* XX^e^ s. ; *...sens unique,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1933, Larousse [« distinction entre deux mouvements de rotation... », 1907, Larousse] ; sens 4-5, 1876, Larousse). **1.** Orientation, direction selon laquelle s'effectue un mouvement, le déplacement d'un mobile : *Le sens d'un pas de vis. Tournez le bouton dans le sens de la flèche. Des nuages couraient furieusement dans le ciel, devant une lune pleine et rouge qui semblait emportée en sens contraire* (France). *Si chaque coquille est dissymétrique, on pourrait bien s'attendre que, sur un millier d'exemplaires, le nombre de celles qui tournent leurs spires « dans le sens des aiguilles d'une montre » fût à peu près égal au nombre de celles qui tournent dans le sens opposé* (Valéry). || *Sens interdit,* sens dans lequel la circulation des véhicules n'est pas permise dans une rue : *Je vais monter sur la selle derrière toi et on va aller très vite à travers les rues de la ville. On fera cinquante fois le tour du pâté de maisons, on prendra peut-être quelques sens interdits* (Le Clézio). || *Sens giratoire,* sens dans lequel les véhicules doivent obligatoirement tourner autour d'un rond-point, d'une place, d'un refuge. || *Voie à sens unique,* ou (ellipt.) *sens unique,* voie où la circulation, par décision administrative, ne s'effectue que dans un seul sens : *On y accède* [à l'hôtel] *par une venelle dont on a fait, depuis six mois, un « sens unique », parce que deux voitures ne pourraient y passer de front* (Duhamel). || **2.** En mathématiques, sur une droite ou un arc de courbe $x'x$, distinction entre deux modes de parcours, l'un de x' vers x, l'autre de x vers x' : *Une droite orientée, ou axe, est une droite sur laquelle est fixé un sens positif. Le sens d'un vecteur.* || Distinction entre deux mouvements de rotation autour d'un axe : de droite à gauche *(sens positif, sens direct* ou *sens trigonométrique)* ou de gauche à droite *(sens négatif* ou *sens rétrograde),* l'observateur étant placé sur l'axe, la tête du côté positif. || **3.** Côté d'un objet considéré en fonction de sa direction, de son orientation, de sa position dans l'espace : *Examiner un caillou dans tous les sens. Scier une bille de bois dans le sens de la longueur, de la largeur, de l'épaisseur. Si nous plaçons la table dans ce sens-ci, nous pourrons tenir à huit. C'était à perte de vue un fouillis de mâts, de vergues, se croisant dans tous les sens* (Daudet). || *Spécialem.* Direction privilégiée d'une chose, d'une matière : *Le sens d'un tissu. Caresser un chat dans le sens du poil. Ne jamais raboter une planche dans le sens contraire à celui des fibres du bois.* || *Sens machine, sens travers,* les deux sens selon lesquels on examine un papier, celui de la fabrication et celui qui lui est perpendiculaire. || **4.** Direction dans laquelle s'exerce une action, but vers lequel elle tend : *Agir, parler dans le même sens que quelqu'un. Contraindre quelqu'un à agir dans un sens donné. Intervenir dans le sens des instructions que l'on a reçues.* || **5.** Ordre dans lequel se succèdent les états d'une chose qui évolue, qui obéit à un projet, à une finalité : *Le sens de l'histoire. Aller dans le sens du progrès.*

◆ **Sens dessus dessous** [sɑ̃dydsu] loc. adv. (altér. graphique [probablem. d'après *sens* 1 et 2] de *sans dessus dessous,* ce qui devrait être dessus étant dessous, dans un grand désordre, dans une grande agitation [1559, Amyot], déjà altér. de *cen dessus dessous,* mêmes sens [av. 1539, Gringore], *sen dessus dessous* [début du XV^e^ s., Ch. d'Orléans], loc. où *cen* est la contraction de *ce* et de *en* 2, et qui a succédé à *ce dessus dessous,* mêmes sens [v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; 1562, Ronsard, aux sens 1-3 [substantiv., av. 1848, Chateaubriand ; « dans un désarroi extrême... », 1656, Th. Corneille]). **1.** De telle sorte que ce qui devrait être dessus ou en haut soit dessous ou en bas : *Sa valise ouverte s'est retournée en tombant : tout le contenu était sens dessus dessous.* || **2.** Dans un grand désordre, un bouleversement complet : *Je n'ai jamais vu semblable bagarre ;* | *Tout le logis est sens dessus dessous* (Voltaire). || **3.** *Fig.* Dans un état d'agitation, de trouble moral ou social, de sédition, etc. : *(en parlant d'une collectivité) Cette religieuse qui met tout son diocèse sens dessus dessous* (Sévigné). *À la suite de ce crime abominable, la ville est sens dessus dessous ;* et substantiv. : *Le bruit de la renommée de Napoléon serait à peine entendu dans le sens dessus dessous général des peuples* (Chateaubriand). || *Fig.* Dans un désarroi extrême, un trouble

psychologique profond (en parlant d'une personne) : *Cette nouvelle désolante l'a mis sens dessus dessous.*

◆ **Sens devant derrière** [sɑ̃dvɑ̃dɛrjɛr] loc. adv. (altér. graphique [probablem. d'après *sens* 1 et 2] du moyen franç. *cen devant derrière,* même sens [av. 1493, G. Coquillart], loc. où *cen* est le même mot que dans *cen dessus dessous* [v. SENS DESSUS DESSOUS] et qui a succédé à *ce devant derrière,* même sens [v. 1283, Beaumanoir] ; 1607, Maupas). *Vx* ou *plaisamm.* De telle sorte que ce qui devrait être devant se trouve derrière : *Elle a enfilé sa robe sens devant derrière.*

sensass [sɑ̃sɑs] adj. invar. (abrév. fam. de *sensationnel* ; juin 1955, Esnault). *Fam.* Sensationnel, étonnant, « formidable » : *C'est sensass ! Un type sensass.*

sensation [sɑ̃sasjɔ̃] n. f. (lat. impér. *sensatio,* le fait de comprendre, du lat. class. *sensum,* supin de *sentire,* percevoir, se rendre compte, penser [v. SENTIR] ; 1370, Oresme, écrit *sensacion* [*sensation,* 1671, Pomey — le mot ne semble pas être attesté aux XVe et XVIe s.], au sens 1 [aussi « ...état... affectif et représentatif qui résulte d'une impression sensorielle... » ; *sensations externes,* 1871, Littré ; *sensations internes,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1784, Gohin [« ...intuition... », av. 1902, Zola] ; sens 4, av. 1842, Stendhal ; sens 5, 1754, Brunot [*faire sensation,* 1775, Beaumarchais — d'abord *faire une sensation,* 17 avr. 1762, Voltaire ; *à sensation,* 1877, Littré]). **1.** Phénomène psychique élémentaire, consécutif à la stimulation d'un récepteur sensoriel ou sensitif par un excitant, et qui est à l'origine de nos perceptions : *Sensation visuelle, auditive, olfactive, gustative, tactile. Sensations musculaires, kinesthésiques, cénesthésiques. Sensation de froid, de chaud. Sensation douloureuse, agréable. Le sens du mot sensation évolue* [...] *depuis le simple état affectif (douleur d'estomac, de foie), dans lequel il y a encore bien des degrés, depuis le plus vague malaise jusqu'à la douleur la plus caractérisée, jusqu'à une véritable perception d'objets (les corps)* [Lachelier, *in* Lalande]. *On ne peut percevoir sans sentir, car la perception n'est que la conscience que nous prenons de notre modification affective. Si l'on peut sentir sans percevoir, une telle sensation est inconnue de nous, inconsciente. Toutes les sensations que nous pouvons observer sont donc en même temps des perceptions* (Goblot). || Plus généralement, état de caractère mixte, affectif et représentatif, qui résulte d'une impression sensorielle, conçu ou décrit selon des modalités variables : *Distinguons la sensation du sentiment : la sensation n'est qu'un ébranlement dans le sens ; et le sentiment est cette même sensation devenue agréable ou désagréable par la propagation de cet ébranlement dans tout le système sensible* (Buffon). *La philosophie fait un nouveau pas : elle découvre que nos sensations ne sont pas les qualités mêmes des objets, et qu'au contraire elles ne sont que des modifications de notre âme* (Condillac). || *Sensations externes,* sensations transmises par l'intermédiaire des organes sensoriels situés à la périphérie (sensations visuelles, auditives, olfactives, gustatives, tactiles) et rapportées à des objets extérieurs. || *Sensations internes,* celles que le sujet rapporte à son corps, à une région de son organisme, et qui sont transmises par d'autres voies que les sens spéciaux. || **2.** *Vx.* Faculté de sentir, d'être affecté par des impressions sensorielles ; sensibilité : *Pour être réputé animal, il faut être doué de sensation* (Voltaire). || **3.** Perception, de caractère agréable ou déplaisant, qu'une personne a de son état physique ou moral : *Une sensation de bien-être, d'euphorie, de malaise. Je ne me souviens que de l'extraordinaire sensation de vide que j'éprouvai en rentrant au Casino* (Giono). *Elle a cette sensation étrange qui la prend par moments, qu'elle éprouvait déjà quand elle était enfant, l'impression de perdre le sens habituel des dimensions, des proportions et de devenir immense* (Sarraute). || Sentiment, intuition d'une réalité qui s'impose avec insistance, mais qu'on ne peut justifier ou expliquer : *Avoir la sensation qu'il va se produire quelque chose. Elle sommeilla, péniblement engourdie, avec la sensation persistante du malheur* (Zola). *Tout d'un coup, j'avais la sensation de ne plus déplaire* (Mauriac). || **4.** Impression vive faite sur les sens, la sensibilité, et qui est une source de plaisir : *Rechercher les sensations, les sensations fortes. L'amour donne les sensations les plus fortes possibles* (Stendhal). || **5.** Effet de surprise, mouvement d'intérêt marqué produit dans le public ou dans un groupe de personnes par un fait, un événement : *L'arrestation de M. Madeleine produisit à Montreuil-sur-Mer une sensation ou, pour mieux dire, une commotion* (Hugo). *Elle avait produit une énorme sensation à une soirée chez la princesse de Ligne, d'abord en restant assise quand toutes les dames s'étaient levées à l'entrée du général Mercier, et ensuite en se levant et en demandant ostensiblement ses gens quand un orateur nationaliste avait commencé une conférence* (Proust). || *Faire sensation,* attirer soudain l'attention, susciter un intérêt subit, par un comportement ou un caractère surprenant, insolite ou scabreux (en parlant des personnes ou des choses) : *Inconnu dans le monde officiel où il se produisait pour la première fois, on peut dire qu'il faisait sensation en promenant d'un groupe à l'autre ses facultés inventives, ses visions fulgurantes...* (Daudet). *Ce propos fit grande sensation, et les gens se turent...* (Aragon). *Une initiative, un livre qui fait sensation.* || *À sensation,* de nature à faire sensation, à produire des remous dans l'opinion, parfois le scandale : *Une nouvelle, un spectacle à sensation.*

● SYN. : **3** *impression, sentiment ;* **4** *émotion ;* **5** *choc, commotion, coup de théâtre, effet, saisissement.*

sensationnalisme [sɑ̃sasjɔnalism] n. m. (dér. savant de *sensationnel ;* 1964, *FEW,* 460 *b* [qui signale le mot comme un canadianisme], puis 24 sept. 1966, *le Monde*). Recherche du sensationnel, de tout ce qui est propre à frapper l'opinion, et tendance à lui donner la prépondérance dans l'information et dans la presse.

sensationnaliste [sɑ̃sasjɔnalist] adj. (dér. savant de *sensationnel ;* 1965, J.-F. Revel). Qui relève du sensationnalisme : *Une conception sensationnaliste de l'information.*

sensationnel, elle [sɑ̃sasjɔnɛl] adj. (de *sensation ;* v. 1860, V. Hugo, au sens de « qui se fonde sur la sensation » ; sens 1, mai 1889, Esnault [art. *sensass*] ; sens 2, 1944, Queneau). **1.** Qui fait sensation, qui attire brusquement l'attention du public, qui a un grand retentissement dans l'opinion : *Une nouvelle, une information sensationnelle. Un événement sensationnel. Une découverte sensationnelle. Venise n'a pas été pour moi un prétexte à arborer des complets remarqués et des cravates sensationnelles* (H. de Régnier). *Les journaux n'apprennent rien de bien sensationnel ce matin...* (Gide). || **2.** *Fam.* S'emploie pour exprimer la supériorité (« remarquable », « étonnant », « fantastique »...) : *Des vacances sensationnelles. Dommage que vous ne l'ayez pas vu dans ce rôle, il était sensationnel.*

● SYN. : **1** *époustouflant* (fam.), *étonnant, extraordinaire, renversant* (fam.), *stupéfiant ;* **2** *épatant* (fam.), *exceptionnel, fabuleux, formidable* (fam.), *merveilleux, prodigieux.*

◆ **sensationnel** n. m. (1941, Paulhan). *Le sensationnel,* ce qui fait impression sur le plus grand nombre, ce qui est propre à mobiliser l'intérêt du public : *Des lecteurs avides de sensationnel.*

sensationnisme [sɑ̃sasjɔnism] n. m. (de *sensation ;* 1877, Littré). Terme employé par certains à la place de SENSUALISME, doctrine philosophique selon laquelle toutes nos connaissances dérivent des sensations, pour éviter l'ambiguïté présentée par *sensualisme* du fait de sa parenté avec *sensuel, sensualité.*

sensationniste [sɑ̃sasjɔnist] adj. et n. (de *sensationnisme ;* av. 1869, Sainte-Beuve, au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui soutient le sensationnisme (ou sensualisme). [Syn. SENSUALISTE.] || **2.** S'est employé comme syn. de IMPRESSIONNISTE.

◆ adj. (1878, Larousse). Qui appartient, se rapporte au sensationnisme (ou sensualisme) : *Psychologie sensationniste.* (Syn. SENSUALISTE.)

sensé, e [sɑ̃se] adj. (bas lat. ecclés. *sensatus,* sensé [du lat. class. *sensus,* action de percevoir, de comprendre, intelligence, dér. de *sensum,* supin de *sentire,* percevoir, se rendre compte, penser — v. SENTIR], ou, plutôt, dér. franç. de *sens* 1 ; v. 1629, Corneille, au sens 1 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *sensément*] ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Qui a du bon sens, qui juge sainement les choses : *Une personne sensée. Un esprit sensé. Apprends que les discours des filles bien sensées | Découvrent rarement le fond de leurs pensées* (Corneille). *Car quel homme sensé ne préférerait ce qu'il connaît à ce qu'il ne connaît pas...* (Claudel). || **2.** Qui est conforme au bon sens, à la raison : *Des paroles sensées. Ses mœurs douces se voyaient sur sa figure blanche, dans son maintien, dans son honnête discours plein de choses sensées* (Balzac).

• SYN. : **1** *logique, lucide, perspicace, sage ;* **2** *judicieux, raisonnable, rationnel.* — CONTR. : 1 *déraisonnable, dérangé, désaxé, fou, inconséquent ;* **2** *absurde, extravagant, illogique, incohérent, ridicule* (fam.), *saugrenu* (fam.).

sensément [sɑ̃semɑ̃] adv. (de *sensé ;* 1531, *R. Ét. Rab.* [III], écrit *senseement ; sensément,* 1636, Monet). D'une manière sensée, raisonnable, judicieuse (vieilli) : *Agir, s'exprimer sensément. À l'égard des vers dont vous me parlez, vous pensez sur cet art aussi sensément que sur tout le reste* (Voltaire).

senseur [sɑ̃sœr] n. m. (anglo-améric. *sensor,* mêmes sens, de l'angl. *sense,* sens, sensation [empr. du franç. *sens* 1] ; 1975, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Organe d'un système de stabilisation active de satellite, permettant de définir l'orientation réelle du satellite et d'élaborer un signal d'erreur fonction de l'écart entre cette orientation et l'orientation désirée. || **2.** Ensemble des équipements aéronautiques militaires qui permettent d'atteindre un objectif.

sensibilisable [sɑ̃sibilizabl] adj. (de *sensibiliser ;* 1871, Littré). En photographie, qui peut être sensibilisé à l'action de la lumière ou d'une autre radiation : *Papier sensibilisable.*

sensibilisateur, trice [sɑ̃sibilizatœr, -tris] adj. (dér. savant de *sensibiliser ;* 1871, Littré). Qui est propre à rendre sensible à l'action de la lumière ou d'un autre agent : *Bain sensibilisateur. Solution sensibilisatrice.*

◆ **sensibilisateur** n. m. (sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** *Sensibilisateur chromatique,* ou simplem. *sensibilisateur,* produit utilisé en photographie et qui a la propriété d'augmenter la sensibilité des sels d'argent aux radiations autres que le violet et le bleu. || **2.** En électronique, impureté ou atome déplacé qui modifie la répartition spectrale de l'absorption ou de l'excitation d'une substance luminescente.

◆ **sensibilisatrice** n. f. (1933, Larousse). Anticorps qui apparaît dans le sérum à la suite de l'introduction (expérimentale ou pathologique) d'un antigène, et qui possède la propriété de rendre ce dernier sensible à l'action de l'alexine ou complément (substance protéique du plasma nécessaire aux réactions de défense de celui-ci dans le mécanisme de l'immunité).

sensibilisation [sɑ̃sibilizasjɔ̃] n. f. (de *sensibiliser ;* 1803, Boiste, au sens de « application [de la pensée] à un objet sensible » ; sens I, 1er avr. 1968, *l'Express ;* sens II, 1, 1933, Larousse ; sens II, 2, 1845, Bescherelle ; sens II, 3-4, 1964, Larousse).

I. Action de sensibiliser quelqu'un à quelque chose, de susciter son intérêt, sa curiosité pour quelque chose ; état qui en résulte : *On constate une sensibilisation du public aux problèmes de l'écologie.*

II. 1. État d'un organisme qui, après avoir été au contact de certaines substances (en particulier des protéines), acquiert à leur endroit des propriétés de réaction (utiles ou non), qui peuvent se manifester même sous l'effet de doses minimes. (V. ALLERGIE, ANAPHYLAXIE.) || **2.** Action de rendre impressionnable à la lumière un papier, un tissu ou un autre support. || **3.** Introduction d'un sensibilisateur dans une couche sensible pour en augmenter la sensibilité générale ou la sensibilité chromatique. || **4.** Étendage d'une couche sensible sur la planche de métal qui deviendra un cliché de photogravure.

sensibilisé, e [sɑ̃sibilize] adj. (part. passé de *sensibiliser ;* 1964, Larousse). En médecine, se dit d'un organisme ou d'un sujet qui a subi une sensibilisation. (V. ce mot, § II, n. 1.)

• REM. V. d'autres emplois à SENSIBILISER, v. tr.

sensibiliser [sɑ̃sibilize] v. tr. (dér. savant de *sensible ;* 1845, Bescherelle, au sens I, 1 ; sens I, 2, 24 janv. 1876, *Journ. officiel,* p. 720 [au part.-adj., av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam] ; sens I, 3, 27 mars 1865, Goncourt [...*sensibilisé à...*, 1924, P. Valéry] ; sens II, 1, 1964, Robert ; sens II, 2, 1871, Littré).

I. 1. *Vx.* Rendre sensible, douer de sensibilité. || **2.** *Littér.* Rendre plus sensible, plus facile à émouvoir, plus prompt à réagir : *En somme, il n'y a pas de profession où l'on se déchire d'aussi bon cœur* [qu'au théâtre] ; *aucun art ne sensibilise à ce point l'amour-propre* (Daudet) ; et au participe-adjectif : *J'étais dans cet état de lassitude où les nerfs sensibilisés vibrent aux moindres excitations* (Villiers de L'Isle-Adam). || **3.** Rendre une personne ou une collectivité réceptive ou attentive à quelque chose qu'elle avait ignoré ou négligé jusqu'alors (avec un complément exprimé ou sous-entendu) : *Sensibiliser les citadins au problème du bruit, de la pollution. Cette campagne de presse vise à sensibiliser l'opinion.* || *(Être) sensibilisé à* ou *par,* être dans une disposition d'esprit telle que l'on réagit immédiatement à toute allusion à une question, à un problème : *Je me trouvai « sensibilisé » à des conjonctures qui affectaient une sorte d'idée virtuelle de l'Europe que j'ignorais jusqu'alors porter en moi* (Valéry). *Être sensibilisé par une suite d'événements.*

II. 1. Modifier un organisme de manière à y produire la sensibilisation. || **2.** Rendre sensible à l'action de la lumière ou d'une autre radiation un support préparé à cet effet.

◆ **se sensibiliser** v. pr. (sens 1, fin du XIXe s., Huysmans ; sens 2, 27 nov. 1967, *l'Express*). **1.** Devenir plus sensible, plus irritable ou plus facile à émouvoir : *Il* [le sultan] *a l'air doux, et il l'est réellement* [...]. *Mais c'est sans doute une douceur relative, comme on l'entendait chez nous au Moyen Âge, une douceur qui ne se sensibilise pas outre mesure devant du sang répandu* (Loti). *La misère était-elle plus désespérée ici que dans les autres villes ? ou bien est-ce qu'au lieu de s'endurcir on se sensibilise au malheur ?* [...] *Henri dit brusquement : « Ah ! tu as raison, allons-nous-en »* (Beauvoir). || **2.** Prendre un intérêt (de caractère surtout affectif) plus vif pour quelque chose : *Le public, l'opinion publique se sensibilise progressivement à cette question.*

sensibilité [sɑ̃sibilite] n. f. (bas lat. *sensibilitas,* sens, signification, sentiment, sensibilité, du lat. class. *sensibilis* [v. l'art. suiv.] ; 1314, Mondeville, dans la loc. *sensibilité semblable,* « exemple semblable » ; sens I, 1, 1690, Furetière, art. *nerf* [*sensibleté,* même sens — de *sensible* —, 1314, Mondeville] ; sens I, 2, 1690, Furetière [*sensibilité extéroceptive, sensibilité intéroceptive, sensibilité proprioceptive,* 1962, Foulquié ; *sensibilité différentielle,* 1947, A. Lalande] ; sens I, 3, 1871, Littré ; sens I, 4, 1671, Pomey ; sens I, 5, 1675, La Rochefoucauld [« ...dans les œuvres littéraires ou artistiques », 1738, A. Piron ; « qualité d'une œuvre où transparaît cette aptitude... », av. 1872, Th. Gautier] ; sens I, 6, av. 1890, Maupassant ; sens I, 7, av. 1662, Pascal ; sens I, 8, 1680, Richelet ; sens II, 1, 1798, Acad. ; sens II, 2 et 5, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1897, Léautaud ; sens II, 4, 1961, Théry, p. 78 ; sens II, 6, 1970, Robert [*sensibilité à l'entaille,* 1964, Larousse]).

I. 1. Propriété de la matière vivante et des tissus vivants de réagir d'une manière spécifique à l'action de certains agents (syn. EXCITABILITÉ, IRRITABILITÉ) : *La sensibilité du tissu musculaire à l'action des courants électriques. La sensibilité dans le règne animal et dans le règne végétal* (Cl. Bernard). || **2.** Faculté de l'homme et des êtres supérieurs d'éprouver des sensations, c'est-à-dire de per-

cevoir, par l'intermédiaire du système nerveux et des récepteurs spécialisés, les impressions en provenance soit du milieu extérieur, soit de l'organisme lui-même ; ensemble des phénomènes qui s'y rapportent : *Sensibilité générale. Sensibilité visuelle, auditive. Sensibilité tactile, cutanée. Sensibilité à la douleur. L'ordre de l'intelligence repose sur l'ordre de la sensibilité. La nécessité intelligible suppose la contingence sensible* (Lagneau). || *Sensibilité extéroceptive,* sensibilité correspondant aux récepteurs sensitifs situés à la périphérie du corps (récepteurs cutanés, organes des sens) et stimulés par les agents du milieu extérieur ; *spécialem.*, ensemble des sensibilités tactile, thermique et douloureuse. || *Sensibilité intéroceptive,* sensibilité correspondant aux récepteurs sensitifs situés à l'intérieur du corps et qui fournit des indications sur les variations intéressant les organes internes et les viscères (sensations de faim, de soif, de douleur, etc.). || *Sensibilité proprioceptive,* sensibilité correspondant aux organes sensitifs situés dans les muscles, les tendons, les articulations, les canaux semi-circulaires, et qui renseigne sur la position des membres, du tronc et de la tête, ainsi que sur tous les mouvements du corps. || *Sensibilité différentielle,* capacité de discerner une différence entre deux stimuli ; mesure de cette sensibilité. || **3.** Degré de finesse d'un appareil sensoriel, c'est-à-dire aptitude variable de cet appareil à discerner de faibles différences qualitatives ou quantitatives entre les impressions qu'il reçoit : *La sensibilité de l'œil. Une oreille d'une extrême sensibilité.* || **4.** Faculté d'éprouver des sentiments, des états affectifs complexes pouvant comporter des éléments intellectuels, de caractère soit plutôt passif (émotions, plaisir, peine, douleur), soit plutôt actif (tendances, inclinations, passions), que la distinction classique des trois facultés oppose à l'*intelligence* et à la *volonté ;* ensemble des phénomènes de la vie affective (syn. AFFECTIVITÉ) : *La tendresse se borne au sentiment qui fait aimer ; la sensibilité a pour objet tout ce qui peut affecter l'âme en bien ou en mal* (d'Alembert). *L'esprit, la sensibilité apprécient maintenant d'exquis plaisirs, qui d'ailleurs ont leur noblesse et qui sont, en effet, la fleur de toute civilisation* (Caillois). || **5.** Disposition d'une personne à ressentir vivement les phénomènes de la vie affective, et en particulier à éprouver des sentiments de compassion et d'humanité pour autrui : *Un enfant d'une sensibilité maladive. Cette horrible découverte qui l'atteignait dans sa sensibilité douloureuse de femme à la veille d'être mère...* (Daudet). *Ma mère réprima un frémissement, car d'une sensibilité plus prompte que mon père, elle s'alarmait pour lui de ce qui ne devait le contrarier qu'un instant après* (Proust). || *Spécialem.* Aptitude à ressentir profondément certaines impressions et à les traduire dans les œuvres littéraires ou artistiques : *La sensibilité d'un écrivain, d'un peintre. Une grande sensibilité artistique, musicale. Jouer d'un instrument avec sensibilité. Il* [Baudelaire] *était né sensuel et précis ; il était d'une sensibilité dont l'exigence le conduisait aux recherches les plus délicates de la forme* (Valéry). || *Par extens.* Qualité d'une œuvre où transparaît cette aptitude de l'auteur : *Une poésie qui vaut surtout par sa sensibilité.* || **6.** Manière de réagir, d'ordre surtout affectif, propre à un groupe de personnes, à une époque, etc. : *La sensibilité allemande. La sensibilité populaire. La sensibilité de l'homme moderne.* [« Le Champ d'oliviers »] *plaira davantage* [que « l'Inutile Beauté »] *à la sensibilité bourgeoise ; mais la sensibilité bourgeoise a des nerfs au lieu de jugement* (Maupassant). || **7.** Class. *Sensibilité pour quelqu'un* ou *pour quelque chose,* attachement très vif à l'égard de quelqu'un, intérêt ou penchant marqué pour quelque chose : *M[me] de Clèves s'était bien doutée que ce prince s'était aperçu de la sensibilité qu'elle avait eue pour lui* (M[me] de La Fayette). *Il laisse voir en lui quelque peu de sensibilité pour sa fortune* (La Bruyère). || **8.** *Absol.* et *class.* Reconnaissance d'un bienfait reçu : *La sensibilité marque qu'un homme est bien né, et il en faut avoir* (Richelet, 1680).

II. 1. Aptitude plus ou moins grande d'un appareil à enregistrer ou à mesurer les variations d'un phénomène ou d'une grandeur : *Sensibilité d'un instrument de mesure. Sensibilité d'un thermomètre, d'une balance.* || **2.** Aptitude d'un récepteur radioélectrique (en particulier d'un récepteur de radiodiffusion ou de télévision) à capter de façon satisfaisante des signaux plus ou moins faibles. || **3.** Rapidité avec laquelle une couche photographique peut fournir une image latente ou une image visible sous l'action de la lumière ou de radiations actiniques : *La sensibilité des émulsions négatives est exprimée par des indications chiffrées, ou degrés, dont la valeur permet de déterminer le temps de pose.* || **4.** Degré de réaction d'un explosif sous l'effet d'une excitation par un choc, par une friction, par une élévation de température, etc. || **5.** *Sensibilité spectrale d'une cellule photo-électrique,* courbe indiquant, pour un rayonnement donné, l'intensité du courant photo-électrique en fonction de la longueur d'onde de la lumière éclairant la cellule. || **6.** *Sensibilité d'un matériau à la rupture,* résistance variable d'un matériau aux forces qui tendent à provoquer sa rupture. || *Sensibilité à l'entaille,* accroissement de la sensibilité d'un matériau à la rupture dû à la présence d'une hétérogénéité de surface (entaille, variation brusque de section, craquelure, etc.) : *Une faible sensibilité à l'entaille est caractéristique des matériaux ductiles.*

● SYN. : **I, 3** *acuité ;* **5** *cœur, émotivité.* || **II, 1** *délicatesse, finesse.* — CONTR. : **I, 2** *insensibilité ;* **5** *apathie, détachement, dureté, froideur, impassibilité, indifférence, sécheresse.*

sensible [sɑ̃sibl] adj. (lat. *sensibilis,* qui tombe sous les sens, physique, matériel, de *sensum,* supin de *sentire,* percevoir, se rendre compte ; v. 1265, Br. Latini, dans la loc. *ame sensible* [qui s'oppose à *ame raisonnable*] ; sens I, 1, XIV[e] s., Lanfranc [*sensible à,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1580, Montaigne [avec un complément, 1690, Furetière ; *endroit sensible...,* 1677, Racine] ; sens I, 3, av. 1782, d'Alembert ; sens I, 4, av. 1613, M. Régnier [« ...accessible au sentiment amoureux... », début du XVII[e] s., Malherbe ; « qui dénote une aptitude naturelle aux réactions affectives », 1559, Amyot] ; sens I, 5, 1640, Corneille [...*à ; ...sur,* 1671, M[me] de Sévigné] ; sens I, 6, 1876, Larousse [pour un instrument de mesure, v. 1790, Condorcet — dans une application littéraire, milieu du XX[e] s. ; *ligne sensible,* 1964, Larousse] ; sens II, 1, 1370, Oresme [« qui est fourni par les sens... », fin du XIX[e] s. ; *idées sensibles,* 1749, Condillac] ; sens II, 2 et 4, 1559, Amyot ; sens II, 3, 1656, Pascal [*sensible au cœur,* av. 1662, Pascal] ; sens II, 5, 1634, Tristan L'Hermite).

I. QUI EST DOUÉ DE SENSIBILITÉ. 1. Se dit des êtres vivants (ou de leur organisme, ou de tel de leurs organes) qui peuvent éprouver des sensations, percevoir des impressions en relation avec des modifications de leur organisme d'origine interne ou externe : *Les êtres sensibles. Les minéraux ne sont pas sensibles. La tache jaune de la rétine est la partie la plus sensible de l'œil. Il vaut mieux enlever l'esprit hors de ses réflexions, et traiter l'homme comme sensible, au lieu de le traiter comme raisonnable* (Montesquieu). *Tous les éléments du corps vivant sont sensibles par essence* (Maine de Biran). || *Sensible à,* qui peut être affecté par une certaine catégorie de sensations ou d'impressions : *Sensible à la lumière, à la chaleur, au froid, au plaisir, à la douleur. On distingue deux sortes de cellules visuelles : les bâtonnets, sensibles surtout à l'intensité des radiations lumineuses ; les cônes, sensibles surtout aux radiations colorées.* || Par extens. *Intuition sensible,* v. INTUITION. || **2.** Qui a une faculté de sentir très développée sous une certaine forme ; en particulier, qui a une grande sensibilité à la douleur et ressent vivement les contacts, les impressions physiques : *La cicatrice d'une blessure qui est demeurée sensible. En voilà pour tuer une oreille sensible* (Molière). *Il eut encore un sourire, pour lui-même, se rassit lourdement, mais avec précaution, car, au moindre mouvement, sa blessure, qui devenait de plus en plus sensible, le fai-*

sait souffrir (Simenon) ; et avec un complément : *Un homme fruste, aguerri, peu sensible aux intempéries. Être sensible aux plus fines différences de saveur des vins. Jamais oreille ne fut plus sensible à l'harmonine* (Voltaire). || Fig. *Endroit, côté, partie sensible d'une personne,* un domaine, un ensemble de choses qui lui tient à cœur et ne le laisse jamais indifférent. || **3.** Qui est vulnérable, prédisposé à certaines atteintes physiques : *Être sensible de la gorge, des bronches, de l'estomac. Sujet à mille besoins et sensible au dernier point à l'action des corps extérieurs, notre corps serait bientôt détruit si le soin de sa conservation ne nous occupait* (d'Alembert). || **4.** Qui est doué au point de vue affectif, qui est particulièrement apte à éprouver des émotions et des sentiments, surtout les sentiments généreux et altruistes (sympathie, compassion, amour, etc.) : *Sois homme sensible, mais sois homme sage ; si tu n'es que l'un des deux, tu n'es rien* (Rousseau). *Quand une femme est douce et sensible, fraîche, bonne et belle, je suis capable de me contenter de cela* (Musset). *Le grand scandale de Rousseau fut sa passion pour la solitude. Chez des âmes sensibles, qui par ailleurs se reconnaissaient en lui, il était honni à cause de cette singularité* (Mauriac). || *Class.* et *spécialem.* Qui est accessible au sentiment amoureux, ou attaché aux plaisirs des sens : *Hippolyte est sensible, et ne sent rien pour moi* (Racine). *Les hommes sont devenus sensibles, grossiers, charnels* (Malebranche). || *Par extens.* Qui dénote une aptitude naturelle aux réactions affectives : *Un caractère exalté et ferme, sensible et concentré* (Mérimée). || **5.** *Sensible à* ou (*class.*) *sur,* qui est accessible à telle sorte de sentiments ou d'impressions, qui réagit plus volontiers à tel genre d'agent (d'ordre affectif, intellectuel, moral, esthétique...) : *Être sensible aux compliments, aux attentions, aux reproches. Sensible à nos arguments, il a consenti à faire quelques concessions. Il n'a jamais été très sensible à la musique ni à la poésie. Mes parents sont si peu sensibles à ce que je fais pour eux, et le sont tant sur ce que je ne puis faire, que leur commerce ne me donne que du chagrin* (Maintenon). *La duchesse était sensible à la gloire* (Stendhal). *Les images qui passent sont si troubles qu'elle ne saurait les distinguer entre elles, elle n'est sensible qu'à leur rythme, d'une lenteur extrême* (Bernanos). || **6.** En parlant des choses inanimées (matière, objet...), qui réagit d'une façon déterminée sous l'effet de certains agents : *Une préparation sensible au froid. Émulsion sensible à la lumière. La couche sensible d'une pellicule photographique. Une voiture de sport dont la direction est très sensible.* || *Spécialem.* Se dit d'un instrument de mesure capable de déceler les plus légères variations de la grandeur à mesurer, d'un appareil radioélectrique pouvant capter les signaux les plus faibles, etc. : *Une balance, un thermomètre sensible. Un micro très sensible ;* et dans une application littéraire : *Madame Colette, hérissée d'instincts puissants, enregistrait la nature avec des appareils mille fois plus sensibles que l'intelligence* (Cocteau). || *Corde sensible,* V. CORDE. || *Plaque sensible,* V. PLAQUE. || *Ligne sensible,* ligne de pêche flottante, dont la plombée est divisée, et le flotteur, de forme allongée, presque complètement immergé.

II. QUI PEUT ÊTRE PERÇU PAR LA SENSIBILITÉ. **1.** Qui est perceptible par les sens, qui peut être objet d'expérience (s'oppose à *intelligible*) : *Le monde sensible. Les phénomènes sensibles. Les qualités sensibles. Dieu, par le corps, nous a unis à toutes les choses sensibles* (Malebranche). *Comme un son pur, ou un système mélodique de sons purs, au milieu des bruits, ainsi un cristal, une fleur, une coquille se détachent du désordre ordinaire de l'ensemble des choses sensibles* (Valéry). || *Par extens.* Qui est fourni par les sens, qui provient de la sensibilité : *Un travail préalable de la pensée sur les données sensibles* (Sully Prudhomme). *L'expérience sensible révèle l'opposition du donné et des exigences de la raison* (Alquié). || *Idées sensibles,* chez Condillac, idées qui procèdent immédiatement des sens : *Une idée abstraite veut être expliquée par une idée moins abstraite, et ainsi successivement, jusqu'à ce qu'on arrive à une idée particulière et sensible* (Condillac). || **2.** Qui peut être facilement perçu par les sens, qui est apparent, tangible : *Un refroidissement sensible. Une nuance de ton à peine sensible. Une sensible différence de poids. Une secousse séismique dont les effets ont été sensibles sur une vaste étendue. La courbure du globe terrestre est sensible à la surface des mers : le navigateur, en approchant des côtes, aperçoit d'abord leurs points les plus élevés* (Laplace). || **3.** *Class.* et *littér.* Qui peut être saisi aisément par l'esprit, connu par une intuition immédiate, qui apparaît de façon claire, évidente : *Pour me servir d'une comparaison qui vous sera plus sensible...* (Pascal). *Faits qu'il a rendus sensibles aux plus ignorants* (Bossuet). *En général, les effets d'une réaction intellectuelle ne deviennent sensibles qu'au bout d'une génération* (Renan). *Il s'agissait de rendre sensible une incompatibilité d'une autre espèce : celle de la charité divine et de l'ordre politique* (Caillois). || Class. *Sensible au cœur,* connu de façon immédiate par l'intelligence intuitive : *C'est le cœur qui sent Dieu, et non la raison ; voilà ce que c'est que la foi : Dieu sensible au cœur, non à la raison* (Pascal). || **4.** Qui a une grandeur, une intensité, une importance suffisante pour être perçu, remarqué, et, *par extens.,* qui est notable, appréciable : *Une baisse sensible de la température. Une hausse sensible de l'indice des prix. Amélioration sensible de la situation. Gertrude fit de sensibles progrès* (Gide). *Malgré cette sensible altération du texte, je fus cette fois froissé. On pillait le livre de Forestier...* (Giraudoux). || **5.** *Class.* Du point de vue affectif, se dit de ce qui est fortement ressenti, de ce qui fait une vive impression (surtout en parlant de choses pénibles) : *Parler de vous sera mon plus sensible plaisir* (Sévigné). *Ce qui fut le plus sensible au général carthaginois* [Hannibal] *fut de voir Capoue assiégée par les Romains* (Rollin).

● SYN. : **I, 2** *délicat, fin ;* **3** *fragile ;* **4** *émotif, humain, impressionnable ;* **5** *accessible, ouvert, réceptif, vulnérable.* || **II, 1** *concret, matériel, physique ;* **2** *palpable, perceptible, saisissable, visible ;* **3** *clair, compréhensible, intelligible, limpide, lumineux ;* **4** *évident, manifeste, tangible.* — CONTR. : **I, 1** *insensible ;* **2** *dur, endurci ;* **3** *invulnérable, solide ;* **4** *cruel, desséché, froid, impitoyable, indifférent, inhumain, rude, sec ;* **5** *étranger, fermé, inaccessible, insensible, rebelle, réfractaire, sourd.* || **II, 2** *inapparent, inappréciable, insaisissable, insensible, invisible ;* **3** *hermétique, incompréhensible, inintelligible, mystérieux, obscur, sibyllin ;* **4** *infime, insignifiant, minime, négligeable.*

◆ adj. et n. f. (1762, Acad. [comme adj. et n. f.]). *Note sensible,* ou *sensible* n. f., nom donné au septième degré de la gamme diatonique, à cause de la tendance qui le porte vers la tonique : *Le besoin qu'il a d'entendre la sensible aboutir au demi-ton supérieur de la tonique* (Gide).

◆ n. m. (1690, Furetière [*sensibles propres, communs,* 1677, Bossuet]). *Le sensible,* ce qui peut être perçu par les sens. || *Sensibles propres, sensibles communs,* chez Aristote et chez les scolastiques, qualités qui ne peuvent être perçues que par un seul sens (couleur, son, saveur), ou, au contraire, qui peuvent être appréhendées par plusieurs sens (mouvement, forme, grandeur).

sensiblement [sɑ̃sibləmɑ̃] adv. (de *sensible ;* v. 1180, P. Barbier, au sens de « d'une manière sensée » ; sens 1, 1314, Mondeville ; sens 2, 1638, Rotrou ; sens 3, v. 1380, *Aalma ;* sens 4, 1926, P. Benoit). **1.** *Class.* D'une manière qui frappe les sens ou tombe sous le sens, qui est facilement perceptible : *Le microscope fait connaître sensiblement plusieurs principes qui ont été inconnus aux Anciens...* (Furetière, 1690). *Des circonstances si marquées et si sensiblement opposées* (La Bruyère). || **2.** *Class.* D'une manière qui affecte la sensibilité, touche profondément : *Ah ! que ce grand courroux sensiblement m'afflige* (Corneille). *M. de Lamoignon ne fut pas si sensiblement touché des grâces qu'on fit à sa maison, que des secours qu'il obtint pour les hôpitaux* (Fléchier). || **3.** D'une manière appréciable, notable, importante : *La température a sen-*

siblement baissé. Oh ! somme toute, je vais sensiblement mieux (Gide). *Le printemps était venu, sensiblement en retard sur celui de la Touraine, mais déjà éclatant* (Gracq). ‖ **4.** D'une manière approximative, à peu près, presque : *Ils sont sensiblement du même âge. L'œil de l'enfant arrive sensiblement au niveau du bouton de porte...* (Robbe-Grillet).

• SYN. : **3** *considérablement, notablement, sérieusement ;* **4** *approximativement, environ.*

sensiblerie [sɑ̃sibləri] n. f. (de *sensible ;* 1782, Mercier). *Péjor.* Sensibilité fausse, mal appliquée ou outrée : *Selon lui, cela amollissait les âmes* [...], *créait toute une sensiblerie pieuse indigne des forts* (Zola). *J'ouvre au hasard un volume des « Lettres » de Mme de Sévigné. Quelle dureté ! Nulle trace de la sensiblerie qui s'étalera un siècle plus tard...* (Mauriac).

sensitif, ive [sɑ̃sitif, -iv] adj. (lat. médiév. *sensitivus,* sensitif, du lat. class. *sensus,* action de percevoir, de sentir, de comprendre, dér. de *sensum,* supin de *sentire,* percevoir, se rendre compte, penser [v. SENTIR] ; v. 1265, Br. Latini, aux sens 1-2 [aussi *âme sensitive* — écrit *ame...*] ; sens 3, 1314, Mondeville [aussi *nerf sensitif ; neurone sensitif,* 1933, Larousse]). **1.** *Vx.* Qui est doué de sensibilité, de la faculté de sentir, d'éprouver des sensations : *Juger et sentir ne sont pas la même chose : je ne suis pas simplement un être sensitif et passif, mais un être actif et intelligent* (Rousseau). ‖ **2.** *Vx.* Qui appartient ou se rapporte aux sensations, aux sens, à la sensibilité : *Nous connaissons notre âme par ses opérations, qui sont de deux sortes : les opérations sensitives et les opérations intellectuelles* (Bossuet). *Si la réflexion est jointe au sentiment, l'être possède à la fois la vie végétative, sensitive et réfléchie ; l'homme seul, sur la terre, réunit en soi ces trois sortes de vie* (Bonnet). ‖ *Âme sensitive,* dans la scolastique, principe de la sensation et de la sensibilité, chez l'homme, mais aussi chez les êtres dépourvus de raison. ‖ **3.** Se dit des parties du système nerveux qui ont pour fonction de transmettre aux centres nerveux l'influx nerveux relatif aux sensations de la sensibilité générale : *Les voies nerveuses sensitives ou centripètes. Les racines postérieures ou sensitives de la moelle épinière.* ‖ *Nerf sensitif,* nerf afférent ou centripète qui transmet les messages de la sensibilité générale et qui n'est pas relié à un récepteur sensoriel spécialisé : *Nerfs sensitifs et nerfs moteurs.* ‖ *Neurone sensitif,* neurone dont les dendrites forment les fibres nerveuses d'un nerf sensitif, et dont le corps (noyau) se trouve dans les ganglions des racines postérieures des nerfs rachidiens, ou dans les ganglions situés sur le trajet des nerfs crâniens sensitifs.

◆ n. et adj. (1587, F. de La Noue [rare av. 1896, Th. Ribot]). Personne douée d'une sensibilité très vive et qui a surtout des réactions d'ordre affectif : *Les sensitifs, les êtres sensitifs. Alexis était un sensitif, il imaginait toutes ces choses qui n'avaient pas de raison d'être* (Triolet).

◆ **sensitive** n. f. (1933, Larousse). Perceuse dont la commande d'avance de la broche se fait à la main.

sensitive [sɑ̃sitiv] n. f. (abrév. de *herbe sensitive,* même sens [1639, Descartes], de *herbe* et du fém. de l'adj. *sensitif ;* 1665, E. Rolland, *Flore* [IV, 252], au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré). **1.** Légumineuse, appelée plus couramment *mimosa,* dont les feuilles se replient quant on les touche : *Vos lèvres, déjà tout en fleur, | Ont l'harmonieuse pâleur | De la sensitive froissée* (Banville). ‖ **2.** *Fig.* Personne d'une sensibilité exacerbée, qu'un rien froisse ou effarouche : *Il suffisait d'un mot pour la faire changer de couleur ; c'était une sensitive* (Sartre).

sensitivo-moteur, trice [sɑ̃sitivomɔtœr, -tris] adj. (de *sensitivo-,* élément tiré de *sensitif,* et de *moteur ;* 1871, Littré). *Nerf sensitivo-moteur,* nerf qui contient à la fois des filets sensitifs et des filets moteurs.

sensitogramme [sɑ̃sitɔgram] n. m. (de *sensito-,* élément tiré de *sensi*[*ble*], et de *-gramme,* gr. *gramma,* inscription, dér. de *graphein,* écrire, inscrire ; 1964, Larousse). Cliché permettant de déterminer la sensibilité d'une émulsion photographique aux différentes couleurs du spectre. (On dit aussi CLICHÉ SENSITOMÉTRIQUE.)

sensitomètre [sɑ̃sitɔmɛtr] n. m. (de *sensito-* [v. l'art. précéd.] et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1904, Larousse). Instrument servant à impressionner les couches sensibles en vue d'obtenir un sensitogramme, ou cliché sensitométrique.

sensitométrie [sɑ̃sitɔmetri] n. f. (de *sensitomètre ;* 1933, Larousse). Étude des propriétés et des caractéristiques des surfaces sensibles utilisées en photographie.

sensitométrique [sɑ̃sitɔmetrik] adj. (de *sensitomètre* et/ou de *sensitométrie ;* 1904, Larousse [*coin sensitométrique,* 1961, Larousse, art. *coin ; cliché sensitométrique,* 1964, Larousse, art. *sensitométrie*]). Qui est relatif au sensitomètre ou à la sensitométrie. ‖ *Coin sensitométrique,* ou *coin gris neutre,* instrument utilisé en sensitométrie pour réduire l'intensité d'un faisceau lumineux suivant une progression connue. ‖ *Cliché sensitométrique,* v. SENSITOGRAMME.

sensorial, e, aux [sɑ̃sɔrjal, -o] adj. (de *sensori*[*um*] ; 1830, J.-L. Brachet [p. 192], au sens 1 ; sens 2, 1842, Mozin). **1.** *Vx.* Qui appartient au sensorium. ‖ **2.** *Vx.* Qui appartient aux organes des sens.

sensorialité [sɑ̃sɔrjalite] n. f. (dér. savant de *sensoriel ;* 1970, Robert). Ensemble des fonctions du système sensoriel, c'est-à-dire des appareils sensoriels spécialisés, ou organes des sens, tels qu'ils sont classiquement distingués.

sensoriel, elle [sɑ̃sɔrjɛl] adj. (de *sensori*[*um*] ; 1871, Littré, au sens 1 [pour la sensation en tant que fait psychique d'ordre représentatif, 1962, Foulquié ; *localisations sensorielles,* 1904, Larousse ; *nerf sensoriel,* 1964, Robert] ; sens 2, 1924, P. Valéry). **1.** Qui concerne les sens, les fonctions psychophysiologiques qui, par l'intermédiaire des récepteurs spécialisés de la sensibilité (dits classiquement « organes des sens »), permettent à l'homme de percevoir des sensations le renseignant sur le milieu extérieur : *Organes, récepteurs sensoriels. Appareils sensoriels. Système sensoriel. Impressions sensorielles. Données sensorielles. Psychophysiologie sensorielle. Il avait commencé par une exploration des réflexes et diverses épreuves sensorielles* (Romains). ‖ *Spécialem.* Se dit de la sensation en tant que fait psychique d'ordre représentatif. ‖ *Localisations sensorielles,* régions de l'écorce cérébrale auxquelles on rapporte une catégorie définie de sensations. ‖ *Nerf sensoriel,* nerf afférent, ou centripète, qui transmet à un centre nerveux les stimulations reçues par un récepteur sensoriel spécialisé. ‖ **2.** Qui concerne la sensation considérée exclusivement sous son aspect sensitif, c'est-à-dire comme fait brut de la sensibilité : *Toutefois le plaisir d'espèce commune, le fait purement sensoriel, avait reçu assez aisément un rôle fonctionnel honorable et limité : on lui avait assigné un emploi généralement utile dans le mécanisme de la conservation de l'individu, et de toute confiance dans celui de la propagation de la race...* (Valéry).

sensorimétrie [sɑ̃sɔrimetri] n. f. (de *sensori-,* élément tiré de *sensori*[*el*], et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1957, Piéron). Étude des sensations et de leurs variations en fonction des variations de l'excitation qui les produit, en particulier par la mesure des différents seuils.

sensorimétrique [sɑ̃sɔrimetrik] adj. (de *sensorimétrie ;* 1957, Piéron). Qui se rapporte à la mesure des valeurs numériques caractérisant les sensations et les stimulations sensorielles : *Méthodes sensorimétriques.*

sensori-moteur, trice [sɑ̃sɔrimɔtœr, -tris] adj. (de *sensori-,* élément tiré de *sensori*[*el*], et de *moteur ;* 1896, Bergson, p. 166 [*niveau sensori-moteur,* 1968, Larousse]). Qui se rapporte à la fois aux fonctions sensorielles et à la motricité : *Troubles sensori-moteurs.* ‖ *Niveau sensori-moteur,* période du développement mental de l'enfant antérieure à l'apparition de la fonction sémiotique (langage, gestes, dessin...), correspondant aux dix-huit premiers mois et caractérisée par son orientation essentiellement pratique.

sensori-tonique [sɑ̃sɔritɔnik] adj. (de *sensori-*, élément tiré de *sensori[el]*, et de *tonique* ; 1968, Larousse). *Théorie du champ sensori-tonique,* théorie qui présente la perception de l'espace comme l'intégration de toutes les stimulations reçues par le sujet à un moment donné.

sensorium [sɑ̃sɔrjɔm] n. m. (bas lat. *sensorium,* siège de la sensation, du lat. class. *sensus,* action de percevoir, de sentir, de comprendre, dér. de *sensum,* supin de *sentire,* percevoir, se rendre compte, penser [v. SENTIR] ; 1718, *Nouvelles de la république des lettres* [49], écrit *sensorium,* au sens de « partie du cerveau qu'on croit être le centre commun de toutes les sensations » ; sens moderne, 1762, Acad., écrit *sensorium* [*sensorium commune* — avec le lat. *commune,* neutre de l'adj. *communis,* commun, v. COMMUN —, 1801, Fourcroy, IX, 293 ; « ...le système nerveux central... », 1871, Littré]). Vx. *Sensorium commune,* ou simplem. *sensorium,* expression ou terme désignant, dans l'ancienne philosophie (Aristote, scolastiques), l'organe central où s'opère la synthèse des impressions émanant des différents sens et qui permet la perception d'un objet unique. (V. aussi SENS 1, § A, IV, n. 1.) || *Spécialem.* Désigne parfois soit le système nerveux central et les voies nerveuses le reliant aux organes des sens, soit simplement le cortex cérébral. (Vieilli.)

sensu-actoriel, elle [sɑ̃syaktɔrjɛl] adj. (dér. savant du lat. *sensus,* action de percevoir [v. SENS 1], et de *actor,* celui qui agit, dér. de *actum,* supin de *agere,* mener, conduire, faire ; 1953, Larousse). Se dit d'un type mental (dominant aux premiers stades de l'enfance) manifestant une préférence pour les activités manuelles ou de caractère concret.

sensualisme [sɑ̃sɥalism] n. m. (dér. savant du lat. ecclés. impér. *sensualis,* relatif aux sens, doué de sensation [v. SENSUEL] ; 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1842, Mozin ; sens 3, av. 1854, Nerval). **1.** Doctrine philosophique qui assigne une source unique à nos connaissances, la sensation (syn. SENSATIONNISME) : *Le sensualisme de Condillac. Les écrivains du dix-huitième siècle ont sans doute rendu d'immenses services aux sociétés ; mais leur philosophie, basée sur le sensualisme, n'est pas allée plus loin que l'épiderme humain* (Balzac). || **2.** *Littér.* Tendance d'une personne à préférer les satisfactions ou les plaisirs des sens : *Cette belle fille d'un sensualisme instinctif, dont l'existence se passait rue de la Paix, ne sortant de chez un fournisseur que pour entrer chez l'autre ou goûter dans quelque bar mondain...* (Daudet). || **3.** *Littér.* Caractère de ce qui manifeste une telle tendance : *Sa bouche gracieusement découpée, fraîche encore, empreinte de sensualisme* (Nerval).

● SYN. : **2** *sensualité.*

sensualiste [sɑ̃sɥalist] adj. et n. (de *sensualisme* ; 1812, Mozin). Qui professe, soutient le sensualisme, doctrine philosophique : *Il* [Stendhal] *incarne assez bien, sensualiste abstrait qu'il était, une protestation de l'an 1760 contre 1820 et ses capucinades* (Valéry).

◆ adj. (1842, Acad.). Qui appartient, se rapporte, est propre au sensualisme : *Philosophie sensualiste. La sensation n'est saisie que par la réflexion. Là se trouve le paralogisme de toute théorie sensualiste de la connaissance* (Lagneau).

sensualité [sɑ̃sɥalite] n. f. (lat. ecclés. impér. *sensualitas,* faculté de sentir, de percevoir des sensations, de *sensualis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *sensualiteit* [*sensualité,* v. 1265, Br. Latini], au sens de « activité des sens » ; sens 1-2, fin du XVe s.). **1.** Recherche de ce qui est propre à satisfaire les sens : *C'est bien moins de la sensualité que de la vanité qu'il faut préserver un jeune homme entrant dans le monde* (Rousseau). *Combien la sensualité invite plus à l'art que la sentimentalité, c'est ce que je me redis en me promenant dans Zurich* (Gide). || **2.** Ensemble des tendances sensuelles d'une personne : *Ce mets exotique chatouillait sa sensualité* (Gautier).

● SYN. : **1** *concupiscence, jouissance, plaisir, volupté ;* **2** *sens* (pl.). — CONTR. : **1** *ascétisme, austérité, puritanisme.*

◆ **sensualités** n. f. pl. (1671, Pomey [au sing., avec le même sens, 1636, Monet]). *Vx.* Les plaisirs des sens (surtout dans la langue religieuse) : *L'austérité de saint François de Paule ne condamne-t-elle pas nos sensualités et nos délicatesses ?* (Fléchier).

sensuel, elle [sɑ̃sɥɛl] adj. (lat. ecclés. impér. *sensualis,* relatif aux sens, doué de sensation, du lat. class. *sensus,* action de percevoir, de sentir, de comprendre, dér. de *sensum,* supin de *sentire,* percevoir, se rendre compte, penser [v. SENTIR] ; 1370, Oresme, au sens 2 ; sens 1, 1541, Calvin). **1.** Qui procède des sens, qui appartient ou se rapporte aux sens, en tant que fonctions organiques susceptibles de procurer du plaisir : *Appétits, désirs sensuels. Plaisirs sensuels. L'amour sensuel ne peut se passer de la possession et s'éteint par elle* (Rousseau). *Elle ne voulut jamais me donner que le dessus et jamais la paume* [de sa main], *limite où pour elle commençaient peut-être les voluptés sensuelles* (Balzac). || **2.** Qui est propre à procurer un plaisir des sens : *Un baiser sensuel et pensif* (Samain).

● SYN. : **1** *charnel, érotique ;* **2** *voluptueux.* — CONTR. : **1** *cérébral, intellectuel, platonique, sentimental, spirituel.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1636, Monet, comme adj. [comme n., 1694, Acad. ; par extens., 1847, Michelet] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qui recherche la satisfaction des sens, et en particulier qui est porté aux plaisirs de l'amour : *Homme sensuel. Femme sensuelle. Combien de sensuels, esclaves des passions les plus infâmes, en possession d'affecter la pureté des mœurs, et de la pousser jusqu'à la sévérité !* (Bourdaloue). *Il* [Baudelaire] *était né sensuel et précis ; il était d'une sensibilité dont l'exigence le conduisait aux recherches les plus délicates de la forme* (Valéry) ; et par extens. : *Ce prodigieux orateur, Danton, instinctif et calculé, avait pour base populaire un tempérament sensuel et fort* (Michelet). || **2.** Qui marque, dénote une nature portée aux plaisirs des sens : *Je vis aussi des bouches sensuelles, des épaules rondes, des yeux bleus et noirs débordant de candeur, de feu, de doux plaisir...* (Giraudoux).

● SYN. : **2** *lascif, voluptueux.* — CONTR. : **1** *ascétique, austère, froid, puritain.*

sensuellement [sɑ̃sɥɛlmɑ̃] adv. (de *sensuel ;* XVe s., Godefroy, écrit *sensuelement,* au sens de « par le moyen des sens » ; écrit *sensuellement,* au sens actuel, milieu du XVIe s.). D'une manière sensuelle.

sentant, e [sɑ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *sentir ;* v. 1360, Froissart). Qui peut éprouver des sensations, qui est doué de sensibilité : *Dans le monde où nous sommes, nous voyons tous les êtres sentants souffrir et vivre au milieu des dangers* (Voltaire).

sent-bon [sɑ̃bɔ̃] n. m. invar. (de *sent,* forme du v. *sentir,* et de *bon* 1 ; 1530, Palsgrave, 722). *Vx* et *fam.* Parfum (dans le langage enfantin) : *Le sent-bon des armoires rangées* (Richepin).

sente [sɑ̃t] n. f. (lat. *sēmĭta,* sentier, petit chemin de traverse ; v. 1155, Wace). *Dialect.* ou *littér.* Petit sentier : *Ses garçons ne rentraient que par des sentes de traverse, des prés marécageux et bleus* (Colette).

sentence [sɑ̃tɑ̃s] n. f. (lat. *sententia,* opinion, idée, avis, vote, suffrage, sentence judiciaire, pensée exprimée, maxime, de *sentire,* percevoir, se rendre compte, penser, juger [v. SENTIR] ; v. 1155, Wace, au sens I [*ne parler que par sentences,* 1680, Richelet] ; sens II, 1, v. 1190, *Sermons de saint Bernard ;* sens II, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [« décision d'une juridiction ecclésiastique... », XIIIe s., Littré] ; sens II, 3, v. 1283, Beaumanoir [*la sentence capitale,* 1778, Diderot — *la sentence,* même sens, 1553, *Bible Gérard*] ; sens II, 4, XIVe s.).

I. Courte phrase qui exprime une pensée morale de portée générale : *C'étaient de pures sentences de science ou de piété extraites des bons auteurs* (Hugo). || *Ne parler que par sentences,* débiter des vérités générales, d'une manière solennelle et pédante.

II. 1. *Vx.* Jugement de Dieu sur les hommes : *Nous viendrons tout à coup au dernier jour ; la sentence partira d'en haut : la fin est venue* (Bossuet). *Il s'agira de recevoir de lui une sentence de salut ou de damnation* (Bourdaloue). || **2.** En

droit, nom donné à la décision d'un arbitre et parfois à celle du juge d'instance : *Sentence arbitrale. Prononcer une sentence. Faire signifier une sentence.* || Décision d'une juridiction ecclésiastique qui clôt une procédure contentieuse ou criminelle : *Les sentences de la Rote.* || **3.** *Par extens.* Jugement d'un tribunal quelconque : *J'ai vu le marchand flamand qui, avec les autres créanciers, a obtenu depuis huit mois sentence contre vous* (Molière). *La majesté de la justice réside toute entière dans chaque sentence rendue par le juge au nom du peuple souverain* (France). *Sentence de mort.* || *La sentence capitale,* la condamnation à mort. || **4.** Jugement, avis de caractère un peu solennel, formulé par quelqu'un relativement à une question, ou décision que l'on veut considérer comme définitive (souvent fam.) : *Nous attendons, quelle est la sentence ? La sentence du corps électoral.*

• SYN. : **I** *adage, aphorisme, apophtegme, axiome, dicton, maxime, mot, parole, pensée.* || **II, 3** *arrêt, jugement, verdict.*

sentencié, e [sɑ̃tɑ̃sje] adj. et n. (part. passé de *sentencier ;* av. 1848, Chateaubriand). *Vx.* Qui a fait l'objet d'une sentence de condamnation : *Les sentenciés jouaient aussi en attendant la « charrette », la « tonte », la « chemise rouge » qu'on avait mise sécher, et l'on voyait à travers les fenêtres les éblouissantes illuminations du cercle de la Reine* (Chateaubriand).

sentencier [sɑ̃tɑ̃sje] v. tr. (de *sentence ;* début du XIV^e^ s., au sens de « ordonner [quelque chose] par jugement » ; sens moderne, 1530, Palsgrave). *Vx.* Condamner par une sentence.

◆ v. intr. (1318, Godefroy). *Vx* ou *littér.* Prononcer une sentence, des sentences : *Avant de sentencier, il faudrait envisager la monographie des administrés* (Frapié).

sentencieusement [sɑ̃tɑ̃sjøzmɑ̃] adv. (de *sentencieux ;* 1546, *R. Ét. Rab.,* III). D'une manière sentencieuse, avec une gravité affectée : *On y viendra, continuait-il sentencieusement* (Gide). *Discourir sentencieusement.*

• SYN. : *gravement, pompeusement, solennellement.*

sentencieux, euse [sɑ̃tɑ̃sjø, -øz] adj. (lat. *sententiosus,* riche d'idées, de pensées, de *sententia,* sentiment, idée [v. SENTENCE] ; XIII^e^ s., H. d'Andeli, au sens 1 [rare av. 1636, Monet] ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1663, Molière). **1.** Se dit d'une personne qui s'exprime volontiers par sentences, qui donne à ses propos un caractère grave, décisif, pompeux (généralement péjor.) : *Lent, posé, réfléchi, circonspect dans la conduite, froid dans ses manières, laconique et sentencieux dans les propos* (Rousseau). *Écrivain, moraliste sentencieux.* || **2.** Qui contient des sentences ; qui a la forme, le ton, le sens de la sentence (vieilli) : *Discours sentencieux. Le style de Térence est pur, sentencieux, mais un peu froid, comme César, qui excellait en tout, le lui a reproché* (Voltaire). *Dans la dispute, chacun donne à son opinion un tour sentencieux ; c'est que, de toutes les formes de discours, c'est la plus solide* (Joubert). || **3.** *Péjor.* ou *ironiq.* Qui est empreint de solennité, de gravité affectée : *Son ton énigmatique et sentencieux m'irritait* (Gide). *Et maintenant, ils prennent de grands airs sentencieux, parlent de l'honneur, du devoir, du respect filial, avec des trémolos dans la voix !* (Troyat).

• SYN. : **1** *doctoral, dogmatique ;* **3** *déclamatoire, emphatique, grandiloquent, grave, pompeux, pontifiant* (fam.), *solennel.*

senteur [sɑ̃tœr] n. f. (de *sentir ;* v. 1354, *Modus,* au sens de « vent d'une bête » ; v. 1380, Conty, au sens de « mauvaise odeur » ; sens actuel, 1530, Palsgrave, 271 [*eau de senteur,* 1690, Furetière ; *pâte de senteur,* av. 1696, La Bruyère]). *Littér.* Odeur, impression olfactive plutôt forte et pénétrante, agréable ou non : *Des lavandes exhalaient des senteurs chaudes, épicées* (Flaubert). *Tenez, en longeant ce mur, nous allons sentir les lilas. C'est une senteur délicieuse ; elle ne dure que quelques jours* (Duhamel). *À travers les terre-pleins couverts de tonneaux, parmi les senteurs de vin et de poisson, ils prirent la direction de la jetée. Peu avant d'y arriver, l'odeur de l'iode et des algues leur annonça la mer* (Camus). || Vx. *Eau, pâte de senteur,* préparations parfumées : *J'aime toujours les eaux de senteur, et je n'aime ni singe, ni perroquet* (Maintenon). *Il a la main douce, et il l'entretient avec une pâte de senteur* (La Bruyère). || *Pois de senteur,* v. POIS.

• SYN. : *arôme, effluves, exhalaisons, fragrance, fumet, relent, remugle.*

senti, e [sɑ̃ti] adj. (part. passé de *sentir ;* av. 1776, M^lle^ de Lespinasse, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse [pour un coup fortement appliqué, XX^e^ s.]). **1.** En art et en littérature, se dit de ce qui est bien compris et exprimé avec force et vérité : *Cela est senti, bien senti. Quelques phrases d'éloge bien senti* (Hugo). *Tu ne dis pas cela comme il faut ; ce n'est pas assez senti* (Dumas père). || **2.** Spécialem. *Bien senti,* qui est exprimé avec vigueur et sans nuance : *Une réprimande bien sentie. Des reproches bien sentis ; par extens.* et *fam.,* se dit d'un coup fortement appliqué : *Une gifle, une correction bien sentie.*

◆ **senti** n. m. (10 déc. 1770, Voltaire). *Le senti,* la vérité des sentiments exprimés par un auteur, par un artiste : *Celui qui n'est ni Jean* [Racine] *ni Pierre* [Corneille], *qui n'aime pas du tout le raisonné de Pierre, et qui n'approche point du senti de Jean* (Voltaire).

sentier [sɑ̃tje] n. m. (lat. pop. **semitarius,* sentier, emploi substantivé et spécialisé de l'adj. du lat. class. *semitarius,* de ruelle, qui se tient dans les ruelles, dér. de *semita,* sentier, ruelle ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *senter* [*sentier,* XII^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [« ligne de conduite... », XIII^e^ s., Rutebeuf ; *les sentiers battus,* 1835, Acad. — la loc., de sens contraire, *les sentiers peu battus* est attestée dès 1678, La Fontaine ; *être sur le sentier de la guerre,* XX^e^ s.]). **1.** Lieu de passage étroit, dans la campagne, les bois, la montagne, à l'usage des piétons ou des bêtes de somme : *Les sentiers de randonnée. Il distingua de longues colonnes d'hommes en haillons se traînant interminablement sur de mauvais sentiers de montagne, parmi les ronces et les pierres* (Caillois). || **2.** *Fig.* et *littér.* Voie que l'on suit pour atteindre quelque chose, pour parvenir à un but, souvent difficile et incertaine : *Les sentiers de la gloire, de la réussite. Si Marivaux, comme l'a très bien dit un écrivain célèbre, connaissait tous les sentiers du cœur, il en ignorait les grandes routes* (d'Alembert). *Les sentiers et les broussailles de la vie quotidienne* (Romains). || *Spécialem.* et *littér.* Ligne de conduite, sens que l'on donne à sa vie, à ses actes : *Cet homme marchait pur, loin des sentiers obliques* (Hugo). *Entre l'« Apocalypse » et le « Discours de la méthode », je ne désespère pas de trouver mon sentier* (Duhamel). || Fig. *Les sentiers battus,* la voie du conformisme, de la routine : *S'éloigner, sortir des sentiers battus.* || Fig. *Être sur le sentier de la guerre,* en parlant des Indiens d'Amérique, se préparer à entrer en guerre.

• SYN. : **1** *chemin, laie, layon, piste, sente ;* **2** *avenue, route ; voie.*

sentiment [sɑ̃timɑ̃] n. m. (de *sentir ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *sentement* [*sentiment,* 1314, Mondeville], aux sens I, 1 et II, 1 [*perdre le sentiment,* 1667, Racine] ; sens I, 2, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens II, 2, fin du XV^e^ s., Commynes, écrit *sentement* [*sentiment,* 1580, Montaigne] ; sens II, 3, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné [« ...connaissance immédiate que l'on a d'un objet de pensée », 1674, Malebranche] ; sens II, 4, début du XIII^e^ s., écrit *sentement* [*sentiment,* 1559, Amyot ; *sentiment linguistique,* 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens II, 5, fin du XIV^e^ s., E. Deschamps, écrit *sentement* [*sentiment,* 1580, Montaigne ; *au sentiment de,* 1659, Molière] ; sens III, 1-2, fin du XIII^e^ s., écrit *sentement* [*sentiment,* XV^e^ s. ; pour des états affectifs inspirés par les personnes, v. 1695, Fénelon ; *revenir à de meilleurs sentiments,* XX^e^ s.] ; sens III, 3, XIII^e^ s., Jubinal [II, 190], écrit *sentement* [*sentiment,* 1640, Corneille] ; sens III, 4, 1642, Corneille [« ...rancune », 1640, Corneille] ; sens III, 5, 1735, Marivaux [*faire du sentiment,* 1845, Bescherelle, art. *sentimentaliser ; ne pas faire de sentiment,* XX^e^ s. ; *le faire au sentiment,* 1955, Robert, art. *faire ; morales du sentiment,* 1876, Larousse ; *les sentiments,*

av. 1678, La Rochefoucauld ; *les grands sentiments,* v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens III, 6, av. 1696, La Bruyère ; sens III, 7, av. 1714, Fénelon ; sens III, 8, 1942, A. Camus).

I. SENS ANCIEN : « SENSATION ». **1.** *Class.* Faculté et action de sentir, de percevoir par les sens ; sensation, état psychique résultant de la stimulation d'un organe des sens : *Tous les sentiments, comme la douleur, le chatouillement, la lumière, les couleurs, les sons, les odeurs, le goût, la chaleur, la dureté, et toutes les autres qualités qui ne tombent que sous le sens de l'attouchement* (Descartes). *Elle me mande* [...] *que* [...] *le sentiment est revenu à ses cuisses et à ses jambes, et qu'il vient à Paris en brancard* (Sévigné). *Les opérations sensitives, c'est-à-dire celles des sens, sont appelées sentiments, ou plutôt sensations* (Bossuet). *Ces philosophes jugent des qualités sensibles par les sentiments qu'ils en reçoivent* (Malebranche). || **2.** *Auj.* et *spécialem.* Odorat des chiens de chasse, qui leur permet de sentir la piste du gibier ; odeur laissée par le gibier : *Au printemps, lorsque les feuilles naissantes commencent à parer les forêts, que la terre se couvre d'herbes nouvelles et s'émaille de fleurs, leur parfum rend moins sûr le sentiment des chiens* (Buffon). *Les chiens, que le sol ne favorisait pas, perdraient le sentiment, avec le fumet de tout cela* (La Varende).

II. SENS D'ORDRE REPRÉSENTATIF. **1.** *Class.* Conscience de soi, connaissance immédiate que l'on a de sa propre existence et de ses états psychiques : *En baignant son visage, | Mes pleurs du sentiment lui rendirent l'usage* (Racine). *Ils coururent à leur secours : mais les trouvant sans sentiment, aussi bien que Théodora, qui était toujours évanouie...* (Lesage). || Class. *Perdre le sentiment,* perdre connaissance, s'évanouir. || **2.** Conscience plus ou moins claire que l'on a de la réalité de quelque chose : *Le sentiment de nos forces les augmente* (Vauvenargues). *J'ai le sentiment que je deviens tout doucement un ami très désagréable et difficile à porter* (Duhamel). *Est-ce le sentiment qu'elles* [les paysannes] *ont de leurs limites et de leurs devoirs qui les ennoblit ?* (Jouhandeau). || **3.** Faculté de connaître par intuition, de percevoir de façon immédiate la réalité ou la vérité d'une chose, indépendante de la réflexion et du raisonnement (s'oppose en particulier à la connaissance raisonnée, qui procède par degrés) : *Ceux qui sont accoutumés à juger par le sentiment ne comprennent rien aux choses de raisonnement, car ils veulent d'abord pénétrer d'une vue et ne sont point accoutumés à chercher les principes* (Pascal). *Ils examinaient « le Cid » par l'exacte raison, et ils ne voyaient pas qu'au spectacle on juge par sentiment* (Voltaire). *La nature n'a pas placé notre guide dans notre intérêt bien entendu, mais dans notre sentiment intime* (Constant). *Le sentiment est la source des plus profondes certitudes* (Alain). || Intuition, connaissance immédiate que l'on a d'un objet de pensée : *J'ai donc un sentiment clair de ma liberté* (Bossuet). *C'est ce qu'un esprit comme Renan a entrevu à de certaines heures, avec le sentiment de l'erreur commise* (Bainville). || **4.** Faculté ou possibilité de comprendre un certain ordre de choses, d'apprécier un certain ordre de valeurs, qui tient à des dispositions subjectives (sensibles, intellectuelles, affectives) : *Le sentiment des convenances. Cependant, une chose me charme chez le peuple allemand, le sentiment religieux* (Chateaubriand). *Je ne vous dirai pas jusqu'où le peintre Jacques Fabrice pousse le sentiment de l'honneur* (France). *Le sentiment de la Patrie est peut-être de la nature d'une douleur, d'une sensation rare et singulière, dont nous avons vu, en 1914, les plus froids, les plus philosophes, les plus libres d'esprit être saisis et bouleversés* (Valéry). *Elle a un grand sentiment de la nature, elle a très joliment parlé de la neige, des sapins* (Maurois). || *Sentiment linguistique,* intuition qui permet à une personne de porter des jugements de grammaticalité sur sa propre langue. || *Sentiment moral,* V. MORAL, E, AUX. || **5.** *Class.* et *littér.* Manière de voir, de penser, d'apprécier propre à une personne ; opinion qu'elle a ou jugement qu'elle porte relativement à quelque chose : *Tous ceux qui ont des sentiments fort contraires aux nôtres ne sont pas pour cela barbares ni sauvages, mais plusieurs usent autant ou plus que nous de raison* (Descartes). *Elle* [M^me^ de Grignan] *a le même sentiment que nous des jolis vers que nous lui avons montrés* (Sévigné). *Ainsi, selon votre sentiment,docteur, les envies sont des taches comme les autres* (France). *Les gens de Liancourt laissèrent bavarder les hommes de loi* [...]. *Ils avaient leur sentiment sur l'affaire...* (Duhamel). || Class. *Au sentiment de,* selon l'avis de : *J'ai un certain valet, nommé Mascarille, qui passe, au sentiment de beaucoup de gens, pour une manière de bel esprit* (Molière).

III. SENS D'ORDRE AFFECTIF. **1.** Au sens large, tout état psychique qui relève de l'affectivité (plaisir et douleur, émotion, inclination, passion, etc.), par opposition aux faits psychiques qui relèvent de la connaissance : *Psychologie des sentiments* (ouvrage de Ribot). *Ma raison, il est vrai, dompte mes sentiments* (Corneille). *Enfin il est certain que j'ai eu peur ou quelque sentiment de ce genre. Si je savais seulement de quoi j'ai eu peur, j'aurais déjà fait un grand pas* (Sartre). || **2.** Dans un sens plus limité, état affectif de caractère durable, moins intense que l'émotion ou la passion, qui n'est pas lié à une modification organique immédiate, mais a pour cause un fait psychique (d'ordre intellectuel, moral, affectif) : *Un sentiment de tristesse, de fierté, d'admiration, de honte. Éprouver un sentiment trouble, bizarre, des sentiments mêlés. Manifester, dissimuler ses sentiments. Un sentiment plus doux s'insinua peu à peu dans mon âme, l'attendrissement surmonta le désespoir, je me mis à verser des torrents de larmes* (Rousseau). *Chaque teinte, chaque objet concourait à un sentiment de sécurité, de douceur : les murs aux tons de miel, la lumière atténuée* (Kessel). || *Spécialem.* Se dit des états affectifs inspirés par les personnes : *Sentiment de pitié, de sympathie. Sentiment de haine, d'aversion, d'envie, de jalousie. Être animé par de bons sentiments. Les sentiments tendres. Lui qui avait fini par ne plus se croire capable d'un sentiment malveillant* (Hugo). *Mes sentiments* [...] *n'avaient pas changé à leur égard* (Céline). || *Revenir à de meilleurs sentiments,* revenir à des dispositions bienveillantes à l'égard de quelqu'un. || **3.** Inclination plus ou moins vive (amour, tendresse, affection, amitié, etc.) d'une personne pour une autre (au sing. ou au plur.) : *Nous nous fîmes une déclaration réciproque de nos sentiments* (Lesage). *Le sentiment si longtemps inavoué de mon cœur* (Gide). *Je lui ai dit : « Ma sœur a du sentiment pour vous ; il faut vous déclarer. » Il a paru tout drôle : « Vous croyez, vous croyez ? »* (Arland). || **4.** *Class.* Bonne disposition, dévouement à l'égard de quelqu'un : *César est en Égypte, et venge hautement | Celui pour qui ton zèle a tant de sentiment* (Corneille). || *Class.* Mauvaise disposition, ressentiment, rancune : *Vis pour servir l'État ; vis, mais aime Valère : | Qu'il ne reste entre vous ni haine ni colère ;* [...] *| Sans aucun sentiment résous-toi de le voir* (Corneille). || **5.** Absol. et littér. *Le sentiment,* la partie affective de l'homme, la sensibilité, et plus particulièrement l'ensemble de ses tendances altruistes et généreuses, par opposition aux tendances personnelles et égoïstes : *Il ne nous reste plus pour achever l'homme que de faire un être aimant et sensible, c'est-à-dire de perfectionner la raison par le sentiment* (Rousseau). *Mauvais, quand le cœur l'emporte sur l'âme, quand le sentiment l'emporte sur l'esprit* (Saint-Exupéry). || Fam. *Faire du sentiment,* introduire des considérations sentimentales dans des questions où elles ne sont pas de mise. || Fam. *Ne pas faire de sentiment,* ne pas céder aux raisons sentimentales, ne pas se laisser attendrir. || Pop. *Le faire au sentiment,* chercher à obtenir quelque chose de quelqu'un en faisant appel à son cœur, en cherchant à l'apitoyer. || *Morales du sentiment,* doctrines morales fondées sur les tendances altruistes et spontanées de la personne (celles de Rousseau, A. Smith, Jacobi, A. Comte), en réaction contre les systèmes de morale rationnels

ou utilitaires. || Absol. *Les sentiments,* l'ensemble des inclinations altruistes et sympathiques : *Prendre quelqu'un par les sentiments* (fam.). || *Les grands sentiments,* les sentiments nobles et généreux, qui élèvent l'homme (parfois ironiq.). : *Il me fallait des romans à grands sentiments* (Rousseau). *Personne, chez nous, n'avait plus de grands sentiments. Mais tout le monde éprouvait des sentiments monotones* (Camus). || **6.** *Class.* Disposition particulière à réagir de façon affective à quelque chose : *Il est également difficile d'étouffer dans les commencements le sentiment des injures et de le conserver après un certain nombre d'années* (La Bruyère). *La satisfaction de se voir à l'abri du sentiment journalier des pointes de ce mérite* [d'autrui] (Saint-Simon). || **7.** Qualité d'un artiste ou d'une œuvre qui exprime avec vérité et dans leurs moindres nuances les mouvements de la sensibilité et de l'affectivité : *Un pianiste qui joue avec sentiment. Une poésie, une peinture pleine de sentiment. Tout à l'heure encore, dans sa prison, il* [Léopold] *m'a récité un long passage d'Andromaque et avec un sentiment, une compréhension qui m'ont bouleversé* (Aymé). || **8.** *Au plur.* Entre dans des formules de politesse usitées à la fin des lettres : *Je vous prie de croire à mes meilleurs sentiments, à mes sentiments distingués, respectueux,* etc.

• Syn. : **I, 2** *flair.* || **II, 2** *impression, intuition, pressentiment ;* **3** *connaissance intuitive ;* **4** *esprit, instinct, notion, sens ;* **5** *avis, idée, point de vue, position, vue.* || **III, 1** *émotion, impression ;* **2** *sensation ; disposition, élan ;* **3** *attachement, passion, tendresse ;* **5** *affectivité ;* **7** *sensibilité.*

sentimental, e, aux [sɑ̃timɑ̃tal, -o] adj. (angl. *sentimental,* plein de sentiment, affectant de la sensibilité, sensible, de *sentiment,* sentiment, sensibilité, empr. du franç. *sentiment ;* 1769, Frénais, au sens 1 ; sens 2, 1797, Gattel ; sens 3, 1781, Linguet, *Annales,* X, 387). **1.** Qui a trait, se rapporte au sentiment, aux inclinations affectives (amour, tendresse, affection, amitié...) et aux liens qui en résultent entre personnes : *Relations sentimentales. Une aventure sentimentale. La vie sentimentale. L'Éducation sentimentale* (roman de Flaubert). *Une intrigue sentimentale* (Gide). || **2.** Qui procède du sentiment, qui repose plus sur le sentiment et la sensibilité que sur une adhésion intelligente ou calculée : *Un attachement sentimental aux choses, aux objets, à une ville. Se décider pour des motifs sentimentaux. Une religion, une morale sentimentale.* || **3.** Qui fait une trop grande place au sentiment, qui exprime ou évoque une sentimentalité facile ou artificielle (plus ou moins péjor.) : *Des romances sentimentales. Un feuilleton sentimental. À Paris, on nous demandait que cela fût semé d'anecdotes et d'histoires sentimentales* (Nerval). *Déshonorantes ces lettres datées de Mazas, et niaises, gauches, sentimentales comme celles du troupier à sa payse* (Daudet).

• Syn. : **1** *amoureux, galant ;* **2** *affectif ;* **3** *romanesque, romantique, tendre.* — Contr. : **2** *intellectuel, réaliste.*

◆ adj. et n. (1798 [pluviôse an VI], *Journ. de Paris,* 9). Se dit d'une personne chez qui l'affectivité est prédominante, qui se laisse guider par ses sentiments et surtout par ses tendances altruistes et sympathiques (parfois péjor.) : *Elle rejetait comme inutile tout ce qui ne contribuait pas à la consommation immédiate de son cœur — étant, de tempérament, plus sentimentale qu'artiste* (Flaubert). *Alors, je devins rêveuse, sentimentale et un peu sotte, c'est-à-dire tout à fait pareille à un petit moi-même d'autrefois* (Colette).

• Syn. : *romanesque, romantique.*

◆ **sentimental** n. m. (1945, Le Senne). Type de caractère dont les composantes fondamentales sont l'émotivité, l'absence d'activité et le retentissement profond et durable des événements dans le psychisme.

sentimentalement [sɑ̃timɑ̃talmɑ̃] adv. (de *sentimental ;* 1827, Matoré, 246). D'une manière sentimentale : *Je fis tresser les deux mèches ensemble et je les portai sentimentalement sur mon cœur pendant mes six mois d'absence* (Gautier).

sentimentalisme [sɑ̃timɑ̃talism] n. m. (de *sentimental ;* 1801, Mercier). Place excessive faite au sentiment et à l'affectivité, surtout en littérature et dans les arts ; sentimentalité fausse et outrée : *Une romance d'un sentimentalisme bête* (Daudet). *Ce sentimentalisme imbécile, combiné avec une férocité pratique, représentait la pensée dominante du siècle* (Huysmans). [V. aussi Rem. à sentimentalité.]

sentimentaliste [sɑ̃timɑ̃talist] adj. (de *sentimentalisme ;* 1842, Acad.). Qui a les caractères du sentimentalisme.

sentimentalité [sɑ̃timɑ̃talite] n. f. (dér. savant de *sentimental ;* 1804, Bonnaffé, au sens 1 [pour un écrivain, un artiste, 1876, Larousse] ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Caractère, inclination, attitude d'une personne sentimentale ou, *péjor.,* d'une personne sentimentale à l'excès : *Ce que je n'aime pas en vous : une sentimentalité agaçante* (Maurois). *Ce fut Suzanne qui lui parla de la bague. « On l'a vendue très cher, dit Suzanne, beaucoup plus cher que ce que vous croyez. » M. Jo ne releva pas. Il avait fait son deuil de toute sentimentalité attachée à la bague* (Duras). || *Spécialem.* Caractère d'un écrivain, d'un artiste qui, dans ses œuvres, fait une large place au sentiment : *La sentimentalité de Rousseau, de Senancour.* || **2.** Caractère de ce qui est sentimental, consacré aux sentiments : *Des rengaines d'une sentimentalité insupportable.*

• Syn. : **1** *sensiblerie ;* **2** *sentimentalisme.*

• Rem. Dans un sens péjoratif, G. Duhamel (1941) a employé la forme plaisante sentimenterie (de *sentiment*) : *Moi j'aime l'amour, mais j'ai horreur de la sentimenterie.*

sentine [sɑ̃tin] n. f. (lat. *sentina,* sentine, et, au fig., « bas-fond, lie, rebut » ; v. 1185, *Aliscans,* au sens 3 ; sens 1, début du xiiie s., *Florence de Rome ;* sens 2, 1834, Balzac ; sens 4, v. 1190, *Sermons de saint Bernard ;* sens 5, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* Partie basse d'un navire, au fond de la cale, où s'amassaient les eaux, les ordures, et qu'on vidait à l'aide d'une pompe : *Leur place* [celle des voiles] *n'est point dans les ténèbres des sentines* (Maeterlinck). || **2.** *Littér.* Lieu malpropre, fangeux : *La cuisinière chasse les ordures de la maison en nettoyant cette sentine à grand renfort d'eau* (Balzac). *Les deux hommes montaient, saisis d'amertume à l'idée de visiter un moribond dans cette sentine* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *littér.* Milieu impur, où règne le vice, la corruption : *La titanique sentine de Paris* (Hugo). || **4.** *Fig.* et *littér.* État d'abaissement, de déchéance : *Il allait, ballotté de l'ivresse au désespoir* [...], *tantôt en extase sur les sommets de l'art et tantôt précipité dans les sentines d'une industrie basse et grotesque* (Duhamel). || **5.** Grande caisse de bois percée de trous, qui sert de vivier.

• Syn. : **2.** *bourbier ;* **3** *bas-fond.*

sentinelle [sɑ̃tinɛl] n. f. (ital. *sentinella,* sentinelle, de *sentire,* entendre, lat. *sentire,* percevoir [v. sentir] ; xve s., Basselin, au sens 1 [*faire la sentinelle* — « observer, guetter » , 1636, Corneille ; « service de guet... » , milieu du xvie s. ; *en sentinelle,* 1690, Furetière — « en observation... » , 1580, Montaigne ; *faire sentinelle,* 1668, La Fontaine — au fig., 1871, Littré ; *relever quelqu'un de sentinelle,* au fig., 1640, Oudin] ; sens 2, 1546, Rabelais [« soldat... placé en faction... », 1690, Furetière ; *sentinelle perdue,* v. 1580, La Curne] ; sens 3, milieu du xviiie s., Buffon ; sens 4, 1659, Bossuet ; sens 5, 1640, Oudin). **1.** Service de guet, de surveillance assuré par un militaire (dans quelques expressions). || *En sentinelle,* en faction (en parlant d'un soldat) : *J'ai rempli mon devoir dans le poste où il m'avait placé en sentinelle* (Stendhal) ; *par extens.,* en observation (en parlant d'une personne quelconque) : *Être en sentinelle. Mettre quelqu'un en sentinelle. Isabelle | Durant notre entretien demeure en sentinelle* (Corneille). || Vx. *Faire la sentinelle,* monter la garde ; *par extens.,* observer, guetter : *Au plus haut du logis j'ai fait la sentinelle* (Corneille). || *Faire sentinelle,* se tenir en un lieu pour épier, surveiller : *Êtes-vous un homme volable, quand vous renfermez toutes choses et faites sentinelle jour et nuit ?* (Molière). *Il laissait en dehors de la maison, pour faire sentinelle, un énorme chien qui le suivait*

partout (Mérimée) ; au *fig.*, attendre longuement. || Class. et fig. *Relever quelqu'un de sentinelle,* le reprendre, le réprimander vertement : *Langlade vous mande qu'une autre fois* [...] *il la releva bien de sentinelle sur des sottises qu'elle lui disait* (Sévigné). || **2.** *Autref.* Soldat placé dans un poste avancé pour faire le guet, déceler la présence de l'ennemi et assurer la sécurité d'un camp (on dit auj. GUETTEUR) : *Les sentinelles, de proche en proche, s'alertaient l'une l'autre par un grand cri réglementaire* (Saint-Exupéry). || *Auj.* Soldat en armes placé en faction devant un établissement militaire, un lieu public, pour surveiller les entrées, rendre les honneurs, etc. : *Relever une sentinelle. Sentinelle qui présente les armes.* || Vx. *Sentinelle perdue,* guetteur placé dans une position exposée, dangereuse. || **3.** Personne, animal qui surveille pour éviter toute surprise : *Les oiseaux qui vivent en troupes ont une sentinelle qui veille à la sûreté commune* (Buffon). || **4.** *Fig.* et *littér.* Personne ou chose qui a pour tâche ou pour mission de veiller à la conservation, à la sauvegarde de certaines valeurs : *Le prince est une sentinelle établie pour garder son État ; il doit veiller plus que tous les autres* (Bossuet). *Un poète a placé la critique à la porte du temple du Goût, comme sentinelle des beaux-arts* (Rivarol). || **5.** *Pop.* Excrément au bord d'un chemin.
• REM. On trouve quelques exemples de ce mot employé au masculin (av. 1778, Voltaire) : *Parmi tous nos dangers, sentinelle assidu...* (Voltaire).

sentir [sɑ̃tir] v. tr. et intr. • ÉTYM. Lat. *sentire,* percevoir par les sens, éprouver, percevoir par l'intelligence, penser, juger ; 1080, *Chanson de Roland* (v. § A, II, 2). — A : sens I, 1, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume* (absol., v. 1175, Chr. de Troyes ; *ne plus sentir ses jambes,* 1964, Robert ; *sentir la main qui vous démange, sentir la moutarde qui vous monte au nez,* XXe s. ; *sentir son cheval, sentir le fond, sentir la barre,* 1871, Littré ; *se faire sentir,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné) ; sens I, 2, v. 1119, Ph. de Thaon (« humer... », 1530, Palsgrave, 722 ; *sentir quelqu'un de loin,* 1670, Th. Corneille [*sentir... venir de loin,* 1694, Acad.] ; *sentir quelque chose de loin,* 1690, Furetière ; *ne pas pouvoir sentir...,* 1788, Féraud ; *ne pas pouvoir se sentir,* 1823, Boiste) ; sens I, 3, v. 1155, Wace (*faire sentir,* 1221, *Lai de l'Ombre*) ; sens II, 1, milieu du XVIe s., Ronsard (*ne pas sentir sa force,* 1957, Robert, art. *force* ; *faire sentir quelque chose...,* « faire comprendre... » , v. 1460, G. Chastellain ; *faire sentir quelque chose,* « souligner... » , milieu du XVIIIe s., Buffon [« ...faire ressortir une particularité du discours... » , 1669, Boileau] ; *se faire sentir,* 1690, Furetière) ; sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence (absol., av. 1696, La Bruyère) ; sens II, 4, 1694, Mme de Sévigné ; sens III, 1, v. 1130, *Eneas* (absol., av. 1662, Pascal ; *ne rien sentir pour quelqu'un,* 1672, Th. Corneille) ; sens III, 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy (*sentir de,* 1689, Mme de Sévigné). — B : sens 1, XIIIe s., Tobler-Lommatzsch (avec un adverbe, 1530, Palsgrave, 722 ; intransitiv., 1640, Oudin ; *cela ne sent pas la rose,* XXe s. ; *...cela ne sent pas bon,* au fig., 1835, Acad. ; *sentir le gibet...,* 1667, Molière ; *sentir l'huile,* 1534, Rabelais ; *sentir le sapin,* 1694, Acad. ; *la caque sent toujours le hareng,* 1611, Cotgrave) ; sens 2, 1636, Monet (*sentir le terroir,* 1694, Acad.) ; sens 3, début du XVIe s. (avec un possessif, v. 1534, B. Des Périers). [Conj. **15.**]

A. Percevoir une impression (avec un sujet désignant un être sensible).

• **I.** PAR LA VOIE DE LA SENSIBILITÉ ORGANIQUE. **1.** Éprouver une sensation d'une certaine sorte, percevoir, par l'intermédiaire d'un récepteur sensoriel ou d'un organe de la sensibilité, une impression qui constitue une information sur le milieu extérieur ou sur l'état de l'organisme (dans l'usage général, ne s'emploie ni pour la vue ni pour l'ouïe) : *Sentir la chaleur du soleil. Sentir battre son cœur. Sentir une lourdeur dans les jambes, une pesanteur sur l'estomac. Sentir le goût d'un condiment dans un plat. Sentez-vous le citron dont on a mis le jus ?* (Boileau). *Je commençais à sentir ma fatigue* (Maupassant). *Avant même que de les entendre, elle sent vibrer chaque syllabe au fond de sa gorge ainsi que dans une cloche d'airain* (Bernanos). || *Absol.* Éprouver des sensations, être doué de la sensibilité physique : *Concluons que, si les bêtes sentent, elles sentent comme nous ; pour combattre cette proposition, il faudrait pouvoir dire ce que c'est que sentir autrement que nous ne sentons* (Condillac). *L'admirable, sur cette terre, c'est qu'on est forcé de sentir plus que de penser* (Gide). || *Ne plus sentir ses jambes,* être fourbu, recru de fatigue. || Fig. et fam. *Sentir la main qui vous démange,* avoir envie de frapper quelqu'un. || Fig. et fam. *Sentir la moutarde qui vous monte au nez,* être irrité, perdre patience. || *Sentir son cheval,* percevoir les mouvements et les réactions de sa monture et savoir les utiliser. || Par anal. *Sentir le fond,* en parlant d'un bateau, être mouillé en un lieu où le fond est à peine supérieur au tirant d'eau. || *Sentir la barre,* obéir vivement aux impulsions du gouvernail. || *Se faire sentir,* produire un effet sur la sensibilité : *Le froid, l'hiver commence à se faire sentir.* || **2.** *Spécialem.* Percevoir par l'odorat : *Balthasar et ses compagnons sentirent une odeur de roses, et bientôt ils virent les jardins qui entourent la ville de Saba* (France). || *Par extens.* Humer quelque chose, chercher à en percevoir l'odeur : *Sentir un bouquet, un flacon de parfum. Tenez, sentez ce calvados.* || *Cheval qui sent l'écurie,* v. ÉCURIE. || Fig. *Sentir quelqu'un de loin ou venir de loin,* découvrir, pénétrer ses intentions. || Fig. *Sentir quelque chose de loin,* le prévoir. || Fig. et fam. *Ne pas pouvoir sentir quelqu'un ou quelque chose,* éprouver une vive antipathie à l'égard de quelqu'un, une grande aversion à l'endroit de quelque chose : *Moi d'abord la campagne* [...], *j'ai jamais pu la sentir, je l'ai toujours trouvée triste, avec ses bourbiers qui n'en finissent pas, ses maisons où les gens n'y sont jamais et ses chemins qui ne vont nulle part* (Céline). || Pronominalem. *Ne pas pouvoir se sentir,* en parlant de deux personnes, se détester réciproquement. || **3.** *Vx* et *littér.* Subir quelque chose, en supporter les effets, en faire la pénible expérience : *Plus d'un monstre farouche | Avait de votre bras senti la pesanteur* (Racine). *Qui n'ose me venger sentira ma justice* (Voltaire). || Auj. *Faire sentir,* faire éprouver une chose rigoureuse : *Faire sentir son autorité, le poids de son autorité.*

• **II.** PAR LA VOIE DES FACULTÉS INTELLECTUELLES. **1.** Avoir le sentiment, l'impression de quelque chose (d'ordre abstrait). en prendre conscience d'une façon plus ou moins claire ou explicite : *Rien n'est si insupportable à l'homme que d'être dans un plein repos, sans passion* [...] ; *il sent alors son néant, son abandon, son insuffisance, sa dépendance, son impuissance, son vide* (Pascal). *Je sentais renaître mon courage au fond de mon cœur à mesure que ce sage ami me parlait* (Fénelon). *Est-ce que vous ne sentez pas que je suis en train de m'attacher à vous ?* (Colette). *Il* [Caïphe] *avait senti le matin la résistance du Procurateur. Mais il pensait le connaître assez pour savoir qu'elle ne durerait pas* (Caillois). || *Ne pas sentir sa force,* être d'une grande force physique et en faire usage d'une façon un peu inconsidérée. || *Faire sentir quelque chose à quelqu'un,* le lui faire comprendre ou remarquer d'une façon plus ou moins voilée : *Je ne suis qu'une suivante, et vous me le faites bien sentir* (Marivaux). || *Faire sentir quelque chose,* souligner un point dans un exposé, dans une explication, afin qu'on le comprenne bien : *Faire sentir la vérité de quelque chose. Comme je l'ai déjà fait sentir, la nature n'a ni classes ni genres, elle ne comprend que des individus* (Buffon) ; marquer, faire ressortir une particularité du discours, soit dans la composition, soit dans la prononciation : *Enfin Malherbe vint et le premier en France | Fit sentir dans ses vers une juste cadence* (Boileau). *On constate, par exemple, que toutes les lettres doublées dans l'écriture et que le français ne devrait pas faire sentir sont terriblement fortifiées dans la parole. Tout se prononce* (Valéry). || *Se faire sentir,* se manifester de façon

sensible, apparente : *Les conséquences de la sécheresse ne se feront sentir que dans quelques mois.* || **2.** *Spécialem.* Percevoir, saisir quelque chose par l'intuition, en avoir une connaissance ou une compréhension immédiate et qu'on ne peut justifier rationnellement : *On sent de la gaieté sous chacun de ses mots* (Hugo). *M. Joseph dut sentir tout le sérieux de notre attaque : il y répondit avec une habileté contre laquelle nous n'avions pas d'arme* (Giono). *Je suis sorti de l'hôtel par-derrière... J'ai senti que Mortimer me suivait, et deux heures durant j'ai travaillé à le dépister...* (Simenon). || **3.** *Spécialem.* et *class.* Connaître, saisir par le sens, c'est-à-dire apprécier, distinguer, comprendre en faisant usage de la raison, du jugement : *Sentir le mérite, et, quand il est une fois connu, le bien traiter, deux grandes démarches à faire tout de suite, et dont la plupart des grands sont fort incapables* (La Bruyère). || *Absol.* et *class.* Penser, juger, avoir des opinions : *Ménippe* [...] *ne parle pas, il ne sent pas ; il répète des sentiments et des discours* (La Bruyère). || **4.** Pouvoir apprécier telle forme d'art, être apte à ressentir les impressions et les émotions (d'ordre esthétique) qu'une œuvre produit sur l'esprit et sur la sensibilité : *On peut dire sans paradoxe que les Français ne sentent pas les arts, mais qu'ils les comprennent* (D. Stern). « *Il n'y a vraiment que le peuple qui sente la musique* », *fit observer une petite femme rousse qui se polissait les ongles en les frottant sur sa jupe.* « *Et la poésie* » , *ajouta Germaine* (Aymé).

● **III.** PAR LA VOIE DE L'AFFECTIVITÉ. **1.** Éprouver un sentiment, être affecté dans sa sensibilité, d'une manière agréable ou pénible, par un fait ou par une représentation (souvent remplacé par *ressentir* dans cet emploi) : *Sentir une grande joie, une immense peine. Tremblante comme vous, j'en sens quelque remords* (Racine). *Je ne suis plus qu'un juge à son devoir fidèle, | Et qui ne doit sentir ni regrets ni courroux* (Voltaire). *Le peuple ne comprend que ce qu'il sent ; les seuls orateurs, pour lui, sont ceux qui l'émeuvent* (Lamartine). *C'est là que je sens pour mon pays le plus tendre amour* (France). || *Absol.* Éprouver des sentiments, réagir d'une manière affective : *Il ne jouit plus de rien ; le malheureux ne sent plus, il ne vit plus ; il est déjà mort* (Rousseau). *Que cela fait du bien de rencontrer un poète qui sente véritablement en poète !* (Bourget). || Littér. *Ne rien sentir pour quelqu'un,* n'éprouver aucune inclination pour lui : *Cependant, quoique aimable et peut-être plus belle, | Je la vois, je lui parle, et ne sens rien pour elle* (Th. Corneille). || **2.** *Vx* ou *littér.* Ressentir particulièrement un fait ou une catégorie de faits qui touchent ou heurtent la sensibilité : *Très reconnaissante des services, elle aimait à prévenir les injures par sa bonté ; vive à les sentir, facile à les pardonner* (Bossuet). *Il avait pu, sentant et partageant son désespoir, s'éprendre d'un amour désespéré* (Gide). || Class. *Sentir de* (et l'infinitif), éprouver du regret, du déplaisir, de la peine de : *Il* [le chevalier de Grignan] *a bien fait de choisir la demeure de Grignan pour être malade, plutôt que celle de Paris, où l'on sent encore plus de n'être pas comme les autres* (Sévigné).

● SYN. : **I, 1** *percevoir, ressentir ;* **2** *flairer, humer, renifler.* || **II, 1** *découvrir, discerner, remarquer, se rendre compte ;* **2** *deviner, pressentir, soupçonner ;* **4** *goûter, savourer.* || **III, 1** *ressentir.*

B. Produire une impression (avec un complément indiquant un caractère du sujet, avec un adverbe, ou sans complément).

1. Exhaler, répandre l'odeur de : *Un local qui sent le renfermé. J'aime nos Bretons ; ils sentent un peu le vin, mais votre fleur d'orange ne cache pas de si bons cœurs* (Sévigné). *Ce vieux livre sentait une odeur d'encensoir* (Hugo). *Ça me rappelait un peu la boutique de ma mère, mais en plus propre et en mieux arrangé évidemment. Chez ma mère ça sentait toujours le vieux poivre* (Céline). || Avec un adverbe : *Sentir bon. Sentir mauvais. Un fromage qui sent fort.* || *Intransitiv.* Répandre une mauvaise odeur et, *spécialem.*, une odeur de putréfaction : *C'est, dit-il, un cadavre ; ôtons-nous, car il sent* (La Fontaine). *Il fait une chaleur accablante et le mort doit commencer à sentir* (Aymé). || Ironiq. *Cela ne sent pas la rose*, cela sent mauvais. || Fig. et fam. *Ça sent le roussi, ça ne sent pas bon, ça sent mauvais,* etc., la situation est compromise, les choses prennent une mauvaise tournure. || Fig. *Sentir le fagot,* V. FAGOT. || Fig. et littér. *Sentir le gibet, la potence,* mériter le châtiment suprême : *D'affreux vauriens sentant le gibet d'une lieue* (Hugo). || Fig. *Sentir l'huile,* V. HUILE. || Fig. *Sentir le sapin,* V. SAPIN. || Fam. *La caque sent toujours le hareng,* V. CAQUE. || **2.** Avoir le goût, la saveur de : *Un plat qui sent le réchauffé. Ce vin sent le bouchon.* || *Sentir le terroir,* V. TERROIR. || **3.** *Fig.* Avoir, présenter les apparences, les caractères de telle personne ou de telle chose : *Il sent l'espion d'une lieue* (Musset). *Elle envoyait aux malades le compte des visites dans des lettres bien tournées qui ne sentaient pas la facture* (Flaubert). *Tuer un cerf, un sanglier, un lièvre, un pigeon, était exploit de gentilhomme* [...]. *Mais tuer un taurillon sentait le boucher* (Montherlant). *Par un jour frais qui déjà sentait l'automne, Zénon se rendit à pied à cette tissuterie d'Oudenove* (Yourcenar) ; et littér., avec un possessif : *Un vieux renard, mais des plus fins, | Sentant son renard d'une lieue* (La Fontaine). *Pierre prit une voix grave et qui sentait un peu son comédien* (Beauvoir).

● SYN. : **3** *indiquer, révéler, trahir.*

◆ **se sentir** v. pr. (sens I, 1, 1662, Molière [*commencer à se sentir,* 1690, Furetière ; *ne pas se sentir de,* 1668, La Fontaine ; *tu ne te sens plus ?,* 1964, Robert] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, 1580, Montaigne [*se sentir... du cœur pour,* 1876, Larousse] ; sens II, 1, 1637, Descartes [*cela ne se sent pas,* XXe s.] ; sens II, 2, av. 1696, La Bruyère [« être objet de sentiment... » , av. 1662, Pascal] ; sens III, v. 1112, *Voyage de saint Brendan*).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** *Absol.* et *vx.* Avoir conscience de soi, de son existence, de ses forces, de ses possibilités : *Les ligues et les guerres, au commencement détestées, aussitôt que les protestants se sentirent, devinrent permises* (Bossuet). *Retranchez ces jours superflus | Où notre âme, ignorant son être, | Ne se sent pas encore ou bien ne se sent plus* (La Fontaine). *Le bonheur est de ne se plus sentir* (France). || Vx. *Commencer à se sentir,* prendre conscience de ce que l'on est, de ses capacités, de sa valeur : *On venait de mettre deux places au concours ; il commençait à se sentir et accourut se présenter* (Cuvier). || Auj. *Ne pas se sentir de,* perdre le contrôle de soi du fait de : *À ces mots, le corbeau ne se sent pas de joie* (La Fontaine). || Fam. *Tu ne te sens plus ?,* tu t'égares, tu perds la tête ? || **2.** Avoir conscience de son propre état, apprécier en quelles dispositions physiques ou morales on se trouve (avec un attribut, un adverbe, un complément, un infinitif) : *Se sentir fatigué. Se sentir mieux, plus mal. Il ne se sent pas en état d'entreprendre un pareil voyage. Elle se sent revivre. Emma se sentit, en entrant, enveloppée par un air chaud* (Flaubert). *À lire Valéry, on acquiert cette sagesse de se sentir un peu plus sot qu'avant* (Gide). *Il n'avait d'abord rien vu, mais il s'était simplement senti gêné* (Saint-Exupéry). || **3.** Percevoir, reconnaître en soi la présence d'une disposition, d'une inclination, d'un état physique, affectif, intellectuel : *Il se sent le courage de braver l'opinion publique. Il se sentit le cœur triste comme une tombe* (Hugo). *Je me sens l'âme navrée* (Gautier). *Ils s'attablèrent, tous les deux ils se sentaient un appétit formidable* (Triolet). || *Se sentir du goût, du cœur pour,* être tout disposé à faire.

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Être éprouvé, perçu par les sens : *Les marbres et les métaux se sentent plus froids que le bois* (Descartes). || *Cela ne se sent pas,* cela n'est pas perceptible. || **2.** Être perçu, connu par l'esprit ou appréhendé par la sensibilité : *De tous les dons naturels, le goût est celui qui se sent le mieux et s'explique le moins* (Rous-

seau). *Est-ce qu'une vie de femme se raconte ? Elle se sent, elle se passe, elle apparaît* (Sainte-Beuve). || *Class.* Être objet de sentiment, d'intuition : *Les principes se sentent, les propositions se concluent : et le tout avec certitude quoique par différentes voies* (Pascal).

III. AVEC UN SUJET DÉSIGNENT UNE PERSONNE OU UNE CHOSE. Class. et littér. *Se sentir de quelque chose,* en ressentir les effets, en éprouver les conséquences, les suites funestes ou favorables : *Quand il considère qu'il laisse, en mourant, un monde qui ne se sent plus de sa perte, et où tant de gens se trouvent pour le remplacer...* (La Bruyère). *Le jeune prince se sentira éternellement d'avoir été cultivé par de telles mains* (Bossuet). *Son éducation se sentit de cette négligence* (Rousseau).

• SYN. : **I, 2** *s'estimer, se juger, se trouver.* || **III** *se ressentir de.*

seoir [swar] v. intr. (lat. *sedēre,* être assis, siéger, séjourner, demeurer fixé ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *seder* [*sedeir,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; seeir,* v. 1155, Wace ; *seoir,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens I, 1 ; sens I, 2, XIVe s., *Ordonnance royale ;* sens I, 3, 1160, Godefroy ; sens II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [aussi « convenir à quelqu'un... »] ; sens II, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [plaisamm., av. 1885, V. Hugo] ; sens II, 3, av. 1613, M. Régnier). [Conj. **40 ;** v. aussi Rem. en fin d'art.]

I. 1. *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Être assis ; siéger dans une assemblée : *Il la fit seoir* (La Fontaine). *Pas un évêque n'a voulu entrer au conseil, par l'indécence d'y seoir après un homme de second ordre* (Saint-Simon). *Le roi séant en son conseil* (Acad.). || **2.** *Vx.* Siéger, tenir séance (conservé dans la langue juridique, au part. présent) : *La cour séant à Paris.* (V. aussi SÉANT, E adj. et SÉANT n. m.) || **3.** *Vx.* Être situé. (En ce sens, n'est plus usité qu'au participe-adjectif SIS, E [v. ce mot].)

II. 1. *Vx* ou *littér.* Être considéré comme convenable, conforme à ce qui est admis : *Mais, hélas ! en ce temps d'opprobre et de douleurs, | Quelle offrande sied mieux que celle de nos pleurs ?* (Racine). *Elle n'aime point ce qui brille, mais ce qui sied* (Rousseau). || *Littér.* Convenir à quelqu'un (à sa personne, à sa condition, etc.) ou à quelque chose (au temps, au lieu, aux circonstances, etc.) : *La modestie sied bien aux grands hommes* (La Bruyère). *Des sociétés qui ne siéent ni à votre rang ni à votre sexe* (Massillon). *Il est vrai qu'elle aimait encore moins quand je parlais en maître. Elle savait que cela ne m'était pas naturel et ne me seyait pas* (Proust). || **2.** *Littér.* Aller, être approprié à quelqu'un, à sa personne, en parlant des vêtements, des ornements, de la mise : *Sa coiffure lui seyait à ravir ; ses cheveux nattés en petites tresses, comme ceux d'une odalisque ou d'une médaille de Sabine, se festonnaient en bandeau des deux côtés de son front* (Chateaubriand). *Le grand deuil seyait à la reine, et elle perdit à le quitter* (Sainte-Beuve) ; et plaisamm. : *C'est ton cou qui sied au collier d'or* (Hugo). || **3.** *Vx.* Être en accord, en harmonie avec une autre chose : *Oui, c'est lui qui le dit ; et cette vanité, | Monsieur, ne sied pas bien avec la piété* (Molière).

• SYN. : **II, 1** *aller, convenir.*

• REM. Aux sens I, *seoir* ne se rencontre plus qu'au part. prés. *séant* et au part. passé *sis, e.* Aux sens II, il n'est usité qu'aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel de l'indicatif présent, imparfait et futur, du conditionnel présent et du subjonctif présent, ainsi qu'au participe présent, dont une forme particulière SEYANT s'est imposée au sens II, 2 : *Ces couleurs vous seyant si bien, vous devez les préférer à d'autres* (Acad.). [V. aussi SEYANT, E adj., à l'ordre alphab.]

◆ v. impers. (v. 1150, *Charroi de Nîmes* [*il vous... sied bien de,* 1580, Montaigne ; *...autant qu'il sied,* av. 1951, A. Gide]). Littér. *Il sied de* (et l'infinitif), *que* (et le subjonctif), il convient de, il faut ou il est souhaitable que : *Quoi ! vous iriez dire à la vieille Émilie | Qu'à son âge il sied mal de faire la jolie ?* (Molière). *Il ne sied pas qu'ainsi ma vengeance m'échappe* (Hugo). *Pas plus que de considérer la jeunesse seulement comme une promesse sied-il de ne voir dans la vieillesse qu'un déclin* (Gide). || Ironiq. *Il vous* (*te, lui,* etc.) *sied bien de...,* vous êtes (tu es, il est, etc.) malvenu de... : *Il te sied bien, jeune homme, à peine entré dans la vie, de te plaindre de tes douleurs !* (Chateaubriand). || *Comme il sied, autant qu'il sied,* comme il faut, autant qu'il faut : *C'est de Turquie qu'il est bon de venir, et non de France ou d'Italie, pour admirer autant qu'il sied le miracle que fut la Grèce...* (Gide).

◆ **se seoir** v. pr. (v. 980, *Passion du Christ* [écrit *...seder ; ...seoir,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence]). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.) et *littér.* S'asseoir : *Sieds-toi, je n'ai pas dit encor ce que je veux* (Corneille). *Je me siérai quand on me l'ordonnera* (Acad., 1694). *À mon haut bout, sieds-toi cher astre de ma race !* (Leconte de Lisle). *Elle parla la première et dit* [...] : *« Soyez le bienvenu et seyez-vous près de moi »* (France).

• REM. Les seules formes encore employées, dans le langage familier, sont celles de l'impératif *sieds-toi* et *seyez-vous.*

sep [sɛp] n. m. (lat. *cippus,* colonne [funéraire], pieu [v. aussi CEP] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *cep,* au sens de « entrave » ; sens actuel, XVe s., écrit *cep* [*sep,* 1680, Richelet]). Partie du bâti de la charrue où s'emboîte le soc et qui glisse par son talon sur le sol.

sépalaire [sepalɛr] adj. (de *sépale ;* 1877, Littré). Relatif au sépale : *La couronne sépalaire.*

sépale [sepal] n. m. (lat. scientif. moderne *sepalum,* même sens [1790, N. J. de Necker], mot créé arbitrairement sur le gr. *skepê,* ce qui recouvre, enveloppe ; 1790, N. J. de Necker, IV, 55). Foliole, de couleur généralement verte, dont la réunion compose le calice et supporte la corolle de la fleur.

sépaloïde [sepalɔid] adj. (de *sépalo-,* élément tiré de *sépale,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1871, Littré). En forme de sépale.

séparabilité [separabilite] n. f. (dér. savant de *séparable ;* 1700, H. Dumas, au sens 2 ; sens 1, 1968, Larousse). **1.** Qualité de ce qui est formé d'éléments séparables : *La séparabilité d'un mot composé.* || **2.** Qualité de ce qui est séparable de quelque chose : *La séparabilité d'un gaz dans un mélange.*

séparable [separabl] adj. (lat. *separabilis,* séparable, de *separare,* séparer [v. SÉPARER] ; 1372, Corbichon, au sens 2 [*particule séparable,* 1893, *Dict. général ; préfixe séparable,* 1964, Larousse] ; sens 1, 1626, A. Hardy ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** Qui peut être séparé en plusieurs parties fractionnées : *La matière n'est qu'un agrégat multiple, séparable, sans unité* (Renan). || **2.** Qui peut être séparé, détaché d'un ensemble : *Dans les fiches de prise de courant plastifiées, la fiche n'est pas séparable du fil.* || Spécialem. *Particule séparable,* en grammaire, particule qui ne s'intègre pas au mot auquel elle est unie et peut en être séparée dans la phrase : *En allemand, certains verbes ont une particule séparable.* || *Préfixe séparable,* préfixe qui peut être délimité et isolé à l'intérieur d'un mot construit, ou qui peut même être employé comme mot simple : *« Re » et « arrière » sont des préfixes séparables.* (Syn. ISOLABLE.) || **3.** *Fig.* Se dit d'une chose qui peut se présenter sans l'accompagnement d'une autre (surtout dans des tournures négatives) : *L'objectivité scientifique n'est pas séparable de l'honnêteté intellectuelle.*

séparateur, trice [separatœr, -tris] adj. (bas lat. *separator,* qui sépare, du lat. class. *separatum,* supin de *separare,* séparer [v. SÉPARER] ; v. 1560, Paré, dans la loc. *faculté séparatrice,* faculté qui opère la séparation ; 1871, Littré, au sens de « qui a la propriété de séparer » ; sens 1, av. 1951, A. Gide ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui a pour rôle de séparer : *Les paroles* [...], *soit celles que nous adressons à l'autre, soit celles que l'autre vous adresse, sonnent plaintivement comme des coups de sonde pour vous avertir de la résistance de cette cloison séparatrice et qui, si l'on n'y veille, risque d'aller s'épaississant* (Gide). || **2.** *Pouvoir séparateur,* dans un instrument d'optique, distance minimale entre deux points que

l'instrument permet de voir distinctement séparés l'un de l'autre.

◆ **séparateur** n. m. (sens 1, 1875, d'après Littré, 1877 [*séparateur d'huile, séparateur d'eau et de vapeur,* 1964, Larousse] ; sens 2-3, 1964, Larousse). **1.** Dans l'industrie, appareil destiné à assurer la séparation d'éléments mélangés que l'on veut récupérer ou éliminer. || *Séparateur d'huile,* appareil qui, dans une installation frigorifique, est destiné à retenir l'huile entraînée par le fluide. || *Séparateur d'eau et de vapeur,* dispositif qui, dans les chambres de vapeur des chaudières, est destiné à éliminer les gouttelettes d'eau contenues dans la vapeur. || **2.** Orifice de réservoir cylindrique qui permet, à la sortie du puits de pétrole, de séparer le gaz, l'huile et l'eau du gisement. || **3.** Cloison mince, isolante, placée entre les plaques d'un accumulateur.

séparateur-aspirateur [separatœraspiratœr] n. m. (de *séparateur* et de *aspirateur ;* 1964, Larousse). En meunerie, appareil qui sépare le blé des poussières et des impuretés.

• Pl. *des* SÉPARATEURS-ASPIRATEURS.

séparatif, ive [separatif, -iv] adj. (bas lat. *separativus,* disjonctif [en grammaire], du lat. class. *separatum,* supin de *separare,* séparer [v. SÉPARER] ; début du XVII^e s., Vigenère, au sens de « qui opère une séparation » [en parlant du feu] ; sens actuel, 1800, Boiste). Qui fait la séparation entre deux surfaces : *Tracer un sillon séparatif entre deux champs.*

séparation [separasjɔ̃] n. f. (lat. *separatio,* séparation, de *separatum,* supin de *separare,* séparer [v. SÉPARER] ; 1314, Mondeville, au sens de « action de séparer, résultat de cette action » [en chirurgie, etc.] ; sens I, 1, 1718, Acad. ; sens I, 2, 1936, Capitant [d'abord *...de l'Église...,* 1878, Larousse ; *la Séparation,* av. 1924, A. France] ; sens I, 3, 1936, Capitant ; sens I, 4, sept. 1791, *Déclaration des droits de l'homme ;* sens I, 5, 1933, Larousse ; sens II, 1, 1549, Havard ; sens II, 2, 1701, Massillon ; sens III, 1, 1552, R. Estienne ; sens III, 2, 1782, M^me de Genlis ; sens III, 3, v. 1320, *Roman de Fauvel,* écrit *separacion* [*séparation,* fin du XV^e s., Commynes] ; sens III, 4, v. 1462, *Cent Nouvelles* [*séparation de corps, de biens,* 1636, Monet ; *séparation de fait,* 1936, Capitant ; *séparation de biens judiciaire, séparation des patrimoines,* 1804, Code civil ; *séparation de dettes,* 1845, Bescherelle]).

I. ACTION DE SÉPARER CE QUI ÉTAIT CONFONDU À L'INTÉRIEUR D'UN ENSEMBLE. **1.** Action d'isoler les éléments d'un mélange : *La séparation des globules rouges et du plasma. La séparation des isotopes d'un élément naturel s'obtient soit par spectrométrie, soit par des méthodes fondées sur leurs différences de propriétés chimiques.* || **2.** *Séparation des Églises et de l'État,* système politique qui met fin à la juridiction de l'État sur les Églises, considérées dès lors comme de simples groupements de droit privé. || Absol. *La Séparation,* en France, épisode historique qui a abouti à l'état de droit de la séparation entre les Églises et l'État : *Lors des grands débats de la Séparation et des querelles des Inventaires, les synodes des évêques et les assemblées des fidèles se tenaient dans sa maison* (France). || **3.** *Séparation des autorités administratives et judiciaires,* théorie selon laquelle les litiges où l'Administration est partie n'entrent pas dans la compétence des tribunaux judiciaires et doivent être soumis à des juridictions administratives spécialisées. || **4.** *Séparation des pouvoirs,* doctrine selon laquelle la puissance de juger doit être distincte des pouvoirs législatif et exécutif. || **5.** *Séparation des racines d'une équation,* opération consistant à trouver pour une équation proposée une suite de nombres réels tels qu'entre deux de ces nombres consécutifs ne se trouve qu'une racine réelle et une seule.

II. CE QUI CONSTITUE L'INSTRUMENT DE LA DIVISION. **1.** Obstacle dressé pour séparer : *Il faut mettre une séparation dans cette grande pièce pour obtenir deux chambres. Un fossé qui forme la séparation entre deux propriétés.* || **2.** Fig. *Mur de séparation,* cause de désaccord : *Voilà le mur de séparation qui vous éloigne de Dieu* (Massillon).

III. ACTION DE METTRE FIN AU LIEN QUI UNIT DES PERSONNES. **1.** Action d'éloigner quelqu'un de personnes chères : *Vous mettez votre fils à l'internat. Ne redoutez-vous pas la séparation ?* || **2.** Temps pendant lequel l'état d'éloignement se prolonge : *Et même nous trouvions dans la longueur de cette séparation une épreuve digne de notre vaillance* (Gide). || **3.** *Class.* et *fig.* Cessation de bons rapports, brouille : *La reine l'accuse* [M^me de Maintenon] *de toute la séparation qui est entre elle et Madame la Dauphine* (Sévigné). || **4.** Rupture entre époux : *Elle pardonna* [...] *pour le nom de son père que le scandale d'une séparation aurait sali* (Daudet). || *Séparation de corps,* en droit, jugement autorisant les époux à ne plus habiter ensemble. || *Séparation de fait,* état de deux époux qui vivent séparés sans avoir eu recours à un jugement. || *Séparation de biens,* régime de contrat de mariage stipulant que les biens de chaque époux demeurent en leur propriété personnelle. || *Séparation de biens judiciaire,* jugement qui interrompt la communauté de biens des époux : *La séparation de biens avait été prononcée au profit de ma mère* (Maupassant). || *Séparation de dettes,* clause d'un régime matrimonial de communauté où les époux déclarent conserver chacun la charge de leurs dettes, passées ou futures. || *Séparation des patrimoines,* fiction juridique qui, évitant la confusion des biens de la personne décédée et de ceux de son héritier, permet aux créanciers du défunt d'être remboursés sur l'héritage avant les créanciers de l'héritier.

• SYN. : **II, 1** *barrière, borne, cloison, démarcation, frontière.* || **III, 1** *éloignement.*

séparatisme [separatism] n. m. (angl. *separatism,* action de se séparer ou tendance à se séparer — d'une Église, d'un pays — [de *separatist,* v. l'art. suiv.], et/ou dér. franç. de *séparatiste ;* 1721, Trévoux, au sens de « secte des séparatistes qui s'est élevée contre l'Église anglicane » ; sens 1, 1793, Schwan ; sens 2, 1871, Littré). **1.** *Vx.* Acte par lequel un groupe se détache de la communion religieuse à laquelle il appartenait. || **2.** Aspiration de la population d'un ou de plusieurs territoires à former un État indépendant de celui dont elle fait partie : *Le séparatisme irlandais à l'intérieur du Royaume-Uni fut le prélude de l'indépendance.*

séparatiste [separatist] n. et adj. (angl. *separatist,* dissident [d'une Église], sécessionniste [de *to separate,* séparer, se séparer, lat. *separare,* séparer — v. SÉPARER], et/ou dér. savant du franç. *séparer ;* 1650, Cl. de Saumaise [p. 654], au sens de « celui qui appartient à une secte qui s'est dressée contre l'Église anglicane » ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1871, Littré [« francophile — à l'étranger — », fin du XVIII^e s., Frey, p. 131]). **1.** *Vx.* Chacune des personnes formant une communion dissidente de l'Église dont elles étaient membres. || **2.** Chacun des membres d'une formation ou d'une population qui tend à l'indépendance politique de la nation à laquelle ils appartiennent : *Un des chefs séparatistes en qui on met de grands espoirs* (Morand). *Les séparatistes basques.*

• SYN. : **1** *schismatique ;* **2** *autonomiste, dissident, sécessionniste.*

◆ adj. (1845, Bescherelle). Se dit de ce qui a pour but le détachement d'un groupe ou d'une population de la communauté politique ou religieuse à laquelle ils appartiennent institutionnellement : *L'attitude que l'entreprise révolutionnaire et séparatiste des huguenots de France l'avait obligé de prendre à l'égard du protestantisme* (Bainville).

séparé, e [separe] adj. (part. passé de *séparer ;* 1314, Mondeville, au sens I, 1 [*explosif à liquides séparés,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1939, G. Duhamel [« détaché de », 1676, M^me de Sévigné] ; sens II, 1, 1689, Racine ; sens II, 2, 1691, Bossuet ; sens II, 3, 1782, M^me de Genlis [*séparés de corps, de biens,* 1804, Code civil]).

I. 1. Mis à part dans l'espace : *Au bas* [de la carte de France] *on voyait une île dans un compartiment séparé* (Hugo). || *Explosif à liquides séparés,* explosif qui peut être

constitué juste avant son emploi, en mélangeant deux constituants liquides qui, pris séparément, ne sont pas explosifs. || **2.** Distinct dans le temps : *Toute production positivement humaine* [...] *s'opère par gestes successifs, bien séparés* (Valéry). *C'était une Rome rêveuse, presque silencieuse ; ou avec des bruits bien séparés les uns des autres* (Romains). || Détaché de : *Il est possible que l'homme tienne encore profondément à lui-même, alors qu'il est déjà séparé de la vie...* (Malraux).

II. 1. Se dit d'une personne qui n'est plus rattachée à ce qui lui est cher : *Une pauvre, pauvre femme, pas très jeune, et séparée de tout ce qu'elle aime au monde, de Paris, des camarades, de Jean...* (Triolet). || **2.** Se dit des Églises, des sectes séparées du catholicisme. || **3.** Se dit d'époux dont la communauté matrimoniale a été rompue : *Séparée de son mari par un procès scandaleux,* [...] *Madame d'Esparbès s'était ralliée à l'Empire* (Daudet). || *Séparés de corps,* autorisés par jugement à ne plus mener une vie commune. || *Séparés de biens,* dont les biens personnels n'entrent pas dans la communauté.

séparément [separemɑ̃] adv. (de *séparé ;* 1370, Oresme, écrit *separeement* [*separement,* v. 1380, *Aalma ; séparément,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** À part l'un de l'autre : *Interroger séparément des témoins.* || **2.** Sans se préoccuper des autres ; pour son propre compte : *Agir séparément.*

• SYN. : **1** *distinctement, isolément ;* **2** *individuellement.*

séparer [separe] v. tr. (lat. *separare,* mettre à part, séparer [au pr. et au fig.], distinguer de, de *sē-,* préf. marquant la séparation, et de *parare,* préparer, arranger ; 1314, Mondeville, au sens I, 1 [*séparer les quêtes,* 1655, Salnove] ; sens I, 2, 1314, Mondeville ; sens I, 3, 1690, Furetière [« mettre fin à la confusion entre ce qui est bon et ce qui est mauvais », 1669, Boileau] ; sens I, 4, 1629, Mairet ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, milieu du XX^e s. ; sens II, 3, 1876, Larousse ; sens II, 4, 1667, Racine ; sens III, 1-2, fin du XV^e s., *Nouvelles françaises inédites du* XV^e *siècle* [*séparer un cerf,* 1794, *Encycl. méthodique*] ; sens III, 3, 1871, Littré [« distinguer, classer à part, par une opération de l'esprit », 1549, R. Estienne] ; sens III, 4, 1697, Racine ; sens III, 5, 1559, Amyot ; sens III, 6, 1552, R. Estienne).

I. DIVISER UN ENSEMBLE EN PARTIES. **1.** Constituer des parties dans un tout, fractionner : *Séparer une pièce, un champ en deux parties égales. Séparer les cheveux par une raie. Séparer la tête du corps d'un coup d'épée.* || *Séparer les quêtes,* distribuer aux veneurs les divers cantons d'une forêt, pour y détourner le cerf. || **2.** Mettre fin à un mélange en isolant les éléments constituants : *Lavoisier sépara l'oxygène de l'azote. Casser des œufs et séparer les blancs des jaunes. Séparer les gaz d'un mélange de liquide et de vapeurs.* || **3.** Faire un tri parmi des objets présentant des caractères différents : *Séparer les pommes mûres des pommes vertes, les haricots blancs des haricots noirs.* || *Spécialem.* Mettre fin à la confusion entre ce qui est bon et ce qui est mauvais : *Séparer le bon grain de l'ivraie. Quelquefois du bon or je sépare le faux* (Boileau). || **4.** Considérer à part, distinguer : *Ainsi je pris l'habitude de séparer chaque instant de ma vie* (Gide). *Pourquoi personne ne peut-il séparer les apparences de la réalité ?* (Sagan).

II. FORMER UNE SÉPARATION ENTRE DES CHOSES, DES PERSONNES. **1.** Constituer une division, une limite entre deux surfaces : *Un mur qui sépare deux propriétés. Une branche des Alpes* [...] *sépare les versants du lac de Côme et ceux du lac de Garde* (Stendhal). || **2.** Former une barrière protectrice : *Cette haie de troènes sépare le jardin de la rue et de ses bruits. La motocyclette arriva sur un pont de fer au-dessous duquel on voyait courir les voitures sur deux pistes séparées par une étroite bande de terre où croissaient des buissons ras* (Pieyre de Mandiargues). || **3.** Constituer un obstacle, isoler : *La prison qui le séparait d'un monde si proche où il se sentait appelé, lui sembla une chose absurde, d'une réalité presque contestable...* (M. Aymé). || **4.** *Fig.* Constituer un obstacle moral entre deux choses, deux personnes : *Les opinions qui séparent les citoyens.*

III. ÉLOIGNER DE. **1.** Former une certaine distance entre quelqu'un et un point dans l'espace ou dans le temps : *Dans un mois, dans un an, comment souffrirons-nous, | Seigneur, que tant de mers me séparent de vous* (Racine). *Une heure de train nous sépare encore de là-bas. Je veux étirer cette heure et en garder à jamais le souvenir* (Sarrazin). || **2.** Mettre à une certaine distance l'un de l'autre dans l'espace : *Séparer un enfant de sa mère. Son industrie* [d'Alexandre] *fut de séparer les Perses des côtes de la mer* (Montesquieu). || *Séparer un cerf,* en parlant des chiens, se lancer franchement à sa poursuite, sans s'occuper des autres animaux. || **3.** Établir une différence entre des personnes : *Je continuais à aller de l'avant, je me développais tandis que, pour s'adapter à leur existence de filles à marier, elles commençaient de s'abêtir. la diversité de nos avenirs d'avance me séparait d'elles* (Beauvoir). || **4.** *Class.* Prononcer une sentence d'interdiction : *Le conjurant au nom de Jésus-Christ de ne les point séparer des sacrements sans leur expliquer le crime pour lequel on les en séparait* (Racine). || **5.** S'interposer entre deux adversaires : *Tout le monde dégaina et les parents de la morte eurent grand'peine à séparer les combattants* (France). || **6.** *Fig.* Mettre fin à la bonne entente, à l'union : *Le sang les avait joints, l'intérêt les sépare* (La Fontaine). *Cependant, il en est temps encore, Hélène, promets-moi que tu vas séparer ton destin de celui de cet homme* (Jouhandeau).

• SYN. : **I, 1** *démembrer, fragmenter, morceler, partager, sectionner, segmenter ;* **2** *isoler ;* **3** *trier ; extraire ;* **4** *abstraire, détacher, disjoindre, dissocier.* || **II, 1** *borner, cloisonner, diviser, limiter ;* **2** *préserver, protéger ;* **4** *éloigner, isoler.* || **III, 2** *arracher, écarter ;* **3** *différencier, opposer ;* **6** *brouiller, désunir.* — CONTR. : **I, 1** *assembler, concentrer, grouper, rallier, rassembler, remembrer, réunir ;* **2** *amalgamer, combiner, mélanger ;* **4** *englober, fondre, imbriquer, mêler, unir.* || **II, 1** *raccorder, relier ;* **3** *donner accès, introduire dans, ouvrir ;* **4** *rapprocher.* || **III, 1-3** *rapprocher, réunir ;* **6** *allier, enchaîner, lier.*

◆ **se séparer** v. pr. (sens I, 1 et III, 2, 1690, Furetière ; sens I, 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens I, 3, 1672, M^me de Sévigné ; sens II, 1, av. 1704, Bourdaloue ; sens II, 2, 1964, Robert ; sens II, 3, 1636, Monet ; sens II, 4, 1798, Acad. ; sens III, 1, début du XVII^e s., Malherbe ; sens III, 3, 1636, Monet ; sens III, 4, 1718, Dancourt).

I. AU SENS PASSIF. **1.** Se diviser : *Au fond de la vallée la route se sépare en deux sentiers.* || **2.** S'écarter : *Une branche qui se sépare du tronc.* || **3.** *Fig.* Cesser d'être lié à : *Pour eux l'idée de l'homme ne se sépare pas de l'idée de l'ombre* (Hugo).

II. SENS RÉFLÉCHI. **1.** S'éloigner de quelque chose, prendre une certaine distance par rapport à une chose : *J'ai vu aussi les tranchées, ce paysage immobile et silencieux, avec parfois une fumée d'obus qui se dissipe. C'est à cela que doit ressembler la terre, quand on est sur le point de s'en séparer* (Claudel). || **2.** Donner son congé à un employé : *Ils durent se séparer de leur employé indélicat.* || **3.** Décider unilatéralement de cesser de vivre avec son conjoint : *Je me suis séparé de ma femme uniquement parce qu'elle s'obstinait à prendre pour amant le chevalier Bentivoglio* (Stendhal). || **4.** *Absol.* En parlant du cerf pressé par les chiens, quitter la harde des bêtes.

III. AU SENS RÉCIPROQUE. **1.** Aller chacun de son côté : *Se séparer à la sortie du métro. Ils* [Caton et Cidron] *se séparent ensuite : l'un va se déchirer les entrailles à Utique et l'autre porter sa tête aux triumvirs* (Chateaubriand). || **2.** Interrompre ses activités, se disperser (en parlant d'une foule, d'une assemblée, d'une armée) : *À la fin de la session, l'assemblée se sépare.* || **3.** En parlant de deux époux, cesser de vivre ensemble : *Se séparer de corps, de biens.* || **4.** En parlant de deux adversaires, cesser de se battre : *Après avoir échangé quelques coups, ils se sont séparés.*

• SYN. : **I, 1** *bifurquer, se dédoubler ;* **3** *se disjoindre, se dissocier, se distinguer.* || **II, 2** *chasser, congédier, remercier ;* **3** *quitter.* || **III, 2** *se dissoudre ;* **3** *divorcer.*

sépé [sepe] n. m. (de *sep ;* 1803, Boiste). Pièce métallique en forme de double T que l'on fait glisser dans une coulisse pour y assujettir le canon d'une arme à feu.

sépédon [sepedɔ̃] n. m. (lat. scientif. moderne *sepedon,* même sens, gr. *sêpedôn,* putréfaction, serpent dont la morsure produit la putréfaction, de *sêpein,* faire tomber en pourriture ; 1876, Larousse). Mouche allongée qui vit sur les plantes des marais et peut sauter à la surface de l'eau.

sephiroth [sefirɔt] n. m. pl. (hébreu *sephiroth,* plur. de *sephira,* splendeur, grandeur ; 1871, Littré). Les dix perfections de l'essence divine (couronne, sagesse, intelligence, amour, puissance, beauté, victoire, splendeur, fondement, royaume) : *C'était le germe du procédé qui a engendré les sephiroth de la cabale* (Renan).

sépia [sepja] n. f. (lat. *sēpia,* seiche, encre [pour le sens 1], et [pour les sens 2-3] ital. *seppia,* seiche, sépia [lat. *sēpia* — v. ci-dessus] ; 1791, Valmont de Bomare, écrit *seppie* [*sépia,* 1835, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1804, Duméril [écrit *sépia*] ; sens 3, 1838, Balzac). **1.** Nom scientifique de la seiche. || **2.** Matière colorante plus foncée que le bistre, sécrétée par la seiche et utilisée pour le dessin au lavis : *Passer un dessin à la sépia.* || **3.** Dessin exécuté avec cette matière : *Une belle sépia.*

• REM. On a aussi parfois employé l'orthogr. italienne SEPPIA (av. 1850, Balzac) : *Elle savait laver une seppia, peindre à la gouache* (Balzac).

sépiole [sepjɔl] n. f. (lat. *sēpiola,* petite seiche, dimin. de *sēpia,* seiche ; 1812, Mozin). Mollusque céphalopode voisin de la seiche, mais de forme plus arrondie, commun dans les mers tempérées, comestible et vendu sous le nom de *souchot.*

sépion [sepjɔ̃] n. m. (dér. savant du lat. *sēpia,* seiche ; 1933, Larousse). Nom donné à l'os de la seiche et, par extens., à la coquille dorsale d'autres mollusques céphalopodes.

seps [sɛps] n. m. (lat. *seps,* sorte de serpent venimeux, insecte, gr. *sêps,* serpent venimeux dont la morsure engendre la putréfaction, de *sêpein,* faire tomber en pourriture ; 1562, Du Pinet). Nom usuel d'un lézard à pattes très peu apparentes.

sept [sɛt] adj. num. cardin. (lat. *septem,* sept ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *sep* [*set,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; sept* — sous l'influence du lat. —, fin du XIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1273, Adenet ; sens 3, XIIe s., *Sept Sages de Rome*). **1.** Six plus un : *Les sept péchés capitaux. Les sept couleurs de l'arc-en-ciel. Les sept notes de la gamme. Les sept jours de la semaine. Depuis sept ans, je me confessais deux fois par mois à l'abbé Martin* (Beauvoir). *Dites à mon père que je lui donne rendez-vous à sept heures dans la Salle des Conseils* (Sartre). || **2.** Élément de composition de numérations complexes : *Sept cent vingt. Mille sept cent quatre-vingt-neuf.* || **3.** S'emploie dans certaines locutions où ce chiffre prend une valeur sacrée ou symbolique : *Les sept jours de la Création. Le chandelier à sept branches* (dans la Bible). *Les sept sages de la Grèce. Les sept merveilles du monde.*

◆ adj. num. ordin. (sens 1, av. 1778, Voltaire ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, av. 1867, Baudelaire). **1.** Septième : *Chapitre sept. Charles sept* (précédé d'un n. pr. s'écrit en chiffres romains VII). || **2.** Entre dans la composition de nombres ordinaux où il n'est pas en dernière position : *Sept centième.* || **3.** *Numéro sept,* crochet de chiffonnier : *Il fait un triage, un choix intelligent ; il ramasse, comme un avare un trésor, les ordures qui, remâchées par la divinité de l'Industrie, deviendront des objets d'utilité ou de jouissance* [...] *Il est revêtu de son châle d'osier avec son numéro sept* (Baudelaire).

◆ n. m. invar. (sens 1-2, 1690, Furetière ; sens 3, 1871, Littré [aussi *le sept du mois ;* « le septième jour depuis la déclaration d'une maladie », fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens 4, 1871, Littré [sur un dé, 1664, Boileau]). **1.** Le chiffre sept : *Sept est un nombre premier.* || **2.** Le chiffre qui représente le nombre sept : *Un sept mal fait.* || **3.** Le septième jour du mois : *Il reviendra le sept.* || Pop. *Le sept du mois,* le septième jour du mois : *Au sept du mois son traitement est déjà largement entamé.* || *Class.* Le septième jour depuis la déclaration d'une maladie : *Il* [le duc de Rohan] *est dans le sept d'une fièvre très mortelle* (Sévigné). || **4.** Dans un jeu de cartes, chacune des quatre cartes qui portent sept marques : *Le sept de pique, de cœur, de carreau, de trèfle.*

septain [sɛtɛ̃] n. m. (de *sept* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, comme adj., écrit *setain,* au sens de « septième » ; 1317, Godefroy, comme n. m., écrit *septain,* au sens de « groupe de sept » ; sens 1, 1521, P. Fabri ; sens 2, 1836, Acad. ; sens 3, début du XIVe s., écrit *septen* [*septain,* 6 mars 1660, d'après Littré, 1871]). **1.** Strophe ou poème de sept vers : *Le septain est le plus souvent conçu comme un quatrain suivi d'un tercet, mais on trouve des septains à tercet initial.* || **2.** Corde très régulière, faite de sept torons, et destinée à soutenir les poids d'une horloge : *Douze mètres de cordelette fine et solide dite septain* (Aicard). || **3.** En droit ancien, impôt perçu sur le sel.

septal, e, aux [sɛptal, -o] adj. (dér. savant du lat. *saeptum* ou *sēptum,* clôture, enceinte [v. SEPTE] ; 1964, Larousse). Se dit, en botanique, de ce qui est relatif aux cloisons de l'ovaire : *Placentation septale.*

septante [sɛptɑ̃t] adj. num. cardin. (lat. pop. **septanta,* altér. du lat. class. *septuaginta,* soixante-dix, dér. de *septem,* sept ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *setante ; septante,* v. 1265, J. de Meung). *Vx* ou *dialect.* (en France, mais encore usité en Belgique et en Suisse). Soixante-dix : *Septante-sept et huit, quatre-vingt-cinq* (Pagnol).

◆ **septante** n. m. pl. (1647, Vaugelas). *Les Septante,* dans l'Ancien Testament, les soixante-dix interprètes juifs qui donnèrent une traduction grecque de la Bible sur l'ordre de Ptolémée II.

septantième [sɛptɑ̃tjɛm] adj. num. ordin. (de *septante ;* 1530, Palsgrave [372], écrit *septantiesme ; septantième,* 1538, R. Estienne). *Vx* ou *dialect.* Soixante-dixième. (Auj., encore en usage en Belgique et en Suisse romande.)

septe [sɛpt] n. m. (lat. *saeptum* ou *sēptum,* clôture, barrière, enceinte, part. passé neutre substantivé de *saepire* ou *sēpire,* enclore, entourer, dér. de *saepes* ou *sēpes,* haie, enceinte, clôture ; 1933, Larousse). Chacune des cloisons calcaires verticales des polypiers qui, se rejoignant vers l'axe, leur donnent l'aspect de rosette.

septembral, e, aux [sɛptɑ̃bral, -o] adj. (de *septembre ;* 1534, Rabelais, dans la loc. *purée septembrale,* « vin » ; sens actuel, 1871, Littré). *Littér.* Qui présente un aspect particulier au mois de septembre : *J'adore la forêt et, lorsque, septembrale,* | *Elle sent le bois mort...* (Rostand). || Littér. *Purée septembrale,* v. PURÉE.

septembre [sɛptɑ̃br] n. m. (lat. *september,* septembre, proprem. « septième mois » [l'année commençant en mars], de *septem,* sept ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *september ;* v. 1155, Wace, écrit *setembre ; septembre,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch [*massacres de Septembre,* av. 1848, Chateaubriand]). Neuvième mois de l'année civile : *Ces bons soirs de septembre où je sentais des gouttes de rosée à mon front, comme un vin de vigueur* (Rimbaud). || *Les massacres de Septembre,* ceux qui eurent lieu du 2 au 5 septembre 1792.

septembrisades [sɛptɑ̃brizad] n. f. pl. (de [*massacres de*] *Septembre ;* 1798, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1872, A. Daudet). **1.** Nom donné aux massacres des « traîtres à la nation » dans les prisons et les couvents en septembre 1792. || **2.** *Littér.* Mot repris par ironie pour désigner un massacre de gibier : *Bref, en fait de gibier, il ne reste plus dans le pays qu'un vieux coquin de lièvre, échappé comme par miracle aux septembrisades tarasconnaises et qui s'entête à vivre là* (Daudet).

septembriseur [sɛptɑ̃brizœr] n. m. (de [*massacres de*] *Septembre ;* 1792, Brunot). Nom donné aux auteurs des massacres de septembre 1792.

septemvir [sɛptɛmvir] n. m. (mot lat. de même sens, de *septem*, sept, et de *vir*, homme ; 1636, Monet). Dans l'Antiquité romaine, magistrat faisant partie d'un collège de sept membres.

septénaire [sɛptenɛr] adj. (lat. *septenarius*, composé de sept, septénaire [en poésie], et, comme n. m., « vers septénaire », de *septem*, sept ; 1495, Vignay, aux sens 1-2). **1.** Qui a une durée de sept ans : *Un parlement septénaire.* || **2.** *Vx.* Qui dure sept jours : *Une fièvre septénaire.*

◆ adj. et n. m. (sens 1-2, 1876, Larousse). **1.** Se dit d'un rythme marqué par sept mesures. || **2.** En métrique latine, vers de sept pieds et demi : *Le septénaire ïambique, trochaïque. Le septénaire était moins employé que l'hexamètre.*

◆ n. m. (sens 1, 1855, Nysten ; sens 2, 1897, L. Bloy). **1.** En médecine, période de sept jours dans la durée d'une maladie : *À la fin du premier septénaire, quand je commençais à me ragaillardir* (Daudet). || **2.** En occultisme, grand nombre biblique, symbole de la création.

sept-en-gueule [sɛtɑ̃gœl] n. f. invar. (de *sept, en* 1 et *gueule* ; 1654, E. Rolland, *Flore*, V, 36). *Vx.* Espèce de petite poire : *Ces petites poires qui sont musquées, qu'on appelle des sept-en-gueule* (Saint-Simon).

sept-en-huit [sɛtɑ̃ɥit] n. m. invar. (de *sept, en* 1 et *huit* ; 1876, Larousse). Dans le dessin sur tissu, nom donné au papier de mise en carte dont les grands carreaux ont une base divisée en sept parties et une hauteur en huit.

septennal, e, aux [sɛptenal *ou* sɛptɛnnal, -o] adj. (dér. savant du bas lat. *septennis*, âgé de sept ans, du lat. class. *septem*, sept, et *annus*, an, année ; v. 1330, *Girart de Roussillon*, puis 1722, Van Effen [440], au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Qui dure sept ans : *Période septennale.* || **2.** Qui se renouvelle tous les sept ans : *Des pouvoirs septennaux.*

septennalité [sɛptenalite *ou* sɛptɛnnalite] n. f. (dér. savant de *septennal* ; 1829, Boiste). Caractère de ce qui est septennal : *Je me retire, heureux d'avoir contribué à rendre à la France son indépendance militaire et politique et d'avoir introduit la septennalité dans son système électoral* (Chateaubriand).

septennat [sɛptena *ou* sɛptɛnna] n. m. (de *septennal*, d'après *décanat* ; 1823, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1-2, 1876, Larousse). **1.** Période de sept ans : *Peu de constitutions ont adopté le principe du renouvellement des pouvoirs sur la base du septennat.* || **2.** Cette période, au cours de laquelle s'exercent les pouvoirs du président de la République, en France : *Ces années du début du septennat* (Proust).

septentrion [sɛptɑ̃trijɔ̃] n. m. (lat. *septentrio* ou *septemtrio*, la Petite Ourse, le vent du nord, les contrées septentrionales, le pôle Nord ; v. 1155, Wace, écrit *septentriun* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *septemtrion* ; *septentrion*, v. 1380, *Aalma*). *Littér.* Le nord : *Une zone de poussière lumineuse allant du septentrion au midi se bifurquait au-dessus de leurs têtes* (Flaubert).

septentrional, e, aux [sɛptɑ̃trijɔnal, -o] adj. (lat. *septentrionalis*, même sens, de *septentrio* [v. l'art. précéd.] ; XIV^e s., J. de Mandeville). Qui est situé au nord ; particulier aux régions situées au nord : *Les pays septentrionaux. De petites collines obstruent la partie septentrionale de la vallée* (Chateaubriand).

• SYN. : *nordique.* — CONTR. : *austral, méridional.*

septicémie [sɛptisemi] n. f. (du lat. *septicus*, qui putréfie [v. SEPTIQUE], et de *-[h]émie*, du gr. *haima*, sang ; 1847, d'après Robert, 1964). Maladie caractérisée par la présence permanente dans le sang d'une bactérie pathogène : *Impossible d'y mettre la main sans risquer une septicémie* (Bernanos).

septicémique [sɛptisemik] adj. (de *septicémie* ; 1876, Larousse). En médecine, qui a rapport à la septicémie.

septicide [sɛptisid] adj. (du lat. *sēptum*, clôture, barrière [v. SEPTE], et de *-cide*, du lat. *caedere*, briser, abattre ; 1808, Boiste). *Déhiscence septicide*, déhiscence qui s'opère par le décollement des carpelles d'un fruit en capsule parvenu à maturité.

septicité [sɛptisite] n. f. (dér. savant de *septique* ; 1824, *Mémoires de l'Acad. des sciences*, IV, 376). Caractère de ce qui est septique, porteur de germes : *Le manque d'hygiène accroît les risques de septicité d'une blessure.*

septicolore [sɛptikɔlɔr] n. m. (du lat. *septem*, sept, d'après le bas lat. *tricolor*, tricolore [v. TRICOLORE] ; 1791, Valmont de Bomare, écrit *septicolor* ; *septicolore*, 1876, Larousse). Nom donné à un petit passereau du genre *calliste*, en raison de ses teintes vives et tranchées.

septicopyoémie [sɛptikɔpjɔemi] n. f. (de *septico-*, élément tiré de *septique*, et de *pyoémie* ; 1964, Larousse [d'abord *septicopyémie* — de *septico-* et de *pyémie* —, 1933, Larousse]). Forme de septicémie caractérisée par une localisation des bactéries pathogènes dans certaines régions de l'organisme où se développent des foyers purulents.

septidi [sɛptidi] n. m. (du lat. *septem*, sept, d'après *lundi, mardi*, etc. ; 1793, Fabre d'Églantine). Dans le calendrier républicain, septième jour de la décade.

septième [sɛtjɛm] adj. num. ordin. (de *sept* [v. ce mot] — a éliminé l'anc. franç. *sedme*, septième [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], *setme* [v. 1119, Ph. de Thaon], lat. *septimus*, même sens, de *septem*, sept ; v. 1138, Gaimar, écrit *setime* [*septime*, fin du XII^e s., *Chevalerie Ogier* ; *setiesme*, v. 1207, Villehardouin ; *septieime*, 1287, Bevans ; *septiesme*, 1487, Garbin ; *septième*, 1538, R. Estienne], au sens 1 [*en être à son septième mois*, 1904, Larousse — *être dans son septième*, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné] ; sens 2, 1672, Sacy [...à la place de l'adj. num. cardin., fin du XV^e s., Commynes] ; sens 3, 13 mai 1921, d'après J. Giraud, p. 181 ; sens 4, v. 1840, Ch. de Bernard). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre sept : *Le septième volume du dictionnaire. Le septième jour, Dieu se reposa* (Genèse). || *En être à son septième mois* ou (class.) *être dans son septième*, en parlant d'une femme, être au septième mois de sa grossesse. || **2.** Qui est contenu sept fois dans l'unité : *La septième partie d'un tout.* || S'est employé ou s'emploie encore par archaïsme à la place de l'adj. num. cardin. : *Le jeu de piquet ne remonte pas au-delà du roi Charles septième* (France). || **3.** *Le septième art*, le cinéma, mis ainsi sur un pied d'égalité avec les autres arts. || **4.** Fig. *Le septième ciel*, V. CIEL.

◆ n. (1871, Littré). Personne qui occupe la septième place : *Elle a été septième en composition.*

◆ n. m. (1472, Bartzsch, au sens de « impôt sur le sel » ; sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1876, Larousse [« le septième étage... », « le septième arrondissement... », XX^e s.]). **1.** La septième partie d'un tout : *Être héritier pour un septième.* || **2.** Le septième terme d'une série : *Compter jusqu'au septième dans une rangée d'arbres.* || Le septième étage d'un immeuble : *Une chambre de bonne au septième.* || Le septième arrondissement de Paris : *Le commissariat de police du septième.*

◆ n. f. (1680, Richelet). Dans un jeu de cartes, suite de sept cartes de même couleur.

◆ n. f. (sens 1, 1812, Mozin [« l'ensemble des élèves... » et « la salle... », 1904, Larousse] ; sens 2, 1671, Pomey). **1.** Dernière classe de l'enseignement du premier degré, qui précède la sixième. || L'ensemble des élèves de cette classe : *Les élèves de la septième B.* || La salle où se tient ce cours. || **2.** En musique, le septième degré de l'échelle diatonique : *L'intervalle mi-ré est une septième. Septième majeure. Septième mineure.*

septièmement [sɛtjɛmmɑ̃] adv. (de *septième* [v. ce mot] ; 1479, Vaganay, écrit *septiesmement* ; *septièmement*, 1564, J. Thierry). En septième lieu.

septier n. m. V. SETIER.

septifère [sɛptifɛr] adj. (du lat. *sēptum*, clôture, barrière [v. SEPTE], et de *-fère*, du lat. *ferre*, porter ; 1871, Littré). En botanique, qui porte des cloisons : *Valves septifères.*

septillion [sɛptiljɔ̃] n. m. (de *sept*, d'après *quadrillion* ; 1520, La Roche [7], écrit *sep-*

tilion ; septillion, 1871, Littré). Un million de sextillions, soit 10^{42}.

septime [sɛptim] n. f. (lat. *septimus,* septième, de *septem,* sept ; 1907, Larousse [aussi « parade... »]). En escrime, une des lignes d'engagement. || Parade dans cette ligne.

septimo [sɛptimo] adv. (mot lat. de même sens, ablatif neutre adverbialisé de *septimus,* septième [v. l'art. précéd.] ; 1842, Acad.). Septièmement, dans la suite des adverbes latins *primo, secundo, tertio,* etc. (Peu usité.)

septimontium [sɛptimɔ̃sjɔm] n. m. (mot lat. signif. « enceinte des sept collines constituant Rome, fête des sept collines », de *septem,* sept, et de *mons, montis,* mont, colline ; 1904, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1966, Larousse). **1.** Fédération de villages des sept collines de Rome avant la création de la ville par les rois. || **2.** Dans l'Antiquité, fête annuelle qui célébrait l'inclusion des sept collines dans l'enceinte de Rome.

septique [sɛptik] adj. (lat. *septicus,* qui putréfie, gr. *sêptikos,* qui engendre la putréfaction, de *sêpein,* faire tomber en pourriture ; 1538, Canappe, au sens de « qui fait pourrir les chairs » [en parlant d'un topique] ; 1812, Mozin, au sens de « causé par les microbes » ; 1845, Bescherelle, au sens de « qui produit la putréfaction » [en parlant de microbes] ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Se dit des objets ou des êtres contaminés par des germes microbiens. || **2.** Qui est dû à une infection microbienne : *Un abcès est un foyer septique.* || **3.** *Fosse septique,* v. FOSSE.

● CONTR. : **1** *aseptique.*

sept-mâts [sɛtmɑ] n. m. invar. (de *sept* et du plur. de *mât ;* 1907, Larousse). Voilier gigantesque à sept mâts, gréé en voiles goélettes, qui était construit aux États-Unis pour la navigation au long cours.

septmoncel [sɛmɔ̃sɛl] n. m. (emploi comme n. commun de *Septmoncel,* n. de la commune du Jura où ce fromage est fabriqué ; 1876, Larousse). Fromage fait avec un mélange de lait de vache et de chèvre, et qui imite le roquefort par ses moisissures internes.

sept-œil [sɛtœj] n. m. invar., ou **septœil** [sɛtœj] n. m. (de *sept* et de *œil ;* v. 1220, Coincy, comme n. f., écrit *setueille ;* comme n. m., écrit *sept-œil,* 1768, Valmont de Bomare [var. *satroul,* milieu du XVI^{e} s.]). Poisson analogue à la lamproie, portant sur la tête sept marques semblables à des yeux.

septolet [sɛptɔlɛ] n. m. (de *sept,* d'après *triolet ;* 1964, Larousse). Groupe de sept notes, à exécuter d'une façon accélérée à la place de quatre, six ou huit notes, afin de respecter le temps de la mesure.

septomycètes [sɛptɔmisɛt] n. m. (du lat. *sēptum,* clôture, barrière [v. SEPTE], et du gr. *mukês, -kêtos,* champignon ; 1964, Larousse). Groupe de champignons dont l'appareil végétatif comporte un tissu cellulaire cloisonné.

septotomie [sɛptɔtɔmi] n. f. (du lat. *sēptum,* clôture, barrière [v. SEPTE], et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1964, Larousse). Opération par laquelle on enlève tout ou partie de la cloison nasale pour remédier à une déviation.

septuagénaire [sɛptɥaʒenɛr] adj. et n. (lat. *septuagenarius,* qui contient soixante-dix [et, à basse époque, « septuagénaire »], de *septuageni,* soixante-dix chacun, dér. de *septem,* sept ; v. 1380, *Aalma*). Qui a atteint ou dépassé soixante-dix ans.

septuagésime [sɛptɥaʒezim] n. f. (bas lat. ecclés. *septuagesima,* même sens, fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *septuagesimus,* soixante-dixième, de *septuaginta,* soixante-dix [v. SEPTANTE] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *septuagisme ; septuagésime,* XIII^{e} s., Tobler-Lommatzsch [*temps de la septuagésime,* 1964, Larousse]). *Dimanche de la septuagésime,* nom donné naguère au dimanche qui précède de deux semaines le carême. || *Temps de la septuagésime,* les trois semaines qui précédaient le carême, dans l'ancienne liturgie romaine.

septum ou **saeptum** [sɛptɔm] n. m. (lat. *saeptum* ou *sēptum,* clôture, barrière, enceinte [v. SEPTE] ; v. 1560, Paré, d'après Robert, 1970 [qui ne donne aucune indication de forme ni de sens] ; sens actuel, 1876, Larousse, écrit *septum* [*saeptum,* 1964, Larousse ; *septum crural, lucidum,* 1876, Larousse ; *septum lingual,* 1964, Larousse]). Cloison qui délimite deux cavités : *Le septum nasal.* || *Septum crural,* cloison fibreuse qui obture l'anneau crural. || *Septum lingual,* lame fibreuse verticale que présente la langue. || *Septum lucidum,* cloison nerveuse transparente située entre les deux ventricules latéraux du cerveau.

septuor [sɛptɥɔr] n. m. (de *sept,* d'après *quatuor ;* 1829, Fétis, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** En musique, morceau pour sept instruments ou sept voix accompagnées : *Sans doute le rougeoyant septuor* [de Vinteuil] *différait singulièrement de la blanche sonate* (Proust). || **2.** Ensemble instrumental de sept exécutants.

septuple [sɛptypl] adj. et n. (bas lat. *septuplum,* le septuple, du lat. class. *septem,* sept ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* comme adj., et 1484, Chuquet, comme n. m.). Qui vaut sept fois une certaine quantité : *Des châteaux à septuple enceinte, dont il est impossible de s'évader...* (Camus). *Trente-cinq est le septuple de cinq.*

septupler [sɛptyple] v. tr. (de *septuple ;* 1493, Bloch-Wartburg, puis 1771, Trévoux). Multiplier par sept : *Septupler une mise au jeu.*

◆ v. intr. (15 sept. 1871, *Revue des Deux Mondes,* p. 349). Devenir septuple : *Le rendement de cette propriété a septuplé en cinq ans.*

sépulcral, e, aux [sepylkral, -o] adj. (lat. *sepulcralis,* sépulcral, de *sepulcrum* [v. l'art. suiv.] ; 1487, Garbin, écrit *sépulchral* [*sépulcral,* 1530, Palsgrave], au sens 1 [*lampe sépulcrale,* 1871, Littré] ; sens 2, 1654, Cyrano [*figure sépulcrale,* 1871, Littré] ; sens 3, début du XX^{e} s. [*voix sépulcrale,* 1718, Acad.]). **1.** Qui appartient à un sépulcre : *Il* [le cimetière] *est délabré, sans pierre sépulcrale, sans arbres* (Chateaubriand). || *Lampe sépulcrale,* celle qui est placée près d'un tombeau : *Mais la lampe sépulcrale colore ta joue et l'oreiller* (Claudel). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui fait penser au tombeau, à la mort : *Et le vent fait courir sa plainte sépulcrale* (Leconte de Lisle). || *Figure sépulcrale,* celle dont les traits et la pâleur évoquent la mort. || **3.** Qui évoque les caractères propres à un sépulcre : *À la fraîcheur sépulcrale du lieu, se mêlait l'odeur douce, un peu écœurante, des roses que Jenny avait placées sur le cercueil* (Romains). || *Voix sépulcrale,* voix dont le ton et la résonance font penser à celle qui viendrait d'un tombeau : *Puis Strigelius conte une histoire de collège, où il avait tenu l'emploi de fantôme, avec une voix sépulcrale* (Romains).

● SYN. : **1** *funéraire, tombale ;* **2** *funèbre, lugubre, sinistre, triste.*

sépulcre [sepylkr] n. m. (lat. *sepulcrum* ou *sepulchrum,* tombe, monument funéraire, les morts, de *sepelire,* ensevelir ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *sepulcra* [*sepulcre,* v. 1120, *Psautier de Cambridge*], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [*le Saint-Sépulcre,* début du XIII^{e} s. *(Sepulcre,* même sens, début du XII^{e} s., *Pèlerinage de Charlemagne)* — « ...église construite à Jérusalem... », 1690, Furetière] ; sens 3, 1642, Corneille). **1.** *Littér.* Construction, monument où sont ensevelis un ou plusieurs morts : *Les pyramides d'Égypte qui ne sont que des sépulcres* (Lamennais). || **2.** Autel où l'on conserve les saintes espèces le vendredi saint. || *Le saint sépulcre,* la sépulture où fut déposé JésusChrist après sa mort. || **3.** *Fig.* Lieu où sont conservées de vieilles choses réduites à l'état de vestiges : *Il donna un dernier coup d'œil aux longs rayons de bois, chargés de bouquins poussiéreux. Combien de gloires secondaires dormaient ainsi dans la lueur indifférente du jour ! Tous ces écrivains avaient fait confiance à la postérité, et sur le nombre, une dizaine au plus connaissaient encore la faveur du public. Une odeur affligeante de papier moisi et de colle émanait de ce sépulcre littéraire* (Troyat).

● SYN. : **1** *caveau, mausolée, sépulture, tombe, tombeau.*

sépulture [sepyltyr] n. f. (lat. *sepultura,* derniers devoirs, sépulture, de *sepultum,* supin de *sepelire,* ensevelir, enterrer ;

v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 2 ; sens 1, v. 1155, Wace [..*privé de sépulture,* 1689, Racine ; ...*être privé des honneurs de la sépulture,* 1871, Littré — *les honneurs de la sépulture,* « les cérémonies en usage pour l'enterrement », 1668, La Fontaine ; *droit de sépulture,* 1694, Acad.] ; sens 3, 1651, Corneille). **1.** Action de mettre un mort en terre, le fait d'être inhumé : *Allons à nos martyrs donner la sépulture* (Corneille). [Antigone à Ismène] *Tu me demandes : Qu'y a-t-il ? Hé ! Créon ne donne-t-il pas la sépulture à l'un de nos frères et ne la refuse-t-il pas à l'autre* (Cocteau). || *Être privé de sépulture,* ne pas être enterré religieusement. || *Recevoir les honneurs* ou *être privé des honneurs de la sépulture,* être ou n'être pas enterré avec les cérémonies religieuses usitées. || *Droit de sépulture,* droit d'être enterré dans un lieu déterminé. || **2.** Lieu où l'on enterre un mort : *Saint-Denis est la sépulture des rois de France. J'ai souvent fait ce rêve : avoir ma sépulture dans cette formidable et farouche nature* (Hugo). || **3.** *Fig.* et *poét.* Mort, trépas : *Ce qui dit à l'un : Sépulture ! | Dit à l'autre : Vie et splendeur* (Baudelaire).

• Syn. : **1** *ensevelissement, enterrement, funérailles, inhumation, obsèques ;* **2** *caveau, nécropole, sépulcre, tombe, tombeau.*

séqué, e [seke] adj. (dér. savant du lat. *secare,* couper, découper ; 1933, Larousse). Se dit des feuilles où chaque lobe est divisé jusqu'à la nervure médiane.

séquelle [sekɛl] n. f. (lat. *sequel[l]a,* ceux qui suivent, conséquence, de *sequi,* suivre [au pr. et au fig.] ; 1369, *BEC* [3e série, II, 128], écrit *sequele* [*séquelle,* fin du xve s., Commynes], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1964, Robert). **1.** *Péjor.* Suite de gens ou de choses qui s'attachent à une personne, à une chose : *Fuir le monde et sa séquelle* (La Fontaine). *Si nous n'existions pas, nous autres, les mauvais payeurs, nous autres, les pauvres gens, vous claqueriez du bec, vous et votre séquelle !* (Duhamel). || **2.** Suite de choses fâcheuses, de mots dépourvus d'intérêt : *Débiter une séquelle de lieux communs, d'injures.* || **3.** Troubles persistant après la guérison d'une maladie, d'une blessure (s'emploie généralement au plur.) : *Et puis les séquelles pulmonaires dues à l'ypérite sont plus rares, et, je crois, moins graves en général que celles qui résultent des autres gaz toxiques* (Romains). || **4.** Conséquences plus ou moins lointaines d'un événement très grave : *Les séquelles de la Seconde Guerre mondiale.*

• Syn. : **2** *cascade, chapelet, kyrielle* (fam.), *ribambelle* (fam.).

séquence [sekɑ̃s] n. f. (bas lat. *sequentia,* suite, succession, du lat. class. *sequens, -entis,* suivant, qui suit, part. prés. adjectivé de *sequi,* suivre [au pr. et au fig.] ; v. 1170, G. de Saint-Pair, au sens 1 [aussi « ...pièce de plain-chant... »] ; sens 2, 1583, Godefroy ; sens 3, 1925, d'après J. Giraud, p. 181 ; sens 4, 1953, Larousse ; sens 5, 1964, Robert ; sens 6, 1975, *Lexis ;* sens 7, av. 1951, A. Gide). **1.** *Autref.* Complément mélodique, bref ou long, terminant une partie ou une fin de pièce de caractère liturgique : *Les séquences étaient la base de variations alternantes à caractère strophique. C'est en effet saint Benoît qui inaugura l'insertion de proses ou séquences dans le corps des offices* (Huysmans). || En liturgie, pièce de plain-chant en vers mesurés, rimés, dont le motif mélodique se reproduit sur différents degrés de la gamme : *Le « Dies irae » est une séquence.* || **2.** Dans un jeu de cartes, suite d'au moins trois cartes de même couleur : *La tierce, la quarte, la quinte sont des séquences.* || **3.** En termes de cinéma, toute partie d'un film constituée par un ensemble de plans formant un tout : *La séquence des marches d'escalier, dans « le Cuirassé Potemkine ». C'est le grand cinéaste S. M. Eisenstein qui a étudié de façon méthodique les rapports entre l'organisation d'un texte et celle d'une séquence* (Agel). || **4.** *Séquence polaire internationale,* en astronomie, série d'étoiles servant d'étalon dans les déterminations de l'éclat relatif des astres. || **5.** En linguistique, suite ordonnée de termes formant un ensemble déterminé : *Une séquence de termes juxtaposés à un nom.* || **6.** En termes de sciences ou de technique, suite d'opérations, d'objets organisée selon un ordre déterminé : *En informatique, un système d'exploitation de l'ordinateur est constitué par une séquence d'opérations.* || **7.** *Fig.* Suite ordonnée de caractère logique : *Sans doute cette apparente inconséquence cache-t-elle une séquence plus subtile et cachée...* (Gide).

séquencé, e [sekɑ̃se] adj. (de *séquence ;* 1975, Larousse). En chimie, se dit d'un copolymère dont la chaîne principale est constituée par des séquences alternées de monomères de type différent.

séquencement [sekɑ̃smɑ̃] n. m. (de *séquence ;* 1975, Larousse). En informatique, commande, à des instants déterminés, des différentes phases d'une opération.

séquenceur [sekɑ̃sœr] n. m. (de *séquence ;* 1975, Larousse). En informatique, organe d'un opérateur ou d'un ordinateur, distribuant les commandes de positionnement des circuits pour faire exécuter les phases successives d'une opération.

séquentiel, elle [sekɑ̃sjɛl] adj. (de *séquence ;* v. 1957 [d'après *les Mots « dans le vent »,* 1971], puis 1964, Larousse [*fichier séquentiel, traitement séquentiel,* 1975, Larousse]). Relatif à une séquence. || *Fichier séquentiel,* en informatique, fichier dont les données ne sont accessibles que selon leur rang d'enregistrement. || *Traitement séquentiel,* traitement où les opérations se succèdent dans un ordre rigoureux sans qu'aucune puisse jamais être simultanée.

séquestrant [sekɛstrɑ̃] adj. et n. m. (part. prés. de *séquestrer ;* 1970, Robert). Se dit d'un produit qui fixe de nombreuses combinaisons d'ions minéraux en empêchant les précipitations selon les réactions habituelles.

séquestration [sekɛstrasjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *sequestratio,* dépôt chez une tierce personne, séparation, de *sequestratum,* supin de *sequestrare,* mettre en dépôt [v. séquestrer] ; 1403, Fréville [II, 273], aux sens I, 1-2 ; sens II, 1, 1810, Code pénal ; sens II, 2, av. 1869, Lamartine ; sens II, 3, 1871, Littré ; sens III, 1, 1951, P. L. Rousseau, p. 50 ; sens III, 2, 1975, Larousse).

I. 1. Action de mettre en séquestre des biens : *La séquestration des biens d'un fou.* || **2.** Action de déposer des biens en litige aux mains d'un tiers jusqu'à ce qu'une décision intervienne sur le possesseur.

II. 1. Crime ou délit qui consiste, pour une personne sans mandat et en dehors des cas prévus par la loi, à priver de liberté une autre personne : *J'entends déjà l'avocat Lerond m'accuser de séquestration arbitraire* (France). *Si la police entre ici on nous arrêtera tous trois pour séquestration. Mais moi, en plus, on m'inculpera de meurtre* (Sartre). || **2.** *Fig.* Isolement volontaire : *Ma séquestration morale de tout ce qui animait la maison* (Lamartine). || **3.** En cas d'épizootie, mesure sanitaire d'isolement qui consiste à maintenir les animaux contagieux dans des locaux n'ayant aucune communication avec les bâtiments occupés par des animaux sains.

III. 1. Nécrose d'un os : *La séquestration d'un os peut entraîner une intervention chirurgicale.* || **2.** En chimie, formation de complexes de certains phosphates et d'ions métalliques qui interdit toute réaction de précipitation de ces derniers.

séquestre [sekɛstr] n. m. (lat. *sequestrum,* dépôt, séquestre [neutre substantivé de l'adj. *sequester, -tri,* qui intervient, médiateur], et [pour le sens I, 4] lat. *sequester, -tri* ou *-tris,* entremetteur, médiateur, dépositaire [masc. substantivé de l'adj. *sequester* — v. ci-dessus] ; 1281, Tanquerey [23], au sens I, 1 [*mettre sous séquestre,* 1936, Capitant — d'abord ...*en séquestre,* av. 1613, M. Régnier] ; sens I, 2, 1804, Code civil ; sens I, 3, 1876, Larousse ; sens I, 4, v. 1380, *Aalma ;* sens I, 5, 1451, *Chronique du Mont-Saint-Michel,* II, 242 ; sens II, 1690, Furetière ; sens III, 1810, Capuron).

I. 1. Décision de justice qui remet entre les mains d'une personne les biens d'un tiers qui font l'objet d'un litige. || *Mettre sous séquestre,* mettre en dépôt chez un

tiers en attendant une décision sur le possesseur. || **2.** *Séquestre conventionnel,* dépôt d'un objet en litige entre les mains d'un tiers qui s'oblige à le rendre à celui qui sera jugé devoir l'obtenir. || **3.** Mainmise de l'État sur les biens d'un État belligérant ennemi ou de ses ressortissants. || **4.** Personne à qui l'on confie ce qui fait l'objet d'un litige : *Désigner un séquestre pour une succession.* || **5.** L'objet confié (peu usité) : *Dilapider le séquestre.*

II. Vx. *Mettre quelqu'un en séquestre,* le mettre à l'écart du monde, de la société : *Les parents demeurèrent d'accord de mettre cette fille en séquestre dans un monastère* (Acad.).

III. Portion d'os nécrosé qui demeure enclavée dans le tissu vivant.

◆ n. f. (fin du XIXe s., A. Daudet). *Vx.* Cellule où l'on enfermait les écoliers ou les apprentis indociles : *Cette chambre haute qu'à Indret on appelait la séquestre et où on enfermait parfois les apprentis indisciplinés* (Daudet).

séquestré, e [sekɛstre] adj. et n. (part. passé de *séquestrer ;* v. 1260, *Vie de saint Osith* [p. 485], au sens de « isolé » [en parlant d'un lieu, d'une habitation] ; XVIe s., Loisel [768], au sens de « mis sous séquestre » ; sens 1, 1810, Code pénal ; sens 2, 1678, La Fontaine). **1.** Qui a fait l'objet d'une séquestration en violation de la loi : *Et puis je ne sais quelle histoire de jeune fille enlevée, séquestrée, illustrait la première page des journaux* (Colette). || **2.** Isolé du monde : *Le malheureux proscrit, devenu pestiféré, séquestré du genre humain, demeurait en quarantaine dans la haine du despote* (Chateaubriand).

séquestrectomie [sekɛstrɛktɔmi] n. f. (de *séquestr[e]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1970, Robert). Opération chirurgicale qui consiste à enlever un séquestre d'un os ou d'un tissu vivant. (Syn. SÉQUESTROTOMIE.)

séquestrer [sekɛstre] v. tr. (bas lat. *sequestrare,* mettre en dépôt, confier, séparer, éloigner, du lat. class. *sequestrum,* dépôt, séquestre [v. SÉQUESTRE] ; 1403, Bloch-Wartburg, sans indication de sens [dès le XIIIe s., au part. passé — v. SÉQUESTRÉ] ; sens I, 1463, Bartzsch ; sens II, 1, 1810, Code pénal ; sens II, 2, v. 1560, Paré ; sens II, 3, 1876, Larousse).

I. Mettre sous séquestre : *Séquestrer les biens des ressortissants d'un pays ennemi en temps de guerre. Séquestrer les biens d'un fou.*

II. 1. Priver de sa liberté une personne par une contrainte illégale et criminelle : *Les ravisseurs ont séquestré l'enfant dans une villa d'une banlieue éloignée. Il y a bien des façons de séquestrer un homme. La meilleure est de s'arranger pour qu'il se séquestre lui-même* (Sartre). || **2.** Enlever leur liberté à des personnes dangereuses pour la société : *Loin de les séquestrer* [les fous], *on les laissait vaguer tous les jours* (Renan). || **3.** Priver quelqu'un de sa liberté de mouvement : *Et à moins de nous séquestrer, de nous lier bras et jambes, il n'y avait aucun moyen de nous faire assister à une réception chez nos parents ou d'accepter les invitations à des petites sauteries* (Triolet).

● SYN. : **II, 2** *boucler* (fam.), *enfermer, interner, isoler ;* **3** *claquemurer, claustrer, cloîtrer, verrouiller.*

◆ **se séquestrer** v. pr. (1567, Papon, 140). Se priver volontairement de tout contact avec les autres hommes : *Je me suis toujours séquestré dans une âpreté solitaire* (Flaubert). *J'ai prétendu que je m'enfermais pour ne pas assister à l'agonie de l'Allemagne ; c'est faux, j'ai souhaité la mort de mon pays et je me séquestrais pour n'être pas témoin de sa résurrection* (Sartre).

séquestrotomie [sekɛstrotɔmi] n. f. (de *séquestro-,* élément tiré de *séquestre,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1970, Robert). Syn. de SÉQUESTRECTOMIE.

sequin [səkɛ̃] n. m. (ital. *zecchino,* sequin, de *zecca,* même sens, ar. *sikka,* coin à frapper la monnaie, monnaie ; 1400, Godefroy, écrit *essequin* [*chequin,* 1540, Charrière ; *sechin,* 1570, Bloch-Wartburg ; *sequin,* 1595, J. de Villamont], aú sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Pièce d'or d'origine vénitienne, répandue en Italie et au Levant jusqu'en 1822 : *C'était la pauvre veuve du général cisalpin qui prêtait quelques sequins à la richissime marquise del Dongo* (Stendhal). || **2.** En mercerie, petite rondelle de métal doré, décorée d'arabesques et percée de trous que l'on coud sur des travestis : *Dès les premières mesures, dès que Rodoïtza entend tinter les sequins de la belle, frémir les franges de sa ceinture, il sourit, ouvre les yeux...* (A. Daudet).

séquoia [sekɔja] n. m. (lat. scientif. moderne *sequoia,* même sens [milieu du XIXe s.], de *See-Quayah,* n. d'un célèbre chef indien ; 1871, Littré). Conifère de Californie à feuilles persistantes, remarquable par sa taille gigantesque et sa longévité.

● SYN. : *wellingtonia.*

sérac [serak] n. m. (mot franco-provenç. signif. « fromage blanc », lat. pop. **seraceum,* même sens, du lat. class. *sĕrum,* petit-lait ; début du XVe s., écrit *serai* [*sérat,* v. 1572, Godefroy ; *sérac* — avec un *-c* d'origine obscure —, 1796, H. B. de Saussure], au sens 1 ; sens 2 [par analogie d'aspect], 1779, H. B. de Saussure [écrit *sérac*]). **1.** Nom donné en Suisse et dans les Alpes à une sorte de fromage blanc compact, tiré du sérum provenant de la fabrication du gruyère : *Du petit-lait, il tire le « sérac », sorte de tome inférieure* (Lefèvre). *Lieu d'origine* [Seyssel] *aussi des séracs, fromages estimables, pétris d'ail, et de la roussette...* (Arnoux). || **2.** Chacun des énormes blocs de glace provenant de la fragmentation d'un glacier sous l'effet de l'accentuation de la pente de son lit ; amas de ces blocs séparés par des crevasses : *Le chaos inextricable de crevasses et de séracs* (Frison-Roche).

sérail [seraj] n. m. (ital. *serraglio,* sérail, persan *sarāy,* palais ; fin du XIVe s., Chr. de Pisan, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1876, Larousse ; sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2, v. 1570, Carloix ; sens II, 3, 1680, Richelet [« ces femmes mêmes », 1871, Littré]).

I. 1. Dans les pays de civilisation turque, palais royal. || **2.** *Autref.* Palais du sultan de Constantinople : *J'ai aperçu le sérail d'Abba-Pacha comme un dôme noir sur le bleu de la mer* (Flaubert). *Pascal dit qu'il faudrait avoir une raison bien épurée pour regarder comme un autre homme le grand Seigneur environné dans son superbe sérail de quarante mille janissaires* (Mauriac). || **3.** Par extens. et plaisamm. *Dans le sérail,* dans la fréquentation habituelle d'un milieu influent dont on peut connaître ainsi toutes les intrigues (par allusion au vers de Racine dans *Bajazet : « Nourri dans le sérail, j'en connais les détours ») : Fils de ministre, il a été élevé dans le sérail politique.*

II. 1. Harem, partie réservée à l'habitation des femmes : *Nous recrutions pour le sérail | Dans tous les moûtiers du rivage* (Hugo). || **2.** L'ensemble des femmes qui vivent dans cette partie réservée. || **3.** *Ironiq.* Maison où l'on trouve des femmes de plaisir. || *Par extens.* Ces femmes mêmes.

séran [serɑ̃] n. m. (déverbal de *sérancer* [v. ce mot] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *cerens* [*serans,* v. 1265, J. de Meung ; *séran,* XVIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré). **1.** Instrument qui servait à peigner les tiges rouies de chanvre ou de lin. || **2.** Chanvre de deuxième qualité qui reste après la prise du meilleur brin et qui servait à faire des cordages.

● SYN. : **1** *sérançoir.*

sérançage [serɑ̃saʒ] n. m. (de *sérancer ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 [*sérancement,* même sens, 1636, Monet ; « résultat de cette action », 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Opération qui consistait à diviser la filasse provenant du rouissage du chanvre ou du lin. || Résultat de cette action. || **2.** Atelier où l'on sérançait.

sérancer [serɑ̃se] v. tr. (probablem. du radical gaulois **ker-,* peigne, avec le suff. celtique *-entios ;* XIIIe s., Tailliar [18], écrit *chierenchier* [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *séran*] ; *sérancer,* 1600, O. de Serres). [Conj. **1 a.**] *Autref.* Partager

les fibres du chanvre ou du lin avec le séran pour pouvoir les filer.

séranceur [serɑ̃sœr] n. et adj. m. (de *sérancer* [v. ce mot] ; XVIe s., au fém., écrit *cherancheresse ;* au masc., écrit *séranceur,* 1765, Brunot). Ouvrier qui sérance.

sérançoir [serɑ̃swar] n. m. (de *sérancer* [v. ce mot] ; 1597, Godefroy, écrit *cheranchoir ; sérançoir,* 1845, Bescherelle). Syn. de SÉRAN (au sens 1).

sérancolin [serɑ̃kɔlɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Sarrancolin* [v. SARRANCOLIN] ; 1676, Félibien [adjectiv., av. 1872, Th. Gautier]). Marbre de couleur rouge, veiné de blanc : *Une cheminée en sérancolin ;* et adjectiv. : *Cette cheminée en marbre sérancolin blanc* (Gautier).

serapeum [serapeɔm], **sérapéon** [serapeɔ̃] ou **sérapion** [serapjɔ̃] n. m. (bas lat. *Serapeum* ou *Serapium,* temple de Sérapis, gr. *Serapeion,* même sens, de *Serapis,* Sérapis [dieu égyptien] ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 2, écrit *sérapéon* [*sérapeum, sérapion,* 1871, Littré] ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Nécropole des taureaux Apis dans l'Égypte ancienne. || **2.** En Grèce, temple de Sérapis : *Presque tous les grands ports de mer d'Italie eurent des sérapéons, ainsi nommait-on les temples et les hôpitaux du Dieu guérisseur* (Nerval).

séraphin [serafɛ̃] n. m. (bas lat. ecclés. *seraphim* ou *seraphin,* n. m. pl., les séraphins, hébreu *serāphīm,* sorte d'anges, forme de plur. tirée de *sārāph,* brûler ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Lamartine). **1.** Ange qui appartient au plus élevé en dignité des neuf chœurs, selon la Bible et la théologie chrétienne : *Les séraphins apparurent à Isaïe pour le consacrer dans sa mission.* || **2.** Dans les tableaux des primitifs italiens, ange représenté avec des instruments de musique : *Les séraphins en pleurs, | Rêvant l'archet au doigt* (Mallarmé).

séraphique [serafik] adj. (lat. médiév. *seraphicus,* séraphique, du bas lat. *seraphin* [v. l'art. précéd.] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, 1836, Balzac ; sens 3, 1914, A. Gide). **1.** Qui appartient en propre aux séraphins (rare) : *La fonction séraphique, selon Isaïe, est de louer et d'adorer Dieu.* || **2.** Digne d'un séraphin : *Mon amour, séraphique en sa présence, devenait loin d'elle mordant et altéré comme un fer rouge* (Balzac). *Je me maintins alors, des mois durant, dans une sorte d'état séraphique, celui-là même, je présume, qui ressaisit la sainteté* (Gide). || **3.** Qui évoque l'harmonie et la douceur prêtées aux séraphins : *Je t'aide de mon mieux, mon amie, reprit Anthème, d'une voix séraphique* (Gide). *Près de lui étaient groupées cinq ou six personnes* [...] *qui chantaient doucement, mais avec ferveur, toutes les parties d'un chœur que Suzanne ne connaissait point et qui lui parut séraphique* (Duhamel).

• SYN. : **3** *céleste, harmonieux, mélodieux, suave.*

séraphiser (se) [səserafize] v. pr. (dér. savant de *séraphique ;* 1803, Boiste, comme v. tr., au sens de « mettre au rang des esprits bienheureux » ; comme v. pr., au sens actuel, 1898, Huysmans). *Littér.* Devenir séraphique : *Elle était l'expression la plus magnifique de la beauté qui s'évade de sa gangue terrestre, de la beauté qui se séraphise* (Huysmans).

sérapias [serapjas] n. m. (lat. *serapias,* même sens, gr. *serapias,* même sens ; 1876, Larousse). Orchidée sauvage, à fleurs généralement rouge brique, et qui pousse dans les prés humides.

sérapion n. m. V. SERAPEUM.

serbe [sɛrb] n. et adj. (serbe *srp,* même sens ; 1842, Acad.). Relatif à la Serbie, une des républiques de Yougoslavie ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ n. m. (1876, Larousse [art. *Serbie*]). Langue parlée par les Serbes.

serbo-croate [sɛrbokrɔat] adj. et n. (de *serbo-,* élément tiré de *serbe,* et de *croate ;* 1869 [d'après Robert, 1964], sans indication de sens ; sens actuel, 1923, Larousse). Relatif au groupe ethnique de la famille yougoslave, formé des Serbes et des Croates ; membre de ce groupe ethnique.

◆ n. m. (1904, Larousse). Langue slave du Sud parlée en Yougoslavie.

sercotel [sɛrkɔtɛl] n. m. (dimin. de *surcot* [v. ce mot] ; XIIIe s., écrit *sourcotel ;* 1345, Godefroy [VII, 529], écrit *serecotiel ; sercotel,* 1933, Larousse). Syn. de SURCOT.

serdāb [sɛrdab] n. m. (persan *sard-āb,* salle souterraine ; 1964, Larousse). Salle d'accès murée, qui, dans les tombes et les temples funéraires de l'Ancien Empire d'Égypte, contient les statues du mort.

serdeau [sɛrdo] n. m. (var. du moyen franç. *sert-de-l'eau,* officier de bouche [XIVe s., Godefroy], de *sert* [forme du v. *servir*], *de* et *eau ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** Dans l'ancienne cour des rois de France, officier de bouche chargé de recevoir les plats desservis de la table royale. || **2.** Lieu où l'on plaçait cette desserte et où mangeaient les gentilshommes servants. || **3.** Endroit où se faisait la revente des dessertes de la table royale.

1. serein, e [sərɛ̃, -in] adj. (lat. pop. **seranus,* serein, mot issu [par changement de suff.] du lat. class. *serenus,* pur, sans nuages, calme, paisible ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *serain* [*serein,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, av. 1648, Voiture ; sens 3, v. 1240, G. de Lorris, écrit *serin* [*serein,* 1636, Monet] ; sens 4 [la transparence, la sérénité de l'œil n'étant pas troublée par cette affection], 1611, Cotgrave). **1.** Se dit de ce qui n'est pas troublé par un phénomène atmosphérique (nuages, vent, etc.) : *Un ciel serein. Une nuit sereine.* || **2.** Se dit d'une personne ou d'une chose exempte de trouble, d'agitation, d'inquiétude : *Vers le ciel où son œil voit un trône splendide, | Le poète serein lève ses bras pieux* (Baudelaire). *Notre père est parfaitement serein et même allègre, malgré ses ennuis d'argent* (Duhamel). *Couler des jours sereins. Mener une existence sereine.* || **3.** Se dit de ce qui dénote la maîtrise de soi, la quiétude d'esprit : *Elle lui en voulait de ce calme si bien assis, de cette pesanteur sereine* (Flaubert). *Elle ne criait pas et ne semblait même pas en colère. Elle agissait avec un calme serein* (Giono). *Visage, regard serein.* || **4.** *Goutte sereine,* syn. de AMAUROSE.

• SYN. : **1** *beau, radieux ;* **2** *paisible, placide ;* **3** *olympien, tranquille.*

2. serein [sərɛ̃] n. m. (lat. pop. **seranus* [v. l'art. précéd.], avec influence sémantique du lat. class. *serum,* heure tardive, neutre substantivé de l'adj. *serus,* tardif ; v. 1138, Gaimar, écrit *serain,* au sens de « tombée du jour, soir » [proprem. « heure calme »] ; sens actuel, fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* écrit *sierain* [*serein,* 1580, Montaigne]). Légère humidité pénétrante qui apparaît à la tombée du jour, après une journée chaude : *Méfiez-vous du serein ; c'est quand on a eu très chaud pendant le jour que l'on attrape du mal* (Mauriac).

sereinement [sərɛnmɑ̃] adv. (de *serein* 1 ; 1932, Mauriac). Sans manifester aucun trouble, aucune agitation, aucune révolte ; en toute quiétude d'esprit : *Pour travailler, pour faire sereinement une œuvre, une grande œuvre, il faudrait ne voir personne, ne s'intéresser à personne, n'aimer personne* (Duhamel).

• SYN. : *calmement, paisiblement, placidement, tranquillement.* — CONTR. : *fébrilement, fiévreusement.*

sérénade [serenad] n. f. (ital. *serenata,* temps serein, nuit sereine [XIVe s.], sérénade [XVe s.], de *sereno,* serein, lat. *serenus,* même sens [v. SEREIN 1] ; 1555, L. Labé, au sens 1 ; sens 2, 1703, d'après Trévoux, 1721 ; sens 3, 1660, d'après Richelet, 1680 ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Concert de voix et d'instruments donné la nuit, en plein air, sous les fenêtres de quelqu'un, pour lui rendre hommage : *Là-dessus, nouveau punch aux œufs, accolades, poignées de main, et sérénade aux flambeaux jusqu'à minuit devant la petite maison du baobab* (Daudet). *Les donneurs de sérénades | Et les belles écouteuses | Échangent des propos fades | Sous les ramures chanteuses* (Verlaine). || **2.** Pièce de musique vocale ou instrumentale de forme libre : *Une sérénade de Mozart, de Brahms.* || **3.** *Fam.* Tapage accompagné de chants, de cris, pendant la nuit : *Nos voi-*

sins nous ont offert une sérénade jusqu'à deux heures du matin. || **4.** *Fig.* et *pop.* Vifs reproches faits en élevant la voix : *Après son escapade, il a eu droit à une sérénade de la part de son père.*

sérénissime [serenisim] adj. (ital. *serenissimo,* même sens, superl. de *sereno,* serein, lat. *serenus,* même sens [v. SEREIN 1] ; XIIIe s., Bloch-Wartburg, puis 1441, Godefroy). Titre honorifique donné à quelques hauts personnages ou, parfois, à certains États : *Plaise à votre Altesse sérénissime, je suis le nouveau bouffon du roi* (Musset). *La sérénissime république de Venise.*

sérénité [serenite] n. f. (lat. *serenitas,* sérénité [du ciel], calme — au fig. — [et, à basse époque, « sérénité — titre honorifique »], de *serenus,* serein [v. SEREIN 1] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *sereniteit* [*sérénité,* XIVe s.], au sens 2 ; sens 1, fin du XIVe s. ; sens 3, 1686, Fléchier ; sens 4, 1471, Bartzsch). **1.** État de ce qui est clair, pur et calme, de ce qui n'est troublé par aucun phénomène atmosphérique : *La sérénité de l'air, de l'atmosphère. Dans la sérénité du pâle crépuscule* (Hugo). || **2.** *Fig.* Calme, tranquillité morale : *La sérénité se rétablit pour quelque temps dans l'âme de la jeune fille* (Gautier). *La sérénité d'un esprit en paix avec les hommes comme avec sa conscience* (Fromentin). || **3.** Absence de trouble dans un domaine quelconque : *Dans l'Orient égyptien, la poésie a, comme les édifices, la grandeur et la tranquillité des lignes ; dans la Grèce antique, la beauté, la sérénité, le calme* (Hugo). || **4.** *Vx.* Titre honorifique donné à certains princes (prend une majuscule en ce sens) : *L'empereur* [d'Allemagne] *dans sa lettre à la reine Anne* [...] *refusa à cette souveraine sa bienfaitrice le titre de Majesté ; on ne la traita que de Sérénité* (Voltaire).

• SYN. : 2 *paix, quiétude.*

sereno [sereno] n. m. (mot esp. de même sens ; 1923, Larousse). En Espagne, veilleur qui fait des rondes de nuit dans les rues et annonce les heures : *On entendait la cantilène traînante du sereno annonçant les heures* (Bertrand).

séreux, euse [serø, -øz] adj. (de *sér* [*um*] ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1540, Godefroy ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Qui a les caractères de la sérosité. || **2.** Qui sécrète des sérosités. || **3.** *Anémie séreuse,* forme d'anémie portant spécialement sur le plasma, et qu'on observe en particulier après les ponctions d'ascite.

◆ **séreuse** adj. et n. f. (1810, Capuron [comme adj. ; comme n. f., 1871, Littré]). *Membrane séreuse,* ou *séreuse* n. f., membrane renfermant une sérosité destinée à faciliter le glissement de deux parois l'une contre l'autre.

serf, serve [sɛrf, *(le f se fait entendre généralement au plur.),* sɛrv] adj. (lat. *servus,* d'esclave, et, comme n. m., « esclave » ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, au sens 3 ; sens 1, XIIIe s., *Poèmes français sur les biens d'un ménage ;* sens 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens 4, 1561, Calvin). **1.** Dont la personne et les biens dépendent d'un maître : *Paysans serfs.* || **2.** Relatif à l'état des personnes dépendant d'un maître : *Ces moines* (de Saint-Claude) [...] *répandent partout que ces serfs sont les plus heureux de tous les hommes et que les terres serves sont les plus peuplées* (Voltaire). *Ce n'était plus « Nigrette », la sauvageonne, mais une quelconque esclave de couleur, au corps appesanti, aux lèvres épaisses, au regard inexpressif, courbée sous l'acceptation fataliste des races serves* (Martin du Gard). *Des hommes de condition serve.* || **3.** *Fig.* Qui manque d'indépendance : *Des esprits serfs. Une âme serve.* || **4.** Vx. *Serf arbitre,* volonté nécessitée, déterminée invinciblement (par opposition à *libre arbitre*).

• SYN. : **2** *esclave, servile ;* **3** *obséquieux, plat, rampant.*

◆ n. (v. 980, *Passion du Christ,* écrit *serv,* au sens de « serviteur » ; sens 1, fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *serv* [*serf,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; serf chasé* ou *casé,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse [pour les deux loc.] ; sens 3, 1870, d'après O. Testut, *l'Internationale,* I, 277). **1.** Dans la société féodale, personne attachée à la glèbe et dépendant d'un seigneur : *Le serf peut cependant devenir propriétaire foncier, mais sa propriété reste très imparfaite* (Tocqueville). *Saint Paul n'enseignait-il pas qu'il n'existe ni serfs ni francs ?* (Cocteau). || *Serf chasé* ou *casé,* aux époques mérovingiennes et carolingiennes, serviteur établi sur des tenures rurales (manses), à la manière du colon et par opposition à l'esclave domestique traditionnel. || **2.** *Serf de l'autel, serf d'église,* au Moyen Âge, personne qui s'était volontairement mise au service de l'Église. || **3.** *Péjor.* Personne qui travaille en sous-ordre.

serfouage [sɛrfwaʒ] n. m. (de *serfouir ;* XVe s.). Syn. de SERFOUISSAGE.

serfouette [sɛrfwɛt] n. f. (de *serfouir* [v. l'art. suiv.] ; 1534, Rabelais, écrit *cerfouette ;* 1578, Vigenère, écrit *sarfouette ; serfouette,* 1600, O. de Serres). Outil de jardinage comprenant une houe et une langue, ou bien une langue et une fourche, et qui sert à un labourage léger des plantes potagères.

• SYN. : *binette.*

serfouir [sɛrfwir] v. tr. (lat. pop. **circumfodīre,* altér. du lat. class. *circumfodĕre,* creuser autour, de *circum,* autour, et de *fodĕre,* creuser, fouir, labourer ; v. 1265, J. de Meung, écrit *cerfoïr ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *seurfouir ;* 1549, R. Estienne, écrit *sarfouir ; serfouir,* 1800, Boiste). Sarcler ou biner avec la serfouette.

serfouissage [sɛrfwisaʒ] n. m. (de *serfouir ;* 1812, Mozin). Action de serfouir ; léger labour donné avec la serfouette à la fois pour ameublir la couche superficielle du sol et pour détruire les mauvaises herbes. (On dit aussi SERFOUAGE.)

• SYN. : *binage.*

serge [sɛrʒ] n. f. (lat. pop. **sarica,* serge, altér. du lat. class. *serica,* étoffes ou vêtements de soie, plur. de *sericum,* soie, neutre substantivé de l'adj. *sericus,* de soie [v. SÉRICI-] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *sarge* [*serge,* 1360, *Comptes municipaux de Tours,* I, 211], au sens 1 ; sens 2, 1504, Gay, écrit *sarge* [*serge,* 1653, Havard] ; sens 3, 1660, Oudin). **1.** Légère étoffe de laine qui présente de fines côtes obliques : *Edmée reconnaissait son veston de serge noire et son cou charnu* (Simenon). || **2.** Étoffe de soie travaillée comme la serge de laine. || **3.** *Serge du Seigneur,* serge de qualité très fine, en usage aux XVIe et XVIIe s.

sergé [sɛrʒe] n. m. (de *serge ;* 1771, Garsault [p. 8], comme adj., au sens de « dont le tissu ressemble à celui de la serge » ; comme n. m., au sens actuel, 1876, Larousse). Armure utilisée pour le tissage d'étoffes qui présentent de fines côtes obliques.

sergent [sɛrʒɑ̃] n. m. (lat. *servientem,* accus. substantivé de *serviens, -entis,* part. prés. de *servīre,* être esclave, être soumis à [v. SERVIR] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *sergant* [*serjant,* 1080, *Chanson de Roland ; sergent,* début du XIIIe s., *Galeran*], au sens de « serviteur » ; sens I, 1, v. 1155, Wace ; sens I, 2, 1285, Du Cange [*sergent à cheval,* 1307, Godefroy — « homme d'armes... fourni par les bonnes villes », 1904, Larousse ; *sergent de la douzaine, de la paix, de querelle,* 1690, Furetière ; *sergent noble* ou *du plat de l'épée, sergent de nuit, sergent des tailles,* 1876, Larousse ; *sergent à verge,* 1468, Godefroy] ; sens I, 3, XVIe s. [*sergent d'armes,* 1876, Larousse ; *sergent de bandes,* v. 1540, La Curne ; *sergent de bataille,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens I, 4, XVIe s. [d'abord « homme de troupe à pied », début du XIIe s., *Gormont et Isembart ; ...sergent fourrier,* 1876, Larousse ; *sergent... de semaine...,* 1904, Larousse] ; sens I, 5, 1829, *Ordonnance de police ;* sens II [le n. d'un valet devenant souvent celui d'un outil], 1549, R. Estienne).

I. 1. *Anc.* Officier de justice chargé de signifier les exploits, d'effectuer les saisies, les prises de corps : *Le sergent est devenu l'huissier.* || **2.** Anc. *Sergent d'armes,* huissier portant des masses devant le roi. || *Sergent à cheval,* sergent du Châtelet de Paris exerçant son ministère au-delà de la banlieue ; homme d'armes, appelé aussi *sergent d'armes,* fourni au Moyen Âge par les bonnes villes. || *Sergent de la dou-*

zaine, garde du prévôt de Paris. || *Sergent noble* ou *sergent du plat de l'épée,* homme d'armes qui réglait les conditions du duel et surveillait le combat. || *Sergent de nuit,* celui qui faisait partie du guet. || *Sergent de la paix,* sergent des juridictions ordinaires. || *Sergent de querelle,* celui qui assistait aux duels. || *Sergent des tailles,* officier préposé à la perception de l'impôt. || *Sergent à verge,* juré-priseur et vendeur de biens. || **3.** *Autref.* Titre porté par des officiers appelés plus précisément *sergents militaires,* pour les distinguer des officiers civils qui avaient aussi l'appellation de « sergent ». || *Sergent d'armes,* gentilhomme d'armes ainsi dénommé par Philippe Auguste et chargé de la garde de sa personne et de la transmission de ses ordres. || *Sergent de bandes,* bas officier jouant, dans les bandes du Moyen Âge, un rôle analogue à celui du sous-officier dans les armées modernes. || *Sergent de bataille,* officier supérieur chargé de ranger la troupe en bataille et d'y maintenir l'ordre : *Il semble que ce soit | Un sergent de bataille, allant en chaque endroit | Faire avancer ses gens et hâter la victoire* (La Fontaine). || **4.** *Auj.* Premier grade de la hiérarchie des sous-officiers dans les armes à pied (infanterie, génie) des armées de terre et de l'air (correspondant au grade de maréchal des logis dans les autres armes) : *Dans le régiment, un frère mariste est sergent au service de santé* (Barbusse). || *Sergent comptable, sergent fourrier,* sergent chargé du travail administratif dans une unité. || *Sergent de jour, de semaine, d'ordinaire,* sergent chargé du service de jour, de semaine, des détails de l'alimentation d'une unité. || **5.** *Sergent de ville,* appellation vieillie des gardiens de la paix : *Un sergent de ville avertit fraternellement que l'on ne peut fumer que dans la salle d'entrée* (Nerval). *Jaillies de droite et de gauche par les rues voisines, des sections de sergents de ville, commandées par des officiers de paix, avaient violemment pénétré dans le flot pour dégager le carrefour* (Martin du Gard).

II. Syn. de SERRE-JOINT.

sergent-chef [sɛrʒɑ̃ʃɛf] n. m. (de *sergent* et de *chef ;* 1876, Larousse [art. *sergent*]). Grade immédiatement supérieur à celui de sergent (correspondant à celui de maréchal des logis-chef).

● Pl. *des* SERGENTS-CHEFS.

sergent-major [sɛrʒɑ̃maʒɔr] n. m. (de *sergent* et de *major* 1 ; 1587, F. de La Noue, au sens de « sergent de bataille » ; sens 1, 1690, Furetière [« grade compris entre ceux de sergent-chef et d'adjudant », 1798, Acad.] ; sens 2, 1903, Larousse, art. *plume*). **1.** *Autref.* Officier supérieur occupant des fonctions d'état-major. || *Auj.* Grade compris entre ceux de sergent-chef et d'adjudant (correspondant à celui de maréchal des logis-major) : *Le sergent-major d'une unité est chargé des questions administratives.* || **2.** *Plume (de) sergent-major,* type de plume métallique employé couramment autrefois dans l'administration militaire.

● Pl. *des* SERGENTS-MAJORS.

sergeste [sɛrʒɛst] n. m. (lat. scientif. moderne *sergestus,* même sens, probablem. emploi arbitraire du lat. class. *Sergestus,* n. d'un des compagnons d'Énée ; 1876, Larousse). Crustacé décapode voisin des crevettes.

sergette [sɛrʒɛt] n. f. (de *serge* [v. ce mot] ; 1366, Godefroy, écrit *sargette* [*sergette,* 1669, d'après Savary des Bruslons, 1723], au sens 1 ; sens 2, 1966, Larousse [« sorte de droguet croisé et drapé », 1698, d'après Savary des Bruslons, 1723]). **1.** Étoffe de laine étroite, mince et légère. || **2.** Petite serge de laine, avec léger mélange de soie, fabriquée en Picardie et en Flandre aux XVII^e^ et XVIII^e^ s.

sergetterie [sɛrʒɛtri] n. f. (de *sergette ;* 1723, Savary des Bruslons). Fabrication des serges et des sergettes.

sergetteur, euse [sɛrʒɛtœr, -øz] n. (de *sergette ;* 1966, Larousse). Ouvrier, ouvrière qui travaille à la fabrication des étoffes de laine.

sergo ou **sergot** [sɛrgo] n. m. (altér. pop. de *sergent ;* 1868, Esnault, écrit *sergo ; sergot,* 1873, A. Daudet). Syn. vx et pop. de SERGENT, ou anc. abrév. pop. de SERGENT DE VILLE : *Le malin, c'était de guetter le moment où il avait le coude en l'air, et d'arriver derrière en criant : « Gare, sergo ! Voilà l'officier »* (Daudet).

sérial n. m. V. SERIALS.

sérialisation [serjalizasjɔ̃] n. f. (de *sérialiser ;* 1975, Larousse). Action de sérialiser.

sérialiser [serjalize] v. tr. (dér. savant de *sériel ;* 1975, Larousse). En informatique, transformer une information fournie sous forme parallèle en une information sous forme série, cette opération se faisant au niveau du bit.

sérialiseur [serjalizœr] n. m. (de *sérialiser ;* 1975, Larousse). Opérateur effectuant la sérialisation.

sérialisme [serjalism] n. m. (dér. savant de [*musique*] *sérielle ;* 1961, d'après Robert, 1970). Doctrine sur laquelle est fondée la musique sérielle ; caractère de cette musique : *Le sérialisme de Stockhausen.*

● SYN. : *dodécaphonisme.*

serials [sirjəls] n. m. pl. (angl. *serial,* de série [et, comme n., « ouvrage qui paraît par séries, en feuilletons par livraisons »], empr. du franç. *sérial,* var. anc. de *sériel* [v. ce mot] ; 1968, Larousse). Film à épisodes ou feuilleton cinématographique ou télévisé contant les aventures d'un même personnage : *Il ne faut pas oublier que la guerre* [de 1914-1918] *est avant tout l'époque des ciné-romans, des films à épisodes, de ce que les Américains ont nommé les « serials »* (Bardèche).

● REM. On rencontre parfois la forme francisée SÉRIAL, employée au sing. comme au pl. (1975, *Lexis*).

sériation [serjasjɔ̃] n. f. (de *sérier ;* 1871, Littré). Opération qui consiste à sérier, à disposer par séries.

séric(i)- [seris(i) *ou* serik], premier élément, tiré du lat. *sericus,* de soie, gr. *sêrikos,* même sens (proprem. « du pays des Sères », de *Sêres,* les Sères [peuple d'Asie qui produisait de la soie]), et qui entre dans la composition de quelques mots.

serica [serika] n. f. (lat. scientif. moderne *serica,* même sens, proprem. « la soyeuse », fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *sericus,* de soie [v. l'art. précéd.] ; 1876, Larousse, écrit *sérique ; serica,* 1933, Larousse). Scarabée bombé, aux pattes fines, dont les téguments gris ou roux, soyeux, ont souvent des reflets irisés.

séricicole [serisikɔl] adj. (de *sérici-,* d'après *agricole, horticole,* etc. ; 1836, Baudrimont, V, 599). Relatif à la sériciculture.

sériciculteur [serisikyltœr] n. m. (de *sérici-,* d'après *agriculteur, horticulteur,* etc. ; 1860, Quatrefages, 163). Personne qui se consacre à la sériciculture.

● SYN. : *magnanier, ère.*

sériciculture [serisikyltyr] n. f. (de *sérici-,* d'après *agriculture, horticulture,* etc. ; 1845, Bescherelle). Production agricole ayant pour objet l'élevage des vers à soie et la récolte des cocons soit pour la filature, soit pour le grainage, ou, éventuellement, la fourniture de vers à soie pour la fabrication du crin de Florence.

● SYN. : *magnanerie.*

séricigène [serisiʒɛn] adj. (de *sérici-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1871, Littré). Qui produit la soie : *Par le moyen de glandes dites séricigènes, un certain nombre d'insectes ou d'arachnides produisent une sorte de soie dont ils se servent pour faire leur nid* (Duhamel).

séricigraphie n. f. V. SÉRIGRAPHIE.

séricimètre [serisimɛtr] ou **sérimètre** [serimɛtr] n. m. (de *séri*[*ci*]- et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1871, Littré [*sérimètre*], et 1923, Larousse [*séricimètre*]). Instrument servant à apprécier l'élasticité et la ténacité d'un fil de soie.

séricine [serisin] n. f. (dér. savant de *séric*[*i*]- ; 1878, Larousse). Scléroprotéine, constituant de la soie, qui se dissout sous l'action de l'eau chaude sous pression, ce qui permet de la séparer de la fibroïne.

séricite [serisit] n. f. (dér. savant de *séric[i]-* ; 1878, Larousse). Silicate naturel appartenant à la famille des micas.

sériciteux, euse [serisitø, -øz] adj. (de *séricite ;* 1904, Larousse). Qui contient de la séricite : *Schiste sériciteux.*

séricitisation [serisitizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *séricite ;* 1933, Larousse). Transformation des minéraux, particulièrement des feldspaths, en séricite.

séricitoschiste [serisitoʃist] n. m. (de *séricito-,* élément tiré de *séricite,* et de *schiste ;* 1964, Larousse). Schiste à séricite.

séricolite [serikɔlit] n. f. (de *sérico-,* var. de *sérici-,* et de *-lite,* gr. *lithos,* pierre ; 1923, Larousse). Variété de calcaire.

série [seri] n. f. (lat. *series,* file, suite, rangée, enchaînement ; 1715, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 203], au sens 7 [*développement d'une fonction en série, série entière, série numérique,* 1964, Larousse ; *série alternée, série trigonométrique,* 1904, Larousse ; *série convergente, série divergente,* 1876, Larousse] ; sens 1, av. 1784, Diderot [*en série,* 1904, Larousse ; *série sédimentaire,* 1964, Larousse ; *série noire,* 1964, Robert] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1798, Acad. [aussi en histoire naturelle ; « subdivision d'une forêt... », 1933, Larousse] ; sens 4, 1871, Littré [*série de tension,* 1964, Larousse] ; sens 5, 1964, Larousse [aussi *série handicap ;* pour des pavillons, 1871, Littré] ; sens 6, 1923, Larousse [aussi *fabrication en série ;* pour un objet, 1933, Larousse ; *production en série, série économique,* 1964, Larousse ; *...travailler en série,* 1975, *Lexis ; fait en série,* début du XX[e] s.] ; sens 8, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens 9 et 11, 1893, *Dict. général ;* sens 10 et 12, 1964, Larousse [aussi « catégorie groupant des sportifs ayant une valeur comparable »] ; sens 13, 1968, Larousse [*série Z,* 1970, Robert] ; sens 14, 1975, *Lexis*). **1.** Suite, succession de choses de même nature : *Dans la série, O et P sont inséparables* (Hugo). *Une longue série de degrés bas et larges [...] mènent par une pent douce de la route à l'abreuvoir* (Fromentin). *C'est un fait que les choses bonnes ou mauvaises vous viennent toujours par séries* (Sarraute). *Le concierge du greffe, ouvrant et fermant l'une après l'autre une série de portes...* (Yourcenar). *Une série d'ennuis, de succès.* || *En série,* se dit de plusieurs conducteurs, générateurs ou récepteurs dont les bornes de noms contraires se trouvent réunies électriquement, et qui sont parcourues par le même courant : *Des résistances montées en série.* || *Série sédimentaire,* succession de terrains sédimentaires. || Fam. *Série noire,* suite d'accidents ou de catastrophes assez rapprochés, qui trahit, pour l'opinion populaire, une sorte de fatalité tragique continue, une malchance persistante : *Encore un accident d'avion : décidément, c'est la série noire !* || **2.** Suite de valeurs météorologiques couvrant une certaine période. || **3.** Ensemble d'objets de même sorte, rangés dans un certain ordre : *Acheter une série de clés, de casseroles. Ranger des outils par séries. Un billet de la Loterie nationale de la série A.* || En histoire naturelle, disposition des êtres dans l'ordre naturel de leurs affinités : *Série zoologique, végétale.* || Subdivision d'une forêt, comprenant une suite de coupes fixées par l'aménagement. || **4.** Groupe de corps chimiques composés, présentant de nombreuses analogies, et se distinguant par une différence constante dans certains radicaux. || *Série de tension,* nomenclature de métaux établie en 1800 par Volta, et classés de telle manière que, par contact, chaque métal prend un potentiel électrique supérieur à celui qui le suit. || **5.** Ensemble de yachts ayant des caractéristiques suffisamment comparables pour qu'on puisse les faire courir ensemble. || *Série handicap,* série constituée par les yachts à voile de croisière, qui sont en général différents les uns des autres, et qui reçoivent ou donnent un handicap lorsqu'ils font une course-croisière. || *Série de pavillons,* ensemble de pavillons, de flammes servant à faire tous les signaux de bord. || **6.** Répétition d'un même type. || *Objet de série,* objet d'un type répété à un grand nombre d'exemplaires et dont le montage est fait à la chaîne. || *Fabrication en série,* fabrication d'un grand nombre d'objets identiques, selon des méthodes qui permettent d'abaisser le coût de revient : *Fabrication de meubles, d'électrophones en série.* || *Production en série,* type de production dans lequel un atelier ne change pas de travail pendant une longue période. || *Série économique,* quantité d'un objet, acheté ou fabriqué en une fois, pour laquelle le prix de revient unitaire est le plus faible. || Fam. *Faire de la série, travailler en série,* donner des productions abondantes, mais de qualité moyenne : *Ce romancier travaille en série, dans une veine très commerciale.* || *Fait en série,* se dit de ce qui manque d'originalité et se situe à un niveau de qualité moyen : *L'artiste, la chanteuse, le hobereau, l'agent en civil sont faits en série par un dieu extra-rapide* (Giraudoux). *Les mouvements des femmes ont quelque chose de fait en série, mettons : de classique* (Montherlant). || **7.** Suite illimitée de termes mathématiques se déduisant les uns des autres suivant une loi déterminée. || *Développement d'une fonction en série,* formation d'une série dont la somme représente cette fonction dans un intervalle donné. || *Série alternée,* série à termes réels, alternativement positifs et négatifs. || *Série convergente,* série dont la somme des *n* premiers termes tend vers une limite si *n* croît indéfiniment. || *Série divergente,* série telle que la somme des *n* premiers termes ne tende vers aucune limite quand *n* croît indéfiniment. || *Série entière,* série dont les termes sont fonction d'une variable *x,* le terme général étant de la forme $a_n x^h$ ou, généralement, $a\,(x_n - x_0)^n$. || *Série numérique,* série dont les termes sont des valeurs numériques et non des fonctions d'une variable. || *Série trigonométrique,* ou *série de Fourier,* série dont le terme général est $a_n \cos nx + b_n \sin nx$. || **8.** Classe de phonèmes consonantiques caractérisés par le même trait pertinent : *En français, la série* [b, v. d, z, g, ʒ]*est caractérisée par le trait voisé.* || **9.** Au billard, suite ininterrompue de carambolages : *Il ramassait ses billes dans un petit coin du billard et faisait la série* (France). *Réussir une série.* || **10.** *Série statistique,* ensemble de nombres portés sur une liste ou figurant sur des fiches, et représentant les faits collectés. || **11.** *Série de prix,* barème établi par l'Administration ou, le plus souvent, par une organisation professionnelle, dans lequel chaque acte du métier intéressé est tarifé, et qui sert de base à l'établissement des devis, des marchés et des factures. || **12.** Épreuve sportive préliminaire, dans certaines compétitions, à laquelle participent un groupe de concurrents, dont les premiers sont qualifiés pour la suite de la compétition : *Être éliminé en série.* || Catégorie groupant des sportifs ayant une valeur comparable : *Joueurs de deuxième série.* || **13.** *Série B,* se dit d'un film à budget réduit, rapidement tourné et dont le générique ne comprend pas de grandes vedettes du box-office, sans préjuger de la valeur intrinsèque de l'œuvre : *Un western de série B.* (On parle aussi, mais moins souvent et dans un sens nettement péjoratif, de *série Z.*) || **14.** En informatique, traitement des opérations ou des transmissions bit après bit.

● SYN. : **1** *cascade, chapelet, collection, file, kyrielle* (fam.), *multitude, ribambelle* (fam.).

◆ **Hors série** loc. adj. (sens 1-3, 1964, Robert). **1.** Qui n'est pas de fabrication courante, qui présente une originalité dans la conception et la fabrication par rapport à ce qui se fait dans le même genre : *Un modèle hors série.* || **2.** Qui ne se rencontre pas habituellement, qui n'appartient pas au commun : *De ce vieillard* [le père Goriot], *Balzac tire peu à peu l'image d'un être hors série, hors nature, sublime jusqu'à l'hébétude* (Mauriac). *Une carrière politique hors série. Un crime hors série.* || **3.** Se dit d'une personne tenue en grande estime pour sa valeur exceptionnelle : *Un avocat, un artiste hors série.*

sériel, elle [serjɛl] adj. (mot issu [par changement de suff.] de *sérial,* qui forme une série [1835, Raymond], dér. de *série ;* juill. 1874, *Revue maritime et coloniale* [p. 154], au sens 1 ; sens 2, 1947, Leibowitz, p. 101). **1.** Qui appartient à une série ; qui forme une série : *Ordre sériel.* || **2.** *Musique sérielle,* emploi systématique, dans la musique atonale, de la série des douze tons

de la gamme chromatique, à l'exclusion de tout autre son.

sérier [serje] v. tr. (de *série ;* 1815, Mirbel [II, 703], au part. passé, au sens de « disposé par séries » ; 1871, Littré, à l'infin., au sens de « disposer une série [de nombres, etc.] » ; sens actuel, 1935, Acad.). *Sérier des questions, des difficultés, des problèmes,* les classer, les ranger par séries, d'après leur nature ou leur importance : *Ma méthode consiste à sérier les questions à leur ordre* (Gambetta).

sérieusement [serjøzmɑ̃] adv. (de *sérieux ;* v. 1380, *Aalma,* aux sens 3-4 ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2 et 5, 1656, Pascal). **1.** D'une manière sérieuse, grave : *Vivre sérieusement. Se comporter peu sérieusement.* || **2.** Sans plaisanterie : *Je lui répondis le plus sérieusement que je pus* (Mérimée). || **3.** Avec application, avec soin, avec ardeur : *S'occuper sérieusement d'une affaire. Ce travail n'est pas fait très sérieusement. Il n'a jamais appris sérieusement le pistolet* (Nerval). || **4.** Réellement, véritablement : *Est-ce donc que j'en regrette sérieusement l'émotion première ?* (Sainte-Beuve). *Il songe sérieusement à quitter la France. Sérieusement, vous ne prétendez pas lui dire crûment ce que vous pensez de lui ?* || **5.** De façon dangereuse : *Ce soldat a été sérieusement blessé par un éclat de grenade.*

• SYN. : 3 *consciencieusement, scrupuleusement, soigneusement ;* 4 *tout de bon* (fam.). *vraiment ;* 5 *gravement.*

sérieux, euse [serjø, -øz] adj. (lat. médiév. *seriosus,* sérieux, du lat. class. *serius,* sérieux [en parlant de choses, et, à basse époque, en parlant de personnes] ; v. 1370, Oresme, au sens 5 ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1871, Littré [*client sérieux,* 1896, Courteline — *acheteur sérieux,* même sens, 1871, Littré] ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 6, 1572, Amyot ; sens 7, 1718, Acad. ; sens 8, 1580, Montaigne [*genre sérieux,* 1757, Diderot] ; sens 9, 1945, Colette). **1.** Se dit d'une personne qui agit avec réflexion, en attachant de l'importance à ce qu'elle fait : *Un employé sérieux dans son travail. Un écolier sérieux. C'est un homme sérieux, qui ne fait pas de promesses à la légère. On lit parfois dans les petites annonces : pas sérieux s'abstenir.* || **2.** En qui on peut avoir confiance : *Nos amis cherchent une personne sérieuse pour s'occuper de leurs enfants. Cette vieille maison de commerce est très sérieuse.* || *Client sérieux,* client qui a l'intention d'acheter ou qui achète beaucoup. || **3.** Se dit d'une personne (ou de son air, de son comportement) qui ne plaisante pas : *Ce bel homme pâle et sérieux comme un juge* (Fromentin). *Je suis sérieux, moi, je ne m'amuse pas à des balivernes !* (Saint-Exupéry). *La mère cessa de rire et redevint tout à coup très sérieuse* (Duras). *Le petit homme parle d'un ton sérieux et doux comme un clergyman* (Butor). *Soyons sérieux !* || Fam. *Sérieux comme un pape,* v. PAPE 1. || **4.** Qui ne fait pas d'écart de conduite : *Je ne pus m'empêcher de sourire de cette épithète de « sérieux » à laquelle l'intonation que lui prêta M. de Charlus semblait donner le sens de « vertueux », de « rangé », comme on dit d'une petite ouvrière qu'elle est « sérieuse »* (Proust). || **5.** Se dit d'une chose qui est faite avec soin, avec application : *Géronimus songea brusquement qu'il n'avait fait aucune recherche sérieuse pour retrouver sa famille* (Cayrol). *Une tentative très sérieuse a été faite dans ce domaine.* || **6.** Qui mérite réflexion, considération : *Il n'y a que l'amour et le bonheur qu'il donne qui soient choses sérieuses en ce monde* (Stendhal). *Il n'y a qu'un problème philosophique vraiment sérieux : c'est le suicide. Juger que la vie vaut ou ne vaut pas la peine d'être vécue, c'est répondre à la question fondamentale de la philosophie* (Camus). *La mort est une chose trop sérieuse pour l'affronter à la sauvette* (Guimard). *Ce n'est pas sérieux de parler de « catastrophe » alors qu'il ne s'agit que d'un léger incident. Un argument sérieux.* || **7.** Qui peut avoir des suites fâcheuses : *Le mal est moins sérieux qu'on ne pourrait croire* (Romains). *N'y va pas, San, c'est sérieux* (Faye). *La situation économique de ce pays est sérieuse, et inquiète les experts.* || **8.** Qui n'a pas pour objet la distraction, l'amusement : *Enfin, si par un soir elle meurt dans mes livres,* [...] | *J'aurai un « Ah çà, mais nous avions De Quoi vivre !* | *C'était donc sérieux ? »* (Laforgue). *Avoir une conversation sérieuse avec quelqu'un. Ne lire que des ouvrages sérieux.* || *Genre sérieux,* au XVIIIe s., catégorie de drame bourgeois, type de théâtre se situant entre la comédie et la tragédie, et tendant à représenter les situations sociales aussi bien que les caractères humains : *C'est dans le genre sérieux que doit s'exercer tout homme de lettres qui se sent du talent pour la scène* (Diderot). || **9.** Qui est important par la quantité ou la qualité (en ce sens, se place toujours avant le nom) : *Cette affaire lui a rapporté de sérieux bénéfices. Dans la vie d'un écrivain qui n'est pas trop malchanceux, il y a de sérieux moments de joie* (Beauvoir).

• SYN. : 1 *appliqué, consciencieux, diligent, minutieux, posé, réfléchi, scrupuleux ;* 2 *sûr ;* 4 *honnête, rangé, sage, vertueux ;* 5 *approfondi, soigneux ;* 6 *grave, important, profond ;* 7 *alarmant, critique, dangereux, dramatique, inquiétant, sombre ;* 8 *austère, grave ;* 9 *bon, gros.* — CONTR. : 1 *désinvolte, fantaisiste, inconséquent, irréfléchi ;* 3 *blagueur, facétieux, plaisantin ;* 4 *débauché, dépravé, dévergondé ;* 5 *bâclé, sommaire ;* 6 *dérisoire, frivole, futile, superficiel ;* 7 *anodin, bénin ;* 8 *amusant, plaisant ;* 9 *dérisoire, faible, infime, minime, négligeable.*

◆ **sérieux** n. m. (sens I, 1, 1663, Molière [*garder... son sérieux,* 1707, Lesage] ; sens I, 2, 1670, Bossuet ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1713, Hamilton [*prendre une chose au sérieux,* v. 1770, J.-J. Rousseau — d'abord « se formaliser d'une chose qui a été dite en plaisantant », 1694, Acad. ; *prendre quelqu'un au sérieux,* 1876, Larousse ; *se prendre au sérieux,* 1860, Dochez] ; sens I, 5 et II, 1964, Larousse).

I. 1. Attitude d'une personne grave, qui ne plaisante pas : *Le seul sérieux avec lequel elles absorbaient leurs tartines indiquait l'estime laïque d'elles-mêmes* (Villiers de L'Isle-Adam). *Le sérieux est le moment où l'on prévoit la gravité* (Alain). || *Garder, tenir son sérieux,* ne pas se laisser entraîner à sourire ou à rire dans des circonstances qui y prêtent ; demeurer grave (généralement dans des tours négatifs) : *Je vous demande pardon, mais je ne sais plus garder tout mon sérieux quand on me dit qu'on m'aime* [Costals à Andrée] (Montherlant). || **2.** Qualité d'une personne réfléchie, appliquée dans son travail : *Un élève qui se fait remarquer par son sérieux. Un employé qui manque de sérieux.* || **3.** Qualité de ce qui est fait avec réflexion, application : *C'est tout un mémoire d'un sérieux et d'une profondeur de vues sans défaillances* (Bainville). || **4.** Qualité de ce qui est important, digne d'attention. || *Prendre une chose au sérieux,* y attacher de l'importance : *Enfant, je n'avais guère pris au sérieux mes gribouillages* (Beauvoir). || *Prendre quelqu'un au sérieux,* lui accorder sa confiance ; considérer les actes ou les propos de quelqu'un comme dignes d'être crus, comme importants : *« Les malades », disait le Patron avec un diabolique sourire, « ne tiennent vraiment qu'à une chose : c'est à être pris au sérieux »* (Martin du Gard). || *Se prendre au sérieux,* accorder une importance exagérée à ses actions et à ses paroles : *En dépit de sa modestie apparente, ce personnage se prend très au sérieux.* || **5.** Aspect dangereux : *Malgré les accords intervenus, la situation garde tout son sérieux.*

II. Dans les brasseries, nom donné à un vase à boire qui contient l'équivalent de deux demis de bière.

• SYN. : **I, 1** *dignité, gravité ;* **2** *application, ardeur, conscience, diligence, scrupule, zèle.*

sérigraphe [serigraf] n. m. (de *séri*[*ci*]- et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire, décrire ; 1975, Larousse). Appareil qui sert à étudier la résistance à la traction des couches superficielles de peinture et de vernis.

sérigraphie [serigrafi] n. f. (de *séri*[*ci*]- et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1949, Larousse). Procédé d'impression, manuel ou automatique, à l'aide d'un écran. (On dit aussi TRAME DE SOIE.)

• REM. On trouve aussi, parfois, la forme SÉRICIGRAPHIE (1953, Quillet).

sérimètre n. m. V. SÉRICIMÈTRE.

serin, e [sərɛ̃, -in] n. (origine incertaine, peut-être forme masc. tirée [parce que les sirènes passaient pour être parées de belles couleurs] de l'anc. n. f. *sereine,* sirène [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], bas lat. *sirena,* élargissement du lat. class. *siren,* sirène [v. SIRÈNE] ; 1478, Bloch-Wartburg [*jaune queue de serin,* 1843, Th. Gautier]). Oiseau des Canaries à plumage verdâtre ou jaune, qui chante agréablement et s'acclimate aisément en cage : *J'ai oublié d'acheter du mouron pour le serin à Monsieur* (Labiche). *Le serin (c'était une serine) alla rejoindre, dans une vaste cage, une nichée de chardonnerets* (Gide). || *Jaune queue de serin,* jaune assez vif.

◆ n. et adj. (1821, Desgranges). Personne niaise, qui croit aisément tout ce qu'on lui dit : *Le serin n'en sait pas long ! dit-il à Gérard* (Balzac). *Comme mon professeur de cette année est serin !* (Vallès).

◆ **serin** adj. m. (1876, Larousse). *Jaune serin,* jaune pâle.

serinage [sərinaʒ] n. m. (de *seriner ;* 2 avr. 1867, *l'Opinion nationale*). Action de seriner.

1. sérine [serin] n. f. (de *sér*[*icine*] ; 1904, Larousse). Nom d'un acide qui se rencontre parmi les produits de décomposition de la soie.

2. sérine [serin] n. f. (de *sér*[*um*] ; 1856 [d'après Littré, 1871], au sens de « albumine du sang » ; sens actuel, 1933, Larousse). Ensemble des protides obtenus après élimination des globulines : *Le rapport sérine|globuline est normalement voisin de 1,4.* (On dit aussi SÉRUM-ALBUMINE.)

seriner [sərine] v. tr. (de *serin ;* 1555, Belon, comme v. intr., au sens de « chanter agréablement » [en parlant d'un oiseau] ; comme v. tr., au sens 1, 1812, Mozin [« jouer sur la serinette », 1835, Acad.] ; sens 2, 1842, Mozin ; sens 3, 10 nov. 1865, Goncourt ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** Instruire un oiseau chanteur, notamment un serin, à l'aide de la serinette, de la flûte traversière ou de la chanterelle à cordes : *Seriner quotidiennement son canari préféré.* || Jouer sur la serinette : *Seriner une roulée profonde.* || **2.** *Fig.* Répéter souvent une chose à quelqu'un pour la lui apprendre : *Ce n'est pas la géographie et le calcul, plus ou moins justement serinés, qui influencent l'enfant pour toute la vie* (Frapié). *Il dit qu'il ne savait pas ce qu'est une rente viagère, et longuement M. Octave le lui serina* (Montherlant). *Seriner une leçon, des conseils de prudence.* || **3.** *Fig.* Instruire, endoctriner quelqu'un en lui faisant répéter machinalement quelque chose : *Il pourrait croire que Papa et Maman m'ont serinée* (Adam). || **4.** *Pop.* Tromper son mari. (Vieilli.)

• SYN. : **2** *rabâcher* (fam.).

serinette [sərinɛt] n. f. (de *serin ;* 1739, Ch. de Brosses). Sorte de petit orgue mécanique, à tuyaux et à cylindre, contenu dans une boîte et utilisé autrefois pour apprendre des airs aux serins : *Sous l'estrade est un jeu de serinette monté pour des airs fort joyeux* (Goncourt).

seringa ou **seringat** [sərɛ̃ga] n. m. (lat. scientif. moderne *syringa,* même sens, emploi spécialisé du bas lat. *syringa,* seringue [v. SERINGUE], le bois de cet arbre pouvant servir à faire des seringues, des flûtes, quand il est vidé de sa moelle ; 1600, O. de Serres, écrit *seringa ; seringat,* 1652, d'après le *FEW,* XII, 502 *b*). Arbuste appartenant à la famille des saxifragacées, et qui porte en mai des fleurs blanches très odorantes : *Ce que vous sentez maintenant, c'est le seringa, dont l'arôme est enivrant* (Duhamel).

seringage [sərɛ̃gaʒ] n. m. (de *seringuer ;* 1871, Littré). Arrosage des plantes, dans les jardins et les serres, fait de telle sorte que l'eau arrive en pluie fine sur les feuilles.

seringue [sərɛ̃g] n. f. (bas lat. *syringa,* seringue, lavement, clystère, empr. du gr. *surigga,* accus. de *surigx, -riggos,* flûte champêtre, tout objet ou conduit long et étroit ; XIIIe s., *Simples Médecines,* écrit *ceringue* [*seringue,* XVIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1549, R. Estienne [pour arroser des feuilles, des plantes, 1904, Larousse] ; sens 3, 1876, Larousse [*seringue à injection ; pathologie de la seringue,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1938, Montagné et Gottschalk ; sens 5, av. 1655, *Muse normande,* puis 1885, Esnault). **1.** Petite pompe portative qui sert à aspirer ou à refouler l'air ou les liquides. || *Spécialem.* Instrument au moyen duquel on lance sur des feuilles, des plantes, etc., un liquide préservateur des attaques d'insectes nuisibles, ou simplement de l'eau. || **2.** *Autref.* Instrument qui servait à donner des lavements. || **3.** Auj. *Seringue de Pravaz,* ou *seringue à injection,* instrument au moyen duquel on peut injecter ou prélever des liquides dans les tissus ou dans les cavités naturelles du corps : *L'armoire où se trouvent la seringue de Pravaz, l'ampoule de nitrite d'amyle* (Mauriac). *Je mis à ma seringue une aiguille neuve ; je me fis une piqûre bien lente afin qu'aucune goutte ne refluât ; je rinçai la seringue et l'ampoule avec un peu d'eau distillée* (Freustié). || *Pathologie de la seringue,* nom donné par Reilly et Mollaret aux affections dues à des germes inoculés par des seringues ou des aiguilles dont la stérilisation était imparfaite. || **4.** Instrument de pâtisserie employé de préférence à la poche à douille quand il s'agit de réaliser des décorations avec des compositions de consistance ferme. || **5.** *Arg.* Arme à feu (le plus souvent, fusil ou revolver) : *Vous pouvez emmener tout l'arsenal du poste ; moi, je suis allé sur la terrasse, en revenant je n'ai même pas vu qu'il manquait deux seringues au râtelier* (B. Clavel).

seringuer [sərɛ̃ge] v. tr. (de *seringue ;* 1547, J. Martin, au sens de « injecter à l'aide d'une seringue » ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1927, Esnault). **1.** Arroser à l'aide d'une seringue : *Seringuer les feuilles d'un arbre fruitier.* || **2.** *Arg.* Tirer sur quelqu'un ; le blesser par balles : *Élevé parmi nozigues, on croyait jamais que la Mouche aurait porté le deuil après avoir été seringué* (Le Breton).

seringuero [seringwero] n. m. (mot portug. de même sens, de *seringa,* n. de certains hévéas ; 1890, *Grande Encyclopédie* [art. *caoutchouc*]). Au Brésil, ouvrier qui récolte le latex de l'hévéa.

sérinurie [serinyri] n. f. (de *sérine* 2 et de *-urie,* du gr. *oûron,* urine ; 1933, Larousse). Variété d'albuminurie dans laquelle on ne trouve dans l'urine que de la sérine.

sériole [serjɔl] n. f. (niçois *serriola,* même sens, de l'anc. provenç. *serra,* scie, lat. *serra,* scie, scie de mer [poisson] ; 1810, Risso, puis 1876, Larousse). Poisson osseux voisin des scombridés, répandu dans les mers chaudes et tempérées.

sériosité [serjozite] n. f. (lat. médiév. *seriositas,* gravité des mœurs, de *seriosus,* sérieux [v. SÉRIEUX] ; fin du XVIe s., Brantôme). *Class.* Caractère sérieux (rare) : *Donnez-vous bien garde de douter de la sériosité de mes paroles* (Guez de Balzac).

sérique [serik] adj. (de *sér*[*um*] ; 1933, Larousse). Qui se rapporte au sérum ou à l'administration thérapeutique de sérum : *Traitement sérique. Accidents sériques.*

serment [sɛrmɑ̃] n. m. (lat. *sacramentum,* serment militaire, serment en général [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « sacrement »], de *sacrare,* consacrer, rendre sacré, dér. de *sacer, sacri,* consacré à une divinité, sacré ; 842, *Serments de Strasbourg,* écrit *sagrament* [*serement,* v. 1120, *Psautier de Cambridge ; serment,* v. 1290, *Livre Roisin*], au sens 1 [*faire serment de,* 1664, Boileau ; *déférer le serment à quelqu'un,* 1549, R. Estienne ; *prêter serment,* 1538, R. Estienne ; *rendre à quelqu'un son serment,* 1674, Racine] ; sens 2, 1876, Larousse [*serment de crédibilité* ou *de crédulité,* 1936, Capitant ; *serment de l'expert, de l'interprète, des jurés,* 1964, Larousse ; *serment extrajudiciaire,* 1876, Larousse ; *serment « in litem »* ou *en plaids,* 1904, Larousse ; *serment judiciaire,* 1876, Larousse — *serment,* même sens, 1690, Furetière ; *serment supplétoire...,* fin du XVIIIe s., Brunot ; *serment des témoins,* 1964, Larousse — *serment,* même sens, 1690, Furetière] ; sens 3 et 7, 1964, Larousse ; sens 4, fin du XIIIe s., Joinville ; sens 5, 1670, Racine [*serment d'ivrogne,* 1808, d'Hautel ; *serment de joueur,* 1740, Acad. — d'abord

...*des joueurs,* 1718, Acad.] ; sens 6, av. 1674, Chapelain ; sens 8, 1690, Furetière [*serment corporel,* 1704, Laurière] ; sens 9, v. 1790, Brunot ; sens 10, av. 1843, C. Delavigne [*serment professionnel,* 1904, Larousse]). **1.** Affirmation solennelle d'une personne, en vue d'attester la vérité d'un fait ou la sincérité d'une promesse : *Il n'y aura pas pour cela de grandes paroles ni de serments* (Musset). *Et savez-vous son crime ? Il n'a pas voulu renier sa foi. Contre toutes les menaces, il a honoré son serment* (Aymé). *Affirmer quelque chose sous serment.* || *Faire serment de* (et l'infinitif), s'engager solennellement à. || *Déférer le serment à quelqu'un,* lui imposer le serment. || *Prêter serment,* lever la main droite en jurant de dire la vérité, avant de répondre aux questions d'un juge. || *Rendre à quelqu'un son serment,* l'en délier. || **2.** *Serment décisoire,* v. DÉCISOIRE. || *Serment de crédibilité* ou *de crédulité,* serment déféré à la veuve et aux orphelins du débiteur défunt, en vue de déclarer si, à leur connaissance, une dette déterminée est éteinte ou non. || *Serment de l'expert,* affirmation jurée de bien remplir la mission qui lui est confiée, exigée de l'expert commis par un juge. || *Serment extrajudiciaire,* serment qui, aux termes d'une convention spécialement conclue à cet effet, peut régler un litige sans intervention d'un arbitre ou d'un juge. || *Serment « in litem »* ou *en plaids,* serment supplétoire destiné à fixer le montant d'une demande, qui ne peut être déterminé autrement. || *Serment de l'interprète,* promesse solennelle de faire une traduction exacte et complète, exigée des personnes chargées de traduire en français des documents en langue étrangère soumis à la justice. || *Serment judiciaire,* serment prêté devant le juge. || *Serment des jurés,* serment exigé des jurés, en cour d'assises, de juger en leur âme et conscience. || *Serment supplétoire,* ou *serment supplétif,* serment déféré par le juge à l'un des plaideurs en vue de compléter une preuve qui lui paraît insuffisante. || *Serment des témoins,* promesse de dire la vérité, exigée des témoins entendus en justice. || **3.** Déclaration écrite par laquelle un contribuable affirme la sincérité de certaines déclarations. || **4.** *Class.* Juron : *Vous le verrez bientôt, les cheveux hérissés | [...] Ainsi qu'un possédé que le ciel exorcise, | Fêter dans ses serments tous les saints de l'Église* (Boileau). || **5.** Promesse solennelle, engagement personnel vigoureusement exprimés : *Oui, les premiers baisers, oui, les premiers serments | Que deux êtres mortels échangèrent sur terre | Ce fut au pied d'un arbre effeuillé par les vents* (Musset). *Ces serments, ces parfums, ces baisers infinis, | Renaîtront-ils d'un gouffre interdit à nos sondes ?* (Baudelaire). *Il n'y avait pas de serments, seulement des mots, des murmures inventés, esquissés, libres...* (Sarrazin). || Fam. *Serment d'ivrogne, de joueur,* promesse qui ne sera pas tenue, sur laquelle il ne faut pas compter. || **6.** Class. *Être de serment,* avoir promis : *Si je n'étais point de serment de vous parler toujours en confession dans les choses qui vous peuvent regarder aussi bien que moi...* (Chapelain). || **7.** *Serment d'Hippocrate,* ensemble des règles de l'art de guérir, établi par Hippocrate, accepté sous forme de serment en France dès les XVe et XVIe s. et rendu obligatoire lors des soutenances de thèses de médecine depuis 1707. || **8.** Anc. *Serment de fidélité,* acte qui suivait l'hommage, et par lequel le vassal jurait sur les Évangiles fidélité et assistance à son suzerain. || *Serment corporel,* acte analogue au précédent, mais effectué par le vassal non lige en levant simplement la main. || **9.** *Serment civique,* serment public qu'on faisait prêter, pendant la Révolution française, aux fonctionnaires, puis à tous les citoyens qui désiraient prendre une part quelconque aux affaires publiques, et notamment exercer le droit de vote. || **10.** *Serment politique,* promesse solennelle de fidélité et de dévouement au gouvernement, exigée, par certains régimes, des dirigeants du pays (notamment du président de la République, dans de nombreux pays à régime présidentiel, par ex. aux États-Unis) ou des fonctionnaires. || *Serment professionnel,* affirmation jurée de bien et fidèlement remplir les fonctions qui leur sont confiées, exigée en France des magistrats, des avocats, des officiers ministériels, des gendarmes, des gardes champêtres et des gardes particuliers.

• SYN. : **1** *jurement, parole ;* **5** *vœu.*

sermon [sɛrmɔ̃] n. m. (lat. *sermo,* entretien, conversation, propos, dialogue, langue [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « sermon »], de *serĕre,* entrelacer, enchaîner [des propos] ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens de « discours, propos [du Christ sur la terre] » ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, v. 1131, *Couronnement de Louis*). **1.** Discours religieux prononcé dans une église ou en plein air, pour instruire et exhorter les fidèles : *Ils s'installent tous sur des bancs de bois devant la chapelle, autour d'un autel en plein air, pour écouter le sermon* (Barrès). *Je vais trop peu au sermon et je me le reproche* (Mauriac). || **2.** Longue remontrance ; discours moralisateur et ennuyeux : *Un beau sermon pour l'exhorter à patience* (La Fontaine). *L'autre à son compagnon malade | Fait un sermon fastidieux* (Gautier). *Lâchement, je me dis qu'un aveu bien complet au retour d'Alain me vaudra seulement un grand sermon* (Colette). *Ne me fatiguez pas avec vos sermons et vos airs* (Audiberti).

• SYN. : **1** *homélie, prêche, prédication, prône.*

sermonnaire [sɛrmɔnɛr] n. m. (de *sermon ;* 1595, Benedicti [p. 490], au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1867, Baudelaire ; sens II, fin du XVIe s., Taillepied [d'après le *Dict. général*]).

I. 1. Auteur de sermons : *Il étudiait leurs intonations, leur démarche, le jeu de leur physionomie, avec l'application intéressée d'un vieux sermonnaire occupé de surprendre le secret des mouvements nobles et des accents pathétiques* (France). || **2.** *Péjor.* Bavard moralisateur : *Les Pontmartin et autres sermonnaires de salons* (Baudelaire). *Va-t'en, Pharisien, avec ta voix de sermonnaire et ta vertu de faux aloi* (Arnoux).

II. Recueil de sermons : *Un sermonnaire pour l'Avent.*

• SYN. : **I,1** *prédicateur.*

◆ adj. (1798, Acad.). Qui convient au sermon (rare) : *Le genre sermonnaire.*

sermonner [sɛrmɔne] v. tr. (de *sermon ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). *Fam.* Faire des remontrances, des exhortations à quelqu'un : *Sermonner un enfant indiscipliné.*

• SYN. : *chapitrer, morigéner.*

◆ v. intr. (v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *sermuner* [*sermoner,* v. 1131, *Couronnement de Louis,* et *sermonner,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure]). *Fam.* Faire un sermon, une harangue : *Le jour où l'Hélicon m'entendra sermonner, | Mon premier point sera qu'il faut déraisonner* (Musset).

• SYN. : *discourir, haranguer, prêcher.*

sermonneur, euse [sɛrmɔnœr, -øz] n. (de *sermonner ;* v. 1220, Coincy). Personne qui fait, aime à faire des remontrances : *Ce terrible sermonneur m'a chambré dans un coin de salon* (Bourget).

◆ adj. (fin du XIXe s., A. Daudet). Se dit de ce qui contient des remontrances : *Une lettre d'Étiolles est arrivée, très tendre quand sa mère avait écrit en cachette, sermonneuse et froide quand le père avait dicté pardessus son épaule* (Daudet). *Un discours sermonneur.*

séro- [sero], premier élément, tiré de *sérum,* et qui entre dans la composition de termes médicaux.

sérodiagnostic [serodjagnɔstik] n. m. (de *séro-* et de *diagnostic ;* 1896 [d'après Robert, 1967], puis 1904, Larousse). Méthode de diagnostic précoce de certaines maladies microbiennes, fondée sur la propriété que possède le sérum d'animaux ou d'hommes vaccinés ou présentant l'affection considérée, d'agglutiner les microbes correspondants.

sérologie [serolɔʒi] n. f. (de *séro-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1923, Larousse). Discipline qui a pour objet l'étude scientifique des sérums, de leurs propriétés et de leurs applications.

sérologique [serolɔʒik] adj. (de *sérologie ;* 1970, Robert). Qui a trait à la sérologie.

séroréaction [seroreaksjɔ̃] n. f. (de *séro-* et de *réaction ;* 1904, Larousse).

Agglutination des microbes d'une culture en présence de quelques gouttes d'un sérum de personne ou d'animal immunisés.

sérosanguin, e [serosɑ̃gɛ̃, -in] adj. (de *séro-* et de *sanguin* ; 1871, Littré [aussi *bosse sérosanguine*]). Se dit d'un mélange de sang et de sérum. || *Bosse sérosanguine,* tuméfaction située à la partie supérieure du crâne, due à l'accumulation de sérum et de sang sous la peau de la voûte crânienne.

sérosité [serozite] n. f. (dér. savant de *séreux* ; fin du XV^e s., au sens de « partie la plus aqueuse des humeurs animales » ; sens 1, 1810, Capuron ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Liquide contenu dans les cavités séreuses, et dont la composition est très proche de celle de la lymphe. || **2.** Nom donné aussi aux liquides des phlyctènes, des œdèmes, des hydropisies, etc.

sérothérapie [seroterapi] n. f. (de *séro-* et de *thérapie* ; 1888 [d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964], puis 1904, Larousse). Méthode thérapeutique fondée sur l'emploi de sérums humains ou animaux immunisants, pour lutter contre des infections ou des intoxications *(sérothérapie curative),* ou pour les prévenir *(sérothérapie préventive).*

sérothérapique [seroterapik] adj. (de *sérothérapie* ; 1933, Larousse). Relatif à la sérothérapie.

1. sérotine [serɔtin] adj. et n. f. (empr. savant du lat. *serotinus,* tardif, qui vient tard [de *serus,* tardif], la sérotine se détachant, croyait-on, plus tardivement de la face interne de l'utérus que le reste de la muqueuse ; 1871, Littré [comme adj. et n. f.]). *Membrane sérotine,* ou *sérotine* n. f., partie de la muqueuse superficielle de l'utérus, en contact avec le placenta.

2. sérotine [serɔtin] n. f. (empr. savant du lat. *serotinus,* tardif [v. l'art. précéd.], cette chauve-souris ne sortant qu'à des heures tardives ; 1753, Buffon). Chauve-souris champêtre presque cosmopolite, très commune en France.

sérotonine [serotɔnin] n. f. (de *séro-* et de *ton*[*ique*] ; 1961, Galli et Leluc, p. 37). Nom usuel d'une substance hormonale sécrétée essentiellement par certaines cellules de l'intestin et par les neurones du système nerveux central, et douée de propriétés vaso-constrictives.

sérovaccination [serovaksinasjɔ̃] n. f. (de *séro-* et de *vaccination* ; 1923, Larousse). Vaccination à laquelle on associe un sérum spécifique.

serpe [sɛrp] n. f. (lat. pop. **sarpa,* serpe, du bas lat. *sarpĕre,* tailler [la vigne] ; début du XIII^e s., *Roman de Renart,* écrit *sarpe* [*serpe,* XIII^e s., Schlessinger], au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. [*fait à la serpe ; visage taillé à la serpe...,* 1887, Zola]). **1.** Outil tranchant formé d'un large fer plat souvent recourbé en son extrémité, et d'une courte poignée de bois, servant à couper des branches de moyenne grosseur : *Il regardait sa serpe. Elle était là, à ses pieds, avec sa lame usée à force d'avoir taillé le bois et frotté sur la meule de grès* (B. Clavel). || **2.** Fig. *Fait, taillé à la serpe, à coups de serpe,* se dit d'un ouvrage fait grossièrement, d'une personne mal bâtie : *Un habit fait à la serpe. C'était un grand et maigre garçon* [...] *il était taillé à coups de serpe, en façon d'épouvantail* (France). || *Visage taillé à la serpe* ou *à coups de serpe,* visage anguleux, aux traits grossiers.

serpent [sɛrpɑ̃] n. m. (lat. *serpentem,* accus. de *serpens, -entis,* serpent, ver, part. prés. substantivé de *serpĕre,* ramper ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*serpent arlequin, serpent corail, serpent cracheur, serpent minute, serpent ratier,* 1964, Larousse ; *serpent à cornes,* 1904, Larousse — d'abord *serpent cornu,* 1611, Cotgrave ; *serpent à deux têtes...,* 1690, Furetière ; *serpent d'eau,,* 1768, Valmont de Bomare ; *serpent à lunettes,* 1765, *Encyclopédie ; serpent à sonnettes,* 1680, Richelet] ; sens 2, v. 1130, *Eneas* [*serpent de verre,* 1791, Valmont de Bomare] ; sens 3, XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens 4, 1939, Giraudoux, p. 93 [aussi au fig. — *marin serpent,* « grand serpent de mer », v. 1112, *Voyage de saint Brendan*] ; sens 5, 1550, *Bible Louvain* [*serpent d'airain,* 1871, Littré] ; sens 6, 1926, d'après Larousse, 1964 ; sens 7, av. 1606, Desportes ; sens 8, 1933, Larousse ; sens 9, 1636, Mersenne, p. 278 ; sens 10, 1975, Larousse). **1.** Reptile au corps très allongé, dépourvu de membres, qui se déplace en rampant, et dont la bouche est articulée de façon à permettre l'ingestion de grosses proies : *Les serpents, c'est méchant. Ça peut mordre pour le plaisir* (Saint-Exupéry). || *Serpent arlequin,* serpent du genre *élaps.* || *Serpent corail,* v. CORAIL. || *Serpent à cornes,* vipère du genre *céraste.* || *Serpent cracheur,* nom usuel de certains serpents ayant l'habitude de lancer du venin dans les yeux de leurs adversaires. || *Serpent à deux têtes,* ou *à deux queues,* l'amphisbène. || *Serpent d'eau,* couleuvre aquatique (à collier ou vipérine). || *Serpent à lunettes,* nom usuel du *cobra,* ou *naja.* || *Serpent minute,* nom donné aux serpents fouisseurs du genre *typhlos,* en raison de leur petitesse, et nullement du fait qu'ils tuent leur proie en une minute. || *Serpent ratier,* nom donné aux serpents mangeurs de rats. || *Serpent à sonnettes,* nom usuel du *crotale.* || **2.** Nom donné à tort à des lézards serpentiformes, comme l'*orvet,* et à des poissons serpentiformes comme l'*ophisure.* || *Serpent de verre,* désignation populaire de l'orvet : *Anguis fragilis, serpent de verre* (Genevoix). || **3.** *Fig.* Personne perfide et méchante : *Maudit serpent de fille* (Balzac). || *Langue de serpent,* v. LANGUE (§ II, n. 2). || *Réchauffer un serpent dans son sein,* v. RÉCHAUFFER. || **4.** *Serpent de mer,* très grand poisson dont l'existence reste hypothétique, mais qui aurait été observé à plusieurs reprises dans la baie d'Along, et dont la larve serait un poisson bien connu, sorte de civelle géante, ce qui ferait du serpent de mer le géant du groupe des apodes (anguilles et congres) ; au *fig.,* sujet de chronique, d'article journalistique, devenu cliché, utilisé, faute de mieux, comme les douteuses apparitions du serpent de mer, quand les journalistes sont à court d'informations : *Je ne sais si cette « crise de l'homme de trente ans » est un serpent de mer, ou si elle a une réalité* (Montherlant). || **5.** Dans la Bible, symbole de l'esprit du mal qui poussa Adam et Ève à désobéir à Dieu. || *Serpent d'airain,* serpent fabriqué par Moïse et dont la vue guérissait les Israélites qui, pour avoir murmuré contre Dieu, avaient été mordus par des serpents envoyés par Yaveh. || **6.** *Serpent à plumes,* nom donné à Quetzalcoatl, divinité précolombienne du Mexique, représenté souvent sous la forme d'un serpent portant le plumage du quetzal. || **7.** *Littér.* Ce qui ondule comme un serpent : *Le vaste bateau glissait, jetant sur le ciel* [...] *un gros serpent de fumée noire* (Maupassant). || **8.** Long cordage fixé à la nacelle d'un ballon, et qui sert d'amortisseur pour les descentes un peu brusques. || **9.** Instrument de musique à vent, dont le tuyau, recouvert de cuir, est replié sur lui-même en forme d'S, afin de permettre à l'exécutant d'atteindre facilement ses neuf trous : *Ils* [des chanteurs] *prolongeaient indéfiniment les syllabes du latin sonore* [...] *que le serpent soutenait de sa note monotone poussée sans fin, mugie par l'instrument de cuivre à large gueule* (Maupassant). || **10.** *Serpent monétaire,* ou *serpent européen,* nom donné au graphique décrivant les cours de l'ensemble des monnaies des pays de la C. E. E. élargie, liées entre elles de façon plus ou moins contraignante par des parités définies en commun.

1. serpentaire [sɛrpɑ̃tɛr] n. m. (lat. scientif. moderne *serpentarius,* même sens [XVIII^e s.], proprem. « [faucon] qui attaque les serpents », du lat. class. *serpens, -entis,* serpent [v. l'art. précéd.] ; 1845, Bescherelle). Grand rapace diurne, de formes élancées, à plumage gris, noir et blanc, dont la tête porte une huppe allongée, qui vaut aussi à l'oiseau le nom de *secrétaire,* par comparaison avec une plume portée à l'oreille : *Au Cap, le bon serpentaire défend l'homme contre les reptiles* (Michelet).

2. serpentaire [sɛrpɑ̃tɛr] n. f. (lat. impér. *serpentaria,* même sens, dér. [par analogie de forme] du lat. class. *serpens, -entis,* serpent [v. SERPENT] ; XIII^e s., *Simples Médecines*). Nom usuel d'un *arum.*

serpente [sɛrpɑ̃t] n. f. (fém. de *serpent* ; v. 1280, Wadington, au sens de « serpent » ; sens I, début du XIV^e s., N. Bozon ; sens II, 1680, Richelet).

I. *Littér.* Femelle du serpent (rare) : *Celui qui tua la serpente Pytho* (Banville). *Il y avait encore des fées* [...], *Mélusine, dont Jean d'Arras écrivit l'histoire et qui devenait serpente, tous les samedis* (France).

II. Sorte de papier très fin et transparent portant un serpent en filigrane, utilisé aux XVIIe et XVIIIe s. pour garnir les éventails, et pour préserver les gravures des livres.

serpenteau [sɛrpɑ̃to] n. m. (dimin. de *serpent* ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *serpentel* [*serpenteau,* fin du XVe s., Molinet], au sens 1 ; sens 2, 1629, Fr. de Malthe, 73 ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1871, Littré ; sens 5, 1701, Furetière). **1.** Jeune serpent : *Il* [l'orvet] *est frileux, délicat, petit lézard « fragilis », faux serpenteau qui cache ses pattes sous sa peau* (Genevoix). || **2.** Petite fusée de feu d'artifice qui s'élève avec un mouvement sinueux : *Le jeune chef se tourna vers le convive d'où ce serpenteau était parti* (Balzac). || **3.** *Vx.* Sorte de boucle de cheveux : *Les perruques à serpenteau enlacé d'or* (Goncourt). || **4.** Longue et flexible tige d'arbrisseau qu'on cintre en plusieurs endroits et qu'on maintient en terre en ces points, de manière qu'elle y pousse des racines. || **5.** *Vx.* Cercle de fer muni de petites grenades remplies de pointes de fer qu'on jetait autrefois sur une brèche pour écarter les assiégés.

serpentement [sɛrpɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *serpenter* ; 1614, C. de Nostredame, au sens de « chemin tortueux » ; sens 1, 1765, Brunot ; sens 2, 1904, Larousse [pour les deux loc. — *serpentement,* « partie d'une courbe qui va en serpentant », 1754, *Encyclopédie,* art. *courbe*]). **1.** *Littér.* Forme, aspect de ce qui serpente : *L'humble bâtisse* [...] *avec le serpentement de ses lignes, la fuite de ses colonnes* (Huysmans). *Sur les tempes du capitaine* [...] *elle distinguait le serpentement des veines durcies* (La Varende). || **2.** *Point de serpentement,* ou *point d'ondulation,* en mathématiques, tout point d'une courbe pour lequel la tangente et la courbe ont un contact d'ordre pair supérieur à deux.

● SYN. : **1** *ondulation, sinuosité.*

serpenter [sɛrpɑ̃te] v. intr. (de *serpent* ; v. 1340, J. Le Fèvre, au sens 1 [pour des choses ; pour des personnes, 1690, Regnard] ; sens 2, av. 1784, Diderot). **1.** En parlant des personnes, se déplacer en décrivant des sinuosités comme le fait un serpent : *Deux longues files d'hommes et de femmes qui serpentaient et s'entrecroisaient* (Flaubert). *Les queues devant les boulangeries serpentent dès l'aube* (Triolet). || En parlant des choses, former des sinuosités : *La route d'ombre et de mi-jour serpente entre les jardins clos* (Gide). *Une allée de gravier fin, bordée de cyprès, va de la maison au rond-point du cadran solaire, en serpentant* (Pieyre de Mandiargues). || **2.** *Fig.* S'introduire d'une façon insidieuse, mais irrésistible : *Le désir serpente dans mes veines comme le signal d'un feu de joie* (Balzac).

● SYN. : **1** *onduler* ; **2** *se couler, se glisser, s'infiltrer, s'insinuer.*

serpent-fouet [sɛrpɑ̃fwɛ] n. m. (de *serpent* et de *fouet* ; 1964, Larousse [art. *serpent*]). Nom usuel de certains serpents très grêles (*mastigophis*).

● Pl. *des* SERPENTS-FOUETS.

serpentiforme [sɛrpɑ̃tifɔrm] adj. (de *serpenti-,* élément tiré de *serpent,* et de *forme* ; 1824, Raymond). Qui a la forme d'un serpent : *Le tronc souple et serpentiforme de la loutre* (Rosny).

serpentin, e [sɛrpɑ̃tɛ̃, -in] adj. (bas lat. *serpentinus,* de serpent [au pr. et au fig.], du lat. class. *serpens, -entis,* serpent [v. SERPENT] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 2 ; sens 1, v. 1165, Godefroy [*langue serpentine,* 1678, Guillet — « personne médisante », 1694, Acad.] ; sens 3, 1534, Rabelais ; sens 4, 1812, Mozin [*vers serpentins,* 1876, Larousse]). **1.** Relatif au serpent. || *Langue serpentine,* se dit de la langue du cheval lorsqu'il a l'habitude de la tenir hors de la bouche et de l'agiter continuellement ; au *fig.,* personne médisante. || **2.** Qui ressemble au serpent par sa souplesse, sa forme, sa couleur, etc. : *J'osai même m'attaquer à ses pieds serpentins, que je voyais passer insidieusement sous sa robe* (Nerval). *Zénon fut surpris par ce corps serpentin et lisse* (Yourcenar). || **3.** *Marbre serpentin,* syn. de OPHITE. || **4.** Qui suit une direction sinueuse : *Une cambrure florentine, | Avec un bel air de fierté, | Faisait, en ligne serpentine, | Onduler son pouce écarté* (Gautier). *La plupart de ces entailles n'étaient pas franches, mais en zig-zags, serpentines, en courbes, en arcs de cercle* (Giono). || *Vers serpentins,* vers qui étaient écrits en suivant une ligne sinueuse.

◆ **serpentin** n. m. (sens 1, fin du XVe s., J. Marot [*orgue à serpentins,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1893, *Dict. général* ; sens 3, 1871, Littré [« tuyau d'alambic... », av. 1553, Rabelais]). **1.** Canon allongé de faible calibre, en usage aux XVIe et XVIIe s. : *(On disait aussi* SERPENTINE.*)* || *Orgue à serpentins,* jeu de petits canons couchés côte à côte sur un même affût, et qui pouvaient fournir leurs décharges simultanément. || **2.** Longue et étroite bande de papier coloré, enroulée en forme de disque, et qui se déroule brusquement lorsqu'on la lance en la retenant par une de ses extrémités : *Des serpentins et des cotillons abandonnés par les fêtards* (Frison-Roche). || **3.** Tube enroulé en hélice ou en spirale, ou coudé un certain nombre de fois, de manière à faire tenir une grande longueur de tube dans un récipient ou une enceinte de dimensions limitées : *Le tuyau parti de la région inférieure du ballon se rend dans cette boîte cylindrique par le disque du bas ; il y pénètre, et affecte alors la forme d'un serpentin hélicoïdal dont les anneaux superposés occupent presque toute la hauteur de la caisse* (Verne). || *Spécialem.* Tuyau d'alambic passant dans l'eau froide, dans lequel se condense le produit de la distillation : *Bouvard ferma le robinet du serpentin pour se précipiter vers les conserves* (Flaubert).

◆ **serpentine** n. f. (fin du XIIe s., *Prise d'Orange,* au sens de « sorte de serpent » ; sens 1, av. 1453, Monstrelet ; sens 2, 1871, Littré ; sens 3, fin du XIIIe s., Studer et Evans [aussi « roche... »] ; sens 4, 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 1128). **1.** Bouche à feu : *La détonation de cette fameuse serpentine noire de la tour de Billy qui, lors du siège de Paris, le 29 septembre 1465 tua sept Bourguignons d'un coup* (Hugo). [V., ci-dessus, SERPENTIN.] || **2.** Figure de manège dans laquelle les cavaliers défilent en suivant une ligne sinueuse. || **3.** Nom générique donné à divers silicates hydratés de magnésium, amorphes ou cristallisés ; roche principalement composée du minéral de même nom : *Les niches sont en belle serpentine noire de Cogolin* (Aicard). || **4.** Étroite guipure dont les bords forment des sinuosités arrondies, en forme de dents.

serpentineux, euse [sɛrpɑ̃tinø, -øz] adj. (de *serpentin* ; début du XVe s., La Curne, au sens de « perfide, méchant » ; sens actuel [de *serpentine*], 1801, Haüy, IV, 437). Qui est formé de serpentine : *Roche serpentineuse.*

serpentinisation [sɛrpɑ̃tinizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *serpentine* ; 1933, Larousse). Transformation en serpentine des roches ou des minéraux riches en magnésie.

serpent-loup [sɛrpɑ̃lu] n. m. (de *serpent* et de *loup* ; 1964, Larousse [art. *serpent*]). Serpent du genre *lycodon.*

● Pl. *des* SERPENTS-LOUPS.

serpentueux, euse [sɛrpɑ̃tɥø, -øz] adj. (dér. savant de *serpent* ; 1836, Mérimée). *Littér.* En forme de serpent (rare) : *Couverts d'hiéroglyphes indéchiffrables et surtout de caractères serpentueux* (Mérimée).

serper [sɛrpe] ou **sarper** [sarpe] v. tr. (anc. ital. *sarpare, serpare,* lever l'ancre [XIVe s.], de *serpe,* partie de la proue où était placée l'ancre, emploi spécialisé [par analogie de forme] de *serpe,* serpent, lat. pop. **serpem,* accus. de **serpes,* serpent, altér. [à une époque ou *-n-* ne se prononçait plus] du lat. class. *serpens,* serpent [v. SERPENT] ; début du XVIe s., écrit *sarper* [*serper,* 1611, Cotgrave], comme v. tr., et 1677, Miege, écrit *serper* [*sarper,* 1842, Acad.], en emploi absolu). *Serper* (ou *sarper*) *l'ancre,* ou, absol., *serper* (ou *sarper*), lever l'ancre à bras ou au moyen de palans.

serpette [sɛrpɛt] n. f. (dimin. de *serpe* [v. ce mot] ; v. 1350, Godefroy, écrit *sarpeste*

[*serpette,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Petite serpe servant à tailler les arbres fruitiers : *Émonder un pêcher à la serpette.* || **2.** Petite serpe de vannier, servant notamment à amincir les brins, à y ouvrir des fentes, à tailler les écaffes.

● SYN. : **1** et **2** *serpillon.*

serpiérite [sɛrpjerit] n. f. (du n. de l'industriel italien G. *Serpieri* [1832-1897] ; 1933, Larousse). Sulfate hydraté naturel de cuivre et de zinc.

serpigineux, euse [sɛrpiʒinø, -øz] adj. (du moyen franç. *serpigine,* dartre [XVe s.], lat. pop. **serpigo, -ginis,* même sens, du lat. class. *serp[ens],* serpent [v. SERPENT] ; v. 1560, Paré). Se dit des affections cutanées ou muqueuses qui présentent des contours sinueux.

serpillière [sɛrpijɛr] n. f. (probablem. lat. pop. **sirpicularia,* étoffe faite avec un tissu analogue à du jonc, du lat. class. *s[c]irpiculus,* qui concerne le jonc, dér. de *s[c]irpus,* jonc ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *sarpilliere,* au sens de « étoffe de laine, manteau de cette étoffe » ; sens 1, 1302, Poerck, écrit *sarpilliere* [*cerpiliere,* v. 1340, *Romania,* LXI, 348 ; *serpilliere,* 1403, Poerck], au sens 1 ; sens 2, 1934, J. Romains ; sens 3, 1345, Godefroy, écrit *sarpilliere* [*serpillière,* 1542, Rabelais]). **1.** Toile grossière en fil d'étoupe, à mailles très lâches, utilisée pour emballer des marchandises : *Je ne dépasse guère la vérité en disant que je nouai mes meubles dans une serpillière et que je sautai par-dessus l'avenue des Champs-Élysées* (Colette). || **2.** Torchon fait de cette toile, et servant aux gros nettoyages : *Je nettoie les tables de la terrasse à coups de serpillière* (Bory). || **3.** Tablier d'étoffe grossière, généralement à bavette, employé dans certains corps de métiers (vieilli) : *Emma faisait un signe à Justin qui, dénouant vite sa serpillière, s'envolait à la Huchette* (Flaubert).

● SYN. : **2** *toile à laver, wassingne.*

serpillon [sɛrpijɔ̃] n. m. (dimin. de *serpe* [v. ce mot] ; 1272, Godefroy, écrit *sarpillon ; serpillon,* v. 1530, C. Marot). Syn. de SERPETTE.

serpolet [sɛrpɔlɛ] n. m. (dimin. du moyen franç. *serpol,* même sens [v. 1387, G. Phébus — dès le XIIIe s. en anc. provenç.], lat. *serpullum,* même sens ; av. 1525, J. Lemaire de Belges). Plante de la famille des labiacées, aromatique et stimulante : *Son intérieur* [d'un nid] *fleurait le foin, le parfum aussi d'un brin de serpolet sec, emmaillé à l'herbe fine* (Colette).

● SYN. : *thym sauvage.*

serpule [sɛrpyl] n. f. (lat. scientif. moderne *serpula,* même sens [XVIIIe s.], emploi spécialisé du bas lat. *serpula,* petit serpent, dér. du lat. class. *serpĕre,* ramper ; 1800, d'après Robert, 1967). Ver marin vivant dans un tube calcaire qu'il construit sur les rochers côtiers.

serrage [sɛraʒ] n. m. (de *serrer ;* 1643, G. Fournier, comme terme de marine, au sens de « ensemble des pièces de membrure appelées serres » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1933, Larousse [aussi « organe... destiné à effectuer une pression », « ...avance imprimée à l'outil... » et « jeu négatif entre deux pièces... »] ; sens 3-4, 1964, Larousse). **1.** Action de serrer ; résultat de cette action : *Un serrage énergique.* || **2.** Pression exercée par un organe mécanique sur un ensemble de pièces, afin d'empêcher leur déplacement et de réaliser un assemblage provisoire. || Organe mécanique destiné à effectuer une pression. || Sur un tour, avance imprimée à l'outil, par tour de la pièce travaillée. || Jeu négatif entre deux pièces emmanchées l'une dans l'autre. || **3.** Dans un train, fonctionnement inopiné du frein automatique. || **4.** Resserrement local du toit et du mur d'une couche minière : *Couche en serrage.*

serran [sɛrɑ̃] n. m. (probablem. mot dialect., issu du lat. pop. **serranus,* même sens, dér. du lat. class. *serra,* scie, scie de mer — poisson — [qui avait donné directement l'anc. franç. *serre,* « scie de mer », v. 1250, *Bestiaire d'amour rimé*] ; 1554, Rondelet). Poisson des côtes rocheuses, voisin du mérou, appelé aussi *perche de mer.*

serrate [sɛrat] adj. (empr. savant du lat. *serratus,* en forme de scie, dentelé, dér. de *serra,* scie ; 1843, Landais). Se dit de certaines monnaies antiques dont le bord est dentelé.

serration [sɛrasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *serra,* scie ; 1964, Larousse). Denture à grand nombre de dents de faible hauteur, prévue sur la périphérie d'un arbre ou d'un axe, et à l'intérieur d'une bague, pour assurer la liaison de la bague et de l'arbre en rotation, par simple emmanchement.

serratule [sɛratyl] n. f. (lat. *serratula,* même sens, proprem. « petite scie » [cette plante étant dentelée] ; 1562, Du Pinet, écrit *serratula ; serratule,* 1732, Richelet). Herbe vivace de la famille des composées, à fleurs purpurines, quelquefois cultivée dans les jardins, et pouvant fournir une teinture jaune.

● SYN. : *sarrette.*

1. serre [sɛr] n. f. (déverbal de *serrer ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens de « fermeture » ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « endroit clos, prison » ; v. 1188, Aimon de Varennes, au sens de « branche d'un mors de cheval » ; sens I, 1, av. 1553, Rabelais ; sens I, 2, 1723, Savary des Bruslons [aussi « presse utilisée pour cette opération »] ; sens I, 3, 1812, Mozin ; sens I, 4, 1538, Jal ; sens II, 1549, R. Estienne [au fig., 1690, Furetière ; *tenir dans ses serres,* au fig., milieu du XIXe s.]).

I. 1. Action de serrer, de soumettre à une pression ; résultat de cette action : *Donner une première, une seconde serre au raisin.* || **2.** En fonderie, opération de serrage du sable dans un moule ; presse utilisée pour cette opération. || **3.** En orfèvrerie, petit cadre qui se loge dans les moules où on fond l'or et l'argent. || **4.** Pièce de liaison longitudinale utilisée dans la construction des bateaux, et constituée par des profilés ou des pièces d'assemblage croisant intérieurement les couples.

II. Nom donné aux griffes des rapaces, aiguës et recourbées, à l'aide desquelles ils saisissent leurs proies (le plus souvent au plur.) : *Les moineaux francs souillent ma tête | Où s'ébattaient dans leur essor | L'ibis rose et le gypaète, | Au blanc plumage, aux serres d'or* (Gautier). *Fier et courageux, il* [le busard] *sortit de son obscur corridor et s'approcha du bord, le bec entrouvert, l'œil menaçant, la serre tendue* (Pergaud) ; et au fig. : *Il* [Luiguet] *a de l'esprit pourtant et a quelquefois la serre assez forte* (Voltaire). || Fig. *Tenir dans ses serres,* tenir prisonnier : *Mais moi je chante l'homme et sa dure misère, | Et les maux qui toujours le tiennent dans leurs serres* (Banville).

● SYN. : **I, 1** *pressurage.*

2. serre [sɛr] n. f. (même mot que *serre* 1 ; 1640, Oudin, au sens 3 [« cellier... », 1904, Larousse ; *serre à légumes,* 1845, Bescherelle] ; sens 1, 1660, Oudin [*serre à forcer,* 1876, Larousse ; *en serre,* XXe s. — aussi au fig. ; *un fruit de serre chaude,* 1835, Acad.] ; sens 2 et 4, 1964, Larousse). **1.** Local vitré en totalité ou en partie, parfois chauffé artificiellement, où l'on fait pousser les plantes qui craignent le froid : *Plus loin, des écuries de briques rouges, des serres vitrées, le potager divisé en deux par la voie ferrée* (Daudet). *Il faisait tiède, plutôt que chaud. Le soleil chauffait comme dans les serres, où l'on fait circuler une chaleur prudente et moite* (La Varende). *Une atmosphère, une chaleur de serre.* || *Serre à forcer,* local dont la température est réglée pour faire pousser certains fruits hors de saison. || *En serre,* à l'abri des intempéries ; au *fig.,* sans contact avec la dureté de la vie. || Fig. *Un fruit de serre chaude,* se dit d'un enfant rendu précoce par une sorte de préparation artificielle. || **2.** *Effet de serre,* en météorologie, rétention de l'énergie calorifique envoyée au sol par le soleil, grâce à l'absorption sélective de l'atmosphère. || **3.** Pièce où l'on conserve quelque chose. (Vieilli.) || *Spécialem.* Cellier où l'on garde au sec le bois à brûler. || Vx. *Serre à légumes,* pièce dans laquelle on conserve des légumes séchés. (On dit plutôt, auj., RESSERRE À LÉGUMES.) || **4.** Sorte de vivier.

3. serre [sɛr] n. m. (mot méridional de même sens, proprem. « chaîne de montagnes dentelée », emploi spécialisé de l'anc. provenç. *serra,* scie, montagne [XIIe s.] — cf. l'anc. franç. *serre,* scie [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], montagne [fin du XIIe s., *Geste des Loherains*] —, lat. *serra,* scie ; 1964, Larousse). Dans les Cévennes et l'Agenais, crête étroite et allongée, entre deux vallées profondes : *Nos sauvages serres poussent vers Dieu, par-dessus le feu dévorant, les psaumes, les louanges qu'il aime* (Chabrol).

4. serre-, premier élément, tiré du v. *serrer,* et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots.

serré, e [sɛre] adj. (part. passé de *serrer ;* v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 10 [*ordonnance serrée,* 1871, Littré] ; sens 1, 1538, R. Estienne [au fig., 1662, Bossuet ; *cheval serré du devant, du derrière,* 1694, Acad. ; *avoir la gorge serrée,* XXe s. — *...le gosier serré,* même sens, 1689, Mme de Sévigné ; *avoir le cœur serré,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *...cuer...* — d'abord « être sans pitié », v. 1130, *Eneas*] ; sens 2 et 4, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, 1809, Chateaubriand ; sens 5, 1668, Molière [« ...réduit au minimum de dépenses », 1964, Robert — *fortune serrée,* « situation où on est à l'étroit quant à l'argent », av. 1778, Voltaire] ; sens 6-7, 1559, Amyot ; sens 8, v. 1155, Wace [*serrés comme dans une boîte de sardines,* XXe s.] ; sens 9, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 11, 1845, Bescherelle [*une logique serrée,* 1823, Las Cases] ; sens 12, 1718, Acad.). **1.** *Vx.* Étroit, resserré : *Le chemin serré entre l'Arve et le pied de la montagne* (H. de Saussure) ; et au fig. : *Voyez comme la vertu est contrainte de marcher dans des voies serrées ; on la méprise, on l'accable* (Bossuet). || Auj. *Cheval serré du devant, du derrière,* cheval dont les membres antérieurs, ou postérieurs, sont trop rapprochés l'un de l'autre. || *Avoir la gorge serrée,* ne pas pouvoir parler, par suite d'une émotion. || Fig. *Avoir le cœur serré,* éprouver du chagrin, de l'angoisse : *Tant de camarades avant moi, le jour de la consécration, avaient subi cette même attente, le cœur un peu serré* (Saint-Exupéry). *Je passai l'après-midi entier dans un état que j'aurais peine à décrire. J'étais étendu, la tête vide et le cœur étrangement serré* (Camus). || **2.** Qui est maintenu à l'étroit : *Avoir les pieds serrés dans ses chaussures.* || **3.** Se dit d'un vêtement qui s'applique étroitement au corps, qui est trop ajusté : *Une jupe serrée.* || **4.** Se dit d'une personne comprimée dans ses vêtements : *Hélène était au travail, serrée dans une blouse neuve encore durcie d'empois* (Duhamel). || **5.** *Class.* Se dit d'un homme qui limite étroitement sa dépense, avare : *Le seigneur Harpagon est* [...] *le mortel de tous les mortels le plus dur et le plus serré* (Molière). || *Auj.* Se dit de ce qui est réduit au minimum de dépenses : *Avoir un budget serré pour pouvoir acheter un appartement.* || **6.** *Vx.* Se dit d'un écrivain qui s'exprime avec le minimum de mots : *Chilon était fort court et fort serré dans tous ses discours* (Fénelon). || **7.** *Vx.* Qui est exprimé avec le minimum de mots ; concis : *Perse, en ses vers obscurs, mais serrés et pressants, | Affecta d'enfermer moins de mots que de sens* (Boileau). *En quoi consiste le style serré ? à mettre chaque idée à sa véritable place* (d'Alembert). || **8.** Se dit d'êtres ou de choses rapprochés les uns des autres : *Êtes-vous prête, ma fille ? dit Colleville en faisant irruption dans la salle à manger ; il est neuf heures et ils sont serrés comme des harengs dans votre salon* (Balzac). *Je rêve : je vais me retrouver sur la banquette, serrée entre le détenu mal lavé et le manteau gris de Margo* (Sarrazin). || Fam. *Serrés comme dans une boîte de sardines,* entassés dans un local trop étroit. || **9.** *Vx.* Se dit des battements du cœur plus rapides et plus accentués qu'à l'ordinaire : *Mon cœur battait plus fort à coups plus serrés et plus durs* (Sainte-Beuve). || **10.** Se dit d'une chose dont les éléments constitutifs sont très rapprochés les uns des autres : *Un tissu serré. Des futaies serrées* (Colette). *Une écriture serrée. Un réseau serré.* || *Ordonnance serrée,* en architecture, se dit de colonnes plus rapprochées les unes des autres que de coutume. || **11.** *Fig.* Qui présente des arguments nombreux, bien ordonnés et convaincants : *Une discussion serrée.* LE ROI DES ONDINS : *C'est à moi que tu t'adresses, n'est-ce pas, Ondine ? C'est moi que tu prends à partie. À ton aise ! Mon interrogatoire sera plus serré que celui de tes juges* (Giraudoux). || *Une logique serrée,* rigoureuse. || **12.** Qui nécessite des efforts d'attention ininterrompus : *La conversation fut si vive, si serrée, que les deux hommes s'aperçurent à peine de ce qu'ils mangeaient* (Romains). *Kisiakoff tenait une comptabilité serrée des faveurs qui leur étaient faites* (Troyat). *Une lutte serrée. Un match serré. Un jeu serré.*

• SYN. : **2** *comprimé, écrasé ;* **3** *ajusté, collant, moulant ;* **4** *boudiné* (fam.), *bridé, gainé, moulé, sanglé ;* **8** *entassé ;* **10** *compact, dense, dru, épais, fourni, touffu ;* **11** *méthodique, précis, rigoureux ;* **12** *âpre, sévère.* — CONTR. : **2** *à l'aise ;* **3** *ample, flottant, flou, large, vague ;* **8** *dispersé, disséminé, éparpillé, épars ;* **10** *clairsemé.*

◆ **serré** adv. (1538, R. Estienne, au sens de « étroitement » ; sens 1, 1559, Amyot [*vivre serré,* 1847, Michelet] ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, début du XVIIe s. [au fig., 1784, Beaumarchais]). **1.** *Vx.* En serrant fortement : *Il* [le rat de Madagascar] *mord assez serré* (Buffon). || Vx. *Vivre serré,* en restreignant le plus possible ses dépenses. || **2.** *Class.* Fortement, rudement : *Il a gelé bien serré cette nuit* (Furetière, 1690). || **3.** *Jouer serré,* jouer en calculant son jeu, en se découvrant le moins possible ; au *fig.,* agir avec prudence : *Voyons-le venir et jouons serré* (Beaumarchais).

serre-bijoux [sɛrbiʒu] n. m. invar. (de *serre-* 4 et du plur. de *bijou ;* 1890, Havard). Cassette ou coffret destinés à contenir des bijoux.

serre-écrou [sɛrekru] n. m. invar. (de *serre-* 4 et de *écrou ;* 1904, Larousse). Sorte de clef employée par les cyclistes pour serrer ou desserrer les écrous.

serre-file [sɛrfil] n. m. (de *serre-* 4 et de *file ;* 1678, Guillet, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Officier ou sous-officier placé derrière une troupe en marche pour s'assurer que chacun suit. || **2.** *Serre-file d'une escadre* ou *d'un vaisseau,* bâtiment qui, dans la ligne, marche à la queue de l'escadre ou suit immédiatement ledit vaisseau.

• Pl. *des* SERRE-FILES.

serre-fils [sɛrfil] n. m. invar. (de *serre-* 4 et du plur. de *fil ;* 1888, Larousse). Pièce reliant par serrage deux ou plusieurs conducteurs électriques.

serre-frein ou **serre-freins** [sɛrfrɛ̃] n. m. invar. (de *serre-* 4 et de *frein ;* 1871, Littré). *Autref.* Employé qui, à bord d'un wagon ou d'une voiture de train, serrait ou desserrait les freins selon les besoins. (On dit aussi GARDE-FREIN[S].)

serre-joint ou **serre-joints** [sɛrʒwɛ̃] n. m. invar. (de *serre-* 4 et de *joint* 1 ; 1845, Bescherelle). Outil utilisé dans le travail du fer ou du bois pour maintenir serrés divers éléments d'un ensemble : *En menuiserie, le serre-joint est une presse de grandes dimensions.*

serre-livres [sɛrlivr] n. m. invar. (de *serre-* 4 et du plur. de *livre* 1 ; 1949, Larousse). Ensemble de deux appuis symétriques entre lesquels on place des livres debout sur la tranche.

serrement [sɛrmɑ̃] n. m. (de *serrer ;* début du XVIe s., écrit *sarrement* [*serrement,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1671, Mme de Sévigné ; sens 3, 1871, Littré). **1.** Action de serrer (rare) : *Serrement de mains.* || **2.** Fig. *Serrement de cœur,* impression de contraction du cœur causée par une émotion douloureuse : *Nous regardions avec un serrement de cœur cette lutte inégale. C'était l'agonie d'un brave* (Mérimée). *Il ne la vit partir, mais le bruit s'éteignit et il eut un bref serrement de cœur* (Sartre). || **3.** Dans une mine, barrage étanche et résistant à la pression de l'eau, pour fermer une galerie.

serre-nez [sɛrne] n. m. invar. (de *serre-* 4 et de *nez ;* 1871, Littré). Appareil servant à serrer le nez du cheval pour l'immobiliser pendant certaines opérations.

serre-nœud ou **serre-nœuds** [sɛrnø] n. m. invar. (de *serre-* 4 et de *nœud ;* 1761, P. Barbier). En chirurgie, instrument des-

tiné à resserrer progressivement une anse de fil placée sur la base d'une tumeur.

serre-papiers [sɛrpapje] n. m. invar. (de *serre-* 4 et du plur. de *papier ;* 1720, Havard, au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad.). **1.** *Vx.* Casier à plusieurs compartiments servant à ranger des papiers. || **2.** *Vx.* Pièce où l'on rangeait des papiers.

serrer [sɛre] v. tr. (lat. pop. **serrare,* fermer, serrer, altér. [peut-être par croisement avec le lat. class. *ferrum,* fer, objet en fer] du bas lat. *serare,* fermer, dér. du lat. class. *sera,* barre pour fermer une porte, serrure, verrou ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au sens I, 1 [*serrer la main,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *serrer le cou,* 1738, Voltaire ; *serrer la gorge,* av. 1872, Th. Gautier ; *serrer le cœur,* v. 1265, J. de Meung] ; sens I, 2, XVe s., *Franc Archer de Bagnolet ;* sens I, 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens I, 4, 1842, E. Sue ; sens I, 5, XIIe s., *Roncevaux ;* sens I, 6, 1607, J. Pallet [*serrer la queue,* 1668, La Fontaine ; *serrer les rangs,* 1636, Monet — au fig., 1807, Mme de Staël ; ...*serrer les coudes,* 1876, Larousse] ; sens I, 7, v. 1175, Chr. de Troyes [*serrer son écriture,* 1636, Monet ; en imprimerie, 1876, Larousse ; *serrer son jeu,* 1718, Acad. — au fig., 1876, Larousse ; *serrer son style,* 1690, Furetière ; *serrer un sujet,* 1871, Littré] ; sens I, 8, début du XVIe s. [*se serrer la ceinture,* XXe s. ; *serrer les cordons de sa bourse,* 1893, *Dict. général ; serrer une voile,* 1691, Ozanam] ; sens I, 9-10, 1690, Furetière [*serrer la vis...,* 1889, d'après Villatte, 1912 — d'abord « presser un travail », 1867, Delvau ; *serrer l'éperon à un cheval,* 1718, Acad. ; *serrer la botte,* 1835, Acad.] ; sens I, 11, 1611, Cotgrave [*serrer quelqu'un de près,* 1553, *Bible Gérard ; serrer une femme de près,* v. 1660, Boileau] ; sens I, 12, 1648, Scarron [*serrer la terre,* v. 1785, *Voyage de La Pérouse,* II, 50 ; *serrer le vent,* 1678, Guillet ; *serrer de près une question...,* 1845, Wey, I, 343 ; *serrer... un texte,* 1964, Robert] ; sens II, v. 1240, La Curne).

I. 1. Tenir étroitement, fermement un être, une chose en exerçant une pression : *C'était derrière la balustrade d'un balcon, un jeune homme en court manteau qui serrait dans ses bras une jeune fille* (Flaubert). *Que dirai-je à cet homme, ce soir, s'il veut me serrer dans ses bras ?* (Colette). *Anne Desbaresdes prit son enfant par les épaules, le serra à lui faire mal* (Duras). *Serrer quelqu'un à la gorge. Serrer un morceau de fer dans un étau. Serrer sa pipe entre ses dents.* || *Serrer la main,* donner une poignée de main. || *Serrer le cou,* étrangler. || *Serrer la gorge* (en parlant d'une émotion, de l'angoisse), émouvoir au point d'empêcher de parler : *Ce formidable aveu dont la pensée seule lui serrait la gorge* (Gautier). || *Serrer le cœur,* oppresser la respiration sous l'empire de la peur, provoquer de l'angoisse, ou une profonde tristesse : *L'aspect de cette chambre donnait froid et serrait le cœur* (Balzac). || **2.** *Class.* Étouffer : *Que la fièvre te serre, chien de vilain, à tous les diables* (Molière). || **3.** Class. *Serrer une place, une ville,* l'assiéger : *Tes ennemis* [de toi, Jérusalem] *t'environneront de tranchées et t'enfermeront et te serreront de toutes parts* (Bossuet). || **4.** Comprimer en épousant étroitement la forme du corps : *Les gants blancs marquaient la forme des ongles et serraient la chair au poignet* (Flaubert). *Des chaussures qui serrent les pieds. Serrer son buste dans un corset. Un veston qui serre la taille.* || **5.** Maintenir énergiquement fermé : *Serrer le poing. Serrer la bouche.* || **6.** Rapprocher vigoureusement, énergiquement : *Serrer les mâchoires. Serrer les genoux.* || *Serrer les dents,* V. DENT. || *Serrer les lèvres,* V. LÈVRE. || Pop. *Serrer les fesses,* V. FESSE. || *Serrer la queue (entre les jambes),* en parlant d'un animal craintif ou malade, porter la queue repliée entre les jambes : *Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, | Serrant la queue et portant bas l'oreille* (La Fontaine). || *Serrer les rangs,* en termes militaires, maintenir la cohésion d'une troupe malgré les pertes ; au *fig.,* s'accorder mutuellement de l'aide. || Fig. *Serrer, se serrer les coudes,* se soutenir mutuellement. || **7.** Disposer des êtres, des choses le plus près les uns des autres : *Serrer des convives autour d'une table. Serrer ses lettres en écrivant.* || *Serrer son écriture,* rapprocher les mots les uns des autres. || *Absol.* En imprimerie, employer des espaces faibles et restreindre les blancs pour faire contenir le plus de mots dans chaque ligne. || *Serrer son jeu,* au trictrac, ne pas l'étendre pour ne pas se découvrir ; à un autre jeu, jouer prudemment ; au *fig.,* agir avec prudence. || Fig. *Serrer son style,* le rendre plus concis. || Fig. *Serrer un sujet,* le traiter sans digression. || **8.** Tirer sur les extrémités d'une chose et la tendre : *Serrer une corde, un cordage. Serrer les lacets de ses chaussures. Serrer sa ceinture.* || Fig. *Se serrer la ceinture,* restreindre ses dépenses sur la nourriture ou sur son train de vie. || Fig. *Serrer les cordons de sa bourse,* restreindre la dépense, être peu généreux. || *Serrer une voile,* la disposer et l'amarrer étroitement sur un mât, sur une vergue. || **9.** Tendre un lien, une bande qui entoure une chose pour en réduire le volume : *Serrer une gerbe. Serrer un fagot.* || **10.** Exercer un effort sur une pièce pour qu'elle transmette une pression : *Serrer une vis. Serrer un écrou avec une clef. Serrer un robinet. Alors elle serra bien le frein de direction et elle donna libre cours au gaz* (Pieyre de Mandiargues). || Fig. et fam. *Serrer la vis à quelqu'un,* le traiter avec une grande sévérité. || *Serrer l'éperon à un cheval,* lui donner de l'éperon. || *Serrer la botte,* faire sentir la pression des bottes à un cheval pour le faire avancer. || **11.** Pousser, presser une personne contre un obstacle, de manière à gêner ses mouvements : *Serrer quelqu'un dans une encoignure. Un automobiliste qui serre un cycliste contre le bas-côté d'une route.* || *Serrer quelqu'un de près,* se rapprocher de lui, être tout près de l'atteindre. || *Serrer une femme de près,* la poursuivre de ses assiduités. || **12.** Longer, passer au plus près d'une chose : *Le courant nous portait malgré nous et nous obligeait à serrer la rive* (Chateaubriand). *La MG va négocier le virage à droite. Il suffira donc au conducteur de serrer le bas-côté en cisaillant légèrement sa trajectoire* (Guimard). *Serrer le trottoir en garant sa voiture.* || *Serrer la terre,* pour un bateau, s'en rapprocher le plus possible. || *Serrer le vent,* pour un bateau à voiles, s'approcher de la direction du vent : *Sa surface* [de la Méditerranée] *oublie les traces liquides des premiers vaisseaux sans gouvernail où une voile unique ne permettait pas de serrer le vent* (Morand). || *Serrer de près une question, un problème,* les analyser, les examiner très soigneusement. || *Serrer une traduction, un texte,* les exprimer, les traduire avec précision.

II. *Vx* ou *dialect.* Mettre en lieu sûr, en réserve : *Serrer son argent* [...] *dans son coffre-fort* (Furetière, 1690). *Laurent, serrez ma haire avec ma discipline* (Molière). *Mme Magloire serrait l'argenterie dans un placard qui était au chevet du lit* (Hugo). *Quant au manuscrit de tes poésies, je l'ai si avarement serré que, dans la bousculade du départ pour Cuverville, je ne puis remettre la main dessus* (Gide).

● SYN. : **I, 1** *embrasser, empoigner, enlacer, enserrer, étreindre, pincer, presser, saisir ;* **4** *brider, compresser, écraser, étrangler, gainer, mouler, sangler ;* **5** *crisper, pincer ;* **6** *contracter ;* **7** *rapprocher, tasser ;* **10** *bloquer ;* **11** *coincer ;* **12** *effleurer, frôler, raser.* || **II** *ranger.* — CONTR. : **I, 5** *ouvrir ;* **6** *disjoindre, écarter ;* **7** *disperser, disséminer, éparpiller, espacer ;* **8** *relâcher ;* **10** *desserrer ;* **12** *s'écarter, s'éloigner.*

◆ v. intr. (milieu du XIIIe s., au sens de « être contracté par la tristesse [en parlant du cœur] » ; 1690, Furetière, au sens de « ne pas prendre assez de terrain [en parlant d'un cheval] » ; sens actuel, 1876, Larousse [*serrer sur un vaisseau,* 1871, Littré]). Se rapprocher d'un côté d'une voie : *Serrer à droite, à gauche. Serrer sur sa droite, sur sa gauche.* || *Serrer sur un vaisseau,* le suivre de très près pour empêcher l'ennemi de couper la ligne.

◆ **se serrer** v. pr. (v. 1155, Wace, au sens de « être oppressé par une émotion douloureuse [en parlant du cœur] » ; 1538, R. Estienne, au sens de « se rendre plus petit, se tapir » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1553, *Bible Gérard* [d'abord *soi serrer vers,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 3, 1549, R. Estienne). **1.** Comprimer son

corps, et particulièrement la taille : *Se rendre malade à force de se serrer pour paraître plus mince.* || **2.** *Se serrer contre quelqu'un, un animal,* se rapprocher, se presser tout contre lui : *Le petit dormait là dans un coin se serrant contre le chat* (Hugo). *Elles se serraient les unes contre les autres, ou se blottissaient contre le mur, en attendant leur tour* (Blais). || **3.** Se rapprocher, se mettre tout près : *Se serrer autour d'une table.*

serre-tête [sɛrtɛt] n. m. invar. (de *serre-* 4 et de *tête ;* 1573, Bloch-Wartburg). Ruban, bandeau ou bonnet servant à tenir les cheveux, spécialement dans les exercices de sport : *Tartarin apparut en chemise, en serre-tête* (Daudet). *Un serre-tête de skieur.*

serre-tout [sɛrtu] n. m. invar. (de *serre-* 4 et de *tout ;* 1888, A. Daudet). *Vx.* Pièce de débarras : *Une chambre au second, peut-être l'ancien serre-tout* (Daudet).

serre-tube [sɛrtyb] n. m. invar. (de *serre-* 4 et de *tube ;* 1904, Larousse). Clef munie d'une chaîne qui s'enroule autour du tube que l'on veut visser.

serrivomer [serivɔmɛr] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, tiré [par analogie de forme] du lat. class. *serra,* scie, et *vomer,* soc de charrue ; 1964, Larousse). Poisson ressemblant à l'anguille, mais à museau allongé en forme de bec et possédant, au plafond de la bouche, une série de dents formant lame de scie.

serrure [sɛryr] n. f. (de *serrer ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *seredure ;* v. 1165, Marie de France, écrit *serreüre ; serrure,* v. 1170, *Livre des Rois* [*brouiller une serrure,* 1680, Richelet ; *sa serrure est brouillée,* au fig., fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *regarder par le trou de la serrure,* 1964, Robert]). Appareil fixé à une porte, à un tiroir, à un coffre, etc., et qui en assure la fermeture ou l'ouverture grâce à une clef ou à une combinaison : *Si quelque serrure allait mal, il l'avait bientôt démontée, rafistolée* (Balzac). *Une serrure simple. Une serrure de sûreté. Une serrure à secret. Laisser la clef dans* (ou *sur*) *la serrure.* || *Brouiller une serrure,* dérégler son mécanisme. || Vx et fig. *Sa serrure est brouillée,* il a l'esprit dérangé. || *Regarder par le trou de la serrure,* se montrer indiscret.

serrurerie [sɛryrri] n. f. (de *serrurier ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *serreürie* [*serrurerie,* 1393, *BEC,* XXXV — 1874 —, p. 499], au sens 1 ; sens 2, XVe s., écrit *serreuzerie,* puis 1694, Acad., écrit *serrurerie* [« ouvrage en fer forgé », av. 1850, Balzac ; *grosse serrurerie,* 1871, Littré ; *serrurerie du bâtiment,* 1876, Larousse]). **1.** Métier de serrurier. || **2.** Ouvrage exécuté par le serrurier. || *Spécialem.* Ouvrage en fer forgé : *Deux girouettes penchées aux deux bouts d'une cime* [de toit] *ornées de serrureries bizarres* (Balzac). || *Grosse serrurerie,* exécution et pose des poutres et des solives en fer des combles, des ponts métalliques, etc. || *Serrurerie du bâtiment,* fabrication, par assemblage, de profils en acier ou en d'autres métaux, de grilles, de portes, de rampes, de balcons, etc., ainsi que leur mise en place.

serrurier [sɛryrje] n. m. (de *serrure ;* XIIIe s., Laborde [p. 498], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Ouvrier, artisan dont le métier tient à la fois de l'ajusteur et du forgeron, et qui fait des travaux de serrurerie, de ferronnerie. || **2.** Entrepreneur en serrurerie.

serte [sɛrt] n. f. (déverbal de *sertir ;* 1765, *Encyclopédie* [XV, 119 *a*], comme n. m. ; comme n. f., 1812, Mozin). En joaillerie, enchâssement de pierres fines.

serti [sɛrti] n. m. (part. passé substantivé de *sertir ;* 1876, Larousse). Travail du sertisseur ; ouvrage qu'on fait en sertissant : *Un serti très délicat.*

sertir [sɛrtir] v. tr. (var. de l'anc. franç. *sartir,* attacher solidement — plusieurs pièces, surtout de métal — [fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre* — au part. passé dès la fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*], lat. pop. **sartire,* même sens, du lat. class. *sartum,* supin de *sarcire,* raccommoder, rapiécer, réparer ; XIVe s., Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1642, Oudin [var. *sartir,* début du XVIIe s.] ; sens 2, 1871, Littré ; sens 3 et 5, 1964, Larousse ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** En joaillerie, fixer une pierre précieuse dans un chaton en rabattant les bords de celui-ci sur la pierre. || **2.** Fixer deux pièces de métal mince en rabattant les bords de l'une sur l'autre, ou les saillies de l'une sur les évidements de l'autre. || **3.** En broderie, passer un fil autour d'un motif déjà brodé. || **4.** *Sertir une cartouche,* refouler à l'intérieur, au moyen du sertisseur, le carton d'une douille chargée, de manière que le bourrelet formé maintienne le carton placé sur le plomb et empêche la cartouche de se vider. || **5.** Fixer un fermoir ou un œillet sur un article en cuir par écrasement au maillet ou à la pince à sertir.

• SYN. : **1** *enchâsser, monter.*

sertissage [sɛrtisaʒ] n. m. (de *sertir ;* 1871, Littré, au sens 1 ; sens 2-4, 1964, Larousse). **1.** Action ou manière de sertir : *Le sertissage d'un diamant sur une bague. Ensuite eut lieu le sertissage : le petit appareil à manivelle rabattit le bord supérieur de la cartouche, et en fit une sorte de bourrelet, qui enferma définitivement la meurtrière combinaison* (Pagnol). || **2.** Action de sertir deux pièces de métal : *En général, le sertissage est utilisé pour fixer l'une sur l'autre deux pièces en tôle très mince.* || **3.** En broderie, fil de soie ou de coton entourant un motif, pour lui donner plus de fini. || **4.** En optique, montage d'une lentille dans une pièce métallique.

sertisseur, euse [sɛrtisœr, -øz] n. (de *sertir ;* 1847, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Personne qui sertit les bijoux, les pièces de métal. || **2.** Personne qui monte les fermoirs de sacs à main.

◆ **sertisseur** n. m. (1904, Larousse). Appareil servant à sertir.

◆ **sertisseuse** n. f. (sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Appareil servant à sertir les boîtes de conserves. || **2.** Appareil servant à sertir les œillets.

sertissoir [sɛrtiswar] n. m. (de *sertir ;* 1964, Larousse). En sellerie-maroquinerie, outil en acier, en forme de palette, destiné à faciliter la pénétration de la peau dans un fermoir avant le sertissage.

sertissure [sɛrtisyr] n. f. (de *sertir ;* 1328, J.-M. Richard, *Mahaut* [p. 251], au sens 2 ; sens 1, 1701, Furetière). **1.** Manière dont une pierre est sertie. || **2.** Partie du chaton qui entoure la pierre et la retient.

sérum [serɔm] n. m. (lat. *sĕrum,* petit-lait, liquide séreux ; 1478, Chauliac, écrit *sérot* [*sérum,* 1538, Canappe], aux sens 1-2 ; sens 3, 1893, *Dict. général ;* sens 4, 1904, Larousse [*sérum de vérité,* 1949, Larousse]). **1.** Syn. vieilli de LACTOSÉRUM, ou PETIT-LAIT. || **2.** Partie liquide du sang sorti des vaisseaux, abandonné au repos et coagulé. || **3.** *Spécialem.* Préparation à base de sérum extrait du sang d'un animal, habituellement le cheval, vacciné contre une maladie microbienne ou contre une substance toxique : *Sérum antidiphtérique, antitétanique, antivenimeux.* || **4.** *Sérum physiologique,* ou *sérum artificiel,* solution saline de composition isotonique au plasma sanguin. || *Sérum de vérité,* syn. de PENTHOTAL.

servage [sɛrvaʒ] n. m. (de *serf ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 2 [« soumission à la personne aimée », fin du XIIe s.] ; sens 1, v. 1155, Wace). **1.** État, condition du serf : *Louis X abolit le servage.* || **2.** *Fig.* État de dépendance, privation de la liberté d'action : *L'Érèbe les eût pris pour ses coursiers funèbres, | S'ils pouvaient au servage incliner leur fierté* (Baudelaire). || *Vx* et *poét.* Soumission à la personne aimée : *Clarisse, unique objet qui me tient en servage* (Corneille).

• SYN. : **2** *esclavage, servitude.*

serval [sɛrval] n. m. (portug. ou esp. *cerval,* même sens, proprem. « cervier », de *cervo,* cerf, lat. *cervus,* même sens ; 1761, Buffon). Grand chat sauvage d'Afrique, au pelage fauve tacheté ou rayé, appelé aussi *chat-tigre.*

• Pl. *des* SERVALS.

servan n. m. V. SERVANT 2.

1. servant [sɛrvɑ̃] adj. m. (part. prés. de *servir ;* début du XIIIe s., Audefroi le Bastard, au sens 1 [*gentilhomme servant,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1718, Acad. [dans

l'ordre de Malte, 1659, Duez] ; sens 3, 1539, d'après Laurière, 1704). **1.** Qui est au service de quelqu'un (usité seulement dans quelques locutions). || *Cavalier, chevalier servant,* v. CAVALIER, CHEVALIER. || *Gentilhomme servant,* à la cour du roi, officier noble servant à la table du roi : *Il* [La Fontaine] *se fait nommer gentilhomme servant de la duchesse d'Orléans* (Giraudoux). || **2.** *Frère servant,* dans un monastère, religieux convers employé aux travaux domestiques ; *spécialem.,* membre qui entrait dans l'ordre de Malte sans appartenir à la noblesse. || **3.** *Fief servant,* dans la féodalité, fief dépendant d'un autre, appelé « fief dominant ».

◆ n. m. (v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens de « celui qui honore [Dieu] » ; début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens de « serviteur, domestique » ; sens 1 et 5, 1904, Larousse ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, 1830, Lamartine [*servant,* même sens, début du XIII[e] s., Moniot d'Arras] ; sens 4, 1812, Mozin ; sens 6, 1569, Havard). **1.** À la paume, celui qui jette la balle sur le toit. || **2.** Soldat affecté au fonctionnement d'une arme lourde, d'une mitrailleuse, ou d'un fusil mitrailleur : *Les servants de la pièce achevaient de la rouler en face de la barricade* (Hugo). *Une locomotive camouflée les croisait, un canon sur truck, transporté avec les servants assis autour* (Montherlant). || **3.** Vx. *Servant d'amour,* amoureux : *Depuis l'heure charmante | Où le servant d'amour | Venait pour une amante | Soupirer sous la tour* (Lamartine). || **4.** *Servant de messe,* dans la liturgie catholique, clerc ou laïque qui assiste le prêtre au cours de la messe. || **5.** Au tennis, celui qui met la balle en jeu. || **6.** Au XVI[e] s., petite étagère posée sur un buffet.

2. servant ou **servan** [sɛrvɑ̃] n. m. (mot languedocien de même sens ; 1964, Larousse [pour les deux formes]). Cépage blanc à raisins de table, cultivé dans le Midi, surtout dans l'Hérault.

servante [sɛrvɑ̃t] n. f. (fém. de *servant* 1, n. m. [v. ce mot] ; v. 1330, *Glossaire du Vatican,* au sens 1 [*servante-maîtresse,* 1754, Baurans] ; sens 2, 1656, M[me] de Sévigné [pour exprimer un refus, 1663, Molière] ; sens 3, 1964, Larousse [*servante de Jésus-Christ,* « religieuse », av. 1704, Bourdaloue] ; sens 4, 1746, Havard ; sens 5, 1964, Larousse ; sens 6, 1871, Littré ; sens 7, 1876, Larousse ; sens 8, 1880, Zola). **1.** *Vx.* Employée rétribuée pour faire les travaux domestiques : *La salle à manger, mal soignée par une seule servante, présentait l'aspect nauséabond des salles à manger d'hôtel de province* (Balzac). *Le crime ne s'était découvert que grâce à la petite servante moresque de la demoiselle qui s'était enfuie épouvantée de la chambre de sa maîtresse* (Yourcenar). *Une servante de ferme.* || Vx. *Servante-maîtresse,* celle qui a pris autorité dans un ménage et se conduit en maîtresse de maison : *On l'installa comme chambrière et une quinzaine ne s'était point passée qu'elle échangeait cet humble emploi pour la position plus avantageuse de servante-maîtresse* (Theuriet). || **2.** Class. *Je suis votre servante, votre très humble servante,* formule de politesse employée à la fin d'une lettre ou pour prendre congé ; formule ironique pour exprimer un refus : *Je suis très humble servante au seigneur Anselme ; mais avec votre permission, je ne l'épouserai point* (Molière). || **3.** Nom de plusieurs congrégations religieuses catholiques : *Les servantes du Saint-Sacrement.* || **4.** Au XVIII[e] s., petite table à étages superposés qu'on plaçait à côté de la table principale : *Une servante en bois de rose portait le dernier caprice du malade* (Goncourt). || **5.** Tablette ou sac placés derrière la table d'un prestidigitateur pour recevoir ou dissimuler des accessoires. || **6.** Support pour maintenir horizontale une voiture hippomobile quand elle est arrêtée. || **7.** Support fournissant un point d'appui pour des pièces de fer ou de bois très longues, destinées à être travaillées à l'établi ou à la machine. || **8.** *Lampe servante,* ou simplem. *servante,* au théâtre, lampe montée pour le service des répétitions : *Seule l'avant-scène était éclairée. Une servante, une flamme de gaz prise à l'embranchement de la rampe et dont un réflecteur jetait toute la clarté sur les premiers plans, semblait un grand œil jaune ouvert dans la demi-obscurité* (Zola).

● SYN. : **1** *bonne, chambrière, domestique, soubrette.*

serve n. f. V. SERF.

serventois [sɛrvɑ̃twa] n. m. (anc. provenç. *sirventés,* même sens, de *sirvent,* serviteur, valet, jongleur, mot de même étym. que le franç. *sergent* [v. cet art.] ; v. 1155, Wace, écrit *serventeis ; serventois,* 1226, *Courtois d'Arras*). Équivalent, dans la langue d'oïl, du *sirventès* provençal.

serveur, euse [sɛrvœr, -øz] n. (de *servir ;* v. 1240, Ph. de Novare, écrit *serveor,* au sens de « serviteur », puis 1739, Restaut, écrit *serveur,* au sens de « celui qui sert la messe » ; sens 1, av. 1885, Vallès [dans une maison privée, 1923, Larousse] ; sens 2, 1904, Larousse [à la paume, 1824, Raymond ; aux cartes, 1933, Larousse]). **1.** Personne qui sert les clients dans un café, dans un restaurant : *Comme le serveur passait pour enlever nos verres et se faire payer, il lui en a commandé deux nouveaux* (Butor). || *Spécialem.* Dans une maison privée, employé assurant le service de la table, du buffet. || **2.** Personne qui met la balle ou le ballon en jeu au tennis, au Ping-Pong, au volley-ball, etc. || Aux cartes, le joueur qui donne, qui « sert » les cartes.

● SYN. : **1** *barman, garçon* au masc.

◆ **serveur** n. m. (1876, Larousse, au sens de « aide-mineur » ; sens actuel, 1955, *Dict. des métiers*). Ouvrier chargé d'alimenter une machine : *Serveur de broyeur, d'élévateur.*

◆ **serveuse** n. f. (1964, Larousse). Cafetière. (Syn. VERSEUSE.)

serviabilité [sɛrvjabilite] n. f. (dér. savant de *serviable ;* 15 févr. 1859, *Revue des Deux Mondes,* p. 857 [*serviableté,* dér. non savant, 1530, Palsgrave]). Qualité d'une personne serviable : *Il était d'une serviabilité charmante* (Hermant).

● SYN. : *complaisance, gentillesse, obligeance, prévenance.*

serviable [sɛrvjabl] adj. (réfection [d'après *amiable*] de l'anc. franç. *servisable,* qui aime à rendre service [v. 1155, Wace], dér. de *servise,* var. anc. de *service* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « qui sert à manger » [en parlant d'un cerf] ; sens actuel, v. 1210, *Amadas et Ydoine*). Qui aime à rendre service : *Je viens de passer près de trois semaines en Suisse, je n'ai vu que des gens courtois, serviables et même empressés* (Duhamel).

● SYN. : *attentif, complaisant, empressé, gentil, obligeant, prévenant.*

serviablement [sɛrvjabləmɑ̃] adv. (de *serviable ;* 1611, Cotgrave). D'une manière serviable. (Rare.)

service [sɛrvis] n. m. (lat. *servitium,* condition d'esclave, servitude, de *servus,* esclave ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *servise* [*service,* v. 1155, Wace], au sens I, 2 [..*service de Dieu,* v. 1207, Villehardouin ; *service religieux,* av. 1924, A. France — *service,* même sens, v. 1175, Chr. de Troyes ; *service funèbre,* 1876, Larousse — *service,* même sens, v. 1175, Chr. de Troyes ; *service du bout de l'an,* 1690, Furetière] ; sens I, 1, v. 1185, *Aliscans ;* sens I, 3, 1798, Acad. [*service de l'ost,* même sens, milieu du XIII[e] s., La Curne, et *service,* même sens, 1539, Du Cange ; *service armé,* 1904, Larousse ; *service auxiliaire,* 27 juill. 1872, d'après Larousse, 1888] ; sens I, 4, 1887, Zola [*service en ville,* 1964, Larousse ; *service intérieur, service à la mer, service à terre,* 1904, Larousse ; *service... de semaine,* 1876, Larousse] ; sens I, 5, 1964, Larousse ; sens I, 6, 1690, Furetière ; sens I, 7, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *servise* [*service,* XII[e] s. ; *prendre son service,* 1964, Larousse ; *être de service,* 1671, Pomey — *...en service,* 1690, Furetière ; *service de nuit,* XX[e] s. ; *état de service(s),* 1871, Littré ; *service, service,* 1964, Larousse ; *être service,* 1919, Dorgelès] ; sens I, 8, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *servise* [*service,* XII[e] s.] ; sens I, 9, 1964, Robert [aussi *service compris*] ; sens I, 10, v. 1155, Wace [*rendre service,* 1610, d'Urfé ; *rendre un service,* 1690, Furetière ; *qu'y a-t-il pour votre service ?,* 1812, Mozin ; *à votre service,* 1690, Furetière ; *je suis tout à votre service,* 1661, Molière ; *mauvais service,* 1080, *Chanson de Roland* — écrit *malvais servise ; mettre à son service,* 1924, Bainville] ; sens I, 11, 1508, *Comptes du château de*

Gaillon, 519 [*hors de service,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 12, 1964, Larousse [aussi *service d'été, service d'hiver*] ; sens I, 13, 1876, Larousse [*service de presse,* 1975, Larousse — aussi « chacun de ces volumes »] ; sens I, 14, 1871, Littré ; sens I, 15, 1904, Larousse [à la paume, 1669, Widerhold ; « jeu durant lequel on sert », XX[e] s.] ; sens II, 1, 1835, Acad. [aussi *service public*] ; sens II, 2, 1876, Larousse [*service social,* 1964, Larousse] ; sens II, 3, 1888, Larousse ; sens III, 1, fin du XV[e] s., Commynes [« assortiment de pièces destinées à un usage spécial », fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné] ; sens III, 2, 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 181 ; sens III, 3, 1370, Oresme [*premier, deuxième service,* 1935, Acad.]).

I. ACTION, MANIÈRE DE SERVIR QUELQU'UN, QUELQUE CHOSE. **1.** Ensemble des obligations, des devoirs d'une personne envers la divinité, envers une collectivité : *Se consacrer au service de Dieu.* || **2.** Culte, hommage rendu à Dieu : *Ne songe à lui rendre service* [au Seigneur] *| Que l'hymne dans la bouche et l'allégresse au cœur* (Corneille). *Tout le service public n'était qu'une continuelle profanation ou plutôt une dérision du nom de Dieu* (Bossuet). || *Entrer au service de Dieu,* entrer dans les ordres ou dans un institut religieux. || *Service religieux,* célébration solennelle d'un office : *L'Église le repousse comme un maudit* [...]. *Il faut pourtant que nous ayons un service religieux, dit Romilly* (France). || *Service funèbre,* ou, absol., *un service,* célébration d'une cérémonie religieuse, prières dites pour un mort. || Vx. *Service du bout de l'an,* messe célébrée au jour anniversaire d'un décès. || **3.** *Service militaire,* ensemble des obligations militaires légales imposées aux citoyens pour contribuer à la défense éventuelle de leur pays par les armes : *Le service militaire comprend le service actif, le service dans la disponibilité et dans la réserve.* || *Service armé, service auxiliaire,* classification des recrues adoptée naguère pour distinguer les jeunes gens ayant ou non les aptitudes physiques indispensables aux combattants. || **4.** Temps effectué dans l'armée par les jeunes gens reconnus aptes : *Faire son service militaire* ou *son service. Leur fils aîné partit au service* (Maupassant). || *Service en ville,* contrôle de la tenue et de la circulation des militaires dans une ville de garnison, effectué par un détachement prévu à cet effet. || *Service intérieur,* ensemble des dispositions réglementaires sur l'organisation du service à l'intérieur d'un corps de troupes. || *Service de jour, de semaine,* responsabilité du service intérieur d'un corps de troupes ou d'une unité, assumée pendant vingt-quatre heures (en manœuvres et en campagne) ou pendant une semaine (en garnison) par certains militaires désignés à cet effet. || *Service à la mer,* situation d'un officier ou d'un marin embarqué sur un navire ou affecté à un poste assimilé, avec solde à la mer. || *Service à terre,* situation d'un officier ou d'un marin affecté à un poste à terre. || **5.** *Service national,* ensemble des obligations militaires et civiles imposées aux citoyens français et aux étrangers sans nationalité : *Le service national comprend : le service militaire, le service de défense, le service de l'aide technique, le service de la coopération.* || **6.** *Service d'une pièce,* ensemble des opérations assurant le tir d'une arme. || **7.** Activité professionnelle exercée par une personne auprès de quelqu'un, dans une entreprise ou dans une administration : *Je pense à me mettre au service du roi et à aller à la cour* (Musset). *Il y a vingt ans que tous ces gens sont au service de la famille* (Anouilh). *Assurer son service. Obtenir sa retraite après quarante ans de service.* || *Prendre son service,* commencer ses fonctions civiles ou militaires. || *Être de service, en service,* exercer ses fonctions. || *Faire des offres de service,* v. OFFRE. || *Service de nuit,* activité exercée la nuit, sans interruption, au-delà des heures légales de travail, mais par convention préalable. || *État de service(s),* liste des emplois et des activités d'une personne au cours de sa carrière. || Fam. *Service, service,* formule employée pour signifier que la consigne ne saurait être enfreinte sous aucun prétexte. || Adjectiv. et fam. *Être service,* être fidèle à la consigne, être très strict sur la façon dont un subordonné doit s'acquitter de sa tâche : *Il n'était pas méchant, il était service* (Dorgelès). || **8.** Action, manière de servir un maître, des clients, dans un magasin, dans un restaurant, dans un hôtel, etc. : *Le service est fait par deux jeunes gens* (Fromentin). *Entrer au service de quelqu'un. Être au service d'une personne depuis de nombreuses années. Le service de la table dans un restaurant.* || *Libre-service,* v. ce mot. || **9.** Pourcentage d'une note d'hôtel, de restaurant, de café spécialement affecté au personnel : *Quinze pour cent de service.* || *Service compris,* se dit des prix d'hôtel, de restaurant où cette rétribution supplémentaire est incluse. || **10.** Action que l'on fait pour être utile, pour faire plaisir à quelqu'un : *Vous êtes Français, dit-elle* [Lili]. *Je viens vous demander un service* (Giraudoux). *En arrivant à l'hôpital, je demanderai ce service au médecin* (Guimard). || *Rendre service,* être utile à quelqu'un : *Je sais bien que si l'on veut rendre service, c'est toujours interprété assez mal* (Faye). || *Rendre un service,* effectuer une action déterminée favorable à quelqu'un : *Valtier est un ami qui nous a rendu déjà bien des services, et qui nous en rendra encore, à l'un et à l'autre* (Aymé). || *Qu'y a-t-il pour votre service ?* que désirez-vous, en quoi puis-je vous être utile ? || *À votre service,* à votre disposition : *Si cela ne dépendait que de ma volonté, toute ma pauvre maison serait à votre service* (Musset). || *Je suis tout à votre service,* s'emploie souvent comme simple formule de politesse. || *Mauvais service,* action qu'on croit profitable à une personne et qui se retourne contre elle : *L'indulgence est quelquefois un mauvais service.* || *Mettre à son service,* utiliser pour son profit : *Frédéric a été un conquérant qui a mis la force brutale à son service* (Bainville). || **11.** Usage que l'on peut faire de quelque chose ; utilité que l'on en tire : *Outil qui rend de grands services.* || *Hors (de) service,* se dit de ce qui n'est plus capable de fonctionner : *Un caïque, bien sûr, j'y ai pensé tout de suite. Mais ceux de nos compagnons qui ont été cuver leur vin dans les caïques les ont mis hors de service* (Aymé). || **12.** Fonctionnement d'une machine, d'un appareil ; liaison assurée par un moyen de transport : *Mettre en service une cabine téléphonique, une nouvelle locomotive.* || *Service d'hiver, service d'été,* ensemble des relations ferroviaires assurées pendant ces saisons. || **13.** Expédition, distribution régulière à titre onéreux ou gratuit d'une publication périodique : *Le service des abonnés d'un quotidien, d'un hebdomadaire. Service gratuit. Faire le service d'un illustré.* || *Service de presse* (en abrégé *S. P.*), mention imprimée sur les exemplaires d'un ouvrage destinés aux critiques ; chacun de ces volumes : *Se débarrasser de vieux services de presse.* || **14.** *Billet de service,* ou simplem. *service,* entrée gratuite dans un théâtre, un cinéma accordée au journaliste chargé de faire le compte-rendu de la représentation. || **15.** Au tennis, au Ping-Pong, au volleyball, action de servir, de mettre en jeu la balle ou le ballon : *Avoir un bon service. Une faute de service. Être au service.* || *Spécialem.* Jeu durant lequel on sert : *Gagner son premier service.*

II. ORGANISATION OU ENSEMBLE DE PERSONNES ASSURANT UNE ACTIVITÉ DÉTERMINÉE. **1.** Organisme chargé d'une fonction administrative ; ensemble des personnes assurant cette fonction : *Former, organiser un service. Les services d'un ministère. Les grands services de l'État. Le service des Ponts et Chaussées, des Eaux et Forêts. À cette époque on disait qu'en France il n'y avait plus que deux services qui fonctionnaient bien : celui du chemin de fer et celui du déraillement* (Triolet). || *Service public,* entreprise gérée par l'Administration et destinée à remplir une fonction dans l'intérêt général d'une collectivité : *Les postes et télécommunications sont un service public.* || **2.** Organisation chargée d'une branche d'activités dans un établissement public ou privé : *Le service du contentieux dans un ministère. Les services de la Sûreté nationale au ministère de l'Intérieur. Le service des*

contagieux dans un hôpital. Le service de la vente, de la publicité dans une maison de commerce. Faire des notes de service et envoyer des rapports, à la bonne heure ! (Vian). || *Service social,* organisme public ou privé, chargé de l'hygiène, de la santé, de l'aide aux personnes qui, par suite de circonstances particulières, éprouvent des difficultés d'ordre matériel et moral : *Le service social d'une entreprise. Les agents du service social sont les assistants sociaux et les assistantes sociales.* || **3.** Dans l'armée, se dit (par opposition aux *armes*) des unités non combattantes (intendance, matériels, service de santé, etc.) qui assurent la subsistance, le ravitaillement, l'organisation matérielle de l'armée. || *Service d'ordre,* v. ORDRE.

III. ENSEMBLE D'OBJETS SERVANT À UN USAGE DÉTERMINÉ. **1.** Ensemble de pièces de vaisselle ou de verrerie utilisées pour la table : *Un service de porcelaine.* || Assortiment de pièces destinées à un usage spécial : *Un service à poisson qui n'a jamais rencontré chez moi de turbot à sa taille* (Colette). *Service à thé, à café, à dessert, à liqueur. Service à gâteaux, à fromage.* || **2.** Ensemble de pièces de linge de table : *Un service damassé.* || **3.** *Vx.* Série de plats servis ensemble au cours du même repas : *Vous saurez seulement qu'en ce lieu de délices | On servit douze plats et qu'on fit six services* (Corneille). || *Premier service, deuxième service,* au restaurant, à la cantine, à la voiture-restaurant, série de repas servis à une demi-heure, à une heure d'intervalle.

● SYN. : **I, 7** *charge, emploi, fonction, travail ;* **10** *aide, appui, bienfait, bon office.* || **II, 2** *bureau, département, office.*

◆ **De service** loc. adj. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1885, A. France [*femme de service,* XXe s. ; *escalier de service...,* 1842, Acad.]). **1.** *Homme de service,* homme sur le dévouement de qui on peut compter : *Le petit Gille encore eût pu nous assister | Sans le triste accident qui vient de nous l'ôter. | Monsieur, le grand dommage ! et l'homme de service* (Molière). || **2.** *Gens de service,* dénomination employée jadis pour désigner les employés de maison. || *Femme de service,* dans une collectivité, un hôpital, un internat, etc., personne chargée du travail de nettoyage. || *Escalier de service, porte de service,* ou simplem. *service,* endroit par où passent les employés de maison, les livreurs, les fournisseurs : *Dans cet escalier pestilentiel [...] de l'ancienne couturière, comme il n'y en avait pas un second pour le service, on voyait le soir devant chaque porte une boîte au lait vide et sale préparée sur le paillasson* (Proust).

◆ **services** n. m. pl. (sens 1, 1670, Molière [au sing., fin du XIIe s., Châtelain de Coucy] ; sens 2, 1672, Racine ; sens 3, 1679, Bossuet ; sens 4, 1876, Larousse). **1.** Hommages empressés rendus par un homme à une femme qu'il courtise : *Leur amour vous presse de vous déclarer, et de ne plus faire traîner en longueur la récompense de leurs services* (Molière). || **2.** Travail rémunéré, effectué pour un employeur : *Le directeur de l'entreprise a prévenu un certain nombre de ses employés que désormais il se passerait de leurs services.* || **3.** Bons offices : *On n'avait pas réussi à se procurer les services d'un médecin* (Yourcenar). *Offrir ses services à quelqu'un.* || **4.** Produit de l'activité de l'homme, destiné à la satisfaction d'un besoin, mais qui ne se présente pas sous l'aspect d'un bien matériel (transport, consultation médicale ou juridique, émissions radiophonique ou télévisée, spectacle, etc.) : *Le produit national brut est la somme des biens et des services produits par les habitants du pays au cours de l'année.*

serviette [sɛrvjɛt] n. f. (de *servir,* proprem. « linge dont on se sert » ; 1328, Varin [II, 560], au sens 1 [*serviette en papier, serviette hygiénique,* 1964, Robert ; *il ne faut pas mélanger les torchons avec les serviettes,* 1964, Robert — d'abord *il ne faut pas mêler...,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1840, d'après Larchey, 1888). **1.** Pièce de linge servant à s'essuyer, à protéger ses vêtements à table ou à faire sa toilette : *Courbé sur son assiette remplie, et la serviette nouée dans le dos comme un enfant, un vieillard mangeait* (Flaubert). *Une serviette damassée. Une serviette à thé. Une serviette de toilette. Une serviette de bain.* || *Serviette en papier,* carré de papier absorbant servant de serviette de table. || *Il ne faut pas mélanger les torchons avec les serviettes* (prov.), il faut savoir distinguer la valeur des personnes ou des choses. || *Serviette hygiénique,* bande de tissu absorbant utilisée par les femmes pendant la période des règles. || **2.** Sac de cuir ou de matière plastique, rectangulaire, généralement pliant, composé de plusieurs compartiments et servant à transporter des livres, des documents : *Il n'était jamais là, s'en allait le matin fort affairé, une serviette en cuir sous le bras* (Daudet).

● SYN. : **2** *cartable, porte-documents, sacoche.*

serviette-éponge [sɛrvjɛtepɔ̃ʒ] n. f. (de *serviette* et de *éponge ;* 1890, Havard). Serviette en tissu bouclé, servant aux soins de toilette corporels : [Il] *se frottait vigoureusement le dos d'une serviette-éponge roulée en corde* (Hermant).

● Pl. *des* SERVIETTES-ÉPONGES.

servile [sɛrvil] adj. (lat. *servilis,* d'esclave, qui appartient aux esclaves, de *servus,* esclave ; v. 1355, Bersuire, au sens 2 ; sens 1 et 3, v. 1370, Oresme ; sens 4, 1718, Acad. ; sens 5, 1842, Acad.). **1.** *Vx.* Relatif à la condition d'esclave, de serf et, *par extens.,* de domestique : *Un travail servile. Un état servile.* || **2.** *Œuvre servile,* travail manuel effectué dans un but lucratif (vieilli) : *Les chrétiens doivent, si possible, s'abstenir des œuvres serviles le dimanche.* || **3.** *Fig.* Qui a un caractère de soumission excessive : *La punition même la plus légère implique un principe servile d'obéissance* (Renan). *J'aurais trouvé servile et moutonnier de chanter pour faire plaisir aux chefs* (Romains). *Une complaisance servile.* || **4.** Qui imite de trop près un modèle : *Un traducteur servile. Une traduction servile.* || **5.** *Lettres serviles,* lettres employées en arabe et dans quelques langues sémitiques pour former, avec le radical, les temps des verbes, les genres, les nombres, etc.

● SYN. : **3** *obséquieux, plat, rampant.*

servilement [sɛrvilmɑ̃] adv. (de *servile ;* v. 1370, Oresme, au sens de « en qualité d'esclave » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** D'une manière servile, en se soumettant bassement : *Je vous ai vus cent fois sous sa main bénissante | Courber servilement une épaule tremblante* (Boileau). || **2.** D'une manière trop littérale, sans faire preuve d'originalité : *Les rimeurs d'alors imitaient si servilement les poètes* [...] *qu'ils en conservaient même la langue surannée* (Nerval).

servilité [sɛrvilite] n. f. (dér. savant de *servile ;* 1542, Vaganay, puis 1740, Brunot, au sens 1 ; sens 2, v. 1760, d'après Trévoux, 1771). **1.** Caractère de basse soumission : *La servilité n'attend pas les ordres, elle les espère, elle se précipite au-devant* (Alain). *Don Cesare maintenant reçoit ses parents en silence ; il sait que la servilité humaine n'a pas de limite* (Vailland). || **2.** *Fig.* Exactitude trop étroite, scrupuleuse à l'excès : *Imiter avec servilité.*

● SYN. : **1** *obséquiosité, platitude.*

◆ **servilités** n. f. pl. (1857, Flaubert). Actions serviles : *Elle l'avait aimé avec mille servilités* (Flaubert).

servir [sɛrvir] v. tr. (lat. *servire,* être esclave, vivre dans la servitude, être sous la dépendance de [au pr. et au fig.], se mettre au service de, de *servus,* esclave ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* dans la loc. *diavle servir,* « rendre un culte au diable » ; sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland* [*servir Dieu,* fin du Xe s., *Vie de saint Léger ; servir l'État,* v. 1692, Fénelon] ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis,* [*on n'est jamais si bien servi que par soi-même,* 1871, Littré ; *servir une dame,* v. 1155, Wace ; *pour vous servir,* av. 1648, Voiture] ; sens I, 3, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume* [*Madame est servie,* 1871, Littré — *être servi,* « pouvoir se mettre à table », 1694, Acad.] ; sens I, 4, 2 sept. 1768, Voltaire ; sens I, 5, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 6, 1669, Racine [*être (bien) servi,* 1964, Robert] ; sens II, 1, 1688, Miege ; sens II, 2, 1865, E. Parent ; sens III, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [aussi « donner à quelqu'un ce qu'il désire manger ou boire » ; *...à table, c'est servi,* 1964, Robert — *c'est servi,* même sens, 1920, G. Duhamel] ; sens III, 2, v. 1175,

Chr. de Troyes [*servir des cartes,* 1893, *Dict. général ; servir une rente...,* 1835, Acad.] ; sens III, 3, 2 sept. 1768, Voltaire ; sens III, 4, 1633, Corneille ; sens III, 5, 1538, R. Estienne [pour une arme, av. 1678, La Rochefoucauld] ; sens III, 6, 1680, Richelet [aussi *servir la messe*]).

I. AVEC UN COMPLÉMENT D'OBJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE. **1.** S'acquitter de certains devoirs, de certaines fonctions envers une collectivité, envers quelqu'un : *Servir sa patrie comme soldat. Servir la République comme ministre.* ‖ *Servir Dieu,* lui rendre le culte qui lui est dû, s'acquitter de ses devoirs de religion : *Il n'y a que deux sortes de personnes qu'on puisse appeler raisonnables : ou ceux qui servent Dieu de tout leur cœur, parce qu'ils le connaissent, ou ceux qui le cherchent de tout leur cœur, parce qu'ils ne le connaissent pas* (Pascal). *Il y a des milliers de gens comme moi, et plus méritants que moi, plus pieux, plus humbles, qui, jusqu'au jour de leur mort, servent sans défaillance un idéal, un Dieu, qui ne leur répond pas* (Rolland). ‖ *Servir l'État,* être fonctionnaire de l'État ou militaire de carrière. ‖ **2.** Être employé par quelqu'un à des tâches domestiques : *Depuis toujours, sur la terre sèche de ce pays démesuré, quelques hommes cheminaient sans trêve, qui ne possédaient rien, mais qui ne servaient personne, seigneurs misérables et libres d'un étrange royaume* (Camus). *Servir quelqu'un comme valet de chambre, comme chauffeur. Aimer à se faire servir.* ‖ *On n'est jamais si bien servi que par soi-même* (prov.), il vaut mieux agir par soi-même que de s'adresser aux autres. ‖ Vx. *Servir une dame,* être son cavalier servant, son amant, la courtiser : *Je sers, je confesse, une jeune merveille, | En rares qualités à nulle autre pareille* (Malherbe). *Vous connaîtriez [...] que je juge de vous plus avantageusement que vous ne pensez si vous me permettiez de vous servir autant que mon inclination m'y porte* (Scarron). ‖ *Pour vous servir,* formule de politesse exprimant qu'on est à la disposition de quelqu'un. ‖ **3.** *Servir quelqu'un (à table),* lui présenter les plats, lui fournir à manger, à boire : *La patronne les servit, toujours en silence* (Duras). *On commence toujours par servir les femmes.* ‖ *Madame est servie,* formule par laquelle un employé de maison annonce à la maîtresse de maison que le repas est prêt. ‖ **4.** Fournir de la marchandise à quelqu'un : *Un commerçant qui sert une nombreuse clientèle. Bavarder au lieu de servir les clients.* ‖ **5.** Apporter son aide, son appui à quelqu'un (vieilli) : *Il est obligeant et se plaît à servir ses amis* (France). [On dit plutôt RENDRE SERVICE À QUELQU'UN.] ‖ **6.** Être utile à une personne, la favoriser (avec un objet désignant une chose) : *Sa mémoire l'a bien servi dans ses examens. Elle a été servie par les circonstances.* ‖ Fam. et ironiq. *Être (bien) servi,* avoir reçu sa part d'ennuis, de difficultés, d'événements malheureux.

II. AVEC UN COMPLÉMENT D'OBJET DÉSIGNANT UN ANIMAL. **1.** ‖ *Servir une femelle* (en parlant d'un animal mâle), la couvrir, la saillir, la monter. ‖ **2.** En termes de vénerie, donner la mort à un animal de chasse forcé, au couteau, à la dague, à la carabine : *Monsieur Boissel, accouru un des premiers, servit la bête* (Donnay).

III. AVEC UN COMPLÉMENT D'OBJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Placer sur la table quelque chose à consommer : *Marthe s'est acoquinée à ces thés de cinq heures du Ritz, si mal servis, où les rôties sont tièdes, les gâteaux vulgaires, les valets déplaisants* (Colette). *Je voudrais un verre de vin. Elle le but aussitôt servi* (Duras). *Servir un repas. Servir le déjeuner, le dîner.* ‖ *Passez à table, c'est servi,* les plats sont posés sur la table. ‖ Donner à quelqu'un ce qu'il désire manger ou boire : *Servir une tranche de rôti à sa voisine. Servir un apéritif à ses amis. En Suisse, dans les restaurants, si tu demandes des perches, supposons, ils te servent de la morue en dentelles* (Audiberti). ‖ **2.** Mettre quelque chose à la disposition de quelqu'un. ‖ *Servir des cartes,* les distribuer aux personnes avec lesquelles on joue. ‖ *Servir une rente, une pension, des intérêts,* les payer à termes fixes, à échéances régulières : *On vous servira jusqu'à votre mort une rente de cent francs par mois* (Maupassant). ‖ **3.** Fournir une marchandise contre de l'argent (spécialement les produits de consommation) : *Servir deux tranches de jambon, un kilo de poires, une botte de poireaux. Ce magasin est un magasin normal, n'est-ce pas ? — Mais oui. — N'importe qui peut acheter ici ce qui lui plaît ? Si je voulais du sel, par exemple... — Tu n'aurais qu'à demander du sel et on te servirait* (Troyat). ‖ **4.** *Fig.* et *fam.* Raconter, débiter : *Il nous sert toujours les mêmes histoires, les mêmes arguments.* ‖ **5.** Préparer une chose, la disposer pour qu'elle ait son utilité : *Servir et desservir une table. Une table bien servie.* ‖ *Servir une arme,* exécuter les opérations nécessaires à son fonctionnement et à son emploi au combat. ‖ **6.** *Fig.* Donner tous ses soins à quelque chose, s'y consacrer : *Un artiste ne doit servir que la vérité* (Proust). *Servir les intérêts de quelqu'un.* ‖ *Servir la messe,* assister le prêtre pendant sa célébration : *Mon enfant, lui dit le supérieur, vous voudrez bien me servir ma messe demain* (France).

◆ v. tr. ind. (sens 1, v. 1200, *Vie de saint Jean Bouche d'or* [« être à son service comme domestique », 1080, *Chanson de Roland*] ; sens 2, v. 1200, *Vie de saint Jean Bouche d'or ;* sens 3, 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 122 [impers., fin du XV^e s., Commynes ; absol., 1640, Oudin ; *faire servir à,* 1657, Pascal] ; sens 4, 1530, Palsgrave). **1.** *Servir à quelqu'un,* être utile, profitable à quelqu'un : *Je croyais [...] que le but de la vie d'un honnête homme n'était pas le bonheur, qui ne sert qu'à lui, mais la vertu, qui sert aux autres* (Staël). *J'ai volé un peu partout dans le monde. Et la géographie, c'est exact, m'a beaucoup servi* (Saint-Exupéry). *La connaissance des langues étrangères lui a beaucoup servi. À quoi cela lui sert-il de mentir ? ; class.,* être à son service comme domestique : *Enfin, il sentit l'impossibilité absolue de servir à deux maîtres* (Fontenelle). ‖ **2.** *Servir à quelqu'un,* être utilisé par lui à, pour quelque chose : *Une de ces cabanes, qui servent en octobre aux chasseurs de palombes* (Mauriac). ‖ **3.** *Servir à quelque chose,* être bon, propre à quelque chose (v. Rem.) : LE VICE-ROI : *Mais à quoi sert cet amour avare et stérile où il n'y a rien pour moi ? —* DOÑA PROUHÈZE : *Ne me demande pas à quoi il sert, je ne sais, heureuse créature, c'est assez pour moi que je lui serve !* (Claudel). *À quoi sert d'amasser tant de richesses. Cette île-ci, personne n'y va jamais, elle ne sert à rien* (Aragon). *Un bateau qui sert à passer la rivière ;* et impers. : *Il* (ou *cela*) *ne sert à rien de se mettre en colère ;* et absol. : *Maître Hauchecorne, économe en vrai normand, pensa que tout était bon à ramasser qui peut servir* (Maupassant). ‖ *Faire servir à,* employer dans un dessein, en vue d'un résultat : *Faire servir la science à la paix, les lois à la justice.* ‖ **4.** *Servir de* (et un nom), être utilisé en guise de : *Servir de guide, de modèle à une personne. Servir de père, de mère à quelqu'un. Son manteau lui servira de couverture. L'encrier était enchâssé dans un éclat d'obus. Un autre éclat d'obus servait de cendrier* (Troyat).

● SYN. : **4** *faire fonction de, tenir lieu de.*

◆ v. intr. (sens 1, 1550, *Bible Louvain ;* sens 2, v. 1155, Wace ; sens 3, 1538, R. Estienne ; sens 4, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens 5, 1669, Widerhold ; sens 6, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Vivre en esclave sous la dépendance de quelqu'un : *Un cœur né pour servir sait mal comme on commande* (Corneille). ‖ **2.** Être employé au service domestique : *Un cuisinier qui a servi de longues années chez la même personne.* ‖ **3.** Accomplir un service militaire, être soldat : *Ce sera dans nos jours s'être fait un nom parmi les hommes et s'être acquis un mérite dans les troupes, d'avoir servi sous le prince de Condé, et, comme un titre pour commander, de l'avoir vu faire* (Bossuet). *Les mots de notre langage familier ont quelquefois une parfaite justesse de sens. C'est bien « servir », en effet, qu'obéir et commander dans une Armée. Il faut gémir de cette Servitude, mais il est juste d'admirer ces esclaves* (Vigny). ‖ **4.** Accomplir les devoirs de sa charge : *En reprenant les pontifes qui ont servi sous sa loi, on va jusqu'à Aaron et jusqu'à Moïse* (Bossuet). ‖ **5.** Au tennis,

au Ping-Pong, au volley-ball, etc., mettre la balle ou le ballon en jeu : *Une ombre se couchait sur le sol et coupait le tennis en deux. « J'ai le soleil dans les yeux. Je ne peux pas servir ! » gémit une voix de fille* (Troyat). || **6.** Vx ou littér. *Servir de* (et l'infinitif), avoir pour utilité de : *Rien ne sert de courir, il faut partir à point* (La Fontaine). *Que sert d'interdire ce qu'on ne peut pas empêcher* (Gide).

◆ **se servir** v. pr. (sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1851, Landais ; sens 3. 1538, R. Estienne, art. *utor ;* sens 4, 1876, Larousse). **1.** Prendre de ce qui est préparé sur une table pour manger, pour boire : *Servez-vous de viande, de légumes. Servez-vous, ne faites point de façons. Frédéric hésite, voit l'assiette vide de Félix, le fait se servir* (Butor). || **2.** Se fournir en marchandises : *Se servir chez tel boucher, chez tel épicier. Un magasin où les clients se servent eux-mêmes.* || **3.** *Se servir de quelqu'un, de quelque chose,* les employer, quelquefois en vue de tel résultat : *La politique est l'art de se servir des gens* (Montherlant). *D'un trousseau de clés accroché au mur, Rébecca s'était servie pour ouvrir la porte* (Pieyre de Mandiargues). *Se servir de ses relations pour obtenir une place. Se servir toujours des mêmes mots.* || **4.** Être présenté pour être consommé, en parlant d'une chose : *Le champagne se sert frappé.*

• REM. Au lieu de *servir à,* la langue classique employait quelquefois *servir de* (v. 1175, Chr. de Troyes), construction encore usitée dans la langue littéraire ou archaïsante : *De quoi vous sert votre vitesse* (La Fontaine). *Il ne sert de rien à l'homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme* (Massillon). *L'expérience ne sert de rien à l'impuissance* (Girardin). *Il ne sert de rien que tu remettes tes vieilles robes* (Mauriac).

servites [sɛrvit] n. m. pl. (lat. médiév. *servitae,* n. m. pl., même sens, proprem. « serviteurs [de la bienheureuse Vierge Marie] », du lat. class. *servus,* esclave, serviteur ; 1680, Richelet). Ordre religieux fondé vers 1233 pour honorer les douleurs de la Vierge.

serviteur [sɛrvitœr] n. m. (bas lat. *servitor,* serviteur [des dieux], du lat. class. *servitum,* supin de *servire,* être sous la dépendance de [v. SERVIR] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *servitor* [*serviteur,* XIVe s.], au sens de « celui qui est dévoué à Dieu, à la religion » ; sens 1, v. 1225, *Barlaham,* écrit *servitour* [*serviteur,* fin du XIVe s., E. Deschamps ; *serviteur de Dieu, serviteur des serviteurs de Dieu,* 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1155, Wace, écrit *servitur* [*serviteur,* 1340, Bevans] ; sens 3, 1564, J. Thierry [pour exprimer un refus, 1640, Oudin ; pour indiquer une fuite, 1668, Racine] ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** Celui qui est au service d'un souverain, de l'État ou d'une collectivité : *Une famille qui a donné à l'État un grand nombre de serviteurs capables* (Renan). || *Serviteur de Dieu,* celui qui est au service de Dieu, prêtre, religieux ou homme voué à la pratique des œuvres religieuses : *Quoi qu'en pense le monde, Dieu ne manque point encore de serviteurs* (Bourdaloue). *Le prêtre est, même le plus humble, un poète de l'âme, un serviteur du spirituel* (La Varende). *Moi qui suis serviteur de Dieu, j'ai le sens de l'éternité* (Saint-Exupéry). || *Serviteur des serviteurs de Dieu,* qualification que prend le pape dans ses bulles depuis saint Grégoire le Grand. || **2.** *Vx.* Employé à gages au service d'autrui : *Et j'ai des serviteurs, et ne suis point servi* (Molière). *La médaille des vieux serviteurs.* || **3.** Vx. *Je suis votre serviteur, votre très humble serviteur,* formule de politesse employée pour exprimer sa déférence, notamment à la fin d'une lettre ou pour prendre congé : *Monsieur, vous me voyez en ces lieux de retour, | Brûlant des mêmes feux* [...] *| Très humble serviteur à votre seigneurie* (Molière). *Ô digne seigneur Bridaine, je suis votre serviteur !* (Musset). || *Par extens.* Formule ironique exprimant un refus : *« N'est-on pas glorieux de mourir pour son maître ? — Serviteur à la gloire »* (Th. Corneille). || *Serviteur !,* s'employait aussi comme interjection indiquant une fuite, un départ désinvolte : *Il nous le fait garder jour et nuit, et de près ; | Autrement, serviteur, et mon homme est aux plaids* (Racine). *Voilà bien le gentleman, forces protestations et à l'heure du service, serviteur* (Flaubert). || **4.** Vx et pop. *Faire serviteur à quelqu'un* (en parlant des petits enfants), faire la révérence : *Fais un beau serviteur à la bonne sœur* (Goncourt).

• SYN. : **2** *domestique, gens de maison, larbin* (fam.), *personnel, valet.*

servitude [sɛrvityd] n. f. (bas lat. *servitudo, -dinis,* servitude, esclavage, var. du lat. class. *servitus, -tutis,* mêmes sens, dér. de *servus,* esclave ; v. 1180, Marie de France, écrit *servitute* [*servitude,* v. 1265, J. de Meung], au sens I, 1 ; sens I, 2, XIIIe s., *Isopet de Lyon,* écrit *servitute* [*servitude,* v. 1420, Godefroy] ; sens I, 3, fin du XVe s., écrit *servitute* [*servitude,* 1550, *Bible Louvain*] ; sens I, 4, début du XVIIe s., Malherbe ; sens I, 5, 1559, Amyot ; sens I, 6, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 1, fin du XVe s. [*servitude de vue,* 1690, Furetière ; *servitude « non aedificandi », « non altius tollendi », « oneris ferendi »,* 1936, Capitant] ; sens II, 2, fin du XVe s. [*servitude aérienne,* 1936, Capitant ; *servitudes militaires,* 1876, Larousse] ; sens III, 1871, Littré [*canot de servitude,* 1964, Larousse]).

I. 1. État d'esclave, d'une personne privée de toute liberté : *Pourrai-je moi-même me rengager sous les lois et la servitude d'un tyran dont j'ai éprouvé la dureté et la perfidie* (Massillon). *Du droit de tuer dans la conquête, les politiques ont tiré le droit de réduire en servitude* (Montesquieu). || **2.** État de dépendance d'une personne entièrement soumise à une autre : *La servitude des femmes est très conforme au génie du gouvernement despotique* (Montesquieu). || **3.** Perte de l'indépendance nationale ou de la liberté politique : *Si donc les Romains tombèrent dans la servitude, ils ne devaient s'en prendre qu'à leurs mœurs* (Chateaubriand). || **4.** *Fig.* Complète soumission (dans la langue de la politesse mondaine) : *Tous nos amis me parlent de vous quand je les rencontre, et me prient de vous assurer de leur servitude* (Sévigné). || **5.** *Class.* Caractère de basse soumission : *Leur prompte servitude* [des Romains] *a fatigué Tibère* (Racine). || **6.** Ce qui exerce une contrainte, réduit la liberté : *Il est obligé de se rendre là tous les jours à la même heure ; c'est une grande servitude* (Sévigné). *En fait Ronsard est un poète officiel, avec tout ce que cela comporte de servitudes et même de ridicules* (Duhamel). *Les servitudes bureaucratiques. Il n'est pas de métier qui n'ait ses servitudes.*

II. 1. En droit civil, charge que doit supporter une propriété par rapport à une autre : *Servitude de passage, d'abreuvage* (ou *d'abreuvoir*), *d'échelage, d'élagage, d'égout, d'écoulement des eaux, de prospect.* || *Servitude de vue,* interdiction légale d'ouvrir une vue droite ou directe à moins de 1,90 m, et des vues obliques à moins de 60 cm de la propriété voisine. || *Servitude « non aedificandi »,* interdiction de bâtir sur son fonds. || *Servitude « non altius tollendi »,* interdiction de bâtir sur son fonds au-delà d'une certaine hauteur. || *Servitude « oneris ferendi »,* obligation conventionnelle de laisser le voisin appuyer son mur ou sa maison sur son propre fonds. || **2.** En droit public, restriction au droit de propriété immobilière, instituée en vue de l'intérêt général ou de l'utilité publique : *Servitude d'égout, de halage, de pavage, de reculement, de voirie.* || *Servitude aérienne,* interdiction faite aux propriétaires des fonds proches d'un aérodrome ou d'une base d'hydravions d'y conserver ou d'y établir des bâtiments ou des plantations risquant de gêner l'envol, l'atterrissage ou l'amerrissage des appareils. || *Servitudes militaires,* mesures interdisant ou limitant les constructions et les plantations dans les zones situées autour des ouvrages fortifiés.

III. *Bâtiment de servitude,* bateau destiné au service des ports, des rades, tel que chaland, ponton, marie-salope, etc., ou navire accompagnant une escadre pour lui fournir du matériel, du combustible, du ravitaillement, mais qui n'est pas apte au combat. || *Canot de servitude,* petit bateau, tel que chaloupe, canot à l'aviron, pinasse, vedette, dépendant d'un navire et assurant les services entre ce navire et la terre.

• SYN. : **I, 1** *esclavage ;* **2** *servage, vassalité ;* **3** *asservissement ;* **6** *chaîne, contrainte, corvée* (fam.), *joug, sujétion, tyrannie.*

servo- [sɛrvo], premier élément, tiré du lat. *servus,* esclave, et qui entre dans la composition de mots techniques avec le sens de « auxiliaire ».

servocommande [sɛrvokɔmɑ̃d] n. f. (de *servo-* et de *commande ;* 1964, Larousse). Mécanisme auxiliaire ayant pour objet de suppléer la force musculaire de l'homme en assurant automatiquement, par amplification, la force nécessaire au fonctionnement d'un ensemble.

servodirection [sɛrvodirɛksjɔ̃] n. f. (de *servo-* et de *direction ;* 1964, Larousse). Servocommande, pneumatique ou hydraulique, destinée à assurer le fonctionnement de la direction d'un véhicule automobile.

servofrein [sɛrvofrɛ̃] n. m. (de *servo-* et de *frein ;* 1923, Larousse). Servocommande destinée à assurer le fonctionnement des freins.

servomécanisme [sɛrvomekanism] n. m. (de *servo-* et de *mécanisme ;* 1949, Larousse). Mécanisme de régulation automatique permettant de maintenir constante une quantité ou de la régler en fonction d'un paramètre ou selon un programme donné, de fixer la position d'un organe mobile en fonction de la position d'un autre organe.

servomoteur [sɛrvomɔtœr] n. m. (de *servo-* et de *moteur ;* 3 mai 1873, *Journ. officiel,* p. 2919). Organe de commande dont l'énergie de manœuvre est empruntée à une source extérieure en vue de réduire les efforts à mettre en œuvre ou de faciliter la commande à distance.

servorégleur [sɛrvoreglœr] n. m. (de *servo-* et de *régleur ;* 1975, *Lexis*). Mécanisme qui règle automatiquement l'image d'un récepteur de télévision.

servovalve [sɛrvovalv] n. f. (de *servo-* et de *valve ;* 1975, Larousse). Valve équipée d'un dispositif de commande automatique, très utilisée en hydraulique.

ses [se] adj. poss. plur. de la 3e pers. du sing. V. SON, SA.

1. sésame [sezam] n. m. (lat. *sēsamum* ou *sīsamum,* sésame, gr. *sêsamon,* sésame, grain de sésame, mot d'origine orientale ; v. 1500, Bloch-Wartburg, écrit *sisame ; sésame,* 1570, Liébault [*suseman,* même sens — v. 1298, *Livre de Marco Polo* —, était un empr. d'un mot de l'Inde ayant le même étymon que le gr. *sêsamon* — v. ci-dessus]). Plante annuelle gamopétale à fleurs blanches, souvent panachées de rouge ou de jaune, cultivée très anciennement en Asie tropicale pour ses graines oléagineuses.

2. sésame [sezam] n. m. (emploi comme n. commun de la formule *Sésame [ouvre-toi],* par laquelle Ali-Baba obtenait l'ouverture de sa caverne [dans la traduction française des contes des *Mille et Une Nuits*] ; 1866, Larousse [art. *Ali-Baba*]). Mot, formule, acte qui permet comme par magie d'obtenir le résultat recherché : *Léonie forma le « mot » qui était le sésame du coffre et rangea sur une tablette l'acte qu'avait signé Lucienne* (Mauriac).

sésamoïde [sezamɔid] adj. (gr. *sêsamoeidês,* semblable au sésame [en parlant d'une plante] ou aux grains de sésame [en parlant d'un os, etc.], de *sêsamon,* sésame [v. SÉSAME 1], et de *eidos,* forme, apparence ; v. 1560, Paré). *Os sésamoïdes,* en anatomie, petits os du carpe et du tarse situés dans l'épaisseur de certains tendons et au voisinage de certaines articulations.

sesbania [sɛsbanja] n. m., ou **sesbanie** [sɛsbani] n. f. (de *sesban,* même sens [1730, d'après Robert, 1967], lat. scientif. du XVIe s. *sesbanus,* même sens, arabo-persan *sisabân,* même sens ; 1876, Larousse [*sesbanie*], et 1933, Larousse [*sesbania*]). Arbuste de la famille des papilionacées, cultivé dans l'Inde, et de la tige duquel on extrait une filasse utilisée pour le papier à cigarettes.

sesqui- [sɛskɥi], préf. tiré du lat. *sesqui,* un demi en plus, une fois et demie, dér. de *semis,* moitié de l'as, de *semi-,* demi, et de *as,* as, et signifiant « une fois et demie ».

sesquialtère [sɛskɥialtɛr] adj. (lat. *sesquialter,* sesquialtère [en parlant d'un nombre], de *sesqui* [v. l'art. précéd.] et de *alter,* l'un des deux, l'un, l'autre ; 1377, Bloch-Wartburg, puis 1484, Chuquet [70], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Se disait, en mathématiques, de deux quantités dont l'une contient une fois et demie la seconde : *Trois est sesquialtère de deux.* || **2.** Se dit, en métrique ancienne, d'un genre de rythme qui comprend les pieds où l'un des deux demi-pieds vaut les deux tiers de l'autre, comme le crétique ou le péon. || **3.** Se dit d'un jeu d'orgue de fourniture qui comporte une quinte et une tierce groupées sur un même registre.

sesquioxyde [sɛskɥiɔksid] n. m. (de *sesqui-* et de *oxyde ;* 1829, *Annales de chimie,* 2e série, XLII, 194). En chimie, oxyde qui contient une fois et demie autant d'oxygène que le protoxyde.

sesquisulfure [sɛskɥisylfyr] n. m. (de *sesqui-* et de *sulfure ;* 1964, Larousse). Combinaison chimique de composition intermédiaire entre celles du monosulfure et du bisulfure.

sesquiterpène [sɛskɥitɛrpɛn] n. m. (de *sesqui-* et de *terpène ;* 1933, Larousse). Nom générique des carbures d'hydrogène de formule $C_{15}H_{24}$, que l'on rencontre dans les huiles essentielles.

sesseyement [sɛsɛjmɑ̃] n. m. (mot expressif formé sur le phonème *s,* dont la prononciation est défectueuse chez les gens atteints de *sesseyement ;* 1871, Littré). Prononciation trop forte des consonnes sifflantes.

sessile [sɛsil] adj. (lat. *sessilis,* sur quoi on peut s'asseoir, à base large, sessile [en botanique], de *sessum,* supin de *sedēre,* être assis ; 1611, Cotgrave, dans la loc. *verrue sessile,* « verrue qui n'est pas portée par un pédicule » ; sens 1, v. 1774, Brunot ; sens 2, 1871, Littré). **1.** En botanique, se dit de tout organe inséré directement sur l'axe, sans pédoncule : *Une fleur sessile.* || **2.** *Tumeur sessile,* tumeur qui n'est pas portée par un pédicule.

session [sɛsjɔ̃] n. f. (lat. *sessio,* action de s'asseoir, audience du préteur, pause, halte [et, dans la langue ecclés. du Moyen Âge, « séance d'un concile »], de *sessum,* supin de *sedēre,* être assis ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « fait d'être assis » ; 1462, Bartzsch, au sens de « séance d'une assemblée délibérante » ; sens 1 [probablem. sous l'influence de l'angl. *session,* même sens, lui-même empr. du moyen franç. *session* ou du lat. ecclés. médiév. *sessio,* « séance... » — v. ci-dessus], 1657, Bonnaffé [185], puis 1750, Prévost d'Exiles ; sens 2, av. 1924, A. France ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Période de l'année pendant laquelle siège une assemblée, un tribunal : *La session ordinaire du Parlement, du tribunal. Réunir l'Assemblée en session extraordinaire.* || **2.** *Session d'examens,* période au cours de laquelle ont lieu les examens : *Dans un an le ministre ouvrira une session d'examens : je vous inscrirai* (France). || **3.** Chacune des périodes durant lesquelles un concile œcuménique ou un synode épiscopal délibèrent valablement : *Vatican II s'est tenu en quatre sessions.*

• SYN. : **1** *assises.*

sesterce [sɛstɛrs] n. m. (lat. *sestertius,* monnaie d'argent valant deux as et demi, emploi substantivé de l'adj. *sestertius,* qui contient deux et demi, de *semis,* moitié de l'as [de *semi-,* demi-, et de *as,* as], et de *tertius,* troisième [de *ter,* trois] ; 1537, La Grise [*grand sesterce,* 1690, Furetière ; *sestertium,* 1876, Larousse]). Dans l'Antiquité romaine, monnaie d'argent valant deux as et demi. || *Grand sesterce,* ou *sestertium,* monnaie de compte équivalant à 1000 sesterces.

seston [sɛstɔ̃] n. m. (origine incertaine ; 1968, Larousse). En histoire naturelle, ensemble des éléments vivants ou morts en suspension dans l'eau ou flottant à sa surface.

set [sɛt] n. m. (mot angl. signif. « ensemble, réunion, suite, partie d'un match de tennis », déverbal de *to set,* poser, placer ; 1895, P. Bourget, au sens de « clan, coterie » ; sens 1, 1896, d'après le *FEW,* XVIII, 111 *a ;* sens 2, 1925, d'après J. Giraud, p. 182 ; sens 3,

1933, Larousse). **1.** Partie d'un match dans laquelle le gagnant doit remporter au minimum six jeux au tennis, vingt et un points au Ping-Pong, avec deux jeux ou deux points d'avance sur l'adversaire. || **2.** Plateau sur lequel ont lieu les prises de vues cinématographiques. || **3.** Napperon d'un service pouvant s'employer à la place d'une nappe.

• SYN. : **1** *manche.*

sétacé, e [setase] adj. (dér. savant du lat. *saeta* ou *sēta,* soie [de porc, de sanglier] ; 1808, Boiste). Se dit de tout organe qui a la forme d'une soie de porc.

sétérée [setere] n. f. (de *setier ;* 1276, Godefroy). Ancienne mesure agraire d'une valeur variable selon les régions et correspondant en principe à la surface qu'un laboureur pouvait ensemencer avec un setier de blé. (Syn. SETIER.)

setier [sətje] n. m. (lat. *sextarius,* sixième partie, setier [sixième du conge], de l'adj. *sextus,* sixième, dér. de *sex,* six ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *sestier* [*setier,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *sestier* [*setier,* v. 1196, J. Bodel] ; sens 3, 1335, Godefroy, écrit *stier* [*setier,* XVIe s.]). **1.** Ancienne mesure de capacité pour les grains, correspondant à environ 156 litres : *En cette année où le setier de blé valait huit francs* (France). || **2.** Ancienne unité de capacité pour les liquides, correspondant à 8 pintes. || *Demi-setier,* v. ce mot. || **3.** Syn. de SÉTÉRÉE.

sétigère [setiʒɛr] adj. (lat. *saetiger* ou *sētiger,* hérissé de soies, de *saeta* ou *sēta,* soie [de porc, de sanglier], et de *gerere,* porter ; 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui porte des soies. || **2.** *Pore sétigère,* gros pore placé sur le front de certains insectes et dans lequel est implantée une soie.

séton [setɔ̃] n. m. (lat. médic. du Moyen Âge *seto,* mèche servant d'exutoire, latinisation de l'anc. provenç. *sedon,* même sens [proprem. « fil de soie de porc »], dér. de *seda,* soie [de porc, de sanglier], lat. *saeta* ou *sēta,* même sens ; v. 1363, Chauliac, écrit *sedon* [*secton,* 1478, Chauliac ; *séton,* 1503, Chauliac], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Bandelette de linge ou mèche de coton qu'on insérait autrefois sous la peau pour drainer une plaie suppurante, dite « Exutoire ». || **2.** *Plaie, blessure en séton,* celles qui sont faites par une arme blanche ou un projectile qui entre et sort sous la peau sans entamer les tissus sous-jacents : LUDWIG : *Peux-tu marcher ?* — JACQUES : *Pardi ! C'est une balle en séton qui m'a frisé la hanche* (La Varende).

setter [sɛtɛr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to set,* poser, arrêter ; 1835, Bonnaffé). Chien d'arrêt à poils longs et aux oreilles tombantes.

seuil [sœj] n. m. (forme masc. issue du n. f. lat. *solea,* sandale [et, à basse époque, « sorte de plancher »], dér. de *solum,* base, fondement, plante des pieds, sol ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *suil* [*sueil,* XIIIe s. ; *seuil,* v. 1354, *Modus*], au sens 2 [*passer le seuil, rester sur le seuil,* 1893, *Dict. général*] ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *sueil* [*seuil,* XIVe s.] ; sens 3 et 5, 1907, Larousse ; sens 4 et 6, 1964, Larousse ; sens 7, 1694, Boileau [...*seuil de la vie,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *seuil de rentabilité, de luminescence, seuil électrique,* 1964, Larousse] ; sens 8, 1953, Larousse [*seuil... de l'excitation,* 1904, Larousse ; *seuil d'audition,* 1964, Larousse — *seuil d'audibilité,* même sens, 1949, Larousse ; *seuil d'élimination,* 1964, Larousse]). **1.** Dalle de pierre, pièce de bois, etc., au-dessus de laquelle vient se placer le bas d'une porte fermée : *Une usure merveilleuse luisait sur la margelle de nos puits, sur la pierre de nos seuils, sur l'épaulement courbe de nos fontaines* (Saint-Exupéry). || **2.** Endroit par où l'on pénètre dans un lieu : *Satan arrêté sur le seuil de l'enfer* (Chateaubriand). *Elle s'est jetée entre moi et la porte, elle me barrait le seuil de ses deux bras étendus* (Bernanos). *Le commissaire spécial, sur le seuil de la gare, observait chaque voyageur* (Simenon). *La Bastide Neuve était la dernière bâtisse, au seuil du désert* (Pagnol). || *Passer le seuil,* entrer. || *Rester sur le seuil,* ne pas entrer. || **3.** Levée de terre destinée à défiler le sol d'un champ de tir des coups de plein fouet. || **4.** Base horizontale, en maçonnerie, de l'entrée d'une cale sèche. || **5.** En géographie, couloir de basses terres qui fait communiquer deux régions entre elles et qui sert de voie de passage : *Le seuil du Lauragais.* || **6.** En hydrologie, en océanographie, partie plus élevée par rapport à deux secteurs ou deux bassins plus profonds. || **7.** Limite marquant le passage à un état différent : *Je m'arrête pour ne pas répondre, je m'arrête au seuil de la plus grande horreur* (Triolet). *Combien d'hommes, au seuil de la vieillesse, camouflent en détachement philosophique ou religieux le ramollissement de leurs facultés et de leur volonté !* (Montherlant). || *Au seuil de la vie,* à la naissance ou pendant la jeunesse : *Pour moi qui l'avais connu au seuil de la vie et l'avais jamais cessé de le voir, il était mon camarade* (Proust). || *Seuil de rentabilité,* point mort d'une entreprise. || *Seuil de luminescence,* longueur d'onde maximale ou fréquence maximale de la radiation, capable de provoquer la luminescence d'une substance. || *Seuil électrique,* courant ou tension les plus faibles nécessaires pour déclencher une réaction minimale perceptible dans 50 p. 100 des essais. || **8.** En psychologie et en physiologie, limite à partir de laquelle est perçue une sensation *(seuil absolu)* ou une variation dans la sensation *(seuil différentiel) : Il y a la question des seuils : pour qu'une sensation franchisse le seuil de la conscience, il faut qu'elle ait une intensité minima* (Sartre). || *Seuil d'excitabilité* ou *de l'excitation,* intensité minimale de l'excitation à laquelle un système excitable répond. || *Seuil d'audition,* pour un auditeur donné et à une fréquence déterminée, niveau de pression acoustique efficace minimal qui évoque une sensation auditive. || *Seuil d'élimination,* concentration à partir de laquelle le plasma sanguin est éliminé par le rein.

• SYN. : **1** *pas ;* **2** *entrée, lisière, orée ;* **7** *aube, aurore, commencement, début.*

seul, e [sœl] adj. (lat. *sōlus,* seul, unique, isolé, solitaire ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *sols* — au cas sujet — [*sol* — au cas régime —, v. 1050, *Vie de saint Alexis ; seul,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 3 ; sens 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*être seul avec quelqu'un,* 1893, A. France ; *seul à seul,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure — écrit *sol à sol*] ; sens 2, 1661, Molière [« qui n'a pas de préoccupations communes avec son entourage... », av. 1662, Pascal ; *être... seul sur la terre,* v. 1776, J.-J. Rousseau — *...seul dans le monde,* même sens, 1680, Mme de Sévigné] ; sens 4, 1580, Montaigne [*à lui seul...,* 1859, V. Hugo ; *lui seul,* av. 1678, La Rochefoucauld ; *cela va tout seul,* 1679, Bossuet] ; sens 5, 1669, Bossuet ; sens 6, 1080, *Chanson de Roland* [*un seul et même...,* 1876, Larousse ; avec une idée de restriction portant sur le nombre, v. 1050, *Vie de saint Alexis ; comme un seul homme,* 1687, Bossuet]). **1.** Qui n'est pas avec d'autres (souvent renforcé par *tout*) : *J'ai ainsi vécu seul sans personne avec qui parler véritablement, jusqu'à une panne dans le désert du Sahara, il y a six ans* (Saint-Exupéry). *Excusez-moi, il faut que j'aille seul pour commencer. Vous viendrez après. C'est le règlement* [...]. *Bon, dit Petitjean. Si vous connaissez le rituel aussi bien que moi, vous pouvez venir tous les trois. Personnellement, je préfère cela, car tout seul, je m'empoisonne* (Vian). *Nous étions tous les deux seuls dans cette pièce.* || *Être seul avec quelqu'un,* être en sa compagnie, à l'exclusion de toute autre personne. || *Seul à seul,* sans témoins, en tête à tête : *Il tenait à affronter le lion seul à seul* (Daudet). [V. Rem.] || **2.** Qui a peu de relations, de partisans : *Ses idées novatrices ont peu de chances d'aboutir, car c'est un homme seul.* || Qui n'a pas de préoccupations communes avec son entourage, qui n'est pas aidé : *Et Maigret était tout seul au milieu de gens qui s'entrechoquaient* (Simenon). || *Être seul au monde, seul sur la terre,* n'être uni à personne par des liens d'affection, d'amitié ou de parenté. || **3.** Qui ne reçoit pas d'aide, d'appui étranger (souvent renforcé par *tout*) *Pouvez-vous faire seul ce travail ? Il a construit sa cabane tout seul.* || **4.** Par lui-même, sans considération du reste (le

plus souvent placé avant le nom) *La seule pensée d'une séparation la plongeait dans le désespoir. Le seul fait de ne pas protester équivaut à une acceptation.* || *À lui seul, à lui tout seul,* sans qu'il soit besoin d'un autre, d'autre chose : *Ce tableau vaut à lui seul une fortune.* || Class. *Lui seul,* même sens : *Non content de remplir à une table la première place, il* [Gnathon] *occupe lui seul celle de deux autres* (La Bruyère). || *Cela va tout seul,* cela ne présente pas de difficultés. || **5.** Personne d'autre que, rien d'autre que : *Seuls peuvent comprendre ceux qui ont connu une telle situation. Seul un miracle pourrait le sauver.* (V. Rem.) || **6.** (placé avant le nom) Unique, irremplaçable, avec une idée de restriction portant sur l'identité, la nature d'un être ou d'une chose : *Flaubert était convaincu qu'il n'existe pour une idée qu'une seule forme, qu'il s'agit de la trouver ou de la construire, et qu'il faut peiner jusque-là* (Valéry). *Le seul péché est celui qui attente au bonheur d'autrui* (Gide). || *Un seul et même..., un...* identique : *La philosophie et la religion sont au fond une seule et même chose* (Leroux). || Sert à renforcer *un* — avec une idée de restriction portant sur le nombre : *Je l'ai rencontré une seule fois. Je ne l'ai pas quitté des yeux un seul instant.* || *Comme un seul homme,* unanimement, en bloc : *Ils se sont tous levés comme un seul homme.*

● SYN. : **1** *solitaire ;* **2** *esseulé, isolé ;* **4** *simple.*

◆ n. (av. 1563, La Boétie). *Un seul,* une personne exclusivement : *Il est inadmissible que tout dépende des caprices d'un seul.*

● REM. **1.** *Le seul qui...* se construit soit avec l'indicatif, soit avec le subjonctif, selon que le contenu de l'énoncé qui suit est présenté davantage par le locuteur dans sa réalité ou dans sa virtualité : *Le seul point qui faisait difficulté a été réglé. Cet argument est le seul qui puisse le convaincre.* ||

2. Dans la locution *seul à seul,* le mot *seul* est tantôt accordé, tantôt invariable : *Elle avait le cœur serré en songeant qu'Antoine partait le lendemain, et que ce séjour s'achevait sans qu'ils se fussent revus seul à seule* (Martin du Gard). *Madame, il faut que je vous parle seul à seul* (Gide).

seulement [sœlmɑ̃] adv. (de *seul ;* XII[e] s., *Partenopeus de Blois,* au sens 1 [« pas à un autre moment que », XX[e] s. ; *non seulement..., mais...,* 1580, Montaigne] ; sens 2, milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes* [*si seulement,* 1871, Littré] ; sens 3, 1546, R. Estienne [« à l'instant même », 1964, Robert] ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, 1671, Boileau). **1.** Personne ou rien d'autre que : *Ces mesures concernent seulement les fonctionnaires. Sur ces coteaux, on cultive seulement la vigne.* || Pas à un autre moment que : *Il vient seulement le matin à son bureau.* || *Non seulement..., mais (encore),* exprime le dépassement d'une certaine limite, un renchérissement : *Mon dessein est de conquérir non seulement la Grèce, mais toute l'Europe* (France). *Non seulement cette solution est plus coûteuse, mais encore elle est plus longue.* || **2.** Ne... pas plus que : *Il y avait seulement deux personnes dans le compartiment. Cet appareil coûte seulement cent francs. Il y a seulement un quart d'heure qu'il est parti.* || *Si seulement,* si au moins (exprimant un regret) : *Si seulement on nous avait écoutés alors, tout cela ne serait pas arrivé !* || **3.** Pas plus tôt que, ne... pas avant : *Le courrier arrive seulement maintenant. Les élections législatives auront lieu seulement dans deux ans.* || À l'instant même : *Je viens seulement d'apprendre la nouvelle.* || **4.** Même, même pas (dans des contextes interrogatifs ou négatifs) : *Savez-vous seulement de quoi vous parlez ? Il est parti sans seulement se retourner.* || **5.** En tête de proposition, indique une opposition, un détail de caractère contraire à ce qui précède : *J'avais acheté une table de logarithmes et tout ce qu'il faut... Mais j'étais sûr de m'embrouiller dans les calculs... Seulement, si je réussissais, le bateau était payé et il me restait quelque chose comme vingt mille francs en poche* (Simenon).

● SYN. : **1** *simplement, uniquement ;* **5** *du moins, mais, néanmoins, pourtant, toutefois.*

seulet, ette [sœlɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *seul* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *solet ; seulet,* v. 1228, *Roman de la Violette*). *Fam.* Tout seul (spécialement dans la poésie pastorale et au fém.) : *Bergerette de Maître André s'en va-t-au bois seulette* (Daudet).

sève [sɛv] n. f. (lat. *sapa,* vin cuit [et, probablem., « suc, sève » — sens non attestés] ; XIII[e] s., Schlessinger, au sens 1 [*sève brute, élaborée,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1697, Bossuet). **1.** Liquide nourricier circulant dans les diverses parties des végétaux : *De la grêle était tombée* [...] *tachant les branches, dépouillant les arbres dont les verts débris pleins de sève* [...] *jonchaient le perron* (Daudet). || *Sève brute,* sève minérale qui circule des racines aux feuilles. || *Sève élaborée,* sève organique qui migre des feuilles vers tous les organes de la plante. || **2.** Qualité distinctive de certains vins, où interviennent le goût, l'arôme et le bouquet. || **3.** *Fig.* Vitalité, vigueur : *Tu es donc un athée épouvantable, capable de me dessécher le cœur et de me désabuser de tout, moi qui suis plein de sève et de jeunesse* (Musset). *La sève de ta pensée en fleur* (Banville). *Il n'avait pas assez de sève pour vivre de sa propre substance. Il était lierre : il lui fallait s'attacher* (Rolland).

● SYN. : **3** *énergie, force, puissance, vie.*

sévère [sevɛr] adj. (lat. *severus,* grave, sérieux, austère, dur, rigoureux ; fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *sever* [*severe,* XV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1499, Bartzsch [« cruel, impitoyable », 1672, Racine] ; sens 3, XVI[e] s., puis 1871, Littré ; sens 4, 1674, Racine ; sens 5, 1788, J.-J. Barthélemy ; sens 6, 1923, Larousse). **1.** Se dit de quelqu'un qui est sans indulgence à l'égard des fautes, des faiblesses : *Un juge sévère. Un chef sévère.* || **2.** Se dit de ce qui exprime ou qui manifeste cette disposition : *Porter un regard sévère sur quelqu'un. Réprimander un enfant d'un ton sévère. Une condamnation sévère. Un verdict sévère. Cette production est soumise à une réglementation sévère, à un contrôle sévère.* || *Class.* Cruel, impitoyable : *Et la plus prompte mort, dans ce moment sévère, | Devient de leur amour la marque la plus chère* (Racine). || **3.** Se dit de ce qui éprouve durement : *Il fait un froid sévère et les bouches des officiants fument comme des encensoirs* (Gide). || **4.** Qui est soumis à une règle rigoureuse : *Puisque je dois être avant tout un jeune gentilhomme et que tu ne m'astreins pas à mener la vie sévère d'un séminariste vertueux, ce séjour à Naples ne m'effraie nullement* (Stendhal). || **5.** Se dit de ce qui a un aspect austère, qui ne laisse aucune place à la fantaisie : *Une architecture sévère. L'habit noir d'une coupe sévère* (Daudet). *Le décor représente la grande salle d'audience chez le duc. Salle sévère et à l'anglaise selon la mode des seigneurs de l'époque* (Cocteau). || **6.** Se dit de ce qui est grave par son importance : *Nos troupes ont subi des pertes sévères. Quelle sévère défaite ! Malgré les nouveaux traitements, le pronostic de cette maladie demeure sévère.*

● SYN. : **1** *dur, impitoyable, inclément, inexorable, intransigeant, rosse* (pop.), *vache* (pop.) ; **2** *brutal, cinglant, draconien, froid, implacable, rude, strict ;* **3** *éprouvant, rigoureux ;* **4** *austère, monacal, puritain, rangé, réglé, rigide, sage ;* **5** *dépouillé, sec, simple, sobre ;* **6** *cruel, grave, gros, intense, sérieux, terrible.* — CONTR. : **1** *bon, bonasse, bonhomme, compréhensif, coulant* (fam.), *indulgent ;* **2** *bienveillant, clément, débonnaire, doux, gentil, fantaisiste ;* **4** *déréglé, dévergondé, dissolu, libre, relâché ;* **5** *chargé, orné, surchargé, tarabiscoté ;* **6** *faible, infime, insignifiant, léger, modéré, négligeable.*

sévèrement [sevɛrmɑ̃] adv. (de *sévère ;* 1539, R. Estienne). D'une manière sévère : *Le représentant de l'opposition a sévèrement critiqué le gouvernement. L'accusé a été condamné très sévèrement.*

sévérité [severite] n. f. (lat. *severitas,* austérité, gravité, rigueur, dureté, sévérité [du style], de *severus* [v. SÉVÈRE] ; fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *severiteit,* puis XVI[e] s., écrit *sévérité,* au sens 1 [« actes témoignant de ce caractère », av. 1628, Sully] ; sens 2, 1530, Palsgrave, 264 [au plur., 1906, Loti] ; sens 3, 1812, Boiste ; sens 4, 1665, Molière ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Caractère de ce qui est sans indulgence

pour les fautes, les faiblesses : *La sévérité d'un jury. Si vous tirez négligemment, quand l'agent vous demande vos papiers, une carte de membre de la Société Mutuelle des Agents de Paris, la sévérité de la loi se relâche* (Giraudoux). *C'était une mère affectueuse et douce, toujours en révolte sourde contre la sévérité du père à l'égard de ses enfants* (Aymé). || *Par extens.* et *au plur.* Actes témoignant de ce caractère : *Les sévérités de son père [...] lui revinrent à l'esprit* (Stendhal). || **2.** Caractère de ce qui exprime ou qui manifeste le manque d'indulgence : *La sévérité d'une attitude, d'un regard. La sévérité d'une sentence, d'une peine.* || *Au plur.* Points particuliers sur lesquels s'appliquent des règles sans indulgence : *La morale sexuelle courante me scandalisait à la fois par ses indulgences et par ses sévérités* (Beauvoir). || **3.** Caractère de ce qui est durement ressenti : *La sévérité d'une défaite.* || **4.** Caractère de ce qui ne s'écarte pas de la règle morale : *Vous pouvez mesurer l'accroissement et la décadence des peuples sur la sévérité ou sur la dépravation de leurs mœurs* (de Ségur). || **5.** Caractère de ce qui n'est pas égayé par des ornements ou par de la fantaisie : *Qui pourrait dire, mon ami, ce qui se passe alors pendant ces quelques heures d'indépendance entre toutes ces femmes échappées aux sévérités du logis fermé* (Fromentin). *La sévérité des hautes murailles nues* (Daudet). *Dans la grandeur il y a la pompe, et il y a la sévérité* (Montherlant).

● SYN. : **1** *dureté, inclémence, inflexibilité, intransigeance ;* **2** *âpreté, froideur, rigueur, rudesse ;* **3** *gravité ;* **4** *austérité, puritanisme, rigidité, rigorisme ;* **5** *austérité, sobriété.* — CONTR. : **1** *clémence, indulgence ;* **2** *bienveillance, bonhomie, douceur, gentillesse, tendresse ;* **4** *dépravation, dérèglement, dévergondage, dissolution, relâchement ;* **5** *fantaisie.*

sévices [sevis] n. m. pl. (lat. *saevitia,* fureur, violence, cruauté, de *saevus* [v. l'art. suiv.] ; fin du XIIIe s., au sing. [écrit *cevise ; sévice,* XIVe s., *BEC,* 1874, p. 491] ; au plur., 1690, Furetière). Actes de brutalité exercés sur une personne qu'on a sous son autorité ou sous sa responsabilité : *L'élève Martin a été brutalisé dans ma classe, je suis donc immédiatement responsable des sévices exercés sur sa personne à l'occasion d'une faute que son tortionnaire lui a gratuitement imputée* (Aymé).

sévir [sevir] v. intr. (lat. *saevīre,* être en fureur, faire rage, de *saevus,* en fureur, en rage, sauvage, cruel ; début du XVe s., Ch. d'Orléans, au sens de « être tourmenté, être en colère » ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [absol., 1748, Crébillon] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1906, Loti). **1.** Exercer une répression rigoureuse : *Le nonce me fait dire par don Alvar que le pape accueillerait comme un outrage que je sévisse contre l'évêque* (Montherlant). *Sévir contre des abus ;* et absol. : *Je vais devoir sévir.* || **2.** En parlant des choses, agir avec violence, se manifester avec une violente intensité : *Quand sévit le midi redoutable* (Verlaine). *De faibles débris charriés aux plages prouvent qu'un cyclone sévit en mer* (Saint-Exupéry). || **3.** *Fam.* et *ironiq.* Être très pénible à supporter : *Une secrétaire grincheuse qui a longtemps sévi dans ce bureau.*

sevrage [səvraʒ] n. m. (de *sevrer ;* 1741, Andry de Bois-Regard, au sens 1 [*sevrement,* même sens, v. 1380, *Aalma*] ; sens 2, av. 1951, A. Gide ; sens 3, 1812, Mozin). **1.** Action de sevrer : *Le sevrage d'un nourrisson commence ordinairement au troisième mois.* || **2.** Privation de la fréquentation habituelle d'une personne ou de l'utilisation coutumière d'une chose : *Je n'admettais point que ce sevrage dût mener l'homme au désespoir* (Gide). *La maison paternelle n'était pas une prison et s'il avait fallu la quitter sur l'heure, la panique m'aurait saisie ; mais j'avais cessé d'envisager mon éventuel départ comme un atroce sevrage* (Beauvoir). *Le sevrage d'un drogué doit s'effectuer sous contrôle médical.* || **3.** En arboriculture, action de séparer du pied mère une marcotte, ou un greffon dans la greffe par approche.

sevrer [səvre] v. tr. (bas lat. *seperare,* var. du lat. class. *separare,* mettre à part, séparer [v. SÉPARER] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « séparer » ; sens 1, fin du XIIe s., *l'Escoufle ;* sens 2, v. 1170, *Floire et Blancheflor ;* sens 3, 1660, Oudin). [Conj. **5 a.**] **1.** Cesser l'allaitement maternel d'un enfant ou d'un petit d'animal, pour leur donner une alimentation plus variée. || **2.** Refuser à quelqu'un un plaisir auquel il était accoutumé ou qu'il pourrait légitimement goûter : *Qui dira le bien que peut faire une douceur de manières à un cœur sevré d'égard ?* (Rolland). *Ce tendre intérêt, dont il était sevré depuis des années, lui semblait très doux* (Martin du Gard). || **3.** *Sevrer une marcotte,* la séparer du pied mère quand elle a pris racine.

● SYN. : **2** *frustrer, priver.*

sèvres [sɛvr] n. m. (emploi comme nom commun de *Sèvres,* n. du chef-lieu de canton des Hauts-de-Seine où se trouve une manufacture de porcelaine ; 1845, Bescherelle). Objet de porcelaine fabriqué à la manufacture de Sèvres : *Cette objection terrible fut proposée par Madame Grandet en voyant sa fille armée d'un sucrier de vieux sèvres* (Balzac).

sévrienne [sevrijɛn] n. f. (du n. de *Sèvres* [v. l'art. précéd.], où était naguère installée l'École normale supérieure de jeunes filles ; 1904, Larousse). Élève de l'École normale supérieure de jeunes filles.

sexage [sɛksaʒ] n. m. (de *sexe ;* 1975, *Lexis*). Tri des jeunes volailles d'après leur sexe.

sexagénaire [sɛgzaʒenɛr] adj. et n. (lat. *sexagenarius,* qui contient soixante, sexagénaire, de *sexageni,* chacun soixante, soixante chaque fois, dér. de *sexaginta,* soixante, de *sex,* six ; v. 1425, *Dict. général*). Se dit d'une personne qui a entre soixante et soixante-dix ans : *Un commerçant sexagénaire. L'expérience d'un sexagénaire.*

sexagésimal, e, aux [sɛgzaʒezimal, -o] adj. (dér. savant du lat. *sexagesimus,* soixantième [v. l'art. suiv.] ; 1724, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 252], au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré). **1.** Qui a pour base le nombre soixante : *La division des heures en minutes, des minutes en secondes est sexagésimale.* || **2.** Se dit d'une fraction dont le dénominateur est une puissance de soixante.

sexagésime [sɛgzaʒezim] n. f. (lat. ecclés. du Moyen Âge *sexagesima,* même sens, fém. substantivé du lat. class. *sexagesimus,* soixantième, dér. de *sexaginta,* soixante, de *sex,* six ; v. 1380, *Aalma*). Nom donné naguère au deuxième dimanche avant le commencement du carême, le soixantième jour environ avant le dimanche de Pâques.

sex-appeal [sɛksapil] n. m. (loc. anglo-améric. de même sens, de l'angl. *sex,* sexe [empr. du franç. *sexe*], et de *appeal,* appel, déverbal de *to appeal,* appeler — de — [empr. du franç. *appeler*] ; 1931, Simenon [111], écrit *sexe-appeal ; sex-appeal,* 1932, Bloch-Wartburg). Charme sensuel qui émane d'une femme et qui provoque le désir : *Les quelques années d'alors furent l'époque de ma vie où je méritai le mieux le titre de jolie femme. J'étais peut-être moins excitante qu'un peu plus tard, d'un sex-appeal moins recuit* (Romains).

sexdigitaire [sɛksdiʒitɛr] adj. et n. (du lat. *sex,* six, et *digitus,* doigt ; 1762, Ch. Bonnet). Qui a six doigts à la main ou au pied : *Mettre au monde un enfant sexdigitaire, un sexdigitaire.*

sexdigital, e, aux [sɛksdiʒital, -o] adj. (du lat. *sex,* six, et *digitus,* doigt ; 1798, Acad.). Se dit d'une main ou d'un pied qui sont pourvus de six doigts.

sexdigité, e [sɛksdiʒite] adj. (du lat. *sex,* six, et *digitus,* doigt ; 1907, Larousse). Se dit d'un être qui a six doigts à une main ou à un pied.

sexduction [sɛksdyksjɔ̃] n. f. (de *sex[e]* et du lat. *ductio,* action de conduire, dér. de *ductum,* supin de *ducere,* mener, conduire ; 1975, Larousse). Mécanisme par lequel s'effectue le transfert de gènes entre deux bactéries par l'intermédiaire d'un facteur de fertilité.

sexe [sɛks] n. m. (lat. *sexus,* sexe, organes sexuels ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *ses* [*sexe,* v. 1265, Br. Latini], au sens 1 [aussi « ensemble des caractères... qui distinguent les hommes des femmes »] ;

sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard [*le sexe fort,* 1857, Flaubert ; *le sexe faible,* 1904, Larousse — *le beau sexe,* v. 1640, d'après Richelet, 1680 ; *le sexe,* « les femmes », début du XVIIe s., Malherbe] ; sens 3, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *sex* [*sexe,* 1457, La Curne] ; sens 4, 1889, P. Bourget). **1.** Ensemble de caractères physiques permanents de l'individu, animal ou végétal, permettant de distinguer, dans chaque espèce, des mâles et des femelles ; *spécialem.,* ensemble des caractères physiques, psychiques et sociaux qui distinguent les hommes des femmes : *C'était une chose assez ordinaire qu'on égorgeât cinquante mille* [...] *personnes de tout rang, de tout sexe et de tout âge* (Chateaubriand). *Demandez-lui à quel sexe, à quelle classe elle* [cette fleur] *appartient* (Musset). *On a bien du mal à conserver les caractéristiques d'un sexe passé un certain âge* (Colette). || **2.** Ensemble des individus de même sexe : *Je m'entêtai donc, en dépit de l'opinion publique, à exiger des deux sexes une identique chasteté* (Beauvoir). || Fam. *Le sexe fort,* les hommes. || *Le sexe faible,* ou *le beau sexe,* les femmes : *On ne voyait dans son visage que* [...] *des yeux en billes de loto qu'il faisait rouler à une allure vertigineuse dès qu'il voyait une femme. Car il avait beaucoup de prétentions du côté du beau sexe* (Giono). || Vx. *Le sexe,* les femmes : *Mais jusque-là aucune personne du sexe ne m'avait soumis à des caprices aussi familiers* (France). || **3.** Organes génitaux externes de l'homme ou de la femme, pénis ou vulve. || **4.** Ensemble des questions touchant à la sexualité, au plaisir sexuel : *L'invasion de la littérature par le sexe.*

sexisme [sɛksism] n. m. (de *sexe ;* 1948, J. Guitton [p. 183], au sens de « ce qui se rattache à la dyade des types vivants » ; sens actuel, 1975, Larousse). Terme employé par les mouvements d'émancipation de la femme pour désigner l'attitude dominatrice des hommes à l'égard des femmes et la situation dominante qu'ils occupent dans la société.

sexiste [sɛksist] adj. (de *sexisme ;* 1975, Larousse). Relatif au sexisme : *Les discriminations sexistes.*

sex-linked [sɛkslinkt] adj. (loc. angl. de même sens, de *sex,* sexe [empr. du franç. *sexe*], et de *linked,* part. passé de *to link,* enchaîner, attacher ; 1964, Larousse). *Hérédité sex-linked,* hérédité liée aux chromosomes sexuels.

sexologie [sɛksɔlɔʒi] n. f. (de *sexo-,* élément tiré de *sexe,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1949, Larousse). Étude scientifique de la sexualité et de ses problèmes psychophysiologiques.

sexologue [sɛksɔlɔg] n. m. (de *sexologie ;* 1964, Larousse). Spécialiste de la sexologie.

sexonomie [sɛksɔnɔmi] n. f. (de *sexo-,* élément tiré de *sexe,* et de *-nomie,* du gr. *nomos,* ce qui est attribué en partage, règle, loi ; 1933, Larousse). Étude des lois qui déterminent le sexe des individus.

sexpartite [sɛkspartit] adj. (du lat. *sex,* six, et *partitus,* part. passé de *partire,* diviser en parties, de *pars, partis,* part, partie ; 1964, Larousse). Se dit, en architecture, d'une voûte gothique composée de six parties et reposant sur quatre piles maîtresses entre lesquelles s'élèvent deux piles intermédiaires.

sex-ratio [sɛksrasjo] n. f. (loc. angl. de même sens, de *sex,* sexe [empr. du franç. *sexe*], et de *ratio,* raison, rapport, résultat de la comparaison de deux quantités [empr. du lat. *ratio,* calcul, supputation, v. RAISON] ; 1964, Larousse). Rapport des proportions des sexes à la naissance : *En France, la sex-ratio est de 105 à 106 garçons pour 100 filles.*

sex-shop [sɛksʃɔp] n. f. (loc. angl. de même sens, de *sex,* sexe [empr. du franç. *sexe*], et de *shop,* boutique, magasin [empr. du franç. *eschope,* forme anc. de *échoppe* — v. ce mot] ; 1975, Larousse). Boutique spécialisée dans la vente de livres, de films, de revues pornographiques, de produits aphrodisiaques, etc.

• Pl. *des* SEX-SHOPS.

sextant [sɛkstɑ̃] n. m. (lat. *sextans, -antis,* le sixième [employé, au XVIe s., pour désigner un instrument comportant un sixième de cercle gradué], de *sex,* six ; 1553, J. Martin, au sens de « mesure de longueur valant six pouces » ; 1556, R. Le Blanc [247], au sens de « poids de deux onces » ; sens 1, 1666, *Journ. des savants,* IV, 103 ; sens 2, 1721, Trévoux). **1.** Instrument comportant un sixième de cercle gradué de 0° à 60°, qui permet de mesurer des hauteurs d'astres à partir d'un navire ou d'un aéronef, malgré l'instabilité de l'observateur : *Un vieux capitaine avait essayé de m'apprendre à manier le sextant pour faire le point* (Simenon). || **2.** En géométrie, angle ou arc de soixante degrés.

sexte [sɛkst] n. f. (abrév. de la loc. de l'anc. franç. *sexte hore,* sixième heure [v. 1265, Br. Latini], de *sexte,* sixième [début du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch (*siste,* forme plus pop., 1080, *Chanson de Roland*) — lat. *sexta,* fém. de *sextus,* sixième, dér. de *sex,* six], et de *hore,* forme anc. de *heure* [v. ce mot] ; 1433, *Archives de Bretagne* [VII, 73], au sens de « sixième heure du jour à partir du lever du soleil » ; sens 1, 1610, *Revue de philologie française,* XLIII, 132 ; sens 2, 1871, Littré). **1.** Dans la liturgie catholique, celle des heures canoniales qui se récite vers midi. || **2.** Chez les anciens Romains, troisième des quatre parties du jour, commençant à midi.

sextidi [sɛkstidi] n. m. (du lat. *sextus,* sixième [de *sex,* six], sur le modèle de *lundi, mardi,* etc. ; 1793, Fabre d'Églantine). Sixième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

sextile [sɛkstil] adj. fém. (dér. savant du lat. *sextus,* sixième, de *sex,* six [*sextile,* adj. qualifiant la position de deux astres éloignés de soixante degrés — 1377, Oresme —, était un empr. du lat. des astrologues du Moyen Âge *sextilis,* même sens, lui-même dér. savant du lat. *sextus,* sixième — v. ci-dessus] ; 1798, Acad.). *Année sextile,* dans le calendrier républicain, année qui avait un sixième jour complémentaire.

sextillion [sɛkstiljɔ̃] n. f. (du lat. *sextus,* sixième [dér. de *sex,* six], d'après *million ;* 1871, Littré). Un million de quintillions, soit 10^{36}.

sextine [sɛkstin] n. f. (var. savante [d'après le lat. *sextus,* sixième, dér. de *sex,* six] de *sestine,* même sens [attesté seulement en 1611, Cotgrave], ital. *sestina,* même sens, dér. de *sesto,* sixième, lat. *sextus* [v. ci-dessus] ; 1548, Sebillet). Poème à forme fixe, comprenant six strophes et demie, où les mêmes mots reviennent à la rime dans un ordre déterminé : *Le troubadour Arnauld Daniel fut l'inventeur de la sextine.*

• REM. On dit aussi SESTINE (v. ci-dessus), SIXTINE (var. de *sextine,* d'après *sixte ;* 1876, Larousse).

sexto [sɛksto] adv. (abrév. de la loc. lat. *sexto loco,* en sixième lieu, de *sexto,* ablatif masc. de l'adj. *sextus,* sixième [dér. de *sex,* six], et de *loco,* ablatif du n. m. *locus,* lieu ; 1842, Acad.). Sixièmement, en sixième lieu, dans une énumération méthodique.

sextolet [sɛkstɔlɛ] n. m. (du lat. *sextus,* sixième [dér. de *sex,* six], sur le modèle de *triolet ;* 1888, Larousse). Groupe de six notes musicales d'égale valeur, surmontées du chiffre six, qui doivent être exécutées dans le même temps que quatre notes de même figure : *Cécile acheva finement un long trait de sextolets, comme pour me prouver qu'à ses yeux très peu de choses étaient tout à fait impossibles* (Duhamel).

sextuor [sɛkstɥɔr] n. m. (du lat. *sex,* six, sur le modèle de *quatuor ;* 5 avr. 1775, *Journ. de politique et de littérature* [I, 392], au sens 1 ; sens 2, 1928, R. Martin du Gard). **1.** Composition pour six voix ou pour six instruments : *Le sextuor pour voix du « Don Juan » de Mozart. Le sextuor de Brahms en « si » bémol.* || **2.** Ensemble instrumental ou vocal composé de six exécutants, sans compter l'accompagnateur : *Puis le sextuor qui occupait la tribune entama son morceau final* (Martin du Gard).

sextuple [sɛkstypl] adj. (bas lat. *sextuplus,* même sens, du lat. class. *sextus,* sixième [dér. de *sex,* six], et *plicare,* plier, replier ; 1450, Bloch-Wartburg, puis 1484, Chuquet [177], au sens 1 ; sens 2, 1846, Balzac). **1.** Qui représente, qui vaut six fois autant qu'une quantité donnée : *Vingt-*

quatre est sextuple de quatre. || **2.** Qui est répété six fois, ou au nombre de six : *Une divinité aux sextuples mamelles.*

◆ n. m. (1520, La Roche). Nombre, quantité qui vaut six fois un autre nombre, une autre quantité.

sextupler [sɛkstyple] v. tr. (de *sextuple ;* 1493, Godefroy [art. *septupler*], puis début du XVIIIe s., Saint-Simon). Multiplier par six : *Une nuit ratière sextuple l'effectif de la tribu...* (Arnoux).

◆ v. intr. (1967, Robert). Devenir six fois plus grand, plus important : *En quelques mois, le prix de la viande avait sextuplé.*

sexualisation [sɛksɥalizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *sexuel ;* 1942, Bachelard, p. 48). Action de sexualiser ; état de ce qui a pris un caractère sexuel.

sexualiser [sɛksɥalize] v. tr. (dér. savant de *sexuel ;* 1964, Robert). Marquer de sexualité : *La publicité a sexualisé la vie quotidienne.*

sexualisme [sɛksɥalism] n. m. (dér. savant de *sexuel ;* 1775, Senebier, au sens 1 ; sens 2, 1958, Chr. Rochefort, p. 142). **1.** État d'un être pourvu d'un sexe : *Le sexualisme des plantes était connu des Anciens.* || **2.** Sexualité érigée en principe.

sexualiste [sɛksɥalist] adj. (dér. savant de *sexuel ;* 1941, d'après Robert, 1970). Qui érige la sexualité en principe : *Une littérature sexualiste.*

sexualité [sɛksɥalite] n. f. (dér. savant de *sexuel ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1924, P. Morand, p. 117). **1.** Ensemble de tous les caractères spéciaux, morphologiques ou physiologiques, externes ou internes, que présentent les individus et qui sont déterminés par leur sexe : *La sexualité des plantes, des animaux. La sexualité est un tout extrêmement complexe.* || **2.** Ensemble des phénomènes, des comportements correspondant à la manifestation de l'instinct sexuel : *Le monsieur qui éventuellement s'éprendrait de moi montrerait bien que sa sexualité, loin d'être émoustillée par les toutes jeunes femmes, préfère la saveur des chairs un peu mûres* (Romains).

sexué, e [sɛksɥe] adj. et n. (de *sexe ;* 1896, P. Louÿs). Qui possède l'un des deux sexes et ne peut se reproduire sans le concours de l'autre sexe : *Le phylloxéra peut être sexué ou asexué.*

• CONTR. : *asexué.*

sexuel, elle [sɛksɥɛl] adj. (bas lat. *sexualis,* du sexe de femme, du lat. class. *sexus,* sexe, organes sexuels ; 1742, A. J. Dezallier d'Argenville [446], au sens 1 [*caractères sexuels,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1798, Acad. [*acte sexuel...,* 1920, A. Gide ; *glandes sexuelles, produits sexuels,* 1904, Larousse ; *barrière sexuelle,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1835, Acad. [*obsédé sexuel,* 1934, J. Romains]). **1.** Qui a rapport au sexe des êtres humains, des animaux, des plantes : *Différences sexuelles.* || *Caractères sexuels,* ensemble des manifestations anatomiques et physiologiques déterminées par le sexe : *La croissance de la barbe est un caractère sexuel spécial à l'homme.* || **2.** Qui a rapport à la reproduction, aux rapports physiologiques entre les sexes : *Organes sexuels, parties sexuelles.* || *Acte sexuel, relations sexuelles,* coït. || *Glandes sexuelles,* le testicule et l'ovaire. || *Barrière sexuelle,* impossibilité pour deux variétés d'une même race de s'accoupler. || *Produits sexuels,* le spermatozoïde et l'ovule. || **3.** Relatif à la sexualité : *Il s'était mis, avec une extrême précision de langage, à parler de certains problèmes sexuels* (Duhamel). *L'éducation sexuelle.* || *Obsédé sexuel,* malade mental qui ne pense qu'aux choses du sexe.

• SYN. : **2** *génital.*

sexuellement [sɛksɥɛlmɑ̃] adv. (de *sexuel ;* 1899 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, 1964, Robert ; sens 2, 1962, Robert [art. *physique* 1]). **1.** Relativement au sexe : *Deux individus différenciés sexuellement.* || **2.** Relativement à la sexualité : *Une femme sexuellement insatisfaite.*

sexupare [sɛksypar] adj. (du lat. *sexus,* sexe, organes sexuels, et de *-pare,* du lat. *parĕre,* enfanter, produire ; 1904, Larousse). Se dit, dans les espèces à parthénogenèse cyclique, d'individus non sexués, mais qui engendrent des mâles et des femelles.

sexy [sɛksi] adj. (mot anglo-amér. de même sens, de l'angl. *sex,* sexe [empr. du franç. *sexe*] ; 1964, Dauzat-Dubois-Mitterand). *Fam.* Se dit d'une personne qui inspire le désir sexuel ou de ce qui favorise ce désir : *Une petite vendeuse très sexy. Une jupe sexy.*

seyant, e [sɛjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (var. de l'adj. *séant ;* 1871, Littré). Qui va bien, convient bien au physique de quelqu'un : *L'étoffe en est seyante et de bon goût* (Gide).

sézigue [sezig] pron. pers. (de *mézigue* [v. ce mot], par substitution de l'adj. poss. *ses* à la syllabe *mé- ;* 1835, Raspail, écrit *seszigues ; sézigue,* 1836, Vidocq). *Pop.* Soi.

S.F.I.O. [ɛsɛfio] (1905, d'après Larousse, 1964 [art. *socialiste*]). Sigle de SECTION FRANÇAISE DE L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE (parti socialiste français).

sforzando [sfɔrtsando *ou* sfɔrdzɑ̃do] adv. (mot ital. de même sens, gérondif de *sforzare,* renforcer, de *s-,* préf. à valeur intensive [lat. *ex-,* même sens], et de *forza,* force [bas lat. *fortia,* même sens, v. FORCE] ; 1842, Acad.). Indication musicale, souvent abrégée en *sforz.* ou *sf.,* invitant à renforcer progressivement l'intensité du son.

sfumato [sfumato] n. m. (mot ital. de même sens, proprem. « enfumé », part. passé substantivé de *sfumare,* enfumer, de *s-,* préf. à valeur intensive [lat. *ex-,* même sens], et de *fumare,* fumer [lat. *fumare,* même sens, de *fumus,* fumée] ; 1758, Brunot). Modelé vaporeux des figures de Léonard de Vinci, du Corrège, de Prud'hon.

S.G.D.G. [ɛsʒedeʒe] (1923, Larousse). Abrév. de la formule : SANS GARANTIE DU GOUVERNEMENT, par laquelle les pouvoirs publics dégagent leur responsabilité quant à la valeur des inventions brevetées en France.

sgraffite [sgrafit] n. m. (ital. *sgraffitto,* même sens, proprem. « égratigné », de *s-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur [lat. *ex-,* même sens], et de *graffito,* ce qui est écrit, dessiné, dér. de *graffio,* pointe, lat. *graphium,* poinçon, du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1680, Richelet, écrit *sgrafit ;* 1765, *Encyclopédie,* écrit *sgraffito ; sgraffite,* 1835, Acad.). Genre de peinture à fresque, consistant à appliquer sur un fond noir de stuc un enduit blanc qu'on enlève ensuite par hachures pour figurer les ombres.

shah n. m. V. CHĀH.

shake-hand [ʃekɛ̃d] n. m. invar. (altér. de l'angl. *hand-shake,* même sens, de *hand,* main, et de *shake,* secousse, serrement [de main], déverbal de *to shake,* secouer ; av. 1798, *Mémoires de J. Casa-nova,* puis v. 1840, Musset). Poignée de main : *Et maintenant permettez que je vous donne un rapide shake-hand à l'anglaise, et, à la française, que je vous embrasse* (Cocteau).

• REM. On a écrit aussi SHAKEHAND ou SHAKE-HANDS (avec *hands,* plur. de *hand* [v. ci-dessus] ; 1842, E. Sue) : *Le pasteur* [...] *vint infliger au héros une poignée de main en coup de pompe, bien anglaise. Sa femme l'imita, puis toutes ses demoiselles, continuant le shake-hands avec une vigueur à faire monter l'eau à un cinquième étage* (Daudet).

shaker [ʃekœr] n. m. (mot angl. signif. « celui ou ce qui secoue, membre de la secte américaine des trembleurs », de *to shake,* secouer ; 1835, Bonnaffé, au sens de « membre de la secte américaine des trembleurs » ; sens actuel, 21 mai 1895, *le Gourment,* p. 8). Gobelet dans lequel on met, avec de la glace, les éléments d'un cocktail et que l'on secoue pour les mélanger : *André Barman, tout en agitant son shaker* (Sarment).

shakespearien, enne [ʃɛkspirjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du poète dramatique anglais William *Shakespeare* [1564-1616] ; 1834, Boiste). Qui appartient à Shakespeare ou qui fait penser à l'œuvre, à la manière, au style de Shakespeare : *Les drames shakespeariens. Les éclats de fureur atlernaient avec les explosions de gaieté, si bien que Cursitor ne savait plus s'il vivait une tra-*

gédie shakespearienne ou un vaudeville (Morand).

shako [ʃako] n. m. (hongrois *csákó,* même sens ; 1761, Montandre-Longchamps [p. 312], écrit *schako ; shako,* 1828, Mozin). Coiffure militaire, rigide, tronconique, à visière, encore portée dans la Garde républicaine de Paris et par les saint-cyriens : *Les officiers changeaient rapidement leur képi pour le shako bas à ganse d'argent* (Hermant).

shamisen [ʃamizɛn] n. m. (mot japonais de même sens ; 1904, Larousse). Instrument de musique japonais qui s'apparente à la guitare : *Il* [un Japonais] *joue du shamisen. Toujours, lorsque quelque chose l'a troublé : hors du Japon, c'est sa défense* (Malraux).

shampooiner ou **shampouiner** [ʃɑ̃pwine] v. tr. (de *shampooing ;* 9 mars 1968, *Paris-Match* [*shampooiner*], et 1970, Mallet-Joris [*shampouiner*]). Faire un shampooing.

shampooineur, euse ou **shampouineur, euse** [ʃɑ̃pwinœr, -øz] n. (de *shampooing ;* 1955, d'après *Lexis,* 1975 [pour les deux formes]). Personne spécialement chargée de faire des shampooings dans un salon de coiffure.

shampooing [ʃɑ̃pwɛ̃] n. m. (mot angl. signif. « massage, friction, lavage de la tête avec du savon », de *to shampoo,* masser, empr. de l'hindoustani *tchampō,* sorte de massage des muscles ; 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1920, Bonnaffé). **1.** Préparation détersive liquide utilisée pour le savonnage, le nettoyage de la chevelure : *Un flacon de shampooing.* || **2.** Lavage de la chevelure à l'aide de ce produit : *Se faire un shampooing.*

shantung ou **shantoung** [ʃɑ̃tuŋ] n. m. (emploi comme n. commun de *Chantoung,* n. de la province de Chine qui produisait ce tissu ; 1910, Colette [*shantung*], et 1964, Larousse [*shantoung*]). Tissu de soie présentant un grain très prononcé, et quelquefois réalisé en armure cannelée : *Des bretelles bleu clair retenaient sur son ventre un pantalon en shantung, de couleur crème* (Troyat).

• REM. On écrit aussi CHANTOUNG (1933, Larousse).

shaving [ʃeviŋ] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « action de raser », de *to shave,* raser ; 1953, Larousse). Opération de finition de pièces mécaniques pour lesquelles il est demandé une très grande précision d'ajustage.

shebat ou **schebat** [ʃebat] n. m. (mot hébreu de même sens ; 1876, Larousse [*schebat*], et 1964, Larousse [*shebat*]). Dans le calendrier hébreu, onzième mois de l'année sacrée, cinquième de l'année civile.

shed [ʃɛd] n. m. (mot angl. signif. proprem. « hangar, appentis, toit incliné » ; 1888, Fr. Mackenzie). Type de comble en dents de scie, utilisé pour couvrir des bâtiments industriels, et composé d'un versant vitré, de pente rapide, exposé au nord, et d'un autre, de pente plus faible, couvert de matériaux opaques.

sheet-flood [ʃitflud] n. m. (loc. angl. de même sens, de *sheet,* nappe, et de *flood,* inondation, débordement ; 1964, Larousse). En géomorphologie, écoulement, ruissellement en nappe.

sheeting [ʃitiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *sheet,* drap, nappe ; 1873, Bonnaffé). Toile de coton employée pour fabriquer les draps de lit.

shelling [ʃɛliŋ] n. m. (var. de *shilling ;* 1761, Voltaire). Syn. de SHILLING.

shelter [ʃɛltœr] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « abri, refuge » ; 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Sur un certain type de navire, point supérieur qui est censé ne pas être étanche. || **2.** Faux pont compris entre le pont principal et le pont supérieur.

shentit [ʃɛntit] n. f. (mot égyptien de même sens ; 1964, Larousse). Dans l'Antiquité égyptienne, pagne formé d'une étoffe plissée verticalement, dont les deux extrémités sont relevées et passées sous la ceinture.

shérif [ʃerif] n. m. (angl. *sheriff,* officier chargé de l'exécution des lois dans un comté, de *shire,* comté ; 1547, *Correspondance politique de Odet de Selve* [141], écrit *cherray* [*chérif,* 1601, L'Estoile ; *shérif,* 1680, Boulan], au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** En Grande-Bretagne, officier d'administration qui représente la Couronne dans chaque comté : *Les shérifs, les aldermen et tous les officiers municipaux de la Cité* (Taine). *Le shérif présidait à l'exécution des sentences capitales.* || **2.** Aux États-Unis, officier d'administration élu, ayant un pouvoir judiciaire limité.

sherpa [ʃɛrpa] n. m. (du n. des *Sherpas,* peuple montagnard du Népal ; v. 1950). Auxiliaire indigène servant de porteur et de guide aux expéditions d'alpinistes dans l'Himalaya.

sherry [ʃeri] n. m. (mot angl. de même sens, de *Jerez,* n. de la ville espagnole dans la région de laquelle ce vin est produit ; 1786, Bloch-Wartburg, comme mot angl. ; comme mot franç., 1819, Bonnaffé [écrit *cherry ; sherry,* 20 févr. 1828, *Journ. des dames,* p. 75]). Nom donné par les Anglais au vin de Jerez : *Il lui faut son porto et son sherry* (Gautier).

sherry-brandy [ʃeribrɑ̃di] n. m. (loc. angl. de même sens, de *sherry* [v. l'art. précéd.] et de *brandy,* eau-de-vie, liqueur forte [v. BRANDY] ; fin du XIXe s.). Mélange de vin de Jerez et d'eau-de-vie : *Les yeux un peu allumés par le sherry-brandy* (Banville).

shetland [ʃɛtlɑ̃d] n. m. (emploi comme n. commun de *Shetland,* n. d'un archipel de l'océan Atlantique situé au nord-est des Orcades, qui forme un comté de l'Écosse et qui est réputé pour ses tissus de laine ; 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1975, *Lexis*). **1.** Tissu de laine fabriqué avec la laine des moutons d'Écosse. || **2.** Pull-over de laine moelleuse.

shift [ʃift] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « changement », déverbal de *to shift,* changer ; 1953, Larousse). Chacune des deux périodes dont est constituée la journée de travail des dockers : *Dans certains cas urgents, le travail se poursuit, de nuit, par un troisième shift.*

shifting [ʃiftiŋ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « action de changer », de *to shift,* changer ; 1968, Larousse). En psychologie expérimentale, passage d'un mode de pensée à un autre, par exemple d'un type de classement des objets fondé sur la couleur à un autre fondé sur la forme.

shilling [ʃiliŋ] n. m. (mot angl. de même sens ; 1558, Perlin, écrit *chelin ; shilling,* 1656, Laurens, p. 5). Monnaie divisionnaire qui représente le vingtième de la livre sterling.

• REM. En français, on a quelquefois écrit SHELLING.

shimmy [ʃimi] n. m. (mot anglo-amér., d'origine expressive, désignant une danse très scandée ; 1920, Fr. Mackenzie, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Danse d'origine américaine, très en vogue dans les années qui ont suivi la Première Guerre mondiale, et qui se dansait sur un rythme très scandé : *Des fox-trotts et des shimmys se trémoussaient entre les tables* (V. Margueritte). || **2.** Sorte de flottement ou de tremblement des roues directrices d'une automobile à certaines vitesses, et qui est dû généralement à un mauvais équilibrage dynamique des roues.

shinkyo [ʃinkjo] n. m. (mot coréen de même sens ; 1964, Larousse). Religion nationale de la Corée, consistant à vénérer la nature et les esprits qui la gouvernent, selon un rituel en grande partie emprunté au bouddhisme.

shintō [ʃɛ̃to *ou* ʃinto] ou **shintoïsme** [ʃɛ̃toism *ou* ʃintoism] n. m. (du japonais *shintô,* même sens, proprem. « voie des dieux » ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *sintoïsme ; shintoïsme,* 20 août 1877, *Journ. officiel,* p. 5889 [*shinto,* 1904, Larousse]). Religion nationale du Japon, antérieure à l'introduction du bouddhisme, et qui rend un culte aux ancêtres et aux forces naturelles.

shintoïste [ʃɛ̃toist *ou* ʃintoist] adj. (de *shintoïsme ;* 1904, Larousse). Qui a rapport au shintō : *Cet autel armé d'étranges symboles shintoïstes* (Loti).

◆ n. (1904, Larousse). Adepte du shintō.

shipchandler [ʃipʃɑ̃dlœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *ship,* bateau, et de *chandler,* fabricant, fournisseur ; 1905, d'après Robert, 1967). Commerçant qui tient un magasin de fournitures pour bateaux.

shipper [ʃipœr] n. m. (mot angl. signif. proprem. « chargeur, expéditeur », de *ship,* bateau ; 1975, *Lexis*). Maison spécialisée dans le commerce du coton.

shirting [ʃœrtiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *shirt,* chemise ; 1855, Bonnaffé). Tissu de coton fabriqué en armure toile, avec lequel on fabrique des articles de lingerie robuste : *Une chemise en shirting.*

shocking [ʃɔkiŋ] adj. invar. (mot angl. de même sens, de *to shock,* choquer, heurter ; 1869, V. Hugo). Se dit, surtout par plaisanterie, de ce qui choque la pudeur, les convenances : *Il* [le dreyfusisme] *n'était plus « shocking ». C'était tout ce qu'il fallait* (Proust).

◆ interj. (1842, Balzac). S'emploie, avec une nuance plaisante, dans une réunion où quelqu'un dit quelque chose qui peut paraître déplacé.

shōgun ou **shogoun** [ʃɔgun] n. m. (mot japonais signif. « commandant en chef contre les Barbares », du chinois *chiang,* conduire, et *chung,* armée ; 15 juill. 1875, *Revue des Deux Mondes,* p. 243 [*shogoun*], et 1933, Larousse [*shōgun*]). Nom donné à des dictateurs militaires du Japon, du XIIe au XIXe s. : *C'est l'arrière-petit-fils d'un des derniers « shogouns », les tout-puissants maires du palais japonais — avait dit le vieux diplomate* (La Varende).

shōgunal, e, aux [ʃogunal, -o] adj. (de *shogoun* [v. l'art. précéd.] ; 1904, Larousse, écrit *shogounal ; shōgunal,* 1933, Larousse). Qui se rapporte au shōgun : *Une dynastie shōgunale.*

shōgunat [ʃoguna] n. m. (de *shogoun* [v. ce mot] ; 15 juill. 1875, *Revue des Deux Mondes* [p. 243], écrit *shogounat ; shōgunat,* 1933, Larousse). Autorité, dignité du shōgun.

shoot [ʃut] n. m. (mot angl. signif. proprem. « action de tirer, coup », déverbal de *to shoot* [v. l'art. suiv.] ; 12 nov. 1904, *le Monde illustré,* au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Au football, coup de pied vif et sec donné dans le ballon. || **2.** *Arg.* Injection de drogue.

• SYN. : **1** *tir.*

shooter [ʃute] v. intr. (de l'angl. *to shoot,* lancer, tirer ; 1905, Pontié, p. 78). Faire un shoot : *Shooter au but.*

• SYN. : *tirer.*

◆ **se shooter** v. pr. (1975, Larousse). *Arg.* S'administrer une injection de drogue.

shopping [ʃɔpiŋ] n. m. (mot angl. de même sens [milieu du XVIIIe s.], de *to shop,* courir les magasins, dér. de *shop,* boutique, magasin, empr. du franç. *eschope,* forme anc. de *échoppe* [v. ce mot] ; 1868, Bonnaffé). Action d'aller d'un magasin à un autre pour regarder les vitrines, les comptoirs, et faire des achats.

short [ʃɔrt] n. m. (mot angl. de même sens, emploi substantivé de l'adj. *short,* court ; 1933, Larousse). Culotte de sport très courte : *Cela m'aurait amusé de jouer avec tes shorts, avec ta robe de plage* (Bernstein).

show [ʃo] n. m. (mot angl. signif. « spectacle, parade », déverbal de *to show,* montrer, exposer ; 1773, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1964, Étiemble). **1.** Spectacle, exhibition (vieilli) : *Les Anglais de la nouvelle race sont infiniment plus frivoles que nous ; la tête leur tourne pour un show : si le bourreau de Paris se rendait à Londres, il ferait courir l'Angleterre* (Chateaubriand). || **2.** *Spécialem.* Spectacle de variétés centré sur un acteur de musichall, un chanteur ou un animateur.

show-business [ʃobiznɛs] n. m. (loc. angl. de même sens, de *show* [v. l'art. précéd.] et de *business,* emploi, affaires, commerce ; 27 sept. 1965, *l'Express*). Ensemble des activités commerciales mises en œuvre pour produire des représentations artistiques.

• REM. L'expression INDUSTRIE DU SPECTACLE est préconisée par l'Administration.

shrapnel [ʃrapnɛl] n. m. (mot angl. de même sens, emploi comme n. commun du n. de l'inventeur de cet obus, le général anglais *Shrapnell* [1761-1842] ; 1871, Littré). Obus chargé intérieurement de balles se dispersant au moment de l'éclatement.

• REM. On écrit aussi SHRAPNELL (1876, Larousse) : *Pendant que pétaient les shrapnells* (Romains).

shunt [ʃœ̃t] n. m. (mot angl. signif. « dérivation, shunt » ; 1881, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Dérivation prise sur un circuit électrique de façon à ne laisser passer dans ce circuit qu'une partie du courant. || **2.** Dérivation du courant sanguin de caractère pathologique, ou réalisée chirurgicalement comme technique opératoire.

shuntage [ʃœ̃taʒ] n. m. (de *shunter ;* 1964, Larousse). Opération consistant à établir un shunt.

shunter [ʃœ̃te] v. tr. (de *shunt ;* 1888, Larousse). Munir d'un shunt un circuit électrique ou sanguin.

1. si [si], **s'** [s] (devant *il, ils*) conj. (du lat. *sī,* toutes les fois que, au cas où [mot introduisant aussi l'interrogation indirecte, le souhait], et du lat. pop. **se* [*d*], mêmes sens, altér. de *sī,* d'après le lat. class. *quid,* quoi, neutre du pron. interr. *quis,* qui, lequel [jusqu'au XVIe s., on trouve à la fois la forme *si,* issue de *sī,* et la forme *se,* issue de **se(d),* celle-ci étant la plus fréquente — alors qu'auj. elle ne s'emploie plus que devant le pron. *il, ils,* avec élision] ; 842, *Serments de Strasbourg,* au sens I, 1, écrit *si* [*sed,* fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* et *se,* v. 1050, *Vie de saint Alexis* — pour les datations suiv., les différences de graphie ne seront plus signalées] ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [pour introduire une hypothèse non réalisée dans le passé, 1080, *Chanson de Roland ;* avec ellipse de la principale, pour exprimer un souhait..., 1678, La Fontaine — aussi pour exprimer une suggestion] ; sens II, 1, 1727, Fontenelle ; sens II, 2, 1667, Racine ; sens II, 3, av. 1563, La Boétie ; sens II, 4, v. 1150, *Charroi de Nîmes* [*même si,* 1893, A. France] ; sens II, 5, 1273, Adenet ; sens II, 6, 1863, Flaubert ; sens III, 1, XIIIe s., *Assises de Jérusalem ;* sens III, 2, 1530, Palsgrave, 884 [*si ce n'est que,* av. 1684, Corneille] ; sens III, 3, 1673, Molière ; sens III, 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens III, 5, av. 1850, Balzac ; sens III, 6, XXe s.).

I. « SI » EXPRIME UNE SUPPOSITION. **1.** Avec l'indicatif présent ou passé, *si* introduit dans la phrase une condition, une supposition : *Après, je châtierai les railleurs, s'il en reste* (Hugo). *Si l'autre monde ressemble à ce qu'on raconte, ma mère doit comprendre* (Bernanos). *Si je voulais pénétrer ne serait-ce que d'un pas plus avant, il me fallait commencer par endormir les sentinelles* (Butor). *Si je me suis trompé, je suis prêt à faire amende honorable.* || **2.** Avec l'indicatif imparfait (et le conditionnel dans la principale), *si* introduit une hypothèse considérée comme réalisable dans l'avenir : *On leur enlèverait leur camisole* [de force] *si elles promettaient d'être raisonnables* (Beauvoir). || **3.** Avec les mêmes temps (indicatif imparfait et conditionnel dans la principale), *si* introduit une hypothèse apparaissant comme exclue dans le présent : *« Quand je pense que nos mères innocentes nous regardent danser en toute tranquillité d'âme, les innocentes ! » me dit-elle une fois* [...]. *« Allons ! ne me dites pas que si nous dansions entre nous ou avec nos frères ça nous amuserait autant »* (Beauvoir). || Avec l'indicatif plus-que-parfait ou le subjonctif plus-que-parfait (littér.) [et le conditionnel ou le subjonctif plus-que-parfait (littér.) dans la principale], *si* exprime une hypothèse non réalisée dans le passé : *S'il avait fait ça, je me serais enfui de la maison* (Troyat). *Si son enfance se fût écoulée dans l'arrière-boutique d'un quartier marchand, elle se serait peut-être ouverte alors aux envahissements lyriques de la nature* (Flaubert). || Avec ellipse de la principale, *si* peut exprimer un souhait ou un regret : *Si ce projet pouvait se réaliser ! Si j'avais pu deviner ! Si au moins je connaissais son*

adresse ! || *Si* peut exprimer une suggestion : *Quelque chose de monotone comme le ronflement d'une toupie bourdonnait à ses oreilles : « Si tu te mariais, pourtant ! si tu te mariais ! »* (Flaubert). *Si je lui écrivais sincèrement, là ; une bonne fois si je lui fixais un rendez-vous ?* (Huysmans).

II. « SI » EXPRIME D'AUTRES VALEURS QUE LA SUPPOSITION (GÉNÉRALEMENT AVEC L'INDICATIF). **1.** *Si* introduit une proposition marquant un fait qui est une conséquence du fait indiqué par la proposition qui suit immédiatement (cette dernière étant introduite par *c'est que, c'est parce que*) : *Si je parle de l'amour à propos du dandysme, c'est que l'amour est l'occupation naturelle des oisifs* (Baudelaire). || **2.** La proposition introduite par *si* peut avoir une valeur causale et exprimer la raison d'un fait indiqué avant ou après : *Pardon* [...] *si je ne puis pas t'aimer, si je ne t'aimerai jamais !* (Rolland). *Comment pourrait-il faire des économies, s'il gagne tout juste de quoi vivre ?* || **3.** Elle peut avoir une valeur temporelle et marquer la répétition : *Si vous pénétriez dans le cabinet de M. Lescuyer, brr ! La sensation était encore plus sinistre* (Coppée). || **4.** Elle peut marquer l'opposition, avoir une valeur concessive : *Si ce n'est pas grand, c'est très compliqué* (Lemaitre). || *Même si* souligne l'opposition : *Même si vous m'en offriez le double je ne vendrais pas cette maison.* || **5.** Après un verbe ou une locution verbale exprimant un état d'âme, elle peut avoir la valeur d'une proposition sujet ou objet : *Ne soyez pas surpris s'il n'a pas été reçu. Ne vous plaignez pas si vous avez été renvoyé, vous avez tout fait pour cela.* || **6.** Dans [*c'est*] *à peine si,* [*c'est*] *tout juste si, si* n'a pas de valeur subordonnante : *À peine si Mâtho le remercia de ses bénédictions* (Flaubert). *C'est tout juste si nous avons pu entrer.*

III. « SI » S'EMPLOIE DANS DES LOCUTIONS DIVERSES. **1.** *Class.* et littér. *Que si,* v. QUE 1, n. 5. || **2.** *Si ce n'est,* sinon, excepté : *Il n'est astreint à aucun régime si ce n'est à fumer moins.* || *Si ce n'est que,* sauf que, avec cette réserve que : *Votre projet est excellent, si ce n'est qu'il est très coûteux.* || **3.** *Si j'étais vous,* ou *de vous,* ou *que de vous,* à votre place : *Si j'étais que de vous, je ne me laisserais pas traiter ainsi.* || **4.** *Si tant est que* (et le subjonctif), s'il est bien vrai, bien exact que : *Il paraît que la situation s'améliore, si tant est qu'on doive se fier à ce journal.* || **5.** *S'il en fut,* plus ou, au moins, autant que n'importe quel autre : *C'est un travailleur consciencieux s'il en fut.* || **6.** *Si oui,* s'il en est bien ainsi : *Avez-vous rempli la formule ? Si oui, présentez-la à ce guichet.*

● SYN. : **I** *à condition que, au cas où, en admettant que, supposé que.*|| **II, 2** *étant donné que, puisque ;* **3** *quand, toutes les fois que ;* **5** *de* (suivi de l'infin.), *de ce que.*

● REM. Dans une suite de propositions conditionnelles coordonnées ou juxtaposées, dont la première est introduite par *si,* les autres peuvent l'être par *que* suivi obligatoirement du subjonctif : *Si tu arrives à temps et que tu puisses nous accompagner...*

◆ n. m. invar. (XIII^e s., Du Cange [*avec des si on mettrait Paris dans une bouteille/en bouteille,* 1787, Féraud — d'abord *avec un si...,* 1718, Acad.]). Action de dire *si,* condition plus ou moins restrictive ou supposition plus ou moins extravagante : *Cette question est hérissée de tant de si et de mais, que nous la léguons à vos neveux ; il faut leur laisser quelque chose à faire* (Balzac). || Fam. *Avec des si on mettrait Paris en bouteille,* à force de suppositions, on aboutit à des conclusions extravagantes parce qu'on perd de vue la réalité.

2. si [si], **s'** [](devant *il* ou *ils*) adv. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 [var. *sed,* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* et *se,* 1080, *Chanson de Roland* — *se* étant la graphie la plus usuelle jusqu'au XVI^e s.] ; sens 2, 1706, Brueys [pour marquer l'étonnement, 1673, Molière] ; sens 3, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). **1.** Avec l'indicatif ou le conditionnel, introduit une subordonnée interrogative indirecte et correspond à « est-ce que » dans l'interrogation directe : *Je ne sais s'il entrait ou non de la mauvaise foi dans mon ingénuité* (Beauvoir). *Je me demande si vous auriez supporté ce climat.* || **2.** Avec ellipse de la principale [par exemple : vous me demandez], *si* peut marquer un aquiescement joyeux : *« Acceptez-vous mon offre ? — Si je l'accepte ! »* ; ou l'étonnement provoqué par une question : *« Connaissez-vous bien ce quartier ? — Si je le connais ! »* || **3.** *Class. Ou si* pouvait introduire le second terme d'une interrogation double, sans subordination : *A-t-elle* [la loi] *introduit les fidéicommis, ou si elle les tolère ?* (La Bruyère).

3. si adv. (lat. *sīc,* ainsi, par conséquent, de même [que], tellement [que], sans plus ; 842, *Serments de Strasbourg,* au sens II, 1 ; sens I, 1, v. 1490, La Curne [d'abord comme particule explétive, au sens de « et ainsi, et », fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie,* et comme adv. d'affirmation (suivi des v. *avoir, être* ou *faire*), 1080, *Chanson de Roland ;* sous une forme renforcée, av. 1650, Rotrou — *...que si ; si ferai...,* fin du XIII^e s., Adam de la Halle] ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*si ;* sous une forme renforcée, v. 1130, *Eneas — et si...*] ; sens II, 2, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy ; sens II, 3, v. 1360, Froissart [avec ellipse de *que* et rejet du sujet après le verbe, av. 1650, Descartes ; *si... que de,* 1628, Littré — *si... de,* 1668, La Fontaine]).

I. ADVERBE D'AFFIRMATION. **1.** S'emploie pour remplacer une proposition affirmant le contraire de ce qu'exprime une proposition négative qui précède : *« N'êtes-vous pas content ? — Si. » « Tu ne réussiras pas. — Si. »* || S'emploie sous les formes renforcées *oh ! si, mais si,* (vx ou littér.) *si fait,* (fam.) *que si : « Tu ne te rappelles pas ce détail ? — Oh ! si ! » « Ce n'est pas de Marivaux, la Mère confidente ? — Mais si »* (France). *« N'y aura-t-il pas de moyen terme ? — Si fait »* (Duhamel). *« Tu n'es pas curieux de savoir la suite ? — Que si ! »* || Class. *Si ferai, si ferai-je,* si : *Je ne me pendrai pas ? Et vraiment si ferai, | Ou de corde je manquerai* (La Fontaine). || **2.** *Class.* (déjà vx au XVII^e s.). Pourtant (employé seul ou renforcé sous les formes *et si, mais si, si est-ce que, si pourtant*) : *Vous avez beau faire ; si faut-il ou croire, ou nier, ou douter* (Pascal). *J'ai la tête plus grosse que le poing, et si elle n'est pas enflée* (Molière). *Me trompe qui pourra, si est-ce qu'il ne saurait jamais faire que je ne sois rien, tandis que je penserai être quelque chose* (Descartes). *Ma partie est puissante et j'ai lieu de tout craindre | [...] Si pourtant j'ai bon droit* (Racine).

II. ADVERBE DE QUANTITÉ. **1.** Peut s'employer au lieu de *aussi* pour marquer une comparaison d'égalité dans une phrase négative : *La langue française* [...] *recherche cependant pourquoi elle n'est pas si riche que les langues grecque et latine* (Nerval). *Il n'avait jamais pleuré si fort depuis la mort de la vieille* (Sartre). || **2.** *Si... que* encadrant un adjectif ou un adverbe, exprime le degré d'intensité de l'action ou de l'état dont résulte une conséquence indiquée dans la subordonnée (v. Rem. 1) *Le contrecoup fut si violent, que le fusil échappa des mains de Tamango* (Mérimée). || **3.** *Si... que* encadrant un adjectif ou un adverbe et suivi d'un verbe au subj., introduit une proposition concessive : *Alors la résurrection aura pris fin, car si avant dans les générations futures que brillent les œuvres des hommes, encore faut-il qu'il y ait des hommes* (Proust). *Eh eh ! si distrait que vous soyez, je crois que je vous ai mis la chose dans la tête !* (Claudel) ; s'emploie aussi avec ellipse de *que* et rejet du sujet après le verbe : *La défense d'une cause, si bonne soit-elle, comporte des sacrifices personnels* (Vautel). || Class. *Si... que de, si... de,* assez... pour : *Je ne croyais pas que ma fille fût si habile que de chanter ainsi à livre ouvert* (Molière). *Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ?* (La Fontaine).

● SYN. : **II, 2** *tellement.*

◆ **Si bien que, tant et si bien que** loc. conj. (1530, Palsgrave, 842). Tellement, de telle sorte que : *Elle croise, complique, mêle ses mensonges ; elle ose tout, si bien que son mari est bientôt le seul homme de Paris qui ignore sa conduite* (France). *Il abusait de ses forces, tant et si bien qu'il est tombé gravement malade.*

• REM. **1.** Au sens 2, lorsque la proposition principale est négative ou interrogative, on emploie le subjonctif dans la subordonnée (v. 1207, Villehardouin) : *La chose n'est pas* [ou *est-elle*] *si urgente qu'elle ne puisse être remise à demain.*

2. *Si* peut s'employer sans corrélation avec *que* pour renforcer simplement le sens de l'adjectif ou de l'adverbe (fin du Xe s., *Vie de saint Léger*) : *Sa vie passée, si nette jusqu'alors, s'évanouissait tout entière* (Flaubert). *Il pouvait se consoler de prélever trente francs par mois sur les salaires si péniblement gagnés par sa sœur et par sa mère* (Balzac) ; *spécialem.*, dans des phrases exclamatives (1080, Chanson de Roland) : *Elle murmure : Oh ! Quelle joie ! Sous la terre, il faisait si noir !* (Gautier). *Il est si facile de donner un bonheur qui ne coûte rien !* (Balzac).

4. si [si] n. m. invar. (terme composé arbitrairement des initiales des mots lat. *S*[*ancte*] *I*[*ohannes* ou *Johannes*], « saint Jean ! » [de *sancte*, vocatif de *sanctus*, saint — V. SAINT —, et de *Iohannes*, vocatif de *Io(h)annes* ou *Jo(h)annes*, Jean, n. d'origine hébraïque], dernier vers de l'hymne de saint Jean-Baptiste, dû à Jean Diacre [v. aussi FA, LA 3, MI 2, RÉ] ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré). **1.** Note de musique, septième son de la gamme d'*ut* : *Une symphonie en si bémol majeur.* || **2.** Signe qui, sur la portée, indique cette note : *Le si est à moitié effacé.*

sial [sjal] n. m. (mot formé des premières syllabes de *si*[*licium*] et de *al*[*uminium*] ; 1918, d'après Robert, 1967). Partie superficielle de l'écorce terrestre d'une épaisseur de 10 à 15 km, d'une densité de 2, 7 à 3, formée de roches où dominent les silicates d'aluminium.

sial(o)- [sjal(o)], premier élément, tiré du gr. *sialon*, salive, bave, et qui entre dans la composition de quelques mots.

sialadénite [sjaladenit] n. f. (de *sial*[*o*]- et de *adénite* ; 1871, Littré). Inflammation des glandes salivaires.

sialagogue [sjalagɔg] adj. et n. m. (de *sial*[*o*]- et du gr. *agôgos*, qui conduit, dér. de *agein*, mener, conduire ; 1752, Trévoux). Se dit d'une substance destinée à provoquer une hypersécrétion salivaire : *Le pyrèthre est un sialagogue. Un médicament sialagogue.*

• SYN. : *ptyalagogue.*

sialidés [sjalide] n. m. pl. (de *sial*[*is*] et de *-ide/-idé*, du gr. *eidos*, forme, apparence ; 1876, Larousse, écrit *sialides* ; *sialidés*, 1933, Larousse). Famille d'insectes mégaloptères, remarquables par leurs caractères primitifs, dont les larves, aquatiques et carnassières, respirent par des branchies externes.

sialique [sjalik] adj. (de *sial* ; 1970, Robert). Relatif au sial.

sialis [sjalis] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens, emploi spécialisé du gr. *sialis*, sorte d'oiseau ; 1802, Latreille). Insecte au corps brun, aux ailes en toit, abondant près des eaux, type de la famille des *sialidés*.

sialogène [sjalɔʒɛn] adj. (de *sialo-* et de *-gène*, du gr. *gennân*, engendrer, produire ; 1970, Robert). Qui provoque la salivation.

sialographie [sjalɔgrafi] n. f. (de *sialo-* et de [*radio*]*graphie* ; 1964, Larousse). Radiographie des canaux excréteurs de la salive dans lesquels on a injecté, au préalable, un liquide opaque aux rayons X.

sialophagie [sjalɔfaʒi] n. f. (de *sialo-* et de *-phagie*, du gr. *phageîn*, infin. aoriste second de *esthiein*, manger ; 1923, Larousse). Déglutition exagérée de salive, accompagnée ou non d'aérophagie.

• SYN. : *polysialie, ptyalisme.*

sialorrhée [sjalɔre] n. f. (de *sialo-* et de *-rrhée*, du gr. *rheîn*, couler ; 1871, Littré). Sécrétion salivaire exagérée, pouvant aller jusqu'à 4 ou 5 litres par jour.

siam [sjam] n. m. (emploi comme n. commun de *Siam*, n. du pays d'où ce jeu fut importé ; 1803, Boiste). *Vx.* jeu de quilles dans lequel, au lieu de boules, on se sert d'un disque de bois : *Un cabaretier qui a un jeu de siam devant sa porte* (Hugo).

siamois, e [sjamwa, -az] adj. et n. (de *Siam*, n. géogr. ; 1765, *Encyclopédie*). Relatif au Siam ou à ses habitants ; habitant ou originaire du Siam : *Dans les marchés siamois* [...], *vous trouverez encore, si vous êtes malin* [...] *des rubis à des prix !* (Malraux). [On dit, auj., THAILANDAIS, E.]

◆ adj. (sens 1, 1872, Larousse, art. *frères siamois* [« ...tous jumeaux présentant une malformation de ce type », 1941, J. Rostand] ; sens 2, 1930, Colette [d'abord *chat de Siam*, 1907, Larousse — *siamois*, n. m., même sens, 1949, Larousse]). **1.** *Frères siamois*, jumeaux, originaires du Siam (1811-1874), qui étaient réunis par une membrane placée à la hauteur de la poitrine. || Par extens. *Frères siamois, sœurs siamoises*, ou, substantiv., *des siamois, des siamoises*, nom donné à tous jumeaux présentant une malformation de ce type. || **2.** *Chat siamois*, ou, substantiv., *un siamois*, race de chats, originaire d'Extrême-Orient, aux yeux d'un bleu intense, au poil crème ou fauve sur le corps et brun foncé sur la face, les oreilles, les pattes et la queue : *Un beau matou siamois, amplement fourré de gris et le museau charbonné, sauta moelleusement sur le parquet* (Martin du Gard).

◆ **siamois** n. m. (1876, Larousse). Langue thaï parlée en Thaïlande par 4 millions d'habitants.

◆ **siamoise** n. f. (sens 1, 1890, Havard ; sens 2, 1686, Tachard). **1.** Nom donné, par allusion aux *frères siamois*, à une sorte de canapé à deux ou trois places, en forme d'S, et dont les occupants se font, par conséquent, vis-à-vis. || **2.** Nom donné, aux XVIIe et XVIIIe s., à un tissu de nature et de provenance très diverses, imitant en soie les mousselines apportées à Louis XIV par les ambassadeurs de Siam : *En carmagnole de siamoise rayée* (Goncourt).

sibérien, enne [siberjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Sibérie*, n. géogr. ; 1740, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 16 oct. 1870, Goncourt). **1.** Relatif à la Sibérie, à ses habitants : *Un paysan sibérien. Un village sibérien. La végétation sibérienne.* || **2.** Se dit d'un froid très vif, qui rappelle les températures hivernales de la Sibérie : *Il fait un froid sibérien, une température sibérienne. Elles* [les mansardes] *se révélèrent brûlantes en été, sibériennes dès novembre* (Duhamel).

sibilance [sibilɑ̃s] n. f. (de *sibilant* ; 1871, Littré, aux sens 1-2). **1.** Caractère de ce qui est sibilant : *La sibilance d'un râle.* || **2.** Bruit déterminé par des râles sibilants, et perçu à l'auscultation des poumons dans certaines affections : *La sibilance des bronches.*

sibilant, e [sibilɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *sibilans, -antis*, part. prés. de *sibilare*, siffler, dér. de *sibilus*, sifflement ; 1831, V. Hugo, au sens 2 ; sens 1, 1871, Littré [aussi *râle sibilant*]). **1.** Qui s'accompagne d'un sifflement caractéristique : *Respiration sibilante.* || *Râle sibilant*, sifflement d'un ton plus ou moins aigu qui s'entend à l'auscultation des poumons dans certaines affections : *Quelques râles sibilants disséminés... Un peu d'infiltration peut-être... Un peu de congestion, aussi, dans toute la hauteur du poumon droit* (Martin du Gard). || **2.** *Littér.* Qui produit un son, des sons semblables à un sifflement : *De cette brume sort un immense concert donné par des oiseaux invisibles* [...], *un sibilant concert, très fort et très grêle à la fois* (La Varende).

sibilation [sibilasjɔ̃] n. f. (bas lat. *sibilatio*, sifflement, du lat. class. *sibilatum*, supin de *sibilare*, siffler [v. l'art. précéd.] ; début du XVIe s., au sens de « action de souffler » [en parlant du vent] ; 1530, Lefèvre d'Etaples, au sens de « moquerie, dérision » ; sens actuel, av. 1672, La Mothe Le Vayer). Action ou manière de siffler ; sifflement.

sibiler [sibile] v. intr. (empr. savant du lat. *sibilare*, siffler [v. SIBILANT] ; av. 1918, Apollinaire). Produire un son semblable à un sifflement : *Le nègre n'eut qu'à dégonfler le mobilier, qui s'affaissa en sifflant comme un serviteur russe sibilant devant son maître* (Apollinaire).

sibylle [sibil] n. f. (lat. *sibylla*, femme qui a le don de prophétie, devineresse, gr. *sibulla*, prophétesse ; v. 1213, *Fet des Romains*, écrit *sebile* [*sibille*, v. 1380, *Aalma* ; *sibylle*, 1552, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., *Romania*, IV, 329 [écrit *sebile* ; *sibylle*, 1546, Rabelais]). **1.** Chez les Anciens, femme ins-

pirée par les dieux et à laquelle on attribuait le don de prédire l'avenir : *C'est la sibylle de Cumes qui passait pour avoir inspiré les livres sibyllins.* || **2.** Femme qui prétend détenir le pouvoir surnaturel de connaître le futur et de prédire l'avenir : *La sibylle de Panzoust, dans « Pantagruel ». Une sibylle de foire. Mais enfin, mon cher, cessez de faire la sibylle. Qu'avez-vous à me dire ?* (Romains).

● Syn. : **1** *pythie, pythonisse ;* **2** *devineresse, voyante.*

sibyllin, e [sibilɛ̃, -in] adj. (lat. *sibyllinus,* sibyllin, de *sibylla* [v. l'art. précéd.] ; v. 1355, Bersuire, écrit *sibilin* [*sibyllin,* 1564, J. Thierry], au sens 1 [*livres sibyllins,* v. 1355, Bersuire — écrit ...*sibilins ; oracles, vers sibyllins,* 1718, Acad.] ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** Qui est annoncé par les sibylles, par telle ou telle sibylle : *Les prédictions sibyllines.* || *Livres sibyllins,* recueil d'oracles conservés au Capitole et qui étaient consultés dans les circonstances graves. || *Oracles, vers sibyllins,* recueil d'oracles attribués aux sibylles pendant toute l'Antiquité grecque et romaine, et, plus précisément, recueil d'inspiration judéo-chrétienne qui semble dater du VIe s. apr. J.-C. : *La partie juive des vers sibyllins* (Renan). || **2.** *Fig.* et *littér.* Dont le sens caché, secret, est difficile à saisir, à interpréter, tel un oracle de la sibylle : *Les auteurs difficiles et même sibyllins* (Crémieux). *Pour ma part, je connais plusieurs toqués qui se font une règle dans la conversation de n'émettre que des propos sibyllins auxquels il est impossible d'entendre rien* (Aymé).

● Syn. : **2** *abscons, cabalistique, énigmatique, ésotérique, hermétique, impénétrable, indéchiffrable, mystérieux, obscur.* — Contr. : **2** *clair, compréhensible, intelligible, lumineux.*

sibyllique [sibilik] adj. (de *sibylle ;* av. 1874, Michelet, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Relatif aux sibylles, à leur faculté de prédire l'avenir, à leurs oracles : *Le don, l'inspiration sibyllique.* || **2.** Doué de voyance, comme les sibylles : *Dans le cas où je tombe bien, on admire la perspicacité du génie sibyllique* (Renan).

sic [sik] adv. (mot lat. signif. « ainsi » ; 1842, Acad.). Mot que l'on met entre parenthèses à la suite d'un mot, d'une expression pour indiquer que l'on cite textuellement, sans le modifier, ce qui paraît étrange ou incorrect.

sicaire [sikɛr] n. m. (lat. *sicarius,* sicaire, assassin, de *sica,* poignard ; fin du XIIIe s., La Curne, au sens 2 ; sens 1, av. 1892, Renan). **1.** Nationaliste zélote qui pratiquait le terrorisme : *Les zélotes ou sicaires, assassins pieux* (Renan). || **2.** *Vx* ou *littér.* Assassin à gages : PORCELLIO [à Malatesta] : *Et puis enfin, Monseigneur, tuer un pape !... Même des sicaires de profession ne s'y sont jamais attaqués* (Montherlant). *Le hasard fit qu'il fut attaqué ces jours-là par un sicaire florentin ; je le soignai de mon mieux* (Yourcenar).

siccateur [sikatœr] n. m. (dér. savant du lat. *siccatum,* supin de *siccare,* faire sécher [v. l'art. suiv.] ; 1923, Larousse). Assemblage de perches sur lequel on met le foin à sécher dans certaines régions.

siccatif, ive [sikatif, -iv] adj. (bas lat. *siccativus,* dessiccatif, du lat. class. *siccatum,* supin de *siccare,* rendre sec, faire sécher, assécher, dér. de *siccus,* sec ; 1495, Bloch-Wartburg, écrit *seccitif,* au sens de « desséchant » ; écrit *siccatif,* au sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). Qui accélère considérablement la dessiccation des couleurs : *L'huile de lin est une huile siccative. Un produit qui a des propriétés siccatives.*

◆ **siccatif** n. m. (sens 1, 1812, Mozin ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Préparation à base de composés métalliques qui, ajoutée à des doses relativement faibles à des huiles, vernis, peintures, enduits gras, accroît leur siccativité propre : *Les siccatifs les plus couramment employés aujourd'hui sont ceux qui sont solubles dans les huiles.* || **2.** Médicament dont l'action desséchante favorise la cicatrisation des plaies : *L'oxyde de zinc est un siccatif. Les chairs frottées comme un parquet au siccatif* (Huysmans).

● Syn. : **1** *siccativant.*

siccativant [sikativɑ̃] n. m. (de *siccatif ;* 1964, Larousse). Syn. de SICCATIF.

siccativité [sikativite] n. f. (dér. savant de *siccatif ;* 1949, Larousse). Propriété des préparations siccatives.

siccité [siksite] n. f. (lat. *siccitas,* sécheresse, de *siccus,* sec ; 1425, O. de La Haye). Qualité, état de ce qui est sec : *Faire évaporer une solution jusqu'à complète siccité.*

siccomètre [sikomɛtr] n. m. (de *sicco-,* élément tiré du lat. *siccus,* sec, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1975, Larousse). Appareil destiné à mesurer la vitesse de séchage d'une peinture ou d'un vernis.

sicilien, enne [sisiljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (lat. médiév. *Sicilianus,* Sicilien, du lat. class. *Sicilia,* Sicile, gr. *Sikelia ;* XVIe s.). Relatif à la Sicile ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette île : *Un temple sicilien. Les Siciliens ont reçu du Parlement italien un statut particulier d'autonomie. Un émigré d'origine sicilienne.*

◆ adj. (1876, Larousse). *Vases siciliens,* vases grecs peints, trouvés en Sicile ; poteries du même genre faites dans le sud de l'Italie continentale et caractérisées par des dessins blancs et rouges en rehauts.

◆ **sicilien** n. m. (1964, Larousse). Dialecte de l'Italie méridionale parlé en Sicile.

◆ **sicilienne** n. f. (sens 1, 1829, Fétis [« la danse elle-même », 1740, Trévoux] ; sens 2, 20 sept. 1874, Mallarmé). **1.** Morceau vocal ou instrumental composé sur le tempo d'une danse sicilienne à 6/8, de caractère pastoral, de mouvement lent : *Paulinette nous a chanté une sicilienne qui est la plus belle chose qu'on puisse entendre* (Musset). *La « Sicilienne » de Fauré.* || **2.** Étoffe de soie : *Pour revoir Loulou comme elle était alors, dans la toilette qu'on portait à cette époque, avec sa veste en sicilienne noire garnie de passementerie* (Léautaud).

1. sicle [sikl] n. m. (bas lat. ecclés. *siclus,* sicle [sorte de monnaie des Hébreux], gr. *siklos,* même sens, de l'hébreu *cheqel,* monnaie d'argent ou d'or ; v. 1170, *Livre des Rois*). Poids et monnaie en usage en Orient depuis la plus haute antiquité : *Ce qui valait un sicle d'argent vaut aujourd'hui trois shekels d'or* (Flaubert).

2. sicle [sikl] n. m. (origine incertaine, peut-être même mot que *sicle* 1 ; 1904, Larousse). Une des quatre figures du tarot.

sicomore n. m. V. SYCOMORE.

sicule [sikyl] n. m. (lat. *Siculus,* Sicilien ; 1964, Larousse). Langue indo-européenne rattachée au groupe italique, qui était parlée en Sicile.

side-car [sidkar *ou* sajdkar] n. m. (loc. angl. de même sens [d'abord « voiture à deux places »], proprem. « voiture de côté », de *side,* côté, et de *car,* charrette, voiture, empr. du franç. dialect. *car,* forme correspondant au franç. central *char ;* 1888, Larousse, au sens de « sorte de voiture irlandaise à deux places » ; sens actuel, 13 août 1912, *le Temps*). Caisse carrossée pourvue d'un siège, montée sur une roue et accouplée latéralement à une motocyclette : *Vers huit heures, la laie commença à s'animer. Deux side-cars et une motocyclette passèrent, roulant à toute allure vers la frontière* (Gracq).

● Pl. *des* SIDE-CARS.

sidér(o)- [sider(o)], premier élément, tiré du gr. *sidêros,* fer, et qui entre dans la composition de quelques mots.

sidéral, e, aux [sideral, -o] adj. (lat. *sideralis,* qui concerne les astres, de *sidus, -deris,* étoile, astre ; 1520, G. Michel de Tours, au sens 1 [*année sidérale,* 1762, Acad. ; *révolution sidérale d'une planète,* 1871, Littré — *révolution sidérale,* « retour d'une étoile au même point du ciel », 1805, Lunier ; *jour sidéral,* 1835, Acad. ; *temps sidéral,* 1876, Larousse ; *pendule sidérale,* 1871, Littré] ; sens 2, XXe s. ; sens 3, fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre ; sens 4, av. 1889, Barbey d'Aurevilly ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Relatif aux astres : *Observations sidérales. Tel astre qui n'existe plus depuis dix mille ans nous apparaît encore... Voilà qui donne une idée accablante des distances sidérales* (France). || *Année sidérale,* v. ANNÉE. || *Révolution sidérale d'une planète,* temps mis par cette planète pour faire un tour autour du Soleil.

|| *Jour sidéral,* v. JOUR. || *Temps sidéral,* division du temps fondée sur le jour sidéral. || *Pendule sidérale,* pendule qui fonctionne en temps sidéral. || **2.** Constitué par des astres : *J'ai vu des archipels sidéraux* (Rimbaud). || **3.** Qui vient, émane des astres : *Influences sidérales. Les clartés sidérales* (Banville). || **4.** *Fig.* Qui rayonne comme un astre : *Sidérale d'éclat, sa beauté, en mûrissant, s'était amortie* (Barbey d'Aurevilly). || **5.** *Cultures sidérales,* syn. de SIDÉRATION.

◆ adj. et n. m. (1904, Larousse). Se dit de la partie fluidique de l'individu, émanation astrale, qui forme le lien entre l'âme, ou esprit, et le corps.

sidéralité [sideralite] n. f. (dér. savant de *sidéral ;* 1904, Larousse). État du corps fluidique, ou corps astral, qui, après la mort, subsiste avec sa forme corporelle.

sidérant, e [siderɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *siderans, -antis,* part. prés. de *siderari,* subir l'influence funeste des astres [v. SIDÉRÉ 2] ; 1871, Littré, au sens 1 ; sens 2 [part. prés. de *sidérer*], 1949, Larousse). **1.** *Vx.* Qui provoque la sidération : [Les faces] *trop rases sont comme gonflées par l'abus des remèdes sidérants* (Huysmans). || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui plonge brusquement dans la stupeur : *Une nouvelle sidérante.*

sidération [siderasjɔ̃] n. f. (lat. *sideratio,* action funeste des astres [et surtout du Soleil], insolation, de *sideratum,* supin de *siderari* [v. SIDÉRÉ 2] ; 1549, Godefroy, écrit *sydération,* au sens de « nécrose, gangrène » ; 1611, Cotgrave, écrit *sidération,* au sens de « maladie attribuée à l'influence des astres » ; sens 1, 1759, Richelet ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Anéantissement subit des forces vitales, avec arrêt de la respiration et état de mort apparente, qui se produit au cours de certaines affections sous l'action de diverses substances ou comme effet de diverses causes extérieures : *L'apoplexie, la fulguration, la narcose chloroformique brusque, etc., provoquent un état de sidération. Je ne me réveillai de cette espèce de sidération qu'à la fin de l'après-midi* (Bourget). || **2.** Fumure du sol par l'enfouissement de certaines cultures en vert, et particulièrement des légumineuses : *La sidération enrichit le sol en azote.* (Syn. CULTURES SIDÉRALES.)

sidérazote [siderazɔt] n. m. (de *sidér[o]-* et de *azote ;* 1923, Larousse). Nitrure naturel de fer.

1. sidéré, e [sidere] adj. (dér. savant du gr. *sidêros,* fer ; 1923, Larousse). Qui renferme du fer.

2. sidéré, e [sidere] adj. (lat. *sideratus,* part. passé de *siderari,* subir l'influence funeste des astres, être frappé d'insolation, dér. de *sidus, -deris,* étoile, astre ; v. 1530, C. Marot, au sens de « influencé par les astres » ; sens 1, 1923, Larousse ; sens 2, 1922, Proust). **1.** Se dit d'un être frappé de sidération : *Un berger qui a été sidéré par la foudre.* || **2.** Frappé brusquement d'une profonde stupeur : *Pas de « barreras » ! cria le groom avec éclat, et en même temps il faisait signe que c'était au suivant de parler. Alban, sidéré, ne répondit pas* (Montherlant).

● SYN. : **2** *abasourdi, ahuri, ébaubi, éberlué, épaté* (fam.), *estomaqué, interdit, interloqué, médusé, pétrifié, stupéfait.*

sidérer [sidere] v. tr. (de *sidéré* 2 ; 1894, Sachs-Villatte, au sens 2 ; sens 1, 1933, Larousse). [Conj. **5 b.**] **1.** Anéantir subitement les forces vitales de quelqu'un. || **2.** *Par extens.* et *fam.* Frapper quelqu'un d'une stupeur soudaine : *Cette dernière menace a paru le sidérer* (Romains).

● SYN. : **2** *abasourdir, ahurir, éberluer, épater* (fam.), *stupéfier.*

sidérique [siderik] adj. (dér. savant du gr. *sidêros,* fer ; 1842, Acad.). Qui a rapport au fer.

sidérite [siderit] n. f. (lat. *sideritis,* aimant, sorte de diamant, gr. *sidêritês* [*lithos.* pierre], aimant, proprem. « pierre de fer », de *sidêros,* fer ; 1611, Cotgrave, au sens 1 [d'abord *pierre sidérite,* 1549, Rabelais] ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** Dans l'Antiquité, oxyde de fer qui attire le fer et d'autres métaux, pierre d'aimant. || **2.** Météorite dans laquelle il n'y a guère que du fer et du nickel. || **3.** Syn. de SIDÉROSE 1.

sidérographie [siderografi] n. f. (de *sidéro-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1835, Raymond). Art de graver sur fer, sur acier.

sidérolite ou **sidérolithe** [siderolit] n. f. (de *sidéro-* et de *-lit[h]e,* gr. *lithos,* pierre ; 1876, Larousse, au sens 1 [pour les deux formes] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Minerai de fer. || **2.** Météorite dans laquelle la roche et l'alliage fer-nickel sont en proportions à peu près égales.

sidérolitique ou **sidérolithique** [siderolitik] adj. et n. m. (de *sidéro-* et de *-lithique,* du gr. *lithos,* pierre ; 1871, Littré [comme adj. ; comme n. m., 1933, Larousse]). Se dit de formations tertiaires rougeâtres, caractérisées par l'abondance des concrétions ferrugineuses : *Le sidérolithique est principalement formé de sables, d'argiles et de graviers rouges en placage ou en poches. Des formations sidérolitiques.*

sidéropénie [sideropeni] n. f. (de *sidéro-* et de *-pénie,* gr. *penia,* pauvreté, indigence ; 1964, Larousse). Diminution du taux du fer, en particulier dans le sérum sanguin.

sidérose [sideroz] n. f. (dér. savant du gr. *sidêros,* fer ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Carbonate naturel de fer, qu'on appelle aussi *fer spathique.* || **2.** Infiltration des tissus par des particules ferrugineuses exogènes ou endogènes.

● SYN. : **1** *sidérite.*

sidérostat [siderosta] n. m. (de *sidéro-,* élément tiré du lat. *sidus, -deris,* étoile, astre, et de *-stat,* gr. *statos,* stationnaire, de *histanai,* placer debout, fixer, immobiliser ; 1871, Littré). Appareil imaginé par Foucault, qui, grâce à un mouvement d'horlogerie, permet de rester fixé dans la direction d'un astre, malgré la rotation de la Terre.

sidérothérapie [sideroterapi] n. f. (de *sidéro-* et de *thérapie ;* 1970, Robert). Utilisation thérapeutique du fer et de ses composés.

sidéroxylon [siderɔksilɔ̃] n. m. (de *sidéro-* et du gr. *xulon,* bois ; 1765, *Encyclopédie*). Arbre des pays chauds fournissant un bois très dur et incorruptible, dit *bois de fer, ou mastic.*

sidérurgie [sideryrʒi] n. f. (dér. savant du gr. *sidêrourgos,* qui travaille le fer, serrurier, forgeron, de *sidêros,* fer, et de *ergon,* action, ouvrage, travail ; 1812, Mozin). Ensemble des techniques qui ont pour but la production et le travail du fer, des fontes, des aciers et des alliages ferreux.

sidérurgique [sideryrʒik] adj. (de *sidérurgie ;* 1871, Littré). Relatif à la sidérurgie : *L'industrie sidérurgique. Le complexe sidérurgique de Dunkerque.*

sidérurgiste [sideryrʒist] n. m. (de *sidérurgie ;* 1964, Larousse). Ingénieur ou industriel spécialisé dans le travail ou la transformation des produits ferreux.

sidi [sidi] n. m. (ar. d'Afrique *sīdī,* monsieur, monseigneur, ar. class. *saiyidī,* même sens ; 1847, Nerval, au sens 1 ; sens 2, 1928, Bauche). **1.** Dans l'arabe d'Afrique, mot que l'on place devant les noms propres des personnes auxquelles on veut témoigner de la considération. || **2.** *Pop.* et *péjor.* Nord-Africain établi en France (vieilli) : *Les débits étaient peuplés d'Italiens batailleurs, de sidis rancuniers* (Lefèvre).

siècle [sjɛkl] n. m. (lat. *saec[u]lum,* génération, race, durée d'une génération, époque, espace de cent ans, long espace de temps [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « le monde, la vie du monde, le paganisme » ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *seule* [*siecle,* forme moins pop., influencée par le lat., v. 1050, *Vie de saint Alexis*], au sens de « la vie terrestre [par opposition à la vie céleste] » ; sens I, 1-3, milieu du XIIIe s., écrit *siegle* [*siecle,* v. 1300, La Curne] ; sens I, 4, v. 1675, d'après Furetière, 1701 [..*le siècle des lumières,* av. 1825, P.-L. Courier ; *le grand siècle,* 3 mai 1776, Voltaire — en fonction adjectivale, début du XXe s.] ; sens I, 5, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens I, 6, 1080, *Chanson de*

Roland ; sens I, 7, 1530, Palsgrave, 281 ; sens II, fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*).

I. 1. Espace de temps qui couvre cent années : *Un meuble vieux de trois siècles. Fontenelle a vécu exactement un siècle. Dans la maison Portal, les dames portaient Chapeau depuis plus d'un siècle* (Daudet). *Que la terre n'ait jamais changé à ce point en un siècle (sauf par la destruction) chacun le sait* (Malraux). || **2.** Période de cent ans considérée par rapport à une date fixe, un point de départ chronologique appelé « ère » : *Au cours du premier siècle après l'hégire. Au Xe siècle de notre ère. Civilisation qui remonte à plusieurs siècles avant Jésus-Christ.* || **3.** *Absol.* Période de cent années comptées à partir de la naissance du Christ et numérotées de 1 à 100, de 101 à 200, de 201 à 300, etc. : *Rien qu'à entendre un chant villageois du quinzième siècle, on mesure la pente descendue* (Saint-Exupéry). *Placé entre la Cologne d'Albert le Grand et le Paris d'Abélard, en contact avec Rome et Clairvaux par le va-et-vient des clercs et des hommes d'Église, Liège reste jusqu'à la fin du XIIIe siècle une étape sur les routes de l'esprit* (Yourcenar). *La littérature du XVIIe siècle.* || **4.** *Le siècle de,* longue période marquée par la personnalité, les œuvres, les réalisations bonnes ou mauvaises de quelqu'un, ou caractérisée par quelque chose, découverte technique, événement saillant, qui la distingue en bien ou en mal : *Le siècle des grandes découvertes. Le siècle des guerres de Religion. Le siècle de Périclès, de Louis XIV. Que si les Parques eussent donné à quelque homme libre de choisir entre tous les siècles connus celui de ses préférences pour y faire son temps de vie, je m'assure que cet heureux homme eût nommé le temps même de Montesquieu* (Valéry). || *Le siècle des philosophes, le siècle des lumières,* le XVIIIe siècle. || *Le grand siècle,* époque de Louis XIV, le XVIIe siècle ; en fonction adjectivale, digne de cette époque par sa grandeur, sa majesté : *Elles sont ravies. Elles trouvent ça grand siècle* (Romains). || **5.** Époque marquée par un certain état de choses relativement à la civilisation, à la pensée, à la manière de vivre : *Nous vivons un siècle de violence. Un siècle de décadence et de corruption. Un siècle de barbarie, de misère. Un siècle de foi, de haute spiritualité.* || **6.** *Spécialem.* L'époque où l'on vit ou celle dont on parle (avec l'article défini ou un adjectif possessif) *Ne pas être de son siècle. Le mal du siècle. Picasso tient, parmi les tableaux que je viens de quitter, la place qu'il a tenue dans l'art de notre siècle* (Malraux). || *Fin de siècle,* V. FIN. || **7.** *Fam.* Temps très long ou qui paraît tel : *Il y a un siècle qu'on ne vous a vu. Enfin après une heure qui parut un siècle au prince* [...], *il parut dans le premier salon de Mme Sanseverina* (Stendhal).

II. La société humaine, qui recherche son bonheur dans les plaisirs et les joies de la vie, par comparaison avec la vie religieuse, qui s'en abstient pour se consacrer uniquement aux valeurs spirituelles et au bonheur de l'au-delà (terme vieilli de la langue religieuse, repris souvent par ironie) : *Renoncer au siècle. De même que le pape au fond du Vatican n'a pas à se soucier de ce qui se passe dans le siècle, Dieu, dans l'infini du ciel, ne devait guère s'intéresser au détail des aventures terrestres* (Beauvoir). *Je sais qu'on peut transiger et qu'on peut vivre dans le siècle et croire à l'éternel. Cela s'appelle accepter* (Camus).

● SYN. : **I, 4** *époque* ; **5** *âge, ère, jours* ; **6** *temps* ; **7** *éternité.*

◆ **siècles** n. m. pl. (sens 1, XIIe s., *Roncevaux* [« tous ceux qui ont vécu à ces diverses époques », 1665, Boileau ; *les siècles futurs,* 1687, Bossuet ; *les siècles à venir,* 1674, Racine — *les siècles,* même sens, 1640, Corneille] ; sens 2, 1770, Raynal [...*de siècle en siècle,* av. 1696, La Bruyère] ; sens 3, 1672, Sacy [*en secle de siecle,* même sens, v. 1120, *Psautier d'Oxford ; la fin... des siècles,* 1697, Bossuet]). **1.** Époque indéterminée, considérée par rapport à la place qu'elle occupe dans une succession chronologique : *Les siècles à venir. Les siècles passés. Il viendra des siècles où tes disciples passeront pour les disciples de l'ennui* (Renan). || *Par extens.* Tous ceux qui ont vécu à ces diverses époques : *« La Légende des siècles », de V. Hugo. Je suis votre témoin et celui de tous les hommes. Je porte témoignage devant les siècles et je dis : vous êtes belle* (Sartre). || *Les siècles futurs, les siècles à venir,* tous ceux qui vivront après l'époque présente, la postérité : *Penses-tu que les siècles futurs oublieront une pareille circonstance ?* (Musset). || **2.** Durée indéfinie représentée par la succession d'innombrables années : *Une prodigieuse petite source, sorte de bénitier qui, depuis des siècles, déverse, inépuisable, un excès d'eau* (Colette). *Les mondes roulent. Les siècles se suivent. Les ruines se succèdent* (Cocteau). *Ici* [au musée du Caire], *presque côte à côte, les dieux créés par les hommes, et les empereurs créés par les dieux, ont traversé les siècles* (Malraux). || *Au cours des siècles, de siècle en siècle,* sans discontinuer à travers le temps : *Ainsi le royaume de Lothaire a gardé au cours des siècles son caractère de territoire contesté* (Bainville). *Mais ces histoires ont leur prix : elles aident à nous faire sentir combien chaque famille, de siècle en siècle, s'est sentie mêlée aux vicissitudes de la guerre dans ce pays sans cesse traversé* (Yourcenar). || **3.** *Dans (tous) les siècles des siècles* (trad. du lat. ecclés. *per omnia saecula saeculorum*), loc. de la liturgie catholique signif. « pour toujours, pour l'éternité », qui termine les oraisons et qui est reprise parfois ironiq. || *La fin, la consommation des siècles,* V. CONSOMMATION.

siège [sjɛʒ] n. m. (lat. pop. **sedicum,* siège, déverbal de **sedicare,* élargissement du lat. class. *sedēre,* être assis ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens II, 1 [« ensemble des... locaux... », 1549, R. Estienne ; *siège social,* 1936, Capitant ; *siège épiscopal,* 1690, Furetière — *siege,* même sens, v. 1307, G. Guiart ; *siège apostolique...,* 1688, Bossuet — *sege,* même sens, v. 1170, *Vie d'Édouard le Confesseur*] ; sens I, 1, v. 1155, Wace [*siège duo,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1680, Richelet ; sens I, 3, XIVe s., Laborde, p. 498 [« partie un peu concave de la selle... », 1680, Richelet] ; sens I, 4, 1721, Trévoux ; sens I, 5, v. 1283, Beaumanoir [*jugement rendu sur le siège,* 1936, Capitant ; *magistrat du siège,* 1936, Capitant, art. *magistrat*] ; sens I, 6, 1933, Larousse [aussi « partie de la soupape... »] ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1549, R. Estienne [aussi pour une cour de justice, un tribunal] ; sens II, 4, 1340, Bevans [« poste occupé par un magistrat... », v. 1570, Carloix] ; sens II, 5, v. 1265, Br. Latini ; sens II, 6, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens III, 1, 1538, R. Estienne [« anus d'oiseau », XIIIe s., Tilander] ; sens III, 2, 1923, Larousse ; sens IV, 1, v. 1138, Gaimar, écrit *sege* [*siege,* v. 1155, Wace ; *guerre de siège,* 1871, Littré ; *mon siège est fait,* 1845, Bescherelle ; *faire le siège d'une femme,* 1964, Robert (*siège,* « poursuite qu'on fait auprès d'une femme pour en obtenir les faveurs », v. 1462, *Cent Nouvelles*)] ; sens IV, 2, 1835, Acad. [d'abord « état où se trouve une place de guerre dont tous les pouvoirs sont entre les mains de l'autorité militaire », 1811, Mozin]).

I. 1. Tout meuble spécialement conçu, tout objet disposé de telle façon qu'on puisse s'y asseoir : *Des coussins posés à même le sol servent de sièges. Les sièges de cette voiture sont confortables. Il ne reste comme sièges que des strapontins. D'ordinaire, Rosalie recevait dans son petit salon, meublé en jardin d'hiver, de sièges légers, de tables coquettes* (Daudet). *La pierre tumulaire sert à la fois de siège et de table à manger* (Fromentin). *C'était derrière le Panthéon, une petite salle aux sièges de bois, dont l'orchestre se réduisait à un piano* (Beauvoir). || *Siège duo,* siège en caoutchouc mousse pouvant équiper une motocyclette ou un scooter et qui peut supporter à la fois le conducteur et son passager. || *Siège éjectable,* V. ÉJECTABLE. || **2.** Partie d'une voiture hippomobile, en général surélevée, sur laquelle s'assied le cocher : *Du haut de son siège, le vieux cocher* [...] *répondait aux Ave Maria* (Mauriac). || **3.** *Spécialem.* La partie horizontale du siège sur laquelle on s'assied, indépendamment du dossier et des accoudoirs : *Le siège de ce fauteuil est défoncé. Chaise dont le siège et le dossier sont recouverts de tapisserie.* || Partie un peu concave de la selle sur laquelle s'assied le cavalier. || **4.** Appareil sanitaire sur lequel on s'installe dans un cabinet

d'aisances : *Siège à l'anglaise. Siège à la turque.* || **5.** Place où le juge s'assied pour rendre la justice : *Occuper le siège.* || *Jugement rendu sur le siège,* jugement rendu dès la clôture des débats et sans que les juges se retirent en chambre pour délibérer. || *Magistrat du siège* ou *magistrat assis,* juge inamovible qui rend la justice, ainsi appelé pour le distinguer du *magistrat du parquet,* ou *magistrat debout,* celui qui requiert la justice au nom de la nation, parle debout, et qui est amovible. || **6.** Partie d'un corps de robinet ou appui sur lequel repose une soupape. || Partie de la soupape en contact avec cet appui.

II. 1. Lieu où réside officiellement une haute autorité spirituelle ou temporelle, un pouvoir, une direction quelconque et où ils exercent leurs fonctions : *Vichy a été le siège du gouvernement français pendant l'Occupation. Rome est le siège de la papauté. L'Unesco a son siège à Paris.* || Ensemble des édifices, des locaux où s'exercent leurs activités ou qui abritent les services centraux d'une administration publique ou privée : *Le palais Bourbon est le siège de l'Assemblée nationale. Les délégués du comité d'entreprise ont été convoqués au siège de la société.* || *Siège social,* domicile d'une société où se trouvent les organes d'administration et dont la détermination est fixée lors de l'acte constitutif de cette société. || *Siège épiscopal,* ville où réside un évêque ayant juridiction sur le territoire qui en dépend. || *Siège apostolique* ou *siège pontifical,* le Saint-Siège. || **2.** *Siège d'extraction,* ou simplem. *siège,* ensemble d'une exploitation minière, considérée comme une unité, avec ses puits et ses installations de jour et de fond. || **3.** Lieu où une assemblée délibérante tient ses séances : *Le Congrès tiendra son siège à Versailles pour modifier la Constitution.* || *Siège d'une cour de justice, d'un tribunal,* locaux où ils résident et se réunissent pour tenir leurs séances. || **4.** Mandat exercé par un membre d'une assemblée délibérante ; place qui lui est fixée au sein de cette assemblée : *Siège d'administrateur d'une société. Il reste à pourvoir quelques sièges de sénateurs. Ce parti a gagné quelques sièges aux dernières élections législatives.* || Poste occupé par un magistrat de l'ordre judiciaire : *Si le président Montané, touché par le courage et la beauté de Charlotte Corday, avait tenté de la sauver en altérant la procédure, et y avait perdu son siège...* (France). || **5.** Point de l'organisme où se situent une altération, des troubles pathologiques entraînant des symptômes ressentis et généralement localisés en un certain point par le patient : *La bonne femme ne pensait pas à mal en montrant à Paillot le siège de sa douleur* (France). *Mais elle* [Moreno] *n'oubliait pas, avant de sortir, d'indiquer sur elle-même le siège d'un mal : « Garce de jambe... »* (Colette). || **6.** *Fig.* Lieu où l'on situe le centre d'action et de rayonnement de certains phénomènes d'ordre intellectuel, affectif, spirituel : *La pensée a son siège dans le cerveau. Au début du siècle passé, les romantiques se frappaient le cœur où ils voyaient le siège du génie* (Aymé). *Je ne veux plus penser qu'à ma mère Marie, | Siège de la sagesse et source des pardons* (Verlaine).

III. 1. Partie du corps humain sur laquelle on repose dans la position assise : *Prendre un bain de siège.* || **2.** *Présentation du siège,* se dit, en obstétrique, lorsque l'enfant se présente à la vulve par les fesses et non par la tête.

IV. 1. Ensemble des opérations menées contre une place forte que l'on investit en vue de s'en emparer en affaiblissant à la longue la résistance des assiégés : *Travaux de siège. César fit le siège d'Alésia pour forcer Vercingétorix à capituler. Le roi et le cardinal allèrent mettre le siège devant La Rochelle et s'en emparèrent après avoir barré le port par une digue qui arrêta la flotte anglaise* (Gaxotte). *Bernard Rottmann les reçut dans un encombrement de charrois, de sacs et de barils. Les apprêts du siège rappelaient l'activité désordonnée de certaines veilles de fêtes* (Yourcenar). || *Lever le siège,* V. LEVER. || *Guerre de siège,* forme particulière de guerre dans laquelle prédominent les opérations de siège : *La guerre de Crimée en 1854-1855 fut une guerre de siège.* || Fig. *Mon siège est fait,* se dit pour faire entendre que rien ne peut plus modifier l'attitude qu'on a adoptée, le jugement qu'on a porté (par allusion à la réponse de l'abbé Vertot refusant de prendre connaissance de documents qu'on lui apportait sur le siège de Rhodes, sa rédaction étant achevée). || *Faire le siège d'une femme,* l'importuner de ses assiduités pour obtenir ses faveurs. (Vieilli.) || **2.** *État de siège,* mesure prise par les pouvoirs publics en cas de péril imminent ou de troubles graves, et qui place les pouvoirs civils sous les ordres du commandement militaire : *Le chef du bureau arabe mit incontinent la ville en état de siège* (Daudet).

siéger [sjeʒe] v. intr. (de *siège ;* 1611, Cotgrave, au sens I, 3 [aussi « exercer une dignité ecclésiastique »] ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, av. 1719, Mme de Maintenon ; sens II, 1, 1812, Mozin ; sens II, 2, 1611, Cotgrave ; sens II, 3, 1798, Acad.).

I. 1. Occuper un siège dans une assemblée délibérante, un conseil ; y exercer son mandat : *Siéger au conseil d'administration de plusieurs sociétés. C'est un tribunal* [...] *où trois juges* [...] *siègent, portant chacun une rouge cagoule* (Samain). *Voyez M. Chesnelong qui siège au Sénat sur les bancs de l'extrême droite* (France). || **2.** Occuper un siège considéré comme le symbole d'un pouvoir réel ou honorifique ; occuper une certaine place dans un ordre de préséance : *Siéger au haut bout de la table pour présider le repas. Le roi siégeait, habillé de pourpre et d'hermine, sur un trône très simple et cependant majestueux* (Saint-Exupéry). || **3.** *Spécialem.* Occuper un siège abbatial, épiscopal, pontifical, etc. (vieilli) : *La chaire abbatiale où siège* [...] *| Hiéronymus, le vieil et révérend abbé* (Leconte de Lisle). *Je ne vois pas bien* [...] *pourquoi vous* [le pape] *auriez de la répugnance à siéger à Paris pour toujours* (Vigny).

II. 1. En parlant d'une assemblée, d'une cour de justice, des organismes qui assurent une direction, détiennent un pouvoir, être établis en tel lieu et y exercer leur activité : *L'O. N. U. siège à New York. Le Conseil d'État siège à Paris, au Palais-Royal. Le Congrès américain siège à Washington.* || **2.** Tenir séance : *Le tribunal ne siège pas aujourd'hui. Le lendemain, il se rendit au tribunal, où deux sections siégeaient* (France). || **3.** Avoir son origine, son centre d'action et de rayonnement en un certain point ; y être localisé : *C'est là que siège le mal. Gall croyait avoir déterminé les zones précises où siégeait dans le cerveau telle ou telle fonction intellectuelle.*

sien, sienne [sjɛ̃, -ɛn] adj. poss. (réfection [d'après *mien*] de l'anc. franç. *suon,* sien [842, *Serments de Strasbourg*], *soen* [1080, *Chanson de Roland*], *suen* [XIIe s.], lat. *suum,* accus. de *suus,* son, sien ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [aussi dans le langage amoureux]). **1.** Qui est à lui (ou à elle), qui lui appartient, qui a rapport à lui (ou à elle). [V. POSSESSION, art. spécial.] || **2.** *Class.* et *littér.* S'emploie parfois comme adjectif épithète, notamment après *un, quelque, ce,* dans des expressions stéréotypées de caractère plaisant : *Quelque sien voisin, depuis peu de retour, | L'avait vu plein de gloire* (Corneille). *Un jour qu'il revenait du marché avec un sien confrère qui venait d'épouser une fort belle fille...* (Sand). || **3.** *Auj.* S'emploie surtout comme adjectif attribut : *Et en ce moment où ma grand-mère était si mal, la besogne de Françoise lui semblait particulièrement sienne* (Proust). *Le chef de service a jugé opportun de faire siennes les revendications du personnel ;* spécialem. dans le langage amoureux : *Elle était sienne.*

◆ **le sien** (m. sing.), **la sienne** (f. sing.), **les siens** (m. plur.), **les siennes** (f. plur.) pron. poss. de la 3e pers. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1669, Boileau ; sens 3, av. 1684, Corneille ; sens 4, 1687, Bossuet ; sens 5, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). Marque le rapport de possession, d'appartenance, de parenté qui existe entre l'être ou l'objet représenté et la troisième personne.

1. S'emploie en coordination avec un substantif précédé d'un adjectif possessif d'une autre personne : *Comparez mes tableaux et les siens.* || **2.** S'emploie seul quand le terme de référence a été exprimé précédemment : *« Nos décisions sont prises. — La sienne également. »* || **3.** S'emploie dans une comparaison : *Notre maison est mieux située que la sienne.* || **4.** S'emploie comme attribut : *Quelles hypothèses et quelles conventions commodes sont les siennes !* (Valéry). *Ce n'est pas ton affaire, c'est la sienne !* || **5.** Class. *Du sien,* s'employait pour « de lui-même » (ou « d'elle-même ») : *Je voudrais qu'elle mêlât un mot du sien sur le sujet de votre santé* (Sévigné).

◆ **le sien** n. m. sing. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 2, av. 1696, La Bruyère [aussi « ...amplifier » ; « faire des concessions », av. 1825, P.-L. Courier]). **1.** Ce qui appartient à quelqu'un, son bien : *À chacun le sien.* || **2.** *Y mettre du sien,* contribuer par son argent, son travail ou sa peine à quelque chose : *À chacun de nous d'y mettre du sien ;* faire des concessions : *Si chacun voulait y mettre du sien, l'accord serait bientôt conclu ;* inventer, amplifier : *Un Méridional, en racontant quelque chose, y met toujours du sien.*

◆ **les siens** n. m. pl. (v. 1240, G. de Lorris). Sa famille, ses parents, ses amis, ses compatriotes, etc. : *Jacquot* [le geai], *sombre, écoutait pour la dernière fois la voix des siens !* (Pergaud). *Les siens lui ont vivement reproché son attitude agressive.*

◆ **les siennes** n. f. pl. (1601, P. Charron). Fam. *Faire des siennes,* faire ses folies, ses fredaines habituelles : *Ce garnement a encore fait des siennes : tout est sens dessus dessous.*

siennois, e [sjɛnwa, -az] adj. et n. (de *Sienne,* n. géogr. ; XVII^e s., d'après Robert, 1970). Relatif à la ville de Sienne ; habitant ou originaire de cette localité : *Des vierges siennoises, pâles, les mains longues* (France). *L'école siennoise de peinture. Un Siennois, une Siennoise.*

sierra [sjɛra] n. f. (mot esp. de même sens, proprem. « scie » [par analogie de forme], lat. *serra,* scie ; 1765, d'après Robert, 1967). Nom donné, dans les pays de langue espagnole, aux chaînes de montagnes : *Toutes ces villes d'Espagne | S'épandent dans la campagne | Ou hérissent la sierra* (Hugo). *Par cet après-midi de janvier 1809, si doux que la sierra pyrénéenne portait encore ses bleus et ses roux de l'automne, les canons français s'étaient tus* (Peyré).

• REM. Dans les pays de langue portugaise, on dit SERRA (1888, Larousse).

sieste [sjɛst] n. f. (esp. *siesta,* même sens, lat. *sexta* [avec le n. f. *hora,* « heure », exprimé ou sous-entendu], sixième, fém. de *sextus,* sixième, dér. de *sex,* six [la sixième heure correspondant, chez les Romains, à l'heure de midi] ; fin du XVII^e de Sévigné, écrit *siesta ; sieste,* 1715, Lesage). Temps de repos ou de sommeil pris après le repas de midi, généralement dans la saison chaude : *C'était l'heure de la sieste. La ville dormait* (Daudet).

siester [sjɛste] v. intr. (de *sieste ;* 19 sept. 1872, *Journ. officiel,* p. 4935). *Fam.* Faire la sieste (peu usité) : *Vous n'avez pas chaud à siester ici ?* (Bosco).

sieur [sjœr] n. m. (anc. cas régime de *sire* [v. ce mot] ; 1292, Du Cange [VII, 495], au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, 1644, Scarron). **1.** *Vx.* Titre honorifique décerné à un homme : *Le sieur de Vauban, lieutenant général, était chargé de la direction des attaques* (Racine). *Les notables de Vézelise invitaient le sieur curé et les révérends pères minimes et capucins* (Barrès). || **2.** *Auj.* Dans la langue judiciaire, qualification dont on fait précéder un nom propre de personne du genre masculin : *L'avocat du sieur X.* || **3.** Qualification donnée à un individu masculin, avec une intention de dénigrement : *Mais quelle est l'importance dudit sieur ?* (Flaubert). *Le sieur Z est mal noté.*

• SYN. : **3** *citoyen, particulier, quidam.*

sif [sif] n. m. (ar. *sayf,* mêmes sens, proprem. « lame de sabre » ; 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Au Sahara, relief de dunes. || **2.** En géomorphologie, crête asymétrique, au sommet aigu, formée de sable vif et façonnée par les sautes de vent au sommet des grands alignements de dunes.

sifflage [siflaʒ] n. m. (de *siffler ;* 1788, Mercier, au sens de « sifflement de désapprobation » ; sens actuel, 1842, Acad.). Syn. de CORNAGE.

sifflant, e [siflɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *siffler ;* 1552, R. Estienne). Qui siffle ; qui produit un ou des sifflements : *Le vieux Michel avait les yeux brillants et la respiration sifflante* (Camus).

• SYN. : *sibilant, striduleux.*

◆ **sifflante** adj. et n. f. (1701, Furetière [comme adj. ; comme n. f., 1835, Acad.]). *Consonne sifflante,* ou *une sifflante,* consonne constrictive caractérisée par un bruit de sifflement dans son émission : [s] *et* [z] *sont des sifflantes.*

sifflé, e [sifle] adj. (part. passé de *siffler ;* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné, au sens de « endoctriné » ; sens 1, 1738, A. Piron ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Qui est l'objet des sifflets, de la désapprobation totale du public : *Mais des œuvres applaudies parfois leur déplaisaient et, dans les sifflées, quelque chose leur agréait* (Flaubert). *L'auteur le plus sifflé du moment.* || **2.** *Langues sifflées,* langues dont les unités sont codées par des sifflements de formes diverses.

• SYN. : **1** *chahuté* (fam.), *conspué, hué.* — CONTR. : **1** *acclamé, applaudi, ovationné.*

sifflement [sifləmɑ̃] n. m. (de *siffler ;* fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *siflement* [*sifflement,* XIV^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XIV^e s., E. Deschamps). **1.** Son organique aigu et prolongé que peuvent produire l'homme et certains animaux en chassant l'air entre leurs lèvres, leurs dents ou les parois du bec : *Il poussait du bout des lèvres une espèce de sifflement continu* (Flaubert). *Gaigneux fit entendre un sifflement d'estime* (Aymé). *Le sifflement du serpent qui s'apprête* (Sainte-Beuve). *Le sifflement du merle.* || **2.** Son produit artificiellement à l'aide d'un sifflet ou d'un instrument analogue : *Les sifflements de l'agent de police. Le sifflement de la cafetière, de la locomotive.* || **3.** Bruit aigu produit par le déplacement rapide d'un corps dans l'air, ou par un déplacement d'air violent contre un corps : *Le sifflement d'une balle explosive, pfft ! pftt !* (Daudet). *Le grand vent de Lorraine, quand il enveloppe et pénètre cette masure de ses sifflements, l'isole encore du monde* (Barrès).

siffler [sifle] v. intr. (bas lat. *sīfilāre,* siffler [IV^e s.], var. expressive du lat. class. *sībilāre,* même sens, dér. de *sībilus,* sifflement, huées ; v. 1155, Wace, au sens 1 [*siffler comme un merle...* et en parlant d'un limier, 1964, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1530, C. Marot [pour des serpents..., XIII^e s.] ; sens 4, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 5, 1964, Larousse ; sens 6, 1904, Larousse [au fig., 1879, A. Daudet]). **1.** Produire un son aigu, ou une succession de sons aigus et modulés, en chassant l'air entre ses dents, ses lèvres ou à l'aide d'un instrument (sifflet, appeau, clef forée, etc.) : *Les doigts dans la bouche, ils sifflent* (Triolet). || *Siffler comme un merle, comme un pinson,* moduler des sons sur ses lèvres avec une grande virtuosité. || *Spécialem.* En parlant d'un limier qui se rapproche d'un animal dont il fait suite, faire entendre une sorte de sifflement indiquant que l'animal n'est pas loin. || **2.** Produire certains sons qui ressemblent à un sifflement : *Siffler en parlant, en respirant. Sa poitrine siffle avec force* (Musset). *Sa voix siffle comme un chalumeau* (Sarraute). || **3.** Pousser le cri propre à l'espèce, en parlant de certains oiseaux : *Le loriot siffle dans le milieu de l'arbre rose et doré !* (Claudel) ; également en parlant des serpents, des oies, des cygnes quand ils sont en colère : *L'aspic siffle dans l'herbe.* || **4.** Produire des sons aigus et prolongés, en parlant de certains phénomènes, de projectiles, etc. : *C'était la première fois que j'entendais siffler les balles, et cela ne me fit pas grand'chose* (Mérimée). *Parfois un train lointain sifflait, mélancolique* (Samain). *On entend siffler le vent dans les arbres défeuillés* (Duhamel). || **5.** *Siffler sur le bord,* rendre les honneurs du sifflet à une autorité franchissant la coupée d'un navire de guerre. || **6.** Autref. *Siffler au disque,* en parlant d'un mécanicien de locomo-

tive, actionner son sifflet pour demander l'ouverture de la voie ; au *fig.*, attendre dans l'espoir d'obtenir quelque chose, notamment les faveurs d'une femme : *Rien à faire de cette femme-là... J'ai sifflé au disque assez longtemps... Pas mèche... La voie est barrée* (Daudet).

◆ v. tr. (sens 1, 1547, Du Fail ; sens 2, 1970, Robert [*siffler un commandement,* 1904, Larousse] ; sens 3, 1651, Retz [« faire la leçon à une personne... », av. 1654, Guez de Balzac] ; sens 4, v. 1360, Froissart [aussi absol. ; « intimer l'arrêt... », 1964, Robert] ; sens 5, 1549, R. Estienne ; sens 6, av. 1850, Balzac [comme v. intr., au sens de « boire », XVe s., d'après Fr. Michel, 1856 ; « dépenser en buvant », début du XXe s.]). **1.** Moduler en sifflant : *Elle chercha à se rappeler un air de chanson qu'elle avait souvent chanté jeune fille, et elle se mit à le siffler entre les dents* (France). *Siffler un air entraînant, une marche, une polka.* || **2.** Annoncer par un ou plusieurs coups de sifflet : *Siffler le départ du train. L'arbitre a sifflé la mi-temps.* || Autref. *Siffler un commandement,* sur un navire de guerre, le répéter au sifflet pour qu'il s'entende dans la mâture (avant la généralisation des haut-parleurs). || **3.** Apprendre des airs à un oiseau en les lui sifflant : *Il donne pension à un homme qui n'a point d'autre ministère que de siffler des serins au flageolet et de faire couver des canaris* (La Bruyère). *Siffler un merle, un mainate.* || *Class.* et *fig.* Faire la leçon à une personne, l'endoctriner : *Un juge ne saurait rien tirer d'un criminel, quand il a été sifflé* (Furetière, 1690). || **4.** Appeler ou arrêter en sifflant : *On siffle les chiens et on se met en chasse* (Daudet). *Albert siffle une fille qui marche vite* (Cayrol) ; et absol. : *Il n'avait qu'à siffler, paraît-il, les femmes tombaient sur le dos* (Sartre). || *Spécialem.* et *fam.* Intimer l'arrêt, d'un coup de sifflet, au conducteur d'un véhicule ayant commis une infraction : *Ayant brûlé le stop, le conducteur de la voiture se fit siffler par un agent de police.* || **5.** Accueillir à coups de sifflet pour marquer sa désapprobation, son mécontentement, ou, selon l'usage américain, pour acclamer : *Elle chanta faux et fut sifflée* (France). *Pour applaudir M. Fauchois, il eût fallu siffler Racine ; pour applaudir Racine, c'est Fauchois que l'on a sifflé* (Gide). *Siffler un torero, une équipe de rugby.* || **6.** *Pop.* Boire d'un coup, boire avidement : *Y aura quelques verres de bon vin à siffler* (Balzac). *Elle siffle comme un homme sa bouteille de bordeaux rouge à chaque repas* (Sartre). || *Pop.* Dépenser en buvant : *Siffler sa paie en deux jours.*

● SYN. : **5.** *chahuter* (fam.), *conspuer, huer ;* **6.** *vider.* — CONTR. : **5** *acclamer, applaudir, bisser, ovationner, rappeler.*

sifflet [siflɛ] n. m. (de *siffler ;* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, au sens I, 1 [*coup de sifflet,* 1690, Furetière ; *sifflet à roulette,* 1964, Larousse ; *pendre au nez de quelqu'un comme un sifflet de deux sous,* 1964, Robert] ; sens I, 2, 1er févr. 1762, d'après Littré, 1871 ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens I, 5, 1904, Larousse [pour les deux loc.] ; sens I, 6, 1876, Larousse ; sens I, 7, 1871, Littré ; sens I, 8, v. 1560, Paré [*couper le sifflet à quelqu'un,* fin du XVIe s., Brantôme] ; sens I, 9, av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam ; sens II, 1, milieu du XVIIe s. [« action de siffler », v. 1380, *Aalma,* art. *sibilus*] ; sens II, 2, 1694, Boileau [au fig., av. 1778, Voltaire]).

I. 1. Petit instrument de bois, de métal, etc., formé d'un tuyau étroit et terminé par une embouchure taillée en biseau, dans laquelle on souffle pour produire un son aigu : *Les enfants déchiraient l'air | En soufflant les joues creuses | Dans leurs sifflets de viorne* (Apollinaire). *Là-dessus, le directeur introduisit un sifflet d'étain entre les poils de sa barbe et, gonflant ses joues, siffla* (Duhamel). || *Coup de sifflet,* son produit par un sifflet : *Un coup de sifflet partit, strident et très prolongé, qui dut s'entendre jusque dans la rue de l'église* (Alain-Fournier). *Donner un coup de sifflet.* || *Sifflet à roulette,* petit sifflet à l'intérieur duquel est placée une bille qui se meut librement : *Je sors de ma poche une demi-douzaine de sifflets à roulette que je m'étais procurés et je les distribue aux chefs d'escouade* (Romains). || Pop. *Pendre au nez de quelqu'un comme un sifflet de deux sous* ou *de deux ronds,* en parlant d'une chose désagréable, le menacer, avoir beaucoup de chances de lui arriver : *Vous savez qu'un gendarme vous pend au nez comme un sifflet de deux sous* (J.-L. Fabre). || **2.** Insigne de commandement dans l'ancienne marine à voile, encore utilisé par les gradés de manœuvre pour rendre les honneurs. || **3.** Petit appeau qui sert à imiter le cri d'appel des petits passereaux. || **4.** Instrument qui sert au chasseur à habituer le chien à « obéir » au sifflet et à venir au premier appel. || **5.** *Sifflet automatique,* ou *sifflet de vigilance,* avertisseur sonore qui fonctionne automatiquement quand le mécanicien d'une locomotive a franchi un signal d'arrêt. || **6.** Avertisseur qui fonctionne par admission d'air ou de vapeur sous pression : *On distinguait maintenant toutes les lumières du port, toutes les silhouettes, le vapeur du Havre qui s'impatientait et donnait du sifflet* (Simenon). || **7.** Encoche que le vétérinaire pratique, soit en pince, soit en mamelle, dans un sabot affecté d'un seime en pince ou quarte, pour empêcher le pincement par les lèvres dans des mouvements de lever ou d'appui du membre. || **8.** *Pop.* Gorge, gosier : *Serrer le sifflet à quelqu'un.* || *Couper le sifflet à quelqu'un,* V. COUPER. || **9.** *Pop.* Habit noir, frac : *En ce bel habit noir, vulgo, sifflet, alias queue-de-pie* (Villiers de L'Isle-Adam).

II. 1. Le sifflement lui-même produit par le sifflet : *Un roulement sourd, un sifflet déchirant ébranla les voûtes... En voiture, en voiture !* (Daudet). || **2.** *Péjor.* Désapprobation manifestée par des coups de sifflet : *Tout va très bien ! Votre noir public du samedi nous a récompensés par un tumulte où il y avait des bravos, des sifflets, des cris* (Colette). || *Fig.* Critique, désapprobation méprisante : *Il y a des sifflets qui sont plus doux que des bravos* (Flaubert). *Cet artiste, mal préparé, s'expose aux sifflets.*

● SYN. : **II, 2** *chahut* (fam.), *huées, tollé.*

◆ **En sifflet** loc. adj. ou adv. (1793, *Cours complet d'agriculture,* V, 331). Se dit d'une coupe en biseau, par analogie de forme avec la partie du sifflet que l'on place dans sa bouche : *Une greffe en sifflet. Deux planches assemblées en sifflet.*

sifflet-déviateur [siflɛdevjatœr] n. m. (de *sifflet* et de *dévier ;* 1964, Larousse). Instrument permettant de dévier un puits en cours de forage.

● Pl. *des* SIFFLETS-DÉVIATEURS.

siffleur, euse [siflœr, -øz] adj. et n. (de *siffler ;* 1537, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1709, Lesage ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1933, Larousse [*siffleur,* n. m., même sens, 1834, Baudrillart] ; sens 5, av. 1577, Belleau). **1.** Qui siffle, qui a l'habitude de siffler : *Le vent des hauts, le long des ravins emplis d'ombre, | Agite doucement les tamariniers sombres | Où les oiseaux siffleurs viennent de s'assoupir* (Leconte de Lisle). *Il défend son oison, le vieux jars siffleur* (La Varende). || **2.** *Fam.* Qui siffle au spectacle, au concert : *« La musique de l'avenir est enterrée ! » s'écrient avec joie tous les siffleurs et cabaleurs* (Baudelaire). || **3.** Se dit d'un cheval affecté de sifflage. || **4.** *Canard siffleur,* espèce de canard sauvage, dont le cri ressemble à un sifflement. || **5.** *Pop.* Qui vide des verres coup sur coup, qui boit avidement : *Un siffleur de vin blanc. C'est un bon siffleur de bouteilles.*

◆ adj. (av. 1896, Verlaine). Qui produit un sifflement : *L'or des pailles s'effondre au vol siffleur des faux* (Verlaine).

sifflotement [siflɔtmɑ̃] n. m. (de *siffloter ;* 1885, A. Daudet). Action de siffloter : *Ses grosses lèvres toujours en O gardaient l'habitude d'un perpétuel sifflotement* (Daudet).

siffloter [siflɔte] v. intr. et tr. (de *siffler ;* 1841, *les Français peints par eux-mêmes*). Siffler légèrement, négligemment : *Je sifflotai pour me donner une contenance, puis, comme j'avais par cela même l'air d'en chercher une, je me tus* (Giraudoux). *Siffloter un refrain populaire.*

sifflotis [siflɔti] n. m. (de *siffloter ;* 1885, A. Daudet). Air siffloté (peu usité) : *Ses lourdes moustaches de corsaire barbaresque où susurrait un petit sifflotis bon enfant*

(Daudet). *Sûr de son innocence, un sifflotis aux lèvres...* (Escholier).

sifilet [sifilɛ] n. m. (de *six* et de *filet,* le mâle portant sur la tête de longues plumes en filaments ; 1775, Buffon). Passereau de la famille des paradiséidés, au plumage noir de velours avec un plastron de plumes à reflets métalliques.

1. sigillaire [siʒilɛr] adj. (dér. savant du lat. *sigillum,* figurine, statuette, cachet, sceau, signe, marque, dimin. de *signum,* marque, signe, empreinte [v. SIGNE] ; milieu du XVe s., au sens de « qui a un sceau de justice » ; sens actuel, 1871, Littré [*histoire sigillaire ;* « qui a rapport aux sceaux », 1876, Larousse ; *anneau sigillaire,* 1960, Larousse, art. *anneau*]). Qui a rapport aux sceaux, qui est propre à un sceau : *Légende sigillaire.* || *Histoire sigillaire (d'une ville),* celle qu'on peut retracer d'après les sceaux. || *Anneau sigillaire,* anneau de métal portant une empreinte en creux qui peut servir de sceau.

2. sigillaire [siʒilɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *sigillaria,* même sens, du lat. class. *sigillum,* cachet, sceau [v. SIGILLAIRE 1] ; 1822, *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle,* VIII, 222). Arbre très répandu à l'état fossile dans les schistes houillers, et caractérisé par des cicatrices foliaires rappelant un cachet.

sigillaires [siʒilɛr] n. f. pl. (lat. impér. *sigillaria,* n. neutre plur., même sens, du lat. class. *sigillum,* statuette [v. SIGILLAIRE 1] ; 1721, Trévoux). Dans l'Antiquité romaine, fête qui suivait les saturnales, et pendant laquelle étaient offertes en cadeau des statuettes d'animaux ou de divinités.

sigillateur [siʒilatœr] n. m. (bas lat. *sigillator,* fabricant de cachets [en terre], du lat. class. *sigillum* [v. SIGILLAIRE 1] ; 1721, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité romaine, prêtre qui marquait d'un sceau les animaux destinés aux sacrifices. || **2.** Dans l'Antiquité romaine, marchand de statuettes.

sigillé, e [siʒile] adj. (lat. *sigillatus,* orné de figurines, de reliefs, ciselé, de *sigillum,* sceau [v. SIGILLAIRE 1] ; v. 1350, *Romania* [XCIV — 1973 —, p. 175], dans la loc. *terre sigillée,* « terre ocreuse vendue en pains marqués du sceau du souverain » ; sens actuel, début du XVIe s.). Marqué d'un sceau ou d'une empreinte semblable à celle d'un sceau : *Lettre sigillée.*

◆ adj. et n. f. (1935, Acad.). *Céramique sigillée,* ou *sigillée* n. f., céramique gallo-romaine décorée ou signée avec des poinçons ou des sceaux, faite d'une argile fine à laquelle la cuisson a donné une teinte brique et dont le vernis *(engobe)* est brillant : *Quant à la céramique trouvée à Bavai, elle comprend également des lots importés et des fabrications faites sur place ou dans le pays. Parmi les premiers, on trouve, à côté de la céramique proprement romaine, la magnifique « sigillée arétine », des produits des grands ateliers de la Gaule* (Eydoux).

sigillographie [siʒilɔgrafi] n. f. (de *sigillo-,* élément tiré du lat. *sigillum,* cachet, sceau [v. SIGILLAIRE 1], et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1860, A. A. L. Chassant et P. Y. Delbarre). Science auxiliaire de l'histoire, qui a pour objet l'étude des sceaux.

• REM. On a dit aussi SPHRAGISTIQUE.

sigillographique [siʒilɔgrafik] adj. (de *sigillographie ;* 15 oct. 1874, *Revue des Deux Mondes,* p. 891). Qui a trait à la sigillographie : *Un exposé sigillographique.*

sigisbée [siʒisbe] n. m. (ital. *cicisbeo,* même sens, mot d'origine obscure ; 1739, d'après Robert, 1967). *Littér.* Cavalier servant d'une dame : *Les petites maîtresses dont j'étais le sigisbée* (Balzac). *Vous avez la chance — comme elle est un peu mûre — qu'elle soit d'une pudicité absolue. Sans cela elle vous aurait certainement pris comme sigisbée, comme on disait dans ma jeunesse, une espèce de cavalier servant* (Proust).

siglaison [siglɛzɔ̃] n. f. (de *sigle ;* 1964, Dauzat-Dubois-Mitterand). Formation d'un sigle.

siglaton [siglatɔ̃] n. m. (ar. *siqlātūn,* même sens, de *siqlāt,* brocart ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *ciclaton ; siglaton,* v. 1130, *Eneas*). Étoffe de soie originaire d'Orient, qui servait, au Moyen Âge, à faire des vêtements de luxe et des tentures : *Le cœur bat sous le siglaton* (E. Rostand).

sigle [sigl] n. m. (bas lat. jurid. *sigla,* n. neutre plur., sigles, abréviations ; janv. 1712, *Mémoires de Trévoux* [116], comme n. f. ; comme n. m., 1759, Richelet). Lettre initiale par laquelle on abrège un mot, ou succession de lettres initiales par laquelle on remplace un groupe de mots : *Il se détourna vers le carreau, écartant de son index le rideau bleu baissé dans lequel est tissé le sigle S.N.C.F.* (Butor). *O.T.A.N. est le sigle de : Organisation du traité de l'Atlantique Nord.*

siglique [siglik] adj. (de *sigle ;* 1975, Larousse). Relatif à un sigle : *La dénomination siglique du salaire minimum interprofessionnel de croissance est le S.M.I.C.*

sigma [sigma] n. m. (gr. *sigma,* la lettre *s,* signe numérique valant 200 ou 200000, objet de forme semi-circulaire ; 1673 [d'après Robert, 1967], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Dix-huitième lettre de l'alphabet grec (σ [ou, en finale, ς], Σ), dérivée du signe phénicien appelé *sin,* et notant la sifflante [s]. || **2.** Signe numérique grec valant, avec l'accent supérieur placé à droite, 200 et, avec l'accent inférieur placé à gauche, 200000.

sigmatique [sigmatik] adj. (de *sigma ;* 1871, Littré). Se dit de formes linguistiques caractérisées par un infixe *s* : *Aoriste, futur, parfait sigmatiques.*

sigmatisme [sigmatism] n. m. (de *sigma ;* 1829, Boiste, au sens de « emploi fréquent de la consonne *s* » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Modification phonétique d'une consonne tendant à l'articulation [s]. || **2.** Dans la métrique ancienne, cas où une voyelle brève terminant un mot est suivie, dans un vers, d'un mot commençant par *sp, sc, st, sa* (ex. : *Saepe stilum vertas* [Horace]). || **3.** Difficulté ou impossibilité de prononcer l'*s.*

sigmoïde [sigmɔid] adj. (gr. *sigmoeidês,* semi-circulaire, de *sigma* [v. SIGMA] et de *eidos,* forme, apparence ; 1654, Gelée, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert [*anse... ; côlon sigmoïde, artères sigmoïdes,* 1964, Larousse ; *cavité sigmoïde,* 1871, Littré ; *valvules sigmoïdes,* 1690, Furetière, art. *valvule*]). **1.** Qui a la forme de la lettre grecque ancienne appelée *sigma* (peu usité) : *De pesantes draperies aux sigmoïdes ornements* (Lombard). || **2.** *Anse* ou *côlon sigmoïde,* partie terminale du côlon, qui décrit un S avant le rectum. || *Artères sigmoïdes,* branches de l'artère mésentérique inférieure destinée à la vascularisation du côlon sigmoïde. || *Cavité sigmoïde,* cavité articulaire de certains os (radius, cubitus). || *Valvules sigmoïdes,* les trois replis membraneux qui se trouvent à l'origine de l'artère pulmonaire et de l'aorte.

sigmoïdectomie [sigmɔidɛktɔmi] n. f. (de *sigmoïd[e]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1964, Larousse). Ablation totale ou partielle du côlon sigmoïde.

sigmoïdien, enne [sigmɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *sigmoïde ;* 1964, Larousse). Relatif au côlon sigmoïde : *Tumeur sigmoïdienne.*

sigmoïdite [sigmɔidit] n. f. (dér. savant de *sigmoïde ;* 1923, Larousse). Inflammation du côlon sigmoïde.

sigmoïdostomie [sigmɔidɔstɔmi] n. f. (de *sigmoïdo-,* élément tiré de *sigmoïde,* et de *-stomie,* du gr. *stoma,* bouche, embouchure ; 1964, Larousse). Opération chirurgicale qui consiste à pratiquer un anus artificiel dans la fosse iliaque gauche en l'abouchant au côlon sigmoïde.

signage [siɲaʒ] n. m. (de *signe ;* 1694, Th. Corneille). Dans la construction, dessin d'un compartiment de vitres, tracé sur verre, au noir ou à la craie, comme indication pour la distribution des panneaux.

signal [siɲal] n. m. (lat. pop. **signale,* signe, signal, neutre substantivé de l'adj. du bas lat. *signalis,* qui sert de signe, dér. du lat. class. *signum,* signe [v. SIGNE] ; v. 1220,

Anseïs de Carthage, au sens de « quillon d'une épée » ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « cachet, sceau » ; sens 1, v. 1298, *Livre de Marco Polo* [écrit *seignal ; signal,* 1552, R. Estienne] ; sens 2, 1718, Acad. [*donner le signal de,* 1798, Acad.] ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1923, Larousse [art. *signalisation*] ; sens 5, 1876, Larousse [aussi « trompe métallique... »] ; sens 6, 22 juill. 1868, *Moniteur universel,* p. 1092 [*livre des signaux,* 1876, Larousse ; *signaux à bras,* 1904, Larousse] ; sens 7, 1769, Duhamel du Monceau ; sens 8, 1876, Larousse ; sens 9, 1933, Larousse [aussi *signaux de détresse ; signaux de sécurité, d'urgence,* 1964, Larousse] ; sens 10, 1964, Larousse [aussi *signal d'action, d'entrée, de sortie*] ; sens 11, 1964, Larousse [aussi *signal vidéo*] ; sens 12, 1975, Larousse). **1.** Signe convenu par lequel on donne aux autres une indication, un avertissement, un ordre : *Saluant d'un geste tout le marché accouru il donna le signal du départ* (Daudet). *On dansa en rond* [...], *et sur un signal d'Élodie, chacun courut mettre la main sur un cœur* (France). *À huit heures et demie, à l'instant où M. Seurel allait donner le signal d'entrer, nous arrivâmes tout essoufflés pour nous mettre sur les rangs* (Alain-Fournier). || **2.** Ce qui se présente comme un symptôme ou un commencement, ce qui annonce et provoque une action : *Ce cri* [du nouveau-né] *m'a troublé tout entier. Moi qui suis témoin de tout ce que les hommes subissent, j'ai senti à ce premier signal humain vibrer en moi je ne sais quelle fibre paternelle et fraternelle* (Barbusse). *La prise de la Bastille a été le signal de la Révolution. Un malaise, signal de la maladie.* || *Donner le signal de,* faire une action destinée à être imitée par d'autres à la suite : *Donner le signal de la révolte, des applaudissements.* || **3.** *Signal sensoriel,* excitant qui déclenche un réflexe conditionné, en servant en quelque sorte de symbole à l'excitant naturel qui seul devrait déclencher le réflexe. || **4.** Tout appareil manœuvré par quelqu'un ou qui se déclenche automatiquement pour prévenir, assurer la sécurité de ceux qui s'y conforment : *Signal sonore, lumineux, optique. Signal de changement de direction à bord d'une voiture.* || *Signal d'alarme,* v. ALARME. || **5.** Appareil, panneau disposés sur le bord d'une voie de communication (voie ferrée, route ou rue, canal, etc.) pour indiquer au conducteur d'un véhicule les ordres qu'il doit exécuter ou les avertissements auxquels il doit se conformer : *Le mécanicien du rapide a failli brûler les signaux. De temps en temps elles* [les automobiles] *s'immobilisaient à l'angle d'une rue, et leurs moteurs chauds tournaient au ralenti dans l'air froid. Quand le signal apparaissait dans l'air, il y avait quelques coups de klaxon, et les voitures repartaient, s'éloignaient* (Le Clézio). *L'avion s'était ébranlé lourdement et avait roulé jusqu'à l'entrée de l'avenue sur laquelle, quand le signal du feu vert était braqué sur eux, les équipages se ruaient* (J. Roy). || Trompe métallique, feu coloré ou non, drapeau, etc., dont se servent les agents de la voie pour annoncer l'arrivée d'un train, commander au mécanicien le ralentissement ou l'arrêt, etc. || **6.** *Code international de signaux,* ou *signaux de code,* répertoire des signes faits au moyen de pavillons spéciaux et permettant aux navires de communiquer entre eux ou avec les sémaphores. || *Livres des signaux,* volumes dans lesquels se trouvent tous les signaux en usage dans la marine de guerre. || *Signaux à bras,* code de signaux alphabétiques caractérisés par les diverses positions des bras. || **7.** Bouée ou repère flottant marquant la place de filets de pêche ou de lignes immergés. || **8.** Construction en charpente destinée soit à supporter un appareil de visée géodésique, soit à être visée par cet appareil. || **9.** Dans les télécommunications, toute variation d'un courant ou d'une tension électrique représentant une information. || *Signaux de détresse,* v. S. O. S. || *Signaux de sécurité,* signaux émis par une station mobile, constitués par le groupe TTT en radiotélégraphie ou par le mot *sécurité,* prononcé en français, répété trois fois en radiotéléphonie, et annonçant l'émission d'un message concernant la sécurité de navigation (présence d'une épave dangereuse, ou avertissement météorologique important, comme l'annonce d'un cyclone). || *Signaux d'urgence,* signaux émis par une station mobile, constitués en radiotélégraphie par le groupe XXX, en radiotéléphonie par le mot PAN (panne), et indiquant la transmission d'un message urgent concernant un navire ou un aéronef, ou encore une personne à bord. || **10.** En cybernétique, variation d'une grandeur de nature quelconque grâce à laquelle, dans un équipement, un élément en influence un autre. || *Signal d'action,* celui qui est créé par un organe émetteur sous l'influence d'un écart, et qui est dirigé vers un ensemble régleur. || *Signal d'entrée,* celui qui est reçu par un élément et qui détermine les conditions d'émission d'un ou de plusieurs signaux de sortie. || *Signal de sortie,* celui qui est émis par un élément sous l'effet d'un ou de plusieurs signaux d'entrée. || **11.** *Signal de télévision,* émission de haute fréquence résultant de la modulation d'une onde par un signal vidéo. || *Signal vidéo,* signal final complet transmis au modulateur assurant la modulation de l'émetteur. || **12.** En informatique, phénomène physique, généralement électrique, porteur d'une information et pouvant représenter des données.

• Pl. *des* SIGNAUX.

• SYN. : **2** *indice, présage, prodrome, signe, symptôme.*

signalé, e [siɲale] adj. (francisation [d'après *signe*] de l'ital. *segnalato,* part. passé de *segnalare,* rendre illustre, dér. de *segnale,* signe, signal, lat. pop. **signale,* mêmes sens [v. SIGNAL] ; 1557, Charrière [II, 391], au sens 2 ; sens 1 [part. passé de *signaler* 1], 1788, J.-J. Barthélemy). **1.** Indiqué, annoncé par un signal : *Passage à niveau, croisement signalé.* || **2.** *Fig.* Qui se distingue nettement des autres, notable, remarquable : *Un service signalé. Une bravoure signalée.*

• SYN. : **2** *éclatant, insigne, marquant.*

signalement [siɲalmɑ̃] n. m. (de *signaler* 1 ; 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1770, Buffon). **1.** Description détaillée de l'aspect extérieur d'une personne, destinée à la faire reconnaître et à laquelle on recourt surtout dans le cadre d'une enquête policière : *Les gendarmes ont ton signalement* (Stendhal). *Il s'agit en outre d'établir un signalement, le plus précis possible, de l'homme à l'imperméable déchiré* (Robbe-Grillet). || **2.** Description méthodique des particularités de la robe d'un animal, et plus spécialement de la tête.

1. signaler [siɲale] v. tr. (de *signal ;* 1773, Bourdé de Villehuet, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s. ; sens 3, 1798, Acad. [« ...dénoncer », 1835, Acad.]). **1.** *Signaler quelque chose,* l'indiquer, l'annoncer par un signal : *Un sergent de ville s'entremet et le conduit au poste de la halle aux cuirs, signalé de loin par un campanile et un cadran éclairé* (Nerval). *Une nuit sombre où scintillaient seules, comme des étoiles, les rares lumières éparses dans la plaine. Chacune signalait, dans cet océan de ténèbres, le miracle d'une conscience* (Saint-Exupéry). *Ce chenal est très mal signalé. La sonnerie signale l'approche d'un train. Panneau signalant un virage, un obstacle, un chantier.* || **2.** *Rien à signaler* (abrév. R. A. S.), formule par laquelle un guetteur, une sentinelle rendent compte du fait que tout est calme, qu'aucun danger ne menace. || **3.** *Signaler quelqu'un,* donner son signalement aux autorités, à la police ; le dénoncer.

• SYN. : **1** *annoncer, baliser.*

2. signaler [siɲale] v. tr. (de *signalé ;* 1572, Ronsard, écrit *seignaler ; signaler,* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné [« rendre célèbre », 1669, Boileau]). *Signaler quelque chose, quelqu'un,*les faire connaître en attirant l'attention sur eux : *Les plus excellents maîtres furent chargés de les douer des talents qui signalent une bonne éducation* (Balzac). *Signaler un mal, c'est le combattre* (Sand). *C'était appétissant et c'était riche, propre à signaler la table d'un homme qui possède des moyens* (Hériat). *Signaler quelqu'un de l'œil, du doigt. Signaler un élève difficile à l'attention du psychologue scolaire.* || *Class.* Rendre célèbre : *Et j'ose me flatter qu'entre les noms fameux | Qu'une pareille haine a signalés contre eux,*

| *Nul ne leur a plus fait acheter la victoire* (Racine).

● SYN. : *dénoncer, désigner, faire remarquer, indiquer, marquer, mentionner, révéler, souligner.*

◆ **se signaler** v. pr. (sens 1, 1587, F. de La Noue ; sens 2, XXe s.). **1.** Se distinguer ; acquérir une certaine réputation (en bonne ou en mauvaise part) : *Se signaler dans les sciences. Se signaler par son héroïsme, par sa bêtise. Il se signalait chaque nuit par un nouvel exploit accompli soit au détriment d'une banque, soit à celui d'une bijouterie ou d'un riche particulier* (Aymé). || **2.** *Se signaler à l'attention de quelqu'un,* se faire remarquer de lui : *Recevoir des lettres de France, c'était se signaler à l'attention méfiante des autorités* (Troyat).

● SYN. : **1** *s'illustrer.*

signalétique [siɲaletik] adj. (de *signaler* 1 ; 1835, Raymond, au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon). **1.** Qui donne le signalement, la description propres à faire reconnaître un individu ou un objet : *J'ai tracé plus haut mon portrait physique. Il me reste à compléter la fiche signalétique* (Duhamel). *Les gares [...] ne font pas partie, pour ainsi dire, de la ville, mais contiennent l'essence de sa personnalité, de même que sur un écriteau signalétique elles portent son nom* (Proust). *Un état nominatif et signalétique.* || **2.** Qui signale par quelque élément caractéristique : *Trait, détail signalétique.*

signaleur [siɲalœr] n. m. (de *signaler* 1 ; 1888, Larousse). Employé de chemin de fer, soldat, marin, spécialement chargé du service des signaux : *Les fanions des signaleurs* (Apollinaire).

signalisateur, trice [siɲalizatœr, -tris] adj. (dér. savant de *signaliser ;* 1975, Larousse). Qui comporte une signalisation : *Un panneau signalisateur.*

signalisation [siɲalizasjɔ̃] n. f. (de *signaliser ;* mai 1909, Larousse [p. 471], au sens 2 ; sens 1, 1933, Larousse [*moyens de signalisation* et *signalisation optique,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Action de se servir de signaux divers pour donner à distance des renseignements d'un ordre particulier : *La signalisation à bras, avec ou sans fanions. Les fusées de signalisation se perdaient dans les branches* (Dorgelès). || *Moyens de signalisation,* nom donné à l'ensemble des moyens de transmission auxiliaires utilisés au combat. || *Signalisation optique,* moyen de transmission à faible distance de signaux lumineux utilisés au combat. || **2.** Installation, disposition de signaux qui, sur une voie de communication quelconque, à l'entrée d'un port, sur un aérodrome, etc., assurent plus de facilité et de sécurité à la circulation : *Les feux clignotants font partie de la signalisation routière. L'accident ferroviaire semble dû à une défaillance de la signalisation. En face de diverses signalisations, un panneau balançant à une tringle* (Pourrat). || **3.** *Système de signalisation,* en psychologie, ensemble des signaux sensoriels qui déclenchent des réflexes conditionnés.

signaliser [siɲalize] v. tr. (dér. savant de *signaler* 1 ; mai 1909, Larousse, p. 471). Munir de signaux : *Une route insuffisamment signalisée.*

signataire [siɲatɛr] adj. et n. (de *signer,* d'après *signature ;* 1789, R. La. R., XX, 85). Celui, celle qui a signé : *Les pays signataires du traité de Versailles. Les pétitions ne sont véritablement importantes qu'en raison du nombre des signataires* (Laclos). *Si je signe, moi qui ne suis qu'un freluquet, comme dit Mme Hortense, les gens ne regarderont même pas le prénom et ils penseront que c'est toi le véritable signataire* (Duhamel).

signation [siɲasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *signatio,* action de faire un signe, du lat. class. *signatum,* supin de *signare,* marquer d'un signe [v. SIGNER] ; 1964, Larousse). Rite par lequel l'évêque ou le prêtre marque une personne du signe de la croix, au baptême et à la confirmation.

signature [siɲatyr] n. f. (dér. savant de *signer ;* 1430, *BEC* [LXXIV, 522], au sens 1 [...*envoyer à la signature, être à la signature,* 1871, Littré] ; sens 2, 1430, *BEC,* LXXIV, 522 [« nom de l'auteur d'une œuvre... », 1876, Larousse ; *signature sociale,* 1835, Acad. ; *jeton de signature,* 1871, Littré] ; sens 3, av. 1782, d'Alembert ; sens 4, 1669, Widerhold ; sens 5, 1871, Littré ; sens 6, 1968, Larousse). **1.** Action de signer : *Le rendez-vous choisi pour la signature des actes avait été fixé au jeudi matin* (Duhamel). || *Proposer, envoyer à la signature,* remettre un papier, un acte entre les mains de la personne qui doit le signer. || *Être à la signature,* en être au stade de l'approbation définitive par apposition d'une signature, en parlant d'un contrat, d'un arrêté, d'un décret, etc. : *Ce décret est à la signature, il va paraître d'un jour à l'autre au « Journal officiel ».* || **2.** Nom ou marque que l'on met au bas d'un écrit ou d'un titre de paiement pour attester qu'on en est l'auteur ou qu'on en approuve le contenu : *Patrice, chaque fois, lisait avec attention le texte qui lui était soumis, puis il prenait sa plume et, quand il approuvait le texte, il apposait sa signature* (Duhamel). *M. Grandmaison ? Sa signature vaut de l'or en barre* (Simenon). *Une signature élégante, illisible.* || *Spécialem.* Nom de l'auteur d'une œuvre littéraire, picturale ou plastique, qui figure en tête d'un livre, au bas d'un tableau ou d'une sculpture : *Un nouveau roman vient d'être publié sous la signature de cet illustre académicien. La signature d'Albrecht Dürer affecte la forme d'un monogramme.* || *Signature sociale,* celle qui engage une société. || *Jeton de signature,* indemnité payée, dans les sociétés financières, aux agents chargés de mettre leur signature au bas des titres. || **3.** *Fig.* Ensemble de caractères, de qualités qui révèlent la personnalité d'un artiste, d'un écrivain : *L'Art avait entassé le Panthéon sur le Parthénon et fait Saint-Pierre de Rome, grande œuvre qui méritait de rester unique, dernière originalité de l'architecture, signature d'un artiste géant au bas du colossal registre de pierre qui se fermait* (Hugo). AVER : *Toutes les choses passagères sont la figure de Dieu, les créatures sont non seulement l'œuvre du Créateur, elles en sont le signe, elles portent sa signature* (Claudel). || **4.** Marque particulière imprimée au bas du recto et au-dessous de la dernière ligne à droite de chaque feuille ou cahier d'un volume, pour en faciliter le pliage ainsi que l'assemblage avec les autres feuilles, dans l'ensemble du volume à brocher ou à relier. || **5.** Signe mystérieux que, selon l'occultisme, chaque homme porterait depuis sa naissance, et qu'il devrait à l'influence des astres. || **6.** *Signature d'une substitution,* pour une substitution mathématique donnée, nombre + 1 si la substitution équivaut à un nombre pair de transpositions, nombre − 1 si elle équivaut à un nombre impair de transpositions.

● SYN. : **3** *empreinte, griffe, marque, sceau.*

signe [siɲ] n. m. (lat. *signum,* marque, signe, empreinte, signal, indice, preuve, statue, cachet, sceau, signe [du zodiaque], constellation ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens 1 [*être bon signe,* av. 1778, Voltaire ; *être mauvais signe,* av. 1662, Pascal ; *ne pas donner signe de vie,* « sembler mort », 1876, Larousse — au fig., 12 févr. 1774, d'Alembert ; *signes extérieurs de richesse,* 1936, Capitant ; *signe sensible,* 1964, Larousse ; *signe des temps,* 1881, A. France — d'abord ...*du temps,* 1862, V. Hugo] ; sens 2, fin du XIIIe s., Joinville [*signe fonctionnel,* 1964, Larousse ; *signe physique,* 1964, Larousse — aussi « modification morphologique... »] ; sens 3, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* [« miracle », v. 1112, *Voyage de saint Brendan*] ; sens 4, v. 1160, *Roman de Tristan* [*faire signe de,* fin du XVe s. ; *faire signe que,* v. 1350, *le Bâtard de Bouillon ; faire signe à quelqu'un,* 1964, Robert] ; sens 5, 1916, F. de Saussure ; sens 6, av. 1553, Rabelais [en musique, 1767, J.-J. Rousseau ; *signes conventionnels,* 1904, Larousse] ; sens 7, 1904, Larousse [*signe,* même sens, 1690, Furetière ; *signe, du zodiaque,* 1690, Furetière — *signe,* même sens, v. 1119, Ph. de Thaon ; *signe astrologique,* av. 1842, Stendhal ; *être né sous tel signe...,* 1876, Larousse ; *sous le signe de,* 1933, Larousse — aussi « sous les auspices de »] ; sens 8, 1904, Larousse ; sens 9, XIIIe s., Trénel ; sens 10-11, 1690, Furetière). **1.** Ce qui permet de connaître ou de reconnaître, de deviner ou de prévoir quelque chose : *Semblable au paysan qui fait sa tournée dans son domaine et qui prévoit, à mille signes, la marche du printemps, la menace*

du gel, l'annonce de la pluie, le pilote de métier, lui aussi, déchiffre des signes de neige, des signes de brume, des signes de nuit bienheureuse (Saint-Exupéry). *L'argent n'est aux États-Unis, me semble-t-il, que le signe nécessaire mais symbolique de la réussite* (Sartre). *On dirait un signe de ralliement ; le symbole, peut-être, d'une sourde sédition* (Chedid). *Des signes particuliers mentionnés sur une carte d'identité. Quand les hirondelles volent bas, c'est signe de pluie. Donner des signes de faiblesse, de nervosité.* || *Être (un) bon signe, (un) mauvais signe,* être de bon, de mauvais augure : *Si l'oiseau ne chante pas | c'est mauvais signe | signe que le tableau est mauvais | mais s'il chante c'est bon signe | signe que vous pouvez signer* (Prévert). || *Ne pas donner (le moindre) signe de vie,* sembler mort ; au *fig.*, ne pas donner de ses nouvelles. || *Signes extérieurs de richesse,* indices que le fisc tire du mode de vie du contribuable pour évaluer son revenu. (La formule officielle est aujourd'hui ÉLÉMENTS DU TRAIN DE VIE.) || *Signe sensible,* dans la théologie catholique, manifestation extérieure qui témoigne de l'effet d'un sacrement. || *Signe des temps,* se dit d'un événement qui, par son caractère ou son importance, peut servir à juger l'époque où il se produit (généralement en mauvaise part) : *Le déclin de l'autorité parentale est un signe des temps.* || **2.** Phénomène qui, tiré des symptômes de la maladie, de la constitution, de l'état antérieur et de l'hérédité du malade, permet de caractériser une maladie, d'en établir le diagnostic et le pronostic : *On prend un lapin auquel on inocule la tuberculose ; lorsque l'animal donne des signes non équivoques de consomption, on le convertit en animal à sang froid* (Barbusse). *Le cœur de ce malade donne des signes de défaillance. Signes de Babinski, de Choostek, de Musset,* etc. || *Signe fonctionnel,* manifestation du trouble apporté par la maladie dans les fonctions physiologiques : *La douleur, l'excès ou l'insuffisance d'une sécrétion sont des signes fonctionnels.* || *Signe physique,* signe observé par le médecin lui-même, et, *spécialem.*, modification morphologique de l'organe ou de la région examinés. || **3.** Dans le langage religieux, phénomène extraordinaire perçu comme une manifestation de la puissance divine : *Comme il est dit aux Saintes Écritures, des signes dans le ciel annoncèrent la venue sur terre du fils de l'homme, mais depuis longtemps les humains accroupis ne regardaient plus le ciel* (Daudet). *Il n'y avait plus qu'à attendre le signe annonciateur des vengeances de Dieu* (Barrès). || *Class.* et *littér.* Miracle (en ce sens, le mot *signe* est généralement employé au plur. et associé à *prodiges*) : *Les signes et les prodiges suivirent la prédiction des Apôtres* (Bossuet). *À Port-Royal on rejette les ornements et les astragales. Mais on garde tout un côté petit qui a une estampille très romaine. On interprète les songes, on croit aux signes et aux prodiges* (Montherlant). || **4.** Élément du langage, geste ou mimique permettant de faire connaître une pensée ou de manifester un désir, un ordre : *Il s'est retenu de gémir pour me faire, du regard, un signe où il entrait moins de colère que de surprise et d'envie de s'expliquer* (Guimard). *Quand il fut sur le pas de la porte, Mariette lui fit un petit signe de la main* (Clancier). *Les sourds-muets s'expriment par signes. Des signes maçonniques, cabalistiques.* || *Signe d'intelligence,* v. INTELLIGENCE (au sens III, 1). || *Faire signe de,* intimer un ordre, manifester un désir autrement que par la parole : *Voyant que son ami allait commettre une bévue, il lui a discrètement fait signe de se taire.* || *Faire signe que,* communiquer une information, informer quelqu'un autrement que par la parole : *Elle ne répondit pas, fit, de la tête, signe que non* (Duras). || Fam. *Faire signe à quelqu'un,* prendre contact ou rendez-vous avec lui, se manifester pour le rencontrer : *Dès que nous aurons une offre d'emploi correspondant à votre demande, nous vous ferons signe. Quand vous aurez un moment, faites-nous signe : on prendra l'apéritif ensemble.* || *Signe de la croix,* v. CROIX. || **5.** En linguistique structurale, association arbitraire d'un signifiant et d'un signifié : *Le signe, élément primordial du système linguistique, enferme un signifiant et un signifié dont la liaison doit être reconnue comme nécessaire, ces deux composantes étant consubstantielles l'une à l'autre* (Benveniste). || **6.** Représentation matérielle d'une chose, dessin, figure ou son ayant une valeur et un caractère conventionnels : *À la différence de l'écriture chinoise, l'égyptienne, dès les premiers textes dont nous disposons, comporte des signes dont certains sont de purs idéogrammes, d'autres ayant valeur phonétique, d'autres encore devant se lire comme les rébus sumériens* (Etiemble). *Un beau gros livre, comme savent en faire les hommes blancs, 600 pages de papier serré couvertes de petits signes noirs* (Le Clézio). *Ne pas omettre les signes de ponctuation.* || Convention graphique par laquelle les musiciens représentent les différents caractères des sons musicaux (hauteur, durée, intensité, etc.) : *Quand je marche auprès de lui* [un cousin], *je l'observe : il déchiffre sa terre comme un livre, ou plutôt comme une partition dont il interprète chaque signe* (Mauriac). *Une ronde, un point d'orgue sont des signes musicaux.* || *Signes conventionnels,* figures symboliques adoptées pour représenter, sur les cartes et plans militaires, les troupes, les armes, les états-majors, etc. ; sur les cartes et plans civils, les emplacements et les bâtiments utiles à connaître ou pittoresques : *Les signes conventionnels de cette carte touristique sont imprimés de façon très lisible.* || **7.** *Signe abréviatif astronomique,* chacun des signes adoptés par les astronomes pour la représentation des planètes, des phénomènes célestes et de certains éléments. || *Signe du zodiaque,* ou *signe astrologique, astral,* chacune des douze parties de l'écliptique que le Soleil semble parcourir dans l'intervalle d'une année tropique et auxquelles les astrologues attribuent une influence sur le destin des personnes nées à tel ou tel moment de l'année : *Comme il pensait souvent à Fabrice : quelque signe astrologique lui avait-il par un pur hasard annoncé son retour ?* (Stendhal). *Il* [son père] *m'a initié au langage des planètes et des signes du zodiaque* (Arnoux). *Le combat et la volupté sont frère et sœur. Mithra porte le glaive du Bélier, signe de Mars, et il est porté par le Taureau, signe de Vénus* (Montherlant). || *Être né sous tel signe (du zodiaque),* être né pendant la période où le Soleil traverse cette partie de la sphère céleste. || *Sous le signe de,* sous l'influence de : *J'étais bien sous le signe du Cygne, comme dit plaisamment mon mari* (Giraudoux) ; sous les auspices de, dans l'esprit de : *Et si notre rencontre était placée sous le signe du malheur ? C'était le 13. Jeudi 13* (B. Clavel). || **8.** *Signes de chance,* indices qui, dans l'horoscope, se placent au lieu déterminé par un calcul spécial et sont représentés par un cercle et une croix superposés. || **9.** Marque quelconque faite dans une certaine intention : *Il divisait les correspondants inconnus en plusieurs catégories qu'il désignait par un signe spécial, crayonné sur l'enveloppe* (Duhamel). *Marquer d'un signe les troncs des arbres qui doivent être abattus.* || **10.** Marque naturelle sur la peau : *Près d'un des mamelons minuscules* [du nouveau-né] *apparaît, à peine gros comme un grain de pavot, un signe que ne possèdent là ni Florent ni Lydie* [les parents] (Hériat). || **11.** Chacun des objets (pavillons, flammes, trapèzes, etc.) servant à faire les signaux à bord d'un navire.

• SYN. : **1** *indication, indice, marque, présage, symptôme ;* **3** *prodige ;* **8** *emblème.*

signé, e [siɲe] adj. (part. passé de *signer ;* XVe s., *Perceforest,* au sens de « qui porte une marque » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, av. 1885, V. Hugo ; sens 3, 1974, *les Nouveaux Mots « dans le vent »*). **1.** Qui porte une signature, qui a un auteur : *Un chèque signé en blanc. Une lettre signée X... Un article non signé. Encore naïve, elle* [Nausicaa] *croyait que les étrangers sont les auteurs des poèmes anonymes, des tableaux non signés* (Giraudoux). || **2.** Se dit d'une action dont on devine aisément l'auteur : *L'attentat est signé : les autorités n'auront aucun mal à arrêter les coupables. Inutile de demander qui a fait cette farce : c'est signé !* || **3.** Se dit d'un vêtement marqué d'un signe qui en fait connaître l'origine : *Un tailleur signé par des surpiqûres style « jeans ».*

◆ **signé** adj. invar. (nov. 1858, Goncourt). *Signé Untel,* se dit, en terminant la lecture

d'une lettre ou d'un écrit, pour insister sur le nom de son auteur.

signer [siɲe] v. tr. (réfection [d'après *signe*] de l'anc. franç. *seignier,* faire le signe de la croix sur quelqu'un ou sur quelque chose [1080, *Chanson de Roland*], lat. *signare,* marquer d'un signe, sceller, signaler, désigner, distinguer, de *signum,* marque, signe [v. SIGNE] ; début du XIII[e] s., au sens de « faire signe à [quelqu'un] » ; sens I, 1, 1372, Corbichon [« ...dédicacer... », 1964, Larousse ; *signer son nom,* 1669, A. Montfleury ; *signer... de son sang,* 1606, Nicot] ; sens I, 2, v. 1330, Digulleville ; sens I, 3, début du XVI[e] s. [absol., 1538, R. Estienne] ; sens I, 4, 1865, Taine ; sens II, 1, 1363, Havard ; sens II, 2, 1676, Félibien).

I. 1. Marquer de sa signature : *La sœur, plus prudente, aurait voulu que Roumestan leur signât un papier* (Daudet). *Hier, il m'a demandé de signer, avec lui, et une foule de gens très bien, une déclaration contre l'emploi de la bombe atomique* (Duhamel). *Je termine et signe ici : « Boubastos, fils d'Aménô le scribe aux doigts agiles »* (Chedid). || *Spécialem.* En parlant d'un écrivain, dédicacer son livre en signant la page de garde d'un autographe. || *Signer son nom,* apposer sa signature, écrire son nom. || *Signer quelque chose de son sang,* ne pas craindre de verser son sang pour l'affirmer : *Les martyrs ont signé leur confession de leur sang.* || **2.** *Vx* et *fig.* Marquer d'un signe qui fait reconnaître comme tel : *C'est le vrai caractère que Nature a gravé sur le front de ceux qu'elle a signés poètes* (Diderot). || **3.** Conclure et confirmer par un acte signé : *Quel malheur que ces traités de paix se signent toujours avec des larmes !* (Musset). *Je voudrais que personne ne se fasse d'illusions sur le contenu des accords qui viennent d'être signés à Genève* (Mendès France). *Signer un contrat ;* et absol. : *Signer comme témoin.* || **4.** Attester par sa marque ou sa signature qu'on est l'auteur d'un ouvrage : *Serge signa le dessin, et Kisiakoff glissa le carnet dans la poche de son veston* (Troyat). *Boileau et Narcejac ont signé quelques-uns des meilleurs romans policiers français. Signer un pamphlet d'un pseudonyme.*

II. 1. Poinçonner une pièce d'argenterie pour indiquer qu'elle a le titre légal. || **2.** *Signer une pièce de verre,* marquer les endroits qu'on veut couper.

◆ v. tr. ind. [**à**] (1668, Racine). Donner sa signature comme témoin à l'occasion de certains actes : *Signer à un contrat.*

◆ **se signer** v. pr. (v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *sei seignier ;* XIII[e] s., *Chronique de Rains* [p. 20], écrit *se siner ; se signer,* 1611, Cotgrave). Faire le signe de la croix : *Dès qu'elles l'aperçurent, les deux bonnes femmes tombèrent à genoux, se signèrent* (Maupassant). *« Une cause si rare confiée à de tels imprudents ! » murmurait Protos, qui sortit de sa poche l'extrémité d'un rosaire, puis le rentra, puis se signa fébrilement* (Gide).

signet [siɲɛ] n. m. (dimin. de *signe ;* XIII[e] s., *Apollonius,* au sens 3 ; sens 1, 1377, Gay ; sens 2, 1718, Acad. [« tout objet plat... pouvant remplir le même office », 1949, Larousse]). **1.** Réunion de petits rubans qu'on insère entre les feuillets d'un missel pour marquer les endroits qu'on veut retrouver : *Ô mon âme, mets un signet au livre d'heures* (Samain). *Son bréviaire sous le bras, marqué de signets noirs* (Jouhandeau). || **2.** Ruban fixé au dos d'un volume relié, sous la tranchefile de la tranche de tête, et replié dans les cahiers pour marquer la page que le lecteur désire retrouver. || *Par extens.* Tout objet plat (bande de carton, de papier, etc.) pouvant remplir le même office : *Le calendrier que j'ai mis dans le guide de Bleston* [...] *et qui y demeure comme signet à la page des tapisseries* (Butor). || **3.** Sceau plaqué, destiné à clore les lettres missives à partir du XIII[e] s.

signifère [siɲifɛr] n. m. (lat. *signifer,* porte-enseigne, de *signum,* drapeau, étendard, et de *ferre,* porter ; fin du XIV[e] s., écrit *signifer,* puis 1878, Larousse, écrit *signifère*). Dans l'Antiquité romaine, sous-officier chargé de porter le « signum », ou enseigne, de son unité (cohorte ou centurie).

signifiance [siɲifjɑ̃s] n. f. (de *signifier* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *senefiance ;* v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *signefiance ; signifiance,* v. 1155, Wace). *Vx* et *littér.* Signification (peu usité) : *Il n'est pas un site de forêt qui n'ait sa signifiance* (Balzac). *L'œuvre d'art accomplie a ceci de miraculeux qu'elle nous présente toujours plus de signifiance que n'en imaginait l'auteur* (Gide).

signifiant, e [siɲifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *signifier ;* 1344, Godefroy, comme n. m., au sens de « celui qui fait connaître une chose » ; comme adj., au sens actuel, 1553, *Bible Gérard*). Qui signifie beaucoup ; qui a beaucoup de valeur (peu usité) : *Quelques-unes des images qui me sont chères et signifiantes entre toutes* (L. Bertrand). *Plus un humoriste est intelligent, moins il a besoin de déformer la réalité pour la rendre signifiante* (Gide).

◆ **signifiant** n. m. (1916, F. de Saussure). En linguistique structurale, suite phonologique des sons qui constituent l'aspect matériel du signe : *Le signifiant est la traduction phonique d'un concept ; le signifié est la contrepartie mentale du signifiant* (Benveniste).

significateur, trice [siɲifikatœr, -tris] adj. et n. (bas lat. *significator,* celui qui indique [et, au Moyen Âge, dans la langue des astrologues, « significateur »], du lat. class. *significatum,* supin de *significare,* signifier [v. SIGNIFIER] ; 1552, Gruget). En astrologie, se dit des planètes qui ont un rôle dans un thème de nativité.

significatif, ive [siɲifikatif, -iv] adj. (bas lat. *significativus,* qui a la propriété de faire comprendre, qui est le signe de, du lat. class. *significatum,* supin de *significare,* signifier [v. SIGNIFIER] ; 1495, Vignay, au sens de « qui annonce quelque chose » [en parlant d'une planète] ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1870, Taine ; sens 3, 1871, Littré). **1.** Qui a un sens très net, qui ne prête à aucun doute, qui dit bien ce qu'il veut dire ; qui indique sans équivoque les intentions de son auteur : *Le coup d'œil qu'ils échangèrent fut assez significatif* (Balzac). *Le marquis, après un coup de genou significatif à la soubrette, qui ne s'en effaroucha point, quitta la table* (Gautier). || **2.** Important, digne d'être pris en considération : *Son œuvre littéraire* [de Gide] ? *Elle demeure une des plus significatives de ce temps* (Mauriac). || **3.** *Chiffre significatif,* dans la numération de position, tout chiffre différent de zéro.

● SYN. : **1** *clair, éloquent, expressif, parlant, révélateur ;* **2** *marquant.*

signification [siɲifikasjɔ̃] n. f. (lat. *significatio,* indication, annonce, signal, allusion, sens [d'un mot], acception, de *significatum,* supin de *significare,* signifier [v. SIGNIFIER] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *signeficaciun* [*significatiun,* v. 1120, *Psautier d'Oxford ; signification,* fin du XIV[e] s., E. Deschamps], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1854, Renouvier ; sens I, 3, v. 1283, Beaumanoir [*changement de signification,* 1964, Larousse] ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens II, 1347, Godefroy).

I. 1. Ce que signifie, représente un signe, un système de signes, un geste, un fait : *La signification d'une allégorie, d'un symbole. Aux yeux de tous ces paysans, la présence de celui-ci, l'absence de celui-là, étaient d'une grande signification* (Barrès). *La signification de ce verset est large et profonde* (Gide). *C'était* (la messe) [...] *un ensemble de rites dépourvus de toute signification autre que sociale* (Mauriac). || **2.** En logique, contenu du jugement : *La signification est nécessaire à la raison* [...]. *Toutefois, la raison est encore plus nécessaire à la signification* (Renouvier). || **3.** Sens, valeur d'un mot : *Ce n'est pas parce que les entreprises de la grammaire et du lexique s'épuisent à une certaine limite qu'il faut penser que la signification règne au-delà sans partage* (Lacan). || *Degrés de signification,* v. DEGRÉ. || *Changement de signification,* v. SÉMANTIQUE (art. spécial). || **4.** *Seuil de signification,* en statistique, degré de confiance qu'on peut accorder à une affirmation donnée, et qui peut être exprimé au moyen des probabilités.

II. Notification d'un acte, d'un jugement, d'un fait par le ministère d'un huissier :

Les significations ne peuvent être faites ni les dimanches, ni les jours de fêtes légales.
• SYN. : **I, 1** *contenu, portée, sens ;* **3** *acception.*

significativement [siɲifikativmɑ̃] adv. (de *significatif ;* 1819, Boiste). D'une manière significative.

signifié [siɲifje] n. m. (part. passé substantivé de *signifier ;* 1916, F. de Saussure). En linguistique structurale, contenu sémantique du signe : *Entre le signifiant et le signifié, le lien n'est pas arbitraire : au contraire, il est nécessaire* (Benveniste).

signifier [siɲifje] v. tr. (lat. *significare,* indiquer [par signe], faire comprendre, donner le signal de, annoncer, vouloir dire, avoir tel ou tel sens, de *signum,* marque, signe [v. SIGNE], et de *facere,* faire ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *senefier* [*signefier,* v. 1119, Ph. de Thaon ; *signifier,* fin du XIIe s.], au sens I, 1 [...*qu'est-ce que cela signifie ?,* 1759, Caraccioli] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens I, 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *senefier* [*signifier,* 1546, Rabelais ; absol., milieu du XVIe s., Ronsard] ; sens I, 4, 1679, Bossuet ; sens II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *signefier* [*signifier,* XVIe s.] ; sens II, 2, 1636, Monet).

I. 1. Indiquer quelque chose, avoir comme sens, en parlant d'un signe non verbal, d'un geste, d'une mimique, d'un acte, etc. : *Que signifiait l'invasion de notre village par ces personnages aux visages fermés, aux attitudes soupçonneuses ?* (Pilhes). *Ce geste signifie de la colère. Un acte qui signifie beaucoup de cruauté. Cette révolte signifie que le peuple est las d'être opprimé.* || *Que signifie..., qu'est-ce que cela signifie ?,* s'emploie pour exprimer tout ensemble l'étonnement et le mécontentement, l'impatience : *Il se retourna soudainement* [...], *s'assit à demi sur la table et dit, comprenant qu'il n'avait rougi que pour pâlir et perdre son sang-froid : « Que signifie tout cela, mademoiselle ? »* (Duhamel). || **2.** Annoncer, manifester par un signe, en parlant d'un phénomène naturel : *Les brouillards signifient que l'automne approche. Ces gros nuages signifient la pluie prochaine.* || **3.** Avoir un sens déterminé, en parlant d'un symbole, d'un signe linguistique : *Les symboles ne signifient que ce qu'on leur ordonne de signifier* (Renan). *Les mots, tels qu'ils sont là, signifieront peut-être autre chose ? Ou, le mot signifiant la même chose, c'est la chose qui aura changé de signification ?* (Triolet) ; et absol. : *Outre que les mots signifient, ils jouissent d'une vertu magique, d'un pouvoir de charmes, d'une faculté d'hypnose, d'un fluide qui opère en dehors du sens qu'ils possèdent* (Cocteau). || **4.** *Ne rien signifier, ne pas signifier grand-chose,* n'avoir pas, avoir peu de sens ou de valeur ; ne pas avoir de suites graves à redouter, ne pas tirer à conséquence : *Mais un chahut ne signifie rien. Je préférerais un truc... une pétition* (Troyat). *Ces menaces ne signifient pas grand-chose, tant qu'il ne les met pas à exécution.*

II. 1. Exprimer par un signe, verbal ou non, sa volonté : *Je devais parler à Jacques et lui signifier ma décision* (Gide). *Mme Astruc s'est assise ; elle a signifié d'un geste que la séance était levée* (Prou). || **2.** Notifier par voie judiciaire : *Ils y trouvèrent un hôte trop attendu, l'huissier de Vézelise, M. Libonom en personne.* [...] *Il venait signifier aux sœurs d'avoir à payer à Mlle Lhuillier le prix de l'acquisition du couvent sous trois jours, faute de quoi ladite demoiselle saisirait leurs biens, meubles et immeubles* (Barrès).
• SYN. : **I, 1** *dénoter, marquer, révéler, traduire, vouloir dire ;* **2** *présager ;* **3** *exprimer ;* **4** *rimer à.* || **II, 1** *intimer, notifier, sommer.*

sil [sil] n. m. (mot lat. de même sens ; 1562, Du Pinet). Argile ocreuse dont les Anciens faisaient les poteries rouges ou jaunes.

silane [silan] n. m. (dér. savant de *sil*[*icium*] ; 1949, Larousse). Nom générique des composés du silicium qui présentent des analogies avec les hydrocarbures.

silanol [silanɔl] n. m. (de *silan*[*e*] et de [*alco*]*ol ;* 1968, Larousse). Composé silicié analogue à un alcool tertiaire.

silence [silɑ̃s] n. m. (lat. *silentium,* silence [au pr. et au fig.], de *silēre,* se taire, garder le silence ; XIIe s., *Dolopathos,* au sens II, 1 [*minute de silence,* début du XXe s. ; *imposer silence à quelqu'un,* XVe s., Juvenal des Ursins] ; sens I, 1, début du XIVe s., Gilles li Muisis [écrit *silenche ; silence,* v. 1380, *Aalma*] ; sens I, 2, av. 1626, Th. de Viau [*cône, zone de silence,* 1964, Larousse] ; sens I, 3, 1770, Buffon [« signe qui sert à indiquer cette interruption », 1767, J.-J. Rousseau] ; sens II, 2, 1672, Corneille ; sens II, 3, fin du XIIe s., comme n. f. [comme n. m., XIVe s. ; *passer... sous silence,* XIVe s., *Girart de Roussillon* — écrit *...soubz silance ; réduire quelqu'un au silence,* 1762, J.-J. Rousseau] ; sens II, 4, XVe s., Juvenal des Ursins [*la loi du silence,* 1964, Robert] ; sens II, 5, 1871, Littré [« cas qui n'a pas été prévu... », 1804, Code civil] ; sens II, 6, 1690, Furetière).

I. 1. Absence de tout bruit, d'agitation génératrice de bruit qui pourrait troubler la paix d'un lieu : *On cessa de tirer, et un grand silence s'établit dans toute la plaine* (Mérimée). *Je plains ceux qui, cherchant le silence et la solitude, se réveillent candidement à Asnières* (Nerval). *Le silence de la cellule contraste heureusement avec un va-et-vient incessant d'avocats, de visiteurs, de gardiens* (Sarrazin). || **2.** *Spécialem.* Absence de sons perçus : *Sourd qui est muré dans le silence.* || *Cône de silence,* volume spatial en forme de cône, situé au-dessus d'une balise radioélectrique, et dans lequel un avion ne perçoit aucune impulsion en provenance de cette balise. || *Zone de silence,* en radiotechnique, zone dans laquelle la réception d'un émetteur est impossible ou, du moins, difficile. || **3.** En musique, interruption plus ou moins longue du son. || Signe qui sert à indiquer cette interruption.

II. 1. Le fait de ne pas parler ; état d'une personne qui s'abstient ou cesse de parler pendant un certain temps : *Garder le silence. « Vous avez parlé d'abord. — Ce n'était pas supportable, il fallait rompre le silence »* (Sartre). *La vieille femme causant en repassant près d'une fenêtre le calmait tantôt par son amical silence et tantôt par ses propos empreints d'une tranquille sagesse* (Yourcenar). || *Minute de silence,* hommage rendu aux morts en observant pendant une minute un silence recueilli, tête nue et debout. || *Imposer silence à quelqu'un,* le faire taire. || **2.** *Un silence, des silences,* temps d'arrêt marqué dans un discours, une conversation : *Allons nous coucher, fis-je enfin, après un long silence* (Gide). *Une conversation ponctuée de silences et de monosyllabes* (Proust). *« Vous ne m'auriez pas crue », répondit-elle, après un silence, la voix encore frémissante* (Bernanos). || **3.** Le fait de ne pas formuler sa pensée ; état d'une personne qui refuse ou se trouve dans l'impossibilité d'extérioriser ses idées, ses sentiments : *Seul le silence est grand, tout le reste est faiblesse* (Vigny). *Elle observait le bonheur de son fils avec un silence triste* (Flaubert). *Nous nous méfiions vaguement l'une de l'autre et le silence s'épaississait entre nous* (Beauvoir). || *Passer quelque chose sous silence,* ne pas vouloir en parler, l'omettre volontairement. || *Réduire quelqu'un au silence,* le contraindre à se taire, le mettre dans l'impossibilité de continuer : *Réduire ses adversaires au silence par la force et la pertinence de ses arguments.* || **4.** *Spécialem.* Le fait de ne pas divulguer ce qui doit être tenu secret : *Conspiration qui se trame dans le silence. Acheter le silence de quelqu'un. On vous demande le silence le plus absolu sur cette affaire.* || *La loi du silence,* obligation de garder le secret vis-à-vis de la police, quelles que soient les circonstances, dans une société secrète, une association de malfaiteurs. || **5.** Le fait de ne pas faire état de quelque chose dans un écrit ; absence de mention dans un texte : *On a remarqué le silence de la presse sur cette affaire où se trouvaient impliquées de hautes personnalités. Le silence de tous les ouvrages sur ce point est total et nous réduit à des hypothèses.* || *Spécialem.* Ce qui n'a pas été prévu au moment de l'établissement d'une loi et ne figure pas dans le texte : *Bénéficier du silence de la*

loi. || **6.** Interruption de relations épistolaires ou autres : *S'inquiéter du silence d'un ami. Il ne m'a pas téléphoné ni écrit depuis plusieurs semaines, que signifie ce silence ?*

• SYN. : **I, 1** *calme, paix, tranquillité ;* **3** *pause, soupir.* || **II, 2** *pause, repos, temps ;* **3** *mutisme ;* **4** *mystère, secret ;* **5** *discrétion, omission.*

◆ **En silence** loc. adv. (sens 1, 2 et 4, v. 1190, *Sermons de saint Bernard ;* sens 3, av. 1662, Pascal). **1.** Sans faire aucun bruit : *Nous entrons en silence, sur la pointe des pieds pour ne pas troubler le spectacle déjà commencé.* || **2.** Sans prononcer un mot : *Écouter en silence les doléances de quelqu'un.* || **3.** Sans manifester, sans faire connaître ses sentiments : *Aimer en silence.* || **4.** *Spécialem.* Sans récriminer ou sans se plaindre : *Se soumettre en silence. Rébecca crut souffrir davantage, mais elle ne voulut pas être plaintive et souffrit en silence* (Pieyre de Mandiargues).

◆ **silence !** interj. (1718, Acad. [avec un complément..., 1824, C. Delavigne]). Taisez-vous, plus un bruit : *Silence ! on tourne. Boileau grinça des dents ; je lui dis : « Ci-devant, silence ! »* (Hugo). *Silence ! on parle* (Audiberti) ; et avec un complément qui localise l'interdiction : *Silence dans les rangs !*

silencer [silɑ̃se] ou **silencier** [silɑ̃sje] v. tr. (de *silence ;* 1874, Barbey d'Aurevilly [*silencer*], et févr. 1888, *Revue indépendante,* n° 16, IV [*silencier*]). Plonger dans le silence (rare) : *À présent tout est calmé, silencé, oublié, de cette épouvantable aventure* (Barbey d'Aurevilly). *Un charme trouble, une ardeur du système nerveux tout à coup éveillé d'une commotion obscure les silenciait* (Rosny).

silenciaire adj. V. SILENTIAIRE.

silencieusement [silɑ̃sjøzmɑ̃] adv. (de *silencieux ;* 1792, *ZFSL* [XXXV, 145], au sens 1 ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand ; sens 3, 1807, Mme de Staël ; sens 4, 1854, Nerval). **1.** Sans faire de bruit : *Traverser silencieusement la pièce pour ne pas être entendu. L'une après l'autre les chatoyantes casaques glissaient silencieusement dans l'élégant après-midi* (Simon). || **2.** Sans prononcer une parole : *Il baisse la tête et écoute silencieusement les remontrances de son père.* || **3.** Sans manifester ses sentiments, et particulièrement sans proférer ni plaintes, ni récriminations : *Supporter silencieusement la plus criante injustice, les plus durs traitements.* || **4.** Dans le plus grand secret : *Complot qui se trame silencieusement.*

silencieux, euse [silɑ̃sjø, -øz] adj. (lat. impér. *silentiosus,* silencieux, du lat. class. *silentium,* silence [v. SILENCE] ; début du XVIe s., au sens II, 2 ; sens I, 1, 1833, Musset ; sens I, 2, av. 1754, Destouches ; sens I, 3, 1611, Cotgrave [substantiv., 1688, Mme de Sévigné] ; sens II, 1, 1935, Acad. ; sens II, 3, av. 1784, Diderot ; sens II, 4, 1904, R. Rolland ; sens II, 5, 1975, *Lexis*).

I. EN PARLANT D'ÊTRES ANIMÉS ET DE LEUR COMPORTEMENT. **1.** Que l'on n'entend pas ou que l'on entend à peine ; qui ne fait pas de bruit : *Il était déjà là, apparu tout à coup, à sa façon silencieuse et prompte* (Genevoix). *C'était un chat de gouttière qui entrait par la fenêtre sur ses pattes silencieuses* (Malraux). *Des pas feutrés silencieux. Le vol silencieux des papillons.* || **2.** Qui garde momentanément le silence ; qui s'abstient de parler, de se faire entendre : *Perruches silencieuses ou jacassantes. Un vieux Turc* [...], *tantôt silencieux, tantôt poussant des cris sauvages, tenait le gouvernail* (Chateaubriand). *Un long moment il resta silencieux, méditant* (Genevoix). || **3.** Qui garde habituellement et volontairement le silence ; qui est peu communicatif : *Athos avait rendu Grimaud silencieux comme lui* (Dumas) ; et substantiv. : *Elle précisait, donnait des détails, résumait ce qu'une silencieuse recueille et médite des propos d'après-dîner* (Daudet). *Il* [Jean-Bart] *possède l'intelligence la plus sûre, celle des silencieux, et la plus confortable, celle des actifs* (La Varende).

II. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qui fait peu de bruit ; qui fonctionne avec un faible niveau sonore : *Les réfrigérateurs à absorption sont silencieux. Un moteur silencieux. Une voiture silencieuse.* || **2.** Se dit d'un lieu où il n'y a pas de bruit, où règne le calme, le silence : *La forêt silencieuse. Et le temps fatigué s'appuie | Sur les palais silencieux* (Gautier). || **3.** Qui se passe sans paroles ; où les participants ne parlent pas, ou parlent peu : *Le repas silencieux des moines. Partie de dominos, jeu spécialement silencieux et méditatif* (Nerval). || **4.** Qui ne s'accompagne pas d'éclats, de cris, de plaintes : *Souffrance silencieuse. Il fait preuve d'une charité active, efficace et silencieuse. C'est une soumission totale et silencieuse.* || **5.** Se dit d'une affection qui ne s'accompagne d'aucune manifestation douloureuse : *Chez les vieillards, les crises d'infarctus peuvent être silencieuses.*

• SYN. : **I, 1** *assourdi, étouffé, feutré, ouaté ;* **2** *muet ;* **3** *discret, introverti, renfermé, réservé, réticent, secret, taciturne.* || **II, 1** *insonore ;* **2** *calme, endormi, mort, paisible, tranquille ;* **4** *muet ;* **5** *indolore.* — CONTR. : **I, 1** *bruyant ;* **2** *criard, hurleur, tapageur ;* **3** *babillard, bavard, jacassier.* || **II, 1** *assourdissant, retentissant, ronflant, sonore, vrombissant ;* **2** *animé ;* **5** *douloureux.*

◆ **silencieux** n. m. (sens 1, 1898, *Guide pratique du tricycle à pétrole,* p. 12 ; sens 2, 1950, Esnault). **1.** Dispositif qui permet d'abaisser le niveau sonore d'un moteur à explosion ou à réaction. || **2.** Dispositif qui amortit le bruit consécutif au départ du coup d'une arme à feu : *Je viens de descendre Sezenac* [...], *il dormait, je me suis servi de mon silencieux, ça n'a fait aucun bruit...* (Beauvoir).

1. silène [silɛn] n. m. (lat. scientif. moderne *silene,* même sens, mot tiré [parce que la fleur a un calice gonflé] du lat. class. *Silenus,* Silène, n. du demi-dieu ventru qui fut le père nourricier de Bacchus, gr. *Silênos,* même sens ; 1765, *Encyclopédie,* comme n. m. ; comme n. f., 1836, Acad.). Plante herbacée, annuelle et vivace, de la famille des caryophyllacées, dont certaines espèces sont cultivées comme ornementales : *Les deux cours ombragées valaient un jardin : marronniers, massifs de silènes roses et de myosotis bleus* (Colette).

2. silène [silɛn] n. m. (lat. scientif. moderne *silenus,* même sens, emploi spécialisé [par analogie d'aspect] du lat. class. *Silenus,* Silène [v. l'art. précéd.] ; 1791, Valmont de Bomare, aux sens 1-2). **1.** Espèce de macaque propre à l'Inde méridionale. || **2.** Nom donné à un papillon du genre *satyre.*

Silentbloc [silɑ̃tblɔk *ou* sajlɛntblɔk] n. m. (n. déposé, de l'angl. *silent,* silencieux [lat. *silens, -entis,* même sens, part. prés. adjectivé de *silēre,* se taire, garder le silence], et *block,* bloc, morceau [empr. du franç. *bloc*] ; 1947, d'après Robert, 1970). Bloc élastique en caoutchouc spécial, interposé entre des pièces pour absorber les vibrations et les bruits.

silentiaire ou **silenciaire** [silɑ̃sjɛr] adj. (bas lat. *silentiarius,* esclave qui fait observer le silence aux autres, huissier du palais impérial, du lat. class. *silentium,* silence [v. SILENCE] ; 1567, Granvelle [III, 124], au sens de « qui reste habituellement silencieux » ; sens actuel, fin du XIXe s., L. Bloy). *Littér.* Qui réduit au silence : *Ils avaient pu être moins captifs, au fond des bastilles d'une silentiaire démocratie* (L. Bloy).

◆ n. (sens 1, 1721, Trévoux ; sens 2, 1819, Boiste). **1.** *Littér.* Personne qui garde habituellement le silence, qui ne parle pas ou qui parle peu : *Aimée, la solitaire et la silentiaire par la surdité dont l'âme cherchait une autre âme dans la mort* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Religieux, religieuse qui sont tenus d'observer le silence par la règle de leur ordre : *Les trappistes sont des silentiaires.*

◆ n. m. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Sous l'Empire romain, huissier veillant au bon ordre des réceptions. || **2.** Sous le Bas-Empire, garde personnel de l'empereur. || **3.** À Byzance, dignitaire ordonnant les audiences impériales.

silésienne [silezjɛn] n. f. (de *Silésie,* n. géogr. de la région où cette étoffe a d'abord été fabriquée ; 1904, Larousse [*toile cilesie,* même sens, 1687, Ducasse, p.44]). Étoffe mi-soie, mi-laine, dont on faisait soit des doublures, soit des parapluies.

silex [silɛks] n. m. (lat. *silex, -licis,* silex, caillou ; 1556, R. Le Blanc). Roche siliceuse très dure, composée de calcédoine et d'opale, formant des rognons dans certaines roches calcaires, et dont la cassure est à arêtes tranchantes : *Les silex ont fourni la matière première de la plus grande partie de l'outillage préhistorique. On utilisait autrefois le silex comme pierre à fusil. La roche s'ouvrait dans toute sa grandeur, montrait subitement ses deux pans presque droits que rayaient des couches de silex* (Flaubert).

silexé, e [silɛkse] adj. (de *silex ;* 1876, Larousse). Se dit des pâtes pour poteries dans la composition desquelles le silex entre dans une proportion notable.

silexiforme [silɛksifɔrm] adj. (de *silexi-,* élément tiré de *silex,* et de *forme ;* 1876, Larousse). Qui a l'aspect d'un silex.

silhouettage [silwɛtaʒ] n. m. (de *silhouetter ;* 1964, Larousse). Retouche photographique autour d'un portrait.

silhouette [silwɛt] n. f. (du n. de l'homme politique français Étienne de *Silhouette* [1709-1767], qui, nommé contrôleur général des Finances en mars 1759, voulut promouvoir de grandes réformes, mais échoua complètement [il tomba en novembre 1759] et laissa le souvenir d'actions mal conduites et incomplètes ; 7 avr. 1765, J.-J. Rousseau, au sens 1 [*profil à la silhouette — portrait à la silhouette et silhouette,* n. f., 1788, Havard] ; sens 2, 1890, Maupassant ; sens 3, av. 1841, Chateaubriand ; sens 4, 1935, Acad. ; sens 5, 1904, Larousse ; sens 6, 1964, Larousse). **1.** Vx. *Profil, portrait à la silhouette,* ou simplem. *silhouette,* dessin de profil exécuté au moyen d'un trait qui suit l'ombre projetée par le visage ou le corps : *Au* XVIII*e s., la silhouette était un portrait de profil découpé dans un papier noir et collé sur un fond clair. Un portrait à la silhouette* (Littré). *La grande* [esquisse] *est un profil à la silhouette où j'ai fait ajouter quelques traits au crayon* (Rousseau). || **2.** *Auj.* Dessin au trait d'êtres animés ou de choses dont les contours sont schématisés ou stylisés : *Sur le fond* [du foulard] *se détachaient les silhouettes simplifiées de l'Arc de triomphe, de la tour Eiffel et du Trocadéro* (Troyat). || **3.** Forme générale d'un être ou d'une chose dont on ne perçoit pas les détails, mais dont les contours se détachent nettement sur un fond plus clair ou plus sombre : *L'immense église de Notre-Dame qui, découpant sur un ciel étoilé la silhouette noire de ses deux tours, de ses côtes de pierre et de sa croupe monstrueuse, semblait un énorme sphinx à deux têtes au milieu de la ville* (Hugo). *Dans le brouillard s'en vont deux silhouettes grises* (Apollinaire). *La silhouette de Meynestrel s'encadrait en ombre chinoise dans la porte de la chambre éclairée* (Martin du Gard). || **4.** Ligne qui cerne les contours d'un corps, d'un objet, aspect général considéré sur le plan esthétique : *Une silhouette élégante. La silhouette ramassée, puissante d'une voiture de sport. Admirer la silhouette racée d'un pur-sang. Reprenons la pose : Pierre a la silhouette d'un fleurettiste peint pour le Salon des artistes vers 1895, avec la calvitie et les moustaches cirées en moins* (Morand). || **5.** *Silhouettes de tir,* cibles en forme de silhouettes humaines mobiles ou fixes. || **6.** Forme caractéristique de la section du panneton d'une clef, perpendiculairement à la tige.

silhouetter [silwɛte] v. tr. (de *silhouette ;* 1870, Bürger, II, 18). Dessiner en silhouette ; tracer les contours plus ou moins simplifiés d'un corps, d'un objet : *Silhouetter des modèles de mode. Silhouetter un sauteur à la perche. Silhouetter un château en ruine au sommet d'une butte.*

◆ **se silhouetter** v. pr. (1865, Sainte-Beuve). Apparaître sous l'aspect d'une silhouette : *Sur le ciel assombri se silhouettaient en jaune lumineux les hautes et larges cheminées blanches ou beiges baguées de rouge et de noir* (Van der Meersch). *Il reste immobile dans l'espace de la porte, silhouetté sur la lumière du dehors* (G. Chevallier).

● SYN. : *se découper, se dessiner, se détacher, se profiler.*

silicatage [silikataʒ] n. m. (de *silicate ;* 1964, Larousse). Formation artificielle de calcin à la surface des pierres tendres et perméables.

silicatation [silikatasjɔ̃] n. f. (de *silicate ;* 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1975, *Lexis*). **1.** Passage d'un oxyde métallique à l'état de silicate, par combinaison avec la silice. || **2.** Opération par laquelle on imprègne de silicate certaines matières tendres pour leur donner de la dureté et les rendre imputrescibles et insensibles à la gelée. (Syn. SILICATISATION.)

silicate [silikat] n. m. (dér. savant de *silice ;* 1818, Riffault des Hêtres [table]). Sel ou ester d'un acide silicique.

silicatisation [silikatizasjɔ̃] n. f. (de *silicatiser ;* 1871, Littré, au sens de « action de couvrir, d'une couche siliceuse, des statues, des pierres, etc. » ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Syn. de SILICATATION (au sens 2). || **2.** Action de plonger les œufs dans une solution de silicate de sodium pour les conserver.

silicatiser [silikatize] v. tr. (dér. savant de *silicate ;* 1876, Larousse). Imprégner d'un silicate : *Silicatiser du bois, de la pierre.*

silice [silis] n. f. (dér. savant du lat. *silex, -licis,* silex [v. SILEX] ; 1787, Guyton de Morveau [p. 63], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Oxyde de silicium (SiO_2), que l'on trouve dans un grand nombre de minéraux : *Le cristal de roche est une variété de silice.* || **2.** *Silice fondue,* ou *verre de silice,* produit obtenu par fusion du quartz et refroidissement du liquide visqueux qui en résulte : *Le verre de silice est employé pour la fabrication d'appareils de laboratoire.*

siliceux, euse [silisø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *silex, -licis,* silex [v. SILEX] ; 1780, Thouvenel [p. 34], au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** Qui est de la nature de la silice : *Une roche siliceuse.* || **2.** Qui contient beaucoup de silice : *Le châtaignier prospère sur les sols siliceux.*

silicic(o)- [silisik(o)], premier élément, tiré de *silicium* et de *silicique,* dont on se sert pour indiquer la présence de silicium dans un composé, mais qu'on abrège ordinairement en SILICO-.

silicicole [silisikɔl] adj. (de *silici-,* élément tiré de *silice,* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1871, Littré). Se dit des plantes craignant le calcaire et qui prospèrent dans les sols siliceux : *La bruyère, la digitale, le châtaignier sont des plantes silicicoles.*

silicides [silisid] n. m. pl. (de *silic[e]* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1871, Littré). Famille de corps qui comprend la silice et ses combinaisons.

silicié, e [silisje] adj. (de *silici[um]* ; 1876, Larousse). Se dit de composés ou d'alliages contenant du silicium : *Hydrogènesilicié. Bronze silicié.*

silicifère [silisifɛr] adj. (de *silici-,* élément tiré de *silice,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1871, Littré). Qui contient de la silice.

silicification [silisifikasjɔ̃] n. f. (de *silicifié ;* 1871, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Fossilisation par la silice ; incrustation siliceuse. || **2.** Transformation complète ou partielle des roches en minéraux du groupe de la silice (opale, calcédoine, quartz...).

silicifié, e [silisifje] adj. (de *silici-,* élément tiré de *silice,* et de *-fié,* du lat. *facere,* faire ; 1871, Littré). Transformé en silice : *Tronc d'arbre silicifié.*

silicique [silisik] adj. (de *silice ;* 1818, Riffault des Hêtres, II, 103). *Anhydride silicique,* syn. de SILICE.

silicium [silisjɔm] n. m. (dér. savant du lat. *silex, -licis,* silex [v. SILEX] ; 1810, Bloch-Wartburg, puis 1829, *Dict. des sciences naturelles*). Métalloïde analogue au carbone, qui entre dans un grand nombre de composés naturels, tels que la silice, les

silicates : *Le silicium est l'élément le plus abondant dans la nature après l'oxygène.*

siliciuration [silisjyrasjɔ̃] n. f. (de *siliciure ;* 1877, Littré). Procédé de cémentation par le silicium.

siliciure [silisjyr] n. m. (de *silici[um]* ; 1830, *Dict. des termes de médecine* [supplément]). Composé formé de silicium et d'un autre élément, généralement un métal : *Du siliciure de fer.*

silico- préf. V. SILICIC(O)-.

silicocalcaire [silikokalkɛr] adj. (de *silico-* et de *calcaire ;* 1964, Larousse). Se dit de toute roche hétérogène qui contient à la fois du carbonate de calcium et des silicates.

silicocalcium [silikokalsjɔm] n. m. (de *silico-* et de *calcium ;* 1968, Larousse). Alliage de silicium et de calcium, contenant également un peu de fer et d'aluminium.

silicochloroforme [silikoklɔrɔfɔrm] n. m. (de *silico-* et de *chloroforme ;* 1876, Larousse). Composé qui représente du chloroforme dont le carbone est remplacé par du silicium.

silicocyanhydrique [silikosjanidrik] adj. (de *silico-* et de *cyanhydrique ;* 1964, Larousse). Se dit de l'acide HSiN, dérivant de l'acide cyanhydrique par substitution du silicium au carbone.

silicocyanure [silikosjanyr] n. m. (de *silico-* et de *cyanure ;* 1964, Larousse). Sel de l'acide silicocyanhydrique.

silicoformique [silikofɔrmik] adj. (de *silico-* et de *formique ;* 1876, Larousse). Se dit d'un acide qui représente l'acide formique dont le carbone est remplacé par du silicium.

silicol [silikɔl] n. m. (de *silic[ium]* ; 1949, Larousse). Mélange de ferrosilicium et de soude, qui donne de l'hydrogène par chauffage.

silicomanganèse [silikomɑ̃ganɛz] n. m. (de *silico-* et de *manganèse ;* 1964, Larousse). Ferro-alliage à forte teneur en manganèse (de 50 à 75 p. 100) et en silicium (20 à 30 p. 100), obtenu par un procédé électrothermique et utilisé comme addition d'affinage au cours du convertissage de la fonte en acier.

silicométhane [silikometan] n. m. (de *silico-* et de *méthane ;* 1964, Larousse). Hydrogène silicié SiH_4, analogue au méthane.

siliconage [silikɔnaʒ] n. m. (de *siliconer ;* 1967, *Science et Vie,* n° 594, p. 119). Opération par laquelle une surface est recouverte de silicone.

silicone [silikon] n. f. (de *silic[ium]* ; 1876, Larousse, au sens de « oxyde silicohydrique » ; sens 1-2, 1949, Larousse). **1.** Nom générique des cétones dont le carbone fonctionnel est remplacé par du silicium. || **2.** Nom générique de composés synthétiques siliciés.

siliconé, e [silikɔne] adj. (part. passé de *siliconer ;* 1963, Fr. Léry, p. 80). Recouvert de silicone : *Ustensiles de cuisine siliconés.*

siliconer [silikɔne] v. tr. (de *silicone ;* 1967, *Science et Vie,* n° 594, p. 119). Recouvrir, garnir de silicone.

silicose [silikoz] n. f. (de *silic[e]* ; 2 août 1945, d'après Larousse, 1953). Affection pulmonaire qui atteint les ouvriers exposés aux poussières de silice.

silicotique [silikɔtik] adj. (dér. savant de *silicose ;* 1964, Larousse). Qui concerne la silicose : *Nodule silicotique.*

◆ adj. et n. (1964, Larousse). Atteint de silicose.

silico-tuberculose [silikotybɛrkyloz] n. f. (de *silico[se]* et de *tuberculose ;* 1956, d'après Robert, 1970). Silicose aggravée de tuberculose.

silicule [silikyl] n. f. (lat. *silicula,* petite silique, dimin. de *siliqua* [v. l'art. suiv.] ; 1557, Dodoens [51], écrit *siliquule,* au sens de « cosse » ; écrit *silicule,* au sens actuel, 1771, Trévoux). Variété de silique courte : *La monnaie-du-pape possède des silicules arrondies.*

silique [silik] n. f. (lat. *siliqua,* silique, cosse ; v. 1271, *FEW* [XI, 613 *b*], écrit *siliqe* [*silique,* 1372, Corbichon], au sens de « cosse, gousse » ; sens actuel, 1762, Acad.). Fruit des crucifères, formé de deux valves allongées qui s'écartent à maturité pour libérer les graines : *De petites fleurs bleuâtres auxquelles succèdent des siliques* (P. Labat).

siliqueux, euse [silikø, -øz] adj. (de *silique* [v. l'art. précéd.] ; 1549, Maignan, au sens de « qui est en forme de silique » ; sens actuel, 1798, Ventenat). Se dit des plantes dont le fruit est une silique.

sill [sil] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « seuil » ; 1933, Larousse). Moulage par la lave d'un plan stratigraphique séparant deux couches sédimentaires.

sillage [sijaʒ] n. m. (de *siller ;* XVᵉ s., Bloch-Wartburg, écrit *seillage,* puis 1574, Bessard [36], écrit *sillage,* au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1830, Lamartine ; sens 5, 1904, Larousse [*marcher...*]). **1.** Trace d'eau écumante que laisse à la surface de l'eau, dans le sens de sa route, un bateau qui navigue : *L'homme a conquis la terre ardente des lions | Et celle des venins, et celle des reptiles, | Et troublé l'Océan où cinglent les nautiles | Du sillage doré des anciens galions* (Heredia). *Un bruit monotone et berceur élargi jusqu'aux deux rives avec les écumes du sillage* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Vitesse à laquelle se déplace un navire : *Mesurer le sillage d'un bâtiment.* || **3.** Volume de fluide tourbillonnaire que laisse derrière lui un corps en mouvement dans un fluide : *Des têtards enflés tournaient en spirale descendante et atteignaient le fond, puis repartaient en flèche vers la surface [...], laissant derrière eux un sillage blanchâtre d'eau épaissie* (Vian). || **4.** Trace quelconque que peut laisser derrière lui, pendant quelque temps, un véhicule ou un être en mouvement : *Le sillage de fumée de la locomotive. Le sillage embaumé qu'une femme élégante laisse derrière elle. Annette ne sut rien du sillage d'amour que laissa, ce jour-là, son passage dans le cœur de ceux qu'elle approcha* (R. Rolland). || **5.** Fig. *Marcher, nager dans le sillage, suivre le sillage de quelqu'un,* suivre ses traces, son exemple ; profiter des chemins qu'il ouvre pour continuer son œuvre : *Il* [Racine] *cède à cet instinct qui porte les très jeunes gens à rechercher l'amitié d'hommes en passe de réussir et à nager dans leur sillage* (Mauriac). *Un industriel qui suit le sillage de son père.*

sille [sil] n. m. (gr. *sillos,* même sens, emploi substantivé de l'adj. *sillos,* louche, qui regarde de travers, d'un air moqueur ; 1762, Acad.). Dans la littérature grecque ancienne, poème satirique qui tournait en ridicule une idée ou une personne.

siller [sije] v. intr. (de *sill[on]* — v. ce mot ; v. 1330, *Baudoin de Sebourg,* écrit *sillier,* comme v. tr., au sens de « marquer [la chair] de coups [de fouet] » ; comme v. intr., au sens actuel, milieu du XVIᵉ s., écrit *seigler* [*siller,* fin du XVIᵉ s.]). Tracer son sillon, poursuivre sa route, en parlant d'un navire (peu usité) : *Elle ignorait à peu près que la barque sillait parmi les récifs* (J. H. Rosny aîné).

◆ v. tr. (1887, Huysmans). Parcourir dans le sens de la longueur (peu usité) : *Les involontaires frissons qui lui avaient, dans le château, sillé l'échine* (Huysmans).

sillet [sijɛ] n. m. (ital. *ciglietto,* sillet, proprem. « petit cil », dimin. de *ciglio,* cil, lat. *cilium,* paupière, cil, sourcil ; 1642, Oudin, au sens 3 ; sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Ensemble de petits filets en saillie, incrustés sur le manche de certains instruments à cordes pour marquer sur la touche l'emplacement de chaque note. || **2.** Pièce d'ébène sur laquelle repose la corde maintenant le cordier, placée en bas de la table du violon. || **3.** Pièce d'ébène posée sur la partie inférieure de la tête du violon et supportant les cordes : *La chanterelle casse au niveau du sillet et fouette le visage de Luc...* (Arnoux).

sillon [sijɔ̃] n. m. (du radical gaulois **selj-,* amasser de la terre ; XIIIᵉ s., *Roman de Renart,* écrit *sellon* [*sillon,* v. 1460, Villon],

au sens de « pièce de terre » [mot sans aucun doute plus anc., puisque le dimin. *seillonet* est attesté dès 1160 env., Benoît de Sainte-Maure] ; sens 1, 1538, R. Estienne, écrit *seillon* [*sillon,* av. 1559, J. Du Bellay ; *faire son sillon,* 1835, Acad. ; *creuser son sillon,* 1876, Larousse — d'abord *tracer...,* av. 1778, Voltaire] ; sens 2-3, 1871, Littré ; sens 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens 5, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 6, 1964, Larousse ; sens 7, 1611, Cotgrave). **1.** Tranchée qu'ouvre dans la terre le soc de la charrue : *Le laboureur s'arrête et, dételant ses bœufs | Un instant immobile et reprenant haleine, | Respire le vent fort qui souffle sur la plaine. | Puis, sans hâte, touchant ses bœufs de l'aiguillon, | Il repart, jusqu'au soir, pour un autre sillon* (Samain). *Derrière eux* [les bœufs], *liée des deux poings à la charrue, elle poussait son sillon avec une fermeté magistrale, menant et suivant le train dans la terre meuble que chassait le versoir* (Genevoix). || Fig. *Faire, creuser son sillon,* poursuivre patiemment, avec persévérance l'œuvre qu'on a délibérément entreprise : *C'était un grand travailleur* [M. Weill] ; *par habitude, par hygiène d'esprit, il continuait de creuser patiemment et assez profondément son sillon dans la science, sans croire à l'utilité de ce qu'il faisait* (Rolland). || **2.** Petite rigole ouverte à la binette pour semer en ligne. || **3.** Dépression longitudinale étroite et plus ou moins profondément creusée : *Nous marchions dans de larges sillons de roues* (France). *Train avant bloqué dans le sillon, la MG démarre un fulgurant tête à queue jusqu'à ce que la roue arrière droite, à son tour, s'engage dans l'étroit fossé* (Guimard). || **4.** Rainure que présente la surface de certains organes, de certains os, de certaines coquilles : *Sillon labial. Sillons collatéraux de la moelle. Gravés dans la matière dure, sillons, rides ou stries se poursuivent et se soulignent* (Valéry). || **5.** Ride qui marque profondément la peau (le plus souvent au pluriel) : *Sur leur front par vingt cieux bronzé, | La cicatrice continue | Le sillon que l'âge a creusé* (Gautier). *Elle* [Francine] *approchait de soixante-dix ans, et, sous la coiffe blanche, sa figure ronde, à la peau épaisse, avait la couleur et les sillons d'une pomme après l'hiver* (Lacretelle). || **6.** Rainure produite sur la surface d'un disque par l'outil de coupe ou de repoussage. || **7.** Trace longitudinale quelconque : *Une fusée qui trace un sillon de feu. Il pleurait en silence, le nez rougi par le rhume, des sillons de larmes coulant de ses narines* (Blais).

• SYN. : **3** *fossé, ornière ;* **4** *strie ;* **7** *coulée, sillage, traînée.*

◆ **sillons** n. m. pl. (1658, Brébeuf). *Poét.* Les champs cultivés, la campagne : *Qu'un sang impur abreuve nos sillons* (Rouget de Lisle).

sillonner [sijɔne] v. tr. (de *sillon* [v. ce mot] ; 1538, R. Estienne, écrit *seilonner* [*sillonner,* début du XVIIe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1762, Acad. ; sens I, 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *seillonner* [*sillonner,* 1690, Furetière] ; sens I, 4, 1660, Corneille ; sens II, 1, fin du XVIe s. ; sens II, 2, v. 1570, Carloix ; sens II, 3, 1860, Poitevin).

I. 1. Tracer un sillon, des sillons (rare) : *Sillonner un champ. De vingt paires de bœufs il sillonne la plaine* (Racan). || **2.** Former sur la peau des sillons longitudinaux : *Des rides profondes sillonnaient son visage décharné qui avait la couleur des chemins de l'automne* (Aymé). *En son honneur, on avait allumé dans la cheminée un bon feu* [...]. *Le large visage du chanoine, sillonné de centaines de petites rides, semblait dans cette lumière presque rose* (Yourcenar). || **3.** *Littér.* Marquer de rides profondes : *Une vieillesse anticipée sillonne des figures de trente ans* (Vigny). *La gloire a sillonné de ses illustres rides | Le visage hardi de ce grand Cavalier* (Heredia). || **4.** Marquer d'une trace longitudinale : *L'éclair sillonne la nue. Un long jet de feu sillonna un flot de fumée blanchâtre* (Gautier). *Il se sillonnait l'épiderme et le derme même de rayures d'ongles sanglantes* (Céline).

II. 1. Traverser d'un bord à l'autre en traçant son sillage, en naviguant : *Les cargos alliés ont, pendant toute la guerre, courageusement sillonné l'Atlantique sous la menace des sous-marins ennemis.* || **2.** Parcourir dans toute sa longueur ou en tous sens : *Des obus encore plus gros sillonnaient le haut du ciel* (Romains). *La place de la Concorde sillonnée de voitures silencieuses* (Martin du Gard). *La moto était allée et venue, plusieurs fois, sillonnant à faible allure les rues avoisinantes* (Robbe-Grillet). || **3.** En parlant de voies de communication, traverser de part en part, s'étendre dans toutes les directions : *De nombreux chemins bien balisés sillonnent ce massif. La terre de la patrie était couverte de monuments ou sillonnée de larges routes* (Vigny).

silo [silo] n. m. (esp. *silo,* silo, du lat. *sirus,* vase pour conserver le blé, silo, gr. *siros,* même sens ; 1685, *le Tour du monde* [I — 1860 —, p. 210], au sens de « cachot souterrain » ; sens 1, 1823, Boiste ; sens 2, 1871, Littré). **1.** Fosse pratiquée dans la terre pour y conserver bien à l'abri graines, racines, fourrages verts, etc. : *Un silo à betteraves. Silo-tranchée.* || **2.** Réservoir cylindrique ou prismatique de grande hauteur que l'on remplit par le haut et qui est destiné à la conservation des produits de culture : *Un silo en béton armé. Silos métalliques pour fourrage.*

silotage [silɔtaʒ] n. m. (de *silo ;* 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Action d'ensiler. || **2.** Conservation en silo.

• SYN. : **1** *ensilage.*

silphe [silf] n. m. (gr. *silphê,* blatte, mite ; 1803, Boiste). Insecte coléoptère très commun en France, au corps ovale et de couleur noire.

silphidés [silfide] n. m. pl. (de *silph*[*e*] et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse [d'abord *silphidées,* n. f. pl., 1836, Acad.]). Famille d'insectes coléoptères dont le silphe constitue le type.

silphium [silfjɔm] n. m. (lat. *silphium,* thapsie, arbrisseau qui produit le laser, gr. *silphion,* même sens ; 1732, Richelet, au sens de « gomme-résine » ; sens actuel, 1839, Boiste). Plante vivace à tige cylindrique ou carrée, à très grandes feuilles et à fleurs jaunes, de la famille des composacées.

silure [silyr] n. m. (lat. *silurus,* même sens, gr. *silouros,* même sens ; 1558, Thevet). Variété de poisson d'eau douce de très grande taille, à tête plate, à peau douce et molle, porteur de plusieurs paires de larges barbillons.

siluridés [silyride] n. m. pl. (de *silur*[*e*] et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse [*siluroïdes,* même sens, 1828, Mozin]). Famille de poissons osseux cypriniformes, à longs barbillons, parfois capables de vivre hors de l'eau : *Les poissons-chats sont des siluridés.*

silurien, enne [silyrjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (angl. *silurian,* même sens, mot formé sur le lat. *Silures,* n. anc. des habitants de la région du Pays de Galles où ont d'abord été étudiés les terrains siluriens ; 1839, A. J. F. Bertrand). Se dit d'une période de l'ère primaire située entre l'ordovicien et le dévonien : *Dépôts siluriens.*

silvaline [silvalin] n. f. (dér. savant du lat. *silva,* forêt, bois ; 1933, Larousse). Fil dont les fibres de bois forment la matière, et dont on se sert dans la confection de certains tissus grossiers.

silvaner [silvanɛr] n. m. (mot allem. de mêmes sens ; 1868, Larousse [art. *cépage,* t. III, p. 737 *d*], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Cépage blanc cultivé dans l'est de la France, ainsi qu'en Allemagne, en Autriche et en Suisse : *Le silvaner est un cépage vigoureux et fertile produisant de bons vins blancs.* || **2.** Vin blanc obtenu avec ce cépage : *Une bouteille de silvaner.*

silvéroïde [silverɔid] n. m. (angl. *silveroïd,* même sens, de *silvero-,* élément tiré de *silver,* argent, et de *-id,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1888, Larousse [art. *alliage*]). Alliage de cuivre et de nickel avec un peu de plomb, d'étain ou de zinc, ayant un aspect argenté.

silves [silv] n. f. pl. (lat. impér. *silvae,* même sens, plur. du lat. class. *silva,* forêt, bois, grande quantité, brouillon, esquisse ; 1671, Pomey). Recueil de pièces poétiques

sur des sujets variés qui n'ont aucun rapport entre eux : *Les silves de Stace.*

silybe [silib] n. m. (lat. *silybum,* même sens, gr. *silubon,* même sens ; 1876, Larousse). Sorte de chardon à fleurs pourpres, très décoratif aussi bien pour ses feuilles que pour ses fleurs, et appartenant à la famille des composées.

sima [sima] n. m. (de *si*[*lice*] et de *ma*[*gnésium*] ; 1918, d'après Robert, 1964). Couche hypothétique, à demi profonde, de l'écorce terrestre, entre le nife et le sial, où dominent les silicates ferromagnésiens.

simagrée [simagre] n. f. (origine obscure et controversée ; XIIIe s., Richard de Fournival, aux sens 1-2). **1.** Manières affectées, petit manège pour se faire valoir : *Je puis certifier que ce jeune homme n'a pas fait une seule des simagrées ordinaires que les hommes font aux femmes dans les endroits publics, et qu'on peut appeler des déclarations à distance* (Barbey d'Aurevilly). ‖ **2.** Façons hypocrites, comédie quelconque pour en faire accroire : *Là, tu peux déposer le masque et les fardeaux, | Loin de la foule et libre, enfin, des simagrées* (Samain). *Elle m'a laissé courir à mes occupations, et quelles occupations, sans même faire des simagrées pour me retenir* (Queneau).

• SYN. : 1 *chichi* (fam.), *coquetterie, grâces, manières, minauderies.*

• REM. S'emploie généralement au pluriel.

simandre [simɑ̃dr] n. f. (gr. *sêmantron,* sceau, cachet [puis « simandre »], de *sêmainein,* sceller, faire un signal, dér. de *sêma,* signe ; 15 janv. 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 307). Plaque de fer ou disque de bois qui s'emploie à la manière d'un gong : *Par leur retentissement lugubre toutes les simandres de Byzance couvrent sa voix* (Adam).

simarre [simar] n. f. (ital. *zimarra,* longue robe, empr. de l'esp. *zamarra,* même sens, proprem. « vêtement de berger en peau de mouton », de l'ar. *sammūr,* belette sibérienne ; av. 1610, L'Estoile, au sens 1 ; sens 2, 1704, Trévoux ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Ample vêtement porté par les deux sexes aux XVe et XVIe s. ‖ **2.** Robe de dessous portée par certains magistrats : *Les autres porteurs de simarre jaune ou rouge enseignaient diverses connaissances dans de belles salles claires* (France). *Les parlementaires sont en grandes simarres noires et rouges...* (La Varende). ‖ **3.** Soutane d'intérieur, avec camail adhérent et fausses manches descendant jusqu'aux coudes.

simaruba [simaryba] ou **simarouba** [simaruba] n. m. (caraïbe *simaruba,* même sens ; 1665, R. Breton, écrit *chimalouba,* au sens de « acajou blanc » ; écrit *simarouba,* au sens actuel, 1729, *Histoire... de l'Académie... des sciences,* p. 28 [*simaruba,* 1745, Friederici]). Arbre d'Amérique tropicale, dont l'écorce a des propriétés apéritives.

simarubacées [simarybase] n. f. pl. (de *simaruba* [v. l'art. précéd.] ; 1876, Larousse [*simaroubées,* même sens, 1827, Acad.]). Famille de plantes à fleurs dicotylédones dialypétales, comprenant notamment le simaruba.

• REM. On dit aussi SIMAROUBACÉES (1871, Littré).

simbleau [sɛ̃blo] n. m. (altér. de *cingleau,* cordeau pour trouver et décrire la diminution des colonnes [1690, Furetière], dimin. de *cengle,* var. anc. de *sangle* [v. ce mot] ; 1690, Furetière, au sens 3 ; sens 1, 1933, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Petit appareil servant à matérialiser l'axe d'un canon, et qu'on utilise pour vérifier les lignes de mire. ‖ **2.** Bouchon placé de force dans un trou d'une pièce et marqué au centre d'un coup de pointeau, matérialisant la position de l'axe de cette pièce. ‖ **3.** Cordeau avec lequel les charpentiers tracent de grandes circonférences.

simien, enne [simjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *simius,* singe [v. SINGE] ; 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** Qui est propre aux singes ; qui se compose de singes : *Les mœurs simiennes. L'espèce simienne.* ‖ **2.** Qui rappelle les singes, qui en a l'allure, l'expression : *Gestes simiens. Des personnages dont le type simien, les épais maxillaires rappelaient la tête ancestrale* (Huysmans).

◆ **simiens** n. m. pl. (1876, Larousse). Sous-ordre de mammifères primates comprenant les singes.

simiesque [simjɛsk] adj. (dér. savant du lat. *simius,* singe [v. SINGE] ; 1844, Balzac). Qui rappelle le singe par son aspect physique, son allure, ses expressions : *Les bras longs et forts, les pieds épais, quelques verrues dans sa face longue et simiesque* (Balzac). *Et Monroval, placé vis-à-vis de sa femme* [...], *menait la claque, donnait à sa face simiesque mille expressions variées d'une admiration extraordinaire* (Daudet). *À la longueur de ses doigts simiesques, à sa chevelure, à son teint, à son parler, on devinait tout de suite qu'il avait un peu de sang noir* (Duhamel).

similaire [similɛr] adj. (dér. savant du lat. *similis,* semblable, ressemblant, pareil ; 1539, Canappe, dans la loc. *parties similaires,* « parties fondamentales qui constituent les systèmes et qui se réunissent pour former les organes » ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [rare av. le XIXe s.]). **1.** *Vx.* Se dit des parties composant un tout lorsqu'elles sont de même nature : *L'or et tous les corps inorganisés qui ne sont point mélangés par agrégation sont composés* [...] *de molécules similaires* (Brongniart). ‖ **2.** Se dit de choses qui sont plus ou moins semblables ou qu'on peut, à certains points de vue, assimiler à d'autres : *La cire et l'encaustique sont des produits similaires.*

• SYN. : **1.** *homogène ;* **2** *analogue, assimilable, assimilé, comparable, pareil, ressemblant, semblable, voisin.* — CONTR. : **2** *différent, dissemblable.*

similairement [similɛrmɑ̃] adv. (de *similaire ;* 1891, Goncourt). D'une manière semblable.

similarité [similarite] n. f. (dér. savant de *similaire ;* 1755, J.-B. R. Robinet et Fr. M. de Marsy, III, 132). Qualité des choses similaires : *Il y a une certaine similarité entre ces deux produits.*

• SYN. : *ressemblance.*

1. simili- [simili], premier élément, tiré du lat. *similis,* semblable, ressemblant, pareil, et qui entre dans certaines expressions ou sert à former des mots pour marquer la similitude ou la ressemblance, avec, souvent, une nuance péjorative : *Avec cela, une certaine tenue, un simili comme il faut* (Huysmans). *Un simili-grand seigneur passablement réussi* (Bourget). *Valise, porte-habits en simili-crocodile* (Chérau).

• REM. Seuls sont traités à leur ordre alphabétique les mots ayant une acception technique particulière.

2. simili [simili] n. m. (emploi substantivé de *simili-* 1 ; 1881, Huysmans, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [*simili sulfurisé,* 1953, Larousse]). **1.** *Fam.* Imitation de matière, de chose précieuse, en particulier de l'or : *Ce n'est pas de l'or : c'est du simili. Les magasins pauvres de banlieue exhibant leurs bijoux de simili et de filigrane la fascinent* [Clarisse] (Morand). ‖ **2.** *Simili kraft,* papier d'emballage imitant le papier kraft, mais de résistance moindre. ‖ *Simili sulfurisé,* papier spécial imperméable aux corps gras.

3. simili [simili] n. m. (abrév. de *similigravure ;* 1904, Larousse). Cliché de photogravure obtenu par une trame et permettant de reproduire un document original en demi-teintes.

◆ n. f. (1904, Larousse). Similigravure.

4. simili [simili] n. m. (abrév. de [*coton*] *simili*[*sé*] ; 1964, Robert [art. *similiser*]). Fil de coton similisé : *Une bobine de simili.*

similibronze [similibrɔ̃z] n. m. (de *simili-* 1 et de *bronze ;* 1878, Larousse). Laiton allié à 15 p. 100 de zinc, qui imite le bronze.

similicuir [similikɥir] n. m. (de *simili-* 1 et de *cuir ;* 1964, Larousse). Toile enduite d'une matière à base de caoutchouc, qui imite le cuir : *La terre se couvrira de tissus doux, irisés, de similicuir et de matière plastique* (Le Clézio). *Un sac à main en similicuir.*

similigraveur [similigravœr] n. m. (de *similigravure,* d'après *graveur ;* 1907, Larousse). Ouvrier qui, en photogravure, travaille le cliché tramé par réserves et morsures successives, pour améliorer le rendu des valeurs. (On dit aussi SIMILISTE.)

similigravure [similigravyr] n. f. (de *simili-* 1 et de *gravure ;* 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Procédé d'obtention de clichés tramés en partant d'originaux à modelé continu. || **2.** Cliché tramé obtenu par ce procédé.

• REM. On dit aussi, par abrév., SIMILI, n. f.

similimarbre [similimarbr] n. m. (de *simili-* 1 et de *marbre ;* 1878, Larousse). Marbre factice : *Un de ces vastes immeubles* [...] *tous bâtis sur un même modèle où le simili-marbre joue le rôle luxueux* (Daudet).

• REM. Les deux éléments du mot peuvent être soudés ou réunis par un tiret. Auj., on l'écrit plutôt en un seul mot.

similipierre [similipjɛr] n. f. (de *simili-* 1 et de *pierre ;* 1878, Larousse). Pierre factice ou carton-pierre.

similisage [similizaʒ] n. m. (de *simili* 2 ; 1935, *Larousse de l'industrie*). Traitement mécanique destiné à donner aux articles de coton un aspect brillant rappelant celui qui est obtenu par le mercerisage.

similisé, e [similize] adj. (de *similis[age]* ; 1949, Larousse). Qui a subi le traitement du similisage : *Un tubineau de coton similisé.*

• REM. On emploie plutôt l'abrév. SIMILI, n. m., pour désigner le fil de coton similisé.

similiste [similist] n. m. (de *simili* 3 ; 1964, Larousse). Syn. de SIMILIGRAVEUR.

similitude [similityd] n. f. (lat. *similitudo,* ressemblance, analogie, comparaison, rapprochement, de *similis,* semblable, ressemblant, pareil ; v. 1220, *Queste del Saint Graal,* au sens de « rapport exact entre deux êtres » ; sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [« transformation... », 1876, Larousse] ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, v. 1265, Br. Latini). **1.** Caractère de deux ou plusieurs choses qui présentent entre elles, à la comparaison, une ressemblance presque parfaite dans l'aspect extérieur, la qualité, la nature : *La variété des défauts n'est pas moins admirable que la similitude des vertus* (Proust). *« C'est la photo qui ressemble ; vous, vous ne lui ressemblez pas. » Ce mensonge inquiéta Gérard. La similitude crevait les yeux* (Cocteau). || **2.** Qualité de deux figures géométriques qui peuvent être rendues homothétiques par le déplacement de l'une d'elles. || Transformation qui permet de passer d'une figure à une figure semblable. || **3.** *Loi de similitude,* loi fondamentale de l'homéopathie, selon laquelle les toxiques administrés à très faibles doses sont capables de guérir des symptômes semblables à ceux qui sont provoqués chez des sujets sains par ces mêmes toxiques employés à fortes doses. || **4.** *Class.* Comparaison : *Jésus-Christ ne montre aucune étude recherchée ; ses similitudes sont tirées des choses les plus communes, de l'agriculture, de la pêche...* (Bossuet).

similor [similɔr] n. m. (de *simil[i]-* 1 et de *or* 1 ; 1742, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* p. 82). Composition métallique de la couleur de l'or, qui est formée d'un alliage de cuivre jaune, ou de laiton, et de zinc : *Des breloques en similor* (Gautier).

simoniaque [simɔnjak] adj. (lat. ecclés. médiév. *simoniacus,* simoniaque, de *simonia* [v. l'art. suiv.] ; 1636, Monet). Entaché de simonie : *Contrat simoniaque.*

◆ adj. et n. (1372, *le Français moderne* [1973, p. 293], écrit *symoniaque ; simoniaque,* 1491, Vaganay). Qui se rend coupable de simonie : *Un prêtre simoniaque. Un simoniaque.*

simonie [simɔni] n. f. (lat. ecclés. médiév. *simonia,* même sens, du bas lat. ecclés. [d'origine hébraïque] *Simon,* n. de plusieurs personnages juifs, entre autres de Simon le Magicien, qui avait offert à saint Pierre et à saint Paul de leur acheter le pouvoir de conférer le Saint-Esprit en imposant les mains ; v. 1138, *Vie de saint Gilles*). Volonté délibérée de vendre ou d'acheter un bien spirituel ; trafic de choses saintes : *La marque ecclésiastique donnée à un laïque et à un militaire lui paraissait une profanation qui tenait de la simonie* (Chateaubriand). *Pratiquer la simonie dans la collation des bénéfices* (Renan).

simoun [simun] n. m. (angl. *simoon,* même sens, ar. *samūn,* même sens [qui avait donné directement le franç. *samum,* 1777, *Encyclopédie*] ; 1791, Fr. Mackenzie, écrit *simoon ;* 1822, Vigny, écrit *semoun ; simoun,* 1842, Acad.). Vent du désert, chaud et sec, accompagné de tourbillons de sable, qui souffle dans les régions désertiques d'Afrique et du Moyen-Orient : *Vers le soir, un simoun ardent s'élève* (Gide). *Simoun : dès cinquante d'altitude ce vent nous sèche comme un aspirateur* (Saint-Exupéry).

simple [sɛ̃pl] adj. • ÉTYM. Lat. *simplex, -plicis,* composé d'un seul élément, isolé, naturel, sans détours, ingénu, naïf ; v. 1138, Gaimar (v. § B, I, 1). — A : sens I, 1, début du XIII^e^ s. (*mot simple,* 1565, H. Estienne ; *passé simple, phrase simple,* 1922, Brunot, *Pensée ; temps simple,* 1907, Larousse ; *corps simple,* 1609, Malherbe ; pour un médicament, 1680, Richelet) ; sens I, 2, fin du XII^e^ s., *Job* (*feuilles simples,* 1694, Tournefort ; *écho simple, fruits simples, coup simple,* 1871, Littré ; *chance simple,* 1933, Larousse ; *pari simple,* 1964, Larousse) ; sens I, 3, 1871, Littré (aussi *formes simples ; réduire à sa plus simple expression,* 1876, Larousse [« diminuer... autant que possible... », 1826, Balzac]) ; sens I, 4, début du XIII^e^ s. (« ...qui est cela et rien de plus », v. 1138, Gaimar) ; sens I, 5, 1538, R. Estienne ; sens II, 1, fin du XIII^e^ s., Adam de la Halle (..*c'est simple comme bonjour,* 1837, Balzac [*cela est tout simple,* même sens, v. 1770, J.-J. Rousseau]) ; sens II, 2, fin du XIII^e^ s., Adam de la Halle. — B : sens I, 1, v. 1138, Gaimar (*un simple soldat,* 1587, F. de La Noue) ; sens I, 2, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 2, v. 1165, Thomas ; sens II, 3, v. 1175, Chr. de Troyes (pour ce qui témoigne de ce caractère, v. 1190, *Sermons de saint Bernard) ;* sens II, 4, XII^e^ s., *Dolopathos* (pour ce qui est sans recherche..., XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch ; en parlant d'art..., 1669, Boileau).

A. En parlant des choses.

• **I.** QUI EST FORMÉ D'UNE SEULE CHOSE. **1.** Qui n'est pas composé de plusieurs éléments différents (toujours placé après le nom) : *Qu'est-ce qu'un être simple ? C'est un être un, indivisible* (Marmontel). || *Mot simple,* mot dont la forme signifiante est constituée par une racine indécomposable (par opposition à *mot composé*). || *Passé simple,* nom donné aux formes verbales qui expriment le passé dans le récit et qui sont constituées de la seule racine du verbe suivie d'une flexion (par opposition au *passé composé,* formé d'un auxiliaire et d'un participe). || *Temps simple,* nom donné aux formes verbales de la conjugaison qui ne comportent pas d'auxiliaire. || *Phrase simple,* nom donné à la phrase qui ne comporte qu'une seule proposition. || *Corps simple,* corps chimique dont la matière est formée d'un seul élément (par opposition à *corps composé*) : *Dès l'instant, dit Clair, où l'on vit le radium se transformer en hélium, on cessa d'affirmer l'immutabilité des corps simples* (France). || En pharmacie, se dit d'un médicament qui ne présente qu'un seul principe actif : *Sirop simple.* || **2.** Qui est à l'état d'unité, et non double ou multiple (se place avant ou après le nom) : *Un nœud simple. Des souliers à simple semelle. Une feuille de papier simple.* || *Feuilles simples,* celles qui sont formées par un limbe unique entier. || *Écho simple,* celui qui ne répète le son qu'une fois. || *Fruits simples,* ceux qui ne proviennent que d'un seul ovaire. || *Chance simple,* au jeu, celle sur laquelle le gagnant touche une seule fois sa mise. || *Coup simple,* au trictrac, celui où les dés ne présentent pas de nombre redoublé. || *Pari simple,* celui qui s'applique à un seul cheval, sans combinaison entre « gagnant » et « placé ». || **3.** Se dit de ce qui, dans la diversité, se ramène à une forme unique (se place le plus souvent

après le nom, parfois avant) : *Dans ces figures complexes, on retrouve toujours la simple ogive.* || *Formes simples,* formes cristallines caractérisées par des faces toutes semblables entre elles. || *Réduire à sa plus simple expression,* ramener une expression numérique à une forme équivalente, mais telle que ses éléments soient le plus petit possible : *Réduire une fraction à sa plus simple expression ; par anal.,* diminuer, amoindrir autant que possible, tout en conservant ses caractères essentiels. || **4.** Qui suffit à lui seul (toujours placé avant le nom) : *Une simple goutte de ce poison suffit à donner la mort. Il était convenu qu'aucun feu ni supplice au monde n'était capable d'expier une si atroce licence, précisément parce que l'audace de l'esprit semblait aggraver celle du simple corps* (Yourcenar). || En parlant de choses abstraites, qui est seul, à quoi rien ne vient s'ajouter, qui est cela et rien de plus : *Je désirerais un simple renseignement. Il dit qu'il ne se contentera pas de simples excuses. Ne voyez dans tout ceci qu'un simple jeu. Si cela n'arriva pas, ce fut simple hasard* (Simenon). *Le même jour que moi, dans un autre siècle, naquit Auguste... Une concomitance, une simple concomitance* (Arnoux). || **5.** *Pur et simple,* qui ne comporte aucune condition, restriction ni explication : *Un refus pur et simple. L'acquittement pur et simple de l'accusé.*

• **II.** QUI SE FAIT NÉCESSAIREMENT D'UNE SEULE FAÇON. **1.** Qui ne présente aucune complication, qui est d'une utilisation, d'une application, d'une réalisation facile, aisée : *Un mécanisme simple, Une méthode très simple pour apprendre l'orthographe. Ce serait si simple de couper des pins, vas-tu me souffler, ce soir* (Mauriac). *Je suis heureux. Et je vais vous confier le secret de mon bonheur. Il est simple. J'aime autrui. J'aime aimer. Je hais la haine, Je m'efforce de comprendre et d'admettre* (Cocteau). || Fam. *C'est simple, c'est très simple,* et, plus fam., *c'est simple comme bonjour,* la chose ne présente aucune difficulté, cela se fait spontanément, sans hésitation : *Remercier une personne qui vous a rendu service, c'est tout simple. Recopier exactement un texte, c'est quand même simple.* || **2.** Qui ne présente aucune subtilité, qui est aisé à embrasser, à comprendre, à suivre : *Une question, une doctrine très simple. Le peuple aime les idées simples* (Proudhon). *S'il n'y avait que deux inconnues dans les équations personnelles, les calculs seraient sans doute plus simples* (Guimard). *Expliqué comme ça, dit Athanagore, ça paraît simple* (Vian).

• SYN. : **I, 1** *élémentaire, indécomposable, indivisible ;* **4** *seul, unique.*|| **II, 1** *aisé, commode, facile ;* **2** *accessible, clair, compréhensible, intelligible, limpide, lumineux.* — CONTR. : **I, 1** *combiné, composé ;* **2** *double, triple, quadruple, multiple ;* **3** *complexe, compliqué, composite.*|| **II, 1** *compliqué, difficile, incommode, laborieux, malaisé ;* **2** *confus, embrouillé, hermétique, nébuleux, obscur, sibyllin, subtil.*

B. En parlant des personnes.

• **I.** QUI N'EST QUE CE QUE LE NOM INDIQUE. **1.** Qui occupe une place relativement humble dans une hiérarchie quelconque (se place avant le nom) : *Un simple employé. Je prétends arriver à la cour du roi, mon beau-père, dans l'habillement d'un simple aide de camp* (Musset). || *Un simple soldat,* militaire qui n'a aucun grade. || **2.** Qui n'exerce aucune fonction de responsabilité : *Un simple particulier.*

• **II.** SE DIT DES PERSONNES SANS DÉTOURS ET DE LEUR COMPORTEMENT MORAL ET INTELLECTUEL. **1.** Qui ignore la simulation, les subtilités ; qui est franc, sans malice (se place après le nom) : *L'âme simple qui vit de foi et d'amour* (Renan). *Voilà une femme en qui j'avais confiance, qui a l'air si simple, si honnête* (Proust). LE PÈRE : *Je viens de te retrouver.* — FRANTZ : *Vous n'avez retrouvé « personne », même pas vous. (Il est calme et simple pour la première fois, mais parfaitement désespéré)* [Sartre]. || **2.** Qui n'a pas assez d'intelligence pour comprendre les subtilités, qui se laisse duper aisément : *Simple jusqu'à la sottise.* || **3.** Qui manifeste de la spontanéité, du naturel, qui fuit l'affectation, l'ostentation, la morgue : *J'aime les gens simples et unis, mais en vérité celui-là l'est trop* (Marivaux). *Ce pauvre être* [Janine] *si façonné, si maniéré, était devenu terriblement dépouillé et simple* (Mauriac). || *Par extens.* Se dit de ce qui témoigne de ce caractère : *Être d'un abord simple.* || **4.** Se dit de quelqu'un qui fuit la recherche, le raffinement dans sa manière de vivre : *Simple dans sa tenue, dans ses goûts.* || *Par extens.* Se dit de ce qui est sans recherche, sans apprêt, sans ornement : *Une mise, une nourriture, un genre de vie simple. Un grand cabinet, simple, nu, solitaire, | Majestueux pourtant* (Hugo). *Naturellement, ils* [les habitants d'Oran] *ont du goût pour les joies simples, ils aiment les femmes, le cinéma et les bains de mer* (Camus). || *Spécialem.* En parlant d'art, de style, de langage, qui évite les ornements, la subtilité, l'affectation : *La musique simple de Gluck. Le style simple de Mérimée. J'écoutais cependant cette simple harmonie | Et comme le bon sens fait parler le génie* (Musset).

• SYN. : **I, 1** *humble, modeste ;* **2** *ordinaire, quelconque.*|| **II, 1** *direct, franc, sincère, vrai ;* **2** *bonasse, candide, ingénu, innocent, naïf, niais, simplet ;* **3** *naturel, primesautier, sans façon* (fam.), *spontané ;* **4** *austère, modeste ; frugal, fruste, rustique ; dépouillé, nu, sévère, sobre, uni.* — CONTR. : **II, 1** *dissimulé, hypocrite, matois, retors, sournois, tortueux ;* **2** *astucieux, débrouillard* (fam.), *futé, lucide, malin, perspicace ;* **3** *arrogant, compassé, façonnier, fier, gourmé, maniéré, précieux, prétentieux, suffisant ; cérémonieux, digne, guindé, solennel ;* **4** *délicat, raffiné ; fastueux, luxueux, magnifique, somptueux, tarabiscoté* (fam.) ; *affecté, ampoulé, apprêté, emphatique, grandiloquent, noble, sublime.*

◆ n. m. (sens I, 1, 1906, d'après Robert, 1967 ; sens I, 2, 1690, Furetière [« médicament formé d'une seule substance... », 1964, Larousse] ; sens I, 3, av. 1654, Guez de Balzac ; sens II, 1, fin du XII^e s., Reclus de Moiliens ; sens II, 2, XIII^e s., Littré ; sens II, 3, début du XX^e s. ; sens II, 4, 1860, Dochez).

I. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Match où l'on joue un contre un, au tennis, au Ping-Pong : *Gagner le simple dames.* || **2.** Ce qui n'est pas constitué par divers éléments : *Aller du simple au composé.* || *Spécialem.* Médicament formé d'une seule substance, qui n'a pas subi de préparation en pharmacie. || **3.** Ce qui n'est pas compliqué, recherché : *Passer insensiblement du simple au sublime. Mais je m'effraie d'un artiste qui part du simple ; je crains que ce ne soit pas à la complexité qu'il arrive, mais à la complication* (Gide).

I. EN PARLANT DES PERSONNES. **1.** Personne qui agit sans arrière-pensée, sans malice : *Si je me laissais aller, je l'imaginerais si bien : sous son ironie brillante et qui a fait tant de victimes. C'est un simple, presque un naïf. Il pense peu, mais, en toute occasion, par une grâce profonde, il fait exactement ce qu'il faut* (Sartre). *Les simples croient toujours que l'on n'est pas « sincère »* (Montherlant). || **2.** Personne qui n'a que des connaissances rudimentaires, qui n'a pas une grande expérience : *Adorer sans comprendre comme ces simples qui viennent ici* (Loti). || **3.** Personne qui vit modestement, sans recherche du luxe : *La vie d'un simple* (titre d'un roman d'É. Guillaumin). || **4.** Fam. *Simple d'esprit,* arriéré mental.

• SYN. : **I, 3** *simplicité.*|| **II, 1** *candide, ingénu, naïf ;* **2** *innocent, primaire, simplet ;* **3** *humble.* — CONTR. : **I, 1** *double ;* **2** *composé ;* **3** *complexité, complication, subtilité.*|| **II, 1** *hypocrite, tartufe ;* **2** *érudit, lettré, malin, savant ;* **3** *prince, seigneur, sybarite.*

◆ **simples** n. m. pl. (abrév. de *simple médecine,* même sens [loc. opposée à *médecine composée*], avec passage au masc. sous l'influence du genre de *médicament ;* XIII^e s., Bloch-Wartburg). Plantes médicinales employées telles qu'elles sont fournies par la nature : *D'autres analyseront Apollinaire, sa magie basée, comme il se doit, sur la vertu des simples. Il herborisait de la Seine au Rhin* (Cocteau).

simplement [sɛ̃pləmɑ̃] adv. (de *simple ;* v. 1160, *Roman de Tristan,* au sens II, 3 ; sens I, 1, v. 1200, *Poème moral ;* sens I, 2, 1552, R. Estienne ; sens II, 1, v. 1165, Marie de France ; sens II, 2 et 4, v. 1175, Chr. de Troyes).

I. 1. Seulement, uniquement : *L'harmonie ne frappe pas simplement l'oreille mais l'esprit* (Bossuet). *Vous n'auriez que le petit doigt à relever pour que tout le monde reprenne son rang deux par deux* [...]. *Sans même que vous ayez à préciser quoi que ce soit, simplement par la voix et le ton* (J.-P. Faye). || **2.** *Purement et simplement.* uniquement, sans restriction : *Malgré les charges qui pesaient sur lui, le prévenu a été purement et simplement acquitté.*

II. 1. Tout naturellement, sans se poser de questions : *Je leur parlai de moi la semaine suivante : je leur racontai mon ennui, et que je ne trouvais plus aucun sens à la vie. « Il n'y a pas besoin de tant chercher, me répondit-il gravement. Il faut faire simplement sa journée »* (Beauvoir). || **2.** Sans complication : *Une intrigue conduite simplement.* || **3.** Sans détours, sincèrement : *Avouer simplement qu'on s'est trompé.* || **4.** Sans recherche, sans affectation : *Comme beaucoup d'intellectuels, il ne pouvait pas dire simplement les choses simples. Il trouvait pour chacune d'elles un qualificatif précieux, puis généralisait* (Proust).

• SYN. : **II, 1** *tout bonnement ;* **3** *carrément* (fam.), *directement, franchement ;* **4** *à la bonne franquette* (fam.), *naturellement, sobrement, spontanément.*

simplesse [sɛ̃plɛs] n. f. (de *simple ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *simplece* [*simplesce,* fin du XII^e s. ; *simplesse,* 1343, Littré], au sens 2 ; sens 1, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** *Vx* et *littér.* Caractère non complexe de quelque chose : *Œuvre difficile à comprendre à cause de sa simplesse même* (Huysmans). || **2.** *Littér.* Simplicité naturelle et ingénue : *Cette simplesse qui surabonde au début de la vie dans l'âme des artistes* (Balzac).

simplet, ette [sɛ̃plɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *simple ;* v. 1180, *Enfances Vivien,* au sens 2 ; sens 1, 1935, Acad.). **1.** Un peu trop simple : *Votre solution me paraît un peu simplette pour être vraiment efficace.* || **2.** Se dit d'une personne qui a quelque chose d'enfantin, d'ingénu : *Un garçon un peu simplet.*

• SYN. : **2** *innocent, naïf.*

simpleter [sɛ̃pləte] v. tr. (de *simple ;* 1842, Mozin). Former d'un seul fil la chaîne d'un ruban.

simplicidentés [sɛ̃plisidɑ̃te] n. m. pl. (de *simplici-,* élément tiré du lat. *simplex, -plicis,* simple [v. SIMPLE], et de *dent ;* 1964, Larousse). Sous-ordre de rongeurs caractérisés par le fait qu'ils ont une seule paire d'incisives supérieures.

simplicité [sɛ̃plisite] n. f. (lat. *simplicitas,* substance simple, ingénuité, droiture, candeur, de *simplex, -plicis,* simple [v. SIMPLE] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens II, 1 ; sens I, 1, XIV^e s., Littré ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1670, Racine ; sens II, 2, 1559, Amyot [« caractère de ce qui est... sans ornement... », 1610, d'Urfé ; « caractère de l'expression dépouillée... », 1669, Boileau] ; sens II, 3, 1538, R. Estienne [art. *tyrocinium*] ; sens II, 4, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch).

I. 1. Qualité de ce qui est simple, non composé : *On ne saurait plus parler de la simplicité de l'atome.* || **2.** Qualité de ce qui est d'une application, d'une réalisation facile : *La simplicité d'une machine, d'un traitement médical, d'une tâche quelconque.* || **3.** Qualité de ce qui est facile à saisir par l'intelligence, à comprendre, à suivre : *La simplicité d'un problème, d'un calcul, d'une solution.*

II. 1. Absence de détours, de malice, franchise chez une personne et dans son comportement : *Rien ne brise le cœur comme la simplicité des paroles dans les hautes positions de la société et les grandes catastrophes de la vie* (Chateaubriand). *Simplicité des cœurs levés avant le jour* (Samain). || **2.** Naturel, absence de raffinement chez une personne : *Je pense qu'il est temps de pousser un cri d'alarme et de revenir à la simplicité de nos pères* (Aymé). || *Par extens.* Caractère de ce qui est sans apprêt, sans ornement dans l'environnement d'une personne : *La simplicité d'un intérieur. Des goûts d'une grande simplicité. Sid Abdallah ne fume pas, ne prend pas de café, et ne porte jamais que des vêtements de drap ou de soie de la simplicité la plus sévère* (Fromentin). || *Spécialem.* Caractère de l'expression dépouillée de toute recherche et de tout artifice : *La simplicité du style.* || **3.** Trop grande naïveté, sottise : *La simplicité d'un attardé.* || **4.** Absence de morgue, de prétention : *Et, avisant, avec intention, pour mieux manifester sa simplicité de grande dame, un petit siège sans dossier : « Tenez, ce pouf, c'est tout ce qu'il me faut »* (Proust).

• SYN. : **I, 2** *facilité ;* **3** *clarté, limpidité.* || **II, 1** *droiture, sincérité ;* **2** *austérité, rusticité ; dépouillement, sévérité, sobriété ;* **3** *bêtise, idiotie, imbécillité, niaiserie ;* **4** *bonhomie, humilité, modestie.* — CONTR. : **I, 2** *complexité, complication ;* **3** *difficulté, hermétisme, obscurité.* || **II, 1** *dissimulation, duplicité, hypocrisie, malignité, malveillance, rouerie ;* **2** *raffinement ; faste, luxe, magnificence, recherche, somptuosité ; emphase, grandiloquence, préciosité ;* **3** *astuce, finesse, lucidité, malice, perspicacité ;* **4** *arrogance, fatuité, fierté, hauteur, morgue, orgueil, prétention.*

simplifiable [sɛ̃plifjabl] adj. (de *simplifier ;* 1871, Littré [*élément simplifiable,* 1975, Larousse]). Qui peut être simplifié : *Méthode simplifiable. Fraction simplifiable.* || *Élément simplifiable,* élément qui, dans un ensemble muni d'une loi de composition interne notée multiplicativement, peut être supprimé à droite ou à gauche de chacun de deux composants sans changer la relation entre eux.

simplifiant, e [sɛ̃plifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *simplifier ;* av. 1869, Sainte-Beuve). Qui simplifie : *J'étais loin d'accueillir ces hypothèses par trop simplifiantes* (Sainte-Beuve).

simplificateur, trice [sɛ̃plifikatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *simplifier ;* 1852, Sainte-Beuve). Se dit d'une personne qui a tendance à simplifier, qui simplifie : *Franklin était un grand, un trop grand simplificateur* (Sainte-Beuve).

◆ adj. (1876, Larousse). Se dit d'une force morale ou intellectuelle qui ne retient que l'aspect le moins complexe des choses : *Il regrette que tous les protestants français ne soient pas des Suisses, parce qu'il a l'esprit simplificateur* (Gide). *M^lle Bailleul jouissait d'une foi lumineuse et simplificatrice* (Duhamel).

simplification [sɛ̃plifikasjɔ̃] n. f. (de *simplifier ;* 1470, *Livre de la discipline d'amour divine,* au sens 2 [*simplification du travail,* 1964, Larousse] ; sens 1, 1962, Larousse, art. *fraction ;* sens 3, fin du XIX^e s.). **1.** Action de ramener à l'unité la plus petite, la plus simple : *Si les deux termes de la fraction sont divisibles par un même nombre, on pourra donc former une fraction égale à la fraction proposée et dont les termes sont plus simples : cette opération s'appelle simplification de la fraction.* || **2.** Action d'enlever de la complexité, de donner plus de cohérence à un ensemble organisé : *La simplification des règles d'orthographe.* || *Simplification du travail,* procédé permettant de rechercher systématiquement la réduction ou la suppression des pertes de temps. d'énergie et de matière, et l'amélioration des méthodes d'exécution. || **3.** Action de ne considérer que les éléments les plus simples, même au détriment de l'exactitude de la description ou de l'explication : *Par un esprit de simplification, certains physiologistes sont portés à admettre que tous les phénomènes de la vie sont expliqués par la physique et la chimie* (Sully Prudhomme). *Un des dangers de l'art dramatique est la simplification à outrance des caractères* (Montherlant).

• SYN. : **3** *schématisation.*

simplifié, e [sɛ̃plifje] adj. (part. passé de *simplifier ;* 1771, d'après Robert, 1967). Qui a fait l'objet d'une simplification : *Une méthode simplifiée d'enseignement de l'orthographe.*

simplifier [sɛ̃plifje] v. tr. (lat. médiév. *simplificare,* simplifier, du lat. class. *simplex, -plicis,* simple [v. SIMPLE], et *facere,* faire ; 1403, *Internele Consolacion,* écrit *simplefier* [*simplifier,* fin du XV[e] s.], au sens 2 ; sens 1, 1484, Chuquet ; sens 3, 1783, Buffon ; sens 4, 1833, Michelet). **1.** Rendre le fonctionnement d'un mécanisme, l'application d'une règle plus simple : *Simplifier la boîte de vitesses dans une automobile. Simplifier une procédure, le système fiscal.* || **2.** Supprimer des complications, des embarras : *Peut-être parce qu'il est seul, et pour simplifier sa tâche, il a laissé relevée la poutre à contrepoids* [qui barre l'entrée] (Pieyre de Mandiargues). *« Je me sens un autre homme ici, dit Amadis. L'air est très sain. — Cela simplifie tout »* (Vian). || **3.** Introduire plus de cohérence, de rationalité dans un ensemble organisé : *Mais la vérité, vous le savez, c'est ce qui simplifie le monde et non ce qui crée le chaos* (Saint-Exupéry). || **4.** *Absol.* Ne retenir abusivement et superficiellement dans un ensemble complexe que quelques éléments : *Il ne faut pas simplifier au détriment de la clarté.*

• SYN. : **2** *faciliter ;* **4** *schématiser, styliser.* — CONTR. : **2** *compliquer.*

simplisme [sɛ̃plism] n. m. (de *simple ;* 1829, Fr. M. Ch. Fourier, au sens 2 ; sens 1, 1870, Bürger, I, 228). **1.** Emploi de moyens simples : *Étant subtile, embrouillée, elle cherchait le simplisme de la force* (Baumann). || **2.** Vice de raisonnement consistant à négliger un ou plusieurs des éléments nécessaires de la solution : *Un raisonnement qui pèche par simplisme.*

simpliste [sɛ̃plist] adj. (de *simple ;* 1557, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1578, Chauvelot, comme n. m., au sens de « marchand de simples, herboriste » ; 1611, Cotgrave, comme adj., avec un sens peu clair ; sens 1-2, av. 1865, Proudhon ; sens 3, 1829, Fr. M. Ch. Fourier). **1.** Se dit de personnes qui optent pour les solutions les plus simples et les plus brutales, font les choix les plus tranchés : *Brave homme, mais un peu simpliste.* JUDAS : *Avec la croix il y a juste deux directions sèchement indiquées, la gauche et la droite, oui ou non, le bien et le mal, le vrai et le faux. Ça suffit aux esprits simplistes* (Claudel) ; *par extens.,* se dit de ce qui est inspiré par ce comportement : *Parce qu'Antoine, avec l'intransigeance simpliste de la jeunesse, revendiquait pour le médecin licence de supprimer sans délai une existence aussi fatalement condamnée* (Martin du Gard). || **2.** Se dit de ce qui a été trop simplifié : *Le désir d'être clair me fait présenter d'une façon un peu simpliste ce système mirifique* (Benoit). || **3.** Se dit de ce qui est entaché de simplisme : *La partie de nos pensées qui est provisoire, inétudiée, simpliste* (Valéry). *Ton raisonnement est un peu simpliste.*

• SYN. : **2-3** *élémentaire, rudimentaire, sommaire.*

◆ n. m. (1842, Acad.). Celui qui fait des raisonnements simplistes : *Le simpliste trouve toujours une explication aux événements « a posteriori ».*

simulacre [simylakr] n. m. (lat. *simulacrum,* représentation figurée de quelque chose, effigie, statue, fantôme, apparence, de *simulare,* simuler [v. SIMULER] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *simulachre* [*simulacre,* 1588, Montaigne], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1674, La Fontaine ; sens II, 1, 1753, Buffon ; sens II, 2, av. 1778, Voltaire ; sens II, 3, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens II, 4, v. 1660, Bossuet).

I. 1. *Class.* et *littér.* Statue d'une divinité : *Le simulacre de cette déesse* [Minerve] *qu'elle* [Cassandre] *tenait embrassé* (Bayle). *Je défendis qu'il y eût dans les temples aucun simulacre, parce que la divinité qui anime la nature ne peut être représentée* (Voltaire). *Il fut un temps que le simulacre d'un homme ou d'un animal, quoiqu'on l'eût vu sortir des mains de l'ouvrier, était considéré non seulement à l'égal des vivants, tout immobile et brut qu'il était, mais comme doué de puissances surnaturelles* (Valéry). || **2.** *Vx* et *poét.* Apparition, fantôme, vision : *Les simulacres noirs flottant sous les ramées* (Hugo).

II. 1. Ce qui, ayant l'apparence d'une chose qu'il n'est pas, en tient lieu : *Le curé confia timidement à Pécuchet qu'il ne trouvait pas convenable ce simulacre de tombeau au milieu des légumes* (Flaubert). *Les remèdes, la rémission qu'ils procurent, le malaise que leur interruption fait renaître composent un simulacre de maladie que l'habitude du patient finit par neutraliser* (Proust). || **2.** Action par laquelle on feint d'exécuter une chose : *Dans ce très petit simulacre d'escarmouche* [...], *il y a je ne sais quoi de martial* (Fromentin). || **3.** Ce qui est exécuté sans conviction, pour faire semblant : *Un simulacre de défense. Les heures les plus oisives dans lesquelles on introduit un simulacre d'action* (Sainte-Beuve). || **4.** Apparences qui ne concordent pas avec la réalité ; ce qui est destiné à faire illusion : *C'est l'Alger des Turcs n'ayant plus que le simulacre d'un état social* (Fromentin). *Un simulacre de paix* (Martin du Gard). *Tel que je l'ai connu* [Coûture], *il ne possède plus que le simulacre des pouvoirs dont il n'a pas su se rendre digne* (Mauriac).

• SYN. : **II, 1** *apparence, copie, imitation, représentation, reproduction ;* **2** *simulation ;* **3** *semblant ;* **4** *fantôme, faux-semblant.*

simulateur, trice [simylatœr, -tris] n. et adj. (lat. *simulator,* celui qui représente, qui imite, qui feint, de *simulatum,* supin de *simulare,* simuler [v. SIMULER] ; 1274, Bloch-Wartburg, au sens de « contrefacteur » ; av. 1525, Cretin, au sens de « celui qui fait paraître réelle une chose qui ne l'est pas » ; sens 1, 1871, Littré ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Personne qui cherche à se faire passer pour ce qu'elle n'est pas : *Ce mendiant aveugle est un simulateur.* || **2.** *Spécialem.* Personne qui imite le comportement d'un malade ou d'un fou pour tirer avantage de cette situation : *Il* [le médecin] *était, à sa manière, un psychologue retors, et ses capacités en ce domaine se trouvaient mises à rude épreuve : les simulateurs n'étaient pas rares et non plus les fraudeurs* (Duhamel).

◆ **simulateur** n. m. (21 juin 1960, *le Figaro* [aussi *simulateur de vol ; simulateur de radar,* 1964, Larousse]). Appareil conçu pour reproduire exactement un phénomène réel afin d'en faciliter l'étude : *Les calculateurs analogiques qui fonctionnent à l'échelle du temps réel sont appelés des simulateurs.* || *Simulateur de vol,* appareil qui reproduit au sol les conditions du vol afin de permettre à l'équipage l'initiation à la manœuvre de l'avion. || *Simulateur de radar,* appareil qui sert à l'entraînement des opérateurs radaristes.

simulation [simylasjɔ̃] n. f. (lat. *simulatio,* simulation, faux-semblant, feinte, de *simulatum,* supin de *simulare,* simuler [v. SIMULER] ; v. 1220, Coincy, écrit *simulacion* [*simulation,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens de « action de simuler, de feindre » ; sens 1, 1871, Littré [pour un locuteur, 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1964, Larousse [*chambre de simulation,* 1975, Larousse]). **1.** Action de faire semblant d'être atteint d'une affection, d'une maladie pour en tirer avantage : *La simulation de la surdité, d'une crise de nerfs. Une infirmité peu visible, une simulation habile et patiente le conduisent même à la réforme* [Gustave] (Arnoux). || *Spécialem.* Comportement d'un locuteur qui acquiert la maîtrise du langage d'un groupe afin de passer pour un membre de ce groupe. || **2.** En droit, opération par laquelle les parties dissimulent l'acte véritable qu'elles passent sous le couvert d'un acte apparent. || **3.** Reproduction artificielle des conditions réelles d'un milieu, d'un phénomène : *L'informatique repose sur une simulation des phénomènes physiques ou économiques.* || *Chambre de simulation,* enceinte où l'on peut réaliser une atmosphère définie pour tester le comportement de l'homme ou de matériels : *Chambre de simulation spatiale.*

• SYN. : **1** *comédie* (fam.), *feinte, frime* (fam.).

simulé, e [simyle] adj. (part. passé de *simuler ;* 1375, R. de Presles, dans la loc. *peinture simulée,* « peinture représentant des objets, par opposition à une simple couche de couleur » ; sens 1, av. 1553,

Rabelais ; sens 2, v. 1673, Retz). **1.** Qui est parfaitement imité pour induire en erreur : *Un évanouissement simulé. La petite fille* [...] *endormie sur le banc d'un sommeil trop profond pour ne pas être simulé* (Gautier). ‖ **2.** En droit, ce que l'on feint pour cacher sa véritable intention : *Acte simulé.*

• CONTR. : **1** *authentique, réel, véritable, vrai.*

simuler [simyle] v. tr. (lat. *simulare,* rendre semblable, feindre, de *similis,* semblable, ressemblant, pareil ; v. 1330, Digulleville, au sens de « donner l'apparence de » ; sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 2, 1375, R. de Presles [*simuler une vente, une donation,* 1762, Acad. — pour un contrat, dès 1690, Furetière] ; sens 3, 1876, Larousse [pour un ordinateur, 1975, Larousse]). **1.** Offrir l'apparence de (en parlant des choses) : *Une quantité innombrable de mâts, d'agrès et de vergues simulait* [...] *une forêt dépouillée de feuilles* (Gautier). *Les maisons dont la brume allongeait la hauteur,* | *Simulaient les deux quais d'une rivière en crue* (Baudelaire). ‖ **2.** Essayer de tromper en créant l'illusion de la réalité : *Simuler une maladie, une douleur, un départ. Il* [Bergotte] *continuait à simuler la déférence envers des écrivains médiocres pour arriver à être prochainement académicien* (Proust). ‖ *Simuler une vente, une donation,* en droit, avoir recours à un acte fictif entre vendeur et acheteur, entre donateur et donataire pour accomplir la transmission de propriété. ‖ **3.** Reproduire artificiellement une situation réelle à des fins de démonstration ou d'explication : *Pour vérifier l'état de leur matériel les pompiers ont simulé un incendie. Le colosse fit quelques entrechats en agitant ses mains derrière ses omoplates pour simuler le vol d'un papillon* (Queneau). ‖ *Spécialem.* Utiliser un ordinateur pour l'étude d'un phénomène au moyen d'un modèle.

• SYN. : **1** *imiter, représenter, sembler ;* **2** *affecter, contrefaire, feindre, jouer.*

simulie [simyli] n. f. (lat. scientif. moderne *simulium,* même sens [début du XIX^e s.], du lat. class. *simulare,* feindre [v. SIMULER] ; 1839, Boiste). Moustique piqueur appartenant au genre des diptères nématocères, caractérisé par de longues antennes, et qui, dans les pays chauds, transmet des parasites mortels pour le bétail.

simultané, e [simyltane] adj. (lat. médiév. *simultaneus,* simulé, du lat. class. *simultas,* rivalité, compétition, dér. de *simul,* en même temps, ensemble ; 1701, *Mémoires de Trévoux* [p. 242], comme n. f., écrit *simultanée,* au sens de « compétition entre plusieurs concurrents » ; écrit *simultané[e],* comme adj., au sens 2 [sous l'influence sémantique du lat. *simul* — v. ci-dessus], 1740, *Histoire... de l'Académie... des sciences,* p. 32 [*traduction simultanée,* 1967, Robert] ; sens 1, 1757, Diderot). **1.** Qui se produit en des lieux différents dans le même temps : *Des appels téléphoniques simultanés de toutes les régions de France.* ‖ **2.** Se dit d'un mouvement synchronisé à l'intérieur d'un ensemble animé : *Les mouvements simultanés des bras et des jambes. Les tours de spire progressent, le solide s'édifie* [...], *mais le microscope ne nous montre pas ce qui harmonise les divers points et les divers moments de cet avancement périphérique simultané* (Valéry). ‖ *Traduction simultanée,* celle qui est fournie à mesure que l'orateur parle.

• SYN. : **1** *concomitant ;* **2** *synchrone.* — CONTR. : **1** *alternatif, successif.*

◆ **simultané** n. m. (1933, Larousse). *Position en simultané,* installation d'un bureau télégraphique en relais ou en dérivation.

simultanéisme [simyltaneism] n. m. (de *simultané ;* 1908 [d'après Larousse, 1964], au sens 1 ; sens 2-3, 1949, Larousse). **1.** Forme d'expression poétique cherchant à traduire le lyrisme des multitudes et de l'univers par des chants simultanés. ‖ **2.** Technique de roman qui consiste à transporter le lecteur dans les différents lieux où se déroulent simultanément des événements. ‖ **3.** Au cinéma et à la télévision, procédé qui consiste à présenter, sans transition, en images jointives, des événements qui se déroulent au même moment en divers lieux.

simultanéité [simyltaneite] n. f. (dér. savant de *simultané ;* 1754, Ch. Bonnet, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1975, Larousse). **1.** Le fait que deux ou plusieurs événements se produisent en même temps : *La simultanéité des arrivées et des départs dans une gare. Si votre pensée* [...] *embrasse l'infinie simultanéité des faits qui se passent sur toute la surface de la terre* (Loti). ‖ **2.** Caractère de ce qui est simultané : *La simultanéité des mouvements fait la beauté d'un spectacle de ballet. Nous ne percevons que la simultanéité, jamais la causalité* (Renan). ‖ **3.** En informatique, réduction de phénomènes, de vitesses très différentes, à l'unité d'une même période de temps : *Simultanéité réelle, simultanéité apparente.*

• SYN. : **2** *coexistence, coïncidence, concomitance, synchronisme.*

simultanément [simyltanemɑ̃] adv. (de *simultané ;* 1788, Féraud, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Dans le même temps : *La sécheresse a frappé simultanément toutes les régions de France.* ‖ **2.** D'une façon coordonnée : *Apprendre à nager consiste à s'habituer à faire effort simultanément des bras et des jambes.*

• SYN. : **1** *conjointement, ensemble ;* **2** *à la fois, de concert.* — CONTR. : **1** *alternativement, successivement.*

sinagot [sinago] n. m. (mot dialect., proprem. « de Séné », dér. de *Séné,* n. d'une commune de la côte du Morbihan ; 1904, Larousse). Bateau de pêche du golfe du Morbihan, gréé de deux mâts portant des voiles au tiers : *Les sinagots, venus du golfe pour la pêche d'été, dressent leurs ails rouges, ces voiles effilées qui n'ont pas changé depuis le temps des Vénètes* (Desrozeaux).

sinanthrope [sinɑ̃trɔp] n. m. (lat. scientif. monderne *sinanthropus,* même sens, du lat. médiév. *Sinae,* n. d'une ville d'Extrême-Orient, et du gr. *anthrôpos,* homme ; 1933, Larousse). Primate fossile présentant des traits simiens et des caractères évolués hominiens, découvert en Chine.

sinanthropien, enne [sinɑ̃trɔpjɛ̃, -ɛn] adj. (de *sinanthrope ;* 1964, Larousse). Qui a rapport au sinanthrope : *Les crânes sinanthropiens de Pékin.*

◆ adj. et n. m. (1964, Larousse). Qui appartient à la famille zoologique du sinanthrope : *Établir ce qu'ont de commun les sinanthropiens.*

sinapis [sinapis] n. m. (mot lat. signif. « sénevé », du gr. *sinapi,* sénevé, moutarde ; 1876, Larousse). Nom scientifique du genre *moutarde,* ou *sénevé.*

sinapisation [sinapizasjɔ̃] n. f. (de *sinapiser ;* 1478, Chauliac, écrit *cinapisacion,* puis 1845, Bescherelle, écrit *sinapisation,* au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Action d'ajouter de la farine de moutarde à un remède : *La sinapisation d'un cataplasme.* ‖ **2.** Utilisation de sinapismes.

sinapisé, e [sinapize] adj. (bas lat. médic. *sinapizatus,* même sens, part. passé adjectivé de *sinapizare* [v. l'art. suiv.] ; 1835, Acad.). Se dit d'une préparation pharmaceutique à laquelle on a ajouté de la farine de moutarde : *Cataplasme sinapisé.*

sinapiser [sinapize] v. tr. (bas lat. médic. *sinapizare,* appliquer un sinapisme sur, gr. *sinapizein,* même sens, de *sinapi,* sénevé, moutarde ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1882, Huysmans). **1.** Additionner de farine de moutarde : *Sinapiser un pédiluve.* ‖ **2.** *Par extens.* et *littér.* Ajouter de la moutarde à des aliments : *M. Folantin poivra vigoureusement sa viande et sinapisa ses sauces* (Huysmans).

sinapisme [sinapism] n. m. (bas lat. médic. *sinapismus,* même sens, gr. *sinapismos,* application de sinapismes, de *sinapizein* [v. l'art. précéd.] ; v. 1560, Paré). Médicament externe qui utilise les propriétés révulsives de l'essence de moutarde : *Il était étendu dans un fauteuil, avec des sinapismes aux jambes* (Maupassant).

sincère [sɛ̃sɛr] adj. (lat. *sincerus,* pur, intact, naturel, qui rend l'idée directement ; 1475, Isambert [X, 698], au sens 2 ; sens 1,

1572, Amyot [pour un écrivain, 1763, J.-J. Rousseau] ; sens 3, av. 1857, Musset ; sens 4, 1807, Schwan). **1.** Se dit d'une personne qui exprime sans détour ce qu'elle ressent ou raconte exactement ce qu'elle a fait ou ce dont elle a été témoin : *Un témoin sincère. Il croyait pour de bon qu'il s'agissait d'amour et que j'étais sincère* (Audiberti). || *Spécialem.* Se dit de l'écrivain qui ne dissimule pas dans son œuvre sa pensée ou sa personnalité véritable : *La chose la plus difficile, quand on commence d'écrire, c'est d'être sincère* (Gide). BLAISE : *Vous êtes une nature droite, sincère. Il y a de la noblesse en vous, et même de l'ingénuité* (Mauriac). || **2.** Se dit d'un sentiment réellement éprouvé : *Ma plus sincère émotion, dès que je l'exprime, est faussée* (Gide). *Pourtant, ma haine antireligieuse était sincère* (Mauriac). *Sa dévotion aux valeurs universelles était, m'imaginais-je, sincère* (Beauvoir). || **3.** Avec un sens très affaibli, s'emploie dans les formules de politesse de la correspondance : *Veuillez agréer mes sincères salutations. Permettez à un fidèle serviteur* [...] *de vous offrir les félicitations sincères* (Musset). || **4.** Se dit d'actes diplomatiques authentiques ou de consultations électorales non truquées : *Diplômes sincères. Des élections sincères.*

• SYN. : **1** *franc, loyal, ouvert ; authentique, naturel, vrai ;* **2** *réel, véridique, véritable.* — CONTR. : **1** *déloyal, fourbe, hypocrite, menteur, perfide, traître ; dissimulé, double, faux, imposteur ;* **2** *affecté, factice, feint, mensonger, simulé ;* **4** *apocryphe, falsifié, inauthentique, truqué.*

sincèrement [sɛ̃sɛrmɑ̃] adv. (de *sincère ;* début du XVIᵉ s., au sens de « d'une manière pure, intègre, nette » ; sens 1, 1607, Hulsius ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Avec sincérité, en toute bonne foi : *Répondre sincèrement à un interrogatoire.* || **2.** En vérité, pour parler franchement : *Sincèrement, j'ai été peiné de votre attitude.*

• SYN. : **1** *candidement, carrément* (fam.), *franchement, loyalement ;* **2** *réellement, vraiment.* — CONTR. : **1** *artificieusement, hypocritement, mensongèrement.*

sincérité [sɛ̃serite] n. f. (lat. *sinceritas,* pureté, intégrité, de *sincerus,* pur, intact [v. SINCÈRE] ; v. 1280, Godefroy, au sens moral de « pureté » ; sens 1, 1495, Vignay [pour un écrivain, av. 1867, Baudelaire] ; sens 2, av. 1622, François de Sales ; sens 3, 1842, Acad.). **1.** Qualité d'une personne sincère, qui s'exprime sans travestir sa pensée ou ses sentiments : *Je priai pour elle dans toute la sincérité de mon cœur* (Gide). *Je n'avais qu'une méthode à prendre, je l'ai prise : la sincérité. Tout raconter, tout étaler, vivre nu* (Cocteau). *Comment la sincérité serait-elle une condition de l'amitié ?* (Camus). || *Spécialem.* Qualité de l'écrivain qui ne dissimule rien de sa personnalité : *Il n'y a plus que Saint-Sulpice où l'on écrive comme à Port-Royal, avec cet oubli total de la forme qui est la preuve de la sincérité* (Renan). || **2.** Qualité de ce qui est manifesté sans arrière-pensée : *La sincérité d'une opinion. La sincérité d'un amour. Le désir de bien écrire ces pages de journal leur ôte tout mérite, même de sincérité* (Gide). || **3.** Authenticité d'un acte : *La sincérité d'un traité.*

• SYN. : **1** *franchise, loyauté ; authenticité.* — CONTR. : **1** *déloyauté, fausseté, fourberie, hypocrisie, mensonge, perfidie, tromperie ; bluff* (fam.), *cabotinage, comédie, dissimulation, imposture ;* **2** *affectation, insincérité, simulation ;* **3** *falsification, inauthenticité, maquillage, trucage.*

sinche [sɛ̃ʃ] n. f. (provenç. *sencho,* même sens, anc. provenç. *cencha,* même sens, part. passé fém. substantivé de *cenher,* entourer, ceindre, lat. *cingere,* mêmes sens ; 1769, Duhamel du Monceau, écrit *seinche ; sinche,* 1904, Larousse). Grand filet tournant utilisé en Méditerranée pour la pêche au thon.

sincipital, e, aux [sɛ̃sipital, -o] adj. (de *sinciput,* d'après le lat. *sinciput, -pitis* [v. l'art. suiv.] ; 1793, Lavoisien). Qui a rapport au sinciput : *La région sincipitale.*

sinciput [sɛ̃sipyt] n. m. (lat. *sinciput, -pitis,* demi-tête, la moitié de la tête, devant de la tête, de *semi,* demi, semi, et de *caput, -pitis,* tête ; 1538, Canappe). Partie supérieure, sommet de la tête.

sinécure [sinekyr] n. f. (angl. *sinecure,* sinécure [XVIIᵉ s.], du lat. *sine,* sans, et *curā,* ablatif de *cura,* soin, souci ; 1715, G. L. Lesage, écrit *sinecura ; sinécure,* 1803, Boiste, comme n. m., et 1820, Laveaux, comme n. f. [*ce n'est pas une sinécure,* 1964, Larousse]). Emploi ou fonction pour lesquels on est bien payé sans avoir rien ou presque rien à faire : *Pierre, outre les divers emplois qu'il cumulait au château, avait encore celui de trésorier, une véritable sinécure* (Gautier). || Fam. *Ce n'est pas une sinécure,* cela comporte bien du travail, bien des tracas.

sine die [sinedje] loc. adv. (loc. lat. signif. proprem. « sans [fixer] le jour », de *sine,* sans, et de *die,* ablatif de *dies,* jour ; 1888, Larousse). S'emploie dans la langue parlementaire et diplomatique, généralement avec les verbes *ajourner* ou *renvoyer,* pour indiquer qu'aucune date n'a été fixée : *L'examen de la question a été ajourné « sine die ».*

sine qua non [sinekwanɔn] loc. adv. (loc. du lat. scolast. de même sens, proprem. « sans laquelle non », du lat. class. *sine,* sans, *quā,* ablatif fém. du pron. rel. *quā,* qui, lequel, et *non,* ne... pas, non ; 1565, *Lettres de Catherine de Médicis* [II, XCIX], puis 1777, Proschwitz). Absolument indispensable : *La vertu est la condition « sine qua non » du succès* (Baudelaire). *Une clause « sine qua non » d'un contrat.*

sinfonia [sɛ̃fɔnja] n. f. (mot ital. de même sens, lat. *symphonia,* musique d'harmonie [v. SYMPHONIE] ; 1964, Larousse). Terme qui désigna pendant longtemps les ritournelles instrumentales, pièces pour orchestre et ouvertures.

sinfonietta [sɛ̃fɔnjɛta] n. f. (mot ital. de même sens, dimin. de *sinfonia* [v. l'art. précéd.] ; 1934, d'après Robert, 1970). Symphonie de courte durée, ou écrite pour un orchestre réduit : *La « Sinfonietta » d'Albert Roussel.*

singalette [sɛ̃galɛt] n. f. (de *Saint-Gall,* n. d'une ville de Suisse qui est un important centre de fabrication de mousselines ; 1933, d'après Robert, 1967). Dénomination industrielle de la gaze ordinaire, simple toile de coton à contexture très claire.

singe [sɛ̃ʒ] n. m. (lat. *simius,* singe, et, au fig., « imitateur servile » ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [*adroit comme un singe,* 1687, Dancourt — *malin...,* 1718, Acad. ; *laid comme un singe,* 1636, Monet ; *faire le singe,* 1964, Larousse ; *on n'apprend pas à un vieux singe à faire des grimaces,* 1893, *Dict. général* — *je suis trop vieux singe pour qu'on m'apprenne ce que c'est que grimace,* sens analogue, 1871, Littré ; *main de singe,* 1964, Larousse] ; sens 2, av. 1673, Molière ; sens 3, 1538, R. Estienne [art. *aemulator*] ; sens 4, 1842, Esnault ; sens 5, 1895, Esnault). **1.** Mammifère le plus proche de l'homme, dont il existe de nombreuses espèces, caractérisé par un cerveau développé, un visage mobile, des mains et des pieds terminés par des doigts, et souvent pris comme symbole de l'agilité, de l'intelligence, de la malice et de la laideur : *Jamais singe ne fit plus de gambades, de grimaces, de diableries* (Mérimée). *Les voilà qui grimpent comme des singes le long des berceaux de treillage* (Nerval). || *Adroit, malin comme un singe,* très adroit, très malin. || *Laid comme un singe,* extrêmement laid. || *Faire le singe,* faire des grimaces ou des contorsions pour amuser les autres. || *Payer en monnaie de singe,* v. MONNAIE. || Prov. *On n'apprend pas à un vieux singe à faire des grimaces,* on ne saurait conseiller ou tromper celui qui a plus d'expérience que vous. || *Main de singe,* aspect de la main que l'on observe dans l'atrophie musculaire progressive, et qui est dû à l'atrophie des muscles interosseux et des muscles des éminences thénar et hypothénar. || **2.** Personne laide, au visage grimacier : *Cette jolie fille a épousé un singe.* || **3.** Personne qui imite plus ou moins adroitement, qui contrefait : *Ne mêlons point, fût-ce une seconde, la personne grandiose d'un Saint-Just, au triste Marat, singe de Rousseau, comme dit justement Michelet* (Camus). || **4.** *Pop.* Patron : *Dans l'argot des ouvriers, le singe, c'est le maître* (Balzac). *Je suis chargé par mon*

singe de remonter le personnel du théâtre de Bobino (Huysmans). || **5.** *Arg. mil.* Bœuf en conserve : *Ces villages du front que battit quatre années le flux des régiments, laissant des boîtes de singe en guise de coquillages* (Dorgelès).

singer [sɛ̃ʒe] v. tr. (de *singe ;* 1770, *Studia neophilologica,* XXVII, 235). [Conj. **1 b.**] *Fam.* et *péjor.* Contrefaire maladroitement ou d'une manière caricaturale : *Ces pensées singent la sincérité plutôt qu'elles ne sont vraiment sincères* (Gide). [Rodolphe] *avait ce genre insupportable des garçons qui ont été à Cambridge* [...] *et qui singent les manières anglaises* (Mauriac). *Un élève qui singe ses professeurs.*

● SYN. : *calquer, copier, parodier.*

singerie [sɛ̃ʒri] n. f. (de *singe ;* v. 1347, Gilles li Muisis, au sens 4 ; sens 1, 17 nov. 1869, *Journ. officiel,* p. 1476 ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, 1548, Du Fail ; sens 5, XVe s., La Curne [« actes jugés comme de pures formalités », début du XXe s.]). **1.** Ménagerie de singes ; partie d'un parc zoologique réservée aux singes : *La singerie du zoo.* || **2.** Dessin ou peinture représentant des singes : *Les singeries du château de Chantilly.* || **3.** Grimaces, gestes, contorsions visant à faire rire : *Les singeries d'un clown. Il se permet des singeries enfantines* (Balzac). || **4.** Imitation gauche, ridicule : *Et comme « la vraie éloquence se moque de l'éloquence », l'art véritable se moque de la manière qui n'en est que la singerie* (Gide). || **5.** Gestes, attitudes, paroles affectés : *Une nuit, après quelques singeries, vous déclarerez, entre deux baisers, deux cent mille francs de dettes à votre femme* (Balzac). || Actes jugés comme de pures formalités : *Et sans papiers timbrés, sans chicanes, sans procurations, sans aucune de toutes ces singeries notariales* (Duhamel). *Ils n'osent plus les prières. Alors ils ont inventé la minute de silence, et autres singeries* (Montherlant).

● SYN. : **3** *pitrerie ;* **4** *parodie ;* **5** *chichi* (fam.), *minauderies, mines, simagrées ; comédie.*

singesse [sɛ̃ʒɛs] n. f. (fém. de *singe ;* v. 1180, Marie de France, au sens de « guenon » ; sens actuel, 1887, Huysmans). *Fam.* et *péjor.* Femme, fille laide ou d'un aspect étrange : *C'était vraiment une délicieuse petite singesse, bien roulée, cette princesse à peau jaune, parée de ses colliers de corail* (Daudet). *Non Solange, pensez de moi ce que vous voudrez, mais il est, à la lettre, au-dessus de mes forces de voir cette singesse pendant deux heures d'horloge* (Montherlant).

single [singəl *ou* sɛ̃gl] n. m. (mot angl. de mêmes sens, proprem. « seul, unique, particulier, individuel », de l'anc. franç. *sengle,* chacun, l'un après l'autre [v. 1120, *Psautier d'Oxford*] — du lat. *singuli,* un par un —, ou empr. direct du lat. *singuli ;* 1896 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Compartiment de voiture-lit à une seule place. || **2.** Au tennis, partie entre deux adversaires : *Aux singles les plus acharnés du tennis* (P. Margueritte).

● SYN. : **2** *simple* (n. m.).

singleton [sɛ̃glətɔ̃] n. m. (mot angl. signif. « carte qui est seule de sa couleur », de *single,* seul, unique [v. l'art. précéd.] ; 1767, *FEW* [XVIII, 113 *b*], au sens de « carte qui est seule de sa couleur..., au whist » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Au bridge, carte qui est seule de sa couleur dans la main d'un joueur après la distribution. || **2.** En mathématiques, ensemble comprenant un seul élément.

singulaire [sɛ̃gylɛr] adj. (lat. *singularius,* isolé, unique, particulier, de *singuli,* un par un ; 1314, Godefroy, au sens de « particulier, chaque » ; sens actuel, 1970, Robert). Se dit, en logique, de ce qui concerne une seule proposition.

singulariser [sɛ̃gylarize] v. tr. (de *singulier,* d'après le lat. *singularis,* particulier [v. SINGULIER] ; 1530, Palsgrave, au sens de « traiter [un chapitre] dans le détail » ; sens actuel, 1555, F. de Billon). Distinguer des autres par quelque chose d'inusité : *Il a une voix qui le singularise.*

◆ **se singulariser** v. pr. (1690, Furetière). *Péjor.* Attirer l'attention sur soi par quelque bizarrerie, quelque extravagance : *Vous dites que vous n'aimez pas la radio. Mais vous l'aimez beaucoup. Vous dites cela pour vous singulariser* (Montherlant).

● SYN. : *se distinguer, se faire remarquer.*

singularité [sɛ̃gylarite] n. f. (bas lat. *singularitas,* le fait d'être unique, unité, nombre singulier, du lat. class. *singularis,* unique [v. SINGULIER] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *singulariteit* [*singularité,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 4 ; sens 1, XIVe s., Lanfranc ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 5, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *singulariteit* [*singularité,* XIVe s.] ; sens 6, 1544, Scève). **1.** *Class.* Caractère d'une personne ou d'une chose qui est seule, unique (par opposition à *pluralité*) : *Je ne crois pas qu'il y ait parmi eux* [les protestants] *aucun homme de bon sens qui, se voyant tout seul d'un sentiment, pour évident qu'il lui semblât, n'eût horreur de sa singularité* (Bossuet). || **2.** En linguistique, trait distinctif de la catégorie du nombre indiquant la représentation d'une seule entité isolable : *La singularité est généralement exprimée par le nombre singulier, mais elle peut aussi être traduite par le pluriel, comme dans « des arrhes ».* || **3.** En météorologie, époque de l'année pendant laquelle un même type de temps, très caractéristique, tend à s'établir. || **4.** Caractère particulier, original, unique en son genre : *Mais, en revanche, la connaissance comporte une volonté contraire à la particularité, à la singularité des instants* (Valéry). *L'homme qui vit de se décrire tient à ce qui en lui diffère des autres hommes : il tient à sa singularité* (Mauriac). || **5.** *Class.* Excellence, rareté : *Singularité de mérite* (Acad., 1694). || **6.** Caractère de ce qui est insolite, excentrique : *La singularité de son expression me le faisait prendre tantôt pour un voleur et tantôt pour un aliéné* (Proust).

● SYN. : **4** *originalité, unicité ;* **6** *bizarrerie, étrangeté, extravagance.*

◆ **singularités** n. f. pl. (av. 1648, Voiture [au sing., v. 1190, *Sermons de saint Bernard*]). Manières plus ou moins étranges d'agir, de penser, de parler : *Ses singularités n'étonnaient plus personne* (Balzac).

● SYN. : *excentricités.*

singulatif, ive [sɛ̃gylatif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *singuli,* un par un ; 1921, Vendryes, 116). Dans les langues slaves, formation dérivée caractérisant un individu opposé à un ensemble.

singulier, ère [sɛ̃gylje, -ɛr] adj. (réfection [par changement de suff.] de l'anc. franç. *singuler,* sans pareil, unique [v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], lat. *singularis,* isolé, unique, particulier, extraordinaire, singulier [en grammaire], de *singuli,* un par un, chacun en particulier ; fin du XIIIe s., Godefroy, au sens 1 [*combat singulier,* 1588, Montaigne ; *nombre singulier,* 1677, Miege] ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 3, 1549, R. Estienne [péjor., v. 1660, Bossuet]). **1.** *Class.* et *littér.* Qui ne s'applique, qui n'appartient qu'à un seul : *Cette fermeté d'âme à vous si singulière | Mérite qu'on lui donne une illustre matière* (Molière). *Chaque destinée est singulière, unique ; mais un auteur ne se décide à écrire une biographie entre mille autres, que parce qu'avec le maître choisi il se sent accordé* (Mauriac). || *Combat singulier,* combat d'un seul contre un seul. || *Nombre singulier,* en grammaire, celui qui marque une seule chose, une seule personne ou un seul ensemble de choses ou de personnes. || **2.** *Class.* et *littér.* Sans pareil, unique, rare (peut se placer avant le nom) *Va cruel, va montrer ta beauté singulière* (La Fontaine). *Il y avait une singulière aisance en elle, malgré la rigueur de sa conduite* (Pieyre de Mandiargues). *Un homme d'un singulier mérite. Un acte d'une singulière méchanceté.* || **3.** Qui se distingue par quelque chose d'inusité, d'étrange, d'extraordinaire ou de bizarre : *Quel empire a pris sur moi cette singulière fille !* (Musset). *Ce grand feu qui flambe si haut et si droit est un feu singulier, une flamme sans chaleur, qui brille et ne brûle pas* (Daudet). *Et certes, elle eût été bien embarrassée de justifier son singulier plaisir, et de donner un nom à tous les sentiments confus qui gonflaient son cœur intrépide* (Bernanos). || *Péjor.* Qui se

distingue par quelque chose de bizarre, qui choque les habitudes, les idées reçues ou la morale : *Il a tenu des propos singuliers. C'est là une singulière conception de l'amitié. Un homme qui a des mœurs singulières.*

• SYN. : **1** *individuel, particulier, personnel, spécial ;* **2** *exceptionnel, extraordinaire, insigne, parfait, remarquable ;* **3** *curieux, drôle* (fam.), *étonnant, insolite, surprenant ; bizarre, étrange, extravagant.*

◆ **singulier** n. m. (1680, Richelet [*singuler,* même sens, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence]). Nombre singulier : *Le mot « cheval » est au singulier. Certains noms, comme « obsèques », n'ont pas de singulier.*

• CONTR. : *pluriel.*

singulièrement [sɛ̃gyljɛrmɑ̃] adv. (de *singulier* [v. l'art. précéd.] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *singulerment,* au sens de « individuellement, séparément » ; écrit *singulierement,* au sens 1, 1317, Bevans ; sens 2 et 4, v. 1360, Froissart ; sens 3, 1694, Acad.). **1.** *Class.* Personnellement ; à l'exclusion de toute autre personne ou de toute autre chose : *Un homme d'une douceur admirable, singulièrement choisi de Dieu, et l'objet de ses complaisances, déclare aux gentils leur jugement* (Bossuet). || **2.** *Littér.* Principalement, notamment : *En ne faisant rien, je pouvais parvenir à tout, et singulièrement à être de l'Académie* (Courier). || **3.** Étrangement, bizarrement : *Le cœur des femmes est singulièrement fait* (About). || **4.** Fortement, beaucoup : *Nous avons vu, par exemple, la valeur de l'idée de liberté politique changer singulièrement en quelques années* (Valéry).

• SYN. : **2** *particulièrement ;* **3** *curieusement, drôlement* (fam.) ; **4** *considérablement, énormément.*

sinisant, e n. (part. prés. substantivé de *siniser ;* 1975, *Lexis*). Syn. de SINOLOGUE.

sinisation [sinizasjɔ̃] n. f. (de *siniser ;* 1942, Auboyer, p. 17-18). Ensemble des modifications de civilisation qui ont accompagné l'expansion chinoise.

siniser [sinize] v. tr. (dér. savant du lat. médiév. *Sinae,* n. d'une ville d'Extrême-Orient ; 1942, Auboyer, p. 17). Marquer des caractères de la civilisation chinoise.

1. sinistre [sinistr] adj. (lat. *sinister, -tri,* qui est du côté gauche, malheureux, fâcheux, de mauvais présage ; XIIIe s., au sens de « gauche » ; sens 1, v. 1415, N. de Baye [aussi « qui laisse craindre un malheur » ; *aspect sinistre,* 1718, Acad. ; *ligne sinistre,* 1740, Acad.] ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, 1723, J.-B. Rousseau ; sens 5, 1886, L. Bloy). **1.** *Class.* et *littér.* Qui est, pour des raisons occultes, annonciateur de malheur : *Et, dans le ventre creux du pupitre fatal, | Va placer de ce pas le sinistre animal* [le hibou] (Boileau). || *Par extens.* Qui laisse craindre un malheur : *Malheureusement il courait des bruits sinistres, des potins de terreur* (Arnoux). *On entend un craquement sinistre.* || *Aspect sinistre,* en astrologie, aspect des astres annonçant des événements funestes. || *Ligne sinistre,* en chiromancie, ligne de la main qui présage des malheurs. || **2.** Se dit de ce qui inspire l'effroi par association à l'idée de grand malheur : *Il s'écrie. Il a vu la terreur de Némée | Qui, sur le ciel sanglant ouvre sa gueule armée | Et la crinière éparse et les sinistres crocs* (Heredia). *Et mon cœur tout à coup se serre, car j'entends | Comme un bélier sinistre aux murailles du temps* (Samain). || **3.** Se dit de ce qui engendre la tristesse, qui a un aspect lugubre, désolé : *Des baraques sinistres* (Balzac). *Des négresses marchandes de galettes attendent, rangées en ligne et dans une tenue sinistre* (Fromentin). *Je n'aime guère les gares, dit Irène. C'est sinistre* (Sartre). || **4.** Se dit de quelqu'un dont l'aspect peut donner à penser qu'il est capable d'actions funestes : *Un de ces hommes sinistres qui semblent flairer le sang* (Lamartine). *On eût été effrayé de l'expression farouche et sinistre imprimée sur les traits de ce masque livide* (Gautier). || **5.** *Fam.* S'emploie devant un terme injurieux pour le renforcer : *Sinistre abruti ! Guignol infect !* (Audiberti).

• SYN. : **1** *funeste ; alarmant, angoissant, effrayant, terrifiant ;* **2** *affreux, effroyable, épouvantable, horrible, redoutable, terrible ;* **3** *funèbre, macabre, triste ;* **4** *inquiétant, patibulaire ;* **5** *fameux, fieffé* (fam.), *sombre.*

2. sinistre n. m. (ital. *sinistro,* malheur, emploi substantivé de l'adj. *sinistro,* sinistre, lat. *sinister, -tri* [v. l'art. précéd.] ; 1485, P. Barbier, au sens de « grand accident » ; sens 1, 1842, Mozin ; sens 2, 1783, Émerigon, I, 359). **1.** Catastrophe naturelle, qui entraîne d'importantes pertes : *On craint de nouveaux sinistres* (Maupassant). *Pompéi est une émouvante conserve de sinistre brutal* (Cocteau). *Le sinistre a causé de nombreuses victimes. Les pompiers ont maîtrisé le sinistre.* || **2.** En termes d'assurance, dégâts occasionnés par un accident, une catastrophe : *Évaluer le sinistre.*

sinistré, e [sinistre] adj. (de *sinistre* 2 ; 18 août 1870, *Gazette des tribunaux*). Se dit de ce qui a subi un sinistre : *Immeuble sinistré. Navire, village sinistré.*

◆ adj. et n. (1876, Larousse). Se dit de quelqu'un qui est victime d'une catastrophe naturelle, ou d'un fait de guerre entraînant des destructions, des dommages importants : *Les Gaigneux, sinistrés, occupaient avec leurs quatre enfants, par décision municipale, deux pièces de l'appartement qui en comptait cinq* (Aymé). *Un service d'aide aux sinistrés.*

sinistrement [sinistrəmɑ̃] adv. (de *sinistre* 1 ; 1403, *Chartes de Liège,* au sens de « de travers, méchamment » ; sens actuel, milieu du XVe s.). D'une manière sinistre : *Des quais froids de la Seine aux bords brûlants du Gange, | Le troupeau mortel saute et se pâme, sans voir | Dans un trou du plafond la trompette de l'Ange | Sinistrement béante ainsi qu'un tromblon noir* (Baudelaire). *Alors, voyant son piège éventé, et la vengeance seule possible, le misérable s'était souvenu qu'en deux ou trois affaires il avait eu la main sinistrement heureuse* (Daudet).

sinistrogyre [sinistrɔʒir] adj. (de *sinistro-,* élément tiré du lat. *sinister, -tri,* qui est du côté gauche [v. SINISTRE 1], et de *-gyre,* du lat. *gyrare,* [faire] tourner, dér. de *gyrus,* cercle, gr. *gûros,* cercle, rond ; 1904, Larousse). Se dit d'une écriture dans laquelle les traits qui doivent se diriger à droite sont remplacés par des traits se dirigeant à gauche.

sinistrose [sinistroz] n. f. (dér. savant de *sinistre* 2 ; 1908, Brissaud). Syndrome névrotique observé chez les victimes d'accidents du travail ou de maladies donnant lieu à indemnisation.

sinistrovolubile [sinistrovɔlybil] adj. (de *sinistro-* [v. SINISTROGYRE] et de *volubile ;* 1871, Littré). Se dit, en botanique, des organes qui s'enroulent de droite à gauche, comme la tige du houblon.

sinn-fein [ʃinfɛjn] n. m. (loc. angl. de même sens, irlandais *sinn-fein,* même sens, proprem. « nous seuls » ; 1923, Larousse). Mouvement nationaliste et républicain irlandais, organisé au début du XXe s., qui aboutit à rendre l'Irlande indépendante de la Grande-Bretagne.

sinn-feiner [ʃinfɛjnœr] n. m. (de *sinnfein ;* 1923, Larousse). Partisan du sinnfein.

• Pl. *des* SINN-FEINERS.

sino- [sino], premier élément, tiré du lat. médiév. *Sinae,* n. d'une ville d'Extrême-Orient, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots relatifs à la Chine.

sinoc adj. V. SINOQUE.

sinologie [sinɔlɔʒi] n. f. (de *sino-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1836, Raymond). Ensemble des études concernant la langue et la civilisation de la Chine.

sinologue [sinɔlɔg] n. (de *sinologie ;* 1819, Boiste). Personne qui étudie la langue chinoise et l'histoire de la civilisation chinoise.

sinon [sinɔ̃] conj., prép. ou adv. (contraction de l'anc. franç. *se... nun,* excepté [1080, *Chanson de Roland*], *si... nun|non* [début du

XII^e s., *Gormont et Isembart*], de *si* 1 [v. ce mot] et de *non ;* fin du XV^e s., Commynes, au sens 2 ; sens 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [d'abord *senon,* début du XIV^e s., Gilles li Muisis] ; sens 3, 1580, Montaigne ; sens 4, 1951, Mauriac). **1.** Dans le cas contraire, s'il n'en est (ou était) pas ainsi : *Vous devez acquitter vos impôts avant le 15, sinon vous subirez une majoration. Je n'ai pas le temps de vous aider, sinon je l'aurais fait volontiers. Je ne suis que dans l'exercice de mes fonctions digestives. Vos paroles, sinon, pourraient vous coûter gros* (Audiberti). || **2.** Si ce n'est ; sauf, excepté (en corrélation avec une proposition négative ou interrogative) *Elle n'avait rien à gagner, sinon son salut, à fréquenter les églises* (Mérimée). *Que pouvions-nous faire, sinon attendre ?* || **3.** Dans un système concessif, souvent en corrélation avec *au moins, du moins,* exprime l'hypothèse non retenue : *Je ne puis jamais m'empêcher de jeter un regard, sinon universellement sympathique, au moins curieux, sur la foule de parias qui se pressent autour de l'enceinte d'un concert public* (Baudelaire). *Cette douce vie où je pouvais voir Gilberte comme je voulais, avec ravissement, sinon avec calme* (Proust). || **4.** Et peut-être même, voire : *Il est l'un des rares, sinon le seul, à bien connaître cette question.*

◆ **Sinon que** loc. conj. (début du XV^e s. [*senon que,* « à moins que... », XIV^e s., Tobler-Lommatzsch ; *ne... autre chose sinon que,* 1559, Amyot]). Si ce n'est que, sauf que (après *rien*) : *Je ne sais rien, sinon qu'il est venu* (Acad.). || Class. et littér. *Ne... autre chose sinon que,* ne... rien si ce n'est, uniquement : *Quoiqu'ils vécussent dans une grande union, il n'en paraissait presque autre chose en public, sinon que ce prince trouvait sa conversation beaucoup plus agréable que...* (Saint-Réal). [Elle] *n'attendait pour lui donner son cœur autre chose, sinon qu'il le lui demandât* (Gautier).

sinophile [sinɔfil] adj. et n. (de *sino-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1975, Larousse). Qui est favorable à la Chine et aux Chinois : *Ce sinologue a toujours été un fervent sinophile.*

sinophilie [sinɔfili] n. f. (de *sino-* et de *-philie,* gr. *philia,* amitié, de *philos,* ami ; 1971, d'après *les Nouveaux Mots « dans le vent »,* 1974). Attitude d'une personne sinophile.

sinophobe [sinɔfɔb] adj. et n. (de *sino-* et de *-phobe,* du gr. *phobos,* crainte ; 1975, Larousse). Qui est hostile à la Chine et aux Chinois.

sinophobie [sinɔfɔbi] n. f. (de *sinophobe ;* 1975, *Lexis*). Attitude d'une personne sinophobe.

sinople [sinɔpl] n. m. (lat. *sinopis,* terre de Sinope, terre rouge, gr. *sinôpis,* même sens, de *Sinôpê,* Sinope [ville et port de Paphlagonie] ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* écrit *sinopre* [*sinople,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens de « couleur rouge » [terme de blason] ; sens actuel [après une évolution non expliquée], v. 1260, *Récits d'un ménestrel de Reims*). En héraldique, la couleur verte, figurée en gravure par des hachures obliques de gauche à droite de l'écu : *Il porte, en bon croisé, qu'il soit George ou Michel, | Le soleil, besant d'or, sur la mer de sinople* (Heredia). *Nos armes sont une branche de verjus — symbolique puisque je m'appelle Verjus — tigellée et feuillée de sinople* (Proust).

sinoque ou **sinoc** [sinɔk] adj. et n. (origine incertaine, peut-être empr. du mot savoyard *sinoc,* bille à jouer [1902, Esnault], qui aurait été employé dans la langue militaire comme synonyme de *bille* « tête » [1835, Raspail], « niais » [1947, Esnault] ; 1929, Esnault, écrit *sinoc ; sinoque,* 1944, Queneau). *Pop.* Fou : *Il est complètement sinoque.*

sintérisation [sɛ̃terizasjɔ̃] n. f. (probablem. dér. d'un nom propre ; 1968, Larousse). Opération appliquée à des matières difficiles à fondre et consistant à agglomérer des particules de cette matière par pression à froid, puis à leur appliquer un traitement thermique.

sinuer [sinɥe] v. intr. (de *sinu[eux]* ; 1789, G. A. Olivier [II, 11, 77], au part. passé, au sens de « découpé d'une manière sinueuse » [en parlant d'une plante, d'une feuille] ; à l'infin., au sens actuel, 1912, Verhaeren). *Littér.* Faire des sinuosités dans son tracé ou dans sa marche : *Des filets d'eau sinuaient* (Genevoix). *Les hirondelles à la gorge blanche sinuaient entre les maisons* (Montherlant).

sinueux, euse [sinɥø, -øz] adj. (lat. *sinuosus,* courbé, recourbé, sinueux, compliqué, de *sinus,* courbure [v. SINUS 1] ; 1539, Canappe, au sens de « étroit, profond et tortueux » [en parlant d'un ulcère] ; sens 1, 1552, R. Estienne ; sens 2, 1897, A. France). **1.** Qui ne va pas droit, qui fait des tours, des détours, des courbes : *Au loin se perdaient dans la brume les barques qui remontaient, à travers les prairies, les méandres sinueux* (Rolland). *La descente à travers la vieille ville se fait par des rues étroites, sinueuses, à pente rapide* (Vailland). || **2.** *Fig.* Qui ne va pas droit à l'objet, qui se dérobe : *Une pensée sinueuse.*

● SYN. : **1** *flexueux, onduleux, serpentin ;* **2** *tortueux.*

sinuosité [sinɥozite] n. f. (dér. savant de *sinueux ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1552, Ch. Estienne, p. 5 ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Aspect, état de ce qui est sinueux : *La forte sinuosité de la route ne permet pas de trajets rapides. La Loire* [...] *laissant glisser sur sa sinuosité argentée les grands bateaux* (Flaubert). || **2.** Les tours et détours de ce qui est sinueux : *Il y a à peu près* [...] *quatre milles de Phalère au Pirée, en suivant les sinuosités de la côte* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Voie, moyen détournés, qui ne vont pas droit au but : *Les sinuosités d'une affaire. La peinture des sinuosités dans lesquelles un homme du monde, un ambitieux fait rouler sa conscience* (Balzac).

● SYN. : **1** *tortuosité ;* **2** *anfractuosité, courbe, méandre, ondulation ;* **3** *détour.*

1. sinus [sinys] n. m. (mot lat. signif. « courbure, sinuosité, pli, concavité, creux, pli de la toge » ; 1539, Canappe, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. [*sinus carotidien,* 1953, Larousse ; *sinus du cœur,* 1876, Larousse ; *sinus pleuraux,* 1964, Larousse ; *sinus veineux,* 1904, Larousse]). **1.** Cavité de certains os du crâne et de la face : *Sinus frontal. Sinus maxillaire supérieur.* || **2.** Renflement de certains canaux de l'organisme. || *Sinus carotidien,* renflement que présente la carotide primitive au niveau de sa bifurcation. || *Sinus du cœur,* première portion du tube cardiaque primitif qui, en se fusionnant avec la deuxième portion, formera l'oreillette droite. || *Sinus pleuraux,* culs-de-sac de la plèvre. || *Sinus veineux,* gros canaux veineux situés contre l'os du crâne, enveloppés par la dure-mère et recevant un grand nombre de veines.

2. sinus [sinys] n. m. (mot du lat. médiév. de même sens, trad. [d'après le sens de « pli de la toge » qu'avait *sinus* en lat. class. — v. l'art. précéd.] de l'ar. *djayb,* demi-corde de l'arc double [proprem. « ouverture pectorale d'un vêtement »], empr. du sanskrit *djîva,* corde ; 1557, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand). Ordonnée d'une extrémité d'un arc porté sur le cercle trigonométrique ou de l'angle au centre correspondant : *Le sinus s'indique par le symbole « sin ».*

sinusal, e, aux [sinyzal, -o] adj. (de *sinus* 1 ; 1953, Larousse). Qui a rapport au sinus du cœur.

sinusectomie [sinyzɛktɔmi] n. f. (de *sinus* 1 et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1953, Larousse). Opération qui consiste à supprimer le sinus frontal en enlevant sa paroi antérieure et son plancher.

sinusite [sinyzit] n. f. (dér. savant de *sinus* 1 ; 1904, Larousse). Inflammation des sinus de la face : *Une sinusite chronique.*

sinusoïdal, e, aux [sinysɔidal, -o] adj. (de *sinusoïde ;* 1871, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui correspond à une sinusoïde : *Une fonction sinusoïdale.* || **2.** Se dit d'un phénomène périodique dont la représentation en fonction du temps a l'allure d'une sinusoïde : *Un mouvement sinusoïdal.*

sinusoïde [sinysɔid] n. f. (de *sinuso-*, élément tiré de *sinus* 2, et de *-ide*, gr. *eidos*, forme, apparence ; v. 1750 [d'après la *Grande Encyclopédie*], au sens 1 ; sens 2, 1945, J.-L. Bory). **1.** Courbe plane présentant une alternance régulière de sommets positifs et de sommets négatifs et correspondant aux variations du sinus quand l'arc varie. || **2.** Mouvement ou variation qui suit une ligne ressemblant à cette courbe : *C'est une boule de poils qui bondit en sinusoïde dans la luzernière* (Bory).

sinus-verse [sinysvɛrs] n. m. (de *sinus* 2 et de l'adj. *verse ;* 1685, Furetière). Pour un angle ou un arc de cercle trigonométrique, différence entre le rayon et le cosinus de cet angle ou de cet arc.

sionisme [sjɔnism] n. m. (de *Sion*, n. d'une colline de Jérusalem, bas lat. ecclés. [d'origine hébraïque] *Sion*, même sens ; 1886 [d'après Robert, 1964], puis 1904, Larousse). Mouvement politique et religieux qui a eu pour objet la constitution, en Palestine, d'un État juif autonome.

sioniste [sjɔnist] adj. (de *sionisme ;* 1886 [d'après Robert, 1964], sans indication de sens ; sens actuel, 1904, Larousse). Qui a rapport au sionisme : *Mouvement, congrès sioniste.*

◆ n. (1904, Larousse). Partisan du sionisme.

sionite [sjɔnit] n. m. (de *Sion*, n. que les membres de ces sectes donnaient à leurs lieux de réunion d'après celui de la colline de Jérusalem [v. SIONISME] ; 1876, Larousse). Membre de certaines sectes protestantes fondées au XVIIIe s.

sipho- [sifo], premier élément, tiré du lat. *sipho, -phonis*, siphon, petit tube (gr. *siphôn, -phônos*, mêmes sens — v. SIPHON), et qui entre dans la composition de quelques mots.

siphoïde [sifɔid] adj. (de *sipho-* et de *-ide*, gr. *eidos*, forme, apparence ; 1845, Bescherelle [*bonde siphoïde*, 1960, Larousse, art. *bonde ; vase siphoïde*, 1876, Larousse]). Qui a la forme d'un siphon : *Les encriers siphoïdes du Conseil municipal* (Goncourt). || *Bonde siphoïde*, fermeture hydraulique employée pour les éviers non munis d'un siphon. || *Vase siphoïde*, appareil de fermeture permanente, à soupape et à piston, au moyen duquel on introduit des liquides gazeux dans les récipients appropriés.

siphomycètes [sifɔmisɛt] n. m. pl. (de *sipho-* et de *-mycète*, gr. *mukês, -kêtos*, champignon ; 1934, Quillet). Classe de champignons à thalle continu, non cloisonné.

● SYN. : *phycomycètes.*

siphon [sifɔ̃] n. m. (lat. *sipho, -phonis*, siphon, pompe à incendie, petit tube, gr. *siphôn, -phônos*, tube creux pour pomper un liquide, conduite d'eau, trombe d'eau ; v. 1320, *Gestes des Chiprois* [199], écrit *sifon*, au sens de « trombe » ; 1546, Rabelais, écrit *siphon*, au sens de « sorte de tuyau qui sert à tirer le vin » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1964, Larousse ; sens 5-6, 1871, Littré ; sens 7, 1888, Larousse). **1.** Tube en forme d'U renversé, à branches inégales, qui permet, une fois amorcé, de transvaser des liquides d'un récipient dans un autre situé plus bas : *Le siphon s'appuie sur le principe des vases communicants.* || **2.** Appareil dont on se sert, en médecine et en chirurgie, pour le lavage et l'antisepsie ou l'asepsie de certaines cavités naturelles de l'organisme. || **3.** Dispositif obturateur hydraulique, dont le rôle est d'empêcher la communication de l'air vicié des égouts et canalisations avec l'air des locaux habités, sans gêner l'évacuation : *Siphon hydraulique. Siphon de fosses d'aisances.* || **4.** En spéléologie, partie d'un conduit naturel entièrement envahie par l'eau : *Chatières agrandies au marteau,* [...] *siphons franchis en plongeant* (Casteret). || **5.** Bouteille spéciale contenant sous pression de l'eau gazéifiée, qu'un dispositif, commandé par un levier, permet de faire jaillir hors du récipient : *Les cafés gonflés de fumée | Crient tout l'amour de leurs tziganes | De tous leurs siphons enrhumés* (Apollinaire). || **6.** En zoologie, terme désignant certains tubes de mollusques bivalves, d'ascidies ou de céphalopodes. || **7.** *Siphon recorder*, appareil de télécommunication servant à enregistrer des signaux en télégraphie sous-marine.

siphonal, e, aux [sifɔnal, -o] adj. (de *siphon ;* 1904, Larousse). Se dit de ce qui appartient au siphon ou de ce qui s'y rapporte.

siphonales [sifɔnal] n. f. pl. (de *siphon ;* 1964, Larousse). Ordre d'algues vertes siphonées qui ont joué un grand rôle géologique depuis les terrains primitifs jusqu'au tertiaire.

siphoné, e [sifɔne] adj. (de *siphon ;* 1964, Larousse). *Structure siphonée*, en botanique, structure caractérisée par le fait que le thalle tout entier est constitué d'une seule cavité renfermant le cytoplasme et de nombreux noyaux sans aucune cloison.

siphonné, e [sifɔne] adj. (part. passé de *siphonner*, proprem. « vidé de [pensée] » ; 1937, Esnault). *Pop.* Qui n'a pas toute sa raison : *Il est complètement siphonné.*

● SYN. : *cinglé* (pop.), *sinoque* (pop.), *timbré* (pop.), *toqué* (pop.).

siphonnement [sifɔnmɑ̃] n. m. (de *siphonner ;* 1871, Littré). Action de siphonner : *Vider un récipient par siphonnement.*

siphonner [sifɔne] v. tr. (de *siphon ;* 1877, Littré). Transvaser au moyen d'un siphon : *Siphonner de l'essence d'un réservoir de voiture dans un petit bidon.*

siphonogamie [sifɔnɔgami] n. f. (de *siphono-*, élément tiré de *siphon*, et de *-gamie*, du gr. *gamos*, union, mariage ; 1964, Larousse). Fécondation, chez les angiospermes et chez certaines gymnospermes, par l'intermédiaire d'un tube pollinique, ou « siphon ».

siphonophores [sifɔnɔfɔr] n. m. pl. (de *siphono-*, élément tiré de *siphon*, et de *-phore*, gr. *phoros*, qui porte, de *pherein*, porter ; 1842, Acad.). Sous-classe d'hydrozoaires comprenant des animaux exclusivement marins, flottants, transparents et de couleurs irisées.

sir [sœr] n. m. (mot angl. de mêmes sens, empr. du franç. *sire* [v. ce mot] ; 1779 [d'après le *FEW*, XVIII, 114 *a*], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Titre d'honneur chez les Anglais, précédant le prénom et le nom de famille : *Sir Winston Churchill.* || **2.** Dans la conversation ou la correspondance, il s'emploie seul comme équivalent de *Monsieur.*

sirdar [sirdar] ou **serdar** [sɛrdar] n. m. (persan *serdar*, commandant, de *ser*, tête, et de *dar*, qui possède ; 1765, *Encyclopédie*, écrit *serdar*, au sens de « commandant des forces turques en Moldavie » ; sens actuel, 1904, Larousse [pour les deux formes]). Nom donné, de 1882 à 1925, au général anglais commandant l'armée égyptienne : *Le sirdar Kitchener.*

sire [sir] n. m. (lat. pop. **seior*, contract. du lat. class. *senior*, proprem. « plus vieux » [v. SEIGNEUR] ; v. 980, *Fragment de Valenciennes*, au sens de « maître, seigneur » [en parlant de Dieu] ; sens 1-2, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens 3, v. 1175, Chr. de Troyes [*beau sire*, ironiq., 1450, Du Cange — *bon sire*, 1656, Molière ; *pauvre sire*, 1678, La Fontaine ; *triste sire*, 1907, Larousse]). **1.** Titre féodal, équivalant à *seigneur*, de certains seigneurs ou grands personnages : *Mais si je n'ai point les vertus qui brillèrent jadis dans les sires de Coucy, de Nesles* [...], *du moins la foi me reste* (Chateaubriand). || **2.** Employé seul, titre donné aux rois, aux empereurs, à qui l'on s'adresse ou l'on écrit : *En vérité, Sire, je ne saurais rien dire sur le caractère et l'esprit du noble prince* (Musset). || **3.** *Class.* et *littér.* Titre donné à un homme quelconque (suivi du nom ou du prénom de la personne en question) *Or çà, sire Grégoire, | Que gagnez-vous par an ?* (La Fontaine). || *Beau sire, bon sire*, exprime une nuance plaisante : *Il ne tiendra qu'à vous, beau sire, | D'être aussi gras que moi, lui repartit le chien* (La Fontaine). *Il est fou, le bon sire* (Molière). *Allons, encore un peu de franchise, beau sire* (Verlaine). || *Un pauvre*

sire, un homme sans considération, sans moyens pécuniaires : *Il* [Allery] *ne voulait pas non plus qu'on le prît pour un trop pauvre sire* (Romains). || *Un triste sire,* un individu peu recommandable.

sirène [sirɛn] n. f. (bas lat. *sirena,* réfection du lat. class. *siren,* sirène [divinité mythologique], personne qui chante agréablement, gr. *seirên,* sirène [divinité mythologique] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *sereine* [*sirena,* v. 1119, Ph. de Thaon ; *sirene,* 1377, Oresme], au sens I, 1 [*voix de sirène,* 1727, Destouches — d'abord *voix de sereine,* v. 1460, Villon ; *écouter le chant des sirènes,* 1967, Robert] ; sens I, 2, 1694, Bossuet ; sens I, 3, 1904, Larousse ; sens I, 4 [du lat. scientif. du XVIIIe s. *siren,* même sens, emploi spécialisé du lat. class. *siren* — v. ci-dessus —, cet animal étant doué d'une voix agréable], 1808, Boiste ; sens II, 1, 1842, Acad. ; sens II, 2, 1888, Maupassant).

I. 1. Être fabuleux de la mythologie grecque, représenté avec un corps d'oiseau ou celui d'un poisson et avec une tête et une poitrine de femme, qui, par sa voix mélodieuse, attirait les navigateurs sur les récifs : *Les sirènes personnifiaient à la fois les séductions et les dangers de la mer. Les sirènes peignaient leur chevelure bleue | Sur les bancs de coraux* (Gautier). *Un navire, attiré par les chants des sirènes, étant venu se briser sur un écueil voisin, Euphorion vit* [...] *ces gracieuses filles planter leurs dents aiguës dans les corps naufragés* (Lemaître). || *Voix de sirène,* voix et, *par extens.,* paroles au charme desquelles il est difficile de résister. || Fig. *Écouter le chant des sirènes,* céder à une offre séduisante. || **2.** *Fig.* Femme d'une séduction dangereuse : *Insensibles aux voix de ces sirènes, nous entrons enfin chez Baratte* (Nerval). [Don Balthasar à doña Prouhèze :] *Sirène, je ne vous ai prêté déjà les oreilles que trop !* (Claudel). || **3.** En héraldique, mélusine (v. ce mot) représentée ordinairement avec une seule queue. || **4.** Salamandre des marais et des étangs des États-Unis, au corps serpentiforme, aux branchies permanentes, type de la famille des sirénidés.

II. 1. Appareil fournissant des sons par interruptions et rétablissements périodiques d'un jet d'air, et qui permet, en acoustique, de mesurer la fréquence des sons par comparaison. || **2.** Appareil dans lequel la vapeur ou l'air comprimé produit un son grave ou strident, toujours d'une grande puissance, et qu'on utilise soit comme signal sur les navires et les locomotives, soit comme moyen d'appel dans les usines, soit comme signal d'alerte en cas de sinistre ou en temps de guerre : *On entendait toutes les sirènes, tous les appels des bateaux, dès l'aube c'était la rumeur...* (Céline). *Voici la fin du jour. Une sirène annonce la sortie des usines* (Montherlant). *Le hurlement des sirènes.*

sirénidés [sirenide] n. m. pl. (de *sirèn[e]* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1848, d'après Robert, 1970). Famille d'amphibiens urodèles dépourvus de membres postérieurs, ayant une sorte de bec à la place des dents, et dont le type est la *sirène.*

siréniens [sirenjɛ̃] n. m. pl. (de *sirène ;* 1811, d'après Robert, 1964). Ordre de mammifères voisins des cétacés, comprenant les *dugongs* et les *lamantins.*

sirerie [sirri] n. f. (de *sire ;* 1694, Acad.). En droit féodal, titre des terres dont le seigneur prenait le titre de sire : *Charles le Simple érigea en sirerie la terre de Bourbon* (Hugo).

sirex [sirɛks] n. m. (lat. scientif. moderne *sirex,* même sens [XVIIIe s.] ; 1808, Boiste). Insecte hyménoptère des régions tempérées et froides, dont la larve vit dans le bois des conifères.

sirli [sirli] n. m. (mot onomatop. formé d'après le cri de l'oiseau ; 1778, Buffon). Alouette au plumage brun rayé, au bec fin et long, dont une espèce vit dans les régions semi-désertiques de l'Afrique du Nord.

sirocco [sirɔko] n. m. (ital. *scirocco,* sirocco, ar. *šurūq,* même sens, proprem. « lever du soleil », de *šarqī,* oriental, dér. de *šarq,* est ; v. 1265, Br. Latini, écrit *siloc* [*siroc,* XVe s. ; *siroco,* 1575, J. Des Caurres ; *sirocco,* 1599, Hornkens], au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Vent très sec et très chaud, chargé de poussières, qui souffle du Sahara en direction du nord, lorsque des basses pressions règnent sur le bassin de la Méditerranée, dont il peut même atteindre la rive européenne : *Il a fait sirocco hier, et ce vent d'Afrique m'accable* (Gautier). *Il souffle un sirocco aride ; c'est un vent tout chargé de sable, et torride malgré la nuit* (Gide). || **2.** *Littér.* Air très chaud : *Un calorifère enragé lance au ras du sol des bouffées de sirocco* (Duhamel).

sirop [siro] n. m. (lat. médiév. *sirupus,* sirop, ar. *šarāb,* boisson, sirop [médicinal] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [*sirop simple, sirop de sucre, sirop de raisin,* 1871, Littré] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, 1627, Crespin ; sens 4, 1871, Littré ; sens 5, 1964, Robert ; sens 6, 1877, Zola [*sirop de grenouille — sirop de l'aiguière,* même sens, 1680, Richelet]). **1.** Solution assez concentrée de sucre dans de l'eau ou dans un jus de fruits, préparée à chaud ou à froid : *Pêches, poires au sirop. Sirop de cassis, de framboise, de groseille. Sirop de glucose.* || *Sirop simple ou sirop de sucre,* sirop fait uniquement avec de l'eau et du sucre. || Spécialem. *Sirop de raisin,* sucre de raisin non cristallisé, employé pour sucrer. || **2.** En pharmacie, préparation médicamenteuse (saccharolé liquide) de consistance visqueuse, due à la forte proportion de sucre qu'elle renferme et qui assure sa conservation : *Sirop contre la toux. Sirop de codéine. Elle finissait en lui demandant quelque sirop pour sa santé et un peu plus d'amour* (Flaubert). || **3.** État liquide des confitures et des gelées avant qu'elles aient pris de la consistance en refroidissant. || **4.** Dans les sucreries, nom donné au jus de betterave ou de canne concentré. || **5.** Boisson composée d'eau à laquelle on mêle un sirop : *Boire un sirop de grenadine.* || **6.** Fam. *Sirop de grenouille, sirop de parapluie,* eau, eau de pluie.

siroper [sirɔpe] v. tr. (de *sirop ;* 1621, É. Binet, au sens de « traiter par des sirops » ; 1876, Larousse, au sens de « édulcorer avec un sirop » ; sens actuel, 1938, Montagné et Gottschalk). Tremper dans un sirop un entremets.

◆ v. intr. (1890, E. Rostand). *Littér.* Prendre une consistance de sirop : *Je devine combien s'épaissit et sirope | Le sang latin, si clair jadis !* (Rostand).

siroter [sirɔte] v. tr. (de *sirop ;* 1704, Regnard [absol., écrit *syroper,* 1690, Furetière]). *Fam.* Boire à petits coups, en savourant : *Ils trompaient leur impatience en sirotant de vagues apéritifs* (Benoit).

● SYN. : *déguster.*

◆ v. intr. (1680, Richelet [*il sirote un peu,* XXe s.]). *Fam.* Boire : *Il est toujours en train de siroter.* || Fam. *Il sirote un peu,* il aime boire, il boit beaucoup.

siroteur, euse [sirɔtœr, -øz] adj. et n. (de *siroter ;* 1680, Richelet). *Fam.* Qui sirote, aime à siroter ; qui est porté sur la boisson.

sirtaki [sirtaki] n. m. (mot gr. de même sens ; 1968, Larousse). Danse grecque.

sirupeux, euse [sirypø, -øz] adj. (dér. savant du lat. médiév. *sirupus,* sirop [v. SIROP] ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. [*musique sirupeuse,* 1964, Robert]). **1.** Qui a l'aspect, la consistance visqueuse du sirop : *Un liquide sirupeux. Ce furent d'âpres vins du Rhin ; des tokay presque sirupeux* (Gide). || **2.** *Fig.* et *péjor.* Qui est d'une banalité écœurante : *Quelques papotages sirupeux* (Colette). *La vie est désormais si plate ! Plutôt l'aventure mortelle que ce sirupeux ennui !* (Duhamel). || *Musique sirupeuse,* musique douce, sans caractère, qui cherche avant tout à plaire, et par des moyens faciles.

sirventès [sirvɛ̃tɛs] ou **sirvente** [sirvɑ̃t *ou* sirvɛ̃t] n. m. (anc. provenç. *sirventés,* même sens [v. SERVENTOIS] ; 1690, Furetière, écrit *syrvantes ;* 1762, Acad., écrit *sirvante ; sirvente,* 1835, Acad., et *sirventès,*

1964, Larousse). Genre poétique provençal des XII[e] s., poésie de circonstance, de caractère satirique, politique ou moral : *Les sirventès de Bertran de Born.* (V. aussi SERVENTOIS.)

sis, e [si, siz] adj. (part. passé de *seoir ;* 1290, Runkewitz). Situé en tel lieu (dans la langue jurid. ou littér.) *Un immeuble sis dans la rue Saint-Honoré. Un moulin à vent et à farine, sis dans la vallée du Rhône, en plein cœur de Provence, sur une côte boisée de pins et de chênes verts...* (Daudet). *Quand elle* [Jacqueline Pascal] *était petite, dans la maison de Clermont, sise sur les degrés du Grand Gras, on l'appelait Jaquette* (Mauriac).

sisal [sizal] n. m. (emploi comme n. commun de *Sisal,* n. du port mexicain [au Yucatan] d'où cette matière était exportée ; 1923, Larousse [« la fibre textile... », 1967, Robert]). Nom commun à divers genres d'agaves d'Amérique et de Malaisie, dont la feuille fournit des fibres textiles très employées en corderie et en chapellerie. || *Par extens.* La fibre textile elle-même : *Corde en sisal.*

sism(o)- [sism(o)] ou **séism(o)-** [seism(o)], premier élément, tiré du gr. *seismos,* ébranlement, commotion, tremblement de terre (de *seiein,* secouer, agiter), et qui entre dans la composition de mots savants.

sismal, e, aux [sismal, -o] ou **séismal, e, aux** [seismal, -o] adj. (de *s[é]ismo- ;* 1871, Littré [*sismal*], et 1904, Larousse [*séismal*]). Se dit de la ligne qui suit l'ordre d'ébranlement, dans un tremblement de terre.

sismicité [sismisite] ou **séismicité** [seismisite] n. f. (dér. savant de *s[é]ismique ;* 1904, Larousse [pour les deux formes]). Degré de fréquence et d'intensité des phénomènes sismiques affectant une région du globe.

sismique [sismik] ou **séismique** [seismik] adj. (de *s[é]ismo- ;* 1871, Littré, au sens 1 [pour les deux formes] ; sens 2, 1964, Larousse [aussi *explosif s(é)ismique*]). **1.** Qui a rapport aux tremblements de terre : *Mouvement sismique. Phénomènes sismiques. Secousse sismique.* || **2.** *Prospection sismique* ou *séismique,* méthode de prospection géophysique, fondée sur la propriété qu'ont les ondes sonores provoquées par une explosion au voisinage de la surface du sol de subir des réfractions et des réflexions. || *Explosif sismique* ou *séismique,* explosif employé dans les opérations de prospection sismique.

sismogénique [sismɔʒenik] ou **séismogénique** [seismɔʒenik] adj. (de *s[é]ismo-* et de *-génique,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1923, Larousse [*sismogénique*], et 1964, Larousse [*séismogénique*]). Qui cause les tremblements de terre.

sismogramme [sismɔgram] ou **séismogramme** [seismɔgram] n. m. (de *s[é]ismo-*et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1904, Larousse [*sismogramme*], et 1923, Larousse [*séismogramme*]). Graphique donné par un sismographe, provenant soit d'un enregistrement direct, soit d'un enregistrement photographique.

sismographe [sismɔgraf] ou **séismographe** [seismɔgraf] n. m. (de *s[é]ismo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1871, Littré [*sismographe*], et 1878, Larousse [*séismographe*]). Appareil destiné à enregistrer l'heure, la durée, l'amplitude et les principales caractéristiques des mouvements d'un point de l'écorce terrestre pendant un tremblement de terre.

sismographie [sismɔgrafi] ou **séismographie** [seismɔgrafi] n. f. (de *s[é]ismo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1902, A. Jarry [*sismographie*], et 1923, Larousse [*séismographie*]). Ensemble des procédés propres à l'emploi du sismographe.

sismographique [sismɔgrafik] ou **séismographique** [seismɔgrafik] adj. (de *s[é]ismographie ;* 1904, Larousse [*sismographique*], et 1964, Larousse [*séismographique*]). Qui concerne la sismographie.

sismologie [sismɔlɔʒi] ou **séismologie** [seismɔlɔʒi] n. f. (de *s[é]ismo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1888, Larousse [*sismologie*], et 1904, Larousse [*séismologie*]). Science qui étudie les tremblements de terre et les mouvements du sol.

sismologique [sismɔlɔʒik] ou **séismologique** [seismɔlɔʒik] adj. (de *s[é]ismologie ;* 1882, d'après Robert, 1967, art. *sismologie* [*sismologique*], et 1904, Larousse [*séismologique*]). Qui a trait à la sismologie (ou séismologie).

sismomètre [sismɔmɛtr] ou **séismomètre** [seismɔmɛtr] n. m. (de *s[é]ismo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1888, Larousse [pour les deux formes]). Appareil analogue au sismographe, mais ne donnant pas d'enregistrement et utilisé en observation directe.

sismométrie [sismɔmetri] n. f. (de *sismo-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1975, Larousse). Étude et mesure des mouvements du sol causés par les séismes.

sismophone [sismɔfɔn] n. m. (de *sismo-* et de [*micro*] *phone ;* 1968, Larousse). Microphone utilisé dans l'exploration pétrolière géophysique par la méthode sismique, pour capter les échos des ondes sonores provoquées par l'explosion.

sismothérapie [sismɔterapi] n. f. (de *sismo-* et de *thérapie ;* 1904, Larousse). Syn. de ÉLECTROCHOC.

sison [sizɔ̃] n. m. (lat. impér. *sison,* peucédan, gr. *sisôn,* plante de Syrie ; 1549, Fousch [chap. 254]). Plante herbacée de la famille des ombellifères, poussant dans les lieux frais et ombragés.

sissonne ou **sissonne** [sisɔn] n. m. ou f. (abrév. de la loc. *pas de sissonne,* même sens [1691, Montchesnay], du n. du créateur de ce saut, François César de Roussy, comte de *Sissonne ;* 1813, Gattel). En chorégraphie, saut précédé d'un plié, exécuté grâce à un appel pris sur les deux pieds, et suivi d'une retombée sur un seul pied, l'autre étant levé : *Sissonne en remontant. Sissonne à la seconde.*

sister-ship [sistœrʃip] n. m. (loc. angl. de même sens, de *sister,* sœur, de la même espèce, et de *ship,* navire ; 1945, Gruss). Navire possédant les mêmes caractéristiques de construction qu'un autre appartenant à la même série.

• Pl. *des* SISTER-SHIPS.

sistre [sistr] n. m. (lat. *sistrum,* même sens, gr. *seîstron,* même sens ; 1527, C. Marot). Instrument de musique en usage dans l'ancienne Égypte, dont on tirait, en le secouant, des sons très perçants, et qui constituait l'un des accessoires les plus habituels du culte de la déesse Hathor : *Cléopâtre elle-même, au milieu des combats,* | *Du sistre égyptien anime ses soldats* (Delille).

sisymbre [sizɛ̃br] n. m. (lat. *sisymbrium,* plante odoriférante consacrée à Vénus, serpolet, menthe, gr. *sisumbrion,* menthe aquatique, sorte de cresson ; XV[e] s., écrit *sisimbre ; sisymbre,* 1581, Du Choul, 135). Plante herbacée de la famille des crucifères, à fleurs blanches ou jaunes, dont une espèce, *l'herbe aux chantres,* est cultivée pour ses propriétés médicinales. (Autres noms : ROQUETTE, VÉLAR.)

sisyphe [sizif] n. m. (emploi arbitraire comme n. commun du n. pr. *Sisyphe,* lat. *Sisyphus,* n. du fils d'Éole [brigand qui fut tué par Thésée], gr. *Sisuphos ;* 1876, Larousse). Petit bousier noir, de l'ordre des coléoptères, répandu dans les régions chaudes de l'Ancien Monde.

sitar [sitar] n. m. (mot hindî de même sens ; 1904, Larousse). Instrument de musique à cordes pincées, en usage dans l'Inde.

sitarchie [sitarʃi] n. f. (gr. *sitarkhia,* même sens, de *sitarkhos* [v. SITARQUE] ; 1876, Larousse). Intendance des vivres, dans l'ancienne Grèce.

sitaris [sitaris] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens ; 1876, Larousse). Insecte coléoptère de l'Europe méridionale, qui vit en parasite dans le nid de certaines abeilles solitaires.

sitarque [sitark] n. m. (gr. *sitarkhos,* même sens, de *sîtos,* blé, nourriture, et de *arkhein,* guider, commander ; 1876, Larousse). Intendant préposé aux vivres, dans l'ancienne Grèce.

site [sit] n. m. (ital. *sito,* site, lat. *situs,* position, situation, disposition [de *situm,* supin de *sinere,* poser], qui avait donné directement l'anc. franç. *site,* place, emplacement, situation [v. 1304, Godefroy] ; 1576, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1964, Robert [*site propre,* 20 juill. 1969, *la Vie du rail*] ; sens 4, 1923, Larousse [*ligne de site,* 1964, Larousse]). **1.** Partie de pays formant pour l'œil un ensemble et que l'on considère du point de vue de son intérêt esthétique, pittoresque : *Il remarquait, en passant, que dans les plus beaux sites la vie friande et recueillie des couvents s'était installée* (Daudet). *Puis il parla du pays* [...], *ayant trouvé dans ses promenades solitaires beaucoup de « sites » ravissants* (Maupassant). *La protection, la conservation des sites. Un site classé.* || **2.** Configuration propre du lieu occupé par une ville, et qui lui fournit les éléments locaux de vie matérielle et les possibilités d'extension (ravitaillement en eau, nature du sol, matériaux de construction) : *Le site de Laon est une butte témoin.* || **3.** *Site archéologique,* lieu où sont effectuées des fouilles. || *Site propre,* couloir de circulation réservé aux véhicules de transport en commun, dans une agglomération, sur une route. || **4.** *Angle de site,* ou simplem. *site,* angle formé par la ligne de site (v. ci-après), ou par la droite joignant un point visé à l'œil de l'observateur, avec leur projection sur le plan horizontal. || *Ligne de site,* ligne droite joignant une arme à feu à l'objectif au moment du tir.

• SYN. : **1** *panorama, paysage, point de vue.*

sitemètre [sitmɛtr] ou **sitomètre** [sitɔmɛtr] n. m. (de *site* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1949, Larousse, écrit *sitemètre* [*sitomètre,* 1964, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [pour les deux formes]). **1.** Appareil qui fut employé, dans le tir antiaérien, pour déterminer de nuit l'angle de site et l'azimut d'un avion décelé par le bruit du moteur. || **2.** Instrument élémentaire permettant de déterminer, par simple lecture, le site d'un point par rapport à un observateur.

sit-in [sitin] n. m. (loc. angl. de même sens, de *to sit,* s'asseoir, être assis, et de *in,* dans, sur ; 1971, *le Monde* [d'après *les Nouveaux Mots « dans le vent »,* 1974]). Manifestation non violente consistant, pour les participants, à s'asseoir sur la voie publique.

sitiomanie [sitjɔmani] n. f. (du gr. *sition,* blé, aliment, nourriture [de *sîtos,* mêmes sens], et de *-manie,* gr. *mania,* folie [de *mainesthai,* être fou] ; 1968, Larousse). Boulimie d'origine psychique, se manifestant dans les cas de dépression névrotique ou psychotique.

sitiophobie [sitjɔfɔbi] n. f. (du gr. *sition* [v. l'art. précéd.] et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1871, Littré). Refus délirant de la nourriture se manifestant dans certaines affections mentales, et qui peut porter sur tous les aliments ou sur quelques-uns.

sitogoniographe [sitɔgɔnjɔgraf] n. m. (de *sito-* [élément tiré de *site*], de *gonio-* [élément tiré du gr. *gônia,* angle, coin] et de *-gráphe* [du gr. *graphein,* écrire, inscrire] ; 1949, Larousse). Appareil fixé sur l'affût des canons antiaériens, qui décale automatiquement la ligne de foi horizontale de la lunette du pointeur, de telle sorte que, celui-ci continuant à suivre la cible, le canon soit pointé non sur la position actuelle de l'avion, mais sur sa position future.

sitogoniomètre [sitɔgɔnjɔmɛtr] n. m. (de *sito-* [élément tiré de *site*] et de *goniomètre ;* 1923, Larousse). Appareil permettant de mesurer les angles de site, les écarts angulaires, etc.

sitologie [sitɔlɔʒi] n. f. (de *sito-* [élément tiré de *site*] et de *-logie* [du gr. *logos,* discours, science] ; 1974, *les Nouveaux Mots « dans le vent »*). Étude des sites, qui se propose de définir leurs caractères fondamentaux, surtout esthétiques, et d'y adapter les programmes de construction de façon à sauvegarder au maximum les qualités du cadre naturel.

sitologue [sitɔlɔg] n. (de *sitologie ;* 29 sept. 1973, *le Monde*). Spécialiste de l'étude et de la conservation des sites naturels.

sitôt [sito] adv. (de *si* 3 et de *tôt ;* v. 1460, G. Chastellain, écrit *sitost* [*sitôt,* XVIe s.], au sens 1 [avec *que,* 1668, La Fontaine] ; sens 2, 10 avr. 1933, A. Gide ; sens 3, 1869, A. Daudet [répété, devant un participe passé..., 1907, Larousse] ; sens 4, 1895, A. France). **1.** *Vx.* Si rapidement, si promptement, dans un temps si court : *Comment puis-je sitôt servir votre courroux ?* (Racine). *J'étais un homme sitôt vu, qu'il n'y avait rien à voir de nouveau dès le lendemain* (Rousseau). *Un livre est sitôt fait, coûte si peu, et peut aller si loin* (Hugo). || Avec *que,* marque la comparaison (« aussi vite que ») : *Gageons, dit celle-ci* [la tortue], *que vous n'atteindrez pas | Sitôt que moi ce but* (La Fontaine). || **2.** *Littér.* S'emploie devant une préposition *(après, avant...),* au sens de « immédiatement » : *Il s'arrêta sitôt après le carrefour pour consulter sa carte. Mais sitôt après le déjeuner je la quittai sous je ne sais quel prétexte et courus retrouver Abel* (Gide). || **3.** S'emploie dans une proposition participiale : *Sitôt ses collaborateurs arrivés, il les convoqua pour une réunion de travail. Sitôt réveillé, il sautait du lit.* || Répété, devant un participe passé, indique que la seconde action suit immédiatement la première : *Sitôt dit, sitôt fait. Sitôt créés, sitôt soufflés, les beaux enfants que vous créâtes* (Valéry). || **4.** S'emploie en fonction prépositive, devant un nom : *Le père ni le fils ne s'émurent plus qu'Audiberte des visites qu'ils recevaient, et sitôt la première reconnaissance, prirent place autour du grand-boire renforcé de toutes les victuailles* (Daudet). *Sitôt ton sommeil, les cieux te sont ravis !* (Valéry).

• SYN. : **2** *aussitôt.*

◆ **De sitôt** loc. adv. (1777, d'après Féraud, 1788). Si prochainement, dans un délai très rapproché (seulement dans des phrases négatives au futur) : *On ne le reverra pas de sitôt. Je n'y retournerai pas de sitôt.*

◆ **Sitôt que** loc. conj. (1273, Adenet, écrit *si tost que* [*si tost come,* même sens, v. 1155, Wace] ; 1636, Monet, écrit *si tôt que ; sitôt que,* 1647, Corneille). Dès que, dès le moment où : *Sitôt qu'il l'aperçut, il se mit à courir au-devant de lui. Sitôt que sur un vice ils pensent me confondre, | C'est en me corrigeant que je sais leur répondre* (Boileau).

sitotrogue [sitɔtrɔg] n. f. (du gr. *sîtos,* blé, nourriture, et *trôgein,* manger, ronger, proprem. « qui ronge le blé » ; 1904, Larousse). Genre de lépidoptères dont l'espèce type est *l'alucite.* (V. ce mot.)

sittelle [sitɛl] n. f. (du lat. scientif. moderne *sitta,* même sens [XVIIIe s.], gr. *sittê,* sorte de pic ou de pivert ; 1778, Buffon). Petit passereau des forêts de l'Europe occidentale, à pattes courtes et fortes, à bec assez long, à queue courte, qui grimpe avec agilité (type de la famille des *sittidés*) : *Une sittelle chante dans le tilleul encore nu* (Mauriac).

situable [sitɥabl] adj. (de *situer ;* 1720, *Recueil de diverses pièces sur la philosophie,* I, 59). Qui peut être situé, défini par rapport à certaines coordonnées.

situation [sitɥasjɔ̃] n. f. (de *situer ;* 1375, R. de Presles, au sens I, 1 [« position géographique d'un lieu... », milieu du XVe s. ; *géométrie de situation,* 1964, Larousse ; *plan de situation,* 1968, Larousse] ; sens I, 2, v. 1560, Paré [« une des catégories d'Aristote... », 1947, A. Lalande] ; sens II, 1, av. 1678, La Rochefoucauld [« état, position d'une personne à un point de vue donné... », 1762, Acad. ; *situation sociale,* av. 1850, Balzac ; *être dans une situation à,* av. 1850, Balzac

— *être en situation de,* 1738, Ch. Rollin ; *être dans une situation intéressante,* 1893, *Dict. général ; en situation,* 20 mai 1964, *le Monde*] ; sens II, 2, 1877, Zola ; sens II, 3, 1947, A. Lalande ; sens II, 4, 1718, Acad. [*personnage en situation,* 1835, Acad. ; *vers de situation,* 1764, Voltaire — *mot de situation,* 1835, Acad., et *beauté de situation,* 1798, Acad. ; *comique de situation,* 1876, Larousse] ; sens II, 5, XVIIIe s., Brunot [« état des relations politiques... entre nations », début du XXe s.] ; sens II, 6, 1770, Raynal [*état de situation,* 1835, Acad. ; *situation de trésorerie,* 1964, Larousse] ; sens II, 7, 1972, *Dict. de linguistique*).

I. 1. *Vx.* Le fait d'être placé en un lieu, d'occuper telle position dans l'espace par rapport à certaines coordonnées : *Nous ne jugeons des situations que parce que nous voyons les objets dans un lieu où ils occupent chacun un espace déterminé ; et nous ne jugeons du mouvement que parce que nous les voyons changer de situation* (Condillac). *Dans cette situation, la fenêtre nous servait de table* (Rousseau). || *Auj.* Position géographique d'un lieu ; manière dont un site, une ville, une construction sont placés par rapport à l'environnement, à l'exposition : *J'admirais l'heureuse situation de cette grande ville* [Tyr], *qui est au milieu de la mer dans une île* (Fénelon). *La maison, enluminée d'ornements mauresques, avait un aspect de café-concert, mais sa situation lui donnait de la valeur* (Maupassant). || *Géométrie de situation* (ou *analysis situs*), syn. de TOPOLOGIE. || *Plan de situation,* plan qu'un architecte doit établir pour obtenir les autorisations de construire nécessaires, et qui précise la position d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments par rapport à l'environnement et à la voirie. || **2.** *Vx.* Position, posture d'une personne ou d'un animal, manière dont ils placent les parties de leur corps : *L'homme est le seul qui se soutienne dans une situation droite et perpendiculaire* (Buffon). *Les enfants en liberté pourraient prendre de mauvaises situations* (Rousseau). || *Spécialem.* Une des catégories d'Aristote, celle qui concerne la position des parties du corps.

II. 1. Ensemble des conditions matérielles ou morales qui déterminent l'état d'une personne à un moment donné : *Sa situation est critique. Examiner froidement la situation. Retourner la situation. Quand je pense à la situation des princes, toujours entourés d'hommes avides et insatiables, je ne puis que les plaindre* (Montesquieu). *Et je trouvais, comme tous ceux qui souffrent, que ma situation aurait pu être pire* (Proust). *Si Nicole s'est détachée de son mari et qu'elle aime ailleurs, le mieux est d'éclaircir la situation* (Aymé). || *Spécialem.* État, position d'une personne à un point de vue donné (ordinairement avec un déterminatif) : *Situation matérielle. Situation de fortune. Situation de famille. Quelle est votre situation militaire ? Mais, en vérité, ce n'est pas là votre situation, vous n'êtes pas prisonnier* (Vigny). || *Situation sociale,* ou simplem. *situation,* place que l'on occupe dans la hiérarchie sociale : *L'ignorance où sont les locataires d'une même maison de leurs situations sociales réciproques* (Balzac). *La situation sociale était la seule chose à laquelle le directeur fît attention, la situation sociale, ou plutôt les signes qui lui paraissaient impliquer qu'elle était élevée* (Proust). *La haute situation qu'il occupait* (Gide). || *Être dans une situation à,* ou *être en situation de* (suivi d'un infinitif), être à même de, avoir la possibilité ou toutes les chances de faire telle chose : *Je suis dans une situation à faire promptement fortune* (Balzac). *L'armée n'était pas en situation de déclencher une offensive.* || Fam. *Être dans une situation intéressante,* en parlant d'une femme, attendre un enfant. || *En situation,* dans des conditions aussi proches que possible des conditions réelles : *Mettre en situation, à l'occasion d'un stage, les candidats à une fonction.* || **2.** Emploi rémunéré, activité (généralement d'une certaine importance) dont on tire ses ressources, ses moyens d'existence : *Être sans situation. Perdre sa situation. Avoir une belle situation. On lui offre une situation en province. Jacques était assuré d'une situation confortable : s'il m'épousait, quelle aubaine pour une fille sans dot !* (Beauvoir). || **3.** En philosophie, relation globale et concrète d'un être vivant à son milieu, en particulier d'un être humain à son milieu social et historique. || **4.** Moment de l'action d'une œuvre littéraire ou dramatique où l'état des relations entre les personnages présente un caractère, un intérêt particulier : *Situation comique, tragique. La musique exprime les situations, et les paroles les développent* (Staël). || *Personnage en situation,* personnage placé en scène de manière à exciter une vive attention, à produire de l'effet sur les spectateurs. || *Vers, mot, beauté de situation,* qui tirent toute leur force, tout leur mérite de l'endroit même où ils se trouvent placés dans l'œuvre : *Ah ! ce Léon ! il n'y a que lui pour avoir des mots de situation* (Colette). || *Comique de situation,* forme de comique qui naît de l'endroit même ou du milieu dans lequel, souvent par l'ironie du hasard, tel personnage se trouve placé. || **5.** État des affaires d'un pays, d'une collectivité résultant de l'ensemble des conditions politiques, économiques, sociales, intérieures, etc., à un moment donné : *Faire une analyse de la situation politique au lendemain des élections législatives. Une situation économique préoccupante. Avoir la situation bien en main. Le peuple voulait en finir avec une situation qui avait trop duré* (Hugo). *Le génie politique cherche à tirer le meilleur parti des situations les plus compromises et ne jette jamais, comme on dit, le manche après la cognée* (Sainte-Beuve). || État des relations politiques, diplomatiques, économiques entre nations : *La situation politique internationale. La situation du marché de la viande dans l'Europe des Neuf. Il jugeait avec une sévère lucidité la situation européenne* (Martin du Gard). || **6.** Tableau des éléments qui composent le patrimoine d'une personne, le bilan d'une entreprise ou d'un organisme financier, le doit et l'avoir d'un compte, etc., à une date donnée (on dit aussi ÉTAT DE SITUATION) : *La situation hebdomadaire de la Banque de France. Situation d'une caisse, d'un compte bancaire.* || *Situation de trésorerie,* relevé des sommes disponibles ou réalisables à très court terme, en regard des sommes échues ou très prochainement exigibles. || **7.** En linguistique, ensemble des conditions psychologiques, sociales et historiques (ou facteurs extralinguistiques) qui déterminent l'émission d'un ou de plusieurs énoncés à un moment donné du temps et en un lieu donné.

● SYN. : **I, 1** *position ; emplacement, exposition, orientation, site.* || **II, 1** *circonstances, condition, état ;* **2** *fonction, job* (fam.), *place, poste, travail ;* **5** *conjoncture.*

situationnisme [sitɥasjɔnism] n. m. (de *situationniste ;* 14 févr. 1968, *le Monde*). Mouvement anarchiste international qui prétend remettre en cause les structures actuelles de la société.

situationniste [sitɥasjɔnist] adj. et n. (de *situation ;* 17 déc. 1966, *le Figaro*). Qui se réclame du situationnisme : *Étudiant situationniste. Les situationnistes.*

◆ adj. (1958, d'après Larousse, 1975). Qui appartient, se rapporte au situationnisme : *Manifeste situationniste.*

situé, e [sitɥe] adj. (part. passé de *situer ;* v. 1290, *Livre Roisin,* écrit *sittué* [*situé,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1666, Molière). **1.** Placé à tel endroit et dans telles conditions relatives à l'environnement, à l'exposition, etc. (en parlant d'une localité, d'un terrain, d'un édifice, d'un local...) : *Une ville bien, mal située. Un port situé au fond d'une baie. Une propriété calme, située au milieu des bois. Un appartement situé au nord, au midi. J'aperçus sur une petite col-*

line un couvent situé dans une position charmante (Bernardin de Saint-Pierre). *Je m'en suis convaincu, en prenant mon billet et celui de mon ami au bal situé rue Honoré* (Nerval). || **2.** Class. et fig. *Âme bien située,* âme remplie de sentiments élevés : *Non, non, il n'est point d'âme un peu bien située | Qui veuille d'une estime ainsi prostituée* (Molière).

situer [sitɥe] v. tr. (lat. médiév. *situare,* situer, du lat. class. *situs,* position, situation [v. SITE] ; v. 1290, au part. passé [v. l'art. précéd. ; à l'infin., 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2-3, v. 1450, Gréban [« ...replacer dans son milieu... », av. 1869, Sainte-Beuve]). **1.** Placer, établir en un lieu déterminé, en un endroit de l'espace qui répond à certaines données ou considérations (s'emploie le plus souvent au passif) : *Où a-t-on situé le groupe scolaire dans ce nouvel ensemble ? On découvrait le temple de loin, quoiqu'il fût situé dans une vallée ; mais cette vallée était spacieuse* (La Fontaine). *C'est elle* [la lumière] *qui déplace et situe les vallonnements de la mer* (Proust). [V. aussi SITUÉ, E, adj.] || **2.** Placer à un certain rang dans une hiérarchie, dans un ensemble : *Mais enfin, c'est un fait que nos revenus nous situent dans un compartiment de la société* (Aymé). || **3.** Mettre par la pensée quelque chose ou quelqu'un à la place qui est ou qu'on estime être la sienne, dans l'espace, dans le temps, dans un ensemble hiérarchique, historique, social : *Dans les cartes particulières, vous voyez tout le détail d'un royaume, ou d'une province en elle-même ; dans les cartes universelles, vous apprenez à situer ces parties du monde dans leur tout* (Bossuet). *Toutes ces notabilités* [...] *que ma disposition à me mettre à la place des gens* [...] *me faisait situer non à leur rang réel* [...], *mais à celui qu'ils devaient croire le leur* (Proust). *Je veux relater un petit fait qui a rapport à la musique et qu'il faut situer, autant qu'il m'en souvient, peu de temps après le concert de Neuchâtel* (Gide). *On peut très bien situer un auteur, pour avoir lu de lui dix pages seulement* (Montherlant). || *Spécialem.* Mettre en situation, replacer dans son milieu, dans son cadre propre : *M. Taine excelle à situer les auteurs qu'il étudie dans leur époque, à les y encadrer, à les y enfermer* (Sainte-Beuve).

◆ **se situer** v. pr. (1677, Bossuet, au sens de « se donner une certaine attitude » [en parlant du corps] ; sens 1, 1964, Robert ; sens 2, 1954, G. Duhamel). **1.** Être placé en tel lieu, à tel moment du temps, à tel niveau ou à tel rang, ou venir s'insérer dans tel ensemble : *Une firme qui se situe aux tout premiers rangs par le chiffre de ses exportations. Dans quelle mesure avait-il menti, s'était-il menti ? entre le cynisme et la mauvaise foi, où se situait sa trahison ?* (Beauvoir). *C'est Bob qui m'avait appris à capturer les animaux à fourrure. La meilleure époque se situait à la saison des premières neiges* (Guimard). || **2.** En parlant d'une personne, se définir par rapport à certaines coordonnées, préciser sa position à l'égard d'un mouvement, d'une école, d'une idéologie : *Demander à un peintre comment il se situe par rapport au cubisme, à l'art abstrait. J'ignore où il se situe politiquement.*

sium [sjɔm] n. m. (lat. *sium,* berle, gr. *sion,* même sens ; 1765, *Encyclopédie*). Ombellifère aquatique atteignant 1 m de hauteur, dont une espèce est cultivée, sous le nom de *chervis,* pour ses racines comestibles.

sivapithèque [sivapitɛk] n. m. (de *Siwa*[*lik*], n. d'une région montagneuse de l'Inde septentrionale, où vivait ce singe, et de *-pithèque,* gr. *pithêkos,* singe ; 1964, Larousse). Singe anthropomorphe, fossile dans le miocène de l'Inde du Nord, intéressant par sa ressemblance avec certains hominiens.

six [si devant un pluriel commençant par une consonne ou un *h* aspiré ; siz devant une voyelle ou un *h* muet ; sis en fin d'expression, après un nom, avec un nom de mois et dans certaines expressions] adj. num. cardin. (lat. *sex,* six ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *sis ; six,* fin du XIV[e] s., E. Deschamps [*les Six Jours,* 1922, P. Morand]). Cinq plus un : *Six francs. Six héros. Un immeuble de six étages. Une patrouille de six hommes. La corolle du lis est composée de six pétales* (Rousseau). || *Les Six Jours,* épreuve de cyclisme sur piste, disputée par des équipes de deux ou de trois coureurs qui se relaient pendant six jours.

◆ adj. num. ordin. (1871, Littré). Sixième : *Le chapitre six. Le roi Charles six* (écrit *VI*). *Partir le six août. Se lever à six heures. C'est le numéro six qui a gagné.*

◆ (se prononce toujours [sis]) n. m. invar. ou pron. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *sis* (*six,* XIV[e] s. ; *groupe des Six,* 1918, d'après Larousse, 1964) ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1798, Acad. ; sens 4, fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens, écrit *sis* (*six,* XIV[e] s.)). **1.** Nombre formé de six unités : *Trois fois six. font dix-huit. Se mettre en rangs par six. Prendre un intérêt de six pour cent.* || *Groupe des Six,* groupe de six jeunes musiciens français (Milhaud, Honegger, Auric, Poulenc, Durey, Germaine Tailleferre), qui souhaitaient ramener la musique à plus de simplicité et la dégager de l'influence de Debussy (1918). || **2.** Le chiffre, le ou les caractères représentant le nombre six (6 ou, en numération romaine, *VI*) : *Un six mal fait. Soixante-six s'écrit avec deux six : 66.* || **3.** S'emploie elliptiquement pour désigner une chose ou une personne correspondant au nombre ou au numéro six (jour, heure, chambre d'hôtel, immeuble, concurrent dans une épreuve, etc.) : *Il ne rentrera que le six. Se donner rendez-vous entre cinq et six. Le six n'est pas disponible, je vous donne le douze. C'est le six qui a pris la tête du peloton.* || **4.** *Spécialem.* Carte à jouer, moitié d'un domino, face d'un dé marquée de six points : *Le six de trèfle.* || *Double-six,* v. à l'ordre alphab.

sixain [sizɛ̃] n. m. (de *six* [v. l'art. précéd.] ; v. 1180, *Girart de Roussillon,* écrit *sisain,* comme adj., au sens de « sixième » ; 1299, Godefroy, comme n. m., écrit *sisain* [*sizain,* v. 1370, Oresme ; *sixain,* 1611, Cotgrave], au sens de « pièce d'un demi-sou » ; sens 1, milieu du XIV[e] s., écrit *sizain* [*sixain,* 1636, Monet ; « paquet de six jeux de cartes à jouer », milieu du XVI[e] s. ; « unité de vente des jeux de cartes à jouer », 1964, Larousse] ; sens 2, 1607, Pasquier ; sens 3, 1871, Littré). **1.** Assemblage de six objets de même nature. || *Spécialem.* Paquet de six jeux de cartes à jouer : *Point d'assemblées, point de bal ; je gage qu'on n'use pas là deux sixains de cartes dans toute une année* (Diderot). || Unité de vente des jeux de cartes à jouer. || **2.** Strophe de six vers uniformes ou de mètres différents : *« Le Cimetière marin », de P. Valéry, se compose de vingt-quatre sixains de six décasyllabes.* (V. POÈME et STROPHE, art. spéciaux.) || **3.** Barrique d'une contenance de cent dix litres.

● REM. On écrit aussi SIZAIN.

sixaine [sizɛn] n. f. (de *six* [v. ce mot] ; 1260, Godefroy, écrit *sisaine,* au sens de « sorte de redevance » ; 1377, Oresme, écrit *sisenne* [*sixaine,* 1398, Lespinasse, III, 506], au sens de « demi-douzaine » ; sens moderne, 1560, La Curne). *Vx.* Collection, réunion de six unités, de six choses de même nature : *Une sixaine de francs, de personnes.* (On dit auj. *une demi-douzaine ;* v. aussi SIZAINE.)

six-blancs [siblɑ̃] n. m. invar. (de *six* et du plur. de *blanc,* n. m. ; 1656, Molière). *Anc.* monnaie de cuivre valant deux sous et demi.

six-clefs [sikle] n. m. invar. (de *six* et du plur. de *clef ;* 1877, Littré). Anneau portant six carrés de divers calibres, qui servait autrefois à remonter toutes les montres.

six-cylindres [sisilɛ̃dr] n. f. invar. (de *six* et du plur. de *cylindre ;* 15 déc. 1906, *l'Illustration* [p. 407], comme n. m. ; comme n. f., 5 mars 1914, *le Sourire,* p. 14). Voiture automobile dont le moteur comporte six cylindres : *Je préfère une bonne six-cylindres à toutes leurs paires de rouans* (Fayard).

six-huit [sisɥit] n. m. invar. (de *six* et de *huit ;* 1904, Larousse, au sens 1 [*mesure à six-huit,* même sens, 1812, Mozin] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Dénomination d'une mesure à deux temps (marquée par la fraction 6/8) qui a la noire pointée pour unité : *Mesure, morceau à six-huit.* ‖ **2.** Morceau dont la mesure est à six-huit : *C'était un rondo de Mozart, le rondo en « la » mineur, un six-huit assez lent, hésitant, presque indolent d'abord* (Duhamel).

sixième [sizjɛm] adj. num. ordin. (de *six* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *sesime* [*seixime,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard ; sisieme,* v. 1213, *Fet des Romains ; sixiesme,* v. 1398, *le Ménagier de Paris ; sixième,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre six : *Le sixième volume d'une collection. Son appartement occupe tout le sixième étage de l'immeuble. Vous êtes la sixième personne inscrite. Il a été reçu sixième au concours.* ‖ **2.** Se dit de chaque partie d'un tout divisé en six parties égales : *On estime qu'à ce jour la sixième partie des travaux a été exécutée.*

◆ n. (1883, Renan). Personne ou chose qui occupe un rang marqué par le nombre six : *Je n'avais pas, cette fois-là, réussi ma composition : j'étais le cinquième ou le sixième* (Renan). *Sur la photographie, sa maison est la sixième à partir de la gauche.*

◆ n. m. (sens 1, début du XIV[e] s., écrit *sizeme* [*sixième,* 1606, Nicot] ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1871, Littré). **1.** La sixième partie d'un tout : *Chacun aura droit à un sixième du gâteau.* ‖ **2.** *Ellipt.* Le sixième étage d'un immeuble : *L'ascenseur est en panne au sixième.* ‖ **3.** *Vx.* Le sixième jour d'une période : *Le sixième de janvier.*

◆ n. f. (sens 1, 1666, Molière ; sens 2, 1871, Littré ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Classe qui marque le début de l'enseignement du second degré : *Commencer le latin en sixième.* ‖ **2.** Ensemble des élèves de cette classe : *Emmener toutes les sixièmes au cours de gymnastique.* ‖ **3.** La salle où a lieu cette classe.

sixièmement [sizjɛmmɑ̃] adv. (de *sixième ;* XV[e] s., Godefroy). En sixième lieu.

six-quatre [siskatr] n. m. invar. (de *six* et de *quatre ;* 1904, Larousse, au sens 1 [*mesure à six-quatre,* même sens, 1812, Mozin] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Dénomination d'une mesure à deux temps (marquée par la fraction 6/4), peu usitée, qui a la blanche pointée pour unité : *Mesure, morceau à six-quatre.* ‖ **2.** Morceau dont la mesure est à six-quatre.

six-quatre-deux (à la) [alasiskatdø] loc. adv. (de *six, quatre* et *deux ;* 1867, Delvau). *Fam.* D'une façon rapide, expéditive ; sans soin, n'importe comment : *Un travail exécuté à la six-quatre-deux. Le ménage vivait à la six-quatre-deux, elle s'en battait l'œil* (Zola). *Je n'aime pas qu'on m'embrasse à la six-quatre-deux* (Colette).

six-seize [sissɛz] n. m. invar. (de *six* et de *seize ;* 1904, Larousse, au sens 1 [*mesure à six-seize,* même sens, 1812, Mozin] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Dénomination d'une mesure à deux temps (marquée par la fraction 6/16), très peu usitée, qui a la croche pointée pour unité : *Mesure, morceau à six-seize.* ‖ **2.** Morceau dont la mesure est à six-seize.

sixte [sikst] n. f. (var. graphique [d'apr. *six*] de l'anc. franç. *siste,* sixième [1080, *Chanson de Roland*], lui-même francisation [d'après *sis,* forme anc. de *six* — v. ce mot] du lat. *sextus,* sixième, dér. de *sex,* six ; 1611, Cotgrave, au sens 1 [*accord de sixte,* 1904, Larousse ; *sixte augmentée, diminuée, majeure, mineure,* 1871, Littré] ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1752, Trévoux). **1.** En musique, intervalle de six degrés dans l'échelle diatonique. ‖ *Accord de sixte,* premier renversement de l'accord parfait. ‖ *Sixte augmentée,* intervalle dissonant composé de 4 tons, 1 demi-ton diatonique et 1 demi-ton chromatique. ‖ *Sixte diminuée,* intervalle dissonant composé de 2 tons et 3 demi-tons diatoniques. ‖ *Sixte majeure,* consonance imparfaite composée de 4 tons et 1 demi-ton diatonique. ‖ *Sixte mineure,* consonance imparfaite composée de 3 tons et 2 demi-tons diatoniques. ‖ **2.** En escrime, la sixième parade, exécutée la main tournée les ongles en dessus, sur une attaque portée dans la ligne haute et à droite. ‖ **3.** Jeu de cartes qui se joue à six, chaque joueur ayant six cartes et la partie étant de six coups.

six-vingts [sivɛ̃] adj. num. cardin. (de *six* [v. ce mot] et du plur. de *vingt ;* XIII[e] s., *Romania* [XIX, 511], écrit *sis vinz ; six-vingts,* XIV[e] s., Bartsch). *Class.* et *dialect.* Cent vingt, dans un système ancien de numération : *Par ma foi, je disais cent ans ; mais vous passerez les six-vingts* (Molière). *Ce garçon si frais, si fleuri et d'une si belle santé est seigneur d'une abbaye et de dix autres bénéfices ; tous ensemble lui rapportent six-vingts mille livres de revenu, dont il n'est payé qu'en médailles d'or* (La Bruyère).

sizain n. m. V. SIXAIN.

sizaine [sizɛn] n. f. (de *six ;* 1964, Larousse). Groupe de six garçons ou de six filles d'une unité de scoutisme (louveteaux, jeannettes).

sizerin [sizrɛ̃] n. m. (mot des parlers du nord de la France, du flamand *sijsje,* serin ; 1775, Buffon). Petit passereau de la famille des fringillidés, voisin de la linotte, de couleur brune, avec le front rouge et, chez le mâle, la poitrine rose.

Skaï [skaj] n. m. (n. déposé ; 1975, Larousse). Matériau synthétique imitant le cuir, utilisé dans la décoration, la maroquinerie, la mode, etc.

skalde n. m. V. SCALDE.

1. skating [sketiŋ] n. m. (angl. *skating,* patinage, part. prés. substantivé de *to skate,* patiner, dér. de *skate,* patin ; 1875, Bonnaffé). *Vx.* Patinage au moyen de patins à roulettes ou de patins à glace.

2. skating [sketiŋ] n. m. (abrév. de *skating-rink,* même sens [1877, Littré], loc. angl. de même sens, de *skating* [v. l'art. précéd.] et de *rink,* var. de *ring,* cercle, piste ; 1881, A. Daudet). *Vx.* Établissement où l'on pratique le patinage : *Celles qu'il avait connues jusque-là, des filles de brasserie ou de skating* (Daudet).

skeet [skit] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « sorte de pelle qui sert à rejeter l'eau à la mer » ; 1975, *Lexis*). Sport qui consiste à abattre au fusil des plateaux d'argile projetés dans les airs.

skeleton [skɛletɔn] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « charpente, squelette », gr. *skeletos,* squelette [v. SQUELETTE] ; 1899, Bonnaffé). Long toboggan métallique articulé, dans lequel le coureur est couché à plat ventre.

skénite [skenit] n. f. (du n. des *glandes de Skene,* découvertes par le médecin américain Alexander *Skene* [1837-1900] ; 1964, Larousse). Inflammation des glandes de Skene, situées dans la paroi de l'urètre féminin.

skeptophylaxie [skɛptɔfilaksi] n. f. (de *skepto-,* élément tiré du gr. *skêptos,* coup de foudre [de *skêpein,* lancer avec force], et de *-phylaxie,* du gr. *phulaxis,* protection [de *phulassein* ou *-ttein,* veiller, dér. de *phulax,* sentinelle, gardien] ; 1968, Larousse). Protection contre les manifestations de l'allergie considérées comme foudroyantes.

sketch [skɛtʃ] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « esquisse, croquis », empr. du néerl. *schets,* mêmes sens, lui-même empr. de l'ital. *schizzo,* esquisse [v. ESQUISSE] ; 1903, Bonnaffé [*film à sketches,* XX[e] s.]). Courte scène dialoguée, généralement comique, représentée au théâtre, au music-hall ou au cinéma : *Les cinq actes de « Geneviève » forment* [...] *presque autant de sketches, puisque le mot « saynète » ne rendrait pas ma pensée* (Colette) ; et littér. : *Nous jouions une ample comédie, aux cent sketches divers : le flirt, les malentendus vite dissipés, les taquineries débonnaires et les gronderies*

gentilles, le dépit amoureux, les cachotteries tendres et la passion (Sartre). || *Film à sketches,* film composé de plusieurs récits unis par un thème commun.

• Pl. *des* SKETCHES.

• SYN. : *saynète.*

ski [ski] n. m. (empr. [par la langue écrite] du norvégien *ski,* ski [qui se prononce ʃi] ; 1841, *le Magasin pittoresque,* écrit *skie,* comme n. f. [comme n. m., 10 janv. 1876, *Journ. officiel,* p. 271 ; *ski,* 1898, d'après le *FEW,* XVII, 108 *b*], au sens 1 ; sens 2, début du XXe s. [aussi *ski nautique ; ski alpin, ski nordique, ski de fond, ski de randonnée,* milieu du XXe s.] ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Long patin, formé d'une lame de bois, de métal ou de matière synthétique, dont on se sert pour glisser sur la neige ou sur l'eau : *Chausser ses skis. Aller à skis, en skis. Un saut, une descente à skis. Parfois, il prenait ses skis et glissait vers la ville* (Frison-Roche). || **2.** Sport pratiqué à l'aide de ces patins, sur la neige : *Des chaussures de ski. Faire du ski. Un amateur de ski cherche au bas de chaque descente une occasion de tremplin* (Romains). || *Ski alpin,* se dit du ski pratiqué sur des pentes raides (descente, slalom), par opposition au *ski nordique,* caractérisé par les courses de fond et le saut. || *Ski de fond,* ski pratiqué sur des parcours de faible dénivellation. || *Ski de randonnée,* ski pratiqué hors des pistes. || *Ski nautique,* sport dans lequel l'exécutant, tiré rapidement par un bateau à moteur auquel il est relié par une corde qu'il tient entre ses mains, glisse sur l'eau en se maintenant sur deux skis ou sur un seul : *Il veut voir le championnat de ski nautique* (Bernstein). || **3.** Patin d'atterrissage remplaçant l'atterrisseur sur certains avions.

skiable [skjabl] adj. (de *skier ;* 1927, Nyrop, XVI, 2, 22). Où l'on peut skier, aller à skis : *Piste skiable.*

skiascopie [skjaskɔpi] n. f. (du gr. *skia,* ombre, et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1904, Larousse). Syn. de KÉRATOSCOPIE.

skiatron [skjatrɔ̃] n. m. (du gr. *skia,* ombre, et de [*élec*]*tron ;* 1964, Larousse). Tube cathodique ayant un écran dont les parties effleurées par le rayon cathodique ont la propriété d'absorber les rayons lumineux émanant d'une source extérieure : *Le skiatron est utilisé dans les radars et dans les téléviseurs.*

ski-bob [skibɔb] n. m. (de *ski* et de *bob*[*sleigh*] ; 10 avr. 1968, *le Monde*). Sorte de bicyclette pour descendre les pentes enneigées, où les roues sont remplacées par de petits skis, mais qui comporte selle et guidon.

• Pl. *des* SKI-BOBS.

skier [skje] v. intr. (de *ski ;* début du XXe s.). Pratiquer le ski : *On a dansé, joué au bridge, skié* (Bernanos).

skieur, euse [skjœr, -øz] n. (de *ski ;* 1904, Larousse [*éclaireur skieur,* 1964, Larousse]). Personne qui pratique le ski : *Championne de tennis et skieuse accomplie* (M. Prévost). || *Éclaireur skieur,* fantassin d'une unité spécialisée dans les reconnaissances et le combat en haute montagne : *Une section d'éclaireurs skieurs.*

skiff [skif] n. m. (angl. *skiff,* même sens, proprem. « esquif, petite barque », empr. du franç. *esquif ;* 1851, Bonnaffé). Bateau de compétition très long et très étroit, à un seul rameur : *Et les journées s'écoulaient* [...] *à suivre* [...] *les « as », les « skiffs », les « deux », les voiliers, tous les canots des calicots* (Ajalbert).

skin-shirt [skinʃœrt] n. m. (loc. angl. de même sens, de *skin,* peau, et de *shirt,* chemise ; 1968, Larousse). Sous-vêtement masculin comprenant un tricot de corps assorti d'un slip ou d'un short. (On dit aussi SHIRTEEN [de *shirt ;* 1968, Larousse].)

• Pl. *des* SKIN-SHIRTS.

skioptique [skiɔptik] adj. (du gr. *ski*[*a*], ombre, et de *optique ;* 1968, Larousse). *Réaction skioptique,* réaction élémentaire de certains animaux inférieurs qui consiste dans un comportement de retrait lorsqu'une ombre est portée sur eux, mais qui n'est pas liée à la vision.

skip [skip] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « saut, bond » ; 1933, Larousse). Benne glissant sur un châssis incliné, dont les mouvements de montée et de descente sont commandés par un treuil : *Les skips sont utilisés principalement pour alimenter en matière les fours verticaux (cubilots, fours à chaux, etc.).*

skipper [skipœr] n. m. (mot angl. signif. « maître, patron de navire » ; 1773, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Commandant de bord d'un yacht de course-croisière. || **2.** Barreur d'un yacht de régate à voile.

sklodowskite [sklɔdɔvskit] n. f. (du n. de la physicienne et chimiste Marie Curie, née *Sklodowska* [1867-1934] ; 1964, Larousse). Silicate naturel d'uranium et de magnésium hydraté, de couleur jaune citron.

skodique [skɔdik] adj. (du n. du médecin viennois Joseph *Skoda* [1805-1881], qui décrivit ce signe en 1839 ; 1878, Larousse). *Son* ou *bruit skodique,* v. SKODISME.

skodisme [skɔdism] n. m. (de *skodique ;* 1964, Larousse). Hypersonorité perçue à la percussion de la région sous-claviculaire, dans les affections de la plèvre et surtout dans les pleurésies de moyenne abondance.

skons, skungs, skunks, skuns n. m. V. SCONSE.

skye-terrier [skajtɛrje] n. m. (du n. de l'île de *Skye* [dans les Hébrides] — d'où ce chien est originaire — et de *terrier ;* 1891, *Grande Encyclopédie* [art. *chien*]). Race de chiens terriers à longue fourrure, devenue auj. race d'agrément.

• Pl. *des* SKYE-TERRIERS.

slab [slab] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « épais, visqueux, gluant » ; 1964, Larousse). Caoutchouc de qualité inférieure, obtenu directement à partir de latex non filtré.

slalom [slalɔm] n. m. (norvégien *slalom,* slalom, de *sla,* incliné, et de *låm,* trace de ski ; 1908, H. W. Hök et E. C. Richardson [206], aux sens 1-2 ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Descente à skis sur un parcours comportant une succession de virages et jalonné de « portes », ou espaces entre deux piquets signalés par des fanions : *Faire un slalom.* || **2.** Épreuve sportive disputée sur un parcours de ce genre : *Slalom géant. Slalom spécial.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Le fait de se déplacer en contournant habilement une suite d'obstacles : *Faire du slalom entre les voitures.*

slalomer [slalɔme] v. intr. (de *slalom ;* 1975, *Lexis*). Faire une descente de slalom, à skis.

slalomeur, euse [slalɔmœr, -øz] n. (de *slalom ;* 16 janv. 1936, *Paris-Soir*). Skieur, skieuse spécialiste du slalom : *C'est un mauvais descendeur, mais un excellent slalomeur.*

slang [slɑ̃g] n. m. (mot angl. signif. « argot » ; 1856, Fr. Michel, au sens de « argot anglais » ; sens 1, début du XXe s. ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Ensemble des mots et expressions d'origine populaire que les Anglo-Américains emploient dans la conversation familière : *La conversation française est désormais panachée de slang* (Hermant). || **2.** Argot anglais propre à un corps de métier, à un groupe social, etc.

slapstick [slapstik] n. m. (mot anglo-améric. de mêmes sens, proprem. « arlequinade » ; 1968, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Syn. de GAG, au cinéma. || **2.** Film reposant sur l'exploitation systématique des gags qui le composent.

slave [slav] adj. et n. (lat. médiév. *Sclavus* ou *Slavus,* Slave ; 1765 [d'après Robert, 1967], au sens 1 [*langues slaves,* 1871, Littré] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui appartient au groupe ethnique habitant le domaine des langues indo-européennes parlées dans l'Europe orien-

tale et centrale : *Les populations slaves. On distingue traditionnellement les Slaves du Nord (Russes, Ukrainiens, Polonais, Tchèques, Slovaques) et les Slaves du Sud (Serbes, Croates, Slovènes, Bulgares).* || *Langues slaves,* langues indo-européennes de même famille parlées en Europe orientale et centrale (slovène, serbo-croate, bulgare [*slave méridional*] ; tchèque, slovaque, polonais [*slave occidental*] ; russe, biélorusse, ukrainien [*slave oriental*]). || **2.** Qui est propre à ce groupe ethnique : *Le charme slave. Il est certain que dans tous les livres de Dostoïevsky on trouve le goût de souffrir et de faire souffrir. Cela doit être slave* (Claudel).

◆ n. m. (1876, Larousse). Fond commun des langues slaves ; ensemble de ces langues.

slavisant, e [slavizɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (dér. savant de *slave ;* 1904, Larousse). Syn. de SLAVISTE.

◆ adj. (1958, Gieure, p. 83). Qui présente des caractères propres à la culture, à la civilisation slave.

slaviser [slavize] v. tr. (dér. savant de *slave ;* 1923, Larousse). Rendre slave, en imposant une langue, une culture, une domination slave.

slavisme [slavism] n. m. (de *slave ;* 1876, Larousse). Politique tendant à l'organisation des Slaves en nations indépendantes, ou à leur regroupement dans un système fédératif ou unitaire. (On emploie plutôt le terme de PANSLAVISME.)

slaviste [slavist] n. et adj. (de *slave ;* 29 janv. 1876, *Revue critique,* p. 85). Qui étudie les Slaves, leur histoire, leur langue, leur civilisation, etc. : *Un slaviste éminent.* (On dit aussi SLAVISANT, E.)

slavistique [slavistik] n. f. (de *slaviste ;* 1964, Larousse). Étude des langues slaves.

slavon, onne [slavɔ̃, -ɔn] adj. et n. (de *Slavonie,* n. d'une anc. région d'Europe centrale ; 1759, Voltaire [d'abord *esclavon,* XVIIe s., d'après Robert, 1964]). Qui a rapport, qui appartient à la Slavonie ; habitant ou originaire de la Slavonie : *L'agriculture slavone, l'élevage slavon. Un paysan slavon. Un Slavon.*

◆ **slavon** n. m. (1877, Littré). Langue artificielle développée à partir du vieux slave, et utilisée anciennement comme langue religieuse et littéraire en Russie, en Serbie et en Bulgarie.

slavophile [slavɔfil] adj. et n. (de *slavo-,* élément tiré de *slave,* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1er mai 1876, *Journ. des débats* [p. 1], comme n. de ceux qui, chez les Russes, travaillaient à réunir ensemble tous les Slaves ; sens actuel, 1904, Larousse [« ...favorable aux Slaves... », 1964, Robert]). S'est dit au XIXe s., en Russie, des membres de l'*intelligentsia* qui étaient hostiles à l'occidentalisation. || *Par extens.* Qui est favorable aux Slaves, à leur culture, à leur civilisation : *Un ardent slavophile.*

sleeping-car [slipiŋkar] ou simplem. **sleeping** [slipiŋ] n. m. (angl. *sleeping-car,* voiture-lit, proprem. « voiture à dormir », de *sleeping,* forme du v. *to sleep,* dormir, et de *car,* charrette, char [empr. de *car,* var. normanno-picarde du franç. *char*] ; 1872, J. Verne, au sens 1 [*sleeping-car ; sleeping,* 1884, A. Daudet] ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** *Vx.* Voiture-lit, dans les chemins de fer : *Ils ne virent qu'à l'arrivée la comtesse de Baraglioul et sa fille aînée qu'amenait de Paris le sleeping-car du même train* (Gide). *Comme j'allais monter dans mon sleeping, je rencontre le Dr Cigalon* (Pagnol). || **2.** *Vx.* Place dans une voiture-lit : *J'ai pu retenir un sleeping pour Paris* (Bordeaux).

● Pl. *des* SLEEPING-CARS.

1. slip [slip] n. m. (mot angl. signif. « glissade, bande, morceau plus long que large, laisse, cale [de halage, de radoub], jupon, modèle d'écriture », déverbal de *to slip,* glisser ; 1885, Pairault, au sens de « laisse avec laquelle on tient les chiens dans les épreuves de coursing » ; sens actuel, 1913, Bonnaffé). Petite culotte moulante, très courte, plus ou moins échancrée sur les cuisses, servant de sous-vêtement ou de culotte de bain, et portée par les deux sexes : *Soutien-gorge et slip assorti. Il faisait de la culture physique et il n'était vêtu que d'un slip* (Hermant).

2. slip [slip] n. m. (mot angl. de même sens [v. l'art. précéd.] ; 1964, Larousse). Marque parfois apposée sur une valeur mobilière étrangère par les autorités du pays où elle est détenue.

3. slip [slip] n. m. (mot angl. signif. « cale de halage, de radoub » [v. SLIP 1] ; 1903 [d'après le *FEW,* XVIII, 115 *a*], au sens 1 ; sens 2, 1953, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Plan incliné pour haler à sec les navires à réparer. || **2.** Chariot qu'on glisse sous la coque d'un navire à radouber, pour le sortir de l'eau parallèlement à la rive. || **3.** Plan incliné disposé à l'arrière des bateaux-usines de la pêche à la baleine, et par lequel les cétacés sont hissés à bord pour être dépecés.

slogan [slɔgɑ̃] n. m. (angl. *slogan,* cri de guerre des montagnards d'Écosse, mot gaélique, de *sluagh,* troupe, et de *gairm,* cri ; 1842, Acad., au sens de « cri de guerre d'un clan écossais » ; sens 1-2, 1933, Larousse). **1.** Formule brève et frappante lancée pour propager une opinion, soutenir une action : *Le slogan n'est point précisément « une phrase toute faite », c'était originairement un « cri de guerre » susceptible de rallier les gens d'un parti* (Gide). *Nous sommes les plus forts ; derniers mots d'un slogan qui nous sera fatal* (Suarez). || **2.** En termes de publicité, phrase concise et imagée qui présente sous une forme originale les avantages, les qualités d'un produit, d'une marque, d'une firme : *Un slogan publicitaire. Au fond, ça ne serait pas si mal de travailler dans son agence de publicité, les slogans j'aime ça* (Le Clézio).

sloop [slup] n. m. (angl. *sloop,* bateau à un mât, corvette, empr. du néerl. *sloep,* mêmes sens, lui-même empr. du franç. *chaloupe ;* 1752, Trévoux, au sens de « corvette de guerre » ; sens actuel, 1835, Acad.). Navire à voiles à un mât, n'ayant qu'un seul foc à l'avant : *Le beurre des admirables vaches de Guernesey faisait plus rapidement le trajet dans le Devil-Boat que dans les sloops à voile* (Hugo).

● REM. On trouve aussi parfois l'orthogr. francisée SLOUP.

slop [slɔp] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « rinçure », déverbal de *to slop,* répandre, renverser, salir ; 1964, Larousse). Sous-produit pétrolier constitué soit d'huiles récupérées, soit de produits insuffisamment raffinés.

sloughi [slugi] n. m. (ar. magrébin *slugi,* même sens ; 1857, Fromentin). Lévrier arabe, à poil ras, à robe couleur sable ou bringée : [Le] *grand sloughi algérien, sa tête fine flairant le vent, et ses deux pattes despotiquement appuyées avec une raideur héraldique* (Daudet).

slovaque [slɔvak] adj. et n. (de *Slovaquie,* n. géogr. ; 1842, Th. Gautier). Relatif à la Slovaquie ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région : *L'économie slovaque. L'histoire slovaque. Sa pipe slovaque qu'il maniait comme un bâton* (Tharaud).

◆ n. m. (1876, Larousse). Langue slave parlée en Slovaquie.

slovène [slɔvɛn] adj. et n. (de *Slovénie,* n. géogr. ; 1825, d'après Robert, 1964). Relatif à la Slovénie ou à ses habitants ; habitant ou originaire de Slovénie : *Les Alpes slovènes. Le peuple slovène. Les Slovènes constituent le rameau le plus occidental des Slaves du Sud.*

◆ n. m. (1876, Larousse). La plus occidentale des langues slaves méridionales : *Le slovène est la langue officielle de la République populaire de Slovénie.*

slow [slo] n. m. (abrév. de *slow-fox,* même sens [v. 1925], loc. angl. de même sens, de *slow,* lent, et de *fox,* abrév. de *fox-trot,* fox-trot [v. FOX-TROT] ; v. 1925, d'après Robert, 1964). Fox-trot de tempo lent, à quatre temps, dans lequel on glisse plus qu'on ne marche : *Il l'a invitée à danser un slow.*

● REM. On a dit aussi SLOW-FOX.

sludge [slœdʒ] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « fange, boue » ; 1968, Larousse). Terme anglo-saxon correspondant au franç. *cambouis.*

smack [smak] n. m. (mot angl. de même sens, terme d'origine hollandaise ; 24 févr. 1875, *Journ. officiel,* p. 1403). Sorte de grand sloop, gréant une voile de fortune et parfois un hunier, qui se rencontrait sur les côtes de Hollande et d'Écosse. (On dit aussi SEMAQUE et SEMALE.)

smala ou **smalah** [smala] n. f. (ar. magrébin *zmāla,* groupe de tentes qui suit un chef et sert à abriter une colonne militaire, ar. class. *zamāla,* même sens ; 1845, Bescherelle, écrit *smalah* [*smala,* 1847, V. Hugo], au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Ensemble de la maison d'un chef arabe, avec ses tentes, ses serviteurs, ses troupeaux et ses équipages : *Nous quittions la smala d'un neveu du cheik El-Arab* (Fromentin). || **2.** Famille nombreuse, marmaille : *« Toute la smalah ? — Le mari et la femme »* (Porto-Riche). *Barusse arriva, chef d'une tribu, d'une smalah : six enfants, six enfants terribles* (La Varende). || **3.** Groupe important de personnes qui accompagnent, entourent quelqu'un : *Le point noir c'est qu'on allait retrouver Gide à Moscou. Avec toute sa smala* (Aragon).

smalt [smalt] n. m. (ital. *smalto,* même sens, proprem. « émail », francique **smalt,* émail ; 1536, Havard, écrit *semalte ; smalt,* 1570, *Dict. général*). Verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt.

smaltine [smaltin] n. f. (de *smalt ;* 1845, Bescherelle). Arséniure naturel de cobalt, qu'on emploie pour colorer la porcelaine, le verre et les émaux.

smaragdin, e [smaragdɛ̃, -in] adj. (dér. savant du lat. *smaragdus,* émeraude, gr. *smaragdos,* même sens ; v. 1510, Godefroy, au sens de « d'émeraude » ; sens actuel, 1752, Trévoux). *Littér.* Qui est d'un vert d'émeraude : *Une pluie de lucioles qui raient l'air de leurs petites flammes smaragdines* (Le Goffic).

smaragdite [smaragdit] n. f. (dér. savant du lat. *smaragdus* [v. l'art. précéd.] ; 1779, H. B. de Saussure). Variété de diallage verte, silicate naturel d'un beau vert émeraude : *Cet ambre gris dont je porte au poignet | Trois gouttes dans le creux de ces trois smaragdites* (Rostand).

smart [smart] adj. invar. et n. (mot angl. de même sens, proprem. « cuisant, piquant, vif » ; 7 déc. 1898, *Journ. des débats*). *Vx* et *fam.* Élégant, chic : *Les filles n'étaient sûrement pas aussi fines, ni aussi smart que celles des États* (Hémon). *Ah ! Si tu m'avais vu à dix-sept ans ! On m'appelait le smart* (Donnay). *En disant aux Verdurin que Swann était très smart, Odette leur avait fait craindre un « ennuyeux »* (Proust).

smash [smatʃ] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « action de briser en morceaux », déverbal de *to smash,* mettre en pièces ; 1907, Larousse). Coup qui consiste, au tennis, au Ping-Pong, au volleyball, à rabattre violemment la balle pour la faire rebondir hors de portée de l'adversaire.

smasher [smatʃe] v. intr. (de *smash ;* 1906, *les Sports modernes illustrés,* 206). Effectuer un smash.

smectique [smɛktik] adj. (gr. *smêktikos,* qui a la propriété de nettoyer, de *smêkhein,* essuyer, nettoyer ; 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Se dit des substances utilisées pour dégraisser la laine : *Argile smectique.* || **2.** *État smectique,* l'un des deux états mésomorphes, plus voisin de l'état cristallisé que de l'état liquide.

smectite [smɛktit] n. f. (de la loc. gr. *smêktis gê,* terre qui a la propriété de nettoyer, de *gê,* terre, et de *smêkhein,* essuyer, nettoyer ; 1768, Valmont de Bomare [d'abord *smectin,* 1694, Th. Corneille, et *smectis,* 1765, *Encyclopédie*]). Terre à foulon.

smegma [smɛgma] n. m. (gr. *smêgma,* substance pour nettoyer ou dégraisser, de *smêkhein,* nettoyer [v. SMECTIQUE] ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « espèce de composition dont se servaient les Grecs pour frotter la peau » ; sens actuel, 1812, Mozin). Matière blanche, pâteuse, produit de desquamation et de sécrétion qui s'accumule dans les replis des organes génitaux externes.

S.M.I.C. (1971, *les Mots « dans le vent »*). Sigle de SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL DE CROISSANCE.

smicard, e [smikar, -ard] n. (de *S.M.I.C. ;* 7 janv. 1971, *la Croix*). *Fam.* Celui, celle qui sont rémunérés au salaire minimum interprofessionnel de croissance.

S.M.I.G. (1964, Larousse). Sigle de SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL GARANTI : *Le S.M.I.G. a été remplacé par le S.M.I.C. en 1970.*

smigard, e [smigar, -ard] n. (de *S.M.I.G. ;* 5 juin 1964, *le Monde*). *Fam.* Celui, celle qui étaient rémunérés au salaire minimum interprofessionnel garanti.

smilax [smilaks] n. m. (lat. *smilax,* if, yeuse, liseron, gr. *smîlax,* mêmes sens ; 1583, É. Le Lièvre [cahier O, fol. ij, verso], écrit *semilax ; smilax,* 1690, Furetière). Plante vivace à tiges anguleuses, à baies rouges, de la famille des liliacées, dont plusieurs espèces, parmi lesquelles la salsepareille, sont cultivées dans les jardins : *Nous avancions avec peine sous une voûte de smilax, parmi des indigos, des faséoles* (Chateaubriand). *Courant d'un arbuste à l'autre, puis retombant en chevelure dans le vide hésitant au-dessus des eaux, le smilax aimé des bacchantes* (Gide).

smillage [smijaʒ] n. m. (de *smiller ;* 1845, Bescherelle). Dégrossissage des moellons bruts à l'aide de la smille.

smille [smij] n. f. (bas lat. *smila,* scalpel, gr. *smilê,* instrument pour tailler, pour entailler ; 1676, Félibien, p. 738). Marteau à deux pointes utilisé par les carriers, les tailleurs de pierre.

smillé, e [smije] adj. (part. passé de *smiller ;* 1964, Larousse). Se dit d'un aspect de pierre de taille présentant des traces courtes, nombreuses, parallèles, séparées par de petites cassures d'éclatement.

smiller [smije] v. tr. (de *smille ;* 1676, Félibien, p. 738). Piquer le grès ou le moellon avec la smille.

smocks [smɔk] n. m. pl. (mot angl. de même sens, proprem. « chemise de femme, cotillon, blouse » ; 1933, Larousse). Fronces rebrodées sur l'endroit, servant de garniture aux vêtements d'enfants, aux robes légères, aux chemisiers, etc.

smoking [smɔkiŋ] n. m. (abrév. de *smoking-jacket,* même sens [1889, P. Bourget], loc. angl. signif. proprem. « vêtement qu'on endosse pour fumer », de *smoking,* forme du v. *to smoke,* fumer, et de *jacket,* vêtement court, veste, empr. du franç. *jaquette ;* 1890, E. Rostand). Costume habillé d'homme, à revers de soie, qui peut être noir, blanc ou bleu de nuit et que l'on porte dans les dîners ou soirées où l'habit n'est pas de rigueur : *Parmi les hommes en smoking et les femmes en toilette claire* (Rod). *Smokings et robes longues seront de rigueur pour cette soirée.*

smorzando [smɔrtsɑ̃do] adv. (mot ital. de même sens, proprem. « en affaiblissant », gérondif de *smorzare,* amortir, étouffer, affaiblir ; 1845, Bescherelle). Terme musical signifiant « en affaiblissant le son » : *À l'orchestre bruit de mer (quelques mesures smorzando)* [Claudel].

• SYN. : *diminuendo.*

smyrniote [smirnjɔt] adj. et n. (de *Smyrne,* n. géogr. ; 1876, Larousse). Relatif à Smyrne ou à ses habitants ; habitant ou originaire de Smyrne : *De magnifiques yeux sombres de négociant smyrniote* (Duhamel). *Une magnifique robe de Smyrniote* (Goncourt).

snack-bar [snakbar] n. m. (loc. angloaméric. de même sens, de l'angl. *snack,* part, morceau à manger sur le pouce, et *bar,* bar [v. BAR 2] ; v. 1950). Restaurant où l'on sert rapidement des repas à toute heure : *Un snack-bar d'Alexandra Place où j'étais entré*

pour me réchauffer en buvant une tasse de thé (Butor).

• Pl. *des* SNACK-BARS.

• REM. On emploie aussi communément l'abrév. SNACK (1958, Daninos).

S.N.C.F. [ɛsɛnseɛf] (v. 1937). Sigle de SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS.

snob [snɔb] adj. et n. (angl. *snob,* personne de basse naissance, savetier, et, dans l'argot des étudiants de Cambridge, « personne étrangère à l'Université », d'où « parvenu, personne de goûts vulgaires » ; 1857, Bonnaffé). Personne qui méprise par vanité tout ce qui n'est pas issu des milieux tenus pour distingués ou à la mode, en copie sans discernement les opinions, les manières, les usages et se fait gloire des relations qu'elle peut se faire dans ces milieux : *Les belles mondaines, les snobs désœuvrés et les esthètes prétentieux tiennent leurs assises* (H. de Régnier). *Telle snob, comme Mme Leroi, qui* [...] *ne mettait jamais les pieds dans son salon de peur de s'y déclasser parmi toutes ces femmes de médecins ou de notaires* (Proust).

• REM. *Snob* n'a pas de forme féminine.

snober [snɔbe] v. tr. (de *snob* ; 1921, Proust). En imposer à quelqu'un par ses façons de snob : *La persévérance* [...] *de Mme de Villebon à snober Mme G.* [...] *ne fut pas tout à fait inutile. Aux yeux de Mme G., elle doua Mme de Villebon d'un prestige tel* [...] *que, quand la fille de Mme G.* [...] *fut à marier, on s'étonna de lui voir refuser tous les ducs. C'est que sa mère* [...] *ne souhaitait véritablement qu'un mari pour sa fille : un fils Villebon* (Proust).

snobinard, e [snɔbinar, -ard] adj. et n. (de *snob* ; 25 oct. 1955, *Combat*). *Fam.* et *péjor.* Qui donne fâcheusement dans le travers du snobisme : *Les applaudissements d'une assistance « snobinarde ».*

snobinette [snɔbinɛt] n. f. (dimin, fém. de *snob,* sur de modèle de *midinette* ; 1898, *Almanach du bibliophile,* p. 54). Jeune femme, jeune fille dont le caractère, les goûts affichés, les manières dénotent du snobisme : *Voici les cercleux empressés et nuls, fêtards et bons garçons et leurs femmes, fox-trotteuses intrépides, snobinettes insupportables* (Crémieux). *Snobinette assotée de thé, de tennis et de Tennyson* (Toulet).

snobisme [snɔbism] n. m. (angl. *snobbism,* sottise de parvenu, sotte vanité, de *snob,* snob [v. SNOB] ; 1867, Delvau, aux sens 1-2). **1.** Admiration sotte et inconditionnelle du snob pour les personnes appartenant aux milieux tenus pour distingués et adoption servile de leur comportement : *Est-ce par goût de t'élever vers la noblesse* [...] *que tu fréquentes de Saint-Loup-en-Bray ? Tu dois être en train de traverser une jolie crise de snobisme* (Proust). « *Ce que vous êtes agaçant, avec vos jumelles. — Je suis myope. — Par snobisme* » (Flers et Croisset). || **2.** Admiration factice et sotte pour tout ce qui est nouveau, pour tout ce qui est en vogue : *Snobisme littéraire, artistique. La musique palestrinienne, dont on nous rebat les oreilles, depuis le succès de snobisme des chantres de Saint-Gervais* (Huysmans). *Selon lui* [mon père] *le succès des auteurs étrangers et des auteurs modernes ne s'expliquait que par le snobisme* (Beauvoir).

snow-boot [snobut] n. m. (loc. angl. de même sens, proprem. « bottine pour la neige », de *snow,* neige, et de *boot,* botte, bottine ; 1892, Bloch-Wartburg). Chaussure caoutchoutée et fourrée dont on se sert en temps de neige et que l'on peut enfiler par-dessus ses chaussures : *Je demandais aux valets de pied mes snow-boots que j'avais pris par précaution contre la neige, dont il était tombé quelques flocons vite changés en boue* (Proust).

• Pl. *des* SNOW-BOOTS.

sobre [sɔbr] adj. (lat. *sobrius,* qui n'a pas bu, frugal, tempérant, modéré, réservé, de *sē-,* préf. marquant l'absence, la privation, la séparation, et de *ebrius,* enivré, pris de vin ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 5 ; sens 1, v. 1180, Marie de France ; sens 2, av. 1778, Voltaire [substantiv., av. 1654, Guez de Balzac] ; sens 3, 1753, Buffon [*sobre comme un chameau,* av. 1914, Ch. Péguy] ; sens 4, fin du XIIIe s., J. de Condé ; sens 6, 1559, Amyot [« froid, qui exprime le refus », v. 1460, G. Chastellain] ; sens 7, 1559, Amyot). **1.** Qui fait preuve de tempérance ; qui se satisfait de peu en ce qui concerne les aliments, la boisson : *Cette fréquence de repas étonnait son sobre estomac* (Gautier). *C'est une étude de mœurs populaires, l'histoire d'un jeune ouvrier sobre et chaste.* [...] *Il n'a pas de besoins* (France). || **2.** *Spécialem.* Qui ne boit pas ou boit peu de boissons alcoolisées : *Moi, sobre d'ordinaire, je demandais quelque liqueur forte que je buvais avec flamme* (Sainte-Beuve). *D'habitude l'heure à laquelle rentrait son mari, et s'il était soûl ou sobre, lui importait peu, mais aujourd'hui ce n'était pas pareil* (Triolet) ; et substantiv. : *C'est des sobres, des gens qui boivent de l'eau* (Céline). || **3.** Se dit d'un animal peu exigeant en ce qui concerne sa nourriture et sa boisson et, *spécialem.,* qui peut facilement rester un certain temps sans boire ni manger : *L'âne, le chameau sont sobres.* || Fam. *Sobre comme un chameau,* très sobre, qui se suffit vraiment de très peu. || **4.** Réglé d'après des principes de modération et de frugalité sur le plan alimentaire, comportant l'exclusion totale ou presque totale des boissons alcoolisées : *Mener une vie sobre est salutaire à la santé. Être soumis à un régime sobre. Un repas sobre.* || **5.** *Fig.* Qui se comporte avec circonspection, avec mesure dans tel ou tel domaine : *Il est sobre de gestes et de paroles. Sobre d'explications, il ne relate que l'essentiel. Il n'eut pas la sagesse de rester sobre en politique* (Renan). || **6.** Qui témoigne d'une grande modération, d'une grande réserve : *Au retour, Antoine rendit compte de sa mission, d'une voix sobre* (Aymé). *Jugerait-il indiscrètes mes sobres effusions ?* (Beauvoir). || **7.** Qui n'est pas chargé d'ornements superflus, qui est sans fioritures : *Tailleur d'une coupe sobre. Art sobre qui se contente d'un seul trait juste et n'appuie pas, qui fait plus que tout le ridicule de la grandiloquence...* (Proust).

• SYN. : **4** *diététique, frugal, hygiénique* ; **5** *avare, circonspect, mesuré* ; **6** *discret, modeste, réservé* ; **7** *classique, dépouillé, sévère, simple.* — CONTR. : **1** *glouton, goinfre* (fam.), *goulu, gourmand, intempérant* ; **2** *alcoolique, buveur, ivrogne* ; **3** *vorace* ; **4** *copieux, pantagruélique, plantureux* ; **5** *prodigue, prolixe* ; **6** *délirant, enthousiaste, exalté, frénétique* ; **7** *chamarré, compliqué, orné, sophistiqué, surchargé, tarabiscoté* (fam.).

sobrement [sɔbrəmɑ̃] adv. (de *sobre* ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* aux sens 1-3). **1.** Avec modération, tempérance : *Manger, boire sobrement.* || **2.** Sans excès : *Il n'est pas facile d'user sobrement de l'autorité* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* Avec simplicité, discrétion, sans chercher à faire de l'effet : *Un orateur qui parle sobrement. Être sobrement vêtu.*

• SYN. : **1** *frugalement, modérément* ; **2** *discrètement, sagement* ; **3** *simplement.*

sobriété [sɔbrijete] n. f. (lat. *sobrietas,* tempérance dans l'usage du vin, sobriété en général, de *sobrius,* sobre [v. SOBRE] ; fin du XIIe s., au sens 1 ; sens 2, XIVe s., *Girart de Roussillon* ; sens 3, v. 1265, Br. Latini ; sens 4, 1836, Musset). **1.** Qualité d'une personne ou d'un animal qui mange et boit très modérément, qui se suffit de peu sur le plan alimentaire : *Sa sobriété habituelle n'était pas capable de repas si rapprochés* (Gautier). *La sobriété de l'âne en fait un animal des pays pauvres et arides. La sobriété du chameau lui permet de traverser de vastes espaces désertiques.* || **2.** *Spécialem.* Qualité d'une personne qui ne boit pas ou boit peu de boissons alcoolisées. || **3.** Qualité de celui qui se comporte avec modération, circonspection : *User des châtiments avec sobriété. Se servir du pouvoir avec sobriété.* || **4.** Dans le domaine de l'art, absence d'ornements superflus, de surcharge : *La sobriété d'une architecture. La sobriété d'un style, d'un*

récit. La couleur généralement sombre et la sobriété des vêtements (Gracq).

● SYN. : **1** *frugalité ;* **2** *tempérance ;* **3** *discrétion, ménagement, mesure, retenue, tact ;* **4** *dépouillement, sévérité, simplicité.* — CONTR. : **1** *gloutonnerie, goinfrerie* (fam.), *gourmandise, intempérance ;* **2** *alcolisme, éthylisme, ivrognerie ;* **3** *démesure, frénésie, outrance, violence.*

sobriquet [sɔbrikɛ] n. m. (origine incertaine, peut-être dér. de *sous* 1 ; XIV^e s., Du Cange [art. *barba*], écrit *soubzbriquet,* au sens de « coup sous le menton » ; sens actuel, XV^e s., Godefroy, écrit *soubricquet* [*sobriquet,* fin du XVI^e s., Brantôme]). Qualificatif donné par dérision à une personne à cause d'une singularité physique, morale ou pour tout autre motif : *Comme chacun avait un sobriquet, il fut bientôt connu dans le pays sous le nom de broyeur de lin* (Renan). *Il* [Tastard] *répond en pouffant : « Appelez-moi Jibé, comme tous les copains. » Sobriquet qui lui vient de ses prénoms Jean-Baptiste* (Duhamel).

soc [sɔk] n. m. (mot de la France septentrionale, du gaulois **sŭccos,* soc ; v. 1155, Wace). Large fer triangulaire de la charrue, qui sert à couper horizontalement la terre que le soc a tranchée verticalement, et à la faire glisser sur le versoir, qui en est solidaire : *Le soc coupe la glèbe et reluit au soleil* (Samain).

soccotrin adj. et n. m. V. SOCOTRIN.

sociabilité [sɔsjabilite] n. f. (dér. savant de *sociable ;* 1665, Chapelain, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, av. 1782, d'Alembert ; sens 4, av. 1841, Chateaubriand). **1.** Qualité naturelle de l'être qui le rend propre à vivre en société : *La sociabilité de l'homme fait de lui un être social.* || **2.** Manière dont sont répartis les individus d'une même espèce, les uns par rapport aux autres, à l'intérieur d'une population donnée. || **3.** Qualité d'une personne facile à vivre, agréable en société et qui recherche la compagnie de ses semblables : *La sociabilité est comme l'attraction des êtres sensibles* (Proudhon). *Tous deux d'ailleurs, étant fort lettrés et doués d'un remarquable esprit de sociabilité, ils se rencontraient sur le terrain commun de l'érudition* (Baudelaire). || **4.** Caractère d'une collectivité où se trouve privilégiée la vie en société et particulièrement la vie mondaine : *Mais peu à peu je goûtais la sociabilité qui nous distingue, ce commerce charmant, facile et rapide des intelligences,* [...] *qui rend la société française incomparable et qui rachète nos défauts* (Chateaubriand). *Vieilles dames qui cherchent leur raison de vivre dans la sociabilité* (Colette).

● SYN. : **1** *socialité.*

sociable [sɔsjabl] adj. (lat. *sociabilis,* qui peut être uni, sociable, de *sociare,* mettre en commun, associer, dér. de *socius,* compagnon, associé ; v. 1330, *Roman de Renart le Contrefait,* au sens de « qui se joint aisément [à autre chose] » ; sens 1, 1596, Hulsius ; sens 2, av. 1648, Voiture ; sens 3, 1636, Monet). **1.** Qui est naturellement apte à vivre en société ; qui vit en société : *L'homme est un être sociable. L'abeille est un animal sociable. « Pourquoi se massacrent-ils ainsi ? — Par esprit d'association, mon père, et prévision de l'avenir* [...]. *Car l'homme est par essence prévoyant et sociable »* (France). || **2.** Qui aime et recherche la compagnie de ses semblables ; qui se montre agréable en société : *Il inspirait une aversion naturelle au commun des hommes, et il en souffrait, étant sociable* (France). *C'est un homme pleinement sociable. La solitude lui accable l'esprit* (Romains). || **3.** Qui témoigne de ce caractère : *Il a un naturel sociable. Philippe avait un esprit positif ; il était d'une humeur très sociable et assez rieur* (Lacretelle).

● SYN. : **1** *social ;* **2** *affable, aimable, amène, liant, mondain ;* **3** *avenant, courtois, engageant.* — CONTR. : **1** *asocial, solitaire ;* **2** *impossible, insociable, invivable* (fam.), *misanthrope, ours* (fam.), *sauvage.*

sociablement [sɔsjabləmɑ̃] adv. (de *sociable ;* 1630, Monet). D'une manière digne d'un individu civilisé ; avec tact : *Il faut vivre avec des millions d'êtres qui sont nos semblables en affectant non seulement de ne pas les voir, mais encore en s'appliquant à les fuir poliment, sociablement* (Duhamel).

● SYN. : *aimablement, correctement, courtoisement, galamment, poliment.* — CONTR. : *brutalement, grossièrement, impoliment, incorrectement.*

social, e, aux [sɔsjal, -o] adj. (lat. *socialis,* fait pour la société, sociable, social, qui concerne les alliés, de *socius,* compagnon, associé, allié ; 1375, R. de Presles, dans la loc. *vie socielle* [*vie sociale,* 1601, P. Charron], au sens de « vie propre au citoyen » ; sens I, 1, milieu du XVI^e s. [écrit *social ; corps, contrat, pacte social,* 1762, J.-J. Rousseau ; *...phénomènes sociaux,* 1830, A. Comte ; *la science sociale,* début du XIX^e s., Littré ; *sciences sociales,* avr. 1908, *Journ. des économistes,* p. 113] ; sens I, 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens I, 3, 1572, J. Peletier du Mans [*atome social,* 1968, Larousse ; pour des animaux, et pour des plantes, 1871, Littré] ; sens I, 4, av. 1813, Delille ; sens I, 5, 1908, R. Rolland ; sens I, 6, 1834, V. Hugo ; sens I, 7, 1871, Littré [*législation sociale, climat social, catholicisme social,* 1964, Larousse ; *cas social,* 1975, Larousse ; *question sociale,* 1834, Considérant, I, 277 ; *propriété sociale,* 1964, Robert ; *école sociale,* 1834, Considérant, I, 20] ; sens I, 8, 1964, Robert ; sens II, 1723, Savary des Bruslons [*capital social,* 1863, Littré, art. *capital ; raison sociale,* 1835, Acad.]).

I. RELATIF À LA SOCIÉTÉ. 1. Qui concerne une collectivité humaine constituée en une entité propre par la nature ou par des lois communes, sous le rapport des relations qui unissent entre eux les membres de cette collectivité : *La plus petite cellule sociale est la famille. Les contraintes sociales sont inhérentes à toute vie sociale, à toute société. Plus le lien social s'étend, plus il se relâche, et en général un petit État est proportionnellement plus fort qu'un grand* (Rousseau). *Si le respect de l'homme est fondé dans le cœur des hommes, les hommes finiront bien par fonder en retour le système social, politique ou économique qui consacrera le respect* (Saint-Exupéry). *L'homme naturel n'est ni antérieur, ni extérieur à la société. Il nous appartient de retrouver sa forme, immanente à l'état social hors duquel la condition humaine est inconcevable* (Lévi-Strauss). || *Corps social,* ensemble des citoyens d'une nation : *Les engagements qui nous lient au corps social ne sont obligatoires que parce qu'ils sont mutuels, et leur nature est telle qu'en les remplissant on ne peut travailler pour autrui sans travailler aussi pour soi* (Rousseau). || *Contrat, pacte social,* ensemble des conventions qui lient les citoyens entre eux : *Afin donc que le pacte social ne soit pas un vain formulaire, il renferme tacitement cet engagement* [...] *que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps* (Rousseau). || *Faits, phénomènes sociaux,* ordre de faits émanant de l'entité propre que constitue la société ou résultant des rapports réciproques établis entre ses membres : *Ce sont les institutions vivantes, telles qu'elles se forment, fonctionnent et se transforment, qui constituent les phénomènes proprement sociaux, objets de la sociologie* (Fauconnet et Mauss). || *La science sociale,* science qui a pour objet l'étude de la société ; nom donné à la sociologie avant la création du mot : *À la suite de Rousseau et sous une forme qui me paraît décisive, Marx a enseigné que la science sociale ne se bâtit pas plus sur le plan des événements que la physique à partir des données de la sensibilité* (Lévi-Strauss). || *Sciences sociales,* sciences ayant pour objet les différents aspects des sociétés humaines : *L'économie politique, le droit, la sociologie sont des sciences sociales.* || **2.** Qui rend apte à vivre en société, qui favorise ce mode de vie : *Les vertus sociales ne sont pas également répandues chez tous les peuples. Il faudrait que* [...] *l'esprit social qui doit être*

l'ouvrage de l'institution présidât à l'institution même, et que les hommes fussent avant les lois ce qu'ils doivent devenir par elles (Rousseau). || *Psychologie sociale*, v. PSYCHOLOGIE. || **3.** Se dit de l'homme en tant qu'il est naturellement porté à vivre en société : *L'homme est un être social. Travailler est donc un devoir indispensable à l'homme social* (Rousseau). || *Atome social*, en sociométrie, individu considéré comme le support des relations qu'il a avec les autres individus du groupe, en particulier comme la somme des attirances à leur égard, telles qu'elles apparaissent dans le test sociométrique. || Se dit des animaux qui ne peuvent vivre qu'en sociétés organisées (par opposition à *solitaire* ou *agrégé*) : *Les bourdons sont des abeilles sociales.* || Se dit des plantes qui vivent réunies en grand nombre et donnent le caractère principal à la végétation. || **4.** Qui est relatif à la société en tant que système hiérarchisé, et à la répartition de ses membres à l'intérieur de ce système : *Faire grand cas du rang social. Il a une position sociale élevée. Grimper dans l'échelle sociale. Les hautes sphères sociales* (Balzac). *J'allais franchir en quelques instants les distances sociales infinies* [...] *qui me séparaient de M*[lle] *de Kermaria* (Proust). *À feu mon père, à mon grand-père, familiers des deuxièmes balcons, la hiérarchie sociale du théâtre avait donné le goût du cérémonial* (Sartre). || **5.** *Spécialem.* Qui se rapporte à la vie de relation dans les classes les plus favorisées de la société et particulièrement à la vie mondaine : *Les préjugés sociaux sont souvent bien enracinés. Se conformer aux convenances sociales. Un mariage religieux* [...]. *Enfin, je leur expliquerai... la tolérance, les nécessités sociales... Ils envoient tous leurs filles au catéchisme* (France). || **6.** Relatif aux rapports des diverses classes de la société entre elles, ou qui vise à en modifier les termes pour en réduire l'inégalité : *Les problèmes sociaux deviennent plus aigus en temps de crise. Le progrès social doit être la préoccupation constante de tout gouvernement. D'importantes réformes sociales sont à l'étude. Un certain désir de justice sociale me tourmentait aussi* (Mauriac). || **7.** *Spécialem.* Qui a pour objet de promouvoir le bien de tous, et particulièrement des plus défavorisés, au sein d'une collectivité par la solidarité de tous ses membres : *L'aide sociale comporte l'ensemble des services qui assurent la solidarité vis-à-vis des plus défavorisés. Les mesures sociales qui ont été prises en faveur des handicapés sont encore insuffisantes. J'ai toujours pensé qu'une personne qui, comme vous, s'occupe d'œuvres sociales doit connaître quelque chose à la vie des laboratoires* (Duhamel). *Je leur offrirai une prime supérieure en rendement, et des avantages sociaux* (Vian). || *Assistante sociale*, v. ASSISTANTE. || *Législation sociale*, ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui font intervenir en faveur des individus et des foyers la solidarité de la collectivité organisée. || *Cas social*, individu ou foyer particulièrement défavorisé et dont la situation nécessite une aide de la collectivité. || *Charges sociales*, v. CHARGE. || *Sécurité sociale*, v. SÉCURITÉ. || *Service social*, v. SERVICE. || *Climat social*, caractère des rapports, à un moment donné, entre les salariés et les syndicats d'une part, le patronat ou l'État employeur d'autre part : *Un climat social tendu.* || *Question sociale*, problème des rapports des employeurs et des employés. || *Propriété sociale*, propriété collective. || *École sociale*, ou *école sociétaire*, école phalanstérienne ou fouriériste. || *Catholicisme social*, mouvement de pensée et d'action qui essaie de promouvoir une réforme des structures sociales et économiques selon l'esprit de l'Évangile. || **8.** *Par extens.* Se dit de quelqu'un qui se préoccupe particulièrement des problèmes sociaux et cherche à y porter remède par toutes sortes de mesures : *Tout homme politique, tout gouvernement quelle que soit sa tendance, prétend, avant tout, être social et avoir pour objectif primordial d'instaurer une plus grande justice sociale.*

II. RELATIF À UNE ASSOCIATION, UNE SOCIÉTÉ. Relatif à une association de personnes légalement constituée en vue d'une activité commune, qu'elle soit ou non à but lucratif. || *Capital social*, montant des sommes ou des biens apportés à une société. || *Raison sociale*, dénomination sous laquelle une société civile ou commerciale prend les engagements sociaux : *M. de Montech, dont le nom n'avait jamais paru dans la raison sociale, devint président du conseil d'administration* (Romains). || *Siège social*, v. SIÈGE. || *Signature sociale*, v. SIGNATURE.

◆ **social** n. m. (1964, Robert). *Le social*, l'ensemble des questions sociales : *Je croyais que c'était l'égoïsme qui me rendait étranger à tout ce qui touche l'économique et le social* (Mauriac).

◆ **sociale** n. f. (1848, Esnault). Vx. *La Sociale*, la république socialiste : *On n'a pas le temps de se disputer ; je crois la Sociale ajournée pour bien longtemps* (Flaubert).

◆ adj. f. (v. 1355, Bersuire, au sens de « militairement allié » ; sens actuel, 1636, Monet). *Guerres sociales*, conflit entre Athènes et ses alliés (357-355 av. J.-C.) et conflit entre Rome et les peuples alliés d'Italie (91-88 av. J.-C.).

social-chrétien, enne [sɔsjalkretjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *social* et de *chrétien* ; v. 1945, d'après Larousse, 1964). Se dit du parti démocrate-chrétien en Belgique (P. S. C.) et de ses membres, qui se réclame d'un idéal social et des principes du christianisme.

• Pl. *des* SOCIAUX-CHRÉTIENS.

social-démocrate [sɔsjaldemɔkrat] adj. (allem. *sozial-demokrat*, social-démocrate, du franç. *social* et *démocrate* ; 1910, d'après Robert, 1967). *Parti social-démocrate*, parti socialiste aux tendances marxistes.

◆ n. et adj. (1910, d'après Robert, 1967). Membre du parti social-démocrate, ou de la social-démocratie : *Les social-démocrates* [v. Rem.] *l'accusaient d'être un espion à la solde de Berlin* (M. Prévost).

• Pl. *des* SOCIAUX-DÉMOCRATES.

• REM. Le pluriel *des* SOCIAL-DÉMOCRATES est sorti de l'usage.

social-démocratie [sɔsjaldemɔkrasi] n. f. (de *social-démocrate*, d'après *démocratie* ; 2 févr. 1907, *l'Illustration* [p. 69], écrit *sociale-démocratie* [*social-démocratie*, 1923, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Nom générique donné aux courants socialistes de tendance marxiste dans les pays de langue allemande et dans les pays scandinaves à la fin du XIX[e] s. et au commencement du XX[e] : *La social-démocratie allemande se trouvait paralysée par ses dissensions intestines au moment de la prise du pouvoir par Hitler.* || **2.** Ensemble des organisations et des hommes politiques qui se rattachent au socialisme parlementaire et réformiste.

socialement [sɔsjalmɑ̃] adv. (de *social* [v. ce mot] ; début du XIV[e] s., écrit *sociellement*, au sens de « en société » ; début du XVI[e] s., écrit *socialement*, au sens de « de manière amicale » ; sens actuel, 1767, Brunot). Dans l'ordre social ; relativement à la société, à l'ordre social : *Cette population est encore socialement très hiérarchisée. C'est socialement que ces revendications sont importantes.*

socialisant, e [sɔsjalizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *socialiser* et/ou dér. de *socialis[te]* ; 1840, C. Pecqueur [p. 110], au sens de « capable de produire un progrès social » ; sens 1, 1928, R. Martin du Gard ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui est favorable aux théories socialistes sans adhérer totalement à la doctrine : *Il imaginait par avance les embrassades généreuses des pacifistes et des socialisants de tous poils* (Martin du Gard). *Nombre de jeunes marxistes sont tout près de s'entendre, ou tout prêts à s'entendre, avec de jeunes chrétiens socialisants d'aujourd'hui* (Gide). || **2.** Qui met l'accent sur les réalités économiques et sociales : *Un historien socialisant.*

socialisation [sɔsjalizasjɔ̃] n. f. (de *socialiser* ; 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse ; sens 3, 1840, C. Pecqueur, p. 346). **1.** Action de fonder une société, de lier un groupe humain par un contrat social : *Il n'en résulte pourtant pas que la*

socialisation soit par nature mauvaise, elle est ambiguë [...]. *Il suffirait de concevoir une bonne socialisation : les cités antiques montrent qu'en certaines conditions ce fut possible* (P. Burgelin). || **2.** Adaptation d'un individu à un groupe social, et particulièrement d'un enfant à la vie de groupe. || **3.** Collectivisation des moyens de production et d'échange, des sources d'énergie : *Lénine part du principe, clair et ferme, que l'État meurt dès que la socialisation des moyens de production est opérée, la classe des exploiteurs étant alors supprimée* (Camus).

• SYN. : **3** *étatisation, nationalisation.*

socialiser [sɔsjalize] v. tr. (dér. savant de *social ;* 1786, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse ; sens 3, 1842, C. Pecqueur, p. 357 ; sens 4, 1859, Mozin). **1.** Lier une collectivité par un contrat social ; rendre social. || **2.** Adapter un individu, et particulièrement un enfant, à la vie de groupe. || **3.** Retirer à la propriété privée, par rachat, expropriation ou réquisition, certains moyens de production ou d'échange, au bénéfice de la collectivité : *Socialiser les terres.* || **4.** Rendre quelqu'un socialiste (surtout au part. passé) : *Des antimilitaristes socialisés* (Proust).

• SYN. : **3** *collectiviser, étatiser, nationaliser.*

socialisme [sɔsjalism] n. m. (de *social ;* 23 nov. 1831, *le Semeur,* au sens 1 [*socialisme scientifique,* 1964, Larousse : *socialisme d'État,* 1904, Larousse] ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Ensemble des doctrines qui ont pour but une réforme radicale de l'organisation des sociétés humaines par la suppression des classes sociales grâce à la collectivisation des moyens de production et d'échange : *Un partisan, un apôtre du socialisme. En entendant souvent exprimer avec franchise des opinions avancées — pas jusqu'au socialisme cependant, qui était la bête noire de M[me] de Villeparisis...* (Proust). *Le socialisme n'est qu'un christianisme dégénéré* (Camus). || *Socialisme scientifique,* V. MARXISME. || *Socialisme d'État,* économie socialiste où l'État est seul propriétaire des moyens de production et d'échange et où il dirige l'économie sans méconnaître les facteurs classiques de l'économique : *Selon les marxistes, le socialisme d'État n'est qu'une étape vers le socialisme tout court.* || **2.** En France et dans certains pays, ensemble des forces politiques de gauche non communistes.

• SYN. : **2** *social-démocratie, travaillisme.*

socialiste [sɔsjalist] adj. (de *social ;* XVIII[e] s., Brunot, au sens de « juriste de l'école de Grotius » ; 1798, Brunot, au sens de « adversaire de la Révolution » ; sens 1-2, 1842, Mozin ; sens 3, v. 1920). **1.** Se dit d'une doctrine, d'une organisation politique qui se réclame du socialisme : *Le parti socialiste. Le parti socialiste unifié (P.S.U.). On appelle socialiste toute doctrine qui réclame le rattachement de toutes les fonctions économiques ou de certaines d'entre elles* [...] *aux centres directeurs et conscients de la société* (Durkheim). || **2.** Qui est propre à une doctrine, un parti se réclamant du socialisme : *Les tendances, les idées socialistes. Hercule et Prométhée se chargent tour à tour de leur démontrer que les dieux, quels qu'ils soient, raisonnent moins bien que l'homme, ou l'humanité en langue socialiste* (Baudelaire). *Nos ministres se moquent de nous en parlant du péril clérical ou du péril socialiste* (France). || **3.** *Spécialem.* Relatif au socialisme instauré dans certains pays en tant qu'étape intermédiaire vers le communisme : *Les républiques socialistes soviétiques. L'économie socialiste yougoslave.* || *Réalisme socialiste,* V. RÉALISME.

◆ adj. et n. (sens 1, 1830, Brunot ; sens 2, 1936, R. Martin du Gard). **1.** Partisan d'une doctrine se réclamant du socialisme ; membre d'un parti socialiste : *Un député socialiste. Un socialiste convaincu. Un socialiste chrétien. On distinguait rigoureusement les unitaires, les fédéralistes et même les socialistes* (Nerval). || **2.** *Spécialem.* Auj., en France, partisan ou membre du parti socialiste ou d'un parti qui se réclame d'un idéal qui s'en rapproche : *Outre Watrin et Didier, amis dévoués du cafetier, il y avait là Fromentin, le professeur d'histoire, un socialiste combatif* (Aymé).

socialistique [sɔsjalistik] adj. (de *socialiste ;* 1851, Baudelaire). *Péjor.* et *vx.* Qui entend se rattacher au socialisme : *Un jeune écrivain qui a écrit de bonnes choses, mais qui fut emporté ce jour-là par le sophisme socialistique, se plaçant à un point de vue borné, attaqua Balzac dans « la Semaine », à l'endroit de la moralité* (Baudelaire).

socialité [sɔsjalite] n. f. (dér. savant de *social ;* milieu du XVI[e] s., Amyot). Aptitude à vivre en société ; instinct social : *La socialité est caractéristique de l'espèce humaine.*

• SYN. : *sociabilité.*

sociétaire [sɔsjetɛr] n. et adj. (de *société ;* 1788, Féraud, au sens 1 ; sens 2, 1798, Schwan). **1.** *Sociétaire,* ou *membre sociétaire,* membre d'une société ayant voix délibérative dans les décisions prises en assemblée générale : *La Société des gens de lettres comprend des adhérents et des sociétaires* (Acad.). *Sociétaire d'une coopérative, d'une mutuelle.* || **2.** *Sociétaire* ou *membre sociétaire de la Comédie-Française,* comédien admis par cooptation dans la Société des Comédiens-Français, qui se trouve dès lors soumis aux statuts de cette société et possède un certain nombre de parts dans la distribution des bénéfices du théâtre : *Les jeunes pensionnaires ont envie de devenir sociétaires ; il faut dégager des parts pour eux, car le nombre des parts de notre société est fixe* (J. Charon).

sociétariat [sɔsjetarja] n. m. (dér. savant de *sociétaire ;* 1871, Littré). Qualité de sociétaire de la Comédie-Française.

société [sɔsjete] n. f. (lat. *societas,* association, réunion, communauté, compagnie, union politique, alliance, association commerciale ou industrielle, de *socius,* compagnon, associé, allié ; v. 1165, Gautier d'Arras, au sens I, 8 [absol., 1649, La Rochefoucauld] ; sens I, 1, fin du XII[e]. ; sens I, 2, av. 1678, La Rochefoucauld [*société postindustrielle,* 5 avr. 1971, *l'Express ; société d'abondance,* 13 avr. 1970, *l'Express ; société de consommation,* 17 avr. 1968, *l'Observateur*] ; sens I, 3, 1753, Buffon ; sens I, 4, fin du XVII[e] s. ; sens I, 5, 1467, Bartzsch ; sens I, 6, 1690, Furetière [*la haute société,* 1835, Raymond — *la société,* même sens, 1756, Voltaire ; *la bonne société,* 1871, Littré ; *jeux de société,* 1834, Landais ; *talents de société,* 1761, M[me] de Puisieux, p. 214] ; sens I, 7, 1876, Larousse ; sens II, 1, 1467, Bartzsch [*société de courses,* 1936, Capitant — *société hippique,* même sens, 1888, Larousse ; *société secrète,* 1842, Mozin ; *société d'acquêts,* 1936, Capitant ; *société de fait,* 1804, Code civil ; *en société avec,* 1835, Acad. ; *faire société,* 1668, La Fontaine] ; sens II, 2, av. 1662, Pascal [*société cléricale de vie commune,* 1964, Larousse, art. *religieux*] ; sens II, 3, 1636, Monet ; sens II, 4, 1876, Larousse [*société de caution mutuelle, société coopérative,* 1936, Capitant] ; sens II, 5, 1636, Monet [*société de capitaux, société de personnes,* 1964, Larousse ; *société par actions, société à responsabilité limitée,* 1936, Capitant ; *société anonyme,* 1673, d'après Savary des Bruslons, 1723 ; *société en commandite,* 1690, Furetière ; *société en nom collectif, société en participation, règle de société,* 1871, Littré] ; sens II, 6, 1960, d'après Larousse, 1964 [*société de développement régional,* 1955, d'après Larousse, 1964] ; sens II, 7, 1919, d'après Capitant, 1936).

I. 1. Mode de vie particulier à l'homme et à certains animaux, caractérisé par une association durable, une organisation plus ou moins élaborée qui soumet les divers éléments du groupe à des impératifs édictés en vue de l'intérêt général : *Pour Diderot, l'homme naturel est antérieur à la société. Les abeilles, les fourmis vivent en société. Il* [Rousseau] *ne risque pas de mêler l'état de nature et l'état de société ; il sait que ce dernier est inhérent à l'homme ; mais il entraîne des maux, la seule question est de savoir si ces maux sont eux-mêmes inhérents à l'état* (Lévi-Strauss). || **2.** Groupement constitué par une réunion d'individus en nombre plus ou moins important, durablement réunis et organisés, vivant en association sous des

lois communes ; chacun des divers stades d'évolution ou des divers modes d'organisation de ces groupements humains organisés : *L'ethnologie étudie les sociétés primitives. La société féodale. Les sociétés modernes. Remontant en quelques mots jusqu'aux grands principes des sociétés et du gouvernement, il débita, en les adaptant à la circonstance, quelques phrases de Fénelon* (Stendhal). *Une des utopies de société aristocratique dont je rêve* (Renan). *Les soirées se passaient à vitupérer contre la bêtise humaine, contre la pourriture de la société, contre l'art et la littérature en vogue* (Beauvoir). ‖ *Société postindustrielle,* selon certains sociologues, société qui serait appelée à remplacer la société actuelle. ‖ *Société d'abondance, de consommation,* société où sont créés des besoins artificiels par les incitations répétées de la publicité. ‖ **3.** Ensemble d'animaux de même espèce vivant en association organisée selon des règles impliquant obéissance à des chefs et participation de chacun à des tâches collectives : *Dans les sociétés animales les plus parfaites, l'adaptation aux diverses fonctions sociales se traduit par l'existence de castes physiquement différenciées.* ‖ **4.** Le milieu humain dans lequel est inséré un individu, considéré par rapport aux interactions qui s'exercent entre le groupe et ses éléments constituants : *Chaque individu a des devoirs envers la société. Les diverses classes de la société. Nous récusions, moi par un antique goût de l'absolu, Sartre par dégoût de l'universel, non seulement les préceptes en cours dans notre société, mais n'importe quelle maxime prétendant s'imposer à nous* (Beauvoir). ‖ **5.** Toute réunion d'individus, durable ou fortuite, organisée ou non, qui, à un moment donné, forme un tout distinct : *Sans but, sans fin, sans hiérarchie, notre société* [des camarades de lycée] *oscillait entre la fusion totale et la juxtaposition* (Sartre). ‖ **6.** Réunion de personnes qui se fréquentent, se rassemblent pour converser, se distraire, etc., qui entretiennent des relations mondaines : *Une société choisie. À Bucarest, les salons de ma mère s'ouvraient à la société la plus brillante et, autant que j'en puis juger de souvenir, la plus mêlée* (Gide). *Ils aimaient la vie de société, la conversation, les belles armes, les objets d'art* (Gaxotte). ‖ *La haute société* ou, absol., *la société,* ensemble des personnes les plus marquantes par leur notoriété, leur rang, leur fortune : *Oui, mais sa mère faisait partie de la haute société italienne* (Anouilh). *Être introduit dans la société.* ‖ *La bonne société,* celle qui est composée de personnes ayant reçu une bonne éducation, où règnent les bonnes manières et le bon ton : *Nous mangions des œufs durs dans la salade, ce qui était réputé commun et ne se faisait pas dans la bonne société d'Alençon* (Proust). *Les pensionnaires étaient tous « de bonne société », de sorte qu'il n'était pas désagréable de se trouver réunis à eux à la table commune* (Gide). ‖ *Jeux, talents de société,* jeux, talents propres à amuser ou à distraire au cours d'une réunion. ‖ **7.** Réunion de gens dans un même lieu : *Prendre congé de la société. Soudain, il se mit à battre avec son couteau contre son verre un larifla qui couvrit le bruit de la société* (Goncourt). ‖ **8.** Action d'avoir des relations suivies, des contacts permanents avec d'autres êtres : *Se plaire dans la société des bêtes. À cause de cette vivacité d'esprit, M*me *Swann préférait la société des hommes à celle des femmes* (Proust). *Je comprends de moins en moins pourquoi on m'interdit la société de jeunes gens...* (Colette). ‖ *Absol.* La fréquentation, la compagnie des autres : *Fuir la société par misanthropie.*

II. 1. Association de personnes réunies en vue d'une activité commune ou pour la défense d'intérêts communs, et soumise à des règlements ou régie par des conventions communes : *Une société de bienfaisance. Société littéraire, musicale, sportive. Société protectrice des animaux. Faire partie d'une société de pêche. Société de secours mutuels. La Société des gens de lettres. La Société des agrégés. Des sociétés de tir et de gymnastique, costumées, équipées, ayant toutes leur musique et leur bannière* (Daudet). *Le docteur Dulatre, l'homme de la droite, demeuré longtemps spectateur des luttes politiques, avait brusquement démasqué ses batteries en fondant une société de rugby, le Sporting Club Castalinois* (Aymé). ‖ *Société de courses,* association qui, ayant pour but exclusif l'amélioration de la race chevaline, est autorisée à installer un pari mutuel sur les hippodromes où elle fait courir. ‖ *Société secrète,* organisation clandestine et subversive. ‖ *Société d'acquêts,* masse de biens alimentée par les gains et les économies des époux et qui sera partagée entre eux à la dissolution d'un régime matrimonial sans communauté. ‖ *Société de fait,* communauté d'intérêts entre deux ou plusieurs personnes qui est la conséquence d'un contrat de société non rédigé : *Il peut exister entre concubins une société de fait* (Code civil). ‖ Vx. *En société avec,* en commun, en participation avec : *Mes parents recevaient alors* [...] *un journal en société avec quelqu'un* (Stendhal). ‖ Class. et littér. *Faire société,* constituer une association, une société : *La génisse, la chèvre et leur sœur la brebis | Avec un fier lion, seigneur du voisinage, | Firent société, dit-on, au temps jadis, | Et mirent en commun le gain et le dommage* (La Fontaine). *Et c'est pourquoi les hommes font société afin que chacun puisse servir aux autres* (Claudel). ‖ **2.** Dénomination de certains instituts de clercs réguliers *(Société de Jésus)* ou de certaines congrégations religieuses cléricales *(Société de Marie).* ‖ *Société cléricale de vie commune,* celle dont les membres, groupés sous l'autorité d'un supérieur et régis par des constitutions approuvées, vivent en communautés, mais ne sont pas liés par les trois vœux publics ordinaires. ‖ **3.** Contrat par lequel deux ou plusieurs personnes mettent en commun soit des biens, soit leur activité en vue de partager les bénéfices qui pourront en résulter ; personne morale née de ce contrat : *Constituer, fonder une société. Administrateur, gérant de société. Dissolution d'une société. Siéger au conseil d'administration d'une société.* ‖ **4.** *Société civile,* société régie par le droit civil, et qui a pour objet l'accomplissement d'opérations civiles qui peuvent être à but non lucratif : *Les sociétés civiles connaissent un renouveau dans les groupements immobiliers, l'agriculture, les professions libérales.* ‖ *Société de caution mutuelle,* société ayant pour objet exclusif de garantir certaines opérations commerciales ou de crédit réalisées par ses adhérents. ‖ *Société coopérative,* groupement de personnes qui conviennent de mettre quelque chose en commun pour effectuer à meilleur compte certaines opérations. ‖ **5.** *Société commerciale,* ou simplem. *société,* celle qui a pour objet principal l'accomplissement d'opérations commerciales, à but essentiellement lucratif (par opposition à *association* et à *société civile*) : *Impôts sur les sociétés. Sociétés multinationales.* ‖ *Société de capitaux,* société commerciale dans laquelle chaque associé n'est, en principe, tenu des dettes sociales qu'à concurrence de son apport. ‖ *Société par actions,* société de capitaux dans laquelle la participation des associés est matérialisée sous forme de valeurs mobilières transmissibles. ‖ *Société anonyme,* société commerciale, constituée par au moins sept associés ou actionnaires, qui n'est désignée par le nom d'aucun des associés. ‖ *Société en commandite,* société commerciale qui a le caractère de société de personnes en ce qui concerne les associés et celui de société de capitaux en ce qui concerne les commanditaires. ‖ *Société en nom collectif,* société commerciale de personnes. ‖ *Société en participation,* société commerciale occulte et dénuée de personnalité. ‖ *Société de personnes,* ou *société d'intérêts* ou *par intérêts,* société commerciale dans laquelle tous les associés ont chacun la qualité de commerçant et ont l'obligation personnelle indéfinie et solidaire des dettes sociales. ‖ *Société à responsabilité limitée (S. A. R. L.),* société commerciale, constituée par au moins deux associés ou actionnaires, dans laquelle la responsabilité des associés est limitée au montant de leur apport. ‖ *Règle*

de société, règle de partage permettant le calcul de la part de bénéfice qui revient à chaque associé. || **6.** *Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (S. A. F. E. R.),* type de société créé en 1960 et qui a pour mission l'aménagement foncier par l'achat de terres ou d'exploitations. || *Société de développement régional,* type de société contrôlé par l'État et créé en 1955 pour encourager l'épargne privée à s'investir dans les régions du territoire qui souffrent de sous-emploi. || **7.** *Société des Nations (S. D. N.),* organisation internationale créée par le traité de Versailles (1919) et constituée par une association d'États membres, ayant eu la première une vocation universelle et permanente au maintien de la paix : *La Société des Nations a transmis sa mission à l'Organisation des Nations unies.*

• SYN. : **I, 4** *collectivité, communauté ;* **5** *bande, clan, groupe, troupe ;* **6** *cercle, compagnie ;* **7** *assemblée, rassemblement, réunion ;* **8** *commerce, entourage, fréquentation.*

socinianisme [sɔsinjanism] n. m. (dér. savant de *socinien ;* 1697, Bayle [art. *Socin*]). Doctrine religieuse se rattachant à l'enseignement de Lelio et surtout de Fausto Socin, qui rejette, en particulier, le dogme de la Trinité et nie la divinité du Christ.

socinien, enne [sɔsinjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de Fausto Sozzini ou Socini, dit *Socin,* réformateur siennois [1539-1604] ; 1876, Larousse). Qui a trait au socinianisme : *Le dogme socinien.*

◆ adj. et n. (1691, Bossuet). Adepte de la doctrine socinienne : *Depuis le* XVII*e s., les sociniens se confondent avec les unitairiens.*

socio- [sɔsjo], premier élément, tiré de *soci[al]* ou de *soci[été]*, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots.

socio-affectif, ive [sɔsjoafɛktif, -iv] adj. (de *socio-* et de *affectif ;* 25 oct. 1969, *la Croix*). Relatif à la sensibilité, à l'affectivité, qui naît et se développe au contact de l'environnement social : *Les premières expériences socio-affectives de l'enfant marquent sa personnalité.*

socio-analyse [sɔsjoanaliz] n. f. (de *socio-* et de *analyse ;* 1968, Larousse). Étude des résultats de certaines techniques sociométriques.

• Pl. *des* SOCIO-ANALYSES.

socio-analyste [sɔsjoanalist] n. (de *socio-* et de *analyste ;* 1968, Larousse). Spécialiste qui s'occupe de socio-analyse.

• Pl. *des* SOCIO-ANALYSTES.

socio-centrisme [sɔsjosɑ̃trism] n. m. (de *socio-* et de *centre ;* 1964, Larousse). État d'esprit consistant à tout ramener à la société.

sociocratie [sɔsjokrasi] n. f. (de *socio-,* d'après *aristocratie, démocratie,* etc. ; v. 1840, A. Comte). Chez Auguste Comte, gouvernement exercé par la société.

socio-culturel, elle [sɔsjokyltyrɛl] adj. (de *socio-* et de *culturel ;* 28 déc. 1965, *le Monde,* au sens 1 ; sens 2, 15 mars 1966, *le Monde*). **1.** Qui est fonction à la fois d'un groupe social particulier (famille, classe, etc.) et de la culture à laquelle ce groupe se rattache : *Notre héritage socio-culturel.* || **2.** Qui concerne la culture collective : *Animateur socio-culturel. Le rôle socioculturel de la télévision.*

socio-démographique [sɔsjodemɔgrafik] adj. (de *socio-* et de *démographique ;* 23 juill. 1969, *le Monde*). Qui est fonction à la fois de la démographie d'un lieu et de la distribution particulière de sa population dans les diverses classes de la société : *Une étude socio-démographique.*

socio-dramatique [sɔsjodramatik] adj. (dér. savant de *sociodrame ;* 1968, Larousse). Relatif au sociodrame.

sociodrame [sɔsjodram] n. m. (de *socio-* et de *drame ;* 1951, Palmade, p. 108). Scène dramatique improvisée sur un thème très large, par un groupe de personnes concernées, dans le dessein de faire apparaître certaines structures latentes du groupe et de résoudre en commun des conflits intimes ou collectifs.

socio-économique [sɔsjoekɔnɔmik] adj. (de *socio-* et de *économique ;* 17 avr. 1966, *le Monde*). Qui concerne la société définie en termes économiques : *L'évolution socio-économique de l'emploi dans une région.*

socio-éducatif, ive [sɔsjoedykatif, -iv] adj. (de *socio-* et de *éducatif ;* 15 juin 1965, *le Monde*). Qui concerne l'éducation collective : *L'équipement socio-éducatif d'un nouveau quartier d'habitation.*

sociogenèse [sɔsjoʒənɛz] n. f. (de *socio-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* cause. principe, origine ; 1961, J. Delay, p. 7). Genèse sur le plan sociologique.

sociogénétique [sɔsjoʒenetik] adj. (dér. savant de *sociogenèse ;* 1968, Larousse). Relatif à la sociogenèse : *Une analyse sociogénétique.*

sociogéographique [sɔsjoʒeografik] adj. (de *socio-* et de *géographique ;* juill.-août 1966, *France-Europe,* n° 16, p. 64). Qui est fonction à la fois d'un groupe social particulier et de l'appartenance de ce groupe à un certain milieu géographique : *Les facteurs sociogéographiques expliquent la difficulté d'adaptation des travailleurs émigrés.*

sociogramme [sɔsjogram] n. m. (de *socio-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1964, Larousse). Figure ayant pour objet de représenter la physionomie des relations individuelles entre les différents membres d'un groupe.

sociolâtrie [sɔsjolɑtri] n. f. (de *socio-,* d'après *idolâtrie ;* v. 1840, A. Comte). Nom donné par Auguste Comte au culte de la société.

sociolinguiste [sɔsjolɛ̃gɥist] n. (de *sociolinguist[ique]* ; 1968, Larousse). Spécialiste de sociolinguistique.

sociolinguistique [sɔsjolɛ̃gɥistik] n. f. (de *socio-* et de *linguistique,* n. f. ; 1968, Larousse). Discipline qui étudie les relations entre le langage, la culture et la société. (V. art. spécial.)

◆ adj. (de *socio-* et de *linguistique,* adj. ; nov. 1966, *Cahiers de lexicologie*). Qui concerne la sociolinguistique : *Les problèmes sociolinguistiques.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA SOCIOLINGUISTIQUE

Si on essaie de définir le terme de *sociolinguistique* non pas à partir d'*a priori,* mais en prenant en compte toutes les études et recherches qui se réclament de cette discipline, on ne peut d'abord que s'en tenir à des généralités, comme le montre la simple comparaison des traités de J. Fishman (*Sociolinguistique,* Labor et Nathan, 1971) et de J. B. Marcellesi et B. Gardin (*Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale,* Larousse, 1974) : on dira simplement que toute réflexion systématique sur l'existence de variétés sociales de la même langue, ou sur le passage de l'une à l'autre de ces variétés, ou sur la fonction de la langue dans la société relève d'une manière ou d'une autre de la *sociolinguistique.* Cette discipline cherche à établir les lois et les règles sociales qui déterminent le comportement linguistique d'une communauté humaine. Elle tâche d'énumérer les caractéristiques des diverses variétés de leur activité langagière. Enfin, elle dégage la fonction symbolique que jouent, pour leurs usagers ou pour autrui, toutes ces variétés et s'occupe ainsi de tous les jugements explicites ou implicites que les groupes sociaux portent sur l'utilisation de la langue. Vue ainsi, la sociolinguistique est à la fois l'affaire du sociologue et du linguiste. Dans la mesure où l'un de ses principaux buts est de mettre en évidence les rapports de cause à effet qui se sont établis entre les divisions de la

société en classes et en groupes, d'un côté, les variétés de langue et d'utilisation de la langue, de l'autre, la sociolinguistique fait intervenir, parmi les facteurs, l'état social de celui qui parle et l'état social de celui à qui on parle, les conditions sociales de l'échange linguistique (type de discours), la façon dont on se sert de la langue dans la vie en société, ce qu'on pense du comportement verbal. C'est dire que toute linguistique faisant intervenir ces facteurs est sociolinguistique.

LA SOCIOLINGUISTIQUE DANS LES SCIENCES HUMAINES

L'étendue du champ ainsi défini est si grande qu'il n'est pas toujours facile de savoir ce qu'est la *sociolinguistique* par rapport à l'**ethnolinguistique** et à la **sociologie du langage.** On considère parfois que ces termes sont presque synonymes, ou l'on fait comme s'ils l'étaient. Pour éviter la confusion entre *ethnolinguistique* et *sociolinguistique,* il est bon d'avoir présente à l'esprit la distinction suivante : l'*ethnolinguistique* s'occupe de la langue et du discours mis en rapport avec la vie de la société globale, sans diversification sociale importante ou, en tout cas, considérée comme telle. De ce fait, par exemple, la *dialectologie,* quand elle met le langage d'une communauté donnée en relation avec les conditions d'existence de celle-ci, relève de l'*ethnolinguistique ;* au contraire, on doit ranger sous l'étiquette de *sociolinguistique* les recherches qui, à l'intérieur d'une société donnée, prennent en considération, d'un côté, les différenciations et contradictions sociales, de l'autre, la diversification linguistique ; ainsi, la *dialectologie* relève de la *sociolinguistique* quand elle s'occupe de savoir dans quels milieux sociaux en un lieu donné on parle à la fois « dialecte » et langue standard, dans quels autres on parle « dialecte » seulement, et dans quels autres on parle la langue standard seulement. Enfin, pour être parfaitement clair, nous ajouterons que la dialectologie ne relève ni de l'une ni de l'autre en particulier, mais de la linguistique en général quand elle dégage un système linguistique homogène sans s'occuper ni de la société qui l'utilise, ni de ses différenciations, ni des fonctions que ce système remplit (v. DIALECTES, art. spécial).

On a plus de mal à distinguer *sociologie du langage* et *sociolinguistique.* On peut s'en tenir à la position suivante : la première, sous-discipline de la sociologie, s'occupe surtout de déterminer la place, la valeur symbolique de la langue et de ses variétés parmi l'ensemble des faits humains. Au contraire, la *linguistique sociale,* pratiquée bien longtemps avant d'avoir été définie récemment sur le plan théorique, s'occupe d'abord des différences linguistiques, dont elle cherche à déterminer en quoi elles caractérisent tel ou tel groupe social. Le terme de *sociolinguistique* peut dès lors être employé pour désigner le tout ou pour s'opposer tantôt à *sociologie du langage,* et signifier alors *linguistique sociale,* tantôt à ce dernier mot, et désigner alors la *sociologie du langage.* Ces difficultés définitoires sont accrues par la tendance à considérer que la *sociologie du langage* est la *sociolinguistique* pratiquée par un sociologue, et que la *sociolinguistique* est la *sociologie du langage* pratiquée par un linguiste.

QUELQUES PROBLÈMES CONCEPTUELS

Aussi bien dans le domaine social que dans le domaine linguistique, la *sociolinguistique* travaille avec des concepts relativement flous. Elle utilise souvent le terme de « variété » qui a l'avantage de ne rien préjuger sur la place qu'occupent à un moment donné les diverses formes prises par ce qui est considéré comme *une* langue unique, et sur leurs fonctions, ce qui est justement l'un des objets d'étude. Les variétés sont décrites selon qu'elles sont normalisées ou non, autonomes ou non, historiques ou non. Le *caractère normalisé* est celui d'une variété adoptée comme « correcte » par des locuteurs qui en utilisent d'autres, et soumise à la surveillance de groupes et d'institutions qui la codifient en précisant ce qu'il faut dire et ce qu'il faut éviter, soit au nom de la nécessité d'intercompréhension, soit au nom d'une conception esthétique de la langue. L'*autonomie* d'une variété n'est pas à démontrer pour des langues officielles différentes, même voisines si chacune a ses propres institutions normalisatrices ; on dira qu'une langue est autonome par rapport à d'autres quand ses règles et son évolution ne dépendent pas de celles-ci. Le jugement d'autonomie n'est évidemment que très peu lié aux facteurs linguistiques : ainsi, sans avoir beaucoup évolué, l'ensemble des dialectes corses est constitué aujourd'hui comme autonome par rapport à l'italien, après avoir été considéré comme un sous-ensemble de celui-ci. L'*historicité* est la propriété d'une variété dont on considère qu'elle a déjà joué à une époque moins ou plus reculée des fonctions prestigieuses dans des domaines comme la politique, la littérature, la religion. On parle enfin de la *vitalité* d'une variété quand celle-ci est employée par certains groupes d'usagers pour remplir plusieurs fonctions importantes.

Comme elle utilise *variété,* parce que ce terme est moins marqué que *dialecte* ou *patois,* la sociolinguistique parle de *communauté linguistique.* Tout ensemble d'individus ayant en commun au moins une variéré linguistique peut être considéré comme une *communauté linguistique.* Un collège, un parti, une profession peuvent constituer des *communautés linguistiques* dans la mesure où on y utilise un certain nombre de mots et d'expressions qu'on ne rencontre pas ailleurs. Cette orientation trouve son illustration notamment dans le domaine de la néologie, où l'école française s'occupe des vocabulaires techniques avec L. Guilbert : *la Formation du vocabulaire de l'aviation* (Larousse, 1965), *les Vocabulaires techniques,* n° 17 de *Langue française* (1973), *la Néologie lexicale,* n° 36 de *Langages* (1975). D'une manière générale, ces communautés linguistiques constituent des groupes de référence qui prennent en considération tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, veulent parler comme elles. On peut considérer que la nation constitue une communauté linguistique et que la langue normalisée ou nationale est la variété qui lui correspond. La difficulté de déterminer à partir de quel moment on peut dire que les variétés populaires, par exemple, sont ou ne sont pas des langues différentes de la variété standard, a conduit à donner des communautés linguistiques une définition fondée sur la sociolinguistique : la propriété fondamentale n'est plus en effet l'utilisation d'une même langue maternelle, mais la communication intensive et certaines représentations de la situation linguistique, sans qu'on ait à tenir compte du nombre ou de la qualité des variétés employées.

Il faut ajouter à cette liste un certain nombre de concepts qu'utilise surtout la sociolinguistique française : ce sont l'*individuation,* la *covariance* et le *locuteur collectif.*

Par **individuation,** on entend le processus par lequel un groupe social assume, dans les éléments de langue qu'il utilise, un certain nombre de formes, de combinaisons ou d'emplois en se conduisant de manière telle qu'ils lui sont spécifiques et font signe qu'il y a intégration au groupe. L'individuation est donc un de ces phénomènes par lesquels, de manière à se différencier, on introduit des unités lexicales ou grammaticales à l'intérieur de la phrase ou

du discours. Le changement peut se situer par rapport à une forme antérieure du discours du même groupe ou par rapport à d'autres groupes. Et on peut la dire délibérée, simplement constatée ou inconsciente. L'individuation se manifeste, entre autres, par des marques de rejet : le locuteur indique que telle ou telle suite d'unités ou telle unité entre ou n'entre pas normalement dans son discours, qu'elle est assumée ou non assumée, rejetée ou présentée comme particulière au discours d'autres groupes. Le discours rapporté sera donc, de ce point de vue, très révélateur, et l'analyse de discours, quoique non nécessairement liée à la sociolinguistique (il peut y avoir une analyse de discours, par exemple, en littérature hors de toute considération sociale), sera appelée à tenir une place de premier plan dans l'étude sociolinguistique des performances verbales.

Le mot **covariance** est entendu de deux manières diamétralement opposées. Parfois, il implique que la linguistique est strictement dépendante du social extralinguistique. Cette interprétation aboutit à l'établissement de grilles impliquant que la variation liée de la langue et de la société peut être étudiée point par point, coup par coup. L'autre interprétation est inspirée de J. Dubois, selon lequel « la covariance est l'hypothèse que les phénomènes linguistiques sont liés aux facteurs historiques selon le principe d'une correspondance générale. Aussi replacera-t-on le champ considéré dans l'histoire » (*le Vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872,* Larousse, 1962, p. 1). Cette interprétation implique l'unité des contraires que sont les faits sociaux non linguistiques et les faits sociaux linguistiques. C'est sur elle que se fondent théoriquement beaucoup de travaux de l'école sociolinguistique française d'analyse de discours.

Le **locuteur collectif** paraît être la manifestation, sur le plan du discours, de l'« intellectuel collectif » , qui, en réalité, n'existe que par lui. En effet, si le groupe social est défini par des attitudes collectives communes et actives et par une certaine unité d'attitudes, d'œuvres et de conduites, celles-ci n'existent que par le discours ; le *locuteur collectif* existe d'abord par son *activité langagière,* qui peut aboutir à la production de textes représentant le discours du groupe tout entier. Dès lors, le discours et l'idéologie du groupe doivent être considérés comme unis dialectiquement : le discours du locuteur collectif peut avoir diverses formes (motions, résolutions, adresses, mais aussi constantes linguistiques, différenciées par rapport à celles d'autres groupes). La *linguistique sociodifférentielle,* ou *linguistique sociale,* s'occupe des conduites linguistiques collectives caractérisant des groupes sociaux dans la mesure où elles se différencient et entrent en contraste dans la même communauté linguistique globale.

DIFFÉRENCES D'OBJET

Il n'est pas possible ici d'énumérer toutes les sortes de sociolinguistiques. Nous nous contenterons donc de caractériser les formes les plus typiques.

L'*école américaine* s'est d'abord préoccupée en priorité de **linguistique interactionnelle,** ou **linguistique des rôles,** ou **microlinguistique.**

Dès qu'un individu adresse la parole à un autre, son discours est nécessairement lié à son propre statut social, qui se trouve inscrit, d'une manière ou d'une autre, dans la forme même de ce qu'il dit. C'est en cela que l'échange de parole entre deux individus (ou même celui d'un seul individu soliloquant ou écrivant) est nécessairement, entre autres, typique d'une situation sociale et relève de la sociolinguistique. On donnera comme exemple, ici, l'emploi des pronoms *tu* ou *vous* de politesse, l'emploi de l'impératif, l'utilisation de telle ou telle variété. Le même individu est censé pouvoir passer d'une variété à l'autre selon la situation. Parfois, le changement de langue au cours de la conversation a lui-même une valeur symbolique. Mais la même personne, selon qu'elle est en famille avec ses enfants, dans une réunion politique, au café avec des amis, dans un amphithéâtre avec un millier d'étudiants, a des comportements linguistiques typiques de chacun des « rôles » qu'elle « joue ».

Un autre objet de la sociolinguistique est une certaine forme de **bilinguisme.** Certes le bilinguisme individuel, acquis à l'école par l'étude d'une langue vivante étrangère par exemple, n'a que de lointains rapports avec la sociolinguistique proprement dite ; ou alors les problèmes sociolinguistiques qu'il pose ne sont que ceux que posent les rapports entre les langues elles-mêmes. Il en va tout autrement pour le bilinguisme de communautés entières, surtout quand on peut parler de *diglossie.* Le terme désigne la situation linguistique d'un groupe utilisant plusieurs langues ou variétés et qui attribue à chacune une fonction particulière quand une langue ou une variété est affectée à certains domaines ou à certaines valeurs, et que d'autres domaines ou d'autres valeurs appellent l'utilisation d'une autre langue ou variété. Ainsi, on utilisera en Corse le corse dans certains domaines, en famille par exemple, le français dans la vie publique. Dans ces situations de *diglossie,* l'une des langues ou variétés est considérée comme *haute* ou *de prestige.* En réalité, on tend aujourd'hui à considérer que même les communautés ne disposant apparemment que d'« une langue » emploient différentes variétés fonctionnellement différenciées pour l'un ou l'autre motif. D'une manière générale, les situations à *conflits linguistiques* (bilinguisme français-anglais au Québec, français-flamand en Belgique) sont toujours caractérisées par des rapports diglossiques. On peut envisager plusieurs cas :

Le plus courant est celui d'une langue de civilisation et d'un dialecte apparenté, allemand et bavarois par exemple, mais aussi (avec des traits particuliers tenant à la revendication occitaniste) français et occitan. On peut aussi avoir affaire à une langue de civilisation et à un dialecte non apparenté, comme en Alsace, où la langue officielle est le français et le dialecte local est germanique. Enfin, quand les langues en présence sont toutes les deux des langues officielles d'État, on pourrait penser que l'équilibre s'établit et que les rapports de prestige s'estompent. Mais, en réalité, il est rare que l'une des langues n'ait pas davantage de poids et de prestige à l'échelle mondiale et qu'elle ne tende pas à apparaître comme la variété élevée et à réduire l'autre à un certain nombre de domaines et d'emplois dépréciés ou spécialisés. Le statut officiel d'une langue ne la garantit jamais contre la dévalorisation. Dès lors, quel que soit le système choisi, le prestige ou le mépris relatif dont bénéficient les langues en présence rejaillit nécessairement sur ceux qui les utilisent. De ces situations résulte un grand nombre de comportements sociolinguistiques à étudier (aliénation linguistique, déculturation, réaction de défense, chauvinisme et nationalisme, hypercorrection, interférences). On peut ainsi unifier l'étude des communautés bilingues et diglossiques, et le nombre de ces dernières, loin de diminuer comme on le croit souvent de nos jours, est en constante augmentation : il est en effet une conséquence de la vie moderne et de la complexité croissante des oppositions sociales.

SOCIOLINGUISTIQUE ET LINGUISTIQUE

Ainsi, la sociolinguistique et la linguistique ne se différencient pas ou ne se différencient que partiellement par

leur objet. Leurs oppositions se situent au niveau des orientations et des perspectives. Toute description linguistique peut être référée à un groupe social déterminé (sur le plan social, historique ou géographique). Dès qu'on éprouve le besoin de dire à qui appartient la langue qu'on étudie, on est déjà, d'une certaine manière, dans une problématique sociolinguistique. En sens inverse, tout travail unifiant, c'est-à-dire tendant à présenter comme relevant d'un système unique un ensemble de variétés partiellement différentes, s'oriente vers la linguistique proprement dite.

PROBLÈMES DE MÉTHODE

Le fondement de la recherche en sociolinguistique est la **méthode contrastive,** qui peut s'appliquer à tous les éléments de la langue ou du discours. Théoriquement, la comparaison peut être établie entre le système propre à un groupe social et le système standard. Encore est-il nécessaire, dans ce cas, qu'on explicite ce qu'on entend par là. En effet, il n'existe guère de français technique qui ne soit, d'une certaine manière, un français propre à un groupe ; il n'existe pas non plus de vocabulaire politique d'une langue dont tous les éléments soient communs. C'est pourquoi l'étude de l'*écart* entre le discours d'un groupe et le système standard va être difficile dans la mesure où ce dernier peut être difficile à définir. Aussi préfère-t-on étudier le contraste en comparant deux discours : ceux du même groupe à deux époques différentes, ceux de deux ou plusieurs groupes différents.

Toutes les méthodes d'analyse de la linguistique peuvent être utilisées selon qu'on s'intéresse aux contrastes phonétiques, phonologiques, lexicaux, syntaxiques ou énonciatifs. Une place particulière doit être faite à l'**analyse de discours ;** en effet, celle-ci étudie le discours, c'est-à-dire l'énoncé en tant qu'il est émis dans des conditions de production déterminées. De cette définition lapidaire ressort nettement l'importance des rapports entre sociolinguistique et analyse de discours, c'est-à-dire la position qu'occupe nécessairement en sociolinguistique l'analyse de discours. En laissant de côté les recherches purement formelles, comme celles de l'Américain Zellig S. Harris (*Discourse Analysis Reprints,* La Haye, Mouton, 1963), qui n'ont guère abouti en sociolinguistique, l'*analyse de discours* peut procéder par **entrées lexicales :** le texte est alors étudié à partir de pivots, dont les distributions permettent de caractériser les groupes de manière contrastive. Le pivot est alors défini par l'ensemble des unités avec lesquelles il entre effectivement en relation dans le texte : paraphrasage, substitution, déterminant, complément, rapport au syntagme verbal ou au verbe, termes de celui-ci, etc. Mais l'objet peut être aussi la structure de la phrase. À ce moment-là, le chercheur se donne une grammaire ordonnée, le plus fréquemment la grammaire générative, et toutes les fois (notamment dans la même synchronie) qu'il peut analyser le texte en fonction de ces principes, il compare les fréquences dans les choix de constituants et dans les diverses transformations. En réalité, ce type d'analyse a trois composantes. La première est **distributionnelle** et utilise des pivots, que ceux-ci soient des mots ou des suites de mots ; sous sa forme minimale elle a été utilisée par J. Dubois *(le Vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872) ;* elle a été systématisée dans notre travail *(le Congrès de Tours* [*déc. 1920*]. *Études sociolinguistiques).*

La deuxième est **réductionnelle :** les éléments de l'énoncé sont traités dans leur totalité (et non plus seulement à partir de pivots), si bien que tout l'énoncé (notamment dans ses liaisons internes) est pris en compte ; les phrases et les suites de phrases pourront être ainsi classées selon des types, et la comparaison de ces types fera ressortir les contrastes ; les tentatives les plus suivies dans ce domaine sont celles de M. Pêcheux (*l'Analyse automatique du discours,* Dunod, 1969). La troisième composante est **transformationnelle :** l'énoncé est conçu comme la réalisation, selon un certain nombre de règles, de phrases élémentaires : la connaissance des règles permet de dégager ces phrases élémentaires. On établira des types d'histoires transformationnelles de phrases, ce qui permettra également de caractériser le genre de discours d'un groupe par rapport à celui des autres groupes. Contrairement à une opinion assez répandue, ces composantes n'interviennent jamais de manière exclusive, mais se combinent facilement : la procédure des chaînes d'équivalence inspirées de Zellig S. Harris a pour but la réduction de la phrase, et les pivots n'y sont choisis au départ que pour aboutir à la réduction du texte. La composante réductionnelle peut faire appel à certaines transformations élémentaires. Enfin, la composante réductionnelle et la composante transformationnelle peuvent fort bien nourrir une étude à pivots.

Un autre domaine où l'analyse de discours s'ouvre à la sociolinguistique est celui de l'étude de la communication. On caractérise alors le discours en apportant les réponses aux questions suivantes : Quelle est la situation de communication ? présence et absence de *je* et de *tu,* rapports et absence de rapports, canaux par lesquels se fait l'échange. Quelle est la situation de discours ? représentation que se fait celui qui parle du destinataire, et de son propre discours ? À ces éléments, il faut ajouter l'analyse concrète de la communication : caractérisation du groupe (des groupes) des participants, de chacun des individus, des rapports entretenus avec le locuteur, des relations sociales existant entre les uns et les autres ; lieu et moment de la communication. Les discours sont dès lors classés en discours centrés sur l'allocutaire, discours centrés sur le locuteur, discours centrés sur les relations entre locuteur et allocutaire. Ce type de recherche utilisant la problématique des actes de langage en est encore à ses premiers pas, mais devrait apporter des résultats non négligeables à la sociolinguistique.

LABOV ET BERNSTEIN

W. Labov a procédé à une étude essentiellement phonologique de l'américain parlé à New York (*The Social Stratification of English in New York City,* Washington, 1966). Il a défini pour cela trois types de variables, valables pour l'étude de n'importe quelle communauté linguistique : ce sont les indicateurs, les marqueurs, les stéréotypes. Les **indicateurs** sont répartis de manière régulière selon les groupes socio-économiques, mais sont utilisés par chaque locuteur avec une fréquence constante quels que soient les contextes (ainsi le fait de rouler les *r* pour un locuteur originaire de Bourgogne). Les **marqueurs** ont une distribution caractéristique selon les groupes sociaux, mais leurs valeurs varient selon que le locuteur porte plus ou moins d'attention à son discours. Ils ont donc à la fois une valeur sociale et une valeur stylistique (par ex., la prononciation des finales dans *notre ;* la même personne prononcera *not'* dans un style familier et *notre* quand elle fera attention). Les **stéréotypes** sont considérés comme des fautes ou des manières affectées de parler par l'ensemble des membres de la communauté (par ex., la prononciation *artis* pour *artiste*). Une enquête effectuée auprès des employés dans trois magasins de New York a porté sur la prononciation ou la non-prononciation de *r* selon les

couches sociales, selon la catégorie du magasin, selon le type d'énonciation (habituel ou plus soutenu). L'enquête permet ainsi de conclure que la prononciation de *r* apparaît comme un *marqueur de prestige,* qui permet à New York une stratification fondée sur la « position de classe », différente de la « situation de classe ». W. Labov aboutit ainsi à des conclusions qui remettent en cause la conception saussurienne de système linguistique ; pour lui, en effet :

1° La variation doit être considérée comme nécessaire à la structure linguistique : la langue fonctionne non pas en dépit de la variation, mais par la variation ;

2° La variation linguistique avec laquelle s'identifie le changement linguistique s'explique par l'interaction des facteurs sociaux objectifs, comme la situation de classe, des facteurs sociaux subjectifs, comme la position de classe, et des facteurs linguistiques.

L'Anglais Basil Bernstein et ses élèves se préoccupent surtout d'étudier la reproduction des rapports de classe, dans trois « agences de socialisation », la famille, l'école, le groupe de pairs (*Class, Codes and Control,* Routledge and Kegan Paul, t. I, 1971, t. II, 1973). C'est notamment par la famille que l'enfant s'intègre à une classe sociale déterminée en faisant l'apprentissage d'un système de communication spécifique, *code restreint* ou *code élaboré.* Par le **code restreint,** le sujet n'explicite pas verbalement ses intentions ; il ne peut pas être considéré comme l'inventeur du message ; la distance sociale entre les participants est censée être faible ; la communication est fondée sur les mêmes axiomes, les mêmes expériences et les mêmes valeurs. Le locuteur est plutôt un *nous* qu'un *je.* Au contraire, le **code élaboré** est caractérisé par le *je.* La distance entre les participants est plus grande, les principes et les expériences sont explicités, et le locuteur s'en dégage par des marques de distance (notamment par l'utilisation d'un métalangage). D'une manière générale, les travaux fondés sur les hypothèses de Bernstein font apparaître que les enfants des classes défavorisées sont généralement socialisés par le code restreint seul, alors que les enfants des classes moyennes possèdent les deux et que l'école fonctionne en code élaboré.

LA SOCIOLINGUISTIQUE APPLIQUÉE

La sociolinguistique, à côté de sa fonction théorique, a aussi une fonction pratique : elle peut permettre aux sociétés de découvrir et de mettre en œuvre des solutions aux difficultés linguistiques. Elle peut intervenir au niveau de la standardisation, notamment dans les pays en voie de développement, soit pour établir des variétés normalisées, soit pour faciliter leur enseignement à des groupes qui ne les connaissent pas. Certains gouvernements sont allés jusqu'à subventionner des enquêtes sociolinguistiques pour savoir exactement quelle représentation les administrés se faisaient de la langue nationale et quels efforts ils étaient prêts à consentir pour promouvoir son rôle.

La sociolinguistique appliquée permet également de chercher des fondements sûrs pour planifier une langue, en dégager les variétés qui doivent être développées, d'établir des systèmes graphiques, des grammaires, des textes de toute sorte. Nombreux aussi sont les travaux sur les conflits linguistiques et les solutions d'ordre politique qui y sont apportées. Le domaine où la sociolinguistique appliquée peut se targuer des succès les plus nombreux est sans doute celui de l'enseignement soit dans le domaine des communautés bilingues, soit même pour l'enseignement des variétés de la langue maternelle.

FONDEMENTS HISTORIQUES DE LA SOCIOLINGUISTIQUE

Il y a eu certainement de tout temps chez les grammairiens et chez les philosophes des réflexions sur les rapports existant entre les différences linguistiques et d'autres différences humaines. En outre, les linguistes, notamment français, ont développé bien avant l'époque actuelle une réflexion d'ordre sociologique sur le langage. Qu'il suffise ici de citer les Meillet, les Vendryes, les Brunot, les Dauzat. Cette tradition a abouti, aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, aux ouvrages de Marcel Cohen (*Pour une sociologie du langage,* A. Michel, 1956) et de G. Matoré (*le Vocabulaire et la société sous Louis-Philippe,* Droz et Giard, 1951), qui constituaient les premières tentatives d'ensemble dans le domaine de la sociologie du langage. Il est toutefois nécessaire de faire état de réflexions encore plus générales plus ou moins anciennes touchant à ces problèmes.

Les philosophes ont d'abord posé des problèmes touchant aux rapports existant entre une langue et le peuple qui la parle. C'est chez les Allemands Herder, au XVIII^e s., et von Humboldt, au XIX^e s., qu'on trouve ce genre de réflexions. Les prémisses du romantisme allemand ont été poussées à l'extrême par Humboldt. Pour lui la culture vient du peuple ; la langue exprime et façonne l'esprit du peuple, l'âme de la nation dans ce qu'ils ont de plus spécifique. La diversité des langues doit être mise en rapport avec la diversité des mentalités. Les cadres de la doctrine de von Humboldt, qui durcit radicalement la théorie de Herder, sont les suivants :

1° La langue a une forme intérieure propre, indépendante du monde, qui organise le monde ;

2° La notion, implicite chez Herder, de communauté linguistique est remplacée par celle de nation ;

3° La notion de mode de pensée d'une collectivité est remplacée par celle d'esprit de la nation. La position de Humboldt est donc la combinaison : 1° d'une réponse idéaliste au problème de la connaissance et du monde ; 2° d'une certaine conception historicosociale ; 3° d'un certain vitalisme. Sous cette forme, elle est exploitée par tous les nationalismes linguistiques et, entre autres, elle a servi de justification au pangermanisme.

SAPIR ET WHORF.

Dans le même ordre d'idées, mais à partir d'une base linguistique et non plus philosophique, on rencontre chez les Américains l'hypothèse de Whorf-Sapir.

C'est aux recherches d'une certaine anthropologie sociale qu'ont été constamment liés les travaux de la linguistique américaine et, pour ce qui nous intéresse ici, c'est souvent dans des ouvrages intitulés *ethnography, anthropology* qu'il faut chercher des descriptions linguistiques. C'est des observations de Franz Boas (*Handbook of American Indian Languages)* que Sapir a tiré sa problématique. Ce manuel est un recueil de travaux entrepris pour permettre la transcription et l'analyse des langues indiennes d'Amérique. Selon l'hypothèse de Whorf-Sapir, la langue d'une communauté organise sa culture, c'est-à-dire l'appréhension que ce peuple a de la réalité, et la représentation qu'il se forme du monde. La différence de langue a pour conséquence une structuration intellectuelle et affective différente ; il s'agit ainsi de deux mondes différents, et non plus du même monde sous deux étiquettes différentes.

LAFARGUE ET MARR.

À l'opposé aussi bien de Humboldt et Herder que de Whorf et Sapir il faut situer les tentatives pour développer une *réflexion marxiste* sur la langue, qui concerne nécessairement la sociolinguistique. Le temps a manqué aux fondateurs du matérialisme historique pour approfondir les problèmes du langage. En dehors d'un texte d'Engels dans *Dialectique de la nature,* on peut glaner seulement un certain nombre de réflexions dispersées qui expriment beaucoup plus une orientation générale qu'une position définie de manière précise. La plupart de ces réflexions, notamment dans l'*Idéologie allemande,* portent sur deux points qui sont généralement liés :

1° Le langage et la conscience ne font qu'un ;

2° Le langage est né du besoin de relations sociales.

Il en va tout autrement du travail de P. Lafargue (« La langue française avant et après la Révolution », *Ère nouvelle,* janv.-févr. 1894, p. 25-46 et 217-248) qui se présente non comme un ensemble de suggestions, mais comme une analyse de faits linguistiques à partir de principes généraux du marxisme. Pour Lafargue qui, avant l'*Histoire de la langue,* de F. Brunot, fonde son analyse sur la connaissance précise des faits fournis par les lexicographes et les historiens, c'est comme résultat de tout le mouvement révolutionnaire que la nouvelle langue cultivée est née. Elle est adaptée aux besoins de la bourgeoisie : la chasse aux néologismes n'atteint pas en effet tout le vocabulaire politique (celui qui est nécessaire à la bourgeoisie parlementaire subsistera) et encore moins la forme de la phrase qui va caractériser la langue romantique, « langue littéraire moderne, née à la tribune des assemblées parlementaires et dans les pages des journaux et des brochures politiques », dont aussitôt « Chateaubriand s'empara ». Un autre mérite de P. Lafargue est d'avoir insisté sur le rôle d'une forme de langue comme arme : la complexité de la situation dans le domaine de la langue est telle que, insiste Lafargue, au début, les orateurs révolutionnaires utilisent la langue classique, alors que les aristocrates, avant eux, pratiquent dans la polémique le style poissard : de même qu'elle avait commencé la révolution en contestant le pouvoir royal, la noblesse commençait la révolution de la langue. Mais la « langue » est une arme qui peut être arrachée à ceux qui l'ont entre les mains et retournée contre eux : c'est ce qu'ont fait certains milieux révolutionnaires avec *le Père Duchesne.* Si bien que la réaction politique s'accompagnera d'une chasse aux néologismes, mais aussi — et encore plus — au tutoiement. « La chasse aux mots et aux locutions, que l'on organisa, n'était pas un innocent passe-temps de lettrés, mais une œuvre politique ; on travaillait à effacer dans la langue, ainsi que dans la philosophie, les mœurs, toute trace de la révolution. » C'est dire que P. Lafargue esquissait déjà toute la problématique moderne de la fonction politique de la langue.

C'est en se réclamant, entre autres, de Lafargue qu'un linguiste soviétique, décédé en 1933, Nicolas Marr, devait établir une construction fantastique (la *Nouvelle Théorie du langage*), qui, selon lui, représentait le marxisme en linguistique et qui a été condamnée officiellement par J. Staline en 1950 (*À propos du marxisme en linguistique,* Éditions de la Nouvelle Critique, 1950). N. Marr soutenait que la langue était (et n'était que) une superstructure et un phénomène de classe. À partir des principes du matérialisme historique, les travaux inspirés par la *Nouvelle Théorie du langage* sont caractérisés par l'hypothèse des bonds, la définition de la langue comme fait de superstructure et de classe, la prépondérance de la sémantique.

L'HYPOTHÈSE DES BONDS : LES STADES.

On ne parle plus d'évolution linguistique, mais de *bonds* (ou de *révolutions*) ; la dialectique du changement linguistique est marquée par de constantes naissances et résolutions de contradictions et a pour effet la liquidation des systèmes anciens. C'est ainsi que se manifeste dans la langue le passage du quantitatif (accumulation de changements mineurs) au qualitatif (apparition d'une nouvelle langue). le corollaire de l'hypothèse des bonds linguistiques est la théorie des *stades.* Le développement de la langue peut être considéré comme linéaire et parallèle à la succession des formations socio-économiques ; à une formation économique et sociale déterminée correspond un type déterminé de langue. Cette thèse, qui présentait certaines langues comme correspondant à des formations socio-économiques très anciennes, a pu — injustement — paraître inspirée par le racisme à la suite d'une mauvaise compréhension de la notion de « progrès linguistique ». Après l'éclatement de la communauté primitive, on esquissait le classement des langues en tenant compte de certaines survivances — car les interférences entre langues d'une même époque correspondant à des formations économiques différentes auraient tout brouillé. Le premier stade était celui du chinois et de certaines langues africaines, le second celui du finno-ougrien, du turc et du mongol, le troisième celui des langues caucasiennes et chamitiques, le quatrième celui des langues sémitiques et indo-européennes. D'où la notion, en linguistique, de « progrès », c'est-à-dire « progression dans un certain sens ». Le principe était que, si une communauté linguistique s'écarte du courant de progrès mondial, sa langue dévie de la même manière en s'éloignant du système auquel elle appartenait à l'origine, et, à partir de là, les modifications intervenues subsistaient même si la communauté rattrapait le courant principal du progrès. C'est à la suite, notamment, de changements brusques dans l'organisation sociale des tribus que certaines formes de langues japhétiques auraient donné naissance aux langues indo-européennes, « prométhéennes » dans la terminologie de Marr.

LA LANGUE EN TANT QUE SUPERSTRUCTURE.

La thèse selon laquelle ce sont les changements dans la base qui produisent les changements dans la superstructure est impliquée par la théorie des stades. Aux éléments de la superstructure définie au sens large, que sont les conceptions et les institutions politiques, juridiques, religieuses, artistiques et philosophiques de la société, s'ajouterait aussi la langue.

LA LANGUE EN TANT QUE PHÉNOMÈNE DE CLASSE.

La combinaison en mots des sons utilisés par les prêtres aurait eu pour but d'assurer à cette caste tout le pouvoir. Ainsi, le langage a d'abord été lié à des pratiques magiques, puis à des moyens de production. Il permettait de maintenir en esclavage ceux qui ne les connaissaient pas, d'où son caractère de classe ; de nos jours encore, ce serait un instrument utilisé bien plus largement qu'on ne le pense par les classes dominantes pour asseoir leur prépondérance.

On a montré l'insuffisance de ces thèses du point de vue même du matérialisme historique : méconnaissance des caractères propres à la langue qui, historiquement, ne change jamais

comme une superstructure et comme un phénomène de classe même si — et c'est la conclusion la plus importante pour la sociolinguistique — certains de ses éléments sont superstructurels ou enjeux de classe.

●

Ainsi, la sociolinguistique pose enfin — sans toutefois être toujours en mesure de les résoudre — les problèmes que la linguistique proprement dite, pour se constituer en science, a dû laisser de côté. Il n'est plus guère possible en effet de tenir compte de la complexité des faits linguistiques sans savoir qui parle à qui, où, comment, pourquoi. La sociolinguistique se présente donc comme un développement nécessaire, inévitable de la linguistique. Mais il faudrait qu'elle puisse atteindre dans toutes ses sous-disciplines la rigueur que la linguistique avait observée.

J.-B. MARCELLESI.

sociologie [sɔsjɔlɔʒi] n. f. (de *socio-* et de *-logie*, du gr. *logos*, discours, science ; 1830, A. Comte, au sens 1 ; sens 2-3, 1964, Robert). **1.** Science des phénomènes sociaux, qui a pour objet soit la description systématique des comportements sociaux particuliers (*sociologie du travail, sociologie religieuse, sociologie économique et industrielle,* etc.), soit l'étude des « phénomènes sociaux totaux », qui vise à intégrer tout fait social au groupe dans lequel il se manifeste, et qui a pour méthode l'observation (analyse objective, sondages, statistiques, etc.) et la constitution de modèles descriptifs d'origine mathématique : *Ce sont les institutions vivantes, telles qu'elles se forment, fonctionnent et se transforment, qui constituent les phénomènes proprement sociaux, objets de la sociologie* (Fauconnet et Mauss). || **2.** *Sociologie du langage,* discipline sociologique qui utilise les faits de langue comme indice de clivages sociaux. || **3.** *Par extens.* Science qui étudie toutes les formes de sociétés autres qu'humaines : *La sociologie animale.*

sociologique [sɔsjɔlɔʒik] adj. (de *sociologie ;* 1871, Littré). Qui concerne la sociologie : *Études sociologiques.*

sociologiquement [sɔsjɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *sociologique ;* 1907, Larousse). Du point de vue sociologique.

sociologisant, e [sɔsjɔlɔʒizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *sociologiser ;* 1975, *Lexis*). Qui est influencé trop fortement par la sociologie : *Une histoire sociologisante.*

sociologiser [sɔsjɔlɔʒize] v. intr. (de *sociologis[me]* ; 1975, Larousse). Faire du sociologisme.

sociologisme [sɔsjɔlɔʒism] n. m. (de *sociologie ;* 1907, Larousse). Tendance à faire de la sociologie une science tout à fait irréductible à la psychologie, en la considérant comme nécessaire et suffisante à l'explication totale de la réalité sociale : *Les restrictions que comporte son sociologisme* (Berr).

sociologiste [sɔsjɔlɔʒist] adj. (de *sociologie* et/ou de *sociologisme ;* 1893, *Dict. général,* au sens de « sociologique » ; sens actuel, 1964, Larousse). Qui se réclame du sociologisme : *Explications sociologistes.* ◆ adj. et n. (1888, Larousse [art. *sociologie*]). Adepte du sociologisme : *Un sociologiste intransigeant.*

sociologue [sɔsjɔlɔg] n. (de *sociologie ;* 1904, Larousse). Spécialiste de sociologie : *Vous allez, comme sociologue, découvrir au Brésil des choses passionnantes, mais les Indiens, n'y songez plus, vous n'en trouverez plus un seul* (Lévi-Strauss).

sociomatrice [sɔsjomatris] n. f. (de *socio-* et de *matrice ;* 1966, P. Fraisse, p. 125). Tableau carré sur lequel on rapporte les réponses des sujets au test sociométrique.

sociométrie [sɔsjometri] n. f. (de *socio-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse). Étude des relations entre les individus d'un même groupe et entre plusieurs groupes de même appartenance.

sociométrique [sɔsjometrik] adj. (de *sociométrie ;* 1968, Larousse). Relatif à la sociométrie : *Échelle sociométrique.*

sociométriste [sɔsjometrist] n. (de *sociométrie ;* 1968, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Spécialiste de sociométrie. || **2.** Personne chargée d'appliquer un test sociométrique.

socle [sɔkl] n. m. (ital. *zoccolo,* socle, proprem. « sabot », mot issu [avec un *z-* irrégulier] du lat. *socculus,* dimin. de *soccus,* socque, espèce de pantoufle, chaussure propre aux comédiens, genre comique, comédie ; 1636, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XII, 291], au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré [aussi « lamelle de marbre... » et « ...premier rang de carreaux... » ; *socle de marche,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1933, Larousse ; sens 4, 1871, Littré ; sens 5, 1909, Martonne ; sens 6, 1964, Larousse). **1.** Base unie ou moulurée servant de support (pour reporter sur les fondations la pression produite par la charge supérieure) soit à une colonne, soit à une statue ou à un buste : *Ce socle vide, éblouissant sous le soleil, faisait à Roumestan, chaque fois qu'il passait là, l'effet d'un majestueux tombeau* (Daudet). *Au milieu de la place se dressait une Minerve d'airain sur un socle où étaient sculptées les Muses* (France). || **2.** Petite pièce de bois, de la hauteur de la plinthe, servant de base aux montants d'un chambranle. || Lamelle de marbre reposant sur la partie inférieure du chambranle de cheminée. || *Vx.* Dans les poêles de construction, premier rang de carreaux céramiques d'un poêle de faïence. || *Socle de marche,* ensemble de petites planchettes, formant une sorte de plinthe continue au-dessus des marches, le long du mur d'une cage d'escalier. || **3.** En ébénisterie, base, en saillie, de la plupart des meubles à bâtis et panneaux. || **4.** Étroite bande de tôle que l'on rapporte sur le haut d'une grille en fer ou en fonte, ou sur son sommier. || **5.** Ensemble de terrains anciens, souvent cristallins, formant une plate-forme rigide, partiellement recouverte de dépôts sédimentaires plus récents. || **6.** Zone entourant une île et ne dépassant pas 200 m de profondeur.

socletière [sɔklətjɛr] n. f. (de *soclet,* petite sardine de la Méditerranée [1771, Duhamel du Monceau], mot d'origine inconnue ; 1771, Duhamel du Monceau). Filet à sardines.

socque [sɔk] n. m. (anc. provenç. *soca,* fém. de *soc,* sabot [début du XIIIe s.], lat. *soccus,* socque [v. SOCLE] ; 1611, Cotgrave, comme n. f., au sens de « terre qui s'attache aux souliers quand on marche dans un terrain gras et humide » ; comme n. m., au sens 1, 1690, Furetière [« la comédie », av. 1714, Fénelon] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1834, Landais [var. *socle,* 1829, Boiste]). **1.** Dans l'Antiquité, chaussure basse que portaient les acteurs comiques. || *Fig.* La comédie : *Quitter le socque pour le cothurne.* || **2.** Chaussure de bois, à semelle épaisse, que portaient certains montagnards et certains religieux, et qui se porte aujourd'hui encore en Extrême-Orient : *Une lointaine rumeur de gongs, de pétards, de cris et d'instruments monte du sol avec le bruit confus des pas et le claquement assourdi des socques innombrables* (Malraux). || **3.** *Vx.* Grosse chaussure de bois ou de cuir qu'on adaptait à la chaussure ordinaire pour la garantir de l'humidité : *Cette personne* [...] *décrottait tous les matins les socques de la sous-préfète* (Daudet).

Socquette [sɔkɛt] n. f. (n. déposé, formé [d'après *chaussette*] sur l'angl. *sock,* socque, chaussure, chaussette, lat. *soccus* [v. l'art. précéd.] ; 1933, Larousse). Chaussette basse ne couvrant que le pied et la cheville : *Une paire de Socquettes en fil d'Écosse.*

socratique [sɔkratik] adj. (lat. *socraticus,* de Socrate, socratique, et, comme n. m., « disciple de Socrate », gr. *sôkratikos,* adj. et n. m., mêmes sens, de *Sôkratês,* Socrate,

philosophe grec [v. 470-399 av. J.-C.] ; 1555, Pontus de Tyard [*amour socratique,* 1764, Voltaire]). Qui est propre à Socrate, à sa pensée : *La doctrine socratique.* || *Amour socratique,* pédérastie. || *Ironie socratique,* v. IRONIE.

◆ n. (1861, Ch. Lévêque, II, 407 [*Petits socratiques,* 1876, Larousse]). Partisan de la philosophie ou de l'attitude de Socrate : *Alain fut un des derniers socratiques.* || *Petits socratiques,* disciples de Socrate qui, après sa mort, fondèrent des écoles en diverses parties de la Grèce.

socratiquement [sɔkratikmɑ̃] adv. (de *socratique ;* av. 1672, La Mothe Le Vayer). À la manière de Socrate.

socratiser [sɔkratize] v. intr. (de *socratique ;* 1800, Boiste). Philosopher, moraliser de la même façon que le faisait Socrate. (Peu usité.)

1. soda [sɔda] n. m. (mot angl. de même sens, abrév. de *soda-water,* même sens, proprem. « eau de soude », de *soda,* soude [v. SODIUM], et de *water,* eau ; 1837, Mac Culloch [*soda-water,* n. f., même sens, 1814, *Bulletin de pharmacie,* VI, 556]). Boisson consistant en une eau naturellement ou artificiellement gazeuse, généralement additionnée de sirop de fruit : *Un soda à l'orange, au citron.*

2. soda [sɔda] n. m. (lat. médiév. *soda,* soude [v. SOUDE] ; 1904, Larousse). Carbonate hydraté naturel de sodium.

● SYN. : *natron.*

sodalite [sɔdalit] n. f. (de *soda-,* élément tiré de *sodium,* et de *-lite,* gr. *lithos,* pierre ; 1845, Bescherelle). Aluminosilicate naturel de sodium chloré, cubique, appartenant au genre feldspathoïde.

sodalité [sɔdalite] n. f. (lat. *sodalitas,* camaraderie, corporation, confrérie, réunion de camarades, cercle, de *sodalis,* camarade, compagnon ; 1374, Oresme, au sens de « confrérie » ; 1737, Brunot, au sens de « camaraderie, amitié » ; sens actuel, 1834, Boiste). *Littér.* Réunion de compagnons et, partic., de compagnons de table (peu usité) : *Il* [Béranger] *a le goût très prononcé de l'amitié buvante et chantante, et de la sodalité* (Sainte-Beuve).

sodation [sɔdasjɔ̃] n. f. (de *sod*[*ium*] ; 1975, Larousse). Fixation de sodium sur un composé.

soddite ou **soddyite** [sɔdit] n. f. (du n. du chimiste et physicien anglais Frederick *Soddy* [1877-1956] ; 1964, Larousse [pour les deux formes]). Silicate naturel d'uranium, contenant en moyenne 85 p. 100 d'oxyde de ce métal, qu'on trouve dans le haut Katanga.

sodé, e [sɔde] adj. (de *sod*[*ium*] ; 1871, Littré, au sens 1 ; sens 2-3, 1964, Larousse). **1.** Qui contient de la soude. || **2.** Qui contient du sodium. || **3.** *Chaux sodée,* chaux éteinte dans une solution de soude caustique.

sodico- [sɔdiko], premier élément, tiré de *sodique,* et qui entre dans la composition de certains termes de chimie pour indiquer la présence de sodium dans un sel double : *Sel sodico-ammoniac.*

sodique [sɔdik] adj. (de *sod*[*ium*] ; 1831, Berzelius, III, 479). Qui a rapport au sodium ou qui en contient : *Sel sodique. Il était tombé dans les qualités thérapeutiques de la Source Bonefille, bicarbonatée, sodique* (Maupassant).

sodium [sɔdjɔm] n. m. (mot angl. de même sens, dér. savant de *soda,* soude, lat. médiév. *soda,* même sens [v. SOUDE] ; 1808, *Annales de chimie,* 1re série, LXVIII, 254 [*nuage de sodium,* 1968, Larousse]). Métal alcalin de coleur blanche et de consistance molle, très répandu dans la nature à l'état de chlorure (sel marin et sel gemme) et de nitrate : *Blanc et mou, le sodium s'altère rapidement à l'air humide en donnant naissance à de la soude caustique. Des lampes à vapeur de sodium.* || *Nuage de sodium,* masse de sodium émise à une altitude déterminée à l'aide d'une fusée, qui se sublime en devenant fluorescente, et dont les transformations, suivies du sol, permettent d'étudier les lois d'évolution des vents dans les régions les plus élevées de l'atmosphère.

sodoku [sɔdɔky] n. m. (mot japonais de même sens, de *so,* rat, et de *doku,* poison ; 1953, Larousse). Maladie infectieuse due à un spirille, transmise par la morsure du rat, et qui sévit surtout au Japon et en Chine.

sodomie [sɔdɔmi] n. f. (bas lat. ecclés. *sodomia,* sodomie, de *Sodoma,* Sodome [ville de Palestine qui fut détruite par le feu du Ciel à cause de la luxure qui y régnait] ; 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Coït anal. || **2.** Acte vénérien accompli entre un homme (ou une femme) et un animal.

sodomique [sɔdɔmik] ou **sodomitique** [sɔdɔmitik] adj. (de *sodomite ;* fin du XVe s. [*sodomitique* — rare av. 1871, Littré] et av. 1865, Proudhon [*sodomique* — mot issu, par haplologie, de *sodomitique*]). Relatif à la sodomie : *Neuf moines augustins suspects à tort ou à raison d'amitiés sodomitiques* (Yourcenar).

● REM. On emploie rarement en ce sens la forme SODOMITE. (V. ci-dessous.)

sodomiser [sɔdɔmize] v. tr. (de *sodomie ;* fin du XVIIIe s.). Faire subir à quelqu'un l'acte appelé sodomie.

◆ v. intr. (1587, Godefroy [rarement attesté entre 1612, P. de Lancre, et 1871, Littré]). Se livrer à la sodomie.

sodomite [sɔdɔmit] n. m. (bas lat. ecclés. *Sodomita,* habitant de Sodome, sodomite, de *Sodoma,* Sodome [v. SODOMIE] ; v. 1130, *Eneas*). Celui qui se livre à la sodomie : *J'avais eu le malheur* [...] *d'exécuter plus vivement qu'une autre les infâmes désirs de ce sodomite* (Sade).

◆ adj. (1520, Versoris, 13). Relatif à la sodomie (peu usité) : *Sévérino s'en saisit* [de l'hostie], *il l'enfonce au local obscène de ses sodomites jouissances* (Sade).

sœur [sœr] n. f. (lat. *soror,* sœur, amie, compagne, chose semblable ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *soer* [*suer,* v. 1130, *Eneas ; seur,* XIVe s. ; *sœur,* 1549, R. Estienne], au sens 1 [*les Neuf Sœurs,* 1667, Boileau ; *et ta sœur !,* 1861, Larchey] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, v. 1220, Coincy [*ma sœur,* 1964, Larousse ; *sœur de charité,* av. 1834, Béranger — au fig., 1871, Rimbaud ; *sœurs de la Charité,* 1680, Richelet] ; sens 5, 1680, Richelet ; sens 6, 1867, Delvau ; sens 7, 1694, Acad. ; sens 8, 1397, La Curne ; sens 9, XIIIe s.). **1.** Celle qui est née du même père et de la même mère ou de l'un des deux seulement : *Son père* [de Rastignac], *sa mère, ses deux frères, ses deux sœurs et une tante dont la fortune consistait en pensions, vivaient sur la petite terre de Rastignac* (Balzac). *Une sœur aînée, cadette.* || *Demi-sœur,* v. à l'ordre alphab. || *Sœur consanguine, germaine, utérine,* v. CONSANGUIN, GERMAIN 1, UTÉRIN. || *Sœurs jumelles, sœur de lait,* v. JUMEAU, LAIT. || *Les sœurs filandières,* v. FILASNDIÈRE. || Poét. *Les Neuf Sœurs,* les Muses : *Je veux suivre le culte des Neuf Sœurs pendant quelques années* (Chateaubriand). || Pop. *Et ta sœur ?,* formule gouailleuse par laquelle on repousse une prétention, une question, une exagération : *« Le colibri, il boulotte des fleurs. — Et ta sœur ? »* (H. Bataille). || **2.** Se dit d'une personne qui se comporte comme une sœur, ou de plusieurs personnes qui se trouvent en communauté de situation : *Mon enfant, ma sœur,* | *Songe à la douceur* | *D'aller là-bas vivre ensemble !* (Baudelaire). *Elle fut pour lui une vraie sœur, attentive et affectueuse. Ces deux veuves sont des sœurs d'infortune.* || **3.** Terme employé dans la langue religieuse pour désigner une femme d'une communauté chrétienne. || **4.** Appellation donnée à certaines religieuses : *Les deux pauvres filles pleurèrent ensemble, et tandis que sœur Thérèse s'en allait au couvent de Notre-Dame, sœur Euphrasie reprenait à pied, avec la Mouya* [une chienne], *le chemin de Saxon* (Barrès). *Un insensible mouvement de prière agitait les lèvres de la sœur* (G. Bataille). *Les Petites Sœurs de l'Assomption, les Petites Sœurs des pauvres.* || *Ma sœur,* terme par lequel on s'adresse à une religieuse. || *Sœur de charité,* celle qui appartient aux congrégations se vouant à

secourir les pauvres et les malades ; et au fig. : *Mais ô femme, monceau d'entrailles, pitié douce, | Tu n'es jamais la sœur de charité, jamais* (Rimbaud). || *Sœurs de la Charité,* syn. de FILLES DE LA CHARITÉ. || *Sœur colette, sœur écoute, sœurs grises,* v. COLETTE, ÉCOUTE, GRIS. || **5.** Titre donné à certaines femmes qui vivent en communauté sans être proprement religieuses. || *Sœur converse* ou *laie, sœur tourière,* v. CONVERS, LAI 1, TOURIÈRE. || **6.** Nom donné aux femmes dans certaines associations comme la franc-maçonnerie. || **7.** Titre donné par les rois chrétiens aux reines, quand ils leur écrivaient. || **8.** *Pop.* Fille, femme (vieilli) : *Tu parles d'une colique, une sœur comme ça !* (Bourdet). [On dit plus souvent, auj., FRANGINE.] || **9.** *Fig.* S'emploie pour désigner une chose de genre féminin qui ressemble beaucoup à une autre ou qui a un rapport très étroit avec elle : *C'est l'ombre qu'avec vous le soleil voit marcher | Sœur du corps, qu'à vos pas on ne peut arracher* (Lamartine). *Donnez, riches, l'aumône est sœur de la prière* (Hugo). *Voie lactée | Ô sœur lumineuse | Des blancs ruisseaux de Chanaan | Et des corps blancs des amoureuses* (Apollinaire). *Ils* [les critiques dramatiques, en rêve] *m'ont dit : mon cher Jouvet, critique et justice sont sœurs* (Giraudoux).

◆ adj. (1867, Littré [art. *langue*]). *Langues sœurs,* v. LANGUE (§ III, sens 1, et art. spécial).

sœurette [sœrɛt] n. f. (dimin. de *sœur ;* 1458, Bloch-Wartburg, au sens de « religieuse » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). *Fam.* Hypocoristique de *sœur : Oui, oui, vous avez raison, sœurette... Il faut y aller* (Daudet).

sofa [sɔfa] n. m. (ar. *suffa,* saillie de pierre, avant-toit, estrade élevée couverte de coussins ; 1560, Postel, écrit *sopha* [*sofa,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1657, La Boullaye [écrit *sopha ; sofa,* av. 1778, Voltaire]). **1.** *Autref.* En Orient, estrade élevée, couverte d'un tapis et de coussins, constituant un siège d'honneur dans la chambre du grand vizir. || **2.** Lit de repos à trois dossiers, sans bois apparent, souvent placé dans une niche : *Il* [Joseph] *ne rentrait pas tous les soirs à Créteil, car il pouvait coucher sur un sofa, dans son bureau* (Duhamel).

soffite [sɔfit] n. m. (ital. *soffitto,* plafond, lat. pop. **suffictus,* altér. du lat. class. *suffixus,* part. passé de *suffigere,* fixer pardessous, attacher, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *figere,* ficher, fixer ; 1676, Félibien [aussi « plafond à caissons... »]). **1.** Surface inférieure d'un larmier. || **2.** Plafond à caissons décoré de rosaces.

soffre [sɔfr] n. m. (origine incertaine ; 1871, Littré). Anneau métallique qu'on place sous une pièce qu'on veut percer.

sofi ou **sophi** [sɔfi] n. m. (persan *sofi,* même sens ; XVe s., La Curne, écrit *sophiz ; sophi,* 1678, La Fontaine, et *sofi,* 1694, Acad.). Ancien nom donné en Occident au chāh de Perse : *Quand on a, comme moi, détrôné le Sofi de Perse* (Gautier).

software [sɔftwɛr] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « marchandise molle », de *soft,* mou, et de *ware,* marchandise ; 11 nov. 1966, *le Monde*). Ensemble de programmes devant compléter les matériels électroniques et électromécaniques d'un ordinateur ou d'un système informatique, afin d'en permettre un emploi commode et efficace (par opposition à *hardware*). [L'Administration préconise l'emploi du mot français logiciel.]

sogdien [sɔgdjɛ̃] n. m. (lat. *Sogdianus,* habitant de la Sogdiane, de *Sogdiana,* Sogdiane [région de la Perse], de l'anc. persan *Sughda,* même sens ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « habitant de la Sogdiane » ; sens actuel, 1933, Larousse). Langue de la famille iranienne, appartenant au groupe oriental et au stade du moyen iranien.

soi [swa] pron. pers. de la 3e pers. du sing. (lat. *sē,* accus. du pron. réfl. de la 3e pers. ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *sei* [*soi,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [écrit *sei ; soi,* XIIe s.] ; sens 3, 1580, Montaigne [*chez soi,* « dans sa demeure, dans son pays » — substantiv., 1690, Furetière ; *de soi,* fin du XVe s., Commynes — d'abord « de sa propre autorité, tout seul », v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *en soi,* 1541, Calvin ; *être soi,* 1762, J.-J. Rousseau ; *être à soi,* 1659, Dorimond — au fig., 1559, Amyot (d'abord « être à l'état sauvage », v. 1354, *Modus*) ; *rentrer en soi,* 1580, Montaigne ; *sur soi,* 1666, Molière] ; sens 4, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [écrit *sei medisme ;* substantiv., 1640, Corneille ; *de soi-même,* av. 1559, J. Du Bellay] ; sens 5, XXe s.). **1.** Forme accentuée de *se,* qui désigne la propre personne et représente le sujet de la proposition, ordinairement un sujet indéterminé, ou même non exprimé : *C'était quelque poète, | Homme prédestiné, mystérieuse vie, | Dont tous les sentiments coulent en mélodie | Que l'on aime à porter avec soi dans les bois* (Lamartine). *À trop parler de soi, chacun eût ennuyé les autres* (Beauvoir). *Vivre obscur quand il ne tient qu'à soi de resplendir* (Montherlant). || **2.** S'emploie parfois avec un sujet déterminé pour éviter une équivoque : *Cependant dona Manuela, laissant comme toujours sa fille s'occuper de soi* (Aubry). [*Elle* à la place de *soi* pourrait représenter aussi bien *dona Manuela* que *sa fille.*] || **3.** *Aller de soi,* v. ALLER (2e partie, § IV, n. 4). || *À part soi,* v. PART 1 (§ B, n. 4). || *Chacun chez soi, chacun pour soi,* v. CHACUN (Rem. 3). || *Chez soi,* dans sa demeure : *Il fait bon rester chez soi quand il gèle au-dehors ;* dans son pays : *Rentrer chez soi après un long voyage à l'étranger ;* substantiv., v. CHEZ-MOI. || *De soi,* par sa nature même : *La première idée, la plus naturelle* [...] *est de soi insuffisante* (Alain). || *En soi,* dans son essence même, abstraction faite de toute autre considération : *Ils semblaient opposés à la monarchie* [...], *opposition qui n'est pas condamnable en soi* (France). *La beauté en soi ;* substantiv., v. EN-SOI. || *Être soi,* garder son propre caractère, ne pas sortir de son naturel ; s'accomplir pleinement : *Le seul courage qui soit rare, c'est d'oser être soi* (Girardin). *Je crois qu'on est plus soi, quand on chante* (Rolland). || *Être à soi,* ne dépendre de rien, de personne : *Quand on entre au service de quelqu'un, on n'est plus à soi ;* au *fig.,* avoir le plein usage de ses sens, de sa raison : *Dans l'ivresse on n'est plus à soi.* || *Hors de soi,* v. HORS. || *Prendre sur soi,* v. PRENDRE (§ E, n. 6). || *Rentrer en soi,* faire des réflexions plus sages ; apprécier sainement sa propre conduite, sa propre situation. || *Revenir à soi,* v. REVENIR (§ I, n. 4). || *Sur soi,* sur ses vêtements, sur sa personne : *Il faut être propre sur soi.* || **4.** Peut être renforcé par *même : Avant de dormir soi-même, il faut faire dormir ses pensées* (Alain). *Le repliement sur soi-même n'est bon qu'aux natures singulières et fortes* (Montherlant). [V. aussi MÊME, § II, n. 5-6.] ; *substantiv.,* ce qui constitue l'individualité, la personnalité propre au sujet : *Considérer quelqu'un comme un autre soi-même.* || *De soi-même,* de sa propre initiative, de son propre mouvement, sans y être aidé ou poussé : *Le feu s'était de soi-même éteint* (Flaubert). || **5.** Peut aussi être renforcé par *seul : Ne penser qu'à soi seul.*

◆ n. m. (1751, Voltaire). *Littér.* L'individu, la personne (peu usité) : *Parfaitement ! appuie Vanderkelen. La nature humaine est exécrable. Il faut faire l'éducation du soi* (Duhamel).

• REM. **1.** La langue classique et la langue littéraire n'hésitent pas à employer *soi* avec un sujet déterminé : *Qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui* (Corneille). *La population de Chine est à soi seule au moins égale à celle de l'Europe* (Valéry). *Alors Joseph s'assit dans son fauteuil et regarda droit devant soi* (Duhamel).

2. *Soi-même* (début du XXe s.), après un nom de personne déterminé, s'emploie parfois dans le langage familier et avec une intention plaisante à la place de *lui-même : « Je suis M. Dalou. — Le grand chocolatier ? — Soi-même »* (A. Savoir).

Ce film a été entièrement conçu et réalisé par Sacha Guitry soi-même.

soi-disant [swadizɑ̃] adj. invar. (de *soi* et de *disant,* part. prés. du v. *dire ;* v. 1435, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, XVIII^e s., Brunot). **1.** Qui prétend être tel, qu'on ne reconnaît pas pour tel : *Un tel, soi-disant héritier* (Larousse du XX^e s.). *De soi-disant docteurs* (Acad.). *Une soi-disant voyante.* || **2.** Se dit d'une chose qu'on prétend telle, qu'on ne reconnaît pas pour telle (v. Rem.) : *C'est moi qui suis chargé de faire un soi-disant compte rendu* (Daudet). *Puis le curé assermenté (qu'il soit maudit l'apostat !) vint asperger le peuplier d'eau soi-disant bénite* (Barrès). *J'ajoute que, dans l'immense majorité des cas, la soi-disant liberté de pensée reste parfaitement illusoire* (Gide).

• SYN. : **1** *prétendu ;* **2** *présumé, supposé.*

◆ loc. adv. (av. 1834, Béranger). À ce qu'on prétend, à ce que prétend un tel, une telle : *Il était entré chez un joaillier, soi-disant pour faire estimer la broche* (Bourget). *Sales, avec ça, mal élevés, mal embouchés, violents, mépris total pour le petit personnel. Eux qui sont, soi-disant, pour les prolos* (Merle). *Le vol serait, soi-disant, le mobile du crime.*

◆ **Soi-disant que** loc. conj. (1946, M. Aymé). *Fam.* Il paraît, il paraîtrait que : *Les flics le recherchent, soi-disant qu'il aurait fauché un électrophone au supermarché.*

• REM. **1.** Les puristes prétendent, étant donné le sens étymologique de l'adjectif, qu'il ne doit s'employer que pour qualifier des personnes (au sens 1) ; cependant, l'usage courant ainsi que celui de très nombreux écrivains permettent d'accepter son emploi au sens 2, à propos de choses.

2. La langue classique faisait accorder l'adjectif (1680, M^me de Sévigné) : *Alors toutes les honnêtes femmes ou soi-disantes abandonnèrent Ninon* (Tallemant des Réaux).

1. soie [swa] n. f. (lat. *sēta,* var. de *saeta,* soie de porc ou de sanglier, poils du bouc, crinière de cheval, piquants des conifères, ligne de pêcheur, et probablem. [à basse époque] « matière filée par le ver à soie » ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *seide* [*seie,* XII^e s., Marbode ; *soie,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens I, 1 [aussi « ...poils forts... » ; « ...poils dressés autour des narines des oiseaux », 1904, Larousse] ; sens I, 2, 1964, Larousse [*soie de mer,* même sens, 1812, Mozin] ; sens I, 3, 1611, Cotgrave [d'abord *soyes,* n. f. pl., 1564, J. Thierry] ; sens I, 4, 1812, Mozin [*soie végétale,* 1791, Valmont de Bomare — *soie d'Orient,* 1690, Furetière, écrit *soye...*] ; sens I, 5, 1803, Boiste [« prolongement d'une nervure », 1876, Larousse] ; sens II, 1, v. 1710, d'après Trévoux, 1721 ; sens II, 2, début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne* [*soie sauvage,* 1871, Littré] ; sens II, 3, v. 1155, Wace [*soie artificielle,* 1904, Larousse ; *soie en bottes, soie en pantine, soie torse, soie retorse,* 1876, Larousse ; *soie crue,* 1534, Rabelais ; *soie folle,* 1871, Littré ; *soie souple,* 1964, Larousse] ; sens II, 4, 1645, Tristan L'Hermite [*jours filés...*] ; sens II, 6, milieu du XVI^e s., Amyot, écrit *seie,* puis 1964, Larousse, écrit *soie* [*soie à mouche, soie apprêtée,* 1964, Larousse] ; sens II, 7, av. 1869, Lamartine [*papier de soie,* 1828, Mozin] ; sens II, 8, 1871, Littré ; sens II, 9, 1964, Larousse ; sens III, 1956, Esnault).

I. 1. Poil délié et rigide existant chez toutes sortes d'animaux. (S'emploie surtout au plur. en ce sens.) || Chez les mammifères, comme le sanglier, poils forts ou jarres, par opposition aux poils doux et fins : *Qu'importe que ses soies* [du cochon] *aient failli s'allumer tout à l'heure au soleil de midi* (Renard). *Une brosse en soies de sanglier.* || *Habillé de soie,* V. HABILLÉ, E. || Nom des poils dressés autour des narines des oiseaux. || **2.** *Soie marine,* nom vulgaire d'un byssus des pinnes et autres mollusques. || **3.** Maladie particulière au porc, congénitale, et caractérisée par une fistule cutanée existant soit d'un seul, soit des deux côtés du cou. (On dit aussi SOYE ou SOYON.) || **4.** Poil raide et isolé qui se trouve au sommet d'un organe foliacé, ou qui accompagne les graines de diverses plantes. || *Soie végétale* ou *soie d'Orient,* ensemble de poils longs et soyeux qui accompagnent les graines de l'asclépiade de Syrie, et dont on fait des étoffes. || **5.** Pédicelle qui porte l'urne des mousses et des hépatiques. || Prolongement d'une nervure.

II. 1. Sécrétion produite par des glandes spéciales, chez certains insectes et chez les araignées. || **2.** Fil extrêmement ténu, sécrété par un certain nombre de chenilles : *La soie naturelle est produite par la chenille appelée Bombyx mori, ou ver à soie.* || *Soie sauvage,* soie tirée de cocons produits par des chenilles autres que *Bombyx mori.* || **3.** Fil ou étoffe faits avec la substance élaborée par les vers à soie : *La fabrication de la soie. Un écheveau de soie. La chambre proprement dite renferme le lit où Louis XIII a couché. Il est encore recouvert de ses anciennes broderies de soie* (France). || *Soie artificielle,* terme qui, avant son interdiction en 1934, désignait la *rayonne.* || *Soie en bottes,* soie qui a été pliée en paquets, mais non teinte. || *Soie crue,* soie teinte, mais non décreusée auparavant (tandis que la soie teinte ordinaire est décreusée ou cuite). || *Soie cuite,* ou *soie décreusée,* V. CUIT, E. || *Soie écrue,* V. ÉCRU, E. || *Soie folle,* soie qui, n'étant pas torse, n'a aucune solidité. || *Soie grège,* V. GRÈGE. || *Soie en pantine,* soie apprêtée pour être passée à la teinture. || *Soie souple,* soie ayant subi une opération de décreusage complète, et débarrassée de tout son grès. || *Soie torse* ou *soie retorse,* soie qui, indépendamment du filage et du dévidage, a, de plus, été moulinée. || **4.** Poét. *Jours filés* ou *tissés d'or et de soie,* le cours d'une vie heureuse, riche, brillante. || **5.** Pop. *Péter dans la soie,* V. PÉTER. || **6.** Fil de pêche en soie, naturelle ou non. || *Soie à mouche,* ligne spéciale, généralement en fuseau, utilisée pour le lancer de la mouche. || *Soie apprêtée,* ligne de soie enduite d'un apprêt destiné à l'imperméabiliser et à la faire flotter. || **7.** *Fig.* Ce qui rappelle par sa finesse, sa souplesse, son brillant, des fils de soie : *Ces cheveux dont la soie imite en blonds anneaux | Les ondulations et la courbe des eaux* (Lamartine). *C'est du côté de Méséglise que j'ai remarqué pour la première fois l'ombre ronde que les pommiers font sur la terre ensoleillée, et aussi ces soies d'or impalpable que le couchant tisse obliquement sous les feuilles* (Proust). || *Papier de soie,* papier très fin et translucide : *Elle frémissait en soulevant de son haleine le papier de soie des gravures* (Flaubert). || **8.** Dans l'industrie cotonnière, syn. de FIBRE. || **9.** *Soie de verre,* syn. de VERROFIBRE.

III. Arg. *Sur la soie,* sur le dos, sur les épaules : *D'autres affaires m'étaient tombées sur la soie en cours d'instruction, des casses chez des antiquaires, tout le paquet !* (Boudard).

2. soie [swa] n. f. (emploi spécialisé de *soie* 1, au sens de « poil rigide, poil fort » ; XV^e s., Du Cange, écrit *soye,* au sens de « cheville d'un couvercle » ; écrit *soie,* au sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Partie du fer d'une arme blanche, d'un couteau, d'un outil, etc., sur laquelle se monte la garde, la poignée ou le manche : *Soie d'une lime.* || **2.** Partie d'un arbre vilebrequin recevant la bielle.

soierie [swari] n. f. (de *soie* 1 [v. ce mot] ; 1328, Douët d'Arcq, *Nouveau Recueil* [68], écrit *sayerie* [*soyerie,* 1379, *Inventaire du mobilier de Charles V,* 1178 ; *soierie,* 1424, Gay], au sens 1 ; sens 2-3, 1694, Acad. ; sens 4, 1871, Littré). **1.** Étoffe de soie : *Sa lumière filtrée dans les feuillages sombres produisait, sur le sable des allées, ces jolis jours qui ressemblent à des soieries peintes* (Balzac). || **2.** Commerce, industrie de la soie : *Réussir dans la soierie.* || **3.** Fabrique d'étoffes de soie : *Les soieries lyonnaises marchent au ralenti.* || **4.** Manière de préparer la soie.

soif [swaf] n. f. (altér., sur le modèle des noms dont le cas régime avait un *-f* qui n'existait pas au cas sujet [comme *nois/noif*, neige, lat. *nix*, même sens — *nivem* à l'accus.], de l'anc. *franç. seit*, besoin de boire [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], *seid* [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], *sei* [v. 1155, Wace], lat. *sitim*, accus. de *sitis*, soif [au pr. et au fig.] ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*, écrit *seif* [*soif*, v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 [*avoir soif*, XIVe s. — d'abord ...*soi*, XIIIe s., *Roman de Renart ; boire à sa soif*, 1690, Furetière ; *mourir de soif*, 1788, Féraud — *crever...*, 1877, Zola ; *jusqu'à plus soif*, 1888, Villatte ; *avoir autant faim que la mer a soif*, 1876, Larousse ; *quand l'un a soif, l'autre veut boire*, 1871, Littré ; *c'est la faim qui épouse la soif*, 1694, Acad.] ; sens 2, 1553, *Bible Gérard ;* sens 3, XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame* [d'abord *soi*, XIIIe s., La Curne ; *soif de sang*, début du XIXe s., d'après Larousse, 1876 ; *avoir soif de*, 1644, Corneille]). **1.** Besoin de boire et sensation qui accompagne ce besoin : *La soif d'un plein jour d'été* (Gide). *Petit puits du cloître de San Francisco, j'y regardais passer des vols de pigeons et j'en oubliais ma soif* (Camus). || *Avoir soif*, ressentir le besoin de boire : *Tu feras apporter à boire en même temps | Car j'ai soif* (Hugo). || *Boire à sa soif*, boire autant que cela est nécessaire, autant qu'on veut. || *Étancher sa soif*, v. ÉTANCHER. || *Mourir de soif*, ou (pop.) *crever de soif*, ressentir une soif ardente. || Pop. *Jusqu'à plus soif*, sans fin, à satiété ; d'une façon excessive : *Je pouvais la désespérer et la réjouir à mon gré jusqu'à plus soif* (Giono). || *Avoir autant faim que la mer a soif*, ne pas avoir faim du tout. (Vieilli.) || *Garder une poire pour la soif*, v. GARDER (§ III, n. 5) et POIRE (§ I, n. 3). || *Quand l'un a soif, l'autre veut boire*, se dit de deux compagnons amateurs de beuverie ou de deux personnes qui s'entendent admirablement ensemble. (Vieilli.) || Vx et fig. *C'est la faim qui épouse la soif*, se dit de deux personnes peu fortunées qui se marient ou sont mariées ensemble. || **2.** *Avoir soif*, en parlant du sol, des plantes, avoir besoin d'eau : *La terre a soif. Ces pauvres légumes ont grand-soif.* || **3.** *Fig.* Désir ardent de quelque chose : *Ce sont des tyrans que la soif de l'or dévore* (Chateaubriand). *Cette inextinguible soif de jouir et d'aimer* (Flaubert). *Il* [Jallez] *ne serait plus le seul à initier Jerphanion. La soif intellectuelle de son ami allait apprendre le chemin d'autres sources* (Romains). || *Soif de sang*, passion du meurtre. || *Avoir soif de*, désirer ardemment, vivement : *Notre âme a plus soif d'être étonnée que de tout autre chose* (Valéry). *Ici et maintenant il faut avoir faim et soif de justice et horreur du sang injustement répandu* (Mauriac).

• SYN. : **3** *appétit, besoin, envie, faim.*

• REM. Pour l'emploi d'adverbes avec la locution *avoir soif*, v. FAIM (REM.).

soiffard, e [swafar, -ard] adj. et n. (de *soiffer ;* 1843, Dupeuty et Langlé). *Fam.* Se dit d'une personne qui aime boire, qui boit trop : *Es-tu d'attaque, maintenant que tu as le sac plein, sacré soiffard ?* (Zola).

• SYN. : *alcoolique, buveur, pochard* (pop.), *poivrot* (pop.), *soûlard* (pop.), *soûlaud* (pop.), *soûlographe* (pop.).

• REM. On rencontre plus rarement la forme SOIFFEUR, EUSE (de *soiffer ;* 1842, Jobard, II, 276) : *Les plus obstinés soiffeurs quittent leur chopine sans l'achever* (Chevallier).

soiffer [swafe] v. intr. (de *soif ;* 1802, Esnault). *Fam.* Boire : *Elle soiffait à tire-larigot* (Zola).

soiffeur, euse adj. et n. V. SOIFFARD, E.

soignant, e [swaɲɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *soigner ;* 1964, Dauzat-Dubois-Mitterand). *Aide soignant, aide soignante*, personne chargée des soins à donner aux malades, mais qui n'a pas le diplôme d'infirmier ou d'infirmière.

soigné, e [swaɲe] adj. (part. passé de *soigner ;* 1690, Furetière, sans indication de sens ; sens 1, 1833, Michelet ; sens 2, av. 1778, J.-J. Rousseau [*faire soigné*, 1842, Acad.] ; sens 3, 1871, Littré). **1.** Qui prend grand soin de sa personne, de sa mise : *Une femme peu soignée. Un jeune homme assez soigné de sa personne.* || **2.** Qui témoigne d'un grand soin, du souci que rien ne laisse à désirer : *Son visage clair, rasé de très près, la coupe de ses vêtements, si usés qu'ils fussent, lui donnaient toujours l'air plus soigné que ses camarades* (Martin du Gard). *Un travail soigné.* || *Faire soigné*, en termes de beaux-arts, exécution minutieuse, recherchée. || **3.** *Pop.* Fameux, fort en son genre, sévère : *Un réquisitoire soigné. Ça va être encore quelque chose de soigné comme professeur, ce Rabastens !* (Colette). *Le repas était bon, mais l'addition était soignée !*

• SYN. : **1** *coquet, élégant, pimpant ;* **2** *impeccable, minutieux, net, raffiné.* — CONTR. : **1** *négligé, sale ;* **2** *bâclé* (fam.), *sabré* (fam.).

◆ **soigné** n. m. (1871, Littré). *Fam.* et *ironiq.* Chose mauvaise, malséante : *Voilà du propre, du soigné !*

◆ **soignée** n. f. (1867, Delvau). *Fam.* Bonne correction : *Il a reçu une de ces soignées !*

soigner [swaɲe] v. tr. (francique **sunnjôn*, s'occuper de ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *soignier* [*soigner*, XIVe s.], au sens de « procurer, fournir » ; sens I, 1, 1677, Bossuet [pronominalem., 1819, Boiste] ; sens I, 2, v. 1307, G. Guiart ; sens I, 3, av. 1778, Voltaire [dans la langue des sports..., XXe s.] ; sens I, 4, 1654, La Fontaine [*se soigner que*, même sens, 1600, O. de Serres] ; sens II, 1, 1636, Monet [*tu devrais te faire soigner...*, XXe s.] ; sens II, 2, 1888, Maupassant [pronominalem., 1876, Larousse] ; sens II, 3, 1964, Larousse).

I. 1. Prendre grand soin de quelqu'un, de quelque chose ; s'en occuper avec sollicitude : *J'avais même été chez deux ou trois et dîné avec plusieurs ; je n'avais qu'à continuer, à soigner ces relations* (Léautaud). *Des fleurs soignées dans un pot de faïence de forme bizarre* (Fromentin) ; et pronominalem. : *Il se soignait, se peignait surtout avec correction, vaniteux de ses succès de tribune* (Zola). || **2.** *Ironiq.* et *par antiphrase.* Traiter quelqu'un avec une grande sévérité : *Soignez-le bien, pas d'indulgence.* || **3.** Veiller à ce que rien ne laisse à désirer dans ce qu'on fait, y apporter de l'application : *Soigner sa tenue, son écriture. Soigner son langage, son style. Évidemment, il* [M. Lambrook] *soigne sa diction pour supprimer tout accent anglais* (Colette). *Nul ne sut mieux que lui* [le comte de Montesquiou] *soigner son personnage et le retoucher d'après tel modèle étudié dans les Mémoires* (Mauriac). || *Spécialem.* Dans la langue des sports, entretenir ses qualités physiques dans un état propice : *Soigner sa forme. Soigne ton gauche !* || **4.** Class. *Soigner que*, veiller à ce que : *Soigne, avant que l'offrir, qu'il soit mieux ajusté* (La Fontaine).

II. 1. Donner des soins à un malade : *Je la soignais, comme on soigne un malade* (Gide). *Elle me raconte en détail l'angine d'un petit du maquis qu'elle a soigné dans cette maison* (Triolet). || Fam. et ironiq. *Tu devrais te faire soigner, va te faire soigner !*, tu as l'esprit dérangé, tu es fou. || **2.** Donner les soins appropriés à la guérison d'une maladie, d'une affection quelconque, d'une blessure : *À l'infirmerie, on soignait les petites maladies, celles qui n'étaient pas dignes de l'hôpital. C'était surtout des maladies des pieds* (Freustié). *Soigner des rhumatismes, une psychose, une plaie ;* et pronominalem. : *La mort, à l'heure actuelle, qu'est-ce que c'est ? Une maladie comme les autres. La mort se soigne* (Audiberti). || **3.** S'employer à guérir un membre, un organe en mauvais état : *Soigner son foie.*

• SYN. : **I, 1** *choyer, cultiver, dorloter* (fam.), *entretenir ;* **3** *châtier, fignoler* (fam.), *lécher* (fam.), *peigner, perler, polir, travailler.* || **II, 2** *traiter.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (1538, R. Estienne [*soigner de*, même sens, v. 1360, Froissart]). *Class.* S'occuper de, veiller à : *Qu'on veille sur Don Sanche et soigne à ses blessures* (Rotrou).

soigneur [swaɲœr] n. m. (de *soigner ;* 1907, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1920, Esnault). **1.** Celui qui soigne : *Pour les bêtes, c'est un soigneur comme il y en a peu* (Guillaumin). || **2.** Celui qui donne à un sportif les soins nécessaires avant, pendant et après la compétition ou le combat : *Par un couloir encombré de soigneurs [...], j'arrive à la loge de Ram* (Morand). *Les soigneurs du Tour de France.*

soigneusement [swaɲøzmɑ̃] adv. (de *soigneux* [v. l'art. suiv.] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*, écrit *soniousement* [*soigneusement*, début du XIIIe s., *Chevalerie Ogier*], au sens 1 ; sens 2, 1672, Mme de Sévigné). **1.** Avec soin, avec attention, avec application : *Elle dépose sur le lit un paquet volumineux soigneusement roulé dans une serviette* (Bernanos). *Autour de moi on réprouvait le mensonge, mais on fuyait soigneusement la vérité* (Beauvoir). || **2.** *Class.* Exactement, fidèlement : *Je vous conjure* [...] *de m'écrire toujours soigneusement* (Sévigné).

soigneux, euse [swaɲø, -øz] adj. (de *soin ;* fin du XIIe s., *Job,* écrit *sonious* [*soigneux,* XVIe s.], au sens 3 ; sens 1, v. 1290, *Glossaire de Douai*, écrit *sogneux* [*soigneus,* v. 1320, *Glossaire d'Évreux*, et *soigneux,* 1538, R. Estienne] ; sens 2, v. 1200, *Poème moral,* écrit *sonious* [*soigneux,* 1273, Adenet ; suivi de l'infin., XIIIe s., Jubinal, II, 192] ; sens 4, 1552, R. Estienne, écrit *songneux* [*soigneux,* 1580, Montaigne]). **1.** Se dit d'une personne qui met du soin, de l'application à ce qu'elle fait : *On dirait que l'emballage a été fait par une femme soigneuse qui enveloppe ses flacons pour qu'ils ne se brisent pas pendant le voyage* (Triolet). *Un élève très soigneux.* || **2.** *Soigneux de,* qui prend soin de, qui veille attentivement sur : *La main fine et blême indiquait une femme oisive et soigneuse d'elle-même* (Fromentin). *Il* [Moréas] *se montre tel que je l'ai vu toujours, portant beau, soigneux de sa parole* (Gide). || Class. et littér. *Soigneux de* (et l'infin.), qui a le souci de, qui est préoccupé de : *Ton rival dès longtemps soigneux de me déplaire* (Racine). *Mon père, soigneux de me contrarier, défendait la chasse* (Stendhal). *Dans l'herbe, au moindre bruit, soigneux de me cacher* | *De ces monts peu à peu j'ai descendu la pente* (Lamartine). || **3.** *Class.* Attentif, zélé : *Sans le secours soigneux d'une muse fidèle* (Boileau). || **4.** Qui est fait avec soin, en y portant toute son attention (emploi limité) : *Nous avons établi, Robert et moi, nos plans de voyages, j'ai fait des calculs soigneux* (Beauvoir). *Des recherches soigneuses.*

● SYN. : **1** *attentif, consciencieux, méticuleux ; minutieux, précautionneux ;* **2** *préoccupé, soucieux ;* **4** *poussé, précis, rigoureux, sérieux.* — CONTR. : **1** *désordonné, insouciant, négligent, sale ;* **2** *indifférent, insoucieux ;* **4** *élémentaire, rapide, rudimentaire, sommaire.*

soin [swɛ̃] n. m. (francique **sunni*, souci, soin, chagrin ; 1080, *Chanson de Roland,* dans la loc. *aveir soign de* [*avoir soin de,* XIIIe s.], « se soucier de, s'intéresser à » ; sens 1, 1538, R. Estienne [« ...intérêt porté à quelqu'un, à quelque chose... », 1580, Montaigne] ; sens 2, 1668, Molière ; sens 3, 1661, Molière ; sens 4, 1538, R. Estienne [aussi *avoir soin de* et un substantif — au pr. et au fig. — et *avoir soin de* et l'infin.] ; sens 5, 1538, R. Estienne ; sens 6, 1661, Molière ; sens 7, XVe s., La Curne [*être en soin de,* av. 1453, Monstrelet — écrit *estre...*] ; sens 8, 1678, La Fontaine). **1.** Attention, application mise à faire quelque chose : *Comme chaque semaine, je fis avec soin le mot à mot de ma version latine* (Beauvoir). *Apporter du soin à sa tâche. Consacrer tous ses soins à un travail délicat. Travailler sans soin.* || *Class.* et *littér.* Attention, intérêt portés à quelqu'un, à quelque chose, précaution, sollicitude : *S'il arrive jamais que quelque grand me trouve digne de ses soins* (La Bruyère). *Les bonnes religieuses* [...] *s'aperçurent* [...] *que Mlle Rouault semblait échapper à leur soin* (Flaubert). || **2.** *Class.* Zèle : *Monsieur, avec mon soin tout ce que j'ai pu faire,* | *C'est de vous amener ces Messieurs que voici* (Molière). || **3.** *Class.* Effort : *Je vois, malgré vos soins, vos pleurs prêts à couler* (Racine). || **4.** Charge, fonction, devoir de veiller à la conservation, à la prospérité d'une chose : *Il m'a confié le soin de m'occuper de ses affaires. Avoir le soin de tout ce qui touche à la gestion de l'entreprise. Le soin de ces fleurs me regarde. Le soin des bêtes l'occupe toute la journée.* || *Avoir soin de* (et un nom), s'occuper attentivement de, veiller au bon état de : *D'autres dames recevaient les aumônes ; d'autres avaient soin du linge, des meubles, des pauvres* (Chateaubriand) ; et au fig. : *Avoir soin de sa réputation.* || *Avoir soin de* (et l'infinitif), veiller à : *Avoir soin de fermer le robinet du gaz après usage.* || *Prendre (le) soin de,* V. PRENDRE (§ E, n. 9). || **5.** *Class.* et *littér.* Tâche, mission : *Je vous commets au soin de nettoyer partout* (Molière). *Sœur Thérèse ne pouvait se retrouver en pleine campagne, au milieu du décor et des soins agricoles, sans être envahie par les souvenirs de son enfance de bergère* (Barrès). *J'allais donc rincer les bouteilles. Après quoi, la mère Saint-Jean repartait vers d'autres soins, agitant son trousseau* (Duhamel). || **6.** *Class.* Occupation : *Et les soins où je vois tant de femmes sensibles* | *Me paraissent aux yeux des pauvretés horribles* (Molière). || **7.** *Class.* et *littér.* Trouble d'esprit, souci que provoquent certaines situations : *D'un soin cruel ma joie est ici combattue* (Racine). *Libérée du soin de ma réputation, je franchis sans appréhension, comme sans plaisir, le seuil de ce petit restaurant montmartrois* (Colette). || Class. *Être en soin de,* se préoccuper de : *« Changer de lieu, dit-il. — Comment le ferons-nous ?* | *— N'en soyez point en soin : je vous porterai tous »* (La Fontaine). || **8.** *Class.* Soupçon, défiance : *Ah ! mon frère, dit-il, viens m'embrasser : ton soin* | *Me fait injure ; tu regardes* | *Comme ennemi ton allié* (La Fontaine).

● SYN. : **1** *conscience, exactitude, minutie, scrupule, sérieux ;* **4** *mission, responsabilité ;* **5** *besogne, travail ;* **7** *préoccupation, tracas* (fam.). — CONTR. : **1** *incurie, indolence, insouciance, laisser-aller* (fam.), *négligence, nonchalance, paresse.*

◆ **soins** n. m. pl. (sens I, 1, 1672, Mme de Sévigné [*être aux petits soins avec...,* 1798, Acad.] ; sens I, 2, 1964, Robert ; sens I, 3, 1654, La Rochefoucauld ; sens II, 1, 1690, Furetière [*soins infirmiers, soins médicaux,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, milieu du XXe s.).

I. 1. Sollicitude active envers quelqu'un : *Entourer ses parents de soins affectueux. Consacrer ses soins à l'éducation d'un enfant difficile.* || Fam. *Être aux petits soins avec* ou *pour quelqu'un,* l'entourer d'attentions délicates, veiller à ce que rien ne lui manque. || **2.** *Aux bons soins de,* formule inscrite sur une correspondance pour demander à un premier destinataire de la faire parvenir à un second. || **3.** *Class.* Assiduités galantes, marques de dévouement à la personne aimée : *La jalouse Amarylle* | *Songeait à son Alcippe et croyait de ses soins* | *N'avoir que ses moutons et son chien pour témoins* (La Fontaine). *J'ai montré des assiduités, j'ai rendu des soins chaque jour* (Molière).

II. 1. Ensemble des moyens hygiéniques, diététiques et thérapeutiques mis en œuvre pour conserver ou pour rétablir la santé ou simplement pour donner au corps humain un aspect esthétique : *Les soins accordés au malade, l'accueil offert au proscrit* [...] *ne valent que grâce au sourire qui éclaire la fête* (Saint-Exupéry). *Soins dentaires. Donner les premiers soins à un blessé. Soins de beauté, soins du visage, soins de la peau. Soins à domicile.* || *Soins infirmiers,* ceux qui peuvent être donnés par un auxiliaire médical. || *Soins médicaux,* tous les actes effectués par le médecin, aussi bien diagnostic que prescription ou intervention. || **2.** Toilette funèbre : *Il demanda aux deux moines de s'occuper des soins à donner au corps* (Yourcenar).

● SYN. : **I, 1** *attentions, égards, prévenance ;* **II, 1** *traitement.*

soir [swar] n. m. (lat. *sērō*, adv., « tard », de *sērus*, tardif ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *ser* [*seir,* 1080, *Chanson de Roland ; soir,* v. 1160, *Roman de Tristan*], au sens 2 [*le soir,* absol., v. 1480, J. de Bugnin ; *au soir,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure — écrit *...seir ; ce soir,* 1690, Furetière ; *à ce soir,* 1835, Acad. ; *jusqu'au soir,* 1669, Boileau ; *un de ces soirs,* 1876, Larousse ; *être du soir,* XXe s. ; *un beau soir,* 1784, Beaumarchais] ; sens 1, 1690, Furetière [*journal du soir,* 1945, Sartre] ; sens 3, 1680, Richelet [*coup du soir,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1636, Monet ; sens 5, 1573, Desportes [*le soir ; le soir de la vie,* 1769, Saint-Lambert] ; sens 6, 1892, d'après Robert, 1964). **1.** *Vx.* La seconde partie de l'après-midi : *Quatre heures du soir.* || *Journal du soir,* journal qui paraît l'après-midi. || **2.** La partie de l'après-midi qui précède de peu la nuit ; la fin de la journée : *Il n'a pas renoncé au Palais, et tous les soirs, de six à huit heures, on se presse dans son cabinet* (Daudet). *Un bon cœur ruisselant,*

| *Qui, du soir à l'aurore,* | *Et de l'aurore au soir,* | *Se meurt, de ne pouvoir* | *Saigner, ah ! saigner plus encore !* (Laforgue). || Absol. *Le soir,* en fin de journée. || *Au soir,* même sens : *Au soir, tout le blanc était mauve et le ciel était couleur de rose thé* (Gide). *Hier au soir. La veille au soir.* || *Ce soir,* à la fin du jour où nous sommes : *Ce soir, nous sortons.* || *À ce soir,* formule d'au-revoir pour la soirée. || *Jusqu'au soir,* jusqu'à la fin de la journée. || *Un de ces soirs,* un soir prochain. || *Être du soir,* se sentir en meilleure forme physique et psychique le soir que le matin (par opposition à *être du matin*). || *Du matin au soir, du matin au soir et du soir au matin,* v. MATIN. || Fam. *Un beau soir,* un soir quelconque qu'on ne saurait préciser : *Un beau soir, il ne rentra pas chez lui.* || **3.** Première moitié de la nuit : *Fera-t-il clair de lune, ce soir ?* (Musset). *Voici le soir charmant, ami du criminel* (Baudelaire). *C'était le soir même de mon débarquement, en pleine nuit* (Fromentin). || *Coup du soir,* moment favorable, particulièrement pour les pêcheurs à la mouche, à la tombée de la nuit. || **4.** *Fig.* et *poét.* L'occident (vieilli) : *Qu'un vent vienne à souffler du soir ou de l'aurore* (Lamartine). || **5.** Littér. *Le soir de la vie* ou, ellipt., *le soir,* la vieillesse : *Ainsi, voyant mon âge incliner vers le soir* | *Je veux, ainsi que fit Fray Juan de Segovie,* | *Mourir en ciselant dans l'or un ostensoir* (Heredia). *Tout écrivain qui a vécu ce que l'on peut appeler une vie normale* [...] *s'interroge, au soir de sa vie, et cite publiquement Rimbaud comme celui qui n'a pas accepté les chaînes, les servitudes* (Duhamel). || **6.** Pop. *Le Grand Soir,* le bouleversement social, la révolution qui doit, selon les anarchistes, détruire l'état de choses actuel : *Band' de fripouilles et d' scélérats !* | *Faudra voir à voir* | *Quand viendra l' matin du Grand Soir !* (Bertal).

• SYN. : **2** *soirée.*

◆ adv. (1080, *Chanson de Roland*). À la fin du jour en question (ne s'emploie qu'à la suite de *hier, demain* [et leurs composés] et des jours de la semaine) : *Viens demain soir. Elle est morte le lendemain soir. Il est parti avant-hier soir. Rendez-vous samedi soir à six heures ! Tous les mardis soir.*

• REM. On dit à peu près indifféremment *hier soir* ou *hier au soir,* mais obligatoirement *demain soir, dimanche soir, lundi soir,* etc. Enfin, on ne peut employer que *au soir* dans les tours suivants : *La veille au soir. Le dix mai au soir,* etc.

soirée [sware] n. f. (de *soir* [v. l'art. précéd.] ; v. 1180, Studer-Waters, écrit *serée* [*soirée,* 1564, J. Thierry], au sens 1 ; sens 2, 1380, Du Cange, écrit *scerie* [*serie,* milieu du XV^e s., *Évangiles des quenoilles ; serée,* 1584, G. Bouchet ; *soirée,* 1764, Poinsinet] ; sens 3, 1860, Baudelaire ; sens 4, 1885, Maupassant [*costume de soirée*]). **1.** Espace de temps qui va du déclin du jour au moment où l'on se couche : *Que les soleils sont beaux dans les chaudes soirées !* (Baudelaire). *Quand la soirée s'est écoulée dans des conversations en sourdine* (Fromentin). *Une tiède soirée d'été. Danser toute la soirée.* || **2.** Réunion de société qui a lieu le soir après dîner : *Elle relevant sa robe de soie blanche, lui se retenant de mettre ses mains dans ses poches, ils se laissent peu à peu envahir par une sorte d'appréhension, car ils n'ont ni l'un ni l'autre l'habitude de ce genre de soirée, et ils ne savent ni l'un ni l'autre bien danser* (Butor). *Soirée mondaine, soirée dansante. Donner une soirée. Aller en soirée.* || **3.** Représentation donnée le soir, dans un théâtre, un cinéma, etc. (par opposition à la *matinée,* représentation donnée l'après-midi) : *Demain, c'est dimanche, matinée et soirée à l'Empyrée-Clichy* (Colette). *Une soirée de gala au profit des vieillards nécessiteux.* || **4.** *Habit, robe, tenue de soirée,* habit, robe, tenue de cérémonie que l'on met pour assister à des réunions mondaines ou à certains spectacles où un vêtement très habillé est de rigueur.

• SYN. : **1** *soir, veillée.*

soiriste [swarist] n. (de *soir*[*ée*] ; 1888, Villatte). Journaliste chargé du compte rendu des soirées mondaines : *Moi, chuchota caverneusement Abdenago, en qui veillait le soiriste des bals, cotillons et raouts, je distingue des velours chatoyants, des brocarts tordus en tresses* (Arnoux).

soissons [swasɔ̃] n. m. (abrév. de la loc. *haricots de Soissons,* même sens [1768, Valmont de Bomare], ces haricots ayant d'abord été cultivés à *Soissons,* chef-lieu d'arrondissement de l'Aisne ; 1845, Bescherelle). Nom donné à des variétés très estimées de haricots nains ou à rames.

soit [swa *devant une consonne,* swat *devant une voyelle ou quand le mot est employé adverbialem.*] conj. (3^e pers. du sing. du prés. du subj. du v. *être ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [aussi *soit... ou ; soit ou... ou,* 1559, Amyot] ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** *Soit..., soit...,* marque une alternative : *Iza lui échappe et, soit amour, soit fantaisie, elle vient demander asile au sculpteur Clémenceau* (France). *Le regard découvre avec saisissement la belle forme immobile, soit toute nette, soit voilée de pluie, de cette colline* (Barrès). *Vous le rencontrerez soit à son bureau, soit sur le chantier. Soit l'un, soit l'autre.* || Class. *Soit ou... ou, soit..., ou,* même sens : *Nous avons pris chacune une haine mortelle* | *Pour un nombre de mots, soit ou verbes ou noms* (Molière). *Et, soit frayeur encore, ou pour me caresser,* | *De ses bras innocents je me sentis presser* (Racine). || **2.** *Soit* non répété, sert à marquer une supposition. (V. ÊTRE, § A, n. 2.) || **3.** Sert à introduire une explication de ce qui précède, à donner des précisions supplémentaires sur ce qui vient d'être dit : *La gamme se compose de sept notes, soit « ut », « ré », « mi », « fa », « sol », « la », « si ». Il a perdu toute sa fortune, soit 4 millions de francs.*

• SYN. : **3** *c'est-à-dire, à savoir.*

◆ adv. (XIII^e s., Tobler-Lommatzsch). Marque un acquiescement donné avec une certaine réserve ou sous réserve de démontrer le contraire : *Vous demandez encore un délai ? Soit, mais ce sera le dernier ! Vous prétendez avoir dit la vérité, soit ! Mais pourquoi vous êtes-vous contredit par la suite ?*

◆ **Tant soit peu, un tant soit peu** loc. adv. V. PEU (A, § I, n. 4).

◆ **Soit que..., soit que...** loc. conj. (1657, Pascal [*soit que... ou,* 1541, Calvin ; *soit que... ou soit que,* av. 1559, J. Du Bellay]). Introduit une alternative (suivi du subj.) : *Nous nous verrons demain, soit que j'aille chez vous, soit que vous veniez chez moi.* || *Soit que... ou,* même sens : *Il est complètement imperméable à votre suggestion, soit qu'il ne la comprenne pas ou qu'il ne veuille pas la comprendre.* || Class. *Soit que..., ou soit que...,* même sens : *Soit que vous vouliez vous servir de lui pour expliquer vos sentiments, ou soit que vous vous en remettiez absolument à sa conduite...* (Molière).

soit-communiqué [swakɔmynike] n. m. invar. (de *soit,* 3^e pers. du prés. du subj. du v. *être,* et de *communiqué,* part. passé de *communiquer ;* 1878, Larousse). Ordonnance par laquelle un juge d'instruction communique le dossier de sa procédure au parquet, pour que celui-ci donne ses réquisitions.

soixantaine [swasɑ̃tɛn] n. f. (de *soixante* [v. l'art. suiv.] ; v. 1155, Wace, écrit *seisanteine* [*soixantaine,* 1399, Godefroy], au sens 1 ; sens 2, 1779, M^{me} de Genlis). **1.** Collection de soixante, ou environ, personnes ou choses : *Une soixantaine de soldats. Une propriété d'une soixantaine d'hectares.* || **2.** Spécialem. *La soixantaine,* l'âge de soixante ans : *Friser la soixantaine.*

soixante [swasɑ̃t] adj. num. cardin. (réfection graphique [d'après le lat. *sexāgintā* — v. ci-dessous] de l'anc. franç. *seisante,* soixante [1080, *Chanson de Roland*], *seissante* [v. 1130, *Eneas*], *soissante* [v. 1228, *Roman de la Violette*], bas lat. *sexantā,* même sens, contract. du lat. class. *sexāgintā,* même sens, dér. de *sex,* six ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *seixante ; soixante,* v. 1380, *Aalma*). Six fois dix ; cinquante plus dix : *Mystérieusement, après soixante années,* | *Le voici reparu sur les coteaux du Rhin* | *D'où jeune il déploya ses ailes déchaînées* (Leconte de Lisle).

◆ adj. num. ordin. (1871, Littré). Soixantième : *Page soixante. Ces faits remontent aux années soixante.*

◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1, XII^e s. [« le numéro soixante », 1964, Robert] ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Le nombre soixante : *Ajoutez quarante à soixante et vous aurez cent.* || Le numéro soixante : *C'est le soixante qui a gagné.* || **2.** Au piquet, coup

réussi par le premier à jouer, qui ajoute trente nouveaux points à son compte lorsqu'il peut compter trente avant que le second joueur ait compté un seul point. (On dit aussi PIC.)

• REM. On dit *soixante et un, soixante et onze,* mais *soixante-deux, soixante-trois..., soixante-dix..., soixante-douze...*

soixante-quinze [swasɑ̃tkɛ̃z] n. m. invar. (emploi substantivé de l'adj. num. cardin. *soixante-quinze* [1629, Richelieu], de *soixante* et de *quinze ;* v. 1916). Canon de soixante-quinze millimètres : *Aux manœuvres, tu as peut-être vu des soixante-quinze pétaradant pas trop loin de toi* (Romains).

soixantième [swasɑ̃tjɛm] adj. num. ordin. (de *soixante* [v. ce mot] ; v. 1138, Gaimar, écrit *seissantisme* [*sexantisme,* v. 1200, *Règle de saint Benoît ; soixantieme,* v. 1307, G. Guiart], au sens 1 ; sens 2, v. 1307, G. Guiart). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre soixante : *Il n'arrive que soixantième sur la liste. Le soixantième fauteuil est le dernier.* || **2.** Qui est contenu soixante fois dans un tout : *La seconde est la soixantième partie de la minute.*

◆ n. (1964, Larousse). Personne ou chose qui occupe la soixantième place : *Être le* (ou *la*) *soixantième du classement.*

◆ n. m. (1694, Acad.). Fraction d'une unité divisée en soixante parties égales : *Une seconde est un soixantième de minute.*

soixantièmement [swasɑ̃tjɛmmɑ̃] adv. (de *soixantième ;* 1636, Monet). En soixantième lieu.

soja [sɔʒa] ou **soya** [sɔja] n. m. (mandchou *soya,* même sens ; 1842, Bloch-Wartburg [*soja* — graphie germanisante], et 1876, Larousse [*soya*]). Plante grimpante de la famille des papilionacées, voisine du haricot, originaire des régions chaudes de l'Asie, cultivée, surtout en Chine et aux États-Unis, pour ses graines, qui fournissent une huile et une farine riches en protides.

1. sol [sɔl] n. m. (bas lat. *sol[i]dus,* pièce d'or, ducat [v. SOU] ; XIIe s., *Lois de Guillaume,* écrit *solt* [*sol,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 [*sol pour livre,* av. 1696, La Bruyère — *un sol de la livre,* même sens, v. 1283, Beaumanoir] ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Forme ancienne de SOU (encore employé parfois à l'époque classique ou repris littérairement) : *Trente sols un lavement !* (Molière). *Les sols percés, les talismans, les souvenirs* (Baudelaire). || Vx. *Sol pour livre,* impôt du vingtième, qui frappait la vente des marchandises (1 livre = 20 sols) : *Parlez* [...] *d'aunage, de tarif ou de sol pour livre* (La Bruyère). || **2.** Unité monétaire principale du Pérou (symb. : SOL), divisée en 100 centavos.

2. sol [sɔl] n. m. (lat. *solum,* base, fondement, surface de la terre, aire, sol, pays, contrée ; XVe s., Planiol, écrit *soul* [*sol,* 1538, R. Estienne], au sens 1 [littér., 1885, Mallarmé ; *onde de sol,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1842, Balzac [« surface inférieure d'une carrière... », 1964, Larousse] ; sens 3, 1690, Furetière [en pédologie, 1871, Littré] ; sens 4, XVIe s., *Coutumier général,* I, 528 ; sens 5, 1829, Boiste). **1.** Partie de la surface de la Terre où l'on se tient ou se déplace, que l'on aménage et où l'on construit, considérée surtout du point de vue de ses caractères naturels : *Un sol ferme, glissant, mouvant. L'avion s'est écrasé au sol. Examiner les traces laissées sur le sol par un animal. Le sol spongieux tremblait autour de nous* (Chateaubriand). *Rébecca, sans redescendre de machine, a mis un pied au sol* (Pieyre de Mandiargues) ; et littér. : *L'horreur du sol* [la glace] *où son plumage est pris* (Mallarmé). || *Onde de sol,* onde radioélectrique qui se propage en longeant la surface du globe. || **2.** Surface aménagée par l'homme pour la marche, le séjour, la circulation, l'exercice de certaines activités, etc. : *Un sol asphalté, carrelé. Un sol de cave en ciment. Un revêtement de sol.* || *Spécialem.* Surface inférieure d'une carrière, sur laquelle s'effectuent les façonnages, les manutentions, les roulages. || **3.** Couche superficielle de l'écorce terrestre considérée quant à sa nature, à ses constituants, à ses qualités agricoles : *Sol argileux, sablonneux. Le sol calcaire de la Champagne pouilleuse. Un sol aride, riche, fertile. Travailler, ameublir, amender le sol. Quel sol labourent-ils ? Quel blé moissonnent-ils ?* (Hugo). *Le laboureur déchire | Un sol avare et dur* (Gautier). || *Spécialem.* En pédologie, partie superficielle de la croûte terrestre, altérée au contact de l'atmosphère et pénétrée par la vie végétale et animale : *Formation et évolution des sols.* || **4.** Terrain en tant qu'il peut être la propriété de quelqu'un : *Il est propriétaire des bâtiments et du sol. La propriété industrielle est devenue une propriété plus réelle et plus puissante que celle du sol* (Constant). || **5.** *Littér.* Contrée, région, pays (avec souvent une nuance affective) : *Le sol natal. Retrouver le sol de France après une longue absence. Les Anglais, n'ayant pas les mêmes racines que les Français dans le sol, émigrent où il y a profit* (Michelet). *Sol sacré des hiéroglyphes | Et des secrets sacerdotaux* (Gautier). *Et pour que le regret du sol latin s'allège, | Tu regardes le ciel, triste Sabinula* (Heredia).

• SYN. : **3** *terroir, terre.*

◆ **Sol-air** loc. adj. invar. (17 nov. 1966, *le Monde*). Se dit d'un missile lancé d'un point de la surface terrestre contre un objectif aérien.

◆ **Sol-sol** loc. adj. invar. (2 déc. 1964, *le Monde*). Se dit d'un missile lancé d'un point de la surface terrestre contre un objectif terrestre.

3. sol [sɔl] n. m. invar. (syllabe tirée, comme n. d'une note de musique, par Gui d'Arezzo [v. 995-1050], de *Sol[ve] polluti,* 5e vers de l'hymne latin de saint Jean-Baptiste, dû à Jean Diacre ; v. 1220, Coincy, au sens 1 [*clef de sol,* 1690, Furetière — art. *clef*] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Nom donné au cinquième degré de l'actuelle gamme d'*ut* majeur et au septième de l'échelle fondamentale, et utilisé dans les pays latins (alors qu'en Allemagne et en Grande-Bretagne ce degré est désigné par la lettre G, qui, autref., figurait la clef de *sol*) : *Un « sol » naturel, un « sol » dièse. Le grillon chante en « ut » et la rainette en « sol »* (Rollinat). || *Clef de « sol »,* signe indiquant que la note placée sur la deuxième ligne de la portée est un *sol* : *Il* [Léon]*peignait à l'aquarelle, savait lire la clef de sol* (Flaubert). [V. CLEF.] || **2.** Signe qui représente cette note : *Ce « sol » est mal placé.*

4. sol [sɔl] n. m. (abrév. de *sol[ution]* ; 1933, Larousse). Solution ou suspension colloïdale.

solacier [sɔlasje] v. tr. (de l'anc. franç. *solaz,* consolation [v. 1090, Stengel], lat. *solacium,* soulagement, adoucissement, consolation, de *solari,* réconforter, fortifier ; v. 1175, Chr. de Troyes [« égayer... (quelque chose) », av. 1848, Chateaubriand]). *Vx.* Consoler, récréer (quelqu'un) : *M. de Blacas était devenu soucieux et triste ; moi, pauvre homme, je le solaciais* (Chateaubriand). || *Vx.* Égayer, rendre moins pénible (quelque chose) : *Ses yeux cherchent à découvrir le signal convenu du retour des vaisseaux ; il chante pour solacier ses veilles* (Chateaubriand).

◆ **se solacier** v. pr. (v. 1240, G. de Lorris). *Vx.* Se divertir : *Ne venez pas, après vous être solacié à Paris tout à votre aise, me dire ici que vous êtes pressé de partir* (Rousseau).

solaire [sɔlɛr] adj. (lat. *sōlaris,* du soleil, solaire, tourné vers le soleil, de *sōl, sōlis,* soleil ; v. 1119, Ph. de Thaon, dans la loc. *an solaire,* an formé de mois solaires [365 jours] ; sens 1, XVIe s., puis 1607, Hulsius [*système solaire,* 1765, *Encyclopédie ; vent solaire,* 1968, Larousse] ; sens 2, XVIe s., puis 1607, Hulsius [*jour solaire moyen,* 1962, Larousse, art. *jour ; brise solaire,* 1871, Littré] ; sens 3, 1690, Furetière [*four solaire,* 1949, Larousse ; *pile solaire,* 1968, Larousse] ; sens 4, 1964, Robert [*huile solaire,* « gas-oil », 1949, Larousse] ; sens 5, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné [par extens., XXe s.] ; sens 6 [par analogie d'aspect], 1810, Capuron). **1.** Qui appartient, qui est propre au Soleil : *Chaleur, lumière, énergie solaire. Rayons solaires. Taches, protubérances solaires. Éruption solaire.* || *Couronne solaire,* v. COURONNE. || *Système solaire,* ensemble du Soleil et des astres qui gravitent autour de lui. || *Vent solaire,* émission d'ondes électromagnétiques et de particules, en provenance de

la photosphère et de la chromosphère, et qui ne parvient pas jusqu'à la surface de la Terre parce qu'elle se heurte au champ magnétique terrestre. || **2.** Qui est relatif, a rapport au Soleil : *Culte solaire. La légende attribue à Bouddha une origine solaire.* || *Année solaire* ou *tropique,* v. ANNÉE. || *Heure solaire vraie, moyenne,* v. HEURE. || *Jour solaire moyen,* ou *jour moyen,* durée d'une rotation terrestre se référant au Soleil moyen. || *Brise solaire,* petite brise marine se levant et se couchant avec le soleil. || **3.** Qui utilise le soleil, l'énergie du soleil pour son fonctionnement. || *Cadran solaire,* v. CADRAN. || *Four solaire,* appareil dans lequel on recueille et concentre l'énergie rayonnée par le soleil pour obtenir des températures élevées : *Le four solaire de Mont-Louis.* || *Pile solaire,* batterie de photodiodes au silicium qui fournit du courant électrique lorsqu'elle reçoit la lumière du Soleil, et qu'on emploie comme source d'énergie dans les satellites artificiels. || **4.** Se dit des préparations destinées à protéger des effets des rayons solaires : *Huile, crème solaire.* || **5.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne à l'aspect radieux, rayonnant, et de cet aspect lui-même : *Jamais aussi ne vit-on M. du Maine si solaire et si désinvolte qu'alors* [à la mort du duc de Berry] (Saint-Simon). *Il* [Harlay, archevêque de Paris] *rassemblait* [...] *tout ce qui peut fixer agréablement les yeux, une physionomie solaire, un grand air de majesté, un geste libre et régulier* (d'Olivet) ; et par extens. : *N'avait-il pas essayé d'abord de me faire entendre que cette façon un peu sommaire de distinguer dans l'être humain son côté solaire de son côté ténèbres ne devait guère être considérée que comme un raccourci métaphorique, qu'en réalité l'opposition primitive du Bien et du Mal dans l'homme ne répondait pas vraiment aux faits, si elle permettait une vue approchée de l'esprit humain...* (Aragon). || **6.** *Plexus solaire,* centre neurovégétatif situé dans l'abdomen, entre l'estomac et la colonne vertébrale, qui reçoit des fibres venant des systèmes sympathique et parasympathique, et qui contrôle le fonctionnement des organes de la portion supérieure de l'abdomen.

solanacées [sɔlanase] n. f. pl. (dér. savant de *solanum ;* 1876, Larousse [*solanées,* même sens, 1787, Brunot]). Famille de plantes dicotylédones, à fleurs gamopétales, dont le fruit est une baie ou une capsule, comprenant notamment la pomme de terre, l'aubergine, la tomate, le tabac et diverses espèces officinales (belladone, jusquiame, etc.).

solanales [sɔlanal] n. f. pl. (dér. savant de *solanum ;* 1964, Larousse). Ordre de plantes à fleurs comprenant les solanacées et les familles voisines, soit environ deux mille espèces.

solandra [sɔlɑ̃dra] n. m. (du n. du naturaliste suédois Daniel *Solander* [1735-1782] ; 1871, Littré, écrit *solandre* [comme n. f. ; comme n. m., 1876, Larousse] ; *solandra,* 1964, Larousse). Arbrisseau sarmenteux de la famille des solanacées, à feuilles un peu charnues et à grandes fleurs solitaires terminales, dont une espèce du Mexique est cultivée en serre.

solandre [sɔlɑ̃dr] n. f. (de *sole* 1, d'après *malandre ;* 1664, Solleysel, p. 50). Nom donné autrefois aux crevasses affectant les plis du jarret du cheval.

solanum [sɔlanɔm] n. m. (mot lat. désignant une espèce de morelle ; 1542, Gesner, 116). Nom scientifique d'un genre de solanacées comprenant plus de huit cents espèces (pomme de terre, douce-amère, aubergine, tomate, etc.), répandues dans les régions chaudes et tempérées.

solarigraphe [sɔlarigraf] n. m. (de *solari-,* élément tiré du lat. *solaris,* solaire [v. SOLAIRE], et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1964, Larousse). Solarimètre enregistreur.

solariidés [sɔlariide] n. m. pl. (de *solari*[*um*] 2 et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse). Famille de mollusques gastropodes prosobranches, renfermant le genre *solarium* et les genres voisins.

solarimètre [sɔlarimɛtr] n. m. (de *solari-,* élément tiré du lat. *solaris,* solaire [v. SOLAIRE], et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1933, Larousse). Appareil mesurant la radiation du soleil et du ciel tombant sur une surface horizontale.

solarisation [sɔlarizasjɔ̃] n. f. (de *solariser ;* 1949, Larousse). Opération pratiquée en photographie et qui consiste à insoler la surface sensible pendant le développement, pour obtenir des effets spéciaux.

solariser [sɔlarize] v. tr. (dér. savant du lat. *sōlaris,* solaire [v. SOLAIRE] ; 1877, Littré, comme v. pr., au sens de « subir l'action du soleil » [en parlant de photos] ; comme v. tr., au sens actuel, 1949, Larousse). Soumettre à la solarisation.

1. solarium [sɔlarjɔm] n. m. (lat. *sōlārium,* cadran solaire, endroit exposé au soleil, terrasse, balcon, de *sōl, sōlis,* soleil ; 1765, *Encyclopédie,* puis 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1909 [d'après Robert, 1967], puis 1923, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité, terrasse qui surmontait nombre de maisons à Rome et en Italie, souvent garnie de fleurs, de pergolas. || **2.** Établissement où l'on traite certaines affections par les rayons du soleil (héliothérapie). || **3.** Emplacement aménagé pour prendre des bains de soleil.

• Pl. *des* SOLARIUMS.

2. solarium [sɔlarjɔm] n. m. (lat. *sōlārium,* cadran solaire [v. l'art. précéd.] ; 1876, Larousse [*solaire,* n. f., forme francisée, 1736, Gersaint]). Mollusque des mers chaudes, appelé communément *cadran,* type de la famille des solariidés.

soldanelle [sɔldanɛl] n. f. (mot languedocien, issu d'une forme non attestée **soldana,* soldanelle, dér. de l'anc. provenç. *soltz,* « quartiers de viande conservés dans un mélange de sel et de vinaigre » [milieu du XIII^e s.], empr. de l'anc. franç. *solz,* « confiture de végétaux » [fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*], francique **sultja,* « gelée » ; XV^e s., au sens de « plante qui croît sur les plages et qu'on utilise, en médecine, pour le sel qu'elle contient » ; sens actuel, 1791, Valmont de Bomare). Genre de primulacées des hautes montagnes, à feuilles en rosettes, et dont les fleurs violettes apparaissent à la fonte des neiges : *Il lui donne une leçon de botanique, cueille la soldanelle, née de la neige* (Vailland).

soldanite [sɔldanit] n. f. (peut-être du n. du naturaliste italien Ambrozio *Soldani* [1733-1808] ; 1876, Larousse). Pierre météorique.

soldat [sɔlda] n. m. (ital. *soldato,* soldat, part. passé substantivé de *soldare,* prendre à sa solde, dér. de *soldo,* sou, bas lat. *sol*[*i*]*dus,* pièce d'or, ducat [v. SOU] ; 1475, Bartzsch, aux sens I, 1-2 [*simple soldat,* 1587, F. de La Noue — *soldat,* même sens, av. 1662, Pascal ; *le Soldat inconnu,* 1923, Larousse ; *fille, femme à soldats,* 1876, Larousse] ; sens I, 3, 1560, La Curne [*un grand soldat,* 1964, Robert ; *soldat de fortune,* 1636, Monet — d'abord « aventurier », v. 1570, Carloix] ; sens I, 4, 1675, Fléchier ; sens I, 5, av. 1834, Béranger ; sens II, 1791, Valmont de Bomare).

I. 1. *Autref.* Homme de guerre au service d'un prince ou d'un État, qui lui paie une solde : *Lever, enrôler des soldats. Ce ne furent plus les soldats de la République, mais les soldats de Sylla, de Marius, de Pompée, de César* (Montesquieu). || **2.** Homme équipé et instruit par l'État pour la défense du pays, et, *par extens.,* tout homme qui sert dans l'armée, à quelque titre que ce soit (appelé, engagé volontaire, professionnel, etc.) : *Avoir l'âge d'être soldat. Des soldats en permission. Vous vous faites une idée juste, et qui sera un jour bien précieuse, du soldat français, ce soldat qui ressemble assez peu aux autres* (Valéry). || *Simple soldat,* ou *soldat,* homme de troupe, militaire des armées de terre et de l'air qui n'a aucun grade : *Il avait dans sa garde un simple soldat qui supportait le vin d'une admirable façon* (Stendhal). *Les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats.* || *Soldat de deuxième classe, de première classe,* v. CLASSE. || *Le Soldat inconnu,* soldat français non identifié, tombé au champ d'honneur pendant la Première Guerre mondiale, inhumé sous l'Arc de triomphe, à Paris, et dont on honore les

restes parce qu'il symbolise le sacrifice de tous les soldats morts au cours de ce conflit. || Pop. *Fille, femme à soldats,* prostituée de bas étage. || **3.** Homme qui a embrassé le métier des armes, la profession militaire : *Vous parlez en soldat, je dois agir en roi* (Corneille). *J'aurais été soldat, si je n'étais poète* (Hugo). *Il faut être prêtre ou soldat pour ne pas connaître les angoisses du doute* (France). || *Un grand soldat,* un chef qui réunit toutes les vertus militaires, qui a eu une carrière particulièrement glorieuse : *Turenne fut un grand soldat.* || Vx. *Soldat de fortune,* militaire qui, par sa seule valeur, s'est élevé des derniers rangs de l'armée à un haut grade : *Dioclétien n'était, à la vérité, qu'un soldat de fortune ; c'est cela même qui prouve son extrême mérite* (Voltaire). || **4.** *Fig.* et *littér.* Celui qui se fait le défenseur de quelqu'un ou de quelque chose, qui combat pour une cause, une idée, etc. : *Le soldat de Jésus-Christ ne doit jamais poser les armes* (Bossuet). *Je serais votre soldat tout à fait* (Vigny). *L'abbé réfléchit. Il est honnête homme, mais dur soldat de l'Église militante* (Aymé). || **5.** *Soldat de plomb,* figurine de soldat, primitivement en plomb et ultérieurement en diverses matières, qui sert de jouet ou de pièce de collection : *Regardez ce mauvais enfant qui voudrait me mordre parce que j'ai donné un coup de pied dans ses soldats de plomb...* (Claudel).

II. Dans les sociétés de fourmis et de termites, nom donné à des individus neutres, qui paraissent préposés à la défense de la communauté, et dont la tête est généralement très développée.

• SYN. : **I, 2** *troupier ; bleu* (fam.), *conscrit, pioupiou* (pop.), *recrue, troufion* (pop.) ; **3** *militaire.*

soldate [sɔldat] n. f. (fém. de *soldat ;* 1617, A. d'Aubigné [« auxiliaire féminine de l'armée », 1964, Robert]). *Fam.* ou *péjor.* Femme soldat. || *Plaisamm.* Auxiliaire féminine de l'armée.

1. soldatesque [sɔldatɛsk] adj. (esp. *soldadesco,* qui a le caractère du soldat, empr. de l'ital. *soldatesco,* même sens, dér. de *soldato,* soldat [v. SOLDAT] ; 1556, *Papiers de Granvelle* [IV, 614], écrit *soldadesque,* au sens de « qui a le caractère du soldat » ; écrit *soldatesque,* au sens actuel, v. 1570, Carloix). *Péjor.* Qui est propre aux soldats, aux soudards, qui est empreint de rudesse, de brutalité, voire de sauvagerie : *Manières soldatesques. Esprit soldatesque. On peut juger ce que sera la vie soldatesque d'une génération élevée dans le culte de ces manifestations de force brutale* (Proust). *On lui donnait parfois le titre de général* [au marquis], *à cause de son penchant au langage soldatesque et de la maigreur cavalière de ses genoux...* (Arnoux).

2. soldatesque [sɔldatɛsk] n. f. (esp. *soldadesca,* troupe de soldats, fém. substantivé de *soldadesco* [v. SOLDATESQUE 1] ; 1577, Herbillon [108], écrit *soldadesque,* au sens de « troupe de soldats » ; écrit *soldatesque,* au sens 1, 1668, Boulan ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** *Péjor.* Troupe de soldats qui a perdu le sens de la discipline, de la tenue, et se livre à tous les excès : *Des villages pillés par la soldatesque.* || **2.** *Péjor.* L'armée, la force militaire : *Un gouvernement flattant la soldatesque et s'entourant du militaire donne un signe certain de tyrannie* (Chateaubriand).

soldatesquement [sɔldatɛskəmɑ̃] adv. (de *soldatesque* 1 ; 1611, Cotgrave). À la manière des soldats, sans raffinements ni ménagements : *Ceux que les troupiers appellent soldatesquement les durs à cuire* (Balzac).

1. solde [sɔld] n. f. (de l'anc. ital. *soldo,* n. m., paye, solde [bas lat. *sol(i)dus,* pièce d'or, ducat — v. SOU], avec passage au fém. à cause de la finale *-e ;* fin du XIV^e s., *Chronique de Boucicaut,* dans la loc. *a la solde de quelqu'un,* « au service de cette personne » ; sens 1, 1430, Bloch-Wartburg, écrit *soulde* [*solde,* 1465, Bartzsch ; *à la solde de quelqu'un,* péjor., 1816, Chateaubriand ; *avoir à sa solde,* 1837, Balzac — au pr., 1690, Furetière ; *tenir à sa solde,* av. 1869, Lamartine] ; sens 2, 1833, Balzac [*service de la solde,* 1904, Larousse ; *solde à l'air, solde budgétaire, solde mensuelle,* 1964, Larousse]). **1.** *Autref.* Paie moyennant laquelle un prince, un gouvernement, un État s'assurait les services des mercenaires qui servaient dans son armée (surtout dans les expressions *avoir, prendre à sa solde, être à la solde de*) : *Théodose avait pris à sa solde les meilleurs soldats des Goths, des Huns, des Scythes et des Alains* (Fléchier). *Je parlerai des Grecs qui furent à la solde des Perses, comme les Francs furent à la solde des Romains* (Montesquieu). || Auj. et péjor. *À la solde de quelqu'un,* à son service, moyennant rétribution, généralement pour accomplir des tâches suspectes ou secrètes : *Un espion à la solde d'un gouvernement étranger. Une presse qui est à la solde des partis politiques. L'Angleterre n'a point d'argent ; la France en a plus qu'elle et les Français n'ont pas besoin d'être à la solde du Parlement britannique* (Chateaubriand). || Péjor. *Avoir* ou (*vx*) *tenir à sa solde,* s'assurer les services de quelqu'un, le concours de quelque chose à prix d'argent : *Avoir à sa solde des informateurs. Le roi tenait l'éloquence de Mirabeau à sa solde* (Lamartine). || **2.** Traitement des militaires et, *par extens.,* de certains fonctionnaires assimilés : *Toucher sa solde. Une solde de lieutenant. Et l'armée qui s'est distribuée le soir dans le quartier réservé de la ville, avec sa pauvre solde en poche* [...], *marchande et achète l'amour comme une nourriture* (Saint-Exupéry). *Pour faire ce travail* [d'inspection] *ils touchaient une solde importante et on leur fournissait même une auto pour le leur faciliter* (Duras). || *Service de la solde,* service de l'intendance chargé de régler les prestations en deniers allouées aux militaires. || *Solde à l'air,* indemnité complémentaire de la solde attribuée aux militaires exécutant des missions aériennes ou parachutistes. || *Solde budgétaire,* partie du traitement d'un militaire correspondant à l'indice afférent à son grade. || *Solde mensuelle,* solde des officiers et gradés de carrière. || *Demi-solde,* v. à l'ordre alphab.

2. solde [sɔld] n. m. (francisation [d'après *solde* 1] de l'ital. *saldo,* n. m., différence entre le débit et le crédit d'un compte [XIV^e s.], déverbal de *saldare,* arrêter un compte [v. SOLDER 2] ; 1675, J. Savary, au sens 1 [comme n. f. ; comme n. m., 1788, Féraud] ; sens 2, 1748, Montesquieu [probablem. comme n. f. — comme n. m., 1784, Brunot ; « paiement de ce reliquat », 1740, Acad., comme n. f. — comme n. m., 1798, Acad.] ; sens 3, 1871, Littré [*solde de marchandises — solde,* 1876, Larousse ; *des soldes,* 1904, Larousse]). **1.** En comptabilité, différence entre le total du débit et le total du crédit d'un compte : *Solde débiteur, solde créditeur. Le solde d'un compte en banque.* || **2.** Ce qui reste à payer d'une somme due : *Le solde d'une facture. Verser un acompte à la commande d'un ouvrage et régler le solde à la livraison. Comme moi ; avec la chambre en chêne ciré. Même qu'ils m'avaient fait crédit : un tiers comptant, le solde à trois, six, neuf mois* (Arnoux). || *Par extens.* Paiement de ce reliquat : *Quittance pour solde de tout compte.* || **3.** *Solde de marchandises* (vx), ou simplem. *solde,* marchandises restées en magasin à la fin d'une saison et qu'un commerçant écoule au rabais : *Des vêtements d'été mis, vendus en solde. Cette valise est un peu défraîchie, mais je l'ai eue en solde.* || *Des soldes,* des articles vendus en solde : *Profiter de soldes avantageux. Ils ne publient rien d'intéressant et nous encombrent de soldes* (Chardonne).

• SYN. : **2** *reliquat, reste.*

1. solder [sɔlde] v. tr. (de *solde* 1 ; 1573, *R. Li. R.* [XX, 85], puis 1789, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1833, Balzac). **1.** *Vx.* Avoir à son service des troupes moyennant le paiement d'une solde (souvent au part.-adj.) : *Les chevaliers chrétiens remplacèrent en Europe les troupes soldées* (Chateaubriand). *L'homme soldé, le soldat, est un pauvre glorieux, victime et bourreau* (Vigny). || **2.** *Vx.* Prendre quelqu'un à sa solde, le rétribuer afin qu'il accomplisse certaines tâches, souvent des tâches spéciales : *Ils* [les Indiens] *font eux-mêmes des chasses au compte des traitants et avec des chasseurs soldés par les compagnies* (Chateaubriand). *Les jacobites voulaient solder Charles XII, et, ce vrai diable aidant, faire sauter l'Angleterre* (Michelet).

2. solder [sɔlde] v. tr. (francisation [d'après *solde* 1] de l'ital. *saldare,* arrêter un compte [XIVe s.], proprem. « joindre deux pièces de métal ensemble, souder », dér. de *saldo,* solide, lat. pop. **salidus,* même sens, croisement du lat. class. *solidus,* dense, solide, massif [v. SOLIDE], et *validus,* robuste, vigoureux, solide [de *valēre,* être fort, vigoureux] ; 1675, J. Savary, au sens 1 [*souder,* var. plus francisée, 1636, Monet] ; sens 2, 1679, J. Savary [*solder quelqu'un,* 1835, Acad.] ; sens 3, 1877, Littré). **1.** En comptabilité, arrêter un compte, le faire disparaître en amenant à égalité le total de son débit et celui de son crédit. ‖ **2.** Régler complètement un compte, une dette, dont on a déjà payé une ou plusieurs fractions, en acquittant le reliquat : *Solder un mémoire. Solder des travaux de construction. Solder des dettes* (Flaubert). ‖ Par extens. *Solder quelqu'un,* lui payer le reliquat des sommes qu'on lui devait : *Solder son tailleur.* ‖ **3.** Vendre au rabais des marchandises qu'on désire écouler rapidement : *Solder des articles en fin de saison.*

• SYN. : **3** *bazarder* (fam.), *brader* (fam.), *liquider.*

◆ **se solder** v. pr. [**par**] (sens 1, 1871, Littré ; sens 2, 2 déc. 1879, Goncourt). **1.** En parlant d'un compte, d'un bilan, présenter tel solde, tel résultat au moment où on l'arrête : *Le dernier exercice se solde sans profits ni pertes. Une opération commerciale qui se solde par un déficit.* ‖ **2.** Avoir pour résultat, se terminer par : *L'ambition d'écrire une œuvre, même si elle se solde par un échec, devrait seule absoudre l'homme de lettres de cette indifférence au social qu'affecte Léautaud, de ce détachement du drame humain qui est la politique* (Mauriac). *Le combat de boxe s'est soldé par la défaite du champion.*

soldeur, euse [sɔldœr, -øz] adj. et n. (de *solde* 2 ; 1887, Bloch-Wartburg [« personne qui rachète les modèles... », 1964, Larousse]). Commerçant dont l'activité consiste à acheter des soldes pour les revendre. ‖ *Spécialem.* Personne qui rachète les modèles non vendus des collections des grands couturiers pour les revendre à moindre prix.

soldurier [sɔldyrje] n. m. (dér. savant du lat. [d'origine gauloise] *soldurius,* employé surtout au plur. *soldurii,* compagnons dévoués à un chef jusqu'à la mort ; 1876, Larousse). Nom donné en Gaule, à l'époque de César, aux compagnons dévoués jusqu'à la mort à leur chef.

1. sole [sɔl] n. f. (lat. pop. **sola,* altér. [sous l'influence de *solum* — v. ci-dessous] du lat. class. *solea,* sandale, garniture de sabot [d'une bête de somme], sole [poisson], pressoir [et, à basse époque, « sorte de plancher »], dér. de *solum,* base, fondement, sol ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* au sens de « semelle » ; sens actuel, v. 1354, *Modus*). Plaque cornée formant le dessous du sabot d'un cheval, d'un mulet, d'un âne, d'un cerf, etc. : *Tout était clair, le fer perdu, la bête qui repliait la patte.* [...] *Un cheval déferré, il ne faut pas le laisser marcher sur sa sole, elle s'use n'importe comment, et après c'est le diable* (Aragon).

2. sole [sɔl] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 [dans la construction navale..., 1871, Littré ; dans une galerie de mine..., 1842, Acad.] ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1964, Larousse [aussi « terrain qui est sous une galerie »] ; sens 4, 1842, Acad. ; sens 5, 1964, Larousse ; sens 6, 1755, Aviler). **1.** Pièce de charpente horizontale, disposée pour soutenir le bâti d'une machine. (Syn. SEMELLE.) ‖ Dans la construction navale, pièce de bois mise à plat pour servir d'appui et de liaison à d'autres pièces. ‖ Pièce de bois horizontale placée à la partie inférieure d'une galerie de mine et sur laquelle prennent appui d'autres bois. ‖ **2.** Fond d'un bateau plat. ‖ **3.** Partie inférieure d'une galerie de mine. ‖ Terrain qui est sous une galerie. ‖ **4.** Partie horizontale d'un four, en matériaux réfractaires, sur laquelle on place les produits à traiter. ‖ **5.** *Sole doseuse,* plateau circulaire tournant au bas d'une trémie, et qui sert à régulariser le débit passant par l'ouverture de l'appareil. ‖ **6.** Jetée de plâtre exécutée à la truelle.

3. sole [sɔl] n. f. (même étym. qu'aux deux art. précéd. ; 1374, Bloch-Wartburg). Dans une exploitation pratiquant l'assolement, étendue de terre labourable qui reçoit successivement les différentes cultures prévues à l'assolement.

4. sole [sɔl] n. f. (même étym. qu'aux trois art. précéd. ; XIIIe s., Barbazan, IV, 89). Poisson de mer plat, ovale, qui vit couché sur le flanc gauche, dans les fonds sableux de faible profondeur, très recherché pour la délicatesse de sa chair.

soléaire [sɔleɛr] adj. et n. m. (bas lat. *solearis,* qui a la forme d'une sandale, du lat. class. *solea,* sandale [v. SOLE 1] ; 1793, Lavoisien [aussi comme n. m. — *muscle solaire,* même sens, v. 1560, Paré]). *Muscle soléaire,* et. elliptiq., *le soléaire,* volumineuse masse musculaire située à la face postérieure de la jambe.

soléciser [sɔlesize] v. intr. (gr. *soloikizein,* manquer aux règles du langage, parler incorrectement, de *soloikos,* qui pèche contre les règles du langage, dér. de *Soloi,* Soles, n. d'une colonie d'Athéniens [en Cilicie] qui parlait un mauvais patois ; 1552, Rabelais, écrit *solœciser,* puis 1746, Diderot, écrit *soléciser*). Faire des solécismes : *Quel eût été le sort des anciens écrivains, entre les mains d'un homme qui solécisait par principe de religion, qui s'imaginait qu'observer les règles de la grammaire, c'était soumettre Jésus-Christ à Donat ?* (Diderot).

solécisme [sɔlesism] n. m. (lat. *solœcismus,* solécisme [et, à basse époque, « faute, péché »], gr. *soloikismos,* faute contre les règles du langage, faute contre les règles de la bienséance, maladresse, de *soloikizein* [v. l'art. précéd.] ; v. 1265, Br. Latini, écrit *soloecisme* [*solécisme,* 1488, *Mer des histoires*], au sens 1 ; sens 2, av. 1553, Rabelais, écrit *soloecisme* [*solécisme,* 1672, Molière]). **1.** Construction grammaticale qui n'est pas conforme aux règles de la syntaxe admises à une époque donnée, ou qui est estimée fautive par rapport à une manière de comprendre ces règles : *Il a lâché quelques mots latins ; c'étaient autant de solécismes* (Musset). ‖ **2.** *Vx.* Faute quelconque : *Le moindre solécisme en parlant vous irrite,* | *Mais vous en faites, vous, d'étranges en conduite* (Molière).

soleil [sɔlɛj] n. m. (lat. pop. **sōliculus,* élargissement du lat. class. *sōl, sōlis,* soleil, lumière du soleil, la vie publique, grand homme ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *soleilz* [*soleil,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens I, 1 [aussi « astre... qui dispense chaleur et lumière à la Terre... » ; *soleil levant, couchant,* 1080, *Chanson de Roland ; d'un soleil à l'autre,* 1871, Littré ; *entre deux soleils,* 1660, Oudin — d'abord écrit *entre deux solaux,* 1391, *Revue du Nord,* XXXI, 176 ; *sous le soleil,* 1550, *Bible Louvain — dessous le soleil,* même sens, v. 1360, Froissart ; *le soleil luit pour tout le monde,* 1798, Acad.] ; sens I, 2, 1686, Fontenelle ; sens I, 3, v. 1170, *Floire et Blancheflor* [« endroit... exposé aux rayons solaires », v. 1220, Coincy ; *il fait soleil,* 1647, Vaugelas ; *un soleil de plomb,* XXe s. ; *soleil d'eau,* 1871, Littré ; *coup de soleil,* 1582, Montaigne ; *de soleil,* « d'un blond lumineux », av. 1918, Apollinaire ; *avoir du bien/des biens au soleil,* 1611, Cotgrave ; *avoir sa place au soleil,* 1871, Littré ; *ôte-toi de mon soleil,* milieu du XVIIIe s., d'après Larousse, 1876, t. XIV, p. 835 *a ; un déjeuner de soleil,* 1871, Littré — « toute chose éphémère », 1904, Larousse] ; sens I, 4, 1674, Racine ; sens I, 5, début du XVe s., Ch. d'Orléans [*se tenir près du soleil,* 1964, Larousse — *être près du soleil,* même sens, 1871, Littré ; *le soleil levant,* au fig., fin du XVIIe s., Bossuet] ; sens I, 6, 1629, Mairet [« année », 1690, Furetière] ; sens II, 1, 1485, Du Cange, art. *moneta ;* sens II, 2, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1933, Larousse ; sens II, 4, 30 déc. 1679, d'après Littré, 1871 ; sens II, 5, 1752, Trévoux [*soleil de feu,* même sens, 1694, Th. Corneille] ; sens II, 6, 1964, Larousse ; sens II, 7, 1640, Oudin [*herbe au soleil,* même sens, 1600, O. de Serres] ; sens II, 8, 1611, Cotgrave [*soleil sophistique,* même sens, 1530, La Curne] ; sens II, 9, 1844, Esnault).

I. 1. Astre central du système planétaire auquel la Terre appartient, et dont les caractéristiques (dimensions, masse, densité, température, constitution, activité,

etc.) sont celles d'une étoile moyenne (en ce sens, s'écrit avec une majuscule) : *Le rayon du Soleil équivaut à 109 fois le rayon terrestre, soit environ 695 000 km. La distance moyenne de la Terre au Soleil est de l'ordre de 149,5 millions de kilomètres. Le mouvement apparent du Soleil. Le globe immense du Soleil, foyer principal des mouvements divers de la Terre, tourne en vingt-cinq jours et demi sur lui-même* (Laplace). || Au sens courant, astre d'aspect incandescent, qui dispense chaleur et lumière à la Terre et règle la vie à sa surface : *Le lever, le coucher du soleil. Le soleil est au zénith. Les rayons du soleil. Un rayon de soleil. Ainsi allait son rêve* [...] : *elle se trouvait portée par l'une des hautes branches d'un arbre très haut, sous un ciel inégalement sombre, comme si le soleil n'arrivait pas à percer les nuages* (Pieyre de Mandiargues). || *Le soleil levant,* le soleil lorsqu'il paraît le matin à l'horizon. || *Le soleil couchant,* le soleil au moment où il va disparaître à l'horizon : *Les soleils couchants, qui colorent si richement la salle à manger ou le salon, sont tamisés par de belles étoffes ou par ces hautes fenêtres ouvragées que le plomb divise en nombreux compartiments* (Baudelaire). || Vx. *D'un soleil à l'autre,* du jour au lendemain. || Vx. *Entre deux soleils,* entre le lever et le coucher du soleil. || *Sous le soleil,* sur terre, dans notre monde : *Rien de nouveau sous le soleil.* || *Le soleil luit pour tout le monde* (prov.), il est certains avantages dont chacun a le droit de profiter. || **2.** Astre considéré comme le centre d'un système planétaire : *Le vaste espace où montent la garde des ribambelles de soleils, et autour de chaque soleil les planètes tournent en rond, et d'un soleil à l'autre vous avez quoi ? Le vide, mon cher, des milliards et des milliards de kilomètres sans un papillon, sans un rossignol* (Audiberti). || **3.** Le rayonnement solaire, la lumière, la chaleur qu'il produit : *Un soleil qui n'est pas encore très chaud. Se chauffer, se dorer au soleil. Porter des lunettes de soleil. Il y a dans le soleil d'Italie un éclat qui donne à tout un air de fête* (Staël). *Le crâne ras, sans couronne, hâlé par tous les soleils et par toutes les pluies, avait le ton des briques* (Huysmans). *Demain matin, j'ouvrirai ma fenêtre au chétif soleil de décembre, s'il y en a...* (Arnoux). || *Par extens.* Endroit ensoleillé, exposé aux rayons solaires : *Préférer l'ombre au soleil. Se mettre, s'allonger au soleil. Si vous restez immobile en plein soleil, vous risquez d'avoir une insolation.* || *Il fait soleil,* le soleil brille, le temps est beau : *Il ne fait pas toujours soleil comme aujourd'hui* (Romains). || *Un soleil de plomb,* un soleil extrêmement chaud. || *Soleil d'eau,* soleil pâle, blafard, qui passe pour annoncer la pluie. || *Bain de soleil,* v. BAIN. || *Coup de soleil,* inflammation, brûlure de la peau produite par les rayons solaires ; insolation. || Poét. *De soleil,* d'un blond lumineux : *Pour avoir vu dans l'eau la belle Loreley | Ses yeux couleur du Rhin ses cheveux de soleil* (Apollinaire). || *Avoir du bien, des biens au soleil,* avoir des propriétés immobilières : *On l'avait fiancée sur le tard à un sien cousin nommé Nicolas Cleenwerck, petit seigneur des environs de Caestre qui avait de bons biens au soleil et le fort bon poste de lieutenant général au bailliage de Flandre* (Yourcenar). || Fig. *Avoir sa place au soleil, se faire une place au soleil,* occuper, se créer une position sociale enviable. || *Ôte-toi de mon soleil,* réponse de Diogène à Alexandre, qui lui demandait quelle faveur il souhaitait recevoir de lui. || Fig. et fam. *Un déjeuner de soleil,* une étoffe dont la couleur, peu résistante, passe rapidement ; *par extens.*, toute chose éphémère. || **4.** *Littér.* Le soleil personnifié ou considéré comme un dieu : *Ô Soleil, toi sans qui les choses | Ne seraient que ce qu'elles sont* (Rostand). *À travers ma paupière | J'accueille ta lumière, Soleil qui me caresses* (Gide). *Le char du Soleil.* || **5.** *Fig.* et *littér.* Symbolise ce qui, personne ou chose, a un grand éclat, du prestige (personnage en renom, la puissance, le pouvoir politique, la réussite, etc.) : *Sonnets* [...] *| Où toujours le héros passe pour sans pareil, | Et, fût-il louche ou borgne, est réputé soleil* (Boileau). *Bientôt se lèvera, pour ne se coucher qu'avec le dernier homme, le soleil de la liberté* (Proudhon). *Songe un peu au soleil de ta jeunesse | Celui qui brillait quand tu avais dix ans | Étonnement te souviens-tu du soleil de ta jeunesse...* (Jouve). || Fig. *Se tenir près du soleil,* rester auprès des puissants afin d'en tirer avantage. || Fig. *Le soleil levant,* le pouvoir naissant, le succès à son début : *Le féroce empressement de courir au soleil levant des Bourbons* (Balzac). || **6.** *Poét.* Jour, journée : *J'en jure par la mort : dans un monde pareil, | Non, je ne voudrais pas rajeunir d'un soleil* (Lamartine). || Année : *Douze lustres et plus ont roulé sur ta vie ; | De soixante soleils la course entre-suivie | Ne t'a pas fait goûter un moment de repos* (La Fontaine).

II. 1. Représentation symbolique du soleil : *Les mousquetaires portaient un soleil sur la poitrine. Et mon luth constellé | Porte le soleil noir de la mélancolie* (Nerval). || **2.** Meuble héraldique constitué par un disque représenté avec des traits humains et entouré de seize rayons, huit droits et huit ondoyants, Posés alternativement : *Ah ! les blasons, Monsieur ! Songez, cela est plein de licornes, de lions, de dauphins, de soleils, de roses, de léopards, de croissants...* (Montherlant). || **3.** Figure du jeu de tarots qui est un des vingt-deux atouts. || **4.** Ostensoir en vermeil dont la partie supérieure s'irradie en forme de soleil, au centre duquel est enchâssée l'hostie pour l'exposition du saint sacrement. || **5.** Pièce d'artifice constituée par des lances fixées sur une roue, qui tourne dans un plan vertical par l'effet de la réaction produite par les lances en brûlant : *Là-bas, les soleils succédaient aux chandelles romaines* (Maupassant). || **6.** Figure exécutée à la barre fixe, consistant en un grand tour en prise dorsale. || **7.** Nom usuel de l'hélianthe tournesol : *Il y a un jardinet, deux arbres, des carrés de pensées, un soleil* (Vallès). || **8.** *Vx.* En alchimie, l'or. || **9.** Fig. et fam. *Piquer un soleil,* rougir brusquement, en parlant d'une personne : *Mais à peine avait-il dit ces mots que le duc piqua ce qu'on appelle un soleil, car il connaissait sinon les mœurs, du moins la réputation de son frère* (Proust).

soleillade [sɔlɛjad] n. f. (mot du franç. régional de Provence, dér. de *soleil* ; 1888, A. Daudet). *Dialect.* Clarté, chaleur du rayonnement solaire : *Léonard Astier n'avait plus besoin de fermer ses persiennes devant la soleillade ardente de la cour* (Daudet).

soleillée [sɔlɛje] n. f. (de *soleil* ; 2 mars 1875, *Journ. officiel,* p. 1740). Rayonnement vif et passager du soleil par un temps couvert : *Une soleillée plus ardente, répandant sur cette ombre une douche chaude de lumière* (Pergaud).

soleilleux, euse [sɔlɛjø, -øz] adj. (de *soleil* ; 1582, Agneaux [12], au sens de « solaire » ; sens 1, 1584, L. de La Porte, 12 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** *Vx* ou *littér.* Se dit d'un lieu exposé au soleil, qui reçoit beaucoup de soleil : *Je considérais dans mon cœur la basse maison girondine de mon enfance, l'allée du « tour du nord », les vignes soleilleuses, l'immobile vivier et la chapelle vêtue de lierres et de roses...* (Mauriac). *Et plus loin la colline soleilleuse où se serraient l'une contre l'autre trois maisons blanches...* (Montherlant). || **2.** *Littér.* Se dit d'un moment du temps où le soleil brille : *Un jour soleilleux et bien suant* (Chevallier).

• SYN. : **1** et **2** *ensoleillé.*

solement [sɔlmɑ̃] n. m. (de *sol* 2 ; 1274, Godefroy, au sens de « soubassement, fondation » ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** Ravalement destiné à soutenir l'égout d'un toit. || **2.** Filet de plâtre au pourtour des dormants des croisées et des portes.

solen [sɔlɛn] n. m. (mot lat. de même sens, du gr. *sôlên,* canal, conduit, tuyau, tuile creuse, solen ; 1694, Th. Corneille). Nom générique du couteau, mollusque bivalve, type de la famille des *solénidés,* qui vit enfoncé verticalement dans le sable ou la vase et dont certaines espèces sont comestibles.

solennel, elle [sɔlanɛl] adj. (lat. *sol[l]emnis* ou *sol[l]ennis,* qui revient tous les ans, solen-

nel, consacré, de *sollus,* entier, intact, et de *annus,* an, année ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *sollempnal* [*sollempnel,* début du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch ; *solennel,* fin du XIVe s., E. Deschamps], au sens 2 ; sens 1, milieu du XIIIe s., écrit *sollempnel* [*solennel,* v. 1380, *Aalma*] ; sens 3, fin du XIVe s., E. Deschamps [en droit, milieu du XIIIe s., écrit *sollempnel — solennel,* début du XIVe s.] ; sens 4, fin du XIVe s., Chr. de Pisan ; sens 5, XIVe s., Du Cange [écrit *solennel*] ; sens 6, 1835, Acad. [pour des personnes, 1871, Littré — d'abord non péjor., fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut*]). **1.** *Vx.* Qui est célébré par des cérémonies publiques et revêtant un certain éclat (chaque année ou non) : *Fêtes solennelles. Je viens, selon l'usage antique et solennel, | Célébrer avec vous la fameuse journée | Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée* (Racine). || **2.** Qui est accompli avec pompe, selon un certain cérémonial : *Une séance solennelle de l'Académie française. Des obsèques solennelles.* || **3.** Se dit d'un acte accompli publiquement, dans des circonstances ou dans des formes qui lui confèrent une importance ou une signification particulière : *Jugez, s'il vous plaît, quelle commotion put faire dans le parlement une réponse si peu conforme aux paroles solennelles que la reine lui avait réitérées plus de dix fois* (Retz). *Si je n'ai pas su vous faire autant que je l'aurais voulu une existence heureuse, maintenant je le saurai, je vous en fais la promesse solennelle* (Montherlant). || *Spécialem.* En droit, qui doit être accompli selon certaines formes sous peine de nullité : *Contrats solennels.* || *Vœux solennels,* v. VŒU. || **4.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Énorme, considérable : *Efface pour jamais de ce peuple barbare | [...] Ces crimes solennels* (Racan). || **5.** *Littér.* Qui en impose par un caractère de majesté, de grandeur ou de gravité : *Au loin, par intervalle, on entendait les roulements solennels de la cataracte du Niagara* (Chateaubriand). *L'ombre était nuptiale, auguste et solennelle* (Hugo). *Ce que redécouvraient la fin du XVIIIe siècle et le romantisme n'était d'abord ni Chartres, ni la solennelle âpreté romane, c'était Notre-Dame de Paris* (Malraux). || **6.** *Péjor.* Qui est empreint d'une majesté ou d'une gravité ridicule ou inopportune : *C'étaient sans doute son air sérieux, ses façons solennelles qui le vieillissaient à ses yeux* (Daudet). || Se dit aussi des personnes : *Un personnage solennel. Le solennel M. Prudhomme.*

• SYN. : **2** *pompeux* ; **5** *auguste, grandiose, imposant, majestueux* ; **6** *digne, grave, guindé, prudhommesque ; cérémonieux, compassé, pontifiant.*

solennellement [sɔlanɛlmɑ̃] adv. (de *solennel* [v. l'art. précéd.] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *sollempnalment* [*solempnelment,* v. 1220, Coincy ; *solennellement,* 1379, J. de Brie], au sens 1 ; sens 2, XIVe s., Cuvelier, écrit *solempnellement* [*solennellement,* XVIe s.] ; sens 3, av. 1870, A. Dumas père [péjor., 1833, Balzac]). **1.** D'une manière solennelle, avec pompe, avec apparat : *Un mariage célébré solennellement.* || **2.** De façon publique, officielle, dans les formes voulues : *Des circonstances dont il ne fut pas le maître ne lui permirent pas d'exécuter la promesse qu'il avait donnée solennellement* (d'Alembert). *Le même siècle vit déposer solennellement deux rois d'Angleterre* (Voltaire). || **3.** *Littér.* Avec une majesté, une gravité qui en impose : *L'orage grondait solennellement dans les nuées* (Dumas père). || *Péjor.* Avec une solennité, une gravité qui n'est pas de mise : *S'exprimer solennellement.*

solennisation [sɔlanizasjɔ̃] n. f. (de *solenniser* [v. l'art. suiv.] ; 1396, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XXIX, 139], écrit *solemnisacion ;* 1538, R. Estienne, écrit *solennization ; solennisation,* 1694, Acad.). Action de solenniser, de célébrer quelque chose, de lui donner un caractère solennel : *La solennisation d'une fête, d'une cérémonie.*

solenniser [sɔlanize] v. tr. (bas lat. ecclés. *sol[l]emnizare,* solenniser, du lat. class. *sol[l]emnis,* solennel [v. SOLENNEL] ; début du XIVe s., écrit *sollempnizer* [*solenniser,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Class.* Célébrer publiquement : *Cette assemblée fut bien plus grande que de coutume un jour d'une grande fête qu'on y solennisait* (Furetière, 1666). *Cette ville* [Toulouse] *solennise encore tous les ans par une procession et par des feux de joie le jour où elle massacra quatre mille citoyens hérétiques il y a deux siècles* (Voltaire). || **2.** Rendre solennel quelque chose, lui conférer une importance, une gravité particulière : *Ce jour ne fut dénué d'aucune des circonstances qui pouvaient le solenniser* (Balzac). *L'immense seconde cour de l'Institut, recueillie, majestueuse, à peine traversée de quelques cris de moineaux et d'hirondelles, solennisée par un buste en bronze de Minerve...* (Daudet).

solennité [sɔlanite] n. f. (lat. impér. *sol[l]emnitas,* solennité, fête solennelle, du lat. class. *sol[l]emnis,* solennel [v. SOLENNEL] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *sollempnité* [*solennité,* fin du XIIe s.], au sens 1 [« fête... qui revêt un caractère d'apparat », v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *solennité*] ; sens 2, XIIIe s., *Chronique de Rains,* p. 50 [écrit *sollempnité ; solennité,* 1559, Amyot] ; sens 3, 1833, Balzac [péjor., fin du XIXe s., A. Daudet] ; sens 4, fin du XIIIe s., écrit *solempniteit* [*solennité,* 1549, R. Estienne]). **1.** *Vx.* Fête, événement qui est célébré publiquement une fois par an : *La solennité de Pâques. Votre saint fondateur, dont la solennité concourt si heureusement aujourd'hui avec votre consécration* (Massillon). || *Auj.* Fête, cérémonie publique qui revêt un caractère d'apparat : *Les principaux de la nation, qui se rendaient au sanctuaire au jour de grande solennité, trouvaient des logements préparés* (Flaubert). || **2.** Caractère de ce qui se déroule avec pompe, apparat : *La réception de ce souverain revêtira une solennité exceptionnelle. La scène avait plus de solennité que n'en méritaient les funérailles d'un chat* (Gautier). || **3.** *Littér.* Caractère de gravité, de grandeur, de majesté qui impressionne : *Il était tard ; ainsi qu'une médaille neuve, | La pleine lune s'étalait, | Et la solennité de la nuit, comme un fleuve, | Sur Paris dormant ruisselait* (Baudelaire). *La gravité du paysage, le silence et la solennité de l'heure m'avaient transi* (Gide). *Moi, ce que j'aime au théâtre, c'est le recul, le mystère. J'aime tout ce qui lui donne de la solennité, tout ce qui nous sépare du public* (Cocteau). || *Péjor.* Gravité, majesté plus ou moins étudiée d'une personne, frisant parfois le ridicule : *Elle l'aimait mieux ainsi, dérouté et désarmé devant la vie, qu'avec sa solennité des grands jours* (Daudet). *Endimanchée, elle fit les visites annuelles que les dames du bourg échangent avec solennité* (Mauriac). || **4.** En droit, formalités requises pour la validité de certains actes, dits « solennels » : *La solennité d'un contrat de mariage, d'une donation.*

• SYN. : **2** *cérémonial.*

solénodonte [sɔlenɔdɔ̃t] n. m. (du gr. *sôlên, sôlênos,* canal, conduit, et de *-odonte,* gr. *odous, odontos,* dent ; 1876, Larousse, au sens de « genre de champignons » ; sens actuel, 1933, Larousse [d'abord écrit *solénodon,* 1876, Larousse]). Insectivore à trompe des Antilles (Cuba, Haïti).

solénoglyphe [sɔlenɔglif] adj. (du gr. *sôlên, sôlênos,* canal, conduit, et de *-glyphe,* gr. *gluphis,* entaille, encoche d'une flèche, de *gluphein,* tailler, graver ; 1904, Larousse). Se dit des serpents dont la denture est réduite à quelques crochets venimeux, creusés d'un canal, situés à l'avant de la mâchoire supérieure et redressables au moment de l'attaque (ex. : la vipère).

solénoïdal, e, aux [sɔlenɔidal, -o] adj. (de *solénoïde ;* 1888, Larousse [*aimant solénoïdal,* 1968, Larousse ; *champ solénoïdal,* 1953, Larousse]). Qui a rapport au solénoïde. || *Aimant solénoïdal,* barreau aimanté cylindrique, ayant une aimantation uniforme parallèle à son axe. || *Champ solénoïdal,* champ à flux conservatif.

solénoïde [sɔlenɔid] n. m. (du gr. *sôlênoeidês,* en forme de canal ou de tuyau, de *sôlên, sôlênos,* canal, conduit, tuyau, et de *eidos,* forme, apparence ; 1842, Acad.). Bobine de fil électrique, formée de spires jointives, enroulées (en une ou plusieurs couches) sur une carcasse dont la longueur est très grande par rapport au diamètre, et dans laquelle le passage d'un courant électrique crée un champ magnétique comparable à celui d'un aimant droit.

solère [sɔlɛr] n. m. (de *seul ;* 1876, Larousse [pour les deux formes]). Défaut dans un tissu, consistant en ce qu'un fil se trouve simple au lieu d'être double. (On dit aussi SEULÈRE.)

soleret [sɔlrɛ] n. m. (de *sol[l]er,* forme anc. de *soulier* [v. ce mot] ; fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre*). Partie de l'armure qui protégeait le pied.

solétard [sɔletar] n. m. (origine inconnue ; 1723, Savary des Bruslons, écrit *soletard ; solétard,* 1845, Bescherelle). Terre savonneuse dont on se sert pour dégraisser les laines.

solfatare [sɔlfatar] n. f. (ital. *solfatare,* même sens, proprem. n. d'un volcan éteint qui se trouve entre Naples et Pouzzoles, de *solfo,* soufre, lat. *sulphur,* même sens ; 1578, Belleforest, écrit *solphatarie ; solfatare,* 1751, *Encyclopédie* [d'après Robert, 1964]). Terrain d'où se dégagent des vapeurs sulfureuses, et où se dépose du soufre : *Et de la solfatare, en de tels tourbillons | Montaient confusément d'épaisses fumerolles* (Heredia).
• SYN. : *soufrière.*

solfatarien, enne [sɔlfatarjɛ̃, -ɛn] adj. (de *solfatare ;* 1904, Larousse [aussi *phase solfatarienne*]). Qui appartient, se rapporte ou est propre à la solfatare. || *Phase solfatarienne,* dernière phase de l'activité d'un volcan, postérieure à l'éruption, et au cours de laquelle les flancs peuvent encore émettre des fumerolles alcalines.

solfège [sɔlfɛʒ] n. m. (ital. *solfeggio,* solfège, déverbal de solfeggiare, solfier, dér. de *solfa,* gamme, de *sol* et de *fa,* notes de musique [mots de même étym. que le franç. *sol* 3 et *fa*] ; 1767, J.-J. Rousseau, écrit *solfeggi* [*solfège,* 1790, d'après H. Riemann, 1929], au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Discipline qui a pour but de former l'oreille du futur musicien (lecture musicale chantée, dictée musicale) et de lui enseigner les connaissances dont l'ensemble constitue la théorie musicale (signes musicaux, notation musicale) : *Professeur, classe de solfège.* || **2.** Recueil de leçons de musique vocale, dans lequel les difficultés du chant sont graduées : *Tout en composant des solfèges | Qu'aux merles il siffle à mi-voix, | Il sème aux prés les perce-neiges | Et les violettes au bois* (Gautier).

solfier [sɔlfje] v. tr. (de l'anc. n. m. *solfa,* gamme [v. 1220, Coincy], de *sol* et de *fa ;* v. 1220, Coincy). Chanter un morceau de musique en prononçant seulement le nom des notes : *La pauvre Marie, antimusicienne au possible, n'a jamais pu la solfier* (Colette).

solicitor [sɔlisitœr] n. m. (mot angl. de même sens, empr. du franç. *solliciteur* [v. cet art.] ; 1876, Larousse). Homme de loi britannique qui remplit les fonctions de l'avoué et du notaire français, et qui plaide aussi parfois : *Il eut l'ingéniosité d'amener avec lui, comme bouc émissaire, son avoué Petit-Sagnier, type de solicitor obèse et jouisseur, que les ouvriers de la fabrique, vaguement informés, accueillirent de grognements et de mines revêches* (Daudet).

solidago [sɔlidago] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens [XVIII^e s.], dér. du lat. class. *solidare,* rendre solide, affermir, durcir [de *solidus,* dense, solide — v. SOLIDE], la plante ayant des propriétés vulnéraires ; 1839, Boiste). Plante herbacée vivace de la famille des composées, à fleurs jaunes, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins (verge d'or).

solidaire [sɔlidɛr] adj. (du lat. jurid. *in solidum,* solidairement, proprem. « pour le tout », de *in,* vers, pour, et de *solidum,* le solide, la totalité d'une somme, neutre substantivé de l'adj. *solidus,* solide, entier, complet [v. SOLIDE] ; 1462, Bloch-Wartburg, puis 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad. [dans un sens unilatéral, av. 1784, Diderot] ; sens 3, 1778, Diderot [dans un sens unilatéral, 7 févr. 1825, Sainte-Beuve ; *se déclarer solidaire de quelqu'un,* XX^e s.] ; sens 4, av. 1834, Béranger ; sens 5, 1964, Robert [dans le sens d'une dépendance unilatérale, 1861, Cournot]). **1.** En droit, se dit d'une obligation qui lie plusieurs personnes de telle sorte que l'une quelconque d'entre elles puisse obtenir pour toutes l'exécution d'un droit commun (paiement d'une créance) ou être astreinte à répondre de la totalité de l'obligation commune (paiement d'une dette) : *Engagement solidaire. Caution solidaire. L'obligation est solidaire entre plusieurs créanciers lorsque le titre donne expressément à chacun le droit de demander le paiement du total de la créance, et que le paiement fait à l'un d'eux libère le débiteur, encore que le bénéfice de l'obligation soit partageable, et divisible entre les divers créanciers* (Code civil, art. 1197). || **2.** Se dit des personnes liées par une telle obligation : *Créanciers solidaires. Débiteurs solidaires. Les auteurs communs d'un délit sont légalement solidaires pour le paiement des amendes, frais, dommages-intérêts, etc.* || *Par extens.* Qui se porte garant, qui assume la responsabilité de (dans un sens unilatéral) : [Le compagnon qui vient de la province] *est reconduit à son lieu de naissance, dont la municipalité devient solidaire de sa conduite et le fait généralement travailler à la terre, et l'industrie chôme dans les villes* (Nerval). || **3.** Se dit de personnes qui ont une communauté d'intérêts ou de responsabilités, qui dépendent les unes des autres de telle façon que ce qui touche l'une, en bien ou en mal, atteint aussi les autres : *Il nous dit que nos fautes rejailliront sur nos fils, que nous sommes tous solidaires* (Chateaubriand). *Les femmes se croient solidaires en amour et ne s'abandonnent jamais* (Balzac) ; et dans un sens unilatéral : *Je ne suis solidaire de rien ni de personne... Toujours cavalier seul, mais toujours donnant l'apparence d'être embringué* (Montherlant). || *Se déclarer solidaire de quelqu'un,* prendre son parti, approuver son attitude, son action dans un cas donné et, éventuellement, agir conjointement avec lui. || **4.** Se dit des choses qui sont dans un rapport de dépendance réciproque, ou d'une chose qui dépend étroitement d'une autre : *Des raisonnements solidaires. Il ne faut pas rendre la vérité solidaire de ce qui est le produit de l'erreur* (Chevreul). || **5.** Se dit d'organes mécaniques dont le fonctionnement est lié, le mouvement de l'un entraînant le mouvement de l'autre : *Des roues solidaires. Les pignons d'un engrenage sont solidaires ;* et dans le sens d'une dépendance unilatérale : *Une poulie solidaire d'un arbre de transmission. Le mouvement de l'aiguille des heures est « solidaire » de celui de l'aiguille des minutes, tandis que le mouvement de l'aiguille des minutes est indépendant de celui de l'aiguille des heures* (Cournot, cité par Lalande).

solidairement [sɔlidɛrmɑ̃] adv. (de *solidaire ;* 1496, Bartzsch, au sens 1 ; sens 2, 1764, Voltaire). **1.** En droit, de manière que chacune des personnes engagées réponde de la totalité de l'obligation commune : *Dans les sociétés autres que celles de commerce, les associés ne sont pas tenus solidairement des dettes sociales* (Code civil, art. 1862). || **2.** Par le rapport de dépendance réciproque qui lie les membres d'une société ou d'une collectivité : *Dès lors* [à partir du jour où Henri IV prit un jésuite pour confesseur] *chaque frère jésuite se crut solidairement confesseur du roi* (Voltaire).

solidariser [sɔlidarize] v. tr. (dér. savant de *solidaire ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, 5 févr. 1869, *Annales du Sénat,* 1, 48 [en parlant de choses, 1869, L. A. Blanqui, p. 148]). **1.** Lier par une obligation solidaire. (Rare.) || **2.** Rendre solidaires des personnes, les unir par des liens de dépendance réciproque : *C'est le principe* [...] *qui, solidarisant les personnes d'un même sang, crée la famille et la société* (Bourget) ; et en parlant de choses : *Qu'est-ce que l'assistance mutuelle, dont le principe reçoit à chaque instant une application nouvelle, et travaille à solidariser peu à peu les intérêts ?* (Blanqui).

◆ **se solidariser** v. pr. (sens 1, 1871, Littré [au fig., en parlant de choses, 20 juin 1868, *Moniteur universel,* p. 890] ; sens 2, 15 janv. 1870, *Annales du Sénat,* I, 245). **1.** *Vx.* En parlant de personnes, s'unir pour la défense d'intérêts communs, en vue d'une action collective. || **2.** *Se solidariser avec quelqu'un,* prendre le parti d'une ou de plusieurs personnes, en leur apportant, éventuellement, une aide morale ou matérielle : *Un certain nombre de professeurs se*

solidarisèrent avec leurs collègues et défendirent la cause de Martin (Aymé).

solidarisme [sɔlidarism] n. m. (de *solidariste ;* 1907, Larousse). Doctrine qui fait de la solidarité, en tant que devoir s'imposant à chacun, le fondement de la morale, de la politique, de l'économie.

solidariste [sɔlidarist] adj. et n. (dér. savant de *solidaire ;* 1904, Larousse). Qui est partisan de la solidarité en tant que devoir moral ou social, du solidarisme.

◆ adj. (1904, Larousse). Qui a trait au solidarisme : *École solidariste.*

solidarité [sɔlidarite] n. f. (dér. savant de *solidaire ;* 1693, Isambert [XX, 202], au sens 1 [« modalité de l'obligation... », 1804, Code civil] ; sens 2, 1795, Brunot [« ensemble de personnes solidaires », 1876, Larousse] ; sens 3-4, 1789, G. de Mirabeau). **1.** Lien de droit qui unit les personnes tenues par une obligation solidaire : *Solidarité entre débiteurs, entre créanciers.* || Modalité de l'obligation qui met obstacle à la division d'une créance ou d'une dette divisible par nature, entre créanciers ou débiteurs pluraux, le tout étant dû à chacun des créanciers *(solidarité active)* ou par chacun des débiteurs *(solidarité passive) : Solidarité conventionnelle, légale.* || **2.** Rapport de dépendance réciproque existant entre personnes solidaires, c'est-à-dire qui ont des intérêts communs et des responsabilités communes, en particulier entre les membres d'un même groupe social (on dit précisément *solidarité de fait*) : *Solidarité de classe. La solidarité des membres d'une profession. Lola haïssait Mathieu, et pourtant ce qu'elle lui disait à cet instant elle n'aurait pas osé le dire à d'autres. Entre elle et lui, malgré la haine, il y avait une espèce de solidarité* (Sartre). || *Par extens.* et *vx.* Ensemble de personnes solidaires : *Une nation est une grande solidarité* (Renan). || **3.** Rapport d'interdépendance entre les choses : *La fatale solidarité de la morale et de la théologie* (Comte). *À cause de la solidarité qu'ont entre elles les différentes parties d'un souvenir* (Proust). || **4.** *Devoir de solidarité,* ou simplem. *solidarité,* devoir moral fondé sur l'interdépendance des membres d'un groupe social (ou *solidarité de fait*), et qui leur impose l'obligation de l'entraide et de l'assistance mutuelle : *Il y a dans les familles une solidarité d'honneur dont on ne s'affranchit pas à son caprice* (Augier). *« Je crois à la solidarité internationale... — Vous êtes un Don Quichotte ! Ah ! je ne dis pas cela méchamment, je ne vous offense pas ! C'est pour votre bien, vous le savez »* (Ionesco).

solide [sɔlid] adj. (lat. *solidus,* dense, massif, compact, consistant, entier, complet, réel, ferme [au fig.], de bon aloi ; 1314, Mondeville, au sens I, 2 ; sens I, 1, début du XVIᵉ s. [*corps solide,* 1680, Richelet — *solide,* n. m., 1613, Dounot] ; sens I, 3, 1636, Monet [*une couleur solide,* 1871, Littré ; au fig., 1580, Montaigne] ; sens I, 4, 1636, Monet [au fig., v. 1530, C. Marot] ; sens I, 5-6, 1580, Montaigne ; sens I, 7, 1871, Littré ; sens II, 1, 1848, G. Sand [en parlant d'une partie du corps, av. 1867, Baudelaire ; *avoir les reins solides,* fin du XIXᵉ s., A. Daudet — au fig., 1904, Larousse, art. *rein*] ; sens II, 2, av. 1679, Retz ; sens II, 3, 1942, Queneau [*solide à son poste,* même sens, 1890, Zola]).

I. 1. Qui a une consistance ferme : *Cléophas n'avait plus, dans son dos, qu'un quart de pied de terrain solide avant la chute et le fleuve* (Arnoux). *Des aliments solides.* || *Corps solide,* ou, substantiv., *un solide,* corps dont toutes les parties restent à des distances invariables, de sorte que sa forme et son volume soient déterminés : *En général lorsque l'on met un corps solide en mouvement, toutes ses parties vont du même train* (Alain). *Tout comme les mouvements des corps solides ou liquides, les phénomènes lumineux ont de tout temps et nécessairement attiré l'attention des hommes* (L. de Broglie). *Pourquoi alors la chaleur spécifique d'un solide diminue-t-elle à basse température ?* (Poincaré). || **2.** En architecture, se dit de ce qui est massif, plein : *Une tourelle solide.* || **3.** Se dit d'une chose capable, par sa consistance, de durer, de résister à l'usure : *Elle* [l'épée] *est solide, et sa lame est de celles | Qui font courir au cœur un orgueilleux frisson* (Heredia). *Pour le papier je ne demande rien d'extraordinaire, simplement quelque chose de très blanc et de solide* (Claudel). *Un meuble solide. Une voiture solide.* || *Une couleur solide,* une couleur qui ne déteint pas, qui ne passe pas. || *Fig.* Qui est consistant, plein, substantiel, sérieux : *Un solide repas. Un solide discours. De solides ouvrages. Une thèse solide.* || **4.** Qui tient fortement sur sa base ; qui ne risque pas d'être ébranlé, de s'écrouler : *Un monument solide. Une construction solide. Un mur solide. Un solide échafaudage.* || *Fig.* Se dit de ce qui est difficile à renverser, à ébranler, qui a un fondement sûr, durable : *Nos gouvernements modernes doivent incontestablement au christianisme leur plus solide autorité* (Chateaubriand). *On ne construit rien de solide sur le mensonge* (Gide). *Il* [Descartes] *a bon train de maison, une table simple et confortable, un compte dans quelque solide banque hollandaise* (Duhamel). *Une foi, une amitié, une haine solide.* || **5.** *Class.* Qui a un fondement réel, qui est effectif : *Ce peuple ne peut souffrir le Sauveur du monde, qui l'appelle à des pratiques solides, mais difficiles* (Bossuet). || **6.** *Class.* Plein, riche de valeur : *Si j'ai fait quelque chose de solide, et qui mérite quelque louange* (Racine). || **7.** *Fam.* Digne d'être pris en considération, important (généralement placé avant le nom) : *De solides avantages. Un solide appétit. Un solide coup de fouchette.*

II. 1. Se dit du physique d'une personne fortement constituée, qui a de la vigueur, de l'endurance : *Théophile a toujours passé pour solide ; il n'a jamais cependant pris de ventre* (Nerval). *Un enfant solide sur ses jambes. Un solide gaillard.* || S'emploie également en parlant d'une partie du corps : *Que ton pied soit solide et que ta main soit prompte* (Heredia). *Elle le voyait de trois quarts, compact, l'épaule carrée, la mâchoire solide, la pipe vissée dans la mâchoire* (Merle). *De solides épaules.* || Fam. *Avoir les reins solides,* être capable de supporter de gros fardeaux : *Si maigre et si chétif qu'il vous paraisse, le bourricot algérien a les reins solides* (Daudet) ; au *fig.,* être assez riche pour supporter de grosses pertes d'argent sans en être gêné : *La maison X... n'a pas été trop affectée par la crise : vous savez, elle a les reins solides.* || **2.** Se dit d'une personne ferme, constante dans son attitude, ses opinions, ses sentiments, sur qui l'on peut compter : *Des partisans, des amis solides. Des troupes solides. Un élève solide.* || **3.** Fam. *Solide au poste,* se dit d'une personne qui a de l'endurance, qui remplit sa tâche avec constance et fermeté.

● Syn. : **I, 1** *consistant, dur, ferme ;* **3** *fort, inusable, résistant, robuste ;* **4** *inébranlable, stable ; assuré, durable, immuable, impérissable, indéfectible, indestructible ;* **7** *bon, gros, sérieux, substantiel.* || **II, 1** *endurant, fort, puissant, râblé, robuste, vigoureux ;* **2** *fidèle, sûr.* — Contr. : **I, 1** *fluide, gazeux, liquide, mou ;* **2** *aérien, ajouré, léger ;* **3** *cassant, fragile, friable ; maigre, pauvre ;* **4** *boiteux, branlant, chancelant ; instable, précaire ;* **7** *dérisoire, faible, minable.* || **II, 1** *frêle, maigre, maladif, malingre, souffreteux ;* **2** *changeant, inconstant.*

◆ n. m. (sens 1, 1646, Brunot ; sens 2, juin 1661, Racine ; sens 3, 1613, Dounot ; sens 4, 1876, Larousse [*solide d'égale résistance,* 1904, Larousse] ; sens 5, 1904, Larousse). **1.** Ce qui est solide (au pr. et au fig.) : *Marcher sur du solide. Aller au solide, s'attacher au solide. Le beau ne vaut pas le solide, et le solide, c'est moi* (Balzac). *Perdre la face est de peu d'importance, si le solide est sauvegardé* (Montherlant). || **2.** Class. *Le solide,* l'argent, la monnaie : *Mais cet encens ne fait pas vivre. Des louanges toutes pures ne mettent point un homme à son aise* [= dans l'aisance] : *il y faut mêler du solide ; et la meilleure façon de louer, c'est de louer avec les mains* (Molière). || **3.** En mathématiques, portion d'espace bien délimitée et envisagée comme un tout indéformable. || **4.** En mécanique, corps parfaitement rigide, idéalisation mathématique d'un corps naturel. || *Solide d'égale résistance,* solide dont la forme est telle que toutes ses parties offrent la même résistance à un effort qui tend à le rompre. || **5.** *Solide de diffraction,* solide obtenu, pour représenter les intensités lumineuses au plan focal

d'une lunette, en élevant en chaque point une ordonnée proportionnelle à l'intensité locale.

solidement [sɔlidmɑ̃] adv. (de *solide ;* début du XVI^e s.). De façon solide (au pr. et au fig.) : *Nouer solidement une corde. Être solidement attaché à la tradition.*

solidien, enne [sɔlidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *solide ;* 1871, Littré). En physique, relatif à l'état solide, aux corps solides.

solidification [sɔlidifikasjɔ̃] n. f. (de *solidi-,* élément tiré de *solide,* et de *-fication,* du lat. *facere,* faire ; 1572, BlochWartburg, puis 1789, *Annales de chimie,* 1^re série, I, 40). Passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide : *En général, la solidification d'un liquide entraîne une diminution de volume.*

solidifier [sɔlidifje] v. tr. (de *solidi-,* élément tiré de *solide,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1783, Buffon, au part. passé [à l'infin., 1803, Boiste ; au fig., milieu du XX^e s.]). Faire passer à l'état solide : *Solidifier de l'eau en la congelant ;* et au fig. : *L'écrivain politique ne travaille pas comme l'historien sur la lave refroidie et solidifiée des documents. Il a affaire à de la matière en fusion* (Mauriac).

◆ **se solidifier** v. pr. (sens 1, 1783, Buffon ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Passer à l'état solide : *Peu à peu, l'eau se solidifie et devient glace.* || **2.** Prendre de la fermeté, de la dureté : *Le rêve avait un acte de naissance ; la vapeur se solidifiant en un jeune homme de trente ans* (Balzac). *Les névés se solidifient peu à peu et se transforment en glaciers.*

solidité [sɔlidite] n. f. (lat. *soliditas,* qualité de ce qui est massif, dense, compact, dur, de *solidus,* solide [v. SOLIDE] ; 1314, Mondeville). Qualité de ce qui est solide (au pr. et au fig.) : *Un monument d'une solidité à toute épreuve. La solidité des barreaux d'une prison. La solidité d'un régime politique, d'une amitié, d'un caractère, d'un ouvrage philosophique. La clarté et la solidité des vues que la monarchie française jetait sur les affaires allemandes* (Bainville). *Quand je le voyais* [Webb], *il m'expliquait chaque poutre de l'échafaudage sur lequel reposait sa politique ; il en vantait l'ampleur, la solidité* (Morand).

● SYN. : *consistance, dureté, endurance, fermeté, fidélité, force, résistance, robustesse, stabilité, sûreté, vigueur.* — CONTR. : *faiblesse, fluidité, fragilité, inconstance, instabilité, précarité, versatilité.*

solido (in) [insɔlido] loc. adv. (loc. lat. signif. « en entier », de *in,* en, dans, et de *solido,* ablatif de *solidum,* totalité d'une somme, neutre substantivé de l'adj. *solidus,* entier, complet [v. SOLIDE] ; 1842, Acad.). Dans la langue administrative et juridique, en masse, ensemble : *Être condamné à payer des dommages « in solido ».*

solidus [sɔlidys] n. m. (emploi spécialisé du lat. *solidus,* solide [v. SOLIDE] ; 1964, Larousse). Sur un diagramme thermique, courbe donnant la température de fusion commençante d'un mélange en fonction de son titre.

solier [sɔlje] n. m. (lat. *solarium,* terrasse, balcon, de *solum,* base, aire, sol ; fin de XI^e s., *Chanson de Guillaume,* écrit *soler ; solier,* v. 1170, *Livre des Rois*). Au Moyen Âge et jusqu'à la fin du XVI^e s., sorte de grenier ou de soupente, servant de chambre à coucher.

soliflore [sɔliflɔr] n. m. (de *soli-,* élément tiré du lat. *solus,* seul, et de *-flore,* du lat. *flos, floris,* fleur ; 1975, Larousse). Vase destiné à ne contenir qu'une fleur.

solifluer [sɔliflye] v. intr. (de *soliflu*[*xion*] ; 1953, Larousse). Être soumis à la solifluxion.

solifluidal, e, aux [sɔliflyidal, -o] adj. (de *solifluer,* d'après *fluide ;* 1953, Larousse). Qui peut solifluer.

solifluxion [sɔliflyksjɔ̃] n. f. (angl. *solifluction,* même sens [début du XX^e s.], du lat. *solum,* base, aire, sol, et *fluctio,* écoulement, dér. de *fluere,* couler ; 1923, Larousse, écrit *solifluction ; solifluxion,* 1953, Larousse). Déplacement lent et en masse du sol : *Plus la consistance du sol est pâteuse, plus la solifluxion a de chance de se produire.*

● REM. On rencontre plus rarement l'orthogr. SOLIFLUCTION.

solifuges [sɔlifyʒ] n. m. pl. (bas lat. *solifuga,* tarentule, proprem. « qui fuit le soleil », du lat. class. *sol, solis,* soleil, et *fugere,* fuir ; 1964, Larousse). Ordre d'arachnides au corps hérissé de longs poils, et dont la taille varie de 1 à 7 cm.

solilem [sɔlilɛm] n. m. (mot alsacien de même sens ; 1904, Larousse, écrit *solilemme ; solilem,* 1938, Montagné et Gottschalk). Gâteau d'origine alsacienne, au beurre et aux œufs, dans le genre de la brioche.

● REM. On rencontre également la forme SOLIMEME (1938, Montagné et Gottschalk).

soliloque [sɔlilɔk] n. m. (bas lat. *soliloquium,* soliloque, monologue, du lat. class. *solus,* seul, et *loqui,* parler ; v. 1600, François de Sales). Entretien d'une personne avec elle-même : *Nous descendions l'escalier et il poursuivit son soliloque* (Duhamel).

● SYN. : *monologue.*

soliloquer [sɔlilɔke] v. intr. (de *soliloque ;* 1888, A. Daudet). Se livrer à un soliloque : *Il ne parlait plus guère à personne, soliloquait en marchant, marquant d'une halte brusque et d'un hochement de tête la fin de l'anecdote* (Daudet).

● SYN. : *monologuer.*

solin [sɔlɛ̃] n. m. (de *sole* 2 ; 1348, Godefroy, au sens de « soubassement d'une construction » ; 1676, Félibien, au sens de « enduit de plâtre qui bouche les intervalles des solives » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Garnissage, en mortier ou en plâtre, en forme de talus, recoupé du côté de la tuile, et s'amortissant sur la paroi du mur ou de la pénétration : *Sous les voliges, sur les solins de crête,* [...] *les passereaux font leurs nids* (Genevoix). || **2.** Enduit de plâtre, ou saillie de pierre ou de métal, en forme de bande, et servant de joint de maçonnerie.

solion [sɔljɔ̃] n. m. (contraction de *sol*[*ution d'*]*ion*[*s*] ; 1975, Larousse). Abrév. et syn. de SOLUTION D'IONS.

solipède [sɔlipɛd] adj. et n. m. (forme contractée [sous l'influence du lat. *solus,* seul] issue du lat. *solidipes, -pedis,* solipède, de *solidus,* massif, compact, et de *pes, pedis,* pied, patte ; 1556, R. Le Blanc, puis 1762, Acad.). Se dit d'un animal dont le pied est pourvu d'un seul doigt à sabot posant sur le sol : *Le cheval est un solipède.*

◆ **solipèdes** n. m. pl. (1753, Buffon). Groupe de mammifères ongulés périssodactyles, comprenant la seule famille des équidés.

solipsisme [sɔlipsism] n. m. (dér. savant du lat. *solus,* seul, unique, et *ipse,* même, en personne ; 1878, Larousse). Attitude ou théorie philosophique ne reconnaissant que l'existence du moi individuel, les autres « moi », dont on a la représentation, n'ayant aucune réalité objective : *J'avais cru, autrefois, pouvoir échapper au solipsisme en refusant à Husserl l'existence de son « Ego » transcendental* (Sartre).

solipsiste [sɔlipsist] adj. (de *solipsisme ;* 1964, Larousse). Relatif au solipsisme : *L'idéalisme solipsiste.*

◆ adj. et n. (1964, Larousse). Qui professe le solipsisme : *Un philosophe solipsiste. Un solipsiste.*

solissimo [sɔlisimo] adv. (mot ital. signif. proprem. « très seul », superl. de *solo,* seul, lat. *solus,* même sens ; 1933, Larousse). *Faire solissimo,* au tarot, jouer seul contre tous les autres joueurs sans avoir la possibilité d'acheter une carte. (Vieilli.)

soliste [sɔlist] adj. et n. (de *solo ;* 1836, Raymond). Se dit de la personne ou de l'instrument qui exécute un solo, des solos : *Virtuose soliste. Trompette soliste. Un remarquable soliste. Une des solistes, loin de se ménager, chantait avec les chœurs, à pleine voix, pour le plaisir* (Duhamel).

solistimum [sɔlistimɔm] n. m. (lat. *solistimum,* même sens, de *sollus,* entier, intact ; 1611, Cotgrave, écrit *solistime ; solistimum,* 1876, Larousse). Dans l'Antiquité, présage favorable que les Romains tiraient du fait que les poulets sacrés laissaient tomber du bec quelques grains en les prenant avec trop d'avidité.

solitaire [sɔlitɛr] adj. (lat. *solitarius,* isolé, solitaire, de *solus,* seul ; fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 2 [*plaisir solitaire,* 1964, Robert] ; sens 1, XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch ; sens 3, XIII[e] s. ; sens 4, 1904, Larousse [*ver solitaire,* 1759, Richelet] ; sens 5, 1805, Lunier ; sens 6, XIII[e] s., Rutebeuf ; sens 7, av. 1850, Balzac [*colonne solitaire,* 1701, Furetière] ; sens 8, 1933, Larousse). **1.** Se dit d'une personne qui est seule, d'une façon passagère ou habituelle, qui aime à être seule : *Car c'était l'heure sainte où, libre et solitaire, | Aux rayons du couchant il lisait son bréviaire* (Lamartine). *Et pourquoi cet effroi de rester solitaire ?* (Verlaine). *J'aime que Racine reste ainsi solitaire et abandonné, lui, le plus grand peintre, à mon sens, de la solitude humaine* (Mauriac). || **2.** Où l'on est seul, sans compagnon : *Mener une vie solitaire. Les entreprises solitaires* (Chateaubriand). || *Plaisir solitaire,* onanisme. || **3.** Se dit de ce qui pousse à rechercher la solitude : *Une humeur, des goûts solitaires.* || **4.** En zoologie, se dit d'un animal qui vit isolé (par opposition à *social*) : *Les salpes solitaires vivent par individus séparés, au contraire des salpes agrégées.* || *Ver solitaire,* nom usuel du ténia. || **5.** Se dit d'une fleur unique isolée au sommet d'un pédoncule. || **6.** Se dit d'un lieu qui est situé en pleine solitude ou à l'écart : *Nous étions dans une gorge solitaire ; j'arrêtai mon cheval* (Mérimée). *Ce n'étaient qu'amours, amants, amantes, dames persécutées s'évanouissant dans des pavillons solitaires* (Flaubert). *Les lieux les plus hauts et les plus solitaires se jonchent vite de boîtes de conserve et de papiers gras* (Cocteau). || **7.** Se dit d'une chose qui se présente seule de son espèce, qui n'est pas accompagnée d'autres spécimens de son espèce : *Je rencontrai une fleur sublime et solitaire, une pulsatille* (Balzac). *Au milieu de beaucoup de menue monnaie une pièce de cinq francs, solitaire* (Mérimée). *Un basson solitaire, premier venu sur l'estrade, répète avec amour quelques traits de la symphonie* (Duhamel). || *Colonne solitaire,* colonne isolée qui ne fait partie d'aucun ordre architectural, qui ne porte pas un entablement. || **8.** *Fièvre solitaire,* nom donné à une variété d'accès fébrile pernicieux dont la gravité dépend de son acuité et de sa continuité.

● SYN. : **1** *esseulé, isolé ;* **2** *reclus ;* **6** *abandonné, désert, écarté, inhabité, sauvage.*

◆ n. m. (sens I, 1, fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire ;* sens I, 2, 1680, Richelet [à l'abbaye de Port-Royal des Champs, 1840, Sainte-Beuve] ; sens I, 3, 1834, Baudrillart ; sens I, 4, 1791, Valmont de Bomare [« ... passereau... », 1964, Larousse] ; sens II, 1, 1752, Trévoux ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1798, Acad.).

I. 1. Anachorète, religieux qui vit seul, dans un lieu retiré : *Les solitaires de la Thébaïde.* || **2.** Tout homme qui vit à l'écart du monde, retiré : *Une petite fleur d'un blanc pur [...] trempait dans un vase à long goulot posé devant lui pour égayer la veillée de ce solitaire* (Fromentin). *Monsieur Censier ne viendra pas. C'est un solitaire, un sauvage* (Duhamel). || *Spécialem.* Nom donné aux personnes qui, au XVII[e] s., se retirèrent à l'abbaye de Port-Royal des Champs : *Dans la dispersion des solitaires (1638) qui suivit l'emprisonnement de M. de Saint-Cyran, M. Le Maître avait vu à La Ferté-Milon de saintes dames qui désiraient se rattacher à la solitude de Port-Royal* (Sainte-Beuve). || **3.** Vieux sanglier qui vit isolé : *Dès l'aurore, il fut debout pour reconnaître où le solitaire s'était baugé* (Maupassant). || **4.** Nom commun à deux très grands oiseaux des îles Mascareignes, qui ont été exterminés au XVIII[e] s. : le *solitaire de la Réunion* et le *solitaire de Rodriguez ;* nom d'un passereau à plumage gris ou brun qui ressemble à la grive à bec court.

II. 1. Jeu de combinaison auquel on joue seul, et qui se compose d'une planchette de forme circulaire ou octogonale, percée de trente-sept trous dans lesquels prennent place trente-six fiches : *Ensuite, ils jouaient au solitaire et se couchaient à neuf heures* (Morand). || **2.** Service à thé à une seule tasse. || **3.** Diamant taillé en brillant et monté seul : *Un solitaire de dix mille francs que M[me] Gaubertin porte en ferronnière* (Balzac). *Je te conseille le gros solitaire avec de petits éclats tout autour, monté sur or massif...* (B. Clavel).

● SYN. : **I, 1** *ermite ;* **2** *misanthrope, ours* (fam.).

solitairement [sɔlitɛrmɑ̃] adv. (de *solitaire ;* fin du XII[e] s.). De façon solitaire : *À l'habitude, il trouva le feu allumé, la table mise, dîna solitairement et fumait sa pipe au coin du feu, quand la porte s'ouvrit tout à coup* (Daudet).

● SYN. : *seul.*

solitarisme [sɔlitarism] n. m. (dér. savant de *solitaire ;* 1968, Larousse). Isolement volontaire de caractère pathologique.

solitude [sɔlityd] n. f. (lat. *solitudo,* solitude, état d'abandon, vie isolée, absence, manque, de *solus,* seul ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 2 ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [rare av. 1636, Monet] ; sens 3, XV[e] s. [« communauté spéciale... », 1964, Larousse] ; sens 4, v. 1265, Br. Latini ; sens 5, av. 1648, Voiture). **1.** Le fait, pour une personne, d'être seule, momentanément ou habituellement ; vie que mène une personne à l'écart des autres : *On la disait fort dévote et fort amie de la solitude* (Stendhal). *J'ai eu de tout temps la plus profonde horreur pour la solitude* (Musset). || **2.** État d'un lieu inhabité ou peu habité, désert, situé à l'écart : *La cousine Bette, qui demeurait rue du Doyenné et qui prétextait de la solitude de ce quartier désert pour toujours s'en aller après le dîner* (Balzac). *La solitude était si totale, sous ce beau ciel, doux comme une bonne conscience, au milieu de cette foule affairée, qu'il était stupéfait d'exister* (Sartre). || **3.** Lieu, demeure où l'on vit retiré, à l'écart du monde : *Solitude où je trouve une douceur secrète !* (La Fontaine). *Je lui proposai de nous établir dans une solitude agréable* (Rousseau). *La solitude de Port-Royal.* || *Spécialem.* Communauté spéciale qui, dans certains ordres religieux catholiques (les Carmes, notamment), est destinée aux retraites périodiques auxquelles sont astreints les religieux. || **4.** *Littér.* Lieu désert, infréquenté (s'emploie généralement au plur.) : *Toutes les solitudes de la terre sont moins vastes qu'une seule pensée du cœur de l'homme* (Chateaubriand). *Trois ans, il explora les glauques solitudes* (Heredia). *Excédé, abaissé, il se tourne avec d'autant plus de force vers les solitudes du ciel ; il y guette les signes qui vont annoncer l'intervention vengeresse de Dieu* (Barrès). || **5.** *Fig.* État d'isolement (psychologique ou moral) : *La vulgarité des hommes fait de la solitude morale le lot de celui qui les dépasse par le génie ou par le cœur* (Renan). *Vieillissement signifie solitude. Être de moins en moins aimé jusqu'à ce qu'on ne soit plus aimé* (Mauriac).

● SYN. : **1** *isolement, retraite.*

solivage [sɔlivaʒ] n. m. (de *solive ;* 1629, *Documents concernant les pauvres de Rouen,* 255). Ensemble des solives d'un bâtiment : *Ses chambres sacerdotales aux solivages de bois précieux* (Villiers de L'Isle-Adam).

solive [sɔliv] n. f. (de *sole* 2 ; fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre,* écrit *souslive* [*solive,* XIII[e] s., *Chanson d'Antioche*], au sens 1 [*solive d'enchevêtrure,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1835, Acad. [pour les bois sur pied, 1876, Larousse ; *pied, pouce de solive,* 1871, Littré]). **1.** Pièce de charpente ou de fer qui sert à soutenir un plancher et qui porte sur les murs ou sur les poutres d'un édifice : *Le plafond était composé de solives saillantes, en chêne vert* (Balzac). || *Solive d'enchevêtrure,* solive dans laquelle le chevêtre est encastré. || **2.** Ancienne unité de mesure de volume des bois équarris, équivalant à un parallélépipède à base carrée, d'un demi-pied carré de base et de douze pieds de hauteur, soit 102,8 dm^3. || *Par extens.* Ancienne unité de mesure de volume des bois sur pied. || *Pied de solive,* ancienne mesure de volume, valant un demi-pied cube. || *Pouce de solive,* ancienne mesure de volume, valant un douzième du pied de solive.

soliveau [sɔlivo] n. m. (dimin. de *solive ;* 1296, Godefroy, écrit *souliviau* [*soliveau,* v. 1330, Digulleville], au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Petite solive. || **2.** *Fig.* et *fam.*

Homme faible, sans caractère, sans autorité (par allusion à la fable de La Fontaine *les Grenouilles qui demandent un roi,* III, 4) : *Le public était tellement las de Victor Hugo* [...] *qu'il avait depuis quelque temps décidé, dans son âme collective, d'accepter pour idole le premier soliveau qui lui tomberait sur la tête* (Baudelaire).

sollicitation [sɔlisitasjɔ̃] n. f. (lat. *sollicitatio,* souci, instigation, de *sollicitatum,* supin de *sollicitare* [v. SOLLICITER] ; 1404, Du Cange, écrit *solicitation,* au sens de « instigation » ; écrit *sollicitation,* au sens 2, fin du XVe s., Commynes ; sens 1, fin du XIXe s. [« action extérieure appliquée à un ouvrage de maçonnerie... », 1968, Larousse] ; sens 3, 1664, Molière ; sens 4, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Action physique exercée sur un corps (traction, poussée, etc.) : *En admettant que la pesanteur agit par des sollicitations égales et indépendantes* (Sully Prudhomme). *Le pneu droit freinant un peu plus fortement que l'autre, et compte tenu de la brutalité de la sollicitation, agit dans le même sens que la force d'inertie qui tend à déporter la voiture vers l'extérieur du virage* (Guimard). *Cette grosse moto répond immédiatement aux sollicitations de la poignée des gaz.* || *Spécialem.* Action extérieure appliquée à un ouvrage de maçonnerie, par opposition aux efforts internes *(précontrainte)* ou résultant de la structure de l'ouvrage lui-même. || **2.** Action de demander avec force, prière instante : *Je suis parti,* | *Cédant à tes sollicitations pendant que les gens du Roi me poursuivaient* (Claudel). *Céder, résister à des sollicitations pressantes ;* et au fig. : *C'est à cet âge que l'âme et le corps trouvent également le plus de force pour résister aux sollicitations de l'amour* (Gide). *Les sollicitations de l'ambition.* || **3.** Démarche pour obtenir de quelqu'un un avantage, une faveur : *Il me semble que les sollicitations ne doivent avoir lieu dans aucun procès* (Voltaire). *Elles devaient aux voyages, à l'habitude des sollicitations et des remerciements une souplesse, une aisance rare chez les villageoises* (Barrès). || **4.** *Techniques de sollicitations d'énoncés,* en linguistique distributionnelle, nom donné aux tests qui permettent l'apparition d'énoncés pertinents pour une caractéristique étudiée, sans que le locuteur soit cependant amené à produire des énoncés peu naturels.

• SYN. : **2** *adjuration, appel, incitation ;* **3** *instance, requête, supplique.*

solliciter [sɔlisite] v. tr. (lat. *sollicitare,* remuer totalement, agiter fortement, troubler, inquiéter, tourmenter, exciter, provoquer, engager, attirer, dér. de *sollicitus,* entièrement remué, agité, inquiet, instable, de *sollus,* entier, et de *ciēre,* mettre en mouvement ; 1332, *Registres de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély* [I, 56], puis v. 1460, G. Chastellain, au sens 4 [avec *de* et l'infin., 1425, La Curne] ; sens 1, 1796, Laplace ; sens 2, 1721, Trévoux ; sens 3, 1549, R. Estienne ; sens 5, v. 1355, Bersuire ; sens 6, 1842, Acad. ; sens 7, 1863, Renan ; sens 8, 1530, Palsgrave, 725 [« prendre soin de quelqu'un », milieu du XIVe s., puis v. 1460, G. Chastellain] ; sens 9, 1498, Studer-Waters [*...de quelque chose ; ...de* et l'infin., 1538, R. Estienne — *...à...,* v. 1355, Bersuire] ; sens 10, 1646, d'après Furetière, 1701 [absol., av. 1869, Sainte-Beuve]). **1.** Exercer une action physique (traction, poussée, etc.) sur un corps : *La pesanteur sollicite les corps du haut vers le bas.* || **2.** Exercer une action physiologique sur un organisme, de manière à provoquer une réaction : *On a fait plus d'une hypothèse sur ce qui sollicite tels mollusques* [...] *à développer cette bizarre prédilection pour un côté de leur organisme* (Valéry). *Un médicament qui sollicite l'estomac à se débarrasser de ce qui le surcharge.* || **3.** *Class.* Presser, activer par des démarches, notamment auprès des juges : *Il prend soin de leurs affaires, sollicite leurs procès, et voit leurs juges* (La Bruyère). || **4.** Tenter d'obtenir par des démarches répétées ; demander avec instance auprès d'une autorité supérieure : *De tous côtés on va solliciter ces places* (Stendhal). *Ayant des crimes à racheter, ils sollicitent par provision l'indulgence* (Balzac). *Le paysan, qui avait sollicité inutilement une faveur du Bambino, retourne à la chapelle* (France). *Je vais téléphoner à Mortreux de solliciter un renvoi à huitaine* (Guimard). *Solliciter son congé, un emploi, une audience.* || Se construit plus rarement avec *de* et l'infinitif : *Monseigneur achetait le couvent, et l'on ajoutait que les oblats sollicitaient d'y établir des pères de leur congrégation* (Barrès). || **5.** *Fig.* Inciter vivement, attirer, provoquer : *Ces conditions servent l'individualité et l'originalité personnelle, la provoquent, la sollicitent* (Sainte-Beuve). *Comment s'attendrir sur une ville où rien ne sollicite l'esprit, où la laideur même est anonyme, où le passé est réduit à rien ?* (Camus). *Solliciter l'attention, l'intérêt, l'indulgence du public.* || **6.** *Solliciter un cheval,* l'animer, l'exciter. || **7.** *Solliciter un texte,* le tourner, le commenter de manière à lui faire dire ce que l'on veut. || **8.** *Solliciter quelqu'un,* tenter d'obtenir de lui une faveur, un avantage (souvent au passif) : *Une magistrature* [...] *trop souvent sollicitée par le gouvernement pour n'être pas suspecte de complaisance* (France). *Les personnes haut placées sont très souvent sollicitées ; class.,* prendre soin de lui : *Cette femme a bien sollicité son mari pendant sa maladie* (Furetière, 1690). || **9.** Class. *Solliciter quelqu'un de quelque chose,* (auj.) *solliciter quelqu'un de* ou *à* (et l'infinitif), l'inciter, le pousser de manière pressante à consentir à cette chose ou à l'accomplir : *Il l'avait sollicité de ce mariage trois mois durant* (Retz). *Sollicité d'agir* [...], *l'homme s'engage pour un temps dans une contrainte* (Valéry). || **10.** *Solliciter quelqu'un à quelque chose,* l'y entraîner, l'y pousser (rare) : *Solliciter des indécis à la révolte ;* et absol. : *Il tombe dans vos bras, il sollicite aux amitiés fraternelles* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **4** *briguer, implorer, quémander, réclamer, requérir.*

solliciteur, euse [sɔlisitœr, -øz] n. (de *solliciter ;* 1347, Godefroy, écrit *soliciteur* [*solliciteur,* début du XVe s.], au sens 2 [*solliciteur de procès,* 1549, R. Estienne] ; sens 1, début du XVIe s. ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Personne qui demande quelque chose avec insistance : *Les solliciteurs pleuvent, vous voulez dire, les pique-assiettes et les écumeurs de marmite encombrent l'antichambre* (Morand). *Rue Sainte-Apolline, Ramelot ne s'attarda pas à écouter les solliciteuses qui encombraient la cour* (Hériat). || **2.** Class. *Solliciteur de procès,* ou simplem. *solliciteur,* personne qui, contre rémunération, se chargeait des démarches auprès des juges pour le compte d'une autre personne : *Il envoya chercher un solliciteur de procès* (Lesage). *Il* [...] | *Revint dans le palais, et fut solliciteur* (Corneille). || **3.** *Solliciteurs du clergé,* sous l'Ancien Régime, délégués, au nombre de deux, des assemblées générales du clergé, chargés de gérer les affaires de leur ordre.

• SYN. : **1** *quémandeur.*

sollicitude [sɔlisityd] n. f. (lat. *sollicitudo,* inquiétude, souci, sollicitude, de *sollicitus,* troublé, inquiet [v. SOLLICITER] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, XIVe s., Littré [écrit *solicitude ; sollicitude,* 1549, R. Estienne]). **1.** Soins attentifs à l'égard d'une personne ou, plus rarement, d'une chose : *Être plein de sollicitude pour* ou *envers quelqu'un. La sollicitude dont elle l'entoura de ce moment le surprit. Sollicitude réticente, maussade, probablement accordée de mauvaise grâce, et toutefois bienfaisante* (Hériat). *Ces nouveaux locaux* [...] *témoignaient de la sollicitude du gouvernement de la République pour la diffusion des lumières* (France). *Je corrige les épreuves avec une sollicitude méticuleuse* (Péguy). || **2.** *Class.* Inquiétude : *Cela lui donne beaucoup de sollicitude, de chagrin* (Furetière, 1690).

• SYN. : **1** *attention, diligence, prévenance, vigilance.*

solmisation [sɔlmizasjɔ̃] n. f. (de *solmiser ;* 1836, Acad.). Art de solfier en employant l'hexacorde naturel, avant l'invention de la gamme actuelle.

solmiser [sɔlmize] v. intr. (de *sol* 3 et de *mi* 2 ; 1829, Boiste [*solmifier,* même sens, 1703, S. de Brossard]). Effectuer la solmisation.

solo [sɔlo] n. m. (ital. *solo,* solo, proprem. « seul », lat. *solus,* seul ; 1703, S. de Brossard, au sens I, 1 ; sens I, 2, 13 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 725 ; sens II, 1933, Larousse).

I. 1. Morceau de musique joué ou chanté par un seul exécutant, avec ou sans ac-

compagnement, dans un ensemble choral ou instrumental : *Je fredonnerai des solos de clarinette dans mes rêves* (Musset). *Le clairon faisait des solos dans le style de La Nouvelle-Orléans* (Vailland). [V. Rem.] || **2.** *Solo* ou, adjectiv., *spectacle-solo,* terme préconisé par l'Administration pour remplacer ONE-MAN-SHOW.

II. *Faire solo,* au tarot, jouer seul contre les autres joueurs avec le droit d'acheter une carte. (Vieilli.)

◆ adj. invar. (1842, Acad.). Se dit d'un instrument de musique qui joue seul : *Le violon solo.*

◆ **En solo** loc. adj. ou adv. (sens 1, 1877, A. Daudet ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Se dit de certains actes qui sont accomplis par une seule personne, les autres y assistant passivement : *Ce qui tue le cours magistral, ce n'est pas que le prof parle en solo, c'est autre chose, c'est le nombre, l'anonymat* (Merle). *Jouer en solo. Courir en solo pendant une échappée de 120 km. Une expédition en solo.* || **2.** Se dit d'un véhicule destiné, par sa conception, à faire partie d'un ensemble de véhicules couplés ou articulés, lorsqu'il circule isolément ou avec sa semi-remorque.

• REM. On rencontre parfois au sens I, 1 le pluriel italien *soli* (31 oct. 1876, *Journ. officiel,* p. 7809).

solognot, e [sɔlɔɲo, -ɔt] adj. et n. (de *Sologne,* n. géogr. ; XVIIe s., H. Roy, comme n. m., au sens de « laine des moutons de la Sologne » ; comme adj. et n., au sens actuel, 1836, Raymond). Relatif à la Sologne ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région.

solonetz [sɔlɔnɛts] n. m. (mot russe de même sens ; 1964, Larousse). Type de sol salé ou halomorphe, qui est généralement à alcali lessivé.

solontchak [sɔlɔntʃak] n. m. (mot russe de même sens ; 1964, Larousse). Sol salé, caractérisé en surface par des efflorescences de chlorure de sodium.

solstice [sɔlstis] n. m. (lat. *solstitium,* solstice, de *sol,* soleil, et de *status,* action de se tenir, pose, position, dér. de *statum,* supin de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *solsticiun* [*solstice,* v. 1265, J. de Meung], au sens 2 ; sens 1, 1756, Voltaire). **1.** Chacun des deux points de l'écliptique les plus éloignés de l'équateur céleste, chacun d'eux étant à 23° 27' de l'équateur. || **2.** Chacune des deux époques de l'année où le Soleil atteint l'un de ces points (*solstice d'été,* le 21 juin ; *solstice d'hiver,* le 21 décembre) : *Pourquoi connaît-il* [l'animal] *les vents et les marées, les équinoxes et les solstices ?* (Chateaubriand).

solsticial, e, aux [sɔlstisjal, -o] adj. (lat. *solstitialis,* même sens, de *solstitium* [v. l'art. précéd.] ; 1379, J. de Brie). Qui a rapport aux solstices : *Époque solsticiale. Points solsticiaux.*

solubilisant, e [sɔlybilizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *solubiliser ;* 1962, Mayolle, p. 27). Se dit d'un produit qui solubilise.

solubilisation [sɔlybilizasjɔ̃] n. f. (de *solubiliser ;* 1966, J.-C. Reggiani, p. 107). Action de solubiliser.

solubiliser [sɔlybilize] v. tr. (dér. savant de *soluble ;* 1877, Littré). Rendre soluble (s'emploie surtout au part. passé) : *Un médicament solubilisé. Du café solubilisé.*

solubilité [sɔlybilite] n. f. (dér. savant de *soluble ;* 1753, Pott, 2e partie, 99 [*coefficient de solubilité,* 1964, Larousse]). Qualité de ce qui est soluble. || *Coefficient de solubilité,* masse de corps dissous dans 100 g du solvant quand la solution est saturée.

soluble [sɔlybl] adj. (bas lat. *solubilis,* qui se dissout ou se désagrège, qui dissout, qui relâche, de *solvere,* délier, désagréger, dissoudre ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens de « qui peut être effacé [en parlant du péché] » ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « périssable, qui peut être réduit à néant » ; sens I, 1, v. 1270, P. d'Abernun ; sens I, 2, 1874, Verlaine ; sens II, 1690, Furetière).

I. 1. Se dit de ce qui peut être dissous dans un liquide : *Le sucre est soluble dans l'eau.* || **2.** *Littér.* Qui est porté à fondre, à se fondre dans ce qui l'entoure : *De la musique avant toute chose | Et pour cela préfère l'Impair | Plus vague et plus soluble dans l'air* (Verlaine).

II. Se dit de ce qui peut être résolu : *Une question posée n'est rendue soluble que si les données fournissent un système de rapports s'impliquant tous* (Sully Prudhomme). *Problème aisément soluble.*

• SYN. : **II** *résoluble.* — CONTR. : **I** et **II** *insoluble.*

Solucamphre [sɔlykɑ̃fr] n. m. (n. déposé, de *solu*[*ble*] et de *camphre ;* 1961, Galli et Leluc, p. 73). Dérivé du camphre, soluble dans l'eau et utilisé comme médicament cardiotonique.

solunaire [sɔlynɛr] adj. (contract. de *so*[*laire*] et de *lunaire ;* 1964, Larousse [aussi *heures solunaires* et *théorie solunaire*]). Qui est relatif à la fois au Soleil et à la Lune. || *Heures solunaires,* celles qui sont favorables à la pêche, déterminées à l'avance par les positions respectives du Soleil et de la Lune. || *Théorie solunaire,* théorie selon laquelle les poissons entrent en activité alimentaire ou, au contraire, cessent de manger sous l'influence conjuguée du Soleil et de la Lune.

soluté [sɔlyte] n. m. (dér. savant du lat. *solutum,* supin de *solvere,* désagréger, dissoudre ; 1836, Acad.). Solution pharmaceutique obtenue par le mélange d'une substance entièrement soluble dans un liquide ou solvant approprié : *L'alcool camphré est un soluté. Un soluté injectable.*

solution [sɔlysjɔ̃] n. f. (lat. *solutio,* dissolution, désagrégation, paiement, explication, de *solutum,* supin de *solvere,* délier, acquitter, désagréger, dissoudre, réfuter, résoudre [une question, une difficulté] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *solucium* [*solution,* v. 1360, Froissart], au sens III, 1 ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1811, Chateaubriand [*solution saturée,* 1964, Robert] ; sens I, 3-4, 1968, Larousse ; sens II, 1314, Mondeville, écrit *solucion...* [*solution...,* v. 1560, Paré — au fig., 1680, Mme de Sévigné] ; sens III, 2, 1690, Furetière [aussi *solution d'un problème ;* « indication des opérations à effectuer... », « ensemble de ces opérations elles-mêmes » et *solution étrangère d'une équation,* 1876, Larousse ; *solution... d'une équation différentielle,* 1933, Larousse ; *solution étrangère,* 1904, Larousse] ; sens III, 3, 1208, Godefroy, écrit *solucion* [*solution,* fin du XIIIe s. ; « terminaison, fin », 1871, Littré] ; sens III, 4, milieu du XXe s.).

I. 1. Syn. de DISSOLUTION : *Solution rapide. Solution à chaud.* || **2.** Le liquide lui-même formant un mélange homogène avec le corps solide, liquide ou gazeux qu'il contient : *La vie, pour modeler les organes solides, ne peut disposer que de solutions, de suspensions ou d'émulsions* (Valéry). || *Solution saturée,* solution contenant un excès du corps soluble non dissous. || **3.** *Solution solide,* mélange homogène de plusieurs solides : *Le verre, de nombreux alliages sont des solutions solides.* || **4.** *Solution idéale,* concept analogue à celui de gaz parfait.

II. *Solution de continuité,*interruption dans la continuité de quelque chose, séparation d'éléments auparavant liés : *Les solutions de continuité d'un vieil aqueduc romain, d'une autoroute. Une solution de continuité dans la chaîne d'un paratonnerre peut causer de graves accidents.* || *Fig.* Interruption, coupure : *De grandes maladies font parfois solution de continuité dans la mémoire* (Rousseau). *Le dimanche n'est pas un jour normal, physiologique, c'est un hiatus, une solution de continuité dans la trame des jours vivants* (Duhamel).

III. 1. Résultat des diverses opérations qui aboutissent à la suppression d'une difficulté ou qui fournissent une réponse satisfaisante à une question, un problème : *Quelle solution donne votre savoir | Sur ce qui nous étonne ou ce qui nous effraie ?* (Hugo). *Il avait déjà peut-être découvert une meilleure solution, résolu définitivement le problème et pris sa décision* (C. Simon). *Le problème était ardu et paraissait sans solution.À moins que la solution ne se trouvât dans l'achat*

d'une nouvelle chaise ? (Prou). *Trouver une solution de remplacement.* || **2.** En mathématiques, chacune des valeurs ou chacun des systèmes de valeurs des inconnues satisfaisant à une équation ou à un système d'équations : *Le sentiment de l'élégance mathématique n'est autre chose que la satisfaction due à je ne sais quelle adaptation entre la solution qu'on vient de découvrir et les besoins de notre esprit, et c'est à cause de cette adaptation même que cette solution peut être pour nous un instrument* (Poincaré). || Indication des opérations à effectuer sur les données d'un problème pour le résoudre. || Ensemble de ces opérations elles-mêmes. || *Solution d'un problème,* ensemble des opérations à effectuer sur les données d'un problème, pour déterminer ou construire la réponse qu'il comporte ; résultat de ces opérations : *Si l'image d'un gaz formé d'atomes ou molécules assimilables à des sphères élastiques rigides est un problème bien posé, susceptible en principe d'une solution rigoureuse, c'est un problème d'une telle complication que sa solution rigoureuse et détaillée est en dehors de toute possibilité* (L. de Broglie). || *Solution* (ou *intégrale) singulière d'une équation différentielle,* celle qu'on ne peut pas obtenir en particularisant l'intégrale générale. || *Solution étrangère,* celle qui est apparente, introduite par la méthode même de résolution, mais qui ne satisfait pas aux données du problème. || *Solution étrangère d'une équation,* expression qui n'est pas racine de l'équation considérée et qui, cependant, est fournie par le calcul, parce qu'on a été obligé, pour résoudre l'équation, de considérer une équation plus générale que l'équation proposée. (On dit aussi RACINE ÉTRANGÈRE.) || **3.** En droit, paiement final servant de libération : *Poursuivre en justice un débiteur jusqu'à parfaite solution.* || Terminaison, fin : *La solution d'un long procès.* || **4.** *La solution finale,* nom donné parfois à la tentative d'extermination systématique des Juifs par les nazis : *Ainsi régnait au camp de Drancy la croyance en un lointain royaume dénommé Pitchipoï, où les Juifs pourraient, sous la houlette de leurs blonds bergers, brouter laborieusement l'herbe des temps nouveaux.Et ceux-là mêmes qui avaient eu vent de la « solution finale », ne se fiaient pas à leurs sens, à leur mémoire, à leur raison alertée* (Schwarz-Bart).

• SYN. : **I, 2** *soluté.* || **II** *coupure, hiatus.* || **III, 1** *conclusion, dénouement, fin, issue ;* **2** *résolution, résultat.*

solutionnement [sɔlysjɔnmɑ̃] n. m. (de *solutionner ;* début du XX^e s., La Fouchardière et Celval). *Fam.* Action de solutionner : *Le solutionnement rapide des affaires courantes.*

solutionner [sɔlysjɔne] v. tr. (de *solution ;* 1894, Sachs-Villatte). *Fam.* Donner une solution à quelque chose, résoudre : *Solutionner un problème, une difficulté.*

solutionniste [sɔlysjɔnist] adj. et n. (de *solution ;* 1900, Lyautey, p. 5). Se dit d'une personne qui cherche systématiquement des solutions. (Peu usité.)

solutizer [sɔlytajzœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *solution,* solution, dissolution [empr. du franç. *solution*] ; 1964, Larousse). En pétrochimie, substance dont la présence augmente la capacité d'un produit à en dissoudre un autre.

solutréen, enne [sɔlytreɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Solutré,* n. d'une station préhistorique située en Saône-et-Loire ; 1868, *Matériaux pour l'histoire primitive... de l'homme,* IV, 457). Se dit d'une époque du paléolithique supérieur, comprise entre l'aurignacien et le magdalénien : *Les hommes de l'âge du renne (Aurignacien, Solutréen, Magdalénien) se placent à la limite des temps modernes* (Teilhard de Chardin).

solvabilité [sɔlvabilite] n. f. (dér. savant de *solvable ;* 1662, Kuhn). État d'une personne ou d'une entreprise solvable : *S'assurer de la solvabilité d'un client.*

solvable [sɔlvabl] adj. (dér. savant du lat. *solvere,* délier, payer, acquitter [v. SOLUTION] ; 1328, Varin, II, 560). Se dit d'une personne physique ou morale qui a la possibilité de payer les dettes qu'elle contracte : *Débiteur solvable. Caution bonne et solvable.*

• CONTR. : *insolvable.*

solvant [sɔlvɑ̃] n. m. (dér. savant du lat. *solvere,* délier, dissoudre [v. SOLUTION] ; 1888, Larousse, au sens 1 [« constituant liquide simple ou mixte volatil... », 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Corps, généralement liquide, qui a la propriété d'en dissoudre un autre. || *Spécialem.* Constituant liquide simple ou mixte, volatil dans des conditions normales de séchage, non filmogène, utilisé pour disperser le liant des vernis et des peintures : *L'essence de térébenthine est un solvant très efficace.* || **2.** *Solvant sélectif,* substance capable de dissoudre certaines impuretés sans affecter les autres propriétés du produit traité : *Le propane est un solvant sélectif employé pour le désasphaltage.*

• SYN. : *dissolvant.*

solvatation [sɔlvatasjɔ̃] ou **solvatisation** [sɔlvatizasjɔ̃] n. f. (de *solvatiser,* combiner un corps dissous avec son solvant [1933, Larousse], dér. savant de *solv[ant]* ; 1933, Larousse [*solvatisation*], et 1949, Larousse [*solvatation*]). Phénomène de combinaison ou d'association moléculaire d'un corps dissous avec son solvant, ou de certaines parties de ce solvant s'il est de nature complexe.

solvate [sɔlvat] n. m. (de *solvat[iser]* — v. l'art. précéd. ; 1933, Larousse). Résultat de la solvatation.

1. soma [sɔma] n. m. (mot sanskrit de même sens ; 1888, Larousse). Boisson enivrante qui, chez les Indiens de l'époque védique, constituait l'oblation par excellence.

2. soma [sɔma] n. m. (gr. *sôma,* corps ; 1904, Larousse). Ensemble des cellules composant un organisme vivant (par opposition au *germen*).

somali, e [sɔmali] ou **somalien, enne** [sɔmaljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Somalie,* n. géogr. ; 10 déc. 1883, Rimbaud, écrit *somali — somalien,* 1970, Robert [« relatif à la population... musulmane de ce pays », 1970, Robert — pour les deux formes]). Relatif à la Somalie ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cet État. || *Spécialem.* Relatif à la population chamitique musulmane de ce pays.

◆ **somali** adj. et n. m. (1904, Larousse). Se dit d'un ensemble de dialectes appartenant au groupe couchitique et parlés par les tribus des Somalies.

somat(o)- [sɔmat(o)], premier élément, tiré du gr. *sôma, -matos,* corps, et qui entre dans la composition de divers mots savants.

somathormone ou **somatormone** [sɔmatɔrmɔn] n. f. (de *somat[o]-* et de *[h]ormone ;* 1964, Larousse [pour les deux formes]). Syn. de HORMONE SOMATOTROPE.

somation [sɔmasjɔ̃] n. f. (de *soma* 2 ; 1953, Larousse). Variation atteignant seulement le soma, par conséquent non transmissible par hérédité (par opposition à la *mutation*).

somatique [sɔmatik] adj. (gr. *sômatikos,* du corps, corporel, de *sôma, -matos,* corps ; 1620 [d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964], avec un sens biologique non précisé ; sens 1, 1871, Littré [*symptômes somatiques,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1907, Bergson [*lignée somatique,* 1964, Larousse]). **1.** Qui concerne le corps : *Affection somatique.* || *Symptômes somatiques,* ceux qui, dans les maladies mentales, appartiennent aux fonctions organiques (par opposition aux *symptômes psychiques*). || **2.** Qui concerne le soma : *Cellule somatique.* || *Lignée somatique,* génération successive de cellules aboutissant à l'édification des divers tissus.

• SYN. : **1** *organique, physiologique, physique.* — CONTR. : **1** *mental, psychique.*

somatisation [sɔmatizasjɔ̃] n. f. (de *somatiser ;* 1970, Robert). Action de somatiser : *Cette explosion destructrice n'est même pas un refus ; c'est la somatisation de l'impossibilité de vivre* (Sartre).

somatiser [sɔmatize] v. tr. (de *somatique ;* 1967, Robert). Rendre somatique un trouble psychique.

somato-. V. SOMAT(O)-.

somato-agnosie [sɔmatoagnɔzi] n. f. (de *somato-* et de *-agnosie,* gr. *agnôsia,* ignorance de, dér. de *agnôs,* inconnu, ignorant, de *a-*, préf. à valeur privative, et de *gignôskein,* apprendre à connaître ; 1953, Larousse). Le fait de ne pas ressentir l'existence d'une partie du corps, qui s'observe dans certains syndromes neurologiques.

somatocyte [sɔmatosit] n. m. (de *somato-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1964, Larousse). Cellule du soma.

somatognosie [sɔmatognɔzi] n. f. (de *somato-* et de *-gnosie,* du gr. *gnôsis,* action de connaître, connaissance, dér. de *gignôskein,* apprendre à connaître ; 1953, Larousse). Conscience que nous avons de l'existence de notre corps, de l'état de ses différentes parties.

somatologie [sɔmatolɔʒi] n. f. (de *somato-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1762, Acad.). Étude, science du corps humain.

somatomètre [sɔmatomɛtr] n. m. (de *somato-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse). Syn. de TOISE.

somatopleure [sɔmatoplœr] n. f. (de *somato-* et de *-pleure,* gr. *pleura,* côte, côté, flanc ; 1904, Larousse). Feuillet pariétal du mésoderme des animaux dont l'embryon comporte une cavité générale.

somatopsychique [sɔmatopsiʃik] adj. (de *somato-* et de *psychique ;* 1961, J. Delay, p. 116). Syn. peu usité de PSYCHOSOMATIQUE.

somatotonie [sɔmatotɔni] n. f. (de *somato-* et de *-tonie,* du gr. *tonos,* action de tendre, tension, intensité, vigueur, dér. de *teinein,* tendre ; 1968, Larousse). Composante psychique de la personnalité, caractérisée notamment par un maintien et des mouvements péremptoires, l'amour de l'aventure physique, celui de la domination, le courage physique, la claustrophobie, l'indifférence à la douleur, l'extraversion, etc.

somatotonique [sɔmatotɔnik] adj. et n. (de *somatotonie ;* 1968, Larousse). Se dit d'une personne dont le tempérament est principalement caractérisé par la somatotonie.

somatotopie [sɔmatotɔpi] n. f. (de *somato-* et de *-topie,* du gr. *topos,* endroit ; 1953, Larousse). Établissement d'une correspondance entre les régions du corps et les régions encéphaliques, permettant de localiser les lésions nerveuses d'après les signes périphériques constatés.

somatotrope [sɔmatotrɔp] adj. (de *somato-* et de *-trope,* gr. *tropos,* direction ; 1941, P. Rey). *Hormone somatotrope,* hormone hypophysaire agissant sur la croissance.

● SYN. : *somathormone.*

sombre [sɔ̃br] adj. (déverbal d'une anc. forme [non attestée] **sombrer,* faire de l'ombre, bas lat. *subumbrare,* même sens, du lat. class. *sub-,* préf. marquant la position inférieure, la faible quantité, l'approximation, et *umbrare,* couvrir d'ombre, faire de l'ombre, dér. de *umbra,* ombre ; XIIIe s., Rutebeuf, dans le dér. *essombre,* obscurité [qui comporte le préf. à valeur intensive *es-*, lat. *ex-*, même sens] ; 1374, Godefroy, dans la loc. *sombre coup,* « coup faible qui ne cause pas d'effusion de sang » ; sens I, 1, 1530, Palsgrave, 307 ; sens I, 2, 1530, Palsgrave, 648 [*il fait sombre,* 1530, Palsgrave, d'après le *FEW,* XII, 374 *b ; sombre séjour,* av. 1872, Th. Gautier ; *royaumes sombres,* 1690, Furetière ; *rivages sombres, sombres bords,* 1677, Racine] ; sens I, 3, 1694, Acad. ; sens I, 4, 1933, Marouzeau, art. *voyelle* [« dépourvu de sonorité, voilé — en parlant d'une voix — », 1871, Littré] ; sens II, 1, av. 1778, Voltaire ; sens II, 2, 1689, Racine ; sens II, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 4-5, fin du XVIe s. ; sens II, 6, 1869, Lautréamont [*une sombre histoire,* 1964, Larousse]).

I. 1. Se dit d'un lieu où pénètre mal la lumière, qui est peu éclairé : *Un sentier s'enfonçait dans les sous-bois où l'épaisseur de la végétation créait des profondeurs plus sombres, des retraites à peu près inaccessibles* (Bosco). *Dehors, le ciel avait dû se couvrir, car la pièce était devenue presque sombre* (Montherlant). || **2.** D'où émane une faible luminosité ; dont la clarté est obscurcie : *Le ciel est sombre, chargé de gros nuages d'orage. Nuit sombre et sans lune. À notre droite, bien que le ciel fût déjà sombre, on ne voyait pas une étoile* (Gide). || *Il fait sombre,* la clarté ambiante est faible : *Quand nous parvînmes au pont de Saint-Cloud il faisait tout à fait sombre* (Céline). *Comme il fait sombre dans cette pièce !* || Poétiq. *Sombre séjour, royaumes sombres, rivages sombres, sombres bords,* les Enfers, chez les Anciens : *Et là je vis, spectacle étrange, | Échappés du sombre séjour, | Sous la bruine et dans la fange, | Passer des spectres en plein jour* (Gautier). || *Coupe sombre,* v. COUPE. || **3.** D'une couleur peu lumineuse, foncée, tirant sur le brun ou sur le noir : *L'arrière-saison « fait saigner les feuillages, change en or sombre les fougères » (ainsi que j'écrivais dans mes narrations)* [Mauriac]. *Elle* [Mlle Dandillot] *restait debout* [...] *le regardant sans la moindre fausse honte, avec ses yeux bleu sombre, plus grands et plus sombres — presque noirs — dans l'obscurité de la pièce* (Montherlant). || **4.** *Voyelle sombre,* voyelle acoustiquement grave, comme [u] de *jour* ou de *loup,* et toutes les voyelles vélaires (par opposition à *voyelle claire*).

II. 1. Qui se trame dans l'ombre, en secret, en parlant de quelque dessein nuisible : *Être victime de sombres machinations. Une sombre cabale.* || **2.** Assombri par de constantes menaces, par une inquiétude pesante : *Les heures sombres de la guerre. De sombres perspectives. C'est un fait que le sombre avenir réservé par la Prusse au monde européen aura été entrevu par la monarchie française et par la papauté* (Bainville). *Pendant l'occupation, chez mes amis Blanzat où j'avais trouvé refuge, Jean Guéhenno venait souvent ; ces sombres jours m'ont laissé un souvenir de bonheur* (Mauriac). || **3.** Qui manque d'attrait ; qui suscite des pensées tristes, mélancoliques : *Que la vie sombre de la taverne, que les heures silencieuses de l'ivresse morne sont bien décrites !* [par Poe] (Baudelaire). *Tout en parlant, nous avions repris le sombre chemin du retour* (Gide). || **4.** Se dit d'une personne qui paraît profondément marquée par la tristesse, la mélancolie, l'inquiétude : *Marius fut sombre. Il venait à peine de se faire une foi, fallait-il donc déjà la rejeter* (Hugo). *Peut-être en trouvons-nous l'explication* [de l'heureuse transformation d'E. Poe] *dans une admirable protection maternelle qui enveloppait le sombre écrivain* (Baudelaire). *Une Élisabeth sombre, distraite et plus émouvante que jamais* (Triolet). || **5.** Qui reflète cet état d'esprit : *Il rêvait la justice, il en parlait d'une manière sombre et irritée* (Renan). *Il a prononcé ces derniers mots d'une voix si sombre que j'ai dû pâlir* (Bernanos). *Le Capitaine Vergin m'aborde d'un air sombre* (Saint-Exupéry). || **6.** *Fam.* Avec une valeur de superlatif, sert à renforcer un terme injurieux ou dépréciatif : *Lord John Ruskin, sombre raseur* [dit un snob] *et l'un des plus barbifiants bonshommes qui soient* (Proust). *Ou bien c'est que ta cuisinière | T'aura servi, sous ce nom-là | On ne sait quel sombre rata* (Ponchon). || *Une sombre histoire,* une histoire particulièrement lamentable.

● SYN. : **I, 1** *noir, obscur ;* **2** *chargé, opaque, ténébreux ;* **3** *foncé.* || **II, 1** *occulte, sourd, souterrain ;* **2** *angoissant, dramatique, inquiétant, menaçant, terrible, tragique ;* **3** *funèbre, lugubre, morne, morose, triste ;* **4** *anxieux, assombri, bilieux, déprimé, inquiet, mélancolique, pessimiste, rembruni, soucieux ;* **5** *amer, chagrin ;* **6** *sinistre.* — CONTR. : **I, 1** *clair, éclairé, illuminé ;* **2** *éclatant, flamboyant, lumineux ;* **3** *clair, décoloré, délavé, pâle, vif.* || **II, 1** *manifeste, notoire, patent, public ;* **2** *paisible, serein, tranquille ;* **3** *divertissant, joyeux, plaisant ;* **4** *épanoui, gai, jovial, optimiste ;* **5** *badin, enjoué, folâtre, radieux.*

◆ n. m. (fin du XVIe s.). Littér. *Le sombre,* état de ce qui est obscur ; partie mal éclairée, obscure : *Ces idées inexprimables et confuses qui viennent aux rêveurs dans le sombre des bois* (Hugo). *Honorine apportait dans le sombre de la chambre la lampe à abat-jour du pays* (Goncourt).

● SYN. : *obscurité.*

sombrement [sɔ̃brəmɑ̃] adv. (de *sombre ;* 1433, Godefroy). D'un air sombre, triste :

M. Chèbequi se morfondait sombrement entre deux portes (Daudet).

1. sombrer [sɔ̃bre] v. tr. (de *sombre ;* 1611, Cotgrave, au sens de « rendre sombre » ; sens actuel, 15 mars 1872, *Journ. amusant,* n° 811). *Littér.* Rendre la voix sourde : *Pourtant, dit le vicomte, d'une voix qu'il « sombrait » pour diluer son irritation* (Rosny). *C'était sa voix nocturne, sa voix des caresses* [...] *sombrée et ténue comme la voix des mourants, sombrée et haute comme la voix des gens qui meurent* (Montherlant).
● SYN. : *assourdir, couvrir, étouffer.*

2. sombrer [sɔ̃bre] v. intr. (aphérèse de l'anc. v. *soussoubrer,* se renverser à la suite d'un coup de vent [1614, Claude d'Abbeville, 29], *soussombrer* [1848, Jal — mais sans aucun doute bien plus anc.] — *sous-* ayant été considéré comme la prép. *sous* 1 et placé après le verbe —, empr. de l'esp. *zozobrar,* se renverser, sombrer, ou du portugais *sossobrar,* mêmes sens, du catalan *sotsobre,* sens dessus dessous, de *sots,* sous [lat. *subtus,* en dessous, par-dessous, de *sub,* sous], et de *sobre,* au-dessus [lat. *supra,* en haut, au-dessus] ; 1654, J.-B. Du Tertre [111], dans la loc. *sombrer sous les voiles,* « se renverser et couler à la suite d'un coup de vent » [en parlant d'un navire] ; sens 1, 1687, Desroches, 487 ; sens 2, av. 1896, Goncourt [*sombrer à — sombrer dans,* début du XX^e s. ; *sombrer dans le sommeil,* 21 août 1862, Goncourt] ; sens 3, 1902, Barrès ; sens 4, 1830, Stendhal). **1.** Couler bas ; disparaître complètement sous les eaux, en parlant d'un bateau : *Mais bien peu de navires parviennent. Ils sombrent en mer* (Saint-Exupéry). || **2.** Fig. *Sombrer dans* ou (vieilli) *à,* se laisser aller totalement, sans pouvoir réagir, jusqu'à se perdre dans : *Sombrer dans l'ivrognerie. L'héroïne, sombrée au mysticisme qui s'est dégagé pour elle de la Rome catholique* (Goncourt). *Des gens qui ont appris à parler de travers, puis à penser de travers, finissent sûrement par sombrer dans l'absurde* (Aymé). *Je sombrai dans une angoisse aussi solitaire que sa folie* (Beauvoir). || *Sombrer dans le sommeil,* tomber rapidement dans un profond sommeil : *Bien qu'elle m'ait tutoyé deux ou trois fois avant de sombrer dans le sommeil, je suis sûr que tout à l'heure elle me dira « lei »* (Larbaud). *Si bien que, vers le petit jour, Joseph sombra tout à fait dans un sommeil affreux* (Duhamel). || **3.** *Absol.* S'abîmer brusquement, sans pouvoir réagir, dans un état de profond abattement : *Devant l'indifférence si peu cachée de Lebeau* (le notaire) [...] *et sous le coup qui ramenait à deux mille francs tout son avoir, il sombrait* (Montherlant). || **4.** En parlant de choses, être réduit à rien, disparaître complètement : *En lui-même, avec lui, tout sombre,* | *Souvenir, rêve, sentiment* (Leconte de Lisle).
● SYN. : **1** *couler, s'engloutir, faire naufrage ;* **2** *s'abîmer, s'absorber, s'enfoncer, s'enliser, glisser, plonger ;* **3** *craquer, s'effondrer ;* **4** *s'anéantir, s'évanouir.*

3. sombrer [sɔ̃bre] v. tr. (lat. pop. **somarare,* même sens, du radical gaulois **somaro-,* élargissement de **samo-,* été ; 1296, Du Cange). *Vx* ou *dialect.* Donner le premier labour à : *Un soir, pendant qu'il achevait de sombrer un petit champ attenant à la cure* (Normandy).

sombrero [sɔ̃brero] n. m. (mot esp. de même sens, de *sombra,* ombre, déverbal de *sombrar,* donner de l'ombre, bas lat. *subumbrare,* même sens [v. SOMBRE] ; v. 1590, Quicherat, écrit *sombrère ; sombrero,* 1615, Pyrard, II, 115 [rare jusqu'en 1833, Th. Gautier]). Chapeau de feutre à larges bords, porté dans les pays hispaniques : *Voilà sa cape, sa golille et son sombrero à plume incarnadine que j'ai pieusement dérobés au bourreau* (Gautier).
● Pl. *des* SOMBREROS.

sombreur [sɔ̃brœr] n. f. (de *sombre ;* 25 nov. 1823, *l'Observateur des modes* [IX, 520], au sens 1 ; sens 2, 1881, Huysmans ; sens 3, 1879, Flaubert). **1.** *Littér.* État de ce qui est peu éclairé : *Dans la sombreur violette du vallon* (Daudet). || **2.** État de ce qui est de couleur foncée (peu usité) : *Elle faisait, lorsqu'elle était mécontente, passer dans la sombreur de son regard, des nuances irritées* (Huysmans). || **3.** *Fig.* Caractère mélancolique, triste : *Sous ce pli toujours au même coin du front, indiquant la même sombreur de pensée* (Daudet).
● SYN. : **1** *clair-obscur, demi-jour, obscurité, ombre, pénombre ;* **2** *noirceur ;* **3** *mélancolie, pessimisme, tristesse.*

somite [sɔmit] n. m. (dér. savant du gr. *sôma,* corps ; 1893, *Grande Encyclopédie* [art. *embryologie*], au sens de « segment primitif qui résulte de la division du mésoderme chez l'embryon » ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Chez les arthropodes, syn. de ANNEAU. || **2.** Chez les vertébrés, syn. de MÉTAMÈRE.

sommable [sɔmabl] adj. (de *sommer* 2 ; 1964, Larousse). Dont la somme peut être calculée.

sommaire [sɔmɛr] adj. (lat. *summarium,* sommaire, abrégé, de *summa,* somme, totalité [v. SOMME 1] ; 1538, R. Estienne, au sens 4 ; sens 1, av. 1885, V. Hugo ; sens 2, 1843, Th. Gautier [sans aucun doute beaucoup plus anc., v. la date du dér. *sommairement ; matières sommaires,* 1549, R. Estienne ; *exécution sommaire,* 1871, Littré] ; sens 3, 1964, Robert ; sens 5, 1708, Regnard). **1.** Qui est réduit au minimum, à ses seuls éléments indispensables : *Un équipement sommaire. Être vêtu de façon sommaire. Cette figure n'est que sommaire* (Hugo). *Cet homme habile n'avait reçu qu'une instruction sommaire. Il savait lire et signer, mais rien de plus* (Pagnol). || **2.** Qui ne s'accompagne pas des formalités habituelles ; expéditif : *Une justice sommaire.* || *Matières sommaires,* affaires qui doivent être jugées d'après une procédure simplifiée, dite elle aussi *sommaire.* || *Exécution sommaire,* celle qui est faite sans jugement préalable. || **3.** Qui est exécuté rapidement sans qu'on s'attache aux détails : *Il a jeté un coup d'œil sommaire à leur installation. La police n'a procédé pour l'instant qu'à un examen sommaire des lieux du crime.* || **4.** Qui est esquissé en peu de mots : *Traité sommaire. C'était la version sommaire que donnait Carmen de l'histoire de Joseph* (Duras). || **5.** *Péjor.* Qui est trop réduit ; qui manque de développement ou de profondeur : *Si déconcertante est sa souplesse* [de Proust], *tout autre style, auprès du sien, paraît guindé, sommaire, inanimé* (Gide). *En servant la cause de la Prusse, leur pensée enfantine et sommaire préparait un retour de la barbarie* (Bainville).
● SYN. : **1** *élémentaire, fruste, simple ;* **3** *bref, rapide, superficiel ;* **4** *abrégé, concis, résumé, succinct ;* **5** *élémentaire, grossier, primaire, puéril, rudimentaire, simpliste.* — CONTR. : **1** *complet, raffiné, sophistiqué ;* **3** *détaillé, minutieux, poussé, soigneux ;* **4** *amplifié, délayé* (fam.), *exhaustif.*

◆ n. m. (sens 1-2, XIV^e s., Littré). **1.** Bref résumé d'un ouvrage ; analyse abrégée : *Là-dessus, de la pièce, il m'a fait un sommaire* (Molière). || **2.** Sorte de table des matières donnant en tête d'un livre, d'un chapitre l'essentiel de ce qu'il contient.
● SYN. : **1** *résumé ;* **2** *analyse, argument, chapeau* (fam.), *notice, tableau synoptique.*

sommairement [sɔmɛrmɑ̃] adv. (de *sommaire ;* XIII^e s., Varin [I, 1034], écrit *sommerement* [*sommairement,* XIV^e s.], au sens 2 ; sens 1, 1935, Acad. ; sens 3, 1932, J. Romains ; sens 4, 1538, R. Estienne). **1.** D'une façon sommaire, rudimentaire : *Ils viennent d'emménager et ne sont que sommairement installés. C'est le grand cousin Albert, sommairement vêtu, qui transporte les ballots* (Triolet). || **2.** D'une manière expéditive, sans respecter les formalités habituelles : *Il a été sommairement jugé et sommairement exécuté.* || **3.** Sans s'attacher aux détails, rapidement : *Il parcourt sommairement des yeux le contenu du tiroir et le referme.* || **4.** En peu de mots : *Analyser sommairement une œuvre.*

1. sommation [sɔmasjɔ̃] n. f. (de *sommer* 1 ; v. 1283, Beaumanoir, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [« ...appel solennel lancé... à la foule », 21 nov. 1789, *Moniteur universel*] ; sens 3, 1904, Larousse [« acte écrit contenant la sommation faite en justice ». 1694, Acad. ; *sommation sans frais,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1718, Acad. ; sens 5, v. 1820, Nodier). **1.** Action de mettre quelqu'un en demeure, dans les formes établies, de faire quelque chose : *Sommation verbale. Sommation par écrit. Sommation de paraître en justice.* || **2.** Appel réglementaire lancé par une sentinelle enjoignant à

une troupe ou à un isolé de s'arrêter et de se faire reconnaître. || En cas de troubles graves, appel solennel lancé par l'autorité civile et ordonnant à la foule de se disperser avant que la troupe intervienne : *Trois sommations doivent précéder l'emploi de la force armée.* || **3.** Acte d'huissier contenant la mise en demeure d'un créancier à son débiteur d'avoir à exécuter son engagement. || *Sommation sans frais,* deuxième avertissement (vert) envoyé par le percepteur au contribuable et ne comportant pas de pénalité. || **4.** Anc. *Sommation respectueuse,* acte extrajudiciaire que présentait à son tuteur légal un fils de 25 ans ou une fille de 21 ans avant qu'il ou qu'elle se marie sans son consentement : *La fille de Saint-Aulaye fit à sa mère des sommations respectueuses et se maria* (Saint-Simon). || **5.** *Par extens.* Invitation présentée sous une forme impérative : *La fortune, le bonheur et la gloire s'inquiètent peu des sommations de l'ambitieux* (Nodier).

• SYN. : **1.** *assignation, citation, mise en demeure ;* **2** *semonce ;* **3** *commandement ;* **5** *injonction, ukase* (fam.), *ultimatum.*

2. sommation [sɔmasjɔ̃] n. f. (de *sommer* 2 ; v. 1450, Gréban, écrit *sommacion* [*sommation,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Opération par laquelle on fait la somme de plusieurs quantités, et particulièrement la somme des termes d'une série : *C'est une opération très semblable à lui, qui, sous le nom de raisonnement par récurrence, donne à ces analyses leur extension et qui, depuis le type de l'addition jusqu'à la sommation infinitésimale, fait plus que d'épargner un nombre indéfini d'expériences inutiles* (Valéry). || **2.** Renforcement de l'activité musculaire ou nerveuse par l'addition des effets physiologiques de plusieurs excitations successives très rapprochées dans le temps *(sommation temporelle)* ou par la mise en action d'un nombre de plus en plus grand d'unités contractiles ou conductrices *(sommation spatiale).*

sommatoire [sɔmatwar] adj. (dér. savant de *sommer* 2 ; 1876, Larousse). Qui marque une sommation : *Σ est un signe sommatoire.*

1. somme [sɔm] n. f. (lat. *summa,* la place la plus haute, le point le plus élevé, total, montant, somme d'argent, totalité, ensemble, fém. substantivé de l'adj. *summus,* le plus haut, le plus élevé, dér. de *super,* en dessus, par-dessus ; v. 1155, Wace, écrit *sume* [*some,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *somme,* v. 1190, Godefroy], au sens de « l'essentiel, la substance d'une affaire, d'un écrit, etc. » ; sens 1, XIIIᵉ s., Rutebeuf [*somme générale, somme géométrique, somme d'une série,* 1964, Larousse ; *somme totale,* 1538, R. Estienne ; *somme algébrique,* 1964, Robert — *somme,* même sens, 1637, Descartes ; *somme de contrôle,* 1968, Larousse ; *somme logique...,* 1947, A. Lalande] ; sens 2, début du XXᵉ s. ; sens 3, fin du XVIᵉ s., E. Deschamps ; sens 4, v. 1380, *Aalma* [*somme ; somme d'argent,* 1893, *Dict. général — somme,* « certaine quantité (de florins, de deniers, etc.) », v. 1265, J. de Meung] ; sens 5, 1479, Boutillier [« recueil qui contient la somme de tous les événements », v. 1250, Mousket ; *somme théologique,* 1876, Larousse — *somme,* même sens, 1690, Furetière] ; sens 6, 1933, Larousse). **1.** Résultat de l'addition de plusieurs nombres ou grandeurs : *Faire la somme de deux nombres.* || *Arrondir une somme,* V. ARRONDIR. || *Somme générale, somme totale,* somme formée par l'addition de sommes partielles. || *Somme algébrique,* suite d'additions ou de soustractions portant sur des nombres algébriques. || *Somme géométrique,* résultat de la composition de deux ou plusieurs vecteurs. || *Somme d'une série,* limite de la somme des *n* premiers termes d'une série, lorsque *n* tend vers l'infini. || *Somme de contrôle,* en informatique, total de résultats et de données effectué dans un but de vérification. || *Somme logique de plusieurs concepts ou propositions,* ensemble des individus qui constituent l'extension de ces concepts ou de ces propositions. || **2.** Résultat de l'assemblage, de la juxtaposition d'un certain nombre d'éléments concrets : *Une cathédrale est bien autre chose qu'une somme de pierres. Elle est géométrie et architecture* (Saint-Exupéry). || **3.** Total formé d'un certain nombre de composantes abstraites considérées dans leur ensemble : *La somme de nos besoins. Une somme de bonheur est due à chaque créature selon que ses sens et son cœur en supportent* (Gide). *Il n'est de doctrine, d'institution, de sociétés, ni de régimes sur qui ne pèse une somme de gênants souvenirs, de fautes incontestables, d'erreurs, de variations embarrassantes* (Valéry). || **4.** *Somme d'argent,* ou, absol., *somme,* quantité déterminée d'argent : *Nous lui donnerons, à sa majorité, une somme de vingt mille francs* (Maupassant). *Il m'offrit une somme assez considérable pour l'époque* (Queneau). *Ils ne m'ont parlé que de la grosse somme à gagner en un mois ou deux...* (Simenon). || **5.** Titre d'ouvrages qui traitent en abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine (s'écrit en ce sens avec une majuscule) : *Somme philosophique, encyclopédique. Les scolastiques du Moyen Âge qui voulurent tirer de l'Évangile les milliers d'articles d'une « Somme » colossale* (Renan). || *Somme théologique,* exposé personnel, complet et concis, de tout le savoir théologique : *La « Somme théologique » de saint Thomas d'Aquin représente dans ses grandes lignes l'orthodoxie traditionnelle.* || **6.** Nom donné à l'un des procédés didactiques des glossateurs, consistant en un aperçu sommaire et général d'un titre du *Corpus juris civili,* que le professeur présentait après ou avant avoir glosé les textes.

◆ **En somme** loc. adv. (lat. *in summā,* même sens, de *in,* en, et de *summā,* ablatif de *summă* [v. ci-dessus] ; v. 1160, *Roman de Tristan*). Après avoir fait l'inventaire de tous les éléments à prendre en considération, tout compte fait, en conclusion : *Toujours j'avais redouté d'être à peu près vide, de n'avoir en somme aucune sérieuse raison pour exister* (Céline). *Il n'a pas agi assez vite, c'est tout ; et, en somme, s'il n'a pas eu assez de temps, c'est encore une erreur de calcul* (Robbe-Grillet).

◆ **Somme toute** loc. adv. (v. 1320, Bloch-Wartburg, au sens de « somme qui résulte de plusieurs sommes additionnées » ; sens actuel, v. 1464, Bartzsch). À ce qu'il semble après avoir fait rapidement le tour de la question, en résumé, en fin de compte : *L'attitude la plus franche, somme toute, c'était de se supprimer ; j'en convenais et j'admirais les suicides métaphysiques ; je ne songeai cependant pas à y recourir* (Beauvoir).

2. somme [sɔm] n. f. (bas lat. *sauma,* var. de *sagma,* bât, gr. *sagma,* charge, attirail, harnais, bât ; début du XIIᵉ s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *some* [*somme,* v. 1220, Coincy], au sens 1 ; sens 2, 1596, Hulsius [au fig., 1756, Voltaire]). **1.** *Anc.* Charge que pouvait porter un âne, un mulet, un cheval : *Une somme de blé.* || **2.** *Bête de somme* (seul emploi où ce mot s'est conservé), animal utilisé à porter des fardeaux : *Le cheval, l'âne, le mulet, le chameau, etc., sont des bêtes de somme ;* au *fig.,* personne accablée de travail, de corvées, ou réduite à une condition avilissante : *La bête fauve sort de la bête de somme. L'esclave, sous le fouet, se révolte* (Hugo).

3. somme [sɔm] n. m. (lat. *somnus,* sommeil [v. SOMMEIL] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *sumne* [*somne,* v. 1120, *Psautier d'Oxford ; somme,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], au sens 1 ; sens 2, 1678, La Fontaine [*ne faire qu'un somme,* v. 1220, Coincy]). **1.** *Vx* ou *littér.* Action de dormir, sommeil : *Le laboureur, l'artisan, qui chaque soir prend somme et répare la nuit les fatigues du jour* (Courier). *Je dormais d'un somme heureux et sans défiance* (Colette). || **2.** Temps assez court pendant lequel on dort : *Si je faisais un somme en attendant le jour ?* (Daudet). *C'est mauvais pour la santé, ces petits sommes après le dîner, n'est-ce pas docteur ?* (Proust). || Fam. *Je n'ai fait qu'un somme,* j'ai dormi d'un trait sans m'éveiller.

sommé, e [sɔme] adj. (de l'anc. franç. *somme,* sommet [XIIᵉ s., *Athis*], lat. *summa,* le point le plus élevé [v. SOMME 1] ; v. 1354, *Modus,* au sens de « parvenu à son entier développement » [en parlant des pennes du faucon, etc.] ; sens actuel, 1581, Bara, 106). En héraldique, se dit d'un meuble ou d'une pièce sur lesquels semble posé un meuble secondaire.

sommeil [sɔmɛj] n. m. (bas lat. *somniculus,* sommeil léger, sommeil de courte durée, dimin, du lat. class. *somnus,* sommeil, dieu du sommeil, inaction, paresse, oisiveté ; v. 1138, Gaimar, écrit *summeil* [*sommeil,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens 1 [« personnification de cet état », v. 1695, Fénelon ; *premier sommeil,* 1893, *Dict. général ; sommeil de plomb,* 1835, Acad. — *sommeil de mort,* 1764, Voltaire ; *cure de sommeil,* 1964, Larousse ; *sommeil de la mort,* 1672, Sacy ; *sommeil du trépas, de la tombe,* 1876, Larousse ; *sommeil éternel,* av. 1559, J. Du Bellay ; *dernier sommeil,* av. 1813, Delille] ; sens 2, v. 1155, Wace, écrit *sumeil* [*sommeil,* v. 1210, *Folque de Candie ; tomber de sommeil,* 27 sept. 1767, Diderot] ; sens 3, 1871, Littré ; sens 4, 1876, Larousse [*sommeil hibernal — sommeil d'hiver,* même sens, 1871, Littré] ; sens 5, 1770, Buffon ; sens 6, 1684, Mme de Sévigné [*mettre en sommeil,* début du XXe s. — *laisser en sommeil,* même sens, 1935, Acad.]). **1.** État de l'être vivant qui dort ; fonction physiologique caractérisée par un ralentissement des fonctions de la vie organique, la résolution musculaire, la perte de conscience du monde extérieur et une activité onirique : *Un sommeil réparateur. Dormir d'un sommeil lourd, profond. Avoir un sommeil agité. J'ai peur du sommeil comme on a peur d'un grand trou | Tout plein de vague horreur, menant on ne sait où* (Baudelaire). *Dans les rêves, on croit parler, mais les mots s'évaporent dans le vide du sommeil* (Guimard). *Le sommeil lui paraît un état morbide, à cause de l'inertie dans laquelle il laisse le corps* (Pieyre de Mandiargues). || *Littér.* Personnification de cet état : *Le jeune Télémaque, prévenant par ses soins la vigilance des plus vieux capitaines, s'arracha d'entre les bras du doux sommeil* (Fénelon). || *Demi-sommeil,* v. à l'ordre alphab. || *Premier sommeil,* période qui suit l'endormissement. || *Sommeil de plomb, de mort,* sommeil très profond. || *Cure de sommeil,* syn. de NARCOTHÉRAPIE. || *Dormir du sommeil du juste,* v. JUSTE. || *Sommeil de la mort, du trépas, de la tombe, sommeil éternel, dernier sommeil,* la mort. || **2.** Envie de dormir, faculté de dormir : *Perdre le sommeil. Si tu n'as pas sommeil, nous irons souper quelque part* (Nerval). *Je ne peux pas dormir, non je ne peux pas dormir, mais ce n'est pas le collaborateur qui m'enlève le sommeil* (Triolet). || *Tomber de sommeil,* avoir un besoin, une envie irrésistible de dormir : *Je tombe de sommeil, je dors déjà, je dors...* (Mauriac). || **3.** *Maladie du sommeil,* maladie infectieuse, endémique dans l'Afrique tropicale et équatoriale, due à un trypanosome transmis par la mouche tsé-tsé. || **4.** *Sommeil hibernal* ou *hivernal,* état de vie très ralentie dans lequel entrent certains animaux pendant la saison froide, comme les marmottes, les chauves-souris, un grand nombre de reptiles, de batraciens et d'insectes. || **5.** *Par anal.* Arrêt de la croissance et du développement de la végétation pendant la saison froide : *Le triste hiver, saison de mort, est le temps du sommeil, ou plutôt de la torpeur de la nature* (Buffon). *Le lourd sommeil de l'hiver* (Sand). || **6.** *Fig.* État momentané d'inertie, d'interruption plus ou moins complète d'activité où se trouve quelque chose : *Sous la domination française* [à Tunis], *les passions nationales et politiques, déjà en plein sommeil, ont continué à dormir* (Romains). *À la suite de toutes ces coupes rases le camp se trouva comme en sommeil* (Benoit). || *Mettre en sommeil,* interrompre provisoirement l'activité, la poursuite de quelque chose : *Les vacances du Palais de justice de Lyon mettent forcément en sommeil l'instruction de cette dramatique affaire* (L. Daudet).

● SYN. : **1** *repos, sieste, somme ;* **4** *hibernation.* — CONTR. : **1** *éveil, réveil, veille.*

sommeillant, e [sɔmɛjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *sommeiller ;* XVe s., comme n. m., au sens de « sommeil » ; comme adj., au sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2, 1858, Fromentin). **1.** Qui est engourdi de sommeil, qui dort à demi : *Ma mère m'attifa tout sommeillant* (Guillaumin). || **2.** *Fig.* Plongé dans l'engourdissement ; qui se laisse aller à l'inertie, manque d'animation, de vie : *Ce coin de province dévot et sommeillant* (Lorrain).

sommeillement [sɔmɛjmɑ̃] n. m. (de *sommeiller* [v. l'art. suiv.] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *somillement,* au sens de « somnolence » ; écrit *sommeillement,* au sens actuel, 1868, Goncourt). *Littér.* État de ce qui est engourdi et comme paralysé par le sommeil : *Passant là les heures de soleil, elle usait leur lourdeur dans une vague rêvasserie de sieste, une sorte de sommeillement d'idées* (Goncourt).

sommeiller [sɔmɛje] v. intr. (de *sommeil* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *sumeiller* [*someiller,* v. 1265, J. de Meung ; *sommeiller,* XIVe s.], au sens 4 ; sens 1, v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *someillier* [*sommeiller,* fin du XIIIe s., Adam de la Halle] ; sens 2, v. 1330, *Glossaire du Vatican,* écrit *somoyller* [*sommeiller,* 1538, R. Estienne] ; sens 3, 1808, Delille ; sens 5, 1871, Littré ; sens 6, 1629, Mairet). **1.** *Vx* et *littér.* Être plongé dans le sommeil, dormir : *Tout sommeillait dans l'ombre de la nuit* (Laharpe). *Sans l'épais sycomore, ô Vierge, où tu sommeilles* (Leconte de Lisle). || **2.** Dormir d'un sommeil léger : *Je fuis pendant sept nuits à travers les campagnes* [...] *| Le jour, pour sommeiller, me couchant sous les blés, | La nuit loin des sentiers hâtant mes pas troublés* (Lamartine). *Les Arabes partirent, sauf les deux qui sommeillaient encore contre la porte* (Céline). || **3.** En parlant de choses, être dans un état d'engourdissement, d'inertie momentanés : *L'hiver la nature sommeille. Dans le jeu infiniment varié des formes sous lesquelles l'univers apparaît à notre âme étonnée, ses lois, toujours certaines, gouvernent la matière qui sommeille et la matière qui s'anime* (France). || **4.** *Fig.* Ne manifester aucune activité personnelle, se laisser gagner par la passivité : *Elles* [les vieilles familles bourgeoises] *sommeillent tranquillement, et se croient aussi éternelles que le sol qui les porte* (Rolland). || **5.** En parlant des pensées, des sentiments, exister à l'état latent sans se manifester vraiment, manquer momentanément de vigueur : *Passion qui sommeille, mais qui n'est pas éteinte. Ces pensées qui sommeillent au fond de nous à notre insu* (Barrès). || **6.** En parlant de quelqu'un, se laisser aller au relâchement ; en parlant de facultés intellectuelles, témoigner d'un certain engourdissement : *Horace disait qu'Homère parfois sommeille. Au bout de peu de mois, il ne paraissait plus que son intelligence avait sommeillé si longtemps* (Gide).

● SYN. : **2** *somnoler.*

sommeilleux, euse [sɔmɛjø, -øz] adj. (lat. impér. *somniculosus,* endormi, engourdi, du bas lat. *somniculus,* sommeil léger [v. SOMMEIL] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *someillos ;* v. 1185, *Moniage Guillaume,* écrit *soumilleus ; sommeilleux,* v. 1265, Br. Latini). Qui est gagné par une irrésistible envie de dormir, qui est engourdi de sommeil : *Des milliers de spectateurs à demi sommeilleux comme nous* (Butor).

◆ n. (1927, A. Gide). Sujet atteint de la maladie du sommeil.

sommelier, ère [sɔməlje, -ɛr] n. (mot issu [par dissimilation du second *-r*] d'une forme non attestée **som*[*m*]*erier,* dér. de *sommier* 1 [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *soumelier* [*sommellier,* v. 1250, Espinas, *Vie urbaine de Douai,* III, 187 ; *sommelier,* XIVe s., Du Cange, art. *sagma*], au sens de « conducteur de bêtes de somme » ; sens 1, 1316, Havard ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, XIVe s., Du Cange [art. *sagma*] ; sens 4, 1812, Mozin). **1.** Au Moyen Âge, officier affecté au transport sur des chevaux de somme, ou sommiers, de tous les objets qui suivaient un prince ou un seigneur dans ses déplacements. || **2.** Sous l'Ancien Régime, officier de cour chargé de mettre le couvert et de préparer les vins. || **3.** *Auj.* Personne qui a la charge de la vaisselle, du linge de table, des vivres, etc., dans une communauté, une grande maison. || **4.** Dans un restaurant, un café, etc., personne qui a la charge des vins et des liqueurs : *Le sommelier revint avec la Saint-Galmier et le champagne* (Gide).

sommellerie [sɔmɛlri] n. f. (de *sommelier ;* 1504, *Kwartalnik Neofilologiczny* [I, 77], écrit *sommelerie* [*sommellerie,* XVIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1534, B. Des Périers, écrit *sommelerie* [*sommellerie,* 1718, Acad.]). **1.** Charge, fonction de som-

melier. || **2.** Lieu où le sommelier conserve ce dont il a la charge : *Les sommelleries, les offices, tout cela formait un spectacle dont la diligence et la propreté ravissaient d'admiration* (Saint-Simon).

1. sommer [sɔme] v. tr. (de *somme* 1 [v. ce mot] ; v. 1180, *Horn,* écrit *summer* [*sommer,* fin du XIIe s., Reclus de Moi-liens], au sens de « achever, accomplir, réaliser » ; sens 1, v. 1250, Espinas, *Vie urbaine de Douai,* III, 232 ; sens 2, 1606, Nicot ; sens 3, v. 1330, Digulleville). **1.** Mettre quelqu'un en demeure, dans les formes requises, de faire une chose : *Sommer un débiteur de payer ses dettes. Sommer quelqu'un à comparaître.* || **2.** Vx. *Sommer une place,* enjoindre à ses défenseurs de capituler : *L'après-dînée M. d'Elbeuf somma la Bastille* (Retz). || **3.** *Par extens.* Mettre quelqu'un en demeure, sous une forme impérative, d'exécuter ce qui lui est ordonné expressément de faire : *Je vous somme, entendez-vous ! je vous somme d'y courir* (Flaubert). *Messieurs, je suis ici chez moi ! je vous somme de rentrer ces armes !* (Anouilh).

• SYN. : **1** *assigner, citer ;* **3** *enjoindre, exiger, intimer l'ordre de, signifier.*

2. sommer [sɔme] v. tr. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XVe s., Du Cange [art. *summare*]). Faire la somme de plusieurs quantités : *Sommer les termes d'une série.*

• SYN. : *additionner, totaliser.*

3. sommer [sɔme] v. tr. (de l'anc. franç. *som,* sommet [v. l'art. suiv.] ; 1636, Monet). Orner le sommet, le haut de quelque chose comme d'une couronne : *C'était toujours à lui* [le clocher] *qu'il fallait revenir, toujours lui qui dominait tout, sommant les maisons d'un pinacle inattendu* (Proust). *Une bâtisse cubique, d'une craie toute neuve et trop pure, sommée de bombes panachées de flammes en pierre tendre* (Valéry).

• SYN. : *couronner, surmonter.*

sommet [sɔmɛ] n. m. (de l'anc. franç. *som,* sommet [v. 1131, *Couronnement de Louis*], lat. *summum,* le sommet, le haut, le point le plus élevé, le plus parfait, neutre substantivé de l'adj. *summus,* le plus haut, le plus élevé [v. SOMME 1] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *sumet* [*sommet,* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne ; sommet,* 1278, *Roman du Ham*], au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Lamartine [aussi au plur.] ; sens 3, 1762, J.-J. Rousseau [*sommet d'un angle polyèdre, sommet... d'un cône, sommet d'un polygone, sommet d'un polyèdre,* 1876, Larousse ; *sommet d'une courbe,* 1691, Ozanam ; *sommet d'une pyramide,* 1680, Richelet, art. *pyramide ; sommet d'un triangle,* 1680, Richelet — aussi « sommet de l'angle opposé au côté pris pour base »] ; sens 4, milieu du XIVe s., Machaut [*au sommet,* 1958, Mauriac ; *conférence au sommet* ou *sommet,* 26 mai 1964, *le Monde*]). **1.** Point le plus élevé d'une chose verticale ou considérée verticalement ; partie avoisinant ce point : *Le sommet d'un arbre, d'un poteau. Je découvrais le mont Ithone, isolé comme le Vésuve, et tronqué comme lui à son sommet* (Chateaubriand). *Bientôt les collines, aux deux côtés de la rivière, s'abaissent encore ; le sommet des collines s'argente* (Gide). || **2.** *Spécialem.* Grande élévation naturelle se détachant au-dessus du terrain environnant ou dans un massif montagneux : *Le premier sommet qu'on aperçoit c'est le vieux Atlas* (Fromentin). *Gravir un sommet de plus de 4000 m.* || *Au plur.* Massif montagneux ; la haute montagne : *Respirer l'air des sommets. L'éternel ouragan torture ces sommets* (Lamartine). || **3.** *Sommet d'un angle,* point de rencontre des deux côtés de cet angle. || *Sommet d'un angle polyèdre,* point de rencontre de toutes les faces de l'angle. || *Sommet d'un angle solide, d'un cône,* point d'où partent toutes les génératrices de l'angle, du cône. || *Sommet d'une courbe,* point de la courbe pour lequel la courbure est maximale ou minimale : *L'ellipse a quatre sommets.* || *Sommet d'un polygone,* point de rencontre de deux côtés consécutifs. || *Sommet d'un polyèdre,* point de rencontre de trois au moins de ses faces. || *Sommet d'une pyramide,* point de rencontre de ses arêtes latérales. || *Sommet d'un triangle,* sommet de l'un de ses angles ; *spécialem.,* sommet de l'angle opposé au côté pris pour base. || **4.** *Fig.* Le rang le plus élevé que l'on peut atteindre ; ce qui représente le degré suprême dans une hiérarchie de valeurs ou dans un domaine particulier : *Être arrivé au sommet de l'échelle sociale. Les sommets de la pensée. Il est au sommet de sa carrière. Tour de force superbement réussi au Palais-Royal : « le Soulier de satin ». Le sommet pour moi du théâtre de Claudel* (Mauriac). *Pourquoi quitter ce plan amical sur lequel nous étions si bien ? [...] Vous vous installez à présent sur des sommets si sublimes que je doute de vous y pouvoir suivre* (Montherlant). || *Au sommet,* au niveau des personnes ayant les plus hautes responsabilités, des autorités les plus haut placées dans une hiérarchie : *Rencontre au sommet. Négociations au sommet entre les syndicats, le patronat et les pouvoirs publics.* || *Conférence au sommet,* ou simplem. *sommet,* rencontre de chefs d'États ou de gouvernements pour traiter d'affaires importantes : *Le sommet arabe s'est tenu au Caire.*

• SYN. : **1** *cime, crête, extrémité, faîte, front, pointe ;* **2** *mont, montagne ;* **4** *apogée, comble, faîte, pinacle* (fam.), *summum, zénith.*

1. sommier [sɔmje] n. m. (bas lat. *sagmarius,* bête de somme, de *sagma,* bât [v. SOMME 2] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *sumer* [*somier,* v. 1155, Wace ; *sommier,* 1273, Adenet], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1388, Havard [*coffre à sommier,* même sens, 1334, Havard] ; sens II, 1, 1673, Havard « matelas rempli de duvet servant de lit de camp », 1492, Havard] ; sens II, 2, v. 1820, Havard ; sens III, 1, 1549, R. Estienne ; sens III, 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens IV, 1, 1395, Godefroy ; sens IV, 2, 1690, Furetière ; sens IV, 3, 1606, Nicot ; sens IV, 4, 1871, Littré ; sens IV, 5, 1432, Godefroy).

I. 1. Au Moyen Âge, bête de somme ; *spécialem.,* cheval de charge qui transportait le mobilier, les bagages d'un seigneur en déplacement : *Il faudra que vous prêtiez quatre chevaux [...] pour porter mon bagage qui est trop lourd pour mon sommier* (Sorel). || **2.** Coffre dans lequel ces bagages étaient transportés.

II. 1. Aux XVIIe s., matelas de crin, de bourre, supportant paillasse, lit de plume, matelas. || **2.** *Auj.* Partie basse du lit, constituée par un cadre de bois ou de métal muni de ressorts ou de lamelles et destiné à supporter le matelas.

III. 1. Partie essentielle de l'orgue, constituée par de grandes caisses de bois dans lesquelles l'air est envoyé sous pression. || **2.** Dans le clavecin et le piano, pièce de hêtre massif destinée à recevoir les chevilles auxquelles sont fixées les cordes, pour en permettre la tension et l'accord.

IV. 1. Grosse pièce de bois faisant office de poutre, et dont les extrémités portent sur des piles de maçonnerie ou sur des poteaux en bois. || **2.** Pierre horizontale occupant la partie supérieure d'une colonne et sur laquelle s'appuie l'architrave. || **3.** Partie de la charpente d'un clocher à laquelle une cloche est suspendue. || **4.** Traverse d'une grille dans laquelle sont maintenus les barreaux. || **5.** Pierre qui reçoit la retombée d'une voûte.

2. sommier [sɔmje] n. m. (de *somme* 1 ; 1685, Furetière, au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Registre sur lequel certains comptables ou économes prennent en charge divers produits. || **2.** *Sommiers judiciaires,* registres spéciaux où, selon le Code de procédure pénale, les principales condamnations prononcées par les tribunaux répressifs doivent être relevées : *Cette Anglaise naturalisée parisienne [...] fut plus tard célèbre dans les sommiers judiciaires. On l'appelait mamselle Miss* (Hugo). *Ces empreintes, je les ai envoyées au Quai des Orfèvres. Ils ont consulté les sommiers* (Simenon).

sommière [sɔmjɛr] n. f. (de l'anc. franç. *som,* sommet [v. SOMMET] ; 1577, Godefroy, au sens de « limite sur laquelle aboutissent plusieurs champs » ; sens 1, 9 juill. 1870, *Journ. officiel,* p. 1206 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Place découverte dans une forêt : *La tranchée rectiligne, non élaguée par les gardes, semblait bondir vers une sommière comme une immense arche de verdure* (Pergaud). || **2.** Chemin séparant les coupes ou parcelles d'une forêt.

• SYN. : **1** *clairière ;* **2** *baie.*

sommité [sɔmite] n. f. (bas lat. *summitas,* la partie la plus haute d'une chose, sommet, cime, point culminant, du lat. class. *summus,* le plus haut, le plus élevé [v. SOMME 1] ; v. 1270, Mahieu le Vilain, au sens 1 ; sens 2, av. 1854, Nerval ; sens 3, XIVᵉ s., *Revue critique* [2ᵉ semestre 1870, p. 382], écrit *summité* [*sommité,* 1555, Belon] ; sens 4, v. 1560, Paré ; sens 5, 31 mars 1825, *Journ. des dames*). **1.** Partie la plus élevée de certaines choses dressées ; *spécialem.,* sommet montagneux (vieilli) : *Bientôt les yeux se fixent sur celui* [le glacier] *des Buissons, qu'on voit descendre du haut des sommités voisines du Mont-Blanc* (H. B. de Saussure). *Les vapeurs s'étaient dissipées tout à fait, et les sommités des montagnes brillaient au-delà du lac comme des gazes lamées d'argent* (Gautier). || **2.** *Spécialem.* et *vx.* Sommet d'une figure géométrique : *Le Parc, qui a la figure d'un parallélogramme, dont la sommité voisine de la place Royale représente une ligne brisée en trois parties égales* (Nerval). || **3.** Extrémité d'une tige, d'une plante fleurie, d'un arbre. || **4.** En pharmacie, sommet de tige garni de fleurs petites et nombreuses, employé sans en séparer les fleurs : *Sommités d'armoise. L'extrait gras du haschisch, tel que le préparent les Arabes, s'obtient en faisant bouillir les sommités de la plante fraîche dans du beurre avec un peu d'eau* (Baudelaire). || **5.** *Fig.* et *fam.* Personnalité qui occupe une position des plus élevées dans la hiérarchie sociale ou dans un domaine particulier : *Les sommités de la médecine. Aucune de ces Françaises ne put créer de salon où les sommités sociales vinssent prendre des leçons de goût et d'élégance* (Balzac). *C'est depuis dix ou douze ans que l'on qualifie de sommités les gens qui sont au sommet de l'échelle sociale, ou les hommes d'un mérite supérieur* (Gautier). *Mais tout le monde connaît le professeur Cottard. C'est une sommité* (Proust).

somnambulant, e [sɔmnɑ̃bylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *somnambule ;* fin du XIXᵉ s., A. Daudet). Qui paraît être exécuté d'une manière automatique, inconsciente, à la manière d'un somnambule (peu usité) : *Il fut, pendant tout un mois, une de ces marionnettes lamentables, monologuant, gesticulant sur les trottoirs, à qui chaque heurt de la foule arrache une exclamation somnambulante : « Je l'avais bien dit »* (Daudet).

somnambule [sɔmnɑ̃byl] n. (dér. savant du lat. *somnus,* sommeil, et *ambulare,* aller et venir, marcher, dér. de *ambire,* aller à l'entour [de *ambi,* de part et d'autre, et de *ire,* aller] ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1842, Mozin). **1.** Personne qui marche, parle, agit pendant son sommeil, activité dont elle ne garde aucun souvenir au réveil : *Toi dont la large main cache les précipices. | Au somnambule errant au bord des édifices* (Baudelaire). *En vérité elle semblait étourdie ; elle fit un ou deux pas de somnambule, tendant des mains tâtonnantes que le jeune homme saisit doucement* (Duhamel). || **2.** Personne qui, soumise à un sommeil magnétique, exécute inconsciemment certains actes qui lui sont dictés.

◆ adj. (début du XXᵉ s.). Qui est propre au somnambulisme ; qui semble automatique et inconscient : *Elle marchait maintenant dans la chambre, en long et en large, d'un pas somnambule* (M. A. Leblond).

somnambulesque [sɔmnɑ̃bylɛsk] adj. (de *somnambule ;* 1847, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 8 sept. 1860, Goncourt). **1.** Que l'on attribue aux somnambules : *Un faquir assis au bord d'une pagode et qui, tuant la chair, fait arriver l'esprit à toute la puissance inconnue des facultés somnambulesques* (Balzac). || **2.** Qui a l'aspect, l'allure d'un somnambule : *Mêlez, dans un milieu macabre, de somnambulesques figures ayant une vague parenté avec celles de Gustave Moreau* (Huysmans).

somnambulique [sɔmnɑ̃bylik] adj. (de *somnambule ;* 1786, Proschwitz, au sens 1 ; sens 2, 1831, Balzac). **1.** Qui est propre au somnambulisme : *Crise somnambulique. Cette femme que vous voyez, dit-il en montrant l'inconnue, est dans le sommeil somnambulique* (Balzac). || **2.** Qui rappelle, évoque un somnambule, les manifestations du somnambulisme : *Il se dévêtit avec ce calme presque somnambulique qui naît de la certitude de l'irréparable* (Barrès). *L'Arabe se soulevait lentement sur les bras, d'un mouvement presque somnambulique* (Camus).

somnambuliquement [sɔmnɑ̃bylikmɑ̃] adv. (de *somnambulique ;* 1900, Mirbeau). À la manière d'un somnambule.

somnambulisme [sɔmnɑ̃bylism] n. m. (de *somnambule ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** État d'automatisme ambulatoire inconscient se produisant pendant un sommeil, naturel ou provoqué, et dont aucun souvenir ne reste au réveil : *Il parla, but du thé, remua, sans que l'on pût soupçonner son état de somnambulisme* (Miomandre). || **2.** Sorte d'état second provoqué par une émotion violente : *Il songea, dans son somnambulisme funèbre, qu'en se perdant il n'est pas défendu de sauver quelqu'un* (Hugo).

somnescence [sɔmnɛsɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *somnus,* sommeil ; av. 1922, Proust). *Littér.* Passage de l'état de veille à l'état de sommeil (vieilli) : *On voit bien, reprit Cottard, que vous n'avez pas, comme moi, administré jusqu'à deux grammes de trional sans arriver à provoquer la somnescence* (Proust).

somnifère [sɔmnifɛr] adj. (lat. *somnifer,* assoupissant, narcotique, de *somnus,* sommeil, et de *ferre,* porter, apporter ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens 1 ; sens 2, 1723, J.-B. Rousseau). **1.** Qui provoque le sommeil : *Substance somnifère. Potion somnifère.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui endort par l'ennui qu'il provoque : *Photius m'expliquait son fatras somnifère* (Hugo).

◆ n. m. (1690, Furetière). Médicament destiné à provoquer le sommeil : *« Ils me préoccupent tellement malgré moi que cela m'empêche de dormir.*[...] *— Prenez des somnifères »* (Ionesco).

● SYN. : *narcotique, soporifique.*

● REM. On dit aussi SOMNIGÈNE (de *somni-,* élément tiré du lat. *somnus,* sommeil, et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; début du XXᵉ s.) : *Il prenait, ou on lui donnait, du somnigène* (L. Daudet).

somno [sɔmno] n. m. (datif du lat. *somnus,* sommeil, propreм. « pour le sommeil » ; 1812, Jouy). Petit meuble servant de table de nuit, en usage à la fin du XVIIIᵉ et au début du XIXᵉ s.

somnolence [sɔmnɔlɑ̃s] n. f. (bas lat. *somnolentia,* somnolence, du lat. impér. *somnolentus* [v. l'art. suiv.] ; v. 1387, G. Phébus, écrit *sompnolence* [*somnolence,* 1495, Vignay], au sens 2 ; sens 1, 1530, Palsgrave, 271). **1.** Assoupissement irrésistible et peu profond, sans perte totale de conscience, qui se produit souvent en dehors des heures habituelles de sommeil : *Il ne s'endormit pas de son sommeil ordinaire, lourd et accablé ; il glissa lentement à une somnolence vague* (Zola). *Sous le coup de tout ce qui lui arrivait, une torpeur envahissait M. Octave, une somnolence atroce, comme lorsqu'on dort à l'aube sur son cheval* (Montherlant). || **2.** *Fig.* État d'engourdissement, de passivité, d'inertie : *Ô somnolence ; engourdissement chaleureux de cette petite échoppe tranquille !* (Gide). *Cette nation* [...], *plongée dans une somnolence apparente, frappée au cœur par la défaite et l'occupation, semblait figée dans une sorte d'immobilité rurale* (Sartre).

● SYN. : **2** *apathie, langueur, léthargie, marasme, paralysie, prostration, torpeur.*

somnolent, e [sɔmnɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. impér. *somnolentus,* assoupi, du lat. class. *somnus,* sommeil ; av. 1429, Gerson, au sens 2 ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 3, av. 1880, Flaubert ; sens 4, av. 1872, Th. Gautier ; sens 5, av. 1951, A. Gide ; sens 6, 1887, Zola ; sens 7, 1924, A. Gide ; sens 8, 1923, R. Martin du Gard). **1.** Relatif à la somnolence, qui tient de la somnolence : *État somnolent.* || **2.** Qui est naturellement porté à la somnolence : *Les obèses, les vieillards sont souvent somnolents.* || **3.** Qui traduit, reflète la somnolence : *On voyait* [...] *les notables* [...], *le juge de paix bonhomme à figure somnolente* (Flaubert). *Puis, sur la route, le pas somnolent des travailleurs passant par bandes* (Daudet). || **4.** Qui incite à l'engourdissement, au sommeil : *Des lectures somnolentes. Au somnolent soleil d'un midi monotone* (Heredia). || **5.** *Par anal.* Qui semble dormir ; qui est immobile, sans

mouvement apparent : *La nichée de tourterelles jubilait tout bas dans la nuit près de l'eau grise et somnolente* (Gide). || **6.** *Fig.* Qui manque d'animation, de vie ; qui semble engourdi : *J'amène mon Anglais à Bazas. Quel contraste entre cette bourgade somnolente et sa vaste cathédrale, témoin d'un temps où la capitale du Bazadais était un florissant évêché !* (Mauriac). || **7.** *Fig.* Qui semble en sommeil ; qui existe à l'état latent sans se manifester vraiment : *La sympathie peut faire éclore bien des qualités somnolentes ; je me suis souvent persuadé que les pires gredins sont ceux auxquels d'abord les sourires affectueux ont manqué* (Gide). || **8.** En parlant des facultés intellectuelles, qui manque de vivacité, dont l'activité est ralentie : *C'est un nonchalant à l'esprit somnolent. Une intelligence somnolente.*

• Syn. : **4** *endormant ;* **5** *dormant, mort, stagnant ;* **6** *assoupi, endormi, figé ;* **7** *caché, occulte, secret ;* **8** *épais, lourd, ramolli.*

somnoler [sɔmnɔle] v. intr. (de *somnol[ent]* ; av. 1846, Töpffer). Être dans un état de demi-sommeil ; être pris de somnolence : *Des flâneurs du quartier, trouvant plus économique de somnoler au bout d'un banc qu'au café* (Daudet). *Les secrétaires somnolaient dans les bureaux de Buenos Aires, quand Rivière entra* (Saint-Exupéry).

• Syn. : *s'assoupir, sommeiller.*

somptuaire [sɔ̃ptɥɛr] adj. (lat. *sumptuarius,* qui concerne la dépense, dér. de *sumptus,* coût, dépense, frais, de *sumptum,* supin de *sumere,* se saisir de, s'approprier ; 1540, G. Michel de Tours, au sens 1 ; sens 2, v. 1770, J.-J. Rousseau [*taxes somptuaires,* 1964, Larousse ; *dépense somptuaire,* 1933, Larousse] ; sens 3, av. 1945, P. Valéry [*arts somptuaires,* 1930, Réau]). **1.** Se dit de mesures réglementant la dépense : *Les lois somptuaires furent fréquentes dans l'Antiquité.* || **2.** Relatif aux dépenses jugées excessives : *Quelque austère que fût ma réforme somptuaire, je ne l'étendis pas d'abord jusqu'à mon linge, qui était beau et en quantité* (Rousseau). || *Taxes somptuaires,* taxes de luxe (sur les chiens, les voitures, etc.). || *Dépense somptuaire,* dépense excessive ayant pour objet ce qui est superflu : *Dépense somptuaire et voluptuaire* (Valéry). [Les puristes considèrent cette expression comme pléonastique.] || **3.** Qui ne concerne que le luxe, la beauté : *Peut-être pourrait-on caractériser un poète par la proportion qu'on y trouve de ces deux langages : l'un naturel ; l'autre purifié et spécialement cultivé pour l'usage somptuaire ?* (Valéry). || *Arts somptuaires,* arts de luxe, comme la mosaïque, l'orfèvrerie (par opposition aux *arts utilitaires*).

somptueusement [sɔ̃ptɥøzmɑ̃] adv. (de *somptueux ;* v. 1380, *Aalma*). D'une manière somptueuse : *Être somptueusement vêtu. Vivre somptueusement.*

somptueux, euse [sɔ̃ptɥø, -øz] adj. (lat. *sumptuosus,* coûteux, onéreux, dépensier, prodigue, de *sumptus,* dépense, frais [v. somptuaire] ; 1342, Godefroy, écrit *sumptueux* [*somptueux,* milieu du XVe s., Dochez], au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s. ; sens 3, 1596, Hulsius). **1.** Dont le luxe éclatant, ostentatoire dénote une dépense importante : *De petites filles mal tenues, dans des accoutrements plus somptueux que choisis* (Fromentin). *De somptueux festivals, à des prix fort élevés, donnaient aux gens du monde l'occasion de montrer leur générosité...* (Rolland). *La somptueuse résidence de Forestel avait été assez récemment construite par Philibert et sa femme à la mode italienne* (Yourcenar). || **2.** Dont la beauté éclatante évoque une chose de grand prix : *À l'automne la forêt se recouvre d'un somptueux manteau de pourpre et d'or. Rêve effrayant des Empereurs voluptueux | Parmi les marbres et les tigres somptueux* (Samain). || **3.** Se dit d'une personne qui est naturellement portée à faire de grandes dépenses pour s'entourer en permanence de luxe, de faste (vieilli) : *C'est un prince somptueux.*

• Syn. : **1** *fastueux, luxueux, magnifique, princier, royal, splendide ;* **2** *fabuleux, féerique, riche.* — Contr. : **1** *humble, modeste, pauvre, simple, sobre.*

somptuosité [sɔ̃ptɥozite] n. f. (bas lat. *sumptuositas,* faste, prodigalité, du lat. class. *sumptuosus* [v. l'art. précéd.] ; début du XVe s., écrit *sumptuosité* [*somptuosité,* v. 1465, Dochez], au sens 1 ; sens 2, 1876, Gobineau ; sens 3, 1559, Amyot ; sens 4, 1846, Balzac). **1.** Caractère de ce qui est d'un luxe, d'un faste supposant d'importantes dépenses : *La somptuosité des palais vénitiens.* || **2.** Caractère de ce qui est d'une beauté éclatante et précieuse, évoquant le luxe : *La somptuosité des cheveux fauves, coulant toute proche, s'entr'ouvrait sur la nuque secrète* (Montherlant). || **3.** Goût du faste, du luxe, de la dépense (vieilli) : *Ce qui est dans les grands splendeur, somptuosité, magnificence, est dissipation, folie, ineptie dans le particulier* (La Bruyère). || **4.** Chose somptueuse : *Impériales fantaisies, | Amour des somptuosités* (Gautier).

• Syn. : **1** *faste, luxe, magnificence, splendeur.*

1. son [sɔ̃], **sa** [sa], **ses** [se] adj. poss. (lat. *suum* [accus. de l'adj. possessif *suus,* son, sien, leur], employé en position atone ; 842, *Serments de Strasbourg,* aux sens I, 1-4 ; sens I, 5, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens I, 6, XIIIe s., Du Cange, art. *sanctitas ;* sens I, 7, 1862, V. Hugo ; sens I, 8, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 9, 1688, Bossuet [après *sentir...,* 1559, Amyot] ; sens II, XIIe s., *Roncevaux ;* sens III, 1, 1314, Mondeville ; sens III, 3, 1663, Molière ; sens III, 4, 1541, Calvin).

I. Renvoie à un être animé. 1. Se place avant le nom qu'il détermine pour marquer la possession par une seule personne, en renvoyant ou non au sujet : *Il* [Marius] *entendit une voix ineffable qui devait être « sa voix ». Elle* [Cosette] *causait tranquillement* (Hugo). *Elle glissa le livre sous son oreiller, et dans une attitude qui lui était familière, elle replia son bras sous sa tête et demeura immobile* (Green). *Le chirurgien-barbier déposa soigneusement les cahiers de l'étudiant dans le réduit où il rangeait ses vieilles bouteilles et sa provision de linges* (Yourcenar). || **2.** Sert à marquer divers rapports de dépendance, et en particulier à désigner la personne dont on parle comme l'agent ou le patient d'une action, le siège d'un état, la personne à laquelle une chose est référée : *Il m'a donné son adresse. M. Exupère* [...] *ne peut pas souffrir l'Algérie où il est venu sur sa demande* (Montherlant). *Sa volonté* [de Napoléon] *ne subit d'éclipses ni dans le triomphe ni dans le désastre* (Malraux). *Il s'obligea à retracer point par point certaines de ses opérations de chirurgien* (Yourcenar). || **3.** Marque l'appartenance de la personne de qui on parle à un groupe, une collectivité, un pays : *Il est arrivé directement de son petit village à Paris. Il passe l'après-midi à son club. Elle fait le catéchisme aux enfants de sa paroisse.* || **4.** Indique une relation familiale ou sociale de la personne dont on parle : *Sa mère est malade. Accueillir ses collègues, ses confrères. Le Christ exige de ses plus intimes amis, non pas précisément qu'ils soient pauvres, mais qu'ils choisissent d'être pauvres* (Mauriac). *Tout grand artiste détruit en lui l'œuvre de ses maîtres directs* (Malraux). || **5.** Dans un sens atténué, marque une sorte de possession intellectuelle, d'attachement affectueux, d'intérêt, d'admiration, de sympathie, etc. : *Écrire à sa bien-aimée. Son maître vénéré, son guide ! Car Tout le monde actuel connaît son Scribe* (Villiers de L'Isle-Adam). *Une fois pourtant à travers ses extases « son Ursule » lui donna un grief très sérieux* (Hugo). || **6.** Précède un titre honorifique décerné à certaines personnes quand on parle d'elles ou quand on s'adresse à elles à la troisième personne : *Son Altesse sérénissime le prince de Monaco. Sa Majesté Élisabeth II d'Angleterre. Sa Sainteté le pape Paul VI. Son Excellence l'ambassadeur de France.* || **7.** Indique une sorte de possession par l'habitude : *Elle a encore sa migraine. Il arriva que cette habitude du Luxembourg s'interrompit* [...] *et qu'il* [Marius] *fut près de six mois sans mettre les pieds dans son allée* (Hugo). *C'était une vieille femme* [...] *qui désirait du médecin un remède pour sa sciatique* (Yourcenar). || **8.** Marque un rapport d'obligation personnelle : *Connaître sa table de multiplication. Apprendre ses*

leçons. Il a fait son devoir. || *Faire son droit, sa médecine, ses études,* V. FAIRE. || **9.** *Péjor.* Marque divers rapports affectifs : ironie, mépris, fâcheuse familiarité : *Connaître son monde. M. Burnet me passe tous les faits que j'ai rapportés sur la réforme anglicane et sur son Cranmer, aussi bien que sur ses autres héros, sans en contredire aucun* (Bossuet). || *Fam.* Après *sentir* et *faire, son, sa, ses* remplacent l'article avec une nuance péjorative : *Faire son malin. Sa conversation, non moins instructive qu'amusante, ne sentait point son curé de village* (Rousseau). *Est-ce qu'il allait faire son andouille longtemps ?* (Zola).

II. RENVOIE À UN INDÉFINI. *Son, sa, ses* peuvent renvoyer à un pronom indéfini ou à un sujet indéterminé : *Nul ne connaît son sort. À chacun selon son mérite. Il ne sert à rien de ressasser ses malheurs. Comme on fait son lit, on se couche. Quand on levait les yeux de son pupitre, c'était pour contempler la carte de France* (Romains).

III. RENVOIE À UNE CHOSE CONCRÈTE OU ABSTRAITE. **1.** Qui est relatif ou propre à la chose dont on parle : *L'arbre a perdu ses feuilles. Le marteau-piqueur et son bruit assourdissant. La foi est une réalité même si son objet se trouve être une illusion* (Mauriac). *L'idéalisation grecque suscite l'image de ses dieux* (Malraux). || **2.** *Battre son plein,* V. PLEIN 2. || **3.** S'emploie avec un sens objectif devant un nom exprimant une action ou désignant un agent : *Cette forêt est riche en essences diverses, mais son exploitation est rendue difficile par le manque de voies de communication. Le régime lutte contre ses détracteurs.* || **4.** Dans des emplois stylistiques, marque divers rapports de connexité entre l'être ou la chose dont il détermine le nom, et la chose présentée comme « possesseur » : *Chaque chose en son temps. La vérité paraîtra dans tout son jour. Ce métier ne nourrit pas son homme.*

• REM. **1.** Par euphonie, *son* est employé au lieu de *sa* devant un nom ou un groupe nominal féminin commençant par une voyelle*Son allée. Son épouse. Son irritable femme.*

2. Emploi de *son, sa, ses* ou *leur* après *chacun,* V. CHACUN.

3. Choix entre *en* et le possessif, V. EN.

4. L'article se substitue souvent au possessif quand la possession ne fait aucun doute, et, spécialem., lorsqu'il s'agit de noms représentant des parties du corps, des facultés de l'âme et dans certaines locutions toutes faites *Il fume la pipe. Il a mal à la tête. Perdre la raison. Des larmes lui avaient jailli des yeux* (Romains).

2. son [sɔ̃] n. m. (réfection [d'après *sonner* ou d'après le lat. *sonus* — v. ci-dessous] de l'anc. franç. *suen,* « sensation auditive engendrée par une onde acoustique » [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], lat. *sonus,* son, retentissement, bruit, accent de la voix, éclat du style, ton, caractère propre ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1-2 [*son entretenu, son musical, son hululé,* 1964, Larousse ; *son de combinaison,* 1871, Littré ; *son pur,* 1876, Larousse] ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4-5, 1528, La Curne ; sens 6-7, 1944, *École technique de cinéma,* cours n° 5 [« intensité de ce signal sonore », 1964, Robert ; *spectacle son et lumière,* v. 1955]). **1.** Vibration acoustique des corps transmise par un milieu matériel et capable ou non d'éveiller une sensation auditive : *Dans l'air à 0 °C, la vitesse de propagation du son est de 331 m/s. L'acoustique est l'étude du son. L'oreille ne peut percevoir un son que si l'amplitude des vibrations sonores a une valeur minimale appelée « seuil d'audibilité ».* || *Mur du son,* V. MUR. || **2.** Sensation auditive engendrée par une onde acoustique : *Comme de longs échos qui de loin se confondent* [...] | *Les parfums, les couleurs et les sons se répondent* (Baudelaire). *La pièce était remplie d'une foule invisible et serrée qui m'écoutait sans un son* (Claudel). *Combien le monde visuel diffère du monde des sons* (Gide). *L'horloge de l'église détachait dans l'air, comme des bulles, ses sons ténus* (Montherlant). *Magique le pouvoir des sons aigus ou graves qui agitent l'âme ou au contraire l'apaisent* (Yourcenar). || *Repérage par le son,* V. REPÉRAGE. || *Son de combinaison,* son créé par l'interférence de deux ou de plusieurs ondes acoustiques de fréquences différentes. || *Son entretenu, son musical,* son créé par un mouvement vibratoire périodique. || *Son hululé,* son dont la fréquence varie périodiquement et continûment autour d'une valeur moyenne. || *Son pur,* son produit par une vibration sinusoïdale : *Le son lui-même, le son pur est une sorte de création. La nature n'a que des bruits* (Valéry). || **3.** Fig. *Rendre un certain son,* produire une certaine impression, paraître sous tel jour : *Ses propos rendent un son qui n'est pas authentique, il dissimule quelque chose. Les lettres que je reçus de Zaza ne rendaient pas le même son que celles du mois de juillet* (Beauvoir). || **4.** *Spécialem.* Sensation auditive engendrée par la vibration des cordes vocales d'un être animé : *Un certain nombre d'animaux émettent des sons variés. Au son de sa voix, ils doivent comprendre qu'elle est une vraie jeune fille* (Montherlant). *Elle tâcha de se rappeler Zénaïde Vassilievna parlant à ses fils, le son de sa voix, la couleur de ses yeux* (Troyat). || **5.** En phonétique, toute émission de voix, simple ou articulée : *Le son « a ». Son ouvert. Son fermé. La notation phonétique des sons du langage.* || **6.** Ensemble des procédés techniques permettant la diffusion, l'enregistrement et la reproduction des sons, et particulièrement des sons musicaux : *Être passionné de son. L'équipe du son qui participe à la réalisation d'un film.* || *Ingénieur du son,* V. INGÉNIEUR. || **7.** Le signal sonore ainsi enregistré : *Lecteur de son acoustique, électrique.* || *Prise de son,* V. PRISE. || Intensité de ce signal sonore : *Baisser le son d'un électrophone.* || *Spectacle son et lumière,* spectacle nocturne ayant pour cadre un édifice ancien et visant à le mettre en valeur par des éclairages variés et à en retracer l'histoire par des évocations sonores et musicales.

◆ **Au son de, aux sons de** loc. prép. (1673, Molière). En suivant le rythme de : *Danser au[x] son[s] de l'accordéon.*

3. son [sɔ̃] n. m. (lat. *secundus,* qui suit, qui vient après, secondaire, de qualité inférieure, de *sequi,* suivre ; v. 1193, Hélinant, comme adj., écrit *seon,* au sens de « de rebut » ; comme n. m., écrit *son,* au sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [dès 1243, Du Cange, sous la forme latinisée *seonnum ; son gras, son sec,* 1611, Cotgrave ; *son maigre,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 3, 1835, Esnault [art. *boule* II] ; sens 4, 1964, Larousse [*son,* « tache de rousseur », 1871, Littré] ; sens 5, 1871, Littré). **1.** Résidu de la mouture du grain de céréale, essentiellement composé des débris du péricarpe : *Le son entre dans la composition du pain bis et du pain complet. Le porc à s'engraisser coûtera peu de son* (La Fontaine). *On a mangé avant de partir, du pain gris avec de la « boulie », qui est un breuvage de son* (Aragon). || *Son gras,* son dans lequel il reste beaucoup de farine. || *Son maigre,* ou *son sec,* son dans lequel il ne reste pas de farine. || Fam. *Faire l'âne pour avoir du son,* V. ÂNE. || **2.** *Eau de son,* eau dans laquelle on a fait bouillir ou tremper du son : *L'eau de son s'emploie en bains adoucissants.* || **3.** Arg. mil. *Boule de son,* pain de munition. || **4.** Fam. *Tache de son,* ou simplem. *son,* tache de rousseur : *La femme était très blonde, avec des pommettes tachetées de son* (Flaubert). *Dans un lit de fer, un enfant de dix ans nous regardait arriver en levant péniblement vers nous une petite tête rousse, criblée de taches de son* (Soubiran). || **5.** *Par extens.* et *fam.* Sciure servant à remplir des poupées, à garnir des emballages, etc. : *Une poupée de son. L'intrépide Tarasconnais* [...] *regarda d'un œil dédaigneux la longue caisse pleine de son où le boa digérait son poulet cru* (Daudet).

sonagramme [sɔnagram] n. m. (de *sona-,* élément tiré de *son* 2, et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1968, Larousse). Représentation graphique des composants phoniques d'une succession de sons de la parole, obtenue à partir du sonagraphe.

sonagraphe [sɔnagraf] n. m. (de *sona-* [v. l'art. précéd.] et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1968, Larousse). Appareil

électronique permettant d'étudier les phonèmes en les enregistrant sur des bandes magnétiques.

sonante [sɔnɑ̃t] adj. et n. f. (part. prés. fém. de *sonner ;* 1842, Acad., comme n. f. [ou dans la loc. *lettre sonante*], au sens de « semi-voyelle » ; sens actuel, 1933, Marouzeau). Se dit d'un type de consonne qui présente le degré d'obstacle le plus faible (nasales, liquides, vibrantes, glides) [par opposition aux fricatives et aux occlusives, dénommées *bruyantes*].

sonar [sɔnar] n. m. (mot angl. de même sens, contraction de *so[und] na[vigation and] r[anging]*, de *sound,* son [empr. du franç. *son* 2], de *navigation,* navigation [empr. du franç. *navigation*], de *and,* et, et de *ranging,* réglage [dér. de *to range,* ranger, arranger] ; 1949, Larousse). Appareil de détection sous-marine utilisant les ultrasons. (Syn. ASDIC.)

sonate [sɔnat] n. f. (ital. *sonata,* sonate, de *sonare,* jouer d'un instrument, retentir, résonner [v. SONNER] ; 1695, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XXIII, 120], au sens 2 ; sens 1 et 3, 1964, Larousse). **1.** Toute pièce sonnée sur des instruments (par opposition aux pièces chantées, ou *cantates*). || **2.** Composition de musique instrumentale, en trois ou quatre mouvements, pour un ou deux instruments, et dont le premier mouvement obéit à un plan déterminé : *Non seulement on ne retient pas tout de suite les œuvres vraiment rares, mais même au sein de chacune de ces œuvres-là, et cela m'arriva pour la sonate de Vinteuil, ce sont les parties les moins précieuses qu'on perçoit d'abord* (Proust). *Une phrase musicale lui revint* [à Rivière] : *quelques notes d'une sonate qu'il écoutait hier avec des amis* (Saint-Exupéry). || **3.** *Forme sonate,* se dit de la forme du premier mouvement (quelquefois de l'un des autres mouvements) d'une sonate, d'une symphonie, d'un quatuor, constitué par l'exposition, le développement et la réexposition de deux sujets.

sonatine [sɔnatin] n. f. (ital. *sonatina,* même sens, dimin. de *sonata* [v. l'art. précéd.] ; 1836, Acad.). Petite sonate, en général assez facile : *Il* [...] *fredonna la sonatine dans le même temps que l'enfant la jouait* (Duras).

sondage [sɔ̃daʒ] n. m. (de *sonder ;* 1773, J. F. C. Morand [p. 399], au sens 1 [*sondement,* même sens, 1604, J. Pallet] ; sens 2, 1964, Larousse [aussi « méthode d'étude des eaux profondes... »] ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1773, J. F. C. Morand, p. 399 ; sens 5, 1876, Larousse ; sens 6, 1935, Acad. ; sens 7, 1838, Balzac [...*enquête par sondage,* 1964, Larousse — *sondage,* même sens, 1949, Larousse]). **1.** Action de sonder ; résultat de cette action : *Le sondage des fonds océaniques. L'égout de Paris au Moyen Âge était légendaire. Au seizième siècle, Henri II essaya un sondage qui avorta* (Hugo). || **2.** Mesure de la profondeur marine ; méthode d'étude des eaux profondes et du fond marin. || **3.** En météorologie, étude verticale de l'atmosphère. || **4.** Action de sonder un terrain, d'exécuter un trou de sonde. || **5.** Trou de faible diamètre et de grande profondeur dans la recherche minière et l'industrie pétrolière. || **6.** En médecine, introduction d'une sonde dans un canal naturel ou accidentel, afin de l'explorer ou d'évacuer le contenu de la cavité où elle aboutit, d'y introduire certaines substances ou d'étudier le calibre, la profondeur de l'organe considéré. || **7.** *Fig.* Action de chercher à connaître discrètement et habilement la position, l'opinion d'un certain nombre de personnes sur une question donnée : *C'est ça, faire des espèces de sondages* (Romains). *Henry de Belleuse s'était offert à pratiquer dans les milieux de banque des sondages officieux. Ils avaient été encourageants* (Romains). || *Sondage d'opinion,* ou *enquête par sondage,* procédé d'étude d'un marché ou d'une opinion publique consistant à rapporter à la totalité d'une population ou d'un groupe les résultats obtenus par l'interrogation d'un petit nombre de personnes considérées comme représentatives de cette population ou de ce groupe : *Le système de l'enquête par sondage a été popularisé par l'Américain Gallup.*

◆ **sondages** n. m. pl. (1964, Larousse). Coups de sonde donnés dans une zone maritime relativement étendue.

sonde [sɔ̃d] n. f. (empr. [avec une erreur d'interprétation] de l'anglo-saxon *sund,* « mer », qui figurait, comme premier élément, dans les mots *sundline,* ligne de sonde [proprem. « ligne de mer »], *sundgyrd,* perche pour sonder [proprem. « perche de mer »], *sundrāp,* corde pour sonder [proprem. « corde de mer »], etc. ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [*faire des lignes de sonde,* 1904, Larousse ; *jeter la sonde,* 1529, Parmentier ; *naviguer à la sonde,* 1893, *Dict. général — aller à la sonde,* même sens, 1691, Ozanam] ; sens 2, 1749, Buffon [*plomb de sonde,* même sens, 1530, Palsgrave, 256 ; « profondeur ainsi déterminée », 1876, Larousse ; *être sur la sonde...,* 1773, Bourdé de Villehuet — *être à la sonde,* même sens, 1680, Richelet] ; sens 3, 1694, Th. Corneille [*sonde électronique,* 1968, Larousse] ; sens 4, 1907, Larousse [*sonde spatiale,* 1968, Larousse — *sonde,* même sens, 19 oct. 1967, *le Monde*] ; sens 5, 1964, Robert [*sonde microphonique, sonde de Prandtl, sonde pyrométrique,* 1964, Larousse] ; sens 6, 1680, Richelet ; sens 7, 1723, Savary des Bruslons ; sens 8, 1752, Trévoux [*tige de sonde, train de sonde,* 1964, Larousse] ; sens 9, 1596, Bloch-Wartburg ; sens 10, 1802, Chateaubriand [*donner un coup de sonde,* au fig., 1935, Acad.]). **1.** Instrument au moyen duquel on mesure la profondeur de l'eau à un endroit déterminé, et qui peut en même temps donner des indications approximatives sur la nature des fonds : *Une heure et demie après minuit, la sonde ayant donné trente-trois brasses* (Bougainville). *Un épais brouillard égare le navire. On a perdu le point. On tâtonne et la sonde plonge et replonge* (Gide). || *Faire des lignes de sonde,* suivre des lignes déterminées à l'avance, en sondant régulièrement. || *Jeter la sonde,* procéder à l'étude des fonds. || *Naviguer à la sonde,* naviguer en ne disposant que des indications de la sonde pour placer la position du navire sur la carte. || **2.** Petite masse de plomb que l'on fixe à la ligne pour connaître la profondeur de l'eau sur le coup ; profondeur ainsi déterminée. || *Être sur la* ou *les sondes,* être sur un fond accessible à la sonde. || **3.** Instrument ou appareil servant à mesurer des profondeurs, à étudier des couches ou des points plus ou moins éloignés par divers procédés : *Sonde à rayons X.* || *Sonde électronique,* faisceau d'électrons très délié, dont l'impact sur une substance à analyser provoque l'émission de rayons X caractéristiques des éléments contenus dans la région atteinte. || **4.** Appareil permettant l'exploration verticale de l'atmosphère : *Sonde aérienne. Ballon sonde.* || *Sonde spatiale,* véhicule spatial lancé à titre expérimental vers d'autres planètes de notre système solaire ou même au-delà de celui-ci. || **5.** Instrument ou appareil de mesure destiné à l'exploration dans d'autres domaines scientifiques. || *Sonde microphonique,* microphone permettant d'explorer un champ acoustique sans le perturber sensiblement. || *Sonde de Prandtl,* appareil employé pour mesurer la vitesse de l'air. || *Sonde pyrométrique,* dispositif placé à demeure dans une machine dont on veut mesurer la température pendant son fonctionnement. || **6.** Tige métallique employée par les douaniers pour contrôler le contenu des ballots. || **7.** Instrument qu'on enfonce dans certaines masses alimentaires pour en retirer une petite partie et s'assurer de leur qualité : *Sonde à beurre, à fromage.* || **8.** Appareil de forage permettant d'atteindre les moyennes et les grandes profondeurs : *Pierre avait donc fini par accepter la direction de deux sondes dont l'une, A2,* [...] *devait être montée la première* [...]. *En ce lendemain de quatorze juillet, la sonde d'A2, pour sa part, continuait de forer la couche de mollasse* (Peyré). || *Tige de sonde,* chacune des tiges métalliques qui se vissent bout à bout et qui relient la sondeuse à l'outil de sondage. || *Train de sonde,* ensemble des tiges de sonde reliées entre elles, depuis la sondeuse jusqu'à l'outil de sondage. || **9.** Instrument que l'on introduit dans un canal naturel ou accidentel ou dans une cavité pour l'explorer, évacuer le liquide qui s'y trouve contenu ou, éventuellement, y introduire des substances médicamenteuses ou alimentaires : *On est obligé de* [...] *la nourrir à la sonde*

(Bourdet). || **10.** *Fig.* et *littér.* Moyen d'investigation permettant de découvrir ce qui est profondément caché, secret : *Ces serments, ces parfums, ces baisers infinis, | Renaîtront-ils d'un gouffre interdit à nos sondes* (Baudelaire). || *Donner un coup de sonde,* procéder à une enquête discrète et rapide auprès d'un certain nombre de personnes sur un problème donné.

sonder [sɔ̃de] v. tr. (de *sonde ;* 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen,* au sens 1 ; sens 2, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens 3, 1690, Furetière [*sonder le terrain,* au fig., 1704, Regnard] ; sens 4, fin du XIXe s. ; sens 5-6, 1690, Furetière ; sens 7, 1964, Larousse ; sens 8, v. 1570, Carloix [*sonder un malade,* 1694, Acad.] ; sens 9, 1553, *Bible Gérard ;* sens 10, 1559, Amyot). **1.** Reconnaître au moyen de la sonde la profondeur d'une eau et la nature approximative des fonds : *Sonder le lit d'un fleuve. Sonder un chenal. Jeanne* [d'Arc] *sondait le grand fossé avec sa lance* (France). || **2.** Chercher à déterminer approximativement la profondeur de quelque chose : *Sonder le précipice du regard. J'aurais voulu sonder l'espace d'un regard* (Lamartine). || **3.** Explorer en profondeur, reconnaître les diverses couches d'un terrain : *Sonder un sol, un gisement.* || Fig. *Sonder le terrain,* se livrer à diverses vérifications avant d'agir ; chercher discrètement et habilement à connaître l'état des choses, des esprits : *Avant d'entreprendre cette démarche, il faut sonder le terrain. Il serait bon de sonder adroitement la chose* (Musset). || **4.** Explorer verticalement l'atmosphère : *Mais avant de sonder et d'expliquer les cieux, | C'est nous qu'il faut d'abord que nous interrogions* (Sully Prudhomme). || **5.** Explorer une conche dans sa profondeur ou contrôler le contenu de quelque chose en enfonçant dans la masse un instrument propre à atteindre le fond pour y détecter ce qui y est enfoui, caché : *On a sondé la neige pour localiser les skieurs ensevelis sous l'avalanche. Sonder un tas de foin. On alla jusqu'à sonder les gros paniers de blanchisseuses emportant leur linge sale à l'extérieur...* (La Varende). *Les chefs* [...] *faisaient fouiller la cantine, sonder les gamelles* (Sarrazin). || **6.** *Spécialem.* Enfoncer dans certaines masses alimentaires une petite tige creuse pour en prélever une partie et en contrôler ainsi la qualité : *Sonder un fromage et s'assurer ainsi qu'il est fait à point.* || **7.** Exécuter un trou de sonde. || **8.** Explorer avec une sonde médicale : *Sonder une plaie.* || *Sonder un malade,* évacuer sa vessie avec une sonde. || **9.** *Fig.* Chercher à pénétrer profondément quelque chose qui se dérobe, à découvrir ce qui est inconnu, secret : *Sonder l'avenir. J'ai sondé du savoir la vacuité morne* (Hugo). *Qui peut sonder de Dieu l'insondable pensée ?* (Lamartine). *Mais nous qui gouvernons les hommes, nous avons appris à sonder les cœurs* (Saint-Exupéry). || **10.** chercher de façon discrète et habile à pénétrer les intentions, à connaître l'état d'esprit, les opinions d'une personne ou d'un groupe de personnes : *Sonder l'opinion publique. Le secrétaire d'État* [...] *Le Tellier vit souvent M. de Saci dans ces premiers mois ; il le fit sonder pour lui offrir des bénéfices : c'était mal connaître cet absolu désintéressement* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **3** *prospecter ;* **5** *fouiller, visiter ;* **9** *explorer, scruter ;* **10** *pressentir, tâter* (fam.).

sondeur, euse [sɔ̃dœr, -øz] n. (de *sonder ;* 1572, Chesneau, au sens 1 ; sens 2, 14 août 1871, *Journ. officiel ;* sens 3, 1599, La Popelinière, II, 366 ; sens 4, 1967, Chandernagor). **1.** Personne qui sonde, qui pratique des sondages : *Le fond de l'Océan ravit l'œil des sondeurs* (Sully Prudhomme). || **2.** Personne qui explore un lieu pour y découvrir quelque chose : *En pénétrant dans ce cabinet, fausse cachette masquant la véritable, les sondeurs devaient se croire arrivés à leur but* (Gautier). || **3.** *Fig.* Personne qui cherche à pénétrer les pensées, les intentions de quelqu'un, à découvrir ce qui est inconnu, caché : *Une fine sondeuse de secrets. Une voyante qui se dit sondeuse d'avenir.* || **4.** Personne chargée, par un institut spécialisé, de recueillir des réponses pour un sondage d'opinion.

◆ **sondeur** n. m. (sens 1, 1871, Littré ; sens 2, 1955, *Dict. des métiers* [aussi *maître sondeur*]). **1.** Appareil avec lequel on pratique des sondages : *Sondeur à ultra-sons.* || **2.** Ouvrier qui pratique des forages au moyen de machines perforatrices. || *Maître sondeur,* chef d'équipe de forage.

◆ **sondeuse** n. f. (1964, Larousse). Petite sonde de prospection, généralement montée sur un camion ou sur une remorque, et destinée au forage des puits de faible profondeur.

sondographe [sɔ̃dɔgraf] n. m. (de *sondo-,* élément tiré de *sonder,* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1888, Larousse). Appareil enregistreur destiné à relever les dénivellations du fond dans les fleuves et près des côtes.

sone [sɔn] n. f. (de *son* 2 ; 1964, Robert). Unité subjective de sonie correspondant à un stimulus de 40 décibels.

songe [sɔ̃ʒ] n. m. (lat. *somnium,* rêve, Songe [divinité], chimère, extravagance ; v. 1155, Wace, écrit *sunge* [*songe,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens 1 [*le pays des songes,* av. 1872, Th. Gautier ; *en songe,* 1564, *Indice de la Bible ; clé des songes,* 1876, Larousse] ; sens 2, v. 1695, Fénelon ; sens 3, v. 1220, Coincy ; sens 4, 1559, Amyot). **1.** *Vx* ou *littér.* Construction irrationnelle et incontrôlée de l'esprit, combinaison incohérente d'images qui se fait pendant le sommeil : *Les songes de tes nuits sont plus purs que le jour* (Musset). *Pendant son sommeil, il fut visité par un petit nombre de songes* (France). *L'autre nuit, j'ai fait un rêve* [...], *je montais des escaliers interminables* [...]. *Et comme toujours dans les songes, cette recherche demandait une peine inouïe* (Montherlant). || Fam. *Le pays des songes,* un sommeil paisible agrémenté de rêves agréables : *Elle partit pour le pays des songes* (Gautier). || *En songe,* pendant le sommeil, en rêvant. || *Clé des songes,* opuscule, autrefois très répandu, donnant l'interprétation des songes considérés comme prophétiques. || **2.** Dans la mythologie, petit génie envoyé par Zeus pour communiquer aux hommes la volonté divine : *Dors, ô fils d'Apollon ! | De leurs chœurs nébuleux les Songes t'environnent* (Hugo). || **3.** Ce qui n'a pas plus de réalité qu'un songe, chose incroyable : *Tu as retiré cette bague de l'eau, Camille, au risque de te précipiter ? Est-ce un songe ?* (Musset). || **4.** *Fig.* Vues de l'esprit confuses, chimériques, vaine imagination : *Tout n'est ici que symobole et que songe* (Renan). *La femme s'ingénie, imagine, elle enfante des songes et des dieux* (Michelet). *Selon Albert Béguin, Balzac lui-même fut ce rêveur. Je le veux bien ; mais le roman ne s'accomplit et ne se fait chef-d'œuvre que si la fiction se transmue en réalité, au point de nous faire oublier le songe qui l'alimente* (Mauriac).

● SYN. : **1** *rêve ;* **4** *chimère, fantôme, illusion, mirage.*

songeard, e [sɔ̃ʒar, -ard] adj. (de *songer ;* v. 1450, Gréban, écrit *songeart ; songeard,* 1465, La Curne). *Class.* et *littér.* Rêveur, distrait : *Avec votre façon songearde* (Chateaubriand).

songe-creux [sɔ̃ʒkrø] n. m. invar. (de *songe-,* forme du v. *songer,* et de *creux* 1, adv. ; v. 1500 [d'après le *FEW,* XII, 87 *b*], au sens de « personne qui pense profondément, qui s'enfonce dans ses pensées, qui médite beaucoup » ; sens actuel, v. 1648, d'après Ph. Leroux, 1718 [comme adj., 1580, Montaigne]). Personne qui nourrit sans cesse son esprit de chimères : *M. Mayer n'est pas un homme d'action. Ce n'est pas non plus un songe-creux. C'est... Comment dire... un amateur* (Duhamel) ; et adjectiv. : *Ils le jugeaient nul, songe-creux, incapable de se maintenir au pouvoir* (Zola). *Une rêverie d'inventeur songe-creux* (Hugo).

songer [sɔ̃ʒe] v. tr. ind. (lat. *somniare,* rêver, avoir un songe, voir en rêve, rêver que, de *somnium,* songe [v. SONGE] ; v. 1230, *Livre d'Artus,* aux sens 2 et 4 [*songer à quelqu'un,* XIIIe s.] ; sens 1, 1530, Palsgrave, 528 ; sens 3, 1874, V. Hugo [*...à ; ...de,* av. 1945, P. Valéry] ; sens 5, 1538, R. Estienne [*...à — ...de,* 1661, Molière ; *songer à mal,* 1659, Molière — *...à malice,* 1718, Acad.] ; sens 6, v. 1230, *Livre d'Artus* [*vous n'y songez pas,* 1668, Molière — *à quoi songez-vous ?,* 1694, Acad.] ; sens 7, 1538, R. Estienne). [Conj. **1 b.**] **1.** Class. et littér. *Songer de,* voir en rêve : *Vous aurez fait d'un mort la rencontre fâcheuse, | Cassé quelque miroir*

et songé d'eau bourbeuse (Molière). *Et qu'en un cauchemar sans trêve | Songeant de poisons et de glaives* (Baudelaire). || **2.** *Songer à*, laisser son esprit, sa mémoire, son imagination se fixer sur un objet de pensée : *Il n'a pas songé un seul instant aux risques qu'il courait en accomplissant cet acte de sauvetage. Je vins au presbytère* [...] *| Fatigué de gravir ces monts naissants sans cesse | Mais songeant au plaisir que j'aurais vers le soir, | À frapper à sa porte, à monter, à m'asseoir | Au coin de son foyer* (Lamartine). *Mais, pour Dieu, n'allons pas songer au lendemain* (Verlaine). *Je songeais aux cœurs que la Grâce incendie et qui ont choisi de souffrir* (Mauriac). || **3.** *Faire songer à*, ou (vx et littér.) *faire songer de*, éveiller dans l'esprit l'idée d'une similitude entre la chose ou la personne en question et ce qu'elle évoque : *Ce qui reste de ma vie me fait songer à un de ces puzzles en douze cent ciquante morceaux de bois biscornus et multicolores* (Colette). *Le prêtre levant le ciboire* [...] *me fait songer d'un énorme insecte* (Valéry). || **4.** Attacher sa réflexion à quelque chose qui mérite attention, se préoccuper particulièrement d'une chose à laquelle on attache grand intérêt : *Ne songer qu'à gagner de l'argent. Songer à l'avenir de ses enfants. L'éducation de Jacques, à laquelle il faut songer, est maintenant l'objet d'une grave discussion* (Balzac). *Soudain, pour la première fois, elle observa qu'il n'avait pas songé à lui offrir un bouquet de quelques francs* (Montherlant). *Il ne songeait pas à changer la vie, mais à s'y adapter* (Beauvoir). || *Songer à quelqu'un*, lui porter intérêt, avoir présent à l'esprit le souci de sa personne, de son sort : *Il faut songer aux autres et pas seulement à soi. Sans lui, personne n'eût songé aux blessés* (Hugo). || **5.** *Songer à*, ou (vx et littér.) *songer de* (et l'infinitif), avoir le désir, l'intention de faire quelque chose et envisager la chose en tant qu'objectif à réaliser : *Après deux ans d'intrigue,* [...] *elle songea à faire appel* (Daudet). *Le copain ne songeait pas à se défendre, soûl et ahuri qu'il était* (Triolet). *Pas une seconde je n'ai songé à vous retirer mon estime* (Troyat). *J'avais songé un instant de faire dialoguer ces ombres* (Valéry). || *Songer à mal, à malice*, avoir une mauvaise intention (surtout dans des tournures négatives). || **6.** *Par extens.* Avoir présent à l'esprit : *Songez à ce que vous faites, à ce que vous dites. « À quoi songez-vous ? — Je songe à une formule vieille comme mon pays : En France, quand tout semble perdu, un miracle sauve la France »* (Saint-Exupéry). || *Vous n'y songez pas ?, à quoi songez-vous ?*, s'emploie pour marquer que la chose envisagée est déraisonnable ou irréalisable. || **7.** *Spécialem.* S'appliquer à garder présent à l'esprit, ne pas oublier : *Songe à nous prévenir dès ton arrivée. Songe à me donner tout d'abord la meilleure chambre de ton vilain taudis* (Musset).

• SYN. : **1** *rêver de* ; **2** *se figurer, penser, rêver à, revivre, revoir* ; **3** *évoquer, rappeler* ; **4** *réfléchir, se soucier de, veiller à* ; *s'intéresser, s'occuper de, prendre soin de* ; **5** *envisager, projeter de, se proposer de.*

◆ v. tr. (sens 1, début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne* [*songer que*, v. 1175, Chr. de Troyes — d'abord écrit *sunjer...*, 1080, *Chanson de Roland*, et *sunger...*, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 2, 1674, Racine ; sens 3, fin du XII[e] s., Tobler-Lommatzsch ; sens 4, 1538, R. Estienne). **1.** *Class.* Voir en songe, rêver : *Pauline sans raison dans la douleur plongée, | Craint et croit déjà voir ma mort qu'elle a songée* (Corneille). || Class. *Songer que*, rêver que : *Saint-Aoust avait songé, la veille qu'il a été tué, qu'il avait eu un démêlé avec M. le Prince d'Orange* (Sévigné). || **2.** Suivi d'une complétive ou d'une interrogative indirecte, « avoir présent à l'esprit, prendre conscience que » : *Songer combien l'homme est peu de chose sur terre. Pas un moment où ces maîtres excellents ne songeaient que parmi leurs élèves, dût se trouver un écrivain ou un orateur* (Renan). *Elle s'amuse à songer comme les gens de ce pays germanique, qui ont de la discipline au cœur, seraient scandalisés s'ils la voyaient aller ainsi sur des roues dans la nature* (Pieyre de Mandiargues). || **3.** *Class.* Former en son esprit, concevoir : *J'avais songé une comédie où il y aurait eu un poète* (Molière). || **4.** *Class.* Avoir dans l'esprit en tant que projet à réaliser, préparer : *Car le décret du Parlement | Se donnait au même moment | Que Thyrsis songeait ma ruine* (Th. de Viau).

◆ v. intr. (v. 1167, Gautier d'Arras, au sens de « faire un rêve » ; sens 1, 1278, *Roman du Ham*, écrit *songier* [*songer*, début du XV[e] s.] ; sens 2, 1718, Ph. Leroux [d'abord « penser profondément, s'enfoncer dans ses pensées », av. 1493, G. Coquillart]). **1.** S'abandonner à la rêverie, à une méditation vague et confuse : *Il passait quelquefois des journées entières à songer, ployé et englouti* [...] *dans les voluptés muettes de l'extase et du rayonnement intérieur* (Hugo). *Une moitié du monde repose, l'autre travaille. Mais, de toute cette moitié qui songe, émane une force mystérieuse* (Cocteau). || **2.** Vx. *Songer creux*, s'abandonner à des chimères : *Il n'y a que moi, dans mon exil,* [...] *qui ai le temps de songer creux* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *méditer, penser, rêver.*

songerie [sɔ̃ʒri] n. f. (de *songer* ; XIII[e] s., écrit *sougnarie*, puis fin du XV[e] s., écrit *songerie*, aux sens 1-2). **1.** État de l'esprit qui s'abandonne à des pensées vagues et flottantes : *Je vous ai parlé souvent de mon professeur de rhétorique ; c'est un ridicule où je tombe généralement après quelque songerie un peu prolongée* (France). || **2.** L'objet même de cette pensée ; idée vaine et chimérique : *Puis elle eut une heure de bon sens, elle reconnut l'inanité de ses songeries* (Huysmans). *L'homme qui marche dans la rue, poursuivi par des songeries qui semblent avoir un sens, mais dont il n'est pas le maître, cet homme ne pense pas : il est mu par des états d'âme* (Duhamel).

• SYN. : **1** *rêverie* ; **2** *chimère, imagination, rêve, songe.*

songeur, euse [sɔ̃ʒœr, -øz] adj. (de *songer* ; fin du XII[e] s., *Aiol*, écrit *songiere* — au cas sujet — [*songeur*, XIV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1830, Balzac ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Qui s'abandonne volontiers à une pensée flottante, non dirigée ; qui laisse errer son imagination : *L'enfant songeur fait un homme penseur* (Hugo). || **2.** Absorbé dans une rêverie marquée de préoccupations qui incitent à une certaine réflexion : *Ce que je vis, ce que j'entendis me laissa songeur. M. Dandillot, sans le savoir, lui rendait la mystérieuse confiance qu'il avait eue en la jeune fille ; et il* [Costals] *en était songeur* (Montherlant). *Ils semblaient plus graves. Ils riaient encore, mais de temps en temps, ils paraissaient fatigués et songeurs* (Camus). || **3.** Se dit de ce qui trahit, reflète la songerie, qui en a les caractères : *Un visage songeur. Sans doute entrevoyait-elle* [la Vierge] *la grandeur de la promesse qui lui était faite, car sa joie restait grave, son regard songeur* (Aymé).

• SYN. : **1** *rêveur* ; **2** *pensif, préoccupé* ; **3** *méditatif, rêveur.*

◆ n. (sens 1-2, fin du XII[e] s., écrit *songeor* [*songeur*, v. 1380, *Aalma*]). **1.** *Vx.* Personne qui fait des songes en dormant, qui rêve : *Il est dit dans le chap.XIII du Deutéronome, que le songeur de songes doit être mis à mort dans certains cas* (Voltaire). || **2.** Personne dont l'esprit se laisse aller au gré de sa fantaisie, de son imagination : *La rêverie n'empêche pas un cabriolet de passer, et le songeur de remarquer le cabriolet* (Hugo).

sonie [sɔni] n. f. (de *son* 2 ; 1964, Larousse). Unité définissant la grandeur de la sensation du son, en relation avec la pression acoustique.

sonique [sɔnik] adj. (de *son* 2 ; 1949, Larousse, au sens de « relatif au son » ; sens 1, 1964, Larousse [aussi *barrière sonique — mur sonique*, même sens, 1953, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui concerne la vitesse du son. || *Barrière sonique*, mur du son. (V. MUR.) || **2.** Qui peut se déplacer à la vitesse du son.

sonnage [sɔnaʒ] n. m. (de *sonner* ; 1339, Godefroy, au sens de « action de sonner, sonnerie » ; sens actuel, 1964, Larousse). Épreuve au son, à l'aide d'un marteau, permettant de déceler une fêlure dans une pièce ou un manque d'adhésion entre deux pièces métalliques : *Sonnage de ceintures d'obus.*

sonnaille [sɔnaj] n. f. (dér. de *sonner,* probablem. emprunté aux parlers franco-provençaux ; v. 1300, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, av. 1949, Colette ; sens 3, XX[e] s. ; sens 4, 1873, A. Daudet). **1.** Cloche ou clochette attachée au cou des bestiaux ou des bêtes de somme lorsqu'ils paissent ou qu'ils se déplacent : *Le trot menu des ânes, les sonnailles. Les claquements de fouets m'éveillaient le matin* (Mauriac). || **2.** Grelot suspendu au collier d'un chien, d'un chat, etc. : *Trois petits chiens noirs, tout harnachés* [...] *de rubans et de sonnailles* (Colette). || **3.** Pièce métallique qui frappe la paroi d'une cloche, d'une clochette et la fait sonner : *Les chameaux passaient, balançant la sonnaille de leurs cloches de cuivre* (Myriam Harry). || **4.** Ensemble de sons produits par des cloches, des clochettes, et, *par extens.,* par tout ce qui tinte, résonne : *Le tintement de la cloche apportait avec lui la sonnaille de l'enclume du forgeron* (Chérau).

1. sonnailler [sɔnaje] n. m. (de *sonnaille ;* 1379, J. de Brie, écrit *sounaillier ; sonnailler,* 1573, Du Puys). Animal porteur d'une cloche de forte taille, et qui marche en tête du troupeau.

2. sonnailler [sɔnaje] v. intr. (dimin. de *sonner ;* 1762, Acad.). *Fam.* Sonner à petits coups légers et répétés : *Joseph tira le lourd trousseau de clefs qui sonnaillait toujours dans sa poche* (Duhamel).

• SYN. : *carillonner, sonner, tinter, tintinnabuler* (fam.).

sonnaillerie [sɔnajri] n. f. (de *sonnaille ;* 1611, Cotgrave, au sens de « tintement d'une clochette » ; sens actuel, 1948, Cendrars [le mot est très rarement attesté après 1660, Oudin]). Ensemble de sons produits par des sonnailles.

sonnant, e [sɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *sonner ;* v. 1380, *Aalma,* au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad. [*espèces sonnantes*] ; sens 3, 1867, Horn ; sens 4, 1636, Monet ; sens 5, 1665, Boileau). **1.** *Vx.* Qui rend un son clair, éclatant, et particulièrement le son propre aux instruments à vent : *L'airain sonnant. Quel bruit s'est élevé ? La trompette sonnante a retenti de tous côtés* (Gilbert). || **2.** *Monnaie* ou (*espèces*) *sonnante(s) et trébuchante(s),* monnaie correcte au son et au poids. || **3.** *Fig.* et *plaisamm.* Qui est obtenu à prix d'argent : *Faveurs sonnantes. Les arguments trébuchants et sonnants ne manquaient pas de renforcer la doctrine* (Bainville). || **4.** Dont le mécanisme déclenche une sonnerie : *Horloge, montre sonnante.* || **5.** Se dit de l'heure lorsqu'elle est en train de sonner ou qu'il est exactement l'heure énoncée (v. aussi HEURE) : *Il est ll heures sonnant(es), minuit sonnant. Sachez donc encore que nous nous levons à 7 heures moins le quart, qu'à 7 heures sonnantes nous sommes assises aux petites tables de la laiterie* (Colette).

• SYN. : **2** et **3** *trébuchant ;* **5** *battant. exact, juste, pétant* (pop.), *précis, tapant.*

◆ **sonnant** n. m. (av. 1870, Mérimée). Vx. *Le sonnant,* l'argent : *J'en ai du sonnant, aujourd'hui, quoique nous ne gagnions guère au métier que nous faisons* (Mérimée).

sonné, e [sɔne] adj. (part. passé de *sonner ;* XIV[e] s., Cuvelier, au sens 1 ; sens 2, 1671, Boileau ; sens 3, 1835, Acad. [*bien sonné,* 1964, Robert] ; sens 4, 1939, Montherlant ; sens 5, 1927, Esnault ; sens 6, 1964, Larousse [« frappé d'une condamnation sévère », 1950, Esnault]). **1.** Qui est annoncé par le son de la cloche : *La messe est sonnée.* || **2.** *Spécialem.* Se dit de l'heure qui vient de sonner, qui a déjà sonné : *Il est midi sonné et je m'en vais dîner* (Musset). || Fig. *Il est midi sonné,* v. MIDI. || **3.** *Fam.* En parlant de l'âge d'une personne, se dit du nombre d'années déjà révolues : *Il ne s'était retiré des mardis qu'en sortant du monde* [...] *après ses quatre-vingts ans sonnés,* (Hugo). *J'ai vingt-cinq ans sonnés, Monsieur le Président* (Duhamel). || *Bien sonné,* se dit d'un âge largement dépassé : *Un homme paraissant la soixantaine bien sonnée* (Montherlant). || **4.** *Pop.* Se dit de quelqu'un qui est étourdi, assommé par un coup violent porté àla tête : *Au premier et au deuxième round, Costals avait marqué un avantage. Au troisième, sonné, il avait été au tapis* (Montherlant). || **5.** *Pop.* Qui n'a plus tout son bon sens, qui est un peu fou : *Tu es complètement sonné de risquer ta vie aussi bêtement.* || **6.** *Pop.* Qui a été vertement réprimandé.

• SYN. : **3** *accompli, passé ;* **4.** *groggy.*

sonner [sɔne] v. intr. (lat. *sonare,* rendre un son, retentir, résonner, avoir tel accent, faire entendre, vanter, signifier, de *sonus,* son [v. SON 2] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *suner* [*soner,* XII[e] s. ; *sonner,* XIII[e] s.], au sens I, 5 [pour les sens ci-dessous, les var. graphiques ne seront plus signalées] ; sens I, 1, v. 1155, Wace [*sonner faux,* 1935, Acad. — au fig., 1928, R. Martin du Gard] ; sens I, 2, XV[e] s., *Perceforest ;* sens I, 3, 1530, Palsgrave ; sens I, 4, 1673, Molière ; sens I, 6, XII[e] s. ; sens I, 7, 1964, Robert ; sens I, 8, v. 1155, Wace ; sens I, 9, v. 1640, d'après Richelet, 1680 [art. *heure*] ; sens II, 1, 1670, Molière [*faire sonner,* 1669, Widerhold — au fig., v. 1560, Dochez] ; sens II, 2, 1580, Montaigne).

I. 1. Faire entendre un son, et, *spécialem.,* rendre un son ou tel son à la percussion ou sous l'effet d'un choc, d'une vibration : *Sonner clair. Sonner mat. Le téléphone sonne. Les lourds marteaux sonnaient dans la lueur des forges* (Hugo). *Soudain, le pas de deux chevaux sonna sur les cailloux* (France). *Un vieil employé à jambe de bois, dont le pas sonnait sur le trottoir sinistrement* (Daudet). *Il consentit, quand la cloche sonna pour le divin office, à prendre à l'église sa place sur le fauteuil rouge* (Pergaud). *Ce rire sonne étrangement dans la pièce* (Sartre). || *Sonner creux,* v. CREUX. || *Sonner faux,* rendre un son faux ; au *fig.,* donner une impression de fausseté, de manque de sincérité : *Elle laissa échapper un petit rire qui sonna faux* (Lacretelle). *Je sentais que chacune des syllabes que je prononçais sonnait faux* (Butor). || **2.** *Fig.* Produire une certaine résonance, un certain effet dans l'esprit, le cœur de quelqu'un : *Donnez-moi une joie de votre fils, que je voie comme elle sonne en moi* (Anouilh). || **3.** Mettre une cloche en branle, faire retentir une sonnerie de cloche : *Le sacristain va sonner.* || **4.** Faire retentir une cloche, un timbre pour appeler ou avertir de sa présence et se faire ouvrir : *On sonne à la grille. J'ai sonné en vain ; les sonnettes ne fonctionnent jamais à la campagne* (Mauriac). *Mrs. Witson sonna pour son petit déjeuner comme toujours à huit heures* (Triolet). *J'ai sonné à la porte de cette maison que vous êtes venue m'ouvrir* (Butor). || **5.** En parlant de certains instruments à vent, et particulièrement des cuivres, rendre le son clair, éclatant qui les caractérise : *Le clairon, la trompette sonne. Le cor sonne pour la suprême chevauchée | Des Chasseurs d'Idéal au galop fulgurant* (Samain). || **6.** Jouer d'un de ces instruments : *Ce sonneur de cor, ce trompette sonne bien.* || **7.** *Par anal.* Être le siège d'une sensation auditive comparable à un bourdonnement. un sifflement : *Les oreilles lui sonnent.* || **8.** Être annoncé par une sonnerie particulière : *La messe, les vêpres sonnent. L'extinction des feux sonne. Trois heures du matin venaient de sonner* (Hugo). *Vienne la nuit sonne l'heure | Les jours s'en vont je demeure* (Apollinaire). || **9.** *Fig.* En parlant d'un moment particulier, d'une époque, être arrivé : *Il a survécu à ses blessures, sa dernière heure n'avait pas encore sonné. L'heure de la guerre révolutionnaire a sonné* (Adamov).

II. 1. Se détacher nettement, clairement à la prononciation dans le corps d'un mot, d'une phrase : *L'« r » sonne dans « mer ». M[me] Beaudésyme* [...] *murmurait quelques mots où sonnait celui de : goujaterie* (Toulet). || *Faire sonner,* prononcer d'une façon nettement marquée en appuyant : *Faire sonner l'« s » de « plus » en fin de phrase.* [M[me] Verdurin] *faisait elle-même la lecture à haute voix en faisant sonner avec emphase les phrases les plus simples* (Proust) ; au *fig.,* faire ressortir, vanter avec excès : *Faire sonner bien haut ses mérites.* || **2.** *Sonner bien, mal,* être agréable ou désagréable à l'oreille : *Olympie sonne mieux à l'oreille que la ville de Reheboth* (Voltaire).

• SYN. : **I, 1** *carillonner, sonnailler* (fam.), *tinter, tintinnabuler* (fam.) ; **2** *résonner ;* 7 *corner, tinter.*

◆ v. tr. ind. (XVe s., Du Cange). Jouer de certains instruments à vent, et en particulier des cuivres : *Sonner du clairon, du cor. Quand Josué rêveur, la tête aux cieux dressée, | Suivi des siens, marchait, et prophète irrité, | Sonnait de la trompette autour de la cité* (Hugo).

◆ v. tr. (sens 1, v. 1692, Fénelon [*sonner une pièce de monnaie,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne* [*sonner les cloches à quelqu'un...,* 1917, Esnault] ; sens 4, av. 1872, Th. Gautier [au fig., 1964, Larousse ; *sonner le fêlé,* 1871, Littré — au fig., 1964, Larousse] ; sens 5, 1767, J.-J. Rousseau ; sens 6, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 7, 1532, Rabelais ; sens 8, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 9, 1876, Larousse [« annoncer l'heure », XVIe s., Littré] ; sens 10, 1080, *Chanson de Roland* [*ne (pas) sonner mot,* v. 980, *Passion du Christ* — écrit *...soner..*] ; sens 11, 1486, Esnault [« ...marteler par les bombardements », 1915, Esnault ; « abattre... par des épreuves sévères », début du XXe s.] ; sens 12, XXe s. [*sonner,* « accabler de reproches », 1916, Esnault]).) **1.** Faire retentir, vibrer un métal, un objet métallique en le frappant : *Le forgeron sonne l'enclume avec son marteau.* || *Sonner une pièce de monnaie,* vérifier au son, par choc contre un tas, l'absence de paille ou de tout défaut. || **2.** Faire le sonnage d'une pièce métallique. || **3.** Spécialem. *Sonner une cloche,* la mettre en branle, en tirer des sons. || Fig. et fam. *Sonner les cloches à quelqu'un, se faire sonner les cloches,* V. CLOCHE. || **4.** *Sonner le creux,* rendre le son d'un objet creux et vide lorsqu'on le frappe ; au *fig.,* résonner comme une chose vide : *Un cerveau qui sonne le creux.* || *Sonner le fêlé,* rendre le son particulier que produit un objet fêlé ; au *fig.,* annoncer quelque déséquilibre mental : *Un cerveau qui sonne le fêlé.* || **5.** Faire entendre, produire un son musical sur un instrument : *Sonner un son, un accord.* || **6.** *Spécialem.* Jouer de certains instruments à vent, et particulièrement d'un cuivre : *Je suis le trait qu'on darde ou le clairon qu'on sonne* (Leconte de Lisle). || **7.** *Sonner quelqu'un,* l'appeler, l'avertir en faisant retentir une cloche, une sonnette, un timbre : *Sonner la femme de chambre. Il sonna son aide de camp* (Stendhal). *Sonner Florida ! La tancer vertement pour sa négligence* (Hébert). || **8.** *Sonner quelque chose,* l'annoncer en faisant retentir une sonnerie de cloches ou d'instruments à vent : *Sonner les matines, l'angélus. On sonne le tocsin. Sonner l'hallali.* || **9.** En parlant d'un instrument, faire entendre un air musical, une certaine sonnerie ou annoncer quelque chose en faisant retentir la sonnerie appropriée : *Sur notre lande bretonne | Oh !, les jolis airs qu'il* [le biniou] *sonne* (Th. Botrel). *C'étaient les clairons des chasseurs d'Afrique qui sonnaient la diane* (Daudet). *Quand les cors sonnèrent le départ, il apparut dans un étroit vêtement de chasse rouge et or* (Maupassant). *Ils* [les nobles de la région] *avaient l'air d'avoir sonné le rassemblement de tous les jolis villages échelonnés ou dispersés à cinquante lieues à la ronde et de les avoir disposés en formation serrée* (Proust). || *Spécialem.* Annoncer l'heure : *L'horloge de la mairie sonne les douze coups de midi. Des horloges sonnant l'heure, se répondaient comme des coqs* (Montherlant). || **10.** *Vx.* Émettre un son. || *Ne pas sonner mot,* ne pas prononcer un mot, ne rien dire. || **11.** Pop. *Sonner quelqu'un,* lui frapper la tête sur une surface dure ou le frapper violemment à la tête : *Joseph me criait « Sonne-le » pendant que je tenais la figure de mon petit camarade contre le plancher crasseux* (Hamp). *Un boxeur qui a sonné son adversaire et l'a envoyé au tapis.* || *Spécialem.* Secouer, marteler par les bombardements : *Il paraît qu'on est sonné toutes les nuits. D'ailleurs, sais-tu que nous avons dans le bois un petit cimetière ? dit l'aspirant* (Montherlant). || *Fig.* Abattre, assommer par des épreuves sévères : *La crise nous avait déjà assez sonnés* (Géraldy). || **12.** Pop. *Se faire sonner,* se faire réprimander vertement, se faire remettre brutalement à sa place : *Un de ces jours, il y aura un retour de manivelle et la belle Rolande se fera sonner* (Maurois).

sonnerie [sɔnri] n. f. (de *sonner ;* v. 1220, Coincy, au sens 2 ; sens 1, v. 1270, Mahieu le Vilain ; sens 3, 1636, Monet ; sens 4, 1893, *Dict. général ;* sens 5, 1876, Larousse [*sonnerie militaire,* début du XXe s. — *sonnerie,* même sens, 1825, Le Couturier] ; sens 6, 1880, Zola [*sonnerie électrique,* 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 643] ; sens 7, 1663, Duez). **1.** Son rendu par ce qui sonne : *La sonnerie éclatante d'un marteau sur une enclume* (Hugo). || **2.** Son produit par plusieurs cloches sonnant ensemble : *La sonnerie de la vieille cathédrale où repose l'Aigle de Meaux* (Nerval). *La petite sonnerie. La grosse sonnerie.* || **3.** Ensemble des cloches d'une église : *Un monument à l'honneur de Descartes décorera bien autrement cette église* [SainteGeneviève] *que de belles orgues ou une belle sonnerie* (d'Alembert). || **4.** Manière de sonner : *Sonnerie pour un baptême, pour un mariage.* || **5.** Air sonné par une ou plusieurs trompes de chasse, par un ou plusieurs clairons ou par une ou plusieurs trompettes : *La sonnerie aux morts, au drapeau. La sonnerie de l'hallali.* || *Sonnerie militaire,* série de notes musicales déterminées, servant soit à marquer une étape de la journée du militaire, soit à marquer un commandement, soit enfin à rendre les honneurs : *En courant dans la lingerie, elle* [Léonie] *siffle, comme un cocher qui revient du régiment, des sonneries militaires* (Colette). || **6.** Son produit par une cloche, un timbre qui sonne pour appeler, pour avertir quelqu'un : *J'entends la sonnerie du téléphone. Puis ce fut une grêle sonnerie qui se répétait sans relâche, quelque part, au bout du monde* (Duhamel). *Durant vingt ans, à chaque sonnerie du facteur, M. de Coantré avait vu une onde d'anxiété passer sur le visage de sa mère* (Montherlant). || *Sonnerie électrique,* mécanisme d'appel, d'alarme ou de contrôle qui fait vibrer un timbre sous l'effet d'un courant électrique : *Une sonnerie électrique annonce que l'employé, à l'autre bout* [du pont mobile], *va déclencher la machinerie* (Robbe-Grillet). || **7.** Mécanisme qui sert à déclencher ces sons, à faire sonner une horloge, un réveil : *Longtemps elle avait dû presser le bouton de sonnerie du bureau avant que vînt un homme* (Pieyre de Mandiargues). *Pour plus de sûreté Wallas a remonté la sonnerie du petit réveil* (Robbe-Grillet).

sonnet [sɔnɛ] n. m. (ital. *sonnetto,* sonnet, empr. de l'anc. provenç. *sonet,* sorte de chanson, de poème, lui-même empr. de l'anc. franç. *sonet,* petite chanson [milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*], dimin. de *son* 2, au sens anc. de « air de musique » [attesté seulement v. 1200, J. Bodel] ; 1537, *le Courtisan*). Pièce de poésie composée de quatorze vers, distribués en deux quatrains et deux tercets, et soumise à des règles fixes pour la disposition des rimes (v. POÈME, art. spécial) : *Les sonnets de Du Bellay. J'avais coutume de dire, en ce temps-là (c'était un temps où l'on prisait encore le sonnet), que je mettais l'inventeur du sonnet au-dessus de l'auteur du plus beau de ces petits poèmes à forme fixe* (Valéry).

sonnette [sɔnɛt] n. f. (de *sonner ;* début du XIIIe s., Huon de Méry, écrit *sonneste* [*sonete,* v. 1250, Rutebeuf ; *sonnette,* v. 1354, *Modus*], au sens I, 1 [*tirer les cordons de sonnette,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1904, Larousse ; sens I, 3, 1964, Robert [« coup... imprimé à la bride d'un cheval... », début du XXe s.] ; sens I, 4, av. 1854, Nerval ; sens I, 5, av. 1867, Baudelaire ; sens I, 6, av. 1850, Balzac ; sens I, 7, v. 1380, *Aalma ;* sens I, 8, av. 1902, Zola ; sens II, 1, 1676, Félibien ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1800, Boiste ; sens II, 4, 19 févr. 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 173).

I. 1. Petite clochette, timbre servant à appeler ou à avertir : *Le président agite sa sonnette pour demander le calme. Que faire ? pas de sonnettes ! et leur domestique était sourde* (Flaubert). *La forme des portes, la couleur des boutiques* [...], *tout lui était familier ; il n'y avait pas jusqu'à la sonnette de nuit du pharmacien qui ne lui fût un souvenir* (France). || *Tirer les cordons de sonnette,* se livrer de porte en porte à de continuelles sollicitations, en particulier faire du démarchage. || **2.** Appareil avertisseur actionné par le courant électrique : *Appuyer sur le bouton de la sonnette. Sonnette d'alarme. Le timbre de la sonnette déchire le silence de la nuit, se répercute en ondes sonores, aux quatre coins de la maison endormie*

(Hébert). || **3.** *Coup de sonnette,* action d'ébranler une sonnette, de déclencher une sonnerie ; sonnerie ainsi produite : *Il s'annonce à la porte par trois coups de sonnette. Sur un coup de sonnette, la voiture* [tramway] *repart lentement avec des grincements de carrosserie* (Robbe-Grillet) ; *par anal.,* coup violent imprimé à la bride d'un cheval par le cavalier mécontent : *Il corrigeait son cheval par des coups de sonnette terribles de haut en bas* (Hermant). || **4.** Le son avertisseur produit par la clochette que l'on ébranle, le timbre d'une sonnerie électrique : *Deux lieues, c'est assez loin* [...] *pour qu'on soit sûr que la même sonnette ne nous réveillera pas le lendemain* (Nerval). *La sonnette nous annonce la fin de l'entracte. J'entends la sonnette de l'entrée, allez donc ouvrir.* || **5.** *Par métaphore* et *vx.* Homme sans volonté qui est le jouet des autres : *Ils trottent, tout pareils à des marionnettes ; | Se traînent, comme font les animaux blessés, | Ou dansent sans vouloir danser, pauvres sonnettes* (Baudelaire). || **6.** Instrument de musique composé de plusieurs rangs de clochettes : *L'administration, pour un modique traitement, chargea Schmucke des instruments qui ne sont pas représentés dans l'orchestre des théâtres de boulevard et qui sont souvent nécessaires. Comme le piano, la viole d'amour, le cor anglais, le violoncelle, la harpe, les castagnettes de la cachucha, les sonnettes* (Balzac). || **7.** Petite boule creuse et percée de trous, contenant un morceau de métal, qui tinte quand on l'agite : *Des vignerons hissés sur de belles mules attifées de rubans, de flots, de grelots, de sonnettes...* (Daudet). || **8.** *Vx* et *fam.* Boulette de boue, de crotte séchée restée fixée aux poils d'un animal, aux vêtements d'une personne : *Très vite, ils furent secs, pareils à des chiens crottés,* [...] *plaisantant des sonnettes de fange durcie qu'ils emportaient à leurs pantalons rouges* (Zola). || **9.** *Serpent à sonnettes,* nom usuel du *crotale.*

II. 1. Charpente en bois ou en métal, en forme de pyramide, utilisée pour le guidage du mouton dans le battage des pieux : *Sonnette à main* ou *sonnette à tiraude. Sonnette à mécanisme automatique* ou *sonnette à déclic.* || **2.** Petit appareil de sondage, formé d'un treuil qui lève par un câble l'outil de forage, périodiquement lâché pour perforer la roche. || **3.** Marteau servant à prendre au poinçon l'empreinte en creux sur la matrice. || **4.** Repère fixé à la lisière d'une pièce de tissu, et qui sert à marquer l'emplacement d'un défaut.

● SYN. : **I, 7** *grelot.*

sonneur, euse [sɔnœr, -øz] n. (de *sonner ;* 1260, *Layettes,* III, 556 [*boire... comme un sonneur,* 1835, Acad. ; *dormir... comme un sonneur,* 1964, Robert]). Personne chargée de sonner les cloches d'une église : *Avec le temps, il s'était formé je ne sais quel lien intime qui unissait le sonneur* [Quasimodo] *à l'église* (Hugo). *Dès avant l'aube, la vieille sonneuse a disposé les tréteaux* (Bernanos). || *Boire, ripailler comme un sonneur,* boire, manger sans mesure : *Nous avons sauté comme des cabris, nous avons bu comme des sonneurs* (Patrat). || *Dormir, ronfler comme un sonneur,* dormir si profondément que le son des cloches même ne tirerait pas du sommeil : *À côté de moi, Firmin ronflait comme un sonneur* (Giono).

◆ **sonneur** n. m. (sens I, 1, 1491, *Archives de Bretagne,* II, 120 ; sens I, 2, 1904, Larousse ; sens I, 3, 1770, Buffon ; sens II, 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 2, 1955, *Dict. des métiers).*

I. 1. Personne qui joue d'instruments à vent dont on sonne : *Un sonneur de biniou, de cornemuse. Je m'appelle Jean Huriel, fils de Sébastien Huriel, maître sonneur très renommé* (Sand). *Des cercles celtiques se sont partout constitués* [en Bretagne] *dans le but de réhabiliter le costume et de former des groupes de danseurs et de sonneurs* (Baschet). || **2.** Nom usuel du crapaud du genre *bombina.* || **3.** Espèce de courlis : *Le sonneur est de la grosseur d'une poule, son plumage est noir avec des reflets d'un beau vert* (Buffon).

II. 1. Ouvrier chargé de manœuvrer la sonnette à main à l'aide de la corde appelée « tiraude ». || **2.** Ouvrier chargé, dans une mine, de signaler aux machinistes d'extraction certaines manœuvres.

sonnez [sɔne] n. m. (altér. [d'après la loc. *sonnez, le diable est mort,* que l'on prononçait pour marquer ce coup] de l'anc. n. m. pl. *sanes,* même sens [1611, Cotgrave], lui-même altér. de l'anc. franç. *sines,* n. f. pl., « coup de dés qui amène les deux six » [v. 1155, Wace], *sen*[*n*]*es* [1510, Cretin], mot issu [avec influence de *six* — v. cet art.] du lat. *sēnas,* accus. fém. pl. de *sēni,* « chacun six », distributif de *sex,* six ; 1666, *Roman bourgeois). Vx.* Au trictrac, coup de dés qui amène les deux six : *Je sais dans un trictrac, quand il faut un sonnez, | Glisser des dés heureux ou chargés, ou pipés* (Regnard).

1. sono [sono] n. f. (13 nov. 1967, *l'Express*). Abrév. fam. de SONORISATION : *Cette voix si éclatante devient un filet de voix : la sono est en panne.*

2. sono- [sɔno], premier élément, tiré du lat. *sonus,* son (v. SON 2), et qui entre dans la composition de quelques mots.

sonoluminescence [sɔnolyminɛsɑ̃s] n. f. (de *sono-* 2 et de *luminescence ;* 1968, Larousse). Émission lumineuse produite par un liquide contenant des gaz dissous et soumis à des vibrations ultrasoniques.

sonomètre [sɔnomɛtr] n. m. (de *sono-* 2 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1698, Loulié, puis 1793, Schwan, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Appareil à cordes vibrantes utilisé pour étudier et comparer les sons. || **2.** *Sonomètre électrique,* syn. de AUDIOMÈTRE.

sonométrie [sɔnometri] n. f. (de *sonomètre ;* 1842, Acad.). Étude comparée du son à l'aide du sonomètre.

sonométrique [sɔnometrik] adj. (de *sonomètre* et/ou de *sonométrie ;* 1842, Acad.). Relatif à la sonométrie, au sonomètre.

sonore [sɔnɔr] adj. (lat. *sonorus,* retentissant, sonore, de *sonor,* retentissement, son, bruit, dér. de *sonare,* sonare, résonner [v. SONNER] ; av. 1559, J. Du Bellay, au sens 4 ; sens 1, 1831, V. Hugo [aussi *vibrations sonores ; ondes sonores,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 29 déc. 1929, d'après J. Giraud, p. 183 ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 5, 1933, Marouzeau [*consonne sonore,* 1871, Littré — *sonore,* n. f., 1904, Larousse] ; sens 6, 1694, Acad. ; sens 7, 1718, Acad.). **1.** Qui concerne les sons : *Puissance sonore. Niveau sonore. Fond sonore. La phrase de Daniel, qui était tombée en sourdine, lui revient en mémoire et s'achève comme au sortir d'un haut-parleur dont elle tournerait le bouton pour accroître le volume sonore* (Pieyre de Mandiargues). *Ce deuxième plan sonore prend de la valeur à cause de ce silence, pas naturel, artificiellement créé. Je pourrais croire que je suis devenu sourd sans ces bruits de voitures, au loin* (Guimard). || *Vibrations sonores,* vibrations produites par l'ébranlement des corps sonores, et communiquées à l'air ambiant. || *Ondes sonores,* ondes produites dans un milieu matériel par les vibrations sonores : *Le timbre de la sonnette* [...] *se répercute en ondes sonores, aux quatre coins de la maison endormie* (Hébert). || **2.** *Spécialem.* Qui comporte l'enregistrement des sons, des bruits, des paroles : *Bande sonore. Film sonore. Cinéma sonore.* || **3.** Qui rend, qui est susceptible de rendre un son, des sons : *Un métal sonore qui sonne bien sous le marteau. Corps sonore. Tuyaux sonores. Sur la corde sonore où frémissait ainsi | Tout ce qu'en gémissant notre espérance nomme* (Banville). [Béatrice à Dante :] *Maintenant je suis entre tes mains comme une lyre sonore !* (Claudel). || **4.** Qui rend un son clair, éclatant ; qui résonne fortement : *Des pas sonores. Le cornet à piston lançait un éclat sonore* (Flaubert). *Quand de solides jurons nous réveillent, on leur répond d'autres jurons sonores...* (Saint-Exupéry). *Le ronron* [de l'avion] *devient plus sonore, on dirait un train qui monte sur un pont* (Triolet). *Les chocs sonores des assiettes et de l'argenterie qu'on lave* (Butor). || **5.** *Phonème sonore,* phonème dont l'articulation s'accompagne d'une vibration des cordes vocales. (Syn. PHONÈME VOISÉ.) || *Une consonne sonore,* ou, substantiv., *une sonore,* celle pour l'articulation de laquelle les cordes vocales entrent en action. (Contr. CONSONNE SOURDE.) || **6.** Se dit d'éléments

du langage et du langage lui-même où dominent les phonèmes sonores : *L'italien est une langue sonore. Il est vrai que par son rythme harmonieux et ses rimes sonores* [...] *elle* [pièce de vers de Poe] *rappelle les heureuses tentatives du romantisme français* (Baudelaire). || **7.** Où le son s'entend clairement, qui renvoie bien le son : *Une salle sonore. L'église est sonore. Une vie au monotone cours commença où, comme dans un milieu très sonore, le moindre mouvement de nos cœurs s'entendait* (Gide).

● SYN. : **4** *résonnant, retentissant, vibrant.* — CONTR. : **2** *muet ;* **4** *assourdi, étouffé, sourd, voilé.*

sonorisation [sɔnɔrizasjɔ̃] n. f. (de *sonoriser ;* 1871, Littré, au sens 3 ; sens 1, 15 févr. 1930, *les Nouvelles littéraires* [aussi « ensemble des procédés... » et « résultat... »] ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Adjonction du son à un film présentant un spectacle purement visuel ; ensemble des procédés employés ; résultat ainsi obtenu : *Une bonne sonorisation.* || **2.** Amplification d'une source sonore à l'aide d'un équipement approprié en vue de la diffusion des sons sur une certaine étendue : *Toute installation de sonorisation comprend trois parties essentielles : les sources de modulation, les amplificateurs et les haut-parleurs.* || **3.** Phénomène qui consiste dans le passage d'une consonne sourde à une consonne sonore : *La sonorisation transforme la consonne sourde « f » en « v » sonore.*

sonoriser [sɔnɔrize] v. tr. (de *sonore ;* 1871, Littré, au sens 3 ; sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Rendre sonore : *Sonoriser un film muet.* || **2.** Équiper un local d'une installation de diffusion du son : *Sonoriser une église.* || **3.** *Sonoriser une consonne,* la rendre sonore.

sonoriste [sɔnɔrist] n. (de *sonor*[*iser*] ; 2 août 1970, *la Vie du rail*). Technicien de la sonorisation.

sonorité [sɔnɔrite] n. f. (bas lat. *sonoritas,* sonorité, du lat. class. *sonorus,* sonore [v. SONORE] ; v. 1380, *Aalma,* au sens 1 [mot très rarement attesté entre 1672, Chapelain, et la fin du XVIIIe s.] ; sens 2, 1964, Robert [*sonorité d'un instrument de musique,* 1876, Larousse] ; sens 3, 1555, Aneau ; sens 4, 1933, Marouzeau ; sens 5, 1964, Robert ; sens 6, 1835, Acad.). **1.** Caractère de ce qui est sonore, de ce qui est propre à rendre ou conduire un son : *La sonorité est propre aux corps élastiques.* || **2.** Caractère particulier d'un son ; façon dont il sonne : *Sonorité douce d'une voix. Les noms grecs sont presque toujours d'une grande beauté, d'une sonorité éclatante* (Duhamel). *C'est « para hoy », « pour aujourd'hui », que la pauvresse crie, avec une sonorité déchirante qui semble partir de plus bas que le sol, comme si son corps affaissé n'était qu'un porte-voix revêtu de haillons* (Pieyre de Mandiargues). || *Sonorité d'un instrument de musique,* qualité musicale des sons qu'il produit : *La sonorité d'un violon, d'un piano. La sonorité douce et plaintive de la flûte.* || **3.** Propriété de ce qui rend un son clair, agréable ou éclatant ; qualité d'un tel son : *La langue du cru, ce patois admirable de couleur et de sonorité qui vibre comme un écho latin par-dessus la mer bleue* (Daudet). || **4.** Propriété des phonèmes dits « sonores » dont l'articulation s'accompagne d'une vibration des cordes vocales. || **5.** Qualité acoustique d'un lieu : *La sonorité de cette salle est mauvaise.* || **6.** Propriété qu'ont certains lieux de renforcer les sons : *La sonorité d'une église, d'un amphithéâtre.*

● SYN. : **5** *acoustique ;* **6** *résonance.*

◆ **sonorités** n. f. pl. (sens 1, av. 1951, A. Gide ; sens 2, 1886, Loti ; sens 3, 1897, Loti). **1.** Les tonalités particulières d'un son musical : *Les sonorités différentes des cuivres* (Gide). || **2.** Les diverses inflexions d'une voix : *Les sonorités flûtées et douces de sa voix.* || **3.** Sons renforcés et répercutés par un lieu sonore : *Il est surpris par les sonorités éclatantes qui se développent sous cette voûte.*

sonothèque [sɔnotɛk] n. f. (de *sono-* 2, d'après *bibliothèque, discothèque,* etc. ; 1964, Larousse). Archives contenant des enregistrements de divers bruits qui peuvent être utilisés par des réalisateurs de films, d'émissions radiophoniques ou télévisées, etc.

sopha n. m. V. SOFA.

sophi n. m. V. SOFI.

sophisme [sɔfism] n. m. (lat. *sophisma,* sophisme, gr. *sophisma,* habileté, invention ingénieuse, sophisme, de *sophizein,* rendre sage ou habile, dér. de *sophos,* habile, prudent, sage ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *soufisme,* au sens de « discours trompeur » ; sens actuel, fin du XIIe s., écrit *soffime* [*sophisme,* début du XIIIe s.]). Raisonnement logique en apparence, mais faux en réalité, conçu le plus souvent avec l'intention d'induire en erreur : *Le pari de Pascal, ou plutôt le raisonnement par lequel il le justifie est-il logiquement irréprochable ?* [...] *Il ne saurait être question de fautes de calcul : mais n'y a-t-il pas un sophisme caché dans les données du calcul ?* (Lachelier). *Il est sans doute flatteur* [...] *de s'entendre sans cesse répéter que le peuple dont on fait partie est désigné pour gouverner la terre, mais ce sophisme est par avance dénoncé par les plus sages de ce peuple même* (Gide).

sophiste [sɔfist] adj. et n. (lat. *sophista* ou *-tes,* sophiste, gr. *sophistês,* homme qui excelle dans un art, philosophe, sage, maître de philosophie et d'éloquence, sophiste, charlatan, de *sophizein* [v. l'art. précéd.] ; début du XIIIe s., H. d'Andeli, écrit *soffistre* [*sophiste,* 1370, Oresme], au sens 1 [« rhéteur habile... » ; « ...homme sage », 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1380, *Aalma*). **1.** Chez les anciens Grecs, se disait d'un homme sage : *Solon, qui le premier des anciens a eu le titre de sophiste* (Rollin) ; puis d'un rhéteur habile à convaincre sans souci de la vérité : *« Les Nuées » eussent été bonnes contre un sophiste, mais non pas contre Socrate qui n'était rien moins que sophiste* (Fontenelle). *Socrate, le dialecticien, savait que les discours suivis, les antilogies des rhéteurs, sophistes et autres palabreurs, sont de simples récitations* (Jankelevitch). || **2.** Se dit d'une personne qui use d'arguments captieux, qui essaie de tromper : *Oh ! ces sophistes lourds, ces casuistes froids* (Hugo). *Vous êtes un rhéteur, Geneviève ; un dangereux sophiste.ous tenez de famille le don d'argumentation et de parole* (Romains). *Esprit sophiste.*

sophistication [sɔfistikasjɔ̃] n. f. (de *sophistiquer ;* v. 1340, J. Le Fèvre, au sens II, 1 [rare av. 1953, Larousse] ; sens I, v. 1370, Oresme ; sens II, 2, 9 oct. 1964, *le Monde ;* sens II, 3, 26 janv. 1968, d'après P. Gilbert, p. 500).

I. *Vx.* Action de dénaturer une substance par un mélange frauduleux.

II. 1. Le fait de subtiliser à l'excès. || **2.** Recherche plus ou moins prétentieuse, caractère artificiel et inutilement compliqué : *Cette robe de grand couturier est d'une sophistication extravagante.* || **3.** Complexité technique : *Un appareil électronique d'une grande sophistication.*

sophistique [sɔfistik] adj. (lat. impér. *sophisticus,* sophistique, captieux, gr. *sophistikos,* propre aux sophistes, captieux, fallacieux, de *sophistês* [v. SOPHISTE] ; v. 1265, Br. Latini). Qui est de la nature du sophisme, qui tient du sophisme : *Raisonnements sophistiques. Je parle des femmes vraiment femmes, douées de cet esprit à triple fond* [...] *dont les trois compartiments secrets sont remplis* [...] *de ruse colorée en bonne foi, de cette ruse de dévots, sophistique et redoutable* (Maupassant).

◆ n. f. (lat. impér. *sophisticē,* art du sophisme, chicane, gr. *sophistikê,* l'art des sophistes, la sophistique, fém. substantivé de l'adj. *sophistikos* [v. ci-dessus] ; v. 1265, Br. Latini, au sens de « art des sophistes » ; 1842, Acad., au sens de « partie de la logique qui s'occupe des sophismes » ; sens 1, av. 1874, Michelet ; sens 2, 1847, Michelet). **1.** Mouvement de pensée préconisant l'esprit critique, qui, dans les cités grecques, et particulièrement à Athènes, a été représenté par les sophistes. || **2.** Emploi de sophismes dans l'argumentation : *C'est de cette manière* [...] *qu'on édifie les grands systèmes de la philosophie qui ne tiennent que par le mortier de la sophistique* (France).

sophistiqué, e [sɔfistike] adj. (part. passé de *sophistiquer ;* août 1484, *Ordonnance royale,* au sens I ; sens II, 1, 1671, Mme de

Sévigné ; sens II, 2, 1588, Montaigne ; sens II, 3, 8 janv. 1968, *l'Express*).

I. *Vx.* Se disait de ce qui a été falsifié à l'aide d'un produit artificiel : *Une alimentation sophistiquée* (Goncourt).

II. 1. Qui est d'une subtilité excessive : *Un raisonnement sophistiqué.* ‖ **2.** Se dit de ce qui manque de naturel par excès de recherche : *Au fond, sous ses déguisements de femme sophistiquée, comme elle* [Josette] *était naturelle !* (Beauvoir). *Des beautés sophistiquées.* ‖ **3.** Qui est d'une grande complexité technique, qui fait appel à des procédés très recherchés : *L'informatique aboutit à la fabrication d'appareils de plus en plus sophistiqués.*

• SYN. : **I** *frelaté.* ‖ **II, 3** *raffiné.*

sophistiquement [sɔfistikmɑ̃] adv. (de *sophistique,* adj. ; v. 1265, Br. Latini). D'une manière sophistique, à la manière d'un sophiste.

sophistiquer [sɔfistike] v. tr. (bas lat. *sophisticari,* déployer une fausse habileté, du lat. impér. *sophisticus,* sophistique, captieux [v. SOPHISTIQUE] ; v. 1370, Oresme, au sens de « éblouir, tromper [quelqu'un] » et au sens I [au fig., 1847, Baudelaire] ; sens II, 1975, Larousse).

I. *Vx.* Falsifier, frelater un produit naturel : *Pas une seule retouche, pas un repeint* [dans les toiles anciennes]. *Cela vient-il de ce que les couleurs employées étaient plus pures, la chimie n'étant pas assez avancée pour les sophistiquer ou en inventer de nouvelles d'un effet incertain et d'une durée problématique ?* (Gautier) ; et au *fig.,* en parlant d'une personne : *Rien, ni les honneurs, ni la fortune, n'a pu le sophistiquer* (Arnoux).

II. Perfectionner techniquement un système, un appareil. : *Sophistiquer une fusée, c'est aussi la rendre plus fiable.*

• SYN. : **I** *altérer, dénaturer ; corrompre.*

◆ v. intr. (1596, Hulsius, au sens de « user de procédés sophistiques » ; sens actuel, 1764, Voltaire). Subtiliser à l'excès : *Il ne sophistiquerait jamais au profit de doctrines abjectes* (Barbey d'Aurevilly). *Sophistiquer sans aucun souci de la vérité.*

sophistiqueur, euse [sɔfistikœr, -øz] n. (de *sophistiquer ;* av. 1493, G. Coquillart, au sens II [rare av. 1788, Féraud] ; sens I, 1636, Monet).

I. Personne qui falsifie des substances (peu usité) : *Les sophistiqueurs de produits alimentaires.*

II. Personne qui abuse des subtilités dans son argumentation : *Ce n'est pas un philosophe, mais un sophistiqueur impénitent.*

sophora [sɔfɔra] ou **sophore** [sɔfɔr] n. m. (lat. scientif. moderne *sophora,* même sens [XVIII^e s.], de l'ar. *sophera,* même sens ; 1845, Bescherelle [*sophore*], et 1876, Larousse [*sophora*]). Arbre originaire d'Extrême-Orient, planté en Europe comme ornemental : *On apercevait, entre les lignes droites les rameaux tortueux d'un sophora japonica* (Flaubert).

sophrologie [sɔfrɔlɔʒi] n. f. (de *sophro-,* élément tiré du gr. *sôphrôn,* sensé, sage, tempérant [de *sôs,* intact, sûr, et de *phrên,* diaphragme, cœur, âme], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 4 juill. 1973, *le Monde*). Discipline destinée à renforcer le « moi » pour réveiller son origine sous-jacente et assumer un exercice harmonieux de la personnalité.

sophroniste [sɔfrɔnist] n. m. (gr. *sôphronistês,* conseiller, précepteur, noniteur, de *sôphronizein,* rendre modéré, sage, donner une leçon, dér. de *sôphrôn* [v. l'art. précéd.] ; 1740, Trévoux). L'un des dix contrôleurs élus parmi les citoyens de plus de quarante ans (un par tribu), à partir du milieu du IV^e s. av. J.-C., assurant à Athènes la présidence des activités éphébiques.

sophronistère [sɔfrɔnistɛr] n. m. (gr. *sôphronistêrion,* même sens, de *sôphronistêr,* var. de *sôphronistês* [v. l'art. précéd.] ; 1876, Larousse). Dans l'Antiquité grecque, sorte de maison de correction où on enfermait les jeunes gens de mœurs dissolues.

sophronitis [sɔfrɔnitis] n. m. (lat. scientif. moderne *sophronitis,* même sens, probablem. tiré du gr. *sôphronisis,* leçon [de sagesse], dér. de *sôphronizein,* rendre modéré [v. SOPHRONISTE] ; 1876, Larousse, écrit *sophronite ; sophronitis,* 1933, Larousse). Orchidacée originaire du Brésil, et souvent cultivée dans les serres d'Europe.

sopor [sɔpɔr] n. m. (lat. *sopor,* sommeil profond ; 1835, Acad. [*sopeur,* n. f., forme francisée, 1803, Boiste]). Sommeil lourd, dans lequel l'engourdissement intellectuel est cependant moins prononcé que dans le coma.

soporatif, ive [sɔpɔratif, -iv] adj. et n. m. (dér. savant du lat. *soporatum,* supin de *soporare,* assoupir, endormir, dér. de *sopor* [v. l'art. précéd.] ; 1478, Chauliac). Syn. vieilli de SOPORIFIQUE.

soporeux, euse [sɔpɔrø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *sopor,* sommeil profond ; v. 1560, Paré). *Vx.* Caractérisé par une tendance à l'assoupissement profond.

soporifique [sɔpɔrifik] adj. et n. m. (du lat. *sopor,* sommeil [profond], et de *-fique,* lat. *-ficus,* suff. marquant la cause, l'origine, de *facere,* faire ; fin du XVI^e s., d'après Richelet, 1680 — *Supplément* [au fig., 1731, *le Nouvelliste du Parnasse,* II, 52]). Se dit de ce qui a la propriété d'endormir : *Sa douceâtre, sa soporifique odeur* [du chanvre] *endormait les enfants assis à l'ombre des hautes tiges* (Colette). *Nuit exécrable, malgré le soporifique nouveau que j'avais pris* (Gide) ; et au fig. : *Ses discours, plus qu'à demi incompréhensibles, du moins n'étaient pas des soporifiques* (Barrès).

• SYN. : *hypnotique, narcotique.*

• REM. Comme substantif, on emploie plutôt aujourd'hui SOMNIFÈRE.

◆ adj. (1731, *le Nouvelliste du Parnasse,* II, 52]). Qui ennuie profondément, qui donne envie de s'endormir : *Deux députés et douze représentants des comités régionaux firent assaut de soporifique éloquence* (Gide). *Un orateur, un livre soporifique.*

• SYN. : *dormitif, endormant, narcotique.*

soprane n. m. V. SOPRANO.

sopranino [sɔpranino] n. m. (mot ital. de même sens, dimin. de *soprano* [v. SOPRANO] ; 1975, *Lexis*). Instrument dont le registre est encore plus élevé que celui du soprano.

sopraniser [sɔpranize] v. intr. (de *soprano ;* 1910, E. Rostand). chanter en soprano. (Rare.)

sopraniste [sɔpranist] n. m. (de *soprano ;* 1856, Castil-Blaze, p. 10). Castrat qui a une voix de *soprano.*

soprano [sɔprano] ou **soprane** [sɔpran] n. m. (ital. *soprano,* soprano, proprem. « qui est au-dessus », lat. pop. **superanus,* même sens, du lat. class. *super,* sur, au-dessus [de] ; 1767, J.-J. Rousseau, écrit *soprano* [*soprane,* 1812, Mozin], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Voix de femme ou de jeune garçon, la plus élevée de toutes, autrefois appelée *dessus : Le soprano a une étendue normale de deux octaves* (ut_3-ut_5) *et monte exceptionnellement jusqu'au* fa *et au* sol. *Cette chanteuse a un très beau soprano.* ‖ **2.** la personne qui possède cette voix : *Un coco à voix de soprane* (Goncourt). *Un célèbre soprano de l'Opéra de Paris.* ‖ **3.** Nom donné aux instruments de la tessiture la plus élevée dans une famille.

• Pl. *des* SOPRANOS ou *des* SOPRANI.

Soquette n. m. V. SOCQUETTE.

sor adj. et n. m. V. SORS et SAUR 1 et 2.

sorabe [sɔrab] n. m. (du n. des *Sorabes,* population slave de Lusace ; 1876, Larousse). Dialecte du slave occidental, parlé par une centaine de milliers d'individus sur le cours supérieur de la Spree, entre Bautzen et Cottbus.

sorathi [sɔrati] n. m. (mot hindou de même sens ; 1964, Larousse). Dialecte indo-aryen parlé par environ 1250000 individus.

sorbais [sɔrbɛ] n. m. (origine incertaine ; 1964, Larousse). Fromage du type du maroilles, carré, mais moins épais.

sorbe [sɔrb] n. f. (anc. provenç. *sorba,* même sens [XIII^e s.], lat. pop. **sorba,* même sens, plur. [pris pour un fém. sing.] du n. neutre du lat. class. *sorbum,* fruit du sorbier ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *çourbe ;*

sorbe, 1512, J. Lemaire de Belges). Syn. de CORME : *On m'appelle Rouget à cause de mon bec et de mes pattes couleur de sorbe* (Daudet).

sorbé, e [sɔrbe] adj. (de *sorbe* [par analogie d'aspect avec ce fruit, qui se consomme blet] ; 1842, Acad.). Se dit des raisins dont la surface est sphacélée par excès de maturité.

sorbet [sɔrbɛ] n. m. (turc *šorbet,* boisson fraîche, ar. vulgaire tardif *šurbāt,* même sens, de l'ar. class. *šarāb,* boisson ; 1544 [d'après le *FEW,* XIX, 171 *a*], au sens de « boisson glacée fondante » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, av. 1806, Collin d'Harleville ; sens 3, 1871, Littré). **1.** Composition orientale faite de citron, de sucre, d'ambre, etc. : *Un pot de sorbet du Levant.* || **2.** Boisson obtenue en battant cette composition avec de l'eau. || **3.** Glace qui contient une liqueur alcoolique, ou simplement de la pulpe de fruit : *Sorbet au marasquin, au champagne, aux fraises, à l'ananas.*

sorbetière [sɔrbətjɛr] n. f. (de *sorbet ;* 1803, Boiste). Récipient de métal muni d'un batteur, où l'on prépare glaces de confiserie et sorbets.

sorbier [sɔrbje] n. m. (de *sorbe ;* 1256, Ald. de Sienne, écrit *çorbier ; sorbier,* 1557, Dodoens, p. 510). Syn. de CORMIER : *Il y a en face de moi, sur l'autre bord, des sorbiers à grains de corail du plus bel effet* (Nerval).

1. sorbite [sɔrbit] n. f. ou **sorbitol** [sɔrbitɔl] n. m. (de *sorbe,* 1876, Larousse [*sorbite ; sorbitol* — de *sorbite* —, 1949, Larousse]). Polyalcool préparé industriellement par hydrogénation du glucose et utilisé en pharmacie comme diurétique et régulateur du transit intestinal.

2. sorbite [sɔrbit] n. f. (du n. du géologue et métallurgiste anglais Henry Clifton *Sorby* [1826-1908] ; 1933, Larousse). Mélange très fin de ferrite et de carbure de fer, l'un des constituants des aciers trempés et revenus.

sorbonagre, sorbonard n. m. V. SORBONNARD.

sorbonicole n. m. V. SORBONNARD.

sorbonique [sɔrbɔnik] adj. (de *Sorbonne* [v. SORBONNE] ; 1541, W. Richard, comme n. m., au sens de « théologien de la dogmatique catholique » ; comme adj., au sens actuel, fin du XVI^e s.). *Ironiq.* Qui appartient à la Sorbonne, qui vient de la Sorbonne : *Les romans de Pierre Benoit ont au plus haut degré ces deux vertus sorboniques, ils sont sérieusement documentés et composés* (Crémieux).

◆ n. f. (av. 1558, M. de Saint-Gelais [v. aussi SORBONNE]). *Vx.* Une des trois thèses soutenues autrefois en Sorbonne pour la licence : *Le sujet de son discours* [du cardinal de Soubise] *pour la clôture des sorboniques en 1739 était : « Combien il est avantageux aux rois et aux gouvernements que les peuples soient éclairés »* (d'Alembert).

sorboniqueur [sɔrbɔnikœr] n. m. (de *Sorbonne* [v. SORBONNE] ; 1551, W. Richard, puis 18 mars 1767, Voltaire). *Péjor.* Nom donné aux théologiens de la Sorbonne.

sorboniste [sɔrbɔnist] adj. et n. (de *Sorbonne* [v. SORBONNE] ; 1534, Rabelais). *Vx.* Se disait d'une personne graduée en Sorbonne : *Une députation d'évêques sorbonistes n'a pu obtenir du roi de défendre Charles IX* (Goncourt).

sorbonnard, e ou **sorbonard, e** [sɔrbɔnar, -ard] n. (de *Sorbonne* [v. l'art. suiv.] ; 1933, Larousse). *Fam.* Élève ou professeur de la Sorbonne : *Je fais partie de ce raid de douze sorbonnards que la France lâcha victorieusement* [...] *sur les dialectes saxons* (Giraudoux).

◆ adj. (milieu du XX^e s.). *Fam.* Qui appartient à la Sorbonne : *Un léger excès d'imparfait du subjonctif, une pointe de déclamation sorbonarde me faisaient cependant tiquer* (H. Bazin).

• REM. On rencontre diverses variantes ou diminutifs populaires de ce mot : SORBONAGRE (de *Sorbon[ne]* ; 1532, Rabelais), SORBONICOLE (de *sorboni-,* élément tiré de *Sorbonne,* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1532, Rabelais), SORBONNIOT (de *Sorbonne ;* 1886, Vallès). etc. : *Ça n'en aura pas moins été un gniaf qui sera entré ici le premier, comme un sorbonniot, et que toute la valetaille de bureau ou d'office aura salué !* (Vallès).

sorbonne [sɔrbɔn] n. f. (emploi comme n. commun de *Sorbonne,* n. de la faculté de théologie de l'université de Paris [XV^e s.], tiré du n. de l'ecclésiastique Robert de *Sorbon* [1201-1274], qui fonda un collège de théologie à Paris en 1253 ; 1535 [d'après Furetière, 1701], au sens de « sorbonique », n. f. ; sens I, 1808, d'Hautel ; sens II, 1 [cet objet ressemblant à une chaire — de même que le suivant], 1803, Boiste ; sens II, 2, 1904, Larousse).

I. *Arg.* Le siège de la pensée, la tête : *La « sorbonne » est la tête de l'homme vivant, son conseil, sa pensée. La « tronche » est un mot de mépris destiné à exprimer combien la tête devient peu de chose quand elle est coupée* (Balzac).

II. 1. Fourneau destiné à chauffer la colle, chez les menuisiers et les ébénistes. || **2.** Sorte d'auvent permettant de donner de l'air à l'intérieur d'un atelier.

sorbonniot n. m. V. SORBONNARD.

sorbus [sɔrbys] n. m. (mot lat. signif. « sorbier » ; 1876, Larousse). Nom scientifique du *sorbier.*

sorcellerie [sɔrsɛlri] n. f. (mot issu [par dissimilation du second *-r-*] d'une forme non attestée **sorcererie* [dér. de *sorcier*], qui avait déjà donné [par haplologie] l'anc. franç. *sorcerie,* « sorcellerie, sortilège » [v. 1138, Gaimar] ; XIII^e s., *Chanson d'Antioche,* au sens de « croyance superstitieuse » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1669, d'après Richelet, 1680). **1.** Opération, pratique de sorcier : *Il n'y avait pas dans tout cela, après tout, grandes preuves de sorcellerie* (Hugo). *Vertu des simples. C'est le titre exact pour un livre sur la sorcellerie et sur les poisons* (Cocteau). *Les simagrées et les formules des « vieilles commères » et des « camelots de santé » ne sont pas autre chose que de la superstition ou de la sorcellerie de pacotille, mais rien n'empêche d'y aller voir* (Hélias). || **2.** Nom donné aux tours d'adresse, aux phénomènes, aux choses qui semblent inexplicables et qui sont attribués à des puissances occultes : *Si vous n'êtes pas capable d'un peu de sorcellerie, ce n'est pas la peine de vous mêler de cuisine* (Colette). *De nouveau j'étais victime d'une sorcellerie que je n'arrivais pas à conjurer : je n'avais rien fait de mal, et je me sentais coupable* (Beauvoir). *J'ai peur de ne pouvoir m'arracher à la sorcellerie de Bleston* [une ville] (Butor).

• SYN. : **1** *diablerie, magie, satanisme ;* **2** *envoûtement, sortilège.*

sorcier, ère [sɔrsje, -ɛr] n. (bas lat. *sorcerius,* diseur de sorts, sorcier [VIII^e s., *Gloses de Reichenau*], du lat. class. *sortes,* plur. de *sors, sortis,* sort, oracle [v. SORT] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, 1635, Corneille [*cet homme n'est pas sorcier,* 1835, Acad. — *...pas (un) grand sorcier,* 1694, Acad. ; *il ne faut pas être... grand sorcier pour,* 1656, Molière] ; sens 3, 1975, *Lexis ;* sens 4, 1588, Montaigne ; sens 5, 1964, Larousse [« ...élimination systématique des opposants... », 1975, Larousse]). **1.** Personne qui passait pour avoir des pouvoirs surnaturels, par entente avec le diable, et pour être capable d'opérer des maléfices : *Le peuple ne s'y méprenait pas non plus.* [...] *Quasimodo passait pour le démon, Claude Frollo pour le sorcier* (Hugo). *Ce sorcier se moque de nous avec ses Salamandres* (France). *Il n'y avait que M. Bail, à ce jour, pour nous menacer de l'enfer, nous rapprocher des sorcières, des possédées d'Auxonne !* (Montherlant). || *Apprenti sorcier,* v. APPRENTI. || **2.** Homme très habile, d'une adresse quasi surnaturelle : *Ce prestidigitateur est un vrai sorcier.* || *Cet homme n'est pas sorcier, n'est pas un grand sorcier,* il n'est pas très intelligent, pas très habile. || *Il ne faut pas être sorcier, grand sorcier pour,* il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'esprit ou d'intelligence pour. || **3.** *Miroir de sorcière,* miroir convexe renvoyant des images petites et lointaines. || **4.** *Pop.* Vieille femme laide et à l'air méchant : *Et quelle concierge ! Cette misérable sorcière impotente* (Duhamel). || **5.** *Chasse aux sorcières,* appellation employée pour désigner l'épuration entreprise aux États-Unis, lors

de la guerre de Corée, pour éliminer les communistes (ou supposés tels) de l'administration, de la presse, de l'université, du cinéma, etc. ; *par extens.*, recherche et élimination systématique des opposants par le pouvoir en place.

● SYN. : **1** *chaman, devin, magicien.*

◆ adj. (av. 1577, Belleau, au sens de « qui enchante » ; sens actuel, 1904, Larousse). Se dit de ce qui demande une habileté ou une intelligence exceptionnelle, de ce qui est difficile à comprendre, à résoudre (surtout dans des tours négatifs) : *Au reste, cette méthode* [...] *n'a rien de bien sorcier* (Gide). *Il n'est pas sorcier, ce problème !*

● SYN. : *compliqué, malin.*

sordide [sɔrdid] adj. (lat. *sordidus,* sale, crasseux, infime, méprisable, vil, ignoble, de *sordes,* n. f. pl., ordure, saleté, crasse, bassesse, lésinerie, vilenie ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1642, La Mothe Le Vayer [pour certains défauts... qui dégradent l'individu, début du XVIIe s., Malherbe] ; sens 3, 1669, Boileau ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Qui est d'une saleté hideuse, repoussante : *Notre train rapatrie des quantités de soldats. La plupart sont loqueteux, sordides* (Gide). *Dans ce désordre d'un matin de grande fête où quelques préparatifs somptueux font paraître plus sordides les ustensiles de ménage qui traînent encore* (Proust). || **2.** Qui est d'une grande bassesse morale : *Une triste liaison inavouable* [...] *et qui deviendrait un sordide concubinage, si elle durait seulement quelques semaines de plus* (Larbaud). *Le grand Meaulnes, tournant le dos à tout ce qui est sordide, bruyant, souillé, s'en est allé vers l'immolation de 1914, à travers un laborieux enchantement* (Mauriac). || *Spécialem.* Se dit de certains défauts ou de certains vices qui dégradent l'individu : *La seule passion de la marquise était la peur déguisée en avarice sordide* (Stendhal). *Faire preuve d'un égoïsme sordide.* || **3.** Se dit de ce qui est obtenu ou acquis par le fait d'une âpreté excessive : *Faire des gains sordides. Une fortune assez sordide.* || **4.** Se dit parfois d'une personne qui fait montre de certains vices dégradants : *Une avare et sordide famille* (Boileau). *Il* [Poe] *s'asseyait dans une taverne à côté d'un sordide polisson* (Baudelaire).

● SYN. : **1** *dégoûtant, malpropre ;* **2** *ignoble, immoral, infâme ; hideux, infect, innommable, puant* (fam.) ; **3** *abject, immonde, vil.*

sordidement [sɔrdidmɑ̃] adv. (de *sordide ;* 1550, *R. Et. Rab.,* III). De manière sordide : *Ce que l'on épargne sordidement, on se l'ôte à soi-même* (La Bruyère).

sordidité [sɔrdidite] n. f. (dér. savant de *sordide ;* 1573, Rubis, au sens 2 ; sens 1, av. 1869, Lamartine). **1.** *Littér.* État de ce qui est d'une saleté repoussante (peu usité) : *Les haillons qui les couvraient, étriqués, piteux, lustrés de crasse, avaient une sordidité particulière et dénotaient encore plus la cupidité que la pauvreté* (Gautier). || **2.** *Class.* Ignoble ladrerie : *Devant un avare, sa dureté et sa sordidité n'est plus* [par politesse] *qu'une sage modération et une bonne conduite domestique* (Massillon).

sore [sɔr] n. m. (gr. *sôros,* tas, monceau ; 1828, Mozin). Groupe de sporanges tel qu'en portent les feuilles des fougères à leur face inférieure.

sorédie [soredi] n. f. (dér. savant du gr. *sôros,* tas, monceau ; 1813 [d'après S. Gérardin, 1817], écrit *sorédion ; sorédie,* 1842, Acad.). Bouture reproductrice des lichens.

sorgho [sɔrgo] ou **sorghum** [sɔrgɔm] n. m. (ital. *sorgo,* même sens, lat. médiév. *surico, soricum* ou *surgus,* même sens, proprem. « plante de Syrie », du lat. class. *Syricus,* Syrien, de la Syrie, dér. de *Syria,* la Syrie, gr. *Suria,* même sens ; 1542, *Correspondance politique de Guillaume Pellicier* [535], écrit *sorgue ;* 1553, Belon, écrit *sorgo ; sorgho,* 1765, *Encyclopédie,* et *sorghum,* 1871, Littré [comme mot lat. — comme mot franç., début du XXe s.]). Plante herbacée de la famille des graminacées, cultivée surtout en Afrique pour ses grains comestibles : *Les femmes travaillent dans les champs, cultivant le sorghum et les fèves* (Claudel).

sorgue [sɔrg] n. f. (var. du moyen franç. *sorne,* nuit tombante [1456, Esnault], de l'anc. provenç. *sorn,* sombre [v. SOURNOIS] ; 1628, Chereau). *Arg.* Nuit : *Le mion dort. Il ne se réveillera pas avant le mitan de la sorgue* (Mac Orlan).

sorguer [sɔrge] v. intr. (de *sorgue ;* 1797, Esnault). *Arg.* Passer la nuit.

sorgueur [sɔrgœr] n. m. (de *sorgue ;* 1594, *Satire Ménippée*). *Arg.* Rôdeur de nuit.

sorguge [sɔrgyʒ] n. f. (d'un mot turc ; 1876, Larousse). Aigrette ornée de pierreries, que le sultan et les dignitaires ottomans portaient sur le turban.

soricidés [sɔriside] n. m. pl. (du lat. *sorix, -ricis,* souris, et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse). Famille de mammifères insectivores comprenant les musaraignes.

sorite [sɔrit] n. m. (gr. *sôreitês,* sorite, emploi substantivé de l'adj. *sôreitês,* mis en monceau, formé par accumulation, dér. de *sôreuein,* entasser, amonceler, de *sôros,* tas, monceau ; 1558, Bloch-Wartburg, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** *Autref.* Nom donné à l' « argument du tas », chez les anciens philosophes grecs, groupés autour de Zénon d'Élée : si on ôte un grain de blé à un tas de blé, il reste encore un tas de blé ; si on ôte encore un grain de blé, il reste encore un tas de blé, et ainsi de suite ; inversement, un grain de blé n'est pas un tas, deux grains de blé ne sont pas un tas, et ainsi de suite. || **2.** *Auj.* Syllogisme étendu, composé d'une suite de propositions liées entre elles de manière que l'attribut de chacune d'elles devienne le sujet de la suivante, et ainsi de suite, jusqu'à la conclusion. (V. RHÉTORIQUE, art. spécial.)

sornette [sɔrnɛt] n. f. (dimin. du moyen franç. *sorne,* morgue [fin du XIVe s., Chr. de Pisan], plaisanterie [v. 1460, G. Chastellain], mot issu [à la suite d'une évolution sémantique peu claire] de l'anc. provenç. *sorn,* obscur, sombre [v. SOURNOIS] ; v. 1420, Bloch-Wartburg). Discours, propos frivole, négligeable (surtout usité au plur.) : *Il dit que je suis inqualifiable d'avoir écrit ces sornettes* (Gide). *Il aurait bien trop peur que j'ajoutasse foi à ces sornettes millénaires* (Butor). *Conter, débiter des sornettes.*

● SYN. : *balivernes, billevesées, chansons, fadaises, fariboles.*

sororal, e, aux [sɔrɔral, -o] adj. (dér. savant du lat. *soror,* sœur [v. SŒUR] ; 1533, Dassy, écrit *sororel,* puis 1752, Trévoux, écrit *sororal,* au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Qui concerne la sœur, les sœurs : *Héritage sororal. Des caresses sororales et des étreintes de fiancée* (Lombard). || **2.** En ethnologie, se dit d'une famille dans laquelle un groupe de sœurs avec leurs enfants sont placées sous l'autorité de leur frère aîné.

sororalement [sɔrɔralmɑ̃] adv. (de *sororal ;* 1851, Barbey d'Aurevilly). *Littér.* Comme une sœur, comme des sœurs (rare) : *Les deux filles couchaient sororalement ensemble* (Barbey d'Aurevilly).

sororat [sɔrɔra] n. m. (dér. savant du lat. *soror,* sœur [v. SŒUR] ; 1964, Larousse). En ethnologie, pratique selon laquelle un homme veuf peut ou même doit épouser une jeune sœur de sa défunte épouse.

sorose [soroz] n. f. (dér. savant du lat. *sôros,* tas, monceau ; 1871, Littré). Fruit formé de nombreux carpelles charnus, réunis sur un réceptacle central, comme dans le mûrier.

sors ou **sor** [sɔr] adj. et n. m. (francique **saur,* jaune brun ; XIe s., écrit *saur* [*sor,* v. 1155, Wace], au sens de « jaune-brun, fauve » ; sens actuel, XIIIe s., Godefroy, écrit *sor* [*sors,* 1876, Larousse]). Se dit d'un jeune oiseau de bas vol, et notamment d'un autour qui n'a pas encore mué, et qu'on prend au passage, non au nid ou sur les branches.

sort [sɔr] n. m. (lat. *sors, sortis,* objet qu'on met dans une urne pour tirer au sort, tirage au sort, oracle, prophétie, charge attribuée par le sort, destin, destinée, lot, partage, capital prêté à intérêt, de *serere,* entrelacer, joindre, enchaîner, attacher ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens II, 7 ; sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland* [*mauvais sort,* 1807, Mme de Staël] ; sens I, 2, 1680, Mme de Sévigné ; sens II, 1, v. 1120, *Psautier d'Oxford ;* sens II, 2, 1872, A. Daudet ; sens II, 3,

v. 1119, Ph. de Thaon ; sens II, 4, 1546, Rabelais ; sens II, 5, 1640, Corneille [*faire un sort à quelque chose,* « le propager », av. 1914, Ch. Péguy — « l'utiliser à son profit... », 1896, Delesalle] ; sens II, 6, 1559, Amyot [*sort,* même sens, 1330, Godefroy] ; sens II, 8, 1538, R. Estienne [d'abord *geter sort,* v. 1119, Ph. de Thaon ; au fig., 1650, Corneille ; *le sort en est jeté,* début du XVII^e s., Malherbe] ; sens II, 9, 1845, Bescherelle [*tirage au sort,* même sens, 1752, Trévoux]).

I. 1. Effet malfaisant qui atteint un être animé, une chose et qui, selon une croyance superstitieuse, résulte de pratiques de sorcellerie : *Les puiseurs d'eau barbus coiffés de bandelettes | Noires et blanches contre les maux et les sorts* (Apollinaire). *Être victime d'un sort.* || *Mauvais sort,* fatalité qui s'acharne sur quelqu'un à la suite de paroles, de gestes à pouvoirs magiques : *Il paraît que les mauvaises paroles tentent le mauvais sort, et qu'elles portent malheur à ceux qui les disent* (Sand). *Des fées barbues projetaient, dans un regard, sur la nouvelle épouse, le mauvais sort* (Colette). || *Jeter un sort,* v. JETER (§ I, n. 1). || **2.** Fam. *Il y a un sort,* une mauvaise chance préside sûrement à : *Il y a un sort sur tout ce qu'il entreprend.*

II. 1. Puissance imaginaire qui est censée présider à la destinée des hommes et déterminer les événements les concernant lorsque ceux-ci semblent être l'œuvre du hasard : *Les caprices du sort. Le sort est aveugle. Braver les coups du sort.* || **2.** *Vx* et *fam.* Dans quelques exclamations marquant le dépit, la colère, l'étonnement : *Hé ! monstre de sort ! On dirait monsieur Tartarin* (Daudet). *Bon sang de sort !* || *Coquin de sort,* v. COQUIN. || **3.** Ensemble des conditions matérielles et/ou morales dans lesquelles se trouvent une personne ou un groupe humain au cours de leur existence et qui dépendent des circonstances, heureuses ou malheureuses, qu'ils traversent : *Viens à mes pieds ! tu le sais bien, | Ma chère âme, que c'est ton sort | De m'adorer jusqu'à la mort* (Banville). *Je cherchais à découvrir dans l'ancienne prospérité de Sparte et d'Athènes la cause de leur malheur actuel et dans leur sort présent les germes de leur future destinée* (Chateaubriand). [Dona Prouhèze :] *Mais, moi, j'aime la vie, Seigneur Camille ! J'aime le monde, j'aime l'Espagne !, j'aime ce ciel bleu, j'aime le bon soleil ! J'aime ce sort que le bon Dieu m'a fait* (Claudel). *Je vous demande d'user de votre pouvoir sur lui pour qu'il accepte un mariage dont dépend le sort du royaume* (Montherlant). *Abandonner quelqu'un à son sort.* || **4.** Condition matérielle et sociale d'une personne : *Votre Excellence m'a gratifié de la conciergerie du château ; c'est un fort joli sort* (Beaumarchais). *Être heureux de son sort. Améliorer le sort des travailleurs. Jouir d'un sort enviable.* || **5.** Issue imposée à la vie d'une personne par le hasard ; destination finale d'une chose : *Tôt ou tard elle aura le sort de son père. Nous ne réussirons pas à sauver sa vie* (Bernanos). *Ce projet aura connu le même sort que les précédents. Cette réforme avortée était digne d'un meilleur sort.* || *Sort des armes,* v. ARME. || *Faire un sort à quelque chose,* le propager, le faire valoir : *Ce mot serait passé inaperçu si vous ne lui aviez fait un sort en le répétant et en le commentant* (Acad.) ; *fam.*, l'utiliser à son profit, le déguster : *Faire un sort à un poulet, à une bonne bouteille.* || **6.** Class. *Sort principal,* capital placé pour assurer une rente : *Si vous voulez m'assurer mon sort principal* (Pascal). || **7.** Hasard auquel on s'en rapporte pour décider d'un choix, d'une affaire : *Le sort est l'effet du hasard et comme la décision ou l'oracle de la fortune* (Fontenelle). *Le sort est une façon d'élire qui n'afflige personne* (Montesquieu). *À Athènes, le sort désignait les hommes qui devaient prendre part au repas commun* (Fustel de Coulanges). *Être désigné par le sort.* || *Tirage au sort, tirer au sort,* v. TIRAGE, TIRER. || **8.** Class. *Jeter le sort,* recourir aux dés pour prendre une décision ; et au fig. : *Allons jeter le sort pour la dernière fois* (Corneille). || Auj. *Le sort en est jeté,* c'est une chose décidée, advienne que pourra. || **9.** Mode ancien de recrutement des armées, qui consistait à laisser au hasard le soin de désigner ceux qui seraient astreints au service militaire.

● SYN. : **I, 1** *charme, enchantement, ensorcellement, maléfice, sortilège.* || **II, 1** *destin, fatalité, fortune, hasard ;* **3** *avenir, destinée, étoile, lot ;* **4** *position, situation ;* **5** *dénouement, fin.*

◆ **sorts** n. m. pl. (sens 1, v. 1360, Froissart [« procédés magiques... », 1080, *Chanson de Roland*] ; sens 2, depuis 1546, Rabelais [*sorts homériques*] ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Dans l'Antiquité, tablettes que l'on tirait au hasard d'une urne, et qui portaient les réponses d'un oracle : *Les plus célèbres entre les sorts étaient à Préneste et à Antium* (Fontenelle). *On consulte aussi l'oracle par le moyen des sorts ; ce sont des bulletins ou des dés qu'on tire au hasard de l'urne qui les contient* (Barthélemy). *Les uns [...] interrogent les divinateurs de Chaldée ou tentent les sorts babyloniens* (France). || *Auj.* Nom donné à divers procédés magiques censés nous faire connaître l'avenir : *Elle a essayé de tout, du marc de café et des sorts par l'eau et par les allumettes* (Lichtenberger). || **2.** *Sorts homériques, virgiliens, sorts des Apôtres, sorts des saints,* sorte de divination qu'on pratiquait en ouvrant au hasard un Homère, un Virgile, les Actes des Apôtres, la Bible, et en interprétant le passage de ces livres qui tombait le premier sous les yeux : *Les profanes ont les sorts virgiliens. Les croyants ont les avertissements bibliques* (Hugo). || **3.** Objets auxquels certains attribuent des pouvoirs magiques visant à produire certains effets et particulièrement à préserver des maléfices (vieilli) : *Il avait des amulettes et des espèces de sorts suspendus à son cou* (Chateaubriand).

● SYN. : **3** *amulette, charme, gri-gri, talisman.*

1. sortable [sɔrtabl] adj. (de *sortir* 1 ; 1963, *FEW,* XII, 126 *a*). *Fam.* Se dit d'une personne que l'on peut présenter en société, qui est décente, correcte (surtout dans des tours négatifs) : *Il doit falloir monter beaucoup plus haut dans la petite bourgeoisie, vous ne pensez pas ? pour trouver des jeunes filles qui soient sortables et avec qui on puisse causer deux minutes de suite* (Romains).

● SYN. : *convenable, présentable.*

2. sortable [sɔrtabl] adj. (de *sortir* 1, au sens anc. de « choisir » [v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], proprem. « qui peut être choisi » ; 1395, Bloch-Wartburg). *Class.* et *littér.* Qui est assorti à la condition, aux circonstances : *Vous demeurerez dans l'obscurité sans établissement sortable* (Fénelon). *Elle se croyait, sous le rapport de la fortune, un parti sortable* (Balzac).

sortant, e [sɔrtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *sortir* 1 ; fin du XVII^e s., Saint-Simon, au sens 3 ; sens 1, 1835, Acad. [en vénerie, 1950, Druon, p. 138] ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 4, 1876, Larousse). **1.** Qui sort : *La foule sortante refoula les arrivants.* || *Spécialem.* En vénerie, se dit d'un animal qui sort d'un lieu quelconque (bois, tanière, etc.) : *Le chevreuil est sortant sur cette lisière.* || **2.** Que le tirage au sort fait apparaître : *Numéro sortant à la loterie.* || **3.** *Class.* et *littér.* Qui ressort, qui se fait remarquer : *Villars était bien, bien fait, avec une physionomie vive, ouverte, sortante et véritablement un peu folle* (Saint-Simon). *C'était un assez grand homme brun [...] avec une physionomie vive, ouverte, sortante* (Proust). || **4.** *Ligne sortante,* en termes d'imprimerie, ligne qui empiète sur la marge.

◆ adj. et n. (1788, Féraud, au sens de « personne qui sort » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Se dit d'un joueur qui se retire d'une partie. || **2.** Se dit d'une personne qui cesse, par l'extinction de son mandat électif, de faire partie d'une assemblée : *Les quatre sénateurs sortants [...] se représentaient* (France). *Le sortant de cette circonscription aura bien du mal à retrouver son siège.*

◆ **sortant** n. m. (1918, Proust). Élément architectural qui fait saillie (par opposition à *rentrant*).

sorte [sɔrt] n. f. (lat. *sors, sortis,* sort, tirage au sort, destinée, et, à basse époque, « manière, façon » [v. SORT] ; XIII^e s., Tobler-Lommatzsch, au sens de « troupe de gens » ; sens 1, 1530, Palsgrave, 578 [*de la bonne sorte,* 1549, R. Estienne — « avec énergie »,

1690, Furetière ; *faire en sorte de,* 1685, La Fontaine — *...que,* 1678, La Fontaine] ; sens 2, v. 1320, Watriquet de Couvin [*de la première sorte,* 1802, Chateaubriand — *de première sorte,* même sens, 1723, Savary des Bruslons (*de la première sorte,* « de qualité, de condition — en parlant d'une personne », v. 1534, B. Des Périers)] ; sens 3, 1689, M^me^ de Sévigné ; sens 4, 1644, Corneille ; sens 5, v. 1450, Godefroy [art. *assortir*] ; sens 6, 1765, *Encyclopédie,* VIII, 609 ; sens 7, 1765, *Encyclopédie,* XX, 45 *a*). **1.** Manière de faire une chose, façon : *Vous savez comme Corbinelle m'est bon, et de quelle sorte il entre dans mes sentiments* (Sévigné). *Les uns s'habillaient d'une sorte, les autres d'une autre.* || Vx. *De la bonne sorte,* de la bonne manière, comme il convient : *Tout s'est-il, ces deux jours, passé de bonne sorte ?* (Molière) ; *fam.,* avec sévérité, énergie : *Je l'ai secoué de la bonne sorte !* || *Faire en sorte de* (suivi de l'infinitif), *en sorte que* (avec le subjonctif), agir de manière à, de façon que : *Faites en sorte d'arriver à l'heure. Il fit en sorte que nul ne le remarquât dans la foule. On ne peut empêcher les injustes critiques, mais on peut tâcher de faire en sorte qu'elles soient encore plus injustes* (J. Rostand). || **2.** Catégorie d'êtres animés ou de choses, espèce, genre : *Il* [Champenais] *avait l'air maintenant d'un lord anglais de la sorte raffinée, de ceux qui consacrent plus de temps à leurs collections d'art* [...] *qu'aux sports* (Romains). *Je la regarde et je commence à nourrir toute sorte de pensées coupables* (Aragon). *C'était toutes sortes de gens que tu connais* (Faye). || Vx. *De la première sorte,* de qualité supérieure : *Considérée comme harmonie, la cloche a indubitablement une beauté de la première sorte, celle que les artistes appellent « le grand »* (Chateaubriand). || **3.** Class. *Quelque sorte de temps,* pour un certain temps : *Dites-moi si M^lle^ de Grignan est pour quelque sorte de temps à Gif* (Sévigné). || **4.** *Une sorte de,* se dit d'une chose ou d'une personne qui a l'apparence d'une autre, qui lui ressemble par quelque détail ou quelque trait, mais qu'on ne peut définir avec une parfaite rigueur : *En voilà des idées ! dit-elle avec une sorte d'aigreur* (Balzac). *J'en viens à souhaiter, en appendice à votre œuvre* [de Proust], *une sorte de lexique qui vous permette aisément de retrouver telle ou telle remarque sur le sommeil et l'insomnie, sur la maladie* (Gide). || **5.** *Class.* et *littér.* Condition sociale, rang (souvent péjor.) : [Périandre] *a commencé par dire : « un homme de ma sorte » ; il passe à dire : « un homme de ma qualité »* (La Bruyère). *Le bedeau avait bien envie d'aller dîner, car les gens de cette sorte dînent à toute heure* (Mérimée). || **6.** Quantité quelconque d'une même espèce de caractères d'imprimerie. || **7.** État de certaines drogues pharmaceutiques non triées, mélangées d'impuretés, ou de basse qualité : *Manne en sorte. Benjoin en sorte.*

● SYN. : **2** *type, variété ;* **4** *une espèce de, une façon de, une manière de ;* **5** *acabit, catégorie, classe.*

◆ **De toute(s) sorte(s)** loc. adj. (av. 1885, V. Hugo). Qui appartiennent aux catégories, aux espèces les plus diverses (après un substantif au pluriel) : *On voit quelquefois des gens qui* [...] *font des dépenses de toutes sortes et deviennent tout à coup éclatants, prodigues et magnifiques* (Hugo). *Le bus est plein de gens de toute sorte qui rentrent chez eux* (R. Jean).

◆ **De la sorte** loc. adv. (1545, Huguet [art. *assorter*]). *Littér.* Ainsi, de cette manière : *Il prit le portefeuille usé et la bague de cuivre, tenta d'allonger un peu convenablement les jambes du cadavre* [d'un soldat tué] *et* [...] *il fut gêné, presque angoissé, comme si* [...] *s'en aller de la sorte était un abandon sacrilège* (Montherlant). *Vous auriez haï votre meilleur ami s'il avait agi de la sorte* (Anouilh).

◆ **En quelque sorte** loc. adv. (1650, Corneille). Pour ainsi dire : *Le séminaire Saint-Sulpice, composé en quelque sorte de deux maisons* (Renan). *La femme est en quelque sorte la conscience de la famille* (P. Janet).

◆ **De sorte que, en sorte que, de telle sorte que** loc. conj. (av. 1553, Rabelais [*de sorte que ; en sorte que,* fin du XIII^e^ s., Joinville ; *de telle sorte que,* milieu du XVI^e^ s. — *en tele sorte que,* même sens, v. 1283, Beaumanoir]). Si bien que ; de façon à : *Elle devait être un peu plus jeune que Sarah, de sorte que les vêtements que celle-ci avait dû laisser depuis un an lui convenaient* (Gide). *Ils avaient pris soin de plier leur bâche, de telle sorte qu'elle était comme un gros fer à cheval qui s'adaptait parfaitement à un sac à dos* (B. Clavel).

● REM. **1.** Après *une sorte de* + substantif, l'adjectif s'accorde généralement avec ce substantif, et non pas avec *sorte : Une sorte d'hommes exclus de la bonne société. C'est une sorte d'outil très utilisé par cette profession. Il y a là une sorte de glissement sémantique qu'on peut estimer dangereux et nuisible à la clarté du message.* On dira cependant : *Cette sorte de reptiles est fort répandue dans la région.*

2. *Toute sorte de* s'emploie plutôt devant un substantif singulier : *Je vous souhaite toute sorte de bonheur ;* et *toutes sortes de,* plutôt devant un substantif pluriel : *J'ai vu se marier toutes sortes de gens* (Brassens). Mais cette règle n'a rien d'absolu. En revanche, le singulier ou le pluriel pour *de toute(s) sorte(s)* s'emploient à peu près indifféremment.

sorti, e [sɔrti] adj. (part. passé de *sortir* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « désigné par le sort » ; fin du XII^e^ s., *Geste des Loherains,* au sens de « fixé, choisi » ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1871, Littré). **1.** Tiré de l'urne, amené par le hasard : *Un numéro sorti deux fois de suite à la loterie, à la roulette.* || **2.** Se dit des parties du corps d'un cheval qui font saillie : *Un garrot bien sorti.*

sortie [sɔrti] n. f. (part. passé fém. substantivé de *sortir* 1 ; 1400, A. Thierry [II, 6], au sens 1 [*jour de sortie,* 1964, Robert — *sortie,* même sens, 1883, Maupassant ; *être de sortie,* 1925, Esnault ; *autorisation de sortie du territoire,* v. 1970] ; sens 2, 1885, Zola ; sens 3, 1871, Littré ; sens 4, 1835, Acad. [aussi *fausse sortie ; avoir sa sortie, faire une sortie à un artiste,* 1964, Larousse] ; sens 5, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné ; sens 6, 1835, Acad. [*se ménager une sortie — ...une porte de sortie,* 1876, Larousse] ; sens 7, 1636, Monet ; sens 8, 1570, *Lettres de Catherine de Médicis,* III, 199 [écrit *sortye ; sortie,* 1580, Montaigne] ; sens 9, 1964, Larousse ; sens 10, 1672, Molière [dans un ouvrage..., v. 1760, d'après Trévoux, 1771] ; sens 11, 1549, Tagault [*microbes de sortie,* 1933, Larousse] ; sens 12, 1964, Robert [*sortie des presses,* 1964, Larousse] ; sens 13, 1876, Larousse [« transport de marchandises... hors du pays », 1626, Kuhn ; *bon de sortie,* 1964, Larousse] ; sens 14, 1871, Littré ; sens 15, 1968, Larousse [aussi « l'information ainsi transférée »] ; sens 16, 1964, Robert ; sens 17, 1936, Capitant). **1.** Action de passer du dedans au dehors, de quitter un lieu ; d'aller se promener : *J'ai dîné aujourd'hui chez M. de La Fayette pour ma première sortie* (Sévigné). *Quand elle se fut assurée je n'abusais pas du plaisir, elle* [sa mère] *ferma les yeux sur mes sorties du soir* (Mauriac). *Organiser une sortie à bicyclette, une petite sortie champêtre.* || *Jour de sortie,* jour de la semaine pendant lequel un élève pensionnaire, un employé, etc., est autorisé à s'absenter. || Fam. *Être de sortie,* se trouver dehors, être absent ; profiter de la permission d'être dehors. || *Autorisation de sortie du territoire,* pièce officielle délivrée par un maire ou un commissaire de police, et permettant à un enfant mineur de voyager à l'étranger sans être accompagné de ses parents. || **2.** Action de quitter le lieu de travail une fois la tâche terminée : *À l'heure de la sortie des usines* [...] *elle avait surpris la remarque d'un petit apprenti !* (Montherlant). || **3.** Navigation à courte distance d'un port. || **4.** Au théâtre, action de quitter la scène : *Le metteur en scène règle les entrées et les sorties des acteurs. Bien faire sa sortie.* || *Avoir sa sortie,* être applaudi au moment de la sortie. || *Faire une sortie à un artiste,* l'applaudir à sa sortie. || *Fausse sortie,* mouvement d'un acteur qui va pour sortir, puis revient sur la scène. || **5.** Endroit par où l'on sort : *« Par ici la sortie, monsieur, mesdames... »* (Daudet). *Un des médecins quitte la salle, du côté de la sortie* (Montherlant). *Attendre quelqu'un à la sortie. Une sortie de gare, de métro. Prendre la deuxième sortie de l'autoroute en*

venant de Saint-Cloud. || *Sortie de secours,* v. SECOURS. || **6.** Fig. *Se ménager une porte de sortie* ou *une sortie,* trouver une manière habile de sortir d'une difficulté, de se tirer d'embarras : *Je comprends certes ton point de vue, et me mords assez les doigts pour n'avoir pas su me ménager une porte de sortie dans mes traités avec le Mercure* (Gide). || **7.** Moment où l'on sort : *À sa sortie de prison, cet homme n'a pu se faire embaucher nulle part. Les enfants à la sortie de la messe vont chez le pâtissier. Tomber malade à la sortie de l'hiver.* || **8.** Opération militaire par laquelle les défenseurs d'une place, attaquant le corps de siège, cherchaient à contrarier ses opérations, à tendre la main à une colonne de secours ou, simplement, à se ravitailler : *Le chevalier du temple se disposant à faire une sortie contre l'infidèle qui l'assiège* (Daudet). *Vauban a consacré d'importantes études à l'organisation des sorties. Tenter une sortie.* || **9.** Mission de combat accomplie par un aéronef militaire : *À sa dernière sortie, l'équipage du navigateur avait beaucoup plaisanté avant de se hisser dans le fuselage où il fallait, par place, enjamber des contre-fiches métalliques* (J. Roy). || **10.** Brusque emportement contre quelqu'un ou quelque chose, invective : *De grands industriels* [...] *ne repoussent pas l'idée de lui donner leur fille. Entrevue. Mademoiselle a du rouge aux lèvres. L'anachorète de Fontenay* [éventuel époux] *fait une sortie sur les jeunes filles qui se peignent* (Montherlant). *Il se rappela les violentes sorties de Marcelle contre le mariage* (Sartre) ; dans un ouvrage, observation passionnée qui sort du sujet : *Il* [Saint-Cyran] *n'est pas tenté aux disgressions* [...]. *Nulle sortie et allusion aux affaires du temps, à tel ou tel triomphe d'opinions, et qui cadrerait avec le système* (Sainte-Beuve). || **11.** Mouvement d'une chose qui s'échappe d'un lieu où elle était cachée ; manifestation d'une chose qui apparaît à la vue : *La sortie des gaz d'un moteur à explosion. La sortie des eaux d'une source. La sortie d'un germe, d'un bouton, d'une pousse.* || *Microbes de sortie,* microbes qui se développent par l'effet d'une affection antérieure. || **12.** Mise à la disposition du public d'un objet commercial : *La sortie d'un nouveau modèle d'automobile. L'heure de sortie du journal.* || *Sortie des presses,* ou simplem. *sortie,* mise effective d'un livre ou d'une publication à la disposition du public à une date qui ne coïncide pas nécessairement avec la date de publication portée par l'ouvrage. || **13.** Mouvement commercial des ventes, qui fait sortir les marchandises du magasin. || Transport de marchandises hors du lieu où elles étaient, hors du pays : *Droits d'entrée et de sortie.* || *Bon de sortie,* document comptable qui indique que des articles ont été prélevés au magasin soit pour être utilisés dans le cycle de fabrication, soit pour être expédiés à la clientèle. || **14.** En gravure, gradation insensible par laquelle les tailles se déterminent, dans les jours, en lignes très déliées. || **15.** En informatique, opération de transfert des informations traitées et des résultats de l'unité de traitement de l'ordinateur vers des supports d'information externes ; l'information ainsi transférée. || **16.** Somme dépensée : *Faire le bilan des entrées et des sorties.* || **17.** *Sortie du rôle,* désignation d'une affaire inscrite au rôle parmi celles qui doivent être plaidées prochainement.

• SYN. : **1** *balade* (fam.), *tour, virée* (fam.) ; **5** *issue, porte* ; **6** *échappatoire* ; **7** *départ, fin* ; **10** *algarade, invective, scène* ; **16** *débit, dépense.*

◆ **À la sortie de** loc. prép. (1690, Furetière [d'abord « à la fin de », 1636, Monet]). À l'endroit et au moment où l'on sort de, où quelque chose s'écoule, etc. : *Hier soir, à la sortie de la gare, les tramways étaient tellement bondés* (Robbe-Grillet). *Attendre un enfant à la sortie de l'école. Recueillir l'alcool à la sortie du serpentin.* (V. également ci-dessus, n. 5 et 7.)

sortie-de-bain [sɔrtidbɛ̃] n. f. (de *sortie, de* et *bain* ; 1904, Larousse). Ample peignoir dont on s'enveloppe en sortant du bain.

• Pl. *des* SORTIES-DE-BAIN.

sortie-de-bal [sɔrtidbal] n. f. (de *sortie, de* et *bal* ; 1871, Littré). Vêtement du soir, ample et chaud, que mettent les femmes sortant du bal. (Vieilli.)

• Pl. *des* SORTIES-DE-BAL.

sortilège [sɔrtilɛʒ] n. m. (lat. médiév. *sortilegium,* divination, du lat. class. *sortilegus,* prophétique [et, comme n. m., « devin »], de *sors, sortis,* sort [v. SORT], et de *legere,* recueillir ; v. 1213, *Fet des Romains* [« action ou effet qui semble magique », 1936, R. Martin du Gard]). Maléfice de sorcier ; action ou effet qui semble magique : *Ils cherchèrent à deviner la nature de l'attrait et du sortilège qui retenait le réprouvé auprès de cette fosse* (Barrès). *Deux ou trois ans plus tard, pleurant à « Cyrano », sanglotant à « l'Aiglon », frémissant à « Britannicus », je cédai corps et âme aux sortilèges de la scène* (Beauvoir).

• SYN. : *charme, diablerie, enchantement, ensorcellement, envoûtement, fascination, magie, sort.*

1. sortir [sɔrtir] v. intr. (lat. *sortiri,* tirer au sort, fixer par le sort, répartir, choisir, obtenir par le sort, obtenir de la destinée [de *sors, sortis,* sort — v. SORT], d'où probablement « échapper à » [v. le sens 3] et « passer du dedans au dehors », le sens de mouvement étant attesté dans le dér. *res[s]ortir* dès 1080, *Chanson de Roland* [« rebondir — en parlant d'une arme avec laquelle on a frappé » ; cf. aussi « reculer », v. 1155, Wace] — *sortir* a peu à peu supplanté, au Moyen Âge, l'anc. v. *[e]issir,* « aller dehors » [v. ISSANT] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1553, *Bible Gérard* [*sortir d'avec quelqu'un,* av. 1763, Marivaux ; *sortir les pieds en avant,* av. 1850, Balzac — *sortir les pieds devant,* 1835, Acad. (d'abord *n'en sortir que les pieds devant,* 1694, Acad.) ; *d'où sortez-vous ?...,* 1792, Beaumarchais — s'est dit d'abord à quelqu'un qu'on n'avait pas vu depuis longtemps, 1713, Hamilton ; *sortir du fort,* 1608, M. Régnier] ; sens 3, 1538, R. Estienne [*sortir de la mort,* « y échapper », v. 1170, *Floire et Blancheflor* ; *en sortir,* 1835, Acad. ; *en sortir les braies nettes,* 1863, Littré, art. *braies* — d'abord *sortir braies nettes,* fin du XVIe s.] ; sens 4, 1718, Acad. [*sortir d'en prendre,* 1840, d'après Larchey, 1889] ; sens 5, 1636, Monet [*être sorti,* « ne pas être chez soi », 1664, Molière] ; sens 6, 1636, Corneille [*sortir de fille,* 1693, La Fontaine] ; sens 7, 1538, R. Estienne [*sortir... de ses gonds,* 1964, Robert — d'abord *sortir hors de ses gonds,* 1559, Amyot, et *sortir des gonds,* 1611, Cotgrave ; *sortir de soi-même,* fin du XVIIe s., Bossuet ; *sortir de sa peau,* av. 1857, Musset ; *être sorti,* « ...perdre la conscience du réel », 1867, Delvau] ; sens 8, fin du XVe s., Commynes [*ne pas sortir de là,* 1779, Mme de Genlis ; *ne pas vouloir sortir de là,* 1826, M. Th. Leclercq ; *ne pas sortir de,* « ...parler sans cesse de », av. 1673, Molière] ; sens 9, 1642, Corneille [*sortir du ventre de,* « naître d'(une femme) », 1499, Bartsch ; *sortir des mains de...,* « avoir été... formé par... », 1782, Mme de Genlis, III, 72 (*sortir de,* même sens, 1701, Furetière) — en parlant de choses, 1694, Acad., et, au fig., av. 1778, J.-J. Rousseau ; *sortir d'une école,* 1829, Balzac ; *sortir du rang,* pour un officier, 1893, *Dict. général,* art. *rang* — pour tout individu qui est parvenu à une haute fonction..., 1964, Larousse] ; sens 10, 1636, Monet [*sortir de mesure,* 1718, Acad. ; *sortir de l'ordinaire,* 1964, Robert ; *sortir de la vie de quelqu'un,* XXe s.] ; sens 11, 1550, *Bible Louvain* [au fig., 1679, Mme de Sévigné ; *être sorti de la mémoire...,* 1640, Corneille] ; sens 12, 1636, Monet [*les yeux lui sortent de la tête,* 1876, Larousse — d'abord « ses yeux ont une vivacité extraordinaire », 1740, Acad. ; *sortir de l'eau,* 1871, Littré — *sortir de l'onde,* même sens, 1690, Furetière ; *faire sortir une ligne, sortir de feuille,* 1876, Larousse] ; sens 13, 1675, Mme de Sévigné ; sens 14, début du XVIe s. [..*sortir,* « commencer à... être en vue », 1926, Esnault] ; sens 15, 1926, Maurois [*sortir... de chez le marchand,* 1690, Furetière] ; sens 16, 1664, Boileau, puis 1834, Balzac [« être proposé comme sujet d'examen », 1964, Robert] ; sens 17, 1964, Larousse ; sens 18, XXe s. [aussi *ça ne sort pas de la famille*] ; sens 19, 1553, *Bible Gérard* [impers., fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). [Conj. **23.**] **1.** Aller hors d'un lieu dans lequel on se trouvait, passer du dedans au dehors, en parlant d'un être animé ou d'un véhicule : *Alors, soulagé d'un grand poids, le héros sortit de sa cachette* (Daudet). *À cette heure, il sortirait*

de cette maison après une visite à des amis (Montherlant). *Une femme sortit du café et passa lentement devant eux* (Sartre). *Quelques bateaux sortiront aujourd'hui malgré l'orage* (Sollers). || **2.** Quitter le lieu d'une réunion, d'une occupation, l'endroit où l'on a séjourné quelque temps : *Ne bafouillez pas, cher. Je vous avais tendu un piège. Vous sortez d'un rendez-vous !* (Giraudoux). *Sortir de la messe, d'une audience. Sortir de table. Sortir de son lit. Sortir de chez un ami, de chez le coiffeur. Sortir de l'école, de l'hôpital, de prison.* || *On n'est pas sortis de l'auberge,* v. AUBERGE. || Vx. *Sortir d'avec quelqu'un,* avoir été en conversation avec lui très peu de temps auparavant : *Les sots discours de cinq ou six personnes d'avec qui je sortais* (Marivaux). || Fam. *Sortir les pieds en avant* ou *les pieds devant,* être emporté mort. || Fam. *D'où sortez-vous ?, d'où sort-il ?, d'où sortent-ils ?,* etc., se dit de personnes qui manquent d'éducation ou dont l'ignorance surprend profondément. || *Sortir du fort,* en parlant d'un animal de chasse, quitter son gîte ou sa tanière. || **3.** Se tirer de, se dégager de : *Le fauve a réussi à sortir du piège. Les mineurs sont sortis à grand-peine de l'éboulement.* || *Sortir de sa coquille,* v. COQUILLE. || Fam. *En sortir,* se tirer d'affaire : *L'honneur d'un homme était de toujours « en sortir » [...] quelle que fût la masse des appels pesant sur lui* (Hamp). [V. également S'EN SORTIR, v. pr.] || Vx. *En sortir les braies nettes,* se tirer d'une vilaine affaire sans que sa réputation en ait souffert. || **4.** Fam. *Sortir de* (suivi de l'infinitif), indique un passé tout récent : *Je sors d'avoir avec Alice une conversation à ce sujet* (Lavedan). *Il sortait juste d'être malade.* || Fam. *Sortir d'en prendre,* en avoir assez d'une chose désagréable, n'être pas du tout disposé à recommencer une expérience malheureuse : *Jean nous a dit à sa sortie d'hôpital : « La vitesse, pour moi, c'est terminé, je sors d'en prendre. »* || **5.** Aller hors de chez soi pour se promener, aller au spectacle, faire des visites, etc. : *Elle sortait quelquefois, afin d'être seule un instant* (Flaubert). *Les nègres permettent à leurs femmes de sortir sans voiles* (Fromentin). *Je suis reçu un peu partout et* [...] *l'on me fait danser ! Il m'a fallu venir au Sénégal pour sortir* (Saint-Exupéry). *Elles approchaient de la trentaine et ne sortaient jamais le soir sans leurs parents* (Beauvoir). || *Être sorti,* ne pas être chez soi : *Il s'écria : « Eh bien, cette fois, non ! non ! et non ! Dites que je suis sorti »* [...]. *Le Papon s'exécuta* [...] *disant que Monsieur serait bien ennuyé, que Monsieur venait « justement » de sortir* (Montherlant). || **6.** Passer d'un temps, d'une époque, d'une condition dans un autre : *Sortir de l'hiver, de la guerre, de l'esclavage. Sitôt que nous sortons de l'ordre des nécessités et des besoins pour entrer dans celui du luxe et des plaisirs* (Baudelaire). *Je sortais de la direction de M. Dupanloup pour entrer sous une discipline absolument opposée* (Renan). || Vx. *Sortir de fille,* se marier, en parlant d'une jeune fille. || **7.** Cesser d'être dans tel état physique ou moral : *Cette nuit, une étrange, incompréhensible rumeur nous a réveillés ; sorti du plus profond sommeil, j'ai d'abord cru aux préparatifs de mes voisins qui devaient partir vers six heures* (Gide). *Sortir d'une longue maladie. Sortir d'inquiétude, d'une sombre mélancolie.* || *Sortir de son calme, de ses gonds,* se mettre en colère, s'emporter : *Quand la bourgeoisie sort de ses gonds, pas d'erreur, c'est qu'elle est en état de transes littéraires* (Aymé). || *Sortir de soi-même,* faire abnégation de sa propre personne ; cesser d'avoir une attitude renfermée, s'épanouir : *Il n'y a jouissance que lorsque je sors de moi-même et qu'à travers l'objet dont je jouis j'engage mon être dans le monde* (Beauvoir). || Fam. *Sortir de sa peau,* changer de personnalité : *Si je pouvais seulement sortir de ma peau pendant une heure ou deux !* (Musset). || Vx et fam. *Être sorti,* avoir une absence, perdre la conscience du réel : *Elle retombait dans ses réflexions, elle était sortie, comme on dit* (Zola). || **8.** Ne pas se tenir exactement à ce qui était fixé : *Pardonnez-moi d'avoir été vif. Nos mascarades italiennes sont plus légères et une mascarade demande qu'on y joue un rôle. Je sortais du mien* (Cocteau). *Je n'entends pas nécessairement que vous sortirez de ce désintéressement que vous pratiquez si bien* (Montherlant). *Dans son exposé, cet étudiant sort trop souvent du sujet. Sortir des limites de la bienséance.* || *Ne pas sortir de là,* s'en tenir au point essentiel dans une discussion : *En agissant ainsi, vous faites votre devoir, il n'y a pas à sortir de là.* || *Ne pas vouloir sortir de là,* soutenir avec obstination ce qu'on a avancé : *Toute la famille a beau se liguer contre lui, il ne veut pas sortir de là : sa décision est prise.* || Class. *Ne pas sortir de,* avoir sans cesse à la bouche, parler sans cesse de : *Jamais on ne le voit sortir du grand seigneur* (Molière). || **9.** Provenir, être issu de : *Sans éducation, sorti du peuple, son courage avait été l'unique artisan de sa fortune militaire* (Balzac). *Jamais nous ne nous demandâmes d'où il* [Modigliani] *sortait. Il était de Montparnasse. Il y régnait* (Cocteau). *Une pouliche qui sort d'un grand élevage. Ce tableau sort d'une belle collection privée. La vérité sort de la bouche des enfants* (prov.). || *Sortir des mains de quelqu'un,* avoir été élevé, formé par lui ; *par extens.,* en parlant de choses, être juste terminé : *La clé brille, elle sort des mains du serrurier ;* et au fig. : *Tout est bien sortant des mains de l'auteur des choses ; tout dégénère entre les mains de l'homme* (Rousseau). || *Sortir d'une école,* y avoir fait ses études : *Un ingénieur qui sort de Polytechnique. Elle a un fils qui est sorti de Saint-Cyr l'année dernière* (France). || *Sortir du rang,* en parlant d'un officier, ne pas être passé par les écoles ; *par extens.,* en parlant de tout individu, être parvenu à une haute fonction en partant des plus humbles postes et en franchissant tous les échelons. || *Sortir de rien,* v. RIEN. || *Se croire sorti de la cuisse de Jupiter,* v. CUISSE. || **10.** Franchir une limite : *Le ballon est sorti du terrain. Ce coureur, emporté par l'élan, est sorti de la piste.* || *Sortir de mesure,* en escrime, se mettre hors d'état de porter une botte de pied ferme à son adversaire. || *Sortir de l'ordinaire,* changer ou surprendre par sa nouveauté : *Ce personnage sort vraiment de l'ordinaire. Sa coiffure sort de l'ordinaire.* || *Sortir de la vie de quelqu'un,* ne plus compter pour lui, lui être définitivement étranger : *Vous ne tenez pas à moi puisque vous acceptez de gaîté de cœur de me voir sortir de votre vie* (Montherlant). || **11.** Se répandre à l'extérieur, en parlant d'une odeur, d'un son, d'un liquide, etc. : *Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèles* (Hugo). *Le cri de la justice sortit de ce jeune et grand cœur* (Michelet). *Quelques larmes, derniers grains d'encens jetés sur l'autel sacré de la famille, lui sortirent des yeux* (Balzac) ; et au fig. : *L'enthousiasme lui sortait des yeux, des lèvres, du creux des mains* [de Remedios], *avec quelque chose d'enjoué et de puéril particulièrement attrayant* (Morand). || *Être sorti de la mémoire, de l'esprit,* (fam.) *de l'idée, de la tête,* être oublié : *Tous ses ennuis lui étaient sortis de la tête : il* [Jean-Christophe] *se sentait au milieu de vrais amis, il ressuscitait* (Rolland). *Excusez-moi : ce rendez-vous m'était complètement sorti de l'esprit.* || **12.** Dépasser à l'extérieur, faire saillie : *Le bruit d'un glaive surhumain qui sortait du fourreau* (Hugo). *Son cou et ses épaules* [de la duchesse de Guermantes] *sortaient d'un flot neigeux de mousseline sur lequel venait battre un éventail en plumes de cygne* (Proust). *Une pierre qui sort du mur.* || Fig. *Les yeux lui sortent de la tête,* il est animé d'une grande fureur. || *Sortir de l'eau,* apparaître à l'horizon en ayant l'air d'émerger de la mer. || *Faire sortir une ligne,* en imprimerie, la terminer dans la marge, quand elle est trop longue pour tenir dans la justification. || *Sortir de feuille,* empiéter d'une feuille sur l'autre. || **13.** Ressortir nettement, avoir des traits ou des caractères bien perceptibles : *Le coteau qui est au nord de la ville en était éclairé par l'incendie au point que, d'en bas* [...], *je pouvais compter les troncs des pins situés sur le sommet. Le kiosque et toutes les maisonnettes situées sur la pente sortaient parfaitement* (Stendhal). *Une lithographie, une photocopie qui sort bien. Les majuscules de ce texte sortent mal.* || **14.** Commencer à paraître, à pousser : *Ces bourgeons viennent de sortir. Les canines sortent au dixième mois. Un vilain bouton lui sort sur le nez.* || Fig. *Sortir de l'ombre, de l'obscurité,* ou simplem. *sortir,*

commencer à être connu, à être en vue : *Écrivain qui commence à sortir.* || **15.** Être présenté au public, être mis en vente, publié : *Une voiture révolutionnaire va sortir de ces ateliers. Une nouvelle collection sortira des presses le 1er octobre. Devant la grille de la Bourse* [...] *il* [un vendeur de journaux] *crie* [...] *les feuilles de midi qui paraissent à onze heures, celles du soir qui sortent à midi* (Arnoux). || *Sortir du magasin, de chez le vendeur, de chez le marchand,* être à l'état de neuf : *Les habits des garçons ne sortent pas de chez le vendeur, comme il est de routine sur la scène.Ils sont fatigués, usagés* (Montherlant). || **16.** Être amené par un tirage au sort ou par le hasard : *Ce même numéro gagnant est sorti trois fois à la loterie. Il agita son cornet à dés et fit sortir un double six.* || Être proposé comme sujet d'examen : *C'est encore la Restauration qui est sortie à l'oral d'histoire.* || **17.** Être promulgué, approuvé officiellement : *Cette loi tant attendue a été votée, mais les décrets d'application ne sont pas encore sortis. Le relèvement de la solde va sortir prochainement.* || **18.** Ne plus appartenir à ; ne pas rester prisonnier de : *Il m'a dit bien souvent qu'il lui fallait sortir de la société pour commencer à l'aimer, devenir bon, vouloir la servir* (Montherlant). *Cet héritage ne sortira vraisemblablement pas de la famille.* || Fam. *Ça ne sort pas de la famille,* se dit par ironie devant un comportement, une action, un défaut qui paraît caractéristique des membres d'une famille, ou qui touche simultanément plusieurs membres d'une même famille : *Il boit comme son père, ça ne sort pas de la famille.* || **19.** Avoir tel résultat : *Qu'est-ce qui sortira de ces négociations ? Nul ne le sait ;* et impers. : *C'est promettre beaucoup : mais qu'en sort-il souvent ? | Du vent* (La Fontaine).

• SYN. : **1** *abandonner, quitter ;* **3** *s'échapper, se libérer de, se sauver ;* **4** *venir de ;* **7** *se départir, réchapper, se tirer de ;* **8** *dévier, s'écarter, s'éloigner, outrepasser, transgresser ;* **9** *descendre, être né de, remonter à ;* **11** *couler, déborder, émaner, s'exhaler, jaillir, sourdre ;* **12** *déborder, passer, saillir ;* **13** *se détacher ;* **14** *percer ;* **15** *paraître ;* **19** *découler, résulter.* — CONTR. : **1** *entrer, pénétrer, rentrer ;* **2** *aller, arriver, se rendre ;* **3** *s'enfoncer, se prendre à, tomber dans ;* **5** *se calfeutrer, se cloîtrer ;* **8** *conserver, garder, suivre, tenir.*

◆ v. tr. (v. 1155, Wace, au sens de « prédire [quelque chose] par les sorts » ; 1534, Rabelais, dans la loc. *sortir le pays,* « sortir du pays » ; sens 1, 1788, Féraud [« faire prendre l'air à un animal », 1596, Béroalde de Verville ; « mettre au grand air », 1835, Acad.] ; sens 2, 1672, Sacy [*sortir quelqu'un... d'embarras...,* av. 1631, Bassompierre] ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1688, Mme de Sévigné [« ébranler, arracher (une porte). », milieu du XVe s. ; *sortir le train d'atterrissage,* 1964, Larousse — *sortir les roues,* même sens, 1937, Malraux ; *sortir les volets,* 1964, Larousse ; « mettre au grand jour... », au fig., av. 1914, Ch. Péguy] ; sens 5, 1938, J. Romains ; sens 6, 1904, Larousse ; sens 7, 1933, Larousse [d'abord au trictrac, 1752, Trévoux] ; sens 8, 1911, A. Gide ; sens 9, 1888, Courteline). **1.** Accompagner une personne au-dehors, à la promenade, au spectacle, dans des visites, etc. : *Vous ne me sortez jamais, disait-elle en son style familier, est-ce que je vous fais honte* (Bourget). *Sortir un convalescent, un bébé, un enfant.* || Faire prendre l'air à un animal : *Sortir son chien, son cheval.* || Mettre au grand air : *Sortir une plante d'appartement.* || **2.** Faire changer d'état ou de condition ; délivrer, affranchir : *Il faut sortir la France de sa léthargie bureaucratique* (Girardin). *Sortir un enfant de l'école pour le mettre en apprentissage. Sortir un ami du guêpier où il s'est fourré.* || *Sortir quelqu'un d'affaire, d'embarras, de là, de peine,* le tirer d'une situation embarrassante ou périlleuse. || **3.** Porter ou conduire une chose au-dehors : *La Vénus de l'Adriatique | Sort de l'eau son corps rose et blanc* (Gautier). *On se demande pourquoi les puristes ont si longtemps condamné « sortir une voiture » quand ils admettent « rentrer les récoltes »* (Dauzat). *Quand il fait beau, on sort les meubles de jardin.* || **4.** Tirer hors de son logement, montrer : *Je sors de ma valise un petit livre anglais* (Gide). *Ce n'est pas une grande merveille que de sortir une colombe d'un chapeau* (Cocteau). *Sortir son argent, son mouchoir, son revolver. Sortir sa langue.* || *Sortir le train d'atterrissage,* l'abaisser pour pouvoir atterrir. || *Sortir les volets,* les mettre dans une position qui permette le freinage aérodynamique. || *Fig.* Mettre au grand jour, faire étalage de : *Sortir toute sa science. Il était pitoyable que le Président Brossard eût des syncopes, mais il n'était pas décent qu'il les sortît en public* (Giraudoux). *Mais il* [le peuple de Paris] *se trouve avoir sous la main pour les y recevoir* [les rois] *des monuments royaux comme aucun roi du monde en aucun pays du monde, n'en pourrait sortir dans le même temps* (Péguy). || **5.** Mettre à la disposition du public ; mettre en vente : *Sortir un produit nouveau, un modèle inédit, une automobile, un roman à succès.* || **6.** En comptabilité, effectuer une sortie de valeur, porter au crédit d'un compte d'existant le montant des sorties d'une journée ou d'une période de jours. || **7.** Au jacquet, retirer les pions rentrés, pour les porter sur la table de départ de son adversaire. || **8.** *Fam.* Dire, lancer : *Tout ce qui me tient à cœur et m'importe reste en deçà de mes lèvres, comme hors d'atteinte, et je ne sors que des banalités, des fadaises* (Gide). *J'ai l'impression que tu as un tas de griefs contre moi : tu ferais mieux de me les sortir une bonne fois, on s'expliquerait* (Beauvoir). || **9.** *Fam.* Mettre brutalement dehors : *Sortir un contradicteur trop violent. Il s'est fait sortir de la réunion sans ménagement.*

• SYN. : **1** *promener ;* **2** *dépêtrer, libérer, retirer ;* **4** *dégager, extirper, extraire ; tirer ;* **5** *publier ;* **8** *débiter, lâcher* (fam.), *proférer, raconter ;* **9** *expulser, vider* (pop.). — CONTR. : **2** *fourrer* (fam.), *mettre, plonger, précipiter ;* **3** *enfouir, glisser, rentrer ;* **4** *enfoncer, engager, introduire, ranger.*

◆ **s'en sortir** v. pr. (1559, Amyot, au sens de « passer du dedans au dehors » ; sens actuel, 1788, Féraud). *Fam.* Se tirer d'une situation embarrassante ou critique : *Tu comprends, Gérard, répétait-elle* [Élisabeth], *Paul est libre et, du reste, il est incapable, il est nul, c'est un âne, un demeuré. Il faut que je m'en sorte toute seule* (Cocteau).

• SYN. : *se débrouiller* (fam.).

• REM. **1.** Employé intransitivement, *sortir* se conjugue avec l'auxiliaire *être ;* mais, au XVIIe s., on pouvait employer l'auxiliaire *avoir* (1670, Mme de Sévigné) : *Tout le jour elle n'a pas sorti de son lit, sans rien avaler que des bouillons* (Sévigné). Quand *sortir* est pris transitivement, il se conjugue avec *avoir : Il a sorti ses vieux jouets du grenier.*

2. L'emploi transitif de *sortir,* avec une valeur factitive (« faire sortir »), a été longtemps critiqué par les puristes, mais il est aujourd'hui complètement passé dans l'usage.

2. sortir [sɔrtir] n. m. (emploi substantivé de *sortir* 1 ; 1559, Amyot [*au sortir de ;* « moment où l'on sort de », 26 avr. 1929, A. Gide]). *Littér.* Moment où l'on sort de (rare) : *Depuis le sortir de l'enfance je me heurte à ce décret de La Bruyère et n'ai cessé de m'élever contre lui* (Gide). || *Au sortir de,* au moment où l'on sort de : *Au sortir de l'église, Mme de Chessel proposa naturellement à ses voisins de passer les deux heures d'attente à Frapesle* (Balzac). *Une Vénus, au sortir du bain, essuyait ses membres humides* (France). *Au sortir de l'hiver, d'une grippe.*

3. sortir [sɔrtir] v. tr. (même mot que *sortir* 1 ; 1395, Runkewitz, dans la loc. *sortir juridiction,* « subir le jugement » ; sens moderne, 1439, Godefroy). [Conj. : v. *finir.*] *Vx.* En termes de droit, obtenir : *La renonciation de la reine sa grand-mère* [du duc d'Anjou] *devenait caduque, comme ne sortissant plus l'effet pour lequel uniquement elle avait été faite* (Saint-Simon).

4. sortir [sɔrtir] v. tr. (de *sorte ;* fin du XVe s., Molinet, au sens de « pourvoir, munir » ; sens moderne, 1871, Littré). *Vx.* En termes de commerce, ranger par sortes, assortir.

S.O.S. [ɛsoɛs] n. m. (séquence de trois lettres conventionnellement adoptée pour la simplicité de sa version en alphabet Morse [trois points — trois traits — trois points] ; 1906, d'après Robert, 1964 [*lancer un S.O.S.,* au fig., 1964, Larousse]). Signal international de détresse émis par radiotélégraphie

ou par un autre moyen de transmission à grande distance. || Fam. *Lancer un S.O.S.,* demander de l'aide, du secours : *Mon ami est en plein désarroi financier : il m'a lancé un S.O.S. pour que je lui prête à nouveau de l'argent.*

sosie [sɔzi] n. m. (emploi comme n. commun de *Sosie,* n. du valet d'Amphitryon [dans *l'Amphitryon* de Molière — 1668], dont le dieu Mercure avait pris l'apparence pour les besoins de l'intrigue, lat. *Sosia,* Sosie, n. d'un valet de comédie, gr. *Sôsias,* même sens ; 5 mai 1738, Voltaire). Personne qui ressemble si parfaitement à une autre qu'on s'y trompe : *C'était mon cas. J'avais un sosie féminin* (L. Daudet). *Foin des bessons, des sosies, haro sur tout ce qui était couplé* (Colette).

• SYN. : *double, ménechme, pendant, réplique.*

• REM. On rencontre très rarement SOSIE comme nom féminin (av. 1935, P. Bourget) : *Ce mariage avec la sosie de ma lointaine amie* (Bourget).

sostenuto [sɔstenuto] adv. (mot ital. de même sens, proprem. « soutenu », part. passé de *sostenere,* soutenir, lat. *sustinēre,* même sens [v. SOUTENIR] ; 1813, Gattel). Terme de musique indiquant qu'une note ou un passage entier doivent être joués de façon égale et soutenue.

sot, sotte [so, -ɔt] adj. et n. (du radical expressif **sott-,* qui exprime la bêtise ; v. 1155, Wace, au sens 1 [*quelque sot !,* 1655, Molière] ; sens 2, 1656, Molière). **1.** Se dit d'une personne qui manque de jugement sans s'en apercevoir : *On peut être sot avec beaucoup d'esprit, et on peut n'être pas sot avec peu d'esprit* (La Rochefoucauld). *Et vous demeurez comme ça toute une nuit en tête à tête avec une jolie femme sans rien oser, grand sot* (Maupassant). *Que des milliers de sots et de sottes puissent jouir, grâce à l'argent volé, des biens de l'esprit, de l'art du luxe qui lui étaient interdits, elle ne se révoltait pas là-contre* (Montherlant). || Class. et littér. *Quelque sot !,* un plus sot que moi le ferait, le dirait, le croirait : *Moi, monsieur ! quelque sot : la colère fait mal* (Molière). *Fallait-il donc repousser la fortune pour braver le péril ? Quelque sot ! Saint Thomas de Cantorbéry n'accepta-t-il pas les châteaux de Henri II ?* (Mérimée). || *Un sot en trois lettres,* v. LETTRE (§ I, n. 1). || **2.** *Class.* Qui est dupe : *Va, va rendre réponse à ta bonne maîtresse, | Et dis-lui bien et beau que malgré sa souplesse, | Nous ne sommes plus sots, ni mon maître ni moi* (Molière).

• SYN. : **1** *crétin, idiot, imbécile.*

◆ adj. (sens 1 et 6, 1655, Molière ; sens 2-3, av. 1453, Monstrelet ; sens 4, 1559 Amyot ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Qui est embarrassé, confus : *Il s'est trouvé bien sot quand on lui a démontré son erreur. Ce refus inattendu l'a rendu tout sot.* || **2.** Qui appartient à une personne dépourvue de jugement, qui est digne d'elle : *Philippe prit un air sot et avantageux* (Colette). *Un sot orgueil. Quel sot entêtement !* || **3.** Qui dénote un manque d'esprit, de jugement : *Le sot projet qu'il* [Montaigne] *a de se peindre !* (Pascal). *Une sotte réponse. C'est vraiment sot de se moquer des infirmes.* || **4.** Fâcheux, ridicule : *Un crucifix avec un brin de rameau ornait la muraille ; on ne voyait pas le lit. Ces images naïves, mais non point sottes, inspiraient à sœur Marie-Henriette des commentaires souvent judicieux* (Mauriac). || *Il n'est point de sot métier,* v. MÉTIER. || **5.** *Class.* Se disait d'une chose mauvaise : *Voilà un ragoût qui n'est pas tant sot* (Furetière, 1690). || **6.** Class. *Sot de quelqu'un,* vivement, follement épris de lui : *Si bien donc qu'elle est sotte de vous* (Molière).

• SYN. : **1** *déconcerté, gêné, honteux, penaud* (fam.) ; **2** *bête, idiot, stupide ;* **3** *absurde, déraisonnable, inepte, ridicule, saugrenu* (fam.).

◆ **sot** n. m. (sens 1, XIVe s., Du Cange, art. *princeps* [*fête des sots,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1660, Molière [comme adj., au sens de « cocu », 1584, G. Bouchet]). **1.** Personnage de bouffon jouant dans des soties : *On ne sait trop d'où venaient les « Enfants sans souci », les « Sots » habillés de jaune et de vert, et coiffés du chaperon orné d'oreilles d'âne et de grelots* (Lanson). || *Fête des sots,* au Moyen Âge, fête que célébraient annuellement des sociétés appelées « soties ». || **2.** *Class.* Mari trompé : *Il veut à toute force être au nombre des sots : | Il se maintient cocu, du moins de la pensée* (La Fontaine).

sotch [sɔtʃ] n. m. (transcription approximative de *sot',* « excavation dans le sol », mot dialect. de la région des Causses, issu du radical prélatin **tsotto-,* même sens ; 1964, Larousse). Dans le relief karstique des Grands Causses, dépression fermée.

soteria [sɔterja] n. f. (emploi spécialisé du gr. *sôtêria,* salut, préservation, dér. de *sôtêr,* qui sauve, sauveur ; 1968, Larousse). Forme de névrose de structure analogue à celle de la névrose phobique, et caractérisée par la recherche des objets ou des situations qui rassurent.

sotériologie [sɔterjɔlɔʒi] n. f. (du gr. *sôtêrion,* salut, moyen de salut, neutre substantivé de l'adj. *sôtêrios,* qui sauve, qui préserve [dér. de *sôtêr* — v. l'art. précéd.], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1871, Littré). Doctrine religieuse du salut par un rédempteur.

sotie n. f. V. SOTTIE.

sotio [sɔtjo] n. m. (mot bambara de même sens ; 1876, Larousse). Terme général désignant les branchettes que certains peuples d'Afrique noire utilisent pour se nettoyer les dents.

sot-l'y-laisse [sɔlilɛs] n. m. invar. (emploi substantivé de la phrase [*le*] *sot l'y laisse* [sous-entendu : « le morceau situé au-dessus du croupion »] ; 1798, Acad.). Morceau délicat placé au-dessus du croupion d'une volaille.

sotnia [sɔtnja] n. f. (mot russe de même sens, proprem. « centaine », de *sto,* cent ; 23 août 1872, *Journ. officiel,* p. 5650). Escadron de cavalerie russe ou cosaque de cent hommes.

sottement [sɔtmɑ̃] adv. (de *sot ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). D'une manière sotte : *On pouvait se dire aussi que Mme P., s'étant affolée de bonne foi, mais sottement, ne méritait pas notre compassion* (Prou).

• SYN. : *bêtement, stupidement.*

sottie ou **sotie** [sɔti] n. f. (de *sot ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *sotie* [*sottie,* v. 1283, Beaumanoir], au sens de « sottise » ; sens 1, 1512, Gringore ; sens 2, 29 août 1913, A. Gide). **1.** Pièce de l'ancien théâtre français (XVe s.), dans laquelle on se livrait à des attaques hardies contre les mœurs et les pouvoirs établis sous couvert d'une bouffonnerie souvent grossière, jouée par les « sots » : *La sottie* [*le Jeu du prince des Sots,* de Gringore] *soulevait l'opinion de publique contre la fureur et l'ambition de l'Église romaine, sous les habits de qui se découvrait à la fin Mère Sotte* (Lanson). || **2.** Nom donné par Gide à certaines de ses œuvres de fiction : *Pourquoi j'appelle ce livre* [« les Caves du Vatican »] *sotie ? Pourquoi récits les trois précédents ? Pour bien marquer que ce ne sont point là des romans* (Gide).

sottise [sɔtiz] n. f. (de *sot ;* XIIIe s., Jubinal [II, 367], écrit *sotise* [*sottise,* 1580, Montaigne], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1538, R. Estienne [*faire des sottises,* en parlant d'un enfant, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; en parlant d'un adulte, début du XXe s. — *faire la sottise,* même sens, 1660, Molière, et *sottise,* « acte amoureux », XVIe s., *Ancien Théâtre français*] ; sens 4, début du XXe s. [« composition littéraire sans mérite », 1666, Molière]). **1.** Manque de jugement, d'intelligence : *La sottise de son aide de camp lui fait seule tort dans mon esprit* (Musset). *Mais chez tous* [les collégiens], *le charme passager de leur âge recouvrait un fond solide et permanent de vulgarité, de sottise et de muflerie* (Mauriac). *Je suis rentrée à la villa tout alanguie par le déjeuner et ma sottise* (Triolet). || **2.** Défaut de jugement dans une parole ou une action : *La sottise de ses propos. La sottise d'une démarche.* || **3.** Acte ou propos de sot, de sotte ; pensée, discours, action qui indique un manque de jugement : *Je vis la fleur de cassis qui était tombée à terre* [...], *je la ramassai sans que mes camarades s'en aperçussent et je la mis précieusement dans ma veste. Première sottise !* (Mérimée). *La véritable Inga* [...]

n'était pas celle qui écoutait si patiemment leurs plaintes et toutes les sottises que leur vanité blessée et leur besoin d'être aimés leur faisaient dire (Larbaud). || *Faire des sottises,* faire ce qui a été défendu, ce qui n'est pas bien, en parlant d'un enfant : *Un démon intérieur lui suggérait toujours cent sottises à faire* (Martin du Gard). *La Sophie de la comtesse de Ségur faisait sottise sur sottise ;* faire l'amour, en parlant d'un adulte : *Elle se croit sage, et on l'étonnerait beaucoup si on lui disait qu'avec ces yeux-là, et malgré le menton et la bouche un peu sévères, elle ferait, elle aussi, des sottises, comme tant d'autres* (Larbaud). || **4.** Action ou objet de peu d'importance, futilité : *Fridoline et Louise pour les bêtes, donc, et les trois plus jeunes pour les sottises* (Pérochon). *Recevant peu d'argent, qu'elle dépensait à des sottises qui ne lui faisaient pas plaisir, et se retrouvant d'aventure à l'autre bout de Paris sans un sou pour le retour* (Montherlant).

• SYN. : **1** *idiotie, imbécillité, inintelligence, niaiserie, stupidité ;* **2** *ineptie ;* **3** *absurdité, ânerie* (fam.), *bévue, fadaise, gaffe* (fam.), *impair, sornettes ;* **4** *babiole, bagatelle, baliverne, bêtise.*

◆ **sottises** n. f. pl. (av. 1673, Molière). Paroles injurieuses : *J'insistai, je lui dis des sottises* (Mérimée). *Accabler quelqu'un de sottises.*

• SYN. : *injures, méchancetés.*

sottisier [sɔtizje] n. m. (de *sottise ;* 1718, M. A. Legrand, au sens 2 ; sens 1, 1871, Littré). **1.** Recueil d'erreurs comiques relevées dans les livres ou dans la presse. || **2.** *Vx.* Recueil de chansons, de propos libres.

sotto voce [sɔtɔvɔtʃe] loc. adv. (loc. ital. de même sens, de *sotto,* sous [lat. *subtus,* en dessous, par-dessous, de *sub,* sous], et de *voce,* voix [lat. *vox, vocis,* même sens] ; 1767, J.-J. Rousseau). Terme de musique indiquant qu'un passage doit être interprété d'une voix douce et amortie.

sou [su] n. m. (bas lat. *soldus* ou *solidus,* pièce d'or, ducat, emploi substantivé et spécialisé de l'adj. du lat. class. *solidus,* massif, compact [v. SOLIDE] ; XIIᵉ s., *Lois de Guillaume,* écrit *solt* [*sol,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *sou,* v. 1200, *Poème moral*], au sens 1 ; sens 2, av. 1834, Béranger [*petit sou, gros sou, cent sous,* 1871, Littré ; *être propre... comme un sou neuf,* 1893, *Dict. général* — d'abord *...comme un sou,* 1845, Bescherelle ; *...le sou pour livre...,* av. 1850, Balzac] ; sens 3, 1690, Furetière [*appareil... à sous,* 1936, Aragon ; *...sous,* symbole de l'argent..., av. 1880, Flaubert ; *avoir des... sous,* 1887, Zola ; *n'avoir pas le sou,* 1694, Acad. — *...pas un sou vaillant,* 1690, Furetière, art. *vaillant,* et *être sans le sou,* 1845, Bescherelle (d'abord *...sans un sou,* 1681, Mᵐᵉ de Maintenon) ; *n'avoir pas le premier sou pour,* fin du XVIIᵉ s., Mᵐᵉ de Sévigné ; *n'avoir pas (pour) un sou... de,* 1876, Larousse ; *compter ses sous,* 1932, Céline ; *ne pas devoir un sou,* av. 1885, V. Hugo — *ne pas avoir un sou de dette,* même sens, 1876, Larousse ; *être près de ses sous...,* 1936, Aragon ; *les quatre sous de,* 1871, Littré ; *un sou est un sou,* 1964, Larousse ; *sou à sou,* 1707, Lesage — *sou par sou,* 1836, Lamartine ; *valoir... comme un sou,* 1700, Regnard ; *ne pas valoir un sou,* XXᵉ s.] ; sens 4, 1874, Verlaine). **1.** Dans les anciens systèmes monétaires, pièce d'or ou d'argent à l'origine, puis de cuivre ou de bronze, valant en France 1/20 de livre ou 12 deniers : *Pour quelques sous d'or | Absoudre du péché* (Leconte de Lisle). *À cette époque* [fin du IXᵉ s. de notre ère] *nous constatons la pénétration en Gaule des sous d'or italiens et byzantins* (Babelon). || **2.** Ancienne pièce de 5 centimes, valant 1/20 du franc, créée à la Révolution française : *Monsieur, si vous voulez, je ferai votre corvée ; cela coûte cinq sous* (Nerval). *Il hésita s'il donnerait dix ou vingt sous, prit entre ses doigts vingt sous, puis les changea pour dix sous* (Montherlant). || *Petit sou,* pièce de cinq centimes : *Le mendiant psalmodiait : « Un petit sou, s'il vous plaît. »* || *Gros sou,* ou *décime,* pièce de 2 sous, soit 10 centimes : *Un Arabe qui passait jeta un gros sou dans la sébile* (Daudet). || *Cent sous,* cinq anciens francs (d'avant 1960) : *Je tiens à sortir mes cent sous* (Colette). || *S'ennuyer à cent sous (de) l'heure,* v. HEURE. || *Être propre, être net comme un sou neuf,* être parfaitement propre. || Vx. *Le sou du franc, le sou pour livre* ou *par livre,* remise d'un sou par franc ou par livre consentie par des commerçants aux domestiques faisant les achats : *Ainsi, le sou pour livre donnait environ quatre cents francs au ménage Cibot* (Balzac). || **3.** Pièce de monnaie quelconque, argent en général (s'emploie surtout auj. dans des locutions figées) : *Il arrivait vite à son dernier sou, jamais à son dernier éclat de rire* (Hugo). *Elle reparut tous les jours, les poches pleines de friandises et de sous* (Maupassant). || *Appareil* ou *machine à sous,* appareil distributeur automatique, placé dans un lieu public et pourvu d'une fente où l'on glisse une pièce de monnaie ; appareil ou l'on joue des pièces de monnaie. || Fam. *Gros sous,* ou simplem. *sous,* symbole de l'argent et de sa valeur sociale : *Elle s'effarouche des mots grossiers et met à la Caisse d'épargne les sous qu'elle gagne* (Flaubert). *Je te souhaite* [...] *| Non pas d'être un de ces fous | Qui sur l'or ou les gros sous | Fondent leur richesse avare* (Banville). *Mon papa, dit Marise, il va tous les jours à la Bourse pour gagner des sous* (Duhamel). || *Avoir des gros sous* ou *des sous,* avoir une fortune solide. || *N'avoir pas le sou, pas un sou vaillant, être sans le sou,* être très pauvre, totalement dépourvu de ressources : *C'est un duc. Il n'a pas le sou. Il n'a que son château* (Giono). *Car je suis démuni d'argent* [...]. *Je n'ai pas un sou vaillant dans ma poche* (France). *Il s'agit de savoir si vous voulez rester fille, sans le sou, à Saint-Léonard* [Loiret] (Montherlant). [V. également SANS-LE-SOU, à l'ordre alphab.] || *N'avoir ni sou ni maille,* v. MAILLE 2. || *N'avoir pas le premier sou pour,* ne disposer d'aucune somme d'argent pour engager une dépense. || Fig. *N'avoir pas (pour) un sou, deux sous,* etc., *de,* être complètement dépourvu de, n'avoir pas le moindre : *Mais que de tracas, qui si facilement auraient pu être évités, si ce magot* [l'oncle de Coantré] *avait eu pour deux sous de bon sens !* (Montherlant). || *Compter ses sous,* calculer ce qui reste d'argent, faire son bilan (souvent en parlant d'une personne avare) : *Harpagon aimait compter et recompter ses sous.* || *Ne pas devoir un sou,* être sans aucune dette : *Il se rendait ce témoignage que jamais il n'avait dû un sou à personne* (Hugo). || *Être près de ses sous, veiller sur ses sous,* être très regardant, être avare. || Fam. *Les quatre sous de quelqu'un,* le peu d'argent dont quelqu'un dispose : *« Mais enfin, tu as bien un budget ? — Un budget ! Pour les quatre sous que j'ai »* (Montherlant). *Une fois veuve, elle a eu vite mangé ses quatre sous.* || *Un sou est un sou,* il ne faut pas gaspiller même la plus petite somme d'argent. || *Sou à sou, sou par sou,* par très petites sommes successives : *Le peu qui lui restait est passé, sou par sou, | En linge, en aliments, ici, là, Dieu sait où* (Lamartine). *Amasser une fortune sou à sou.* || Pop. *Valoir telle somme comme un sou,* valoir très largement, amplement cette somme : *Cela vaut mille francs comme un sou.* || *Ne pas valoir un sou,* n'avoir aucune valeur. || **4.** *D'un sou* ou *à un sou, de deux sous* ou *à deux sous,* etc., se dit d'un objet de valeur très faible ou nulle : *Quel enfant sourd ou quel nègre fou | Nous a forgé ce bijou d'un sou* [la rime] *| Qui sonne creux et faux sous la lime ?* (Verlaine). *Les assiettes peintes « bretonnes » à deux sous appliquées au mur comme si elles étaient de la faïence de prix* (Montherlant). *Acheter une babiole de quatre sous.*

• SYN. : **3** *centime, denier, liard, penny, radis* (pop.), *rond* (pop.).

souabe [swab] adj. et n. (du n. de la *Souabe,* région historique de l'Allemagne, à cheval sur l'ouest de la Bavière et sur le Wurtemberg-Bade, allem. *Schwaben,* même sens [du lat. *Suevi,* « les Suèves » — peuple de la Germanie] ; 1904, Larousse). Relatif à la Souabe ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ adj. (1933, Larousse). *École souabe,* nom donné à un groupe d'écrivains romantiques habitant la Souabe ou originaires de cette région, actifs entre 1815 et le milieu du XIXᵉ s.

souage [swaʒ] n. m. (de l'anc. franç. *soue,* corde [début du XIVᵉ s.], bas lat. *soga,* même sens [VIIᵉ s.], gaulois **sōca,* même sens ; 1332, Godefroy, au sens 1 ; sens 2,

1964, Larousse). **1.** Moulure en relief, tore, se détachant sur le bord ou le pied d'une pièce d'orfèvrerie. || **2.** Moulure renforçant le pied d'un ouvrage d'orfèvrerie.

souahéli, e, ou **swahéli, e** [swaeli], ou **swahili, e** [swaeli] adj. et n. (de l'ar. *sawāhil,* proprem. « bords de la mer » ; 1876, Larousse, écrit *suaheli ; souahéli,* 1904, Larousse [*swahili,* 1964, Larousse, et *swahéli,* 1967, Robert]). Se dit d'une langue bantoue écrite en caractères arabes depuis le XVIe s. et répandue dans toute l'Afrique orientale.

soubassement [subasmɑ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *bas* 1 ; 1362, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, fin du XVe s., La Curne ; sens 2, 1675, Mme de Sévigné [« ...devant l'appui... d'une fenêtre », 1690, Furetière, écrit *sousbassement — soubassement,* XVIIIe s.] ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1964, Robert). **1.** Partie inférieure d'une construction sur laquelle semble reposer l'édifice. || **2.** Aux XVIe et XVIIe s., bande d'étoffe ou de tapisserie qui enveloppait la base du lit : *Si vous trouvez dans Avignon ou dans Lyon de quoi faire des rideaux, un fond, un dossier, des soubassements...* (Sévigné). || Aux XVIIe et XVIIIe s., pièce de tapisserie placée devant l'appui ou l'accoudoir d'une fenêtre. || **3.** Support d'un coffre, d'une cassette, etc. || **4.** Socle géologique sur lequel reposent des couches, des strates.

• SYN. : **1** *assise, base, fondation, fondement.*

soubattage [subataʒ] n. m. (de *soubattre ;* 1975, *Lexis*). Action de soubattre une brebis.

• REM. On écrit aussi SOUS-BATTAGE (1964, Larousse).

soubattre [subatr] v. tr. (de *sous-* 2 et de *battre ;* 1871, Littré). *Soubattre les brebis,* donner du plat de la main de vigoureuses tapes sur les pis, après une première traite, pour provoquer un nouvel afflux de lait.

• REM. On écrit aussi SOUS-BATTRE (1964, Larousse).

soubise [subiz] n. f. (emploi comme n. commun du n. de Charles de Rohan, prince de *Soubise,* maréchal de France [1715-1787] ; 1825, Viard et Fouret [51], au sens I ; sens II, 1907, Larousse).

I. Sauce composée d'oignons, de beurre, de farine mélangés avec du bouillon, du lait ou de la crème.

II. Ensemble de tresses plates en or, portant de petits boutons d'uniforme et recouvrant un crevé de soie rouge, qui terminait la partie inférieure des manches de la tunique des officiers et des sous-officiers de zouaves ou de tirailleurs jusqu'en 1939.

soubresaut [subrəso] n. m. (mot occitan signif. « saut inopiné, gambade », de *sobre,* par-dessus [lat. *super,* en dessus, pardessus], et de *saut,* saut [lat. *saltus,* saut, bond — v. SAUT] ; milieu du XIVe s., Machaut, écrit *soubersault* [*soubresaut,* fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut*], au sens de « saut dans lequel le corps fait un tour entier sur lui-même » ; sens 1, 1659, Duez ; sens 2, av. 1714, Fénelon [au fig., 1774, Mlle de Lespinasse] ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1871, Littré). **1.** Saut inopiné et à contretemps : *Le cheval fit des soubresauts qui désarçonnèrent le cavalier.* || **2.** Tressaillement brusque et involontaire du corps, dû à la contraction instantanée des muscles : *Elle frappait avec son éventail sur le coude de dame Pluche, qui faisait un soubresaut dans la luzerne à chaque exclamation* (Musset). *Solange sanglotait dans ses mains, le corps secoué de soubresauts* (Montherlant) ; et au fig. : *Les derniers soubresauts de la bataille grondaient au loin* (Malraux). || **3.** En chorégraphie, saut bref au cours duquel le corps reste dans la position verticale, jambes serées et pointes des pieds baissées. || **4.** Irrégularité du mouvement respiratoire du cheval atteint d'emphysème ou de bronchite chronique, caractérisée par un arrêt du mouvement d'inspiration ou d'expiration.

• SYN. : **2** *haut-le-corps, tressaillement.*

soubresauter [subrəsote] v. intr. (de *soubresaut ;* 1836, Acad.). Être agité de soubresauts : *L'enfant était tombé sur le côté, sans sortir les mains de ses poches. Il soubresautait et on entendait claquer ses dents* (Giono). *Sabine poussa d'abord un soupir et eut ensuite un sanglot sec. Enfin, ses narines ayant frémi et soubresauté, il lui vint aux yeux une humidité* (Aymé).

• SYN. : *sursauter, tressaillir.*

soubrette [subrɛt] n. f. (provenç. *soubreto,* fém. substantivé de l'adj. *soubret,* affecté, qui fait le précieux, dér. de l'anc. provenç. *sobrar,* vaincre, surpasser, dépasser [XIIe s.], lat. *superare,* s'élever au-dessus, être supérieur, dépasser, de *super,* en dessus, par-dessus ; 1630, Faret). Femme de chambre ou servante de comédie, le plus souvent coquette et délurée : *Le marquis, après un coup de genou significatif à la soubrette qui ne s'en effaroucha point, quitta la table* (Gautier).

soubreveste [subrəvɛst] n. f. (anc. occitan *sobravesta,* vêtement de cérémonie [XIVe s.], ital. *sopravveste,* même sens, proprem. « vêtement de dessus », de *sopra,* par-dessus [lat. *supra,* en haut, au-dessus, par-dessus], et de *veste,* habit [lat. *vestis,* vêtement, habit] ; XVe s., Du Cange). *Vx.* Ancien vêtement militaire sans manches qui recouvrait les armes.

• REM. On trouve parfois la forme SOPRAVESTE (ital. *sopravveste* [v. ci-dessus] ; av. 1896, Goncourt) : *Recouvert d'une sopraveste tombant sur les reins* (Goncourt).

souche [suʃ] n. f. (gaulois **tsŭkka,* souche ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *çoche*[*souche,* v. 1220, Coincy], au sens I, 1 [« cette... partie arrachée du sol avec la base des racines », 1530, Palsgrave ; *...rester comme une souche...,* v. 1175, Chr. de Troyes — écrit *...çoche ; dormir comme une souche,* av. 1850, Balzac] ; sens I, 2, 1314, Mondeville [« pied de vigne », v. 1370, Oresme] ; sens I, 3, av. 1648, Voiture ; sens II, 1, av. 1683, J.-B. Colbert [*souche de clocher, d'une tourelle,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1753, *Encyclopédie* [d'après le *FEW,* XIII/2, 349 a] ; sens II, 3-4, 1871, Littré ; sens II, 5, 1829, Boiste ; sens III, 1, fin du XIVe s., *Songe du Verger* [en droit, 1936, Capitant ; *faire souche,* 1611, Cotgrave ; *de bonne souche,* 1858, Fromentin ; *de vieille souche,* 1932, J. Romains ; *partage par souches,* 1904, Larousse — *succession par souche,* même sens, 1871, Littré] ; sens III, 2, 1964, Larousse ; sens III, 3, v. 1240, Ph. de Novare).

I. 1. Partie inférieure du tronc d'un arbre qui reste attachée au sol lorsque celui-ci a été coupé : *Plus un arbre est vieux quand on l'abat, moins sa souche épuisée peut produire* (Buffon). || Cette même partie arrachée du sol avec la base des racines : *Au fond de l'âtre creux flambaient quatre souches* (Leconte de Lisle). || *Être, rester comme une souche, ne pas remuer plus qu'une souche,* demeurer immobile et sans la moindre réaction : *Je te sus exprimer des tendresses de cœur ; | Mais à tous mes discours tu fus comme une souche* (Molière). || Fam. *Dormir comme une souche,* dormir d'un sommeil lourd, profond : *Il n'y a qu'eux qui soient dans la maison, et ils dorment comme des souches* (Balzac). || **2.** En botanique, partie d'un arbre sur pied située au-dessous du collet et d'où naissent les racines : *Rébecca se dit qu'il se pourrait qu'il y eût des morilles. Son regard explore le terrain, en s'attardant au pied des souches, entre des racines moussues* (Pieyre de Mandiargues). || *Spécialem.* Pied de vigne. || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne lourde, d'esprit épais, que rien ne touche ni n'émeut : *Oh ! si cette grosse souche d'Alsacien mourait* [...], *ma pauvre fille serait-elle heureuse !* (Balzac).

II. 1. *Souche de cheminée,* partie du corps d'une cheminée, renfermant les conduits d'évacuation des fumées, qui s'élève au-dessus d'un comble. || *Souche de clocher,* base d'un clocher tronqué, privé de sa flèche. || *Souche d'une tourelle,* encorbellement qui lui sert de support. || **2.** Tuyau qui sort d'un bassin et d'où part le jet. || **3.** Vieux clou restant dans la corne du pied d'un cheval déferré. || **4.** *Vx.* Le plus long des deux morceaux de la taille sur lesquels certains commerçants (boulangers, bouchers...) notaient, au moyen d'encoches, les quantités de marchandises fournies à crédit : *La souche restait entre les mains du fournisseur.* || **5.** Portion d'une feuille de papier qu'on laisse

adhérente à un registre, et qui sert à vérifier l'authenticité de la partie détachée, ou « volant » : « *Voulez-vous du papier et un stylo ? — J'ai des imprimés, dit l'abbé. Un carnet à souches. Comme ça, je sais où j'en suis* » (Vian).

III. 1. *Fig.* Personne ou animal de qui sort une famille, une suite de descendants : *Robert de Clermont, sixième fils de Saint Louis, est la souche des Bourbons.* || *Spécialem.* En droit, auteur commun à plusieurs personnes. || *Faire souche,* donner naissance à une lignée de descendants : *Mes canaris firent souche et, quelques semaines plus tard, si grande que fût ma cage, mes protégés s'y bousculaient* (Gide). *Dès qu'ils* [certains Marocains] *ont amassé quelque argent, ils retournent dans leur pays pour y faire souche* (Duhamel). *Elle a fait souche de ces cousins marseillais que nous ne connaissons pas* (Mauriac). || *De bone souche,* de bonne famille : *C'était un Maure de bonne souche, brodeur de son état* (Fromentin). *Notez, ajouta-t-il* [le duc de Guermantes], *que les Norpois sont de braves gentilshommes de bon lieu, de bonne souche* (Proust). || *De vieille souche,* d'une famille dont l'origine est ancienne : *Noblesse de vieille souche.* || *Partage par souches,* partage qui a lieu en cas de représentation (v. ce mot) successorale et qui consiste à diviser la succession en autant de fractions qu'il existe de groupes familiaux intéressés. (S'oppose au *partage par tête.*) || **2.** Fig. *Souche microbienne,* ou simplem. *souche,* ensemble des individus issus des repiquages successifs d'une colonie pure : *J'ai demandé une souche, qui m'est parvenue en temps voulu ; je l'entretiens par passages sur la souris et j'ai préparé deux séries de cinq cents ampoules, c'est-à-dire deux vaccins différents* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Origine, source, principe (de quelque chose ou de quelqu'un) : *Ce terme est de souche germanique. J'ajoute que pour nous, chez nous, en nous, ce mouvement religieux* [le dreyfusisme] *était d'essence chrétienne, qu'il poussait de souche chrétienne, qu'il coulait de l'antique source* (Péguy). *De souche paysanne, ce prêtre était un vrai géant qui devait courber la tête pour passer une porte* (Lacretelle).

• SYN. : **II, 5** *talon.* || **III, 1** *ancêtre, ascendant ;* **3** *essence, extraction, racine.*

1. souchet [suʃɛ] n. m. (de *souche,* d'après l'aspect des rhizomes de cette plante ; v. 1354, *Modus*). Plante de la famille des cypéracées, originaire d'Afrique, qui croît au bord des eaux, dont une espèce a un rhizome alimentaire, et dont une autre espèce fournissait aux Anciens le papyrus.

2. souchet [suʃɛ] n. m. (origine incertaine, peut-être de *souche* [d'après l'aspect du bec de ce canard] ; 1438 [d'après le *FEW,* XXI, 246 *b*], puis 1760, Brisson, VI, 329). Canard dont le mâle est en grande partie blanc et noir à reflets verts, avec les flancs roux, caractérisé par un bec volumineux élargi en spatule, et qui n'est pas rare en France lors des passages.

3. souchet [suʃɛ] n. m. (var. graphique d'une forme non attestée **souchef,* déverbal de *souchever ;* 1624, Savot [260], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Pierre qui se tire au-dessous du dernier banc d'une carrière, donc de dimensions inférieures à celles des pierres de taille. || **2.** Saignée horizontale pratiquée dans un travail de terrassement, lors de l'abattage de masses parallélépipédiques. (Syn. SOUS-CAVE.)

souchetage [suʃtaʒ] n. m. (de *soucheter ;* 1611, Cotgrave, écrit *chonquetage* [à lire *chouquetage*], au sens de « contrôle exercé par les inspecteurs forestiers du roi sur les ventes de bois des forêts royales » ; écrit *souchetage,* au sens 1, 1669, *Dict. général ;* sens 2, 1690, Furetière). **1.** Visite d'un bois au cours de laquelle on compte les souches après une coupe. || **2.** Désignation, au moyen d'une marque, des arbres qui doivent être abattus dans une coupe.

• REM. On dit aussi SOUQUETAGE et CHOUQUETAGE.

soucheter [suʃte] v. tr. (de *souche ;* 1893, *Dict. général* [sans aucun doute bien plus anc., v. la date des dér. *souchetage* et *soucheteur*]). [Conj. **4.**] Vérifier dans une coupe, d'après les souches, le nombre et la qualité des arbres abattus.

soucheteur [suʃtœr] n. m. (de *soucheter ;* 1638, d'après Littré, 1871). Expert qui assiste au souchetage.

souchette [suʃɛt] n. f. (dimin. de *souche ;* 1583, Liébault, au sens de « souche d'un tout jeune arbre » ; sens actuel, 1904, Larousse). Nom usuel d'un champignon comestible, poussant en groupe à la base des arbres.

souchèvement [suʃɛvmɑ̃] n. m. (de *souchever ;* 1876, Larousse, écrit *souchèvement ; souchèvement,* 1904, Larousse). Entaille profonde, parallèle à la stratification, pratiquée sous une couche, afin de faciliter l'abattage de la roche.

souchever [suʃəve] v. tr. (de *sous-* 2 et de l'anc. v. *chever,* creuser [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *cavare,* creuser, faire en creusant, de *cavus,* creux, creusé, profond ; 1676, Félibien, 740). [Conj. **5 a.**] Attaquer un banc de pierre par-dessous, pour séparer les lits.

souchon [suʃɔ̃] n. m. (dimin. de *souche ;* 1295, *FEW,* XIII/2, 350 *a*). Petite souche.

souchong ou **sou-chong** [suʃɔ̃] n. m. (chinois *siao-chung,* sorte de thé ; 1842, Acad. [*souchong*], et 1876, Larousse [*sou-chong*]). Thé noir de Chine, très estimé.

1. souci [susi] n. m. (déverbal de *soucier ;* début du XIII^e s., *Guillaume de Dole,* écrit *soussi* [*soucy,* XIV^e s., *Miracles de Nostre-Dame ; souci,* 1530, Palsgrave, 280], au sens 1 [*se faire du souci, des soucis,* 1964, Robert ; *tenir en souci,* fin du XIX^e s. ; *vous vivrez peu, vous prenez trop de souci,* 1876, Larousse — d'abord *vous ne vivrez pas longtemps...,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1558, J. Du Bellay [*soucis matériels,* début du XX^e s.] ; sens 3, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch, écrit *sousi* [*soussy,* XV^e s., Basselin, et *souci,* milieu du XVI^e s., Ronsard ; avec un infinitif ou une proposition pour complément, 1678, La Fontaine ; *avoir souci de quelque chose,* milieu du XVI^e s., Ronsard — *n'avoir soussi de nule rien,* « ne se préoccuper de rien », v. 1240, G. de Lorris ; *c'est le dernier de mes soucis,* 1964, Robert — *...le moindre...,* 1694, Acad., et *...le cadet...,* 1798, Acad.] ; sens 4, fin du XVI^e s. [*sousi,* « préoccupation amoureuse », av. 1300, La Curne ; *mon beau souci,* début du XVII^e s., Malherbe]). **1.** Préoccupation, état d'inquiétude ou tourment causés par les personnes et par les choses auxquelles on porte intérêt et dont l'avenir est incertain (au sing. ou au plur.) : *Avoir du souci, des soucis. Voyager, aller au spectacle pour oublier ses soucis. Aux noces d'un tyran tout le peuple en liesse | Noyait son souci dans les pots* (La Fontaine). *S'évader, glisser non seulement hors des soucis et des responsabilités et des obligations, mais hors de tout ce qui ne vous est pas agréable !* (Montherlant). *Quand je passai mes bachots, il se réjouit de mes succès ; ils le flattaient et lui évitaient bien du souci ; je n'aurais pas de peine à gagner ma vie* (Beauvoir). || *Se faire du souci, des soucis,* s'inquiéter (au sujet de quelqu'un ou de quelque chose). || Vx. *Tenir en souci,* causer de l'inquiétude : *Car l'un et l'autre droit que son esprit balance | Pèse d'un poids égal qui le tient en souci* (Heredia). || Ironiq. et vx. *Vous vivrez peu, vous prenez trop de souci,* s'est dit plaisamm. à une personne qui se mêle de ce qui ne la regarde pas. || **2.** Ce qui trouble la tranquillité d'esprit, ce qui s'impose à quelqu'un comme une cause, un motif d'inquiétude, de désagrément, de difficultés : *Des soucis domestiques, familiaux, professionnels. La diligence de Bourgeois* [adjoint de Péguy aux *Cahiers de la quinzaine*] *m'a beaucoup allégé les soucis administratifs de la gérance, il m'en reste les soucis généraux* (Péguy). *Bien que je vive maintenant sans le souci du lendemain, donc en privilégié, je ne sais pas posséder* (Camus). || *Soucis matériels,* difficultés pécuniaires : *Je sais que je peux rendre heureuse la personne que j'aime* [...], *lui ôter tous les soucis matériels qui la tourmentent. Et lui donner une position que beaucoup d'autres femmes ont désirée* (Larbaud). || **3.** Le fait de se préoccuper de quelque chose, de manifester un vif intérêt pour quelque chose (avec un complément ou avec un adjectif précisant l'objet ou la nature de la préoccupation) : *Le souci de la vérité, du bien-être d'autrui. Le souci de l'objectivité m'oblige à ajouter que... N'avoir*

aucun souci des convenances. Je jetais mes livres dans le public avec la certitude d'avoir parlé pour le bien commun sans aucun souci du reste (Rousseau). « *Servez le repas, Martin* », *pria l'archéologue qui faisait régner la discipline de fer dans son champ de fouilles. — « Oui, maître », répondit, sans vain souci d'originalité, Martin* (Vian) ; et avec un infinitif ou une proposition pour complément : *Il* [Valéry] *prisait la lucidité de Stendhal* [...], *ce souci constant de n'être point dupe et de ne pas s'en laisser accroire* (Gide). *Les enfants n'ont l'âme occupée | Que du continuel souci | Qu'on ne fâche point leur poupée* (La Fontaine). || *Avoir souci de quelque chose,* s'en préoccuper, y attacher de l'importance : *De cela je n'ai nul souci* (France). *Il* [Molière] *ose parier contre Pascal. Ce n'est pas qu'il nie le surnaturel ; mais il refuse d'en être occupé et trouve comique l'homme qui a souci de son âme...* (Mauriac). || Fam. *C'est le dernier, le moindre, le cadet de mes soucis,* se dit d'une chose dont on ne fait aucun cas, dont on refuse de s'occuper : *Pour cela, dit l'abbé, c'est bien le moindre de mes soucis* (France). || **4.** *Littér.* Personne ou chose qui est l'objet d'une préoccupation inquiète mais agréable : *Ma maîtresse, mon bien, mon souci, ma chère âme* (Corneille). *Ce nouvel Adonis, à la blonde crinière, | Est l'unique souci d'Anne la perruquière* (Boileau). || Littér. *Mon beau souci,* se dit de ce à quoi on porte un soin constant. (Expression empruntée aux vers de Malherbe *Beauté, mon beau souci, de qui l'âme incertaine | A, comme l'océan, son flux et son reflux.*)

• SYN. : **1** *anxiété, tracas ; bile* (fam.) ; **2** *ennui, problème ;* **3** *obsession, préoccupation, soin.*

2. souci [susi] n. m. (forme masc. tirée [d'après *souci* 1] de l'anc. n. f. *soussie,* tournesol [fin du XIIIᵉ s.], bas lat. *solsequia,* même sens, proprem. « qui suit le soleil », du lat. class. *sol,* soleil, et *sequi,* suivre ; v. 1530, C. Marot, écrit *soucy* [*soulci,* 1538, R. Estienne ; *souci,* 1600, O. de Serres], au sens 1 [« la fleur de cette plante », 1690, Furetière ; *être jaune comme un souci,* 1835, Acad. — d'abord *...comme souci,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Plante herbacée annuelle, de la famille des composées, rustique, à fleurs d'un jaune vif, dont il existe de nombreuses variétés horticoles. || La fleur de cette plante. || Fam. et vx. *Être jaune comme un souci,* avoir le teint brouillé, jaunâtre. || **2.** *Souci d'eau,* nom usuel du *populage* (v. ce mot), plante de la famille des renonculacées.

3. souci [susi] n. m. (emploi spécialisé de *souci* 2, par analogie de couleur ; 1791, Valmont de Bomare). Nom usuel d'un papillon de jour dont les ailes sont d'un beau roux-orangé et bordées de noir.

soucier [susje] v. tr. (lat. pop. **sollicītare,* altér. du lat. class. *sollicītare,* agiter fortement, troubler, inquiéter [v. SOLLICITER] ; v. 1265, J. de Meung). *Class.* et *littér.* Inquiéter, tourmenter quelqu'un, lui causer du souci : *Penses-tu, lui dit-il* [le moucheron au lion], *que ton titre de roi | Me fasse peur ni me soucie ?* (La Fontaine). *Je ne sais où trouver l'argent dont j'ai besoin, cela me soucie fort* (Furetière, 1690). *Voilà bien ce qui souciait ce tendre père* (Hermant).

◆ **se soucier** v. pr. (sens 1, v. 1265, J. de Meung ; sens 2, v. 1240, G. de Lorris, écrit *se soussier de...* [*se soucier de...,* XVIᵉ s. ; *se soucier d'une chose comme de l'an quarante,* 1845, Bescherelle — *...comme d'un fétu* et *...comme de sa première chemise,* 1876, Larousse (*s'en soucier autant que de cela,* même sens, 1655, Livet) ; *s'en soucier autant qu'un poisson d'une pomme,* 1876, Larousse ; *ne pas se soucier de,* et l'infinitif, 1572, Amyot — *se soucier peu de,* 1759, Voltaire (*...que,* av. 1778, Voltaire) ; *ne pas se soucier de,* « être très attentif à ne pas », 1559, Amyot]). **1.** *Vx.* Se faire du souci, éprouver de l'inquiétude : *Quand Cupidon, qui me vit pâle et triste, | Me dit : « Ami, pourquoi te soucier ? »* (J.-B. Rousseau). || **2.** *Se soucier de quelqu'un, de quelque chose,* s'intéresser à, se préoccuper de, faire cas de quelqu'un, de quelque chose (généralement dans des tournures négatives ou restrictives) : *Se soucier de la vérité, de l'objectivité. Il est clair qu'elle ne se soucie pas de moi* (Musset). *Était-ce la peine de s'être exposés au mal de mer* [...] *pour n'avoir à contempler que la citadelle, dont nous nous souciions fort peu* (Flaubert). « *Dieu ne se soucie point de l'apostat. Il est perdu. Il est comme s'il n'était pas. — Et moi je dis que le Créateur ne peut lâcher sa créature...* » (Claudel). *Il me semblait qu'elle se souciait peu de mon avenir* (Mauriac). || Fam. *Se soucier d'une chose comme de l'an quarante, comme d'un fétu, comme de sa première chemise,* etc., s'en désintéresser, s'en moquer complètement : *Quant à ces bagatelles brillantes qui ornent la tête des reines, je m'en soucie comme d'un fétu* (Sand). || Fam. *S'en soucier comme un poisson d'une pomme,* n'attacher aucune importance à quelqu'un, à quelque chose : *Je me soucierai d'eux comme un poisson d'une pomme* (Bernanos). || Littér. *Ne pas se soucier de, se soucier peu de* (et l'infinitif), *que* (et le subjonctif), ne pas se préoccuper ou se préoccuper peu de faire, ne pas faire cas ou faire peu de cas de ce que : *Il ne se soucie pas de plaire aux gens en place. Elle se soucie fort peu de se faire des relations. Je dis ce que je pense, et je me soucie fort peu que les autres pensent comme moi* (Voltaire). || Spécialem. *Ne pas se soucier de,* être très attentif à ne pas : *Il ne se souciait pas de heurter l'opinion publique en un pareil moment.*

• SYN. : **2** *s'embarrasser, s'inquiéter.*

soucieusement [susjøzmɑ̃] adv. (de *soucieux ;* av. 1850, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 21 avr. 1876, *le Temps,* p. 1). **1.** Avec inquiétude, d'un air soucieux : *Le monsieur qui conduisait le tilbury se montra soudain* [...], *regarda soucieusement Eugène, et tendit la main à Maxime...* (Balzac). || **2.** Avec une attention, une application particulière.

soucieux, euse [susjø, -øz] adj. (de *soucier ;* v. 1280, Adenet, écrit *soucieus* [*soucieux,* 1530, Palsgrave], au sens 1 [substantiv., XXᵉ s.] ; sens 2, v. 1530, C. Marot ; sens 3, 1580, Montaigne [*soucieux que,* 1870, Verlaine]). **1.** Qui a des soucis, des préoccupations, des ennuis : *Je crains que les assiduités que vous avez ici ne rendent soucieuse une personne à laquelle je serais bien fâché de causer la moindre peine* (Diderot). *Il devint soucieux en voyant les savanes du monde qui se déroulaient à ses yeux à la fois vides et pleines* (Balzac) ; et substantiv. : *La peur est une maladie et les soucieux de votre espèce sont la plaie d'une société* (Montherlant). || **2.** Se dit de ce qui, dans le comportement, marque, dénote le souci : « *As-tu parlé, mon ami ?* » *dit Adeline en lui voyant un front soucieux* (Balzac). *Nous traversons les premiers villages à l'heure des petits garçons encapuchonnés sous la pluie. Ils ont leur figure soucieuse d'avant la classe* (Mauriac). || **3.** *Soucieux de,* se dit d'une personne qui a le souci, la préoccupation de quelque chose ou de faire quelque chose, qui marque un intérêt particulier pour quelque chose : *Jamais il ne fut plus satisfait de lui-même, moins soucieux des affaires d'autrui, moins occupé de ses persécutions* (Rousseau). *Le monde, depuis sa transformation, est-il devenu, dans son ensemble, plus intelligent, plus honnête, plus soucieux de la liberté, plus sensible aux belles choses* (Renan). *C'était un nègre très soucieux de sa dignité* (Gide). || *Soucieux que* (avec le subjonctif), attentif à ce que : *Il était peu soucieux qu'on le dérange.*

• SYN. : **1** *angoissé, ennuyé, inquiet, tourmenté, tracassé ;* **2** *assombri, chagrin, pensif, sombre ;* **3** *obsédé, préoccupé.*

soucoupe [sukup] n. f. (francisation [d'après *sous-* 2 et *coupe*] de l'anc. n. f. *soutecouppe,* soucoupe [1615, Fougasses], ital. *sottocoppa,* même sens, de *sotto,* par-dessous [lat. *subtus,* en dessous, par-dessous, de *sub,* sous], et de *coppa,* coupe [lat. *cŭppa,* var. de *cūpa,* grand vase] ; 1640, Oudin, écrit *sous-couppe* [*soucoupe,* 1671, Molière], au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. [*...les yeux comme des soucoupes,* 1837, Balzac] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Au XVIIᵉ s., plateau ou assiette à pied sur lesquels on présentait verres, carafe, etc., ou qui étaient associés à une aiguière, à un sucrier, à des objets de toilette : *Soucoupe d'argent, de vermeil.* || **2.** Petite assiette, peu creuse, que l'on place sous une tasse ou, au café, sous le verre contenant une consommation : *Ayant consulté le ticket placé par le garçon sous*

la soucoupe, il se lève et jette en passant une pièce de nickel sur le comptoir (Robbe-Grillet). *Il levait sa tasse de café, laissant sur la soucoupe un rond sombre* (Faye). || Fam. *Ouvrir, écarquiller les yeux comme des soucoupes,* regarder avec une expression étonnée ou stupide. || **3.** *Soucoupe volante,* engin mystérieux de forme circulaire et aplatie, que certaines personnes prétendent avoir vu se déplacer dans l'espace ou se poser au sol.

soudabilité [sudabilite] n. f. (dér. savant de *soudable ;* 1871, Littré). Propriété de certains corps de pouvoir s'unir à eux-mêmes.

soudable [sudabl] adj. (de *souder ;* 1842, Acad.). Qui peut être soudé.

soudage [sudaʒ] n. m. (de *souder ;* 1459, Godefroy, puis 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Action ou manière de souder, d'unir deux parties distinctes par une soudure : *Le soudage des métaux ferreux. Le soudage d'éléments métalliques par ultrasons.* || **2.** *Fig.* Action d'unir étroitement : *Toussaint ne put s'accorder avec Nicolette, le soudage de deux vieilles filles étant impossible, et s'en alla* (Hugo).

soudain, e [sudɛ̃, -ɛn] adj. (bas lat. *subitanus* [v[e] s.], var. du lat. class. *subitaneus,* soudain, subit, imprévu, dér. de *subitus,* mêmes sens, part. passé adjectivé de *subire,* aller sous, pénétrer furtivement, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *ire,* aller ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *sudein* [*soudain,* v. 1210, *Folque de Candie*], au sens 1 ; sens 2, fin du XV[e] s., Commynes). **1.** Qui se produit, se manifeste, apparaît brusquement, sans avoir été prévu : *Une mort soudaine. Il frémit, et un froid soudain courut dans ses veines* (Stendhal). *Ce visage enfantin encore, mais que semblait ombrer une soudaine gravité* (Gide). *Je refoule une soudaine et puérile envie de pleurer pour lui demander, comme si j'allais le mordre : « Qu'est-ce qu'il y a ? j'ai du noir sur le nez ? »* (Colette). || **2.** *Littér.* Qui agit ou réagit avec rapidité : *C'était un esprit droit, exact, mais peu soudain, s'ouvrant avec difficulté...* (Gautier). *De quelle haine cette plante ne fut-elle pas poursuivie par nos ancêtres qui [...] la qualifiaient du plus soudain des poisons !* (Huysmans).

• SYN. : **1** *brusque, foudroyant, fulgurant, immédiat, imprévu, instantané, prompt, rapide, subit ;* **2** *actif, rapide, vif.* — CONTR. : **1** *attendu, graduel, insensible, lent, long, prévu ;* **2** *lambin* (fam.), *lourd, lourdaud.*

◆ **soudain** adv. (sens 1, 1487, Garbin ; sens 2, 1549, R. Estienne [*tout soudain,* v. 1530, C. Marot]). **1.** *Littér.* Dans l'instant même, aussitôt : *Il ouvre un œil mourant qu'il referme soudain* (Racine). || **2.** Brusquement et de façon inattendue : *Soudain, quand les Allemands s'ouvrirent un passage impie à travers son royaume, il tira l'épée* (France). *Soudain, comme par un déclic, l'avant-bras d'un cadavre se leva, resta dressé* (Montherlant). || Littér. *Tout soudain,* tout à fait brusquement et inopinément : *Le plâtre de son front et le fard de sa joue | Font merveille. | Il pérore et se tait tout soudain* (Verlaine).

• SYN. : **1** *brusquement, immédiatement, instantanément ;* **2** *brutalement, soudainement, tout à coup.* — CONTR. : **1** *graduellement, lentement, peu à peu, progressivement.*

◆ **Soudain que** loc. conj. (1538, R. Estienne). *Class.* Aussitôt que (suivi de l'indicatif ou du subjonctif) : *Soudain qu'elle m'a vu, | Ces mots ont éclaté d'un transport imprévu* (Corneille). *Soudain que Lyrian [...] | Eût ainsi découvert en cette solitude | Celle à qui ses douleurs demandaient du secours, | [...] il lui tint ce discours* (Saint-Amant).

soudainement [sudɛnmɑ̃] adv. (de *soudain ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *sodainement ;* v. 1190, Godefroy, écrit *soubdainement ; soudainement,* v. 1220, Coincy). De façon soudaine, brusque, imprévue : *Tomber malade soudainement. Soudainement calmé, il se tut. Le soleil, couché ou non, avait entièrement disparu dans un de ces brouillards qui enveloppent soudainement son déclin ou son apparition dans les jours d'hiver* (Sand).

• SYN. : *brusquement, brutalement, inopinément, soudain, tout à coup ;* — CONTR. : *graduellement, lentement, peu à peu, progressivement.*

soudaineté [sudɛnte] n. f. (de *soudain* [v. ce mot] ; XIII[e] s., Littré, écrit *sodeineté ; soudaineté,* v. 1460, G. Chastellain). Caractère de ce qui se produit brusquement et à l'improviste : *Une offensive dont la soudaineté a surpris l'adversaire. Cette soudaineté à embrasser les rapports des choses est précisément ce qu'on appelle l'esprit* (Nodier). *La soudaineté de notre amitié neuve* (Mallarmé).

• SYN. : *brusquerie, brutalité, rapidité, vivacité.* — CONTR. : *lenteur.*

soudan [sudɑ̃] n. m. (ar. *sulṭān,* souverain, pouvoir ; XII[e] s., *Partenopeus de Blois,* écrit *sodan ; soudan,* v. 1196, J. Bodel). *Anc.* Nom parfois donné aux sultans ayyūbides de Syrie et d'Égypte et aux sultans mamelouks d'Égypte : *Il reconnut les tracés d'un canal que [...] réentreprirent les soudans dans le dessein de porter à la Méditerranée le commerce de la mer Rouge* (Chateaubriand).

soudanais, e [sudanɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Soudan,* n. géogr. [de l'ar. *bled es soudan,* « pays des noirs »] ; 1964, Larousse [aussi *langues soudanaises*]). Relatif au Soudan, région intertropicale de l'Afrique ; habitant ou originaire de cette région. || *Langues soudanaises,* grande famille de langues négro-africaines, parlées dans le Soudan occidental, dans les régions côtières du golfe de Guinée et dans l'Afrique centrale, au nord du Congo.

• REM. On dit aussi, mais plus rarement, SOUDANIEN, ENNE (1845, Bescherelle).

soudant, e [sudɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *souder ;* 1871, Littré, au sens de « qui soude, qui se soude » [en parlant du fer] ; 1933, Larousse, comme n. m., au sens de « température du fer soudant » ; comme adj., au sens actuel, 1964, Larousse). Se dit de la température du rouge blanc à laquelle on porte le fer pour le souder.

soudard [sudar] n. m. (mot issu [par substitution de suffixe] de l'anc. n. m. *soudoier,* homme d'armes [v. SOUDOYER 2] ; av. 1370, J. Le Bel, écrit *souldard* [*soudard,* fin du XIV[e] s., E. Des-champs], au sens 1 ; sens 2, 1587, F. de La Noue ; sens 3, 1665, La Fontaine). **1.** *Vx.* Soldat. || **2.** *Littér.* Homme qui a longtemps servi à l'armée et y a contracté les habitudes de la soldatesque : *Il affectait des allures de soudard, portait force baudriers, pratiquait une éloquence martiale* (Duhamel). || **3.** *Littér.* Personnage aux manières grossières et sans délicatesse de sentiments : *Après cela, ne vous figurez pas que je sois un soudard sans âme* (Ch. de Bernard).

• REM. On a écrit SOUDART (début du XV[e] s., Ch. d'Orléans) : *La vieille culotte de fer, le soudart qui étaient en lui disparaissent* (Huysmans). Il a aussi été employé adjectiv. (début du XX[e] s.) : *Leurs franchises soudardes cachaient un délicieux trouble de cœur* (Esparbès).

soude [sud] n. f. (lat. médiév. *soda,* soude, ital. *soda,* même sens, de l'ar. *suwwād,* soude [plante qui était importée par grandes quantités de la Sicile] ; 20 sept. 1527 [d'après Littré, 1871], écrit *soulde* [*soude,* 1660, Oudin], au sens II, 1 [*soude du commerce,* 1871, Littré ; *cristaux de soude,* 1893, *Dict. général ; soudes naturelles,* 1876, Larousse ; *soudes artificielles,* 1806, d'après Robert, 1964 ; *charrées* ou *marcs de soude,* 1964, Larousse] ; sens I, milieu du XVI[e] s., écrit *sode* [*soude,* fin du XVI[e] s.] ; sens II, 2, 1871, Littré ; sens II, 3, 1964, Larousse [aussi *soude muriatée*]).

I. Nom usuel des plantes du genre *salsola,* dont les cendres servaient autrefois à l'extraction de la soude du commerce : *Des langues de sable avec des touffes de soudes* (Goncourt).

II. 1. *Soude du commerce,* ou *cristaux de soude,* ou simplem. *soude* ou *cristaux,* noms improprement donnés au carbonate neutre de sodium Na_2CO_3, utilisé dans l'industrie (blanchiment, teinture, fabrication du verre, etc.) et autrefois pour les usages domestiques (nettoyage) : *Des ruisseaux [...] verts, épais, noirâtres, chargés d'huile et de soude* (Daudet). || Vx. *Soudes naturelles,* celles qui étaient extraites des cendres des plantes du bord de mer ; *soudes artificielles,* celles qui étaient préparées industriellement à partir du sel marin. || *Charrées* ou *marcs*

de soude, v. CHARRÉE. || **2.** *Soude caustique,* ou simplem. *soude,* hydroxyde de sodium NaOH, solide blanc qui est une base forte, utilisé principalement pour la fabrication des savons durs : *Lessive de soude.* || **3.** *Soude boratée,* syn. de BORAX. || *Soude muriatée,* syn. de SEL GEMME.

soudé, e [sude] adj. (part. passé de *souder ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens 1-2 ; sens 3, 1871, Littré). **1.** Réuni par soudure : *Des pièces soudées.* || **2.** Qui est uni par une connexion intime, organique : *Une corolle gamopétale est une corolle à pétales soudés.* || **3.** *Spécialem.* Se dit pour caractériser la manière dont les différentes parties d'un cheval, en particulier l'encolure et l'avant-main, le corps et l'arrière-main, sont disposées les unes par rapport aux autres : *Grands, osseux et musclés, la hanche et l'encolure longues : la poitrine profonde, le garrot tranchant, bien soudés, bien d'aplomb* (Pesquidoux).

souder [sude] v. tr. (lat. *solidare,* rendre solide [au pr. et au fig.], consolider, donner de la consistance, durcir, de *solidus,* dense, massif, consistant [v. SOLIDE] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *solder* [*souder,* XIIIe s., *Médicinaire liégeois*], au sens 2 ; sens 1, v. 1130, *Eneas,* écrit *solder* [*souder,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *fer à souder,* 1676, Félibien] ; sens 3, v. 1268, *Cristal,* écrit *sauder* [*souder,* XVIe s.]). **1.** Joindre par l'un des procédés divers de soudure deux pièces d'une matière solide, et principalement des pièces métalliques : *Souder des pièces d'acier. Souder deux éléments d'une tuyauterie, d'un pipe-line, d'une charpente en fer. Souder le couvercle d'une boîte de conserve, Souder à l'étain. Souder à l'autogène.* || *Fer à souder,* outil utilisé à la fusion de la soudure, dans les soudures par métal d'apport. || *Lampe à souder,* v. LAMPE. || **2.** Unir par une jonction solide des éléments matériels : *L'île soudée à l'île ébauche un continent* (Hugo). *Si l'hiver est rigoureux, tous les canaux gèleront et les milliers d'îlots qui forment la Hollande seront brusquement soudés par le froid* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Lier étroitement, intimement des êtres ou des choses : *Un nom castillan et un nom flamand soudés par un trait d'union* (Hugo).

• SYN. : **3** *accoler, assembler, joindre, réunir, unir.*

◆ **se souder** v. pr. (fin du XVe s., Molinet, écrit *se saulder,* au sens de « se consolider » ; écrit *se souder,* au sens 1, 1562, Du Pinet ; sens 2, 1843, Lamartine). **1.** En parlant de deux parties primitivement distinctes, se réunir pour n'en former qu'une : *Deux vertèbres qui se sont soudées.* || **2.** *Fig.* S'unir, se joindre étroitement : *La voiture grimpe... [...] des moutons prennent [...] un galop affolé et se soudent en un bloc mouvant, où roulent les vagues frisées de leurs dos* (Triolet).

soudeur, euse [sudœr, -øz] n. (de *souder ;* 1313, *Livre de la Taille de Paris*). Personne qui soude ; ouvrier spécialiste d'un des procédés de soudure pratiqués dans l'industrie : *Soudeur à l'arc électrique. Soudeur autogène au chalumeau oxyacétylénique. Soudeur de canalisations.*

◆ **soudeuse** n. f. (1933, Larousse). Machine à souder électrique, par points ou par rapprochement.

soudier, ère [sudje, -ɛr] adj. (de *soude ;* 1871, Littré). Qui a rapport à la soude : *Industrie soudière.*

◆ **soudier** n. m. (18 févr. 1872, *Avranchin,* au sens de « fabricant de soude » ; sens actuel, 1877, Littré). Manœuvre qui travaille à la fabrication de la soude.

◆ **soudière** n. f. (1871, Littré). Usine où l'on fabrique la soude.

1. soudoyer [sudwaje] v. tr. (de *solde* 1 [v. ce mot] — *soudoier,* « servir en qualité de mercenaire » [v. 1160, *Roman de Tristan*], était un dér. de l'anc. n. m. *sout,* « solde payée aux soldats » [milieu du XIIe s.], emploi spécialisé de *solt,* forme anc. de *sou* [v. ce mot] ; v. 1460, G. Chastellain, écrit *soldoyer* et *soudoyer,* au sens 1 ; sens 2, 1751, Voltaire). [Conj. **2 a.**] **1.** *Class.* Avoir, prendre à sa solde des gens de guerre : *Notre prince a des dépendants | Qui de leur chef sont si puissants | Que chacun d'eux pourrait soudoyer une armée* (La Fontaine). *Son armée* [de Henri de Navarre] *n'était pas celle d'un souverain qui la soudoie, et qui la retient toujours sous le drapeau : c'était celle d'un chef de parti* (Voltaire). || **2.** *Péjor.* Payer, rétribuer quelqu'un pour obtenir sa complicité ou pour lui faire accomplir une besogne peu honorable : *Nous dûmes, pour entrer dans la ville, soudoyer le gardien de la poterne et esquiver le guet* (Arnoux). *Tenter de soudoyer de faux témoins.*

• SYN. : **2** *acheter, payer.*

2. soudoyer [sudwaje] n. m. (de l'anc. franç. *sout,* solde payée aux soldats [v. l'art. précéd.] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *soldeier ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *soudoier ; soudoyer,* début du XXe s.). *Vx.* ou *littér.* Homme d'armes à la solde d'un chef : *Il y eut la bataille, et les soudoyers du château s'en mêlèrent* (Béraud).

soudre [sudr] v. tr. (lat. *solvere,* délier, dissoudre, acquitter, résoudre [une question, une difficulté] ; v. 1138, Gaimar, écrit *soldre* [*soudre,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens de « payer » ; sens 1, av. 1493, G. Coquillart ; sens 2, v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *souldre* [*soudre,* XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame*]). **1.** *Vx.* Dissoudre : *Cette eau extrêmement forte qui peut soudre l'or* (Descartes). || **2.** *Class.* et *fig.* Résoudre une question, une difficulté : *Les rois d'alors* [du temps d'Ésope] *s'envoyaient les uns aux autres des problèmes à soudre sur toutes sortes de matières* (La Fontaine). *L'algèbre se vante de soudre toutes sortes de problèmes par ses manières* (Furetière, 1690).

• REM. Selon Régnier-Desmarais, n'était employé qu'à l'infinitif.

soudrille [sudrij] n. m. (croisement de *sou*[*dard*] et de *drille ;* v. 1570, Carloix, écrit *souldrille ; soudrille,* 1615, Brunot). *Class.* et *littér.* Soldat ; soudard : *Franc soudrille, grippe-chapon, | Homme sans honneur et sans âme* (Scarron). *Un bon soldat ne doit songer qu'au fourniment. | Le soir il voisinait, tantôt pinçant les filles, | Habitude un peu trop commune aux vieux soudrilles...* (Verlaine).

soudure [sudyr] n. f. (de *souder ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *soldeure* [*soudure,* milieu du XIIIe s.], au sens 4 [« plâtre serré... », 1694, Th. Corneille] ; sens 1, 1636, Monet [*soudure électrique,* 1888, Larousse ; *soudure à l'arc, soudure électrique par résistance,* 1933, Larousse ; *soudure par étincelage,* 1964, Larousse ; *soudure par bombardement électronique, soudure à l'hydrogène atomique,* 1968, Larousse] ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, av. 1502, O. de Saint-Gelais ; sens 5, 1968, Larousse ; sens 6, 1314, Mondeville, écrit *soudeure* [*soudure,* 1562, Du Pinet ; en botanique, 1871, Littré ; « point de jonction de deux objets », v. 1360, Froissart] ; sens 7, 1689, Regnard [en parlant de deux êtres, XIIIe s., *Roman de Renart*] ; sens 8, 1949, Larousse [« assurer le passage d'une situation... à une autre », 7 nov. 1960, *l'Université syndicaliste*]). **1.** Mode d'assemblage permanent de deux pièces métalliques, ou de certains produits synthétiques, exécuté par voie thermique : *Soudure des métaux. Soudure du verre. Soudure par métal d'apport (brasage, soudure à l'étain). Soudure par fusion des métaux à assembler (soudure de forge, soudure par aluminothermie, soudure au chalumeau* ou *soudure autogène, soudure électrique).* || *Soudure autogène,* v. AUTOGÈNE. || *Soudure électrique,* procédé de soudure utilisant l'énergie électrique pour produire la chaleur nécessaire aux opérations. || *Soudure à l'arc,* procédé de soudure dans lequel la chaleur nécessaire aux opérations de soudage est produite par un arc électrique. || *Soudure électrique par résistance,* procédé de soudure par pression, dans lequel l'apport de chaleur est obtenu par passage d'un courant électrique dans la résistance de contact des pièces à souder. || *Soudure par étincelage,* procédé de soudure dans lequel les éléments de l'assemblage sont maintenus en contact imparfait et tel que ce dernier provoque, lors du passage du courant, un dégagement calorifique localisé, assurant la fusion et la volatilisation partielle des bords. || *Soudure par bombardement électronique,* procédé de soudure dans lequel la chaleur nécessaire à la fusion du métal est obtenue par l'impact d'un faisceau d'électrons, produit par un canon à électrons dans une

enceinte à vide. || *Soudure à l'hydrogène atomique,* procédé de soudure utilisant un courant d'hydrogène qui traverse l'arc électrique produit entre deux électrodes. || **2.** Travail d'une personne qui soude : *Apprendre la soudure. Une soudure bien, mal exécutée.* || **3.** Jonction de deux pièces soudées ; partie soudée : *Un objet qui s'est cassé à la soudure.* || **4.** Alliage fusible à basse température, à base d'étain, utilisé pour réaliser l'assemblage de deux métaux : *Il a un établi de poche. Il sait toutes les soudures pour chaînes de montre, tous les alliages pour cadenas. C'est le dieu des petits métaux* (Giraudoux). || *Par anal.* Plâtre serré avec lequel on raccorde les enduits. || **5.** *Spécialem.* Procédé d'assemblage de certains tissus par ultrasons et impulsion de chaleur. || **6.** Jonction de deux parties en contact : *La soudure de deux pièces osseuses.* || *Spécialem.* En botanique, assemblage de deux organes très rapprochés, au cours de leur développement : *La soudure des sépales, des pétales, des feuilles, des tiges.* || *Par extens.* Point de jonction de deux objets : *Le trottoir était sec* [...] *et la soudure de ses dalles se détachait en noir* (Huysmans). || **7.** *Fig.* Union étroite, fusion d'éléments distincts (concrets ou abstraits) : *Certes, il y a matière à bien gros livres, et souvent histoire universelle de l'humanité, dans ces soudures successives de plusieurs arts à plusieurs hauteurs sur le même monument* (Hugo). *Dans la direction de Combles* [...], *un point surtout brûlait avec rage. C'est là que se faisait la soudure des deux armées anglaise et française* (Duhamel). *La fermeté de la position du socialisme français, l'accord des chefs, réalisé autour de Jaurès et soutenu par sa combativité optimiste, la soudure qui semblait se faire entre l'activité des syndicats et celle du Parti, tout contribuait à accroître sa confiance dans la force invincible de l'Internationale* (Martin du Gard). || *Fig.* et *littér.* En parlant de deux êtres : *Et la reconnaissance de lui avec elle ne fut pas plus prompte que le choc et la soudure aussitôt de leurs âmes et de leurs corps sans une parole* (Claudel). || **8.** Fig. *Faire, assurer,* etc., *la soudure,* assurer la continuité d'un approvisionnement entre deux récoltes, deux livraisons importantes, ou celle du fonctionnement d'une entreprise avant une rentrée d'argent : *Il fallait faire la soudure avec la prochaine récolte, voilà tout. Des navires de blé arrivaient maintenant de France, le plus dur était passé* (Camus) ; *par extens.,* assurer la passage d'une situation, d'une gestion, d'une époque à une autre.

• SYN. : **1** *soudage ;* **7** *alliance, coalition.*

soue [su] n. f. (mot régional, du bas lat. *sūtis,* même sens, du radical gaulois **sūteg-,* même sens ; XIII[e] s., Godefroy, écrit *seu ;* 1611, Cotgrave, écrit *sau ;* 1632, Godefroy, écrit *sou ; soue,* 1834, Landais). Étable à porcs : *Les cochons, noirs comme des sangliers, grognaient rageusement en donnant de la tête contre la porte des soues, car l'heure de leur soupe approchait* (Mac Orlan).

soufflage [suflaʒ] n. m. (de *souffler ;* v. 1480, *Mystère de saint Quentin,* écrit *soufflaige,* au sens de « action de souffler » [en parlant du vent] ; écrit *soufflage,* au sens II, 1, 30 août 1675, J.-B. Colbert ; sens I, 1, 1723, Savary des Bruslons [« procédé de formage... », 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1933, Larousse ; sens I, 3-6, et II, 3-6, 1964, Larousse ; sens I, 7, 1871, Littré ; sens II, 2, 1876, Larousse [« méthode de nivellement... », 1964, Larousse]).

I. 1. Procédé de façonnage des objets en verre creux d'ouverture étroite, à partir d'une masse de verre rendue molle par chauffage et dans laquelle on insuffle de l'air : *Soufflage à la bouche.* (On dit aussi SOUFFLÉ, n. m.) || Procédé de formage pour la fabrication d'objets creux en matière plastique. || **2.** Manipulation de l'habillage des animaux de boucherie, qui consiste à leur insuffler de l'air sous la peau, après l'abattage, pour faciliter le dépouillement. || **3.** Opération d'affinage métallurgique qui consiste à envoyer un fort courant gazeux (air ou air enrichi d'oxygène) dans un bain de métal en fusion, pour oxyder certaines impuretés : *On obtient l'acier par soufflage de la fonte liquide au convertisseur.* || **4.** Oxydation partielle des bitumes par injection d'air comprimé dans un réservoir ou une tour où le produit est maintenu à une température d'environ 200 °C, et qui a pour objet d'élever leur point de ramollissement. || **5.** Dans la fabrication du gaz à l'eau, période du cycle au cours de laquelle l'air est injecté à travers le générateur, afin de réchauffer le coke contenu dans ce dernier. || **6.** Dans la fabrication du papier, action de souffler, de vider le contenu d'un lessiveur. || **7.** Dans la fabrication du feutre de chapellerie, opération visant à séparer les poils légers des poils lourds et à éliminer les impuretés par ventilation.

II. 1. Partie rapportée extérieurement sur la carène d'un navire, à la hauteur de la flottaison, en général pour corriger des formes trop étroites et améliorer la stabilité. || **2.** Réparation d'une petite partie d'un pavage en pierre, consistant à soulever avec des pinces les pavés enfoncés et à introduire du sable sous ces pavés pour les hausser au niveau des pavés voisins. || Méthode de nivellement des voies ferrées consistant à glisser sous les traverses une quantité de gravillons dosée, pour permettre un relèvement exact du niveau. (On dit plus précisément SOUFFLAGE MESURÉ.) || **3.** Dans les mines, soulèvement et gonflement du terrain d'une sole ou d'un mur. || **4.** Désagrégation du béton suivant le tracé des armatures. || **5.** Décollement d'une partie de la fleur sur une peau. || **6.** *Soufflage magnétique,* effet de l'action s'exerçant entre un champ magnétique et un courant électrique, que l'on met à profit pour éteindre ou modifier un arc.

soufflant, e [suflɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *souffler* [v. ce mot] ; v. 1280, Adenet, écrit *soflant* [*soufflant,* XIV[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1807, Brongniart, II, 322 ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Se dit d'une personne ou d'un animal dont la respiration est pénible et bruyante : *Les cinq bêtes, suantes, soufflantes, attendaient* (Zola). *Elle repartit soufflante, mais soulagée* (Mauriac). || **2.** *Machine soufflante,* dans la métallurgie, machine au moyen de laquelle on fait passer sur du combustible en ignition un grand débit d'air, permettant d'obtenir une très vive allure de combustion. || **3.** *Fig.* et *fam.* Qui étonne, stupéfie (au point de couper la respiration) : *Un record soufflant.*

• SYN. : **3** *ahurissant, effarant, époustouflant* (fam.), *stupéfiant.*

◆ **soufflant** n. m. (1836, Vidocq, au sens de « pistolet » ; sens moderne, 1901, Bruant). *Arg.* Revolver. (Vieilli.)

◆ **soufflante** adj. et n. f. (1933, Larousse [aussi comme n. f.]). Vx *Consonne soufflante,* ou *soufflante* n. f., consonne dont l'émission est comparable à un souffle (comme *ch* et *f* en français, *s, z, th* en anglais).

◆ n. f. (1946, Quillet [*soufflante à gaz, à piston,* 1964, Larousse]). Compresseur utilisé pour le soufflage de l'air nécessaire au fonctionnement d'un haut fourneau *(soufflante de haut fourneau)* ou d'un convertisseur *(soufflante d'aciérie).* || *Soufflante à gaz,* ou *soufflante à piston,* soufflante à vitesse lente, conduite par un moteur à gaz.

soufflard [suflar] n. m. (de *souffler ;* fin du XV[e] s., Molinet, au sens de « pièce d'artillerie » ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Dans les mines, jet de grisou qui s'échappe d'une fissure. || **2.** Jet naturel de vapeur d'eau qui sort du sol : *On trouve des soufflards dans l'ouest des États-Unis et en Toscane.*

souffle [sufl] n. m. (déverbal de *souffler* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *sofle* [*souffle,* v. 1220, Coincy], au sens I, 1 [*on le renverserait d'un souffle,* 1871, Littré — d'abord *on pourrait le renverser d'un souffle,* 1690, Furetière ; *ne tenir qu'à un souffle,* av. 1848, Chateaubriand] ; sens I, 2, 1553, *Bible Gérard* [« voix réduite à un souffle », fin du XIX[e] s., A. Daudet ; *le dernier souffle,* 1636, Monet] ; sens I, 3, 1553, *Bible Gérard* [« bonne capacité respiratoire... », 1871, Littré ; *avoir du souffle,* 1964, Larousse ; ...*manquer de souffle,* 1893, *Dict. général ;* ...*être à bout de souffle,* av. 1951, A. Gide — au fig., 1964, Larousse ; *reprendre son souffle,* XX[e] s. ; *reprendre souffle,* au fig., 1941, Mauriac ; *couper le souffle...,* 1929, R. Martin du Gard ; *second*

souffle, 1964, Robert — aussi au fig.] ; sens I, 4, 1694, Acad. [*n'avoir que le souffle*, 1798, Acad. ; *n'avoir plus que le souffle*, 1835, Acad. ; *n'avoir plus qu'un souffle de vie*, 1718, Acad. ; *le souffle de la vie*, 1690, Furetière — *le souffle vital*, 1834, Musset ; *le souffle créateur*, 1820, Lamartine] ; sens I, 5, 1562, Bonivard ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 3, 1658, La Fontaine ; sens II, 4, 1636, Monet [« déplacement d'air... produit par une explosion », av. 1951, A. Gide] ; sens II, 5, 1871, Littré ; sens II, 6, 1949, Larousse ; sens II, 7, av. 1880, Flaubert).

I. 1. Déplacement d'air que l'on produit en soufflant, en chassant volontairement par la bouche l'air contenu dans ses poumons : *Éteindre d'un souffle les bougies du gâteau d'anniversaire. Ranimer le feu avec son souffle. Et que mon souffle anime une flûte gracile | Dont le joueur, léger, me serait indulgent* (Valéry). || *On le renverserait d'un souffle*, se dit de ce qui, personne ou chose, manque de force ou de résistance, de solidité ou de stabilité. || Fig. et littér. *Ne tenir qu'à un souffle*, être fragile, vulnérable : *La vie, le bonheur, la fortune ne tiennent qu'à un souffle* (Chateaubriand). || **2.** Air que l'on exhale naturellement par la bouche en respirant : *Et il sentait son souffle* [de Mlle Dandillot], *qui n'avait pas l'odeur qu'il connaissait, mais une odeur* [...] *que ses cris allaient chercher plus profond* (Montherlant). || *Par extens.* et *littér.* Voix réduite à un souffle : *On eût dit que grand-mère elle-même, de son souffle chevrotant et cassé, évoquait sur l'horizon en face les verts pâturages* (Daudet). || Littér. *Le dernier souffle*, le dernier soupir, la dernière manifestation de la vie : *L'avenir si court et pour lui si fatal en acquérait malgré tout un élément d'incertitude qui était la vie même, et* [...] *la mort gardait ainsi une sorte de trompeuse irréalité. Tout fluctuait : tout fluctuerait jusqu'au dernier souffle* (Yourcenar). || **3.** Respiration de l'homme et des animaux ; bruit fait en respirant : *Le souffle haletant, saccadé d'un malade. Son souffle* [d'un sanglier] *se faisait entendre de loin comme le bruit sourd des vents séditieux* (Fénelon). *En jouant aux cachettes avec mon frère Paul, je m'enfermai dans le bas du buffet* [...]. *Pendant que Paul me cherchait dans ma chambre, et que je retenais mon souffle, mon père, ma mère et ma tante entrèrent dans la salle à manger* (Pagnol). || *Spécialem.* Bonne capacité respiratoire, permettant des efforts physiques soutenus : *Toutes les virtualités dans les corps musculeux, les profondes réserves de force et de souffle non encore entamées dans la poitrine respirante* (Montherlant). || *Avoir du souffle*, pouvoir courir, parler longtemps, soutenir de façon prolongée un effort physique qui fait travailler la respiration. || *Avoir le souffle court, manquer de souffle*, être vite essoufflé. || *N'avoir plus de souffle, être à bout de souffle*, respirer difficilement, être hors d'haleine après un effort : *J'ai monté l'escalier quatre à quatre. Je n'ai plus de souffle* (Cocteau). *Elle s'arrêta, comme à bout de souffle* (Gide). || Fig. *Être à bout de souffle*, être épuisé, ne plus pouvoir poursuivre un effort, continuer un ouvrage. || *Reprendre son souffle*, marquer une pause dans ou après un effort, pour reprendre sa respiration : *Quand il eut tiré son fardeau sur le trottoir, il s'accota contre le mur, reprit son souffle* (Merle). *Le Commissaire général, secoué par le rire, reprend son souffle et lui tend la main avec cordialité* (Robbe-Grillet). || Fig. *Reprendre souffle*, se reposer, reprendre des forces, recouvrer son énergie : *Avant la plongée dans l'horrible Paris, je suis venu, pour deux jours, reprendre souffle ici. Les grands arbres, encore chargés de leurs feuilles, cernent cette maison endormie et comme morte, dont le silence autrefois m'eût accablé. Il m'est un refuge aujourd'hui* (Mauriac). || Fam. *Couper le souffle, en avoir le souffle coupé*, étonner ou être étonné au plus haut point : *Une nouvelle qui coupe le souffle.* || *Second* (ou *parfois deuxième*) *souffle*, impression de soulagement et de retour à un rythme respiratoire normal éprouvée, après un moment d'essoufflement, par celui qui accomplit un effort physique intense : *Sportif qui trouve son second souffle au cours d'une épreuve d'athlétisme* ; au *fig.*, reprise d'une nouvelle activité après une période de fléchissement ou de difficultés : *Une entreprise, une industrie, un parti politique à la recherche de son second souffle.* || **4.** La respiration en tant qu'élément et signe de la vie (dans quelques expressions). || *N'avoir que le souffle*, être d'une constitution fragile, avoir peu d'énergie vitale : *Il n'avait que le souffle et il atteignit la vieillesse par des prodiges de soin et de sobre hygiène* (Renan). || *N'avoir plus que le souffle*, ou *n'avoir plus qu'un souffle de vie*, être très affaibli et proche de la mort : *Je n'ai plus qu'un souffle de vie ; je l'emploierai à vous invoquer en mourant...* (Voltaire). || *Le souffle de la vie, le souffle vital*, la vie même : *Le souffle de ma vie est à Marianne ; elle peut d'un mot l'anéantir ou l'embraser* (Musset). || Spécialem. *Le souffle créateur*, dans la Bible, le souffle par lequel Dieu anima le premier homme : *Ton souffle créateur s'est abaissé sur moi* (Lamartine). || **5.** *Fig.* et *littér.* Énergie créatrice, force de l'inspiration chez l'écrivain, chez l'artiste, chez l'homme de science : *Un poète qui a du souffle, qui manque de souffle. Le souffle épique. Elle* [ma grand-mère] *ne pensait pas que les grands souffles du génie eussent sur l'esprit même d'un enfant une influence plus dangereuse et moins vigoureuse que sur son corps le grand air et le vent du large* (Proust). *Hugo, dans les scènes guerrières, Mistral et Mickiewicz, dans les scènes rustiques, ont parfois retrouvé le souffle homérique* (Duhamel).

II. 1. *Littér.* Vent, agitation de l'air dans l'atmosphère, et surtout vent léger et agréable, tout juste perceptible : *On était caressé d'un petit souffle que notre ancienne langue appelait l'aure ; sorte d'avant-brise du matin, baignée et parfumée dans la rosée* (Chateaubriand). *Ces maisons sont enveloppées de l'ombre éternelle que projettent les hautes galeries du Louvre, noircies de ce côté par le souffle du nord* (Balzac). *Je songe à la hêtraie de Cuverville, aux grands souffles d'automne emportant les feuilles roussies ; aux cris des corneilles...* (Gide). *La brise sembla prendre plus de force, et du même coup un souffle venu de la mer apporta une odeur de sel* (Camus). || **2.** *Littér.* Exhalaison, air émanant d'un lieu déterminé : *Des souffles frais, volupté estivale, s'élevaient dans la sapinière (où jadis Mme de Cambremer rêvait de Chopin) et presque imperceptiblement en méandres caressants, en remous capricieux, commençaient leurs légers nocturnes* (Proust). *Le souffle des pelouses et des espaces champêtres, qui s'élevait du parc de Richemond et du communal de Wimbledon, les reçut dans sa délicate odeur humide* (Larbaud). || **3.** *Fig.* et *littér.* Manifestation subtile de quelque chose, qui agit sur la sensibilité, sur l'esprit : *Un souffle plein de séduction et de trouble sensuel passait sur ce pays, comme après les soirs de grande fête* (Loti). *Pas de gratitude ! Restez naturelle. Et puis, je vous en prie, ne me parlez pas de ma bonté. Il me passe quelquefois sur l'âme un souffle de bonté, mais cela est toujours court.Je ne suis pas bon, mettez-vous cela dans la tête* (Montherlant). || **4.** Mouvement de l'air produit par une machine ou dû à une cause physique : *Le souffle d'un ventilateur, d'un compresseur.* || *Spécialem.* Déplacement d'air extrêmement brutal produit par une explosion : *Ce souffle des déflagrations voisines, on le sent passer sur son front comme un coup d'aile de la mort* (Gide). *À peu de distance, les trois maisons du hameau, ébranlées par le souffle des obus, ne s'étaient pas écroulées, mais cabossées* (Montherlant). || *Souffle de l'hélice*, V. HÉLICE. || **5.** Son normal ou pathologique, perçu à l'auscultation de diverses parties du corps : *Souffles respiratoires. Souffle pleurétique. Souffle cavitaire. Souffles cardiaques. Souffle systolique, diastolique. Souffle placentaire* ou *utérin.* || **6.** Ensemble de bruits, de hauteur indéfinie, que l'on entend dans le haut-parleur d'un récepteur durant les intervalles d'une émission. (Syn. BRUIT DE FOND.) || **7.** *Littér.* Son produit par un instrument à vent : *Deux joueurs de biniou, montés sur le mur de la cour, poussaient sans disconti-*

nuer le souffle criard de leur instrument (Flaubert).

● SYN. : **I, 2** *expiration, haleine, respiration ;* **5** *créativité, enthousiasme, exaltation, inspiration, lyrisme, veine.* || **II, 1** *bise, brise, courant, zéphyr ;* **2** *bouffée ;* **3** *vent.*

soufflé, e [sufle] adj. (part. passé de *souffler ;* XIVe s., au sens de « qui a subi un souffle » ; sens I, 1, 1770, Buffon [« ...dont l'abdomen est gonflé pour des raisons pathologiques », XXe s. ; *beignet soufflé,* 1835, Acad. ; *omelette soufflée,* 1798, Acad. ; *pommes de terre soufflées,* 1904, Larousse] ; sens I, 2, 1964, Robert ; sens I, 3, 1767, Diderot ; sens I, 4, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens II, 1, 1869, d'après Littré, 1871 ; sens II, 2, 1970, Robert ; sens II, 3-4, 1964, Larousse).

I. 1. Qui est gonflé, dont le volume est accru du fait de la présence d'une certaine quantité d'air ou de gaz : *Le jabot, lorsqu'il est soufflé, est de la grosseur d'une balle de paume* (Buffon). || *Spécialem.* Se dit d'un animal dont l'abdomen est gonflé pour des raisons pathologiques : *À la manière du croquant qui vient de faire un bon tour, de vendre une vache soufflée, par exemple, ou un cheval cornard* (Bernanos). || *Beignet soufflé,* pet-de-nonne (v. ce mot). || *Omelette soufflée,* omelette légère, obtenue en battant séparément les blancs d'œufs en neige. || *Pommes de terre soufflées,* pommes de terre frites que l'on fait gonfler en les soumettant à deux cuissons, dont la seconde dans une friture très chaude. || **2.** Se dit d'une roche qui contient des inclusions gazeuses. || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne bouffie, qui présente un embonpoint de mauvais aloi : *La carriole s'était amarrée devant le perron et il en était descendu un gros homme, soufflé tel qu'une baudruche, et sanglé dans un uniforme d'argent* (Huysmans). *Ponceau était un gros garçon blondasse, un peu soufflé, avec une barbiche décolorée et des yeux très gros...* (Duhamel). || **4.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'un style qui comporte de l'enflure, de l'emphase : *Ses premiers discours, d'une éloquence un peu soufflée, eurent bientôt fait de lui le chef de toutes les droites* (Daudet).

II. 1. *Poils soufflés,* dans la fabrication des feutres, poils qui ont été soumis au soufflage, c'est-à-dire séparés par ventilation des poils lourds, impropres au feutrage. || Vx. *Papier soufflé,* v. SOUFFLETÉ, E. || **2.** *Bitume soufflé,* bitume traité par un courant d'air comprimé. || **3.** *Foyer soufflé,* foyer dans lequel l'air de combustion pénètre sous l'effet d'une surpression produite par un ventilateur et qui permet à cet air de vaincre la résistance de la couche de combustible. || **4.** *Canon soufflé,* canon déformé par suite de l'explosion prématurée de la charge d'un projectile.

● SYN. : **I, 4** *emphatique, enflé.*

◆ **soufflé** n. m. (sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1829, Boiste ; sens 3, 1754, *Encyclopédie,* d'après Robert, 1964 [*grand soufflé,* 1938, Montagné et Gottschalk, art. *sucre*]). **1.** En verrerie, syn. de SOUFFLAGE. || **2.** Préparation culinaire servie comme hors-d'œuvre ou entrée ou comme entremets, comportant des blancs d'œufs battus en neige et qui gonfle pendant sa cuisson au four : *Soufflé au fromage. Soufflé à la liqueur, aux framboises. On présenta un soufflé rebondi et doré* (Chardonne). || **3.** Degré de cuisson du sucre tel que le sirop cuit forme des bulles à travers les trous d'une écumoire lorsqu'on souffle sur celle-ci. || *Grand soufflé,* degré de cuisson du sucre tel que les bulles ci-dessus prennent l'aspect de flocons.

soufflement [sufləmɑ̃] n. m. (de *souffler* [v. l'art. suiv.] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *suflement* [*sofflement,* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire ; soufflement,* 1379, J. de Brie], au sens 1 [« bruit produit en soufflant », 1926, Montherlant] ; sens 2, 1871, Littré). **1.** Action de souffler : *Les soufflements de bougeoirs que chacun portait en main* (Goncourt). || *Par extens.* Bruit produit en soufflant : *Écoutant derrière la porte les sonnailles des bœufs domestiques et les soufflements des brutes sacrées* (Montherlant). || **2.** Fig. *Soufflement d'exploit,* suppression délictueuse d'une copie d'exploit.

souffler [sufle] v. intr. (lat. *sufflare,* souffler, gonfler, souffler sur, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *flare,* souffler, exhaler ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *suffler* [*suffler,* v. 1120, *Psautier d'Oxford ; souffler,* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens], au sens I, 1 [*souffler sur le feu,* 1964, Robert — aussi au fig. ; *souffler... sur quelqu'un,* 1553, *Bible Gérard ; tu peux souffler dessus,* 1876, Larousse] ; sens I, 2, 1668, Molière ; sens I, 3, v. 1155, Wace, écrit *sofler* [*souffler,* XIIIe s. ; *souffler comme un bœuf,* 1694, Acad. — *...comme un phoque,* 1846, Balzac] ; sens I, 4, v. 1155, Wace, écrit *suffler* [*souffler,* XIIIe s. ; au fig., av. 1696, La Bruyère] ; sens I, 5, v. 1265, J. de Meung [« s'adonner à l'alchimie... », 1611, Cotgrave — *souffler le charbon,* même sens, 1584, *Ancien Théâtre françois*] ; sens I, 6, 1964, Larousse [aussi en parlant du poisson ; en parlant des taupes, 1842, Acad.] ; sens II, 1, 1372, Corbichon [impers., 1779, H. B. de Saussure ; *ça souffle,* XXe s. ; *regarder de quel côté souffle le vent,* au fig., 1876, Larousse] ; sens II, 2, v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *suffler* [*souffler,* fin du XIIe s. ; *l'Esprit souffle où il veut,* 1718, Acad. — « l'inspiration vient sans qu'on sache comment », av. 1892, Renan] ; sens II, 3, 1964, Larousse).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Chasser de l'air par la bouche avec une certaine force : *Souffler sur son potage pour le refroidir. Chasser des poussières, des miettes en soufflant. Et pour l'échauffer dans sa crèche | L'âne et le bœuf soufflent dessus* (Gautier). *Les enfants déchiraient l'air | En soufflant les joues creuses | Dans leurs sifflets de viorne* (Apollinaire). *« Broutt ! » dit le professeur, en soufflant brusquement au nez d'Amadis, qui eut très peur et se sauva en courant* (Vian). || *Souffler sur le feu,* activer la combustion par un apport d'air, donc d'oxygène ; au *fig.,* attiser une querelle, un différend. || Vx. *Souffler sur quelque chose, sur quelqu'un,* allusion à la pratique des sorciers, des charlatans, qui exécutaient leurs enchantements par le moyen du souffle : *« Si le curé de votre paroisse soufflait sur un verre d'eau, et vous disait que c'est un verre de vin, le boiriez-vous comme tel ? — Non. — Si le curé de votre paroisse soufflait sur vous, et me disait que vous m'aimerez toute votre vie, aurais-je raison de le croire ? »* (Musset). || Fam. *Tu peux souffler dessus,* se dit pour signifier à quelqu'un qu'il n'obtiendra pas ce qu'il désire. || **2.** *Class.* Ouvrir la bouche pour répliquer, protester, se plaindre (généralement dans des tournures négatives) : *Quoi ! parce qu'elle est demoiselle, il faut qu'elle ait la liberté de me faire ce qui lui plaît sans que j'ose souffler ?* (Molière). *Il faut qu'il endure et qu'il ne souffle pas seulement... Ne soufflez pas* (Acad., 1694). || **3.** Respirer avec difficulté, être hors d'haleine ; s'essouffler rapidement : *L'attelage suait, soufflait, était rendu* (La Fontaine). *Il était gris, marchait avec peine, soufflait beaucoup* (Maupassant). || *Souffler comme un bœuf, comme un phoque,* respirer bruyamment : *C'était Dhéry. Il était essoufflé d'avoir couru. « Tu souffles comme un phoque. — Je ne suis pas un athlète, moi », dit Dhéry* (Merle). || **4.** Reprendre haleine, se reposer un moment après un effort : *Avoir besoin de souffler. S'arrêter pour souffler au cours d'une ascension. La route est gaie. On est descendu. Les chevaux soufflent devant l'auberge* (Glatigny). || *Fig.* Marquer un temps d'arrêt, prendre quelque répit dans une action, une tâche : *Il a parlé trois heures, sans laisser souffler son auditoire. Accordez-moi quinze jours de plus, laissez-moi souffler. Le petit prince s'assit sur la table et souffla un peu* (Saint-Exupéry). || **5.** *Vx.* Manœuvrer, actionner un soufflet, une machine soufflante : *Souffler à l'orgue.* || *Class.* S'adonner à l'alchimie, chercher la pierre philosophale : *Il a dépensé tout son bien à souffler* (Acad., 1694). [Bréauté] *se maria médiocrement, et se ruina en plein ; on prétendit que ce fut à souffler* (Saint-Simon). || **6.** *Spécialem.* Crier, en parlant du buffle. || Recracher, en parlant du poisson. || Travailler, creuser des galeries à leur période d'activité, en parlant des taupes.

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ. **1.** En parlant du vent, se produire, se manifester avec plus ou moins de force, se déplacer dans telle ou telle direction : *Le vent s'est mis à souffler. L'ouragan souffle par rafales. Un vent froid qui souffle du nord. Le diable était caché dans le vent qui soufflait. Quelle nuit !* (Hugo). *Mars était beau dans le Midi, cette année-là. Le vent soufflait peu et seulement par bouffées* (Lacretelle) ; et impers. : *Il soufflait un petit vent du nord allègre et vif. C'était merveille d'entendre craquer légèrement les branches robustes* (Giono). || Fam. *Ça souffle,* il fait grand vent. || Fig. *Regarder de quel côté souffle le vent,* observer la situation pour y adapter sans vergogne sa conduite. || **2.** *Fig.* et *littér.* En parlant d'une chose abstraite, exercer ses effets, manifester son influence sur : *Je ne sais quelle est la disposition des choses, des opinions ; le démon de la discorde et de la calomnie souffle terriblement sur la littérature* (Voltaire). *C'est là qu'on voit le peu que pèsent la politique et la raison humaine, quand soufflent sur les peuples les grandes passions épidémiques* (Rolland). || *L'Esprit souffle où il veut,* Dieu communique ses grâces à qui il lui plaît ; *par extens.,* l'inspiration vient sans qu'on sache comment : *L'esprit souffle où il veut ; on le voit souffler sur des sots, et il leur souffle ce qu'ils peuvent* (Valéry). || **3.** *Spécialem.* En parlant de la sole ou du mur d'une mine, se soulever, dans une galerie ou un chantier, sous l'effet des pressions de terrain.

• SYN. : **I, 3** *haleter.* || **II, 2** *se déchaîner, déferler, s'épandre.*

◆ v. tr. (sens 1, v. 1155, Wace [« pour... éteindre », XIIIe s., Jubinal, I, 177, et « pour... déplacer... », 1636, Monet ; *souffler la forge,* 1762, J.-J. Rousseau ; *souffler le poil,* 1907, Larousse ; *souffler le poil au lièvre,* 1690, Furetière — *souffler le lièvre au poil,* 1876, Larousse ; pour un canon..., 1701, Furetière ; *souffler le feu,* au fig., fin du XVIIe s., Saint-Simon — *...l'incendie,* 1769, Voltaire] ; sens 2, 1690, Furetière [*souffler l'orgue,* 1694, Acad. ; *souffler un animal,* 1694, Acad. — d'abord pour lui donner une belle apparence, 1342, Godefroy ; *souffler le verre...,* 1723, Savary des Bruslons ; *souffler un métal, un alliage, une voie de chemin de fer,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1668, Molière [avec le vent comme sujet, dès 1559, Amyot ; *souffler le chaud et le froid,* 1580, Montaigne] ; sens 4, 19 déc. 1942, A. Gide ; sens 5, 1636, Monet [d'abord *...en l'oreille...,* 1538, R. Estienne ; *ne pas souffler mot...,* 1835, Acad., art. *mot* — d'abord *ne mot sofler,* v. 1130, *Eneas, ne pas souffler le mot,* 1652, La Rochefoucauld, et *ne pas souffler un mot,* 28 août 1768, Diderot] ; sens 6, 1549, R. Estienne [*souffler quelqu'un,* 1622, Sorel] ; sens 7, 1667, Boileau [d'abord *souffler... aux oreilles de quelqu'un,* 1538, R. Estienne ; en parlant des choses, v. 1695, Fénelon ; *souffler quelqu'un,* au fig., av. 1850, Balzac] ; sens 8, 1689, Racine ; sens 9, 1671, Pomey [*souffler un joueur, souffler n'est pas jouer,* 1798, Acad.] ; sens 10, 1655, Molière [*souffler la châtaigne à quelqu'un,* même sens, 1560, La Curne] ; sens 11, av. 1696, La Bruyère ; sens 12, 1690, Furetière ; sens 13, 1940, Esnault). **1.** *Souffler quelque chose,* diriger son souffle ou un courant d'air sur quelque chose pour en activer la combustion : *Souffler le feu ;* pour l'éteindre : *Souffler la chandelle, une bougie. Les paysans ayant desservi le repas, couché les enfants et soufflé la lampe, se fondront dans son silence* [du village] (Saint-Exupéry) ; pour le déplacer, le chasser : *Souffler la poussière d'un objet. Souffler du duvet.* || Vx. *Souffler la forge,* l'activer au moyen du soufflet. || *Souffler le poil,* le séparer par soufflage. || *Souffler le poil au lièvre,* et, par extens., *souffler le lièvre au poil,* en parlant d'un chien de chasse, poursuivre le lièvre de très près. || *Souffler un canon de fusil,* brûler une petite quantité de poudre à l'intérieur pour le sécher. (On dit aussi FLAMBER.) || Fig. et vx. *Souffler le feu, l'incendie,* attiser les dissensions : *Les jésuites soufflant secrètement l'incendie, les jansénistes criant avec fureur, le schisme paraissant près d'éclater* (Voltaire). || **2.** *Souffler quelque chose,* envoyer de l'air dans quelque chose, soit pour le gonfler, soit pour y produire un effet matériel et le travailler : *Souffler une vessie, un ballon.* || Vx. *Souffler l'orgue,* permettre son fonctionnement en actionnant la soufflerie. || *Souffler un animal,* faire pénétrer de l'air entre la chair et la peau d'un animal abattu pour le dépouiller plus facilement. || *Souffler le verre, l'émail,* le façonner par le soufflage, c'est-à-dire en soufflant la matière en fusion à l'aide d'une canne : *Je pensai que les Anciens* [...] *ignoraient l'art de le couler* [le verre] *pour en faire de grandes glaces, qu'ils n'avaient tout au plus que celui de le souffler et d'en faire des bouteilles et des vases* (Buffon). || *Souffler un métal, un alliage,* le soumettre à l'opération du soufflage dans un four d'élaboration métallurgique. || *Souffler une voie de chemin de fer,* la niveler par la méthode du soufflage mesuré. || **3.** *Souffler quelque chose,* chasser plus ou moins vivement quelque chose par la bouche ou par les narines, en soufflant : *Souffler du feu, des flammes par la bouche. Souffler la fumée du tabac par le nez. Elle continuait à lui parler d'en haut, tout en arrachant avec sa bouche quelque bribe de fleur ou de verdure qu'elle soufflait vers lui* (Flaubert). *Mais le cheval que j'attendais frémissant souffla seulement sur moi* [un chien] *par les naseaux un long jet de vapeur bleuâtre* (Colette). || Fig. *Souffler le chaud et le froid,* adopter tour à tour un point de vue puis le point de vue contraire, selon les circonstances, pour se concilier les uns et les autres ou pour attiser les querelles : *Arrière ceux dont la bouche | Souffle le chaud et le froid* (La Fontaine). || **4.** *Souffler quelque chose,* l'enlever, le faire disparaître, l'anéantir par la force du souffle (en parlant du vent) ou de l'effet de souffle (en parlant d'une explosion) : *L'ouragan, d'une extrême violence, a soufflé les toitures. Quantité de maisons près du port ont été soufflées par les explosions* (Gide). || **5.** *Souffler quelque chose à l'oreille de quelqu'un, à quelqu'un,* le lui dire discrètement, en confidence : *Elle me soufflait à l'oreille : « Laissez-moi, laissez-moi, vous êtes fou ! »* (France). *Pinette se rapprocha de Mathieu et lui souffla : « Ils* [les chasseurs] *ne nous ont pas à la bonne »* (Sartre). || *Ne pas souffler mot, sans souffler mot (de quelque chose),* ne rien dire, sans rien dire (de quelque chose) : *Elle s'attardait aux souvenirs d'enfance parce qu'elle ne pouvait souffler mot de souvenirs moins lointains qui l'obsédaient* (Martin du Gard). *Elle était avec un grand blond qui mangeait une brioche sans souffler mot* (Sartre). || **6.** *Souffler quelque chose à quelqu'un,* lui dire tout bas, quand la mémoire lui manque, ce qu'il doit répéter tout haut : *Souffler son rôle à un acteur, sa leçon à un camarade. Il y avait un théâtre où l'on jouait souvent des pièces ; on me chargea d'un rôle que j'étudiai six mois sans relâche, et qu'il fallut me souffler d'un bout à l'autre à la représentation* (Rousseau). || *Souffler quelqu'un,* lui rappeler ce dont il ne se souvient pas : *MM. les comédiens furent bons princes et estimèrent que l'apprenti imprimeur saurait les souffler aussi bien qu'un autre* (France). || **7.** Fig. *Souffler quelque chose à quelqu'un,* lui suggérer, lui inspirer ce à quoi il ne pense pas (idée, conduite à tenir, etc.) : *Astarté entre dans la grotte d'Eudore, et commence à lui souffler les pensées d'un amour purement humain* (Chateaubriand). *D'où lui était venue cette idée-là ? Qui la lui avait soufflée ? Il n'aurait pas pu dire, elle l'aidait à vivre, elle était en l'air, elle lui faisait supporter la honte* (Aragon) ; et en parlant des choses : *Il n'entendait pas les théories socialistes, que la misère souffle à ces malheureux trop dépossédés et vivant trop près de ceux qui possèdent pour ne pas désirer un bouleversement général qui change tout à coup leur destinée infime* (Daudet). *Les choses les plus belles sont celles que souffle la folie et qu'écrit la raison* (Gide). || Fig. et vx. *Souffler quelqu'un,* même sens : *Soufflé par le roué notaire, Étienne avait donné sa parole de n'avoir ni enfant naturel ni aucune liaison qui pût compromettre l'avenir de la chère Félicie* (Balzac). || **8.** Fig. *Souffler quelque chose,* le répandre comme par un souffle : *Souffler la rébellion, la haine, l'envie. Loti n'a jamais connu la tentation de souffler la révolte ni de construire des systèmes* (Mauriac). || **9.** *Souffler une dame, un pion,* selon l'ancienne règle du jeu de dames, en principe abolie, enlever une

dame, un pion à son adversaire parce qu'il ne s'en est pas servi pour prendre quand il le devait. || *Souffler un joueur,* lui ôter une dame, un pion, dans le même cas. || Absol. *Souffler n'est pas jouer,* se dit quand on joue tout de même son coup après avoir soufflé. || **10.** Fam. *Souffler quelque chose* ou *quelqu'un à quelqu'un,* enlever subrepticement, ravir à quelqu'un une chose sur laquelle il compte, une personne à laquelle il tient : *Souffler une affaire, un emploi à quelqu'un. Le livre de Boulanger est très rare ici ; nous en avons fait venir par la poste deux ou trois exemplaires, qu'on nous a soufflés* (Diderot). *Elle* [une fille] *est culottée. C'est du pur vice, vous savez, elle veut me souffler à Lola parce qu'elle ne peut pas la blairer* (Sartre). || **11.** *Class.* et *spécialem.* Avaler d'un trait, « siffler » : *Il y a un Tigillin qui souffle ou qui jette en sable un verre d'eau-de-vie* (La Bruyère). || **12.** *Souffler un exploit,* ne pas remettre la copie d'un exploit, tout en déclarant sur l'original que copie en a été remise. || **13.** Pop. *Souffler quelqu'un,* le remplir d'étonnement, le stupéfier au plus haut point : *Son insolence nous a soufflés. Les deux jeunes gens, qui en avaient vu de toutes sortes, furent soufflés quelques secondes* (La Varende).

● SYN. : **5** *chuchoter, murmurer, susurrer ;* **7** *conseiller, dicter, insinuer ;* **8** *allumer, attiser, déchaîner, exalter, propager, semer ;* **10** *chiper* (fam.), *s'emparer, piquer* (pop.), *prendre, rafler* (fam.) ; **13** *épater* (fam.), *époustoufler* (fam.), *estomaquer* (fam.), *méduser, renverser, sidérer, stupéfier.*

soufflerie [sufləri] n. f. (de *souffler ;* XIIIe s., *Recueil des fabliaux* [III, 79], au sens I, 1 [« activité de l'alchimiste... », v. 1500, La Curne] ; sens I, 2, 1871, Littré ; sens II, 1, 1636, d'après Richelet, 1680 ; sens II, 2, 1802, Flick [« partie d'une usine où sont établies les machines soufflantes », 1876, Larousse] ; sens II, 3, 1933, Larousse).

I. 1. *Vx.* Action de souffler. || *Spécialem.* et *vx.* Activité de l'alchimiste, recherche de la pierre philosophale : *Il lui était resté* [à Bréauté] *de sa soufflerie des remèdes qu'il faisait lui-même* (Saint-Simon). || **2.** Syn. de SOUFFLAGE, en chapellerie.

II. 1. Ensemble des soufflets d'un orgue, d'une forge, etc. || **2.** Machine ou ensemble de machines destinés à produire le vent nécessaire au fonctionnement d'une installation métallurgique, à l'aération d'une mine, etc. || *Par extens.* Partie d'une usine où sont établies les machines soufflantes. || **3.** Installation d'essai utilisée en aérodynamique pour étudier l'action, sur un corps, d'un écoulement d'air, de vitesse et de caractéristiques connues.

soufflet [suflɛ] n. m. (de *souffler ;* v. 1155, Wace, au sens I, 1 [aussi « petit appareil à main... » ; *soufflet à deux vents, à double vent* ou *à deux âmes,* 1871, Littré ; *bruit de soufflet,* 1819, Laennec] ; sens I, 2, 1700, Havard [« voiture à cheval... », 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1927, M. Bedel ; sens I, 4, 1871, Littré [« ...pièce cousue... pour élargir l'étoffe », 1877, Littré ; *soufflet d'appareil photographique,* 1964, Larousse] ; sens I, 5, 1820, Lesné ; sens I, 6, 1964, Larousse ; sens II, 1 [d'après le bruit produit par la gifle], 1459, Du Cange [*donner un soufflet au droit,* 1671, Molière — *...à l'art,* 1637, Corneille] ; sens II, 2, 1580, Montaigne).

I. 1. Instrument servant à souffler de l'air, à produire du vent, le plus souvent pour l'envoyer sur un foyer : *Soufflet de forge.* || Spécialem. *Soufflet de cheminée,* ou simplem. *soufflet,* petit appareil à main, composé de deux parties plates réunies par une feuille souple de cuir ou de peau, qui permet de les éloigner ou de les rapprocher : *La pelle, les pincettes et le bec du soufflet* [...] *brillaient comme de l'acier poli* (Flaubert). *Je me souviens des soufflets d'autrefois à l'aide desquels on ranimait le feu* (Saint-Exupéry). || *Soufflet à deux vents, à double vent ou à deux âmes,* soufflet dont une partie aspire l'air pendant que l'autre le chasse, de sorte qu'il souffle sans interruption. || *Bruit de soufflet,* bruit cardiaque qu'on observe dans les néphrites chroniques, et qui rappelle le bruit d'aspiration d'un soufflet. || **2.** Capote de cabriolet, qui se replie à la manière d'un soufflet par un système de leviers articulés. || *Par extens.* et *vx.* Voiture à cheval légère et rapide, dont le dessus et le devant pouvaient se replier : *Cabriolets, phaétons, vis-à-vis, demi-fortunes, soufflets, c'est à qui passera l'autre* (Goncourt). || **3.** Couloir flexible de communication entre deux voitures de chemin de fer. || **4.** Partie souple entre deux éléments rigides, pouvant former des plis et destinée à donner de l'ampleur, du volume à quelque chose : *J'ai ouvert le classe-valeurs à soufflets* (M. Prévost). *Sac à soufflets.* || *Spécialem.* Chez les tailleurs, pièce cousue dans une fente pour élargir l'étoffe : *Veste à soufflets.* || *Soufflet d'appareil photographique,* partie souple pouvant se replier en accordéon, qui forme la chambre noire d'un appareil photographique pliant. || **5.** Pli ou renflement produit par une bulle d'air demeurée sous la peau, la toile ou le papier encollés de la couverture d'un livre relié. || **6.** Élément du réseau des fenêtres, dans le style flamboyant, dont la forme dérive du quatre-feuilles.

II. 1. Coup donné sur la joue, avec le plat ou le revers de la main : *Eustache s'avisa de lui appliquer un soufflet à lui effacer la figure* (Nerval). *N'y tenant plus, il le saisit au col, le mit debout et, à grande volée de sa main ouverte, lui donna un soufflet* (Aymé). || Class. et fig. *Donner un soufflet au droit, à l'art,* etc., faire quelque chose de contraire au droit, à l'art : *Et qu'une faible pointe à la fin d'un couplet | En dépit de Phébus donne à l'art un soufflet* (Corneille). || **2.** *Fig.* Acte que l'on ressent comme un affront, une vexation, une blessure d'amour-propre : *On dit que les vieillards sont durs : J'ai le malheur d'être sensible comme si j'avais vingt ans ; le soufflet donné à Laharpe et à notre Académie est tout chaud sur ma joue* (Voltaire).

● SYN. : **II, 1** *claque, gifle ;* **2** *avanie, brimade, camouflet, outrage.*

souffleté, e [sufləte] adj. (part. passé de *souffleter ;* 1580, Montaigne, au sens de « qui a reçu un soufflet » ; sens moderne, 1964, Larousse). *Papier souffleté,* papier de tenture enduit par place d'une matière gluante, et sur lequel on répandait ensuite une poussière de laine hachée, pour imiter certaines étoffes. (On a dit aussi PAPIER SOUFFLÉ [part. passé de *souffler ;* 1761, Lacombe de Prezel].)

souffleter [sufləte] v. tr. (de *soufflet ;* av. 1525, Cretin, au sens de « frapper » [en parlant d'un faucon] ; sens 1, 1546, Rabelais ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 3, av. 1843, C. Delavigne). [Conj. **4 a.**] **1.** Frapper d'un soufflet : *Je vous aurais déjà souffleté et provoqué depuis longtemps* (Maupassant). *Un général de la dernière guerre avait souffleté devant tout le monde, en l'appelant misérable lâche, un malheureux qui tremblait de peur* (Duhamel). || **2.** *Littér.* Frapper d'une manière vive, comme d'un soufflet : *Frère, peut-être cette dalle | Qu'aujourd'hui, sans songer aux morts, | Tu soufflettes de ta sandale, | Demain pèsera sur ton corps !* (Gautier). *Au moindre mouvement latéral, l'air froid la souffletait* (Pieyre de Mandiargues). || **3.** *Fig.* et *littér.* Traiter de façon humiliante, outrageante : *Un créancier est pire qu'un maître ; car un maître ne possède que votre personne, un créancier possède votre dignité et peut la souffleter* (Hugo).

● SYN. : **1** *gifler ;* **2** *cingler, fouetter ;* **3** *blesser, humilier, offenser, outrager.*

souffleteur, euse [suflətœr, -øz] n. (de *souffleter ;* 1611, Cotgrave). Personne qui donne, a donné un soufflet. (Rare.)

soufflette [suflɛt] n. f. (de *soufflet ;* 1760 [d'après le *FEW,* XII, 410 *a*], dans le franç. de la région de Liège, au sens de « soufflet de foyer » ; sens I, 1-2, 1933, Larousse ; sens II, 1, 1876, Larousse ; sens II, 2, 1964, Larousse).

I. 1. Appareil utilisé par les fondeurs pour envoyer de l'eau ou de l'air sur les parois d'un moule : *Soufflette à air comprimé.* || **2.** Robinet placé sur une canalisation d'air comprimé, et permettant d'utiliser l'air sous pression pour le nettoyage de surfaces ou de cavités encombrées de copeaux ou de poussières.

II. 1. Poche d'air formant boursouflure, qui se trouve enfermée entre le moule

et la croûte d'une pièce de céramique. || **2.** Légère boursouflure de la surface d'un papier, due à la présence d'une poche d'air ou de vapeur au cours de sa fabrication. (Syn. SOUFFLURE.)

souffleur, euse [suflœr, -øz] n. et adj. (de *souffler* [v. ce mot] ; fin du XIII^e^ s., *Roman du Châtelain de Coucy,* écrit *soufleur* [*souffleur,* XIV^e^ s., Tobler-Lommatzsch], au sens 1 [« personne qui respire avec peine », 1694, Acad. ; *cheval souffleur,* 1751, *Dict. universel d'agriculture*] ; sens 2, av. 1660, Scarron). **1.** *Vx* ou *littér.* Personne qui souffle : *Les noirs souffleurs des trompes titaniques* (Hugo). || *Spécialem.* et *vx.* Personne qui respire avec peine. || *Cheval souffleur,* celui qui souffle de façon anormale quand il court. || **2.** *Poét.* Se dit des vents qui soufflent : *Mais un vent, peut-être la bise, | Ou quelque autre rude souffleur, | Fit à Héro par grand malheur | Lever un pan de sa chemise* (Scarron). *Zéphir souffleur* (Rostand).

◆ **souffleur** n. m. (sens I, 1, 1871, Littré [*souffleur au chalumeau,* 1955, *Dict. des métiers*] ; sens I, 2, XIV^e^ s., *Nature à l'alchimie ;* sens I, 3, 1548, La Curne [*souffleur ; souffleur d'orgue,* 1690, Furetière] ; sens I, 4, 1842, Acad. ; sens I, 5, 1549, R. Estienne [aussi au théâtre] ; sens I, 6, 1558, d'après l'*Encyclopédie,* X, 853 [« ...nom donné à tous les mammifères cétacés », 1690, Furetière] ; sens II, 1964, Larousse).

I. 1. Ouvrier qui élabore par soufflage les ouvrages de verrerie : *Souffleur à la canne. Souffleur de lampes électriques à la machine.* || *Souffleur au chalumeau,* ouvrier qui façonne à chaud certains objets en verre (thermomètres, aréomètres, etc.). || **2.** *Class.* ou *littér.* Alchimiste : *Voici quelque souffleur, de ces gens qui n'ont rien, | Et nous viennent toujours promettre tant de bien* (Molière). *Tous les hermétiques et les souffleurs de tous les pays en avaient usé les murs rien qu'en y gravant leurs noms* (Hugo). || **3.** Vx. *Souffleur d'orgue,* ou simplem. *souffleur,* celui qui, jadis, manœuvrait les soufflets d'un orgue : *Je suis et nous sommes tous comme le souffleur de l'orgue qui disait : aujourd'hui nous avons été sublimes* (Diderot). || **4.** Dans les ateliers de taille de pierre, agent de maîtrise qui seconde l'appareilleur et s'occupe notamment des manutentions. || **5.** Celui qui se tient près d'une personne qui parle en public et lui souffle les mots quand sa mémoire est défaillante. || *Spécialem.* Professionnel des théâtres qui est chargé de prévenir les défaillances de mémoire des acteurs en leur soufflant le texte de leur rôle : *Le souffleur lui-même, tiré de son extraordinaire somnolence par l'étrangeté de l'événement, se soulevait sur les deux mains, passait la tête hors de sa boîte et avait l'air ainsi d'une tortue gigantesque* (Daudet). || **6.** Nom usuel du *sténon.* || Plus généralement, nom donné à tous les mammifères cétacés : *Un ancien baleinier nous disait qu'à voir toujours Monsieur, Madame et le petit garçon voyager ensemble, ça lui rappelait — sauf respect — trois souffleurs de la mer du Nord qui allaient toujours de conserve, le père, la mère et le baleineau* (Daudet).

II. Dispositif installé dans la boîte à fumée d'une locomotive à vapeur, permettant d'envoyer de la vapeur à l'échappement pendant les périodes où les cylindres ne sont pas alimentés, pour activer le tirage.

◆ **souffleuse** n. f. (sens 1, 1890, *R. La. R.,* XX, 33 ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Machine servant à préparer les poils pour le feutrage. || **2.** Appareil de manutention des grains, composé d'un ventilateur qui envoie dans une canalisation un courant d'air entraînant le grain. || **3.** Au Canada, chasse-neige muni d'un dispositif hélicoïdal qui projette la neige à distance.

soufflot [suflo] n. m. (de *souffler ;* 1964, Larousse). Appareil donnant une pression d'air dans la barrique pendant le soutirage des vins.

soufflure [suflyr] n. f. (de *souffler* [v. ce mot] ; v. 1280, *BEC* [XVII, 368], écrit *suffleure,* au sens de « action de souffler » [en parlant d'une personne] ; fin du XVI^e^ s., Haton, écrit *souffleure,* au sens de « action de souffler » [en parlant des vents] ; écrit *soufflure,* au sens 1, 1701, Furetière ; sens 2, 1890, Havard ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, av. 1951, A. Gide). **1.** Cavité remplie de gaz occlus qui se forme au cours de la solidification d'une masse de métal ou de verre fondus : *Les défauts des lingots : les soufflures, les criques, les tapures* (Hamp). || **2.** Bosse qui se produit dans un enduit recouvrant un mur. || **3.** Syn. de SOUFFLETTE (II, 2). || **4.** *Fig.* Enflure, boursouflure du style : *L'abstraction, la préciosité, la soufflure, l'antiréalisme (pour ne point dire le factice) ne sauraient être poussés plus loin* (Gide).

● SYN. : 4 *emphase, grandiloquence.*

souffrance [sufrɑ̃s] n. f. (lat. impér. *sufferentia,* action de supporter, résignation [du lat. class. *sufferre,* supporter — v. SOUFFRIR], ou dér. franç. de *souffrir ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *sofrance* [*soffrance,* v. 1200, *Poème moral ; souffrance,* XIII^e^ s., *Assises de Jérusalem*], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1360, Froissart [*chemin de souffrance,* début du XX^e^ s. ; *jour de souffrance,* 1832, Balzac] ; sens I, 3, v. 1200, *Poème moral* [*affaire en souffrance,* 1770, Gohin ; *effets, quittances en souffrance,* 1904, Larousse ; *colis... en souffrance,* 1933, Larousse] ; sens II, 1, v. 1462, *Cent Nouvelles ;* sens II, 2, 1834, Balzac).

I. 1. *Class.* Action de supporter ou disposition à supporter certaines choses avec patience ou avec complaisance : *Remarquez-en l'adresse : elle fait vanité | De voir dans ses dédains votre fidélité. | Votre extrême souffrance à ces rigueurs l'invite* (Corneille). *Comme sur les maris accusés de souffrance | De tout temps votre langue a daubé d'importance* (Molière). || **2.** *Class.* Action de tolérer, de permettre ce que l'on pourrait empêcher (ce sens subsiste auj. dans quelques expressions de la langue juridique) : *Il n'a pas droit de cela, mais c'est seulement une souffrance* (Acad., 1694). || Vx. *Chemin de souffrance,* chemin où le droit de passage est laissé : *C'était une route récente qui remplaçait le vieux chemin de souffrance* (Chérau). || *Jour de souffrance* ou *de tolérance,* baie destinée uniquement à donner du jour, que l'on peut ouvrir sur la propriété d'un voisin à condition de la placer à une hauteur d'au moins 2,60 m et de la garnir d'une grille ou d'un châssis dormant : *La servante couchait au fond de ce couloir, dans un bouge éclairé par un jour de souffrance* (Balzac). || **3.** Action de surseoir à l'exécution de quelque chose ; suspension, délai (surtout dans la loc. *en souffrance*). || *Affaire en souffrance,* affaire en suspens, qui n'est pas réglée. || *Effets, quittances en souffrance,* effets, quittances impayés, mais qu'on espère recouvrer. || *Colis, objet en souffrance,* qui n'a pas été retiré ou réclamé par le destinataire : *Leur mobilier [...] en souffrance à la petite vitesse* (Chérau).

II. 1. Le fait de souffrir, d'éprouver une douleur physique ou morale d'une certaine durée ; état d'une personne qui souffre : *Ainsi parmi les souffrances et dans les approches de la mort s'épure comme dans un feu l'âme chrétienne* (Bossuet). *La souffrance ne peut avoir de sens que quand elle ne mène pas à la mort, et elle y mène presque toujours* (Malraux). || **2.** *Littér.* Ce qui cause la douleur, la peine : *« Je ne pouvais envoyer personne chez... » Elle* [M^me^ de Bauséant] *s'arrêta. « Il était sûr qu'on le trouverait chez... » Elle s'arrêta encore, accablée de douleur. En ces moments, tout est souffrance, et certains mots sont impossibles à prononcer* (Balzac).

● SYN. : **II, 1** *douleur, peine, supplice, tourment.*

souffrant, e [sufrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *souffrir ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *suffrand* [*soffrant,* fin du XII^e^ s., Conon de Béthune ; *souffrant,* 1205, Godefroy], au sens I [par extens., 1661, Molière] ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1834, Balzac [par extens., av. 1869, Sainte-Beuve] ; sens II, 3, 1808, Delille).

I. *Class.* Se disait d'une personne patiente, tolérante, accommodante : *Ce n'est pas un homme souffrant* (Acad., 1694) ; et

par extens. : *Des hommes en amour d'une humeur si souffrante, | Qu'ils vous verraient sans peine entre les bras de trente* (Molière).

II. 1. *Class.* et *littér.* Qui souffre, qui éprouve, de façon habituelle, de la douleur, des tourments : *Qui êtes-vous, dira-t-il, vous qui me faites cette question ? Ignorez-vous que le nom de « chrétien » signifie un homme souffrant ?* (Bossuet). *C'est un instinct commun à tous les êtres sensibles et souffrants de se réfugier dans les lieux les plus sauvages et les plus déserts* (Bernardin de Saint-Pierre). *Aujourd'hui toute notre sympathie, tout notre désir et besoin de communion vont vers une humanité opprimée, contrefaite et souffrante* (Gide). || *Église souffrante,* v. ÉGLISE. || **2.** Se dit d'une personne qui a une indisposition passagère, ou dont l'état de santé est peu satisfaisant sans être alarmant : *Se sentir souffrant. Il est souffrant, il devra garder la chambre aujourd'hui ;* et par extens. : *Sa santé demeurait souffrante* (Sainte-Beuve). || **3.** Qui exprime la souffrance, annonce un mauvais état de santé : *Air souffrant. Le Pape était d'une taille élevée ; il avait un visage allongé, jaune, souffrant* (Vigny).

• SYN. : **II, 2** *fatigué, incommodé, indisposé, mal fichu* (fam.), *patraque* (fam.) ; **3** *dolent, maladif, souffreteux.*

◆ n. (av. 1778, Voltaire). *Littér.* Personne qui souffre, qui connaît des épreuves pénibles : *Pour les revendications des pauvres, des écrasés, des souffrants* (Maupassant).

souffre-douleur [sufrədulœr] n. invar. (de *souffre,* forme du v. *souffrir,* et de *douleur ;* 1646, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1653, Brunot, écrit *souffre-douleurs,* au sens de « personne qui a toute la fatigue, toute la peine d'une maison » ; écrit *souffre-douleur,* au sens actuel, 1678, Hauteroche). Personne ou animal qui est en butte aux mauvais traitements et aussi aux tracasseries, aux railleries cruelles des autres : *Toute réunion d'hommes a besoin d'un souffre-douleur, d'un être sur qui se déversent les ironies, les impatiences nerveuses de la fatigue* (Daudet).

• SYN. : *bouc émissaire, cible, tête de turc* (fam.).

souffreteux, euse [sufrətø, -øz] adj. et n. (de l'anc. franç. *suffraite,* manque, privation, disette, misère [1080, *Chanson de Roland*], *sofraite* [1167, Godefroy], lat. pop. **suffracta,* dénuement, part. passé fém. substantivé de **suffrangere,* réfection [d'après le lat. class. *frangere* — v. ci-dessous] du lat. class. *suffringere,* rompre en bas, briser par le bas, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *frangere,* briser, rompre [**suffrangere* avait donné l'anc. franç. *sofraindre,* faire défaut — à quelqu'un —, fin du XII^e s., *Moniage Guillaume*] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *suffraitus* [*sofreiteus,* 1165, Bartsch ; *soufreteus,* XIII^e s., *Apollonius ; souffreteux,* v. 1265, J. de Meung], au sens I ; sens II, 1 [par rattachement au v. *souffrir*], 1827, Chateaubriand ; sens II, 2, 1832, G. Sand [pour les végétaux, début du XX^e s.]).

I. *Vx.* Qui est dans le besoin, le dénuement, qui manque du nécessaire : *Ils languiront toute leur vie, pauvres, souffreteux, méprisés* (Patru). *Quand ma personne fut affichée par mes écrits, je devins dès lors le bureau général d'adresse de tous les souffreteux ou soi-disant tels* (Rousseau).

II. 1. *Vx.* Qui est souffrant, qui éprouve un malaise momentané, sans grande intensité ni gravité : *La blanche et souffreteuse Amélie, couchée sur l'herbe, ressemblait à un narcisse abattu par l'orage* (Chateaubriand). *Légèrement migrainée ce jour-là, elle étalait les grâces d'une Parisienne souffreteuse* (Goncourt). || **2.** Qui est de santé débile, de chétive constitution, fréquemment malade : *Deux fois par semaine, on le voit remonter la longue rue de Chaillot, longeant les murs, maigri, souffreteux, grelottant, car maintenant il a froid et rien ne le réchauffe* (Daudet). || Se dit aussi des végétaux : *J'ai souvenir d'un espace assez découvert où commençaient de verdoyer toutes sortes de petites plantes souffreteuses et même des arbustes* (Duhamel).

• SYN. : **II, 2** *dolent, maladif.*

◆ adj. (sens 1, av. 1922, Proust ; sens 2, 1876, Larousse [en parlant de végétaux, début du XX^e s.]). **1.** Qui prédispose à la maladie : *Tempérament souffreteux. Il ne restait plus rien à Andrée de cette juvénile gaieté que, comme toute la petite bande et malgré sa nature souffreteuse, elle déployait l'année de mon premier séjour à Balbec* (Proust). || **2.** Qui annonce, traduit un manque de vitalité, une mauvaise santé : *Un homme maigre et long, d'apparence souffreteuse, cravaté d'une lavallière et coiffé d'un feutre à grands bords, venait d'entrer* (Martin du Gard). *Pour l'instant, c'est un pauvre homme à la mine souffreteuse, aux yeux tristes, à la voix humble et peureuse* (Aymé). || Se dit aussi des végétaux : *Les arbres, dans ce secteur, poussaient mal ; leur feuillage souffreteux laissait de tout côté percer le ciel* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *maladif ;* **2** *chétif, débile, déficient, malingre, rachitique* (fam.).

souffrir [sufrir] v. tr. (lat. pop. **sufferīre,* altér. [par changement de conjugaison] du lat. class. *sufferre,* porter sous, placer sous, supporter, endurer, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *ferre,* porter ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *sofrir* [*suffrir,* 1080, *Chanson de Roland ; soufrir,* v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1131, *Couronnement de Louis* [*souffrir quelque chose à quelqu'un,* v. 1210, *Folque de Candie* — *...à quelque chose,* 1642, Corneille ; *souffrir à quelqu'un de,* av. 1550, Héroet ; *souffrir que,* v. 1165, Marie de France — écrit *sufrir... ; ne pas pouvoir souffrir de,* av. 1662, Pascal — *...que,* 1666, Molière ; *souffrir quelqu'un,* v. 1150, *Charroi de Nimes* — écrit *soffrir... ;* « laisser », avec une proposition infinitive, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens I, 3, 1677, Fléchier [*ne (pas) pouvoir souffrir quelque chose,* 1689, M^me de Sévigné ; *souffrir l'étalon,* 1872, Littré — *souffrir le mâle,* en parlant d'une femelle quelconque, 1690, Furetière] ; sens I, 4, 1640, Corneille [« supporter sans dommage... », 1782, Mercier] ; sens II, v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *suffrir* [*souffrir,* XIII^e s. ; « avoir à supporter un dommage », 1872, Littré ; *souffrir le martyre,* au pr., 1656, Pascal ; *souffrir le martyre,* au fig., 1666, Molière — *souffrir mort et passion,* 1690, Furetière, et *souffrir mille morts,* 1690, Furetière, art. *mort*]). [Conj. **10.**]

I. 1. *Class.* et *littér.* Supporter, endurer avec patience, constance, fermeté ce qui est pénible physiquement ou moralement : *Accoutumés à demeurer dans des maisons commodes, à vivre dans l'abondance et dans l'oisiveté, ils ne pouvaient plus souffrir la faim, la soif, les longues marches, les veilles, ni les autres travaux de la guerre* (Rollin). *Représentez-vous un homme né dans les richesses et qui les a dissipées ; il ne peut souffrir sa pauvreté* (Bossuet). *Qui sait tout souffrir peut tout oser* (Vauvenargues). *Je suis prêt à souffrir pour lui mille tortures* (Musset). || **2.** *Class.* et *littér.* Tolérer, permettre quelque chose, laisser faire une chose sans intervenir ou sans réagir : *On n'y souffre ni meubles précieux, ni habits magnifiques, ni festins délicieux, ni palais dorés* (Fénelon). *Il faut souffrir ce qu'on ne peut empêcher* (Beaumarchais). *Nous souffrons les invraisemblances des historiens, mais nous sommes intraitables avec les conteurs* (Nodier). *Il ne souffre pas la moindre atteinte à ses prérogatives.* || Class. *Souffrir quelque chose à quelqu'un* ou *à quelque chose,* le lui accorder, le lui consentir, le lui passer : *Je ne puis vous souffrir l'entêtement où vous êtes pour elle* (Molière). *Souffre un peu de relâche à mes esprits troublés* (Corneille). || Class. *Souffrir à quelqu'un de* (et l'infinitif), lui permettre, lui accorder de : *Je ne vous puis souffrir de dire une sottise* (Corneille). *Si votre cœur me considère | Assez pour me souffrir de disposer de vous* (Molière). || Class. et littér. *Souffrir que* (et le subjonctif), permettre, consentir, vouloir bien que : *Souffrez que votre fille embrasse vos genoux* (Corneille). *Quoi ! je souffrirai, moi, qu'un cagot de critique | Vienne usurper céans un pouvoir tyrannique* (Molière). *Quarante ans est un âge implacable* [...]. *Il ne nous en conte plus. Et il veut plus, il ne souffre plus qu'on lui*

en conte (Péguy). || Auj. *Ne pas pouvoir souffrir de* (et l'infinitif), *que* (et le subjonctif), ne pas admettre, supporter avec impatience de ou que : *Il ne peut souffrir d'être interrompu. Il ne peut souffrir qu'on le reprenne.* || Class. *Souffrir quelqu'un,* tolérer sa personne, sa présence : *Celse est d'un rang médiocre, mais des grands le souffrent* (La Bruyère). *Et l'Académie, entre nous, | Souffrant chez soi de grands fous...* (Boileau). || *Class. Souffrir* construit avec une proposition infinitive : « laisser » : *En Europe, où les rois sont d'une humeur civile, | Je ne leur rase point de château ni de ville : | Je les souffre régner...* (Corneille). || **3.** Auj. *Ne pas ou ne plus pouvoir souffrir quelqu'un,* ne pas ou ne plus pouvoir le supporter, avoir une aversion marquée pour sa personne, pour ce qu'il fait : *Il ne peut plus me souffrir depuis qu'il a compris qu'il ne peut pas se passer de moi* (Gide). *Je ne peux pas souffrir Victor Hugo, dit Xavière* (Beauvoir). || *Ne pas pouvoir souffrir quelque chose,* ne pas aimer quelque chose, avoir même une vive répugnance pour cette chose : *Ne pas pouvoir souffrir les audaces, les innovations. Il ne lit que des ouvrages techniques et ne peut souffrir les romans.* || Spécialem. *Souffrir l'étalon,* en parlant d'une jument, être en chaleur, permettre l'approche de l'étalon. || **4.** En parlant d'une chose, admettre, comporter, pouvoir recevoir, être susceptible de (surtout dans des tournures négatives) : *Un décret qui ne souffre aucune dérogation. Cette affaire ne peut souffrir aucun contretemps. Les termes sont si clairs qu'ils ne souffrent aucune interprétation* (Pascal). *Si les historiens de l'Antiquité sont en général supérieurs aux nôtres, cette vérité souffre toutefois de grandes exceptions* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Supporter sans dommage, sans inconvénient : *Des denrées qui ne souffrent pas la conservation. Ces vins ne souffrent pas le transport.*

II. *Class.* et *littér.* Éprouver, subir, endurer une chose douloureuse, pénible, désagréable (avec un complément d'objet interne) : *La mort n'arrive qu'une fois, et se fait sentir à tous les moments de la vie : il est plus dur de l'appréhender que de la souffrir* (La Bruyère). *De l'Orient lointain, ils portent leurs hommages | Aux pieds du fils de Dieu né pour guérir les maux | Que souffrent ici-bas l'homme et les animaux* (Heredia). *Les peintres patriotes, Hennequin, Wicar, Topino, Lebrun, souffraient la faim* (France). || *Par extens.* Avoir à supporter un dommage : *L'ennemi a été victorieux, mais a souffert des pertes considérables.* || *Souffrir le martyre,* subir des tortures en témoignage de sa foi. || Fig. *Souffrir le martyre, souffrir mort et passion, souffrir mille morts,* endurer de grandes souffrances physiques ou morales, ou, *par exagér.*, des contrariétés, des déconvenues, etc. : *Un malade qui souffre le martyre. Les lettres de Balzac, par exemple, ne sont-elles pas semées de termes vulgaires que Swann eût souffert mille morts d'employer ?* (Proust).

● SYN. : **I, 2** *admettre, endurer, supporter ;* **3** *sentir* (fam.).

◆ v. intr. (sens 1, 1530, Palsgrave, 60 [*avoir cessé de souffrir,* 1872, Littré ; *souffrir de* et un nom désignant une région anatomique, 1740, Acad. ; *souffrir de,* « être atteint de telle ou telle affection », 1842, Balzac — « éprouver une souffrance... du fait de », av. 1747, Vauvenargues] ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1668, La Fontaine). **1.** Éprouver une douleur physique ou morale : *Sa blessure le fait beaucoup souffrir. Le trépas vient tout guérir ; | Mais ne bougeons d'où nous sommes : | Plutôt souffrir que mourir, | C'est la devise des hommes* (La Fontaine). *Et nul ne se connaît tant qu'il n'a point souffert* (Musset). *De l'âge de dix-huit ans à celui de trente-neuf auquel il* [Pascal] *mourut, il ne passa pas un jour sans souffrir* (France). || *Avoir cessé de souffrir,* être mort. || *Souffrir de* (et un complément désignant une région anatomique), éprouver une souffrance physique ou avoir une affection qui siège dans telle partie du corps : *Souffrir de l'estomac, des reins, de la tête.* || *Souffrir de* (et un complément de cause), être atteint de telle affection : *Souffrir de rhumatismes, d'hypertension, de vertiges, d'une dépression ;* éprouver une souffrance physique ou morale du fait de : *Souffrir de la chaleur, de la faim, de la mauvaise nourriture. Souffrir de son isolement. Ah ! que nous avons à souffrir de la nature, de la fortune, des méchants et des sots !* (Voltaire). *Je souffrais de rencontrer dans un si jeune esprit tant de raideur doctrinale* (Gide). *Ne m'aimez pas !* [...] *C'est la seule chance que vous ayez de ne pas souffrir de moi* (Montherlant). || **2.** *Fam.* et *par exagér.* Avoir à supporter une chose simplement désagréable ou fâcheuse : *Je suis venu à bout de ce travail, mais comme j'ai souffert ! Ses négligences, ses distractions me font souffrir !* || **3.** Subir un dommage matériel ou autre, les conséquences fâcheuses ou préjudiciables de quelque chose (en parlant des êtres vivants, des personnes, des collectivités, des choses...) : *Durant ce rude hiver, les animaux et les plantes de la région ont beaucoup souffert. Il est certain que les enfants auront à souffrir de cette séparation. Ces pays souffrent du manque de matières premières. Nombreuses sont les réputations qui ont eu à souffrir de ce scandale. Je prie Dieu que sa santé n'en souffre pas* (Bossuet). *Il n'y a rien là dont votre orgueil puisse souffrir* (Musset). *La sève, par là, se trouve contrariée, et l'arbre forcément en souffre* (Flaubert).

● SYN. : **1** *avoir mal ;* **3** *s'abîmer, se détériorer, s'étioler, languir, pâtir.*

◆ **se souffrir** v. pr. (v. 1185, *Aliscans,* au sens de « attendre, patienter » ; av. 1650, Descartes, au sens de « être toléré » ; sens actuel, 12 oct. 1761, Diderot). Se tolérer, se supporter mutuellement : *M. de Lauraguais est de retour à Genève ; il a passé huit jours auprès de Voltaire : nous avons bien fait, dit-il, de nous séparer ; deux grands poètes ne peuvent se souffrir plus longtemps* (Diderot).

souffroir [sufrwar] n. m. (de *souffrir ;* 30 mai 1863, Goncourt). *Littér.* Lieu où l'on souffre : *Là, assis sur un banc, entre Lariboisière et l'abattoir, ces deux souffroirs de l'homme et de la bête, je reste rêvant* (Goncourt).

soufi ou **ṣūfī** [sufi] n. m. (ar. *soûfî,* même sens, proprem. « vêtu de laine », de *souf,* laine ; 1834, Boiste [*soufi*], et 1964, Larousse [*ṣūfī*]). Ascète de l'islam : *Je pense quelquefois qu'il existe, pour certains* [...] *une vie extérieure d'intensité et de profondeur au moins égales à celles que nous prêtons aux ténèbres intimes et aux secrètes découvertes des ascètes et des soufis* (Valéry).

soufisme [sufism] n. m. (de *soufi ;* 1853, Landais). Ascétisme mystique de l'islam, qui s'est développé surtout du IXᵉ au XIIᵉ s.

soufite [sufit] adj. (de *soufi ;* 1964, Larousse). Qui est relatif au soufisme.

◆ n. m. (1876, Larousse). Écrivain qui a exposé les doctrines du soufisme.

soufrage [sufraʒ] n. m. (de *soufrer ;* 1798, Pajot des Charmes [236], au sens 3 ; sens 1, 1810, Mᵐᵉ de Genlis, III, 295 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Action d'enduire, d'imprégner de soufre quelque chose : *Le soufrage des allumettes.* || **2.** Action de répandre du soufre en poudre sur certains végétaux malades, en particulier sur la vigne pour la protéger de l'oïdium. || **3.** Emploi de l'anhydride sulfureux pour le blanchiment des laines.

soufre [sufr] n. m. (lat. *sulfur* ou *sulphur,* soufre ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *sulfre* [*suffre,* v. 1138, Gaimar ; *soffre,* v. 1160, *Roman de Tristan ; soufre,* v. 1265, J. de Meung], au sens 1 [*soufre en canon, soufre lavé,* 1872, Littré ; *soufre précipité, colorant au soufre,* 1964, Larousse ; *magistère de soufre, fleur de soufre, lait de soufre,* 1690, Furetière ; *soufre vif,* 1358, Godefroy, art. *vif ; crème de soufre, soufre sublimé,* 1876, Larousse ; *foie de soufre,* 1762, Acad. ; *goût de soufre,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1782, Mᵐᵉ de Genlis, III, 94 ; sens 3, 1826, Vigny [*cela sent le soufre,* début du XXᵉ s.] ; sens 4, 1872, Littré, art. *soufré* [*de soufre ; jaune soufre,* fin du XIXᵉ s., d'après Robert, 1959 — art. *jaune*]). **1.** Métalloïde (symb. : S) solide de la famille de l'oxygène, de couleur jaune citron, insipide et inodore, dont la densité est voisine de 2, et qui dégage en brûlant des vapeurs suffocantes (anhydride sulfureux) : *Il existe plusieurs variétés de soufre, notamment deux formes cristallisées, le soufre octaédrique et le soufre prismatique.* || *Soufre en canon,*

soufre moulé en cylindre. || *Soufre lavé*, soufre sublimé, puis lavé à l'eau. || *Soufre précipité*, ou *magistère de soufre*, produit officinal obtenu par action d'un acide sur un polysulfure en solution. || Vx. *Soufre vif*, soufre naturel. || *Colorant au soufre*, nom générique de matières colorantes que l'on prépare en chauffant des matières diverses avec du soufre ou un polysulfure. || *Crème de soufre*, anc. nom du soufre porphyrisé et lavé. || *Fleur de soufre*, ou *soufre sublimé*, soufre obtenu par refroidissement brusque des vapeurs de soufre. || *Foie de soufre*, polysulfure de potassium. || *Lait de soufre*, suspension de soufre colloïdal obtenue par action d'un acide sur un hyposulfite. || *Goût de soufre*, ou *goût de sulfite, de brant*, goût que prennent les vins qui ont été sulfités en excès. || **2.** Moulage en soufre de médailles et d'objets en demi-relief. || **3.** Fam. *Odeur de soufre*, odeur qui passe pour accompagner le diable. || Fam. *Cela sent le soufre*, cela présente un caractère d'hérésie : *Tout cela sentait le soufre ! Après tant d'âme dépensée, cette ambiance païenne de joie débridée, de joie physique !* (La Varende). || **4.** *De soufre*, ou (par appos.) *jaune soufre*, d'un jaune clair, couleur de soufre : *Ainsi sont entrés en moi, pour l'éternité, ces étés implacables, cette forêt crépitante de cigales sous un ciel d'airain que parfois ternissait l'immense voile de soufre des incendies* (Mauriac).

soufré, e [sufre] adj. (de *soufre* ; 1256, Ald. de Sienne, au sens de « imprégné de soufre » [en parlant d'une eau] ; 1690, Furetière, au sens 1 [*allumette soufrée*, 1872, Littré, *mèche soufrée*, 1876, Larousse — *mèche*, même sens, 1743, Trévoux] ; sens 2, av. 1854, Nerval). **1.** Enduit, imprégné de soufre. || *Allumette soufrée*, allumette où le soufre est l'intermédiaire qui communique au bois la combustion du bouton chimique (par opposition *à allumette paraffinée*) : *Il fouilla dans sa poche, prit une allumette soufrée et la gratta contre le bitume...* (Sartre). || *Mèche soufrée*, bande de toile ou d'amiante enduite de soufre, au moyen de laquelle on sulfite les tonneaux. || **2.** Couleur de soufre.

◆ **soufré** n. m. (av. 1854, Nerval). Nom usuel d'un papillon commun en France, dont les ailes sont d'un jaune de soufre et bordées de noir : *Dieu ! Le « soufré », dans l'espace | Comme un éclair a relui* (Nerval).

soufrer [sufre] v. tr. (de *soufre* ou de *soufré* ; 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Enduire, imprégner de soufre : *Soufrer des allumettes.* || **2.** Traiter des végétaux par des pulvérisations de soufre en poudre pour les protéger des maladies cryptogamiques : *Soufrer la vigne.* || **3.** Exposer à l'action des vapeurs du soufre en combustion : *Soufrer des laines pour les blanchir. Soufrer un tonneau pour le désinfecter et assurer la conservation du vin. Soufrer un moût, un vin* (v. SULFITER).

soufreur, euse [sufrœr, -øz] n. (de *soufrer* ; 1872, Littré, aux sens 1-3). **1.** Personne qui soufre, qui opère des pulvérisations de soufre sur la vigne. || **2.** Ouvrier qui prépare le soufre dans certaines usines. || **3.** *Ophtalmie des soufreurs*, ophtalmie à laquelle sont exposées les personnes qui manipulent le soufre en poudre.

◆ **soufreuse** n. f. (1907, Larousse). Poudreuse utilisée pour disperser le soufre sur les végétaux.

soufreux, euse [sufrø, -øz] adj. (de *soufre* ; 1549, R. Estienne, aux sens de « qui contient du soufre, qui répand une odeur de soufre » ; sens actuel, début du XX^e s. [le mot est très rarement attesté après 1675, Widerhold]). *Littér.* Couleur de soufre : *Une mince ligne de clarté soufreuse* (Genevoix).

soufrière [sufrijɛr] n. f. (de *soufre* ; 1497, G. de Villeneuve, p. 284). Lieu d'où l'on extrait le soufre.

soufroir [sufrwar] n. m. (de *soufrer* ; 1723, Savary des Bruslons, I, 359). Local, généralement en maçonnerie, où l'on blanchit la laine par action de l'anhydride sulfureux.

soufrutescent, e adj. V. SOUS-FRUTESCENT.

sougarde n. f. V. SOUS-GARDE.

sougorge n. f. V. SOUS-GORGE.

souhait [swɛ] n. m. (déverbal de *souhaiter* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *sohet* et *sohait* ; *souhait*, fin du XII^e s., *l'Escoufle* [*souhaits de bonne année*, 1872, Littré ; *à vos souhaits !*, 1835, Acad.]). Aspiration vers un bien que l'on n'a pas ; désir qu'une chose arrive : *Faire, former un souhait, des souhaits. Exprimer, formuler un souhait. Voir ses souhaits se réaliser. Souhaits de bonheur, de prospérité. Nous goûtions une sorte d'état parfait où tous les souhaits étaient exaucés, nous n'avions plus rien à nous confier* (Saint-Exupéry). || *Souhaits de bonne année*, vœux de bonheur présentés à l'occasion du nouvel an : *Je recommence mes souhaits de bonne année : que le ciel vous accorde santé et longue vie !* (Chateaubriand). *Je sais que pour moi « jour de l'an » ne se traduisait pas par les mots cadeaux, visites, magasins, souhaits sans ferveur...* (Colette). || Fam. *À vos souhaits !*, se dit plaisamment à une personne qui éternue.

● SYN. : *attente, desiderata, envie, faim, rêve, soif, vœu.*

◆ **À souhait** loc. adv. (XIII^e s., Godefroy, II, 477 [« de façon opportune », v. 1360, Froissart]). Aussi bien qu'on peut le souhaiter, autant qu'on peut souhaiter : *Tout lui réussit à souhait. Ses affaires marchent à souhait. Avoir tout à souhait.* || *Spécialem.* De façon opportune : *Le lieu est beau, en pleine forêt profonde, et la route romantique tourne à souhait pour l'attaque des diligences* (Colette).

souhaitable [swɛtabl] adj. (de *souhaiter* ; av. 1525, J. Lemaire de Belges). Qui peut ou qui doit être souhaité, désiré, recherché : *Une solution, un compromis hautement souhaitable. Il a toutes les qualités souhaitables pour cet emploi. On a déjà dû vous dire qu'il serait souhaitable que vous eussiez un confesseur ici. Mais il n'est pas souhaitable que ce confesseur soit moi* (Montherlant).

● SYN. : *désirable, enviable.*

souhaité, e [swɛte] adj. (part. passé de *souhaiter* ; 1559, Amyot). Désiré, appelé par des vœux, espéré : *Une mesure, une décision souhaitée.*

souhaiter [swɛte] v. tr. (lat. pop. **subtushaitare*, souhaiter, du lat. class. *subtus*, en dessous, par-dessous [de *sub*, sous], et du francique **haitan*, ordonner, promettre, proprem. « promettre de façon à ne pas trop s'engager » ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *sohaidier* [*soushaitier* — sous l'influence de *souhait* —, fin du XII^e s. ; *souhaiter*, v. 1360, Froissart], au sens 1 [*souhaiter que*, 1669, Racine — impers., 1834, V. Hugo ; *souhaiter de* et l'infinitif, 1637, Descartes — sans *de*, 1651, Corneille ; *souhaiter à quelqu'un de*, av. 1924, A. France ; avec un attribut de l'objet, 1559, Amyot] ; sens 2, 1679, M^me de Sévigné [pour exprimer poliment une demande, début du XX^e s. ; *souhaiter le bonjour, le bonsoir à quelqu'un, souhaiter... la bonne année à quelqu'un*, 1690, Furetière ; *souhaiter la bienvenue à quelqu'un*, 1876, Larousse — pronominalem., début du XX^e s. ; *je vous souhaite bien du plaisir*, 1955, *FEW*, XVI, 125 *a* — *je vous en souhaite*, 1752, Trévoux] ; sens 3, 1671, M^me de Sévigné ; sens 4, 1553, *Bible Gérard*). **1.** *Souhaiter quelque chose*, désirer la possession, la jouissance, l'usage, l'accomplissement, etc., de quelque chose, pour soi-même ou pour les autres : *Souhaiter plus de justice. Souhaiter le bonheur de tous. Avez-vous en effet souhaité ma présence ?* (Racine). *On souhaiterait à Plaute la politesse de Térence, à Térence la gaieté de Plaute* (Marmontel). *Je ne souhaite pas d'autre repos que celui du sommeil de la mort* (Gide). || *Souhaiter que*, introduisant une subordonnée complément d'objet, avec le subjonctif : *Je vais vous faire une proposition, souhaitant qu'elle vous soit agréable* (France). *Je souhaitais en effet que vous rencontriez mon fils ; pour des raisons que vous connaissez fort bien* (Sartre) ; et impers. : *Il est à souhaiter que ce projet aboutisse.* || *Souhaiter* suivi d'un infinitif complément, introduit ou non par la prép. *de* : *J'aurais tout de même souhaité m'agripper à une preuve irréfutable* (Beauvoir). *Antoine pensa que Jacques souhaitait de rester seul* (Martin du Gard). *Il existait une jeune fille du monde à qui je plaisais*

et qui seule peut-être souhaitait de m'épouser (Mauriac) ; toujours construit avec *de* quand il est accompagné d'un complément indirect représentant la personne objet du souhait : *Je lui souhaite de réussir, de faire un bon séjour.* || *Souhaiter* avec un attribut de l'objet : *Souhaiter une société plus fraternelle, des rapports moins tendus avec ses concitoyens.* || **2.** Exprimer quelque chose sous forme de vœu : *Je vous souhaite un déluge pour naviguer dans votre bassin !* (Flaubert). *Je souhaite au préfet de ne pas le rencontrer* (France). || *Spécialem.* Sert à exprimer poliment une demande : *Et je souhaiterais encore une réponse à cette question : ma tendresse vous a-t-elle donné un peu de bonheur ?* (Montherlant). || *Souhaiter le bonjour, le bonsoir à quelqu'un,* le saluer : *Il prend les chemins de traverse* [...], *ouvre les barrières des cours et, en passant devant les maisons, souhaite le bonjour aux maîtres* (Flaubert). || *Souhaiter la bienvenue à quelqu'un,* l'accueillir avec courtoisie : *Ils saluent ensemble comme des valets devant le portail d'un château pour souhaiter la bienvenue à l'arrivant* (Pieyre de Mandiargues) ; et pronominalem. : *Il faut toujours trinquer avec un Irlandais qui débarque, c'est une façon de se souhaiter la bienvenue entre compatriotes* (Cendrars). || *Souhaiter une bonne année, la bonne année à quelqu'un,* lui présenter ses vœux pour l'année nouvelle. || Ironiq. *Je vous souhaite bien du plaisir,* ou (ellipt. et fam). *je vous en souhaite,* vœu à l'adresse d'une personne qui s'expose à des difficultés, des ennuis. || **3.** *Spécialem.* et *class.* Désirer une amélioration : *Il y a des traits dans votre lettre où l'on ne souhaite rien* (Sévigné). || **4.** Class. *Souhaiter quelqu'un,* désirer sa présence : *Vous nous souhaitez, il n'en faut pas tant pour nous faire voler vers vous* (Sévigné). *Ma princesse, avez-vous daigné me souhaiter ?* (Racine).

● SYN. : **1** *appeler, aspirer à, attendre, avoir envie de, brûler de, convoiter, demander, désirer, espérer, guigner* (fam.), *rêver de, soupirer après, viser, vouloir.*

◆ v. intr. (1642, Corneille). *Class.* Former des souhaits, des vœux : *Et pour mettre d'accord ta fortune et ton cœur, | Souhaite pour l'amant, et te garde au vainqueur* (Corneille).

souil n. m. V. SOUILLE.

souillard, e [sujar, -ard] n. (de *souil* [v. l'art. suiv.] ; 1356, Godefroy, écrit *soillart* ; XV^e s., Tobler-Lommatzsch, écrit *souillart ; souillard,* début du XVI^e s.). *Vx* ou *littér.* Personne malpropre, chargée des gros travaux : *Et chacun sait que Mélusine est devenue en enfer « souillarde de cuisine »* (France).

◆ **souillard** n. m. (sens 1, 1872, Littré [« la pierre elle-même » , 1842, Acad. — « pièce de bois placée entre les piles des ponts » , 1676, Félibien] ; sens 2, av. 1573, Jodelle). **1.** Trou percé dans une pierre pour permettre l'écoulement des eaux de pluie, des eaux usées. || La pierre elle-même. || **2.** Syn. de SOUILLE (au sens 1).

◆ **souillarde** n. f. (sens 1, 1731, Havard ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** Dans le midi de la France, petite pièce attenante à la cuisine, où on lave la vaisselle : *Étrangeté de certains coins, la cuisine voûtée et sa souillarde* (Pourrat). || **2.** Nom donné dans certaines régions au baquet où se fait le lavage de la vaisselle.

souille [suj] n. f. (de *soil,* abîme de l'enfer [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], *seul,* endroit où le sanglier se vautre [v. 1354, *Modus — souil,* 1573, Du Puys], lat. *solium,* siège, trône, cuve, baignoire ; 1538, *Annales maritimes et coloniales* [1842, III, 8], au sens 2 ; sens 1, 1655, Salnove ; sens 3 et 5, 1933, Larousse ; sens 4, 1968, Larousse). **1.** Endroit boueux où le sanglier se vautre, et qui décèle sa présence. (En ce sens, on emploie aussi la forme masc. SOUIL.) || **2.** Enfoncement qu'un bateau échoué forme dans le sable ou dans la vase. || **3.** Sillon tracé dans le sol par un obus qui ricoche. || **4.** Excavation allongée pratiquée sous l'eau, généralement par dragage, pour la mise en place soit de blocs de béton, lors de la construction d'une jetée, soit des caissons constituant un tunnel immergé. || **5.** Taillis en sous-étage d'une futaie claire, formé par des brins de semence, des rejets de souche, des morts-bois.

souiller [suje] v. tr. (de *so[u]il* [v. l'art. précéd.] ; v. 1100, *Romanische Studien* [I, 189], au part. prés. adjectivé, écrit *soilant,* au sens de « qui souille, qui déshonore » ; à l'infin., au sens 1, v. 1155, Wace, écrit *souillier* [*souiller,* XV^e s. ; « polluer... » , 1861, Goncourt] ; sens 2, v. 1220, Coincy [*souiller ses mains de sang,* 1636, Monet ; *souiller la couche nuptiale,* 1690, Furetière — *...le lit nuptial,* 1668, La Fontaine]). **1.** *Littér.* Tacher, couvrir de boue, d'ordure, de tout ce qui salit : *Souiller ses vêtements. Un enfant qui a souillé son lit. Il se relevait souillé de boue* (Maupassant). *Oui, père, nous avons surpris, non loin du palais, un groupe de pestiférés. Souillés de déjections, de vomissures* (Gide). || *Spécialem.* Polluer, infecter de germes pathogènes. || **2.** *Fig.* et *littér.* Altérer, compromettre par un acte indigne, par une faute morale, ce qui était intact, sans tache : *Quand la lâcheté vile aura souillé ton âme, | Ton martyre hideux ne sera pas fini* (Banville). *Je vis celui dont je ne prononce pas le nom de peur de souiller ma bouche* (France). || Fig. et littér. *Souiller ses mains de sang,* commettre un meurtre. || Fig. et littér. *Souiller la couche nuptiale, le lit nuptial,* commettre un adultère.

● SYN. : **1** *maculer, salir ;* **2** *avilir, dégrader, déshonorer, entacher, flétrir, gâter, tacher, ternir.*

souillon [sujɔ̃] n. (de *souiller ;* v. 1450, Gréban, au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Personne chargée des gros travaux domestiques, des besognes malpropres : *La fille qui nous introduisait était une souillon ahurie* (Mauriac). *Monter les escaliers des Ternes avec un poids sur la tête nous reposait des ouvrages de souillon dans le sous-sol* (Hamp). || **2.** *Littér.* Personne extrêmement sale et négligée dans son vêtement, dans sa tenue : *Ce joujou que le petit souillon agaçait, agitait et secouait dans la boîte grillée, c'était un rat vivant !* (Baudelaire). *Ma mère m'habillait mal et mon père me reprochait d'être mal habillée : je devins une souillon* (Beauvoir).

souillonner [sujɔne] v. tr. (de *souillon ;* XVI^e s., puis 4 juill. 1662, Racine). *Fam.* Salir, abîmer, manier sans soin, sans précaution : *Ta tante souillonne tout ce qu'elle touche* (Vallès).

souillure [sujyr] n. f. (de *souiller* [v. ce mot] ; XIII^e s., Tobler-Lommatzsch, écrit *soilleüre* [*souillure,* 1530, Palsgrave, 220], au sens 1 ; sens 2, XIII^e s., Richier, écrit *soilleüre* [*soullieure,* XIV^e s., et *souillure,* XVI^e s. ; « ...ce qui rend impur... » , 1553, *Bible Gérard,* écrit *soillure — souillure,* 1672, Sacy]). **1.** Ce qui souille, tache, altère la propreté ; saleté : *Il* [le bâtiment du prieuré] *est abandonné, mais sans souillures* (Flaubert). *Selon toute vraisemblance, Bénin arrivait droit d'une boîte à ordures. Des souillures grasses, des plaques de poussière épaisse parsemaient son vêtement* (Romains). || **2.** *Fig.* et *littér.* Ce qui souille moralement, ce qui constitue une atteinte à l'intégrité, la dignité, l'honneur ; flétrissure : *Je rendrai mon âme à Dieu sans souillure...* (Balzac). *Christophe était d'une intransigeance de cœur toute puritaine, qui ne pouvait admettre les souillures de la vie, et les découvrait peu à peu avec horreur* (Rolland). || *Spécialem.* Dans certaines religions, ce qui rend impur, ce qui détruit la pureté sacrée : *Puisque les Dieux, exempts du mal et du remords, | Ne sauraient sans souillure être en face des morts* (Banville).

● SYN. : **1** *salissure, tache ;* **2** *corruption, dégradation, ignominie, saleté, stigmate ; péché.*

souïmanga ou **souï-manga** [suimɑ̃ga] n. m. (mot malgache de même sens ; v. 1770, Commerson). Nom commun à un groupe de passereaux de petite taille, vivant dans les régions chaudes de l'Ancien Monde, caractérisés par leur bec long, fin et courbe, et par leur plumage aux teintes vives et aux reflets métalliques.

souk [suk] n. m. (ar. *soûq,* marché ; 1876 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens actuel, 1890, Maupassant [dans les villes ; dans les campagnes, 1964, Larousse]). Dans les pays arabes, marché et lieu où il se tient dans les campagnes. || Dans les villes, rue ou ensemble de rues commerçantes, parfois couvertes, groupant de très nombreuses boutiques : *Les souks de*

Marrakech. On cherchait l'ombre dans les souks, ces grands marchés couverts, voûtés ou couverts d'étoffes ou de planches (Gide).

soukier [sukje] n. m. (de *souk ;* 1934, V. Margueritte). Marchand installé dans les souks : [Ils] *se mêlaient à la foule des djellabas feuille morte qui se pressait autour des soukiers assis en tailleurs devant leurs légumes, leurs poulets étiques* (Mac Orlan).

soûl, e ou (vieilli) **saoul, e** [su] adj. (lat. *satullus,* assez rassasié, dimin. de *satur,* rassasié [au pr. et au fig.], dér. de *satis,* assez ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *saul* [*saol,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *saoul,* XIII[e] s., Godefroy ; *soul,* début du XIV[e] s., N. Bozon ; *soûl* — graphie qui sera seule employée dans les datations ci-après —, 1694 Acad.], au sens 1 [*soûl de,* 1559, Amyot] ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, 1534, La Curne [*fin soûl,* 1955, Robert, art. *fin,* adj. ; *soûl comme une grive,* « rassasié ou — moins probablem. — ivre comme une grive » , v. 1462, *Cent Nouvelles ; soûl comme une bourrique,* 1876, Larousse ; *soûl comme un cochon* et *soûl de,* « ...grisé de » , au fig., 1690, Furetière ; *soûl comme un Polonais,* 1877, Zola]). **1.** *Class.* Qui est pleinement repu, qui a mangé et bu au-delà du nécessaire : *Laisse-les, je te prie, achever leur repas, | Ces animaux* [des mouches] *sont soûls ; une troupe nouvelle | Viendrait fondre sur moi, plus âpre et plus cruelle* (La Fontaine). *Quand j'ai bien mangé, je veux que tout le monde soit soûl dans ma maison* (Molière). *Il a bien dîné, il est bien saoul* (Acad., 1694). || Class. et littér. *Soûl de,* rassasié de quelque chose, soit de nourriture et de boisson, soit d'autre chose : *C'est un fort petit mangeur, il est soûl de peu de chose* (Furetière, 1690). *Il vida toutes les assiettes, tous les plats et toutes les bouteilles ; puis, saoul de liquide et de mangeaille, abruti, rouge, secoué par des hoquets* [...], *il déboutonna son uniforme pour souffler* (Maupassant). || **2.** Class. et fig. *(Être) soûl de quelque chose,* en être dégoûté, rebuté, fatigué : *On est bientôt soûl des sucreries...* (Furetière, 1690). *Jamais je n'ai été si soûl de sottises* (Molière). *Je suis si soûl de cet homme-là, de ses façons, que je ne puis plus le souffrir* (Acad., 1694). || **3.** *Fam.* Qui est ivre, qui a bu avec excès du vin ou des boissons alcoolisées : *Il a encore pris deux whiskies et nous, cette fois, un seul. Mais quand même ça faisait le troisième que je buvais et je commençais à être un peu soûl* (Duras). || Fam. *Fin soûl, soûl comme une grive, comme une bourrique, comme un cochon, comme un Polonais,* etc., tout à fait ivre, au point de perdre toute dignité : *J'ai fait garder des voitures cette nuit, car je vous renverrai soûls comme des mardi-gras* (Balzac). *Bute est soûl comme un Polonais* (Gide). || Fig. *Soûl de,* ivre de, grisé de : *Soûl de grand air. Soûl de paroles.*

● SYN. : **3** *noir* (pop.), *paf* (pop.), *plein* (pop.), *pompette* (pop.), *rond* (pop.) ; *enivré, étourdi.*

◆ **soûl** n. m. (v. 1155, Wace [*tout son soûl,* XV[e] s., Bloch-Wartburg ; « ...autant qu'on le désire » , 1670, Molière ; *tout le soûl,* 1646, Scarron]). *Class.* Ce qu'on a par excès : *Le peu qu'il en restait* [de rats], *n'osant quitter son trou, | Ne trouvait à manger que le quart de son soûl* (La Fontaine). || Auj. *Tout mon (ton, son... leur) soûl,* autant que cela est suffisant pour rassasier : *Est-il permis de boire et de manger tout son soûl sans nécessité et pour la seule volupté ?* (Pascal). *Ma femme est morte, je suis libre ! | Je puis donc boire tout mon soûl. | Lorsque je rentrais sans un sou | Ses cris me déchiraient la fibre* (Baudelaire) ; autant qu'on veut, autant qu'on le désire : *Je demeure persuadé qu'il hurlerait moins souvent si on le laissait, quelques bonnes fois, hurler tout son soûl* (Gide). || Class. *Tout le soûl,* autant qu'on veut, à loisir : *N'ayant plus de maîtresse, et n'ayant pas un sou, | Nous philosopherons maintenant tout le soûl* (Regnard).

soulagement [sulaʒmɑ̃] n. m. (de *soulager* [v. l'art. suiv.] ; 1384, Godefroy, écrit *soubzlegement,* au sens de « diminution des impôts » ; sens 1, XV[e] s., *BEC* [6[e] série, II, 24], écrit *sollagement — soulagement,* av. 1563, La Boétie — [aussi pour une souffrance physique ou morale] ; sens 2, XV[e] s., *BEC,* 6[e] série, II, 24 ; sens 3, 1642, Corneille). **1.** Action de soulager quelqu'un, de le délivrer partiellement ou complètement des épreuves qu'il supporte : *Saint Pierre Pascal, évêque de Saën, après avoir employé ses revenus au rachat des captifs et au soulagement des pauvres, passa chez les Turcs* (Chateaubriand). *Je voudrais vous donner, plus qu'à une autre, une parole de soulagement. Mais il n'appartient pas à une créature de donner du soulagement dans une affliction ; c'est un office que Dieu a retenu pour soi seul* (Montherlant). || *Littér.* Action d'alléger, de diminuer une souffrance physique ou morale : *Se consacrer au soulagement des maux, des misères, des infortunes. Le soulagement de quelque chose qui vous peine est au premier rang de ce qui me tient le plus au cœur* (Sévigné). || **2.** État d'une personne soulagée, impression qu'elle ressent : *La piqûre lui a procuré un soulagement immédiat. Quand on a trop craint ce qui arrive, on finit par éprouver quelque soulagement lorsque cela est arrivé* (Joubert). *« On m'a arraché une dent. — On souffre beaucoup. La douleur s'atténue, elle disparaît. Quel soulagement ! On est très heureux après »* (Ionesco). || **3.** Chose qui soulage, qui atténue ou supprime un inconvénient, un mal, une peine : *C'est un soulagement pour ses proches de le savoir maintenant en sécurité. C'était presque un soulagement pour elle que de s'en démontrer l'invraisemblance* (Mérimée).

● SYN. : **1** *aide, consolation, secours ; adoucissement, allégement ;* **2** *apaisement ;* **3** *antidote, délivrance, détente, palliatif, remède.*

soulager [sulaʒe] v. tr. (mot issu [avec influence de *sous-* 2] du lat. pop. **sublevïare,* alléger, soulager, du lat. class. *sub-,* préf. marquant la position inférieure, sur le modèle du bas lat. *alleviare,* rendre léger, du lat. class. *ad-,* préf. marquant le mouvement vers, et *levis,* léger ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *suzlegier,* au sens de « jeter à la mer une partie de la charge [d'un navire], lors d'une tempête » ; XII[e] s., *Chevalier aux deux épées,* écrit *soulagier* [sous l'influence de *soulas* — v. ce mot], au sens de « soutenir [quelqu'un] physiquement » ; sens I, 1, v. 1370, Oresme, écrit *souleger* [*soulager,* 1530, Palsgrave, 531 ; *soulager quelqu'un de quelque chose,* « le lui dérober » , et *soulager quelque chose,* « le voler » , 1867, Delvau] ; sens I, 2, milieu du XV[e] s. ; sens I, 3, XII[e] s., *Chevalier aux deux épées* [*soulager son cœur,* 1684, M[me] de Sévigné ; *soulager le cœur de quelqu'un,* av. 1857, Musset] ; sens I, 4, 1538, R. Estienne ; sens I, 5, 1642, Corneille ; sens II, 1, 1876, Larousse [*soulager un navire échoué,* 1904, Larousse — *soulager un navire,* « jeter à la mer une partie de sa charge » , 1690, Furetière (v. aussi, ci-dessus, le sens de l'anc. franç. *suzlegier*) ; *soulager un bâtiment, un mât,* 1876, Larousse — *...une voile,* 1872, Littré] ; sens II, 2, 1690, Furetière). [Conj. **1 b.**]

I. 1. Décharger un être animé (personne, bête de somme) d'une partie du fardeau qu'il porte, pour diminuer son effort, sa fatigue : *Soulager des porteurs trop chargés. Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé, | L'autre portant l'argent de la gabelle. | Celui-ci, glorieux d'une charge si belle, | N'eût voulu pour beaucoup en être soulagé* (La Fontaine). || Fam. et plaisamm. *Soulager quelqu'un de son portefeuille,* le lui dérober. || Par extens. et fam. *Soulager quelque chose,* le « soulever » (cf. § II, n. 1), le voler : *Soulager la montre de quelqu'un.* || **2.** *Fig.* Alléger quelqu'un d'une partie des charges qui pèsent sur lui : *Chercher à soulager quelqu'un dans son travail, ses occupations. Ne faites que ce que nul autre ne peut faire pour vous soulager ; vous ferez alors les véritables fonctions de roi* (Fénelon). || **3.** *Fig.* Délivrer, débarrasser quelqu'un, partiellement ou complètement, d'un mal, d'une souffrance physique ou morale : *Lorsque Télémaque sortit de ces lieux* [les enfers], *il se sentit soulagé comme si on avait ôté une montagne de dessus sa poitrine* (Fénelon). *Il avait eu, lors des grandes chaleurs, un abcès dans la bouche, dont Charles l'avait soulagé comme par miracle* (Flaubert). || Par extens. *Soulager scn cœur, soulager le cœur de quelqu'un,* diminuer son

propre chagrin, sa peine, ou le chagrin, la peine d'autrui : *Il soulageait son cœur en poussant des gémissements et en versant des larmes* (Fénelon). *À la sérénité qui se peint sur le visage de ces aimables enfants, on voit que cet entretien a soulagé leurs jeunes cœurs d'un grand poids* (Rousseau). || **4.** *Fig.* et *spécialem.* Aider, secourir quelqu'un qui est dans le besoin, la détresse, en allégeant ses épreuves : *Soulager les pauvres, les indigents. La mémoire des malheureux qu'on a soulagés donne un plaisir qui renaît sans cesse* (Rousseau). *À Paris, en Allemagne, il* [Poe] *eût trouvé facilement des amis qui l'auraient compris et soulagé ; en Amérique, il fallait qu'il arrachât son pain* (Baudelaire). || **5.** *Fig.* Alléger, rendre plus supportables les épreuves physiques ou morales dont souffre une personne : *Soulager les inquiétudes d'un ami par des paroles de réconfort. Elle n'a point cette pitié barbare de détourner les yeux des maux qu'elle pourrait soulager* (Rousseau).

II. 1. En termes de marine, soulever, lever : *Soulager l'ancre. Soulager un filet.* || *Soulager un navire échoué,* le débarrasser d'une partie de sa cargaison pour lui permettre de se remettre à flot. || *Soulager un bâtiment, un mât, une voile,* réduire l'effort du vent qu'ils ont à supporter, soit en changeant l'orientation de la voilure, soit en modifiant la direction de la route. || **2.** Aider un élément d'une construction, une partie de quelque chose, par divers moyens, à supporter une charge, un effort, une contrainte : *Soulager un plancher, l'essieu d'une voiture. Soulager une poutre qui fatigue en l'étayant. Soulager une branche d'un arbre fruitier trop chargée.*

● SYN. : **I, 1** *alléger ;* **2** *débarrasser, décharger ;* **3** *aider, apaiser, calmer, consoler, détendre, guérir, réconforter ;* **4** *assister ;* **5** *adoucir, atténuer, endormir.* — CONTR. : **I, 1** *charger, surcharger ;* **2** *accabler, écraser, grever ;* **5** *accentuer, accroître, aggraver, alourdir, aviver, intensifier.*

◆ **se soulager** v. pr. (sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1675, M^{me} de Sévigné ; sens 3, début du XVII^{e} s., Malherbe). **1.** Réduire son travail, son effort, sa fatigue : *Prendre un collaborateur pour se soulager.* || **2.** Se décharger d'un souci, d'une inquiétude, d'une préoccupation morale : *Se soulager par l'aveu de sa faute. Tout mortel se soulage à parler de ses maux* (Chénier). || **3.** *Pop.* Satisfaire un besoin naturel : *Elle ne quitte jamais un hôtel sans se soulager dans une armoire, une commode, pour laisser un petit souvenir à la femme de chambre qui aura à nettoyer* (Proust).

soûlaison [sulɛzɔ̃] n. f. (de *soûler ;* av. 1885, J. Vallès). *Pop.* et *plaisamm.* Action de s'enivrer, ivrognerie : *Défendant toutes les libertés* [...], *celle de la soûlaison comme les autres* (Vallès).

soulane [sulan] n. f. (béarnais *soulaa,* même sens, de l'anc. gascon *so[l],* soleil, lat. *sōl, sōlis,* même sens ; 1964, Larousse). Dans les Pyrénées ariégeoises, versant d'une vallée exposé au soleil : *Les sapins commençaient. Le sentier de soulane devenait un chemin* (Audiberti).

soûlant, e [sulɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *soûler* [v. ce mot] ; 1690, Furetière, écrit *saoulant* [*soûlant,* 1694, Acad.], au sens de « qui rassasie » ; sens actuel, 1904, Larousse). *Fam.* Se dit d'une personne qui fatigue, étourdit par sa prolixité, par ses discours longs et ennuyeux : *Il est soûlant avec ses dissertations morales. Elle parle tellement qu'elle en est soûlante.*

soûlard, e [sular, -ard] n. (de *soûl* [v. ce mot] ; v. 1433, *R. La. R.* [LXV, 81], écrit *soullart* [*saoulard,* 1547, Haudent, 105 ; *soulard,* v. 1635, *Muse normande*], au sens de « qui est adonné aux plaisirs de la table » ; sens actuel, 1690, Furetière, écrit *saoulard* [*soûlard,* 1732, Richelet]). *Pop.* Personne qui a l'habitude de s'enivrer : *Dans le quartier, les soûlardes de son espèce racontaient maintenant qu'elle buvait pour se consoler de la culbute de sa fille* (Zola).

● SYN. : *ivrogne, pochard* (pop.), *soiffard* (pop.), *soûlaud* (pop.).

soulas [sulɑ] n. m. (lat. *solacium,* soulagement, adoucissement, de *solari,* réconforter, fortifier, calmer ; v. 1090, Stengel, écrit *solaz,* au sens de « consolation, réconfort » ; sens class., v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *solas* [*soulas,* début du XIII^{e} s.]). *Class.* et *littér.* Plaisir, divertissement ; soulagement à quelque peine, consolation (vieilli au XVII^{e} s., il est généralement limité au style burlesque) : *Ils étaient en grand soulas, ils se divertissaient, quand ce malheur arriva* (Furetière, 1690). *Quelle consolation pour Armand Dubois ! quel encouragement dans sa foi ! quel soulas !...* (Gide).

soûlaud, e [sulo, -od] n. (de *soûl* [v. ce mot] ; 1690, Furetière, écrit *saoulaud* [*soûlaud,* 1732, Richelet], au sens de « personne qui s'empiffre malproprement » ; sens actuel, 1802, Flick). *Pop.* Personne qui s'adonne à la boisson : *Il avait été pourtant, comme il disait, non sans orgueil, « le plus grand soûlaud de la flotte »* (Daudet).

● SYN. : *ivrogne, pochard* (pop.), *soiffard* (pop.), *soûlard* (pop.).

soûlée [sule] n. f. (part. passé fém. substantivé de *soûler* [v. l'art. suiv.] ; v. 1180, Marie de France, écrit *saoulee,* au sens de « rassasiement » ; sens moderne, 1690, Furetière, écrit *saoulée* [*soûlée,* 1872, Littré]). *Pop.* et *vx.* Partie de plaisir où l'on s'enivre : *Le maire de Noirmoutier* [dut] *intervenir parce qu'il y eut des soûlées tragiques* (Elder).

soûler ou (vieilli) **saouler** [sule] v. tr. (de *soûl* [v. ce mot] ; fin du XI^{e} s., *Gloses de Raschi,* écrit *savoler* [*saüler,* v. 1119, Ph. de Thaon ; *saoler,* v. 1130, *Eneas ; saouler,* v. 1220, Coincy ; *soûler,* 1553, *Bible Gérard*], au sens 1 ; sens 2, v. 1130, *Eneas ;* sens 3, v. 1460, G. Chastellain ; sens 4, 1677, Miege [« procurer l'ivresse », 1690, Furetière] ; sens 5, 1872, Verlaine [par extens., 10 mai 1857, Baudelaire]). **1.** *Vx* ou *littér.* Gorger quelqu'un de nourriture, de boisson, le rassasier jusqu'au dégoût (surtout à la forme pronominale, v. ci-après) : *La nourriture ne me vaut rien ; quand elle est prise dès l'aurore, cela me soûle pour le reste de la journée* (Flaubert). || **2.** *Class.* (vieilli au XVII^{e} s.) et *littér.* Soûler quelqu'un de, le rassasier, le combler de quelque chose, l'en abreuver jusqu'à satiété : *Jeux sanglants et dignes de bêtes farouches, où ils* [les Romains] *soûlaient leurs faux dieux de spectacles barbares et de sang humain* (Bossuet). *Au lieu de pousser les peuples dans la voie des fédérations, on les soûle d'utopies gigantesques* (Proudhon). [V. aussi SE SOÛLER v. pr.] || **3.** *Class.* Assouvir, satisfaire pleinement un désir, un penchant, une passion : *L'effusion du sang d'un million de personnes dont on voulait saouler une vengeance injuste et brutale* (Retz). *Auguste aura soûlé ses damnables envies* (Corneille). || **4.** *Fam.* Enivrer quelqu'un, le faire boire jusqu'à l'ivresse : *Il ne boit jamais d'alcool, ses amis n'ont pas eu de peine à le soûler.* || *Par extens.* et *fam.* Procurer l'ivresse à : *Quelques verres ont suffi pour le soûler.* || **5.** *Fig.* Enivrer, griser quelqu'un, lui procurer une sorte d'ivresse, d'euphorie : *Lorsqu'il avait passé un après-midi* [...] *dans cette atmosphère de béatitudes sacrées, le général était comme soûlé par la marche et le grand air...* (Aymé) ; et par extens. : *Et dans mon cœur qu'ils soûleront | Tes chers sanglots retentiront* (Baudelaire).

● SYN. : **2** *gaver, saturer ;* **5** *entêter, étourdir, monter à la tête.*

◆ **se soûler** v. pr. (sens 1, début du XIII^{e} s. [au fig., v. 1155, Wace] ; sens 2, 1640, Oudin ; sens 3, 1645, Corneille). **1.** *Class.* (vieilli au XVII^{e} s.) et *littér.* Se soûler de quelque chose, absorber quelque nourriture, quelque boisson, jusqu'à la satiété, jusqu'au dégoût : *On se soûle plus aisément de perdrix que de pain...* (Furetière, 1690). *La belette se plaît à répandre le sang, dont elle se soûle* (Buffon) ; au *fig.,* se rassasier de quelque chose, en user à satiété : *Un philosophe ne se peut soûler d'admirer les grandeurs de Dieu... (Furetière, 1690). Ce dont elle me privera le plus, c'est des biens épars, naturels, échappant à la prise et communs à tous ; d'eux surtout je me suis soûlé* (Gide). || **2.** *Fam.* Boire de façon immodérée, s'enivrer : *Pour l'oublier, il se soûla, | Et la scène finit par là* (Vadé). *Les hommes se soûlaient, l'estomac vide, au cabaret* (Daudet). || **3.** *Fig.* et *littér.* Se griser, s'étourdir, se procurer une sorte d'ivresse : *Et je me soûlerai de nard, d'encens, de myrrhe* (Baudelaire).

soûlerie [sulri] n. f. (de *soûler ;* 1863, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, 1877, Zola). **1.** *Pop.* Beuverie ; partie de plaisir où l'on boit jusqu'à l'ivresse : *Dimanche, jour de grande soûlerie dans Brest* (Loti). || **2.** État d'ivresse : *Fanny était maintenant au second degré de sa soûlerie* (M. Prévost).

souleur [sulœr] n. f. (de *seul ;* fin du XIIe s., *l'Escoufle,* écrit *solor ; souleur,* XIIIe s., Littré). *Vx* ou *littér.* Frayeur, saisissement de crainte : *Après lui avoir donné la souleur* [à la maréchale de Boufflers], *je lui contai ce qui s'était passé* (Saint-Simon). *Le Prussien était toujours sous ses copeaux ; il y avait même deux gros rats en train de lui travailler son casque, et ça me fit une fière souleur de sentir cette mentonnière remuer* (Daudet).

soulevé [sulve] n. m. (part. passé substantivé de *soulever ;* 1964, Larousse). Mouvement d'haltérophilie consistant à saisir une barre à terre et à la soulever jusqu'à complète extension des jambes, le corps étant absolument vertical.

soulèvement [sulɛvmɑ̃] n. m. (de *soulever* [v. l'art. suiv.] ; milieu du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *sollevement,* au sens de « élévation [du cœur, des sentiments] » ; écrit *soulèvement,* au sens II, 3, 1559, Amyot [*soulèvement armé,* 1936, Capitant] ; sens I, 1, 1611, Cotgrave [*soulèvement précordial* ou *thoracique,* 1872, Littré ; *soulèvement d'estomac,* 1588, Montaigne ; *soulèvement de cœur,* 1669, Widerhold] ; sens I, 2, 1872, Littré ; sens I, 3, début du XXe s. ; sens II, 1, 1863, Flaubert [« mouvement d'indignation », 1659, Corneille] ; sens II, 2, av. 1951, A. Gide).

I. 1. Le fait de se soulever, d'être soulevé, porté vers le haut ; état de ce qui est soulevé : *Le soulèvement des vagues, des flots. Bouvard voulut répondre par le soulèvement des montagnes, la théorie d'Élie de Beaumont* (Flaubert). *Un oiseau gros comme rien dans le soulèvement ébouriffé de ses plumes* (Goncourt). || *Soulèvement précordial* ou *thoracique,* mouvement déterminé au niveau de la sixième côte par le recul du cœur à chaque systole. || Vx. *Soulèvement d'estomac,* contraction de l'estomac qui vise à expulser ce qui surcharge cet organe : *Pour Ragotin, après quelques soulèvements de son estomac trop chargé...* (Scarron). || Class. *Soulèvement de cœur,* haut-le-cœur causé par le dégoût : *Vaincre les dégoûts et les soulèvements de cœur que peut causer l'accès de ces demeures infectées par la pauvreté et tout ce qui l'accompagne* (Bourdaloue). || **2.** *Spécialem.* Élévation d'ensemble de l'écorce terrestre dans une région, de caractère épirogénique. || **3.** *Littér.* Mouvement d'une personne qui se soulève, qui lève son corps de l'endroit où il repose : *Elle honorait même jusqu'aux hommes, d'un imperceptible soulèvement* (Hermant).

II. 1. *Littér.* Mouvement des sentiments, des passions qui agitent une personne : *Un soulèvement de tout son être la portait vers elle* (Flaubert). || *Spécialem.* et *class.* Mouvement d'indignation : *Je ne puis vous exprimer à quel point alla le soulèvement des esprits* (Retz). *D'un sang respectueux la puissance inconnue | À mes soulèvements mêlait la retenue* (Corneille). || **2.** *Littér.* Puissance, richesse de l'expression littéraire : *Quelle ressource ! Quel soulèvement poétique !* [de Hugo dans « les Orientales »] (Gide). || **3.** Mouvement de révolte collectif : *Fomenter un soulèvement. Ils considéraient qu'à travers le soulèvement des peuples d'Asie et d'Afrique « l'Histoire vient servir la Sagesse »* (Beauvoir). || *Soulèvement armé,* soulèvement comportant l'usage d'armes ou l'intervention de troupes armées.

• SYN. : **II, 1** *élan, exaltation, impulsion ;* **2** *enthousiasme, lyrisme, transport ;* **3** *émeute, insurrection, troubles.*

soulever [sulve] v. tr. (de *sous-* 2 et de *lever* 1 ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *soslevar* [*sozlever,* XIe s. ; *soslever,* v. 1130, *Eneas ; souslever,* XIIIe s. ; *soulever,* XIVe s.], au sens I, 1 [pour une partie du corps, 1673, Racine] ; sens I, 2, v. 980, *Passion du Christ* [écrit *soslevar*] ; sens I, 3, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [écrit *sozlever ; soulever le voile,* au fig., 1835, Acad.] ; sens I, 4, v. 1200, *Lai d'Ignaure* [écrit *souslever ; soulever la terre,* 1796, *Encycl. méthodique ; soulever l'estomac,* 1660, Oudin] ; sens I, 5, 1828, Vidocq [« enlever une personne à quelqu'un... » et « séduire une femme », 1964, Robert] ; sens II, 1, av. 1696, La Bruyère [« rendre quelqu'un orgueilleux... », 1656, Corneille] ; sens II, 2, av. 1854, Lamennais ; sens II, 3, v. 1175, Chr. de Troyes [écrit *soslever*] ; sens II, 4, 1642, Corneille [*soulever l'opinion,* 1908, R. Rolland ; *soulever quelqu'un contre soi,* 1669, Racine — par extens., av. 1869, Lamartine] ; sens II, 5, 1559, Amyot ; sens II, 6, av. 1848, Chateaubriand [« provoquer, par son attitude ou par ses propos, une réaction de la part d'autrui », 1862, V. Hugo — aussi par extens.] ; sens II, 7, 1835, Acad., art. *difficulté* [*soulever une question,* 1835, Acad. — *...un problème,* av. 1865, Proudhon ; « ...avoir pour conséquences... », av. 1869, Sainte-Beuve]). [Conj. **5 b.**]

I. 1. Lever de l'endroit où il repose un objet ou un corps pesant : *Soulever un sac de ciment. Soulever et déplacer un meuble. Soulever un malade dans son lit. Un petit haltère de 3 kg posé dans un coin de la chambre et que M. Octave soulevait chaque matin trois ou quatre fois* (Montherlant). *Il avait soulevé le vase, qui était fort lourd, et il l'avait jeté sur le parquet* (Sartre). || *Spécialem.* Lever, déplacer vers le haut une partie du corps, souvent avec un certain effort : *Soulever des paupières alourdies de sommeil. Avoir de la peine à soulever son bras blessé. Elle fit aller la tête de droite à gauche, soulevant un peu les épaules, avec sur le visage une expression amusée* (Montherlant). *La coccinelle qui, sur son épaule, soulevait depuis un moment ses élytres s'envola* (France). || **2.** Lever à une faible hauteur une chose quelconque : *Soulever le loquet d'une porte. Soulever son chapeau pour saluer quelqu'un.* || **3.** Lever, relever, écarter ce qui s'oppose à la vue, au passage, ce qui dissimule autre chose : *Soulever le couvercle d'un coffret, la dalle d'un tombeau. N'avez-vous jamais soulevé, à minuit, cette jalousie et ce rideau ?* (Musset). *Un rideau de grossière étamine retenait les mouches et laissait passer l'air, on le soulevait pour entrer* (Gide). *Costals s'assit sur le lit* [...] *et sursauta, il souleva le drap, et trouva un fleuret* (Montherlant). || Fig. *Soulever le voile, un coin du voile,* faire connaître, laisser entrevoir ce qui jusqu'alors était tenu secret. || **4.** Faire lever, animer d'un mouvement qui porte vers le haut : *La poitrine d'un dormeur soulevée par une respiration régulière. Une tempête qui soulève des vagues énormes. Ils viennent, soulevant la poussière encore chaude* (Leconte de Lisle). *J'ai vu les cheveux frisés que Galatée coupe droit sur son front soulevés tout d'un coup par la brise* (Giraudoux). || Spécialem. *Soulever la terre,* donner le premier labour à une jachère ou à une prairie. || *Soulever le cœur,* V. CŒUR. || *Soulever l'estomac,* donner la nausée, donner envie de vomir. || **5.** *Pop.* Dérober, emporter subrepticement : *Se faire soulever son appareil photographique dans une bousculade.* || *Spécialem.* Enlever une personne à quelqu'un, à son affection : *Soulever ses clients à un concurrent. Il lui a soulevé sa petite amie.* || *Par extens.* Séduire une femme : *Parle-moi des femmes que tu as soulevées dans ta dernière perm* (Romains).

II. 1. *Class.* et *fig.* Mettre quelqu'un en vue, lui donner du renom, de la considération : *Il n'y a rien qui mette plus subitement un homme à la mode et qui le soulève davantage que le grand jeu* (La Bruyère). || *Spécialem.* et *class.* Rendre quelqu'un orgueilleux, lui inspirer un sentiment de supériorité : *Le bien qu'on dit de lui jamais ne le soulève ; | Qu'un monde entier le loue, un monde entier achève | D'affermir les mépris qu'il a conçus de soi* (Corneille). || **2.** *Fig.* et *littér.* Élever quelqu'un du point de vue moral ou spirituel : *Oui, je voudrais soulever chacun jusqu'à Dieu* (Gide). || **3.** *Fig.* Faire sortir quelqu'un de lui-même, le mettre dans un état de grande exaltation ou d'impatience qui le pousse à l'action (en parlant d'un sentiment fort, d'une aspiration puissante) : *Une grande indignation me souleva d'abord* (Gide). *Tantôt soulevée d'une*

allégresse nouvelle, tantôt assoupie dans une sécurité sans borne (Colette). *Gomez se sentit soulevé par une joie formidable et coléreuse...* (Sartre). || **4.** *Littér.* Exciter quelqu'un contre une autre personne ou contre quelque chose, en lui inspirant des sentiments d'hostilité ou d'animosité : *Il* [Richelieu] *souleva les auteurs contre cet ouvrage* [« le Cid »], *ce qui ne dut pas être fort difficile, et se mit à leur tête* (Fontenelle). || *Soulever l'opinion,* l'indisposer contre quelque chose, susciter sa réprobation, son opposition active : *Ce reportage sur le Portugal, Henri l'avait soigné comme s'il avait dû soulever l'opinion d'un pôle à l'autre...* (Beauvoir). || *Soulever quelqu'un contre soi,* s'attirer son ressentiment, sa rancune : *Paracelse avait soulevé contre lui toute la médecine, en opposant la pharmacie chimique à la pharmacie galénique* (Diderot) ; et par extens. : *Les opinions de M. et de M*[me] *Roland soulevèrent contre eux, dans le premier moment, toute l'aristocratie commerciale de Lyon* (Lamartine). || **5.** *Spécialem.* Inciter, pousser à la révolte, mettre en état de rébellion un groupe social : *Par mes émissaires secrets, je soulevai les Gantois contre lui* [Charles le Téméraire] (Fénelon). *Louis XIV donnait la recette au dauphin lorsqu'il lui enseignait comment il avait lui-même* [...] *soulevé les Hongrois contre l'Empereur* (Bainville). *Soulever le peuple, le prolétariat. Soulever une minorité contre le pouvoir central.* || **6.** Susciter, faire naître chez quelqu'un un état psychologique, un sentiment vif : *Soulever l'enthousiasme. La rigueur inouïe de l'ultimatum et l'obstination de l'Autriche à attaquer la Serbie avaient, outre-Manche, soulevé contre Vienne l'indignation générale* (Martin du Gard). *Je commence à comprendre pourquoi mon fameux article* [...] *ce malheureux article, après avoir obtenu tant d'approbations, a soudainement soulevé tant de colères* (Duhamel). || Provoquer, par son attitude ou par ses propos, une réaction de la part d'autrui : *Soulever les applaudissements de l'auditoire. Soulever des protestations* ; et par extens. : *Une décision qui soulève les récriminations des intéressés. Le mot tomba comme une grossièreté, sans soulever d'échos ni de rires* (Gracq). || **7.** Susciter, faire naître, mettre en avant quelque chose : *Soulever une discussion, un débat. Un projet qui soulève des difficultés.* || *Soulever une question, un problème,* les évoquer, proposer de les discuter : *Je ne prétends que côtoyer mon sujet, soulever des problèmes et effleurer des solutions* (Proudhon) ; en parlant d'une chose, avoir pour conséquences, entraîner : *Système entièrement neuf, qui soulèvera sans doute, à son tour, une infinité de problèmes* (Martin du Gard).

• SYN. : **I, 1** *enlever, haler, hisser, monter ; redresser, relever ;* **4** *agiter, gonfler.*|| **II, 2** *hausser ;* **3** *emballer* (fam.), *enflammer, exalter, fouetter, galvaniser, transporter ;* **5** *ameuter ;* **6** *allumer, engendrer, éveiller, réveiller ; déchaîner ;* **7** *déclencher, provoquer ; amener, déterminer.*

◆ v. intr. (v. 1560, Paré [au fig., 1559, Amyot — *li cuers l'en souslieve,* « son cœur tressaille (de joie) », XII[e] s., *Chevalier aux deux épées ; cela fait soulever le cœur,* 1660, Oudin]). Vx. *Le cœur lui (me) soulève,* il a (j'ai) mal au cœur, envie de vomir ; au *fig.*, il a (j'ai) du dégoût, il est (je suis) écœuré : *Et le cœur me soulevait à ce seul souvenir* (Rousseau). || Vx. *Cela fait soulever le cœur,* mêmes sens : *Cela fait frissonner d'horreur, ou soulever le cœur de dégoût à celui qui a le moindre sentiment de l'élégance, de la noblesse, de la grâce* (Diderot).

◆ **se soulever** v. pr. (sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*son cœur se soulève,* 1933, Larousse — au fig., 1683, Bossuet (d'abord « son cœur est ému », 1659, Corneille)] ; sens II, 1, 30 oct. 1769, Voltaire ; sens II, 2, 1559, Amyot).

I. 1. En parlant d'une personne, lever son corps légèrement au-dessus de la surface sur laquelle il repose : *Se soulever de son fauteuil. « Ne t'en va pas ! » s'écria Arsène* [moribond] *en se soulevant sur son lit* (Mérimée). *L'ivrogne voudrait ajouter son mot ; il se soulève à moitié sur son siège* (Robbe-Grillet). || **2.** En parlant d'une chose, être porté plus haut par un mouvement ascendant : *À chaque lame d'eau qui s'engageait dans le canal, la proue se soulevait tout entière* (Bernardin de Saint-Pierre). *Des rideaux de mousseline légère qui se soulèvent au vent de la rue* (Fromentin). || *Son (mon) cœur se soulève,* il a (j'ai) la nausée, envie de vomir ; au *fig.*, il est (je suis) pris de dégoût : *J'avoue que je ne puis supporter de sang-froid ces affreuses injures et que tout mon cœur se soulève* (Claudel).

II. 1. *Littér.* Se révolter moralement, éprouver de l'indignation, de la colère : *Toute l'Angleterre s'est soulevée contre le jugement qui a condamné Lalli ; on l'a regardé comme une injustice barbare* (Voltaire). *La conscience des peuples s'est de tout temps soulevée contre l'absolutisme* (Proudhon). || **2.** Se révolter ouvertement, se mettre en état d'insurrection : *Une province qui se soulève. Les esclaves des Anciens devaient haïr leurs maîtres ; aussi se soulevèrent-ils souvent* (Condillac).

• SYN. : **II, 1** *se cabrer, contester, se dresser, s'élever, s'opposer, se rebiffer* (fam.) ; **2** *s'insurger, se rebeller.*

soulier [sulje] n. m. (mot issu [par changement de suff.] de l'anc. franç. *soller,* soulier [fin du XI[e] s., *Chanson de Guillaume*], bas lat. *subtelare,* même sens, dér. de *subtel,* le creux du pied, du lat. class. *sub,* sous, et *talus,* cheville, talon ; v. 1175, Chr. de Troyes [*souliers bas,* 1964, Robert ; *souliers hauts,* 1913, Alain-Fournier ; *souliers plats,* 1678, La Fontaine ; *être dans ses petits souliers,* 1834, Balzac — d'abord *être mal dans ses petits souliers,* 1808, d'Hautel ; *n'être pas digne de dénouer les cordons des souliers de quelqu'un,* 1672, Sacy ; *mettre un pied dans tous les souliers,* fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; *je m'en soucie comme de mes vieux souliers,* XVI[e] s., puis 1893, *Dict. général ; ne pas faire cas d'une chose plus que de la boue de ses souliers,* 1835, Acad. — d'abord *n'en faire non plus de cas que de la boue de ses souliers,* 1690, Furetière]). Chaussure à semelle rigide, qui couvre le pied complètement ou partiellement (v. Rem.) : *Mettre ses souliers. Mon imagination se remplira de pirouettes et de souliers de satin blanc* (Musset). || Vx. *Souliers bas,* qui s'arrêtent au-dessous de la cheville. || Vx. *Souliers hauts,* à haut talon : *Elle avait une jupe demi-longue, des souliers hauts* (Alain-Fournier). || *Souliers plats,* sans talon : *Légère et court vêtue, elle allait à grands pas, | Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile, | Cotillon simple et souliers plats* (La Fontaine). || Fig. et fam. *Être dans ses petits souliers,* être dans une situation embarrassante. || *N'être pas digne de dénouer les cordons des souliers de quelqu'un,* lui être incomparablement inférieur (d'après les paroles de saint Jean-Baptiste parlant du Christ). || Vx. *Mettre son pied dans tous les souliers,* s'insinuer partout, se mêler de tout : *Saumery se mit à voir des femmes importantes, et à mettre, comme il fit dire de lui, son pied dans tous les souliers* (Saint-Simon). || Vx. *Je m'en soucie comme de mes vieux souliers,* je m'en moque complètement. || *Ne pas faire cas d'une chose plus que de la boue de ses souliers,* n'en faire aucun cas.

• REM. Dans la langue contemporaine, *soulier* est le plus souvent remplacé par CHAUSSURE.

soulignage [suliɲaʒ] ou **soulignement** [suliɲmɑ̃] n. m. (de *souligner ;* 1831, Acad. [*soulignement*], et 1964, Robert [*soulignage*]). Action de souligner ; résultat de cette action : *Le soulignement des mots importants d'un texte.*

souligner [suliɲe] v. tr. (de *sous* 1 et de *ligne ;* 1704, Trévoux, écrit *sous-ligner* [*souligner,* 1706, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré [« faire ressortir par un procédé typographique quelconque », 1782, Mercier] ; sens 3, 1885, Maupassant [pronominalem., av. 1945, P. Valéry] ; sens 4, 1845, Bescherelle [aussi « signaler à l'attention de façon insistante... » ; « accentuer certains mouvements... », 1862, V. Hugo] ; sens 5, 1928, R. Martin du Gard). **1.** Tirer une ligne, tracer un trait sous un mot ou un groupe de mots : *Ce premier verset du dixième chapitre de Job : « Mon âme est fatiguée de ma vie », était souligné* (Chateaubriand). *Jean Racine, en lisant sa Bible latine, a souligné cet endroit : « Et tribuit eis peti-*

tionem eorum » (France). || **2.** Tirer un trait sous les termes d'un manuscrit qui doivent être composés en italique : *Dans les manuscrits contenant des citations de textes littéraires, celles-ci sont habituellement soulignées.* || Faire ressortir par un procédé typographique quelconque : *Les germanismes de Monsieur de Nucingen ont déjà trop émaillé cette scène pour y mettre d'autres phrases soulignées difficiles à lire* (Balzac). || **3.** En parlant de choses, contribuer à mettre en valeur une ligne ou un ensemble de lignes par un élément qui retient l'attention : *Sans avoir aujourd'hui le charme de ses jeunes années, quand il était à Trianon officier des dragons de la Reine, ArmandEmmanuel de Richelieu, bien qu'il se tînt un peu voûté, avait gardé une silhouette de jeune cavalier que le déshabillé ne faisait que souligner* (Aragon) ; et pronominalem. : *Gravés dans la matière dure, sillons, rides ou stries se poursuivent et se soulignent* (Valéry). || **4.** *Fig.* Accentuer certains mots, en parlant, afin de montrer l'importance qu'on leur accorde : *Il ne cesse de souligner le mot « gratuitement », pour bien nous faire sentir sa générosité. Il faut disloquer la phrase, souligner les mots, peser les syllabes* (Flaubert). || *Par extens.* Accentuer certains mouvements, certaines attitudes, etc., pour qu'ils soient plus nettement perçus : *C'était un homme à intentions, beau parleur, qui soulignait ses sourires et guillemetait ses gestes* (Hugo). || *Par extens.* Signaler à l'attention, de façon insistante, la portée et l'intérêt d'un événement ou d'un idée : *L'ambassadeur du roi, le premier, on le souligne, qui s'en aille à Vienne en cette qualité* (Bainville). *Je veux seulement souligner que la pauvreté ne suppose pas forcément l'envie* (Camus). || **5.** *Fig.* En parlant de choses, sembler accroître la netteté d'un élément abstrait (sensation, pensée, etc.) : *Un profond silence régnait dans la cuisine, martelé par le tic-tac trop fort, disproportionné, d'un gros réveille-matin, tic-tac qui soulignait le silence au lieu de le rompre* (Montherlant).

• SYN. : **3** *accentuer, accuser, border, lisérer, ourler* ; **4** *appuyer sur, insister sur ; ponctuer ; noter, préciser.*

soûlographe [sulɔgraf] n. m. (de *soûlo-*, élément tiré de [*se*] *soûler,* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire, décrire, d'après des mots comme *typographe,* etc., qui impliquent la connaissance d'une technique ; 1816, Esnault). *Fam.* Ivrogne invétéré : *Le père Isidore Chapuis* [...], *l'un des soûlographes les plus estimés du Gros-Caillou* (Bloy).

soûlographie [sulɔgrafi] n. f. (de *soûlographe* ; 1836, Vidocq). *Fam.* et *plaisamm.* Habitude de s'enivrer régulièrement et, pour ainsi dire, méthodiquement : *Il passait pour être extrêmement fort dans un art que les ouvriers ont plaisamment nommé la soûlographie* (Balzac).

• REM. Bien que le terme appartienne à la famille de *soûl, soûler,* etc., l'Acad. l'écrit sans accent circonflexe sur l'*-u-*.

souloir [sulwar] v. tr. (lat. *solēre,* avoir coutume, être habitué ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* à la 3e pers. du sing. de l'indic. prés., écrit *solt ;* à l'infin., écrit *suleir,* 1080, *Chanson de Roland* [*soleir,* fin du XIe s., *Chanson de Guillaume ; soloir,* 1170, Maurice de Sully ; *souloir,* XIIIe s., Runkewitz]). *Class.* (déjà vx à la fin du XVIIe s.) ou *littér.* Avoir coutume, avoir l'habitude de : *Comme soulait dire Attalus, la mémoire des amis vous est agréable, comme l'austérité du vin vieil* (Malherbe). *Il* [le peuple de Saint Louis] *regrettera toujours la tombe de quelques messieurs de Montmorency, sur laquelle il soulait de se mettre à genoux durant la messe* (Chateaubriand).

• REM. **1.** Dès le début du XVIIe s., le verbe ne s'employait plus guère qu'à l'imparfait.

2. La construction habituelle de l'infinitif après *souloir* était une construction directe ; l'introduction de l'infinitif complément par *de* paraît être une innovation de Chateaubriand (1802).

soûlotter (se) [sәsulɔte] v. pr. (de *soûlot* [1886, Maupassant], var. de *soûlaud* [v. ce mot] ; 1876, Huysmans). *Pop.* S'enivrer. (Vieilli.)

soûlotteur [sulɔtœr] n. m. (de [*se*] *soûlotter ;* 1879, Huysmans). *Pop.* Ivrogne (vieilli) : *Il n'y avait pas à dire, il était gentil, mais c'était peut-être un mauvais sujet, un soûlotteur prompt aux disputes* (Huysmans).

• REM. Le mot n'est attesté qu'au masculin.

soulte [sult] n. f. (graphie archaïsante [qui a entraîné, depuis le XIXe s., la prononciation du *-l-*] de l'anc. n. f. *solte,* paiement [v. 1174, E. de Fougères], *soute* [XIIIe s.], fém. substantivé de *sout,* payé complètement [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], part. passé adjectivé de *soldre,* payer [v. 1138, Gaimar], *soudre* [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *solvere,* délier, détacher, payer, acquitter ; début du XIIIe s., écrit *solte* [*soulte,* fin du XVIe s.], au sens 1 [au fig., av. 1850, Balzac] ; sens 2, 1690, Furetière, écrit *soute* [*soulte,* 1871, Littré]). **1.** Somme d'argent que, dans un partage ou un échange, l'une des parties doit aux autres pour rétablir l'égalité des lots ou celle des biens échangés : *Le cohéritier ou copartageant conserve son privilège sur les biens de chaque lot, ou sur le bien licité, pour les soulte et retour des lots* (Code civil). || *Fig.* et *littér.* Compensation destinée à rétablir un équilibre (peu usité) : *Une femme* [...] *explique les chagrins antérieurs comme la soulte exigée par le destin pour les éternelles félicités qu'elle donne au jour des fiançailles de l'âme* (Balzac). || **2.** Paiement qu'on effectue pour s'acquitter d'un reste de compte. (Vieilli.) [On dit, plus souvent, SOLDE, n. m.]

• REM. Au sens 1, la graphie *soute* (1636, Monet — encore dans le *Dict. général,* 1893) est vieillie.

soumaintrain [sumɛ̃trɛ̃] n. m. (mot champenois, d'origine incertaine ; 1964, Larousse). Fromage très voisin du munster, fabriqué à la limite des départements de l'Aube et de l'Yonne.

soumettre [sumɛtr] v. tr. (adaptation, d'après *sous* 1, du lat. *submittere,* envoyer dessous, placer sous, abaisser, de *sub-,* préf. marquant le mouvement de bas en haut, et de *mittere,* envoyer ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *suzmetre* et *summetre* [*souzmetre,* XIIIe s., Littré ; *soumettre,* v. 1380, *Aalma*], au sens I, 1 [en parlant de choses personnifiées, début du XIIIe s., Godefroy] ; sens I, 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [en parlant de choses, av. 1662, Pascal] ; sens I, 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens I, 4, début du XVIIe s., d'après Furetière, 1701 ; sens I, 5, 1580, Montaigne ; sens II, 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge* [*soumettre les esprits,* etc., 1762, J.-J. Rousseau] ; sens II, 2, 1748, Montesquieu ; sens II, 3, 1762, Ch. Bonnet). [Conj. **49.**]

I. SOUMETTRE QUELQU'UN OU QUELQUE CHOSE À QUELQU'UN OU À QUELQUE CHOSE. **1.** Imposer une autorité à une personne ou à une collectivité, les mettre dans un état de dépendance : *« Je suis le Seigneur, dit-il* [Dieu] *par la bouche de Jérémie ; c'est moi qui ai fait la terre avec les hommes et les animaux, et je la mets entre les mains de qui il me plaît. Et maintenant j'ai voulu soumettre ces terres à Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur »* (Bossuet). *J'ai fait remarquer ailleurs combien il est touchant ce culte qui soumet l'empire des mers à une faible femme (Chateaubriand). Ces deux cœurs soumis l'un à l'autre (Verlaine)* ; et, *littér.*, en parlant de choses personnifiées : *Jules* [César], *qui le premier la soumit* [la liberté] *à ses armes, | Qui fit taire les lois dans le bruit des alarmes...* (Racine). || **2.** Astreindre à une obligation, à un contrôle quelqu'un : *Soumettre un candidat à des épreuves difficiles. Les postulants sont soumis à des formalités compliquées et rebutantes ;* ou quelque chose : *« Vous comprenez évidemment que, si « l'Espoir »* [un journal] *prend parti contre l'Amérique, je ne peux plus lui conserver ma sympathie. — Je comprends, dit Henri sèchement. Vous comprendrez de votre côté que je ne puisse envisager de soumettre « l'Espoir » à votre censure »* (Beauvoir). *Soumettre le commerce à une réglementation très stricte.* || **3.** Exposer un être animé, un objet, concret ou abstrait, à l'action ou aux effets de quelque chose : *Soumettre un prisonnier à la torture. Soumettre une*

substance aux rayons X, à une analyse chimique approfondie. Soumettre une question à un examen sérieux, une théorie à l'épreuve des faits. Écœurés par le « bourrage de crâne » auquel on les avait soumis [les jeunes bourgeois] *pendant la guerre* [de 1914-1918], *ils réclamaient le droit de regarder les choses en face et de les appeler par leur nom* (Beauvoir). || **4.** Placer une personne ou une chose dans une situation qui les prive partiellement de leur individualité : *La poésie est le produit de cette faculté* [le sens du beau] (...). *C'est lui faire injure que de la soumettre au criterium des autres facultés* (Baudelaire). *Mais Rébecca, malgré l'usage qu'elle faisait des casiers à fiches de son père, ne sentait pas le besoin de soumettre les gens à des classifications strictes, et elle aimait mieux son amant d'être un homme rebelle à toutes les étiquettes* (Pieyre de Mandiargues). || **5.** Proposer le résultat de ses travaux et de ses réflexions à l'examen, au jugement, à la décision d'une personne qui jouit d'une autorité ou d'une compétence supérieures à celles dont on dispose soi-même : *Soumettre un projet au directeur de l'entreprise. Je pourrai bien me repentir de mon œuvre* [« Tancrède »] *comme Dieu ; mais je ne me repentirai pas de l'avoir soumise à vos lumières et à vos bontés* (Voltaire). *Permettez-moi de vous soumettre une observation* (Acad., 1835).

II. SOUMETTRE QUELQU'UN OU QUELQUE CHOSE. **1.** Réduire un ou des êtres humains à l'obéissance, les priver de l'exercice normal de leur liberté : *Il y aura toujours une grande différence entre soumettre une multitude et régir une société* (Rousseau). *Bonaparte ne se faisait obéir qu'en avilissant ceux qu'il soumettait* (Staël). *Soumettre des rebelles, des opposants.* || *Soumettre les esprits, les volontés,* etc., les empêcher de s'exprimer librement : *Lorsqu'un gouvernement despotique prétend soumettre les esprits, c'est faire de la politique que de ne laisser point son esprit s'incliner...* (Gide). || **2.** En parlant d'un individu, contrôler, avec rigueur et souvent au prix d'efforts importants, son comportement affectif, moral ou intellectuel : *Soumettre ses passions, son orgueil. Soumettre, supplanter, abêtir et assermenter la raison* (Gide). || **3.** *Spécialem.* En parlant d'un animal en rut, couvrir une femelle : *Dans certaines espèces, ce n'est pas sans mal que le mâle soumet* ou *se soumet la femelle.*

• SYN. : **I, 1** *assujettir, inféoder, subordonner ;* **2** *contraindre ; plier ;* **3** *astreindre ;* **5** *présenter.* || **II, 1** *asservir, conquérir ;* **2** *contrôler, dompter, maîtriser, mater.* — CONTR. : **I, 1** *débarrasser ;* **2** *dispenser.*

◆ **se soumettre** v. pr. (sens 1, v. 1155, Wace [absol., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 2, v. 1155, Wace [absol., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 3, 8 mai 1762, Bachaumont [absol., 15 août 1877, d'après Larousse, 1888]). **1.** *Se soumettre à quelqu'un,* reconnaître son autorité, accepter ses décisions : *Le vaincu se soumet au vainqueur. Elle* [Henriette de France] *se soumit plus que jamais à cette main souveraine* [Dieu], *qui tient du plus haut des cieux les rênes de tous les empires* (Bossuet) ; et absol. : *Elle rougit, se mordit les lèvres et resta un moment sans répondre ; mais, après tout, il avait raison ; — et elle se soumit, comme sa mère l'eût fait en pareil cas* (Larbaud). || **2.** *Se soumettre à quelque chose,* consentir à subir cette chose, modifier son comportement en conséquence : *Jacques s'était docilement soumis aux raisons que je lui avais données* (Gide). *Elle* [la mort] *est patiente avec moi qui ne la brave pas, me soumets à la discipline qu'impose son approche* (Mauriac) ; et absol. : *« Faut-il nous soumettre ou lutter ? » Il faut se soumettre pour survivre et lutter pour continuer d'être. Laisse faire la vie. Car telle est la misère du jour que la vérité de la vie, laquelle est une, prendra pour s'exprimer des formes contraires* (Saint-Exupéry). || **3.** *Se soumettre au jugement, à la décision,* etc., *de,* solliciter l'avis d'une personne ou d'une collectivité, en décidant de s'y conformer : *Se soumettre à l'arbitrage d'un ami. M. de Voltaire, à mesure qu'il avance l'ouvrage* [le « Commentaire sur Corneille »], *en envoie les cahiers à l'Académie française ; il se soumet au jugement de cette compagnie, qui trouve jusqu'à présent plus à admirer qu'à critiquer* (Bachaumont) ; et absol. : *Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, Messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre* (Gambetta).

• SYN. : **1** *céder, s'incliner, obéir, obtempérer ;* **2** *accepter, admettre, se conformer à, consentir à, se plier à, se résigner à, souscrire à, suivre.* — CONTR. : **1** *se cabrer, se dresser, s'insurger, se rebeller, se révolter, tenir tête ;* **2** *braver, contrevenir, désobéir, enfreindre, s'opposer, résister, transgresser.*

soumis, e [sumi, -iz] adj. (part. passé de *soumettre* [v. l'art. précéd.] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *suzmis,* au sens de « qui est contraint de se soumettre [à] » ; début du XIII[e] s., écrit *soumis,* au sens de « adonné [à] » ; sens 1, 1651, Corneille [pour un animal, début du XX[e] s. ; *fille soumise,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1669, Bossuet). **1.** Se dit d'une personne qui montre habituellement une grande docilité, qui obéit sans difficulté : *Que les filles soient toujours soumises, mais que les mères ne soient pas toujours inexorables* (Rousseau). *Devant le pontife, le roi de la forêt, elle ne pouvait qu'être frêle et soumise. Elle fut heureuse de sentir que tout en elle la portait à plier* (Pieyre de Mandiargues). || *Par extens.* Se dit aussi d'un animal : *Non plus un regard de bête soumise, mais un regard de bête libre, de bête associée* (Bosco). || Spécialem. *Fille soumise,* prostituée munie d'une carte, qui tombait sous le coup des règlements spéciaux de la police en vigueur avant 1946. (Vieilli.) || **2.** Se dit de ce qui, chez une personne ou un animal, témoigne d'un caractère docile et disposé à l'obéissance : *Quand je rentrai chez moi, j'aperçus ces deux chiens, qui vinrent m'aborder d'un air soumis* (Galland). *Elle* [Colette] *avait l'air accablée, vieillie de dix ans ; elle regardait Christophe avec de bons yeux soumis et suppliants* (Rolland).

• SYN. : **1** *discipliné, docile, obéissant, souple ;* **2** *déférent, humble, résigné.* — CONTR. : **1** *désobéissant, indiscipliné, indocile, insoumis, rebelle, récalcitrant, rétif ;* **2** *autoritaire, cassant, dominateur, impérieux, volontaire.*

soumission [sumisjɔ̃] n. f. (lat. *submissio,* abaissement, infériorité, de *submissum,* supin de *submittere* [v. SOUMETTRE] ; XIV[e] s., La Curne, écrit *submission* [*soubzmission* — sous l'influence de *soumettre* —, 1507, *ZRP,* LXVII, 43 ; *soumission,* 1549, R. Estienne], au sens I, 1 [*comportement de soumission,* 1975, Larousse] ; sens I, 2, 1762, Acad. ; sens I, 3, 1636, Monet ; sens II, 1, 1788, J.-J. Barthélemy [*soubmission,* « obligation financière qu'on a vis-à-vis de quelqu'un », 1349, Haigneré, II, 334] ; sens II, 2, 1936, Capitant ; sens II, 3, 1964, Larousse).

I. 1. Action, pour une personne ou une collectivité, de reconnaître une autorité contre laquelle elles ont lutté ; privation d'indépendance qui en résulte : *Ces tribus ont fait leur soumission. La soumission de la province révoltée est maintenant totale.* || Spécialem. *Comportement de soumission,* posture prise par un animal dominé au cours d'une relation agressive avec un congénère et qui, en général, met fin à celle-ci : *Le comportement de soumission du loup consiste à présenter sa gorge aux crocs de son adversaire.* || **2.** Action de régler sa conduite conformément à des principes sociaux, moraux ou intellectuels dont on admet la validité : *La soumission aux lois, aux impératifs de la raison. La soumission à la volonté de Dieu* (Acad., 1762). *Il fallait d'abord observer la vie ; cela seul était demandé à l'artiste ; représenter le réel, ce qu'il discernait du réel ; et Flaubert trouva, dans la soumission à ce commandement, le secret de ses grandes œuvres* (Mauriac). || **3.** Disposition à obéir ; dépendance plus ou moins librement consentie : *La douceur et la soumission sont les plus puissantes armes de la femme* (Balzac). *Il y a dans la jeunesse beaucoup moins de résolution qu'elle ne croit, beaucoup plus de soumission et d'inconsciente obéissance* (Gide).

II. 1. Écrit par lequel un entrepreneur s'engage à se soumettre aux clauses du cahier des charges d'une adjudication, moyennant le prix qu'il fixe lui-même : *Adjudication par soumissions cache-*

tées. Il a fait, il a donné sa soumission pour la fourniture de l'armée (Acad., 1835). || **2.** Reconnaissance, par un contribuable, de la contravention qu'il a commise en matière de contributions directes. || **3.** *Soumission cautionnée,* engagement de représenter les marchandises à toute réquisition et de réexporter, ou de payer les droits de douane avant l'expiration du délai d'entrepôt.

● SYN. : **I, 2** *acceptation, assujettissement ;* **3** *asservissement, docilité, obéissance, résignation, souplesse.* — CONTR. : **I, 1** *insurrection, mutinerie, rébellion, révolte, révolution ; autonomie, liberté ;* **2** *opposition, résistance, transgression, violation ;* **3** *désobéissance, indocilité, insoumission.*

◆ **soumissions** n. f. pl. (fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *submissions ; soumissions,* v. 1673, Retz). *Littér.* et *vx.* Témoignages de respect et de déférence : *Surtout qu'il ne paraisse jamais que vous demandiez de l'enfant d'autres soumissions que celles qui sont raisonnables et nécessaires* (Rollin). *La duchesse de Bourgogne demandait son pardon avec tant de bonne grâce et de soumissions par lettre, avec tant de folâtrerie de vive voix, qu'elle était bien sûre de l'obtenir* (Sainte-Beuve).

soumissionnaire [sumisjɔnɛr] n. (de *soumission ;* 1687, Bloch-Wartburg). En droit administratif, personne qui fait une soumission pour une entreprise, pour une fourniture : *Le père d'Adeline et son jeune frère étaient alors soumissionnaires des fourrages en Alsace* (Balzac).

soumissionner [sumisjɔne] v. tr. (de *soumission ;* 1629, Peiresc, au sens de « soumettre » ; 1796, *le Néologiste françois,* au sens de « s'engager à acheter à un certain prix » ; sens actuel, 1798, Acad. [absol., 1871, Littré]). En droit administratif, faire une soumission pour une entreprise, pour une fourniture : *« Qu'était-il allé faire à Paris, le brocanteur campagnard ? — Soumissionner des fournitures pour le gouvernement »* (Nerval) ; et absol. : *Nous allons employer les moyens dont se servent les administrations pour les adjudications. Vous allez soumissionner* (Murger). [Haverkamp :] *Je puis soumissionner dès maintenant pour trois millions de grenades...* (Romains).

soundanais [sundanɛ] n. m. (de *Sounda,* n. d'une partie de l'île de Java ; 1964, Larousse [*sounda,* même sens, 1873, Larousse, art. *javanais*]). Langue du groupe indonésien parlée dans la partie occidentale de Java.

sounder [sawndœr] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « qui produit un son », de *to sound,* sonner, résonner, retentir, dér. de *sound,* son, bruit, empr. du franç. *son* 2 ; 1884, d'après le *FEW,* XVIII, 116 *b*). Appareil de télécommunication permettant de lire au son les signaux Morse.

soupape [supap] n. f. (probablem. emploi fig. et plaisant [la soupape se fermant brusquement] de l'anc. franç. *so* [*u*]*spape,* coup sous le menton — qui fait fermer brusquement la bouche — [fin du XIIe s., J. Bodel], coup de pied dans la mâchoire [v. 1228, *Roman de la Violette*], de *sous* 1 et d'un n. f. non attesté **pape,* « mâchoire », déverbal de l'anc. franç. *paper,* manger [début du XIIIe s.], lat. *pappare,* même sens, du radical expressif *papp-,* qui évoque le mouvement des lèvres ; 1474, Godefroy, écrit *sourpape* [*soup(p)ape,* 1594, Godefroy], au sens I, 1 [pour un orgue ; en mécanique, 1547, J. Martin — écrit *soupape ; soupape de sûreté,* 1835, Acad. ; *soupape de sécurité,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1871, Littré [aussi en serrurerie] ; sens I, 3, 1888, Larousse [aussi *soupape électrique ; soupape électronique, ionique, à gaz, thermionique, à vapeur de mercure, à vide,* 1964, Larousse] ; sens II, 1871, Littré).

I. 1. En mécanique, obturateur sous tension de ressort, dont le déplacement, perpendiculairement au plan du siège, est utilisé pour régler le mouvement d'un fluide : *Dans un moteur d'automobile, les soupapes d'admission et d'échappement sont commandées par les culbuteurs et par l'arbre à cames. Le flotteur de mon carburateur était crevé,* [...] *il y avait surproduction de gaz, et l'essence, envahissant les soupapes d'admission, empêchait toute carburation* (Bernstein). || Pièce mobile du sommier de l'orgue, correspondant à une bouche, qui, armée d'un ressort, vient obturer la gravure ou la découvre suivant que la touche est élevée ou abaissée, permettant à l'air comprimé dans le sommier de faire vibrer la colonne sonore. || *Rodage de soupape,* V. RODAGE. || *Soupape de sûreté,* dispositif qui, monté sur une capacité sous pression (une chaudière à vapeur, par exemple), laisse échapper automatiquement le fluide comprimé quand la pression intérieure dépasse une certaine limite, et qui prévient ainsi les explosions ou autres accidents. || *Soupape de sécurité,* dispositif intercalé dans les tiges de forage, qui permet d'éviter les éruptions de fluide inopinées. || **2.** Plaque métallique servant d'obturateur mobile, à l'intérieur d'un tuyau de poêle, au fond d'une baignoire, d'un réservoir à eau, etc. || Plaque métallique placée devant l'ouverture d'une serrure, et qui peut pivoter autour d'un point fixe. || **3.** Dispositif qui, intercalé dans un circuit électrique, a pour effet, dans des conditions déterminées, de ne laisser passer le courant que dans un sens. || *Soupape électrique,* dispositif comprenant un ou plusieurs trajets conducteurs unidirectionnels, et formant une unité physique. || *Soupape électronique,* soupape électrique constituée d'un tube électronique. || *Soupape ionique* ou *soupape à gaz,* soupape électronique dans le fonctionnement de laquelle l'ionisation d'un gaz ou d'une vapeur joue un rôle important. || *Soupape thermionique,* soupape ionique à cathode chauffée. || *Soupape à vapeur de mercure,* soupape à arc, avec cathode liquide. (Syn. MUTATEUR.) || *Soupape à vide,* soupape électronique dans laquelle le degré de vide est suffisamment élevé pour que les effets d'ionisation soient négligeables.

II. *Fig.* Issue permettant à un excès de passion individuelle ou collective de s'échapper, de ne pas provoquer d'explosion : *La Réforme fut une de ces protestations qui ouvrent une soupape à l'étouffement universel* (Sand). *Elle sentait le besoin* [...] *de faire quelque action véhémente pour ouvrir une soupape d'échappement aux jets exubérants de ses facultés* (Gautier). *Cet amendement à la loi a été voté pour servir de soupape de sûreté* (Acad., 1935).

● SYN. : **II** *dérivatif, émonctoire, exutoire.*

soupçon [supsɔ̃] n. m. (lat. impér. *suspectionem,* accus. du n. f. *suspectio,* soupçon, du lat. class. *suspectum,* supin de *suspicere,* regarder de bas en haut, suspecter, soupçonner, de *sub-,* préf. marquant le mouvement de bas en haut, et du v. archaïque *specere,* regarder ; v. 1155, Wace, écrit *sospeçon* [*soupeçon,* v. 1240, G. de Lorris ; *soubçon,* 1549, R. Estienne ; *soupçon,* 1564, J. Thierry], au sens 1 [au fém. — comme le mot lat. — jusqu'à la fin du XVIe s. ; au cours d'une enquête de police, 1883, Maupassant ; *ôter... de soupçon,* sept. 1638, La Rochefoucauld] ; sens 2, début du XIIIe s., Tobler-Lommatzsch [*tomber en soupçon,* 1660, Corneille] ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*entrer en soupçon...,* v. 1673, Retz] ; sens 4, 1657, Pascal [*un soupçon de,* 1671, Molière] ; sens 5, 1798, Acad.). **1.** Opinion défavorable, plus ou moins fondée et souvent accompagnée d'une certaine inquiétude, que l'on conçoit au sujet de la conduite ou des intentions d'une personne : *Un soupçon injuste, injurieux. Avoir des soupçons. Dissiper les soupçons. Le soupçon est comme le feu : tout lui sert d'aliment* (Bourget). *Le monde est clair, plus clair que vous croyez. Retenons-nous de le troubler de soupçons et de racontars* (Audiberti). *Si je me hâtai de désavouer mon directeur, ce fut pour conjurer l'atroce soupçon qui pendant un instant enténébra le ciel : peut-être Dieu était-il mesquin et tracassier comme une vieille dévote, peut-être que Dieu était bête !* (Beauvoir). || *Spécialem.* Au cours d'une enquête de police, présomption défavorable à une personne impliquée dans une affaire : *Les soupçons du commissaire se portaient sur le frère de la victime. Nous n'avons pas l'habitude, au service des renseignements de la Présidence, de travailler sur des soupçons aussi vagues* (Robbe-Grillet). || Class. *Ôter quelqu'un de soupçon,* prouver à une personne que ses soupçons étaient injustifiés : *Il allait me faire voir une marque qui*

m'ôterait de soupçon (La Rochefoucauld). || **2.** Le fait, pour une personne ou son comportement, d'être l'objet de cette opinion défavorable : *Une conduite exempte de soupçon. J'ai entretenu, sur le même sujet, un écrivain gaulliste au-dessus de tout soupçon d'opportunisme* (Aymé). || Class. *Tomber en soupçon,* s'exposer à être l'objet d'une opinion défavorable : *J'ai toujours cru que pour belle que fût une pensée, tomber en soupçon de la tenir d'un autre, c'est l'acheter plus qu'elle ne vaut* (Corneille). || **3.** Simple conjecture, appuyée sur des indices fragiles ou sur un raisonnement incertain : *Il n'avait qu'un léger soupçon de ce qui l'attendait. Je n'ai rien deviné encore, je n'ai que des soupçons, des idées en l'air* (Butor). || Class. *Entrer en soupçon que* (suivi du subjonctif, avec un *ne* explétif), commencer à supposer que : *Novion entra en soupçon que je n'eusse moi-même du concert* [de la connivence] *avec la Cour* (Retz). || **4.** Apparence légère qui permet de conjecturer l'existence d'une chose : *L'affectation de gravité extérieure est un soupçon d'hypocrisie* (La Rochefoucauld). *Il n'y a pas le moindre soupçon de vanité dans sa conduite.* || *Un soupçon de,* quelque peu de : *Je suis peut-être prêt à éprouver pour vous un sentiment qui ait un soupçon de profondeur (mais je n'en suis pas encore tout à fait sûr)* [Montherlant]. *Il ne me regarde pas autrement que d'habitude, à peine un soupçon d'animation pour parler de notre tête-à-tête de l'autre jour* (Triolet). || **5.** *Fam.* En parlant d'une chose matérielle, quantité si faible qu'on pourrait presque douter de son existence : *Rien que de l'eau chaude avec un soupçon de thé et un nuage de lait* (Musset).

• SYN. : **1** *doute, suspicion ;* **4** *ombre, semblant, simulacre ;* **5** *goutte, larme, nuage, pointe.*

soupçonnable [supsɔnabl] adj. (de *soupçonner* [v. ce mot] ; XIII^e s., Godefroy, écrit *sospeçonable ;* début du XV^e s., Ch. d'Orléans, écrit *soupeçonable ; soupçonnable,* 1611, Cotgrave). Se dit d'une personne sur laquelle peuvent peser des soupçons, qui semble suspecte.

soupçonner [supsɔne] v. tr. (de *soupçon* [v. ce mot] ; v. 1225, *Vie de saint Jean l'Évangéliste,* écrit *souspechonner* [*souspeçonner,* v. 1265, Br. Latini ; *soupeçonner,* v. 1380, *Aalma ; soupçonner,* 1564, J. Thierry], au sens 1 [avec *de* suivi d'un complément, 1669, Molière ; au cours d'une enquête de police, av. 1890, Maupassant — avec *de* et un complément, début du XX^e s.] ; sens 2, v. 1225, *Vie de saint Jean l'Évangéliste ;* sens 3, XIII^e s., *Apollonius ;* sens 4, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [avec une proposition complétive, v. 1265, Br. Latini]). **1.** Attribuer par conjecture à quelqu'un des défauts inavouables, des actes ou des intentions répréhensibles : *Soupçonner une femme est un crime en amour* (Balzac). *Promettez-moi, don José, de ne soupçonner personne* (Mérimée). *Mais il est jaloux aussi du présent.Il soupçonne le directeur, le ténor, le maître de ballet, un journaliste qui a fait un article élogieux* (Larbaud) ; et avec *de* suivi d'un complément indiquant la nature de l'imputation : *Il était de ceux-là qui, l'estomac vide devant un excellent repas où on les invite, feignent d'avoir dîné, de peur d'être soupçonnés de faim* (Gautier). *Je te parle, dis donc. Il me semble que tu pourrais me répondre. Mais je te soupçonne de n'avoir pas la conscience bien tranquille* (Aymé). || *Spécialem.* Considérer quelqu'un comme un coupable éventuel, au cours d'une enquête de police : *Ne pouvant fournir d'alibi, il fut immédiatement soupçonné ;* et avec *de* et un complément explicatif : *La justice lui reprochait quatre crimes certains et le soupçonnait d'en avoir commis une dizaine d'autres* (Aymé). || **2.** Mettre en doute la réalité d'un sentiment honorable, d'une qualité : *Qu'on a de peine à se résoudre à soupçonner longtemps la bonne foi de ceux qu'on aime !* (Guilleragues). *La plus grande offense que l'on puisse faire à l'homme probe, c'est de soupçonner sa probité* (Lamotte). || **3.** Imaginer une action blâmable comme explication possible d'un événement fâcheux : *Au lieu de reconnaître avec tout le monde que la paille humide s'était enflammée spontanément, ils soupçonnèrent une vengeance* (Flaubert). || **4.** Deviner confusément l'existence de quelque chose : *Les subalternes, témoins de tout l'intérieur d'une cour, savent des choses que les chefs de parti ignorent ou ne font que soupçonner* (Voltaire). *Bien d'autres choses encore, où Charles n'avait jamais soupçonné de plaisir, composaient maintenant la continuité de son bonheur* (Flaubert). || Avoir l'impression vague, fondée sur quelques indices (suivi d'une subordonnée complétive pouvant exprimer aussi bien une conjecture désagréable qu'une supposition plaisante) : *Ma tante nous a laissé soupçonner que tu avais des succès dans le monde* (Balzac). *Ils* [les enfants] *soupçonnaient même que l'aventure du Petit Poucet n'était qu'un conte, mais n'en ayant pas la certitude, ils composaient facilement avec leurs soupçons* (Aymé). *Mon indigence, mon impuissance m'auraient moins inquiétée si j'avais soupçonné à quel point j'étais encore bornée, ignare* (Beauvoir).

• SYN. : **1** *suspecter ;* **2** *douter de ;* **4** *conjecturer, entrevoir, flairer* (fam.), *imaginer, pressentir, présumer, subodorer.*

soupçonneusement [supsɔnøzmɑ̃] adv. (de *soupçonneux* [v. ce mot] ; v. 1300, Godefroy, écrit *suspessonneusement ;* v. 1380, *Aalma,* écrit *souspeçonneusement ; soupçonneusement,* 1564, J. Thierry). D'une façon soupçonneuse, en montrant que l'on conçoit des soupçons : *Regarder quelqu'un soupçonneusement.*

soupçonneux, euse [supsɔnø, -øz] adj. (de *soupçon* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sospecenos* [*soupeçoneus,* v. 1265, J. de Meung ; *souspeçonneus,* v. 1268, É. Boileau ; *souspeçonneux,* v. 1380, *Aalma ; soupçonneux,* 1564, J. Thierry], au sens 1 [pour un cheval, 1842, Acad.] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'une personne qui est naturellement portée à concevoir des soupçons : *Le moindre bruit éveille un mari soupçonneux* (La Fontaine). *Alexandre fit un signe de remerciement, mais avec une certaine modération. Trop d'empressement en affaires le rendait soupçonneux* (Lacretelle). || *Spécialem.* Se dit d'un cheval un peu timide, craintif. || **2.** Se dit de ce qui, chez une personne, laisse transparaître des soupçons : *Un air, un visage soupçonneux. Afin surtout de chasser des regards de sa femme d'immuables petites flammes soupçonneuses* (L. Daudet). *Le concierge qui le suit* [Pierre] *d'un regard soupçonneux, rouvre la porte et ordonne brutalement : « L'escalier de service, c'est à droite »* (Sartre).

• SYN. : **1** *défiant, jaloux, méfiant.* — CONTR. : **1** *confiant, crédule.*

soupe [sup] n. f. (bas lat. *suppa,* tranche de pain trempée dans du bouillon [début du VI^e s.], germanique occidental **suppa,* même sens, mot de la même famille que le gothique *supôn,* assaisonner ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes, écrit soppe* [*soupe,* v. 1195, *Renaut de Montauban*], au sens I, 1 [*tailler la soupe,* av. 1533, Rabelais — d'abord *tailler des soupes,* XIII^e s., *Chronique de Rains,* 147 ; *tremper la soupe,* 1664, Brunot ; *trempé comme une soupe,* 1798, Acad. — *mouillé...,* 1752, Trévoux ; *tremper une soupe à quelqu'un,* 1846, Balzac] ; sens I, 2, 1630, Monet [*soupe au vin* — d'abord *soupe en vin,* 1256, Ald. de Sienne ; *soupe de perroquet,* 1867, Delvau ; *soupe à perroquet,* 1762, Acad. — d'abord *...au perroquet,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, XV^e s., Du Cange, puis 1660, Oudin ; sens II, 1, milieu du XIV^e s., Machaut, puis 1530, Palsgrave [*soupe verte, soupe de Palestine, soupe à la Rumford,* 1876, Larousse ; *soupe économique,* 1845, Bescherelle ; *soupe de maçon,* 1867, Littré, art. *maçon*] ; sens II, 2, 1694, Acad. [*monter comme une soupe au lait,* 1893, *Dict. général,* art. *lait* — *s'emporter...,* 1808, d'Hautel (d'abord *s'élever...,* av. 1765, Caylus) ; *une soupe au lait,* au fig., 1867, Delvau — adjectiv., 1941, Mauriac] ; sens III, 1, 1672, Molière [*venez manger la soupe avec moi !,* 1779, M^me de Genlis — *venez manger ma soupe !,* 1735, Marivaux (d'abord *voulez-vous venir manger de ma soupe ?,* 1690, Furetière) ; *bouder sa soupe, à la soupe !,* 1964, Larousse ; *il faut mesurer sa soupe à sa bouche,* 1876, Larousse] ; sens III, 2, 1690, Furetière [*la soupe et le rata,* 1964, Larousse ; *la soupe fait le soldat,* 1871, Littré — d'abord *la soupe nourrit le soldat,* 1690, Furetière] ; sens III, 3,

av. 1914, Ch. Péguy [« le commencement du repas », 1871, Littré] ; sens III, 4, 1937, Daniel-Rops, 136 ; sens III, 5, 1964, Robert [*faire ses souppes,* « faire ses profits », av. 1453, Monstrelet] ; sens IV, 1, av. 1850, Balzac ; sens IV, 2, 1871, Littré ; sens V, 1951, Esnault).

I. 1. *Vx.* Mince tranche de pain que l'on arrosait de bouillon : *C'était un vieil usage français de verser un bouillon sur des tranches de pain appelées « soupes »* (Seignobos). || Vx. *Tailler la soupe,* couper du pain par tranches fines pour le mettre dans le bouillon. || Vx. *Tremper la soupe,* verser le bouillon sur des tranches de pain avant de servir le potage : *Les bedeaux, distributeurs discrets de ces fragments consacrés* [du pain bénit], *auront de quoi tremper leurs soupes pendant huit jours, et pourront manger leurs potages au pain bénit* (L. S. Mercier). || Fam. *Trempé* ou (vx) *mouillé comme une soupe,* extrêmement mouillé, pénétré par l'eau comme la soupe de pain l'est par le bouillon : *Surprise par une averse, elle est rentrée chez elle trempée comme une soupe. Dans nos raides déguisements de soldats trempés comme des soupes* (Cl. Simon). || Fig. et fam. *Tremper une soupe à quelqu'un,* le rosser copieusement, au point de le rendre aussi mou qu'une tranche de pain arrosée de bouillon (vieilli) : *Quand elle s'est vue abandonnée pour la jeune première à qui elle a trempé une soupe ! ah, l'a-t-elle giroflettée !* (Balzac). || Fig. et fam. *Ivre comme une soupe,* v. IVRE. || **2.** *Soupe au vin, soupe de perroquet* ou *à perroquet,* tranches de pain trempées dans du vin. (Vieilli.) || **3.** *Soupe dorée,* tranche de pain mollet trempée successivement dans du lait chaud sucré et dans des œufs battus, puis frite et saupoudrée de sucre : *Parce que sa mère n'avait pas voulu, ce dimanche-là, lui faire des « soupes dorées » comme c'est la coutume des bons chrétiens* (Pourrat).

II. 1. Bouillon épaissi par des tranches de pain ou par d'autres aliments solides, généralement non passés (légumes, riz, pâtes, petits morceaux de viande, de poisson, etc.), que l'on sert d'ordinaire au début du repas : *Soupe grasse. Soupe aux choux. Une assiettée de soupe. Au matin, il descendit au réfectoire prendre un bol de soupe tiède* (Yourcenar). || *Soupe verte,* soupe faite avec un hachis d'herbes diverses, de poireaux, etc., cuit au beurre et parfois lié avec des jaunes d'œufs. || *Soupe à l'oignon,* v. OIGNON. || Vx. *Soupe de Palestine,* soupe à base de topinambours ou « artichauts de Jérusalem ». || Vx. *Soupe à la Rumford* ou *soupe économique,* soupe aux légumes secs, très nourrissante, dont Benjamin Thompson, comte Rumford (1753-1814), savant et philanthrope américain qui termina sa vie en France, fit usage le premier, pour alimenter les indigents. || Fam. *Soupe de maçon,* soupe très épaisse, comme le mortier que gâche le maçon. (Vieilli.) || Fam. *Un gros plein de soupe,* v. PLEIN || **2.** Fig. et fam. *Venir, arriver comme un cheveu* ou *des cheveux sur la soupe,* v. CHEVEU. || **3.** *Soupe au lait,* potage dans lequel le bouillon est remplacé par du lait. || Fig. *Monter* ou *s'emporter comme une soupe au lait,* être sujet à de brusques colères pour des motifs souvent futiles, s'emporter aussi vite que monte le lait lorsqu'il commence à bouillir. || Fig. et fam. *Soupe au lait,* personne très irascible, mais dont les colères durent peu de temps : *Allons, allons, Annie, [...] n'abuse pas de moi, Tu sais quelle soupe au lait je fais, et je crois que tu me taquines exprès...* (Colette) ; et, *adjectiv.,* pour qualifier une telle personne ou son caractère : *Vous dramatisez toujours ! elle est un peu cabocharde, elle* [Michèle] *a le tempérament soupe-au-lait de ma pauvre mère...* (Mauriac).

III. 1. *Fam.* Symbole de la nourriture que l'on prend au repas : *Je vis de bonne soupe, et non de beau langage* (Molière). *Le mineur peut donc rentrer chez lui propre. Il y mange avec appétit la soupe. Après quoi il va finir un travail dans son jardin* (Rosendaele). || *Venez manger la soupe avec moi, venez manger ma soupe !,* venez partager mon repas ! (vieilli) : *Allons, venez manger ma soupe, vous me donnerez à souper ce soir* (Marivaux). *Bonjour, ma nièce ; venez-vous manger la soupe avec nous ?* (Genlis). || *Bouder sa soupe,* n'avoir pas d'appétit. || Fam. *À la soupe !,* à table ! le repas est servi. || Fam. *Marchand de soupe,* v. MARCHAND. || Fig. *Il faut mesurer sa soupe à sa bouche,* il faut régler sa dépense sur son revenu. (Vieilli.) || Fig. et fam. *Faire la soupe à la grimace,* v. GRIMACE. || **2.** Repas du soldat : *À dix heures, les roulantes distribuaient la soupe que, deux par deux, au commandement, les hommes recevraient dans des gamelles* (Carco). || Fam. *La soupe et le rata,* l'ordinaire du régiment. || Fam. *La soupe fait le soldat,* une nourriture substantielle permet aux militaires de supporter les fatigues de la guerre, et, *par extens.,* rend forte et résistante toute personne qui l'absorbe. || **3.** *Fam.* L'heure habituelle du repas : *Tous les matins, avant la soupe, dans la fraîcheur de l'aube, [...] ces gringalets de canons modernes [...] défilaient sous la gueule des canons monstrueux* (Péguy). || **4.** *Soupe populaire,* institution de bienfaisance qui distribue des repas gratuits aux indigents : *Il me restera toujours la soupe populaire* (Natanson). || **5.** *Pop.* et *fig.* Ce qui permet de se nourrir ; l'argent en général : *Par ici la bonne soupe !*

IV. 1. Bouillie, pâtée préparée pour la nourriture des animaux : *Le gouvernement vous jettera mille francs d'appointements comme on jette une soupe à un dogue de boucher* (Balzac). || **2.** Fourrage, vert ou sec, imbibé d'eau, qu'on emploie dans l'alimentation du bétail.

V. *Fam.* Neige fondante, trop molle pour permettre de faire du ski.

• REM. Au sens II, 1, le mot *soupe* est considéré, depuis la fin du XVII[e] s., comme moins distingué que le terme *potage.*

soupé n. m., **soupée** n. f. V. SOUPER L.

soupente [supɑ̃t] n. f. (mot tiré, d'après *pente,* de l'anc. v. *souspendre, soupendre,* suspendre, lat. *suspendere,* même sens [v. SUSPENDRE] ; 1338, *Dict. général,* écrit *souspente* [*soupente,* 1549, R. Estienne], au sens de « partie en saillie d'une maison » ; sens I, 1660, Oudin ; sens II, 1, 1508, Havard, écrit *soubzpente* [*soupente,* 1676, Félibien] ; sens II, 2, 1690, Furetière, écrit *souspente* [*soupente,* 1694, La Bruyère — var. *surpente,* av. 1577, Belleau, et *supente,* 1680, Richelet] ; sens II, 3, 1765, *Encyclopédie,* écrit *souspente* [*soupente,* 1835, Acad.] ; sens III, 1964, Larousse).

I. Réduit, en planches ou en maçonnerie, pratiqué dans la partie haute d'une pièce coupée en deux par un plancher ou sous un escalier, et servant de grenier, de chambre de domestique, etc. : *Loger, coucher dans une soupente, Dans la soupente d'un portier, | Je naquis au rez-de-chaussée* (Béranger). *Les femmes se retirèrent dans une espèce de soupente où l'on avait jeté des bottes de paille* (Gautier).

II. 1. Bande métallique qui soutient la hotte d'une cheminée. || **2.** *Vx.* Assemblage de larges et fortes courroies tenant le corps d'un carrosse suspendu sur le train : *Quand elle* [M[lle] Cormon] *se rendait à sa terre du Prébaudet, elle y allait dans une vieille carriole d'osier, suspendue sur deux soupentes en cuir blanc, attelé d'une grosse jument poussive* (Balzac). || **3.** Larges bandes qui maintiennent un cheval dans l'appareil appelé « travail ».

III. Bateau de navigation fluviale, utilisé pour le transport des matériaux.

1. souper [supe] n. m. (emploi substantivé de *souper* 2 ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *sopar* [*super,* v. 1138, Gaimar ; *souper,* v. 1155, Wace], au sens 1 [*petit souper,* 1539, R. Estienne ; *grand souper,* 1564, *Indice de la Bible ; souper de liberté,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1830, Stendhal ; sens 3, 1558, *Journ. du sire de Gouberville*). **1.** *Vx.* Repas ordinaire du soir (le repas de midi s'appelant *dîner*) : *Enfin sur les huit heures, j'entends une cloche, c'est le souper* (Sévigné). *Lui qui ne parlait que de vous à dîner et à souper, tant que le jour durait* (Musset). *Au bon temps, Maurice Brotteaux se nommait monsieur des Ilettes et donnait, dans son hôtel de la rue de la Chaise, des soupers fins...* (France). || Vx. *Petit souper,* souper délicat, pris entre amis intimes ou compagnons

de plaisir : *Là se forment ces délicieuses parties, suivies de ces petits soupers plus délicieux encore, qui se passent à médire d'une femme, à relever l'excellence d'un ragoût, à raconter des aventures apprêtées, et à se persifler réciproquement* (Diderot). *La mode des petits soupers est passée* (Acad., 1835). || Vx. *Grand souper,* souper de cérémonie, d'apparat : *En vérité, il y a deux choses qu'on devrait bien retrancher de la société, les grands soupers et les visites* (Genlis). || Spécialem. *Souper de liberté,* dans l'Antiquité romaine, repas somptueux et public offert, la veille de leur exécution, aux personnes qui étaient condamnées à périr dans les jeux du cirque ou de l'amphithéâtre. || **2.** *Auj.* Repas ou collation qu'on fait tard dans la nuit, à la sortie d'un spectacle, au cours d'une soirée, etc. : *Vers minuit, un joyeux souper terminait la séance de travail* (Gautier). || **3.** Mets qui composent l'un ou l'autre de ces repas : *Le bûcher de voyage fut allumé pour faire cuire notre souper et chasser les maringouins* (Chateaubriand).

● REM. **1.** Au sens 2, le mot *souper* est d'un usage restreint, de même que la chose qu'il désigne. En revanche, le terme continue à s'employer au sens 1, sur tout le territoire de la Gaule romane, sauf dans la région parisienne et dans quelques villes de province.

2. Au sens 1, on a dit SOUPÉ n. m. (part. passé substantivé de *souper* 2 ; 1630, Monet) et SOUPÉE n. f. (part. passé fém. substantivé de *souper* 2 ; 1479, Godefroy) : *Mon frère a-t-il tout ce qu'il veut, | Bon soupé, bon gîte, et le reste ?* (La Fontaine).

2. souper [supe] v. intr. (de *soupe* [v. ce mot] ; v. 980, *Passion du Christ,* à la 3[e] pers. du sing. de l'indic. prés., écrit *sopet* [à l'infin., écrit *soper,* v. 1130, *Eneas ; souper,* XIII[e] s., *Gaydon*], au sens 1 [proprem. « manger des tranches de pain arrosées de bouillon » — v. SOUPE ; *souper par cœur,* 1690, Furetière] ; sens 2, 12 juin 1735, Voltaire ; sens 3, 1888, Villatte, [*soupé !,* « assez ! », 1883, d'après Villatte, 1888]). **1.** *Vx.* Prendre le repas ordinaire du soir : *Monsieur le Cardinal se lève à six heures ;* [...] *il va à la grand-messe. Il dîne sobrement ; il lit le Nouveau Testament, ou il écrit jusqu'à vêpres ; il se promène, il soupe à sept, se couche à dix...* (Sévigné). *Il* [le neveu de Rameau] *vit au jour la journée.* [...] *Son premier soin, le matin, quand il est levé, est de savoir où il dînera ; après dîner, il pense où il ira souper. La nuit amène aussi son inquiétude* (Diderot). || Vx. *Souper par cœur,* ne rien avoir à manger le soir. || **2.** *Auj.* Prendre, à une heure avancée de la nuit, le repas appelé « souper » : *Si tu n'as pas sommeil, nous irons souper quelque part* (Nerval). *Dans les cabinets de restaurants où l'on soupe après minuit...* (Flaubert). || **3.** Fig. et fam. *Avoir soupé de quelque chose,* en être fatigué, en avoir par-dessus la tête : *Mais je l'ai vu si souvent, le numéro de Gabriel, que maintenant j'en ai soupé, c'est le cas de le dire. Et puis, il ne se renouvelle pas* (Queneau).

● REM. L'usage du verbe est parallèle à celui du n. m. *souper* (v. Rem. 1 de l'art. précéd.).

soupeser [supəze] v. tr. (de *sous* 1 et de *peser ;* v. 1200, J. Bodel, écrit *sozpeser* et *soupeser,* au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung). [Conj. **5 a.**] **1.** Soulever un objet avec la main et le maintenir en l'air pendant quelques instants, afin de déterminer approximativement son poids : *Costals, quand il recevait la lettre, la soupesait en soupirant, évaluant la quantité de feuillets qu'elle devait contenir* (Montherlant). || **2.** *Fig.* Considérer attentivement les avantages et les inconvénients d'une ou de plusieurs choses, pour prendre pleine conscience de leur valeur : *Soupeser des arguments. Après une courte pause, l'abbé reprit : « Tournez maintenant les yeux vers le Ciel, mon ami* [Oscar Thibault, moribond] *! Après avoir soupesé le peu que vous quitterez, regardez ce qui vous attend »* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *évaluer, peser.*

soupeur, euse [supœr, -øz] n. (de *souper* 2 ; seconde moitié du XIII[e] s., *Anticlaudien,* écrit *souperres* [au cas sujet], puis 1588, Montaigne, écrit *soupeur*). Personne qui soupe (le soir ou à une heure avancée de la nuit), qui participe occasionnellement ou habituellement à des soupers : *Intrépide chasseur, fumeur, dîneur et soupeur, il étonnait autant à table que dans une partie de plaisir* (Balzac).

◆ **soupeuse** (1815, *le Palais-Royal,* 55). *Pop.* et *vx.* Femme galante, qui prenait part à des soupers libertins et qui recevait une prime du restaurateur pour chaque client qu'elle amenait à son établissement : *M. de Coantré épousait une perruche, parce qu'il en avait soupé des soupeuses, et ne voulait plus que quelqu'un de très bien* (Montherlant).

1. soupier, ère [supje, -ɛr] adj. et n. (de *soupe ;* 1576, Sasbout [art. *sopper*], au masc., et 1690, Furetière, au fém.). *Fam.* Se dit de quelqu'un qui aime beaucoup la soupe (peu usité) : *Elle n'est pas très soupière. C'est un grand soupier.*

◆ **soupier** n. m. (1916, Barbusse). *Arg. mil.* Soldat qui est de service pour faire la corvée de soupe : *Chacun dans sa section sera graisseux et soupier à tour de rôle* (Barbusse).

2. soupier [supje] n. m. (var. graphique de *sous-pied ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens de « banc de pierre le plus bas dans les carrières de Saint-Maur, près de Paris » ; sens actuel, 1838, Acad. [d'abord *pierre de soupié,* 1752, Trévoux]). Espèce de moellon.

soupière [supjɛr] n. f. (de *soupe ;* 1729, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XXXVIII, 311], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Récipient large et profond, généralement pourvu de deux anses et d'un couvercle, dans lequel on sert la soupe, le potage : *Soupière de porcelaine, de faïence. Elle* [...] *l'assied devant la table où fume la soupière à fleurs* (Daudet). *Charlotte éteint le gaz, plonge le bras dans l'armoire ouverte, et sort une soupière chinoise à couvercle* (Butor). || **2.** Le contenu de ce récipient : *Avaler une pleine soupière de potage.*

soupir [supir] n. m. (déverbal de *soupirer* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *sospir* [*soupir,* XIII[e] s., *Recueil des fabliaux*], au sens I, 1 [*tirer des soupirs de ses talons,* fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; *le dernier soupir...,* 1538, R. Estienne — « les derniers moments de la vie », 1580, Montaigne ; *rendre le dernier soupir,* 1671, Pomey — ...*les derniers soupirs,* 1657, Bossuet (en parlant d'un animal personnifié, début du XX[e] s.) ; *recueillir... le dernier soupir de quelqu'un,* 1690, Fléchier] ; sens I, 2, 1640, Corneille ; sens I, 3, fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy [aussi « déclaration d'amour... » ; *l'objet des soupirs de quelqu'un,* 1762, Acad.] ; sens I, 4, 1820, Lamartine ; sens I, 5, 1669, Molière ; sens I, 6, 1640, Oudin [« rot » — d'abord « hoquet », v. 1180, La Curne ; « pet », 1867, Delvau] ; sens II, 1, v. 1560, Paré ; sens II, 2, 1802, Chateaubriand ; sens III, 1, 1611, Cotgrave [« signe... », 1691, Ozanam] ; sens III, 2, 1611, Cotgrave ; sens III, 3, 1704, d'après Trévoux, 1721 [aussi « signe... »] ; sens III, 4, 1767, J.-J. Rousseau [*demi-quart de soupir* — aussi « signe... » ; *huitième de soupir,* 1871, Littré — aussi « signe... »] ; sens III, 5, 1767, J.-J. Rousseau [aussi « signe... »]).

I. EN PARLANT D'ÊTRES HUMAINS. **1.** Inspiration ou expiration, forte, prolongée et souvent bruyante, qui a pour effet de rétablir l'équilibre respiratoire, lorsque celui-ci est altéré par une gêne physique, un trouble émotionnel, une douleur morale : *Retenir, étouffer ses soupirs. Debout, M. d'Avricourt récitait des vers, encensé par les soupirs des femmes oisives...* (Colette). *Elle* [la secrétaire] *ne travaillait pas une demi-heure sans pousser des soupirs qui exaspéraient son chef de service* (Montherlant). || Fam. *Tirer des soupirs de ses talons,* pousser des soupirs très profonds, avec une certaine affectation (vieilli) : [À la nouvelle de la mort du Grand Dauphin], *le plus grand nombre* [des courtisans], *c'est-à-dire les sots, tiraient des soupirs de leurs talons, et, avec des yeux égarés et secs,* [...] *plaignaient le Roi de la perte d'un si bon fils* (Saint-Simon). || *Le dernier soupir* ou (moins souvent) *les derniers soupirs,* la dernière ou les dernières expirations du souffle vital : *Quand un homme exhale son dernier soupir, on plaint communément les gens qui*

l'aimaient (E. Feydeau) ; *par extens.*, les derniers moments de la vie : *Tant que nous le pourrons, vivons par la pensée | Jusqu'au dernier soupir, jusqu'au seuil du tombeau* (A. Barbier). *Mais ce qui est merveilleux, c'est que le violon rouge de la Font-Georges* [symbolisant la poésie], *Th. de Banville en ait joué jusqu'à son dernier soupir* (France). || *Rendre le dernier soupir* ou (vx) *les derniers soupirs,* exhaler son dernier souffle de vie, mourir : *Une oppression à croire qu'il allait rendre le dernier soupir* (Sévigné). *Cette douleur l'agitait, de sorte qu'il semblait à chaque moment qu'elle allait rendre les derniers soupirs* (Bossuet) ; et en parlant d'un animal personnifié : *L'hippogriffe terrassé n'avait pas plus tôt rendu le dernier soupir, qu'il renaissait plus fougueux que jamais* (Montherlant). || Vx. *Recueillir, recevoir le dernier soupir* ou *les derniers soupirs de quelqu'un,* l'assister pendant son agonie : *Je croyais que tes mains fermeraient mes yeux, et que tu recueillerais mon dernier soupir* (Fénelon). || **2.** *Fig.* Expression du regret, du chagrin, de la peine causés par quelque déception : *La grâce a déjà mis la princesse en défense ; ni la gloire ni la jeunesse n'auront d'elle un soupir* (Bossuet). *Dans tout pays le chant naturel de l'homme est triste, lors même qu'il exprime le bonheur. Notre cœur est un instrument incomplet, une lyre où il manque des cordes, et où nous sommes forcés de rendre les accents de la joie sur le ton consacré aux soupirs* (Chateaubriand). || **3.** *Fig.* et *littér.* Expression de la passion amoureuse et des douleurs qu'elle provoque souvent chez celui qui l'éprouve (vieilli) : *Les insectes et les poissons restent muets. L'oiseau chante. Il voudrait articuler. L'homme a la langue distincte, la parole nette et lumineuse, la clarté du verbe. Mais la femme, au-dessus du verbe de l'homme et du chant de l'oiseau, a une langue toute magique dont elle entrecoupe ce verbe ou ce chant : le soupir, le souffle passionné* (Michelet). *L'eau s'enfle comme une poitrine | Aux soupirs de la passion* (Gautier). || *Class.* ou *littér.* Déclaration d'amour d'une personne à une autre, ou comportement qui traduit de façon évidente cet amour : *Un soupir, un regard, une simple rougeur, | Un silence est assez pour expliquer un cœur* (Molière). *Tout cela* [honnêteté, foi jurée] *n'est-il pas un rêve, une bulle de savon que le premier soupir d'un cavalier à la mode doit évaporer dans les airs ?* (Musset). || Vx et littér. *L'objet des soupirs de quelqu'un,* la personne qu'il aime et dont il désire être aimé : *C'est l'objet de ses soupirs* (Littré). || **4.** *Fig.* et *littér.* Plainte lyrique, expression ardente de la mélancolie : *Quels élancements vers l'idéal, quelles pures effusions d'amour,* [...] *quels soupirs et quelles postulations de l'âme que nul poète* [avant Lamartine] *n'avait encore fait vibrer !* (Gautier). || **5.** *Littér.* Aspiration vive et intense à un bien moral ou spirituel (vieilli) : *Pour moi, je crois qu'au ciel tendent tous vos soupirs, | Et que rien ici-bas n'arrête vos désirs* (Molière). *Le premier soupir de l'enfance est pour la liberté* (Vauvenargues). || **6.** *Fam.* Euphémisme pour désigner un rot ou un pet. (Vieilli.)

II. En parlant de choses ou d'animaux. **1.** *Poét.* Souffle léger : *L'air du Carnaval de Venise, | Sur les canaux jadis chanté | Et qu'un soupir de folle brise | Dans le ballet a transporté !* (Gautier). *Et l'air a l'air d'être un soupir d'automne, | Tant il fait doux par ce soir monotone | Où se dorlote un paysage lent* (Verlaine). || **2.** *Poét.* Son doux et mélancolique, qui semble exprimer la plainte d'un animal ou d'une chose : *La beauté de ces nuits de printemps toutes remplies de la fraîcheur de la rosée, des soupirs du rossignol et du murmure des brises* (Chateaubriand). *Que j'aime à contempler dans cette anse écartée | La mer qui vient mourir sur la grève argentée, | Sans soupir et sans mouvement* (Lamartine).

III. En musique. **1.** Pause, silence qui équivaut à une noire ; signe qui l'indique sur la portée : *Le soupir vaut un quart de pause.* || **2.** *Demi-soupir,* v. à l'ordre alphab. || **3.** *Quart de soupir,* silence qui équivaut à une double croche ; signe qui l'indique sur la portée. || **4.** *Demi-quart de soupir* ou *huitième de soupir,* silence qui équivaut à une triple croche ; signe qui l'indique sur la portée. || **5.** *Seizième de soupir,* silence qui équivaut à une quadruple croche ; signe qui l'indique sur la portée.

soupirail [supiraj] n. m. (de *soupirer* [v. ce mot], au sens de « exhaler », sur le modèle du lat. *spiraculum,* soupirail, ouverture, dér. de *spirare,* souffler, respirer ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *sospiriel,* au sens de « trou dans la bonde d'un tonneau » ; XIIIe s., écrit *sospiral* [*souspirail,* v. 1380, *Aalma ; soupirail,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet [dans le sommet d'une voûte quelconque, 1871, Littré] ; sens 3, 1871, Littré ; sens 4, 1601, P. Charron, écrit *souspirail* [*soupirail,* 1636, Monet ; *soubspirail,* « ouverture quelconque par où s'échappe de l'air, etc. », av. 1553, Rabelais]). **1.** Ouverture pratiquée à la partie inférieure d'un bâtiment pour donner un peu d'air et de lumière aux pièces en sous-sol et aux caves : *Plus bas encore, et ne recevant de l'air et du jour que par un soupirail bâillant sur le cloître, la crypte s'étend, beaucoup plus vaste* (Gide). || **2.** Ouverture pratiquée dans l'étendue d'une voûte d'aqueduc. || *Par extens.* Baie pratiquée à plomb dans le sommet d'une voûte quelconque. || **3.** *Vx.* En métallurgie, ouverture qu'on pratique dans le bouge des meules de carbonisation. || **4.** *Vx* et *littér.* Ouverture communiquant avec une cavité intérieure de la terre : *Je ne suis pas surpris que quelques auteurs aient pris les volcans pour les soupiraux d'un feu central, et le peuple pour les bouches de l'enfer* (Buffon).

• Pl. *des* soupiraux.

soupirant, e [supirɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *soupirer* [v. ce mot] ; XIIIe s., écrit *souspirant* [*soupirant,* 1669, La Fontaine], au sens 1 ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** *Littér.* Se dit de personnes qui font entendre des soupirs, et particulièrement des soupirs d'amour (peu usité) : *Que fait autour de votre porte | Cette soupirante cohorte ?* (La Fontaine). *La jeune Adèle soupirante, mais consentante, dut se résigner à ne pas perdre les modiques avantages de la situation* (Courteline). || **2.** *Littér.* Se dit de sons qui ressemblent aux soupirs des êtres humains (peu usité) : *Les harmonies soupirantes des voûtes des forêts* (Goncourt).

◆ **soupirant** n. m. (1221, *Lai de l'Ombre,* écrit *sousspirant ; soupirant,* 1666, Molière). *Fam.* et *plaisamm.* Homme qui aspire à l'amour d'une femme, parfois en secret, le plus souvent en témoignant de ses sentiments : *Elle* [la chanteuse] *nous chanta l'autre soir le désespoir du soupirant fidèle et pauvre qui n'ose avouer son amour* (Saint-Exupéry).

• Syn. : *amoureux, flirt* (fam.), *galant, prétendant.*

soupirer [supire] v. intr. (lat. *suspirare,* respirer profondément, soupirer, dire en soupirant, exhaler, de *sub-,* préf. marquant le mouvement de bas en haut, et de *spirare,* souffler, respirer ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *suspirer* [*sospirer,* v. 1130, *Eneas ; souspirer,* fin du XIIIe s., Châtelain de Coucy ; *soupirer,* XIIe s., Bartsch], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*soupirer de,* 4 juin 1687, Bussy-Rabutin] ; sens I, 3, v. 1240, G. de Lorris [*soupirer pour,* fin du XIIe s., Conon de Béthune — écrit *souspirer...*] ; sens I, 4, 1837, Lamartine ; sens I, 5, 1538, R. Estienne [*...après ; ...à,* v. 1660, Bossuet ; *...pour,* 1606, M. Régnier ; *...vers,* 1701, Massillon] ; sens I, 6, 1867, Delvau ; sens II, v. 1530, C. Marot).

I. 1. Pousser des soupirs traduisant une gêne ou un plaisir physiques, un trouble émotionnel (agréable ou non), une douleur ou une satisfaction morales : *Soupirer de fatigue. Soupirer d'aise, de contentement. C'était un gros homme d'une figure calme et apathique, ne pouvant faire un mouvement sur sa natte sans soupirer* (Chateaubriand). *Tous mes efforts pour le ranimer sont restés vains. Le docteur soupire, d'un air de grande lassitude* (Robbe-Grillet). *« Jean Le Maigre, dit M. le Curé qui voyait tout de son miroir, ne crachez pas par terre ! » Jean Le Maigre soupira d'ennui* (M. C. Blais). || **2.** *Fig.* Exprimer par ses attitudes, ses

paroles, etc., les regrets ou la peine que l'on ressent : *Pour quelle cause soupirez-vous donc, âme sainte, âme gémissante, et quel est le sujet de vos plaintes ?* (Bossuet). *Elle se rendit en soupirant aux vues sages du ministre* (Stendhal). *Il songe tristement aux nymphes et soupire* (Banville). ‖ Class. *Soupirer de,* regretter : *Je crois comme vous que Toulongeon soupirait de la longue vie de sa mère* (Bussy-Rabutin). ‖ **3.** *Fig.* et *vx.* Se comporter en personne qui éprouve pour une autre un amour profond et parfois douloureux, mais qui manifeste ses sentiments d'une façon très discrète : *Je ne veux que la voir, soupirer et mourir* (Corneille). *Princesse, qui voyez soupirer dans vos fers | Un roi qui de son nom remplit tout l'univers* (Racine). *Il vaut mieux quereller que soupirer* (Marivaux). *Il est vrai que Cléon a toute sa tendresse | Et vous vous exposez à soupirer longtemps* (Destouches). ‖ Class. ou littér. *Soupirer pour,* être amoureux de (auj., souvent ironique) : *Je soupirais pour vous en combattant pour elle* [Albe] ; *| Et s'il fallait encor que l'on en vînt aux coups, | Je combattrais pour elle en soupirant pour vous* (Corneille). *Beretti soupirait chastement pour la plus jeune, Rebecca, de ces nymphes judaïques...* (Arnoux). ‖ **4.** *Fig.* et *littér.* S'abandonner à un lyrisme plaintif et mélancolique (vieilli) : *Frère, le temps n'est plus où j'écoutais mon âme | Se plaindre et soupirer, comme une faible femme | Qui de sa propre voix soi-même s'attendrit, | Où par des chants de deuil ma lyre intérieure, | Allait multipliant, comme un écho qui pleure, | Les angoisses d'un seul esprit !* (Lamartine). ‖ **5.** Fig. et littér. *Soupirer après* ou (vx) *soupirer à, pour, vers,* aspirer intensément à posséder ou à recouvrer un bien matériel, moral ou spirituel : *Le jeune homme, inquiet, ardent, plein de courage, | À peine se sentit des bouillons d'un tel âge | Qu'il soupira pour ce plaisir* [la chasse] (La Fontaine). *Que la terre ne nous tienne plus* [...] *et jouissons, par un vol généreux, de la bienheureuse liberté à laquelle nos âmes soupirent* (Bossuet). *Si elle cesse de soupirer un moment vers sa patrie, elle cesse d'appartenir au siècle à venir* (Massillon). *En Afrique, je soupirais après la place de la Concorde* (Cocteau). ‖ **6.** *Fam.* Péter. (Vieilli.)

II. *Littér.* En parlant de choses ou d'animaux, faire entendre des sons mélancoliques et harmonieux : *Plus tendrement ta palombe soupire* (Millevoye). *Que le vent qui gémit, le roseau qui soupire, | Que les parfums légers de ton air embaumé* [du lac], *| Que tout ce qu'on entend, l'on voit ou l'on respire, | Tout dise : « Ils ont aimé ! »* (Lamartine). *Hiver, hiver, tunnel ténébreux ! Le temps gronde, le vent soupire...* (Duhamel).

• SYN. : **I, 5** *rêver de.*

◆ v. tr. (sens 1, 1389, Dochez [« dire en poussant des soupirs », 1857, Flaubert] ; sens 2, 1552, Ronsard). **1.** *Class.* Exprimer avec des soupirs de douleur, déplorer : *Être veuve à mon âge, et toujours soupirer | La perte d'un mari que je puis réparer* (Corneille). *Nous sommes ravis de le voir, et nous soupirons que vous n'ayez point le même plaisir* (Sévigné). ‖ *Auj.* Dire en poussant des soupirs (souvent en proposition incise) : *« Qu'est-ce que tu as dit à ta sœur ? — Rien, rien, soupira le jeune homme. Des douceurs, des gentillesses »* (Duhamel). ‖ **2.** *Littér.* En parlant d'une personne, d'un animal, d'un instrument de musique, etc., faire entendre des sons, une mélodie, etc., sur un ton plaintif et doux : *Ce n'était pas jadis sur ce ton ridicule | Qu'Amour dictait les vers que soupirait Tibulle* (Boileau). *Qui de nous, Lamartine, et de notre jeunesse | Ne sait par cœur ce chant, des amants adoré, | Qu'un soir, au bord d'un lac, tu nous as soupiré ?* (Musset). *Les tourterelles ne sont plus, | Ni les flûtes ni les violes | Qui soupiraient sous les corolles | Des sons plus doux que des paroles* (Samain).

souple [supl] adj. (lat. *supplex, supplicis,* qui plie les genoux, qui se prosterne, suppliant ; v. 1130, *Eneas,* écrit *sople* [*souple,* v. 1265, Studer-Waters], au sens I, 1 [péjor., 1826, Vigny] ; sens I, 2, fin du XVIe s. ; sens I, 3, v. 1378, J. Le Fèvre [pour des mouvements..., 1770, Buffon ; *avoir l'échine souple, les reins souples,* 1871, Littré ; *être souple comme un gant,* fin du XVIe s., Brantôme] ; sens II, 1, 1549, R. Estienne [pour un dirigeable et *tectonique souple,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, av. 1914, Ch. Péguy ; sens II, 3, 1580, Montaigne [pour les résultats..., 1342, J. Bruyant] ; sens II, 4, 1835, Th. Gautier).

I. EN PARLANT DE L'HOMME OU D'AUTRES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Qui se soumet, spontanément ou par intérêt, aux volontés d'autrui ; qui sait s'accommoder avec adresse aux circonstances : *Un caractère souple. Des hommes souples et bornés s'élèvent aux premières places et les meilleurs sujets deviennent inutiles* (Massillon). *Mme de Neuillant, très souple dans la société, ne pouvait supporter, de la part des personnes qui dépendaient d'elle, la moindre opposition à ses volontés* (Genlis). *Le curé de Baluzac saurait le rendre souple* [Jean] *et plus obéissant qu'un chien couchant* (Mauriac). ‖ *Péjor.* Qui se montre complaisant jusqu'à la servilité : *Un Turc devient aussi souple s'il voit que vous ne le craignez pas, qu'il est insultant s'il s'aperçoit qu'il vous fait peur* (Chateaubriand). *Dans ce siècle, où l'envie à l'intrigue s'accouple, | Quand on n'est pas très fort, il faut être très souple* (Augier). ‖ **2.** Qui a le corps et les membres flexibles, capables de mouvements lestes et faciles : *Il faut être bien souple pour faire de pareils tours* (Acad., 1835). *Souple et vigoureux lutteur du Midi* (Daudet). ‖ **3.** Se dit d'un corps, ou d'une de ses parties, qui se plie ou se meut avec aisance : *Les doigts souples d'un violoniste. Jamais je n'eus le poignet assez souple ou le bras assez ferme pour retenir mon fleuret quand il plaisait au maître de le faire sauter* (Rousseau). *Il faut voir* [...] *| Ce corps si souple et si fragile, | Ainsi qu'une couleuvre agile, | Fuir et glisser entre mes bras* (Musset). ‖ Se dit des mouvements et des attitudes qui manifestent cette aisance : *Les gestes souples d'une danseuse. Marcher d'une allure souple. L'hirondelle suit avec une agilité souple leur trace oblique et tortueuse* [des insectes] (Buffon). *Il avait son pas gaillard, si souple encore qu'il ne faisait aucun bruit* (Zola). ‖ Fig. *Avoir l'échine souple, les reins souples, être souple comme un gant,* adapter son comportement à l'humeur, aux désirs d'autrui, le modifier selon les événements, de façon à ménager le mieux possible ses propres intérêts (souvent péjor.) : *S'il n'avait pas eu l'échine souple, son avancement aurait sans doute été moins rapide. Tout vous rit : votre femme est souple comme un gant* (La Fontaine).

II. EN PARLANT D'OBJETS CONCRETS OU ABSTRAITS. **1.** Qui se plie ou qui peut être plié facilement, sans subir ni altération ni dommage ; qui répond sans à-coups aux impulsions extérieures : *Un tissu, un cuir souple. Cette voiture a une suspension très souple. Une légère brise s'était levée* [...], *on la voyait agiter seulement les ronces souples qui s'élançaient des haies les plus proches* (Lacretelle). ‖ *Spécialem.* Se dit d'un dirigeable dont l'enveloppe est maintenue par la seule pression intérieure des gaz. ‖ Spécialem. *Tectonique souple,* tectonique où dominent les plis droits, déjetés ou déversés, et où les failles, les décrochements, les cassures sont rares. ‖ **2.** Se dit de règles, de doctrines dont l'application n'est pas rigide, ni systématique, mais peut se modifier en fonction des circonstances : *Une réglementation, une organisation très souple. Sa morale est souple, et même un peu relâchée. La loi peut rester souple quand elle s'adresse à de petits groupes humains* (Duhamel). ‖ **3.** Se dit d'aptitudes physiques ou intellectuelles qui, par leur richesse et leur variété, permettent de s'adapter à toutes sortes de situations, de résoudre toutes sortes de problèmes, de produire des effets très divers : *Un esprit, un talent, une imagination souple. Un chanteur à la voix souple, qui sait moduler avec délicatesse. Cet écrivain a un style souple, un langage souple. La nature de l'homme est souple et s'ajuste à tout* (Joubert). *Et nous t'apportons aussi cette souple raison | Que le mystère clôt comme une porte la maison* (Apollinaire). *Ses études critiques* [de Giraudoux] *ont permis d'apprécier la souple finesse de son intelligence* (Sartre). ‖ Se dit des résultats, généralement harmo-

nieux, produits par le libre jeu de telles aptitudes : *Un dessin souple et gracieux. Une mélodie très souple, sans mièvrerie.* || **4.** *Littér.* Se dit de tout ce qui donne une impression de grâce et d'harmonie : *Les moelleuses ondulations de ces contours plus souples et plus veloutés que le cou des cygnes* (Gautier).

• SYN. : **I, 1** *accommodant, conciliant, docile, malléable, maniable, obéissant ; obséquieux, plat, rampant, servile, soumis ;* **3** *agile, élastique.* || **II, 1** *flexible, pliable, pliant ;* **2** *élastique* (fam.), *relâché ;* **3** *aisé, divers, ondoyant, riche, varié.* — CONTR. : **I, 1** *buté, entier, indocile, obstiné, récalcitrant, rétif, têtu, volontaire ;* **2** *raide ;* **3** *ankylosé, engourdi, gourd, raidi.* || **II, 1** *cassant, rigide ;* **2** *austère, rigoureux, sévère.*

souplement [supləmɑ̃] adv. (de *souple* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford*, écrit *supplement ; souplement*, fin du XIIe s., *Chevalerie Ogier*). D'une manière souple, avec souplesse : *Des rideaux qui retombent souplement. Voyant un âne qui gagnait l'avoine, et se relevait souplement* (Garasse). *Ce valet parle et agit toujours souplement auprès de son maître* (Furetière, 1690). *Mon jeune guide filait souplement sur ses pieds nus* (Céline).

souplesse [suplɛs] n. f. (de *souple* [v. ce mot] ; début du XVIe s., écrit *supplesse* [*souplesse*, 1530, Palsgrave, 212], au sens I, 2 [*tour de souplesse*, 1530, Palsgrave, 242 — au fig., 1607, Hulsius ; *en souplesse*, 1964, Larousse] ; sens I, 1, 1636, Monet [péjor., fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4 et II, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1964, Robert ; sens II, 4, 1761, Marmontel).

I. EN PARLANT DE L'HOMME OU D'AUTRES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Aptitude à se plier docilement, par intérêt ou non, aux volontés d'autrui, à s'adapter habilement à des situations diverses : *Ce Persan, plein de fraude et de ruse* [...], *ne se lassait point d'admirer la souplesse d'Alcibiade, la facilité avec laquelle il prenait toute sorte de mœurs...* (Rollin). *Le malheur crée en nous la force d'âme ou la souplesse d'âme avec laquelle nous l'accueillons, états que nous n'aurions pas connus sans lui* (Montherlant). || *Péjor.* Complaisance excessive, proche de la servilité : *Il n'a pas assez de souplesse pour réussir dans ce milieu corrompu. La souplesse, la bassesse, l'air admirant, dépendant, rampant...* (Saint-Simon). || **2.** Agilité et facilité dans les mouvements : *La souplesse d'un acrobate. Le chat se distingue par sa souplesse.* || Vx. *Tour de souplesse*, exercice de gymnastique qui demande beaucoup de rapidité et de légèreté : *Et par plaisir la tiare essayant,* | *Il* [le singe] *fit autour force grimaceries,* | *Tours de souplesse, et mille singeries,* | *Passa dedans ainsi qu'en un cerceau* (La Fontaine). *Il* [Poe, adolescent] *est alors un jeune homme très remarquable par son agilité physique, ses tours de souplesse* (Baudelaire) ; au *fig.*, ruse subtile, dont on se sert pour arriver discrètement à ses fins : [Il] *A l'œil toujours au guet pour des tours de souplesse* (Régnier). *Et lui jouer quelque tour de souplesse* (La Fontaine). *Il a fait mille tours de souplesse pour supplanter cet homme, pour l'empêcher de réussir dans son entreprise* (Acad., 1835). || *En souplesse,* avec des mouvements aisés et bien enchaînés (se dit surtout en gymnastique et en sport) : *Courir, pivoter en souplesse. Se recevoir en souplesse après un saut.* || **3.** Qualité d'un corps, d'un membre, etc., à la fois flexible et vif : *La souplesse du poignet d'un escrimeur. Une fille de Romorantin, dont le corps était d'une souplesse extraordinaire, joua le rôle de possédée dans une grande partie de la France* (Voltaire). *Son col nu et portant sa tête avec souplesse* (Lamartine). || **4.** Dans le domaine intellectuel ou esthétique, faculté de s'adapter rapidement et facilement : *M. Bonneau s'occupe de sept cents élèves, dont certains arrivent de la plaine et passent du silence sauvage de l'Anatolie à l'étude des langues européennes avec une intelligence et une souplesse incroyables* (Cocteau). *Une vraie sirène que cet homme, malgré sa calvitie ! Il parlait si bien, il avait une culture encyclopédique et une troublante souplesse d'esprit* (Triolet).

II. EN PARLANT D'OBJETS CONCRETS OU ABSTRAITS. **1.** Qualité des choses qui supportent, sans se casser ni s'abîmer, d'être pliées et repliées, ou qui répondent, vite et sans saccade, aux mouvements qu'on leur imprime : *La souplesse de la soie, d'un gant. La souplesse d'une tige. Une lame, un ressort d'une souplesse remarquable. Sa taille a la souplesse aimable du roseau* (Hugo). || **2.** Aptitude d'un système à se modifier pour rester adéquat en toutes circonstances : *En aménageant des passerelles à tous les niveaux, les auteurs de la réforme de l'enseignement ont voulu donner à celle-ci le plus de souplesse possible.* || **3.** Variété des possibilités physiques, intellectuelles ou artistiques d'un individu, accompagnée d'une grande aisance : *La souplesse d'une voix. Avoir une grande souplesse d'écriture. Son style manque de souplesse. Voltaire, dans la souplesse de son génie, s'est quelquefois approprié la mâle gravité de Corneille* (Villemain). || **4.** Qualité de ce qui donne une impression de grâce et d'harmonie : *La souplesse d'une attitude. À la souplesse de ses mouvements, on croyait voir un jeune cèdre dont la tige droite et flexible cède mollement aux zéphyrs* (Marmontel). *Ces lignes qui s'emmêlent avec une souplesse et une liberté sans fin...* (Tharaud).

• SYN. : **I, 1** *adresse, diplomatie, docilité, habileté ; maniabilité, obséquiosité ;* **3** *élasticité ;* **4** *adaptabilité, agilité, aisance, facilité.* || **II, 1** *flexibilité ;* **3** *richesse, variété.* — CONTR. : **I, 1** *entêtement, intransigeance, obstination ;* **2** *raideur ;* **3** *ankylose, engourdissement, raideur ;* **4** *lourdeur.* || **II, 1** *rigidité.*

◆ **souplesses** n. f. pl. (v. 1265, Br. Latini, écrit *souppleces* [*souplesses*, v. 1462, *Cent Nouvelles*], au sens de « acrobaties, tours de saltimbanques » ; sens moderne, v. 1640, Livet [d'abord au sing., fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). *Vx.* Moyens adroits, procédés habiles : [Des] *jeunes gens* [...] *à qui j'ai enseigné quantité de souplesses et de secrets naturels, qui sans doute les auront fait passer chez le peuple pour de grands magiciens* (Cyrano de Bergerac). *Ce n'est que par des souplesses qu'il est parvenu à ses fins* (Acad., 1835).

souquée [suke] n. f. (part. passé fém. substantivé de *souquer ;* 1895, A. Daudet). Coup de rame énergique (peu usité) : *Sous la forte souquée du garde-pêche, le miroir qui reflétait la vieille auberge se brisa en vingt morceaux* (Daudet).

souquenille [suknij] n. f. (moyen haut allem. *sukenîe*, sorte de jaquette, mot d'origine slave [cf. le polonais *suknia*, robe, vêtement, le tchèque *sukne*, mêmes sens, etc.] ; XIIe s., *Partenopeus de Blois*, écrit *soganie, soschanie, souquanie* et *sucanie* [*suscanie*, fin du XIIe s., *Robert le Diable ; sorquenie*, v. 1265, J. de Meung], aux sens de « sorte de cotte, portée par les gens riches » et de « vêtement long à l'usage des femmes, sans manches et très ajusté » ; sens 1, 1534, Rabelais, écrit *sequenie* [*souquenie*, milieu du XVIe s., Ronsard ; *souquenille*, 1680, Richelet] ; sens 2, 1715, Lesage). **1.** *Vx.* Longue blouse, en grosse toile, que portaient les valets (cochers, palefreniers, jardiniers, etc.) pour accomplir des travaux salissants, et qui était aussi le vêtement habituel des paysans : *Il portait une souquenille grise par-dessus son costume, dont on entrevoyait les zébrures* (Gautier). *Il* [Jean] *avait retrouvé une de ses vieilles souquenilles de jardinier* (La Varende). || **2.** *Vx.* Vêtement malpropre et fatigué : *Je demandai une chambre et, pour prévenir la mauvaise opinion que ma souquenille pouvait encore donner de moi, je dis à l'hôte que, tel qu'il me voyait, j'étais en état de bien payer mon gîte* (Lesage).

• REM. Au XVIIe s., on disait aussi CHIQUENILLE (1622, Sorel [var. *chiquenie*, 1559, Amyot]) et SIQUENILLE (1668, Molière [var. *sicnie*, 1606, Nicot]) : *Il ne s'habille que les fêtes et les dimanches... encor il met une chiquenille de toile* (Sorel). LA MERLUCHE : *Quitterons-nous nos siquenilles, monsieur ?* — HARPAGON : *Oui, quand vous verrez venir les personnes ; et gardez bien de gâter vos habits* (Molière).

souquer [suke] v. tr. (occitan *soucá*, serrer [un nœud de marin], terme d'origine incer-

taine et controversée ; 1687, Desroches, au sens 1 [*souquer un hublot,* 1964, Robert ; *souquer quelqu'un,* 1936, Céline] ; sens 2, 1850, Esnault [« ...punir sévèrement », 1865, Esnault]). **1.** En termes de marine, raidir ou serrer fortement : *Souquer un amarrage. Souquer un nœud.* || *Souquer un hublot,* le fermer en le serrant au maximum. || Fam. *Souquer quelqu'un,* l'entraver, l'attacher solidement : *Ils l'ont halé dans l'intérieur... Il a fallu qu'ils l'arriment, qu'ils le souquent sur la banquette avec de la corde... Il tenait pas quand même en place... Il nous envoyait des baisers...* (Céline). || **2.** Pop. et fig. *Souquer quelqu'un,* lui donner une bonne correction ; le punir sévèrement.

◆ v. intr. (sens 1, 20 août 1868, *Moniteur universel,* p. 1212 [absol., fin du XIX[e] s., A. Daudet] ; sens 2, 1954, S. de Beauvoir, p. 214). **1.** Faire effort avec énergie : *Souquer sur les avirons, sur la rame.* || *Absol.* Tirer vigoureusement sur les avirons : *Le petit homme souquait ferme* (Daudet). || **2.** *Fig.* et *fam.* Travailler, s'évertuer : *Les murs de ma chambre étaient badigeonnés d'un crépi rose cendré* [...] ; *c'était du travail très convenable. « C'est merveilleux. Qui a fait ça : lui* [Lambert] *ou toi* [Nadine] *? — Les deux ; moi je donne les ordres, il exécute. Il souque dur ; et il est très obéissant », dit-elle d'un air épanoui* (Beauvoir).

souquetage [suktaʒ] n. m. (var. dialect. de *souchetage ;* 1863, Littré, art. *choquetage*). Syn. de SOUCHETAGE.

sourate n. f. V. SURATE.

source [surs] n. f. ● ÉTYM. Fém. substantivé de *so(u)rs,* anc. part. passé de *sourdre* (v. ce mot) ; XII[e] s. (v. § A, sens I, 1). — A : sens I, 1, v. 1155, Wace, écrit *sorse* (*source,* v. 1354, *Modus ; eau de source,* 1690, Furetière, art. *eau ; couper une source,* 1871, Littré [au fig., dès 1757, J.-J. Rousseau] ; *couler de source,* 1694, Acad. [au fig., 1688, M[me] de Sévigné]) ; sens I, 2, 1690, Furetière (*prendre sa source,* 1871, Littré [au fig., av. 1742, Massillon]) ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1904, Larousse (*chargement en source,* 1964, Larousse) ; sens I, 5, 1771, Trévoux ; sens II, 1, 1669, Racine ; sens II, 2, 1690, Furetière (avec un nom abstrait pour désigner le produit, av. 1648, Voiture) ; sens II, 3, 1732, Voltaire (« organes de la génération », 1748, Montesquieu) ; sens II, 4, v. 1220, Coincy. — B : sens I, 1890, *Grande Encyclopédie* (art. *Carnot* [*Sadi*]) ; sens 2, 1686, Fontenelle ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1975, Larousse ; sens 5, 1964, Robert ; sens 6, 1968, Larousse. — C : sens 1, av. 1872, Th. Gautier (*retenue... à la source,* 1964, Larousse, art. *retenue*) ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence (aussi pour une opération intellectuelle...) ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand (« ancêtres, origine d'une famille », 1538, R. Estienne) ; sens 4, 1657, Pascal (*puiser à la source,* 1690, Furetière ; *remonter à la source...,* 1677, Racine ; *tenir une nouvelle de bonne source...,* 1876, Larousse) ; sens 5, 1970, Robert.

A. Origine d'un écoulement.

● **I.** SENS CONCRETS. **1.** Issue, généralement naturelle, par laquelle de l'eau souterraine s'écoule à la surface du sol ; cette eau elle-même : *Une source vive, abondante, permanente, intermittente. Des sources ferrugineuses, sulfureuses. Exploiter une source thermale. Tout au bout de la plage, nous sommes arrivés enfin à une petite source qui coulait dans le sable, derrière un gros rocher.* [...] *il n'y a plus eu que le soleil et ce silence, avec le petit bruit de la source* (Camus). || *Eau de source,* eau claire et pure, qui a été puisée à une source. || *Couper une source,* la tarir en interrompant le cours souterrain des eaux qui l'alimentaient. || *Couler de source,* avoir un débit abondant, en parlant d'une eau vive qui sort de la terre ; au *fig.,* se produire d'une manière aisée et naturelle : *Vous écrivez divinement, je suis sûre que vous n'y pensez pas, et que tout ce que vous dites* [...] *coule de source de votre cœur au bout de votre plume* (Sévigné). *Je ne me rends même pas compte, par exemple, en vous lisant, s'il y a eu des difficultés à surmonter, et de quel ordre. Je n'imagine aucun obstacle sur votre chemin. Tout me paraît couler de source. Se développer naturellement* (Sarraute). || **2.** Endroit où un cours d'eau prend naissance : *Remonter une rivière jusqu'à sa source. Les Anciens ont mis les sources du Nil dans les montagnes appelées vulgairement les Montagnes de la Lune, au 10[e] degré de latitude méridionale* (Rollin). || *Prendre sa source,* avoir son point de départ, en parlant d'un cours d'eau : *La Seine prend sa source en Bourgogne, et la Loire au mont Gerbier-de-Jonc ;* au *fig.,* en parlant d'une qualité ou d'un sentiment, avoir pour principe, pour origine : *La fierté prend sa source dans la médiocrité ou n'est plus qu'une ruse qui la cache* (Massillon). *La noblesse prend sa source dans l'ambition et l'énergie* (Audiberti). || **3.** Point d'émergence, naturel ou créé par forage, d'un liquide ou d'un fluide quelconques contenus dans la terre ; ce liquide ou ce fluide eux-mêmes : *Il existe au Sahara d'abondantes sources de gaz. Zante est célèbre aujourd'hui par ses sources de pétrole* (Chateaubriand). || **4.** *Coulée en source,* méthode qui consiste à couler le métal fondu de telle manière qu'il arrive dans le moule par sa partie inférieure et que, en s'élevant, il occupe peu à peu toutes les parties de celui-ci, en chassant l'air et en diminuant ainsi les risques de porosité et de fortes soufflures. || *Chargement en source,* emplissage d'un réservoir, d'un camion ou d'un wagon-citerne par le fond, et non par le sommet. || **5.** *Source du vent,* en termes de marine, endroit d'où le vent souffle.

● **II.** SENS MÉTAPHORIQUES. **1.** *Littér.* Partie du corps humain (généralement les yeux) qui produit un liquide dont l'écoulement évoque celui des eaux d'une source : *Qui changera mes yeux en deux sources de larmes, | Pour pleurer ton malheur ?* (Racine). || **2.** Région où certaines choses sont produites en abondance et d'où elles se répandent vers d'autres régions : *La Bourgogne est la source du bon vin. Le Pérou était une source importante de métaux précieux ;* et avec un nom abstrait pour désigner le produit : *Je lui ai proposé d'aller à Paris, comme à la source de tous les biens et de tous les maux* (Sévigné). || **3.** Vx. *Sources de la vie,* organes principaux du corps, ceux qui sont essentiels à la vie : *Il* [Lusignan] *touche à son heure dernière. | Sa joie, en nous voyant, par de trop grands efforts | De ses sens affaiblis a rompu les ressorts ; | Et cette émotion dont son âme est remplie | A bientôt épuisé les sources de sa vie* (Voltaire). || Vx. *Source de la vie,* organes de la génération : *Il y a deux siècles qu'une maladie inconnue à nos pères* [la syphilis] *passa du nouveau monde dans celui-ci, et vint attaquer la nature humaine jusque dans la source de la vie et des plaisirs* (Montesquieu). || **4.** *Littér.* Personne, faculté ou sentiment d'où découlent des biens moraux et des avantages matériels : *Ne négligez jamais de consulter M. l'archevêque ; c'est la source du bons sens, de la sagesse des expédients* (Sévigné). *Est-il de plaisir plus doux pour un bon cœur que de devenir une source de salut et de bénédiction pour ses frères ?* (Massillon). *L'inspiration, dans les arts, est une source inépuisable* (Staël). *Je me rappelle ce dégel de tout mon être sous ton regard, ces émotions jaillissantes, ces sources délivrées* (Mauriac).

● SYN. : **I, 3** *puits.* || **II, 1** *fontaine ;* **2** *mine.*

B. Lieu d'origine d'un rayonnement, d'une production énergétique.

1. *Source de chaleur,* milieu à partir duquel se propage un rayonnement calorifique. || *Sources d'énergie,* v. ÉNERGIE. || **2.** *Source de lumière* ou *source lumineuse,* objet qui émet des rayons lumineux : *Comment un soleil peut-il s'obscurcir et s'éteindre, dit la marquise, lui qui est en lui-même une source de lumière ?* (Fontenelle). *Une ville d'une pâleur d'insomnie, la pâleur de ses nuits si blanches qu'on peut lire à cette perfide lumière qui n'a pas de source... une ville de somnambules, où la pâleur du jour et de la nuit se confondent* (Triolet). || **3.** *Source sonore,* objet qui émet des vibrations sonores : *Dans le calme de la rue se distingue alors un léger sifflement* [...] *si bien fondu dans l'air qu'aucune source précise ne pourrait,*

en toute rigueur, lui être attribuée (Robbe-Grillet). || **4.** *Source quasistellaire,* quasar découvert à partir d'un échantillon de radiosources. || **5.** *Source radioactive,* foyer d'émission de particules radioactives. || **6.** En électronique, une des deux régions extrêmes, fortement dopée, d'un transistor, et qui est prise, dans un montage, comme origine des potentiels.

C. Origine, cause, principe.

1. Origine et provenance d'un bien matériel : *Tel qui se targue de ses biens serait embarrassé d'en dire la source* (Gautier). *Il y a quelques excuses au pillage pour des mercenaires au Congo, parce que pour eux le pillage est la principale source de revenus* (Le Clézio). || Spécialem. *Retenue* ou *stoppage à la source,* mode de recouvrement fiscal qui consiste à prélever l'impôt avant que l'assujetti ne perçoive son revenu : *L'impôt sur les revenus des valeurs mobilières fait l'objet d'une retenue à la source.* || **2.** Événement antécédent, action qui produisent un effet ou qu'on invoque pour expliquer cet effet : *Ce changement continuel de magistrats était une source inépuisable d'intrigues et de désordres* (Raynal). *Ne va pas croire surtout que notre malheur ait sa source dans la jalousie* (Mauriac). *Il faut trouver la source du mal pour pouvoir le combattre.* || *Spécialem.* Cause qui provoque le déclenchement d'une opération intellectuelle, la naissance d'une pensée : *Les sens sont l'unique source des idées de l'esprit humain* (Turgot). *La lecture d'un article de Charles Dickens est pourtant la source de ces divagations* (Nerval). || **3.** Élément constitutif d'une personnalité individuelle ou collective, d'une doctrine, d'un système (le plus souvent au plur.) : *Une religion seule peut renouveler un peuple dans ses sources* (Chateaubriand). *Port-Royal fait retour aux sources du christianisme primitif, comme les vieux Romains faisaient retour aux sources de la Rome primitive* (Montherlant). *Les deux sources de la morale et de la religion* (titre d'un ouvrage de Bergson). || **4.** Document original ou témoignage immédiat, servant de base à une étude historique ou génétique, à la reconstitution d'un événement, etc. (souvent au plur.) : *Citer sa source, ses sources. Si l'on allait à la source, on verrait qu'il y enseigne tout le contraire* (Pascal). *On pourrait prendre un sujet, épuiser les sources, en faire bien l'analyse* (Flaubert). || *Puiser à la source,* n'admettre que des renseignements de première main. || *Remonter à la source, aux sources,* mener, à propos d'un fait quelconque, une enquête permettant de retrouver l'origine de celui-ci : *Écoutons tout, et ne négligeons rien.* | *Examinons ce bruit* [que Thésée serait encore vivant], *remontons à sa source* (Racine). || *Tenir une nouvelle de bonne source, de source généralement bien informée,* la tenir de personnes compétentes, responsables, disposant d'une autorité reconnue : *Je ne doute pas de l'exactitude de votre récit, mon cher ami... mais je tenais le mien de bonne source. C'est le prince de la Tour d'Auvergne qui me l'avait narré* (Proust). || **5.** *En appos.* Se dit de la langue d'origine, lors d'une opération qui consiste à passer d'un système linguistique à un autre : *Quand on fait une traduction, on remplace le message exprimé dans une langue source par son équivalent dans la langue cible.*

• Syn. : **2** *cause, germe, origine ;* **3** *fondement, principe, racine.*

◆ **sources** n. f. pl. (1694, Th. Corneille). En architecture, ensemble de fontaines et de ruisseaux artificiels, formant une espèce de labyrinthe d'eau, orné çà et là de bouillons.

sourcier, ère [sursje, -ɛr] n. (de *source ;* 1384, Godefroy, au fém., écrit *sourciere,* au sens de « vivier » ; fin du XVIe s., au masc., écrit *sourcier,* au sens de « source » ; sens actuel, 1781, Proschwitz [au masc. ; au fém., 1876, Larousse]). Personne qui passe pour habile à découvrir les sources et les nappes d'eaux souterraines (à l'aide d'une baguette ou d'un pendule) et qui, parfois, fait métier de les rechercher : *Il prit simplement sa petite baguette et se mit à la faire tournoyer très vite entre ses mains. Je pensai tout de suite : « un sourcier »* (Dorgelès).

sourcil [sursi] n. m. (lat. *supercilium,* sourcil, saillie proéminente, orgueil, morgue, arrogance, sévérité, de *super,* au-dessus [de], et de *cilium,* paupière, cil ; v. 1155, Wace, écrit *sorcil* et *surcil* [*sourcil,* XIIIe s.], au sens I, 1 [var. fém. *sorcille,* v. 1130, *Eneas ;* « éminence en forme d'arc... », 1876, Larousse ; *froncer les sourcils,* au fig., 1559, Amyot — ...*le sourcil,* fin du XVIIe s., Saint-Simon] ; sens I, 2, av. 1559, J. Du Bellay ; sens II, 1, v. 1560, Paré [*sourcil ; sourcil cotyloïdien,* 1871, Littré] ; sens II, 2, 1691, Ozanam).

I. 1. Frange de poils garnissant la saillie arquée qui s'étend au-dessus de l'orbite de l'œil : *Sourcil noir, blond, roux. Dans la jalousie, l'envie, la malice, les sourcils descendent et se froncent* (Buffon). *C'est drôle qu'Antonin Creil ne lui réponde pas. Ah, il lève le sourcil, mais il fume ; il aime mieux continuer de fumer* (Butor). || *Spécialem.* L'éminence en forme d'arc, plus ou moins prononcée, qui porte ces poils (peu usité) : *Avoir le sourcil fendu.* || Fig. *Froncer les sourcils* ou (vx) *le sourcil,* prendre un air sévère, qui marque la mauvaise humeur, le mécontentement : *M. Gosselin fronçait le sourcil devant certaines bizarreries* (Renan). *Ce visage obscur et rayonnant, qui était celui de la Bonté quand elle souriait, celui de la Justice si elle fronçait un peu les sourcils !* (Larbaud). || **2.** *Fig.* et *vx.* Contenance sévère ; air hautain et méprisant : *Le sourcil rehaussé d'orgueilleuses chimères* (Boileau). [Le cardinal] *Fleury* [...], *sans jamais laisser entrevoir sur son visage ni les sourcils de la fierté, ni les grimaces de l'hypocrisie* (Voltaire).

II. 1. *Sourcil cotyloïdien,* ou simplem. *sourcil,* rebord osseux saillant de l'os iliaque, qui limite la cavité cotyloïde. || **2.** Dessus d'une porte qui repose sur les pieds-droits.

1. sourcilier, ère [sursilje, -ɛr] adj. (de *sourcil* [v. ce mot] ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* comme n. m., écrit *surciller,* au sens de « arcade sourcilière » ; comme adj., écrit *sourcilier,* au sens actuel, 1586, J. Guillemeau, 7 [*arcade sourcilière,* 1793, Lavoisien, art. *arcade ; muscle sourcilier,* 1871, Littré — *sourcilier,* n. m., 1803, Boiste ; *artère sourcilière,* 1871, Littré]). Relatif aux sourcils. || *Arcade sourcilière,* saillie arquée, plus prononcée en dedans qu'en dehors, que forme l'os frontal immédiatement au-dessus du rebord supérieur de chacune des cavités orbitaires : *La prunelle étincelait sous une arcade sourcilière très profonde* (Hugo). || *Muscle sourcilier,* ou *sourcilier* n. m., petit muscle peaucier décrivant une légère courbure à concavité inférieure : *La contraction du sourcilier provoque le froncement des sourcils.* || *Artère,* artère qui croise le muscle sourcilier et passe au-dessous de lui. (On dit, plus souvent, ARTÈRE SUS-ORBITAIRE.)

2. sourcilier [sursilje] n. m. (de *sourcil ;* 1871, Littré [*sourcil,* même sens, 1845, Bescherelle]). Dans les fabriques de glaces, sorte de corniche pratiquée au-dessus des ouvreaux du four.

sourcillement [sursijmɑ̃] n. m. (de *sourciller* 2 ; av. 1896, Goncourt). *Littér.* Action de sortir de terre, en parlant des eaux d'une source (peu usité) : *Un sourcillement chantant de sources* (Goncourt).

1. sourciller [sursije] v. intr. (de *sourcil* [v. ce mot] ; début du XIIIe s., *Guillaume le Maréchal,* écrit *sourcillier ; sourciller,* début du XIVe s. [*ne pas sourciller,* 1690, Furetière ; *sans sourciller,* 1694, Acad.]). Remuer les sourcils en signe de mécontentement, de surprise ou d'inquiétude, et, *par extens.,* laisser paraître sur son visage le trouble ou la déconvenue que l'on éprouve : *Le frère de mon père vit encore.* [...] *Nous l'appelons, en famille, oncle Abel, ce qui le fait sourciller, car il tient à ses prénoms* (Duhamel). || *Ne pas sourciller,* demeurer impassible, ne pas manifester le moindre signe d'émotion : *Tout le monde sourit et baissa les yeux ; le roi ne sourcilla pas* (Saint-Simon). *Et je restai indifférente aux événements qui se déroulaient dans le monde. Tous les journaux* [...] *consacraient des colonnes à la révolution qui venait d'éclater en Chine : je ne sourcillai pas* (Beauvoir). || *Sans sourciller,* sans montrer que l'on éprouve un trouble quelconque, alors qu'on se trouve

dans une situation émouvante ou critique : *L'accusé écouta sans sourciller la condamnation à cinq ans...* (Gide).

• SYN. : *sursauter, tiquer* (fam.).

2. sourciller [sursije] v. intr. (de *source ;* 1702, Brunot). *Vx.* En parlant des eaux souterraines, jaillir à l'air libre en petites sources : *Une partie des eaux coule sur la surface de la terre, et le reste pénètre dans l'intérieur à travers les petites fentes des terres et des rochers ; et cette eau sourcille en différents endroits, lorsqu'elle trouve des issues* (Buffon).

sourcilleusement [sursijøzmɑ̃] adv. (de *sourcilleux ;* 1614, C. de Nostredame, écrit *sorcilleusement ; sourcilleusement,* 1653, Th. Corneille). D'une manière sourcilleuse, avec arrogance et dédain (peu usité) : *Le duc, à la harangue, ayant les yeux baissés, | Vous la fait accourcir par un grand, c'est assez ; | Et sourcilleusement, nous laissant seuls ensemble, | Sans plus longue réplique, il tourne où bon lui semble* (Th. Corneille).

sourcilleux, euse [sursijø, -øz] adj. (lat. *superciliosus,* renfrogné, rébarbatif, présomptueux, de *supercilium,* morgue, arrogance [v. SOURCIL] ; 1477, Molinet, écrit *supercilieux,* au sens de « revêche, rébarbatif » ; écrit *sourcilleux* [sous l'influence de *sourcil*], aux sens I, 1-2, 1548, Du Fail ; sens I, 3, 1939, G. Duhamel ; sens II, 1564, J. Thierry).

I. 1. *Vx* ou *littér.* Se dit d'une personne qui affecte un comportement arrogant ou sévère, souligné parfois par le haussement des sourcils : *« Quels pitoyables vers ! quel style languissant ! [...] » | Ainsi s'expliqueront nos censeurs sourcilleux* (Boileau). *Sois orgueilleuse, | Car radieuse ou sourcilleuse, | Je suis ton vaincu, tu m'as tien (Verlaine).* ‖ **2.** *Littér.* Se dit de ce qui, chez une personne, témoigne d'un caractère hautain et sombre : *Vers cet endroit du chœur où le chantre orgueilleux | Montre, assis à ta gauche, un front si sourcilleux...* (Boileau). *Le solliciteur* [...] *lança vers la porte un regard sourcilleux...* (La Varende). ‖ **3.** Se dit de ce qui traduit la minutie, le soin pointilleux : *Une administration sourcilleuse. Ce personnage dirige avec une autorité sourcilleuse l'Institut national de biologie, qui est une très grande boîte* (Duhamel).

II. *Littér.* Se dit d'éléments naturels dont la hauteur semble traduire l'orgueil ou qui, par leur difficulté d'accès, paraissent menaçants : *Tel que dans nos jardins un palmier sourcilleux, | À nos ormes touffus mêlant sa tête altière, | Paraît s'enorgueillir de sa tige étrangère* (Voltaire). *Un chemin fort étroit et rude contourne les rochers, les hauts contreforts des montagnes sourcilleuses...* (Arnoux).

• SYN. : **I, 1** *arrogant, difficile, exigeant, hautain, ombrageux, sévère, superbe ;* **3** *maniaque, minutieux, pointilleux, vétilleux.* ‖ **II** *imposant, orgueilleux.*

sourd, e [sur, -urd] adj. (lat. *surdus,* qui n'entend pas, qui ne veut pas entendre, insensible, assourdi, faible, terne ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *sort* [*sourd,* XIII^e s., Tobler-Lommatzsch], au sens I, 1 [*il vaut mieux entendre cela que d'être sourd, je ne suis pas sourd !,* XX^e s. ; *êtes-vous sourd ?,* 1740, Marivaux] ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens I, 3, 1668, La Fontaine ; sens I, 4, XVI^e s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* II, 91 [pour des choses personnifiées, 1573, Desportes ; *sourd à...,* début du XIII^e s.] ; sens II, 1, 1552, R. Estienne [pour des choses dont l'éloignement atténue le bruit..., v. 1695, Fénelon] ; sens II, 2, 1845, Bescherelle [comme adj. ; comme n. f., 1921, Vendryes, p. 29] ; sens II, 3, début du XVI^e s. [*salle* ou *chambre sourde,* 1964, Larousse ; *pédale sourde...,* 1962, Robert, art. *pédale*] ; sens II, 4, 1903, Colette [*pierre sourde,* début du XVII^e s.] ; sens II, 5, 1813, Gattel [pour un tableau, 1765, Diderot] ; sens II, 6, 1845, Bescherelle [*odeur sourde,* 1922, R. Martin du Gard] ; sens II, 7, 1718, Acad. ; sens II, 8, 1748, Montesquieu [péjor., v. 1534, B. Des Périers]).

I. EN PARLANT DE L'HOMME OU D'AUTRES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Qui est privé complètement du sens de l'ouïe : *Sourd de naissance. Les cloches lui avaient brisé le tympan ; il était devenu sourd* (Hugo). LE ROI : *Garde ! Juliette ! Répondez ! Je ne vous entends plus. Docteur, Docteur, suis-je devenu sourd ?* (Ionesco). ‖ *Sourd comme un pot, comme une pioche,* v. POT, PIOCHE. ‖ Fam. *Il vaut mieux entendre cela que d'être sourd,* réplique de refus ou de réprobation que l'on fait à des propos stupides, déraisonnables ou stupéfiants. ‖ Fam. *Êtes-vous sourd ?,* rappel à l'ordre lancé à une personne qui feint de ne pas avoir entendu ce qu'on lui a dit ou demandé : *Êtes-vous sourd, monsieur Blaise ? elle vous dit que non* (Marivaux). ‖ Fam. *Je ne suis pas sourd !,* exclamation indignée signifiant que, malgré les apparences, on entend fort bien ce qui se dit. ‖ Fig. *Faire la sourde oreille,* v. OREILLE. ‖ **2.** Qui, sans être privé du sens de l'ouïe, n'a pas ou n'a plus une perception normale des sons : *Être un peu sourd, vraiment sourd. Grippeminaud leur dit* [à la belette et au lapin, qui lui demandent de trancher leur différend] *« Mes enfants, approchez, | Approchez, je suis sourd, les ans en sont la cause »* (La Fontaine). *Vous n'êtes pas sourd. Donc ne criez pas* (Audiberti). *Il devenait de plus en plus sourd et elle était obligée de hurler de plus en plus fort pour lui donner ses ordres* (Duras). ‖ **3.** Qui, pour une raison quelconque et dans une circonstance donnée, ne perçoit pas les sons que ses organes auditifs reçoivent : *De ces dieux qui sont sourds, bien qu'ayant des oreilles* (La Fontaine). *La frayeur les emporte* [les chevaux], *et, sourds à cette fois, | Ils ne connaissent* [reconnaissent] *plus ni le frein ni la voix* [d'Hippolyte, leur maître] (Racine). ‖ **4.** *Fig.* Qui, bien qu'entendant fort bien, se comporte volontairement comme une personne privée du sens de l'ouïe : *L'homme prévenu ne vous écoute pas, il est sourd ; la place est remplie, et la vérité n'en trouve plus* (Bossuet). *Mais Inga, lorsqu'elle aime, se dépasse : elle devient la personne aimée* [...]. *Volontairement détournée, sourde, implacable, pétrifiée dans son amour* (Larbaud) ; se dit aussi de choses personnifiées : *La passion est sourde et muette de naissance* (Balzac). *Les portes sourdes qui ne veulent pas s'ouvrir...* (Daudet). ‖ *Sourd à quelque chose* ou (moins souvent) *à quelqu'un,* qui ne se laisse pas fléchir, qui demeure insensible, même devant des sollicitations vives ou instantes : *Sourd aux prières, aux avis, à la vérité. Nous sommes sourds à tous les sages avertissements, aveugles aux voies du salut qui nous sont montrées...* (Bossuet). *Les dieux depuis longtemps me sont cruels et sourds* (Racine). *Les cœurs sourds aux vulgaires clameurs* (Hugo).

II. EN PARLANT DE CHOSES. **1.** Se dit de ce qu'on entend mal ou faiblement, parce que le son en est étouffé, peu retentissant : *Il y a dans le sourd mugissement des bois quelque chose qui charme les oreilles* (Chateaubriand). *Dès ce moment, on entendit une rumeur inégale, mais continue, une suite de bruits sourds, comme des roulements et des borborygmes, le signe d'une vaste agitation* (Romains). *Un choc sourd a résonné contre le bois de la porte* (Robbe-Grillet). ‖ *Spécialem.* Se dit de choses dont l'éloignement atténue le bruit naturel : *Mais la sourde rumeur de la grand-route, au loin, rappelait les hommes dans cette solitude* (Montherlant). *Du côté sud de la ville, d'autres cris, adultes ceux-là, de liberté, s'élevèrent, qui relayèrent le sourd bourdonnement des fonderies* (Duras). ‖ *Lime sourde,* v. LIME. ‖ **2.** *Consonne sourde,* ou *sourde* n. f., en phonétique, consonne dont l'articulation ne comporte pas de vibration des cordes vocales et dont le son n'est produit que par la mise en vibration de l'air du chenal buccal : *En français six consonnes sont phonologiquement sourdes :* [p, t, k, f, s, ʃ], *et s'opposent aux sonores correspondantes :* [b, d, g, v, z, ʒ]. ‖ **3.** Se dit d'un milieu où le son ne porte pas, qui atténue la force et la résonance des bruits : *Mais sans examiner si, vers les antres sourds, | L'ours a peur du passant ou le passant de l'ours* (Boileau). *Et la nature amoureuse | Dormait dans les grands bois sourds* (Hugo). ‖ *Salle* ou *chambre sourde,* salle dont les parois sont rendues aussi absorbantes que possible, afin qu'on obtienne un champ acoustique libre. ‖ *Pédale sourde d'un piano,* syn. de PÉDALE DOUCE ou SOURDINE. ‖ **4.** Se dit d'une source

lumineuse dont l'éclat est amorti : *Une flamme sourde. Debout dans la sourde lumière des lampes rondes en collier rompu autour de la salle, j'analyse avec précaution l'odeur de caoutchouc brûlé et de cave moisie* (Colette). || *Lanterne sourde,* V. LANTERNE. || Spécialem. *Pierre sourde,* gemme qui a quelque chose de sombre, de brouillé, dont les reflets sont un peu troubles. || **5.** Se dit d'une couleur ou d'une teinte mate, terne, dépourvue d'éclat : *Un tableau peint dans des tons sourds. Ses guenilles, d'un gris sourd et brunâtre* (Genevoix). || *Par extens.* Se dit d'un tableau composé avec des couleurs de ce genre : *Ce tableau est sombre, il est terne, il est sourd* (Diderot). || **6.** Fig. *Lame sourde,* V. LAME. || *Odeur sourde,* odeur peu prononcée, mais tenace, et qui s'insinue partout : *Des bouffées de vent chaud leur soufflaient au visage l'haleine des jardins qu'ils longeaient, un fumet de terreau mouillé, une odeur sourde de fleurs au soleil...* (Martin du Gard). || **7.** *Fig.* Se dit de sensations ou de sentiments dépourvus d'acuité, qui ne se manifestent pas nettement : *Une souffrance, une inquiétude, une colère sourde. Je ne savais pas même lui cacher ce pressentiment sourd qui m'inquiétait et ne me rendait que plus maussade* (Rousseau). *Un sourd instinct du danger* (Zola). *La douleur se fait plus sourde, il semble qu'elle s'apaise peu à peu...* (Sarraute). || **8.** *Fig.* Se dit de ce qui s'effectue d'une manière lente et insidieuse, sans éclat : *C'est du* V[e] *au* X[e] *siècle que se fit le travail sourd et comme le broiement d'où sortirent les idiomes modernes* (Sainte-Beuve). *Une sourde agitation tourmenta le village pendant toute la soirée* (Duhamel). *Quel sourd et passionné désir se lève peu à peu en moi de lui plaire !* (Montherlant). || *Péjor.* Se dit d'entreprises, de sentiments, etc., que l'on cache à dessein, dont on dissimule hypocritement l'existence ou le développement : *Une sourde machination. Quelque sourdes que fussent ces menées, Darius en fut averti* (Rollin). *Guerres sourdes ou publiques, secrètes ou patentes* (Dumas père). *Les biens qu'elle apportait en mariage étaient grevés d'une quantité de dettes sourdes qui en réduisirent la valeur à fort peu de choses* (Nerval).

• SYN. : **I, 2** *dur d'oreille ;* **4** *fermé, indifférent, insensible ; imperméable, inaccessible, inexorable, rebelle, réfractaire.*|| **II, 1** *amorti, assourdi, caverneux, étouffé, mat, sépulcral, voilé ;* **4** *atténué, tamisé ;* **5** *embu ;* **7** *fuyant, indistinct, insaisissable, latent, mystérieux, secret, vague ;* **8** *caché ; clandestin, occulte, souterrain* — CONTR. : **I, 4** *disponible, ouvert ; accessible, accueillant, sensible.*|| **II, 1** *retentissant, sonore, tonitruant, vibrant ;* **4** *aveuglant, éblouissant, fulgurant ;* **5** *clair, éclatant, lumineux ;* **7** *aigu, net, vif, violent ;* **8** *déclaré, manifeste, notoire, patent, public.*

◆ n. (sens 1-2, fin du XIV[e] s., E. Deschamps [*dialogue de sourds,* 1970, Robert ; *il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre,* 1694, Acad. — d'abord *...qui ne veut ouïr,* 1611, Cotgrave, et *il n'est si mavais sours que chuis ch'oïr ne voeilt,* v. 1330, Baudoin de Sebourg ; *autant vaudrait parler à un sourd...,* 1690, Furetière — *parler à un sourd,* « tenter vainement de convaincre quelqu'un qui ne veut rien entendre », 1538, R. Estienne]). **1.** Personne qui est privée du sens de l'ouïe ou qui entend mal : *Un sourd de naissance est nécessairement muet* (Buffon). || *Crier, frapper comme un sourd,* V. CRIER, FRAPPER. || **2.** Fig. *Faire le sourd,* faire semblant de ne pas entendre ou de ne pas comprendre un propos, refuser d'accéder à une demande : *Brigitte faisait la sourde, feignait de ne rien comprendre aux allusions...* (Mauriac). || *Dialogue de sourds,* entretien dans lequel chacun reste sur ses positions, sans tenir aucun compte des arguments de son interlocuteur. || *Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre* (loc. prov.), il est plus facile d'obtenir une réponse d'une personne privée de l'ouïe que de celle qui, intéressée à ne pas répondre, feint de ne pas comprendre ce qu'on lui dit. || *Autant vaudrait parler à un sourd, c'est comme si on parlait à un sourd,* on perd sa peine lorsqu'on discute avec quelqu'un dont l'opinion est faite d'avance. || *Ne pas tomber dans l'oreille d'un sourd,* V. OREILLE.

◆ **sourd** n. m. (v. 1174, E. de Fougères, écrit *sourd,* 1552, Rabelais). *Vx.* Nom populaire de la salamandre terrestre, animal qui, dans certaines régions, passe pour être dépourvu d'organes auditifs : *Chercher les sourds dans les pierres, c'est un plaisir d'un genre redoutable* (Hugo).

sourdaud, e [surdo, -od] n. (de *sourd ;* XV[e] s., Basselin, écrit *sourdault,* comme adj., au sens de « un peu sourd » ; écrit *sourdand,* comme n., au sens moderne, 1588, Montaigne). *Vx* et *fam.* Personne qui n'entend qu'avec peine : *On dit que ce sourdaud* [La Condamine] *veut être de l'Académie française ; c'est apparemment pour ne pas nous entendre* (Voltaire).

sourdement [surdəmɑ̃] adv. (de *sourd* [v. ce mot] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *sordement* [*sourdement,* XIII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). **1.** Avec un bruit ou un son étouffé, peu retentissant : *Les voitures roulent sourdement sur la chaussée poudreuse et non pavée* (Nerval). *La mer gronde et roule sourdement* (Taine). *Il* [Maillat] *déposa l'homme le plus doucement qu'il put sur le sable. L'homme se laissait faire. Sa tête sonna sourdement sur le sable. Il était inerte, les yeux clos* (Merle). || **2.** *Fig.* D'une manière secrète et insidieuse : *Le désir charnel travaillait sourdement vers une confusion charmante, et me précipitait hors de moi* (Gide). *Il faut ajouter que, dans les milieux dirigeants, certains ne se faisaient pas faute de lui imputer* [à Churchill] *sourdement une part des déconvenues britanniques* (De Gaulle).

sourdière [surdjɛr] n. f. (de *sourd ;* 1871, Littré). Volet en bois matelassé, que l'on place à l'intérieur d'une baie de croisée et qui atténue les bruits venant de l'extérieur. (Syn. SOURDINE.)

sourdinage [surdinaʒ] n. m. (de *sourdiner ;* 1933, Larousse). Action de sourdiner ; résultat de cette action.

sourdine [surdin] n. f. (ital. *sordina,* sourdine, de *sordo,* sourd, lat. *surdus,* même sens [v. SOURD] ; 1568, *Anciennes Poésies fr.* [V, 37], au sens de « trompette qui fait un bruit sourd grâce à la pose d'un morceau de bois dans le pavillon » ; fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné, dans la loc. *sonner la sourdine,* « sonner de la trompette bouchée pour ordonner une marche militaire à petit bruit » ; sens I, 1, 1611, Cotgrave [pour un instrument à vent ; pour un instrument à cordes, 1680, Richelet ; dans un piano, 1876, Larousse] ; sens I, 2, av. 1850, Balzac [*mettre la sourdine,* début du XX[e] s.] ; sens II, 1, 1743, Trévoux ; sens II, 2, 1904, Larousse ; sens II, 3, 1669, d'après le *FEW,* XII, 456 *a*).

I. 1. Petit appareil s'adaptant à certains instruments de musique, qui sert à amortir leur sonorité et qui modifie également leur timbre. || Cône de bois ou de carton qu'on introduit dans le pavillon d'un instrument à vent pour rendre moins éclatant le son de celui-ci : *Jouer de la trompette avec une sourdine.* || Sorte de peigne de bois, d'ivoire ou de métal, à trois dents évidées, qu'on enchâsse sur le chevalet d'un violon, d'un alto, d'un violoncelle, d'une contrebasse, pour intercepter les vibrations de la caisse et ne plus laisser vibrer que les cordes : *L'emploi de la sourdine donne aux sons du violon un caractère doux et mélancolique.* || Dans un piano, pédale commandant des réglettes de bois couvertes de peau, qui, en venant s'appliquer sous les cordes, atténuent les vibrations de celles-ci. (On dit aussi PÉDALE DOUCE, PÉDALE SOURDE.) || **2.** Fig. et fam. *Mettre une sourdine à,* imposer une certaine retenue à (des moyens physiques, l'expression de tel ou tel sentiment, des revendications, etc.) : *Mettre une sourdine à sa voix, à son ton, à ses prétentions* (Littré). *Il faut mettre une sourdine à votre enthousiasme, à votre allégresse* (Acad., 1935). || Fig. et fam. *Mettre la sourdine,* baisser le ton, parler à mi-voix : *La musique de son accent aurait paru délicieuse si elle avait mis la sourdine, mais elle mettait la pédale* (Hermant).

II. 1. Ressort qui empêche le marteau de frapper sur le timbre, dans une montre à répétition. || **2.** Syn. de SOURDIÈRE.

|| **3.** *Vx.* Épinette dont les cordes étaient touchées par de petites pièces de bois recouvertes de drap, et qui produisaient des sons assourdis : [Des épinettes] *dont le son était fort doux, et qu'on appelait à cause de cela « sourdines »* (Fétis).

◆ **À la sourdine** loc. adv. (sens 1-2, fin du XVIe s.). **1.** *Vx.* Sans faire de bruit, à la dérobée : *Me sauvant à la sourdine...* (Scarron). *Les ennemis avaient décampé à la sourdine, et ils avaient été si pressés qu'ils avaient laissé leurs baraques sur pied* (Du Buisson). || **2.** *Fig.* et *vx.* En secret : *Mais j'ai plus à vous dire : il s'est à la sourdine | Marié depuis peu* (Hauteroche). *Elle* [Mme de Geoffrin] *estimait le baron d'Holbach, elle aimait Diderot, mais à la sourdine, et sans se commettre pour eux* (Marmontel).

◆ **En sourdine** loc. adv. (sens 1, 1860, Dochez [adjectiv., 1823, M. Th. Leclercq] ; sens 2, 1958, S. de Beauvoir, p. 128 [« de manière secrète... », 1904, Larousse]). **1.** En modérant l'intensité des sons (comme par l'emploi d'une sourdine) ; avec une sonorité douce et tempérée : *Un andante suave agonise en sourdine* (Samain). *La radio dévidait en sourdine des chansons de Fréhel* (Aymé). *Reprendre un refrain en sourdine* ; et adjectiv. : *Un accompagnement en sourdine. Quand la soirée s'est écoulée dans des conversations en sourdine, la triste maison ne fait plus aucun bruit* (Fromentin). || **2.** *Fig.* D'une façon atténuée : *On ne peut imaginer enseignement plus sectaire que celui que je reçus. Manuels scolaires, livres, classes, conversations : tout convergeait. Jamais on ne me laissa entendre, fût-ce de loin, fût-ce en sourdine, un autre son de cloche* (Beauvoir). || De manière secrète et détournée : *Agir en sourdine. Comploter en sourdine. Négocier une affaire en sourdine* (Acad., 1935).

sourdiner [surdine] v. tr. (de *sourdine* ; 1933, Larousse). Rendre impropres aux vibrations sonores les supports de lignes de télécommunications installés sur des immeubles, afin de supprimer le phénomène connu sous le nom de « chant des fils » : *Sourdiner des isolateurs.*

sourdingue [surdɛ̃g] adj. et n. (abrév. de *sourdingot,* même sens [1879, Esnault], dér. de *sourd,* avec le suff. arg. *-ingot* ; 1926, Esnault). *Pop.* Sourd, qui entend mal : *Le bruit de l'explosion l'a rendu complètement sourdingue.*

sourdité [surdite] n. f. (dér. savant de *sourd* ; 1520, Vaganay, au sens de « surdité » [*sourdeté,* dér. non savant, 1487, Garbin] ; sens actuel, 1924, A. Meillet et M. Cohen). Caractère d'un phonème émis sans vibrations glottales, d'une consonne sourde : *La sourdité de* [p, t, k, f, s, ʃ] *s'oppose à la sonorité de* [b, d, g, v, z, ʒ].

sourd-muet [surmɥɛ], **sourde-muette** [surdəmɥɛt *ou* surdmyɛt] n. (de *sourd* et de *muet* ; 1564, Bloch-Wartburg, puis 21 juill. 1791, *Moniteur universel* [adjectiv., 1871, Littré]). Personne qui, étant sourde de naissance ou étant devenue sourde dans sa petite enfance, n'a pu apprendre à parler ou n'a pas eu le temps d'acquérir définitivement les mécanismes du langage ; et adjectiv. : *Je me souviens même du nom de cette pauvre enfant, encore plus déshéritée que Gertrude* [une jeune aveugle], *car elle était aveugle et sourde-muette* (Gide).

• Pl. *des* SOURDS-MUETS, *des* SOURDES-MUETTES.

• REM. On a dit longtemps SOURD ET MUET (seule loc. donnée par l'Acad., de 1694 à 1798) : *Lettre sur les sourds et muets* (titre d'un ouvrage de Diderot [1751]). *M. Rodrigue Pereire, Portugais, ayant cherché les moyens les plus faciles pour faire parler les sourds et muets de naissance, s'est exercé assez longtemps dans cet art singulier pour le porter à un grand point de perfection* (Buffon).

sourdre [surdr] v. intr. (lat. *surgere,* se lever, se mettre debout, s'élever, de *sub-,* préf. marquant le mouvement de bas en haut, et de *regere,* guider, diriger ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *surdre,* au sens de « surgir, se présenter » [en parlant de personnes] ; sens I, 1, v. 1138, Gaimar, écrit *surdre* [*sordre,* v. 1175, Chr. de Troyes, et *sourdre,* début du XIIIe s., *Guillaume de Dole* ; en parlant d'un autre liquide, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens I, 2, v. 1460, G. Chastellain [par métaphore, 1831, V. Hugo] ; sens I, 3, v. 1460, G. Chastellain [en parlant d'un bruit, début du XXe s.] ; sens II, 1, v. 1155, Wace [en parlant de sentiments, d'idées, av. 1850, Balzac] ; sens II, 2, v. 1462, *Cent Nouvelles*). [Conj. **75** ; v. Rem.]

I. 1. *Littér.* Sortir de terre, en parlant des eaux : *Les bouillons de la source qui sourdait n'eussent pas permis à la végétation aquatique d'implanter ses fibrilles* (Gautier). *À quelques pas, une fontaine cachée sourdait, avec un jet intermittent* (Rolland). || *Littér.* Jaillir, en parlant d'un autre liquide (le plus souvent le sang ou les larmes) : *Des pleurs de désespoir sourdent de ses yeux* (Prévost). *Elle s'étonne de ce qui sourd du plus profond de son être, monte à ses yeux, brûle ses joues : quelques pauvres larmes, elle qui ne pleure jamais !* (Mauriac). || **2.** S'élever en sortant de terre, en parlant des végétaux : *Cette végétation qui a sourdi dans le calme religieux des siècles* (Flaubert) ; et par métaphore : *Des moissons d'hommes et de peuples vont sourdre, germer, fleurir, au soleil de l'équité* (Michelet). || **3.** *Littér.* Apparaître aux yeux comme un jaillissement, en parlant d'un phénomène lumineux : *Le soleil sourdait de tout l'espace* (Genevoix). *Le sol est inégal* [...], *avec des ressauts, des redents, des pitons, des terrasses vaguement éclairées par une lueur qui semble sourdre du rocher* (Vailland). || En parlant d'un bruit, s'échapper d'un endroit plus ou moins bien clos : *De grands coups de sifflet sourdaient des gares* (Duhamel).

II. 1. *Fig.* et *littér.* Se faire jour, d'une manière généralement lente et régulière, en parlant d'éléments abstraits : *À côté de l'idée de puissance commence à sourdre l'idée de justice* (Gautier). *Ne reviendrai-je pas par une heure semblable, pour voir la vie humaine sourdre peu à peu,* [...] *lorsque j'aurai été vraiment tué ?* (Malraux). || *Spécialem.* Naître et se développer du plus profond de l'être humain, en parlant de sentiments, d'idées : *Il semblait que* [...] *Henriette eût prévu les réflexions qui devaient sourdre en mon âme* (Balzac). *Aucun regret ne sourdait à la pensée de se séparer de cette compagne* (Huysmans). || **2.** Fig. et littér. *Sourdre de,* être le résultat, la conséquence de : *De cette grâce* [faite à Fleury de monter dans le carrosse du roi] *sourdit une dispute de préférence et de préséance* (Saint-Simon). *Ces lettres* [de recommandation] *qui sont au dernier point inutiles puisqu'il sourd d'elles* [...] *qu'on ne tient pas à ce qu'on y demande, et qu'on ne croit pas qu'on réussira à l'obtenir* (Montherlant).

• SYN. : **I, 2** *percer, poindre, pointer, pousser* ; **3** *fuser, jaillir.* || **II, 1** *émerger* ; *éclore* ; **2** *découler, émaner, ressortir.*

• REM. Le verbe n'est en usage que dans la langue écrite d'une certaine tenue. Il ne s'emploie plus qu'à l'infinitif et à la 3e personne de quelques temps de l'indicatif (principalement le présent et l'imparfait).

souriant, e [surjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *sourire* 1 ; XIIIe s., Bartsch, au sens 1 [rare av. le début du XIXe s. ; pour une chose personnifiée, 1861, Baudelaire] ; sens 2, 1876, Larousse [pour une attitude morale..., fin du XIXe s., A. Daudet] ; sens 3, 1831, V. Hugo). **1.** Se dit d'une personne qui sourit, qui manifeste sa joie, sa gentillesse par le sourire : *Elle le repoussait, à demi souriante et ennuyée* (Flaubert). *Elle* [Mme Poirier] *était avenante sans trop de vivacité, souriante à l'ordinaire...* (Duhamel). || *Littér.* Se dit aussi d'une chose personnifiée : *Vois se pencher les défuntes Années, | Sur les balcons du ciel, en robes surannées ; | Surgir du fond des eaux le Regret souriant* (Baudelaire). || **2.** Se dit de ce qui, dans l'aspect ou le comportement d'une personne, témoigne d'un caractère aimable, d'une humeur bienveillante, de dispositions amicales : *Un air, un accueil souriant. Un visage souriant* (Acad., 1878). || Se dit d'attitudes morales, de sentiments sereins et dépourvus de toute agressivité : *Il cherchait au fond de l'indifférence souriante de Jeanne un point sensible à toucher* (Daudet). *Il* [Jacques] *Affichait les mêmes sentiments souriants pour son beau-père et son demi-frère que pour sa mère et sa sœur* (Beauvoir). || **3.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'élé-

ments naturels qui semblent manifester le bonheur de l'univers : *Le soleil souriant dorait les voiles blanches* (Vigny).

souriceau [suriso] n. m. (dimin. de *souris* 2 ; fin du XIVe s., écrit *sourisseau ; souriceau,* milieu du XVIe s.). Petit d'une souris, jeune souris : *Un souriceau tout jeune, et qui n'avait rien vu, | Fut presque pris au dépourvu* (La Fontaine).

souricier [surisje] n. m. (de *souris* 2 ; 1611, Cotgrave [le mot ne semble pas être attesté entre 1660, Oudin, et le 8 oct. 1872, *Journ. officiel,* p. 6300 ; adjectiv., 1964, Robert]). Preneur ou mangeur de souris : *Le hérisson est un excellent souricier ;* et adjectiv. : *Un chat souricier.*

souricière [surisjɛr] n. f. (de *souris* 2 ; v. 1380, *Aalma,* écrit *sourisiere* [*sourissiere,* 1416, Godefroy ; *souricière,* milieu du XVe s.], au sens 1 [*se mettre, se jeter dans la souricière...,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1792, C. Desmoulins [« ... endroit public malfamé... », 1842, Acad. — « hôtel où la police jette ses filets avec fruit », 1789, Esnault] ; sens 3, 1862, V. Hugo ; sens 4, 1842, Acad. [« caves de la Conciergerie où étaient gardés les prévenus avant leur interrogatoire », 1795, Esnault]). **1.** Piège à souris : *Amorcer une souricière avec du lard. Rien à faire. Prisonnier. Le piège. Sa liberté était bafouée, sa volonté mise en pièces. Ce n'était plus un homme mais une souris, une pauvre petite souris, dans une souricière, affolée, tournant en rond* (F. Marceau). || Fig. et fam. *Se mettre, se jeter dans la souricière, dans une souricière,* donner dans un piège, se mettre par étourderie dans un grand embarras. (Vieilli.) || **2.** Piège qui consiste à faire cerner discrètement par des agents de police un lieu où des malfaiteurs ou des suspects doivent se rendre : *Tendre une souricière. Ceux-ci* [les policiers], *prévenus la veille par Carola, avaient dressé, vicolo dei Vecchierelli, leur souricière ; ils connaissaient* [...] *la maison et savaient qu'elle offrait* [...] *de faciles communications avec la maison voisine, dont ils gardèrent également les issues* (Gide). || *Spécialem.* et *vx.* À Paris, endroit public malfamé, qui restait ouvert pendant la nuit, et que la police tolérait afin de surveiller et, au besoin, d'appréhender les suspects qui venaient y chercher un asile : *Je n'avais pas encore pénétré jusqu'aux plus profondes souricières* (Nerval). || **3.** Endroit duquel on ne peut sortir sans s'exposer à de graves dangers : *La barricade avait trois fronts, mais n'avait plus d'issue.Forteresse mais souricière* (Hugo). || **4.** À la Préfecture de police, local où sont placés provisoirement les détenus le jour de leur comparution devant le juge : *Il fallait attendre son tour dans une grande salle remplie de monde, qu'on appelait, je crois, la souricière* (Nerval).

● SYN. : **1** *ratière.*

sourieur, euse [surjœr, -øz] adj. (de *sourire* 1 ; 1874, Goncourt). *Littér.* Syn. de SOURIANT (peu usité) : *Une bouche sourieuse aux coins d'ombre* (Goncourt).

souriquois, e [surikwa, -az] adj. (dér. plaisant de *souris* 2, forgé par La Fontaine [*Fables,* IV, 6] ; 1668). *Littér.* et *plaisamm.* Constitué par les souris et les rats ; relatif à ces animaux : *Plus d'un guéret s'engraissa | Du sang de plus d'une bande. | Mais la perte la plus grande | Tomba presque en tous endroits | Sur le peuple souriquois* (La Fontaine).

1. sourire [surir] v. intr. (lat. pop. **subrīdēre,* altér. du lat. class. *subrīdēre,* sourire, de *sub-,* préf. marquant l'atténuation, et de *rīdēre,* rire ; v. 1130, *Eneas,* écrit *sozrire* [*sorrire,* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne ; sourire,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 [en parlant d'une chose personnifiée, av. 1613, M. Régnier ; *sourire à...,* XIIIe s., *Roman de Renart* — réciproquement, 1871, Littré] ; sens 2, 1683, Fontenelle ; sens 3, 1819, C. Delavigne ; sens 4, av. 1778, J.-J. Rousseau [d'abord comme v. pr., v. 1175, Chr. de Troyes ; *faire sourire,* 1843, Balzac] ; sens 5, 1798, Acad. [« ...être favorable », 1812, Mozin]). **1.** Rire sans éclat, avec de légers mouvements de la bouche et des yeux, pour marquer sa joie, sa gaieté, ou pour atténuer l'expression de sentiments contraires : *Sourire malicieusement. Sourire de tendresse. Répondre en souriant. Les femmes sourient volontiers quand elles ont les dents belles* (Gautier). *Quelle tristesse !* [...] *Souriez donc ! C'est fête : père et fils se retrouvent, on tue le veau gras* (Sartre) ; et, *littér.,* en parlant d'une chose personnifiée : *La nature rajeunie souriait et invitait à la joie* (J. Sandeau). *L'automne souriait ; les coteaux vers la plaine | Penchaient leurs bois charmants qui jaunissaient à peine* (Hugo). *Dans les langueurs de leurs prunelles, | Une grâce triste sourit* (Gautier). || *Sourire à quelqu'un,* lui adresser cette mimique, afin de lui témoigner affection, sympathie, bienveillance, ou, simplement, par politesse, par courtoisie : *Et soudain un des ouvriers lui sourit, et ce sourire fit tomber sa peine* (Montherlant) ; et réciproquement : *Ces deux amoureux ne cessent de se regarder et de se sourire.* || **2.** En parlant du visage ou d'une de ses parties, être le siège de ces légers mouvements : *Sa figure sourit toujours. Des lèvres, des yeux qui sourient. Sa bouche qui est la plus petite et la plus vermeille et la mieux façonnée du monde, ne sait que rire, elle ne sourit pas* (Fontenelle). *Que vous êtes attrayante avec ces yeux étincelants et cette bouche serrée qui sourit comme quelqu'un qui s'arme en silence* (Claudel). || **3.** Littér. *Sourire à quelque chose* ou *à quelqu'un,* se comporter aimablement et gracieusement devant des choses, des personnes qui paraissent sans intérêt ou même répugnantes : *Souris même à l'envie amère et discordante* (Hugo). *Saint François d'Assise souriait au monde et n'en jouissait pas* (Beauvoir). || **4.** *Sourire de quelqu'un, de quelque chose,* exprimer discrètement l'ironie, le dédain ou le scepticisme qu'on éprouve à leur sujet, s'en amuser, s'en moquer : *Ce petit monde* [de l'Ancien Régime] *avait sa grandeur. On en peut sourire, mais on ne peut ni le mépriser, ni le haïr.C'était la France d'autrefois* (Hugo). *Elle souriait de mon embarras* (Acad., 1835). *Le dictateur Adolf, en gabardine, jouait aux échecs à sa table de Berchtesgaden. Il poussait les pièces d'une main molle et, sous sa petite moustache, souriait de la crainte de ses adversaires* (Cocteau). || *Faire sourire,* prêter à la moquerie, sembler indigne d'être pris au sérieux : *La guerre est déconsidérée* [...]. *Un panache est un anachronisme ; la passementerie fait sourire* (Hugo). *À l'école, les professeurs nous celaient les pré-shakespeariens* [...]. *Proust faisait sourire...* (Morand). || **5.** Fig. *Sourire à quelqu'un* (avec un sujet nom de chose), présenter un aspect agréable à ses yeux ou plaire à son esprit : *Ce lieu me sourit, je suis tenté d'y bâtir* (Acad., 1798). *La position de la rue du Doyenné* [...] *sourit à M. et à Mme Marneffe* (Balzac). *Pouvait-il* [Stendhal] *entrevoir enfin que, parmi tant de décombres, son œuvre, sans artifice et sans fard, nous sourirait aujourd'hui avec une grâce si jeune ?* (Gide) ; lui être favorable : *Si le ciel me sourit, je viendrai à bout de mon entreprise* (Acad., 1835). *La seule satisfaction de Ferdinand était de songer que la fortune avait souri à chacun selon ses mérites et qu'il avait été infiniment plus favorisé que son frère Honoré* (Aymé).

● SYN. : **4** *ironiser, se moquer, plaisanter, rire de ;* **5** *aller* (fam.), *convenir, enchanter, plaire ; combler, favoriser, servir.*

2. sourire [surir] n. m. (emploi substantivé de *sourire* 1 ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [*avoir le sourire,* 1904, Larousse ; *garder le sourire,* 1964, Robert] ; sens 2, 1764, Voltaire). **1.** Action de sourire ; résultat de cette action : *Un sourire moqueur, dédaigneux, sceptique, sardonique, amer, Un sourire d'incrédulité, d'intelligence. Elle eut ce sourire un peu crispé* (Gide). *Rochard le comprit bien et répondit par un sourire de gratitude* (Aymé). *Il ouvre la porte avec un large sourire qui se fige devant le jeune homme inattendu* (Butor). || Fam. *Avoir le sourire,* laisser paraître sur son visage la satisfaction qu'on ressent devant un événement heureux : *Il redoutait cet examen ; maintenant qu'il est reçu, il a le sourire.* || Fam. *Garder le sourire,* rester aimable et gracieux malgré des revers de fortune, des déceptions, etc. || **2.** *Fig.* et *littér.* Ce qui, dans le domaine matériel ou moral, évoque l'aspect d'un visage qui sourit, et symbolise la pureté, la grâce, la fraîcheur : *Ce sourire de l'âme, préférable au rire de*

la bouche (Voltaire). *Ô sourire éternel des frontons dans l'azur !* (Hugo).

1. souris [suri] n. m. (de *sourire* 1, d'après *ris* [v. ce mot] ; 1538, R. Estienne, écrit *soubris ;* fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *sousris ; souris,* 1636, Monet). *Class.* ou *littér.* Syn. de SOURIRE 2 (au sens 1) : *La Reine se mit à sourire, mais d'une sorte de souris ambigu* (Retz). *Jupiter regarda Vénus avec complaisance, il lui fit un doux souris* (Fénelon). *Mazarin leur fit mille grâces et souris, si bien qu'il les emmena dans son carrosse...* (La Varende).

2. souris [suri] n. f. (lat. pop. **sōrīcem,* accus. de **sōrix,* altér. du lat. class. *sōrex, sōrīcis,* souris ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *soriz* [*souris,* v. 1220, Coincy], au sens I, 1 [*souris blanche,* XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* I, 262 ; *souris rousse, agraire, naine,* 1964, Robert] ; sens I, 2, 1660, Oudin [*gris de souris ; gris souris,* 1932, Acad., art. *gris ; souris,* 1762, Acad.] ; sens I, 3, v. 1200, *Lai d'Ignaure,* écrit *trau de soris* [*trou de souris,* 1640, Oudin — aussi *on le ferait cacher... dans un trou de souris ; souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise,* 1690, Furetière — d'abord *soris ki n'a c'un trau poi* (« peu ») *dure,* v. 1200, *Lai d'Ignaure,* et diverses autres var. du XIIIe au XVIIe s.] ; sens I, 4-5, 1640, Oudin ; sens I, 6, 1876, Larousse [*jouer au chat et à la souris,* au fig., 1964, Larousse] ; sens II, 1 [*souris de terre*], 1768, Valmont de Bomare ; sens II, 2, 1812, Mozin [*souriz terrestre,* même sens, 1562, Du Pinet] ; sens II, 3, 1768, Valmont de Bomare ; sens II, 4 [*souris de montagne*], 1791, Valmont de Bomare ; sens II, 5 [*souris des bois*], 1871, Littré [d'abord *souris d'Amérique,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens II, 6, 1777, Duhamel du Monceau ; sens III, 1, 1905, Esnault [*souris de rempart,* « fille à soldats », 1833, Esnault ; « maîtresse... », 1938, Esnault] ; sens III, 2, 1907, Larousse [*faire la souris,* 1640, Oudin] ; sens III, 3, 1940, Esnault ; sens III, 4, av. 1885, V. Hugo ; sens IV, 1, 1964, Robert ; sens IV, 2, 1690, Furetière ; sens IV, 3, 1694, Acad. [« partie charnue du bras, de la main ou de la jambe », milieu du XIIIe s.] ; sens V, 1, 1689, Mme de Sévigné [« fausse coiffe sans barbes », 1752, Trévoux] ; sens V, 2, 1933, Larousse ; sens V, 3, 1964, Larousse ; sens V, 4, 1752, Trévoux [d'abord « largeur de terrasse entre le fossé et le rempart pour retenir la terre du parapet en cas d'éboulement », 1691, Ozanam — *pas de la souris,* 1690, Furetière ; « ...largeur réduite du giron d'une marche », 1968, Larousse]).

I. 1. Petit mammifère du genre *rat (mus musculus),* qui a un museau pointu, de grandes oreilles nues, de grandes moustaches, et dont l'espèce la plus commune, au pelage gris, vit dans les lieux habités (où elle cause différents dégâts) : *Mais j'ai des souris. Ces vieilles maisons ! Une souris que je vois, faut bien que je lui tape dessus* (Audiberti). || *Souris blanche,* souris albinos, qui sert souvent à des expériences de laboratoire et qu'on élève à cette fin. || *Souris rousse* ou *souris agraire,* petite souris qui vit dans la nature, où elle creuse des terriers et aménage des chambres, qu'elle tapisse de mousse, de tissus ou de végétaux. || *Souris naine,* petite souris qui niche dans les branchages ou dans les hautes herbes. (On dit aussi RAT DES MOISSONS.) || **2.** Adjectiv. *Gris de souris, gris souris,* ou simplem. *souris,* gris argenté, du même ton que le pelage de la souris commune : *D'énormes pilastres gris de souris* (Gautier). *Un splendide costume tailleur, en velours souris* (Colette). *Un boudoir modern style, gris souris et rose pâle* (Romains). || **3.** *Trou de souris,* petite cachette où se loge une souris. || Fig. et fam. *On le ferait cacher* ou *rentrer dans un trou de souris,* il est très poltron ; il se sent tellement embarrassé qu'il ne sait où se mettre pour dissimuler sa confusion. || Fig. et fam. *Souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise* (prov.), celui qui dispose d'un seul expédient se trouve vite à bout de ressources. || **4.** Fig. et fam. *On entendrait trotter une souris,* il règne un silence parfait. || **5.** Fig. et fam. *Être éveillé comme une potée de souris,* en parlant d'un enfant, être très vif et très remuant. (Vieilli.) || Fig. *C'est la montagne qui accouche d'une souris,* v. MONTAGNE. || **6.** Fig. *Le chat et la souris,* jeu de société, dont il existe plusieurs variantes, la règle de base restant l'obligation pour un des participants, appelé « chat », de poursuivre et d'attraper un autre joueur, appelé « souris ». (On dit plus souvent, par abrév., JEU DU CHAT.) || Fig. et fam. *Jouer au chat et à la souris,* en parlant d'une personne, chercher vainement à en joindre une autre, qui lui échappe sans cesse (comme dans le jeu du chat et de la souris). || Fig. *Guetter comme le chat guette la souris, quand le chat n'est pas là les souris dansent* (prov.), v. CHAT.

II. 1. *Souris de terre* ou *souris des bois,* nom usuel d'une espèce de mulot. || **2.** *Souris d'eau,* nom usuel de la musaraigne. || **3.** *Souris de montagne,* nom usuel du lemming. (Vieilli.) || **4.** *souris de montagne, souris montagnarde* ou *souris des bouleaux,* noms usuels d'une gerboise répandue en Europe orientale et en Suède. || **5.** *Souris des bois, souris à miel,* noms usuels de diverses espèces de sarigues. || **6.** *Souris de mer,* nom usuel de plusieurs poissons osseux des mers tempérées, en particulier de la baudroie.

III. 1. *Pop.* Jeune fille, jeune femme, généralement délurée et leste : *Voilà donc une petite souris qui ne demande qu'à être dévorée. À cela aussi il fallait s'attendre* (Montherlant). *Elle est drôlement bien roulée, cette souris.* || *Pop.* Maîtresse, concubine : *Il s'est mis en ménage avec sa souris.* || **2.** *Souris d'hôtel,* femme qui s'introduit subrepticement dans les chambres d'hôtel pour y commettre des vols. || Fam. *Faire la souris,* en parlant d'une femme, fouiller adroitement dans la poche d'un homme. (Vieilli.) || **3.** Fam. *Souris grise,* ou simplem. *souris,* nom donné, de 1940 à 1944 (à cause de la couleur de leur uniforme), aux femmes qui faisaient partie des services d'occupation allemands : *Il va leur montrer ce que c'est qu'un coq gaulois, aux souris* (Bory). || **4.** Fam. *Souris de bibliothèque,* personne qui passe tout son temps à compulser des livres, à faire des recherches érudites dans les bibliothèques (peu usité) : *Rat du budget, souris d'une bibliothèque* (Hugo).

IV. 1. *Souris articulaire,* corps étranger mobile (morceau d'os, de cartilage, caillot durci, etc.), qui se trouve à l'intérieur d'une articulation et qui fuit sous les doigts lors de la palpation. || **2.** Espace de la main situé entre le pouce et l'index. (Vieilli.) || **3.** En termes de boucherie, partie du gigot de mouton formée par les muscles de la jambe.

V. 1. Aux XVIIe s., petit nœud de ruban qui se mettait dans la coiffure des femmes : *Votre belle-sœur a une souris qui fait fort bien dans ses cheveux noirs : la plaisante folie !* (Sévigné). || Fausse coiffe sans barbes. || **2.** Outil sans arête coupante, utilisé pour calibrer les trous obtenus par alésage ou mandrinage, ou pour polir les faces d'un filetage. || **3.** En pyrotechnie, syn. de SERPENTEAU. || **4.** *Pas de souris,* dans une place fortifiée, escalier fort étroit, qu'on pratiquait à la gorge d'un ouvrage avancé, pour établir une communication entre cet ouvrage et le fossé ; *auj.,* en construction, largeur réduite du giron d'une marche dans un escalier tournant au collet, c'est-à-dire du côté du jour.

souris-chauve [suriʃov] n. f. (de *souris* 2 et de *chauve* [v. CHAUVE-SOURIS] ; fin du XIIIe s., Godefroy, écrit *soris chauve ; souris-chauve,* 1532, Rabelais). Nom donné, dans certaines régions, à la chauve-souris : *Le vol d'une souris-chauve* (A. de Châteaubriant).
● Pl. *des* SOURIS-CHAUVES.

sourive [suriv] n. f. (de *sous* 1 et de *rive ;* 1769, Duhamel du Monceau). En termes de pêche, trou qui se forme au bord de l'eau, sous les racines des grosses souches d'arbres.

sournois, e [surnwa, -az] adj. (mot probablem. d'origine provenç., dér. de l'anc. provenç. *sorn,* obscur, sombre [fin du XIIIe s.], altér. [peut-être sous l'influence de *morn,* « morne », de même étym. que le franç. *morne* 1 — v. ce mot] de *sourt* [*sourda,* au fém.], sourd, lat. *surdus,* sourd, assourdi, terne [v. SOURD] ; 1640, Oudin, comme n. m., au sens de « celui qui fait le niais sans l'être » ; 1656, Oudin, comme

adj., au sens de « qui a l'humeur sombre et triste » ; sens 1, 1680, Richelet, écrit *sornois* [*sournois,* 1690, Furetière ; substantiv., 1668, Molière — écrit *sournois ;* pour un animal, av. 1885, V. Hugo] ; sens 2, av. 1754, La Chaussée ; sens 3, 1862, V. Hugo ; sens 4, 1927, Mauriac). **1.** Se dit d'une personne qui, dissimulant ses pensées, ses sentiments, ses intentions, agit hypocritement et, le plus souvent, avec malveillance : *Je n'étais pas imbécile, mais sournois* (Balzac). *Que faire d'un enfant borné, sournois, qui se sent soutenu par sa grand-mère et par sa vieille Fraulein ?* (Mauriac) ; et substantiv. : *Vous faites la sournoise ; mais je vous connais il y a longtemps et vous êtes une dessalée* (Molière). *Celui-là cache un sournois dont la conscience est vendue, qui affecte de changer son nom en celui des grands hommes de l'antiquité* (Saint-Just). || Se dit aussi d'un animal dont le comportement n'éveille pas la méfiance : *La gouttière où dort un chat sournois...* (Hugo). || **2.** Se dit de ce qui, dans l'aspect d'une telle personne, témoigne de son caractère : *Une mine sournoise. Des regards sournois, Pierre avait joint les mains sur sa couverture ; il avait un air sournois et fuyant de malade* (Sartre). || **3.** Se dit du caractère, de la conduite morale et sociale d'une telle personne : *Des agissements sournois. Un coup sournois. Il me regarde avec une attention sournoise, comme un ennemi. Il prépare ce qu'il me répondra* (Guimard). || **4.** *Fig.* Se dit de choses qui n'apparaissent pas de façon nette, qui ne se déclarent pas franchement, qui évoquent le comportement d'une personne sournoise : *Un feu sournois. Un bruit sournois. Une douleur sournoise. Leur calme sournois couve déjà l'émeute* (Samain).

• SYN. : **1** *dissimulé, fourbe, hypocrite ;* **2** *chafouin, doucereux, fuyant, patelin* (fam.) ; **3** *déloyal, insidieux, perfide, tortueux ;* **4** *indistinct, latent, sourd.* — CONTR. : **1** *candide, direct, franc, innocent, rond* (fam.), **2** *cordial, ouvert ;* **3** *droit, loyal ;* **4** *aigu, manifeste, net, vif, violent.*

sournoisement [surnwazmɑ̃] adv. (de *sournois ;* fin du XVII[e] s., Saint-Simon). D'une manière sournoise, à la façon d'une personne sournoise : *Il ne la connaissait pas, cette poulette. Il lui regardait sournoisement les seins* (Aragon). *Le gosse avait allongé la main, sournoisement, et il essayait d'ouvrir la portière* (Sartre).

sournoiserie [surnwazri] n. f. (de *sournois ;* 1842, Acad., aux sens 1-2 [*sournoisie,* même sens, 1836, Acad.]). **1.** Caractère, comportement d'une personne sournoise ; dissimulation hypocrite : *La sournoiserie d'un adversaire. Ce que je déteste en lui, c'est sa sournoiserie. Louis XV tenait cette sournoiserie de sa première éducation sous le vieux cardinal de Fleury* (Sainte-Beuve). || **2.** Action sournoise : *En dépit de ses exigences, de ses duretés et de ses sournoiseries, le despote Buloz a des moments de sincérité et de véritable sensibilité, comme tous les bourrus* (Sand).

• SYN. : **1** *déloyauté, fourberie, hypocrisie, perfidie, rouerie ;* **2** *comédie, feinte.* — CONTR. : **1** *candeur, droiture, franchise, loyauté.*

1. sous [su] prép. • ÉTYM. Lat. *subtus,* adv., « en dessous, par dessous » (et, à basse époque, comme prép., « sous »), de *sub,* sous ; fin du X[e] s. (v. §A, sens III, 1). — A : sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *soz* (*suz,* 1080, *Chanson de Roland ; sous,* v. 1180, Bartsch) ; sens I, 2, v. 1560, Paré ; sens I, 3, 1812, Mozin (d'abord... *qui est bien sous lui,* 1678, Guillet) ; sens II, 1, XIII[e] s., *Aucassin et Nicolette* (s'agissant d'un élément naturel..., 1080, *Chanson de Roland*) ; sens II, 2, 1871, Littré ; sens II, 3, 1611, Cotgrave ; sens II, 4, XV[e] s. ; sens III, 1, v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *sost* (*suz, soz,* XI[e] s., et *sous,* fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens ; *sous cloche,* au fig., fin du XVII[e] s., Saint-Simon) ; sens III, 2, 1829, Boiste (d'abord ...*sous le verrou,* 1762, Acad.) ; sens III, 3, 1868, Littré, art. *pavillon* (*être sous voiles,* 1678, Guillet) ; sens III, 4, 1964, Larousse ; sens IV, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens IV, 2, 1611, Cotgrave (*soz le vent,* « du côté où souffle le vent », début du XIII[e] s., Raoul de Houdenc ; *être sous la côte,* 1871, Littré) ; sens IV, 3, v. 1673, Retz ; sens IV, 4, 1753, Buffon ; sens V, 1, 1831, Balzac ; sens V, 2, fin du XVIII[e] s., Gohin. — B : sens I, 1, 1405, *Mémoires de l'Académie de Dijon,* 3[e] série, t. VI, p. 158 (s'agissant de l'autorité elle-même, 1363, *Mémoires de l'Académie de Dijon,* 3[e] série, t. VI, p. 32 [*sous les ordres de*] ; s'agissant d'un système politique, 1559, Amyot, « en se laissant guider, instruire par », 1651, Scarron) ; sens I, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens II, 1, fin du XV[e] s., Commynes ; sens II, 2, 1640, Corneille (*sous l'espérance de,* 1662, La Rochefoucauld). — C. : sens 1, 1690, Furetière (« sous le règne de », 1559, Amyot) ; sens 2, 1773, Diderot ; sens 3, av. 1850, Balzac (*sous peu,* 1788, Féraud).

A. Marque une position, une situation moins élevée, moins extérieure ou moins favorable.

• **I.** EN INDIQUANT LE CONTACT ENTRE DEUX ÉLÉMENTS. **1.** Introduit le nom d'un objet auquel un autre sert d'appui, accidentellement ou non : *Mettre un oreiller sous sa tête, un tabouret sous ses pieds, un plateau sous un vase. Être écrasé sous une voiture. Le téléphone sonna sous ses doigts, elle crispa la main sur l'écouteur* (Sartre). *Athanagore passa son bras sous celui du jeune homme* (Vian). || **2.** Introduit le nom d'un objet à la partie inférieure duquel un autre est incorporé : *Avoir une cloque sous le pied, un abcès sous la langue.* || **3.** *Cheval qui est sous lui,* en termes d'équitation, cheval dont, à l'arrêt, les quatre extrémités se rapprochent sous le ventre.

• **II.** EN INDIQUANT QU'UN ÉLÉMENT EST RECOUVERT, ENVELOPPÉ PAR UN AUTRE. **1.** Introduit le nom d'un objet concret ou d'un être animé qu'un autre couvre soit complètement, soit partiellement : *La cave est située sous la maison. Les petits chatons se sont réfugiés sous leur mère. Se glisser sous les couvertures. Envoyer une lettre sous pli cacheté. Mettre une gravure sous verre ;* spécialem., s'agissant d'un élément naturel ou d'un phénomène reproduisant ceux de la nature : *Nager sous l'eau. Certains animaux vivent sous terre. Il aime se promener sous la pluie. Un village enfoui sous la neige. Lire sous la lumière de la lampe. Il faut voir ce tableau sous un bon éclairage.* || **2.** Fig. *Reconnaître quelqu'un sous le masque,* découvrir son identité, et, *par extens.,* ses intentions, ses projets. || *Rire sous cape,* V. CAPE. || *Sous le manteau,* V. MANTEAU. || *Être sous les armes,* V. ARME. || *Blanchir sous le harnais,* V. HARNAIS. || *Souhaiter d'être à dix, à cent pieds sous terre,* V. PIED. || *Il y a anguille sous roche,* V. ANGUILLE. || **3.** Fig. et fam. *Faire sous soi,* ne plus contrôler ses besoins naturels, par gâtisme ou à cause d'une grande frayeur. || **4.** Introduit un nom désignant l'apparence qui recouvre une réalité, un genre regroupant plusieurs espèces, la forme revêtue par quelque chose ou quelqu'un, etc. : *Il dissimule sa timidité sous des dehors ironiques. Présenter les choses sous un jour favorable. Sous le terme de « mammifères », on réunit des animaux très divers. Sous le titre d'« Essais », Montaigne a fait de profondes analyses de l'âme humaine. Publier une œuvre sous un pseudonyme. Inscrire une pièce, un document sous telle cote, sous tel numéro. Les uns disaient : « Est-ce quelque divinité sous une figure humaine ? »* (Fénelon). *Sous des aspects divins, ta forme se dévoile* (Lamartine). *Voilà, monsieur, sous quel aspect l'expérience m'a montré Gobseck* (Balzac). *Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte* (Hugo). || *Sous forme de,* V. FORME. || *Sous couleur de, sous couvert de, sous (le) prétexte de,* V. COULEUR, COUVERT 2, PRÉTEXTE 1. || *Passer sous silence,* V. PASSER, V. tr. || *Agir, etc., sous main,* V. MAIN.

• **III.** EN INDIQUANT QUE DEUX ÉLÉMENTS SE SUCCÈDENT DANS LA MÊME DIRECTION. **1.** Introduit le nom d'une chose qui surplombe un objet avec lequel elle n'a pas de contact : *Être logé sous les toits. Coucher sous les ponts. Vivre sous la tente. Saint Louis rendait la justice sous un chêne. Faire mûrir des fruits sous cloche. Elle se tenait loin des aubépines sous une tonnelle de chèvrefeuille* (Bosco). *Le premier rang des soldats* [...] *tira sur une des rues, se déploya sous un vol de pigeons clairs* (Malraux). || Fig. *Sous cloche,* à l'abri des

risques. || **2.** *Être, mettre sous les verrous,* être, mettre en prison. || *Mettre, être sous clef,* V. CLEF. || **3.** *Sous tel pavillon,* en portant à la poupe le pavillon de telle nation : *Naviguer sous pavillon anglais, sous pavillon français, sous pavillon neutre* (Littré). || *Être sous voiles,* avoir les voiles hautes, déployées, en parlant d'un navire prêt à partir. || *Être, partir sous les drapeaux,* V. DRAPEAU. || **4.** *Sous la main,* en termes de pêche, sorte de lancer dans lequel le leurre est balancé devant le pêcheur, puis projeté au moment où son balancement le met en direction du point visé.

• **IV.** EN INDIQUANT L'EXPOSITION RESPECTIVE DE DEUX ÉLÉMENTS. **1.** Introduit le nom d'un objet auquel sa situation élevée ou favorable permet de dominer une personne ou une chose : *Les envahisseurs ont campé sous les murs de la ville. Se trouver sous le feu de l'ennemi. Mener l'assaut sous les balles de l'adversaire. On forma à la hâte, sous le canon de la place, des retranchements de troncs d'arbres couchés les uns sur les autres* (Raynal). || **2.** *Sous le vent,* en termes de marine, du bord opposé à celui d'où souffle le vent : *Manœuvrer sous le vent.* || *Être sous la côte,* en être très près, en parlant d'un navire. || **3.** En toponymie, introduit le nom d'un lieu qui se trouve en amont d'un autre ou à une altitude plus élevée : *Saint-Père-sous-Vézelay. La Ferté-sous-Jouarre.* || **4.** *Sous le fusil,* en vénerie, tout près du chasseur, à la portée de son fusil : *Un chien sage quête sous le fusil. Les jeunes ont une petite voix courte et plaintive* [...] *ce son est aisé à imiter ; et la mère, trompée par l'appeau, arrive jusque sous le fusil du chasseur* (Buffon).

• **V.** EN INDIQUANT DE QUEL CÔTÉ ON CONSIDÈRE UN OBJET. **1.** Introduit le nom de la partie d'un objet concret sur laquelle se porte le regard : *Le jeune incrédule s'approcha de ce prétendu talisman* [...] *il se pencha pour regarder alternativement la peau sous toutes les faces* (Balzac). || Fig. et fam. *Examiner sous toutes les coutures,* V. COUTURE. || **2.** *Fig.* Introduit le nom de l'élément d'une chose abstraite sur lequel se porte l'attention, la réflexion : *Analyser un problème sous tous ses rapports. Examinée sous ce point de vue, la question se rétrécissait singulièrement* (Musset). *Si l'on étudie l'histoire sous cet angle, tout y devient surprise, tressaillement, enchantement* (Romains).

• SYN. : **I, 2** *au-dessous de.*|| **II, 4** *derrière.*|| **III, 1** *à l'abri de.*|| **IV, 1** *au pied de.*|| **V, 1** *sur ;* **2** *de.*

B. Marque un rapport de dépendance, de subordination.

• **I.** EN INDIQUANT UNE HIÉRARCHIE ENTRE DES PERSONNES OU DES CHOSES. **1.** Introduit le nom d'un individu ou d'une collectivité qui possède le pouvoir de commander d'autres personnes : *Il a servi deux ans, comme lieutenant, sous le capitaine Untel. Castille a triomphé par cet homme, et ses flottes | Ont sous lui complété l'empire sans pareil | Sous lequel ne pouvait se coucher le soleil* (Heredia) ; s'agissant de l'autorité elle-même : *Être placé sous la direction, sous les ordres, sous la surveillance de quelqu'un. Une association créée sous le patronage d'un ancien ministre, placée sous la présidence d'une haute personnalité ;* s'agissant d'un système politique : *Vivre sous le régime capitaliste, sous le régime socialiste. Un État est un assemblage d'hommes réunis sous un même gouvernement* (Turgot). || *Class.* En se laissant guider, instruire par : *Il obtint du seigneur du village* [...] *que j'étudierais, avec deux fils qu'il avait, sous un homme savant* (Scarron). || **2.** Introduit un nom abstrait qui désigne une circonstance contraignante, une obligation ou la sanction prévue pour le manquement aux règles, aux coutumes, etc. : *Mettre en liberté sous caution. Témoigner sous serment. À cause de ses activités assez louches, il est sous la menace d'un renvoi. La perfide Mouchette se sentait de force à mentir jusqu'à l'aube* [...] *elle eût menti cette nuit sous les injures, sous les coups* (Bernanos). || *Sous le coup de, sous peine de, sous réserve de,* V. COUP, PEINE, RÉSERVE. || *Sous condition, sous (toutes) réserves,* V. CONDITION, RÉSERVE. || *Sous bénéfice d'inventaire,* V. INVENTAIRE.

• **II.** EN INDIQUANT LA CAUSE D'UN PHÉNOMÈNE. **1.** Introduit le nom d'un objet concret ou abstrait qui produit l'effet indiqué par le verbe : *Une poutre qui s'est déformée sous le poids de la charge. Succomber sous le nombre des adversaires. Garat, déplacé dans les jours de crise, était un de ces hommes qui plient sous l'événement* (Lamartine). *Ses traits, d'ordinaire si calmes, se crispaient sous l'effort* (Bosco). || **2.** Sert à former des locutions prépositives (*sous l'action de, sous l'effet de, sous l'empire de, sous l'impulsion de, sous l'influence de,* etc.) qui, avec des nuances diverses, amènent l'explication d'un fait ou d'une action : *Sous l'empire de la colère, il devient comme fou. L'alcool, peu à peu, se colorait sous l'action de l'eau* (Courteline). *Même l'intelligence ne fonctionne pleinement que sous l'impulsion du désir* (Claudel). || Class. *Sous l'espérance de,* en faisant espérer (quelque chose à quelqu'un) : [Mazarin] *amusait M. le Prince à Paris, sous l'espérance d'un traité* (La Rochefoucauld).

C. Marque une relation chronologique.

1. À l'époque de : *Cela s'est passé sous la Révolution. La réunion du concile « Vatican II » fut décidée sous le pontificat de Jean XXIII. Les circonstances qui faisaient de la société, sous l'Empire, une macédoine* (Balzac). || *Spécialem.* Pendant le règne de : *Le château de Versailles fut construit sous Louis XIV. Quand l'Achaïe, province sénatoriale sous Auguste, province impériale sous Tibère, fut rendue au Sénat par Claude, Gallion y fut envoyé comme proconsul* (France). || **2.** Avant que ne soit entièrement écoulé un espace de temps donné (s'emploie surtout dans la langue de la procédure) : *Le tribunal rendra son jugement sous quinzaine. Ils ordonnèrent aux Jésuites de quitter le royaume « sous huitaine »...* (Balzac). || **3.** Pour indiquer une durée nécessaire, sans réfénce chronologique précise : *Je mettrai cet article au point sous peu de temps. Monsieur de la Billardière, attaqué d'une maladie mortelle, allait succomber, sous peu de jours* (Balzac). || *Sous peu,* V. PEU.

2. sous- [su] préf. (emploi spécialisé de *sous* 1). **1.** Pour un objet matériel, indique qu'il est placé plus bas qu'un autre ou recouvert par un autre, le second élément du mot composé étant le nom de cette autre chose : *Sous-bois. Sous-vêtements. La sous-couche* [de neige], *un peu molle, était recouverte de neige poudreuse* (Frison-Roche). || Le second élément étant un adjectif dérivé du nom de base : *Sous-abdominal. Sous-maxillaire. Le flamboiement multicolore et les lueurs sous-océaniques des chambres* (Proust). || **2.** Pour une chose abstraite, indique qu'elle est inférieure à la moyenne, à la norme, à la qualité habituelle de l'activité exprimée par le second élément : *Sous-emploi. Sous-production. Sous-tension. Une manière de sous-exotisme* (Pourrat). || Le second élément étant un verbe ou un adjectif, le composé indique le caractère insuffisant ou peu apparent d'un phénomène ou d'une qualité : *Sous-exposer. Sous-entendre. Sous-alimenté.* || **3.** Pour un objet abstrait, indique qu'il est une subdivision du tout désigné par le mot de base : *Sous-classe. Sous-ensemble. Sous-genre. Sous-groupe. Le chevalier du guet avec son guet, son sous-guet, son contre-guet et son arrière-guet* (Hugo). || **4.** Pour une personne, indique qu'elle est placée hiérarchiquement au-dessous de celle que désigne le second élément, qu'elle occupe un poste inférieur à celle-ci, ou, plus généralement, qu'elle dépend de celle-ci : *Sous-bibliothécaire. Sous-directeur. Sous-intendant. Sous-lieutenant. Sous-préfet. Elle avait pris pour donner des leçons à son enfant, un sous-curé de la paroisse* (Goncourt). *Elle fait encore le bonheur de mon patron le sous-ministre* (M. Prévost). || Le second élément étant un nom de personne ou de chose, le composé désigne une émanation, un succédané de l'objet exprimé par le terme de base (souvent péjor.) : *Sous-produit. La musique des sous-Gounod et des sous-Massenet n'étant pas encore, Dieu merci, admise dans les cloîtres* (Massenet). *Je ne sais pas si ton*

mari est un surhomme ou un sous-crétin, mais je ne l'aurais jamais cru capable d'un tabac pareil (Croisset). || Le second élément étant un verbe, le composé désigne un phénomène qui a lieu au second degré : *Sous-louer.*

• REM. **1.** Les mots en *sous-* constituent une série ouverte, qui s'enrichit au gré du locuteur ou de l'écrivain (voir les exemples de Pourrat, Massenet et Croisset cités aux § 2-4). La nomenclature ci-après comprend seulement les termes vraiment lexicalisés de la langue usuelle, ainsi que ceux dont la langue scientifique fait un emploi fréquent.

2. Les substantifs formés avec *sous-* prennent la marque du pluriel, sauf *sous-gorge et sous-main.*

sous-abdominal, e, aux [suzabdɔminal, -o] adj. (de *sous-* 2 et de *abdominal ;* 10 févr. 1966, *le Monde*). Qui s'applique sur la partie inférieure de l'abdomen : *Une ceinture de sécurité sous-abdominale.*

sous-acétate [suzasetat] n. m. (de *sous-* 2 et de *acétate ;* 1871, Littré). Acétate contenant un excès de base.

sous-activité [suzaktivite] n. f. (de *sous-* 2 et de *activité ;* 28 févr. 1969, *le Monde*). Activité inférieure à la normale : *La sous-activité industrielle est une des conséquences de la récession économique.*

sous-adapté, e [suzadapte] adj. (de *sous-* 2 et de *adapté,* part. passé de *adapter ;* 1964, Larousse). Se dit, en géomorphologie, d'un cours d'eau dont l'écoulement est trop faible par rapport aux dimensions de son lit ou de sa vallée.

sous-administration [suzadministrasjɔ̃] n. f. (de *sous-administré ;* 6 févr. 1967, *le Figaro*). Administration insuffisante : *La sous-administration des cités-dortoirs.*

sous-administré, e [suzadministre] adj. (de *sous-* 2 et de *administré ;* 1964, Larousse). Se dit d'une collectivité ou d'un organisme dont le personnel administratif est insuffisant : *Une ville, une université, un ministère sous-administrés.*

sous-admissibilité [suzadmisibilite] n. f. (dér. savant de *sous-admissible ;* 1964, Robert). État d'un candidat sous-admissible.

sous-admissible [suzadmisibl] adj. et n. (de *sous-* 2 et de *admissible ;* 1964, Robert). Se dit de candidats, en nombre limité, qui, dans un concours, se sont classés immédiatement après les admissibles.

sous-adresse [suzadrɛs] n. f. (de *sous-* 2 et de *adresse ;* 1972, *Dict. de linguistique*). À l'intérieur d'un article de dictionnaire, entrée notée par une typographie spéciale (petit gras, italique, etc.), qui introduit une acception différente de l'acception principale ou qui correspond à une forme du mot différente de celle qui constitue l'entrée de base.

sous-affermer [suzafɛrme] v. tr. (de *sous-* 2 et de *affermer ;* 1694, Acad., aux sens 1-2). **1.** Céder, partiellement ou totalement, ce qu'on a soi-même pris à ferme. || **2.** Prendre, en totalité ou en partie, d'une autre personne, ce qu'elle avait pris à ferme.

sous-affluent [suzaflyɑ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *affluent ;* 1964, Larousse). En hydrologie, affluent d'un affluent : *La Cure est un sous-affluent de la Seine, puisqu'elle se jette dans l'Yonne, qui, elle-même, est un affluent de la Seine.*

sous-affrètement [suzafrɛtmɑ̃] n. m. (de *sous-affréter ;* 1876, Larousse). Action de sous-affréter un navire ; sous-location d'un navire.

sous-affréter [suzafrete] v. tr. (de *sous-* 2 et de *affréter ;* 1845, Bescherelle, art. *affréter*). [Conj. **5 b.**] Affréter un navire de quelqu'un qui l'avait lui-même affrété : *Sous-affréter un bâtiment de ligne pour organiser une croisière touristique.*

sous-affréteur [suzafretœr] n. m. (de *sous-affréter ;* 1876, Larousse). Personne qui sous-affrète un navire.

sous-agent [suzaʒɑ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *agent* 2 ; 1904, Larousse). Nom donné aux fonctionnaires des arsenaux (vieilli) : *Les sous-agents constituent aujourd'hui le corps des officiers d'administration de la marine.*

sous-aide [suzɛd] n. m. (de *sous-* 2 et de *aide* 2 ; 1732, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1871, Littré [aussi *sous-aide major*]). **1.** Personne qui aide en second, qui est sous les ordres d'un employé subalterne : *L'un d'eux désira me voir, il était sous-aide balayeur* (Renan). || **2.** Nom donné autrefois aux chirurgiens militaires du grade le moins élevé. || *Sous-aide major,* médecin militaire auxiliaire dont le grade correspondait à celui d'adjudant-chef.

sous-alimentation [suzalimɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *sous-alimenté,* d'après *alimentation ;* 1946, Benda, p. 12). État ou situation de l'être humain qui reçoit, en permanence, une alimentation dont l'insuffisance peut compromettre sa santé ou même sa vie : *La sous-alimentation règne dans beaucoup de pays du tiers monde.*

• CONTR. : *suralimentation.*

sous-alimenté, e [suzalimɑ̃te] adj. et n. (de *sous-* 2 et de *alimenté,* part. passé de *alimenter ;* 1925, d'après Robert, 1964 [art. *sous-alimenter*]). Qui souffre de sous-alimentation : *Des populations sous-alimentées. Venir en aide aux sous-alimentés.*

• CONTR. : *suralimenté.*

sous-amendement [suzamɑ̃dmɑ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *amendement ;* 1835, Acad.). En termes d'institutions politiques, modification proposée ou apportée à un amendement : *Ils causaient de votes, d'amendements, de sous-amendements, du discours de M. Grandin...* (Flaubert).

sous-anneau [suzano] n. m. (de *sous-* 2 et de *anneau ;* 1968, Larousse). En mathématiques, dans un anneau, sous-ensemble présentant également la structure d'anneau.

sous-aponévrotique [suzaponevrɔtik] adj. (de *sous-* 2 et de *aponévrotique ;* 1845, Bescherelle). Se dit, en anatomie, de ce qui est situé sous une aponévrose.

sous-approvisionné, e [suzaprɔvizjɔne] adj. (de *sous-* 2 et de *approvisionné,* part. passé de *approvisionner ;* 19 janv. 1966, *le Monde*). Dont l'approvisionnement est insuffisant : *Une raffinerie de pétrole sous-approvisionnée.*

sous-arachnoïdien, enne [suzaraknɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *sous-* 2 et de *arachnoïde ;* 1878, Larousse). Se dit, en anatomie, de ce qui est situé au-dessous de l'arachnoïde.

sous-arbrisseau [suzarbriso] n. m. (de *sous-* 2 et de *arbrisseau ;* 1556, R. Le Blanc, écrit *soubs-arbrisseau,* puis 1701, Furetière, écrit *sous-arbrisseau*). Végétal de petite taille, dont seule la tige est ligneuse (les ramifications étant herbacées) et qui ne donne pas de bourgeons proprement dits : *Certaines pivoines sont des sous-arbrisseaux.*

sous-arrondissement [suzarɔ̃dismɑ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *arrondissement ;* 1871, Littré). Subdivision d'un arrondissement maritime.

sous-astragalien, enne [suzastragaljɛ̃, -ɛn] adj. (de *sous-* 2 et de *astragale ;* 1871, Littré [*articulation sous-astragalienne,* 1964, Larousse]). Se dit, en anatomie, de ce qui est situé au-dessous de l'astragale : *Région sous-astragalienne.* || *Articulation sous-astragalienne,* articulation de l'astragale avec le calcanéum.

sous-âtre [suzɑtr] n. m. (de *sous-* 2 et de *âtre ;* milieu du XVI[e] s., écrit *sousastre ; sous-âtre,* 1904, Larousse). Partie de la maçonnerie qui est située sous le foyer d'une cheminée.

sous-bail [subaj] n. m. (de *sous-* 2 et de *bail ;* 1690, Furetière). Bail que le preneur fait à un autre de ce qui lui a été donné à loyer ou à ferme.

• Pl. *des* SOUS-BAUX.

• SYN. : *sous-location.*

sous-bande [subɑ̃d] n. f. (de *sous-* 2 et de *bande* 1 ; 1680, Richelet, au sens de « bande de linge qu'on met sous toutes les autres » [terme de chirurgie] ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Ensemble des parties évidées à l'avant des flasques d'un affût, de forme semi-cylindrique, dans lesquelles viennent s'encastrer les tourillons d'une arme à feu.

• REM. On écrit parfois SOUSBANDE.

sous-bandé, e [subɑ̃de] adj. (de *sous-* 2 et de *bandé,* part. passé de *bander ;* 1968, Larousse). Se dit d'un élément de charpente horizontal (poutre, longine, etc.) qui, portant sur deux points d'appui et chargé en son point central, travaille à la flexion, mais qu'un tirant inférieur, ancré à ses extrémités, oblige à travailler à la compression.

sous-barbe [subarb] n. f. (de *sous-* 2 et de *barbe* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens I ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2 et III, 1871, Littré [*rider les sous-barbes,* 1904, Larousse] ; sens IV, 1871, Littré).

I. *Vx* et *fam.* Coup donné à quelqu'un sous le menton.

II. 1. Partie postérieure de la mâchoire inférieure d'un cheval, contre laquelle porte la gourmette. || **2.** Pièce du harnais d'un cheval, qu'on fixe sous l'auge, et qui réunit les deux montants du licol.

III. Cordage allant du beaupré à la guibre et servant à tenir ce mât contre les efforts provenant des étais : *Les haubans de focs et les sous-barbes, va-t-en voir s'ils viennent !* (Hugo). || *Rider les sous-barbes,* leur donner la tension nécessaire pour assurer une bonne tenue.

IV. Traverse d'une écluse de marais salant.

sous-bas [suba] n. m. invar. (de *sous-* 2 et de *bas* 3 ; v. 1940, d'après Robert, 1964). Pied de bas porté pour protéger les pieds nus dans des chaussures ou placé entre la chaussure et le bas de manière à protéger ce dernier.

sous-battage n. m. V. SOUBATTAGE.

sous-battre v. tr. V. SOUBATTRE.

sous-berme [subɛrm] n. f. (de *sous-* 2 et de *berme ;* 1694, Th. Corneille, écrit *sou-berme ; sous-berme,* 1701, Furetière). Descente d'eau, occasionnée par la pluie ou la fonte des neiges, et qui fait monter le niveau d'une rivière, d'une rade, d'un port. • REM. On trouve parfois la graphie altérée et fautive *sous-berne* (1933, Larousse [encore en 1964, Larousse]).

sous-bibliothécaire [subiblijɔtekɛr] n. (de *sous-* 2 et de *bibliothécaire ;* 1690, Furetière). Employé(e) adjoint(e) au (à la) bibliothécaire.

sous-bief [subjɛf] n. m. (de *sous-* 2 et de *bief ;* 1871, Littré). Canal qui rejoint la décharge des eaux, au-dessous du bief.

sous-bois [subwa] n. m. invar. (de *sous-* 2 et de *bois ;* 1333, *Mél. Jeanroy* [210], écrit *southboys,* au sens de « bois taillis » ; écrit *sous-bois,* au sens 1, 1869, Faré, p. 22 ; sens 2, 1938, Genevoix ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** Végétation qui pousse sous les arbres d'une forêt : *Arracher les sous-bois et les épines.* || **2.** Partie de la forêt où pousse cette végétation : *Les arbres étaient vieux et grands* [...]. *Un sentier s'enfonçait dans le sous-bois où l'épaisseur de la végétation créait des profondeurs plus sombres, des retraites à peu près inaccessibles* (Bosco). || **3.** Représentation picturale de l'intérieur d'un bois, d'une forêt : *Les sous-bois de l'École de Barbizon sont célèbres.*

sous-branche [subrɑ̃ʃ] n. f. (de *sous-* 2 et de *branche ;* 1959, Meynaud). Subdivision d'un système complexe : *La linguistique sociale, rameau de la sociolinguistique, est une sous-branche de la linguistique.*

sous-bras [subra] n. m. invar. (de *sous-* 2 et de *bras ;* 1951, Queneau, p. 122). Partie d'un vêtement qui se trouve sous l'aisselle.

sous-brigadier [subrigadje] n. m. (de *sous-* 2 et de *brigadier ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Sous l'Ancien Régime, officier de cavalerie qui prenait rang après le brigadier : *Favancourt était sous-brigadier de la brigade de Crenay* (Saint-Simon). || **2.** Douanier, gendarme ou gardien de la paix ayant rang de caporal (le titre de « brigadier » étant réservé à des sous-officiers).

sous-budget [subydʒɛ] n. m. (de *sous-* 2 et de *budget ;* 7 avr. 1969, *l'Express*). Division d'un budget : *Le budget de la défense nationale a été présenté en trois sous-budgets séparés, l'un pour l'armée de terre, le second pour la marine, le dernier pour l'armée de l'air.*

sous-calibré, e [sukalibre] adj. (de *sous-* 2 et de *calibré,* part. passé de *calibrer ;* 1964, Larousse). Se dit d'un projectile d'arme à feu dont le calibre est inférieur à celui du canon qui le tire : *Une balle sous-calibrée. Des obus sous-calibrés.*

sous-cap [sukap] n. m. (de *sous-* 2 et de *cap,* au sens de « chef d'escouade » [V. CAP] ; 1871, Littré). *Autref.* Sous-chef des escouades de matelots ou de journaliers employés dans les arsenaux.

sous-cape [sukap] n. f. (de *sous-* 2 et de *cape* 1 ; 1871, Littré). Feuille de tabac qui, dans un cigare, entoure la partie centrale, appelée « tripe », et se trouve immédiatement au-dessous de l'enveloppe extérieure, appelée « cape » ou « robe ».

sous-capitalisation [sukapitalizasjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *capitalisation ;* 1964, Larousse). *Théories de la sous-capitalisation,* théories qui expliquent les fluctuations économiques, et en particulier les phénomènes de dépression, par l'insuffisance de l'épargne et l'impossibilité de maintenir le rythme des investissements.

sous-catégorie [sukategɔri] n. f. (de *sous-* 2 et de *catégorie ;* 6 avr. 1965, *le Monde,* au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Subdivision d'une catégorie : *Les hôtels de tourisme sont classés en catégories (indiquées par des étoiles), qui elles-mêmes comprennent des sous-catégories (indiquées par des lettres de l'alphabet).* || **2.** En grammaire générative, subdivision des catégories qui figurent dans la base syntagmatique : *En français, le déterminant a comme sous-catégories l'article, le préarticle, le postarticle et le démonstratif.*

sous-catégorisation [sukategɔrizasjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *catégorisation ;* 1972, *Dict. de linguistique*). *Règles de sous-catégorisation,* en grammaire générative, règles de la base syntagmatique qui imposent une limitation au choix des morphèmes en raison de leur distribution en sous-catégories grammaticales : *L'application des règles de sous-catégorisation permet de distinguer, dans la catégorie du nom, les noms propres et les noms communs, et, parmi les noms communs, les noms comptables et les noms non comptables.*

sous-catégoriser [sukategɔrize] v. tr. (de *sous-* 2 et de *catégoriser ;* 1972, *Dict. de linguistique* [art. *sous-catégorisation*]). En grammaire générative, répartir en sous-catégories : *Les verbes peuvent être sous-catégorisés en « transitifs » et « intransitifs ».*

sous-caudale [sukodal] adj. f. (de *sous-* 2 et du fém. de *caudal ;* 1933, Larousse). Se dit des plumes, ou tectrices, qui recouvrent la partie inférieure de la queue des oiseaux.

sous-cavage [sukavaʒ] n. m. (de *sous-caver ;* 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Exploitation de la partie inférieure du front de taille d'une carrière de pierre, de telle sorte que les blocs supérieurs soient en surplomb : *Le sous-cavage est interdit par les règlements, en raison des dangers qu'il présente pour le carrier.* || **2.** Dans une mine, creusement d'une entaille parallèle au plan de fissilité, au bas du rocher abattu.

sous-cave [sukav] n. f. (déverbal de *sous-caver ;* 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Dans une mine, excavation faite à la partie inférieure d'un front d'attaque pour en faciliter l'abattage. (Syn. HAVAGE.) || **2.** Saignée horizontale pratiquée dans un travail de terrassement, lors de l'abattage de masse parallélépipédique. (Syn. SOUCHET.)

sous-caver [sukave] v. tr. (de *sous-* 2 et de [*ex*]*caver ;* 1964, Larousse). Dans une mine ou une carrière, creuser à la partie inférieure.

sous-chargé [suʃarʒe] adj. m. (de *sous-* 2 et de *chargé,* part. passé de *charger ;* 1871, Littré). Se dit d'un fourneau de mine dans lequel le rayon de la base de l'entonnoir est moindre que la distance du centre de la charge à la surface du sol.

sous-charpentière [suʃarpɑ̃tjɛr] adj. et n. f. (de *sous-* 2 et de *charpente ;* 1961, H. Boulay [p. 48], comme n. f., et 1970, Robert, comme adj.). *Branche sous-charpentière,* ou *sous-charpentière* n. f., en

horticulture, branche secondaire de la charpente.

sous-chauffer [suʃofe] v. tr. (de *sous-* 2 et de *chauffer* ; 29 janv. 1968, *l'Express*). Chauffer de façon insuffisante : *Les habitants de certains immeubles collectifs se plaignent d'être sous-chauffés.*
• CONTR. : *surchauffer.*

sous-chaussure [suʃosyr] n. f. (de *sous-* 2 et de *chaussure* ; 1871, Littré). Chaussure portée sous la chaussure ordinaire, pour préserver celle-ci, pour éviter les glissades, etc.

sous-chef [suʃɛf] n. m. (de *sous-* 2 et de *chef* ; fin du XVIIIe s., Brunot [à la Cour des comptes, 1964, Robert]). Personne qui, dans une hiérarchie, vient immédiatement après celle qui porte le titre de « chef », et peut, à l'occasion, la remplacer : *Sous-chef de bureau, de gare. Sous-chef de musique. Sous-chef artificier. Sous-chef mécanicien. Au moment d'être nommé sous-chef, la mort du maréchal avait coupé par le pied les espérances de Marneffe et de sa femme* (Balzac). || *Spécialem.* Fonctionnaire supérieur attaché à la Cour des comptes.
• REM. Le mot peut s'employer pour désigner des femmes, sans changer de genre : *Le sous-chef de bureau est Mlle X.*

sous-chlorure [suklɔryr] n. m. (de *sous-* 2 et de *chlorure* ; 1871, Littré). Nom générique des composés chlorés contenant moins de chlore que les chlorures normaux.

sous-classe [suklɑs] n. f. (de *sous-* 2 et de *classe* ; 1871, Littré). En histoire naturelle, division systématique de la classification, venant immédiatement après la classe : *Les naturalistes ont réparti les animaux en sous-classes, subdivisions des classes.*

sous-claviculaire [suklavikylɛr] adj. (de *sous-* 2 et de *claviculaire* ; 1871, Littré [aussi *murmure sous-claviculaire*]). Se dit, en anatomie, de ce qui est placé en dessous de la clavicule ou de ce qui est relatif à la partie du corps située sous cet os : *La région sous-claviculaire. Luxation sous-claviculaire de l'épaule.* || *Murmure sous-claviculaire,* bruit circulatoire dû au frottement de l'artère par le muscle sous-clavier, ou à la diminution de son calibre par l'élévation de la première côte.

sous-clavier, ère [suklavje, -ɛr] adj. (de *sous-* 2 et de *clav[icule]* ; v. 1560, Paré [aussi *muscle sous-clavier ; artères sousclavières,* 1871, Littré ; *veines sous-clavières,* 1876, Larousse — *sous-clavières,* n. f. pl., même sens, v. 1560, Paré]). Se dit de quelques éléments anatomiques placés sous la clavicule. || *Artères sous-clavières,* groupe de deux artères dont la droite naît du tronc artériel brachio-céphalique à la base du cou, la gauche, dans le thorax, de la crosse de l'aorte, et qui aboutissent à la clavicule. || *Veines sous-clavières,* nom des deux veines qui accompagnent les deux artères sous-clavières et leur sont antérieures. || *Muscle sous-clavier,* petit muscle allongé, grêle et fusiforme, qui longe la face inférieure de la clavicule et s'insère d'une part au cartilage de la première côte, d'autre part à la partie inférieure et externe de la clavicule.

sous-code [sukɔd] n. m. (de *sous-* 2 et de *code* ; 1972, *Dict. de linguistique*). Dans la terminologie du Cercle linguistique de Prague, système de relations particulières que, à l'intérieur d'un énoncé produit à une fin donnée, les éléments du code global de la langue entretiennent entre eux.

sous-comité [sukɔmite] n. m. (de *sous-* 2 et de *comité* ; 1876, Larousse). Comité nommé par un autre comité ou constitué à l'intérieur même d'un comité, pour l'étude de certaines questions ou pour divers autres types de travaux préparatoires.

sous-commissaire [sukɔmisɛr] n. m. (de *sous-* 2 et de *commissaire* ; 25 mars 1765, d'après Littré, 1871). Dans la marine, officier du commissariat, placé au-dessous du commissaire et qui a rang de lieutenant de vaisseau.

sous-commission [sukɔmisjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *commission* ; 1871, Littré). Commission restreinte, constituée à l'intérieur d'une commission ou nommée par une commission, afin de préparer l'étude de certaines questions, de certains dossiers : *Il fallut lui expliquer tous les rouages du mécanisme parlementaire, lui apprendre qu'il y avait une commission de l'Armée, une commission des Finances, des sous-commissions, des rapporteurs, une discussion du budget* (France).

sous-comptoir [sukɔ̃twar] n. m. (de *sous-* 2 et de *comptoir* ; 1871, Littré). Succursale d'un comptoir : *Le sous-comptoir des entrepreneurs joue le rôle d'auxiliaire du Crédit foncier pour le financement de la construction.*

sous-conjonctival, e, aux [sukɔ̃ʒɔ̃ktival, -o] adj. (de *sous-* 2 et de *conjonctival* ; 1871, Littré). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous la conjonctive : *Glandes sous-conjonctivales.*

sous-consommation [sukɔ̃sɔmasjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *consommation* ; 1926, Ch. Gide [*théorie de la sous-consommation capitaliste, ouvrière,* 1964, Larousse]). En économie politique, insuffisance de la consommation revêtant un certain caractère de permanence : *Sous-consommation liée au chômage.* || *Théorie de la sous-consommation capitaliste,* théorie selon laquelle les fluctuations économiques seraient la conséquence d'un excès d'épargne. || *Théorie de la sous-consommation ouvrière,* Théorie qui explique les fluctuations économiques par le fait que la classe ouvrière, disposant de revenus insuffisants, ne peut assurer des débouchés assez larges à une production qui s'accroît sans cesse, l'état de crise étant donc provoqué par l'excès de l'offre sur la demande.

sous-continent [sukɔ̃tinɑ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *continent* 3 ; 26 août 1965, *le Monde*). Partie étendue et relativement homogène d'un continent : *Le sous-continent indien. Le sous-continent sud-américain.*

sous-coracoïdien, enne [sukɔrakɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *sous-* 2 et de *coracoïde* ; 1933, Larousse). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous l'apophyse coracoïde.

sous-corps [sukɔr] n. m. (de *sous-* 2 et de *corps* ; 1964, Larousse). En mathématiques, partie d'un corps ayant lui-même la structure du corps : *Le corps Q des nombres rationnels est un sous-corps du corps R des nombres réels, et le corps R est lui-même un sous-corps C des nombres complexes.*

sous-cortical, e, aux [sukɔrtikal, -o] adj. (de *sous-* 2 et de *cortical* ; 1877, Littré). Se dit d'un élément situé sous l'écorce d'un végétal, sous l'écorce terrestre ou sous l'écorce cérébrale.

sous-costal, e, aux [sukɔstal, -o] adj. (de *sous-* 2 et de *costal* ; 1743, Brunot [*muscles sous-costaux,* 1752, Trévoux]). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous les côtes. || *Muscles sous-costaux,* petites languettes musculaires et aponévrotiques, au nombre de dix de chaque côté de la poitrine, qui sont des faisceaux des muscles intercostaux internes.

sous-cotation [sukɔtasjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *cotation* ; 13 janv. 1970, *le Monde*). En termes monétaires, cotation officielle inférieure à la cotation réelle.

sous-couche [sukuʃ] n. f. (de *sous-* 2 et de *couche* ; 1871, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1941, Frison-Roche, p. 73 ; sens 3-4, 1964, Larousse ; sens 5, 1968, Larousse). **1.** En géologie, couche sous-jacente à une autre couche : *Les sous-couches argileuses.* || **2.** Couche de neige recouverte par de la neige fraîche d'une consistance différente : *La sous-couche, un peu molle, était recouverte de neige poudreuse* (Frison-Roche). || **3.** En photographie, enduit de gélatine, de vernis, etc., coulé sur le support avant l'émulsion, qui sert principalement à empêcher l'apparition de halos, et qui s'élimine pendant le développement. || **4.** *Sous-couche laminaire,* en aéronautique et en mécanique des fluides, zone inférieure de la couche limite, qui conserve une forme d'écoulement laminaire : *La sous-couche laminaire est une conséquence de la viscosité de l'air.* || **5.** En physique atomique, subdivision d'une couche correspondant à la valeur du nombre quantique azimutal de l'électron qui y est situé.

sous-crépitant [sukrepitɑ̃] adj. m. (de *sous-* 2 et de *crépitant ;* 1964, Larousse). *Râle sous-crépitant,* râle que l'on entend à l'auscultation dans quelques affections de l'appareil respiratoire, comme la bronchopneumonie, les congestions pulmonaires, les bronchites et la tuberculose. (On dit aussi RÂLE MUQUEUX.)

souscripteur [suskriptœr] n. m. (francisation du lat. *subscriptor,* accusateur en second, qui souscrit à quelque chose, approbateur, partisan, de *subscriptum,* supin de *subscribere* [v. SOUSCRIRE] ; 1679, Kuhn, au sens 1 [*souscriveur,* même sens — de *souscrire* —, 1675, J. Savary] ; sens 2, 1762, Acad. [pour un ouvrage de librairie, 1721, Trévoux]). **1.** Personne qui souscrit un effet de commerce : *Le souscripteur d'une lettre de change.* || **2.** *Par extens.* Personne qui prend part à une souscription : *On n'a trouvé que peu de souscripteurs pour cette entreprise. Les souscripteurs d'un emprunt.* || *Spécialem.* Personne qui souscrit pour un ouvrage de librairie : *Je remplirai les engagements que vous avez pris en mon nom auprès des souscripteurs* (Voltaire).

souscription [suskripsjɔ̃] n. f. (francisation [d'après *sous* 1] de l'anc. franç. *subscription,* action de souscrire un acte [XIII^e s., Godefroy], lat. *subscriptio,* inscription [au bas d'une statue, etc.], action d'être accusateur en second, grief, signature d'un document, relevé, de *subscriptum,* supin de *subscribere* [v. l'art. suiv.] ; 1389, Godefroy, écrit *soubscription* [*souscription,* fin du XVI^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1665, Retz ; sens II, 1, 1718, Acad. [« la somme... à verser... », 1835, Acad. ; *souscription aux travaux d'intérêt public,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1717, d'après Trévoux, 1721 ; sens II, 3, 1762, Acad. [*souscription ; bulletin de souscription,* 1876, Larousse] ; sens III, 1933, Larousse).

I. 1. Signature apposée au bas d'un acte juridique pour l'approuver ; action d'apposer cette signature : *Le contrat est dressé, il n'y manque que la souscription. Pour l'ordination des pasteurs, qu'on prenne la souscription des clercs, le consentement des magistrats et du peuple* (Fénelon). || **2.** *Vx.* Ensemble des formules de politesse qui précèdent la signature d'une lettre : *Autrefois, continua le commandeur, on ménageait beaucoup plus les termes de civilité dans les souscriptions, qu'on ne fait présentement* (Callières). *La souscription de cette lettre n'était pas assez respectueuse* (Acad., 1835).

II. 1. Engagement pris de fournir une somme pour contribuer à une dépense, à une entreprise ; l'opération qui requiert ce genre d'engagement : *Souscription à un emprunt. Ouvrir une souscription. La souscription est close depuis hier. On l'a racheté* [le palais] *par souscription et on l'a donné au duc de Bordeaux* (Flaubert). *Il avait été décidé qu'un monument serait élevé par souscription nationale, avec le concours de l'État, au chef gaulois Éporédorix...* (France). || La somme versée ou à verser pour remplir cet engagement : *La souscription se monte à tant. Le trésorier reçoit les souscriptions.* || *Souscription aux travaux d'intérêt public,* syn. de OFFRE DE CONCOURS. || **2.** Engagement de prendre, à un prix convenu, un ou plusieurs exemplaires d'un ouvrage de librairie en cours de publication : *Un dictionnaire vendu par souscription. Je ne suis pas en peine des souscriptions puisque le roi donne l'exemple* (Voltaire). || **3.** *Bulletin de souscription,* ou simplem. *souscription,* reconnaissance remise à la personne qui s'engage à contribuer pécuniairement à une entreprise ou à acheter un ouvrage de librairie qu'un éditeur lance sur le marché.

III. Partie d'une ordonnance médicale, qui donne au pharmacien quelques détails sur la manière d'effectuer la préparation prescrite.

souscrire [suskrir] v. tr. (francisation [d'après *sous* 1] du moyen franç. *subscrire,* signer pour approuver [1356, Godefroy], lat. *subscribere,* écrire dessous, écrire au bas, mettre en inscription, être accusateur secondaire, inscrire, signer un document, adhérer à, approuver, écrire à la suite, de *sub-,* préfixe marquant la position inférieure, et de *scribere,* écrire ; 1506, Bloch-Wartburg, écrit *soubscrire* [*souscrire,* 1541, Calvin], au sens 2 ; sens 1, v. 1545, Huguet, écrit *soubscrire* [*souscrire,* 1636, Monet] ; sens 3, 1690, Furetière). [Conj. **65.**] **1.** *Vx.* Écrire quelque chose au bas, au-dessous : *Voilà un acte altéré, on a souscrit* [...] *quelque chose d'une autre main* (Furetière, 1690). || **2.** Écrire son nom, signer au bas d'un acte pour marquer qu'on l'approuve : *Souscrire un contrat, un traité. Il ordonnait* [...] *à tous doyens, etc., de souscrire dans un mois le Formulaire* (Racine). *Il fallut depuis souscrire cette formule* [qui condamnait cinq propositions de Jansénius] (Voltaire). || **3.** S'engager à payer, en apposant sa signature : *Souscrire un billet à ordre, un abonnement, un emprunt. Il m'a souscrit pour vingt-cinq mille francs de lettres de change !* (Balzac).

◆ v. tr. ind. [**à**] (sens 1, 1784, J. Necker [aussi absol. ; *souscrire à un emprunt,* 1878, Acad. ; « apposer sa signature pour approuver... », 1559, Amyot] ; sens 2, 1721, Trévoux [aussi absol.] ; sens 3, 1588, Montaigne). **1.** S'engager par écrit à fournir une certaine somme pour contribuer à une entreprise, à une dépense commune, à une œuvre de bienfaisance, etc. : *Souscrire à l'érection d'un monument ;* et absol. : *On proposa d'élever une statue à Voltaire, et J.-J. Rousseau souscrivit pour deux louis* (Sallentin). || *Souscrire à un emprunt,* se porter acquéreur d'un certain nombre de parts d'un emprunt public : *Les P. T. T. viennent de lancer un emprunt à 10% d'intérêts, exonérés d'impôts ; j'y ai souscrit pour 3000 F.* || *Class.* Apposer sa signature pour approuver quelque chose : *Sur toutes ces choses, disent-ils, nous-mêmes, ici présents, nous faisons un pacte avec vous, et nous l'écrivons ; et nos lévites et nos prêtres y souscrivent* (Bossuet). *Quoi ! l'horreur de souscrire à cet ordre inhumain | N'a pas, en le traçant, arrêté votre main ?* (Racine). || **2.** S'engager, par écrit et en effectuant d'habitude un premier versement, à acheter, pour un prix convenu, un ouvrage de librairie dont la publication est annoncée ou a déjà commencé : *Souscrire à une encyclopédie en dix volumes ;* et absol. : *Si quelque société de gens de lettres veut entreprendre le dictionnaire des contradictions, je souscris pour vingt volumes in-folio* (Voltaire). || **3.** *Fig.* Donner son approbation, son adhésion formelle à quelque chose : *Souscrire à un arrangement, à un projet. En dépit d'une situation militaire et économique particulièrement dangereuse, le territoire du Tchad a refusé de souscrire à une capitulation honteuse et a décidé de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire* (De Gaulle). *Watrin ne disait rien. Il trouvait sympathique la fureur de son jeune collègue, mais ne souscrivait à aucun de ses jugements sur Fromentin* (Aymé).

● SYN. : **3** *accepter, acquiescer, adhérer, approuver, consentir, se prêter à.*

souscrit, e [suskri, -it] adj. (part. passé de *souscrire* [v. l'art. précéd.] ; 1540, Salel, écrit *soubzscript* [*souscrit,* 1633, Corneille], au sens de « écrit ci-dessous » ; sens 1-2, 1872, Littré). **1.** *Iota souscrit,* en grammaire grecque ancienne, iota placé sous un alpha, un êta ou un oméga, qui était à l'origine le second élément d'une diphtongue à premier élément long, mais qui a disparu de la prononciation avant l'époque classique. || **2.** Dont le financement est intégralement couvert par les souscriptions : *Actions souscrites. Un emprunt souscrit en trois jours. Le capital de cette société est de dix millions de francs, entièrement souscrits.*

sous-critique [sukritik] adj. (de *sous-* 2 et de *critique* 1 ; 1968, Larousse). Se dit, en physique nucléaire, d'une masse de matière fissile inférieure à la masse critique.

sous-cuisse [sukɥis] n. f. (de *sous-* 2 et de *cuisse ;* 1845, Bescherelle). En chirurgie, bande ou lanière passant sous la cuisse, et dont les deux chefs sont attachés à un bandage, l'un en avant, l'autre en arrière, pour l'empêcher de remonter.

sous-cul [suky] n. m. (de *sous-* 2 et de *cul ;* 1890, Esnault). *Fam.* Carré portatif de moquette ou de drap, que les écoliers placent sur leur banc ou leur chaise, pour en adoucir le contact et pour protéger de l'usure le fond de leur pantalon.

sous-cutané, e [sukytane] adj. (de *sous-* 2 et de *cutané ;* 1753, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1765, *Encyclopédie* [*artère sous-cutanée abdominale,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** En anatomie, qui est situé sous la peau : *Tissu cellulaire sous-cutané. Muscles, vaisseaux sous-cutanés.* || *Artère sous-cutanée abdominale,* branche de l'artère fémorale, qui se distribue à la paroi abdominale, au-dessous de l'ombilic. || **2.** En thérapeutique, syn. de HYPODERMIQUE : *Les injections sous-cutanées d'hectine* (Marguerritte).

sous-décuple [sudekypl] adj. (de *sous-* 2 et de *décuple ;* av. 1780, Condillac). Se dit d'un nombre contenu dix fois dans un autre.

sous-développé, e [sudevlɔpe] adj. (de *sous-* 2 et de *développé,* part. passé de *développer,* sur le modèle de l'anglo-améric. *underdeveloped,* économiquement sous-développé, de *under,* sous, et de *developed,* part. passé de *to develop,* développer, empr. du franç. *développer ;* 1958, Romeuf [art. *rationnement*], au sens 2 ; sens 1, 1959, Gendarme ; sens 3, v. 1965). **1.** Se dit d'un pays ou d'une région dont le niveau de vie est faible, à cause de l'exploitation insuffisante des ressources naturelles, et de l'absence quasi totale d'équipements industriels et de moyens de transport : *L'aide aux pays sous-développés.* || **2.** Se dit d'une économie, d'un secteur économique ou de toute activité qui n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant : *Un pays où l'industrie automobile est sous-développée. L'athlétisme reste sous-développé si le nombre des stades est peu élevé.* || **3.** *Fam.* Se dit d'une personne qui semble particulièrement niaise, abrutie : *Dès qu'il ouvre la bouche, je me dis qu'il est vraiment sous-développé pour son âge.*

• SYN. : **1** *en voie de développement ;* **3** *arriéré, borné, demeuré.* — CONTR. : **1** *industrialisé ;* **2** *florissant, prospère.*

◆ n. (sens 1, 1967, Aragon, p. 82 ; sens 2, 11 janv. 1968, *le Monde*). **1.** Personne dont la patrie est un pays économiquement sous-développé. || **2.** *Fam.* Personne dont le niveau intellectuel et culturel demeure inférieur à ce qu'il pourrait et devrait être.

sous-développement [sudevlɔpmɑ̃] n. m. (de *sous-développé,* d'après *développement ;* 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 2 oct. 1966, *le Monde*). **1.** État d'un pays, d'une région, d'un peuple économiquement sous-développés. || **2.** État de ce qui est inférieur aux normes souhaitables : *Le sous-développement de la recherche scientifique. Dans un monde qui s'industrialisait sans cesse, notre pays* [...] *était dans la voie du sous-développement industriel* (Pompidou).

sous-diaconat [sudjakɔna] n. m. (de *sous-* 2 et de *diaconat,* d'après le bas lat. ecclés. *subdiaconatus,* même sens, de *subdiaconus* [v. l'art. suiv.] ; 1690, Furetière). Dans la religion catholique, le premier des ordres sacrés, celui qui précède le diaconat : *Un excellent séminariste dont le sous-diaconat avait été remis pour des raisons de santé* (Mauriac).

sous-diacre [sudjakr] n. m. (de *sous-* 2 et de *diacre,* d'après le bas lat. ecclés. *subdiaconus,* même sens, du lat. class. *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et du bas lat. ecclés. *diaconus,* diacre [v. DIACRE] ; v. 1190, Marie de France, écrit *subdiacne ;* v. 1220, Coincy, écrit *soudiacres ;* XIII^e s., Rutebeuf, écrit *souzdiacre ; sous-diacre,* 1690, Furetière). Dans la religion catholique, clerc qui a reçu le sous-diaconat : *Le sous-diacre s'engage à réciter le bréviaire et à garder le célibat.*

sous-diaphragmatique [sudjafragmatik] adj. (de *sous-* 2 et de *diaphragmatique ;* 1872, Littré). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous le diaphragme : *Plexus sous-diaphragmatique. Artères sous-diaphragmatiques.*

sous-directeur, trice [sudirɛktœr, -tris] n. (de *sous-* 2 et de *directeur ;* fin du XVIII^e s. [d'après le *FEW,* III, 87 *a*], puis 1845, Bescherelle). Personne qui dirige en second un établissement, une collectivité, et qui se trouve placée, dans la hiérarchie, immédiatement au-dessous du directeur, de la directrice.

sous-dirigé, e [sudiriʒe] adj. (de *sous-* 2 et de *dirigé ;* 1964, Larousse). Se dit d'un véhicule automobile qui corige automatiquement les effets des perturbations affectant la trajectoire initiale.

sous-diviser [sudivize] v. tr. (de *sous-* 2 et de *diviser ;* 1835, Acad.). Syn. de SUBDIVISER. (Peu usité.)

sous-division [sudivizjɔ̃] n. f. (de *sous-diviser,* d'après *division ;* 1835, Acad.). Syn. de SUBDIVISION.

sous-dominante [sudɔminɑ̃t] n. f. (de *sous-* 2 et de *dominante ;* 1765, *Encyclopédie*). Quatrième degré de la gamme diatonique, situé entre la dominante et la médiante, qui forme un intervalle de quarte juste avec la tonique : *Dans le ton d'« ut », c'est le « fa » qui est la sous-dominante.*

sous-doublis [sudubli] n. m. (de *sous-* 2 et du n. m. *doublis,* dernier rang de tuiles, qui dépasse le comble et rejette les eaux pluviales en avant du mur [1771, Schmidlin], dér. de *doubler ;* 1872, Littré). Rang de tuiles posées à plat pour former un égout de toit, et qui porte un second rang de tuiles, appelé « doublis ».

sous-doyen [sudwajɛ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *doyen ;* 1690, Furetière, aux sens 1-2). **1.** Religieux qui prend rang immédiatement après le doyen, dans certains chapitres : *Le cardinal de Buillon* [était] *lors sous-doyen du sacré collège* (Saint-Simon). || **2.** Personnage qui, dans une charge, est le second, soit en âge, soit en ancienneté : *Notre doyen de l'Académie française va mourir, s'il n'est déjà mort ; j'espère que le nouveau doyen sera plus alerte que lui, quand il aura quatre-vingt-cinq ans comme le sous-doyen* (Voltaire).

sous-échantillon [suzeʃɑ̃tijɔ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *échantillon ;* 28 juin 1970, *la* Croix). En statistique, subdivision d'un échantillon, d'une fraction représentative d'une population : *Le sondage a porté sur un sous-échantillon de trois cents personnes.*

sous-économe [suzekɔnɔm] n. (de *sous-* 2 et de *économe* 1 ; 1872, Littré). Employé(e) ou fonctionnaire adjoint(e) à un(e) économe.

• REM. Quand il s'agit d'un(e) fonctionnaire, on emploie plus souvent, auj., le n. SOUS-INTENDANT, E.

sous-écoulement [suzekulmɑ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *écoulement ;* 1956, Trombe, p. 36). Écoulement qui se produit, sous une rivière, dans la masse de ses alluvions perméables.

sous-embranchement [suzɑ̃brɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *embranchement ;* 1890, d'après Robert, 1967). En histoire naturelle, division systématique de la classification, venant après l'embranchement.

sous-emploi [suzɑ̃plwa] n. m. (de *sous-* 2 et de *emploi ;* 1964, Larousse). Emploi d'une partie seulement de la main-d'œuvre disponible : *Le sous-emploi est une des conséquences de la crise économique. Le Premier ministre a évité d'utiliser le terme « chômage » ; il n'a parlé que de « sous-emploi ».*
• CONTR. : *plein-emploi.*

sous-employer [suzɑ̃plwaje] v. tr. (de *sous-* 2 et de *employer ;* 1962, R. Dumont, au sens 1 ; sens 2, 27 juill. 1968, *Entreprise*). **1.** Employer en partie seulement les capacités, le temps d'une personne ou d'un groupe de personnes : *La majorité des paysannes africaines atteint le plein emploi, tandis que les hommes sont généralement sous-employés* (R. Dumont). || **2.** Employer en partie seulement les possibilités d'une machine ou d'un équipement : *Sous-employer un ordinateur. Des locaux sous-employés.*

sous-ensemble [suzɑ̃sɑ̃bl] n. m. (de *sous-* 2 et de *ensemble* 2 ; 1941, Boll [p. 16], au sens 1 ; sens 2, 1967, Ch. Muller, p. 16). **1.** En mathématiques, ensemble entièrement inclus dans un autre, et qui peut être égal à celui-ci : *L'intersection de deux ensembles forme un sous-ensemble de chacun des deux ensembles.* || **2.** Subdivision d'un ensemble quelconque : *Dans une situation donnée, le locuteur n'a « en jeu » qu'une partie de son lexique. Le lexique de*

situation est donc un sous-ensemble du lexique individuel (Ch. Muller).

sous-entendre [suzɑ̃tɑ̃dr] v. tr. (de *sous-* 2 et de *entendre ;* début du XIVe s., *Ordonnance royale,* au sens de « veiller [à quelque chose] en sous-ordre » ; sens 1, 1656, Pascal ; sens 2, 1706, Richelet ; sens 3, av. 1850, Balzac). [Conj. **46.**] **1.** Ne pas exprimer franchement et directement ce qu'on a dans la pensée ; suggérer quelque chose sans le dire : *Qu'il serait beau de faire sous-entendre toutes les injures que disent Léontine et Pulchérie, au lieu de les dire ! que ce ménagement serait touchant et plein de force !* (Voltaire). *Je la priai d'expliquer ce qu'elle sous-entendait par là* (Gide). || **2.** En grammaire traditionnelle, ne pas exprimer un ou plusieurs mots que le sens et la construction de la phrase permettent de rétablir sans difficulté : *Quand on dit « je voudrais une bouteille de vin », on sous-entend « pleine ».* || **3.** Supposer comme condition, impliquer (avec un sujet nom de chose abstraite) : *L'anarchie sous-entend la faiblesse du pouvoir régulier. La flatterie sous-entend un intérêt* (Balzac).

● SYN. : **1** *insinuer.*

sous-entendu, e [suzɑ̃tɑ̃dy] adj. (part. passé de *sous-entendre ;* 1657, Pascal, au sens 1 [impers., fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens 2, 1690, Furetière [invar., 1964, Robert]). **1.** Se dit de ce qui n'est pas exprimé, mais que l'on peut facilement rétablir ou comprendre : *Une clause sous-entendue. La conversation des esprits supérieurs est inintelligible aux esprits médiocres, parce qu'il y a une grande partie du sujet sous-entendue et devinée* (Chateaubriand). || Impers. *Il est sous-entendu que,* il n'est pas nécessaire de préciser que, il va sans dire que : *Quand je vous ai commandé ces marchandises, il était sous-entendu que vous les livreriez à mon domicile. Il est toujours sous-entendu que la Providence est la maîtresse* (Sévigné). || **2.** En grammaire traditionnelle, se dit de ce qui, dans une phrase effectivement réalisée, n'est pas exprimé, mais est impliqué par le sens ou la syntaxe de cette phrase : *Un sujet, un complément d'objet sous-entendu. Quand on met un adjectif tout seul, le substantif est sous-entendu* (Furetière, 1690). || Sert à introduire, dans l'analyse grammaticale traditionnelle, l'énoncé du terme absent, que l'on supplée grâce au contexte (en ce cas, reste invariable) : *« Venez demain à cinq heures », sous-entendu « chez moi » ou « à la maison », complément circonstanciel de lieu du verbe « venir ».*

● SYN. : **1** *implicite, inexprimé, informulé, tacite.* — CONTR. : **1** *énoncé, explicite, formulé.*

◆ **sous-entendu** n. m. (sens 1, 1706, Richelet ; sens 2, 1722, Fontenelle [« allusion grivoise », 1935, Acad.]). **1.** *Vx.* En grammaire, procédé qui consiste à ne pas exprimer un ou plusieurs mots dont l'existence est impliquée par le reste de la phrase. || **2.** Paroles, idées que l'on suggère sans les énoncer, le plus souvent de façon perfide ou désobligeante : *J'appris par des demi-mots et des sous-entendus une particularité de sa situation morale* (Baudelaire). *J'ai l'habitude de dire les choses assez franchement pour ne laisser à personne le droit de me prêter des sous-entendus* (Augier). *« Ça vaut d'autres jeux », grommela Lambert en fixant sur elle un regard lourd de sous-entendus* (Beauvoir). || *Spécialem.* Allusion grivoise : *Cette chanson ne contient aucune grossièreté, mais elle est pleine de sous-entendus.*

● SYN. : **2** *allusion, demi-mot, réticence.*

sous-entente [suzɑ̃tɑ̃t] n. f. (de *sous-entendre,* d'après *entente ;* 1586, Pasquier). *Vx.* Idées ou paroles que l'on sous-entend, avec l'intention maligne de tromper son interlocuteur ; restriction mentale : *Il ne parle jamais qu'il n'y ait quelque sous-entente à ce qu'il dit* (Acad., 1878).

sous-entrepreneur [suzɑ̃trəprənœr] n. m. (de *sous-* 2 et de *entrepreneur ;* 2 mars 1848, *Bulletin des lois*). Entrepreneur qui se substitue, pour l'exécution d'un travail, à l'entrepreneur qui en a reçu la commande.

sous-épidermique [suzepidɛrmik] adj. (de *sous-* 2 et de *épidermique ;* 1872, Littré). En anatomie, qui est situé sous l'épiderme : *Tissus sous-épidermiques.*

sous-épineux, euse [suzepinø, -øz] adj. (de *sous-* 2 et de *épine ;* 1721, Trévoux, comme n. m., au sens de « muscle sous-épineux » ; comme adj., dans la loc. *muscle sous-épineux,* 1765, *Encyclopédie* [*fosse sous-épineuse,* 1872, Littré]). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés au-dessous de l'épine de l'omoplate. || *Fosse sous-épineuse,* dépression située à la face postérieure de l'omoplate. || *Muscle sous-épineux,* ou *sous-épineux* n. m., muscle triangulaire qui s'attache aux trois quarts inférieurs du bord spinal de l'omoplate, remplit la fosse sous-épineuse et s'insère par un large tendon à la grosse tubérosité de l'humérus.

sous-épithélial, e, aux [suzepiteljal, -o] adj. (de *sous-* 2 et de *épithélial ;* 1897, *l'Année biologique,* p. 179). En anatomie, qui est situé sous l'épithélium : *Un réseau sous-épithélial de vaisseaux capillaires.*

sous-équipé, e [suzekipe] adj. (de *sous-* 2 et de *équipé,* part. passé de *équiper ;* 1964, Larousse). Se dit d'un pays, d'une région, d'un organisme dont les équipements industriels ou collectifs sont insuffisants : *Un pays sous-équipé est forcément sous-développé. Une commune sous-équipée du point de vue scolaire.*

sous-équipement [suzekipmɑ̃] n. m. (de *sous-équipé,* d'après *équipement ;* 1964, Larousse). État de ce qui est sous-équipé : *On déplore le sous-équipement administratif de ce ministère.*

sous-espace [suzɛspas] n. m. (de *sous-* 2 et de *espace ;* 1968, Larousse [aussi *sous-espaces supplémentaires*]). En mathématiques, dans un espace vectoriel, système de vecteurs possédant lui-même la structure d'espace vectoriel. || *Sous-espaces supplémentaires,* sous-espaces E_1 et E_2 d'un espace vectoriel E n'ayant en commun que le vecteur nul et tels qu'un vecteur quelconque de l'espace E soit la somme d'un vecteur du sous-espace E_1 et d'un vecteur du sous-espace E_2.

sous-espèce [suzɛspɛs] n. f. (de *sous-* 2 et de *espèce ;* 1872, Littré, aux sens 1-2). **1.** Subdivision d'une espèce quelconque (vieilli) : *Les noms étant une espèce de mots, les noms propres, les noms communs, les noms collectifs, les noms partitifs en sont les sous-espèces* (Littré). || **2.** En histoire naturelle, ensemble constitué par les variétés d'une même espèce qui ont plus de ressemblances entre elles qu'elles n'ont de caractères communs avec toutes les autres variétés de l'espèce considérée.

sous-estimation [suzɛstimasjɔ̃] n. f. (de *sous-estimer,* d'après *estimation ;* 1898, d'après Robert, 1967). Action de sous-estimer ; résultat de cette action : *La sous-estimation d'un bien, d'une fortune, d'une œuvre d'art.*

● SYN. : *sous-évaluation.* — CONTR. : *surévaluation.*

sous-estimer [suzɛstime] v. tr. (de *sous-* 2 et de *estimer ;* 1898, d'après Robert, 1967). Estimer quelqu'un ou quelque chose au-dessous de sa valeur, de sa qualité ou de son importance réelles : *Il est très dangereux de sous-estimer un adversaire* (Acad., 1935). *Sous-estimer un tableau de maître, un meuble ancien. Il a échoué, parce qu'il avait sous-estimé l'effort à fournir.*

● SYN. : *minimiser, sous-évaluer.* — CONTR. : *surestimer, surévaluer.*

◆ **se sous-estimer** v. pr. (1964, Robert). S'attribuer des qualités, des possibilités ou des mérites moindres que ceux dont on dispose effectivement : *Te sous-estimerais-tu, par hasard ?* (Amiel).

● SYN. : *se méjuger, se mésestimer.*

sous-étage [suzetaʒ] n. m. (de *sous-* 2 et de *étage ;* 1869, Faré [p. 12], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** En sylviculture, végétation qui se développe sous le peuplement principal d'une forêt : *Dans les forêts de pins maritimes, il est utile de créer un sous-étage non combustible, constitué par un taillis de chêne vert.* || **2.** En géologie, subdivision d'un étage. || **3.** Dans une mine, fraction d'un étage : *Les galeries d'un sous-étage communiquent avec les galeries d'étage, qui, elles-mêmes, sont reliées au puits.*

sous-évaluation [suzevalɥasjɔ̃] n. f. (de *sous-évaluer ;* 29 mai 1966, *le Monde*). Action de sous-évaluer ; résultat de cette

action : *La sous-évaluation des besoins réels d'une collectivité. La sous-évaluation de certains titres de Bourse.*

• SYN. : *sous-estimation.* — CONTR. : *surestimation.*

sous-évaluer [suzevalɥe] v. tr. (de *sous-* 2 et de *évaluer* ; 1856, Baudelaire). Apprécier une personne, une chose au-dessous de leur valeur ou de leur importance réelles : *Sous-évaluer un concurrent. Sous-évaluer les qualités d'un élève.*

• SYN. : *minimiser, méjuger, sous-estimer.* — CONTR. : *surestimer, surévaluer.*

sous-exploitation [suzɛksplwatasjɔ̃] n. f. (de *sous-exploiter* ; 1966, Willerval). Action de sous-exploiter ; résultat de cette action : *La sous-exploitation d'une région touristique.*

sous-exploiter [suzɛksplwate] v. tr. (de *sous-* 2 et de *exploiter* ; 10 nov. 1969, *l'Express*). Exploiter de façon insuffisante (s'emploie surtout au participe passé) : *Sous-exploiter un gisement. Une salle de cinéma sous-exploitée.*

sous-exposer [suzɛkspoze] v. tr. (de *sous-* 2 et de *exposer* ; 1899, d'après Robert, 1967). Exposer une pellicule photographique en prenant un temps de pose trop bref (s'emploie surtout au participe passé) : *Un film, un cliché sous-exposé.*

sous-exposition [suzɛkspozisjɔ̃] n. f. (de *sous-exposer,* d'après *exposition* ; 1907, d'après Robert, 1967). En photographie, exposition insuffisante.

sous-faîte [sufɛt] n. m. (de *sous-* 2 et de *faîte* ; 1434, Beaurepaire [211], écrit *souffest* ; 1676, Félibien [742], écrit *sousfaiste* ; *sous-faîte,* XVIIIᵉ s.). Dans un comble, pièce de charpente placée horizontalement au-dessous du faîte et parallèle à celui-ci.

• REM. On dit aussi SOUS-FAÎTAGE, n. m. (de *sous-* 2 et de *faîtage* ; 1845, Bescherelle).

sous-famille [sufamij] n. f. (de *sous-* 2 et de *famille* ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** En histoire naturelle, division systématique de la classification, venant immédiatement après la famille. ‖ **2.** Dans une famille linguistique, ensemble d'idiomes étroitement apparentés les uns aux autres : *En indo-européen, on distingue la sous-famille des langues italo-celtiques, celle des langues balto-slaves, celle des langues germaniques, etc.* (Syn. BRANCHE.)

sous-ferme [sufɛrm] n. f. (de *sous-* 2 et de *ferme* 3 ; 1663, J.-B. Colbert, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Convention par laquelle un fermier principal cède la totalité ou une partie de sa ferme à un fermier particulier. ‖ **2.** Sous l'Ancien Régime, subdivision des fermes du roi : *Sosie de la livrée a passé par une petite recette à une sous-ferme ; et par les concussions, la violence et l'abus qu'il a fait de ses « pouvoirs », il s'est enfin* [...] *élevé à quelque grade* (La Bruyère).

sous-fermier, ère [sufɛrmje, -ɛr] n. (de *sous-* 2 et de *fermier* ; 10 juill. 1684, Boislisle). *Vx.* Personne qui prend des biens ou des droits à sous-ferme : *Il eut encore la succession d'un parent fort éloigné, qui avait été sous-fermier des hôpitaux des armées* (Voltaire).

◆ **sous-fermier** n. m. (1696, Regnard). Sous l'Ancien Régime, administrateur d'une sous-ferme : *Ne serai-je jamais laquais d'un sous-fermier ?* (Regnard).

sous-fifre [sufifr] n. m. (de *sous-* 2 et de *fifre,* homme maladroit et sans énergie [1888, Esnault], abrév. de *fifrelin* [v. ce mot] ; 1904, Esnault). *Fam.* et *péjor.* Employé d'une administration, d'une société, etc., qui se trouve au bas de la hiérarchie et ne dispose donc que d'une autorité très limitée : *J'avais demandé un rendez-vous au chef de service, et c'est un sous-fifre qui m'a reçu.*

• SYN. : *inférieur, subalterne.* — CONTR. : *supérieur.*

sous-fluvial, e, aux [suflyvjal, -o] adj. (de *sous-* 2 et de *fluvial* ; 30 mars 1969, *la Vie du rail*). Se dit de ce qui se trouve sous un fleuve, sous une rivière, ou de ce qui est relatif aux terrains situés sous ces cours d'eau.

sous-frutescent, e [sufrytesɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *sous-* 2 et de *frutescent* ; 1855, Nysten). Se dit, en botanique, d'une espèce dont les individus sont des sous-arbrisseaux.

• REM. On trouve parfois les formes SOUFRUTESCENT et SUFFRUTESCENT (v. ces mots).

sous-garde [sugard] n. f. (de *sous-* 2 et de *garde* 1 ; 1688, Miege). Pièce métallique en demi-cercle, fixée sous le mécanisme d'une arme à feu pour le protéger : *La sous-garde met à l'abri la détente d'une pression inopinée, qui ferait partir le coup.*

• REM. On écrit aussi SOUGARDE (1740, Acad.).

sous-genre [suʒɑ̃r] n. m. (de *sous-* 2 et de *genre* ; av. 1850, Balzac, au sens 2 ; sens 1, 1872, Littré). **1.** En histoire naturelle, division systématique de la classification, venant immédiatement après le genre. ‖ **2.** Subdivision d'un genre quelconque : *Le roman noir, le roman d'anticipation, le roman policier sont des sous-genres du roman. Pour savoir dans quel sous-genre était classé son ennemi* (Balzac).

sous-glaciaire [suglasjɛr] adj. (de *sous-* 2 et de *glaciaire* ; 1927, d'après Robert, 1970). Se dit, en géomorphologie, de ce qui est situé ou de ce qui s'effectue à la base d'un glacier, au contact de la roche : *Torrent sous-glaciaire. Écoulement, circulation sous-glaciaire.*

• REM. On trouve parfois la graphie SOUS-GLACIER, ÈRE (sous l'influence de *glacier* 1 ; 11 janv. 1968, *le Monde*).

sous-gorge [sugɔrʒ] n. f. invar. (de *sous-* 2 et de *gorge* ; fin du XIIIᵉ s., *la Chace dou cerf,* au sens de « chair qui se trouve le long de la gorge jusqu'au bout de la poitrine du cerf » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Courroie qui est attachée à l'un des côtés de la têtière de la bride d'un cheval, et qui, passant sous la gorge de celui-ci, se rattache à l'autre côté de la têtière.

• REM. On écrit aussi SOUGORGE (1740, Acad.).

sous-gouverneur [suguvɛrnœr] n. m. (de *sous-* 2 et de *gouverneur* ; 1690, Furetière). Personnage qui, dans une hiérarchie, se trouve placé immédiatement en dessous du gouverneur et qui peut, à l'occasion, le remplacer : *La Banque de France est dirigée par un gouverneur, nommé par décret, qui a pour adjoints deux sous-gouverneurs, nommés de la même façon.*

sous-graphe [sugraf] n. m. (de *sous-* 2 et de *graphe* ; 1975, Larousse). En mathématiques, graphe obtenu à partir d'un autre graphe.

sous-groupe [sugrup] n. m. (de *sous-* 2 et de *groupe* ; 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Dans un groupe mathématique, sous-ensemble qui, pour la loi de composition du groupe, possède lui aussi la structure de groupe. ‖ **2.** Subdivision d'un groupe quelconque : *Dans les quatre groupes sanguins fondamentaux, A, B, AB, et O, on distingue plusieurs sous-groupes.*

sous-hépatique [suzepatik] adj. (de *sous-* 2 et de *hépatique* ; 1872, Littré [aussi *veines sous-hépatiques*]). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous le foie. ‖ *Veines sous-hépatiques,* ramifications de la veine porte, qui, de la scissure intérieure du foie, vont se distribuer dans la substance de cet organe.

sous-homme [suzɔm] n. m. (de *sous-* 2 et de *homme* ; 10 janv. 1903, *le Sourire,* p. 3). Personne qui ne possède pas pleinement les qualités et les libertés sur lesquelles se fonde la dignité de la personne humaine : *La misère, la faim, la terreur font souvent de l'homme un sous-homme.*

sous-humain, e [suzymɛ̃, -ɛn] adj. (de *sous-homme,* d'après *humain* ; 23 déc. 1964, *le Monde*). Se dit de ce qui est incompatible avec la dignité de la personne humaine : *Plus de la moitié des habitants du globe vivent dans des conditions sous-humaines.*

sous-hyoïdien, enne [suzjɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *sous-* 2 et de *hyoïdien* ; 1876, Larousse). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous l'hyoïde : *Muscles sous-hyoïdiens.*

sous-imposition [suzɛ̃pozisjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *imposition* ; 11 avr. 1968,

le Monde). Imposition inférieure à la moyenne : *La sous-imposition de fait de certaines professions libérales augmente la charge fiscale des salariés.*

sous-industrialisation [suzɛ̃dystrijalizasjɔ̃] n. f. (de *sous-industrialisé ;* 21 mai 1970, *la Croix*). État de ce qui est sous-industrialisé : *Malgré l'utilisation accrue d'éléments préfabriqués, la sous-industrialisation du bâtiment rend le prix des constructions immobilières beaucoup trop élevé.*

sous-industrialisé, e [suzɛ̃dystrijalize] adj. (de *sous-* 2 et de *industrialisé ;* 9 nov. 1969, *le Monde*). Se dit d'un pays, d'une région, d'un secteur économique dont l'industrialisation est insuffisante.

sous-inféodation [suzɛ̃feɔdasjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *inféodation ;* 1842, Acad.). En droit féodal, acte par lequel un vassal donnait en fief une portion de son propre fief : *Par la sous-inféodation, le concessionnaire devenait vassal du concédant et arrière-vassal du suzerain du concédant.*

sous-information [suzɛ̃fɔrmasjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *information ;* 1965, Revel). État d'une personne ou d'une collectivité sous-informées : *La sous-information de certaines femmes en matière de contraception.*

sous-informé, e [suzɛ̃fɔrme] adj. (de *sous-* 2 et de *informé ;* 1968, Schwœbel). Se dit d'une personne ou d'une collectivité qui ne disposent pas d'une information suffisante, en quelque domaine que ce soit : *L'homme moderne est sous-informé, surtout au plan des changements profonds de la société* (Schwœbel).

sous-ingénieur [suzɛ̃ʒenjœr] n. m. (de *sous-* 2 et de *ingénieur ;* 1747, Brunot). Cadre subalterne, dont le grade est inférieur à celui de l'ingénieur et qui travaille sous les ordres de celui-ci : *Sous-ingénieur des Ponts et Chaussées.*

sous-inspecteur, trice [suzɛ̃spɛktœr, -tris] n. (de *sous-* 2 et de *inspecteur ;* 1834, Balzac). Fonctionnaire dont le grade est inférieur à celui de l'inspecteur, de l'inspectrice et qui travaille sous les ordres de celui-ci, de celle-ci : *Le premier fut inspecteur et le second sous-inspecteur aux revues, tous les deux avec le chapeau bordé et l'habit rouge* (Stendhal).

sous-intendance [suzɛ̃tɑ̃dɑ̃s] n. f. (de *sous-intendant ;* 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Charge de sous-intendant. || **2.** Local où sont établis les bureaux d'un sous-intendant.

sous-intendant, e [suzɛ̃tɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] n. (de *sous-* 2 et de *intendant ;* 1945, date de la création du corps des intendants et sous-intendants universitaires [v. Larousse, 1962, art. *intendant*]). fonctionnaire adjoint(e) à un(e) intendant(e) universitaire.

◆ **sous-intendant** n. m. (sens 1, 1834, Landais ; sens 2, 1873, Larousse [art. *intendance*]). **1.** Intendant en second. || **2.** Jusqu'en 1928, titre donné à certains fonctionnaires de l'intendance militaire, appelés aujourd'hui « intendants militaires de 3ᵉ, 2ᵉ et 1ʳᵉ classe ».

sous-investissement [suzɛ̃vɛstismɑ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *investissement ;* 25 nov. 1968, *l'Observateur*). Investissement insuffisant : *Ce pays est dans une situation de sous-investissement alarmante.*

sous-jacent, e [suʒasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (francisation [d'après *sous* 1] de l'anc. adj. *subjacent,* « qui est placé dessous, à la base » [1520, Chauliac — encore en 1964, Larousse, mais déclaré « vieux » dès 1842, Acad.], lat. *subjacens, -entis,* part. prés. de *subjacēre,* être couché ou placé dessous, être soumis ou subordonné à, de *sub-*, préf. marquant la position inférieure, et de *jacēre,* être étendu, être couché, dér. de *jacĕre,* jeter ; 1812, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1844, Balzac ; sens 3, 1968, Larousse ; sens 4, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Se dit de ce qui est situé, de ce qui s'étend sous une autre chose : *Tissus sous-jacents. Couches de terrain sous-jacentes. D'un geste, Lewis indiqua la mer sous laquelle s'enfonçaient, en taches violettes, les rochers sous-jacents...* (Morand). || **2.** *Fig.* Se dit de sentiments, d'idées, d'associations, etc., qui existent sans se manifester clairement : *Il n'y avait pas eu encore en France alors* [en 1832] *de ces vastes organisations sous-jacentes comme le Tugenbund allemand et le carbonarisme italien, mais çà et là des creusements obscurs se ramifiant* (Hugo). *Un certain nombre de réflexions, sous-jacentes au courant habituel de ses idées* (L. Daudet). || **3.** En mathématiques, se dit de l'ensemble obtenu en faisant abstraction, dans un ensemble structuré, d'une ou de plusieurs lois de composition : *Si, dans un anneau, on néglige la loi multiplicative, on a le groupe additif sous-jacent.* || **4.** En grammaire générative, se dit d'un élément linguistique impliqué dans la structure profonde ou dans les structures intermédiaires, mais qui n'est pas réalisé dans la structure de surface : *Le complément d'objet « quelque chose de comestible » est sous-jacent, en structure profonde, dans la phrase « Pierre mange ».*

• SYN. : **2** *caché, latent, occulte, souterrain, subjacent.* — CONTR. : **1** *susjacent ;* **2** *clair, officiel, notoire, patent, public.*

sous-jupe [suʒyp] n. f. (de *sous-* 2 et de *jupe ;* 1840, Dumersan et Dupeuty). Jupe de dessous et, particulièrement, jupe qui se porte sous une robe ouverte ou faite d'étoffe transparente : *La robe était agréablement balancée par autre chose que ces affreuses et frauduleuses sous-jupes en crinoline* (Balzac).

sous-lacustre [sulakystr] adj. (de *sous-* 2 et de *lacustre ;* 1872, Littré). Se dit de ce qui est situé sous les eaux d'un lac : *Pentes sous-lacustres.*

sous-lieutenance [suljøtnɑ̃s] n. f. (de *sous-lieutenant,* d'après *lieutenance ;* 1690, Furetière). *Vx.* Grade de sous-lieutenant dans l'armée : *Il a acheté une sous-lieutenance aux Gardes* (Furetière, 1690).

sous-lieutenant [suljøtnɑ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *lieutenant ;* 1479, Bartzsch, au sens de « remplaçant d'un lieutenant de justice » ; sens 1, 16 mars 1669, Colbert ; sens 2, 1ʳᵉ janv. 1786, d'après Littré, 1872). **1.** Dans les armées de terre et de l'air, officier du premier grade, qui exerce son commandement sous les ordres du lieutenant : *Le sous-lieutenant porte un seul galon à la couleur de son arme. Quand un soldat s'adresse à un sous-lieutenant, il lui dit « mon lieutenant ».* || **2.** *Sous-lieutenant de vaisseau,* officier de marine subordonné au lieutenant de vaisseau, qui a remplacé, à la fin du XVIIIᵉ s., l'enseigne de vaisseau et le lieutenant de frégate.

sous-locataire [sulɔkatɛr] n. (de *sous-* 2 et de *locataire ;* XVIᵉ s., puis 1690, Furetière). Personne qui prend un local en sous-location : *Le preneur est tenu responsable des dégradations et des pertes qui arrivent par le fait des personnes de sa maison ou de ses sous-locataires* (Code civil). [Syn. SOUS-PRENEUR.]

sous-location [sulɔkasjɔ̃] n. f. (de *sous-louer,* d'après *location ;* 1804, Code civil, aux sens 1-2). **1.** Action de sous-louer ; état de ce qui est sous-loué : *La sous-location d'une maison. Prendre un appartement en sous-location.* || **2.** Bail en vertu duquel une tierce personne devient locataire du locataire.

sous-longeron [sulɔ̃ʒrɔ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *longeron ;* 1931, Larousse [art. *longeron*]). Dans un pont, poutrelle adjacente au longeron et destinée à le soulager.

sous-louer [sulwe] v. tr. (de *sous-* 2 et de *louer* 2 ; 1557, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1609, J. Duret ; sens 2, 1690, Furetière [absol., 1835, Acad.]). **1.** Donner à loyer un local ou une terre dont on est soi-même locataire ou fermier : *Les habitants auxquels ils* [des fermiers] *sous-louent quelques portions de terre* (Raynal). *Cette maison était primitivement habitée par un bijoutier, qui sous-louait les appartements supérieurs à différentes personnes* (Baudelaire). || **2.** Prendre à loyer un local ou une terre de son principal locataire : *Il a sous-loué.un studio pour avoir un pied-à-terre à Paris ;* et absol. : *J'ai sous-loué de M. un tel* (Acad., 1835).

sous-main [sumɛ̃] n. m. invar. (de *sous-* 2 et de *main ;* 1872, Littré, aux sens 1-2). **1.** Grand carré de papier, de carton ou de buvard, que l'on place sur un bureau,

afin que la feuille où l'on écrit ne repose pas directement sur une surface dure. || **2.** Sorte de grand portefeuille plat, servant au même usage et dans lequel on peut aussi ranger des notes ou d'autres papiers : *L'employé* [...] *soulevant la partie supérieure d'un grand sous-main de moleskine,* [...] *abrita, là-dessous, le dossier mystérieux* (Romains).

◆ **En sous-main** loc. adv. (fin du XIXe s., A. Daudet [*sous-main,* même sens, 1559, Amyot]). En cachette, clandestinement : *Le curé, pauvre saint homme, vivait péniblement* [...] *du produit de sa pêche que sa servante vendait en sous-main aux cabarets d'Ablon* (Daudet).

• SYN. : *secrètement, sous le manteau, subrepticement.* — CONTR. : *ouvertement, publiquement.*

sous-maître [sumɛtr] n. m. (de *sous-* 2 et de *maître ;* 1410, N. de Baye [I, 320], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* Dans les établissements d'éducation pour garçons, adjoint d'enseignement qui surveillait les élèves et remplaçait au besoin le professeur en titre : *Les sous-maîtres de jadis étaient devenus maîtres d'études dans mon enfance, puis maîtres-répétiteurs, ensuite répétiteurs* (Dauzat). || **2.** Appellation donnée aux maréchaux des logis-chefs et maréchaux des logis de l'école d'équitation de Saumur.

sous-maîtresse [sumɛtrɛs] n. f. (de *sous-* 2 et de *maîtresse ;* 1800, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** *Vx.* Dans les pensionnats et écoles de filles, adjointe de la maîtresse : *Sous-maîtresse dans une institution de jeunes filles, puis plus tard inspectrice de l'enseignement, et pleine de vues pédagogiques fort sensées* (Henriot). || **2.** *Fam.* Surveillante, dans une maison de prostitution. (Vieilli.)

sous-mammaire [sumamɛr] adj. (de *sous-* 2 et de *mammaire ;* 1964, Larousse). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous le sein : *Sillon sous-mammaire.*

sous-marin, e [sumarɛ̃, -in] adj. (de *sous-* 2 et de *marin* 1 ; 1555, Toutain, écrit *soumarin,* au sens de « qui habite sous la mer » ; écrit *sous-marin,* au sens 1, 1729, Bourguet, 210 [« ...placé sur le fond de la mer », 1878, Acad.] ; sens 2, 1872, Littré [*navigation sous-marine,* 1835, Acad.]). **1.** Se dit de ce qui se trouve, se produit ou se développe naturellement sous la surface de la mer ou au fond de la mer : *Relief sous-marin. Plantes sous-marines. L'action des volcans sous-marins n'est ni permanente, ni assez puissante pour élever un grand espace de terre au-dessus de la surface des mers* (Buffon). *Je suppose que le navire est soutenu par quelque fort courant ou remous sous-marin* (Baudelaire). || Se dit de ce qui a été placé sur le fond de la mer : *Des câbles sous-marins relient l'Europe à l'Amérique.* || **2.** Se dit de ce qu'on effectue sous la surface de la mer : *Pêche sous-marine. Plongée sous-marine.* || *Navigation sous-marine,* celle qui consiste à faire naviguer des bâtiments entre deux eaux.

◆ **sous-marin** n. m. (1870, J. Verne [*bateau sous-marin — sous-marin,* n. m., 1896, d'après Robert, 1967 ; *sous-marin de poche,* 1964, Robert ; *sous-marin atomique...,* 1964, Larousse]). Bâtiment de guerre conçu pour naviguer et combattre en plongée : *Un sous-marin à moteurs diesel et électrique. Le périscope d'un sous-marin.* (On a dit, autref., BATEAU SOUS-MARIN.) || *Sous-marin de poche,* sous-marin de très petites dimensions. || *Sous-marin atomique* ou *sous-marin nucléaire,* sous-marin dans lequel l'énergie nucléaire fournit la chaleur à un turbo-générateur, qui actionne les moteurs électriques servant à la propulsion.

• SYN. : *submersible.*

sous-marinier [sumarinje] n. m. (de *sous-marin ;* 1934, Quillet). Nom donné aux membres de l'état-major et de l'équipage d'un sous-marin.

sous-maxillaire [sumaksilɛr] adj. (de *sous-* 2 et de *maxillaire ;* 1745, Günz [*glande sous-maxillaire,* 1872, Littré]). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous la mâchoire inférieure : *Ganglions sous-maxillaires.* || *Glande sous-maxillaire,* glande salivaire située à la face interne du maxillaire inférieur, contre la base de la langue.

sous-maxillite [sumaksilit] n. f. (de *sous-* 2 et de *maxillite ;* 1933, Larousse). Inflammation des glandes sous-maxillaires.

sous-menton [sumɑ̃tɔ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *menton ;* milieu du XVIe s., au sens de « dessous du menton » ; 1669, Widerhold, au sens de « double menton » ; sens actuel, 1904, Larousse). Chez les insectes, pièce supportant le menton, et limitant en dessous la cavité buccale.

sous-mentonnière [sumɑ̃tɔnjɛr] n. f. (de *sous-* 2 et de *mentonnière ;* début du XVe s., écrit *soubzmentonniere,* au sens de « coup sous le menton » ; écrit *sous-mentonnière,* au sens moderne, 1834, Landais). *Vx.* Bride servant à attacher le shako sous le menton.

sous-mésocolique [sumezokɔlik] adj. (de *sous-* 2 et de *mésocôlon ;* 1964, Larousse). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous le mésocôlon : *L'étage sous-mésocolique de l'abdomen.*

sous-ministre [suministr] n. m. (de *sous-* 2 et de *ministre ;* 1549, R. Estienne, écrit *soubministre,* au sens de « serviteur » ; écrit *sous-ministre,* au sens 1, av. 1679, Retz, puis 1789, Brunot ; sens 2, 19 juill. 1969, *le Monde*). **1.** *Class.* Ministre en second : *Il m'arriva, en lui parlant de MM. Le Tellier, Servien et Lionne, de les nommer les trois sous-ministres ; elle releva ces mots avec aigreur en me disant : dites plutôt les deux* (Retz). || **2.** Au Québec, secrétaire d'État : *Le sous-ministre des affaires intergouvernementales.*

sous-motorisation [sumɔtɔrizasjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *motorisation ;* 30 nov. 1969, *l'Auto-journal*). État d'un pays qui possède peu de voitures automobiles relativement au nombre de ses habitants.

sous-multiple [sumyltipl] adj. et n. m. (de *sous-* 2 et de *multiple ;* 1552, J. Peletier du Mans, p. 64 [comme adj. ; comme n. m., 1691, Ozanam]). Se dit d'un nombre ou d'une grandeur contenus un nombre entier de fois dans un(e) autre : *Tout diviseur d'un nombre est sous-multiple de ce nombre. 2, 4 et 8 sont des sous-multiples de 16. Le centimètre est un sous-multiple du mètre.*

• CONTR. : *multiple.*

sous-muqueux, euse [sumykø, -øz] adj. (de *sous-* 2 et de *muqueux ;* 1878, Larousse). Se dit, en histologie, d'éléments qui sont situés sous une muqueuse : *Tissus sous-muqueux.*

sous-nappe [sunap] n. f. (de *sous-* 2 et de *nappe ;* 1877, Littré). Pièce de molleton ou de tissu imperméable qu'on met sous une nappe, pour protéger la table de la chaleur des plats et pour amortir le bruit provoqué par la pose des couverts.

sous-nasal, aux [sunazal, -o] adj. m. (de *sous-* 2 et de *nasal ;* 1933, Larousse). *Point sous-nasal,* en anthropologie, milieu du bord inférieur des narines ou base de l'épine nasale.

sous-nitrate [sunitrat] n. m. (de *sous-* 2 et de *nitrate ;* 1878, Larousse). Nitrate contenant un excès de base.

sous-noix [sunwa] n. f. (de *sous-* 2 et de *noix ;* 1872, Littré). En termes de boucherie, morceau de veau formé par les muscles de la partie postérieure de la cuisse.

sous-normale [sunɔrmal] n. f. (de *sous-* 2 et de *normale ;* 1762, Acad. [*ligne sous-normale,* même sens, 1753, Savérien]). Projection sur un axe (spécialement sur un axe de coordonnées) du segment de la normale, en un point d'une courbe, compris entre ce point et le point où la normale rencontre l'axe considéré : *Sur l'axe de la parabole, la sous-normale est constante.* (Syn. : SOUS-PERPENDICULAIRE.)

sous-nutrition [sunytrisjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *nutrition ;* 3 oct. 1964, *le Monde*). Nutrition insuffisante : *La sous-nutrition et l'analphabétisme règnent dans la plupart des nations sous-développées.*

• SYN. : *malnutrition, sous-alimentation.*

sous-occipital, e, aux [suzɔksipital, -o] adj. (de *sous-* 2 et de *occipital ;* 1793, Lavoisien [*ponction sous-occipitale,* 1964, Larousse]). Se dit, en anatomie, de ce qui

est situé ou de ce qui s'effectue sous l'occipital : *Nerfs sous-occipitaux.* || *Ponction sous-occipitale,* ponction faite entre l'occipital et l'atlas, pour prélever le liquide céphalo-rachidien.

sous-occupation [suzɔkypasjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *occupation ;* 9 janv. 1969, *le Monde*). Occupation insuffisante d'un local : *La sous-occupation de certains appartements.*

sous-œuvre [suzœvr] n. m. (de *sous-* 2 et de *œuvre,* n. m. ; 1893, *Dict. général*). Fondement d'une construction.

◆ **En sous-œuvre** loc. adv. (sens 1, 1755, Aviler [d'abord *sous-œuvre,* 1660, Oudin, et *par sous-œuvre,* 1694, Th. Corneille ; au fig., 1767, Caraccioli] ; sens 2, 19 janv. 1742, Voltaire). **1.** Par les fondations et en soutenant la construction avec des étais tant que durent les travaux : *Reprendre un bâtiment en sous-œuvre. Reprise d'un mur en sous-œuvre. Travailler en sous-œuvre.* || *Fig.* De façon peu apparente, en secret : *Ses passions, qui travaillent en sous-œuvre, sont maintenant au plus grand jour* (Caraccioli). *C'est un hypocrite, qui aime bien agir en sous-œuvre.* || **2.** Fig. *Reprendre quelque chose en sous-œuvre,* dans le domaine intellectuel, refaire un travail déjà achevé en y apportant des modifications fondamentales ; reprendre les éléments, les principes d'une chose, de façon à combler des lacunes importantes : *Il a vu que sa tragédie péchait par le plan, il l'a reprise en sous-œuvre* (Acad., 1835). *Reprendre un projet en sous-œuvre. Il a senti le besoin de reprendre ses connaissances en sous-œuvre.*

sous-officier [suzɔfisje] n. m. (de *sous-* 2 et de *officier* 2 ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « dignitaire allemand représentant un électeur, un grand officier » ; sens actuel, 1791, d'après le *FEW,* VII, 337 *a* [a remplacé *bas-officier,* même sens, 1680, Richelet]). Militaire des armées de terre et de l'air pourvu d'un grade qui en fait l'auxiliaire de l'officier dans l'exercice du commandement : *Les grades des sous-officiers s'échelonnent de celui de sergent ou maréchal des logis à celui d'aspirant. Sous-officier de carrière. Sous-officier d'active, de réserve.*

● REM. Le mot s'abrège familièrement en SOUS-OFF (1861, Esnault) : *Je l'entends* [Testevel] *qui souffle à Sénac : « Il paraît que le sous-off est mécontent »* (Duhamel).

sous-ombilical, e, aux [suzɔ̃bilikal, -o] adj. (de *sous-* 2 et de *ombilical ;* 1878, Larousse). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous l'ombilic : *La région sous-ombilicale. Un phlegmon sous-ombilical.*

sous-orage [suzɔraʒ] n. m. (de *sous-* 2 et de *orage ;* 1975, Larousse). *Sous-orage magnétosphérique,* phénomène à la fois magnétique et auroral, qui correspond, dans les zones aurorales, à l'enregistrement de grandes baies magnétiques à bords très abrupts, en général négatives : *On suppose que les sous-orages magnéto-sphériques se déclenchent sous l'influence du vent solaire.*

sous-orbitaire [suzɔrbitɛr] adj. (de *sous-* 2 et de *orbitaire ;* 1765, *Encyclopédie* [*canal sous-orbitaire,* 1872, Littré ; *trou, artère, nerf sous-orbitaire,* 1876, Larousse]). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous l'orbite. || *Canal sous-orbitaire,* canal creusé dans l'énaisseur du maxillaire supérieur, qui se dirige d'arrière en avant et vient aboutir au sommet de la fosse canine. || *Trou sous-orbitaire,* petit conduit par lequel se termine, en avant, le canal sous-orbitaire. || *Artère sous-orbitaire,* branche de l'artère maxillaire interne, qui parcourt le canal sous-orbitaire dans toute sa longueur, sort par le trou sous-orbitaire et s'épanouit dans la peau et dans l'épaisseur de la joue. || *Nerf sous-orbitaire,* partie terminale du nerf maxillaire supérieur, qui suit le même trajet que l'artère sous-orbitaire.

sous-orbital, e, aux [suzɔrbital, -o] adj. (de *sous-* 2 et de *orbital ;* 1968, Larousse [aussi *vitesse sous-orbitale*]). Se dit des caractéristiques d'un engin spatial immédiatement avant qu'il puisse être placé sur une orbite circumterrestre. || *Vitesse sous-orbitale,* vitesse d'injection d'un engin sur une orbite ne lui permettant pas d'accomplir un tour complet de la Terre, soit que la trajectoire revienne en contact avec la surface terrestre, soit qu'elle traverse les couches denses de l'atmosphère : *On lance des engins en vitesse sous-orbitale pour pouvoir expérimenter certains dispositifs de rentrée dans l'atmosphère.*

sous-ordre [suzɔrdr] n. (de *sous-* 2 et de *ordre ;* 1762, Acad.). Personne qui travaille sous les ordres d'une autre, et ne dispose que d'une autorité limitée : *Ceux qui sont à la tête d'une administration doivent veiller sur leurs sous-ordres* (Littré).

● SYN. : *inférieur, sous-fifre* (pop.), *subalterne.*

◆ n. m. (sens I, 1690, Furetière [art. *ordre*] ; sens II, 1874, Larousse [t. XI, p. 1430 *b*]).

I. En droit, distribution à ses propres créanciers de la somme qu'un créancier s'est vu adjuger dans un ordre.

II. En histoire naturelle, division systématique de la classification, venant immédiatement après l'ordre.

◆ **En sous-ordre** loc. adj. et adv. (sens 1, 1690, Furetière [art. *ordre*] ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** *Créancier, opposant en sous-ordre,* créancier, opposant d'un créancier. || **2.** *Par extens.* Au second rang, en tant que subordonné : *Travailler en sous-ordre. Il n'est pas chef dans cette affaire, il n'y est qu'en sous-ordre* (Acad., 1835). [M. Pouzols :] *C'était une vie moins brillante que si j'avais été en sous-ordre dans une ambassade* (Romains).

sous-oxyde [suzɔksid] n. m. (de *sous-* 2 et de *oxyde ;* 1964, Larousse). Nom donné à divers oxydes contenant moins d'oxygène qu'il n'y en a dans l'oxyde normal : *Sous-oxyde de carbone* C_3O_2.

sous-palan (en) [ɑ̃supalɑ̃] loc. adj. et adv. (de *sous-* 2 et de *palan ;* 1964, Larousse [*sous palan,* même sens, 30 juill. 1873, *Gazette des tribunaux,* p. 729]). Se dit d'une marchandise qui doit être livrée au port prête pour l'embarquement, et de la livraison faite dans ces conditions.

sous-payer [supɛje] v. tr. (de *sous-* 2 et de *payer ;* 1968, Larousse). Payer quelqu'un, rétribuer quelque chose au-dessous du tarif légal ou, plus généralement, à un taux inférieur à la normale (s'emploie surtout au participe passé) : *Sous-payer ses ouvriers, ses employés. Les femmes sont plus souvent sous-payées que les hommes. Un travail sous-payé.*

sous-périosté, e [superjɔste] adj. (de *sous-* 2 et de *périoste ;* 1872, Littré, aux sens 1-2). **1.** Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous le périoste : *Tumeur sous-périostée.* || **2.** Se dit, en chirurgie, d'opérations qui se pratiquent sur l'os en ménageant le périoste qui le recouvre : *Une résection sous-périostée.*

sous-péritonéal, e, aux [superitɔneal, -o] adj. (de *sous-* 2 et de *péritonéal ;* 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés dans la cavité abdominale, mais en dehors du péritoine : *Organe sous-péritonéal.* || **2.** Se dit, en chirurgie, d'opérations qui se pratiquent sur des éléments anatomiques ayant cette situation : *Incision sous-péritonéale.*

sous-perpendiculaire [superpɑ̃dikylɛr] n. f. (de *sous-* 2 et de *perpendiculaire,* n. f. ; 1872, Littré). Syn. de SOUS-NORMALE.

sous-peuplé, e [supœple] adj. (de *sous-* 2 et de *peuplé ;* 1964, Robert [art. *sous-peuplement*]). Se dit de pays, de régions dont le peuplement peut être considéré comme insuffisant, eu égard à leurs ressources, exploitées ou potentielles.

● CONTR. : *surpeuplé.*

sous-peuplement [supœpləmɑ̃] n. m. (de *sous-peuplé,* d'après *peuplement ;* 1964, Robert). État d'un pays ou d'une région sous-peuplés.

● CONTR. : *surpeuplement.*

sous-phrénique [sufrenik] adj. (de *sous-* 2 et de *phrénique ;* 1964, Larousse). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous le diaphragme : *Un abcès sous-phrénique.*

sous-pied [supje] n. m. (de *sous-* 2 et de *pied ;* 1477, Godefroy, au sens de « marchepied » ; 1616, A. d'Aubigné, au sens de

« dessous de l'éperon » ; sens actuel, 1803, Boiste [*sans sous-pieds,* au fig., av. 1850, Balzac]). Bande de cuir ou d'étoffe passant sous la chaussure et fixée des deux côtés au bas d'une guêtre ou d'une jambe de pantalon, pour les empêcher de remonter : *Son pantalon sans sous-pieds qui se relevait et s'arrêtait aux genoux laissait voir à nu ses mollets rougis par le frottement des étrivières* (Flaubert). || Fig. et vx. *Sans sous-pieds,* dans un état de pauvreté qui s'accompagne d'une mise négligée : *Il aperçoit dans Paris un ancien camarade de jeunesse, triste-à-patte, sans sous-pieds* (Balzac).

sous-planage [suplanaʒ] n. m. (de *sous-* 2 et de *planage* 1 ; 1904, Larousse). Travail de chaudronnerie exécuté au marteau à main, pour bien aplanir et régulariser la surface de deux pièces de tôle ou de cuivre assemblées à angle droit.

sous-porteuse [supɔrtøz] adj. f. (de *sous-* 2 et de *porteuse,* fém. de *porteur ;* 1964, Larousse). Se dit, en radiotechnique, d'une onde modulée qui, à son tour, module une onde de fréquence plus élevée : *Le principe des ondes sous-porteuses permet de transmettre simultanément deux informations sur les ondes d'un même émetteur.*

sous-poutre [suputr] n. f. (de *sous-* 2 et de *poutre ;* 1847, Bescherelle). Poutre placée sous une autre poutre, pour augmenter la résistance de celle-ci.

sous-préfectoral, e, aux [suprefɛktɔral, -o] adj. (de *sous-préfet* et de *sous-préfecture,* d'après *préfectoral ;* 1842, Acad.). Relatif à un sous-préfet ou à l'administration qu'il dirige.

sous-préfecture [suprefɛktyr] n. f. (de *sous-* 2 et de *préfecture ;* 1800 [17 ventôse an VIII], *Bulletin des lois,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle [« ville d'importance secondaire », fin du XIX[e] s., A. Daudet] ; sens 3-4, 1812, Mozin ; sens 5, 1835, Acad. [« durée des fonctions d'un sous-préfet », 1812, Mozin]). **1.** Circonscription administrative d'un sous-préfet, qui correspond à l'arrondissement : *L'Empereur, cette semi-divinité, agissait exactement comme un de nos députés de sous-préfecture* (Bainville). || **2.** Ville où réside le sous-préfet, et qui est le chef-lieu d'un arrondissement autre que l'arrondissement où se trouve la préfecture : *Dieppe est une des sous-préfectures de la Seine-Maritime.* || *Par extens.* et *fam.* Ville d'importance secondaire : *Qu'est-ce que c'était qu'Athènes ? Tout au plus une sous-préfecture* (Daudet). || **3.** Immeuble dans lequel sont installés les services de l'administration sous-préfectorale, et où habite ordinairement le sous-préfet : *La vie à bon marché dans un pays admirable, un palais pour sous-préfecture* (Daudet). || **4.** Ensemble de ces services : *Secrétaire en chef de la sous-préfecture.* || **5.** Poste, fonction de sous-préfet : *À sa sortie de l'E.N.A., il a obtenu une sous-préfecture.* || Durée des fonctions d'un sous-préfet. (Vieilli.)

sous-préfet [suprefɛ] n. m. (de *sous-* 2 et de *préfet ;* 1800 [28 pluviôse an VIII], *Bulletin des lois*). Fonctionnaire, nommé par décret, qui représente le gouvernement dans un arrondissement autre que celui du chef-lieu du département (administré directement par le préfet).

sous-préfète [suprefɛt] n. f. (de *sous-* 2 et de *préfète ;* 1834, Landais [art. *sous-préfet*]). *Fam.* et *plaisamm.* Femme du sous-préfet : *Lorsque je descendis pour le déjeuner, mon parti était bien arrêté, la sous-préfète avait un soupirant de plus* (Ch. de Bernard).

sous-preneur [suprənœr] n. m. (de *sous-* 2 et de *preneur ;* 1877, Littré). Syn. de SOUS-LOCATAIRE.

sous-prieur, e [suprijœr] n. (de *sous-* 2 et de *prieur ;* 1270, *Layettes* [IV, 472], au masc., écrit *souprieur* [*sous-prieur,* 1690, Furetière], et 1666, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* [XVIII, 180], au fém., écrit *sous-prieure* [d'abord *souprieuse,* XIV[e] s.]). Religieux, religieuse qui aide et, au besoin, supplée le prieur, la prieure pour la direction d'un monastère : *Cette table était flanquée de deux autres, une à droite pour le père prieur ; une à gauche pour le sous-prieur* (Huysmans).

sous-productif, ive [suprɔdyktif, -iv] adj. (de *sous-* 2 et de *productif ;* 1962, R. Dumont). Se dit d'une chose ou, moins souvent, d'une personne dont la productivité, le rendement sont insuffisants : *L'homme noir se trouve enfermé dans le cercle infernal d'une agriculture sous-productive, réalisée par des hommes sous-alimentés, sur une terre non fertilisée* (R. Dumont).

sous-production [suprɔdyksjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *production ;* 1933, Larousse). Production inférieure à la moyenne normale et aux besoins solvables des consommateurs : *Une sous-production due à des équipements industriels vétustes.*

sous-productivité [suprɔdyktivite] n. f. (de *sous-productif,* d'après *productivité ;* 28 avr. 1969, *l'Express*). Productivité, rendement insuffisants : *La sous-productivité des capitaux non investis. Un pays en état de sous-productivité.*

sous-produit [suprɔdɥi] n. m. (de *sous-* 2 et de *produit ;* 1894, Sachs-Villatte, au sens 1 ; sens 2, 1937, Daniel-Rops, p. 96). **1.** Corps obtenu accessoirement à l'issue d'une préparation chimique industrielle, ou comme résidu d'une extraction : *Le goudron est un sous-produit de la distillation de la houille. La mer, sournoise et calme comme un sous-produit oléagineux, avait cette teinte glauque de la mer du Nord à Ostende* (Morand). || **2.** *Fig.* et *péjor.* Personne ou chose que l'on considère comme un élément secondaire, dépourvu d'originalité et d'intérêt : *La société qui l'élimine ainsi qu'un sous-produit inutilisable* (Bernanos). *Certains musiciens considèrent le rock comme un sous-produit du jazz.*

sous-programme [suprɔgram] n. m. (de *sous-* 2 et de *programme ;* 23 déc. 1966, *le Monde,* au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Subdivision d'un programme, d'un ensemble ordonné d'opérations : *Un programme de recherches nucléaires décomposé en une série de sous-programmes.* || **2.** En informatique, séquence d'instructions donnée à un ordinateur, qui est utilisée en plusieurs points d'un programme et que l'on peut se contenter de rappeler par une instruction de retour en arrière.

sous-prolétaire [suprɔletɛr] n. (de *sous-prolétariat,* d'après *prolétaire ;* 1962, Robert [art. *prolétaire*]). Personne qui fait partie du sous-prolétariat.

sous-prolétariat [suprɔletarja] n. m. (de *sous-* 2 et de *prolétariat,* sur le modèle de l'allem. *Lumpenproletariat,* de sens voisin, proprem. « prolétariat misérable », de *lump,* gueux, misérable, et de *Proletariat,* prolétariat, empr. du franç. *prolétariat ;* 1954, S. de Beauvoir, p. 334). Couche sociale de travailleurs ayant comme caractères communs d'être surexploités et sous-payés, de se trouver dans des conditions de vie presque intolérables (particulièrement en ce qui concerne le logement), et, souvent, d'être d'origine étrangère et de vivre en marge de la population autochtone : *Les travailleurs immigrés constituent une part importante du sous-prolétariat. Les camps étaient devenus* [en U. R.S.S.] *une institution, aboutissant à la création systématique d'un sous-prolétariat ; on ne punissait pas des crimes par le travail : on traitait les travailleurs en criminels pour s'autoriser à les exploiter* (Beauvoir).

sous-prolétarisé, e [suprɔletarize] adj. (de *sous-prolétaire,* d'après *prolétarisé,* part. passé de *prolétariser ;* 17 mars 1969, *l'Express*). Réduit à l'état de sous-prolétaire : *Des travailleurs sous-prolétarisés. Une population sous-prolétarisée.*

sous-prote [suprɔt] n. m. (de *sous-* 2 et de *prote ;* 1872, Littré). Sous-chef de l'atelier de composition, dans une imprimerie.

sous-pubien, enne [supybjɛ̃, -ɛn] adj. (de *sous-* 2 et de *pubien ;* 1812, Mozin [*trou sous-pubien,* 1876, Larousse ; *gouttière sous-pubienne,* 1964, Larousse]). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous le pubis : *Fosse sous-pubienne. Ligament sous-pubien. Nerfs sous-pubiens.* || *Trou sous-pubien,* le plus considérable des trous de squelette, de forme ovalaire chez l'homme, triangulaire et moins grand chez la femme, qui est creusé dans l'os coxal au voisinage de la cavité cotyloïde. || *Gouttière sous-pubienne,* rainure que présente la face

externe du pubis, et qui prolonge en avant le trou sous-pubien.

sous-quadruple [sukadrypl *ou* sukwadrypl] adj. et n. m. (de *sous-* 2 et de *quadruple ;* 1872, Littré). Se dit d'un nombre entier contenu quatre fois dans un autre : *3 est sous-quadruple de 12. Le sous-quadruple de 16 est 4.*

sous-qualification [sukalifikasjɔ̃] n. f. (de *sous-qualifié,* d'après *qualification ;* 17 mai 1966, *le Monde*). État d'une personne sous-qualifiée : *La sous-qualification des ouvriers est toujours dommageable à la bonne marche d'une entreprise.*

sous-qualifié, e [sukalifje] adj. (de *sous-* 2 et de *qualifié ;* 5 août 1965, *l'Express*). Se dit d'une personne qui n'a pas la qualification requise pour un emploi donné.

sous-quartier [sukartje] n. m. (de *sous-* 2 et de *quartier ;* 1872, Littré, au sens de « localité maritime, syndicat qui relève d'un quartier » ; sens actuel, 1964, Larousse). Zone de terrain confiée à une unité militaire de l'ordre de la compagnie ou de l'escadron, dans le combat défensif ou dans une mission de pacification ou de sécurité du territoire.

sous-quintuple [sukɛ̃typl] adj. et n. m. (de *sous-* 2 et de *quintuple ;* 1872, Littré [*subquintuple,* même sens — du lat. *sub-*, préf. marquant la position inférieure, et de *quintuple* —, 1520, La Roche, p. 64]). Se dit d'un nombre entier contenu cinq fois dans un autre : *3 est sous-quintuple de 15. Le sous-quintuple de 25 est 5.*

sous-référendaire [sureferɑ̃dɛr] n. m. (de *sous-* 2 et de *référendaire ;* 1876, Larousse). Fonctionnaire chargé autrefois d'écrire les diplômes des souverains sous les ordres du référendaire.

sous-refroidi, e [surəfrwadi] adj. (de *sous-* 2 et de *refroidi,* part. passé de *refroidir ;* 1953, Larousse). Se dit, en physique, d'une solution diluée qui se trouve entièrement liquide, en équilibre métastable, à une température où le solvant devrait cristalliser.

sous-refroidissement [surəfrwadismɑ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *refroidissement ;* 1964, Larousse). Opération qui consiste à refroidir le fluide condensé d'un appareil frigorifique à une température inférieure à sa température de condensation, afin d'augmenter le rendement de l'installation ; résultat de cette opération.

sous-région [sureʒjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *région ;* 4 janv. 1967, *le Figaro*). Subdivision d'une région territoriale.

sous-rémunérer [suremynere] v. tr. (de *sous-* 2 et de *rémunérer ;* 17 déc. 1968, *le Monde*). Syn. de SOUS-PAYER (s'emploie surtout au part. passé) : *Plusieurs emplois n'ont pu être pourvus, parce qu'ils sont nettement sous-rémunérés.*

sous-répartition [surepartisjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *répartition ;* 1876, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Répartition d'une part entre plusieurs copartageants : *La sous-répartition des crédits budgétaires.* || **2.** Répartition individuelle de charges, après une répartition faite entre des catégories : *La sous-répartition de l'impôt.*

sous-représentation [surəprezɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *sous-représenté,* d'après *représentation ;* 1968, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 6 avr. 1969, *le Monde*). **1.** Situation d'un groupe dont les représentants sont inférieurs en nombre à ce qu'ils devraient être proportionnellement : *La sous-représentation des salariés dans un conseil d'entreprise.* || **2.** État d'un département ou d'une région dont le nombre de députés est proportionnellement moins élevé que celui d'autres départements ou d'autres régions : *Cette province se plaint de sa sous-représentation à l'Assemblée nationale.*

sous-représenté, e [surəprezɑ̃te] adj. (de *sous-* 2 et de *représenté,* part. passé de *représenter ;* 27 juin 1966, *le Monde*). Se dit d'un groupe ou d'une région en état de sous-représentation.

sous-scapulaire [suskapylɛr] adj. (de *sous-* 2 et de l'adj. *scapulaire ;* 1710 [d'après Trévoux, 1721], comme n. m., au sens de « muscle sous-scapulaire » ; comme adj., au sens de « ... situé sous l'omoplate... », 1721, Trévoux [*fosse sous-scapulaire,* 1872, Littré ; *muscle sous-scapulaire,* 1765, *Encyclopédie,* XIV, 743]). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous l'omoplate, ou scapulum : *Aponévrose sous-scapulaire. Artère, veine sous-scapulaire.* || *Fosse sous-scapulaire,* excavation qui occupe presque la totalité de la face antérieure de l'omoplate. || *Muscle sous-scapulaire,* ou *sous-scapulaire* n. m., muscle épais, étendu de la fosse sous-scapulaire au trochin de l'humérus : *Le sous-scapulaire est le muscle rotateur du bras en dedans.*

sous-scolarisation [suskɔlarizasjɔ̃] n. f. (de *sous-scolarisé,* d'après *scolarisation ;* 29 nov. 1968, *le Monde*). État d'une collectivité ou d'une région où les enfants sont sous-scolarisés : *La sous-scolarisation des campagnes.*

sous-scolarisé, e [suskɔlarize] adj. (de *sous-* 2 et de *scolarisé,* part. passé de *scolariser ;* 8 juin 1968, *le Monde*). Se dit d'enfants, de jeunes gens qui ont reçu une instruction scolaire inférieure à la moyenne.

sous-secrétaire [susəkretɛr] n. (de *sous-* 2 et de *secrétaire ;* 1640, Oudin, au sens 1 ; sens 2, 9 mai 1816 [d'après Larousse, 1876], puis 1836, Acad.). **1.** *Vx.* Secrétaire en second, personne qui aide ou remplace un(e) secrétaire : *Les secrétaires des conseillers font faire les extraits des procès par des sous-secrétaires* (Furetière, 1690). *Un emploi de sous-secrétaire qui ne me tentait pas infiniment* (Rousseau). || **2.** *Sous-secrétaire d'État,* membre du gouvernement, de situation analogue à celle des secrétaires d'État, mais à délégation de pouvoir restreinte et n'exerçant pas le contreseing.

sous-secrétariat [susəkretarja] n. m. (de *sous-secrétaire,* d'après *secrétariat ;* 1834, Landais, au sens 1 [aussi « bureau... »] ; sens 2, 1893, *Dict. général* [« ensemble des services... », 1964, Larousse]). **1.** *Vx.* Emploi de secrétaire adjoint. || Bureau occupé par un secrétaire adjoint. || **2.** *Sous-secrétariat d'État,* fonction de sous-secrétaire d'État : *Ai-je obtenu un sous-secrétariat aux Affaires étrangères ?* (Romains). || Ensemble des services dirigés par un sous-secrétaire d'État.

sous-secteur [susɛktœr] n. m. (de *sous-* 2 et de *secteur ;* 1933, Larousse). Zone d'un secteur militaire confiée en général à un régiment ou à un groupement tactique.

sous-seing [susɛ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *seing ;* 1786, Restif de La Bretonne). Acte ou contrat passé entre particuliers, sans l'intervention d'un officier ministériel et où la seule signature des contractants fait foi : *J'ai broché un sous-seing, comme j'ai pu ; il fallait bien signer quelque chose* (Courier).

sous-septuple [susɛptypl] adj. et n. m. (de *sous-* 2 et de *septuple ;* 1876, Larousse). Se dit d'un nombre entier contenu sept fois dans un autre : *3 est sous-septuple de 21. Le sous-septuple de 49 est 7.*

sous-séreux, euse [suserø, -øz] adj. (de *sous-* 2 et de *séreux ;* 1872, Littré). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous une membrane séreuse : *Réseau cellulaire sous-séreux. Fibrome sous-séreux de l'utérus.*

sous-sextuple [susɛkstypl] adj. et n. m. (de *sous-* 2 et de *sextuple ;* 1876, Larousse). Se dit d'un nombre entier contenu six fois dans un autre : *3 est sous-sextuple de 18.*

soussigné, e [susiɲe] adj. et n. (part. passé de *soussigner* [v. l'art. suiv.] ; 1507, *ZRP* [LXVII, 44], écrit *soubsigné* [*soussigné,* début du XVI[e] s.], comme n. ; comme adj., 1690, Furetière). Dont la signature est apposée au bas d'un acte ; qui a signé ci-dessous : *Les témoins soussignés. Par-devant les notaires soussignés. Je soussigné X déclare que... La soussignée, les soussignés.*

● REM. **1.** Le mot ne s'emploie que dans des textes écrits à caractère officiel.

2. Lorsque l'adjectif est apposé à un pronom personnel sujet, il s'accorde en genre et en nombre avec celui-ci, dont il n'est séparé par aucun signe de ponctuation : *Je soussignée Anne-Catherine-Geneviève-Mathilde de Croix-Luce* [...], *saine de*

corps et d'esprit, exprime ici mes dernières volontés (Maupassant).

soussigner [susiɲe] v. tr. (de *sous* 1 et de *signer,* sur le modèle du lat. *subsignare,* inscrire au bas, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *signare,* marquer d'un signe [v. SIGNER] ; fin du XIIIe s., écrit *soubsigner,* au sens de « engager [ses biens, etc.] par sa signature apposée au bas d'un acte » ; écrit *soussigner,* au sens moderne, av. 1502, O. de Saint-Gelais). Mettre sa signature au bas d'une lettre, d'un acte, etc., afin d'engager sa responsabilité ou de marquer son accord (vieilli) : *Soussigner un procès-verbal. Nous, disent-ils, présents personnellement, les écrivons et les soussignons* [des conditions], *et y obligeons nous et les nôtres* (Bossuet).

sous-sol [susɔl] n. m. (de *sous-* 2 et de *sol* 2 ; 1835, *Maison rustique du* XIXe *siècle* [I, 49], au sens I, 1 [pour les fondations d'un bâtiment, 1872, Littré] ; sens I, 2, 1862, V. Hugo ; sens II [peut-être d'après *entresol*], 1870, Lachâtre).

I. 1. Couche du sol qui se trouve immédiatement au-dessous de la terre arable : *Un sous-sol sablonneux. J'ai remarqué des terrains dans lesquels le sous-sol était en apparence semblable à la couche de terre cultivée* (M. de Dombasle). || Terrain sur lequel on établit les fondations d'un bâtiment : *L'immeuble s'est effondré parce qu'il reposait sur un sous-sol instable.* || **2.** Couches de l'écorce terrestre qui s'étendent en profondeur sous les parties superficielles : *Ce pays est un désert, mais il possède un sous-sol très riche. Alors fous-moi la paix avec tes paysages ! Parle-moi du sous-sol !* (Beckett).

II. Étage, partie d'un bâtiment situés au-dessous du rez-de-chaussée : *Cette cuisine est au sous-sol* (Acad., 1935). *Dans cette tour, les parkings occupent trois sous-sols.*

◆ adj. invar. (1er juill. 1860, *Revue des Deux Mondes,* p. 228). *Charrue sous-sol,* syn. anc. de SOUS-SOLEUSE.

sous-solage [susɔlaʒ] n. m. (de *soussoler ;* 1902, *Grande Encyclopédie*). Labour profond exécuté avec une sous-soleuse.

sous-soler [susɔle] v. tr. (de *sous-sol ;* 1888, Larousse [art. *charrue,* p. 789 *b*]). Effectuer le sous-solage d'une terre : *Sous-soler un champ.*

sous-soleuse [susɔløz] n. f. (de *soussoler ;* 1888, Larousse [art. *charrue,* p. 789 *b*]). Charrue spéciale qui permet de remuer le sol en profondeur sans le retourner, de fouiller le sous-sol sans le ramener à la surface.

sous-station [sustasjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *station ;* 1900, d'après Robert, 1967 [*sous-station de secours,* 1964, Larousse]). Station secondaire d'un grand réseau de transport et de distribution d'énergie électrique. || *Sous-station de secours,* sous-station destinée à alimenter un réseau en cas de panne d'une usine génératrice ou d'une autre sous-station.

sous-système [susistɛm] n. m. (de *sous-* 2 et de *système ;* 1877, Littré). Subdivision d'un système ; système secondaire : *Le sous-système du mont Seny, immédiatement postérieur à la période triasique* (Vézian).

sous-tangente [sutɑ̃ʒɑ̃t] n. f. (de *sous-* 2 et de *tangente ;* 1690, Huygens). Projection sur un axe (spécialement sur un axe de coordonnées) du segment de la tangente, en un point d'une courbe, compris entre le point de contact et le point où la tangente rencontre l'axe considéré.

sous-tarification [sutarifikasjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *tarification ;* 19 janv. 1966, *le Monde*). Tarification inférieure à la normale, qui nuit à la rentabilité d'une affaire : *La sous-tarification pratiquée par cette entreprise pour éliminer les sociétés concurrentes a compromis son équilibre financier.*

sous-tasse [sutas] n. f. (de *sous-* 2 et de *tasse ;* XVIIe s., Havard). Syn. de SOUCOUPE.

• REM. On écrit parfois SOUTASSE (sous l'influence de *soucoupe ;* 1942, Queneau).

sous-tégumentaire [sutegymɑ̃tɛr] adj. (de *sous-* 2 et de *tégumentaire ;* 1897, *l'Année biologique,* p. 25). Se dit, en anatomie et en botanique, d'éléments qui sont situés sous un tégument : *Une masse sous-tégumentaire à propriétés plus chromophiles que la couche tégumentaire* (A. Labbé).

sous-tenant [sutənɑ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *tenant ;* 1876, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Syn. de ARRIÈRE-VASSAL et de SOUS-VASSAL. || **2.** Chevalier qui, dans un tournoi, remplaçait un chevalier désarçonné.

sous-tendante [sutɑ̃dɑ̃t] n. f. (francisation [d'après *sous* 1 et *tendant,* part. prés. de *tendre*] du lat. scientif. moderne *subtendens, -entis,* même sens, emploi spécialisé du part. prés. du lat. class. *subtendere,* tendre par-dessous, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *tendere,* tendre, étendre ; 1626, H. de Meynier [*Abrégé,* p. 4], écrit *soustendente ; soustendante,* 1762, Acad. [*subtendante,* forme moins francisée, 1690, Furetière]). *Vx.* En géométrie, corde qui sous-tend un arc.

sous-tendre [sutɑ̃dr] v. tr. (de *sous-* 2 et du v. *tendre ;* XIVe s., au sens de « soutenir, supporter » ; 1845, Bescherelle, au sens de « tendre à l'excès » ; sens 1, 1872, Littré ; sens 2 [d'après *sous-tendante*], 1872, Littré [« contenir entre ses... extrémités », 1964, Larousse] ; sens 3, 1964, Robert [« supposer implicitement... », 1975, Larousse]). [Conj. **46.**] **1.** Maintenir la courbure d'un objet au moyen d'une tension exercée sur ses extrémités (vieilli) : *Une ficelle qui sous-tend un arc* (Littré). || **2.** En géométrie, former la corde de : *La droite qui sous-tend un arc de courbe.* || Contenir entre ses côtés ou ses extrémités : *Deux points A et B, situés sur un cercle, sous-tendent l'arc AB.* || **3.** *Fig.* Être à l'origine, à la base de quelque chose : *Certains principes cartésiens sous-tendent la grammaire générative. Un thème qui sous-tend une œuvre musicale.* || Supposer implicitement une chose (avec un sujet abstrait) : *Cette théorie de l'évolution des sociétés sous-tend la lutte des classes.*

sous-tension [sutɑ̃sjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *tension ;* 1949, Larousse, au sens de « tension artérielle insuffisante » ; sens actuel, 1964, Larousse). En électricité, tension inférieure à la normale.

• CONTR. : *surtension.*

sous-titrage [sutitraʒ] n. m. (de *sous-titrer ;* 1967, Robert [art. *sous-titrer*]). Action de sous-titrer un film ; résultat de cette action : *Je ne pense pas que le sous-titrage* [en russe] *m'ait trahi* (R. Clair).

sous-titre [sutitr] n. m. (de *sous-* 2 et de *titre ;* 1837, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 5 avr. 1912, d'après J. Giraud, p. 184 [dans les films parlants, v. 1935]). **1.** Titre secondaire, placé après le titre principal d'un ouvrage littéraire, d'un journal, d'une revue, etc., et destiné à le compléter : *« L'Atrabilaire amoureux » et « la Nouvelle Héloïse » sont respectivement les sous-titres du « Misanthrope », de Molière, et de « Julie », de J.-J. Rousseau.* || **2.** Dans un film muet, titre précédant le début d'une partie ou, plus généralement, court texte à valeur explicative intercalé entre les images. || Dans les films parlants en langue étrangère, projetés en version originale, traduction condensée des répliques qui apparaît en surimpression au bas de l'image.

sous-titré, e [sutitre] adj. (part. passé de *sous-titrer ;* 1964, Larousse). Se dit d'un film en version originale projeté avec une traduction en sous-titres.

sous-titrer [sutitre] v. tr. (de *sous-titre ;* 8 mars 1923, d'après J. Giraud [p. 184], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Mettre des sous-titres à un film muet ou parlant. || **2.** Mettre un sous-titre à un texte destiné à la publication : *Sous-titrer un article de presse.*

soustractif, ive [sustraktif, -iv] adj. (dér. savant de *soustraire,* d'après le lat. *subtractum,* supin de *subtrahere* [v. SOUSTRAIRE] ; 1842, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1872, Littré [aussi « ...qui doit être soustrait »] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Se dit, en mathématiques, de ce qui est relatif à la soustraction : *Signe soustractif. Méthode soustractive.* || Se dit de ce qui doit être soustrait : *Terme soustractif. Quantité soustractive.* || **2.** *Molécule soustractive,* en minéralogie, élément géométrique qui sert à mesurer la quantité de chaque décrois-

sement dans un cristal. || **3.** Se dit d'un procédé de photographie en couleurs fondé sur l'emploi d'une pellicule comportant trois couches d'émulsions superposées, respectivement sensibles au bleu, au vert et au rouge.

soustraction [sustraksjɔ̃] n. f. (francisation [d'après *sous* 1] de l'anc. franç. *subtraction,* « action de retrancher une syllabe d'un mot » [v. 1155, Wace], *subtration,* « opération par laquelle on retranche un nombre d'un autre » [XIIIe s., *Algorisme*], bas lat. *subtractio,* action de se retirer, du lat. class. *subtractum,* supin de *subtrahere* [v. l'art. suiv.] ; v. 1370, Oresme, écrit *substraction* [*soustraction,* 1484, Chuquet], au sens 1 ; sens 2, 1520, La Roche, 8 ; sens 3, 1664, Mme de Sévigné [« action de retirer, de dérober par ruse, par fraude », 1636, Monet ; pour un plaideur, 1690, Furetière]). **1.** *Vx.* Action de retirer, d'enlever quelque chose ; résultat de cette action : *Craignons de résister au Saint-Esprit, de peur qu'enfin notre résistance ne soit poussée jusqu'à la fin, par la juste soustraction de ces grâces qui convertissent les cœurs* (Bossuet). *La conservation des insectes tient essentiellement à la soustraction de l'humeur visqueuse contenue dans le ventre de ces petits animaux* (Genlis). || **2.** Opération d'arithmétique ou d'algèbre par laquelle on retranche l'une de l'autre les mesures numériques ou littérales de deux grandeurs de même espèce : *Le résultat de la soustraction s'appelle « excès » ou « différence ». L'addition est l'inverse de la soustraction.* || **3.** Délit commis par une personne (particulièrement par un fonctionnaire) qui s'approprie des documents dont elle est dépositaire : *La soustraction est un cas de forfaiture. Foucaut va sollicitant partout, et fait voir un écrit du roi, où on lui fait dire qu'il trouverait fort mauvais qu'il y eût des juges qui appuyassent leur avis sur la soustraction des papiers* (Sévigné). || *Soustraction de pièces,* délit commis par le plaideur qui enlève d'un dossier une pièce qu'il avait précédemment produite.

soustraire [sustrɛr] v. tr. (francisation [d'après *sous* 1] du lat. *subtrahere,* tirer par-dessous, enlever par-dessous, soustraire [au pr. et au fig.], de *sub-,* préf. marquant le mouvement de bas en haut, et de *trahere,* tirer, traîner ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *sustraire* [*soustraire,* XIIIe s., *Algorisme*], au sens 2 [absol., 1520, La Roche, 8 ; « ôter une somme d'argent... », v. 1773, Diderot] ; sens 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *sustraire* [*sostraire,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *soustraire,* v. 1265, J. de Meung] ; sens 3, 1588, Montaigne [*soustraire à — d'abord... de,* v. 1207, Villehardouin]). [Conj. **73.**] **1.** Enlever ou retirer quelque chose, le plus souvent en employant la ruse, des procédés frauduleux : *Soustraire des papiers, des documents importants. Cet escroc avait soustrait plusieurs millions à ses victimes.* || **2.** En arithmétique ou en algèbre, retrancher l'une de l'autre les mesures numériques ou littérales de deux grandeurs de même espèce : *Si l'on soustrait 10 de 30, il reste 20 ;* et absol. : *Le résultat est faux, puisque vous avez soustrait au lieu d'additionner.* || *Fam.* Ôter une somme d'argent d'une autre plus importante : *Ce jeune homme a soustrait dix francs de son pécule pour offrir le cinéma à sa petite amie.* || **3.** Empêcher quelqu'un ou quelque chose d'être exposés ou soumis à, les mettre à l'abri de : *Aucune possession, ni aucune jouissance ne peut en aucun temps être soustraite à l'autorité de la loi* (Voltaire). *On enseigne aux hommes, depuis mille années, que la femme et l'enfant doivent être soustraits à la guerre* (Saint-Exupéry).

● SYN. : **1** *dérober, détourner, escamoter, escroquer, subtiliser, voler ;* **2** *déduire, défalquer, retirer, retrancher ;* **3** *dispenser, préserver, protéger de.*

◆ **se soustraire** v. pr. [**à**] (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « se retirer, s'écarter » ; sens actuel, 1559, Amyot [*soi sotraire de,* même sens, v. 1207, Villehardouin ; *se soustraire aux yeux...,* 1669, Racine]). Éviter avec adresse ou frauduleusement une chose pénible, une charge, une obligation : *Se soustraire aux coups, à un châtiment, à un devoir. Le temps change tout, et l'on ne peut pas plus se soustraire à ses lois qu'à ses ravages* (Chateaubriand). *Ne sachant où passer la nuit, ni comment me soustraire aux poursuites des huissiers, j'ai imaginé de prendre ce costume* (Musset). || Littér. *Se soustraire aux yeux, aux regards, à la vue,* disparaître, s'éloigner ou se cacher, de façon à ne plus être vu : *Et, m'ayant aperçue, | Il a voulu d'abord se soustraire à ma vue* (Th. Corneille).

● SYN. : *couper à* (fam.), *se dérober à, échapper à, éluder, esquiver, fuir.* — CONTR. : *s'accommoder de, se conformer à, obéir à, se résigner à, se soumettre à.*

sous-trait [sutrɛ] n. m. (lat. médiév. *substratum,* litière d'un animal [Xe s.], part. passé neutre substantivé du lat. class. *substernere,* étendre dessous, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *sternere,* étendre sur le sol, répandre ; XIIIe s., écrit *soustré,* au sens de « litière d'un animal » ; 1369, Godefroy, écrit *soubztrait,* au sens de « retraite, gîte » ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *sous-trait,* au sens de « fagots qu'on met dans le fond des bateaux pour empêcher que la marchandise ne soit mouillée » ; sens actuel, 1842, Acad.). Lit de paille placé sous les gerbes de blé, dans une grange.

sous-traitance [sutrɛtɑ̃s] n. f. (de *sous-traitant ;* 1962, Daninos [*bourse de sous-traitance,* 1964, Larousse]). Exécution, en seconde main, d'un travail pour le compte de l'entreprise qui en avait reçu la commande : *Une petite usine, qui travaille surtout en sous-traitance. Le marché de la sous-traitance.* || *Bourse de sous-traitance,* organisme ayant pour objet d'assurer un meilleur taux d'utilisation des investissements et du personnel, en mettant en rapport les entreprises qui ont des heures de travail disponibles et celles qui cherchent à faire exécuter certains travaux à l'extérieur : *La première bourse de sous-traitance a été créée à Bordeaux en 1959.*

sous-traitant [sutrɛtɑ̃] n. m. (part. prés. de *sous-traiter ;* 23 févr. 1674, J.-B. Colbert, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Sous l'Ancien Régime, collaborateur en sous-ordre et associé subalterne d'un fermier général (appelé « traitant ») : *Le traitant concédait au sous-traitant une partie des impôts que celui-ci avait la charge de lever.* || **2.** Personne qui reçoit une entreprise en seconde main : *Lorsqu'il s'agit d'un marché administratif, le sous-traitant choisi par l'entrepreneur principal doit être agréé par l'autorité.*

● SYN. : **2** *sous-entrepreneur.*

sous-traité [sutrɛte] n. m. (part. passé substantivé de *sous-traiter ;* 14 juill. 1673, J.-B. Colbert, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Sous l'Ancien Régime, convention passée entre un fermier général et un sous-traitant. || **2.** Contrat établi entre un entrepreneur principal et un sous-traitant. (Vieilli.)

sous-traiter [sutrɛte] v. intr. (de *sous-* 2 et de *traiter ;* 1690, Furetière, au sens 1 [dès 1673 au part. passé substantivé — v. l'art. précéd.] ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Sous l'Ancien Régime, prendre une sous-ferme d'un fermier général : *Il a traité du recouvrement du huitième denier en Berry, il en a sous-traité à tant par livre de remise* (Furetière, 1690). || **2.** Prendre en charge tout ou partie d'un marché conclu par un entrepreneur principal : *Deux artisans ont sous-traité pour l'installation électrique de cet immeuble.*

◆ v. tr. (1835, Acad. [aussi absol.]). En parlant d'un entrepreneur principal, céder en totalité ou en partie une affaire dont il a reçu la commande : *La société immobilière a sous-traité le gros œuvre à un maçon de la ville voisine ;* et absol. : *Manquant d'ouvriers, il a dû sous-traiter pour la pose des parquets.*

soustrayeur, euse [sustrɛjœr, -øz] n. (de *soustraire ;* XVe s. [le mot ne semble pas être attesté entre 1675, Widerhold, et 1872, Littré]). Personne qui soustrait quelque chose, qui se l'approprie indûment (peu usité).

sous-triple [sutripl] adj. et n. m. (de *sous-* 2 et de *triple.* [v. ce mot] ; XIIIe s., Littré, écrit *soustreble ; sous-triple,* 1872, Littré [*subtriple,* même sens — du lat. *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *triple* —, 1520, La Roche, 47]). Se dit d'un nombre entier contenu trois fois dans un autre : *3 est sous-triple de 9. Le sous-triple de 12 est 4.*

sous-trochantérien, enne [sutrɔkɑ̃terjɛ̃, -ɛn] adj. (de *sous-* 2 et de *trochantérien ;*

1872, Littré). Se dit, en anatomie, de ce qui est situé ou de ce qui se produit au-dessous du grand et du petit trochanter : *Une fracture sous-trochantérienne du fémur.*

soustylaire [sustilɛr] n. f. (de *sous-* 2 et de *style* [v. ce mot], au sens de « tige d'un cadran solaire » ; 1741, Deparcieux, p. 41). Droite perpendiculaire au style d'un cadran solaire et déterminant avec le style un plan perpendiculaire au plan du cadran.

sous-unguéal, e, aux [suzɔ̃gɥeal, -o] adj. (de *sous-* 2 et de *unguéal* ; 1878, Larousse). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sous l'ongle : *Une ecchymose sous-unguéale. Exostose sous-unguéale de la main.*

sous-urbanisé, e [suzyrbanize] adj. (de *sous-* 2 et de *urbanisé,* part. passé de *urbaniser ;* 1er oct. 1964, *le Monde*). Se dit d'un lieu, englobé dans une agglomération urbaine ou destiné à en faire partie, auquel manquent certains des éléments propres à une ville : *Entre ces deux communes de la banlieue parisienne, il subsiste un vaste espace sous-urbanisé.*

sous-utilisation [suzytilizasjɔ̃] n. f. (de *sous-* 2 et de *utilisation ;* 6 févr. 1965, *la Croix*). Utilisation insuffisante, peu rationnelle, non rentable : *La sous-utilisation d'un local. La sous-utilisation des capacités d'un ingénieur.*

sous-utiliser [suzytilize] v. tr. (de *sous-* 2 et de *utiliser ;* 25 janv. 1969, *Entreprise*). Utiliser de façon insuffisante, peu rationnelle (s'emploie surtout au participe passé) : *On lui a donné un poste où ses compétences sont vraiment sous-utilisées.*

sous-variants [suvarjɑ̃] n. m. pl. (de *sous-* 2 et du plur. de *variant ;* 1933, Larousse). En biologie, nom donné aux types intermédiaires qui apparaissent dans la descendance microbienne entre les variants : *Certains sous-variants font retour au type primitif, la plupart dégénèrent et disparaissent rapidement.*

sous-vassal [suvasal] n. m. (de *sous-* 2 et de *vassal ;* 1534, Affagart, 42). En termes de féodalité, syn. de ARRIÈRE-VASSAL et de SOUS-TENANT.

• Pl. *des* SOUS-VASSAUX.

sous-vau [suvo] n. m. (de *sous-* 2 et de *vau ;* 1964, Larousse). En termes de travaux publics, pièce qui est située sous le vau.

sous-venté, e [suvɑ̃te] adj. (de *sous-* 2 et *vent ;* 1872, Littré). Se dit, en termes de marine, d'un bâtiment ou d'une embarcation qui se trouve sous le vent par rapport à un autre bâtiment ou à un point fixe.

sous-ventrière [suvɑ̃trijɛr] n. f. (de *sous-* 2 et de *ventrière ;* 1370, Godefroy, au sens 1 [aussi « sangle... »] ; sens 2, 1878, Larchey [*manger à s'en faire péter la sous-ventrière,* début du XXe s.]). **1.** Courroie attachée aux deux limons d'une charrette et qui passe sous le ventre du cheval attelé à cette charrette : *Sur de certains points les équipages du train en avaient* [de la boue] *jusqu'à l'essieu ; les sous-ventrières des attelages dégouttaient de boue liquide* (Hugo). || Sangle qui passe sous le ventre d'un cheval et retient la selle en place. || **2.** *Pop.* Ceinture du pantalon. (Vieilli.) || *Manger à s'en faire péter la sous-ventrière,* manger comme un goinfre, s'empiffrer.

sous-verge [suvɛrʒ] n. m. (de *sous-* 2 et de *verge,* proprem. « [cheval] qui est sous le fouet, la verge du conducteur » ; 1782, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1881, Esnault). **1.** Cheval attelé, non monté, placé à la droite d'un autre, également attelé, qui porte le cavalier. || **2.** *Par extens.* et *fam.* Employé subalterne, placé sous les ordres d'une ou de plusieurs personnes, et dont le rôle est négligeable : *Crois-tu* [...] *que notre boulot même de sous-verge, toute révérence gardée, n'entraîne pas quelque responsabilité ?* (Arnoux).

• SYN. : **2** *aide, inférieur, sous-fifre* (fam.), *sous-ordre, subordonné.*

sous-verre [suvɛr] n. m. (de *sous-* 2 et de *verre ;* 1934, Quillet). Photographie, gravure, etc., maintenue entre un verre et un carton de même format, qui sont assemblés par une bande adhésive, une feuillure de bois, de métal ou de matière plastique ; l'ensemble, le montage ainsi réalisé.

sousverse [suvɛrs] n. f. (de *sous-* 2 et de *verse ;* 1975, Larousse [aussi « pulpe... ainsi évacuée »]). En termes de mines, évacuation à la partie inférieure d'une cuve, d'un bassin, d'un épaississeur ou d'un cyclone. || Pulpe constituée par un mélange d'eau et de solides fins ainsi évacuée.

sous-vêtement [suvɛtmɑ̃] n. m. (de *sous-* 2 et de *vêtement ;* 1927, G. Duhamel). Pièce de lingerie portée sous les vêtements, à même la peau (slip, gilet de corps, soutien-gorge, etc.).

sous-virage [suviraʒ] n. m. (de *sous-virer ;* 1964, Larousse). Phénomène qui se produit, au cours d'un virage, lorsqu'une voiture automobile sous-vire : *Le sous-virage est un dérapage par les roues avant.*

• CONTR. : *survirage.*

sous-virer [suvire] v. intr. (de *sous-* 2 et de *virer ;* 1964, Larousse). En parlant d'une voiture automobile, avoir les roues avant qui, dans les virages, tendent à s'échapper latéralement vers l'extérieur de la courbe.

• CONTR. : *survirer.*

sous-vireur, euse [suvirœr, -øz] adj. (de *sous-virer ;* 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Se dit d'un véhicule automobile qui sous-vire : *Une voiture sous-vireuse est automatiquement stable en ligne droite, mais difficile à diriger dans un virage pris à très grande vitesse.* || **2.** Se dit d'un véhicule dont le rayon de braquage est trop grand.

• CONTR. : *survireur, euse.*

sous-voltage [suvɔltaʒ] n. m. (de *sous-* 2 et de *voltage ;* 1965, *Chemins de fer* [d'après P. Gilbert, p. 503]). Voltage inférieur à la moyenne ou à la normale : *Le sous-voltage diminue sensiblement la puissance utile d'une machine électrique.*

sous-zone [suzon] n. f. (de *sous-* 2 et de *zone ;* 25 mars 1969, *le Monde*). Subdivision d'une zone : *Une zone de salaires qui comprend trois sous-zones.*

soutache [sutaʃ] n. f. (magyar *sujtás,* bordure, galon ; 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1878, Acad. ; sens 3, 1857, Flaubert). **1.** *Vx.* Tresse de galon qui s'attachait au shako des hussards. || **2.** *Vx.* Passementerie qui servait à constituer des ornements distinctifs de couleur (galons, écussons, brisques) sur les uniformes ou les képis de certains corps militaires. || **3.** *Auj.* Petit galon qui sert à agrémenter certaines pièces de vêtements d'hommes et, plus souvent, de femmes (peu usité) : *Venait ensuite* [sur la casquette de Charles Bovary] *une façon de sac qui se terminait par un polygone cartonné, couvert d'une broderie en soutache compliquée* (Flaubert).

soutacher [sutaʃe] v. tr. (de *soutache ;* 1852, Th. Gautier). Garnir, orner de soutaches (peu usité) : *Il avait la veste de drap noir, soutachée de soie noire* (About). *Les portiers d'hôtel en redingotes grises soutachées de galons noirs* (Mac Orlan).

soutage [sutaʒ] n. m. (de *souter ;* 1964, Larousse). Ravitaillement d'un navire en combustible pour les chaudières ou les moteurs. (Syn. MAZOUTAGE.)

soutane [sutan] n. f. (francisation [d'après *sous* 1] de l'ital. *sottana,* soutane, proprem. « vêtement de dessous », fém. substantivé de l'adj. *sottano,* « de dessous », dér. de *sotto,* « dessous », lat. *subtus,* « en dessous, par-dessous » [v. SOUS 1] ; 1550, Rabelais, écrit *sottane* [*soutanne,* 1563, Gay], au sens de « vêtement de femme long, porté sous le manteau » ; écrit *soutane,* au sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 2, 1599, Hornkens ; sens 3, 1694, Acad. [« ...les prêtres », 1887, Zola]). **1.** *Class.* Robe portée par les juges, les avocats, les médecins et les professeurs : *Si les médecins n'avaient des soutanes, des mules...* (Pascal). *Pourquoi cette soutane ?* [...] | *Êtes-vous médecin ? Êtes-vous avocat ?* (Scarron). || **2.** Habit long, descendant jusqu'aux pieds, boutonné sur le devant de haut en bas, porté par les ecclésiastiques et clercs catholiques des pays latins : *La soutane noire des simples prêtres. La soutane violette des évêques. La soutane rouge des cardinaux. La soutane blanche du pape.* || **3.** L'état ecclésiastique : *Prendre la soutane. Renoncer à la soutane. Il a quitté la soutane pour prendre l'épée* (Acad., 1835).

|| *Fam.* Le corps des ecclésiastiques, les prêtres : *Macqueron, l'adjoint, jadis l'ennemi de la soutane* (Zola).

soutanelle [sutanɛl] n. f. (dimin. de *soutane* ; 1657, Tallemant, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** *Vx.* Petite soutane qui ne descendait que jusqu'aux genoux : *Je vais convertir mon habit brodé en soutanelle et me rendre à Salamanque* (Lesage). || **2.** *Auj.* Redingote à collet droit et sans revers, qui remplace la soutane dans plusieurs pays : *La soutanelle est habituellement portée en Angleterre, en Allemagne, en Amérique et en Irlande.*

soutanette [sutanɛt] n. f. (dimin. de *soutane* ; 1889, Verlaine). Petite soutane des enfants de chœur (peu usité) : *Et ces enfants de chœur plus beaux que rien qui soit au monde, | Leurs soutanettes écarlates, leurs surplis jolis, | Et les lourds encensoirs bercés de leurs mains appâlies* (Verlaine).

soutanier [sutanje] n. m. (de *soutane* ; 1886, L. Bloy). *Péjor.* et *vx.* Porteur de soutane, prêtre catholique : *À la fin, l'un des prêtres, un long soutanier* [...], *prit la parole* (Bloy).

soutasse n. f. V. SOUS-TASSE.

soute [sut] n. f. (anc. provenç. *sota,* soute d'un navire [XIIIe s.], emploi substantivé de la prép. *sota,* sous, lat. pop. **subta,* même sens, altér. [d'après le lat. class. *suprs,* en haut, au-dessus] du bas lat. *subtus,* même sens [v. SOUS 1] ; fin du XIIIe s., Joinville, au sens 1 ; sens 2, 1939, Saint-Exupéry, p. 42). **1.** Dans un navire, compartiment fermé de l'entrepont et des cales, servant à contenir le matériel, les munitions et les vivres du bord : *Soute à voiles. Soute à poudre. Soute à charbon. Je devais m'attendre au risque d'avoir une partie de mon biscuit pourrie par l'eau qui, pendant le mauvais temps, s'introduirait infailliblement dans les soutes* (Bougainville). || **2.** Dans un avion, réduit aménagé dans le fuselage pour y entreposer diverses sortes d'objets : *Ayant débarqué des soutes à bagages cinq ou six caisses de marchandises, nous les avons vidées...* (Saint-Exupéry).

◆ **soutes** n. f. pl. (1975, Larousse). Combustibles liquides pour les navires. (Syn. FUEL-OIL, MAZOUT.)

soutenable [sutnabl] adj. (de *soutenir* [v. ce mot] ; v. 1265, Br. Latini, écrit *soustenable,* avec un sens peu clair ; sens 1, XVe s., Juvenal des Ursins [écrit *soustenable ; soutenable,* 1636, Monet] ; sens 2, début du XVIe s. [écrit *soutenable*]). **1.** Se dit de ce qui peut être soutenu, appuyé par des raisons valables, par des arguments solides : *Opinion, proposition, thèse soutenable. Cause soutenable. Si le sens nouveau que vous* [Fénelon] *donnez au concile de Trente est soutenable* (Bossuet). *Racine faux dévot ? Ce n'est pas soutenable* (Mauriac). || **2.** *Vx.* Se dit de ce qui peut être supporté, enduré (le plus souvent dans des phrases négatives) : *Je n'y puis penser* [à vous] *sans pleurer, et j'y pense toujours : de sorte que l'état où je suis n'est pas une chose soutenable* (Sévigné). *Ce procédé n'est point du tout soutenable* (Racine). *Ce genre de vie* [...] *n'est pas soutenable* (Acad., 1762).

• SYN. : **1** *défendable, justifiable ;* **2** *supportable.* — CONTR. : **1** *indéfendable, injustifiable, insoutenable ;* **2** *insupportable.*

soutenance [sutnɑ̃s] n. f. (de *soutenir* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *soustenance,* au sens de « subsistance, aliments » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sostenance* [*soustenance,* v. 1220, Coincy ; *soutenance,* v. 1265, J. de Meung], au sens de « action de soutenir, soutien » ; sens actuel [d'après *soutenant*], 1856, Bloch-Wartburg). Action de soutenir une thèse de doctorat : *Une brillante soutenance. La soutenance de Rigault est restée célèbre dans les fastes de la Sorbonne, de la Faculté des Lettres* (Sainte-Beuve). *Il discuta ses projets d'avenir avec Jean Myers : celui-ci opinait pour des études à la Faculté de médecine de Paris, qu'il avait lui-même fréquentée, sans toutefois aller jusqu'à la soutenance de la thèse et au bonnet carré* (Yourcenar).

soutenant [sutnɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *soutenir ;* v. 1307, G. Guiart, au sens de « celui qui se défend contre un assaillant » ; sens moderne, 1660, Oudin). *Vx.* Candidat qui soutient une thèse de doctorat : *Le soutenant a bien répondu* (Acad., 1878).

• REM. Le mot, supprimé par l'Académie française de la dernière édition (1935) de son *Dictionnaire,* n'a pas de féminin : du temps où le terme s'employait, les femmes n'avaient pas accès au doctorat.

soutènement [sutɛnmɑ̃] n. m. (de *soutenir* [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *sustenement,* au sens de « soutien » [en parlant de Dieu] ; sens 1, v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *soustenement* [*soutènement,* XVIe s. ; *mur de soutènement,* 1721, Trévoux] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** En construction, appui ou contrefort établi pour résister à une poussée : *Colonne, pilier qui sert de soutènement. Cette tourelle avait un plafond dont il ne reste que les poutres. La ferrure de soutènement du mur de droite dessine une croix* (Hugo). || *Mur de soutènement,* mur épais, généralement en glacis, qui sert à contenir la poussée des terres ou des eaux, à épauler un remblai ou une terrasse. || **2.** *Soutènement marchant,* dans une mine, assemblage de vérins hydrauliques dont le fonctionnement est commandé à distance et dont la progression suit l'avancement du front de taille : *Le soutènement marchant permet de profiter pleinement de la mécanisation de l'abattage, qui n'est plus retardée par la mise en place à la main des étais.* || **3.** *Soutènement de compte,* en droit, ensemble des moyens et documents fournis par un plaideur en vue de justifier la sincérité d'un compte.

souteneur [sutnœr] n. m. (de *soutenir* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., écrit *sosteneor* [*sousteneur,* v. 1330, Digulleville ; *souteneur,* 1752, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1743, Trévoux [« bretteur », 1713, Esnault]). **1.** *Vx* ou *littér.* Celui qui soutient, défend une cause, une idée : *Aujourd'hui les souteneurs du passé, ne pouvant nier ces choses, ont pris le parti d'en sourire* (Hugo). *Je ne m'étonne pas qu'un pareil paradoxe trouve des souteneurs* (Gautier). *La France passe aujourd'hui d'un bras à l'autre et s'appuie maintenant sur Clemenceau, ce vieux souteneur indomptable* (Mauriac). || **2.** Celui qui soutient de ses applaudissements rétribués une pièce de théâtre : *Ce « faigniant », comme tous les jolis garçons, un « souteneur » de pièces, quoi ! est la coqueluche du Boulevard du Temple, où il travaille aux pièces nouvelles, et « soigne » les entrées des actrices, comme il dit* (Balzac). || **3.** Individu tirant ses moyens d'existence de la prostitution d'une ou plusieurs filles publiques qu'il prétend protéger : *Une vraie tenue de garçon perruquier ou de souteneur de filles* (Gautier).

• SYN. : **1** *défenseur, partisan ;* **3** *barbeau* (pop.), *maquereau* (pop.), *proxénète.*

soutenir [sutnir] v. tr. (lat. pop. **sustenīre,* altér. [par changement de conjugaison] du lat. class. *sustinēre,* tenir par-dessous, supporter, maintenir, entretenir, endurer, tenir bon contre, de *subs-,* var. de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *tenēre,* tenir ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *sostenir* [*soutenir,* début du XIIIe s., Raoul de Houdenc], au sens II, 2 [*soutenir le regard de quelqu'un,* 1918, A. France ; *soutenir la comparaison avec...,* 1830, Stendhal] ; sens I, 1, début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne ;* sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [...*comme la corde soutient le pendu,* 1964, Robert] ; sens I, 3, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens I, 4 et 6, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [« permettre à une valeur de conserver son taux... », 1932, Maurois ; *soutenir le crédit de quelqu'un,* av. 1778, Voltaire] ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 7, fin du XIIIe s., Joinville [*soutenir une personne contre une autre,* 1740, Voltaire] ; sens I, 8, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens I, 9, XIIIe s. [*soutenir une thèse,* 1680, Richelet ; *soutenir un mensonge,* fin du XIXe s., A. Daudet] ; sens I, 10, 1538, R. Estienne ; sens I, 11, XIIIe s., *BEC,* 4e série, V, 316 [« tenir jusqu'au bout », 1671, Mme de Sévigné] ; sens I, 12, fin du XIIIe s. [*soutenir la conversation...,* 1663, Molière ; *soutenir un son,* XXe s. ; *soutenir sa voix,* 1611, Cotgrave ; en chorégraphie, 1964, Larousse] ; sens I, 13, 1636, Corneille ; sens I, 14, 1812, Mozin [« donner davantage d'éclat... », 1664, Corneille] ; sens II, 1,

1538, R. Estienne ; sens II, 3, fin du IXᵉ s., *Cantilène de sainte Eulalie* [*soutenir la torture,* 1872, Littré ; *ne pouvoir soutenir... une pensée,* av. 1662, Pascal]). [Conj. **16.**]

I. SUPPORTER UN POIDS. **1.** Supporter par en dessous le poids d'une chose ou une partie de son poids, en la maintenant d'aplomb ou dans une certaine position : *Crochet qui soutient un tableau. Une plante, une branche soutenue par un tuteur. Ce cadeau consistait en un cachet d'argent, composé de trois figurines adossées enveloppées de feuillages et soutenant le globe* (Balzac). *Il croisa les bras en soutenant son menton dans une de ses mains* (Hugo). *Elle soutient sa tête afin qu'il mange et boive en paix* (Blais). || **2.** *Soutenir quelqu'un,* lui procurer un appui, pour l'empêcher de tomber, de s'affaisser : *Un inconnu le soutenait d'une main et le faisait boire au goulot d'un bidon de soldat* (Bernanos). *Le blessé se fait de plus en plus pesant, n'arrive pas à soulever ses chaussures, ne peut presque plus marcher. Il faut le soutenir et le tirer en même temps* (Robbe-Grillet). || Fig. et fam. *Il le soutient comme la corde soutient le pendu,* son aide hypocrite ou maladroite le dessert plus qu'elle ne lui est utile. || **3.** Aider un organisme affaibli à résister, quelqu'un à ne pas défaillir en lui redonnant des forces : *Soutenir le cœur par des piqûres. Soutenir un malade par des perfusions. Prenez un peu de nourriture, cela vous soutiendra.* || **4.** *Fig.* Donner à quelqu'un la force de tenir en lui fournissant un appui moral, en lui prodiguant réconfort, encouragement : *L'espoir d'être bientôt arrivé dissipait sa fatigue et le soutenait. Il n'y a que les goûts et les passions qui nous soutiennent dans le monde* (Voltaire). *Les martyrs étaient soutenus par le Christ, mais le Christ n'avait l'aide de personne* (Bernanos). *Il me lança toutes les injures qu'il savait, soutenu par les cris déchirants de toute sa famille* (Pagnol). || **5.** Empêcher quelque chose de faiblir, de s'éteindre ou de disparaître en lui apportant une aide matérielle ou morale : *Soutenir le courage de quelqu'un. Les acclamations de la foule soutiennent l'ardeur des combattants. Il soutient sa constance, il l'exhorte au supplice* (Voltaire). *Ce faible empire de la Laconie* [...] *que ne soutenait point une force réelle, s'évanouit* (Chateaubriand). || **6.** Apporter une aide pécuniaire, financière à quelqu'un, à une entreprise pour leur permettre de vivre, de subsister : *Les forts eux-mêmes ressemblent un peu à ces braves portefaix de Marseille qui soutiennent de leurs capitaux les maisons qui les font travailler* (Nerval). *À peine de maigres aumônes suffisaient-elles à soutenir les familles les plus pauvres. Les autres vivaient en engageant les nippes, en vendant pièce à pièce le ménage* (Zola). || *Par extens.* Permettre à une valeur de conserver son taux, de l'empêcher de s'effondrer : *Soutenir le franc. Soutenir une valeur cotée en Bourse par des achats massifs.* || *Soutenir le crédit de quelqu'un,* l'aider à conserver le crédit acquis : *Il s'est trouvé un homme* [M. de Montmartel] *qui a soutenu le crédit de la nation par le sien* [dans la guerre de 1740], *crédit fondé à la fois sur l'industrie et sur la probité* (Voltaire). || **7.** Fournir à quelqu'un son appui dans l'action qu'il poursuit, dans le combat qu'il mène ; prendre parti en faveur de quelque chose et aider à son succès : *Soutenir un candidat aux élections. Soutenir une candidature. Soutenir la cause de quelqu'un. Soutenir le gouvernement. Second volume de l'œuvre de Léon Blum. Je lis les débats du procès de Riom. Regret de n'avoir pas davantage soutenu cet homme* [...] *il a su faire de Riom une tribune...* (Mauriac). || *Soutenir une personne contre une autre,* prendre son parti, la défendre contre quelqu'un qui s'oppose à elle ou l'attaque : *Un père qui soutient ses enfants contre leur mère. Il* [Louis XIV] *soutenait Boileau, Racine et Molière contre leurs ennemis* (Voltaire). || **8.** Apporter l'appui de forces armées à quelqu'un, à une formation dans une attaque, un combat : *Les alliés soutiennent de leur aviation et de leurs blindés l'infanterie qui avance. Vous avez bravement poussé ce bandit que vous deviez croire soutenu par une bande bien armée* (Gautier). || **9.** Exposer une idée, la faire valoir, la défendre contre des contradicteurs en étayant ses affirmations par des raisons, des arguments : *Soutenir un point de vue, une opinion, une thèse en avançant des arguments irréfutables. Le ministre de la Santé a soutenu son projet de loi devant l'Assemblée. Le petit Claude fait ses dents (c'est du moins ce que soutient sa mère chaque fois qu'il commence à hurler)* [Gide]. || *Soutenir une thèse,* l'exposer devant un jury et répondre aux objections qui sont présentées. || *Soutenir un mensonge,* persister dans son mensonge en essayant de justifier ses dires : *Ses mensonges, qu'il dédaignait de soutenir par des complications ou des finesses, gardaient un abandon qui le livrait tout de suite* (Daudet). || Fam. *Soutenir mordicus,* v. MORDICUS. || **10.** *Soutenir que,* affirmer avec force, en défendant son opinion, si besoin est, contre tous les contradicteurs : *Pangloss avouait qu'il avait toujours horriblement souffert ; mais, ayant soutenu une fois que tout allait à merveille, il le soutenait toujours et n'en croyait rien* (Voltaire). *Boucicault* [...] *soutint seul contre tous qu'un chevalier écossais attaqué par eux dans les bois, avait été traîtreusement mis à mort* (Chateaubriand). *Il était prêt à soutenir que l'on n'est jamais malheureux, sinon par sa faute* (Mauriac). *Soutiendrez-vous que je ne suis pas moi ?* (Audiberti). || **11.** Poursuivre, pousser jusqu'au bout : *Soutenir un procès. Accoutumées par leur faiblesse même à cacher leurs secrets, elles* [les femmes] *soutiennent ces rôles singuliers avec plus de constance que les hommes* (Voltaire). || *Class.* Tenir jusqu'au bout : *Vous savez comme je soutiens mes gageures* (Sévigné). || **12.** Aider à se maintenir, à ne pas diminuer, à ne pas fléchir : *L'une de ces filles* [...] *soutenait la chaleur du four dans lequel cuisaient des pommes et de la viande* (Buffon). *Ces rebondissements soutiennent l'intérêt de la pièce. Il faut soutenir son effort pour arriver au but.* || *Soutenir la conversation, la discussion,* s'efforcer de la faire durer, de l'animer, empêcher qu'elle ne vienne à languir en l'entretenant : *Malgré son esprit, elle n'a pas pu trouver un mot pour soutenir la conversation sur le ton léger que son Altesse voulait bien lui donner* (Stendhal). || *Soutenir un son,* le prolonger avec la même intensité : *Un second cri, soutenu sur la même note comme un début de mélodie flotta dans l'air, et un troisième...* (Colette). || *Soutenir sa voix,* en prolonger le son avec la même force. || *Soutenir une attitude,* en chorégraphie, garder l'attitude un temps suffisamment long. || **13.** Maintenir honorablement, être à la hauteur de, se montrer digne de : *Songez plutôt à soutenir la réputation de votre père* (Fénelon). *Ils vivaient de leurs chasses dans leurs chaumières et, par une sage économie, ils-soutenaient fort bien leur noblesse* (Lesage). || **14.** Mettre en valeur : *Les ombres soutiennent les clairs.* || *Class.* Donner davantage d'éclat, renforcer : *La valeur était soutenue de toutes les autres grandes qualités* (La Fayette).

II. SUBIR UNE POUSSÉE, UNE PRESSION. **1.** Recevoir, supporter sans fléchir l'assaut de quelque chose, résister fermement à un choc, une force, une pression : *L'armée a vaillamment soutenu l'attaque de l'ennemi. En vain le fameux chevalier Bayard soutint seul sur un pont étroit l'effort de deux cents ennemis qui l'attaquaient* (Voltaire). *Elle* [Mᵐᵉ de Bargeton] *resta droite et forte comme un arbre qui a soutenu un coup de foudre sans être abattu* (Balzac). *On se voit contraint de soutenir la violence par la violence* (France). || **2.** *Class.* et *littér.* Parvenir à supporter fermement une sensation trop vive, un trouble violent : *De longtemps je ne serai remise de la joie que j'eus hier... j'avais peine à la soutenir* (Sévigné). *Je ne puis soutenir l'éclat de sa bonté* (Lamartine). *Après avoir soutenu tant de visions singulières ou farouches, il* [le curé de Lumbres] *osait à peine lever les yeux sur cette apparition inoffensive* (Bernanos). || *Soutenir le regard de quelqu'un,* regarder sans baisser les yeux une personne qui vous regarde : *Jean* [...] *ne lâche pas des yeux Suzanne, qui soutient son regard* (Sartre). || *Soutenir la comparaison avec*

quelqu'un, avec quelque chose, s'en montrer l'égal. || **3.** *Class.* Supporter une épreuve sans faiblir : *M**** [Fouquet] *qui était ivre de sa faveur, et qui a soutenu héroïquement sa disgrâce* (Sévigné). || Vx. *Soutenir la torture,* la subir sans rien avouer. || Class. *Ne pouvoir soutenir une idée, une pensée,* ne pouvoir supporter de penser à quelque chose d'effrayant ou de pénible avec une fermeté d'âme suffisante : *Plusieurs n'en sauraient soutenir la pensée* [d'un précipice] *sans pâlir et sans suer* (Pascal). *Ma bonne, je ne soutiens pas cette pensée, j'en frissonne* (Sévigné).

● SYN. : **I, 1** *maintenir, porter, tenir ;* **3** *fortifier, remonter ;* **4** *appuyer, conforter* (littér.), *encourager, réconforter ;* **5** *aiguillonner, allumer, appuyer, attiser, exciter, ranimer, réchauffer, réveiller, stimuler ;* **6** *aider, financer ;* **7** *appuyer, assister, défendre, favoriser ;* **10** *assurer, avancer, certifier, dire, prétendre, professer ;* **14** *rehausser.* || **II, 1** *faire face.*

◆ **se soutenir** v. pr. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 2, 1647, Descartes ; sens 3, v. 1639, Retz ; sens 4, v. 1650, Pascal ; sens 5, 1802, Chateaubriand ; sens 6, av. 1662, Pascal). **1.** Se maintenir debout, rester droit : *Il est tellement harassé de fatigue qu'il ne peut se soutenir sur ses jambes. L'une des plus bizarres* [coutumes chez les Chinois] *est de rendre les pieds des femmes si petits, qu'elles ne peuvent presque se soutenir* (Buffon). || **2.** Se maintenir en position d'équilibre au sein d'un milieu sans tomber ni s'enfoncer : *Se soutenir sur l'eau en nageant. Les oiseaux se soutiennent très aisément dans l'air.* || **3.** *Fig.* Se maintenir tel quel, subsister dans le même état : *Il n'y a rien qui se soutienne plus longtemps qu'une médiocre fortune* (La Bruyère). *Une dictature ne peut se soutenir que par la crainte qu'elle inspire.* || **4.** Conserver son intensité, ne pas baisser : *L'intérêt d'un beau roman se soutient jusqu'au bout.* || **5.** Être affirmé, défendu contre des contradicteurs : *C'est une opinion qui se soutient aisément.* || **6.** Se prêter mutuellement aide et assistance : *Les membres de cette famille très unie se soutiennent les uns les autres en toute occasion.*

soutenu, e [sutny] adj. (part. passé de *soutenir ;* 1581, Bara [32], au sens 1 ; sens 2, av. 1696, La Bruyère [*allure soutenue,* 1964, Larousse] ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier ; sens 4, 1782, Laclos ; sens 5, 1680, Richelet). **1.** En héraldique, se dit d'une pièce placée sur une autre. || **2.** Qui se poursuit avec la même intensité, qui ne se relâche pas : *Un effort soutenu. Une application soutenue. Comme il* [le pigeon] *a l'aile très forte et le vol soutenu, il peut aisément faire de longs voyages* (Buffon). *C'est par l'exercice d'une attention soutenue* [...] *qu'il* [le notaire] *allait faire de son étude provinciale, la première du département* (La Varende). || *Allure soutenue,* allure plus rapide qu'à l'ordinaire. || **3.** Se dit d'une couleur dont le ton est franc et assez intense : *Un bleu soutenu. Une couleur simple, solide, soutenue de ton* (Gautier). || **4.** Fig. *Caractères soutenus,* caractères qui ne se démentent pas, qui restent semblables à eux-mêmes tout au long de l'ouvrage : *Tous les caractères y sont soutenus, tous les sentiments y sont vrais, tout y est parfaitement à sa place* (Laclos). || **5.** Qui reste constamment élevé et noble : *Style soutenu. Ce genre soutenu que Stendhal raille et déteste, où il ne voit qu'affectation, attitude, arrière-pensée non désintéressée* (Valéry).

● SYN. : **2** *assidu, constant, continu, incessant, ininterrompu, régulier, suivi ;* **3** *vif ;* **5** *relevé, sublime.* — CONTR. : **2** *désordonné, fantaisiste, intermittent, irrégulier ;* **3** *délavé, déteint, foncé, pâle, sombre ;* **5** *bas, commun, familier, populaire, trivial, vulgaire.*

souter [sute] v. tr. (de *soute ;* 1964, Larousse). Fournir ou recevoir à bord le combustible nécessaire aux chaudières et aux moteurs d'un navire.

souterrain, e [suterɛ̃, -ɛn] adj. (de *sous-* 2 et de *terre,* sur le modèle de l'adj. lat. *subterraneus,* souterrain [et, au neutre substantivé *subterraneum,* « un souterrain »], de *sub-,* préf. indiquant la position inférieure, et de *terra,* la terre, la surface de la terre, le sol ; v. 1130, *Eneas,* écrit *sozterrain* [*sousterrain,* fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; *souterrain,* 1599, Hornkens], au sens 1 [*câble souterrain,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1874, V. Hugo ; sens 4, 1685, Furetière [art. *vent*] ; sens 5, 1532, Rabelais). **1.** Qui se trouve sous terre : *On accède aux divers quais de la gare par un passage souterrain. Un abri souterrain contre les bombardements. Des grottes souterraines. Ce lac souterrain s'épanche par un émissaire qui conflue au milieu de la salle avec notre ruisseau* (Casteret). || *Câble souterrain,* câble dont l'isolation est conçue pour permettre de l'enterrer à une certaine profondeur dans le sol sans inconvénient. || **2.** Qui pousse, se développe sous terre : *Le rhizome est une tige souterraine.* || **3.** Qui a lieu, se passe à une certaine profondeur sous la surface du sol : *D'importants travaux souterrains sont en cours pour l'établissement d'une nouvelle ligne de métro. Une explosion atomique souterraine. Voici, pris sur le vif, un cas de confluence de ces circulations souterraines qui ont, au cours des âges géologiques, emprunté les cassures et les fractures du calcaire* (Casteret). || **4.** Qui vient de l'intérieur de la terre et sort à sa surface : *Vapeurs souterraines qui se dégagent de certains terrains volcaniques.* || **5.** *Fig.* Se dit de menées secrètes qui se trament dans l'ombre : *La honte marche à pas obliques dans des routes souterraines où le soupçon la suit* (Buffon).

◆ **souterrain** n. m. (sens 1, 1701, Furetière ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sozterrain* [*soustierain,* v. 1165, Gautier d'Arras, et *souterrain,* XVIe s. ; « ouvrage construit au-dessous du niveau du sol... », 1872, Littré] ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** *Vx.* Local souterrain, naturel ou artificiel : *Nous sommes descendus dans le souterrain où fut enfermé Jean V* (Flaubert). *Il a* [un peuple des Açores] *des souterrains qui lui servent de tombeaux* (Bailly). || **2.** Galerie qui s'enfonce sous terre : *Creuser un souterrain. Visiter les souterrains d'un château. Les gendarmes ont dû se sauver par le souterrain de la caserne Lobau* (Adamov). || *Spécialem.* Ouvrage construit au-dessous du niveau du sol et devant livrer passage à une voie de communication ou à une galerie d'amenée ou d'évacuation des eaux : *Les souterrains du métro. Un souterrain qui amène l'eau d'un lac supérieur dans un lac situé plus bas d'où part une conduite forcée.* (On dit aussi TUNNEL.) || **3.** *Fig.* Menée secrète, moyen caché pour faire aboutir quelque entreprise (vieilli) : *Louis XIV, avec la même hauteur, mais toujours soutenue par les souterrains de la politique, voulut donner un électeur à Cologne* (Voltaire).

souterrainement [suterɛnmɑ̃] adv. (de *souterrain ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens 3 ; sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** En empruntant une voie souterraine : *Passer souterrainement d'une cachette à une autre.* || **2.** Sous terre : *Mine exploitée souterrainement.* || **3.** *Fig.* Par des menées, des tractations secrètes : *Agir souterrainement.*

soutien [sutjɛ̃] n. m. (déverbal de *soutenir ;* XIIIe s., Rutebeuf, au sens de « secours » [cf. sens 5] ; sens 1, 1674, Malebranche [*tissus de soutien,* 1964, Larousse — *soutien,* même sens, 1817, S. Gérardin] ; sens 2, 1598, Havard ; sens 3, 1681, Ménestrier, 36 ; sens 4, 1636, Corneille ; sens 5, milieu du XIVe s., ToblerLommatzsch [pour un groupe parlementaire, 1964, Larousse] ; sens 6, 1964, Robert ; sens 7, 1964, Larousse [aussi *soutien des prix*] ; sens 8, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*unités de soutien,* 1964, Robert ; *soutien aérien,* 1964, Larousse] ; sens 9-10, 1683, Bossuet ; sens 11, 1876, Larousse [*soutien de famille,* 27 juill. 1872, *Bulletin des lois*] ; sens 12, 1707, Boisguilbert ; sens 13, 1798, Acad. [*soutien,* « première déclaration écrite qu'un plaignant dépose à la cour », XVIe s., *Coutumier général,* I, 1084]). **1.** Action de soutenir, de maintenir une chose en place : *Assurer le soutien d'un mur par des étais. Madriers de soutien.* || *Tissus de soutien,* tissus de consistance ferme qui, comme le bois ou le collenchyme, assurent la rectitude verticale des plantes dressées. || **2.** Ce qui maintient une chose d'aplomb ou dans une certaine position : *Ce pilier est le soutien de la voûte.* || **3.** En héraldique, figure inanimée employée comme

support de l'écu. || **4.** *Class.* et *fig.* Action de soutenir l'organisme ; ce qui donne ou redonne des forces : *Il faut que le soutien de la vie soit l'unique cause qui oblige de boire et de manger* (Bossuet). *On n'en voyait point d'occupés | À chercher le soutien d'une mourante vie ; | Nul mets n'excitait leur envie* (La Fontaine). || **5.** Le fait de soutenir quelqu'un ou quelque chose en lui apportant une aide morale, spirituelle, politique, etc. : *Accorder son soutien à une juste revendication. Une politique de soutien au gouvernement a été adoptée par les partis de la majorité.* || *Spécialem.* Action, pour un groupe parlementaire, de soutenir par ses suffrages un gouvernement dont il approuve la politique, mais auquel il ne participe pas. || **6.** Aide financière accordée à quelqu'un : *Il a obtenu, pour financer son projet, le soutien d'une importante banque d'affaires. Le bureau d'aide sociale a alloué un certain nombre de soutiens à des familles en difficulté.* || **7.** Action de soutenir une valeur pour l'empêcher de baisser : *Soutien des cours d'une action par des achats massifs en Bourse. Les mesures prises pour assurer le soutien de la monnaie ont permis d'éviter une dévaluation.* || *Soutien des prix,* politique gouvernementale consistant à assurer aux producteurs l'écoulement de leurs marchandises à un certain prix : *Le soutien des prix agricoles par l'État est une nécessité dans les pays industrialisés.* || **8.** Mission d'une unité qui se tient prête à appuyer par le feu ou le mouvement l'action d'une autre unité : *Le bataillon des fantassins montait en soutien de la division de cavalerie* (Gracq). || *Unités de soutien,* unités qui appuient le premier échelon dans une attaque. || *Soutien aérien,* syn. de APPUI AÉRIEN. || **9.** Ce qui soutient quelqu'un, lui apporte une aide, un réconfort moral : *La foi est un soutien* (Bossuet). *J'aimais beaucoup le mot de Lagneau : « Je n'ai de soutien que mon désespoir absolu »* (Beauvoir). || **10.** Personne sur qui l'on peut compter et qui apporte à quelqu'un son appui, sa protection ou qui aide au succès de quelque chose : *Il a toujours été un des plus fermes soutiens de la politique du gouvernement. Se faire le soutien d'une juste cause. Ce qu'il voulait être pour elle, c'était un soutien, un ami* (Gide). || **11.** Personne qui assure la subsistance d'une ou de plusieurs personnes, subvient à leurs besoins : *Pitié ! J'ai une vieille mère, j'ai une femme, j'ai des enfants, je suis leur seul soutien...* (Aymé). || *Soutien de famille,* jeune homme dont la présence au sein de sa famille est reconnue indispensable pour assurer la subsistance de celle-ci, laquelle bénéficie, pendant la durée du service militaire de celui-là, d'une indemnité dite « allocation militaire » : *Les hommes mariés et les soutiens de famille, hors des rangs !* (Hugo). || **12.** *Class.* et *fig.* Argument fourni pour appuyer une assertion : *L'esprit le plus borné [...] ne peut être assez aveugle pour produire de pareils soutiens* (Boisguilbert). || **13.** *Fournir les pièces au soutien d'une demande,* fournir les pièces justificatives.

● SYN. : **1** *soutènement ;* **2** *arc-boutant, étai, étançon, support ;* **5** *appui, défense ;* **6** *aide, allocation, secours, subside, subvention ;* **9** *recours, refuge, ressource ;* **10** *champion, défenseur, pilier, pivot.*

◆ **soutiens** n. m. pl. (1852, Nerval). *Vx.* Pièce de sous-vêtement féminin qui servait à maintenir certaines parties du corps ou à soutenir certains vêtements : *En entrant dans la première salle, chaque femme était obligée de quitter sa bouffante, ses soutiens, son corps, son faux chignon, et de vêtir une lévite blanche avec une ceinture de couleur* (Nerval).

soutien-gorge [sutjɛ̃gɔrʒ] n. m. (de *soutien* et de *gorge ;* 6 août 1904, *le Sourire,* p. 7). Pièce de lingerie féminine servant à maintenir la poitrine : *Un magasin de soutiens-gorge, gaines élastiques, cache-sexe et autres accessoires féminins* (Romains). *Soutien-gorge de maillot de bain.*

● Pl. *des* SOUTIENS-GORGE.

soutier [sutje] n. m. (de *soute ;* 1907, Larousse). Matelot chargé d'alimenter en charbon les chaufferies : *Les soutiers ont été remplacés par les nettoyeurs sur les navires à moteur ou chauffant au mazout.*

soutirage [sutiraʒ] n. m. (de *soutirer ;* 1732, Liger [II, 496], au sens 1 ; sens 2, 7 sept. 1874, *Journ. officiel,* p. 6417 ; sens 3-4, 1964, Larousse). **1.** Opération consistant à soutirer un liquide, et particulièrement le vin : *Le soutirage clarifie le vin en le séparant de ses lies ou de ses dépôts.* || **2.** Vin qui a été soutiré : *Une pièce de soutirage.* || **3.** Prélèvement souterrain opéré par un cours d'eau aux dépens d'une nappe supérieure. || **4.** Dans l'industrie du pétrole, prélèvement latéral sur une colonne à plateau, qui fournit un distillat de qualité intermédiaire entre les produits de tête et ceux de fond d'une tour de distillation.

soutirer [sutire] v. tr. (de *sous-* 2 et de *tirer ;* fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *soustirer,* au sens de « tirer un peu à soi [les rênes] » ; écrit *soutirer,* au sens 1, 1723, Savary des Bruslons, II, 1911 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier ; sens 4, 1774, Beaumarchais). **1.** Transvaser avec précaution le vin ou quelque autre boisson d'un récipient dans un autre, de façon que les lies et dépôts restent dans le premier : *Soutirer du vin, du cidre.* || **2.** Prélever un distillat intermédiaire dans une colonne à plateau : *Soutirer du gas-oil.* || **3.** Extraire un liquide, le faire s'écouler au-dehors : *Quelques sapins, que l'entaille destinée à leur soutirer la résine rendait semblables à des spectres d'arbres assassinés, étalaient leurs plaies rougeâtres* (Gautier). || **4.** Obtenir de quelqu'un par une adroite insistance, par ruse ou par chantage ce qu'il n'est pas décidé à céder spontanément : *Le grand-père Montech s'est laissé soutirer cent cinquante mille francs comptant...* (Romains).

soutireuse [sutirøz] n. f. (de *soutirer ;* 1964, Larousse). Appareil permettant de transvaser la bière sous pression, du tank ou du filtre vers les fûts ou vers les bouteilles.

soutrage [sutraʒ] n. m. (anc. gascon *sostratge,* litière [milieu du XIVe s.], de *soustrá,* mettre la litière, lat. pop. **substrare,* même sens, du lat. class. *substratum,* supin de *substernere,* étendre dessous, mettre [de la paille] sous, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *sternere,* étendre sur le sol, répandre ; 1796, *Feuille du cultivateur* [VI, 102], écrit *soustrage,* au sens de « litière » ; écrit *soutrage,* au sens actuel, 1869, Faré, p. 194). Opération qui consiste à enlever annuellement les sous-bois qui tapissent le sol de certaines forêts et rendent leur exploitation difficile.

souvenance [suvnɑ̃s] n. f. (de *souvenir* 1 ; fin du XIIe s., Godefroy [*à ma souvenance,* 1964, Larousse — *de ma souvenance,* même sens, fin du XVe s., Commynes]). *Class.* et *littér.* Souvenir lointain : *Qu'une longue souvenance du passé éclaire un vieillard sur l'avenir, et qu'il la tourne en prévoyance* (Marmontel). *J'ai voulu, avant de mourir, jeter un regard sur l'Auvergne, en souvenance des impressions de ma jeunesse* (Chateaubriand). || Fam. *À ma souvenance,* autant que je m'en souvienne.

1. souvenir [suvnir] v. impers. (lat. *subvenīre,* survenir, venir à la rescousse, se présenter à l'esprit, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *venīre,* venir ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *suvenir ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *sovenir, souvenir,* début du XIIIe s., *Fergus* [*du plus loin qu'il me souvienne,* 1696, Regnard]). *Vx* ou *littér.* Revenir à l'esprit : *Te souvient-il, enfant, des jours de ta jeunesse | Et des grandes forêts où tu courais pieds nus* (Baudelaire). *Il me souvient encore des premières sensations de ma vie scolaire ; l'odeur spécifique des cahiers vierges et des moleskines cirées des cartables* (Valéry). *Et nos amours | Faut-il qu'il m'en souvienne | La joie venait toujours après la peine* (Apollinaire). || *Du plus loin qu'il m'en souvienne,* aussi loin dans le temps que puissent remonter mes souvenirs.

◆ **se souvenir** v. pr. (du v. impers. *souvenir* [v. ci-dessus], sur le modèle de *se rappeler ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *sovenir* [*souvenir,* XIVe s.], aux sens 1-2 [« marquer à quelqu'un son intérêt... », 1677, Racine], sens 3, 1876, Larousse [*se souvenir de loin,* 1690, Furetière] ; sens 4, 1636, Monet [*je m'en souviendrai, il s'en souviendra,* 1798, Acad.] ; sens 5, av. 1549, Marguerite de Navarre). **1.** *Se souvenir de quelque chose,* se remettre en mémoire un fait, un événement se rattachant au passé ou évoquer

plus ou moins longuement une période passée : *Je ne me souviens pas qui m'a prêté ce livre. Je me souviens combien il était attaché à cette idée. Je me souviens qu'il a refusé brutalement notre proposition. Ne se souvenant plus de nous avoir conduits, il se plaignit d'être gouverné par elle dans les moindres détails de la vie* (Balzac). *Ce que furent les dix jours de remontée de ce fleuve, je m'en souviendrai longtemps* (Céline). *Je me souviens du jour où, sur le mur de la salle de bains où je mesurais ta croissance, la toise a marqué un mètre, exactement un mètre* (Guimard). || **2.** *Se souvenir de quelqu'un*, faire ressurgir à l'esprit l'image que l'on garde de quelqu'un, pouvoir l'évoquer mentalement, ne pas l'avoir oublié : *Mon père, dont je me souvenais à peine, il m'arrivait quelquefois de me persuader qu'il n'était pas mort* (Mauriac). || *Spécialem.* Marquer à quelqu'un son intérêt, sa sollicitude : *Il a une manière si délicate de se souvenir de ses amis.* || **3.** *Absol.* Avoir la faculté d'évoquer le passé, de se remettre en mémoire les faits passés : *L'homme marche, il respire, il se souvient* (Valéry). *Écrire c'est se souvenir, mais lire, c'est aussi se souvenir. Et c'est se comparer* (Mauriac). || *Se souvenir de loin*, pouvoir évoquer mentalement ce qui remonte loin dans le passé. || **4.** Avec une nuance affective, se garder d'oublier pour marquer sa reconnaissance ou son intérêt et aussi, par ironie, sa rancune : *Je me souviendrai jusqu'à la fin de mes jours de ce qu'il a fait pour moi. Merci de vos conseils, je m'en souviendrai. Je sais ce qu'on vous doit* [...] *| Et je m'en souviendrais, si vous n'en parliez pas* (Voltaire). *Allons, Max, vous vous souviendrez de la leçon* (Mérimée). || Fam. *Je m'en souviendrai*, je me vengerai. || *Il s'en souviendra*, il me le paiera. || **5.** Garder quelque chose toujours présent à l'esprit pour en tenir compte : *Souviens-toi que l'homme est peu de chose sur cette terre. Souvenez-vous surtout de répondre de lui* (Voltaire).

• REM. **1.** Le verbe pronominal *se souvenir* se construit normalement avec la préposition *de* devant un infinitif complément. Cependant, sous l'influence du verbe *se rappeler*, l'infinitif peut être construit directement : *Je me souvins l'avoir regardé de la véranda* (Green).

2. *Se souvenir que* se construit avec l'indicatif si la proposition principale est affirmative, avec le subjonctif si elle est négative : *Je me souviens qu'il nous a abordés. Je ne me souviens pas qu'il nous ait abordés.*

2. souvenir [suvnir] n. m. (emploi substantivé de *souvenir* 1 [v. l'art. précéd.] ; XIII^e s., Tobler-Lommatzsch, écrit *sovenir* [*souvenir*, fin du XIII^e s., Tobler-Lommatzsch], au sens 1 [*au souvenir de*, 1854, Nerval] ; sens 2, XIII^e s., Tobler-Lommatzsch [*ce n'est plus qu'un mauvais souvenir*, XX^e s.] ; sens 3, av. 1648, Voiture [*veuillez me rappeler au bon souvenir de*, XX^e s. ; *croyez à mon amical... souvenir*, 1964, Robert — *des souvenirs très aimables*, « des marques d'affection (dans une lettre) », 1684, M^me de Sévigné] ; sens 4-5, 1690, Furetière ; sens 6, 1964, Larousse). **1.** Le fait de se souvenir de quelque chose ; retour à l'esprit d'un fait, d'un événement, d'une image, etc., se rapportant à un moment déterminé du passé ou à un moment passé relativement à un temps donné : *Garder le souvenir des moments heureux. Ce fut un moment atroce dont le souvenir me hante. Un troisième, au fond d'une boîte, | Reliquaire du souvenir, | Cache un gant blanc, de forme étroite* (Gautier). *Puissé-je conserver le souvenir de ta voix si pure* (Nerval). *Nos yeux ont plus de part qu'on ne croit dans cette exploration active du passé qu'on nomme le souvenir* (Proust). || *Au souvenir de*, en évoquant un fait, une image du passé, en se souvenant de : *Au souvenir de cet instant de joie intense, son visage s'illumine.* || **2.** Ce qui revient à l'esprit ou survit dans la mémoire parmi les choses qui ont été vécues ; impression, idée, image relatives au passé et concernant des personnes ou des choses que la mémoire peut faire revivre : *Le charme des souvenirs d'un autre âge* (Fromentin). *Arrivera-t-il jusqu'à la surface de ma claire conscience, ce souvenir, l'instant ancien que l'attraction d'un instant identique est venue de si loin solliciter, émouvoir, soulever tout au fond de moi ?* (Proust). *Quand je vois ce paradis vers lequel ils se tournent tous, quand je lis les souvenirs d'enfance des autres, je me demande avec angoisse : « Et moi ? »* (Mauriac). *Allons, il avait un bien grand cœur, Monsieur Mourivet ; tout compte fait, il a laissé dans la maison un excellent souvenir* (Butor). || *Ce n'est plus qu'un mauvais souvenir*, se dit d'une chose pénible qu'on a eu à subir et qui n'a laissé aucune suite fâcheuse. || **3.** Faculté de conserver en mémoire le passé et d'y faire appel à volonté : *Ces hauts faits vivront dans le souvenir de la postérité. Je vous assure que quelque part que je sois, elle est toujours dans mon cœur et dans mon souvenir* (Voltaire). *Tel livre, telle mauvaise pensée, telle image entrevue* [...] *se représentaient tout à coup à son souvenir, avec une affreuse ironie* (Bernanos). || *Veuillez me rappeler au bon souvenir de*, formule de politesse par laquelle on termine une lettre en priant son correspondant de transmettre à quelqu'un l'expression de sa sympathie, de son respect. || *Croyez à mon amical* [*fidèle, affectueux, respectueux*, etc.] *souvenir*, formule de politesse terminant une lettre. || **4.** Ce qui rappelle quelque chose ; notion abstraite ou chose concrète qui subsiste comme témoin d'un état antérieur, d'un événement passé : *Cette blessure est un souvenir de votre accident. À ton revers j'admire une reprise ; | C'est encore un doux souvenir* (Béranger). *La révolution administrative de Dioclétien, et sa restauration en plein empire romain des cours orientales, laissent un souvenir dans le « baile », le « bailli », c'est-à-dire le « bajulus », portefaix de Rome* (Darmesteter). || **5.** Objet donné, conservé ou reçu pour rappeler la mémoire d'une personne : *Prenez ce coffret, ce sera pour vous un souvenir de moi. Ces fleurs séchées, ces boucles blondes sont des souvenirs d'une lointaine aïeule. Des souvenirs de famille que l'on se transmet de génération en génération.* || **6.** Objet rappelant, en général par quelque particularité, la localité ou la région où il est proposé aux touristes qui la visitent : *Lourdes est envahi de magasins de souvenirs.*

• SYN. : **1** *évocation, pensée, rappel, réminiscence* (littér.), *ressouvenance* (littér.), *ressouvenir* (littér.), *souvenance* (littér.) ; **3** *mémoire* ; **4** *relique, témoin.*

◆ **En souvenir de** loc. prép. (av. 1854, Nerval). Pour commémorer un fait passé : *Un monument a été érigé en cet endroit en souvenir des combats qui y ont eu lieu.*

souvenir-écran [suvnirekrɑ̃] n. m. (de *souvenir* 2 et de *écran* ; 1968, Larousse). Souvenir ou pseudo-souvenir de l'enfance que son caractère anodin rend tolérable et qui est évoqué à la place d'un souvenir investi d'angoisse et qui a été refoulé.

• Pl. *des* SOUVENIRS-ÉCRANS.

souvent [suvɑ̃] adv. (lat. *subinde*, immédiatement après, tout aussitôt [et, à l'époque impér., « de temps en temps, souvent »], de *sub-*, préf. marquant la position inférieure, la succession immédiate, l'approximation, et de *inde*, de là [dans l'espace], à partir de là [dans le temps] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, écrit *sovent* [*souvent*, fin du XIII^e s., Adam de la Halle], au sens 1 [*le peu souvent que*, 1632, Corneille] ; sens 2, 1538, R. Estienne [aussi *le plus souvent ; plus souvent !*, 1843, Reybaud — d'abord *le plus souvent !*, 1808, d'Hautel, et *pu souvent*, 1821, Desgranges]). **1.** À maintes reprises, un grand nombre de fois en peu de temps : *Vous m'avez dit souvent que le plus grand besoin de cette terre est de confiance et d'amour* (Gide). *On se verra souvent... tous les jours...* (Adamov). || Class. *Le peu souvent que*, le petit nombre de fois que : *Le peu souvent que ce bonheur arrive | Piquant notre appétit, rend sa pointe plus vive* (Corneille). || **2.** En de nombreux cas : *Sans doute, il nous faut souvent jouer un rôle* (Musset). *Il regardait par terre, ainsi font d'habitude les archéologues ; ils ne doivent rien négliger, car souvent une découverte est le fruit du hasard* (Vian). || *Le plus souvent*, dans la majorité des cas. || Fam. *Plus souvent !*, jamais !, en aucun cas !, sûrement pas !

• SYN. : **1** *fréquemment, maintes fois, souventes fois* (vx) ; **2** *d'ordinaire, la plupart du temps.*

◆ **Plus souvent que** loc. conj. (1880, Zola). *Pop.* Se dit pour marquer, sur un mode

ironique, le refus de faire ou d'envisager quelque chose : *Plus souvent qu'elle se donnerait encore du tintoin, pour se faire bêcher ensuite* (Zola).

souventes fois ou **souventesfois** [suvɑ̃tfwa] adv. (de *souvent* [v. l'art. précéd.] et de *fois* [v. ce mot] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *soventes feiz ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *soventes fois ;* XIIe s., *Chevalier aux deux épées,* écrit *souventefois ; souventes fois,* v. 1283, Beaumanoir). *Vx* (repris auj. par archaïsme). Plusieurs fois, à maintes reprises : *Souventesfois, je me suis vu recherché par quelques pauvres gens* (Chapelain). *M'est avis qu'elle n'aura plus souventes fois à le suivre* (Genevoix).

1. souverain, e [suvrɛ̃, -ɛn] adj. (lat. pop. **superanus,* supérieur, souverain, du lat. class. *super,* en dessus, par-dessus ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *suverain* [*soverain,* XIIe s. ; *souverain,* XIIIe s.], au sens 1 [*souverain bien,* v. 1265, J. de Meung — d'abord écrit *souvrains biens,* v. 1225, *Barlaham*] ; sens 2, 1538, R. Estienne [*souverain à,* v. 1629, Corneille] ; sens 3, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens 4, 1679, Bossuet ; sens 5, v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *suverain* [*soverain,* v. 1130, *Eneas,* et *souverain,* fin du XIIe s., *Chevalerie Ogier* — en parlant de Dieu qui règne sur le monde ; *État souverain,* 1936, Capitant] ; sens 6, fin du XIIIe s. ; sens 7, 1964, Robert ; sens 8, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 9, XIIIe s., *Gaydon,* écrit *sovrain* [*souverain,* 1461, Bartzsch ; *jugement souverain,* 1549, R. Estienne] ; sens 10, 1642, Corneille ; sens 11, 1676, Mme de Sévigné ; sens 12, 1862, V. Hugo). **1.** Qui se montre supérieur à tout par son excellence : *La souveraine félicité. Une habileté souveraine. Les belles soirées et le clair de lune me donnaient un souverain plaisir* (Sévigné). *Ce langage sonore aux douceurs souveraines* [le grec] | *Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines* (Chénier). *Le vrai dans l'indignation, il n'y a pas de plus souveraine éloquence* (Hugo). || *Souverain bien,* dans divers systèmes de morale, et surtout dans les morales antiques, bien qui serait supérieur à tous les autres et que l'on définit généralement par l'accord du bonheur et de la moralité. || **2.** Qui se montre supérieur à tout par son efficacité : *Tu saignes ! Dorino ! cours à la grange ; rapporte une toile d'araignée ; c'est souverain pour les blessures* (Gide). *C'est un remède souverain.* || Class. *Souverain à* (suivi d'un infinitif), très apte à, très efficace pour : *Ce beau nom d'héritière a de telles douceurs* | *Qu'il devient souverain à consoler des sœurs* (Corneille). || **3.** *Class.* Qui atteint le summum dans son genre ; qui dépasse tout ce qui pourrait lui être comparé : *Un style juste et court, qui chemine et qui plaît au souverain degré* (Sévigné). *Puisque cet enfer que je crains est le souverain malheur, je ne le craindrais pas autant que je dois, si ce n'était pas une crainte souveraine* (Bourdaloue). || **4.** Qui, du fait de son caractère extrême, absolu, marque, chez la personne qui en fait montre, un sentiment de supériorité porté à un très haut degré : *Le lion qui, jusque là, avait regardé les Tarasconnais d'un air de souverain mépris, le lion eut tout à coup un mouvement de colère* (Daudet). *Il avait une allure très grand seigneur, ce souverain mépris pour toute excuse* (Saint-Exupéry). || **5.** Qui détient, exerce dans un État l'autorité suprême : *Ô mon souverain roi,* | *Me voici donc tremblante et seule devant toi* (Racine). *La puissance souveraine n'a nul besoin de garant envers les sujets, parce qu'il est impossible que le corps veuille nuire à tous ses membres* (Rousseau). *Dans une démocratie le peuple est souverain.* || *Le souverain pontife,* v. PONTIFE. || *État souverain,* État dont le gouvernement n'est pas soumis à la tutelle ni au contrôle d'un autre gouvernement. || **6.** Qui émane de celui qui détient l'autorité suprême : *Dignité, autorité souveraine. Ma fille ignore encore mes ordres souverains* (Racine). || **7.** *Une famille souveraine,* ensemble des personnes qui sont apparentées à un prince souverain. || **8.** Qui appartient à Dieu, témoigne de son autorité suprême : *Elle* [Henriette-Marie de France] *se soumit plus que jamais à cette main souveraine, qui tient du plus haut des cieux les rênes de tous les empires* (Bossuet). || *Le souverain juge,* v. JUGE. || **9.** Qui juge sans appel, statue en dernier ressort : *Juridiction souveraine. Cour souveraine.* || *Jugement souverain,* jugement rendu par une cour souveraine. || **10.** Qui jouit d'un pouvoir, d'une puissance que rien ni personne ne peut contrôler ou limiter : *Dès qu'elle* [l'architecture] *n'est plus l'art total, l'art souverain, l'art tyran, elle n'a plus la force de retenir les autres arts* (Hugo). *Ce qui fait le monde, c'est la faim. Elle y est souveraine : rien ne s'y fait que par elle et pour elle* (France). || **11.** *Class. et fig.* Dans le domaine affectif, qui exerce sur quelqu'un un empire absolu, une domination totale : *Croyez que, de tous ces cœurs où vous régnez si bien, il n'y en a point où vous soyez plus souveraine que dans le mien* (Sévigné). || **12.** Qui est empreint de grandeur, de dignité imposante, de majesté : *Un port majestueux et une démarche souveraine. Et l'on eût dit à voir ce masque souverain* [le visage de Corneille] | *Une médaille antique à frapper en airain* (Gautier).

● SYN. : **1** *idéal, magistral, merveilleux, parfait, supérieur ;* **2** *bon, efficace, infaillible, sûr ;* **4** *suprême ;* **8** *divin ;* **10** *absolu, despotique, total, tyrannique ;* **12** *majestueux, princier, royal.*

◆ n. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *soverain* [*souverain,* v. 1283, Beaumanoir ; *le souverain des dieux, le souverain des Enfers,* 1876, Larousse] ; sens 2, av. 1801, Rivarol). **1.** Personne qui, dans un État, détient l'autorité suprême : *Isabelle la Catholique, Élisabeth d'Angleterre, Catherine de Russie n'étaient ni mâle, ni femelle : des souverains* (Beauvoir). *Il n'y a pas une princesse, vous m'entendez, pas une tsarita, pas une souveraine mariée ou non, chrétienne ou païenne, qui ne possède un amant familier* (Audiberti). || *Le souverain des dieux,* Jupiter. || *Le souverain des Enfers,* Pluton. || **2.** *Fig.* Ce qui exerce un pouvoir sans conteste, un pouvoir absolu sur les gens, sur les choses : *L'or est le souverain des souverains* (Rivarol).

◆ **souverain** n. m. (1560, *Bible Rebul*). *Le souverain,* la personne physique ou morale à qui est déléguée et qui exerce la souveraineté dans un État : *Le corps politique ou le souverain ne tirant son être que de la sainteté du contrat ne peut jamais s'obliger même envers autrui, à rien qui déroge à cet acte primitif, comme d'aliéner quelque portion de lui-même ou de se soumettre à un autre souverain* (Rousseau).

2. souverain [suvrɛ̃] n. m. (angl. *sovereign,* même sens, emploi substantivé de l'adj. *sovereign,* suprême, souverain, empr. du franç. *souverain* [v. l'art. précéd.] ; 1829, Boiste). Monnaie d'or anglaise frappée d'abord en 1489, par Henri VII, puis émise par la Monnaie de Londres en 1816 et qui valait 20 shillings : *Le souverain en usage avant 1914 valait une livre sterling.*

souverainement [suvrɛnmɑ̃] adv. (de *souverain* 1 ; fin du XIIe s., *Chevalerie Ogier,* écrit *souvrainement* [*souverainement,* v. 1212, Anger], au sens 2 ; sens 1, début du XIIIe s., ; sens 3, fin du XIVe s. ; sens 4, 1862, V. Hugo). **1.** À un très haut degré d'excellence, de perfection ; au suprême degré : *Les hommes ne sont pas si mauvais qu'ils paraissent et Dieu est souverainement bon* (France). || **2.** Au plus haut point : *Un ouvrage souverainement ennuyeux.* || **3.** En usant d'une autorité absolue, sans appel : *Les confesseurs sont obligés de se rapporter à nous* [Jésuites] *pour les cas de conscience ; car c'est nous qui en jugeons souverainement* (Pascal). *L'interne, posément, expertise son malade. Peu de chances de le tirer d'affaire, mais sait-on jamais ? — Il va décider souverainement* (Guimard). || **4.** Avec un aspect, un air de grandeur, de majesté ou de supériorité : *Il s'assoit souverainement à la table du conseil qu'il préside. D'un enchevêtrement ganglionnaire de racines, montaient des pans d'arbre droits comme des murs rassemblés en un fût colossal, qui, trente mètres plus haut, s'épanouissait souverainement* (Malraux).

souveraineté [suvrɛnte] n. f. (de *souverain* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *suvrainitet* [*souveraineté,* 1288, Godefroy], au sens 1 ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir, écrit *sovraineté* [*souveraineté,* 1538, R. Estienne] ; sens 3, 1636, Monet ; sens 4, 1762, J.-J. Rousseau [...*souveraineté du peuple,* 1872, Littré ;

...souveraineté nationale, 1er juin 1871, *Revue des Deux Mondes,* p. 517] ; sens 5, 1936, Capitant ; sens 6, 1663, Molière). **1.** Autorité qui s'exerce sans contrôle et sans limite ; puissance qui l'emporte sur toute autre : *Dans le bouge où il était logé, il ne parlait que de l'empire naturel du sage, que de la souveraineté de la raison* (Balzac). *Son attitude, sa voix, son geste ne sont qu'une pantomime d'acteur, une misérable parade de souveraineté* (Vigny). *Lorsque deux catégories humaines se trouvent en présence, chacune veut imposer à l'autre sa souveraineté...* (Beauvoir). || **2.** Qualité, autorité de prince souverain : *Une souveraineté héréditaire, élective.* || **3.** *Class.* Étendue de pays placée sous l'autorité d'un prince souverain : *Que sert en effet au bien des peuples* [...] *que le prince place les bornes de son empire au-delà des terres de ses ennemis, qu'il fasse de leurs souverainetés des provinces de son royaume* La Bruyère). || **4.** Principe d'autorité suprême dévolu à une personne physique ou morale pour conduire le gouvernement d'un État : *L'exercice de la souveraineté. Par la même raison que la souveraineté est inaliénable, elle est indivisible* (Rousseau). || *Théorie de la souveraineté du peuple,* doctrine attribuant au peuple le pouvoir souverain. || *Principe de la souveraineté nationale,* principe du droit public français selon lequel la souveraineté, jadis exercée par le roi, l'est aujourd'hui par le peuple, personnifié dans la nation. || **5.** Qualité du pouvoir d'un État ou d'un organisme qui n'est soumis au contrôle ni d'un autre État ni d'un autre organisme : *La souveraineté territoriale. Défendre jalousement sa souveraineté.* || **6.** Qualité d'un jugement qui est sans appel : *La souveraineté de ses décisions décourageait tout désir d'opposition.*

● SYN. : **1** *domination, empire, omnipotence, pouvoir, toute-puissance ;* **2** *royauté ;* **5** *autonomie, indépendance.*

soviet [sɔvjɛt] n. m. (mot russe signif. « conseil » ; 1920, *Congrès de Tours* [p. 299], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, milieu du XXe s.). **1.** En U.R.S.S., conseil composé de délégués élus d'ouvriers, de soldats, de paysans : *Le soviet a constitué la cellule de la société marxiste après 1917.* || **2.** *Soviet suprême,* organe principal de l'État soviétique, composé de deux assemblées élues (*Soviet de l'Union* et *Soviet des nationalités*). || **3.** Comité révolutionnaire analogue aux soviets russes : *Des soviets peut-être se préparaient dans la ville* [en Chine] (Malraux).

soviétique [sɔvjetik] adj. et n. (de *soviet ;* 30 janv. 1920, *l'Action française*). Relatif à l'U.R.S.S. ou à ses habitants ; habitant ou originaire de l'U.R.S.S. : *J'ai appris qu'il était au camp de Gurs. Je ne sais pas s'il a fait, pour ça, autre chose que d'avoir été avant la guerre en rapport avec l'ambassade soviétique* [...] ? (Triolet).

soviétisation [sɔvjetizasjɔ̃] n. f. (de *soviétiser ;* 1964, Larousse). Action de soviétiser ; état résultant de cette action : *Jusqu'en 1950, notre diplomatie s'est ingéniée à ralentir le relèvement de l'Allemagne occidentale, inévitable et prévisible dès le moment où la Russie entreprenait la soviétisation de l'Est européen* (Raymond Aron).

soviétiser [sɔvjetize] v. tr. (de *soviétique ;* 1934, Dauzat-Dubois-Mitterand, sans indication de sens ; sens 1 et 3, 1964, Larousse ; sens 2, 1967, Robert ; sens 4, av. 1951, A. Gide). **1.** Soumettre au régime des soviets : *La ville soviétisée, le Consortium s'écroulait* (Malraux). || **2.** Soumettre un pays à l'autorité de la Russie soviétique : *L'Europe orientale a été soviétisée.* || **3.** Donner à un pays un régime communiste. || **4.** Rendre quelqu'un communiste : *Pour un Russe soviétisé il peut méplaire (il me déplaît à moi) de voir un homme de valeur risquer sa vie pour un tendron* (Gide).

sovkhoz ou **sovkhoze** [sɔvkoz] n. m. (russe *sovkhoz,* même sens, contract. de *sov*[*ietskoïé*], soviétique, *khoz*[*iaïastvo*], économie ; 1936, A. Gide). En U.R.S.S., exploitation agricole d'État jouant le rôle de ferme pilote : *Il aurait donc dû faire non le partage, mais la collectivisation immédiate, les sovkhozes* (Malraux).

sovnarkhoz [sɔvnarkoz] n. m. (mot russe de même sens, contract. de *sov*[*iet*], conseil, *nar*[*odnykh*], étatique, *khoz*[*iaïstvo*], d'économie ; 1957, d'après Robert, 1970). Conseil qui était chargé de la gestion de l'économie dans une des régions de l'U.R.S.S.

soya n. m. V. SOJA.

soyer [swaje] n. m. (origine inconnue ; 1877, Littré). *Vx.* Verre de champagne glacé qui se buvait avec une paille.

soyeux, euse [swajø, -øz] adj. (de *soie ;* v. 1380, *Aalma,* au sens de « couvert de soies » [en parlant d'un porc] ; sens 1, 1488, *Annales de Bretagne,* II, 97 [écrit *sayeux ; soyeux,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1761, Marmontel ; sens 3-4, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Qui est de la nature de la soie : *Le ver à soie a deux réservoirs de matière soyeuse* (Genlis). || **2.** Propre à la soie : *Reflets soyeux d'une robe de satin.* || **3.** Qui est brillant, léger et doux au toucher comme des fils de soie : *Tes yeux, tes yeux étranges | Recèlent sous les franges soyeuses de tes cils | Des feux subtils* (Banville). *Ses cheveux décolorés, mais soyeux encore et légers, tombaient en boucles sur ses joues rondes* (France). || **4.** Qui a l'aspect chatoyant, lustré d'une étoffe de soie : *Dans l'antichambre déjà un amas de manteaux soyeux m'avertit* (Gide).

◆ **soyeux** n. m. (v. 1835, Matoré [p. 32], au sens de « vendeur au rayon des soieries d'un magasin » ; sens actuel, av. 1897, A. Daudet). *Fam.* À Lyon, industriel, négociant en soierie : *Florence Marquès est fiancée, paraît-il, au fils du richissime soyeux et sénateur de Lyon, Tony Jacquand* (Daudet).

spacieusement [spasjøzmɑ̃] adv. (de *spacieux ;* 1379, J. de Brie). De façon spacieuse : *Être logé spacieusement.*

● SYN. : *grandement.* — CONTR. : *petitement.*

spacieux, euse [spasjø, -øz] adj. (lat. *spatiosus,* étendu, vaste, de *spatium,* étendue, espace ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *spacios ; spacieux,* 1379, J. de Brie). Qui a une vaste étendue : *C'était une chambre assez spacieuse, avec un tapis rapé par places, des tentures défraîchies et deux larges fenêtres qui donnaient sur les lumières du vieux port* (Duhamel).

● SYN.*ample, étendu, grand, immense, vaste.* — CONTR. : *étriqué, exigu, petit, réduit, resserré.*

spadassin [spadasɛ̃] n. m. (ital, *spadaccino,* spadassin, de *spada,* épée, lat. *spatha,* même sens [v. ÉPÉE] ; 1532, Rabelais, comme n. pr. [*le Comte Spadassin*] ; comme n. commun, au sens 1, 1548, Du Fail ; sens 2, v. 1560, Bonivard [écrit *spadazin ; spadassin,* fin du XVIe s.]). **1.** Bretteur, amateur de duels, de combats : *On dit que vous êtes un spadassin, je me pique d'être adroit à l'escrime* (Mérimée). || **2.** Assassin à gages.

spadice [spadis] n. m. (bas lat. *spadix, -dicis,* branche de palmier arrachée avec son fruit, gr. *spadix, -dikos,* même sens, de *spân,* tirer, arracher ; 1743, É. F. Geoffroy, écrit *spadix ; spadice,* 1808, L. C. M. Richard, p. 75). Inflorescence consistant en un épi enveloppé dans une large bractée, la *spathe,* que l'on rencontre en particulier chez les palmiers et les arums.

spadiciflore [spadisiflɔr] adj. (de *spadici-,* élément tiré du bas lat. *spadix, -dicis* [v. l'art. précéd.], et de *-flore,* du lat. *flos, floris,* fleur ; 1876, Larousse). Qui a les fleurs disposées en spadice.

◆ **spadiciflores** n. f. pl. (1871, Littré [*spadicinées,* même sens — de *spadice* —, 1842, Acad.]). Ordre de plantes à fleurs, monocotylédones, comprenant la plupart des espèces spadiciflores, rassemblées dans les familles des palmiers, des aracées et des lemnacées, soit environ 2000 espèces.

spadille [spadij] n. f. (esp. *espadilla,* même sens, de *espada,* épée, pique [aux cartes], lat. *spatha,* épée [v. ÉPÉE] ; av. 1684, Méré). Au jeu de l'hombre, nom de l'as de pique.

spaghetti ou **spaghettis** [spagɛti] n. m. pl. (mot ital. de même sens, dimin. de *spago,* cordon, bas lat. *spacus,* corde, cordon [Ve s.] ; 1893, *Journ, de la cuisine et de la vie pratique* [5e année, n° 46], au sing. ; au plur., 1923, Larousse). Pâtes alimentaires de semoule de blé dur, déshydratées et présentées à l'emploi culinaire sous forme de longs bâtonnets pleins.

◆ adj. et n. invar. (1975, *Lexis*). *Pop.* et *péjor.* Italien. || *Western-spaghetti,* v. à l'ordre alphab.

• REM. On a écrit aussi SPAGUETTI (début du XX^e s.) : *Un risotto et des spaguettis* (Margueritte).

spagirie [spaʒiri] n. f. (de *spagir[ique]* ; 1611, Cotgrave, écrit *spargirie* [probablem. sous l'influence du lat. *spargere,* éparpiller] ; *spagirie,* 1775, Wailly). Nom ancien de la chimie ou de l'alchimie.

spagirique ou **spagyrique** [spaʒirik] adj. (d'un mot lat. désignant l'alchimie, créé, croit-on, par Paracelse d'après les mots gr. *spân,* tirer, extraire, et *ageirein,* rassembler ; 1548, Du Fail [*spagirique*], et 1694, Acad. [*spagyrique*]). Qui appartient à l'alchimie, qui se sert de l'alchimie (rare) : *Ah ! monsieur, nous avons cru que le château flambait* [...], *Mais je vois que vous pratiquez* [...] *l'art spagyrique* (France).

spahi [spai] n. m. (mot turc signif. « soldat à cheval », du persan *sipāhī,* soldat, dér. de *sipāh,* armée, camp ; 1538, Charrière [I, 370], écrit *spachi* [*spahi,* milieu du XVI^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Soldat d'un corps de cavalerie ottoman créé au XIV^e s. : *Camparadgis, bombardiers, spahis, cavaliers qui ont des espèces de fiefs et doivent au sultan un certain nombre d'années de service militaire* (Hugo). || **2.** Cavalier indigène d'Algérie, de Tunisie et du Maroc au service de la France et faisant partie d'un corps créé en 1834 et dissous en 1962 : *Des spahis en manteau rouge* [...] *défilant dans un tourbillon de poussière* (Daudet). *Chasseurs spahis.*

spalacidés [spalaside] n. m. pl. (de *spalax* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse). Famille de mammifères rongeurs, dont le genre *spalax* est le type.

spalax [spalaks] n. m. (emploi spécialisé du gr. *spalax,* taupe ; 1827, Acad.). Rongeur de l'Europe centrale, qui creuse de profondes galeries.

spallation [spalasjɔ̃] n. f. (de l'angl. *to spall,* éclater ; 1964, Larousse). Éclatement du noyau d'un atome sous l'influence d'un bombardement corpusculaire intense : *La spallation divise le noyau en un grand nombre de particules plus petites.*

spalte [spalt] n. m. (probablem. de l'ital. *spalto,* asphalte, bas lat. *asphaltus,* bitume, gr. *asphaltos,* même sens ; 1812, Mozin, écrit *spalt,* au sens de « sorte d'asphalte » ; écrit *spalte,* au sens actuel, 1904, Larousse). Mastic de fontainier.

spalter [spaltɛr] n. m. (de l'allem. *spalten,* fendre ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Brosse plate que les peintres en bâtiment utilisent pour faire les faux bois. || **2.** *Spalter à cran,* genre de peigne destiné à imiter les veines du bois.

spanandrie [spanɑ̃dri] n. f. (du gr. *spanios,* rare, peu abondant, et *anêr, andros,* mâle ; 1964, Larousse). Caractère des espèces (ou des races géographiques) chez lesquelles les femelles sont parthénogénétiques et engendrent surtout des femelles, si bien que les mâles sont rares.

spanogynie [spanoʒini] n. f. (du gr. *spanios* [v. l'art. précéd.] et *gunê,* femme, femelle ; 1964, Larousse). Rareté des femelles et surabondance des mâles chez certaines espèces (chauves-souris, nombreux oiseaux et insectes).

sparadrap [sparadra] n. m. (lat. médiév. *sparadrapum,* sparadrap, peut-être du lat. class. *spargere,* étendre, et du franç. *drap ;* 1314, Mondeville, écrit *speradrapu* [*sparadrap,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, 1862, V. Hugo). **1.** *Vx.* Feuille de papier ou de tissu recouverte d'une couche médicamenteuse et servant d'emplâtre : *Une petite pharmacie portative bourrée de sparadrap, d'arnica, de camphre* (Daudet). || **2.** Tissu adhésif, commercialisé en général sous forme de ruban, servant à maintenir en place de petits pansements.

spardeck [spardɛk] n. m. (mot angl. de même sens, de *spar,* barre, et de *deck,* pont, tillac ; 1813, Romme). Pont s'étendant sans interruption et sans construction supérieure de l'avant à l'arrière d'un bateau : *Le spardeck, en contre-bas de votre passerelle* (Farrère).

sparganier [sparganje] n. m. (du lat. *sparganion,* même sens, gr. *sparganion,* même sens ; 1811, Wailly, écrit *spargane ;* 1829, Boiste, écrit *sparganion ; sparganier,* 1842, Acad.). Plante aquatique, dite communément *rubanier* ou *ruban d'eau.*

• REM. On rencontre parfois la forme latinisée SPARGANIUM (1730, d'après Robert, 1970).

sparganose [sparganoz] n. f. (dér. savant du gr. *spargân,* être gonflé de lait, d'humeur etc. ; 1878, Larousse). Maladie déterminée par la présence, chez l'homme, de la forme larvaire d'un ténia.

spargoute [spargut] n. f. (var. pop. de *spergule* [v. ce mot] ; 1872, Littré). Nom usuel de la spergule.

sparker [sparkœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *spark,* étincelle ; 1975, *Lexis*). Appareil utilisé pour l'exploration séismique des mers.

sparring-partner [spariŋpartnɛr] n. m. (loc. angl. de même sens [début du XX^e s.], de *sparring,* prélude de combat, lutte, et de *partner,* compagnon, partenaire ; 1925, d'après Robert, 1967). Pugiliste participant à l'entraînement d'un boxeur avant un match : *Des amateurs, des sparring-partners vinrent lui donner la réplique* (Morand).

spart ou **sparte** [spart] n. m. (lat. *spartum,* sparte, gr. *sparton,* même sens ; 1532, A. Fabre, 6 [*sparte*], et 1845, Bescherelle [*spart*]). Nom de plusieurs graminacées (dont l'alfa) à feuilles larges et coriaces, utilisées pour la fabrication de nattes, de cordages, etc.

spartakisme [spartakism] n. m. (de *spartakiste ;* 1916, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand). Courant socialiste allemand d'extrême gauche, fondé en 1914 par Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg, et dont l'expression organisée fut le « groupe Spartakus ».

spartakiste [spartakist] n. (allem. *Spartakist,* membre du groupe Spartakus, de *Spartakusbund,* groupe Spartakus, de *Bund,* groupe, et de *Spartakus,* transcription allem. du lat. *Spartacus,* n. du chef des esclaves romains révoltés en 71 av. J.-C. ; 1916, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand). Membre du groupe socialiste révolutionnaire allemand Spartakus (1914-1918).

◆ adj. (1964, Larousse). Qui se rapporte au spartakisme : *L'échec du mouvement spartakiste.*

spartéine [spartein] n. f. (dér. savant de *spart[e]* ; 1863 [d'après Robert, 1967], puis 1876, Larousse). Alcaloïde tiré du genêt à balai et employé comme tonique du cœur et diurétique.

sparterie [spartəri] n. f. (de *spart[e]* ; 1752, Brunot, sans indication de sens ; 1775, *Dict. général,* sans indication de sens ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Ouvrage tressé en sparte, en alfa, en crin végétal, etc., et qui sert à des usages rustiques : *Et ne voulant pas renoncer à ma lecture, j'allais du moins la continuer au jardin, sous le marronnier, dans une petite guérite en sparterie et en toile au fond de laquelle j'étais assis et me croyais caché* (Proust). || **2.** Fabrication et commerce de ces articles.

spartex [spartɛks] n. m. (dér. savant de *spart[e]* ; 1964, Larousse). Canevas de jute très apprêté, à fils plus ou moins fins, imitant la sparterie non doublée de singalette.

1. spartiate [sparsjat] adj. et n. (lat. *Spartiates,* habitant de Sparte, gr. *Spartiatês,* même sens, de *Spartê,* Sparte [ville du Péloponnèse] ; 1580, Montaigne, au sens de « habitant de Sparte » ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1738, Ch. Rollin ; sens 3, 1862, V. Hugo [*un Spartiate,* 1872, Littré]). **1.** Relatif à Sparte et à ses habitants ; habitant ou originaire de Sparte : *La législation spartiate fut l'œuvre de Lycurgue.* || **2.** Qui appartenait, dans la Grèce antique, à la classe aristocratique de la république lacédémonienne : *Les mœurs spartiates. Au besoin on meurt comme les 300 Spartiates !* (Hugo). || **3.** *Fig.* Qui est austère et rigide, comme les mœurs des aristocrates de Sparte ; qui rappelle ces

mœurs : *On était aux premières heures de cette journée spartiate du 6 juin* (Hugo). *M. Rohner vivait en compagnie d'une servante sexagénaire et observait les principes d'une économie spartiate* (Duhamel). || *Un spartiate,* un homme d'une grande rigidité de mœurs.

● SYN. : **3** *ascétique, puritain.*

◆ **À la spartiate** loc. adv. (1857, Flaubert). D'une manière rude et sévère : *Il tâchait de former son fils, voulant qu'on l'élevât durement, à la spartiate* (Flaubert).

2. spartiate [sparsjat] n. f. (emploi spécialisé de *spartiate* 1 ; 1964, Robert). Sandale à lanières. (S'emploie surtout au plur.)

spartium [sparsjɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, du lat. class. *spartum,* sparte [v. SPART] ; 1752, Trévoux). Arbrisseau de 2 à 3 m de hauteur, à fleurs jaune vif, odorantes, de la famille des papilionacées.

spasme [spasm] n. m. (lat. *spasmus,* spasme, gr. *spasmos,* spasme, convulsion, de *spân,* tirer, tirailler, disloquer ; 1244, Du Cange, écrit *espame* [*espasme,* 1256, Ald. de Sienne], au sens de « évanouissement » ; écrit *spasme,* au sens actuel, 1314, Monde-ville [« orgasme amoureux », 1887, Zola]). Contraction brusque et involontaire de certains muscles, et spécialem. des muscles lisses : *Les larges poissons à ventre blanc gisaient à côté de lui, secoués par des spasmes de mort* (Maupassant). *Sa femme fut prise d'un spasme nerveux* (Flaubert). || *Spécialem.* Orgasme amoureux : *Et c'était si nouveau, si extraordinaire pour cette mondaine, l'amour, le plein amour, avec son délire et ses spasmes, qu'à la première étreinte elle avait cru ingénument qu'elle allait mourir* (Daudet).

● SYN. : *convulsion, crispation.*

spasmodicité [spasmɔdisite] n. f. (dér. savant de *spasmodique ;* 1970, Robert). Disposition à éprouver des spasmes.

spasmodique [spasmɔdik] adj. (angl. *spasmodic,* spasmodique [fin du XVII^{e} s.], du gr. *spasmôdês,* convulsif, spasmodique, dér. de *spasmos,* spasme [v. SPASME] ; 1721, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui est caractérisé par des spasmes : *Le rire est dû aux contractions spasmodiques du diaphragme* (Fargue). *Pierre l'interrompit de son rire nerveux, spasmodique : « Permettez-moi d'émettre un doute... »* (Mauriac). || **2.** *Fig.* Qui a les caractères d'un mouvement involontaire et brusque : *Une résistance spasmodique.*

● SYN. : **1** *convulsif.*

spasmodiquement [spasmɔdikmɑ̃] adj. (de *spasmodique ;* 1835, Raymond). D'une manière spasmodique : *Rire spasmodiquement.*

spasmogène [spasmoʒɛn] adj. (de *spasmo-,* élément tiré de *spasme,* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1914, *Larousse mensuel,* III, 78). Qui provoque le spasme.

spasmolytique [spasmolitik] adj. (de *spasmo-,* élément tiré de *spasme,* et de *-lytique,* du gr. *luein,* délier, dissoudre, mettre fin à ; 1961, Galli et Leluc, p. 34). Qui supprime l'état spasmodique : *Médication spasmolytique.*

spasmophilie [spasmofili] n. f. (de *spasmo-,* élément tiré de *spasme,* et de *-philie,* gr. *philia,* amitié, de *philos,* ami ; 1907, Larousse). Prédisposition aux convulsions par hyperexcitabilité neuro-musculaire.

spat [spat] n. m. (du lat. *spatium,* étendue, espace ; 1968, Larousse). En mathématiques, unité d'angle solide valant 4 π stéradians : *Le spat est l'angle solide comprenant la totalité de l'espace autour d'un point.*

spatangue [spatɑ̃g] n. m. (bas lat. *spatangius,* même sens, du gr. *spataggês,* même sens ; 1771, Trévoux, écrit *spatangus ; spatangue,* 1803, d'après Robert, 1967). Oursin ovoïde ou cordiforme, recouvert de piquants courts, vivant dans le sable vaseux et atteignant la grosseur du poing.

spath [spat] n. m. (mot allem. de même sens ; 1751, *Encyclopédie,* art. *calcite* [*spath d'Islande,* 1791, Valmont de Bomare]). Nom de divers minerais pierreux à structure lamelleuse et cristalline. || *Spath d'Islande,* calcite transparente à double réfraction.

spathe [spat] n. f. (lat. *spatha,* battoir, spatule, épée longue, spathe [du palmier], sorte de palmier, gr. *spathê,* mêmes sens ; 1360, Havard, écrit *espate,* au sens de « sorte de cuiller à long manche » ; écrit *spathe,* au sens 1, 1555, Vide, 899 ; sens 2, 1743, É. F. Geoffroy). **1.** Épée à large lame des Gaulois et des Germains. || **2.** Grande bractée en forme de sac, enveloppant un spadice.

spathifier [spatifje] v. tr. (de *spathi-,* élément tiré de *spath,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1836, Acad.). Transformer en spath.

spathique [spatik] adj. (de *spath ;* 1757, *Encyclopédie,* VII, 858 *b*). Qui a la nature ou l'aspect du spath : *Fer spathique.*

spatial, e, aux [spasjal, -o] adj. (dér. savant du lat. *spatium,* étendue, espace ; 1888, Larousse, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens I, 3, 1949, Larousse ; sens II, 1964, Robert [*biologie spatiale,* 1968, Larousse]).

I. 1. Qui se rapporte à l'espace, à l'étendue : *Les types spatiaux nouveaux en usage dans la science sont des complexes spirituels et expérimentaux très travaillés* (Bachelard). *Vieille coutume humaine : Il* [l'enfant] *explique le temps avec des données spatiales* (Duhamel). *L'infinité spatiale.* || **2.** *Musique spatiale,* mode particulier d'exécution des musiques expérimentales ou concrètes, dans lequel on crée artificiellement l'impression que la source sonore se déplace dans l'espace par rapport à l'auditeur. || **3.** *Charge spatiale,* accumulation d'électrons dans l'espace qui entoure la cathode d'un tube électronique.

II. Relatif à l'espace interplanétaire : *La navigation spatiale. Un vaisseau spatial. Une navette spatiale.* || *Biologie spatiale,* science qui se propose d'étudier les effets sur l'homme, les animaux et les plantes des conditions propres aux capsules spatiales. || *Capsule spatiale,* v. CAPSULE.

spatialisation [spasjalizasjɔ̃] n. f. (de *spatialiser ;* 1964, Robert). Action de spatialiser : *La spatialisation du temps. La spatialisation d'une fusée.*

spatialiser [spasjalize] v. tr. (dér. savant de *spatial ;* 1907, Larousse, aux sens I-II).

I. Donner un caractère spatial : *Spatialiser des données numériques par un graphique.*

II. Projeter dans l'espace interplanétaire : *Spatialiser un engin habité.*

spatialité [spasjalite] n. f. (dér. savant de *spatial ;* 1907, Bergson, p. 223). Caractère de ce qui est spatial : *Bergson a souligné l'opposition de la spatialité et de la durée.*

spationaute [spasjonot] n. (de *spatial,* sur le modèle de *aéronauté, astronaute,* etc. ; 16 août 1962, *l'Observateur,* p. 7). Syn. de ASTRONAUTE.

spationautique [spasjonotik] n. f. (de *spatial,* sur le modèle de *aéronautique, astronautique,* etc. ; 1975, Larousse). Syn. de ASTRONAUTIQUE.

spationef [spasjonɛf] n. m. (de *spatial,* sur le modèle de *aéronef, astronef,* etc. ; 16 mai 1963, *l'Humanité,* p. 10). Syn. de ASTRONEF.

spatio-temporel [spasjotɑ̃pɔrɛl] adj. (de *spatio-,* élément tiré de *spatial,* et de *temporel ;* 1904, d'après Robert, 1967). Relatif à la fois à l'espace et au temps : *Le monde spatio-temporel. Coordonnées spatio-temporelles.*

spatule [spatyl] n. f. (bas lat. *spat*[*h*]*ula,* spatule, dimin. du lat. class. *spatha,* battoir [v. SPATHE] ; 1377, Lanfranc, écrit *espatule* [*spatule,* milieu du XV^{e} s.], au sens I, 1 [aussi pour les pharmaciens ; pour les sculpteurs et pour les peintres, 1872, Littré ; pour les maçons et dans les fonderies, 1876, Larousse ; en imprimerie, 1933, Larousse ; pour les chirurgiens, 1690, Furetière ; « ustensile de cuisine... », 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens I, 3, 1912, Fendrich, 48 ; sens II, 1664, Biet, 345).

I. 1. Instrument de métal, de bois, de corne, d'os, etc., aplati à un bout et en forme de petite pelle ou de couteau mousse et flexible : *Il tenait à la main une spatule d'aloès* (Flaubert). *Le pouce était un peu déformé par un abcès, et la cicatrice apparaissait d'un blanc livide. Ainsi ce pouce ressemblait à celui de son père, élargi en spatule, presque monstrueux avec son ongle énorme et bombé* (Bernanos). || Outil au bout plat et large dont se servent les mouleurs pour étendre et lisser le plâtre, et que les sculpteurs utilisent également pour le modelage de la terre glaise ou de la cire. || Petite truelle utilisée par les maçons pour faire les rejointoiements. || Dans les fonderies, outil dont les mouleurs font usage pour la confection des moules. || Couteau à palette dont se servent les peintres. || Couteau à lame large et flexible dont on se sert pour mettre l'encre d'imprimerie dans l'encrier ou pour l'enlever, et aussi pour la répartir sur le rouleau. || Instrument métallique que les chirurgiens utilisaient jadis pour étaler des topiques sur des plaies ou sur des pièces de pansement, et dont ils se servent aujourd'hui pour refouler les masses musculaires ou les viscères au cours des opérations. || Instrument à lame mousse, arrondie à son extrémité, dont les pharmaciens se servent soit pour manipuler les corps gras, les extraits, soit pour détacher des mortiers les produits qui s'y fixent au cours des opérations. || Ustensile de cuisine, en métal ou en bois, utilisé pour opérer la réduction des sauces ou pour mélanger des compositions diverses : *Avant de se mettre à table, tonton Maurice assaisonnait méticuleusement la salade et la remuait avec des spatules de bois* (Beauvoir). || **2.** Extrémité évasée d'un manche de cuiller, de fourchette. || **3.** Partie antérieure et recourbée d'un ski : *Casser sa spatule dans un creux de terrain.*

II. Grand oiseau échassier à plumage blanc ou rose, caractérisé par des pattes assez longues et surtout par un bec long et volumineux élargi en spatule à son extrémité : *Les cuillers arrondies du bec de la spatule paraissent propres à ramasser les coquillages* (Buffon).

spatulé, e [spatyle] adj. (de *spatule* ; 1778, Lamarck). Élargi à l'extrémité en forme de spatule : *Le bateleur étendit ses mains aux doigts spatulés* (Claudel). *Un bec spatulé.*

spatuler [spatyle] v. tr. (de *spatule* ; 1872, Littré). Battre et secouer le chanvre.

spatuliforme [spatylifɔrm] adj. (de *spatuli-*, élément tiré de *spatule*, et de *forme* ; 1964, Larousse). En forme de spatule.

speaker [spikœr] n. m. (mot angl. signif. « celui qui parle, président d'une assemblée délibérante », de *to speak*, parler ; 1649, Bonnaffé [p. 185], au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse [« celui qui est chargé d'annoncer au public le résultat des épreuves sportives », 29 sept. 1904, *le Matin*]). **1.** En Angleterre, président de la Chambre des communes. || **2.** Professionnel chargé d'annoncer les programmes, les nouvelles à la radio, à la télévision : *Sans aucun pédantisme, ne pourrait-on exiger des « speakers » de la T.S.F. qu'ils parlent correctement ?* (Gide). [En ce sens, ce mot a un féminin : SPEAKERINE.]

● REM. Très critiqué par les puristes au sens 2 en tant qu'historiquement impropre (les Anglais emploient ANNOUNCER), ce mot est cependant tout à fait passé dans l'usage français. Certains préconisent de lui substituer ANNONCEUR.

speakerine [spikrin] n. f. (de *speaker* ; 13 déc. 1950, *le Monde*). Fém. de SPEAKER (au sens 2).

spécial, e, aux [spesjal, -o] adj. (lat. *specialis*, particulier, de *species*, aspect, représentation, type, espèce d'un genre, dér. du v. archaïque *specere*, regarder ; v. 1130, *Eneas*, écrit *especiel* [*especial*, 1150, P. Barbier ; *special*, v. 1190, *Sermons de saint Bernard*), au sens 1 [*armes spéciales*, « armes nucléaires », 1975, *Lexis* — d'abord « armes propres à une espèce donnée de troupes », 1876, Larousse, t. XIV, p. 981 *c* ; *fonds spéciaux*, 1876, Larousse] ; sens 2, 1865, Littré, art. *général* ; sens 3, 1857, Flaubert). **1.** Se dit de ce qui est particulier à une catégorie de choses, de personnes, ou de ce qui est affecté exceptionnellement à un emploi particulier : *Étude spéciale. Train spécial. Les bernardines, bénédictines de cette obédience, font maigre toute l'année, jeûnent le carême et beaucoup d'autres jours qui leur sont spéciaux* (Hugo). *Le mois de Marie fut l'occasion de neuvaines et de spéciales oraisons* (Mauriac). *Les séquestrés disposent de lumières spéciales qui leur permettent de se reconnaître entre eux* (Sartre). || *Armes spéciales*, nom donné depuis 1945 aux armes nucléaires, bactériologiques et chimiques. (Contr. ARMES CLASSIQUES.) || *Engin spécial*, V. ENGIN. || *Fonds spéciaux*, syn. de FONDS SECRETS. (V. FONDS.) || *Mathématiques spéciales*, V. MATHÉMATIQUE et MATH. || *Section spéciale*, V. SECTION. || **2.** *Commerce spécial*, ensemble des importations destinées à la consommation intérieure et des exportations vers l'étranger d'origine nationale. || **3.** Qui n'est pas commun, qui présente des caractères particuliers (souvent péjor.) : *Un mot pris dans un sens spécial. Ce bonhomme a des goûts un peu spéciaux : il faut le connaître ! Ce genre de livres est assez spécial : on aime ou on n'aime pas.* || *Mœurs spéciales*. V. MŒURS.

● SYN. : **1** *extraordinaire, particulier, propre* ; **3** *bizarre, restreint, singulier.* CONTR. : **1** *commun, général, normal, ordinaire* ; **3** *général.*

◆ **spéciale** n. f. (1809, Esnault, au sens de « école spéciale militaire » ; sens actuel, 1872, Littré). Désignation familière de la classe de mathématiques spéciales.

spécialement [spesjalmɑ̃] adv. (de *spécial* ; v. 1120, Psautier de Cambridge, écrit *specialment* ; *spécialement*, fin du XIIIe s. [*pas spécialement*, 1922, P. Morand]). D'une manière spéciale ; particulièrement, principalement, surtout : *« Cette jeune femme est très intéressante. [...] — Oui ? dit l'archéologue, et en quoi spécialement ? »* (Vian). *Ne croyez pas qu'il soit venu spécialement pour vous.* || Fam. *Pas spécialement*, moyennement, assez peu : *« Aimez-vous les gâteaux ? — Pas spécialement ! »*

spécialisation [spesjalizasjɔ̃] n. f. (de *spécialiser* ; 1830, A. Comte). Action de spécialiser ou de se spécialiser : *La spécialisation excessive d'une faculté aboutit au néant* (Baudelaire). *Armes nouvelles dont chacune représentait un progrès de la spécialisation technique* (Romains).

spécialisé, e [spesjalize] adj. (part. passé de *spécialiser* ; 1933, J. Romains). Qui est limité à une spécialité, qui est affecté à un travail déterminé : *Trop vite spécialisé, l'athlète ne se développe pas dans un heureux équilibre* (Duhamel). *Les bandes internationales, spécialisées dans la haute escroquerie, tuent rarement* (Simenon). || *Ouvrier spécialisé*, V. OUVRIER.

spécialiser [spesjalize] v. tr. (de *spécial* ; v. 1535, G. de Selve, comme v. intr., au sens de « préciser » ; 1819, Boiste, comme v. tr., au sens de « désigner d'une manière particulière » ; sens actuel, 1924, P. Valéry). Rendre quelqu'un apte à une science, à une technique particulière, à un travail déterminé : *Spécialiser des chercheurs, des travailleurs dans une certaine branche.*

◆ **se spécialiser** v. pr. (1823, Boiste, au sens de « être désigné d'une manière particulière » ; sens actuel, 1891, Huysmans). Se consacrer à l'étude d'une branche déterminée d'une science, d'une technique, adopter une spécialité professionnelle : *Ce linguiste s'est spécialisé dans l'étude du langage populaire. J'ai eu du nez de me spécialiser tout de suite dans les maladies d'enfant* (Martin du Gard).

spécialisme [spesjalism] n. m. (de *spécial* ; 1876, d'après Littré, 1877 [« caractère spécial » ; « spécialisation », 1877, Littré]). Caractère spécial ; spécialisation. (Peu usité.)

spécialiste [spesjalist] adj. et n. (de *spécial* ; 1832, Balzac, au sens de « intuitif, voyant » ; sens 1, 1856, Baudelaire ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1920, G. Duhamel). **1.** Se dit d'une personne qui connaît bien une branche particulière dans un métier, une science : *Des compagnons entrés comme brouetteurs et aujourd'hui bons spécialistes sur machines* (Hamp). *Je suis spécialiste*

du rêve, Mademoiselle. C'est à moi que s'adressent ceux des inventeurs qui ne font leurs trouvailles qu'en rêve (Giraudoux). *Renan fut un spécialiste de l'histoire des religions.* || **2.** Se dit d'un médecin qui consacre toute son activité à une branche particulière de la médecine : *Ce jeune médecin est spécialiste des affections cardio-vasculaires. Consulter un (médecin) spécialiste. Il m'a dit avoir parlé de Gertrude au docteur Roux, le spécialiste* [ophtalmologiste] *de Lausanne* (Gide). || **3.** *Fam.* Se dit d'une personne qui fait ou qui subit quelque chose d'une façon habituelle : *Ce gros bonnet, spécialiste de la fraude fiscale. Vraiment, ce malheureux homme est un spécialiste de la guigne.*

• SYN. : **1** *technicien ;* **3** *coutumier, familier, habitué.*

spécialité [spesjalite] n. f. (bas lat. *specialitas,* qualité distinctive, du lat. class. *specialis,* particulier [v. SPÉCIAL] ; v. 1265, Br. Latini, écrit *especialité* [*spécialité,* début du XIV^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1837, Balzac [en médecine, 1876, Larousse] ; sens 3, 1876, Larousse [« produit originaire d'une région... », 1842, Acad. — au fig., av. 1855, M^me de Girardin ; *spécialité du chef,* 1964, Robert ; *spécialité pharmaceutique,* 1935, Acad. — *spécialité,* même sens, 1891, Huysmans] ; sens 4, 1893, Courteline ; sens 5, 1835, Acad. ; sens 6, 1936, Capitant [aussi *spécialité hypothécaire — spécialité,* « caractère particulier, en droit hypothécaire », 1690, Furetière] ; sens 7, 1933, Larousse). **1.** *Vx.* Qualité de ce qui est particulier à une espèce, à un cas, à une situation déterminée : *Si la justice savait, comme Dieu, juger les spécialités* (Balzac). || **2.** Activité à laquelle on se consacre particulièrement ; ensemble de connaissances approfondies dans une branche déterminée : *Sorti de sa spécialité* [...], *il redevenait l'ouvrier stupide et grossier* (Balzac). [Judas] : *J'étais ce qu'on appelle un bon administrateur, c'était là ma spécialité* (Claudel). *La vieille dame travaillait à des mitaines au crochet, sa spécialité* (Butor). || *Spécialité médicale,* branche particulière de la médecine, individualisée soit par l'étude approfondie d'un organe, d'un appareil ou d'un système (neurologie, ophtalmologie, cardiologie), soit par l'étude d'une maladie ou d'un groupe de maladies (phtisiologie, vénérologie, rhumatologie), soit par un ensemble de techniques spéciales (électroradiologie), soit par les groupes humains auxquels elle se limite (pédiatrie, gériatrie, médecine légale). || **3.** Produit que l'on ne trouve que sous telle marque ou dans telle maison ; produit réputé, originaire d'une région ou qu'on y consomme particulièrement : *Demandez nos spécialités de pruneaux fourrés à la pâte d'amande ! Le cassoulet est une spécialité culinaire toulousaine. L'article de Paris est une spécialité très recherchée à l'étranger ;* et au fig. : *Or la spécialité, comme disent aujourd'hui les marchands, la spécialité parisienne, c'est l'immense fabrication des idées* (M^me de Girardin). || *Spécialité du chef,* sur la carte d'un restaurant, mets présentés comme résultant d'une recette particulière, qui n'est connue que du chef de cuisine. || *Spécialité pharmaceutique,* tout médicament préparé à l'avance, dosé au poids médicinal, présenté sous conditionnement particulier, et portant soit un nom de fantaisie, soit le nom scientifique ou la dénomination commune de son principe actif. || **4.** *Fam.* Manie propre à une personne, et qui est jugée agaçante, voire nocive : *Les calembours stupides sont la spécialité de ce boute-en-train. Méfiez-vous de cette femme : les ragots, c'est sa spécialité.* || **5.** En législation financière, affectation d'un crédit à un exercice ou à un groupe particulier de dépenses : *Spécialité budgétaire.* || **6.** *Spécialité administrative,* principe selon lequel chaque autorité possède sa propre sphère d'attribution et doit limiter son activité à cette sphère. || *Spécialité hypothécaire,* principe en vertu duquel l'acte de constitution d'une hypothèque et l'inscription de cette hypothèque doivent contenir la désignation précise de l'immeuble grevé et de la créance garantie. || **7.** *Principe de la spéciallté,* principe de droit international en vertu duquel un prévenu extradé ne peut être poursuivi pour une infraction autre que celle sur laquelle avait été fondée la demande d'extradition.

• SYN. : **2.** *branche, domaine, fief, partie.*

spéciation [spesjasjɔ̃] n. f. (angl. *speciation,* même sens [début du XX^e s.], du lat. *species,* espèce [d'un genre], type [v. SPÉCIAL] ; 1964, Larousse). Formation des espèces biologiques par divers processus.

spécieusement [spesjøzmɑ̃] adv. (de *spécieux ;* milieu du XVI^e s., au sens de « splendidement » ; sens actuel, 1690, Furetière). D'une façon spécieuse.

spécieux, euse [spesjø, -øz] adj. (lat. *speciosus,* de bel aspect, d'extérieur brillant, qui n'a qu'une apparence de vérité, de *species,* aspect, extérieur, bel aspect, dér. du v. archaïque *specere,* regarder ; fin du XIV^e s., au sens 1 [*arithmétique spécieuse,* 1762, Acad.] ; sens 2, 1646, Rotrou [substantiv., av. 1696, La Bruyère]). **1.** *Class.* Qui présente une belle apparence ; distingué, brillant : *Ils connaissent le monde, et encore par ce qu'il a de moins beau et de moins spécieux* (La Bruyère). *Le citoyen qui, sous des dehors encore spécieux, cache une profonde misère* (Massillon). || Vx. *Arithmétique spécieuse,* s'est dit de l'algèbre (à cause de sa pure beauté mathé matique). || **2.** Qui induit en erreur par une apparence de vérité, de bonne qualité, de justice : *Un argument spécieux est un argument qui fait illusion, qui paraît concluant et ne l'est pas* (Goblot). *Souvent elle* [Camille] *achevait de les dérouter par des questions spécieuses, si directes, qu'il n'y avait aucun autre moyen d'en sortir que de l'envoyer au lit avant le dessert* (Mauriac) ; et substantiv. : *Les esprits ordinaires s'arrêtent au spécieux* (Nodier).

• SYN. : **2** *captieux, fallacieux, perfide.*

spécificatif, ive [spesifikatif, -iv] adj. (dér. savant de *spécifier ;* 1314, Mondeville). Qui sert à spécifier : *Adresser une note spécificative.*

spécification [spesifikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *spécifier ;* 1341, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1907, Hamelin, p. 170 ; sens 3, 1685, d'après Trévoux, 1721 ; sens 4, 1949, Larousse ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Action de déterminer explicitement des choses, des conditions particulières : *Les pays-Bas voulaient des secours conformes aux conjonctures sans spécification* (Saint-Simon). *Sans spécification d'heure ni de lieu.* || **2.** En logique, acte consistant à distinguer les espèces d'un même genre. || **3.** En droit, action de former une chose d'une espèce nouvelle avec une matière appartenant à autrui (comme ferait, par exemple, un bijoutier qui exécuterait une bague avec de l'or ne lui appartenant pas). || **4.** Définition des caractéristiques de structure, de composition, de qualité auxquelles doivent répondre une installation, une construction, un matériel de fabrication, une marchandise, une pièce, un produit, etc. || **5.** État détaillé établi par le service technique d'une compagnie de navigation, donnant les caractéristiques d'un navire à construire, les détails des aménagements, les matériaux à utiliser, les échantillonnages, etc.

• SYN. : **1** *détermination, précision.*

spécificité [spesifisite] n. f. (dér. savant de *spécifique ;* 1836, Acad., au sens 2 ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 3-4, 1964, Larousse). **1.** Qualité de ce qui est exclusivement propre à une catégorie : *La spécificité d'un symptôme, d'un médicament. La spécificité d'une coutume locale.* || **2.** Propriété d'une maladie dont les caractères sont précis et constants et dont la cause est toujours semblable : *À chaque maladie correspond un agent microbien bien particulier. C'est le dogme de la spécificité, dès maintenant sujet à révision* (Duhamel). || **3.** *Spécificité parasitaire,* propriété de nombreux parasites ou végétaux d'être inféodés à une seule espèce d'hôte et de ne pouvoir vivre aux dépens d'aucune autre victime. || **4.** *Loi de la spécificité des sens,* loi psychophysiologique selon laquelle un même stimulus, appliqué à des sens différents, produit des sensations différentes, et, réciproquement, des stimulus divers appliqués sur un même sens produisent des sensations de même nature.

spécifier [spesifje] v. tr. (bas lat. *specificare,* distinguer, séparer, du lat. class. *species,* espèce, type [v. SPÉCIAL], et *facere,* faire ; milieu du XIII^e s., écrit *especefier*

[*specefier,* fin du XIII^e s. ; *spécifier,* XIV^e s.], au sens 1 [« décrire... avec minutie », 2 mai 1653, La Rochefoucauld] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Déterminer, exprimer d'une manière précise : *Oh, pas avant neuf heures, je lui ai bien spécifié* (Butor). *Spécifier ses desiderata. On ne m'a rien spécifié quant aux modalités de paiement. Il m'a spécifié que tout se déroulerait selon le programme établi.* || *Class.* Décrire, détailler avec minutie : [Le maréchal de Schomberg] *en a obtenu* [des passeports] (...), *qui spécifient non seulement sa personne, ses domestiques, carrosses, chariots, etc., mais encore le temps, qui est de six mois* (La Rochefoucauld). || **2.** En logique, reconnaître une espèce sous un genre plus général.

• SYN. : **1** *indiquer, mentionner, Préciser.*

spécifique [spesifik] adj. (bas lat. *specificus,* spécifique, de *specificare* [v. l'art. précéd.] ; 1503, Chauliac, au sens 2 [« relatif à une espèce animale, végétale », 1770, Buffon] ; sens 1, v. 1673, Retz ; sens 3, 1907, Larousse ; sens 4, 1876, Larousse [pour un traitement efficace pour une maladie donnée..., 1674, M^me de Sévigné ; *maladie spécifique,* 1933, Larousse] ; sens 5, 1691, Ozanam [*population spécifique,* 1872, Littré]). **1.** *Class.* Précis, déterminé : *Un fait aussi positif et aussi spécifique que celui-là* (Retz). || **2.** Se dit de ce qui est propre à une espèce, à une chose, à l'exclusion de toute autre : *Qualité, propriété spécifique. Fonction spécifique. Une vingtaine d'années lui sont accordées* [à Baudelaire] *pour atteindre le point de sa perfection propre, reconnaître son domaine personnel et définir une forme et une attitude spécifique qui porteront et préserveront son nom* (Valéry). *J'appelle artistes ceux qui sont sensibles à la donnée spécifique d'un art ; les autres sont sensibles à sa donnée sentimentale* (Malraux). || *Spécialem.* Relatif à une espèce animale, végétale : *Caractères spécifiques d'un animal. Nom spécifique d'une plante.* || **3.** *Droits spécifiques,* droits de douane fondés sur la nature des objets importés. || **4.** Se dit de ce qui est caractéristique d'une espèce morbide : *Le microbe spécifique de la peste.* || Se dit d'un traitement efficace pour une maladie donnée, et pour elle seule : *L'insuline est spécifique du diabète.* (V. également, ci-dessous, SPÉCIFIQUE, n. m.) || *Maladie spécifique,* nom parfois donné à la syphilis. || **5.** Se dit d'une grandeur rapportée à une certaine quantité de matière (unité de volume, de masse ou de poids) : *Cet air donne à la plante une grande légèreté spécifique* (Maeterlinck). *La masse spécifique d'un corps.* || *Chaleur spécifique, poids spécifique,* v. CHALEUR, POIDS. || *Population spécifique,* syn. de DENSITÉ DE POPULATION.

• SYN. : **1.** *caractéristique, particulier, propre, typique.*

◆ n. m. (sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Ce qui est propre à servir de parade, de remède, d'antidote : *La douceur d'être auprès d'elle était le seul spécifique (un spécifique qui à la longue aggravait le mal, mais du moins calmait momentanément la souffrance)* [Proust]. *La quinine est un spécifique contre le paludisme.* || **2.** *Vx.* Malade atteint de la syphilis : *Tous les tuberculeux, tous les spécifiques, tous les psychopathes* (Bourget).

spécifiquement [spesifikmɑ̃] adv. (de *spécifique ;* milieu du XIV^e s., puis 1534, Vaganay). D'une façon spécifique.

• SYN. : *particulièrement, typiquement.*

spécimen [spesimɛn] n. m. (mot angl. signif. « modèle, échantillon » [début du XVII^e s.], empr. du lat. *specimen,* indice, exemple, échantillon, exemplaire, type, dér. du v. archaïque *specere,* regarder ; 1662, Saint-Évremond, puis 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse [adjectiv., 1904, Larousse] ; sens 3, milieu du XX^e s.). **1.** Être ou objet qui donne une idée de l'espèce, de la catégorie dont il fait partie : *Les spécimens de géologie encombraient l'escalier* (Flaubert). *Elle* [M^me Passebon] *contemple Monique non seulement comme sa progéniture, le fruit de sa chair, son enfant, mais encore comme un spécimen accompli de la jeune fille moderne* (Duhamel). || **2.** Partie d'un ouvrage, exemplaire d'un livre, d'une revue offerts gratuitement : *Un spécimen destiné à la publicité. Les professeurs reçoivent à la rentrée des spécimens correspondant à leur spécialité ;* et adjectiv. : *Des brochures spécimens. Ce prospectus contient une page spécimen du dictionnaire proposé.* || **3.** *Fam.* et *péjor.* Individu bizarre par son comportement, son allure : *Ce type-là, c'est un drôle de spécimen.*

• SYN. : **1** *image, modèle, type.*

spéciosité [spesjozite] n. f. (dér. savant de *spécieux ;* fin du XV^e s., Molinet, au sens de « beauté » ; sens actuel, 1836, Acad.). Caractère spécieux : *La spéciosité d'un argument.*

spectacle [spɛktakl] n. m. (lat. *spectaculum,* vue, aspect, spectacle [de cirque, de théâtre], merveille, de *spectare,* regarder, observer, fréquentatif du v. archaïque *specere,* regarder ; fin du XII^e s., *Job,* au sens 1 [aussi au fig. ; *au spectacle de quelque chose,* 1642, Corneille] ; sens 2, v. 1280, Wadington [*à grand spectacle,* 1835, Acad.] ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, 1689, Racine [*donner en spectacle — se donner en spectacle,* 1669, Racine]). **1.** Ce qui se présente au regard, à l'attention, et qui est capable d'éveiller un sentiment : *Le spectacle de la mer fait toujours une impression profonde* (M^me de Staël). *Gobseck* [...] *ouvrit la porte. Quel spectacle s'offrit à nos regards : un affreux désordre régnait dans cette chambre* (Balzac) ; et au fig. : *Les causes célèbres ont sur chacun de nous un attrait irrésistible* [...], *le spectacle du crime est à la fois dramatique et philosophique* (France). *Il arrive un âge où nos déceptions elles-mêmes ne nous sont plus qu'un spectacle* (Montherlant). || *Au spectacle de quelque chose,* en le voyant : *À ce spectacle, elle faillit s'évanouir.* || **2.** Représentation théâtrale, cinématographique, lyrique, etc. : *Il vécut deux ou trois ans sur la fortune de sa femme* [...], *ne rentrant le soir qu'après le spectacle et fréquentant les cafés* (Flaubert). *Soudain leur hôte avait déclaré qu'il fallait aller à Cabourg, un spectacle d'après-midi, une tournée, on jouait « Chéri », avec M^me Colette* (Aragon). *Aller au spectacle.* || *À grand spectacle,* se dit d'un film, d'une pièce, d'une revue, etc., qui mettent en œuvre d'importants moyens et dont la mise en scène est luxueuse : *C'était une sorte de pièce de leur composition, une charade à grand spectacle* (Nerval). *Une revue de music-hall à grand spectacle.* || **3.** Ensemble des activités du théâtre, du cinéma, du music-hall : *Le monde du spectacle. L'industrie du spectacle.* || **4.** *Donner, offrir en spectacle,* attirer fâcheusement l'attention sur (s'emploie surtout à la voix pronominale réfléchie) : *Vous vous êtes donné en spectacle à tous. Chacun a pu vous regarder à son aise* (Claudel).

• SYN. : **1** *scène, tableau, vue.*

spectaculaire [spɛktakylɛr] adj. (de *spectacle,* d'après le lat. *spectaculum* [v. l'art. précéd.] ; 1907, Larousse, au sens de « qui concerne les spectacles » ; sens 1, 1933, Larousse ; sens 2, 1937, Daniel-Rops, p. 174). **1.** Se dit de ce qui est digne d'un spectacle bien monté ; propre à constituer un spectacle (vieilli) : *Une mise en scène spectaculaire. Un défilé de carnaval spectaculaire.* || **2.** Se dit de ce qui frappe l'imagination, de ce qui provoque la surprise, l'intérêt : *Tolstoï s'oppose à saint François de tout son être et par toute sa complexité, son faste, et même son effort vers un dénuement spectaculaire* (Gide). *Rien n'est moins spectaculaire qu'un fléau* (Camus). *Un accident spectaculaire. Obtenir des résultats spectaculaires. Une remontée spectaculaire.*

• SYN. : **2.** *exceptionnel, extraordinaire, fabuleux, inimaginable, prodigieux, sensationnel.* — CONTR. : **2.** *banal, commun, ordinaire, quelconque.*

spectateur, trice [spɛktatœr, -tris] n. (lat. *spectator,* observateur, contemplateur, critique, spectateur [au théâtre], de *spectatum,* supin de *spectare,* regarder [v. SPECTACLE] ; fin du XIV^e s., au sens 1 ; sens 2, 1553, *Bible Gérard ;* sens 3, 1637, Descartes). **1.** Personne qui est témoin oculaire d'un événement, d'une action quelconque : *Les rues, sur le passage du cortège, étaient couvertes de monde* [...]. *Parmi les spectateurs, beaucoup témoignaient leur joie de voir enfin le canton délivré d'intrigants effrontés* (Barrès). *Les spectateurs d'une catastrophe, d'un grave accident.* || **2.** Personne

qui assiste à un spectacle artistique, à une manifestation sportive : [Le fâcheux] *de son large dos morguant les spectateurs, | Aux trois quarts du parterre a caché les acteurs* (Molière). *Aux mélodrames du siècle passé, les spectateurs prévenaient l'acteur sur scène que le traître s'apprête à l'assassiner dans le dos* (Triolet). || **3.** Celui ou celle qui se contente d'observer, qui ne participe pas à l'action : *Le 14 juillet, j'assistai, comme spectateur, à cet assaut contre quelques invalides et un timide gouverneur* (Chateaubriand). *Cette distanciation inhabituelle me permet pour la première fois de me considérer de l'extérieur, en spectateur* (Guimard).

● SYN. : **1** *curieux ;* **2** *assistant, auditeur, auditoire, public ;* **3** *observateur, témoin.*

spectral, e, aux [spɛktral, -o] adj. (de *spectre ;* 1859, V. Hugo, au sens I ; sens II, 1872, Littré [*analyse spectrale,* 1862, *Annales de chimie,* 3e série, LXV, 338]).

I. Qui a le caractère d'un fantôme ; qui ressemble à un fantôme : *Les malades prennent des apparences spectrales et des airs de morts* (Gautier). *Crépuscule d'extrême automne* [...]. *La rue : voitures spectrales, piétons fantômes* (Duhamel). *Une pâleur spectrale.*

II. Qui se rapporte au spectre des sources lumineuses, infrarouges, ultraviolettes, et de toutes radiations autres, telles que rayons X : *Études spectrales sur les étoiles.* || *Analyse spectrale,* recherche des constituants chimiques d'une substance grâce à l'étude des spectres lumineux qu'émet ou qu'absorbe cette substance : *L'analyse spectrale nous fera connaître la composition chimique des étoiles* (France).

● SYN. : **I** *fantomatique.*

spectralement [spɛktralmɑ̃] adv. (de *spectral ;* 1847, Balzac). *Littér.* À la manière d'un spectre : *De même les idées vivent spectralement* (Balzac). *À ce moment, on entend dans la nuit toute spectralement claire l'aboi si surhumainement seul d'un chien de ferme à la lune...* (Laforgue).

spectre [spɛktr] n. m. (lat. *spectrum,* image, simulacre [du v. archaïque *specere,* regarder], et [pour les sens III, 1-4] angl. *spectrum,* spectre lumineux [fin du XVIIe s.], lui-même empr. du lat. *spectrum* [v. ci-dessus] ; 1586, Bloch-Wartburg, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1694, Acad. ; sens I, 3, 1807, Mme de Staël [« espoir trompeur », fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens II, 1803, Boiste [« roussette » ; « phasme », 1876, Larousse ; « tarsier », 1964, Larousse — d'abord « coquille du genre cône », 1736, Gersaint] ; sens III, 1, 1720, P. Coste, I, 34 [aussi pour la lumière solaire] ; sens III, 2, 1964, Larousse [*spectre de masse,* 1949, Larousse] ; sens III, 3, 1964, Larousse [aussi *spectre électrique*] ; sens III, 4, 1964, Larousse).

I. 1. Apparition fantastique et effrayante d'une personne qui n'est plus : *Pas de cadavre sous la tombe, | Spectre hideux de l'être cher* (Gautier). *Il* [Jourdan] *avait la mine et les gestes d'un acteur de mélodrame qui voit se lever devant lui le spectre de sa victime* (Aymé). || **2.** *Fam.* Personne hâve et maigre : *À sa sortie de l'hôpital, ce n'était plus qu'un spectre. Une mine de spectre.* || **3.** *Fig.* Représentation effrayante d'une idée, d'une entité : *Le spectre de la guerre, de la famine. J'agitai le spectre du scandale* (Maupassant).

II. Nom usuel commun à trois sortes d'animaux : le tarsier, la roussette (chauve-souris) et le phasme.

III. 1. Ensemble des rayons colorés résultant de la décomposition d'une lumière complexe : *En 1913, M. Bohr dans un mémoire resté célèbre est parvenu à donner à cette théorie un développement mathématique permettant la prévision exacte des spectres optiques* (L. de Broglie). || *Spectre solaire,* image résultant de la décomposition de la lumière solaire et composée des couleurs de l'arc-en-ciel : *Les trois zones se mêlent et s'amalgament par les bords, comme les couleurs dans le spectre solaire* (Hugo). || **2.** Variation d'un rayonnement complexe suivant la longueur d'onde, l'énergie, la fréquence ; distribution de ces facteurs : *Spectre atomique.* || *Spectre de masse,* spectre représentant la distribution des ions dans les atomes. || **3.** *Spectre magnétique,* dessin des lignes de force d'un champ magnétique, obtenu en saupoudrant avec de la limaille de fer une surface non magnétique placée dans le champ d'un aimant ou d'un circuit. (On dit aussi FANTÔME MAGNÉTIQUE.) || *Spectre électrique,* schéma des lignes de forces, obtenu en saupoudrant d'une substance conductrice un plan non conducteur situé dans un champ électrique. (On dit aussi FANTÔME ÉLECTRIQUE.) || **4.** *Spectre acoustique,* représentation de l'amplitude, et parfois de la phase, des composantes d'un son complexe en fonction de la fréquence.

● SYN. : **I, 1** *apparition, fantôme, revenant ;* **2** *squelette ;* **3** *épouvantail.*

spectro- [spɛktro], premier élément, tiré de *spectre,* et qui entre dans la composition de divers mots savants ou techniques.

spectrochimique [spɛktroʃimik] adj. (de *spectro-* et de *chimique ;* 1975, Larousse). Se dit d'un procédé d'analyse chimique fondé sur l'étude spectrale de la vapeur de la substance à analyser.

spectrogramme [spɛktrogram] n. m. (de *spectro-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1949, Larousse). Image donnée par un spectrographe.

spectrographe [spɛktrograf] n. m. (de *spectro-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1902 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, 1975, *Lexis ;* sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1949, Larousse). **1.** Appareil destiné à l'enregistrement photographique d'un spectre lumineux. || **2.** Appareil analyseur du son, qui permet de décomposer une onde sonore en ses partiels. (On dit aussi SPECTROMÈTRE.) || **3.** *Spectrographe magnétique,* dispositif électronique fondé sur l'action d'un champ magnétique constant sur les trajectoires électroniques, et qui a pour objet de séparer les électrons de vitesses différentes. || **4.** *Spectrographe de masse,* appareil inventé par J.-J. Thomson, perfectionné par Aston, et qui sert à mesurer les masses des atomes, à reconnaître et à séparer les isotopes.

spectrographie [spɛktrografi] n. f. (de *spectrographe ;* 1949, Larousse). Étude des spectres au moyen du spectrographe.

spectrographique [spɛktrografik] adj. (de *spectrographie ;* 1964, Larousse). Qui se rapporte au spectrographe ou à la spectrographie.

spectrohéliographe [spɛktroeljograf] n. m. (de *spectro-* et de *héliographe ;* 1910 [d'après Robert, 1964], puis 1923, Larousse). Appareil servant à photographier les détails de la surface solaire, en utilisant la lumière provenant d'une radiation unique du spectre.

spectromètre [spɛktromɛtr] n. m. (de *spectro-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1872, Littré). Nom générique donné à tout appareil servant à l'étude des spectres optiques ou électroniques.

spectrophotographie [spɛktrofotografi] n. f. (de *spectro-* et de *photographie ;* 1904, Larousse). Application de la photographie à l'étude des spectres lumineux.

spectrophotomètre [spɛktrofotomɛtr] n. m. (de *spectro-* et de *photomètre ;* 1888, Larousse). Appareil destiné à comparer les intensités des radiations simples de deux sources ou, encore, à faire connaître le facteur de transmission, de réflexion d'un corps en fonction de la nature de la lumière utilisée.

spectrophotométrie [spɛktrofotometri] n. f. (de *spectro-* et de *photométrie ;* 1964, Larousse). Méthode de comparaison des intensités lumineuses de deux radiations monochromatiques, qu'on utilise en particulier pour l'analyse qualitative et quantitative de l'hémoglobine du sang.

spectroscope [spɛktroskɔp] n. m. (de *spectro-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1872, Littré [*spectroscope de comparaison,* 1964, Larousse]). Appareil destiné à étudier les différents spectres lumineux, particulièrement dans la disposition des raies qu'ils présentent. || *Spectroscope de comparaison,* appareil

permettant l'analyse rapide des métaux par comparaison visuelle des raies spectrales de deux spectres juxtaposés.

spectroscopie [spɛktroskɔpi] n. f. (de *spectro-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1872, Littré). Étude des spectres lumineux ou, plus généralement, des radiations électromagnétiques.

spectroscopique [spɛktroskɔpik] adj. (de *spectroscopie ;* 1872, Littré). Qui se rapporte à la spectroscopie ou au spectroscope.

spectroscopiste [spɛktroskɔpist] n. (de *spectroscopie ;* 15 mai 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 425). Spécialiste de spectroscopie.

spectro-tubérantiel, elle [spɛktrotyberɑ̃sjɛl] adj. (de *spectro-* et de *[pro] tubérance ;* 3 déc. 1868, *Moniteur universel,* p. 1530). Relatif au spectre des protubérances solaires.

spéculaire [spekylɛr] adj. (lat. *specularis,* de miroir, transparent [et — avec le n. m. *lapis,* pierre — « (pierre) spéculaire »], de *speculum* [v. SPECULUM] ; 1556, R. Le Blanc, au sens 1 [*pierre spéculaire ;* pour des minéraux composés de lamelles transparentes, 1762, Acad. ; *fer spéculaire,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, v. 1570, d'après Stoer, 1628 [*écriture spéculaire,* 1904, Larousse ; *hallucination spéculaire,* 1953, Larousse] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Se dit des minéraux composés de lamelles transparentes. ‖ *Fer spécnlaire,* variété, en lames minces, d'oligiste. ‖ *Pierre spéculaire,* feuille de mica servant, dans l'Antiquité, à garnir les fenêtres, les miroirs, à orner les parois : *Soudja-Sari, assise sur un tapis, se regarde dans un petit miroir fait de pierre spéculaire et emmanché dans un pied d'or finement ciselé* (Gautier). ‖ **2.** Relatif à un miroir, donné par un miroir : *Le verre y est roi* [en Amérique]. *Les bars ne sont que verre, miroirs où la vie s'enfonce, multipliée, spéculaire, spectaculaire* (Morand). *Une image spéculaire.* ‖ *Écriture spéculaire* (ou *en miroir*), écriture où les lettres et les mots se succèdent de droite à gauche, lisible lorsqu'elle est réfléchie dans un miroir, et qui s'observe dans certaines maladies mentales. ‖ *Hallucination spéculaire,* hallucination dans laquelle le malade se voit lui-même devant lui, comme sa propre image dans un miroir. ‖ **3.** *Poli spéculaire,* poli parfait d'une pièce mécanique, obtenu par le procédé de superfinition ou par un polissage électrolytique.

◆ n. f. (1839, Boiste [la plante ayant des corolles en forme de miroir]). Autre nom de la plante appelée communément *miroir de Vénus.* (On rencontre également la forme latinisée SPECULARIA, n. m. [1964, Larousse].)

spéculateur, trice [spekylatœr, -tris] n. (lat. *speculator,* observateur, de *speculatum,* supin de *speculari* [v. SPÉCULER] ; milieu du XIV^e s., au sens de « sentinelle » ; sens 1, 1668, La Fontaine ; sens 2, 1745, Brunot). **1.** *Class.* Personne qui observe, qui examine attentivement : *Revenons à l'histoire | De ce spéculateur qui fut contraint de boire* [l'astrologue tombé dans un puits] (La Fontaine). ‖ **2.** Personne qui se livre à la spéculation financière, à des opérations susceptibles de procurer des bénéfices importants, mais aléatoires.

● SYN. : **2** *agioteur, boursicoteur* (fam.).

spéculatif, ive [spekylatif, -iv] adj. (bas lat. *speculativus,* contemplatif, spéculatif, du lat. class. *speculatum,* supin de *speculari* [v. SPÉCULER] ; v. 1265, Br. Latini, dans la loc. *uevre* [forme anc. de *œuvre*] *speculative,* méditation de philosophie théorique [par opposition à la pure contemplation de la vérité] ; sens 1, v. 1370, Oresme [*philosophie spéculative,* 1637, Descartes] ; sens 2, v. 1370, Oresme [substantiv., v. 1618, d'après Dochez, 1860] ; sens 3, 1740, Brunot). **1.** Qui a pour objet la théorie, sans se préoccuper des applications : *L'homme est poussé par les nécessités de la vie qui ne lui permettent pas de se consacrer uniquement à des recherches spéculatives* (L. de Broglie). ‖ *Philosophie spéculative,* la métaphysique générale. ‖ **2.** Se dit d'une personne qui est préoccupée par la recherche pure sans souci de ses applications, par un point de vue théorique et non par les aspects pratiques : *Vivre c'est agir. Malheureusement l'esprit spéculatif rend l'homme impropre à l'action. L'empire n'est pas à ceux qui veulent tout comprendre* (France). *Ascète spéculatif plutôt qu'ambitieux réaliste, il* [Marc] *n'avait jamais aimé l'argent pour la jouissance* (Arnoux) ; et substantiv. : *Moïse et Mahomet n'ont pas été des spéculatifs : ce furent des hommes d'action* (Renan). ‖ **3.** Se dit d'opérations boursières ou commerciales qui ont rapport à la spéculation : *De honteuses manœuvres spéculatives.*

● SYN. : **1** *abstrait, fondamental, théorique ;* **2** *chimérique, contemplatif, idéaliste, lunaire, rêveur, romantique.* — CONTR. : **1** *appliqué, empirique, pratique ;* **2** *concret, matérialiste, positif, pragmatique, réaliste.*

spéculation [spekylasjɔ̃] n. f. (bas lat. *speculatio,* contemplation, du lat. class. *speculatum,* supin de *speculari* [v. SPÉCULER] ; XIII^e s., Tobler-Lommatzsch, au sens 3 ; sens 1-2, v. 1370, Oresme ; sens 4, av. 1896, Verlaine ; sens 5, av. 1945, P. Valéry ; sens 6, 1776, Condillac [*spéculation illicite,* 1936, Capitant]). **1.** *Class.* Action d' observer soigneusement les phénomènes naturels, et *spécialem.* les astres : *Aristote prétend que l'action la plus noble de notre entendement est la spéculation des choses naturelles* (Fénelon). ‖ **2.** *Class.* Théorie, pensée : *La pratique n'est pas tout à fait conforme en vous à la spéculation et au goût* (Fénelon). ‖ **3.** *Fig.* Exercice désintéressé de l'esprit ; recherche abstraite : *Nous devrions nous livrer exclusivement à l'arboriculture, non pour le plaisir, mais comme spéculation* (Flaubert). *Il est extrêmement remarquable qu'il* [Mallarmé] *soit arrivé, par l'étude approfondie de son art, et sans connaissances scientifiques, à une conception si abstraite et si proche des spéculations les plus élevées de certaines sciences* (Valéry). ‖ **4.** *Péjor.* Toute construction de l'esprit abstraite, arbitraire et invérifiable : *Spéculation creuse et calculs impuissants | Ronflant et s'étirant en phrases pléthoriques* (Verlaine). [Judas] : *Il y a toujours eu chez moi une espèce de curiosité scientifique ou psychologique* [...] *et en même temps un goût d'aventure et de spéculation* (Claudel). ‖ **5.** Action de compter, de miser sur (rare) : *Les quelques traits de Beyle que je viens de rappeler sont assez précieux, étant peu explicables* [...]. *J'y crois distinguer un certain calcul, une spéculation sur le lecteur futur, une intention sensible de séduire par le négligé et l'impromptu apparent* (Valéry). ‖ **6.** Opération aléatoire basée sur la prévision des cours boursiers ou commerciaux, consistant à acheter pour revendre plus cher sans qu'il y ait production ni distribution de produits : *Certes la baisse des Armand-Dubois, qu'ont surmenée de hasardeuses spéculations, a grand besoin de cette aubaine* (Gide). *Se livrer à des spéculations boursières.* ‖ *Spéculation illicite,* délit consistant à rechercher d'une spéculation un bénéfice supérieur à la normale, par des moyens susceptibles de fausser le jeu normal de la concurrence et prohibés par la loi : *L'accaparement est une forme de spéculation illicite portant le plus souvent sur des produits alimentaires.*

● SYN. : **3** *pensée, réflexion, théorie ;* **5** *calcul, supputation ;* **6** *agiotage, boursicotage* (fam.).

spéculativement [spekylativmɑ̃] adv. (de *spéculatif ;* v. 1622, d'après le *FEW,* XII, 161 *b*). D'une manière spéculative.

spéculer [spekyle] v. tr. (lat. *speculari,* observer, surveiller, de *specula,* lieu d'observation, dér. du v. archaïque *specere,* regarder ; 1345, Godefroy [en astronomie, v. 1460, G. Chastellain]). *Class.* Observer attentivement les phénomènes naturels, et *spécialem.* les astres. ‖ *Class.* « En termes d'astronomie, signifie observer les astres et examiner leurs mouvements » (Furetière, 1690).

◆ v. tr. ind. et intr. [**sur**] (sens 1, v. 1370, Oresme [comme v. intr. ; comme v. tr. ind., début du XV^e s., Chr. de Pisan] ; sens 2, 1835, Acad. [« faire des combinaisons... à la hausse, à la baisse », 2 déc. 1792, Robespierre]). **1.** *Class.* et *littér.* Méditer sur une question, échafauder des hypothèses purement théoriques ; créer des théories : *Saint Augustin a beaucoup spéculé sur la matière de la grâce* (Furetière, 1690). *On sent que, lorsqu'il spécule sur la nature des dieux, il a le souci de rester bon citoyen et honnête fonctionnaire* (France).

L'homme spécule : il fait des projets et des théories (Valéry). || **2.** Compter sur telle situation pour en tirer profit : *Spéculer sur les malheurs publics. Il* [Bossuet] *spécule sur l'attente qu'il crée, tandis que les modernes spéculent sur la surprise* (Valéry). || *Spécialem.* Faire des combinaisons, des opérations financières, commerciales ou industrielles à la hausse, à la baisse : *Vous nous le montrez avide d'argent et spéculant sur les biens nationaux. En fait personne n'a plus méprisé l'argent que ce joueur* (Mauriac). *Spéculer à la Bourse.*

● SYN. : **1** *méditer, penser, réfléchir ;* **2** *jouer sur, tabler sur* (fam.) ; *agioter, boursicoter* (fam.)

spéculos [spekylos] n. m. (mot du franç. régional de Belgique, d'origine incertaine ; 1938, Montagné et Gottschalk). Pâtisserie belge, faite d'une pâte composée de farine, de beurre, de cassonade, de sel, de cannelle en poudre, d'œufs, de clous de girofle.

spéculum [spekylɔm] n. m. (lat. *speculum,* miroir, image, du v. archaïque *specere,* regarder ; v. 1363, Chauliac). Instrument en forme de cornet dont se sert le médecin ou le chirurgien pour élargir certaines cavités du corps et en faciliter l'examen : *Spéculum nasal, vaginal.*

speech [spitʃ] n. m. (mot angl. signif. « parole, langage, discours, harangue » ; 1837, Balzac). *Fam.* Bref discours de circonstance : *Les larmes que vous aurez eues au coin de l'œil en faisant votre speech d'adieu aux hommes de votre régiment n'auront pas été des larmes feintes* (Romains).

● SYN. : *allocution, laïus* (arg. scol.).

speiss [ʃpajs *ou* spɛs] n. m. (mot allem. de même sens ; 1765, *Encyclopédie*). Minerai de nickel ayant subi un premier grillage.

spéléiste [speleist] n. (de *spélé[ologie]* ; 1964, Larousse). Spéléologue uniquement préoccupé de performances sportives.

spéléo- [speleo], premier élément, tiré du lat. *spelaeum,* tanière, caverne (gr. *spêlaion,* caverne, cavité), et qui entre dans la composition de quelques mots.

spéléologie [speleolɔʒi] n. f. (de *spéléo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 4 août 1893, Martel, écrit *spélaeologie ; spéléologie,* 1904, Larousse). Science et sport qui ont pour objet l'exploration et l'étude des cavités naturelles du sol. (On emploie souvent l'abrév. fam. SPÉLÉO., n. f. [milieu du XX^e s.].)

spéléologique [speleolɔʒik] adj. (de *spéléologie ;* 1904, Larousse). Relatif à la spéléologie : *Des explorations spéléologiques.*

spéléologue [speleolɔg] n. (de *spéléologie ;* 1904, Larousse). Personne qui s'adonne à la spéléologie : *Elle s'applique à sa besogne avec l'ardeur et l'acharnement du spéléologue en train de forcer une chatière et de ramper vers l'évasement et le prolongement pressentis* (Casteret).

spéléonaute [speleonot] n. (de *spéléo-,* sur le modèle de *aéronaute, astronaute,* etc. ; 8 avr. 1965, *l'Aurore,* p. 3). Personne qui fait des séjours prolongés d'expérimentation scientifique dans les gouffres souterrains.

spéléotomie [speleotɔmi] n. f. (de *spéléo-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1953, Larousse). Intervention chirurgicale consistant dans la mise à plat d'une caverne pulmonaire superficielle, afin de permettre sa cicatrisation.

spélonque [spelɔ̃k] n. f. (lat. *spelunca,* caverne, antre, grotte, du gr. *spêlugx,* mêmes sens ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1953, Larousse). **1.** *Class.* Grotte, caverne naturelle : *Ils* [les rose-croix] *disent que la spélonque ou grotte en laquelle reposait le corps de leur fondateur...* (Naudé). || **2.** Caverne pulmonaire.

spélonqueux, euse ou **spélunqueux, euse** [spelɔ̃kø, -øz] adj. (bas lat. *speluncosus,* de caverne [du lat. class. *spelunca* — v. l'art. précéd.], ou dér. franç. de *spélonque ;* av. 1880, Flaubert). *Littér.* Qui contient des grottes (peu usité) : *Forêts caverneuses et spélunqueuses* (Flaubert).

spen [spɛn] n. m. (origine incertaine ; 1876, Larousse). Chacune des dix pièces qui composent le grand filet de pêche appelé *sardinal.*

spencer [spɛnsɛr] n. m. (emploi comme n. commun du n. de lord John Charles *Spencer* [1758-1834], qui mit à la mode une veste courte ouverte et à revers ; 1797, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Veste courte, ouverte et à revers, s'arrêtant à la taille : *Ce vieillard* [Pons] *sec et maigre portait un spencer de couleur noisette sur un habit verdâtre à boutons de métal blanc* (Balzac). || **2.** Corsage court : *Une robe dont le spencer orné de brandebourgs dessinait ses formes* (Balzac). *Il n'était pas possible de méconnaître l'enfant dans son spencer noir et sa petite jupe blanche* (Aragon). || **3.** Sorte de dolman très ajusté, porté autrefois par les officiers de cavalerie.

speos [speɔs] n. m. (gr. *speos,* caverne, antre ; 1860 [d'après Robert, 1967], puis 1888, Larousse). Nom donné par les archéologues aux temples et aux tombeaux souterrains de l'ancienne Égypte.

spergulaire [spɛrgylɛr] n. f. (de *spergule ;* 1876, Larousse). Plante herbacée, à fleurs généralement roses, dont il existe de nombreuses espèces qui poussent principalement dans les champs ou au bord des chemins.

● REM. On rencontre parfois la forme latinisée SPERGULARIA, n. m. (1904, Larousse).

spergule [spɛrgyl] n. f. (lat. médiév. *spergula,* même sens, de l'anc. provenç. *esparc,* asperge, lat. *asparagus,* asperge, tige de plante ressemblant à l'asperge, gr. *asparagos,* asperge, tige, pousse ; 1615, Daléchamps, écrit *spergula* [comme n. f.] ; *spergule,* 1752, Trévoux). Petite plante à feuilles en lanière et à fleurs blanches, propre à la nourriture des vaches laitières.

● SYN. : *espargoute, spargoute.*

● REM. On rencontre parfois la forme latine SPERGULA, n. m. (1933, Larousse).

spermaceti [spɛrmaseti] n. m. (lat. médiév. *spermaceti,* même sens, proprem. « sperme de cétacé » [le produit étant extrait de la tête du cachalot et son aspect rappelant celui du sperme], du bas lat. *sperma,* sperme [v. SPERME], et du lat. class. *ceti,* génitif de *cetus,* cétacé, gr. *kêtos,* tout animal énorme vivant dans l'eau, cétacé ; 1557, G. Ruscelli, 48 [*esperme de baleine,* même sens, XIII^e s., *Simples Médecines*]). Nom scientifique du blanc de baleine.

spermatique [spɛrmatik] adj. (bas lat. médic. *spermaticus,* spermatique, séminal, gr. *spermatikos,* qui concerne la semence, fécond, de *sperma, -matos,* semence [v. SPERME] ; 1314, Mondeville [*liqueur spermatique,* 1872, Littré — *matière spermatique,* même sens, 1314, Mondeville ; *animaux spermatiques,* 1721, Trévoux ; *artères, veines spermatiques,* 1690, Furetière ; *cordon spermatique,* 1872, Littré]). Qui a rapport au sperme. || Vx. *Liqueur spermatique,* sperme. || Vx. *Animaux spermatiques,* spermatozoïdes : *Il est aisé de voir par les dates que Hartsoeker n'est pas le premier qui ait publié la découverte des animaux spermatiques* (Buffon). || *Artères, veines spermatiques,* artères, veines du testicule et de l'épididyme. || *Cordon spermatique,* pédicule qui suspend le testicule et l'épididyme.

spermatisme [spɛrmatism] n. m. (dér. savant du gr. *sperma, -matos,* semence [v. SPERME] ; 1872, Littré). Hypothèse qui plaçait dans le sperme du mâle toutes les parties essentielles de l'embryon.

spermatiste [spɛrmatist] n. m. (de *spermatisme ;* 1872, Littré). Partisan du spermatisme. (Syn. SPERMISTE.)

spermato- [spɛrmato], premier élément, tiré du gr. *sperma, -matos,* semence (v. SPERME), et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

spermatoblaste [spɛrmatɔblast] n. m. (de *spermato-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* ce qui germe, ce qui pousse ; 1904, Larousse). Cellule sexuelle primordiale, logée dans les tubes séminifères du testicule.

spermatocystite [spɛrmatɔsistit] n. f. (de *spermato-* et de *cystite ;* 1907, Larousse). Infection des vésicules séminales.

spermatocyte [spɛrmatɔsit] n. f. (de *spermato-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1897, *l'Année biologique,* p. 29). Spermatogonie qui, cessant de se diviser, augmente de volume et subit des modifications structurales.

spermatogenèse [spɛrmatɔʒənɛz] n. f. (de *spermato-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1894, Sachs-Villatte). Ensemble des processus qui aboutissent à la formation des cellules reproductrices mâles.

spermatogonie [spɛrmatɔgɔni] n. f. (de *spermato-* et de *-gonie,* du gr. *gonos,* action d'engendrer, génération ; 1897, *l'Année biologique,* p. 29). Cellule du tube séminifère qui se divise un grand nombre de fois en diminuant de volume.

spermatophytes [spɛrmatɔfit] ou **spermaphytes** [spɛrmafit] n. f. pl. (de *sperma[to]-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, plante, de *phuein,* pousser, faire naître, faire croître ; 1888 [d'après Robert, 1967], puis 1949, Larousse [*spermatophytes*], et 1964, Larousse [*spermaphytes*]). Syn. de PHANÉROGAMES.

spermatorrhée [spɛrmatɔre] n. f. (de *spermato-* et de *-rrhée,* du gr. *rheîn,* couler ; 1843, Landais). Perte séminale involontaire, sans excitation sexuelle.

spermatozoïde [spɛrmatɔzɔid] n. m. (de *spermato-* et de *-zoïde,* gr. *zôoeidês,* semblable à un animal, de *zôon,* animal, et de *eidos,* forme, apparence ; 1855, Nysten). Gamète mâle des animaux, formé d'une tête et d'un flagelle assurant son déplacement.

sperme [spɛrm] n. m. (bas lat. *sperma, -matis,* sperme, semence, gr. *sperma, -matos,* semence, graine, germe ; XIIIe s., *Simples Médecines,* écrit *esperme ; sperme,* 1362, *Amphorismes Ypocras*). Liquide sécrété par les glandes reproductrices mâles et portant les spermatozoïdes.

spermiducte [spɛrmidykt] n. m. (de *spermi-,* élément tiré de *sperme,* et de *-ducte,* lat. *ductus,* action d'amener, conduite, de *ductum,* supin de *ducere,* conduire ; 1878, Larousse). Ensemble des voies génitales du mâle.

spermie [spɛrmi] n. f. (de *sperme ;* 1964, Larousse). Syn. de SPERMATOZOÏDE.

spermiste [spɛrmist] n. m. (dér. savant du gr. *sperma, -matos,* semence [v. SPERME] ; 1904, Larousse). Syn. de SPERMATISTE.

spermoculture [spɛrmɔkyltyr] n. f. (de *spermo-,* élément tiré de *sperme,* et de *culture ;* 1953, Larousse). Culture de sperme pratiquée en vue d'y rechercher certains microbes (gonocoques).

spermoderme [spɛrmɔdɛrm] n. m. (de *spermo-,* élément tiré du gr. *sperma,* semence, graine [v. SPERME], et de *-derme,* gr. *derma,* peau ; 1839, Boiste, comme n. d'une espèce de champignon ; sens actuel, 1872, Littré). Syn. de ÉPISPERME.

spermophile [spɛrmɔfil] n. m. (lat. scientif. moderne *spermophilus,* même sens, proprem. « qui aime les graines », du gr. *sperma,* graine [v. SPERME], et *philos,* ami ; 1839, Boiste). Rongeur voisin de la marmotte.

sphacèle [sfasɛl] n. m. (gr. *sphakelos,* même sens ; 1520, Chauliac, écrit *sphacelos ;* 1555, Aneau, écrit *sphacel ; sphacèle,* v. 1560, Paré). Sorte de gangrène sèche observée principalement dans les lésions traumatiques étendues ou dans les organes qui dégénèrent par ischémie.

sphacélé [sfasele] adj. (part. passé de *sphacéler,* gangrener [1534, Rabelais], de *sphacèle ;* v. 1560, Paré). Atteint de sphacèle.

sphaigne [sfɛɲ] n. f. (lat. *sphagnos,* plante parasite des arbres, gr. *sphagnos,* même sens ; 1791, Valmont de Bomare). Mousse dont la décomposition concourt à la formation de la tourbe : *Dans les vallons, la roche granitique, mêlée d'un mica rouge et verdâtre, se rembourre d'un matelas de sphaignes, de lichen* (Chateaubriand).

sphénisque [sfenisk] n. m. (bas lat. *sphensicos,* petit coin [pour fendre], gr. *sphêniskos,* même sens, dimin, de *sphên,* coin ; 1817, Cuvier). Manchot à queue courte, qui vit dans des mers moins froides que celles où vivent les autres oiseaux du même groupe.

sphénoïdal, e, aux [sfenɔidal, -o] adj. (de *sphénoïde ;* 1690, Dionis [*fente sphénoïdale,* 1904, Larousse]). Qui appartient, qui a rapport au sphénoïde : *Les sinus sphénoïdaux.* ‖ *Fente sphénoïdale,* interstice situé au fond de l'orbite et limité par la grande aile et la petite aile du sphénoïde.

sphénoïde [sfenɔid] n. m. et adj. (gr. *sphênoeidês,* en forme de coin, de *sphên,* coin, et de *eidos,* forme, apparence ; 1690, Furetière [*os sphénoïde,* même sens, v. 1560, Paré]). Os situé à la partie moyenne de la base du crâne.

sphénoïdite [sfenɔidit] n. f. (de *sphénoïde ;* 1923, Larousse). Inflammation du sinus sphénoïdal.

sphéno-maxillaire [sfenomaksilɛr] adj. (de *sphéno[ïde]* et de *maxillaire ;* 1872, Littré). *Fente sphéno-maxillaire,* fente limitée par la grande aile du sphénoïde en haut et par le maxillaire supérieur en bas.

sphéno-palatin, e [sfenopalatɛ̃, -in] adj. (de *sphéno[ïde]* et de *palatin* 4 ; 1872, Littré). Qui se rapporte au sphénoïde et au palais : *Artère sphéno-palatine.*

sphère [sfɛr] n. f. (lat. *sphaera,* globe, boule, sphère céleste, sphère de révolution des planètes, corps céleste, gr. *sphaîra,* tout corps rond, sphère [en géométrie], globe, corps céleste ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *espere* [*spere,* v. 1370, Oresme ; *sphère,* 1509, J. Lemaire de Belges], au sens 3 [« les espaces célestes », 1736, Voltaire] ; sens 1, XIVe s., Du Cange, écrit *espere* [*sphère,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1694, Acad. [*sphère céleste — sphère céleste locale,* 1964, Larousse ; *sphère armillaire,* 1680, Richelet] ; sens 4, 1783, Buffon ; sens 5, 1656, Pascal ; sens 6, 1690, Furetière [aussi *sphère d'activité ; les hautes sphères,* 14 août 1870, Goncourt ; *sphère d'attributions,* 1933, Larousse ; *se tenir dans sa sphère,* av. 1778, Voltaire ; *sphère d'influence,* 1926, Maurois]). **1.** Figure de géométrie déterminée par une surface courbe dont tous les points sont, également distants d'un point intérieur, le centre : *Traçant des sphères, il apprenait aux mandarins étonnés et le véritable cours des astres et le véritable nom de celui qui les dirige* (Chateaubriand). *La sphère, par exemple, est la forme inévitable d'une masse liquide ou gazeuse abandonnée dans l'espace* (Duhamel). ‖ **2.** *Sphère céleste locale,* ou simplem. *sphère céleste,* sphère imaginaire ayant pour centre le lieu d'observation et sur la surface de laquelle paraissent situés les corps célestes. ‖ *Sphère armillaire,* v. ARMILLAIRE. ‖ **3.** Chaque région sphérique entrant, d'après les Anciens, dans la composition de l'espace céleste : *En levant la tête, il* [l'homme d'autrefois] *contemplait les douze sphères, celle des éléments, qui renferme l'air et le feu, puis les sphères de la Lune, de Mercure, de Vénus, que visita Dante* [...], *puis celles du Soleil, de Mars...* (France). ‖ *Par extens.* et *poét.* Les espaces célestes : *Par-delà les confins des sphères étoilées, | Mon esprit, tu te meus avec agilité* (Baudelaire). ‖ **4.** En physique, espace dans lequel se manifeste un certain phénomène : *Quelques savants physiciens* [...] *ont essayé de déterminer par des expériences l'étendue de la sphère d'attraction de l'aimant* (Buffon). ‖ **5.** Étendue limitée, domaine où se manifeste, se développe quelque chose, où s'exerce l'action de quelque chose : *L'utopie sort de sa sphère radieuse en faisant la guerre* (Hugo). *La sphère vive et spirituelle,* [...] *celle des idées* (Sainte-Beuve). *Les axiomes ne sont applicables que dans la sphère de nos perceptions* (Sully Prudhomme). *Parfois, quand Cyprien retombait dans la sphère des raisonnements et des arguties, il était saisi par un besoin d'ordre, par un souvenir de la lointaine dialectique de son adolescence* (Duhamel). ‖ **6.** Domaine auquel s'étend l'action, l'autorité, l'influence de quelqu'un : *On est utile en son temps et lieu, chacun dans sa petite sphère* (Musset). *Notre idée de l'utile n'a, hors de l'homme et de sa petite sphère intellectuelle, aucun sens* (Valéry). *Un enfant, un jeune homme estimé dans son entourage choisit de ne pas affronter un jugement étranger : il se*

cantonne dans sa sphère et, pour ne courir aucun risque, désarme à l'avance l'opinion du reste du monde (Beauvoir). || *Les hautes sphères,* les milieux dirigeants : *Dans les hautes sphères de l'Église, il se trouve des hommes, j'imagine, pour réfléchir à ce désarroi des esprits et des consciences* (Mauriac). || *Sphère d'activité,* domaine dans lequel s'exerce l'action de quelqu'un ou de quelque chose. || *Sphère d'attributions,* ensemble des matières relevant de la compétence d'un agent, d'une autorité. || *Se tenir dans sa sphère,* ne pas sortir de sa condition, de ses attributions. || *Sphère d'influence,* région du globe sur laquelle certains droits d'intervention particuliers sont reconnus implicitement ou explicitement à un pays, à un organisme.

• SYN. : **1** *boule, globe ;* **5** *cadre, cercle, champ, domaine, orbite, univers ;* **6** *milieu, monde, rayon, terrain ; zone.*

sphéricité [sferisite] n. f. (dér. savant de *sphérique ;* 1671, Chérubin, p. 361). Caractère de ce qui est sphérique.

sphérique [sferik] adj. (bas lat. *sphaericus,* circulaire, sphérique, gr. *sphairikos,* qui concerne la sphère céleste ou terrestre, de *sphaîra,* sphère [v. SPHÈRE] ; v. 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1688, Miege [*fuseau sphérique,* 1904, Larousse ; *polygone sphérique,* 1872, Littré — en parlant d'un triangle, 1690, Furetière ; *anneau sphérique,* 1933, Larousse, ; *onglet sphérique,* 1874, Larousse, art. *onglet ; segment sphérique,* v. SEGMENT]). **1.** Qui a la forme d'une sphère : *Figure sphérique. Les deux premiers ifs de la grande allée, qui, la veille encore, étaient sphériques, avaient la forme de paons* (Flaubert). || **2.** Qui appartient à la sphère, qui concerne la sphère. || *Fuseau sphérique,* portion de la surface de la sphère comprise entre deux demi-grands cercles. || *Polygone sphérique,* polygone constitué, sur la surface de la sphère, par des arcs de grands cercles. || *Anneau sphérique,* v. ANNEAU. || *Onglet sphérique,* portion de la sphère comprise entre les plans de deux demi-grands cercles. || *Segment sphérique,* v. SEGMENT.

• SYN. : **1** *rond.*

sphérocytose [sferɔsitoz] n. f. (de *sphéro-,* élément tiré de *sphère,* et de *-cytose,* du gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1964, Larousse). Déformation en sphère des globules rouges.

sphéroïdal, e, aux [sferɔidal, -o] adj. (de *sphéroïde ;* 1740, *Bibliothèque britannique,* XIV, 225). Qui a la forme d'un sphéroïde.

sphéroïde [sferɔid] n. m. (lat. *sphaeroides,* sphéroïdal, sphérique, gr. *sphairoeidês,* semblable à une sphère, de *sphaîra,* sphère [v. SPHÈRE], et de *eidos,* forme, apparence ; 1556, R. Le Blanc). Solide de forme voisine de la sphère : *La Terre est un sphéroïde. Il s'intéresse au monde entier ; il veut savoir, comprendre, apprécier tout ce qui se passe à la surface de notre sphéroïde* (Baudelaire).

sphéroïdique [sferɔidik] adj. (de *sphéroïde ;* 1er semestre 1806, *Mémoires de l'Académie... des sciences,* p. 133). Qui appartient aux sphéroïdes : *Ces masses* [vapeurs détachées du Soleil] *ont dû prendre une forme sphéroïdique, avec un mouvement de rotation dirigé dans le sens de leur révolution* (Laplace).

sphéromètre [sferɔmɛtr] n. m. (de *sphéro-,* élément tiré de *sphère,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1803, Boiste). Instrument destiné à mesurer la courbure des surfaces sphériques, notamment des verres optiques.

sphex [sfɛks] n. m. (gr. *sphêx,* guêpe ; 1808, Boiste). Insecte voisin de la guêpe, qui paralyse, en les piquant, criquets, grillons, etc., destinés à la nourriture de ses larves.

sphincter [sfɛ̃ktɛr] n. m. (bas lat. *sphincter,* muscle sphincter de l'anus, gr. *sphigktêr,* lien, bandage, muscle annulaire de l'anus, de *sphiggein,* enserrer, étreindre, serrer ; 1548, Rabelais). Muscle circulaire servant à fermer certaines ouvertures naturelles : *Sphincter de l'anus, de l'urètre. Du plus noir du cloaque au plus beau de l'azur,* [...] *de la bouche au sphincter* (Hugo). *Parfois les sphincters entrent en action ; les yeux se ferment, la bouche se pince, s'ouvre et se referme de nouveau* (Duhamel).

sphinctéralgie [sfɛ̃kteralʒi] n. f. (de *sphincter* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance, douleur ; 1923, Larousse). Douleur siégeant au niveau d'un sphincter.

sphinctérectomie [sfɛ̃ktɛrɛktɔmi] n. f. (de *sphincter* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1964, Larousse). Ablation chirurgicale d'un sphincter.

sphinctérien, enne [sfɛ̃kterjɛ̃, -ɛn] adj. (de *sphincter ;* 1878, Larousse). Qui concerne un sphincter.

sphinctérotomie [sfɛ̃ktɛrɔtɔmi] n. f. (de *sphinctéro-,* élément tiré de *sphincter,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1964, Larousse). Section chirurgicale d'un sphincter.

sphinge ou **sphynge** [sfɛ̃ʒ] n. f. (forme fém. tirée du lat. *sphinx, sphingis* [v. l'art. suiv.] ; 1546, M. de Saint-Gelais, écrit *sphinge,* au sens de « statue stylisant les formes d'un sphinx antique » ; fin du XVIe s., écrit *sphinge,* au sens de « sphinx » ; écrit *sphynge,* au sens actuel, 1898, Huysmans). Sphinx femelle : *Son sourire de sphynge innocente venue de si loin pour poser des énigmes* (Huysmans).

sphinx [sfɛ̃ks] n. m. (lat. *sphinx, sphingis,* monstre ayant un corps de lion et une tête d'homme, monstre ayant un corps de lion, une tête de femme, des ailes et qui proposait des énigmes, personne qui parle par énigmes, gr. *sphigks, sphiggos,* mêmes sens, de *sphiggein,* enserrer, étreindre, serrer ; av. 1553, Rabelais, au sens I, 1 [aussi dans la mythologie grecque] ; sens I, 2, av. 1784, Diderot ; sens I, 3, 1792, Beaumarchais ; sens II, 1762, É. L. Geoffroy).

I. 1. Monstre légendaire représenté généralement par un lion à tête humaine : *Les Sphinx d'Égypte ne sont que la portée du Sphinx de Gizeh, l'ancêtre, le seul* (Cocteau). || *Spécialem.* Dans la mythologie grecque, monstre né de Typhon et d'Échidna, considéré parfois comme de sexe féminin, qui proposait aux passants une énigme et dévorait ceux qui ne la devinaient pas (en ce sens prend une majuscule) : *Il imprimait à ses questions une imposante solennité, il les enveloppait parfois d'une obscurité insidieuse à l'exemple de Sphinx, vierge cruelle* (France). *Œdipe triompha du Sphinx.* || **2.** *Fig.* Personnage impénétrable et vaguement inquiétant : *Il gardait une impassibilité de sphinx.* || **3.** Personne habile à poser des énigmes : *Lorsqu'il fait son petit sphinx, la place dans l'énigme m'est toujours réservée* (Sarrazin).

II. Grand papillon nocturne : *Le sphinx tête-de-mort pénètre dans les ruches à la recherche du miel. Des papillons du soir, de grands sphinx blonds, battaient des ailes autour des fleurs, avec un ronflement de petit rouet* (Rolland).

sphragistique [sfraʒistik] n. f. (dér. savant du gr. *sphragis,* sceau, cachet ; 1851 [d'après Robert, 1964], puis 1872, Littré). Syn. de SIGILLOGRAPHIE.

sphygmique [sfigmik] adj. (dér. savant du gr. *sphugmos,* pulsation [v. SPHYGMO-] ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Qui concerne le pouls. || **2.** Se dit de la période de la systole ventriculaire pendant laquelle le sang est chassé dans les artères.

sphygmo- [sfigmo], premier élément, tiré du gr. *sphugmos,* palpitation, agitation du pouls, pulsation, secousse (de *sphuzein,* palpiter), et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

sphygmogramme [sfigmogram] n. m. (de *sphygmo-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1899 [d'après Robert, 1967], puis 1904, Larousse). Courbe représentant la succession des pulsations artérielles.

sphygmographe [sfigmograf] n. m. (de *sphygmo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1859, *Comptes rendus des séances et mémoires de la Société de biologie* [p. 281], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Instrument servant à enregistrer les battements du pouls. || **2.** Appareil permettant

d'enregistrer les variations de la pression artérielle.

sphygmographie [sfigmografi] n. f. (de *sphygmographe ;* 1878, Larousse). Enregistrement du pouls par le sphygmographe.

sphygmomanomètre [sfigmomanɔmɛtr] n. m. (de *sphygmo-* et de *manomètre ;* 1904, Larousse). Appareil permettant la mesure de la tension artérielle. (On dit aussi SPHYGMOTENSIOMÈTRE [de *sphygmo-* et de *tensiomètre ;* 1964, Robert, art. *sphygmomanomètre*].)

sphyrène [sfirɛn] n. f. (lat. *sphyraena,* sorte de brochet, gr. *sphuraina,* argentine [poisson de mer] ; 1839, Boiste). Nom scientifique du *brochet de mer,* grand poisson allongé des mers chaudes, à museau pointu, à denture puissante.

spi n. m. V. SPINNAKER.

spic [spik] n. m. (lat. *spīcum,* épi ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *espig ;* v. 1200, Renaut de Beaujeu, écrit *espic ; spic,* 1256, Ald. de Sienne). Nom usuel d'une espèce de lavande appelée aussi *aspic, grande lavande, lavande mâle,* et qui fournit une huile parfumée.

spica [spika] n. m. (lat. *spīca,* pointe, épi ; 1555, Vide [1170], comme n. f. ; comme n. m., 1707, Dionis). Bandage croisé placé à la racine d'un membre et dont les tours rappellent le dessin d'un épi.

spiccato [spikato] adv. (mot ital. de même sens, proprem. « détaché » ; 1765, *Encyclopédie*). En musique, terme indiquant qu'un passage doit être exécuté en détachant les notes.

spiciflore [spisiflɔr] adj. (de *spici-,* élément tiré du lat. *spīcum,* épi, et de *-flore,* du lat. *flos, floris,* fleur ; 1845, Bescherelle). Qui a les fleurs disposées en épi. (On dit aussi SPICIGÈRE [de *spici-* — v. ci-dessus — et de *-gère,* du lat. *gerere,* porter ; 1876, Larousse].)

spiciforme [spisifɔrm] adj. (de *spici-* [v. l'art. précéd.] et de *forme ;* 1842, Acad.). Se dit, en botanique, de ce qui est en forme d'épi.

spicilège [spisilɛʒ] n. m. (lat. *spīcilegium,* glanage, de *spica,* pointe, épi, et de *legere,* ramasser, recueillir ; 1678, *Journ. des savants,* p. 22). Recueil d'actes, de documents variés, de textes.

• SYN. : *anthologie, florilège.*

spicule [spikyl] n. m. (lat. *spīculum,* dard, pointe d'une flèche, rayon de soleil, dimin. de *spīcum,* épi ; 1830, *Dict. classique d'histoire naturelle,* au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Corpuscule siliceux ou calcaire existant dans les tissus des éponges de divers cœlentérés, des holoturies, etc. || **2.** Petite saillie hérissant en très grand nombre la partie supérieure de la chromosphère du Soleil.

spider [spidɛr] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « araignée » ; 1877, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** *Vx.* Voiture à deux sièges parallèles montés sur un bâti métallique élevé. || **2.** Cavité ménagée à l'arrière d'un cabriolet automobile, dans laquelle peuvent trouver place des bagages et, à la rigueur, des passagers.

spiegel [ʃpigəl] n. m. (mot allem. de même sens, proprem. « miroir » ; 1888, Larousse). Alliage de fer, de manganèse et de carbone utilisé dans la fabrication de l'acier.

spin [spin] n. m. (mot angl. de même sens [début du XXe s.], déverbal de *to spin,* filer, tordre, tourner ; 1949, Larousse). Moment cinétique propre de l'électron ou de toute autre particule, dû à la rotation de la particule sur elle-même : *La cohésion entre particules douées de spin, protons et particules alpha* (Thibaud).

spina [spina] n. f. (bas lat. *spīna,* même sens, emploi métaphorique et spécialisé du lat. class. *spīna,* épine ; 1886, *Grande Encyclopédie* [art. *amphithéâtre*]). Dans l'Antiquité romaine, murette partageant le cirque ou l'hippodrome dans le sens de la longueur, et qui était contournée par les chars.

spina-bifida [spinabifida] n. m. (loc. du lat. scientif. moderne de même sens, du lat. class. *spīna,* n. f., épine dorsale, et *bifida,* fém. de l'adj. *bifidus,* séparé ou divisé en deux parties, de *bis,* deux fois, et de *findere,* fendre, séparer, diviser ; 1810, Capuron). Malformation congénitale consistant en une hernie, sous la peau, d'une partie du contenu du canal rachidien.

spinal, e, aux [spinal, -o] adj. (lat. impér. *spīnalis,* de l'épine dorsale, [moelle] épinière, du lat. class. *spīna,* épine, épine dorsale ; 1534, Rabelais, dans la loc. *mouelle spinale,* « moelle épinière » ; sens actuel, 1611, Cotgrave [*ganglions spinaux,* 1964, Larousse ; *nerf spinal,* v. 1710, d'après Trévoux, 1771]). Qui a rapport à l'épine dorsale. || *Ganglions spinaux,* renflements que présentent les racines postérieures des nerfs rachidiens immédiatement après leur émergence de la moelle. || *Nerf spinal,* nom donné à la onzième paire crânienne.

spinalgie [spinalʒi] n. f. (du lat. *spin[a],* épine dorsale [v. l'art. précéd.], et de *-algie,* du gr. *algos,* douleur, souffrance ; 1933, Larousse). Sensibilité douloureuse des apophyses épineuses des vertèbres.

spina-ventosa [spinavɛ̃toza] n. m. (loc. du lat. scientif. moderne de même sens, du lat. class. *spīna,* n. f., épine dorsale, et *ventosa,* fém. de l'adj. *ventosus,* plein de vent, dér. de *ventus,* vent ; 1741, Col de Vilars). Affection tuberculeuse du squelette des doigts, que l'on rencontre chez les enfants.

spinelle [spinɛl] n. m. (ital. *spinello* ou *spinella,* même sens, de *spina,* épine, lat. *spīna,* même sens ; 1500, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, sans indication de forme ni de sens ; 1553, P. Barbier, écrit *espinelle,* comme n. f. ; comme n. m., écrit *spinelle,* 1562, Du Pinet). Aluminate naturel de magnésium, employé comme pierre fine en bijouterie.

spinescent, e [spinɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. *spīnescens, -entis,* part. prés. de *spīnescere,* se couvrir d'épines, du lat. class. *spīna,* épine ; 1872, Littré). Se dit, en botanique, de ce qui est couvert d'épines ou transformé en épine.

spinnaker [spinekœr] n. m. (mot angl. de même sens ; 1878, Bonnaffé). Voile triangulaire de grande surface, légère et très creuse, que les yachts envoient dans la marche au vent arrière.

• REM. Ce mot s'emploie le plus souvent sous la forme abrégée SPI (1965, *le Yachting,* p. 309).

spinozisme ou **spinosisme** [spinozism] n. m. (du n. du philosophe hollandais Baruch [en lat., Benedictus] *Spinoza* [1632-1677] ; 1697, Bayle, au sens 1 [*spinozisme ; spinosisme,* av. 1778, Voltaire] ; sens 2, 1834, Boiste [*spinosisme ; spinozisme,* 1876, Larousse] ; sens 3, 1964, Larousse [pour les deux formes]). **1.** Système philosophique de Spinoza : *Le spinozisme est une forme du panthéisme.* || **2.** Tout système moniste ou panthéiste. || **3.** Toute philosophie uniquement rationnelle et formelle.

spinoziste ou **spinosiste** [spinozist] adj. (de *spinozisme* [v. l'art. précéd.] ; 15 mars 1870, *Revue des Deux Mondes,* p. 303 [*spinosiste ; spinoziste,* XXe s.]). Qui se rapporte à la philosophie de Spinoza : *Il se remémora des théorèmes spinosistes sur l'identité de l'âme et du corps* (Bertrand). ◆ n. (1697, Bayle [*spinoziste ; spinosiste,* 1709, *Journ. des savants,* p. 685]). Partisan de Spinoza, adepte de ses idées.

spinthéropie [spɛ̃terɔpi] n. f. (du gr. *spinthêr,* étincelle, et *ops, opos,* regard, vue ; 1872, Littré). Trouble de la vision consistant dans la perception subjective de points brillant comme des étincelles.

spinule [spinyl] n. f. (lat. impér. *spīnula,* même sens, dimin. du lat. class. *spīna,* épine ; 1611, Cotgrave, comme n. m., au sens de « écharde » ; comme n. f., au sens actuel, 1842, Acad.). Petite épine : *Les spinules des pattes d'une araignée.*

spiracle [spirakl] n. m. (lat. *spiraculum,* soupirail, ouverture, de *spirare,* souffler, respirer ; XVIe s., au sens de « soupirail » ; sens actuel, 1924, d'après Robert, 1967). Orifice d'évacuation de l'eau qui a baigné les branchies internes des têtards d'anoures.

spiral, e, aux [spiral, -o] adj. (lat. médiév. *spiralis,* spiral, du lat. class. *spīra,* spirale [v. SPIRE] ; 1534, Rabelais). Qui a la forme d'une spirale : *Ce petit corps calcaire creux et spiral* [la coquille] *appelle autour de soi quantité de pensées, dont aucune ne s'achève* (Valéry). *Au centre de ce réseau, la bête avait tissé le piège, une belle toile, faite d'un seul fil spiral* (Duhamel).

◆ **spiral** adj. et n. m. (1680, Richelet [*ressort spiral ; spiral,* n. m., 1765, *Encyclopédie*]). *Ressort spiral,* ou *spiral* n. m., petit ressort plat, en spirale, d'un mouvement d'horlogerie, contribuant au mouvement régulier du balancier. (On dit aussi SPIRAL RÉGLANT.)

◆ **spirale** n. f. (sens 1, fin du XVI^e s., Palissy, écrit *espiralle* [*spirale,* 1691, Ozanam] ; sens 2, 1802, Chateaubriand). **1.** Courbe géométrique plane et non fermée, s'enroulant autour d'un point de départ, ou pôle, dont elle s'écarte de plus en plus. || **2.** Suite de circonvolutions, d'enroulements : *De cette assise sortent les spirales des liserons à cloches blanches* (Balzac). *Tout cela roulant, fumant des cigarettes qui poussent leur petite spirale bleue dans le brouillard gris des pipes et des haleines* (Daudet).

◆ **En spirale** loc. adv. ou adj. (1800, Boiste). Se dit de ce qui affecte un mouvement d'enroulement autour d'un axe : *Elles* [les ouvrières] *éclatèrent de rire, toutes ensemble, et César traversa l'atelier pour se hisser, sur la pointe des pieds, dans l'escalier en spirale qu'on voyait contre la muraille* (Duhamel).

spiralé, e [spirale] adj. (de *spirale ;* 1808, Boiste). Tordu, roulé en spirale : *L'accroissement du mollusque et de sa coquille, selon le thème inéluctable de l'hélice spiralée* (Valéry).

spiraloïde [spiralɔid] adj. (de *spiralo-,* élément tiré de *spirale,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1933, Larousse). Qui est en forme de spirale : *Un enroulement spiraloïde.*

spirant, e [spirɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. f. (lat. *spīrans, -antis,* part. prés. de *spīrare,* souffler, respirer ; 1552, Rabelais, au sens de « respirant » ; sens actuel, 1872, Littré [comme adj. ; comme n. f., 1904, Larousse]). Syn. de FRICATIF, CONSTRICTIF.

spiration [spirasjɔ̃] n. f. (lat. *spīratio,* souffle [du vent], respiration, de *spīratum,* supin de *spīrare,* souffler, respirer ; 1285, Godefroy, écrit *spiracion* [*spiration,* fin du XV^e s.], au sens de « inspiration [divine] » ; sens actuel, 1690, Furetière). Terme par lequel on désigne, en théologie, la manière dont le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, dans la Trinité chrétienne.

spire [spir] n. f. (lat. *spīra,* spirale, tore d'une colonne, tresse, mouvement en spirale, gr. *speira,* enroulement, spirale, objet entortillé, de *speirein,* semer, disséminer ; 1548, *Comptes des bâtiments du Roi* [II, 318], au sens de « base d'une colonne quand la figure ou le profil de cette base va en serpentant » ; sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1579, F. de Foix ; sens 3, 1933, Larousse ; sens 4, 1771, Trévoux). **1.** Tour complet d'un enroulement hélicoïdal : *Les spires d'un ressort à boudin.* || **2.** Circonvolution : *C'était un vase étrange ; on y voyait courir, | Pantelante sous la torche des Érinnyes, | Une foule mouvante en spires infinies* (Samain). || **3.** Tout arc correspondant à un tour complet du rayon polaire d'une spirale. || **4.** Ensemble des tours d'une coquille enroulée, comme celle des gastropodes.

spirée [spire] n. f. (lat. *spiraea,* même sens, gr. *speiraia,* même sens ; 1694, Tournefort, écrit *spiraea ; spirée,* 1752, Trévoux). Plante ornementale de la famille des rosacées, dont une espèce sauvage est appelée *reine-des-prés : Les spirées qui s'effeuillent dès qu'on les touche* (Gide).

spirille [spirij] n. m. (de *spire ;* 1827, Acad., en botanique ; sens actuel, 1876, Larousse). Nom générique des bactéries en forme de filaments allongés et contournés en spirale.

spirillose [spiriloz] n. f. (de *spirille ;* 1907, Larousse). Maladie causée par un spirille.

spiritain [spiritɛ̃] n. m. (dér. savant du lat. *spiritus,* esprit [v. ESPRIT] ; 1933, Larousse). Religieux de la congrégation du Saint-Esprit.

spirite [spirit] n. (de l'angl. *spirit-rapper,* esprit frappeur, de *spirit,* esprit [lat. *spiritus,* même sens — v. ESPRIT], et de *to rap,* frapper vivement ; 1858, Kardec, aux sens 1-2). **1.** Personne qui passe pour avoir la faculté de communiquer avec les esprits des morts : *Une compagne spirite l'initie aux mystères de l'occulte* (Mauriac). || **2.** Qui s'occupe de spiritisme : *Un groupe de spirites.*

◆ adj. (1857, Kardec). Qui a rapport au spiritisme : *Une revue spirite.*

spiritisme [spiritism] n. m. (de *spirite ;* 1857, Kardec). Science occulte qui se donne pour objet la détermination des conditions d'existence de l'esprit avant, pendant et après son incarnation dans un corps terrestre, et l'établissement de communications matérielles entre les âmes des morts et les vivants.

spiritiste [spiritist] adj. (de *spiritisme ;* 1861, Fr. Mackenzie, p. 227). Relatif au spiritisme : *Hallucinations spiritistes.*

◆ n. (1861, Fr. Mackenzie, p. 227). Personne qui s'occupe de spiritisme.

● SYN. : *spirite.*

spiritoso [spiritozo] adv. (mot ital. de même sens, de *spirito,* esprit, lat. *spiritus,* même sens [v. ESPRIT] ; 1872, Littré). En musique, terme indiquant qu'un morceau doit être joué avec entrain et expression.

spiritrompe [spiritrɔ̃p] n. f. (de *spiri-,* élément tiré de *spire,* et de *trompe ;* 1878, Larousse). Trompe des papillons, roulée en spirale au repos.

spiritual [spiritwol] n. m. (abrév. de *negro-spiritual ;* 1935, Miomandre, p. 61). Syn. de NEGRO SPIRITUAL.

spiritualisation [spiritɥalizasjɔ̃] n. f. (de *spiritualiser ;* 1672 [d'après Richelet, 1680], au sens de « action d'extraire une liqueur sirupeuse » ; sens 1, 1676, M. Charas, p. 64 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1947, A. Lalande). **1.** Action de spiritualiser, de dégager de la matière. || **2.** Interprétation d'un fait, d'un écrit au sens spirituel : *La spiritualisation d'un récit biblique.* || **3.** En psychologie, sublimation des tendances ou des émotions, qui s'expriment non plus comme des désirs ou des troubles physiologiques, mais sous la forme de représentations philosophiques ou religieuses.

spiritualiser [spiritɥalize] v. tr. (dér. savant de *spirituel ;* 1521, *Violier des histoires romaines,* au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1601, P. Charron] ; sens 2, fin du XVI^e s. ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Marquer d'un caractère spirituel : *Les traits mêmes de son visage, que ne spiritualise aucune flamme intérieure, sont mornes et comme durcis* (Gide). || **2.** Dégager des sens, de la matière : *Une littérature qui spiritualise l'amour.* || **3.** Interpréter un fait, un écrit en un sens spirituel.

● SYN. : **2** *idéaliser, sublimer.*

spiritualisme [spiritɥalism] n. m. (dér. savant de *spirituel ;* 1694, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1771, Trévoux ; sens 3, 1947, A. Lalande). **1.** Doctrine philosophique qui affirme l'existence, chez l'homme, d'un principe spirituel, l'âme, distinct de la substance matérielle, le corps, et supérieur à celle-ci : *Le spiritualisme et son réactif, le matérialisme* (Maeterlinck). || **2.** Doctrine affirmant, en outre, l'existence de Dieu et reconnaissant des valeurs spirituelles ou morales qui constituent la fin propre de l'activité rationnelle de l'homme. || **3.** Syn. vieilli de SPIRITISME.

spiritualiste [spiritɥalist] adj. (de *spiritualisme ;* 1842, Mozin, au sens 1 ; sens 2, av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam). **1.** Qui a rapport au spiritualisme, qui se réclame de cette doctrine : *Une philosophie spiritualiste.* || **2.** Syn. vieilli de SPIRITE : *La docte assemblée qui l'assistait en ses spiritualistes expériences* (Villiers de L'Isle-Adam).

◆ n. (1771, Trévoux). Partisan du spiritualisme : *Sagesse, énergie de Zeus, fais de nous des spiritualistes accomplis* (Renan).

spiritualité [spiritɥalite] n. f. (lat. impér. *spiritualitas,* spiritualité, immatérialité, de *spiritualis* [v. SPIRITUEL] ; milieu du XIII^e s., écrit *esperitalité,* au sens de « caractère d'un être considéré dans son existence religieuse surnaturelle » ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir,

écrit *esperitualité* [*spiritualitet,* début du XIVᵉ s., Gilles li Muisis, et *spiritualité,* début du XVIᵉ s.] ; sens 2, 1666, Racine ; sens 3, 1935, Acad.). **1.** Qualité de ce qui est esprit, de ce qui est dégagé de la matière et des sens : *La spiritualité de l'âme. La spiritualité commence, en l'homme, où la lumière de l'intelligence et de la réflexion commence à poindre* (Bossuet). *J'étais littéralement ravi par sa présence* [d'Élise]. *J'avais le sentiment de monter, côte à côte avec elle, vers la région de la spiritualité la plus élevée* (Lacretelle). || **2.** Tout ce qui a pour objet la vie spirituelle : *Un instinct de spiritualité et de prière* (Sainte-Beuve). *Je suis sorti de la spiritualité pour entrer dans l'idéalité* (Renan). || **3.** Ensemble des principes qui inspirent la vie spirituelle d'une personne ou d'un groupe : *La spiritualité franciscaine.*

• SYN. : **2** *dévotion, foi, mysticisme, piété.*

spirituel, elle [spiritɥɛl] adj. (lat. impér. *spiritualis,* spirituel, immatériel, du lat. class. *spiritus,* souffle, esprit [v. ESPRIT] ; fin du Xᵉ s., *Vie de saint Léger,* écrit *esperitiel* et *spiritiel* [*spiritueil,* fin du XIIᵉ s., Tobler-Lommatzsch, et *spirituel,* v. 1265, Br. Latini], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1642, La Mothe Le Vayer ; sens I, 4, fin du XIIᵉ s., écrit *spiritueil* [*spirituel,* 1487, Garbin ; *vie spirituelle,* XIIIᵉ s. — d'abord écrit *vie esperital,* milieu du XIIᵉ s., et *vie spiritueile,* fin du XIIᵉ s., *Dialogues de saint Grégoire ; concert spirituel,* 1728, *Lettres de Mademoiselle Aïssé,* p. 89 ; « relatif à la religion, à l'Église », 1247, Du Cange, écrit *espirituel — spirituel,* 1472, Bartzsch] ; sens I, 5, 1607, Hulsius ; sens II, fin du XVIᵉ s.).

I. 1. Qui est de l'ordre de l'esprit considéré comme principe indépendant : *La nature spirituelle de l'âme.* || **2.** Qui se situe au niveau de l'âme, sans rien de sensuel : *Mais cette union purement spirituelle a tant d'attraits que le lendemain nous recommençâmes* (Balzac). *Un extraordinaire bonheur, corporel et spirituel* (Montherlant). || **3.** Qui est du domaine des valeurs morales et intellectuelles : *La lucidité du peuple français n'implique pas du tout son renoncement aux grandes présences spirituelles* (Giraudoux). *La parenté spirituelle de deux écrivains.* || **4.** Relatif à la vie de l'âme, à la vie religieuse : *Exercices spirituels.* || *Vie spirituelle,* pratique habituelle de la méditation et de l'union à Dieu. || *Directeur spirituel,* v. DIRECTEUR. || *Concert spirituel,* concert où l'on exécute une musique de caractère religieux. || *Par extens.* Relatif à la religion, à l'Église : *Le règlement, l'usage, l'administration, le gouvernement spirituel et temporel, c'était lui* (Renan). [Je] *vous invite à considérer le désarroi où, chrétiens, la disparition de notre chef spirituel* [le pape] *nous a plongés* (Gide). || **5.** *Class.* Se dit d'une personne qui cherche à développer sa vie spirituelle : *Chrétiens qui, malgré leur relâchement, se piquent encore d'être spirituels et parfaits dans leur religion* (Bourdaloue).

II. Qui manifeste ou dénote une légèreté d'esprit, une finesse d'intelligence, une ingéniosité piquante et prompte dans le maniement des idées et des mots : *Repartie spirituelle. Cela est si difficile quelquefois de distinguer un trait spirituel d'une grosse sottise !* (Musset). *De naturel enjoué, il remplaçait communément, n'étant pas très spirituel, le trait par le calembour* (Gide). *Il y a deux façons d'être spirituel : par l'esprit qu'on met dans ce qu'on dit* [...], *et par celui qu'on met dans sa manière de dire* (Martin du Gard).

• SYN. : **I, 1** *immatériel ;* **2** *platonique, sentimental ;* **3** *abstrait, intellectuel, mental ;* **4** *mystique, religieux.* || **II** *brillant, fin, humoriste, plaisant, satirique.* — CONTR. : **I, 1** *matériel ;* **2** *animal, charnel, lascif, sensuel, voluptueux ;* **3** *concret, physique ;* **4** *mondain, séculier, temporel, terrestre.* || **II** *balourd, béotien, bête, lourd, lourdaud, niais, nigaud, plat, sot, stupide.*

◆ n. (1564, *Indice de la Bible,* au sens de « personne qui s'adonne à la vie mystique » ; sens class., 1662, Molière). *Class.* Personne d'esprit, intellectuel : *Moi, j'irais me charger d'une spirituelle | Qui ne parlerait rien que cercle et que ruelle ?* (Molière).

◆ **spirituel** n. m. (début du XVIᵉ s., écrit *espirituel ; spirituel,* 1690, Furetière). *Le spirituel,* le pouvoir spirituel (par opposition au *temporel*) : *Comme la puissance temporelle ne doit pas toucher à l'autel, le spirituel ne doit pas toucher au trône* (Fléchier).

spirituellement [spiritɥɛlmɑ̃] adv. (de *spirituel* [v. l'art. précéd.] ; XIIᵉ s., écrit *espiritelment* [*spiritueilment,* fin du XIIᵉ s., *Dialogues de saint Grégoire ; spirituellement,* 1541, Calvin], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1155, Wace, écrit *espiritalment* [*spiritueilment,* fin du XIIᵉ s. ; *spirituelment,* fin du XIIIᵉ s. ; *spirituellement,* XVIIᵉ s.] ; sens II, 1636, Monet).

I. 1. *Class.* Selon l'esprit, en se référant à l'esprit, par opposition à la matière : *Presque tous les philosophes confondent les idées et les choses, et parlent des choses corporelles spirituellement et des spirituelles corporellement* (Pascal). || **2.** En esprit, par la pensée : *Communier spirituellement avec le prêtre.*

II. D'une manière fine, pleine d'esprit, piquante : *Répliquer spirituellement.*

spiritueux, euse [spiritɥø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *spiritus,* esprit [v. ESPRIT], qui, au Moyen Âge, désignait aussi les corpuscules très subtils et mobiles porteurs des sensations et des sentiments dans les organismes vivants ; v. 1363, Chauliac, au sens de « participant à la subtilité des esprits vitaux » ; 1611, Cotgrave, au sens de « qui contient un principe chimique volatil et tonique » ; sens actuel, 1687, Lémery, p. 41). Qui contient en notable quantité de l'alcool : *Les boissons spiritueuses.*

◆ **spiritueux** n. m. (1834, Landais). Liquide contenant une forte quantité d'alcool : *Commerce de vins et spiritueux.*

• SYN. : *alcool, liqueur.*

spirlin [spirlɛ̃] n. m. (moyen néerl. *spierlinc,* éperlan [v. ÉPERLAN] ; fin du XVIᵉ s., écrit *sperlin,* au sens de « éperlan » ; écrit *spirlin,* au sens actuel, 1803, Boiste). Nom usuel d'une ablette des eaux douces de France.

spiro- [spiro], premier élément, tiré du lat. *spīra,* spirale (v. SPIRE), et qui entre dans la composition de mots savants pour désigner les infiniment petits en forme de spirale et, plus généralement, ce qui est en forme d'hélice.

spirocercose [spirɔsɛrkoz] n. f. (du lat. scientif. moderne *spirocerca,* n. de l'animal dont les larves provoquent cette maladie, de *spiro-* [v. l'art. précéd.] et du gr. *kerkos,* queue des animaux ; 1964, Larousse). Maladie du chien, provoquée par des larves de *spirocerca* et caractérisée par la présence de nodules dans les parois de l'œsophage et de l'estomac.

spirochète [spirɔkɛt] n. m. (de *spiro-* et de *-chète,* gr. *khaitê,* chevelure longue ou épaisse ; 1876, Larousse). Bactérie dont le corps très grêle est contourné en spirale et présente une mince membrane ondulante.

spirochétose [spirɔketoz] n. f. (de *spirochète ;* mai 1910, *Larousse mensuel*). Maladie causée par la présence de spirochètes dans l'organisme.

spirographe [spirɔgraf] n. m. (lat. scientif. moderne *spirographis,* même sens, du lat. class. *spīra,* spirale [v. SPIRE], et *graphis,* crayon, gr. *graphis,* même sens, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1839, Boiste). Ver marin construisant dans le sable vaseux un tube d'où sort son panache branchial en hélice.

spirographie [spirɔgrafi] n. f. (de *spiro-,* élément tiré du lat. *spīrare,* souffler, respirer, et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1964, Larousse). Expression graphique du débit des gaz respiratoires dans la respiration : volume respiratoire au repos et dans l'effort, fréquence des mouvements, débit à la minute, consommation d'oxygène.

spiroïdal, e, aux [spirɔidal, -o] adj. (de *spiroïde,* même sens [1845, Bescherelle], de *spiro-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1906, Larousse). En forme de spire, de spirale : *Mouvement spiroïdal.*

spiromètre [spirɔmɛtr] n. m. (de *spiro-,* élément tiré du lat. *spīrare,* souffler, respirer, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1876,

Larousse). Appareil servant à mesurer la capacité respiratoire des poumons.

spirométrie [spirɔmetri] n. f. (de *spiromètre ;* 1888, Larousse). Mesure, au moyen du spiromètre, des volumes gazeux expirés au cours des expirations normales ou forcées.

spirométrique [spirɔmetrik] adj. (de *spirométrie ;* 1904, Larousse). Qui concerne la spirométrie.

spirorbe [spirɔrb] n. m. (lat. scientif. moderne *spirorbis,* même sens, du lat. class. *spīra,* spirale [v. SPLRE], et *orbis,* cercle ; 1803, Boiste). Petit ver marin qui se construit un tube calcaire spiralé.

spitter [spite] v. tr. (de l'angl. *to spit,* embrocher, percer de part en part ; 1968, Larousse). Enfoncer dans une masse une pièce métallique (vis, clou, ferrure) à l'aide d'un pistolet pneumatique dont l'effet est dû à des charges explosives.

splanchn(o)- [splɑ̃kn(o)], premier élément, tiré du gr. *splagkhnon* (employé le plus souvent au plur. *splagkhna*), entrailles, viscères (de *splên,* rate), et qui entre dans la composition de quelques mots.

splanchnicectomie [splɑ̃knisɛktɔmi] n. f. (de *splanchnique* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1953, Larousse). Résection d'un nerf splanchnique. (On dit aussi SPLANCHNICOTOMIE [de *splanchnico-,* élément tiré de *splanchnique,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1964, Larousse].)

splanchnique [splɑ̃knik] adj. (gr. *splagkhnikos,* qui concerne les entrailles, de *splagkhnon* [v. SPLANCHN(O)-] ; 1729, Devaux [*cavités splanchniques,* 1872, Littré ; *nerfs splanchniques,* 1786, Vicq-d'Azyr, 41]). Qui a rapport aux viscères. || *Cavités splanchniques,* grandes cavités du corps : crâne, thorax, abdomen. || *Nerfs splanchniques,* nom donné à deux rameaux du sympathique, le *grand* et le *petit nerf* splanchnique.

splanchnologie [splɑ̃knɔlɔʒi] n. f. (de *splanchno-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1654, Gelée). Partie de l'anatomie qui traite des viscères.

splanchnoptose [splɑ̃knɔptoz] n. f. (de *splanchno-* et de *ptôse ;* 1923, Larousse). Descente générale des viscères abdominaux, par suite d'un relâchement des moyens de fixation et de l'amaigrissement.
● SYN. : *ptose viscérale.*

spleen [splin] n. m. (angl. *spleen,* rate, mauvaise humeur, mélancolie [la rate ayant été considérée comme le siège de la mélancolie], lat. *splen,* rate, gr. *splên,* rate, et, au plur., « douleurs de rate, hypocondrie » ; 1745, Brunot, écrit *splene ; spleen,* 1763, Bonnaffé). État passager de mélancolie, de dégoût de la vie sans cause définie : *Je ne sais rire que des lèvres ; j'ai le spleen, tristesse physique, véritable maladie* (Chateaubriand). *C'était comme un spleen voluptueux qu'il éprouvait à rester là tout le jour sans parler* (Daudet). *Le héros byronien, incapable d'amour, ou capable seulement d'un amour impossible, souffre de spleen. Il est seul, languide, sa condition l'épuise* (Camus).
● SYN. : *cafard* (fam.), *ennui, mélancolie, neurasthénie, vague à l'âme.*

spleenétique [splinetik] ou **splénétique** [splenetik] adj. (angl. *splenetic,* qui a le spleen, morose, empr. du moyen franç. *splenetique,* qui a la rate opilée [1362, *Amphorismes Ypocras*], qui souffre de la rate [début du XVIᵉ s.], lat. *spleneticus,* splénétique, de *splen,* rate [v. l'art. précéd.] ; 1776, Bonnaffé [*splénétique*], et 4 mars 1860, Goncourt [*spleenétique*]). *Littér.* Qui inspire le spleen, qui en est imprégné : *Sous la coupole spleenétique du ciel, les pieds plongés dans la poussière d'un sol aussi désolé que ce ciel, ils cheminaient avec la physionomie résignée de ceux qui sont condamnés à espérer toujours* (Baudelaire). *Ce sont les maniaques écossais qui ont accrédité en Europe le type du lord spleenétique et maboul* (Morand).

splénalgie [splenalʒi] n. f. (du lat. *splen,* rate [v. SPLEEN], et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance ; 1872, Littré). Douleur siégeant à la rate.

splendeur [splɑ̃dœr] n. f. (lat. *splendor,* éclat, brillant, magnificence, lustre, de *splendēre,* briller, étinceler, être éclatant [au pr. et au fig.] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *splendur* [*splendor,* fin du XIIᵉ s., Tobler-Lommatzsch ; *splendeur,* v. 1460, G. Chastellain], au sens 1 ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain ; sens 3, 1552, R. Estienne ; sens 4, 1836, Balzac). **1.** *Littér.* Très grand éclat lumineux : *Thérèse, en sortant de chez elle, goûta délicieusement la savoureuse âpreté de l'air et la splendeur mourante du jour* (France). *Le soleil se couchait dans une splendeur exaltée* (Gide). || **2.** Éclat d'une beauté rayonnante : *Un frère le renseigna sur Balbek et, reconnaissant en lui un esprit sensible, décrivit longuement la splendeur du paysage et des temples écroulés* (Lacretelle). *Elle demanda à Jacques s'il ne trouvait pas la princesse très belle. Il lui reconnaissait une splendeur animale et une saveur de chair trop forte à son gré* (France). || **3.** Grand éclat de gloire et d'honneur : *Louis XIV vainqueur apportait à l'Europe la splendeur de la raison française* (Rolland). *Singulier pays* [Alger] *qui donne à l'homme qu'il nourrit à la fois sa splendeur et sa misère* (Camus). || **4.** Chose splendide : *Ce diadème est une véritable splendeur. Les splendeurs de l'art oriental.*
● SYN. : **1** *clarté, fulguration, lumière, luminosité ;* **2** *féerie, magnificence, somptuosité ;* **3** *lustre, prestige, rayonnement ;* **4** *merveille.*

splendide [splɑ̃did] adj. (lat. *splendidus,* brillant, éclatant, resplendissant [au pr. et au fig.], de *splendēre* [v. l'art. précéd.] ; fin du XVᵉ s., au sens 2 ; sens 1, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1834, Musset). **1.** Qui brille d'un vif éclat lumineux : *Un soleil splendide. La lune sur le Nil, splendide et ronde, luit* (Heredia). *L'été sur la ville épanchait ses flots splendides* (Rolland). || **2.** Qui brille de l'éclat de la célébrité, de la gloire, de la grandeur : *Cette vie extérieure splendide, mais rongée par tous les ténias du remords* (Balzac). *Que signifiait cet ignorant splendide* [Bonaparte en Italie] *qui, ayant tout contre lui, rien pour lui* [...], *gagnait absurdement des victoires dans l'impossible ?* (Hugo). *Et qui dira le splendide isolement de Claudel ?* (Mauriac). || **3.** Qui provoque l'admiration par son éclat, sa richesse, sa beauté : *À qui le roi de Bavière fera-t-il les honneurs d'un festin splendide ?* (Musset). *À toute heure du jour, dans la splendide propriété* [...], *les trains jetaient leur vacarme de ferraille* (Daudet).
● SYN. : **1** *éblouissant, éclatant, fulgurant, resplendissant ;* **2** *admirable, glorieux, prestigieux, sublime, superbe ;* **3** *fabuleux, magnifique, merveilleux, somptueux.*

splendidement [splɑ̃didmɑ̃] adv. (de *splendide ;* début du XVIᵉ s., É. Médicis). De manière splendide : *On célébra splendidement l'événement.*

splénectomie [splenɛktɔmi] n. f. (du lat. *splen,* rate, gr. *splên,* même sens [v. SPLEEN], et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine,* écrit *splénectomia ; splénectomie,* 1823, *Dict. des termes de médecine*). Ablation chirurgicale de la rate.

splénétique adj. V. SPLEENÉTIQUE.

splénique [splenik] adj. (lat. *splenicus,* qui concerne la rate, gr. *splênikos,* même sens, de *splên,* rate [v. SPLEEN] ; 1555, Vide, comme n. m., au sens de « celui qui souffre de la rate » ; comme adj., au sens actuel, 1690, Furetière [aussi *veine splénique ; artère splénique,* 1876, Larousse]). Qui concerne la rate. || *Artère splénique,* branche du tronc cœliaque qui se porte dès son origine vers la rate. || *Veine splénique,* veine qui canalise le sang de la rate à la veine porte.

splénite [splenit] n. f. (dér. savant du lat. *splen,* rate, gr. *splên,* même sens ; 1752, Trévoux, au sens de « veine splénique » ; sens actuel, 1795, Cullen [écrit *splenitis ; splénite,* 1806, Capuron]). Inflammation de la rate.

splénius [splenjys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, du lat. class. *splenium,* bandeau, compresse, gr.

splênion, mêmes sens ; 1765, *Encyclopédie*). Muscle situé à la partie postérieure du cou et supérieure du dos.

splénographie [splenɔgrafi] n. f. (de *spléno-*, élément tiré du lat. *splen,* rate, gr. *splên,* même sens [v. SPLEEN], et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire, décrire ; 1808, Boiste, au sens de « description de la rate » ; sens actuel [de *spléno-* et de *(radio) graphie*], 1953, Larousse). Radiographie de la rate.

splénoïde [splenɔid] adj. (de *spléno-* [v. SPLÉNOGRAPHIE] et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1872, Littré). Qui a l'apparence de la rate : *Tissu splénoïde.*

splénome [splenom] n. m. (dér. savant du lat. *splen,* rate, gr. *splên,* même sens [v. SPLEEN] ; 1933, Larousse). Tumeur de la rate.

splénomégalie [splenɔmegali] n. f. (de *spléno-* [v. SPLÉNOGRAPHIE] et de *-mégalie,* du gr. *megas, megalou,* grand ; 1907, Larousse). Augmentation pathologique du volume de la rate.

splénotomie [splenɔtɔmi] n. f. (de *spléno-* [v. SPLÉNOGRAPHIE] et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1872, Littré). Incision chirurgicale de la rate.

spoliateur, trice [spɔljatœr, -tris] adj. et n. (lat. *spoliator,* même sens, de *spoliatum,* supin de *spoliare* [v. SPOLIER] ; 1488, *Mer des histoires*). Qui dépouille injustement par violence ou par ruse : *La première invasion des Français à Rome, sous le Directoire, fut infâme et spoliatrice* (Chateaubriand).

spoliation [spɔljasjɔ̃] n. f. (lat. *spoliatio,* pillage, spoliation, de *spoliatum,* supin de *spoliare* [v. l'art. suiv.] ; 1425, O. de La Haye). Action de spolier ; résultat de cette action : *Il fut victime d'une infâme spoliation* (Littré).

spolier [spɔlje] v. tr. (lat. *spoliare,* dépouiller [d'un vêtement], déposséder, dévaliser, de *spolium,* dépouille, butin ; v. 1460, G. Alexis). Dépouiller quelqu'un, par ruse ou par force, de ce qui lui appartient : *Spolier un orphelin de son héritage.*
● SYN. : *déposséder, frustrer.*

spondaïque [spɔ̃daik] adj. (bas lat. *spondaicus,* de spondée, du lat. class. *spondeus,* spondée [pied formé de deux longues] — v. SPONDÉE 2 ; 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Se dit d'un rythme où dominent les spondées. || **2.** Se dit d'un hexamètre dactylique dont le cinquième pied est un spondée, au lieu d'être un dactyle.

1. spondée [spɔ̃de] n. m. (lat. impér. *spondeum,* vase servant aux libations, du gr. *spondeios,* qui concerne les libations, qu'on joue pendant les libations, dér. de *spondê,* libation, de *spendein,* verser en forme de libation ; 1904, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Dans l'Antiquité grecque, vase destiné aux libations. || **2.** Air de flûte, d'un rythme lent, qu'on exécutait pendant les libations.

2. spondée [spɔ̃de] n. m. (lat. *spondeus,* même sens, gr. *spondeios,* même sens, masc. substantivé de l'adj. *spondeios,* de libation [v. l'art. précéd.], ce pied étant en usage dans les chants de libations ; v. 1378, J. Le Fèvre). Dans la métrique grecque et latine, pied composé de deux syllabes longues : *Là, dans la paix des livres chaudement reliés, le père disséquait un vers latin en dactyles et spondées* (Aymé).

spondyl(o)- [spɔ̃dil(o)], premier élément, tiré du lat. *spondylus,* vertèbre (v. SPONDYLE), et qui entre dans la composition de quelques mots.

spondylarthrite [spɔ̃dilartrit] n. f. (de *spondyl[o]-* et de *arthrite ;* 1964, Larousse [aussi *spondylarthrite ankylosante*]). Inflammation rhumatismale des vertèbres. || *Spondylarthrite ankylosante,* syn. de SPONDYLOSE RHIZOMÉLIQUE.

spondyle [spɔ̃dil] n. m. (lat. *spondylus,* vertèbre, joint de l'huître, sorte de mollusque, gr. *spondulos,* vertèbre, axis ; 1314, Mondeville, au sens I ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1933, Larousse [d'abord *spondyle bupreste — spondyle,* même sens, 1803, Boiste (d'abord écrit *spondile,* 1690, Furetière)]).

I. Ancien nom des vertèbres, et *spécialem.* de l'axis.

II. 1. Mollusque bivalve, qui vit fixé par sa valve droite aux rochers des mers chaudes. || **2.** *Spondyle buprestoïde,* coléoptère longicorne de couleur noire, dont la larve fore des galeries dans le bois mort.

spondylite [spɔ̃dilit] n. f. (dér. savant de *spondyle ;* 1823, *Dict. des termes de médecine,* au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Inflammation d'une ou de plusieurs vertèbres. || **2.** *Spondylite tuberculeuse,* mal de Pott.

spondylolisthésis [spɔ̃dilolistezis] n. m. (de *spondy[o]-* et du gr. *olisthêsis,* action de glisser, luxation, dér. de *olisthanein,* glisser ; 1907, Larousse). Glissement d'une portion du rachis sur la portion sous-jacente, déterminant des douleurs, surtout en station debout.

spondylose [spɔ̃diloz] n. f. (dér. savant de *spondyle ;* 1907, Larousse [*spondylose rhizomélique ;* « affection vertébrale d'ordre rhumatismal », 1949, Larousse]). Affection vertébrale d'ordre rhumatismal. || *Spondylose rhizomélique,* maladie rhumatismale de caractère inflammatoire, dans laquelle se raidissent et se bloquent le rachis et diverses articulations et jointures, notamment les articulations sacroiliaques.

spongia [spɔ̃ʒja] n. f. (lat. *spongia,* éponge, gr. *spoggia,* même sens, de *spoggos,* éponge, substance spongieuse ; 1964, Larousse). Nom scientifique de l'éponge.

spongiaire [spɔ̃ʒjɛr] adj. (dér. savant du lat. *spongia,* éponge [v. l'art. précéd.] ; 1827, Acad.). Se dit de ce qui ressemble à une éponge.

◆ **spongiaires** n. m. pl. (1827, Acad.). Embranchement du règne animal comprenant les éponges.

spongiculture [spɔ̃ʒikyltyr] n. f. (de *spongi-*, élément tiré du lat. *spongia,* éponge [v. SPONGIA], et de *culture ;* juill. 1907, *Larousse mensuel*). Culture de l'éponge en parcs.

spongieux, euse [spɔ̃ʒjø, -øz] adj. (lat. *spongiosus,* spongieux, poreux, de *spongia,* éponge [v. SPONGIA] ; XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, au sens 1 [*os spongieux,* v. 1560, Paré ; *tissu spongieux,* 1793, Lavoisien] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Se dit de ce qui est de structure poreuse comme l'éponge : *Le poumon est une masse spongieuse.* || *Os spongieux,* ethmoïde. || *Tissu spongieux,* tissu qui forme la presque totalité des os courts et l'extrémité des os longs. || **2.** Se dit de ce qui s'imbibe d'eau comme une éponge : *Le sol spongieux tremblait autour de nous, et à chaque instant nous étions près d'être engloutis dans des fondrières* (Chateaubriand). *Ces arbres enracinés dans des prés spongieux poussent leurs rameaux jusqu'à des hauteurs qui donnent le vertige* (Giono).

spongille [spɔ̃ʒil] n. f. (lat. scientif. moderne *spongilla,* même sens, du lat. class. *spongia,* éponge [v. SPONGIA] ; 1827, Acad.). Éponge d'eau douce, qui se reproduit surtout par des gemmules qui passent l'hiver en sommeil et repartent au printemps suivant.

spongine [spɔ̃ʒin] n. f. (dér. savant du lat. *spongia,* éponge [v. SPONGIA] ; 1872, Littré). Substance organique formant les fibres soyeuses « cornées » de certaines éponges, notamment de l'éponge de toilette.

spongiosité [spɔ̃ʒjozite] n. f. (dér. savant de *spongieux ;* 1314, Mondeville). Qualité de ce qui est spongieux.

spongite [spɔ̃ʒit] n. f. (lat. *spongitis,* même sens, de *spongia,* éponge [v. SPONGIA] ; 1644, J. Bachou, p. 686). Pierre poreuse imitant l'éponge.

spongolite [spɔ̃gɔlit] n. f. (de *spongo-*, élément tiré du lat. *spongia,* éponge [v. SPONGIA], et de *-lite,* gr. *lithos,* pierre ; 1964, Larousse). Roche dont les spicules d'éponge sont le constituant le plus important ou le plus frappant.

sponsoring [spɔnsɔriŋ] n. m. (de l'angl. *sponsor,* garant, répondant, lat. *sponsor,* même sens, de *sponsum,* supin de *spondēre,* promettre, garantir ; 1974, *les Nouveaux*

Mots « dans le vent »). Aide apportée à un sport, à des fins publicitaires, par une entreprise ou un secteur commercial.

spontané, e [spɔ̃tane] adj. (bas lat. *spontaneus,* spontané, volontaire, du lat. class. *spons, spontis* [v. SPONTE SUA] ; v. 1560, Paré, au sens 1 [sans aucun doute bien plus anc., v. la date du dér. *spontanément ;* pour certains mouvements physiologiques, milieu du XVIe s. ; *évacuation spontanée,* 1690, Furetière ; *maladie spontanée,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1690, Furetière [*spontain,* forme plus pop., 1284, Godefroy] ; sens 4, 1860, Dochez). **1.** Qui a son principe, sa cause en soi-même, qui se produit sans cause apparente : *Acte, phénomène spontané.* || Se dit de certains mouvements physiologiques qui s'exécutent en apparence d'eux-mêmes : *J'aperçois dans les corps deux sortes de mouvement, savoir mouvement communiqué, et mouvement spontané ou volontaire* (Rousseau). || *Évacuation spontanée,* en médecine, évacuation qui n'est pas produite par un remède ou une manœuvre opératoire. || *Maladie spontanée,* maladie sans cause apparente. || *Génération spontanée,* v. GÉNÉRATION. || **2.** Se dit des plantes qui poussent naturellement dans un pays sans y avoir été introduites par l'homme. || **3.** Qui se produit librement, d'un mouvement non calculé, sans sollicitation : *Elle eut un cri* [...] *si spontané, si sincère, qu'il valait un acte de foi* (Daudet). *Cette espèce de fraternité spontanée de la rue ressemblait à celle de gens embarqués dans le même bateau* (Gracq). *Le suspect fit des aveux spontanés.* || **4.** Se dit d'une personne qui agit ou qui parle sous l'impulsion de ses premiers sentiments, sans calcul ni arrière-pensée : *Fauchelevent* [...] *était pourtant homme de premier mouvement, et très spontané : qualité précieuse qui empêche qu'on soit jamais mauvais* (Hugo). *Jean-Jacques est beaucoup moins spontané que sincère. C'est le contraire d'un primitif* (Cocteau).

• SYN. : **1** *délibéré, libre, volontaire ; automatique, inconscient ;* **3** *instinctif, irréfléchi, naturel ;* **4** *direct, impulsif, primesautier.* — CONTR. : **1** *dicté, exigé, forcé, imposé ; provoqué ;* **2** *acclimaté ;* **3** *calculé, composé, concerté, étudié, prémédité, voulu ;* **4** *affecté, apprêté, calculateur, maniéré, précieux.*

spontanéisme [spɔ̃taneism] n. m. (de *spontané ;* 28 mai 1968, *le Monde*). Attitude ou doctrine de ceux qui, à l'extrême gauche, rejettent toute forme d'organisation ou de structure politique préétablie et cherchent à développer des actions révolutionnaires spontanées en profitant d'événements qu'ils jugent capables de mobiliser les masses.

spontanéiste [spɔ̃taneist] adj. et n. (de *spontanéisme ;* 17 mai 1969, *Paris-Match*). Partisan du spontanéisme : *Un groupuscule spontanéiste.*

spontanéité [spɔ̃taneite] n. f. (dér. savant de *spontané ;* 1695, *Journ. des savants,* p. 302). Caractère d'une chose ou d'une personne spontanée : *La spontanéité craintive des caresses !* (Verlaine). *Ces pages m'ont paru beaucoup trop « écrites », et manquer de spontanéité* (Gide).

spontanément [spɔ̃tanemɑ̃] adv. (de *spontané ;* 1381, *Dict. général,* écrit *spontaneement ; spontanément,* 1660, Oudin). D'une manière spontanée ; de soi-même : *La raison se développe de deux manières : ou spontanément ou réflexivement* (Cousin). *La paille humide s'était enflammée spontanément* (Flaubert). *J'ai spontanément augmenté de cinquante francs par mois ma servante Mélanie* (Aymé).

spontanisme [spɔ̃tanism] n. m. (de *spontan*[*é*] ; 1945, J. Rostand, *Esquisse,* p. 64). Théorie, aujourd'hui abandonnée, de la génération spontanée.

sponte sua [spɔ̃tesya] loc. adv. (loc. lat. de même sens, de *sponte,* ablatif du n. f. [usité seulement à l'ablatif] *spons, spontis,* volonté libre [mot de la même famille que *spondēre,* promettre, garantir], et de *suā,* ablatif fém. sing. de l'adj. poss. *suus,* son ; 1888, Larousse). En termes de droit, de son propre mouvement, sans y avoir été contraint ou sollicité : *Agir sponte sua.*

spor(o)- [spɔr(o)], premier élément, tiré du gr. *sporos,* ensemencement, semence (de *speirein,* semer, répandre), et qui entre dans la composition de quelques mots.

sporadicité [spɔradisite] n. f. (dér. savant de *sporadique ;* 1872, Littré). Caractère de ce qui se présente à l'état sporadique.

sporadique [spɔradik] adj. (gr. *sporadikos,* dispersé, de *sporas, -rados,* épars, dispersé, dér. de *speirein,* semer, répandre ; 1620, Lampérière, au sens 3 ; sens 1, 1942, Saint-Exupéry [d'abord en parlant de masses géologiques, 1872, Littré] ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Se dit de ce qui se présente çà et là, isolément, de temps en temps : *La colonne blindée rencontra des résistances sporadiques. Des mouvements de grève sporadiques.* || **2.** Se dit des espèces animales ou végétales dont les individus sont épars dans diverses régions. || **3.** *Maladie sporadique,* celle qui atteint les individus isolément (par opposition à *maladie endémique* et *épidémique*).

• SYN. : **1** *isolé.* — CONTR. : **1** *continu, continuel, ininterrompu.*

sporadiquement [spɔradikmɑ̃] adv. (de *sporadique ;* 1845, Bescherelle). D'une façon sporadique.

sporagineux, euse [spɔraʒinø, -øz] adj. (dér. savant de *spore,* d'après des mots comme *oléagineux ;* av. 1951, A. Gide). Qui est de la nature des spores (rare) : *J'ai trouvé* [...] *un champignon étrange* [...] *enveloppé d'une gaine blanche, comme un fruit de magnolia rouge orange avec de réguliers dessins gris de cendre qu'on comprenait formés de poussière sporagineuse* (Gide).

sporange [spɔrɑ̃ʒ] n. m. (du gr. *spora,* semence [v. SPORE], et *aggos,* vase ; 1817, S. Gérardin, aux sens 1-2). **1.** Sorte de petit sac qui renferme les spores, chez les algues, chez les champignons et chez les cryptogames vasculaires. || **2.** Nom donné à la partie externe de l'urne des mousses.

spore [spɔr] n. f. (gr. *spora,* ensemencement, semence, de *speirein,* semer, répandre ; 1817, S. Gérardin). Élément unicellulaire produit par les végétaux inférieurs (fougères, mousses, champignons, bactéries), dont il est une forme de dissémination ou de résistance aux conditions défavorables : *La spore germe en donnant un nouvel individu.*

sporifère [spɔrifɛr] adj. (de *spori-,* élément tiré de *spore,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1904, Larousse). Qui porte ou qui produit des spores.

sporoblaste [spɔroblast] n. m. (de *sporo-,* élément tiré de *spore,* et de *-blaste,* gr. *blastos,* ce qui germe, ce qui pousse ; 1904, Larousse). Élément reproducteur des sporozoaires.

sporocarpe [spɔrokarp] n. m. (de *sporo-* et de *-carpe,* gr. *karpos,* fruit ; 1845, Bescherelle). Sorte d'involucre en forme de capsule, qui renferme les organes reproducteurs chez les fougères aquatiques.

sporocyste [spɔrosist] n. m. (de *sporo-* et de *-cyste,* gr. *kustis,* poche gonflée, vessie ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Sporange qui se détache de la plante en même temps que les spores qu'il contient. || **2.** Forme sexuée du cycle évolutif des sporozoaires et de certains métazoaires.

sporogone [spɔrogɔn] n. m. (de *sporo-* et de *-gone,* du gr. *gonos,* action d'engendrer, génération, ce qui est engendré ; 1904, Larousse). Sporange des mousses et des hépatiques.

sporogonie [spɔrogɔni] n. f. (de *sporo-* et de *-gonie,* du gr. *gonos,* action d'engendrer, génération ; 1904, Larousse). Mode de reproduction animale dans lequel l'élément qui donne l'organisme fille n'est pas une cellule sexuelle.

sporophore [spɔrofɔr] n. m. (de *sporo-* et de *-phore,* gr. *phoros,* qui porte, de *pherein,* porter ; 1845, Bescherelle). Ramification mycélienne différenciée, et produisant ou portant des spores.

sporophyte [spɔrofit] n. m. (de *sporo-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, plante, de *phuein,* pousser, faire naître, faire croître ; 1904, Larousse). Organisme végétal issu d'un œuf fécondé, et qui, à maturité, porte des spores : *Le spo-*

rophyte des mousses vit d'abord en parasite de la plante feuillée.

sporotriche [spɔrotriʃ] n. m. (lat. scientif. moderne *sporotrichum,* même sens, du gr. *spora,* semence [v. SPORE], et *thriks, trikhos,* poil, cheveu ; 1842, Acad., écrit *sporotrique ; sporotriche,* 1904, Larousse). Moisissure parasite produisant, chez l'homme, des lésions cutanées, ou sporotrichose.

sporotrichées [spɔrotrike] n. f. pl. (de *sporotriche ;* 1964, Larousse [*sporotrichés,* n. m. pl., même sens, 1876, Larousse]). Famille de champignons hypomycètes, dont certains genres sont parasites de l'homme et des animaux domestiques.

sporotrichose [spɔrotrikoz] n. f. (de *sporotriche ;* 1903, d'après Garnier et Delamare, 1958). Maladie parasitaire provoquée par un champignon microscopique des genres *rhinocladium* ou *sporotrichum (sporotrichées).*

sporotrichosique [spɔrotrikozik] adj. (de *sporotrichose ;* 1923, Larousse). Qui est de la nature de la sporotrichose ; qui se rapporte à la sporotrichose : *Chancre sporotrichosique. Affection sporotrichosique.*

◆ adj. et n. (1933, Larousse). Qui est atteint de sporotrichose.

sporozoaires [spɔrozɔɛr] n. m. pl. (de *sporo-* et de *-zoaire,* du gr. *zôon,* tout être vivant, animal ; 1888, Larousse). Sous-embranchement de protozoaires parasites, dont le cycle débute toujours par un germe vermiforme et mobile, appelé *sporozoïte,* et dont les germes de l'ultime génération sont des gamètes.

sporozoïte [spɔrozɔit] n. m. (de *sporo-* et de *-zoïte,* du gr. *zôon,* tout être vivant, animal ; 1904, Larousse). Petite masse protoplasmique nucléée, dérivant des spores des protozoaires et donnant naissance à l'adulte.

sporozoose [spɔrozɔoz] n. f. (de *sporo-* et de *-zoose,* du gr. *zôon,* tout être vivant, animal ; 1904, Larousse). Nom générique des maladies déterminées par la présence de sporozoaires.

sport [spɔr] n. m. (angl. *sport,* divertissement, plaisir, sport, aphérèse de *disport,* passe-temps, récréation, jeu, empr. de l'anc. franç. *desport,* divertissement [XIIe s.], var. de *deport,* même sens [v. 1130, *Eneas*], déverbal de [*se*] *déporter* [v. ce mot], au sens anc. de « s'amuser » ; 1828, Bonnaffé [*sport athlétique, sports mécaniques, aériens,* 1964, Larousse ; *sport de combat, sports équestres,* 1933, Larousse ; *sports d'équipe,* 1948, Dauven ; *sports nautiques,* 28 août 1866, Goncourt] ; sens 2, début du XXe s. [*faire quelque chose pour le sport,* 1975, *Lexis*] ; sens 3, 1954, S. de Beauvoir, p. 349 ; sens 4, 1964, Larousse [aussi dans un bourgeon]). **1.** Tout exercice en plein air pratiqué sous forme de jeu individuel ou collectif, comportant des régles précises, pouvant donner lieu à compétition et exigeant une certaine dépense d'énergie : *Il est très costaud, dit Rochelle. Il fait beaucoup de sport* (Vian). *Pratiquer plusieurs sports.* || *Sport athlétique,* exercice individuel mettant en jeu la force musculaire (athlétisme, gymnastique, haltérophilie). || *Sport de combat,* exercice qui oppose un concurrent à un autre et où chacun essaie de dominer l'autre par l'adresse et la force (boxe, catch, escrime, judo, lutte). || *Sports équestres,* exercices de vitesse et/ou d'adresse effectués par des chevaux et leur cavalier (courses hippiques, jumping). || *Sports d'équipe,* compétitions qui opposent deux équipes sur un terrain (base-ball, basket-ball, cricket, football, handball, hockey sur gazon, jeu à XIII, rugby, volley-ball). || *Sports d'hiver,* v. HIVER. || *Sports mécaniques,* ceux où l'homme se sert d'un véhicule pour participer à une compétition (automobile, aviation, motocyclisme, motonautisme). || *Sports nautiques,* activités, compétitions qui ont lieu sur un plan d'eau (aviron, canoë-kayak, natation, ski nautique, surf, voile, water-polo, etc.). || *Sports aériens,* activités sportives liées à l'aviation (parachutisme, modèles réduits, vol à voile et à moteur). || **2.** Fam. *C'est du sport,* c'est un exercice difficile : *Séduire une femme, c'est pas difficile, mais séduire un garçon, son fils, par exemple, ça c'est du sport* (Vandenberghe). || Fam. *Faire quelque chose pour le sport,* le faire sans y avoir d'intérêt financier ou personnel. || **3.** Pop. *Il va y avoir du sport, y aura du sport,* cela risque de tourner à la bagarre. || **4.** Nom donné par Darwin à de brusques mutations biologiques. || *Auj.* Modification morphologique se produisant dans un bourgeon.

◆ adj. invar. (sens 1, 1906, Bonnaffé ; sens 2, 16 juin 1935, *Tennis et Golf*). **1.** Se dit d'un vêtement dont le tissu robuste et la forme non ajustée se rapprochent des vêtements spécialement conçus pour la pratique d'un sport : *Je suis arrivée chez des gens avec des souliers de satin et un manteau sport* (Triolet). *Des chaussures sport.* || **2.** *Fam.* Se dit d'une personne qui se comporte avec loyauté : *Il a été très sport avec nous.*

• SYN. : **2** *fair play, loyal.*

◆ **De sport** loc. adj. (1964, Robert). Se dit de ce qui est adapté à la pratique d'un sport, de ce qui convient à une activité sportive : *Un terrain de sport. Une tenue de sport.*

sportif, ive [spɔrtif, -iv] adj. (de *sport ;* 31 déc. 1862, *le Sport,* au sens 1 [*esprit sportif,* 1918, Maurois ; *jeux sportifs, pêche sportive,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1924, Montherlant). **1.** Qui concerne les sports : *Il avait dès lors renoncé à la vie mondaine et sportive* (H. de Régnier). *Des épreuves sportives. Une association sportive.* || *Esprit sportif,* équivalent français de ce que les Anglais appellent *fair play.* (V. ce mot.) || *Jeux sportifs,* exercices où les adversaires doivent faire preuve d'adresse et d'endurance (badminton, ping-ball, paume, pelote basque, tennis, tennis de table, etc.). || *Pêche sportive,* pêche au lancer qui nécessite le déplacement du pêcheur et une force musculaire pour amener sa prise. || **2.** Qui a été acquis par la pratique des sports : *Son allure garçonnière et sportive* (Rolland). *Ce gars costaud qui a un certain chic sportif* (Prévost).

◆ adj. et n. (1889, Bonnaffé). Se dit d'une personne qui pratique régulièrement un ou plusieurs sports : *Vous avez l'air bien portante, sans avoir l'air sportive* (Romains). *Contre l'opinion de la plupart des sportifs et de la plupart des profanes* [...], *je maintiens que l'athlétisme féminin — courses, sauts, lancers — peut donner des joies de haute qualité* (Montherlant).

• REM. On a employé autrefois la forme SPORTIQUE (1873, Leoni, p. 23) : *Il essayait de subjuguer la châtelaine par un déploiement de grâces viriles et sportiques* (Daudet).

sportivement [spɔrtivmɑ̃] adv. (de *sportif ;* 1899, Bonnaffé, au sens 2 ; sens 1, 1936, R. Martin du Gard). **1.** D'une manière sportive : *Et sportivement, il se mit debout, en passant sa jambe par-dessus le dossier de sa chaise* (Martin du Gard). || **2.** Avec les qualités morales d'un sportif : *Sportivement, les deux adversaires se serrèrent la main.*

• SYN. : **1** *agilement ;* **2** *loyalement.*

sportivité [spɔrtivite] n. f. (de *sportif ;* avr. 1920, *Larousse mensuel,* V, 111). Caractère loyal ; attitude morale digne des qualités développées par le sport : *Par sportivité, elle est capable d'une grande action* (Bernstein).

• SYN. : *esprit sportif, fair play.*

sportsman [spɔrtsman] n. m. (angl. *sportsman,* amateur de sport, de *sport,* sport [v. SPORT], et de *man,* homme ; 1823, Arcieu [« amateur de courses de chevaux » ; « celui qui s'occupe d'un sport... », 1872, Pearson]). Celui qui s'occupe d'un sport, des sports (vieilli) : *Je ne suis pas un paysan, moi... je suis un sportsman* (Mirbeau). *Sportsman longtemps désœuvré, le jeune Paul se lança dans l'élevage des chameaux* (Mac Orlan). || *Spécialem.* et *vx.* Amateur de courses de chevaux, parieur : *Cela me fait songer aux gens que l'on dit, chez nous, de fervents sportsmen, de distingués sportsmen, parce que, deux fois la semaine, ils vont voir galoper des chevaux et perdre quelques centaines de francs* (Duhamel).

• Pl. *des* SPORTSMEN.

• REM. On trouve très rarement le féminin SPORTSWOMAN [pl. *des* SPORTSWOMEN] (mot angl. de même sens, de *sport,* sport [v. SPORT], et de *woman,* femme ; 1863, *la Vie parisienne* [p. 287], écrit *sportwoman ; sportswoman,* 1876, Larousse

[art. *sport*]) : *La sportswoman des cycles Meliflor* (Adam).

sportswear [spɔrtswɛr] n. m. (mot angl. de même sens, de *sport,* sport [v. SPORT], et de *wear,* ce qu'on porte, mode, déverbal de *to wear,* avoir sur soi, porter ; 29 mars 1972, *le Dauphiné libéré*). Terme commercial désignant l'ensemble des vêtements de type sport.

sportulaire [spɔrtylɛr] n. (de *sportule ;* av. 1935, P. Bourget). *Littér.* Qui vit de sportules (rare) : *La tranquille sérénité d'un sportulaire qui prend son dû* (Bourget).

sportule [spɔrtyl] n. f. (lat. *sportula,* petit panier, don en nature accordé par un patron à ses clients, largesses, libéralités, dimin. de *sporta,* panier, corbeille ; 1564, J. Thierry, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 3, 1566, Chaumeau). **1.** Dans la Rome antique, don en espèces ou en nature qu'un patricien faisait distribuer régulièrement à ses clients. || **2.** Sous le Bas-Empire, pot-de-vin : *Plusieurs légions reçurent des sportules* (Adam). || **3.** *Auj.* et *littér.* Aumône versée régulièrement, sur laquelle peuvent compter de pauvres gens pour subsister (rare) : *Il y en a qui couchent dans une ruine de la banlieue et qui viennent chaque jour, à heure fixe, réclamer la sportule à la porte d'une cuisine du Palais-Royal* (Baudelaire).

sporulation [spɔrylasjɔ̃] n. f. (de *sporule ;* mars 1875, *Comptes rendus... de l'Académie des sciences,* au sens de « production des spores et des sporules » ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Reproduction par spores. || **2.** Transformation en une ou plusieurs spores, qui constitue la réaction de défense de certaines bactéries aux conditions défavorables : chaleur, sécheresse, salinité, etc.

sporule [spɔryl] n. f. (de *spore ;* 1817, S. Gérardin). Syn. de SPORE : *Par la fenêtre survenaient des odeurs du jardin, des sporules de ses fleurs* (Lombard).

sporulé, e [spɔryle] adj. et n. f. (de *sporule ;* 1877, Littré, au sens de « pourvu de sporules » ; *bactéries sporulées,* 1964, Larousse [*sporulées,* n. f. pl., 1975, *Lexis*]). *Bactéries sporulées,* ou *sporulées* n. f. pl., classe de bactéries caractérisées par leur aptitude à former des spores (charbon, diphtérie, tétanos).

sporuler [spɔryle] v. intr. (de *sporule ;* 1964, Larousse). Former des spores.

spot [spɔt] n. m. (mot angl. signif. « marque, tache, point, petite étendue d'espace » ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 12 janv. 1968, *le Monde*). **1.** Image produite sur un écran par le miroir du galvanomètre ou de tout autre appareil à miroir. || **2.** Surface d'impact du faisceau d'électrons sur l'écran fluorescent d'un tube cathodique (spécialem. sur l'écran d'un téléviseur), où il se forme une tache luminescente. || **3.** Petit projecteur, généralement dissimulé, utilisé soit pour éclairer discrètement un artiste ou une partie de décor, soit, dans un studio de photographe, pour faire des portraits à la lumière artificielle, soit, dans un appartement, pour l'éclairage indirect. || **4.** Film publicitaire de courte durée passant à la télévision. (En ce sens, l'Administration préconise MESSAGE PUBLICITAIRE.)

◆ adj. invar. (1975, Larousse). Dans le commerce du pétrole, se dit d'une transaction ponctuelle, qui n'engage que pour un contingent déterminé, par opposition à une transaction portant sur des ventes échelonnées.

spoutnik [sputnik] n. m. (mot russe signif. proprem. « compagnon de route », d'où « satellite » ; 14 nov. 1957, *le Monde* [le premier spoutnik fut lancé le 4 oct. 1957]). Nom donné par l'Union soviétique aux premiers satellites artificiels qu'elle a lancés autour de la Terre.

sprat [sprat *ou* spra] n. m. (angl. *sprat,* même sens ; début du XVIII^e s., écrit *sprot ; sprat,* 1775, Duhamel du Monceau). Poisson voisin du hareng, abondant dans les mers septentrionales et appartenant à la famille des clupéidés : *L'hiver, la pêcherie ne donnait guère que des sardines et des sprats* (Vercel).

spray [sprɛ] n. m. (mot angl. signif. « embrun, écume, vaporisateur » ; 1888, Larousse [aussi « le pulvérisateur lui-même »]). Jet de liquide en fines gouttelettes lancé par un pulvérisateur. || Le pulvérisateur lui-même : *Une eau de toilette en spray.* (Syn. : ATOMISEUR, BOMBE, VAPORISATEUR.)

springbok [spriŋbɔk] n. m. (mot néerl. de même sens, proprem. « bouc [*bok*] de saut [*spring*] » ; 1781, Buffon). Gazelle commune en Afrique du Sud.

sprinkler [spriŋklœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to sprinkle,* répandre en petites quantités, arroser ; 1964, Larousse). Système d'arrosage tournant, fondé sur le principe du tourniquet hydraulique.

sprint [sprint] n. m. (mot angle. signif. « petite course, coup de collier » ; 5 juin 1895, *Gil Blas,* au sens 2 ; sens 1, 1924, Montherlant). **1.** Suprême effort d'accélération du coureur à l'approche du but : *Comment que je vous ai eu au sprint !* (Bourdet). || Fam. *Piquer un sprint,* v. PIQUER (au sens IV, 1). || **2.** Épreuve de vitesse sur une courte distance : *L'Australien tentait un lâchage* [aux Six Jours]. *Les sprints commençaient* (Morand).

1. sprinter [sprintœr *ou* sprintɛr] n. m. (mot angl. de même sens, de *sprint* [v. l'art. précéd.] ; 1889, Bonnaffé). Coureur rapide sur petites distances ou capable de forcer l'allure à la fin d'une longue course : *L'arrivée de cette étape du Tour de France a vu s'affronter les meilleurs sprinters.*

2. sprinter [sprinte] v. intr. (de *sprint ;* fin du XIX^e s., Bloch-Wartburg, puis 1933, Larousse). En parlant d'un sportif, augmenter sa vitesse en arrivant près du but.

spruce [sprys] n. m. (mot angl. signif. « sapin » ; 1856, d'après le *FEW,* XVIII, 118 *a*). Bois d'un épicéa américain de la côte du Pacifique, d'une grande résistance mécanique, utilisé naguère dans la construction des avions et servant aujourd'hui encore à de nombreux usages.

sprue [spry] n. f. (mot angl. signif. proprem. « scories » ; 1923, Larousse). Maladie surtout tropicale, caractérisée par une diarrhée chronique, une glossite et une anémie mégaloblastique.

spume [spym] n. f. (lat. *spuma,* écume, bave, de *spuere,* cracher, rejeter en crachant ; v. 1363, Chauliac). Liquide organique ayant l'aspect de l'écume comme le sang des hémoptysies.

spumescent, e [spymɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *spumescens, -entis,* part. prés. de *spumescere,* devenir écumeux, de *spuma,* écume [v. l'art. précéd.] ; 1817, S. Gérardin). Qui ressemble à de l'écume. (Rare.)

spumeux, euse [spymø, -øz] adj. (lat. *spumosus,* écumant, écumeux, de *spuma,* écume [v. SPUME] ; v. 1363, Chauliac, aux sens 1-2). **1.** Qui est couvert, mêlé d'écume : *Liquide spumeux.* || **2.** Qui a l'apparence de l'écume : *Le laitier spumeux, blanc et léger* [...] *qui sort des fourneaux lorsqu'ils sont trop échauffés* (Buffon). *Crachats spumeux.*
• SYN. : **1** *écumant ;* **2** *écumeux.*

spumosité [spymozite] n. f. (dér. savant de *spumeux ;* 1752, Trévoux). Qualité de ce qui est spumeux (rare) : *La spumosité de la bière.*

squale [skwal] n. m. (lat. *squalus,* même sens ; 1754, Klein, 293). Syn. de REQUIN : *J'avais reconnu les formidables squales qui nous menaçaient. C'était un couple de tintoréas, requins terribles, à la queue énorme* (Verne).

squalène [skwalɛn] n. m. (de *squale ;* 1949, Larousse). Hydrocarbure non saturé, liquide incolore qui se trouve dans l'huile de requin.

squalide [skwalid] adj. (lat. *squalidus,* rugueux, sale, de *squalēre,* être rude, hérissé, âpre, négligé, malpropre ; début du XVI^e s., écrit *scalide* et *squalide,* puis 1831, V. Hugo). *Littér.* Dont la peau est grise et rugueuse (rare) : *Quelquefois un groupe squalide de vieilles* [...] *bougonnait avec bruit au passage de l'archidiacre* (Hugo).

squalidés [skwalide] n. m. pl. (de *squal[e]* et de *-ide/-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1842, Acad., écrit *squalides ; squalidés,* 1876, Larousse). Famille de requins

à cinq paires de fentes branchiales, à deux nageoires dorsales et possédant une épine au bord antérieur de chacune de ces dorsales.

squalidité [skwalidite] n. f. (bas lat. *squaliditas,* négligence, désordre [du lat. class. *squalidus,* rugueux — v. SQUALIDE], et/ou dér. savant du franç. *squalide ;* 1538, Canappe, puis 1842, Acad.). *Littér.* Caractère de ce qui a la peau épaisse et rugueuse (rare) : *Les stries d'or de leur gluante squalidité* [des poissons] (Lombard).

squaloïdes [skwalɔid] n. m. pl. (de *squalo-,* élément tiré de *squale,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1964, Larousse). Sélaciens de forme allongée, bons nageurs. • SYN. : *pleurotrèmes.*

squame ou **squamme** [skwam] n. f. (lat. *squama* ou *squamma,* écaille de poisson, écaille en général ; v. 1265, Br. Latini, écrit *esquame* [*squame,* début du XIVe s., Gilles li Muisis ; *squamme,* XVIe s.], au sens 3 ; sens 1, 1809, *Journ. de botanique,* II, 28 [écrit *squame*] ; sens 2, v. 1363, Chauliac, écrit *scame* [*squamme ;* XVIe s. ; *squame,* 1812, Mozin]). **1.** En botanique, syn. de ÉCAILLE. || **2.** Lamelle épidermique se détachant de la peau par suite de certaines inflammations cutanées : *Le lendemain, dès le réveil, son bouton, au palper, lui parut bizarre ; il l'examina dans une glace et constata qu'une squame jaunâtre en recouvrait l'écorniflure* (Gide). || **3.** Écaille de poisson : *Les squammes relevées des poissons qu'on racle* (Huysmans).

squameux, euse ou **squammeux, euse** [skwamø, -øz] adj. (lat. *squamosus,* couvert d'écailles, écailleux, de *squama* [v. l'art. précéd.] ; v. 1363, Chauliac, écrit *scameux* [*squammeux,* v. 1560, Paré ; *squameux,* 1872, Littré], au sens 1 ; sens 2, 1519, G. Michel de Tours, écrit *squameu[l]x* [*squammeux,* XVIIe s.] ; sens 3, 1779, H. B. de Saussure, écrit *squameux* [*squammeux,* 1872, Littré]). **1.** Se dit d'un élément anatomique en forme d'écaille : *La portion squameuse du temporal.* || **2.** Qui est recouvert d'écailles : *Mais qui regarde la nageoire | Et les reins aux squameux replis, | En voyant les bustes d'ivoire | Par le baiser des mers polis* (Gautier). *Un insecte squameux. Une peau squameuse.* || **3.** Qui ressemble à des écailles : *Un platane dont le tronc squameux ruisselait et luisait comme un monstre aquatique* (Duhamel). *Plumes squameuses.*

squamifère [skwamifɛr] adj. (lat. *squamifer,* couvert d'écailles, écailleux, de *squama,* écaille [v. SQUAME], et de *ferre,* porter ; 1823, Boiste, comme n. m. pl., pour désigner une classe de reptiles ; comme adj., au sens actuel, 1836, Acad.). Recouvert d'écailles.

squamiforme [skwamifɔrm] adj. (de *squami-,* élément tiré de *squame,* et de *forme ;* 1478, Chauliac, comme adj., au sens de « en forme d'écaille » ; comme n. m., au sens actuel, 1812, Mozin). Se dit d'un cristal aplati en forme de petite écaille.

squamule [skwamyl] n. f. (lat. *squamula,* petite écaille, dimin. de *squama,* écaille [v. SQUAME] ; 1812, Mozin). Petite écaille telle que celles qui recouvrent les ailes de papillon.

square [skwar] n. m. (mot angl. signif. « carré, carreau, square », empr. du moyen franç. *esquare,* carré [XIVe s.], var. de *esquerre,* forme anc. de *équerre* [v. ce mot] ; 1725, C. de Saussure, au sens 1 [à propos de l'Angleterre ; à propos de la France, 1836, Acad.] ; sens 2, 1964, Larousse [probablem. beaucoup plus anc.]). **1.** Petit jardin public situé sur une place et entouré généralement d'une grille : *Il y a longtemps que vous la promenez* [votre enfant] *dans les squares ?* (Duras). || **2.** Vaste cour fermée entourée d'immeubles : *Le square de Port-Royal, à Paris.*

squatina [skwatina] n. m. (lat. *squatina,* ange [poisson de mer] ; fin du XVIe s., comme n. f., écrit *scatine* [*squatine,* 1764, Valmont de Bomare, et *squatina,* 1780, Duhamel du Monceau] ; comme n. m., 1907, Larousse, écrit *squatine* [*squatina,* 1964, Larousse]). Requin inoffensif de l'Atlantique et de la Méditerranée, appelé aussi *ange de mer.*

squatinidés [skwatinide] n. m. pl. (de *squatine* [v. l'art. précéd.] et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse [*squatinés,* même sens — de *squatine* —, 1876, Larousse]). Famille de poissons cartilagineux intermédiaires entre les requins et les raies.

squattage [skwataʒ] n. m. (de *squatter ;* 9 févr. 1957, *le Monde*). Action entreprise par les squatters.

squatter [skwatœr] n. m. (mot angl. signif. « personne qui se blottit, celui qui s'établit sur des terres qui ne lui appartiennent pas », de *to squat,* se blottir, empiéter, s'établir sur le terrain d'autrui ; 1835, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré ; sens 3, 1948, *Larousse mensuel*). **1.** *Vx.* Aux États-Unis, pionnier qui s'aventurait et se fixait sur des territoires non encore occupés : *Un jardinet de squatter à la lisière de quelque forêt vierge* (Daudet). || **2.** En Australie, propriétaire de troupeaux de moutons paissant sur des terrains loués au gouvernement. || **3.** Personne sans abri qui, de sa propre autorité, occupe un logement vacant.

• REM. On rencontre parfois l'orthogr. francisée SQUATTEUR (fin du XIXe s., A. Daudet) : *Mineur en Australie, squatteur en Amérique* (Daudet).

squattériser [skwaterize] ou **squatter** [skwate] v. tr. (de *squatter* [v. l'art. précéd.] ; 1er févr. 1969, *le Monde* [*squatter*], et 1975, *Lexis* [*squattériser*]). Occuper un logement vide sans autorisation : *Les habitants du bidonville ont squattérisé ces appartements, qui étaient restés invendus.*

squaw [skwo] n. f. (angl. *squaw,* femme [chez les Indiens de l'Amérique du Nord], mot d'origine amérindienne ; 1686 [d'après le *FEW,* XVIII, 118 *a*], puis 1797, Chateaubriand). Chez les Indiens de l'Amérique du Nord, femme mariée : *M. Rivals regarda la Salé, dont le visage brûlé de vieille squaw avait pris une belle couleur de brique* (Daudet).

squeeze [skwiz] n. m. (mot angl. signif. « compression », déverbal de *to squeeze* [v. l'art. suiv.] ; 1964, Larousse). Action de squeezer.

1. squeezer [skwizœr] n. m. (mot angl., de *to squeeze,* serrer, presser, étreindre ; 1859 [d'après le *FEW,* XVIII, 118 a], au sens de « presse pour le cinglage des loupes en métallurgie » ; sens actuel, 1876, Larousse). Dispositif essoreur, composé le plus souvent de deux rouleaux de bois pressés l'un sur l'autre, servant à enlever aux étoffes la plus grande partie du liquide dont elles sont imprégnées au sortir des bains de teinture. (On dit également CYLINDRE COMPRESSEUR.)

2. squeezer [skwize] v. tr. (angl. *to squeeze,* même sens, proprem. « presser, étreindre » [v. l'art. précéd.] ; 1964, Larousse). Au bridge, obliger un adversaire à se défausser et, par conséquent, à supprimer sa garde dans l'une ou l'autre couleur qui lui reste.

squelette [skəlɛt] n. m. (gr. *skeleton,* squelette, momie, neutre substantivé de l'adj. *skeletos,* desséché, dér. de *skellein,* faire sécher, faire dessécher ; 1552, Vaganay, écrit *scelette* [*squelete,* av. 1585, Ronsard ; *squelette,* av. 1660, Scarron], au sens 1 [aussi « cette... charpente... après la mort » ; personnification de la mort... », 1662, Bossuet] ; sens 2, 1669, Widerhold ; sens 3, 1964, Robert [*squelette externe,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1690, Furetière, écrit *squelet* [*squelette,* 1872, Littré] ; sens 5, av. 1951, A. Gide [au fig., av. 1880, Flaubert ; « ensemble des agrégats d'un béton », 1964, Larousse] ; sens 6, 1964, Larousse ; sens 7, 1968, Larousse ; sens 8, 1727, Ch. Rollin [péjor., 11 août 1770, Voltaire]). **1.** Charpente osseuse qui soutient le corps, chez les animaux vertébrés : *Le squelette humain se compose de 208 os.* || Cette même charpente qui apparaît à la suite de la décomposition des chairs après la mort : *Le squelette* [que Bouvard et Pécuchet étudient] *les étonna par la proéminence de sa mâchoire, les trous de ses yeux, la longueur effrayante de ses mains* (Flaubert). *Au gibet noir, manchot aimable, | Dansent,*

dansent les paladins, | *Les maigres paladins du diable,* | *Les squelettes de Saladin* (Rimbaud). || *Class.* Personnification de la mort, sous forme d'un squelette décharné : *Taisonsnous, mortels malheureux ; il n'y a plus de réplique* [à la Mort] ; *il faut céder, il faut, malgré qu'on en ait, mépriser ce squelette, de quelques parures qu'on le revête* (Bossuet). || **2.** *Fam.* Personne dont la maigreur est telle que ses os saillent sous la peau : *Enfin, quand je dis mince, je ne suis tout de même pas comme ces tiges flexibles, comme ces squelettes si faciles à habiller, et j'aurais tant aimé en être un !* (Triolet). || **3.** Toute construction organique dure et coriace subsistant après la mort : *Squelette d'éponge, de corail.* || *Squelette externe,* nom donné à la partie osseuse de la carapace des tortues ou des glyptodontes, et au revêtement chitineux des articulés. || **4.** Carcasse ou ensemble des couples et des baux d'un navire. || **5.** Ossature d'une construction, d'un bâtiment : *Le squelette de fer d'un bâtiment moderne. Lokoti où nous déjeunons. Village qui veut se déplacer. Déjà l'on voit les squelettes des nouvelles huttes, toits non encore garnis, à quelque cent mètres de l'ancien village* (Gide) ; et au fig. : *Le rire éclatant de la nature sur le squelette des choses* (Flaubert). *Regarde bien l'ombre, sur le sable de l'allée, que dessine le délicat squelette des tamaris* (Colette). || Ensemble des agrégats d'un béton. || **6.** Fraction grossière du sol, formée sur les éléments minéraux ayant un diamètre supérieur à 2 mm. || **7.** En chimie, assemblage des atomes de carbone dans la molécule d'un corps organique. || **8.** Grandes lignes, schéma d'un exposé, d'une œuvre : *En quelques notes jetées sur le papier, le député nous montra le squelette de son prochain discours à l'Assemblée.* || *Péjor.* Œuvre où ne figure, sèchement, que l'essentiel : *Un dictionnaire sans exemples est un squelette* (Voltaire).

• SYN. : **1** *ossature ;* **8** *canevas, esquisse, plan.*

squelettique [skəlɛtik] adj. (de *squelette ;* 1834, Balzac, au sens 2 [aussi « qui laisse apparaître les os... »] ; sens 1, 1872, Littré ; sens 3-4, 1964, Larousse). **1.** Qui appartient au squelette : *Pièces squelettiques.* || **2.** Qui a l'aspect d'un squelette : *Cette place avec des arbres squelettiques* (Guillaumin). *Assise sur son lit, Thérèse regarde ses jambes squelettiques, et ses pieds lui paraissent énormes* (Mauriac). || Qui laisse apparaître les os sous la peau : *Une maigreur squelettique.* || **3.** *Sol squelettique,* sol trop peu abondant et trop insuffisamment évolué au-dessus de la roche mère pour permettre un important développement de la végétation. || **4.** *Fig.* Qui est réduit à sa plus simple expression, dont l'ossature ne s'accompagne pas de développements : *Un roman squelettique.*

• SYN. : **2** *décharné, diaphane, étique ;* **4** *schématique.*

squille [skij] n. f. (lat. *squilla,* même sens ; 1611, Cotgrave, puis 1690, Furetière). Crustacé supérieur, caractérisé par de fortes pattes ravisseuses, qui le font surnommer *mante, sauterelle* ou *cigale de mer.*

squire n. m. V. ESQUIRE.

squirre ou **squirrhe** [skir] n. m. (lat. *scirr[h]os,* même sens, gr. *skirros,* même sens ; 1538, Canappe, écrit *schirre ;* v. 1560, Paré, écrit *scirre ; squirre,* 1690, Furetière, et *squirrhe,* 1835, Acad.). Variété de carcinome caractérisée par sa dureté, due à sa richesse en tissu fibreux.

squirreux, euse ou **squirrheux, euse** [skirø, -øz] adj. (de *squirr[h]e* [v. l'art. précéd.] ; 1550, Guéroult, écrit *scyrrheux ;* v. 1560, Paré, écrit *scirrheux ; squirreux,* v. 1770, J.-J. Rousseau, et *squirrheux,* 1872, Littré). Qui est de la nature du squirre : *Un certain endurcissement* [...] *qui semblait présager quelque affection squirreuse* (Baudelaire). *Une tumeur squirreuse.*

1. S. S. (1872, Littré [art. *s*]). Abrév. de SA SAINTETÉ (le pape) ou de SA SEIGNEURIE.

2. S. S. (1964, Larousse). Sigle de SÉCURITÉ SOCIALE.

3. S. S. [ɛsɛs] n. m. (mot allem. de même sens, initiales de *Schutz-Staffel,* « échelon [*Staffel*] de protection [*Schutz*] », organisation créée en 1925 [d'après Larousse, 1953] ; 1934, d'après Robert, 1967). Homme appartenant aux groupes spéciaux de police militarisée du parti national-socialiste fondé et dirigé par Hitler : *Les petits enfants étaient si profondément endormis qu'il fallut l'intervention des S. S. têtes de mort pour les arracher à la chambrée* (Schwarz-Bart).

◆ adj. (milieu du XX^e s.). Qui se rapporte aux S. S. ou qui leur est propre : *Mon impeccable pantalon S. S. ne tarda pas à dégouliner de sang* (Modiano).

stabat [stabat] ou **stabat mater** [stabatmatɛr] n. m. (mots lat. signif. « la mère [*mater*] se tenait debout [*stabat,* 3^e pers. du sing. de l'indic. imparf. de *stare,* se tenir debout] », qui constituent le début de la prose chantée dans les églises pendant la semaine sainte ; 1771, Trévoux, au sens 1 [*stabat ; stabat mater,* 1842, Acad.] ; sens 2, v. 1772, Diderot [*stabat ; stabat mater,* 1845, Bescherelle]). **1.** Nom donné à la prose latine chantée dans les églises catholiques le vendredi saint et qui commence par ces mots. || **2.** Œuvre musicale composée sur cette prose : *Le stabat de Pergolèse* (Diderot).

stabilimètre [stabilimɛtr] n. m. (de *stabili[té]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). En psychologie expérimentale, appareil permettant de mesurer et d'enregistrer les déplacements non contrôlés du centre de gravité du corps.

• SYN. : *statokinésimètre.*

stabilisant [stabilizɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *stabiliser ;* 1923, Larousse). Substance que l'on incorpore à une matière pour améliorer sa stabilité chimique.

stabilisateur, trice [stabilizatœr, -tris] adj. (dér. savant de *stabiliser ;* 1877, Littré [dans les peintures et enduits, 1964, Larousse]). Qui stabilise : *Élément stabilisateur. Influence stabilisatrice.* || *Spécialem.* Se dit d'un agent dont l'intervention, dans les peintures et enduits, réduit la tendance à la sédimentation des constituants solides.

◆ **stabilisateur** n. m. (sens 1, 21 déc. 1907, *l'Illustration,* p. 421 [dans le système de suspension d'une automobile, 1964, Larousse] ; sens 2-4 et 7, 1964, Larousse ; sens 5, 23 mars 1907, *l'Illustration,* p. 192 ; sens 6, 1933, Larousse). **1.** Mécanisme destiné à éviter ou à amortir des oscillations. || *Spécialem.* Appareil inclus dans le système de suspension d'une automobile, entre le châssis et les roues, pour réduire l'inclinaison du châssis et l'amplitude des mouvements de la suspension : *La barre de torsion est un type de stabilisateur très répandu.* || **2.** Système qui, en maintenant le canon d'un char pointé sur un objectif déterminé malgré les oscillations du châssis, permet le tir en marche. || **3.** *Stabilisateur de tirage,* appareil monté sur le carneau ou le conduit de fumée d'une chaudière, constitué par un volet monté sur un axe oscillant et équilibré par un contrepoids. || **4.** Colonne à plateaux servant à stabiliser une essence en en séparant les fractions trop volatiles. || **5.** Substance chimique qui, par inhibition ou catalyse négative, s'oppose à la décomposition d'une combinaison peu stable. || **6.** Se dit de certains corps colloïdaux ajoutés aux suspensions pour ralentir considérablement ou empêcher la sédimentation de ces dernières. || **7.** *Stabilisateur de tension,* dispositif servant à pallier les fluctuations de la tension du secteur électrique, et utilisé notamment pour procurer une tension constante aux récepteurs de télévision. (On dit aussi RÉGULATEUR DE TENSION.)

stabilisation [stabilizasjɔ̃] n. f. (de *stabiliser ;* v. 1780, Brunot, au sens 1 [*stabilisation d'une voie,* 1975, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse [*stabilisation des fusées,* 1968, Larousse] ; sens 3-4 et 6-8, 1964, Larousse ; sens 5 et 9, 1933, Larousse). **1.** Action de stabiliser ou de se stabiliser ; résultat de cette action. || *Stabilisation d'une voie,* phénomène de vieillissement caractérisant la résistance transversale d'une voie de chemin de fer. || **2.** Méthode assurant de façon automatique, pendant le vol, la stabilité de l'aéronef quelles que soient les conditions atmosphériques. || *Stabilisation des fusées,* technique ayant pour but de maintenir une fusée sur une trajectoire prédéterminée. || **3.** En chimie, mode d'action d'un stabilisateur. || **4.** Séparation par distillation fractionnée du butane et des autres frac-

tions trop légères et volatiles d'une essence. || **5.** Traitement thermique, du type recuit, exécuté en fabrication mécanique afin de rétablir un équilibre moléculaire parfait au sein d'un métal. || **6.** Élimination des impuretés instables contenues dans un corps explosif brut, complétée par l'addition d'un stabilisant. || **7.** Procédé pharmaceutique de stérilisation des plantes fraîches, destiné à en conserver les principes actifs. || **8.** Opération ayant pour objet de transformer à peu de frais, soit mécaniquement, soit par addition d'un liant approprié, le terrain naturel en une surface de roulement résistant au trafic et aux intempéries. || **9.** Opération ayant pour objet de donner ou de maintenir un pouvoir d'achat fixe à la monnaie : *Les affaires de mon frère passent par un moment difficile. Il a été un peu victime de la stabilisation* (Romains). *Hors de courtes périodes — du premier traité de commerce franco-anglais (1786) à la Révolution, du second (1860) à la charte de l'Empire (1870), dans les brèves années de la stabilisation Poincaré (1926-1930) —, nous n'avons jamais cessé d'être la France de Colbert* (Priouret). *Le plan de stabilisation a échoué.*

stabiliser [stabilize] v. tr. (de *stable,* d'après le lat. *stabilis,* stable [v. STABLE] ; v. 1780, Brunot, au sens de « rendre durable, permanente [la valeur des consommations faites par l'ouvrier] » ; sens 1, 1845, Bescherelle [absol., av. 1922, Proust] ; sens 2, 1964, Larousse [aussi *essence non stabilisée*] ; sens 3 et 5, 1933, Larousse ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Rendre stable : *Stabiliser un appareil. Stabiliser la situation. Hitler, au sommet de sa folie, a prétendu stabiliser l'histoire pour mille ans* (Camus) ; et absol. : *L'habitude affaiblit, mais stabilise, elle amène la désagrégation, mais la fait durer indéfiniment* (Proust). || **2.** Séparer les fractions trop légères contenues dans un liquide pétrolier, notamment le brut ou l'essence, pour le rendre moins volatil. || *Essence non stabilisée,* essence obtenue par distillation du brut, cracking ou reforming, insuffisamment triée et contenant du butane excédentaire. || **3.** Rétablir l'équilibre moléculaire au sein d'un métal par un traitement thermique approprié. || **4.** Améliorer la stabilité chimique d'une matière explosive, soit par un traitement spécial, soit par l'addition d'un stabilisant. || **5.** Fixer les cours des marchandises ou de la monnaie pour une période de longue durée.

• SYN. : **1** *fixer, immobiliser ;* **5** *bloquer, figer.*

◆ **se stabiliser** v. pr. (1877, Littré). Devenir ou redevenir stable : *Je crus que tout allait se rétablir comme avant, ou se stabiliser, mais ce n'était qu'un répit* (Cayrol).

stabiliseur [stabilizœr] n. m. (de *stabiliser ;* 1964, Larousse). Dispositif qui assure la stabilité d'un dirigeable.

stabilité [stabilite] n. f. (lat. *stabilitas,* solidité, fermeté, constance, de *stabilis,* stable [v. STABLE] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 10 ; sens 1, milieu du XVI^e s. ; sens 2, 1835, Acad. [pour un avion, 1964, Larousse] ; sens 3, 1975, Larousse ; sens 4 et 6, 1933, Larousse ; sens 5, début du XIX^e s., d'après Littré, 1872 [pour un produit pétrolier, 1964, Larousse] ; sens 7-9, 1964, Larousse ; sens 11, début du XV^e s. [*stabilité gouvernementale* ou *ministérielle,* 1964, Larousse]). **1.** Caractère ou état de ce qui est stable, de ce qui se maintient durablement en équilibre : *Vérifier la stabilité d'un échafaudage, d'un embarcadère.* || **2.** Propriété d'un corps qui revient à sa position d'équilibre lorsqu'il en est plus ou moins écarté. || *Spécialem.* Aptitude que doit posséder un avion à revenir à une position d'équilibre lorsqu'il en a été écarté par une cause fortuite. || **3.** Tenue d'un véhicule ferroviaire qui ne présente pas de mouvement transversal périodique (« lacet ») quand il roule à grande vitesse. || **4.** *Expérience de stabilité,* ensemble des mouvements de roulis factices et des inclinaisons donnés à un navire en essais, au moyen d'un déplacement convenable de poids, pour permettre de calculer son aptitude à résister aux forces tendant à le déséquilibrer. || **5.** Permanence d'une espèce chimique. || *Spécialem.* Qualité d'un produit pétrolier qui ne s'altère pas en cours de stockage ou d'utilisation. || **6.** Propriété que possède une dispersion liquide de rester semblable à elle-même pendant un temps plus ou moins long, sans que la sédimentation provoque des variations de concentration aux différents niveaux et, finalement, des dépôts de la matière qui était dispersée. || **7.** Résistance d'une matière explosive à l'altération spontanée. || **8.** État de l'atmosphère caractérisé par la superposition de couches de densités décroissantes vers le haut. || **9.** En cybernétique, aptitude d'une grandeur à retrouver une valeur dite « normale » lorsqu'elle vient à en être momentanément et accidentellement écartée. || **10.** *Fig.* Qualité de ce qui se maintient durablement tel qu'il est : *La stabilité de la propriété, comme celle de la famille, est nécessaire à la liberté* (J. Simon). *La stabilité des habitudes n'a pour limite que la fin même des choses* (Fromentin). *En Dieu est la vérité et la stabilité* (France). || **11.** Dans le domaine politique et économique, absence de variations trop fréquentes dans les institutions ou la valeur d'une monnaie : *Stabilité d'un régime politique. Stabilité du franc, de la monnaie.* || *Stabilité gouvernementale* ou *ministérielle,* caractéristique d'un régime politique dans lequel un chef de gouvernement dispose du pouvoir pendant un temps suffisamment long pour réaliser son programme : *Il est vrai que dans toutes les crises de l'Histoire, la masse commerçante et paysanne s'agglomère autour de l'homme qui représente une chance de stabilité* (Mauriac).

• SYN. : **1.** *aplomb, équilibre ;* **10** *continuité, durabilité, immutabilité, invariabilité, permanence, solidité ;* **11** *fermeté.* — CONTR. : **1** *instabilité ;* **10** *fluctuation, fragilité, inconstance, précarité, variabilité, versatilité.*

stablat [stabla] n. m. (franco-provenç. *establa,* même sens, de l'anc. franç. *es-table,* forme anc. de *étable* [v. ce mot] ; 1690, Furetière). Maisonnette établie dans les alpages, en vue de l'installation hivernale du berger et du troupeau.

stable [stabl] adj. (lat. *stabilis,* stable, qui se tient droit, ferme, solide, durable, de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *estable* [*stable,* av. 1464, J. Chartier], au sens 7 ; sens 1, fin du XIII^e s., Aimé du Mont-Cassin [écrit *stable*], puis fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [pour un système en équilibre parfait..., 1964, Robert ; *équilibre stable,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, début du XIX^e s., d'après Littré, 1872 ; sens 3, 1872, Littré ; sens 4 et 6, 1964, Larousse [*loi stable pour une équivalence, partie stable pour une loi de composition, partie stable pour plusieurs lois de composition,* 1968, Larousse] ; sens 5, 1964, Robert ; sens 8, début du XV^e s., Ch. d'Orléans, écrit *estable*[*stable,* XVI^e s.]). **1.** Qui reste droit et ferme sur son support ; qui se trouve en position d'équilibre durable : *Cet échafaudage ne paraît pas très stable.* || *Spécialem.* Se dit d'un système en équilibre parfait et qui a tendance à reprendre cet équilibre de lui-même lorsqu'il en est écarté : *La périssoire n'est pas une embarcation stable.* || *Équilibre stable,* v. ÉQUILIBRE. || **2.** Se dit d'un corps qui ne peut être décomposé que par une forte élévation de température, ou encore sur lequel les réactifs chimiques ont en général peu d'action. || **3.** *Acier stable,* acier qui conserve indéfiniment ses propriétés. || **4.** Se dit d'une substance explosive qui ne s'altère pas spontanément. || **5.** En physique nucléaire, se dit d'un atome qui ne présente pas de radioactivité décelable. || **6.** *Proposition stable,* proposition mathématique telle qu'en modifiant assez peu les hypothèses on ne modifie qu'arbitrairement peu les conclusions. || *Loi stable pour une équivalence,* dans un ensemble E, loi telle que, si on l'applique à deux éléments respectivement équivalents *a* et *b,* on obtient un résultat équivalent au composé de *a* et de *b.* || *Partie stable pour une loi de composition,* dans un ensemble muni d'une loi de composition interne, partie A telle que, si l'on applique la loi à deux éléments de A, le résultat est encore un élément de A. (On dit aussi PARTIE FERMÉE.) || *Partie stable pour plusieurs lois de composition,* dans un ensemble E muni de ces lois de composition, partie A stable pour chacune d'elles. || **7.** *Fig.* Se dit de ce qui dure, de ce

qui est assuré de rester tel de façon durable : *Rien de stable dans ce monde* (Diderot). *Stable trésor, temple simple à Minerve, | Masse de calme et visible réserve* (Valéry). *La vieillesse constitue un état stable dans lequel nous nous sentons à jamais établis : elle est l'éternité commencée* (Mauriac). *Avoir une situation stable. Un temps stable. Un gouvernement stable.* || **8.** Se dit d'une personne dont les dispositions intellectuelles et affectives sont constantes : *Un homme équilibré et stable.*

• SYN. : **1** *d'aplomb, équilibré, solide ;* **7** *constant, durable, ferme, fixe, immuable, invariable, permanent.* — CONTR. : **1** *branlant, déséquilibré, instable ;* **7** *changeant, éphémère, fluctuant, fragile, fugace, fugitif, ondoyant, passager, précaire, temporaire, transitoire.*

stabulation [stabylasjɔ̃] n. f. (lat. *stabulatio,* séjour dans l'étable, de *stabulatum,* supin de *stabulari,* avoir son étable, séjourner, de *stabulum,* séjour, étable, écurie, dér. de *stare,* se tenir de bout, se tenir ferme, demeurer ; v. 1833 [d'après Bescherelle, 1845], au sens 1 ; sens 2, 21 avr. 1875, *Journ. officiel,* p. 2884 [pour des huîtres, 1933, Larousse]). **1.** Séjour, durée du séjour du bétail dans une étable. || **2.** Conservation de poissons dans un vivier. || Parcage des huîtres en eau épurée et fréquemment renouvelée pour les purifier des microbes qu'elles pourraient contenir.

staccato [stakato] adv. (mot ital. de même sens, proprem. « détaché » ; 1771, Trévoux). Terme de musique indiquant que les notes d'un passage doivent être jouées détachées les unes des autres.

◆ n. m. (sens 1, 1872, Littré ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Ce mode d'exécution : *Le staccato ne figure pas sur la partie de violon.* || **2.** Succession de bruits brefs espacés à court intervalle : *Le staccato d'une rafale de mitrailleuse* (P. Nord).

stachys [stakis] n. m. (lat. *stachys,* épiaire, gr. *stakhus,* épi, épiaire ; 1791, Valmont de Bomare). Nom scientifique de l'*épiaire.*

stade [stad] n. m. (lat. *stadium,* stade [mesure valant 600 pieds grecs], stade [pour faire la course], gr. *stadion,* mêmes sens, neutre substantivé de l'adj. *stadios,* stable, ferme ; v. 1265, Br. Latini, écrit *estade* [*stade,* 1530, Lefèvre d'Étaples], au sens I ; sens II, 1, 1549, R. Estienne [*argument du stade,* 1953, Larousse] ; sens II, 2, 1933, Larousse ; sens III, 1, 1878, Larousse ; sens III, 2, 1806, Capuron ; sens III, 3, 1955, Lagache, p. 31).

I. Dans la Grèce antique, mesure de longueur valant 600 pieds grecs (soit entre 180 et 200 m) : *Je traçai le plan d'un aqueduc de deux cents stades qui devait porter à Jérusalem des eaux abondantes et pures* (France).

II. 1. Carrière de la longueur d'un stade où avaient lieu les courses à pied et divers exercices : *Il volait par le stade aux clameurs de la foule* (Heredia). *Le stade d'Olympie, de Delphes.* || *Argument du stade,* argument posé par le philosophe Zénon d'Élée, et qui tendait à la critique du mouvement. || **2.** *Auj.* Terrain et enceinte propres à divers exercices, entraînements ou compétitions gymniques ou sportives : *Un stade comprend le plus souvent une piste d'athlétisme tracée autour d'un terrain de football, de rugby, des terrains aménagés pour le tennis, le basket-ball, etc.* || Fam. *Les dieux du stade,* v. DIEU (au sens III, 1).

III. 1. Période, degré qui, dans un développement quelconque, peuvent être considérés comme formant une partie distincte : *Elle* [la guerre] *avance vers cet autre stade où la dureté humaine subsiste seule* (Giraudoux). *Étudier les principaux stades d'une évolution. En être arrivé à un stade décisif. Dépasser un certain stade.* || **2.** Chacune des périodes qui se succèdent dans une maladie. || **3.** En psychanalyse, période du développement de l'individu se caractérisant par un certain type d'organisation : *On distingue trois stades libidinaux : le stade oral, le stade anal et le stade génital.*

• SYN. : **III, 1** *échelon, étape, niveau, palier, partie, phase, point.*

stadhouder n. m. V. STATHOUDER.

stadia [stadja] n. m. (probablem. empr. du gr. *stadia,* fém. de l'adj. *stadios,* qui se tient debout ; 1865 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1-2, 1876, Larousse). **1.** Mire parlante, graduée en centimètres, que l'on pose verticalement sur un point pour mesurer sa distance au moyen du tachéomètre. || **2.** Jalon à deux voyants fixes, utilisé aux mêmes fins.

stadimètre [stadimɛtr] n. m. (de *stadi[a]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse [var. *stadiomètre,* « instrument servant à évaluer rapidement les distances », 1877, Littré]). Dispositif qui, dans une lunette topographique, permet de mesurer les distances en visant une mire graduée en centimètres.

stadimétrique [stadimetrik] adj. (de *stadimètre ;* 1902 [d'après Robert, 1970], sans indication de sens [ni de forme] ; sens actuel, 1964, Larousse). Qui se rapporte au stadimètre : *Fils stadimétriques.*

1. staff [staf] n. m. (de l'allem. *staffieren,* garnir, étoffer, remplir ; 1884, Adeline [la date de 1850 donnée par Fr. Mackenzie, p. 227, n'est étayée par aucun document]). Matériau décoratif, incombustible, constitué de plâtre à mouler armé de fibres végétales.

2. staff [staf] n. m. (angl. *staff,* état-major ; 1968, Larousse [aussi *staff and line*]). Groupe de personnes assurant une fonction déterminée dans une entreprise, une organisation, etc. : *Le service de l'hôtel est assuré par un staff de 30 personnes.* || *Staff and line,* structure d'une entreprise comportant des services fonctionnels et des services opérationnels.

staffe [staf] n. f. (peut-être de l'angl. *staff,* bâton, appui ; 1964, Larousse). Courroie circulaire ou anneau tressé qu'utilisent les acrobates pour leurs équilibres en renversement aux agrès.

staffer [stafe] v. tr. (de *staff* 1 ; 1904, Larousse). Construire en staff.

staffeur [stafœr] n. m. (de *staffer ;* 1904, Larousse). Ouvrier qui procède sur chantier à la pose d'ouvrages décoratifs en staff et, éventuellement, à leur moulage.

stafka n. f. V. STAVKA.

stage [staʒ] n. m. (lat. médiév. *stagium,* stage d'un chanoine, obligation pour un vassal de résider dans le château de son seigneur pour le défendre, latinisation de l'anc. franç. *estage,* demeure, séjour [v. ÉTAGE] ; av. 1631, Bassompierre, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1782, Mercier ; sens 4, 1876, Larousse). **1.** *Vx.* En droit canon, résidence imposée à un chanoine avant qu'il eût le droit de jouir des revenus de sa prébende. || **2.** Période d'épreuve et d'initiation pratique imposée à ceux qui se destinent à certaines professions libérales ou publiques avant qu'ils aient le droit de les exercer à titre définitif ou d'être titularisés dans leur emploi : *Ce stage d'un an auprès du grand avocat légitimiste fut décisif dans sa vie* (Daudet). *Faire son stage d'agrégation dans un lycée.* || **3.** Période pendant laquelle une personne exerce une activité temporaire ou suit des cours, en vue de sa formation ou de son perfectionnement professionnels : *Je fais un stage dans une maison d'exportation, Matthews and sons* (Butor). *Organiser un stage de recyclage en informatique.* || **4.** *Fam.* Séjour plus ou moins prolongé, considéré comme préparatoire ou transitoire : *Dix mois, pas moins, pour décider que, mon stage* [dans un camp de prisonniers] *ayant produit tous ses fruits, il est temps de courir à d'autres expériences* (Perret). *En tout cas, je pense que les hommes appelés à en juger d'autres devraient avoir fait un stage de deux ou trois mois de prison* (Aymé).

stagflation [stagflasjɔ̃] n. f. (contract. de *stag[nation]* et de *[in]flation ;* 17 févr. 1971, *l'Université syndicaliste*). Situation économique d'un pays dans lequel le ralentissement de l'expansion ne supprime pas pour autant les phénomènes d'inflation.

stagiaire [staʒjar] adj. et n. (de *stage ;* 1823, Boiste [*stagier,* même sens, 1765, *Encyclopédie*]). Qui fait un stage : *Avocat, officier, institutrice stagiaire. Vous avez vu Gisèle, la stagiaire en pharmacie ?* (Aragon).

◆ adj. (1845, Bescherelle). Qui concerne un stage : *Période stagiaire.*

stagiarisation [staʒjarizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *stagiaire* ; 18 janv. 1974, *l'École libératrice* [*Édition Classes de C.E.G.*], n° 16). Nomination au titre de stagiaire : *La stagiarisation d'un instituteur.*

stagnant, e [stagnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *stagnans, -antis,* part. prés. de *stagnare,* stagner [v. STAGNER] ; ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1788, Féraud). **1.** Se dit d'un fluide qui demeure à la même place, qui n'est pas entraîné par un courant lui permettant de se renouveler : *Des remous d'eaux stagnantes où s'épanouissent des nénuphars jaunes et blancs* (Nerval). *L'atmosphère stagnante est teintée de rose et de bleu* (Baudelaire). ‖ **2.** *Fig.* Se dit de ce qui ne progresse pas (s'emploie surtout dans les domaines économique et financier) : *Les affaires sont plutôt stagnantes ces temps-ci. La Bourse est stagnante.*

stagnation [stagnasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *stagnatum,* supin de *stagnare,* stagner [v. l'art. suiv.] ; 1741, Col de Vilars, au sens de « état du sang ou des humeurs qui ne coulent pas ou qui circulent trop lentement » ; sens 1, 1762, Acad. [par extens., av. 1885, V. Hugo] ; sens 2, 1764, Brunot). **1.** État de ce qui stagne : *La stagnation des eaux mortes. La stagnation de la fumée dans une pièce mal aérée ;* par extens. et poétiq. : *Des stagnations d'ombre et des flaques de nuit* (Hugo). ‖ **2.** État d'inertie, d'activité réduite ; absence de progrès, de développement d'une activité : *La stagnation du commerce, de l'industrie. Celui-ci* [le régime], *que la faiblesse du pouvoir et les discordes politiques condamnaient à la stagnation, ne pouvait manquer d'épouser un système à ce point statique* (De Gaulle).

• SYN. : **1** *immobilité ;* **2** *ankylose, engourdissement, immobilisme, inertie, langueur, léthargie, marasme, paralysie, récession, somnolence.*

stagner [stagne] v. intr. (lat. *stagnare,* former une nappe stagnante, être stagnant, de *stagnum,* eau stagnante ; 1788, Féraud, au sens 1 [au fig., 1923, R. Martin du Gard] ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, 1895, Huysmans). **1.** En parlant d'un fluide liquide ou gazeux, rester immobile sans s'écouler, sans se renouveler : *La mare stagnait, écrasée sous le soleil* (Pergaud). *L'air étouffant qui stagne sous le couvert des grands arbres* (Moselly). *La brume et les fumées d'un Paris affaissé et gris stagnaient jusqu'à l'horizon* (Arnoux). *L'épaisse chaleur du jour stagnait captive sous le toit* (Genevoix) ; et au fig. : *Le génie n'était nullement tari* [en Italie]. *Mais on le laissait stagner sans profit et se perdre* (Rolland). ‖ **2.** Rester immobile, demeurer à la même place : *Il divisait lentement, des épaules, la foule qui stagnait devant la bouche des cinémas* (Saint-Exupéry). ‖ **3.** Avoir une activité diminuée, ralentie (s'emploie surtout dans les domaines économique et financier) : *Les affaires stagnent en ce moment.* ‖ **4.** *Fig.* En parlant des personnes, s'enliser dans un état de passivité morbide : *Dans l'état d'accablement, de tristesse où il stagnait* (Huysmans). *Entre les lagunes d'alentour et dans le tréfonds forestier stagnaient quelques peuplades moisies, décimées, abruties par le tripanosome et la misère chronique* (Céline).

stagnon [staɲɔ̃] n. m. (var. de *estagnon ;* 1872, Littré). Autre forme de ESTAGNON.

stakhanovets [stakanɔvɛts] n. m. (mot russe de même sens, de *Stakhanov* [v. l'art. suiv.] ; 1964, Larousse). Ouvrier travaillant selon la méthode élaborée par Stakhanov.

stakhanovisme [stakanɔvism] n. m. (du n. du mineur soviétique Alexeï Grigorievitch *Stakhanov* [né en 1906], qui établit de remarquables records de production et fut cité en exemple pour provoquer l'émulation des autres travailleurs de l'U.R.S.S. ; 1936, A. Gide). Dans les pays d'économie socialiste, méthode fondée sur l'étude du travail pour augmenter le rendement ; mouvement de propagande pour sa diffusion.

stakhanoviste [stakanɔvist] n. (du n. pr. *Stakhanov ;* 1936, A. Gide). Ouvrier qui applique dans son travail les méthodes du stakhanovisme : *On me présente un stakhanoviste, dont j'avais vu le portrait énorme affiché sur un mur* (Gide).

◆ adj. (1964, Larousse). Qui se rapporte au stakhanovisme : *Employer la méthode stakhanoviste.*

stakning [stakniŋ] n. m. (mot norvégien de même sens ; 1975, Larousse). Mode de progression utilisé en ski de fond et consistant à planter simultanément les deux bâtons pour se propulser en avant.

stalactite [stalaktit] n. f. (dér. savant du gr. *stalaktos,* qui coule goutte à goutte, de *stallassein* ou *-ttein,* [faire] couler goutte à goutte, dér. de *stalân,* même sens ; 1718, *Mémoires de l'Académie... des sciences,* p. 140). Tige minérale qui pend à la voûte d'une grotte et qui est formée par la concrétion des sels contenus en dissolution dans les gouttes d'eau qui tombent : *Des festons, des stalactites, des crocs d'obsidienne pendaient au-dessus de nos têtes* (Cendrars). *Dans un cadre de concrétions immaculées, au milieu d'une profusion de colonnes et de stalactites qui plongent en se mirant dans sa nappe transparente, un lac souterrain s'étend sous nos yeux* (Casteret).

stalag [stalag] n. m. (mot allem. de même sens, contract. de *Sta*[*mm*]*lag*[*er*], proprem. « camp [*Lager*] d'origine [*Stamm*] » ; 1940, d'après Robert, 1967). Nom donné aux camps de sous-officiers et soldats prisonniers en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale : *En dehors des bouteillons qui paraissent éclater simultanément dans tous les stalags, les nouvelles d'intérêt privé vont assez vite d'un camp à l'autre* (Perret).

stalagmite [stalagmit] n. f. (dér. savant du gr. *stalagmos,* écoulement goutte à goutte, dér. de *stalazein,* élargissement de *stazein,* faire couler goutte à goutte ; av. 1683, J.-B. Colbert [IV, 585], écrit *stalamite,* puis 1752, Trévoux, écrit *stalagmite*). Colonne minérale, généralement festonnée, qui s'élève du sol d'une grotte et qui est formée par la concrétion des sels contenus en dissolution dans les gouttes tombant de la voûte : *Ma couchette, faite de toutes les couvertures de voyage, se trouvait installée dans une grotte charmante, ornée de magnifiques stalagmites* (Verne).

stalagmitique [stalagmitik] adj. (de *stalagmite ;* 1845, Bescherelle). Qui se rapporte aux stalagmites : *Des concrétions stalagmitiques.*

stalagmomètre [stalagmɔmɛtr] n. m. (de *stalagmo-,* élément tiré du gr. *stalagmos,* écoulement goutte à goutte [v. STALAGMITE], et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1876, Larousse). Appareil servant à mesurer la masse des gouttes qui s'écoulent d'un tube capillaire.

stalagmométrie [stalagmɔmetri] n. f. (de *stalagmomètre ;* 1953, Larousse). Méthode de la mesure de la tension superficielle d'un liquide, qui se fait au moyen du stalagmomètre.

stalagmométrique [stalagmɔmetrik] adj. (de *stalagmométrie ;* 1953, Larousse). Qui se rapporte à la stalagmométrie ou au stalagmomètre.

stalinien, enne [stalinjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de l'homme d'État soviétique Iossif Vissarionovitch Djougatchvili, dit *Staline* [1879-1953] ; 1949, Larousse [aussi « conforme à la politique de Staline »]). Qui est propre à la période pendant laquelle Staline dirigeait l'Union soviétique : *Bien des affirmations de Lénine, amant passionné de la justice, peuvent encore être opposées au régime stalinien* (Camus). *Les procès staliniens.* ‖ Qui est caractéristique de la politique menée par Staline : *Quoique le cours stalinien ait prévalu contre le trotskysme et que les Russes admettent comme un dogme l'idée que l'édification socialiste dans un seul pays est possible...* (Berl).

◆ adj. et n. (1949, Larousse). Adepte de la politique de Staline : *Non, les vieux chefs staliniens de Paris ne sont pas des ombres* (Mauriac). *Les staliniens déchiraient les troskystes* (Suarès).

stalinisme [stalinism] n. m. (du n. pr. *Staline* [v. l'art. précéd.] ; 1949, Larousse [« conformité... aux doctrines de Staline », 1964, Robert]). Doctrine politique de Staline. ‖ Conformité à la politique ou aux doctrines de Staline : *En quoi, je le demande, les S.F.I.O. sont-ils moins révo-*

lutionnaires que les tenants du stalinisme ? (Mauriac).

stalle [stal] n. f. (lat. médiév. *stallum,* stalle, latinisation de l'anc. franç. *estal,* position, forme anc. de *étal* [v. ce mot] ; 1611, Cotgrave, comme n. m. [comme n. f., 1743, Trévoux], au sens 1 [en anc. provenç., comme n. m., dès 1453, Pansier] ; sens 2, 5 mai 1826, *Journ. des dames ;* sens 3, 1872, Littré ; sens 4, 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 730 *a*). **1.** Nom donné à chacun des sièges fixes disposés autour du chœur d'une église, à l'usage du clergé, et dont le fond peut se lever ou se rabattre à volonté : *Son voisin de stalle l'avait entendu mêler au plain-chant «ad omnem tonum» des parenthèses inintelligibles* (Hugo). *J'étais fait pour jouir d'une dignité ecclésiastique, d'un bénéfice, d'une stalle de chanoine* (Romains). || **2.** *Vx.* Dans les salles de spectacle, siège isolé, muni d'un numéro particulier : *Vers huit heures, j'étais assis dans ma stalle accoutumée* (Nerval). [On emploie auj. le mot FAUTEUIL.] || **3.** Dans une étable, une écurie, place réservée à chaque animal et délimitée à droite et à gauche par les cloisons qui la séparent des stalles contiguës : *Les vaches des deux stalles voisines ont été mises pour la nuit à l'écurie, près du cheval* (Vailland). || **4.** Terme préconisé par l'Administration pour remplacer le *box* pour automobile.

stamin(o)- [stamin(o)], premier élément, tiré du lat. *stamen, -minis,* chaîne de métier à tisser, fil, étamine (v. ÉTAMINE 1), et qui entre dans la composition de quelques mots.

staminal, e, aux [staminal, -o] adj. (dér. savant du lat. *stamen, -minis* [v. l'art. précéd.] ; 1803, Boiste). Qui appartient ou se rapporte aux étamines.

• REM. On rencontre parfois la forme STAMINAIRE (1836, Acad.).

staminé, e [stamine] adj. (dér. savant du lat. *stamen, -minis* [v. STAMIN(O)-] ; 1791, Valmont de Bomare). Se dit des fleurs qui possèdent des étamines.

staminifère [staminifɛr] adj. (de *stamini-,* var. de *stamino-,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1803, Boiste). Qui porte des étamines.

staminode [staminɔd] n. m. (de *stamino-* et de *-[i]de,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1817, S. Gérardin). Étamine devenue stérile par suite de l'avortement des anthères.

stamino-pistillé, e [staminopistile] adj. (de *stamino-* et de *pistil ;* 1876, Larousse). Se dit des fleurs hermaphrodites qui ont à la fois des étamines et des pistils.

stampe [stɑ̃p] n. f. (mot liégeois de mêmes sens, déverbal de *stamper,* mettre debout, poser, francique **stampôn,* piler, écraser ; 1803, Boiste [« épaisseur de cet intervalle », 1964, Larousse]). Intervalle entre deux couches de houille ou de minerai, formé par du terrain naturel : *Stampe stérile.* || Épaisseur de cet intervalle.

stamping [stɑ̃piŋ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « action de frapper du pied, action d'imprimer, action d'estampiller », de *to stamp,* frapper du pied, piler, broyer ; 1968, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action d'estamper. || **2.** Action d'apposer sur une pièce des marques par déformation de la tôle.

◆ adj. invar. (1968, Larousse). Se dit d'une machine qui permet de réaliser de telles marques.

stance [stɑ̃s] n. f. (ital. *stanza,* demeure, séjour, et, en poésie, « stance » [chaque strophe étant suivie d'un repos], de *stare,* demeurer, lat. *stare,* se tenir debout, se tenir ferme, rester ; 1550, Heroet, écrit *stanse* [*stance,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné], au sens II ; sens I, av. 1924, A. France).

I. *Vx.* Vaste salle décorée : *Le dôme de Saint-Pierre, les stances du Vatican, tout offusquerait ses yeux* (France).

II. Groupe de vers présentant un sens complet et suivi d'un repos : *La mélodie se terminait à chaque stance par ces trilles chevrotants que font valoir si bien les voix jeunes* (Nerval).

• SYN. : **II** *strophe.*

◆ **stances** n. f. pl. (1660, Corneille). Poème formé d'une série de ces groupes : *Les « Stances à Du Périer », de Malherbe. Les stances du « Cid », de Corneille.*

1. stand [stɑ̃d] n. m. (suisse alémanique *stand,* même sens, allem. *Stand,* état, position ; 1542 [d'après le *FEW,* XVII, 218 *b*], écrit *stan* [*stand,* XVIII^e s.], dans des textes rédigés en Suisse [en 1877, Littré considère encore le mot comme propre au franç. régional de Suisse] ; comme terme français, 1884, *ZFSL,* VI, 254 [*stand — stand de tir,* 1964, Larousse ; au fig., début du XX^e s.]). *Stand de tir,* ou simplem. *stand,* endroit, généralement clos, où l'on s'entraîne au tir de précision à la cible avec des armes à feu : *Ils demeurèrent un long moment devant un petit stand de tir, à regarder deux garçons qui cassaient des pipes* (B. Clavel) ; et au fig. : *C'était la baraque d'un tir : le Stand des Nations* (Céline).

2. stand [stɑ̃d] n. m. (angl. *stand,* place, position, tribune, comptoir, déverbal de *to stand,* se tenir debout ; 1854, Bonnaffé, au sens de « tribune où prennent place les spectateurs des courses » ; sens I, 1, 1883 [d'après le *FEW,* XVIII, 118 *b*], puis 1904, Larousse ; sens I, 2 et II, 1964, Larousse).

I. 1. Espace réservé à chacun des participants ou à chaque catégorie de produits, dans une exposition ; ensemble des installations et des produits exposés. || **2.** *Stand de ravitaillement,* ou simplem. *stand,* dans les courses de bicyclettes, de motocyclettes, d'automobiles sur circuit fermé, lieu réservé à chaque marque (ou, éventuellement, à un véhicule déterminé) et où se tient l'équipe technique chargée du ravitaillement, des réparations, etc. : *Il est près de 16 h 30 lorsque j'atteins enfin les stands d'Alpine. Il y a un stand par voiture, et chaque stand a une porte qui ouvre directement sur le dos des bâtiments* (B. Clavel).

II. Tablette destinée à recevoir une machine à écrire ou une machine comptable.

1. standard [stɑ̃dar] n. m. (angl. *standard,* étendard, bannière, étalon, type, modèle de poids et mesures, degré du fin de l'or ou de l'argent, empr. du franç. *estandart,* forme anc. de *étendard* [v. ce mot] ; 1702, puis 1857 [d'après Fr. Mackenzie, p. 227], au sens de « titre légal de la monnaie d'or ou d'argent en Angleterre » ; sens I, 1, 1933, Larousse ; sens I, 2, 1923, Larousse ; sens I, 3, 1949, Larousse [sous la forme anglaise correspondante *standard of life,* dès le 25 nov. 1868, *Journ. des débats*] ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens II, 1897, d'après Fr. Mackenzie, p. 253).

I. 1. Règle fixée pour caractériser un produit, une méthode de travail, une quantité à produire, le montant d'un budget, etc. : *Le culot des lampes électriques à baïonnette est toujours du même standard en France.* || **2.** *Standard d'une race,* description détaillée des caractères externes typiques de la race. || **3.** Fig. *Standard de vie,* niveau de vie. (Vieilli.) || **4.** Ensemble des caractéristiques essentielles d'un système de télévision, comprenant notamment le nombre des lignes d'analyse de l'image, la largeur de la bande des fréquences du signal vidéo, la polarité de la modulation, la forme des signaux de synchronisation, etc.

II. *Standard téléphonique,* ou simplem. *standard,* dispositif se présentant sous la forme d'un pupitre et employé, dans les entreprises importantes, dans l'Administration, etc., pour établir les communications téléphoniques entre le réseau et les divers postes intérieurs, entre ces postes eux-mêmes et entre des postes individuels ne devant pas avoir de communication directe avec l'extérieur : *Large bureau sur lequel est posé un petit standard téléphonique* (Amiel). *Le téléphoniste plantait ses fiches dans le standard* (Saint-Exupéry).

2. standard [stɑ̃dar] adj. (angl. *standard,* qui sert de modèle, type, classique, emploi adjectivé du n. *standard* [v. l'art. précéd.] ; 1904, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1905, d'après le *FEW,* XVIII, 118 *b* [« dont les caractéristiques moyennes servent de référence », 1933, Larousse ; *atmosphère standard, prix standard,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1938, Bernanos). **1.** Se dit de ce qui est conforme à une norme de fabrication, à un modèle ou à un type déterminé : *Je*

sais qu'une simple épingle recourbée vient à bout d'une serrure standard (Prou). *Un pneu standard.* || Dont les caractéristiques moyennes servent de référence : *Du lait standard.* || *Atmosphère standard,* atmosphère fictive, définie par une loi hypothétique (tirée des observations moyennes) de la variation de la température et de la pression en altitude. || *Prix standard,* prix d'ordre fixé pour tous les coûts de l'entreprise (matières, main-d'œuvre, etc.), afin d'obtenir des résultats comptables indépendants de la variation des prix. || *Échange standard,* v. ÉCHANGE. || **2.** Dans le domaine financier, syn. de LÉGAL : *Un titre standard.* || **3.** *Fig.* et *péjor.* Qui manque d'originalité ; qui est conforme au type habituel : *Penser sur commande, avoir une pensée standard* (Bernstein). *Son éclat avait quelque chose de violent et de populaire qui la distinguait des beautés standard de l'Amérique* (Morand). [V. Rem.]

• REM. Certains auteurs font invariable cet adjectif, sur le modèle de l'anglais, mais son emploi courant en français le fait varier en nombre.

standardisation [stɑ̃dardizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *standard* 1 et 2 ; 25 juill. 1904, *la Revue technique* [p. 746], au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse ; sens 3, 1935, Alexis Carrel). **1.** Méthode industrielle et technique d'unification des procédé de fabrication et des types fabriqués, en vue d'un rendement plus rapide et plus économique et d'une simplification des normes des pièces de rechange. || **2.** Unification des caractères distinctifs d'une race zoologique. || **3.** *Fig.* Le fait de se conformer à un modèle unique : *Un individualisme supérieur doit souhaiter la standardisation de la masse* (Gide).

• SYN. : **1** *normalisation, rationalisation ;* **2** *uniformisation.*

standardiser [stɑ̃dardize] v. tr. (dér. savant de *standard* 1 et 2 ; 1915, *la Nature,* p. 422). Ramener à une norme commune, à un type ou à un petit nombre de types standards (s'emploie surtout au part. passé) : *Peut-être les hommes, prisonniers des casernes standardisées, regretteront-ils un âge où les immeubles avaient le loisir de se faire faire boucles, mises en plis et permanentes* (Cocteau). *Une prononciation standardisée.*

• SYN. : *normaliser, rationaliser.*

standardiste [stɑ̃dardist] n. (de *standard* 1 ; 1933, Larousse). Personne préposée à la manipulation et à la desserte d'un standard téléphonique : *Dans la salle presque vide ne restaient que les standardistes et les correspondants « en ligne »* (Malraux).

stand by [stɑ̃dbaj] n. m. (loc. angl. de même sens, déverbal de *to stand by,* se tenir auprès, soutenir, de *to stand,* être debout, se tenir ferme, et de *by,* près, à côté ; 1975, *Dict. économique et financier*). Accord selon lequel le Fonds monétaire international autorise un pays membre à pratiquer des tirages en devises, pour une durée et un montant déterminé : *Depuis les années 50, le système du stand by a permis à de nombreux pays d'obtenir un crédit international souvent renouvelé.*

standing [stɑ̃diŋ] n. m. (mot angl. signif. « station, situation », de *to stand,* être debout, se tenir ferme, rester, demeurer ; 1928, Pagnol, au sens 1 [au fig., 1936, J. Romains] ; sens 2, 1960, Daninos, p. 185). **1.** Position sociale d'une personne ou d'un groupe ; rang d'une personne dans le monde : *Je suis bien forcé d'exiger une part qui corresponde à mon standing* (Pagnol) ; et au fig. : *Vous avez sous les yeux ma fiche, mon standing sentimental* (Tr. Bernard). || **2.** Aménagement extérieur et intérieur qui classe un immeuble dans une catégorie plus ou moins luxueuse : *Un immeuble de grand standing.*

• SYN. : **2** *catégorie, classe.*

• REM. Cet anglicisme est souvent critiqué par les puristes, surtout quand il s'applique à un objet.

standolie [stɑ̃dɔli] n. f. (de *stand*[*ard*] 2 et de *-olie,* lat. *oleum,* huile [d'olive] ; 1964, Larousse). Huile raffinée, polymérisée par traitement thermique dans des conditions déterminées.

stanhopée [stanope] n. f. (lat. scientif. moderne *stanhopea,* même sens, du n. pr. angl. *Stanhope,* qui fut porté par de nombreux personnages célèbres ; 1876, Larousse). Genre d'orchidée d'Amérique.

stannage [stanaʒ] n. m. (dér. savant du bas lat. *stannum,* étain [v. STANNI-] ; 1842, Acad.). Opération qui consiste à imprégner une étoffe d'une dissolution d'étain avant de la teindre.

stannate [stanat] n. m. (dér. savant du bas lat. *stannum,* étain [v. STANNI-] ; 1836, Acad.). Sel d'un acide stannique.

stanneux [stanø] adj. m. (dér. savant du bas lat. *stannum,* étain [v. l'art. suiv.] ; 1831, Berzelius, IV, 311). Se dit des sels d'étain où le métal a la valence 2.

stanni- [stani], premier élément, tiré du lat. *stannum,* plomb d'œuvre, plomb argentifère (et, à basse époque, « étain »), et qui entre dans la composition de divers mots savants pour indiquer la présence d'étain.

stannifère [stanifɛr] adj. (de *stanni-* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1829, Brongniart, p. 118 [*alluvion stannifère,* 1964, Larousse]). Qui contient de l'étain. || *Alluvion stannifère,* sable contenant de la cassitérite.

stannine [stanin] ou **stannite** [stanit] n. f. (dér. savant du bas lat. *stannum,* étain [v. STANNI-] ; 1872, Littré [*stannine*], et 1904, Larousse [*stannite*]). Sulfure naturel d'étain, de fer et de cuivre.

stannique [stanik] adj. (dér. savant du bas lat. *stannum,* étain [v. STANNI-] ; 1831, Berzelius [IV, 313], au sens 1 ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** Se dit d'un acide oxygéné de l'étain, dérivé de SnO_2. || **2.** Se dit des sels d'étain où le métal a la valence 4.

stannite n. f. V. STANNINE.

stannoïde [stanɔid] adj. (de *stanno-,* var. de *stanni-,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse). Qui ressemble à l'étain : *Métaux stannoïdes.*

◆ **stannoïdes** n. m. pl. (1876, Larousse). Famille de métaux comprenant l'étain, l'antimoine et l'osmium.

stannolite [stanɔlit] n. f. (de *stanno-,* var. de *stanni-,* et de *-lite,* gr. *lithos,* pierre ; 1923, Larousse). Syn. de CASSITÉRITE.

stant [stɑ̃] adj. m. (lat. *stans, stantis,* qui se tient debout, part. prés. adjectivé de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; 1904, Larousse). Se dit des signes du zodiaque dont la figure n'exprime aucun mouvement (Gémeaux, Vierge, Balance et Scorpion).

stapéal [stapeal] n. et adj. m. (dér. savant du bas lat. *stapia,* étrier ; 1878, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Osselet de l'oreille. || **2.** Os opercule des poissons.

stapédien [stapedjɛ̃] n. et adj. m. (dér. savant du bas lat. *stapia,* étrier ; 1872, Littré [comme adj. ; comme n. m., 1876, Larousse]). Muscle de l'étrier, dans l'oreille moyenne.

staphisaigre [stafizɛgr] n. f. (lat. *staphis agria,* même sens, du gr. *staphis,* n. f., raisin [sec], et *agria,* fém. de l'adj. *agrios,* sauvage, dér. de *agros,* champ, campagne ; XIII[e] s., écrit *stafizegre ;* 1314, Mondeville, écrit *stafisagre ; staphisaigre,* 1556, *R. La. R.,* XIX, 134). Renonculacée méditeranéenne, appelée couramment *herbe aux poux* parce que sa décoction, très toxique, s'employait naguère pour détruire ces parasites.

staphographe [stafɔgraf] n. m. (de *stapho-,* élément d'origine incertaine, et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1975, Larousse). Appareil utilisé en cartographie pour le positionnement optique et l'insolation des écritures.

staphyl(o)- [stafil(o)], premier élément, tiré du gr. *staphulê,* grappe de raisin mûr, tumeur à la luette, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

staphylhématome [stafilematom] n. m. (de *staphyl*[*o*]- et de *hématome ;* 1933, Larousse). Épanchement sanguin dans la luette.

staphylier [stafilje] n. m. (dér. savant du gr. *staphulê,* grappe de raisin mûr [v. STAPHYL(O)-] ; 1808, Boiste [a remplacé *staphylodendron,* même sens — 1694,

Tournefort —, lat. *staphylodendron,* même sens, gr. *staphulodendron,* même sens, de *staphulê* — v. ci-dessus — et de *dendron,* arbre]). Arbuste rustique, à feuilles très finement dentées, à fleurs blanches dressées ou pendantes, pouvant atteindre 5 m de hauteur, souvent cultivé dans l'est de la France comme plante de rocailles.

• REM. On rencontre parfois la forme latine STAPHYLEA, n. m. (lat. scientif. moderne *staphylea,* même sens, du gr. *staphulê,* grappe de raisin mûr [v. STAPHYL(O)-] ; 1933, Larousse).

1. staphylin, e [stafilɛ̃, -in] adj. (dér. savant du gr. *staphulê,* grappe de raisin mûr, tumeur à la luette ; 1765, *Encyclopédie,* comme n. m., au sens de « muscle staphylin » ; comme adj., au sens actuel, 1793, Lavoisien [dès 1752, Trévoux, dans le composé *salpingo-staphylin*]). Relatif à la luette.

2. staphylin [stafilɛ̃] n. m. (gr. *staphulinos,* même sens, de *staphulê,* grappe de raisin mûr [par analogie de forme] ; 1755, *Collection académique,* I, 48). Insecte coléoptère carnassier, aux élytres très courts et à l'abdomen mobile, qui recherche les matières putréfiées et stercoraires pour y dévorer les larves de diptères, de coléoptères, etc.

staphylite [stafilit] n. f. (dér. savant du gr. *staphulê,* tumeur à la luette [v. STAPHYL(O)-] ; 1836, Acad.). Inflammation de la luette.

staphylococcémie [stafilokɔksemi] n. f. (de *staphylocoque* et de *-[h]émie,* du gr. *haima,* sang ; 1964, Larousse). Septicémie à staphylocoques.

staphylococcie [stafilokɔksi] n. f. (de *staphylocoque ;* 1904, Larousse). Nom donné aux divers types d'infection de l'organisme provoqués par le staphylocoque.

staphylocoque [stafilokɔk] n. m. (lat. scientif. moderne *staphylococcus,* même sens [fin du XIXe s.], du gr. *staphulê,* grappe de raisin mûr [v. STAPHYL(O)-], et *kokkos,* graine, pépin ; 1904, Larousse). Microcoque dont les éléments, en se groupant, prennent l'apparence d'une grappe de raisin : *Staphylocoque doré.*

staphylomateux, euse [stafilomatø, -øz] adj. (dér. savant du bas lat. médic. *staphyloma, -matis* [v. l'art. suiv.] ; 1876, Larousse). Qui se rapporte au staphylome.

staphylome [stafilom] n. m. (bas lat. médic. *staphyloma, -matis,* même sens, gr. *staphulôma, -matos,* même sens, de *staphulê,* grappe de raisin mûr [par analogie de forme] ; 1549, Maignan, écrit *staphilomate ; staphylome,* v. 1560, Paré). Boursouflement des membranes de l'œil, dû à un affaiblissement de ses parois : *Staphylome de la cornée.*

staphyloplastie [stafiloplasti] n. f. (de *staphylo-* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, dér. de *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; 1872, Littré). Réfection chirurgicale du voile du palais.

staphylorraphie [stafilorafi] n. f. (de *staphylo-* et de *-rraphie,* du gr. *rhaphê,* couture, suture ; 1836, Acad.). Suture du voile du palais.

staphylotomie [stafilotɔmi] n. f. (de *staphylo-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1842, Acad.). Section de la luette.

star [star] n. f. (mot angl. de même sens, proprem. « étoile, astre » ; 16 mars 1919, d'après J. Giraud, p. 185). Vedette féminine de cinéma ou de music-hall : *On fait des triomphes aux reines de beauté, aux stars de cinéma* (Bernanos).

starie [stari] n. f. (du néerl. *star,* immobile ; 1723, Savary des Bruslons, au sens de « temps qu'une escorte reste à Smyrne au-delà du temps fixé pour son déchargement » ; sens actuel, 1803, Boiste). Syn. de ESTARIE.

starlette [starlɛt] n. f. (angl. *starlet,* même sens, dimin. de *star,* star [v. STAR] ; 21 déc. 1922 [d'après J. Giraud, p. 186], écrit *starlet ; starlette,* 1964, Larousse). Jeune actrice qui a déjà débuté au cinéma dans un rôle accessoire et dont la notoriété est due plus à son charme qu'à son talent.

staroste [starɔst] n. m. (polonais et russe *starosta,* aîné, doyen, directeur, de *staryi,* vieux ; 1606, Barezzi, puis 1701, Furetière, au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 3, 1815, d'après Darmesteter, 1877 [écrit *starost ; staroste,* 1904, Larousse]). **1.** À l'origine, chez les Slaves, le doyen et le chef du village. || **2.** En Pologne, gentilhomme fieffé par le souverain à titre viager. || **3.** Dans la Russie tzariste, le chef de l'administration du mir, chargé de répartir l'impôt.

starostie [starɔsti] n. f. (de *staroste ;* 1701, Furetière). Fief attribué au staroste, en Pologne.

star-system [starsistɛm] n. m. (loc. angl. de même sens, de *star,* star [v. STAR], et de *system,* système [empr. du franç. *système*] ; 1952, *le Français moderne,* XX, 219). Dans les industries du spectacle, organisation de la production et de la distribution centrée sur le prestige d'une grande vedette.

starter [startɛr] n. m. (mot angl. signif. « personne qui tressaille, qui met en action, qui donne le départ d'une course », de *to start,* tressaillir, s'en aller, partir ; 1862, Bonnaffé, au sens I, 1 ; sens I, 2 et II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1932 [d'après Robert, 1967], puis 1949, Larousse ; sens III, 1-3, 1968, Larousse).

I. 1. Personne qui donne le signal du départ d'une course : *La Société des courses n'accepte jamais comme starter un homme qui joue* (Hamp). *Le starter dut l'avertir qu'il devait le disqualifier au troisième* [départ] *s'il ne le prenait correctement* (Arnoux). || **2.** Sur un terrain d'aviation militaire, celui qui donne l'ordre de départ et règle la circulation au sol en fonction des instructions qu'il reçoit de la tour de contrôle et des règles de circulation aérienne.

II. 1. À bord d'un véhicule à moteur, dispositif manuel ou automatique qui permet d'enrichir provisoirement le mélange gazeux provenant du carburateur, afin de faciliter le démarrage à froid. || **2.** Interrupteur thermique ou bilame automatique, servant à l'amorçage des lampes fluorescentes à cathode chaude.

III. 1. Ruche orpheline dans laquelle on place un cadre contenant des cupules artificielles greffées de façon à obtenir des reines. || **2.** Aliments composés, secs ou liquides, destinés à l'alimentation de jeunes animaux dès leur naissance ou sevrés précocement. || **3.** Culture mère destinée à la préparation de levains microbiens.

starting-block [startiŋblɔk] n. m. (loc. angl. de même sens, de *starting,* forme du v. *to start,* partir [v. l'art. précéd.], et de *block,* bloc [empr. du franç. *bloc*] ; v. 1950, d'après Robert, 1967). Sorte de petite cale en bois destinée à assurer le bon départ d'un coureur à pied. (On dit aussi BLOC DE DÉPART OU SUPPORT DE PIED.)

• Pl. *des* STARTING-BLOCKS.

starting-gate [startiŋget] n. m. (loc. angl. de même sens, de *starting* [v. l'art. précéd.] et de *gate,* porte, barrière ; 1904, Larousse). Appareil formé d'un ensemble de rubans élastiques tendus horizontalement en travers de la piste et qui, sous l'effet d'un ressort déclenché par le starter, se relève d'un seul coup pour donner le départ d'une course de chevaux.

• Pl. *des* STARTING-GATES.

start-stop [startstɔp] adj. et n. m. (loc. angl. de même sens, de *to start,* partir [v. STARTER], et de *to stop,* arrêter, s'arrêter ; 1975, Larousse). Se dit d'un mode de transmission d'informations par voie téléphonique entre deux systèmes informatiques (ordinateur et télétype, par exemple).

stase [stoz] n. f. (gr. *stasis,* action de poser, action de se tenir, immobilité ; 1741, Col de Vilars). Arrêt ou ralentissement très prononcé, dans le corps humain, de la circulation du sang ou de tout autre liquide organique : *Stase sanguine. Stase intestinale.*

staso-basophobie [stazobazofɔbi] n. f. (dér. savant des mots gr. *stasis,* action de se tenir, *basis,* action de marcher [de *bainein,* marcher], et *phobos,* crainte ; 1933, Larousse). Impossibilité de marcher ou de se tenir debout, due à la crainte morbide

de tomber. (On dit aussi STASOPHOBIE [du gr. *stasis* et *phobos* — v. ci-dessus ; 1904, Larousse].)

1. statère ou **stater** [statɛr] n. m. (bas lat. *stater,* poids, monnaie valant quatre drachmes, gr. *statêr,* poids d'une livre ou d'une mine, monnaie d'argent valant quatre drachmes, monnaie d'or valant vingt drachmes ; fin du XIVe s., au sens 2, écrit *statere,* comme n. f. [comme n. m., 1560, *Bible Rebul ; stater,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 1, 1904, Larousse [pour les deux formes] ; sens 3, 1611, Cotgrave, écrit *stater* [*statère,* 1872, Littré]). **1.** Dans l'Antiquité grecque, unité de poids de valeur variable. || **2.** Monnaie d'argent ancienne valant de 2 à 4 drachmes. || **3.** Étalon de la monnaie d'or, valant de 20 à 28 drachmes.

2. statère [statɛr] n. f. (lat. *statera,* balance, trébuchet, du gr. *statêr,* poids [v. ci-dessus] ; XIIIe s., écrit *estatere,* au sens de « trébuchet de balance » ; écrit *statere,* au sens actuel, v. 1460, G. Chastellain). Ancienne balance, semblable à celle qu'on appelle encore aujourd'hui « balance romaine ».

statesthésie [statɛstezi] n. f. (de *stat[o]-* et de *-esthésie,* du gr. *aisthêsis,* sensation, perception, sens, dér. de *aisthanesthai,* percevoir, sentir ; 1953, Larousse). Sens des attitudes.

stathmétique [statmetik] n. f. (du gr. *stathmêtios,* qui sert pour peser, dér. de *stathmân,* mesurer, peser, de *stathmê,* règle, cordeau, plomb ; 1872, Littré). Emploi des poids et mesures.

stathouder [statudɛr] n. m. (néerl. *stadhouder* [anc. *stathouder*], gouverneur, lieutenant, de *stade,* lieu, à la place de, et de *houder,* celui qui tient, qui gouverne ; v. 1650, Pellisson, au sens 2 [*stathouder ; stathouder général,* 1964, Larousse] ; sens 1, 1694, Ménage). **1.** Dans les Pays-Bas espagnols, titre porté d'abord par les gouverneurs de province, puis par les chefs militaires de l'Union, notamment par les princes d'Orange : *Ils se rappelaient* [...] *la Hollande asservie à sa voisine par la lutte des stathouders et des états* (Bainville). || **2.** *Stathouder général,* ou simplem. *stathouder,* chef du pouvoir exécutif des Provinces-Unies.

• REM. On rencontre parfois la forme STADHOUDER (1694, Ménage).

stathoudérat [statudera] n. m. (de *stathouder ;* 1701, Furetière). Dignité, fonction de stathouder : *Une république, un stathoudérat, bref n'importe quelle institution* (Bourges).

statice [statis] n. m. (lat. *staticē,* même sens, gr. *statikê,* même sens, proprem. « [plante] astringente », fém. substantivé de l'adj. *statikos,* propre à arrêter, astringent, de *histanai,* placer debout, fixer, immobiliser ; 1615, Daléchamps). Plante herbacée à fleurs bleues, roses ou mauves : *Les statices croissant sur les sables littoraux sont appelés « immortelle bleue », « lavande de mer ».*

statif, ive [statif, -iv] adj. (lat. *stativus,* qui reste en place, stationnaire, fixe, de *statum,* supin de *stare,* rester debout, rester ferme ; v. 1355, Bersuire, au sens de « où une armée demeure quelque temps » [en parlant d'une tente] ; 1611, Cotgrave, au sens de « qui est debout » ; 1842, Acad., au sens de « qui appartient à la station » ; sens actuel, 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, se dit d'un terme indiquant une durée, un état permanent. (Syn. DURATIF.)

◆ **statif** n. m. (1904, Larousse). Partie mécanique (pied, corps et tube) d'un microscope.

station [stasjɔ̃] n. f. (lat. *statio,* immobilité, résidence, mouillage, poste militaire [et, à basse époque, « bureau d'un fonctionnaire dans les provinces, réunion des chrétiens priant debout »], de *statum,* supin de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme, rester, demeurer ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « lieu où l'on se fixe » ; sens I, 1, 1893, *Dict. général ;* sens I, 2, 1918, Proust [*station,* même sens, 1810, Capuron] ; sens I, 3, 1872, Littré ; sens II, 1, v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *estacion* [*station,* XIIIe s. ; *en station,* 1936, R. Martin du Gard ; pour une planète, 1904, Larousse — *station,* « état d'une planète lorsqu'elle paraît ne pas avancer ni reculer », 1671, Rohault] ; sens II, 2, 1876, Larousse [aussi « chacun des... tableaux... » ; « office... présidé par le pape... », 1904, Larousse — *estaciun,* « office d'une solennité particulière », v. 1240, *Miracles de la Sainte Vierge ;* « suite de sermons... », 1876, Larousse — « chaire que les prélats accordent à des prédicateurs pour y aller prêcher le carême », av. 1679, Retz ; « visite... de certaines églises ou chapelles », 1552, Rabelais — d'abord écrit *estacion,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard ; faire ses stations,* 1631, Bassompierre] ; sens II, 3, 1876, Larousse ; sens II, 4, v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *estacion* [*stacion,* v. 1355, Bersuire, et *station,* XVIe s. ; « bureau de l'administration », 1964, Larousse ; « relais de poste... », 1842, Acad.] ; sens II, 5, 1761, J.-J. Rousseau [*station de lavage, de graissage,* 1964, Larousse] ; sens II, 6, 1690, Furetière [« chacun des sommets des triangles d'un réseau », 1876, Larousse] ; sens II, 7, 1964, Larousse [*station agronomique,* 1878, Larousse] ; sens II, 8, 1975, Larousse [aussi *station orbitale, station spatiale* — également « station radioélectrique... »] ; sens II, 9, 1949, Larousse [*station maître radar, station radar satellite,* 1964, Larousse] ; sens II, 10, 1975, Larousse ; sens II, 11, 1812, Mozin [« lieu où on observe les vestiges d'un séjour humain », 1949, Larousse] ; sens II, 12, 1773, Bourdé de Villehuet [« mouillage, rade », début du XVIe s. ; *navire en station,* 1904, Larousse] ; sens II, 13, 1964, Larousse [pour les deux loc. ; *station d'épuration,* 1961, Larousse, art. *épuration*] ; sens III, 1872, Littré).

I. 1. Façon de se tenir : *Le Premier ministre lui fit signe de se taire* [à un inventeur] *et de reprendre la station verticale, naturelle à l'espèce* (Arnoux). *Ce paresseux adopte de préférence la station horizontale. Certains mammifères ont la station bipède.* || **2.** *Station debout,* le fait de se tenir debout : *La station debout est pénible à ceux qui souffrent de la colonne vertébrale.* || **3.** Disposition donnée à un instrument pour qu'il puisse servir à certaines observations : *Mettre un théodolite en station.*

II. 1. Arrêt, de durée variable, en un lieu quelconque, en particulier au cours d'une promenade, d'un voyage : *Quand je serai en route, je vous écrirai de chaque ville d'Allemagne où je ferai une station* (Balzac). *Un mois de courses, d'intrigues, de stations au soleil dans les cours des bureaux arabes* (Daudet). *Surpris par cette station silencieuse de Michel, qui se prolongeait anormalement, le père leva la tête* (Aymé). || *En station,* à l'arrêt, sans se déplacer : *Personne n'avait l'air de trouver bizarre que je reste là, moi, seul, pendant des heures en station sur ce banc* (Céline). *Son propre chauffeur* [...] *attendait au volant d'une voiture à gaz prêtée par un ami et en station dans une petite rue, à quelques centaines de mètres de la caserne* (B. Clavel) ; *spécialem.,* se dit d'une planète dont le mouvement apparent sur la sphère céleste semble s'effectuer tantôt dans le sens direct, tantôt dans le sens rétrograde, suivant la façon dont se compose la vitesse propre de la planète avec celle de l'observateur terrestre, et qui, lorsque ce mouvement apparent s'inverse, semble immobile parmi les étoiles situées dans la même direction. || **2.** Chacune des quatorze pauses que, suivant une tradition tardive, Jésus fit en montant au Calvaire. || Chacun des quatorze tableaux ou chacune des sculptures qui représentent ces pauses, et devant lesquels on récite les prières qui portent le nom de « chemin de la croix » : *Retables, stations, bénitiers, tous ces objets lui paraissaient* [...] *étranges* (Mérimée). || Office présidé par le pape et célébré à certaines occasions dans diverses églises de Rome. || Suite de sermons prêchés durant un avent ou un carême. (Vieilli.) || Visite, accompagnée de certains exercices de piété, de certaines églises ou chapelles, et à laquelle sont attachées des indulgences : *Durant les jours de fête que je viens de rappeler, j'étais conduit en station avec mes sœurs aux divers sanctuaires de la ville, à la chapelle de Saint-Aaron, au couvent de la victoire...* (Chateaubriand). || *Faire ses stations,* visiter les églises désignées pour y gagner les indulgences. (Vieilli.) || **3.** Dans la

campagne, chacun des endroits d'un itinéraire, marqués d'un petit monument (pierre, croix ou reposoir), où avait lieu un arrêt au cours de certaines processions (rogations, Fête-Dieu, etc.). || **4.** Dans l'Antiquité romaine, poste de garde ou de police. || Bureau de l'administration. || Relais de poste sur une route militaire. || **5.** Endroit où s'arrêtent les véhicules de transport en commun pour permettre aux usagers d'en descendre ou d'y monter : *Il y a un café en face, un peu plus loin une station d'âniers, qui louent leurs bêtes à raison d'une piastre l'heure* (Nerval). *Si je prenais un taxi ; je sais où est leur station, je l'ai vue tout à l'heure* (Benoit). *Descendre à la prochaine station.* || *Station de lavage. de graissage,* emplacement où les véhicules routiers sont lavés ou graissés dans un garage ou une station-service. || *Station-service,* v. à l'ordre alphabétique. || **6.** Lieu où on se place, dans les opérations de topographie ou de géodésie, pour faire ses observations : *La station est matérialisée par une borne et un signal, ou par un simple piquet.* || Chacun des sommets du triangle d'un réseau. || **7.** Établissement de recherches scientifiques : *Station météorologique.* || *Station agronomique,* établissement de recherches et d'expérimentation destiné à favoriser la pratique agricole en déterminant les meilleures méthodes de culture et d'élevage. || **8.** En astronautique, installation fixe ou mobile, entretenue pour remplir une ou plusieurs missions déterminées : *Une station de lâcher de ballon. Une station au sol.* || *Station orbitale,* station spatiale sur orbite. || *Station spatiale,* engin spatial ne disposant que de moyens autonomes de propulsion limités, et destiné à assurer une mission déterminée avec une certaine permanence ; station radioélectrique installée à bord d'un engin spatial ou sur un astre. || **9.** Ensemble des installations d'un émetteur de radiodiffusion ou de télévision, y compris les antennes d'émission : *Écouter une station de radio périphérique.* || *Station maître radar,* unité du système de détection et de contrôle de la défense aérienne du territoire. || *Station radar satellite,* station maître radar disposant d'une seule station radar, chargée d'une zone de défense aérienne de plus petite étendue. || **10.** Ensemble d'un mini-ordinateur et de divers périphériques connectés à un ordinateur éloigné, apportant localement toutes les fonctions disponibles sur l'ordinateur à distance. || **11.** Espace limité où abonde une espèce végétale ou animale. || Lieu où on observe les vestiges d'un séjour humain : *Station préhistorique.* || **12.** Étendue de territoire d'outre-mer ou de pays étranger dans laquelle des navires de guerre ont pour mission de protéger le commerce et de faire respecter leur pavillon national. || *Navire en station,* bâtiment affecté à la garde ou à la surveillance d'une station. || **13.** *Station de compression, de pompage,* bâtiment ou emplacement où sont installés les compresseurs, les pompes, notamment, à intervalles réguliers, le long des oléoducs et des gazoducs. || *Station d'épuration,* établissement de traitement des eaux polluées, qui permet de les débarrasser de leurs impuretés et de les renvoyer ensuite dans le circuit de la consommation.

III. Lieu de séjour temporaire dont la situation et les installations sont mises à profit à des fins thérapeutiques ou sportives : *Station balnéaire, climatique, hivernale, thermale, de sports d'hiver. Fréquenter les stations à la mode.*

● SYN. : **I, 1** *position, posture.* || **II, 1** *halte, pause ;* **5** *arrêt, gare.*

stationnaire [stasjɔnɛr] adj. (lat. impér. *stationarius,* qui est de garde [et, à basse époque, « fixe » — en termes d'astronomie —, et, comme n. m., « maître de poste »], du lat. class. *statio, -tionis* [v. STATION] ; v. 1270, Mahieu le Vilain, écrit *stacionnaire* [*stationnaire,* v. 1370, Oresme], au sens 1 ; sens 2, av. 1781, Turgot [*état stationnaire,* 1904, Larousse] ; sens 3, 1968, Larousse [*grandeur stationnaire,* 1964, Larousse] ; sens 4, milieu du XVIe s., Amyot [en parlant de la température ; en cybernétique..., 1975, Larousse] ; sens 5, 1968, Larousse ; sens 6, 1907, Larousse). **1.** Dont le mouvement est arrêté, qui reste sur place, qui ne change pas de séjour : *Plus l'homme est voisin de l'état sauvage, plus il est stationnaire* (Constant). *Eaux miroitantes dans l'ombre, barques stationnaires ou rasant de leurs flancs noirs le marbre des escaliers* (Gautier). *Une nappe de brouillard stationnaire.* || **2.** *Fig.* Qui demeure au même point, qui ne progresse ni ne régresse : *L'art, à Murano, est resté stationnaire dans le progrès universel* (Gautier). *La science ne peut être stationnaire.* || *État stationnaire,* état dans lequel les symptômes d'une maladie demeurent à peu près invariables : *Les médecins n'ont pu se prononcer, l'état du malade étant stationnaire.* || **3.** En mathématiques, se dit d'une suite dans laquelle, à partir d'un certain rang, on retrouve toujours le même élément. || *Grandeur stationnaire,* grandeur variable passant par un maximum ou un minimum. || **4.** En physique, se dit d'un processus qui ne change pas. || En cybernétique et en statistique, se dit d'un processus aléatoire dont les propriétés statistiques se conservent dans le temps. || **5.** En matière d'organisation technologique, se dit d'un phénomène qui ne dépend pas de l'instant initial d'observation. || **6.** *Onde stationnaire,* v. ONDE (§ II, n. 1).

● SYN. : **1** *étale, fixe, immobile, sédentaire ;* **2** *stagnant, statique.* — CONTR. : **1** *ambulant, errant, mobile, nomade.*

◆ n. m. (sens 1, 1721, Trévoux ; sens 2 [de *station*], 1964, Larousse [« bâtiment de guerre mouillé en permanence dans une rade... », 1800, Boiste]). **1.** Dans l'Antiquité romaine, soldat d'un poste de police. || **2.** Bâtiment de guerre faisant partie d'une force navale stationnant outre-mer : *Le stationnaire de Tahiti.* || Bâtiment de guerre mouillé en permanence dans une rade pour en assurer la surveillance et répartir les postes de mouillage entre les navires : *Un couple arriva de la salle de danse* [...], *l'enseigne de vaisseau du stationnaire et sa femme* (Farrère).

stationnale [stasjɔnal] adj. f. et n. f. (de *station ;* 1743, Trévoux [comme adj. ; comme n. f., 1834, Landais]). *Église stationnale,* ou*stationnale* n. f., église désignée pour la célébration des stations (à Rome), ou sanctuaire qui permet aux fidèles qui le visitent d'acquérir des indulgences.

stationnarité [stasjɔnarite] n. f. (dér. savant de *stationnaire ;* 1968, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Le fait, pour un phénomène organisationnel, d'être stationnaire. || **2.** Propriété d'un processus aléatoire stationnaire.

stationné, e [stasjɔne] adj. (part. passé de *stationner ;* 1831, Balzac). *Fam.* En stationnement : *Des chauffeurs stationnés au milieu du boulevard Montparnasse* (Sartre). *Ma voiture est stationnée en bas.*

stationnement [stasjɔnmɑ̃] n. m. (de *stationner ;* fin du XVIIIe s., Turgot [d'après Bloch-Wartburg], sans indication de sens ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Action de stationner, de demeurer à l'arrêt pendant un certain temps : *Le stationnement des véhicules dans les grandes villes pose de très gros problèmes. Stationnement alterné, interdit. Parc de stationnement.* || *Stationnement bilatéral,* v. BILATÉRAL, E. || **2.** État de troupes qui sont en station sans être engagées dans la bataille ou, en temps de paix, dans une manœuvre : *Les troupes en stationnement doivent pourvoir à leur défense antiaérienne et à leur sûreté immédiate.*

stationner [stasjɔne] v. intr. (de *station ;* 1596, Hulsius, comme v. tr., au sens de « placer [quelque chose] quelque part » ; comme v. intr., au sens 1, 1819, Boiste ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Rester immobile, demeurer sur place pendant un certain temps, en parlant d'une personne ou, plus souvent, d'un véhicule : *Il stationna sournoisement dans le salon* (Balzac). *Sourd aux offres des chauffeurs dont les taxis stationnaient en face* (Benoit). *Son auto stationnait de l'autre côté du chemin, au-delà du pont* (Duras). || **2.** En parlant d'un navire, tenir une station.

station-service [stasjɔ̃sɛrvis] n. f. (francisation de l'angl. *service-station,* même sens, proprem. « station de service », de

service, service [empr. du franç. *service*], et de *station*, station [empr. du franç. *station*] ; 1949, Larousse). Établissement situé en bordure d'une rue ou d'une route, où les automobilistes et les motocyclistes peuvent se ravitailler en carburants et lubrifiants, et recevoir quelques services d'entretien (lavage, graissage, etc.), ainsi que les dépannages d'urgence.

• Pl. *des* STATIONS-SERVICE.

statique [statik] adj. (gr. *statios*, propre à arrêter, propre à peser, qui concerne l'équilibre des corps, de *histanai*, placer debout, fixer, immobiliser ; 1721, Trévoux, dans la loc. *chiffre statique*, « chiffre arabe » ; sens 1, 1876, Larousse [*état statique*, 1966, Larousse ; *sens statique*, 1933, Larousse] ; sens 2, 1864, Littré, art. *dynamique* [*électricité statique*, 1864, Littré, art. *électricité ; pêche statique*, 1964, Larousse] ; sens 3-4, 1964, Larousse ; sens 5, 1916, F. de Saussure ; sens 6, 1932, Bergson). **1.** Relatif à l'équilibre des forces. || *État statique*, en physique, état d'un corps soumis à l'action de forces qui s'équilibrent, d'où résulte l'absence de mouvement. || *Sens statique*, ensemble des sensations qui renseignent sur la position du corps et sur les situations respectives de ses différentes parties. || **2.** Qui n'est pas doué de mouvement propre (s'oppose à *dynamique*) : *Un organe statique.* || *Électricité statique*, électricité en équilibre dans un corps. || *Pêche statique*, pêche à la ligne posée ; pêche sédentaire (par opposition à la *pêche sportive*). || **3.** *Art statique*, art qui donne une impression de calme et de repos, et qui s'applique avant tout à observer les lois de l'équilibre et de la mesure (par opposition à l'*art dynamique*, mouvementé et tumultueux). || **4.** *Analyse statique*, en économie politique, analyse qui étudie les résultats de l'action des forces économiques, les états d'équilibre ou de déséquilibre qu'elle engendre à un moment donné. || **5.** *Linguistique statique*, syn. vieilli de LINGUISTIQUE SYNCHRONIQUE : *Il est beaucoup plus difficile de faire de la linguistique statique que de l'histoire* (Saussure). || **6.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui n'évolue pas, ne progresse pas : *La science, c'est ce que l'on sait, et le savoir, c'est, également, ce que l'on sait. Il y a dans les deux mots quelque chose de statique ou, mieux, d'acquis* (Duhamel).

◆ n. f. (lat. scientif. moderne *statica*, la statique [fin du XVIe s.], du gr. *statikos* [v. ci-dessus] ; 1634, Stevin, au sens 1 ; sens 2, 1803, Berthollet ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, v. 1840, A. Comte). **1.** Branche de la mécanique relative à l'étude de l'équilibre des forces : *Un architecte peut dédaigner la statique, ou essayer de se faire infidèle aux formules de la résistance des matériaux* (Valéry). *La statique d'Archimède.* || **2.** *Statique chimique*, partie de la chimie qui étudie les équilibres réversibles auxquels conduisent certaines réactions. || **3.** *Statique des gaz*, partie de la physique qui a pour objet l'étude de leurs pressions et de leur compressibilité. || **4.** *Statique sociale*, ensemble des structures de communication d'une société.

statiquement [statikmɑ̃] adv. (de *statique*, adj. ; 1910 [d'après Robert, 1967], puis 1923, Larousse). D'une manière statique.

statisme [statism] n. m. (de *statique*, adj. ; 1946, Benda, au sens 1 [aussi au fig.] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** État de ce qui demeure immobile : *Le statisme d'un système de forces.* || *Fig.* État de ce qui ne progresse pas, n'évolue pas : *Le statisme d'une religion, d'une mentalité.* || **2.** Écart permanent de vitesse, entre la marche à vide et la machine en charge, d'un moteur thermique ou hydraulique.

statisticien, enne [statistisjɛ̃, -ɛn] n. (de *statistique* ; 1834, Landais). Spécialiste de la statistique : *Les entreprises ont de plus en plus besoin de statisticiens dans leurs services.*

statistique [statistik] n. f. (allem. *Statistik*, statistique [milieu du XVIIIe s.], de l'ital. *statistico*, qui concerne l'État, dér. de *stato*, État, lat. *status*, position, situation, État [v. ÉTAT] ; v. 1788, Bachaumont, au sens 1 ; sens 2, 1862, V. Hugo ; sens 3, 1968, Larousse [aussi *variable statistique*]). **1.** Branche des mathématiques appliquées, dont les principes découlent de la théorie des probabilités et qui a pour objet le groupement méthodique ainsi que l'étude de séries de faits ou de données numériques. (V. art. spécial.) || **2.** Ensemble de données numériques relatives à une catégorie de faits (s'emploie au sing. et au plur.) : *Une statistique sociologique, économique, linguistique. Les statistiques constatent que la mortalité des enfants abandonnés est de 55 pour 100* (Hugo). *Tout est basé sur un barème établi d'après des statisiques irrévocables* (Cendrars). || **3.** Variable aléatoire construite à partir d'un échantillon extrait au hasard d'une population : *La moyenne d'un échantillon est une statistique.* (On dit aussi VARIABLE STATISTIQUE.)

◆ adj. (1792, Brunot). Relatif à la statistique, aux statistiques : *Des rapports statistiques. Une enquête statistique.* || *Variable statistique*, syn. de STATISTIQUE (au sens 3).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA STATISTIQUE LINGUISTIQUE

Les méthodes statistiques servirent à l'origine à décrire et à analyser les phénomènes démographiques et économiques qui intéressent la vie des États ; mais leurs applications se sont étendues progressivement aux disciplines les plus diverses, et particulièrement aux sciences humaines ; leur emploi relativement récent dans la recherche linguistique n'est qu'un des aspects de cette extension. Il convient d'ajouter que l'adaptation de la mécanographie, puis de l'ordinateur à l'enregistrement et au traitement des textes a grandement facilité, dans la seconde moitié de ce siècle, le recueil de données statistiques sur le langage et les langues, et a puissamment contribué à développer des enquêtes qui, avec les seuls moyens humains, étaient inconcevables ou même impossibles.

La statistique s'intéresse aux nombres, et surtout aux grands nombres ; la matière qui lui est soumise doit être **quantifiée,** c'est-à-dire analysée en unités capables d'être isolées, dénombrées et regroupées en classes. Une statistique linguistique n'est donc justifiée que dans la mesure où la quantification porte sur des unités et des caractères définis ou acceptés par la linguistique.

Ainsi, imaginons que l'on se propose de caractériser, dans un texte français, chaque mot par sa longueur, exprimée par un nombre. Si l'on adopte comme base le nombre de lettres, les mots *cor, cour, corps, courts, courent* auront respectivement les longueurs 3, 4, 5, 6, et 7, et appartiendront à des classes différentes. Si, au contraire, on adoptait une base phonétique, soit le phonème, soit la syllabe, ils seraient tous dans la même classe : trois phonèmes, ou une syllabe. Si la syllabe était choisie comme base, le mot *cou* rejoindrait la classe de ces cinq formes ; mais en prenant comme base le nombre de phonèmes, il s'en séparerait. Or, c'est au linguiste de décider quelle valeur il accorde à la forme graphique, à un découpage en phonèmes ou à un décompte de syllabes ; s'il considère comme non significative la forme graphique fixée par la tradition, un décompte fait sur cette base peut lui sembler sans intérêt, même si cette option se révèle utile par ailleurs (par exemple dans l'étude des systèmes sténographiques, en documentation automatique, en technique des télécommunications, etc.).

La matière des opérations quantitatives est constituée par des textes : textes écrits ou imprimés, ou transcription d'énoncés oraux ; sous cette forme, le texte peut être enregistré sur un support (cartes ou bandes perforées, bandes magnétiques....) qui le rend lisible pour les machines ; cet enregistrement peut comporter, outre la forme graphique habituelle, des informations supplémentaires (par exemple un signal qui distingue les formes ambiguës : cf. « il l'*est* » et « à l'*est* », ou « quelle *voie* » et « qu'elle *voie* ») ; on parle alors de codage ou de préédition ; mais on peut aussi s'écarter plus ou moins de la forme graphique habituelle, par exemple pour obtenir une transcription phonétique. Ces travaux préparatoires exigent l'inter-

vention du linguiste, alors que l'enregistrement du texte brut peut être confié à n'importe quel opérateur ou même réalisé automatiquement en partant d'un enregistrement déjà créé pour d'autres fins (transmission télégraphique, composition en Linotype, etc.).

Les opérations statistiques commencent par le découpage du texte en unités successives (caractère linéaire du langage) ; il peut se faire à différents niveaux : lettre, phonème, syllabe, mot graphique, syntagme, proposition, phrase... ; mais, aussitôt, ce découpage crée deux séries de problèmes : problèmes linguistiques d'abord, car la définition de ces unités et leur répartition en classes supposent de certitudes théoriques qui sont loin d'être acquises et de faire l'unanimité, et font apparaître de nombreux cas douteux ; problèmes opératoires ensuite, car si certaines unités sont aisément isolées par le traitement automatique du texte naturel (le mot graphique, la phrase...), d'autres lui échappent entièrement (le phonème, le syntagme...), à moins d'une programmation compliquée, et qui laisse un déchet important. Et il arrive habituellement que les unités les plus aisées à saisir, au plan opératoire, sont aussi celles qui, dans une perspective théorique, offrent le moins de solidité et de valeur significative.

Il est du reste possible de ne traiter que certaines unités ; sélection courante quand on veut étudier certains types syntaxiques, stylistiques ou rhétoriques, en négligeant les phrases ou propositions où le type choisi n'est pas représenté.

POPULATION, ÉCHANTILLONS

Le texte soumis à l'analyse statistique livre ainsi un ensemble fini d'unités d'un certain type, dont chacune sera rangée dans une certaine classe en fonction d'un caractère défini : ce que la statistique nomme une **population,** formée d'**individus** (en souvenir de ses origines démographiques). Ainsi, l'allocution prononcée à la radiotélévision le 11 mai 1974 par l'un des candidats à la présidence de la République forme un texte qui peut être considéré comme une population de 1498 mots ; chacun de ces mots peut être rangé dans une classe de longueur, ou dans une classe grammaticale, ou classé suivant d'autres critères encore. Mais on peut y voir aussi bien une population de phonèmes, de phrases, etc.

On introduira ici la notion d'**échantillon.** Un tel texte peut être considéré comme un échantillon de toutes les allocutions prononcées par son auteur ; ou comme un échantillon d'un ensemble plus vaste (la production, oratoire ou non, du même locuteur, ou l'éloquence politique de l'époque). Mais si on se rappelle l'opposition saussurienne entre **langue** et **discours,** entre la virtualité et la réalisation du langage, on sera conduit à appliquer à tout texte, quelle que soit son étendue, le terme d'« échantillon », et à conclure que la « population parente » qui lui donne naissance est la langue, et non un ensemble quelconque de textes. Une statistique faite sur un texte ou un corpus devient alors un sondage, dont le but peut être, comme celui des sondages d'opinion, d'**estimer** les caractères quantitatifs, non observables directement, de la langue. Il reste à apprécier la représentativité de l'échantillon ; une allocution électorale ne saurait représenter que la langue du genre auquel elle appartient, et chez son auteur. D'où la constitution de **corpus,** ensembles de textes représentant le plus grand nombre de types possible, stylistiques et thématiques, dans des limites définies. Mais cette solution soulève un autre problème : celui du dosage, de la part faite à chaque type ; pour constituer un corpus représentatif de la langue littéraire dans une synchronie définie, comment décider de la place à faire au théâtre, au roman, ou à tel type de roman ? Et donnera-t-on le même poids, parmi les textes théâtraux, à une pièce qui a remporté un grand succès à la scène et dans l'édition, et à celle qui a eu peu de spectateurs et de lecteurs ? La même question s'est posée aux enquêteurs du *Français fondamental* (v. LEXIQUE, art. spécial), pour le choix des informateurs et des thèmes qui leur étaient suggérés, en vue d'un sondage représentatif du « français parlé ». Est-il besoin de dire que, si la statistique nous apporte des procédures éprouvées comme celle de l'échantillon aléatoire (obtenu par tirage au sort) ou de l'échantillon stratifié (dont la composition est calculée en fonction de celle de la population), c'est au linguiste qu'il incombe de résoudre ce problème de représentativité ; la prudence conseille de ne jamais donner au terme de « langue » un sens trop général, et de limiter la valeur des conclusions à la composition du corpus.

LA NORME DE DÉPOUILLEMENT

Les dénombrements et les classements se fondent sur un ensemble de définitions, de décisions et, parfois, de conventions qui constitue la **norme** du dépouillement. Quand on compte les phonèmes d'un texte français, il aura fallu d'abord décider dans quelles conditions on y fait entrer les « e » caducs, quelles sont les diérèses que l'on admet, quel sort on assigne aux consonnes de passage, aux liaisons, etc. Si le décompte porte sur l'unité « mot », on comptera probablement *peut-être* pour une unité, et *peut-on* pour deux, *d'emblée* et *d'abord* pour une, mais *d'argent* ou *d'audace* pour deux ; mais il y aura des cas limites. La norme doit garantir la constance des traitements, rendre comparables entre eux des dépouillements opérés sur différents textes par des chercheurs différents, et réduire au minimum les arbitrages en cours de travail. Un même travail préparatoire est nécessaire pour la délimitation des classes. Ces principes ne sont pas propres à la statistique linguistique, et ils s'imposent pour tout comptage de réalités physiques ou humaines ; on a pu même juger qu'en fin de compte les faits de langue étaient, malgré certaines difficultés spécifiques, une matière qui est des plus aptes à la quantification.

LA FRÉQUENCE

Un dénombrement étant fait, toutes les unités étant rangées dans des classes, on voit apparaître la notion de **fréquence.** Si l'on a relevé les mots d'un texte par catégories grammaticales, on verra la classe « substantif » dotée (comme les autres) d'un certain **effectif,** qui représentera la **fréquence absolue** ou **nombre d'occurrences** du substantif dans le texte dépouillé. Dans *le Cid*, M. P. Guiraud en a relevé 2740, dans *Phèdre* 2691. Rapportés au nombre total de mots comptés dans ces deux textes (respectivement 15110 et 13057), c'est-à-dire à l'effectif total de toutes les classes (substantifs + verbes + adjectifs + ...), ces nombres fournissent des **fréquences relatives** (2740/15110 = 0,1813 ; 2691/13057 = 0,2061), souvent exprimées sous forme de pourcentages (18,13 p. 100, 20,61 p. 100) ou par rapport à une base conventionnelle (1813 substantifs sur 10000 mots, etc.) ; on verra par la suite qu'il est essentiel de distinguer entre la fréquence absolue (souvent appelée *fréquence,* par abréviation, chez les linguistes) et la fréquence relative (que les statisticiens non linguistes nomment habituellement *fréquence* sans qualificatif).

LES TESTS DE PROBABILITÉ

On n'a considéré jusqu'ici la statistique que dans son rôle le plus modeste, mais aussi le plus familier, qui est d'organiser et de systématiser le recueil de données quantitatives sur des échantillons de grande étendue ; on peut y ajouter une technique de présentation plus ou moins synthétique des résultats (tableaux, graphiques, etc.). Mais ce sont là « des statistiques » plutôt que « de la statistique ». Le rôle essentiel de cette science n'est pas de recueillir et de présenter les données, mais de les soumettre à des traitements, souvent sous forme de **tests** fondés sur le calcul des probabilités. C'est sur ce plan surtout que l'usage de la statistique,

en linguistique, est récent et assez mal connu.

On prendra comme exemple l'écart constaté plus haut entre deux œuvres littéraires en ce qui concerne la fréquence du substantif. En probabilité, la comparaison des fréquences relatives ne permet aucune appréciation de cet écart ; dire qu'entre 18,13 p. 100 et 20,61 p. 100 il y a une différence de 2,48 p. 100 n'apporte rien ; le rapport entre ces deux fréquences, qui conduirait à dire que *Phèdre* a 14 p. 100 de substantifs de plus que *le Cid,* ne vaut pas mieux ; car si le décompte n'avait porté que sur 1/10 des deux textes et s'il avait fourni 274 et 269 substantifs, cette différence et ce rapport seraient les mêmes, avec cependant une signification tout autre.

L'appréciation de cet écart, en probabilité, se fonde sur une **hypothèse nulle,** qui est celle d'une homogénéité lexicale et syntaxique des deux textes, et qui met les écarts au compte du hasard ; de cette hypothèse, on déduira une **répartition théorique,** par une simple règle de trois. Considérant la réunion des deux textes comme un ensemble de 28 167 mots, dont 5431 substantifs et 22 736 non-substantifs, on trouvera que les textes « devraient » compter respectivement 2913,4 et 2517,6 substantifs, compte tenu de leur étendue ; les écarts entre cette répartition idéale et celle qui a été observée s'apprécieront au moyen d'un test courant (test de Pearson, ou χ^2), qui consiste à diviser le carré de chaque écart par l'effectif théorique, et à faire la somme de ces quotients :

voir tableau en bas de page.

Ce résultat, dit χ^2 (khi deux), sera recherché dans une table, qui indiquera que cet écart entre la répartition théorique et l'observation ne laisse à l'hypothèse nulle qu'une probabilité de l'ordre de 1 dix-millionième (0,000 000 1), donc quasi nulle, ce qui traduit une différence réelle entre les deux textes ; avec un même pourcentage sur des effectifs dix fois plus faibles, l'hypothèse nulle garderait une probabilité de 0,1, ce qui rendrait imprudente l'affirmation d'une différence significative entre la fréquence relevée dans les deux textes : on aurait une chance sur dix d'être dans l'erreur.

		théor.	réel	écart	écart²/effectif théorique
le Cid	subst.	2 913,4	2 740	− 173,4	30 067,56/ 2 913,4 = 10,32
	autres	12 196,6	12 370	+ 173,4	30 067,56/12 196,6 = 2,47
Phèdre	subst.	2 517,6	2 691	+ 173,4	30 067,56/ 2 517,6 = 11,94
	autres	10 539,4	10 366	− 173,4	30 067,56/10 539,4 = 2,85
		28 167,0	28 167	0,0	χ^2 = 27,58

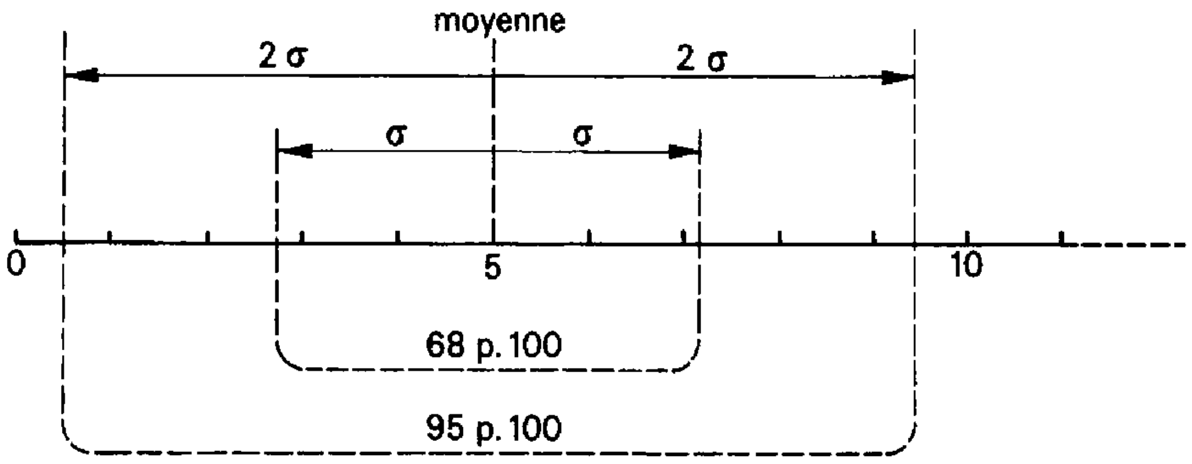

LA VARIANCE

À la notion de fréquence, la statistique associe celle de **variance,** qui intéresse en particulier la façon dont se répartissent les faits linguistiques au fil du texte. Supposons un texte de *k* pages, dans lesquelles un fait (phonétique, lexical, syntaxique, etc.) apparaît avec une fréquence totale *f.* Si l'on admet que les pages contiennent des quantités égales de texte, on peut considérer les sous-fréquences $f'_1, f'_2, ..., f'_k$ observées dans les pages 1, 2, ..., *k* comme des valeurs d'une variable dont on connaît déjà la moyenne : $\bar{f}' = f/k$. En fait, il serait extraordinaire que toutes ces sous-fréquences fussent égales entre elles et égales à leur moyenne ; chacune des *k* valeurs de *f'* sera donc caractérisée par son écart à la moyenne, écart positif, négatif ou nul ; la somme algébrique des écarts, par définition, est nulle.

La variance, désignée par s^2, se mesure non sur les écarts, mais sur leurs carrés, dont elle est la moyenne ; sa racine carrée est *s,* l'**écart type** de la variable. L'écart type sert d'unité de mesure pour les écarts observés ; le calcul des probabilités montre que, dans une distribution « normale » ou « gaussienne », les écarts dépassent 1 écart type environ 1 fois sur 3, 2 écarts types environ 1 fois sur 20, etc. ; une table permet ainsi d'apprécier chaque écart en probabilité.

La variance peut être expérimentale, c'est-à-dire établie d'après les données du texte, ou calculée en fonction d'une hypothèse nulle, qui est celle d'une répartition aléatoire du phénomène observé sur toute l'étendue du texte. Cette variance calculée (ou théorique), désignée par σ^2, est le produit de trois facteurs :

— *n,* nombre d'occurrences du phénomène (dans notre exemple, $n = f$) ;

— *p,* probabilité qu'une occurrence déterminée se situe dans une page déterminée (ici $p = 1/k$) :

— *q,* la probabilité contraire ou, mieux, « complémentaire » (ici $q = (k - 1)/k$).

Ainsi, si nous opérions sur 20 pages, avec un fait qui y aurait 100 occurrences, la variance théorique serait :

$$\sigma^2 = npq = 100 \times 0{,}05 \times 0{,}95 = 4{,}75$$

et son écart type :

$$\sigma = \sqrt{npq} = \sqrt{4{,}75} = 2{,}18.$$

La moyenne étant de 100/20 = 5, une répartition aléatoire serait caractérisée par une variance voisine de 4,75 : 2/3 des pages, donc 13 environ, auraient des sous-fréquences comprises entre 5 − 2,18 et 5 + 2,18, donc allant de 3 à 7, ces bornes incluses ; une page au plus aurait une sous-fréquence sortant des limites 5 − 4,36 et 5 + 4,36, donc nulle (inférieure à 0,64) ou supérieure à 9,36, c'est-à-dire égale ou supérieure à 10.

Voir schéma en haut de page.

Une variance nettement supérieure à la variance théorique (il existe des moyens de fixer un « seuil de rejet ») indique une répartition irrégulière ; une variance nettement plus faible indique une régularité anormale du phénomène, ce qui signifie soit une contrainte idiomatique (par exemple dans l'alternance consonnes-voyelles), soit une tendance du locuteur, consciente ou non, à donner au phénomène un espacement plus régulier que celui que cause le hasard. L'irrégularité est surtout le fait des unités linguistiques liées au style ou au thème : vocabulaire de signification, temps verbaux, effets rhétoriques, etc. ; la répartition aléatoire s'observe surtout au niveau des phonèmes (pas toujours), des mots grammaticaux (pas tous) ; la régularité anormale est parfois constatée pour des éléments très fréquents dont les accumulations sont évitées (ex. : les mots *qui, que,* etc.).

Quand on connaît la fréquence et la variance d'un fait de discours, on peut en inférer sa **probabilité en langue,** en calculant des limites (une « fourchette ») entre lesquelles doit être située cette probabilité. Comme dans les prévisions électorales, cette fourchette est d'autant plus étroite que l'échantillon exploité est plus grand : l'intervalle entre les limites varie à l'inverse du carré de la taille du texte ; pour une précision trois fois plus

grande, il faut dépouiller neuf fois plus de texte. (Sur ces calculs d'intervalles et sur les tests, cf. Ch. Muller, *Initiation aux méthodes de la statistique linguistique,* Hachette, 1973.)

L'étude simultanée de deux variables permet de décider s'il existe entre elles une **corrélation ;** par exemple, considérant, pour une série d'œuvres d'un même auteur, d'une part leur ordre chronologique, d'autre part certains caractères stylistiques, on peut déterminer si ces caractères ont évolué avec le temps, ou s'ils sont indépendants (hypothèse nulle) de la date de composition. C'est ainsi que l'on a pu constater qu'au cours de sa carrière théâtrale, Corneille a usé d'un vocabulaire de plus en plus restreint, et que l'œuvre de Racine révèle une évolution inverse. C'est ainsi encore que l'on prouve qu'il existe une corrélation inverse entre la longueur des mots et leur fréquence, et entre cette longueur et leur degré de polysémie : plus un mot est court, plus il est fréquent, et plus il est susceptible d'avoir des sens multiples.

LA STATISTIQUE LEXICALE

Dans les travaux quantitatifs sur le langage, le lexique occupe une place privilégiée, d'abord par l'importance des études et des enquêtes, par l'abondance et la qualité des résultats, mais surtout par une spécificité due à l'objet lui-même ; alors que les autres applications de la statistique au langage n'utilisent que des procédés et des modèles bien connus par ailleurs, le lexique a exigé l'élaboration de méthodes neuves et la découverte de lois proprement lexicales ; tout traité de statistique présente la loi de Gauss ou celle de Poisson, les tests de Pearson ou de Student ; mais on y chercherait en vain, s'il ne s'adresse pas aux linguistes, la loi de Zipf, les séries de Waring, ou la formule qui permet de comparer la richesse lexicale de deux textes (sur ces lois, v. Ch. Muller, *Principes et méthodes de statistique lexicale,* Hachette, 1977).

DÉFINITIONS

On peut considérer comme « lexicale » toute opération statistique qui prend pour base l'unité « mot » ; mais il vaut mieux réserver ce terme à celles dans lesquelles :

— tous les mots d'un texte sont pris en compte ;

— chacun d'eux est traité comme une occurrence d'une unité de langue dite « lexème » ;

— les lexèmes représentés dans le texte sont groupés en classes de fréquence.

On a certes obtenu des résultats importants en ne comptant que les « mots pleins » (P. Guiraud, *les Caractères statistiques du vocabulaire,* P.U.F., 1954), ou même en ne retenant que les seuls substantifs (G. U. Yule, *The Statistical Study of Literary Vocabulary,* Cambridge, 1944) ; mais cette sélection crée des limites arbitraires, masque une partie du lexique, et se pratique de moins en moins depuis que les machines ont facilité l'enregistrement intégral du texte.

Tout acte de discours, qui se réalise en un texte, séquence de **mots,** suppose l'existence, en langue, d'un **lexique,** c'est-à-dire d'un ensemble de **lexèmes** communs au locuteur et au destinataire.

On distinguera :

— le **lexique de l'idiome,** réunion des lexiques individuels, et dont aucun membre de la communauté linguistique ne possède la totalité ;

— le **lexique individuel,** sous-ensemble du précédent ;

— le **lexique de situation,** qui est, dans une situation de discours (composantes thématiques et stylistiques), le lexique individuel diminué des lexèmes exclus par cette situation ; en d'autres termes, l'ensemble des lexèmes dotés par la situation d'une probabilité d'emploi non nulle.

Par abréviation, on appellera « lexique d'un texte » l'ensemble des lexèmes dont la probabilité d'emploi dans ce texte est non nulle.

La nomenclature d'un dictionnaire est un essai d'inventaire (toujours incomplet) du lexique de l'idiome. La liste des lexèmes employés par un auteur ne peut être qu'une partie de son lexique, quelle que soit l'étendue de l'œuvre dépouillée.

La statistique lexicale ne peut s'exercer que sur des textes, échantillons du lexique ; mais elle ne s'interdit pas d'en tirer des estimations quantitatives sur le lexique virtuel lié à ces textes.

LA LEMMATISATION

Pour décrire les emplois de *faire, fera, font,* etc., le dictionnaire ne fait pas autant d'**entrées** qu'il y a de formes graphiques ; une seule d'entre elles (ici l'infinitif), choisie conventionnellement et nommée **lemme,** figure dans la nomenclature ; ce qui en est dit vaut pour toutes, dont l'inventaire est fourni par la grammaire de l'idiome, et dont on admet intuitivement la cohésion sémantique et syntaxique.

On dira que chaque lemme représente, en langue, un **lexème,** unité de **lexique ;** si certaines terminologies excluent de ces termes les mots grammaticaux, la distinction ne se justifie pas statistiquement, et il est préférable d'y inclure toute unité qui peut être recensée par un dictionnaire, quel que soit son statut sémantique ou syntaxique. Les lexèmes représentés par un ou plusieurs mots du texte constituent son **vocabulaire** et peuvent alors être qualifiés de **vocables ;** parmi les vocables peuvent figurer des unités qui ne font pas partie, au sens strict, du lexique de l'idiome (noms propres, mots étrangers, créations occasionnelles, mots déformés, etc.).

On représente le nombre des mots d'un texte par N, cette quantité servant de mesure habituelle pour l'**étendue** du texte ; par V le nombre des vocables, ou étendue du vocabulaire ; par L le nombre (qui échappe à l'observation directe) des lexèmes que le locuteur peut mettre en jeu dans son discours.

Ces conventions et définitions sont résumées ainsi :

voir tableau en haut de page.

niveau	*élément*	*ensemble*	*étendue de l'ensemble*	*nature de l'ensemble*
LANGUE	LEXÈME	LEXIQUE	L	PARADIGMATIQUE
DISCOURS	VOCABLE	VOCABULAIRE	V	PARADIGMATIQUE
DISCOURS	MOT	TEXTE	N	SYNTAGMATIQUE

Lemmatiser un texte, c'est rattacher chacun de ses N mots à un lexème, donc identifier les V vocables qui forment son vocabulaire, en dotant chacun d'eux d'une fréquence ; c'est projeter tous les éléments du texte, ensemble syntagmatique, sur ceux d'un ensemble paradigmatique, le lexique (les cas exceptionnels signalés ci-dessus formant un supplément lexical lié au texte).

On peut penser que cette opération ne diffère pas fondamentalement de ce qui se passe quand on identifie et qu'on dénombre tous les phonèmes ou tous les types morphosyntaxiques d'un texte, en rangeant chacun dans une des catégories existantes et en établissant des fréquences. La différence capitale, et qui confère son autonomie à la statistique lexicale, c'est que, en commençant une statistique des phonèmes, ou des temps verbaux, ou des catégories grammaticales, on opère sur un nombre de classes déterminé, et qui ont de bonnes chances d'être toutes représentées dans un texte d'une certaine étendue, alors que le nombre des lexèmes « en jeu » est inconnu, que rien ne peut faire prévoir combien d'entre eux seront employés dans un texte de N mots, et que la seule chose certaine est qu'ils ne le seront pas tous : **aucun texte, aucun corpus n'épuise son lexique.**

NORME LEXICOLOGIQUE

La lemmatisation, qu'elle soit faite « à la main » (une fiche par mot...) ou partiellement automatisée, exige une **norme lexicologique** dont l'établissement crée des difficultés multiples. En général, la solution ne s'éloigne guère du découpage traditionnel en lexicographie, et il est assez courant d'adopter comme arbitre la nomenclature d'un dictionnaire, quitte à dresser la liste des cas où on aura jugé bon de s'en écarter. Ainsi, en prenant le présent dictionnaire comme guide, on réunira toutes les formes *abord(s)* sous le lexème ABORD s. m., même si elles figurent dans des locutions comme *d'abord* (qui n'est donné qu'en sous-entrée) ; on ne s'arrêtera pas à la polysémie d'ARGENT s. m., mais on distinguera entre deux ARBITRE s. m. (« juge », ou « jugement ») ; on ne réunira pas AIDE s. f. (« action ») et AIDE s. m. ou f. (« celui, celle, ce qui aide ») ; *aide-mémoire,* qui a une entrée, sera traité comme lexème, mais non *aide-comptable,* qui sera analysé ; les emplois adjectivés des participes *affilé, affilié* formeront des unités indépendantes du verbe correspondant, mais non *affiné, affirmé,* etc. ; les occurrences de *lui, leur* seront réparties entre quatre unités de lexique : LUI pron. pers. m. — LUI, LEUR pron. pers. m. et f. — LEUR, LEURS adj. poss. — LEUR, LEURS, pron. poss. ; et ainsi de suite.

Une norme étant adoptée, on pourra créer **l'index** (généralement alphabétique) du texte, qui est un inventaire quantitatif de son **contenu lexical ;** l'indexation d'un texte peut être partiellement automatisée par une programmation appropriée.

DISTRIBUTION DES FRÉQUENCES

En réunissant les vocables de même fréquence, on crée des **classes de fréquence ;** soit V_i **l'effectif** de la classe de fréquence f_i ; une table de **distribution des fréquences** est la liste des fréquences relevées dans le texte, de 1 à un maximum *m,* et des effectifs V_1 à V_m qui leur sont associés. La somme des V_i est V, l'étendue du vocabulaire ; la somme des produits f_iV_i est N, l'étendue du texte mesurée en mots :

$$\sum_{i \geq 1} V_i = V \qquad \sum_{i \geq 1} f_i V_i = N$$

On complète cette table par les rapports suivants :

a) **la fréquence moyenne** .... $\bar{f} = N/V$

b) **la proportion en vocables de fréquence 1, $p_1 = V_1/V$, ou mieux son complément à l'unité $(1 - p_1)$, qui est le taux de répétition du vocabulaire** .... $q_1 = (V - V_1)/V$

On obtient ainsi une image synthétique non plus du contenu, mais de la **structure lexicale** du texte. En général, deux extraits d'un texte lexicalement homogène ont même structure, mais leur contenu diffère ; le contenu lexical est un fait surtout **thématique,** la structure lexicale est essentiellement **stylistique.**

En comparant le contenu lexical de deux textes, on peut mesurer par des moyens statistiques le degré de leur **connexion lexicale ;** en comparant plusieurs textes, ou les parties d'un même texte (par exemple les différents rôles d'une pièce de théâtre, ou la participation de plusieurs interlocuteurs à une discussion, ou les déclarations de plusieurs candidats à une même élection), on peut mesurer le degré de **spécialisation lexicale** des sous-ensembles, et dégager pour chacun d'eux son **vocabulaire caractéristique,** positif et négatif.

On trouvera page 5702, à titre d'exemple, des extraits d'une table de distribution des fréquences. On dispose maintenant de données semblables pour un nombre considérable de textes ou de corpus, qui diffèrent entre eux par l'idiome (langues mortes ou vivantes, dialectes, etc.), par la nature (textes oraux ou écrits, littéraires ou utilitaires), par l'étendue (de quelques centaines de mots à plus de 10 millions d'occurrences : pour le français, 75 millions de mots indexés à Nancy pour le T.L.F.), enfin par les normes de dépouillement, qui sont loin d'être standardisées. L'examen de ces données révèle des caractères communs, dont la constance est assez grande pour qu'on puisse parler de lois, et qui éclairent le fonctionnement du lexique ; il faut ajouter que seule l'expérience les a fait apparaître, et qu'aucune théorie linguistique ne semble les avoir pressentis.

On voit d'abord, en lisant les dernières lignes d'une telle table, donc en examinant les fréquences les plus élevées, qu'un petit nombre de vocables fournit une très forte proportion des mots du texte. Dans notre exemple (et il s'agit d'un texte littéraire, peu favorable aux répétitions), on trouve que :

10 vocables (0,0016 de v) donnent 0,25 de N

25 vocables (0,0041 de v) donnent 0,40 de N

56 vocables (0,0091 de v) donnent 0,50 de N

Dans un texte où le vocabulaire est plus restreint, ces proportions seraient plus contrastées encore ; ainsi, dans la tragédie classique, les 10 premiers vocables fournissent 31 p. 100 des occurrences, et il suffit de 32 vocables pour couvrir 50 p. 100 du texte. Ce qui ne saurait signifier que ces 32 ou ces 56 vocables contribuent pour moitié à l'expression du sens ou à la compréhension du texte ! Car il s'agit évidemment de mots de relation.

On constate ensuite que, quand la fréquence croît, les effectifs décroissent : V_i est généralement supérieur à V_{i+1}, et V_1 est toujours supérieur à tous les autres V_i ; dans le vocabulaire — non dans le texte — la fréquence 1 est partout la plus fréquente de toutes ; pas d'exception à cette observation.

Quand on monte l'échelle des fréquences, la décrue des V_i se ralentit ; il en résulte que les écarts aussi bien que les rapports entre effectifs successifs décroissent. On exprimera ces constatations non comme des lois, mais comme des tendances, qui justifient des **estimations** (notées ici E), en quelque sorte des paris où l'on gagne plus souvent qu'on ne perd :

$$E(V_{i+1}) < V_i \qquad E(V_{i+1} - V_{i+2}) < V_i - V_{i+1}$$

$$E\left(\frac{V_{i+1}}{V_{i+2}}\right) < \frac{V_i}{V_{i+1}}$$

La décrue des effectifs est d'autant plus rapide :

— que le texte est plus court ;

— que son vocabulaire est plus riche.

Quand les effectifs deviennent très faibles, la série des fréquences devient discontinue ; à ce moment, les inégalités données ci-dessus cessent évidemment de s'appliquer.

À étendue égale, les rapports $\bar{f}$ (fréquence moyenne) et q_1 (taux de répétition) sont d'autant plus faibles que le vocabulaire est plus riche, ce qui est évident pour $\bar{f}$, mais non pour q_1. À richesse lexicale constante, $\bar{f}$ et q_1 sont plus élevés quand le texte est plus étendu.

ACCROISSEMENT DU VOCABULAIRE

Quand on étudie la distribution des fréquences en différents points d'un texte, supposé homogène, on obtient une description dynamique de sa structure lexicale. On voit alors que, en prenant des valeurs croissantes de N (c'est-à-dire en établissant la distribution pour les 1000, les 2000, ..., les 10000 premiers mots), V croît, mais de moins en moins vite. Les V_i croissent, mais de moins en moins vite ; en outre, leur croissance est d'autant plus lente que f_i est plus petit ; il en résulte que l'écart entre deux V_i successifs

($V_i - V_{i+1}$), aussi bien que leur rapport (V_i/V_{i+1}), est décroissant.

V croissant moins vite que N, il en résulte que la fréquence moyenne croît ; V_1 croissant moins vite que V, le taux de répétition est croissant.

Quelle que soit l'étendue des textes ou des corpus soumis à cette analyse (que seul l'ordinateur rend concevable), on n'a jamais pu observer que l'accroissement du vocabulaire cesse complètement, ce qui prouverait qu'il a atteint une limite et que le texte a épuisé son lexique. De même, V_1 reste partout supérieur aux autres effectifs V_i, ce qui permet d'admettre qu'une partie du lexique virtuel (partie dont l'étendue, inobservable, sera désignée plus loin par V_0) reste disponible, et n'apparaîtrait que si le texte pouvait être prolongé indéfiniment. Des expériences faites sur des corpus à vocabulaire très restreint (bulletins météo « rédigés », dont le lexique semble inférieur à 1000 unités), ou limitées à certaines catégories de lexèmes (verbes semi-auxiliaires ou « coverbes », 400 unités environ en français), n'ont fait que confirmer ces constatations (v., à ce sujet, *Peut-on estimer l'étendue d'un lexique ?*, dans *Cahiers de lexicologie,* n° 27, 1975).

MODÈLES

Peut-on ramener ces « lois » à des modèles mathématiques ? Zipf a été le premier (*Selected Studies of the principle of relative Frequency in Language,* Cambridge, Massachusetts, 1932) à le tenter pour les rapports qui s'établissent non entre les effectifs des fréquences, mais entre les fréquences elles-mêmes. La « loi de Zipf » (qui s'applique aussi à d'autres manifestations de l'activité humaine que le langage) dit que, si l'on range les vocables par fréquences décroissantes et que l'on dote chacun d'un rang *r*, le produit de la fréquence par le rang est sensiblement constant :

$f \times r = C^{te}$

f_i	V_i	f_iV_i	$V_i - V_{i+1}$	V_i/V_{i+1}	r_i	r_if_i A	r_if_i B
1	2791	2791	729	2,63	3346-6136	4741	6136
2	1062	2124	511	1,93	2284-3345	5630	6690
3	551	1653	193	1,54	1733-2283	6024	6849
4	358	1432	133	1,59	1375-1732	6216	6928
5	225	1125	51	1,29	1150-1374	6310	6870
6	174	1044	44	1,34	976-1149	6375	6894
7	130	910	33	1,34	846-975	6374	6825
8	97	776	12	1,14	749-845	6376	6760
9	85	765	16	1,23	634-748	6219	6732
10	69	690	10	1,17	595-633	6140	6330
...							
101	1	101			80	8080	
102	4	408			76-79	7905	8058
103	1	103			75	7725	
105	1	105			74	7770	
106	1	106			73	7738	
107	1	107			72	7704	
110	1	110			71	7810	
116	1	116			70	8120	
123	1	123			69	8487	
125	1	125			68	8500	
130	1	130			67	8710	
136	1	136			66	8976	
138	1	138			65	8970	
139	1	139			64	8896	
143	1	143			63	9009	
150	1	150			62	9150	
...							
1071	1	1071			10	10710	
1288	1	1288			9	11592	
1312	1	1312			8	10496	
1353	1	1353			7	9471	
1375	1	1375			6	8250	
1399	1	1399			5	6995	
1422	1	1422			4	5688	
1469	1	1469			3	4407	
1588	1	1588			2	3176	
3561	1	3561			1	3561	
	V = 6136	N = 63811					

LES FRÉQUENCES DANS « SUZANNE ET LE PACIFIQUE » DE J. GIRAUDOUX (données empruntées à la thèse de M. E. Brunet, Nice, 1976).
Les trois premières colonnes sont des extraits de la table de distribution des fréquences (de 1 à 10, de 100 à 150 et au-dessus de 1000).
Les deux suivantes montrent les écarts et les rapports entre effectifs successifs.
La colonne r_i donne le rang par fréquences décroissantes.
Les colonnes r_if_i donnent le produit du rang par la fréquence, en partant d'un rang moyen (A) ou du rang le plus élevé de la classe de fréquence (B).

Notre tableau permet d'apprécier le rendement de ce modèle sur un texte déterminé ; on verra que, pour les fréquences les plus élevées, la constance du produit *fr* n'est nullement assurée ; ce n'est guère qu'autour du dixième rang que la stabilisation intervient ; dans les fréquences moyennes, le produit *fr* baisse lentement ; pour les fréquences les plus basses, où les effectifs sont importants, il faut affecter à chaque classe de fréquence un rang unique ; notre tableau met en regard deux solutions : l'une (A) qui prend le rang moyen de la classe ; l'autre (B) qui prend le rang le plus élevé ; on constatera que la seconde donne un résultat meilleur, au moins pour cette distribution.

On a tenté (Mandelbrot, *An Informational Theory of the Statistical Structure of Language,* Londres, 1953) d'améliorer ce modèle en dotant le terme *r* d'un exposant supérieur à 1, et dont la valeur est déterminée par ajustement ; ainsi, pour le corpus du *Français fondamental,* la valeur optimale de cet exposant s'est établie à 1,305. Même rectifiée, la loi de Zipf reste généralement peu satisfaisante pour les premières et les dernières lignes d'une distribution ; mais, entre certaines limites, elle traduit incontestablement une tendance profonde.

D'autres modèles ont été proposés. Le plus remarquable est celui qui fut élaboré en 1964 par G. Herdan (*Quantitative Linguistics,* Londres, 1964), et qui applique aux fréquences et à leurs effectifs des séries de Waring (mathématicien anglais du XVIIIe s.), avec un succès remarquable dans de nombreux cas (v., à ce sujet, *Du nouveau en statistique lexicale : la distribution de Waring-Herdan,* dans *Cahiers de lexicologie,* n° 6, 1965). Sans en donner ici la formule, assez compliquée, disons que, pour la distribution qui nous sert d'exemple, le modèle rend très bien compte de la réalité : en partant des deux rapports $f = 63811/6\,136 = 10{,}40$ et $q_1 = (6136 - 2791)/6136 = 0{,}545$, on obtient les estimations suivantes (la dernière colonne est le quotient de l'écart au carré par l'effectif théorique tel qu'il est calculé par un test de x^2, et qui peut être considéré comme significatif quand il dépasse 1).

voir tableau en bas de page.

On voit que la réalité du texte ne s'écarte sensiblement du modèle calculé qu'en deux endroits : d'abord pour la fréquence 19, qui est visiblement aberrante par rapport à celles qui l'encadrent ; ensuite pour les fréquences 31 à 40, dont le modèle a sous-estimé les effectifs (alors que ceux de la tranche 21 à 30 étaient légèrement surestimés). Partout ailleurs, la conformité entre prévision et observation est excellente.

Connaissant la structure lexicale d'un texte T, d'étendue N, peut-on obtenir une estimation des caractères quantitatifs d'un texte de même nature, mais d'étendue différente ? Prenons deux exemples simples : on réduit T à T' en y sautant une ligne sur deux, d'où N' = N/2 ; on double T pour obtenir T», avec N» = 2 N, en lui ajoutant un texte de même étendue et, autant que possible, de même nature.

Ici apparaît de nouveau la spécificité du lexique. Si nous raisonnions sur des unités phonétiques, morphosyntaxiques, stylistiques, on construirait un modèle très simple en disant que l'unité qui a dans T une fréquence *f* devrait avoir dans T' une fréquence *f' = f/2,* et dans T» une fréquence *f» = 2 f ;* et il resterait à mesurer les écarts, qui marqueraient des différences thématiques ou stylistiques. Un tel raisonnement, appliqué au lexique, est proprement absurde ; s'il a quelque valeur, ce n'est que pour les fréquences hautes et moyennes ; mais pour les fréquences basses, dont les effectifs sont élevés, il est faux ; il conduirait du reste à considérer V' et V» comme égaux à V, alors que l'expérience montre que l'étendue du vocabulaire croît quand le texte s'allonge. On peut même préciser que, dans notre exemple :

$$V' > V/2$$

$$V'' < 2V$$

Bornons-nous ici aux rapports entre V et N. Dans une première approximation, on a proposé la formule :

$$V/\sqrt{N} = C^{te}$$

qui fait varier V comme la racine carrée de N ; autrement dit, un texte quatre fois plus long aurait un vocabulaire double ; neuf fois plus long, un vocabulaire triple, etc. Appliqué au texte de Giraudoux qui nous a servi d'exemple, ce modèle donnerait :

$$E(V') = V/\sqrt{2} = 6\,136/1{,}4142 = 4\,339$$
$$E(V'') = V \times \sqrt{2} = 6\,136 \times 1{,}4142 = 8\,678.$$

En fait, cette formule ne se vérifie que quand la différence d'étendue est très faible (quand N/N' est proche de 1).

On obtient des résultats beaucoup plus sûrs en appliquant un autre modèle (Muller, dans *Travaux de linguistique et de littérature,* 1964, repris dans *Principes et méthodes...,* 1977), qui se fonde sur la loi binomiale et repose sur un raisonnement et non sur une approximation empirique. Il serait trop long de le développer ici. Disons seulement qu'il ne s'applique qu'au calcul des caractères d'un texte plus court (T', dans notre exemple), et en aucun cas d'un texte plus long que celui qui sert de référence (T»). Si l'on appelle *p* le rapport N'/N (qui est ainsi inférieur à 1), et *q* son complément à l'unité : $q = 1 - p = (N - N')/N$, on peut calculer pour T' les valeurs théoriques de V' et des V'_j

f_i	V_i théor.	V_i réel	écart	
2	1 089,2	1 062	− 27,2	0,68
3	572,0	551	− 21,0	0,77
4	349,6	358	+ 8,4	0,20
5	234,5	225	− 9,5	0,38
6	167,6	174	+ 6,4	0,24
7	125,4	130	+ 4,6	0,17
8	97,1	97	− 0,1	0,00
9	77,3	85	+ 7,7	0,77
10	62,9	69	+ 6,1	0,59
11	52,1	47	− 5,1	0,50
12	43,8	46	+ 2,2	0,11
13	37,4	34	− 3,4	0,31
14	32,2	33	+ 0,8	0,02
15	28,0	30	+ 2,0	0,14
16	24,6	29	+ 4,4	0,79
17	21,7	25	+ 3,3	0,50
18	19,3	15	− 4,3	0,96
19	17,3	8	− 9,3	5,00
20	15,6	14	− 1,6	0,16
21-25	59,2	58	− 1,2	0,02
26-30	39,2	32	− 7,2	1,32
31-35	27,8	35	+ 7,2	1,86
36-40	20,7	28	+ 7,3	2,57
41-50	28,6	32	+ 3,4	0,40
51-100	55,0	58	+ 3,0	0,16

(effectifs des fréquences f'_j) d'après les formules binomiales :

$$E(V') = V - \Sigma q^i V_i$$

d'où

$$E(V'_j) = \Sigma V_i C^j_i p^j q^{i-j}$$

$$E(V'_1) = \Sigma V_i \, i p q^{i-1}.$$

On obtiendrait ainsi, pour la moitié du texte de Giraudoux, donc avec $p = 0{,}5$:

$$E(V') = 4\,372$$
$$E(V'_1) = 2\,287$$
$$E(V'_2) = \ 761, \quad \text{etc.}$$

Ce modèle a été largement utilisé à différentes fins. Il sert en particulier à comparer la richesse lexicale de deux textes ; partant des données obtenues sur le plus long, on calcule quelle serait l'étendue de son vocabulaire (V') s'il était ramené à l'étendue de l'autre, et on compare le résultat avec l'étendue du vocabulaire dans le texte court. Il sert aussi bien à comparer la richesse lexicale des parties d'un texte avec celle de son ensemble, et par là à mesurer la spécialisation lexicale de ces parties (par exemple, la différenciation lexicale entre les différents rôles d'une œuvre théâtrale).

On a vu plus haut que les séries de Waring permettent, en partant de l'effectif des vocables de fréquence 1, l'estimation des effectifs pour les fréquences 2, 3, etc. ; c'est-à-dire que ces séries décroissantes s'adaptent remarquablement au phénomène lexical qui détermine, au fil du discours, le passage des vocables d'une fréquence à la fréquence supérieure, et les effectifs qui en résultent (les V_i). Une application nouvelle de ces séries a été mise au point par B. Dolphin (1976), et ouvre des perspectives inattendues. Si, au lieu d'ajuster sur V_1 le premier terme de la série, on le fait pour le second, et si on obtient (comme c'est en général le cas) de bonnes estimations des V_i suivants par les termes suivants, on est amené à penser que le premier terme est une estimation de V_0, effectif inobservable des lexèmes de fréquence 0, c'est-à-dire des unités du lexique « en jeu » qui pourraient entrer dans le texte s'il se prolongeait indéfiniment, mais qui n'y ont pas encore figuré. On obtient donc ainsi une estimation du lexique virtuel transcendant au texte : $L = V + V_0$; estimation invérifiable, mais qui pourrait se révéler invraisemblable ou incohérente : ce serait le cas si elle excédait la nomenclature d'un bon dictionnaire, ou si elle indiquait, pour une œuvre d'un écrivain, un chiffre supérieur à celui qui serait fourni pour l'ensemble de ses œuvres, etc. Un certain nombre d'expériences ont montré qu'il n'en est rien.

Du point de vue linguistique, l'hypothèse qui justifierait ce modèle est la suivante : on ne considère que le lexique de situation, dans lequel aucune probabilité d'emploi n'est nulle ; on sait, d'autre part, que le passage d'un lexème d'une fréquence à la fréquence supérieure est d'autant moins probable :

*a)*que sa probabilité d'emploi est plus faible ;

*b)*que la fréquence de départ est moins élevée ;

il suffit alors d'admettre que le passage de la fréquence 0 à la fréquence 1 ne diffère pas fondamentalement des suivants (de 1 à 2, de 2 à 3, etc.), donc d'étendre à la fréquence 0 les observations faites sur les autres ; ce qui conduit à penser qu'une loi qui décrit bien les rapports entre les V_i successifs vaut aussi pour le rapport V_0/V_1.

Précisons que ce modèle n'est applicable que quand le texte est assez long pour que V_1/V soit inférieur à 1/2 (donc si plus de la moitié des vocables sont répétés). Mais, pour les œuvres littéraires sur lesquelles il a été mis à l'épreuve (exemples ci-après), ces estimations semblent raisonnables.

Voir tableau en bas de page.

Un très grand nombre d'unités à probabilité très faible, un nombre important à probabilité moyenne, un nombre restreint à très forte probabilité : telle est l'image d'un lexique de situation ; le modèle mathématique n'a d'autre but que de donner une bonne approximation de cet échelonnement des probabilités et des effectifs, en se fondant sur ce qui se passe, au niveau du vocabulaire, dans les textes.

RÔLE DE LA STATISTIQUE LINGUISTIQUE

Les tâches qui ont été ou pourraient être confiées à la statistique linguistique sont très diverses. Si on laisse de côté des travaux qui sont de purs inventaires (comme les relevés lexicaux des Massorètes sur la Bible ou des Alexandrins sur le texte homérique), les premières recherches quantitatives étaient orientées vers des applications pratiques ; ce fut le cas de l'énorme dépouillement de textes allemands effectué par Kaeding (1897) en vue d'améliorer les méthodes sténographiques, aussi bien que de relevés des fréquences lexicales : pour le français, Vander Beke (*French Word Book,* New York, 1929), *le Français fondamental* en 1954, A. Juilland (*Frequency Dictionary of French Words,* Mouton, 1970), qui sont destinés à établir un vocabulaire fondamental pour l'enseignement. La lexicographie moderne se nourrit de relevés systématiques, dont le plus vaste est celui qui s'effectue à Nancy pour alimenter la nomenclature du T.L.F. Les télécommunications, la documentation automatique, la traduction automatique, la pathologie du langage, la psychologie font largement appel à des données quantitatives sur le langage — et parfois fournissent ces données au linguiste.

D'un point de vue plus strictement liguistique, la première tâche de la statistique est d'apporter à la description de l'idiome (des idiomes...) les éléments quantitatifs qui jusqu'ici lui ont fait défaut. La lexicographie traditionnelle, si elle notait parfois qu'un vocable est « rare » ou « peu usité », ignorait la fréquence, du reste difficile à mesurer et à exprimer. Au plan grammatical, les rares données quantitatives sont d'ordre paradigmatique : c'est ainsi que l'importance respective des groupes de conjugaison est parfois évoquée : le 3[e] groupe *(-ir, -oir, -re),* qui est la « conjugaison morte », comprend

VOCABULAIRE ET LEXIQUE

ŒUVRES	NOMBRE DE MOTS	NOMBRE DE VOCABLES	ESTIMATION DU LEXIQUE
CÉSAR, *Guerre des Gaules* (texte latin)	**45 349**	**3 291**	**5 000**
Évangile selon Matthieu (texte grec)	**18 278**	**1 691**	**4 000**
Apocalypse de Jean (texte grec)	**9 818**	**916**	**1 700**
P. CORNEILLE			
théâtre avant 1636	**139 906**	**3 759**	**5 900**
théâtre 1636-1651	**218 213**	**3 983**	**5 900**
théâtre après 1658	**174 681**	**3 299**	**4 700**
théâtre complet	**532 800**	**5 347**	**7 600**
J. RACINE			
9 tragédies (avant 1678)	**132 225**	**2 867**	**3 800**
2 tragédies bibliques	**26 674**	**2 163**	**3 850**
11 tragédies	**158 899**	**3 263**	**4 400**
J. GIRAUDOUX, théâtre + extraits des romans	**671 363**	**15 771**	**26 500**

(Données empruntées aux travaux de M. Dubrocard, R. Morgenthaler, Ch. Muller, Ch. Bernet, E. Brunet.)

quelque 300 verbes, soit 1/30 environ de l'ensemble ; mais, syntagmatiquement, il fournit 50 p. 100 des occurrences, ce qui mériterait d'être signalé. De même, on observe les cas où les marques du nombre ou du genre se neutralisent (homophonie de « leur livre » et « leurs livres », de « il chante » et « ils chantent », de « cet élève » et « cette élève »...), mais on ignore la fréquence, en discours, de ces défections ; comme on ignore la proportion, toujours en fréquence, des pluriels en *-als* et des pluriels en *-aux.*

Mais l'ambition la plus haute des recherches statistiques est de découvrir les « lois » inhérentes au mécanisme linguistique, de construire des « modèles », dont quelques exemples ont été proposés ci-dessus. Leur rôle est essentiel en matière d'analyse stylistique. Tout écart entre le modèle, s'il a fait ses preuves, et la réalité du texte devient un fait de style qui requiert une explication, laquelle à son tour doit être soumise à des tests objectifs. Si un type morphosyntaxique ou lexical se répartit irrégulièrement, ou trop régulièrement, si une variable habituellement normale ou gaussienne s'écarte de la « courbe en cloche », si V_1, au fil du texte, accélère ou ralentit sa croissance en s'écartant de sa courbe théorique, c'est qu'« il se passe quelque chose ». En fait, surtout dans les œuvres littéraires, il est rare que l'hypothèse nulle puisse être conservée, car une parfaite homogénéité du texte est exceptionnelle, et la stabilité du lexique est rare et précaire.

La méthode d'analyse de la variance, adaptée par J.-P. Benzecri aux dépouillements lexicaux, a permis de situer les parties d'un corpus (par exemple, les pièces de Molière) par rapport à leur contenu lexical ; on trouvera une application de ce procédé (qui exige l'emploi de l'ordinateur) dans une étude d'A. Prost : *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889* (P. U. F., 1974). La notion d'écart significatif (plus précisément, d'écart réduit) fournit une base nouvelle pour aborder les problèmes posés par les œuvres d'attribution ou de datation douteuses, et pour soumettre à des expériences quantitatives les hypothèses inspirées par l'étude philologique de ces textes.

C'est sans doute par ces applications lexicales et stylistiques que les méthodes statistiques ont trouvé le plus de faveur auprès des linguistes, et leur ont fait enregistrer les résultats les plus encourageants.

Ch. MULLER.

statistiquement [statistikmɑ̃] adv. (de *statistique,* adj. ; 1964, Robert). D'une manière statistique ; en recourant à la statistique : *Il est statistiquement établi que Paris se dépeuple progressivement au profit de la grande banlieue.*

statistor [statistɔr] n. m. (de *stat*[*o*]- et de [*trans*]*istor ;* 1968, Larousse). Type de transistor à effet de champ.

stato- [stato], premier élément, tiré du gr. *statos,* stationnaire, qui se tient raide (de *histanai,* placer debout, fixer, immobiliser), et qui entre dans la composition de divers mots de formation savante.

statoblaste [statoblast] n. m. (de *stato-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* ce qui germe, bourgeon ; 1904, Larousse). Organe de conservation hivernale des bryozoaires d'eau douce, né sur le funicule, et qui se développe au printemps comme le ferait un œuf, une graine ou un bourgeon.

statocyste [statosist] n. m. (de *stato-* et de *-cyste,* gr. *kustis,* poche gonflée, vessie ; 1904, Larousse). Organe auditif et point de départ des réflexes d'équilibration chez divers invertébrés.
● SYN. : *otocyste.*

statokinésimètre [statokinezimɛtr] n. m. (de *stato-*, de *kinési-* [du gr. *kinêsis,* mouvement, de *kineîn,* mettre en mouvement] et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). Syn. de STABILIMÈTRE.

statolite ou **statolithe** [statolit] n. f. (de *stato-* et de *-lit*[*h*]*e,* gr. *lithos,* pierre ; 1907, Larousse, au sens 1 [*statolithe ; statolite,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse [pour les deux formes]). **1.** Nom donné aux grains d'amidon, censés rendre les végétaux sensibles à l'action de la pesanteur. || **2.** Nom donné aux grains contenus dans le statocyste.
● SYN. : **2** *otolite.*

1. stator [statɔr] n. m. (mot lat. signif. « planton », de *statum,* supin de *stare,,* se tenir debout ; 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2-3, 1964, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité romaine, appariteur d'un magistrat. || **2.** Ordonnance d'un légat ou d'un préfet militaire. || **3.** Soldat d'une unité de police de Rome.

2. stator [statɔr] n. m. (dér. savant du lat. *statum,* supin de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; juill. 1908, *Larousse mensuel,* I, 284). Partie fixe d'un moteur ou d'un générateur électrique (par opposition à la partie mobile, appelée *rotor*).

statoréacteur [statoreaktœr] n. m. (de *stato-* et de *réacteur ;* 1949, Larousse). Moteur à réaction ne comportant aucune pièce mobile, et constitué par une simple tuyère thermopropulsive.

statoscope [statoskɔp] n. m. (de *stato-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1975, Larousse). Baromètre différentiel utilisé en photogrammétrie aérienne et destiné à la mesure et à l'enregistrement, par rapport à une surface isobare de référence, des variations de la pression atmosphérique aux différents points de la route suivie par l'avion.

statthalter [statalter *ou* ʃtataltœr] n. m. (mot allem. signif. « lieutenant, gouverneur », de *statt,* lieu, à la place de, et de *Halter,* celui qui tient, qui gouverne, dér. de *halten,* tenir ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Gouverneur allemand d'une province, fonction créée en 1879 pour l'Alsace-Lorraine : *Je me rappelle avoir vu Mademoiselle chez son Excellence le Statthalter* (R. Bazin). || **2.** Fonction généralisée ensuite par le régime hitlérien pour certains pays occupés.

statuaire [statɥɛr] adj. (lat. *statuarius,* qui concerne les statues, de *statua,* statue [v. STATUE] ; 1552, R. Estienne [*colonne statuaire,* 1701, Furetière]). Relatif aux statues : *L'art statuaire.* || *Colonne statuaire,* colonne qui porte une statue.

◆ adj. et n. m. (1690, Furetière). Se dit d'un matériau qui est propre à faire des statues : *Un tuffeau statuaire. Le marbre blanc de Carrare est le statuaire le plus réputé.*

◆ n. (lat. *statuarius,* même sens, masc. substantivé de l'adj. *statuarius* [v. ci-dessus] ; 1496, Vignay). Sculpteur qui fait des statues : *Apprenti forgeron avant d'être statuaire, Lysippe, robuste sculpteur du robuste héros, a fixé le type d'Hercule* (France).

◆ n. f. (lat. *statuaria,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *statuarius* [v. ci-dessus] ; av. 1559, J. Du Bellay). Art de faire des statues : *Ne demandez pas aux maçonneries hindoue, égyptienne, romane, qu'elles réforment leur dessin ou améliorent leur statuaire* (Hugo). *Eudoxe Lévichon pressentit aussitôt le parti que la statuaire religieuse pourrait tirer de cette nouvelle matière* (Gide).

statue [staty] n. f. (lat. *statua,* statue, de *statuere,* établir, poser, placer [v. STATUER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 [*droit... comme une statue,* 1668, Racine] ; sens 2, XVe s., Juvenal des Ursins [*changer quelqu'un en statue (de sel),* XXe s.]). **1.** Toute sculpture de ronde bosse représentant une figure isolée et entière : *Deux statues de femme coloriées se dressaient à droite et à gauche de la tombe* (Gautier). *Tu sais ce qui m'attire le plus à Londres ? C'est la statue équestre de l'amiral Nelson* (Adamov). || *Droit, raide comme une statue,* très droit et immobile. || **2.** Symbole de l'immobilité, de la froideur, de l'insensibilité, etc. : *Il parut, par cette attitude de statue romaine, qu'il disait clairement : Je me résigne d'avance* (Vigny). *Quai Conti, nous sommes déjà à demi pétrifiés : chacun se sent devenir sa propre statue* (Mauriac). || *Changer quelqu'un en statue (de sel),* le figer dans une attitude immobile, généralement sous l'effet d'une vive surprise : *Eh bien, mon cher, dit Rose, qu'est-ce qui vous a changé en statue de sel ?* (Aragon).

statue-bloc [statyblɔk] ou **statue-cube** [statykyb] n. f. (de *statue* et de *bloc, cube* ; 1964, Larousse, art. *statue* [pour les deux loc.]). Statue représentant un dignitaire égyptien accroupi, en méditation devant son dieu.

• Pl. *des* STATUES-BLOCS ou *des* STATUES-CUBES.

statuer [statɥe] v. tr. ind. [**sur**] (lat. *statuere,* établir [au pr. et au fig.], poser, placer, décider, fixer, juger, estimer, de *status,* état, position, situation [v. ÉTAT] ; début du XIII^e s.). *Statuer sur une chose,* la régler, en décider conformément à l'autorité dont on est investi : *Une commission parlementaire avait été nommée, en 1900, pour statuer sur elles* [les courses de taureaux] (Montherlant). *Il y avait aussi les importants, qui priaient leur visiteur de laisser une note résumant son cas et qui l'informaient qu'ils statueraient sur ce cas* (Camus). *Statuer sur un litige.* ‖ Absol. *Surseoir à statuer, sursis à statuer,* v. SURSEOIR, SURSIS.

◆ v. tr. (début du XIII^e s.). *Vx.* Ordonner, en parlant d'une autorité légale : *Ce parlement statua des règlements dignes de la liberté de l'Église anglicane* (Voltaire). *Statuer une enquête.*

statuette [statɥɛt] n. f. (dimin. de *statue ;* 1800, Cambry). Statue de petite taille, représentant les choses ou les êtres à très petite échelle : *Le mari de cet être suave au profil fin et pâle, aux formes dégagées et pleines, d'une statuette de Tanagra...* (Daudet).

• SYN. : *figurine.*

statufier [statyfje] v. tr. (de *statu[e]* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1888, Villatte, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** *Fam.* et *ironiq.* Représenter un être animé sous la forme d'une statue : *La collecte de bijoux et de monnaies par Aaron, pour statufier un veau* [le veau d'or] *paraissait une amusette* (Hamp). *Statufier un héros national.* ‖ **2.** *Fig.* Rendre aussi immobile qu'une statue : *Son entrée dans la salle statufia l'assemblée.*

• SYN. : **2** *clouer* (fam.), *figer, méduser, pétrifier.*

statu quo [statykwo] n. m. invar. (abrév. de la loc. lat. *in statu quo ante,* dans l'état où [les choses étaient] auparavant, de *in,* dans, *statu,* ablatif de *status,* état, situation [v. ÉTAT], *quo,* ablatif masc. du pron.-adj. rel. *quī,* qui, lequel, et *ante,* avant, auparavant ; 1764 [d'après Fr. Mackenzie, p. 178], au sens 1 ; sens 2 [avec le mot lat. *bellum,* guerre], 1876, Larousse). **1.** Situation, état des choses à un moment donné : *Le statu quo européen craque du côté de Constantinople* (Hugo). *Mais les maires n'en voudront jamais, d'un statu quo sans lutte* (Adamov). *Maintenir, rétablir le statu quo. Être partisan du statu quo.* ‖ **2.** *Statu quo ante bellum,* en droit international, situation semblable à celle qui existait avant les hostilités, prise comme base de négociation entre belligérants.

• REM. Au sens 1, la forme complexe *statu quo ante* n'est plus guère employée.

stature [statyr] n. f. (lat. *statura,* stature, taille, de *statum,* supin de *stare,* se tenir debout ; v. 1155, Wace, écrit *estature* [*stature,* av. 1493, G. Coquillart], au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e s., Bossuet). **1.** Hauteur de la taille d'une personne ou d'un animal : *Il semblait de petite stature, mais bien proportionné* (Duhamel). *Le patron, haute silhouette à la stature massive, est rentré en scène derrière son bar* (Robbe-Grillet). ‖ **2.** *Fig.* Hauteur de caractère, importance d'une personne sur le plan humain : *Cet opposant politique a véritablement la stature d'un homme d'État.*

• SYN. : **1** *taille ;* **2** *carrure, classe, envergure, niveau.*

staturo-pondéral, e, aux [statyropɔ̃deral, -o] adj. (de *staturo-,* élément tiré de *stature,* et du lat. *pondus, ponderis,* poids ; 1964, Larousse). Qui concerne à la fois la taille et le poids : *Retard staturopondéral.*

statut [staty] n. m. (bas lat. *statutum,* statut, décret, neutre substantivé du lat. class. *statutus,* part. passé de *statuere,* établir, fixer, décider [v. STATUER] ; v. 1250, *Statuts d'hôtels-Dieu* [p. 68], au sens de « règlement d'une communauté [de religieux ou de religieuses] » ; sens 1, 1936, Capitant ; sens 2, 1958, S. de Beauvoir, p. 36 ; sens 3, 1835, Acad. [aussi *statut réel ; statut local,* 1876, Larousse] ; sens 4, 1872, Littré ; sens 5, 1972, *Dict. de linguistique* [aussi *statut de la phrase*]). **1.** Ensemble des dispositions législatives ou réglementaires qui fixent la situation des travailleurs de l'État, des collectivités publiques et de certaines grandes entreprises nationalisées en ce qui concerne l'entrée et la sortie du service, l'avancement, les devoirs, les avantages et les garanties de la fonction : *Le statut général des fonctionnaires date du 19 octobre 1946. Le statut de Paris, en tant que commune, est très particulier.* ‖ **2.** Situation de fait, position par rapport à la société : *Le statut de la femme.* ‖ **3.** *Statut personnel,* législation applicable à un justiciable d'après sa nationalité ou son domicile personnel. ‖ *Statut réel,* législation applicable d'après le lieu où se trouve l'objet litigieux, sans tenir compte de l'origine ou du domicile des justiciables. ‖ *Statut local,* législation applicable seulement en un lieu du territoire ou aux personnes originaires de ce lieu. ‖ **4.** En Angleterre, loi issue de la volonté commune du souverain et du Parlement. ‖ **5.** *Statut de la communication,* ensemble constitué par la distance intersubjective établie entre le locuteur et ses interlocuteurs et par la manière dont le locuteur envisage son énoncé. ‖ *Statut de la phrase,* structure de la phrase définie par le mode de communication qu'elle instaure entre le locuteur et l'interlocuteur (assertion, interrogation, ordre).

• SYN. : **2** *condition.*

◆ **statuts** n. m. pl. (1653, Pellisson). Suite d'articles qui définissent les règles de fonctionnement d'une société, d'une association : *Il demanda ensuite si M. Haviland voulait prendre connaissance des statuts de la Banque ouvrière* (France). *Rédiger, voter, réformer les statuts.*

• SYN. : *règlement.*

statutaire [statytɛr] adj. (de *statut ;* XVI^e s., *Coutumier général* [II, 981], au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Qui est conforme aux statuts : *Cette procédure n'est pas statutaire.* ‖ **2.** Qui est désigné ou fixé par les statuts : *Un gérant statutaire.*

statutairement [statytɛrmɑ̃] adv. (de *statutaire ;* 1972, Littré). D'une façon statutaire.

staur(o)- [stɔr(o)], premier élément, tiré du gr. *stauros,* pieu, pal, croix, et qui entre dans la composition de quelques mots.

staurolite [storolit] n. f. (de *stauro-* et de *-lit[h]e,* gr. *lithos,* pierre ; 1872, Littré, écrit *staurolithe ; staurolite,* 1933, Larousse). Syn. de STAUROTIDE.

stauroplégie [storoplеʒi] n. f. (de *stauro-* et de *-plégie,* du gr. *plêgê,* coup ; 1907, Larousse). Hémiplégie qui atteint un des membres supérieurs et le membre inférieur du côté opposé.

staurothèque [storotɛk] n. f. (de *stauro-* et de *-thèque,* gr. *thêkê,* boîte, coffre ; 1923, Larousse). Reliquaire contenant une parcelle de la vraie Croix.

staurotide [storotid] n. f. (dér. savant du gr. *stauros,* croix [v. STAUR(O)-], cette pierre s'appelant communément *pierre de croix ;* 1872, Littré). Silicate naturel d'aluminium et de fer, orthorhombique, souvent maclé.

• SYN. : *pierre de croix, staurolite.*

stavka ou **stafka** [stafka] n. f. (mot vieux-russe signif. proprem. « tente abritant le commandant en chef » ; 1964, Larousse, au sens 1 [pour les deux formes ; aussi « le commandement suprême de l'armée russe »] ; sens 2-3, 1964, Larousse [pour les deux formes]). **1.** *Autref.* Tente abritant le commandant en chef des troupes russes dans des opérations militaires. ‖ *Par extens.* Le commandement suprême de l'armée russe. ‖ **2.** Pendant la Seconde Guerre mondiale, Conseil suprême militaire soviétique, chargé de 1941 à 1945 d'élaborer les plans stratégiques généraux pour la conduite de la guerre. ‖ **3.** *Auj.* Organe suprême de commandement des forces armées soviétiques, qui, en temps de guerre, assure, sous l'autorité du commandant en chef, la direction des opérations.

• Pl. *des* STAVKI.

stawug [stavug] n. m. (mot norvégien de même sens ; 1970, Robert). En ski de fond,

manière de se déplacer qui conjugue les pas alternatifs et le stakning.

stayer [stɛjœr] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « celui qui arrête, appui, soutien », de *to stay,* rester, demeurer, continuer, empr. du franç. *estayer,* forme anc. de *étayer* [v. ce mot] ; 11 sept. 1895, *le Temps*). Coureur cycliste de demi-fond derrière motocyclette, sur piste.

steak [stɛk] n. m. (mot angl. signif. « tranche de viande, bifteck » ; 1911, L. Hémon [*steak frites,* milieu du XXe s. ; *steak tartare,* 1964, Robert]). Syn. de BIFTECK. || *Steak frites,* plat composé d'un bifteck accompagné de pommes de terre frites et de cresson ou de salade verte, et souvent pris comme symbole des goûts culinaires du Français moyen. || *Steak tartare,* viande de bœuf hachée qu'on mange crue, mélangée avec un jaune d'œuf et fortement assaisonnée.

steamer [stimœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *steam,* vapeur [d'eau] ; 1829, Jacquemont). *Vx.* Paquebot à vapeur : *Sur le ciel pur, profond, la fumée du steamer s'allonge, droite et mince* (Daudet).

• REM. On a employé également la forme composée STEAMBOAT (mot angl. de même sens, de *steam,* vapeur [d'eau], et de *boat,* bateau ; av. 1872, Th. Gautier) : *Et le steam-boat crachant la suie | Rabat son long panache noir* (Gautier).

stéar- [stear] ou **stéat(o)-** [steat(o)], premier élément, tiré du gr. *stear, steatos,* graisse, lard, suif, et qui entre dans la composition de divers mots savants.

stéarate [stearat] n. m. (du radical *stéar-;* 1823, *Dict. des termes de médecine*). Sel ou ester de l'acide stéarique.

stéarine [stearin] n. f. (du radical *stéar-;* 1816, *Annales de chimie* [2e série, II, 346], aux sens 1-2). **1.** Ester stéarique de la glycérine. || **2.** Corps gras, principal constituant des graisses animales (appellation impropre de l'*acide stéarique*).

stéarinerie [stearinri] n. f. (de *stéarine ;* 1872, Littré). Fabrique de stéarine.

stéarique [stearik] adj. (du radical *stéar- ;* 1823, *Annales de chimie,* 2e série, XXII, p. 367 [*bougie stéarique,* av. 1850, Balzac]). Se dit d'un acide contenu dans les graisses animales et servant à fabriquer les bougies. || Autref. *Bougie stéarique,* bougie fabriquée avec cet acide : *Dans le cabinet* [...] *qu'éclairaient très imparfaitement deux bougies stéariques* (Balzac).

stéarrhée [steare] n. f. (de *stéa[r]-* et de *-rrhée,* du gr. *rheîn,* couler ; 1907, Larousse). Syn. de STÉATORRHÉE.

stéaschiste [steaʃist] n. m. (de *stéa[to]-* et de *schiste ;* 1872, Littré). Roche métamorphique faite de talc, mais compacte et non feuilletée, ce qui la distingue du talcschiste.

• SYN. : *stéatite.*

stéat(o)-. V. STÉAR-.

stéatite [steatit] n. f. (lat. *steatitis,* pierre de lard, gr. *steatîtis,* même sens, de *stear, steatos,* graisse, lard ; 1562, Du Pinet, puis 1747 [d'après Richelet, 1759], au sens de « silicate de magnésie » ; sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Syn. de STÉASCHISTE. || **2.** *Stéatite de snarum,* substance minérale appartenant au genre *chlorite.*

stéatome [steatom] n. m. (lat. *steatoma,* même sens, gr. *steatôma,* même sens, de *steatoûn,* faire devenir gras, convertir en graisse, de *stear, steatos,* graisse ; v. 1560, Paré). Tumeur graisseuse bénigne.

• SYN. : *loupe.*

stéatopyge [steatopiʒ] adj. (de *stéato-* et de *-pyge,* gr. *pugê,* fesse ; 1842, Acad.). Se dit d'une personne qui a des fesses volumineuses.

stéatopygie [steatopiʒi] n. f. (de *stéatopyge ;* 1872, Littré). Développement énorme du tissu adipeux sous-cutané dans la région sacro-fessière, constituant un caractère racial chez les Hottentots et les Bochimans.

stéatorrhée [steatore] n. f. (de *stéato-* et de *-rrhée,* du gr. *rheîn,* couler ; 1872, Littré). Élimination considérable de matières grasses par les fèces.

• SYN. : *stéarrhée.*

stéatose [steatoz] n. f. (du radical *stéat[o]-* ; 1872, Littré). Envahissement des cellules d'un tissu par des granulations graisseuses.

steeple-chase [stipəlʃez *ou* stipəltʃez] n. m. (loc. angl. de même sens, proprem. « course au clocher », de *steeple,* clocher, et de *chase,* chasse, poursuite [empr. du franç. *chasse*] ; 1828, *Journ. des haras*). Course à pied (3000 m) ou à cheval dans laquelle les concurrents doivent franchir une série d'obstacles naturels ou artificiels : *Les courses de Guérande sont de deux sortes : il y a d'abord la course citadine, un de ces steeple-chases de province comme nous en avons vu cent fois* (Daudet).

• Pl. *des* STEEPLE-CHASES.

• REM. L'abrév. STEEPLE (1866, *la Vie parisienne,* p. 368 [au fig., au sens de « but à atteindre », dès le 1er déc. 1842, *le Charivari,* p. 1]) est d'un emploi courant dans la langue parlée.

steg(o)- [steg(o)], premier élément, tiré du gr. *stegos,* abri, toit (de *stegein,* couvrir), et qui entre dans la composition de quelques mots.

stéganopodes [steganopɔd] n. m. pl. (gr. *steganopous, -podos,* dont les pieds sont recouverts d'une membrane, de *steganos,* qui sert à couvrir [de *stegein,* couvrir], et de *pous, podos,* pied, patte ; 1842, Acad.). Syn. de PÉLÉCANIFORMES.

stégocéphales [stegosefal] n. m. pl. (de *stégo-* et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1842, Acad., au sens de « ordre de crustacés » ; sens actuel, 1902, *Grande Encyclopédie*). Importante sous-classe d'amphibiens, fossiles dans les terrains primaires à partir du dévonien.

stégocéphalien, enne [stegosefaljɛ̃, -ɛn] adj. (de *stégocéphales ;* 1965, Guibé, p. 18). Relatif aux stégocéphales.

stégomyie [stegomii] n. f. (lat. scientif. moderne *stegomyia,* même sens, du gr. *stegos,* abri, toit, et *muia,* mouche [le thorax de ce moustique étant recouvert] ; 1907, Larousse). Moustique des pays chauds, qui propage la fièvre jaune par ses piqûres.

• REM. On rencontre également la forme latine STEGOMYIA, n. m. (1907, Larousse).

stegosaurus [stegozorys] ou **stégosaure** [stegozɔr] n. m. (de *stégo-* et de *-saurus|-saure,* gr. *sauros,* reptile ; 1933, Larousse [pour les deux formes]). Reptile du crétacé d'Amérique, mesurant 7 m de long et portant sur le dos de grandes plaques osseuses.

steinbock [stɛ̃bɔk] n. m. (anc. haut allem. *steinboc,* bouquetin, proprem. « bouc de rocher », de *stein,* pierre, et de *boc,* bouc ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *estainboc* [*stainbouque,* XIIe s. ; *steinbock,* 1791, Valmont de Bomare], au sens de « bouquetin » ; sens actuel, 1904, Larousse). Petite antilope d'Afrique du Sud, du genre raphicère, aux oreilles noires.

• REM. On rencontre également l'orthogr. STEENBOCK (mot néerl. signif. « bouquetin », de l'anc. haut allem. *steinboc* [v. ci-dessus] ; 1876, Larousse, au sens de « nagor » ; sens actuel, 1904, Larousse).

steinkerque ou **steinkerke** [stɛ̃kɛrk] n. f. (du n. de *Steenkerke,* ville du Hainaut où eut lieu, le 3 août 1692, une bataille gagnée par le maréchal de Luxembourg ; av. 1709, Regnard, écrit *steinkerque,* comme n. f. [*steinkerke,* 1751, Voltaire ; *cravate à la steinkerke,* 1872, Littré — ...*à la steinkerque,* 1876, Larousse]). *Cravate à la steinkerque,* ou simplem. *steinkerque,* nom donné, au début du XVIIIe s., à une cravate nouée négligemment, avec les bouts pendants, à la manière dont Luxembourg, les princes et les gentilshommes de la maison du roi avaient noué les leurs lorsque, surpris à Steinkerque par l'attaque imprévue de Guillaume d'Orange, ils avaient dû s'habiller précipitamment : *Le cou long et les gorges creuses ont donné lieu à la steinkerque* (Regnard).

stèle [stɛl] n. f. (lat. *stela,* stèle, cippe, gr. *stêlê,* colonne d'appui, colonne funéraire ; 1694, Th. Corneille, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1872, Littré ; sens II, 1904, Larousse).

I. 1. Monument monolithe formé d'une pierre placée debout, et que l'on rencontre dans les civilisations égyptienne et grecque : *Les Égyptiens* [...], *sur les*

stèles, sur le couvercle et les cartonnages intérieurs des momies [...], *ont gravé d'un trait ineffaçable et coloré* [...] *des scènes où l'on retrouve, avec tous leurs détails, les usages, les coutumes et les cérémonies de la plus ancienne civilisation du monde* (Gautier). || **2.** Colonne brisée, cippe, plaque de pierre destinés à porter une inscription, le plus souvent funéraire.

II. Cylindre central de l'axe des végétaux vasculaires, limité par un endoderme à l'intérieur duquel sont groupés les tissus du bois et du liber : *Chez les fougères, il y a plusieurs stèles parallèles.*

stelis [stelis] n. m. (gr. *stelis, stelidos,* sorte de gui ; 1876, Larousse, écrit *stélide* [*stelis,* 1933, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse, écrit *stélide* [*stelis,* 1904, Larousse]). **1.** Abeille qui vit en parasite d'autres abeilles solitaires, notamment les osmies. || **2.** Orchidacée épiphyte de l'Amérique tropicale.

stellage [stɛlaʒ] n. m. (allem. *Stellage,* droit, stellage, de *stellen,* placer ; 1611, Cotgrave, au sens de « droit féodal qu'on percevait sur les grains vendus sous les halles, aux foires et aux marchés » ; sens actuel, 1923, Larousse). Opération boursière à terme conditionnelle, dans laquelle le spéculateur se réserve, l'échéance survenue, l'option d'acheter les titres, objets du marché, à un cours plus élevé que celui du terme ferme ou de vendre ces titres à un cours inférieur à celui du terme ferme.

1. stellaire [stɛlɛr] adj. (bas lat. *stellaris,* d'étoile, d'astre, du lat. class. *stella,* étoile, objet en forme d'étoile ; 1778, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1812, Mozin [au fig., av. 1922, Proust] ; sens 3, 1953, Larousse [aussi *infiltration stellaire*]). **1.** Qui se rapporte aux étoiles : *Depuis le* XVI^e^ *s., les appareils d'optique s'élargirent et s'allongèrent dans des proportions considérables, et ils permirent de jauger les espaces stellaires à une profondeur inconnue jusqu'alors* (Verne). *Clarté, magnitude stellaire.* || **2.** Qui rayonne en étoile : *Disposition stellaire ;* et au fig. : *Ses yeux stellaires, semblables à une horloge astronomique taillée dans une opale...* (Proust). || **3.** *Ganglion stellaire,* ganglion sympathique, résultant de la fusion du ganglion cervical inférieur et du premier ganglion thoracique. (On dit aussi GANGLION ÉTOILÉ.) || *Infiltration stellaire,* infiltration du ganglion stellaire, pratiquée dans divers syndromes douloureux.

2. stellaire [stɛlɛr] n. f. (lat. scientif. de la Renaissance *stellaria,* même sens, du bas lat. *stellaris,* d'étoile [v. l'art. précéd.] ; 1615, Daléchamps, écrit *stellaria ; stellaire,* 1781, Durande [table]). Plante herbacée, de la famille des caryophyllacées, dont le mouron des oiseaux est une espèce.

stellarite [stɛlarit] n. f. (dér. savant du lat. *stella,* étoile ; 1923, Larousse). Variété d'asphalte.

stellectomie [stɛlɛktɔmi] n. f. (de [*ganglion*] *stell*[*aire*] et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1953, Larousse). Ablation chirurgicale du ganglion stellaire.

stellérides [stɛlerid] n. f. pl. (dér. savant du lat. *stella,* étoile ; 1808, Boiste). Ancienne désignation scientifique des astéries, ou *étoiles de mer.*

stellion [stɛljɔ̃] n. m. (lat. *stellio,* sorte de lézard, et, au fig., « fourbe » ; v. 1213, *Fet des Romains*). Espèce de lézard venimeux à peau tachetée, considéré comme le symbole de la fraude.

stellionat [stɛljɔna] n. m. (lat. jurid. *stellionatus,* sorte d'escroquerie, du lat. class. *stellio, stellionis,* fourbe [v. l'art. précéd.] ; 1577, Forget [19], au sens de « toute espèce de fraude » [en droit romain] ; sens actuel, 1680, Richelet). Délit qui consiste à vendre ou à hypothéquer un même bien à deux ou à plus de deux personnes différentes : *Un imbécile et criminel stellionat* (Barbey d'Aurevilly).

stellionataire [stɛljɔnatɛr] adj. et n. (de *stellionat ;* 1655, Brunot, comme n. [comme adj., 1845, Bescherelle]). Qui commet le délit de stellionat.

stellitage [stɛlitaʒ] n. m. (de *stelliter ;* 1964, Larousse). Opération de recouvrement ou de rechargement par fusion d'une pièce en acier à l'aide de Stellite : *Stellitage des sièges de soupape.*

Stellite [stɛlit] n. m. (n. déposé, probablem. du lat. *stella,* étoile ; 1923, Larousse, comme n. f. ; comme n. m., 1964, Larousse). Type d'alliage à haute teneur en cobalt (40 à 55 p. 100).

stelliter [stɛlite] v. tr. (de *Stellite ;* 1964, Larousse). Déposer sur une pièce ferreuse un revêtement de Stellite.

stélogramme [stelogram] n. m. (de *stélo-,* élément tiré du gr. *stêlê,* colonne d'appui, et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1975, Larousse). En cartographie, diagramme représentant les valeurs d'un ou de plusieurs phénomènes par des rectangles de base commune.

stème [stɛm] n. m. (gr. *stêma,* support, de *histanai,* placer debout, fixer, immobiliser ; 1968, Larousse). En psychologie, temps alloué pour l'exécution d'une tâche élémentaire.

stemm [stɛm] n. m. (mot norvégien de même sens ; 1924, Kurz, 199). Sorte de virage à ski apparenté au christiania. (On écrit aussi STEM.)

stemma [stɛma] n. m. (mot lat. signif. « arbre généalogique », gr. *stemma,* même sens [v. l'art. suiv.] ; début du XX^e^ s., au sens 1 ; sens 2, 1959, Tesnière). **1.** Arbre généalogique des manuscrits d'un même texte. || **2.** Dans la théorie linguistique de Tesnière, ensemble des traits en forme d'arbre qui indiquent les relations syntagmatiques entre les mots d'une phrase.

stemmate [stɛmat] n. m. (du gr. *stemma, stemmatos,* couronne, bandelette, trame, tableau généalogique, dér. de *stephein,* répandre autour, couronner ; 1839, Boiste). Nom donné à l'œil simple des larves d'insectes supérieurs, qui diffère quelque peu des ocelles, ou yeux simples, des insectes adultes.

stencil [stɛnsil] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « patron, modèle », déverbal de *to stencil,* peindre au patron, empr. du franç. *estenceler,* forme anc. de *étinceler* [v. ce mot] ; 1923, Larousse [*stencil électronique,* v. 1965]). Support en papier pelure recouvert de nitrate de cellulose, permettant la reproduction d'un grand nombre de copies au moyen d'un duplicateur ou d'une ronéo. || *Stencil électronique,* stencil sur lequel le texte à reproduire est fixé par photographie, et qui permet de reproduire également des dessins ou des photographies.

stenciliste [stɛnsilist] n. (de *stencil ;* avril 1950, *Larousse mensuel,* XII, 444). Spécialiste de la dactylographie sur stencil.

stendhalien, enne [stɛ̃daljɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de l'écrivain français Henri Beyle, dit *Stendhal* [1783-1842] ; 1886, P. Bourget, puis 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui concerne la personne, l'œuvre de Stendhal, les sentiments et les idées exprimés dans cette œuvre : *Cette syllabe lourde du nom de Parme* [...] *et de tout ce que je lui avais fait absorber de douceur stendhalienne* (Proust). || **2.** Qui est dans la manière de Stendhal ; qui évoque Stendhal ou le contenu de ses œuvres : *La culture de mes émotions fut mauvaise ; l'éducation stendhalienne est très fâcheuse et dangereuse* (Gide). *J'imaginais des défis stendhaliens* (Mauriac).

◆ n. (sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Spécialiste de Stendhal. || **2.** Personne qui admire l'œuvre de Stendhal : *La fleur des stendhaliens n'avouera pas qu'elle aime Stendhal pour la généreuse grandeur et l'intérieure liberté* (Alain).

stendhalisme [stɛ̃dalism] n. m. (du n. de *Stendhal* [v. l'art. précéd.] ; 1933, Larousse). Syn. de BEYLISME.

1. sténo [steno] n. f. (1933, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Abrév. fam. de STÉNODACTYLO, STÉNOGRAPHE ou STÉNOTYPISTE. || **2.** Abrév. fam. de STÉNODACTYLOGRAPHIE, STÉNOGRAPHIE ou STÉNOTYPIE : *Pendant mon service mili-*

taire, j'avais à toutes fins utiles appris la sténo (Aymé). *Prendre un texte en sténo.*

2. sténo- [steno], premier élément, tiré du gr. *stenos,* étroit, resserré, et qui entre dans la composition de plusieurs mots.

sténobiote [stenobjɔt] n. m. (de *sténo-* 2 et du gr. *bios,* vie ; 1964, Larousse). Organisme spécialisé ne vivant que dans des conditions de milieu très étroites et bien définies.

sténocardiaque [stenokardjak] adj. (de *sténocardie ;* 1842, Acad.). Relatif à la sténocardie.

sténocardie [stenokardi] n. f. (de *sténo-* 2 et de *-cardie,* du gr. *kardia,* cœur ; 1836, Acad.). Nom donné quelquefois à des douleurs thoraciques d'origine cardiaque.

sténocéphalie [stenosefali] n. f. (de *sténo-* 2 et de *-céphalie,* du gr. *kephalê,* tête ; 1933, Larousse). Étroitesse du crâne.

sténochorégraphie [stenokɔregrafi] n. f. (de *sténo[graphie]* et de *chorégraphie ;* 1852, Saint-Léon). Méthode d'écriture de la danse par signes abrégés.

sténochromie [stenokromi] n. f. (de *sténo-* 2 et de *-chromie,* du gr. *khrôma,* surface, peau, couleur de peau, coloris ; 1878, Larousse). Technique consistant à imprimer d'un seul coup des estampes et des dessins en plusieurs couleurs.

sténodactylo [stenodaktilo] n. f. (abrév. de *sténodactylographe* et de *sténodactylographie ;* 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Dactylo qualifiée pour assurer l'enregistrement, par signes écrits, des éléments d'une dictée, d'un discours, d'une conversation. || **2.** Abrév. usuelle de STÉNODACTYLOGRAPHIE.

sténodactylographe [stenodaktilograf] n. f. (de *sténo[graphe]* et de *dactylographe ;* 1907, Larousse). Forme initiale et vieillie de STÉNODACTYLO (au sens 1).

sténodactylographie [stenodaktilografi] n. f. (de *sténo[graphie]* et de *dactylographie ;* 1907, Larousse). Travail comprenant la prise de textes en sténographie, puis la frappe à la machine à écrire d'après le texte sténographié. (Ce mot s'abrège en STÉNODACTYLO et en STÉNO.)

sténoèce [stenoɛs] adj. (de *sténo-* 2 et de *-èce,* gr. *oîkos,* maison, habitation ; 1975, Larousse). Se dit d'une espèce animale ou végétale qui ne peut vivre que dans des milieux particuliers.

sténogramme [stenogram] n. m. (de *sténo-* 2 et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1876, Larousse, au sens de « genre d'algue » ; sens actuel [d'après *sténographie*], 1904, Larousse). Tracé graphique, en sténographie, d'une syllabe ou d'un mot donnés.

sténographe [stenograf] n. (de *sténographie ;* 1792, Brunot). Personne capable de sténographier un texte quelconque à la vitesse de la conversation : *Je ne pourrai guère, sans doute, que dicter mes conférences à la sténographe que j'ai engagée pour le mois d'avril* (Gide).

sténographie [stenografi] n. f. (de *sténo-* 2 et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1771, Bloch-Wartburg [la référence de 1572 donnée par Dauzat-Dubois-Mitterand concerne l'anc. n. f. *stéganographie,* « écriture en signes secrets », et non le mot *sténographie*]). Procédé d'écriture permettant de transcrire la parole en signes conventionnels et abrégés, aussi rapidement qu'elle est prononcée : *D'ailleurs, après plus de quinze ans de sténographie à la Chambre, tu penses si je connais tout le personnel parlementaire* (Daudet).

• REM. L'abréviation usuelle est STÉNO.

sténographier [stenografje] v. tr. (de *sténographie ;* 1812, Mozin [au fig., av. 1867, Baudelaire]). Prendre en dictée au moyen de signes sténographiques : *Locke se trouvant dans la compagnie de seigneurs anglais renommés pour leur esprit* [...] *s'amusa méchamment à sténographier leur conversation par un procédé particulier, et les fit éclater de rire en la leur lisant* (Balzac). || *Fig.* et *littér.* Résumer d'une façon claire et économique : *Une voiture, comme un vaisseau, emprunte au mouvement une grâce mystérieuse et complexe très difficile à sténographier* (Baudelaire).

sténographique [stenografik] adj. (de *sténographie ;* 1775, Wailly [au fig., av. 1896, Goncourt]). Qui est utilisé en sténographie, ou pour apprendre la sténographie : *Méthode sténographique.* || *Fig.* et *littér.* Aussi rapide que la sténographie (vieilli) : *Je pense que le génie est une mémoire sténographique* (Goncourt).

sténographiquement [stenografikmɑ̃] adv. (de *sténographique ;* 1834, Landais). D'après les procédés sténographiques.

sténohalin, e [stenoalɛ̃, -in] adj. (de *sténo-* 2 et du gr. *hals, halos,* sel ; 1904, Larousse). Se dit des animaux marins qui ne peuvent vivre que dans les eaux à salinité constante.

sténopé [stenɔpe] n. m. (de *stén[o]-* 2 et du gr. *opê,* trou, ouverture ; 1904, Larousse). *Vx.* Petit trou percé dans une paroi de la chambre noire, et faisant office d'objectif photographique.

sténosage [stenozaʒ] n. m. (dér. savant du gr. *stenos,* étroit, resserré ; 1949, Larousse). Traitement des fibres cellulosiques par le formol, ayant pour effet de les durcir et de les insolubiliser.

sténose [stenoz] n. f. (gr. *stenôsis,* état de celui qui est à l'étroit, de *stenoûn,* resserrer, rétrécir, dér. de *stenos,* étroit, resserré ; 1823, *Dict. des termes de médecine*). Étroitesse congénitale ou rétrécissement occasionnel d'un conduit naturel ou d'un organe : *Sténose du cardia, du pylore, du thorax.*

sténotherme [stenotɛrm] adj. (de *sténo-* 2 et de *-therme,* gr. *thermos,* chaud ; 1904, Larousse). Se dit des animaux marins qui exigent, pour vivre, une température à peu près constante du milieu.

sténothermie [stenotɛrmi] n. f. (de *sténotherme ;* 1953, Larousse). Caractère des animaux sténothermes.

sténotype [stenotip] n. f. (de *sténo[graphie]* et de *-type,* gr. *tupos,* coup, marque imprimée, empreinte ; 1907, Larousse). Machine qui sert à transcrire, à la vitesse de la parole la plus rapide, des textes sous une forme phonétique simplifiée, à l'aide de caractères alphabétiques disposés et combinés de façon à imprimer d'un coup, par la frappe de plusieurs doigts, une syllabe ou même un mot.

sténotyper [stenotipe] v. tr. (de *sténotype ;* juillet 1911, *Larousse mensuel,* II, 169). Prendre en dictée au moyen de la sténotype.

sténotypie [stenotipi] n. f. (de *sténotype ;* 1907, Larousse). Technique de transcription de la parole au moyen de la sténotype.

sténotypique [stenotipik] adj. (de *sténotypie ;* 1923, Larousse). Qui est utilisé en sténotypie, ou pour apprendre la sténotypie : *Méthode sténotypique.*

sténotypiste [stenotipist] n. (de *sténotypie ;* 1907, Larousse). Personne qui pratique la sténotypie : *Le sténotypiste continuait de frapper sur sa machine, dont le ruban se déroulait avec une implacable régularité* (Duhamel).

1. stentor [stɑ̃tɔr] n. m. (de *Stentor,* n. pr. d'un guerrier de *l'Iliade,* dont la voix, selon Homère, était aussi puissante que celle de cinquante hommes criant à la fois, lat. *Stentor,* gr. *Stentôr ;* v. 1570, Picot [II, 230], dans la loc. *cris de Stentor,* « grands cris » ; *voix de stentor,* 1610, *Revue de philologie française,* XLIII, 133). *Voix de stentor,* voix extrêmement puissante et sonore : *Il arriva alors qu'on entende le patron crier d'une voix de stentor : « Voyons, Emma ! servez donc un peu mieux le camembert de M^{me} la Marquise ! »* (Montherlant).

2. stentor [stɑ̃tɔr] n. m. (emploi métaphorique de *stentor* 1, ce protozoaire ayant la forme d'un porte-voix ; 1876, Larousse). Protozoaire cilié des eaux douces en forme de trompe ou de porte-voix.

stentorien, enne [stɑ̃tɔrjɛ̃, -ɛn] adj. (de *stentor* 1 ; av. 1867, Baudelaire [*stentorique,* même sens, 1837, Balzac — cf. aussi *voix stentorée,* « voix de stentor », 1552, Rabelais]). *Littér.* Qui retentit comme une voix de stentor : *Tout à coup l'indignation de l'auteur se projette d'une manière stento-*

rienne, par la bouche d'un des personnages, qui fait justice immédiate de ces divertissements de rapins (Baudelaire).

stéphanois, e [stefanwa, -az] adj. et n. (dér. savant du lat. *Stephanus,* Étienne ; 1845, Bescherelle). Relatif à Saint-Étienne ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

steppage [stɛpaʒ] n. m. (de *stepper* 2 ; 1888, Villatte, au sens de « action de dresser un cheval à stepper » ; sens actuel, av. 1893, d'après Robert, 1964). Démarche des malades atteints de paralysie des muscles releveurs du pied, et qui consiste à relever le genou de façon exagérée de manière à empêcher la pointe du pied, qui est toujours abaissée, de heurter le sol.

steppe [stɛp] n. f. (russe *step',* n. f., steppe ; 1678, A. Des Barres [p. 112], écrit *step* [*steppe,* 1827, Chateaubriand], comme n. m. [comme n. f., 1835, Acad.], aux sens 1-2 [*art... des steppes,* 1964, Larousse] ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 5, milieu du XX^e s.). **1.** Formation de végétaux xérophiles (graminacées, plantes à rhizome, plantes buissonnantes, épineux), caractérisée par la discontinuité du tapis végétal, due à la sécheresse : *La steppe herbeuse et la steppe désertique ou subdésertique composent des paysages végétaux profondément différents.* || **2.** Nom donné aux vastes étendues recouvertes de ce type de végétation : *Des steppes sablonneuses où s'arrondissent de loin en loin* [...] *des touffes de verdure noirâtre* (Gautier). || *Art, civilisation des steppes,* se dit de l'art et de la civilisation, à l'époque protohistorique, des peuples nomades occupant le domaine des steppes eurasiatiques de la Mongolie à la Roumanie. || **3.** Étendue de terrain laissée en friche, à la végétation maigre ou inexistante : *Des steppes de pierre de taille et de démolition* (Balzac). *Ils se réunissaient dans les steppes qui avoisinent la Salpêtrière* (Hugo). || **4.** *Poét.* Toute immensité matérielle et uniforme : [Le requin] *Sinistre rôdeur des steppes de la mer* (Leconte de Lisle). *Les plaines admirables du ciel et ces steppes étoilées* (Sainte-Beuve). || **5.** *Fig.* Période aride, vide d'intérêt, où rien ne réussit : *Pourquoi cette steppe dès le début de ma vie ?* (Mauriac).

● REM. La langue a hésité, au cours du XIX^e s. et souvent chez le même auteur, entre le féminin et le masculin (alors prédominant et encore imposé par Littré) : *Les steppes verdoyants du Missouri* (Chateaubriand). Auj., l'influence de l'étymologie russe (où le mot est fém.) a généralisé l'emploi du féminin.

1. stepper ou **steppeur** [stɛpœr] n. m. (angl. *stepper,* même sens, de *to step* [v. l'art. suiv.] ; 30 déc. 1842, *le Charivari,* p. 2 [*stepper*], et 1872, Littré [*steppeur*]). Cheval qui trotte avec vivacité en levant haut ses membres antérieurs : *Le banquier, allongeant un fouet immense, lançait les deux chevaux attelés en flèche, le premier, un petit alezan doré au trot de souris, le second, un grand bai brun, un stepper qui trottait les jambes hautes* (Zola).

2. stepper [stɛpe] v. intr. (de l'angl. *to step,* faire un pas, marcher pas à pas, faire un tour ; 1859, A. Dumas fils, au sens de « faire un tour [à cheval] » ; sens actuel, 1867, Th. Gautier). Marcher avec vivacité et en levant haut ses membres antérieurs, en parlant du cheval : *Le brillant poney de la Caroline du Nord, touché par la mèche du fouet, s'allongea à l'extrême, projetant un sabot bien ramassé ; il steppait si parfaitement haut que les passants se retournaient* (Morand).

steppeur n. m. V. STEPPER 1.

steppique [stɛpik] adj. (de *steppe* ; 1909, Martonne, au sens 3 ; sens 1-2, 1933, Larousse [d'abord *steppeux,* 1907, Larousse]). **1.** Qui est propre à la steppe, caractéristique de la steppe : *La végétation steppique est discontinue.* || **2.** Qui est caractérisé par la végétation propre à la steppe : *Les vastes plaines steppiques de l'Asie centrale.* || **3.** Qui croît, qui vit dans la steppe : *La faune steppique. La flore steppique.*

stéradian [steradjɑ̃] n. m. (du gr. *ste*[*reos*], solide, cubique, et de *radian* ; 1949, Larousse). Angle solide (symb. : sr) qui, ayant son sommet au centre d'une sphère, découpe sur la surface de cette sphère une aire équivalente à celle d'un carré dont le côté est égal au rayon de la sphère.

sterco- [stɛrko], premier élément, tiré du lat. *stercus, stercoris,* excrément, fiente, fumier, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

stercoraire [stɛrkɔrɛr] adj. (lat. *stercorarius,* qui concerne le fumier ou les excréments, de *stercus, stercoris,* excrément, fumier ; 1732, Trévoux, comme n., au sens de « membre d'une secte qui soutenait que l'eucharistie était digérée comme les autres aliments » ; 1768, Valmont de Bomare, comme adj., au sens de « qui vit sur les excréments » ; sens 1, 1800, Boiste ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** *Vx.* Qui concerne les matières excrémentielles. || *Fistule stercoraire,* V. STERCORAL, E, AUX. || **2.** Qui pousse sur les excréments : *Une plante stercoraire.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui inspire un profond dégoût : *Ce n'est pas de la colère* [...] *que j'éprouve en voyant l'envie qu'elle a d'aller picorer dans cette musique stercoraire* (Proust).

◆ n. m. (sens 1, 1768, Valmont de Bomare ; sens 2, 1770, Buffon). **1.** Nom commun à divers insectes qui se nourrissent d'excréments animaux : *Quelle consolation de connaître enfin pourquoi je ne trouvais jamais d'œufs dans les boules de crottin que je dérobais aux stercoraires !* (Gide). || **2.** Palmipède des mers arctiques, voisin des goélands, qui se nourrit de proies arrachées à d'autres oiseaux de mer.

● SYN. : 2 *labbe.*

stercoral, e, aux [stɛrkɔral, -o] adj. (dér. savant du lat. *stercus, stercoris,* excrément ; 1823, *Dict. des termes de médecine*). *Fistule stercorale,* fistule qui fait communiquer l'intestin avec une cavité naturelle ou avec la peau et qui laisse passer une faible partie des matières fécales. (On a dit aussi FISTULE STERCORAIRE [1845, Bescherelle].)

stercorite [stɛrkɔrit] n. f. (dér. savant du lat. *stercus, stercoris,* excrément, fiente ; 1872, Littré). Phosphate hydraté naturel de sodium et d'ammonium, qui se présente dans le guano en masses noduleuses ou cristallines.

sterculiacées [stɛrkyljase] n. f. pl. (dér. savant de *sterculie,* genre d'arbres [à odeur fétide] dont une espèce produit la noix de kola [1812, Mozin], lui-même dér. savant du lat. *stercus, stercoris,* excrément ; 1817, S. Gérardin). Famille de plantes dicotylédones dialypétales, comprenant le *cacaoyer,* le *kolatier.*

stère [stɛr] n. m. (empr., en vue d'un sens spécialisé, du gr. *stereos,* solide, cubique ; 1794, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Unité de mesure employée pour mesurer le volume du bois de chauffage empilé et correspondant à un mètre cube. || **2.** Instrument de mesure du bois ayant 1 m pour toutes ses dimensions intérieures.

● REM. Le *stère*(au sens 1) n'est plus une unité de mesure légale.

1. stéréo [stereo] adj. et n. f. (1964, Larousse, comme n. f. ; comme adj., v. 1970). Abrév. fam. de STÉRÉOPHONIE et STÉRÉOPHONIQUE : *Une chaîne stéréo. Écouter de la musique en stéréo.*

2. stéréo [stereo] n. m. (1964, Larousse). Syn. de STÉRÉOTYPE, cliché d'imprimerie.

3. stéréo- [stereo], premier élément, tiré du gr. *stereos,* solide, cubique, et qui entre dans la composition de divers mots savants.

stéréoautographe [stereootograf] n. m. (de *stéréo-* 3, de *auto-* 1 et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1923, Larousse). Appareil de topographie permettant, dans les levés de plans, de tracer automatiquement les courbes de niveau.

stéréobate [stereobat] n. m. (lat. *stereobata,* même sens, du gr. *stereos,* solide, cubique, et *batêr,* seuil [d'une porte] ; 1676, Félibien, p. 743). Soubassement sans moulures situé à la base d'un édifice.

stéréochimie [stereoʃimi] n. f. (de *stéréo-* 3 et de *chimie* ; v. 1889 [d'après Robert, 1967], puis 1904, Larousse). Science qui étudie les représentations dans l'espace des

édifices moléculaires en rapport avec leurs propriétés optiques et chimiques.

stéréochimique [stereoʃimik] adj. (de *stéréochimie ;* 1904, Larousse). Qui concerne la stéréochimie.

stéréochromie [stereokrɔmi] n. f. (de *stéréo-* 3 et de *-chromie,* du gr. *khrôma,* surface d'un corps, couleur de la peau, couleur ; 1876, Larousse). Procédé permettant de fixer les couleurs d'une peinture à l'eau par une solution de silicate de potassium.

stéréochromique [stereokrɔmik] adj. (de *stéréochromie ;* 1876, Larousse). Qui concerne la stéréochromie.

stéréocomparateur [stereokɔ̃paratœr] n. m. (de *stéréo-* 3 et de *comparateur ;* 1923, Larousse). Appareil utilisé dans les levés de plans par la photographie et permettant de déterminer avec une grande précision, par des mesures de coordonnées rectangulaires, la position des points topographiques.

stéréodynamique [stereodinamik] n. f. (de *stéréo-* 3 et de *dynamique ;* 1842, Acad.). Dynamique des solides.

◆ adj. (1842, Acad.). Qui a rapport à la dynamique des solides : *Lois stéréodynamiques.*

stéréognosie [stereognɔzi] n. f. (de *stéréo-* 3 et de *-gnosie,* du gr. *gnôsis,* action de connaître, connaissance, dér. de *gignôskein,* connaître ; 1964, Larousse [*stéréognostique,* même sens, 1904, Larousse]). Perception de la forme et du volume des corps utilisant les sensibilités superficielle (tactile) et profonde (musculaire).

stéréogramme [stereogram] n. m. (de *stéréo-* 3 et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Cliché photographique à deux vues, prêt pour l'observation à l'aide d'un appareil stéréoscopique. || **2.** En statistique, représentation graphique dans l'espace, c'est-à-dire à trois dimensions.

stéréographie [stereografi] n. f. (de *stéréo-* 3 et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1721, Trévoux). Art de représenter les solides par projection sur un plan.

stéréographique [stereografik] adj. (de *stéréographie ;* 1765, *Encyclopédie* [*projection stéréographique,* 1872, Littré — la date de 1613, donnée par Littré, ne peut pas être prise en considération, puisqu'elle est fournie sans aucune référence]). Qui relève de la stéréographie : *Représentation stéréographique.* || *Projection stéréographique,* projection d'une sphère sur le plan d'un grand cercle, à partir de l'un des pôles de celui-ci, une moitié de la sphère se trouvant projetée à l'extérieur, l'autre à l'intérieur du grand cercle : *La projection stéréographique conserve les angles.*

stéréographiquement [stereografikmɑ̃] adv. (de *stéréographique ;* 1836, Acad.). D'une façon stéréographique ; par projection sur un plan.

stéréo-isomère [stereoizɔmɛr] adj. et n. m. (de *stéréo-* 3 et de *isomère ;* 1933, Larousse). Se dit des molécules formées des mêmes éléments distribués dans l'espace selon un schéma différent.

stéréo-isomérie [stereoizɔmeri] n. f. (de *stéréo-* 3 et de *isomérie ;* 1933, Larousse). Isomérie qui tient compte de la configuration spatiale d'une molécule chimique.

stéréome [stereom] n. m. (dér. savant du gr. *stereos,* solide ; 1876, Larousse, au sens de « genre d'insectes coléoptères » ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Nom donné à l'ensemble des tissus de soutien d'un végétal. || **2.** Réseau minéral du squelette d'un échinoderme.

stéréomètre [stereomɛtr] n. m. (de *stéréométrie ;* 1836, Acad.). Instrument dont on se sert pour mesurer les solides.

stéréométrie [stereometri] n. f. (gr. *stereometria,* même sens, dér. de *stereometrês,* qui mesure les corps solides, de *stereos,* solide, et de *metreîn,* mesurer, dér. de *metron,* mesure ; 1560, J.-P. de Mesmes, 193). Partie de la géométrie qui traite de la mesure des solides.

stéréométrique [stereometrik] adj. (de *stéréométrie ;* 1812, Mozin). Qui est propre à la stéréométrie.

stéréomicroscope [stereomikrɔskɔp] n. m. (de *stéréo-* 3 et de *microscope ;* 1968, Larousse). Microscope binoculaire permettant d'obtenir une vue en relief.

stéréomodèle [stereomɔdɛl] n. m. (de *stéréo-* 3 et de *modèle ;* 1964, Larousse). Image en relief perçue par l'observateur qui examine un stéréogramme.

stéréophonie [stereofɔni] n. f. (de *stéréo-* 3 et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1949, Larousse). Technique d'enregistrement et de reproduction des sons permettant de reconstituer la répartition spatiale des sources sonores. (On dit aussi, par abrév., STÉRÉO.)

• SYN. : *tétraphonie* — CONTR. : *monophonie.*

stéréophonique [stereofɔnik] adj. (de *stéréophonie ;* 1940 [d'après Robert, 1964], puis 1953, Larousse). Qui fait appel à la technique de la stéréophonie : *Une chaîne stéréophonique. Prise de son stéréophonique.* (On dit aussi, par abrév., STÉRÉO.)

stéréophotographie [stereofɔtɔgrafi] n. f. (de *stéréo-* 3 et de *photographie ;* 1904, Larousse). Photographie réalisée avec un appareil à deux objectifs, donnant deux images légèrement décalées l'une par rapport à l'autre, qui, vues avec un stéréoscope, donnent l'impression de relief.

stéréorama [stereorama] n. m. (de *stéréo-* 3, sur le modèle de *panorama ;* 1845, Bescherelle). Carte topographique en relief.

stéréoscope [stereoskɔp] n. m. (de *stéréo-* 3 et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1842, Acad.). Instrument d'optique construit pour l'examen d'un cliché photographique à deux vues et qui restitue au sujet l'impression de relief : *J'aimais coller mes yeux au stéréoscope qui transformait deux plates photographies en une scène à trois dimensions* (Beauvoir). *Comme des photographies qu'on a glissées sous le verre du stéréoscope, elles* [...] *prennent du relief et une tonalité plus chaude* (Sarraute).

stéréoscopie [stereoskɔpi] n. f. (de *stéréoscope ;* 1923, Larousse, au sens de « fabrication et commerce de stéréoscopes » ; 1933, Larousse, au sens de « partie de l'optique qui traite des stéréoscopes » ; sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Ensemble des principes qui régissent l'observation binoculaire et ses moyens d'obtention. || **2.** Procédé permettant d'obtenir à partir de deux images planes l'impression de relief en les regardant dans un stéréoscope.

stéréoscopique [stereoskɔpik] adj. (de *stéréoscope ;* 1859 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens actuel, 1872, Littré [*appareil stéréoscopique,* 1876, Larousse ; *couple stéréoscopique,* 1964, Larousse]). Relatif à la stéréoscopie ; qui procure une impression de relief grâce aux procédés de la stéréoscopie : *La photographie stéréoscopique devint très populaire à partir de 1851, date de la Grande Exposition de Londres.* || *Appareil stéréoscopique,* appareil de photographie à deux objectifs, dont l'écartement est voisin de celui des yeux, et qui donne deux images simultanées qui, passées dans un stéréoscope, apparaissent en relief aux yeux de l'observateur. || *Couple stéréoscopique,* couple d'images qui, vues à travers un stéréoscope, apparaissent en relief.

stéréospécifique [stereospesifik] adj. (de *stéréo-* 3 et de *spécifique ;* 1968, Larousse). Se dit des catalyseurs qui permettent la formation de hauts polymères à structure régulière.

stéréostatique [stereostatik] n. f. (de *stéréo-* 3 et de *statique ;* 1872, Littré). Statique des solides.

stéréotaxie [stereotaksi] n. f. (de *stéréo-* 3 et de *-taxie,* du gr. *taxis,* arrangement, disposition, mise en ordre, dér. de *tassein* ou *tattein,* ranger, arranger ; 1964, Larousse). Méthode de guidage et d'orientation d'un instrument chirurgical extrêmement précise et permettant d'atteindre une région profonde du cerveau définie par ses coordonnées dans les trois plans de l'espace, sans autre trépanation que celle qui est nécessitée par l'introduction d'un trocart.

stéréotaxique [stereotaksik] adj. (de *stéréotaxie ;* 1968, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1972, Garnier et Delamare). **1.** Propre à la stéréotaxie ; qui utilise la stéréotaxie : *Un repérage stéréotaxique d'une tumeur au cerveau.* || **2.** Se dit d'appareils qui permettent l'observation de l'activité électrique des structures nerveuses sur des animaux fonctionnellement normaux.

stéréotomie [stereotɔmi] n. f. (de *stéréo-* 3 et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1694, Th. Corneille). Science de la taille et de la coupe des matériaux employés dans l'industrie et dans la construction.

stéréotomique [stereotɔmik] adj. (de *stéréotomie ;* 1836, Acad.). Propre à la stéréotomie : *Techniques, procédés stéréotomiques.*

stéréotropisme [stereotrɔpism] n. m. (de *stéréo-* 3 et de *tropisme ;* 1897, *l'Année biologique,* p. 117). Autre nom pour désigner l'*haptotropisme.*

stéréotype [stereotip] n. m. (de *stéréo-* 3 et de *-type,* gr. *tupos,* coup, marque, empreinte ; 1797, F. Didot, comme adj., au sens de « imprimé avec des caractères stéréotypés » ; comme n. m., au sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1957, Piéron ; sens 3, 1968, Larousse ; sens 4, 1967, Robert). **1.** Cliché obtenu par coulage de plomb dans un flan ou une empreinte. || **2.** En psychologie expérimentale, association, constatée par voie statistique chez un groupe d'individus, entre un stimulus et une réponse à ce stimulus, privilégiée par rapport à d'autres réponses possibles. || En psychologie pathologique, comportement, paroles caractérisés par la répétition automatique d'un modèle antérieur, anonyme ou impersonnel, et dépourvus d'originalité, d'adaptation à la situation présente. || **3.** En linguistique, se dit de certains groupes de mots, d'associations d'images verbales qui, distincts à l'origine, forment de nouvelles unités indécomposables banalisées. || **4.** Opinion toute faite et souvent rebattue, formule figée et banale : *Un discours creux et ronflant qui n'est qu'une succession de stéréotypes.*

• SYN. : **4** *cliché, poncif.*

stéréotypé, e [stereotipe] adj. (part. passé de *stéréotyper ;* 1834, Balzac, au sens 2 [pour une formule ; « ...qui se fait... sous une forme presque automatique... », 1842, Acad. — préface] ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** Se dit des actes, attitudes ou gestes qu'un individu répète involontairement, mais qui ne présentent pas le caractère convulsif des tics : *Se ronger les ongles est un acte stéréotypé.* || **2.** Se dit de ce qui se fait, se présente sous une forme presque automatique, selon un type, un modèle arrêté une fois pour toutes et qui est peu chargé ou n'est pas chargé de sens : *Sourire qui commençait trop tôt et restait stéréotypé sur les lèvres, fixe, mais toujours de face et tâchant à être vu de partout* (Proust). *Je ne voyais pas se dessiner sur leur visage ce sourire en même temps attentif et stéréotypé, conventionnel* (Duhamel). || Se dit d'une formule toute faite, figée : *Des sentiments serinés et des phrases stéréotypées* (Goncourt).

• SYN. : **2** *artificiel, automatique, de circonstance, de commande, conventionnel, figé, formel.*

◆ **stéréotypé** n. m. (1873, A. Daudet). *Le stéréotypé,* la manière stéréotypée, conventionnelle, figée employée pour dire et faire chaque fois la même chose : *C'était la centième fois que je l'entendais raconter, cette terrible scène, toujours avec les mêmes intonations, les mêmes gestes et ce stéréotypé des traditions de famille qu'on se lègue* (Daudet).

stéréotyper [stereotipe] v. tr. (de *stéréotype ;* 1797, F. Didot, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle [comme v. pr., milieu du XX^e^ s.]). **1.** Faire un stéréotype. (On dit auj. CLICHER.) || **2.** *Fig.* Rendre invariable et répéter presque automatiquement : *Stéréotyper certains gestes ;* et pronominalem. : *Ces atrophiés du cœur, dont les désirs se sont peu à peu réduits et stéréotypés* (Sartre).

stéréotypie [stereotipi] n. f. (de *stéréotype ;* 1798, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1802, Laveaux ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1923, Larousse). **1.** Travail de clicherie qui permet la multiplication de formes, de textes et de clichés au moyen de flans. || **2.** Atelier où l'on stéréotype. (On dit auj. CLICHERIE.) || **3.** Phénomène que l'on observe dans certaines maladies du système nerveux et qui consiste à répéter continuellement les mêmes gestes, les mêmes attitudes, les mêmes mots.

stéréovision [stereovizjɔ̃] n. f. (de *stéréo-* 3 et de *vision ;* 1968, Larousse). Vision stéréoscopique du relief, notamment en télévision.

stérer [stere] v. tr. (de *stère ;* 1872, Littré, au sens de « mesurer au stère » ; sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Disposer en stères le bois dont on veut évaluer le volume. || **2.** Évaluer le volume apparent d'une quantité de bois disposé en stères.

stéride [sterid] n. m. (de *stér[ol]* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1941, P. Rey, p. 28). Corps gras du groupe des éthers-sels, dont l'alcool est un stérol.

stérile [steril] adj. (lat. *sterilis,* infécond, stérile, qui ne rapporte rien [au pr. et au fig.] ; 1370, Oresme, au sens 3 [*fleur stérile,* 1721, Trévoux, art. *fleur ; anthère stérile,* 1872, Littré] ; sens 1, fin du XV^e^ s., Commynes [*année stérile,* 1675, Fléchier] ; sens 2, 1964, Larousse [*filon... stérile,* 1876, Larousse] ; sens 4, 1750, Voltaire ; sens 5, 1904, Larousse ; sens 6, 1949, Larousse ; sens 7, 1669, Boileau ; sens 8, 1667, Boileau ; sens 9, 1580, Montaigne). **1.** Se dit d'un végétal qui ne donne aucun fruit, d'une terre qui ne produit rien d'utile à la consommation de l'homme ou des animaux : *Ce prunier, trop vieux, est devenu stérile. Dès que nous bêchons ici, ou labourons le sol, il devient stérile* (Giraudoux). *Carnac est au bord de la mer, dans une campagne stérile* (Flaubert). *Au-delà de ces étendues de joncs lugubres s'étendaient les sables du désert, plus stériles encore* (Gracq). || *Année stérile,* année où les récoltes sont nulles ou très maigres. || **2.** Se dit d'une roche qui ne contient pas de minerai, notamment de minerai exploitable. || *Filon, gisement stérile,* filon, gisement qui n'est pas exploitable. || **3.** Qui est impropre à engendrer, qui est inapte à la génération, à la reproduction : *Le mulet est un hybride toujours stérile. Resplendit à jamais, comme un astre inutile, | La froide majesté de la femme stérile* (Baudelaire). *Et elle est stérile avec ça, la garce !* (Merle). || *Fleur stérile,* fleur où ne s'opère pas la fécondation. || *Anthère stérile,* anthère dont les loges ne contiennent pas de pollen. || **4.** D'où il ne résulte aucune descendance : *Un mariage stérile. Un couple stérile. Polype et Mérope, roi et reine de Corinthe, se lamentaient d'une couche stérile* (Cocteau). || **5.** Se dit des signes du zodiaque (Gémeaux et Vierge) qui contiennent des présages de stérilité. || **6.** Qui ne comporte ou ne contient aucun germe microbien : *Les grands brûlés sont placés en milieu stérile, en chambre stérile. Masqué, ganté, vêtu de linges stériles, j'opère* [en rêve] *non pas un soldat, mais une femme qui est ma mère* (Duhamel). || **7.** *Fig.* Qui ne produit rien qui mérite d'être remarqué, retenu ; qui n'aboutit à rien de constructif : *C'est une théorie qui a paru séduisante, mais qui, en fait, est stérile. C'était ainsi sans doute qu'avait vécu Tarrou, et il était conscient de ce qu'il y a de stérile dans une vie sans illusion* (Camus). || **8.** Qui manque de force créatrice, d'imagination : *Un esprit stérile. Il conviendrait de tirer de l'Écriture une politique plus belle et plus sainte que celle qui en fut extraite péniblement par ce rocailleux et stérile M. Bossuet* (France). || **9.** Qui, n'aboutissant à rien d'efficace, de fructueux, se révèle vain : *Le repos des soldats était fécond autant que celui des nôtres est stérile et nuisible* (Vigny). *Rêve stérile, espoir aveugle, désir vain* (Leconte de Lisle). *La dispute, longtemps stérile, pourra devenir une fructueuse collaboration* (Sully Prudhomme). [Flaminius] : *La guerre est aussi excitante et stérile que la polémique* (Claudel).

• SYN. : **1** *désertique, improductif, infertile, ingrat, maigre, pauvre, périlleux ;* **3** *infécond ;* **6** *aseptique, désinfecté ;* **8** *aride, desséché, sec ;* **9** *inutile, oiseux.* — CONTR. : **1** *fertile, généreux, gras, plantureux, productif ;* **3** *fécond, prolifique ;* **6** *contaminé,*

infecté, pollué, souillé ; 7 *fécond, fertile, riche ;* **8** *créateur, inventif, puissant ;* **9** *constructif, efficace, fructueux, utile.*

stérilement [sterilmɑ̃] adv. (de *stérile ;* XVI[e] s., Godefroy). D'une manière stérile ; sans donner de résultats : *Discuter stérilement.*

stérilet [sterilɛ] n. m. (de *stérile ;* 31 mars 1966, *le Monde*). Dispositif de forme variable qui, placé à demeure dans la cavité utérine, empêche la fécondation : *Le stérilet est un contraceptif intra-utérin.*

stérilisant, e [sterilizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *stériliser* [v. ce mot] ; XIV[e] s., Gordon, écrit *sterilizant,* au sens de « qui rend impuissant » ; écrit *stérilisant,* au sens 2, 1859, Baudelaire ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Qui a la propriété de rendre stérile un objet ou un milieu : *Un rayonnement stérilisant.* || **2.** *Fig.* Qui dessèche le cœur, appauvrit l'esprit, inhibe les facultés intellectuelles, et particulièrement l'activité créatrice : *Moi pour qui tout luxe était stérilisant* (Proust). *Mais de cette crainte stérilisante, à présent je suis quitte* (Gide).

stérilisateur [sterilizatœr] n. m. (dér. savant de *stériliser ;* 1894, Sachs-Villatte [aussi comme adj.]). Appareil employé pour rendre bactériologiquement stériles divers objets, et en particulier du matériel chirurgical, des pansements, etc. : *Un stérilisateur à biberons ;* et adjectiv. : *Un appareil stérilisateur.*

stérilisation [sterilizasjɔ̃] n. f. (de *stériliser ;* 15 sept. 1869, *l'Universel,* au sens 1 ; sens 2, 1952, J. Rostand, p. 120 ; sens 3-4, 1904, Larousse ; sens 5, 1933, Larousse ; sens 6, 1964, Larousse). **1.** Action de rendre un végétal stérile, un sol improductif ; le fait de devenir aride, stérile (vieilli) : *Ainsi s'explique la stérilisation du sol dans l'ancienne Numidie* (Valserres). || **2.** Intervention pratiquée sur un être vivant en vue de le priver de la possibilité de se reproduire. || **3.** Destruction des germes microbiens que contiennent une plaie, une substance, un objet, un milieu par divers procédés chimiques (antisepsie) ou physiques (asepsie) : *La stérilisation à l'autoclave des instruments chirurgicaux. La stérilisation d'une salle d'opération.* || **4.** Opération consistant à soumettre une denrée à un traitement physique ou chimique qui détruit tous ses germes microbiens et permet sa conservation à l'abri de l'air : *La stérilisation du lait.* || **5.** Préparation des végétaux pour la conservation en leur gardant le plus possible leur aspect naturel et certaines propriétés chimiques. || **6.** Fig. *Stérilisation de l'or,* opération qui consiste à garder l'or inactif pour éviter que son afflux dans la circulation monétaire ne fasse monter les prix.

● SYN. : **3** *aseptisation, désinfection ;* **4** *pasteurisation.*

stérilisé, e [sterilize] adj. (part. passé de *stériliser ;* 1904, Larousse). Qui a été soumis à la stérilisation : *Du lait stérilisé de longue conservation.*

● SYN. : *pasteurisé.*

stériliser [sterilize] v. tr. (dér. savant de *stérile ;* XIV[e] s., Gordon, écrit *sterilizer,* comme v. intr., au sens de « rendre impropre à la génération », puis 1797, Boufflers, écrit *stériliser,* comme v. tr., au sens général de « rendre stérile » ; sens 1, 1824, Ségur ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, v. 1876 [d'après Robert, 1964], puis 1904, Larousse ; sens 4, 1934, J. Romains [pronominalem., milieu de XX[e] s.] ; sens 5, 1801, Mercier). **1.** Rendre improductif un végétal, un sol (vieilli) : *Un montagnard se peut donner les plaisirs de supprimer un fleuve, de fertiliser ou de stériliser un pays ; voilà de quoi rabattre l'orgueil de la puissance* (Chateaubriand). || **2.** Rendre impropre à la génération, à la reproduction : *L'ovariectomie stérilise la femme. Chaque fleur* [...] *sécrète des toxines qui détruisent ou stérilisent tous les pollens étrangers* (Maeterlinck). || **3.** Détruire les germes pathogènes ou autres qui existent à la surface ou dans l'épaisseur, la profondeur de quelque chose par des moyens physiques ou chimiques : *Stériliser une plaie. Stériliser des pansements. Stériliser du lait.* || **4.** Épurer de tout élément fâcheux, nuisible ou simplement trouble, ambigu : *Il laissait derrière lui des lieux purs de tout indice, stérilisés de toute preuve* (Romains) ; et pronominalem. : *Sais-tu ce que je crois ? Que tu es en train de te stériliser un peu.* [...] *Tout est net et propre, chez toi ; ça sent le blanchissage ; c'est comme si tu t'étais passé à l'étuve.* [...] *Il n'y a plus rien d'inutile, plus rien d'hésitant ni de louche* (Sartre). || **5.** *Fig.* Rendre une faculté impropre à produire ses effets naturels ; inhiber les facultés intellectuelles, et particulièrement l'activité créatrice : *Un milieu familial qui stérilise le développement intellectuel d'un enfant. La menace mortelle qui plane sur notre condition stérilise tout* (Camus).

● SYN. : **2** *castrer, châtrer, couper, émasculer ;* **3** *aseptiser, désinfecter, pasteuriser ;* **5** *appauvrir, dessécher, épuiser, tarir, tuer.* — CONTR. : **1** *amender, fertiliser ;* **3** *contaminer, infecter, polluer, souiller ;* **5** *féconder.*

stérilité [sterilite] n. f. (lat. *sterilitas,* stérilité, infécondité, impuissance [au fig.], de *sterilis,* stérile [v. STÉRILE] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *sterilitet* [*stérilité,* XIV[e] s.], au sens 2 [*stérilité génétique, interspécifique, d'origine chromosomique,* 1964, Larousse] ; sens 1, v. 1355, Bersuire ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, av. 1553, Rabelais ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** État, nature d'un végétal improductif, d'un sol qui ne produit rien ou très peu : *La stérilité d'un arbre fruitier peut disparaître si on le greffe. La stérilité des terres rend les hommes industrieux, sobres, endurcis au travail* (Montesquieu). || **2.** État d'un être vivant impropre à la procréation, à la reproduction : *La stérilité d'un eunuque. La stérilité d'un hybride, d'un animal castré. La stérilité d'une femme.* || *Stérilité génétique,* stérilité consécutive à l'incompatibilité des gènes apportés par les deux parents. || *Stérilité interspécifique,* impossibilité de croisement entre deux espèces. || *Stérilité d'origine chromosomique,* stérilité due au fait que les appareils chromosomiques diffèrent par le nombre des gènes du gamète présents dans les noyaux de chaque espèce. || **3.** État de ce qui ne présente aucun germe microbien grâce aux procédés de stérilisation mis en œuvre : *La stérilité des instruments chirurgicaux, des pansements. La stérilité d'un milieu, d'une chambre de grand malade.* || **4.** *Fig.* Caractère d'une faculté, d'un esprit qui ne produit rien d'original ou de remarquable dans le domaine intellectuel ou artistique, qui manque de force créatrice : *La stérilité d'une imagination épuisée, d'une sensibilité desséchée. La vieillesse d'un romancier, ou plutôt ma vieillesse, car on ne peut parler que de soi, conjugue bizarrement la stérilité et le pouvoir créateur* (Mauriac). || **5.** Caractère de ce qui n'aboutit à rien de constructif, ne produit aucun résultat fructueux : *La stérilité d'un raisonnement. La stérilité d'une discussion politique, d'un débat télévisé.*

● SYN. : **1** *improductivité, infertilité ;* **2** *infécondité ;* **3** *asepsie ;* **4** *aridité ;* **5** *inefficacité, pauvreté.* — CONTR. : **1** *fertilité ;* **2** *fécondité ;* **4** *abondance, créativité, exubérance, foisonnement ;* **5** *efficacité, richesse.*

stérique [sterik] adj. (dér. savant du gr. *stereos,* solide, cubique ; 1953, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui concerne la configuration spatiale d'une molécule chimique. || **2.** *Empêchement stérique,* inaptitude de certains composés organiques à donner une réaction particulière, lorsque la fonction intéressée par la réaction est située, dans la molécule, au voisinage de radicaux très ramifiés, qui la protègent.

sterlet [stɛrlɛ] n. m. (russe *stérlet',* var. de *sterljad',* sorte d'esturgeon ; 1575, Thevet). Espèce d'esturgeon répandue dans l'Europe orientale et l'Asie occidentale, et dont les œufs servent à faire du caviar : *Messieurs, je vous recommande ce poisson* [...], *c'est un sterlet du Volga* (Goncourt).

sterling [stɛrliŋ] n. m. (mot angl. de même sens, du lat. médiév. *sterlingus,* sorte de monnaie [v. ESTERLIN] ; 1576, Huguet [III, 735], écrit *sterlin ; sterling,* 1677, Miege). En Angleterre, au début du règne de Henri II, denier d'argent, équivalant en poids à 32 grains de blé, qui servait d'étalon monétaire : *Le sterling disparut comme monnaie réelle au XVI[e] s.*

◆ adj. invar. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1964, Larousse [*zone sterling,* 1964, Larousse, art. *zone*] ; sens 3, 1691,

Montchesnay). **1.** *Livre sterling,* v. LIVRE. || **2.** Se dit des monnaies, valeurs, etc., évaluées en livres sterling. || *Zone sterling,* zone où la livre sterling est l'étalon monétaire : *Le Portugal se situe bien dans la zone sterling, n'est-ce pas ?* (Adamov). || **3.** *Fig.* et *vx.* Qui sort de l'ordinaire, très remarquable : *Un jeune homme ne vient pas sans motif dans une maison bourgeoise faire ce bacchanal sterling* (Balzac). *Un souper sterling* (Barbey d'Aurevilly).

sternal, e, aux [stɛrnal, -o] adj. (de *stern[um]* ; 1812, Mozin [*côtes sternales,* 1872, Littré]). Qui a rapport au sternum : *Douleurs sternales. Région sternale.* || *Côtes sternales,* côtes qui s'articulent directement sur le sternum.

sterne [stɛrn] n. f. (lat. scientif. de la Renaissance *sterna,* étourneau, puis « sterne », anglo-saxon *stern,* sterne ; XVIe s., Godefroy, au sens de « étourneau » ; sens actuel, 1808, Boiste). Oiseau palmipède à tête noire, à dos gris cendré, à face inférieure blanche, à bec long et pointu, aux ailes longues et fines, et à queue profondément fourchue. (Syn. HIRONDELLE DE MER.)

sterno- [stɛrno], premier élément, tiré du mot *sternum* et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots savants.

sterno-claviculaire [stɛrnoklavikylɛr] adj. (de *sterno-* et de *claviculaire ;* 1872, Littré). Qui se rapporte à la fois au sternum et à la clavicule : *Articulation sterno-claviculaire.*

sterno-cléido-hyoïdien [stɛrnokleidoјɔidjɛ̃] adj. et n. m. (de *sterno-,* de *cléido-* [élément tiré du gr. *kleis, kleidos,* clef, clavicule] et de *hyoïdien ;* 1964, Larousse). Se dit d'un muscle superficiel de la partie antérieure du cou, qui va de la clavicule et du sternum à l'os hyoïde.

sterno-cléido-mastoïdien [stɛrnokleidomastɔidjɛ̃] adj. et n. m. (de *sterno-,* de *cléido-* [v. l'art. précéd.] et de *mastoïdien ;* 1740, Trévoux). Se dit d'un muscle qui s'insère sur le sternum, sur la clavicule et sur l'apophyse mastoïde.

sternopage [stɛrnopaʒ] adj. et n. (de *sterno-* et de *-page,* gr. *pagos,* ce qui est fiché, fixé ; 1876, Larousse). Monstre double dont les deux corps sont réunis par le sternum et ont un ombilic commun.

sternopagie [stɛrnopaʒi] n. f. (de *sternopage ;* 1876, Larousse). Monstruosité spécifique des sternopages.

sternum [stɛrnɔm] n. m. (latinisation de *sternon,* sternum [1555, Belon], gr. *sternon,* sternum, poitrine ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1770, Buffon ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Os plat et allongé qui, chez l'homme, occupe la partie antérieure de la poitrine et sur lequel s'articulent les cartilages costaux et les clavicules. || **2.** Pièce ventrale médiane de la cage thoracique des vertébrés supérieurs, remarquable par son grand développement chez les oiseaux bon voiliers, chez lesquels elle porte un fort bréchet. || **3.** Région ventrale du thorax des insectes, du céphalothorax des arachnides et des crustacés.

sternutation [stɛrnytasjɔ̃] n. f. (lat. *sternutatio,* même sens, de *sternutatum,* supin de *sternutare,* éternuer souvent, fréquentatif de *sternuere,* éternuer ; fin du XVe s., écrit *sternutacion* [*sternutation,* XVIe s.]). Action d'éternuer à une ou plusieurs reprises : *Ce personnage ne court plus aucun risque et n'attend même plus que les chatouillements de sa narine aboutissent à la sternutation* (Sartre).

sternutatoire [stɛrnytatwar] adj. (dér. savant du lat. *sternutatum,* supin de *sternutare,* éternuer souvent [v. l'art. précéd.] ; XIIIe s., *Simples Médecines,* écrit *esternuatore,* comme n. m., au sens de « remède qui fait éternuer » ; écrit *sternutatoire,* comme adj., au sens actuel, 1690, Furetière, art. *sternutatif*). Se dit des substances qui provoquent l'éternuement : *Poudre sternutatoire.* (On a dit aussi STERNUTATIF, IVE [1610, J. Duval, p. 59].)

◆ n. m. (1362, *Amphorismes Ypocras*). Médicament propre à provoquer l'éternuement.

stéroïde [sterɔid] n. m. (de *stéro[l]* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1964, Larousse). Corps dérivant du noyau stérol : *Les hormones génitales et corticosurrénales, la vitamine D sont des stéroïdes.*

stéroïdique [sterɔidik] adj. (de *stéroïde ;* 1975, Larousse). Qui concerne les stéroïdes ; qui fait partie des stéroïdes : *La progestérone est un dérivé stéroïdique.*

stérol [sterɔl] n. m. (aphérèse de *cholestérol ;* 1933, Larousse). Substance organique à plusieurs cycles d'atomes de carbone et à une fonction alcool : *L'importance biologique des stérols est considérable, car ils entrent dans la composition de plusieurs hormones et vitamines et dans celle du cholestérol.*

stertor [stɛrtɔr] n. m. (altér. de *sterteur,* respiration pénible [1582, Liébault, 410], ronflement bruyant [1872, Littré], dér. savant du lat. *stertere,* ronfler, dormir en ronflant ; 1904, Larousse). Respiration bruyante accompagnée de ronflements.

stertoreux, euse [stɛrtɔrø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *stertere,* ronfler, dormir en ronflant ; 1819, Boiste [aussi *respiration stertoreuse*]). Qui s'accompagne de ronflements. || *Respiration stertoreuse,* respiration qui s'accompagne, à l'inspiration et à l'expiration, de ronflements bruyants.

stétho- [steto], premier élément, tiré du gr. *stêthos,* poitrine, et qui entre dans la composition de quelques mots.

stéthoscope [stetɔskɔp] n. m. (du gr. *stêthos,* poitrine, sur le modèle de *télescope, microscope,* etc. ; 1819, Laennec). Instrument servant à ausculter, composé essentiellement d'un récepteur de sons servant à collecter les bruits de la partie du corps sur laquelle on l'applique pour les transmettre sans déformation à l'oreille du médecin : *Stéthoscope biauriculaire.*

stéthoscopique [stetɔskɔpik] adj. (de *stéthoscope ;* 1872, Littré). Qui a rapport au stéthoscope ou à son emploi.

steward [stjuwart *ou* stiwart] n. m. (mot angl. signif. « intendant, maître d'hôtel, steward » ; 1833, Th. Pavie, p. 170). Maître d'hôtel, serveur à bord des paquebots, des avions, dans les cercles : *Le service était fait par trois stewards, anglais, français et suédois, qui, tous trois, avaient été maîtres d'hôtel sur de vrais navires* (Giraudoux).

stewardess [stjuwardɛs] n. f. (mot angl. de même sens, fém. de *steward* [v. l'art. précéd.] ; 1906, Coulevain, p. 10). *Vx.* Femme occupant un emploi de steward : *Les voyageurs sont escortés et servis d'ordinaire par des stewardesses choisies, qui sont jolies et attentives...* (Duhamel).

● REM. L'emploi de ce terme est auj. abandonné et, sur un avion, on dit HÔTESSE DE L'AIR.

sthène [stɛn] n. m. (empr., en vue d'un sens spécialisé, du gr. *sthenos,* force ; 1923, Larousse). Unité de mesure de force (symb. : sn) dans l'ancien système M.T.S., équivalant à la force qui, en 1 seconde, communique à une masse égale à 1 tonne un accroissement de vitesse de 1 mètre par seconde. (L'emploi de ce mot a été supprimé lors de la mise en application du système légal SI.)

sthénique [stenik] adj. (dér. savant du gr. *sthenos,* force ; 1839, Boiste, au sens de « qui se rapporte à la force » ; sens actuel, 1904, Larousse). Se dit des divers agents thérapeutiques qui renforcent l'activité des organes ou réveillent leur fonctionnement.

stibié, e [stibje] adj. (dér. savant du lat. *stibium,* antimoine, élargissement de *stibi,* même sens, gr. *stibi,* noir d'antimoine ; 1707, J. A. Helvétius). Se dit d'un médicament ou d'une médication ayant pour base l'antimoine : *Une potion stibiée.*

stibine [stibin] n. f. (dér. savant du lat. *stibium,* antimoine [v. l'art. précéd.] ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** Sulfure naturel d'antimoine Sb_2S_3, principal minerai de ce corps. || **2.** Nom générique des dérivés alcoylés de l'antimoine.

stichomythie [stikomiti] n. f. (du gr. *stikhos,* rangée, ligne, vers, et *mutheîn,* parler, de *muthos,* parole, discours ; 1876, Larousse). Dialogue dramatique où les interlocuteurs se répondent vers pour vers.

stick [stik] n. m. (angl. *stick,* petite branche, bâton, canne, tout ce qui a la forme d'un bâton ; 1795, *Journ. des Mines* [VI, 22], écrit *stic,* au sens de « outil en bois ou en fer employé à la fonderie » ; écrit *stick,* au sens 1, 1846, Balzac ; sens 2, 1960, Ch. Bourgeois, p. 10 ; sens 3, 1964, Larousse [aussi « faute... »] ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Courte canne flexible : *Une foule d'élégants jeunes hommes au menton haut sur cravate, gantés trop juste, lorgnon à l'œil et stick en main* (Aicard). *Des maréchaux des logis à moto, le court stick de bambou sous le bras, s'empressent vers l'École* (Morand). || **2.** Article de toilette ou de cosmétologie présenté sous forme de bâtonnet : *Un stick déodorant. Un stick anticerne. Un stick de fard à paupières.* || **3.** Crosse du joueur de hockey sur glace. || Faute commise au hockey sur glace par un joueur qui a levé sa crosse au-dessus de l'épaule. || **4.** Groupe de parachutistes largués ensemble du même avion : *Un stick comprend généralement de huit à quinze hommes.*

1. stigma [stigma] n. m. (mot gr. signif. « piqûre », de *stizein,* piquer ; 1964, Larousse). Corpuscule imprégné de carotène, situé à la base du flagelle et qui constitue le dispositif sensoriel de certains protistes.

2. stigma [stigma] n. m. (gr. *stigmê,* piqûre, signe de ponctuation, de *stizein,* piquer ; 1876, Larousse). Nom donné quelquefois à la forme du digamma (F), ou *wau,* employé dans la numération grecque avec la valeur 6 : *Le stigma est une ligature de sigma* (σ) *et de tau* (τ).

stigmate [stigmat] n. m. (lat. *stigmata,* plur. de *stigma, -matis,* marque faite au fer rouge, flétrissure, marque d'infamie, gr. *stigma, -matos,* piqûre, tatouage, de *stizein,* piquer ; fin du XV^e s., écrit *stigmac* [*estigmate,* v. 1549, Huguet ; *stigmate,* 1770, Buffon], au sens I, 4 ; sens I, 1, début du XVI^e s., écrit *stigmat,* puis 1798, Acad., écrit *stigmate ;* sens I, 2, 1580, Trippault [écrit *stigmate*] ; sens I, 3, 1955, Robert, art. *dégénérer* [au fig., XX^e s.] ; sens II, 1 [du gr. *stigma, -matos* — v. ci-dessus —, de même que les sens II, 2 et II, 3], 1690, Furetière ; sens II, 2, 1904, Larousse ; sens II, 3, 1749, Dalibard).

I. 1. Marque indélébile laissée sur la peau par une maladie, une plaie, une brûlure cicatrisées : *La variole laisse des stigmates sur le corps après la dessiccation des pustules.* || **2.** *Autref.* Marque imprimée sur le corps comme signe distinctif ou comme châtiment : *Les Romains imprimaient des stigmates sur le bras des recrues. Les stigmates que l'on imprimait au fer rouge, sous l'Ancien Régime, sur le corps des condamnés.* || **3.** Signe clinique ou biologique permanent, mais difficile à déceler, qui caractérise de façon quasi spécifique certaines affections : *Les stigmates de l'hystérie, de la syphilis occulte ;* et au fig. : *Tous ces stigmates ne sont-ils point les symptômes mêmes de l'amour d'après lesquels on peut diagnostiquer puis tracer d'une main sûre le tableau clinique du masochisme* (Cendrars). || **4.** *Fig.* Indice apparent, trace visible qui révèlent chez un individu un état antérieur ou présent considéré comme dégradant ou, du moins, dévalorisant : *On trouvera sur tous les animaux esclaves les stigmates de leur captivité et l'empreinte de leurs fers* (Buffon). *Les stigmates de la débauche* (Balzac). *Des milliers d'hommes [...] traînant comme d'ironiques stigmates leurs dérisoires débris d'uniformes qui les faisaient ressembler à un peuple de fantômes* (C. Simon).

II. 1. Orifice d'une trachée, chez les insectes, les arachnides et les mille-pattes : *Le stigmate est souvent muni de dispositifs de fermeture ou de filtration.* || **2.** Orifice microscopique que produisent les cellules migratrices lorsque, sortant d'un capillaire, elles traversent les cellules endothéliales. || **3.** Partie terminale du pistil des fleurs, souvent élargie et visqueuse, et sur laquelle les grains de pollen sont retenus et amenés à germer : *Dans l'organe femelle, le pistil, qui comprend l'ovaire, le style et le stigmate qui le couronne, tout est du genre masculin et tout semble viril* (Maeterlinck).

● Syn. : **I, 1** *cicatrice ;* **2** *flétrissure ;* **4** *empreinte, marque, signe, souvenir, témoignage, témoin, vestige.*

◆ **stigmates** n. m. pl. (1403, *Internele Consolacion,* au sens de « marques des cinq plaies faites par la crucifixion sur le corps de Jésus » ; sens actuel, 1680, Richelet). Plaies semblables à celles du Christ crucifié, que certains saints ou mystiques ont présentées sur leur corps durant leur vie.

1. stigmatique [stigmatik] adj. (de *stigmate ;* 1803, Boiste). Qui appartient, fait partie ou se rapporte au stigmate des végétaux.

2. stigmatique [stigmatik] adj. (dér. savant du gr. *stigma, -matos,* piqûre, de *stizein,* piquer ; 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1953, Larousse). **1.** Se dit d'un système optique qui donne d'un point objet une image nette : *Le miroir sphérique est stigmatique pour son centre.* || **2.** Se dit aussi des points pour lesquels un système optique est stigmatique.

stigmatisation [stigmatizasjɔ̃] n. f. (de *stigmatiser ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-2 ; sens 3, 1964, Robert). **1.** *Autref.* Opération consistant à marquer d'une façon indélébile le corps d'un individu pour lui imprimer à vie un signe distinctif ou une marque d'infamie : *La stigmatisation au fer rouge des esclaves fugitifs. La stigmatisation des recrues de l'armée romaine.* || **2.** *Fig.* Flétrissure morale, blâme sévère et public porté à l'encontre d'actes, de conduites répréhensibles moralement || **3.** Le fait de recevoir les stigmates du Christ crucifié ; état d'une personne qui présente ces stigmates.

stigmatisé, e [stigmatize] n. (dér. savant de *stigmate ;* 1532, Rabelais, comme adj., au sens de « qui porte des marques de cicatrices » ; comme n., au sens actuel, 1855, Nysten [d'abord comme adj., 1752, Trévoux]). Personne qui a reçu les stigmates du Christ crucifié : *L'histoire d'une stigmatisée morte naguère à Lucques* (Baumann).

stigmatiser [stigmatize] v. tr. (de *stigmatisé ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 [d'abord au part. passé, écrit *stigmatizé,* 1588, Montaigne] ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, 1611, Cotgrave). **1.** *Autref.* Imprimer des marques indélébiles sur le corps de quelqu'un à titre de châtiment ou comme signe de reconnaissance : *On stigmatisait autrefois les esclaves fugitifs, les voleurs, les condamnés. Les Romains stigmatisaient au bras les recrues de l'armée.* || **2.** Constituer une marque révélatrice d'un état plus ou moins dégradant : *Sa figure était stigmatisée, pendant qu'il me disait ces paroles vulgaires, par une affreuse sinuosité que je ne lui ai vue qu'une ou deux fois dans la vie* (Proust). || **3.** *Fig.* Flétrir sévèrement, dénoncer publiquement des actes, une conduite considérés comme hautement répréhensibles : *Sans répondre à l'argument, M. de Faverges stigmatisa ces œuvres où l'on bafoue les choses les plus saintes* (Flaubert). [Justin] : *Noël Cherouvier publie un article pour stigmatiser cette barbarie et mettre en mouvement toute l'élite française* (Duhamel).

● Syn. : **2** *marquer ;* **3** *anathématiser, blâmer, condamner, flétrir, réprouver, vitupérer.*

stigmatisme [stigmatism] n. m. (de *stigmatique ;* 1949, Larousse). Caractère d'un système optique qui donne d'un point objet une image nette.

stigmatomycose [stigmatomikoz] n. f. (de *stigmato-,* élément tiré de *stigmate,* et de *mycose ;* 1964, Larousse). Maladie cryptogamique du cotonnier.

stilb [stilb] n. m. (dér. savant du gr. *stilbein,* briller ; 1933, Larousse). *Anc.* unité de luminance, équivalant à la luminance d'une source ayant une intensité d'une candela par centimètre carré de surface apparente.

stilbène [stilbɛn] n. m. (dér. savant du gr. *stilbein,* briller ; 1876, Larousse). Hydrocarbure benzénique éthylénique, obtenu par distillation des sulfures de benzyle.

stilbite [stilbit] n. f. (dér. savant du gr. *stilbein,* briller ; 1876, Larousse). Aluminosilicate hydraté naturel de calcium, du groupe des zéolites.

stilbœstrol [stilbestrɔl] n. m. (de *stilb*[*ène*] et de *œstr*[*ogène*] ; 1964, Larousse). Œstrogène de synthèse dérivé du stilbène, dont l'action physiologique est analogue à celle des œstrogènes naturels (folliculine), malgré l'absence de parenté chimique.

stilbose [stilboz] n. f. (dér. savant du gr. *stilbein,* briller ; 1964, Larousse). Maladie cryptogamique du caféier.

stil-de-grain [stildəgrɛ̃] n. m. (néerl. *schijtgroen,* même sens, proprem. « vert comme les excréments », de *schijt,* excrément, et de *groen,* vert ; 1664, d'après Savary des Bruslons, 1723). Colorant jaune verdâtre.

stile [stil] n. m. (lat. *stilus,* tout objet en forme de tige pointue, poinçon pour écrire ; v. 1380, *Aalma*). Courte tige, pointue à une extrémité et aplatie en palette à l'autre extrémité, employée dans l'Antiquité et au Moyen Âge pour tracer des caractères sur des tablettes de cire.

stillation [stilasjɔ̃] n. f. (bas lat. *stillatio,* même sens, du lat. class. *stillatum,* supin de *stillare* [v. STILLER] ; 1507, N. de La Chesnaye, puis 1783, Buffon). Écoulement d'un liquide goutte à goutte : *Les stalactites se forment par stillation.*

stillatoire [stilatwar] adj. (dér. savant du lat. *stillatum,* supin de *stillare,* tomber goutte à goutte [v. l'art. suiv.] ; 1611, Cotgrave). Qui s'écoule en tombant goutte à goutte.

stiller [stile] v. tr. (lat. *stillare,* tomber goutte à goutte, faire couler goutte à goutte, de *stilla,* goutte ; XVe s. [le mot ne semble pas être attesté entre 1544, Scève, et 1880, Huysmans]). Faire tomber un liquide goutte à goutte : *Un vieux capitaine* [...] *fait clapoter la boue de son absinthe en stillant, goutte à goutte dans son verre, l'eau frappée d'une carafe* (Huysmans).

stilligoutte [stiligut] n. m. (de *stilli-,* élément tiré du lat. *stilla,* goutte, et de *goutte ;* 1903, Huysmans). Compte-gouttes incorporé au bouchon d'un flacon : [Un] *nez au bout duquel il semblait que l'on eût adjoint, ainsi qu'au goulot d'un flacon de marchand de vins, un stilligoutte* (Huysmans).

stillingia [stilɛ̃ʒja] n. m. (du n. du botaniste anglais *Stilling ;* 1858, Legoarant, écrit *stillingie,* comme n. f. ; écrit *stillingia,* fin du XIXe s., A. Daudet, comme n. f. [comme n. m., 1964, Larousse]). Genre d'euphorbiacées comprenant des arbres et des arbrisseaux d'Amérique et d'Océanie, dont certaines espèces sont cultivées comme plantes ornementales : *Les énormes feuilles des stillingias mêlées aux philodendrons* (Daudet).

stilliréaction [stilireaksjɔ̃] n. f. (de *stilli-,* élément tiré du lat. *stilla,* goutte, et de *réaction ;* 1975, Larousse). Procédé d'analyse qualitative permettant d'identifier un corps ou un ion par contact du réactif avec une goutte du corps étudié.

stimulant, e [stimylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *stimuler ;* 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, v. 1772, J.-J. Rousseau). **1.** Propre à exciter l'activité des fonctions organiques, à accroître l'énergie physique et intellectuelle : *Le café a des vertus stimulantes. Toutes les drogues d'Égypte sont stimulantes, énervantes. La seule drogue qui calme, le seul opium, c'est la religion* (Cocteau). || **2.** *Fig.* Propre à accroître l'ardeur, le zèle de quelqu'un ; qui encourage, incite à agir : *Prononcer un discours stimulant. Une stimulante émulation s'est emparée de la classe.*

• SYN. : **1** *excitant, fortifiant, vivifiant ;* **2** *encourageant, exaltant, réconfortant.*

◆ **stimulant** n. m. (sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** Substance propre à activer les fonctions organiques, à accroître l'énergie physique et intellectuelle : *Prendre des stimulants pour préparer un examen. Le thé est un stimulant.* || **2.** *Fig.* Ce qui est propre à stimuler l'ardeur de quelqu'un dans les activités auxquelles il s'adonne, à activer, intensifier l'activité de quelque chose : *La censure, assure-t-il, devient un remarquable stimulant publicitaire* (Mauriac). « *Nous avons souvent des discussions, c'est un stimulant extraordinaire... — Un stimulant ? Pourquoi ? — Mais un stimulant pour tout. Je ne sais pas... Nous cherchons une nouvelle idéologie* » (Triolet).

• SYN. : **1** *excitant, cordial, tonique ;* **2** *aiguillon, éperon, fouet.*

stimulateur, trice [stimylatœr, -tris] adj. (bas lat. *stimulator,* celui qui excite [du lat. class. *stimulatum,* supin de *stimulare,* stimuler — v. STIMULER], et/ou dér. savant du franç. *stimuler ;* 1549, R Estienne, comme n., au sens de « personne qui excite à faire quelque chose » ; comme adj., 1803, Boiste). Qui est propre à stimuler l'organisme, les fonctions organiques : *Le grand air est un incomparable agent stimulateur.*

◆ **stimulateur** n. m. (1967, d'Allaines, p. 60). Appareil servant à stimuler une fonction, un organe : *Un stimulateur électrique du cœur, ou stimulateur cardiaque, Stimulateur biogénique.*

stimulation [stimylasjɔ̃] n. f. (lat. *stimulatio,* action d'aiguillonner, stimulant, de *stimulatum,* supin de *stimulare,* aiguillonner, stimuler [v. STIMULER] ; fin du XIVe s., Chr. de Pisan, au sens 3 [ne semble pas être attesté entre 1675, Widerhold, et 1845, Bescherelle] ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1935, Alexis Carrel ; sens 4, 1975, Larousse). **1.** Action d'accroître l'énergie vitale ou d'exciter l'activité de certaines fonctions organiques : *La stimulation de l'appétit par la marche au grand air. La stimulation de la croissance par les androgènes. La stimulation de l'activité cellulaire par des stimulateurs biogéniques.* || **2.** Effet d'un stimulus sur l'organe stimulé : *La stimulation électrique d'un nerf. La stimulation permanente du muscle cardiaque est employée comme traitement de la bradycardie.* || **3.** *Fig.* Action de stimuler l'activité, l'ardeur de quelqu'un ; incitation à agir, à poursuivre une action : *Les encouragements, les compliments sont pour lui une stimulation nécessaire.* || **4.** Technique d'exploitation d'un puits de pétrole en production, consistant à lutter contre le colmatage des pores de la roche, en vue de retrouver le débit d'écoulement normal.

stimule [stimyl] n. m. (lat. *stimulus,* aiguillon [v. STIMULUS] ; 1842, Acad.). Poil fin, un peu raide, dont la piqûre cause une douleur cuisante, accompagnée de démangeaisons : *Les stimules de l'ortie.*

stimuler [stimyle] v. tr. (lat. *stimulare,* piquer de l'aiguillon, aiguillonner, stimuler, tourmenter, de *stimulus,* aiguillon [v. STIMULUS] ; v. 1355, Bersuire, au sens 4 ; sens 1, 1788, Féraud ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1972, Garnier et Delamare, art. *stimulateur ;* sens 5, 1975, *Lexis*). **1.** Accroître l'énergie physique et intellectuelle de quelqu'un ; augmenter la vigueur d'un animal, d'un végétal : *L'avoine stimule les chevaux. Une bonne tasse de café te stimulera. Il planta des passiflores à l'ombre* [...], *stimula les fuchsias avec de la colle forte* (Flaubert). || **2.** Activer une fonction organique : *Un médicament qui stimule l'appétit d'un malade. Ces substances stimulent la sécrétion des glandes endocrines.* || **3.** Déclencher artificiellement un mécanisme nerveux, musculaire, humoral, etc., par l'action d'un stimulus : *Stimuler chimiquement une glande endocrine. Stimuler le muscle cardiaque au moyen d'impulsions électriques rythmées.* || **4.** *Fig.* Accroître les facultés d'agir de quelqu'un ; l'inciter à agir, à poursuivre son action : *Les difficultés stimulent son imagination. Un zèle extraordinaire le stimulait à présent* (Gide). *Stimulé par l'ennui, j'avais fini par lui raconter* [à Baryton] *beaucoup plus d'aventures encore que tous mes voyages n'en avaient jamais comporté* (Céline). || **5.** Activer, intensifier une activité : *Stimuler les affaires, l'économie.*

• SYN. : **1** *doper, fortifier, ravigoter* (fam.), *revigorer, tonifier, vivifier ;* **2** *aiguillonner, aiguiser, faciliter, ouvrir ;* **3** *exciter ;* **4** *animer, encourager, éperonner, éveiller, exalter, fouetter, réchauffer ;* **5** *réveiller.*

stimuleux, euse [stimylø, -øz] adj. (de *stimule ;* 1803, Boiste). Se dit de la surface d'un végétal qui est garnie de stimules : *Feuilles stimuleuses.*

stimuline [stimylin] n. f. (de *stimul*[*er*] ; 1957, Robert, art. *hypophyse*). Nom générique d'un ensemble d'hormones sécrétées par l'hypophyse et qui excitent l'activité des autres glandes endocrines.

stimulus [stimylys] n. m. (mot lat. signif. proprem. « aiguillon, tourment, piqûre, stimulant, encouragement » ; début du XVIe s., écrit *stimule ; stimulus,* 1820, Laveaux [*stimulus conditionnel,* 1964, Larousse]). Agent physique ou chimique capable de déclencher un mécanisme nerveux, musculaire, humoral, etc., simple et bref : *Un stimulus sensoriel, affectif. Les centres psycho-sensoriels peuvent être excités par un stimulus intérieur ou un stimulus extérieur* (Sartre). || *Stimulus conditionnel,* stimulus artificiel qui déclenche un réflexe conditionné.

• Pl. *des* STIMULI ou, plus rarement, *des* STIMULUS.

stipe [stip] n. m. (lat. *stipes,* tronc, souche ; 1778, Lamarck). Organe végétal ayant la position, la forme et le rôle de soutien d'un tronc ou d'une tige dressée sans en avoir toutes les structures : *Le fût du palmier, le pied des champignons à chapeau sont des stipes.*

stipelle [stipɛl] n. f. (dimin. de *stipule ;* 1842, Acad.). Petit appendice au bas des folioles des feuilles composées.

stipendiaire [stipɑ̃djɛr] adj. et n. (lat. *stipendiarius,* soumis à un tribut, qui est à la solde, de *stipendium* [v. STIPENDIUM] ; XIVe s., Du Cange, écrit *stipendier ; stipendiaire,* XIVe s., Bloch-Wartburg, puis 1534, Rabelais). *Vx.* Qui est à la solde de quelqu'un pour accomplir une tâche, faire un métier ou commettre un acte méprisable : *Des troupes stipendiaires. Ces grandes armées composées d'honnêtes stipendiaires bien élevés, qui décident du destin des États* (Voltaire). *De nos jours encore, on voit en Suisse les officiers, magistrats et autres stipendiaires publics payés avec des denrées* (Rousseau).

stipendié, e [stipɑ̃dje] adj. et n. (lat. *stipendiatus,* qui est à la solde, part. passé de *stipendiari* [v. l'art. suiv.] ; 1460, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, v. 1790, G. de Mirabeau). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui est payé par quelqu'un pour accomplir une tâche, faire son métier : *Des militaires largement stipendiés pendant de longues années d'oisiveté* (Raynal). *Les sociétés modernes, tout enivrées qu'elles sont de je ne sais quelle division dérisoire des besognes et des vertus, laissent croire à la plupart des hommes qu'ils peuvent se reposer du courage sur tels spécialistes stipendiés à cet effet* (Duhamel). || **2.** *Péjor.* Qui est payé par quelqu'un pour commettre à sa place un acte méprisable : *Un tueur stipendié. D'indignes stipendiés.*

stipendier [stipɑ̃dje] v. tr. (lat. *stipendiari,* toucher une solde, être à la solde de quelqu'un, de *stipendium* [v. l'art. suiv.] ; 1479, Bartzsch, au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** *Vx* ou *littér.* Prendre quelqu'un à sa solde pour accomplir une tâche, faire son métier : *Les alliés faisaient le grand nombre des troupes dans les deux républiques* [Athènes et Sparte], *et ils étaient stipendiés par les villes qui les envoyaient* (Rollin). || **2.** *Péjor.* Payer un individu à qui l'on confie une tâche méprisable ou criminelle.

• SYN. : 2 *acheter, corrompre, soudoyer.*

stipendium [stipɛ̃djɔm] n. m. (mot lat. signif. « impôt, contribution, solde militaire », de *stips,* petite pièce de monnaie, argent, gain, et de *pendĕre,* peser, payer ; 1904, Larousse). Impôt auquel étaient soumises les provinces du sénat.

• Pl. *des* STIPENDIA.

stipité, e [stipite] adj. (dér. savant du lat. *stipes, stipitis,* tronc, souche ; 1808, Boiste). Se dit des organes végétaux portés par un stipe.

stipo [stipo] n. m. (mot ital. de même sens ; 1933, Larousse). Cabinet orné d'incrustations de pierres dures et de pierres précieuses, fabriqué principalement à Florence au XVIe s.

• Pl. *des* STIPI.

stipulaire [stipylɛr] adj. (de *stipule ;* 1812, Mozin [*vrilles stipulaires,* 1876, Larousse]). Qui appartient, qui a rapport aux stipules. || *Vrilles stipulaires,* vrilles qui sont produites par le prolongement ou la transformation des stipules.

stipulant, e [stipylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *stipuler ;* 1476, Bartzsch, au sens 2 [substantiv., 1876, Larousse] ; sens 1, 1904, Larousse). **1.** Se disait, en droit romain, de celui qui se rendait créancier dans la forme de la stipulation. || **2.** Se dit, en termes de droit, de celui qui exige quelque chose par convention, et, plus spécialem., de celui qui s'engage à remplir une obligation vis-à-vis de son contractant, moyennant quoi celui-ci fera bénéficier une tierce personne d'un avantage : *Les parties stipulantes ;* et substantiv. : *Les stipulants.*

stipulation [stipylasjɔ̃] n. f. (lat. *stipulatio,* stipulation, obligation verbale, de *stipulatum,* supin de *stipulari* [v. STIPULER] : 1231, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1694, Th. Corneille ; sens 2-3, 1541, Calvin). **1.** En droit romain, contrat engageant verbalement et solennellement un créancier et un débiteur pour réaliser des opérations très diverses. || **2.** Clause d'un contrat au profit de celui qui la fait insérer. || **3.** Convention, condition exigée pour la réalisation d'un acte quelconque : *Les livres sont prêtés avec la stipulation qu'ils doivent être rendus sous huitaine.*

stipule [stipyl] n. f. (lat. *stipula,* chaume, paille, tige des fèves ; 1749, Dalibard). Petit appendice membraneux ou foliacé qui se rencontre au point d'origine des feuilles dans de nombreuses espèces de plantes dicotylédones.

stipulé, e [stipyle] adj. (de *stipule ;* 1803, Boiste). Qui est pourvu de stipules : *Feuille stipulée.*

stipuler [stipyle] v. tr. (lat. *stipulari,* exiger un engagement formel, promettre par stipulation ; 1289, *FEW* [XII, 276 b], au sens de « contracter [une vente] dans la forme de la stipulation » ; sens actuel, 1325, Godefroy [au part. passé ; à l'infin., 1680, Richelet]). Énoncer comme clause, comme condition expresse dans un contrat, une convention : *Stipuler une garantie. Il est stipulé dans le formulaire qu'on doit répondre par oui ou par non aux questions posées. On ne stipula pour eux aucune pension* (Bossuet). *Nous stipulons qu'on ne nous demandera point les mille écus de notre vivant* (Patru).

stochastique [stɔkastik] adj. (gr. *stokhastikos,* qui vise bien, habile à conjecturer, conjectural [et, au fém. substantivé *stokhastikê,* « l'art de conjecturer »], de *stokhazein,* viser, conjecturer, dér. de *stokhos,* but, conjecture ; 1953, Larousse, aux sens 1-2 [*variable stochastique,* 1964, Larousse]). **1.** Se dit de ce qui dépend du hasard. || **2.** *Processus stochastique,* en statistique, processus dans lequel, à une valeur déterminée d'une variable A, correspond une valeur simplement probable de B. || *Variable stochastique,* variable dont les valeurs sont les probabilités attachées à un ensemble d'éventualités complémentaires. (On dit aussi VARIABLE ALÉATOIRE.)

◆ n. f. (1953, Larousse). Emploi du calcul des probabilités pour la mise en valeur des statistiques.

stock [stɔk] n. m. (angl. *stock,* tronc, branche, réservoir, provision, capital ; av. 1559, J. Du Bellay, dans la loc. *prendre a stoc,* « emprunter à intérêt » ; écrit *stock,* au sens 1, 1656, Laurens ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1756, Giraudeau, p. 173 ; sens 4, 1886, Bloy). **1.** Quantité globale d'une marchandise, brute ou ouvrée, qui se trouve disponible en dépôt, en vente, en magasin, ou sur le marché national ou international : *Renouveler son stock. Être en rupture de stock. Il y en avait trois caisses* [de fine] *dans la cabine, ainsi qu'un stock des meilleures conserves anglaises* (Cendrars). *C'était un stock de chaussettes absolument trempées* (Céline). || **2.** Ensemble des marchandises, des matières premières ou des fournitures, des déchets, des produits semi-ouvrés, des produits finis, des produits ou des travaux en cours et des emballages commerciaux qui sont la propriété de l'entreprise. || **3.** Fonds existant en numéraire : *Le stock d'or de la Banque de France. Quelques jours avant le départ, une âpre discussion fut soulevée par les Anglais au sujet de la destination que je donnerais, en cas de réussite, à un stock d'or très important qui se trouvait à Bamako* (De Gaulle). || **4.** *Fam.* Ensemble de choses concrètes ou abstraites que l'on tient en

réserve ou que l'on possède en quantité importante : *En prévision d'une hypothétique pénurie, les ménagères se constituent des stocks de sucre. Elle rentre chez elle avec un stock d'honnêteté renouvelé par sa pseudo-culpabilité* (Bourdet). *Nous ne fabriquons plus de proverbes ; nous vivons sur le vieux stock* (Morand).

● SYN. : 4 *provision, réserve.*

stockage [stɔkaʒ] n. m. (de *stocker* 1 ; 1920, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1975, Larousse). **1.** Mise en stock : *Le stockage du blé en silos.* || **2.** Lieu où sont entreposés des stocks : *Il* [Duroure] *roulait à vive allure* [...] *après un crochet vers l'arrière qu'il avait fait pour visiter un stockage d'artillerie* (Romains). || **3.** *Stockage souterrain,* structure souterraine appropriée permettant d'emmagasiner d'importants volumes de gaz, dont on peut disposer en fonction des besoins.

stock-car [stɔkkar] n. m. (loc. angl. de mêmes sens, proprem. « voiture de série, de stock », de *stock,* stock [v. STOCK], et de *car,* voiture [empr. du franç. *car,* var. normanno-picarde de *char*] ; 1958, Fabre-Luce, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Voiture de série, munie de divers dispositifs de protection et de sécurité, et participant à des épreuves de vitesse, sur des pistes en circuit, où les carambolages constituent un des attraits du spectacle. || **2.** La course elle-même.

● Pl. *des* STOCK-CARS.

1. stocker [stɔke] v. tr. (de *stock ;* 1920, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [aussi « conserver en stock... » ; à des fins de spéculation, 1947, A. Camus]). **1.** Mettre en stock : *Une entreprise doit stocker les matières premières qu'elle emploie pour assurer à la production un rythme constant.* || **2.** Constituer des stocks de matières premières et de fournitures plus importants que ne l'exigent les besoins courants de l'entreprise. || Conserver en stock des produits finis bien que l'écoulement immédiat en soit assuré et, *par extens.,* garder en stock une marchandise à des fins de spéculation : *Cottard racontait qu'un gros épicier de son quartier avait stocké des produits alimentaires pour les vendre au prix fort...* (Camus).

◆ v. intr. (1967, Robert). Constituer des stocks : *Les laboratoires pouvaient travailler et stocker, sans précipitation et même sans fruit* (Duhamel).

2. stocker n. m. V. STOKER.

stock-exchange [stɔkɛksʃɑ̃ʒ] n. m. (loc. angl. signif. « Bourse », de *stock,* stock, capital [v. STOCK], et de *exchange,* échange, déverbal de *to exchange,* échanger [empr. du franç. *eschanger,* forme anc. de *échanger* — v. ce mot] ; 1923, Larousse). Bourse des valeurs à Londres et dans d'autres villes anglo-saxonnes.

● Pl. *des* STOCK-EXCHANGES.

stockfish [stɔkfiʃ] n. m. (moyen néerl. *stocvisch,* morue séchée, proprem. « poisson [*visch*] séché sur un bâton ou raide comme un bâton [*stoc*] » ; 1387, Godefroy, écrit *stocqvisch* [*stockfisch,* 1690, Furetière], au sens 1 [très nombreuses variantes graphiques du XIVᵉ au XVIIᵉ s.] ; sens 2, 1636, Monet [écrit *stockfisch*]). **1.** Morue séchée à l'air. || **2.** Poisson séché, en général.

stockiste [stɔkist] n. m. (de *stock ;* 1907, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1923, Larousse). **1.** Commerçant ou industriel qui détient en magasin le stock disponible d'un fabricant. || **2.** Agent d'une firme qui tient en dépôt des pièces détachées fabriquées par cette maison.

stœchiométrie [stekjometri] n. f. (du gr. *stoikheion,* élément [de *stoîkhos,* rang, rangée, dér. de *steikhein,* marcher], et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1845, Bescherelle). Partie de la chimie qui étudie les proportions suivant lesquelles les corps réagissent.

stœchiométrique [stekjometrik] adj. (de *stœchiométrie ;* 1845, Bescherelle). Qui concerne la stœchiométrie.

stoff [stɔf] n. m. (angl. *stuff,* matière, étoffe, tissu, empr. du franç. *estoffe,* forme anc. de *étoffe* [v. ce mot] ; 30 nov. 1828, *Journ. des dames,* p. 528). *Vx.* Étoffe légère, dont la chaîne et la trame étaient en laine longue peignée : *En voyant ce monstre paré d'un tablier blanc sur une robe de stoff, Esther eut le frisson* (Balzac).

stoïcien, enne [stoisjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *stoïcus,* stoïcien [v. STOÏQUE] ; v. 1300, *Mediaeval Studies* [XVI, 29], au sens 3 ; sens 1, 1669, Widerhold [*école stoïcienne,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1682, Bossuet). **1.** Se dit de la doctrine philosophique établie par Zénon de Cition et ses disciples : *La philosophie stoïcienne.* || *École stoïcienne,* école philosophique fondée par Zénon de Cition. || **2.** Qui s'inspire des principes de cette doctrine ; qui était professé par les adeptes de cette doctrine : *Des maximes stoïciennes. La morale, la logique stoïcienne.* || **3.** Qui était adepte de cette doctrine : *Un sage stoïcien. Un philosophe stoïcien.*

◆ n. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Philosophe adepte du stoïcisme : *Il m'exposait, par de beaux extraits, la philosophie des stoïciens* (France). *On apprend la vertu avec les stoïciens* (P. Leroux). *Un stoïcien est toujours libre de renoncer à la vie, à l'heure où il le juge opportun* (Caillois). || **2.** Personne qui manifeste les vertus (fermeté, égalité d'âme et volontaire impassibilité) des philosophes stoïciens : *Cette forte stoïcienne avait peur* (Barbey d'Aurevilly).

stoïcisme [stɔisism] n. m. (de *stoïque ;* 1688, La Bruyère, au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** Doctrine philosophique de Zénon de Cition et de ses disciples, selon laquelle le souverain bien réside dans l'effort pour atteindre la vertu et requiert, pour y parvenir, un parfait détachement, une impassibilité totale : *Le stoïcisme ne nous a donné qu'un Épictète, dit Voltaire* (Chateaubriand). *C'étaient les stoïciens qui avaient mis en système les traditions sacrées du mithraïsme — et Alban, dès lors, faisait du stoïcisme sa doctrine de chevet, trouvait son pain moral chez Épictète et chez Sénèque le Cordouan* (Montherlant). || **2.** *Par extens.* Attitude qui consiste à observer vis-à-vis de tout ce qui peut troubler l'âme ou le corps, et notamment la douleur, une impassibilité totale, un souverain mépris : *Si mes juges eussent connu la force des séductions, les héroïques aspirations de mon âme vers le stoïcisme* [...], *ils eussent essuyé mes pleurs au lieu de les faire couler* (Balzac). *Alors elle s'était tue, avalant sa rage dans un stoïcisme muet* (Flaubert).

● SYN. : 2 *austérité, courage, fermeté, indifférence.*

stoïque [stɔik] adj. (lat. *stoïcus,* des stoïciens, stoïcien, gr. *stôikos,* de l'École du Portique, des stoïciens, de *stoa,* portique, galerie à colonnade [Zénon, le fondateur du stoïcisme, enseignant sous un portique] ; 1550, *Bible Louvain,* au sens 1 ; sens 2, 1853, V. Hugo [comme n., 1608, d'Urfé] ; sens 3, 1655, Pascal). **1.** *Vx.* S'est dit de la doctrine des stoïciens : *On peut donner plusieurs causes de cette coutume si générale des Romains de se donner la mort : le progrès de la secte stoïque...* (Montesquieu). || **2.** Qui fait montre de la fermeté morale, de l'égalité d'âme et de l'impassibilité volontaire des stoïciens : *Il est resté stoïque dans le malheur et n'a jamais proféré aucune plainte, aucun reproche. Telles vous cheminez, stoïques et sans plaintes* (Baudelaire). || **3.** Qui témoigne d'une telle attitude, volontairement adoptée et fermement soutenue : *Combien de fois ainsi mon esprit abattu | A cru s'envelopper d'une froide vertu, | Et, rêvant de Zénon la trompeuse sagesse, | Sous un manteau stoïque a caché sa faiblesse* (Lamartine). *L'apprenti médecin, non sans raison, se défend contre tout ce qui pourrait le fléchir, l'attendrir, lui faire perdre la dignité stoïque, hermétique, hautaine de l'homme dont le devoir est d'observer, d'expliquer, de résoudre et de prévoir...* (Duhamel).

● SYN. : 2 *courageux, ferme, héroïque, impassible, indifférent, insensible, spartiate ;* 3 *austère, dur, rigide, rude, sévère.*

◆ n. (1488, *Mer des histoires*). *Vx.* Philosophe stoïcien : *Les stoïques pensent que tous ceux qui ne sont point au haut degré de sagesse sont également vicieux* (Pascal). *Qu'un stoïque aux yeux secs vole*

embrasser la mort, | Moi, je pleure et j'espère (Chénier).

stoïquement [stɔikmɑ̃] adv. (de *stoïque ;* 1555, Vaganay). D'une manière stoïque ; avec une inébranlable fermeté, un courage impassible : *Supporter stoïquement ses maux, ses malheurs. La maréchale de Clérambaut est ici ; elle soutient stoïquement sa disgrâce, et ne se fera point ouvrir les veines* (Sévigné).

štokavien, enne [ʃtɔkavjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (d'un mot serbo-croate ; 1964, Larousse). Se dit d'un parler yougoslave qui est devenu la langue littéraire des Serbes et des Croates.

stoker ou **stocker** [stɔkɛr *ou* stɔkœr] n. m. (angl. *stoker,* chauffeur, celui qui entretient le feu, de *to stoke,* allumer le feu, attiser le feu ; 1949, Larousse [*stocker*], et 1951, *Science et Vie,* n° hors série, p. 40 [*stoker*]). Dispositif mécanique d'alimentation en charbon du foyer d'une locomotive.

stokes [stoks] n. m. (emploi comme n. commun du n. du mathématicien et physicien irlandais George Gabriel *Stokes* [1819-1903] ; 1953, d'après Robert, 1967). Unité de mesure de viscosité cinématique (symb. : St) dans le système C. G. S.

stola [stɔla] n. f. (lat. *stola,* longue robe, robe des matrones romaines, gr. *stolê,* équipement, habillement, vêtement, de *stellein,* équiper, préparer ; 1703, *Mémoires de Trévoux,* au sens 1, écrit *stole* [*stola,* 1771, Trévoux] ; sens 2, début du XIX^e^ s., écrit *stole* [*stola,* 1876, Larousse — *estolle,* forme plus francisée, milieu du XVI^e^ s.]). **1.** Robe des dames romaines semblable au chiton grec. || **2.** Robe de cérémonie des Mèdes et des Perses. (On dit aussi STOLE.)

• Pl. *des* STOLAE.

stolon [stɔlɔ̃] n. m. (lat. *stolo, -lonis,* surgeon, rejet ; 1549, Fousch, au sens de « rejeton d'un noisetier » ; sens 1, 1808, Boiste ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Tige aérienne rampante, terminée par un bourgeon qui, de place en place, produit des racines adventives, d'où partent de nouveaux pieds, comme chez le fraisier. (Syn. COULANT.) || **2.** Bourgeon assurant la multiplication asexuée de divers animaux marins.

stolonial, e, aux [stɔlɔnjal, -o] adj. (de *stolon ;* 1923, Larousse). Se dit d'une formation résultant du bourgeonnement d'un stolon prolifère.

stolonifère [stɔlɔnifɛr] adj. (de *stoloni-,* élément tiré de *stolon,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1808, Boiste). Qui émet des stolons.

stom(o)-. V. STOMAT(O)-.

stomacal, e, aux [stɔmakal, -o] adj. (dér. savant du lat. *stomachus,* œsophage, estomac [v. ESTOMAC] ; 1425, O. de La Haye, au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré). **1.** Qui concerne l'estomac, qui a son siège dans l'estomac : *La digestion stomacale. Des douleurs stomacales.* || **2.** *Vx.* Qui est salutaire à l'estomac, qui fortifie l'estomac : *Les bons vins sont stomacaux* (Littré).

stomachique [stɔmaʃik] adj. (bas lat. médic. *stomachicus,* stomachique [et, comme n. m., « remède pour l'estomac »], gr. *stomakhikos,* de l'estomac, bon pour l'estomac, de *stomakhos,* ouverture [de l'estomac], estomac [v. ESTOMAC] ; 1537, Lespleigney [89], au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** Qui a rapport à l'estomac : *Artère coronaire stomachique.* || **2.** Se dit d'une substance propre à améliorer le fonctionnement de l'estomac ; qui facilite la digestion gastrique : *Potion stomachique.*

◆ n. m. (1740, Acad.). Médicament destiné à activer la digestion gastrique.

stomat(o)- [stɔmat(o)] ou **stom(o)-** [stɔm(o)], premier élément, tiré du gr. *stoma, -matos,* bouche, ouverture, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots.

stomate [stɔmat] n. m. (dér. savant du gr. *stoma, -matos,* bouche, ouverture ; 1803, Boiste, comme n. f., au sens de « genre de crustacés » ; comme n. m., au sens 1, 1817, S. Gérardin ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Appareil microscopique de l'épiderme des végétaux, percé d'un minuscule orifice (ostiole) par lequel se réalisent les échanges gazeux avec l'atmosphère. || **2.** Syn. de STIGMATE (au sens II, 2).

stomatique [stɔmatik] adj. (de *stomate ;* 1964, Larousse [*stomatique,* « malade de la bouche » — XV^e^ s., puis 1538, Canappe —, « employé comme médicament dans les affections de la bouche » — 1636, Monet —, était un dér. savant du gr. *stoma, -matos,* bouche]). Qui appartient au stomate ; qui constitue le stomate : *Cellules stomatiques.*

stomatite [stɔmatit] n. f. (dér. savant du gr. *stoma, -matos,* bouche ; 1830, *Dict. des termes de médecine* [*Supplément*]). Nom générique donné aux inflammations de la muqueuse buccale : *Stomatite aphteuse, gangreneuse.*

stomato-. V. STOMAT(O)-.

stomato-gastrique [stɔmatogastrik] adj. (de *stomato-* et de *gastrique ;* 1872, Littré, aux sens 1-2). **1.** Qui concerne à la fois la bouche et l'estomac. || **2.** *Ganglion stomato-gastrique,* ganglion nerveux des mollusques.

stomatologie [stɔmatɔlɔʒi] n. f. (de *stomato-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1859, Mozin). Spécialité médicale qui se consacre à l'étude des maladies et des lésions bucco-dentaires ainsi qu'aux soins médicaux, chirurgicaux, orthopédiques et prothétiques s'y rapportant.

stomatologiste [stɔmatɔlɔʒist] ou **stomatologue** [stɔmatɔlɔg] n. (de *stomatologie ;* 1933, Larousse [*stomatologiste*], et 1964, Robert [*stomatologue*]). Médecin spécialiste de stomatologie.

stomatoplastie [stɔmatoplasti] n. f. (de *stomato-* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, dér. de *plassein* ou *-ttein,* modeler ; 1855, Nysten). Restauration chirurgicale des malformations congénitales ou acquises de la cavité buccale.

stomatorragie [stɔmatɔraʒi] n. f. (de *stomato-* et de [*hémo*]*rragie ;* 1843, Landais). Hémorragie buccale.

stomatorragique [stɔmatɔraʒik] adj. (de *stomatorragie ;* 1876, Larousse). Qui est relatif à une hémorragie buccale ; qui s'accompagne d'hémorragie buccale.

stomatoscope [stɔmatɔskɔp] n. m. (de *stomato-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1845, Bescherelle). Instrument servant à maintenir la bouche ouverte pour en faciliter l'examen ou afin d'y pratiquer une intervention.

stomo-. V. STOMAT(O)-.

stomocordés [stɔmokɔrde] n. m. pl. (de *stomo-* et de *corde ;* 1964, Larousse). Petit embranchement qui rassemble des animaux aquatiques voisins des annélides et des échinodermes, mais dont certains traits font les ancêtres possibles des procordés et, par eux, de tous les vertébrés.

stomoxe [stɔmɔks] n. m. (du gr. *stoma,* bouche, ouverture, et *oxus,* aigu, pointu ; 1764, É. L. Geoffroy). Mouche qui pique les bestiaux et peut transmettre certains microbes : *Le stomoxe peut transmettre le charbon.*

stop ! [stɔp] interj. (mot angl. de mêmes sens, impér. de *to stop,* arrêter, s'arrêter ; 1792, Romme [p. 577], au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Terme employé pour commander impérativement de s'arrêter, de cesser immédiatement tout mouvement, toute manœuvre. || **2.** Mot utilisé dans les messages télégraphiques et téléphoniques pour séparer nettement les phrases.

◆ n. m. (1888 [d'après le *FEW,* XVIII, 120 *b*], au sens de « position d'arrêt pour un appareil » ; sens 1, 1927, Nyrop, XVI, II, 23 ; sens 2-3, 1964, Robert ; sens 4, 1897 [d'après le *FEW,* XVIII, 120 *b*], puis 1923, Larousse). **1.** Panneau de signalisation routière qui exige impérativement l'arrêt total. || **2.** Signal lumineux placé à l'arrière d'un véhicule et qui s'allume quand la pédale de freins est actionnée. || **3.** *Fam.* Syn. de AUTO-STOP : *Voyager en faisant du stop.* || **4.** Partie creuse de la face du chien, située entre le front et le museau.

1. stoppage [stɔpaʒ] n. m. (de *stopper* 1 ; 1888, d'après le *FEW,* XVIII, 120 *b*). Le fait d'arrêter un véhicule en mouvement ou de s'arrêter dans sa marche, dans son mouvement : *Le stoppage du train a été réalisé à temps pour éviter l'accident. Le stoppage du*

machiniste a été si brutal qu'il a précipité les voyageurs les uns contre les autres.

2. stoppage [stɔpaʒ] n. m. (de *stopper* 2 ; 1893, *Dict. général*). Opération consistant à réparer un trou, une déchirure en rétablissant la chaîne et la trame par un tissage identique réalisé avec des fils de l'étoffe.

1. stopper [stɔpe] v. tr. (de l'angl. *to stop,* arrêter, s'arrêter ; 1847, Balzac, au sens 4 ; sens 1, 6 sept. 1869, *Journ. officiel,* p. 1191 ; sens 2-3, 1949, Larousse). **1.** Arrêter la marche d'un véhicule, le fonctionnement d'une machine, d'un appareil : *Stopper les machines. Stopper un navire, une voiture, un train.* [Le câble] *avait disparu dans la mer avant qu'on eût pu stopper l'appareil de déroulement* (Brummel). || **2.** Faire cesser un mouvement, une manœuvre : *Stopper le dévidage. Le geste qui s'esquissait a été stoppé net par quatre paires d'yeux* (H. Bazin). || **3.** Arrêter une personne, un groupe de personnes en mouvement, les empêcher de poursuivre leur route : *Stopper un cortège. Stopper une colonne ennemie. Le major, d'une voix tonnante, stoppa le chauffeur en train de remiser l'auto* (La Varende). || **4.** *Fig.* Arrêter dans son cours un déroulement, une évolution : *Il faut stopper ce processus de dégradation. Ce traitement a stoppé net la maladie.*

◆ v. intr. (sens 1, 1847, Jal ; sens 2, 1928, R. Martin du Gard). **1.** S'arrêter dans sa marche, dans son mouvement, en parlant d'un véhicule, d'une machine, d'un appareil : *À six heures, Anthime entend stopper devant la porte la voiture de ses hôtes* (Gide). *La pointe du fort dépassée, le paquebot avait stoppé* (Benoit). || **2.** *Fam.* En parlant de personnes, s'arrêter net, cesser d'avancer : *Arrivés sur une position de repli, ils stoppèrent* (Romains).

2. stopper [stɔpe] v. tr. (néerl. *stoppen,* boucher, bourrer, repriser ; 1893, *Dict. général* [sans aucun doute plus anc., puisque les dér. *restauper et estoper,* même sens, sont attestés respectivement — comme mots régionaux — en 1730, Savary des Bruslons, et en 1780, *Glossaire du patois rochelais*]). Réparer une déchirure, un trou en reconstituant au point défectueux la chaîne et la trame par un tissage identique réalisé avec des fils de l'étoffe : *Le drapeau de Solferino était si bien stoppé qu'on l'aurait cru acheté dans un grand magasin* (Dorgelès).

1. stoppeur, euse [stɔpœr, -øz] n. (de *stop ;* 1964, Robert). *Fam.* Syn. de AUTO-STOPPEUR, EUSE.

2. stoppeur, euse [stɔpœr, -øz] n. (de *stopper* 2 ; 1893, *Dict. général*). Personne qui fait le stoppage. (On dit aussi RENTRAYEUR, EUSE.)

3. stoppeur [stɔpœr] n. m. (angl. *stopper,* même sens, de *to stop,* arrêter ; 1845, Bescherelle, écrit *stopper ; stoppeur,* 1848, Jal). Sur un navire, appareil servant à arrêter une manœuvre en mouvement.

storax [stɔraks] n. m. (bas lat. *storax,* même sens, var. du lat. class. *styrax* [v. STYRAX] ; XIIIe s., *Simples Médecines,* écrit *storace* et *storax*). Syn. de STYRAX.

store [stɔr] n. m. (ital. septentrional *stora,* natte, var. du toscan *stuoia,* même sens, lat. *storea,* natte de jonc ou de corde ; 1544, Ouin-Lacroix [p. 644], au sens de « sorte de natte » ; sens 1, 1831, V. Hugo [à l'intérieur d'un véhicule, 1664, J. de Thévenot, p. 92 et 233, comme n. f. — comme n. m., 1740, Acad. ; *store capote, store vénitien,* 1964, Larousse ; *store à l'italienne,* 1876, Larousse] ; sens 2, début du XXe s. ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Rideau constitué par un panneau de matière souple ou un assemblage de lamelles articulées que l'on peut monter et abaisser à l'extérieur d'une fenêtre en l'enroulant ou en le repliant de bas en haut sur un système horizontal placé à l'extrémité supérieure de celle-ci : *Malgré les stores, le soleil s'infiltrait par endroits et l'air était déjà étouffant* (Camus). || Rideau du même genre qui coulisse sur les fenêtres, surtout à l'intérieur d'un véhicule : *Les stores à lamelles orientables permettent de tamiser à volonté la lumière. Dans des chaises de poste, sous des stores de soie bleue, on monte au pas des routes escarpées* (Flaubert). || *Store capote,* store extérieur en toile, monté sur des arceaux en fer. || *Store à l'italienne,* store extérieur qui peut s'abaisser obliquement ou verticalement. || *Store vénitien,* dispositif de fermeture intérieur, composé de lamelles horizontales reliées par des galons verticaux, et inclinables pour régler la luminosité. || **2.** Grand rideau intérieur de fenêtre, en tissu transparent, suspendu à une tringle horizontale et coulissant latéralement : *Un store en voile, en dentelle. Elle se réfugie contre la fenêtre, sous le store de filet* (Colette). || **3.** Grand rideau qu'on abaisse pour protéger la devanture d'un magasin.

storiste [stɔrist] n. (de *store ;* déc. 1973, *la Clé des mots*). Fabricant ou commerçant de stores.

stot [sto] n. m. (mot artésien de même sens, var. picarde du franç. *estoc* 1 [v. ce mot] ; 1904, Larousse). Portion de gisement minier dans laquelle on ne fait pas d'exploitation.

stotinka [stɔtɛ̃ka] n. m. (mot bulgare ; 1933, Larousse). Unité monétaire divisionnaire de la Bulgarie, valant un centième du lev : *Je serai payé jusqu'au dernier leva, jusqu'aux derniers stotinkis* [sic] (Duhamel).

• Pl. *des* STOTINKI.

stoupa n. m. V. STŪPA.

stout [stawt *ou* stut] n. m. (mot angl. de même sens, emploi substantivé de l'adj. *stout,* fort, vigoureux ; 1854 [d'après le *FEW,* XVIII, 120 *b*], puis 1862, V. Hugo). Bière anglaise, brune et épaisse, fortement houblonnée : *Le hideux philtre absinthe-stout-alcool l'avait jeté en léthargie* (Hugo).

strabique [strabik] adj. et n. (de *strab*[*isme*] ; 1845, Bescherelle). Qui est affecté de strabisme : *Un enfant strabique. Un strabique.*

strabisme [strabism] n. m. (gr. *strabismos,* même sens, de *strabos,* tordu, qui louche, dér. de *strephein,* tourner ; v. 1560, Paré, écrit *strabismus ; strabisme,* 1660, Fernel). Défaut de convergence des deux axes visuels, mettant le sujet dans l'impossibilité de fixer un même point avec les deux yeux : *Strabisme divergent, convergent.*

strabomètre [strabomɛtr] n. m. (de *strabo-,* élément tiré de *strabisme,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1878, Larousse). Instrument servant à mesurer le degré de déviation des deux axes visuels dans le strabisme.

strabotomie [strabotɔmi] n. f. (de *strabo-,* élément tiré de *strabisme,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1872, Littré). Intervention chirurgicale visant à remédier au strabisme en déplaçant l'insertion scléroticale de l'un des muscles de l'œil.

stracchino [strakino] n. m. (mot ital. de même sens ; 1876, Larousse). Fromage fabriqué près de Milan.

stradiot [stradjo] ou **estradiot** [ɛstradjo] n. m. (ital. *stradioto,* même sens, gr. *stratiôtês,* soldat, de *stratia,* armée, troupe, dér. de *stratos,* armée ; fin du XVe s., Commynes [*estradiot*], et 1549, R. Estienne [*stradiot*]). Cavalier léger, originaire de Grèce ou d'Albanie, armé d'une épée, d'une massue et d'une lance, qui fut employé comme éclaireur au XVe et au XVIe s.

stradivarius [stradivarjys] n. m. (emploi comme n. commun du n. du célèbre luthier de Crémone Antonio *Stradivarius* [v. 1644-1737] ; 1833, Th. Gautier). Violon, violoncelle ou alto dû au luthier Antonio Stradivarius.

stradographe [stradograf] n. m. (de *strado-,* élément tiré de l'ital. *strada,* route, voie [bas lat. *strata,* chemin pavé, grande route, part. passé fém. substantivé de *sternere,* étendre, faire (une route) unie], et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1964, Larousse). Appareil permettant de déterminer la glissance d'un revêtement par la mesure des coefficients de frottement des pneumatiques des véhicules.

strambottiste [strɑ̃bɔtist] n. m. (de *strambotto ;* 1964, Larousse). Poète qui a imité en français le strambotto italien.

strambotto [strambɔto] n. m. (mot ital. de même sens, proprem. « qui va de

travers », dér. d'un terme issu du lat. pop. **strambus*, altér. du lat. class. *strabus*, louche, qui a les yeux de travers, gr. *strabos*, tordu, qui louche [v. STRABISME] ; 1889, *Journ. des savants*, p. 528). Genre italien de poésie lyrique populaire et amoureuse, qui s'exprime par une strophe unique de huit, six ou quatre vers décasyllabes, à rimes de disposition variable.

stramonium [stramɔnjɔm] n. m. ou **stramoine** [stramwan] n. f. (lat. médiév. [d'origine obscure] *stramonium*, même sens ; 1572, Du Pinet [p. 396], écrit *strammonia ; stramonium*, 1602, A. Colin [p. 475], et *stramoine*, 1776, d'après Robert, 1964). Plante vénéneuse, du genre *datura*, croissant dans les décombres, à grandes fleurs blanches et à fruits épineux.

strangulation [strɑ̃gylasjɔ̃] n. f. (lat. *strangulatio*, étranglement, resserrement, rétrécissement, de *strangulatum*, supin de *strangulare* [v. l'art. suiv.] ; 1549, Maignan, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Action de provoquer volontairement la mort de quelqu'un par constriction des voies respiratoires ; résultat de cette action : *Des marques de strangulation relevées sur un cadavre.* || **2.** Constriction d'un viscère avec arrêt de la circulation (On dit plus souvent ÉTRANGLEMENT.)

stranguler [strɑ̃gyle] v. tr. (lat. *strangulare*, étrangler [v. ÉTRANGLER] ; 1801, Mercier). Syn. plaisant de ÉTRANGLER.

strapasser [strapase] v. tr. (var. de *estrapasser* [v. ce mot] ; 1670, Chapelain, au sens de « maltraiter, mener rudement » ; sens actuel, 1684, Brunot). Peindre ou dessiner à la hâte et sans correction, par négligence ou par goût de la facilité (vieilli) : *Au plafond arrondi en coupole se tordait une allégorie strapassée* (Gautier).

strapontin [strapɔ̃tɛ̃] n. m. (ital. *strapuntino*, sorte de matelas, dimin. de *strapunto*, matelas [qui avait donné l'anc. franç. *straponte*, même sens, v. 1298, *Livre de Marco Polo*], var. de *trapunto*, même sens, part, passé substantivé de *trapungere*, piquer à l'aiguille, bas lat. *transpungere*, percer en piquant, du lat. class. *trans*, au-delà, par-delà, et *pungere*, piquer ; v. 1570, Carloix, au sens de « hamac » [en anc. provenç., sous la forme *strampontin*, dès 1431, *R. La. R.*, XXXVII, 314] ; sens 1, 1666, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, XVIII, 183 [dans un véhicule ; dans une salle publique, 1872, Littré] ; sens 2, 22 mai 1967, *l'Express ;* sens 3, 1904, Larousse). **1.** Siège repliable, muni ou non d'un dossier, utilisé dans un véhicule, une salle publique : *Elle s'arrêta de nouveau, fit basculer un strapontin et s'assit* (Duhamel). *Nous y allions en voiture. J'étais assis en face de mes parents sur un strapontin étroit et dur* (Maurois). || **2.** *Fig.* et *fam.* Fonction de peu d'importance, occupée par une personne ou une collectivité dans une assemblée, une organisation. || **3.** Tournure exagérément proéminente portée par les femmes vers 1885.

strass ou **stras** [stras] n. m. (emploi comme n. commun de *Strass*, n. du joaillier strasbourgeois qui mit le strass à la mode ; 1746, La Morlière [II, 68], écrit *stras* [*strass*, av. 1854, Nerval], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Verre d'une composition spéciale, incolore ou coloré à l'aide d'oxydes métalliques, que l'on taille à facettes pour imiter le diamant et les diverses gemmes : *Pour les sauvages, le stras ne vaut-il pas le diamant ?* (Balzac). *Tout ce strass de la couronne plus brillant que les joyaux vrais, scintillait dans ses rêves ambitieux* (Daudet). || **2.** *Fig.* Ce qui brille d'un éclat trompeur.

strasse [stras] n. f. (ital. *straccio*, chiffon ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Bourre ou rebut de la soie. (On dit aussi ESTRASSE.) || **2.** Partie du cocon qui enveloppe immédiatement la chrysalide et qui fournit une soie grossière.

stratagème [strataʒɛm] n. m. (lat. *strategema, -matis*, ruse de guerre, ruse en général, gr. *stratêgêma, -matos*, mêmes sens, de *stratêgeîn*, commander une armée, employer une ruse de guerre, dér. de *stratêgos*, stratège [v. STRATÈGE] ; 1372, Quemada, *Matériaux* [2e série, IV, p. 219], écrit *strategemmate*, avec un sens peu clair ; sens 1, XVe s., *Dict. général*, écrit *strategeme* [*stratagemate* — par assimilation du premier *-e-* au *-a-* de la syllabe initiale —, 1532, Rabelais, et *stratagème*, 1564, J. Thierry] ; sens 2, 1574, Littré). **1.** Ruse de guerre ayant pour objet de tromper l'ennemi : *Élien, Monsieur, a écrit en grec un livre des stratagèmes qui montre à quel excès la ruse est portée chez les grands capitaines* (France). || **2.** Toute combinaison habilement agencée pour tromper quelqu'un en vue d'obtenir de cette manière un avantage quelconque : *Le meilleur de tous les stratagèmes, c'est de donner de l'argent à la servante* (Musset).

• SYN. : **2** *artifice, astuce* (fam.), *combine* (fam.), *subterfuge, tour.*

strate [strat] n. f. (lat. *stratum*, couverture, lit, couche, pavage, part. passé neutre substantivé de *sternere*, étendre ; 1765, *Encyclopédie*, écrit *strata*, au plur. [*strate*, au sing., 1805, *Annales de chimie*, 1re série, XLIX, 135], au sens 1 ; sens 2-3, 1964, Larousse ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** Chacune des couches formées par des terrains sédimentaires, et, *par extens.*, par d'autres terrains se présentant sous forme de couches : *La falaise se durcissant devenait dans ses strates inférieures une muraille de pierre grise* (Flaubert). || **2.** Dans un banc de carrière, couche marneuse comprise entre deux faces de pierres dentelées, irrégulières, grossièrement parallèles aux lits de carrière. || **3.** L'un des niveaux d'une association végétale où abondent les feuilles vertes : *Les frondaisons des arbres forment la strate arborée.* || **4.** *Fig.* L'un des niveaux d'une substance quelconque qui se présente sous forme de couches successives : *La voix du croupier semblait s'élever et descendre avec des strates de fumée* (Malraux).

stratège [stratɛʒ] n. m. (lat. *strategus*, général d'armée, gr. *stratêgos*, chef d'armée, général, ministre de la Guerre, chef militaire, de *stratos*, armée, et de *agein*, mener, conduire ; 1721, Trévoux, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens I, 3, 1904, Larousse ; sens II, 1, 1845, Bescherelle [ironiq., 1909, R. Rolland] ; sens II, 2, début du XXe s.).

I. 1. Dans l'Antiquité grecque et notamment à Athènes, chacun des dix magistrats, élus pour un an, qui avaient la haute main sur l'armée, la marine et la diplomatie et qui, en temps de guerre, et à tour de rôle, commandaient les opérations sur terre et sur mer : *Venaient ensuite les magistrats* [...] *qui veillaient aux intérêts matériels de la cité. C'étaient d'abord les dix stratèges qui s'occupaient des affaires de la guerre et de celles de la politique* (Fustel de Coulanges). || **2.** Dans l'Empire byzantin, gouverneur d'un thème. || **3.** Dans l'Égypte hellénistique, chef de l'administration militaire et civile d'un nome.

II. 1. Chef d'armée, spécialiste ou praticien de la stratégie, qui dirige avec compétence des opérations militaires de grande envergure : *Foch fut un des plus grands stratèges de son époque.* || *Fam.* et *ironiq.* Personne qui se targue de compétence en stratégie militaire et fait ou refait, selon ses vues et devant un auditoire, les batailles passées ou en cours : *Le soir, dans une école abandonnée, avec des cartes de l'Europe, et des phrases blanches héroïques demeurées au tableau noir, le médecin-chef faisait le stratège* (Aragon). || **2.** Personne qui dirige avec compétions et maîtrise un certain nombre d'opérations et se tire habilement des situations les plus critiques par des manœuvres bien choisies et bien conduites : *Il y avait lieu de croire que les stratèges syndicalistes remettraient le combat à un moment plus opportun* (Rolland).

stratégie [strateʒi] n. f. (lat. *strategia*, préfecture militaire [gr. *stratêgia*, v. ci-après], et/ou gr. *stratêgia*, commandement d'une armée, charge de stratège, aptitude à commander une armée, de *stratêgos* [v. l'art. précéd.] ; milieu du XVIe s., au sens de « gouvernement militaire d'une province » ; sens 1, 1812, Mozin ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, début du XIXe s., d'après Dochez, 1860). **1.** *Autref.* Art de conduire les armées en campagne et de les faire évoluer sur le terrain, pour atteindre l'ennemi dans les conditions les plus favorables à un engagement : *Une falaise où venait se briser*

la stratégie des généraux d'Afrique (Hugo). || **2.** *Auj.* Art de coordonner l'action des forces militaires, politiques, économiques, morales et psychologiques impliquées dans la conduite d'une guerre moderne ou dans la préparation de la défense d'une nation ou d'une coalition : *Une tactique supérieure permet à la stratégie ennemie de développer son plan grandiose* (Valéry). || **3.** Art de diriger et de coordonner habilement un certain nombre d'opérations en se livrant à des manœuvres subtiles et de longue haleine pour parvenir au but que l'on s'est fixé : *Ce don Juan est expert en stratégie amoureuse. Stratégie électorale. Une morale consiste à hiérarchiser les choses et à se servir des moindres pour obtenir les principales. C'est une stratégie idéale* (Gide).

stratégique [strateʒik] adj. (de *stratégie* et/ou du gr. *stratêgikos,* de général, habile à commander, dér. de *stratêgos,* général [v. STRATÈGE] ; 1819, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré [*commandement aérien stratégique,* 1962, d'après Larousse, 1964] ; sens 3, milieu du XX[e] s.). **1.** Qui appartient à la stratégie, qui relève de la stratégie (par opposition à *tactique*) : *Le domaine stratégique. Les grands principes stratégiques. Bombardement stratégique.* || **2.** Se dit de tout ce qui intéresse directement la guerre, qui présente un grand intérêt du point de vue militaire : *Nous avons vu la Russie multiplier ses voies stratégiques en Pologne* (Martin du Gard). *Déjà l'on pressentait leur destination ultime* [des maisons] : *elles deviendraient des « points stratégiques » et, pour finir, des cibles* (Sartre). || *Commandement aérien stratégique,* haut commandement placé sous les ordres du Premier ministre et chargé de la préparation et de l'emploi de la force aérienne stratégique, appelée communément « force de frappe », || **3.** Qui est particulièrement apte à manier la stratégie : *Avoir un esprit stratégique. Le général Wavell n'était, certes, pas dépourvu d'intelligence stratégique* (De Gaulle).

stratégiquement [strateʒikmɑ̃] adv. (de *stratégique ;* 1845, Bescherelle). Du point de vue stratégique, d'après les principes de la stratégie : *Stratégiquement cette décision est une erreur.*

stratégiste [strateʒist] n. m. (de *stratégie ;* 1831, Bloch-Wartburg, puis 1835, Acad.). Spécialiste des questions de stratégie (vieilli et souvent employé ironiq.) : *Chaque café a son stratégiste imaginatif* (Goncourt).

• SYN. : *stratège.*

stratification [stratifikasjɔ̃] n. f. (lat. des alchimistes du Moyen Âge *stratificatio,* ensemble de couches superposées servant à purifier les matières ou à les fondre, de *stratificatum,* supin de *stratificare* [v. STRATIFIER] ; 1578, Chauvelot, au sens du lat. médiév. ; sens 1, 1779, H. B. de Saussure ; sens 2-3, 1872, Littré ; sens 4, 1805, Lunier ; sens 5, 1933, Larousse ; sens 6, av. 1892, Renan ; sens 7, 1964, Larousse). **1.** disposition par couches superposées plus ou moins régulières des matériaux qui constituent un terrain, et particulièrement des dépôts qui constituent un terrain sédimentaire : *Certaines projections volcaniques s'épaississent par stratification.* || **2.** Façon dont ces couches de terrains sont disposées : *Stratification entrecroisée.* || **3.** Disposition, en couches successives, de certains tissus, notamment des épithéliums. || **4.** Façon de disposer les graines, les boutures en couches séparées par du sable ou de la terre. || **5.** *Fig.* Ce qui s'accumule, se dépose et subsiste d'acquis abstrait ; disposition par couches, par catégories de cet acquis : *Il semble que Dostoïevski établisse dans l'âme humaine des couches diverses, une sorte de stratification* (Gide). *Après que de vieux époux ont fêté leurs noces d'or, il subsiste sous les stratifications des années une source très cachée, inconnue d'eux, qui peut-être n'aurait pu sourdre sans ce coup de couteau* (Mauriac). || **6.** Ensemble de personnes appartenant à la même catégorie sociale, à un même milieu ou à un groupe uni par des goûts, des intérêts communs : *Les stratifications politiques de l'Europe* (Renan). *L'hôtel de Saligny est un microcosme où se guettent et s'affrontent toutes les stratifications sociales : par là il ressemble à la Convention ; Crapin, c'est la sans-culotterie entrant dans notre coterie* (Morand). || **7.** Opération qui, dans un sondage statistique, consiste à grouper des unités semblables représentatives d'un ensemble ou d'une population.

stratifié, e [stratifje] adj. (part. passé de *stratifier ;* 1779, H. B. de Saussure, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui se présente sous forme de couches superposées : *Les dépôts marins sont le plus souvent stratifiés.* || **2.** *Épithélium stratifié,* épithélium formé de plusieurs couches superposées.

◆ adj. et n. m. (1953, Larousse, comme adj. ; comme n. m., 1964, Robert). Se dit d'un produit fabriqué à partir de supports divers (papier, toile, coton, etc.) et imprégné d'un vernis thermoplastique.

stratifier [stratifje] v. tr. (lat. des alchimistes du Moyen Âge *stratificare,* disposer en couches pour purifier ou pour fondre, du lat. class. *stratum,* couche [v. STRATE], et *facere,* faire ; 1675, Lémery). Disposer par couches superposées.

stratigraphie [stratigrafi] n. f. (de *strati-,* élément tiré de *strate,* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire, décrire ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2-3, 1964, Larousse). **1.** Partie de la géologie qui étudie les couches de l'écorce terrestre, en vue d'en établir l'ordre normal de superposition et l'âge relatif. || **2.** Procédé de recherche archéologique qui consiste à fouiller le sol en distinguant et en séparant les couches de dépôts successifs, dont la chronologie relative se trouve ainsi déterminée. || **3.** Syn. de TOMOGRAPHIE.

stratigraphique [stratigrafik] adj. (de *stratigraphie ;* 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui concerne l'étude des strates, leur disposition et l'établissement d'une chronologie les concernant : *Les méthodes, les arguments stratigraphiques. La paléontologie stratigraphique. Valeur stratigraphique des fossiles.* || **2.** *Échelle stratigraphique,* schéma montrant la succession et la disposition des couches de terrain en un lieu donné.

stratigraphiquement [stratigrafikmɑ̃] adv. (de *stratigraphique ;* 1872, Littré). Par la méthode stratigraphique, du point de vue stratigraphique : *Les terrains sédimentaires sont stratigraphiquement les plus faciles à dater.*

stratosphère [stratɔsfɛr] n. f. (du lat. *stratus,* étendu [part. passé de *sternere,* étendre], sur le modèle de *atmosphère ;* 1898, Teisserenc de Bort [d'après Larousse, 1949 — dont l'indication est fausse], puis 1923, Larousse). Région de l'atmosphère située entre douze et quarante kilomètres d'altitude, en moyenne : *Dans la stratosphère les courants sont essentiellement horizontaux.*

stratosphérique [stratɔsferik] adj. (de *stratosphère ;* 22 nov. 1933, *l'Auto,* au sens 3 [*avion stratosphérique,* 1949, Larousse] ; sens 1-2, 1949, Larousse). **1.** Qui est propre à la stratosphère : *Température stratosphérique. L'air stratosphérique est pratiquement sec.* || **2.** Qui a lieu dans la stratosphère : *Explorations, expériences stratosphériques.* || **3.** Qui évolue dans la stratosphère : *Fusée stratosphérique.* || *Avion stratosphérique,* avion conçu pour voler dans la stratosphère.

stratus [stratys] n. m. (mot lat. signif. proprem. « étendu », part. passé de *sternere,* étendre ; 15 mai 1869, *Journ. officiel,* p. 712). Nuage inférieur, qui se présente sous la forme d'une couche continue, grise, analogue à un brouillard, mais ne reposant pas sur le sol.

streaking [strikiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *to streak,* sillonner ; 1975, *Lexis*). Manifestation qui consiste à courir nu en public.

streltsy [strɛltsi] n. m. pl. (mot russe de même sens ; 1964, Larousse [*strelitz,* même sens — du russe *streletz,* tireur —, 1731, Voltaire]). Corps d'arquebusiers qui constitua la garde des tsars et la première armée permanente russe (1550-1698).

strepsitène [strɛpsitɛn] adj. (dér. savant du gr. *strepsis,* action de tourner, évolution, changement, dér. de *strephein,* tourner ; 1964, Larousse). *Stade strepsitène,* un des

stades de la méiose, au cours duquel chaque chromosome se dédouble en deux éléments qui se tordent plus ou moins l'un autour de l'autre.

strepto- [strɛpto], premier élément, tiré du gr. *streptos,* tourné, arrondi, recourbé (de *strephein,* tourner), et qui entre dans la composition de quelques mots scientifiques.

streptobacille [strɛptɔbasil] n. m. (de *strepto-* et de *bacille ;* 1933, Larousse). Bacille qui, en milieu liquide, donne des colonies en chaînettes.

streptococcémie [strɛptɔkɔksemi] n. f. (de *streptocoque* et de *-[h]émie,* du gr. *haima,* sang ; 1933, Larousse). Septicémie dont le germe est le streptocoque.

streptococcie [strɛptɔkɔksi] n. f. (de *streptocoque ;* 1904, Larousse). Terme général désignant toutes les infections causées par le streptocoque : *L'érysipèle est une streptococcie.*

streptococcique [strɛptɔkɔksik] adj. (de *streptocoque ;* 1970, Robert). Qui se rapporte, qui est dû au streptocoque : *Foyer streptococcique rhino-pharyngé.*

streptocolysine [strɛptɔkɔlizin] n. f. (de *streptoco [que]* et de *[hémo]lysine ;* 1933, Larousse). Hémolysine sécrétée par le streptocoque.

streptocoque [strɛptɔkɔk] n. m. (de *strepto-* et de *-coque,* gr. *kokkos,* grain ; 1894 [d'après Robert, 1967], puis 1904, Larousse). Microbe qui, en milieu liquide, donne des colonies en forme de chaînettes et dont plusieurs espèces produisent des infections graves (angine, érysipèle, pleurésie, otite, endocardite, etc.).

streptodiphtérie [strɛptɔdifteri] n. f. (de *strepto [coque]* et de *diphtérie ;* 1904, Larousse). Forme de diphtérie dans laquelle le streptocoque est associé au bacille spécifique de la diphtérie.

streptodornase [strɛptɔdɔrnaz] n. f. (dér. savant de *strepto[coque]* ; 1953, Larousse). Enzyme élaboré par diverses souches de streptocoque, et qui possède la propriété de fluidifier les exsudats purulents.

streptokinase [strɛptɔkinaz] n. f. (de *strepto [coque]* et de *kinase ;* 1953, Larousse). Enzyme sécrété par certains streptocoques, et dont les propriétés sont utilisées dans le traitement des thromboses, des épanchements purulents, etc.

streptolysine [strɛptɔklizin] n. f. (de *strepto[coque]* et de *lysine ;* 1964, Larousse). Lysine qui apparaît dans le sang des sujets atteints d'une infection streptococcique.

streptomycine [strɛptɔmisin] n. f. (de *strepto-* et de *-mycine,* du gr. *mukês, -kêtos,* champignon ; 1949, Larousse). Antibiotique tiré d'une moisissure du sol, actif contre le bacille de la tuberculose et contre divers autres microbes (bacilles du charbon, de la diphtérie, de la peste, méningocoque, pneumocoque, etc.).

streptosarcine [strɛptɔsarsin] n. f. (de *strepto-* et de *sarcine* 1 ; 1964, Larousse). Sarcine se présentant sous la forme de paquets cubiques, groupés en chaînettes comme le streptocoque.

stress [strɛs] n. m. (mot angl. signif. proprem. « force, poids, violence » ; 1953, Larousse, au sens de « choc brutal exercé sur un organisme » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1966, F. Cloutier, p. 6). **1.** État d'un organisme soumis à l'effet d'un choc violent (agression), d'ordre physique, pathologique, psychique, etc., et qui y répond par des réactions de défense, liées aux mécanismes homéostatiques, propres à préserver ou à rétablir son équilibre menacé ou détruit : *Le syndrome de stress, ou syndrome général d'adaptation, a été décrit par le physiologiste canadien H. Selye. Dans cette synthèse progressive, il s'agira de laisser le vécu se développer sous nos yeux comme « stress », c'est-à-dire comme inséparable unité d'agression et de défense...* (Sartre). || **2.** Agent de toute nature (bruit, froid, secousse électrique, intoxication, choc infectieux ou chirurgical, traumatisme psychique, etc.) susceptible de produire sur l'organisme un effet d'agression et de compromettre son équilibre homéostatique. || **3.** *Par extens.* Tout fait ou toute situation qui ont un caractère éprouvant ou traumatisant pour l'individu : *Les stress de la vie moderne.*

stressant, e [strɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *stresser ;* 1967, *la Nef,* n° 31, p. 156). Qui produit un stress ; qui a ou peut avoir un effet d'agression sur l'organisme : *Agent stressant. Situation stressante.*

stresser [strɛse] v. tr. (de *stress ;* 1970, Robert). Affecter un organisme de façon à y produire le stress (surtout au part. passé).

strette [strɛt] n. f. (ital. *stretta,* étreinte, strette, part. passé fém. substantivé de l'adj. *stretto,* étroit, lat. *strictus,* étroit [v. STRICT] ; 1548, P. Barbier, au sens de « attaque par surprise » ; 1580, Montaigne, au sens de « douleur vive » ; sens 1, 1831, V. Hugo ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** Partie d'une fugue précédant la conclusion, et où les entrées de la tête du thème se multiplient et se chevauchent. || **2.** Dans la musique dramatique, épisode final d'un ensemble vocal, caractérisé par l'accélération du mouvement et la combinaison plus serrée des voix : *La salle craquait sous les bravos, on recommença la strette entière* (Flaubert).

striage [strijaʒ] n. m. (de *strier ;* 1964, Larousse). Action d'imprimer des stries sur des revêtements routiers en béton ou en asphalte.

striation [strijasjɔ̃] n. f. (de *strier ;* 1872, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Action de strier, de marquer de stries. || **2.** Ensemble de stries ; manière dont elles sont disposées.

stricage [strikaʒ] n. m. (de *striquer ;* 1803, Boiste, au sens de « faible lainage » ; sens actuel, 1842, Mozin). Opération qui a pour objet de donner le fini au drap avant sa livraison au commerce.

strict, e [strikt] adj. (lat. *strictus,* serré, étroit, concis, sévère, rigoureux, part. passé adjectivé de *stringere,* étreindre, serrer, resserrer ; début du XVIII[e] s. [d'après Trévoux, 1752], au sens 1 [sans aucun doute beaucoup plus ancien, v. la date du dér. *strictement ;* « qui ne s'écarte pas de la règle... », av. 1830, B. Constant ; *devoirs stricts,* v. 1762, Diderot ; *droit strict, règle de droit strict,* 1936, Capitant ; *c'est son droit strict, le plus strict,* 1964, Robert] ; sens 2, 1876, Larousse [*dans la plus stricte intimité,* 1962, Robert, art. *intimité ; au sens strict...,* 6 juin 1853, Flaubert ; *inégalité au sens strict,* 1964, Larousse] ; sens 3, av. 1951, A. Gide ; sens 4, av. 1896, Verlaine ; sens 5, av. 1784, Diderot). **1.** Se dit d'une règle, d'une obligation qui impose des limites étroites, permet très peu d'écarts, dans le domaine pratique, moral, spéculatif : *Observer un horaire strict. Un règlement très strict. Tout se faisait silencieusement, d'après un rythme préétabli, voulu, d'après une discipline sévère, stricte.* (Cendrars). *Nous devons tout faire pour garder en apparence la plus stricte neutralité* (Benoit). || *Par extens.* Qui ne s'écarte pas de la règle, qui est tout à fait conforme à ce qui est exigé : *Demander une stricte obéissance. Se borner à l'application stricte de la loi. Je déclare que cet écrit ne renferme que la stricte vérité* (Maupassant). || *Devoirs stricts,* ceux qui, très précisément déterminés, ne laissent aucun choix ni aucune initiative à l'agent moral. || *Droit strict,* droit qui résulte d'une loi ou d'une coutume indubitable. || *Règle de droit strict,* celle qui n'est susceptible d'aucune extension, d'aucune application en dehors de son objet propre. || *C'est son droit strict, le plus strict,* c'est ce qu'il peut exiger légitimement, ce qu'on ne peut lui contester. || **2.** Qui constitue la limite inférieure de quelque chose, en particulier sa valeur la plus faible : *Se contenter du strict nécessaire. Ce revenu, c'est le strict minimum qu'il faut pour subsister. Dès la mobilisation, il avait réduit la correspondance au strict indispensable ; et, depuis qu'il était malade, il avait à peu près complètement renoncé à écrire...* (Martin du Gard). || *Dans la plus stricte intimité,* les intimes étant seuls présents : *Des obsèques célébrées dans la plus stricte intimité.* || *Au sens strict* (*du mot, de l'expression...*), le mot, l'expression en question étant pris dans son acception la

plus proche du sens primitif, du sens originel. (S'oppose à *au sens large, lato sensu* [v. aussi STRICTO SENSU].) || *Inégalité au sens strict,* en mathématiques, inégalité qui exclut l'égalité. || **3.** *Spécialem.* Qui est conforme à une exigence de sobriété, de correction : *Une stricte tenue vestimentaire. Une robe du soir très stricte.* || **4.** *Littér.* Qui est étroitement mesuré, dont les dimensions sont juste suffisantes : *Une chambre bien close, une table, une chaise, | Un lit strict où l'on pût dormir juste à son aise* (Verlaine). || **5.** Se dit d'une personne qui, dans l'application des règles et des principes ou dans les relations humaines, se montre exigeante pour elle-même et pour autrui, n'admet aucun écart, aucun laxisme : *Être strict sur la discipline, sur le règlement. Il s'agit d'être encore plus strict avec soi, de se sauver de toute bassesse, de vivre droit, sûr, net et pur* (Montherlant).

● SYN. : **1** *assujettissant, draconien, étroit, précis, rigoureux ; exact, parfait, total ;* **3** *classique, dépouillé, sobre ;* **4** *juste, suffisant ;* **5** *dur, inflexible, intraitable, rigide, sévère.* — CONTR. : **1** *capricieux, élastique, fantaisiste, lâche, relâché ; approximatif ;* **3** *excentrique, indécent, osé, provocant ;* **4** *large, spacieux, vaste ;* **5** *accommodant, complaisant, coulant* (fam.), *large.*

strictement [striktəmɑ̃] adv. (de *strict ;* 1503, Chauliac, puis 1587, Godefroy, puis 1758, Brunot, au sens de « rigoureusement, exactement » ; sens 1, 1872, Littré [« conformément à une norme de sévère correction », av. 1867, Baudelaire] ; sens 2, av. 1824, J. Joubert [« dans un sens étroit... », 1947, A. Lalande, art. *absurde*] ; sens 3, fin du XIX[e] s., A. Daudet ; sens 4, av. 1945, P. Valéry). **1.** D'une manière stricte, rigoureusement conforme à la règle, et qui ne permet aucun écart : *Observer strictement le Code de la route. Vous devrez respecter strictement les clauses du contrat.* || *Spécialem.* Conformément à une norme de sévère correction, excluant le négligé et le superflu : *Son habit militaire est caché par un lourd et vaste paletot strictement boutonné...* (Baudelaire). *Sur le trottoir, ils se tenaient bien, les hommes, et strictement, tristement même* (Céline). || **2.** D'une manière précise, exacte, mais rigoureusement limitée : *Un budget strictement calculé. C'est la somme strictement nécessaire à vos dépenses.* || *Spécialem.* Dans un sens étroit, voire restrictif : *Interpréter strictement un texte légal.* || **3.** D'une façon complète, qui ne laisse place à aucun intervalle : *Plus loin, toutes ces villas qui bordent le chemin, prolongeant leurs parcs jusque dans la forêt, étaient fermées strictement aussi* (Daudet). || **4.** D'une façon totale, absolue, à l'exclusion de tout autre élément ou caractère : *Ce rapport est strictement confidentiel. Je ne requiers de cette substance que des conditions « suffisantes », mais non strictement « nécessaires »* (Valéry).

● SYN. : **1** *étroitement, exactement, parfaitement ; classiquement, sobrement ;* **3** *complètement, entièrement ;* **4** *absolument, totalement, uniquement.*

striction [striksjɔ̃] n. f. (bas lat. *strictio,* action de serrer, pression, de *strictum,* supin de *stringere,* serrer, resserrer ; 1761, Levret [p. 227], au sens 2 [« ...constriction d'un organe creux... », 1952, Payenneville, p. 33] ; sens 1, av. 1945, P. Valéry ; sens 3, 1933, Larousse [aussi « rapport de la section d'une éprouvette... »] ; sens 4, 1966, Larousse ; sens 5, 1968, Larousse). **1.** Action de serrer ; état qui en résulte : *Je m'éveille d'un rêve, et l'objet que je serrais, cordage, devient mon autre bras, dans un autre monde. La sensation de striction demeurant, la corde que je serrais s'anime...* (Valéry). || **2.** En médecine, action de serrer une partie du corps avec un lien, ligature. || Resserrement, constriction d'un organe creux, d'un canal : *La striction permanente d'un vaisseau provoque une ischémie.* || **3.** Diminution de la section d'une éprouvette de métal soumise à un effort de traction, peu avant la rupture, dans la zone où celle-ci se produira. || Rapport de la section d'une éprouvette mesurée après rupture à sa section initiale, caractérisant la ductilité d'un métal. || **4.** Diminution de la section de l'écoulement d'un fluide sous l'action d'éléments mécaniques ou d'un autre écoulement. || **5.** Phénomène de resserrement des particules électrisées dans un courant électrique de grande intensité traversant un gaz.

● SYN. : **1** *constriction.*

stricto sensu [striktosɛ̃sy] loc. adv. (loc. lat. de même sens, de *stricto,* ablatif masc. de l'adj. *strictus,* étroit [v. STRICT], et de *sensu,* ablatif du n. m. *sensus,* sens [v. SENS 1] ; 1936, Capitant). Le mot ou l'expression étant pris dans son acception la plus étroite. (S'oppose à *lato sensu.*)

● SYN. : *littéralement, proprement.*

stridence [stridɑ̃s] n. f. (de *strident ;* 1883, A. Daudet, au sens 2 ; sens 1, 1907, Larousse). **1.** *Littér.* Caractère d'un son strident : *Il y en avait un qui, plongé dans un demi-coma, poussait par instant ce cri méningitique dont la stridence ne s'oublie pas, une fois entendue* (Bourget). || **2.** *Littér.* Bruit, son strident : *Des bouffées d'orgue mêlées aux stridences des sauterelles dans l'herbe* (Daudet). *Le vent le flagelle, siffle à ses oreilles, avec la stridence du couteau sur l'aiguisoir* (Martin du Gard).

strident, e [stridɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *stridens, -entis,* part. prés. de *stridēre,* produire un bruit aigu, perçant, strident ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens 2 ; sens 1, av. 1553, Rabelais ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Se dit d'un son aigu, d'une forte intensité et vibrant : *Bruit strident. Un coup de sifflet strident. Une voix stridente. Quel fut l'étonnement de ces militaires en entendant un cliquetis de verres mêlé de rires stridents* (Nerval). *Rien que la vibration de l'air chaud et le cri strident des cigales, musique folle, assourdissante, à temps pressés, qui semble la sonorité même de cette immense vibration lumineuse...* (Daudet). || **2.** *Littér.* Qui émet des sons aigus et vibrants, ou s'accompagne de tels sons : *Comme un essaim strident d'actives sauterelles* (Leconte de Lisle). *Nadine se mit à rire avec éclat ; ses crises de gaieté étaient rares, mais stridentes* (Beauvoir). || **3.** En phonologie, se dit d'un phonème caractérisé, du point de vue acoustique, par la présence d'un bruit d'intensité relativement élevée, et, du point de vue articulatoire, par la présence d'une obstruction supplémentaire créant des effets tranchants : *En français, les fricatives* [f, v, s, z, ʃ, ʒ] *sont toutes des consonnes stridentes.* (S'oppose à *mat, e.*)

● SYN. : **1** *criard, éclatant, perçant.*

strider [stride] v. intr. (lat. *stridēre,* produire un bruit aigu, perçant, strident ; 1834, Boiste). *Littér.* Émettre des sons stridents : *Des pintades stridaient en chœur* (Cladel).

strideur [stridœr] n. f. (lat. *stridor,* son aigu, perçant, strident, de *stridēre* [v. l'art. précéd.] ; fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *strendor,* puis av. 1525, J. Lemaire de Belges, écrit *strideur*). *Vx* ou *littér.* Bruit, son strident : *Tout le monde sait que l'on fait cesser par un grand bruit la strideur incommode des grillons* (Buffon). *Un silence de mort planait sur la rue, réveillée soudain par la strideur d'un sifflet de machine* (Huysmans).

stridor [stridɔr] n. m. (mot lat. signif. « son aigu, perçant, strident » [v. l'art. précéd.] ; 1933, Larousse [*stridor laryngé,* 1972, Domart et Bourneuf]). Inspiration bruyante du nouveau-né, due à une déformation congénitale du larynx : *Le stridor disparaît au plus tard vers l'âge de deux ans.* || Par extens. *Stridor laryngé,* l'affection bénigne constituée par cette anomalie.

stridulant, e [stridylɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *striduler ;* 1842, Acad.). Se dit des insectes qui produisent la stridulation : *Le grillon est un insecte stridulant. Les stridulants.*

◆ adj. (sens 1, 1966, Larousse ; sens 2, 1926, Montherlant). **1.** Qui permet de produire la stridulation : *Organes stridulants.* || **2.** *Littér.* Qui a une sonorité aiguë, stridente : *Les aigres clairons de la cavalerie font leurs glapissements. « Non, je n'ai pas de faïences à faire réparer », pense Alban, d'abord abusé par leurs fantaisies stridulantes* (Montherlant).

stridulation [stridylasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *stridulus,* qui rend un son aigu, sifflant, strident, de *stridēre,* produire un bruit aigu, perçant, strident ; 1842, Acad.). Crissement aigu que produisent divers insectes (criquets, grillons, cigales...), en

particulier les individus d'un sexe pour appeler ceux de l'autre sexe : *La stridulation est obtenue par le frottement de deux parties du corps, dont l'une au moins est dentelée ou rugueuse.*

stridulatoire [stridylatwar] adj. (de *stridul[ation]* ; 1904, Larousse). Qui sert à produire la stridulation : *Appareil stridulatoire des grillons.*

striduler [stridyle] v. intr. (dér. savant du lat. *stridulus,* qui rend un son aigu, sifflant, strident [v. STRIDULATION] ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1902, Jarry). **1.** Produire, émettre une stridulation (en parlant de certains insectes) : *Monotone, têtue comme un cœur qui bat, une sauterelle stridulait* (Beauvoir). || **2.** *Littér.* Émettre, rendre un son aigu, perçant : *La foule fourmillait par les galeries, et, tout au bout du dernier salon, minuscules, des hommes, joueurs d'instruments, stridulaient, comme des grillons dans une boîte* (Jarry).

● REM. Huysmans (1879) a employé le part. passé STRIDULÉ, E avec une valeur passive : *Elles écoutaient le hoquet de la locomotive qui se met en marche, le sifflement saccadé de ses jets, ses cris stridulés, ses ahans rauques.*

striduleux, euse [stridylø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *stridulus,* qui rend un son aigu, sifflant, strident [v. STRIDULATION] ; 1778, *Journ. de médecine,* 12 [*bruits striduleux, laryngite striduleuse,* 1872, Littré]). En médecine, se dit d'une respiration qui présente les caractères du stridor. || *Bruits striduleux,* bruits respiratoires aigus et sifflants, caractéristiques de certaines affections. || *Laryngite striduleuse,* le faux croup. (V. CROUP.)

strie [stri] n. f. (lat. *stria,* sillon, cannelure ; 1545, Van Aelst [17], au sens 1 [rare av. 1742, A. J. Dezallier d'Argenville, 488] ; sens 2, 1771, Trévoux ; sens 3-4, 1872, Littré [« ...ligne de teinte plus foncée... », 1876, Larousse ; *strie d'Amici,* 1904, Larousse] ; sens 5, 1803, Boiste ; sens 6, 1779, H. B. de Saussure). **1.** Chacun des sillons parallèles, peu profonds, séparés les uns des autres par une partie saillante, qui marquent une surface : *Les stries d'une coquille marine, de la tige d'une plante. Les stries d'une lime. La lame* [...] *porte sur son acier autant de stries rouges que le brave dont elle est l'arme a commis de meurtres* (Gautier). *Sillons, rides ou stries se poursuivent et se soulignent* (Valéry). || **2.** Filet étroit, ou listel, qui sépare les cannelures des colonnes ou des pilastres. || **3.** Fine rayure produite par un frottement, dû généralement aux glaciers, à la surface d'une roche ou d'un fragment rocheux. || **4.** Chacune des scissures très fines et très nombreuses que l'on remarque en quelques points de certains os. || Nom donné à des lignes de teinte plus foncée que les parties avoisinantes, que l'on observe dans certains éléments anatomiques, et à celles qui résultent de la juxtaposition de fibres, de cellules épithéliales, etc. || *Strie d'Amici,* disque sombre et mince des fibrilles musculaires striées. || **5.** Espèce de nuage plus ou moins opaque qui semble enchâssé dans le verre, dû au mélange imparfait des matières premières ou à une cuisson irrégulière. || **6.** Chacune des lignes, des rayures parallèles d'une teinte différente d'un fond et qui se détachent sur celui-ci : *Les stries d'une gravure, d'une composition décorative.*

strié, e [strije] adj. (lat. *striatus,* cannelé, strié, part. passé adjectivé de *striare,* faire des cannelures, de *stria,* sillon, cannelure ; 1534, Rabelais, au sens 1 [aussi *colonne striée ; pilastre strié,* 1762, Acad. ; *roche striée, bloc, caillou, galet strié,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1751, *Encyclopédie,* II, 599 [*muscles striés,* 1889, J. L. Testut, I, 753] ; sens 3, 1842, E. Sue [pour la partie visible de l'œil, 1900, Mirbeau] ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** Se dit d'un corps, d'un objet, d'une surface marqués de stries, de sillons parallèles et peu profonds : *Coquille striée. Tige striée.* || *Colonne striée, pilastre strié,* colonne, pilastre dont les cannelures sont séparées les unes des autres par des stries. || *Roche striée, bloc, caillou, galet strié,* élément de roche à la surface duquel s'observent des stries, des rayures, souvent par groupe et parallèles. || **2.** *Corps striés,* masses de substance grise situées à la base du cerveau, et intervenant dans le tonus musculaire et dans l'accomplissement des mouvements automatiques (ainsi nommés parce qu'ils présentent, en coupe, des couches alternativement grises et blanches). || *Muscles striés,* muscles à contraction volontaire, dont les fibres montrent au microscope une striation travsversale, due à l'alternance de disques clairs et sombres dans les fibrilles. || **3.** Qui présente des stries, des raies, parallèles ou non, contrastant avec un fond, soit par leur couleur, soit par leur aspect (souvent avec un complément introduit par *de*) : *Une écharpe en soie pourpre, striée de légers fils d'argent, s'enroulait autour de sa tête* (Sue). *Une sorte de plate-bande, large d'un pied, et striée de minces traverses qui faisaient saillie* (Romains). *Un immense parachute blanc, strié de noir* (Triolet). || *Spécialem.* Se dit de la partie visible de l'œil sillonnée de vaisseaux sanguins : *Elle* [une chienne] *haletait et le blanc de ses yeux, strié de filets sanguins, semblait saigner...* (Colette). *Ses yeux striés et sanglants d'alcoolique tenace* (Céline). || **4.** Se dit d'un verre contenant des stries dans sa masse.

strier [strije] v. tr. (de *strie ;* av. 1854, Nerval, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Marquer de stries, de sillons peu profonds, parallèles : *Des roches que le glissement des glaciers a striées.* || **2.** Marquer, couvrir de fines rayures, parallèles ou non : *La pluie strie le panorama...* (La Varende). *Des mèches blanches striaient sa chevelure rousse et crépue* (Troyat).

● SYN. : **2** *rayer, vermiculer, zébrer.*

strige ou (vieilli) **stryge** [striʒ] n. f. (lat. *strix, strigis,* oiseau qui passait pour sucer le sang des enfants, vampire, sorcière, gr. *strigx, striggos,* effraie [mot d'origine onomatop.] ; v. 1200, Godefroy, écrit *estrie ; stryge,* av. 1553, Rabelais, puis 1752, Trévoux [au fig., fin du XIXe s., Bloy], et *strige,* 7 avr. 1868, *Moniteur universel,* p. 491). *Littér.* Vampire des croyances et des légendes orientales : *C'est un vivant* [Éviradnus] *qui n'est ni stryge ni lémure* (Hugo). *Est-ce que tu veux me tuer aussi, stryge, maudite, basilic ?* (Claudel) ; et au fig. : *Les stryges de l'anémie dévorèrent ses couleurs charmantes* (Bloy).

strigidés [striʒide] n. m. pl. (de *strig[i]-,* élément tiré du gr. *strigx, striggos,* effraie [v. l'art. précéd.], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1839, Boiste). Famille d'oiseaux rapaces nocturnes comprenant les hiboux, les chouettes.

● REM. Certains en ont fait un ordre sous le nom de STRIGIFORMES (de *strigi-* [v. ci-dessus] et de *forme ;* 1904, Larousse [art. *strigidé*]).

strigilaire [striʒilɛr] n. m. (bas lat. *strigilarius,* fabricant de strigiles [du lat. class. *strigilis,* v. STRIGILE], ou dér. franç. de *strigile ;* av. 1872, Th. Gautier). Esclave qui, à l'aide du strigile, raclait et massait le corps des baigneurs dans les thermes romains : *Après avoir* [...] *supporté le racloir du strigilaire, senti ruisseler sur lui les cosmétiques* [...], *il fut revêtu d'une tunique blanche* (Gautier).

strigilation [striʒilasjɔ̃] n. f. (de *strigile ;* 1872, Littré). Massage et friction exécutés avec une brosse rude, après le bain.

strigile [striʒil] n. m. (lat. *strigilis,* même sens, de *stringere,* serrer, raser ; 1544, Scève [le mot — sauf pour la var. *strigil,* 1727, Furetière — ne semble pas être attesté entre 1581, Du Choul — p. 128 —, et 1752, Trévoux]). Racloir de forme recourbée, en fer, en bronze, en argent, en corne, etc., dont les anciens Romains se servaient pour se nettoyer l'épiderme et se frictionner, au sortir du bain de vapeur ou après les exercices physiques : *Des instruments en nacre, en acier, en argent, des pinces, des ciseaux, des strigiles s'étalaient éparpillés avec des brosses en luzerne pour les gencives* (Huysmans).

◆ **strigiles** n. m. pl. (1872, Littré). Cannelures sinueuses, en forme d'S, utilisées fréquemment, dans l'Antiquité, pour la décoration des sarcophages.

stringendo [strinʒɛndo] adv. (mot ital. de même sens, gérondif de *stringere,* serrer, étreindre, lat. *stringere,* mêmes sens ; 1907, Larousse). Mot italien signif. « en serrant »,

que l'on utilise en musique. (Souvent abrégé STRING.)

striole [strijɔl] n. f. (dimin. de *strie ;* 1904, Larousse [mot probablem. plus anc., puisque le dér. *striolé,* « légèrement strié », est attesté dès 1842, Acad.]). Petite strie.

strioscopie [strijɔskɔpi] n. f. (de *strio-,* élément tiré de *strie,* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1949, Larousse). Étude, par la méthode photographique, du sillage produit dans l'air par un projectile, ou par un profil d'aile dans une soufflerie aérodynamique.

strioscopique [strijɔskɔpik] adj. (de *strioscopie ;* 1953, Larousse). Qui appartient, se rapporte à la strioscopie : *Méthode, procédé strioscopique.*

stripage [stripaʒ] n. m. (francisation de *stripping ;* 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 745 *a*). Équivalent français de l'angl. STRIPPING (v. ci-après), conseillé par l'Administration.

stripeur [stripœr] adj. m. (de l'angl. *to strip,* ôter, enlever ; 1923, Larousse). *Pont stripeur,* appareil de levage employé dans les aciéries, et qui permet de retirer les lingots des creusets ou des fours en exerçant l'effort nécessaire.

1. stripper [stripe] v. tr. (de l'angl. *to strip,* dépouiller, ôter, enlever ; 1964, Larousse). Éliminer d'un liquide pétrolier ses fractions trop volatiles.

2. stripper [stripœr] n. m. (de l'angl. *to strip,* dépouiller, ôter, enlever ; 1961, Calan [p. 19], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Machine agricole servant à la cueillette mécanique du coton. || **2.** Instrument de chirurgie employé pour dénuder les veines dans la cure radicale des varices.

stripping [stripiŋ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « action de dépouiller, d'ôter, d'enlever », de *to strip* [v. l'art. précéd.] ; 1964, Larousse, aux sens 1-2 ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Opération qui consiste à éliminer d'un produit pétrolier ses fractions légères et volatiles : *Le stripping a pour objet de réduire l'inflammabilité des produits pétroliers.* || **2.** Méthode d'ablation chirurgicale des veines variqueuses. || **3.** Réaction particulière produite par un deuton arrivant sur un noyau d'atome, et qui aboutit à la libération du neutron du noyau de deutérium.

● REM. L'Administration conseille de remplacer ce terme par celui de STRIPAGE.

strip-tease [striptiz] n. m. (mot angloaméric. de même sens, de l'angl. *to strip,* dépouiller, déshabiller, et *to tease,* agacer, taquiner ; 23 oct. 1954, *l'Express,* au sens 1 [« établissement spécialisé dans ce genre de spectacle », 27 août 1958, *Arts*] ; sens 2, déc. 1956, *Esprit*). **1.** Spectacle de cabaret ou de music-hall au cours duquel une ou plusieurs femmes se déshabillent sur la scène, abandonnant leurs vêtements avec une lenteur calculée et suggestive. || *Par extens.* et *fam.* Établissement spécialisé dans ce genre de spectacle. || **2.** *Fig.* et *fam.* Le fait de révéler sans pudeur ses sentiments ou ses pensées intimes, les événements de sa vie privée.

strip-teaseuse [striptizøz] n. f. (de *striptease ;* 28 févr. 1958, *le Monde*). Artiste qui exécute des numéros de striptease.

● Pl. *des* STRIP-TEASEUSES.

striquer [strike] v. tr. (néerl. *strijken,* frotter, lisser [un drap], francique **strîkan,* frotter ; 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Soumettre le drap à la dernière opération de finissage. || **2.** Coudre les fleurs sur le réseau ou le tulle mécanique pour former la dentelle.

striqueur, euse [strikœr, -øz] n. (de *striquer ;* 1904, Larousse). Ouvrier, ouvrière du textile qui exécute le stricage.

◆ **striqueuse** n. f. (sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Ouvrière dentellière qui coud les fleurs sur le réseau ou le tulle mécanique. || **2.** Machine servant à exécuter le stricage, à la fin des opérations d'apprêt des draps.

striure [strijyr] n. f. (lat. *striatura,* striure, cannelure, de *stria,* sillon, cannelure ; 1567, Delorme, écrit *strieure* [*striure,* 1755, Aviler], au sens 2 [au plur., 1798, Acad.] ; sens 1, 1872, Littré). **1.** Le fait d'être strié, marqué de stries ; manière dont une chose est striée : *La striure d'une colonne, d'une coquille.* || **2.** Strie. || *Au plur.* En architecture, les cannelures d'une colonne cannelée.

strix [striks] n. m. (mot lat. signif. « vampire » [v. STRIGE] ; 1765, *Encyclopédie*). Nom d'un genre de rapaces nocturnes comprenant entre autres la hulotte, type de la famille des *strigidés.*

strobilation [strɔbilasjɔ̃] n. f. (de *strobile ;* 1904, Larousse). Multiplication asexuée des méduses à partir d'un strobile, ou des ténias à partir du scolex sous forme d'une chaîne annelée composée de proglottis.

strobile [strɔbil] n. m. (lat. *strobilus,* pomme de pin, gr. *strobilos,* même sens, proprem. « objet en forme de spirale ou de cône », de *strobos,* tourbillon, tournoiement [v. STROBO-] ; 1798, L.C.M. Richard, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Inflorescence en cône serré et mêlé de bractées, comme le cône des pins, l'épi sporifère des prêles ou la tête du houblon. || **2.** Larve de méduse, vivant fixée au fond par le centre de sa face convexe, et qui, par multiplication asexuée, engendre un grand nombre de méduses adultes, se détachant une à une de sa face concave.

strobo- [strɔbo], premier élément, tiré du gr. *strobos,* tourbillon, tournoiement (var. de *strophos,* cordon, courroie, dér. de *strephein,* tourner), et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

stroboscope [strɔbɔskɔp] n. m. (de *strobo-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1888, Larousse, au sens 1 [mot probablem. plus anc., v. la date du dér. *stroboscopique ;* « appareil qui rend observables les vibrations des cordes vocales », 1964, Larousse] ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse, [aussi *stroboscope cathodique*]). **1.** Appareil permettant d'observer des objets animés d'un mouvement périodique très rapide, comme s'ils étaient au repos ou animés d'un mouvement très lent. || *Spécialem.* Appareil qui rend observables les vibrations des cordes vocales. || **2.** Appareil d'observation utilisé dans certains chars de combat et constitué par un cylindre tournant percé de fentes. || **3.** *Stroboscope arythmique,* oscillographe cathodique dont le faisceau électronique permet de connaître l'avance ou le retard des éléments des signaux télégraphiques. || *Stroboscope cathodique,* oscillographe utilisé par le Service des mesures pour analyser la modulation sur une liaison télégraphique.

stroboscopie [strɔbɔskɔpi] n. f. (de *stroboscope ;* 1888, Larousse). Mode d'observation fondé sur le principe du stroboscope et sur la persistance des impressions lumineuses.

stroboscopique [strɔbɔskɔpik] adj. (de *stroboscope ;* 1845, Bescherelle, dans la loc. *table stroboscopique,* « stroboscope » ; sens actuel, 1888, Larousse [*mouvement stroboscopique,* 1968, Larousse]). Qui se rapporte au stroboscope ou à la stroboscopie : *Observation stroboscopique. Méthode stroboscopique.* || *Mouvement stroboscopique,* phénomène intervenant lorsque deux stimuli lumineux, situés en des points différents A et B du champ visuel, se produisent successivement un certain nombre de fois et à un intervalle suffisamment rapproché, et qui consiste dans la perception d'un mouvement allant de A vers B et *vice versa.*

strobosique [strɔbɔzik] adj. (dér. savant du gr. *strobos,* tournoiement [v. STROBO-] ; 1888, Larousse). Se dit des illusions d'optique produites par le tournoiement ou le déplacement des figures.

stroma [strɔma] n. m. (bas lat. *stroma, -matis,* couverture, tapis, gr. *strôma, -matos,* ce qu'on étend, couverture, tapis, de *strônnunai,* étendre ; 1855, Nysten, au sens 2 [*stroma conjonctif,* 1964, Larousse] ; sens 1, 1872, Littré ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Terme désignant les tissus animaux et végétaux qui forment un feutrage dense de fibres enserrant entre elles des cellules d'autres types : *Des stromas se rencontrent chez les champignons parasites, les échinodermes, etc.* || **2.** Ensemble des différents

éléments (tissu conjonctif, nerfs, vaisseaux) qui assurent le soutien et la nutrition d'un tissu animal noble. ‖ *Stroma conjonctif,* formation de tissu conjonctif soutenant un parenchyme. ‖ **3.** Trame protéinique des chloroplastes des plantes, à laquelle sont attenantes les molécules de chlorophylle.

stromatée [strɔmate] n. m. (dér. savant [par analogie de forme] du bas lat. *stroma, -matis,* couverture, tapis [v. STROMA] ; 1876, Larousse). Poisson osseux aux nageoires falciformes, des mers chaudes et tempérées, dont une espèce de la Méditerranée, le *stromatée fiatole,* a une chair délicate.

strombe [strɔ̃b] n. m. (lat. *strombus,* même sens, gr. *strombos,* même sens, proprem. « ce qui tourne, tournoie », de *strephein,* tourner ; 1808, Boiste). Mollusque gastropode des mers chaudes, dont la coquille, de grande taille et épaisse, est récoltée pour sa nacre, servant à la fabrication de boutons et de camées.

strombolien, enne [strɔ̃bɔljɛ̃, -ɛn] adj. (de *Stromboli,* n. d'une île de la mer Tyrrhénienne formée par un volcan ; 1874 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, 1967, Robert ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui a trait, se rapporte au Stromboli. ‖ **2.** Se dit d'un type de volcans et d'éruptions volcaniques caractérisés, lors des paroxysmes, par un écoulement de laves fluides et par la projection de scories (englobées aussi parfois dans les coulées de laves).

strongle [strɔ̃gl] ou **strongyle** [strɔ̃ʒil] n. m. (gr. *stroggulos,* rond, arrondi, de *straggos,* exprimé goutte à goutte, lent, dér. de *stragx, straggos,* goutte exprimée, goutte ; 1700, Andry de Bois-Regard — index — [*strongle*], et 1964, Robert [*strongyle*]). Ver parasite de l'intestin des mammifères, de la famille des strongyloïdés.

strongyloïdés [strɔ̃ʒilɔide] n. m. pl. (emploi spécialisé du gr. *strogguloeidês,* de forme arrondie, de *stroggulos,* rond [v. l'art. précéd.], et de *eidos,* forme, apparence ; 1964, Larousse [*strongyliens,* même sens — du gr. *stroggulos,* v. ci-dessus —, 1876, Larousse]). Famille de vers cylindriques de la classe des nématodes, présentant deux cycles évolutifs distincts, selon qu'ils sont libres (forme sexuée) ou parasites (femelle parthénogénétique).

strongylose [strɔ̃ʒiloz] n. f. (dér. savant du gr. *stroggulos,* arrondi [v. STRONGLE] ; 1904, Larousse, écrit *strongillose ; strongylose,* 1933, Larousse). Maladie parasitaire des animaux domestiques, due à la présence de vers nématodes de la famille des strongyloïdés et des familles voisines.

strontiane [strɔ̃sjan] n. f. (de *Strontian,* n. du village d'Écosse près duquel ce corps fut découvert ; 1795, *Journ. des Mines,* n° 21, p. 33-34). Oxyde ou hydroxyde de strontium, employé dans les sucreries.

strontianique [strɔ̃sjanik] adj. (de *strontiane ;* 1872, Littré). Qui renferme de la strontiane.

strontianite [strɔ̃sjanit] n. f. (de *strontiane ;* 1795, *Journ. des Mines,* n° 21, p. 33-34). Carbonate naturel de strontium, se présentant sous la forme de petits cristaux prismatiques à éclat vitreux.

strontianocalcite [strɔ̃sjanokalsit] n. f. (de *strontiano-,* élément tiré de *strontiane,* et de *calcite ;* 1878, Larousse). Variété de calcite contenant de la strontiane.

strontique [strɔ̃tik] adj. (de *stront[ium]* ; 1872, Littré). Qui appartient au strontium ; qui contient du strontium : *Sels strontiques.*

strontium [strɔ̃sjɔm] n. m. (mot angl. de même sens [début du XIXe s.], du n. pr. *Strontian* [v. STRONTIANE] ; 1839, Boiste). Métal alcalino-terreux (symb. : Sr), de couleur jaune, de numéro atomique 38, analogue au calcium : *Le nitrate de strontium est utilisé en pyrotechnie pour colorer les flammes en rouge.*

strophantine [strɔfɑ̃tin] n. f. (de *strophante* [v. l'art. suiv.] ; 1888, Larousse). Alcaloïde tiré du strophantus et utilisé en médecine.

strophantus [strɔfɑ̃tys] n. m. (lat. scientif. moderne *strophantus,* même sens [début du XIXe s.], du gr. *strophos,* cordon, courroie [de *strephein,* tourner], et *anthos,* fleur ; 1808, Boiste, écrit *strophante ; strophantus,* 1907, Larousse). Liane de la famille des apocynacées, croissant dans les régions équatoriales de l'Afrique et de l'Asie, et dont plusieurs espèces fournissent à l'industrie pharmaceutique des substances utilisées comme cardiotoniques (strophantine, ouabaïne).

strophe [strɔf] n. f. (lat. *stropha,* strophe [partie chantée par le chœur évoluant de gauche à droite], gr. *strophê,* même sens, proprem. « action de tourner », de *strephein,* tourner ; 1550, Ronsard, au sens 1 [comme n. m. ; comme n. f., XVIIe s.] ; sens 2, 1669, Widerhold [« ...couplet », 1671, Molière]). **1.** Dans la métrique grecque ancienne, première partie d'une pièce lyrique composée dans la forme de la triade, qui précédait l'antistrophe et l'épode, et que le chœur chantait en évoluant dans l'orchestre de gauche à droite de la scène. ‖ **2.** Division d'un poème formant une unité, qui se caractérise par un nombre déterminé de vers (en général de quatre à quatorze) et par une disposition fixe des mètres et des rimes. (V. art. spécial.) ‖ *Par extens.* Division régulière d'une chanson, dite plus précisément COUPLET (mais on distingue quelquefois celui-ci par le fait qu'il est suivi d'un refrain) : *Elle retrouva même dans sa mémoire les chants alternés, d'usage alors* [...]. *Nous répétions ces strophes si simplement rythmées* (Nerval).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA STROPHE

Le terme de *strophe* est souvent pris dans une acception trop lâche. On tend à désigner de ce nom, dans un poème où les vers sont groupés en séries, toute séquence séparée des autres par un blanc graphique ou typographique, présentant éventuellement des éléments liés entre eux par des récurrences métriques (vers de même mètre), rythmiques (groupes syllabiques de même mesure revenant à des intervalles variables) ou sonores (rimes ou assonances), et formant une unité de thème ou de mouvement. Les théoriciens du vers libre ont d'ailleurs favorisé l'extension d'emploi du mot en définissant la strophe comme une suite de vers caractérisée, dans le déroulement d'un poème, par des rappels rythmiques (dits « constantes rythmiques » ou « accents d'impulsion ») et sonores librement répartis, et dont le seul retour, sans ordonnance particulière, suffirait à établir l'unité et la spécificité de l'ensemble. Il paraît souhaitable, pour assurer une claire perception des réalités de l'énoncé poétique, de restreindre ces assimilations. Elles risquent en effet de développer une confusion entre deux formes également appréciables, mais foncièrement différentes, de présentation du discours versifié : celle qui procède d'un principe de simple liaison et celle qui procède d'un principe d'organisation par combinaison rigoureuse des éléments d'un système. La strophe participe de la seconde. Une libre séquence de vers, même isolés par un blanc, même liés entre eux par le mètre, le rythme ou la rime, même unis dans un mouvement d'ensemble sémantique, thématique ou rhétorique, ne forme pas pour autant une strophe. Il y faut un principe supérieur d'organisation interne et d'intégration dans une organisation externe dont la strophe est un composant. La nature de la strophe est d'ordre structural : la strophe se définit par le système interne qui la constitue et par le système externe dont elle fait partie ; elle est à la fois *unité de structure* et *élément de structure.*

I. LA STROPHE, UNITÉ DE STRUCTURE

La strophe se caractérise d'abord par l'existence d'une structure verbale interne, c'est-à-dire par la combinaison de ses composants. Ceux-ci sont : 1° des sonorités, sous la forme d'homophonies finales de vers, distribuées selon un dessin déterminé ; 2° des mètres, sous la forme de vers eux aussi disposés (s'ils sont différents) selon une exacte ordonnance ; 3° des groupes sémantiques, syntaxiques et thématiques en rapport avec les formules sonores et métriques qui en constituent

le cadre versifié. La strophe, considérée dans ses caractères intrinsèques, est donc une structure sonore, métrique et sémio-syntaxique. Il importe à la netteté de la conscience linguistique — et des impressions esthétiques qui peuvent s'y attacher — qu'elle demeure l'objet d'une définition stricte : c'est **un groupement de vers ordonné par combinaison déterminée de leurs homophonies finales et, éventuellement, de leurs mètres, en relation avec l'organisation phrastique et sémantique dont ils assurent la présentation.** La strophe constitue ainsi une unité de structure du discours, semblable, au niveau des groupes de vers, à celle que forme le vers au niveau du détail de la chaîne phonique rythmée : de même que le vers est une structure établie sur un système de rapports perceptibles entre des séries syllabiques délimitées par leurs accents (v. VERS, art. spécial), de même la strophe s'établit sur un système ordonnant l'agencement des correspondances sonores, des mètres et des éléments linguistiques qu'ils encadrent en un ensemble organisé.

A. LA STROPHE, STRUCTURE SONORE

Le fondement du système sonore de la strophe est traditionnellement une combinaison des *rimes*terminales des vers qui la constituent :

On sait très bien que l'on se damne
Mais l'espoir d'aimer en chemin
Nous fait penser main dans la main
À ce qu'a prédit la tzigane
(Apollinaire)

(ici combinaison des rimes en formule « embrassée » *abba,* avec alternance de « genre » métrique entre les rimes « féminines » *a* et les rimes « masculines » *b* [v. RIME, art. spécial] : deux structures sonores correspondantes).

Le système des sonorités finales peut, sans que se perde la conscience de la construction strophique, s'alléger en système d'homophonies moins rigoureuses, comme celui des simples assonances (répétitions de voyelles) ou allitérations (répétitions de consonnes) dont la poésie moderne a développé l'emploi à la suite de Verlaine :

L'autel bas s'orne de hautes mauves,
La chasuble blanche est toute en fleurs.
À travers les pâles vitraux jaunes,
Le soleil se répand comme un fleuve

(pas de rimes exactes, mais structure strophique assurée par combinaison « croisée » *abab* de l'assonance *m*AU*ves/j*AU*nes* et de l'assonance *fl*EU*rs/fl*EU*ve,* celle-ci au surplus doublée par l'allitération FL*eurs*/FL*euve*).

La strophe se définit donc d'abord par un système perceptible dans l'agencement de correspondances sonores. De ces correspondances le degré de rigueur ou de richesse importe peu. Seule compte leur combinaison. Il y a strophe lorsque cette combinaison organise en structure sensible le groupement des vers.

Conditions d'existence de la strophe.

La première condition est que se réalise une *construction* élaborée du système des correspondances sonores. Cela signifie qu'un groupement par simple succession, par exemple de rimes en disposition « plate » *aabb,* même visuellement isolé par un interligne et formant une unité grammaticale ou thématique, ne constitue pas par soi-même une strophe. Il y faut une combinaison par formules croisées, embrassées ou autres (autres pour des systèmes plus complexes que ceux de quatre vers [v. ci-dessous, « Limites de la strophe »]), soumettant la séquence à un processus d'attente et de tension qui ne se résout qu'une fois la dernière correspondance fournie. Et, par voie de réciprocité, si ce principe de combinaison des correspondances sonores entre les vers est observé, même sans qu'intervienne un isolement de la série par un interligne visuel, on peut parler de strophe pour le groupement ainsi déterminé ; les *Fables* de La Fontaine, par exemple, prennent souvent forme strophique sans disposition typographique spéciale, par le simple jeu des rimes groupées en systèmes divers, qui marquent de façon sensible les mouvements et les articulations du poème.

La seconde condition est que le système ainsi constitué soit *complet,* c'est-à-dire que tous les appels de sonorités aient trouvé réponse. La strophe considérée en elle-même forme un ensemble clos. Ainsi, la séquence de trois vers, dite *tercet,* n'est pas en soi une strophe puisqu'elle se construit nécessairement soit sur une rime *(aaa)* — et alors il n'y a pas de combinaison —, soit sur deux *(aba, abb, aab)* — et alors une rime reste sans réponse (on dit « orpheline »), empêchant la clôture du système. C'est pourquoi, par exemple, la définition linguistique d'un poème comme le sonnet (v. POÈME, art. spécial) en a rectifié la définition traditionnelle. Celle-ci le présentait comme « un poème composé de quatre strophes » : deux quatrains (ou strophes de quatre vers) et deux tercets. Une vue plus rigoureuse des choses conduit à le décrire comme un poème composé de trois strophes : deux quatrains et un sizain (ou strophe de six vers), puisqu'il faut réunir les deux tercets (par exemple *aab* + *ccb,* ou *aab* + *cbc*) pour former un système complet, que chaque tercet à lui seul ne saurait constituer.

Limites, dimensions et formules de la strophe.

Les limites de la strophe sont celles du système par lequel elle se définit. Il n'y a donc pas de strophe autonome de moins de quatre vers, puisque chaque finale de vers doit avoir une fois au moins trouvé son écho. Un *distique* (ensemble de deux vers unis par la rime ou l'assonance : *aa*) n'est pas une strophe, puisque la simple succession « plate » ne réalise pas une combinaison. On vient de voir qu'un tercet n'en forme pas non plus une à lui seul. La formule strophique minimale est celle du *quatrain,* en structure croisée *(abab)* ou embrassée *(abba).* À partir de là, la strophe s'organise en formules plus ou moins complexes, dénommées d'après le nombre de vers qui les composent : *quintil* (cinq vers), *sizain* (six vers), *septain, huitain, neuvain, dizain, onzain, douzain.* Il n'est guère de strophes de plus de douze vers. Certains virtuoses de la poésie formelle, notamment parmi les troubadours d'oc et les grands rhétoriqueurs du XV[e] s., ont élargi leurs systèmes de combinaisons jusqu'à trente vers. Mais, au-delà de douze, la perception globale d'une structure cohérente devient malaisée. Le douzain reste donc la forme usuelle la plus ample de la strophe.

Les formules sur lesquelles s'effectue la combinaison des homophonies s'établissent à la base par schémas croisés ou embrassés. Elles s'élargissent éventuellement par des retours de trois en trois vers après deux vers en succession plate *(aabccb)* ou de quatre en quatre après trois homophonies plates *(aaabcccb).* Le nombre des vers au bout desquels revient cette finale de liaison a servi dans les traités anciens à dénommer le système : *rhythmus tripertitus* si c'est tous les trois vers, *quadripertitus* si c'est après quatre. On peut retenir ces termes techniques en les francisant et on définira donc, par exemple,

— comme une double formule tripartite le sizain du poème célèbre :

Mignonne, allons voir si la rose,
Qui ce matin avoit desclose
Sa robe de pourpre au soleil,
A point perdu cette vesprée
Les plis de sa robe pourprée
Et son teint au vostre pareil
(Ronsard) ;

— comme une double formule quadripartite, avec rime « redoublée » (v. RIME, art. spécial), le huitain pratiqué par Hugo :

Adieu, la brigantine
Dont la voile latine
Du flot qui se mutine
Fend les vallons amers !
Adieu, la balancelle
Qui sur l'onde chancelle,

Et, comme une étincelle,
Luit dans l'azur des mers ! ;

— comme une formule mixte tripartite et quadripartite *(aabcccb)* le septain de Musset :

Le temps emporte sur son aile
Et le printemps et l'hirondelle
Et la vie et les jours perdus ;
Tout s'en va comme la fumée,
L'espérance et la renommée,
Et moi qui vous ai tant aimée,
Et toi qui ne t'en souviens plus !

Une strophe peut s'établir sur un système simple, prolongé ou composé. La strophe *simple* est formée par une combinaison complète et unique d'homophonies finales (ex. : *abab, abaab*). En ce cas, le système reste ouvert jusqu'au dernier vers, qui le clôt. La strophe *prolongée,* après réalisation d'un système complet, en reprend une finale (dite *dominante* puisque plusieurs fois reproduite) soit pour l'ajouter à l'ensemble (ex. : *ababa,* système complet au deuxième *b,* adjonction d'un *a* supplémentaire), soit pour l'intégrer dans un nouveau système, dont elle assure la liaison avec le premier (ex. : *ababccb,* deux systèmes, l'un croisé *abab,* l'autre embrassé *bccb,* emboîtés l'un dans l'autre par la dominante *b* qui cimente l'unité de l'ensemble). La strophe *composée* est formée de plusieurs systèmes complets associés (ex. : *ababccdeed,* un système croisé clos au second *b* et une double formule en « rythme tripartite »). Ainsi, parmi les types strophiques les plus connus (outre les quatrains, qui nécessairement sont toujours de formule simple), on caractérise :

— comme une strophe de type simple le quintil de Hugo :

Oh ! bien loin de la voie
Où marche le pécheur
Chemine où Dieu t'envoie !
Enfant, garde ta joie !
Lys, garde ta blancheur !

(*abaab :* strophe simple, puisqu'il faut attendre le dernier vers pour que le système soit complet ; système croisé, élargi dans sa deuxième partie en formule tripartite) ;

— comme une strophe de type prolongé le quintil illustré par Apollinaire :

Mon beau navire ô ma mémoire
Avons-nous assez navigué
Dans une onde mauvaise à boire
Avons-nous assez divagué
De la belle aube au triste soir

(*ababa :* prolongement par la dominante *a* après clôture du système ; emboîtement de deux combinaisons croisées, *abab* du premier au quatrième vers et *baba* du deuxième au cinquième) ;

— comme une strophe de type simple le sizain traditionnel à double formule tripartite (ex. de Ronsard cité plus haut : *aabccb*) ;

— comme une strophe de type prolongé le septain à formules emboîtées (croisement-embrassement : *ababccb*), dont l'œuvre de Vigny fournit les exemples les plus célèbres :

Nous marcherons ainsi, ne laissant que notre ombre
Sur cette terre ingrate où les morts ont passé ;
Nous nous parlerons d'eux à l'heure où tout est sombre,
Où tu te plais à suivre un chemin effacé,
À rêver, appuyé aux branches incertaines,
Pleurant, comme Diane au bord de ses fontaines,
Ton amour taciturne et toujours menacé ;

— comme une strophe de type composé le huitain de Villon :

Hé ! Dieu, se j'eusse estudié [si j'eusse]
Ou temps de ma jeunesse folle [au temps]
Et a bonnes meurs dedié, J'eusse maison et couche molle.
Mais quoy ! je fuyoie l'escolle
Comme fait le mauvais enfant ;
En escripvant ceste parolle,
A peu que le cuer ne me fent

(association de deux systèmes croisés, *abab + bcbc,* avec dominante *b* assurant, d'une part, l'unité phonique de la strophe par sa répétition et, d'autre part, la symétrie dite « en miroir » de la structure d'ensemble, par redoublement central *bb* et inversion subséquente des places de la constante sonore : 2e-4e/1re-3e) ;

— comme une strophe de type composé le neuvain de Charles d'Orléans :

Jeunesse sur moy a puissance,
Mais Vieillesse fait son effort
De m'avoir en sa gouvernance ;
A present faillira son sort : [pour le moment elle échouera]
Je suis assez loing de son port.
De plorer vueil garder mon hoir ; [je ne veux pas faire pleurer mon héritier]
Loué soit Dieu de paradis
Qui ma donné force et povoir
Qu'encore est vive la souris

(un quintil de formule prolongée *ababb* + un quatrain *cdcd*) ;

— comme une strophe de type composé le dizain malherbien, strophe classique de l'ode :

Honneur des hommes, saint Langage,
Discours prophétique et paré,
Belles chaînes en qui s'engage
Le Dieu dans la chair égaré ;
Illumination, largesse !
Voici parler une Sagesse
Et sonner cette auguste Voix
Qui se connaît, quand elle sonne,
N'être plus la voix de personne
Tant que des ondes et des bois !
(Valéry)

(*ababccdeed :* quatrain croisé + sizain en double formule tripartite, thème et variations ; mais aussi coexistence des trois formules possibles d'association des rimes, croisement *abab,* succession plate *cc,* embrassement *deed,* équilibrant les deux schémas du quatrain de part et d'autre d'un axe médian *cc ;* synthèse de la double exigence oratoire d'amplification et de symétrie) ;

— comme une strophe composée le dizain de la Renaissance, déjà illustré par Villon comme élément de base du type de poème dit « grande ballade » (v. POÈME, art. spécial) :

Dame du ciel, regente terrienne,
Emperiere des infernaux palus, [impératrice des marais infernaux]
Recevez moy, vostre humble chrestienne,
Que comprinse soye entre vos esleus, [comprise]
Ce non obstant qu'oncques rien ne valus.
Les biens de vous, ma Dame et ma Maistresse,
Sont trop plus grans que ne suis pecheresse,
Sans lesquelz biens ame ne peut merir [mériter]
N'avoir les cieulx. Je n'en suis jangleresse : [menteuse]
En ceste foy je vueil vivre et mourir

(*ababb + occdcd :* deux groupements symétriques, donc à schémas inversés en miroir, autour d'un axe central formé par le redoublement plat des deux dominantes *bb|cc*) ;

— comme une strophe composée le onzain de la ballade médiévale élargie, dite « chant royal » (v. POÈME, art. spécial), et encore pratiquée par Clément Marot :

Qui aime Dieu, son règne et son empire,
Rien désirer ne doit qu'à son honneur ;
Et toutefois l'homme toujours aspire
A son bien propre, à son aise et bonheur,

Sans aviser si point contemne ou
blesse [méprise ou blesse]
En ses désirs la divine noblesse.
La plus grand part appète grand
avoir ; [désire de grands biens]
La moindre part souhaite grand
savoir ;
L'autre désire être exempte de blâme ;
Et l'autre quiert, voulant mieux se
pourvoir, [l'autre recherche]
Santé au corps et paradis à l'âme

(*ababccddede* : premier quatrain en rimes croisées *abab,* étalement central de deux couples de rimes plates *ccdd,* puis emboîtement sur la dernière d'un second quatrain en rimes croisées *dede*) ;

— comme une strophe composée, enfin, le puissant douzain de Hugo :

Longue nuit ! tourmerite éternelle !
Le Ciel n'a pas un coin d'azur,
Hommes et choses, pêle-mêle,
Vont roulant dans l'abîme obscur.
Tout dérive et s'en va sur l'onde,
Rois au berceau, maîtres du monde,
Le front chauve et la tête blonde,
Grand et petit Napoléon !
Tout s'efface, tout se délie,
Le flot sur le flot se replie,
Et la vague qui passe oublie Lévia-
than comme Alcyon

(*ababcccdeeed* : thème indiqué par une formule initiale en rimes croisées, développement en double schéma quadripartite avec rimes « redoublées » assurant l'ampleur du mouvement oratoire).

On voit que les petites strophes sont naturellement de type simple ; les strophes moyennes, de type simple ou prolongé ; et c'est sur la rigueur de dessin ou sur la force d'amplification du type composé que repose l'esthétique des grandes strophes dans la tradition du lyrisme français.

B. LA STROPHE, STRUCTURE MÉTRIQUE

Le système strophique peut avoir, outre son caractère sonore (combinaison des homophonies finales des vers), un caractère métrique (combinaison de différents types de vers), par exemple un groupement en quatrain, formé par alternance d'alexandrins et d'hexasyllabes (12-6-12-6). Le système peut même, à la rigueur, se limiter à cette combinaison purement métrique, sans élaboration d'une combinaison sonore, puisqu'il y a strophe dès lors qu'un agencement de vers ordonne leur groupement en structure perceptible, de quelque nature que soit cet agencement. Mais, en réalité, les strophes fondées sur la seule combinaison des mètres, sans aucune relation de sonorité entre les vers, sont rares. Les pièces où la composition strophique donne le pas aux mètres sur les homophonies sont plutôt celles dans lesquelles une combinaison métrique précise une organisation structurale que laisserait incertaine la seule succession des rimes :

Ce qui le blanchit n'est pas l'âge
Ni l'orage ;
C'est la fraîche rosée en pleurs
Dans les fleurs
(Musset)

(pas de strophe réelle par combinaison de rimes, puisque celles-ci sont plates : *aabb ;* la structure strophique s'établit sur le croisement des vers : 8-3-8-3).

Et surtout, dans la strophe française, la part des combinaisons sonores (essentiellement sous la forme de la rime) reste fondamentale, les structures métriques s'y ajoutant éventuellement pour renforcer ou nuancer les constructions sonores de base, mais ne se substituant à elles qu'exceptionnellement.

La distinction traditionnelle des strophes dites « isométriques » et des strophes dites « hétérométriques » doit donc être comprise de la façon suivante : les strophes *isométriques* sont celles qui sont fondées sur la seule combinaison des homophonies finales de vers, avec maintien du même mètre (c'est le cas de tous les exemples cités au paragraphe précédent) ; les strophes *hétérométriques* sont celles qui ajoutent à cette combinaison celle de mètres différents. Une strophe isométrique apparaît alors comme fondée sur un seul système structural : celui des homophonies ; tandis qu'une strophe hétérométrique superpose deux structures : celle des sonorités finales et celle des mètres.

L'effet esthétique d'ensemble des strophes isométriques se définit souvent par le rapport existant entre la dimension des vers qui les composent et le nombre de ces vers. Ainsi distingue-t-on parmi elles :

— des strophes *horizontales,* où le nombre des vers est inférieur au nombre de syllabes de chacun, par exemple le quatrain d'alexandrins :

Paris s'éveille et c'est le peuple des
aurores
Qui descend le long des faubourgs à
pas brumeux
Ils semblent ignorer ce qui déjà les
meut
L'air a lavé déjà leurs grands yeux
incolores
(Aragon)

(en ce cas, la structure strophique a surtout une fonction d'encadrement global, les effets majeurs restant ceux qui produisent le mouvement des phrases et le rythme des vers) ;

— des strophes *verticales,* où la proportion entre dimension des vers et dimension de la strophe est inverse, comme dans le huitain de dissyllabes qui ouvre et clôt les *Djinns* de Hugo :

On doute,
La nuit.
J'écoute :
Tout fuit.
Tout passe :
L'espace
Efface Le bruit.

(ici l'emportent la subtilité du proche retour des rimes et le détail des impressions isolées vers par vers) ;

— des strophes *carrées,* où le nombre des vers est égal au nombre de syllabes de chaque vers, comme dans le huitain d'octosyllabes ou le dizain de décasyllabes dont la technique de Villon a fourni plus haut des exemples — et là domine un sentiment de cohésion serrée et de perfection formelle, ce pourquoi la strophe carrée est celle, par exemple, d'un poème à forme rigoureusement élaborée et réglementée comme la ballade (v. POÈME, art. spécial, « Poèmes à forme fixe »).

Le principe esthétique de la strophe hétérométrique est d'un autre ordre. Il réside dans le rapport des deux structures combinées, structure sonore et structure métrique :

— rapport de stricte adéquation, dans le système équilibré du quatrain malherbien :

Le pauvre en sa cabane où le chaume
le couvre
Est sujet à ses lois.
Et la garde qui veille aux barrières du
Louvre
N'en défend point nos rois.

(*abab*/12-6-12-6 : double système croisé des rimes et des mètres, en exacte correspondance) ;

— rapport de parallélisme encore, dans la formule tripartite à double élan lyrique ou oratoire et à double resserrement, soit d'attente, soit de conclusion :

La Révolution leur criait :
— Volontaires,
Mourez pour délivrer tous les peuples
vos frères ! —
Contents, ils disaient oui.
— Allez, mes vieux soldats, mes
généraux imberbes ! —
Et l'on voyait marcher ces va-nu-
pieds superbes
Sur le monde ébloui
(Hugo)

(*aabccb*/12-12-6-12-12-6 : type de strophe dit « en rythme tripartite coué » [du lat. *caudatus,* à queue], la « queue » étant le vers de liaison écourté, avec effet de point d'orgue ou de paraphe) ;

— rapport d'opposition, dans le système de discrète divergence entre la structure

sonore et la structure métrique, système auquel Paul-Jean Toulet a laissé le nom de *contrerime :*

Toute allégresse a son défaut
Et se brise elle-même.
Si vous voulez que je vous aime,
Ne riez pas trop haut.

(*abba*/8-6-8-6 : discordance entre le système embrassé des rimes et le système croisé des mètres) ;

— ou rapport de simple variation, par construction d'un système des mètres différent de celui des rimes :

Ainsi, toujours poussés vers de nouveaux rivages,
Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges
Jeter l'ancre un seul jour ?
(Lamartine)

(*abab*/12-12-12-6 : dessin des rimes organisé par croisement, dessin des mètres organisé par resserrement avec formule « couée », soulignant cette fois la seule finale de strophe).

Ces rapports, illustrés ci-dessus par des exemples simples, sont naturellement, dans la diversité des créations, l'objet de nuances multiples par le jeu combiné des schémas sonores et des mouvements d'élargissement ou de resserrement liés au choix des volumes métriques et à leur agencement.

C. LA STROPHE, STRUCTURE SÉMIO-SYNTAXIQUE

Les conditions d'organisation et d'unité du système strophique ne se limitent pas au seul encadrement formel du discours que fournissent les mètres et les sonorités : elles s'appliquent aussi à la matière même de celui-ci, phrase et sens. Elles s'y traduisent par deux exigences. La première est celle de l'*autonomie sémantique :* la strophe doit représenter, selon les règles traditionnelles de l'art, un ensemble grammatical et sémantique complet ; l'*enjambement strophique,* qui la ferait déborder sur la suivante par la phrase et le sens, est interdit. La seconde est celle d'une *distribution équilibrée* des phrases ou membres de phrase qui la constituent, distribution assurée par l'existence d'une *césure strophique,* comparable à la césure métrique appelée par l'équilibre interne du vers. La césure strophique est une articulation de la syntaxe et du sens, qui divise la strophe en deux parties de volume comparable, et cette division doit correspondre à la distribution des rimes et (dans la strophe hétérométrique) des mètres. Ainsi, dans cette strophe de Hugo :

J'entends le vent dans l'air, la mer sur le récif,
L'homme liant la gerbe mûre ;
J'écoute, et je confronte en mon esprit pensif
Ce qui parle à ce qui murmure,

la césure strophique est entre le deuxième et le troisième vers, à la fin de la première phrase ; sa place correspond à la distribution des rimes, puisqu'elle se trouve au point de suspension maximale où aucune d'elles n'a encore obtenu d'écho (*ab* | | ...) ; elle correspond aussi à la distribution des mètres (12-8 | | ...) ; l'autonomie sémantique de la strophe est d'autre part assurée par le fait que celle-ci représente un double ensemble thématique pareillement structuré (impressions/méditation), sans que l'idée ni la phrase en débordent les limites ; on a donc un système complet de sons, de mètres, de grammaire et de sens, dont tous les éléments se combinent selon la même formule.

La place et la distribution des césures sont même, dans la poétique traditionnelle de la symétrie et de l'équilibre, l'objet d'une réglementation précise. La césure se situe ainsi :

— naturellement en place médiane dans les strophes paires (exemples : *ab*|| *ab, aab*|| *ccb*) ;

— dans les strophes impaires simples, à la rime de liaison qui assure l'unité du système (exemple : *ab*|| *aab*) :

Nous ne passons qu'un instant sur la terre
Et tout n'y passe avec nous qu'un seul jour. ||
Tâchons du moins, du fond de ce mystère,
Par œuvre vive et franche et salutaire,
De laisser trace en cet humain séjour
(Sainte-Beuve) ;

— dans les strophes prolongées, au point d'emboîtement des deux systèmes qui les constituent :

Un bouclier de cuivre à son bras sonne et luit,
Rouge comme la lune au milieu d'une brume ;
Son cheval hennissant mâche un frein blanc d'écume
Un long sillon de poudre en sa course le suit. ||
Quand il passe au galop sur le pavé sonore,
On fait silence, on dit : C'est un cavalier maure !
Et chacun se retourne au bruit
(Hugo)

(*abba*|| *cca :* césure à la rime-charnière sur laquelle s'articulent les deux systèmes emboîtés *abbA—Acca) ;*

— dans les strophes composées, au point de séparation des systèmes composants, avec césures secondaires distribuées selon les principes précédents à l'intérieur de chaque système :

Et les temples de l'Invisible
Sortirent des flancs du rocher, |
Et, par une échelle insensible
L'homme de Dieu put s'approcher. ||
Et les prières qui soupirent,
Et les vertus qu'elles inspirent
Coulèrent du cœur des mortels. |
Dieu dans l'homme admira sa gloire,
Et pour en garder la mémoire
Reçut l'épi sur ses autels
(Lamartine)

(*ab*|*ab*|| *ccd*|*eed :* césure principale et césures secondaires exercent, dans le système de la strophe composée, les mêmes fonctions respectives que la césure et les « coupes » dans le système du vers [v. RYTHME et VERS, art. spéciaux]).

La strophe fournit donc au niveau des groupements de vers, dans l'ordre sémiosyntaxique comme dans l'ordre formel de la présentation sonore et métrique, un type d'organisation du discours exactement semblable à celui que fournit le vers au niveau des groupements de membres rythmiques dans la phrase. D'où les mêmes lois classiques d'équilibre et les mêmes modalités de leur application dans les deux cas : *césure* pour assurer la distribution des parties, refus de l'*enjambement* pour assurer l'autonomie et l'unité de la structure. La terminologie est la même dans le cas du vers et dans celui de la strophe parce que les faits sont comparables et identique l'esprit qui préside à leur ordonnance. Et leur exploitation stylistique suit aussi la même courbe d'évolution. Quand à une esthétique de la stabilité en succède une du mouvement, de la discordance ou de la rupture, les déplacements de césure et les phénomènes de débordement de la phrase au-delà des cadres fixés, tous objets de tentations anciennes, mais traditionnellement combattues, se multiplient dans la technique de la strophe comme dans celle du vers. Le souffle oratoire d'un Hugo néglige les équilibres précis de la césure interne et déploie d'autre part la phrase sur plusieurs strophes :

Oh ! que vous étiez grands au milieu des mêlées,
Soldats ! L'œil plein d'éclairs, faces échevelées
Dans le noir tourbillon,
Ils rayonnaient, debout, ardents, dressant la tête ;
Et comme les lions aspirant la tempête

Quand souffle l'aquilon,
Eux, dans l'emportement de leurs luttes épiques,
Ivres, ils savouraient tous les bruits héroïques,
Le fer heurtant le fer,
La Marseillaise ailée et volant dans les balles,
Les tambours, les obus, les bombes, les cymbales,
Et ton rire, ô Kléber !

(1° pas de césure médiane dans la première de ces deux strophes ; 2° extension de la phrase d'une strophe à l'autre : enjambement strophique).

Le mouvement affectif d'un Baudelaire projette une expression au-delà de la strophe, en « rejet » strophique à effet :

Pendant que des mortels la multitude vile,
Sous le fouet du plaisir, ce bourreau sans merci,
Va cueillir des remords dans la fête servile,
Ma douleur, donne-moi la main ; viens par ici,
Loin d'eux. Vois se pencher les défuntes années
Sur les balcons du ciel, en robes surannées...

Et l'adresse métrique d'un Valéry décale en subtile discordance le dessin des rimes et celui des phrases :

Ce toit tranquille, où marchent des colombes,
Entre les pins palpite, entre les tombes ;
Midi le juste y compose de feux
La mer, la mer toujours recommencée !
Ô récompense après une pensée
Qu'un long regard sur le calme des dieux !

(les rimes du sizain en « rythme tripartite » appellent une division binaire de la strophe *aab|| ccb ;* la forme des phrases impose une division ternaire *aa|bc|cb ;* donc superposition de deux structures en décalage l'une par rapport à l'autre). Ainsi, les rejets, enjambements, discordances rythmiques diverses (v. RYTHME, art. spécial, « Concordance et discordance rythmiques ») ne sont pas des phénomènes particuliers au système du vers. Ils affectent aussi bien le système de la strophe. Et, dans les deux cas, l'histoire est la même de leur proscription classique, de leur développement moderne et de leurs effets.

II. LA STROPHE, ÉLÉMENT DE STRUCTURE

Une structure strophique est à considérer à la fois d'un point de vue interne et d'un point de vue externe. Interne, si on la définit par les caractères propres qui en font la cohérence, l'autonomie et l'unité : combinaison sonore, combinaison métrique, rapport de ces combinaisons avec la matière sémio-syntaxique du vers. Mais aussi externe, si elle apparaît non plus comme ensemble, mais comme partie d'un ensemble, celui-ci formé par la série des strophes dont le poème est composé. Cette distinction est sans objet si le poème est fait d'une seule strophe (exemple : un quatrain, un huitain [v. POÈME, art. spécial, « Poèmes à forme fixe »]), car, dans ce cas limite, la structure de l'un se confond avec celle de l'autre. Elle devient au contraire essentielle si le poème a plusieurs strophes, car le discours versifié se trouve alors soutenu par une structure non plus seulement à deux degrés (vers et strophe), mais à trois, puisque vient se superposer aux deux autres celle que constitue la succession des strophes elle-même, avec l'organisation dont elle est l'objet. Cette organisation s'applique à deux aspects des groupements par séries : l'*enchaînement* des strophes et leur *mode de succession.*

A. ENCHAÎNEMENT DES STROPHES

La mise en structure des séries strophiques dans le passage d'une strophe à l'autre prend ordinairement la forme de l'*alternance* dans la majorité des cas, occasionnellement la forme de la *reprise* dans certains types d'enchaînement particuliers.

Système d'alternance.

L'alternance porte sur le « genre » conventionnel des rimes (rimes masculines, rimes féminines). C'est, en effet, dans les poèmes où se trouve observé le principe de l'alternance de genre des rimes dans la succession même des vers (v. RIME et POÈME, art. spéciaux), une loi générale de l'enchaînement des strophes que le genre des rimes change lui aussi régulièrement du dernier vers d'une strophe au premier de la suivante. Les derniers textes cités ci-dessus à propos de l'enjambement strophique en montrent l'application : dans le texte de Hugo, la dernière rime de la première strophe est masculine *(aquilon),* la première rime de la strophe suivante est féminine *(épiques) ;* dans le texte de Baudelaire, même système d'alternance (rime finale masculine *ici*/rime initiale féminine *années*). Ainsi se trouve réalisée une organisation structurée de l'énoncé non seulement à l'intérieur de la strophe par une combinaison des vers selon des rapports déterminés, mais encore dans la liaison des strophes par un rapport supplémentaire ordonnant leur enchaînement.

Les poètes modernes ont, comme on sait, répudié les règles traditionnelles du genre métrique des rimes et de son alternance, et ce dans la succession des strophes comme dans celle des vers. Mais, comme pour la succession des vers encore (v. RIME, art. spécial, « Alternance »), un sens demeuré profond de l'ordonnance les a souvent conduits, au sein même de l'exercice d'une apparente liberté, à élaborer, quand leur poésie s'organise en strophes, un système second d'alternance, fondé non plus sur le genre conventionnel des rimes, mais sur la réalité phonique des finales effectives des vers : finales vocaliques, *prair(e)* comme *parI,* et finales consonantiques, *faiR(e),* comme *feR.* Ainsi, dans ces deux strophes d'Apollinaire :

Debout chantez plus haut en dansant une ronde
Que je n'entende plus le chant du batelier
Et mettez près de moi toutes les filles blondes
Au regard immobile aux nattes repliées

Le Rhin le Rhin est ivre où les vignes se mirent
Tout l'or des nuits tombe en tremblant s'y refléter
La voix chante toujours à en râle-mourir
Ces fées aux cheveux verts qui incantent l'été,

la loi d'alternance de genre des rimes n'est observée ni à l'intérieur des strophes (1re strophe : FMFF ; 2e strophe : FMMM ; aucune organisation sensible) ni dans leur enchaînement (*repliées* F, *mirent* F). Mais elle est remplacée par l'alternance nouvelle des réalités sonores : rimes consonantiques/rimes vocaliques. Le dessin des rimes, sous ce point de vue, apparaît en effet comme suit : *rond(e)* C - *batelie(r)* V - *blond(es)* C*replié(es)* V ||| *mir(ent)* C - *refléte(r)* V - *mourir* C - *été* V. Au niveau de l'enchaînement des strophes comme au niveau des combinaisons de rimes dans la strophe se trouvent recréées des systèmes perceptibles : le principe d'organisation du discours, avec des moyens différents (puisque le genre des rimes, inopérant ici, est suppléé par la nature des phonèmes), joue de la même façon.

Systèmes de reprise.

La poésie de virtuosité formelle, dont les troubadours d'oc offrent au Moyen Âge les meilleurs exemples, présente des recherches d'enchaînement strophique fondées sur la reprise des rimes d'une strophe à l'autre. C'est parmi elles qu'il faut ranger le procédé dit de *rime inverse,* qui consiste à reprendre d'une strophe à la suivante les mêmes rimes en en inversant les places (ex. : en formule croisée *abab,*

baba ; en « rythme tripartite » *aabaab, bbabba*). L'ordonnance structurale s'établit ici, comme on voit, sur un processus combiné de parallélisme et d'opposition.

Certains types de poèmes ont étendu le système de liaison par reprise à des vers entiers : c'est le cas de la *kyrielle,* qui reprend le même vers à la fin de chaque strophe (le refrain de la ballade obéit au même principe) ; de la *rime concaténée,* qui reprend à l'attaque d'une strophe le vers final de la précédente (v. RIME, art. spécial, § « Jeux de rimes ») ; du *pantoum* (v. POÈME, art. spécial, § « Poèmes à forme fixe »). L'organisation suprastrophique porte alors non seulement sur l'enchaînement des strophes, mais encore sur la construction globale de tout le poème.

D'autre part, les procédés de reprise ont, dans certains cas, la particularité de permettre, par le jeu des structures d'ensemble, l'intégration dans le système strophique de séries versifiées dont l'organisation interne ne pourrait à elle seule faire des strophes autonomes. C'est le cas de la *rime disjointe,* qui laisse « orphelines » une ou plusieurs rimes d'une série, quelquefois toutes, en renvoyant à la série suivante les réponses aux appels demeurés sans écho. Ainsi une série *ababc* constitue une strophe imparfaite, puisque le système, qui serait clos au second *b,* s'ouvre à nouveau en *c* en laissant cette rime en suspens ; une série *aaab* ne réalise pas une strophe, puisque la rime *b* reste orpheline ; une série *abcd* n'en forme même pas l'ébauche, puisque aucune rime n'a de répondante. Mais si ces séries entrent dans des ensembles où les rimes demeurées « disjointes » trouvent leurs échos dans des séries parallèles (*ababC —dedeC, aaaB—cccB,* ABCD—ABCD), alors elles entrent aussi, par l'enchaînement et la reprise, dans une organisation structurale au second degré qui leur donne statut strophique, et les rimes orphelines, au lieu de désorganiser le système, y assurent au contraire la liaison des parties et en cimentent l'unité. C'est ce qu'on voit dans ces vers de Robert Garnier :

> *Nous te pleurons, lamentable cité,*
> *Qui eus jadis tant de prospérité ;*
> *Et maintenant, pleine d'adversité,*
> *Gis abattue.*
>
> *Las ! au besoin tu aurais eu toujours*
> *La main de Dieu levée à ton secours,*
> *Qui maintenant de remparts et de tours*
> *T'a dévêtue*

(c'est la reprise de la rime disjointe du quatrième vers de chaque série qui, ajoutée à la reproduction en même place du resserrement « coué », fonde la structure de l'ensemble).

La définition de telles séries comme strophes est alors purement externe : c'est seulement comme éléments de structure qu'elles en prennent la qualité.

Cette intégration au système strophique, par l'effet des reprises, de séries en soi inorganiques est particulièrement notable dans le cas du *tercet.* On a vu (v. ci-dessus « Conditions d'existence de la strophe ») que ce type de groupement des vers ne formait pas strophe par lui-même, puisque trois vers ne peuvent constituer un système complet. Mais lorsque, par la reprise dans le tercet suivant de la rime restée en suspens, le tercet entre dans une structure d'enchaînement, il prend place dans une organisation d'ensemble et reçoit qualité strophique non par ses caractères internes, mais par la fonction qu'il exerce dans cette organisation. Son emploi dans des poèmes comme la *villanelle* ou la *tierce-rime* (v. POÈME, art. spécial, § « Poèmes à forme fixe ») dérive naturellement de ce principe.

B. MODE DE SUCCESSION DES STROPHES

Les strophes peuvent se succéder par *reproduction* pure et simple de la même formule d'un bout à l'autre du poème, avec même disposition, dans chacune, des combinaisons sonores et (pour les hétérométriques) des types de vers. L'organisation du poème se limite alors à cette seule répétition, et les effets majeurs du système sont ceux qui s'attachent aux combinaisons strophiques internes et à leur enchaînement.

Un mouvement d'ensemble apparaît lorsque la succession des strophes s'ordonne par *variation ordonnée* de leurs formules : simple alternance de deux types rythmant le déroulement du poème comme d'un souffle régulier, ou combinaisons plus complexes organisant les formules strophiques en systèmes plus vastes, de même que les rimes dans la strophe dépassent, pour l'organisation de détail des vers, les combinaisons élémentaires du croisement ou de l'embrassement. Ce ne peut être évidemment le cas que dans les poèmes d'une certaine ampleur, dont les créations de Hugo demeurent le modèle le plus achevé.

Le poème peut enfin s'ordonner sans dessin directeur par libre variation des strophes qui le composent. On parle alors de *strophes libres,* correspondant aux thèmes ou mouvements du discours.

Ces divers modes de succession rendent encore plus précis le parallélisme qui existe entre les divers niveaux d'organisation de l'énoncé métrique. Comme la strophe est au groupement des vers ce que le vers est au groupement des mesures rythmiques, ainsi le déroulement des strophes dans le poème est de même nature que le déroulement des vers. La succession des strophes par simple reproduction du même type est comparable dans son principe à la succession des vers de même mètre. Les poèmes à formules strophiques alternées sont à l'image des mètres croisés. Les combinaisons plus larges de schémas strophiques figurent, au niveau des ensembles, les combinaisons de rimes et de mètres par lesquelles on a vu les strophes complexes s'élaborer. La libre variation enfin des types strophiques rappelle celle des vers « mêlés », voire des vers libres. On comprend facilement que des poétiques de l'ordonnance ou de la perfection formelle aient développé ces structures médiatrices du discours poétique (médiatrices entre le vers et le poème) que constituent les strophes. On conçoit aussi qu'une esthétique de la liberté, destructrice des équilibres et contemptrice des hiérarchies, puisse, à l'époque moderne, et avec la même logique, les répudier.

J. MAZALEYRAT.

strophique [strɔfik] adj. (de *strophe ;* fin du XIX[e] s., Bloch-Wartburg [*chanson strophique,* 1964, Larousse]). Qui appartient, se rapporte à la strophe : *Césure strophique.* || *Chanson strophique,* chanson à couplets, avec ou sans refrain.

strophisme [strɔfism] n. m. (dér. savant du gr. *strophos,* cordon, courroie, de *strephein,* tourner ; 1907, Larousse). Tropisme se traduisant par une torsion en hélice de l'axe ou des feuilles d'un végétal.

strophoïde [strɔfɔid] n. f. (de *stropho-,* élément tiré du gr. *strophos,* cordon, courroie [de *strephein,* tourner], et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1907, Larousse). Courbe du troisième degré.

strophulus [strɔfylys] n. m. (dér. savant du gr. *strophos,* cordon, courroie [cette affection enveloppant le corps comme une ceinture] ; 1845, Bescherelle). Prurigo aigu, fréquent dans la première enfance.

stropiat [strɔpja] n. m. (var. de *estropiat* [v. ce mot] ; 1580, Montaigne). *Vx* ou *dialect.* Personne estropiée, ou qui, à des fins de mendicité, simule une infirmité : *À la queue venaient les stropiats appuyés sur leurs béquilles* (Béraud).

stross [strɔs] n. m. (allem. *Strosse,* gradin, degré ; mai 1911, *Larousse mensuel*). Noyau de terrain situé entre le sol d'abattage et le radier d'un ouvrage.

structeur [stryktœr] n. m. (lat. *structor,* constructeur, esclave ordonnateur d'un banquet, maître d'hôtel, de *structum,* supin de *struere,* assembler, ranger, bâtir ; 1836, Acad.). Dans la Rome antique, esclave

chargé d'ordonner les repas et de disposer la table.

structural, e, aux [stryktyral, -o] adj. (de *structure ;* 1877, Littré, au sens I, 1 [pour des éléments du relief, 1964, Larousse ; *surface structurale,* 1908, Martonne] ; sens I, 2, 1916, Claparède, p. 120 ; sens II, 1, 1958, Lévi-Strauss [*analyse structurale...,* 1958, Lévi-Strauss, p. 98] ; sens II, 2, 1929, d'après Robert, 1964 [*linguistique structurale,* 1939, *Acta linguistica,* I, I).

I. 1. Qui a trait, se rapporte à une ou à des structures (au sens I). || *Spécialem.* Qui se rapporte aux éléments du relief dépendant directement de la structure géologique : *Géomorphologie structurale. Forme structurale.* || *Surface structurale,* surface constituée par la partie supérieure d'une couche dure dégagée par l'érosion d'une couche tendre susjacente. || **2.** *Psychologie structurale,* celle qui, dans les processus psychiques, cherche à dégager les éléments, estimés simples, dont ils sont constitués (sensations, images, tendances, sentiments...), et s'efforce de les soumettre à la mesure (s'oppose à la *psychologie fonctionnelle,* qui étudie l'activité psychique dans son développement) : *La psychologie structurale est analytique ; elle porte ses regards sur la composition des processus mentaux ; et s'il s'agit d'une opération mentale, d'une activité, sur la technique de cette activité* (Claparède). [Syn. STRUCTURALISME.]

II. 1. Qui concerne la ou les structures (au sens II) : *Analyses structurales. Il a fallu attendre les anthropologues pour découvrir que les phénomènes sociaux obéissaient à des arrangements structuraux* (Lévi-Strauss). || Spécialem. *Analyse structurale, changement structural, description structurale,* v. STRUCTUREL, ELLE. || **2.** *Spécialem.* Se dit des disciplines qui relèvent du structuralisme (au sens II), qui appliquent les méthodes du structuralisme : *Phonologie, sémantique structurale. Anthropologie structurale. Critique structurale.* || *Linguistique structurale,* nom commun aux écoles linguistiques issues plus ou moins directement de l'enseignement de F. de Saussure, qui considèrent la langue comme un ensemble structuré, dont les éléments doivent être définis en fonction des rapports qu'ils entretiennent entre eux à divers niveaux. (V. STRUCTURALISME, art. spécial.)

structuralement [stryktyralmɑ̃] adv. (de *structural ;* 1964, Robert). D'une manière structurale.

structuralisme [stryktyralism] n. m. (de *structural ;* 1945, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* au sens II, 1 ; sens I, 1947, A. Lalande ; sens II, 2, 1968, Larousse ; sens II, 3, 1964, Larousse).

I. Psychologie structurale. (V. STRUCTURAL, E, AUX, § I, n. 2.).

II. 1. Linguistique structurale. (V. STRUCTURALISME, art. spécial.) || **2.** Tendance commune à plusieurs sciences humaines visant à définir l'objet de leur étude (fait humain ou catégorie de faits humains) en fonction de l'ensemble organisé auquel il appartient, et à rendre compte de ce dernier à l'aide de modèles : *En psychopathologie comme en pathologie, le structuralisme s'est constitué comme une réaction contre l'atomisme psychologique* (Lagache). || **3.** *Spécialem.* En biologie, conception selon laquelle les organes n'ont aucune existence séparée et se définissent par leur fonction globale. (S'oppose à l'*atomisme* et au *mécanisme.*)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE STRUCTURALISME

Le terme et la notion de « structure » — dont *structuralisme* a dérivé tardivement, puisque le *Vocabulaire* d'André Lalande l'enregistre comme un néologisme apparu entre 1900 et 1926 — sont très anciens. Dès le latin classique, *struere,* « bâtir », *structus,* « construit, arrangé, disposé, composé », ainsi que *structure,* « construction, bâtisse, organisation », situent la naissance du concept en architecture. L'histoire française du terme, ne serait-ce qu'à dater du XVIe s., serait très longue et très instructive : elle n'est pas faite.

APERÇU HISTORIQUE : EXTENSION DU TERME ET DU CONCEPT « STRUCTURALISME »

L'histoire même de *structuralisme,* malgré son apparition récente, n'est pas commode à cerner. Le terme semble bien né chez les psychologues, pour qui la psychologie structurale s'opposait, au début du siècle, à la psychologie fonctionnelle. Mais comme il est à peu près sûr que c'est la linguistique qui a fait sortir le mot de son usage technique restreint, d'où lui vient-il ? En Europe, il est probable que c'est l'école de Prague, avec Troubetzkoï et Jakobson, qui, influencée par la *Gestalttheorie* triomphante des psychologues de la forme (et de leurs philosophes), a répandu l'usage des termes *structure* et *structuralisme* — bien que l'acte de baptême officiel du structuralisme comme nom de tendance en Europe soit sans doute la fondation, en 1939, de la revue *Acta linguistica,* par Hjelmslev, à Copenhague (le premier article du numéro 1, de Bröndal, s'intitule : *Linguistique structurale*). Toutefois, sans remonter jusqu'à Whitney, qui emploie largement le mot d'une façon moderne en 1880, il faut noter que, dès 1925, *structure* est fréquent outre-Atlantique, chez Edward Sapir et chez Léonard Bloomfield (une enquête intéressante montrerait sans doute la montée du terme entre l'édition de 1914 et l'édition de 1933 du *Language* de ce dernier) ; tandis que, dans les années 1900-1910, chez Meillet déjà le mot *structure* rivalise presque en fréquence avec le mot *système,* dans un sens assez voisin du sens moderne. Les orages théoriques n'éclatent presque jamais sans signes prémonitoires, et la notion de coupure épistémologique, chère à Bachelard, n'exclut pas celle d'une évolution lente des concepts. Le concept de structuralisme a une histoire, il ne naît pas *ex abrupto.*

Le moindre paradoxe n'est peut-être pas de voir naître le structuralisme linguistique, tel qu'il est généralement admis aujourd'hui, chez un auteur qui refuse le terme : chez Ferdinand de Saussure, qui n'emploie que trois fois *structure* dans son *Cours de linguistique générale,* à propos de la formation des mots seulement. C'est pourtant lui qui va révolutionner la façon de décrire et de comprendre le fonctionnement du langage, et fonder le structuralisme linguistique actuel.

Après 1945, et plus encore après 1955, le mot *structuralisme* est sorti du domaine linguistique et a conquis droit de cité en ethnologie, en anthropologie, en philosophie, en sociologie, en psychologie, en économie, voire dans les sciences juridiques et même les sciences religieuses ; il a pénétré en force également dans ce qu'on commence à nommer la ou les sciences de la littérature. Il s'agit ici d'une extension légitime dans son principe, en ce sens que toute science a le droit d'explorer dans son domaine propre le rendement d'un concept ou d'une théorie nés ailleurs, et cela à titre d'hypothèse. Mais il n'y a nul doute non plus qu'il s'agit là aussi d'une mode épistémologique superficielle, qui reflète bien (comme l'introduction du mot *structure* en linguistique) les conditionnements idéologiques d'époque. La mode a déjà reflué, après 1970, et il est difficile d'évaluer si elle a eu seulement des conséquences négatives ou non. Tout cet aspect du structuralisme non linguistique sera écarté ici. On notera seulement que le concept de structure en linguistique a servi de détonateur : comme n'importe quel objet, matériel ou conceptuel, est composé d'éléments unis entre eux par des relations définies, tout est structuré. Chercher des structures n'est donc rien d'autre que l'exercice de la pensée scientifique en général. Et même si c'est la linguistique qui a fourni l'incitation première à les chercher dans divers domaines des sciences humaines et sociales, il sera toujours hasardeux de postuler que les méthodologies et les terminologies propres à la linguistique sont

ipso facto opératoires en ces domaines. Le recul et même l'extinction de l'agitation intellectuelle autour du structuralisme généralisé, depuis 1970, suggère qu'après une période d'euphorie due à des renouvellements purement terminologiques, un constat discret d'échec a soldé beaucoup de tentatives de révolutions structuralistes extra-linguistiques.

LA CRÉATION DU CONCEPT CHEZ SAUSSURE

Le génie de Saussure a été d'appliquer correctement le concept de structure, sans le nommer, à l'analyse du fonctionnement du langage. Si l'on appelle structure en général — et c'est bien le sens du mot chez Meillet, par exemple, comme partout ailleurs — un ensemble dont toutes les parties se tiennent entre elles et sont unies par des relations, Saussure se distingue de tous ses prédécesseurs et de tous ses contemporains grammairiens ou linguistes en ceci : au lieu d'accepter les « parties » du langage fournies par la tradition (lettres ou sons [même baptisés déjà phonèmes depuis 1873], mots, parties du discours, etc.) et les relations de ces parties entre elles (règles de la grammaire traditionnelle), il se met à la recherche des parties véritables qui constituent les ensembles linguistiques, et des règles véritables qui expriment les relations de ces parties entre elles. Véritables en ce sens qu'elles rendent compte scientifiquement du langage comme système de communication, voire comme code (ce mot, promis à une grande fortune, apparaît chez lui). C'est cette recherche qui explique chez Saussure la fréquence de termes comme *élément, unité* ou *entité,* qui lui permettent de ne pas se laisser influencer par les « parties » traditionnelles qui décrivent les structures du langage, qui explique aussi la fréquence des termes comme *mécanisme, organisme, organisation, système* de la langue, et la fréquence également du mot *rapport,* pour désigner ces nouvelles règles de structuration plus authentiques qu'il cherche, entre les unités qu'il découvre.

Il met en question, de façon peu voyante mais radicale, la structuration la plus profonde de la langue, celle de ses rapports avec la pensée, lorsqu'il pose (à rebours de toutes les philosophies du langage) que la pensée ne préexiste pas au langage — que « prise en elle-même elle est comme une nébuleuse où rien n'est nécessairement délimité », « chaotique de sa nature », « une masse amorphe et indistincte » (*Cours,* p. 154) — et que c'est le langage, lui-même substance orale — continuum phonique qui « n'est pas plus fixe ni plus rigide » physiquement —, qui structure la pensée en « articulant » à la fois « le plan indéfini des indées confuses et celui non moins indéterminé des sons » (*ibid.,* p. 155). Il y a là trois pages qui restent capitales à relire, qui contiennent toute la théorie de l'arbitraire des découpages linguistiques, variables avec chaque langue (les mots *découper* et *découpure,* eux-mêmes promis au plus grand avenir, sont présents p. 157 et 166) ; elles contiennent à la fois l'explication opératoire des intuitions de Humboldt sur la diversité des génies linguistiques, et tout Whorf avec sa postérité. Ce structuralisme radical de Saussure est peut-être, encore aujourd'hui, la moins bien perçue des révolutions qu'il a opérées.

STRUCTURE ET ÉLÉMENTS FONCTIONNELS

Tout tendu vers la recherche des unités fonctionnelles dans la communication linguistique, Saussure — qui n'aboutira pas cependant à une définition scientifique du phonème de la linguistique structurale — va découvrir la procédure qui permet d'analyser (c'est-à-dire de décomposer une structure en ses éléments fonctionnels) les matériaux bruts fournis par l'observation linguistique. Cette procédure est fondée sur l'idée d'opposition — capitale chez lui, et absente chez tous les autres à son époque, y compris Meillet, son meilleur disciple. Il entend par là que la mise en évidence d'une unité linguistique réelle est obtenue quand on peut montrer qu'un segment donné *s'oppose* à un autre pour produire et distinguer deux messages correspondant à deux choix communicationnels : *-able* et *-eux* sont deux signes en français parce que je peux choisir entre eux, qui s'opposent, pour exprimer deux signifiés différents : *désirable* et *désireux,* par exemple. Toute la linguistique structurale descriptive actuelle, avec ses opérations d'inventaire, de segmentation et d'identification des unités d'une langue non encore décrite, ou mal décrite, est contenue dans cette procédure de détection des oppositions, que Hjelmslev n'a sans doute fait que formaliser et rebaptiser en la nommant *commutation.* (Une seule fois [*Cours,* p. 165], Saussure a réalisé l'opération d'analyse proprement phonologique à laquelle devait le conduire toute sa réflexion : lorsqu'il explique que /t/ et /t'/ [*t* « mouillé »] sont deux phonèmes en russe parce qu'ils sont *distinctifs* dans des paires comme *govorit* « il parle » ~ *govorit'* « parler » ; mais que /t'/ [*t* aspiré] n'en est pas un parce que *govorit* prononcé *govorit'* n'opposerait pas deux signifiés du russe, et passerait pour une variante individuelle, sans doute bizarre, de *govorit.*)

Une fois réalisée cette tâche, découvrir et délimiter les unités véritables de la langue, phonèmes ou monèmes (il n'emploie pas ce mot), Saussure poursuit sa tâche révolutionnaire en recherchant les relations fonctionnelles opératoires qui s'établissent entre unités pour construire des chaînes parlées. Il perçoit alors deux types de relations entre ces unités, c'est-à-dire deux types de structurations. La première décrit l'ensemble des rapports qui coexistent entre telle ou telle unité et ses voisines dans la chaîne parlée. Dans *il pleuvra peut-être demain,* ce seront les rapports entre *il* et *pleuvra, pleuvra* et *demain, demain* et *peut-être,* etc. Saussure qualifiait ces rapports de syntagmatiques (ou *in praesentia*) ; le terme a survécu, s'est étendu à toute la linguistique. Mais il voit aussi entre les unités d'autres rapports linguistiques fonctionnels, les rapports qui s'établissent entre une unité et celles qui auraient pu commuter avec elle : *re-, dé-, par-, sur-,* dans *refaire, défaire, parfaire, surfaire ;* ou bien *arme-, change-,* etc., dans *armement, changement,* etc. ; ou bien *éducation, apprentissage,* etc. Il qualifie ces rapports d'associatifs (ou *in absentia*). Comme en grammaire traditionnelle on appelait paradigmes ces listes de formes entre lesquelles il faut choisir en un point donné de la chaîne parlée, l'usage actuel est de désigner par rapports paradigmatiques ces structurations, qui recouvrent à la fois la syntaxe, la formation des mots et la sémantique.

LE SIGNE LINGUISTIQUE CHEZ SAUSSURE

La cohérence profonde de cette attitude structuraliste chez Saussure se manifeste sur un autre point central de sa doctrine : il est le seul, après des siècles, à s'interroger sur la structure interne réelle de cet instrument de communication que sont les signes linguistiques. Et nous vivons tous encore aujourd'hui sur sa théorie, selon laquelle le signe est une entité à double face : une face observable, dont la substance originelle est phonique, constituée de sons du langage, qu'il appelle le *signifiant* du signe ; et une face non observable à laquelle renvoie ce signifiant, face dont la substance, elle, est psychique, et que Saussure appelle le *signifié* du signe. Ces deux faces sont aussi indissolublement liées, dans chaque langue, « que l'envers et l'endroit d'une même feuille de papier », En vertu de la théorie saussurienne du découpage de la réalité non linguistique par la langue (v. *supra*), le rapport entre signifiant et signifié d'un signe est arbitraire.

Le point le plus délicat de cette théorie du signe n'est d'ailleurs pas dans le rapport entre signifiant et signifié d'un signe (bien que Benveniste ait obscurci le problème en proposant de dire que, *dans chaque langue,* le rapport entre signifiant et signifié est non pas arbitraire mais nécessaire, ce qui est un truisme, et n'a pas du

tout l'importance théorique qu'il y avait à remarquer que *fleuve* et *rivière* découpent arbitrairement en français une réalité que l'anglais découpe arbitrairement, et autrement, avec *river,* même si on y ajoute *stream*). Le vrai problème que Saussure laissait en suspens, tout en l'esquissant très correctement, c'est celui de la représentation symbolique, c'est-à-dire celui du rapport entre le signe et la réalité non linguistique à laquelle il renvoie. Le texte du *Cours* — selon des notes d'étudiants sur lesquelles il a été rédigé — a fluctué sur ce point. Tantôt Saussure dit que le signe unit « une image acoustique » (le signifiant) avec « un concept », ce qui tendrait à faire du signifié une réalité logique (il dit quelquefois, dans le même sens : avec « une idée »). Mais d'autres fois, et c'est son choix final, il oppose le signifiant avec un signifié, mot qu'il crée pour éviter le recours à *concept* et à *idée,* et qui implique que c'est une erreur de considérer les trois termes comme synonymes dans la pensée saussurienne. En effet, l'opération complexe par laquelle Saussure définit le signifié d'un signe repose sur la notion de *valeur :* il entend par là l'analyse « des rapports et des différences [de ce signe] avec tous les autres termes de la langue » (*Cours,* p. 162). Tant qu'on n'a pas compris que, chez Saussure, le concept logique (ou biologique) de « cheval » n'est pas la même chose que le signifié linguistique de « cheval », on risque toujours de se méprendre radicalement sur la théorie saussurienne du signe, et sur celle de la valeur. Mais quel est le rapport entre le signifié d'un signe et « la chose », la réalité linguistique à laquelle renvoie ce signe ? Saussure se borne à dire que « le signe linguistique n'unit pas une chose et un nom » (*Cours,* p. 98), phrase trop souvent citée, à laquelle on a toujours le tort de s'arrêter : en effet, c'est tout ce que dit Saussure du signifié qui traite du problème des rapports du signe avec la chose. Aussi ne peut-on suivre ceux qui, comme Ogden et Richard, ou Ullmann, croyant perfectionner Saussure, ont opposé à sa théorie dyadique du signe une conception triadique : le lien entre signifiant *(word, noun)* et signifié *(thought, reference)* serait direct, et le lien entre signe (signifiant + signifié) et chose *(thing-meant, referent)* serait indirect ; cela est déjà dans Saussure, où le concept de signifié est plus opérationnel en ce sens qu'il exige du chercheur saussurien qu'il précise quels sont les traits spécifiques du signifié linguistique qui ne coïncident pas avec ceux du concept logique. Encore moins peut-on se sentir d'accord avec ceux qui tirent de Saussure l'idée que la référence est extérieure à la linguistique — pour la raison que la linguistique, selon Saussure, « a pour objet unique et véritable la langue envisagée en elle-même et pour elle-même » (*Cours,* p. 317). C'est oublier que la langue est un moyen, et la communication une fin ; c'est-à-dire que la langue n'existe que pour renvoyer (d'une certaine manière, par l'intermédiaire des signifiés, et des valeurs) à ce qui n'est pas elle, à la réalité non linguistique. C'est oublier aussi que les rapports nécessaires entre la langue et ce à quoi elle renvoie sont soumis, comme tout ce qui est activité humaine, à la vérification par la *praxis.* L'étude de la langue en elle-même et pour elle-même, moment méthodologique, ne saurait être un terminus épistémologique.

LA SÉMANTIQUE STRUCTURALE CHEZ SAUSSURE

Le structuralisme de Saussure se manifeste enfin dans un dernier domaine, celui de la sémantique, où il est un créateur *ab ovo,* par l'introduction de son concept de *valeur.* Il entend par là que le signifié d'un signe se définit non pas positivement, mais différentiellement : si *craindre* et *redouter* n'existaient pas en français, dit-il, *avoir peur* recouvrirait par ce seul signifiant ce qui constitue la totalité des signifiés des trois termes. Et ainsi de suite : le signifié distinctif de « cheval », par exemple, se constitue à mesure que le locuteur français le délimite en acquérant les traits distinctifs du signifié d'« âne » ; puis les traits qui distinguent « âne » et « cheval » évoluent encore lorsqu'il faut prélever ceux de « mulet », qui se voyaient peut-être auparavant confondus chez l'un ou l'autre ; puis l'opération peut se poursuivre, à mesure que le locuteur doit acquérir le signifié de « zèbre », peut-être d'« onagre », d'« hémione », presque sûrement de « poney », etc. Cette hypothèse sur la structuration réelle d'un champ (ou d'un micro-système) sémantique reste, encore aujourd'hui, la plus forte et la plus complexe, la plus difficile à vérifier aussi en matière de sémantique structurale. Elle pose des problèmes redoutables, mais concrets : la structure du signifié d'un signe, dans une langue, est-elle ou non un sous-ensemble de la structure des traits définitoires du concept représenté par ce signe ? la structure du signifié d'un signe ne varie-t-elle pas au cours de la vie du locuteur ? la structure du signifié d'un signe est-elle la même pour tous les locuteurs ? et sinon — ce qui est l'hypothèse la plus vraisemblable — par quels mécanismes linguistiques l'intercompréhension se voit-elle assurée dans la réalité ? Il est probable que toutes les sémantiques structurales fondées sur la logique, notamment les sémantiques génératives, restent encore en deçà de la problématique saussurienne à cet égard.

UN POINT FAIBLE : ABSENCE D'ANALYSE STRUCTURALE DE LA PHRASE

Telle est l'ampleur de l'apport de Saussure, qui fait de lui le fondateur du structuralisme en linguistique — même si on ne sous-estime pas, comme il a été souligné plus haut, la contribution parallèle du descriptivisme américain représenté par les noms de Whitney (à qui Saussure doit beaucoup, comme il l'a dit bien haut), de Boas, de Sapir et de Bloomfield. Le seul point faible du structuralisme saussurien, et qui paraît incompréhensible aujourd'hui, c'est sa cécité sur la structure de la phrase : « La phrase est le type par excellence du syntagme, écrit-il. Mais elle appartient à la parole, non à la langue » ; et « le propre de la parole, c'est la liberté des combinaisons » (*Cours,* p. 172). Pour Saussure, il n'y aurait donc pas d'analyse structurale de la phrase. Il faut voir dans cette aberration moins le résultat du faible développement des études syntaxiques en 1890-1910 (ce qui est un fait— mais les grammairiens décrivaient les structurations de la phrase) qu'une conséquence particulièrement voyante de la faiblesse théorique d'une des grandes oppositions saussuriennes, celle de la langue et de la parole.

LES DIFFÉRENTS COURANTS DU STRUCTURALISME

Ce qu'on nomme le structuralisme linguistique s'est développé après Saussure à partir de trois grands courants, représentés sommairement par l'école de Prague, l'école de Copenhague et l'école de Yale. Ces courants présentent, soit entre eux, soit par rapport à Saussure, des divergences sensibles, qui ne doivent pas masquer leur base théorique commune. « Il n'est pas facile, écrit André Martinet, de préciser ce qu'ont en commun les diverses tendances et les différentes écoles qui ont reçu, historiquement, l'épithète de structuralistes. Venus d'horizons de pensée souvent fort éloignés les uns des autres, les structuralistes praguois, danois et américains ont en commun certaines pratiques, comme la commutation [...]. De ce fait, le résultat des analyses est, d'une école à l'autre, assez semblable pour être généralement utilisable. » (*Scientia,* nov.-déc. 1971, p. 2.) La base commune de tous les structuralismes linguistiques est donc l'idée que la langue est constituée, à tous les niveaux d'analyse, de structures ; et la tâche de la linguistique est de repérer, de délimiter, d'identifier ces structures. Les divergences commencent au-delà.

Pour les bloomfieldiens, dans l'analyse phonémique par exemple, toute la substance phonique est prise en compte : un phonème, c'est l'ensemble de toutes les réalisations, dites « allophones », qu'on peut rencontrer d'un son ayant une valeur distinctive (le /l/ anglais dans les différentes positions qu'il peut occuper dans la chaîne, etc.). Le phonème n'est donc pas une abstraction, mais la somme d'un cer-

tain nombre de faits phoniques concrets, apparentés par leur comportement dans la commutation, même si celle-ci est ignorée dans sa valeur épistémologique. C'est également, à des nuances près, la position de l'école anglaise de Jones, pour qui le phonème est « une famille de sons ». On reconnaît là l'anti-mentalisme bloomfieldien, son refus de sortir du donné, même pour en construire un modèle, forcément abstrait. C'est la même démarche pour définir les unités de première articulation (les morphèmes) comme des suites de phonèmes — malgré les difficultés insurmontables créées ici par l'homonymie, la synonymie et la polysémie — sans jamais recourir au sens ; et pour décrire les faits syntaxiques comme des arrangements distributionnels, toujours sans recours au sens.

Pour l'école praguoise, au contraire, la substance phonique est analysée par rapport à sa pertinence dans la communication, c'est-à-dire par sa fonction distinctive : un phonème est constitué de l'ensemble des traits (de la substance phonique) qui servent à l'opposer aux autres phonèmes, et d'eux seuls : ainsi, bien que le /n/ français soit sonore, cette sonorité n'entre pas dans la définition de son identité phonologique, car il n'existe pas en français de /n/ sourd auquel on puisse l'opposer, parce qu'il suffirait à distinguer dans la communication des paires de mots dont l'un aurait /n/ sonore et l'autre /n/ sourd. Un phonème, pour l'école de Prague, est donc un faisceau de traits distinctifs, ou pertinents, un outil d'analyse pour ordonner les données linguistiques ; bref, de la substance phonique, mais organisée linguistiquement.

Pour Hjelmslev et la glossématique, qui, à la différence des bloomfieldiens, se réclament explicitement de Saussure comme les Praguois, la différence fondamentale avec les deux autres écoles est dans le refus absolu de prendre en compte la réalité, soit phonique, soit sémantique : il n'y a que des unités « vides », cénèmes et plérèmes, dont la seule définition possible est obtenue par la description de toutes les relations (algébriques) de ces *x* phoniques et de ces *y* sémantiques entre eux. Mais Hjelmslev n'a jamais pu, pas plus que Bloomfield, maintenir sa position théorique dans une description : quand il dit qu'« une distinction est pertinente sur un plan si elle suffit à établir une distinction sur l'autre plan », il opère sur des différences de sens, et pour affirmer des différences, il faut opérer, même intuitivement, sur les sens tout entiers (Bloomfield et Harris, pour écarter le sens, disaient qu'« on ne doit pas opérer sur la signification, mais sur les identités et les différences de signification conçues comme réponses — comportementales — positives ou négatives au langage » : ce qui est justiciable de la même objection que pour Hjelmslev) [v. A. Martinet, dans Kroeber, *Anthropology to-day,* 1953, p. 574-586]. De plus, chez Hjelmslev, on aboutit à la pleine reconnaissance de l'impossibilité de se passer d'un recours à la substance phonique en diachronie, car c'est « d'après la connaissance générale du système *phonétique* de la langue [qu'] on peut prédire avec une quasi-certitude et dans bien des cas avec une certitude totale » l'élément phonique qui résulte d'une évolution.

STRUCTURALISME ET GÉNÉRATIVISME : TAXINOMIE ET CRÉATIVITÉ

La principale objection qui a été faite contre le structuralisme linguistique l'a été par la grammaire transformationnelle et générative à ses débuts. Selon celle-ci, la tare épistémologique du structuralisme aurait résidé dans le fait qu'il ne pouvait livrer sur une langue donnée (comme sur le langage en général) que des taxinomies. On entendait par là, vers 1965, le fait que l'analyse structurale considérait sa tâche achevée lorsqu'elle avait repéré, segmenté correctement, identifié et classé les unités linguistiques constituant le répertoire d'une langue : classement phonologique, classements morphologiques variés en classes formelles, fonctionnelles, distributionnelles (qui rectifiaient généralement les anciennes parties du discours des langues indo-européennes), et classements des fonctions syntaxiques décrivant les relations de ces unités entre elles. Le reproche « taxinomique » visait aussi le fait que le structuralisme aurait été capable de décrire (c'eût été un pur descriptivisme), tandis que les nouvelles théories se proposaient d'expliquer le fonctionnement psychologique, voire neuro-physiologique du langage ; de rendre compte de sa « créativité » ; peut-être même de fournir une théorie métaphysique de l'origine de la faculté du langage. Ce grief était parfaitement justifié vis-à-vis du distributionalisme de Bloomfield et de Harris, mais ne représentait qu'une réaction américaine aux excès dogmatiques d'une certaine linguistique américaine ; par contre, il n'avait aucune valeur vis-à-vis de courants structuralistes européens comme celui, hautement axiomatisé, de Hjelmslev, ou comme celui du fonctionalisme saussurien et praguois. Ceux-ci, en effet, ne se contentaient pas de décrire le fonctionnement du langage, mais — soit en synchronie, soit en diachronie — ils l'expliquaient : simplement sur la base de théories différentes de celles de la grammaire transformationnelle et générative. Un des paradoxes de cette dernière, en outre, c'est qu'elle dépend totalement pour ses données de base (nom, verbe, auxiliaire, complément prépositionnel, sujet, prédicat, etc.) de descriptions taxinomiques assez traditionnelles (les « grammaires syntagmatiques ») qu'elle condamne et sans lesquelles elle ne pourrait pas travailler. Cela suggère que la description taxinomique doit être une étape absolument nécessaire — et non pas théoriquement condamnable — de l'élaboration d'une théorie linguistique, quelle qu'elle soit. L'accusation taxinomique contre le structuralisme a d'ailleurs à peu près complètement disparu des exposés générativistes. Du point de vue de l'histoire des idées, loin de s'opposer au structuralisme classique, le transformationalisme et le générativisme, dans la mesure où ils opèrent sur des structures du langage, sont seulement des structuralismes particuliers.

STRUCTURE INHÉRENTE À L'OBJET ET MODÈLE CONSTRUIT

Un autre débat, sans doute plus central, a longtemps opposé les structuralismes linguistiques entre eux. Pour certains, la structure doit être extraite — par observation et par induction — de l'objet étudié ; elle ne peut être obtenue qu'à partir de cet objet ; en un certain sens, elle existe dans l'objet. C'est essentiellement le point de vue réaliste des saussuriens et des Praguois, et celui de certains Américains qui le nomment, plus lâchement, le point de vue de la *God's truth,* de la « vérité du Bon Dieu ». Pour eux, ce n'est pas possible de considérer que les rapports entre la structure et l'objet sont sans importance, ou d'importance secondaire. D'autres linguistes — surtout transformationalistes et générativistes — soutiennent la position contraire : la structure serait seulement un artefact, un produit élaboré par le savant pour construire un modèle qui rende compte du phénomène, sans se soucier de savoir si ce modèle est extrait de l'objet, et avec la conviction qu'il est plutôt, d'abord, voire essentiellement, dans l'esprit du sujet. C'est la thèse selon laquelle la structure ne serait, selon la terminologie des débats américains déjà antérieurs à Chomsky, qu'un *hocus pocus,* un « tour de passe-passe » commode pour exprimer notre savoir sur les faits. On pressent ici aussi le rôle qu'a pu jouer l'anti-mentalisme bloomfieldien dans la naissance de cette thèse : la structure est forcément le produit d'une opération d'analyse que l'esprit conduit sur l'observation qu'il fait de l'objet, c'est donc une abstraction, ce n'est donc pas *forcément* une caractéristique de l'objet, ce ne peut être qu'un modèle, toujours hypothétique par définition (v. A. Martinet, *Revue internationale de philosophie,* 1965, 3-4, p. 291-299). De là, il était facile de passer à la position que le modèle est une pure construction du chercheur, antérieure à toute induction à partir de l'ob-

jet (Hjelmslev dit même : indépendante de toute expérience, c'est-à-dire de toute réalité). Ce ne serait qu'au terminus de la construction du modèle qu'il serait utile de le confronter à la réalité dont il est censé rendre compte, pour vérifier s'il est adéquat ou non. Et cette condition, pour certains tenants de la précellence du modèle hypothético-déductif, n'est même pas prépondérante : la simplicité du modèle est plus importante que son adéquation aux faits. Par exemple, sur ce dernier point, les partisans de la structure conçue comme modèle indépendant de l'objet (Popper, Bach, Ruwet) font preuve d'une grande désinvolture ; et Chomsky lui-même écrit que « la découverte de données qui ne cadrent pas avec une théorie existante n'a guère d'intérêt tant qu'elles n'aident pas à formuler une théorie plus générale ». Toute l'histoire des sciences d'observation prouve le contraire.

Dans l'ensemble, on peut penser que l'opposition entre structure inhérente à l'objet (produite par induction) et structure extérieure à l'objet, n'existant que dans l'esprit du sujet (produite par déduction), est une opposition profondément antidialectique ; et dans les sciences humaines plus que partout ailleurs, parce qu'elle nie le va-et-vient entre les faits (toujours connus intuitivement au départ, comme l'admet Hjelmslev) et les hypothèses qu'on construit sur l'intuition qu'on a d'eux — hypothèses que, seule, leur appropriation aux faits transforme en théorie valable.

STRUCTURALISME ET HISTOIRE : SYNCHRONIE ET DIACHRONIE

Tout un courant du structuralisme philosophique, attaché au nom de Lévi-Strauss, a opposé l'explication structuraliste — qui serait intemporelle, a-chronique, et saisirait le mécanisme des répétitions éternelles de l'esprit humain par lui-même — à l'explication historique (bien que Lévi-Strauss, à partir de 1963-64, ait sensiblement nuancé, sans le répudier, son antihistorisme). Il est piquant d'observer que Lévi-Strauss, dont tant d'emprunts souvent discutables au structuralisme viennent de Roman Jakobson, ne lui doit rien sur ce point. Au contraire, Jakobson est à l'origine d'un effort théorique important, pour montrer contre Saussure que le concept de système, c'est-à-dire de structure, s'applique aussi bien dans l'analyse diachronique que dans la synchronique.

En réalité, l'histoire est moins simple. Jakobson s'est immobilisé sur une seule citation de Saussure, selon qui « c'est simplement le synchronique qui forme un système » ; mais surtout parce que la position saussurienne elle-même s'opposait à une conception téléologique de l'évolution linguistique, conception à laquelle Jakobson est fermement attaché pour des raisons philosophiques. Ce conflit idéologique (d'un matérialisme saussurien, qui soutient que « la langue n'est pas un mécanisme *créé et agencé en vue de* concepts à exprimer », et d'un idéalisme jakobsonien proprement métaphysique) a toujours empêché Jakobson, et maints autres linguistes à sa suite, de bien lire ce que le *Cours* disait des rapports entre synchronie et diachronie, entre structure (ou système) et histoire. Tullio De Mauro (*Cours,* éd. 1972, note 176, p. 452) a parfaitement raison de trouver « incroyable qu'on ait oublié » tout ce que Saussure écrit à cet égard, et qui était d'une grande finesse. Celui-ci soutient que l'opposition synchronie/diachronie est de point de vue, donc purement méthodologique : « ...ce n'est pas, selon l'excellente formule d'Ullmann, le langage qui est synchronique ou diachronique, mais la façon de l'aborder, la méthode d'investigation, la science du langage ». Saussure marque fortement qu'« à chaque instant le langage est une institution actuelle et un produit du passé, qu'il implique à la fois un système établi et une évolution ». Il ajoute même qu'« il semble à première vue très simple de distinguer entre ce système et son histoire, entre ce qu'il est et ce qu'il a été, [mais qu']en réalité, le rapport qui unit ces deux choses est si étroit qu'on a peine à les séparer » (*Cours,* p. 24). Il souligne, et c'est ce qui gênera les tenants d'une téléologie simpliste, qu'« il faut chercher la cause des changements dans la masse énorme des facteurs qui menacent sans cesse l'analyse adoptée dans un état de langue » (*Cours,* p. 232). Le mot *économie* lui-même, qui résume parfaitement le jeu des interactions entre structure et histoire, mot promis à un avenir éclatant sur ce point dans *Économie des changements phonétiques* de Martinet (bien que ce dernier doive, à cet égard, sans doute plus à Jespersen qu'à Saussure) — ce mot figure dans le *Cours* (p. 255). De Mauro est tout à fait fondé à soutenir que l'œuvre de Saussure contenait et contient toutes les formulations nécessaires pour élaborer une théorie cohérente de la dynamique des langues à travers leur histoire. Cette cécité au texte de Saussure, qui dure encore, est sans doute un bel exemple des conditionnements idéologiques qui informent ou déforment l'appréhension d'un texte ou d'un phénomène pour toute une époque.

L'UTILISATION DU CONCEPT DE STRUCTURE : STRUCTURE ET PERTINENCE

La notion de structuralisme en linguistique, on le voit, dépend donc en dernier ressort de la rigueur ou de la laxité avec lesquelles on définit et on pratique la notion de structure linguistique elle-même. Comme il est impossible à un linguiste de faire abstraction des réalités concrètes de l'organisation linguistique — quels que soient les modèles abstraits qu'il en extrait —, le structuralisme linguistique a été relativement protégé contre les spéculations philosophiques hasardées qui ont été élaborées à sa suite. Toutefois, les formulations les plus générales des linguistes ne sont pas toujours dépourvues d'un certain risque. Déjà, lorsque Gustave Guillaume proposait de définir la langue comme « un système de systèmes », la formule était plus imagée qu'opératoire. Elle constatait sans doute seulement que la phonétique, la morphologie, la syntaxe et le lexique d'une langue obéissent à des règles descriptives assez sensiblement différentes, ou bien même qu'à l'intérieur de chacune de ces grandes partitions se retrouvent ce qu'on appelle aujourd'hui des sous-systèmes complexes ; qu'on pense à la totalité des sous-systèmes qui décriraient le seul système du pluriel en français. Mais la formule guillaumienne, répétée comme un stéréotype quasi magique, n'éclairait guère sur le bon usage du structuralisme. Il en va de même de la formulation hjelmslévienne, pour qui la langue serait « une entité autonome de dépendances internes », formule qui a beaucoup servi, et beaucoup ébloui. Mais force est bien de constater, sur le plan épistémologique, qu'elle n'était qu'une définition tautologique du concept de structure en général, et qu'elle était loin, comme le « système de systèmes », d'aider à percevoir et à analyser la spécificité des structures linguistiques : car un avion supersonique, le système circulatoire d'un être vivant quelconque, un grain de blé sont aussi des entités autonomes de dépendances internes.

L'étiquette structuraliste, en isolant antidialectiquement le concept de structure d'autres concepts sans lesquels il n'est pas opératoire, a donc toujours impliqué des dangers de réductionnisme, surtout pour les non-linguistes, ou même pour les linguistes dogmatiques. Par exemple, beaucoup, par manque de fidélité scientifique à la réalité linguistique totale, ont voulu que la description des structures du système linguistique en synchronie soit toute la linguistique : ils se coupaient ainsi des chercheurs en linguistique historique et créaient un fossé difficile à combler encore aujourd'hui. D'autres éliminaient toute considération de la situation extra-linguistique à laquelle les langues réfèrent toujours, et se coupaient de la dialectologie, voire de toutes les sciences sociales qui prennent en compte cette situation ; ce structuralisme — surtout américain — a provoqué en réaction la naissance d'une ethnolinguistique, d'une sociolinguistique (menacées souvent à leur tour de l'excès contraire : rejeter tout le structuralisme,

à cause du structuralisme étriqué qui les avait opprimées). D'autres encore (et c'étaient souvent les mêmes) excluaient — souvent pour des raisons méthodologiques excellentes au départ, mais qui se transformaient en interdits épistémologiques chez les épigones — tout ce qui se passait dans la tête du locuteur : ils ont abouti, par cette étroitesse, à faire naître ou renaître une psycholinguistique, voire une philosophie du langage qui, elles aussi, sont plus tentées de marquer ce qui les oppose polémiquement au structuralisme, que de constituer le vaste regroupement pluridisciplinaire indispensable. La linguistique, après s'être constituée contre l'atomisation de la recherche préstructurale, est aujourd'hui menacée d'un éclatement épistémologique peu profitable à quiconque.

Les concepts qui sont indispensables à l'exercice d'un structuralisme réaliste ont été bien vus par l'école de Prague. Le concept de structure, isolé comme une essence, peut être aussi périlleux qu'il est efficace. Tout étant structuré, on peut toujours décrire des structures. Mais décrire un gicleur de moteur en termes de structures de physique nucléaire — ce qui est théoriquement possible — ne garantit pas qu'on décrit la spécificité de cette pièce dans son « entité de dépendances internes », le moteur ; décrire le muscle cardiaque en termes de structures de biologie moléculaire appellerait la même observation. Le concept qui permet de choisir correctement le niveau auquel doit être décrite scientifiquement telle ou telle structuration, c'est le concept de pertinence : « L'emploi pour une façade d'un matériau plus ou moins lourd a naturellement des répercussions sur la structure de l'édifice, mais le grain de ce matériau, son aspect extérieur, ses qualités esthétiques dans la mesure où elles n'entraînent pas une différence de poids, sont, du point de vue de la structure [architecturale], non pertinentes. » (Martinet, *Revue internationale de philosophie*, art. cit., p. 292). Ces traits peuvent devenir pertinents pour une autre science, l'esthétique par exemple. L'analyse structurale, en linguistique — et dans les sciences humaines en général — implique toujours qu'on sélectionne dans l'objet les structures qui sont linguistiquement pertinentes, et le critère de cette pertinence est (troisième concept clé) leur fonction dans l'établissement de la communication linguistique. Beaucoup d'avatars du structuralisme, linguistique ou non, sont nés d'une sorte de mécanisme structuraliste, qui négligeait la dialectique entre structure, pertinence et fonction, c'est-à-dire la pertinence des structures qu'on extrayait de l'objet.

G. MOUNIN.

structuraliste [stryktyralist] adj. (de *structuralisme ;* 1962, *Sens et Usages du terme « structure »*, p. 31). Qui a trait, se rapporte au structuralisme (au sens II), qui lui est propre : *Méthodes structuralistes. Attitude structuraliste.*

◆ adj. et n. (1962, *Sens et Usages du terme « structure »*, p. 19). Qui professe, applique le structuralisme, qui en est partisan : *Linguiste structuraliste. Les structuralistes.*

structurant, e [stryktyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *structurer ;* 20 juill. 1969, *la Vie du rail*). Qui opère, produit, ou rend possible, facilite la structuration ou l'organisation de quelque chose : *Élément structurant.*

structuration [stryktyrasjɔ̃] n. f. (de *structurer ;* 1962, Foulquié, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Action de doter quelque chose d'une structure, ou le fait d'acquérir une structure ; état de ce qui est structuré : *Le passage de l'amorphe au structuré n'est jamais le résultat de l'imposition d'une forme venue toute constituée de l'extérieur* [...]. *Toute structuration résulte d'un travail qui met en rapport, tout en les suscitant, forme et contenu du champ exploré* (G. Granger). *La structuration logique des expériences économiques* (Perroux). ‖ **2.** En sociologie, degré d'intégration sociale d'une collectivité. ‖ **3.** Selon la psychologie de la forme, résultat du processus par lequel, dans un champ perceptif, une forme se détache du fond et acquiert son individualité.

structure [stryktyr] n. f. (lat. *structura,* arrangement, disposition, construction, arrangement des mots dans une phrase, de *structum,* supin de *struere,* assembler, ranger, bâtir ; XIVe s., Bloch-Wartburg, puis 1530, Palsgrave [198], au sens I, 1 [« construction, bâtisse » ; « manière dont un édifice est construit... », 1588, Montaigne] ; sens I, 2, 1856, Baudelaire [*structure à résistance différentielle, structure logique,* 1968, Larousse] ; sens I, 3, 1611, Cotgrave [« nature des couches géologiques... », 1949, Larousse ; *structure d'une roche,* 1872, Littré ; *structure d'un sol,* 1964, Larousse ; pour la nature intime de la matière — *structure des cristaux* —, 1933, Larousse] ; sens I, 4, av. 1502, O. de Saint-Gelais ; sens I, 5, v. 1776, J.-J. Rousseau [*structure primaire, secondaire, articulaire, cloisonnée, continue,* 1964, Larousse] ; sens I, 6, 1876, Taine [« ensemble organisé qui constitue un des fondements d'une société », 1964, Robert ; *structure agraire,* 1964, Larousse — aussi « ensemble des conditions juridiques... » ; *structure latente d'un groupe,* 1968, Larousse ; *structure d'une unité économique, réformes de structure,* 1964, Larousse ; *structures d'accueil,* 11 janv. 1966, *le Monde*] ; sens I, 7, 1964, Larousse ; sens I, 8, milieu du XVIe s. ; sens I, 9, 1975, Larousse ; sens II, 1-2, 1947, A. Lalande ; sens II, 3, 1929, d'après Robert, 1964 [*structure superficielle* ou *de surface,* 1972, *Dict. de linguistique ; structure profonde,* 1970, Robert] ; sens II, 4, 1948, *Cahiers du Sud* [d'après Robert, t. IV, p. 475 *a*]).

I. ORGANISATION DES ÉLÉMENTS D'UN ENSEMBLE ; ENSEMBLE ORGANISÉ. **1.** *Vx.* Manière dont un édifice est construit, dont ses éléments sont agencés du point de vue technique ou décoratif : *De tous ses amis morts un seul ami resté | Le mène en sa maison de superbe structure ; | C'était un riche abbé, fou de l'architecture* (Boileau). ‖ *Vx.* Construction, bâtisse : *Quelques restes d'arches et de structures antiques, des temps grecs ou romains, confirment ici les traditions* (Lamartine). *Je dus renoncer assez vite à mon entreprise de consolidation. Ce qui était bancal dans cette structure* [une case] *pouvait encore s'écrouler, mais ne se redresserait plus* (Céline). ‖ **2.** *Auj.* Armature rigide (en bois, en métal, en matière plastique) formant l'ossature d'une carrosserie, d'un fuselage. ‖ *Structure à résistance différentielle,* châssis d'une voiture automobile comprenant un habitacle formé par un caisson rigide indéformable, prolongé vers l'avant et vers l'arrière par des éléments porteurs qui présentent une résistance décroissante. ‖ *Structure logique,* configuration fonctionnelle d'une machine, et en particulier d'un calculateur. ‖ **3.** Manière dont est constitué un ensemble naturel complexe, disposition que présentent ses différentes parties ou ses différents éléments : *Par exemple, la structure du système solaire* [...] *personne ne m'oblige à y penser* (Romains). ‖ *Spécialem.* Nature des couches géologiques et agencement de ces couches les unes par rapport aux autres : *Structure plissée, faillée, tabulaire.* ‖ *Structure d'une roche,* manière dont ses parties sont disposées : *La structure prismatique, colonnaire ou cylindrique des basaltes dans les orgues basaltiques.* ‖ *Structure d'un sol,* état physique des éléments qui le constituent : *Structure grumeleuse, grenue, polyédrique, prismatique.* ‖ *Structure intime de la matière,* structure de la matière établie par l'étude des diagrammes de diffraction des rayons X, des électrons ou des neutrons, qui permettent de fixer les positions des différents atomes : *Structure d'une espèce chimique. Structure des molécules d'un gaz, d'un liquide. Structure des cristaux.* ‖ **4.** Agencement des éléments composant un organisme animal ou une de ses parties (organe, tissu, cellule...) : *L'être vivant comprend toute une hiérarchie de structures* (É. Wolff). *Structure histologique, cellulaire, moléculaire. La structure du tissu conjonctif, d'un neurone.* ‖ **5.** Disposition des divers éléments et des tissus à l'intérieur d'un végétal. ‖ *Structure primaire,* disposition acquise par les tissus d'un axe végétal (tige ou racine) au cours de la première (ou de l'unique) année de sa vie. ‖ *Structure secondaire,* disposition complexe

acquise par les tissus des plantes dicotylédones vivaces après plusieurs années de développement. || *Structure articulaire,* structure d'une plante composée d'articles. || *Structure cloisonnée,* structure d'une plante composée de plusieurs cellules. || *Structure continue,* structure d'une plante qui n'est composée que de filaments sans cloisons (mucoracées). || **6.** Manière dont est organisé un ensemble, un système complexe, d'ordre politique, économique, social, institutionnel : *La structure politique d'un État. La structure de l'enseignement en France. On pourrait même imaginer que, dans telle structure sociale possible, ce que nous appelons moralité privée n'aurait guère plus de sens, l'individu se trouvant si exactement identifié, par une éducation très serrée, à un élément parfait de communauté organisée que ni l'égoïsme, ni l'altruisme ne s'y concevraient plus* (Valéry). || *Par extens.* Ensemble organisé qui constitue un des fondements d'une société : *Les structures administratives, économiques d'un pays. Ce qui vieillit dans l'Église, ce sont les structures, édifiées par l'homme et périssables* (Mauriac). || *Structure agraire,* aménagement du terroir exploité par un groupe d'agriculteurs (forme, dimensions, disposition des parcelles) ; *par extens.,* ensemble des conditions juridiques et sociales qui ont présidé à cet aménagement. || *Structure latente d'un groupe,* configuration des membres d'un groupe telle que l'analyse d'un test sociométrique permet de la mettre en évidence. || *Structure d'une unité économique,* ensemble des proportions et relations qui caractérisent cette unité, dans des conditions et à un moment donnés. || *Structures d'accueil,* ensemble d'installations et d'organismes destinés à satisfaire les besoins d'une catégorie de personnes découlant de la situation nouvelle où elles se trouvent placées : *Structures d'accueil d'un aéroport, d'un centre de tourisme, d'une ville nouvelle.* || *Réformes de structure,* réformes législatives qui visent à apporter des modifications profondes dans l'organisation économique, administrative, sociale d'une collectivité : *Les nationalisations sont des réformes de structure.* || **7.** *Spécialem.* Ensemble des relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents d'une entreprise, découlant des attributions précises de chacun d'eux. || **8.** Disposition, plus ou moins satisfaisante du point de vue intellectuel ou esthétique, des différentes parties d'un ensemble immatériel, en particulier d'une œuvre littéraire ou d'une création de l'esprit : *La structure d'un exposé, d'une étude scientifique, d'une œuvre dramatique. Sonorité, accentuation et timbre étaient toujours modalités, accents physiques du mouvement et ne révélaient jamais rien de la structure interne, de l'articulation innée, de l'esprit et du souffle qui amplifient, jusqu'à la valeur d'une signification, une sonorité creuse* (Cendrars). || **9.** En informatique, regroupement sous un seul nom, dans un langage de programmation, de données primitives.

II. SYSTÈME DE RELATIONS. **1.** Ensemble constituant une unité organisée, dont les éléments sont dans une étroite dépendance réciproque et ne peuvent être appréhendés isolément, chacun d'eux tenant ses propriétés de sa relation avec les autres et de son appartenance au tout : *Structures de la personnalité. Les Structures élémentaires de la parenté* (ouvrage de Lévi-Strauss). || **2.** *Spécialem.* En psychologie, syn. de FORME. (V. FORME [§ V, n. 4], GESTALT, GESTALTISME.) || **3.** En linguistique, système des règles qui régissent les relations existant entre les éléments d'un ensemble de données linguistiques : *Structure phonologique d'une langue.* || *Structure superficielle* ou *de surface,* en grammaire générative, organisation syntaxique de la phrase telle qu'elle se présente dans le discours ; *structure profonde,* organisation de la même phrase à un niveau plus abstrait, avant que ne s'effectuent les transformations réalisant le passage des structures profondes aux structures de surface. || **4.** En mathématiques, groupe de propriétés que confèrent à un ensemble une ou plusieurs lois de composition données : *Structure de groupe. Structure d'espace vectoriel.*

● SYN. : **I, 3** *contexture, disposition* ; **6** *constitution, organisation, régime ; armature, charpente, ossature ;* **8** *canevas, composition, linéaments, plan.*

structuré, e [stryktyre] adj. (part. passé de *structurer* ; 1870, Bürger [II, 247], au sens I ; sens II, 1964, Robert).

I. Se dit de ce qui a une structure (au sens I), et surtout de ce qui possède une organisation, une hiérarchie, des institutions, etc. : *Un peintre dont les œuvres sont composées, structurées. Un parti politique très structuré.*

II. Se dit de ce qui a une structure (au sens II), de ce qui se définit par une structure spécifique : *La langue considérée comme un ensemble structuré. La position structuraliste en histoire implique une réalité structurée, donc exprimable mathématiquement dans ses caractères et ses variations* (P. Vilar).

● SYN. : **I** *composé, organisé.*

◆ **structuré** n. m. (1970, Robert). *Le structuré,* ce qui se distingue par une structure propre.

structurel, elle [stryktyrɛl] adj. (de *structure* ; 1961, Larousse [art. *chômage*], au sens I [*chômage structurel* ; « qui se rapporte à la structure », 1964, Robert] ; sens II, 1972, *Dict. de linguistique* [aussi *analyse structurelle, changement structurel* et — à l'art. *structural — description structurelle*]).

I. Qui se rapporte à la structure (au sens I), qui tient aux structures de quelque chose (surtout dans le domaine économique, et par opposition à *conjoncturel, elle*) : *Inflation structurelle. Variables structurelles et variables de fonctionnement en économie.* || *Chômage structurel,* chômage propre aux pays sous-développés, dans lesquels les structures économiques (répartition et qualité de la terre, insuffisance de l'équipement industriel) ne permettent pas de fournir du travail à une fraction importante de la population.

II. En grammaire générative, syn. de STRUCTURAL, E, AUX (au sens II, 1). || *Analyse structurelle,* domaine d'application d'une transformation. || *Changement structurel,* énoncé de la modification que la transformation apporte à la suite indiquée dans l'analyse structurelle. || *Description structurelle,* représentation de l'information syntaxique, phonologique, etc., nécessaire à l'interprétation phonétique et sémantique d'une phrase.

structurellement [stryktyrɛlmɑ̃] adv. (de *structurel* ; 1968, Larousse). D'une manière structurelle.

structurer [stryktyre] v. tr. (de *structure* ; 1870, Bürger [II, 182], au sens 1 ; sens 2-3, 1968, Larousse). **1.** Doter, pourvoir d'une structure, de structures : *Structurer une administration. Ceux qui ont dit cela, qui ont cru qu'une œuvre une fois structurée peut être ainsi, par caprice, par intérêt, menée à droite ou à gauche, ceux-là n'ont jamais bâti un livre* (Daudet). || **2.** *Spécialem.* Étudier ou créer l'ossature d'une construction. || **3.** Donner à un projet d'urbanisme une forme graphique à partir d'un programme écrit.

structurologie [stryktyrɔlɔʒi] n. f. (de *structuro-*, élément tiré de *structure,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1968, Larousse). Partie de la géologie qui étudie la structure des roches, en particulier leurs déformations, pour en déduire le nombre et la nature des contraintes qu'elles ont subies.

strume [strym] n. f. (lat. *struma,* scrofules, écrouelles, de *struere,* disposer par couches, arranger, ériger ; v. 1130, *Eneas,* au sens de « bosse » ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, v. 1220, Coincy). **1.** Syn. anc. de SCROFULE. || **2.** Goitre.

strumectomie [strymɛktɔmi] n. f. (de *strum[e]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1907, Larousse). Ablation chirurgicale d'un goitre.

strumeux, euse [strymø, -øz] adj. et n. (lat. *strumosus,* qui a les écrouelles, scrofuleux, de *struma,* écrouelles [v. STRUME] ; fin

du XIII^e s., B. de Condé, écrit *estrumeus ; strumeux,* XVI^e s.). Syn. anc. de SCROFULEUX, EUSE.

strumiprive [strymipriv] adj. (de *strumi-,* élément tiré de *strume,* et de *priv[ation]* ; 1904, Larousse). *Cachexie strumiprive,* ensemble des troubles que l'on peut observer après l'ablation totale de la glande thyroïde.

strumite [strymit] n. f. (de *strume ;* 1907, Larousse). Inflammation d'une glande thyroïde goitreuse.

struthio [strytjo] n. m. (bas lat. *struthio, -onis,* autruche, gr. *strouthiôn,* même sens, de *strouthos,* moineau, autruche ; 1904, Larousse). Nom générique de l'autruche.

struthionidés [strytjɔnide] n. m. pl. (du bas lat. *struthio, -onis,* autruche [v. l'art. précéd.], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1848 [d'après Robert, 1970], puis 1876, Larousse). Famille d'oiseaux ratites comprenant le seul genre *autruche.*

struthioniformes [strytjɔnifɔrm] n. m. pl. (de *struthioni-,* élément tiré du bas lat. *struthio, -onis,* autruche [v. STRUTHIO], et de *forme ;* 1904, Larousse). Ordre d'oiseaux ratites comprenant les autruches, les casoars, les émeus, les nandous, oiseaux coureurs de grande taille, inaptes au vol et ayant des plumes aux barbes dissociées.

strychnine [striknin] n. f. (dér. savant du lat. scientif. moderne *strychnus,* vomiquier [v. STRYCHNOS] ; 1818, Riffault des Hêtres, IV, 757). Alcaloïde extrait de la noix vomique, qui est un poison provoquant la contracture des muscles, puis la paralysie.

strychnisme [striknism] n. m. (de *strychn[ine]* ; 1872, Littré). Intoxication par la strychnine.

strychnos [striknɔs] n. m. (lat. scientif. moderne *strychnus* ou *-nos,* même sens, emploi spécialisé du lat. class. *strychnus* ou *-nos,* sorte de morelle [plante solanée], gr. *strukhnos,* même sens ; 1842, Acad.). Genre d'arbres et de lianes des régions équatoriales, dont une espèce, le vomiquier, a pour graine la noix vomique, renfermant de la strychnine, et dont d'autres espèces fournissent le curare.

stryge n. f. V. STRIGE.

stuc [styk] n. m. (ital. *stucco,* même sens, langobard **stucchi,* croûte ; 1524, Havard, écrit *estucq ;* 1533, Laborde [p. 502], écrit *stucq ; stuc,* 1546, Rabelais [« ouvrage... en stuc », 1964, Robert]). Enduit imitant le marbre, composé ordinairement d'un mélange de chaux éteinte, de plâtre fin et de poussière de marbre et de craie : *Un revêtement, des moulures en stuc. À la base, d'abord, c'était un carré de carton bleu figurant un temple avec portiques, colonnades et statuettes de stuc* (Flaubert). || *Par extens.* Ouvrage, objet en stuc : *Les stucs du château de Fontainebleau.*

stucage [stykaʒ] n. m. (de *stuc ;* 1898, A. Daudet [« revêtement de stuc » ; « application de stuc... », 1933, Larousse]). Application de stuc sur une surface. || Revêtement de stuc : *Oh ! ce vestibule, sonore et dallé, avec son stucage d'un rose pâle, où d'anciens chapeaux de paille pendaient encore aux patères ; il ne fit que le traverser...* (Daudet).

stucateur [stykatœr] n. m. (ital. *stuccatore,* même sens, de *stucco,* stuc [v. STUC] ; 29 juin 1641, Poussin, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Ouvrier spécialisé dans le travail du stuc, l'application de revêtements décoratifs en stuc. || **2.** Sculpteur ornemaniste en stuc.

stucatine [stykatin] n. f. (de *stuc ;* 1907, Larousse). Sorte d'émail blanchâtre, fabriqué avec de la chaux, de l'acide phosphorique et de l'acide salicylique, et qui, employé en revêtement, donne aux matériaux de construction l'apparence de la pierre à bâtir.

stud-book [stœdbuk] n. m. (loc. angl. de même sens, proprem. « livre des haras », de *stud,* haras, et de *book,* livre ; 1828, Bonnaffé). Registre mentionnant le nom, la généalogie et les performances des chevaux pur sang.

● Pl. *des* STUD-BOOKS.

studette [stydɛt] n. f. (dimin. de *stud[io]* ; 1970, Robert). Petit studio d'habitation (vocabulaire de l'immobilier).

studieusement [stydjøzmɑ̃] adv. (de *studieux* [v. l'art. suiv.] ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *studiousement* [*studieusement,* 1541, *R. Ét. Rab.,* V], au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** *Vx.* D'une manière studieuse, appliquée, attentive : *Ce n'est pas un critique curieux et studieusement investigateur que Laharpe ; c'est un professeur pur, lucide, animé* (Sainte-Beuve). || **2.** Par l'étude, par des travaux intellectuels : *Occuper studieusement ses soirées.*

studieux, euse [stydjø, -øz] adj. (lat. *studiosus,* appliqué à, qui a du goût pour, dévoué à, appliqué à l'étude, de *studium,* application zélée, application à l'étude, étude [v. ÉTUDE] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *estudius* [*estudieus,* v. 1265, J. de Meung ; *studieux,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 [avec la prép. *à* — avec la prép. *de,* 1532, Rabelais] ; sens 2, 1552, R. Estienne ; sens 3, 1723, J.-B. Rousseau). **1.** Vx ou littér. *Studieux à* ou *de* (et l'infinitif), qui est appliqué, attentif, empressé à faire quelque chose : *Studieuse à me plaire, à m'aimer toujours prête* (Chénier). *Studieux | De ne point offenser les démons ni les dieux* (Hugo). || **2.** Se dit d'une personne qui aime l'étude, qui s'adonne avec application, avec conscience aux travaux intellectuels : *Un enfant studieux. Une génération peu studieuse, tentée par la facilité.* || **3.** Qui est consacré à l'étude ou qui lui est propice : *Soirée calme, mais que j'eusse souhaitée plus studieuse* (Gide).

● SYN. : 2 *appliqué, travailleur.* — CONTR. : 2 *paresseux ;* 3 *oisif.*

studio [stydjo] n. m. (mot ital. signif. « atelier de sculpteur, de peintre » [proprem. « étude »], lat. *studium,* étude [v. ÉTUDE] ; 1830, lady Morgan [II, 138], au sens I, 1 [« local où opère un photographe », 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1923, Larousse ; sens I, 3, v. 1908, d'après J. Giraud, p. 187 [pour les émissions de... radiodiffusion, 1949, Larousse] ; sens I, 4, 1968, Larousse [« salle de répétition », milieu du XX^e s.] ; sens I, 5, 1958, J. Giraud, p. 188 ; sens II, 1, 1918, E. Jaloux ; sens II, 2, av. 1949, Colette).

I. 1. Atelier de peintre ou de sculpteur. (Vieilli.) || Local où opère un photographe : *Le photographe avait là son studio* (Dorgelès). || **2.** *Vx.* Cabinet de travail. || **3.** Ensemble de bâtiments et de locaux comprenant les installations et les équipements nécessaires au tournage des films cinématographiques. || Local où ont lieu les prises de vues et de son pour les émissions de télévision et de radiodiffusion. || **4.** Salle de répétition de danse. || *Par extens.* Salle de répétition : *Il préparait alors des spectacles que l'on répétait avec ferveur dans un studio glacial, au fond d'une cour sans soleil* (Duhamel). || **5.** Petite salle de cinéma, généralement spécialisée dans la projection de films d'un certain genre.

II. 1. Pièce destinée à servir à la fois de salon, de salle à manger et de chambre à coucher. || **2.** Local d'habitation composé d'une seule pièce principale et de pièces accessoires (salle de bains, cuisine, etc.) : *La garçonnière devint studio* (Colette).

studiolo [stydjolo] n. m. (mot ital. de même sens, dimin. de *studio,* studio [v. l'art. précéd.] ; 1964, Larousse). Dans les palais italiens, cabinet de travail, pièce où l'on se retire pour lire, écrire.

stuka [ʃtuka] n. m. (mot allem. de même sens, contraction de *Stu[rz]ka[mpfflugzeug],* avion de combat en piqué, de *Sturz,* chute, piqué, de *Kampf,* combat, et de *Flugzeug,* avion ; 1949, Larousse). Nom donné, pendant la Seconde Guerre mondiale, à un bombardier allemand d'attaque en piqué, le Junkers 87 : *« Mais enfin, hurla Maillat à son tour, qu'est-ce que je vous fais ? — Ce que tu nous fais ? reprit la voix qui avait déjà parlé. Ce que tu nous fais, salaud ? Tu nous fais repérer par les Stukkas* [sic] ! (Merle).

stūpa [stupa] n. m. invar. ou **stoupa** [stupa] n. m. (hindî *stūpa,* même sens, sanskrit *stūpa,* tas, monceau ; 2 mars 1868,

Journ. des débats [*stupa*], et 1877, Littré [*stoupa*]). En Asie, monument d'origine indienne, essentiellement bouddhique ou jaïn, de caractère funéraire, ou simplement commémoratif, et contenant parfois des reliques.

stupéfaction [stypefaksjɔ̃] n. f. (bas lat. *stupefactio,* stupéfaction, du lat. class. *stupefactum,* supin de *stupefacere,* étourdir, paralyser [v. l'art. suiv.] ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 [pour des êtres inanimés, milieu du XXe s.] ; sens 2, 1458, *Mystère du Vieil Testament,* puis 1530, Palsgrave, 194). **1.** *Vx.* État d'engourdissement voisin de l'insensibilité : *La seconde phase s'annonce par une sensation de fraîcheur aux extrémités, une grande faiblesse ; vous avez, comme on dit, des mains de beurre, une lourdeur de tête et une stupéfaction générale dans tout votre être* (Baudelaire). *Elle demeura plusieurs minutes immobile, les paupières baissées, dans un état de stupéfaction léthargique qui la rendait presque insensible* (Martin du Gard) ; et dans un emploi se rapportant aux êtres inanimés : *Elles* [les choses] *gardent leur inertie, leur morcellement, leur « stupéfaction », cette tendance perpétuelle à s'effondrer que Leibniz nommait leur stupidité* (Sartre). || **2.** Étonnement extrême, qui, d'abord, laisse sans voix, sans réaction : *L'homme s'étira d'abord* [...] *et, à ma grande stupéfaction, ébaucha lui aussi un sourire* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **1** *engourdissement, stupeur ;* **2** *abasourdissement, ahurissement, ébahissement, effarement, saisissement, surprise.*

stupéfait, e [stypefɛ, -ɛt] adj. (lat. *stupefactus,* part. passé de *stupefacere,* étourdir, paralyser, de *stupēre,* être engourdi, demeurer immobile, regarder avec étonnement, et de *facere,* faire ; 1655, Molière, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIIe s., Mme de Genlis). **1.** Se dit d'une personne que l'étonnement, la surprise met dans l'incapacité de réagir ou de répliquer : *Le pauvre vieillard, stupéfait de cette brusque attaque, resta pendant un moment immobile* (Balzac). *Tous mes compatriotes restaient stupéfaits de découvrir que Molière était pour l'univers un libérateur plus grand que Vercingétorix pour la Gaule...* (Giraudoux). || **2.** Se dit de ce qui, dans l'attitude d'une personne, dénote un étonnement extrême : *Je ne puis m'empêcher de rire de leurs mines stupéfaites* (Genlis).

• SYN. : **1** *abasourdi, baba* (fam.), *éberlué, époustouflé* (fam.), *estomaqué* (fam.), *interdit, interloqué* (fam.), *médusé, saisi, sidéré, soufflé* (fam.), *suffoqué ;* **2** *ahuri, ébahi, ébaubi* (fam.), *effaré.*

• REM. L'emploi par certains de *stupéfait, e* à la place du part. passé *stupéfié, e,* dans des constructions passives : *Claire fut stupéfaite par la richesse et la hardiesse de son linge* (Maurois), a donné naissance au v. *stupéfaire* (av. 1870, Mérimée), dont l'usage, à vrai dire, s'est limité au présent de l'indicatif (3e pers. du sing.) et aux temps composés : *Il m'a donné à dîner, ce qui a stupéfait tous les Catalans* (Mérimée). *Elle y a trouvé un plaisir qui l'a stupéfaite* (Proust).

stupéfiant, e [stypefjɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. m. (part. prés. de *stupéfier ;* 1606, P. Charron, puis 1694, Acad., au sens 1 [par extens., 1876, Larousse] ; sens 2, 1843, Landais [« ... qui sort du commun », av. 1951, A. Gide]). **1.** Se dit de substances toxiques dont l'action sur le système nerveux se manifeste par un engourdissement de l'esprit et du corps, et qui sont utilisées à faibles doses, en thérapeutique, pour le traitement des douleurs violentes : *Les toxiques stupéfiants font l'objet d'une réglementation sévère. Pour échapper à cette torpeur qui l'envahissait comme un poison stupéfiant dans toutes ses veines, il se leva, descendit au grand air des vivants, des actifs, des circulants* (Daudet) ; et par extens. : *La morphine a des propriétés stupéfiantes.* || **2.** Qui stupéfie, qui provoque un étonnement extrême : *Un événement stupéfiant. Notre colonel manifestait une bravoure stupéfiante* (Céline). *C'était stupéfiant, tous ces visages décomposés par la peur, et à qui la haine, cependant, prêtait une sorte de férocité* (Merle). || *Par exagér.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui sort du commun : *Robert est stupéfiant, il est en relations avec un tas de gens célèbres...* (Gide). *Elle se tenait à l'arrêt de l'autobus, dans un vent glacial* [...]. *Il neigeait et ses talons d'une hauteur stupéfiante étaient pleins de boue* (Triolet).

• SYN. : **2** *ahurissant, énorme* (fam.), *époustouflant, renversant, saisissant ; étonnant, extraordinaire, fantastique, formidable, inouï, sensationnel.*

◆ **stupéfiant** n. m. (sens 1, 1835, Acad. [pour des substances... qui conduisent à la toxicomanie..., 15 août 1863, Goncourt] ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Toxique stupéfiant : *La morphine est un stupéfiant.* || *Par extens.* Se dit des substances, ou drogues, absorbées, en dehors de tout contrôle médical, pour leurs effets euphorisants, dynamiques, sédatifs, etc., et dont l'usage répété produit l'accoutumance et un état de besoin, conduit à la toxicomanie et à la déchéance physique et mentale : *La répression du trafic des stupéfiants. Je n'ai jamais pris de cocaïne* [...], *ni de stupéfiant convulsant* (L. Daudet). || **2.** *Fig.* et *littér.* Tout ce à quoi on est attaché, comme le toxicomane à sa drogue, et dont on finit par subir la domination : *Le travail aussi est un stupéfiant* (Mauriac).

stupéfier [stypefje] v. tr. (lat. *stupefieri,* être interdit, stupéfié, étonné [passif de *stupefacere,* étourdir, paralyser — v. STUPÉFAIT], ou francisation du lat. *stupefacere* [v. ci-dessus] ; 1478, Chauliac, au sens 1 [« ...paralyser les facultés nerveuses... », 1798, Acad. ; au part.-adj., 1872, Littré] ; sens 2, 1798, Acad. [au part.-adj., 1694, Acad.]). **1.** *Vx* ou *littér.* Plonger dans un état d'engourdissement physique et d'hébétude mentale, par une action sur le système nerveux : *Sa famille s'acharnait à prouver que les obus l'avaient stupéfié, démoralisé* (Céline). || *Par extens.* Inhiber, paralyser les facultés nerveuses et mentales : *Pour que le lecteur puisse juger si l'opium est propre à stupéfier les facultés d'un cerveau anglais, il donnera* [...] *deux échantillons de ses jouissances...* (Baudelaire) ; et au participe-adjectif : *Il se plaint d'avoir le cerveau encore stupéfié...* (Gide). || **2.** Remplir d'un étonnement extrême, qui laisse sans réaction : *Son revirement a stupéfié ses amis politiques. Rosannette demeura immobile, stupéfiée par ces façons extraordinaires* (Flaubert). *L'indifférence de mes compagnons me stupéfiait* (Beauvoir) ; et au participe-adjectif : *Rastignac étourdi* [...] *descend avec les sept mille francs, ne comprenant encore rien au jeu, mais stupéfié de son bonheur* (Balzac).

• SYN. : **1** *engourdir ; abrutir, ankyloser, endormir, hébéter ;* **2** *abasourdir, époustoufler* (fam.), *estomaquer* (fam.), *méduser, sidérer, souffler* (fam.), *suffoquer.*

• REM. V. la Rem. à STUPÉFAIT, E.

stupeur [stypœr] n. f. (lat. *stupor,* engourdissement, saisissement, paralysie, état d'insensibilité, de *stupēre,* être engourdi, demeurer immobile, être frappé de stupeur ; début du XIVe s., au sens 2 [au plur., 1853, V. Hugo] ; sens 1, fin du XIVe s. [en psychiatrie, 1762, Acad.]). **1.** Engourdissement, atténuation de la sensibilité et des facultés intellectuelles, se traduisant principalement par l'incapacité d'agir : *Le pauvre étudiant, par une sorte de stupeur honteuse, n'osait ni s'en aller, ni rester, ni parler* (Balzac). *Je me force à écrire, malgré mon mal de tête et cette espèce de stupeur qui, si souvent, me paralyse, ici* (Gide). || *Spécialem.* En psychiatrie, suspension de l'activité physique et psychique, d'origine névrotique, psychotique ou confusionnelle, caractérisée par l'immobilité, l'absence de réaction, le mutisme, le manque d'expression du visage, la fixité du regard, etc. : *Stupeur mélancolique, schizophrénique, confusionnelle.* || **2.** Étonnement extrême, saisissement qui prive momentanément quelqu'un de ses moyens physiques et intellectuels : *On imagine la stupeur des paysans en voyant la jolie dame monter en chaire* (Daudet). *Mathieu demeura quelques instants sans comprendre, puis il fut envahi par une stupeur scandalisée* (Sartre) ; et littér., au plur. : *Et ce qui plonge l'âme en des stupeurs profondes, | C'est la perfection de ces gredins immondes* (Hugo). *Devant le « Mercure » d'Idrac (si je ne fais erreur), je tombais dans des stupeurs admiratives* (Gide).

• SYN. : **1** *abêtissement, abrutissement, anéantissement ; hébétude ;* **2** *abasour-*

dissement, ahurissement, ébahissement, effarement, saisissement, stupéfaction.

stupide [stypid] adj. et n. (lat. *stupidus*, stupéfait, interdit, sot, niais, de *stupēre*, être interdit, demeurer stupide [v. l'art. précéd.] ; XIV^e s., B. de Gordon, au sens de « engourdi, paralysé » ; sens 1, 1599, Hornkens [« qui a le caractère de la stupeur », av. 1654, Guez de Balzac] ; sens 2, 1599, Hornkens [substantiv., 1651, Scarron ; « qui marque... l'absence de réaction », av. 1673, Molière ; *stupide à*, 1651, Corneille] ; sens 3, 1552, Rabelais [« ...qui, dans une circonstance, se comporte sottement », 1876, Larousse ; « ...qui révèle... la sottise », av. 1654, Guez de Balzac] ; sens 4, début du XIX^e s., Nodier). **1.** *Class.* et *littér.* Frappé de stupeur, ébranlé par un coup inattendu, par un choc émotionnel violent : *Quelque affligé que je sois, Monseigneur, la douleur ne m'a pas encore rendu si stupide que je ne sente, comme je dois, l'extrême honneur que vous m'avez fait en m'écrivant* [...] *sur la mort de mon illustre ami* [Racine] (Boileau). *Ainsi, Messieurs, quand j'ai appris la mort de M. Delacroix, je restai stupide, et deux heures après seulement, je me sentis envahi par une désolation que je n'essaierai pas de vous peindre...* (Baudelaire). *Il regarda, effaré, stupide d'étonnement, le corps d'abord secoué de spasmes, puis immobile sur le ventre* (Maupassant). || *Class.* et *littér.* Qui a le caractère de la stupeur : *Les douleurs muettes et stupides sont hors d'usage : on pleure, on récite, on répète* (La Bruyère). *L'espèce d'énergie qu'Arsène avait trouvée dans la vivacité même de sa douleur fit place à un abattement stupide* (Mérimée). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui est incapable, par apathie, par médiocrité d'esprit ou de sensibilité, d'une réaction spontanée : *Il leur serait utile d'être nés muets ou stupides : ce qu'ils ont de vivacité et d'esprit leur nuit davantage que ne fait à quelques autres leur sottise* (La Bruyère) ; et substantiv. : *Je fus toujours le même stupide devant et après le dîner, durant lequel je ne fis rien avec assurance que de regarder incessamment Léonore* (Scarron). *Cette stupide, cette raisonnable, qui ne riait pas et qui ne pleurait jamais* (Colette). || *Class.* et *littér.* Qui marque, dénote l'apathie, la froideur, l'absence de réaction : *En vain, pour attaquer son stupide silence, | De tous les lieux communs vous prenez l'assistance* (Molière). *Le cheval attendait, l'œil stupide* (Aragon). || Class. *Stupide à*, insensible, inaccessible à : *J'y porte une tiédeur qui dégénère en glace ; | Mes élans les plus doux y font aussitôt place | À mon aridité, | Et me laissent devant ta face | Stupide aux saints attraits de ta bénignité* (Corneille). || **3.** Qui manque totalement d'intelligence, de réflexion, de jugement : *Sorti de sa spécialité* [...], *il redevenait l'ouvrier stupide* (Balzac). *Le gendarme n'était pas ivre, mais il était stupide* (Flaubert). *Il faut être stupide pour tout jouer sur une carte* (Aragon). || *Spécialem.* Se dit d'une personne qui, dans une circonstance, se comporte sottement : *Je suis stupide, je sais bien, je suis stupide d'avoir peur ainsi* (Butor). || *Par extens.* Se dit de ce qui, dans la physionomie, le comportement, les propos d'une personne, révèle la lourdeur d'esprit, la sottise : *Un visage, une expression stupide. Des plaisanteries stupides. Faire preuve d'un entêtement stupide. Sa figure avait perdu toute nuance : l'œil fixe et courroucé, les oreilles décollées, la bouche entrouverte lui donnaient un air stupide...* (Martin du Gard). *Elle sentait que ses paroles étaient stupides, qu'elle divaguait, qu'elle se couvrait même de ridicule devant cet homme immobile et froid* (Troyat). || **4.** Se dit des événements ou des actions humaines qui semblent dénués de sens, auxquels on ne peut assigner aucune justification raisonnable : *Trouver une mort stupide. Oui, certains de nos actes sont insignifiants, mais si stupides, qu'ils sont aussi difficiles à confesser que les crimes les plus noirs* (Aymé). *Au début, ils la trouvent tout à fait stupide, la guerre. Puis, petit à petit, ils arrivent à se passionner pour elle comme pour un match de football ou une course cycliste. Ils en deviennent amoureux* (Merle).

• SYN. : **1** *abasourdi, abruti, anéanti, hébété, interdit* ; **3** *bête, borné, bouché* (fam.), *crétin* (fam.), *inintelligent, obtus, sot* ; *idiot* ; *épais, imbécile, niais, pesant, plat* ; **4** *aberrant, absurde, déraisonnable, illogique, incohérent, inepte, saugrenu.* — CONTR. : **3** *brillant, doué, génial, intelligent, lucide, perspicace, sagace* ; *astucieux, futé, malin* ; *éveillé, fin, malicieux, spirituel* ; **4** *judicieux, raisonnable, sage, sensé.*

stupidement [stypidmɑ̃] adv. (de *stupide* ; 1588, Montaigne). D'une manière stupide, sotte : *Rire stupidement. S'obstiner stupidement.*

• SYN. : *bêtement, inintelligemment, niaisement, sottement.*

stupidité [stypidite] n. f. (lat. *stupiditas*, stupidité, de *stupidus*, stupide [v. STUPIDE] ; 1541, Calvin, au sens 3 ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1587, F. de La Noue [« caractère de ce qui est stupide », av. 1662, Pascal] ; sens 5, 1835, Acad. ; sens 6, 1876, Larousse). **1.** *Class.* État d'une personne stupide, paralysée et rendue muette par la surprise ou par l'émotion : *La reine, à ce malheur si peu prémédité, | Semble le recevoir avec stupidité* (Corneille). || **2.** *Class.* (vieilli au milieu du XVII^e s.). Stupéfaction : *Il se contentait d'examiner les actions et le discours de ce Duc avec un étonnement qui approchait de la stupidité* (Segrais). || **3.** *Class.* État d'apathie, de torpeur des facultés intellectuelles et de la sensibilité : *L'incivilité n'est pas un vice de l'âme, elle est l'effet de plusieurs vices : de la sotte vanité, de l'ignorance de ses devoirs, de la paresse, de la stupidité* (La Bruyère). || **4.** Caractère d'une personne qui manque totalement d'intelligence, de jugement : *Abdère même, cette petite ville si renommée jusqu'ici pour la stupidité de ses habitants, eut à peine produit Démocrite qu'elle vit paraître Protagoras* (Barthélemy). *Ma stupidité avait mis en joie toute la classe* (Gide). || Caractère de ce qui est stupide : *La stupidité de ses critiques a servi ses adversaires.* || **5.** Parole, action stupide : *Ne dire, ne faire que des stupidités. Nous ne concevons jamais que par accident tout ce que contient de stupidités l'existence d'une personne raisonnable* (Valéry). || **6.** *Vx.* Nom donné jadis, en psychiatrie, aux états caractérisés par la suspension de toute activité physique et psychique, et qui ne relevaient ni de l'idiotie ni de la démence (stupeur mélancolique, confusion mentale, etc.).

• SYN. : **4** *bêtise, crétinerie, imbécillité, inintelligence* ; **5** *ânerie* (fam.), *balourdise, bêtise* (fam.), *bourde* (fam.), *idiotie, ineptie, niaiserie, sottise.*

stuporeux, euse [stypɔrø, -øz] adj. (dér. savant de *stupeur* ; 1933, Larousse [aussi *langue stuporeuse* ; littér., 1957, H. Michaux, p. 144]). Qui est propre, se rapporte à la stupeur (surtout en médecine psychiatrique) : *États stuporeux. Mélancolie stuporeuse* ; et littér. : *Freins. De plus en plus de freins. Je mets du temps, beaucoup de temps dans ma stupeur pour remarquer ma stupeur dans le stuporeux état* (Michaux). || *Langue stuporeuse*, modification de l'aspect de la langue observée dans la stupeur, la mélancolie, la fièvre typhoïde grave, et toutes les fois que la langue reste longtemps en immobilité complète.

stupre [stypr] n. m. (lat. *stuprum*, déshonneur, opprobre, attentat à la pudeur, relations coupables, adultère ; 1378, La Curne [rare entre le début du XVII^e s. et 1764, Voltaire ; dans la langue ecclésiastique, 1968, *Dict. de la foi chrétienne*]). *Littér.* Acte de débauche, viol ; débauche honteuse : *Là, c'est un lieu de stupre, de meurtre, d'abominable passion...* (Gide). *Encore que vous ayez tous les deux le cerveau singulièrement obscurci par vos stupres divers...* (Marceau). || *Spécialem.* Dans la langue ecclésiastique, acte de violence commis sur une jeune fille.

stuquer [styke] v. tr. (de *stuc* ; 1855, Th. Gautier [au part. passé ; à l'infin., 1893, *Dict. général*]). Enduire, revêtir, décorer de stuc (surtout au part.-adj.) : *Imagine une salle carrée très haute, dallée, stuquée* (Daudet). *Les murs du vestibule stuqués comme un nougat...* (Huysmans). *Les villas* [...] *sont encore de sages petites demeures allemandes, en briques stuquées* (M. Prévost).

stygien, enne [stiʒjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *Styx, Stygis*, le Styx, fleuve des Enfers par lequel juraient les dieux, les enfers, gr. *Stux, Stugos*, mêmes sens ; av.

1589, J. A. de Baïf, au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** Qui appartient au Styx, fleuve des Enfers dans la mythologie grecque, ou qui en a les caractères : *Je tombe dans cette eau stygienne, épaisse et noire* (Gautier). ‖ **2.** *Eau stygienne,* dans l'ancienne chimie, nom donné à tous les liquides qui attaquent les métaux.

stylaire [stilɛr] adj. (de *style ;* 1876, Larousse). Qui se rapporte, appartient au style, partie moyenne du pistil.

style [stil] n. m. • ÉTYM. Lat. *stylus,* altér. graphique (sous l'influence du gr. *stûlos,* colonne, poteau) de *stilus,* tout objet en forme de tige pointue, poinçon pour écrire, travail de la plume, composition, manière, style, langue ; v. 1280, Bibbesworth, écrit *estile* (*stile, style,* XIVe s.) [v. B, § III, 2]. — A : sens 1, v. 1380, *Aalma,* écrit *stile* (*style,* 1532, Rabelais) ; sens 2, 1935, Vercel ; sens 3, milieu du XVIe s. ; sens 4 (gr. *stûlos,* v. ci-dessus), 1708, d'après Trévoux, 1721 ; sens 5 (gr. *stûlos,* v. ci-dessus), 1876, Larousse (chez les araignées mâles, 1904, Larousse). — B : sens I, 1, XIVe s., puis 1532, Rabelais (absol., 1690, Furetière ; « travail de l'écriture... », 1636, Monet) ; sens I, 2, 1549, R. Estienne (*style direct, indirect,* 1933, Marouzeau) ; sens I, 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens I, 4, 1666, Molière ; sens II, 1, 1699, Brunot (avec ellipse de la prép. *de,* av. 1872, Th. Gautier ; *de style,* 1933, J. Romains) ; sens II, 2, 1876, Larousse (pour une œuvre musicale, av. 1922, Proust) ; sens II, 3, 1767, Diderot (*faire du style,* XXe s.) ; sens III, 1, 1346, Godefroy (art. *estile*), écrit *stile* (*style,* fin du XIVe s. ; *clause de style,* 1765, *Encyclopédie*) ; sens III, 2, v. 1280, Bibbesworth, écrit *estile* (*stile,* début du XIVe s., Gilles li Muisis, et *style,* fin du XIVe s., E. Deschamps ; *style de vie,* 1964, Larousse ; *de grand style,* « qui emploie des moyens puissants », 1964, Larousse [« de grande classe... », av. 1945, P. Valéry]) ; sens III, 3, 1924, Montherlant ; sens III, 4, 1893, *Dict. général ;* sens IV, milieu du XVe s. (*style de Noël, de Pâques,* 1893, *Dict. général ; vieux style, ancien style, nouveau style,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné).

A. Sens concret.

1. Poinçon de métal, d'ivoire ou d'os que les Anciens employaient pour tracer les caractères de l'écriture sur les tablettes enduites de cire (on écrit aussi STILE) : *L'extrémité du style opposée à la pointe, aplatie en forme de palette, servait à effacer. Je le voyais, un style ou poinçon à la main, suivre à plusieurs reprises les contours des lettres que son maître avait figurées sur des tablettes* (Barthélemy). ‖ **2.** Petite tige articulée dont l'extrémité pointue inscrit la courbe représentative d'une variation sur un cylindre enregistreur. ‖ **3.** Tige dont l'ombre indique l'heure sur un cadran solaire : *La mesure du temps, autre conquête primitive, qui s'est d'abord pratiquée au moyen du déplacement de l'ombre d'un style* (Valéry). ‖ **4.** En botanique, région moyenne du pistil, comprise entre l'ovaire et le ou les stigmates, de forme allongée et cylindrique. ‖ **5.** Chez les insectes diptères, soie allongée, articulée, greffée sur le troisième article des antennes. ‖ Chez les araignées mâles, organe servant à la copulation.

B. Sens abstrait.

• **I.** MANIÈRE DE S'EXPRIMER PAR LE LANGAGE. **1.** Manière dont une personne, et en particulier un écrivain, use des ressources de la langue pour exprimer ses pensées, ses émotions, ses sentiments, et qui est la marque de son individualité : *Le style est l'homme même* (Buffon). *Avoir non seulement un style, mais encore un style particulier, était l'une des plus grandes ambitions, sinon la plus grande, de l'auteur de « la Peau de chagrin » et de « la Recherche de l'absolu »* (Baudelaire). *Le style est une qualité naturelle comme le son de la voix* (Claudel). *Ce style maigre* [de Cocteau dans ses essais] *qui permet de voir jouer les muscles sans les laisser trop saillir et les nerfs sans les mettre à nu. Le mot colle si exactement à la chose qu'aucune obscurité n'a jamais pu servir de refuge à ce poète condamné à être clair, comme Voltaire l'est* (Mauriac). ‖ *Absol.* Qualité d'une œuvre, d'un texte où l'expression présente une originalité propre, un caractère fortement personnel : *Avoir du style. Manquer de style. L'ouvrage le mieux composé, orné de portraits d'une bonne ressemblance, rempli de mille autres perfections, est mort-né si le style manque. Le style, et il y en a de mille sortes, ne s'apprend pas ; c'est le don du ciel, c'est le talent* (Chateaubriand). ‖ *Par extens.* Travail de l'écriture visant à donner, à développer ou à mettre en valeur cette qualité de l'expression : *Exercice de style. Il ouvrit les cahiers de style* (Louÿs). [Il] *caressait toujours ce projet de réunir en livre un jour ces morceaux de style* (Aragon). ‖ **2.** Manière de s'exprimer conforme à certains procédés généraux de caractère formel, et dont le choix résulte du sujet, du genre littéraire, etc. : *Style soutenu, familier. Style épique, lyrique. Style narratif, romanesque.* [Le] *style « parlé » : c'est le langage de l'émotion, qu'elle soit sensible ou sensuelle* (L. Daudet). *« Amant » veut dire aussi ami : une voix céleste peut employer le style noble* (Giraudoux). ‖ *Style direct, indirect,* syn. de DISCOURS DIRECT, INDIRECT (v. DISCOURS, à l'ordre alphab. et art. spécial). ‖ **3.** *Spécialem.* Forme de langage propre à une activité, à un milieu ou à un groupe social : *Style de chancellerie. Style du palais. Style de notaire. Style administratif, commercial.* ‖ **4.** Manière de s'exprimer propre à une époque et dont les caractères répondent à ses conceptions littéraires, esthétiques : *La rime n'est pas riche, et le style en est vieux* [d'une chanson] (Molière). *Ce n'est que graduellement, et par une étude de plus en plus délicate, qu'on est arrivé à bien savoir, non seulement les circonstances et les faits littéraires des diverses époques, mais à en sentir le style et à le respecter* (Sainte-Beuve).

• **II.** MANIÈRE DE S'EXPRIMER DANS LES ARTS. **1.** Ensemble des caractères généraux de l'esthétique d'une époque, d'un pays, d'une école, d'un genre artistique, permettant notamment de classer et de dater les œuvres d'art : *Le style gothique. Un château de style Renaissance. Il a composé des opéras dans le style italien. Style Louis XV. L'église d'Artigues est un petit sanctuaire de ce style roman qui fleurissait encore en Aquitaine au XIIe siècle* (France). *Un pareil style de coiffure se laissait difficilement rattacher aux tendances de l'art moderne, en particulier à celles dont témoignait le mobilier de la comtesse* (Romains) ; et avec ellipse de la prép. *de : Des pendules à sujets, style Louis-Philippe* (Daudet). ‖ *De style,* se dit d'un objet d'art, d'un ouvrage appartenant à un style ancien bien caractérisé : *Un mobilier de style.* ‖ **2.** Manière d'exécuter propre à un artiste (peintre, sculpteur, musicien, etc.), reconnaissable dans ses œuvres et qui reflète sa personnalité ainsi que ses tendances artistiques : *Le style de Watteau, de David. Le style des paysages de Corot, des portraits d'Ingres.* ‖ *Spécialem.* Manière d'interpréter une œuvre musicale, de traduire les intentions du compositeur : *Une exécution au piano d'un style brillant. Nous avons vu que l'influence de ce dernier se faisait sentir davantage dans d'autres domaines et qu'il avait, par exemple, élargi les connaissances musicales et rendu plus pur le style du virtuose* (Proust). ‖ **3.** *Absol.* Qualité des œuvres dont l'exécution semble réaliser un idéal de la création artistique : *Un édifice qui a du style, qui ne manque pas de style. Ce quelque chose que j'appellerai la grandeur, ou, pour parler en peintre, le style* (Fromentin). ‖ Péjor. *Faire du style,* rechercher l'originalité, l'effet, comme fin, au détriment de l'exactitude : *Les gens qui font du style de parti pris et s'écartent volontairement de la nature sont à côté de la vérité* (Matisse).

• **III.** MANIÈRE D'AGIR. **1.** *Vx.* En droit, manière de procéder en justice, de conduire une instance : *Le style du Châtelet. Le style du parlement.* ‖ *Clause de style,* v. CLAUSE. ‖ **2.** *Class.* Manière personnelle d'agir, de se comporter, d'envisager ou de présenter les choses (ce sens est conservé auj. dans quelques expressions) : *Depuis qu'il est devenu honnête*

homme, qu'il est dans le monde, il a pris un autre style, il a changé de style, il en use d'une autre manière (Furetière, 1690). *Je suis devenu là-dessus savant à mes dépens et connais le style des nobles* (Molière). *Il n'y a rien de tel que d'être insolent : ne serait-ce point là comme il faut être ? J'ai toujours haï ce style ; mais s'il réussit, il faut changer d'avis* (Sévigné). || Auj. *Style de vie,* manière d'organiser sa vie propre à une personne (ou à un groupe de personnes) : *Gaspiller faisait partie pour lui du style de noble, qui était (en principe) son style de vie* (Montherlant). *Il ne s'agirait pas d'édifier une nouvelle idéologie. Il s'agirait seulement de rechercher un style de vie* (Camus). || *De grand style,* qui emploie des moyens puissants : *Elle* [une position militaire] *servirait de point de départ, ou d'appui, à une attaque future de grand style* (Romains) ; *par extens.,* de grande classe, de haute valeur : *Une stratégie du plus grand style, empreinte du mépris de l'adversaire, une tactique à peu près parfaite, un armement écrasant, des troupes incomparables, comment sur tout ceci ne pas fonder l'assurance d'une victoire toute prochaine ?* (Valéry). || **3.** Manière de pratiquer une activité sportive, d'en exécuter les mouvements, qui est à la fois personnelle et proche d'une technique idéale : *Le style d'un nageur, d'un skieur, d'un cavalier. Sans style, il n'y a pas dans le sport de joie pleine et parfaite* (Montherlant). || **4.** *Littér.* Qualité du comportement, faite de tenue, de dignité, de noblesse naturelle : *Aucun pays n'a, comme celui-ci* [l'Espagne], *le don du style. On prend un paysan, un journaliste, un intellectuel : on lui donne une fonction, et il l'exerce bien ou mal, mais presque toujours avec un style à donner des leçons à l'Europe* [...]. *Quand un Espagnol perd le style, c'est qu'il a déjà tout perdu* (Malraux).

• **IV.** SYSTÈME CHRONOLOGIQUE. Manière de compter les années, d'en fixer le commencement dans la chronologie. || *Style de Noël, style de Pâques,* etc., calendriers selon lesquels l'année commence à Noël, à Pâques. || *Vieux style, ancien style,* manière de compter les années appliquée avant la réforme grégorienne (1582), et qui était celle du calendrier julien : *Quatre dominicains furent brûlés le dernier mai 1509, ancien style* (Voltaire). || *Nouveau style,* manière de compter les années qui est celle du calendrier grégorien.

• SYN. : **I, 1** *écriture, forme, plume ;* **2** *genre, langage, parler, ton ;* **3** *jargon, langue, phraséologie.* || **II, 1** *ordre ;* **2** *facture, griffe, manière, patte, touche ;* **3** *allure, art, cachet, chic, esthétique.*

• REM. Chateaubriand (av. 1841) a employé *style* au sens du gr. *stûlos,* colonne, poteau : *Lucile aimait à faire seule, vers le soir, quelque lecture pieuse : son oratoire de prédilection était l'embranchement de deux routes champêtres, marqué par une croix de pierre et par un peuplier dont le long style s'élevait dans le ciel comme un pinceau.*

stylé, e [stile] adj. (de *style ;* 1382, Ph. de Mézières, écrit *stylé,* XVII^e^ s.). Se dit d'une personne qui exécute dans les règles le service domestique dont elle est chargée : *Valet de chambre, majordome stylé.*

styler [stile] v. tr. (de *style ;* fin du XV^e^ s., Molinet, au sens 1 [*styler quelqu'un à,* 1630, Livet] ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1606, Crespin [*styler quelque chose à,* av. 1655, Cyrano]). **1.** Class. et littér. *Styler quelqu'un,* le dresser, lui faire la leçon : *Prends soin de bien styler notre homme* (La Fontaine). *Seule ma chère petite Charlotte a commencé de danser et de battre des mains* [...], *mais les autres* [enfants], *qui sont déjà stylés par la mère, ont vite fait de la refroidir* (Gide). || Class. *Styler quelqu'un à,* l'habituer, l'astreindre à accomplir une action d'une certaine manière : *Dubois, Noailles et Canillac, dans les commencements, avaient stylé Staire à lui parler* [au Régent] *d'un ton à lui imposer* (Saint-Simon). || **2.** Auj. et spécialem. *Styler quelqu'un,* le former, selon des règles strictes, pour le service domestique : *Vous fûtes avant d'être à mon service, Anna, | Femme de chambre chez une prima donna | Qui vous styla si bien, étant très difficile, | Qu'Hébé ne pourrait rien reprendre à votre style* (Apollinaire). || **3.** Littér. *Styler quelque chose,* le façonner pour qu'il satisfasse à certaines convenances ou exigences : *Elles parfument leurs corps, frisent leurs cheveux, stylent leurs paroles, dirigent leurs regards et les dressent à la conquête d'un mari* (Nerval). || Class. *Styler quelque chose à,* le conformer à, le modeler sur : *Ce fut moi qui lui conseillai* [...] *de styler son visage et son corps aux postures ordinaires de ceux dont il avait besoin de connaître l'intérieur* (Cyrano).

stylet [stilɛ] n. m. (ital. *stiletto,* stylet, dimin. de *stilo,* espèce de poignard, lat. *stilus,* tout objet en forme de tige pointue, poinçon pour écrire ; fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1964, Robert [« petit style, en zoologie », 1907, Larousse]). **1.** Dague très fine, à lame triangulaire, longue de 25 à 50 cm, employée d'abord en Italie, au XV^e^ s. : *Miss Lydia* [...] *aperçut un stylet assez long, curieusement monté en nacre et en argent* (Stendhal). || **2.** Petite tige métallique fine, rigide ou flexible, à pointe mousse, utilisée en chirurgie pour explorer un trajet fistuleux, une plaie, etc. || **3.** Organe fin et pointu, chez certains insectes : *Stylets perforants.*

stylisation [stilizasjɔ̃] n. f. (de *styliser ;* 1907, Larousse). Action de styliser ; état de ce qui est stylisé : *La stylisation la plus forte se trouve toujours au début et à la fin des époques artistiques* (Camus).

styliser [stilize] v. tr. (dér. savant de *style ;* 1907, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Représenter le réel dans un certain style, en fonction d'un choix qui traduit des préférences personnelles : *Ce que je veux, c'est présenter d'une part la réalité, présenter d'autre part cet effort pour la styliser, dont je vous parlais tout à l'heure* (Gide). *La recherche de qualité que tout art porte en lui le pousse bien plus à styliser les formes qu'à se soumettre à elles* (Malraux). || **2.** Représenter un objet sous une forme simplifiée, épurée, symbolique, réduite à l'essentiel, de manière à permettre son emploi comme motif décoratif (surtout au part.-adj.) : *L'emblème de la royauté était une fleur de lys stylisée. Un lampadaire noir, entouré à sa base d'une guirlande de lierre stylisée* (Robbe-Grillet).

stylisme [stilism] n. m. (de *style ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 2 juin 1966, *le Monde*). **1.** *Littér.* Soin extrême, et souvent excessif, apporté à la perfection du style, envisagé alors plus comme fin en soi que comme moyen d'expression. || **2.** Activité, profession des stylistes (aux sens 2 et 3).

styliste [stilist] n. (de *style ;* 1^er^ mai 1840, Sainte-Beuve, au sens 1 ; sens 2, 1964, Dauzat-Dubois-Mitterand ; sens 3, 13 avr. 1969, *la Vie du rail*). **1.** Écrivain qui a un souci particulier du style, de la forme : *Efforçons-nous d'être des stylistes excellents plutôt que des collectionneurs de termes rares* (Maupassant). *Ce qu'il* [un correspondant] *goûte en moi, c'est le styliste : « Pour moi, vous êtes le Racine de la prose », etc.* (Gide). || **2.** Dans le domaine de l'habillement, personne qui est chargée d'étudier et de déterminer, pour le compte d'un fabricant, les caractéristiques nouvelles de la mode (genres et coloris des tissus, formes des vêtements, etc.), en fonction de la demande de la clientèle et des possibilités du marché. || **3.** Spécialiste de l'esthétique industrielle.

stylisticien, enne [stilistisjɛ̃, -ɛn] n. (de *stylistique ;* 1964, Robert). Spécialiste de stylistique.

stylistique [stilistik] n. f. (allem. *Stylistik,* rhétorique [fin du XVIII^e^ s.], dér. savant du lat. *stylus,* style [v. STYLE] ; 1872, Littré, au sens de « théorie du style » ; sens 1-2, 1904, Larousse ; sens 3, 1933, Marouzeau). **1.** *Vx.* « Connaissance pratique des particularités caractéristiques d'une langue donnée et notamment des idiotismes » (Marouzeau) : *Stylistique latine.* || **2.** Étude scientifique des procédés de style que permet une langue : *La tâche de la stylistique consiste à rechercher quels sont les types expressifs qui, dans une période donnée, servent à rendre les mouvements de la pensée et du sentiment* (Bally). || **3.** Étude scientifique du style des œuvres littéraires. (V. art. spécial.)

◆ adj. (sens 1-2, 1905, Ch. Bally). **1.** Qui se rapporte au style ou à la stylistique : *Étude, analyse stylistique d'une œuvre littéraire. Tirer de l'idiome populaire toutes les possibilités stylistiques* (Dauzat). *Dans le mouvement stylistique de M. de Saint-Simon apparaît une sorte d'allégresse invaincue...* (La Varende). || **2.** Qui a trait au contenu affectif du langage : *Emploi stylistique d'un terme.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA STYLISTIQUE

La pensée antique ignore la notion de *style,* et le mot lui-même n'apparaît qu'à la Renaissance au sens de « manière d'exprimer sa pensée » ; quant au terme *stylistique,* on ne le rencontre, en Allemagne d'abord *(Stylistik).* en Angleterre ensuite *(stylistics),* en France enfin, que dans le courant du XIX^e^ s. (cf. A. Sempoux, *Notes sur l'histoire des mots « style » et « stylistique »,* dans *Revue belge de philologie et d'histoire,* XXXIX, 1961). En tant que discipline « scientifique », la stylistique connaît son apogée dans la première partie du XX^e^ s. (disons jusque vers 1965), pour se voir ensuite éclipsée par la poétique, la sémiotique, la sémanalyse, voire la rhétorique renaissante.

MORT DE LA STYLISTIQUE ?

De cette faveur et de ce déclin récents, on peut trouver témoignage

1° dans la publication, dans les années 60, de trois abondants ouvrages bibliographiques regroupant plusieurs milliers de titres : H. Hatzfeld et Y. Le Hir, *Essai de bibliographie critique de stylistique française et romane* (1955-1960), Paris, 1961 ; L. T. Milic, *Style and Stylistics. An analytical bibliography,* New York, 1967 ; R. W. Bailey et D. M. Burton, *English Stylistics, a Bibliography,* MIT Press, 1968 ;

2° dans la parution, en 1969, d'un numéro spécial de la revue *Langue française* (n° 3) consacré à la stylistique, dont l'article de présentation, rédigé par M. Arrivé, débute ainsi : « Première constatation : la stylistique semble à peu près morte. Il serait facile de retracer l'histoire de cette agonie. On se contentera ici d'en marquer quelques moments importants, par exemple l'article de A. J. Greimas sur *la Linguistique structurale et la linguistique statistique* (*le Français moderne,* t. 30 [1962] et t. 31 [1963]) ou celui de T. Todorov sur *les Anomalies sémantiques* (*Langages,* 1, 1966), ou encore l'attitude de G. Antoine à Cerisy en 1966, qui essaie, de façon quasi désespérée, de sauver la stylistique en lui faisant englober plusieurs démarches critiques qui ne se sont jamais réclamées d'elle » (dans *les Chemins actuels de la critique,* Paris, 1967).

À ne s'en tenir qu'à des critères bibliographiques, l'acte de décès semble toutefois avoir été dressé avec quelque précipitation, puisque d'importants ouvrages publiés après cette proclamation funèbre se réclament encore explicitement de la stylistique (par ex., C. Bureau, *Linguistique fonctionnelle et stylistique objective,* Paris, 1976). Il n'est pourtant pas niable que la stylistique est désormais radicalement contestée et qu'ainsi l'ensemble des datations indiquées ci-dessus situe historiquement d'une façon incontestable les études menées menées avec cet intitulé. En particulier, il montre que le concept de style est fondamentalement lié à l'*humanisme :* la montée de l'humanisme l'impose et l'associe à ses diverses formes successives (classicisme, romantisme, positivisme, structuralisme) ; la crise de l'humanisme, consécutive à la percée du marxisme et du freudisme, le met en question.

LA DÉLIMITATION DE SON DOMAINE

L'émergence de la stylistique n'a pu se faire que très lentement, tant que la rhétorique s'est imposée comme corps doctrinal et institution pédagogique ; c'est sur les ruines de l'empire rhétorique que la stylistique s'est édifiée. En tant que corps de techniques de discours accessibles à tous, maîtrisables par le travail et la patience, la rhétorique a -ignoré la notion d'« individuel », ou d'« original » (V. RHÉTORIQUE, art. spécial).

Voici comment, par exemple, un traité de composition française de la fin du XIX^e^ s., d'inspiration fortement rhétoricienne (et donc très retardataire, comme beaucoup de manuels scolaires), présente le travail du style : « Avant tout, la composition se distinguera par sa trame logique. Cette trame ourdie, le travail est, en effet, terminé aux deux tiers : il ne reste plus qu'à l'écrire, et, désormais, c'est un jeu. Car, au demeurant, qu'est-ce que le style, sinon *l'ordre et le mouvement que l'on met dans ses pensées* (Buffon) ? Or, *l'ordre* y est, grâce au plan méthodique : il ne reste donc plus qu'à y ajouter le *mouvement.* Par « mouvement », j'incline à voir *l'appropriation* d'une langue toujours précise, toujours noble, et toujours harmonieuse à la nature même du sujet proposé. » Et d'ajouter une anecdote controuvée faisant dire à Racine d'une tragédie « composée » : « Je n'ai plus que les vers à faire ! » (J. Condamin, *la Composition française du baccalauréat,* Paris, 1886).

Pareille conception du style était, à son époque, tout à fait désuète, et l'appareil rhétorique sur lequel elle s'appuyait, déconsidéré partout ailleurs qu'à l'Université. S'était en effet imposée avec force dans l'intelligentsia dès le début du siècle l'idée que la qualité du style était fonction de la « qualité » de son auteur ou, du moins, de la force et de l'authenticité des passions et des sentiments qui l'animaient. À la citation rhétoricienne de Buffon choisie par l'auteur du manuel cité ci-dessus, on préférait, — du même auteur — le fameux « le style, c'est l'homme », affirmant, au prix d'une instructive déformation stylistique (la citation exacte est — dans un contexte qui en affaiblit la portée « romantique » — « le style est l'homme même »), des liens directs entre le style et le moi. De Michelet (« Le style n'est que le mouvement de l'âme ») à Paul Bourget (« Se découvrir un style, c'est tout simplement avoir le courage de noter les mouvements de son moi ») s'impose avec une force grandissante l'idée de la transparence spécifique du texte littéraire.

Quoi de plus évident, dans ces conditions, pour appréhender la vérité de l'homme (de l'Homme), son originalité profonde, que d'étudier attentivement la surface du texte-reflet, son style ?

Les conditions pour la naissance et l'épanouissement d'une « science » du style en accord avec l'idéologie de l'époque étaient réunies.

Se sont alors posés, dans le cadre méthodologique de la pensée « scientifique objective », divers difficiles problèmes : définition exacte de l'objet, délimitation d'un domaine propre, choix des instruments d'analyse. Dans la mesure où la stylistique se situait à la limite d'autres activités, comme la critique littéraire, et d'autres disciplines, traditionnelles comme la philologie ou l'histoire littéraire, nouvelles comme la psychologie, la sociologie ou la linguistique, il était normal que des options plus ou moins extensives se fissent jour en fonction de la plus ou moins grande autonomie accordée à la stylistique par rapport à ces pratiques et — pour l'essentiel — par rapport à la linguistique. Il est ainsi légitime de considérer que « c'est comme un problème bien plus que comme une méthode ou une solution que la stylistique fait son apparition dans le champ des sciences humaines. Employer, au début du siècle, ce mot nouveau, c'est désigner aux frontières de la littérature et de la linguistique un espace vide, reconnaître l'existence d'un domaine de recherches [...] vacant » (P. Guiraud et P. Kuentz, *la Stylistique, Lectures,* Paris, 1970).

D'où la possibilité de repérer, dès les débuts de la stylistique, trois courants essentiels qui se proclament les uns et les autres « linguistiques », mais accordent une part plus ou moins déterminante au psychique, au social ou au verbal : stylistique génétique, stylistique expressive, stylistique de l'écart.

LES DIVERSES CONCEPTIONS DE LA STYLISTIQUE

STYLISTIQUE GÉNÉTIQUE

Partir d'une appréhension provisoire, d'une attention flottante analogue à celle que Freud recommandait au psychanalyste, lire et relire jusqu'à ce que se produise le « déclic » libérateur attirant l'attention sur une évidence structurale et verbale, tel est le point de départ de la quête stylistique de **L. Spitzer** (cf. *Stilstudien,* Munich, 1928, et *Études de style,* Paris, 1970). Cette démarche dite du « cercle philologique » est d'inspiration heideggerienne : « le cercle caractéristique de la compréhension [...] est l'expression de la structure existentiale d'anticipation de l'être-là lui-même » (*l'Être et le Temps,* cité par J. Starobinski, préface à l'ouvrage cité) ; elle conduit Spitzer, dont la formation était philologique, à choisir un trait frappant (par ex., dans son étude sur *le Neveu de Rameau,* de Diderot, un modèle rythmique dans lequel il lui a semblé « entendre l'écho de la voix de Diderot », « une accélération dynamique » typique) permettant de remonter, par élargissements successifs, au principe organisateur central (l'« étymon »), puis d'en vérifier la pertinence par une analyse systématique de l'ensemble des données stylistiques. De la partie au tout et du tout aux parties.

Les propositions de L. Spitzer (1887-1960) ne constituent pas un corps de propositions théoriques définissant une stylistique scientifique. D'ailleurs, le refus de tout systématisme est un de ses leitmotive favoris : « Le *caméléonisme* inné du philologue est mieux capable de se mouler sur le concret de l'œuvre artistique que le *systématisme* du philosophe » et, pourrait-on ajouter dans le fil de la pensée spitzerienne, du linguiste (ouvr. cité, p. 392). Il s'agit pourtant d'une option décisive en faveur de la démarche inductive et de l'alliance « naturelle » de la stylistique et de la psychologie.

Certains se sont réclamés de lui pour proposer sur ces bases une *typologie des styles ;* ainsi H. Morier, dans son ouvrage *la Psychologie des styles* (Genève, 1959), distingue-t-il huit types de styles correspondant chacun à huit types de tempéraments. Spitzer n'eût sans doute pas cautionné totalement ce travail dans la mesure où il a très nettement indiqué que le « tout » ne saurait être *donné* par des apriori philosophiques, psychologiques ou psychosociologiques externes (pas plus ceux de la caractérologie que ceux de la thématique de G. Bachelard ou de la phénoménologie existentielle de G. Poulet), mais qu'il *se constitue* dans un mouvement de va-et-vient constant du superficiel au profond et *vice versa* (démarche dite progressivo-régressive).

Si l'influence de la critique immanente de Spitzer a été considérable dans le monde entier (et tout particulièrement en Italie : G. Devoto, B. Terracini, etc.), elle a rencontré d'emblée l'hostilité de ceux qui se réclamaient de la linguistique saussurienne, d'inspiration plus sociologique (Durkheim) que psychologique.

STYLISTIQUE EXPRESSIVE

L'orientation que **Ch. Bally** (1865-1947) entendit donner à la stylistique est diamétralement opposée à l'orientation proposée par Spitzer. Linguiste de formation, disciple de F. de Saussure, Bally a en effet estimé que la tâche prioritaire de la stylistique était d'étudier « la valeur affective des faits du langage organisé et l'action réciproque des faits expressifs qui concourent à former le système des moyens d'expression d'une langue » (*Traité de stylistique française,* Paris-Genève, 1909).

L'opposition idées *versus* sentiments, dans le cadre de laquelle il raisonne, ne correspond pas, comme on le dit souvent, à la dichotomie langue *versus* parole, posée par Saussure ; l'affectivité ne s'exprime pas en effet à ses yeux « librement », en reflétant purement et simplement un moi irréductible, toute une part en est socialisée et donc codée linguistiquement. Il s'agit, pour lui, non pas de développer la stylistique comme une linguistique de la parole, mais bien plutôt d'élargir le champ de l'étude de la langue pour y inclure l'expressivité et la stylistique qui l'étudie. Ainsi, bien loin d'être une discipline intermédiaire entre la linguistique et la psychologie ou entre la linguistique et l'histoire littéraire, la stylistique s'affirme comme une partie de la linguistique structurale et, à ce titre, en adopte les principes directeurs : précellence du parlé sur l'écrit, synchronisme dans la description des faits, solidarité des faits de langage observés.

Ce qui amène logiquement à exclure du champ de la stylistique l'étude du style d'un écrivain : « Il y a un fossé infranchissable entre l'emploi du langage par un individu dans les circonstances générales et communes imposées à tout un groupe linguistique et l'emploi qu'en fait un poète, un romancier, un orateur » ; celui-ci « fait de la langue un emploi volontaire et conscient [...] dans une intention esthétique [...]. Cela seul suffit pour séparer à tout jamais le style et la stylistique » (ouvr. cité). Ainsi donc, comme l'a écrit G. Antoine, « le pionnier de la stylistique française lui interdit le domaine du style ».

Ainsi définie, la stylistique s'engage dans la voie d'une sémantique des faits affectifs du langage et s'attache à rendre compte de faits comme l'analogie, la synonymie, le « sens figuré », le pouvoir évocateur, l'ellipse, la dislocation, etc.

L'orientation donnée par Bally est à l'origine de deux types de travaux qui se poursuivent de nos jours :

a) La STYLISTIQUE COMPARÉE : il s'agit de confronter les systèmes expressifs de deux langues différentes. Intéressante dans son principe, cette recherche s'est surtout réduite à une étude des idiotismes, dans une perspective étroitement pédagogique (cf. A. Malblanc, *Stylistique comparée du français et de l'allemand,* Paris, 1961, et J.-P. Vinay - J. Darbelnet, *Stylistique comparée du français et de l'anglais,* Paris-Montréal, 1966 [2e éd.]) ;

b) La PHONOSTYLISTIQUE : étude de tous les éléments phoniques caractérisant le sujet parlant sur le plan socio-affectif. Son initiateur, N. S. Troubetzkoy (1890-1938), a proposé une double distinction, d'une part entre stylistique *phonologique,* s'intéressant aux procédés phonologiques conventionnels et communautaires (par ex. la prononciation « snob »), et stylistique *phonétique,* s'intéressant aux traits phonétiques individuels, d'autre part entre stylistique *expressive,* étudiant les procédés et traits phoniques intéressant le locuteur, et stylistique *appellative,* étudiant les « procédés phonologiques d'appel servant à provoquer certains sentiments chez l'auditeur » (sentiment que l'autre est en colère, ment, ironise, etc.) [*Principes de phonologie,* Paris, 1949].

Les récents développements de la phonétique et de la prosodie par l'analyse et la synthèse de la parole (v. PHONÉTIQUE, art. spécial) ont permis dans ce domaine de notables progrès (cf. P. R. Léon, *Essais de phonostylistique, Studia phonetica 4,* Montréal-Paris, 1971), dont l'incidence sur le littéraire est prometteuse. Si, en effet, les indications métalinguistiques qu'on rencontre souvent au théâtre (Cyrano, *que l'émotion gagne de plus en plus*), dans les romans (Swann disant telle expression *avec une intonation spéciale, machinale et ironique*) ou, plus rarement, en poésie (chez J. Tardieu, par ex., tel poème est précédé de l'indication *sur le ton de la basse médisance*) renvoient clairement à des fonctions codées, alors, inversement, certaines structures prosodiques (rythme et mélodie) pourront être mises en rapport avec certains sentiments en l'absence de toute indication expresse. Les difficultés restent toutefois considérables dans la mesure où, d'une part, le texte écrit perdant l'essentiel des mélodies et des rythmes du parlé, la « compensation » que ferait l'écrivain de cette perte peut connaître des formes multiples et où, d'autre part, les éti-

quettes dont on se sert pour désigner les faits affectifs sont trop imprécises.

C'est à des fins beaucoup plus traditionnelles qu'ont été utilisées dans le milieu universitaire français les propositions de Bally.

STYLISTIQUE DE L'ÉCART

1. Stylistique des intentions.

La raison au nom de laquelle Bally excluait de la stylistique l'étude du texte littéraire — l'aspect « volontaire » du style, dans ce cas — va être reprise et exactement retournée par les stylisticiens (surtout français) désireux de poursuivre et d'améliorer l'exercice maître de la tradition scolaire et universitaire française : l'explication de textes. Ainsi M. Cressot (*le Style et ses techniques, précis d'analyse stylistique,* Paris, 1947) écrit-il :

« Pour nous, l'œuvre littéraire n'est pas autre chose qu'une communication, et toute l'esthétique qu'y fait rentrer l'écriture n'est, en définitive, qu'un moyen de gagner plus sûrement l'adhésion du lecteur. Ce souci y est peut-être plus systématique que dans la communication courante, mais il n'est pas d'une autre nature. Nous dirions même que l'œuvre littéraire est par excellence le domaine de la stylistique précisément parce que le choix y est plus *volontaire* et plus *conscient.* »

Par-delà l'hommage quasi rituel rendu à Bally, la mise en avant des notions de *choix* individuel et d'*écart* par rapport à une manière *normale* d'exprimer la même chose masque mal un retour en force d'une conception traditionnelle de l'analyse du texte littéraire conçue pour mettre en valeur l'*originalité* des écrivains reconnus. Et cela même si la définition de l'idiolecte que l'on se donne (par ex., « ensemble des habitudes langagières d'un seul individu à une époque donnée », C. F. Hockett, cité dans S. Ullmann, *Language and Style,* Oxford, 1966) semble exclure tout jugement de valeur. La confusion entre spécificité et originalité est inévitable en l'absence d'une prise en considération des mécanismes de l'énonciation, d'une part, de l'existence, sur le mode d'un sociolecte, de registres (sinon de langues) littéraires, d'autre part.

Les études de « style sur fond de langue » pratiquées sous l'impulsion de Ch. Bruneau (J. Marouzeau, M. Cressot, Y. Le Hir, F. Deloffre, M. Parent, R. Le Bidois, R. Sayce, H. Seidler) ont, selon la juste remarque de R. L. Wagner (*la Grammaire française,* Paris, 1968), soustrait la stylistique à la linguistique « pour en faire une étude para-linguistique » ; elles n'ont ainsi échappé à un reproche : « En opérant avec des méthodes linguistiques sur n'importe quel objet, on ne peut faire que la linguistique » (A. Juilland, *Stylistique et linguistique,* dans *Language,* XXX, 1953), que pour s'exposer à une objection plus décisive : dire que le style est un choix individuel que la stylistique a pour tâche de justifier, c'est, au bout du compte, renvoyer à une philosophie de l'auteur « source homogène de ses textes, invariant derrière les variables, essence stable et première face aux apparences fugitives dérivées [...] qui n'est plus celle de notre temps » (T. Todorov, *les Études de style,* dans *Poétique,* 2, 1970).

D'une façon plus générale, poser que le style est une *déviation,* ou un *écart,* ou une *infraction,* ou une *transgression* par rapport à une *norme* impose de recourir pour définir cette dernière :

— soit à une grammaire d'esprit normatif, prescrivant tel mot ou telle construction, prohibant tel ou telle autre ; cette conception a servi, dans un premier temps, aux formalistes russes, mais son champ d'application reste limité, car les phénomènes de néologie ou de dystaxie, par exemple, non seulement sont rares, mais il faut aussi remarquer que « bon nombre de textes dépourvus d'écarts linguistiques relèvent pourtant de l'analyse stylistique » (N. Gueunier, *la Pertinence de la notion d'écart en stylistique,* dans *Langue française,* 3, 1969) ;

— soit à un état standard, moyen, neutre du langage commun dont — sur le plan lexical, par exemple — des relevés statistiques de fréquences permettraient de dessiner les contours. Il s'est malheureusement avéré que, quelles que soient la minutie et l'ampleur de ces relevés (voir les travaux de Ch. Muller, J. M. Zemb, G. Herdan et P. Guiraud), la définition, par cette voie, d'une norme absolue et, conséquemment, la possibilité de mesurer un écart relatif échappaient sans cesse ;

— soit — et c'est le dernier avatar de la stylistique individuelle de l'écart — à la notion de compétence linguistique. On reconnaît là un des concepts clés de la grammaire générative et transformationnelle, grammaire conçue comme une sorte de machine qui, au moyen d'un nombre de règles donné, permet de produire un nombre infini de phrases. L'ensemble des règles de transformation caractérise les combinaisons possibles à partir des phrases de base. Le style d'un écrivain pourra être défini par le type de transformations préférentiellement utilisé et/ou par le type de violations de règles grammaticales pratiqué. Des études statistiques et comparatives menées par R. Ohmann (*Generative Grammars and the Concept of litterary Style,* dans *Word,* 20, 1964, traduction française dans *Change* 16-17, 1973) lui ont permis de montrer que trois types de transformations (relativisation, conjonction, comparaison) rendaient un compte assez exact du style de Faulkner, alors que ces mêmes transformations n'étaient que fort peu à l'œuvre chez un écrivain comme Hemingway, permettant ainsi de caractériser comparativement ou négativement le style de chacun. L'analyse ainsi menée permet de rendre un compte « scientifique » de tout ce que le lecteur perçoit d'instinct (en raison de sa « compétence poétique », selon l'expression de M. Bierwisch) et qu'il formule en termes flous (style « coulant », « heurté », « sautillant », etc.). Mieux encore, on justifie aussi son aptitude à reconnaître un pastiche, à attribuer un texte à un auteur, à deviner de qui est une citation.

Les résultats sont intéressants ; ils ont les limites de la théorie qui les a produits : à laisser le sujet à l'extérieur de la problématique linguistique et à ne considérer comme pertinentes que les transformations syntaxiques de la surface d'un texte, on est conduit à donner valeur significative intrinsèque à ces opérations formelles. Tel maniement de l'appareil transformationnel d'une langue correspondra à telle « vision du monde ». Affirmation risquée tant que le rapport entre le modèle logique qui sert de base à l'édifice grammatical chomskyen et les opérations psychiques qui sous-tendent l'acte verbal n'est pas établi.

Les développements récents de la grammaire générative sont peut-être toutefois susceptibles d'élargir les bases de ces travaux qui se poursuivent, pour l'essentiel, aux États-Unis (R. Ohmann, C. Hayes, S. R. Levin, J. P. Thorne, T. A. van Dijk, M. Bierwisch ; en France, cf. N. Ruwet).

2. Stylistique des effets.

On rangera encore sous la rubrique « Stylistique de l'écart » les propositions de **M. Riffaterre,** tout en lui accordant d'avoir opéré un renversement méthodologique important en relativisant la notion de norme.

S'il s'avère que la principale pierre d'achoppement est la définition d'une norme absolue, la solution ne consiste-t-elle pas à faire du *contexte* ce dont s'écarte *le fait de style.* La lecture d'un texte étant donnée dans une linéarité irréductible (du début à la fin avec des retours en arrière destinés à intégrer les éléments nouvellement décodés) « accroche » en des points précis. On peut ainsi définir le style comme « la mise en relief qui impose certains éléments de la séquence verbale à l'attention du lecteur, de telle manière que celui-ci ne peut les omettre sans mutiler le texte et ne peut les déchiffrer sans les trouver significatifs et caractéristiques (ce qu'il rationalise en y reconnaissant une forme d'art, une per-

sonnalité, une intuition, etc.) » [*Essais de stylistique structurale,* Paris, 1971]. En ces points, en effet, un élément imprévisible (en contexte) vient faire écart par rapport à ce qui était prévisible (en contexte). *Obscure clarté* constitue un fait de style (– +) parce que, dans le contexte *obscure* (–), *clarté* (+) fait contraste. Si la suite du texte continue à accumuler des écarts (par ex., *triste gaieté* ou *tendre haine*), l'efficacité stylistique intrinsèque du procédé en sera de plus en plus faible, dans la mesure où le lecteur s'attendra désormais à la saturation du texte par le modèle (ou pattern) stylistique. Il n'y aura à nouveau fait de style que si l'enfilade débouche sur un nouveau contraste, *vaste immensité* par exemple. Cette unité, quoique non marquée hors contexte, contrastera avec l'ensemble des couples polaires précédents, qui constituera alors le contexte (macrocontexte). Et ainsi de suite, étant entendu que le fait de style peut aussi bien être d'ordre phonique, syntaxique ou positionnel que lexical.

Tel est le point de départ de la méthode de lecture stylistique que M. Riffaterre a illustrée sur des textes de Baudelaire, Hugo, Blake, Mallarmé, etc. Le concept de norme ramené au niveau syntagmatique devient incontestablement opératoire, et l'écart ainsi conçu recouvre une valeur méthodologique certaine. Certaines conséquences ne manquent toutefois pas de faire problème :

— Le comportement « réel » du lecteur est-il aussi simple que celui d'une machine, progressant aveuglément d'unité d'information en unité d'information et les intégrant dans une mémoire vierge et programmée à réagir aux stimuli stylistiques. En réalité, le « lecteur moyen » a déjà lu bien des textes, il désire prendre un certain plaisir à sa lecture en se reconnaissant à travers elle ; cette différence entre les lecteurs n'est pas réductible par une arithmétique, et les efforts de Riffaterre pour neutraliser ce fait par la définition d'un architecteur « somme des lectures » semblent aussi vains que l'étaient ceux des partisans de l'existence d'un français standard, neutre, normalisé. Passer de l'auteur au lecteur, d'une « stylistique des intentions » à une « stylistique des effets », c'est, malgré tout, rester tributaire d'un individuel mal défini.

— N'y a-t-il de lecture que linéaire ? La poésie fait de l'espace une utilisation qui impose de toute évidence une lecture globale première. En privilégiant la linéarité, on est peu à peu conduit à affirmer que « tout » est dans le titre ou dans la figure initiale ; le texte se réduirait à être une sorte de dérivation verbale d'une matrice première. Hypothèse qui n'a rien d'absurde en soi, mais déborde largement du champ de la stylistique.

Conclusion.

Il apparaît ainsi que la notion d'ÉCART ne mérite ni l'excès d'honneur dont on l'a créditée en un temps, ni l'excès d'indignité dont elle est actuellement l'objet. L'esprit humain exige à la fois l'écart et le refus de l'écart : toute la tradition occidentale nous pousse à vouloir, d'une part, que l'écrivain ait sa voix à lui, d'autre part, que la littérature en tant que telle soit un langage différent des autres langages. C'est en prenant conscience de cette contradiction qu'on a pu espérer dépasser la querelle de la norme et de l'écart.

Vouloir en effet spécifier le style comme écart par rapport à une norme, c'est recourir à un modèle idéaliste : idiolecte *versus* grammaire (de la langue ou du contexte), qui met entre parenthèses tout ce qui est socialisation du langage, et tout particulièrement socialisation des discours (dont la variété « littéraire »). Or, si la stylistique se veut une discipline objective (c'est-à-dire « qui se donne un objet réel » et non fictif), elle doit avoir pour objet *les* styles et non *le* style, puisque l'appartenance à un type de discours reconnu détermine sa configuration stylistique possible.

On voit ici reparaître, comme un préalable, la notion de *genre ;* on sait qu'à certaines époques (« classiques ») un lien officiel a été établi entre un genre déterminé et un *registre* stylistique. L'écart est alors pris en charge par une convention anonyme qui codifie la forme et réduit d'autant la « liberté » stylistique de l'écrivain. La tyrannie des genres a certes toujours été combattue (cf., pour le Moyen Âge, les exemples donnés par P. Zumthor, *Essais de poétique médiévale,* Paris, 1972), et l'époque moderne semble s'en être affranchie. Ce ne peut toutefois être qu'une apparence dans la mesure où rien ne saurait échapper à l'ordre du discours : le fonctionnement du discours est lié à sa fonction, la manifestation de l'individuel passe par des formes socialisées de la parole.

Cette double considération a déterminé un élargissement notoire du champ de la recherche au point de mettre en question l'aptitude du terme « stylistique » à le recouvrir. Il n'apparaît pas toutefois comme inutile de considérer quelle peut être la place du style dans cette problématique nouvelle.

STYLE ET FONCTION POÉTIQUE DU LANGAGE

On doit à R. Jakobson (né en 1896) la formulation de la notion de fonction poétique du langage. Rappelons-en brièvement l'essentiel.

L'homme se sert du langage pour communiquer. Communiquer quoi ? La signification du message exprimé n'est pas réductible à une information et ne peut être distinguée que provisoirement du sens qu'il prend dans et par le processus de communication lui-même. Dans la mesure, en effet, où les moyens utilisés dépendent de la fin poursuivie dans une situation donnée, il est arbitraire de considérer ceux-là indépendamment de celle-ci. Il est ainsi tout à fait nécessaire de situer, voire de définir un message (et donc un texte), avant même de l'étudier, par rapport aux autres types de messages (ou de textes) possibles ou existants. Une typologie des discours semble bien une condition préalable à leur analyse.

Comment, sur quelques bases établir cette typologie ? Espérer en établir les fondements sur le recensement des traits spécifiques (stylistiques par exemple) d'un vaste corpus est vain puisqu'on ne peut songer à considérer les seuls éléments pertinents qu'à partir du moment où la détermination du type de discours considéré (eu égard à la *fonction* qui est la sienne) l'aura permis.

D'où cette problématique des *fonctions* du langage.

Désormais largement diffusée (chap. XI des *Essais de linguistique générale,* Paris, 1963), la classification des fonctions du langage proposée par R. Jakobson à l'occasion du colloque *Style in Language* (MIT Press, Cambridge, 1960) procède d'une extension du schéma élémentaire JE/TU, IL, considéré comme un « universel » linguistique. Y ont été ajoutés trois autres facteurs : le contact, le code et le message lui-même. En fonction de nos intentions de communication, des « besoins » qui la motivent, nous mettons plus ou moins à contribution l'un ou l'autre de ces six paramètres auxquels correspondent six fonctions du langage.

Voir haut de page suivante.

Donnons des exemples de chacun des types de messages dominés par une des dites fonctions.

Comparant deux phrases comme *Cette fille est merveilleuse* et *Oh ! mes amis ! cette fille ? MERveilleuse,* on comprendra sans peine que c'est la seconde qui est dominée par la fonction *émotive* du langage : le sujet s'y implique fortement et, par-delà l'information transmise proprement dite, manifeste à divers niveaux linguistiques (phonique, prosodique, lexical, syntaxique) son sentiment.

Par contre, si je me jette aux genoux de quelqu'un (faisant ainsi précéder la parole d'une gestuelle *impressive*) et commence à l'accabler d'éloges entrecoupés d'incitations à m'écouter (en utilisant le vocatif et l'impératif), on peut mettre tout cela pour l'essentiel au compte d'une volonté de faire pression sur le desti-

	FACTEUR : CONTEXTE FONCTION : RÉFÉRENTIELLE	
FACTEUR : DESTINATEUR	FACTEUR : MESSAGE	FACTEUR : DESTINATAIRE
FONCTION : ÉMOTIVE	FONCTION : POÉTIQUE	FONCTION : CONATIVE
	FACTEUR : CONTACT FONCTION : PHATIQUE	
	FACTEUR : CODE FONCTION : MÉTALINGUISTIQUE	

nataire avant même de formuler la demande proprement dite : cette partie du message et, par suite, tout mon discours sont alors dominés par la fonction *conative* (ou impressive).

En revanche, quand on dit *le train partira à cinq heures,* rien dans le choix des constituants du message ou dans leur agencement ne laisse transparaître autre chose que le souci de transmettre linguistiquement une information dépourvue de toute ambiguïté (qu'elle soit vraie ou fausse) sur (se référant à) des faits extralinguistiques ; c'est un exemple de message dominé — jusqu'à plus ample informé — par la fonction *référentielle.*

Qu'entendre par « message dominé par la fonction *métalinguistique* » ? C'est un message dont la fonction essentielle est de vérifier si le code utilisé par les partenaires est bien le même, si, comme on le dit, on « parle la même langue » ; c'est donc du langage sur le langage. Les indications recueillies par les dictionnaires ou les traités de grammaire, et, d'une façon générale, les gloses et les considérations définitionnelles ou terminologiques relèvent totalement ou partiellement de cette fonction *métalinguistique.*

C'est encore une des fonctions possibles du langage que de l'utiliser pour s'assurer que le canal de la communication est ouvert, que « l'écoute » est bonne. Dans les échanges quotidiens, quantité de formules dites de politesse (depuis « Bonjour » jusqu'à « Le fond de l'air est frais ») ne sont peut-être que des préalables linguistiques nécessaires à la socialité linguistique, dont la fonction informative importe moins que la fonction *phatique* : l'essentiel est d'assurer le *contact.*

Enfin, dans un message dominé par la fonction *poétique,* la visée sera le message lui-même ; le message poétique est centré sur lui-même. La fonction poétique, « qui met en évidence le côté palpable des signes », ne se réduit pas à la poésie, et tout énoncé dans lequel la considération du signifiant (par ex., les slogans publicitaires) est déterminante relève, au moins en partie, d'elle. Dans le cadre de la poésie elle-même, « les particularités des divers genres poétiques impliquent la participation, à côté de la fonction poétique prédominante, des autres fonctions verbales, dans un ordre hiérarchique variable » (ouvr. cité). Le rôle de la fonction métalinguistique sera déterminant dans une poésie à caractère didactique (Lucrèce, par ex.), poésie épique et poésie lyrique se distinguent par l'appel qu'elles font à la fonction référentielle ou émotive ; etc.

La conséquence la plus importante de cette définition du poétique, comme ce lieu où le signifiant prend un pouvoir décisif, est, dans un premier temps, d'induire une *équivalence du son et du sens,* et, dans un second temps, de lancer un processus d'engendrement textuel dominé par le signifiant. Le sens d'un texte poétique n'est alors ni dans une signification que permet d'atteindre une paraphrase ou une explication historico-littéraire ou une exégèse philologique, ni dans un style qui en soulignerait les moments importants, ni dans l'adaptation fonctionnelle de celui-ci à celle-là, mais il est dans le jeu de la *signifiance* et son réglage (v. TEXTE, art. spécial). Ce qu'on se gardera de réduire à une considération formelle : à ce jeu, je (auteur ou lecteur) prends part et plaisir.

Apparemment, il n'est pas possible, dans cette perspective, d'accorder une place déterminée à la stylistique ou à l'étude du style « en soi ». Encore faut-il noter que l'écrasante majorité des analyses pratiquées sur la base des propositions de Jakobson (cf. R. Jakobson, *Questions de poétique* [Paris, 1973], N. Ruwet, *Langage, musique, poésie* [Paris, 1972]) ont concerné des poèmes, et plus particulièrement des spécimens de poésie régulièrement versifiés, si bien qu'on est fondé à se demander si la fonction poétique, bien loin de pouvoir rendre compte d'une insaisissable *littérarité* que la stylistique littéraire se donnait elle aussi comme but, ne se réduit pas à être le principe organisateur d'un certain type de discours représenté essentiellement par la poésie (de préférence) « régulière ».

Dans ces conditions, tous les autres types de messages, autrement dit la prose, resteraient-ils du ressort de la stylistique (littéraire ou non littéraire), étant entendu que la prose scientifique est la moins « poétique » (cf., sur ce point, les travaux de S. Marcus), tandis que la prose dite « littéraire » est la plus complexe ? Les recherches de J. Cohen fondées sur l'opposition prose-poésie (*Structures du langage poétique,* Paris, 1967) n'ont toutefois pas pleinement convaincu de la pertinence de cette hypothèse. En effet, il faut à nouveau, sur ce terrain, tenir compte de la notion de socialisation des discours : « Ce qui est *fait littéraire* pour une époque sera un phénomène linguistique relevant de la vie sociale pour une autre, et inversement, selon le système littéraire par rapport auquel ce fait se situe » (Tynianov, dans *Théorie de la littérature.* Paris, 1965).

Le concept d'*écriture* peut aider à éclairer la discussion.

STYLE ET ÉCRITURE

Dans *le Degré zéro de l'écriture* (Paris, 1953), Roland Barthes s'est attaché à définir l'écriture dans les termes suivants : « Entre la langue et le style, il y a place pour une autre réalité formelle : l'écriture. Dans n'importe quelle forme littéraire, il y a le choix général d'un ton, d'un *ethos* si l'on veut, et c'est ici précisément que l'écrivain s'individualise clairement parce que c'est ici qu'il s'engage [...]. Langue et style sont des forces aveugles, l'écriture est un acte de solidarité historique [...] ; chaque régime possède son écriture. »

Ainsi se trouve posée une trichotomie apparemment opératoire : premièrement, le style, « langage autarcique qui ne plonge que dans la mythologie personnelle et secrète de l'auteur, dans cette hypophysique de la parole » qui ne se choisit pas, mais qui est la part irréductible de l'individu écrivant ; deuxièmement, l'écriture forme (littéraire) socialisée par le choix de laquelle l'auteur affirme à la fois sa liberté et sa filiation ; troisièmement, la langue, lieu où se joue la différence. Les deux premières notions sont dans un rapport d'interrelation immédiate — le style travaillant une écriture au départ extérieure à lui tend à se figer lui-même en écriture (peu à peu l'écrivain devient prisonnier ou bien des mots d'autrui, ou bien de ses propres mots). L'écriture littéraire, pour sa part, tendant à se constituer en signe socialement chargé d'une signification connotée, des types d'écritures se constituent : écriture « classique », « artiste », « baroque », « réaliste », etc.

On peut alors légitimement dire avec H. Meschonnic (*Pour la poétique,* Paris, 1973) que « la littérature est le produit conceptualisé et socialisé de l'écriture », voire, avec R. Barthes lui-même (Leçon inaugurale au Collège de France, 1977), que, littérature, écriture et texte étant synonymes, l'essentiel est dans le « travail de déplacement » que l'écrivain exerce sur la langue (v. SÉMIOTIQUE, art. spécial).

Comment concevoir dans cette perspective une étude du *style* de L. F. Céline, par exemple ? Il ne pourrait s'agir que de repérer comment « le frayage des pulsions dans le système symbolique du langage » (J. Kristeva, *la Révolution du langage poétique,* Paris, 1974) débouche sur une *écriture neuve* qui met radicalement en question les formes littéraires dominantes de l'époque *(les écritures d'époque)* et instaure une lecture désormais différente du réel.

Faut-il encore parler de *stylistique,* en la qualifiant au besoin de post-freudienne ? Ce débat terminologique est vain dans la mesure où c'est en fait toute la problématique du sujet qui s'est déplacée ; si une définition du style comme « modalité d'intégration de l'individuel dans un processus concret qui est travail » (G. Granger, *Essai d'une philosophie du style,* Paris, 1968) est aussi bien recevable pour un stylisticien que pour un poéticien, un sémioticien ou un sémanalyste, il n'en reste pas moins qu'il ne s'agit plus d'un concept autonome du fait de la « mise en abyme » de cet individuel et qu'ainsi la stylistique n'est plus capable de se suffire à elle-même en tant que discipline scientifique.

La stylistique est née et a vécu de la position d'un sujet extérieur au monde ; elle en subit, tout comme la littérature elle-même, la crise.

D. DELAS.

stylite [stilit] n. m. (dér. savant du gr. *stûlos,* colonne ; début du XVII^e s., écrit *stelite* [*stilite,* 1690, Furetière ; *stylite,* XVIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Nom donné à des solitaires qui, dans les premiers siècles du christianisme, en Orient, avaient placé leur cellule au-dessus de portiques ou de colonnades en ruine, ou au sommet d'une colonne isolée, pour se livrer plus librement à la méditation : *Comme le stylite pouvait contempler les sables s'éperdre contre sa colonne* (Villiers de L'Isle-Adam). ‖ **2.** *Plaisamm.* et *littér.* Celui qui a l'habitude de stationner longuement devant les colonnes Morris : *Étant allé faire devant la colonne des théâtres ma station quotidienne* [...] *de stylite, j'avais vu, toute humide encore, l'affiche détaillée de « Phèdre » qu'on venait de coller pour la première fois* (Proust).

1. stylo [stilo] n. m. (1923, Larousse). Abrév. usuelle de STYLOGRAPHE.

2. stylo- [stilo], premier élément, tiré du lat. *stilus* ou *stylus,* tout objet en forme de tige pointue, poinçon pour écrire (v. STYLE), et qui entre dans la composition de quelques mots.

3. stylo- [stilo], premier élément, tiré du gr. *stûlos,* colonne, poteau, et qui entre dans la composition de quelques mots.

stylobate [stilɔbat] n. m. (lat. *stylobata* ou *-tes,* piédestal, gr. *stulobatês,* base d'une colonne, de *stûlos,* colonne, et de *bainein,* marcher, monter ; 1545, Van Aelst, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Piédestal ou soubassement qui porte un rang de colonnes : *Qui, je m'attacherai au stylobate de ton temple* (Renan). ‖ **2.** En architecture moderne, plinthe assez haute, arrivant approximativement à mi-hauteur d'homme, ornée d'une moulure : *La niche et les stylobates sont peints en couleur chocolat* (Romains).

stylo-glosse [stilɔglɔs] adj. et n. m. (de *stylo[ïde]* et de *-glosse,* gr. *glôssa,* langue [organe] ; 1872, Littré). Se dit d'un muscle long et mince, qui s'étend de l'apophyse styloïde de l'os temporal au bord latéral de la langue.

stylographe [stilɔgraf] ou **stylo** [stilo] n. m. (angl. *stylograph,* même sens, du lat. *stilus* ou *stylus,* poinçon pour écrire [v. STYLE], et de *-graph,* du gr. *graphein,* écrire ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, v. 1946). **1.** Porte-plume dont le manche est évidé pour recevoir une réserve d'encre, généralement contenue dans une cartouche : *Il écrit sur des calepins, remue toutes sortes de petits papiers, ou bien lit, un stylographe aux doigts* (Duhamel). *Il faisait des ronds dans l'air, au-dessus d'une feuille blanche, avec la plume de son stylo* (Sartre). ‖ **2.** *Stylo à bille* (ou, fam., *stylo bille*), v. BILLE.

• REM. Au sens 1, la langue contemporaine emploie presque exclusivement l'abrév. STYLO.

stylographie [stilɔgrafi] n. f. (de *stylo-* 2 et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1876, Larousse). Procédé électrotypique au moyen duquel on obtenait des planches gravées en creux.

stylographique [stilɔgrafik] adj. (de *stylographe ;* 1964, Larousse [*stylographique,* « qui concerne la stylographie » — 1904, Larousse —, était un dér. de *stylo-graphie*]). Qui se rapporte, qui est destiné au stylographe : *Encre stylographique.*

stylo-hyoïdien, enne [stilɔjɔidjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *stylo[ïde]* et de *hyoïdien ;* 1752, Trévoux). Se dit d'un muscle grêle qui s'étend de l'apophyse styloïde de l'os temporal à l'os hyoïde.

styloïde [stilɔid] adj. (gr. *stuloeidês,* qui ressemble à une colonne, de *stûlos,* colonne, et de *eidos,* forme, apparence ; 1650, Brunot [*apophyses styloïdes du cubitus, du radius, du temporal,* 1700, d'après Trévoux, 1721]). Se dit de plusieurs apophyses osseuses en raison de leur forme semblable à celle d'un stylet. ‖ *Apophyses styloïdes du cubitus et du radius,* saillies que présente l'extrémité inférieure du cubitus et du radius, nettement perceptibles sous la peau, de chaque côté du poignet. ‖ *Apophyse styloïde du temporal,* saillie grêle et allongée de la face inférieure de l'os temporal.

stylolite [stilɔlit] n. m. (de *stylo-* 3 et de *-lit[h]e,* gr. *lithos,* pierre ; 1904, Larousse, écrit *stylolithe ; stylolite,* 1964, Larousse). Brusque interruption, en forme de colonnette, du plan séparant deux strates d'une roche calcaire.

stylo-mastoïdien [stilɔmastɔidjɛ̃] adj. m. (de *stylo[ïde]* et de *mastoïdien ;* 1872, Littré). *Trou stylo-mastoïdien,* orifice situé à la face inférieure du rocher, entre les apophyses styloïde et mastoïde, par lequel sort le nerf facial.

stylomètre [stilɔmɛtr] n. m. (de *stylo-* 3 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1872, Littré). Instrument dont on se sert pour mesurer les colonnes.

1. stylométrie [stilɔmetri] n. f. (de *stylo-* 3 et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1872, Littré). Art de mesurer les colonnes.

2. stylométrie [stilɔmetri] n. f. (de *stylo-,* élément tiré de *style,* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse). Utilisation des statistiques pour l'étude des faits de style.

stylommatophores [stilɔmatɔfɔr] n. m. pl. (de *stylo-* 3, du gr. *omma,* œil, et de *-phore,* gr. *phoros,* qui porte, de *pherein,* porter ; 1877, Littré, comme adj., au sens de « qui porte un œil au bout d'un style » ; comme n. m. pl., au sens actuel, 1904, Larousse). Division des mollusques gastropodes pulmonés, comprenant ceux dont les yeux sont placés à l'extrémité de tentacules rétractiles ou invaginables.

stylo-pharyngien, enne [stilɔfarɛ̃ʒjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *stylo[ïde]* et de *pharyngien ;* 1872, Littré). Se dit d'un muscle qui va de l'apophyse styloïde au cartilage thyroïde et aux parois du pharynx.

stylopode [stilɔpɔd] n. m. (de *stylo-* 3 et de *-pode,* gr. *pous, podos,* pied, patte ; 1872, Littré, au sens 1 [« renflement de la base du style », 1904, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** En botanique, support du style. ‖ Renflement de la base du style. ‖ **2.** Premier article des membres des vertébrés tétrapodes, dont l'os est l'humérus en avant, le fémur en arrière.

stylostatistique [stilɔstatistik] n. f. (de *stylo-,* élément tiré de *style,* et de *statistique ;*

1972, *Dict. de linguistique*). Étude des procédés de style par les moyens statistiques.

styphnite [stifnit] n. f. (dér. savant du gr. *stuphein,* resserrer, être astringent ; 1876, Larousse). Dérivé trinitré de la résorcine, qui est un explosif.

styptique [stiptik] adj. et n. m. (lat. *stypticus,* astringent, gr. *stuptikos,* même sens, de *stuphein,* resserrer, être astringent ; v. 1265, Br. Latini, écrit *stitique ;* 1314, Mondeville, écrit *stiptique ; styptique,* v. 1560, Paré). Se dit des astringents qui contractent fortement la muqueuse buccale (alun, etc.).

styracacées [stirakase] ou **styracées** [stirase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *styrax, -racis,* styrax [v. l'art. suiv.] ; 1845, Bescherelle [*styracées*], et 1876, Larousse [*styracacées*]). Famille de plantes à fleurs gamopétales, croissant dans les régions tropicales, et dont le genre *styrax* est le type.

styrax [stiraks] n. m. (lat. *styrax, -racis,* arbre qui distille une résine, baume qu'on en tire, gr. *sturax, -rakos,* gomme dont on fait l'encens, arbre qui produit cette gomme [v. aussi STORAX] ; 1611, Cotgrave [« baume... » ; « arbrisseau... », 1636. Monet]). Arbrisseau exotique (appelé communément *aliboufier*) à grandes fleurs blanches et à feuilles ovales d'un blanc cotonneux en dessous, dont une espèce fournit le benjoin et une autre espèce un baume appelé aussi *styrax* (ou *storax*) : [Il] *maniait une boulette de styrax et une très bizarre odeur montait dans la pièce* (Huysmans).

styrolène [stirɔlɛn] n. m. (de *styrol* [v. ci-dessous] ; 1888, Larousse [art. *styrolénique*]). Hydrocarbure benzénique servant de matière première pour la fabrication de nombreuses matières plastiques.

• REM. On dit aussi STYRÈNE (contraction de *styr[ol]ène ;* 1964, Larousse) ; l'ancienne dénomination STYROL (dér. savant de *styr[ax]* ; 1876, Larousse) est auj. désuète.

su, sue [sy] adj. (part. passé de *savoir ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *seü ; su,* XVIe s.). Se dit de ce qui est connu, que l'on a appris, que l'on a retenu : *Leçon mal sue, non sue.*

◆ **su** n. m. (v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* dans la loc. *tout a soüt,* « en toute certitude » ; v. 1155, Wace, dans la loc. *senz le seü de,* « à l'insu de » ; *au su de,* 1671, La Fontaine [d'abord écrit *au sçu de,* v. 1460, G. Chastellain], et *au vu et au su de,* 1740, Acad. [d'abord écrit *au veu et sceu de,* 1549, R. Estienne, et *au veu et au seu de,* 1694, Acad. — *a la seüe et a la veüe de,* même sens, v. 1283, Beaumanoir]). Usité dans l'expression *au vu et au su de,* ou simplem. *au su de,* la chose étant connue de : *Au vu et au su de tous, de tout le monde. Au su de toute la ville.*

1. suage [sɥaʒ] n. m. (de l'anc. franç. *soue,* corde [1322, Godefroy], bas lat. *soga,* même sens, gaulois **sōca,* même sens ; 1332, Godefroy, écrit *souage* [*suage,* 30 déc. 1679, d'après Littré, 1872], au sens de « moulure en forme de tore ou de doucine » [en orfèvrerie] ; sens 1-2, 1680, Richelet ; sens 3, 1676, Félibien [écrit *suage*]). **1.** Petit renfort qui entoure un plat ou une assiette d'étain. || **2.** Partie carrée du pied d'un chandelier. || **3.** Outil de serrurier qui sert à forger les pièces en demi-rond.

2. suage [sɥaʒ] n. m. (de l'anc. v. *siever,* enduire de suif [fin du XIVe s.], *suer* [XVIe s., Jal], de *sieu,* forme anc. de *suif* [v. ce mot] ; 1370, Godefroy [X, 717], écrit *souage ; suage,* 1685, Furetière). *Vx.* Action d'enduire de suif la coque d'un bateau.

3. suage [sɥaʒ] n. m. (de *suer ;* v. 1480, *Mystère de saint Quentin,* écrit *suaige,* au sens de « sueur » ; 1611, Cotgrave, écrit *suage,* au sens de « action de suer » ; sens actuel, 1773, Bourdé de Villehuet). Eau qui suinte aux deux extrémités d'une bûche humide qui brûle.

suaire [sɥɛr] n. m. (lat. *sudarium,* mouchoir [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « linceul »], de *sudare,* transpirer [v. SUER] ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens de « Saint Suaire » ; sens 1, 1845, Bescherelle [d'abord sans mention de l'Antiquité latine, v. 1380, *Aalma*] ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*le Saint Suaire,* 1636, Monet] ; sens 3, av. 1885, V. Hugo). **1.** Dans l'Antiquité latine, espèce de voile dont on couvrait la tête et le visage des morts. || **2.** Linceul pour ensevelir les morts : *Des fantômes puissants qui, dans les crépuscules, | Déchirent leurs suaires en étirant leurs doigts* (Baudelaire). || *Le Saint Suaire,* linceul de Jésus-Christ. || **3.** Ce qui enveloppe quelque chose à la façon d'un linceul : *Le suaire noir de la nuit et le blanc linceul du crépuscule* (Hugo).

suant, e [sɥɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *suer ;* v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré [*chaleur suante ; chaude suante,* 1765, *Encyclopédie,* XVII, 814 *a*] ; sens 3, 1964, Robert). **1.** En sueur : *Il était* [...] *rouge comme du vin, hérissé, suant* (Flaubert). || **2.** *Chaleur suante, chaude suante,* température proche de la fusion d'un métal : *On vous fiche à tout ce bric-à-brac une bonne chaude bien suante et ça vous fait une magnifique étoffe de fer* (Hugo). || **3.** *Fam.* Ennuyeux : *Un travail suant.*

suave [sɥav] adj. (lat. *suavis,* doux, agréable [aux sens, à l'esprit, à l'âme] ; début du XVe s., écrit *suaive ; suave,* 1549, R. Estienne [a supplanté la forme pop. *so(u) ef,* doux — adj. et adv. —, v. 1050, *Vie de saint Alexis*]). D'une douceur exquise, qui enchante les sens et l'esprit : *Des mouchoirs brodés d'un large chiffre d'où sortait une odeur suave* (Flaubert). *Une voix suave. Un regard suave.*

• SYN. : *délectable, délicieux, enchanteur, exquis, harmonieux, mélodieux.*

suavement [sɥavmɑ̃] adv. (de *suave ;* 1503, Chauliac). D'une manière suave : *Une musique qui vous berce suavement. Il prend l'ascenceur, qui le dépose en bas avant qu'il soit arrivé à retrouver l'odeur suavement féminine et sensuelle* (Mandiargues).

suavité [sɥavite] n. f. (lat. *suavitas,* douceur, qualité agréable, agrément, de *suavis* [v. SUAVE] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *suaviteit* [*suavité,* XIIIe s.], au sens 2 ; sens 1, XVe s., Juvenal des Ursins). **1.** Qualité de ce qui est suave : *Cette situation comportait des langueurs enchanteresses, des moments de suavité divine* (Balzac). *Certes je me sens beaucoup plus près de Lucrèce ; mais je ne goûte pas aux vers de celui-ci pareilles délices ; une inégalable suavité* (Gide). || **2.** Dans le style mystique, joie de l'âme, grâce céleste pleine de douceur : *Dieu veut prendre le cœur par suavité* (Bossuet).

• SYN. : **1** *charme, délicatesse, douceur, grâce, harmonie, joliesse.*

sub- [syb], préf. tiré du lat. *sub-,* préf. marquant la position inférieure, la dépendance, la succession immédiate, l'approximation, la faible quantité, la dissimulation, et employé dans divers mots composés, parfois sous la forme *suc-,* pour marquer la position inférieure d'un objet par rapport à un autre ou un degré moins élevé ou peu élevé dans la qualité, la quantité, etc.

subaérien, enne [sybaerjɛ̃, -ɛn] adj. (de *sub-* et de *aérien ;* 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Se dit de ce qui est au contact direct de la couche inférieure de l'atmosphère : *Les végétaux sous-marins et subaériens.* || **2.** Se dit d'éléments géologiques formés à l'air libre (dépôts éoliens, éboulis, limon des plateaux, latérites, etc.).

subaigu, ë [sybegy] adj. (de *sub-* et de *aigu ;* 1842, Acad., comme terme de botanique, au sens de « un peu aigu » [en parlant d'une feuille] ; sens actuel, 1855, Nysten). Se dit, en médecine, d'un état morbide moins accusé que l'état aigu : *Une douleur subaiguë.*

subalaire [sybalɛr] adj. (de *sub-* et de *alaire ;* 1770, Buffon). Qui est placé sous l'aile : *Plumes subalaires.*

subalpin, e [sybalpɛ̃, -in] adj. (lat. *subalpinus,* même sens, de *sub-,* préf, marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *alpinus,* alpin, dér. de *Alpes,* les Alpes ; 1843, Landais). Situé au pied des Alpes ou en bordure de la chaîne principale : *Plaines subalpines. Le plateau subalpin de la Bavière.*

subalternation [sybaltɛrnasjɔ̃] n. f. (de *subalterne ;* 1636, Monet au sens de « subordination » ; sens actuel, mai 1876, Lachelier, p. 471). En logique, rapport de deux propositions subalternes.

subalterne [sybaltɛrn] adj. (bas lat. *subalternus,* subalterne [en logique], du lat.

class. *sub-*, préf. marquant la dépendance [v. SUB-], et *alternus,* qui se rapporte à l'un et à l'autre, de *alter,* l'un, l'autre [de deux] ; 1476, Bartzsch, au sens 1 ; sens 2, av. 1679, Retz ; sens 3, 1819, Boiste [« d'une capacité médiocre, en parlant de l'esprit », av. 1696, La Bruyère] ; sens 4, 1886, É. Rabier, p. 38 [en parlant d'une seule proposition, mai 1876, Lachelier, p. 474]). **1.** Se dit d'un être ou d'une chose qui est d'un rang inférieur, qui n'a qu'une importance secondaire : *C'est à nous, dieux subalternes, qu'a été confiée la création* (Alain). *C'est ça, recopie, dit M. Jacotin d'un ton qui trahissait un mépris pour certaines activités d'un ordre subalterne* (Aymé). *Cette partie de l'exposé ne joue qu'un rôle subalterne dans la démonstration.* || **2.** Se dit de quelqu'un qui occupe un poste moyen ou médiocre dans la hiérarchie professionnelle : *La très jolie Mme Marneffe* [...] *avait été mariée* [...] *à un employé subalterne du ministère de la Guerre* (Balzac). || *Officiers subalternes,* v. OFFICIER 2 (§ II, n. 1). || **3.** Qui fait preuve de mesquinerie, d'étroitesse d'esprit : *Son cœur n'avait qu'un défaut, une envie basse et subalterne pour Napoléon* (Stendhal). || **4.** En logique, se dit globalement de deux propositions, l'une universelle et l'autre particulière, composées des mêmes termes. || En parlant d'une seule proposition, se dit de la particulière par rapport à l'universelle.

• SYN. : **1** *accessoire, mineur ;* **2** *humble, inférieur, modeste, obscur, petit ;* **3** *bas, mesquin, vil.* — CONTR. : **1** *essentiel, fondamental, primordial, principal ;* **2** *haut ;* **3** *élevé, noble, sublime.*

◆ n. (v. 1673, Retz). Personne soumise à l'autorité d'une autre : *Les subalternes* [...] *savent des choses que* [...] *les chefs de parti même ignorent...* (Voltaire). *Il faut toujours que je me méfie de mon subalterne* [...]. *Il a quelques tendances à la familiarité* (Céline).

• SYN. : *inférieur, sous-ordre, subordonné.* — CONTR. : *chef, directeur, supérieur.*

subalternisation [sybaltɛrnizasjɔ̃] n. f. (de *subalterniser,* mettre dans un rang subalterne [13 déc. 1831, Enfantin, II (vol. 16), 239], dér. de *subalterne ;* 1835, Laponneraye [I, 7], au sens de « action de faire dépendre quelque chose d'autre chose » ; sens actuel, av. 1865, Proudhon). État de quelqu'un qui est subordonné à d'autres (rare) : *Ce que la subalternisation vous déprime* (Frapié).

• SYN. : *subordination.*

subalternité [sybaltɛrnite] n. f. (dér. savant de *subalterne ;* 1675, Mme de Sévigné). *Vx.* Situation de subalterne (rare) : *Il y a des gens présents et puissants* [...] *qu'on préférera toujours à un absent qu'on croit placé, et qui ne fait simplement que s'ennuyer dans une longue subalternité* (Sévigné).

subatlantique [sybatlɑ̃tik] adj. (de *sub-* et de *atlantique ;* 1964, Larousse). *Période subatlantique,* en géologie, période du quaternaire où, dans l'Europe tempérée, a dominé la forêt de hêtres, de sapins et de charmes, spécialement entre 600 av. J.-C. et 1300 apr. J.-C.

subatomique [sybatɔmik] adj. (de *sub-* et de *atomique ;* 1964, Larousse). Se dit de toute particule constitutive de l'atome.

subboréal, e, als ou **aux** [sybbɔreal] adj. (de *sub-* et de *boréal ;* 1964, Larousse). *Période subboréale,* en géologie, période du quaternaire où, dans l'Europe tempérée, a régné une forêt de hêtres, de sapins ou de charmes, accompagnée de chênaie mixte, spécialement entre 2500 et 600 av. J.-C.

subcarpatique [sybkarpatik] adj. (de *sub-* et de *Carpates,* n. géogr. ; 1933, Larousse, écrit *subkarpatique ; subcarpatique,* 1964, Larousse). Se dit d'une région située au pied des Carpates : *L'Ukraine subcarpatique.*

subcaudal, e, aux [sybkodal, -o] adj. (de *sub-* et de *caudal ;* 1845, Bescherelle [*tectrices subcaudales,* 1876, Larousse]). Qui est placé sous la queue. || *Tectrices subcaudales,* en ornithologie, plumes qui couvrent en dessous la base des pennes de la queue. (On dit plutôt SOUS-CAUDALES.)

subception [sybsɛpsjɔ̃] n. f. (de *sub-* et de [*per*]*ception ;* 1964, Larousse). En psychologie, réaction de l'organisme à un stimulus perçu inconsciemment.

subconscience [sybkɔ̃sjɑ̃s] n. f. (de *sub-* et de *conscience ;* 1896, Bergson, p. 94). Conscience obscure ou demi-conscience. (Vieilli.)

subconscient, e [sybkɔ̃sjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *sub-* et de *conscient ;* 1904, Larousse). Se dit d'un fait psychique qui, sans échapper complètement à la conscience, ne lui est cependant pas nettement perceptible, mais influe sur le comportement de l'individu à l'insu de celui-ci : *Toutes les énergies subconscientes de son être* (Pergaud).

• SYN. : *subliminal.*

◆ **subconscient** n. m. (1933, Larousse). Domaine psychique où s'exercent les forces subconscientes de l'âme : *Un travail lent et sournois de ce qu'on a, depuis, appelé le subconscient* (Hermant).

subcontraire [sybkɔ̃trɛr] adj. (de *sub-* et de *contraire ;* v. 1370, Oresme, puis 1947, A. Lalande). Se dit, en logique, de deux propositions composées des mêmes termes, et toutes deux particulières, dont l'une est affirmative, l'autre négative.

subculture [sybkyltyr] n. f. (de *sub-* et de *culture ;* 21 janv. 1966, *la Croix*). En sociologie, culture particulière à un groupe, et étrangère à la culture dont il fait partie.

subdélégation [sybdelegasjɔ̃] n. f. (de *subdéléguer ;* 1550, G. Paradin, aux sens I, 1-2 ; sens II, 1872, Littré).

I. 1. Action de subdéléguer. || **2.** Mission confiée à un subdélégué.

II. Sous l'Ancien Régime, division territoriale de la généralité, administrée par un subdélégué.

subdélégué, e [sybdelege] n. m. (part. passé substantivé de *subdéléguer ;* 1381 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens moderne, v. 1690, Pellisson). Sous l'Ancien Régime, fondé de pouvoir qui assistait l'intendant dans l'administration d'une généralité, ou qui était placé à la tête d'une subdélégation : *Quand l'Assemblée nationale eut supprimé les subdélégués, Lusteau partit et ne revint jamais à Issoudun* (Balzac).

subdéléguer [sybdelege] v. tr. (de *sub-* et de *déléguer ;* XIVe s., Bloch-Wartburg). Déléguer une personne dans une fonction ou une mission pour laquelle on a été soi-même délégué.

subdélire [sybdelir] n. m. (de *sub-* et de *délire ;* 1904, Larousse [d'abord sous la forme latinisée *subdelirium,* 1872, Littré]). État pathologique de délire léger et sans violence : *Ce n'est pas du délire qu'*[*il*] *a eu cette nuit, c'est du subdélire* (Bourget).

subdésertique [sybdezɛrtik] adj. (de *sub-* et de *désertique ;* 1964, Larousse). Relatif à une région où les conditions climatiques et biologiques sont proches de celles des déserts.

subdiviser [sybdivize] v. tr. (adaptation, d'après *diviser,* du bas lat. *subdividere,* subdiviser, de *sub-,* préf. marquant la dépendance [v. SUB-], et de *dividere,* diviser, partager ; 1377, Oresme [*sousdeviser,* forme plus francisée, 1314, Monde-ville]). Établir, à l'intérieur de chacune des parties d'un tout déjà divisé, de nouvelles divisions : *Le Code civil se divise en livres, qui se subdivisent en titres, eux-mêmes subdivisés en chapitres.*

subdivisible [sybdivizibl] adj. (de *subdiviser,* d'après *divisible ;* 1877, Littré). Qui peut être subdivisé : *La molécule est divisible en atomes, eux-mêmes subdivisibles en particules élémentaires.*

subdivision [sybdivizjɔ̃] n. f. (bas lat. *subdivisio,* subdivision, de *subdivisum,* supin de *subdividere,* subdiviser [v. SUBDIVISER] ; 1314, Mondeville, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** Action de subdiviser, de diviser à nouveau ce qui était déjà divisé : *Procéder par division et subdivision.* || **2.** Nouvelle division d'une partie d'un tout préalablement divisée : *Le canton est une subdivision de l'arrondissement.* || **3.** *Subdivision militaire,* circonscription militaire correspondant au département.

subdivisionnaire [sybdivizjɔnɛr] adj. (de *subdivision ;* 1865, Coussemaker, p. 115). Relatif à une subdivision.

subduction [sybdyksjɔ̃] n. f. (lat. *subductio,* action de tirer sur le rivage, calcul, supputation, de *subductum,* supin de *subducere,* tirer de bas en haut, tirer de dessous, supputer, de *sub-*, préf. marquant la position inférieure, et de *ducere,* conduire ; v. 1155, Wace, écrit *suduction,* au sens de « tromperie » ; XIIe s., Herman de Valenciennes, écrit *subduction,* au sens de « séduction » ; 1596, Basmaison, au sens de « calcul, compte » ; sens actuel, 1975, Larousse). En géologie, prolongement de la croûte océanique sous une plaque litho-sphérique adjacente.

subéquatorial, e, aux [sybekwatɔrjal, -o] adj. (de *sub-* et de *équatorial ;* 1925, d'après Robert, 1970). Dont les caractères sont très proches des caractères équatoriaux : *Un climat subéquatorial.*

suber [sybɛr] n. m. (mot lat. signif. « liège, bouchon de liège » ; 1765, *Encyclopédie* [XV, 561 *b*], au sens de « substance analogue au liège » ; sens 1, 1933, Larousse ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** En botanique, partie des tiges et des racines qui forme le liège. || **2.** Nom spécifique du chêne-liège.

subéreux, euse [syberø, -øz] adj. (de *suber ;* 1798, L.C.M. Richard [*assise subéreuse,* 1933, Larousse]). De la nature du liège. || *Assise subéreuse,* assise génératrice externe dont les cellules fournissent le liège.

subérification [syberifikasjɔ̃] n. f. (de *subéri-*, élément tiré de *suber,* et de *-fication,* du lat. *facere,* faire ; 1877, Littré). Transformation de l'assise subéreuse en liège.

subérine [syberin] n. f. (dér. savant de *suber ;* 1821, *Dict. des sciences médicales*). Substance organique constitutive du liège.

subérisation [syberizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *subér*[*ine*] ; 1923, Larousse). Imprégnation par la subérine de la membrane primitivement cellulosique.

subfébrile [sybfebril] adj. (de *sub-* et de *fébrile ;* 1964, Larousse). Qui est caractérisé par une légère fièvre.

subfossile [sybfɔsil] adj. (de *sub-* et de *fossile ;* 1872, Littré). Se dit d'une forme comprenant, à côté d'espèces encore vivantes, des formes disparues, mais éteintes à une date très récente : *Les faunes subfossiles de Madagascar.*

subglossite [sybglɔsit] n. f. (de *sub-* et de *glossite ;* 1933, Larousse). Petite ulcération qui se produit au niveau du frein de la langue.

subgravité [sybgravite] n. f. (de *sub-* et de *gravité ;* 1968, Larousse). État d'un corps matériel soumis à un champ de gravitation inférieur au champ de la pesanteur à la surface de la Terre : *À la surface de la Lune, les corps pesants sont en état de subgravité.*

subhastation [sybastasjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *subhastatio,* vente à l'encan, de *subhastatum,* supin de *subhastare* [v. l'art. suiv.] ; 1321, Godefroy [art. *preconisation*], écrit *subastacion ; subhastation,* 1370, Delisle, *Mandements,* p. 376). *Vx.* Vente par autorité de justice.

subhaster [sybaste] v. tr. (bas lat. jurid. *subhastare,* mettre à l'encan, vendre à la criée, du lat. class. *sub-*, préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et *hasta,* pique, vente publique annoncée par une pique enfoncée en terre ; milieu du XIVe s.). *Vx.* Soumettre à une subhastation : *Quoique le cardinal* [Mazarin] *fût conservé, il ne laissa pas de se plaindre aux princes qu'il avait été subhasté, et qu'il lui fallait restituer ses malles et habits et ses livres vendus par arrêt du parlement* (La Rochefoucauld).

subictère [sybiktɛr] n. m. (de *sub-* et de *ictère ;* 1923, Larousse [probablem. plus anc., v. la date du dér. *subictérique*]). Ictère léger.

subictérique [sybikterik] adj. (de *subictère ;* 1907, Larousse). Qui présente un subictère.

subimago [sybimago] n. f. (de *sub-* et de *imago ;* 1933, Larousse). Stade intermédiaire entre la nymphe et l'adulte, qui n'existe que dans le groupe des éphémères.

subintrant, e [sybɛ̃trɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. *subintrans, -antis,* part. prés. de *subintrare,* pénétrer subrepticement dans, du lat. class. *sub-*, préf. marquant la dissimulation [v. SUB-], et *intrare,* entrer, pénétrer [v. ENTRER] ; 1478, Chauliac, puis 1741, Col de Vilars). Se dit d'un mal dont un nouvel accès commence avant que le précédent ne soit achevé : *Pas de miction depuis trente heures : l'urémie progresse, les crises sont nettement subintrantes* (Martin du Gard).

subinvolution [sybɛ̃vɔlysjɔ̃] n. f. (de *sub-* et de *involution ;* 1923, Larousse). Phénomène pathologique qui fait que l'utérus, après l'accouchement, ne revient pas à son volume normal.

subir [sybir] v. tr. (lat. *subīre,* aller sous, se présenter [à la pensée], se charger de, supporter, affronter, s'exposer à, de *sub-*, préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *īre,* aller ; 1481, Bartzsch, dans la loc. *subir jugement,* « ressortir d'un certain tribunal » ; sens I, 1, 1567, d'après le *FEW,* XII, 334 *b ;* sens I, 2, 1657, d'après Richelet, 1680 ; sens I, 3, av. 1850, Balzac ; sens I, 4, 1867, Zola ; sens II, 1-2, 1783, Buffon).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Être soumis à l'action d'un être ou d'une chose auxquels on ne peut échapper : *Le jeune homme subissait comme un fils respectueux la tyrannie d'une mère* (Balzac). *Son affection était terriblement pesante pour Emmanuel, qui la partageait moins qu'il ne la subissait* (Rolland). *J'eus bien l'idée qu'elle voulait me torturer encore, me battre peut-être, et je me résignais déjà à tout subir* (Mallet-Joris). || **2.** Se soumettre de bon gré ou contre son gré à une nécessité désagréable ou pénible, à quelque chose d'éprouvant pour le corps ou pour l'esprit : *Il y a d'abord l'enfance* [...] *puis vient le jour où l'on subit des examens* (Saint-Exupéry). *Je subis* [...] *un questionnaire vague et bienveillant* (Céline). *Il y a trente ans, j'ai subi cette opération où il y allait de la vie pour moi* (Mauriac). || **3.** Être le siège d'un sentiment, recevoir une impression : *Elle était envahie par un amour que toutes les jeunes filles ont subi : l'amour de l'inconnu* (Balzac). Subir le charme de l'Orient. Il subit l'influence de son entourage || **4.** *Subir quelqu'un,* supporter à contrecœur sa présence : *Ne pouvant nous exterminer, ils nous subissent* (Fromentin).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE CHOSE. **1.** Être livré aux effets, à l'action d'une force physique : *Le barrage subit la poussée des eaux.* || **2.** Être soumis à un processus d'évolution : *Le vin subit une fermentation. Les prix ont subi une hausse. Les mœurs semblent avoir subi une transformation complète* (Bainville).

• SYN. : **I, 1** *endurer, éprouver, essuyer, payer, souffrir, supporter ;* **2** *passer ;* **3** *connaître, éprouver, ressentir.* || **II, 1** *résister à, soutenir ;* **2** *accuser.*

subirrigation [sybirigasjɔ̃] n. f. (de *sub-* et de *irrigation ;* 1968, Larousse). Procédé de culture sans sol où la solution nutritive est remontée périodiquement plusieurs fois par jour jusqu'à 5 ou 6 cm au-dessous de la surface du support solide.

subit, e [sybi, -it] adj. (lat. *subĭtus,* même sens, part. passé adjectivé de *subīre,* se présenter [v. SUBIR] ; v. 1155, Wace). Qui se produit tout à coup, soudainement, et sans que rien permette de le prévoir : *La mort inexplicable et subite d'une jeune fille* [...] *donne du crédit à ces fables* (Daudet). *La malheureuse* [...] *se réjouissait de cette amitié nouvelle et subite* (Aragon) *Elle sursauta soudain, comme frappée d'une idée subite* (Gracq).

• SYN. : *brusque, brutal, foudroyant, fulgurant, inopiné, instantané, rapide, soudain.* — CONTR. : *graduel, lent, progressif.*

subitement [sybitmɑ̃] adv. (de *subit ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*). D'une manière subite, soudaine : *Subitement, un éclair ébranla le creux de sa poitrine* (Troyat). *Il est mort subitement d'une crise cardiaque. La lumière s'éteignit subitement, Le temps a changé subitement.*

• SYN. : *brusquement, brutalement, instantanément, soudain, soudainement, subito* (fam.), *tout à coup.* — CONTR. : *graduellement, lentement, peu à peu, progressivement.*

subito [sybito] adv. (lat. *subĭtō,* tout à coup, ablatif adverbialisé de *subĭtus,* subit [v.

SUBIT] ; 1509, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* [XV, 171], au sens 2 ; sens 1, 1654, Cyrano). **1.** *Fam.* D'une manière subite : *Le mur sans fondement s'écroule subito* (Hugo). || **2.** *Fam.* Immédiatement et sans délai : *S'il ne vient pas subito te voir* (Flaubert).

• SYN. : **1** *brusquement, brutalement, soudain, soudainement, subitement ;* **2** *instantanément, sur-le-champ.*

• REM. On dit souvent SUBITO PRESTO (de *subito* et de *presto ;* 1962, Robert [art. *presto*]).

subjacent, e [sybʒasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *subjacens, -entis,* part. prés. de *subjacēre,* être placé dessous, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, et de *jacēre,* être étendu, dér. de *jacĕre,* jeter ; 1534, Rabelais). Qui s'étend au-dessous : *L'écorce terrestre et les couches subjacentes.*

subjectif, ive [sybʒɛktif, -iv] adj. (lat. impér. *subjectivus,* placé ensuite, qui se rapporte au sujet, du lat. class. *subjectus,* voisin, assujetti [et, comme n. m., « sujet »], part. passé adjectivé de *subjicĕre,* jeter ou mettre sous, soumettre, substituer, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *jacĕre,* jeter ; milieu du XIVe s., au sens de « relatif au sujet d'une proposition logique » ; sens 1 [peut-être d'après l'allem. *subjektiv,* même sens — fin du XVIIIe s. —, lui-même empr. du lat. impér. *subjectivus* — v. ci-dessus], 1803, Boiste ; sens 2, 1835, Sainte-Beuve ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier ; sens 4, 1923, Larousse ; sens 5, 1972, *Dict. de linguistique,* pour les deux loc. [*cas subjectif,* « nominatif », 1765, *Encyclopédie,* art. *nominatif*]). **1.** Relatif au sujet qui éprouve la sensation, qui perçoit ou qui pense, et non au monde physique (par opposition à *objectif*) : *Ne nous épuisons pas à ressasser des arguments connus, à offrir un « objet », alors que c'est le « sujet » qui n'est pas disposé* [...] ; *car ce rôle de préparation subjective est de première importance* (Blondel). || **2.** Se dit des sensations, perceptions ou idées qui ne correspondent pas à la réalité en soi, mais à la disposition personnelle, permanente ou non, du sujet qui perçoit : *Ils ne m'apparaissaient plus que comme les créations purement subjectives, impuissantes, illusoires, de mon tempérament* (Proust). *Il finit* [...] *par triompher de cette impression pour constater qu'elle avait été toute subjective* (Bourget). *Dans une conférence de presse, avant le spectacle de Düsseldorf, un journaliste auquel je disais que « Bacchus » est une œuvre objective, me répondit avec intelligence qu'une œuvre de poète ne pouvait être que subjective* (Cocteau). || **3.** Se dit de quelqu'un qui a tendance à se déterminer en fonction de ses préférences personnelles et non selon des critères admis par tous : *Vous êtes trop subjectif dans vos appréciations.* || **4.** *Symptôme subjectif,* symptôme ressenti par le malade, mais dont la manifestation n'est pas décelable extérieurement. || **5.** *Génitif subjectif, complément subjectif,* nom au génitif, complément du nom qui, dans la phrase active correspondant au syntagme nominal, serait sujet du verbe. (Ainsi, dans le syntagme latin *timor hostium,* « la peur des ennemis », le génitif *hostium,* ou le complément *des ennemis* seront dits subjectifs s'ils correspondent à l'interprétation *hostes timent,* « les ennemis ont peur ».) [V. OBJECTIF.]

• SYN. : **2** *individuel, personnel.* — CONTR. : **1** *objectif ;* **2** *réel, vrai ;* **3** *réaliste.*

◆ **subjectif** n. m. (1842, Mozin). Le domaine des sensations, perceptions, purement personnel, et propre à un individu donné : *Séparer ce qui, dans la sensation, est nous-même, le subjectif* (Sully Prudhomme).

subjectile [sybʒɛktil] n. m. (dér. savant du lat. *subjectum,* supin de *subjicĕre,* jeter ou mettre sous [v. SUBJECTIF] ; 1964, Larousse). Surface externe d'un matériau, sur laquelle on doit appliquer un enduit, une peinture, un vernis, etc.

subjectivement [sybʒɛktivmɑ̃] adv. (de *subjectif ;* fin du XVe s., au sens de « sans influence extérieure » [en pathologie] ; 1610, *Revue de philologie française* [XLIII, 133], au sens de « du point de vue subjectif » ; sens actuel, 1842, Mozin). D'une manière subjective : *Chacun perçoit subjectivement le monde extérieur. Vous réagissez trop subjectivement : tenez-vous-en aux faits.*

subjectivisme [sybʒɛktivism] n. m. (de *subjectif ;* 1872, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Doctrine philosophique selon laquelle ce que nous appelons réalité est le produit de notre pensée ou une représentation de notre conscience. || **2.** Attitude de quelqu'un qui détermine ses jugements ou son comportement en fonction de ses impressions ou de ses opinions personnelles, sans chercher à se référer aux autres ou à la réalité.

subjectiviste [sybʒɛktivist] adj. (de *subjectivisme ;* 1964, Larousse). Relatif au subjectivisme.

◆ adj. et n. (1964, Larousse). Qui professe le subjectivisme.

subjectivité [sybʒɛktivite] n. f. (de *subjectif,* avec influence possible de l'allem. *Subjektivität,* subjectivité [fin du XVIIIe s.], dér. de *subjektiv* [v. SUBJECTIF] ; 1803, Boiste, écrit *subjectiveté* [*subjectivité,* 1812, Mozin], au sens 1 ; sens 2, 1943, Sartre, p. 299 ; sens 3, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Caractère de ce qui est subjectif : *Il n'y a pas de doute que la ferme croyance à la possibilité de résoudre le problème de la subjectivité des jugements en matière d'art et de goûts n'ait été plus ou moins établie dans la pensée de tous ceux qui ont rêvé, tenté ou accompli l'édification d'une Esthétique dogmatique* (Valéry). || **2.** L'intériorité de la personne, son caractère spécifique d'individualité irréductible à tout concept général, même à toute parole. || **3.** En linguistique, présence du sujet parlant dans son discours.

• CONTR. : **1** *objectivité.*

subjonctif [sybʒɔ̃ktif] adj. et n. m. (bas lat. grammat. *subjunctivus,* qui sert à lier, [mode] subjonctif, [voyelle] qui peut suivre d'autres voyelles, du lat. class. *subjunctum,* supin de *subjungere,* atteler, assujettir, subordonner, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *jungere,* joindre ; 1529, Tory, dans la loc. *vocales subjonctives,* « voyelles qui peuvent suivre d'autres voyelles » ; 1551, Aneau, comme n. m., avec un sens peu clair ; sens actuel, 1660, A. Arnauld [comme adj. et n. m.]). *Mode subjonctif,* ou *subjonctif* n. m., mode personnel du verbe employé soit dans des propositions subordonnées (le plus souvent en vertu de contraintes syntaxiques), soit, plus rarement, dans des propositions non subordonnées, et exprimant ordinairement l'affectivité ou la subjectivité.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE SUBJONCTIF

DÉFINITION DISTRIBUTIONNELLE

On se donne un critère commode pour reconnaître les formes du subjonctif si l'on essaie de les employer dans une proposition conjonctive complément du verbe *regretter :*

— *prenne* est un subjonctif parce qu'on peut dire : *Il regrette que je prenne votre parti ;*

— *prissiez* est un subjonctif parce qu'on peut dire : *Il regrettait que vous prissiez mon parti ;*

— des formes comme *prend, prendrez, prenais...,* exclues de tels contextes, ne sont pas du subjonctif.

Une telle définition permet d'inventorier les formes de ce mode, non d'en prévoir l'emploi.

INVENTAIRE DES FORMES

Dans l'usage oral moderne, le subjonctif n'a que deux tiroirs temporels : le *présent* (temps simple) et le *passé* (temps composé correspondant).

En français écrit littéraire, il s'y en ajoute deux : l'*imparfait* (temps simple) et le *plus-que-parfait* (temps composé correspondant).

On peut former le **présent du subjonctif,** à part huit exceptions *(avoir, être, aller, vouloir, valoir, pouvoir, savoir, faire),* en retranchant *-ent* à la troisième personne

du pluriel de l'indicatif présent et en ajoutant les terminaisons :

-e, -es, -e, -ions, -iez, -ent.

Exemples :

chanter → ils chant-ent
finir → ils finiss-ent ;

le subjonctif présent de ces verbes est :

que je chant-e que je finiss-e
que tu chant-es que tu finiss-es
qu'il chant-e qu'il finiss-e
que nous chant-ions que nous finiss-ions
que vous chant-iez que vous finiss-iez
qu'ils chant-ent qu'ils finiss-ent

La première et la deuxième personne du pluriel, qui ont les terminaisons de l'imparfait de l'indicatif, en prennent aussi le radical s'il est différent ; exemples :

que nous noyions que nous tenions
que vous noyiez que vous teniez

que nous fuyions que nous mourions
que vous fuyiez que vous mouriez

que nous voyions que nous buvions
que vous voyiez que vous buviez
etc.

AVOIR et ÊTRE ont des terminaisons irrégulières :

que j'ai-e que je soi-s
que tu ai-es que tu soi-s
qu'il ai-t qu'il soi-t
que nous ay-ons que nous soy-ons
que vous ay-ez que vous soy-ez
qu'ils ai-ent qu'ils soi-ent

ALLER, VOULOIR, VALOIR ont les radicaux *aill-, veuill-, vaill-*, modifiés aux première et deuxième personnes du pluriel comme à l'indicatif imparfait.

POUVOIR, SAVOIR, FAIRE ajoutent les désinences aux radicaux *puiss-, sach-, fass-* sans alternance.

Le **passé du subjonctif** est composé de l'auxiliaire *avoir* ou *être* au subjonctif présent et du participe passé.

On peut former le subjonctif imparfait de tous les verbes en retranchant l'*-s* final de la deuxième personne du singulier du passé simple et en ajoutant les terminaisons :

-sse, -sses, -t, -ssions, -ssiez, -ssent.

À la troisième personne du singulier, la voyelle précédant le *-t* porte un accent circonflexe.

Exemples :

chanter → tu chanta-s
finir → tu fini-s ;

le subjonctif imparfait de ces verbes est :

que je chanta-sse que je fini-sse
que tu chanta-sses que tu fini-sses
qu'il chantâ-t qu'il finî-t
que nous chanta-ssions que nous fini-ssions
que vous chanta-ssiez que vous fini-ssiez
qu'ils chanta-ssent qu'ils fini-ssent

Le **subjonctif plus-que-parfait** est composé de l'auxiliaire *avoir* ou *être* au subjonctif imparfait et du participe passé.

DÉFINITION FONCTIONNELLE

Si l'on compte, parmi les subjonctifs relevés dans un certain nombre de textes français modernes, le pourcentage de ceux qui figurent en proposition subordonnée, on obtiendra souvent 100 p. 100. Le même pourcentage calculé sur les occurrences d'indicatif serait beaucoup moins fort. Dans la plupart des cas, le subjonctif se rencontre après *que* ou une conjonction composée de *que (quoique, avant que)*. De là vient qu'on l'appelle *subjonctif* (du lat. *subjungere*, « subordonner ») et qu'on utilise *que* comme adjuvant de conjugaison lorsqu'on récite ses paradigmes (*que je chante*, etc.).

Faut-il voir dans l'emploi du subjonctif une marque de subordination ? Non, pour deux raisons :

— Il s'emploie quelquefois en proposition principale (v. plus loin) ;

— Beaucoup d'indicatifs et de conditionnels se rencontrent aussi après *que*.

Les grammaires d'autrefois attribuaient au subjonctif de nombreuses valeurs, empruntées en réalité aux contextes où il figure ; elles cataloguaient ainsi un subjonctif de volonté *(Je veux qu'il s'en aille)*, un subjonctif de regret *(Je regrette qu'il s'en aille)*, un subjonctif de doute *(Je doute qu'il s'en aille)*, etc. C'était prendre la valeur lexicale du verbe recteur *(vouloir, regretter, douter)* pour une valeur morphologique du verbe régi. Cette confusion inspire encore tous les grammairiens, structuralistes ou autres, qui croient le sens du subjonctif plus riche que celui de l'indicatif, tels G. et R. Le Bidois, qui font du subjonctif « le mode de l'énergie psychique », du « dynamisme vital » (*Syntaxe du français moderne*, 1935).

En réaction contre ces méthodes vétustes, certains linguistes (par ex. : Charles Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, 1932 ; Stanley Lampach, *Remarques sur la neutralisation des oppositions grammaticales*, 1957) ont professé que, dans la plupart de ses emplois, le subjonctif est dénué de sens. Ils remarquent en effet que le choix du mode subjonctif, à l'exclusion de l'indicatif, est le plus souvent imposé :

— soit par **le sens du verbe principal :**
ex. : je désire, je souhaite, je veux, j'exige, je permets, je doute, je nie, j'attends, je me réjouis, je me plains, je regrette, je m'étonne, je crains, j'ai peur... ne peuvent être suivis que du subjonctif ;

— soit par **la conjonction précédente :**
ex. : avant que, jusqu'à ce que, afin que, pour que, de peur que, pourvu que, bien que, quoique, sans que ne peuvent être suivis que du subjonctif.

Du fait que le choix du mode n'est pas libre, ils infèrent que le subjonctif est que « servitude grammaticale » (F. Brunot) héritée, d'ailleurs en voie de disparition. Du moins reconnaissent-ils qu'il prend un sens en proposition indépendante, car si l'on peut expliquer la valeur impérative d'une phrase comme

Qu'il s'en aille

en supposant une phrase complexe où le verbe recteur gouverne le subjonctif :

(Je veux) qu'il s'en aille,

il n'en reste pas moins que seul le subjonctif permet dans la phrase simple d'imaginer le sens impératif du verbe sous-entendu. Mais c'est un fait que le subjonctif en proposition non subordonnée est rare et le plus souvent littéraire (v. plus loin).

En revanche, le subjonctif montre en proposition subordonnée, et même en français parlé, une vitalité incontestable, qui oblige à rejeter la thèse d'une servitude moribonde. Il apparaît chez les enfants à l'âge de deux ou trois ans (Marcel Cohen, *Études sur le langage de l'enfant*, 1962), c'est-à-dire très tôt. On ne peut pas tenir pour inexistants ou négligeables les cas où il alterne en position dépendante avec l'indicatif : un choix est donné, dont dépendent souvent des nuances de sens ; comparez :

Avez-vous remarqué qu'il ait rougi ? (= A-t-il rougi ?),
Avez-vous remarqué qu'il a rougi ? (= Il a rougi ; l'avez-vous remarqué ?).

Même s'il était démontré que le choix du subjonctif en proposition subordonnée n'est jamais libre, ce ne serait pas une raison pour le dire dépourvu de sens. Il est montré à l'article spécial COMPLÉMENTARITÉ comment la différence de mode entre les phrases suivantes :

Il dit que tu viens,
Il dit que tu viennes,

impliquant un sens différent du verbe *dire* (1° « déclarer », 2° « ordonner »), lève l'ambiguïté de la principale et mérite donc d'être jugée significative, encore que le choix de l'un ou de l'autre mode soit complètement déterminé par le sens que le locuteur met sous le verbe principal.

C'est sur une telle vue que s'appuie la thèse de Gustave Guillaume exposée dans *Temps et verbe* en 1929, et dont le développement se lit dans les *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-49, A* (pp. 205-242) [Klincksieck, 1971].

Partant du fait que les modes impersonnels n'ont qu'un tiroir temporel, appelé « Présent », et un tiroir d'aspect accompli, appelé « Passé », alors que l'indicatif a cinq tiroirs simples et autant de tiroirs composés, Guillaume tient l'indicatif pour la forme achevée de l'idée verbale, l'aboutissement de l'opération, nommée par lui « chronogenèse », qui conduit du concept du procès à sa représentation particulière ; la phase initiale serait exprimée par les formes nominales du verbe ; le subjonctif exprimerait une phase intermédiaire où l'idée verbale est saisie en cours de génération (v. PSYCHISME ET LANGAGE, art. spécial).

On peut éviter de suivre Guillaume dans la distinction subtile, propre au subjonctif, d'un temps « ascendant » et d'un temps « descendant » si l'on réduit le système des temps de ce mode au Présent et au Passé. Cette réduction est réalisée dans les faits en français parlé. Mais, en langue écrite même, il est hors de doute que l'opposition Présent/Imparfait — en même temps que celle des temps composés correspondants — est neutralisée : un temps ou l'autre est imposé par la **règle de concordance,** dont l'étude est faite à l'article spécial CONCORDANCE. Il est montré là que le subjonctif a acquis un système temporel identique à celui de l'infinitif, si bien qu'on peut définir ces deux modes par **les mêmes propriétés temporelles,** le premier ne différant du second que par sa variabilité en personne. Si l'on définit le subjonctif un **infinitif personnel** (H. Bonnard, *Grammaire française des lycées et collèges,* 1950), on s'écarte peu de la doctrine guillaumienne, dont la nouveauté était de réduire les différences de mode à des différences de système temporel, et de tenir l'indicatif pour le mode « marqué » par rapport au subjonctif, parce qu'il a beaucoup plus de tiroirs temporels.

Les emplois du subjonctif dans le discours s'expliquent bien à partir de cette valeur de langue unique, si l'on adopte un autre principe de Guillaume, la distinction de l'**idée regardante** et de l'**idée regardée.**

L'*idée regardée* est à peu près ce que Bally appelle le **dictum** dans sa théorie des *modalités* (v. ce mot, art. spécial), que Guillaume voulait ignorer. L'*idée regardante* est, en phrase simple, le **modus** explicite ou implicite (affirmation, interrogation, volonté, sentiment) ; en phrase complexe, ce peut être le **sémantisme** du verbe principal (*je déclare, je demande, je désire, j'ordonne, je déplore,* etc.) ou telle relation exprimée par une **conjonction** de subordination (ex. : le « but » exprimé par *pour que,* l'attente impliquée dans *avant que*). Toute explication du mode de l'idée regardée est à chercher dans l'analyse des idées regardantes, que Guillaume répartit en deux classes selon leur position « relativement au seuil S de transition du possible au probable » ; comparer :

> *Il est possible que Paul vienne*
> (idée regardante avant S),
> *Il est probable que Paul viendra*
> (idée regardante après S).

Il est sans importance que l'idée regardée soit un « fait réel » ou un concept imaginaire ; seule compte la nature de l'idée regardante ; le dictum est « réel » dans les deux phrases suivantes :

> *Je sais que Paul est venu.*
> *Je regrette que Paul soit venu.*

Seule l'idée du verbe principal permet ou interdit que l'idée du procès « venir » s'exprime sous la forme temporelle achevée de l'indicatif.

Telle est la théorie « psychomécanique » de Guillaume, qu'adopte entre autres Gérard Moignet dans sa thèse *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français* (1959).

Au terme d'un examen critique des théories anciennes et récentes (l'abbé Girard, Du Marsais, Condillac, Lerch, Regula, Ettmayer, De Boer, Clédat, Kalepky, Damourette et Pichon, De Poerck, Foulet, Bally, Togeby), Moignet opte pour celle de Guillaume :

> « Trop de définitions du subjonctif, nous l'avons vu, valent seulement pour une majorité des cas d'emploi : c'est de la totalité qu'une théorie cohérente doit rendre compte. Celle de M. Guillaume, apostérioriste invétéré, nous a paru satisfaire à cette exigence. »

Qu'on l'adopte à la lettre ou qu'on en retienne ses deux principes fondamentaux, cette définition pourra guider l'interprétation des emplois dont on va lire l'inventaire.

Beaucoup d'autres études ont été publiées sur le subjonctif. On peut citer en France, parmi les ouvrages récents, *le Subjonctif en français moderne,* de Paul Imbs (1953), et *le Subjonctif en français contemporain,* de Marcel Cohen (1965), où l'on trouve une copieuse collection d'exemples de la presse ; à l'étranger, les travaux de l'Allemand E. Lerch (1919), du Hollandais Van der Molen (1939), du Belge J. Hanse (*la Valeur modale du subjonctif,* 1960), de l'Allemand Wolfgang Rothe (*Strukturen des Konjunktivs im Französischen,* 1967), de l'Autrichien Peter Schifko (*Subjonctif und Subjunctivo,* 1967), du Norvégien Helge Nordahl (*les Systèmes du subjonctif corrélatif,* 1969), du Danois Gérard Boysen (*Subjonctif et hiérarchie,* 1971), des Suédois Lars Börjeson (1966), Einar Ronsjö (1966, 1967), Lennart Carlsson (1969), Bengt Hasselrot (*Répartition des modes après « il semble que »,* dans *Revue romane,* 1, 1973)...

La plupart distinguent trois classes d'emplois du subjonctif :

— ceux qui sont significatifs pour le verbe qu'ils affectent *(qu'il s'en aille !)* ;

— ceux qui sont significatifs pour le verbe qui les régit *(il dit que tu viennes)* ;

— ceux qui, ne pouvant commuter avec l'indicatif, ne sont pas significatifs.

On a vu comment la doctrine guillaumienne fait l'unité de ces trois classes.

SUBJONCTIF EN PROPOSITION AUTONOME

Que le mode des propositions autonomes dépende au premier chef de la « modalité » phrastique, c'est une vérité banale qui s'accommode parfaitement de la théorie de Guillaume et qui peut en recevoir des clartés.

Le cas des phrases **affirmatives** et **interrogatives** est ainsi traité par G. Moignet :

> « Chaque fois que l'indicatif indépendant nous paraît exprimer une réalité, une certitude, on dira qu'il est sous idée regardante de position ou *thétique.* L'affirmation catégorique positive ou négative est une idée regardante de ce type. Dans les conditions courantes, comme nous l'avons dit, c'est aussi dans le mode indicatif que l'on interroge ; cela signifie que l'esprit trouve intérêt à situer dans le temps différencié en présent-passé-futur l'idée sur l'existence de laquelle il s'informe : c'est dans le champ du probable qu'il trouve pour elle l'optimum de position » (p. 105).

On remarquera que, dans l'interrogation partielle, le procès est aussi bien donné pour réel que dans l'affirmation (*Où as-tu mis la clef ? Quand finirez-vous les travaux ?).*

Le subjonctif apparaît avec les autres modalités :

— Subjonctif de **volonté** (suppléant l'impératif à la troisième personne) :

> *Qu'il s'en aille !* (comparez : *Va-t'en !*)

— Subjonctif de **souhait :**

> *Que Dieu me pardonne d'avoir dit ça !*

La détermination temporelle précise que donne l'indicatif serait superflue dans ces phrases, où l'époque de l'action va de soi : l'ordre ou le souhait visent obliga-

toirement l'avenir. Autant en indique un simple nom d'action : *Départ !, Pardon !*

— Subjonctif d'**exclamation,** le plus souvent précédé d'un pronom ou d'un nom désignant l'agent :

> *Moi, héron,* ***que je fasse***
> *Une si pauvre chère !*
> (La Fontaine).

Ici, l'époque est indéterminée, comme si l'on employait un infinitif *(Moi faire une si pauvre chère !)* ou un nom d'action *(Une si pauvre chère pour moi !).*

Comme l'impératif, le subjonctif de volonté a pu prendre, en corrélation avec une proposition à l'indicatif placée après lui, un sens **hypothétique** ou **concessif :**

> *Qu'un poignard, un pistolet atteignent le but, qui succédera au général Bonaparte ?* (J. Bainville).

> *Qu'il sonne chez moi, je ne lui ouvrirai pas.*

Les propositions au subjonctif sont ici des « indépendantes coordonnées de sens subordonnant », du type étudié à l'article spécial COORDINATION. Peut-on tenir le subjonctif, dans ces emplois, pour un signe de subordination ? Seulement dans la mesure où l'on en est venu à le sentir comme la marque de la relation implicite à l'expression de laquelle il est associé (l'ordre immuable des propositions en est une autre marque).

Certains verbes sont employés au subjonctif en proposition autonome sans le secours de la béquille *que ;* il s'agit toujours d'expressions stéréotypées, dont plusieurs sont littéraires ; originellement semblables aux emplois appuyés sur *que,* ceux-ci ont pris parfois des sens très particuliers :

> *Vive le roi !* [d'où : *Qui vive ?*].
> *Dieu vous garde !* [Vieille formule de salutation].
> *Plaise au ciel que|Fasse le ciel que* + subj. [périphrases optatives].
> *Puissé-je|Puisses-tu|Puisse-t-il,* etc. + infin. [périphrases optatives].
> *Soit un triangle isocèle de 10 cm de hauteur* [présentatif].
> *Elle aura quinze ans viennent les prunes* [= l'été prochain].

En français classique et littéraire, un repère temporel passé peut être marqué par l'emploi du subjonctif imparfait (aspect tensif) ou plus-que-parfait (temps antérieur) :

> *Moi, Seigneur, moi, que j'eusse une âme si traîtresse !*
> (*Cinna,* V, I) [exclamation indignée]

> *Dût-il m'en vouloir, je m'opposai à ses caprices* [concession].

> *Me fussé-je mis une pierre au cou !* (Beaumarchais) [souhait rétrospectif].

Le souhait rétrospectif n'est que le regret d'un procès qui ne s'est pas réalisé : de là le sens « irréel » qu'on observe dans l'emploi précédent, et dans ceux-ci :

> *Ah ! qu'elle ne fût jamais née !*
> (Fr. Jammes).

> *Plût au ciel qu'elle ne fût jamais née !*

On rejoint ainsi, à partir de conditions temporelles semblables, la valeur « irréelle » du subjonctif plus-que-parfait étudiée à l'article spécial CONDITION, et dont la langue moderne ne connaît que des vestiges littéraires.

Il reste à mentionner un emploi également littéraire du subjonctif présent particulier à la première personne du verbe *savoir* en phrase négative :

> *Je ne* ***sache*** *pas que vous ayez rien à vous reprocher* (Marivaux).

> *Je ne* ***sache*** *personne mieux partagé qu'il le sera (id.).*

Cette curiosité phraséologique procède de l'extension aux propositions principales d'un subjonctif des subordonnées relatives du type *Il n'est pas venu* **que je sache,** où le relatif a pour antécédent toute la proposition principale (modèle : *Je ne crois pas qu'il soit venu | Il n'est pas venu, que je crois*).

La forme du pluriel *nous ne sachons pas que* (Hugo, Bescherelle, etc.), s'écartant du subjonctif régulier *sachions,* témoigne que ces emplois ne sont pas conçus comme de vrais subjonctifs.

SUBJONCTIF EN PROPOSITION CONJONCTIVE PURE

On peut grouper sous le terme de « conjonctives pures » les propositions appelées « complétives » par la plupart des grammairiens traditionnels, « substantives » par un moins grand nombre, et qui se définissent par le rôle de subordonnant pur qu'y joue la conjonction *que* (v. CONJONCTION, art. spécial). Elles ont la valence fonctionnelle des noms en construction directe : sujet, attribut, apposition, complément d'objet.

Une **conjonctive pure en tête de phrase** joue quelquefois le rôle de sujet, ou anticipe un sujet ou un objet neutre :

> *Que Montand* ***soit*** *à Hollywood ne veut rien dire* (*Elle,* 1960).

> *Qu'il y* ***ait*** *sur la terre des cimetières faits par Dieu, cela ne nous regarde pas* (*Paris-Match,* 1960).

> *Qu'elle ne soit pas une vraie tragédienne, je le pense* (*le Figaro,* 1960).

Les subordonnées ainsi placées sont presque toujours au subjonctif, et cette règle, observée même s'il s'agit d'un fait donné pour certain :

> *Que l'Amérique* ***puisse*** *fournir les équipements nécessaires, c'est certain* (*l'Express,* 1960),

a stimulé la sagacité des grammairiens.

Ferdinand Brunot (*la Pensée et la langue,* p. 291), Wartburg et Zumthor (*Précis de syntaxe,* p. 110) jugent ces subjonctifs illogiques. Eugène Lerch *(Der Konjunktiv des psychologischen Subjekts)* y voit l'illustration d'une interprétation du subjonctif comme « mode du sujet psychologique ». Certes, dans de telles phrases, la conjonctive pose bien le thème dont la principale énonce le prédicat (v. PRÉDICATION, art. spécial), mais cette valeur tient évidemment à la place de la proposition ou à sa fonction de sujet, et ne se retrouve pas dans un contexte comme :

> *Il est possible que l'Amérique puisse fournir les équipements.*

Clédat (*En marge des grammaires,* dans *Revue de philologie française,* t. 35) pense que là, « avant que la certitude soit exprimée par la seconde partie de la phrase, l'action reste dans la conception du sujet parlant ». Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* § 1902) y voient semblablement une preuve que le subjonctif n'est pas « le mœuf du doute », mais « le mœuf du non-jugement » : « On donne pour base à la phrase la substance pure du fait, indépendamment d'une assertion actuelle. »

Dans l'optique guillaumienne, l'explication est simple : la conjonction *que* supprime l'idée regardante thétique (modalité affirmative) qu'exprimerait une indépendante (comme : *L'Amérique peut fournir les équipements*) ; donc l'idée regardée n'atteint pas la complétude de l'expression temporelle.

Dans les rares exemples d'indicatif relevés par Grevisse, il s'ajoute — gratuite-

ment — une assertion qui anticipe sur la proposition principale :

*Que vous vous **battez** en duel demain, je le sais* (P. Bourget).

Le mode des **subordonnées compléments d'objet,** comme des subordonnées **régimes d'une construction unipersonnelle** (ex. : *Il est certain que l'Amérique peut les fournir*), est déterminé par un certain nombre de facteurs, dont le premier est, comme on l'a vu, le sémantisme du verbe principal (ou de l'attribut qui s'y rapporte) :

— Une idée regardante de volition, de souhait, d'attente, de préférence, de doute, de possibilité maintient l'idée regardée dans la virtualité qui entraîne le subjonctif :

*Je veux | Je souhaite | J'attends | Je préfère | Je doute | Il est possible qu'il **vienne ;***

— Une idée regardante thétique, c'est-à-dire d'espoir, de prévision, d'affirmation, de croyance, de probabilité permet l'achèvement de l'actualisation, donc l'indicatif :

*J'espère | Je devine | J'affirme | Je crois | Il est probable qu'il **viendra.***

La négation d'une idée regardante thétique est logiquement non thétique, de sorte qu'un verbe comme *nier* est suivi du subjonctif :

*Je nie qu'il **soit arrivé.***

Un adverbe négatif devant un verbe thétique peut avoir l'effet d'en faire un verbe non thétique, suivi du subjonctif :

Je n'affirme pas [= je doute] *qu'il **soit arrivé.***

Inversement, l'adverbe négatif peut donner le sens thétique à un verbe non thétique :

Je ne doute pas [= je suis convaincu] |*Je ne nie pas* [= je reconnais] *qu'il est arrivé.*

Cet effet est limité aux verbes d'opinion et de déclaration : la négation d'un verbe comme *vouloir, attendre* reste non thétique.

Le même effet peut être produit par une modalité interrogative ou une idée d'incertitude, exprimée par *si,* affectant l'idée regardante :

*Affirmez-vous qu'il **soit arrivé ?***
*Si on vous affirme qu'il **soit arrivé...***

Pratiquement, dans la plupart des cas où la valeur thétique ou non thétique d'un verbe est modifiée par le contexte, le choix reste permis entre l'indicatif et le subjonctif dans la proposition conjonctive dépendante.

Les facteurs du choix ont été étudiés statistiquement par des grammairiens surtout étrangers, entre autres Lars Börjeson (*Studia neophilologica,* n° 1, 1966). De ces dénombrements et des exemples recueillis, il semble ressortir que le facteur principal est **la portée de la prédication négative (interrogative, dubitative).** Si l'on compare :

*Sa mère ne croit pas qu'il **ait volé,***
*Sa mère ne croit pas qu'il **a volé,***

il apparaît que, dans la première phrase, l'accent prédicatif est sur le verbe subordonné, qui supporte l'idée négative (sa mère croit qu'il n'a pas volé), alors qu'il est, dans la seconde, sur le verbe *croire* (elle refuse de le croire).

Ailleurs, la prédication porte sur un terme de la subordonnée autre que le verbe :

*Je n'affirmerai pas que Racine a quitté le théâtre **pour devenir historien*** (*l'Express,* 1960).

[C'est un fait non mis en question que Racine a quitté le théâtre.]

*Pensez-vous que l'enfant a été emmené **loin de Paris ?*** (*le Figaro,* 1960).

[On sait que le petit Éric Peugeot a été kidnappé, donc emmené ; la question ne porte que sur le lieu où on le cache.]

Le facteur « portée de la prédication » justifie l'indicatif dans les phrases suivantes :

***Ne révèle à personne** que nous sommes passés par la cuisine* (*le Figaro,* 1960) [prédication impérative négative sur le verbe principal].

***Personne d'autre** ne sait que Gérard Philipe a été opéré* (*Elle,* 1960) [prédication négative sur le sujet de la principale].

*Croyez-vous qu'ils sont **tous** journalistes ?* (*Paris-Match,* 1960) [prédication interrogative sur *tous*].

D'autres facteurs jouent secondairement :

• STYLE : Lucien Foulet (*Petite Syntaxe de l'ancien français,* § 296) et Paul Imbs *(le Subjonctif en français moderne)* estiment que la préférence accordée au subjonctif peut n'avoir, dans certains cas, d'autre fondement qu'une recherche de style : *nul doute qu'il ne l'ait entendu* est plus littéraire que : *pas de doute qu'il l'a entendu.*

• EXPRESSION DU FUTUR : Le subjonctif ne distinguant pas le présent du futur, on lui préfère l'indicatif quand il faut marquer nettement l'époque future :

*Il n'est pas certain que les records **seront battus*** (*le Figaro,* 1960).

Ce facteur joue même dans des cas où le subjonctif est le mode attendu :

*Il est possible que cette démarche officielle **forcera** l'Amérique à choisir* (*le Figaro,* 1960).

*Mais que la guerre **durera** longtemps encore, cela paraît évident* (*Gazette de Lausanne,* 1941).

L'expression du futur à partir d'un repère passé entraîne aussi la substitution du conditionnel (temps de l'indicatif) à un imparfait du subjonctif désuet :

*On n'était pas tellement sûr que Fidel Castro **trouverait*** [et non *trouvât*] *où coucher* (*le Figaro,* 1960).

• EXPRESSION DE L'IMPARFAIT : L'imparfait du subjonctif étant un tiroir hors d'usage, on recourt à l'indicatif quand il faut situer le procès dans le passé avec l'aspect sécant :

*Il semble que le conducteur ne **connaissait** pas la route et qu'il ait été surpris* (*le Figaro,* 1960).

*On ne peut encore affirmer que Lagaillarde **se trouvait** à bord* (*le Figaro,* 1960).

• EXPRESSION DE L'IRRÉEL : Le conditionnel remplace un imparfait du subjonctif désuet :

*Je ne pense pas que Kennedy **accepterait** un marché pareil* (débat oral *Tribune de Paris,* 1961).

Les dénombrements de Börjeson dans la presse française contemporaine, passant en revue tous les verbes concernés dans toutes les constructions rencontrées (*je ne crois|pense pas que, ne pas dire que, je ne savais pas que, on ignorait que,* etc.), révèlent quelquefois l'inexactitude de prétendues règles des grammaires normatives, comme celles qui imposent le subjonctif après *il semble* et l'indicatif après *il me semble :* les deux sont démenties, surtout la première (dans le tiers des cas).

En deux articles de la revue *Moderna Språk,* le Suédois Einar Ronsjö a étudié *le Mode des propositions complétives introduites par « le fait que »* (1966), « *l'idée que* », « *la pensée que* » (1967). *Le fait que* est une locution substituée à *que* pour les commodités de la construction : la grande fréquence du subjonctif dans la fonction de sujet est comparable à sa fréquence dans les conjonctives pures initiales ; *l'idée que* et *la pensée que* sont suivis de l'indicatif quand ils ont le sens d'un verbe d'opinion (cf. *penser que*), du subjonctif quand, pre-

nant le sens d'« imaginer », « supposer », ils expriment seulement la possibilité :

> *L'idée que j'**aille** à Moscou et que, même, j'y **conclue** un pacte recueillait l'adhésion des membres de l'Assemblée* (De Gaulle).

Sans poursuivre dans le détail l'inventaire des types de conjonctives pures admettant le subjonctif, on peut en retenir pour conclusion que le mode, s'il est imposé par l'interférence d'un grand nombre de facteurs, est souvent la seule indication formelle du sens dans lequel doit être pris le contexte.

SUBJONCTIF EN PROPOSITION RELATIVE

Il est montré à l'art. spécial RELATIVES comment le mode de ces propositions dépend du rôle qu'elles jouent vis-à-vis de l'antécédent. Le procès reste virtuel, donc au subjonctif, si la relative définit seulement une propriété d'un ensemble sans présupposer qu'aucun élément la vérifie : *un politicien qui soit franc ;* il est actualisé, donc à l'indicatif, s'il s'accomplit effectivement pour un ou plusieurs éléments : *un politicien qui est (était, avait été,* etc.) *franc.*

La nuance s'applique aux **relatives sans antécédent** qui sont à l'indicatif si l'on actualise le procès :

> *Je te suivrai (partout) où tu **iras**,*

mais au subjonctif si une valeur concessive, marquée d'ailleurs par *que* invariable *(qui que, quoi que, quel que, où que...),* maintient le procès — comme inopérant — dans la limite du virtuel (v. CONCESSION, art. spécial) :

> *Je te suivrai où que tu ailles.*

SUBJONCTIF EN PROPOSITION CIRCONSTANCIELLE

En proposition circonstancielle (v. CIRCONSTANCIEL, art. spécial), le subjonctif est rarement en opposition significative avec l'indicatif.

Les propositions **temporelles** sont en principe à l'indicatif quand elles expriment une action donnée pour antérieure ou simultanée à l'action principale :

> *Quand elle **fut partie**, il revint.*
> *Quand tu **partiras**, ferme à clef.*

Elles sont au subjonctif quand elles expriment une action imaginée à un moment ultérieur à l'action principale :

> *Je la vois le matin avant qu'elle **parte**.*

En fonction de cette règle, la conjonction après que est suivie, dans l'usage traditionnel, de l'indicatif :

> *Après qu'elle **a été partie**, il est revenu.*
> *Après qu'elle **fut partie**, il revint.*

De tout temps, le subjonctif s'est substitué à l'indicatif après cette conjonction, mais d'abord avec la rareté des solécismes. Or un développement considérable de ces subjonctifs s'observe, surtout dans la langue journalistique, depuis le second quart du XX^e s.

On peut penser que l'emploi de ce mode a été favorisé par l'existence de la construction *après* + infinitif passé *(après être parti)* selon le modèle *avant de partir|avant qu'elle parte.* Quelques-uns sont plutôt d'avis que la confusion des modes est née dans l'usage oral (principalement radiophonique) de l'homonymie des troisièmes personnes du singulier de l'indicatif passé antérieur et du subjonctif plus-que-parfait *(après qu'elle fût partie).* La longue controverse qui opposa les grammairiens sur ce point est retracée par Marcel Cohen dans son étude sur *le Subjonctif en français contemporain* (1960), à quoi on peut ajouter deux articles de J. Stéfanini dans les *Annales de la faculté des lettres d'Aix* (1953, 1955) et un chapitre de Marc Wilmet dans *Études de morpho-syntaxe verbale* (1976). Ce dernier a raison de penser qu'il n'existe aucune opposition significative entre le subjonctif et l'indicatif suivant *après que :* ceux qui emploient le premier cèdent seulement à un instinct d'économie des marques linguistiques, le subjonctif permettant — aussi bien que l'infinitif avec lequel il alterne — de marquer l'antériorité sous son unique forme de « passé », quel que soit le temps du verbe principal. On doit mettre en rapport le développement de cet emploi avec l'élimination quasi totale de l'imparfait du subjonctif dans la langue littéraire au XX^e s., achevant de faire de ce mode un « infinitif personnel ».

Les propositions de **cause** sont normalement à l'indicatif, si la cause est donnée comme réelle à une époque quelconque :

> *Je tiens à ce bijou parce qu'il **vaut** cher.*

Le cas n'est pas différent si le fait, donné pour réel, est nié en tant que cause :

> *Je tiens à ce bijou non parce qu'il **vaut** cher, mais parce qu'il me rappelle quelqu'un.*

Il est différent si la cause est niée en tant que fait réel (la conjonction est alors *non que*)

> *Je tiens à ce bijou, non qu'il **vaille** cher, mais,* etc.,

ou si la réalité est incertaine, en cas de dilemme (la conjonction est *soit que* répétée) :

> *Elle tient à ce bijou, soit qu'il **vaille** cher, soit qu'il lui **rappelle** quelqu'un.*

Les propositions de **but** sont normalement au subjonctif, puisque l'action est donnée comme seulement possible au moment où elle est visée :

> *Dépêchons-nous (pour) qu'il ne **prenne** pas froid*
> (R. Martin du Gard).

La **conséquence** permet au contraire l'actualisation à une époque quelconque :

> *Il s'est tant dépêché qu'il **est arrivé** le premier.*

Mais une négation ou une interrogation affectant le verbe principal entraîne l'irréalité du procès subordonné, donc le subjonctif :

> *Il ne s'est pas dépêché au point qu'il **soit arrivé** le premier.*

> *Suis-je donc si changée qu'il **faille** que je vous dise mon nom ?*
> (G. Ohnet).

Dans une phrase comme la suivante :

> *Vous vous êtes donné assez de mal pour qu'on vous **soit** reconnaissant,*

le procès énoncé dans la subordonnée consécutive est présenté comme virtuel, et non pas obligatoirement réalisé.

Dans les propositions de **condition,** l'indicatif est de règle *(s'il fait, s'il a fait cela),* avec ses variantes catégoriquement irréelles *(s'il faisait, s'il avait fait cela) ;* le subjonctif ne se rencontre qu'en langue littéraire sous la forme du plus-que-parfait, équivalent de l'indicatif plus-que-parfait *(s'il eût fait cela).* La valeur modale de cette forme archaïque est décrochée depuis l'ancien français de la valeur du subjonctif vivant (v. CONDITION, art. spécial).

Les propositions de **comparaison** sont à l'indicatif si le procès est donné comme réel, au conditionnel s'il est donné comme irréel ; jamais au subjonctif proprement dit.

Les propositions de **concession** sont toujours au subjonctif, ce mode présentant le procès comme s'il ne se réalisait pas :

> *Quoique tu **sois** mon fils, je te condamnerai.*

[Le procès principal aura lieu comme si le procès subordonné n'existait pas.]

Dans tous ces emplois le subjonctif, non libre, est tenu par beaucoup de grammairiens comme redondant et inutile. C'est plutôt l'indicatif qui, imposant le choix entre un plus grand nombre de temps, serait un luxe.

I	II	III	IV
ámem	**pláceam**	**véndam**	**dórmiam**
ámes	**pláceas**	**véndas**	**dórmias**
ámet	**pláceat**	**véndat**	**dórmiat**
amēmus	*placeámus*	*vendámus*	*dormiámus*
amētis	*placeátis*	*vendátis*	*dormiátis*
áment	**pláceant**	**véndant**	**dórmiant**

I	II	III	IV
aim (ain) (1)	*place*	*vende*	*dorme* (4)
ains (1)	*places*	*vendes*	*dormes*
aint (1)	*place(t)* (2)	*vende(t)* (2)	*dorme(t)* (2)
amons	**placiiens* (3)	*vendons*	*dormons*
amez	**placiez* (3)	*vendez*	*dormez*
aiment (1)	*placent*	*vendent*	*dorment*

HISTORIQUE

HISTOIRE DES FORMES DU PRÉSENT

VERBE « ÊTRE »

Voir tableau en bas de page, à gauche.

(1) Normalisé sur le type *dormiam.*

(2) La chute de l'*e* central après *oi* s'est faite comme à l'imparfait (v. ce mot, art. spécial) d'abord devant *t* ; un *-s* analogique sera ajouté à la première personne au XVI^e s.

(3) L'ĭ radical a subi ici la diphtongaison par analogie avec les personnes fortes (accentuées sur le radical), à moins qu'il ne faille invoquer le modèle d'*avoir : aiiens/aie → seiiens/seie.*

Le remplacement de *-iens* par *-ions* se fera au début du XIV^e s. comme pour tous les autres verbes (v. plus loin).

VERBE « AVOIR »

Voir tableau en bas de page, à droite.

(1) Fait sur la première personne de l'indicatif présent **ayo*, expliquée à propos de la désinence *-ai* du futur à l'article spécial FUTUR ; de là les autres personnes **áyas*. etc., sur le modèle des verbes des groupes II et IV (v. plus loin).

(2) La chute de l'*e* central comme dans *soie, soies, soit.*

(3) Phonétiquement issu de **ayamus* et transformé au XIV^e s. en *aions* (v. plus loin).

AUTRES VERBES

Voici les subjonctifs présents des quatre types de conjugaison latins :

Voir tableau en haut de page, à gauche.

Les formes fortes (indiquées en gras) ont la dernière syllabe en *-a-* dans les conjugaisons de type II, III et IV seulement, alors qu'à l'indicatif (v. PRÉSENT, art. spécial) c'est seulement le type I qui se termine en *-a-* (sauf *amo*) ; cet *a* s'est conservé sous forme d'*e* central en ancien français, tandis que l'*e* s'amuïssait régulièrement en syllabe finale. De là les paradigmes :

Voir tableau en haut de page, à droite.

(1) L'*e* final s'est amuï au VII^e-VIII^e s., sauf dans les désinences de troisième personne du pluriel, où il aidait au maintien des consonnes *nt* désinentielles.

(2) Le *t* s'est amuï avant le XI^e s. comme à l'indicatif.

(3) Ces formes régulièrement attendues sont remplacées dès les anciens textes par les formes *plaisons, plaisez,* dans un paradigme *plaise, plaises,* etc., refait dès le début du XII^e s. sur le radical de l'indicatif *tu plais, il plaist.*

(4) Les formes à yod des types II et IV ont souvent perdu le yod (v. p. 4602-03) par analogie avec les formes où il disparaissait phonétiquement (avant l'accent) ; ainsi *dormiam,* devenu **dormam,* a évolué comme *vendam.*

Variations désinentielles.

Comme à l'indicatif présent (v. PRÉSENT, art. spécial), certains verbes du groupe I avaient un *e* d'origine phonétique aux trois premières personnes du singulier : *que j'entre*, etc., *que je change,* etc., *que je doute,* etc.

Cet *e* s'est étendu aux autres verbes du groupe I plus rapidement qu'au présent de l'indicatif sous l'influence des formes des trois autres groupes où l'*a* latin était devenu *e.* Dès le XI^e s. s'observent les formes analogiques à la deuxième, puis à la première personne, enfin à la troisième ; les formes en *e* dominent dans la moitié du XII^e s. ; les anciennes formes ne se maintiennent ensuite que dans des formules comme *Dieu vous gard (Pathelin).*

On observe anciennement dans les groupes II, III et IV des formes sans *e* à la troisième personne : *voist* (= *voiset*), *curt* (= *curret*), *faist* (= *faiset*), *plaist* (= *plaiset*) ; cette altération est phonétique (et non analogique du groupe I), car elle se produit seulement après *s* et *r* comme dans ces exemples, après yod dans *ait* (de **aiet*) et *seit* (de **seiet*), et après *n* dans *doint* (pour *doignet,* de **donyat*).

À la première personne du pluriel du groupe I, *-ēmus* aurait dû donner **-eins* ; or on ne lit qu'*amons, chantons,* etc., dans le plus ancien français : c'est la désinence *-ons,* d'origine incertaine, substituée également à l'indicatif aux désinences prélittéraires issues de *-amus, -ēmus, -īmus* ; on la trouve telle même après une consonne radicale palatale : *chanjons* (infin. *changier*), *laissons* (infin. *laissier*), *aidons* (infin. *aidier*). Des formes en *-iens* analogiques de *soiiens, aiiens* et des formes des groupes II et IV qui ont conservé le yod apparaîtront au XIII^e s. : *chantiens, changiens* ; au siècle suivant, combinées avec les formes en *-ons,* elles donneront naissance aux formes modernes en *-ions* qui triompheront au XV^e s. : *chantions, changions* ; mais les subjonctifs *que nous aimons, que nous chantons* seront encore employés jusqu'au XVI^e s.

Dans les verbes du II^e et du IV^e groupe qui ont conservé le yod, **-yamus* est devenu phonétiquement *-iens : voilliens* (< **voleamus*), *veigniens* (< *veniamus*) ; cette désinence deviendra *-ions* comme dans les autres verbes.

Dans les verbes du III^e groupe et dans ceux des II^e et IV^e groupes qui ont perdu le yod, *-amus* aurait dû donner **-ains* ; mais ils n'apparaissent à l'origine qu'avec la désinence *-ons : vendons, dormons,* comme les verbes du groupe I et avec la même évolution.

À la deuxième personne du pluriel des verbes du groupe I, on attend la désinence *-eiz (-oiz),* issue de *-ētis.* Elle se rencontre

VERBE « ÊTRE »

LATIN CLASSIQUE	LATIN VULGAIRE	ANCIEN FRANÇAIS
sim	**sĭam* (1)	*seie, soie* (2)
sis	**sĭas*	*seies, soies* (2)
sit	**sĭat*	*seit, soit* (2)
simus	**sĭámus*	*seiiens, soiiens* (3)
sitis	**sĭátis*	*seiiez, soiiez* (3)
sint	**sĭant*	*soient, soient* (2)

VERBE « AVOIR »

LATIN CLASSIQUE	LATIN VULGAIRE	ANCIEN FRANÇAIS
habeam	**áyam* (1)	*aie* (2)
habeas	**áyas*	*aies* (2)
habeat	**áyat*	*aies* (2)
habeamus	**ayámus*	*aiiens* (3)
habeatis	**ayátis*	*aiiez*
habeant	**áyant*	*aient*

dans l'Ouest et dans l'Est : *ameneiz (la Chanson de Roland), parloiz (Erec), comandoiz* (Villehardouin), mais, en français commun, elle est remplacée dès l'origine par *-ez (aimez, chantez)* et *-iez* après une consonne palatale *(changiez, laissiez)* ; c'est l'aboutissement d'une désinence *-atis* substituée à *-etis* par analogie avec les autres subjonctifs ou avec l'indicatif. Les mêmes désinences sont l'aboutissement phonétique de *-atis* aux autres groupes. La généralisation des formes en *-ions* entraînera celle des formes en *-iez*, qui n'élimineront les autres qu'à la fin du XVIe s.

À la troisième personne du pluriel, *-ent*, *-ant* et *-iant* ont abouti phonétiquement à *-ent*.

Variations radicales.

Comme à l'indicatif, des variations radicales peuvent être dues à la place de l'accent ou à l'altération de la consonne finale du radical.

I. Variations liées à la place de l'accent :

> *tu parous* (< **paraules)/vos parlez* (< **paraulatis*),
> *tu liés* (< **lĕves)/vos levez* (< *levatis*),
> *tu pois* (< *pēnses)/vos pesez* (< *pensatis*),
> etc.

II. Variations liées à l'altération de la consonne finale du radical.

À la première personne du singulier, l'altération en fin de mot (verbes du groupe I) est la même qu'à l'indicatif :

> **oblitem* (comme **oblito*) > *obli*,
> **wardem* (comme **wardo*) > *gart*,
> etc.

Aux autres personnes, les altérations de groupes consonantiques (verbes du groupe I) se sont faites selon les mêmes lois phonétiques qu'à l'indicatif, mais ne touchent pas les mêmes verbes :

subj. *leves* > **liéfs* > *liés* comme indic. *moves* > *mues*,

subj. *laudes* > *loz* (= *lots*) comme indic. *audis* > *oz*,

subj. *tornet* > **tornt* > *tort* comme indic. *dormit* > *dort*,

subj. *alet* > *alt* > *aut* comme indic. *valet* > *vaut*.

Dans les verbes des groupes II et IV, la combinaison de la consonne finale avec un yod se présente beaucoup plus souvent qu'à l'indicatif ; les mouillures sont donc nombreuses :

Voir tableau en bas de page, à gauche.

(1) L'*i* devant *gn* marque seulement la mouillure de la nasale ; prononcer [mãn̥ẹ], [viẽn̥ẹ], etc.

(2) L'homonymie des formes de subjonctif présent comme *chantions, dormions* avec les formes d'indicatif imparfait comme *chantions, dormions* entraînera la réfection de *vaillions, vouillions, vegnions* en *valions, voulions, venions* (formes de l'imparfait) et de même aux secondes personnes : *valiez, vouliez, veniez.*

Le subjonctif de *tenir* est semblable à celui de *venir*. Prendre, à côté de *prende* (lat. *prehendam*), a reçu un subjonctif semblable à *tenir* et *venir*.

(3) À la fin du moyen français, un paradigme complet sera refait à partir de *venions, veniez* sur le radical de l'indicatif : *vienne, viennes*, etc. Vaugelas entend encore beaucoup de courtisans prononcer *viegne*, mais ces formes disparaîtront avant la fin du siècle.

Particularités propres à quelques verbes.

• ALER :

> ***voise, voises, voist (voise), vois(i) ens, vois(i)ez, voisent ;***
> ***aille, ailles, aille (alt, aut), aill(i) ens, aill(i)ez, aillent.***

Voise, refait sur l'indicatif *vois*, est du Nord et du Centre.

Aille est sans doute analogique de *vaille* d'après *alons/valons* (indic.) ; *aillions, ailliez* est devenu *allions, alliez* comme *valions, valiez* ; ce paradigme, de l'Est, du Sud-Est, du Sud-Ouest, et même du Nord, s'est généralisé au XIVe s.

D'autres formes sont attestées, moins souvent : *voie, alge* (Ouest).

VALOIR	VOLOIR	-MANOIR	VENIR
(lat. *valeam*)	(lat. **voleam*)	(lat. *maneam*)	(lat. *veniam*)
vaille	*vueille*	*-maigne* (1)	*viegne* (1) (3)
vailles	*vueilles*	*-maignes*	*viegnes*
vaille	*vueille*	*-maigne*	*viegne*
vailliens (2)	*voilliens* (2)	*-maigniens* (2)	*veigniens* (2)
vailliez (2)	*voilliez* (2)	*-maigniez* (2)	*veigniez* (2)
vaillent	*vueillent*	*-maignent*	*viegnent*

• DONER :

> ***doigne, doignes, doint, doigniens, doigniez, doignent ;***
> ***doinse, doinses, doinst, doinsiens, doinsiez, doinsent.***

La forme *dont* (*Roman de Thèbes*, 7286) atteste un paradigme plus ancien :

> *don, donz, dont, donons, donez, donent,*

phonétiquement issu de *donem*, etc. *Doigne* s'explique par **donyam* ou par une réfection sur l'indicatif *doing ; doinse* par une réfection sur *doins* ; les troisièmes personnes du singulier peuvent être *doigne* et *doinse*. Le paradigme moderne est né de la réfection, en moyen français, sur l'indicatif *donne*, qui a remplacé *doing* et *doins*. Aucune des anciennes formes n'est vivante au XVIe s.

• POVOIR, ROVER, TROVER :

> ***puisse, puisses, puist (puisse), puissiens, puissiez, puissent.***

Du latin **possiam* (cf. **siam*), etc. La triphtongue *uoi* s'est réduite à *ui* en français, et dialectalement à *oi* : indic. *je pois*, subj. *que je poisse (Vie de saint Alexis, la Chanson de Roland).*

Sur la tardive forme *peus* (1500) et d'après *meuve* (comparez *pouvoir/mouvoir*) a été formé un subjonctif *peuve*, etc., relevé seulement aux XVIe et XVIIe s.

Le subjonctif de *povoir* a servi de modèle à ceux de *roer (rover)*, du latin *rogare*, « demander », et de *trover*, du latin **tropare*, « composer, inventer » : que je *ruisse*, *truisse*, etc. L'analogie a porté d'abord sur *ruis*, imité de *puis* d'après **roons/poons* et **roez/poez* ; la ressemblance des formes anciennes *tu rueves, il rueve (rogas, rogat)* avec *trueves, trueve*, a entraîné d'une part *rovons, rovez* (d'après *movons, movez*), d'autre part *truis* (d'après *ruis*) et le subjonctif *truisse*, etc.

• DIRE :

> ***die, dies, die(t), diiens, diiez, dient.***

L'amuïssement du *c* dans *dicam*, etc., est normal.

Ces formes subirent à partir du XIIIe s. la concurrence de formes refaites sur l'imparfait *disoie* (de *dicebam* où le *c* suivi d'*e* s'est palatalisé) : *que je dise*, etc. ; mais les formes étymologiques se maintinrent très longtemps :

> « Au singulier, *quoy que l'on die* est fort en usage, et en parlant et en escrivant, bien que *quoy que l'on dise* ne soit pas mal dit ; mais *quoy qu'ils dient*, au pluriel, ne semble si bon a plusieurs que *quoy qu'ils disent* ; je voudroie user indifferemment de l'un et de l'autre. Il y en a qui disent *quoy que vous diiez*, pour dire *quoy*

LATIN	ANCIEN FRANÇ. (XIIe s.)	LATIN	ANCIEN FRANÇ. (XIIe s.)
dormīssem	*dormisse* (1)	*cantassem*	*chantasse* (1)
dormīsses	*dormisses* (2)	*cantasses*	*chantasses* (2)
dormīsset	*dormist* (3)	*cantasset*	*chantast* (3)
dormīssēmus	*dormissons* (4) (5)	*cantassemus*	*chantissons* (4) (6)
dormīssētis	*dormissiez* (4) (5)	*cantassetis*	*chantissiez* (4) (6)
dormīssent	*dormissent*	*cantassent*	*chantassent*

que vous disiez, mais il est insupportable » (Vaugelas).

Subjonctifs en -GE et en -CHE ou -CE.

On lit dans des textes du Nord, de l'Ouest et d'anglo-normand des formes de subjonctif comme :

perge pour *perde (perdat),*
renge pour *rende* (**rendat*),
assauge pour *assaille* (**adsaliat*),
quierge pour *quière (quaerat),*
vougent pour *volent (volent),*
venge pour *vieigne (veniat)* et pour *vende (vendat),*
torge pour *torde (torqueat)* et pour *torne (tornet).*

Dans ces régions, *-ge* a été promu marque universelle de subjonctif, peut-être à partir d'un petit nombre de verbes où cette terminaison est phonétique, comme *sorge* (< *surgam*), *esparge* (< *spargam*), *plange* (< *plangam*).

On lit dans des textes du Nord des subjonctifs terminés par *-che :*

meche pour *mette* (< *mittat*),
fuiche pour *fuie* (< *fugiat*),
porche pour *porte* (< *portet*).

Le point de départ de cette généralisation est dans les subjonctifs issus de *mentiat, sentiat, faciat, placeat,* etc., qui sont, dans cette région, *menche, senche, fache, plache,* etc.

Dans l'Est, les mêmes verbes ont donné *mence, sence, face, place,* et *-ce* [tsẹ] est devenu marque de subjonctif :

mece pour *mette* (< *mittat*),
curce pour *curet* (< *currat*),
croces pour *croies* (< *credas*),
ajuces pour *aiues* (< *adjutes*).

HISTOIRE DES FORMES DE L'IMPARFAIT

Le subjonctif imparfait français remonte au subjonctif plus-que-parfait latin.

On attribut généralement ce glissement à des causes phonétiques ; parmi les hypothèses avancées de ce point de vue, examinées par Léon Warnant dans un article du *Français moderne* (janv. 1974), la plus vraisemblable est la confusion phonétique des formes de l'imparfait *amarem* et du parfait *amaverim* qui, en latin vulgaire, aboutissait à **amarem ;* à la même forme aboutissait le futur antérieur latin *amavero.* À l'époque où le latin a remplacé *Non credo eum cantavisse* par *Non credo quod* (ou *quia*) + proposition au subjonctif, la forme ambiguë **cantaret* (de *cantaverit*) aurait été remplacée par *cantavisset (cantasset),* plus proche que l'imparfait par la forme et par la valeur aspectuelle de *cantavisse (cantasse).* Effectivement, les formes du subjonctif parfait ont disparu précocement.

Le plus-que-parfait latin était formé sur le radical du parfait. Comme dans l'évolution du parfait latin, on observe au plus-que-parfait, du latin classique au latin vulgaire, des contractions résultant à la fois du jeu des lois phonétiques et de l'analogie.

À la base est l'amuïssement du *v.* entre deux voyelles de même timbre : *dormivissem* > *dormiissem* > *dormīssem.*

Cette réduction s'est étendue aux plus-que-parfaits en rapport avec des parfaits faibles : *cantavissem* → *cantassem.*

D'où, pour ces deux types de verbes, l'évolution suivante :

Voir tableau en haut de page, à gauche.

(1) L'*e* final est analogique de la seconde personne, sur le modèle *vende* (< *vendam*)/*vendes* (< *vendas*).

(2) L'*e* de la syllabe finale a été conservé pour distinguer la désinence personnelle *-s* des *-ss-* marque de subjonctif imparfait.

(3) L'absence d'*e* est phonétique (chute devant *t*) ; il s'est pourtant conservé régionalement ou recréé sur le modèle *vendes/vende ;* ainsi s'expliquent des formes comme *aimasse* pour *aimast* aux XVe et XVIe s. L'*s* devant *t* cessa de se prononcer en fin de mot au XIe s. ; il sera conservé graphiquement comme marque morphologique, et remplacé par l'accent circonflexe au XVIe et surtout au XVIIe s. (v. ACCENTS, art. spécial).

(4) Les désinences de la première et de la deuxième personne du pluriel sont empruntées au subjonctif présent — quoiqu'elles n'y soient semblables en latin que dans les verbes du premier groupe. Elles ont les mêmes variantes, et la même évolution, qu'au présent.

(5) L'*i* de ces deux personnes, au lieu d'un *e* phonétiquement attendu, s'explique par une dissimilation qu'aurait exercé l'*e* désinentiel dans **dormessemos, *dormessetes.*

(6) L'*a* prétonique devenu *e* a subi la même dissimilation que dans *dormissons, dormissiez.* Les formes en *-iss-* ont été maintenues en moyen français ; mais les formes modernes en *-ass-* ont été créées par analogie avec les autres personnes au début du XVIe s. ; et les grammairiens, hésitants au XVIe s., ont condamné les formes en *-iss-* au XVII.e

Les verbes à parfait en *-ui,* comme *fui, valui,* ont contracté *fuissem, valuissem* en **fussem, *valussem,* d'où :

fusse, fusses, fust, fussons, fussiez, fussent ;
valusse, valusses, valust, valussons, valussiez, valussent.

Il existe pour le verbe *estre* un paradigme moins usité en *fuisse,* etc., qui remonte à la forme classique *fuissem,* à moins qu'il n'ait été refait sur *fui.*

Par ailleurs, les mêmes variations désinentielles sont à mentionner pour *dormisse* et *chantasse :* l'*e* est conservé devant *-t* dans *perdesset* et *auuisset (Cantilène de sainte Eulalie)* et rétabli dans *fusse,* etc., aux XVe et XVIe s.

Entre les formes de ces subjonctifs en *-isse, -asse, -usse* et les formes des passés correspondants *dormi, chantai, fu(i), valu(i)* existe une relation constante qu'on peut formuler ainsi :

On obtient la deuxième personne du singulier du subjonctif plus-que-parfait en remplaçant *-s* par *-sses* à la fin de la deuxième personne du singulier du passé simple.

La relation serait moins simple si l'on prenait pour base la première personne du singulier, à cause de la présence ou de l'absence possible du *i.* Parmi les autres personnes susceptibles de fournir le radical, les personnes faibles ont l'avantage de convenir non seulement aux verbes à passé faible comme les précédents, mais aux verbes à passé fort, par exemple à *mettre,* dont le passé ancien est :

mis, mesis, mist, mesimes, mesistes, misdrent.

Au subjonctif, la terminaison *-íssem,* portant l'accent, faisait suite à un radical atone ; c'est donc *mesis, mesimes* ou *mesistes* — et le plus court suffit — qui permettent de former :

mesisse, mesisses, mesist, mesissons, mesissiez, mesissent.

La règle vaut pour tous les verbes en ancien français comme de nos jours.

HISTOIRE DES EMPLOIS

Le subjonctif latin héritait les emplois d'un subjonctif proprement dit et d'un

optatif, deux modes que le grec n'a pas confondus : le premier exprimait surtout la volonté et l'éventualité, le second le souhait et la possibilité, toutes notions aux frontière imprécises.

Les grammairiens Priscien, Servius, Sergius, Pompeius, s'inspirant des Grecs, distinguaient comme ceux-ci cinq modes fondamentaux et tenaient une forme telle que *amet* comme appartenant à la fois à l'impératif, à l'optatif et au subjonctif (v. à l'article spécial MODE, l'histoire ultérieure de la notion de mode).

Le terme *subjunctivus,* qui alterne avec *adjunctivus* (Diomède) et *conjunctivus* (Macrobe), dénotait la fonction, essentielle aux yeux des grammairiens, de marquer la position dépendante du verbe (grec *enklisis hypotaktikê*).

En fait, il s'agissait là d'une propriété acquise par la coalescence de deux propositions primitivement indépendantes, dont l'une, de sens optatif ou volitif, développait le sens de l'autre qui contenait un verbe signifiant « désirer », « craindre », « vouloir », etc. :

> *Timeo ! Ne veniat !* [J'ai peur ! Qu'il ne vienne pas !]
> → *Timeo ne veniat* [J'ai peur qu'il ne vienne].

Ainsi redondant aux origines du latin, le subjonctif avait perdu, en se grammaticalisant — c'est-à-dire en devenant obligatoire —, beaucoup de son signifié modal propre. Il le conservait seulement en proposition libre.

Une autre innovation du latin avait été l'emploi du subjonctif pour exprimer l'irréel ; en ce sens, le subjonctif présent *(dicam)* situait l'action irréelle dans l'avenir, le subjonctif imparfait *(dicerem)* dans le présent, le plus-que-parfait *(dixissem)* dans le passé. Ce décalage temporel est comparable à celui qui s'est opéré en grec et en français, où l'imparfait de l'indicatif exprime l'irréel du présent (substitution de repère expliquée p. 872). Le même décalage s'observait dans l'expression du regret (souhait visant d'un moment passé un procès connu présentement comme irréel), où l'imparfait du subjonctif aboutissait à un sens présent (*Utinam dives essem !,* « Si j'étais riche ! »), et le plus-que-parfait à un sens passé (*Utinam dives fuissem !,* « Si j'avais été riche ! »). L'emploi, en français, du plus-que-parfait de l'indicatif dans le dernier cas ne doit pas nous dissimuler qu'il s'agit là d'un simple passé, de sorte que le subjonctif exprimait le présent, selon les emplois, par les tiroirs Présent *(sim)* ou Imparfait *(essem),* et le passé par les tiroirs Imparfait *(essem)* et Plus-que-parfait *(fuissem).* L'interférence de ces emplois serait, selon E. Bourciez *(Éléments de linguistique romane,* § 136 *b),* la cause de l'emploi vulgaire du plus-que-parfait pour l'imparfait : hypothèse qui s'ajoute, sans les exclure, aux explications données plus haut à propos de l'histoire des formes.

La plupart des emplois latins se perpétuèrent en ancien français, comme il ressort de l'étude de G. Moignet citée plus haut.

I. Le subjonctif en proposition libre.

Au présent, le subjonctif (sans *que*) exprimait normalement la volonté, le souhait, même là où existaient des formes d'impératif (v. ce mot, art. spécial) :

> *De moi faciez en un feu cendre* (Béroul).

> *Bien veigniez* [Soyez le bienvenu] *(Perceval).*

> *Ne mes devant moi ne **reveingnes*** [Ne reviens jamais devant moi] *(Yvain).*

C'est ainsi que le subjonctif a pu devenir la forme d'impératif des verbes *avoir, estre, savoir, voloir, povoir* exprimant des procès qu'on peut « souhaiter » plus proprement que « commander ».

Comme devant l'impératif, *car* pouvait occuper devant le subjonctif la première place de la phrase :

> *Ceste bataille, car la **laisses** ester !* [Cette bataille, renonces-y donc !] *(la Chanson de Roland).*

De l'emploi impératif dérivait comme aujourd'hui une valeur conditionnelle (v. CONDITION, art. spécial) :

> ***Vienget*** [vienne] *li reis, si nus purrat vengier* *(la Chanson de Roland).*

Le subjonctif exprimait aussi la modalité d'exclamation :

> *Lui ai chacié. **Or chaz** ma feme ?* [Je l'ai chassé, lui. Et maintenant, chasser ma femme ?] (Béroul, 3067).

Le latin avait dans l'interrogation directe un subjonctif délibératif *(Quid faciam ?)* qui ne se retrouve pas en ancien français, remplacé par l'infinitif *(Que faire ?)* ou le conditionnel *(Que ferais-je ?)*

L'imparfait du subjonctif pouvait exprimer les mêmes modalités rapportées à un repère passé, par exemple le souhait :

> *An mal eür i **venist** il !* [Puisse-t-il être venu là pour son malheur !] *(Yvain),*

aboutissant, par changement de repère, au regret d'un procès qui n'a pas eu lieu :

> *Et **pleüst** Dieu* [à Dieu] *que il **l'eüst Espousee*** *(Perceval).*

Une valeur « éventuelle » produit un emploi particulier étudié par Albert Henry sous le nom de « subjonctif d'imminence contrecarrée » *(Études de syntaxe expressive,* 1960) :

> ***Ja l'eüst mort*** *le bon vassal*
> *Quant survint le viel **Bernart***
> *(Gormont et Isembart,* 559-560).

L'emploi de l'imparfait au sens irréel (passé, présent, futur) est étudié à l'article spécial CONDITION.

L'emploi de la « béquille *que* » en phrase libre est tardif ; lorsqu'on pense la rencontrer, il s'agit presque toujours d'une conjonction de but ou de conséquence, rattachant la proposition qu'elle introduit à la proposition précédente :

> *Oiez, seignor, **que** Deus vos **seit** aidanz !*
> [Écoutez, seigneurs, (pour) que Dieu vous protège !]
> *(le Couronnement de Louis).*

On en relève pourtant quelques rares exemples dès la fin du XII^e^ s. :

> *Se mestier m'est, **que** vos **soiez***
> *Au pasage, prez, enbuschiez*
> [Si j'en ai besoin, soyez au gué, prêt, embusqué]
> (Béroul, 3589-90),

et au XIII^e^ s. :

> *De la charte li fai* [fais-lui] *present*
> ***Et qu'il la lise***
> *Devant le pueple en sainte yglise*
> (Rutebeuf, *le Miracle de Théophile*).

II. Le subjonctif en proposition complétive.

L'influence de l'« idée regardante » exprimée par un verbe principal sur le mode du verbe subordonné était, dans l'ensemble, la même en ancien français qu'en français moderne : le subjonctif suivait régulièrement les verbes de volonté, de convenance, de conseil, de défense, de crainte. Mais les règles étaient moins contraignantes qu'aujourd'hui.

Des verbes de crainte pouvaient être suivis de l'indicatif ou du subjonctif — présentations différentes de l'idée regardée :

> *Ço meïsmes Engleis cremeient* [craignaient]
> *que Normant por nuit* [la nuit] *les **querreient*** [les attaqueraient]
> *(Roman de Rou)*

[prévision d'un fait probable].

> *Il cremoit qu'il **fust ars***
> [Il craignait d'être brûlé]
> (Béroul)

[crainte d'un fait possible].

Même liberté après un verbe ou une locution d'appréciation :

> *Laid est qu'entre vus* **ad** [il y a] *si grant enemistié*
> *(Vie de saint Thomas Becket).*

> *Laiz est que* **soient** *ennemi*
> *(Roman de Renart).*

Après un verbe d'opinion *(cuidier, penser, croire, estre a vis, sembler),* la complétive est à l'indicatif si aucun doute ne plane sur le procès regardé (notamment si le verbe principal, au présent, a pour agent le locuteur lui-même, qui ne peut savoir s'il se trompe) :

> *Je cuit que* ***j'ai manti*** [Je crois que j'ai menti] *(Cligès).*

Elle est au subjonctif si le locuteur place l'opinion dans l'esprit d'un autre :

> *Quidet li reis qu'ele se* ***seit pasmee***
> (*la Chanson de Roland,* 3724),

ou si une nuance dubitative vient porter sur le verbe d'opinion :

> *Je cuit que mout pleisir li* ***doive***
> [Je suppose que je vais lui devoir beaucoup de plaisir]
> *(Cligès).*

La même liberté régnera encore au XVII^e s. :

> *La plus belle des deux je crois que ce* ***soit l'autre***
> *(le Menteur).*

Plus souvent qu'aujourd'hui, une idée regardante d'opinion entraînait le subjonctif si elle faisait l'objet d'une négation, d'une interrogation, d'un doute :

> *Mais nus ne set que ce* ***soit il***
> [Mais nul ne sait que c'est lui]
> *(Guillaume d'Angleterre).*

> *Cuidiez vos donc que por ceste vos* ***faille ?***
> [Croyez-vous donc que je vous ferai défaut pour cette bataille ?]
> *(le Couronnement de Louis).*

Mais on ne peut juger de tous les verbes d'opinion d'après *cuidier,* presque seul à figurer dans ces phrases interrogatives de style oratoire, où le subjonctif jette le doute sur l'idée attribuée au destinataire (cf. David J. Shirt, *les « Verba cogitandi » dans les constructions interrogatives en ancien français,* dans *Revue de linguistique romane,* juill.-déc. 1975). La disparition de *cuider* au XVI^e s. affermira beaucoup la position de l'indicatif après les verbes de ce type.

Contrairement au français moderne, l'ancien français mettait généralement à l'indicatif une proposition conjonctive placée en tête de phrase, si le verbe principal était actualisant :

> *C'une tel plaie el vis* [au visage] ***avoit*** *messire Yvains, bien le savoit*
> *(Yvain).*

Mais le subjonctif apparut dès le XII^e s., marque d'un « progrès de la subordination critique » selon G. Moignet, ou simple latinisme :

> ***K'ele fust*** *la* ***venue,*** *il en ert acuintiez*
> [Qu'elle était venue là, il en était informé]
> *(Vie de saint Thomas Becket).*

> *Et k'il* **soit** *ensi voirs* [vrai] *que la lune emprompte sa clarté dou soleil, et k'ele* **soit** *maindre* [plus petite] *de lui et de la terre, est prové certainement par les eclipses et par les oscurtés de l'un et de l'autre* (Brunetto Latini).

III. Le subjonctif dans l'interrogation indirecte.

Le latin employait le subjonctif, marque du discours indirect, dans les subordonnées interrogatives :

> *Dic mihi quid* ***facias,*** « Dis-moi ce que tu fais ».

Le français moderne recourt à d'autres marques (v. INTERROGATION, art. spécial).

L'ancien français employait en principe l'indicatif :

> *Demanda li cui il* ***estoit***
> [Il lui demanda qui il était]
> *(Erec),*

même si la principale était négative, interrogative ou hypothétique :

> *Sez tu, Otran, de quel gent* ***sui*** prevos ?
> (le Charroi de Nîmes).

On y rencontre pourtant dans ces cas le subjonctif là où l'auteur a voulu marquer que la réalisation du procès était incertaine, qu'elle dépendait de la réponse donnée à la question :

> *Or ne sai jo que* ***face***
> [Maintenant je ne sais que faire]
> *(la Chanson de Roland).*

> *Ne sai pas*
> *Comment isse* [comment sortir] *de cest Mal Pas*
> (Béroul).

Cet usage sera maintenu au XVII^e s. :

> *Je ne puis jamais comprendre comme* [...] *je* ***puisse*** *vous laisser sept ou huit mois sans vous dire un mot* (Sévigné).

Le français moderne ne connaît qu'un infinitif délibératif en proposition interrogative.

IV. Le subjonctif dans les propositions relatives.

Dans les propositions relatives de l'ancienne langue, « la syntaxe des modes est celle des propositions indépendantes » selon G. Moignet, à qui sont empruntés la plupart des exemples qu'on va lire (*Grammaire de l'ancien français,* 1973).

L'indicatif y est donc le plus représenté ; le subjonctif s'y substitue pour marquer :

— le souhait :

> *Li traïteur, que Deus* ***puist*** maleïr...
> [Les traîtres, que Dieu puisse maudire...]
> *(le Couronnement de Louis) ;*

— la volonté :

> *Atant Eneas a choisis*
> *dis chevaliers proz et hardiz,*
> *qui le païs* ***aillent*** *cerchier* [explorer]
> *(Eneas) ;*

— l'irréel (emploi équivalant au conditionnel moderne) :

> *E Symon le fiz Piere fu justise* [juge] *del plait,*
> *Qui volentiers l'****oüst*** [l'aurait], *s'il poüst, a mort* ***treit***
> *(Vie de saint Thomas Becket) ;*

— la virtualité d'une propriété, surtout après une principale négative :

> *Amfant nus done ki* ***seit*** *a tun talent*
> [Donne-nous un enfant qui soit selon ton désir]
> *(Vie de saint Alexis, 25).*

> *Il n'estoit qui les* ***retenist***
> [Personne n'était capable de les retenir]
> *(la Mort le roi Artu).*

De là les subjonctifs — connus en français moderne — faisant suite aux expressions restrictives, superlatives :

> *Po sont des homes qui* ***n'enboive***
> [Il y a peu d'hommes qui ne s'enivrent]
> *(Richeut).*

> *Il le fait por le plus preudome*
> *Qui* ***soit*** *en l'empire de Rome*
> (*Perceval,* 11).

Comme en français moderne, l'indicatif restait possible en pareil cas :

> *Donez li*
> *de vos robes que vos avez*
> *la meillor que vos i* ***savez***
> *(Erec).*

Les « relatives indéfinies » de sens concessif se rencontraient couramment, et le

sens indéterminé du procès y justifiait le subjonctif :

Ou que tu **ailles,** *Jesus te puisse aidier (le Couronnement de Louis,* 592).

Jel ferai que qu'il me **griet**
[quoi qu'il m'en coûte]
(Yvain).

Mais l'indicatif y était permis :

Quel part que les puceles **vont,**
li Troïen voie lor font
[Partout où vont les jeunes filles,
les Troyens leur livrent passage]
(Eneas).

V. Le subjonctif en proposition circonstancielle.

Le principe du choix des modes y était le même qu'en français moderne.

Un emploi du subjonctif après *com(e)* signifiant « une fois que », « comme » s'explique par l'imitation du latin.

Les conjonctions *puis que, après (ce) que,* signifiant « après que », étaient normalement suivies de l'indicatif :

Et après ce que la messe **fu chantee,**
li dona li prestres a user Corpus Domini (La Queste del saint Graal),

mais on relève de très rares subjonctifs :

Apriés ce que li empereris **fust morte,**
li haut hom de le tiere ne porent souffrir les Alemans (Ernoul).

Inversement, les conjonctions signifiant « avant que », normalement construites avec le subjonctif, sont quelquefois suivies de l'indicatif :

Plus de cent fois lo baise ainz que le **volt** [voulut] *laissier (Renaut de Montauban),*

surtout quand le sens est « jusqu'au moment où » :

La noit demurent tresque **vint** *al jur cler*
[Ils restent cette nuit, jusqu'au moment où l'on en vint au jour clair]
(la Chanson de Roland).

L'emploi des modes dans les propositions de but, de cause, de comparaison, de concession, de condition, de conséquence, de temps est étudié aux articles spéciaux consacrés à ces catégories de « circonstance ». Il en ressort qu'une syntaxe moins rigoureusement codifiée que de nos jours permettait un choix plus conforme aux valeurs primitives — et fondamentales — des modes, comme au sémantisme des conjonctions.

DISPARITION DE L'IMPARFAIT

Dans ces vers du *Roman de Troie :*

Mon message vos ai bien dit
Ne cuit qu'i **obliasse** *rien,*

l'imparfait subordonné *obliasse* exprime un procès antérieur au procès principal *cuit* (je pense) ; ce rapport de temps, tout à fait régulier à l'époque, continue (v. plus haut) une construction latine telle que :

*Non cogito quia rem hic *oblitassem.*

Du jour où le développement de l'emploi des formes composées a fait remplacer de telles constructions par celle-ci, équivalente :

*Je ne pense pas que j'***aie** *rien* **oublié,**

l'imparfait du subjonctif devenait un temps inutile, et le subjonctif se trouvait limité dans l'usage oral à un temps (le Présent) et un aspect (l'accompli-antérieur) à l'égal de l'infinitif. Sa disparition est un fait certain en français parlé depuis le XIX[e] s., bien qu'il soit conservé dans les régions de langue d'oc. George Sand écrivait :

« L'espèce de compromis que je hasarde entre le berrichon et le français de nos jours ne m'oblige pas à employer cet affreux imparfait du subjonctif, inconnu aux paysans. »

Et Flaubert lui donnait raison.

Nyrop (*Grammaire historique de la langue française,* t. VI, pp. 333-342) a fait l'histoire anecdotique, aux XIX[e] et XX[e] s., de ce tiroir fossile, dont les formes sont ridicules non seulement par leur caractère désuet, mais par leur lourdeur (*Je voudrais que vous époussetassiez cette cheminée),* par les calembours qu'elles favorisent (*sussions, limasse,* etc.) et surtout par la valeur péjorative des suffixes *-asse* et *-asser* qu'elles évoquent *(lavasse, traînasser).* Leurs défenseurs nostalgiques, s'il en était, rendraient les armes à l'audition du fameux couplet de l'*Almanach amusant* (1892) :

Ah ! Fallait-il que je vous visse,
Fallait-il que vous me plussiez,
Qu'ingénument je vous le disse,
Qu'avec orgueil vous vous tussiez !...

La langue littéraire, qui conserve cet imparfait, n'en use guère qu'aux troisièmes personnes du singulier, exemptes de difformité : *fût, eût, chantât,* etc.

Dans l'article mentionné plus haut, relatif à ce tiroir en français et en wallon, L. Warnant apporte deux constatations bien significatives :

1° Le **wallon du Nord-Est** passe pour avoir conservé, à côté du présent du subjonctif, l'imparfait, dont il a supprimé la variation vocalique *(-asse/-isse/-usse),* et dont il userait selon les règles du français classique ; or l'enquête de L. Warnant démontre que, dans ce domaine, l'imparfait est en voie rapide de disparition ;

2° Le **wallon du Centre et de l'Ouest** s'est réduit, comme le français moderne, à un seul temps, mais en supprimant le présent au profit de l'imparfait, mieux marqué par rapport à l'indicatif.

Dans un cas comme dans l'autre, « le subjonctif perd ses valeurs temporelles pour ne conserver qu'une valeur modale où le temps n'intervient plus » (L. Remacle). Ce faisant, il réalise de façon plus parfaite, en wallon comme en français, la fonction qui l'oppose à l'indicatif.

subjugation [sybʒygasjɔ̃] n. f. (bas lat. *subjugatio,* action de subjuguer, soumission, de *subjugatum,* supin de *subjugare* [v. SUBJUGUER] ; 1530, Palsgrave, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Action de subjuguer ou état d'une personne subjuguée. || **2.** En occultisme, état d'un médium possédé par un esprit malfaisant qui s'est emparé de toutes ses facultés.

subjuguant, e [sybʒygɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *subjuguer ;* av. 1867, Baudelaire). Qui subjugue, qui laisse sous le coup d'une forte impression : *Ce qui caractérise plus particulièrement son talent, c'est une solennité subjuguante* (Baudelaire). *Des êtres surgissaient en des postures prises sur le vif, d'une réalité subjuguante et sûre* (Huysmans).

• SYN. : *envoûtant, fascinant, magique.*

subjuguer [sybʒyge] v. tr. (bas lat. *subjugare,* faire passer sous le joug, soumettre, astreindre à, du lat. class. *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et *jugum,* joug [au pr. et au fig.] ; XII[e] s., Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, v. 1770, J.-J. Rousseau). **1.** *Class.* et *littér.* Soumettre une collectivité, un peuple, par la force des armes : *Annibal est vaincu, et Carthage subjuguée par Scipion l'Africain* (Bossuet). *Il est reconnu aujourd'hui que les Francs n'ont nullement subjugué la Gaule* (Nerval). || **2.** *Vx* ou *littér.* Exercer une influence, un pouvoir dominateur sur la personnalité de quelqu'un : *Les hommes, qui sont tous nés imitateurs, prennent insensiblement la manière de s'exprimer et même de penser des premiers dont l'imagination a subjugué celle des autres* (Voltaire). *Elle s'assit à l'instant comme subjuguée d'une rapide pensée* (Sainte-Beuve). *J'aimerais le jour où un homme me subjuguerait par son intelligence, sa culture, son autorité* (Beauvoir). || **3.** Opérer sur quelqu'un une vive séduction : *Les spectateurs étaient subjugués par la grâce de la danseuse.*

• SYN. : **1** *asservir, dompter ;* **2** *captiver, conquérir, dominer, ensorceler, envoûter fasciner, imposer, impressionner ;* **3** *charmer, émerveiller, enchanter, ravir, séduire.* — CONTR. : **1** *affranchir, délivrer, émanciper, libérer.*

subjugueur [sybʒygœr] n. m. (de *subjuguer ;* 1642, Oudin). *Class.* Celui qui soumet par les armes : *Louis lui-même, effroi de*

tant de princes, | Preneur de murs, subjugueur de provinces (La Fontaine).

sublatif [syblatif] n. m. (de *sub-*, sur le modèle de *ablatif ;* 1933, Marouzeau). Cas des langues finno-ougriennes indiquant un mouvement de dessous.

sublétal, e, aux [sybletal, -o] adj. (de *sub-* et de *létal ;* 1964, Larousse). Qui est presque létal. (On dit aussi SEMI-LÉTAL.)

sublimateur [syblimatœr] n. m. (dér. savant de *sublimer ;* 1964, Larousse). Appareil servant à lyophiliser.

sublimation [syblimasjɔ̃] n. f. (bas lat. *sublimatio,* action d'élever [et, au Moyen Âge, dans la langue des alchimistes, « action de séparer des autres, par la chaleur, les parties volatiles d'un corps »], du lat. class. *sublimatum,* supin de *sublimare* [v. SUBLIMER] ; XIV[e] s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1904, Larousse [« mode particulier de distillation... », 1690, Furetière — d'abord au sens du lat. médiév., 1413, J. de La Fontaine] ; sens 3, 1908, d'après Foulquié, 1962). **1.** En chimie, opération qui consiste à faire passer un corps directement de l'état solide à l'état gazeux : *La sublimation du camphre.* || *Spécialem.* Mode particulier de distillation de certains corps solides qui consiste à les volatiliser par chauffage pour les recueillir ensuite par refroidissement sous une forme solide. || **2.** Action de porter quelqu'un à des sentiments très élevés, dans les domaines moral, esthétique ou spirituel : *L'art a, comme la flamme, une puissance de sublimation* (Hugo). || **3.** En psychanalyse, transformation de certains instincts ou sentiments « inférieurs » (notamment l'instinct sexuel) en instincts ou sentiments supérieurs (par exemple les tendances esthétiques ou religieuses) : *Bien que tenant leur croyance pour mensongère, elle veut y voir une sublimation des instincts bas, une postulation supérieure, une incitation, une préservation, que sais-je ?... Sans croire elle-même aux dogmes de l'Église, elle croit à l'efficacité de la foi* (Gide).

sublimatoire [syblimatwar] adj. et n. m. (dér. savant de *sublimer ;* XV[e] s. [comme n. m. ; comme adj., 1573, Liébault, 17]). Se disait, en termes d'alchimie, d'un récipient servant à sublimer : *Cet appareil sublimatoire a nom aludel* (France).

sublime [syblim] adj. (lat. *sublimis,* suspendu en l'air, haut, grand, élevé [au pr. et au fig.], sublime [en rhétorique], et, au Moyen Âge, dans la langue des alchimistes, « élevé par la chaleur à la décantation de ses parties volatiles » ; XIV[e] s., *Nature à l'alchimie,* au sens du lat. médiév. ; sens 1, 1647, Corneille [*la Sublime Porte,* 1869, Littré, art. *porte*] ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain ; sens 3, v. 1530, C. Marot ; sens 4, 1669, Boileau ; sens 5, av. 1880, Flaubert). **1.** *Class.* Qui est placé très haut dans une hiérarchie, qui occupe le premier rang : *Ils ne font point de honte au rang le plus sublime* (Corneille). *La noblesse expose sa vie pour le salut de l'État et pour la gloire du souverain ; le magistrat décharge le prince d'une partie du soin de juger les peuples. Voilà de part et d'autre des fonctions bien sublimes et d'une merveilleuse utilité* (La Bruyère). || *La Sublime Porte,* le gouvernement des sultans ottomans, qui avait son siège à Constantinople. || **2.** Se dit de ce qui est d'un haut degré d'élévation morale, spirituelle ou esthétique : *À presque toutes, vous trouveriez un sentiment sublime au cœur* (Balzac). *Ces filles hospitalières étonnaient par leur charité ceux même qui étaient accoutumés à ces actes sublimes* (Chateaubriand). *Décidément, rien n'est beau comme la noblesse de l'âme : beau, non, il faudrait dire : sublime* (Gide). || **3.** Se dit de quelqu'un dont les actes, les sentiments suscitent l'admiration par leur élévation, leur perfection : *Héros, artiste sublime. Un esprit, une âme sublime. L'Amérique, ce fut d'abord la terre des hommes, d'où émergeait un très petit nombre de femmes sublimes* (Morand). || **4.** Se dit d'une œuvre littéraire ou artistique qui provoque une émotion esthétique profonde par la noblesse de la pensée ou du sentiment et par l'adaptation de la beauté de la forme à la hauteur du sujet traité : *Je lui parlais de « la Nouvelle Héloïse » [...]. « Est-ce que c'est joli, dit-elle ? — C'est sublime »* (Nerval). *Leur métier n'est-il pas, et leur science paradoxale, de faire prendre momentanément pour sublimes les vers les plus négligés... ?* (Valéry). *Un crucifix de Giotto est un témoignage ; la Cène de Léonard est un conte sublime* (Malraux). || **5.** Se dit ironiq. d'une sottise ou d'une impudence particulièrement remarquables, ou de la personne qui en est l'auteur : *« Le roi est entré en arrangement avec le gouvernement établi à Paris, et tout porte à croire que cet arrangement est sur le point d'être conclu ». « Tout porte à croire » était sublime* (Flaubert). *Il est sublime de naïveté.*

• SYN. : **2** *divin, élevé, éthéré, noble, pur ;* **3** *extraordinaire, héroïque, supérieur, transcendant ;* **4** *fascinant, magique, merveilleux, prodigieux ;* **5** *admirable, inouï, monumental.*

◆ n. m. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** *Le sublime,* le domaine des pensées ou des sentiments les plus nobles, les plus grandioses : *Évidemment* [il] *évoluait dans le sublime à son aise et pour ainsi dire familièrement* (Céline). *À la vérité, il forçait un peu sur le sublime : c'était un homme du XIX[e] siècle qui se prenait comme tant d'autres, comme Victor Hugo lui-même, pour Victor Hugo* (Sartre). || **2.** En rhétorique, style propre aux genres les plus élevés et les plus nobles, comme la tragédie : *Le sublime est une certaine force du discours propre à élever et à ravir l'âme et qui provient ou de la grandeur de la pensée et de la noblesse du sentiment, ou de la magnificence des paroles, ou du tour harmonieux, vif et animé de l'expression* (Boileau).

sublimé, e [syblime] n. m. (part. passé de *sublimer ;* 1314, Mondeville, comme adj., dans la loc. *arsenic sublimé,* « arsenic dont les parties volatiles ont été décantées par une action calorifique » ; comme n. m., au sens actuel, v. 1460, Villon [aussi « chlorure mercurique... » ; *sublimé corrosif,* 1680, Richelet]). En chimie, produit solide obtenu en sublimant une substance. || *Sublimé corrosif,* ou simplem. *sublimé,* chlorure mercurique pouvant être employé comme antiseptique, mais très toxique et très caustique.

sublimement [syblimmɑ̃] adv. (de *sublime ;* 1564, J. Thierry). D'une manière sublime : *L'orateur a parlé sublimement.*

sublimer [syblime] v. tr. (lat. *sublimare,* élever, exalter, glorifier [et, au Moyen Âge, dans la langue des alchimistes, « séparer des autres, par la chaleur, les parties volatiles d'un corps »], de *sublimis* [v. SUBLIME] ; début du XIV[e] s., Gilles li Muisis, au sens de « élever moralement » ; sens 1, 1690, Furetière [d'abord au sens du lat. médiév., XIV[e] s., Lanfranc] ; sens 2, 1572, Amyot ; sens 3, v. 1935, d'après le *FEW,* XII, 343 *b*). **1.** En chimie, faire passer un corps directement de l'état solide à l'état gazeux. || **2.** Idéaliser un être ou une chose en les purifiant de tout élément matériel ou trouble : *L'image sublimée de la douleur, c'est en la Vierge qu'elle apparaît* (Huysmans). *On dirait que, petit à petit, il sublime son personnage au long des années* (Duhamel). *Elles pouvaient [...] me sublimer [.], elles n'avaient qu'un geste à faire, un mot à dire, et je passais à l'instant même et tout entier dans le monde du Rêve* (Céline). || **3.** En psychanalyse, transposer, par défoulement inconscient, des complexes inavoués et inavouables (exhibitionnisme, complexe d'Œdipe, etc.) en une manifestation intellectuelle ou artistique (poésie, interprétation musicale, etc.).

• SYN. : **2** *magnifier, purifier, transcender.*

subliminaire [sybliminɛr] adj. (de *sub-* et de *liminaire ;* 1961, J. Delay [p. 96], au sens de « clandestin » [en parlant d'un moyen] ; sens actuel, 1968, Larousse). *Perception subliminaire,* en psychologie, perception d'un stimulus par un sujet sans que celui-ci en ait conscience, lorsque ce stimulus est trop éloigné, de trop faible intensité, ou présenté pendant un temps trop court. (On dit aussi SUBLIMINAL.)

subliminal, e, aux [sybliminal, -o] adj. (de *sub-* et du lat. *limen, liminis,* seuil ; 1897, *Annales des sciences psychiques* [VII, 276], puis 1907, Larousse, au sens 1 [*publicité subliminale,* 1968, Larousse] ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Se dit, en psychologie, des éléments psychiques qui n'atteignent

pas le seuil de la conscience : *Cette force que les savants appellent le moi subliminal* (Bourget). || *Publicité subliminale,* message publicitaire destiné à être enregistré par l'inconscient du destinataire, sans être consciemment perçu. || **2.** Se dit de tout stimulus n'atteignant pas le seuil de la sensation.

sublimité [syblimite] n. f. (lat. *sublimitas,* hauteur, grandeur, élévation [au pr. et au fig.], de *sublimis* [v. SUBLIME] ; XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, au sens 2 ; sens 1, v. 1530, C. Marot). **1.** *Class.* Caractère de ce qui est placé très haut, ou dans une position sociale élevée : *Nous honorons leurs reliques* [celles des martyrs], *dit saint Augustin, jusqu'à les placer sur la sublimité du divin autel* (Bossuet). || **2.** *Littér.* Caractère de ce qui est sublime : *Là où il y a tout, il y a l'ignominie à côté de la sublimité* (Hugo). *Pour atteindre à la sublimité des grands vaincus, il ne me manque que la hauteur de la chute* (Arnoux).

sublingual, e, aux [syblɛ̃gwal, -o] adj. (de *sub-* et de *lingual ;* v. 1560, Paré [*artère sublinguale,* 1876, Larousse ; *glande sublinguale,* 1872, Littré]). En anatomie, qui est situé sous la langue. || *Artère sublinguale,* chacune des deux branches terminales de l'artère linguale. || *Glande sublinguale,* glande salivaire de petite dimension située à la partie inférieure du plancher de la bouche.

sublinguite [syblɛ̃gɥit] n. f. (de *sub-* et du lat. *lingua,* langue [organe] ; 1953, Larousse). Inflammation des glandes sublinguales.

sublunaire [syblynɛr] adj. (bas lat. *sublunaris,* sublunaire, du lat. class. *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et *lunaris,* de la lune, de *luna,* lune [v. LUNE] ; 1548, Rabelais, au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Situé entre la Terre et l'orbite lunaire (vieilli) : *Ce n'est ni l'atmosphère dorée qui baigne les champs de l'idéal, ni la lumière tranquille et mesurée des régions sublunaires* (Baudelaire). || **2.** *Plaisamm.* Qui est d'ici-bas, de la terre (vieilli) : *Le plus exquis des êtres sublunaires* (Rostand). *Revenons à des propos plus sublunaires* (Arnoux).

subluxation [syblyksasjɔ̃] n. f. (de *sub-* et de *luxation ;* 1855, Nysten). Luxation incomplète : *Subluxation de l'épaule.*

subluxer [syblykse] v. tr. (de *sublux*[*ation*] ; 1964, Larousse). Pratiquer une subluxation : *On subluxe le maxillaire inférieur lors de certaines anesthésies pour éviter la chute de la langue en arrière.*

submarginal, e, aux [sybmarʒinal, -o] adj. (de *sub-* et de *marginal ;* 1845, Bescherelle). En histoire naturelle, qui est situé près du bord : *Une tache submarginale.*

submatité [sybmatite] n. f. (de *sub-* et de *matité ;* 1923, Larousse). En pathologie, élévation du ton et diminution de la sonorité d'un son obtenu par la percussion d'une partie du corps.

submerger [sybmɛrʒe] v. tr. (lat. *submergere,* submerger, engloutir, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *mergere,* plonger, enfoncer, faire pénétrer dans ; XIVe s., *Moamin,* comme v. pr., au sens de « plonger » [en parlant d'un oiseau] ; comme v. tr., au sens 2, fin du XIVe s., E. Deschamps [*soumargier,* forme plus pop., fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; *être submergé de travail,* 1964, Robert ; « imposer sa domination... », 1829, Boiste] ; sens 1, XVIe s., Jal ; sens 3, 1680, Mme de Sévigné). [Conj. **1b.**] **1.** En parlant d'un liquide, ou de ce qui agit sur un liquide, recouvrir entièrement : *Comme des lys noyés la houle | Fait dans sa volute d'argent | Danser leurs beaux corps qu'elle roule, | Les élevant, les submergeant* (Gautier). *Amazone, Gulf-Stream, Méditerranée, mer Rouge submergent plus tard la Lémurie pour former l'océan Indien* (Cendrars). *Le village a été submergé par les eaux du lac de barrage.* || **2.** Envahir comme d'une masse irrésistible : *Les bureaux sont submergés de réclamations.* || *Être submergé de travail,* en avoir tellement qu'on ne sait où donner de la tête. || *Spécialem.* Imposer sa domination par sa supériorité numérique, sa puissance : *L'ennemi a submergé nos troupes. L'anarchie nous submergera si nous ne lui trouvons pas une issue* (Lamartine). || **3.** Envahir l'âme complètement au point de ne plus laisser de place à d'autres préoccupations : *Le doute, l'inquiétude le submergeaient* (France). *Un désespoir, plus amer que tous ceux qu'elle avait jamais connus, submergea Françoise* (Beauvoir).

● SYN. : **1** *engloutir, inonder, noyer ;* **2** *déborder, surcharger ;* **3** *dévorer, hanter, miner, obséder.*

submersible [sybmɛrsibl] adj. (dér. savant du lat. *submersum,* supin de *submergere,* submerger [v. l'art. précéd.] ; 1798, L.C.M. Richard, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Qui peut être submergé, qui est sujet aux inondations : *Un terrain submersible.* || **2.** En botanique, se dit d'une plante aquatique qui s'enfonce dans l'eau après la floraison. || **3.** *Machine submersible,* machine électrique construite de façon à pouvoir fonctionner en permanence lorsqu'elle est immergée dans l'eau à une profondeur spécifiée.

◆ n. m. (1904, Larousse). Nom donné jusqu'en 1914 aux sous-marins français de haute mer.

submersion [sybmɛrsjɔ̃] n. f. (bas lat. *submersio,* submersion, du lat. class. *submersum,* supin de *submergere,* submerger [v. SUBMERGER] ; 1314, Mondeville, au sens de « action de plonger [quelque chose dans l'eau de mer] » ; sens actuel, milieu du XVe s. [*somersion,* forme plus pop., v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; « mode d'irrigation... », 1876, Larousse]). Action de submerger ou d'être submergé (au pr. et au fig.) : *La submersion des rives par une crue. Mort par submersion. Un refuge promis à l'intelligence contre* [...] *une submersion de barbares* (Hugo). || *Spécialem.* Mode d'irrigation consistant à faire stationner une nappe d'eau sur le terrain.

subminiature [sybminjatyr] adj. (de *sub-* et de *miniature ;* 1964, Larousse). Se dit d'éléments entrant dans la composition de montages électroniques, et notamment de tubes électroniques de dimensions extrêmement réduites.

subminiaturisation [sybminjatyrizasjɔ̃] n. f. (de *sub-* et de *miniaturisation ;* 1968, Larousse). Réalisation de composants électroniques ou de circuits intégrés grâce à des éléments subminiatures.

submission [sybmisjɔ̃] n. f. (lat. *submissio,* abaissement, simplicité, infériorité, de *submissum,* supin de *submittere,* envoyer dessous, soumettre, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *mittere,* envoyer ; XIVe s., La Curne, au sens de « action de se ranger sous l'autorité de quelqu'un » ; sens class., fin du XVIe s., A. d'Aubigné). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Attitude, acte de soumission et de déférence (s'employait surtout au plur.) : *Une âme accoutumée aux grandes actions | Ne se peut abaisser à des submissions* (Corneille).

subobscur [sybɔpskyr] adj. (lat. *subobscurus,* un peu obscur, de *sub-,* préf. marquant l'approximation [v. SUB-], et de *obscurus,* obscur [v. OBSCUR] ; 1547, Mizauld [93], au sens 1 ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** Qui n'est pas tout à fait obscur. (Vieilli.) || **2.** *Fig.* Dont l'éclat est adouci : *Conversations douces, nuancées, fuyantes sans trop d'éclat ni d'ombre, subobscures* (Sainte-Beuve).

subodorer [sybɔdɔre] v. tr. (de *sub-* et du lat. *odorari,* sentir, flairer [au pr. et au fig.], dér. de *odor,* odeur [v. ODEUR] ; 1636, Richelieu, au sens 2 ; sens 1, av. 1782, d'Alembert). **1.** Sentir une odeur de loin en flairant (rare) : *Leur trompe* [celle des éléphants] *subodorant dans le lointain quelque tigre en maraude* (Gautier). *Ils examinaient alors à la dérobée les bois, les sentiers* [...] *de l'air avec lequel un chien, mettant le nez au vent, essaye de subodorer le gibier* (Balzac). || **2.** Se douter, grâce à un flair, une pénétration particulière, de quelque chose qui n'est pas clair ou qui menace : *Je subodore que des mesures brusquées nous pendent au nez* (Romains). *Justin n'entend pas toujours ces réflexions de Sénac : il les devine, il les subodore* (Duhamel). *Bien que Mme de Coantré lui dissimulât les scènes*

que lui faisait son fils, il les avait sans peine subodorées (Montherlant).

• SYN. : **2** *deviner, flairer, pressentir, soupçonner.*

suborbital, e, aux [sybɔrbital, -o] adj. (de *sub-* et de *orbital ;* 24 août 1965, *le Monde*). Syn. de SOUS-ORBITAL.

subordinatianisme [sybɔrdinasjanism] n. m. (de *subordinat[ion]* ; 1904, Larousse, écrit *subordinatisme ; subordinatianisme,* 1933, Larousse). Système théologique d'après lequel, dans la Trinité, le Verbe est subordonné au Père.

subordination [sybɔrdinasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *subordinatio,* subordination, dépendance, de *subordinatum,* supin de *subordinare* [v. SUBORDONNER] ; 1610, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1-2, 1616, *Revue de philologie française,* XLIV, 77 ; sens 3, 1872, Littré). **1.** État d'une personne qui, dans l'emploi qu'elle occupe, est soumise aux ordres d'une autre personne à laquelle elle doit rendre compte de ses actes : *La subordination des employés à leur chef de service. La subordination des citoyens aux lois de l'État. Je lui confirmai par lettre que la subordination des Forces françaises libres au commandement britannique cesserait le 24 à midi* (De Gaulle). || **2.** Dépendance d'une chose par rapport à une autre : *Je n'ai pas eu de peine à montrer que l'idée* [...] *de la subordination de la science à la morale est d'une application fâcheuse* (France). *La subordination de l'intérêt public aux intérêts particuliers* (Bainville). *Ce que cherchait le nouvel art, c'était* [...] *la subordination de l'objet au tableau* (Malraux). || **3.** En linguistique, mode de rattachement d'une proposition à une autre dont elle dépend syntaxiquement. (V. art. spécial.) || *Conjonction de subordination,* v. CONJONCTION.

• SYN. : **1** *obédience, obéissance, sujétion ;* **2** *assujettissement.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA SUBORDINATION

Le terme de *subordination* est employé dans deux sens assez différents, l'un propre à la linguistique générale, l'autre à la grammaire traditionnelle.

ACCEPTION DE LA LINGUISTIQUE GÉNÉRALE

Logiquement, *sub-ordination* s'oppose à *co-ordination.* Deux unités linguistiques sont coordonnées quand, ayant dans une unité plus large la même fonction syntaxique, elles sont « placées sur le même rang » (ex. : *Apportez* ***de l'eau*** *et* ***du vin***) ; **l'une est subordonnée à l'autre quand elle en reçoit sa fonction, sans réciprocité** (ex. : *Apportez une* ***bouteille*** *de* ***vin***).

Tel est le sens général donné à ces mots dans l'*Essai sur la structure logique de la phrase,* d'Albert Sechehaye (1926), lequel appelle « principal » et « complément » les deux termes en rapport de subordination.

En 1943, le Danois Hjelmslev distinguait les deux mêmes types de rapports, qu'il appelait :

— la **sélection,** définie par la présupposition unilatérale ;

— la **combinaison,** définie par la non-présupposition réciproque.

Le terme de *subordination* avait sur *sélection* l'avantage de s'opposer clairement à *coordination,* et de rappeler par son préfixe le concept de dépendance dans une hiérarchie syntaxique.

Sans doute est-ce pourquoi des linguistes comme M. Sandmann (*Subordination et coordination,* 1950), André Martinet (*Éléments de linguistique générale,* 1960) le reprirent à leur compte. La définition n'était pas changée : pour Martinet, la subordination « se caractérise formellement par la possibilité de supprimer le membre subordonné sans que soit affectée la validitée la validité de l'autre membre » (*Journal de psychologie,* juill.-sept. 1958).

Mais, depuis 1933, une autre conception des mêmes faits avait cours outre-Atlantique. Bloomfield (*Language,* § 12.10) distinguait deux sortes de groupes *endocentriques :*

— le groupe subordinatif *(subordinative construction),* qui appartient à la même classe formelle qu'un de ses constituants, lequel est appelé *head* (« tête ») ; ex. : *poor John,* « le pauvre John » ; l'autre membre, dans l'exemple *poor,* est appelé *attribute ;*

— le groupe coordinatif *(coordinative construction),* qui appartient à la même classe formelle que deux (ou plus) de ses constituants ; ex. : *boys and girls,* « des garçons et des filles », *books, papers, pens, pencils, blotters,* « des livres, des papiers, des plumes, des crayons, des buvards » ; les constituants sont appelés *members.*

À première vue, ces notions recouvrent exactement ce que Sechehaye mettait sous les termes *subordination* et *coordination.* Mais une lecture attentive de *Language* révèle une grande différence : si, pour Sechehaye et pour Hjelmslev, le rapport de subordination associe un terme (par exemple *poor*) à un autre terme (par exemple *John*), Bloomfield, lui, voit ce rapport entre le terme *poor* et le groupe *poor John.* Un terme n'est plus subordonné **à** un autre terme, il est subordonné **dans** un groupe supérieur. Cette vue s'impose dans le cadre de l'analyse en « constituants immédiats » à laquelle sont restés fidèles Z. Harris et Noam Chomsky (v. FONCTION, art. spécial). Le problème se complique quand les groupes sont composés de plus de deux mots ; Bloomfield voit dans chacun des groupes *very fresh milk* (lait très frais) et *this fresh milk* (ce lait frais) deux niveaux de subordination différemment répartis :

very fresh	*milk*	*this*	*fresh milk*
attribute	head	attribute	head
very	*fresh*	*fresh*	*milk*
attribute	head	attribute	head

En effet, **very milk* ne peut se dire, mais *very fresh* se dit ; **this fresh* ne peut se dire, mais *this milk* se dit.

Ces groupements soulèvent des difficultés : Henri Frei (*For Roman Jakobson,* 1956) a fait observer qu'une application correcte du critère de réduction invoqué par Bloomfield conduisait plutôt à donner *milk* ou *fresh milk* pour « attribute », en faisant de *this* le terme « head », puisqu'on peut toujours remplacer *this milk* par *this,* mais non toujours par *milk.*

ACCEPTION DE LA GRAMMAIRE TRADITIONNELLE

Au début du XIXe s. (depuis Condillac, 1775), on appelait *subordonnées* les propositions qu'Arnauld et Nicole avaient appelées *incidentes* en les définissant comme membres d'une *proposition complexe* (*la Logique ou l'Art de penser,* 1662). La logique ne voulant connaître que du jugement exprimé dans la « proposition », les rapports interpropositionnels avaient peu retenu l'attention, et l'on ne distinguait guère les subordonnées des coordonnées : Girault-Duvivier, dont la *Grammaire des grammaires* (1811) faisait le point des doctrines antérieures ou contemporaines, mêlait dans l'inventaire des conjonctions les mots comme *et, ni, car, mais, donc,* et les mots comme *si, pendant que, parce que,* etc.

En 1862, P. A. Lemaire introduit dans sa *Grammaire de la langue française* la distinction de propositions « coordonnées » et de propositions « subordonnées » (Gérald Antoine, *la Coordination en français,* 1958, p. 210), et ces deux adjectifs restèrent attachés jusqu'au XXe s. à l'analyse des propositions ; la nomenclature prescrite par le ministère français en 1910 et reconduite en 1949 s'en tenait là : il n'y était question de coordination, comme de subordination, qu'entre propositions. L'usage — reflété par les manuels — s'était pourtant établi d'étendre aux rapports entre mots la notion de coordination, mais non celle de subordination, qui reste aujourd'hui attachée aux rapports interpropositionnels.

Il ne faut d'ailleurs pas tenir la subordination interpropositionnelle de la tradition

grammaticale pour un cas particulier du rapport de subordination défini plus haut. Ce serait vrai si toute proposition subordonnée était « complément » d'un mot « principal » : or il est des propositions sujet du verbe principal, et le sujet est considéré comme lié au verbe par un rapport qui ressortit à la « solidarité » de Hjelmslev, non à la « sélection » (« subordination » de Sechehaye).

On peut poser qu'**une proposition est subordonnée quand elle est un membre d'une autre proposition :**

> *Marie constate que Paul se trompe souvent.*

La proposition subordonnée *que Paul se trompe souvent* est un membre de la phrase complète, où elle assume la fonction complément d'objet comme pourrait le faire le groupe nominal *les fréquentes erreurs de Paul.*

Il peut paraître commode, pour identifier dans une phrase les propositions subordonnées, de tenter la substitution d'un mot ou d'un groupe endocentrique (c'est-à-dire dont un terme au moins est substituable à l'ensemble), comme dans l'exemple précédent. Émile Benveniste n'écrivait-il pas :

> « En somme, les unités complexes de la phrase peuvent, en vertu de leur fonction, se distribuer dans les mêmes classes de formes où sont rangées les unités simples, ou mots, en vertu de leurs caractères morphologiques » (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* 1957-58, I, p. 54) ?

Or cette transformation en mot est loin d'être toujours possible ; comment la pratiquer, par exemple, dans les phrases suivantes (où les propositions subordonnées sont en gras) ?

> *J'estime* ***que Paul a raison.***
> *Je te demande* ***si tu as faim.***
> *Paul a les cheveux si longs* ***qu'on dirait une fille.***

Si l'on dit que, dans la première phrase, la proposition *que Paul a raison* est complément d'objet de *j'estime,* ce n'est pas parce qu'un nom complément d'objet direct peut lui être substitué, mais parce que le verbe *estimer,* dans un autre sens, est transitif *(j'estime beaucoup Paul).* Dans la deuxième phrase, aucun nom ne peut remplacer *si tu as faim,* interrogation totale (v. INTERROGATION, art. spécial), mais la substitution d'un nom complément d'objet serait possible si le verbe *demander* introduisait une subordonnée d'interrogation partielle (comparer : *Je demande* ***où tu habites/ton adresse***). Dans la troisième phrase également, la substitution d'un nom est impossible, à moins de remaniements affectant la phrase entière. Dans les trois cas, l'impossibilité n'est pas due à l'absence fortuite d'un mot dans le paradigme du lexique : aucun mot simple, même de sens différent, ne peut être substitué à ces propositions subordonnées.

C'est un point qu'il faut bien poser au départ, pour écarter la définition simpliste de toute subordonnée par la substitution d'une proposition à un mot. L'enchâssement d'une proposition dans une autre n'implique pas l'identité formelle de la proposition et du mot, et l'on doit, par suite, rejeter le classement — souvent proposé — des subordonnées en *substantives, adjectives* et *adverbiales,* et même tout classement adoptant l'un de ces trois termes — dont aucun ne convient parfaitement.

Kr. Sandfeld (*Syntaxe du français contemporain,* II, *les Propositions subordonnées,* 1936), après avoir écrit très justement qu' « il n'est guère raisonnable d'appliquer les dénominations des parties du discours à des membres de phrase » (p. XII), dénomme « adverbiales » les subordonnées de la quatrième classe reconnue par lui, alléguant qu'*adverbe* est un « terme syntaxique » ; ce serait plus vrai d'*adjectif,* car *adverbe* contient *verbe,* terme morphologique.

Un classement par fonctions syntaxiques est peu tentant de prime abord : classe-t-on les mots en sujets, objets, attributs, etc. ? C'est pourtant un classement syntaxique qui a longtemps réuni le maximum de suffrages, répartissant les subordonnées en trois classes :

— les **complétives,** aptes aux fonctions dites directes : sujet, complément d'objet, attribut, apposition ;

— les **circonstancielles,** ayant la fonction de complément circonstanciel ;

— les **relatives,** ayant la fonction de complément d'un antécédent et pouvant, dans certains cas, assumer la fonction d'un antécédent inexprimé.

Il est montré à l'article spécial CIRCONSTANCES qu'il est abusif d'attribuer à certaines subordonnées (notamment les conditionnelles, les consécutives, les comparatives) une fonction de « complément circonstanciel » qu'aucun nom, aucun adverbe ne pouvait remplir ; le mot « circonstanciel » étant lui-même souvent contestable quand on l'applique à un mot simple complément. En fait, la classe des « subordonnées circonstancielles » se définit pratiquement comme le sous-ensemble complémentaire des deux autres classes.

Or si le terme de *relatives* désigne un ensemble formellement assez bien circonscrit — par la présence d'un mot relatif —, le terme de *complétives* n'évoque aucun caractère clairement applicable à tous les éléments qu'on lui fait désigner : si l'on veut le rattacher à *complément,* il ne convient pas aux propositions sujets, et si l'on se contente de penser que ces propositions sont un « complément » réclamé par la phrase, le terme vaut aussi bien pour un bon nombre de relatives, comme le remarque Albert Sechehaye (ouvrage cité, p. 184).

Le seul classement solidement assis est le classement formel, fondé sur la distinction des marques de la subordination.

• 1° Les subordonnées **conjonctives** sont introduites par une conjonction de subordination (*que, quand, comme, si,* et les locutions composées de *que)* ; des conjonctives peuvent être sujet :

> *Que ses amis le méconnussent le remplissait d'amertume* (R. Rolland) ;

> *Il est impossible que nous restions ensemble maintenant* (Maupassant) ;

complément d'objet :

> *Où prenez-vous que les dettes ne seront pas payées ?* (O. Mirbeau) ;

attribut :

> *Son pire défaut est qu'elle n'éveille en vous aucune sympathie* (O. Mirbeau) ;

apposition :

> *Je dois lui rendre cette justice qu'il n'a pas laissé un seul mauvais souvenir* (A. France).

Les propositions introduites par *que* peuvent être appelées *conjonctives pures* lorsqu'elles ont les fonctions ordinairement tenues par un nom de construction directe. La conjonction *que* y est une simple marque de subordination, que certains appellent « conjonction zéro ».

Sandfeld, avec raison, range parmi ces conjonctives pures (ses *complétives*) certaines subordonnées introduites par la conjonction *que* précédée d'une préposition ne constituant pas avec elle une locution conjonctive ; exemples :

> *Je suis pour qu'on soit gai dans la vie* (H. Lavedan).

> *M. de Courpière, outre qu'il ne me disait rien non plus, m'abandonnait* (A. Hermant).

> *Cette histoire est rigoureusement vraie, sauf qu'elle ne s'est point, bien entendu, passée rue Guy-de-La-Brosse* (P. Mille).

« Complétives », encore, sont pour Sandfeld les propositions rattachées aux pré-

positions *à, de, en, sur* parle relais du pronom *ce :*

> *Elles mettent leur coquetterie à ce qu'on ne parle pas d'elles* (M. Donnay).
>
> *Elles se plaignirent de ce que ces filles enlevaient les plus belles choses* (Zola).

« Complétives », enfin, les propositions du registre familier introduites par *sans doute que, avec ça que, heureusement que, oui que...*

Parmi les autres conjonctives, on peut grouper les subordonnées de sens « temporel », « adversatif » *(alors que),* « causal », « conditionnel », « concessif », « final », « consécutif », « comparatif », « proportionnel » (liste non close) étudiées dans ce dictionnaire aux articles spéciaux TEMPS, CAUSE, CONDITION, CONCESSION, BUT, CONSÉQUENCE, COMPARAISON ; le terme *adverbiales* qui leur est appliqué par Sandfeld, après bien d'autres, leur convient mal, puisqu'il n'existe pas d'adverbes pour exprimer tant de relations (condition, but, conséquence...), et que certaines propositions relatives ont aussi des fonctions « adverbiales » (ex. : *Va où tu veux*). Il vaut mieux distinguer ces propositions des conjonctives pures par le fait que leur conjonction, fût-elle réduite à *que* (comparaison, but, conséquence...), assume, outre la fonction d'introduction subordinative, celle d'indiquer les relations de temps, de cause, de condition, etc. ; on exprimerait ce caractère commun en les appelant « conjonctives relationnelles ».

C'est à propos des conjonctives relationnelles qu'il convient d'évoquer les faits de **subordination inverse ;** dans la phrase suivante :

> *Je découpais tranquillement mon pain,* ***quand*** *un bruit très léger me fit lever les yeux* (Baudelaire),

la seconde proposition, subordonnée par *quand,* contient la prédication de la phrase (l'information qu'elle apporte), et c'est la principale qui a pour fonction de situer dans le temps le procès ainsi prédiqué, tout comme si la phrase était :

> *Pendant que je découpais mon pain, un bruit me fit lever les yeux.*

La même inversion des valeurs logiques s'observe avec la conjonction *que* dans ces phrases de registre familier :

> *Tu le saluerais* ***qu'****il ne te répondrait pas* (= **Si** tu le saluais, il...).
>
> *À peine était-il sorti* ***qu'****elle éclata de rire* (= **Dès** qu'il fut sorti, elle...).

Ces constructions ont existé de tout temps : le latin connaissait un « *cum inversum* » identique à cet emploi de *quand.* En fait, aucune règle n'assigne à toute proposition principale la valeur prédicative : une subordonnée, comme n'importe quel complément circonstanciel, peut être prédicat. Le fait particulier est, ici, la valeur circonstancielle de la première proposition, caractère qui apparente ces phrases aux groupes coordonnés de sens subordonnant (v. la fin de cet article), en lesquels elles se transforment par simple suppression de *quand* ou *que.*

Il est une catégorie de conjonctives qu'on ne peut dire ni « pures », ni « relationnelles » : ce sont les subordonnées d'« interrogation indirecte totale », introduites par la conjonction *si* interrogative ; dans une phrase comme :

> *Je demande si* ***tu vas bien,***

la conjonction *si* ajoute, à sa fonction d'introduction subordinative, non pas l'expression d'une relation (comme le *si* hypothétique), mais l'expression d'une interrogation portant sur la totalité de la proposition, ce qu'exprimeraient en proposition indépendante *est-ce que* (*Est-ce que tu vas bien ?*) ou l'inversion du sujet (*Vas-tu bien ?*). Il faut bien admettre que les conjonctives d'interrogation indirecte totale — toujours introduites par *si* — forment une troisième sous-classe dans l'ensemble des conjonctives.

• 2° Les subordonnées **d'interrogation partielle** constituent une deuxième classe formelle, dont les caractéristiques sont complexes.

Elles peuvent être introduites par un pronom du type relatif-interrogatif tonique *qui/que/quoi,* par la locution pronominale neutre *ce qui/ce que,* par le pronom *lequel,* par l'adjectif *quel* ou par un des adverbes *où, quand, pourquoi, comment.*

Ces mots marquent nettement le début de la proposition, mais n'impliquent pas son caractère subordonné, puisque la plupart d'entre eux figurent aussi bien en proposition indépendante ; la subordination n'est vraiment marquée, après un mot comme *quoi, où,* que par l'absence des marques d'interrogation directe que sont la locution *est-ce que* ou l'inversion du sujet ; comparez :

> *Où vas-tu ?* (ou *Où est-ce que tu vas ?*) : interrogation directe ;
>
> *Je demande où tu vas :* interrogation indirecte.

Dans les cas où l'interrogation directe se fait sans inversion du sujet (ex. : *Qui est venu ?*), la subordination n'est formellement marquée que par l'intonation ; comparer :

> *Je demande : « Qui est venu ? » :* deux indépendantes ;
>
> *Je demande qui est venu :* principale + subordonnée.

Sandfeld, trouvant illogique de séparer les subordonnées d'interrogation totale des subordonnées d'interrogation partielle, réunit les unes et les autres dans une classe appelée « propositions interrogatives indirectes », et appelle « complétives » toutes les autres conjonctives non adverbiales. On a montré plus haut que c'est donner à l'adjectif « complétives » un sens totalement arbitraire. Et c'est aussi fermer les yeux sur un caractère des interrogatives partielles qui les distingue catégoriquement des totales : le mot interrogatif n'y est pas essentiellement subordonnant, il assume dans la subordonnée une fonction propositionnelle (sujet, objet, etc.), caractère commun d'ailleurs à ces propositions et à celles dont il va être question maintenant.

• 3° Les subordonnées **relatives** sont de types assez divers. Faute de pouvoir définir une unité fonctionnelle, Sandfeld renonce à en faire une classe unique.

Certes, elles commencent par un mot relatif, pronom *(quil que/quoi, dont, lequel),* adverbe *(où),* quelquefois adjectif *(lequel),* mais on voit que certains de ces mots se confondent avec des mots interrogatifs.

Le problème de les en distinguer ne se pose pas dans le cas — de beaucoup le plus fréquent — où la subordonnée relative est complément d'un antécédent ; comparer :

> *Je reconnais l'homme qui m'a frappé :* subordonnée relative ;
>
> *Je sais qui m'a frappé :* subordonnée interrogative.

Le doute n'est possible qu'à propos des relatives sans antécédent, dites « substantives » ; les différences formelles qu'on peut déceler entre ce type de relatives et les interrogatives partielles sont indiquées à l'article spécial RELATIVES. Dans de très rares cas, la différence ne peut être démontrée que par d'intuitives transformations ; comparez :

> *Épouse qui t'aime* (Si quelqu'un t'aime, épouse-le) ;
>
> *Devine qui t'aime* (Qui est-ce qui t'aime ? Devine-le).

On peut ranger parmi les relatives les propositions de sens indéfini ou concessif introduites par *quiconque* ou par *qui que, quoi que, quel que, quelque... que,* etc. Le mot introducteur y assume toujours une fonction dans la subordonnée, ce qui permet de distinguer *quoi que* (ex. :

Quoi qu'il fasse, nous le suivrons) de la conjonction *quoique (Quoiqu'il fasse des erreurs, nous le suivrons).*

• 4° Les subordonnées **participiales** sont nettement caractérisérisées, à la fois comme propositions et comme subordonnées (v. PARTICIPE, art. spécial) ; la forme participiale du verbe en fait une classe parfaitement définie.

• 5° Les subordonnées **infinitives** sont au contraire l'objet de contestations infinies touchant leur nature propositionnelle (v. INFINITIF, art. spécial) ; le mode infinitif de leur verbe écarte en tout cas toute possibilité de les confondre avec d'autres propositions.

Telles sont les cinq classes de propositions dont la subordination est grammaticalement marquée. Reste le problème des **coordinations de sens subordonnant,** traité à l'article spécial COORDINATION.

Un trait formel a été négligé tout au long de cette étude, parce qu'il est phonique et non grammatical : c'est l'**intonation,** qui distingue parfaitement :

> *Dis-moi : « Qui est venu ? »* (pause après *moi*) ;
> *Dis-moi qui est venu* (pas de pause).

Dans une communication à la Société de linguistique de Paris le 17 novembre 1951, Aurélien Sauvageot soutenait que certaines langues, comme le tahitien, font de l'intonation (modulation montante et syncope) leur seule marque de subordination ; d'autres langues, comme le hongrois, les langues scandinaves, combinent ou font alterner ces marques avec les marques grammaticales. Du débat qui s'ensuivit résulte l'impression générale que la subordination, dans certaines langues, n'est pas nettement séparée de la coordination : leur distinction échappe à toute définition universelle. La prise en compte des faits d'intonation étant impossible pour les langues mortes, on la tient ordinairement pour non pertinente dans l'étude des langues vivantes, et c'est une vue tout à fait fausse. Dans le cas du français moderne, les marques grammaticales sont suffisamment nombreuses pour qu'on puisse regarder l'intonation comme marginale, le plus souvent redondante (v. INTONATION, art. spécial). Pour beaucoup d'autres langues, à commencer par l'anglais, elle peut fonctionner comme seule marque de subordination :

> *I think he is mad :* « Je pense (qu')il est fou » ;
> *the man you know :* « l'homme (que) vous connaissez ».

Il convient pourtant d'ajouter que cette marque est sujette à des variations régionales dont les aires ne recouvrent pas forcément celles des variations grammaticales.

Pas plus qu'elle ne peut servir de critère à une typologie des langues, l'intonation ne peut être, en français, un critère de classement des propositions subordonnées. Le classement fondé sur les différences de marques grammaticales est de beaucoup celui qui donne le moins de chevauchements et le moins de restes.

subordinément [sybɔrdinemɑ̃] adv. (de *subordiné,* part. passé de l'anc. v. *subordiner* [v. SUBORDONNER] ; 1578, J. Papon [p. 96], au sens 2 ; sens 1, oct. 1662, Retz). **1.** *Class.* En se subordonnant : *Ce qui se peut cependant examiner au-dessous, et subordinément à toutes ces connaissances* (Retz). || **2.** *Class.* En conséquence : *Un défenseur en lettres conclut à ce que sa partie soit déclarée non recevable et, subordinément, mal fondée en ses lettres* (Furetière, 1690).

subordonnant, e [sybɔrdɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *subordonner ;* 1863, Littré [art. *conjonction*]). En linguistique, qui introduit une proposition subordonnée : *Un adverbe subordonnant.*

◆ **subordonnant** n. m. (1933, Marouzeau). En linguistique, mot qui établit une subordination.

subordonné, e [sybɔrdɔne] adj. et n. (part. passé de *subordonner ;* 1690, Furetière). Qui est dans une situation de dépendance hiérarchique : *Je le partage* [son bureau] *avec deux personnes seulement* [...]. *L'un est mon égal, l'autre mon subordonné. Bien entendu, j'emploie ici la terminologie administrative* (Duhamel). *Je ne puis commander qu'en dépêchant des motocyclistes aux échelons subordonnés* (De Gaulle).

• SYN. : *inférieur, subalterne, sous-ordre.*

◆ **subordonnée** adj. et n. f. (1770, Condillac [aussi comme n. f.]). *Proposition subordonnée,* ou *subordonnée* n. f., proposition dépendant syntaxiquement d'une autre par subordination. (V. SUBORDINATION, art. spécial.)

subordonnément [sybɔrdɔnemɑ̃] adv. (de *subordonné ;* 1677, Bossuet, au sens 2 ; sens 1, fin du XVII^e^ s., Saint-Simon). **1.** *Class.* En sous-ordre : *Ces messieurs veulent se mêler d'affaires, et ne peuvent le faire que subordonnément* (Saint-Simon). || **2.** *Class.* Dans un rapport de dépendance : *Deux causes peuvent agir subordonnément* (Bossuet).

subordonner [sybɔrdɔne] v. tr. (réfection, d'après *ordonner,* de l'anc. v. *subordiner,* mettre dans un état de dépendance par rapport à quelqu'un qui a un rang supérieur [attesté seulement en 1596, Basmaison], lat. médiév. *subordinare,* même sens, du lat. class. *sub-*, préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et *ordinare,* mettre en ordre, arranger, organiser, de *ordo, ordinis,* rang, ordre [v. ORDRE] ; 1496, Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1756, Voltaire ; sens 3, 1893, *Dict. général ;* sens 4, 1872, Littré). **1.** Mettre dans un état de dépendance hiérarchique : *Le règlement subordonne chaque ouvrier à un chef d'équipe.* || **2.** Mettre une chose à un rang secondaire par rapport à une autre : *Il faut subordonner la société à la nature et non, comme on l'a fait trop longtemps, la nature à la société* (France). || **3.** Faire dépendre une chose de la réalisation d'une autre : *Subordonner son départ au retour du beau temps. Les modifications chimiques sont subordonnées à des conditions constantes de poids* (Sully Prudhomme). || **4.** En linguistique, mettre une proposition dans une relation de subordination par rapport à une autre : *La conjonction « puisque » subordonne une causale à une autre proposition.*

• SYN. : **1** et **2** *soumettre.*

subornation [sybɔrnasjɔ̃] n. f. (de *suborner ;* 1310, Ch. V. langlois [191], au sens de « action de pousser quelqu'un à agir contre son devoir » ; sens actuel, 1349, Varin, II, 1244). *Subornation de témoins,* infraction consistant à céterminer un témoin à déposer en justice contrairement à la vérité.

• SYN. : *corruption.*

suborner [sybɔrne] v. tr. (lat. *subornare,* équiper, pourvoir, préparer en dessous ou en secret, soudoyer, suborner, de *sub-*, préf. marquant la position inférieure, et de *ornare,* équiper, orner [v. ORNER] ; fin du XIII^e^ s., au sens 1 [pour des témoins, v. 1283, Beaumanoir] ; sens 2, v. 1530, C. Marot). **1.** Détourner quelqu'un de ses devoirs, particulièrement avec de l'argent (vieilli) : *Su borner le concierge pour s'introduire dans un appartement.* || *Spécialem.* Amener des témoins à faire un faux témoignage. || **2.** *Littér.* Séduire une femme ou une jeune fille : *Il est vraisemblable qu'il m'accusait de vouloir suborner cette fille* (France). *Et j'admire en Thésée une témérité presque insolente. À peine à la cour de Minos, il suborne Ariane...* (Gide).

• SYN. : **1** *corrompre, soudoyer.*

suborneur, euse [sybɔrnœr, -øz] adj. (de *suborner ;* 1636, Corneille, aux sens 1 et 2). **1.** *Class.* Qui suborne en incitant à faire quelque chose de contraire au devoir ou à l'honneur : *Et je pourrai souffrir qu'un amour suborneur | Sous un lâche silence étouffe mon honneur !* (Corneille). || **2.** *Class.* et *littér.* Qui trompe, induit en erreur : *Mais non ! Ce n'est qu'un masque, un décor suborneur* (Baudelaire).

◆ n. (1876, Larousse). Personne qui suborne un témoin. (Rare.)

◆ **suborneur** n. m. (fin du XV^e^ s., aux sens de « trompeur, personne qui pousse à une mauvaise action » ; sens actuel, 1538, R. Estienne). *Littér.* Homme qui essaie de séduire par ses manœuvres une jeune fille ou une femme : *La comédie sérieuse, ou tragédie bourgeoise, celle où l'on voit* [...]

des couturières innocentes et d'infâmes suborneurs (Flaubert).

subrécargue [sybrekarg] n. m. (esp. *sobrecargo,* même sens, proprem. « celui qui est en surcharge », de *sobrecargar,* surcharger, de *sobre,* sur [lat. *supra,* au-dessus, par-dessus], et de *cargar,* charger, bas lat. *carricare,* charrier, charger, du lat. class. *carrus,* char ; 1674, J. de Thévenot [p. 351], écrit *soubrescart ; subrécargue,* 1704, Jal). Officier d'une compagnie de navigation embarqué sur un navire affrété pour y veiller à la bonne exécution de la charte-partie et pour défendre les intérêts de sa compagnie : *« Passeport », dit le surveillant sans quitter du regard la passerelle improvisée ; et il n'y jette qu'un rapide coup d'œil lorsque Johnson, un peu interloqué par cette formalité policière concernant un passage clandestin, lui tend malgré tout le document. « Départ ce matin à six heures un quart », dit en portugais le subrécargue, en lui rendant le passeport* (Robbe-Grillet).

subrécot [sybreko] n. m. (provenç. *sobrescot,* même sens, de *sobre,* sur, au-dessus de [lat. *supra,* au-dessus, pardessus], et de *escot,* écot [francique **skot,* impôt, contribution] ; 1642, Oudin). *Vx* et *fam.* Supplément que l'on doit rajouter à la note à payer : *La charge devient de plus en plus pénible pour moi qui* [...] *n'ai pas besoin d'avoir des subrécots* (Goncourt).

subreptice [sybrɛptis] adj. (lat. *subrepticius,* clandestin, de *subreptum,* supin de *subrepere,* se glisser sous, surprendre, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *repere,* ramper [au pr. et au fig.] ; XIII^e s., Bloch-Wartburg, écrit *surreptice* [*subreptice,* 1346, Varin, II, 1020], au sens 1 [pour un acte, 1876, Larousse] ; sens 2, 1891, Huysmans [en parlant d'une édition faite furtivement et illicitement, fin du XVII^e s., Saint-Simon]). **1.** Se dit de ce que l'on fait ou qu'on obtient par surprise, souvent d'une façon illégale ou illicite : *Une manœuvre, un marché subreptice.* ‖ *Acte subreptice,* acte diplomatiquement sincère, mais obtenu par fraude. ‖ **2.** Qui est fait à l'insu de quelqu'un, sans éveiller l'attention : *Faire un signe subreptice à un complice.*

• SYN. : **2** *caché, clandestin, furtif, secret.* — CONTR. : **1** *légal, licite, loyal ;* **2** *évident, manifeste, public, visible.*

subrepticement [sybrɛptismɑ̃] adv. (de *subreptice ;* milieu du XIV^e s., écrit *suprectissement* [*subreptissement,* 1369, Littré ; *subrepticement,* fin du XIV^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1934, Bergson). **1.** Par des manœuvres subreptices, déloyales. ‖ **2.** D'une manière furtive et discrète : *L'enfant, subrepticement, glissa un regard vers cette femme tant à plaindre et qui riait* (Duras). *S'éclipser subrepticement.*

• SYN. : **2** *à la dérobée, en cachette, en douce* (fam.), *furtivement.*

subreption [sybrɛpsjɔ̃] n. f. (bas lat. jurid. *subreptio,* larcin, subreption, du lat. class. *subreptum,* supin de *subripere,* dérober furtivement, de *sub-,* préf. marquant la dissimulation [v. SUB-], et de *rapere,* enlever, soustraire ; début du XIV^e s., écrit *subrection ; subreption,* milieu du XIV^e s.). *Vx.* En droit, obtention d'un privilège illicitement et par surprise.

subric [sybrik] n. m. (mot probablem. d'origine provenç., du provenç. *sobrá,* être de reste, lat. *superare,* être supérieur, rester, être en excès, de *super,* en dessus, par-dessus ; 1938, Montagné et Gottschalk). Menue préparation que l'on sert comme hors-d'œuvre chaud, comme petite entrée ou comme garniture de plats divers : *Subrics d'épinards, de semoule, de foie gras, etc.*

subrogateur [sybrɔgatœr] adj. m. (dér. savant de *subroger ;* 1765, *Encyclopédie,* comme n. m., au sens de « ancien créancier qui en subroge un autre » ; comme adj., au sens actuel, 1803, Boiste). *Acte subrogateur,* acte qui subroge un rapporteur à un autre, un tuteur à un autre.

◆ n. m. (1836, Acad.). Second rapporteur.

subrogatif, ive [sybrɔgatif, -iv] adj. (dér. savant de *subroger ;* 18 avr. 1872, *Gazette des tribunaux,* p. 374). Qui exprime, qui constitue une subrogation.

subrogation [sybrɔgasjɔ̃] n. f. (bas lat. *subrogatio,* même sens, du lat. class. *subrogatum,* supin de *subrogare* [v. SUBROGER] ; 1401, Godefroy [*subrogation de personne,* 1872, Littré ; *subrogation proprement dite,* 1876, Larousse ; *subrogation réelle,* 1933, Larousse]). Institution en vertu de laquelle une personne ou une chose est substituée à une autre dans un rapport juridique : *La subrogation dans les droits du créancier au profit d'une tierce personne qui le paye est ou conventionnelle ou légale* (Code civil). ‖ *Subrogation de personne,* ou *subrogation proprement dite,* transmission de tous les droits et actions du créancier au profit d'un tiers qui a payé pour le débiteur. ‖ *Subrogation réelle,* remplacement d'un bien sorti d'un patrimoine par un autre qui en prend une ou plusieurs des qualités juridiques.

subrogatoire [sybrɔgatwar] adj. (dér. savant de *subroger ;* 1842, Acad.). Qui subroge : *Acte subrogatoire.*

subrogé, e [sybrɔʒe] adj. (part. passé de *subroger ;* 1690, Furetière). *Subrogé tuteur, subrogée tutrice,* personne nommée par le conseil de famille d'un individu en tutelle, et chargée de surveiller la gestion du tuteur et de défendre les intérêts du pupille : *Dans toute tutelle, il y aura un subrogé tuteur ou une subrogée tutrice. Ses fonctions consisteront à agir pour les intérêts du mineur, lorsqu'ils seront en opposition avec ceux du tuteur* (Code civil).

subroger [sybrɔʒe] v. tr. (lat. *subrogare,* faire choisir quelqu'un à la place d'un autre, élire en remplacement ou en plus, de *sub-,* préf. marquant la dépendance [v. SUB-], et de *rogare,* demander, solliciter ; 1332, *Registres de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély* [I, 55], écrit *subroguer* [*subroger,* v. 1355, Bersuire], au sens 1 ; sens 2, 1678, Saint-Réal ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, début du XVI^e s. [écrit *surroger ; subroger,* 1600, O. de Serres]). [Conj. **1 b.**] **1.** *Class.* Substituer une personne à une autre : *Jésus-Christ en se retirant du monde subroge les prêtres en sa place* (Bossuet). ‖ **2.** *Class.* Mettre une chose à la place d'une autre : *On lui arracha la cervelle et on lui subrogea du plomb qui la fit peser* [la tête] *dix-sept livres* (Saint-Réal). ‖ **3.** *Subroger un rapporteur,* en termes de droit, nommer un juge à la place d'un autre en qualité de rapporteur. ‖ **4.** Remplacer juridiquement une chose par une autre qui a la même valeur : *Subroger des biens meubles à des immeubles.*

subséquemment [sypsekamɑ̃] adv. (mot formé sur le radical du bas lat. *subsequenter,* à la suite, en suivant, dér. du lat. class. *subsequens, -quentis* [v. SUBSÉQUENT] ; v. 1268, É. Boileau, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [sans nuance plaisante, 1844, Chateaubriand]). **1.** Dans un rapport de subséquence : *Un équilibre résultant subséquemment de la concurrence et de l'opposition des forces* (Sully Prudhomme). ‖ **2.** *Plaisamm.* (par pastiche conventionnel du langage de la maréchaussée). En conséquence de quoi.

subséquence [sypsekɑ̃s] n. f. (de *subséquent ;* 1834, Boussi). Caractère de ce qui se produit à la suite de quelque chose : *La subséquence d'un acte.*

subséquent, e [sypsekɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *subsequens, -quentis,* part. prés. de *subsequi,* suivre immédiatement, de *sub-,* préf. marquant la succession immédiate [v. SUB-], et de *sequi,* suivre ; 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui suit, immédiatement ou non, dans le temps : *Sur la côte de l'océan Pacifique, les efforts du capitaine Cook et ceux des navigateurs subséquents avaient laissé des doutes* (Chateaubriand). *Matin d'où toute ma vie subséquente a pris en grande partie sa couleur* (Baudelaire). ‖ **2.** Se dit, en géomorphologie, d'un cours d'eau ou d'une dépression qui suivent le pied d'un relief monoclinal.

• SYN. : **1** *suivant.* — CONTR. : **1** *antécédent, précédent.*

subside [sybzid *ou* sypsid] n. m. [v. Rem.] (lat. *subsidium,* réserve, troupes de réserve, soutien, renfort, assistance, ressources, de *subsidere,* se baisser, s'arrêter, être placé en réserve, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *sidere,* s'asseoir, se poser ; 1220, Godefroy, écrit *succide*

[*subside,* v. 1290, *Livre Roisin*], au sens de « assistance, secours, soutien » ; sens 1, 1314, Bevans ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** *Class.* Impôt payé par les sujets pour subvenir aux besoins accidentels de l'État : *Être toujours occupé de la pensée de les soulager* [ses sujets], *de rendre les subsides légers, et tels qu'ils se lèvent sur les provinces sans les appauvrir* (La Bruyère). ‖ **2.** Secours d'argent qu'un prince, un État s'engageait par un traité à fournir à un autre prince, à un autre État : *Le roi de France s'engageait à soutenir les confédérés contre l'Empereur, à leur fournir des subsides* (Bainville). ‖ **3.** Somme d'argent quelconque versée à titre de secours : *Notre avenir reste tout entier dans ce subside, avec lequel je dois ouvrir la campagne* (Balzac). *Quelques-uns qui possédaient ou une situation sociale enviable ou quelques subsides de leurs parents* (Mac Orlan). *On m'a dit que vous alliez être obligés de chercher des subsides privés* (Beauvoir).

• SYN. : **3** *aide, allocation, don, subvention.*

• REM. Ce mot s'emploie surtout au pluriel.

subsidence [sybzidɑ̃s *ou* sypsidɑ̃s] n. f. (lat. *subsidentia,* dépôt, sédiment, de *subsidere,* se baisser, tomber au fond, former un dépôt [v. l'art. précéd.] ; 1557, Aneau [22], au sens de « sédiment, dépôt [de l'urine] » ; sens 1, 15 avr. 1874, *Revue des Deux Mondes,* p. 854 ; sens 2, 1964, Larousse [*surface de subsidence,* « surface horizontale séparant deux masses d'air », 1949, Larousse]). **1.** Affaissement continu ou intermittent d'une région, et en particulier d'un bassin sédimentaire, pendant plusieurs millions d'années, s'accompagnant d'une accumulation progressive de dépôts. ‖ **2.** En météorologie, mouvement généralisé d'affaissement, qui affecte une masse d'air.

subsidiaire [sybzidjɛr *ou* sypsidjɛr] adj. (lat. *subsidiarius,* qui forme la réserve [et, à basse époque, dans la langue juridique, « subsidiaire »], de *subsidium,* réserve [v. SUBSIDE] ; v. 1355, Bersuire, au sens de « de renfort, auxiliaire » [en parlant de soldats à cheval] ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1960, Daninos, p. 163 ; sens 3, 1611, Cotgrave [*caution subsidiaire,* 1835, Acad. ; *conclusions subsidiaires,* 1694, Acad.]). **1.** Qui vient à l'appui de quelque chose de principal : *Les plus importantes découvertes scientifiques résultent de la patiente observation de petits faits subsidiaires si particuliers* (Gide). *Ressources subsidiaires. Arguments subsidiaires.* ‖ **2.** *Question subsidiaire,* question supplémentaire qui sert à départager des concurrents classés *ex aequo.* ‖ **3.** Se dit, en droit, de ce qui est préparé pour suppléer à une chose qui viendrait à faire défaut. ‖ *Caution subsidiaire,* seconde caution prise pour servir à défaut de la première. ‖ *Conclusions subsidiaires,* celles qui sont prises pour le cas où les conclusions principales ne seraient pas adjugées.

• SYN. : **1** *accessoire, complémentaire, mineur, secondaire.* — CONTR. : **1** *capital, essentiel, fondamental, primordial, principal.*

subsidiairement [sybzidjɛrmɑ̃ *ou* sypsidjɛrmɑ̃] adv. (de *subsidiaire ;* 1580, Montaigne). D'une manière subsidiaire, accessoirement ; en second lieu.

subsidiarité [sybzidjarite *ou* sypsidjarite] n. f. (dér. savant de *subsidiaire ;* 1964, Larousse). Caractère de ce qui est subsidiaire.

subsistance [sybzistɑ̃s] n. f. (de *subsister ;* 1471, Isambert [X, 625], au sens de « imposition jointe à la taille et affectée à l'entretien des troupes » ; 1514, BlochWartburg, au sens de « fait de subsister » [en parlant d'un édifice] ; sens I, v. 1673, Retz ; sens II, 1, 1652, La Rochefoucauld ; sens II, 2, 1652, Bossuet ; sens II, 3, 1964, Larousse [aussi *allocation de subsistance*] ; sens II, 4, 1904, Larousse [*subsistance,* même sens, 1876, Larousse]).

I. *Class.* (vieilli au milieu du XVII^e^ s.). Action de subsister, de demeurer vivant, de se maintenir : *On avait vu jusqu'alors les persécutions se ralentir de temps en temps, et on attribuait à ce relâchement la subsistance de l'Église* (Bossuet).

II. 1. *Class.* Ressources : *Sans un peu de subsistance tout est dur, tout est amer. Ceux qui se ruinent me font pitié* (Sévigné). ‖ **2.** Nourriture et entretien d'une personne, satisfaction de ses besoins vitaux élémentaires : *Vous voulez troubler ma paix reconquise, orienter ma vie vers un autre souci que celui, âpre, fortifiant, naturel, d'assurer moi-même ma subsistance ?* (Colette). *Nous sommes des esprits, et cependant, il nous faut penser sans cesse à notre subsistance matérielle, à notre nourriture, comme des animaux* (Duhamel). ‖ **3.** *Prise en subsistance,* le fait, pour une caisse de sécurité sociale, de verser les prestations de l'assurance maladie pour un assuré qui est, en définitive, pris en charge par la caisse de sa résidence. ‖ *Allocation de subsistance,* allocation mensuelle versée aux rapatriés d'Algérie après la signature des accords d'Évian, en 19622. ‖ **4.** *Mise en subsistance,* opération administrative par laquelle un homme de troupe est rattaché provisoirement à un corps autre que le sien.

◆ **subsistances** n. f. pl. (sens 1, 1774, Brunot ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Ensemble des vivres et des objets au moyen desquels on subsiste (vieilli) : *Les fournitures de subsistances faites* [...] *par les marchands en détail, tels que boulangers, bouchers, et autres* (Code civil). *Restait le blocus qui pouvait porter à la compréhension une colonie dont les subsistances lui venaient par la mer* (De Gaulle). ‖ **2.** *Service des subsistances,* service de l'intendance qui fournit ce qui est nécessaire à l'alimentation de la troupe.

• SYN. : **1** *approvisionnement, ravitaillement.*

subsistant, e [sybzistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *subsistens, -entis,* part. prés. de *subsistere,* demeurer [v. l'art. suiv.] ; 1375, R. de Presles). *Vx.* Se disait de ce qui subsiste, de ce dont l'existence est durable, permanente : *Il n'y avait plus de subsistant pour vous que la nature et l'éternité* (Renan).

◆ n. (1964, Larousse). Assuré social qui reçoit des prestations d'une autre caisse que celle à laquelle il est normalement affilié.

◆ **subsistant** n. m. (1872, Littré). Militaire placé en subsistance.

subsister [sybziste] v. intr. (lat. *subsistere,* s'arrêter, faire halte, rester, demeurer, résister, tenir bon, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *sistere,* placer, poser, se poser, s'arrêter, résister, dér. de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; 1541, Calvin, au sens de « se maintenir en vie » [v. aussi l'art. précéd.] ; sens I, 1550, *Bible Louvain* [impers., 1772, Diderot] ; sens II, 1665, Boileau).

I. Continuer à exister ; se maintenir durablement : *La seule autorité réelle qui subsistât encore dans le département* (France). *Au fond de nous subsiste une confiance dans les choses, une confiance dans la raison* (Alain). *Les gouvernements réfugiés en Angleterre*[...] *dont la représentation et l'influence internationale subsistaient* (De Gaulle) ; et impers. : *Quand Suter revient chez lui, il ne subsiste plus rien de son immense entreprise* (Cendrars).

II. Pourvoir à ses besoins, à son entretien, en parlant d'un être animé : *Elle* [la cigale] *alla crier famine | Chez la fourmi sa voisine, | La priant de lui prêter | Quelque grain pour subsister | Jusqu'à la saison nouvelle* (La Fontaine). *Il m'a fallu déployer plus de science et de calcul pour subsister seulement, qu'on en a mis depuis cent ans à gouverner toutes les Espagnes* (Beaumarchais). *Il faut qu'une organisation nouvelle et toute différente de la société permette à l'homme non plus seulement de subsister, mais de vivre* (Martin du Gard).

• SYN. : **I** *se conserver, demeurer, se maintenir, persister, rester, surnager, tenir ;* **II** *survivre, végéter, vivoter, vivre.*

subsomption [sypsɔ̃psjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. moderne *subsumptum,* supin de *subsumere,* subsumer [v. SUBSUMER] ; 1842, Acad., écrit *subsumption ; subsomption,* 1876, Larousse). Action de subsumer.

• REM. On rencontre également l'orthogr. SUBSUMPTION.

subsonique [sybsɔnik] adj. (de *sub-* et de *sonique ;* 1949, Larousse, au sens 2 ; sens 1,

1964, Larousse). **1.** Dont la vitesse est inférieure à celle du son : *Avion, missile subsonique.* || **2.** Qui est relatif aux vitesses inférieures à celle du son : *Vol subsonique.*

subspontané, e [syspspɔ̃tane] adj. (de *sub-* et de *spontané* ; 1877, Littré). Se dit d'une espèce végétale qui, après avoir été introduite dans une région, s'y multiplie autant que les espèces autochtones et devient partie intégrante de la flore locale.

substance [sypstɑ̃s] n. f. (lat. *substantia,* être, essence, réalité d'une chose, soutien [et, à basse époque, « aliments, nourriture, moyens de subsistance »], de *substare,* être dessous, tenir bon, de *sub-,* préf. Marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 3 [*substance qui pense, substance étendue,* 1672, Molière] ; sens 1, XVe s., *ZRP,* LVI, 321 ; sens 2, 1532, Rabelais ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, 1588, Montaigne [au fig., 1690, Furetière] ; sens 6, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 7, 1366, Runkewitz ; sens 8, 1572, Amyot ; sens 9, v. 1460, G. Chastellain [aussi au fig.]). **1.** Ce qui fait la nature intime d'un corps, qualifié par la ou les propriétés qu'il présente : *Une substance solide, visqueuse, liquide, gazeuse. Une substance alimentaire, organique, Une substance toxique, vénéneuse ;* et au fig. : *Oui, dit-il d'une voix ferme, je veux, je dois trouver une substance qui nous rende perméables les murs de notre temps de vie* (Barjavel). || **2.** En philosophie, ce qu'il y a de permanent dans un sujet soumis à des changements successifs : *On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que les substances, en tant que distinctes de leurs qualités, sont inaccessibles* (Goblot). *Un phénomène qui dort, c'est une richesse de la substance qui s'économise* (Bachelard). || **3.** En philosophie, ce qui existe par soi et (ou) en soi et qui n'est ni attribut ni relation d'un autre : *Je connus que j'étais une substance dont toute l'essence ou la nature n'est que de penser* (Descartes). *Les autres* [idées], *qui sont dans l'âme, lui représentent des « substances », terme scolastique, par quoi il désigne les choses qui existent par elles-mêmes : celles-ci contiennent une réalité objective* (Valéry). [La poésie moderne] *n'est plus attribut, elle est substance, et par conséquent, elle peut très bien renoncer aux signes* (Barthes). || Vx. *Substance qui pense,* l'esprit, qui s'oppose à la *substance étendue,* le corps, dans la philosophie cartésienne : *Mais nous établissons une espèce d'amour | Qui doit être épuré comme l'astre du jour ; | La substance qui pense y peut être reçue, | Mais nous en bannissons la substance étendue* (Molière). || **4.** En théologie, ce qui existe réellement, indépendamment des apparences (ou espèces) : *Selon la foi catholique, à la consécration, la substance du pain et du vin est convertie en la substance du corps et du sang du Christ.* || **5.** La chair, les tissus qui forment le corps vivant : *Une blessure qui a entraîné une importante perte de substance. Dans son alcôve, Lydie* [accouchée de deux jumeaux] *s'allongeait, muette enfin, inanimée, vidée deux fois de sa substance* (Hériat) ; et au fig. : *Flaubert a voulu dire, simplement, qu'Emma Bovary était née de sa propre substance, de sa propre chair, que cette Ève pitoyable avait été tirée de sa côte* (Mauriac). || **6.** *Littér.* Ce qui constitue la personnalité d'un individu (vieilli) : *Votre vertu et votre génie, le plus cher de votre substance* (Sainte-Beuve). || **7.** Ce qu'il y a d'important à retenir dans un discours, un texte... : *Ce compte rendu donne la substance de ce livre. Voici la substance de ces entretiens...* || **8.** Réalité que recouvre un concept : *Lorsque je considère et pèse ce mot Dieu que j'emploie, je suis forcé de constater qu'il est à peu près vide de substance* (Gide). || **9.** Ce qui nourrit un être vivant : *Les plantes tirent leur substance de la terre.* || *Fig.* Ce qui nourrit l'esprit : *Il y a plus de substance dans une de ses pages que dans tous les volumes des détracteurs de Sénèque* (Diderot).

• SYN. : **1** *corps ;* **7** *essence, fond, matière, objet, sujet.*

◆ **En substance** loc. adv. (17 oct. 1651, Pascal). En abrégé, en se tenant à l'essentiel : *Voici en substance ce qu'il nous a exposé.*

substandard [sypstɑ̃dar] adj. invar. (de *sub-* et de *standard ;* 1964, Larousse). Se dit du format d'un film de cinéma dont la largeur est inférieure à 35 mm.

substanter [sypstɑ̃te] v. tr. (var. de *sustenter* [v. ce mot], d'après *substance ;* 1382, Dochez). *Littér.* Syn. de SUSTENTER (rare) : *Quelquefois les somptueux dîners de la comtesse me substantaient pendant deux jours* (Balzac).

substantialisation [sypstɑ̃sjalizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *substance ;* 1937, Bachelard, p. 3). Interprétation par la notion de substance ; réduction à la substance : *La localisation est la seule vraie racine de la substantialisation* (Bachelard).

substantialisme [sypstɑ̃sjalism] n. m. (dér. savant de *substantiel ;* 1876, Larousse). Théorie philosophique qui, contrairement à l'idéalisme, admet la réalité d'une substance, soit spirituelle, soit matérielle, comme sujet permanent des phénomènes : *On pourrait distinguer un substantialisme de l'occulte, un substantialisme de l'intime, un substantialisme de la qualité évidente* (Bachelard).

• SYN. : *réalisme.* — CONTR. : *phénoménisme.*

substantialiste [sypstɑ̃sjalist] adj. et n. (de *substantialisme ;* 1964, Larousse). Qui est partisan du substantialisme : *Spinoza fut substantialiste, un substantialiste.*

◆ adj. (1874, Cazelles, p. XVII). Qui se rapporte au substantialisme : *M. Étienne Souriau a fort bien reconnu l'influence de la localisation ponctuelle sur la pensée substantialiste* (Bachelard).

substantialité [sypstɑ̃sjalite] n. f. (bas lat. *substantialitas,* caractère de ce qui est essentiel [de *substantialis,* v. SUBSTANTIEL], ou dér. savant du franç. *substantiel ;* févr. 1706, *Nouvelles de la république des lettres,* p. 234). Caractère essentiel de la substance ; qualité de ce qui existe par soi et en soi (par opposition à ce qui est *phénoménal*) : *La substantialité du sujet chez Descartes. L'image est le domaine de l'apparence, mais d'une apparence à laquelle notre condition d'hommes donne une sorte de substantialité* (Sartre).

substantiation [sypstɑ̃sjasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *substance ;* av. 1880, Flaubert). Syn. rare de TRANSSUBSTANTIATION : *Par la substantiation, Jésus, communiant avec ses apôtres, avait son corps dans sa main* (Flaubert).

substantiel, elle [sypstɑ̃sjɛl] adj. (bas lat. *substantialis,* substantiel, réel, qui existe par soi-même, du lat. class. *substantia,* substance [v. SUBSTANCE] ; v. 1265, Br. Latini, écrit *substanciel* [*substantiel,* v. 1534, B. Des Périers], au sens 3 ; sens 1, 1600, O. de Serres ; sens 2, 1541, Calvin ; sens 4, v. 1673, Retz). **1.** Se dit de ce qui est rempli de substance nutritive, de ce qui est nourrissant : *Ces repas étant les seuls où ces pauvres gens aient* [...] *des aliments substantiels* (Balzac). *Le soir venu, il* [Martin] *descendait prendre le seul repas un peu substantiel qu'il s'accordait de toute la journée* (Aymé). || **2.** En philosophie, se dit de ce qui est relatif à la substance : *Cette hypothèse d'une division de la matière en unités substantielles* (Sully Prudhomme). *La conscience n'a rien de substantiel, c'est une pure « apparence » en ce sens qu'elle n'existe que dans la mesure où elle s'apparaît* (Sartre). || Vx. *Forme substantielle,* v. FORME (§ V, n. 1). || **3.** Essentiel, capital : *Ce renoncement que j'ai tâché de vous rendre sensible, marquera-t-il un changement substantiel dans l'homme moral ?* (Valéry). *Si une violation substantielle de la convention devait être constatée, les forces britanniques prendraient toutes mesures qu'elles jugeraient utiles* (De Gaulle). || **4.** Important, considérable : *Un billet pour moi très galant, mais très substantiel du comte de Fuensaldague* (Retz). *Notre liberté de rapports* [avec M. Viriatte] *faisait tout de même quelques progrès. Elle nous amenait peu à peu à des entretiens plus substantiels* (Romains). *Obtenir des avantages substantiels, une augmentation substantielle.*

• SYN. : **1** *copieux, nutritif, riche ;* **2** *concret, matériel ;* **3** *foncier, fondamental, majeur, primordial, vital.*

substantiellement [sypstɑ̃sjɛlmɑ̃] adv. (de *substantiel ;* XIVe s., puis 1495, Vignay, au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** D'une

manière abondante : *Manger substantiellement.* || **2.** En philosophie, relativement à la substance ; corporellement : *Sans faire de la vie un principe substantiellement distinct de la matière* (Sully Prudhomme). *J'entends ma mère la nuit qui me parle, si doucement, si tendrement. Si substantiellement. Il n'y a pas besoin de paroles entre nous pour nous comprendre* (Claudel). *D'après la doctrine catholique, Jésus-Christ est substantiellement présent dans l'eucharistie.*

substantif, ive [sypstɑ̃tif, -iv] adj. (bas lat. *substantivus,* substantiel, substantif [en parlant d'un verbe], du lat. class. *substantia,* substance [v. SUBSTANCE] ; XIVe s., dans la loc. *nom substantif,* « substantif » ; sens I, 1893, *Dict. général* [*proposition substantive,* 1933, Marouzeau, art. *proposition ; verbe substantif,* 1550, Meigret, 82] ; sens II, 1845, Bescherelle).

I. Qui appartient à la substance ou l'exprime. || *Proposition substantive,* se dit parfois d'une proposition subordonnée à valeur de nom et remplissant le rôle de complément d'objet, de complément de l'adjectif, de sujet ou d'apposition. (Vieilli.) || Vx. *Verbe substantif,* nom donné par certains grammairiens au verbe *être* : *Pour exprimer le duratif, les langues germaniques ont utilisé le participe présent accompagné du verbe substantif* (Vendryes).

II. *Colorant substantif,* colorant capable de teindre le coton sans mordançage.

◆ **substantif** n. m. (XIVe s., *Dict. général,* puis 1550, Meigret). En grammaire traditionnelle, syn. de NOM : *Ce qui distingue le substantif, c'est qu'il peut être possédé ; autrement, on peut mettre « son, sa, ses » devant* (Brisset). [V. NOM, art. spécial.]

1. substantifier [sypstɑ̃tifje] v. tr. (de *substanti-,* élément tiré du lat. *substantia,* substance [v. SUBSTANCE], et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1610, d'après le *FEW,* XII, 356 *a* [qui cite un texte dont nous n'avons pu retrouver la référence], puis 1819, Boiste). Matérialiser, donner une forme concrète : *Une espèce de phraséologie qui substantifie le discours* (Nodier).

2. substantifier [sypstɑ̃tifje] v. tr. (de *substantif ;* 1647, Vaugelas). Syn. vieilli de SUBSTANTIVER.

substantifique [sypstɑ̃tifik] adj. (dér. savant du lat. *substantia,* substance [v. SUBSTANCE], d'après les nombreux adj. en *-fique ;* 1534, Rabelais). Littér. *La substantifique moelle,* ce qu'il y a de plus substantiel dans un ouvrage de l'esprit : *Je les déchiquetais* [les revues et les journaux] *selon ma méthode, allant droit à ma nourriture, à la « substantifique moelle » et laissant les déchets* (Mauriac).

substantivation [sypstɑ̃tivasjɔ̃] n. f. (de *substantiver ;* 1967, Robert). Emploi comme substantif d'un élément linguistique qui n'est pas classé originellement parmi les substantifs (par ex. *le bleu du ciel, le pourquoi et le comment, pour un oui ou pour un non,* etc.) : *La substantivation est un cas particulier de ce que certains grammairiens appellent la dérivation impropre.*

substantivé, e [sypstɑ̃tive] adj. (part. passé de *substantiver ;* 1549, J. Du Bellay). Se dit d'un élément linguistique quelconque employé comme substantif : *Divers déterminatifs servent à détacher une épithète substantivée* (Dauzat).

substantivement [sypstɑ̃tivmɑ̃] adv. (de *substantif ;* 1660, A. Arnauld, p. 33). Avec la valeur d'un substantif, d'un nom : *Le mot « manoir » est un vieil infinitif employé substantivement.*

substantiver [sypstɑ̃tive] v. tr. (de *substantif ;* v. 1380, *Aalma*). Soumettre à la substantivation.

● REM. On ne rencontre plus guère la forme synonyme SUBSTANTIFIER.

substituabilité [sypstitɥabilite] n. f. (dér. savant de *substituable ;* 1964, Larousse [en linguistique, 1972, *Dict. de linguistique*]). Qualité de ce qui peut faire l'objet d'une substitution. || *Spécialem.* En linguistique, propriété que possède une partie séparable d'un énoncé, sans que ce dernier perde son caractère d'énoncé grammatical.

● SYN. : *commutabilité.*

substituable [sypstitɥabl] adj. (de *substituer ;* 1964, Larousse). Qui peut être substitué.

● SYN. : *commutable.*

substitué, e [sypstitɥe] adj. (part. passé de *substituer ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Qui a fait l'objet d'une substitution juridique : *Bien substitué.* || **2.** *Dérivé substitué,* dérivé chimique obtenu par substitution.

◆ adj. et n. (1748, Montesquieu). Qui bénéficie d'une substitution juridique : *Héritier substitué.*

substituer [sypstitɥe] v. tr. (lat. *substituere,* mettre sous, mettre à la place, substituer [un héritier], de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *statuere,* établir, poser, dér. de *status,* position [v. ÉTAT] ; 1270, *Layettes* [IV, 460], écrit *sustituir* [*substituer,* 1318, Isambert, III, 198], au sens 1 ; sens 2, v. 1355, Bersuire [pour un héritage, 1680, Richelet] ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Mettre une personne ou une chose à la place d'une autre dans le même emploi : [Le christianisme] *a rectifié les notions du juste et de l'injuste, substitué l'affirmation au doute* (Chateaubriand). *La critique substitue le jugement au mécanisme* (Alain). [Le principe de causalité] *nous conduit à imaginer, c'est-à-dire à substituer nos combinaisons à nos lacunes* (Valéry). || **2.** *Substituer un héritier,* appeler une personne à recevoir des biens en héritage au défaut ou après le décès d'un autre héritier. || *Substituer un héritage,* le laisser à une personne et désigner un autre héritier pour succéder au défaut ou après le décès du premier. || **3.** Soumettre à une substitution chimique.

◆ **se substituer** v. pr. [**à**] (fin du XVIIe s., Bossuet). Prendre la place de quelqu'un ou de quelque chose : *La vie subtile du cœur se substituait au trouble épais de l'heure présente* (Sainte-Beuve). *L'étranger dit qu'il va à ses affaires. Là où personne ne peut se substituer à lui* (Hébert).

● SYN. : *remplacer.*

substitut [sypstity] n. m. (lat. *substitutus,* part. passé de *substituere,* substituer [v. l'art. précéd.] ; XIVe s., Littré, au sens 1 [« magistrat du parquet... », 1332, *R. Li. R.,* XX, 85 ; « officier de justice militaire... », 1904, Larousse] ; sens 2, 1819, Boiste ; sens 3 et 5, 1904, Larousse ; sens 4, 1956, Benveniste, p. 37). **1.** Personne chargée de remplir des fonctions à la place d'une autre, en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire : *Il faudra* [...] *commencer* [...] *par devenir le substitut de quelque drôle, dans un trou de ville* (Balzac). *Celle qui a toujours salué dans l'homme un dieu s'agenouille avec délices aux pieds du mâle qui est le substitut terrestre de Dieu* (Beauvoir). || *Spécialem.* Magistrat du parquet qui remplace le procureur général ou le procureur de la République en cas de besoin, ou l'assiste dans ses fonctions : *Il a obtenu du Garde des Sceaux la promesse d'être nommé substitut à Paris* (Courteline). *L'homme a quitté la barre et le substitut fait maintenant, sur un ton calme et volontairement uni, quelques remarques sévères sur son comportement : il réclame pour lui l'obligation de rembourser la somme détournée et une peine d'emprisonnement avec sursis* (R. Jean). || *Spécialem.* Officier de justice militaire nommé pour assister et, le cas échéant, remplacer le commissaire du gouvernement ou le juge d'instruction militaire. || **2.** Ce qui remplace quelque chose, est substitué à quelque chose pour jouer le même rôle : *Ce qui nous est présent, c'est un nom substitut d'un caractère abstrait qui lui-même est un substitut de la chose* (Taine). || **3.** Pavillon de marine servant à en remplacer un autre, déjà employé dans un signal. || **4.** En linguistique, nom donné à certains éléments, notamment les pronoms, qui se substituent à d'autres éléments ou groupes d'éléments, qu'ils représentent ou remplacent : *Comme on l'a vu depuis longtemps, les formes telles que « il, le, cela, etc. », ne servent qu'en qualité de substituts abréviatifs : Pierre est malade ; « il » a la fièvre* (Benveniste). || **5.** En métrique ancienne, pied qui, dans un vers donné, peut être employé à la place d'un autre, en y remplaçant une longue par deux brèves : *L'anapeste, le dactyle et*

le procéleusmatique sont les substituts du spondée.

● SYN. : **1** *remplaçant, représentant.*

substitutif, ive [sypstitytif, -iv] adj. (bas lat. *substitutivus,* conditionnel, subordonné, du lat. class. *substitutum,* supin de *substituere,* mettre à la place [v. SUBSTITUER] ; 1845, Bescherelle, au sens de « qui a la propriété de remplacer » ; sens 1, 1860, Poitevin [pour compenser un déficit organique, 1964, Larousse] ; sens 2, 1975, *Lexis*). **1.** *Autref.* Se disait d'une médication qui changeait une inflammation chronique et grave en une affection plus facile à traiter. || *Auj.* Se dit d'une médication destinée à compenser un déficit organique : *Hormonothérapie substitutive.* || **2.** En psychanalyse, se dit d'une activité qui est substituée à une autre par le sujet.

substitution [sypstitysjɔ̃] n. f. (bas lat. *substitutio,* action de mettre à la place de, action de remplacer un héritier, du lat. class. *substitutum,* supin de *substituere,* mettre à la place [v. SUBSTITUER] ; XIII[e] s., Godefroy, écrit *sustitution* [*substitution,* fin du XIV[e] s.], au sens 9 [*substitution fidéicommissaire,* 1690, Furetière] ; sens 1, 1538, R. Estienne [*substitution d'enfant,* 1798, Acad. ; au tirage au sort pour le service militaire, 1872, Littré] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3-4, 1872, Littré ; sens 5, 1771, Trévoux [« opération consistant à permuter *n* éléments distincts entre eux », « changement de variables dans une fonction... » et *substitution circulaire,* 1964, Larousse ; « application bijective... », 1975, *Lexis ; substitution linéaire,* 1923, Larousse] ; sens 6, 1964, Larousse [« remplacement d'une langue par une autre », en linguistique structurale, et en grammaire générative, 1972, *Dict. de linguistique ; substitution consonantique,* 1904, Larousse] ; sens 7 et 11, 1964, Larousse ; sens 8, 1933, Larousse ; sens 10, 1975, *Lexis* [*activité de substitution,* 1968, Larousse]). **1.** Action de substituer, intentionnellement ou non, un être animé à un autre ou une chose à une autre : *La substitution d'une biche à Iphigénie au moment du sacrifice. Substitution de documents, de pièces à conviction. Les prestidigitateurs sont passés maîtres dans l'art de la substitution.* || *Substitution d'enfant,* infraction commise par une personne qui met un autre enfant à la place de celui dont une femme vient d'accoucher. || Anc. *Substitution de numéro,* acte par lequel un homme, que son numéro de tirage au sort dispensait du service militaire, prenait volontairement le numéro et la place d'un autre, obligé à servir. || **2.** Remplacement spontané d'une espèce biologique ou d'une variété par une forme voisine, aboutissant à la disparition de l'ancienne forme. || **3.** Remplacement d'un élément tissulaire par un autre : *La substitution d'éléments conjonctifs à des cellules glandulaires dégénérées.* || **4.** Commutation d'un atome ou d'un radical chimique par un autre atome ou un autre radical, sans modification du reste de la molécule. || **5.** Remplacement d'une opération mathématique par une autre. || Opération consistant à permuter *n* éléments distincts entre eux. || Changement de variables dans une fonction de plusieurs variables. || Application bijective d'un ensemble, et plus particulièrement d'un ensemble fini, sur lui-même. || *Substitution circulaire,* syn. de PERMUTATION CIRCULAIRE. || *Substitution linéaire,* changement de variables si les anciennes variables sont des formes linéaires des nouvelles. || **6.** Remplacement d'un terme par un autre, qui en a pris le sens : *La substitution du verbe « entendre » au verbe « ouïr » s'est faite très progressivement.* || Remplacement d'une langue par une autre. || En linguistique structurale, opération consistant à remplacer une partie détachable d'un énoncé par un autre élément qui conserve à cet énoncé sa valeur grammaticale. (Syn. COMMUTATION.) || En grammaire générative, opération consistant à mettre à la place d'un constituant qu'on a effacé un autre constituant qu'on a déplacé. || *Substitution consonantique,* transformation parallèle des différents ordres de consonnes d'un même groupe dialectal. || **7.** En métrique ancienne, procédé consistant à remplacer, dans un vers grec ou latin, un pied par un autre, qui est son équivalent métrique. || **8.** Doigté, pour les instruments à clavier, consistant à changer de doigt sur une seule touche, sans que celle-ci se relève. || **9.** *Substitution vulgaire,* ou simplem. *substitution,* disposition juridique par laquelle une personne stipule quelle autre personne disposera d'un legs ou d'un don au cas où le donataire ou le légataire désigné en première ligne ne le recueillerait pas. || *Substitution fidéicommissaire,* disposition consistant à exiger d'un donataire ou d'un légataire qu'il conserve toute sa vie le bien donné ou légué afin de le transmettre à un second bénéficiaire désigné par le donateur ou par le testateur lui-même. || **10.** En psychanalyse, remplacement d'une activité par une autre, en raison d'un interdit ou d'une censure. || *Activité de substitution,* en psychologie, activité substituée à une autre à la suite d'une intervention extérieure. || **11.** *Gîte de substitution,* gîte formé par la transformation de calcaires ou de sédiments schisto-gréseux sous l'action chimique de la circulation d'eaux lointaines.

● SYN. : **1** *remplacement.*

substitutionnaire [sypstitysjɔnɛr] n. (de *substitution ;* 30 mars 1876, *la Finance nouvelle,* p. 3). Personne qui est substituée à une autre dans une opération commerciale.

substitutivité [sypstitytivite] n. f. (dér. savant de *substitutif ;* 1975, Larousse). Propriété que possède un élément chimique de pouvoir subir une réaction de substitution.

substrat [sypstra] n. m. (lat. *substratum,* part. passé neutre de *substernere,* étendre dessous, subordonner, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *sternere,* étendre ; 1745, Charp [p. 235], écrit *substratum,* au sens de « ce qui sert de base au fonctionnement des forces d'un être » ; sens 1, 1872, Littré, écrit *substratum* [*substrat,* 1[er] août 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 503] ; sens 2, v. 1820 [d'après le *FEW,* XII, 362 *a*], écrit *substrat* [*substratum,* 1882, *Romania,* XI, 130] ; sens 3, 1957, Robert [art. *glissement*], écrit *substratum* [*substrat,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1964, Larousse [écrit *substratum* et *substrat*] ; sens 5-6, 1968, Larousse [écrit *substrat*]). **1.** Ce qui existe dans un être ou un objet, indépendamment de ses qualités, et en constitue la réalité profonde : [La conscience collective] *se rattache au reste du monde par l'intermédiaire d'un substrat dont, par suite, elle dépend. De quoi peut se composer ce substrat, sinon des membres de la société ?* (Durkheim). *Appelons ce substrat l'âme, si vous voulez* (Villiers de L'Isle-Adam). *C'est une illusion de penser que le travail de l'esprit peut se passer d'un solide substrat charnel* (Duhamel). || **2.** Survivance, dans une langue, d'un parler antérieur, qui est à l'origine de certaines modifications intervenues dans la langue elle-même ; cette langue antérieure elle-même : *Le substrat, formule scientifique qui a été substituée par M. Meillet à la théorie vague et dangereuse des influences ethniques* (Dauzat). *Une langue transportée en dehors de sa région d'origine sur un terrain antérieurement occupé par une autre langue a plus de chances de se modifier relativement vite de façon profonde et dans un sens déterminé ; on parle alors d'une influence du substrat linguistique* (M. Cohen). || **3.** Terrain géologique situé en dessous de celui que l'on considère. || **4.** Enduit coulé sur une surface photographique pour permettre à la couche sensible, à base de gélatine, d'adhérer au verre ou aux matières plastiques. (On dit plutôt auj. SUPPORT.) || **5.** Cristal d'un métal semi-conducteur auquel, par diverses méthodes, on incorpore des impuretés, pour obtenir les zones N ou P nécessaires à l'élaboration de certains transistors. || **6.** Support en matière isolante destiné à recevoir l'impression et les divers composants d'un circuit électrique ou électronique.

● SYN. : **1** *essence, fond, substance, support.*

● REM. Aux sens 1-4, on rencontre parfois la forme latine SUBSTRATUM, aujourd'hui vieillie : *L'étude expérimentale de ces phénomènes, sans opinion préconçue touchant leur substratum* (Sully Prudhomme). *Comme un géomètre qui, dépouillant les choses de leurs qualités sensibles, ne voit que leur substra-*

tum linéaire, ce que racontaient les gens m'échappait (Proust). *Nous avons ici un substratum de lave d'où montent des émanations sulfureuses et chaudes* (Giono).

substruction [sypstryksjɔ̃] n. f. (lat. *substructio,* construction en sous-sol, fondation, de *substructum,* supin de *substruere,* construire en sous-sol, donner des fondations à, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *struere,* disposer par couches, construire, bâtir ; 1544, Mathée, au sens 2 ; sens 1, 1813, Gattel [aussi « partie d'un édifice située sous le sol... »] ; sens 3-4, 1968, Larousse). **1.** Travaux de construction exécutés au-dessous du sol. || *Par extens.* Partie d'un édifice située sous le sol, enfouie et servant de base à un autre édifice. || **2.** *Fig.* Ce qui est à la base, ce qui constitue le fondement de quelque chose : *Au fond de toutes les substructions solides, il y a le sang de deux frères* (Renan). *Il* [l'homme de lettres] *est condamné à découvrir, aux yeux de tous, ses substructions, à déterrer ses plus secrètes assises* (Mauriac). || **3.** En philosophie, déduction des principes qui sont à la base d'un ensemble structuré et saturé à partir de quelques éléments le constituant. || **4.** *Substruction d'un espace d'attributs,* en psychologie sociale et en sociologie, induction d'un espace d'attributs dont une typologie observée donnée pourrait être la réduction.

• SYN. : **1** *fondation, infrastructure, soubassement, sous-œuvre ;* **2** *assise, base, fondement.*

substructural, e, aux [sypstryktyral, -o] adj. (de *sub-* et de *structural ;* 1964, Larousse). En géomorphologie, se dit d'une topographie résultant d'une légère dissection d'une couche résistante dégagée d'une couche plus tendre par l'érosion.

substructure [sypstryktyr] n. f. (de *sub-* et de *structure ;* 1872, Littré). Construction située au-dessous d'autres constructions.

subsultant, e [sypsyltɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *subsultans, -antis,* part. prés. de *subsultare,* bondir en l'air, être saccadé, fréquentatif de *subsilīre,* sauter en l'air, s'élever, s'élancer, de *sub-,* préf. marquant le mouvement de bas en haut [v. SUB-], et de *salīre,* sauter, bondir ; 1876, Larousse). Se dit des mouvements saccadés qui se produisent dans un tremblement de terre.

subsumer [sypsyme] v. tr. (lat. moderne *subsumere,* subsumer, du lat. class. *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *sumere,* prendre comme prémisses ; 1876, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré ; sens 3, 1947, A. La-lande). **1.** Rapporter un individu à une espèce, une espèce à un genre. || **2.** Dans le système philosophique de Kant, appliquer une des catégories de l'entendement à l'intuition sensible dont elle assure l'unité. || **3.** Penser un cas particulier comme compris dans un concept général.

subsumption n. f. V. SUBSOMPTION.

subterfuge [sypterfyʒ] n. m. (bas lat. *subterfugium,* même sens, du lat. class. *subterfugĕre,* fuir subrepticement, esquiver, de *subter,* au-dessous, par-dessous [de *sub,* sous], et de *fugĕre,* fuir, se dérober à ; 1316, Bloch-Wartburg). Moyen habile et détourné de se tirer d'une situation embarrassante : *Un gouvernement, disaient-ils, résolu à entraîner son peuple dans la guerre, trouve toujours un subterfuge pour être attaqué ou pour le paraître* (Martin du Gard). *Il n'est pas de subterfuge que ces êtres n'utilisent pour échapper à notre enquête* (Giraudoux). *Chacun a de ces subterfuges pour échapper à soi-même* (Jouhandeau).

• SYN. : *dérobade, échappatoire, esquive, faux-fuyant, pirouette, prétexte.*

subterminal, e, aux [sypterminal, -o] adj. (de *sub-* et de *terminal ;* 1842, Acad.). En histoire naturelle, se dit de ce qui est placé presque à l'extrémité d'une partie : *La région de croissance des racines est subterminale.*

subtest [syptɛst] n. m. (de *sub-* et de *test ;* 1968, Larousse). Dans la méthodologie générale des tests, subdivision d'un test psychologique, destinée à examiner un aspect particulier de l'aptitude plus générale que le test dans son ensemble cherche à mesurer.

subtil, e [syptil] adj. (lat. *subtilis,* fin, délié, délicat, pénétrant, sagace, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *tela,* toile, trame ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *sutil* [*subtil* — forme refaite d'après le lat. *subtilis,* v. ci-dessus —, v. 1330, *Baudoin de Sebourg*], au sens I, 3 ; sens I, 1, fin du XIV^e^ s., E. Deschamps ; sens I, 2, 1636, Monet [au fig., 1689, Racine] ; sens I, 4, fin du XIV^e^ s. ; sens I, 5, 1656, Pascal ; sens II, 1, 1530, Palsgrave [*la matière subtile,* av. 1650, Descartes] ; sens II, 2, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné ; sens II, 3, 1964, Larousse).

I. 1. Se dit d'une personne qui a beaucoup de finesse, qui est capable de percevoir des distinctions, des nuances délicates : *L'âme* [...] | *Soustraite pour jamais au Tentateur subtil* (Leconte de Lisle). *Subtil comme un Grec et laborieux comme un Auvergnat* (Flaubert). *Chacun tenait à son médecin préféré, toujours plus subtil, plus savant* (Céline). || **2.** Se dit d'un organe sensoriel très réceptif, qui perçoit le monde extérieur avec une grande acuité : *Ces fleurs de la route plaisent à mon nez subtil, à ma langue gourmande* (Colette). *Avoir la vue, l'ouïe subtile ;* et au fig. : *Ce sujet si zélé qui, d'un œil si subtil,* | *Sut de leur noir complot développer le fil* (Racine). || **3.** *Class.* et *littér.* Adroit : *J'ai tiré de son cœur, par surprise, un secret ;* [...] *il a été au désespoir du vol subtil que je lui en ai fait* (Molière). *Un charlatan, subtil ouvrier* (La Bruyère). || **4.** Se dit de ce qui manifeste de la finesse, une ingéniosité poussée parfois jusqu'au raffinement : *C'est fini de cet arbitrage subtil et de cet équilibre délicat* (Claudel). *Baudelaire s'irrite de sentir en lui ces ondes pâteuses qui ressemblent si peu aux subtils agencements dont il rêve* (Sartre). *À toute objection dirigée contre des vérités révélées, je savais opposer un argument subtil* (Beauvoir). || **5.** Se dit de ce qui est difficile à percevoir ou à comprendre, en raison d'une complexité extrême : *La vie subtile du cœur* (Sainte-Beuve). *De l'amour et de la pensée, c'est ici le confluent subtil* (Gide). *Entre ces deux mots, la différence de sens est subtile. Une nuance très subtile.*

II. 1. *Class.* et *littér.* Qui est composé d'éléments très ténus, presque impalpables, comme immatériels : *Pour épaissir votre sang, qui est trop subtil, il vous faut manger de bon gros bœuf* (Molière). *À l'horizon subtil où bleuit la rosée* | *Morne dans l'air brillant, l'aigle darde, anxieux,* | *Sa prunelle infaillible et de faim aiguisée* (Leconte de Lisle). *Cette atmosphère subtile* [de Paris], *faite de soleil fin et de vapeur laiteuse, où flotte, dans une poussière d'argent, l'esprit riant de la race* (Rolland). || *La matière subtile,* matière très ténue, très mobile, insaisissable, qui est censée entourer la Terre, dans le système cosmogonique de Descartes : *Mais le vide à souffrir me semble difficile* | *Et je goûte bien mieux la matière subtile* (Molière). || **2.** Se dit de ce qui s'insinue avec grande facilité : *Et la morsure du serpent* | *Est moins aiguë et moins subtile* | *Que le venin caché que sa langue répand* (J.-B. Rousseau). *Cette longue traînée de poussière, rendue plus subtile encore, après six mois de sécheresse* (Fromentin). *Un feu subtil, flottant dans l'air, brûlait les poitrines des hommes et des animaux* (France). *Un froid subtil émane des hauts murs entièrement revêtus d'azulejos, des dalles de marbre qui couvrent le sol* (Montherlant). || **3.** *Bacille subtil,* bacille Gram négatif doué de propriétés bactériostatiques et bactéricides à l'égard des autres espèces microbiennes, et employé dans le traitement de certaines infections intestinales.

• SYN. : **I, 1** *astucieux, clairvoyant, délié, futé, habile, lucide, malin, pénétrant, perspicace, sagace ;* **2** *aigu, fin ;* **4** *alambiqué, ingénieux, raffiné, sophistiqué ;* **5** *délicat, impénétrable, impondérable, insaisissable, mysténérieux.* — CONTR. : **I, 1** *balourd, bête, borné, lourd, stupide ;* **4** *élémentaire, fruste, grossier, rudimentaire, simple ;* **5** *clair, compréhensible, évident, limpide, net.*

subtilement [syptilmɑ̃] adv. (de *subtil* [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *sutilment* [*subtilment,* fin du XII^e^ s., *Job ;*

subtilement, début du XVᵉ s., Ch. d'Orléans], au sens 1 ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** D'une manière adroite, délicate, ingénieuse : *Cocteau préfère jouer avec la réalité, la vérité, les capter subtilement* (Colette). *Se tirer subtilement d'une situation difficile.* || **2.** Avec une finesse d'esprit particulière : *Discuter subtilement.* || **3.** D'une manière difficile à percevoir, à analyser, à préciser : *C'est pour cela peut-être que ses traits s'imposèrent plus subtilement à ma mémoire* (Céline).

subtilisation [syptilizasjɔ̃] n. f. (de *subtiliser ;* milieu du XVIᵉ s., au sens de « raisonnement raffiné » ; 1694, Acad., au sens de « action de rendre fluide ou volatil » ; sens actuel, 1964, Robert). Action de subtiliser, de dérober habilement : *La subtilisation d'un porte feuille.*

subtiliser [syptilize] v. tr. (dér. savant de *subtil ;* fin du XIVᵉ s., comme v. intr., écrit *subtilisiier,* au sens de « se creuser l'esprit [pour trouver quelque chose] » ; XVᵉ s., Basselin, écrit *subtiliser,* comme v. tr., au sens de « rendre fluide ou volatil » ; sens I, 1, milieu du XVIᵉ s. ; sens I, 2, 1588, Montaigne ; sens II, 1, 1798, Acad. ; sens II, 2, 1785, Le Tourneur).

I. 1. *Class.* Réduire une portion de matière en particules extrêmement fines, légères et comme immatérielles : *Je subtiliserais un morceau de matière* (La Fontaine). *Soit par le sang, échauffé et subtilisé, soit par la poitrine, vous devez toujours craindre le dessèchement* (Sévigné). || **2.** *Vx* ou *littér.* Raffiner, donner de la subtilité à : *Mais ces amours pour moi sont trop subtilisés : | Je suis un peu grossier, comme vous m'accusez* (Molière). *Jamais elle* [Marcelline] *n'avait été et ne m'avait parue si belle. La maladie avait subtilisé et comme extasié ses traits* (Gide).

II. 1. *Vx* et *fam.* Tromper adroitement : *C'est des finauds,* [...] *ils veulent nous subtiliser* (Balzac). || **2.** *Fam.* Dérober habilement et sans se faire remarquer : *J'avais, figurez-vous, un étui superbe* [...], *d'un cuir très précieux dont je ne saurais vous dire le nom* [...]. *Je soupçonne mon valet de chambre de l'avoir subtilisé,* [...] *au moment où j'étais obligé de lui rendre sa liberté* (Romains). *Félix se verse en douce du cognac sous l'œil compréhensif de grand-père, et subtilise la bouteille afin que les frères en profitent* (Butor).

• SYN. : **II, 2** *chiper* (fam.), *escamoter, faucher* (pop.), *piquer* (pop.).

◆ v. intr. (XVᵉ s., La Curne). Faire preuve d'une finesse excessive, dans le domaine des choses de l'esprit ; établir des distinctions si ténues qu'elles sont pratiquement inappréciables : *Ne subtilisons pas. Comprenez simplement* [...] *que l'époque, ainsi que la patrie, n'existent pas en dehors des individus qui la composent* (Gide).

subtilité [syptilite] n. f. (lat. *subtilitas,* finesse, ténuité, pénétration, précision, de *subtilis,* subtil [v. SUBTIL] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *sutilitet* [*subtilité* — forme refaite d'après le lat. *subtilitas,* v. ci-dessus —, XIIᵉ s., *Dolopathos*], au sens 1 ; sens 2, v. 1370, Oresme ; sens 3, 1538, R. Estienne). **1.** Caractère d'une personne ou d'une chose subtile : *Des examens assez brillants, grâce à son audace, à sa subtilité méridionale qui savait toujours découvrir l'endroit chatouilleux d'une vanité de professeur* (Daudet). *L'un des thèmes fondamentaux de l'œuvre de Proust, l'un de ceux qu'il a repris et modulés avec le plus de subtilité et d'éloquence persuasive, c'est bien celui de notre solitude essentielle* (Romains). *La subtilité d'un argument, d'un raisonnement, d'une analyse.* || **2.** *Péjor.* Finesse exagérée : *L'architecture gothique était malade du même mal que la philosophie et la poésie : la subtilité* (Renan). || **3.** Pensée, parole d'une finesse parfois excessive (s'emploie le plus souvent au plur.) : *Même dans les livres de Bergotte, toutes ces chinoiseries de forme, toutes ces subtilités de mandarin déliquescent me semblent bien vaines* (Proust). *Voilà des subtilités auxquelles vous me permettrez d'avouer que je ne comprends pas grand-chose* (Duhamel).

• SYN. : **1** *délicatesse, finesse, lucidité, perspicacité, raffinement, sagacité ;* **2** *afféterie, complication, maniérisme, préciosité, sophistication ;* **3** *argutie, chinoiserie* (fam.), *distinguo, ergotage, pointillerie.*

subtropical, e, aux [syptrɔpikal, -o] adj. (de *sub-* et de *tropical ;* févr. 1876, *Revue britannique,* p. 282). Qui est proche des tropiques, mais à une latitude plus élevée.

subule [sybyl] n. f. (lat. *subula,* alène ; 1964, Larousse). Pointe de l'arête des graminées.

subulé, e [sybyle] adj. (dér. savant du lat. *subula,* alène ; 1749, Dalibard, p. XIII). En botanique, se dit de ce qui a une forme allongée et pointue comme une alène.

suburbain, e [sybyrbɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *suburbanus,* voisin de la ville, de *sub-,* préf. marquant la proximité [v. SUB-], et de *urbs, urbis,* ville ; v. 1380, *Aalma* [assez rare jusqu'en 1801, Mercier]). Qui se trouve à la périphérie immédiate d'une ville : *La vitesse réclamée par les écriteaux suburbains : « Douze kilomètres à l'heure »* (Benoit). *Sur les bancs des boulevards suburbains* (Léautaud).

suburbicaire [sybyrbikɛr] adj. (bas lat. *suburbicarius,* suburbain, de *sub-,* préf. marquant la proximité [v. SUB-], et de *urbs, urbis,* ville ; 1701, Furetière). Se dit des sièges épiscopaux proches de Rome, dont sont titulaires les cardinaux-évêques.

subvenir [sybvənir] v. tr. ind. [**à**] (réfection [d'après le lat.] de l'anc. franç. *sovenir,* secourir [v. 1270, Huon le Roi], lat. *subvenīre,* survenir, secourir, venir en aide à, remédier à, de *sub-,* préf. marquant la proximité [v. SUB-], et de *venīre,* venir ; v. 1370, Oresme, dans la loc. *subvenir à quelqu'un,* « le secourir » ; 1541, Calvin, dans la loc. *subvenir à quelque chose,* « y pourvoir » ; *subvenir aux besoins de...,* av. 1696, La Bruyère). [Conj. **16.**] *Subvenir aux besoins, aux dépenses, aux frais de quelqu'un,* lui procurer ce qui lui est nécessaire : *Je suis toujours là comme une mendiante qui chercherait à subvenir à ses besoins quand la vie est si chère de nos jours* (Triolet). *J'ai lu le dossier de votre mère. Vous ne pouviez subvenir à ses besoins. Il lui fallait une garde. Vos salaires sont modestes* (Camus).

• SYN. : *pourvoir.*

• REM. Ce verbe se conjugue avec l'auxil. *avoir.*

subvention [sybvɑ̃sjɔ̃] n. f. (bas lat. *subventio,* secours, aide, du lat. class. *subventum,* supin de *subvenīre,* secourir [v. l'art. précéd.] ; début du XIIIᵉ s., écrit *subvencion* [*subvention,* v. 1290, *Livre Roisin*], au sens 1 ; sens 2, 14 févr. 1776, Voltaire ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** *Autref.* Impôt versé par les sujets au souverain dans des circonstances exceptionnelles. || **2.** *Auj.* Somme d'argent versée par l'État, par une collectivité locale, par une société, par un mécène, etc., à une commune, à une entreprise, à une association, à une personne : *La commune a reçu une subvention de la caisse d'allocations familiales pour la construction d'une crèche. L'État accorde une subvention aux grands théâtres nationaux.* || **3.** *Subvention économique,* sommes versées par l'État à des producteurs ou à des vendeurs de certains biens ou services des secteurs public ou privé, afin d'obtenir artificiellement l'abaissement ou la stabilisation du prix de vente ou de revient.

• SYN. : **2** *allocation, don, libéralités, secours, subside.*

subventionnable [sybvɑ̃sjɔnabl] adj. (de *subventionner ;* 1964, Larousse). Qui est susceptible d'être subventionné : *Une partie seulement de ces travaux est subventionnable.*

subventionnaire [sybvɑ̃sjɔnɛr] adj. et n. (de *subvention ;* 21 mai 1836, *Bulletin des lois*). Se dit de qui paie une subvention. (Peu usité.)

subventionné, e [sybvɑ̃sjɔne] adj. (part. passé de *subventionner ;* 1872, Littré). *Théâtres subventionnés,* théâtres nationaux qui reçoivent de l'État une partie de leurs ressources et ont un statut particulier.

subventionnel, elle [sybvɑ̃sjɔnɛl] adj. (de *subvention ;* 1842, Acad.). Qui constitue une subvention (rare) : *Paiement subventionnel.*

subventionner [sybvɑ̃sjɔne] v. tr. (de *subvention ;* 14 févr. 1832, V. Hugo). Doter, occasionnellement ou régulièrement, d'une subvention : *S'il fallait donner une preuve de l'utilité et de la grandeur de ces institutions, il faudrait bien dire que c'est l'État lui-même qui les subventionne* (Camus). *Subventionner une collectivité, une association, une personne.*

subversif, ive [sybvɛrsif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *subversum,* supin de *subvertere,* mettre sens dessus dessous [v. SUBVERTIR] ; 1780, Proschwitz [p. 302], au sens 1 ; sens 2, XXe s. [*tactique subversive, procédés subversifs,* 1964, Larousse]). **1.** Se dit de ce qui est propre à troubler ou à renverser les notions acquises et admises, ou l'état de choses moral, social ou politique en vigueur : *Il n'y a que Messieurs de la Libre Pensée, si dévoués aux intérêts sociaux, qui aient pu trouver « Une vieille maîtresse » subversive* (Barbey d'Aurevilly). *On le saisirait, on le condamnerait, lui aussi* [l'Iscariote] *pour outrages au tribunal, propagation de théories subversives* (Arnoux). *Diffuser des écrits subversifs. Des opinions, des menées subversives.* || **2.** *Guerre subversive,* v. GUERRE. || *Tactique subversive, procédés subversifs,* forme particulière d'action exercée dans le cadre de la guerre subversive, et qui vise à infliger à l'adversaire un préjudice d'ordre matériel ou moral, en l'atteignant par voie clandestine ou indirecte.

● SYN. : **1** *démoralisateur, immoral, révolutionnaire, séditieux.*

subversion [sybvɛrsjɔ̃] n. f. (bas lat. *subversio,* renversement, ruine, destruction, du lat. class. *subversum,* supin de *subvertere,* mettre sens dessus dessous [v. SUBVERTIR] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens de « bouleversement complet aboutissant à la destruction » ; sens actuel, v. 1460, G. Chastellain). Action de troubler, de bouleverser l'ordre établi, les lois, les principes : *Cette ville sera livrée à l'exécution militaire et à une subversion totale* (Hervieu). *Sans que l'État tente rien d'autre que de pallier dans l'immédiat par des moyens de fortune les conséquences d'une si absurde subversion* [=la grève] (Mauriac). *Déjouer une tentative de subversion.*

subversivement [sybvɛrsivmɑ̃] adv. (de *subversif ;* 1877, Littré). D'une manière subversive : *Parler, agir subversivement.*

subvertir [sybvɛrtir] v. tr. (lat. *subvertere,* mettre sens dessus dessous, retourner, renverser, et, au fig., « bouleverser, anéantir, ruiner », de *sub-,* préf. marquant le mouvement de bas en haut [v. SUB-], et de *vertere,* tourner, faire tourner ; v. 1120, *Psautier de Cambridge*). *Class.* et *littér.* Mettre sens dessus dessous, bouleverser : *La miraculeuse vertu | Dont ce cadran* [la boussole] *est revêtu | Foule ma raison subvertie* (Saint-Amant). *Il aurait fallu pour cela subvertir la destinée* (Flaubert). *Mes raisonnements ne subvertissent pas la métaphysique acceptée* (Arnoux).

suc [syk] n. m. (lat. *sūcus* ou *succus,* suc, sève, force, ensemble de la constitution de quelque chose ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 [en pharmacie, 1735, Lesage] ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, 1904, Larousse [*suc cellulaire, sucs élaborés* ou *nourriciers ; suc vacuolaire,* 1964, Larousse ; *sucs propres,* 1876, Larousse]). **1.** Liquide organique qui imprègne un tissu animal ou végétal : *Je vois | Notre sang dans son onde et nos morts sous son herbe | Nourrissant de leurs sucs la racine des bois* (Vigny). *Une prêtresse vêtue de blanc, qui extrait le suc du gui de chêne* (Romains). *Le suc de l'oignon de Carrare enflamme les muqueuses* (Vailland). || *Spécialem.* En pharmacie, liquide obtenu par expression des tissus animaux ou végétaux (vieilli) : *Le suc musculaire constitue un milieu nutritif utilisable en bactériologie.* || **2.** *Fig.* Ce qu'il y a d'essentiel, de plus substantiel dans une chose, et notamment dans les productions de l'esprit : *Notre première instance | Doit être à le* [l'esprit] *nourrir du suc de la science* (Molière). *Il y a dans la lecture des grands écrivains un suc invisible et caché* (Joubert). *Il* [un éditeur] *me priait de traduire, de pénétrer, de compiler, de digérer ce fatras, de lui en extraire le suc et la moelle* (Arnoux). *La prose de Blanzat recèle toutes les vertus, concentre tous les sucs d'une province très secrète* (Mauriac). || **3.** En physiologie, liquide organique sécrété par diverses glandes et contenant des enzymes : *Suc digestif, pancréatique.* || *Suc gastrique,* v. GASTRIQUE. || **4.** *Suc cellulaire* ou *vacuolaire,* celui qui est contenu dans les vacuoles, et qui joue un rôle capital dans les phénomènes d'osmose. || *Sucs élaborés* ou *nourriciers,* liquides épaissis formant ce qu'on a appelé la « sève descendante ». || *Sucs propres,* ceux que contiennent les cellules ou les vaisseaux des laticifères. || **5.** *Suc nucléaire,* v. NUCLÉAIRE.

● SYN. : **1** *jus ;* **2** *élixir, quintessence, substance,* [*substantifique*] *moelle.*

succédané, e [syksedane] adj. (lat. *succedaneus,* substitué, qui remplace [et, à basse époque, comme n., « remplaçant, suppléant »], du lat. class. *succedere,* remplacer [v. l'art. suiv.] ; 1690, Furetière, écrit *succédanée ; succédané,* 1800, Boiste). Se dit de tout médicament qu'on peut substituer à un autre parce qu'il produit à peu près les mêmes effets thérapeutiques.

◆ **succédané** n. m. (1812, Mozin [au fig., 1876, Renan]). Produit qui peut en remplacer un autre : *Je ne parle pas du café : nous en sommes aux succédanés de succédanés, et encore il faut donner des tickets* (Duhamel) ; et au fig. : *Le théâtre actuel, succédané du café-concert* (Renan). *Je n'aime pas l'art qui invente parce qu'il est un succédané, une matière de remplacement de la vie, une excuse pour ne pas vivre* (Montherlant).

● SYN. : *ersatz.*

● REM. On rencontre très rarement le substantif féminin SUCCÉDANÉE (1836, Acad.) : *Elle n'était qu'une succédanée des vrais mystiques* (Huysmans).

succéder [syksede] v. tr. ind. [**à**] (lat. *succedere,* aller sous, pénétrer sous, s'approcher, s'avancer, venir à la place de, remplacer, succéder à, venir à la suite, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *cedere,* aller, marcher, s'avancer ; v. 1290, *Livre Roisin,* comme v. intr., écrit *subcéder* [*succéder,* v. 1355, Bersuire], au sens de « obtenir par succession le patrimoine de quelqu'un » ; comme v. tr. ind., au sens II, v. 1380, *Aalma ;* sens I, 1, 1690, Furetière [aussi « obtenir par succession le patrimoine de quelqu'un »] ; sens I, 2, 1559, Amyot). [Conj. **5 b.**].

I. AVEC POUR SUJET UN NOM DE PERSONNE. **1.** *Succéder à quelqu'un,*parvenir après lui à une fonction, à une charge, à une dignité, à un emploi : *Il succédait à un conquérant et, pour se distinguer, il fut tranquille* (Chateaubriand). *Le général avait suggéré à Léon Blum de lui succéder, s'il était amené à se retirer* (Malraux). || *Spécialem.* Obtenir par succession le patrimoine de quelqu'un : *Les enfants et leurs descendants succèdent à leurs père et mère* (Code civil). *Succéder à son frère aîné.* || **2.** *Vx.* Succéder à quelque chose, obtenir cette chose, souvent par droit héréditaire, à la suite de la personne qui en était le possesseur : *Son fils devant succéder à la pairie de son grand-père, il pense tout à coup à lui constituer un majorat* (Balzac). *L'aîné de la Croix-Jugan avait succédé aux biens considérables de son père* (Barbey d'Aurevilly).

II. AVEC POUR SUJET UN NOM DE CHOSE. *Succéder à quelque chose,* venir après, à sa suite, à sa place (dans le temps ou, plus rarement, dans l'espace) : *Au plus beau coucher du soleil avait succédé la plus belle nuit* (Chateaubriand). *Au ciel brillant, cristallisé, a succédé un brouillard de plus en plus jaune* (Butor).

● SYN. : **I, 1** *relayer, relever, remplacer ;* **2** *hériter.* || **II** *alterner avec, suivre.*

◆ v. intr. (1377, Oresme, au sens de « avancer, parvenir [à un lieu] » ; sens 1, 1648, Pascal ; sens 2, 1552, Rabelais ; sens 3, av. 1550, Héroet ; sens 4, 1639, Tristan L'Hermite). **1.** *Class.* Pénétrer, s'introduire : *Tous les corps contigus résistent à l'effort qu'on fait pour les séparer quand l'air ne peut succéder entre eux* (Pascal). || **2.** *Class.* Résulter, se produire comme conséquence : *Votre malheur est grand ; mais quoi qu'il en succède, | La mort qu'on me demande en sera le remède* (Corneille). || **3.** *Class.* Avoir tel ou tel résultat : *Faut-il* [...] *que notre artifice ait si mal succédé | Qu'il me dérobe*

un bien qu'Alidor m'a cédé ? (Corneille). || **4.** *Class.* et *littér.* Réussir heureusement, se montrer favorable : *Quelque chose de bon nous pourra succéder* (Molière). *Tout leur rit, tout leur succède* (La Bruyère). *Le médecin, ravi de voir les choses succédant au-delà de ses souhaits* [...], *accourut à Paris, moins pour assister au mariage d'Agathe que pour faire rédiger le contrat à sa guise* (Balzac). *Et je demande à Dieu que tout succède à vos désirs* (France).

◆ **se succéder** v. pr. (av. 1662, Pascal). Venir, arriver, se produire l'un après l'autre, former une série dans le temps ou, plus rarement, dans l'espace : *Toutes ses idées étaient confuses et se succédaient* (Mérimée). *L'habitation campagnarde* [...] *où dix générations* [...] *s'étaient succédé depuis deux cent cinquante ans* (Benoit). *De son luxe ancien le quartier n'avait gardé que les noms ronflants des hôtels qui se succédaient, côte à côte* (Triolet). *Les voitures se succèdent en direction du sud* (Pieyre de Mandiargues).
● SYN. : *alterner, se suivre.*

succenturié, e [syksɑ̃tyrje] adj. (lat. *succenturiatus,* part. passé de *succenturiare,* tenir en réserve [et, à basse époque, « ajouter pour compléter une centurie, substituer »], de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, la succession immédiate [v. SUB-], et de *centuriare,* former en centuries, dér. de *centuria,* centurie [v. CENTURIE] ; 1690, Furetière, dans la loc. *muscle succenturier,* muscle pyramidal de l'abdomen ; écrit *succenturié,* au sens actuel, 1836, Acad. [*ventricule succenturié,* 1842, Acad.]). En anatomie, se dit de ce qui remplace un autre organe du même genre. || *Ventricule succenturié,* partie de l'estomac des oiseaux qui sécrète les sucs digestifs.

succès [syksɛ] n. m. (lat. *successus,* action de pénétrer à l'intérieur, approche, suite, succession, réussite, de *successum,* supin de *succedere,* aller près de, venir à la suite, succéder [v. SUCCÉDER] ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 15 nov. 1647, Pascal [*avec succès,* 1782, Laclos ; *sans succès,* XXe s. ; « bons résultats à un contrôle... », 1883, Renan ; *aller, voler de succès en succès,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1669, Boileau [avec *de* et un substantif, 1782, Mme de Genlis, I, 243 ; *succès d'estime,* 1835, Acad. ; *avoir du succès...,* av. 1778, Voltaire] ; sens 4, 1964, Robert [aussi *succès de librairie*] ; sens 5, début du XXe s. [*succès,* même sens, v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens 6, 3 févr. 1956, *le Monde* [pour une œuvre artistique, début du XXe s. ; *un homme... à succès,* 1964, Larousse]). **1.** *Class.* et *littér.* Issue, résultat : *J'ignore quel succès le sort garde à mes armes* (Racine). *Tu te préparais à réprimer une révolte des Samaritains lorsque je partis* [...]. *Quel fut le succès de cette expédition ? Instruis-moi, parle* (France). || **2.** Résultat heureux qui conclut une affaire, termine une suite d'événements, ponctue une décision : *Je vous la rapporterai* (l'épée) [...] *à bénir après chaque succès de mes armes* (Vigny). *Il me marqua qu'il comptait absolument sur moi pour le succès de ses désirs* (France). *Une tentative couronnée de succès. Remporter un succès militaire, sportif.* || *Avec succès,* en réussissant : *Ce sportif anglais a tenté, avec succès, la traversée de la Manche. Se présenter au baccalauréat avec succès.* || *Sans succès,* sans y parvenir ou sans y réussir : *De douze à quatorze ans on tenta de lui apprendre le piano, sans succès* (Montherlant). || *Spécialem.* Bons résultats à un contrôle, un examen ou un concours (s'emploie le plus souvent au plur.) : *Mes succès dans les classes étaient très inégaux* (Renan). || *Aller, voler de succès en succès,* se distinguer par des réussites répétées. || **3.** Intérêt et approbation du public envers une personne ou une chose qui lui plaît : *Un moyen de succès auprès des hommes, c'est de sauver leur amour-propre, de leur fournir une raison de dégager leur parole et de sortir d'un mauvais pas avec honneur* (Chateaubriand). *Dès qu'on parle ou qu'on écrit, on cherche fatalement le succès* (Renan). *« La Savoyarde »* [nom d'une croquette de chocolat] *avait toutes les chances de succès, à condition d'être la meilleur marché des croquettes* (Aragon). *Un livre, une mode, un spectacle qui remporte un franc, un immense succès, un succès fou.* || S'emploie souvent avec la préposition *de* et un substantif indiquant les conditions ou les motifs de l'approbation par le public : *Un succès de circonstance, de curiosité, de scandale.* || *Succès d'estime,* v. ESTIME. || *Avoir du succès auprès de quelqu'un,* lui plaire : *Ce vieux beau a encore du succès auprès des femmes. Cette œuvre déjà ancienne a toujours le même succès auprès des foules.* || **4.** Œuvre artistique ou littéraire à laquelle le public accorde ses suffrages : *Les pièces de boulevard sont souvent de grands succès parisiens. As-tu vu le dernier succès de ce dramaturge ? Ce disque se vend bien : c'est le succès de la saison.* || *Succès de librairie,* syn. de BEST-SELLER. || **5.** *Succès féminin,* réussite auprès des femmes sur le plan sentimental et sur le plan sexuel : *Mais il* [Stéphane-le-Danseur] *maigrit, il maigrit lentement, et ses succès féminins hâtent son mal* (Colette). || **6.** *À succès,* se dit d'une personne qui suscite l'admiration du public : *Un auteur, un avocat, un chanteur à succès ;* se dit d'une œuvre artistique ou littéraire qui plaît au public : *Monsieur Jouvet, pourquoi jouez-vous des pièces à succès ?* [...] *Vous les jouez cent fois, deux cents fois, trois cents fois !* (Giraudoux). *Un livre, une chanson à succès.* || *Un homme, une femme à succès,* celui, celle qui a de nombreuses aventures sentimentales et sexuelles.
● SYN. : **2** *réussite, victoire.*

successeur [syksɛsœr] n. m. (lat. *successor,* successeur dans une fonction, remplaçant, de *successum,* supin de *succedere,* remplacer, succéder [v. SUCCÉDER] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *successur* [*successeur,* v. 1355, Bersuire], aux sens 1-2 [*successeur anomal, irrégulier,* 1936, Capitant] ; sens 3, 1975, Larousse). **1.** Personne qui succède à une autre dans un rang, une fonction, une situation, un art, une science : *Le capitaine Marino n'a pas pour le moment de successeur désigné* (Gracq). *Cet auteur est le digne successeur de Molière dans le théâtre comique.* || **2.** Personne qui est appelée à recueillir tout ou partie d'une succession : *Il* [le roi] *n'a rien voulu laisser après lui. Il n'a pas pensé à ses successeurs* (Ionesco). || *Successeur anomal,* bénéficiaire du droit de retour légal. || *Successeur irrégulier,* celui qui recueille une succession *ab intestat* à défaut d'héritiers : *L'État est le dernier successeur irrégulier.* || **3.** *Successeur d'un élément* x *d'un ensemble ordonné E,* plus petit élément, noté x^+ quand il existe, de l'ensemble des éléments de l'ensemble ordonné E strictement supérieurs à x.
● SYN. : **1** *continuateur, remplaçant ;* **2** *dauphin, héritier.*

successibilité [syksɛsibilite] n. f. (dér. savant de *successible ;* 1792, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1810, Code pénal). **1.** Droit de succéder : *La successibilité de la ligne directe passe avant celle des lignes collatérales.* || **2.** Ordre de succession ; manière dont a lieu la succession : *Un changement dans l'ordre de successibilité à la couronne* (Chateaubriand).

successible [syksɛsibl] adj. (de *success*[*ion*] ; 1771, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1804, Code civil). **1.** Se dit d'une personne qui est apte légalement à succéder : *Héritier successible.* || **2.** Se dit de ce qui ouvre droit légalement à la succession : *À défaut de parents au degré successible* (Code civil).

◆ n. (1812, Mozin). Personne à laquelle son degré de parenté donne un droit éventuel à la succession d'une autre personne.

successif, ive [syksɛsif, -iv] adj. (bas lat. *successivus,* qui succède, du lat. class. *successum,* supin de *succedere,* succéder [v. SUCCÉDER] ; 1372, Corbichon, au sens I, 1 ; sens I, 2, milieu du XVIe s. ; sens I, 3, 12 mars 1872, *Journ. officiel,* p. 1778 ; sens II, 1564, J. Thierry).

I. 1. Se dit de choses qui viennent les unes à la suite des autres dans le temps ou, plus rarement, dans l'espace : *Don Cesare pensait aux refus successifs sur lesquels il avait édifié sa vie* (Vailland). *Des couches successives de mucus viennent tapisser de lames aussi minces qu'une bulle de savon la cavité profonde et torse* (Valéry). || **2.** *Class.* Continu, ininterrompu : *Le temps est une quantité discrète et successive* (Furetière, 1690). || **3.** *Délit successif,* celui qui est constitué par un acte ou une omission qui dure dans le temps, et s'y

prolonge par la réitération constante de la volonté coupable de l'auteur : *Le port illégal de décoration est un délit successif.*

II. *Class.* Héréditaire : *Je voi* [sic] | *Que comme par un droit successif de famille,* | *L'amour qu'il eut pour moi, vous l'avez pour ma fille* (Corneille).

succession [syksɛsjɔ̃] n. f. (lat. *successio,* action de succéder, de prendre la place, succession, héritage, de *successum,* supin de *succedere,* succéder [v. SUCCÉDER] ; 1200, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens I, 1, fin du XIIIe s. [« ordre dans lequel se présente cette série », 1889, Bergson, p. 76] ; sens I, 2, 1559, Amyot ; sens II, 1, v. 1212, Anger [...*frais de succession,* début du XXe s. ; *ordre de succession,* 1748, Montesquieu ; *poudre de succession,* 1751, Voltaire ; *succession « ab intestat », succession testamentaire, succession vacante,* 1690, Furetière ; *succession anomale, succession bénéficiaire, succession en déshérence,* 1936, Capitant ; *pacte sur succession...,* 1936, Capitant, art. *pacte*] ; sens II, 2, 1964, Larousse).

I. 1. Série de personnes ou de choses qui se suivent sans interruption ou à faible intervalle : *La succession de tant d'hommes leur donnait envie de les connaître plus profondément* (Flaubert). *On n'a pas besoin de passer par une succession de mots pour comprendre quelque chose* (Saint-Exupéry). *La succession des lumières allumées, de plus en plus rapprochées* (Robbe-Grillet). || Ordre dans lequel se présente cette série : *Je pouvais après un seul regard concevoir et prévoir la succession de ces apparences* (Valéry). || **2.** Transmission d'une charge, d'un pouvoir ; le fait d'occuper une charge, une fonction laissée vacante par celui qui l'exerçait : *À trente ans, docteur,* [...] *il avait repris la succession du Dr Brioude* (Aragon). *Le directeur technique ayant démissionné, on ne trouva aucun candidat pour sa succession.*

II. 1. Transmission légale, à une ou plusieurs personnes vivantes, des biens d'une personne décédée ; ensemble des biens transmis : « *Le comte serait mourant ? dis-je. — Possible, dit Gobseck. Vous aurez dans sa succession une affaire juteuse* » (Balzac). *La succession, d'ailleurs simple, n'était pas encore liquidée que le fils faisait déjà poser la première pierre* [du caveau familial] (Hériat). *Je m'oppose formellement à toute distraction des fonds dont vous avez la garde, aussi longtemps que les formalités de la succession n'auront pas été réglées* (Troyat). || *Droits* ou *frais de succession,* droits de mutation que les bénéficiaires d'une succession doivent verser à l'enregistrement : *On avait vendu l'hôtel du parc Monceau pour payer les frais de succession* (Aragon). || *Ordre de succession,* manière dont la loi règle les successions *ab intestat* selon le degré de parenté des héritiers : *Quel intérêt un concile pouvait-il avoir à porter une loi inique touchant l'ordre des successions ou les conditions d'un mariage ?* (Chateaubriand). || *Poudre de succession,* v. POUDRE (§ II, 2). || *Succession « ab intestat »,* succession dévolue par la loi dans le cas d'une personne décédée sans avoir fait de testament. || *Succession anomale,* dévolution de certains biens à un héritier plutôt qu'aux autres, en raison de la provenance de ces biens. || *Succession bénéficiaire,* celle qui est acceptée sous bénéfice d'inventaire. || *Succession en déshérence,* celle pour laquelle il n'existe ni légataire, ni héritier au degré successible, et qui est alors dévolue à l'État. || *Succession testamentaire,* celle qui est dévolue selon la volonté exprimée par le défunt dans un testament. || *Succession vacante,* celle que personne ne réclame. || *Pacte sur succession future,* acte par lequel est modifié l'ordre légal des successions. || **2.** *Succession d'États,* répartitions de compétence qui s'effectuent entre l'État qui absorbe tout ou partie d'un autre État et celui-ci.

• SYN. : **I, 1** *alternance, cascade, chapelet, enfilade, kyrielle, ribambelle* (fam.), *suite ; cours, déroulement, distribution, enchaînement, filiation, ordonnance ;* **2** *suite.* || **II, 1** *héritage.*

successivement [syksɛsivmɑ̃] adv. (de *successif ;* 1314, Mondeville). D'une manière successive ; l'un après l'autre, l'un à la suite de l'autre : *Il advient que les vieillards perdent successivement cheveux et dents* (Gide).

• SYN. : *alternativement, tour à tour.*

successivité [syksɛsivite] n. f. (dér. savant de *successif ;* 1872, Littré). Caractère de ce qui est successif : *La successivité d'un phénomène.*

successoral, e, aux [syksɛsɔral, -o] adj. (dér. savant de *successeur ;* 1819, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1975, *Lexis*). **1.** Relatif à la succession : *Loi successorale.* || **2.** *Accroissement successoral,* augmentation de la part d'un héritage, résultant du renoncement d'une autre personne.

succin [syksɛ̃] n. m. (lat. *succinum,* même sens ; 1663, d'après Trévoux, 1721). Syn. de AMBRE JAUNE.

succinate [syksinat] n. m. (dér. savant de *succin*[*ique*] ; 1800, Boiste). Sel de l'acide succinique.

succinct, e [syksɛ̃, -ɛ̃t] adj. (lat. *succinctus,* qui a son vêtement retroussé, qui est serré, ramassé, court, part. passé adjectivé de *succingere,* agrafer en relevant, en retroussant, ceindre, entourer, munir, de *sub-,* préf. marquant le mouvement de bas en haut [v. SUB-], et de *cingere,* ceindre, entourer, relever ; 1491, Bloch-Wartburg, au sens 1 [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *succinctement*] ; sens 2, 1668, La Fontaine ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Se dit de ce qui est énoncé en peu de mots : *Un exposé, un compte rendu succinct. Ce récit est trop succinct pour que nous puissions nous faire une idée précise des faits.* || **2.** Se dit d'une personne qui s'exprime en peu de mots : *Un auteur, un orateur succinct.* || **3.** *Fam.* Se dit de ce qui est peu abondant : *L'appareil législatif était beaucoup plus succinct* [qu'aujourd'hui], *l'administration moins ramifiée, moins touffue, la bureaucratie modeste, la paperasserie raisonnable* (Duhamel). *Un repas succinct.*

• SYN. : **1** *concis, condensé, elliptique, lapidaire, ramassé, resserré, résumé, serré ;* **2** *bref, laconique ;* **3** *léger, maigre, modeste, pauvre, réduit, sommaire.*

succinctement [syksɛ̃tmɑ̃] adv. (de *succinct ;* XIVe s., Bloch-Wartburg, puis fin du XVe s., Commynes). D'une manière succincte : *Exprimer le plus succinctement sa pensée et non le plus éloquemment* (Gide).

succinique [syksinik] adj. (de *succin ;* 1800, Boiste). Se dit d'un acide découvert dans le succin, et qui se rencontre dans le lignite, dans certaines plantes, dans les raisins verts, etc.

succinite [syksinit] n. f. (dér. savant de *succin ;* 1812, Mozin). Variété jaune ambré de grenat.

succion [syksjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *suctio,* succion, du lat. class. *sūctus,* sucement, succion, dér. de *sūctum,* supin de *sūgere,* sucer ; 1314, Mondeville, au sens 3 ; sens 1, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 4, 1704, Trévoux ; sens 5, 1964, Robert ; sens 6, 1869, V. Hugo). **1.** Action d'absorber des aliments par un mouvement d'aspiration des lèvres et de la bouche : *Le nouveau-né est mû par l'instinct de succion du sein maternel. Le tremblement de ses lèvres faisait, dans les silences, un léger bruit de succion* (Martin du Gard). || **2.** Mouvement d'aspiration qui permet à certains insectes et animaux suceurs de se nourrir du sang des personnes, d'autres animaux ou de la sève des plantes : *La piqûre des moustiques est douloureuse, mais la succion du sang est indolore.* || **3.** Procédé thérapeutique qui consiste à sucer les plaies pour en extraire le venin ou des substances nocives : *Pour effectuer la succion, il faut n'avoir aucune excoriation dans la muqueuse buccale.* || **4.** Nom donné à une des forces qui fait élever les liquides vers le sommet des végétaux pendant la période active : *La succion est une des causes de l'ascension de la sève.* || **5.** Force mécanique qui s'exerce à l'aide d'appareils d'aspiration sur des liquides ou des matières afin de les faire monter dans un conduit et de les déplacer : *Les trompes à eau sont des appareils de succion.* || **6.** *Fig.* Force d'attraction qui semble aspirer des personnes ou des choses : *Il avait éprouvé non sans horreur au-dessous de lui la suc-*

cion de l'abîme (Toulet). *L'idée du métro l'épouvantait* [Rochelle]. *Avec un bruit de succion, ce dernier absorba sous ses yeux cinq personnes...* (Vian).

succomber [sykɔ̃be] v. intr. (lat. *succumbere,* s'affaisser sous, fléchir, se laisser abattre, céder à, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et d'un v. non attesté **cumbere,* élargissement du lat. class. *cubāre,* être couché, être étendu ; milieu du XIVe s., aux sens 2-3 ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 4, 1512, J. Lemaire de Belges ; sens 5, 1375, R. de Presles [rare av. 1673, Molière]). **1.** S'affaisser ou s'écrouler sous le poids ou le choc de quelque chose ou simplement par l'action du temps (vieilli) : *Trois colonnes avaient succombé, emportant dans leur chute une partie de l'architrave* (Nerval). *Mon esprit est pareil à la tour qui succombe | Sous les coups du bélier infatigable et lourd* (Baudelaire). || **2.** Être écrasé ou emporté par une force supérieure à laquelle on a vainement tenté de résister : *Ce feu, d'ailleurs, bat si énergiquement l'arrière de vos lignes que la défense est en danger de succomber par manque de munitions, de vivres, de secours de toutes espèces* (Valéry). *En effet, les Allemands débouchaient en Méditerranée. Le 24 avril, la résistance anglo-hellénique s'effondrait, tandis que les Yougoslaves venaient, eux-mêmes, de succomber* (De Gaulle) ; || **3.** *Fig.* Être réduit à abandonner la lutte : *Sans la mort de l'impératrice Élisabeth, qui changea le cours de la politique russe, Frédéric II succombait* (Bainville). || **4.** En parlant d'une femme, céder aux avances d'un homme après avoir résisté : *Jamais femme ne succombe, qu'elle n'ait voulu succomber* (Rousseau). || **5.** Mourir des atteintes d'un mal contre lequel l'organisme a lutté plus ou moins longtemps, et, *par extens.,* mourir, périr de n'importe quelle manière : *Succomber dans une catastrophe. Le jeune homme* [fils de Watrin] *avait appris le bombardement de Blémont mais ignorait encore que sa mère eût succombé* (Aymé).

• SYN. : **1** *s'abattre, céder, fléchir, ployer ;* **2** *s'effondrer ;* **3** *tomber ;* **5** *décéder, disparaître.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (sens 1, 1664, Molière ; sens 2, 1680, Mme de Sévigné). **1.** Être accablé ou anéanti par une force extérieure qui opprime ou oppresse : *Sans vous, j'allais succomber à cette vie* (Balzac). *Ma pauvre femme a succombé à notre immense chagrin* (Céline). || **2.** Céder à une force morale interne plus puissante que la raison et la volonté : *Cette crainte avivait la tentation et j'y succombais* (Balzac). *Entre 1885 et 1900, que de poètes ont succombé, sans le vouloir et sans l'avouer, aux séductions du symbolisme* (Duhamel). *À vrai dire, je crains que les nerfs de Madame n'aient succombé à tant d'émotions* (Claudel).

• SYN. : **2** *s'abandonner à.*

• REM. Se conjugue toujours avec l'auxiliaire *avoir.*

succubat [sykyba] n. m. (de *succube ;* fin du XIXe s., Huysmans). Activité des succubes : *Messe sacrilège, maléfices et succubat, c'est la véridique quintessence du satanisme* (Huysmans).

succube [sykyb] n. m. (empr., avec spécialisation de sens et [sous l'influence de *incube*] changement de genre, du lat. impér. *succuba,* n. f., concubine [et, à basse époque, comme n. m., « pédéraste »], du lat. class. *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et *cubāre,* être étendu, être couché ; 1375, R. de Presles). Démon qui était censé prendre la forme d'une femme pour séduire un homme en se donnant à lui (s'oppose à *incube*) : *Le succube verdâtre et le rose lutin | T'ont-ils versé la peur et l'amour de leurs urnes ?* (Baudelaire). *Dans ce mot étrange, il y avait de l'archange et du succube* (Romains).

succulemment [sykylamɑ̃] adv. (de *succulent ;* 1735, Marivaux). De façon succulente : *Un plat succulemment assaisonné.*

succulence [sykylɑ̃s] n. f. (de *succulent ;* 1769, Restif de La Bretonne [326], au sens 1 ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand ; sens 3, 1870, Goncourt ; sens 4, 1897, Bloy). **1.** Qualité de ce qui est très agréable au goût : *Au lieu de ces plats* [...] *dont la succulence ne peut être révoquée en doute, mais qui ne sauraient nous sustenter* (Gautier). || **2.** *Littér.* Richesse en suc : *Colette se souvient de l'y avoir admiré et un peu aimé* [Jean de Tinan, au d'Harcourt], *et elle le décrit de cette plume gourmande qui prête aux jeunes êtres une succulence de fruit* (Mauriac). || **3.** Mets succulent (peu usité) : *La foule dégustait aux quatre buffets les succulences les plus étonnantes* (Delaquys). || **4.** *Fig.* Qualité de ce qui procure à l'esprit une impression de saveur exquise : *La succulence de ses propos agrémente la conversation.*

• SYN. : **1** *délicatesse, saveur.*

succulent, e [sykylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. impér. *succulentus* ou *suculentus,* plein de suc, du lat. class. *succus* ou *sucus,* suc [v. SUC] ; 1512, J. Lemaire de Belges, au sens de « constitué de sucs » [en parlant de l'humidité] ; v. 1560, Paré, au sens de « bien nourri, sanguin » [en parlant d'une personne] ; sens I, 1, 1690, Furetière [substantiv., XXe s.] ; sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens I, 3, 1933, Larousse ; sens II, 1, 1735, Marivaux ; sens II, 2, 1876, Larousse).

I. 1. *Vx.* Chargé de suc (en parlant de fruits ou de viande) : *Une viande succulente et si bonne qu'elle fait la base de nos meilleurs repas* (Buffon) ; et substantiv. : *Ils* [les camarades] *m'ont été donnés comme une poignée de fruits où il y a du succulent et du vert* (Duhamel). || **2.** En botanique, se dit d'organes charnus, gonflés d'eau : *Tiges, feuilles succulentes.* || **3.** *Main succulente,* affection de la main qui consiste dans un gonflement œdémateux de la face dorsale et des phalanges.

II. 1. Se dit d'un mets extrêmement savoureux : *Une viande succulente et si bonne qu'elle fait la base de nos meilleurs repas* (Buffon). *Jeannette apparaît avec un excellent chocolat, chaud, moiré, parfumé et de succulentes grillades à l'anis* (Daudet). || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui est particulièrement agréable à l'esprit par sa substance ou sa saveur (rare) : *Sa langue est riche* [de Johnson], *imagée, consistante, nombreuse et comme succulente ; celle de Swift auprès paraît décharnée* (Gide).

• SYN. : **II, 1** *délectable, délicieux, excellent, exquis, fameux* (fam.) ; **2** *pittoresque, riche, savoureux, substantiel.*

succursale [sykyrsal] adj. f. (lat. ecclés. médiév. [non attesté] **succursalis,* église succursale, dér. de *succursus,* même sens, du lat. class. *succursum,* supin de *succurrere,* courir sous, courir vers, porter secours à, remédier à, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *currere,* courir ; 1675, Huet [d'après Dauzat-Dubois-Mitterand], puis 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1765, Buffon). **1.** Vx. *Église succursale,* celle qui était adjointe à l'église paroissiale lorsque celle-ci était insuffisante pour le nombre des fidèles de la paroisse. || **2.** *Vx* et *littér.* S'est dit d'une chose qui pouvait en remplacer une autre, suppléer à son défaut : *Une espèce* [d'animaux] *succursale* (Buffon). *Toutes les maisons de ce monde étant pour ainsi dire solidaires et succursales* (Hermant).

◆ n. f. (sens 1, 1876, Larousse [« établissement... rattaché à un établissement principal », 1835, Acad.] ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, av. 1885, V. Hugo). **1.** Église dépendant d'une paroisse ou d'un ordre religieux : *Trente-deux cures, quarante et un vicariats et deux cent quatre-vingt-cinq succursales* (Hugo). || *Par extens.* Établissement annexe rattaché à un établissement principal : *Le grand séminaire du diocèse de Paris, c'est le séminaire Saint-Sulpice, composé lui-même en quelque sorte de deux maisons, celle de Paris et la succursale d'Issy où l'on fait deux années de philosophie* (Renan). || **2.** Chacun des établissements d'une même maison commerciale ou bancaire répartis en différents points d'un territoire, gérés et administrés directement par un organisme central de direction : *Le 7 août 1913, sur votre ordre, la Société des Comptoirs Danoff a déposé 50000 roubles à la National City Bank de New York, succursale de Saint-Pétersbourg* (Troyat). || **3.** *Magasin à succursales multiples,* établissement commercial qui dispose de nombreux points de vente dont la gestion est assurée par un organisme central : *Un jouet, qu'on peut acheter au rayon enfants de certains magasins à suc-*

cursales multiples (Vailland). || **4.** *Fig.* Lieu qui dépend d'un autre et où s'exerce la même activité : *La truanderie acceptait l'égout comme succursale de la Cour des Miracles* (Hugo).

• SYN. : **2** *agence, annexe, comptoir, filiale.*

succursalisme [sykyrsalism] n. m. (de *succursale ;* 1963, *le Monde* [d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964]). Secteur de la distribution des produits de consommation représenté par les entreprises de vente au détail comprenant un réseau d'au moins quatre succursales sous une enseigne commune.

succursaliste [sykyrsalist] n. m. (de *succursale ;* 1835, Acad.). *Vx.* Prêtre desservant une succursale.

◆ adj. (1962, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964). Se dit d'une entreprise de vente au détail appartenant au secteur du succursalisme.

succussion [sykysjɔ̃] n. f. (lat. *succussio,* secousse, de *succussum,* supin de *succutere,* secouer par-dessous, ébranler, agiter, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *quatere,* secouer, agiter ; 1834, Landais). *Vx.* Technique hippocratique de détection des épanchements dans la poitrine en secouant le malade.

sucé, e [syse] adj. (part. passé de *sucer ;* 1314, Mondeville, au sens de « tiré par succion » ; 1765, Diderot, au sens de « épuisé » [en parlant d'une personne] ; sens actuel, 1876, Larousse [aussi *poterie sucée*]). Se dit, en céramique, d'une glaçure trop complètement absorbée par la pâte pendant la cuisson : *Glaçure sucée.* || *Poterie sucée,* poterie dont la glaçure est sucée.

◆ **sucé** n. m. (1876, Larousse). Défaut des poteries sucées.

sucée [syse] n. f. (part. passé substantivé de *sucer ;* 1808, d'Hautel). Action de sucer (rare) : *Tous ces gens, préposés par l'Europe à la sucée du sang turc* (Farrère).

sucement [sysmɑ̃] n. m. (de *sucer ;* 1314, Mondeville, écrit *succement ; sucement,* 1686, Baron). Action de sucer (peu usité) : *Un gros blond admet cinq camarades à partager un sucre de pomme* [...] *; on le passe de bouche en bouche ; chacun a droit à cinq ou six sucements* (Frapié).

sucer [syse] v. tr. (lat. pop. **sūctiāre,* sucer, aspirer, du lat. class. *sūctum,* supin de *sūgere,* sucer [au pr. et au fig.] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *suchier* [*sucier,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *sucer,* XIV^e s.], au sens 5 [au fig., 1690, Furetière, art. *sang*] ; sens 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *sucier* [*sucer,* XIII^e s. — *sucer le lait de... sa nourrice,* XIII^e s., *Chanson d'Antioche*] ; sens 2, XV^e s., *Miracles de Sainte-Geneviève ;* sens 3, 1690, Furetière [pronominalem., 1876, Larousse ; « pratiquer des caresses amoureuses... à l'aide de la langue », milieu du XX^e s.] ; sens 4, 1834, Landais ; sens 6, 1314, Mondeville ; sens 7, 1904, Larousse ; sens 8, v. 1206, Guiot de Provins ; sens 9, 1872, Littré [*sucer le lait de quelque chose,* fin du XII^e s., ToblerLommatzsch ; *sucer... avec le lait,* au fig., 1640, Corneille ; *sucer le lait de,* au fig., 1672, Sacy]). [Conj. **1 a.**] **1.** Aspirer un liquide ou un aliment liquéfié avec les lèvres, éventuellement en s'aidant de la langue : *Sucer le jus d'un fruit. Justement voici le champagne* [...]. *Pendant que Mitsou suce la mousse* (Colette). *Nous qui avons de l'expérience, nous ne lâchons pas si vite l'os à moelle ; nous le grattons, nous le vidons, nous le suçons avec soin* (Duhamel). || *Sucer le lait de sa mère, de sa nourrice,* téter au sein, en parlant du nourrisson. || **2.** Exercer avec la langue ou les lèvres un mouvement de succion sur un objet qu'on a dans la bouche : *Sucer sa pipe. Sucer son pouce. Tout le monde dans Chavignolles suçait des tuyaux de plumes* (Flaubert). || **3.** Pratiquer un mouvement de succion avec la langue sur une partie du corps : *J'entendais un bruit singulier et je ne pouvais comprendre ce qu'il était. À la longue, j'ai fini par deviner que quelques-uns d'entre les vieillards suçaient l'intérieur de leurs joues et laissaient échapper ces clappements bizarres* (Camus) ; et pronominalem. : *On se tape la cloche, constata Angèle en se suçant les doigts* (Triolet). || *Spécialem.* Pratiquer des caresses amoureuses sur quelqu'un à l'aide de la langue. || **4.** Faire dissoudre dans la bouche une matière solide grâce à la salive : *Sucer un bonbon. Sucer longuement une pastille.* || **5.** *Sucer le sang de,* se nourrir du sang d'une personne ou d'un animal (en parlant des animaux suceurs) : *Ces vampires étaient des morts qui sortaient la nuit de leurs cimetières pour venir sucer le sang des vivants* (Voltaire) ; au *fig.,* vider quelqu'un de sa substance vitale, le dépouiller ; l'exploiter : *Il ne songeait qu'à sucer le sang des malheureux* (Fénelon). || **6.** Faire sortir le venin ou les substances nocives d'une plaie par succion : *Sucer une morsure de serpent, une piqûre de moustique.* || **7.** *Fam.* Absorber le contenu de quelque chose ; boire : *Sucer un verre. Ils ont sucé plusieurs bouteilles au cours du repas.* || **8.** Tirer de l'argent de quelqu'un : M^me JOURDAIN : *C'est un vrai enjôleux.* — M. JOURDAIN : *Taisez-vous donc.* — M^me JOURDAIN : *Il vous sucera jusqu'au dernier sou* (Molière). || **9.** *Fig.* Nourrir son esprit de quelque chose en y prenant un vif plaisir : *J'avais, à ce moment, une force d'assimilation extraordinaire. Je suçais tout ce que j'entendais dire à mon maître* (Renan). || Fig. *Sucer le lait de quelque chose,* s'imprégner de ses éléments les plus substantiels, les plus agréables : *Elle y suce longtemps le lait des rêveries* (Valéry). || Fig. *Sucer une opinion, un sentiment avec le lait, sucer le lait de,* recevoir dès l'enfance, se nourrir l'esprit, l'imagination d'une notion, d'un sentiment et en être imprégné : *Ce n'est point une errur avec le lait sucée* (Corneille). *Vous avez sucé dans vos lycées le lait de la Révolution* (Balzac). *Ce péché mortel* [l'individualisme], *j'en ai sucé le lait chez mes maîtres* (Cocteau).

◆ **se sucer** v. pr. (sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, V. POMME). **1.** Être dissous dans la bouche, par la salive : *Cette pilule ne se suce pas, elle s'avale.* || **2.** Pop. *Se sucer la pomme,* V. POMME.

sucette [sysɛt] n. f. (de *sucer ;* 1869, Poiré [p. 259], au sens de « appareil servant, dans les raffineries de sucre, à opérer rapidement l'égouttage des pains » ; sens 1, 1949, Larousse ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Tétine non adaptée à un biberon et que certaines personnes donnent à sucer aux enfants pour les faire tenir tranquilles : *L'usage des sucettes est condamné par les pédiatres.* || **2.** Bonbon emmanché à un bâtonnet et qui se suce au lieu de se croquer. || **3.** *Pop.* Usage excessif des boissons alcoolisées : *Aimer la sucette.*

suceur, euse [sysœr, -øz] adj. (de *sucer ;* v. 1560, Paré, écrit *succeur,* au sens de « celui qui suce les plaies pour les guérir » ; 1707, Dionis, écrit *succeur* [*suceur,* 1764, Voltaire], au sens de « qui suce » ; sens actuel, 1964, Larousse, art. *tentaculifères*). Qui exerce une succion : *Les tentaculifères ont pour trait caractéristique leurs tentacules suceurs.*

◆ n. (sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1764, Voltaire). **1.** *Suceur de sang,* animal qui se nourrit par succion du sang d'autres animaux : *Les suceurs de sang, tels que l'ichneumon, la noctule* (Virey). || **2.** *Fig.* et *vx.* Personne qui s'enrichit lentement au détriment d'autrui : *Il y eut* [à Londres et à Paris] *des agioteurs, des traitants qui sucèrent en plein jour le sang du peuple* [...] *; ces suceurs véritables ne demeuraient pas dans les cimetières (comme les vampires) mais dans des palais fort agréables* (Voltaire).

◆ **suceurs** n. m. pl. (1834, Landais, au sens de « famille d'insectes pourvus d'un suçoir » ; sens actuel, 1904, Larousse). Syn. de TENTACULIFÈRES.

◆ **suçeuse** n. f. (1949, Larousse, au sens de « sorte de drague » ; sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Appareil de manutention pneumatique des grains ou des matières pulvérulentes. || **2.** Embouchure qui se trouve à l'extrémité aspirante d'un circuit de manutention pneumatique.

suçoir [syswar] n. m. (de *sucer ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens de « partie d'un coquillage qui pompe l'eau » ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1816, Thénard, III, 41). **1.** Appareil buccal conformé pour permettre à l'insecte d'aspirer les liquides dont il se nourrit : *Le suçoir d'un pou.* || **2.** Organe qui permet aux plantes d'absorber le suc qui leur sert de nourriture : *Elle* [la cuscute] *abandonne volontairement*

ses racines pour s'enrouler autour de la victime qu'elle a choisie et dans laquelle elle enfonce ses suçoirs (Maeterlinck).

suçon [sysɔ̃] n. m. (de *sucer ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1881, Huysmans [« morceau de linge rempli de pain sucré et mouillé qu'on donne à sucer aux nourrissons », 1872, Littré]). **1.** *Fam.* Marque ou petite élevure produite sur la peau par quelqu'un qui l'a sucée fortement : *Sur les autres bancs, des ouvrières causaient avec de glorieux suçons sur le gras du bras* (Montherlant). || **2.** Syn. anc. de SUCETTE (au sens 2) : *C'était le temps où on recevait dix sous de sa famille afin d'acheter chez le concierge du bahut, des suçons ou du chocolat* (Huysmans).

suçotement [sysɔtmɑ̃] n. m. (de *suçoter ;* 1955, Ikor). Action de suçoter : *Un suçotement de lèvres.*

suçoter [sysɔte] v. tr. (dimin. de *sucer ;* 1550, Ronsard). Sucer négligemment, d'une manière lente et continue : *La femme* [...] *en prenait un petit morceau qu'elle suçotait avec des lenteurs gourmandes* (Goncourt). *Il y eut un assez long silence pendant lequel on entendit Larseneur et Brenugat suçoter leurs pipes éteintes* (Duhamel).

sucrage [sykraʒ] n. m. (de *sucrer ;* 1801, Brunot, au sens de « action de sucrer le moût » ; sens 1, 3 févr. 1876, *Journ. officiel,* p. 1022 ; sens 2, 1904, Larousse [aussi *sucrage en deuxième cuvée*]). **1.** Action de sucrer, d'additionner de sucre : *Le sucrage des fraises se fait juste avant la consommation.* || **2.** *Sucrage en première cuvée,* ou simplem. *sucrage,* opération réglementée par laquelle le viticulteur ajoute au moût une quantité déterminée de sucre avant la fermentation, généralement pour augmenter le degré d'alcool. || *Sucrage en deuxième cuvée,* addition d'eau sucrée sur les marcs de raisin frais, afin d'obtenir des vins de sucre réservés à la consommation familiale.

• SYN. : **2** *chaptalisation.*

sucrant, e [sykrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *sucrer ;* 1964, Larousse). Qui a la propriété de sucrer, de donner une saveur sucrée : *La saccharine a un pouvoir sucrant très élevé.*

sucrase [sykraz] n. f. (de *sucre* 1 ; 1904, Larousse). Enzyme qui se trouve dans le suc intestinal et dans divers végétaux, et qui dédouble la saccharose en glucose et lévulose.

• SYN. : *invertase, saccharase.*

sucrate [sykrat] n. m. (de *sucre* 1 ; 1876, Larousse [*sucrate de chaux,* même sens, 1872, Littré]). Syn. de SACCHARATE.

sucraterie [sykratri] n. f. (de *sucrate ;* 1904, Larousse). Usine qui extrait le sucre des mélasses par formation d'un sucrate métallique insoluble.

sucre [sykr] n. m. (ital. *zucchero,* sucre, ar. *sukkar,* même sens, empr. [par l'intermédiaire de la Perse] de l'indien *śakk[h]arā,* même sens, du sanskrit *śarkarā,* proprem. « grain » ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *çucre* [*sucre,* fin du XIII^e s., Joinville], au sens I, 1 [*sucre de betterave,* 1816, *Mémoires de l'Académie des sciences,* I, 349 ; *betterave à sucre,* 1867, Larousse, art. *betterave ; sucre de canne,* 1876, Larousse ; *sucre d'érable,* 1957, Bélisle, art. *sucrerie ; sucre brut,* 1690, Furetière ; *sucre candi,* XIII^e s., *RHL,* VI, 291 ; *sucre numéro 3,* 1964, Larousse ; *sucre raffiné,* 1872, Littré ; *sucre roux,* 1964, Larousse (d'abord écrit *zucre ros,* XIV^e s. — *sucre rouge,* même sens, 1872, Littré) ; *non-sucre,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*casser du sucre,* au fig., 1868, Larousse, art. *casser*] ; sens I, 3, 1893, *Dict. général* [*morceau de sucre — sucre,* même sens, av. 1951, A. Gide ; *pince à sucre,* 1962, Robert, art. *pince ; sucre cristallisé,* 1929, Larousse, art. *cristallisé ; sucre en poudre,* 1962, Robert, art. *poudre ; sirop de sucre,* 1893, *Dict. général ; sucre d'orge,* 1680, Richelet ; *sucre de pomme,* 1842, Mozin ; *mi-sucre,* 1876, Larousse — *(confiture) à mi-sucre,* même sens, 1694, Acad. ; *vin de sucre,* v. 1298, *Livre de Marco Polo*] ; sens II, 1, 1600, O. de Serres [*sucre réducteur,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 3, 1872, Littré [aussi *sucre des urines* (*sucre,* même sens, 1845, Bescherelle) — *sucre du diabète,* 1876, Larousse] ; sens II, 4, 1694, Th. Corneille ; sens II, 5, 1876, Larousse ; sens III, 1, v. 1460, G. Chastellain ; sens III, 2, 1661, Molière [*être un sucre,* 1975, *Lexis*]).

I. 1. Substance extraite industriellement, sous une forme cristallisée, de plantes telles que la canne et la betterave, de saveur très douce, formant un aliment fondamental de l'homme : *À quoi servaient le sucre et le café dans une éducation ?* (Balzac). *Le bois, le sucre et la chandelle filaient comme dans une grande maison* (Flaubert). || *Sucre de betterave,* celui qui est extrait des betteraves sucrières, dont le jus, obtenu par diffusion aqueuse, subit la série d'opérations de la floculation, de la filtration et de la cristallisation : *Le sucre de betterave est produit principalement en Europe.* || *Betterave à sucre,* variété de betterave cultivée spécialement pour l'extraction industrielle du sucre. || *Canne à sucre,* v. CANNE. || *Sucre de canne,* sucre extrait principalement de la canne, et se trouvant dans de nombreux autres végétaux : *Le sucre de canne représente encore la majeure partie de la production mondiale.* (Syn. SACCHAROSE.) || *Sucre d'érable,* sève de l'érable à sucre obtenue par gemmage de cet arbre et préparée par chauffage et brassage : *Le sucre d'érable est fabriqué principalement au Canada.* (On dit plutôt SIROP D'ÉRABLE ou, au Canada, TIRE D'ÉRABLE.) || *Sucre brut,* sucre qui n'a pas été raffiné. || *Sucre candi,* sucre formé de très gros cristaux, obtenu par évaporation lente d'un sirop de sucre. || *Sucre numéro 3,* sucre cristallisé type, défini chaque année par la Bourse de commerce de Paris. || *Sucre raffiné,* sucre blanc qui a subi les opérations de raffinage. || *Sucre roux,* sucre plus ou moins clair, constitué de cristaux enveloppés d'une pellicule de mélasse. (Syn. CASSONADE.) || *Non-sucre,* impuretés qui se trouvent dans les jus, sirops et mélasses, et qui sont éliminées au cours de l'élaboration du sucre. || **2.** Ce produit alimentaire tel qu'il est vendu dans le commerce sous différentes formes : *Le sucre manque dans les magasins en ce moment.* || *Pain de sucre, en pain de sucre,* v. PAIN (§ III, n. 2). || Fig. et fam. *Casser du sucre sur quelqu'un, sur la tête de quelqu'un, sur le dos de quelqu'un,* dire du mal de lui, généralement en son absence (par allusion au pain de sucre qui devait être brisé pour être débité au détail) : *Toute la soirée se passa à « casser du sucre », comme ils disaient dans leur argot* (Daudet). || **3.** *Morceau de sucre,* ou *sucre,* morceau calibré de sucre raffiné : *Acheter deux kilos de sucre n° 4. Mettre deux sucres dans son café.* || *Pince à sucre,* instrument formé de deux branches qui servent à saisir le morceau de sucre dans un sucrier afin d'éviter de le prendre avec les doigts. || *Sucre cristallisé,* sucre qui se présente sous forme de petits cristaux non encore réduits en poudre, et livré à la consommation sous cette forme. || *Sucre en poudre,* sucre dont les cristaux ont été finement broyés : *Le sucre en poudre est principalement utilisé pour sucrer les fruits frais.* || *Sirop de sucre,* dissolution concentrée de sucre : *Arroser un gâteau d'un sirop de sucre.* || *Sucre d'orge,* sucre préparé à l'eau d'orge et qui se vend souvent en petits bâtons cylindriques. || *Sucre de pomme,* celui qui est préparé au jus de pomme et se vend le plus souvent en bâtons cylindriques. || *Mi-sucre,* se dit de confitures dans lesquelles le sucre entre pour moitié du poids des fruits. || *Vin de sucre,* boisson obtenue par le sucrage en deuxième cuvée.

II. 1. Nom usuel donné à une matière de composition chimique spécifique, distincte de celle du saccharose, désignée sous le nom de *glucose,* et qui se trouve dans l'amidon, la fécule, le raisin et la plupart des fruits sucrés en général : *Sucre d'amidon, sucre de fécule, sucre de raisin, sucre de fruits.* || *Sucre réducteur,* sucre qui, par sa fonction aldéhyde, a la propriété chimique d'enlever l'oxygène en formant des acides. || **2.** *Sucre de lait,* matière sucrée qu'on trouve dans le lait des mammifères. (Syn. LACTOSE.) || **3.** *Sucre du foie,* nom donné au glucose, dont le foie régularise le débit dans le sang. || *Sucre des urines, de diabète,* glucose dont l'excès dans l'organisme est

un trouble du métabolisme des glucides, et dont la présence dans les urines permet de diagnostiquer le diabète sucré. || **4.** *Sucre de Saturne,* acétate de plomb cristallisé. || **5.** *Abusiv.* Suc de certaines plantes ayant plus ou moins une saveur sucrée : *Les sucres un peu âcres des tiges écrasées* (Zola).

III. 1. *Fig.* Douceur excessive et suspecte : *Le sucre empoisonné que sèment vos paroles* (Corneille). *Le miel des principes, le sucre des promesses, voilà l'apport des socialistes* (Mauriac). || **2.** Adjectiv. *Être tout sucre, (tout miel),* se montrer d'une amabilité doucereuse et inquiétante : *Notre Mère Agnès est tout sucre, avec de petits filets de vinaigre* (Montherlant). || *Être un sucre,* se montrer aussi doux et agréable dans son comportement que l'est un morceau de sucre au goût : *Il nous a accueillis aujourd'hui avec chaleur et empressement. C'était un sucre !*

2. sucre [sykr] n. m. (mot hispano-américain de même sens, emploi comme n. commun du n. du patriote vénézuélien Antonio José de *Sucre* [1795-1830] ; 1903, Larousse, art. *monnaie* [VI, 170]). Unité monétaire principale de l'Équateur.

sucré, e [sykre] adj. (de *sucre* 1 ; XIII^e^ s., Godefroy, écrit *socré* [*succré,* v. 1350, *Romania,* XCIV, 163 ; *sucré,* XV^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1843, Th. Gautier [*le sucré,* 1964, Robert] ; sens 4, 1955, Robert, art. *diabète ;* sens 5, XVI^e^ s., La Curne [...*un air sucré,* 1765, Diderot ; *faire... la sucrée,* av. 1493, G. Coquillart]). **1.** Se dit d'un aliment ou d'une boisson auxquels on a ajouté une certaine quantité de sucre ou d'une substance édulcorante appréciable au goût : *De l'eau sucrée. C'est pourquoi l'on rêve de tomber malade pour se réveiller à l'infirmerie, où des religieuses à cornette blanche vous apporteront au lit des tisanes sucrées* (Saint-Exupéry). || **2.** Qui contient naturellement du sucre : *C'est un fruit très sucré.* || **3.** Qui a une saveur de sucre : *Nous avions bu beaucoup de cidre adorable, piquant et sucré* (Maupassant). || Substantiv. *Le sucré,* la saveur sucrée : *Ne pas aimer le sucré.* || **4.** Se dit de maladies caractérisées par un trouble important de l'utilisation du glucose : *Diabète sucré.* || **5.** *Fig.* D'une douceur excessive, inquiétante par son excès même : *Des paroles sucrées. Il y a du reste entre leurs compositions la même différence qu'entre la galanterie sucrée du temps de Louis XV et la galanterie loyale du siècle de Louis XIII* (Baudelaire). *Il* [Vidame] *disait d'une voix sucrée : « Vous êtes trop bonne comédienne pour vous en aller ailleurs »* (Duhamel). || *Prendre un air sucré,* et, substantiv., *faire le* (ou *la*) *sucré(e),* prendre par affectation des manières aimables, modestes ou innocentes et aussi mignardes : *Si elle fait la sucrée, contentez-vous de lui promettre la procuration* (Balzac). *Et toi, fais donc pas tant ta sucrée ! on t'a assez remarquée depuis ce matin !* (Colette).

● SYN. : **3** *doux, sirupeux ;* **5** *doucereux, mielleux, patelin.*

sucrer [sykre] v. tr. (de *sucre* 1 [v. aussi l'art. précéd.] ; XV^e^ s., Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens I, 1, XVI^e^ s. ; sens I, 2, 1876, Larousse ; sens I, 3, 1947, Aymé, p. 203 [« être très âgé ou proche du gâtisme », 1957, Robert, art. *fraise* 1] ; sens I, 4, 1894, Esnault ; sens I, 5, 1938, Esnault ; sens II, av. 1896, Verlaine).

I. AVEC POUR SUJET UN NOM DE PERSONNE. **1.** Adoucir un aliment par adjonction de sucre : *Sucrer son café.* || **2.** Adoucir, édulcorer à l'aide d'une substance sucrante : *Sucrer une tisane avec du miel.* || **3.** Pop. *Sucrer les fraises,* être agité d'un tremblement des mains incoercible, signe de vieillesse ou de maladie nerveuse, dans un mouvement analogue à celui que l'on fait pour saupoudrer des fraises de sucre ; *par extens.* et *irrévérencieusement,* être très âgé, ou proche du gâtisme. || **4.** Arg. *Sucrer quelqu'un,* au jeu, avantager quelqu'un, lui donner des points. || **5.** Pop. *Sucrer quelque chose à quelqu'un,* lui supprimer un avantage : *Sucrer une permission à un soldat.*

II. AVEC POUR SUJET UN NOM DE CHOSE. Provoquer la formation de sucre (ou d'une substance ayant les mêmes propriétés) à l'intérieur d'un objet comestible, généralement un fruit : *Le soleil | Qui travaille encore imperturbablement | À gonfler, à sucrer là-bas les grappes sures* (Verlaine).

● SYN. : **I, 1** *édulcorer.*

◆ v. intr. (1964, Robert). Avoir la propriété de donner une saveur sucrée : *Le sucre en poudre sucre plus que le sucre en morceaux.*

◆ **se sucrer** v. pr. (sens I, 1, 1835, Platt ; sens I, 2, 1926, d'après Robert, 1967 ; sens II, 1, 1887, Zola ; sens II, 2, 1876, Larousse).

I. 1. *Fam.* Mettre du sucre dans le liquide qu'on se dispose à boire : *Voici votre café : sucrez-vous.* || **2.** *Fig.* et *fam.* S'attribuer dans une affaire des avantages pécuniaires excessifs, eu égard à l'importance des services rendus : *Dans ce marché, j'ai l'impression que les intermédiaires se sont sucrés.*

II. 1. Devenir sucré : *Le raisin se sucre au soleil de l'été.* || **2.** Subir ou nécessiter une adjonction de sucre : *Le pamplemousse ne se mange guère sans se sucrer.*

sucrerie [sykrəri] n. f. (de *sucre* 1 ; 1654, Du Tertre [p. 172], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1957, Bélisle ; sens I, 3, 1964, Robert ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, début du XX^e^ s.).

I. 1. Usine où l'on traite la betterave ou la canne pour en extraire le sucre, et, *par extens.,* où l'on raffine le sucre : *Et la brise embaumée autour des sucreries | Et le fourmillement des Hindous au travail* (Leconte de Lisle). || **2.** Au Canada, forêt d'érables exploitée pour la fabrication du sucre ou du sirop d'érable ; installation pour la fabrication de ces produits. || **3.** Industrie du sucre en général : *La sucrerie est entre les mains de gros capitalistes.*

II. 1. Produit de confiserie à base de sucre (généralement au plur.) : *Elle descendit inviter les enfants à venir avec d'autres petits de leur âge manger le « risengroed » et toutes les sucreries accrochées aux branchettes d'un arbre de Noël* (Daudet). *Marthe sera sûrement arrivée, assise et croquant des sucreries dans cet étrange salon* (Colette). || **2.** *Fig.* Mièvrerie doucereuse (rare) : *Le mélodrame pleurnicheur, la sucrerie élégiaque, le faux optimisme béotien !* (Bataille).

● SYN. : **II, 1** *confiserie, douceurs, friandises, gâteries.*

sucreur [sykrœr] n. m. (de *sucrer ;* 1872, Littré). Nom donné par dérision aux viticulteurs qui pratiquent le sucrage ou fabriquent des vins de sucre.

sucrier, ère [sykrije, -ɛr] adj. (de *sucre* 1 ; 1842, Acad., au sens 3 [*campagne sucrière,* 1872, Littré] ; sens 1, 1953, Robert [art. *betterave*] ; sens 2, 1872, Littré [aussi *départements sucriers*]). **1.** Qui produit du sucre : *Les betteraves sucrières.* || **2.** Où l'on produit du sucre : *Les principales régions sucrières du monde.* || *Départements sucriers,* ceux où l'on cultive la betterave à sucre. || **3.** Relatif à la fabrication du sucre : *Industrie sucrière.* || *Campagne sucrière,* ensemble des opérations annuelles relatives à la production du sucre.

◆ n. (1555, *Revue de philologie française* [XLIII, 204], au sens de « confiseur » ; sens 1, 1654, Du Tertre, p. 172 ; sens 2, 1813, Gattel ; sens 3, 1596, Hulsius [comme n. m. ; *sucrière,* n. f., même sens, 1872, Littré]). **1.** Industriel dont l'usine ou les usines produisent ou raffinent le sucre : *Il est du devoir d'un sucrier ou d'un raffineur de n'employer les cannes qu'après les avoir goûtées* (Labat). *Celle que la malignité du monde caricaturait déjà du sobriquet de « la Belle Sucrière »* (Bourget). || **2.** Ouvrier qui travaille à la fabrication du sucre. || **3.** Ustensile ménager ou pièce de vaisselle ou d'argenterie destiné à contenir du sucre (le plus souvent au masc.) : *Avant qu'on n'ait pu rien faire, le sucrier de verre était tombé* (Aragon). *Mais presque aussitôt elle posa la sucrière et se redressa nerveusement...* (Martin du Gard).

sucrin, e [sykrɛ̃, -in] adj. et n. m. (de *sucre* 1 ; 1544 [d'après Robert, 1964], puis 1558, Thevet). Se dit d'une espèce de melon très sucrée : *Melons sucrins. Le sucrin de Tours. Êtes-vous de ceux* [...] *qui préfèrent les prétentieux melons du Nord, les sucrins,*

les prescots, que sais-je, les cantaloups à nos ruisselants melons d'Italie ? (Gide).

◆ **sucrin** n. m. (1872, Littré). *Sucrin vert,* variété de poire.

sud [syd] n. m. (anglo-saxon *sūd,* sud ; v. 1138, Gaimar, écrit *suth* [*sud,* v. 1170, *Livre des Rois*], au sens 1 [*vent du sud,* 1872, Littré ; *au sud de,* 1876, Larousse ; *faire le sud,* 1812, Mozin] ; sens 2, v. 1138, Gaimar ; sens 3, 1812, Mozin [« ...habitants de cette région », 1876, Larousse]). **1.** Celui des quatre points cardinaux qui correspond à la direction opposée à celle de l'étoile Polaire (abrév. S.) : *À une demi-lieue vers le sud, la côte allongeait vers la mer une file de rochers* (Flaubert). *Nous n'allions plus vers le sud, mais vers l'est. Après quelques heures nous entrâmes dans Toulouse* (Malraux). ‖ *Vent du sud,* celui qui souffle de la direction du sud. ‖ *Au sud de,* dans la direction du sud par rapport à un point ou à une ligne : *Au sud de la Loire. Bourges est au sud de Paris.* ‖ *Faire le sud,* dans la marine, avancer en direction de ce point cardinal. ‖ **2.** Contrées situées dans l'hémisphère Sud (avec une majuscule en ce sens) : *L'Amérique du Sud. L'Afrique du Sud.* ‖ **3.** *Absol.* Région située au sud dans un ensemble géographique (avec une majuscule en ce sens et au suivant) : *L'Italie connaît le problème aigu du sous-développement du Sud.* ‖ Ensemble des habitants de cette région : *Le Sud bouge.*

◆ adj. invar. (1721, Trévoux, dans la loc. *latitude sud ;* sens 1, 1835, Acad. [*magnétisme sud,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Dans la direction du sud, ou qui vient du sud : *Le côté sud d'un édifice. Un vent sud. Le pôle Sud. L'hémisphère Sud.* ‖ *Magnétisme sud,* sorte de magnétisme qui caractérise le pôle sud d'un aimant. ‖ **2.** Qui est situé dans le sud d'une région : *La partie sud de la France.*

• CONTR. : **1** et **2** *nord.*

sud-africain, e [sydafrikɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *sud* et de *africain ;* 1888, Larousse). Relatif à la république d'Afrique du Sud ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays.

sud-américain, e [sydamerikɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *sud* et de *américain ;* 1878, Larousse). Relatif à l'Amérique du Sud ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région du globe.

sudamina [sydamina] n. m. pl. (dér. savant du lat. *sudare,* suer [v. SUER] ; 1765, *Encyclopédie*). Vésicules fines et transparentes qui apparaissent sur la peau après des sudations abondantes.

sudarabique [sydarabik] adj. et n. m. (de *sud* et de *arabique ;* 1964, Larousse). Se dit d'une langue du groupe sémitique, proche de l'arabe, qui subsiste entre l'Hadramaout et l'Oman : *L'écriture sudarabique.*

sudation [sydasjɔ̃] n. f. (lat. *sudatio,* action de suer, transpiration, étuve, de *sudatum,* supin de *sudare,* suer [v. SUER] ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 [rare entre 1547, Bloch-Wartburg, et 1812, Mozin ; *bain de sudation,* 1972, Domart et Bourneuf] ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Processus de sécrétion de sueur résultant de conditions naturelles ou provoqué artificiellement dans un but hygiénique ou thérapeutique. ‖ *Bain de sudation,* traitement qui consiste à placer l'organisme dans un local où l'on maintient une température élevée et un air sec afin de provoquer une sueur abondante, puis à le soumettre à une douche ou à un bain froid suivi d'un repos d'au moins une demi-heure. ‖ **2.** La sueur sécrétée : *Éviter les sudations que cause un temps pareil* (Proust). ‖ **3.** En botanique, émission de gouttelettes d'eau par les plantes à travers leurs stomates aquifères en cas de saturation de l'air en eau.

• SYN. : **1** *sudorification ;* **2** *sueur, transpiration ;* **3** *guttation.*

1. sudatoire [sydatwar] adj. (lat. *sudatorius,* sudorifique, de *sudatum,* supin de *sudare,* suer [v. SUER] ; 1812, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1967, Robert). **1.** Se dit, en médecine, de ce qui s'accompagne de sueur : *Fièvre sudatoire.* ‖ **2.** Qui est destiné à provoquer la sueur : *Exercices sudatoires.*

2. sudatoire [sydatwar] n. m. (lat. *sudatorium,* étuve, part. passé neutre substantivé de l'adj. *sudatorius* [v. l'art. précéd.] ; 1605, Gontaut-Biran [127], écrit *sudatorie,* au sens de « étuve de bain » ; écrit *sudatoire,* au sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Forme francisée de *sudatorium.*

sudatorium [sydatɔrjɔm] n. m. (mot lat. signif. « étuve » [v. l'art. précéd.] ; 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Partie des bains romains réservée aux bains de vapeur. ‖ **2.** Dans les établissements thermaux modernes, installation analogue : *Du sudatorium torride, où elle était en train de ruisseler* (Margueritte).

sud-coréen, enne [sydkɔreɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *sud* et de *coréen ;* v. 1955, d'après Robert, 1967). Relatif à la Corée du Sud ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays.

sud-est [sydɛst] n. m. (de *sud* [v. ce mot] et de *est ;* v. 1155, Wace, écrit *suth est* [*sud-est,* 1607, Hulsius], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. [absol., 1964, Larousse] ; sens 3, 1484, Garcie, écrit *suest* [*sud-est,* 1636, Monet] ; sens 4, 1685, Jal). **1.** Point de l'horizon situé entre le sud et l'est (abrév. S.-E.). ‖ **2.** Zone d'un pays située au sud-est par rapport à la région centrale du pays considéré : *Le sud-est de la France ;* et absol. : *Le Sud-Est.* ‖ **3.** Vent qui souffle de cette direction : *Le vaisseau s'était trouvé en danger par la levée d'un fort sud-est* (Chateaubriand). ‖ **4.** En termes de marine, aire du vent située à mi-distance entre le sud et l'est, et correspondant à sud-45° est.

◆ adj. invar. (sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Qui est situé au sud-est : *Les provinces sud-est de la France. La banlieue sud-est de Paris. Le réseau sud-est de la S.N.C.F.* ‖ **2.** Qui souffle du sud-est : *Vent sud-est.*

sud-est-quart-est [sydɛstkarɛst ; *chez les marins* syɛkarɛ *ou* syɛdkarɛd] n. m. (de *sud-est, quart* et *est ;* 1803, Boiste [d'abord *sud-est-quart-d'est,* 1685, Furetière]). Aire de vent comprise entre le sud-est et l'est-sud-est.

◆ n. m. et adj. (1803, Boiste [d'abord *sud-est-quart-d'est,* 1685, Furetière]). Vent qui souffle de cette direction.

sud-est-quart-sud [sydɛstkarsyd ; *chez les marins* syɛkarsy *ou* syɛdkarsy] n. m. (de *sud-est, quart* et *sud ;* 1803, Boiste [d'abord *sud-est-quart de sud,* 1694, Th. Corneille]). Aire de vent comprise entre le sud-est et le sud-sud-est.

◆ n. m. et adj. (1803, Boiste [d'abord *sud-est-quart de sud,* 1694, Th. Corneille]). Vent qui souffle de cette direction.

sudète [sydɛt] adj. et n. (de *Sudètes,* n. m. pl., « partie nord-est du quadrilatère de Bohême, Allemands de Bohême habitant cette région » ; v. 1938, aux sens 1-2). **1.** Se dit de la population habitant ou ayant habité la région située en bordure nord de la Bohême, province de Tchécoslovaquie revendiquée, puis annexée par Hitler : *Les chefs sudètes modérés désiraient encore un règlement* (Suarez). ‖ **2.** Relatif à cette région : *Le problème sudète.*

sudiste [sydist] adj. et n. (de *Sud ;* 1872, Littré). Lors de la guerre de Sécession, aux États-Unis, partisan, habitant ou combattant des États du Sud, par opposition aux *Nordistes* (prend une majuscule comme n.) : *Les Sudistes étaient conduits par le général Lee. Les armées sudistes furent d'abord victorieuses. Les Sudistes étaient aussi appelés « Confédérés ».*

sudoral, e, aux [sydɔral, -o] adj. (dér. savant du lat. *sudor,* sueur [v. SUEUR 1] ; 1964, Robert). Relatif à la sueur : *L'excrétion sudorale augmente avec la température.*

sudorifère [sydɔrifɛr] adj. (bas lat. médic. *sudorifer,* sudorifique, du lat. class. *sudor,* sueur [v. SUEUR 1], et *ferre,* porter, apporter ; 1735, Heister, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Syn. anc. de SUDORIFIQUE. ‖ **2.** Syn. de SUDORIPARE.

sudorification [sydɔrifikasjɔ̃] n. f. (de *sudorifique ;* 1878, Larousse). Formation de la sueur.

sudorifique [sydɔrifik] adj. et n. m. (de *sudori-,* élément tiré du lat. *sudor,* sueur [v. SUEUR 1], et de *-fique,* du lat. *facere,* faire, produire ; v. 1560, Paré). En méde-

cine, se dit d'un médicament qui provoque ou augmente la sécrétion de la sueur : *La pilocarpine est un sudorifique très usité.*

sudoripare [sydɔripar] adj. (de *sudori-*, élément tiré du lat. *sudor*, sueur [v. SUEUR 1], et de *-pare*, du lat. *parĕre*, enfanter, produire ; 1858, Nysten). *Glande sudoripare*, chacune des petites glandes situées dans le derme et formant de petits pelotons qui sécrètent la sueur et l'éliminent par un canal excréteur traversant l'épiderme.

sud-ouest [sydwɛst ; *chez les marins* syrwa] n. m. (de *sud* [v. ce mot] et de *ouest* [v. ce mot] ; 1423, G. de Lannoy, écrit *zuutwest* [*syroest*, 1484, Garcie, 4 ; *surouest*, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; *sud-ouest*, 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. [absol., 1933, J. Romains] ; sens 3, fin du XVI^e s., écrit *su-ouest* [*sud-ouest*, 1606, Crespin] ; sens 4, 1872, Littré). **1.** Point de l'horizon situé à égale distance du sud et de l'ouest (abrév. S.-O.) : *L'avion se dirige vers le sud-ouest.* ‖ **2.** Région d'un pays ou d'un continent située au sud-ouest par rapport à la région centrale du pays considéré : *Le sud-ouest de la France ;* et absol. : *Le Sud-Ouest.* ‖ **3.** Vent qui souffle de cette direction. ‖ **4.** En termes de marine, aire du vent également distante du sud et de l'ouest et correspondant à sud-45° ouest.

◆ adj. invar. (sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1608, Godefroy [art. *louvoyer*], écrit *surouest* [*sud-ouest*, 1606, Crespin]). **1.** Qui est situé au sud-ouest : *Les provinces sud-ouest de la France.* ‖ **2.** Qui vient du sud-ouest : *Vent sud-ouest.*

sud-ouest-quart-ouest [sydwɛstkarwɛst ; *chez les marins* syrwakarwa] n. m. (de *sud-ouest, quart* et *ouest ;* 1803, Boiste [d'abord *sud-ouest-quart d'ouest*, 1736, Aubin]). Aire de vent comprise entre le sud-ouest et l'ouest-sud-ouest.

◆ n. m. et adj. (1803, Boiste [d'abord *sud-ouest-quart d'ouest*, 1736, Aubin]). Vent qui souffle de cette direction.

sud-quart-sud-est [sydkarsydɛst] n. m. (de *sud, quart* et *sud-est ;* 1721, Trévoux [d'abord *sud-quart-de-sud-est*, 1685, Furetière]). Aire de vent comprise entre le sud et le sud-sud-est.

sud-quart-sud-ouest [sydkarsydwɛst] n. m. (de *sud, quart* et *sud-ouest ;* 1721, Trévoux [d'abord *sud-quart-de-sud-ouest*, 1685, Furetière]). Aire de vent comprise entre le sud et le sud-sud-ouest.

sud-sud-est [sydsydɛst ; *chez les marins* sysyɛ *ou* sysyɛt] n. m. (de *sud* et de *sud-est ;* 1690, Furetière). Aire de vent comprise entre le sud et le sud-est.

◆ n. m. et adj. (1690, Furetière). Vent qui souffle de cette direction.

sud-sud-ouest [sydsydwɛst ; *chez les marins* sysyrwa] n. m. (de *sud* et de *sud-ouest ;* 1690, Furetière). Aire de vent comprise entre le sud et le sud-ouest.

◆ n. m. et adj. (1690, Furetière). Vent qui souffle de cette direction.

sud-vietnamien, enne [sydvjɛtnamjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *sud* et de *vietnamien ;* juill. 1955, *Larousse mensuel*, p. 2). Relatif au Viêt-nam du Sud (1954-1976) ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région.

suède [sɥɛd] n. m. (emploi comme n. commun de *Suède*, n. du pays d'où ce cuir serait originaire ; 1846 [d'après Robert, 1964], sans indication de sens ; sens actuel, 1891, Huysmans). Peau destinée surtout à la confection des gants, et dont le côté chair est placé à l'extérieur : *J'ai revêtu une sombre robe modeste, voilé mon visage de tulle uni, ganté mes mains de suède neutre* (Colette).

suédé [sɥede] adj. et n. m. (de *suède ;* 1964, Larousse). Se dit d'un tissu traité par des apprêts pour lui donner l'aspect du suède.

suédine [sɥedin] n. f. (de *suède ;* 1933, Larousse). Tissu de coton auquel a été donné par un traitement d'apprêt l'aspect du suède.

suédois, e [sɥedwa, -az] adj. et n. (de *Suède*, n. géogr. ; XVI^e s.). Relatif à la Suède ou à ses habitants ; habitant ou originaire de Suède.

◆ **suédois** n. m. (1872, Littré). Langue scandinave parlée en Suède.

◆ **suédoise** adj. et n. f. (1933, Larousse [comme adj. ; comme n. f., 1964, Larousse]). *Allumette suédoise*, ou (fam.) *suédoise* Mn. f., allumette de sûreté qui ne s'enflamme que sur un frottoir spécial.

suée [sɥe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *suer ;* v. 1480, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, v. 1550, *Ancien Théâtre françois ;* sens 2, début du XVI^e s. [rare av. 1808, d'Hautel — *prendre une... suée*, 1964, Robert] ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, 1867, Delvau). **1.** Réaction physiologique consécutive à un effort intense ou à une température excessive, et qui se traduit par une production abondante de sueur : *Une bonne petite suée, ça te dégraisserait* (Deval). ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Effort intense ; travail pénible : *Malgré la suée des déblayeurs, l'amoncellement tenait toujours les deux rives* (Hamp). ‖ *Prendre une suée, une bonne suée*, se livrer à un effort particulièrement violent. ‖ **3.** *Fam.* Émotion forte, propre à donner des sueurs froides : *Vous m'avez fichu une suée* (Géraldy). ‖ **4.** *Pop.* S'emploie par euphémisme pour *chiée*, « grande quantité » : *Avec ça, il y avait une suée de monde dans les rues* (Zola).

suer [sɥe] v. intr. (lat. *sudare*, être en sueur, transpirer, être humide de, épancher comme une sueur, faire avec sueur, avec peine ; v. 980, *Passion du Christ*, écrit *suder* [*suer*, XII^e s.], au sens I, 1 [*suer à grosses gouttes*, 1648, Guez de Balzac] ; sens I, 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens I, 3, av. 1890, Maupassant [*suer de peur — suer*, même sens, v. 1155, Wace ; *suer d'angoisse*, av. 1894, Leconte de Lisle] ; sens I, 4, fin du XIV^e s., puis 1549, R. Estienne [*faire suer*, en cuisine, 1690, Furetière ; *faire suer la baudruche*, 1876, Larousse] ; sens II, 1, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, 1964, Robert [« piller, dépouiller, exploiter quelqu'un », 1615, Esnault] ; sens II, 3, 28 févr. 1678, M^{me} de Maintenon [*se faire suer*, 1949, Larousse]).

I. ÉMETTRE DE LA SUEUR. **1.** Sécréter par les pores de la peau une quantité plus ou moins grande de liquide humoral appelé « sueur » sous l'effet d'une chaleur excessive ou d'un effort important et prolongé (en parlant des personnes et de certains animaux comme le cheval) : *L'attelage suait, soufflait, était rendu* (La Fontaine). *Il grimpe, suant et soufflant, entre les pins qui protègent mal du soleil* (Vailland). *J'avais jadis sué sur les moellons de la Basilique, j'avais râpé mes paumes à la corde des treuils qui hissaient les sommiers et saigné contre les claveaux des voussures...* (Arnoux). ‖ *Suer à grosses gouttes*, v. GOUTTE. ‖ **2.** Avoir une réaction physiologique contre la fièvre en émettant une sueur morbide : *Après avoir avalé ces cachets, il a sué toute la nuit et la fièvre est tombée. Il le trouva* [le malade] *dans son lit, suant sous ses couvertures* (Flaubert). ‖ **3.** Fig. *Suer de peur* ou *d'angoisse*, éprouver une émotion si intense qu'elle déclenche une production abondante de sueur : *Et tout son corps suait | D'angoisse et de dégoût devant cette gehenne* (Leconte de Lisle). *Il suait de peur, ses dents claquaient* (Maupassant). *Il* [Hubert] *se réveillait en sursaut, suant d'angoisse au milieu des fantômes* (Lacretelle). ‖ **4.** Se couvrir d'une humidité qui dégoutte à la surface comme la sueur sur le corps (en parlant de matières diverses) : *Des murs qui suent par temps humide. Le fromage suait dans son assiette* [de Brunet] *comme un brave homme au travail* (Sartre). ‖ *Faire suer*, en cuisine, éliminer par chauffage l'excès d'humidité d'un aliment : *Faire suer les marrons.* ‖ *Faire suer la baudruche*, en termes de batteur d'or, débarrasser le métal de ses graisses.

II. FOURNIR UN EFFORT. **1.** Travailler en se donnant beaucoup de mal pour un résultat médiocre : *En vain pour la trouver* [la rime] *je travaille et je sue* (Boileau). ‖ **2.** *Faire suer quelqu'un*, lui imposer un travail pénible sans le rémunérer en conséquence. ‖ Fam. *Faire suer le burnous*, v. BURNOUS. ‖ **3.** Fig. et fam. *Faire suer quelqu'un* ou *le monde*, lasser quelqu'un à la longue, l'excéder : *Il me faisait suer avec ses bravades* (Courteline). *Elle* [la femme] *affecta un air brusque :*

« Non, ce que tu me fais suer quand tu te mets à être andouille comme ça ! » (Romains). || Pronominalem. *Se faire suer,* s'ennuyer : *Je me suis fait suer toute la matinée à regarder tomber la pluie.*

● SYN. : **I, 1** *transpirer ;* **4** *exsuder, suinter.* || **II, 1** *s'échiner* (fam.), *s'éreinter* (fam.), *peiner, se tuer ;* **2** *exploiter, pressurer ;* **3** *barber* (fam.), *bassiner* (fam.), *casser les pieds* (fam.), *enquiquiner* (pop.), *raser* (pop.), *tanner* (fam.) ; *se morfondre.*

◆ v. tr. (sens I, 1, v. 1460, Villon [*en suer une,* 1888, Villatte] ; sens I, 2, 1838, V. Hugo ; sens I, 3, 1872, Pearson, p. 604 ; sens I, 4, 1783, Buffon ; sens II, 1, XVI^e s. ; sens II, 2, fin du XVIII^e s., Beaumarchais).

I. 1. Excréter par les pores de la peau : *Tu as sué le sang dans le jardin des oliviers | nocturnes* (P.-J. Jouve). || *Suer sang et eau,* v. SANG (§ I, n. 2). || Pop. *En suer une,* au bal, exécuter une danse rapide ou danser dans une atmosphère échauffée. || **2.** Produire quelque chose au prix d'un effort épuisant et de longue haleine : *Le peuple misérable et qu'on pressure encore | A sué quatre cent trente millions d'or* (Hugo). *Le travail de nos livres, pour ainsi dire, sué de notre sang* (Goncourt). *Elle* [Votre Excellence] *daignera constater que des diamants, parfaitement des diamants, alourdissent le bord du manteau* [...], *deux mille huit cents diamants, sués dans l'enfer par les mineurs noirs...* (Audiberti). || **3.** *Suer un cheval,* le faire galoper pour lui faire perdre un poids excessif. || **4.** Vx. *Suer le fer,* le chauffer de manière à atteindre le degré de chaleur appelé *chaude suante.*

II. 1. Laisser suinter quelque liquide à sa surface : *Il* [le passage du Pont-Neuf] *est pavé de dalles jaunâtres, usées, descellées, suant toujours une humidité âcre* (Zola). || **2.** *Fig.* Laisser transparaître à première vue par des signes extérieurs éloquents : *Charmant petit cottage, en vérité, propre à souhait, blanchi à la chaux, suant l'aise avec son toit d'ardoises* (Savignon). *À Saint-Martin et ici, je n'ai pu voir, parmi les pensionnaires de l'hôtel, que des faces suant la sottise, l'égoïsme et la vulgarité* (Gide). *Le Puy-en-Velay, une de ces innombrables villes où vous n'êtes jamais allé, une de ces villes de province française qui doit suer un ennui de suie malgré ses curiosités géologiques...* (Butor).

● SYN. : **I, 1** *exsuder.* || **II, 1** *dégoutter ;* **2** *exhaler, respirer, sentir.*

suerie [syri] n. f. (de *suer ;* v. 1460, Villon, au sens de « assassinat » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** *Vx* et *fam.* Syn. de SUÉE : *J'ai achevé aujourd'hui ma douche et ma suerie. Je crois qu'en huit jours il est sorti de mon pauvre corps plus de vingt pintes d'eau* (Sévigné). || **2.** Bâtiment où on entreposait le tabac pour le faire ressuer.

suette [sɥɛt] n. f. (de *suer ;* v. 1560, Paré). *Suette miliaire,* maladie caractérisée par une fièvre, des sueurs abondantes et par une éruption cutanée : *Dans les épidémies, nous avons eu cette année le typhus, nous avons eu une suette miliaire il y a deux ans* (Hugo). [On dit aussi FIÈVRE MILIAIRE.]

1. sueur [sɥœr] n. f. (lat. *sudōrem,* accus. de *sudor, -doris,* transpiration, humidité, suintement, travail pénible, peine, fatigue, de *sudare,* suer [v. SUER] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *sudor* [*suor,* v. 1155, Wace ; *sueur,* v. 1307, G. Guiart], au sens I, 1 [*en sueur,* v. 1155, Wace, écrit *en suor*] ; sens I, 2, 1549, R. Estienne [*avoir des sueurs,* av. 1841, Chateaubriand ; *sueur froide,* 1549, R. Estienne — d'abord écrit *froide suour,* XIII^e s., Tobler-Lommatzsch] ; sens I, 3, 1648, Scarron ; sens I, 4, 1964, Larousse [« humidité qui s'exhale de quelque chose », 1320, Fagniez] ; sens II, 1, début du XIII^e s., écrit *suour* [*sueur,* XIV^e s. ; *arroser quelque chose de ses sueurs,* 1846, Sand ; *s'engraisser de la sueur de quelqu'un,* 1928, R. Martin du Gard — *boire la sueur de quelqu'un,* 1964, Larousse (*s'abreuver de la sueur de quelqu'un,* même sens, 1772, Diderot)] ; sens II, 2, fin du XIX^e s., Courteline [*...à la sueur de son front,* 1762, Acad. — *...à la sueur de son visage,* même sens, début du XV^e s., A. Chartier]).

I. 1. Sécrétion aqueuse, salée, incolore, d'une odeur particulière, contenant en dissolution des sels minéraux et plusieurs substances organiques, élaborée par les glandes sudoripares et évacuée par les pores de la peau chez les personnes et certains animaux supérieurs sous l'effet d'un effort physique intense ou d'une atmosphère surchauffée : *Le vieillard s'arrêta un moment sur le seuil pour essuyer du revers de sa main la sueur de son front* (France). *La sueur lui coulait sur les tempes et sur les joues* (Duhamel). || *En sueur,* couvert d'une sueur abondante : *Le train s'ébranlait lentement. Les types se mirent à courir en criant, en riant ; ils s'accrochaient par grappes aux marchepieds. La face en sueur du serrurier apparut à la fenêtre ; il se cramponnait au rebord des deux mains* (Sartre). *Après avoir couru, il est tout en sueur.* || **2.** Sécrétion des glandes sudoripares de caractère morbide provoquée par la fièvre ou un déséquilibre neurovégétatif, notamment en cas d'émotion violente : *Il a déjà vu tirer un homme comme cela* [frappé au cœur]. *Seulement il faut voir où le cœur bat, chercher la place où frapper pour ne pas casser la lame sur les os de la cage* [...]. *Firmin, dans la mansarde où le vent souffle, froid, se couvre d'une mauvaise sueur. Il est debout comme par miracle entre deux victimes au choix, deux dormeurs* (Aragon). || *Avoir des sueurs,* ressentir une poussée de sueur sans cause apparente : *Avoir des sueurs nocturnes.* || *Sueur froide,* sueur accompagnée d'une sensation de froid, qui se produit dans l'agonie et dans quelques maladies ou dans certains états d'angoisse : *Quand je l'ai vu marcher sur le rebord du toit, j'en ai eu des sueurs froides.* || **3.** *Sueur de sang,* sang qui s'échappe par les pores au cours de certaines maladies. || **4.** Rejet en surface d'un des constituants d'une pièce métallique brute : *La sueur se produit particulièrement dans les bronzes.*

II. 1. *Fig.* Somme d'efforts ayant nécessité beaucoup de mal et de sacrifices : *Les travaux champêtres où s'enfouit autant d'argent que de sueurs* (Balzac). *Comme si ce n'était pas nous, les Parisiens, qui les avions payés, ces canons, de nos sous et de notre sueur* (Adamov). || *Arroser quelque chose de ses sueurs,* y travailler avec effort et persistance. || *S'engraisser de la sueur de quelqu'un, boire la sueur de quelqu'un,* s'enrichir en profitant abusivement du travail qu'il produit : *Oisifs et jouisseurs engraissés de la sueur du peuple et sablant le champagne avec des filles de joie* (Martin du Gard). || **2.** Spécialem. *La sueur du front,* expression qui suggère le caractère pénible du travail et symbolise la peine : *Le plus grand mérite de l'homme, c'est la sueur de son front* (Giraudoux). || *Gagner son pain à la sueur de son front,* se donner beaucoup de mal pour gagner sa vie : *Nous avons appris à reconnaître, dans le pain, l'image de la grandeur du travail, à cause du pain à gagner à la sueur du front* (Saint-Exupéry).

● SYN. : **I, 2** *suée, transpiration.*

2. sueur [sɥœr] n. m. (lat. *sūtor,* cordonnier, de *sūtum,* supin de *suere,* coudre ; fin du XII^e s., *l'Escoufle,* écrit *surre ; sueur,* XIII^e s., Godefroy). Ouvrier du cuir.

suève [sɥɛv] adj. et n. (lat. *Suevus* [employé le plus souvent au plur. *Suevi*], membre d'une population de Germanie habitant au-delà de l'Elbe ; 1876, Larousse). Relatif aux Suèves ; membre de cette peuplade germanique.

suffect [syfɛkt] adj. m. (lat. *suffectus,* même sens, part. passé adjectivé de *sufficere,* mettre sous, mettre à la place de, suffire [v. SUFFIRE] ; 1876, Larousse, écrit *suffecte ; suffect,* 1964, Larousse). *Consul suffect,* dans l'Antiquité romaine, titre donné au consul élu en remplacement d'un consul mort avant l'expiration de ses pouvoirs.

suffète [syfɛt] n. m. (lat. *sūfes* ou *sūffes, -etis,* même sens, mot d'origine punique [cf. l'hébreu *schôfet,* juge] ; fin du XVII^e s., Courtin [d'après Trévoux, 1771]). Magistrat carthaginois qui était l'homologue du consul à Rome : *Le suffète Hamilcar, son père* (Flaubert).

suffire [syfir] v. tr. ind. et intr. (réfection [d'après le lat.] de l'anc. franç. *soufire,* être suffisant [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*],

lat. *sufficere,* mettre sous, mettre après, mettre à la place de, être suffisant, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *facere,* faire ; v. 1180, Marie de France, puis 1507, Auton, au sens I, 1 [avec un complément à l'infinitif, 1538, R. Estienne ; absol., 1656, Pascal] ; sens I, 2, 1538, R. Estienne ; sens I, 3, 1560, *Bible Rebul* [*ça suffit,* XX^e s. — d'abord *cela suffit,* 1694, Acad.] ; sens II, 1, av. 1662, Pascal ; sens II, 2, 1538, R. Estienne). [Conj. **67.**]

1. Constituer la quantité nécessaire, la qualité ou le degré exigés dans une situation donnée, pour obtenir un effet donné, en parlant de choses : *La quantité de braise qui se brûlait à la cuisine aurait suffi pour vingt-cinq plats* (Flaubert) ; et avec un compl. à l'infinitif : *Ce qu'il y a de vertu dans Saint-Sulpice suffirait pour gouverner un monde* (Renan). *Je contemplai à mon tour le polytechnicien mort en bas âge. Son teint de cire et sa moustache bien pensante auraient suffi à éveiller l'idée d'une mort prochaine* (Sartre). *Il avait prévu qu'un mois lui suffirait pour prospecter les abords immédiats de la Bourse* (Troyat). || *Absol.* Constituer juste ce qui est nécessaire : *Pas plus en art qu'en politique, qu'en économie générale les formules classiques ne sauraient suffire* (Cendrars). DONA PROUHÈZE : *Il me désirera toujours.* — L'ANGE GARDIEN : *Pour les uns l'intelligence suffit. C'est l'esprit qui parle purement à l'esprit. Mais pour les autres il faut que la chair aussi soit évangélisée et convertie* (Claudel). || **2.** Être l'élément de satisfaction des besoins ou des aspirations de quelqu'un, en parlant d'une personne ou d'une chose : *Éline n'écoutait pas, songeant à cette enfant venue juste à point dans sa vie pour en combler le vide et suffire à cet instinct de maternité qui commençait à s'agiter en elle* (Daudet). *J'accours de l'Orient pour suffire à ton caprice* (Valéry). *Un logement de deux pièces me suffirait ; l'une serait ma chambre, l'autre mon cabinet de travail. Alors j'écrirai un roman* (Mac Orlan). *Il n'y avait jamais d'enfants parmi les visiteurs. Mais je me passais de distractions. La lecture, la promenade, les jeux que j'inventais avec ma sœur me suffisaient* (Beauvoir). || **3.** *Ironiq.* Donner, par son excès, du dégoût, de l'aversion à quelqu'un : *Deux ans de séjour dans ce pays lui ont suffi ; il a hâte de revenir en France.* || Absol. *Ça suffit !,* en voilà assez. || **4.** Constituer l'élément déterminant pour obtenir un résultat, un effet, en parlant d'une chose : *Un appareil tubulaire suffirait pour amener dans nos villes l'eau pure des champs* (Hugo). *L'irritation causée par la présence de cet homme avait suffi à lui faire croire qu'elle possédait enfin cette passion merveilleuse* (Flaubert). *Il n'est pas beaucoup habitué à boire ; un verre lui suffit pour que les taches se mettent à vivre au-dessus de sa tête mais pour lui seul* (Cayrol). || **5.** Être la personne capable à elle seule de faire face à une situation, d'assumer une tâche : *Jusqu'à présent, j'ai pu suffire à son éducation* (Balzac). *De retour dans sa ville, il se rendit si fameux dans l'art de composer des tableaux... qu'il ne pouvait suffire aux demandes qu'on lui faisait* (France).

◆ v. impers. (sens 1-2, fin du XIV^e s., E. Deschamps [suivi de *que* et du subjonctif, 1549, R. Estienne ; suivi de *que* et de l'indicatif, 1636, Monet] ; sens 3, 1822, Stendhal [suivi de *de* et de l'infinitif, fin du XIV^e s., E. Deschamps] ; sens 4, 1530, Palsgrave, 743 [*il suffit ; suffit,* 1656, Molière]). **1.** *Il suffit de* (suivi d'un nom de chose, physique ou morale), la quantité de telle chose est assez importante pour obtenir tel effet : *Il suffit de quelques gouttes de rhum pour parfumer cet entremets.* || **2.** *Il me* (*te, lui,* etc.) *suffit de* (suivi d'un infinitif), la seule chose que je désire est de : *Il lui suffit de vivre* [à la République]. *C'est là tout son désir, il est légitime* (France) ; parfois suivi de *que* et d'une proposition au subjonctif : *Il me suffit qu'on ne m'en fasse pas un véhément reproche* (France) ; ou *(vx)* d'une proposition à l'indicatif lorsqu'il s'agit d'un fait passé ou présent considéré comme absolument certain : *Il me suffit que vous l'aimez* (Molière). *Ne vous suffit-il pas que je l'ai condamné* (Racine). || **3.** *Il suffit d'un, d'un seul* (suivi d'un nom), un seul élément est nécessaire pour que telle fin, tel effet soient obtenus : *Augustine, atteinte d'hémophilie, n'a jamais voulu apprendre à coudre, parce qu'il lui suffirait d'une piqûre pour faire une hémorragie* (Aragon). *Il suffirait d'un plongeon, l'eau le dévorerait, sa liberté deviendrait eau. Le repos. Pourquoi pas ? Ce suicide obscur ce serait aussi un absolu* (Sartre). || *Il suffit de* (et l'infinitif), la seule condition requise est de : *Il leur suffisait d'exprimer les plus coûteux désirs pour voir leur père s'empressant de les combler* (Balzac). *Chacun prit sa place, les plus favorisés auprès des jeunes filles. Il suffisait pour cela d'être connu des parents* (Nerval). || **4.** Absol. *Il suffit,* ou (très fam. et ellipt.) *suffit,* c'est assez (pour marquer que la discussion est close, qu'on ne veut rien dire ou rien entendre de plus) : *Suffit : rappelle-toi toujours que je t'ai sauvé la vie* (Stendhal). [Vautrin :] *Suffit ! J'aurai une opinion inébranlable le jour où j'aurai rencontré trois têtes d'accord sur l'emploi d'un principe, et j'attendrai longtemps !* (Balzac).

◆ **se suffire** v. pr. (sens 1, av. 1696, La Bruyère ; sens 2, 1804, Senancour ; sens 3, 1701, Furetière ; sens 4, fin du XVII^e s., Bossuet). **1.** Former un tout auquel il n'est pas besoin d'ajouter ou de retrancher quelque chose ; exister par soi-même sans autre chose ou sans une autre personne : *Cette définition se suffit à elle-même. Nous sentons que nous ne nous suffisons pas, que nous ne sommes pas par nous-mêmes* (Sully Prudhomme). *Le ciel s'est refermé au-dessus de ma tête et les vieilles peurs m'ont quittée. Ce n'est pas à coups de théories que Robert m'en a délivrée : il m'a démontré que la vie se suffisait en vivant* (Beauvoir). || **2.** Être l'un pour l'autre le seul être qui comble les besoins et les aspirations de l'autre, en parlant de personnes : *Philémon et Baucis se suffisaient.* || **3.** Ne dépendre de personne d'autre : *Avoir besoin les uns des autres c'était la grande force harmonieuse des Argonautes. Aucun d'eux ne « se suffisait »* (Gide). || **4.** *Spécialem.* Trouver par soi-même les ressources pour subvenir à ses besoins matériels : *Je n'arrivais pas à me suffire avec régularité. De temps à autre ma mère m'avançait de l'argent* (Romains).

suffisamment [syfizamɑ̃] adv. (de *suffisant* [v. ce mot] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *souffisamment* [*suffisamment,* v. 1462, *Cent Nouvelles*], au sens I, 1 ; sens I, 2, début du XIV^e s., écrit *suffisement* [*suffisamment,* v. 1360, Froissart] ; sens II, 1690, Furetière).

I. 1. En nombre ou en quantité suffisante : *Manger suffisamment. Michel avait derrière lui suffisamment de printemps, vingt-six exactement, pour savoir qu'au printemps le yacht serait le bienvenu* (Triolet). *Il a suffisamment de bien* (Acad.). || **2.** Au degré nécessaire pour atteindre un résultat : *Quand je fus griffé suffisamment pour la satisfaction de son honneur, nous commençâmes à nous expliquer* (France). *Si vous ne savez pas vous montrer suffisamment européen, vous ne serez pas soutenu par les Américains* (Adamov).

II. *Littér.* Avec suffisance : *Sur ce, je déclarai suffisamment que, de toutes les épreuves, je gardais certitude de sortir victorieux* (Gide).

• SYN. : **I, 1** *assez.*

suffisance [syfizɑ̃s] n. f. (de *suffisant* [v. l'art. suiv.] ; fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, écrit *souffisanche* [*soffisance,* XIII^e s., *Isopet de Lyon*], au sens de « contentement, satisfaction » ; écrit *suffisance,* au sens I, 1, fin du XIV^e s., *Chronique de Boucicaut ;* sens I, 2, fin du XIV^e s., E. Deschamps ; sens I, 3, av. 1951, A. Gide ; sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2, av. 1747, Lesage).

I. 1. *Avoir une chose en suffisance* ou *à sa suffisance,* l'avoir en quantité telle qu'il n'est pas besoin de l'augmenter : *Nous avions chacun une bonne carabine très courte avec de la poudre et des balles en suffisance* (Barbey d'Aurevilly). *Il* [l'ordonnance] *n'avait pas à sa suffisance à la cantine. Voilà mon Saint-Loup qui s'est amené et le cuistot en a entendu...* (Proust). || **2.** *Vx.* Capacités professionnelles ou intellectuelles d'une personne : *La plupart des citoyens qui ont assez de suffisance pour élire n'en ont pas assez pour être élus* (Montesquieu). || **3.** Propriété de ce qui trouve en soi-même sa raison d'être : *L'œuvre d'art* [...] *doit trouver en soi sa suffisance, sa fin et sa raison parfaite* (Gide). *La suffisance parfaite qui*

tend à être celle de l'amour entre deux êtres (Breton).

II. 1. Comportement d'une personne qui, par son langage et ses manières, affiche le sentiment de supériorité qu'elle éprouve à l'égard des autres, manifeste l'opinion avantageuse qu'elle a d'elle-même : *L'homme des villes est gras, hâbleur, gesticulant, plein de jactance et de suffisance ; cela tient à ce qu'il est suralimenté* (Morand). *Il rentrait dans son silence morose, dans sa maussade suffisance de tous les jours, acceptait les compliments de tous...* (Mallet-Joris). || **2.** Expression de ce comportement dans les manières, le ton, les propos : *La suffisance de ses paroles est insupportable.*

● SYN. : **I, 2** *compétence, qualification.* || **II, 1** *fatuité, infatuation, morgue, outrecuidance, présomption, prétention.*

suffisant, e [syfizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *suffire* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *sufisanz,* au sens de « satisfait » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sofisant,* au sens de « qui est en quantité assez grande » ; 1335, *Chartes de Liège,* écrit *suffissant,* au sens de « qui a quelque importance » ; écrit *suffisant,* au sens I, 2, v. 1360, Froissart [avec *à* et l'infinitif, 1538, R. Estienne ; *c'est* ou *ce n'est pas une raison suffisante pour,* XX^e s.] ; sens I, 1, fin du XIV^e s., E. Des-champs ; sens I, 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 4, début du XX^e s. ; sens I, 5, 1710, d'après A. Lalande, 1947 ; sens I, 6, 1656, Pascal ; sens I, 7, 1913, Proust ; sens II, 1, av. 1613, M. Régnier ; sens II, 2, 1732, Destouches).

I. 1. Dont le nombre ou la quantité sont estimés à la mesure de ce qui est attendu : *Un retraité qui n'a pas de ressources suffisantes. Cent francs par mois, c'est point suffisant pour vous priver du p'tit* (Maupassant). || **2.** Qui est de nature à entraîner une conséquence : *Ce consentement n'était pas suffisant pour qu'elle se donnât beaucoup de peine en vue de l'obtenir* (Montherlant) ; parfois construit avec *à* et l'infinitif : *Une clarté suffisante à les bien voir* (Bosco). || *C'est (ce n'est pas) une raison suffisante pour* (et l'infinitif) ou *pour que* (et le subjonctif), cela justifie (ne justifie pas) de façon satisfaisante que : *Ce n'est pas une raison suffisante pour donner sa démission. Rien, elle n'avait rien qui lui permît* [à Michel] *de croire qu'elle détenait la vérité* [...]. *Passer d'un homme à l'autre, voyager de vide en vide n'est pas une raison suffisante* (Triolet). || **3.** *Rime suffisante,* rime fondée sur l'homophonie de la voyelle tonique, suivie d'autres homophonies, sans identité de la consonne d'appui. || **4.** Qui trouve en lui-même sa propre justification, qui ne s'appuie sur aucun élément extérieur : *Ce monde à lui tout seul tel qu'il est, c'est difficile de nous persuader qu'il est complet et suffisant* (Claudel). || **5.** *Raison suffisante,* celle qui peut à elle seule expliquer les phénomènes : *Quelle peut être la raison suffisante de ce phénomène ?* (Voltaire). || *Principe de raison suffisante,* v. RAISON (§ B, II, n. 1). || **6.** *Grâce suffisante,* selon la théologie, celle qui est attribuée par Dieu à tous les hommes indistinctement et équitablement, et qui devient stérile si la volonté de l'homme la repousse, ou qui devient la grâce efficace. || **7.** *Condition suffisante,* en termes de philosophie, celle qui, posée au cours d'une démonstration, du seul fait de son énonciation, suffit à fonder cette démonstration : *Je ne requiers de cette substance que des conditions « suffisantes », mais non strictement « nécessaires »* (Valéry).

II. 1. Se dit d'une personne dont le comportement témoigne de la suffisance : *Ce suffisant personnage, qui se croit irrésistible* (Lecomte). *Le duc se parait de sa femme mais ne l'aimait pas. Très « suffisant », il détestait d'être interrompu, puis il avait l'habitude d'être dans son ménage très brutal* (Proust). || **2.** Se dit de ce qui dénote la suffisance : *Répondre sur un ton suffisant. J'ai relu ces vacances « l'Ennemi des lois » de Barrès... Cette fois, que cela m'a paru léger ! Qui oserait aujourd'hui toucher à Fourier ou à Saint-Simon avec si peu de sérieux ! Quel ton suffisant ! Et que c'est insuffisant !* (Mauriac).

● SYN. : **II, 1** *arrogant, fat, outrecuidant, prétentieux, vaniteux ;* **2** *avantageux, pédant, satisfait, vain.*

◆ **suffisant** n. m. (sens 1, début du XVI^e s., Auton ; sens 2, 1584, G. Bouchet ; sens 3, 1^er déc. 1946, A. Gide). **1.** *Vx.* Personne qui a les capacités requises en vue d'une certaine fin : *Moi-même* [...] *qui fais le suffisant* (Régnier). || **2.** Personne qui fait preuve de suffisance : *Le suffisant est celui en qui la pratique de certains détails que l'on honore du nom d'affaires se trouve jointe à une très grande médiocrité d'esprit* (La Bruyère). || **3.** Ce qui suffit à satisfaire un besoin : *J'ai eu mon suffisant sur cette terre* (Gide).

● SYN. : **2** *bêcheur* (fam.), *crâneur* (fam.), *plastronneur* (fam.), *poseur* (fam.) ; **3** *content.*

suffixal, e, aux [syfiksal, -o] adj. (de *suffixe ;* 1904, Larousse, au sens 3 ; sens 1, XX^e s. ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Qui concerne le suffixe : *Je ne crois pas que l'appauvrissement d'ailleurs suffixal soit une cause d'infériorité pour le français* (Dauzat). || **2.** Qui s'opère par le suffixe : *Dérivation suffixale.* || **3.** Qui fait fonction de suffixe : *Un élément suffixal.*

suffixation [syfiksasjɔ̃] n. f. (de *suffixer ;* 1876, Hovelacque, p. 62). Procédé de formation des mots à l'aide de suffixes. (V. Introduction, t. I, p. XXXIII-XLIII.)

suffixe [syfiks] n. m. (lat. *suffixus,* part. passé de *suffigere,* fixer par-dessous, clouer, attacher, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *figere,* ficher, planter, fixer ; 1838, Bloch-Wartburg, puis 1842, Acad. [*suffixe flexionnel,* 1933, Marouzeau ; *suffixe dérivationnel,* 1972, *Dict. de linguistique*]). Élément qui s'ajoute à la fin d'une base présentant la forme d'un mot ou d'un radical, et qui détermine la nouvelle catégorie grammaticale du mot dérivé, ses relations syntaxiques et sa signification. || *Suffixe flexionnel,* désinence qui marque le cas, le genre, le nombre des noms, le temps, le nombre, la personne des verbes. (Syn. DÉSINENCE.) || *Suffixe dérivationnel,* celui qui a pour fonction de former les dérivés d'un mot base ou d'un radical.

suffixé, e [syfikse] adj. et n. (part. passé de *suffixer ;* 1876, Hovelacque, p. 65). Pourvu d'un suffixe : *Mot suffixé.*

suffixer [syfikse] v. tr. (de *suffixe ;* 1877, Littré). Munir d'un suffixe une base.

suffocant, e [syfɔkɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *suffoquer ;* fin du XIV^e s., au sens 1 [rare av. 1690, Furetière] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui cause une suffocation : *Le fourneau, où cuisait je ne sais quoi, qui répandait une odeur suffocante* (France). *Nous nous engouffrons dans un wagon de seconde, surchauffé, suffocant* (Colette). *Au centre du terrain vague, il y a une sorte d'usine de ciment avec deux cheminées qui rejettent des colonnes de fumée. L'odeur âcre retombe sur la terre, répand son nuage suffocant* (Aymé). || **2.** *Fam.* Qui cause une stupéfaction capable de couper la respiration : *Une réponse suffocante.*

● SYN. : **1** *asphyxiant, étouffant, oppressant ;* **2** *ahurissant, effarant, inimaginable, inouï, renversant, stupéfiant.*

suffocation [syfɔkasjɔ̃] n. f. (lat. *suffocatio,* suffocation, étouffement, de *suffocatum,* supin de *suffocare* [v. l'art. suiv.] ; v. 1380, *Aalma*). Gêne, suspension ou interruption provisoire de la respiration : *Pour éviter les crises de suffocation que me donnerait le voyage, le médecin m'avait conseillé de prendre au moment du départ un peu trop de bière ou de cognac, afin d'être dans cet état qu'il appelait « euphorie », où le système nerveux est momentanément moins vulnérable* (Proust). *Entre les suffocations, il me parlait encore, il essayait même d'être un peu aimable avec moi* (Céline).

● SYN. : *étouffement, oppression.*

suffoquer [syfɔke] v. tr. (lat. *suffocare,* serrer la gorge de, étouffer, étrangler [au pr. et au fig.], de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et du n. f. pl. *fauces,* gosier, gorge ; v. 1270, Mahieu le Vilain, au sens 2 ; sens 1, v. 1380, *Aalma ;* sens 3, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné). **1.** Couper ou gêner la respiration en empêchant l'air de pénétrer dans les voies respiratoires ou en provoquant une sensation d'étouffement : *En un moment, je fus suffoqué par la chaleur* (Balzac). *Souvent des êtres, surpris par*

un accident subit, suffoqués brusquement par l'eau et en danger de mort, ont vu s'allumer dans leur cerveau tout le théâtre de leur vie passée (Baudelaire). *Toutes les larmes que pendant des mois j'avais refoulées me suffoquaient* (Beauvoir). || **2.** *Class.* Faire périr par étouffement : *Fauste, convaincue, fut suffoquée dans le bain* (Bossuet). || **3.** Causer une vive surprise, une émotion violente : *Tante Portal, suffoquée, ne comprenait pas qu'un homme comme son neveu, un député, se dérangeât pour des paysans* (Daudet). *Je me souviens, vers l'an 1920, de ce petit surréaliste disant à Anna de Noailles suffoquée : « On ne fait plus de vers aujourd'hui, Madame »* (Mauriac). *Son insolence me suffoque.*

● SYN. : **1** *asphyxier, étouffer, oppresser ;* **3** *abasourdir, époustoufler, estomaquer* (fam.), *méduser, saisir, sidérer, souffler* (fam.), *stupéfier.*

◆ v. intr. (sens 1, 1718, Acad. ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau). **1.** Avoir la respiration coupée, par une cause physique ou mécanique : *Je ne répondais qu'en suffoquant de sanglots* (Sainte-Beuve). *Il demandait en suffoquant de gaieté : « Y est-il celui-là, Joseph ? As-tu vu comme il est descendu ! »* (Maupassant). *La poussière faisait suffoquer* (Gide). || **2.** Être en proie à une émotion violente qui coupe le souffle : *Suffoquer de colère, d'indignation, d'étonnement.*

● SYN. : **1** *étouffer.*

◆ **se suffoquer** v. pr. (1684, Mme de Sévigné). *Class.* Se torturer, s'imposer une gêne : *Je vous prie même, ma très chère, de ne vous point suffoquer de faire réponse à mes lettres infinies* (Sévigné).

suffragant [syfragɑ̃] adj. et n. m. (du bas lat. ecclés. *suffraganeus,* suffragant — en parlant d'un prélat — [VIIIe s., Du Cange] — dér. du lat. class. *suffragari* [v. ci-dessous] —, avec influence du lat. class. *suffragans, -antis,* part. prés. de *suffragari,* voter [v. l'art. suiv.] ; v. 1180, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** *Évêque suffragant ou suffragant* n. m., évêque qui dépend d'un métropolitain : *L'évêque d'Ajaccio, en Corse, est suffragant de l'archevêque d'Aix.* || **2.** Dans la religion protestante, pasteur qui en assiste ou en remplace un autre.

◆ adj. (av. 1782, d'Alembert). *Évêché suffragant,* celui dont le titulaire est un évêque suffragant : *En fait, l'élévation d'un prêtre de son diocèse à un évêché non suffragant ne le concernait en rien* (France).

suffrage [syfraʒ] n. m. (lat. *suffragium,* vote, voix qu'on donne, droit de suffrage, jugement, opinion, approbation, de *suffragari,* voter pour, donner sa voix, soutenir, appuyer, favoriser, mot d'origine incertaine et controversée ; 1289, *Dict. général,* au sens II [dans la loc. *suffrage d'oroison,* « prière »] ; sens I, 1-2, v. 1355, Bersuire [*suffrage universel,* 1792, Brunot ; *suffrage restreint,* 1870, A. Arnould, p. 177 ; *suffrage direct, suffrage indirect,* 1936, Capitant] ; sens I, 3, fin du XIVe s., écrit *soufrage* [*suffraige,* 1403, *Internele Consolacion ; suffrage,* fin du XVe s.] ; sens I, 4, 1660, Corneille).

I. 1. Vote oral ou écrit par lequel chaque participant à une consultation exprime son opinion soit en matière d'élection, soit pour approuver ou repousser un projet, une résolution : *Le président est élu à la majorité des suffrages exprimés. Son allocution télévisée lui a gagné de nombreux suffrages.* || **2.** Le fait ou la manière de voter : *Le droit de suffrage peut toujours être successivement étendu, mais il ne peut jamais être légitimement diminué* (Girardin). *Le suffrage censitaire liait le droit de vote à la situation de fortune.* || *Suffrage universel,* système électoral dans lequel le droit de vote est accordé également à tous les citoyens majeurs. || *Suffrage restreint,* système électoral dans lequel seuls ont le droit de vote certains citoyens déterminés par leurs « capacités » ou leur situation pécuniaire. || *Suffrage direct,* système dans lequel les électeurs désignent directement les élus par leur vote. || *Suffrage indirect* ou *à deux degrés,* celui par lequel des élus sont appelés à se prononcer par un vote : *Les maires sont élus au suffrage indirect par les conseillers municipaux.* || **3.** *Class.* Aide personnelle apportée par quelqu'un à une personne ou à une cause : *Chacune avait sa brigue et de puissants suffrages* (Racine). || **4.** Adhésion, approbation apportée par quelqu'un à une personne, une œuvre, une cause : *Il est même troublant de penser que le bon sens en cette matière rallie si aisément les suffrages de tout ce que la république des lettres compte d'ânes bâtés, d'impuissants et de jocrisses* (Aymé).

II. Prière de l'Église catholique, faite, à certains jours, à laudes et à vêpres, avec des invocations aux saints.

● SYN. : **I, 2** *vote ;* **4** *applaudissements, assentiment.*

◆ **suffrages** n. m. pl. (fin du XVe s. [*menus suffrages,* 1690, Furetière — au fig., début du XVe s.]). *Vx.* Dans la langue religieuse, prières d'intercession : *C'est dans la solennité des saints mystères, parmi les vœux et les suffrages des fidèles* [...], *que j'applique cet éloge à très haut et très puissant* [...] *duc de Montausier* (Fléchier). || Vx. *Menus suffrages,* courtes prières ; *fig.* et *fam.,* petites faveurs sans importance, vétilles : *Est-ce que la plupart des femmes n'ont pas accordé de tels « menus suffrages » ?* (Prévost).

suffragette [syfraʒɛt] n. f. (mot angl. de même sens, de *suffrage,* suffrage [empr. du franç. *suffrage*] ; 1907, Larousse). Femme qui, en Angleterre, au début du XXe s., militait pour le droit de vote des femmes.

suffrutescent, e [syfrytɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (réfection, d'après le préf. lat. *sub-,* marquant la position inférieure [v. SUB-], de *sous-frutescent* [v. ce mot] ; 1872, Littré). Se dit d'une espèce végétale qui a les caractères d'un sous-arbrisseau.

suffusion [syfyzjɔ̃] n. f. (lat. *suffusio,* épanchement par-dessous, de *suffusum,* supin de *suffundere,* verser par-dessous, répandre sous, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *fundere,* verser, répandre ; v. 1363, Chauliac, écrit *suffision* [*suffusion,* 1478, Chauliac], aux sens 1-2). **1.** Épanchement hors des vaisseaux du sang ou d'un liquide humoral. || **2.** Affleurement du sang sous la peau dans les vaisseaux capillaires : *Ce teint où la suffusion d'un jeune sang mêlait un rose si tendre à la pâleur* (Bourget).

suggérer [sygʒere] v. tr. (lat. *suggerere,* porter sous, fournir, suggérer, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *gerere,* porter ; v. 1380, *Aalma,* écrit *suggerir* [*suggérer,* 1403, *Internele Consolacion*], au sens 1 [dans la langue de l'hypnotisme, 1935, Alexis Carrel] ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 3, début du XIXe s., d'après Larousse, 1876). [Conj. **5 b.**] **1.** Inspirer à quelqu'un une idée ou la pensée d'un acte sans les lui proposer formellement, mais en lui faisant envisager d'adopter l'idée, d'accomplir l'acte : *Roumestan ne céda pas et continua à défendre Dansaert avec une conviction surprenante chez un homme à qui les arguments venaient d'être suggérés* (Daudet). *Je suggérai alors qu'elle abandonne son service à une collègue* (Céline). *Il suggéra le projet de retrouver son hôtel* (Queneau). *C'étaient eux qui avaient suggéré au juge de mentionner la tour* (Vailland). || *Spécialem.* Dans la langue de l'hypnotisme, amener une personne en état de transe ou d'hypnose à faire ou à dire ce qu'a voulu l'hypnotiseur. || **2.** Évoquer par l'art, amener les spectateurs ou les auditeurs à imaginer : *Le peintre tend plutôt à suggérer qu'à reproduire servilement le réel. On pourrait suggérer la scène par un jeu d'ombres sur le mur, proposa Lili. En travelling ce serait saisissant* (Aymé). || **3.** En parlant de choses, évoquer par analogie une forme, une pensée, un sentiment : *Elle* [la coquille] *me suggère le mouvement que nous faisons quand nous faisons un cornet de papier* (Valéry).

● SYN. : **1** *conseiller, dicter, insinuer, proposer, souffler* (fam.), *soumettre ;* **3** *faire penser à, rappeler.*

suggestibilité [sygʒɛstibilite] n. f. (dér. savant de *suggestible ;* 1888, Larousse [art. *suggestion*]). Dans la langue de la psychologie, caractère de quelqu'un qui reçoit facilement des suggestions, notamment des suggestions hypnotiques.

suggestible [sygʒɛstibl] adj. (de *suggest[ion]* ; 1888, Larousse [art. *suggestion*]). Apte à recevoir des suggestions.

suggestif, ive [sygʒɛstif, -iv] adj. (angl. *suggestive,* qui suggère, qui insinue, dér. de *to suggest,* suggérer, du lat. *suggestum,* supin de *suggerere,* suggérer [v. SUGGÉRER] ; 1857, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 16 sept. 1889, Goncourt). **1.** Capable de suggérer des idées, des images, des actes : *Delacroix est le plus suggestif de tous les peintres* (Baudelaire). || **2.** Capable d'alimenter l'imagination de pensées érotiques : *Un déshabillé suggestif. Joseph Pasquier ferma l'œil droit d'une façon suggestive* (Duhamel).

• SYN. : **1** *évocateur ;* **2** *aguichant* (fam.), *émoustillant* (fam.), *provocant.*

suggestion [sygʒɛstjɔ̃] n. f. (lat. *suggestio,* suggestion, avis, de *suggestum,* supin de *suggerere,* suggérer [v. SUGGÉRER] ; fin du XIIe s., *Job,* au sens 1 ; sens 2, 1694, Bossuet [« ...proposition soumise à l'examen de quelqu'un... », 1935, Acad.] ; sens 3, 1888, Larousse [aussi *suggestion hypnotique*]). **1.** Action de suggérer : *Le difficile est de donner au mot sa force de suggestion* (Bergson). *La suggestion du mouvement prit dans les arts plastiques la place de la représentation du mouvement* (Malraux). || **2.** Chose, idée suggérée : *Les impérieuses suggestions du ressentiment et de la colère* (France). || *Spécialem.* Idée, proposition soumise à l'examen de quelqu'un qui peut l'accepter ou la rejeter : *Monsieur le Curé nous a fait part du bon accueil que vous avez bien voulu faire à ses suggestions* (Aymé). *Il se faisait emmener dans les usines d'avion et, en vérité, les suggestions que Michel faisait dans ses conversations avec des ingénieurs étaient souvent ingénieuses* (Triolet). || **3.** En psychologie, phénomène subconscient selon lequel un sujet devient le siège d'un état mental ou affectif ou l'auteur d'un acte en vertu d'une influence exercée par quelqu'un : *Quoi !... vous ne connaissez pas miss Morgan et son médecin Daoud, qui traite toutes les maladies par le magnétisme, l'hypnotisme et la suggestion* (France). || *Suggestion hypnotique,* volonté, désir, idée provoqués chez une personne en état d'hypnose.

• SYN. : **1** *évocation ;* **2** *conseil, inspiration ; conception, projet.*

suggestionner [sygʒɛstjɔne] v. tr. (de *suggestion ;* v. 1460, G. Chastellain, puis 30 sept. 1838, *le Cabinet de lecture,* au sens de « influencer, inspirer par insinuation » ; sens actuel, 1888, Larousse [art. *suggestion*]). Placer quelqu'un sous l'influence d'une suggestion, le faire penser ou agir par suggestion : *Nous sommes suggestionnés, harcelés, abêtis, en proie à toutes les contradictions, à toutes les dissonances qui déchirent le milieu de la civilisation actuelle* (Valéry).

• SYN. : *influencer, manipuler, mener.*

◆ **se suggestionner** v. pr. (1895, Huysmans). Se pénétrer soi-même d'une idée, d'une résolution par son rappel réitéré, insistant : *Il répéta pour se suggestionner : « Il faut avoir du sang-froid »* (Rosny).

suggestionneur [sygʒɛstjɔnœr] n. m. (de *suggestionner ;* 1970, Robert). Celui qui pratique la suggestion à des fins thérapeutiques.

suggestivité [sygʒɛstivite] n. f. (dér. savant de *suggestif ;* 1904, d'après Robert, 1964 [qui donne une référence dont nous n'avons pu trouver à quoi elle correspond], au sens de « suggestibilité » ; sens actuel, 1953, Larousse). Qualité de ce qui est suggestif : *La suggestivité d'un dessin.*

sugillation [syʒilasjɔ̃] n. f. (lat. *sugillatio,* meurtrissure, de *suggillatum,* supin de *suggillare,* meurtrir, contusionner ; 1550, Guéroult, au sens de « meurtrissure » ; sens 1-2, 1872, Littré). **1.** Apparition de légères ecchymoses sur la peau au cours de certaines maladies. || **2.** Tache violacée qui apparaît sur les cadavres.

suicidaire [sɥisidɛr] adj. (de *suicide* 1 ; 1901, Huysmans). Qui aboutit à un suicide, qui pousse au suicide : *Si l'on excepte certaines formes d'obsessions qui ne relèvent que de l'aliéniste, le geste suicidaire reste un phénomène inexplicable d'une soudaineté effrayante* (Bernanos).

◆ adj. et n. (1964, Robert). Qui éprouve des pulsions vers le suicide.

1. suicide [sɥisid] n. m. (du lat. *sui,* de soi [génitif du pron. pers. réfl. *se,* se, soi], sur le modèle de *homicide, parricide,* etc ; 1734, *le Pour et le Contre* [IV, p. 61], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1820, Laveaux). **1.** Action de se donner soi-même la mort : *Mathieu, je vous fais juge : si je renvoie Weymuller, il se jettera dans la Seine. Est-ce qu'on peut vraiment, ajouta-t-elle avec désespoir, acculer un homme au suicide sur de simples soupçons ?* (Sartre). || **2.** Acte susceptible de détruire la réputation, le crédit, la personnalité de son auteur : *Son dernier discours est un suicide politique. La résignation est un suicide quotidien* (Balzac). || **3.** Action de s'exposer sans raison impérieuse à un danger trop grand : *Partir en haute montagne par un temps pareil, c'est un suicide. Tant et si bien qu'il* [Tourville] *a donc décidé de sortir avec seulement dix vaisseaux ! C'est un suicide* (La Varende).

◆ adj. (1752, Trévoux, au sens de « qui a rapport au suicide » ; sens actuel, av. 1867, Baudelaire). Qui cause soi-même sa perte (rare) : *Le temps n'est pas loin où l'on comprendra que toute la littérature qui se refuse à marcher fraternellement entre la science et la philosophie est une littérature homicide et suicide* (Baudelaire).

• SYN. : *suicidaire.*

2. suicide [sɥisid] n. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1752, Trévoux). *Vx.* Personne qui se suicide ou s'est suicidée : *Les suicides, qui ont dédaigné la noble nature de l'homme, ont rétrogradé vers la plante, ils sont transformés* [dans l'Enfer de Dante] *en arbres rachitiques qui croissent dans un sable brûlant* (Chateaubriand).

suicidé, e [sɥiside] n. (part. passé substantivé de *[se] suicider ;* 1823, V. Hugo). Personne qui a mis fin elle-même à ses jours : *Un suicidé, c'est un soldat de moins, un contribuable de moins* (Giraudoux). *La petite suicidée n'avait pas même péché : elle s'était seulement exposée sans précaution à des forces obscures qui avaient ravagé son âme* (Beauvoir).

suicider (se) [səsɥiside] v. pr. (de *suicide* 1 ; 1795, Bloch-Wartburg, puis 1819, Boiste, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Se donner volontairement la mort : *Il me dirait de me suicider, qu'immédiatement je sortirais mon revolver et que je me tirerais un coup de feu dans la bouche* (Cendrars). || **2.** Causer soi-même sa propre perte, sa déchéance : *Les écrirez-vous sur le papier dont vous vous servez ? Ce serait vous suicider* (Balzac). *Renier les efforts de la société précédente, chrétienne et philosophique, c'est se suicider, c'est refuser la force et les moyens de perfectionnement* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *se supprimer* (fam.), *se tuer ;* **2** *se détruire.*

suidés [sɥide] n. m. pl. (du lat. *sus, suis,* porc, et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1864, Privat-Deschanel et Focillon [art. *cochon*]). Famille de mammifères porcins comprenant les porcs et les pécaris.

◆ **suidé** n. m. (1864, Privat-Deschanel et Focillon [art. *cochon*]). Animal faisant partie de cette famille.

suie [sɥi] n. f. (gaulois **sūdia,* suie ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Matière noire déposée par la fumée sur les surfaces avec lesquelles elle vient en contact, notamment les cheminées et les tuyaux : *L'odeur des tristes foules comprimées, odeur de suie, de bottines et de manteaux trempés* (Benoit). *Il avait le visage noir de suie. Maillat se maintint sur l'eau à côté de lui. « Vous êtes brûlé ? »* (Merle). || **2.** Syn. de FUMAGINE.

suif [sɥif] n. m. (lat. *sēbum,* suif ; XIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *sui* [*suif* — d'après des couples tels que *nois* (cas sujet) /*noif* (cas régime), « neige », lat. *nix, nivis,* même sens —, v. 1193, Hélinant (v. aussi SOIF)], au sens 1 [les formes, phonétiquement plus anc., *sieu et siu* sont attestées respectivement v. 1170, *Livre des Rois,* et v. 1190, Godefroy] ; sens 2, av. 1885, V. Hugo ; sens 3, av. 1867, Baudelaire ; sens 4, 1855, Esnault ; sens 5, 1953, A. Simonin, p. 166). **1.** Graisse de ruminant : *Le suif de mouton servait à faire les chandelles*

de premier choix. || **2.** *Vx.* Chandelle faite avec cette graisse : *Ton groupe sépulcral d'écolâtres ineptes* [...] | *Allume un suif et dit : « C'est un astre qui luit »* (Hugo). || **3.** *Péjor.* Graisse d'une personne : *C'est un gros plein de suif.* || **4.** *Pop.* Forte réprimande : *Recevoir un suif.* || **5.** *Arg.* Bagarre, querelle : *Il va y avoir du suif.*

suiffage [sɥifaʒ] n. m. (de *suif ;* 1964, Larousse). Altération chimique du beurre à la lumière.

suiffard, e [sɥifar, -ard] adj. et n. (de *suif ;* 1848, Esnault, au sens 2 ; sens 1, 1923, Larousse). **1.** Se dit d'un animal trop gras. || **2.** *Arg.* Riche (vieilli) : *Était-il assez suiffard, l'animal ?* (Zola). *C'est c' t' homme-là qui t'apporte d' la galette ?... l'a pourtant pas l'air suiffard !* (Gyp).

suiffer [sɥife] v. tr. (de *suif* [v. ce mot] ; 1537, *Mystère des Actes des apostres* [II, 156], écrit *sieuver ; suiffer,* 1636, Cleirac, p. 3). Enduire de suif : *Suiffer des bottes.*

suiffeux, euse [sɥifø, -øz] adj. (de *suif ;* 1842, Mozin). Qui est de la nature du suif ou en a l'apparence : *Avec un teint suiffeux, des yeux à fleur de tête* (Huysmans).

◆ adj. et n. (1886, Maupassant). Individu gras à lard : *Elle* [...] *déclarait que c'était assez de nourrir ce gros suiffeux à ne rien faire* (Maupassant).

sui generis [sɥiʒeneris] adj. invar. (loc. lat. signif. « de son espèce », de *sui,* génitif neutre sing. de l'adj. poss. *suus,* son, et de *generis,* génitif du n. neutre *genus,* origine, genre, espèce ; 1777, Bloch-Wartburg). Caractéristique de son genre ou de son espèce : *Il a, comme certaines substances chimiques, cette saveur qu'on appelle « sui generis »* (Baudelaire).

suint [sɥɛ̃] n. m. (de *suer,* avec le suff. collectif *-in,* lat. *-ēmen,* de même valeur ; 1302, Godefroy, écrit *sun* [*suint,* 1309, Bloch-Wartburg], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave [écrit *suin ; suint,* 1872, Littré]). **1.** Matière grasse dont est imprégnée la toison des moutons : *Le suint des laines les avait* [les mains] *si bien encroûtées, éraillées, durcies, qu'elles semblaient sales* (Flaubert). *Juillet faisait fermenter, dans ce taudis surpeuplé, une puanteur de poubelle et de suint, qui rappelait l'âcre relent des ruelles arabes* (Martin du Gard). || **2.** Scorie ou écume qui surnage sur le verre en fusion.

suintant, e [sɥɛ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *suinter ;* 1845, Bescherelle). Qui suinte ou donne l'impression de suinter : *Claude mange à peine, boit beaucoup, pose quelquefois ses mains aux flancs de la cruche suintante* (Mauriac).

● SYN. : *embué, humide, moite, mouillé.* — CONTR. : *sec.*

suintement [sɥɛ̃tmɑ̃] n. m. (de *suinter ;* 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Action de suinter : *Le suintement de l'eau sur une cruche poreuse. Le suintement de la plaie a persisté longtemps.* || **2.** En pétrographie, légère et lente venue de l'huile à la surface d'un échantillon de roche ou d'un terrain.

● SYN. : **1** *exsudation, suage.*

suinter [sɥɛ̃te] v. intr. (de *suint ;* 1553, Vaganay, au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré). **1.** En parlant d'un liquide, s'écouler très lentement, goutte à goutte : *C'est long à suinter, le caoutchouc, dans les petits godets qu'on accroche au tronc des arbres* (Céline). *L'eau qui suinte de la voûte a laissé dans la grotte des concrétions calcaires.* || **2.** Laisser s'écouler insensiblement un liquide : *Un tonneau, un joint qui suinte.*

● SYN. : **1** *dégoutter, exsuder, transsuder ;* **2** *couler, fuir, perdre, suer.*

◆ v. tr. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Laisser s'écouler petit à petit presque imperceptiblement : *La plaie suinte une sérosité.* || **2.** *Fig.* Laisser deviner immédiatement par son seul aspect extérieur : *Cet homme suintait la haine et l'envie* (Balzac).

● SYN. : **2** *distiller, exhaler, puer, respirer, sentir, suer.*

suintine [sɥɛ̃tin] n. f. (de *suint ;* 1888, Larousse). Produit jaune préparé en distillant les graisses qui surnagent sur les eaux acidulées résiduaires du lavage des toisons, et qui sert à préparer la lanoline et à chamoiser les peaux.

suisse [sɥis] adj. et n. (de l'allem. *Schweiz,* la Suisse ; 1558, J. Du Bellay). Relatif à la Suisse ou à ses habitants ; habitant ou originaire de la Suisse : *Un paysan suisse. Les montagnes suisses. La littérature suisse. L'horlogerie suisse. Les Suisses ont des industries de haute qualité.*

● REM. Pour le nom, le fém. est parfois SUISSESSE (av. 1778, J.-J. Rousseau) : *Marie, en bonne Suissesse, aimait les fleurs* (Gide).

◆ n. m. (sens I, 1 [le costume des portiers rappelant celui des mercenaires suisses], 1635, Saint-Amant [..*faire suisse,* 1841, Esnault] ; sens I, 2, 1798, Acad. ; sens II, 1872, Littré [*petit suisse,* v. 1910, d'après le FEW, XVII, 61 *b*]).

I. 1. Du XVII^e^ au XIX^e^ s., concierge ou portier d'une grande maison, d'un hôtel particulier, reconnaissable à son habit chamarré : *Un suisse rouge et doré fit grogner sur ses gonds la porte de l'hôtel* (Balzac). *Un énorme suisse, habillé comme à l'église, frappait les dalles de sa canne au passage de chaque arrivant* (Proust). || *Manger, boire en suisse, faire suisse,* manger, boire tout seul, sans inviter personne : *Tu vas faire suisse et te caler les joues tout seul ?* (Bourget). *Il y en a qui chantent, d'autres qui blaguent, et ceux qui font suisses, c'est sans doute par mélancolie* (Aragon). || **2.** Employé d'église en uniforme (bicorne, baudrier, canne et hallebarde) dont le rôle est principalement d'ouvrir la marche au cortège du clergé et de veiller au bon ordre durant les offices : *À l'offrande, le suisse, armé de sa hallebarde, vint prendre le petit Jack et se pencha à l'oreille de la mère pour lui demander quelle petite fille il fallait choisir pour tenir la bourse de la quête* (Daudet).

II. Petit fromage blanc double crème de forme cylindrique. (On dit presque toujours PETIT SUISSE.)

suite [sɥit] n. f. (lat. pop. **sequita,* suite, poursuite, fém. substantivé de **sequitus,* var. du lat. class. *secutus,* part. passé de *sequi,* suivre [v. SUIVRE] ; XII^e^ s., *Lois de Guillaume,* écrit *siwte* ou *siute* [*suite,* XIII^e^ s.], au sens de « poursuite en justice » ; sens I, 1, 1778, Le Verrier de La Conterie — d'abord écrit *sieute,* v. 1354, *Modus* — [*faire suite,* 1893, *Dict. général* (d'abord *faire une suite,* 1876, Larousse)] ; sens I, 2, *a,* 1964, Larousse ; sens I, 2, *b,* 20 mai 1920, *Bulletin des lois ;* sens I, 2, *c,* 1904, Larousse ; sens I, 2, *d,* 1690, Furetière ; sens I, 2, *e,* XVI^e^ s., Loisel, 187 ; sens II, 1, 1538, R. Estienne [*faire suite à,* 1877, Flaubert ; *prendre la suite de quelqu'un,* 1964, Robert] ; sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens II, 3, 1580, Montaigne [*avoir de la suite dans les idées,* av. 1861, Scribe ; « état de l'esprit capable de continuité... », 1660, Retz ; *esprit de suite,* 1718, Acad.] ; sens III, 1, v. 1220, Coincy, écrit *siute* [*suite,* v. 1360, Froissart ; *officier à la suite,* 1762, Acad. ; *cheval de suite,* av. 1842, Stendhal] ; sens III, 2, 1580, Montaigne [*siute,* « secte, engeance », v. 1220, Coincy] ; sens III, 3, 1913, Larbaud ; sens III, 4, 1842, Acad. ; sens III, 5, 1690, Furetière [« réunion de gravures... », av. 1872, Th. Gautier] ; sens III, 6, 1727, Fontenelle [*suite récurrente,* 1964, Larousse] ; sens IV, 1, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné [« plat qui... doit en suivre un autre », 1951, Queneau, p. 162 — « mets qu'on sert après les viandes », v. 1460, G. Chastellain ; *sans suite,* 1964, Robert] ; sens IV, 2, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens IV, 3, 1538, R. Estienne [« conséquences pathologiques... », 1949, Sartre ; *suites de couches,* 1770, Raynal ; *donner suite à...,* 1788, Féraud] ; sens IV, 4, 1580, Montaigne).

I. ACTION DE SUIVRE, DE POURSUIVRE. **1.** Action d'un chien de vénerie qui suit la voie du gibier. || *Faire suite,* suivre une voie, en parlant du chien de vénerie. || **2.** *Droit de suite : a)* droit qu'a le veneur de poursuivre sur le terrain d'autrui la bête qu'il a lancée, lorsque celle-ci est mortellement blessée, morte ou sur ses fins ; *b)* droit qu'a l'auteur d'une œuvre d'art (ou ses héritiers) de percevoir une somme sur la vente de cette œuvre, chaque fois qu'elle passe en vente publique ; *c)* droit que prend un belligérant de poursuivre et de saisir un bateau sorti d'un port dont

le blocus a été déclaré ; *d)* sous le régime féodal, droit qu'avait le seigneur de poursuivre, même hors de son domaine, un serf qui s'était échappé ; *e)* dans la langue juridique, droit qu'a le créancier hypothécaire de suivre entre les mains d'un tiers le bien frappé d'hypothèque, pour obtenir le paiement de sa créance.

II. SITUATION. ÉTAT DE CE QUI SUIT. ‖ **1.** Enchaînement de choses ou de personnes qui se succèdent dans le temps, dans une gradation : *Je ne sors presque plus et me lève chaque matin avec la joie de sentir devant moi une longue suite d'heures* (Gide). *Une chose dont toutes les parties et tous les aspects me montreraient une dépendance et comme une suite remarquable de l'un à l'autre* (Valéry). *Sa vie a été une suite d'aventures. Chercher à reconstituer la suite des événements qui ont créé la situation de crise. La suite des rois de France.* ‖ *Faire suite à,* venir après, dans le temps ou dans l'espace : *De violents orages ont fait suite à cette période de sécheresse. L'appartement fait suite à l'arrière-boutique.* ‖ *Prendre la suite de quelqu'un,* lui succéder dans une profession, dans des fonctions : *Ce commerçant a pris la suite de son père.* ‖ **2.** *Class.* Cours ininterrompu, durée continue de quelque chose : *Elle savait toujours m'arrêter auprès d'elle | À tenir des propos d'une suite éternelle* (Corneille). *J'ai de votre discours assez souffert la suite* (Molière). *La religion, et la suite du peuple de Dieu considérée de cette sorte, est le plus grand et le plus utile de tous les objets qu'on puisse proposer aux hommes. Il est beau de se remettre devant les yeux les états différents du peuple de Dieu* (Bossuet). ‖ **3.** État de ce qui est logiquement ordonné, dont les éléments se suivent avec cohérence : *Dans son délire, il tenait des propos sans suite.* ‖ *Avoir de la suite dans les idées,* faire preuve de continuité, de ténacité dans ses intentions (souvent employé ironiq.) : « *Alors, tonton, et cette réponse ? — Puisque je t'ai dit non, non et non. — Elle a de la suite dans les idées, fit observer la dame qui croyait le jugement original.— Une vraie petite mule* », dit Gabriel *avec attendrissement* (Queneau). *Il est venu une nouvelle fois essayer de me convaincre : il a de la suite dans les idées !* ‖ *Class.* État de l'esprit capable de continuité dans ses pensées, de persévérance dans ses actions : *Le plus fertile en souterrains et en manèges, que le liant de son esprit entretenait avec un grand art, soutenu par une suite continuelle en tout ce qu'il se proposait* (Saint-Simon). ‖ *Esprit de suite,* disposition de l'esprit qui porte à poursuivre méthodiquement l'accomplissement de ce qu'on s'est proposé : *Le plus inquiétant était cette défaillance dans l'esprit de suite qui avait toujours fonctionné chez lui sans à-coup* (Aymé).

III. GROUPE DE PERSONNES OU DE CHOSES QUI SUIVENT OU SE SUIVENT. **1.** Groupe de personnes qui accompagnent un haut personnage, un prince, un roi, et font partie de sa maison : *Permettez que j'aille moi-même prévenir ma suite* (Musset). *Hélas ! nous n'avons plus, comme il y a deux siècles, nos gentilshommes de suite* (Balzac). ‖ *Officier à la suite,* mis à la disposition du général en chef. ‖ Vx. *Cheval de suite,* cheval destiné à la domesticité : *Un valet de chambre très proprement vêtu à l'anglaise et monté sur un cheval de suite* (Stendhal). ‖ **2.** *Class.* Disciples d'une école ou d'une doctrine : *Quel autre art de penser Aristote et sa suite | Enseignent-ils par votre foi ?* (La Fontaine). ‖ **3.** Série de pièces contiguës, constituant dans un grand hôtel un véritable appartement indépendant : *Je suppose que vous avez télégraphié à l'hôtel pour retenir notre suite* (Hermant). ‖ **4.** Œuvre musicale composée d'une série de pièces instrumentales écrites dans le même ton : *La suite en « ré », de V. d'Indy.* ‖ **5.** Collection d'objets de même nature rangés dans un certain ordre : *Suite de médailles, d'estampes.* ‖ *Spécialem.* Réunion de gravures d'un ouvrage : *Une double suite sur japon, en deux états.* ‖ **6.** En mathématiques, ensemble de termes qui se succèdent et se déduisent les uns des autres selon une certaine loi : *Une suite, c'est tout simplement un ensemble de nombres choisis systématiquement (un ensemble ordonné). La plus simple est la suite naturelle des nombres entiers* (Boll). ‖ *Suite récurrente,* série ou suite illimitée de termes dont chacun s'exprime en fonction de ceux qui le précèdent.

IV. CE QUI VIENT APRÈS QUELQUE CHOSE DANS UN GROUPE, UN ENSEMBLE. **1.** Chose qui vient après une autre dans une série, un ensemble ordonné, et qui est en continuité : *On entendra demain la suite des témoignages. Vous n'y comprendrez rien si vous ne lisez pas la suite. La suite de cette symphonie est sur l'autre face du disque. La suite à demain, au prochain numéro. Le début de ce film était si mauvais que j'ai renoncé à voir la suite.* « *Vingt Ans après* » *est la suite des* « *Trois Mousquetaires* ». *Il reprit une suite de la conversation commencée dans leur voiture* (Vigny). *Achevez, je veux entendre la suite* (Claudel). *J'ai bien mené l'affaire jusqu'ici, mais pour la suite, j'ai besoin de l'aide d'un homme d'expérience et de maturité* (Vailland). ‖ *Spécialem.* Plat qui, d'après le menu prévu, doit en suivre un autre : *La servante va apporter la suite.* ‖ *Sans suite,* se dit, en termes de commerce, d'un article dont l'approvisionnement ne sera pas renouvelé. ‖ **2.** Période de temps qui se situe après une autre ou après un événement donné : *La prise de la Bastille, qui apparut dans la suite comme un symbole* (Bainville). ‖ **3.** Conséquence, directe ou lointaine, d'un événement, d'un fait : *Cette bonne gaieté rustique, suite obligée d'une nuit de fête* (Nerval). *Comment pouvais-je empêcher Votre Altesse de s'attirer les désagréments qui sont la suite nécessaire du rôle supposé qu'elle joue ?* (Musset). *Cette affaire n'aura pas de suites.* ‖ *Spécialem.* Conséquences pathologiques qui résultent d'un état antérieur : *Il est mort des suites de ses blessures.* ‖ *Suites de couches,* rétablissement progressif de la mère après un accouchement avec retour des organes à l'état antérieur. ‖ *Donner suite à une réclamation, un projet,* les prendre en considération et travailler à les faire aboutir. ‖ **4.** *Class.* Importance : *Ces choses purement extérieures, qui n'ont pas de suite, qui dépendent de l'usage, de la mode ou des bienséances* (La Bruyère).

• SYN. : **II, 1** *chaîne, collection, cours, déroulement, enchaînement, kyrielle, ribambelle* (fam.), *série, succession ;* **3** *cohérence, liaison, lien.* ‖ **III, 1** *cortège, cour, équipage, escorte.* ‖ **IV, 1** *continuation ;* **3** *aboutissement, apanage, contrecoup, développement, effet, fruit, incidence, prolongement, rançon, répercussion, résultat, séquelle.*

◆ **À la suite** loc. adv. (av. 1945, P. Valéry). Selon une succession continue : *Un dessein que j'ai tout entier dans l'esprit, l'accomplissant partie par partie, à la suite* (Valéry). *Puisqu'il s'était révélé si difficile de faire deux expéditions à la suite, je choisirais chaque soir une seule adresse* (Butor).

◆ **Par la suite** ou (plus rarement) **dans la suite** loc. adv. (1739, Pluche [*par la suite ; dans la suite,* av. 1678, La Rochefoucauld]) Après cela, au cours de la période suivante : *Il avait commis une erreur qu'il s'est souvent reprochée par la suite. Par la suite, ce sera fort curieux, comme document* (Flaubert). *Il me fit faire connaissance avec* [...] *son ami, qui dans la suite imprima l'*« *Émile* » (Rousseau).

◆ **De suite** loc. adv. (sens 1, 1640, Corneille ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1793, Brunot). **1.** *Class.* De façon ordonnée, cohérente : *J'ai vu du sang, des morts et n'ai rien vu de suite* (Corneille). ‖ **2.** *Auj.* Sans interruption, de façon continue : *C'est à Londres, en 1822, que j'ai écrit de suite la plus longue partie de ces Mémoires* (Chateaubriand). *Je viens de m'ingurgiter de suite les dix-sept chants de Silius Italicus* (Flaubert). ‖ **3.** Immédiatement, sur-le-champ (emploi critiqué, mais répandu) : *On sait de suite à quoi s'en tenir* (Montherlant).

◆ **Par suite** loc. adv. (1721, Trévoux). Par une conséquence naturelle, par conséquent : *Il est jeune et, par suite, souvent léger.*

◆ **Tout de suite** loc. adv. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, av. 1696, La Bruyère). **1.** *Class.* Sans aucune interruption, coup sur coup (renforcement de « de suite ») : *Sentir le mérite, et quand il est une fois*

connu, le bien traiter, deux grandes démarches à faire tout de suite, et dont la plupart des grands sont fort incapables (La Bruyère). || **2.** *Auj.* Immédiatement, sans délai, sans intervalle : *Allons tout de suite à ce château* (France). *Au moindre incident, avertissez-moi tout de suite. Vous verrez cette maison tout de suite après le pont.*

◆ **À la suite de** loc. prép. (sens 1, 1594, *Satire Ménippée* ; sens 2, 1887, Zola ; sens 3-4, 1667, Racine). **1.** En suivant, en se plaçant derrière quelque chose ou quelqu'un que l'on suit : *Le commissaire entra donc et nous à sa suite* (Flaubert). || **2.** Derrière un des éléments de la série : *Des dominos placés à la suite les uns des autres. À la suite de chaque nom sera inscrit le numéro d'immatriculation.* || **3.** Dans le temps, après : *C'est un nouveau malheur qui l'accable à la suite de tant d'autres.* || **4.** En conséquence de, à cause de : *Rester paralysé à la suite d'une attaque. L'avocat général a dit qu'à la suite des déclarations de Marie, il avait consulté les programmes de cette date* (Camus).

◆ **Par suite de** loc. prép. (1835, Acad.). En conséquence de, à cause de, en raison de : *Sa fortune, qui commença dans la disette, [...] par suite de laquelle les grains acquirent un prix énorme à Paris* (Balzac). *L'émission a été interrompue par suite d'un incident technique.*

◆ **Suite à** loc. prép. (1964, Robert). En termes de commerce, en réponse à, en référence à : *Suite à votre commande du... nous vous informons que... Suite à votre lettre du...*

suitée [sɥite] adj. f. (du moyen franç. *syuyte,* petit d'une vache, etc. [1559, *Journ. du sire de Gouberville — suite,* 1721, Trévoux], emploi spécialisé de *suite ;* 1876, Larousse [pour une femme, XX^e s.]). Se dit d'une femelle accompagnée de son petit : *Une jument suitée. Une laie suitée.* || *Par extens.* et *pop.* Se dit d'une femme : *Les femmes suitées d'enfants endormis, à la remorque* (Arnoux).

suites [sɥit] n. f. pl. (plur. de *suite* [le v. *suivre* ayant dialectalem. le sens de « saillir »] ; 1611, Cotgrave). Dans la langue de la vénerie, testicules du sanglier.

1. suivant, e [sɥivɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *suivre* [v. ce mot] ; début du XIII^e s., *Galeran,* écrit *suiant* [*suivant,* fin du XV^e s.], au sens 2 ; sens 1, 1669, Molière ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** *Class.* Qui suit quelqu'un, l'escorte, l'accompagne, lui sert de domestique : *Vous êtes, mamie, une fille suivante | Un peu trop forte en gueule et fort impertinente* (Molière). || **2.** Qui vient après quelqu'un ou quelque chose : *Je raconterai cela dans les chapitres suivants* (Renan). *J'ai manqué mon train ; je prendrai le train suivant. Si je vous vends tout mon stock, je ne pourrai satisfaire le client suivant.* || **3.** S'applique à un mot qui va être développé ou précisé par un récit, une citation, etc. : *Il me raconte l'histoire suivante : un jour qu'il se promenait, etc. La formule suivante est celle de la surface du cercle :* $S = \pi R^2$.

◆ n. (v. 1200, *Poème moral,* écrit *siwant,* au sens de « descendant » ; écrit *suivant,* au sens 1, 1611, Cotgrave [en vénerie, XIV^e s., Du Cange, écrit *suyant — suivant,* XV^e s., Du Cange] ; sens 2, v. 1360, Froissart, écrit *sievant* [*suivant,* fin du XV^e s., Molinet ; « femme de chambre... », 1633, Corneille] ; sens 3, v. 1360, Froissart ; sens 4, av. 1613, M. Régnier). **1.** Personne qui en suit une autre, dans une file, une énumération, etc. : *Au suivant !* || *Spécialem.* En termes de vénerie, petit animal qui tète encore et suit sa mère. || **2.** *Class.* Domestique : *Peu de suivants se rencontrent ensemble sans se dire tout ce qu'ils savent de leurs maîtres* (Scarron). || *Spécialem.* (au fém.). Femme de chambre ou demoiselle de compagnie : *On m'a faite, Dieu merci, | Sa sœur et non sa suivante* (La Fontaine). || **3.** *Class.* Personne qui accompagne, escorte : *Gengis Khan* [...] *| Lui qui traîne après lui tant de rois ses suivants* (Voltaire). || **4.** *Class.* Celui qui suit la doctrine d'un maître : *Aristote et ses suivants* (Descartes).

2. suivant [sɥivɑ̃] prép. (emploi prépositionnel ou adverbial de *suivant* 1 [v. l'art. précéd.] ; XIV^e s., *Miracles de NostreDame,* écrit *suiant,* au sens de « tout de suite » ; 1459, Bloch-Wartburg, écrit *suivant,* sans indication de sens ; sens 1, 1633, Descartes ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1669, Widerhold). **1.** En passant par, selon une ligne donnée : *Voyager suivant un itinéraire fixé à l'avance. Découper une feuille suivant le pointillé.* || **2.** En se conformant à : *Il joue le jeu suivant les règles déjà assises* (Giraudoux). *Agis suivant ta conscience. Suivant son habitude, il s'était levé à 7 heures.* || **3.** À proportion de, en fonction de : *Vous prierez suivant vos possibilités. On peut, suivant sa tendance, se réjouir ou s'attrister de ce fait.* || **4.** D'après les théories, les affirmations ou l'opinion de : *Suivant Rabelais, le rire est le propre de l'homme.*

● SYN. : 2 *conformément à, selon ;* 4 *d'après.*

● REM. Au sens 4, on n'emploie pas comme complément un pronom ; on dit *selon moi* ou *d'après moi,* mais non *suivant moi,* etc.

◆ **Suivant que** (toujours suivi de l'indic.) loc. conj. (1534, Bloch-Wartburg). Selon que : *Suivant que l'année est bissextile ou non, elle a 366 ou 365 jours.*

suiveur, euse [sɥivœr, -øz] adj. (de *suivre ;* fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* comme n. m. [v. ci-dessous] ; comme adj., au sens 3, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens 1, milieu du XX^e s. ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Se dit de véhicules qui accompagnent une course sur route : *Deux voitures suiveuses du Tour de France se sont accrochées.* || **2.** *Fiche suiveuse,* étiquette attachée à une matière en cours d'usinage, indiquant le numéro de commande et le repère de la pièce qui sera fabriquée à partir de la matière. || **3.** Qui suit facilement l'exemple d'autrui (rare) : *Pour le public, les passants, pour le Parisien suiveur et gobeur, il ouvrit, en pleine rue de la Paix, un superbe magasin d'antiquailles* (Daudet).

◆ **suiveur** n. m. (fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *siwor,* au sens de « celui qui suit, imitateur » [cf. sens 4] ; début du XVII^e s., dans la loc. *suiveur de lopins,* « écornifleur » ; sens 1, 1853, *Revue de philologie française,* 1933, p. 39 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1879, A. Daudet ; sens 4, 1872, Littré). **1.** Homme qui suit les femmes dans la rue, le plus souvent dans l'intention de les accoster : *Vais-je enfin savourer la convoitise des « vieux messieurs » suiveurs, tant célébrés ?* (Colette). *On ne pouvait jamais savoir avec les suiveurs si c'étaient des flics ou des galants* (Triolet). || **2.** Personne qui suit, par intérêt sportif ou pour des raisons professionnelles (journaliste, etc.), une caravane de coureurs sur route : *Les suiveurs du Tour de France cycliste.* || **3.** *Fig.* et *vx.* Personne qui s'attache à la fortune de quelqu'un pour des raisons d'ambition ou de snobisme : *Ce type de suiveur est assez fréquent, tous les gens connus traînent après eux un Bompard qui marche dans leur ombre* (Daudet). *Les opposants m'intéressent plus que les suiveurs* (Gide). || **4.** Celui qui ne fait que suivre l'exemple de quelqu'un ou un mouvement intellectuel, politique, etc., sans faire preuve d'initiative personnelle ou d'esprit critique : *Mais nous, les chefs, n'en avons-nous pas assez, ne sommes-nous pas fatigués, las ? Alors il nous faudra déserter, tout abandonner, laisser notre œuvre à d'autres, aux esprits forts, aux suiveurs, aux épigones* (Cendrars).

● SYN. : 4 *disciple, épigone, héritier, inconditionnel.*

suivez-moi(-)jeune(-)homme [sɥivemwaʒœnɔm] n. m. invar. (emploi substantivé d'une phrase composée de *suivez* [2^e pers. du plur. de l'impér. prés. de *suivre*], de *moi* et de *jeune homme ;* 1867, Delvau). *Fam.* Nœud de rubans attaché à un chapeau de femme, dont les tresses flottent librement dans le dos (vieilli) : *Un suivez-moi jeune homme, avec des pans aussi longs que la robe* (Barrès).

suivi, e [sɥivi] adj. (part. passé de *suivre ;* 1273, Adenet, au sens de « qui a quelqu'un à sa suite » ; sens 1 et 3, 1679, Bossuet ; sens 2, 1923, Larousse [*une qualité suivie,* 1964, Robert] ; sens 4, 1872, Littré [*rimes suivies,* 1964, Larousse] ; sens 5, 1872, Littré ; sens 6, 22 oct. 1708, M^me de Maintenon). **1.** Qui se poursuit régulièrement sans interruption : *Entretenir une correspondance*

suivie. || **2.** Se dit d'un article dont la production et la vente doivent se poursuivre sans interruption ni modification. || *Une qualité suivie,* en termes de commerce, une qualité toujours égale à elle-même. || **3.** Qui constitue une suite cohérente, dont les différentes parties s'ordonnent selon un enchaînement rigoureux : *Tenir un raisonnement suivi.* || **4.** *Vers suivis,* vers de mètres identiques. || *Rimes suivies,* suite régulièrement alternée de couples de rimes masculines et de rimes féminines. || **5.** Se dit d'un cheval dont les lignes sont harmonieuses, combinées sans heurt ni disproportion. || **6.** Se dit de cours, de causeries, etc., qui sont fréquentés d'une manière régulière, et le plus souvent par une nombreuse assistance : *Des conférences très suivies.*

• SYN. : **1** *assidu, ininterrompu ;* **3** *cohérent, logique, serré.* — CONTR. : **1** *discontinu, entrecoupé, intermittent, interrompu, irrégulier ;* **3** *absurde, décousu, illogique, incohérent.*

suivisme [sɥivism] n. m. (de *suivre* ou de *suiveur ;* 1964, Larousse). Attitude de quelqu'un qui se contente de suivre les mots d'ordre, les initiatives d'autrui, qui se conforme au cours des événements sans chercher à le modifier.

suiviste [sɥivist] adj. et n. (de *suivisme ;* 23 nov. 1966, *l'Observateur*). Qui fait preuve de suivisme.

suivre [sɥivr] v. tr. (lat. impér. *sequĕre,* var. du lat. class. *sequi,* suivre, accompagner, se laisser guider par, chercher à atteindre, venir après, obéir à une impulsion, s'ensuivre logiquement ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *seguer* [*sivre,* 1080, *Chanson de Roland ; siure* — d'après la 3e pers. du sing. de l'indic. prés. *siut* —, v. 1175, Chr. de Troyes ; *suire* — par métathèse vocalique —, v. 1280, Bibbesworth ; *suivre* — par contamination de *sivre* et de *suire* —, 1273, Adenet (les var. graphiques ne seront plus signalées dans les datations ci-dessous)], au sens I, 1 [« rester derrière quelqu'un qu'on accompagne », 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*suivre quelqu'un dans la tombe,* 1893, *Dict. général* — d'abord *...au tombeau,* 1664, Racine ; « partir avec quelqu'un en liant son destin au sien », XIIe s. ; « parcourir le même trajet que quelqu'un en l'épiant », fin du XIVe s., E. Deschamps ; *suivre des yeux, du regard,* 1640, Oudin ; *suivre le regard de quelqu'un,* XXe s. ; *suivre quelqu'un par la pensée,* XXe s. — *suivre quelqu'un,* même sens, 1676, Mme de Sévigné, et *suivre... de pensée,* même sens, 1893, *Dict. général*] ; sens I, 3, 1636, Monet [*faire suivre...,* 1904, Larousse] ; sens I, 4, v. 1130, *Eneas ;* sens I, 5, 1933, G. Duhamel ; sens I, 6, 1549, R. Estienne [absol., 1678, La Fontaine ; « arriver peu après... », fin du XIIIe s., Joinville — absol., 1876, Larousse ; *lettre suit,* 1964, Robert] ; sens I, 7, 1703, Baron [*comme suit,* 1964, Robert] ; sens I, 8, 1640, Corneille ; sens II, 1, XIIe s. [au fig., fin du XIVe s., E. Deschamps ; *suivre les traces de quelqu'un,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence] ; sens II, 2, 1783, Buffon ; sens III, 1, 1549, R. Estienne ; sens III, 2, XIIIe s. [*suivre... un entraînement,* 1865, Taine] ; sens III, 3, 1685, Bossuet [*suivre un élève,* 1933, Larousse ; *suivre un malade,* 1782, Mme de Genlis, I, 24 ; *suivre de près,* 15 juin 1678, Littré ; *suivre un cheval,* 1967, Robert ; *suivre un récit..., à suivre,* 1964, Robert ; *suivre un article...,* 1933, Larousse] ; sens III, 4, 1694, Acad. [absol., av. 1951, A. Gide] ; sens III, 5, fin du XIIIe s. [rare av. 1690, Furetière ; en termes de pédagogie..., 1876, Larousse] ; sens IV, 1, v. 1170, *Floire et Blancheflor* [*suivre le mouvement,* 1964, Robert] ; sens IV, 2, XIIe s. ; sens IV, 3, v. 1119, Ph. de Thaon ; sens IV, 4, v. 1210, *Folque de Candie* [pour la mode, la coutume, etc., XIIe s.]). [Conj. **56.**]

I. VENIR APRÈS DANS L'ESPACE OU DANS LE TEMPS. **1.** Aller derrière un être ou une chose qui se déplace : *Suivez le guide. Suivre un convoi funèbre. Vous vous rappelez les vierges folles ? Elles dormaient en attendant l'époux ; et elles sont condamnées à le suivre de loin* (Alain). || *Spécialem.* Rester derrière quelqu'un que l'on accompagne : *Une femme, suivie d'une négresse en haïk rouge* (Fromentin). || **2.** Accompagner quelqu'un jusqu'à l'endroit où il se rend : *Je suivis la famille à sa terre* (Balzac). *Il ordonna aux plaignants comme au délinquant de le suivre* (Daudet). || *Suivre quelqu'un dans la tombe,* mourir peu après lui. || *Spécialem.* Partir avec quelqu'un en liant son destin au sien : *Printemps après printemps, de belles fiancées | Suivirent de chers ravisseurs* (Lamartine). || Parcourir le même trajet que quelqu'un en l'épiant : *Qui m'a suivie ? Qui parle sous cette voûte ?* (Musset). *Faire suivre quelqu'un par un détective privé.* || *Suivre des yeux, du regard,* regarder sans cesse un être ou une chose qui se déplace : *Suivant d'un œil distrait l'insecte qui voltige* (Lamartine). *Elle suivait des yeux une Scandinave, une grande blonde qui dansait depuis plus d'une heure* (Sartre). *Mariette et don Cesare suivirent du regard le bateau de pêche qui traversait d'ouest en est la baie de la fenêtre* (Vailland). || *Suivre le regard de quelqu'un,* diriger ses yeux vers ce qu'il regarde. || *Suivre quelqu'un par la pensée,* ne pas cesser de penser à lui. || **3.** En parlant de choses, se déplacer derrière un être ou une chose, sur le même trajet : *Le remorqueur défila lentement* [...] *suivi de son train de bateaux* (Daudet). || *Faire suivre le courrier de quelqu'un,* le réexpédier à la nouvelle adresse de cette personne. || **4.** *Class.* et *littér.* En parlant d'une valeur abstraite, accompagner quelqu'un, s'attacher à lui : *Intrépide, et partout suivi de la victoire* (Racine). *C'était donc bien vainement que j'avais espéré retrouver dans mon pays de quoi calmer cette inquiétude, cette ardeur de désir qui me suit partout* (Chateaubriand). || **5.** En grammaire, être dans une relation de dépendance syntaxique avec un terme : *Les compléments qui suivent un verbe. « Afin que » est suivi du subjonctif.* || **6.** Être situé derrière, après un élément d'une série ordonnée : *Son nom suivait le mien sur la liste. Les pages qui suivent le récit de l'accident sont pleines de réflexions amères. Ces plaisanteries dites coup sur coup, et suivies de folies qu'on peut deviner, engendraient ces rires* (Balzac). *Aussi ne me reste-t-il aucun souvenir des temps qui suivirent la naissance de Clémentine* (France). *La messe solennelle, à l'église de la rue Daru, sera suivie d'un petit banquet* (Troyat) ; et absol. : *Suit un historique des conflits de la Maison de France avec la Maison d'Autriche* (Bainville). *Pendant l'heure qui a suivi, j'étais trop tourné vers mon inquiétude pour observer quoi que ce fût au dehors* (Romains). || Arriver peu après quelqu'un ou quelque chose : *« Vous êtes seul ? — Non, mes amis me suivent » ;* et absol. : *Les passagers débarquent, leurs bagages vont suivre.* || *Lettre suit,* formule de fin de télégramme indiquant qu'une lettre plus circonstanciée atteindra ultérieurement le destinataire. || **7.** *Absol.* Sert à annoncer un développement, une énumération : *Je dois ajouter, pour que vous compreniez ce qui va suivre, que mon mari était doté d'un conseil judiciaire* (Maupassant). *On comprendra mieux le raisonnement par l'exemple qui suit : supposons que, etc. Sont déclarés admissibles les candidats dont les noms suivent : Lefort, Briand, Polard, etc.* || *Comme suit,* de la façon suivante : *Nous allons procéder comme suit : d'abord une enquête, puis une discussion.* || **8.** Survenir après quelque chose, comme conséquence matérielle, comme effet, comme résultat : *L'attaque d'apoplexie est souvent suivie d'une paralysie. Les désordres et les excès qui suivirent la révolution.*

II. ALLER SELON UNE DIRECTION QUE L'ON GARDE. **1.** Se déplacer en se guidant sur une ligne continue ou d'après une direction précise et matérialisée : *Il suivit de longs couloirs tapissés de nattes* (Daudet). *Je suivis la grande rue où habitait Garric ; je connaissais le numéro de son immeuble* (Beauvoir). *Avant d'arriver au pont, elles* [les voitures] *suivaient une longue courbe, sans dévier* (Le Clézio). *Les chiens suivent la voie du cerf.* || *Fig.* S'en tenir à la ligne de pensée ou de conduite que l'on s'est choisie : *Suivre le chemin de l'honneur. Il avait dû renoncer à entretenir l'abbé* [...] *des voies qu'il suivait vers la Sainteté* (Aragon). || *Suivre les traces de quelqu'un,* se guider sur son exemple, poursuivre le même but. || *Suivre son cours,* v. COURS.

|| **2.** En parlant d'une chose, être tracé, disposé le long de quelque chose : *La route suit ici la rivière. Le fil électrique suit la plinthe.*

III. APPLIQUER DURABLEMENT SON ATTENTION, SON ACTIVITÉ À UNE CHOSE OU À UN ÊTRE. **1.** S'attacher avec constance à ce que l'esprit a élaboré : *Caïus est un idéaliste, tout le monde le sait. Il suit son idée, voilà tout* (Camus). *Suivre son dessein, son projet.* || **2.** Fréquenter régulièrement une série de séances : *Ma mère, mécréante, permit cependant que je suivisse le catéchisme* (Colette). *Elle a suivi des cours de cuisine.* || *Suivre un traitement, un régime, un entraînement,* pratiquer régulièrement les soins ou les exercices prescrits. || **3.** Se tenir au courant de l'évolution de quelque chose, s'y intéresser avec persistance : *Suivre l'actualité, les cours de la Bourse. Suivre une affaire. Elle était parvenue à suivre avec passion les intérêts des diverses coteries* (Stendhal). || *Suivre un élève,* surveiller son travail, ses efforts, pour le guider, lui donner les conseils nécessaires : *C'était un grand homme décharné, chauve et tout en crâne, avec des yeux caves, un teint de cire et, sous un long nez busqué, quelques poils roux. Il refusa de me donner des leçons particulières, mais promit de me « suivre »* (Sartre). || *Suivre un malade,* observer avec attention et régularité l'évolution de sa maladie en vue d'intervenir si besoin est. || *Suivre de près,* surveiller attentivement. || *Suivre un cheval,* en termes de turf, noter ses performances successives ; et aussi jouer toujours le même cheval. || *Suivre un récit, un roman-feuilleton,* en lire régulièrement les fragments successifs au fur et à mesure de la publication. || *À suivre,* mention que l'on fait figurer à la fin d'une publication qui n'est pas terminée et doit se poursuivre dans les numéros suivants du même périodique. || *Suivre un article, un produit,* en termes de commerce, en assurer de façon continue la production ou la vente. || **4.** Apporter une attention soutenue aux propos de quelqu'un, au déroulement de ce qui se passe ; écouter attentivement : *Maintenant, suivez-moi bien, et dites-moi si ce que vous allez entendre est naturel* (Balzac). *Au lieu de suivre la messe, elle regardait dans son livre les vignettes pieuses* (Flaubert). *Elle suivait attentivement tout ce qu'on disait* (Daudet). *Un instant, Barbentane s'est efforcé de suivre les explications* (Aragon) ; et absol. : *Dans la conversation avec X ou Y ma seule préoccupation est d'avoir l'air de suivre* (Gide). *D'autres énigmes* [...] *revenaient vous empêcher de suivre en classe* (Pourrat). || **5.** Écouter ou lire avec profit, bien saisir : *On a peine à le suivre dans ses spéculations métaphysiques. Tout ce qui précède est clair, mais maintenant, je ne vous suis plus.* || *Spécialem.* En termes de pédagogie, être au niveau de : *Cet élève est trop jeune, il ne peut pas suivre sa classe.*

IV. SE CONFORMER À DES FORCES OU À DES DIRECTIVES INTÉRIEURES OU EXTÉRIEURES. **1.** Conformer sa conduite, ses actes à des sentiments ou à des impulsions qui poussent à agir en ce sens : *Suivre ses penchants, son imagination. Suivre ses passions. Suivre son inspiration.* || Fam. *Suivre le mouvement,* agir de la même manière que les autres. || **2.** Conformer ses pensées, son attitude, ses actes à des directives données par autrui : *En général, Fabrice suivait assez sagement la ligne de conduite qu'on lui avait indiquée* (Stendhal). *C'est un conseil d'ami que m'a donné cet homme, et que je vais suivre à l'instant* (Musset). || **3.** Penser, agir selon l'exemple de quelqu'un, se laisser guider par lui, adopter son attitude, ses vues : *Il faut reconnaître que Ronsard ne manque jamais de manifester son amour et sa gratitude pour les poètes grecs et latins, et qu'en maintes occasions il les imite, il les suit pas à pas* (Duhamel). *Beaucoup d'ouvriers suivaient le patron quand il faisait voter somme toute à gauche* (Aragon). || **4.** Se conformer à des principes, des lois, des normes : *Je me vois contraint d'interrompre l'ordre que je suivais depuis un mois dans mon récit* (Butor). *Suivre un plan soigneusement établi, une méthode. Les tragédies de Racine suivent rigoureusement la règle des « trois unités ». Les noms en « eau » forment leur pluriel en « x » ; sept noms en « ou » suivent la même règle.* || *Suivre la mode, la coutume,* se conformer à ses impératifs : *Quand le siècle devient frivole, il suit la mode* (Gautier). *Les deux coutumes étaient suivies en même temps dans la même cité, dans la même tribu* (France).

• SYN. : **I, 1** *accompagner, emboîter le pas ;* **2** *escorter, venir avec ;* **3** *convoyer, flanquer ;* **6** *succéder à ;* **8** *découler de, être issu de, provenir de, résulter de, venir de.* || **II, 1** *enfiler* (fam.), *parcourir, prendre ;* **2** *côtoyer, longer.* || **III, 1** *persévérer dans, poursuivre ;* **3** *se passionner pour ;* **4** *écouter ;* **5** *comprendre.* || **IV, 1** *s'abandonner, se livrer à, obéir ;* **2** *adhérer, adopter, se conformer à, embrasser, se soumettre à ;* **3** *calquer, copier, imiter, plagier ;* **4** *observer, respecter.* — CONTR. : **I, 1** *devancer, précéder ;* **8** *amener, créer, déclencher, déterminer, entraîner, occasionner, provoquer.* || **II, 1** *quitter, traverser.* || **III, 1** *abandonner, changer, modifier, renoncer à ;* **3** *se désintéresser, négliger.* || **IV, 1** *contrôler, dompter, maîtriser, mater, résister à ;* **2** *rejeter, repousser ;* **3** *s'opposer à, réagir contre ;* **4** *contrevenir à, enfreindre, transgresser, violer.*

◆ v. tr. ind. (1640, Descartes [impers., v. 1460, G. Chastellain]). Class. *Suivre de,* se présenter comme conséquence logique, résulter, découler de : *Je vois bien, mon Père, que cela suit de la doctrine de Vasquez* (Pascal). || Auj. et impers. *Il suit de,* il s'ensuit de (littér.) : *De ce que cent piques peuvent vaincre de mauvais mousquets, il ne suit pas que cent fusils de chasse puissent vaincre un bon avion* (Malraux).

◆ **se suivre** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1648, Pascal [dans une série..., 1835, Acad.] ; sens 3, av. 1662, Pascal [*les jours se suivent et ne se ressemblent pas,* 1872, Littré — d'abord ...*mais ne se ressemblent pas,* 1771, Trévoux, et ...*mais ils ne se ressemblent pas,* 1694, Acad.] ; sens 4, 1671, Pomey ; sens 5, 1588, Montaigne). **1.** Marcher, aller l'un derrière l'autre : *Des enfants qui se suivent à la queue leu leu. Les voitures se suivent en files ininterrompues.* || **2.** Se trouver placé l'un après l'autre dans l'espace : *Et sur la neige on voit se suivre | Les pas étoilés des oiseaux* (Gautier). || *Spécialem.* Dans une série, un ensemble ordonné, se succéder dans l'ordre voulu et sans omission d'un seul terme : *Ce manuscrit est incomplet : les pages ne se suivent plus.* || **3.** Se succéder dans le temps : *Nous dûmes donc courir les embuscades pendant des nuits et des nuits imbéciles qui se suivaient* (Céline). *Les mondes roulent. Les siècles se suivent. Les ruines se succèdent* (Cocteau). || *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas,* l'infortune peut succéder rapidement à la prospérité ou *vice versa.* || **4.** *Class.* et *fig.* En parlant de personnes ou de groupes humains, ne pas se départir de la ligne de conduite choisie, être conséquent avec soi-même : *Pour ce qui est de l'Église catholique, elle se suit parfaitement elle-même* (Bossuet). || **5.** *Fig.* En parlant de choses, s'enchaîner selon un ordre logique et cohérent : *Des mots qui ne se suivent pas. Voilà une pièce bien construite, où tout se suit.*

1. sujet, ette [syʒɛ, -ɛt] adj. (lat. *subjectus,* soumis, exposé à, part. passé adjectivé de *subjicere,* jeter ou mettre sous, soumettre, assujettir, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *jacĕre,* jeter ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *suget* [*sujet,* v. 1138, Gaimar], au sens 1 [absol. ; suivi de la prép. *à,* v. 1138, Gaimar] ; sens 2, v. 1120, *Psautier d'Oxford* [absol. — suivi de la prép. *de,* av. 1549, Marguerite de Navarre ; *pays sujet,* 1721, Trévoux] ; sens 3, 1538, R. Estienne [*sujet à caution,* 1673, Molière] ; sens 4-5, XIV[e] s., *Miracles de NostreDame ;* sens 6, av. 1549, Marguerite de Navarre ; sens 7, v. 1530, C. Marot ; sens 8, av. 1648, Voiture). **1.** Class. *Sujet à,*qui est sous la dépendance d'une autorité supérieure, qui est soumis à l'autorité d'un autre : *Le pape est maître de l'un et de l'autre glaive, tant spirituel que temporel, et* [...] *toute humaine créature lui est sujette* (Pascal). *C'est une fille simple à mes désirs sujette* (Regnard). || *Absol.* Qui est soumis à l'autorité toute-puissante de quelqu'un : *Il faudrait que nos cœurs n'eussent plus qu'un désir, | Et quitter ces discours de volontés*

sujettes, | *Qui ne sont point de mise en l'état où vous êtes* (Corneille). || **2.** *Sujet de* ou, absol., *sujet,* qui est soumis à une autorité souveraine : *Rome est sujette d'Albe et vos fils sont défaits* (Corneille). *Jersey, la « Caesarea » de l'itinéraire d'Antonin, est demeurée sujette de la couronne d'Angleterre depuis la mort de Robert, duc de Normandie ; nous avons voulu plusieurs fois la prendre, mais toujours sans succès* (Chateaubriand). *Si, devant l'État laïque, les croyances et les cultes sont libres, devant l'État souverain les Églises sont sujettes* (Taine). || *Pays sujet,* nom donné, avant 1803, aux cantons suisses qui n'étaient pas traités par les autres sur le pied d'égalité. || **3.** *Vx.* Qui est astreint par la loi à une obligation, à une charge (encore en usage dans la langue juridique) : *Être sujet aux lois* (Acad., 1694). *[Les Athéniens]créèrent des gouverneurs en présidents perpétuels, mais sujets à rendre compte de leur administration* (Bossuet). *Tout propriétaire est sujet à l'impôt foncier* (Littré). || *Sujet à caution,* se dit d'une personne ou plus souvent d'une chose à laquelle il vaut mieux n'accorder qu'une confiance limitée : *Ces déclarations hâtives et péremptoires sont un peu sujettes à caution. Un informateur sujet à caution. Je ne crois pas tant criminel mon départ* | *D'avec Chloris, coquette aimable, mais sujette* | *À caution* (Verlaine). || **4.** Qui est astreint par sa condition à une loi inéluctable, à une nécessité de nature (vieilli) : *Dieu, en punition, le rendit* [l'homme] *sujet à la mort* (Pascal). || **5.** Qui est exposé par sa constitution, par sa condition physique à éprouver fréquemment certaines maladies, à présenter certains états : *Être sujet aux rhumes de cerveau, à la migraine, à des crises d'asthme. Malgré un bon environnement familial, il est sujet à la dépression. Il est sujet à somnoler après les repas. J'ai toujours été sujette à suer* (Sévigné). || **6.** *Fig.* Qui est facilement et fréquemment porté par une tendance naturelle ou par l'habitude à ressentir, à subir ou à faire quelque chose : *Et ce roi* [Henri III] *trop souvent sujet au repentir,* | *Regrettait le héros qu'il avait fait partir* (Voltaire). *Quoiqu'il fût sujet à des emportements très féroces, je ne lui en vis jamais un pareil* (Rousseau). *Elle était plus sujette à la dévotion tendre* (Sainte-Beuve). *Étant très étourdi, il est plus qu'un autre sujet à se tromper.* || **7.** En parlant des choses, qui est exposé du fait de sa nature fondamentale ou de ses caractères particuliers à présenter certains inconvénients : *Combien nos jugements sur les apparences sont sujets à l'illusion ; ne fût-ce que dans la perspective !* (Rousseau). *L'intelligence est sujette à l'erreur* (France). || **8.** Qui fournit matière ou occasion à ; qui donne lieu à : *Un texte sujet à diverses interprétations. Une opinion sujette à discussion. Un prix sujet à révision.*

● SYN. : **3** *assujetti ;* **6** *disposé, enclin, prédisposé ;* **7** *menacé ;* **8** *susceptible.*

2. sujet, ette [syʒɛ, -ɛt] n. (emploi substantivé de *sujet* 1 [v. l'art. précéd.] ; v. 1138, Gaimar, écrit *suget* [*sujet,* fin du XIVe s., E. Deschamps], au sens 1 ; sens 2, 1869, V. Hugo [« citoyen », 1762, J.-J. Rousseau] ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Membre d'une collectivité soumise à l'autorité d'un souverain : *La terre du royaume a bu le sang du roi* | *Et le sang des sujets massacrés par centaines* (Lamartine). *Il ne savait pas* [le petit prince] *que pour les rois, le monde est très simplifié. Tous les hommes sont des sujets* (Saint-Exupéry). || **2.** *Par extens.* Citoyen d'un État dont le chef est héréditaire : *Les sujets de Sa Majesté britannique.* || **3.** Ressortissant d'un État donné : *Je suis sujette autrichienne* (M. Prévost).

3. sujet [syʒɛ] n. m. (bas lat. *subjectum,* sujet [en grammaire, en philosophie], neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *subjectus,* soumis, assujetti [v. SUJET 1] ; XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *subjet,* au sens de « chose qui a une nature propre » ; écrit *subjet,* au sens III, 1, v. 1370, Oresme [*sujet,* XVIe s.] ; sens I, 1, 1580, Montaigne [*le sujet d'une science,* 1636, Monet] ; sens I, 2, 1580, Montaigne ; sens I, 3, 1533, C. Marot ; sens I, 4, 1580, Montaigne [« texte d'un exercice imposé à... des candidats », av. 1782, d'Alembert] ; sens I, 5, XXe s. ; sens I, 6, 1690, Furetière ; sens I, 7, 1667, Molière [aussi « l'œuvre elle-même »] ; sens I, 8, 1777, Havard ; sens II, 1, 1580, Montaigne [*avoir sujet de,* 1612, Haschke ; *donner sujet de,* 1626, Haschke ; *prendre sujet de,* 1657, Pascal ; *à quel sujet,* 1644, Scarron ; *sans sujet,* 1640, Corneille] ; sens II, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens III, 2, 1680, Richelet ; sens IV, 1, v. 1560, Paré [aussi « cadavre... que l'on dissèque... »] ; sens IV, 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens IV, 3, 1778, Buffon ; sens IV, 4, 1703, Liger ; sens IV, 5, 1754, *Encyclopédie,* art. *danseur* [*petits, grands sujets,* 1909, Meignen et Fouquet, p. 135 — « troisième échelon... », v. 1970] ; sens IV, 6, 1936, Capitant ; sens IV, 7, 1636, Corneille [*un brillant sujet, un sujet d'élite,* 1964, Robert ; *un bon sujet,* 1690, Furetière ; *un mauvais sujet,* 1740, Acad.] ; sens IV, 8, 1933, Marouzeau, art. *langue ;* sens IV, 9, début du XIXe s., d'après Larousse, 1876).

I. 1. Ce à propos de quoi s'exerce la pensée, la réflexion ; ce qui est soumis à l'esprit à fin d'examen : *Un sujet de méditation. Leur donner* [à tous ceux qui doutent de l'existence de Dieu] *pour toute preuve de ce grand et important sujet le cours de la lune et des planètes* (Pascal). *Nous sommes trop assurés que l'on trouverait toujours quelqu'un* [...] *qui serait en possession de nous éclairer* [...] *sur quelque sujet que ce soit* (Valéry). || Vx. *Le sujet d'une science,* la matière dont elle traite. || **2.** Idée centrale autour de laquelle se développe une conversation, s'organisent des propos oraux ou écrits : *C'est vous qui me parlez de Dieu ; je n'aime pas ce sujet* (Claudel). *Ce fut proprement le sujet de la discussion* (Gide). *Quand même ce ne serait que pour vous faire un sujet de conversation avec moi* (Colette). *Il a essayé de changer de sujet en me demandant pourquoi je l'appelais « monsieur » et non pas « mon père »* (Camus). || **3.** *Spécialem.* En littérature, objet particulier, thème ou canevas précis sur lequel travaille l'auteur et à partir duquel sa réflexion, son génie créateur élabore une œuvre : *S'il n'y a pas là le sujet d'un poème en douze chants, je ne m'y connais pas* (Musset). *Je n'arrive pas à croire qu'en poésie le sujet n'a pas d'importance* (Romains). *Comme il n'y a pas de sujet plus grand ni plus rebattu que l'histoire du général de Gaulle, j'étais bien résolu à n'en plus rien dire ici* [...] *jusqu'à ce que mon livre ait paru* (Mauriac). || **4.** Matière à réflexion, à recherche dans diverses disciplines ; thème à développer, et, *spécialem.,* texte d'un exercice imposé à des élèves, des candidats : *Les sujets du baccalauréat. Un bon sujet de dissertation. On ne lirait point aujourd'hui sans étonnement la liste des sujets de dévotion ou de morale que l'Académie a proposés pour le prix d'éloquence depuis l'année 1671 jusqu'à l'année 1758, où ces sujets ont cessé* (d'Alembert). *Maître, pensez-vous que Paul-Louis Courier soit un bon sujet de thèse française ?* (France). || **5.** Feuille sur laquelle figure ce texte : *L'enveloppe contenant les sujets n'est ouverte qu'au moment de l'examen.* || **6.** En musique, thème à développement mélodique et surtout contrapuntique, notamment thème sur lequel est construite une fugue. || **7.** Motif principal d'un tableau, d'un dessin, d'une œuvre plastique où figurent un ou plusieurs personnages (par opposition à *paysage* et *nature morte*). || *Par extens.* L'œuvre elle-même : *Sujets historiques, allégoriques, mythologiques. Le sujet* [d'un tableau de Giorgione] *en reste mystérieux ; on l'appelle parfois la famille du peintre* (Hourticq). *Le « Jugement dernier » d'Autun est chrétien par son sujet, sacré par son style* (Malraux). || **8.** *Spécialem.* Motif ornemental composé d'une ou plusieurs figurines représentant des personnages : *Des pendules à sujets, style Louis-Philippe* (Daudet).

II. 1. Ce qui donne lieu à un fait, fournit un motif ou un prétexte à une action, un comportement, un sentiment : *Ils verront leurs péchés, non pas comme la matière de leurs plaisirs, mais comme le sujet de leur damnation* (Fléchier). *Un grave sujet de discorde s'était ému entre la mère et la fille* (Balzac). *La couronne donnée par mes mains à la belle chanteuse était le sujet de ses larmes* (Nerval). *Grand sujet d'étonnement, en effet, que cette ascension si rapide* (Bainville). || *Avoir sujet de* (suivi de l'infinitif), avoir un motif légitime de, ou avoir matière à : *Avoir*

sujet de se plaindre. Auriez-vous quelque sujet de regarder en arrière avec tristesse ? (Musset). *Un fait inusité sur lequel il y a toujours sujet de réfléchir* (Fromentin). || *Donner sujet de* (suivi de l'infinitif), procurer une raison légitime de, ou fournir prétexte à : *Donner à quelqu'un sujet de s'inquiéter. C'est leur donner* [aux incrédules] *sujet de croire que les preuves de notre religion...* (Pascal). || Class. *Prendre sujet de* (suivi de l'infinitif), saisir l'occasion de : *Je n'ai pris sujet de rire que de ce qu'il y a de ridicule* (Pascal). || *À quel sujet,* pour quelle raison, sous quel prétexte : *J'ignore à quel sujet vous m'en venez instruire* (Corneille). || *Sans sujet,* sans motif valable, sans raison : *Réclamer et critiquer sans sujet. Les plus soupçonnés, soit avec sujet, soit sans sujet, de pencher vers le relâchement...* (Bourdaloue). || **2.** *Class.* Personne considérée comme étant la cause, le motif, le support d'une action, d'un comportement, d'un sentiment : *De maints tournois elle fut le sujet* (La Fontaine). *Ce doit vous être assez de m'avoir abusée, | Sans faire encore de moi vos sujets de risée* (Corneille). *Là tu verras d'Esther la pompe et les honneurs, | Et sur le trône assis le sujet de tes pleurs* (Racine).

III. 1. Ce dont on parle, ce dont on affirme ou nie quelque chose ; *spécialem.*, dans une proposition attributive, l'attribut, par opposition à ce qui en est dit, ou prédicat : *Tantôt chez Husserl le sens naît au niveau « antéprédicatif », c'est-à-dire avant tout jugement qui joint un prédicat à un sujet, dans la nuit qui précède le lever de la conscience* (H. Lefebvre). || **2.** Fonction grammaticale du groupe nominal qui désigne l'être ou l'objet dont on dit quelque chose par l'intermédiaire d'un prédicat, et qui donne ses marques de nombre, de personne et éventuellement de genre au verbe : *Le verbe s'accorde avec son sujet. Sujet apparent. Sujet réel.* (V. art. spécial.)

IV. 1. Être animé vivant pris comme objet d'expérience ou d'étude : *Les cobayes, les souris sont souvent pris comme sujets d'expérience. Sujet d'observation. J'ai essayé de saisir en lui, comme en un « sujet » particulièrement favorable à cette observation, une infirmité essentielle à l'esprit humain, plutôt que je n'ai voulu dénoncer un défaut personnel à Ruskin* (Proust). || *Spécialem.* Cadavre ou organisme vivant que l'on dissèque à des fins scientifiques. || **2.** Être animé caractérisé par certaines qualités ou présentant certaines dispositions qui le rend particulièrement propre à telle ou telle expérience : *Sujets les plus robustes d'un élevage. Un bon sujet pour les expériences de magnétisme. Certains remèdes peuvent, du moins sur un « sujet », faire effet par simple approche* (Hermant). *Telle s'offre, à l'enthousiasme populaire, ma brabançonne à poil ras, que les éleveurs estiment « un sujet bien typé »* (Colette). *Le sujet est un peu pâle. Une rosée tiède lui perle aux tempes. Il bafouille et parle comme on supplie* (Duhamel). || **3.** Être animé faisant l'objet d'observation et de soins : *Les animaux domestiques sont les principaux sujets de la médecine vétérinaire. Le sujet se cachectise de plus en plus et des symptômes de bacillose du sommet droit se précisent* (Cendrars). *Le sujet le plus inquiétant, c'était peut-être encore, parmi tous, la petite Aimée sa propre fille* (Céline). || **4.** Jeune arbrisseau apte à recevoir la greffe. || **5.** *Vx.* Danseur, danseuse appartenant à un certain échelon de la hiérarchie, témoignant d'une certaine qualification : *Les troupes d'opéra sont formées par un impresario qui engage de côté et d'autre les sujets qu'il peut payer* (Stendhal). || Autref. *Petit* et *grand sujet,* quatrième et cinquième échelon dans la hiérarchie des danseurs et danseuses du corps de ballet de l'Opéra de Paris. || *Auj.* Troisième échelon du corps de ballet de l'Opéra de Paris : *Des soli sont réservés aux sujets.* || **6.** *Sujet d'un droit,* titulaire d'un droit. || **7.** *Class.* Individu faisant montre d'une personnalité déterminée et considéré par rapport à ses qualités, à ses défauts : *Le cardinal Trivulce, le plus capable sujet de sa faction et peut-être du sacré collège* (Retz). *À l'égard des vertus, rarement on les voit | Toutes en un sujet éminemment placées* (La Fontaine). || *Auj.* S'emploie seulement dans certaines expressions stéréotypées || *Un brillant sujet, un sujet d'élite,* un très bon élève. || *Un bon sujet,* jeune homme dont les qualités morales, la conduite, l'assiduité au travail méritent la confiance. || *Un mauvais sujet,* celui qui se conduit mal, qui a mauvais esprit, et, au sens fort, débauché ou vaurien : *Max de Salligny avait le renom d'un assez mauvais sujet* (Mérimée). *Monsieur, je vous répète qu'on a déferré de très mauvais sujets* (Aymé). || **8.** *Sujet parlant,* locuteur d'une langue possédant une compétence linguistique qui est la grammaire de sa langue. || **9.** Au sens philosophique, être pensant dans la mesure où il se saisit comme connaissant par une intuition interne (s'oppose à *objet,* ce qui est pensé) : *La pensée qui contemple est le sujet de la réflexion ; la pensée contemplée en est l'objet* (Cousin). *En tant que je suis pour autrui, autrui se dévoile à moi comme le sujet pour lequel je suis objet* (Sartre). *Les autres hommes n'existent que comme des objets ; nous seuls nous saisissons dans notre intimité et notre liberté : un sujet* (Beauvoir).

• SYN. : **I, 1** *matière, objet, problème, question ;* **2** *article, chapitre, conversation, point, propos ;* **3** *fond, idée, schéma, thème.* || **II, 1** *cause, fondement, motif, occasion, raison.*|| **IV, 1** *cobaye* (fam.) ; **2** *spécimen ;* **3** *malade, patient.*

◆ **Au sujet de** ou (class.) **sur le sujet de** loc. prép. (1617, Haschke [*au sujet de ; sur le sujet de,* 1636, Haschke]). À propos de, relativement à quelqu'un dont il est question, touchant quelque chose dont on parle ou qui est pris comme thème de réflexion : *Ce n'est pas la mode de m'accuser de faiblesse pour mes amis* [...] *j'ai fait ici mes preuves sur le sujet des disgraciés* (Sévigné). *Certains propos que vous avez tenus à notre sujet* [...] *sont inacceptables* (Céline). *Je télégraphiai au Caire* [...] *pour protester* [...] *contre les « décisions unilatérales prises par eux au sujet du ravitaillement du Levant et de Djibouti »* (De Gaulle).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE SUJET

CRITÈRE PRATIQUE D'IDENTIFICATION

On dit qu'un mot ou un groupe de mots a la fonction sujet dans une proposition quand il répond à la question *qui est-ce qui* ou *qu'est-ce qui* suivie du verbe base de la proposition ; exemples :

(1) *Mon oncle a construit un chalet*
(**Qui est-ce qui** a construit un chalet ? — *Mon oncle*) ;

(2) *Un chalet a été construit*
(**Qu'est-ce qui** a été construit ? — *Un chalet*) ;

(3) *Sa robe est rouge*
(**Qu'est-ce qui** est rouge ? — *Sa robe*) ;

(4) *Il est venu trois dames*
(**Qui est-ce qui** est venu ? — *Trois dames*).

Ce critère, fondé sur une intuition de sens, est inefficace dans certains cas où le sujet est un pronom abstrait qui s'efface dans l'esprit derrière le mot qu'il représente ; exemple :

(5) *On a arrêté un pompier qui allumait des incendies.*

À la question ***Qui est-ce qui*** *allumait des incendies ?*, la réponse intuitive est : *Un pompier,* alors que le sujet, déterminé par le critère fonctionnel qui va être défini, est le pronom *qui* représentant le nom *pompier,* lequel est complément d'objet du verbe de la première proposition.

DÉFINITION FONCTIONNELLE

La définition la plus pertinente pour un linguiste est fondée, comme le rappelle André Martinet dans un article de théorie générale (*Cas ou fonctions ?,* dans *la Linguistique,* 1972/1), sur la **non-omissibilité.**

Déjà Jespersen (*The Philosophy of Grammar,* 1924), ayant défini la *détermination* par la possibilité d'omettre le détermi-

nant sans porter atteinte au statut grammatical du déterminé (notion identique à la *subordination* de Sechehaye [v. SUBORDINATION, art. spécial]), et s'efforçant de ramener à une série de déterminations les rapports syntaxiques constituant la chaîne de l'énoncé, avait constaté la solidarité du couple sujet-verbe, et posé pour le désigner le terme de *nexus.*

Pour s'en tenir aux exemples précédemment donnés, il faut reconnaître qu'on prive le verbe d'un partenaire indispensable si l'on supprime en (1) le nom *mon oncle,* en (2) le nom *un chalet,* en (3) le nom *sa robe,* en (4) le nom *trois dames* (à moins que *il* ne soit le représentant d'un nom précédemment employé) ; dans la phrase (5), la suppression de *qui* altère la suite de la phrase et non pas la proposition qui précède, et la suppression du nom *un pompier* ne prive la seconde proposition d'aucun de ses termes canoniques.

Cette solidarité définira la fonction sujet pour Sechehaye, pour Hjelmslev, pour les « mécanistes » américains depuis Bloomfield ; quant au transformationaliste Chomsky, il adopte le couple sujet-verbe, symbolisé par SN + SV (syntagme nominal + syntagme verbal), comme canon de la *phrase minimale* (ou *nucléaire*).

Martinet montre, dans l'article cité, l'universalité du rapport sujet-verbe dans la famille indo-européenne, et sa grande extension au-delà. Il résout les difficultés que présente cette vue générale :

— À l'impératif, « l'explicitation du sujet est, dans les langues, plutôt l'exception que la règle » ; en fait, la désinence marque la personne du sujet, qu'on peut tenir pour implicite, comme en français où l'impératif du verbe *se rappeler* est *rappelle-toi.*

— La non-omissibilité caractérise également l'objet des verbes comme *rencontrer* et l'attribut des verbes comme *devenir* (René Lagane, *Problèmes de définition. Le sujet,* dans *Langue française,* n° 1, févr. 1969) ; mais le nombre des verbes appelant un objet ou un attribut est limité, alors que tous exigent un sujet. On peut ajouter qu'il existe une construction dite « absolue » des verbes transitifs, où l'objet est inexprimé *(Jeanne mange et Pierre boit),* mais rien de comparable n'apparaît du côté du sujet ; enfin, la non-omissibilité de l'objet et de l'attribut s'observe aussi bien après les formes impersonnelles du verbe (infinitif, gérondif, participe), lesquelles sont employées le plus souvent sans sujet ; exemple :

> *J'ai demandé à Gustave de peindre mon portail.*

(L'infinitif *peindre* a pour objet *portail,* mais n'a pas de sujet constituant avec lui un « nexus », c'est-à-dire une proposition.)

MARQUES FORMELLES DU SUJET

Martinet explique par ce caractère de non-omissibilité le fait que le sujet a souvent la « **marque zéro** », ce qui ressort effectivement de l'étude historique des désinences de sujet (v. plus loin).

En fait, dans la langue française — mais le cas n'est pas général dans la famille indo-européenne —, la marque ordinaire du sujet est **sa place avant le verbe,** comme dans les phrases (1), (2), (3), (5) des exemples donnés.

La phrase (4) [*Il est venu trois dames*] fait exception, mais un pronom appelé « sujet grammatical » ou « sujet apparent », l'invariable *il,* tient devant le verbe la place normale du sujet. D'autres cas, nombreux, d'inversion du sujet sont mentionnés et étudiés aux articles spéciaux INTERROGATION et ORDRE DES MOTS ; dans tous ces cas, un contexte particulier est associé à la dérogation, dont aucune confusion ne résulte.

Un autre trait formel caractérisant le sujet est sa **classe morphologique :** cette fonction est habituellement remplie par un **nom,** comme dans les exemples (1), (2), (3), (4), ou par un **pronom,** comme dans l'exemple (5) [*on,* sujet de *a arrêté ; qui,* sujet de *allumait*]. Un **verbe à l'infinitif**— ce mode étant la forme nominale du verbe — peut encore tenir ce rôle *(Ramer fatigue),* ainsi qu'une **proposition conjonctive** du type auquel on a souvent donné le nom de *substantive* (v. SUBORDINATION, art. spécial). Ni l'adjectif, ni l'adverbe ne peuvent être sujet, à moins qu'ils ne fonctionnent comme pronom par ellipse d'un nom : *Certains sont venus ; beaucoup sont venus.*

L'**accord du verbe avec le sujet** peut être donné pour un critère d'identification de cette fonction dans les phrases (1), (2), (3), (5), mais non dans la phrase (4). Il est pratiqué dans la plupart des langues indo-européennes, encore qu'il soit très réduit, par exemple, en anglais. Mais que dire « dans le cas du basque qui accorde ses verbes avec trois des participants de l'action, l'agent, le patient et le bénéficiaire » (Martinet, art. cité) ?

Martinet signale encore qu'un lien semble établi dans certaines langues entre le « défini » et le « sujet », de sorte qu'on y dit « **Le loup** est arrivé », mais non « **Un loup** est arrivé ». En malgache, la particule *ny,*équivalant à notre article défini, est une marque du substantif sujet.

En fin de compte, le critère fonctionnel (ou « distributionnel ») de soustraction reste la marque formelle la moins défective.

INTERPRÉTATIONS SÉMANTIQUES DE LA FONCTION SUJET

On a souvent donné le sujet pour le terme désignant « l'être ou la chose qui fait l'action exprimée par le verbe », autrement dit l'*agent* du *procès.* Cette définition de sens convient à la phrase (1) des exemples donnés plus haut, mais non à la phrase (2), où la chose désignée par le sujet ne peut être conçue comme agent du procès, ni à la phrase (3), où il n'y a pas d'action exprimée.

Définir le sujet comme « le mot désignant l'être ou la chose qui fait ou qui subit l'action, ou qui est dans l'état exprimé par le verbe » conviendrait au sujet de ces trois phrases, mais obligerait à tenir pour sujet le nom *chalet* dans la phrase (1) comme dans la phrase (2), puisqu'il y participe de la même manière à l'action.

Plus sérieuse apparaît la définition logique du sujet à laquelle il doit son nom comme il est montré aux articles spéciaux LINGUISTIQUE (p. 3062) et PRÉDICATION (p. 4558) : le sujet du verbe aurait la fonction d'exprimer le « **sujet logique** » ou « **thème** » de la phrase dont le verbe exprimerait le « prédicat » ; ainsi le mot latin *subjectum,* terme de logique, a-t-il été intégré au vocabulaire grammatical pour désigner une fonction du nom.

Cette conception rend compte de la forme nominale du sujet, le nom exprimant la substance qui offre l'assise la plus ferme au jugement, principalement s'il s'agit d'un nom de sens défini comme en malgache. Elle justifie aussi la place préverbale (ordre logique dit « progressif »). Mais on sait que le partage logique de l'énoncé enfreint cette règle d'or dans une foule de cas, soit que le « thème » de la phrase embrasse d'autres termes, compléments du verbe, et le verbe lui-même, soit que le sujet reçoive, dans différents contextes, la dignité de prédicat : *Qui a parlé ? —**Jeanne.***

LE SUJET EN « GRAMMAIRE CASUELLE »

Ne trouvant dans la grammaire transformationnelle de Chomsky aucune clarté nouvelle sur la fonction « sujet » — définie seulement par sa position préverbale dans la phrase minimale —, Charles J. Fillmore a proposé, dans une optique transformationaliste, une vue nouvelle liée à une conception « casuelle » des fonctions syntaxiques (*Toward a Modern Theory of Case,* 1966 ; *The Case for Case,* 1968). Sa théorie des relations casuelles a trouvé écho chez plusieurs linguistes générativistes que ne satisfaisait pas la « théorie standard » chomskyenne, notamment John M. Anderson, Stanley Starosta (v. *Langages,* juin 1975, numéro

consacré à « la grammaire des cas » par J. M. Anderson et Fr. Dubois-Charlier).

Pour Fillmore, il existe au niveau de la structure profonde un schéma phrastique — qui se retrouve à peu de chose près dans toutes les langues — recouvrant une conception innée de toute situation appréhendée dans la génération d'une phrase.

Supposons la situation d'un homme, nommé Pierre, qu'un autre homme, qui est médecin, a guéri d'un mal au moyen d'un médicament. En structure profonde, l'expression linguistique de cette situation pose deux êtres animés et une chose :

— le médecin, donné pour *agent ;*

— Pierre, donné pour *objectif ;*

— le médicament, donné pour *instrument.*

En structure de surface, l'expression linguistique de tous ces éléments donne à l'agent la fonction « sujet », à l'objectif la fonction « complément d'objet direct », à l'instrument la fonction « complément circonstanciel de moyen » :

> (6) *Le médecin a guéri Pierre avec ce médicament.*

Mais il se peut que le locuteur ne désire pas mentionner l'agent ; en ce cas, la fonction sujet revient soit à l'instrument, soit à l'objectif :

> (7) *Ce médicament a guéri Pierre.*

> (8) *Pierre a guéri avec ce médicament.*

Le même « cas » est donc exprimé par une fonction ou par une autre : l'objectif, complément d'objet dans les phrases (6) et (7), est sujet dans la phrase (8) ; l'instrument, complément circonstanciel en (6) et (8), est sujet en (7).

Ainsi, contrairement à la doctrine de Chomsky, Fillmore place en structure profonde les « cas » ou « relations », dont la définition est sémantique, et en structure de surface les « formes casuelles » habituellement désignées par le terme de « fonctions » et manifestées par la place des mots, les morphèmes désinentiels et les prépositions. Il propose une liste — pour longtemps révisable — de cas universels appelés **agentif, instrumental, datif, factitif, locatif, objectif.**

La fonction superficielle de « sujet » résulterait du placement en tête d'un des syntagmes casuels, comme il est montré dans l'exemple du verbe *guérir.* Il serait donc vain de lui assigner une interprétation sémantique unique. Dans les exemples donnés au début de cet article, le « sujet » serait agentif en (1), objectif en (2) et, peut-être, instrumental en (3), car la « robe » est ce qui fait que l'on éprouve la sensation « rouge » (v. *Langages,* art. cité, p. 68).

Ainsi présentée, cette théorie a le défaut de faire abstraction du sémantisme verbal, dont il est pourtant aisé de démontrer qu'il influe au premier chef sur les possibilités de construction. Si l'on remplace le verbe *guérir* par le verbe *soulager,* on peut encore dire :

> *Le médecin a soulagé Pierre avec ce médicament,*
> *Ce médicament a soulagé Pierre,*

mais non :

> **Pierre a soulagé avec ce médicament.*

Un verbe comme *souffrir* n'admet qu'un objectif pour sujet :

> *Pierre a souffert avec cet appareil,*

mais non :

> **Cet appareil a souffert Pierre,*
> * *Le dentiste a souffert Pierre avec cet appareil.*

Il paraît plus conforme aux faits de définir la fonction sujet à partir du sémantisme inhérent au verbe : **expression d'une relation dont le sujet désigne la source, ou d'une propriété dont il désigne le siège.**

La triple construction d'un verbe comme *guérir* serait un cas de polysémie enregistrable au lexique.

Une telle définition est sans doute proche des vues de Stanley Starosta, pour qui le sujet est « le réceptacle du cas favori du verbe ». Et ce linguiste a raison de penser que cette conception s'accommode d'une grammaire « syntagmatique » de simple surface.

HISTORIQUE

La fonction « sujet » du français remonte, par-delà le latin, à deux fonctions, marquées par les formes qu'on peut dénommer *cas nominatif* et *cas ergatif* (v. André Martinet, art. cité, et ailleurs :*Journal de psychologie,* juill-sept. 1958 ; *la Linguistique synchronique,* 1965, p. 206 et suiv.).

Le **nominatif** est une forme sans marque casuelle, propre à figurer comme sujet obligatoire d'un *nexus* sujet-verbe, aussi bien que comme mot hors phrase (apostrophe) ou comme objet exigé par un verbe transitif. Les mots neutres du grec (*to sôma,* le corps) et du latin (*corpus,* id.), de même forme au cas sujet et au cas objet, donnent l'idée de cette indistinction fonctionnelle. La forme de nominatif convient à l'expression analytique du jugement : *corpus valet* (ou *validum est*), « le corps est en bonne santé ». Elle exprime en somme le « thème » de la phrase.

L'**ergatif** est une forme marquée, exprimant la relation d'agent. Il existe dans maintes langues où la phrase minimale se présente non comme un nexus, syntagme solidaire, mais comme un prédicat éventuellement accompagné de déterminants qui lui sont associés en syntagmes de **subordination ;** l'ergatif est un de ces déterminants, non indispensable.

Tel est le système phrastique du basque, où le verbe, en conséquence, ignore la variation actif-passif, l'agent ne pouvant se présenter sous une autre forme que le cas ergatif.

Il suffirait que le syntagme ergatif + verbe, étant le plus représenté dans une langue, prenne un caractère de nécessité pour que la marque d'ergatif devienne caduque, et que le déterminant primitif devienne un nominatif sujet. C'est, selon Troubetzkoy (*Gedanken über das Indogermanenproblem,* dans *Acta linguistica,* 1939), ce qui se serait passé en indo-européen, et André Martinet a appuyé cette opinion en montrant comment une désinence ergative indo-européenne ayant abouti à l'-*s* final du grec *logos* et du latin *dominus* a disparu à la faveur de l'entourage phonique dans des mots comme le grec *khthôn,* le grec *hêmera* ou le latin *rosa.*

L'histoire du latin nous apprend que l'-*s* des nominatifs en *-os (-us)* avait cessé anciennement d'être prononcé ; rétabli au 1er s. av. J.-C., il s'effaça de nouveau dans l'est de la Romania (roumain, italien ; cf. Väänänen, *Introduction au latin vulgaire,* p. 70-71).

Maintenu en ancien français dans la désinence de cas sujet des noms comme *li murs, la flors,* il disparaîtra à la fin du XIIIe s., la fonction qu'il marquait étant suffisamment exprimée par la place préverbale, comme il est montré à l'article spécial NOM (p. 3640).

Dès l'état latin, cet *-s* n'était plus la marque d'un ergatif à valeur particulière d'agentif. Le schème sujet-prédicat avait été généralisé dans la phrase latine, confondant sans dommage les valeurs du sujet, imposant à l'énonciation un modèle avantageux pour le locuteur comme pour le destinataire, car l'un pouvait commencer sa phrase sans choisir d'emblée entre une construction nominative ou une construction ergative, et l'autre accédait tranquillement au prédicat par la marche logique d'un sujet.

sujétion [syʒesjɔ̃] n. f. (lat. *subjectio,* action de mettre sous ou devant, action de mettre à la suite [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « soumission »], de *subjectum,* supin de *subjicere,* mettre sous, soumettre [v. SUJET 1] ; v. 1155, Wace, écrit *subjectiun* [*subjection,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *sujétion,* 1465, Bartzsch], au sens 1 ; sens 2, v. 1360, Froissart, écrit *subjection* [*sujétion,*

XV[e] s.] ; sens 3, v. 1155, Wace ; sens 4, v. 1340, Bartsch ; sens 5 et 8, 1580, Montaigne ; sens 6, av. 1654,-Guez de Balzac ; sens 7, début du XX[e] s. ; sens 9, v. 1165, Gautier d'Arras, écrit *subjection* [*sujétion,* XV[e] s.] ; sens 10, 1694, Acad.). **1.** Situation d'une personne ou d'une collectivité soumise à une autorité contraignante, à une domination : *La Révolution française a délivré l'agriculture des sujétions féodales* (Mignet). || **2.** Situation d'une collectivité soumise par conquête à une autorité souveraine : *Ce pays, enfin libéré, sort d'une longue période de sujétion. Il gouverna sa province avec beaucoup de prudence, et y bâtit Carthage la neuve, qui tenait l'Espagne en sujétion* (Bossuet). || **3.** Situation d'une personne soumise à une autorité souveraine ; état de sujet (vieilli) : *Le prince veut-il que je sois sujet, quand je ne retire rien de la sujétion ?* (Montesquieu). || **4.** État d'une personne qui se soumet ou est soumise à une autorité supérieure, à un pouvoir : *La sujétion de la femme au mari est totale dans certaines civilisations.* || **5.** Assujettissement à des contraintes, à des obligations qui restreignent la liberté : *Si tout cela demande beaucoup de sujétion et de peine, je puis assurer que Dieu y attache en récompense de grandes consolations* (Chateaubriand). || **6.** Assiduité exigée ou nécessaire auprès d'une personne, requise par un emploi, une fonction : *La sujétion d'une garde auprès d'un malade. Les dames du palais sont dans une grande sujétion* (Sévigné). || **7.** *Fig.* Asservissement à une force, une tendance, une idée, un sentiment contraignant dont on ne peut ou ne veut se libérer : *La sujétion aux passions, aux vices. Le fanatisme* [...] *la sujétion à des formules apprises* (Bainville). || **8.** Ensemble d'actions, d'obligations auxquelles on ne peut se soustraire, et qui créent une contrainte généralement pénible : *Certaines habitudes deviennent vite des sujétions.* || **9.** Autorité d'une personne qui contraint, opprime autrui : *Tomber sous la sujétion d'un mauvais maître.* || **10.** Servitude à laquelle une chose est soumise : *Immeuble qui n'est grevé d'aucune sujétion.*

• SYN. : **1** *contrainte, joug ;* **2** *asservissement, esclavage, servitude ;* **4** *assujettissement, dépendance, soumission, subordination ;* **8** *gêne, incommodité ;* **9** *coupe* (fam.), *domination, griffe* (fam.), *poigne.*

sulamite [sylamit] n. f. (emploi comme n. commun de *Sulamite,* n. pr. [d'origine hébraïque] de l'inspiratrice du Cantique des cantiques [1876, Larousse] ; début du XX[e] s.). Femme aimée d'un amour profond et sensuel : *Faire, auprès de moi, sa sulamite* (Hervieu).

sulcature [sylkatyr] n. f. (dér. savant du lat. *sulcatum,* supin de *sulcare,* mettre en sillons, labourer, dér. de *sulcus,* sillon ; 1872, Littré). Trace en forme de sillon.

sulciforme [sylsifɔrm] adj. (de *sulci-,* élément tiré du lat. *sulcus,* sillon, et de *forme ;* 1842, Acad. [*érosion sulciforme,* 1904, Larousse]). Qui affecte la forme d'un sillon. || *Érosion sulciforme,* rainure linéaire creusée dans la couronne d'une dent suivant un trajet horizontal, signe de syphilis congénitale.

sulf(o)- [sylf(o)], premier élément, tiré du lat. *sulfur, sulfuris,* soufre, et qui entre dans la composition de nombreux mots savants pour indiquer la présence du soufre.

sulfacide [sylfasid] n. m. (de *sulf*[*o*]- et de *acide ;* 1872, Littré, au sens de « sulfure qui joue le rôle d'un acide » ; sens 1-2, 1968, Larousse). **1.** Composé dérivant d'un oxacide par substitution partielle ou totale du soufre à l'oxygène. || **2.** Syn. de THIOACIDE.

sulfamide [sylfamid] n. m. (de *sulf*[*o*]- et de *amide ;* 1878, Larousse, comme n. f., au sens de « sulfate d'ammoniaque anhydre » ; comme n. m., au sens actuel, 1949, Larousse). Nom sous lequel on désigne toute une série de composés organiques azotés et soufrés qui exercent une action bactériostatique sur de nombreux microbes et dont certains possèdent des propriétés antidiabétiques et diurétiques.

sulfamidorésistance [sylfamidorezistɑ̃s] n. f. (de *sulfamido-,* élément tiré de *sulfamide,* et de *résistance ;* 1953, Larousse). Propriété acquise par certains microbes qui a pour effet de les rendre plus ou moins insensibles à l'action bactériostatique d'un, de plusieurs ou de tous les sulfamides.

sulfamidorésistant, e [sylfamidorezistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *sulfamidorésistance ;* 1970, Robert). Se dit des microbes qui présentent une certaine résistance à l'action bactériostatique des sulfamides.

sulfamidothérapie [sylfamidoterapi] n. f. (de *sulfamido-,* élément tiré de *sulfamide,* et de *thérapie ;* 1953, Larousse). Emploi des sulfamides en thérapeutique.

sulfamique [sylfamik] adj. (de *sulfam*[*ide*] ; 1964, Larousse). *Acide sulfamique,* acide (NH_2SO_3H) formé par action de l'ammoniac sur l'anhydride sulfurique.

sulfarséniure [sylfarsenjyr] n. m. (de *sulf*[*o*]- et de *arséniure ;* 1876, Larousse). Combinaison d'arsenic, de soufre et d'un métal.

• REM. On dit aussi ARSÉNIOSULFURE, n. m. (de *arsénio-,* élément tiré de *arsenic,* et de *sulfure ;* 1866, Larousse [à son ordre alphab.]).

sulfatage [sylfataʒ] n. m. (de *sulfater ;* 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Opération consistant à asperger les végétaux de sulfate de cuivre ou de sulfate de fer pour les préserver des maladies : *Le sulfatage de la vigne prévient le mildiou. Cela fait plus de peine et de dépense pour le sulfatage et fait perdre la sève aux fruits* (Pesquidoux). *On en avait fini avec les sulfatages* (Chevallier). || **2.** Syn. de PLÂTRAGE 4.

sulfatation [sylfatasjɔ̃] n. f. (de *sulfater ;* 1964, Larousse). Production d'une couche de sulfate de plomb sur les plaques d'un accumulateur électrique.

sulfate [sylfat] n. m. (dér. savant du lat. *sulfur,* soufre ; 1787, Guyton de Morveau, p. 225). Sel ou éther de l'acide sulfurique : *On emploie les sulfates de potassium et d'ammonium comme engrais. Le sulfate de cuivre sert à préserver la vigne du mildiou.*

sulfaté, e [sylfate] adj. (de *sulfate ;* 1802, *Annales de chimie* [1[re] série, XLV, 5], au sens 1 ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** Qui renferme un sulfate : *Eau sulfatée.* || **2.** Qui a subi l'opération du sulfatage : *Les vignes sulfatées, qui dévalent jusqu'au rivage, sont d'un bleu de poison* (Martin du Gard).

sulfater [sylfate] v. tr. (de *sulfate ;* 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2-3, 1904, Larousse ; sens 4, 1964, Robert). **1.** Enduire le bois de sulfate de cuivre, pour le protéger et lui assurer une meilleure conservation. || **2.** Projeter en pulvérisation du sulfate de cuivre sur les végétaux, les arbres fruitiers, pour prévenir ou combattre un certain nombre de maladies cryptogamiques : [Il] *prévoit qu'à lui seul reviendra de cultiver les champs, de sulfater les vignes* (Lefèvre). || **3.** Syn. de PLÂTRER (au sens 3). || **4.** Répandre sur le sol du sulfate de fer pour le débarrasser des plantes adventices.

sulfateur, euse [sylfatœr, -øz] n. (de *sulfater ;* 1872, Littré, au sens de « ouvrier qui fabrique le sulfate de quinine » ; sens actuel, 1904, Larousse). Personne qui procède au sulfatage de la vigne.

◆ **sulfateuse** n. f. (sens 1, 1964, Robert ; sens 2, 1948, Esnault). **1.** Appareil servant à pulvériser sur les végétaux le sulfate de cuivre. || **2.** *Arg.* Mitraillette.

sulfatisation [sylfatizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *sulfate ;* 1801, Fourcroy, VI, 267). Transformation lente, au contact de l'air et de l'eau, des sulfures métalliques en sulfates.

sulfazotate [sylfazɔtat] n. m. (de *sulf*[*o*]- et de *azote ;* 1876, Larousse). Combinaison d'un sulfate et d'un azotate.

sulfhydrique [sylfidrik] adj. (de *sulf*[*o*]- et de *hydrique ;* 1836, Acad.). *Acide sulfhydrique,* acide (H_2s) formé de soufre et d'hydrogène, gaz incolore, très toxique, à odeur d'œuf pourri, produit par la décomposition des matières organiques. (On l'appelle aussi HYDROGÈNE SULFURÉ.)

sulfhydrisme [sylfidrism] n. m. (de *sulfhydrique ;* 1923, Larousse). Intoxication professionnelle par l'hydrogène sulfuré.

• SYN. : *plomb des vidangeurs.*

sulfidoseur [sylfidozœr] n. m. (de *sulfi-*, var. de *sulfo-*, et de *doseur ;* 1964, Larousse). Appareil permettant d'introduire dans un moût ou dans un vin des quantités mesurées de gaz sulfureux.
• SYN. : *sulfitomètre.*

sulfinisation [sylfinizasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *sulfur,* soufre ; 1953, Larousse). Procédé de cémentation des alliages ferreux par diffusion superficielle de soufre, en vue d'améliorer les propriétés de frottement des pièces.

sulfitage [sylfitaʒ] n. m. (de *sulfiter ;* 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Emploi de l'anhydride sulfureux soit comme désinfectant et antiseptique, soit comme antioxydant ou comme décolorant. || **2.** Dans la fabrication de la tolite, purification du produit explosif brut par un traitement au sulfite de sodium.

sulfitation [sylfitasjɔ̃] n. f. (de *sulfiter ;* 1920, *Omnium agricole,* p. 732). Procédé d'épuration des sirops par l'anhydride sulfureux.

sulfite [sylfit] n. m. (dér. savant du lat. *sulfur,* soufre ; 1787, Guyton de Morveau, p. 228). Sel de l'acide sulfureux.

sulfiter [sylfite] v. tr. (de *sulfite ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Soumettre un produit à l'action de l'anhydride sulfureux : *Sulfiter un moût de raisin pour opérer son débourbage. Sulfiter le matériel vinaire pour le désinfecter.* || **2.** Dans la fabrication de la tolite, traiter le produit brut par une solution de sulfite de sodium, pour le purifier.

sulfiteur [sylfitœr] n. m. (de *sulfiter ;* 1964, Larousse). Appareil permettant le sulfitage d'un moût par l'anhydride sulfureux.

sulfitique [sylfitik] adj. (de *sulfite ;* 1904, Larousse). Qui concerne un sulfite.

sulfitomètre [sylfitɔmɛtr] n. m. (de *sulfito-*, élément tiré de *sulfite,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1907, Larousse). Syn. de SULFIDOSEUR, n. m.

sulfo-. V. SULF(O)-.

sulfoborure [sylfobɔryr] n. m. (de *sulfo-* et de *bore ;* 1968, Larousse). Combinaison d'un sulfure et d'un borure.

sulfocarbonate [sylfokarbɔnat] n. m. (de *sulfo-* et de *carbonate ;* 1845, Bescherelle). Sel de l'acide sulfocarbonique. (Syn. THIOCARBONATE.)

sulfocarbonique [sylfokarbɔnik] adj. (de *sulfo-* et de *carbonique ;* 1872, Littré). Se dit de l'acide H_2CS_3, analogue à l'acide carbonique. (Syn. THIOCARBONIQUE.)

sulfocarbonisme [sylfokarbɔnism] n. m. (de *sulfocarbon[ique]* ; 1923, Larousse). Intoxication professionnelle par le sulfure de carbone.

sulfochlorhydrique [sylfoklɔridrik] adj. (de *sulfo-* et de *chlorhydrique ;* 1964, Larousse). *Acide sulfochlorhydrique,* premier chlorure d'acide (HSO_3Cl) de l'acide sulfurique. (Syn. CHLORHYDRINE SULFURIQUE.)

sulfochlorure [sylfoklɔryr] n. m. (de *sulfo-* et de *chlorure ;* 1872, Littré). Combinaison d'un chlorure avec un sulfure.

sulfochromique [sylfokrɔmik] adj. (de *sulfo-* et de *chromique ;* 1964, Larousse). Se dit d'un mélange d'acide sulfurique et d'acide chromique, employé comme oxydant.

sulfocyanate [sylfosjanat] n. m. (de *sulfocyan[ique]* ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse [art. *sulfocyanique*]). **1.** Sel ou éther de l'acide sulfocyanique. (Syn. THIOCYANATE.) || **2.** *Sulfocyanate d'allyle,* principe vésicant de la moutarde.

sulfocyanique [sylfosjanik] adj. (de *sulfo-* et de *cyan[ure]* ; 1845, Bescherelle). *Acide sulfocyanique,* acide (NCSH) dans lequel le soufre remplace l'oxygène de l'acide cyanique.

sulfo-iodure [sylfojɔdyr] n. m. (de *sulfo-* et de *iodure ;* 1876, Larousse). Combinaison d'un sulfure et d'un iodure.

sulfomanganique [sylfomɑ̃ganik] adj. (de *sulfo-* et de *manganique ;* 1964, Larousse). Se dit d'un mélange d'acide sulfurique et de permanganate de potassium, employé comme oxydant.

sulfonation [sylfɔnasjɔ̃] n. f. (de *sulfon[é]* ; 1923, Larousse). Préparation de dérivés sulfonés.

sulfone [sylfɔn] n. f. (dér. savant du lat. *sulfur,* soufre ; 1888, Larousse). Nom générique des composés de formule RSO_2R', R et R' étant des radicaux carbonés.

sulfoné, e [sylfɔne] adj. (dér. savant du lat. *sulfur,* soufre ; 1876, Larousse [*acide sulfonique,* 1888, Larousse]). *Dérivés sulfonés,* dérivés organiques contenant le radical $—SO_3H$. (On dit aussi ACIDES SULFONIQUES.)

sulfoner [sylfɔne] v. tr. (de *sulfon[ation]* ; 1964, Larousse). Soumettre à la sulfonation.

sulfonique adj. V. SULFONÉ.

sulfonitrique [sylfonitrik] adj. (de *sulfo-* et de *nitrique ;* juill. 1907, *Larousse mensuel,* I, 79). Se dit d'un mélange d'acide sulfurique et d'acide nitrique.

sulforicinate [sylforisinat] n. m. (de *sulfo-* et de *ricin ;* 1904, Larousse). *Sulforicinate de sodium,* liquide sirupeux, jaune, obtenu par action de l'acide sulfurique sur l'huile de ricin et une neutralisation par la soude.

sulfoséléniure [sylfoselenjyr] n. m. (de *sulfo-* et de *séléniure ;* 1964, Larousse). Syn. de SÉLÉNIOSULFURE.

sulfovinique [sylfovinik] adj. (de *sulfo-* et de *vinique ;* 1845, Bescherelle). Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool.

sulfurage [sylfyraʒ] n. m. (de *sulfurer ;* 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Opération consistant à traiter une vigne au soufre ou au bisulfure de carbone pour détruire les parasites. || **2.** Opération consistant à introduire dans le sol du sulfure de carbone pour y détruire les insectes nuisibles.

sulfuration [sylfyrasjɔ̃] n. f. (de *sulfure ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Combinaison d'un corps avec le soufre ; état d'un corps sulfuré. || **2.** Traitement d'un cheval galeux par des fumigations sulfureuses.

sulfure [sylfyr] n. m. (dér. savant du lat. *sulfur,* soufre ; 1787, Guyton de Morveau [p. 230], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Corps résultant de la combinaison du soufre avec un autre corps. || **2.** Sel de l'acide sulfhydrique : *Le sulfure de carbone est utilisé pour vulcaniser le caoutchouc.* || **3.** Objet en cristal, décoré dans la masse soit d'un camée, soit d'un sujet émaillé : *Les premiers sulfures datent de la fin du* XVIII[e] *s.*

sulfuré, e [sylfyre] adj. (lat. *sulfuratus,* soufré, de *sulfur,* soufre ; v. 1363, Chauliac, au sens de « qui contient du soufre » ; sens actuel [de *sulfure*], 1807, Schwan [*hydrogène sulfuré,* 1812, Mozin]). Qui est à l'état de sulfure ; qui est combiné avec le soufre. || *Hydrogène sulfuré,* syn. de ACIDE SULFHYDRIQUE.

sulfurer [sylfyre] v. tr. (de *sulfur[é]* ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Combiner avec le soufre. || **2.** Introduire dans le sol du sulfure de carbone pour y détruire les insectes nuisibles.

sulfureux, euse [sylfyrø, -øz] adj. (lat. *sulfurosus,* sulfureux, de *sulfur,* soufre ; v. 1265, J. de Meung, écrit *sulphureus* [*sulfureux,* 1636, Monet], au sens 3 ; sens 1, 1770, Raynal ; sens 2, 1876, Larousse [*acide sulfureux,* 1765, *Encyclopédie,* XV, 402] ; sens 4, 1826, V. Hugo ; sens 5, av. 1867, Baudelaire). **1.** Qui est de la nature du soufre ; qui contient du soufre en combinaison : *Vapeurs, exhalaisons sulfureuses.* || **2.** *Anhydride* ou *gaz sulfureux,* composé oxygéné (SO_2) dérivé du soufre, employé comme désinfectant ou comme décolorant. || *Acide sulfureux,* corps de formule H_2SO_3, que l'on trouve en solution et qui n'a pu être isolé. || **3.** Qui contient de l'acide sulfhydrique à l'état naissant : *Source sulfureuse. Maladies de peau traitées par des bains sulfureux.* || **4.** Qui a la couleur du soufre : *Sur un fond d'aurore boréale, rouge,*

orangé, sulfureux (Baudelaire). || **5.** *Fig.* D'essence démoniaque : *Une splendeur sulfureuse émanait de ces trois personnages* (Baudelaire).

sulfurifère [sylfyrifɛr] adj. (de *sulfuri-*, élément tiré du lat. *sulfur, sulfuris,* soufre, et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1842, Acad.). Se dit d'un minerai qui contient du soufre.

sulfurimètre [sylfyrimɛtr] n. m. (de *sulfuri-*, élément tiré du lat. *sulfur, sulfuris,* soufre, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1968, Larousse). Appareil utilisé pour doser automatiquement la teneur en soufre d'un produit.

sulfurique [sylfyrik] adj. (dér. savant du lat. *sulfur,* soufre ; 1589, Le Rocquez, au sens de « qui contient du soufre » [en parlant d'une eau], puis 1787, Guyton de Morveau, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1872, Littré ; sens 4, av. 1889, Barbey d'Aurevilly). **1.** *Acide sulfurique,* acide oxygéné (H_2SO_4) dérivé du soufre, corrosif très violent, appelé dans le commerce *huile de vitriol,* liquide épais, incolore et inodore qui se solidifie à 10°C, bout à 290°C et présente une grande affinité pour l'eau : *L'acide sulfurique, en raison de son affinité pour l'eau, est employé pour la dessiccation des gaz.* || **2.** *Anhydride sulfurique,* corps (SO_3) se présentant sous forme de cristaux transparents et qui se combine violemment à l'eau pour donner de l'acide sulfurique. || **3.** *Éther sulfurique,* nom donné couramment à l'oxyde d'éthyle. || **4.** *Littér.* Qui a la couleur jaunâtre du soufre : *La peau sulfurique d'un libertin* (Barbey d'Aurevilly).

sulfurisation [sylfyrizasjɔ̃] n. f. (de *sulfuriser ;* 1877, Littré). Action de traiter un corps, un produit à l'acide sulfurique.

sulfurisé, e [sylfyrize] adj. (part. passé de *sulfuriser ;* 1907, Larousse [aussi *papier sulfurisé*]). Qui a subi un traitement à l'acide sulfurique. || *Papier sulfurisé,* papier rendu imperméable par trempage dans l'acide sulfurique dilué.

sulfuriser [sylfyrize] v. tr. (de *sulfurique ;* 1877, Littré [art. *sulfurisation*], qui note que le mot n'existe pas encore, puis 1907, Larousse). Soumettre à l'action de l'acide sulfurique.

sulfuryle [sylfyril] n. m. (de *sulfur*[*e*] et de *-yle,* gr. *hulê,* bois, matériaux, matière ; 1904, Larousse). Radical bivalent SO_2, existant notamment dans le chlorure de sulfuryle SO_2Cl_2, qui est le chlorure d'acide de l'acide sulfurique.

sulky [sylki] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « boudeur, maussade » [ce véhicule ne pouvant servir qu'à une seule personne à la fois] ; 11 janv. 1860, *le Sport*). Petite voiture à deux roues, sans caisse, extrêmement légère, mais stable, ne comportant qu'un siège rudimentaire pour le conducteur, et utilisée exclusivement dans les courses de chevaux au trot attelé.

• Pl. *des* SULKYS.

sulpicien, enne [sylpisjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de la Compagnie des prêtres de *SaintSulpice ;* 1732, Trévoux, au sens 1 ; sens 2 [du n. de l'église *Saint-Sulpice* de Paris], 1897, L. Bloy). **1.** Qui est l'œuvre de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, ou qui lui est propre : *La réforme sulpicienne est à l'origine des séminaires. Près du petit cimetière de la compagnie se voit une imitation intérieure de la Santa-Casa de Lorette, que la piété sulpicienne a choisie pour son lieu de prédilection* (Renan). || **2.** Se dit de l'art religieux plus ou moins mièvre qui, à l'origine, florissait dans les magasins avoisinant l'église SaintSulpice, à Paris : *L'imagerie sulpicienne. L'ancêtre fameux de notre bondieuserie sulpicienne* (Bloy).

◆ **sulpicien** n. m. (sens 1, 1732, Trévoux ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Membre de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice : *Tous les sulpiciens ont le titre de directeur.* || **2.** Élève ou ancien élève du séminaire Saint-Sulpice.

1. sultan [syltɑ̃] n. m. (turc *soltân,* sultan, de l'ar. *sulṭān,* maître, souverain [qui avait donné directement l'anc. franç. *soudan,* sultan, XIII[e] s., *le Français moderne,* XVII, 141] ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *soltan,* puis 1540, *ZRP* [LX, 382], écrit *sultan,* au sens 1 ; sens 2, 1775, N. J. L. Gilbert). **1.** Titre personnel du souverain dans plusieurs pays islamiques : *Le sultan du Maroc. Le sultan de Constantinople. Il aimait mieux la Porte et le sultan Mahmoud | Que la chrétienne Smyrne* (Musset). *Vous fûtes l'allié de Manfred, l'ami du sultan de Luceria* (France). || **2.** Homme qui entretient plusieurs maîtresses (vieilli) : *Scandalisant Paris et ses vieilles tendresses, | Arcas, sultan goutteux, veut avoir vingt maîtresses* (Gilbert).

2. sultan [syltɑ̃] n. m. (même mot que *sultan* 1 ; 1802, Laveaux, au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** *Vx.* Petite corbeille recouverte de soie. || **2.** *Vx.* Sachet rempli d'herbes aromatiques que l'on mettait pour parfumer le linge dans les coffres, les armoires.

sultanat [syltana] n. m. (de *sultan* 1 ; 1842, Acad., aux sens 1-2 ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Dignité de sultan. || **2.** Règne d'un sultan. || **3.** État placé sous l'autorité d'un sultan : *Le sultanat d'Oman.*

1. sultane [syltan] n. f. (fém. de *sultan* 1 [v. ce mot] ; 3 janv. 1541, Charrière [I, 462], écrit *souldane ;* 14 juin 1541, Charrière [I, 462], écrit *soultane ; sultane,* 27 juin 1548, Charrière, II, 54 [*sultane haseki, sultane validé,* 1872, Littré]). Chacune des femmes du sultan ottoman et, *spécialem.*, la sultane favorite ou la sultane régnante : *La sultane a joui sous l'Empire de la vogue qu'obtient l'ange aujourd'hui* (Balzac). *C'est la sultane du sérail | Riant au miroir qui l'admire* (Gautier). || *Sultane haseki,* V. HASEKI. || *Sultane validé,* V. VALIDÉ.

2. sultane [syltan] n. f. (même mot que *sultane* 1 ; 1686, J. Coppin [487], au sens 4 ; sens 1, 1867, d'après Littré, 1877 ; sens 2, v. 1688, d'après Littré, 1872 ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Joyau employé pour la coiffure des femmes. || **2.** Robe longue, de riche étoffe, ouverte devant, qui fut de mode à la fin du XVII[e] s. || **3.** Chaise longue à deux dossiers et matelas mobile (XVIII[e] s.). || **4.** Ancien bâtiment de guerre turc : *Un combat de quatre galères de la religion contre une sultane* (Goncourt).

◆ adj. (1671, Cl. Perrault). *Poule sultane,* oiseau ralliforme aux grandes pattes à doigts démesurés, au bec rouge surmonté d'une plaque frontale de même couleur. (On dit aussi PORPHYRION BLEU.)

sultanin [syltanɛ̃] n. m. (de *sultan* 1 ; 1560, d'après le *FEW,* XIX, 164 *a*). Nom d'anciennes monnaies d'or qui avaient cours en Turquie, en Égypte, en Tunisie et en Algérie : *Des bracelets, des gourmettes en sultanins* (Fromentin).

sulvinite [sylvinit] n. f. (dér. savant de *sul*[*fate*] ; 1933, Larousse). Gaz de combat à base de chlorosulfate de méthyle, employé pendant la Première Guerre mondiale.

sumac [symak] n. m. (ar. *summāq,* même sens ; XIII[e] s., *Simples Médecines*). Arbre ou arbrisseau des régions chaudes, de la famille des anacardiacées, dont le fruit est une drupe et qui fournit du vernis, de la laque ou du tanin selon les espèces : *Des sumacs aux petites billes d'un violet noir* (Huysmans).

sumérien, enne [symerjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Sumer,* n. d'une région anc. de la basse Mésopotamie, située près du golfe Persique, babylonien *Sumeru ;* 1877, Littré). Qui est relatif, qui appartient à Sumer, région ancienne de la basse Mésopotamie, près du golfe Persique : *L'art sumérien. L'écriture sumérienne se présente sous forme de caractères cunéiformes. Mais la sculpture* [...] *des églises romanes, du tombeau de Florence reconnaît ses compagnons royaux dans les basaltes sumériens de Goudéa, à la fois adorants, dieux et temples* (Malraux).

◆ adj. et n. (28 janv. 1873, *Journ. officiel,* p. 627). Qui habitait cette ancienne région de la Mésopotamie : *Les sculpteurs sumériens. Les Sumériens.*

◆ **sumérien** n. m. (1952, A. Meillet et M. Cohen, p. 190). Langue ancienne, parlée du sud de Babylone au golfe Persique, écrite en caractères cunéiformes.

summum [sɔmɔm] n. m. (mot lat. signif. « le sommet, le haut, le point le plus élevé, le plus parfait », neutre substantivé de l'adj. *summus,* le plus haut, le plus élevé

[au pr. et au fig.] ; 7 févr. 1806, *Lettres à Stendhal,* II, 122). Le degré le plus haut qui puisse être atteint : *Être au summum de la célébrité. Alors il tenta ce qui lui semblait être le summum de l'art* (Flaubert). *Pour juger définitivement ce qu'est La Fontaine, poète officiel, arrêtons-nous au summum de cette complaisance poétique, au poème pharmaceutique qu'il écrivit pour plaire à la duchesse de Bouillon, toujours amoureuse des nouveaux remèdes* (Giraudoux).

• SYN. : *apogée, comble, faîte, sommet, zénith.*

sunamite [synamit] adj. et n. (bas lat. ecclés. *Sunamitis,* de Sunam, Sunamite, de *Sunam,* n. d'une ancienne ville de Palestine, hébreu *Sunam ;* 1876, Larousse). Relatif à Sunam ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

sunlight [sœnlajt] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « lumière du soleil », de *sun,* soleil, et de *light,* lumière ; 8 févr. 1923, d'après J. Giraud, p. 189). Projecteur de grande puissance, utilisé pour les prises de vues cinématographiques : *Et qui a allumé tous ces sunlights partout ?* (Le Clézio).

sunna [syna] n. f. (ar. *sunna,* loi traditionnelle ; 1740, Trévoux). Chez les musulmans, recueil des préceptes et pratiques tirés de la tradition de Mahomet et des califes orthodoxes qui l'ont suivi.

sunnite [synit] n. (de *sunna ;* 1740, Trévoux). Musulman orthodoxe attaché aux traditions de la sunna.

suomi [sɥɔmi] n. m. (mot finlandais de même sens ; 1876, Larousse). Nom indigène du finnois.

1. super [sype] v. tr. (anc. scand. *supa,* boire, humer ; v. 1130, Studer et Evans, écrit *supeir* [*super,* v. 1354, *Modus*], aux sens de « sucer, absorber » ; sens 1, 1704, Trévoux ; sens 2, 1876, Larousse [« happer dans son remous », 1964, Larousse]). **1.** *Dialect. norm.* Aspirer, gober : *Super un œuf.* || **2.** En termes de marine, aspirer, pomper : *Super l'eau du bassin.* || Happer dans son remous : *Un paquebot qui supe une barque.*

◆ v. intr. (1682, Guillet). S'obturer, s'obstruer, en parlant d'une voie d'eau.

2. super- [sypɛr] préf. (lat. *super,* en dessus, par-dessus, au-dessus de).

I. À UN NIVEAU SUPÉRIEUR (EN PARLANT DE CHOSES). **1.** Entre dans la formation de mots désignant des choses pour indiquer une position supérieure dans l'espace : *Superaérodynamique, superstructure.* || **2.** *Spécialem.* En géographie, sert à désigner des localités situées à une altitude plus élevée *(Superbagnères)* ou une partie de localité occupant une zone plus élevée *(Super-Cannes).* || **3.** Sert à désigner une unité qui occupe un rang supérieur dans une même classe : *Supermunicipalité. Super-État. Superpuissance. Superministère.*

II. À UN DEGRÉ SUPÉRIEUR. **1.** S'emploie pour former des noms de choses dont les caractéristiques fonctionnelles sont portées à un degré supérieur d'efficacité ou de capacité : *Supermachine, superfusée, superméthanier, supermarché.* || **2.** S'emploie pour former des noms exprimant une action ou un résultat de l'action à un degré plus intense : *La superprotection du marché intérieur. Superproduction cinématographique. Superarmement.* || **3.** Entre dans la formation d'adjectifs marquant un état ou une qualité portés à un degré supérieur (s'emploie surtout dans le langage de la publicité) : *Un poste de télévision superminiaturisé. Un ruban supertransparent. Un fauteuil superconfortable.*

III. D'UNE QUALITÉ SUPÉRIEURE (EN PARLANT DE PERSONNES). **1.** Entre dans la formation de noms de personnes qui, dans leur catégorie, occupent un rang hiérarchique plus élevé : *Superpréfet. Un super-patron.* || **2.** Entre dans la formation de noms exprimant une fonction ou une qualité portées à un degré supérieur : *Un superfonctionnaire. Une super-vedette. Un superwelter. Un super-champion.* || **3.** Sert à former le superlatif d'adjectifs : *Un homme superintelligent.* (V. introduction, *La préfixation,* t. I, p. L.)

• REM. La formation avec le préfixe *super-* est très productive dans ses divers schémas. On ne trouvera dans ce dictionnaire que les entrées les mieux établies dans le lexique.

◆ adj. (abrév. de *superfin ;* fin du XIXᵉ s., Bloch-Wartburg). *Fam.* Se dit de ce qui est au-dessus de l'ordinaire : *Ce film, c'est super !*

3. super [sypɛr] n. m. (1964, Larousse). Abrév. fam. de SUPERCARBURANT : *Un moteur qui ne marche qu'au super.*

superaérodynamique [sypɛraerodinamik] n. f. (de *super-* 2 et de *aérodynamique ;* 1964, Larousse). Science de l'écoulement des gaz dans une atmosphère raréfiée comme il en existe à de très hautes altitudes.

superalliage [sypɛraljaʒ] n. m. (de *super-* 2 et de *alliage ;* 1964, Larousse). Alliage réfractaire qui présente une résistance éprouvée aux pressions et aux températures supérieures.

1. superbe [sypɛrb] adj. (lat. *superbus,* orgueilleux, fier, altier, insolent, magnifique, glorieux, imposant, de *super,* au-dessus [de] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 1 [comme n. ; comme adj., fin du XIIᵉ s., *Aiol*] ; sens I, 2, 1559, Amyot ; sens I, 3, 1677, Racine ; sens I, 4, 1658, Bossuet ; sens II, 1 et 3, 1762, Acad. ; sens II, 2, 1964, Robert ; sens II, 4, 1573, Du Puys [« magnifique, sublime » — en parlant d'une chanson —, XIIᵉ s., Tobler-Lommatzsch] ; sens II, 5, 1775, Beaumarchais ; sens II, 6, av. 1842, Stendhal).

I. 1. Se dit d'une personne qui manifeste un orgueil excessif, par une attitude hautaine : *Dans un des parvis aux hommes réservé | Cette femme superbe entre le front levé* (Racine). *J'étais superbe de mon amour même, et le tien me faisait respecter ici* (Montesquieu) ; et substantiv. : *Le superbe est un homme riche et puissant, qui a un grand équipage, qui mesure sa grandeur par celle de son train et sa force par celle de ses chevaux qui tirent son carrosse* (Malebranche). || **2.** *Class.* et *littér.* Se dit de ce qui témoigne du caractère orgueilleux : *De quelque superbe distinction que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine, et cette origine est petite* (Bossuet). *Voilà ce que me dit sa voix triste et superbe* (Vigny). *D'où lui vient cette superbe confiance qu'il montre dans sa force d'esprit, qui paraît dans son style et dans ses dédains...* (Valéry). || **3.** *Vx.* Se disait d'un animal auquel la force et l'allure conféraient un air majestueux : *Ses superbes coursiers, qu'on voyait autrefois | Pleins d'une ardeur si noble, obéir à sa voix* (Racine). || **4.** *Class.* et *littér.* Se dit de ce qui en impose par sa taille et sa majesté : *L'arche qui fit tomber tant de superbes tours* (Racine). *De hauts peupliers qui portaient leurs têtes superbes jusque dans les nues* (Fénelon). *J'admirais l'isolement superbe du chêne qui dominait le parc paysagé* (Beauvoir).

II. 1. Se dit d'une personne qui force l'admiration par sa prestance et sa beauté : *Créatures superbes et forcenées qui enlevez audacieusement celui qui passe* (Sainte-Beuve). *« Qui est Mademoiselle Brugere ? — Non, je plaisantais ; une première chez Dermas, pensez donc ! une femme superbe »* (Mauriac). || **2.** *Superbe de,* se dit d'une personne qui, par la perfection dans une qualité, ou même dans un défaut, suscite l'admiration : *Superbe de flegme, de cynisme. Superbe de sang-froid.* || **3.** D'une très grande beauté, d'un très grand éclat par la beauté, la santé : *Il se retourna avec sang-froid. C'était Daniel Sereno, un ami de Mathieu. Boris l'avait vu deux ou trois fois, il le trouvait superbe, par exemple, il avait l'air vache* (Sartre). *La petite était superbe, poussait bien* (Triolet). || **4.** Se dit de ce qui provoque un étonnement admiratif : *Des couleurs superbes. Un superbe tableau.* [À Gabriel Frizeau :] *Laon est quelque chose de superbe, la cathédrale est peut-être au point de vue purement architectural la plus belle et la plus fière composition que je connaisse* (Claudel). *Il portait un superbe costume de sport en drap anglais* (Sartre). || **5.** Se dit de ce qui se présente sous son aspect le plus agréable : *Une*

journée superbe, un temps superbe. À deux heures, la nuit étant superbe, j'entendais un mousse chanter le commencement du septième chant de Jérusalem (Chateaubriand). || **6.** Excellent en son genre, remarquable : *Une superbe colère. L'amitié de Sagnier lui valait des relations superbes* (Daudet).

• SYN. : **I, 1** *altier, arrogant, fier, hautain, orgueilleux ;* **2** *avantageux, glorieux, haut, impérieux ;* **4** *grandiose, imposant, majestueux.* || **II, 1** *merveilleux, splendide ;* **2** *sublime ;* **4** *admirable,* **5** *magnifique, radieux* — CONTR. : **I, 1** *effacé, humble, modeste, plat ;* **2** *déférent, obséquieux, servile ;* **4** *minable* (fam.), *misérable, pitoyable.* || **II, 1** *hideux, horrible, ingrat, laid, moche* (fam.), *vilain ;* **4** *affreux, défectueux, inesthétique, informe, lamentable, pauvre, taré ;* **5** *mauvais.*

2. superbe [sypɛrb] n. f. (lat. *superbia,* orgueil, fierté, hauteur, insolence, de *superbus,* orgueilleux [v. l'art. précéd.] ; v. 1119, Ph. de Thaon). *Class.* et *littér.* Orgueil visant à intimider : *Assez et trop longtemps l'arrogance de Rome | A cru qu'être Romain c'était être plus qu'homme : | Abattons sa superbe avec sa liberté* (Corneille). *La superbe énorme du clergé anglais infiltre généralement non seulement dans les enfants des dignitaires, mais même dans leurs serviteurs* (Baudelaire). *Le mal répond alors au mal, la superbe à la cruauté* (Camus).

• SYN. : *fierté, hauteur* — CONTR. : *humilité, modestie.*

• REM. Quoique condamné par Vaugelas, qui voulait le cantonner au domaine de la dévotion, ce mot a été repris par les écrivains aux XIX[e] et XX[e] s.

superbement [sypɛrbəmɑ̃] adv. (de *superbe* 1 ; 1552, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, XX[e] s. [« extrêmement », 1573, Desportes]). **1.** *Class.* et *littér.* Avec superbe, avec orgueil : *L'homme de sa nature pense hautement et superbement de lui-même* (La Bruyère). *Nous nous exaltons superbement sitôt ensemble ; nous nous faisons du bien* (Gide). || **2.** Magnifiquement : *Le vent frais du matin relevait ses mèches blondes, lui grandissait le front superbement* (Daudet). || **3.** *Fam.* Remarquablement, extraordinairement : *C'est idiot, superbement idiot, mais je dis que cet abbé pourrait très bien moucharder* (Adamov).

• SYN. : **1** *fièrement ;* **2** *admirablement, merveilleusement, splendidement ;* **3** *complètement, prodigieusement.*

superbombardier [sypɛrbɔ̃bardje] n. m. (de *super-* 2 et de *bombardier ;* 23 déc. 1967, *Paris-Match*). Avion de bombardement dont la vitesse, la capacité de transport, l'armement et le rayon d'action sont supérieurs à ceux des avions de même type de la génération précédente.

superbombe [syperbɔ̃b] n. f. (de *super-* 2 et de *bombe ;* 1952, Mauriac). Nom donné aux projectiles thermonucléaires d'une puissance de destruction de beaucoup supérieure à celle de la première bombe atomique, dite bombe A.

supercarburant [sypɛrkarbyrɑ̃] n. m. (de *super-* 2 et de *carburant ;* av. 1939 [d'après Robert, 1964], puis 1949, Larousse). Essence dont l'indice d'octane est supérieur à celui de l'essence ordinaire.

• REM. Dans l'usage courant, on emploie de préférence l'abrév. SUPER.

supercargue [sypɛrkarg] n. m. (réfection [d'après *super-* 2] de *subrécargue* [v. ce mot] ; 1835, Raymond). Syn. de SUBRÉCARGUE.

supercarré [sypɛrkare] adj. m. (de *super-* 2 et de *carré* 1 ; v. 1960, d'après Robert, 1967). Se dit d'un moteur où la course des pistons est supérieure à leur alésage, par opposition aux moteurs dits « carrés », dans lesquels course et alésage sont égaux.

supercavitant, e [sypɛrkavitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *super-* 2 et de *cavit[ation] ;* 1964, Larousse). Se dit des dispositifs conçus pour surmonter l'effet produit par le dégagement de bulles d'air ou de vapeur d'eau, dit « cavitation », dans le milieu où ils agissent : *Hélices supercavitantes. Pompes supercavitantes.*

super-champion, onne [sypɛrʃɑ̃pjɔ̃, -ɔn] n. (de *super-* 2 et de *champion ;* 1961, Cau, p. 55). Champion, championne qui s'est distingué par ses nombreuses victoires dans un sport déterminé.

supercherie [sypɛrʃəri] n. f. (ital. *soperchieria,* excès, affront, dér. de *soperchiare,* surabonder, prédominer, tromper, de *soperchio,* très grand, élevé, lat. pop. **superculus,* excessif, du lat. class. *super,* au-dessus [v. SUPER- 2] ; 1566, H. Estienne [359], aux sens de « excès, affront, mauvais tour, insulte » ; 1588, Montaigne, au sens de « abus de force » ; sens actuel, 1617, Crespin). Tromperie calculée et exécutée avec subtilité : *Un pareil raffinement de supercherie chez une créature à laquelle on n'accordait que l'esprit le plus borné* (Renan). *Il est rare que ceux qui font métier de prédire l'avenir s'enrichissent. On s'aperçoit trop vite de leurs supercheries* (France).

• SYN. : *mystification.*

superciment [sypɛrsimɑ̃] n. m. (de *super-* 2 et de *ciment ;* 1949, Larousse). Ciment à très haute résistance initiale et à durcissement rapide.

supercoquentieux, euse [sypɛrkɔkɑ̃sjø, -øz] adj. (var. du moyen franç. *supercoquelicantieux,* même sens [av. 1553, Rabelais], tiré du lat. macaronique *superlycoustequansius,* même sens [XV[e] s., *Anciennes Poésies fr.*, I, 205], formé sur le lat. class. *super,* en dessus, au-dessus, et, sans doute, sur le franç. *coq ;* 1833, Th. Gautier). *Littér.* et *ironiq.* Grandiose, mirifique : *Coquemars, cauchemars, coqs et coquecigrues | Coiffés de cocotiers supercoquentieux...* (Rostand). *Le devisant mystagogue était bien la plus exorbitante et supercoquentieuse figure qu'on pût voir* (Bloy).

• REM. On trouve aussi SUPERCOCANTIEUX (av. 1872, Th. Gautier) et SUPERLICOQUENTIEUX (1623, Bloch-Wartburg).

supercritique [sypɛrkritik] adj. (de *super-* 2 et de *critique* 1 ; 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Se dit d'un point de pression ou de la température d'un fluide qui est supérieur au point critique. || **2.** *Spécialem.* Se dit d'un profil d'aile permettant à des avions de voler au voisinage immédiat de la vitesse du son.

supère [sypɛr] adj. (lat. *superus,* qui est au-dessus, supérieur, de *super,* au-dessus [v. SUPER- 2] ; 1770, J.-J. Rousseau). Se dit des ovaires qui, dans la fleur, sont situés au-dessus du point d'insertion des sépales, des pétales et des étamines (par opposition aux ovaires *infères*).

superessif [sypɛrɛsif] n. m. (du lat. *super,* en dessus, au-dessus, et *esse,* être ; 1933, Marouzeau). Dans les langues finnoougriennes, cas qui indique ce qui est placé sur.

supérette [syperɛt] n. f. (anglo-améric. *superette,* même sens, de *super[market],* supermarché [v. SUPERMARCHÉ], avec le suff. dimin. *-ette ;* v. 1959, d'après P. Gilbert [p. 518], puis 1964, Larousse). Magasin vendant ses produits en libre-service, sur le modèle des supermarchés, mais de surface plus réduite.

superfantôme [sypɛrfɑ̃tom] n. m. (de *super-* 2 et de *fantôme ;* 1964, Larousse). Système d'équipement télégraphique combinant les groupes de paires de conducteurs téléphoniques, ou quartes, de manière à obtenir une liaison bilatérale.

superfécondation [sypɛrfekɔ̃dasjɔ̃] n. f. (de *super-* 2 et de *fécondation ;* 1904, Larousse). Fécondation se produisant, chez une femelle déjà porteuse d'un ovule fécondé, sur un ovule provenant de la même période ovulaire.

superfétation [sypɛrfetasjɔ̃] n. f. (du moyen franç. *superfœter,* concevoir un second fœtus [1570, Liébault], lat. *superfetare,* concevoir de nouveau, de *super,* en dessus, par-dessus, et de *fetare,* pondre, féconder, dér. de *fetus,* enfantement, ponte, portée [des animaux] ; v. 1560 Paré, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, fin du XVII[e] s., Bossuet ; sens 4, 1819, Boiste). **1.** En physiologie, conception d'un second fœtus alors qu'un autre est déjà conçu : *La ressemblance entre les deux fœtus se produit en cas de gémellation mais non de superfétation.* || **2.** Naissance d'un individu qui s'ajoute, dans une famille, à d'autres individus déjà nés : *Mais il sentait bien que l'esprit de la législation repoussait de la famille les super-*

fétations illégitimes (Balzac). || **3.** *Fig.* Ce qui s'ajoute inutilement à autre chose, et parfois abusivement : *Ces sottes passions qui s'incrustent comme des superfétations monstrueuses à l'écorce des sociétés vieillies* (Sainte-Beuve). *Elle* [Albertine] *me donnait des satisfactions charnelles et puis elle était intelligente. Mais tout cela était une superfétation* (Proust). || **4.** Répétition inutile dans le langage : *Ces redites, cette superfétation même, sont de la pièce* [« Jeanne d'Arc », de Péguy], *en font partie. On supprimerait tout à vouloir essayer de réduire* (Gide).
• SYN. : **3** *luxe, superfluité ;* **4** *redite, redondance.*

superfétatoire [sypɛrfetatwar] adj. (de *superfét[ation] ;* 23 déc. 1903, *le Sourire,* p. 12 [substantiv., milieu du XX^e s.]). Qui a le caractère d'une superfétation ; qui s'adjoint inutilement à quelque chose : *L'épisode de la dame en rose semblait superfétatoire* (Crémieux). *Le bonheur ! Ça ne signifie rien. Une notion superfétatoire. La Nature ne s'en soucie pas* (Arnoux) ; et substantiv. : *Et alors au lieu de transmettre de nombreuses phrases on dit 1, 2, 3, 4, 5* [...]. *Je trouve cela éminemment louable parce que cela fait beaucoup d'économies pour le service des postes et télécommunications, mais, en plus de cela, ça prouve qu'il y a bien de la redondance et du superfétatoire dans le langage de la vie courante* (Queneau).
• SYN. : *oiseux, superflu.* — CONTR. : *nécessaire.*

superficiaire [sypɛrfisjɛr] adj. (lat. impér. *superficiarius,* dont on n'a pas le fonds, dont on n'a que l'usufruit, du lat. class. *superficies,* surface [v. SUPERFICIE] ; 1771, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, av. 1865, Proudhon). **1.** Se dit, en droit civil, de la propriété lorsqu'elle est limitée à la seule surface du sol ou aux constructions élevées sur le terrain d'autrui : *Dans le département de la Loire, la propriété des tréfonds a été presque partout séparée de la propriété superficiaire* (Proudhon). || **2.** Se dit du titulaire d'un droit de superficie : *Un propriétaire superficiaire.*

superficialité [sypɛrfisjalite] n. f. (dér. savant de *superficiel ;* 1512, J. Lemaire de Belges, au sens de « superficie » ; sens actuel, 1530, Palsgrave). Caractère superficiel : *La superficialité d'une analyse.*

superficie [sypɛrfisi] n. f. (lat. *superficies,* partie supérieure, surface, superficie [en géométrie], constructions sur la surface d'un sol dont on n'a que l'usufruit, de *super,* en dessus, par-dessus, et de *facies,* forme extérieure [v. FACE] ; fin du XII^e s., *Job,* écrit *superfice,* au sens de « dehors, apparence [du point de vue moral, spirituel] » ; écrit *superficie,* au sens II, 4, v. 1265, J. de Meung [*s'arrêter à la superficie...,* 1872, Littré] ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1564, Forcadel, p. 1 ; sens I, 3, 1718, Acad. ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1314, Mondeville [écrit *superfice ; superficie,* 1530, Palsgrave] ; sens II, 2, 1872, Littré [aussi *la superficie cède au fonds*] ; sens II, 3, av. 1842, Stendhal ; sens II, 5, 1689, M^me de Sévigné).

I. 1. Étendue de sol circonscrite par des limites données : *La superficie de l'aéroport d'Orly est considérable.* || **2.** Étendue mesurée ou mesurable géométriquement en fonction de ses dimensions : *La superficie du terrain est de 1 500 m².* || **3.** Portion de terrain affectée à un usage déterminé : *Étendre la superficie d'une ville. Ménager de grandes superficies de verdure.* || **4.** En sylviculture, ensemble des arbres d'une forêt sur pied.

II. 1. Partie externe des choses perçue par la vue ou le toucher et qui recouvre la masse que l'on ne voit pas : *Je parvins à déchiffrer, en tâtant du bout des doigts la superficie d'une pierre, une inscription arabe* (Balzac). || **2.** *Droit de superficie,* droit de propriété qui s'étend à la seule surface du sol, à l'exclusion du tréfonds, ou droit qui concerne les bâtiments et plantations réalisés sur le terrain d'autrui. || *La superficie cède au fonds,* adage juridique d'après lequel ce qui se trouve sur la superficie d'un fonds appartient de droit au propriétaire du terrain || **3.** Enveloppe externe d'un corps (vieilli) : *J'ai la peau beaucoup trop fine* [...], *je m'écorche les doigts* [...] *pour un rien, en un mot la superficie de mon corps est de femme* (Stendhal). || **4.** *Fig.* Ce qui se présente à l'esprit d'emblée et n'est pas approfondi par une réflexion soutenue : *L'homme d'esprit voit distinctement la superficie des choses ; l'homme de génie en pénètre le fond, en développe la nature et les ressorts* (Chamfort). || *S'arrêter à la superficie des choses,* n'en voir que l'extérieur, sans les approfondir. || **5.** *Fig.* et *class.* Manque de profondeur dans la pensée : *Il met tous ses soins à se rendre agréable, et avec cette superficie d'esprit et ce vernis de poésie qui était son unique talent* (Marmontel).
• SYN. : **I, 1-2** *aire.* || **II, 4** *apparence, dehors, écorce, extérieur ;* **5** *façade, vernis.*

superficiel, elle [sypɛrfisjɛl] adj. (bas lat. *superficialis,* relatif aux surfaces [et, au fig., « superficiel »], du lat. class. *superficies,* surface [v. l'art. précéd.] ; 1314, Mondeville, au sens II, 1 [*tension superficielle,* 1949, Larousse] ; sens I, 1, 1690, Furetière [*mètre superficiel,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens II, 2, 1683, Fléchier ; sens II, 3, 1674, Malebranche [substantiv., av. 1867, Baudelaire] ; sens II, 4, 1370, Oresme).

I. 1. *Vx.* Mesuré en unités de surface : *Il* [le tremblement de terre de 1663 au Canada] *s'étendit sur plus de deux cents lieues de longueur sur cent lieues de largeur, c'est-à-dire sur plus de vingt mille lieues superficielles* (Buffon). || Vx. *Mètre superficiel,* mètre carré. || **2.** *Éléments superficiels de confort,* en droit civil, éléments du confort d'un appartement qui interviennent dans le calcul de la surface corrigée.

II. 1. Qui atteint seulement la partie externe des corps en laissant intacte la partie plus profonde : *Une humidité superficielle. Les médecins légistes n'avaient constaté sur le corps que des ecchymoses et des plaies contuses très superficielles* (France). *Là, Raymond a dit que ses blessures étaient superficielles et qu'il pouvait aller chez le docteur* (Camus). || *Tension superficielle,* forces qu'exerce un liquide à sa surface de séparation d'avec l'air ou un autre liquide. (Syn. CONSTANTE CAPILLAIRE.) || **2.** *Fig.* Qui n'est qu'apparent, qui masque les sentiments véritablement éprouvés : *Une gaieté superficielle. Entente toute superficielle. J'avais beau me répéter ces évidences, je n'en tirais que de superficielles consolations* (Camus). *Il avait su trouver, du premier coup, ce ton d'optimisme superficiel et allant qui mettait les gens en fureur* (Sartre). || **3.** Se dit d'une personne incapable de connaître ou de comprendre la réalité profonde d'une chose ou de ressentir avec intensité un sentiment : *Séjour plein d'harmonies trop graves pour les gens superficiels* (Balzac). *Il était superficiel, rapide, aisément courroucé* (Hugo). *Je suis resté pour la famille un être superficiel, bavard et jouisseur* (Saint-Exupéry) ; et substantiv. : *Le prince des superficiels, l'anti-artiste* (Baudelaire). || **4.** *Fig.* D'une qualité ou d'une faculté qui manquent d'acuité, d'authenticité : *Il n'était pas loin de conclure à l'incompétence de son cadet, dont les vues, comme toujours, lui semblaient superficielles, voire puériles* (Martin du Gard). *Une superficielle sagesse devait lui murmurer à l'oreille que le passé est le passé* (Gaxotte).
• SYN. : **II, 1** *léger ;* **2** *illusoire, spécieux, trompeur ;* **3** *frivole, futile, vain ;* **4** *puéril, simpliste, sommaire.* — CONTR. : **II, 1** *profond ;* **2** *foncier, intime ;* **3** *clairvoyant, pénétrant, sagace ;* **4** *approfondi, fouillé, poussé.*

superficiellement [sypɛrfisjɛlmɑ̃] adv. (de *superficiel ;* XIII^e s., Tobler-Lommatzsch, écrit *superficiaument,* au sens de « au premier aspect » ; 1314, Mondeville, écrit *superficialment* [*superficiellement,* v. 1560, Paré], au sens 2 ; sens 1, 1600, O. de Serres ; sens 3, 1370, Oresme, écrit *superficialment* [*superficiellement,* XVI^e s., Dochez]). **1.** *Vx.* Du point de vue de la superficie : *L'Italie est superficiellement moins étendue que la France.* || **2.** Sans pénétrer plus loin que la surface : *La pluie a mouillé superficiellement le sol.* || **3.** *Fig.* D'une manière non approfondie : *Traiter superficiellement une question.*
• SYN. : **2** *légèrement ;* **3** *sommairement.*

superfin, e [sypɛrfɛ̃, -in] adj. (de *super-* 2 et de *fin* 2 ; 1688, Miege, au sens de « très fin » [en parlant d'un fil d'or] ; 1723, Savary des Bruslons, au sens de « qui a une qualité supérieure de finesse » [en termes de commerce] ; sens I, 1, 1876, Larousse ; sens I, 2, 1846, Balzac ; sens II, 1, av. 1949, Colette ; sens II, 2, fin du XIX^e s., Bloy).

I. 1. D'une très grande pureté et de la meilleure qualité : *Huile superfine.* || **2.** Se dit de préparations culinaires faites avec beaucoup de recherche et un art consommé : *Un plat superfin. Un de ces dîners superfins que Mathurin cuisinait pour son évêque* (Balzac).

II. 1. *Fig.* Qui dénote beaucoup d'esprit et d'intelligence : *Papa n'a pas l'air de comprendre cette allusion superfine* (Colette). || **2.** *Fig.* Qui constitue la perfection dans son genre : *Il appartenait à l'élite de cette superfine crapule* (Bloy).

superfinir [sypɛrfinir] v. tr. (de *super-* 2 et de *finir ;* 1953, Larousse). En mécanique, donner à une pièce un état de surface terminal supérieur à l'état de finition ordinaire : *Superfinir une chemise de cylindre.*

superfinition [sypɛrfinisjɔ̃] n. f. (de *super-* 2 et de *finition ;* 1949, Larousse). Opération qui consiste à faire disparaître sur la surface métallique rectifiée la couche superficielle de débris de métal résultant de l'action de l'outil.

superflu, e [sypɛrfly] adj. (bas lat. *superfluus,* débordant, superflu, excessif, de reste, du lat. class. *superfluere,* déborder, surabonder, de *super,* en dessus, par-dessus, et de *fluere,* couler, s'écouler ; XIII^e s., Godefroy, au sens 3 ; sens 1, 1314, Mondeville ; sens 2, 1530, Palsgrave, 326). **1.** Qui n'est pas nécessaire pour la satisfaction de besoins matériels normaux : *Ressources superflues. Quand donc l'homme* [...] *apprendra-t-il à capter, à canaliser sur tous les points ardents du globe la chaleur intempestive ou superflue* (Gide). || **2.** Qui surcharge inutilement, sans profit pour l'harmonie d'une chose ou la beauté d'une personne : *Des ornements superflus ajoutés à un tableau. Une recherche vestimentaire superflue.* || **3.** Qui n'est pas exigé dans une situation donnée : *Discours, propos superflus. Il est superflu d'introduire dans une pareille recherche la préoccupation d'une fin* (Sully Prudhomme). *Je me hâtai* [...] *vers la fente la plus sombre* [...], *espérant que les passants ne me verraient qu'à peine au milieu d'eux. Honte superflue. Je n'avais rien à craindre* (Céline).

• SYN. : **1** *excessif, surabondant ;* **2** *superfétatoire, vain ;* **3** *inutile, oiseux.* — CONTR. : **1** *indispensable, nécessaire, vital ;* **2** *intéressant, utile ;* **3** *capital, essentiel.*

◆ **superflu** n. m. (sens 1-2, XIII^e s.). **1.** Ce dont on dispose encore lorsqu'on a assuré l'essentiel de ses besoins ; ce dont on peut se passer : *Les hommes veulent tout avoir, et ils se rendent malheureux par le désir du superflu* (Fénelon). *Son offrande d'un écu est un sacrifice beaucoup plus grand que le superflu dont je fais part aux pauvres* (Mérimée). *Recherche du nécessaire, et mépris du superflu, c'est une conduite d'homme sage et de stoïcien* (Baudelaire). || **2.** Ce qui est en excédent et n'a pas d'utilité : *Mettez donc le superflu de vos forces dans une noble ambition* (Balzac).

• SYN. : **2** *excédent, surplus.* — CONTR. : **1** *nécessaire.*

superfluide [sypɛrflyid] adj. et n. m. (de *super-* 2 et de *fluide ;* 1964, Robert). Dont la fluidité est supérieure à la normale : *L'hélium est un superfluide.*

superfluidité [sypɛrflyidite] n. f. (de *super-* 2 et de *fluidité ;* 1968, Larousse). État superfluide : *La superfluidité de l'hélium.*

superfluité [sypɛrflyite] n. f. (bas lat. *superfluitas,* surabondance, de *superfluus,* superflu [v. SUPERFLU] ; v. 1180, Godefroy, au sens de « façon excessive de s'habiller, de se conduire, faste » ; sens 1, XV^e s., *BEC,* 6^e série, II, 139 ; sens 2, XIV^e s., *Girart de Roussillon).)* **1.** Caractère de ce qui est superflu : *La superfluité des propos était évidente.* || **2.** Bien matériel qui vient s'ajouter à une aisance déjà importante : *En regardant ces jolies bagatelles que Lucien ne soupçonnait pas, le monde des superfluités nécessaires lui apparut* (Balzac). *La dernière superfluité de cet appartement était une Renommée soufflant dans des trompettes* (Flaubert).

• SYN. : **1** *inutilité, superfétation ;* **2** *bagatelle, baliverne, fadaise, frivolité, futilité.*

superforteresse [sypɛrfɔrtərɛs] n. f. (angl. *superfortress,* même sens, de *super-,* préf. à valeur intensive [lat. *super,* en dessus, par-dessus], et de *fortress,* forteresse [empr. du franç. *forteresse*], ce type étant un modèle plus puissant du type appelé *fortress ;* v. 1944). Avion de bombardement américain aux caractéristiques supérieures à celles des avions appelés « forteresses volantes ».

superfractionnement [sypɛrfraksjɔnmɑ̃] n. m. (de *super-* 2 et de *fractionnement ;* 1968, Larousse). Procédé de séparation très poussée des produits pétroliers par distillation fractionnée, permettant de séparer des hydrocarbures à points d'ébullition très voisins.

superfractionneur [sypɛrfraksjɔnœr] n. m. (de *superfractionn*[*ement*] ; 1968, Larousse). Colonne de séparation des produits pétroliers selon le principe du superfractionnement.

superfusée [sypɛrfyze] n. f. (de *super-* 2 et de *fusée ;* 19 nov. 1966, *le Figaro*). En astronautique, fusée de lancement de satellite capable d'emporter des charges utiles très importantes.

supergrand [sypɛrgrɑ̃] n. m. (de *super-* 2 et de *grand ;* 31 mars 1966, *le Monde*). Dans le langage de la presse, nom donné aux deux principales puissances mondiales, les États-Unis et l'Union soviétique.

superhétérodyne [sypɛreterɔdin] adj. et n. m. (de *super-* 2 et de *hétérodyne ;* 1933, Larousse). Se dit d'un récepteur radio-électrique dans lequel les oscillations électriques de haute fréquence sont superposées à celles d'un oscillateur local, ou hétérodyne, d'une fréquence différente, de manière à produire une fréquence intermédiaire moyenne. (Syn. CHANGEUR DE FRÉQUENCE.)

super-huit [sypɛrɥit] adj. et n. m. invar. (de *super-* 2 et de *huit ;* 14 oct. 1965, *le Monde*). Se dit d'un format de cinéma amateur supérieur au modèle courant de huit millimètres : *Un film super-huit. Filmer en super-huit.*

supérieur, e [syperjœr] adj. (lat. *superior,* plus haut, plus élevé, antérieur, précédent, d'un rang plus élevé, plus puissant, plus fort, compar. de *superus,* qui est au-dessus [v. SUPÈRE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *superior* [*supérieur,* XVI^e s.], au sens I, 3 ; sens I, 1, fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre,* écrit *superiour* [*supérieur,* 1530, Palsgrave, 278] ; sens I, 2, av. 1553, Rabelais ; sens I, 4, 1562, Du Pinet ; sens I, 5-6, 1876, Larousse ; sens II, 1, 1759, Voltaire ; sens II, 2, 1587, F. de La Noue ; sens II, 3, 1845, Bescherelle [*les animaux supérieurs,* 1876, Larousse ; *les végétaux supérieurs,* 1964, Robert] ; sens II, 4, 1587, F. de La Noue [*les classes supérieures,* 1690, Furetière ; *l'enseignement supérieur,* 1845, Bescherelle] ; sens III, 1, 1764, Voltaire [dans la langue du commerce, XX^e s.] ; sens III, 2, 1611, Cotgrave ; sens III, 3, 1694, Acad. [absol., début du XIX^e s., M^me de Staël] ; sens III, 4, 1798, Acad. [*être supérieur aux événements...,* 1699, Massillon] ; sens III, 5, 1887, Zola).

I. QUI SE TROUVE AU-DESSUS. DANS L'ESPACE. **1.** Qui se trouve dans la partie la plus haute d'une chose ou d'un ensemble de choses : *Le pont supérieur d'un navire. Envole-toi bien loin de ces miasmes morbides.* | *Va te purifier dans l'air supérieur* (Baudelaire). *Les pluies d'orage* [...] *avaient chassé dans ces gorges une partie des terrains supérieurs* (Flaubert). *Une de ces rues qui descendent de Montmartre vers le centre* [...]. *Nous étions dans la moitié supérieure de la rue* (Adamov). || **2.** Se dit de parties du corps humain qui se trouvent vers le haut par rapport aux autres de même nature situées vers le bas : *Les membres supérieurs. La mâchoire supérieure. L'un était petit* [...] *les sourcils levés, les yeux écarquillés, le petit nez en l'air, la lèvre supérieure trop courte*

(Triolet). || **3.** Se dit, en géographie, soit de la partie la plus élevée d'une ville, soit de la partie en amont d'un cours d'eau, soit de la partie de territoire qui se trouve plus près de la source du fleuve qui la traverse : *Le cours supérieur du Pô. La Rhénanie supérieure. Sur la jolie côte verte de Mustapha supérieur, les villes algériennes, toutes blanches, luisaient dans la rosée du jour levant* (Daudet). || **4.** *Planète supérieure,* planète plus éloignée du Soleil que ne l'est la Terre. || **5.** *Arbre supérieur,* en héraldique, celui qui est situé au milieu de deux autres dans un écu, et qui, ayant sa base au niveau des autres, a la tête plus élevée. || **6.** *Dieux supérieurs,* ceux qui, dans la mythologie romaine, demeuraient dans les régions éthérées de l'Olympe, par opposition à ceux qui habitaient dans les régions basses du monde.

II. Qui se trouve à un degré plus élevé. **1.** Qui est situé, dans une échelle mesurable, à un niveau plus élevé qu'un autre élément pris comme terme de comparaison : *Être d'une taille supérieure à la moyenne. Chez l'homme la température du soir est généralement supérieure à celle du matin. Commandes supérieures en nombre et en importance à celles du trimestre précédent.* || **2.** Qui occupe un rang au-dessus, un rang plus élevé dans une hiérarchie : *Les grades supérieurs de l'armée. En référer à l'autorité supérieure. La caste des brahmanes est supérieure aux trois autres castes de l'Inde. Le travailleur est considéré par celui qu'il nourrit et protège comme l'inférieur, et la classe d'oppression se prend originellement comme classe supérieure* (Sartre). *Avec tout son argent, il sera traité là où il ira comme un membre des classes supérieures* (Vailland). || *Officier supérieur,* v. officier 2. || **3.** Qui occupe dans une classification un rang plus élevé dans l'ordre de la complexité présentée par les structures ou les fonctions de l'élément considéré : *Les espèces terrestres sont souvent supérieures aux espèces aquatiques du même groupe.* || *Les animaux supérieurs,* ceux qui sont les plus qualifiés pour représenter l'aboutissement de leur groupe à la suite d'une longue évolution. || *Les végétaux supérieurs,* ceux qui sont les plus complexes, les plus évolués. || **4.** Qui, dans un ordre de valeurs, nécessite des capacités d'un degré plus élevé : *Être admis dans la classe supérieure.* || *Les classes supérieures,* dans un établissement d'enseignement, celles qui accueillent les élèves les plus âgés. || *Première supérieure,* v. premier. || *L'(les) école(s) normale(s) supérieure(s), l'École normale supérieure,* v. école et normal. || *L'enseignement supérieur,* celui qui accueille les élèves issus de l'enseignement du second degré, pourvus du baccalauréat, pour leur donner une formation approfondie et une qualification en vue d'une carrière professionnelle.

III. D'une qualité plus élevée. **1.** Qui est plus estimé qu'un autre pour ses qualités : *Cet article est cher, mais supérieur à cet autre. Le dernier roman de cet auteur est nettement supérieur à ce qu'il avait écrit jusqu'ici. La dignité parfaite de ses manières, témoignages de beaucoup supérieurs au certificat de ses parchemins* (Fromentin). || *Spécialem.* Dans la langue du commerce, qui est de très bonne qualité : *Un vin de qualité supérieure.* || **2.** Qui est au-dessus de toute autre chose dans l'ordre moral, intellectuel, affectif : *L'intellect est une faculté supérieure de l'esprit. Je m'affectai profondément de ce qu'un grief de cet ordre* [...] *pût incliner l'âme d'Amélie au point de la détourner de ses sentiments supérieurs* (Gide). *Le Parlement ne siégeait pas, le gouvernement se montrait hors d'état de prendre en corps une solution tranchée, le président de la République s'abstenait d'élever la voix, même au sein du Conseil des ministres, pour exprimer l'intérêt supérieur du pays* (De Gaulle). || **3.** Se dit d'une personne d'une valeur intellectuelle ou morale plus grande que celle des autres : *Charlot* [...] *se jugeait lui-même supérieur à ses camarades* (Maupassant). *Elle se croyait autre, supérieure à toutes les autres femmes, plus évoluée, à part...* (Cendrars). *Je ne me sens pas supérieur à elle. C'est ma femme* (Merle). || *Absol.* Qui se met au-dessus des autres sur tous les plans ; qui se croit d'une essence différente : *Et moi aussi, Monsieur, je suis un homme supérieur* [...] *moi aussi, j'échappe à l'influence dont vous parlez* (Daudet). *Être grand ne lui suffit pas* [à Suarez] ; *il ne se plaît que supérieur* (Gide). jean : *Seriez-vous une nature supérieure ?* — béranger : *Je ne prétends pas.* — jean : *Je vous vaux bien ! et même sans fausse modestie. Je vaux mieux que vous. L'homme supérieur est celui qui remplit son devoir* (Ionesco). || **4.** Se dit de la personne qui, par sa valeur, ses qualités, se place nettement au-dessus de ce que nécessite tel ou tel état : *Être supérieur à sa condition. J'eus des visites d'amis autoritaires, supérieurs, qui savent « ce que c'est que la vie »* (Colette). || *Être supérieur aux événements, à la situation,* être capable, par sa lucidité, son sang-froid, son courage, de dominer une situation délicate ou dangereuse. || **5.** Se dit de ce qui témoigne d'un net sentiment de supériorité, se manifestant par de la condescendance, de la hauteur : *Prendre un air supérieur. Répondre sur un ton supérieur. Je prenais avec les femmes, par timidité et par orgueil, ce ton supérieur et doctoral qu'elles exècrent* (Mauriac).

• Syn. : **II, 2** *dominant.*|| **III, 1** *meilleur ; excellent, extra, superfin ;* **2** *éminent, prééminent, suprême ;* **3** *au-dessus de ; exceptionnel, sublime, transcendant, unique ;* **5** *arrogant, condescendant, dédaigneux, doctoral, fier, hautain, outrecuidant, pédantesque, prétentieux, suffisant.* — Contr. : **I, 1, 2** et **3** *inférieur.*|| **II, 2** *bas, humble, modeste.*|| **III, 1** *infect, mauvais, médiocre ;* **2** *mineur, secondaire ;* **3** *inférieur ; banal, commun, minable* (fam.), *quelconque ;* **5** *déférent, effacé, humble, modeste, respectueux.*

• rem. Ce mot est assez souvent modifié par des adverbes ou des locutions adverbiales, qui indiquent le degré de supériorité : *de peu, de beaucoup, de loin, de très loin, très,* etc. Malgré la condamnation que prononcent certains grammairiens, on trouve *plus supérieur* dans de bons auteurs, sans pléonasme, mais avec un sens particulier : *Un être intelligent, plus supérieur au monde et à moi que je ne le suis au crime* (Voltaire). [Il faut comprendre : « dont la distance qui le sépare de moi est supérieure à celle qui me sépare du crime. »]

◆ n. (1651, Corneille). Personne qui dirige une communauté religieuse ou un établissement d'enseignement privé confessionnel où l'instruction est donnée, au moins en partie, par des religieux ou des religieuses : *La supérieure trouvait même qu'elle était devenue* [...] *peu révérencieuse envers la communauté* (Flaubert). *M. l'abbé Lantaigne, supérieur du grand séminaire, passait, son bréviaire à la main, par la grande allée du Mail* (France). [La majuscule est de règle lorsqu'on s'adresse à ces personnes en leur donnant leur titre : *Madame la Supérieure.*]

◆ **supérieur** n. m. (sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, début du xvi^e s. [d'abord écrit *supérieux,* fin du xv^e s.] ; sens II, 1975, *Lexis*).

I. 1. Personne qui l'emporte sur les autres par quelque qualité, par sa valeur. || **2.** Personne qui exerce une autorité sur d'autres personnes, notamment dans l'armée : *Rendre compte d'une mission à ses supérieurs.*

II. *Fam.* L'enseignement supérieur : *Enseigner dans le supérieur.*

supérieurement [syperjœrmɑ̃] adv. (de *supérieur ;* 1607, Pallet, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** D'une manière supérieure ; parfaitement bien : *Il a joué cette sonate supérieurement. Il est supérieurement intelligent. Elles* [les Parisiennes] *étaient supérieurement habillées, et avaient de menus gestes automatiques* (Rolland). || **2.** À un très haut degré : *Vous avez examiné avec une précision et une subtilité remarquables quelques points des plus délicats de ces éternelles recherches qui ont pour objet de rendre le Beau presque intelligible et de nous donner des raisons d'en être supérieurement émus* (Valéry).

• SYN. : **1** *admirablement, divinement, éminemment, formidablement* (fam.), *incomparablement, merveilleusement, parfaitement, remarquablement ;* **2** *extrêmement, prodigieusement, suprêmement.*

superinvolution [sypɛrɛ̃vɔlysjɔ̃] n. f. (de *super-* 2 et de *involution ;* 1923, Larousse). Phénomène pathologique par lequel l'utérus, après l'accouchement, devient plus petit qu'il ne devrait l'être normalement.

supériorisation [syperjɔrizasjɔ̃] n. f. (de *supérioriser ;* 1970, Robert). Action de former, chez une personne, un sentiment de supériorité : *Des principes d'éducation qui tendent à la supériorisation de l'enfant fortuné.*

supérioriser [syperjɔrize] v. tr. (dér. savant de *supérieur ;* 1842, Acad., au sens de « rendre supérieur » ; sens actuel, 1970, Robert). Créer chez quelqu'un un sentiment, un comportement de supériorité : *La doctrine hitlérienne visait à supérioriser la race germanique.*

supériorité [syperjɔrite] n. f. (lat. médiév. *superioritas,* supériorité, du lat. class. *superior,* supérieur [v. SUPÉRIEUR] ; av. 1453, Monstrelet, au sens I, 3 ; sens I, 1, av. 1794, Chamfort ; sens I, 2, av. 1710, Fléchier ; sens I, 4, 1713, Hamilton ; sens I, 5, début du XXᵉ s. [*superlatif relatif de supériorité,* 1964, Larousse] ; sens II, 1, 1553, *Bible Gérard ;* sens II, 2, 1690, Furetière).

I. 1. Le fait qu'une chose l'emporte sur une autre à un point de vue quelconque : *Supériorité d'un article sur un autre. La supériorité d'un moyen de transport, d'une marque d'automobile.* || **2.** Position plus avantageuse conférée par des moyens plus puissants, spécialement dans le domaine militaire : *Supériorité numérique, aérienne, navale. Avoir la supériorité du terrain.* || **3.** Situation dominante occupée par une personne ou un groupe de personnes par rapport à d'autres dans un domaine quelconque : *C'est ici qu'il faut remarquer un mémorable exemple de la supériorité que les lettres donnent à un peuple sur un autre* (Chateaubriand). *Le citoyen Goriot amassa les capitaux qui, plus tard, lui servirent à faire son commerce avec toute la supériorité que donne une grande masse d'argent à celui qui la possède* (Balzac). || **4.** Attitude d'une personne qui résulte du sentiment non fondé qu'elle est supérieure aux autres : *Prendre un air de supériorité. Le même goût de la supériorité hantait l'abbé Petitjeannin ; ce confesseur avait besoin de se persuader qu'autour de lui étaient des voleurs, des vauriens* (Aragon). *J'avoue d'ailleurs, reprit Alain, qu'il est malaisé pour un Russe de s'entendre avec des Français. Il fit une pause et ses traits se tendirent dans une expression de supériorité méditative* (Troyat). || **5.** *Comparatif de supériorité,* degré de comparaison de l'adjectif ou de l'adverbe exprimant le degré supérieur de la qualité ou de la modalité chez un être ou un objet par rapport à un autre être ou objet, à une autre qualité. (Ex. :*Pierre est plus grand que Paul. Pierre réagit plus intelligemment que Paul. Pierre est plus intelligent que sensible.*) || *Superlatif relatif de supériorité,* forme de l'adjectif ou de l'adverbe exprimant la qualité ou la modalité au degré le plus élevé chez un être ou un objet par rapport à d'autres. (Ex. :*Pierre est le plus intelligent de sa classe.*)

II. 1. Personne qui occupe une position supérieure dans une hiérarchie (rare) : *Les honneurs que vous rendez aux supériorités établies ne sont-ils pas la garantie de ceux qui vous sont dus ?* (Balzac). || **2.** *Class.* Dignité du supérieur ou de la supérieure d'une communauté religieuse : *Le vœu de ne jamais accepter la supériorité a dû être subordonné à celui de l'obéissance* (Bossuet).

• SYN. : **I, 2** *avantage, maîtrise, suprématie ;* **3** *prééminence, prépondérance, primauté ;* **4** *arrogance, condescendance, hauteur, outrecuidance, suffisance.* — CONTR. : **I, 1** *dessous, infériorité ;* **2** *insuffisance ;* **3** *désavantage, handicap ;* **4** *effacement, humilité, modestie.*

superlatif, ive [sypɛrlatif, -iv] adj. (bas lat. *superlativus,* superlatif, exagéré, hyperbolique, qui sert à exprimer le superlatif, du lat. class. *superlatum,* supin de *superferre,* porter au-dessus, de *super,* en dessus, par-dessus, et de *ferre,* porter ; fin du XIIᵉ s., *Aymeri de Narbonne,* écrit *supellatif,* au sens de « qui est au-dessus de tout » [en parlant de Dieu] ; écrit *superlatif,* au sens 2, v. 1215, Pean Gatineau ; sens 1, 1550, Meigret, 39). **1.** En grammaire, qui exprime la qualité portée au plus haut degré : *Terminaison superlative. Adverbe superlatif.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Porté au plus haut degré de perfection possible (souvent ironiq.) : *Ils se mirent dans leur tenue superlative pour se présenter au pavillon du régisseur* (Balzac). *Elle aurait été capable [...] de persuader à quelqu'un, accommodant d'une manière superlative à sa table une salade de truffes, qu'il était un monsieur exceptionnellement doué* (Goncourt). || **3.** Porté à un trop haut degré, exagéré, outré (vieilli) : *Il débitait des galanteries superlatives, moitié vraies, moitié moqueuses* (Gautier). *Il en résulte, dans quelque sujet qu'il traite, une solennité d'accent superlative* (Baudelaire).

◆ **superlatif** n. m. (sens 1, XIVᵉ s., Tobler-Lommatzsch, écrit *suppellatif* [*superlatif,* 1550, Meigret, 38] ; sens 2, 1652, Guez de Balzac [« terme hyperbolique », 1836, Stendhal]). **1.** *Le superlatif,* un des trois degrés de signification de l'adjectif ou de l'adverbe (les deux autres étant le positif et le comparatif), celui qui marque qu'une qualité notée par l'adjectif ou l'adverbe est portée à un très haut degré, sans référence à une autre personne ou chose (*superlatif absolu* [*il est très savant*]), ou au degré le plus ou le moins élevé, par référence à une [ou d'autres] personne[s] ou chose[s] (*superlatif relatif de supériorité* [*Il est le plus savant de tous*] *ou d'infériorité* [*Il est le moins savant de tous*]). || **2.** *Un superlatif,* un adjectif ou un adverbe superlatif : « Extrêmement », « le plus grand » sont des superlatifs ; terme hyperbolique : *Quand vous parlez de réussite sensationnelle, vous employez un superlatif non justifié.*

◆ **Au superlatif** loc. adv. (1694, Acad.). Au plus haut degré imaginable : *Paresseux au superlatif, il* [Nathan] *n'a rien fait que poussé par les hallebardes de la nécessité* (Balzac).

• REM. **1.** Le superlatif synthétique, d'origine italienne en *-issime,* dont abusait le XVIᵉ s., n'a que très peu vécu : *richissime.*

2. L'arrêté du 26 février 1901 qualifie de « subtile » la règle qui veut qu'on emploie *le plus, le moins, le mieux* comme un neutre invariable devant un adjectif indiquant le degré le plus élevé de la qualité possédée par le substantif (= nom) qualifié sans comparaison avec d'autres objets. La distinction entre les constructions : *La femme la plus belle de cette réunion* et *C'est à cette réunion qu'elle était le plus belle* n'étant plus obligatoire, la construction : *C'était à cette réunion qu'elle était la plus belle* est officiellement admise. La confusion des deux constructions existait dès le XVIIᵉ s. et persiste dans les meilleurs auteurs : *La place d'où l'esquisse était la mieux* (et non, comme on l'attendrait, *le mieux*) *en lumière* (Maupassant, cité par Grevisse).

3. Certains adjectifs qui ont une valeur de superlatif ne sont pas accompagnés ordinairement du signe du comparatif ou du superlatif (*plus, moins, le plus, le moins ;* il en est ainsi *d'excellent, immense, infini, inférieur, supérieur*).

superlativement [sypɛrlativmɑ̃] adv. (de *superlatif* [v. ce mot] ; début du XVIᵉ s., écrit *suppellativement* [*superlativement,* 1549, R. Estienne], au sens 2 ; sens 1, 1964, Robert). **1.** En grammaire, avec la valeur d'un superlatif : « *Minime* » *a le sens de* « *petit* » *employé superlativement.* || **2.** *Fam.* et souvent *plaisamm.* Au plus haut degré possible : *J'exécrais tout le monde et ma tante Séraphie superlativement* (Stendhal). *Jacques Collin portait une perruque superlativement ecclésiastique, et d'un naturel exquis* (Balzac).

• SYN. : **2** *extrêmement, prodigieusement, supérieurement, suprêmement.*

superléger [sypɛrleʒe] adj. et n. m. (de *super-* 2 et de *léger ;* 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Se dit de la catégorie de boxeurs amateurs pesant entre 60 et 63,500 kg : *Un match de superlégers. La catégorie super-*

léger. || **2.** Boxeur qui appartient à cette catégorie.

superman [sypɛrman] n. m. (mot angl. signif. proprem. « surhomme », de *super-*, préf. à valeur intensive [lat. *super,* en dessus, par-dessus], et de *man,* homme ; 1954, Mauriac). Nom anglais d'un héros de bande dessinée qui s'illustre par l'utilisation de ses dons supérieurs au service des faibles et de la justice : *Le superman a ceci de commun avec le sous-homme* [...] *que ni l'un ni l'autre ne peuvent partager les fins humaines* (Sartre). || *Par extens.* et *ironiq.* Surhomme.

supermarché [sypɛrmarʃe] n. m. (de *super-* 2 et de *marché,* d'après l'angl. *supermarket,* même sens, de *super-*, préf. à valeur intensive [lat. *super,* en dessus, pardessus], et de *market,* marché [empr. du franç. *marché*] ; v. 1960, d'après P. Gilbert [p. 519], puis 1964, Larousse). Magasin occupant une grande surface, comportant les rayons les plus variés, et où se pratique le libre-service.

supernaturalisme [sypɛrnatyralism] n. m. (dér. savant de l'anc. adj. *supernaturel,* surnaturel [1375, R. de Presles], de *super-* 2 et de *naturel ;* 1845, Bescherelle). Syn. de SUPRANATURALISME.

supernaturaliste [sypɛrnatyralist] adj. (de *supernaturalisme ;* av. 1854, Nerval). Syn. de SUPRANATURALISTE : *Dans cet état de rêverie supernaturaliste, comme diraient les Allemands* (Nerval).

supernova [sypɛrnɔva] n. f. (de *super-* 2 et de *nova ;* 1949, Larousse). Nom donné improprement à certaines catégories d'étoiles analogues à des novae, et qui, vidées de toute leur énergie d'ordre nucléaire par une explosion, présentent subitement une magnitude considérable.
• Pl. *des* SUPERNOVAE.

super-ordre [sypɛrɔrdr] n. m. (de *super-* 2 et de *ordre ;* 1964, Larousse). Division de la classification systématique d'histoire naturelle, qui vient immédiatement au-dessous de la classe et qui groupe plusieurs ordres voisins : *Le superordre des rongeurs.*

super-ovarié, e [sypɛrɔvarje] adj. (de *super-* 2 et de *ovaire ;* 1838, Acad.). Se dit de la plante dont l'ovaire est supère.

superovulation [sypɛrɔvylasjɔ̃] n. f. (de *super-* 2 et de *ovulation ;* 1964, Larousse). Accroissement du nombre des ovules émis simultanément par la femelle.

superparamagnétisme [sypɛrparamaɲetism] n. m. (de *super-* 2 et de *paramagnétisme ;* 1975, Larousse). En physique, propriété de corps analogues aux substances paramagnétiques, mais possédant un moment magnétique plusieurs milliers de fois plus grand.

superpétrolier [sypɛrpetrɔlje] n. m. (de *super-* 2 et de *pétrolier ;* 17 janv. 1968, *l'Observateur*). Navire de transport du pétrole qui dépasse par ses dimensions les premiers pétroliers et dont le jaugeage est de plusieurs centaines de milliers de tonnes.

superphosphate [sypɛrfɔsfat] n. m. (de *super-* 2 et de *phosphate ;* 1859 [d'après Robert, 1967], puis 1888, Larousse). Engrais obtenu par traitement du phosphate tricalcique à l'acide sulfurique.

superplasticité [sypɛrplastisite] n. f. (de *super-* 2 et de *plasticité ;* 1975, Larousse). Phénomène de plasticité exceptionnelle propre à certains métaux soumis à des températures définies dans certaines conditions de vitesse.

superplastique [sypɛrplastik] adj. (de *super-* 2 et de *plastique ;* 1975, Larousse). Se dit des métaux qui présentent la propriété d'être déformables par le phénomène de superplasticité.

superpolyamide [sypɛrpɔliamid] n. m. (de *super-* 2 et de *polyamide ;* 1948, Vène, p. 115). Produit chimique macromoléculaire obtenu par synthèse en condensant un diacide avec un diamine ou un aminoacide avec lui-même : *Les deux types principaux de superpolyamides sont le Nylon et le Rilsan.*

superposable [sypɛrpozabl] adj. (de *superposer ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Qui peut être superposé à un autre : *Deux triangles égaux et semblables sont superposables.* || **2.** *Fig.* Se dit de deux choses similaires au point d'être prises l'une pour l'autre : *Deux versions superposables d'un événement.*

superposé, e [sypɛrpoze] adj. (part. passé de *superposer ;* 1803, Boiste, au sens 2 ; sens 1, 1829, Balzac). **1.** Placé l'un au-dessus de l'autre : *Les écoliers continuent d'être placés sur trois rangs* [...] *sur des banquettes légères, superposées, sans plus de façon que les rayons d'un magasin* (Fromentin). || **2.** *Spécialem.* Se dit, en botanique, d'un bulbe qui se développe sur un autre, des lobes d'une anthère placés l'un au-dessus de l'autre, de plusieurs bourgeons disposés l'un au-dessus de l'autre à l'aisselle d'une feuille.

superposer [sypɛrpoze] v. tr. (adaptation [d'après *poser*] du lat. *superponere,* placer sur, mettre sur, de *super,* en dessus, par-dessus, et de *ponere,* poser ; 1762, J.-J. Rousseau, au sens 2 [en mathématiques ; « placer des choses directement l'une au-dessus de l'autre », 1800, Boiste] ; sens 1, 1859, V. Hugo [au fig., XXe s.] ; sens 3, 1819, Boiste). **1.** Mettre des choses l'une au-dessus de l'autre en laissant un espace entre elles : *Superposer des étagères ;* et au fig. : *Nous ne voyons pas dans la Bible que Dieu superpose des classes d'êtres qu'Il a tous également tirés de rien, de manière qu'elles ne se doivent rien l'une à l'autre* (Claudel). || **2.** Placer des choses directement l'une au-dessus de l'autre, l'une sur l'autre : *Superposer des briques pour former une pile. Les hommes portent le grand chapeau, le gilet brodé et les quatre vestes superposées* (Maupassant). || *Spécialem.* En mathématiques, faire coïncider deux figures exactement. || **3.** *Fig.* Adapter, faire correspondre plus ou moins étroitement : *Superposer une image à une notion abstraite pour la rendre plus aisée à comprendre.*
• SYN. : **1** *étager ;* **2** *accumuler, amonceler, empiler, entasser.*

◆ **se superposer** v. pr. (sens 1, 1903, Loti ; sens 2, 1834, Boiste ; sens 3, av. 1945, P. Valéry ; sens 4, août 1830, V. Hugo). **1.** Être mis, disposé au-dessus d'une chose : *Ces trois étagères doivent se superposer dans l'armoire.* || **2.** Venir s'appliquer sur quelque chose : *La lumière s'applique et se superpose à la terre avec une sorte de succion* (Hugo). || **3.** En parlant d'une figure géométrique, coïncider exactement avec une autre : *Aucun déplacement de ces courbes jumelles dans leur plan ne les amènera à se superposer* (Valéry). || **4.** *Fig.* Être ajouté à quelque chose : *Cette Albertine-là n'était guère qu'une silhouette, tout ce qui s'y était superposé était de mon cru* (Proust).

superposition [sypɛrpozisjɔ̃] n. f. (bas lat. *superpositio,* paroxysme [et, au Moyen Âge, « superposition »], du lat. class. *superpositum,* supin de *superponere,* placer sur, mettre sur [v. SUPERPOSER] ; 1613, Dounot, aux sens 1-2 ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, 1860, Poitevin). **1.** Action de mettre des choses les unes au-dessus des autres : *La superposition d'ornements sur ce mur produit un effet de surcharge.* || **2.** État d'éléments ajoutés successivement les uns par-dessus les autres : *La superposition des couches géologiques. Une superposition de jardins en terrasse.* || **3.** En mathématiques, action de faire coïncider exactement deux figures géométriques. || **4.** *Fig.* Action d'accumuler les uns pardessus les autres des éléments abstraits ; résultat de cette action : *Superposition de sensations, d'images. Notre moi est fait de la superposition de nos états successifs* (Proust).
• SYN. : **1** *accumulation ;* **2** *étagement, stratification.*

superproduction [sypɛrprɔdyksjɔ̃] n. f. (de *super-* 2 et de *production ;* 21 févr. 1921, d'après J. Giraud, p. 191). Film cinématographique qui, par sa somptuosité, son ampleur, la qualité des collaborateurs, a exigé de gros moyens financiers.

superpuissance [sypɛrpɥisɑ̃s] n. f. (de *super-* 2 et de *puissance ;* 26 juin 1967, *l'Express*). Syn. de SUPERGRAND.

superpurgation [sypɛrpyrgasjɔ̃] n. f. (de *super-* 2 et de *purgation ;* 1732, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert). **1.** Purgation

particulièrement sévère. || **2.** Symptôme pathologique qui est dû (ou semble dû) à cette purgation : *Puis des douleurs intolérables à l'épigastre, super-purgation, coma* (Flaubert).

superréaction [syperreaksjɔ̃] n. f. (de *super-* 2 et de *réaction ;* 1933, Larousse). Procédé de réception des émissions radioélectriques qui permet la limite de rendement assignée à la réaction par la théorie.

supersonique [sypersɔnik] adj. (de *super-* 2 et de *sonique ;* 1949, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1964, Robert). **1.** Dont la vitesse est supérieure à celle du son : *Un mobile en mouvement supersonique. Un avion supersonique.* || **2.** Qui est relatif aux vitesses supérieures à celles du son : *Ondes supersoniques.*

superstitieusement [syperstisjøzmɑ̃] adv. (de *superstitieux ;* début du XVIe s.). D'une manière superstitieuse : *Éviter superstitieusement de prononcer le nom d'un disparu.*

superstitieux, euse [syperstisjø, -øz] adj. (lat. *superstitiosus,* superstitieux, de *superstitio,* superstition [v. l'art. suiv.] ; 1375, R. de Presles, au sens 1 [substantiv., fin du XVIe s.] ; sens 2, fin du XIVe s., *Songe du Verger ;* sens 3, 1541, Calvin). **1.** Se dit d'une personne qui est influencée par la superstition d'une manière habituelle ou occasionnelle et qui y conforme sa conduite : *Je ne suis pas superstitieux, mais elle me fit peur, cette lettre* (Vigny). *C'est* [Claudine] *un petit médecin ignorant, intelligent et superstitieux, un rebouteux un peu devin, mais sans expérience* (Colette). *Il était aussi superstitieux qu'un sauvage, malin comme un singe, à la page comme un boulevardier, affranchi et dessalé* (Cendrars) ; et substantiv. : *Je me suis rangé depuis longtemps dans la classe des superstitieux et des faibles* (Chateaubriand). || **2.** Se dit de ce qui témoigne de superstition : *Préjugés superstitieux. Cette prière est un chef-d'œuvre d'ironie involontaire, d'esprit normand où la raillerie se mêle à la peur du Saint, à la peur superstitieuse de l'influence secrète de quelque chose* (Maupassant). || **3.** Qui témoigne d'un attachement exclusif ou excessivement scrupuleux et non justifié à quelque chose : *Son jeune parent, auquel elle portait une sorte d'affection superstitieuse* (Balzac).

superstition [syperstisjɔ̃] n. f. (lat. *superstitio,* superstition, observation trop scrupuleuse, objet de crainte religieuse, dér. de *superstare,* se tenir au-dessus, de *super,* en dessus, par-dessus, et de *stare,* se tenir debout, se tenir ferme ; 1375, R. de Presles, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s. ; sens 3, 1742, Voltaire ; sens 4, 1694, Acad.). **1.** Forme particulière et élémentaire du sentiment religieux, qui attribue à des forces occultes ou à des entités obscures un pouvoir surnaturel, et peut éventuellement se compliquer de fétichisme : *Les superstitions, qui, chez les peuples grossiers, remplacent les sentiments religieux, leur sont également étrangères* (Mérimée). *Je rejette comme abus et superstition la croyance aux sortilèges, amulettes et exorcismes* (France). || **2.** Croyance, généralement transmise par tradition orale, au pouvoir bénéfique ou, le plus souvent, maléfique de certaines coïncidences temporelles ou de certains événements matériels, fortuits ou volontaires ; présage qui en résulte : *Le vendredi 13, la présence de 13 convives à table, le passage sous une échelle sont l'objet de superstitions.* || **3.** Tendance à envisager le monde extérieur sous un aspect irrationnel : *Preuve qu'un physicien, touché par la superstition, devient aussi stupide en face d'une ampoule électrique qu'un homme des bois* (Romains). || **4.** Attachement exclusif et exagéré ou non justifié à quelque chose, et qui peut prendre la forme d'un soin trop méticuleux apporté à de menus détails : *Il avait cette curiosité, cette superstition de la vie, qui* [...] *donne* [...] *à certains hommes intelligents* [...] *la réputation d'esprits larges, brillants* (Proust).

superstrat [syperstra] n. m. (de *super-* 2 et de [*sub*]*strat ;* 1938 [d'après le *FEW,* XII, 362 *a*], au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Ensemble de faits caractérisant une langue qui a été parlée sur un territoire donné, et dont des traces plus ou moins importantes ont subsisté après sa disparition. || **2.** La langue elle-même.

superstructure [syperstryktyr] n. f. (de *super-* 2 et de *structure ;* 1764, Voltaire, au sens de « élément ou ornement inutile surajouté à quelque ouvrage de l'esprit » ; sens I, 1, 1876, Larousse : sens I, 2, 1872, Littré ; sens I, 3, 1904, Larousse ; sens II, 1-2, 1949, Sartre).

I. DANS LES CONSTRUCTIONS MATÉRIELLES. **1.** Dans les chemins de fer, ce qui est superposé aux travaux de terrassement ou aux ouvrages d'art proprement dits. || **2.** Partie d'un pont qui se trouve au-dessus de l'eau. || **3.** Dans la marine, toutes les parties du bâtiment situées au-dessus du pont supérieur : *Un cuirassé atteint dans ses superstructures. Sigismond a l'impression de se trouver dans les superstructures d'un navire, dans la hune blindée d'un cuirassé d'ancien modèle* (Pieyre de Mandiargues).

II. DANS LES SCIENCES HUMAINES. **1.** Dans le vocabulaire marxiste, ensemble des éléments culturels, intellectuels, moraux, juridiques, etc., qui viennent s'ajouter et se superposer aux éléments matériels, économiques, constituant l'*infrastructure : L'ensemble des rapports de production constitue la structure économique de la société, la base réelle sur quoi s'élève une superstructure juridique et politique.* || **2.** *Par extens.* Les formes de la pensée ne dérivant pas directement du monde matériel : *Les faits psychiques sont des choses individuées qui sont reliées par des rapports externes : il doit y avoir une genèse de la pensée. Ainsi les superstructures cartésiennes s'écroulent, il ne reste plus que les images-choses* (Sartre).

supersynthèse [sypersɛ̃tɛz] n. f. (de *super-* 2 et de *synthèse ;* 1975, Larousse). Technique de radio-astronomie permettant de dresser la carte d'une radiosource à l'aide d'un réseau d'instruments radioastronomiques consistant en des réseaux d'antennes.

superviser [sypervize] v. tr. (angl. *to supervise,* surveiller, veiller à, diriger, inspecter, du lat. *super,* en dessus, pardessus, et *visum,* supin de *vidère,* voir, regarder [v. VOIR] ; 9 déc. 1921, d'après J. Giraud, p. 191). Exercer un contrôle général sur un travail intellectuel ou artistique déjà accompli : *Superviser un film.*

superviseur [sypervizœr] n. m. (angl. *supervisor,* surveillant, inspecteur, de *to supervise* [v. l'art. précéd.] ; 10 déc. 1918, d'après J. Giraud, p. 191). Celui qui fait un travail de supervision.

supervision [sypervizjɔ̃] n. f. (angl. *supervision,* surveillance, inspection, de *to supervise* [v. SUPERVISER] ; 3 juin 1921, d'après J. Giraud, p. 192). Contrôle exercé par celui qui supervise : *C'est pour ne pas vous contrarier que j'ai accepté cette espèce de supervision* (Romains).

superwelter [syperwɛltɛr] adj. et n. m. (de *super-* 2 et de *welter ;* 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Catégorie de boxeurs amateurs pesant entre 67 et 71 kg. || **2.** Boxeur de cette catégorie.

supin [sypɛ̃] n. m. (bas lat. grammat. *supinum,* même sens, neutre substantivé de l'adj. du lat. class. *supinus,* tourné en arrière, tourné vers le haut ; XIIIe s., Henri d'Andeli). Mode verbal propre au latin, utilisé comme une des formes nominales de l'infinitif, et surtout important parce que d'autres temps de la conjugaison se forment sur son radical.

supinateur [sypinatœr] n. m. (dér. savant du lat. *supinatum,* supin de *supinare,* renverser en arrière [v. l'art. suiv.] ; v. 1560, Paré). Muscle qui permet de tourner la paume de la main en dehors et en avant.

supination [sypinasjɔ̃] n. f. (bas lat. *supinatio,* fait d'être renversé sur le dos, du lat. class. *supinatum,* supin de *supinare,* renverser sur le dos, renverser en arrière, dér. de *supinus,* tourné en arrière, tourné vers le haut ; 1654, Gelée, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, qui n'indiquent pas le sens du mot ; sens 1-2, 1872, Littré [en escrime, 1907, Larousse] ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Position d'une personne couchée sur le dos. || **2.** Mouvement de rotation de

l'avant-bras qui amène la paume de la main en avant. || En escrime, mouvement de l'avant-bras qui place la paume en avant et le pouce à l'extérieur. || **3.** Position de la main quand ce mouvement est effectué.

suppéditer [sypedite] v. tr. (lat. *suppeditare,* être en abondance à la disposition, fournir à suffisance ou en abondance, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure, la proximité [v. SUB-], et de *pes, pedis,* pied ; v. 1320, Godefroy, aux sens de « soumettre, dompter, vaincre, fouler aux pieds » ; sens moderne, 1607, Mizauld, 549 [le mot ne semble pas être attesté entre 1660, Oudin, et 1842, Acad.]). *Vx* ou *littér.* Fournir, procurer : *Les paysans, avaricieux d'argent, ne le sont pas de provisions qu'ils ont en leur huche et qui ne leur coûtent rien, suppéditées par la bonne mère nature* (Gautier).

supplantation [syplɑ̃tasjɔ̃] n. f. (bas lat. *supplantatio,* croc-en-jambe, ruse, piège, du lat. class. *supplantatum,* supin de *supplantare* [v. l'art. suiv.] ; XIII^e s., Littré, écrit *sopplantation,* au sens de « fait de tromper, fourberie » ; écrit *supplantation,* au sens actuel, 1800, Boiste). Action de supplanter ; résultat de cette action. (Rare.)

supplanter [syplɑ̃te] v. tr. (lat. *supplantare,* donner un croc-en-jambe à, renverser à terre [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « attraper, tromper »], de *sub,* sous, et de *planta,* plante du pied, pied ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* aux sens de « renverser, faire tomber » ; sens 1, XIV^e s. [écrit *susplanter ; supplanter,* milieu du XV^e s.] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Écarter quelqu'un, souvent par des manœuvres dolosives, de la place ou de la position qu'il occupe, pour se substituer à lui : *Après avoir été son collaborateur, il l'a supplanté à la direction de la société. Ce scélérat se savait supplanté par un jeune conseiller d'État* (Balzac). *La galère a un nouveau chef, Simon m'a remplacé, ou plutôt il m'a écarté. Il m'a supplanté !* (Aymé). || **2.** En parlant d'une chose, en éliminer une autre, prendre sa place dans l'usage qui en est fait, dans la réputation dont elle jouit : *Les antibiotiques ont supplanté de nombreux médicaments dans le traitement des maladies infectieuses. L'habitude est une étrangère | Qui supplante en nous la raison* (Sully Prudhomme). *Jadis, on nous apportait l'eau, la lumière, la nourriture... La main-d'œuvre était innombrable et gracieuse. Chacun y trouvait son compte. Mais la main-d'œuvre a disparu. La mécanique la supplante* (Cocteau).

• SYN. : **1** *déposséder, détrôner, évincer, se substituer à ;* **2** *remplacer.*

suppléance [sypleɑ̃s] n. f. (de *suppléant ;* 1791, *Dict. de la Constitution,* au sens 1 [aussi « fonction exercée par la personne qui supplée » ; « remplacement... décidé par la loi... », 1936, Capitant] ; sens 2, 1845, Bescherelle [en linguistique, 1972, *Dict. de linguistique*]). **1.** Action de suppléer quelqu'un, de le remplacer dans sa fonction : *La suppléance d'un professeur, d'un parlementaire. Assurer la suppléance d'un agent malade.* || Fonction, activité exercée par la personne qui supplée : *Être chargé d'une suppléance. Un jeune enseignant qui ne fait que des suppléances.* || *Spécialem.* Remplacement temporaire ou permanent, décidé par la loi, d'un agent empêché, absent, décédé ou démissionnaire par un autre agent désigné à cet effet à l'avance : *Un poste pour lequel il n'est pas prévu de suppléance.* || **2.** Le fait de suppléer quelque chose ou d'être suppléé : *De sorte que, partout, des compensations, des suppléances, etc., rétablissent un équilibre en menace d'être rompu* (Gide). || *Spécialem.* En linguistique, cas où les variantes d'un morphème qui dépendent du contexte (allomorphes) appartiennent à des radicaux différents : *Les trois formes* ALL/IR-/V- *du verbe « aller » constituent un fait de suppléance.*

• SYN. : **1** *remplacement.*

suppléant, e [sypleɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *suppléer ;* 1790, Brunot, au sens 1 [comme n. ; comme adj., 1802, Flick] ; sens 2, 1835, Acad. [« parlementaire... », 1955, Robert, art. *député ; juré suppléant,* 1936, Capitant, art. *juré*]). **1.** Se dit d'une personne qui en supplée une autre, qui la remplace dans ses fonctions : *Professeur suppléant. Institutrice suppléante. Il n'est pas titulaire, il est suppléant.* || **2.** Se dit de la personne qui est désignée à l'avance pour en remplacer une autre au cas où celle-ci serait temporairement empêchée d'exercer sa-fonction, renoncerait à l'exercer ou décéderait : « *Vous demandez un siège de juge suppléant, monsieur Chanut ? — Votre Excellence* [...] *mettrait le comble à mes vœux si elle me nommait substitut à Nantes...* » (France). || *Spécialem.* Parlementaire élu en même temps que chaque député ou chaque sénateur, et qui est destiné à le remplacer dans les cas définis par la loi : *Un député appelé à remplir des fonctions ministérielles est remplacé automatiquement par son suppléant.* || *Juré suppléant,* juré tiré au sort en même temps que les neuf jurés titulaires d'un jury criminel, tenu d'assister aux audiences de la cour d'assises, et qui, lorsqu'un des jurés titulaires ne peut siéger jusqu'au terme des débats, participe à sa place à la délibération.

• SYN. : **1** *adjoint, remplaçant.*

suppléer [syplee] v. tr. (lat. *supplēre,* compléter en ajoutant ce qui manque, ajouter pour parfaire un tout, remplacer, jouer le rôle de, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et du v. archaïque *plēre,* remplir ; fin du XII^e s., Châtelain de Coucy, écrit *souploier,* comme v. intr., au sens de « abonder » ou de « se soumettre » ; comme v. tr., écrit *suppléer* [d'après le lat. *supplēre* — v. ci-dessus], au sens 1, début du XIV^e s. ; sens 2, v. 1310, *Pamphile et Galatée,* écrit *souplier [supplier,* v. 1380, *Aalma,* et *suppléer,* 1541, Calvin ; « rétablir ce qui n'est pas exprimé dans un texte », 1549, R. Estienne, écrit *supplier — suppléer,* 1606, Nicot ; *suppléer les cérémonies du baptême,* 1798, Acad.] ; sens 3, début du XIV^e s., écrit *suppléer* [avec un sujet désignant ce qui compense, 1314, Mondeville, écrit *souplier — suppléer,* XVI^e s.] ; sens 4, v. 1310, *Pamphile et Galatée,* écrit *souppliер [suppléer,* XVI^e s.] ; sens 5, av. 1679, Retz ; sens 6, 1788, Féraud [*suppléer le lieu de quelqu'un,* même sens, v. 1460, G. Chastellain]). **1.** *Vx.* Mettre une chose (ou une personne) à la place d'une autre, soit parce que celle-ci est insuffisante, soit parce qu'elle vient à faire défaut : *S'ils* [certains titres des *Caractères*] *ne plaisent point assez, l'on permet d'en suppléer d'autres* (La Bruyère). *L'on ne ferait que suppléer de nouveaux députés à la place de ceux qui mourraient* (Montesquieu). || **2.** Apporter ce qui manque, ce qui est en moins, fournir ce qui est nécessaire pour qu'une chose soit complète : *Si vous ne pouvez réunir le montant de la dépense, je suppléerai la différence.* || *Spécialem.* Rétablir ce qui n'est pas exprimé dans un texte : *Suppléer un mot sous-entendu.* || *Suppléer les cérémonies du baptême,* accomplir à l'église la cérémonie du baptême sur un enfant qui n'a été qu'ondoyé. || **3.** Rattraper, pallier une insuffisance, un manque, un défaut, etc., par quelque chose d'autre qui compense : *Suppléer par la variété des plaisirs ce qui manque à leur solidité* (Massillon). *L'homme demande aux animaux non seulement des vêtements pour suppléer l'insuffisance de sa fourrure...* (Duhamel) ; et avec un sujet désignant ce qui compense : *Il* [La Rochefoucauld] *n'a jamais été capable d'aucunes affaires, et je ne sais pourquoi ; car il avait des qualités qui eussent suppléé en tout autre celles qu'il n'avait pas* (Retz). *L'« e » muet s'étant effacé de bonne heure, c'est l'« s » qui fut appelé à la rescousse pour suppléer sa carence* (Dauzat). || **4.** Compléter, renforcer, parfaire ce qui est insuffisant, incomplet : *Il lui était séant de se maintenir près des maîtres ; l'intelligence de ceux-ci suppléait avantageusement la sienne* (Gide). *La clarté du soleil, apparemment jugée trop faible, était, même à midi, secondée, suppléée par des lampes très puissantes* (Duhamel). || **5.** Remplacer quelque chose, en tenir lieu, jouer le même rôle (en parlant d'une autre chose) : *Il n'existe aucun appareil susceptible de suppléer le toucher, sens merveilleux qui suffirait à nous donner une représentation cohérente du monde* (Duhamel). || **6.** Remplacer provisoirement ou partiellement quelqu'un dans ses fonctions : *Suppléer un juge, un professeur. Se faire suppléer pour des raisons de santé. M. de Montech, dont le nom n'avait jamais paru dans la raison sociale, devint président du conseil d'administration et suppléa de*

plus en plus son beau-père dans la direction de l'entreprise (Romains).

• SYN. : **2** *ajouter, compléter ;* **3** *compenser, racheter, remédier à, réparer ;* **4** *étayer, seconder, soutenir ;* **5** *servir de, se substituer à.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (sens 1-2, 1460, Littré, écrit *supployer [suppléer,* 1559, Amyot ; en parlant d'une chose, av. 1679, Retz] ; sens 3, 1854, Nerval [en parlant d'une chose, 1672, Racine]). **1.** Pourvoir à ce qui manque, fournir ce qui est nécessaire pour réparer le défaut ou l'insuffisance de quelque chose : *Ils* [les imprimeurs] *n'auront pas suivi ce nouvel ordre si ponctuellement qu'il ne s'y soit coulé bien des fautes ; vous me ferez la grâce d'y suppléer* (Corneille). *Suppléez au peu d'art que le ciel mit en moi ; | Vous-mêmes, peignez-vous cet amant hors de soi* (La Fontaine). *La maison était pleine de parties défectueuses ; il suppléait à tout* (Renan). || **2.** Remédier à l'insuffisance ou au défaut de quelque chose par quelque chose d'autre qui assure une compensation, rétablit un équilibre : *Vous suppléez à la faiblesse de votre esprit avec le même artifice que vous employez pour suppléer à la faiblesse de votre vue ; et vous n'êtes capable d'embrasser un grand nombre d'idées qu'après que vous les avez considérées chacune à part* (Condillac). *Il y avait dans chacune de ces maisons le téléphone pour commander en ville tout ce dont on pouvait avoir besoin, il y avait l'aspirateur, l'eau chaude, tout ce qu'on peut inventer comme appareils pour suppléer à l'absence de domestiques, à l'impossibilité presque totale d'en avoir* (Triolet). || En parlant d'une chose, remédier à l'insuffisance d'une autre chose en s'ajoutant à celle-ci, en complétant son rôle, sa fonction : *Mais ici la dissertation historique ne suffit pas, le récit doit s'y joindre, et suppléer à ce qu'elle a, par sa nature, d'arbitraire et d'incomplet* (Thierry). *Trente-quatre Français torturés, puis assassinés à Vincennes, ce sont là des mots qui ne disent rien si l'imagination n'y supplée pas* (Camus). || **3.** Substituer à quelque chose une autre chose qui la remplace, qui en tient lieu : *Suppléer à l'énergie pétrolière par l'énergie nucléaire. Il n'est pas toujours possible de suppléer aux produits naturels par des succédanés.* || En parlant d'une chose, se substituer à une autre, en tenir lieu, jouer un rôle équivalent : *Une religion dont les préceptes sont un code de morale et de vertu est une institution qui peut suppléer à tout* (Chateaubriand). *Chez certains aveugles, le toucher supplée dans une certaine mesure à la vue* (Proust). *L'esprit sert à tout, et ne supplée quasi à rien* (Montherlant).

• SYN. : **1** *corriger, remédier à, réparer ;* **2** *compenser, contrebalancer, pallier ; ajouter ;* **3** *remplacer.*

◆ **se suppléer** v. pr. (sens 1, 1748, Montesquieu, puis 1812, Mozin ; sens 2, 1762, J.-J. Rousseau). **1.** Se remplacer l'un l'autre (en parlant des personnes ou des choses) : *Deux collègues qui se suppléent. Toutes les molécules sont de même nature, puisqu'elles se suppléent perpétuellement* (Sully Prudhomme). || **2.** Être remplacé par quelque chose d'autre : *La religion, le bon sens et la vertu ne peuvent, en aucun cas, se suppléer* (Nodier).

supplément [syplemɑ̃] n. m. (empr., avec influence de *suppléer* [v. l'art. précéd.], du lat. *supplementum,* fait de compléter, complément, renfort, aide, secours, de *supplère,* suppléer [v. SUPPLÉER] ; 1313, Godefroy, écrit *supploiement,* avec un sens peu clair ; début du XIV[e] s., dans la loc. *en suppleement de,* « en exécution de » ; écrit *suppleement,* au sens 3, 1370, Oresme [*supplément,* XV[e] s.] ; sens 1, 1683, Fontenelle ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 4, 1835, Acad. [aussi « coupon... »] ; sens 5, 1680, Richelet [« pages indépendantes... », 1835, Acad. ; « titre donné à certains ouvrages littéraires », 1772, Diderot] ; sens 6, 1793, Schwan [*supplément d'un arc,* 1765, *Encyclopédie*]). **1.** *Vx.* Ce qui supplée au manque ou à l'insuffisance de quelque chose ; ce qui remplace, compense quelque chose : *Ils* [les biens ecclésiastiques] *ne vous sont donnés que comme les suppléments de votre indigence* (Massillon). *L'estime des autres est un supplément à l'opinion peu favorable que nous avons de nous-mêmes, c'est un roseau dont l'amour-propre cherche à s'étayer* (d'Alembert). || **2.** Ce qui est fourni en complément pour rétablir une égalité, une équivalence : *Une somme donnée en supplément de partage.* || **3.** Ce qui s'ajoute à quelque chose considéré comme complet, ce qui est donné ou reçu en sus : *Demander un supplément de crédits, un supplément d'enquête. Mais ce fait nouveau donne un supplément de chance à nos adversaires. Ils veulent aller devant les tribunaux* (Troyat). || **4.** Somme que l'usager doit verser en plus du prix de base pour obtenir un avantage qui n'était pas prévu initialement : *Un supplément pour couchette dans les chemins de fer. Un menu à prix fixe comportant des plats avec supplément.* || *Par extens.* Coupon qui atteste le paiement de cette somme supplémentaire (à la S.N.C.F., dans une salle de spectacles...). || **5.** Partie qu'on ajoute à un ouvrage pour le compléter, pour suppléer à ce qui manque ou est devenu insuffisant : *Le supplément d'un dictionnaire. Rappelle-toi ce que furent tes oncles les archevêques de Parme ; relis les notices sur leurs vies, dans le supplément à la généalogie* (Stendhal). || *Par extens.* Pages indépendantes, brochure ou fascicule, consacrés d'ordinaire à un sujet particulier, qui sont annexés à une publication, d'une manière régulière ou épisodique : *Un quotidien qui publie un supplément littéraire hebdomadaire.* || *Spécialem.* Titre donné à certains ouvrages littéraires : *Le « Supplément au voyage de Cook »* (de Giraudoux). || **6.** *Supplément d'un angle,* angle qu'il faut ajouter à un autre angle pour égaler deux angles droits (180°). || *Supplément d'un arc,* arc qu'il faut ajouter à un autre arc pour faire un demi-cercle.

• SYN. : **2** *appoint, complément ;* **3** *rallonge* (fam.), *surcroît, surplus ;* **5** *addenda, appendice.*

◆ **En supplément** loc. adv. (1872, Littré). En plus, en sus (de ce qui a été décidé, convenu, prévu initialement) : *Ces travaux vous seront payés en supplément. Les frais d'expédition sont en supplément.*

supplémentaire [syplemɑ̃tɛr] adj. (de *supplément ;* 1792, Brunot, au sens 2 [« qui vient s'ajouter inutilement... », début du XX[e] s. ; *heures supplémentaires, train supplémentaire,* 1964, Larousse ; *lignes supplémentaires,* 1907, Larousse] ; sens 1, 1810, Code pénal ; sens 3, 1845, Bescherelle [*trièdre supplémentaire,* 1876, Larousse]). **1.** *Vx.* Qui est désigné pour suppléer le titulaire empêché : *Juré supplémentaire.* (On dit auj. SUPPLÉANT ou COMPLÉMENTAIRE.) || **2.** Qui constitue un supplément, qui s'ajoute à ce qui a été convenu primitivement ou à ce qui est régulier : *Des frais supplémentaires. Demander un repos supplémentaire. Sortait-elle de classe chaque jour à la même heure, ou avait-elle un cours supplémentaire ce soir-là ?* (Romains). || *Spécialem.* Qui vient s'ajouter inutilement ou fâcheusement à quelque chose qui était déjà suffisant en soi : *Les mères, qui venaient trimarder elles aussi les sacs de palmistes avec leur enfant en fardeau supplémentaire* (Céline). *Je n'avais pas besoin de cette fatigue supplémentaire.* || *Heures supplémentaires,* heures de travail effectuées en sus de l'horaire légal et ordinairement rétribuées à un tarif supérieur : *Il commencera par huit heures par jour à l'usine. Puis, pour pouvoir acheter une cuisinière à gaz ou un scooter, il fera des heures supplémentaires* (Vailland). || *Lignes supplémentaires ou accidentelles,* fragments de lignes placés au-dessus ou au-dessous de la portée musicale, et sur ou entre lesquels on grave les notes trop hautes ou trop basses pour figurer sur la portée normale. || *Train supplémentaire,* train facultatif de voyageurs, mis en marche, en cas d'affluence, à la suite d'un train régulier et dans un horaire voisin. || **3.** *Angle supplémentaire,* angle qui est le supplément d'un autre, c'est-à-dire qui forme avec ce dernier une somme égale à deux angles droits (180°). || *Trièdres supplémentaires,* V. TRIÈDRE.

supplémentairement [syplemɑ̃tɛrmɑ̃] adv. (de *supplémentaire ;* 1845, Bescherelle [« de plus », 1947, Aymé, p. 105]). En supplément. || *Fam.* De plus.

supplémenter [syplemɑ̃te] v. tr. (de *supplément ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens de « affecter d'un supplément » ; sens actuel, 1933, Larousse

[*supplémenter quelqu'un,* 1964, Robert]). *Supplémenter un billet,* délivrer, moyennant paiement d'une taxe supplémentaire, un billet annexe permettant au possesseur d'occuper une place (dans un train, une salle de spectacles...) d'une catégorie supérieure à celle qu'il avait choisie à l'origine : *Faire supplémenter ses billets de seconde classe pour voyager en première.* || Par extens. et fam. *Supplémenter quelqu'un,* lui faire acquitter un supplément : *Un contrôleur qui supplémente un voyageur.*

supplétif, ive [sypletif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *supplètum,* supin de *supplère,* suppléer [v. SUPPLÉER] ; XVI^e s., *Coutumier général* [II, 191], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse [pour des formes, 1933, Marouzeau] ; sens 3, 1931, Mac Orlan). **1.** *Vx.* Qui est destiné à suppléer, à compléter ce qui est insuffisant ou incomplet : *Articles supplétifs d'un traité, d'un contrat.* || **2.** *Spécialem.* S'est dit d'un mot qui complète le sens du mot principal. || Se dit des formes capables de remplacer les formes manquantes dans une conjugaison défective ou une déclinaison incomplète : *Sont supplétives les formes du verbe « aller » constituées avec les radicaux* V- *(« je vais, tu vas... ») et* IR- *(« j'irai, tu iras... »).* || **3.** S'est dit de formations militaires (et de leurs membres) recrutées temporairement par une armée sur le territoire où elle opère, pour renforcer les troupes régulières : *Les goums marocains furent à l'origine des unités supplétives. Les « régulars » et les forces supplétives devaient se rassembler et coucher sous la tente* (Mac Orlan).

◆ **supplétif** n. m. (1964, Larousse). Membre des forces supplétives : *Avant le lever du rideau, on s'est bien amusé, on a bien ri : des supplétifs cherchaient dans les loges une bombe annoncée par téléphone. C'est la forme de courage qu'affecte le monde : rire de tout...* (Mauriac).

supplétoire [sypletwar] adj. (dér. savant du lat. *supplètum,* supin de *supplère,* suppléer [v. SUPPLÉER] ; 22 avr. 1790, *le Moniteur universel*). En droit, se dit d'un serment déféré d'office par le juge à l'une des parties, pour compléter des preuves jugées insuffisantes.

suppliant, e [syplijɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *supplier* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sopleiant,* au sens de « humble » ; 1377, Godefroy [II, 331 — art. *confort*], écrit *suppliant,* au sens de « personne qui adresse une requête » ; sens actuel, 1596, Hulsius). *Littér.* Se dit d'une personne qui supplie, qui adresse des supplications : *La voix de cette femme suppliante* (Fromentin). *Le Dieu suprême qui écoute les suppliants* (Romains). *Maillat voyait [...] des bras se lever et s'agiter dans l'air avec des gestes de suppliants* (Merle).

◆ adj. (1539, R. Estienne). Qui exprime la prière, la supplication : *Ne rougis point de prendre une voix suppliante* (Racine). *Ses regards presque suppliants lui demandaient une réponse favorable* (Staël). *Changeons de vie, Carmen, lui dis-je d'un ton suppliant* (Mérimée).

● REM. On a employé SUPPLICATEUR (de *supplicat[ion]* ou dér. savant de *supplier* ; 1570, Hervet, au sens de « celui qui se soumet à quelqu'un » ; sens actuel, av. 1922, Proust) au sens de « suppliant » : *Un second regard, inconsciemment supplicateur, qui tâchait de la forcer de faire attention à moi, à me connaître !* (Proust).

supplication [syplikasjɔ̃] n. f. (lat. *supplicatio,* prières publiques, actions de grâces rendues aux dieux, de *supplicatum,* supin de *supplicare,* supplier [v. SUPPLIER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [aussi « paroles par lesquelles on supplie »]). Action de supplier quelqu'un ; prière instante et soumise faite à Dieu ou à une personne pour obtenir quelque chose : *Elle se pendait à mon épaule dans une supplication désespérée ; j'aurais donné ma vie pour diminuer son angoisse* (Gide). || *Par extens.* Paroles par lesquelles on exprime cette prière : *Je joins mes supplications à celles du commandant* (Benoit).

● SYN. : *adjuration, conjuration, imploration.*

◆ **supplications** n. f. pl. (sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1762, Acad.). **1.** Prières publiques et solennelles que le sénat romain ordonnait dans des circonstances importantes. || **2.** Remontrances orales que le parlement de Paris faisait au roi en certaines occasions.

supplice [syplis] n. m. (lat. *supplicium,* action de ployer les genoux, supplication aux dieux, sacrifice qu'on fait pendant la supplication, punition, peine, châtiment, de *supplex, supplicis,* qui plie les genoux, qui se prosterne, suppliant, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *plicare,* plier, replier ; fin du XV^e s., au sens 3, dans la loc. *éternelz supplices [supplices éternels,* 1694, Acad. ; dans la mythologie grecque, 1876, Larousse — aussi *supplice de Tantale,* au fig.] ; sens 1, 1674, Racine ; sens 2, 1552, R. Estienne [« tortures... infligées aux premiers chrétiens... », 1669, Bossuet ; *le dernier supplice,* 1679, Bossuet (*le supplice,* même sens, 1667, Racine) — « la peine la plus infamante », av. 1848, Chateaubriand ; *...mener quelqu'un au supplice...,* 1690, Furetière ; *aller à quelque chose comme au supplice,* 1640, Corneille ; *supplice chinois,* début du XX^e s. — aussi au fig.] ; sens 4, 1611, Cotgrave [aussi « souffrance morale difficilement tolérable » ; « petite incommodité... », 1656, Corneille ; *être au supplice,* 1661, Molière — au fig., 1669, Molière ; *mettre quelqu'un au supplice,* 1835, Acad.] ; sens 5, 1651, Corneille). **1.** *Anc.* Dans l'Antiquité, supplication aux dieux, spécialement sous l'espèce du sacrifice d'un être humain, accompagné de cérémonies rituelles et destiné à se concilier la bienveillance de la divinité : *Non ! je ne l'aurai point amenée au supplice, | Ou vous ferez aux Grecs un double sacrifice* (Racine). || **2.** Peine corporelle atroce, pouvant entraîner la mort, infligée à quelqu'un par autorité de justice : *Le supplice du feu, de la roue, du chevalet. On a toujours remarqué que les pays où les supplices sont le plus terribles sont aussi ceux où ils sont le plus fréquents* (Rousseau). *Il se félicitait de l'adoucissement des mœurs, qui s'était manifesté, dans l'ordre judiciaire, par la suppression de la torture et des supplices ignominieux ou cruels* (France). || *Spécialem.* Tortures, suivies généralement de la mort, infligées aux premiers chrétiens en raison de leur foi (on dit plus souvent MARTYRE) : *Le supplice de saint Sébastien. Que peut-on imaginer de plus malheureux, que de ne pouvoir conserver la foi sans s'exposer au supplice ?* (Bossuet). || *Le dernier supplice,* ou simplem. *le supplice,* le châtiment suprême, la peine de mort : *Quoi donc ! Les Romains ont-ils pu penser à honorer comme Dieu celui que leurs magistrats avaient condamné au dernier supplice* (Bossuet) ; *par extens.,* la peine la plus infamante : *Il fut réservé à notre siècle de voir ce qui était le dernier supplice dont on punissait les scélérats, nous entendons la dispersion de ses cendres* (Chateaubriand). || *Conduire, mener quelqu'un au supplice, marcher au supplice,* mener quelqu'un ou aller soi-même au lieu du supplice ou de l'exécution capitale. || Par exagér. *Aller à quelque chose comme au supplice,* y aller avec une répugnance non dissimulée : *Je vais comme au supplice à cet illustre emploi* (Corneille). || *Supplice chinois,* torture d'une cruauté raffinée ; et, *par exagér.,* tourment moral particulièrement vif : *Attendre. Chez toi, faire attendre, c'est de l'art, un supplice chinois* (Cocteau). || **3.** Dans la mythologie grecque, peine infligée par les dieux à certains criminels, dans les Enfers, et à laquelle leur nom est resté attaché : *Le supplice de Sisyphe, de Prométhée, de Tantale.* || Fig. *Le supplice de Tantale,* souffrance de celui qui ne peut satisfaire ses désirs, alors que leur objet est sous ses yeux et semble à sa portée. || *Les supplices éternels,* dans la religion chrétienne, les souffrances que subissent les damnés en enfer : *Qu'est-ce qu'un demi-siècle ou un siècle tout entier, comparé à une éternité de supplices ?* (Stendhal). || **4.** Souffrance physique vive et prolongée : *Les suites de son opération ont été pour lui un supplice. Endurer chaque nuit le supplice de l'insomnie.* || Souffrance morale difficilement tolérable : *Je n'aurais pas au moins ce supplice de ne pouvoir même songer à m'échapper sans déshonneur* (Vigny). *On sentait qu'écrire [...] lui devenait de plus en plus un supplice, qu'elle en souffrait comme d'un mensonge* (Benoit). || *Par exagér.* Petite incommodité physique, contrariété ou simple gêne morale : *Le supplice de la*

gourmandise, de la curiosité non satisfaite. || *Être au supplice,* souffrir de façon intolérable : « *Vous toussez fort, Madame.— Oui, je suis au supplice* » (Molière) ; *par exagér.,* se trouver dans une situation pénible ou au moins fort délicate : *M*^me^ *de Nucingen est au supplice, elle se dépite* (Balzac). *Il l'accablait de questions. Boris était au supplice, il essayait cent fois de détourner la conversation, mais Mathieu était tenace...* (Sartre). || *Mettre quelqu'un au supplice,* au cours d'une conversation, d'un entretien, s'attacher à mettre quelqu'un dans l'embarras par des propos auxquels, pour des raisons personnelles, il ne peut répondre clairement. || **5.** *Littér.* Personne qui est une cause de tourments, d'ennuis, de difficultés : *Cet enfant est un supplice pour ses parents.*

• SYN. : **2** *question, torture ;* **4** *calvaire, martyre ; affres, angoisse, déchirement, tourment, transes ;* **5** *croix.*

suppliciant, e [syplisjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *supplicier ;* av. 1890, Maupassant). *Littér.* Qui est une cause de souffrances (physiques ou morales) particulièrement pénibles : *Ce retour lancinant, suppliciant de l'idée fixe* (Bourget). *Ils* [les deux officiers] *étaient surtout bien aises qu'on ne les eût pas obligés de partir dès le matin en reconnaissance de secteur ; ce qui eût été une fameuse façon de se reposer après la journée suppliciante de la veille* (Romains).

• SYN. : *torturant.*

supplicié, e [syplisje] n. (part. passé substantivé de *supplicier ;* 1669, Widerhold). Personne qui a été livrée au supplice, à la torture, ou qui a subi la peine capitale : *On sait que l'Europe presque entière* [à l'époque de Hus, de Luther...] *fut partagée en deux espèces, l'une de bourreaux et l'autre de suppliciés* (Voltaire). *J'ai ici trente hommes parents des suppliciés de février* (Malraux).

supplicier [syplisje] v. tr. (de *supplice ;* 1580, Montaigne, au sens 3 ; sens 1-2, 1610, *Revue de philologie française,* XLIII, 133). **1.** Soumettre au supplice, à la torture : *Le régicide Damiens fut supplicié sur la place de Grève en 1757.* || **2.** Exécuter un condamné à mort. || **3.** *Fig.* Tourmenter par de vives souffrances morales : *Une anxiété qui le suppliciait* (Bourget). *Priam aux pieds d'Achille, Prométhée, Antigone, Œdipe, Iphigénie ne commencent d'apparaître grands qu'abattus, suppliciés, suppliants* (Mauriac).

• SYN. : **1** *torturer ;* **3** *bourreler, crucifier, martyriser, tenailler.*

supplié, e [syplije] n. (part. passé substantivé de *supplier ;* début du XX^e^ s.). *Littér.* Personne que l'on supplie (rare) : *Il retrouvait une dominée à la place d'une dominatrice, une suppliante au lieu d'une suppliée* (Benoit).

supplier [syplije] v. tr. (lat. *supplicare,* plier sur ses genoux, se prosterner, prier, adresser des prières à, de *supplex, supplicis,* suppliant [v. SUPPLICE] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *soplier* [*supplier,* d'après le lat. *supplicare* — v. ci-dessus —, v. 1360, Froissart], au sens 3 [« prier... avec déférence », v. 1268, É. Boileau, écrit *souplier — supplier,* v. 1360, Froissart] ; sens 1, 1678, La Fontaine ; sens 2, fin du XV^e^ s., Commynes [d'abord *supplier quelque chose à quelqu'un,* 1373, Gace de la Buigne ; *supplier à deux genoux,* 1964, Larousse]). **1.** *Supplier Dieu,* invoquer la divinité, dans une attitude de complète humilité, pour obtenir d'elle une grâce : *Je vous en supplie, mon Dieu, ne faites pas de moi un meurtrier* (Musset). || **2.** *Supplier quelqu'un, supplier quelqu'un de* (et l'infinitif), *que* (et le subjonctif), adjurer une personne, demeurée jusqu'alors inflexible, de faire ou d'accorder quelque chose, en essayant d'émouvoir sa bonté, sa générosité : *Mais je ne prétends plus supplier ma captive* (Voltaire). *Il entend cette voix qui jadis supplia, | Par la Vierge et les Saints, son âme altière et dure* (Leconte de Lisle). *Il défendait d'abattre les meules, suppliait qu'on le secourût* (Flaubert). *Au nom de toute notre famille, poursuivit Boris, je te supplie de revenir* (Troyat). || *Supplier quelqu'un à deux genoux,* lui adresser des prières véhémentes : *Il pourrait bien me supplier à deux genoux, à présent, je ne recommencerais pas* (Sartre). || **3.** Prier quelqu'un avec une très vive insistance : *Ces interruptions continuelles sont insupportables. Je supplie la partie civile de laisser mon client s'expliquer* (Courteline). *Je vous en supplie* [...] *Demain, je vous écouterai. Mais laissez-moi cette minute, cette dernière minute* (Giraudoux). || *Spécialem.* Prier instamment quelqu'un, mais avec déférence : *Je supplie Votre Altesse de ne pas partir* (Claudel).

• SYN. : **1** *prier ;* **2** *conjurer, implorer.*

supplique [syplik] n. f. (du lat. *supplicare,* supplier [v. l'art. précéd.], d'après *réplique ;* 1340, Varin [II, 850], écrit *supplic,* comme n. m. [*supplique,* n. f., 1578, H. Estienne], au sens 1 [« demande adressée à l'autorité compétente... », 1936, Capitant ; *supplique pontificale,* 1964, Larousse — *supplique,* même sens, 1690, Furetière] ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Requête écrite, présentée à une autorité souveraine pour solliciter une grâce, une faveur : *Le puissant manitou vers qui les vœux, les désirs, les suppliques, les prières ne s'élèvent que sur du papier grand format* [...], *le Ministre !* (Daudet). *Bref, c'est à notre Saint-Père lui-même que je résolus d'adresser ma supplique ; et j'allai la lui porter ce matin* (Gide). || *Spécialem.* Demande adressée à l'autorité compétente en vue d'obtenir un avantage auquel on n'a pas un droit certain, mais dont la loi prévoit qu'il peut être accordé pour des raisons d'équité, de justice (ex. :*recours en grâce*). || *Supplique pontificale,* pétition adressée directement au pape, afin d'obtenir un privilège, une concession. || **2.** *Fam.* Demande, prière quelconque : *Je fus autant abasourdi de mon importance que du déluge de raisons* [...] *par lequel ma mère accueillit ma supplique* (Balzac).

• SYN. : **2** *instance, requête, sollicitation.*

support [sypɔr] n. m. (déverbal de *supporter ;* 1466, P. Michault, au sens de « endurance » ; sens I, 1, 1916, A. Gide ; sens I, 2, 1467, *Dict. général ;* sens I, 3, v. 1692, Fénelon ; sens II, 1, 1611, Cotgrave [« appareil... employé pour soutenir... dans les laboratoires », 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1876, Larousse [« barre de fer... pour suspendre les gros quartiers de viande », 1904, Larousse ; *corps de support,* 1872, Littré] ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1938, Montagné et Gottschalk ; sens II, 5, 1955, Robert, art. *dessin* [*support d'impression,* 1968, Larousse ; *support de laque,* 1962, Larousse, art. *laque*] ; sens II, 6, 1636, Monet ; sens II, 7, 1968, Larousse [*support magnétique,* 1964, Larousse] ; sens II, 8, 1762, J.-J. Rousseau [*support d'un vecteur,* 1964, Robert] ; sens II, 9, 1964, Robert ; sens II, 10, 1911, Bergson, p. 24-25 ; sens III, 1, 1538, R. Estienne ; sens III, 2, 1964, Larousse).

I. 1. Le fait de supporter une chose matérielle, d'en soutenir le poids, la poussée (rare) : *Une architrave qui fait support à un fronton.* || **2.** *Vx.* Action de soutenir quelqu'un ou quelque chose, de lui apporter une aide, un appui : *Veuillez vous souvenir, ô Vierge secourable, | Qu'il ne fut jamais dit qu'un pécheur misérable, | Ait en vain réclamé votre puissant support* (Tristan L'Hermite). *Si quelqu'un nous venait aujourd'hui débiter les rêveries de cet ancien, M. Jurieu ne se croirait obligé à aucun support* (Bayle). || **3.** *Vx.* Action de supporter quelque chose, de le subir avec patience ou indulgence, de le tolérer : *La vertu imparfaite succombe dans le support des imperfections d'autrui* (Fénelon).

II. 1. Objet ou élément matériel placé sous un autre objet, notamment sous un objet pesant, et destiné à le soutenir, à le consolider, à le maintenir dans une position déterminée : *Le support en bois doré d'une statuette d'ivoire. Voyez ces énormes trophées qu'on a placés sous les chevaux de la terrasse des Tuileries ; quelle contradiction entre ces animaux ailés qui s'en vont à toutes jambes, et ces supports immobiles qui restent !* (Diderot). *Les supports, les barres des contre-espaliers, avec le treillage, s'abattirent sur les plates-bandes* (Flaubert). || *Spécialem.* Appareil, de conception variée, employé pour soutenir, porter, présenter des objets, un dispositif, etc., notamment dans les laboratoires : *Support métallique, en bois. Support à crémaillère. Support de tubes à essais. Des bibelots exposés sur des tablettes de verre reposant sur des supports.* || **2.** Crochet dans lequel on

enclenche la poignée d'une espagnolette, pour verrouiller le système de fermeture d'une porte ou d'une fenêtre. || Barre de fer reposant sur des consoles et munie de crochets pour suspendre les gros quartiers de viande. || *Corps de support,* élément fixe (chevalet, corps mort) ou flottant (bateau, flotteur pneumatique) supportant le tablier d'un pont militaire. || **3.** Dans un ensemble mécanique, pièce destinée à maintenir un organe dans sa position de travail. || **4.** En cuisine, pièce servant au dressage des plats chauds ou froids (croûton de pain de mie, riz cuit moulé, etc.). || **5.** Élément matériel sur lequel est exécutée une œuvre graphique ou picturale : *Quantité de supports ont été utilisés par les artistes : paroi rocheuse des cavernes, bois, toile, carton, papier...* || *Support d'impression,* matériau sur lequel on imprime (papier, carton, pellicule cellulosique, plastique ou métallique, etc.). || *Support de laque,* pigment naturel ou artificiel sur lequel peuvent être fixés les colorants organiques servant à la préparation des laques. || **6.** En héraldique, nom donné aux ornements extérieurs de l'écu (figures d'êtres humains [*tenants*], d'animaux [*supports* proprement dits] ou d'êtres inanimés [*soutiens*]) qui, placés de part et d'autre, semblent le soutenir : *Les supports* [d'un écusson] *qui sont un griffon et un dragon de gueules enchaînés d'or...* (Balzac). || **7.** *Support d'information,* ou simplem. *support,* en informatique, milieu matériel susceptible de recevoir une information, de la véhiculer ou de la conserver, puis de la restituer à la demande (carte ou bande perforée, bande ou disque magnétique, etc.). || *Support magnétique,* en électro-acoustique, support du milieu magnétique, se présentant sous des formes diverses, rigides ou souples : ruban, fil, disque, cylindre, feuille, etc. || **8.** Élément de caractère plus ou moins concret (figure, signe, etc.) qui est le substrat d'une réalité abstraite : *Les figures sont les supports des abstractions* (Rousseau). *Cette conscience vide peut se remplir. Non pas avec des mots : les mots ne sont que le support du savoir* (Sartre). || *Support d'un vecteur,* droite indéfinie sur laquelle se trouve ce vecteur. || **9.** Moyen de communication particulier, appartenant à une technique de diffusion de l'information (média), auquel est confiée la transmission d'un message destiné au public, notamment d'un message publicitaire : *Support audio-visuel. Un organe de presse, une chaîne de télévision peuvent être des supports de publicité.* || **10.** En philosophie, substrat, réalité permanente qui sert de base aux qualités : *Il y a des changements, mais il n'y a pas de choses qui changent ; le changement n'a pas besoin d'un support* (Bergson).

III. 1. *Class.* et *fig.* Ce qui, personne ou chose, constitue un soutien, un appui, une aide pour quelqu'un : *Cette femme a perdu son mari, c'était tout son support* (Furetière, 1690). *Hélas ! mon pauvre argent* [...], *on m'a privé de toi ! Et, puisque tu m'es enlevé, j'ai perdu mon support, ma consolation, ma joie...* (Molière). || **2.** *Support actif,* dans le domaine militaire, ensemble de moyens en personnel et en matériel fournis par l'armée active aux unités constituées à base de réservistes.

● SYN. : **I, 2** *assistance, concours, secours, soutien.* || **II, 1** *appui, étai, étançon, piédestal, piédouche, socle ; monture, présentoir, trépied ;* **5** *subjectile.*

supportable [sypɔrtabl] adj. (de *supporter ;* 1420, Bloch-Wartburg, puis v. 1501, *Jardin de plaisance* [239], au sens 1 ; sens 2, 1638, *Sentiments de l'Académie... sur la tragi-comédie du Cid* [pour une personne, 12 févr. 1768, Voltaire] ; sens 3, av. 1854, Nerval). **1.** Se dit de ce qui reste dans des limites telles qu'on peut le supporter, l'endurer sans défaillance ou sans révolte : *Une chaleur, un froid qui reste supportable. Nous sommes tous obligés, pour rendre la réalité supportable, d'entretenir en nous quelques petites folies* (Proust). *Je suis retombé dans une sorte d'indifférence assez noire, d'autant que le sacrifice que j'avais fait en ce même mois de juin, et qui m'apparaissait alors comme une expiation douloureuse, s'était révélé à la longue comme horriblement supportable* (Sartre). || **2.** Se dit de ce qui peut être admis, toléré, excusé (surtout dans des phrases négatives) : *De tels agissements ne sont plus supportables. Je supportai les grossièretés de son mari tant qu'elles furent supportables* (Rousseau). || Se dit d'une personne dont on peut tolérer la présence, la compagnie, la fréquentation (dans des phrases négatives ou restrictives) : *Cet individu n'est décidément plus supportable.* || **3.** Se dit de ce qui, malgré des réserves, est somme toute acceptable : *La situation est donc fort supportable* (Nerval).

● SYN. : **1** *tolérable ;* **2** *admissible, soutenable ; vivable ;* **3** *acceptable, passable, honnête.* — CONTR. : **1** *insupportable, intolérable ;* **2** *inadmissible, inexcusable, insoutenable ; impossible, invivable* (fam.) ; **3** *atroce, épouvantable, inacceptable, pénible.*

supportant, e [sypɔrtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *supporter ;* 1690, Furetière). En héraldique, se dit de la fasce au-dessus de laquelle se trouve un meuble qu'elle semble supporter.

support-chaussette [sypɔrʃosɛt] n. m. (de *support* et de *chaussette ;* 1964, Robert). Bande élastique que l'on assujettit autour de la jambe pour maintenir la chaussette.

● Pl. *des* SUPPORTS-CHAUSSETTES.

supporté, e [sypɔrte] adj. (emploi spécialisé du part. passé de *supporter ;* 1690, Furetière). En héraldique, s'emploie quelquefois comme syn. de SOUTENU, E (principalement quand il s'agit du chef).

1. supporter [sypɔrte] v. tr. (lat. *supportare,* apporter de bas en haut, transporter en remontant, apporter [et, à basse époque, « supporter, soutenir »], de *sub-,* préf. marquant le mouvement de bas en haut [v. SUB-], et de *portare,* porter, transporter ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *sorporter* [*supporter,* d'après le lat. *supportare* — v. ci-dessus —, v. 1360, Froissart], au sens I, 3 ; sens I, 1, fin du XVe s. [« avoir sur soi... », 1876, Larousse] ; sens I, 2, début du XVe s., écrit *subporter* [*supporter,* fin du XVe s. ; en parlant d'une chose..., 1934, J. Romains] ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [par extens., 1690, Furetière] ; sens II, 3, XXe s. ; sens II, 4, 1538, R. Estienne [« éprouver sans défaillance un état... agréable... » et « subir en se comportant de telle ou telle façon », v. 1671, Fléchier] ; sens II, 5, début du XIVe s., *Ovide moralisé, poème,* écrit *supporter* [*supporter de quelqu'un,* début du XVIIe s., Malherbe ; *supporter que...,* 1559, Amyot] ; sens II, 6, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens II, 7, 1538, R. Estienne [« tenir pour acceptable une nourriture », 1959, Queneau, p. 106] ; sens II, 8, av. 1778, J.-J. Rousseau).

I. 1. Porter, maintenir par-dessous une chose pesante, en recevant sa charge, sa poussée : *Le dôme doré* [...] *est supporté par des cariatides* (Nerval). *Des piliers ronds supportent la voûte de bois* (Flaubert). || *Par extens.* Avoir sur soi quelque chose, lui servir de support : *Les murs supportaient de bonnes toiles romantiques choisies avec discernement* (Arnoux). || **2.** *Fig.* Prendre en charge, assumer une obligation (financière, juridique, morale, etc.) : *Supporter une dépense. Ne pas vouloir s'exposer à supporter les frais d'un procès. Il supportera les conséquences de son attitude.* || *Fig.* En parlant d'une chose, être l'objet d'une charge, d'une obligation : *Diminuer les taxes supportées par certains produits.* || **3.** *Class.* Soutenir activement quelqu'un, lui accorder son appui, son aide, sa protection, sa faveur : *La fortune de cet homme est bien appuyée, les ministres le supportent, le protègent* (Furetière, 1690). *Celui-ci est un grand faux monnayeur et qui supporte certains corsaires* (Tallemant des Réaux).

II. 1. Subir en résistant, en conservant son intégrité, l'action violente de quelqu'un, l'effet destructeur de quelque chose : *Supporter le choc de l'adversaire, les attaques incessantes de l'ennemi. Le premier véhicule est en miettes ; le second a bien supporté la collision. Une matière qui supporte le feu, les acides.* || **2.** Subir sans troubles ou sans conséquences graves les effets d'une action ou d'une épreuve physique : *Un climat difficile à supporter. Les rescapés avaient, pour la*

plupart, bien supporté ce jeûne prolongé. Les hommes, les animaux et les plantes peuvent supporter pendant quelque temps la rigueur de ce froid extrême, qui est de 60 degrés au-dessous de la congélation ; pourraient-ils également supporter une chaleur qui serait de 60 degrés au-dessus ? (Buffon). *Il avait dans sa garde un simple soldat qui supportait le vin d'une admirable façon* (Stendhal). *La longue route à pied était plus que le pauvre homme n'en pouvait supporter ; il s'assit un moment sur le sable pour reprendre haleine* (Yourcenar) ; et par extens. : *Une peau qui ne supporte pas les tissus synthétiques. Cette chevelure abondante et offerte, qui eût mal supporté les promiscuités d'une école populaire* (Romains). || **3.** *Spécialem.* Endurer, porter sur soi sans incommodité : *La température a baissé, vous supporterez bien un lainage.* || **4.** Subir, endurer avec constance ou avec courage une incommodité, une souffrance physique ou morale, une pénible épreuve : *Ne pas pouvoir supporter le bruit, la douleur physique. Supportons la vie qui n'est pas grand-chose ; ne craignons pas la mort qui n'est rien du tout* (Voltaire). *Je parlais de mes souffrances et du peu d'allégement que je demandais pour les supporter* (Balzac). *Il battit Maria, et elle supporta cela dix fois, vingt fois, parce qu'elle l'aimait* (Aragon). « *Polia n'en peut plus, et il faut comprendre. À son âge, voir défiler des civières, comme ça, du matin au soir... — Tu es gentil, Robert. Mais je suis infirmière, alors si je ne peux même pas supporter la vue des blessés...* » (Adamov). || *Par extens.* Éprouver sans défaillance un état, un sentiment agréable de grande intensité : *Une somme de bonheur est due à chaque créature, selon que ses sens et son cœur en supportent* (Gide). *Incapable* [...] *de supporter le poids d'une joie pareille* (Benoit). || *Spécialem.* Subir en se comportant de telle ou telle façon (avec un adverbe ou une expression équivalente) : *J'ai toujours trouvé dans l'étude quelque noble raison de supporter patiemment mes peines* (Chateaubriand). « *Monsieur* [...], *je ne crois pas en Dieu ; son existence est démentie par la Science. Mais, dans le camp de concentration, j'ai appris à croire dans les hommes. — Ils supportaient leur sort avec courage ? — Oui* » (Sartre). || **5.** Endurer, accepter sans protester ou sans intervenir une manière d'agir, un comportement désagréable ou discutable d'autrui : *Il supportait aisément les injures, tant par esprit chrétien que par philosophie* (France). *Je n'aime pas beaucoup ce Maugis, mais je supporte, parfois amusée, son effronterie d'alcoolique souriant* (Colette). *Boris, la gorge serrée, se leva de sa chaise et sortit dans le corridor. Il ne pouvait plus supporter ce mensonge charitable* (Troyat). || Absol. et class. *Supporter de quelqu'un,* accepter, endurer stoïquement ce qu'il nous fait : *Comme il faut supporter d'autrui...* (Corneille). || *Supporter que* (et le subjonctif), *de* (et l'infinitif), admettre, tolérer que ou de (le plus souvent dans des phrases négatives) : *Elle ne supporte pas d'être interrompue. Je ne supporterai pas un jour de plus que tu lui parles* (Gide). *C'est drôle, marmonna Boris, je ne supporte pas que les Russes critiquent devant moi la France, et je ne supporte pas que des Français critiquent devant moi la Russie. Peut-on aimer deux pays à la fois ?* (Troyat). || **6.** *Supporter quelqu'un,* accepter sa présence, sa conversation, etc., en dépit de la gêne, de l'impatience ou de l'irritation qu'on éprouve : *Je ne puis supporter qu'avec peine bien des gens* (Musset). *Visite assommante au sérail. Je supporte mal les guides. Je m'échappe* (Cocteau). || **7.** Tenir pour acceptable ou admissible : *Le monde ne pouvait supporter de telles excentricités* (Nerval). *Nietzsche, avec une pénétration merveilleuse, dit que, dans le monde moderne, le génie, pour se faire supporter, doit feindre la bonté, l'humilité, voire la faiblesse et la souffrance...* (Montherlant). || *Spécialem.* Tenir pour acceptable une nourriture : « *Aimez-vous les épinards ? — Avec des petits croûtons je les supporte, mais je ne ferais pas des folies pour* » (Queneau). || **8.** En parlant de quelque chose, pouvoir soutenir tel examen, telle épreuve : *Son ouvrage ne supporte pas la critique. Un raisonnement qui ne supporte pas une analyse sérieuse. Des fabrications qui supportent la comparaison avec les meilleures productions étrangères.*

• SYN. : **I, 1** *maintenir, porter, soutenir ;* **2** *se charger de, endosser, prendre sur soi.* || **II, 2** *endurer, tenir ;* **4** *s'accommoder de ; résister ; accepter ;* **5** *subir, tolérer ;* **7** *admettre ;* **8** *résister à, soutenir.*

◆ **se supporter** v. pr. (sens 1, 1672, Molière ; sens 2, v. 1660, Bossuet ; sens 3, av. 1673, Molière). **1.** Pouvoir être supporté, enduré, soutenu, etc. : *Ce froid vif et sec se supporte très bien. Au fond, ça se supportait très bien un regard* (Sartre). || **2.** *Littér.* S'accepter soi-même tel qu'on est : *J'ai plus de peine, en vérité, à me supporter que je n'en ai à supporter les autres* (M[me] du Deffand). || **3.** S'accepter mutuellement, tolérer la présence l'un de l'autre : *Ils* [Anthime et sa femme] *vivaient ainsi l'un près de l'autre, se supportant ou se tournant le dos* (Gide).

2. supporter [sypɔrte] v. tr. (angl. *to support,* supporter, soutenir, empr. du franç. *supporter* 1 ; juin 1965, *Vie et Langage.*) *Fam.* Soutenir quelqu'un ou quelque chose, lui apporter son approbation, ses encouragements, etc. : *Les Français sont allés nombreux à Twickenham pour supporter leur équipe de rugby.*

3. supporter [sypɔrtœr *ou* tɛr] n. m. (mot angl. signif. « personne qui soutient, partisan », de *to support,* supporter, soutenir [v. l'art. précéd.] ; v. 1920 [d'après Dauzat-Dubois-Mitterand], puis 1933, Larousse, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX[e] s.). **1.** Amateur de sport qui soutient de son approbation l'athlète, l'équipe, le club de son choix. || **2.** Personne qui est favorable à quelqu'un ou à quelque chose, qui lui apporte son aide, ses encouragements : *Une réunion où un candidat a pu mesurer l'enthousiasme de ses supporters.*

• REM. On a préconisé l'orthographe francisée SUPPORTEUR (1964, Robert).

supposable [sypozabl] adj. (de *supposer ;* v. 1460, G. Chastellain). Qui peut être vraisemblablement supposé : *Cela est supposable, car tous les actes de l'état civil de Napoléon et de Joséphine sont soupçonnés d'être des faux* (Chateaubriand).

supposé, e [sypoze] adj. (part. passé de *supposer ;* fin du XIV[e] s., E. Deschamps, dans la loc. *ce supposé,* « dans cette supposition » [v. sens II, 1] ; sens I, 1, 1538, R. Estienne [*testament supposé,* 1872, Littré ; *enfant supposé,* 1656, Molière] ; sens I, 2, 1685, Quinault ; sens II, 1, 1690, Furetière [aussi *cela supposé ;* avec un attribut, av. 1778, Voltaire] ; sens II, 2, XX[e] s.).

I. 1. *Class.* et *littér.* Qui a été substitué à quelqu'un ou à quelque chose d'autre, qui est présenté comme ayant une qualité qu'en réalité il n'a pas (généralement par tromperie ou par fraude ; ce sens subsiste dans la langue du droit) : *Les riches* [...] *trouvèrent le secret de se servir de personnes empruntées pour prendre sous leurs noms toutes les terres à rente* [...] *et ainsi leurs personnes supposées étaient toujours préférées à toutes les autres* (Saint-Réal). *Comment pouvais-je empêcher Votre Altesse de s'attirer les désagréments qui sont la suite nécessaire du rôle supposé qu'elle joue* (Musset). || *Testament supposé,* testament faux. || *Enfant supposé,* enfant dont le sexe ou la filiation ont été déclarés sciemment d'une manière inexacte. || **2.** Qui n'est pas le vrai (sans idée de tromperie) : *Écrire un roman sous un nom supposé* [=pseudonyme]. *Chanteur et compositeur, Joseph Mirouet, après avoir débuté aux Italiens sous un nom supposé, s'était enfui avec une jeune fille en Allemagne* (Balzac).

II. 1. Qui est posé, admis comme une hypothèse, ou admis tel par convention : *Ce fait supposé... Cette condition supposée... Un des sophismes les plus familiers au parti philosophiste est d'opposer un peuple supposé de bons philosophes à un peuple de mauvais chrétiens* (Chateaubriand) ; et avec un attribut : *Cette proposition supposée vraie... Avec un tube fermé à l'un de ses bouts et supposé souple, je puis non seulement reproduire assez bien l'essentiel de la forme d'un coquillage, mais encore en figurer quantité d'autres* (Valéry).

|| *Cela supposé,* dans cette supposition, cette hypothèse : *Cela supposé, la chose devient possible.* || **2.** Présumé : *Une grande réunion des principaux chefs, ou supposés tels, doit avoir lieu à la fin du mois* (Malraux).

● SYN. : **2** *prétendu, soi-disant.*

◆ **supposé** n. m. (fin du XIXe s., Courteline). Hypothèse ou évocation d'un fait possible (rare) : *Au seul supposé de tant de fourberie* (Courteline).

◆ **supposé** prép. (av. 1679, Retz). *Vx.* En supposant, en admettant : *Je montre aux premiers que, supposé l'exemple des saints, leur libertinage est insoutenable* (Bourdaloue).

◆ **Supposé que** loc. conj. (v. 1330, Digulleville). *Littér.* Dans la supposition que, en admettant que : *Les artifices* [...], *lesquels eussent empoisonné la vie de toute personne raisonnable, supposé qu'elle pût les concilier avec les obligations d'existence normale* (Montherlant).

supposer [sypoze] v. tr. (francisation, d'après *poser,* du lat. *supponere,* mettre dessous, placer dessous, soumettre, subordonner, mettre à la place faussement, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *ponere,* poser, placer ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « placer sous » ; sens I, 1, 1559, Amyot [en parlant d'un animal poursuivi, 1678, La Fontaine] ; sens I, 2, 1538, R. Estienne [*supposer quelque chose à quelqu'un,* 1643, Mézeray ; *supposer un enfant,* 1552, R. Estienne] ; sens II, 1, XIIIe s., ToblerLommatzsch ; sens II, 2, 1678, Mme de La Fayette ; sens II, 3, début du XIVe s. [avec un attribut du complément d'objet, v. 1280, *Clef d'Amors* ; *supposer que,* suivi du subj., XIVe s., *Girart de Roussillon* — suivi de l'indic., 1678, La Fontaine] ; sens II, 4, v. 1265, J. de Meung [aussi « ...présumer » ; *supposer quelque chose à/chez quelqu'un,* av. 1699, Racine] ; sens II, 5, 1370, Oresme).

I. 1. *Class.* Substituer, mettre une chose à la place d'une autre, le plus souvent frauduleusement : *Elle* [« Iphigénie en Tauride »] *n'est fondée que sur cette feinte que Diane enleva Iphigénie du sacrifice dans une nuée, et supposa une biche en sa place* (Corneille). *On a supposé une pièce fausse dans ce procès et on a retiré la bonne* (Furetière, 1690). || *Spécialem.* et *class.* En parlant d'un animal poursuivi, lancer sur la voie une autre bête à sa place, pour donner le change : *L'animal chargé d'ans, vieux cerf, et de dix cors, | En suppose un plus jeune, et l'oblige par force | À présenter aux chiens une nouvelle amorce* (La Fontaine). || **2.** *Class.* Donner, présenter comme réel, authentique, ce qu'on sait être faux : *Mithridate, dans la lettre qu'il écrivit à Arsace, roi des Parthes, accuse les Romains d'avoir supposé un faux testament d'Attale, pour frustrer Aristonic, fils d'Eumène, du royaume de son père* (Rollin). || Class. *Supposer quelque chose à quelqu'un,* lui attribuer faussement une action, un document : *Cet homme a supposé un faux crime à son ennemi pour le perdre* (Furetière, 1690). *Les jésuites* [...] *disent qu'ils ne le considèrent pas* [un écrit] *comme venant de nous, mais comme une pièce qu'on nous suppose* (Pascal) ; lui faire un récit mensonger : *Phorbas nous supposa ce qu'il nous en fit croire, | Et parla de brigands pour sauver quelque gloire* (Corneille). || Class. *Supposer un enfant,* l'attribuer à quelqu'un dont il n'est pas né : *Il la menace qu'on dira* [...] *qu'elle a supposé son enfant* (Sévigné).

II. 1. *Class.* Tenir ou donner quelque chose pour certain, le poser comme un fait établi, admis : *Notre doctrine étant ainsi supposée, il ne nous sera pas difficile de l'appliquer aux paroles du saint Apôtre* (Bossuet). « *Mais la lune est habitée ; il n'est pas du moins impossible qu'elle le soit. —* [...] *En supposant Dieu, quelle est en effet la chose impossible ?* » (La Bruyère). || **2.** *Class.* Donner comme prétexte : *Le vidame parla d'abord de choses indifférentes et sortit, supposant qu'il avait quelque ordre à donner* (Mme de La Fayette). || **3.** Poser, admettre quelque chose comme hypothèse, pour en tirer des conséquences, en faire le point de départ d'un raisonnement, d'une argumentation : *Supposons une famille de quatre personnes, le père, la mère et deux enfants, dont le revenu mensuel est de... Si l'on suppose un triangle* ABC.. *Ce que l'on suppose est déduit de ce que l'on a besoin de supposer* (Valéry) ; et avec un attribut du complément d'objet : *Supposons parallèles les deux droites. Supposer le problème résolu.* || *Supposer que,* introduit une complétive avec le subjonctif : *Supposez qu'il y ait une forme de vie sur Mars... Supposons que tu te casses la gueule. J'aurais des remords* (Romains) ; ou avec l'indicatif : *Quand je veux qu'une mère introduise sa fille dans le monde, c'est en supposant qu'elle le lui fera voir tel qu'il est* (Rousseau). || **4.** Admettre en tant qu'hypothèse explicative, comme une chose vraisemblable, mais qui doit être confirmée : *S'il n'est pas chez lui, je suppose qu'il a été appelé en province auprès de ses parents. Ils supposaient qu'elle* [une caverne] *avait servi d'abri aux navigateurs grecs, avant la fondation du port d'Uria, et ils espéraient y trouver des vases, des monnaies, des outils. Ils n'ont découvert que des ossements* (Vailland). || *Par extens.* Juger, estimer probable, présumer : *On supposait que Nicolas Flamel avait enfoui la pierre philosophale dans ces caves* (Hugo). *Malgré moi, pourtant, je suppose | Que le hasard qui t'a mis là | Ne t'avait pas fait pour cela* (Musset). *Vous allez à l'ambulance, je suppose ?* (Adamov). || *Supposer quelque chose à quelqu'un, chez quelqu'un,* présumer en lui, chez lui l'existence de : *Avec le caractère qu'on lui supposait, on croyait qu'elle enverrait tout promener* (Montherlant). *Je suppose chez elle un grand fond de timidité.* || **5.** Avec un sujet désignant une chose, impliquer nécessairement, n'être possible ou explicable que si l'on admet un fait antérieur, une notion posée comme principe : *Dans le cas de la réflexion, la perception suppose un acte de conscience* (Sully Prudhomme). *La critique est la dernière en date de toutes les formes littéraires... Pour prospérer, elle suppose plus de culture que n'en demandent toutes les autres formes littéraires* (France).

● SYN. : **II, 4** *imaginer, penser, présumer ; conjecturer, croire ; attribuer, prêter ;* **5** *dénoter, indiquer, marquer, révéler.*

◆ **À supposer que** loc. conj. (1932, G. Duhamel). Même si l'on admet, si l'on envisage que : *À supposer qu'il ne soit pas reçu à son examen, il pourra redoubler son année.*

◆ **se supposer** v. pr. (sens 1 et 3, 1876, Larousse ; sens 2, 1755, J.-J. Rousseau ; sens 4, av. 1696, La Bruyère). **1.** Être présumé : *La culpabilité ne se suppose pas, elle se prouve.* || **2.** Se croire soi-même pourvu de telle ou telle qualité : *Il se suppose plus influent qu'il n'est.* || **3.** S'attribuer à soi-même telle ou telle qualité : *Il se suppose plus d'influence qu'il n'en a réellement.* || **4.** En parlant de deux choses, ne pouvoir exister logiquement l'une sans l'autre : *L'autorité et l'obéissance se supposent mutuellement.*

supposition [sypozisjɔ̃] n. f. (lat. *suppositio,* action de placer dessous, substitution frauduleuse, de *suppositum,* supin de *supponere,* mettre dessous, supposer [v. l'art. précéd.] ; XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, au sens II, 2 ; sens I, 1, v. 1556, d'après l'*Encyclopédie,* 1765 [dans la langue du droit, 1636, Monet — « soumission, en termes de droit », 1291, Godefroy] ; sens I, 2, 1690, Furetière [aussi *supposition de personne ; supposition de nom,* 1835, Acad. ; *supposition... d'enfant,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens II, 1, v. 1370, Oresme [*une supposition,* 1872, Littré — *une supposition que,* 1887, Zola]).

I. 1. *Class.* Action de supposer, de substituer une personne ou une chose à une autre (généralement dans l'intention de tromper) : *La supposition que fait Léontine d'un de ses fils, pour mourir au lieu d'Héraclius, n'est point vraisemblable, mais elle est historique* (Corneille). *L'insolence des riches fut poussée jusqu'au point de ne plus faire de mystère de cette supposition* [...]. *Personne n'ignorait plus quels étaient les véritables possesseurs des terres* (Saint-Réal). || *Auj.* Dans la langue du droit, fabrication et production d'une pièce qu'on sait fausse et qu'on donne pour authentique : *Supposition d'un contrat, d'un titre.* || **2.** *Class.* Allégation fausse : *Un plaideur reproche à sa partie*

que ses écritures sont pleines de suppositions, de faits controuvés (Furetière, 1690). || Auj. *Supposition de nom,* usurpation d'un nom. || *Supposition de part* (ou *d'enfant*), v. PART 2. || *Supposition de personne,* présentation d'une personne pour une autre.

II. 1. Action de supposer, de poser quelque chose à titre de pure hypothèse, n'impliquant aucun jugement sur la réalité ou la vérité de ce qui est émis ; ce qui est ainsi supposé : *Procéder par supposition. De supposition en supposition. C'est ainsi, en général, que les découvertes se sont faites : il a fallu faire des suppositions, il en a fallu faire de fausses ; et ces sortes d'erreurs étaient utiles* (Condillac). *Cette supposition imprudemment émise par Roumestan fut tout à fait du goût d'Hortense* (Daudet). || Ellipt. et fam. *Une supposition (que),* admettons par exemple ceci, supposons que : *Une supposition : on vous propose une situation à New York ; que faites-vous ?* || **2.** Action d'avancer quelque chose à titre de conjecture, comme une explication probable ou vraisemblable, et sans apporter de preuves positives ; ce qui est ainsi conjecturé : *Tout dans votre existence est si mystérieux que je suis prêt à toutes les suppositions* (Sand). *Savez-vous que si votre supposition est exacte, il sera tout de même allé assez vite en besogne* (Benoit). *Mais ce n'était pas raisonnable. J'avais tort de me laisser aller à ces suppositions* (Camus).

• SYN. : **II, 1** *conjecture, hypothèse ;* **2** *idée, induction, présomption.*

suppositoire [sypozitwar] n. m. (bas lat. médic. *suppositorium,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *suppositorius,* qui est en dessous, du lat. class. *suppositum,* supin de *supponere,* placer dessous [v. SUPPOSER] ; XIII^e s., *Simples Médecines*). Préparation pharmaceutique de consistance solide, de forme conique ou ovoïde, destinée à être introduite dans le rectum, constituée d'un excipient auquel on incorpore un ou plusieurs principes actifs.

1. suppôt [sypo] n. m. (lat. *suppositus,* part. passé de *supponere,* placer dessous, au pr. et au fig. [v. SUPPOSER] ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *suposta,* au sens de « sujet de quelqu'un, vassal » ; sens 1, 1380, Godefroy, écrit *suppost* [*suppôt,* XVII^e s.] ; sens 2, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [« ...serviteur d'une mauvaise cause », av. 1704, Bourdaloue ; *suppôt de Bacchus,* 1668, La Fontaine ; *suppôt de Satan,* 1662, Molière ; *suppôt du diable,* 1611, Cotgrave]). **1.** *Class.* Personne qui est sous l'autorité d'une autre et la seconde dans ses fonctions ; membre d'un corps qui y exerce des fonctions subalternes : *Les suppôts de l'Université, ce sont les régents, pédants et autres gens de la Faculté* (Furetière, 1690). *Sans lois et sans police, | Sans craindre archers, prévôt, ni suppôt de justice, | Voit-on les loups brigands, comme nous inhumains ?* (Boileau). || **2.** *Péjor.* et *littér.* Personne qui en sert une autre et se fait la complice de ses mauvais desseins : *Cet amour du pouvoir que l'on prend dans les camps, | Et qui fait des guerriers les suppôts des tyrans* (M.-J. Chénier). *Songez à ce que le Saint-Père captif a souffert, entendant ce suppôt imposteur le proclamer républicain !* (Gide). || *Par extens.* Partisan, serviteur d'une mauvaise cause : *L'éreintage ne doit être pratiqué que contre les suppôts de l'erreur* (Baudelaire). *On accusait Dubreuilh tantôt d'être un cryptocommuniste, tantôt un suppôt de Wall Street...* (Beauvoir). || Littér. *Suppôt de Bacchus,* adepte, serviteur de Bacchus, ivrogne : *Un suppôt de Bacchus | Altérait sa santé, son esprit et sa bourse* (La Fontaine). || *Suppôt de Satan, suppôt du diable,* démon, et, *par extens.,* être nuisible, malfaisant : *Ah ! suppôt de Satan, exécrable damnée !* (Molière). *Faire passer pour sorcière, pour suppôt du diable, cette chaste et sainte fille, il fallait y renoncer* (Michelet).

• SYN. : **2** *agent, partisan, satellite, séide, serviteur.*

2. suppôt [sypo] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; XIV^e s., *Nature à l'alchimie,* écrit *suppost* [*suppôt,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1662, Pascal). **1.** *Class.* « Ce qui sert de base et de fondement à quelque chose » (Furetière, 1690), c'est-à-dire la substance, au sens philosophique, en tant que sujet des attributs et accidents : *L'humanité est le suppôt de l'homme* (Furetière, 1690). *Comment connaîtrions-nous distinctement la matière, puisque notre suppôt, qui agit en cette circonstance, est en partie spirituel ?* (Pascal). *Au lieu de nous borner à ne considérer la matière que comme le suppôt imaginé des propriétés des corps...* (Dumarsais). || **2.** *Class.* La substance considérée dans sa totalité, comme sujet existant, avec ses accidents : *Les actions sont des suppôts* [...], *des individus* (Furetière, 1690). *Un homme est un suppôt ; mais si on l'anatomise, sera-ce la tête, le cœur, l'estomac, les veines, chaque veine, chaque portion de veine, le sang, chaque humeur du sang ?* (Pascal).

suppression [sypresjɔ̃] n. f. (lat. *suppressio,* appropriation frauduleuse, détournement, étouffement, oppression, de *suppressum,* supin de *supprimere,* retenir, supprimer [v. SUPPRIMER] ; v. 1380, *Aalma,* sans indication de sens ; sens 1, 1468, Bartzsch [*suppression d'état,* 1771, Trévoux] ; sens 2, 1468, Bartzsch [*édit de suppression,* 1872, Littré] ; sens 3, v. 1560, Paré ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, 1810, Code pénal). **1.** *Vx.* Action de supprimer quelque chose, de l'empêcher de paraître, d'être publié, divulgué : *La suppression de la comédie de Moncrif était pour lui un véritable succès, et d'autant plus agréable que cette suppression, en donnant de l'importance à l'ouvrage, et le condamnant en même temps à l'obscurité, mettait l'auteur à couvert des traits de la critique et de la satire* (d'Alembert). || Auj. *Suppression d'état,* infraction consistant à rendre impossible la preuve de l'état civil d'une personne. || *Suppression de part* (ou *d'enfant*), v. PART 2. || **2.** Action de supprimer quelque chose, de le retirer de l'usage, d'y mettre fin ; résultat de cette action : *Être pour ou contre la suppression de la peine de mort. Limiter le plus possible les suppressions d'emplois. La suppression des fêtes convenait plus aux pays protestants qu'aux pays catholiques* (Montesquieu). *On doit à l'Assemblée constituante la suppression des castes en France* (Staël). || *Édit de suppression,* édit qui, sous l'Ancien Régime, supprimait un impôt ou une charge. || **3.** Action de faire disparaître, d'enlever, de détruire quelque chose ; résultat de cette action : *La suppression d'une clôture. La suppression des portillons dans le métro. Des mesures qui visent à la suppression d'un déficit. Ajoutez la suppression des parasitismes, il* [le problème] *sera résolu* (Hugo). *Satisfais tes désirs par leur suppression...* (Arnoux). || **4.** Action de retrancher quelque chose d'un ensemble ; partie supprimée : *La suppression d'un chapitre de l'ouvrage permettra de respecter le nombre de pages prévu. Rétablir une suppression. La suppression d'un plat dans un menu.* || **5.** Action de supprimer quelqu'un, de le tuer : *Une femme que son mari battait avait comploté* [...] *la suppression de ce tyran domestique* (Aragon).

• SYN. : **2** *abandon, abolition, abrogation, annulation, cassation, invalidation, résiliation ;* **3** *cessation, destruction, disparition, enlèvement, extinction ;* **4** *coupure, retranchement ;* **5** *assassinat, meurtre.*

supprimable [syprimabl] adj. (de *supprimer ;* 1648, Scarron, au sens de « qui mérite d'être mis hors de la société », puis 1842, Acad., au sens actuel). Qui peut être supprimé facilement ou sans inconvénient appréciable, qui mérite de l'être : *Indiquer sur une épreuve d'imprimerie les passages supprimables.*

supprimer [syprime] v. tr. (lat. *supprimere,* faire enfoncer, couler à fond, arrêter, retenir, détourner, étouffer, faire disparaître, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *premere,* presser, enfoncer ; v. 1380, *Aalma,* sans indication de sens ; sens 1, 1552, R. Estienne [aussi pour une publication ; « ...passer sous silence », 1647, Rotrou] ; sens 2, 1481, Bartzsch ; sens 3, v. 1560, Paré [« diminuer dans de fortes proportions », milieu du XIX^e s., Fromentin ; pour un acte, un document, 1690, Furetière — « receler, cacher », 1549, R. Estienne] ; sens 4, 1680, M^me de Sévigné ; sens 5, 1847, Michelet [« ...annihiler », 1680, M^me de Sévigné]). **1.** *Vx.* Empêcher de paraître, ne pas laisser se manifester. || *Spécialem.* et *vx.* Ne pas exprimer

quelque chose, le passer sous silence : *Je devrais faire ici parler la vérité, | Seigneur, mais je supprime un secret qui vous touche* (Racine). *Le lecteur nous pardonnera si nous supprimons ici les réflexions* (Chateaubriand). || *Supprimer une publication,* en empêcher ou en faire cesser la parution : *Un article supprimé par la censure. Supprimer un livre, une revue. Un quotidien qui supprime son édition régionale ;* et par extens. : *Supprimer les représentations d'une pièce.* || **2.** Faire cesser, abolir une institution légale ou traditionnelle, mettre fin aux activités qui s'y rapportent : *Supprimer une taxe, une fête, un usage. Supprimer des crédits. Supprimer sa pension à quelqu'un. Supprimer des emplois inutiles dans l'Administration. Une révolution qui aboutit à supprimer les libertés. La mode venait de supprimer les soupers qui terminaient autrefois les bals de l'Empire* (Balzac). *Rousseau, qui voulait supprimer les nourrices* (Nerval). || **3.** Faire disparaître, détruire, anéantir une chose existante : *Supprimer une cloison. Un médicament qui supprime les effets secondaires d'un traitement. Boris [...] fit tuer le meurtrier afin de supprimer les preuves du crime* (Voltaire). *L'attention singulière que les Pères de l'Église ont eue de supprimer les ouvrages de leurs ennemis* (Diderot). *Dormir, c'est accepter [...], c'est ne pas trouver étrange que les distances soient supprimées, que le lourd ne pèse plus* (Alain). || *Par exagér.* Diminuer dans de fortes proportions : *La vitesse a supprimé jusqu'aux aventures* (Fromentin). || Spécialem. *Supprimer un acte, un document,* etc., le dérober, le soustraire à la connaissance de ceux qui pourraient en faire usage : *Supprimer un testament. Supprimer une pièce d'un dossier.* || **4.** Retrancher quelque chose d'un ensemble : *Élaguer des arbres, supprimer les bois morts et les rameaux inutiles. Relire un texte pour supprimer les longueurs. Supprimer un mot, une acception vieillie du dictionnaire.* || **5.** *Supprimer quelqu'un,* se débarrasser de lui en le tuant : *Des gens comme ça, on les supprimerait bien. À condition de ne pas se faire prendre* (Aragon). *Cet enfant qui va naître [...], tu veux le supprimer parce que tu ne veux pas accepter toutes les conséquences de tes actes* (Sartre) ; *par extens.* et *littér.,* le réduire à rien, l'annihiler : *La société sait bien s'y prendre quand elle veut supprimer un homme, et connaît des moyens plus subtils que la mort...* (Gide).

• SYN. : **1** *étouffer, paralyser, suspendre ; taire ; interdire, saisir ;* **2** *abandonner, abroger, annuler, casser, invalider, résilier ;* **3** *abattre, annihiler, déposer, enlever, faire cesser, inhiber, mettre fin à, tuer ;* **4** *amputer, couper, élaguer, éliminer, émonder, expurger, ôter, rayer, retirer, tailler.*

◆ **se supprimer** v. pr. (av. 1660, Scarron [rare av. 1872, Littré]). Se donner la mort, mettre fin à ses jours : *Seul dans l'île de Robinson, il est probable que je me serais supprimé* (Martin du Gard).

• SYN. : *se suicider.*

suppurant, e [sypyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *suppurer ;* 1802, Flick, au sens 1 ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** Qui suppure, donne lieu à un écoulement de pus : *Plaie suppurante.* || **2.** Qui est l'objet d'une suppuration : *Ces malades suppurants qui étalent leurs ulcères* (Dorgelès).

suppuratif, ive [sypyratif, -iv] adj. et n. m. (dér. savant de *suppurer ;* v. 1363, Chauliac). Qui provoque, favorise la suppuration : *Médicament suppuratif. L'emploi d'un suppuratif.*

suppuration [sypyrasjɔ̃] n. f. (lat. *suppuratio,* même sens, de *suppuratum,* supin de *suppurare,* suppurer [v. SUPPURER] ; v. 1363, Chauliac). Formation et écoulement de pus : *Une plaie qui vient à suppuration.*

suppuré, e [sypyre] adj. (lat. *suppuratus,* qui est en abcès suppurant, part. passé adjectivé de *suppurare* [v. l'art. suiv.] ; 1572, Amyot, au sens de « qui a des abcès purulents » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Qui est en cours de suppuration : *Kyste suppuré.*

• SYN. : *purulent.*

suppurer [sypyre] v. intr. (lat. *suppurare,* être en suppuration, engendrer un abcès, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *pus, puris,* pus, humeur ; XIIIᵉ s., Guillaume de Tyr, écrit *soupurer* [*suppurer,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** Laisser écouler du pus : *Sa plaie suppurait, il* [Charles XII] *avait la fièvre* (Voltaire). || **2.** *Littér.* Émaner comme par une sorte d'écoulement lent : *Cités [...], vous luisiez, pareilles à ces creuses lampes d'albâtre, images d'un cœur religieux — pour la clarté qui les emplit, comme poreuses, et dont la lueur suppure, comme du lait* (Gide).

supputation [sypytasjɔ̃] n. f. (lat. *supputatio,* calcul, de *supputatum,* supin de *supputare* [v. l'art. suiv.] ; 1532, A. Fabre [149], au sens 1 ; sens 2, 1804, Senancour). **1.** Action de supputer, de calculer quelque chose, en particulier un élément de la chronologie : *Que dans la supputation qu'on fait des années depuis le temps de la création jusqu'à Abraham, il faille...* (Bossuet). *Nous avons soixante et dix systèmes sur la supputation des temps* (Voltaire). || **2.** Évaluation plus ou moins exacte, conjecture : *Je fis de lentes supputations compliquées pour aboutir à cette conclusion fort simple qu'ils avaient dû s'accommoder tous deux du réduit dont j'ai parlé tantôt...* (Duhamel).

• SYN. : **1** *calcul, compte, computation ;* **2** *hypothèse, induction, supposition.*

supputer [sypyte] v. tr. (lat. *supputare,* tailler, émonder, calculer, supputer, de *sub-,* préf. marquant la position inférieure [v. SUB-], et de *putare,* nettoyer, émonder, mettre au net, apurer, compter ; 1552, Rabelais, au sens 1 [« déterminer une donnée relative à la chronologie », 1674, Mᵐᵉ de Sévigné] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1928, R. Martin du Gard [« considérer, peser, méditer sous tous ses aspects », 1570, Vaganay]). **1.** Calculer une quantité à partir de données indirectes : *Pour dévorer le temps, je demandai la note de ma dépense ; je me mis à supputer les poulets que j'avais mangés : plus grand que moi n'a pas dédaigné ce soin* (Chateaubriand). *Et longtemps la victoire aux pieds irrésolus, | Mesurant le terrain et supputant les pertes, | Erra d'un camp à l'autre avec ses palmes vertes* (Gautier). *Un musicien a plus de souci de trouver les harmonies de la note qu'il entend que d'en supputer les vibrations* (Claudel). || *Spécialem.* Déterminer une donnée relative à la chronologie : *Je voulais vous voir partir d'Aix, et pouvoir supputer un peu juste votre retour* (Sévigné). || **2.** *Littér.* Estimer la valeur, la qualité de quelque chose, pour se faire une opinion : *Un tailleur en vous voyant suppute instinctivement l'étoffe de votre habit et même ne peut s'empêcher de le palper...* (Proust). || **3.** Apprécier une situation par un examen rapide et approximatif, en particulier essayer de déterminer l'éventualité d'un événement futur : *Ils étaient, les uns comme les autres, à supputer les chances de la royauté. Combien d'entre eux s'apprêtaient à crier « Vive l'Empereur » ?* (Aragon).

• SYN. : **1** *chiffrer, estimer, évaluer, nombrer ;* **3** *calculer, examiner, jauger, mesurer, peser.*

1. supra [sypra] adv. (mot lat. signif. « en haut, au-dessus, ci-dessus » ; 1964, Robert). Mot qui, dans une référence, invite le lecteur à se reporter à un passage de l'ouvrage situé avant l'endroit où elle figure : *Voir « supra », p. 100, note 2.*

2. supra- [sypra], premier élément, tiré du lat. *supra,* en haut, au-dessus, et qui entre dans la composition de mots savants.

supraconducteur, trice [suprakɔ̃dyktœr, -tris] adj. (de *supra-* 2 et de *conducteur ;* 1964, Robert, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Qui a trait, se rapporte à la supraconduction : *Propriétés supraconductrices.* || **2.** Qui repose sur le phénomène de supraconduction : *Électro-aimant supraconducteur.*

◆ **supraconducteur** adj. et n. m. (1964, Larousse). Se dit des métaux présentant le phénomène de supraconduction : *Alliage supraconducteur. Matériaux supraconducteurs. L'utilisation des supraconducteurs.*

supraconduction [syprakɔ̃dyksjɔ̃] n. f. (de *supra-* 2 et de *conduction ;* 1953, Larousse). Phénomène présenté par certains métaux et alliages dont la résistivité électrique devient pratiquement nulle au-dessous d'une température critique.

• REM. On dit aussi SUPRACONDUCTIBILITÉ (de *supra-* 2 et de *conductibilité* ; 1949, Larousse) et SUPRACONDUCTIVITÉ.

supraconductivité [syprakɔ̃dyktivite] n. f. (de *supra-* 2 et de *conductivité* ; 1934, Quillet, au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Syn. de SUPRACONDUCTION. || **2.** Propriété d'un corps métallique qui présente le phénomène de supraconduction.

supracondylien, enne [syprakɔ̃diljɛ̃, -ɛn] adj. (de *supra-* 2 et de *condylien* ; 1964, Larousse [aussi pour un type de fracture...]). Qui est situé au-dessus d'un condyle. || *Spécialem.* Se dit d'un type de fracture de l'extrémité inférieure de l'humérus.

supraconvergent, e [syprakɔ̃vɛrʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *supra-* 2 et de *convergent* ; 1964, Larousse). Se dit de deux pièces tournant en sens inverse autour d'axes horizontaux parallèles, et de telle façon que leurs extrémités se rapprochent l'une de l'autre pendant la moitié supérieure de leur révolution : *Hélices supraconvergentes.*

supradivergent, e [sypradivɛrʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *supra-* 2 et de *divergent* ; 1964, Larousse). Se dit de deux pièces tournant en sens inverse autour d'axes horizontaux parallèles, et de telle façon que leurs extrémités s'écartent l'une de l'autre pendant la moitié supérieure de leur révolution : *Hélices supradivergentes.*

supraliminaire [sypraliminɛr] adj. (de *supra-* 2 et de *liminaire* ; 1964, Robert). En psychologie, qui est supérieur au seuil d'excitation, c'est-à-dire dont l'intensité dépasse le minimum au-dessous duquel un phénomène n'est plus appréhendé par la sensibilité : *Stimulus supraliminaire.*

supralocal, e, aux [supralɔkal, -o] adj. (de *supra-* 2 et de *local* ; 1972, *Dict. de linguistique*). Se dit d'une langue utilisée hors de son aire d'origine par des peuples qui ont une langue maternelle propre.

supranational, e, aux [sypranasjɔnal, -o] adj. (de *supra-* 2 et de *national* ; 1921, Follin). Se dit d'une autorité (et de ce qui s'y rapporte) placée au-dessus des gouvernements d'un groupe de pays : *Communauté supranationale. Institutions supranationales. Organisme supranational.*

supranationalisation [sypranasjɔnalizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *supranational* ; 30 nov. 1968, *le Monde*). Action de donner un caractère supranational à quelque chose.

supranationalisme [sypranasjɔnalism] n. m. (de *supranational* ; 18 mars 1966, *le Monde*). Tendance politique favorable à une évolution vers des institutions supranationales.

supranationalité [sypranasjɔnalite] n. f. (de *supranational* ; 1964, Larousse). Caractère de ce qui est supranational.

supranaturalisme [sypranatyralism] n. m. (de *supra-* 2 et de *naturalisme* ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Caractère, nature de ce qui est surnaturel : *Il lui suffirait peut-être d'être spiritualiste pour s'imaginer le supranaturalisme* (Huysmans). || **2.** Doctrine qui admet l'existence de faits surnaturels. (On dit aussi SUPERNATURALISME et SURNATURALISME.)

supranaturel, elle [sypranatyrɛl] adj. (de *supra-* 2 et de *naturel* ; av. 1867, Baudelaire). Qui n'appartient pas à l'ordre de la nature, qui est ou semble être au-dessus de l'ordre naturel des choses : *Je ne comprends pas pourquoi l'homme rationnel et spirituel se sert de moyens artificiels pour arriver à la béatitude poétique, puisque l'enthousiasme et la volonté suffisent pour l'élever à une existence supranaturelle* (Baudelaire). *Une musique supranaturelle* (Barrès).

supranormal, e, aux [sypranɔrmal, -o] adj. (de *supra-* 2 et de *normal* ; 1933, Larousse). Se dit de la connaissance et de phénomènes psychiques qui échappent, au moins dans l'état actuel de la science, à toute explication scientifique : *La croyance aux phénomènes supranormaux* (Boll). *Parmi les gens que j'ai rencontrés durant ma vie, si quelqu'un m'a paru mériter qu'on lui attribue des facultés de divination supranormales, c'est bien la vieille dame de Rio* (Romains).

suprarationnel, elle [syprarasjɔnɛl] adj. (de *supra-* 2 et de *rationnel* ; 1876, Larousse). Qui n'appartient pas au domaine de la raison, qui échappe aux explications rationnelles.

suprasegmental, e, aux [syprasɛgmɑ̃tal, -o] adj. (de *supra-* 2 et de *segmental* ; 1968, Larousse). *Trait suprasegmental* ou *prosodique,* en phonologie, caractéristique phonique qui porte sur un segment de l'énoncé plus long que le phonème : *L'accent est un trait suprasegmental.*

suprasensible [syprasɑ̃sibl] adj. (de *supra-* 2 et de *sensible* ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Qui ne peut être appréhendé par les récepteurs de la sensibilité, qui est au-dessus de la réalité sensible. || **2.** *Fam.* Qui montre une extrême ou une excessive sensibilité : *Je vous crois suprasensible, moi je suis hypernerveuse* (Morand).

• SYN. : **2** *émotif, hyperémotif, hypersensible.*

◆ n. m. (fin du XIXe s., Huysmans). *Le suprasensible,* ce qui échappe à l'appréhension des sens, à la sensibilité : *Rejeter le suprasensible, dénier le rêve* (Huysmans).

supraterrestre [sypratɛrɛstr] adj. (de *supra-* 2 et de *terrestre* ; 1889, Huysmans). Qui appartient, se rapporte, est propre à l'autre monde, à l'au-delà : *Je savais que cette nuance nouvelle de la joie, cet appel vers une joie supraterrestre, je ne l'oublierais jamais* (Proust).

suprématie [sypremasi] n. f. (angl. *supremacy,* mêmes sens, de *supreme,* suprême, empr. du franç. *suprême* ; 1651, Fr. Mackenzie, puis 1688, Bossuet, au sens 1 [*acte de Suprématie,* 1904, Larousse] ; sens 2-3, 1819, Boiste). **1.** *Vx.* Primauté du souverain britannique dans la religion anglicane : *À force d'explications et d'équivoques les calvinistes ont été gagnés, et on les a fait venir en Angleterre jusqu'à souscrire la suprématie* (Bossuet). || *Acte de Suprématie,* loi que Henri VIII et Cromwell firent voter en 1534, et qui stipulait que le roi devait être reconnu comme le chef suprême de l'Église d'Angleterre. || **2.** Position dominante obtenue par la force, le prestige, etc., et qui confère au bénéficiaire (collectivité, individu) une autorité incontestée : *Suprématie politique, économique, militaire. Suprématie d'une entreprise dans un secteur industriel. En s'apercevant enfin d'un manque d'équilibre entre ses devoirs et sa fortune, il prit en haine les suprématies sociales* (Balzac). *Un retour aux anciennes idées de suprématie européenne* (Bainville). *Il [...] détestait l'état d'esprit qui place l'homme, l'homme fort et raisonnable, sous la suprématie de l'infirmité féminine* (Montherlant). || **3.** Supériorité, prééminence d'une personne ou d'une chose sur les autres : *Suprématie intellectuelle. La suprématie d'un écrivain dans le domaine du roman. La suprématie de la raison sur les instincts.*

• SYN. : **2** *domination, hégémonie, maîtrise, omnipotence, prééminence, prépondérance, primauté* ; **3** *prédominance.*

suprême [syprɛm] adj. (lat. *supremus,* le plus au-dessus, le plus haut, le dernier, le plus élevé [au fig.], superl. de *superus,* qui est au-dessus [v. SUPÈRE] ; début du XVIe s., Auton, au sens 2 [*l'Être suprême...,* av. 1704, Bourdaloue ; *la Cour suprême,* 1838, Balzac ; *le pouvoir suprême,* 1669, Racine] ; sens 1, 1854, Nerval ; sens 3, 1580, Montaigne [pour des personnes, 1846, Baudelaire ; « ... très remarquable... », av. 1755, Montesquieu — ironiq., 1883, Renan ; *au suprême degré,* 1666, Molière ; *au suprême,* 1680, Mme de Sévigné] ; sens 4, 1732, Voltaire [pour les derniers moments de la vie..., av. 1741, J.-B. Rousseau ; *honneurs suprêmes,* 1642, Corneille ; *volontés suprêmes,* 1872, Littré]). **1.** *Littér.* Qui occupe la place la plus haute dans un espace donné (rare) : *La lumière du soleil [...], dans le crépuscule commençant [...], fait flamber les suprêmes feuilles d'un arbre* (Proust). || **2.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui occupe le rang le plus élevé dans une hiérarchie : *Le chef suprême des armées. Juridiction suprême. Le commandement suprême. Que Racine ait conçu Agrippine et Athalie, qu'il ait fait tenir dans ces deux femmes la suprême puissance, celle que lui-*

même encensait sous la perruque de Louis XIV, cela donne à rêver (Mauriac). || *L'Être suprême, le Juge suprême,* Dieu : *Toute la philosophie de Newton conduit nécessairement à la connaissance d'un Être suprême, qui a tout créé, tout arrangé librement* (Voltaire). *Et devant le Juge suprême qui m'entend, je déclare que j'aurais maudit le ciel et l'existence si je n'avais rencontré l'affection profonde, dévouée, tendre, inébranlable de mon amant* (Maupassant). || *La Cour suprême,* la Cour de cassation. || *Le pouvoir suprême,* la souveraineté : *Exercer le pouvoir suprême.* || **3.** Qui ne saurait être dépassé, qui est à la première place dans une échelle de valeurs donnée : *Bonheur, plaisir suprême. Le couvent, c'est le suprême égoïsme, ayant pour résultat la suprême abnégation* (Hugo). *Ce respect suprême de la liberté* (Renan). *À des civilisés au quatrième degré, c'est le bon sens qui paraît le suprême paradoxe ; le naturel, la suprême affectation* (Montherlant). || *Littér.* Se dit aussi des personnes : *Artiste suprême. Poète suprême.* || *Par exagér.* Qui est très remarquable ou très important : *Il a fait preuve d'une suprême ingéniosité ;* et ironiq. : *Une décision d'une suprême maladresse.* || *Au suprême degré,* au plus haut point : *Il m'exaspère au suprême degré.* || Ellipt. et class. *Au suprême,* même sens : *La faveur de M^me^ de Maintenon est toujours au suprême* (Sévigné). || **4.** *Littér.* Qui vient en tout dernier lieu dans le temps, ou à quoi on recourt après tout le reste : *La garde, espoir suprême et suprême pensée* (Hugo). *Le vague crépuscule dans lequel ils* [des personnages disparus] *me réapparaissent d'ordinaire tient à la fois de l'extrême matin et de la nuit qui tombe, de l'aube étrangement fraîche et du suprême soir* (Loti). *Ces pauvres gens* [...] *s'étaient vus rapidement contraints de renoncer à leur suprême distraction* (Courteline). || *Spécialem.* Se dit des derniers moments de la vie, ainsi que des actes qui s'y rapportent : *Il* [mon père] *m'avait interdit, à son moment suprême, | De révéler mon sexe à personne, à toi-même* (Lamartine). *Sans lui, à cette phase suprême de l'agonie, personne n'eût songé aux blessés* (Hugo). *Comme tu fis à ton suprême instant, tournons nos yeux vers le soleil* (Nerval). || *Honneurs suprêmes,* les funérailles. || *Volontés suprêmes,* les dernières dispositions d'un mourant.

• SYN. : **1** *dernier, haut, supérieur ;* **2** *absolu, souverain ;* **3** *divin, idéal, magistral, parfait, total ; génial, sublime ; achevé, consommé, extraordinaire, fabuleux, infini, prodigieux ;* **4** *désespéré, extrême, final, ultime.* — CONTR. : **1** *bas ;* **2** *inférieur ;* **3** *dérisoire, mineur ;* **4** *premier.*

◆ n. m. (sens 1, 1836, Landais ; sens 2, 1904, Larousse [*sauce suprême,* 1938, Montagné et Gottschalk — d'abord *sauce au suprême,* 1876, Larousse]). **1.** Parties les plus délicates d'une volaille, d'un gibier à plume, accompagnées d'un coulis : *Suprême aux truffes.* || **2.** Sauce préparée avec un consommé de volaille additionné en partie égale de velouté, et que l'on fait réduire d'un tiers à feu doux. (On dit aussi SAUCE SUPRÊME.)

suprêmement [syprɛmmɑ̃] adv. (de *suprême ;* 1575, Des Caurres, au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e^ s., Saint-Simon [aussi « extrêmement » — ironiq., 1878, Acad.]). **1.** *Vx.* S'est employé pour marquer le degré des attributs de Dieu : *Dieu est suprêmement bon.* || **2.** Au plus haut degré dans son genre, d'une manière prééminente : *Des plumes blanches* [...] *lui donnaient une physionomie agaçante et mutine. Bref, elle était suprêmement bien* (Gautier). *Suprêmement sensible à l'hypocrisie, il flaire à cent lieues, dans l'espace social, la simulation et la dissimulation* (Valéry). || *Par exagér.* Extrêmement : « *Hein ? Cette petite Jadin !* » *J'ai jeté tout haut cette exclamation qui me semble suprêmement drôle* (Colette). *C'est une chambre d'un moderne déchaîné, suprêmement réussi* (J. Deval) ; et ironiq. : *Il était suprêmement laid.*

• SYN. : **2** *divinement, extraordinairement, infiniment, merveilleusement, parfaitement ; énormément, follement, formidablement* (fam.), *prodigieusement, terriblement* (fam.).

1. sur [syr] prép. • ÉTYM. Lat. *super,* adv., « en dessus, par-dessus, en plus, en outre », et, comme prép., « au-dessus de (avec ou sans mouvement, au pr. et au fig.), pendant, au sujet de » (*soure,* prép. marquant la domination [fin du IX^e^ s., *Cantilène de sainte Eulalie*], *sobre,* prép. introduisant le nom de la partie du corps grâce à laquelle on prend appui [fin du X^e^ s., *Vie de saint Léger*], *sore,* « au-dessus de — sans contact — » [v. 980, *Fragment de Valenciennes*], était issu du lat. *supra,* adv., « en haut, en sus, en outre », et, comme prép., « au-dessus de, plus de, au-delà de ») ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *sour* et *sor* (*sur* [par croisement avec *sus* 1], 1080, *Chanson de Roland),* au sens A, I, 1, etc. (jusqu'au XIV^e^ s., il est difficile de savoir si *sur* est une var. régionale de *so[u]r* ou le résultat du croisement de *so[u]r* et de *sus* 1 : dans les datations ci-dessous, les différences de graphie ne seront pas signalées, bien que la forme *sur* ne soit devenue vraiment usuelle qu'à partir du XV^e^ s.). — A : sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (aussi au fig. ; s'agissant de... plusieurs éléments de même nature, 1559, Amyot [aussi au fig.] ; *de sur,* 1645, Corneille [*sur,* même sens, XX^e^ s.] — au fig., av. 1951, A. Gide) ; sens I, 2, fin du XIII^e^ s., Joinville (par extens., 1831, V. Hugo ; au fig., 1893, *Dict. général) ;* sens I, 3, 1538, R. Estienne (au fig., fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné ; pour introduire le nom de la partie du corps grâce à laquelle on prend appui, 1080, *Chanson de Roland ; être court sur pattes,* XX^e^ s.) ; sens I, 4, v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin ;* sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland* (au fig., 1672, Sacy) ; sens II, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (aussi au fig. ; en toponymie, 1080, *Chanson de Roland) ;* sens II, 3, v. 1220, Coincy (« au sujet de, à propos de », 1080, *Chanson de Roland) ;* sens II, 4, 1552, Rabelais. — B : sens I, 1, v. 1155, Wace (avec, comme sujet de la phrase, le nom de l'autorité elle-même, av. 1549, Marguerite de Navarre ; « plus que », v. 1050, *Vie de saint Alexis) ;* sens I, 2, XIII^e^ s., Tobler-Lommatzsch (avec deux nombres..., milieu du XVIII^e^ s., Buffon ; *sur l'exemple de,* 1640, Corneille ; *sur et tant moins de,* XVI^e^ s.) ; sens II, v. 1155, Wace (*prendre sur soi,* 1674, M^me^ de Sévigné) ; sens III, 1, v. 1167, Gautier d'Arras (« en considération de », XIII^e^ s., *Chronique de Rains,* p. 75) ; sens III, 2, XII^e^ s., *Lois de Guillaume ;* sens III, 3, v. 1480, Godefroy (*sur peine de la vie,* 1666, Molière [*sur peine de mort,* même sens, 1559, Amyot]). — C : sens 1 et 3, v. 1360, Froissart ; sens 2, v. 1167, Gautier d'Arras (« au moment de », v. 1360, Froissart).

A. Marque une position plus élevée ou plus extérieure.

• **I.** EN INDIQUANT LE CONTACT ENTRE DEUX ÉLÉMENTS. **1.** Introduit le nom d'un objet qui, en totalité ou par une partie de sa surface, sert d'appui à un autre ou qu'on prend comme appui pour accomplir une action : *S'asseoir sur une chaise. Écrire sur une table. Faire une promenade en barque sur le lac. Monter sur un toit, sur une bicyclette. Presser sur un bouton. Porter un sac sur son dos. Un oiseau perché sur un arbre. Le village est bâti sur la colline. Une maison construite sur pilotis. La clé est sur la porte ;* et au fig. : *Avoir un poids sur l'estomac, sur le cœur. Toute la responsabilité de l'affaire repose sur lui. Il a sept enfants sur les bras* (Furetière, 1690). || S'agissant de deux ou de plusieurs éléments de même nature : *Entasser pierre sur pierre. Une ville n'est pas une immensité d'abord dessinée et ensuite peuplée ; ce n'est que masure sur masure, existences séparées* (Alain) ; et au fig. : *Apporter preuve sur preuve. Envoyer courrier sur courrier. Il ajoute tous les jours mensonges sur mensonges et violences sur violences* (Sacy) ; *coup sur coup,* v. COUP. (V. aussi § C, n. 3.) || Fam. *De sur,* de dessus (vieilli) : *J'enlevai le linge de sur les meubles...* (Gide). *Prendre un livre de sur la tablesur* [auj. on dit simplem. *sur*] ; et au fig. : *Si je pouvais le croire ! me convaincre qu'il n'y eut là qu'un accident, quel poids affreux serait levé de sur mon âme* (Gide). *Il ne levait jamais les yeux de sur son travail* (Hamp). || **2.** Introduit le nom d'un objet partiellement ou totalement couvert par un autre : *Appliquer un enduit sur le plâtre d'un mur. Du beurre étendu sur du pain. Mettre une nappe sur la table, une couverture sur un malade ;* et par extens. : *Une silhouette qui se découpe sur un mur. Deux blocs de marbre ont trois mille ans |*

Sur le fond bleu du ciel attique, | Juxtaposé leurs rêves blancs (Gautier) ; et au fig. : *Mettre un nom sur un visage. Mieux vaut jeter un voile sur ce scandale !* || **3.** Introduit le nom d'un objet à la partie supérieure ou extérieure duquel un autre est incorporé ou marqué : *Avoir une cicatrice sur le front. Il a écrit quelques lignes sur son carnet. Leurs deux noms sont gravés sur l'écorce d'un arbre. Sculpture sur bois, sur marbre. Dire « sur » le journal est aussi incorrect et aussi vulgaire que dire le « cintième » ou le « collidor »* (Montherlant). [V. Rem.] ; et au fig. : *Il avait un peu de trouble dans le regard et sur le visage* (Diderot). *La faim maigre apparaît sur tous les corps flétris* (A. Barbier). || Introduit le nom de la partie du corps grâce à laquelle on prend appui : *Sauter sur ses pieds. Marcher sur les mains. Dormir sur le dos. Bouitton, bien droit sur ses jambes écartées, les mains derrière le dos, la tête relevée* (Romains). || Fam. *Être court sur pattes*, être de petite taille. || *Être sur pied, mettre, remettre sur (ses) pieds* (au pr. et au fig.), v. PIED. || **4.** *Avoir quelque chose sur soi*, l'avoir dans ses vêtements, dans ses poches : *Avoir toujours de l'argent sur soi pour faire face à une dépense imprévue. Quand il a voulu prouver son identité, il s'est aperçu qu'il n'avait pas ses papiers sur lui.* || *Être sur place, sur les lieux, avoir les (deux) pieds sur (la) terre*, v. PLACE, LIEU, PIED.

• **II.** EN INDIQUANT QUE DEUX OBJETS SE SUCCÈDENT DANS LA MÊME DIRECTION. **1.** Introduit le nom d'un objet placé moins haut qu'un autre, avec lequel il n'a pas de contact : *Ce jardin où je suis étourdie de trois ou quatre rossignols qui sont sur ma tête* (Sévigné). *Un oiseau plane sur la rivière* (Acad., 1835) ; et au fig. : *Le malheur est sur cette famille. La crainte de perdre sa place est suspendue sur lui comme une épée de Damoclès. Dieu, dont le bras vengeur, pour un temps suspendu, | Sur cette race impie est toujours étendu* (Racine). || **2.** Introduit le nom d'un objet qui est le but ou qui marque l'orientation du phénomène exprimé par le verbe : *Se précipiter sur quelqu'un. Le chasseur a tiré sur un lapin. Tournez sur la droite et prenez ensuite la troisième rue à gauche. César a marché sur Rome avec son armée. Revenir sur ses pas. Diriger ses regards sur quelqu'un, sur quelque chose. Fermer la porte sur soi. Intimidée, elle reste penchée sur son assiette et n'ose pas lever le nez. Cet appartement donne sur la rue. Quel malheur ! Je vois que la barque nous a vues, elle se dirige sur nous !* (Claudel) ; et au fig. : *On croirait qu'un mauvais génie a jeté un sort sur ces pauvres gens. Le climat humide a de fâcheux effets sur sa santé. Toutes mes habitudes, jusqu'aux plus infimes, me retombaient d'un coup sur le dos* (Romains). || En toponymie, introduit le nom d'un lieu (généralement un cours d'eau) le long ou au voisinage immédiat duquel se trouve une localité : *Neuilly-sur-Seine. La Roche-sur-Yon. Boulogne-sur-Mer.* || **3.** *Fig.* Introduit le nom d'un objet abstrait qui provoque la réflexion, attire l'attention, suscite un travail intellectuel : *Méditer sur un problème. Préparer une thèse sur la tragédie classique. Questionner un ami sur ses projets. Il s'est expliqué sur ses choix politiques. On s'interroge sur le passé de cet homme. Vous m'en apprenez de belles sur son compte. Si vous croyez que c'est commode* [...] *de rassurer les petits épargnants des villes et des campagnes sur le sort de la monnaie* (Romains). || *Class.* Au sujet de, à propos de (emploi plus étendu qu'auj.) : *Qu'est-ce donc ? Qu'avez-vous ? et sur quels déplaisirs, | Lorsque vous me voyez, poussez-vous des soupirs ?* (Molière). *Je veux voir M. de Louvois sur votre frère qui est toujours ici sans congé* (Sévigné). || **4.** *Fig.* Introduit un nom désignant le comportement, l'attitude, l'état qui est le terme d'un processus psychologique ou intellectuel : *Rester, se tenir sur ses gardes, sur la défensive, sur le qui-vive. Je n'aime pas que vous le preniez sur ce ton avec moi. Elle me reçut sur un ton tragique* (Napoléon Ier). *Haverkamp reprit, sur un ton d'énergie qui de sa part était bien sombre* (Romains).

• SYN. : **II, 1** *au-dessus de* ; **2** *du côté de, en direction de, vers* ; **3** *de, à propos de, quant à, au sujet de* ; **4** *avec.*

B. Marque un rapport de subordination, de dépendance.

• **I.** EN INDIQUANT UNE HIÉRARCHIE ENTRE DES PERSONNES OU DES CHOSES. **1.** Introduit le nom d'un être qui est dominé par un autre, soit en vertu de dispositions légales, soit pour des raisons physiques, intellectuelles ou morales : *Depuis qu'il est majeur, ses parents ne peuvent plus rien sur lui. Ce coureur l'a emporté sur ses concurrents dans les tout derniers mètres. Avoir de l'autorité, de l'influence sur quelqu'un. Je chante le héros qui régna sur la France, | Et par droit de conquête et par droit de naissance* (Voltaire). *Profitez de l'empire passager, mais sans bornes, que l'amour vous donnera sur lui* (Genlis) ; avec, comme sujet de la phrase, le nom de l'autorité elle-même : *Le pouvoir du roi de France s'exerçait sur plus de vingt millions de sujets.* || *Class.* Plus que : *Mes petits sont mignons, | Beaux, bien faits, et jolis sur tous leurs compagnons* (La Fontaine). *Il aimait Troie sur toutes les villes du monde* (Racine). || *Compter sur quelqu'un, sur quelque chose*, v. COMPTER. || **2.** Introduit le nom de l'étalon, du modèle auquel on se réfère pour tel ou tel type d'opération : *Tailler deux jupes sur le même patron. Régler son pas sur celui de ses compagnons. Prendre exemple sur quelqu'un* ; spécialem., avec deux nombres permettant d'établir un rapport de grandeur : *Un terrain de 100 m de long sur 50 de large. Il a obtenu 12 sur 20 à son devoir de français. Sur 13 189* [enfants], *il en meurt dans les deux premières années de la vie, à Paris 4 131, à Londres 4413* (Buffon). *Et neuf fois sur dix, la chose qu'on croyait nouvelle est en réalité vieille comme le monde* (France). *Sur trente personnes invitées, deux seulement s'étaient excusées* (Henriot). || Class. *Sur l'exemple de quelqu'un*, en se conformant à la conduite de cette personne : *Apprends sur mon exemple à vaincre ta colère* (Corneille). || Vx. *Sur et tant moins de*, en déduction de : *Je vous envoie cent pistoles sur et tant moins de la perte que vous pouvez avoir faite pour moi* (Voiture). *On lui a payé cette somme sur et tant moins de ce qu'on lui doit* (Acad., 1835). || *Sur mesure*, v. MESURE. || Class. *Sur le marché*, v. MARCHÉ.

• **II.** EN INDIQUANT AUX DÉPENS DE QUI OU DE QUOI UN ÊTRE, UNE CHOSE, UNE ACTION PEUVENT EXISTER OU S'ACCOMPLIR. Introduit le nom de la personne ou de la chose au détriment de laquelle s'opère l'action : *Il ne cesse d'empiéter sur mes prérogatives. Prendre sur ses loisirs et sur son sommeil pour mener à bien un travail de recherche. La mer gagne chaque année quelques mètres sur le rivage. L'impôt sur le revenu. Il est nécessaire que les unes* [des espèces] *vivent sur les autres* (Buffon). *Il vécut deux ou trois ans sur la fortune de sa femme* (Flaubert). *L'effort douloureux que nous faisons sur nous-mêmes pour exprimer ce qui nous coûte tant à dire* (Proust). || *Prendre sur soi*, savoir se dominer, se contraindre : *Dans bien des circonstances, il faut prendre sur soi pour rester courtois.* (V. aussi PRENDRE [§ E, n. 6].)

• **III.** EN INDIQUANT UNE CAUSE OU UN MOYEN. **1.** Introduit le nom de la chose ou, plus rarement, de la personne qui constitue le fondement, la caution, le motif d'une action ou d'un comportement : *Juger les gens sur la mine, sur les apparences. Il a été condamné sur de faux témoignages. Prêter sur gages. S'appuyer sur un arrêt qui fait jurisprudence. Et sur quoi jugez-vous que j'en perds la mémoire ?* (Racine). *J'ai des maisons à louer, j'ai de l'argent sur l'État* (Hugo). || *Class.* En considération de (emploi plus étendu qu'auj.) : *La comédie n'est qu'un portrait de nos actions et de nos discours* [...]. *Sur cette maxime, je tâche de ne mettre en la bouche de mes acteurs que ce que diraient vraisemblablement en leur place ceux qu'ils représentent...* (Corneille). *Si vous ne comprenez pas les choses, au moins les pouvez-vous croire, sur ce que l'on en voit tous les jours* (Molière). || *Sur parole*, v. PAROLE. || **2.** Introduit le nom de l'auto-

rité religieuse ou morale que l'on invoque lors d'un engagement : *Jurer sur l'Évangile, sur sa conscience. L'un et l'autre, dans l'excès de leurs haines et de leurs défiances, se jurèrent sur l'Alcoran une amitié inviolable* (Voltaire). *Et malgré les serments que Louis de Valois, | Que le roi Très-Chrétien a prêtés sur la croix* (Delavigne). || *Sur l'honneur, sur mon honneur,* v. HONNEUR. || **3.** Class. *Sur peine de,* sous peine de : *On les a obligés à absoudre leurs pénitents qui ont des opinions probables, sur peine de péché mortel* (Pascal). *Si mon fils a jamais des enfants, je veux qu'ils étudient à Clermont sur peine d'être déshérités* (Saint-Évremond). || *Sur peine de la vie,* sous peine de mort : *Et lorsque d'en mieux faire* [des vers] *on n'a pas le bonheur, | On ne doit de rimer avoir aucune envie, | Qu'on n'y soit condamné sur peine de la vie* (Molière).

● SYN. : **I, 2** *d'après, conformément à, selon.* || **III, 1** *à cause de, en raison de, pour.*

C. Marque une relation chronologique.

1. En indiquant la proximité temporelle : *Sur ces entrefaites, son frère est arrivé. Sur ces paroles, il se retira. Ce n'est plus une petite fille : elle va sur ses seize ans.* || *Sur-le-champ,* v. à l'ordre alphab. || *Sur ce,* v. CE 1. || *Sur l'heure,* v. HEURE. || *Sur le point de,* v. POINT 1. || **2.** En indiquant l'approximation temporelle : *Elle* [M^me^ de Grignan] *ne voit encore rien d'assuré pour son retour ; je crois que le mien sera sur la fin de l'année* (Sévigné). *Sur les onze heures du soir, la femme du geôlier vint partager ses peines* (Stendhal). || *Class.* Au moment de (emploi plus étendu qu'auj.) : *Une fois la servante de cuisine ne se trouva pas sur le dîner à la maison* (Sorel). || **3.** En indiquant la répétition, la succession rapide d'actions du même genre : *Pendant deux heures, il a fait sottise sur sottise.* (V. aussi au § A, I, n. 1.) || *Coup sur coup,* v. COUP (§ V, n. 1).

● SYN. : **2** *aux environs de, vers.*

● REM. À la question « Peut-on dire : *J'ai lu cela sur le journal,* comme on dit : *lire une inscription sur un mur, lire sur une affiche ?* » Littré, en 1872, répondait : « On pourra bien dire *sur,* en parlant de ce qui est étendu sur une surface. Par conséquent, on peut dire : *lire sur un journal,* sur une page étendue devant soi. Autrement, on dira « dans » : *lire dans un livre, lire dans un journal* ». Il ne semble pas que la distinction faite par Littré ait jamais été appliquée. Actuellement, *lire sur le journal* est considéré comme une tournure populaire ou vulgaire (voir l'exemple de Montherlant cité au § A, n. I, 3).

2. sur- [syr] préf. (emploi spécialisé de *sur* 1 [*sor-*/*sour-* en anc. franç., v. l'art. précéd.]). **1.** Pour un objet matériel, indique qu'il est placé plus haut, plus loin qu'un autre ou qu'il en recouvre un autre, le second élément du mot composé étant le nom de cette autre chose : *Surculotte. Surdent. Survêtement ;* le second élément étant un adjectif dérivé du nom de base : *Muscle surépineux.* || **2.** Pour un phénomène, indique qu'il a lieu à un niveau plus élevé que l'action exprimée par le verbe simple : *Surhausser. Surmonter.* || Le second élément étant un nom, le composé indique ce qui s'ajoute, dans l'espace ou dans le temps, à l'objet de même nature désigné par le terme simple : *Surimpression. Surinfection. Surnombre.* || S'agissant de deux repères temporels, le préfixe marque la succession immédiate du terme composé à celui qui ne comporte pas *sur-* : *Surlendemain.* || **3.** Pour une chose abstraite, indique qu'elle est supérieure à la moyenne, à la norme de l'activité ou du résultat qu'exprime le second élément : *Suremploi. Surpression. Surproduction. Surtension.* || Le second élément étant un verbe, le composé indique le caractère intense et souvent excessif d'un phénomène : *Suralimenter. Surarmer. Surestimer. Surévaluer. Surexposer. Surgeler. Tu as surhypothéqué la maison de tes enfants et mangé la grenouille du gouvernement* (Balzac). || Le second élément étant un adjectif, le préfixe *sur-* le porte au superlatif (avec plus de force que ne le ferait l'adverbe *très*) : *Des petits pois surfins. La méthode de Proust est surimpressionniste et introspective* (Crémieux). || **4.** Pour une personne, indique qu'elle est placée hiérarchiquement au-dessus de celle que désigne le second élément : *Surintendant.* || Le second élément étant un nom de personne ou de chose, le composé désigne un être qui atteint le degré supérieur dans le genre représenté par le terme de base : *Un surhomme. Un sur-Wagner, encore un peu plus avancé que Wagner* (Proust). *Une sorte d'étalage divin de surbeautés* (Giraudoux). || **5.** Dans l'ancienne nomenclature des composés chimiques, indiquait la présence de la quantité maximale d'un élément constitutif du corps désigné par le terme simple, et équivalait au préfixe *per-* (seul usité auj.) : *On appelait « suroxyde » un oxyde au maximum d'oxydation, « sur-sel » un sel avec excès d'acide comparativement au sel neutre, etc., corps que l'on nomme maintenant « peroxyde », « persel », etc.*

● REM. **1.** Les mots en *sur-* constituent une série ouverte, qui s'enrichit au gré du locuteur ou de l'écrivain, comme le montrent les exemples de Balzac, de Crémieux, de Proust et de Giraudoux cités dans l'article, ainsi que les exemples suivants (tous d'André Gide) : *À l'entrée, l'aspect surélégant du public m'a fait fuir ; les sourires partout, les courbettes. Tout est surindiqué, l'action, le texte des dialogues et le jeu des acteurs. Suroccupé du matin au soir. Et vous, grandes cités surpopuleuses, ports débordants.*

2. La nomenclature ci-après comprend seulement les termes vraiment lexicalisés de la langue usuelle, ainsi que ceux dont la langue scientifique fait un emploi fréquent.

3. sur, e [syr] adj. (francique **sûr,* aigre, acide ; v. 1130, *Eneas,* au sens fig. de « amer » [en parlant de l'amour] ; sens actuel, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*eau sure,* 1679, J. Savary]). Dont le goût est un peu acide, légèrement aigre : *Un fruit sur. L'oseille est sure. Tout halète, tout n'est qu'effort et mouvement, | Sous le soleil, tranquille auteur des moissons mûres, | Et qui travaille encore imperturbablement | À gonfler, à sucrer là-bas les grappes sures* (Verlaine). || *Eau sure,* liquide acide dans lequel les chamoiseurs plongent les cuirs pour les amollir.

● SYN. : *aigre.*

sûr, e [syr] adj. (lat. *sēcūrus,* exempt de dangers, de soucis, de la prép. archaïque *sē,* sans, et du lat. class. cūra, soin, souci ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *soür* [*seür,* XII^e^ s. ; *sur,* XIV^e^ s. ; *sûr,* XVI^e^ s.], aux sens de « qui est en sécurité » [en parlant d'une personne] et de « qui a reçu une assurance, une garantie » ; sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*... en lieu sûr,* 1549, R. Estienne — « dans un endroit bien surveillé... », 1647, Corneille ; *il ne fait pas sûr,* av. 1549, Marguerite de Navarre] ; sens I, 2, fin du XV^e^ s., Molinet ; sens I, 3, v. 1370, Oresme [*de source sûre,* 1964, Robert ; *le temps n'est pas sûr,* 1718, Acad. ; *c'est... plus sûr,* 1935, Acad.] ; sens I, 4, fin du XV^e^ s., Molinet [*sûr à,* 1673, Corneille] ; sens I, 5, v. 1200, J. Bodel [*il est sûr...,* av. 1686, Quinault — *... sûr et certain...,* XX^e^ s.] ; sens II, 1, v. 1160, *Roman de Tristan* [en parlant d'un animal, XV^e^ s., J. de Brézé] ; sens II, 2, 1549, R. Estienne, art. *main* [par extens., 1862, V. Hugo ; au fig., 1843, Musset] ; sens II, 3, av. 1696, La Bruyère ; sens III, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*être sûr de son fait,* 1694, Acad. ; *être sûr de* et l'infin., av. 1696, La Bruyère — *... que,* v. 1175, Chr. de Troyes (*...sûr et certain...,* XX^e^ s.) ; *ne pas être sûr de* et l'infin., av. 1857, Musset — *...que,* 1835, Th. Gautier] ; sens III, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*être sûr de son fait,* 1661, Molière — *...de son coup,* 1718, Acad., et *...de son bâton,* 1690, Furetière ; *être sûr de* et l'infin., 1883, Renan — *...que,* av. 1549, Marguerite de Navarre ; *tu peux, vous pouvez être sûr que,* 1964, Robert — *...soyez sûr que,* 1708, Regnard ; *j'en étais sûr,* 1919, Dorgelès] ; sens III, 3, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens III, 4, 1683, Fontenelle [*seür,* « qui a de l'assurance », v. 1175, Chr. de Troyes ; « savoir se comporter avec aisance... », 1945, Colette] ; sens III, 5, 1746, Diderot [*être sûr de sa partie,* 1694, Acad.] ; sens III, 6, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [avec un nom ; avec un infin., 1876, Larousse]).

I. QUI OFFRE DES GARANTIES OU DES CERTITUDES, EN PARLANT DE CHOSES. **1.** Se dit d'un endroit où l'on ne court aucun

danger : *La nuit, ce quartier n'est pas sûr. La mer la plus terrible et la plus orageuse | Est plus sûre pour nous que cette cour trompeuse* (Racine). *Paris, à cette époque, n'était pas bien sûr* (Dumas père). || *Mettre, être en lieu sûr,* dans un endroit bien protégé : *Des papiers, des bijoux qui sont en lieu sûr. À vous mettre en lieu sûr je m'offre pour conduite | Et veux accompagner jusqu'au bout votre fuite* (Molière) ; dans un endroit bien surveillé, d'où l'on ne peut s'échapper, et, *spécialem.*, en prison : *Qu'on la tienne en lieu sûr, en attendant sa mère* (Corneille). *Mettre un voleur, un meurtrier en lieu sûr. Les voyous qui écumaient la région ont été mis en lieu sûr.* || Class. et impers. *Il ne fait pas sûr,* on s'expose à des risques, plus ou moins importants : *Je plains le dompteur de serpents ; | Il ne fait pas bien sûr en sa place* (La Fontaine). *Mais savez-vous* [...] *| Qu'il ne fait pas bien sûr, à vous le trancher net, | D'épouser une fille en dépit qu'elle en ait... ?* (Molière). || Fig. *En mains sûres,* v. MAIN (§ B, I, n. l). || **2.** Se dit d'un objet dont on peut se servir avec confiance, qui présente toutes les garanties souhaitables : *Cette échelle est sûre* (Littré). *Une voiture qui n'est pas sûre sur route mouillée.* || **3.** Se dit d'une chose sur laquelle on peut se fonder fermement, qui constitue une base solide, qui atteint bien son but, qui produit les résultats escomptés : *Acheter des valeurs sûres. S'il fallait faire réussir une grande affaire, d'autres auraient choisi les moyens les plus éclatants, il* [M. de Lamoignon] *choisissait les plus sûrs et les plus utiles* (Fléchier). *Une recette sûre contre l'ennui, c'est l'occupation* (Grimm). *En littérature, le plus sûr moyen d'avoir raison, c'est d'être mort* (Hugo). || *De source sûre,* de la part de gens généralement bien informés : *Je tiens ce renseignement de source sûre.* || *Le temps n'est pas sûr,* il risque de se gâter : *Prenez votre imperméable, car le temps n'est pas sûr. Ma canne, mon chapeau, mon parapluie ; le temps n'est pas sûr* (L. B. Picard). || *C'est, ce sera plus sûr,* c'est, ce sera une bonne précaution : *Quand j'ai un train à prendre, je pars de chez moi bien en avance, c'est plus sûr.* || **4.** Se dit de ce qui ne peut manquer d'arriver, de ce qui se réalise infailliblement : *Grâce à ce médicament, la guérison est sûre. Sur nos mauvais penchants, la victoire est peu sûre* (Lebrun). *Rien n'est si sûr que la mort* (Acad., 1835). || *Class.* Sûr à, garanti de façon certaine à : *Grand roi, Mastric est pris en treize jours ! | Ce miracle était sûr à ta haute conduite* (Corneille). || **5.** Se dit de ce qu'il est impossible de mettre en doute : *La nouvelle est sûre : plusieurs personnes l'ont confirmée. On ne sait si cet employé est foncièrement malhonnête, mais une chose est sûre, c'est qu'il a puisé dans la caisse de son patron.* || *Il est sûr, c'est sûr,* (fam.) *sûr et certain* (*que*) , il n'y a absolument aucun doute (que) : *Il est sûr, c'est sûr que la situation économique est mauvaise. L'opposition va contester les affirmations du Premier ministre, c'est sûr, c'est sûr et certain. Il est sûr que de hautes montagnes, que d'antiques forêts, que des ruines immenses en imposent* (Diderot).

II. Qui mérite la confiance, en parlant d'êtres animés et de leur comportement. **1.** Se dit d'une personne sur laquelle on peut compter, dont la loyauté, la fermeté ou la clairvoyance sont indiscutables : *Notre homme eût pu trouver des gens sûrs au besoin* (La Fontaine). *M. Tronchin, banquier ; c'est un homme sûr de toutes les manières* (Voltaire). *Vous avez manqué votre baccalauréat. Vous ne vous entendez pas avec vos parents. Que de soucis ! Heureusement que vous avez des amis sûrs...* (Troyat) ; *par extens.*, en parlant d'un animal : *Un Provençal dit de son chien : « Il est bien brave. » « Brave », cela signifie à la fois sobre et sûr, courageux et plein de gentillesse* (Montherlant). || **2.** Se dit des parties du corps qui jouent leur rôle sans défaillance, et, plus généralement, des qualités physiques qui s'exercent avec une grande efficacité : *Sur les routes difficiles ou escarpées, les mulets ont le pied plus sûr que les chevaux. Hippolyte* [...] *saisit ses javelots, | Pousse au monstre, et d'un dard lancé d'une main sûre, | Il lui fait dans le flanc une large blessure* (Racine) ; et par extens. : *Le jeu sûr d'un pianiste. Un cheval qui avance d'un trot régulier et sûr* ; et au fig. : *Non, non, tu* [la Mort] *sais choisir. Par instants, sur la terre, | Tu peux sembler commettre, il est vrai, quelque erreur : | Ta main n'est pas toujours bien sûre, et ta colère | Ménage obscurément ceux qui savent te plaire, | Épargne l'insensé, respecte l'imposteur...* (Musset). || **3.** Se dit des qualités intellectuelles, morales, affectives qui se signalent par leur solidité, leur justesse ou leur constance : *Cet homme a un esprit, un jugement très sûr, une moralité droite et sûre. Je n'ai pas la mémoire et bien fraîche et bien sûre* (Voltaire). *Un instinct aussi sûr que celui de la conscience* (Gide). *Un choix assez sûr a meublé ce petit salon jaune et la chambre Louis XVI qui l'accompagne* (Colette).

III. Qui éprouve ou manifeste de la confiance, en parlant de personnes : « sûr de, sûr que ». **1.** Se dit d'une personne qui a acquis une certitude intellectuelle sur un sujet donné : *Mes calculs sont justes et je suis sûr de mon résultat. Être sûr de ce qu'on avance. N'affirmez jamais quelque chose dont vous n'êtes pas sûr !* DONA PROUHÈZE : *Là votre pouvoir s'arrête.*— DON CAMILLE : *En êtes-vous si sûre ? est-ce en vain que depuis dix ans je vous oblige à vivre dans l'habitude que mon opposition vous imposait ?* (Claudel). || *Être sûr de son fait,* être convaincu de l'exactitude de ce qu'on affirme. || *Être sûr* ([fam.] *et certain*) *de* (et l'infinitif), *que* (et l'indicatif), être parvenu, par le raisonnement, à la conviction qu'un phénomène a eu lieu, existe ou existera : *Être sûr d'avoir trouvé la bonne solution. Je suis sûr qu'il réussira son examen. Je suis sûr et certain qu'il a menti. Tout d'un coup il se mit à parler et elle crut qu'il l'avait reconnue ; pourtant elle était sûre qu'il ne pouvait pas la voir* (Sartre). *J'ai vu un homme qui traversait au loin devant moi,* [...] *un homme que je reconnaissais, que j'étais sûr d'avoir déjà vu* (Butor). || *Ne pas être sûr de* (et l'infinitif), *que* (et le subjonctif), éprouver quelques doutes sur la réalité d'un phénomène : *Je ne suis pas bien sûre de ne pas avoir eu envie de me quereller encore avec vous* (Musset). *Je ne suis pas sûr que vous compreniez bien les raisons de mon refus.* || **2.** Se dit d'une personne qui croit spontanément à quelque chose, sans inquiétude ni réserve : *Vous pouvez être sûr de mon amitié, de ma sympathie. Soyez sûr de mon zèle et de la discrétion que je dois à votre confiance* (Voltaire). *Il y a donc des têtes assez fortes pour être sûres de tout et n'hésiter devant personne ?* (Vigny). *La Banque ne renferme plus aujourd'hui, j'en suis sûr, que des valeurs sans importance* (Adamov). || *Être sûr de son fait, de son coup* ou (vx) *de son bâton,* croire à la réussite complète de ce qu'on entreprend : *Si le Roi le peut voir* [mon placet], *je suis sûr de mon fait* (Molière). *À chaque fois qu'il joue aux courses, il est sûr de son coup.* || *Être sûr de* (et l'infinitif), *que* (et l'indicatif), attendre avec confiance un événement, en supposant, le plus souvent, qu'il aura une issue favorable : *Je suis sûr que tout se passera pour le mieux. Il est si sûr de guérir qu'il serait cruel de ne pas abonder dans son sens.* || *Tu peux ou vous pouvez être sûr que, sois* ou *soyez sûr que* (et l'indicatif futur), je te, vous prie de croire que (sert à renforcer une affirmation) : *Tu peux être sûr que je le retrouverai au tournant. Soyez sûr que je ferai tout mon possible pour vous rendre service !* || *J'en étais sûr,* se dit pour marquer qu'on prévoyait l'événement fâcheux qui vient d'avoir lieu : *Il a de nouveau renversé son verre sur la nappe, j'en étais sûr.* || **3.** *Être sûr de quelqu'un,* accorder toute sa confiance à cette personne, être persuadé qu'elle fera ce qu'on attend d'elle : *Il est sûr de moi* [...], *je ne puis rien lui refuser* (Alain). *Il y a un gardien dont je ne suis pas sûr ; je vais lui payer à boire ; il faut me laisser le temps de l'endormir* (Vailland). || **4.** *Être sûr de soi,* avoir pleinement confiance en ses propres possibilités et ne pas douter du succès de ses entreprises : *On lui a confié une tâche délicate et difficile, qu'il n'a pas hésité à accepter, car il est sûr de lui. Il n'y a qu'une femme bien sûre d'elle-*

même et de sa réputation qui ose tenir de pareils discours (Fontenelle). Savoir se comporter avec aisance et autorité dans n'importe quelle circonstance : *Les gens trop sûrs d'eux-mêmes paraissent souvent prétentieux. Tu as peur de tout ! Que peut-il nous arriver ?* [...] *Sois plus calme, sois plus sûr de toi, maintenant* (Ionesco). ‖ **5.** *Être sûr de quelque chose,* ne pas mettre en doute la valeur, l'efficacité de cette chose, et se comporter en conséquence : *Lorsqu'un pilote automobile n'est plus sûr de ses réflexes, il vaut mieux qu'il abandonne la compétition. Je suis plus sûr de mon jugement que de mes yeux* (Diderot). ‖ *Être sûr de sa partie,* en termes de musique, savoir si bien sa partie qu'on a la certitude de la chanter ou de l'exécuter sans faire aucune faute. (Vieilli.) ‖ **6.** *Être sûr de* (et l'infinitif) ou (vx) *être sûr de* (et un nom), s'exposer immanquablement à : *En désobligeant quelqu'un, on est sûr de s'en faire un ennemi. Quiconque en France avec éclat attire | L'œil du public, est sûr de la satire* (Voltaire).

• SYN. : **I, 1** *paisible, tranquille* ; **2** *stable* ; **3** *éprouvé, infaillible, sage, solide* ; **4** *assuré, certain, fatal, immanquable, inéluctable, inévitable* ; **5** *authentique, avéré, établi, évident, incontestable, indubitable, irrécusable, réel, vrai.* ‖ **II, 1** *bon, dévoué, loyal, sincère, véritable* ; **2** *exercé, expert, ferme, habile* ; **3** *bon, exact, fidèle, infaillible, juste.* ‖ **III, 1** *certain* ; **2** *assuré.* — CONTR. : **I, 1** *dangereux, malfamé* ; **2** *fragile, instable* ; **3** *absurde, extravagant, fantaisiste, insensé* ; **4** *aléatoire, hypothétique, illusoire, impossible, improbable* ; **5** *contestable, douteux, erroné, inauthentique, inexact.* ‖ **II, 1** *déloyal, faux, hypocrite, mauvais, perfide* ; **2** *hésitant, maladroit, tremblant, vacillant* ; **3** *faillible, flottant, incertain, trompeur.* ‖ **III, 2** *défiant, méfiant, sceptique.*

◆ **sûr** n. m. (1580, Montaigne). *Le plus sûr,* le parti le meilleur, le plus sage, celui qui a le plus de chances de succès : *Ne point mentir, être content du sien, | C'est le plus sûr : cependant on s'occupe | À dire faux pour attraper du bien* (La Fontaine). *Le plus sûr, dans cette circonstance, est de ne rien dire* (Acad., 1835).

◆ adv. (milieu du XIII[e] s., au sens de « sans danger » ; fin du XIV[e] s., E. Des-champs, au sens de « tranquillement, sans se soucier » ; sens actuel, début du XX[e] s.). *Fam.* Sans aucun doute (s'emploie dans une réponse, avec la valeur d'un « oui » accentué) : *« Tu es content, au moins ? — Sûr ! » Antoine, prononçant* [« sûr »] *à l'américaine « sure »* (Bernstein).

◆ **Pas sûr** loc. adv. (1964, Robert). *Fam.* Peut-être que non, ce n'est pas certain (s'emploie surtout dans les réponses) : *« Nous sommes bien d'accord ? — Pas sûr. » « Seras-tu libre samedi soir ? — Pas sûr. »*

◆ **Sûr que** loc. conj. (1904, A. France). *Pop.* Il est plus que probable que : *Sûr que j'ai quelque chose de brûlé dans l'intérieur* (France).

◆ **Bien sûr** loc. adv. (sens 1, 1878, Acad. ; sens 2, fin du XIX[e] s., A. Daudet ; sens 3, 1887, Zola). **1.** Cela va de soi, c'est évident (s'emploie comme réponse affirmative énergique) : *« Peux-tu me prêter dix francs ? — Bien sûr ! Et même davantage si tu veux. »* ‖ **2.** Sans aucun doute (s'emploie à l'intérieur d'une phrase pour souligner les mots qui suivent la locution) : *La petite Fanny qu'elle s'était habituée à traiter comme son enfant, et que bien sûr cette femme allait lui reprendre* (Daudet). ‖ **3.** Indique la concession (soit en tête, soit à l'intérieur, soit à la fin d'une phrase), « certes » : *Bien sûr, on pourrait discuter sur ce point, mais le temps nous manque. Je n'irai pas, bien sûr, jusqu'à dire que vous m'avez convaincu, mais vos arguments me semblent intéressants. S'il n'a guère de responsabilités, il ne gagne pas des cents et des mille, bien sûr.*

◆ **Bien sûr que,** loc. conj. (1887, Zola). *Fam.* S'emploie pour souligner une réponse affirmative ou négative, ou pour accentuer la proposition introduite par la locution : *Bien sûr que oui ! Bien sûr que non ! Bien sûr que je reviendrai demain !*

◆ **Pour sûr** (jadis *fam.,* auj. *pop.* et *dialect.*) ou (dialect.) **de sûr** loc. adv. (1665, La Fontaine, puis 1835, Acad. [*pour sûr ; de sûr,* v. 1175, Chr. de Troyes — écrit *de seür*]). Sans aucun doute, certainement (s'emploie soit comme réponse isolée, soit comme marque de soulignement en cours de phrase ou, plus souvent, en tête ou en fin de phrase) : *« Encore un petit coup de gnôle ? — Pour sûr ! » Pour sûr, il viendra* (Acad., 1835). *Lui-même, tout seul à Paris, il se languirait pour sûr* (Daudet). *Un bœuf va plus vite, cent fois ! cent fois plus vite, de sûr !* (Aicard).

◆ **Pour sûr que** loc. conj. (1909, A. Gide). *Pop.* et *dialect.* Syn. de BIEN SÛR QUE : *Parbleu ! La petite fait de la surenchère, dit-il d'une voix sifflante. Elle ne veut pas rester au-dessous de sa sœur. Pour sûr que les anges applaudissent là-haut !* (Gide).

◆ **À coup sûr** loc. adv. V. COUP.

sura n. m. V. SURATE N. F.

surabondamment [syrabɔ̃damɑ̃] adv. (de *surabondant* [v. ce mot] ; av. 1370, J. Le Bel, écrit *sourhabondamment ; surabondamment,* 1596, Hulsius). D'une manière plus que suffisante : *Nous croyons qu'il* [Jésus-Christ] *a payé surabondamment tout ce que nous devions à son Père justement irrité contre nous* (Bossuet). *Parler surabondamment d'un sujet.*

surabondance [syrabɔ̃dɑ̃s] n. f. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *abondance,* d'après le bas lat. *superabundantia,* surplus, superflu [de *superabundans, -dantis,* v. l'art. suiv.] — qui avait donné directement le moyen franç. *superhabondance,* très grande abondance, surplus [v. 1370, Oresme], *superabondance* [1541, Calvin] ; v. 1265, Br. Latini, écrit *sorhabondance ; surabondance,* XIV[e] s., Tobler-Lommatzsch [au fig., 1671, M[me] de Sévigné, *surabondance de droit ne nuit pas,* 1718, Acad.]). Abondance qui va bien au-delà du nécessaire ; quantité excessive : *La surabondance de la graisse les fait quelquefois mourir* [les moutons], *et toujours elle empêche les brebis de produire* (Buffon). *Une courte maladie de Frédie. Rien de grave. Une simple indigestion, due à la surabondance de haricots rouges dont nous gavait économiquement notre mère* (H. Bazin) ; et au fig. : *Sans parents, sans amis, pour ainsi dire seul sur la terre, n'ayant point encore aimé, j'étais accablé d'une surabondance de vie* (Chateaubriand). *À trois années de la plus ardente vie cachée, Henri Lacordaire doit une surabondance de génie et d'audace* (Mauriac). ‖ *Surabondance de droit ne nuit pas* (loc. prov.), on n'a jamais trop de droit pour soi.

• SYN. : *débauche, débordement, excès, exubérance, foisonnement, luxuriance, orgie, profusion, surcharge.* — CONTR. : *absence, disette, manque, pénurie, privation.*

surabondant, e [syrabɔ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *abondant,* d'après le bas lat. *superabundans, -dantis,* très abondant [part. prés. adjectivé de *superabundare,* v. l'art. suiv.] — qui avait donné directement le moyen franç. *superabondant,* très abondant [av. 1486, G. Alexis] ; fin du XII[e] s., Godefroy, écrit *sorhavundant* [*surabondant,* 1588, Montaigne], au sens 1 [au fig. ; « qui existe en quantité plus que suffisante... », milieu du XVIII[e] s., Buffon — *s(e)urabondant,* « rempli avec excès, en parlant d'une fontaine », v. 1265, J. de Meung] ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Se dit de ce qui existe en quantité plus que suffisante ou très nettement supérieure à la normale : *Une récolte surabondante. Dans l'affliction, la joie, l'amour, la honte, la compassion, les yeux se gonflent tout à coup, une humeur surabondante les couvre et les obscurcit, il en coule des larmes* (Buffon) ; et au fig. : *Les effets de la bonté de Jésus-Christ sont surabondants et infinis* (Fléchier). ‖ **2.** *Fig.* et *péjor.* Se dit de ce qui est inutile et superflu (vieilli) : *Vous avez déjà fait comprendre ce que vous vouliez dire ; ce que vous ajoutez est surabondant* (Acad., 1835). *Ne dites rien de surabondant* (Littré). ‖ **3.** *Spécialem.* En droit administratif, se dit d'un recours qui n'est pas motivé par un intérêt réel du demandeur.

• SYN. : **1** *excessif, extraordinaire, exubérant, luxuriant, pléthorique* ; **2** *redondant.* — CONTR. : **1** *dérisoire, insuffisant, maigre, pauvre.*

◆ **surabondant** n. m. (1651, Corneille). Vx. *Le surabondant,* ce qui excède largement la moyenne ou la normale (au pr. et au fig.) :

Tout le surabondant doit place au nécessaire ; | *Remplis tous tes devoirs avec fidélité* (Corneille). *Le colon fait un commerce de sa production lorsqu'il vend le surabondant de sa récolte* (Condillac).

surabonder [syrabɔ̃de] v. intr. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *abonder,* d'après le bas lat. *superabundare,* surabonder [du lat. class. *super-,* préf. marquant la supériorité, et *abundare,* déborder, être en abondance] — qui avait donné directement le moyen franç. *superhabunder,* être en très grande abondance [v. 1370, Oresme], *superabonder* [1564, J. Thierry] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit sorhabonder [*surabonder,* 1549, R. Estienne], au sens 1 [au fig., v. 1265, J. de Meung, écrit *seurhabonder — surabonder,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1549, R. Estienne [aussi au fig.]). **1.** Exister en quantité plus que suffisante ou très nettement supérieure à la normale : *Un inconvénient plus considérable encore, c'est que certaines marchandises d'Europe surabondaient en quelques endroits, tandis qu'elles manquaient en d'autres* (Raynal). *Les terres dans lesquelles l'argile surabonde sont d'une culture difficile et dispendieuse* (Raspail) ; et au fig. : *Les preuves surabondent de la noblesse de notre diplomatie pendant la Restauration* (Chateaubriand). *Dans un monde où l'injustice surabonde et où le crime est partout, il* [Alceste] *ne se gendarme que contre le fretin* (Mauriac). || **2.** *Surabonder de* ou *en,* posséder quelque chose en quantité très importante ou même excessive (vieilli) : *Un pays qui surabonde en blé, en pétrole ;* et au fig. : *Comme toutes mes facultés s'étaient accrues, comme je n'avais jamais abusé de la vie, elle surabondait de la sève de mon intelligence, et l'art, triomphant dans ma nature, ajoutait aux inspirations du poète* (Chateaubriand). *Tenant dans mes bras le corps dont une curiosité avait jadis supputé, soupesé tous les charmes dont il surabondait maintenant* (Proust).

• SYN. : **1** *abonder, foisonner, grouiller, pulluler ;* **2** *déborder, regorger.* — CONTR. : **1** et **2** *manquer.*

suractif, ive [syraktif, -iv] adj. (de *sur-* 2 et de *actif ;* 1903, Huysmans). Se dit d'une chose qui produit des effets très puissants (peu usité) : *La prière liturgique exigeait, pour être puissamment efficace, pour être suractive, une attention que rien ne disperse...* (Huysmans).

◆ adj. et n. (XXᵉ s.). Se dit d'une personne qui manifeste son énergie et sa vitalité à tout propos (peu usité) : *Un enfant suractif. Qui suis-je, moi ? un excité, un excessif, un suractif, mais avec des moments de dépression* (P. Dominique).

suractiver [syraktive] v. tr. (de *suractif,* d'après *activer ;* début du XXᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1939, G. Duhamel). **1.** Accroître fortement l'intensité d'une chose, accélérer son fonctionnement (s'emploie surtout au part. passé) : *Et la partie qui recommence est sans commune mesure avec celle que la vie vous avait offerte la première fois. C'est une partie accélérée et suractivée où tout est porté au cube : les chances, la vitesse, les enjeux* (Romains). || **2.** En parlant d'un produit chimique, biologique ou pharmaceutique, le soumettre à un traitement qui augmente très sensiblement sa puissance : *Suractiver un sérum. Les ampoules que je vais faire détruire sans retard tuent la souris en quelques heures, car il s'agit d'un virus préalablement suractivé* (Duhamel).

suractivité [syraktivite] n. f. (de *sur-* 2 et de *activité ;* 1872, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1900, G. Dumas, p. 119). **1.** Activité qui dépasse de façon très nette la moyenne ou la normale : *Fort bien que la maladie et la suractivité psychique aillent ensemble* (Romains). || **2.** En physiologie, fonctionnement exagéré d'un organe, d'une manière passagère ou continue : *La suractivité des glandes lacrymales sous l'effet d'une émotion.*

suradministrer [syradministre] v. tr. (de *sur-* 2 et de *administrer ;* 31 janv. 1968, *l'Observateur).*) Administrer avec une rigueur excessive : *L'État suradministre certaines collectivités locales en leur imposant une paperasserie inutile.*

suradultisme [syradyltism] n. m. (de *sur-* 2 et de *adulte ;* 1946, E. Mounier). Comportement dans lequel les éléments propres à l'âge adulte l'emportent trop nettement sur tous les autres : *On considère le suradultisme comme une preuve de déséquilibre psychique.*

surah [syra] n. m. (adaptation et emploi comme n. commun de *Surat*[*e*], n. d'une ville de l'Inde occidentale qui produisait des étoffes réputées ; 1883, Zola). Étoffe de soie, croisée, douce, souple et légère, d'abord fabriquée en Inde : *Mᵐᵉ de Marsantes avait une robe de surah blanc à grandes palmes, sur lesquelles se détachaient des fleurs en étoffe...* (Proust).

suraigu, ë [syrɛgy] adj. (de *sur-* 2 et de *aigu ;* 1721, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1855, Nysten ; sens 3, début du XXᵉ s.). **1.** Se dit d'un son, d'une voix qui sont très aigus ou excessivement aigus (parfois péjor.) : *Un chuchotement général mêlé de notes gutturales ou suraiguës* (Fromentin). *Pas d'animaux à voix grave... uniquement les cris suraigus des oiseaux, le bruit métallique de leur vol...* (Giraudoux). *Dans la pluie, deux petites filles vêtues de noir se sont enfuies à notre approche, étouffant un rire suraigu* (Butor). || **2.** En pathologie, se dit d'une affection qui a un caractère aigu très prononcé : *Inflammation suraiguë. Péritonite suraiguë.* || **3.** *Fig.* Se dit d'une sensation, d'un sentiment d'une force exceptionnelle ou d'une faculté dont le niveau est très supérieur à la normale : *Une douleur suraiguë. L'accès de jalousie suraiguë s'est apaisé* (M. Prévost). *Il avait, lui, un sens suraigu de la vie intime* (Rosny).

surajoutement [syraʒutmɑ̃] n. m. (de *surajouter* [v. ce mot] ; XIIIᵉ s., écrit *sorajoustement,* au sens de « ce qui est ajouté en plus » ; écrit *surajoutement,* au sens actuel, 1842, Acad.). Action de surajouter ; résultat de cette action.

surajouter [syraʒute] v. tr. (de *sur-* 2 et de *ajouter ;* 1314, Mondeville, écrit *surajouster ; surajouter,* 1688, Bossuet). Ajouter un élément à un ensemble déjà complet ou achevé ; ajouter un élément par surcroît, en excès (s'emploie souvent au part. passé) : *Surajouter des preuves pour confirmer ses dires. Surajouter une aile, un étage à un bâtiment. Une femme surajoutée à celle qu'on a déjà ne peut être légitime* (Bossuet). *Dépouillez-le, par la pensée, de ses habitudes factices, de ses besoins surajoutés, de ses préjugés faux* (Taine). *Ornement surajouté* (Acad., 1935).

◆ **se surajouter** v. pr. (av. 1854, Lamennais). Venir s'ajouter, en excès, à un ensemble constitué et cohérent : *Toute idée nouvelle ne se surajoute pas seulement aux idées et aux connaissances acquises, elle les modifie encore en se combinant avec elles* (Lamennais).

sural, e, aux [syral, -o] adj. (de l'anc. franç. *zure,* mollet [v. 1280, Bibbesworth], *sure* [v. 1400, *Studia neophilologica,* XV, 208], lat. *sūra,* le mollet [et, à basse époque, « petit os de la jambe »] ; XIIIᵉ s., *Médicinaire liégeois* [*triceps sural,* 1874, Larousse, art. *muscle*]). Se dit, en anatomie, de ce qui appartient au mollet : *Artère surale. Veines surales. Nerfs suraux.* || *Triceps sural,* muscle de la face postérieure de la jambe, constitué par les muscles jumeaux et soléaires, et qui se termine par le tendon d'Achille.

suralimentation [syralimɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *suralimenter,* d'après *alimentation ;* 1892 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1926, P. Benoit [*suralimentation différentielle,* 1968, Larousse]). **1.** Méthode thérapeutique qui consiste à faire absorber à un malade une quantité de nourriture nettement supérieure à celle dont son corps a besoin. || **2.** Ingestion régulière d'une quantité de nourriture supérieure à la ration d'entretien : *De nombreux médecins dénoncent la suralimentation qui règne dans la plupart des pays de l'Occident.* || **3.** Procédé consistant à alimenter un moteur à combustion interne avec de l'air dont la pression est supérieure à la pression atmosphérique. || *Suralimentation différentielle,* procédé particulier d'alimentation d'un moteur d'automobile, dans lequel un compresseur, augmentant la pression d'admission

de l'air, est commandé par les variations du couple résistant.

suralimenter [syralimɑ̃te] v. tr. (de *sur-* 2 et de *alimenter ;* 23 déc. 1899, *le Sourire* [p. 12], au sens 1 [au fig., 1927, M. Bedel, p. 137 ; pour un animal, milieu du XXe s.] ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Donner à quelqu'un une nourriture plus abondante que la ration d'entretien, soit à des fins thérapeutiques (s'il s'agit d'un malade), soit pour favoriser son développement physique (s'il s'agit d'un enfant), soit simplement pour satisfaire son appétit ou sa gourmandise (s'emploie souvent au part. passé) : *Suralimenter un enfant au moment de sa croissance. L'homme des villes est gras, hâbleur, gesticulant, plein de jactance et de suffisance ; cela tient à ce qu'il est suralimenté* (Morand) ; et au fig. : *L'orchestre suralimentait son imagination* (M. Bedel). || Faire ingérer à un animal une quantité excessive de nourriture, afin d'obtenir un engraissement rapide : *On suralimente systématiquement la volaille destinée à la consommation.* || **2.** Soumettre un moteur à combustion interne au procédé de la suralimentation : *Un moteur de six cylindres, suralimenté par un compresseur.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Augmenter la densité et la richesse d'une production littéraire ou artistique (peu usité) : *Le suralimenter* [son ouvrage] *comme un enfant, le créer comme un monde* (Proust).

surallé, e [syrale] adj. (part. passé de *suraller ;* 1933, Larousse). *Voies surallées,* en vénerie, voies sur lesquelles le veneur ou les piqueurs ont marché sans les apercevoir.

suraller [syrale] v. intr. (de *sur-* 2 et de *aller ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *suraler,* au sens fig. de « s'accumuler en montant plus haut que » ; écrit *suraller,* au sens actuel, av. 1574, Charles IX, p. 121). En parlant d'un chien de chasse, passer sur la voie sans se rabattre, ou sans donner de la voix : *Un limier qui surva.*

◆ **se suraller** v. pr. (1690, Furetière). Revenir sur ses voies.

suranal, e, aux [syranal, -o] adj. (de *sur-* 2 et de *anal ;* 1933, Larousse). Se dit, en entomologie, de ce qui est placé du côté dorsal par rapport à l'anus.

surandouiller [syrɑ̃duje] n. m. (de *sur-* 2 et de *andouiller ;* v. 1387, G. Phébus, écrit *surantoillier ; surandouiller,* 1690, Furetière). Second cor de la tête d'un cerf, qui vient après le maître andouiller et avant le troisième andouiller, appelé « chevillure ».

surannation [syranasjɔ̃] n. f. (de l'anc. v. *suranner,* cesser d'être valable après un an de date — en parlant d'un droit — [1606, Nicot], dér. de *suranné ;* XVIe s., *Coutumier général,* II, 486 [« expiration d'un délai de procédure », 1876, Larousse ; *lettres de surannation,* 1690, Furetière]). Dans l'ancienne jurisprudence, cessation de l'effet d'un acte, d'un droit, d'une commission valables pour un temps déterminé, et qu'on n'avait pas renouvelés à l'expiration de ce temps : *On a stipulé que cette procuration serait valable nonobstant surannation* (Acad., 1835). || Expiration d'un délai de procédure. || *Lettres de surannation,* lettres patentes, expédiées sous forme de mandement royal, qui avaient pour objet de rendre-force et validité à des lettres dont l'effet était prescrit.

suranné, e [syrane] adj. (de *sur-* 2 et de *an ;* XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens de « qui a plus d'un an » [en parlant d'un chapon] ; XIVe s., *Ordonnance royale,* au sens de « trop vieux » [en parlant de harengs en caque] ; sens 1, XVIe s., Bloch-Wartburg [*concession surannée,* 1872, Littré] ; sens 2, 1690, Furetière [« ...qui ne répond plus aux besoins actuels », 1810, Mme de Staël] ; sens 3, 1933, J. Romains [pour un individu n'ayant plus les qualités... du personnage qu'il joue..., 1661, Molière]). **1.** En droit ancien, se disait d'un acte public qui, ayant plus d'un an de date, avait cessé d'être valable, et, plus généralement, de tout acte privé de ses effets pour être arrivé à son terme : *Procuration surannée* (Littré). || *Concession surannée,* concession devenue nulle pour n'avoir pas été enregistrée dans le temps prescrit. || **2.** Se dit de ce qui appartient ou semble appartenir à une époque révolue, de ce qui n'est plus de mise : *Dans deux ans ce sera un titre suranné que d'avoir fait la campagne de Moscou* (Stendhal). *Vois se pencher les défuntes Années, | Sur les balcons du ciel, en robes surannées ; | Surgir du fond des eaux le Regret souriant* (Baudelaire). *Et je dois dire que la conversation de M. de Norpois était un répertoire si complet des formes surannées du langage particulières à une carrière, à une classe et à un temps...* (Proust). || *Spécialem.* Se dit de ce qui ne répond plus aux besoins actuels : *Des conceptions surannées* (Sully Prudhomme). *Ces livres philosophants qui ont préparé de loin le futur bouleversement* [...] *de nos lois surannées* (Maupassant). || **3.** *Littér.* Se dit d'une personne qui, par son apparence, son mode de vie ou ses idées, se rattache au passé, a perdu le contact avec le monde moderne : *Elle attendait d'elle de mystérieux renseignements sur la vie, sans bien se demander d'ailleurs où la demoiselle sédentaire et surannée avait pu les prendre* (Romains). *Il* [Pascal] *paraîtra suranné, démodé, à vingt ans, à ceux qui donneront le ton après la Fronde* (Mauriac). || *Vx.* Se disait d'un individu n'ayant plus ni les qualités ni l'âge du personnage qu'il joue en société : *Une coquette surannée qui se couche après avoir laissé ses cheveux, ses sourcils et ses dents sur sa toilette* (Lesage).

• SYN. : **2** *archaïque, caduc, démodé, désuet, vétuste ; antique, dépassé, périmé ;* **3** *rétrograde, vieillot.* — CONTR. : **2** *à la mode, d'avant-garde, en vogue, nouveau, récent ; actuel, contemporain, inédit, révolutionnaire ;* **3** *à la page, in* (fam.), *ultramoderne* (fam.).

◆ **suranné** n. m. (1844, Th. Gautier). Littér. *Le suranné,* ce qui est passé de mode et n'a pas les qualités nécessaires pour vieillir bien : *Rien n'est plus beau que l'antique, rien n'est plus laid que le suranné* (Gautier).

surarbitre [syrarbitr] n. m. (de *sur-* 2 et de *arbitre ;* 1470, Bartzsch). En droit, arbitre choisi pour prendre une décision en cas de contestation entre les arbitres déjà désignés : *Le surarbitre peut être nommé soit par le juge, soit par les arbitres eux-mêmes.* (Syn. TIERS ARBITRE.)

surard [syrar] adj. m. et n. m. (de l'anc. n. m. *seür,* sureau [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], *sûr* [1732, Liger, I, 856] — v. SUREAU ; 1611, Cotgrave, écrit *seurat* [*surat,* 1872, Littré] ; *surard* — par changement de suff. —, 1762, Acad. [comme adj. ; comme n. m., 1904, Larousse] — *suzat,* même sens [av. 1553, Rabelais], était le résultat du croisement de *seür* [v. ci-dessus] et de *rosat* [v. ce mot]). *Vinaigre surard,* ou *surard* n. m., vinaigre dans lequel on a fait infuser des fleurs de sureau pour le parfumer.

• REM. On dit aussi SURAT. (V. ci-dessus.)

surarmé, e [syrarme] adj. (de *sur-* 2 et de *armé ;* 1955, *le Figaro,* d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964). Se dit d'une nation dont les forces et les équipements militaires sont d'une importance excessive.

surarmement [syrarməmɑ̃] n. m. (de *sur-* 2 et de *armement ;* 23 mars 1969, *le Monde*). Importance excessive du potentiel militaire d'une nation.

surat adj. et n. m. V. SURARD.

surate [syrat] ou **sourate** [surat] n. f. (ar. *surat,* même sens, proprem. « chapitre » ; 1732, Trévoux, écrit *surate ; sourate,* 1877, Littré). Nom donné à chacun des versets du Coran (qui sont classés non par ordre chronologique, mais par ordre de longueur, les plus longs au début, les plus courts à la fin) : *Les parties poétiques du Coran sont les dernières surates* (Renan).

• REM. On a dit aussi SURA n. m. (1732, Trévoux) : *Il est dit dans le sura IV : Ne vous tuez pas vous-même, car Dieu est miséricordieux envers vous* (Voltaire). *Les inscriptions, qui sont presque toujours des suras du Coran* (Gautier).

surbaissé, e [syrbɛse] adj. (de *sur-* 2 et de *baissé,* part. passé de *baisser ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 [pour un monument, av. 1885, V. Hugo] ; sens 2, 1866, Baudelaire ; sens 3, 1926, Maurois, p. 158 [*carrosserie surbaissée,* 1933, Larousse] ; sens 4, 1954, P. Vivier, p. 10). **1.** Se dit, en architecture, d'un arc, d'une voûte, etc., dont la montée est moindre que la moitié de son ouverture : *C'était une humble église au cintre sur-*

baissé, | *L'église où nous entrâmes* (Hugo). *M^me^ Jules de Bon-mont et M^me^ Hortha courent jusqu'au porche, dont la voûte surbaissée portait à sa clef le paon...* (France). *Un dôme surbaissé.* (Contr. SURHAUSSÉ.) || *Par extens.* Se dit de monuments dont la hauteur insuffisante gâte l'apparence esthétique (peu usité) : *Voici les églises de Louis XIII, lourdes, trapues, surbaissées* (Hugo). || **2.** *Littér.* Se dit d'éléments dont l'aspect rappelle celui d'un arc surbaissé (peu usité) : *J'aime, ô pâle beauté, tes sourcils surbaissés,* | *D'où semblent couler des ténèbres ;* | *Tes yeux, quoique très noirs, m'inspirent des pensers* | *Qui ne sont pas du tout funèbres* (Baudelaire). || **3.** *Voiture surbaissée,* voiture automobile dont on a notablement abaissé le centre de gravité, afin d'améliorer sa tenue de route : *La plupart des voitures de sport sont surbaissées.* || *Carrosserie surbaissée,* carrosserie d'automobile dont la hauteur est nettement inférieure à la moyenne, ce qui réduit la résistance du véhicule à l'air et augmente ses performances. || **4.** Se dit, en sciences naturelles, d'éléments anatomiques placés plus bas qu'ils ne le sont d'ordinaire : *La bouche surbaissée du poisson de fond* (P. Vivier).

surbaissement [syrbɛsmɑ̃] n. m. (de *surbaissé,* 1704, Trévoux, au sens 1 [« voûte, arc surbaissé », 1831, V. Hugo] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** En architecture, quantité dont une arcade, une voûte, etc., est surbaissée, différence entre sa hauteur et la moitié de sa largeur ; caractère d'un élément surbaissé : *Le trop grand surbaissement nuit à la solidité.* || Voûte, arc surbaissés : *Débauches de pleins cintres romains, de colonnes grecques et de surbaissements gothiques* (Hugo). || **2.** En marbrerie, seconde taille pratiquée dans une moulure, pour la dégager, pour la cintrer ou pour l'allégir.

surbaisser [syrbɛse] v. tr. (de *surbaissé ;* 1690, Furetière). Rendre surbaissé : *Surbaisser une arcade, une voiture.*

surbande [syrbɑ̃d] n. f. (de *sur-* 2 et de *bande* 1 ; 1680, Richelet, au sens de « bande qu'on applique sur une compresse » ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « bande de fer qui retient les tourillons d'une bouche à feu » ; sens actuel, 1836, Acad.). Chemin que le chien d'un fusil ou d'un pistolet peut faire en arrière quand il est armé.

surbooking [syrbukiŋ] n. m. (de *sur-* 2 et de l'angl. *booking,* réservation, proprem. « inscription, enregistrement [dans un livre] », dér. de *book,* livre ; 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 756). Pratique de certaines agences de voyage qui réservent, sur plusieurs vols à même destination, un nombre de places supérieur à leurs besoins.

• SYN. : *surréservation.*

surboum [syrbum] n. f. invar. (de *sur[prise-partie]* et du n. m. *boum* [v. ce mot], au sens de « fête-anniversaire d'une école » [1949, Esnault] ; 1951, Esnault). *Fam.* Syn. de SURPRISE-PARTIE.

• REM. Le mot est passé de mode. On emploie plus souvent, auj., l'abrév. BOUM n. f. (v. 1960) : *Aller à une boum avec des copains.*

surbout [syrbu] n. m. (emploi substantivé de l'anc. loc. adv. *sur bo[u]t,* debout — XIV^e^ s., Tobler-Lommatzsch — [de *sur* 1 et de *bout*], proprem. « [pièce mise] debout » ; 1765, *Encyclopédie*). Grosse pièce de bois tournant sur un pivot, qui reçoit des assemblages de charpente, et que l'on emploie dans diverses machines de levage.

surcapacité [syrkapasite] n. f. (de *sur-* 2 et de *capacité ;* 26 août 1965, *le Monde*). En parlant d'une entreprise, d'une indus trie ou d'un pays industrialisé, capacité supérieure aux besoins.

surcapitalisation [syrkapitalizasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *capitalisation ;* 1933, Larousse, au sens 1 [aussi « différence entre ces deux valeurs »] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** En termes de banque et de Bourse, action d'attribuer à une entreprise une valeur de capital supérieure à sa valeur réelle. || Différence entre ces deux valeurs : *Pour payer une usine valant un million de francs, cette société anonyme a émis pour deux millions d'actions en Bourse, créant ainsi une surcapitalisation d'un million.* || **2.** En économie politique, syn. de SURINVESTISSEMENT.

surcharge [syrʃarʒ] n. f. (déverbal de *surcharger ;* début du XVI^e^ s., au sens I, 1 ; sens I, 2 et 4, 1872, Littré ; sens I, 3, 1933, Larousse [« surélévation d'un mur », 1872, Littré] ; sens I, 5, 1876, Larousse ; sens I, 6, 1512, J. Lemaire de Belges ; sens I, 7, 1559, Amyot ; sens II, 1, début du XVI^e^ s. [par extens., 1964, Robert ; « excès de charge donné à un plancher » et pour des bagages, 1872, Littré] ; sens II, 2-3, 1964, Larousse ; sens II, 4, 28 mars 1738, Voltaire [dans le domaine artistique, 1788, Féraud] ; sens III, 1, 1636, Monet ; sens III, 2, 1933, Larousse ; sens III, 3, 1964, Robert).

I. CHARGE AJOUTÉE. **1.** Nouvelle charge, qui augmente le poids déjà supporté par un être animé ou une chose : *Ce cheval est assez chargé, il ne lui faut point de surcharge* (Acad., 1835). *Une tonne de surcharge.* || **2.** Surplus de poids imposé à certains chevaux dans les courses au galop. || **3.** Charge supplémentaire que peuvent avoir à supporter un édifice, un appareil, une machine, et dont il faut tenir compte dans les calculs précédant leur construction. || Surélévation d'un mur. || **4.** Surcroît d'épaisseur donné à un enduit. || **5.** En typographie, éléments qui, dans une composition, sortent des conditions ordinaires (tableaux, sommaires, notes, etc.) et dont l'exécution, plus difficile ou plus longue que celle d'un texte uniforme, nécessite une augmentation du prix normal. || **6.** Alourdissement d'une charge fiscale, impôt nouveau ajouté à ceux qui existent déjà : *Le peuple est désespéré entre la nécessité de payer de peur des exactions, et le danger de payer de peur des surcharges* (Montesquieu). || **7.** *Fig.* Surcroît de peines, de dépenses, d'obligations : *C'est une grande surcharge à un homme qui était déjà si accablé de douleur* (Acad., 1835). *S'imposer une surcharge de travail pour rendre service à un ami.*

II. CHARGE EXCESSIVE. **1.** Poids dépassant celui qu'un objet peut normalement supporter ; le fait d'être chargé de ce poids excessif : *Un accident de la route dû à la surcharge du véhicule. Si on bâtit sur ce mur, cette surcharge le fera crever* (Furetière, 1690). *Mon avion, type « Simoun », décolle sa surcharge bien avant d'avoir épuisé l'aire disponible* (Saint-Exupéry) ; et par extens. : *La surcharge de l'estomac est, à la longue, fort dommageable à la santé.* || Excès de charge donné à un plancher. || Poids excédant le poids des bagages que chaque voyageur a le droit d'emporter gratuitement avec lui : *Dans les voyages par avion, la surcharge coûte très cher.* (On dit, plus souvent, EXCÉDENT DE BAGAGES.) || **2.** *Surcharge alluviale,* en géomorphologie, charge alluviale qui dépasserait théoriquement la charge limite. || **3.** Dans les machines et appareils électriques, excès de la charge actuelle par rapport à la charge nominale. || **4.** *Fig.* et *péjor.* Quantité ou densité inutilement élevée : *Il n'y a point d'éloquence où il y a surcharge d'idées ; et, sans éloquence, comment peut-on plaire longtemps ?* (Voltaire). *Il y a dans ce style une véritable surcharge d'épithètes* (Acad., 1935). *La surcharge des programmes scolaires.* || Dans le domaine artistique, ornementation surabondante : *Christian Bérard reste un des seuls à savoir embellir une œuvre sans surcharge...* (Cocteau).

III. CE QUI RECOUVRE OU DISSIMULE QUELQUE CHOSE. **1.** Mot écrit par-dessus un autre pour le remplacer : *Il y a dans cette lettre de change une surcharge* (Acad., 1835). *Les actes publics doivent être rédigés sans rature ni surcharge. Un manuscrit illisible, plein de surcharges.* || **2.** Impression typographique faite après coup sur un timbre-poste, en général pour en modifier la valeur. || **3.** Dans un tableau, un dessin, etc., partie peinte ou dessinée par-dessus une autre.

• SYN. : **I, 2** *handicap ;* **3** *excédent, surcroît, surplus.* || **II, 4** *débauche, déluge, foisonnement, orgie, pléthore, profusion, redondance, surabondance.* || **III, 1** *correction, rajout.*

◆ **En surcharge** loc. adv. (1872, Littré). En plus de la charge normale ou du nombre régulier : *Ajouter une valise en surcharge.*

Un autobus qui prend un passager en surcharge.

surchargé, e [syrʃarʒe] adj. (part. passé de *surcharger ;* 1690, Furetière, au sens I, 1 [« ...rempli au-delà de la normale », 1964, Robert — au fig., 1764, Voltaire] ; sens I, 2, 1er sept. 1760, Voltaire [pour ce qui comporte des activités... trop nombreuses, 1928, R. Martin du Gard] ; sens I, 3, 1964, Robert ; sens II, 1876, Larousse ; sens III, 1835, Acad. [pour un timbre-poste, XXe s.]).

I. 1. Se dit d'un être animé ou d'une chose qui supportent un poids excessif : *Des mulets surchargés. Une voiture surchargée tient mal la route.* || Se dit de ce qui est rempli au-delà de la normale : *Des rames de métro surchargées aux heures de pointe. Avoir l'estomac surchargé ;* et au fig. : *Une mémoire surchargée. Des programmes scolaires surchargés.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne à qui ses occupations ne laissent aucun répit : *Il m'est impossible d'accepter votre invitation à dîner : je suis vraiment surchargé, ces jours-ci. Il est fort doux d'être occupé, mais il est dur d'être surchargé* (Voltaire). || Se dit de ce qui comporte des activités ou des obligations trop nombreuses : *Après une semaine surchargée, il travaille encore pendant le week-end. Un emploi du temps surchargé.* || **3.** *Fig.* Dans le domaine esthétique, se dit de ce qui est alourdi par un excès d'ornements : *Une tapisserie surchargée. Un style surchargé, qui perd toute vivacité.*

II. En héraldique, se dit d'une pièce chargée d'une autre pièce qui en porte une troisième.

III. Se dit de ce qui porte une surcharge, une inscription qui en recouvre une autre partiellement ou totalement : *Un mot surchargé. Il arrive que mes brouillons soient très surchargés, mais cela vient du foisonnement des pensées et de la difficulté de leur ordonnance et de leur agencement* (Gide) ; *spécialem.*, en parlant de timbres-poste : *Certains timbres surchargés de 1871 valent très cher à cause de leur rareté.*

• SYN. : **I, 1** *bondé, bourré, comble ;* **2** *accablé, affairé, débordé ; accablant, chargé, lourd ;* **3** *chamarré, tarabiscoté* (fam.), *travaillé.* || **III** *corrigé, raturé.*

surcharger [syrʃarʒe] v. tr. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *charger ;* début du XIIIe s., *Fergus,* écrit *sorcharcier* [*surcharger,* XVIe s.], au sens I, 1 [« remplir un objet d'une quantité qui excède ses capacités », fin du XVIe s., A. d'Aubigné — au fig., av. 1741, J.-B. Rousseau ; *surcharger un prix,* 1839, Stendhal — *surcharger,* « augmenter excessivement (une redevance) », fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens I, 2, 1559, Amyot [sans complément indirect, 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1782, Mme de Genlis ; sens II, 1, 1832, Raymond ; sens II, 2, 1933, Larousse ; sens II, 3, 1962, Robert, art. *papier*). [Conj. **1 b.**]

I. CHARGER À L'EXCÈS. **1.** Imposer à un être animé ou à une chose un poids supérieur à celui qu'ils peuvent normalement supporter : *Surcharger un âne, une voiture, un bateau. Une longue table qui portait, au lieu de marbre, des mosaïques romaines, et que surchargeait un amas énorme de placets* (Vigny). *Voici un pauvre cheval qui porte plus que son faix... On ne doit surcharger nulles créatures, pas même les bêtes de somme* (France). || Remplir un objet d'une quantité qui excède ses capacités : *Se surcharger l'estomac en faisant des repas trop copieux. Au moment des départs en vacances, les trains sont surchargés de voyageurs, et les routes surchargées de véhicules ;* et au fig. : *Il* [Lenotre] *surcharge la mémoire sans nourrir le sentiment* (La Varende). *Gardez le nom de l'avocat, il saura toujours comment me toucher. Je ne vous surcharge pas avec son numéro, il y a des annuaires dehors* (Sarrazin). || Fig. et vx. *Surcharger un prix,* exiger indûment une somme qui s'ajoute au prix normal : *Il regardait ce jeune homme élégant pour juger de combien de louis il pouvait surcharger le prix du cheval à vendre* (Stendhal). || **2.** *Fig.* Imposer un surcroît de peines, de dépenses, de travail à quelqu'un : *L'une, par sa patrie au malheur exercée, | L'autre, que son époux surchargea de douleurs* (Baudelaire). *Un patron qui surcharge ses ouvriers de besogne ;* et sans complément indirect : *Surcharger ses employés, ses collaborateurs. Surcharger les collectivités locales. Ah ! dit-il, surchargerons-nous ainsi la respectable famille ? vous voyez bien qu'elle veut tout nourrir, hommes et chevaux* (Rousseau). || **3.** *Fig.* Alourdir par des détails inutiles, par des ornements surabondants : *Prenons garde de surcharger nos décrets de formules oiseuses* (Mirabeau). *L'or, les diamants et les perles ne surchargeaient point sa parure* (Genlis).

II. RECOUVRIR UNE CHOSE PAR UNE AUTRE. **1.** Écrire un mot ou un signe pardessus un autre, pour le remplacer, pour l'annuler : *Surcharger toute une ligne. Un acte où certains mots ont été surchargés. J'ai trouvé* [...] *un sonnet surchargé de ratures, qui doit être de sa composition* (Gautier). || **2.** Imprimer une surcharge typographique sur un timbre-poste : *Un timbre de 60 centimes surchargé de 20 centimes.* || **3.** En termes de peinture et de dessin, recouvrir d'une surcharge ou retoucher par une surcharge : *Surcharger de noir les sourcils d'un personnage pour donner plus de profondeur à son regard.*

• SYN. : **I, 1** *alourdir, combler, embouteiller, encombrer ;* **2** *accabler, écraser, grever.*

surchauffage [syrʃofaʒ] n. m. (de *surchauffer ;* 1876, Larousse). Action de surchauffer ; résultat de cette action : *Le surchauffage de la vapeur.*

surchauffe [syrʃof] n. f. (déverbal de *surchauffer ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse [« action d'amener... à une température supérieure à la température d'équilibre... », 1964, Larousse] ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1963, d'après P. Gilbert, p. 522). **1.** Action d'élever un corps à un degré supérieur de chaleur ; résultat de cette action. || **2.** Action de porter une vapeur à une température supérieure à la température d'ébullition correspondant à sa pression ; résultat de cette action : *La surchauffe améliore le rendement des machines à vapeur.* || Action d'amener un corps à une température supérieure à la température d'équilibre correspondant à son état physique ; état instable qui résulte de cette opération. || **3.** Chauffage exagéré d'un métal ou d'un alliage, mais sans fusion, même partielle : *La surchauffe de l'acier lui donne une structure plus fine.* || **4.** *Fig.* Phénomène économique impliquant un danger d'inflation et caractérisé par une augmentation de la demande solvable de biens de consommation plus rapide que l'accroissement du produit national brut.

surchauffé, e [syrʃofe] adj. (part. passé de *surchauffer ;* 1835, Acad. [art. *surchauffure*], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1928, R. Martin du Gard ; sens 4, 1876, A. Daudet). **1.** Se dit de ce qui a été chauffé à l'excès : *Acier surchauffé.* || **2.** *Eau surchauffée,* nom donné improprement à de l'eau soumise à une pression supérieure à la pression atmosphérique, et chauffée à une température supérieure à la température d'ébullition correspondant à la pression normale. || **3.** Se dit de l'air ou d'un local dont la température trop élevée est désagréable, difficile à supporter : *Elle avait là sa chambre, toujours surchauffée dans la saison mauvaise* (Duhamel). *C'était une immense salle* [d'hôpital], *aux fenêtres hermétiquement closes, malgré la saison. Dans le haut des murs ronronnaient des appareils qui renouvelaient l'air, et leurs hélices courbes brassaient l'air crémeux et surchauffé* (Camus). || **4.** *Fig.* Se dit de ce qui est dans un état d'exaltation violente, de ce qui témoigne d'une agitation fébrile : *Notre dix-neuvième siècle, surchauffé, troublant, trop plein d'idées* (Daudet). *Ces temps de vie rapide, surchauffée et comme instinctive, avaient, il est vrai, supprimé dans la vie humaine ce qu'on nomme au théâtre des longueurs* (Claretie). *Des esprits surchauffés.*

• SYN. : **3** *accablant, brûlant, caniculaire, étouffant, suffocant, torride ;* **4** *bouillonnant, déchaîné, fébrile, frénétique, surexcité.*

surchauffer [syrʃofe] v. tr. (de *sur-* 2 et de *chauffer ;* 1803, Boiste, au sens 1 [sans aucun

doute bien plus anc., v. la date du dér. *surchauffure*] ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, av. 1880, Flaubert ; sens 5, av. 1892, Renan [aussi absol.]). **1.** Porter un métal ou un alliage à une température trop élevée, qui altère leurs caractéristiques mécaniques, mais n'entraîne pas de fusion, même partielle : *Surchauffer de l'acier.* || **2.** Surélever la température d'un corps déjà chaud : *Surchauffer la vapeur d'eau pour augmenter sa tension.* || **3.** Porter un liquide à une température supérieure à son point d'ébullition, sans qu'il prenne l'état gazeux. || **4.** Donner à l'air ou à un local une température excessive, qu'on supporte avec peine, qui rend mal à l'aise : *Un soleil tout rouge surchauffait l'atmosphère humide* (Flaubert). *Surchauffer un appartement.* || **5.** *Fig.* Mettre dans un état d'exaltation ou d'agitation extrême : *Surchauffer l'opinion publique par des discours séditieux ;* et absol. : *Cette éducation surchauffait, surexcitait, pouvait très bien rendre fou* (Renan).

• SYN. : **5** *ameuter, déchaîner, surexciter.*

surchauffeur [syrʃofœr] n. m. (de *surchauffer* ; 29 déc. 1873, *Journ. officiel,* p. 8220). Appareil servant à surchauffer une vapeur, généralement la vapeur d'eau : *Le surchauffeur d'une locomotive.*

surchauffure [syrʃofyr] n. f. (de *surchauffer ;* 1676, Félibien, p. 745). *Vx.* Défaut que présente le fer ou l'acier qui a été surchauffé. (On dit, auj., PAILLE.)

surchoix [syrʃwa] n. m. (de *sur-* 2 et de *choix ;* 17 juill. 1851, d'après Littré, 1872). *Vx.* En termes de commerce, premier choix, première qualité d'une marchandise quelconque : *Tabac de surchoix* (Littré). *Surchoix de cacao* (P. Larousse).

◆ adj. invar. (28 avr. 1816, *Bulletin des lois*). Se dit de ce qui est de tout premier choix : *Qualité surchoix. Un produit surchoix.*

surclassé, e [syrklase] adj. (de *sur-* 2 et de *classé,* part. passé de *classer ;* 1908, d'après Robert, 1964). En termes de turf, se dit d'un cheval qui participe à des courses réservées, en principe, à des chevaux d'une classe supérieure à la sienne.

surclassement [syrklasmɑ̃] n. m. (de *sur-* 2 et de *classement ;* 29 nov. 1875, *Journ. officiel* [p. 9805], au sens 1 ; sens 2, 15 janv. 1876, d'après Littré, 1877 ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Action de classer quelque chose ou, plus rarement, quelqu'un en lui donnant un rang exceptionnellement bon ; résultat de cette action (peu usité) : *Produits jugés dignes d'un surclassement* (Littré). || **2.** En termes de douanes, action de mettre des objets soumis à une taxe dans une classe supérieure à celle de leur déclaration ; résultat de cette action (peu usité) : *Droits complémentaires* [...] *exigibles par suite de sur-classements* (Littré). || **3.** Phénomène sociologique suivant lequel un poste industriel est tenu par un individu dont la formation professionnel est, dans des catégories comparables, supérieure à ce qu'exigerait ce poste : *Le surclassement est généralement lié à la pénurie d'emplois.*

surclasser [syrklase] v. tr. (de *surclassé ;* début du XXᵉ s. [d'après Robert, 1964], au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse ; sens 3, 1964, Robert [en parlant d'une chose, 1952, G. Duhamel, p. 131] ; sens 4, milieu du XXᵉ s. [absol., 1950, La Varende, p. 69]). **1.** En parlant d'un cheval de course, dominer très nettement ses adversaires, comme s'ils étaient d'une classe inférieure à la sienne : *Cette pouliche a gagné le Grand Prix avec trois longueurs d'avance, en surclassant tout le reste des concurrents.* || **2.** En parlant d'un individu qui participe à une épreuve sportive ou à caractère sportif, triompher avec facilité de ceux qui se mesurent à lui : *Le Tchèque Zatopek a surclassé pendant plusieurs années les meilleurs coureurs de demi-fond.* || **3.** Posséder et manifester une supériorité incontestable sur les personnes appartenant à la même catégorie intellectuelle, professionnelle, etc. : *Un élève, un étudiant qui surclasse ses camarades. Il a obtenu le prix du meilleur ouvrier de France, en surclassant tous les ébénistes qui avaient été sélectionnés.* || En parlant d'une chose, présenter des qualités et des avantages bien supérieurs à ceux qu'offrent les autres choses du même genre : *Une nouvelle calculatrice électronique qui surclasse les machines existant sur le marché.* || **4.** Placer quelqu'un à un rang plus élevé qu'il ne le mérite (peu usité) : *Surclassé par la presse spécialisée de son pays, ce pianiste n'a obtenu qu'un maigre succès lors de ses tournées à l'étranger ;* et absol. : *La prêtrise* [au XIXᵉ s.] *restait une carrière... et qui surclassait* (La Varende).

• SYN. : **3** *dépasser, surpasser ;* **4** *surcoter, surestimer, surévaluer, surfaire.* — CONTR. : **4** *méjuger, mésestimer, sous-estimer, sous-évaluer.*

surcodage [syrkɔdaʒ] n. m. (de *sur-* 2 et de *codage ;* 1971, Riffaterre). Dans l'application linguistique de la théorie de l'information, surcharge stylistique que l'écrivain ajoute aux éléments constituant le langage neutre, ou code, pour attirer vivement l'attention de son lecteur.

surcollage [syrkɔlaʒ] n. m. (de *surcoller ;* 1923, Larousse). Addition d'une quantité excessive de colle organique (principalement de gélatine), lors du collage d'un vin : *Le surcollage donne des vins qui se troublent et dont la conservation est souvent précaire.*

surcoller [syrkɔle] v. tr. (de *sur-* 2 et de *coller* 1 ; 1923, Larousse). Coller un vin de façon défectueuse, par surcollage.

surcompensation [syrkɔ̃pɑ̃sasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *compensation ;* 1957 [d'après Larousse, 1964], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Opération financière consistant à opérer une compensation entre des organismes nationaux qui ont déjà effectué une compensation entre les caisses qu'ils fédèrent : *Fonds national de surcompensation des prestations familiales.* || **2.** En psychologie, réaction à un complexe d'infériorité constituée par la recherche d'une revanche dans le domaine même où l'infériorité est ressentie : *Un enfant chétif s'efforce parfois aux dépenses physiques violentes, par surcompensation.*

surcompensé, e [syrkɔ̃pɑ̃se] adj. (de *sur-* 2 et de *compensé,* part. passé de *compenser ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1970, Robert). **1.** Se dit de ce qui est compensé au-delà de la quantité nécessaire pour rétablir l'équilibre. || **2.** En minéralogie, se dit des cristaux dans lesquels un des bords reste intact, tandis que deux autres subissent chacun deux décroissements. (Vieilli.) || **3.** En psychologie, se dit de ce qui est caractérisé par une surcompensation.

surcomposé, e [syrkɔ̃poze] adj. (de *sur-* 2 et de *composé ;* 1751, *Encyclopédie,* au sens 1 [pour des mots comprenant deux préfixes, 1964, Larousse] ; sens 2, 1797, Bulliard ; sens 3, 1812, Mozin). **1.** Se dit des formes verbales constituées d'une suite de deux auxiliaires « avoir » (ou d'un auxiliaire « avoir » et d'un auxiliaire « être ») et d'un participe passé, telles que « j'ai eu fini (mon travail en deux heures) », « (quand) j'aurais été parti (il serait volontiers revenu) », etc., à l'exclusion des formes à deux auxiliaires des temps composés du passif (comme « il a été puni », « il avait été frappé », « il aura été récompensé », « il aurait été battu », etc.) : *Les formes surcomposées expriment l'aspect accompli et le temps futur ou passé par rapport à un futur ou à un passé de l'énoncé.* || Se dit de mots comprenant deux préfixes : *« Redéfaire », composé de « re- », de « dé- » et de « faire », est un mot surcomposé.* || **2.** *Feuilles surcomposées,* feuilles dont le pétiole se divise en plusieurs pétioles secondaires, qui sont eux-mêmes divisés et subdivisés. || **3.** Se dit des cristaux ayant un grand nombre de facettes qui résultent de diverses lois de décroissement. (Vieilli.)

◆ **surcomposé** adj. et n. m. (1754, *Encyclopédie* [comme adj. ; comme n. m., 1762, Acad.]). *Corps surcomposé,* ou *surcomposé* n. m., dans l'ancienne nomenclature chimique, corps résultant de la combinaison de corps composés : *C'est non seulement un composé, mais même un surcomposé* (Buffon).

surcompressé adj. m. V. SURCOMPRIMÉ.

surcompression [syrkɔ̃prɛsjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *compression ;* 1935, Sachs-Villatte, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Augmentation de la compression d'un corps fluide, solide ou pulvérulent, soit par réduction de volume, soit par élévation

de la pression à laquelle on le soumet : *La surcompression d'un gaz. La surcompression est principalement employée pour le mélange gazeux des moteurs à explosion.* || **2.** Méthode consistant à réaliser, sur un moteur d'avion, une compression variable avec l'altitude.

surcomprimé [syrkɔ̃prime] adj. m. (de *sur-* 2 et de *comprimé ;* 1949, Larousse). *Moteur surcomprimé,* moteur dans lequel on a porté le taux de compression du mélange détonant au maximum, soit en agissant sur les données géométriques du moteur, soit en alimentant celui-ci à l'aide d'un compresseur.

• REM. On dit aussi SURCOMPRESSÉ (d'après *surcompression ;* 1964, Robert, art. *surcomprimer*).

surcomprimer [syrkɔ̃prime] v. tr. (de *sur-* 2 et de *comprimer ;* 1964, Robert). Augmenter la compression d'un fluide déjà comprimé : *Surcomprimer un gaz.*

surconcentré, e [syrkɔ̃sɑ̃tre] adj. (de *sur-* 2 et de *concentré ;* avr. 1969, *Femme pratique*). Se dit d'un corps dont la concentration est très poussée : *Un sirop surconcentré.*

surcongélation [syrkɔ̃ʒelasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *congélation ;* 1964, Larousse). Congélation ultrarapide à très basse température. (Syn. SURGÉLATION.)

surconscience [syrkɔ̃sjɑ̃s] n. f. (de *sur-* 2 et de *conscience ;* 1948, Druon, chap. I, v). *Littér.* Conscience très vive et très aiguë : *Et soudain, ce fut* [pour Jean de La Monnerie, mourant] *une sorte d'embrasement. Dans un état de demi-conscience à la fois et de surconscience, avec l'impression d'une logique suprême qui n'était qu'une éblouissante confusion, surgirent, se lièrent, se complétèrent le collégien en uniforme des Jésuites, le jeune homme aux gilets brodés,* [...] *l'évanouissement des nuits de travail,* [...] *la certitude que le créateur est toujours plus grand que sa création...* (Druon).

surconsommation [syrkɔ̃sɔmasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *consommation ;* juin 1955, *le Figaro*). En économie politique, consommation excessive revêtant un certain caractère de permanence : *La surconsommation d'aliments en conserve. La gratuité des soins a entraîné une surconsommation médicale.*

surconstance [syrkɔ̃stɑ̃s] n. f. (de *sur-* 2 et de *constance ;* 1968, Larousse). *Surconstances perceptives,* surestimation perceptive qui fait que la grandeur d'un objet est perçue comme étant supérieure à sa valeur réelle dans certaines conditions expérimentales, malgré les modifications de l'image rétinienne de l'objet apportées par l'éloignement de celui-ci.

surcontre [syrkɔ̃tr] n. m. (déverbal de *surcontrer ;* 1933, Larousse). Action de surcontrer ; résultat de cette action.

surcontrer [syrkɔ̃tre] v. intr. (de *sur-* 2 et de *contrer ;* 1933, Larousse). À certains jeux de cartes (notamment au bridge), en parlant du dernier enchérisseur, contrer ses adversaires lorsque ceux-ci ont déclaré qu'il ne ferait pas le nombre de levées demandé.

surcostal, e, aux [syrkɔstal, -o] adj. et n. m. (de *sur-* 2 et de *costal ;* 1743, Brunot [comme n. m. ; comme adj., 1834, Landais]). *Muscle surcostal,* ou *surcostal* n. m., petit muscle triangulaire à faisceaux nombreux, appelé aussi *intercostal externe,* qui s'insère par sa base sur le bord supérieur de la côte, entre la tête et la tubérosité, et par son sommet à l'apophyse transverse de la vertèbre supérieure.

surcot [syrko] n. m. (de *sur-* 2 et de *cotte ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *sorcot ; surcot,* début du XIII[e] s., *Galeran*). Vêtement de dessus, porté au Moyen Âge par les deux sexes (surtout à l'extérieur de la maison), dont la forme a beaucoup varié, et qui était généralement long pour les femmes.

surcoté, e [syrkɔte] adj. (part. passé de *surcoter ;* début du XX[e] s. [au fig., milieu du XX[e] s.]). Se dit d'actions, d'obligations, de titres, etc., qui sont cotés en Bourse à un prix anormalement élevé : *Vendre une valeur surcotée* (Bernstein) ; par extens. et au fig. : *J'aime, à Bordeaux, réviser les valeurs qui, à Paris, sont surcotées, et, entre toutes ces valeurs, soi-même* (Mauriac).

surcoter [syrkɔte] v. tr. (de *sur-* 2 et de *coter ;* début du XX[e] s. [au fig., 1923, Larousse]). En termes de Bourse, coter des valeurs au-dessus du prix qu'elles représentent réellement : *Surcoter les actions d'une société pétrolière ;* par extens. et au fig. : *C'est un travers de notre époque de surcoter l'originalité. Il n'est pas un des grands auteurs du XVII[e] siècle qui n'ait été (et ne se soit donné pour) un imitateur* (Gide).

• SYN. : *surestimer, surévaluer, surfaire.* — CONTR. : *sous-estimer, sous-évaluer.*

surcoupe [syrkup] n. f. (déverbal de *surcouper ;* 1872, Littré [*être en surcoupe,* 1893, Dict. général]). Action de surcouper ; résultat de cette action. || *Être en surcoupe,* jouer avant un adversaire qui est en mesure de surcouper.

surcouper [syrkupe] v. intr. (de *sur-* 2 et de *couper ;* 1802, Flick). Aux jeux de cartes comportant un atout, mettre une carte d'atout supérieure à celle qu'un adversaire vient d'utiliser pour couper.

◆ v. tr. (1964, Larousse). En sellerie-maroquinerie, couper une seconde fois une pièce pour lui donner sa forme définitive. (Syn. SURTAILLER.)

surcrénelé, e [syrkrenle] adj. (de *sur-* 2 et de *crénelé ;* 1876, Larousse). Se dit de ce qui est doublement crénelé.

surcreusement [syrkrøzmɑ̃] n. m. (de *sur-* 2 et de *creusement ;* 1923, Larousse). En géomorphologie, creusement des fonds de vallée au-dessous de leurs profils limites : *Le surcreusement s'observe principalement dans les vallées glaciaires et donne souvent naissance à des lacs, dont le colmatage forme des plaines alluviales.*

surcritique [syrkritik] adj. (de *sur-* 2 et de *critique* 1 ; 1968, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Se dit, en physique nucléaire, d'une masse de matière fissile supérieure à la masse critique. || **2.** Se dit de tout système dans lequel la réaction nucléaire est divergente.

surcroissance [syrkrwasɑ̃s] n. f. (de *surcroître* [v. ce mot], d'après *croissance ;* 1314, Mondeville, écrit *sourcroissance* [*surcroissance,* XVI[e] s.], au sens de « excroissance [de chair] » ; sens actuel, 1600, O. de Serres [en économie politique, 28 oct. 1967, *le Monde*]). Croissance démesurée, excessive : *La surcroissance d'une branche.* || *Spécialem.* En économie politique, croissance supérieure à la normale, qui provoque certains déséquilibres : *La surcroissance de la production industrielle risque d'entraîner un effondrement des prix.*

surcroît [syrkrwa] n. m. (déverbal de *surcroître* [v. l'art. suiv.] ; XIII[e] s., Littré, écrit *sorcrois* [*surcroys,* av. 1526, J. Marot ; *surcroist,* 1580, Montaigne ; *surcroît,* XVII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1840, SainteBeuve [*œuvres de surcroît,* 1701, Massillon]). **1.** Ce qui s'ajoute à quelque chose pour en augmenter la quantité, le nombre ou l'intensité : *Surcroît de provisions, de munitions. Surcroît de biens est l'âme d'un ménage* (Voltaire). *Voici un surcroît de compagnie* (Acad., 1835). *Un surcroît de travail m'a permis de traverser ces derniers jours sans trop d'impatience* (Gide). *Martine aussi avait dû remarquer ce surcroît d'élégance, ressentir de la jalousie* (Mallet-Joris). *Ma mère s'avance doucement dans le vestibule. Me regarde avec consternation. Éprouve un surcroît de mélancolie. Se décide à parler* (A. Hébert). || **2.** *Vx.* Manifestation de piété qui n'est ni nécessaire ni habituelle à un chrétien pratiquant sincèrement sa foi : *On appelle « conversion » à Port-Royal* [...] *ce qui semblerait un surcroît presque sans motif dans un christianisme moins intérieur* (Sainte-Beuve). || Class. *Œuvres de surcroît,* œuvres pieuses qu'un chrétien accomplit en plus de celles auxquelles sa religion l'oblige : *Abus assez ordinaire dans la vertu, où l'on voit tant de personnes zélées pour les œuvres de surcroît, et tranquilles sur l'oubli continuel de leurs obligations les plus essentielles* (Massillon).

• SYN. : **1** *augmentation, complément, excédent, supplément, surcharge, surplus.*

◆ **Par surcroît** ou (vx ou littér.) **de surcroît** loc. adv. (1672, Sacy [*par surcroît ; de surcroît,* XV[e] s. — écrit *...surcroist*]). En

plus, par-dessus le marché : *Ils veulent, de surcroît, enseigner* (Hermant). *Il vous faudra une grande fermeté de jugement et de caractère, mais c'est précisément ce qui lui manque et que vous avez de surcroît* (Bernanos). *J'ai croisé tout à l'heure, dans les alentours, un dénommé Pierre Fournier, membre de la Commission municipale du cinquième arrondissement, et assassin notoire, par surcroît* (Adamov).

◆ **Pour surcroît de** loc. prép. (1673, Racine). Pour mettre le comble à : *Pour surcroît de malheur, l'eau même qu'on portait sur des chameaux dans des peaux de bouc avait manqué* (Rollin). *Pour surcroît de bonheur, il lui est échu une succession à laquelle il ne pensait pas* (Acad., 1835).

• SYN. : *d'autre part, de plus, en outre, et puis, par ailleurs.*

surcroître [syrkrwatr] v. intr. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *croître* [v. ce mot] ; fin du XIIIe s., Végèce, écrit *sorcroistre ;* XVe s., La Curne, écrit *surcroistre ; surcroître,* XVIIe s.). [Conj. **60.**] *Vx.* Se développer au-delà des limites habituelles ou normales : *Il faut couper la chair qui surcroît en cette plaie, qui commence à y surcroître* (Acad., 1835).

◆ v. tr. (XVe s.). *Vx.* Augmenter sans mesure et de façon injustifiée : *Il ne faut pas surcroître brusquement le prix des marchandises* (Acad., 1835).

surcuire [syrkɥir] v. tr. (de *sur-* 2 et de *cuire ;* 1876, Larousse). [Conj. **64.**] Soumettre à une nouvelle cuisson : *Surcuire de la chaux.*

surcuisson [syrkɥisɔ̃] n. f. (de *surcuire,* d'après *cuisson ;* 1869, *Comptes rendus... de l'Académie des sciences,* LXVIII, 379). Action de soumettre une substance déjà cuite à une température encore plus élevée, ou de faire subir à un objet une nouvelle cuisson ; résultat de cette action : *La surcuisson des chaux hydrauliques et des ciments accroît la cohésion des mortiers formés soit avec la chaux, soit avec les ciments surcuits* (Villeneuve).

surcuit, e [syrkɥi, -it] adj. (part. passé de *surcuire ;* 1869, *Comptes rendus... de l'Académie des sciences,* LXVIII, 379). Se dit d'une substance qui a été soumise à la surcuisson : *Ciment surcuit.*

◆ **surcuit** n. m. (1876, Larousse). Chaux qui a subi un excès de cuisson.

surculotte [syrkylɔt] n. f. (de *sur-* 2 et de *culotte ;* v. 1810, Brunot). Pantalon ouvert sur le côté, de la ceinture au pied, et porté sur la culotte d'uniforme, d'abord par les hussards, puis par tous les cavaliers de la 1re République et du premier Empire.

surdent [syrdɑ̃] n. f. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *dent ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sordent,* au sens fig. de « outrage » ; sens 1, v. 1560, Paré, écrit *sordent* [*surdent,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1678, Guillet [écrit *surdent*]). **1.** Chez l'homme, dent surnuméraire ou dent irrégulière, qui chevauche les dents voisines : *Une jeune femme au teint mat, aux cheveux châtains, aux quenottes éclatantes, avec une surdent drôle* (Huysmans). || **2.** Chez le cheval, dent plus longue que les autres, et, particulièrement, molaire qui, n'étant pas usée régulièrement, gêne la mastication.

surdéterminant, e [syrdetɛrminɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *sur-* 2 et de *déterminant ;* 1937, A. Breton, p. 165). Se dit de ce qui produit une détermination très forte, de ce qui exerce ou traduit une influence prépondérante (peu usité) : *Jouer un rôle surdéterminant.*

surdétermination [syrdetɛrminasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *détermination ;* 1951, A. Lalande, au sens 3 ; sens 1, 1964, Larousse [pour la contradiction marxiste, 1975, Larousse] ; sens 2, 1964, Robert [en psychanalyse, 1951, A. Lalande]). **1.** En logique, excès apparent de détermination, dû au grand nombre de conditions qui peuvent contribuer à l'apparition d'un fait. || Concept qui marque la spécificité de la contradiction marxiste au regard de la contradiction hégélienne, les différents niveaux de l'ensemble structure-superstructure qui interviennent pour définir la contradiction marxiste empêchant celle-ci d'être aussi simple que la contradiction hégélienne. || **2.** En psychologie, caractère d'un comportement motivé par plusieurs éléments concourants. || En psychanalyse, processus fondamental dans l'inconscient, qui rend compte de la causalité multiple d'un seul fait ou d'une seule formation : *Chaque élément manifeste* [du rêve] *dépend de plusieurs pensées latentes (surdétermination)* [Lagache]. || **3.** En linguistique, restriction de la signification d'un terme soit par le contexte, soit par la pensée inexprimée du sujet parlant.

surdéterminer [syrdetɛrmine] v. tr. (de *sur-* 2 et de *déterminer ;* 1964, Larousse). Déterminer de manière surabondante, par des motifs plus nombreux qu'il n'est nécessaire (s'emploie surtout au part. passé) : *Freud a l'habitude de dire que les images du contenu manifeste* [des rêves] *sont surdéterminées. Il veut dire par là que chaque élément manifeste dépend de plusieurs causes latentes, qu'il exprime par conséquent plusieurs pensées cachées* (Dalbiez).

surdéveloppé, e [syrdevlɔpe] adj. (de *sur-* 2 et de *développé,* part. passé de *développer ;* 21 juill. 1967, *le Monde*). En économie politique, se dit de ce qui s'est ou de ce qu'on a exagérément développé : *Dans les pays où l'industrie automobile est surdéveloppée, les risques de crise sont souvent plus élevés qu'ailleurs.*

• CONTR. : *sous-développé.*

surdéveloppement [syrdevlɔpmɑ̃] n. m. (de *surdéveloppé,* d'après *développement ;* 1968, Larousse). Développement qui dépasse de beaucoup la moyenne générale : *Dans le domaine économique, le surdéveloppement de certains secteurs crée de graves déséquilibres.*

• CONTR. : *sous-développement.*

surdi-mutité [syrdimytite] n. f. (de *surdi[té]* et de *mutité,* sur le modèle de *sourd-muet ;* 1845, Bescherelle). État d'un sujet qui est privé de l'ouïe et de la parole, la mutité étant non pas d'origine organique, mais la conséquence directe d'une surdité congénitale ou acquise avant l'âge de cinq ans.

surdité [syrdite] n. f. (lat. *surditas,* surdité, de *surdus,* qui n'entend pas, sourd [v. SOURD] ; XIVe s., *Moamin,* puis 1478, Chauliac, au sens 1 [*surdité musicale..., surdité verbale,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1651, Corneille). **1.** Perte totale ou affaiblissement considérable du sens de l'ouïe ; état d'une personne sourde de naissance ou devenue sourde : *Ce pair de France, dispensé d'aller aux séances à cause de sa surdité, montrait une belle tête froidie par les années* (Balzac). || *Surdité musicale* ou *tonale,* variété d'aphasie dans laquelle le malade ne reconnaît plus les sons musicaux, les mélodies qu'il entend. || *Surdité verbale,* variété d'aphasie dans laquelle le malade ne comprend plus le langage oral, les mots n'étant plus pour lui que des suites de sons dépourvues de signification. || **2.** *Fig.* et *littér.* État d'une personne qui refuse obstinément de comprendre certaines choses, qui demeure imperturbable, insensible, même devant des sollicitations vives ou instantes : *Le czar se dégoûta enfin de notre surdité pour lui, et de notre indifférence* (Saint-Simon).

surdon [syrdɔ̃] n. m. (de *sur-* 2 et de *don ;* 1866, d'après Littré, 1872). En termes de commerce, forfait stipulé en faveur de l'acheteur, en cas d'avarie pour certaines marchandises.

surdorer [syrdɔre] v. tr. (de *sur-* 2 et de *dorer ;* 1361, Laborde [p. 504], au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1762, Acad.] ; sens 2-3, av. 1841, Chateaubriand). **1.** En orfèvrerie et en reliure, dorer un objet en le revêtant d'une double couche d'or (s'emploie surtout au part. passé) : *Surdorer un lingot d'argent qui doit être mis à la filière* (Acad., 1878). || **2.** *Par extens.* Pourvoir un objet ou une personne d'une quantité très importante de dorure, d'ornements dorés (s'emploie surtout au part. passé) : *Des équipages de banquiers aux domestiques galonnés, comme les domestiques des pièces de Molière, et plus dorés, et plus surdorés que les autres...* (Goncourt). || **3.** *Fig.* et *littér.* Parer d'un éclat extraordinaire (peu usité) : *Cette aventure d'Égypte change à la fois la fortune et le génie de Napoléon, en surdorant ce génie, déjà trop éclatant, d'un rayon de soleil qui frappa la colonne de nuée et de feu* (Chateaubriand).

surdorure [syrdɔryr] n. f. (de *surdorer,* d'après *dorure ;* 1611, Cotgrave, écrit *surdoreure ; surdorure,* 1872, Littré). En orfèvrerie et en reliure, action de surdorer ; résultat de cette action.

surdos [syrdo] n. m. (de *sur-* 2 et de *dos ;* 1680, Richelet). Bande de cuir que porte sur le dos un cheval d'attelage, et qui sert à retenir les traits et le reculement.

surdosage [syrdozaʒ] n. m. (de *sur-* 2 et de *dosage ;* 1964, Larousse). Présence dans l'organisme d'une dose excessive d'une substance médicamenteuse, soit par suite d'une administration trop importante, soit par défaut d'élimination, soit encore à cause d'une sensibilité anormale de l'organisme.

surdoué, e [syrdwe] adj. et n. (de *sur-* 2 et de *doué ;* 4 nov. 1970, *Femmes d'aujourd'hui*). Se dit d'une personne qui fait preuve d'aptitudes exceptionnelles, surtout dans le domaine intellectuel : *Un élève surdoué.*

sureau [syro] n. m. (de l'anc. n. m. *seür,* sureau [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], *seur* [1531, *Romania,* XXXV, 396], *sûr* [1732, Liger, I, 856], élargissement [par un *-r* d'origine très controversée] de *seu,* même sens [v. 1175, Chr. de Troyes], bas lat. *sabūcus, var.* du lat. class. *sambūcus,* sureau ; 1360, *Ordonnance royale* [III, 417], écrit *suraut ; sureau* [par changement de suff.], 1530, Palsgrave, 193). Arbuste de la famille des caprifoliacées, dont le bois, très léger, renferme un large canal médullaire, à fleurs blanches odorantes, employées en infusion comme sudorifique, et à fruits rouges ou noirs.

surécartement [syrekartəmɑ̃] n. m. (de *sur-* 2 et de *écartement ;* 1933, Larousse). Écartement supplémentaire donné à une voie de chemin de fer dans une courbe.

surédifier [syredifje] v. tr. (de *sur-* 2 et de *édifier ;* XVIe s., *Coutumier général,* II, 1028). Édifier par-dessus une autre construction : *Surédifier une corniche sur un mur de clôture.*

surélévation [syrelevasjɔ̃] n. f. (de *surélever,* d'après *élévation ;* 1847, Bescherelle, au sens 1 [« construction ajoutée... », 1872, Littré] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1872, Littré [« accroissement de réputation... », av. 1922, Proust]). **1.** Action de surélever une construction ; accroissement de hauteur qui en résulte : *Procéder à la surélévation d'un immeuble ancien. Une surélévation de trois mètres.* ‖ Construction ajoutée au-dessus d'un bâtiment déjà existant : *Il a obtenu le droit de faire une surélévation d'un étage à sa maison.* ‖ **2.** En géologie, région plus haute dans la charnière d'un pli. ‖ **3.** *Fig.* Augmentation nouvelle et souvent excessive : *La surélévation des prix, des tarifs-* ‖ *Littér.* Accroissement de réputation, de célébrité (peu usité) : *Des hommes qui ne pouvaient plus attendre une surélévation que de recherches d'originalité* (Proust).

• REM. Au sens 1, on dit aussi SURÉLÈVEMENT, n. m. (de *surélever ;* 1904, Larousse).

surélevé, e [syrelve] adj. (part. passé de *surélever ;* 1845, Bescherelle, au sens 2 ; sens 1, 1936, Aragon ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Se dit, en construction, d'une partie qui n'est pas de plain-pied avec ce qui l'entoure, à laquelle on accède généralement en montant quelques marches : *Une loggia, une terrasse surélevée.* [Les propriétaires] *réservaient à leur usage personnel les rez-de-chaussée, dont l'un, surélevé, assurait à son occupante le surplomb de la rue...* (Colette). ‖ **2.** *Voûte surélevée,* voûte dont la montée est plus grande que la moitié de son ouverture. (Vieilli.) [On dit plutôt SURHAUSSÉ.] ‖ **3.** *Ogive surélevée,* ogive dont l'angle au sommet est plus aigu que celui de l'ogive normale.

• CONTR. : **2-3** *surbaissé.*

surélèvement n. m. V. SURÉLÉVATION (REM.).

surélever [syrelve] v. tr. (de *sur-* 2 et de *élever* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *sureslever [surélever,* XIXe s.], au sens 1 [le mot ne semble pas être attesté entre le milieu du XVe s. et le milieu du XIXe s.] ; sens 2, 1845, Bescherelle [« donner... une hauteur plus élevée que la moyenne », 1908, A. France] ; sens 3, 27 janv. 1870, *Journ. officiel*). [Conj. **5 a.**] **1.** Placer à une hauteur plus élevée que les objets voisins : *Les tables sous le balcon étaient légèrement surélevées de deux marches* (Aragon). ‖ **2.** Augmenter la hauteur d'un bâtiment par une construction qu'on ajoute après coup : *Surélever un mur. Surélever une terrasse* (Acad., 1878). *Une ancienne grange, surélevée d'un étage, badigeonnée à la chaux* (Zola). ‖ Donner à un édifice une hauteur plus élevée que la moyenne : *On ne trouvait jamais les maisons assez hautes ; on les surélevait sans cesse, et l'on en construisait de trente à quarante étages où se superposaient bureaux, magasins...* (France). ‖ **3.** *Fig.* Accroître à nouveau, de façon souvent excessive : *Surélever le prix des denrées. Surélever la température d'un appartement.*

• SYN. : **2** *exhausser, hausser, rehausser, surhausser.*

surelle [syrɛl] n. f. (de *sur* 3 ; XIIe s., *BEC* [1869, p. 331], écrit *surele ; surelle,* av. 1655, *Muse normande*). Nom donné, dans certaines régions, à des plantes de goût acide, notamment à l'oseille et à l'oxalide.

• REM. On dit aussi SURETTE, n. f. (1872, Littré).

sûrement [syrmɑ̃] adv. (de *sûr* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *soüremen*t *[seürement,* XIIe s. ; *surement,* XIVe s. ; *sûrement,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2-4, v. 1155, Wace [*sûrement que,* 1890, Zola] ; sens 5, 1964, Robert [*sûrement pas,* 1949, R. Merle] ; sens 6, fin du XIXe s., A. Daudet). **1.** *Vx.* En sécurité, sans courir de risque : *Qui va lentement va sûrement* (loc. prov.). *Et qui fait bien à tous peut dormir sûrement* (Rotrou). *Je vous mettrai dans une petite chambre particulière où vous serez sûrement* (Lesage). ‖ **2.** D'une manière efficace, qui produit les résultats escomptés : *Conduire sûrement ses affaires. Le prince est comme un aigle qu'on voit toujours tomber si sûrement sur sa proie, qu'on ne peut éviter ses ongles non plus que ses yeux* (Bossuet). *Si vous voulez réussir plus sûrement encore, tâchez d'être ou de paraître un sot* (Renan). ‖ **3.** D'une manière infaillible, inéluctable, contre laquelle on ne peut rien : *Cependant la ruine vient lentement et sûrement* (France). *Un petit mot peut condamner un être plus sûrement que si vous l'aviez vu voler à la devanture d'une boutique* (Montherlant). ‖ **4.** D'une manière certaine, évidente, qu'il est impossible de mettre en doute (porte sur l'ensemble de la proposition ou de la phrase, et non sur le verbe seul) : *À la réflexion, il trouvait l'idée excellente. Ce travail lui conviendrait et ses chansons auraient sûrement du succès* (Triolet). *Il m'a reçu dans un bureau garni d'une foule de livres qu'il n'a sûrement pas tous lus* (Sartre). ‖ Fam. *Sûrement que,* il n'y a aucun doute que, il est plus que probable que : « *On dirait qu'il n'y a pas de besogne plus pressée à la maison. — Sûrement qu'il y en a de plus pressée, mais si Ferdinand arrive demain avec sa femme, et les enfants...* » (Aymé). ‖ **5.** *Absol.* S'emploie, dans une réponse, avec la valeur d'un « oui » accentué : « *Viendras-tu nous revoir ? — Sûrement.* » ‖ *Sûrement pas,* équivaut à un « non » accentué : « *Mais nom de Dieu ! dit Maillat* [...]. *Je ne suis quand même pas un salaud, moi ! — Sûrement pas* », *dit Alexandre* (Merle). ‖ **6.** S'emploie, en position détachée, avec une valeur de concession ou d'approbation vague, « certes, peut-être bien » : *Ben oui, ma sœur, sûrement* [...] *ça serait ben mieux comme vous dites* (Daudet).

• SYN. : **1** *paisiblement, tranquillement ;* **2** efficacement ; **3** *à coup sûr, fatalement, forcément, immanquablement, inéluctablement, inévitablement, infailliblement, obligatoirement ;* **4** *assurément, certainement, évidemment.*

suréminence [syreminɑ̃s] n. f. (de *suréminent,* d'après le bas lat. *supereminentia,* grandeur suprême [qui avait donné directement le moyen franç. *superéminence,* même sens, v. 1370, Oresme], du lat. class. *supereminens, -nentis* [v. l'art. suiv.] ; 1608, François de Sales, au sens 1 ; sens 2, 1875, Ch. Berthoud). **1.** *Class.* Place, situation d'un très haut rang : *Laissons volontiers les suréminences aux âmes surélevées : nous ne méritons pas un si haut rang au service*

de Dieu (François de Sales). || **2.** *Littér.* Caractère d'une qualité portée à son degré le plus élevé : *Cette suréminence de la bonté de Dieu* [...] *entraîne, comme on pouvait s'y attendre, dans le système du théologien, une conception tout optimiste de l'homme et du monde* (Ch. Berthoud).

• SYN. : **2** *excellence, perfection, précellence.*

suréminent, e [syreminɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *sur-* 2 et de *éminent,* d'après le lat. *supereminens, -nentis,* qui surpasse [qui avait donné directement le moyen franç. *superéminent,* même sens, XVIe s., *Dict. général*], part. prés. adjectivé de *supereminēre,* s'élever au-dessus, surpasser, de *super-,* préf. marquant la position supérieure, et de *eminēre,* être saillant, dominer [v. ÉMINENT] ; 1657, Bossuet, au sens 1 [probablem. plus anc., v. la date du dér. *suréminence*] ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** *Littér.* Se dit de ce qui est éminent au suprême degré : *Pour élever sa perfection* [de sainte Thérèse] *à l'état glorieux et suréminent que votre providence a marqué pour elle* (Bossuet). *La suréminente vertu de la sainte Vierge* (Jammes). || **2.** *Ironiq.* Se dit de ce qui est particulièrement digne d'être remarqué (peu usité) : *Le seul fait que je* [moi, baron de Charlus] *m'intéresse à lui a quelque chose de suréminent* (Proust).

• SYN. : **1** *sublime, supérieur, transcendant.*

surémission [syremisjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *émission ;* 1866, d'après Littré, 1872). En termes de finances, émission excessive de billets de banque, de titres : *La surémission de papier-monnaie provoque inévitablement l'inflation.*

suremploi [syrɑ̃plwa] n. m. (de *sur-* 2 et de *emploi ;* 12 oct. 1966, *le Monde*). Demande de main-d'œuvre supérieure à la quantité disponible sur le marché du travail : *Le suremploi s'observe dans certains secteurs économiques en pleine expansion.*

• CONTR. : *chômage, sous-emploi.*

suréna [syrena] n. m. (lat. *surena,* le premier après le roi chez les Parthes, grand vizir, mot d'origine persane ; 1764, Voltaire). Titre que portait le plus haut dignitaire après le roi chez les Parthes (et ensuite chez les Sassanides) : *Suréna n'est point un nom propre, c'est un titre d'honneur, un nom de dignité ; le suréna des Parthes était l'ethmadoulet des Persans d'aujourd'hui, le grand visir* [sic] *des Turcs* (Voltaire).

surenchère [syrɑ̃ʃɛr] n. f. (de *sur-* 2 et de *enchère ;* 1569, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1920, Proust ; sens 3, 1941, Paulhan, p. 55 [*faire de la surenchère,* 1909, A. Gide]). **1.** En droit commercial, enchère qu'on fait soit au-dessus de la mise à prix, soit au-dessus d'une autre enchère, soit au-dessus du prix d'adjudication : *Didius Julianus l'emporta sur son compétiteur par une surenchère de mille deux cent cinquante drachmes* (Chateaubriand). *J'entends une voix crier : 600 ! — ...c'est moi-même. Du regard, autour de moi, j'implore une surenchère — car je n'ai nulle envie du tableau...* (Gide). || **2.** *Fig.* Action de faire des promesses excessives pour enlever à un concurrent sa clientèle, les gens qui le soutiennent (surtout dans le domaine politique) ; ces promesses elles-mêmes : *L'action gouvernementale doit s'exercer sans soucis de surenchères d'où qu'elles viennent* (Proust). *La surenchère électorale* (Acad., 1935). *Comme procédé, c'est la surenchère que cette politique emploierait, donnant à croire que toute concession attribuée par nous à la Syrie et au Liban l'était grâce à ses bons offices, excitant les gouvernants locaux à formuler de croissantes exigences, enfin soutenant les provocations auxquelles elle devait les conduire* (De Gaulle). || **3.** *Fig.* Action d'aller encore plus loin qu'auparavant, en action ou en paroles : *Une surenchère de violences. On rit. Quelque part autour de la table, une femme. Le chœur des conversations augmente peu à peu de volume, et dans une surenchère d'efforts et d'inventivités progressive émerge une société quelconque* (Duras). || *Faire de la surenchère,* adopter une attitude, une position excessive, ne plus respecter la juste mesure : *Parbleu ! La petite* [Juliette, qui, comme sa sœur aînée Alissa, renonce à laisser parler son cœur] *fait de la surenchère* [...]. *Elle ne veut pas rester au-dessous de sa sœur* (Gide).

• SYN. : **1** *suroffre ;* **2** *chantage ;* **3** *escalade.*

surenchérir [syrɑ̃ʃerir] v. intr. (de *surenchère,* d'après *enchérir ;* XVIe s., Bloch-Wartburg, puis 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1964, Robert). **1.** En droit commercial, faire une surenchère : *L'immeuble avait été adjugé à cette personne, mais une autre est venue surenchérir. Il y a un délai pour surenchérir* (Acad., 1835). || **2.** *Fig.* Aller plus loin, dans les promesses, les offres, les propositions ou les affirmations, que les personnes auxquelles on se mesure : *Surenchérir sur un concurrent. Pour se faire valoir, ils ont surenchéri de cynisme les uns sur les autres.* || **3.** *Fig.* Devenir encore plus cher qu'auparavant, en parlant d'un produit (peu usité) : *Le pétrole ne fait que surenchérir.*

surenchérissement [syrɑ̃ʃerismɑ̃] n. m. (de *sur-* 2 et de *enchérissement ;* 1792, Brunot). Nouvel enchérissement : *Le surenchérissement de la vie. La crainte de la cherté fait enchérir le blé, et l'enchérissement engendre fatalement le surenchérissement* (Horn).

surenchérisseur, euse [syrɑ̃ʃerisœr, -øz] n. (de *surenchérir ;* 1806, Code de procédure civile). En droit commercial, personne qui fait une surenchère.

surencombré, e [syrɑ̃kɔ̃bre] adj. (de *sur-* 2 et de *encombré,* part. passé de *encombrer ;* 1970, Robert). Extrêmement encombré : *À l'heure de la sortie des bureaux, les rues du centre de la ville sont surencombrées.*

surencombrement [syrɑ̃kɔ̃brəmɑ̃] n. m. (de *sur-* 2 et de *encombrement ;* 1901, A. Jarry). État de ce qui est surencombré : *Le surencombrement des routes au moment des départs en vacances.*

surentraîné, e [syrɑ̃trɛne] adj. (de *sur-* 2 et de *entraîné,* part. passé de *entraîner ;* 1911, L. Hémon). Se dit d'un athlète ou d'un animal participant à des compétitions sportives (notamment un cheval) auxquels un entraînement trop poussé ou des épreuves trop nombreuses ont enlevé une partie de leur résistance et, surtout, de leur influx nerveux : *Vieille-Garde* [une jument], *que l'ordonnance du capitaine de Simard continuait à galoper, semblait surentraînée* (Hermant).

• CONTR. : *sous-entraîné.*

surentraînement [syrɑ̃trɛnmɑ̃] n. m. (de *surentraîné,* d'après *entraînement ;* 1935, Sachs-Villatte). Entraînement intensif et mal réparti d'un athlète ou d'un animal participant à des épreuves sportives, qui a pour effet de les fatiguer au lieu de les mettre en forme.

• CONTR. : *sous-entraînement.*

surépaisseur [syrepɛsœr] n. f. (de *sur-* 2 et de *épaisseur ;* 1783, Gohin). Surcroît d'épaisseur ; épaisseur supérieure à la normale : *La surépaisseur de l'épiderme est due à la subsistance de cellules mortes par-dessus la couche des cellules vivantes. La surépaisseur des bois qui cuirassaient les carènes* (Linguet).

surépineux, euse [syrepinø, -øz] adj. (de *sur-* 2 et de *épine ;* 1872, Littré [aussi *fosse surépineuse*]). *Vx.* Se disait, en anatomie, d'éléments qui sont situés au-dessus de l'épine de l'omoplate ou sur l'apophyse épineuse des vertèbres : *Ligaments surépineux.* || *Fosse surépineuse,* dépression située au sommet de la face postérieure de l'omoplate.

◆ **surépineux** adj. et n. m. (1690, Furetière [comme adj. ; comme n. m., 1765, *Encyclopédie*]). *Muscle surépineux,* ou *surépineux* n. m., muscle qui occupe la fosse surépineuse : *Le bourrelet que font le surépineux et le sous-épineux, tu sais, ces muscles-là...* (Goncourt).

suréquipement [syrekipmɑ̃] n. m. (de *sur-* 2 et de *équipement ;* 1955, Robert [art. *équipement*]). Équipement excessif, trop important pour être régulièrement rentable : *Les hôteliers des stations touristiques doivent souvent choisir entre un équipement insuffisant, qui mécontente leur clientèle pendant la saison, et un suréquipement, que l'absence d'étalement des vacances ne leur permet pas d'amortir.*

• CONTR. : *sous-équipement.*

suréquiper [syrekipe] v. tr. (de *sur-* 2 et de *équiper ;* 1964, Larousse). Donner à une industrie, à une région, à une nation un équipement productif supérieur aux besoins solvables des consommateurs (s'emploie surtout au part. passé) : *Un pays industriellement suréquipé.*

• CONTR. : *sous-équiper.*

◆ **se suréquiper** v. pr. (29 mars 1969, *Entreprise*). Se doter d'équipements qui ne seront ni pleinement employés ni régulièrement productifs : *La S.N.C.F. s'est suréquipée pour pouvoir faire face, pendant quelques semaines par an, aux départs massifs des vacanciers.*

surérogation [syrerɔgasjɔ̃] n. f. (francisation [d'après *sur* 1] du bas lat. *supererogatio,* action de donner en sus [qui avait donné directement le moyen franç. *supererogation,* même sens, fin du XIVe s.], dér. de *supererogatum,* supin de *supererogare,* donner ou dépenser en sus, du lat. class. *super-*, préf. marquant le surplus, et *erogare,* faire sortir pour distribuer, payer, dépenser, de *ex-*, préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *rogare,* solliciter, demander [le v. *supererogare* était surtout employé dans les trad. lat. de l'Évangile selon saint Luc — X, 35 —, dans l'épisode du bon Samaritain, lorsque celui-ci parle du paiement des dépenses supplémentaires que l'aubergiste aura éventuellement à faire pour soigner le blessé remis entre ses mains] ; 1610, Bloch-Wartburg, au sens 1 [en termes de dévotion, 1666, *Roman bourgeois*] ; sens 2, 1718, Acad.). **1.** *Vx.* ou *littér.* Ce qu'on fait au-delà de ce qu'on doit, de ce qu'on est tenu d'accomplir : *Vous avez fait une belle œuvre de surérogation, en remettant votre place de juge de la caisse d'amortissement* (Voltaire). *La frugalité, la tempérance, la modestie en toutes choses ne sont pas seulement pour nous des vertus de surérogation, ce sont des vertus de commandement* (Proudhon). || *Spécialem.* En termes de dévotion, ce qui dépasse les obligations strictes d'un chrétien : *Ces œuvres de surérogation et de dévotion outrée* (Furetière). *Les faux dévots aiment mieux faire des œuvres de surérogation, que de satisfaire à celles qui sont d'obligation* (Acad., 1835). || **2.** *Vx* ou *littér.* Ce qu'on fait au-delà de ce qu'on a promis : *Non seulement il a fait ce qu'il avait promis, mais par surérogation il a fait encore telle chose* (Acad., 1835).

surérogatoire [syrerɔgatwar] adj. (francisation [d'après *sur* 1] du lat. médiév. *supererogatorius,* surérogatoire [qui avait donné directement le franç. class. *superérogatoire,* « qui est au-delà de ce qu'on est obligé de faire », début du XVIIe s., Malherbe], dér. du bas lat. *supererogatum,* supin de *supererogare* [v. l'art. précéd.] ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1793, Brunot). **1.** *Vx* ou *littér.* Se dit de ce qu'on fait au-delà de ce qui est dû, commandé ou obligé : *Œuvre surérogatoire* (Acad., 1935). *M. de Janville, en dictant la formule consacrée, avait affirmé qu'elle était tout à fait suffisante et que les effusions surérogatoires risquaient d'être mal accueillies* (Duhamel). || **2.** *Par extens.* et *littér.* Se dit de ce qui s'ajoute à autre chose sans nécessité réelle : *Mais les précautions furent inutiles et surérogatoires* (Flaubert). *Je ne sais aucun gré à M. Gustave Flaubert d'avoir obtenu du premier coup ce que d'autres cherchent toute leur vie. Tout au plus y verrai-je un symptôme surérogatoire de puissance* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *superfétatoire.*

surérogatoirement [syrerɔgatwarmɑ̃] adv. (de *surérogatoire ;* 1866, d'Avezac, p. 69). *Vx* ou *littér.* D'une manière surérogatoire, au-delà de ce qui est dû ou nécessaire : *Passages que j'avais déjà rassemblés et que, par ce motif, j'ai négligé de rappeler surérogatoirement une fois de plus* (d'Avezac).

surestarie [syrɛstari] n. f. (de *sur-* 2 et de *estarie ;* 1795, Brunot, puis 1876, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** En droit maritime, dépassement du délai stipulé, par charte-partie, au chargeur ou au réceptionnaire pour effectuer le chargement ou le déchargement d'un navire : *Dix jours de surestarie.* || **2.** Indemnité journalière compensatoire due au capitaine ou à l'armateur par l'affréteur, en cas de dépassement de ce délai.

surestimation [syrɛstimasjɔ̃] n. f. (de *surestimer,* d'après *estimation ;* 1867, J. É. Horn). Action de surestimer ; résultat de cette action : *La surestimation du métal précieux. La plus grande faiblesse de la pensée contemporaine me paraît résider dans la surestimation extravagante du connu par rapport à ce qui reste à connaître* (A. Breton).

• SYN. : *surévaluation.* — CONTR. : *sous-estimation.*

surestimer [syrɛstime] v. tr. (de *sur-* 2 et de *estimer ;* fin du XVIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** *Class.* Estimer hautement quelqu'un : *Entre ceux qui à son gré se signalèrent en cet* [sic] *affaire, nous ne lui avons ouï surestimer que le duc de la Trimouille* (d'Aubigné). || **2.** Estimer quelqu'un ou quelque chose au-dessus de leur valeur, de leur qualité ou de leur importance réelles : *Surestimer un immeuble. Surestimer les capacités d'un élève. Vous ne sauriez surestimer ma désolation* (Bernstein). *Vos réformistes se trompent lourdement, reprit Meynestrel. Se trompent doublement : primo, parce qu'ils surestiment le prolétariat ; secundo, parce qu'ils surestiment le capital* (Martin du Gard).

• SYN. : **2** *surévaluer, surfaire.* — CONTR. : **2** *sous-évaluer.*

◆ **se surestimer** v. pr. (XVIe s., Godefroy [rare av. le XXe s.]). S'attribuer des qualités, des possibilités ou des mérites plus grands que ceux dont on dispose effectivement : *Malgré de nombreuses déconvenues, il continue à se surestimer et à accepter des tâches qu'il est incapable de mener à bien.*

suret, ette [syrɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *sur* 3 ; fin du XIIIe s., B. de Condé, au sens de « irritant » [en parlant des morsures de l'amour] ; sens 1, XVe s. [par extens., fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 2, 1888, A. Daudet). **1.** Se dit de ce qui est un peu sur, très légèrement acide : *Vin suret. Groseille surette. Un fruit suret* (Littré) ; et par extens. : *Ces glands ont une odeur surette* (Furetière, 1690). *La boisson avait un goût suret, piquant, mais ne manquait pas de corps...* (Romains). || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit de sons aigus qui agacent l'oreille : *Buisson, assez adroit musicien, notait les motifs à mesure, les répétait jour et nuit, dans son garni de la rue Bergère, au grand émoi de ses voisins que cette musique surette et bourdonnante exaspérait* (Daudet).

• SYN. : **1-2** *aigrelet.*

◆ **surette** n. f. V. SURELLE (rem.).

sûreté [syrte] n. f. • ÉTYM. De *sûr* (v. ce mot), d'après le lat. *securitas,* exemption de soucis, sécurité (v. SÉCURITÉ) ; v. 1130, *Eneas,* écrit *seürté* (*seurté,* XIIIe s. ; *seureté,* XVe s. ; *sûreté,* XVIe s.) [v. § B, sens 2]. — A : sens I, 1, v. 1155, Wace, écrit *seürté* (*seureté,* fin du XVe s., Commynes, et *sûreté,* XVIe s. ; *sûreté individuelle,* 1936, Capitant [*sûreté de la personne,* même sens, 1748, Montesquieu] ; *en sûreté,* 1640, Oudin [*a seürté,* même sens, v. 1175, Chr. de Troyes] ; *en sûreté de,* 1689, Mme de Sévigné [*dans la sûreté de,* 1673, Mme de Sévigné] ; *lieu de sûreté,* 1606, Nicot ; *mettre quelqu'un en lieu de sûreté,* « ...à l'abri de toute poursuite », 1835, Acad. ; *mettre quelqu'un en sûreté,* « ...en prison », 1876, Larousse [*...en lieu de sûreté,* 1632, Corneille] ; *...pour plus de sûreté,* 1846, Balzac ; *méfiance... est mère de [la] sûreté,* 1668, La Fontaine) ; sens I, 2, XVIe s., d'après Laurière, 1704 (*Cour de sûreté de l'État,* 15 janv. 1963, *Journ. officiel ; loi de sûreté générale,* 27 févr. 1858, *Bulletin des lois ; place de sûreté,* av. 1678, La Rochefoucauld) ; sens I, 3, 1904, Larousse (*Sûreté nationale,* 28 avr. 1934, *Journ. officiel [Sûreté générale,* 1876, Larousse ; *Sûreté,* 1867, d'après Larchey, 1878] ; « ... les bureaux occupés par ce service », 1931, Mac Orlan) ; sens I, 4, XVIe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* I, 315 ; sens I, 5, 1964, Larousse ; sens I, 6, 1835, Acad. ; sens II, 1-2, 1636, Monet (par extens., 1767, Diderot ; *chasser en sûreté,* 1810, Desgraviers) ; sens II, 3, 1835, Acad. ; sens III, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *seürté* (*seureté,* fin du XVe s., Molinet, et *sûreté,* XVIe s. ; *sûreté de soi,* 1928, Maurois) ; sens III, 2, 1656, Pascal ; sens III, 3, 1674, Corneille. — B : sens 1, v. 1131, *Couronnement de*

Louis, écrit *seürté* (*sureté,* XV^e s., et *sûreté,* XVI^e s. ; *deux sûretés valent mieux qu'une,* 1668, La Fontaine ; *faire la sûreté, les sûretés de quelqu'un,* 1642, Corneille) ; sens 2, v. 1130, *Eneas,* écrit *seürté* (*seurté,* v. 1283, Beaumanoir, *seureté,* XV^e s., et *sûreté,* XVI^e s. ; en droit, 1685, M^me de Sévigné ; *sûreté personnelle, réelle,* 1936, Capitant) ; sens 3, 1964, Larousse (*placer une arme à feu à la sûreté,* 1927, Mac Orlan) ; sens 4, 1904, Larousse ; sens 5, 1690, Furetière.

A. Au singulier seul.

• **I.** QUALITÉ D'UN OBJET OU SITUATION QUI OFFRE DES GARANTIES. **1.** Situation dans laquelle un individu ou une chose ne court aucun risque (vieilli) : *Le sort vous est propice autant qu'il m'est contraire ; | Je sais ce que j'ai fait, et ce qu'il vous faut faire : | Vous devez un exemple à la postérité, | Et mon trépas importe à votre sûreté* (Corneille). MASCARILLE : *Mais au moins, y a-t-il sûreté ici pour moi ? —* CATHOS : *Que craignez-vous ? —* MASCARILLE : *Quelque vol de mon cœur, quelque assassinat de ma franchise* (Molière). *Si la liberté est le fond du droit naturel, la sûreté en est la sanction* (J. Simon). || *Sûreté individuelle,* en droit, élément de la liberté individuelle consistant en une garantie contre les arrestations, détentions et pénalités arbitraires. || *En sûreté,* à l'abri de toute atteinte, de tout péril : *Les bijoux de cette personne sont en sûreté dans un coffre à la banque. Le bon roi Sésostris était en sûreté au milieu de la foule des peuples, comme un bon père dans sa maison, environné de sa famille* (Fénelon). *Sous votre sauvegarde on voyage en sûreté* (Gautier). || Class. *En sûreté de* ou *dans la sûreté de,* à l'abri de : *Je craindrais l'avarice, qui est ma bête ; mais je suis bien en sûreté de cette vilaine passion* (Sévigné). *Nous revînmes gaiement à la faveur des lanternes et dans la sûreté des voleurs* (Sévigné). || Class. *Lieu de sûreté,* lieu dans lequel on n'a rien à craindre : *Le bois le plus funeste et le moins fréquenté | Est, au prix* [= en comparaison] *de Paris, un lieu de sûreté. | Malheur donc à celui qu'une affaire imprévue | Engage un peu trop tard au détour d'une rue !* (Boileau). || Vx. *Mettre quelqu'un en lieu de sûreté,* le mettre à l'abri de toute poursuite. || Ironiq. *Mettre quelqu'un en sûreté* ou (class.) *en lieu de sûreté,* le mettre dans un endroit bien surveillé, d'où il ne peut s'échapper, et, *spécialem.,* en prison : *La police a mis ces deux malfaiteurs en sûreté. Mettons-la cependant en lieu de sûreté, | D'où nous ne craignions rien de sa subtilité* (Corneille). || *Par mesure de sûreté, pour plus de sûreté,* par précaution, par un surcroît de précaution : *Je serai là quand tu rentreras, mais, par mesure de sûreté, prends quand même ta clé ! Pour plus de sûreté, les fenêtres étaient pourvues de persiennes au-dehors et de volets en dedans* (Balzac). || *Méfiance* ou *prudence est mère de (la) sûreté* (prov.), celui qui veut se prémunir contre les dangers ne saurait être ni trop méfiant ni trop prudent : *Il* [le vieux rat] *était expérimenté, | Et savait que la méfiance | Est mère de la sûreté* (La Fontaine). || **2.** Situation d'une collectivité garantie contre les risques de tout genre qui pourraient la menacer : *Les lois sont faites pour la sûreté publique* (Furetière, 1690). *L'arbitraire est le véritable ennemi de la sûreté publique* (B. Constant). || *Comité de sûreté générale,* v. COMITÉ. || *Cour de sûreté de l'État,* tribunal permanent d'exception, institué par la loi du 15 janvier 1963 et le décret du 14 février 1963, devant lequel sont déférés, en temps de paix, tous les crimes et délits commis contre l'autorité de l'État et l'intégrité du territoire national. || *Loi de sûreté générale,* loi du 19 février 1858, promulguée après l'attentat d'Orsini contre Napoléon III, qui permettait d'interner ou de déporter sans jugement les personnes condamnées lors des événements de juin 1848, de juin 1849 et de décembre 1851, et qui fut suspendue lorsque le procès d'Orsini eut révélé que celui-ci avait agi sans la complicité des opposants français. || *Place de sûreté,* place de guerre qui était donnée ou retenue pour garantir l'exécution d'un traité, et, particulièrement, chacune des places de guerre où les protestants, aux termes de l'édit de Nantes, avaient le droit de tenir garnison. || **3.** Organisme de police chargé de protéger les membres d'une communauté et spécialisé dans la recherche des malfaiteurs. || *Sûreté nationale,* (autref.) *Sûreté générale* ou simplem. *Sûreté,* direction générale du ministère de l'Intérieur chargée de la police : *C'est en 1934 que la Sûreté générale a pris le nom de Sûreté nationale. Un agent de la Sûreté* ; les bâtiments, les bureaux occupés par ce service : *Les suspects ont été interrogés à la Sûreté.* || **4.** Qualité d'un endroit qui ne présente pas de dangers : *La sûreté des routes dépend de leur bon entretien. Ce quartier manque de sûreté : il vaut mieux ne pas s'y promener seul le soir.* || **5.** Qualité d'un objet qui présente toutes les garanties souhaitables, d'une chose sur laquelle on peut se fonder fermement, qui produit les résultats escomptés : *La sûreté des freins d'une voiture. Pour lutter contre les infections microbiennes, on dispose de moyens d'une grande sûreté.* || **6.** *De sûreté,* se dit de toutes sortes d'objets, de dispositifs conçus pour protéger le mieux possible contre un danger, ou pour occasionner le minimum de risque à leurs utilisateurs : *Une serrure, un verrou de sûreté. Une allumette, une épingle de sûreté. Il* [le revolver] *a deux crans de sûreté, six coups, une baguette, un tas d'affaires* (Colette). *Une gosse qui a essayé de se suicider avec une lame de rasoir de sûreté* (Malraux).

• **II. 1.** QUALITÉ D'UN ÊTRE ANIMÉ (OU DE SON COMPORTEMENT) QUI MÉRITE LA CONFIANCE. || **2.** Qualité d'une personne sur laquelle on peut compter, dont la loyauté, la fermeté ou la clairvoyance sont indiscutables (vieilli) : *Elle trouvait dans M^me Scarron une sûreté parfaite et d'excellents conseils* (Genlis). *Nous lui disions toujours toute chose, attendu qu'il était la sûreté même* (Créqui). *Cet homme est d'une sûreté à toute épreuve* (Acad., 1935). || **3.** Qualité d'une partie du corps qui joue son rôle sans défaillance, et, plus généralement, d'une aptitude physique qui s'exerce avec une grande efficacité : *La sûreté du pied du mulet. La sûreté des réflexes d'un bon conducteur. Sûreté* [...] *de coup d'œil* (Acad., 1835). *La sûreté de la main est nécessaire à un chirurgien* (Littré) ; et par extens. : *La sûreté des coups d'un boxeur. On admire la sûreté du jeu de ce violoniste.* || *Chasser en sûreté,* en parlant des chiens de chasse, suivre bien la voie, le nez collé à terre, et crier également. || **4.** Qualité d'un élément intellectuel, moral ou affectif qui se signale par sa solidité, sa justesse ou sa constance : *Sûreté de jugement, de raisonnement. Une mémoire d'une grande sûreté. La sûreté d'une amitié. Sûreté de tact, de goût* (Acad., 1835). *Il était imprudent en paroles et d'une maladresse qui, pour l'exactitude et la sûreté, égalait l'adresse la plus exercée* (France).

• **III.** QUALITÉ D'UNE PERSONNE QUI ÉPROUVE ET MANIFESTE DE LA CONFIANCE. **1.** Qualité d'une personne qui, forte de certitudes intellectuelles ou dépourvue d'inquiétude quant à l'avenir, agit et s'exprime avec autorité : *Il parlait* [le prédicateur] *avec une sûreté étonnante* (Saint-Exupéry). *Il avait beau être blanc et féminin, cet immense bureau, il pouvait y avoir tant et plus de lis blancs dans les vases, cela n'empêchait pas Mary de traiter les affaires avec sûreté et âpreté* (Triolet). || *Sûreté de soi,* qualité d'une personne qui a pleinement confiance en ses possibilités, qui ne doute pas du succès de ses entreprises, qui se comporte avec aisance en toute circonstance : *Il me semble que, pendant cette absence, elle a acquis une sorte de force, de sûreté d'elle-même qu'elle n'avait pas. Oui, c'est cela, sûreté d'elle-même* (Maurois). || **2.** Littér. *En (toute) sûreté de conscience,* sans se poser de problème moral, avec la certitude de se comporter de façon droite et juste : *On peut* [d'après les casuistes] *tuer les médisants en sûreté de conscience* (Pascal). *Vous pouvez penser, agir ainsi en sûreté, en toute sûreté de conscience* (Acad., 1835). *De bonne foi, ils m'avaient toujours pris pour un demi-fou. Peut-être m'eussent-ils fait enfermer en toute sûreté de conscience* (Mauriac).

|| **3.** Class. *Avoir sûreté de* (et l'infinitif), être certain de (voir un événement se réaliser dans l'avenir) : *Il n'est rien d'impossible à la valeur d'un homme | Qui rétablit son maître et triomphe de Rome : | Mais sous le ciel tout change, et les plus valeureux | N'ont jamais sûreté d'être toujours heureux* (Corneille).

• SYN. : **I, 1-2** *sécurité ;* **5** *garantie.* || **II, 2** *précision ;* **3** *acuité, clairvoyance, fidélité, infaillibilité, justesse, lucidité.* || **III, 1** *assurance, cran* (fam.), *fermeté, force.*

B. Au singulier ou au pluriel.

1. *Vx.* Disposition que l'on prend pour éviter un risque, un danger : *Je sais les tours rusés et les subtiles trames | Dont, pour nous en planter, savent user les femmes, | Et comme on est dupé par leurs dextérités ; | Contre cet accident j'ai pris mes sûretés* (Molière). *Il a pris toutes ses sûretés contre cet accident* (Acad., 1878). || *Deux sûretés valent mieux qu'une* (prov.), on ne prend jamais trop de précautions : *Deux sûretés valent mieux qu'une, | Et le trop en cela ne fut jamais perdu* (La Fontaine). || Class. *Faire la sûreté, les sûretés de quelqu'un,* assurer son salut, sa sauvegarde : OTHON : *Consultez votre gloire, elle saura vous dire...* — PLAUTINE : *Qu'il est de mon devoir de vous rendre l'empire.* — OTHON : *Qu'un front encor marqué des fers qu'il a portés...* — PLAUTINE : *A droit de me charmer, s'il fait vos sûretés* (Corneille). || **2.** *Vx.* Garantie qui conditionne un marché, une affaire, etc. : *Supposé que le prêteur voie toutes ses sûretés, et que l'emprunteur soit majeur, et d'une famille où le bien soit ample, solide, assuré, clair, et net de tout embarras...* (Molière). *Saint Louis* [...] *prit des sûretés pour le commerce avec le soudan* [=sultan] *d'Égypte* (Racine). *Vous voulez que je vous donne mon argent ; où est ma sûreté ?* (Acad., 1835). || *Auj.* En droit, garantie fournie pour l'exécution d'une obligation. || *Sûreté personnelle,* en droit, garantie consistant dans l'engagement d'une caution. || *Sûreté réelle,* en droit, garantie prise par le créancier sur un ou plusieurs biens du débiteur : nantissement, privilège, hypothèque, etc. || **3.** Dispositif de protection : *Il a mis deux sûretés à la porte de son appartement, un verrou et une chaîne. La sûreté d'un pistolet.* || *Placer une arme à feu à la sûreté,* caler sa gâchette au cran qui empêche le départ du coup. || **4.** Chacune des dispositions qui, réunies, forment un ensemble permettant à une force militaire en campagne d'éviter la surprise, et procurant au commandement la liberté d'action indispensable à la conduite des opérations : *La sûreté éloignée, la sûreté rapprochée et la sûreté immédiate sont les trois sûretés de base. Ce que les états-majors appellent justement les sûretés* (Fabre). || **5.** *Vx.* Lieu où l'on est à l'abri du danger : *Ma maison cependant est votre sûreté ; | Jouissez-y des droits de l'hospitalité* (Voltaire).

• SYN. : **1** *mesures, précautions ;* **2** *assurance, caution, gage.*

1. surette n. f. V. SURELLE (REM.).

2. surette [syrɛt] n. f. (francisation et emploi comme n. commun de *Surat*[e], n. d'une ville de l'Inde occidentale qui produisait des étoffes ; 1876, Larousse). Toile de fil de jute, grossière et très claire, qui sert à emballer les marchandises pour les voyages au long cours.

surévaluation [syrevalɥasjɔ̃] n. f. (de *surévaluer ;* 1964, Larousse). Action de surévaluer ; résultat de cette action : *Je lui ai versé le 10% de la surévaluation* (Hamp).

• SYN. : *surestimation.* — CONTR. : *sous-estimation.*

surévaluer [syrevalɥe] v. tr. (de *sur-* 2 et de *évaluer ;* 1935, Sachs-Villatte). Attribuer une valeur excessive à une chose, à une personne, les apprécier au-dessus de leur valeur ou de leur importance réelles (s'emploie souvent au part. passé) : *Une monnaie surévaluée. Surévaluer l'actif d'une société. Surévaluer un concurrent, les qualités d'un élève. Lorsqu'on passe des commentaires de la télévision à la réalité commentée, on s'aperçoit brutalement que cette réalité est considérablement surévaluée* (J.-F. Revel).

• SYN. : *surestimer.* — CONTR. : *dépriser, méjuger, mésestimer, sous-évaluer.*

surévolution [syrevɔlysjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *évolution ;* 1964, Larousse). En biologie, évolution dont le résultat est un type qui présente une ressemblance superficielle, plus apparente que réelle, avec l'ancêtre du groupe.

surexcitabilité [syrɛksitabilite] n. f. (dér. savant de *surexcitable ;* 1870, Lachâtre). Disposition pathologique à la surexcitation : *La surexcitabilité de l'estomac.*

surexcitable [syrɛksitabl] adj. (de *surexciter ;* 1872, Littré). Se dit d'une personne ou d'une chose susceptible d'être surexcitée : *Un enfant surexcitable. Une imagination surexcitable.*

surexcitant, e [syrɛksitɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *surexciter ;* 1876, Larousse). Se dit de ce qui est capable de provoquer la surexcitation : *Boisson surexcitante. Une littérature* [...] *surexcitante et énervante* (Goncourt).

surexcitation [syrɛksitasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *excitation ;* 1832, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 4 août 1857, Goncourt). **1.** En physiologie, augmentation de l'activité d'un tissu ou d'un organe sous l'influence d'une excitation dépassant les limites de la normale : *La surexcitation est souvent due à des traumatismes, à des intoxications, à des troubles endocriniens.* || **2.** *Par anal.* État de très grande excitation nerveuse, affective ou intellectuelle ; animation, ardeur poussées à l'extrême : *La surexcitation due à la joie, à l'impatience. Il est dans un état de surexcitation qui ne lui permet pas d'entendre raison* (Acad., 1878). *Moravagine était dans un état de violente surexcitation. C'était son premier jour de liberté* (Cendrars).

• SYN. : **2** *énervement, exaltation, fièvre, flamme, frénésie.*

surexcité, e [syrɛksite] adj. (part. passé de *surexciter ;* 15 sept. 1849, Sainte-Beuve). Se dit de personnes, de facultés, etc., qui se trouvent dans un état d'excitation ou d'ardeur extrêmes : *Des esprits surexcités. Une sensibilité exaltée, maladive, surexcitée* (Sainte-Beuve). *Je me sentais surexcité, vibrant, comme si j'avais bu des vins capiteux, respiré de l'éther ou aimé une femme* (Maupassant).

• SYN. : *délirant, énervé, enragé, exalté, excité, frénétique, survolté.*

surexciter [syrɛksite] v. tr. (de *sur-* 2 et de *exciter ;* 1834, Balzac, au sens 3 [péjor., 1860, Dochez] ; sens 1-2, 1836, Landais). **1.** Exciter très fortement ou excessivement, du point de vue physiologique : *Une drogue qui surexcite les sens.* || **2.** Stimuler intensément une personne, du point de vue nerveux, affectif ou intellectuel : *Des pensées d'effort et d'abandon, d'héroïsme et de détresse physique me surexcitaient et m'abattaient dans la même seconde* (L. Daudet). || **3.** Donner à une activité, à une faculté, à un sentiment une vivacité ou une acuité très supérieures à la normale : *Le travail surexcite l'industrie, la science, l'art, en un mot, l'esprit* (Proudhon). *C'était l'heure où d'ordinaire montaient de la cuisine en sous-sol, si étroite pourtant et si pauvre, des odeurs chaudes qui surexcitaient l'appétit féroce des collégiens* (Daudet). *Peut-être ma sensibilité, surexcitée par notre deuil* [...], *me prédisposait-elle à de nouvelles émotions...* (Gide). || *Péjor.* Porter un sentiment à un degré de violence qui le rend dangereux : *Surexciter le nationalisme. Les grands exploiteurs d'industrie de Paris* [...] *licencièrent tous leurs ouvriers* [...] *pour surexciter par la faim la colère endormie du peuple* (Lamartine).

• SYN. : **2** *énerver, enfiévrer, enthousiasmer, exalter, transporter ;* **3** *aiguillonner, aiguiser, enflammer, éperonner, fouetter, piquer, stimuler, survolter ; déchaîner, exaspérer.*

surexploitation [syrɛksplwatasjɔ̃] n. f. (de *surexploiter ;* 1968, Larousse). Action de surexploiter ; résultat de cette action : *La surexploitation d'un gisement pétrolifère.*

surexploiter [syrɛksplwate] v. tr. (de *sur-* 2 et de *exploiter ;* 1968, J. Sauvageot, Geismar, Cohn-Bendit). Exploiter de façon excessive une personne ou une chose (s'emploie surtout au part. passé) : *Surexploiter*

des travailleurs, une terre. Certains ouvriers immigrés ont conscience d'être surexploités. La révolte des jeunes contre la société est un thème surexploité, au cinéma et dans la littérature.

surexposer [syrɛkspoze] v. tr. (de *sur-* 2 et de *exposer ;* fin du XIX^e s., d'après Robert, 1964). Exposer à la lumière une pellicule ou un papier photographique au-delà du temps de pose normal (s'emploie surtout au part. passé) : *Les clichés surexposés sont souvent voilés.*

• Contr. : *sous-exposer.*

surexposition [syrɛkspozisjɔ̃] n. f. (de *surexposer,* d'après *exposition ;* fin du XIX^e s., d'après Robert, 1964). En termes de photographie, exposition trop longue : *La surexposition est généralement due à une erreur de mise au point, mais elle peut aussi servir à produire des effets artistiques.*

• Contr. : *sous-exposition.*

surexhausser [syrɛgzose] v. tr. (de *sur-* 2 et de *exhausser ;* 1861, Michelet, au sens 1 ; sens 2, av. 1874, Michelet ; sens 3, 13 déc. 1872, *Journ. officiel,* p. 7743). **1.** En géologie, donner un surcroît de hauteur à une formation déjà très haute (peu usité) : *Les rhizopodes qui, de leurs petits manteaux, ont fait leur part des Apennins, surexhaussé les Cordillères...* (Michelet). || **2.** Augmenter, en plusieurs temps et à l'excès, la hauteur d'une chose quelconque (peu usité) : *La coiffure est haussée, surexhaussée par différents moyens* (Michelet). || **3.** En termes de finances, syn. de SURHAUSSER (peu usité) : *Surexhausser le prix des dépêches* (Littré).

• Syn. : 2 *rehausser, surélever, surhausser.*

1. surf [sœrf] n. m. (mot anglo-améric. de mêmes sens, abrév. de *surf-board,* mêmes sens, de l'angl. *surf,* brisants, ressac, et *board,* planche ; 1939, Hériat, écrit *surf-board,* comme mot améric., au sens de « exercice nautique... » ; écrit *surf,* comme mot franç., au sens 1, 1961, *Encyclopédie des sports ;* sens 2, 1970, Robert). **1.** Exercice nautique, d'origine polynésienne, qui consiste à aller au-devant des vagues déferlantes couché sur une planche, et à se faire ramener au rivage sur la crête d'une lame, en se tenant debout sur cette planche. || **2.** La planche elle-même employée pour ce sport.

2. surf [sœrf] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, emploi spécialisé de *surf,* « exercice nautique... » [v. l'art. précéd.] ; 1968, Larousse). Danse rythmée en vogue entre 1965 et 1970.

3. surf n. m. V. SURF-CASTING (REM.).

surfaçage [syrfasaʒ] n. m. (de *surfacer ;* 1933, Larousse). Opération technique visant à assurer la planéité ou la forme régulière d'une surface ; résultat de cette opération.

surface [syrfas] n. f. (de *sur-* 2 et de *face,* d'après le lat. *superficies,* partie supérieure, superficie, surface [en géométrie], de *super-,* préf. marquant la position supérieure, et de *facies,* forme extérieure, figure [v. FACE] ; v. 1378, J. Le Fèvre, au sens I, 1 [*état de surface,* 1961, Larousse, art. *état*] ; sens I, 2, v. 1378, J. Le Fèvre [« couche... peu profonde », 1690, Furetière ; « le sol... », XX^e s. ; pour une nappe d'eau, 1862, V. Hugo ; *faire surface,* 1949, Larousse — pour un être animé, milieu du XX^e s. ; *revenir à la surface,* av. 1850, Balzac — « réapparaître en public... », milieu du XX^e s.] ; sens I, 3, 1964, Larousse [*surface de niveau,* 1904, Larousse ; *surface d'érosion,* 1961, Larousse, art. *érosion*] ; sens I, 4, 1798, Acad. [*surface de chauffe,* 1904, Larousse ; *surface de grille d'une chaudière,* 1964, Larousse ; *surface radiante, surfaces sensibles,* 1968, Larousse] ; sens I, 5, 1971, *le Monde* [d'après *les Nouveaux Mots « dans le vent »,* 1974] ; sens I, 6, 1690, Furetière [*surface corrigée,* 1^er sept. 1948, *Journ. officiel* — pour le calcul du « loyer scientifique », 1964, Larousse ; *surface spécifique,* 1964, Larousse] ; sens I, 7, 1888, Larousse, art. *équipotentiel* [*surface de force, densité, ondes de surface,* 1964, Robert ; *surface d'onde,* 1959, Robert, art. *onde ; agent de surface,* 1964, Larousse] ; sens I, 8, 1691, Ozanam [*surface réglée, surface gauche,* 1842, Acad. ; *surface canal,* 1968, Larousse ; *surface développable, surface enveloppée, surfaces osculatrices, surface de révolution, surface topographique,* 1872, Littré ; *surface enveloppante,* 1876, Larousse — *surface enveloppe,* même sens, 1872, Littré ; *surface minima,* 1964, Robert] ; sens I, 9, 1904, Larousse ; sens II, 1, 1671, P. Nicole [*être tout en surface...,* 1876, A. Daudet ; *demeurer... à la surface,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1851, Baudelaire [*avoir de la surface,* 15 mai 1925, A. Gide — *présenter...,* 1878, Acad. ; en comptabilité, 1964, Larousse] ; sens II, 3, début du XX^e s. ; sens II, 4, 1953, Robert [art. *boucher*]).

I. Sens concrets et techniques. **1.** Partie extérieure d'un corps, qui circonscrit le volume occupé par celui-ci : *La surface de la terre est aplatie vers les pôles* (Marmontel). *On pouvait voir une haute plume, noire et mince, qui se balançait tantôt ici, tantôt là... Elle se détachait sur la surface brillante d'une colonne, se dédoublait dans une glace...* (Triolet). *La surface d'un os, d'un organe. Les surfaces articulaires.* || *État de surface,* en technologie, nature et rugosité de la surface d'un corps. || **2.** Partie visible, apparente d'un corps, d'un objet ; étendue constituant la limite supérieure d'une masse : *Le brochet gobe assez souvent les oiseaux qui plongent ou frisent en volant à la surface de l'eau* (Buffon). *Ils arrivèrent un jour à mi-hauteur d'une colline tout en sable. Sa surface, vierge de pas, était rayée en ondulations symétriques* (Flaubert). || Couche apparente et peu profonde : *Il y a des pays où il ne faut labourer que la surface de la terre ; si les sillons sont profonds, la terre ne vaut plus rien* (Furetière, 1690). || *Absol.* Le sol, par opposition aux régions souterraines, au sous-sol : *Des mineurs, des spéléologues qui remontent à la surface.* || *Absol.* Étendue supérieure d'une nappe d'eau à l'air libre : *La jupe ballonnée l'avait maintenue quelque temps à la surface* (Gide). *L'Arabe s'est aplati dans l'eau, la face contre le fond, et il est resté quelques secondes ainsi, des bulles crevant à la surface autour de sa tête* (Camus). || *Faire surface,* en parlant d'un sous-marin, émerger après une plongée ; en parlant d'un être animé qui est resté quelque temps sous l'eau, remonter à l'air libre pour respirer : *Si le phoque fait surface trop loin, le chasseur s'arrête de pagayer* (P.-É. Victor). || Fig. et fam. *Revenir* ou *faire retour à la surface,* reprendre conscience après un évanouissement, une anesthésie, ou encore après une période de rêve, de dépression pendant laquelle on a perdu le contact avec le monde réel : *Je m'éveille* [...] *après l'opération. Le réanimateur* [...] *observe mon retour à la surface* (Guimard) ; réapparaître en public, faire de nouveau parler de soi, après une période de retraite, de silence, d'oubli : *À la suite du scandale dans lequel il avait été impliqué, cet homme politique avait quitté le devant de la scène, mais, depuis quelques mois, il commence à revenir à la surface.* || **3.** *Surface libre,* en hydrostatique, plan constituant la limite supérieure d'un liquide en équilibre. || *Surface de niveau,* en hydrostatique, lieu des points d'un liquide en équilibre où s'exerce la même pression. || *Surface d'érosion,* topographie issue du travail d'ablation des forces externes. || **4.** Toute étendue, plane ou non, d'une certaine importance : *ne grande surface de terrain* (Acad., 1835). *Un tableau* [...] *est essentiellement une surface plane recouverte de couleurs en un certain ordre assemblées* (Maurice Denis). || *Surface de chauffe,* étendue à travers laquelle la chaleur est transmise dans un appareil de chauffage industriel ou domestique : *La surface de chauffe d'une chaudière. On distingue la surface de chauffe directe, soumise au rayonnement du foyer, et la surface de chauffe indirecte, chauffée uniquement par contact avec les gaz.* || *Surface de grille d'une chaudière,* totalité de l'étendue ajourée supportant le charbon et à travers les vides de laquelle l'air de combustion passe du cendrier au foyer. || *Surface radiante,* ensemble d'éléments chauffants constitués par une tubulure à long développement, logée dans l'épaisseur du plancher, du plafond ou des murs d'un local d'habitation. || *Surfaces sensibles,* en photographie, terme générique désignant les plaques, films, papiers, et autres supports, rendus sensibles à la

lumière ou à toute autre radiation par une émulsion photosensible, le plus souvent à base de gélatino-bromure d'argent. || **5.** *Grande surface,* ensemble commercial, généralement situé hors d'une agglomération, regroupant les produits les plus divers nécessaires à la vie quotidienne : *Les grandes surfaces concurrencent le petit commerce traditionnel, mais ne l'ont pas fait disparaître.* (Syn. SUPERMARCHÉ.) || **6.** Face extérieure d'un corps en tant qu'elle affecte telle ou telle figure et qu'elle est envisagée, en deux dimensions, sous le rapport de sa mesure : *Calculer la surface d'un carré, d'un triangle. On obtient la surface d'un rectangle en multipliant la longueur par la largeur. Supposons qu'il eût à démontrer que les parallélogrammes, qui ont même base et même hauteur, sont égaux en surface...* (Diderot). *Une voilure de trois mille mètres carrés de surface* (Hugo). || *Surface corrigée,* résultat de l'application, à la surface réelle d'un local d'habitation, d'un certain nombre de coefficients tenant compte de la situation et de l'entretien de l'immeuble, de la luminosité, du confort, etc. : *D'après la réglementation prévue par la loi du 1er septembre 1948, le prix du loyer est égal au produit du prix légal du mètre carré (variable suivant la catégorie du local) par la surface corrigée ;* par extens., dénomination du procédé de calcul du montant du loyer, parfois appelé « loyer scientifique ». || *Surface spécifique,* en parlant de matériaux, surface qu'occuperait un gramme de matière pulvérulente si tous les grains qui composent cette masse de matière étaient développés. || **7.** En physique, limite entre deux milieux différents : *Leur diffraction* [des électrons] *par une matière cristallisée a très souvent lieu* [...] *dans les couches superficielles, ou même par les centres situés sur la surface même* (L. de Broglie). || *Surface équipotentielle,* V. ÉQUIPOTENTIEL. || *Surface de force,* surface produite par des lignes de force. || *Surface d'onde,* surface continue telle que les vibrations de chacun de ses points soient en phase. || *Densité de surface,* quantité par unité d'aire de ce qui est répandu sur une surface. || *Ondes de surface,* ondes de distorsion à la surface libre séparant deux phases fluides. || *Agent de surface,* composé physicochimique dont la molécule comporte un groupement capable d'assurer la solubilisation dans L'eau, et un radical ayant peu d'affinité pour l'eau. || **8.** En géométrie, lieu des points limitant une portion de l'espace et jouissant d'une même propriété définie, ou lieu des positions d'une ligne, variable ou non de figure, dont le mouvement satisfait à une loi déterminée : *Surface plane. Surface courbe. Surface conique. Surfaces algébriques. Les courbes et les surfaces qui lui servaient à représenter la construction de ses formes s'interrompaient ou disparaissaient tout à coup* (Valéry). || *Surface réglée,* surface qu'on peut supposer engendrée par le déplacement d'une droite. || *Surface canal,* surface engendrée par une courbe qui se déplace et se déforme. || *Surface développable,* surface réglée dont toutes les génératrices sont tangentes à une même courbe, l'arête de rebroussement de la surface. || *Surface enveloppante,* lieu des intersections d'une surface mobile (la *surface enveloppée*), qui varie de position et de forme d'après une loi déterminée. || *Surface gauche,* surface réglée dans laquelle deux positions de la droite génératrice, aussi rapprochées que l'on veut, ne se trouvent jamais sur le même plan. || *Surface minima,* surface en tous les points de laquelle la courbure totale est nulle. || *Surfaces osculatrices,* surfaces dont les centres de courbure de toutes les sections planes faites par un même point sont communes en ce point. || *Surface de révolution,* surface qu'on peut supposer engendrée par la rotation d'une courbe de forme invariable autour d'un axe. || *Surface topographique,* surface dont la loi de génération est inconnue, et qu'une verticale ne rencontre qu'en un seul point. || **9.** *Surfaces de corrélation,* en biologie, schéma destiné à mettre en évidence les variations relatives de deux caractères corrélatifs.

II. SENS FIGURÉS. **1.** Apparence extérieure que présentent les personnes ou les choses : *Il y a des esprits qui n'ont que de la surface sans fond* (Nicole). *Nous n'avons qu'une teinture, une surface de religion* (Fléchier). *Pour ne pas être en reste de politesse avec Allory, je fis observer qu'il y avait un danger dans une existence comme la mienne : celui de se disperser, de se laisser prendre à la surface des choses, à leur pittoresque, à la bizarrerie extérieure des êtres et des situations, et ainsi de perdre le goût de la méditation et de l'observation en profondeur* (Romains). || *Être tout en surface, n'être que surface,* manquer de fond, de sérieux, de qualités solides : *C'était un des privilèges de cette nature mobile, tout en surface, de ne pas garder longtemps une impression quelconque* (Daudet). || *Demeurer, rester à la surface,* ne pas approfondir l'étude d'une question : *L'examinateur a reconnu que le candidat avait compris le sujet, mais il lui a reproché d'être resté à la surface.* || **2.** Garanties matérielles ou morales qu'offre une personne, une collectivité : *Le poète doit vivre par lui-même ; il doit, comme disait Honoré de Balzac, offrir une surface commerciale. Il faut que son outil le nourrisse* (Baudelaire). *Malheur à ceux qui ont un grand talent, sans s'être donné la surface sociale qui y corresponde* (Montherlant). || *Avoir, présenter de la surface,* avoir une position sociale élevée, une autorité et un crédit indiscutés : *Mionnet le remercia, tout en observant que le gouvernement pensait certainement à quelqu'un de beaucoup plus important, qui eût beaucoup plus de surface* (Romains). || En comptabilité, ensemble des fonds propres d'une entreprise. || **3.** Littér. *Surface de prise,* éléments par lesquels on s'expose à être critiqué, attaqué, mis en position d'infériorité (peu usité) : *Par ce déploiement de faste qui sera, dès le début, de notoriété publique, vous risquez d'augmenter les prétentions de l'adversaire, et la surface de prise qu'il aura sur vous* (Romains). || **4.** Pop. *En boucher une surface à quelqu'un,* lui causer une vive surprise, qui lui ôte la possibilité de répliquer : *Il espérait t'avoir au tournant, mais, quand tu as commencé à l'engueuler, ça lui en a bouché une surface, et il n'a plus moufté.* (Syn. EN BOUCHER UN COIN.)

● SYN. : **I, 4** *face ;* **6** *aire, superficie.* || **II, 1** *dehors, extérieur, façade, semblant, teinte, teinture, vernis.*

◆ **En surface** loc. adv. (sens 1, 1923, P. Valéry ; sens 2, 1945, J. Benda, p. 101). **1.** Au niveau de la surface de l'eau ou juste en dessous : *Un sous-marin qui navigue en surface. Il nageait avec une extrême lenteur. Ses bottes pleines d'eau l'alourdissaient, et il avait de la peine à maintenir ses jambes en surface* (Merle). || **2.** *Fig.* Sans aller au fond des choses : *Traiter un problème en surface. Il travaille beaucoup trop vite et toujours en surface.*

◆ **De surface** loc. adj. (sens 1, 1862, V. Hugo ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Se dit de ce qui n'existe qu'en apparence, de ce qui n'a aucune réalité profonde : *Une politesse, une amabilité de surface. Il but la vodka et resta rêveur un moment* [...]. *Il pensait : « Ça n'en finira donc jamais ? » Mais c'étaient des pensées de surface, comme toujours, des chèques sans provision* (Sartre). || **2.** *Structure de surface,* en grammaire générative, organisation syntaxique de la phrase réalisée, produite par l'application des transformations à la structure profonde : *Une phrase telle que « Le père ne lisait pas le journal » est la réalisation, en structure de surface, d'une phrase abstraite de la structure profonde qui comprenait, d'une part, les catégories « négation » + « déterminant » + « nom » + « passé » + « verbe » + « déterminant » + « nom », d'autre part, les éléments lexicaux « père », « lire », « journal », et qui a été soumise à une série de transformations et à l'application des règles de la composante phonético-phonologique.*

surfacé, e [syrfase] adj. (de *surface ;* av. 1841, Chateaubriand). *Littér.* Recouvert en surface (peu usité) : *Si l'on supprimait le Righi et le Pilate, et si l'on ne conservait que les collines surfacées d'herbages et de sapinières qui bordent immédiatement le lac des Quatre-Cantons, on reproduirait un lac d'Italie* (Chateaubriand).

surfacer [syrfase] v. tr. et intr. (de *surface ;* 1933, Larousse). [Conj. **1 a.**] Réaliser sur des objets des surfaces régulières au moyen de machines ou d'appareils spéciaux : *Surfacer une pièce de bois. L'ouvrier a fini de dégrossir, il va commencer à surfacer.*

surfaceuse [syrfasøz] n. f. (de *surfacer ;* 1933, Larousse). Machine-outil conçue pour surfacer.

surfacique [syrfasik] adj. (de *surface ;* 1964, Larousse, aux sens 1-3). **1.** Se dit de ce qui est relatif à une surface. || **2.** Se dit de ce qui est situé en surface. || **3.** *Densité électrique surfacique,* quotient de la charge électrique d'un élément de surface d'un conducteur par l'aire de cet élément.

surfactant [syrfaktɑ̃] n. m. (de *surf[ace]* et de *[tensio-]act[if]* ; 1975, Larousse). Substance tensio-active, sécrétée par certaines cellules du poumon, qui est capable de diminuer la tension superficielle des alvéoles pulmonaires lors de l'expiration.

surfactif, ive [syrfaktif, -iv] adj. et n. m. (de *surf[ace]* et de *[tensio-]actif ;* 1964, Larousse [comme n. m. ; comme adj., 1970, Robert]). En chimie et en physique, se dit de produits dont la solution aqueuse présente une concentration plus forte aux interfaces (c'est-à-dire aux surfaces séparant deux phases non miscibles) que dans la masse : *Agents surfactifs. Les surfactifs sont principalement utilisés comme détachants.*

surfaire [syrfɛr] v. tr. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *faire* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sorfaire,* au sens de « avoir l'avantage [dans un combat, dans une compétition] » ; écrit *surfaire,* au sens 1, 1532, Rabelais [absol., 1666, Molière] ; sens 2, 1749, Diderot [absol., av. 1747, Lesage] ; sens 3, av. 1778, Diderot [absol., av. 1747, Lesage]). [Conj. **72.**] **1.** Demander ou proposer pour un objet à vendre un prix exagéré, très supérieur à la valeur réelle de cet objet : *Surfaire une marchandise ;* et absol. (vieilli) : : *Seigneur gentilhomme, reprit froidement le fripier, je ne surfais point, je n'ai qu'un mot* (Lesage). *Surfaire et marchander ne sont pas nécessaires pour bien acheter et bien vendre* (M. Chevalier). || **2.** *Fig.* Vanter à l'excès quelque chose : *Nous avons un si violent penchant à surfaire nos qualités et à diminuer nos défauts...* (Diderot). *Le dîner était remarquable, la tarte aussi, Mme Ricquet n'avait pas surfait les capacités de sa fille* (Triolet) ; et absol. (vieilli) : *Votre ami m'a vanté votre voix dans des termes qui m'ont inspiré une violente envie de vous entendre chanter ! J'ai de la peine à croire qu'il ne m'ait pas un peu surfait* (Lesage). || **3.** *Par extens.* et *fig.* Attribuer à quelqu'un un rang, une importance qu'il n'a pas réellement, des qualités qu'il ne possède pas ou dont il ne possède qu'une partie : *Les contemporains sont souvent injustes ; mais quand ils nous surfont, la postérité se rit de nous* (Louise Colet). *On a surfait même Montaigne ; il n'est pas toujours savoureux* (Gide) ; et absol. (vieilli) : *Je puis dire, sans surfaire, que c'était une beauté achevée* (Lesage).

• SYN. : **2** *surestimer, surévaluer ;* **3** *encenser, flatter.*

◆ **se surfaire** v. pr. (av. 1869, Sainte-Beuve). Exagérer son propre mérite : *Quant au livre même qu'il annonce, l'auteur ne se surfait pas et il parle de lui avec modestie* (Sainte-Beuve). *L'on peut pourtant, et l'on doit, se contenter de soi sans se surfaire, et s'accepter* (Gide).

• SYN. : *se vanter.*

surfait, e [syrfɛ, -ɛt] adj. (part. passé de *surfaire* [v. l'art. précéd.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sorfait,* au sens de « excessif, démesuré » ; écrit *surfait,* au sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1869, Flaubert). **1.** Se dit d'une chose dont on exagère la valeur (au pr. et au fig.) : *Un produit surfait. Un ouvrage surfait. Une réputation surfaite.* || **2.** Se dit d'une personne qui ne dispose pas de toutes les qualités ou de tous les mérites qu'on lui attribue communément : *Marescot, homme de goût, riposta que Molière ne passerait plus, et d'ailleurs était un peu surfait* (Flaubert).

surfaix [syrfɛ] n. m. (de *sur-* 2 et de *faix ;* 1562, Du Pinet, écrit *surfès* [*surfais,* 1690, Furetière ; *surfaix,* XVIIIe s.], aux sens 1-2 ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Bande de cuir, sangle qui sert à maintenir une charge placée sur le dos d'une bête de somme. || **2.** Bande de cuir ou d'étoffe avec laquelle on attache une couverture sur un cheval, ou qui retient les quartiers d'une selle de course. || **3.** Sangle de cuir garnie de deux poignées, qui sert à faire de la voltige.

surf-boat [sœrfbot] n. m. (loc. angl. de même sens, de *surf,* ressac, et de *boat,* bateau ; 1964, Larousse). Embarcation aux extrémités relevées, utilisée sur la côte occidentale de l'Afrique pour passer les barres des rades.

• Pl. *des* SURF-BOATS.

surf-casting [sœrfkastiŋ] n. m. (loc. angl. de même sens, de *surf,* ressac, et de *casting,* lancer, part. prés. substantivé de *to cast,* lancer ; 1964, Larousse). Pêche en mer, qui se pratique le plus souvent du bord d'une plage, et qui consiste à lancer la ligne le plus loin possible, puis à attendre la touche du poisson après avoir planté la canne dans le sable, et enfin à reprendre la canne pour ramener au moulinet le poisson qui a mordu.

• REM. On dit souvent, par abrév., SURF, n. m. (1970, Robert).

surfécondation [syrfekɔ̃dasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *fécondation ;* 1904, Larousse). Fécondation d'un même ovule par deux ou plusieurs spermatozoïdes.

1. surfer [sœrfœr] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, dér. de *surf,* surf [v. SURF 1] ; 31 juill. 1967, *l'Express*). Personne qui pratique l'exercice nautique appelé « surf ».

• REM. On emploie aussi la forme francisée SURFEUR, EUSE, n. (1975, *Lexis*).

2. surfer [sœrfe] v. intr. (de *surf* 1 ; 31 juill. 1967, *l'Express*). Pratiquer l'exercice nautique appelé « surf ».

surfeuille [syrfœj] n. f. (de *sur-* 2 et de *feuille ;* 6 janv. 1676, *Journ. des savants*). En botanique, nom donné aux organes qui recouvrent le bouton et se déchirent ou s'écartent quand celui-ci grossit.

surfeur, euse n. V. SURFER 1.

surfil [syrfil] n. m. (déverbal de *surfiler,* d'après *fil ;* 1964, Larousse [*point de surfil,* 1964, Robert]). Surjet très lâche, à points écartés, qu'on exécute sur les bords d'une couture pour éviter l'effilochage. || *Point de surfil,* point utilisé pour exécuter le surfil.

surfilage [syrfilaʒ] n. m. (de *surfiler ;* 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1967, Robert). **1.** Supplément de torsion donné aux matières textiles, lors du filage. || **2.** Syn. de SURFIL.

surfiler [syrfile] v. tr. (de *sur-* 2 et de *filer ;* 1873, A. Daudet, au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré [aussi absol.]). **1.** En termes de filature, augmenter la torsion d'un fil pour accroître sa finesse ; et absol. : *Parfois le lin se tendait si facilement qu'on pouvait surfiler, obtenir du 125 avec une mèche préparée pour du 120* (Hamp). || **2.** En termes de couture, exécuter un surfil sur une étoffe ; fixer au moyen d'un surfil : *Sur sa pauvre capote de campagne,* [...] *la cantinière surfila tout de suite un liséré d'or de sous-lieutenant* (Daudet).

surfin, e [syrfɛ̃, -in] adj. (de *sur-* 2 et de *fin* 2 ; 1893, *Dict. général* [dès 1828 dans le franç. régional de Suisse, d'après le *FEW,* III, 565 *a*]). Se dit, en termes de commerce, de ce qui est d'une grande finesse et d'une qualité excellente : *Des petits pois surfins. Une épicerie où l'on ne vend que des produits surfins.*

• SYN. : *extra-fin.*

◆ **surfin** n. m. (1877, A. Daudet). Nourriture ou boisson très raffinée (peu usité) : *C'est un gourmet, qui ne mange que du surfin.*

surfing [sœrfiŋ] n. m. (mot anglo-améric. de mêmes sens, dér. de *surf,* surf [v. SURF 1] ; 1960, Daninos [p. 201], au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Syn. peu usité de SURF 1 (au sens 1) : *Faire du surfing.* || **2.** Le fait de glisser sur une lame, en parlant d'une embarcation.

surfondu, e [syrfɔ̃dy] adj. (de *sur-* 2 et de *fondu,* part. passé de *fondre ;* 1872, Littré). En physique, se dit d'un corps qui est en état de surfusion : *Phosphore surfondu.*

surforage [syrfɔraʒ] n. m. (de *sur-* 2 et de *forage* ; 1964, Larousse). Procédé permettant de dégager des tiges coincées dans un puits de forage, et qui consiste à forer autour des tiges au moyen d'une couronne de diamants.

surfrappe [syrfrap] n. f. (de *sur-* 2 et de *frappe* 1 ; 4 oct. 1874, *Journ. des débats,* p. 2). Action de frapper d'une nouvelle empreinte une médaille, une monnaie ou un objet analogue qui portait déjà un type ; résultat de cette action : *La surfrappe des pièces démonétisées.*

surfrapper [syrfrape] v. tr. (de *surfrappe ;* 1876, Larousse). Soumettre à la surfrappe (s'emploie surtout au part. passé) : *Surfrapper des médailles. Certaines monnaies surfrappées portent deux types superposés.*

surfusibilité [syrfyzibilite] n. f. (dér. savant de *surfusible ;* 1872, Littré). Caractère d'un corps surfusible.

surfusible [syrfyzibl] adj. (de *sur-* 2 et de *fusible ;* 1872, Littré, au sens de « extrêmement fusible » ; sens actuel, 1878, Larousse). Se dit d'un corps susceptible de présenter le phénomène de surfusion.

surfusion [syrfyzjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *fusion ;* 1859 [d'après Robert, 1964], sans indication de sens ; sens actuel, 1872, Littré). Phénomène physique par lequel un corps reste liquide à une température inférieure à son point de fusion ; état d'un corps soumis à ce phénomène : *Les corps susceptibles de surfusion sont principalement l'eau, le phosphore et la glycérine.*

surge [syrʒ] adj. et n. f. (anc. provenç. [*lana*] *surga* ou *surja,* [laine] surge [fin du XIIIe s.], lat. pop. [*lana*] **sūrdĭca,* même sens, altér. [sous l'influence du lat. class. *sordes,* crasse] du lat. class. [*lana,* n. f.] *sūcida,* [laine] moite, grasse [après la tonte], fém. de l'adj. *sūcidus,* humide, moite, dér. de *sūcus,* suc, sève ; 1562, Du Pinet [*laine surge ; surge,* n. f., 1787, Peyssonnel, I, 117]). *Laine surge,* ou *surge* n. f., laine grasse, qui n'a été ni lavée ni dégraissée.

◆ adj. (1803, Boiste). *Pâte surge,* pâte à papier qui ne retient pas l'eau et la laisse s'écouler avec la plus grande facilité.

surgé [syrʒe] n. m. (contract. de *sur*[*veillant*] *gé*[*néral*] ; 1920, Esnault). *Arg. scol.* Surveillant général : *Le protal est arrivé avec le surgé, et il a pris les noms des élèves qui chahutaient.*

surgélateur [syrʒelatœr] adj. et n. m. (de *surgeler,* d'après *congélateur ;* 4 nov. 1966, *le Figaro* [comme adj. ; comme n. m., 1968, Larousse]). *Appareil surgélateur,* ou *surgélateur* n. m., appareil ou installation destinés à surgeler les produits alimentaires en vue de leur conservation.

surgélation [syrʒelasjɔ̃] n. f. (de *surgeler,* d'après *congélation ;* 1964, Larousse). Congélation rapide à très basse température, et, partic., technique consistant à surgeler des denrées alimentaires : *Une chaîne de surgélation.* (Syn. SURCONGÉLATION.)

surgelé, e [syrʒəle] adj. (part. passé de *surgeler ;* 12 juin 1965, *le Monde* [substantiv., 24 mars 1971, *Femmes d'aujourd'hui*]). Se dit d'un produit alimentaire qui a été soumis à la surgélation : *Des fraises surgelées ;* et substantiv. : *La consommation des surgelés a beaucoup augmenté au cours des dernières années.*

surgeler [syrʒəle] v. tr. (de *sur-* 2 et de *geler ;* 1964, Larousse). [Conj. **3b.**] Soumettre un produit alimentaire à une congélation rapide, qui réduit au minimum la zone d'abaissement de température comprise entre 0 et — 5°C et qui est stabilisée à une température inférieure à — 18°C.

surgénérateur, trice [syrʒeneratœr, -tris] adj. (contract. de *sur*[*ré*]*générateur ;* 1967, Sudreau). En physique nucléaire, syn. de SURRÉGÉNÉRATEUR, TRICE : *Une pile surgénératrice.*

◆ **surgénérateur** n. m. (10 mai 1966, *le Monde*). En physique nucléaire, réacteur qui produit plus de combustible qu'il n'en consomme : *En même temps qu'il brûle l'uranium et le transforme en énergie, le surgénérateur l'enrichit.* (Syn. SURRÉGÉNÉRATEUR.)

surgeon [syrʒɔ̃] n. m. (altér., d'après le lat. *surgĕre,* surgir [v. SURGIR 1], de l'anc. franç. *sourgon* — prononcé [surʒɔ̃] —, rejeton qui sort du pied d'un arbre, source [XIIIe s., Godefroy], *sourjon* [v. 1283, Beaumanoir], *sourgeon* [fin du XVe s., Molinet], dér. du v. *sourdre* [v. ce mot], d'après des formes en *-j-,* comme le part. prés. *sourjant,* etc. ; XVe s., Du Cange, au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1579, Godefroy). **1.** *Vx.* ou *littér.* Petit filet d'eau qui jaillit naturellement de la terre ou d'une roche : *Cette vasque d'argile, où le surgeon de l'eau la plus innocente coule régulièrement* (Bosco). || **2.** Rejeton qui naît du collet ou de la souche d'un arbre ou d'un arbuste, et qui, séparé de cet arbre ou de cet arbuste avec une portion de la racine, peut former un nouvel individu : *Le rosier n'ose encore que des surgeons d'un marron rose* (Colette). *Et tandis qu'il élaguait une branche, coupait un surgeon parasite ou amassait un fagot de bois mort, je le sentais lutter vainement pour contenir son plaisir* (Arland). || **3.** *Class.* et *fig.* Descendant d'une personne, d'une famille, d'une race : *Voilà que les surgeons d'un sang incestueux | Portent le diadème, et vous êtes pour eux !* (Rotrou). *De Monsieur d'Orléans, la Fille, | Joli surgeon de sa famille* (Loret).

● SYN. : **2** *pousse.*

surgeonner [syrʒɔne] v. intr. (de *surgeon ;* XVIe s., Littré, au sens de « bourgeonner » ; sens actuel, 1872, Littré). En arboriculture, produire, pousser des surgeons. (Peu usité.)

1. surgir [syrʒir] v. intr. (francisation du lat. *surgĕre,* mettre debout, se lever, se mettre debout, apparaître, surgir, contract. de *surrigĕre,* mêmes sens, de *sub-,* préf. marquant le mouvement de bas en haut, et de *regĕre,* diriger, guider ; 1808, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1831, Balzac [au fig., 1893, Courteline] ; sens 3, 1831, V. Hugo [impers., av. 1865, Proudhon]). **1.** Apparaître à la vue en s'élevant brusquement : *Comme le filet d'eau qui, surgi de la terre, | Y rentre de nouveau par la terre englouti* (Lamartine). *Elle surgit de l'eau face au rivage, déployant au-dessus de la mer* [...] *son long corps svelte, ruisselant* (Vailland). || **2.** *Par extens.* Apparaître tout à coup en pleine vue : *La porte s'ouvrit avec fracas, et un homme dont le visage n'avait plus rien d'humain surgit tout à coup devant eux* (Balzac). *À la hauteur des deux ponts surgit une voiture à âne* (Jouhandeau). *Parfois un homme surgissait du brouillard comme un fantôme* (Gracq). || *Fig.* Se présenter à l'esprit sous forme d'images vives et très nettes : *Les moindres détails de la scène surgissaient à son esprit avec une précision insupportable* (Aymé). *Je l'avais cherché en vain* [le visage de Marie]. *Maintenant, c'était fini. Et dans tous les cas, je n'avais rien vu surgir de cette sueur de pierre* (Camus). || **3.** *Fig.* Naître, se révéler de façon soudaine : *Cette délicieuse période où surgissent les premiers troubles de l'âme* (Balzac). *Il savait bien comme il était difficile de prévoir toutes les difficultés qui pouvaient surgir en ces occasions* (Butor) ; et impers. : *Plus on légifère, plus il surgit de litiges* (Proudhon).

● SYN. : **1** *émerger, jaillir, naître, sourdre ;* **2** *se montrer, paraître, sortir ; s'offrir, se présenter ;* **3** *s'élever, percer, poindre.*

2. surgir [syrʒir] v. intr. (anc. provenç. *sorgir,* mouiller l'ancre [XIVe s.], empr. du catalan *surgir,* même sens, proprem. « apparaître [sur la mer] », lat. *surgĕre,* surgir [v. l'art. précéd.] ; 1424, Lannoy [134], écrit *sourgir* [*surgir,* 1497, Bloch-Wartburg], au sens 1 ; sens 2, 1820, Lamartine). **1.** *Vx.* Aborder, jeter l'ancre : *Après deux années de fâcheuse navigation, les vaisseaux vinrent heureusement surgir au port d'où ils étaient partis* (Furetière, 1690). *J'ai surgi dans une seconde île déserte, plus inconnue, plus charmante que la première* (Rousseau). *Du cap Nuñez, les Portugais surgirent au Sénégal* (Chateaubriand). || **2.** Fig. et vx. *Surgir au port,* atteindre le but qu'on s'était fixé, voir ses vœux exaucés : *Ah ! si mon frêle esquif, battu par la tempête, | Grâce à des vents plus doux, pouvait surgir au port* (Lamartine).

surgissement [syrʒismɑ̃] n. m. (de *surgir* 1 ; 1872, Littré). Le fait d'apparaître brusquement (au pr. et au fig.) : *Le surgissement des couches ignées sous-jacentes, lesquelles*

se sont fait jour par les grandes fractures de l'écorce terrestre, et en ont relevé les bords (H. Faye). *Je sais qu'à maints esprits il pourra sembler absurde d'aller postuler cette existence, cette présence du démon pour expliquer par surgissement ce qu'on renonce à expliquer par la logique...* (Gide).

surglacé [syrglase] adj. et n. m. (part. passé de *surglacer ;* début du XX^e s. [aussi comme n. m.]). *Papier surglacé,* ou *sur-glacé* n. m., papier ayant subi un traitement de calandrage destiné à améliorer son état de surface et à lui conférer éventuellement une certaine translucidité.

surglacer [syrglase] v. tr. (de *sur-* 2 et de *glacer ;* 1784, Bernardin de Saint-Pierre, au sens 1 [au part. passé ; à l'infin., 1819, Boiste] ; sens 2, 1845, Bescherelle). [Conj. **1 a.**] **1.** *Vx.* Recouvrir d'une couche luisante, transparente : *Son dos est coloré et surglacé de laque* (Bernardin de Saint-Pierre). || **2.** Mettre un glacé de sucre sur un mets : *Surglacer des pâtisseries.*

surgreffage [syrgrɛfaʒ] n. m. (de *surgreffer ;* 1920, *Omnium agricole*). Action de surgreffer ; résultat de cette action.

• REM. On dit aussi SURGREFFE, n. f. (déverbal de *surgreffer ;* 1920, *Omnium agricole*).

surgreffer [syrgrefe] v. tr. (de *sur-* 2 et de *greffer ;* 1923, Larousse). Greffer deux fois le même sujet, c'est-à-dire greffer en pied un sujet donné et greffer en tête la pousse obtenue.

surhaussé, e [syrose] adj. (part. passé de *surhausser ;* 1690, Furetière). Se dit, en architecture, d'un arc, d'une voûte, etc., dont la montée est plus grande que la moitié de son ouverture : *Une ogive surhaussée.* (Contr. SURBAISSÉ, E.)

surhaussement [syrosmɑ̃] n. m. (de *surhausser ;* 1578, F. Garrault [feuille Bjj], au sens 2 ; sens 1, 1835, Acad. [aussi en architecture]). **1.** Action d'augmenter la hauteur d'une chose déjà haute ; résultat de cette action : *Le surhaussement d'une digue, d'un édifice.* || *Spécialem.* En architecture, élévation donnée à un arc, à une voûte, etc., au-delà du plein cintre de cet arc, de cette voûte, etc. || **2.** *Vx.* En termes de finances, élévation exagérée de prix, de taux, de valeur : *Il est défendu aux changeurs de profiter du surhaussement des monnaies* (Furetière, 1690). *Vous ne pourrez jamais lui vendre* [au manufacturier] *vos denrées assez cher pour vous rembourser de ce qu'il a gagné sur vous ; car, si vous tentiez ce surhaussement, il en ferait venir de l'étranger à meilleur prix* (Voltaire).

• SYN. : **1** *exhaussement, surélévation.* — CONTR. : **1** *surbaissement.*

surhausser [syrose] v. tr. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *hausser* [v. ce mot] ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *sorhalcier,* au sens de « fêter avec éclat [le jour de Noël] » ; v. 1150, *le Charroi de Nîmes,* écrit *sorhaucier,* au sens de « rendre plus puissant, donner plus de dignité à [quelqu'un] » ; fin du XII^e s., *Aiol,* écrit *surhaucer,* au sens de « redresser [un chapeau] » ; écrit *surhausser,* au sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 1, 1718, Acad. [pour une voûte..., 1690, Furetière ; « faire paraître... plus haut », début du XX^e s.]). **1.** Augmenter la hauteur d'une chose déjà haute : *Surhausser un mur, une maison.* || Spécialem. *Surhausser une voûte* ou *une arcade,* augmenter la flèche de son ouverture, pour lui donner plus de hauteur. || *Par extens.* Faire paraître nettement plus haut : *Le casernement du cinquième que l'illusion de la perspective surhaussait* (Hermant). || **2.** *Vx.* En termes de finances, élever exagérément le prix, le taux, etc., de quelque chose : *Surhausser la valeur des espèces* (Acad., 1835).

• SYN. : **1** *exhausser, rehausser, surélever.*

surhomme [syrɔm] n. m. (de *sur-* 2 et de *homme,* pour traduire l'allem. *Übermensch,* surhomme [XVI^e s., puis fin du XVIII^e s., puis fin du XIX^e s.], de *Über,* au-dessus [de], et de *Mensch,* être humain ; 1898, Bloch-Wartburg, puis 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s.). **1.** Dans le système philosophique de Nietzsche, type d'homme très supérieur à ses semblables par l'intensité de la vie, par la puissance de la pensée, par la force de la volonté, et dont la réalisation, qui sera l'apanage d'un petit nombre d'individus seulement, doit être le but de l'humanité : *Elle assigne à l'homme pour limite le surhomme* (Hermant). *Le fascisme veut instaurer l'avènement du surhomme nietzschéen* (Camus). || **2.** Être humain qui est pourvu de dons exceptionnels, dans le domaine intellectuel, mais surtout dans celui de la force et de l'énergie physiques : *Pour résoudre ce problème, pour soulever ce fardeau, il faudrait être un surhomme. Il brûlait de prendre place parmi les surhommes qu'il imaginait* (Kessel).

surhumain, e [syrymɛ̃, -ɛn] adj. (de *sur-* 2 et de *humain ;* 1578, Ronsard, au sens 1 ; sens 2, 1601, P. Charron). **1.** Se dit d'aptitudes, de qualités, de forces, etc., dépassant très nettement celles qui caractérisent et permettent de définir l'humanité normale : *Un effort, un courage surhumain. J'ai ouï dire à Laigues, qui est homme du métier et qui ne le* [le prince de Condé] *quitta point ce jour-là* [le jour de la bataille du faubourg Saint-Antoine], *qu'il y eut quelque chose de surhumain dans sa valeur et dans sa capacité en cette occasion* (Retz). *J'assiste pour la première fois à la « Tétralogie » de Wagner. Quel génie surhumain au milieu de quelles erreurs et de quel chaos !* (Claudel). || **2.** *Littér.* Se dit de ce qui appartient ou semble appartenir à un monde différent du monde humain, et généralement supérieur à celui-ci : *L'Hercule d'or qui tiédit dans ta main | [...] | Gonfle plus fièrement, sous la splendide écorce, | Les beaux muscles de fer de son corps surhumain* (Heredia). *La figure de Marie Ossipovna parut s'assombrir, se creuser. Boris pensa qu'elle avait cessé de vivre. Mais, après une pause interminable, une voix clapotante, fatiguée, surhumaine, sortit de cette bouche dont l'agonie déformait le contour* (Troyat).

• SYN. : **2** *surnaturel.*

◆ **surhumain** n. m. (début du XIX^e s., d'après Larousse, 1876). Littér. *Le surhumain,* ce qui va très au-delà des normes ou des possibilités de l'humanité : *Le merveilleux ou surhumain est ce qui surpasse les forces et l'industrie de l'homme* (Bonald).

surhumainement [syrymɛnmɑ̃] adv. (de *surhumain ;* 1903, A. Gide). *Littér.* À la manière d'un surhomme (peu usité) : *Il* [Nietzsche] *sape, mais* [...] *c'est noblement, glorieusement, surhumainement, comme un conquérant neuf violente des choses vieillies* (Gide).

surhumanité [syrymanite] n. f. (de *surhumain,* d'après *humanité ;* av. 1896, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, 1942, Bachelard, p. 23). **1.** *Vx* et *littér.* Société humaine formée d'individus d'une qualité exceptionnelle (peu usité) : *Une jolie et radieuse surhumanité* (Goncourt). || **2.** Dans le système philosophique de Nietzsche et dans ceux qui s'en inspirent, caractère, état de surhomme : *Mais les camps d'esclaves sous la bannière de la liberté, les massacres justifiés par l'amour de l'homme ou le goût de la surhumanité, désemparent, en un sens, le jugement* (Camus).

suri, e [syri] adj. (part. passé de *surir ;* 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1884, Maupassant). **1.** Se dit de ce qui a suri, de ce qui est devenu aigre : *Soupe surie. J'ouvrais mes fenêtres pour chasser cette odeur de gésine et de misère, de fourmilière et de lait suri que m'apporte ma triste clientèle* (Daudet). *Odeurs de vin suri...* (Gide). || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit de l'aspect, du comportement, etc., d'une personne qui n'a pas vieilli en beauté, mais chez qui les traits déplaisants ont peu à peu pris le pas sur les autres : *Elle semblait confite dans une innocence surie...* (Maupassant). *Des vieilles filles vierges, elle garde, en toute sa personne, je ne sais quoi d'aigre et de suri...* (Mirbeau).

• SYN. : **1** *aigre, aigrelet, sur.*

◆ **suri** n. m. (1964, Robert). *Odeur de suri,* odeur exhalée par une substance devenue sure.

suricate ou **surikate** [syrikat] n. m. (d'un mot indigène d'Afrique du Sud ; 1765, Buffon). Mangouste sud-africaine, sociale, qui se nourrit de petits rongeurs et d'insectes.

surimono [syrimɔno] n. m. (mot japonais de même sens ; 1933, Larousse). Petite

feuille dessinée et gravée, dont les épreuves étaient données, vers le début du XIX[e] s., par les artistes japonais aux membres de sociétés de buveurs de thé, lors de certaines fêtes ou de certains anniversaires.

surimposer [syrɛ̃poze] v. tr. (de *sur-* 2 et de *imposer ;* 1674, Brunot, au sens I ; sens II, 1, 1767, Diderot [*cours d'eau surimposé,* 1907, Haug, I, 430] ; sens II, 2, 1848, Sainte-Beuve).

I. Frapper d'un impôt supplémentaire ou d'impôts excessifs (s'emploie souvent au part. passé) : *Surimposer les produits venant de l'étranger pour protéger la production nationale. Ce contribuable se plaint d'être surimposé* (Acad., 1935).

II. 1. *Vx.* Placer une chose par-dessus une autre (s'emploie souvent au part. passé) : *Vers le milieu de sa profondeur, la voûte s'est brisée, et montre au-dessus de sa fracture les débris d'un édifice surimposé* (Diderot). || Auj. *Cours d'eau surimposé,* cours d'eau dont le tracé semble en contradiction avec la configuration de la région qu'il traverse. || **2.** *Fig.* et *littér.* Attribuer en sus à quelqu'un quelque chose qui ne lui appartient pas (peu usité) : *Cet éclaircissement, qui ne va guère, j'en suis certain, au-delà du Pascal des « Pensées », qui ne lui surimpose rien...* (Sainte-Beuve).
• SYN. : **1** *surtaxer.*

surimposition [syrɛ̃pozisjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *imposition ;* 1611, Cotgrave, au sens I ; sens II, 1964, Larousse).

I. Surcroît d'impôts, de taxes ; imposition supérieure à la moyenne : *La loi relative à une surimposition du département de la Seine* (A. Blanche). *La surimposition des salariés et la sous-imposition des revenus du capital augmentent les risques de conflits sociaux.*

II. En géomorphologie, phénomène qui amène un cours d'eau à entailler, du fait de son enfoncement, des structures géologiques différentes de celles sur lesquelles il s'est installé.
• SYN. : **I** *surtaxe.*

surimpression [syrɛ̃prɛsjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *impression* 1 ; 4 avr. 1908, *l'Illustration* [p. 241], au sens 1 [*en surimpression,* début du XX[e] s.] ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** En photographie et au cinéma, impression de deux ou de plusieurs sujets sur une même surface sensible, afin de produire des effets spéciaux : *Il en résultait, il en résulte encore, dans mon souvenir, une juxtaposition assez incohérente des images, quelque chose de comparable à ce que les photographes nomment surimpression* (Duhamel). || Fig. *En surimpression,* se dit à propos d'une impression sensorielle ou psychologique qui se superpose et se mêle à la fois à une impression déjà existante : *J'ai vu tout à coup, en surimpression, une autre image* (Bernstein). *Au refrain, le jodel triomphant de Boule s'élève en surimpression musicale sur l'ensemble* (Frison-Roche). || **2.** *Vernis de surimpression,* dans les arts graphiques, vernis passé sur une impression pour la protéger et lui donner un aspect brillant.

surimpressionner [syrɛ̃prɛsjɔne] v. tr. (de *surimpression ;* 12 févr. 1925, d'après J. Giraud, p. 192). Montrer par surimpression. (Peu usité.)

surimprimer [syrɛ̃prime] v. tr. (de *surimpression,* d'après *imprimer ;* 1951, Queneau, p. 208). Superposer à une image par surimpression. (Peu usité.)

1. surin [syrɛ̃] n. m. (de *sur* 3 ; 1701, Liger [II, 447], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** En viticulture, syn. de SAUVIGNON. || **2.** Nom donné, dans certaines régions, à un jeune pommier non encore greffé.

2. surin [syrɛ̃] n. m. (empr., par l'intermédiaire des argots italiens et roumains [où existent des formes comportant une seconde voyelle nasalisée], du tzigane *chouri,* couteau [v. aussi CHOURIN] ; 1827, Esnault). *Arg.* Couteau, et, *spécialem.,* couteau pouvant servir à poignarder (vieilli) : *Jean Valjean tira de son gousset un couteau et l'ouvrit.— « Un surin ! s'écria Javert. Tu as raison, cela te convient mieux »* (Hugo). *Il* [Boris] *sortit de sa poche un énorme surin à manche de corne et le posa sur la table. « C'est un couteau basque, expliqua-t-il, il est à cran d'arrêt »* (Sartre).

surindustrialisation [syrɛ̃dystrijalizasjɔ̃] n. f. (de *surindustrialisé ;* 1975, Larousse). État d'une économie caractérisée par un excédent de l'équipement industriel par rapport aux capacités d'absorption de son marché, ou, d'une manière plus générale, par un déséquilibre entre le secteur de l'industrie et les autres secteurs (agriculture, services, etc.).

surindustrialisé, e [syrɛ̃dystrijalize] adj. (de *sur-* 2 et de *industrialisé ;* 17 avr. 1967, *l'Express*). Se dit d'un pays, d'une région, d'un secteur économique dont l'industrialisation est excessive, qui sont en état de surindustrialisation.

suriner [syrine] v. tr. (de *surin* 2 [v. aussi CHOURINER] ; 1827, Esnault [absol., 1880, Huysmans]). *Arg.* Frapper, tuer à coups de couteau (vieilli) : *Il s'est fait voler je ne sais combien de montres, en essayant de lier connaissance* [avec des prostituées] *et j'ignore par quel miracle il ne s'est pas fait suriner dix fois par leurs souteneurs* (Anouilh) ; et absol. : *On pense immédiatement devant cette cahute à une épouvantable pierreuse qui détrousse et surine dès que la nuit tombe* (Huysmans).

surineur [syrinœr] n. m. (de *suriner* [v. aussi CHOURINEUR] ; 1843, Esnault). *Arg.* Malfaiteur qui joue volontiers du couteau, qui frappe ses victimes à coups de couteau. (Vieilli.)

surinfection [syrɛ̃fɛksjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *infection ;* 1964, Larousse). Infection survenant chez un sujet déjà atteint d'une maladie infectieuse spécifique.

surinformation [syrɛ̃fɔrmasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *information ;* 1971, P. Gilbert, p. 521). État d'une personne ou d'une collectivité surinformée : *La surinformation des milieux urbains aisés contraste fortement avec la sous-information des milieux ruraux modestes.*

surinformé, e [syrɛ̃fɔrme] adj. (de *sur-* 2 et de *informé ;* 14 sept. 1970, *l'Express*).) Se dit d'une personne ou d'une collectivité qui dispose d'une information surabondante, en quelque domaine que ce soit.

surintendance [syrɛ̃tɑ̃dɑ̃s] n. f. (de *surintendant* [a remplacé le moyen franç. *superintendence,* « charge de régisseur » — 1491, Godefroy —, dér. de *superintendent* — v. l'art. suiv.] ; 1556, Vaganay, au sens 1 [au fig., av. 1778, Voltaire] ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1740, Acad.). **1.** *Vx.* Direction en chef d'un service, d'un organisme, d'un secteur ou, *par extens.,* d'un travail important : *M. de Vendôme envoya en forme sa malédiction à son fils s'il n'obtenait au moins la surintendance des mers, qui lui avait été promise à la régence, pour récompense du gouvernement de Bretagne* (Retz). *La surintendance du Jardin royal avait été détachée de la charge de premier médecin et unie à la surintendance des bâtiments qu'avait M. Colbert* (Fontenelle). *On lui ôta* [au duc du Maine] *la surintendance de l'éducation du roi* [Louis XV] (Voltaire). || *Fig.* et *vx.* Direction morale, autorité qui s'exerce sur quelque chose (souvent ironiq.) : *On est très coupable d'avoir confié quelque espèce de juridiction sur les belles-lettres à des gens qui ne devraient avoir que la surintendance des chardons* (Voltaire). || **2.** Charge de surintendant, et, *spécialem.,* sous l'Ancien Régime, charge de surintendant des Finances : *Louis XIV supprima la surintendance en 1661, lorsqu'il fit arrêter Fouquet.* || **3.** Demeure, bureaux d'un surintendant, et, *spécialem.,* sous l'Ancien Régime, habitation, services du surintendant des Bâtiments du roi : *Être logé à la surintendance.*

surintendant [syrɛ̃tɑ̃dɑ̃] n. m. (mot issu [après remplacement du préf. *super-* par le préf. *sur-* 2] du moyen franç. *superintendent,* chef [fin du XIV[e] s., Bloch-Wartburg], lat. médiév. *superintendens, -dentis,* même sens, part. prés. substantivé du bas lat. *superintendere,* surveiller, du lat. class. *super-,* préf. marquant la position supérieure, et *intendere,* tourner vers, diriger [v. ENTENDRE] ; 1556, Vaganay, au sens de « chef » [en parlant d'un ancien Romain] ; 1569, *Revue historique* [XIX — 1882 —, p. 15], dans la loc. *surintendant en la justice,* « officier extraordinaire chargé d'une mission spéciale dans une province » ; sens 1,

1606, Nicot [*surintendant... des Bâtiments du roi,* 14 janv. 1639, N. Poussin ; *surintendant... de la Navigation,* 1627, d'après Larousse, 1876 ; *surintendant des Beaux-arts,* 1860, d'après Larousse, 1876] ; sens 2, fin du XVIe s. [*surintendant ; surintendant... des Finances,* 1659, Corneille] ; sens 3, 1704, Trévoux). **1.** *Vx.* Homme qui dirige en chef un service, un organisme, un secteur ou, *par extens.*, un travail important : *Adoniram, fils d'Abda, était surintendant des tributs* (Sacy). *On travaillera à votre petit appartement* [...], *je crois que c'est aujourd'hui qu'on commence ; le bon du But est surintendant de cet ouvrage* (Sévigné). || *Surintendant (général) des Bâtiments du roi,* sous l'Ancien Régime, administrateur en chef des palais royaux : *Aussitôt que le roi m'eut fait l'honneur de me donner la charge de surintendant de ses bâtiments...* (Poussin). || *Surintendant (général) de la Navigation,* titre porté, de 1627 à 1669, par le grand amiral de la flotte royale. || *Surintendant des Beaux-Arts,* titre porté, pendant le second Empire (de 1860 à 1870), par le ministre chargé des beaux-arts. || **2.** *Surintendant (général) des Finances,* ou simplem. *surintendant,* sous l'Ancien Régime (jusqu'en 1661), titre porté par le chef suprême de l'organisation financière du royaume : *Émeri, surintendant des finances, et, à mon sens, l'esprit le plus corrompu de son siècle, ne cherchait que des noms pour trouver des édits* (Retz). *Le surintendant de Bullion* [...] *ayant fait frapper en 1640 les premiers louis qui aient paru en France* (Duclos). || **3.** Titre donné, dans les Églises de la confession d'Augsbourg, aux pasteurs qui, dans une circonscription ecclésiastique, exercent une autorité présidentielle : *En France, on appelle généralement les surintendants « inspecteurs ecclésiastiques ».*

surintendante [syrɛ̃tɑ̃dɑ̃t] n. f. (fém. de *surintendant* [a remplacé le moyen franç. *superintendante,* surveillante — 1559, Amyot —, fém. de *superintendent* — v. l'art. précéd.] ; v. 1660, La Fontaine, au sens II ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1835, Acad. ; sens I, 3, 1933, Larousse ; sens I, 4, 1761, J.-J. Rousseau).

I. 1. Dame qui, sous l'Ancien Régime, avait la première charge dans la maison de la reine : *Le roi* [...], *pour empêcher Mme de Montespan d'être exposée à ses caprices* [de M. de Montespan], *la fit surintendante de la maison de la reine* (Mme de Caylus). || **2.** Titre porté par la directrice de chacune des maisons d'éducation établies pour les filles des membres de la Légion d'honneur. || **3.** *Surintendante d'usine,* assistante sociale diplômée d'État, chargée de s'occuper du bien-être, de l'hygiène des ouvriers et employés d'une entreprise, et de diverses autres tâches sociales. || **4.** *Fig.* et *vx.* Femme qui règne en maîtresse sur un domaine quelconque (souvent ironiq.) : *J'en suis la surintendante* [d'un jardin] (Rousseau).

II. *Autref.* Épouse du surintendant des Finances : *À madame la surintendante* [Fouquet] *sur la naissance de son dernier fils à Fontainebleau* (La Fontaine).

surintensité [syrɛ̃tɑ̃site] n. f. (de *sur-* 2 et de *intensité ;* 1949, Larousse). Intensité excessive d'un courant électrique, nettement supérieure à celle du courant de régime normal.

surinvestissement [syrɛ̃vɛstismɑ̃] n. m. (de *sur-* 2 et de *investissement ;* 1964, Larousse [art. *surcapitalisation*]). En économie politique, investissement supérieur aux besoins réels : *Cette concurrence acharnée* [au Japon] *a pour effet une multiplication des investissements faisant double emploi. Ce surinvestissement frappe toujours les observateurs occidentaux* (Guillain).

surir [syrir] v. intr. (de *sur* 3 ; 1872, Littré [dès le début du XIXe s. dans le franç. régional de Normandie, d'après Bloch-Wartburg]). Devenir sur, acide : *Le bouillon a suri pendant l'orage* (Littré).

◆ v. tr. (20 sept. 1916, A. Gide). *Fig.* Rendre amer, aigre : *Un dégoût, une haine atroce de moi-même surit toutes mes pensées dès le réveil* (Gide).

surirelle [syrirɛl] ou **surirella** [syrirɛla] n. f. (de *Suriray,* n. d'un botaniste anglais ; 1876, Larousse [*surirelle*], et 1964, Larousse [*surirella*]). Algue de la classe des diatomées, à valves légèrement ailées sur les bords, vivant dans les eaux douces, saumâtres ou salées.

surjalée [syrʒale] adj. f. (de *sur-* 2 et de *jouail* [v. ce mot] ou de sa var. *jal* [attestée seulement en 1867, Littré — art. *jas*] ; 1771, Trévoux, écrit *surjouaillée ; surjal*[*l*]*ée,* 1803, Boiste). Se dit d'une ancre sur le jas de laquelle la chaîne s'engage pendant le mouillage.

surjaler [syrʒale], **surjauler** [syrʒole] ou **surjouailler** [syrʒwaje] v. intr. (de *sur-* 2 et de *jouail* ou de sa var. *jal* [v. l'art. précéd.] ; 1694, Th. Corneille, au part. passé, écrit *surjaulé* [*surjalé,* 1771, Trévoux], au sens de « qui entoure une fois le jas de l'ancre mouillée » [en parlant d'un câble] ; à l'infin., au sens actuel, 1771, Bougainville [I, 265], écrit *surjauler* [*surjaler,* 1872, Littré ; *surjouailler,* 1866, V. Hugo]). Sortir du jas : *Les tours fréquents que les variations du vent faisaient faire au vaisseau sur son ancre, nous donnaient lieu de craindre qu'elle ne surjaulât, et nous passâmes la nuit dans une appréhension continuelle* (Bougainville). *Jeter l'ancre était inutile ; on était cloué. D'ailleurs sur ce fond à faire basculer l'ancre, la chaîne eût probablement surjouaillé...* (Hugo).

◆ v. tr. (1872, Littré). En parlant d'une ancre, la lever pour en dégager le jas : *Surjaler l'ancre.*

surjectif, ive [syrʒɛktif, -iv] adj. (de *surject*[*ion*] ; 1964, Larousse). Se dit, en mathématiques, d'une application qui a le caractère d'une surjection.

surjection [syrʒɛksjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de [*in*]*jection ;* 1964, Larousse). En mathématiques, application d'un ensemble E dans un ensemble F telle que tout élément de F possède un antécédent dans E.

surjet [syrʒɛ] n. m. (déverbal de *surjeter* [v. l'art. suiv.] ; v. 1398, *le Ménagier de Paris, écrit sourget* [*surjet,* 1660, Oudin], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1820, Lesné ; sens I, 3, 1955, *Dict. des métiers,* art. *surjeteuse ;* sens II, 1, 1583, Ragueau ; sens II, 2, 1876, Larousse).

I. 1. En couture, point de côté exécuté par-dessus deux bords et employé pour l'assemblage de deux lisières, de deux remplis d'étoffe, etc. : *Le surjet (ou point de surjet) se fait de droite à gauche.* || **2.** En reliure, manière de coudre les feuillets séparés d'un livre, en passant le fil dans la marge : *La pernicieuse habitude du surjet entraîne la ruine de milliers de livres précieux...* (Lesné). || **3.** En appos. *Machine-surjet,* machine employée pour les coutures sur cuir. (Pl. *des* MACHINES-SURJETS.)

II. 1. En droit coutumier, augmentation de prix. || **2.** *Droit de surjet,* droit qu'avait le seigneur de faire augmenter le prix d'un fonds vendu par son emphytéote.

surjeter [syrʒəte] v. tr. (de *sur-* 2 et de *jeter* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Évangile de Nicodème,* écrit *surgeter* [*surjeter,* 1549, R. Estienne], au sens de « jeter pardessus » ; sens actuel [de *surjet*], 1660, Oudin). [Conj. **4a.**] Coudre en surjet des étoffes, des livres, etc. : *On est obligé d'enlever encore tant soit peu de la marge du fond pour redresser le dos et les surjeter ensuite par cahiers, pour les pouvoir coudre* (Lesné). *Faire une couture surjetée sur un volant au bas d'une robe.*

surjeteuse [syrʒətøz] n. f. (de *surjeter ;* 1955, *Dict. des métiers,* au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [aussi *surjeteuse à lisière*]). **1.** Ouvrière qui exécute des surjets à la machine à coudre ou à la machine-surjet. || **2.** Machine qui fait les surjets sur étoffe, sur cuir, etc. || *Surjeteuse à lisière,* machine assemblant les lisières de deux articles.

surjeu [syrʒø] n. m. (de *sur-* 2 et de *jeu ;* 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 725). Syn., préconisé par l'Administration, de PLAY-BACK.

surjouailler v. tr. et intr. V. SURJALER.

surlargeur [syrlarʒœr] n. f. (de *sur-* 2 et de *largeur ;* 1964, Larousse). Surcroît de largeur donné à une route dans un virage.

surlé [syrle] n. m. (de *sur-* 2 et probablem. de l'anc. adj. *lé,* large [v. LÉ], encore usité dialectalem. ; 1873, Fliche, p. 304). Entaille, d'une dizaine de centimètres de largeur, faite aux pins pour l'extraction de la résine et de la térébenthine.

sur-le-champ loc. adv. V. CHAMP.

surlendemain [syrlɑ̃dmɛ̃] n. m. (de *sur-* 2 et de *lendemain ;* 1715, Lesage). Jour qui suit le lendemain : *Il* [Fleurissoire] *coucherait donc une première nuit à Marseille, une seconde à Gênes, dans quelqu'un de ces hôtels point fastueux mais confortables, comme on en trouve facilement dans le voisinage des gares ; et n'arriverait à Rome que le surlendemain soir* (Gide).

surlier [syrlje] v. tr. (de *sur-* 2 et de *lier ;* 1552, R. Estienne). Entourer avec du fil à voile ou avec un petit cordage l'extrémité d'un câble de marine, pour l'empêcher de se décommettre.

surliure [syrljyr] n. f. (de *surlier,* d'après *liure ;* 1872, Littré). Action de surlier un cordage, pour empêcher les torons de se détordre ; résultat de cette action.

surlonge [syrlɔ̃ʒ] n. f. (de *sur-* 2 et de *longe* 2 ; v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Partie de l'échine du bœuf située entre le paleron et le talon du collier, c'est-à-dire au niveau des trois premières vertèbres dorsales : *On utilise la surlonge pour les ragoûts et les pot-au-feu.*

surlouer [syrlwe] v. tr. (de *sur-* 2 et de *louer* 2 ; 1834, Boiste). Prendre ou donner en location à un prix supérieur à la valeur réelle.

surloyer [syrlwaje] n. m. (de *sur-* 2 et de *loyer ;* 1968, Larousse). Somme ajoutée au montant du loyer établi par le contrat de location : *Dans les habitations à caractère social, on demande parfois un surloyer aux locataires dont les ressources dépassent la limite fixée pour l'accès à ce type de logement.*

surmaturation [syrmatyrasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *maturation ;* 1968, Larousse). *Surmaturation du raisin,* enrichissement du raisin en sucre, obtenu en laissant les grappes attachées aux vignes après la chute des feuilles.

surmeh ou **surmè** [syrmɛ] n. m. (mot turc de même sens ; av. 1872, Th. Gautier [*surmeh*], et 1876, Larousse [*surmè*]). Fard noir dont se servent les femmes turques : *Ses sourcils noirs rejoints, avec du surmeh, à la racine du nez* (Gautier).

surmenage [syrmənaʒ] n. m. (de *surmener ;* 1858, Nysten, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Action de surmener quelqu'un, de se surmener : *Être fatigué par le surmenage* (Acad., 1935). *Ce n'est pas, certes, que ces hommes* [qui dirigeaient la Grande-Bretagne pendant la guerre] *fussent aucunement dépourvus d'esprit critique, voire de fantaisie. Combien de fois ai-je, même, savouré l'humour avec lequel, en dépit de leur surmenage, ils jugeaient les hommes et les événements* (De Gaulle). || **2.** Ensemble des troubles morbides qui résultent de la fatigue répétée et excessive des organes, ou d'un travail intellectuel prolongé, de façon régulière, au-delà du seuil de fatigue : *Rien d'inquiétant, c'est du surmenage* (Margueritte). *Surmenage, tension nerveuse, angoisse, la tête a flanché* (Aymé).

• SYN. : **2** *épuisement, fatigue.*

surmenant, e [syrmənɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *surmener ;* 22 juill. 1876, *le Progrès médical,* p. 651). Se dit de ce qui provoque le surmenage, une fatigue excessive et persistante (peu usité) : *Un travail surmenant.*

surmené, e [syrməne] adj. (part. passé de *surmener* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *sormené* [*surmené,* XIIIe s.], au sens 1 [substantiv., 1913, Barrès, p. 43] ; sens 2, av. 1824, J. Joubert). **1.** Se dit d'une personne qui est fatiguée à l'excès, qui est en état de surmenage : *Des étudiants surmenés. Le mime W... surmené, fait sa dame-aux-camélias, la main sur l'estomac pour contenir une toux rauque* (Colette) ; et substantiv. : *Les deux cadets se refaisaient dans cette bienfaisante monotonie du cloître, comme des surmenés dans une cure de repos* (Barrès). || **2.** *Par extens.* Se dit de ce qui est soumis constamment à une activité excessive ou à des obligations trop nombreuses : *Une vie, une existence surmenée. Votre esprit a tellement tarabusté votre pauvre machine, qu'elle est lasse et surmenée* (Joubert).

• SYN. : **1** *épuisé, éreinté* (fam.), *exténué, harassé, vidé* (pop.).

surmener [syrməne] v. tr. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *mener ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sormener,* au sens de « mettre [quelqu'un] dans un état de grande excitation » [en parlant de la colère] ; XIIe s., Du Cange [art. *superducere*], écrit *surmener,* au sens de « maltraiter » ; sens 1-2, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *sormener* [*surmener,* XIIIe s. ; par extens., av. 1848, Chateaubriand]). [Conj. **5 a.**] **1.** Fatiguer à l'excès une monture, une bête de somme en la menant trop vite ou trop longtemps : *Il s'agissait d'une jument noire que Châteaufort avait un peu surmenée, et qui était menacée de devenir poussive* (Mérimée). || **2.** Imposer à une personne, de façon persistante, une fatigue physique ou intellectuelle excessive : *Ses sujets* [de Charles le Téméraire] *n'avaient pas tout le tort. Indépendamment de ce dur gouvernement, qui les avait surmenés, excédés,* [...] *ils déclinaient, la vie baissait chez eux, leurs ressources n'étaient plus les mêmes* (Michelet). *Vous surmenez vos employés* (Acad., 1878) ; et par extens. : *Surmener ses yeux. Ces passions dont mon âme était surmenée, ces passions vagues encore, ressemblaient aux tempêtes de mer qui affluent de tous les points de l'horizon* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *forcer ;* **2** *anéantir, briser, écraser, épuiser, éreinter* (fam.), *excéder, exténuer.*

◆ **se surmener** v. pr. (1935, Acad.). Se soumettre constamment à une activité qui dépasse celle que l'organisme est capable de supporter sans dommage : *Pendant des mois, il s'est surmené pour préparer son concours, qu'il n'a d'ailleurs pas réussi, car il était épuisé au moment des épreuves. Je me suis surmené* (Acad., 1935).

• SYN. : *se crever* (fam.), *s'éreinter, se tuer* (fam.).

surmesure [syrməzyr] n. f. (de *sur-* 2 et de *mesure ;* 1611, Cotgrave). En droit civil, ce qui dépasse la mesure exprimée dans les actes de vente.

surmodulation [syrmɔdylasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *modulation* 1 ; 1964, Larousse). En radiotechnique, modulation dont le taux dépasse 100 p. 100.

surmodulé, e [syrmɔdyle] adj. (part. passé de *surmoduler ;* 1964, Larousse [art. *surmodulation*]). Se dit d'un émetteur de radio qui est soumis à une surmodulation : *Lorsqu'un émetteur est surmodulé, les sons transmis sont affectés d'une distorsion.*

surmoduler [syrmɔdyle] v. tr. (de *sur-* 2 et de *moduler ;* 1964, Larousse). En parlant d'une émission de radio, la moduler à un taux supérieur à 100 p. 100.

sur-moi ou **surmoi** [syrmwa] n. m. (de *sur-* 2 et de *moi,* pour traduire l'allem. *Überich,* même sens [début du XXe s.], de *über,* au-dessus [de], et de *ich,* moi ; 1928, P. J. Jouve). En psychanalyse, formation inconsciente qui se constitue à partir du moi, par identification de l'enfant à celui des parents qui représente l'autorité (ou à un substitut de celui-ci) : *Déjà se dégage cette idée que, pour certains esprits (les mystiques), doit exister la possibilité de rapports et d'accords fondamentaux entre le surmoi, puissance contraignante archaïque, et le Fond érotique plus universel qui est leur non-moi* (P. J. Jouve). *Je dois à mon éducation catholique un surmoi fortement développé : c'est là la raison de mon puritanisme et de la déficience de mon narcissisme* (Beauvoir).

surmontable [syrmɔ̃tabl] adj. (de *surmonter* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sormuntable,* au sens de « qui peut être surpassé » [en parlant de la piété d'une personne] ; XVe s., écrit *seurmontable* [*surmontable,* début du XVIe s.], au sens de « par-dessus quoi on peut passer » ; sens actuel, 1584, Vaganay). Se dit

de ce que l'on peut vaincre, dominer par des efforts de la volonté : *Cet obstacle est surmontable. Il y a peu de difficultés qui ne soient surmontables pour celui qui les combat avec un courage opiniâtre* (Nodier).

• CONTR. : *insurmontable.*

surmontage [syrmɔ̃taʒ] n. m. (de *sur-* 2 et de *montage ;* 1964, Larousse). En pelleterie, travail de raccord à dents, spécial à l'assemblage de certaines peaux de fourrure.

surmonté, e [syrmɔ̃te] adj. (part. passé de *surmonter* [v. ce mot] ; v. 1185, *Aliscans,* écrit *sormonté,* au sens de « glorifié » ; début du XIVe s., Gilles li Muisis, écrit *surmonté,* au sens de « qui se distingue [en tel ou tel domaine] » ; sens I, 1, 1588, Montaigne ; sens I, 2, v. 1370, Oresme ; sens II, 1, 1800, Mme de Genlis, I, 365 ; sens II, 2, 1690, Furetière [pour une pièce... accompagnée... de figures qui ne la touchent pas..., 1671, Pomey]).

I. SANS COMPLÉMENT. **1.** *Class.* Se disait d'une personne qui avait été vaincue dans un combat (au pr. et au fig.) : *Hercule à désarmer coûtait moins qu'Hippolyte ; | Et vaincu plus souvent, et plus tôt surmonté, | Préparait moins de gloire aux yeux qui l'ont dompté* (Racine). || **2.** *Fig.* Se dit d'un obstacle dont on a triomphé : *Rempli de la lecture des « Géorgiques » de M. Delille, je sens tout le mérite de la difficulté si heureusement surmontée, et je pense qu'on ne pouvait faire plus d'honneur à Virgile et à la nation* (Voltaire).

II. AVEC UN COMPLÉMENT INTRODUIT PAR « DE ». **1.** Se dit d'un objet au-dessus duquel s'en trouve un autre, qui le surplombe en s'appuyant sur sa partie supérieure ou sans le toucher immédiatement : *Quatre lanternes mauresques annonçaient la porte, surmontée d'une équerre dorée* (Nerval). *Mais tout ce que Maillat vit d'abord, ce fut un soldat qui lui tournait le dos. Un dos très large, surmonté d'une nuque puissante* (Merle). || **2.** En héraldique, se dit de la fasce, du chevron, du pal, des jumelles, de la barre et de la bande, quand ces pièces, étant abaissées, ont un meuble quelconque en chef : *D'azur, à deux jumelles d'argent, surmontées d'un lion léopardé du même.* || Se dit de toute pièce (ou de tout meuble) accompagnée en chef d'une ou de plusieurs figures qui ne la touchent pas immédiatement : *D'argent, à une ville d'azur sur un rocher du même, surmontée de trois étoiles en gueules.*

• SYN. : **I, 2** *vaincu.* || **II, 1** *coiffé, couronné, surplombé.*

surmonter [syrmɔ̃te] v. tr. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *monter ;* v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *surmunter* [*sormonter,* milieu du XIIe s. ; *surmonter,* début du XIVe s.], au sens I, 5 ; sens I, 1, v. 1360, Froissart [absol., fin du XIIIe s. ; « ...s'étaler sur la surface d'un autre liquide... », 1783, Buffon — absol., 1694, Acad.] ; sens I, 2, 1753, Buffon [avec un sujet nom de chose, 1690, Furetière] ; sens I, 3, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens I, 4, v. 1695, Fénelon ; sens II, 1, v. 1155, Wace, écrit *sormonter* [*surmonter,* v. 1307, G. Guiart ; « ...accabler », 1678, Mme de La Fayette« ...triompher de ses efforts », 1669, Molière] ; sens II, 2, v. 1119, Ph. de Thaon [par extens., 1690, Furetière ; *surmonter une prise,* milieu du XXe s.] ; sens II, 3, v. 1370, Oresme).

I. SENS CONCRETS. **1.** *Vx.* En parlant d'une chose, s'élever au-dessus du niveau atteint par une autre chose : *Au déluge, l'eau surmonta de quinze coudées les plus hautes montagnes* (Acad., 1935) ; et absol. : *De l'autre côté, à droite, une vasque surmontant avec des dalles plates* (Bataille). || *Spécialem.* En parlant d'un liquide, s'étaler sur la surface d'un autre liquide, plus dense : *Ils recueillent sur la surface de l'eau cette huile liquide, qui, par sa légèreté, la surmonte comme nos huiles végétales* (Buffon) ; et absol. : *L'huile, mêlée avec de l'eau, surmonte toujours* (Acad., 1835). || **2.** *Vx.* En parlant d'un être animé, franchir un obstacle en passant par-dessus : *Ils* [les lamas] *descendent des ravines précipitées et surmontent des rochers escarpés où les hommes mêmes ne peuvent les accompagner* (Buffon) ; et avec un sujet nom de chose : *Quand la rivière déborde, elle surmonte les quais, les digues, les levées* (Furetière, 1690). *Comme le flot captif qui, bouillant dans le vase, | S'enfle, frémit, s'élève et surmonte ses bords* (Lamartine). || **3.** *Auj.* En parlant d'une chose, être située au-dessus d'une autre, sur laquelle elle s'appuie ou qu'elle domine sans la toucher directement : *Une porte de bois, dans un châssis de pierres, qu'une croix de fer surmonte : c'est l'entrée de l'abbaye* (Suarès). || **4.** *Vx* et *littér.* En parlant d'un être animé, abattre un adversaire, le terrasser : *Un Rhodien d'environ trente-cinq ans surmonta tous les autres qui osèrent se présenter à lui* (Fénelon). || **5.** *Class.* Vaincre un adversaire dans un combat quelconque : *Je suis persuadé que le roi, c'est-à-dire Dieu par lui, surmontera tous ses ennemis* (Sévigné).

II. SENS ABSTRAITS. **1.** *Class.* ou *littér.* En parlant d'un être animé ou d'une chose, se montrer supérieur à quelqu'un ou à quelque chose, l'emporter en qualité, en valeur, en puissance, etc. : *Flore y met tant de belles fleurs | Que l'Aurore ne peut sans pleurs | Voir leur éclat qui la surmonte* (Viau). *Un petit rossignol qui s'égosille pour surmonter un homme qui joue du luth* (Sévigné). *Si elle* [la France] *ne saurait souffrir d'être surmontée en valeur et en adresse par une nation étrangère, souffrira-t-elle de l'être en vertu et en générosité ?* (A. Le Maistre). *Le scandale de ce procès surmonta* [...] *l'intérêt prodigieux des dernières élections faites sous Charles X* (Balzac). || *Vx.* En parlant d'une chose, dominer une personne en lui donnant un sentiment d'impuissance, l'accabler : *Je suis convaincue et surmontée par une inclination qui m'entraîne malgré moi* (Mme de La Fayette). *Je ne trouve pas moins en petit une espèce d'infini qui m'étonne et qui me surmonte* (Fénelon) ; avoir raison de ses facultés, triompher de ses efforts : *De vos regards divins l'ineffable douceur | Força la résistance où s'obstinait mon cœur ; | Elle surmonta tout, jeûnes, prières, larmes, | Et tourna tous mes vœux du côté de vos charmes* (Molière). || **2.** *Auj.* En parlant d'une personne, venir à bout de ce qui s'oppose à elle, de ce qui la gêne, de ce qui l'incommode, en quelque domaine que ce soit : *Sa robuste constitution lui a permis de surmonter très vite la fatigue due à son opération. Ce que je savais des hommes et des choses ne me laissait pas d'illusions sur les obstacles à surmonter* (De Gaulle). *Il s'en approche* [de la bouche d'égout] *et,* surmontant ses courbatures, il se baisse, de manière à contrôler que la boîte n'est pas trop haute pour passer par l'ouverture... (Butor) ; et par extens. : *Le courage surmonte tout* (Vauvenargues). *Un sentiment plus doux s'insinua peu à peu dans mon âme, l'attendrissement surmonta le désespoir ; je me mis à verser des torrents de larmes* (Rousseau). || Spécialem. *Surmonter une prise,* à la lutte, au catch, au judo, réussir à échapper à la prise de l'adversaire. || **3.** En parlant d'une personne, vaincre un obstacle psychologique par un effort de volonté : *Les représentations doivent avoir lieu les 20, 22 et 23. Naturellement je vous enverrai des places si vous voulez bien surmonter pour moi votre aversion du théâtre* (Claudel). *Sa surprise fut si grande d'avoir cette fois surmonté sa crainte qu'elle l'emporta d'abord sur tout autre sentiment* (Bernanos).

• SYN. : **I, 3** *coiffer, couronner, surplomber ;* **4** *écraser, enfoncer, mater, renverser, surpasser, vaincre.* || **II, 1** *dépasser, devancer, primer, surclasser ;* **2** *triompher de, vaincre ;* **3** *contrôler, dominer, dompter, maîtriser.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1265, *Livre de jostice,* écrit *sormonter* [*surmonter,* XVe s.] ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** *Class.* Être victorieux, l'emporter (au pr. et au fig.) : *Il croit qu'il surmontera dans tous les combats, parce qu'il n'a point d'armes pour se défendre* (Bossuet). *La pensée qu'on préfère quelqu'un, la crainte de n'être pas aimée, l'envie de surmonter, cela fait un mélange de diverses passions* (Sévigné). || **2.** *Auj.* En termes de jeux, mettre une carte plus forte sur une autre carte, elle-même plus forte que la carte jouée en premier lieu : *Pierre a joué la dame de cœur, Jacques a monté avec le roi, et j'ai surmonté avec mon as.*

◆ **se surmonter** v. pr. (fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens, écrit *soi sormonter ; se surmonter,* 1538, R. Estienne). *Class.* ou *littér.* Maîtriser ses penchants, en faisant un grand effort sur soi-même : *À peine se sont-ils* [les mondains] *surmontés sur un point, qu'une nouvelle difficulté les lasse et les abat* (Massillon). *L'Allemagne a été mise auprès de la France comme Xanthippe fut mise auprès de Socrate : pour lui donner l'occasion de se surmonter* (Montherlant).
• SYN. : *se contrôler, se dominer, se maîtriser.*

surmontoir [syrmɔ̃twar] n. m. (de *surmonter ;* 1968, Larousse). Élément publicitaire placé, dans un point de vente, au-dessus d'un exemplaire d'un produit et destiné à attirer l'attention de la clientèle sur ce produit.

surmortalité [syrmɔrtalite] n. f. (de *sur-* 2 et de *mortalité ;* 1964, Larousse). Excès d'une mortalité sur une autre, prise comme point de comparaison : *La surmortalité masculine à tous les âges, par rapport à la mortalité féminine correspondante, est un phénomène à peu près universel.*

surmoulage [syrmulaʒ] n. m. (de *surmouler ;* 1760, É. Falconet, au sens 1 [« moulage... » ; « action de surmouler », 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Action de surmouler. || Moulage pris sur un autre moulage. || **2.** Dans les arts graphiques, utilisation du galvanotype d'une gravure ou d'une composition disparue pour reconstituer un cliché.

surmoule [syrmul] n. m. (de *sur-* 2 et de *moule* 1 ; 1803, Boiste). Moule confectionné à partir d'un objet moulé, et servant à fabriquer des copies.

surmoulé [syrmule] n. m. (part. passé substantivé de *surmouler ;* 25 juin 1869, *Journ. officiel,* p. 872). Objet coulé dans un moule obtenu par surmoulage.

surmouler [syrmule] v. tr. (de *sur-* 2 et de *mouler ;* 1760, É. Falconet, au sens 1 ; sens 2, 1888, A. Daudet). **1.** Couler dans un moule pris sur un objet moulé, et non sur l'œuvre originale (s'emploie surtout au part. passé) : *Le même lustre surmoulé pourra être fabriqué pour mille ou douze cents francs* (Balzac). || **2.** *Fig.* et *littér.* Répéter ou imiter servilement : *Idées qu'on pourrait dire surmoulées* (Goncourt).

surmoût [syrmu] n. m. (de *sur-* 2 et de *moût* [v. ce mot] ; av. 1577, R. Belleau, écrit *surmoust ; surmoût,* 1740, Acad.). *Vx.* Jus de raisin, ou parfois d'un autre fruit, tiré de la cuve sans avoir été cuvé ni pressuré : *Un muid de surmoût.*

surmulet [syrmylɛ] n. m. (réfection [d'après *sur-* 2] de l'anc. franç. *sormulet,* même sens [v. 1170, *R. La. R.,* LXVII, 366], formé de l'anc. adj. *sor,* jaune brun [v. SAUR 1], et de *mulet* 2, proprem. « mulet jaune brun » ; 1554, Rondelet, 289). Nom usuel d'une variété de rouget, appelée aussi *rouget-barbet,* caractérisée par ses deux grands barbillons.

surmulot [syrmylo] n. m. (de *sur-* 2 et de *mulot* 1 ; 1758, Buffon). Rat de forte taille, originaire des rivages de la mer Caspienne, appelé aussi *rat d'égout.*

surmultiplication [syrmyltiplikasjɔ̃] n. f. (de [*vitesse*] *surmultipliée,* d'après *multiplication ;* 1949, Larousse). Syn. de (VITESSE) SURMULTIPLIÉE.

surmultipliée [syrmyltiplije] adj. f. et n. f. (part. passé fém. de *surmultiplier* [*une vitesse*], [la] rendre surmultipliée [1911, *la Vie automobile,* p. 397], de *sur-* 2 et de *multiplier ;* v. 1945 [aussi comme n. f.]). *Vitesse surmultipliée,* ou *surmultipliée* n. f., dispositif de certains changements de vitesses d'automobile, où la vitesse de l'arbre de transmission est supérieure à celle de l'arbre moteur.

surnageant, e [syrnaʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *surnager ;* fin du XVII[e] s., Saint-Simon, au sens 3 ; sens 1, 1834, Boiste ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Se dit d'un objet qui surnage : *Les îlots s'étaient transmis l'un à l'autre la bouteille surnageante* (Hugo). || **2.** Se dit d'un liquide qui s'étale à la surface d'un autre liquide, moins dense que le premier : *Huile surnageante.* || **3.** *Class.* et *fig.* Se dit de ce qui revient sans cesse, de ce qui se manifeste constamment et subsiste envers et contre tout (peu usité) : *Ce qu'il fallut essuyer de disparates de la part du duc de Rohan, ne se peut imaginer, avec une déraison surnageante à désoler* (Saint-Simon).

surnager [syrnaʒe] v. intr. (de *sur-* 2 et de *nager* [a supplanté l'anc. franç. *sorno(i)er,* surnager — XIII[e] s., *Isopet de Lyon* —, de *sor-,* var. anc. de *sur-* 2, et de l'anc. v. *noer,* nager — XII[e] s., Godefroy —, lat. *natare,* même sens] ; v. 1378, J. Le Fèvre, au sens 1 [au fig., 1761, Marmontel ; en parlant d'un liquide, 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1684, Bossuet [*surnager de...,* XX[e] s. — *...à, sur...,* 1788, Féraud]). [Conj. **1b.**] **1.** Se soutenir à la surface d'un liquide, particulièrement en parlant de ce qui pourrait couler : *Les longues herbes et cette écume verte qui surnagent dans les coudes de nos rivières me donnèrent l'idée que l'endroit n'était pas profond* (Nerval). *Le bois coula aussitôt à pic. Le corps de l'enfant surnageait, immobile, emporté par le cours lent du ruisseau, comme par une nappe de cire figée* (Vian) ; et au fig. : *Le piano droit disparaissait sous des cahiers de musique en pagaille, avec le manche d'un banjo qui surnageait péniblement...* (Triolet). || *Spécialem.* En parlant d'un liquide, s'étaler à la surface d'un autre liquide, plus dense : *Quand on met de l'huile dans l'eau, l'huile surnage* (Acad., 1835). || **2.** *Fig.* Subsister, au milieu de choses qui s'estompent, tombent dans l'oubli ou disparaissent : *Soyez sûr qu'il viendra un temps où tout ce qui est écrit dans le style du siècle de Louis XIV surnagera, et où tous les autres écrits goths et vandales resteront plongés dans le fleuve de l'oubli* (Voltaire). *Je serais ingrat si je me plaignais, car si je songe à mes rapports avec l'Église, ce qui surnage pour moi, en ces derniers temps de ma vie, ce ne sont certes pas les injures reçues* (Mauriac) ; avec un complément introduit par *de* ou (vx) par *à, sur : L'égoïsme surnage sur toutes les passions* (Mirabeau). *Tu sais* [...] | *Qu'à cette épaisse nuit qui descend d'âge en âge | À peine un nom par siècle obscurément surnage* (Lamartine).
• SYN. : **1** *flotter, nager ;* **2** *se maintenir, survivre, vivre.*

◆ v. tr. (sens 1, 1652, Bonnefons, 285 ; sens 2, fin du XVII[e] s., Saint-Simon). **1.** *Vx.* En parlant d'un liquide, en recouvrir un autre, plus dense : *À Gabian, le pétrole ne sort de sa source qu'avec beaucoup d'eau, qu'il surnage toujours ; car il est beaucoup plus léger* (Buffon). || **2.** *Fig.* et *vx.* En parlant de sentiments, d'idées, d'attitudes qui attirent l'attention, en rejeter dans l'ombre d'autres qui n'ont pas moins d'importance (peu usité) : *Une véhémence* [de douleur, chez la femme de Cavoie] *si égale et si soutenue, et toujours surnagée de religion, est peut-être un exemple unique et bien respectable* (Saint-Simon). *La grandeur de l'idée qui, pour ainsi dire, la couvre* [l'expression] *et la surnage* (d'Alembert).

surnatalité [syrnatalite] n. f. (de *sur-* 2 et de *natalité ;* 17 oct. 1966, *le Nouveau Candide*). Taux de natalité supérieur au taux d'accroissement de la production des biens de consommation.

surnaturaliser [syrnatyralize] v. tr. (dér. savant de *surnaturel ;* v. 1800, Brunot, puis 1867, Sainte-Beuve). *Littér.* Conférer, attribuer un caractère surnaturel à quelqu'un ou à quelque chose : *Ce besoin de transfigurer* [...] *est le même que celui qui tend, dans l'ordre poétique, je ne dis* pas à surfaire, mais à surnaturaliser les génies (Sainte-Beuve). *Ce génie de l'honneur que notre race a tellement surnaturalisé qu'elle a failli en faire* [...] *comme une quatrième vertu théologale...* (Bernanos).
• SYN. : *diviniser, transfigurer.*

surnaturalisme [syrnatyralism] n. m. (de *surnaturel,* d'après *naturalisme ;* 1855, Baudelaire, au sens 1 [probablem. plus anc., v. la date du dér. *surnaturaliste*] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Croyance, religieuse ou non, à l'existence d'un monde supérieur à celui que peuvent percevoir les sens ; existence supposée de ce monde : *La peinture de Delacroix* [...] *est revêtue d'intensité, et sa splendeur est privilégiée. Comme la nature perçue par des nerfs ultra-sensibles, elle révèle le surnaturalisme* (Baudelaire). || **2.** Forme particulière du rationalisme qui s'est développée, au XVIII[e] s., dans

l'Allemagne protestante, et selon laquelle la raison a été aidée, soutenue et perfectionnée par la Révélation.

surnaturaliste [synatyralist] adj. (de *surnaturalisme ;* 1907, Larousse). Relatif au surnaturalisme : *Doctrine surnaturaliste.*

◆ adj.et n. (8 août 1833, Sainte-Beuve). Adepte du surnaturalisme : *Voici quelques lignes de M. Henri Heine qui expliquent assez bien la méthode de Delacroix* [...] : *« En fait d'art, je suis surnaturaliste. Je crois que l'artiste ne peut trouver dans la nature tous ses types, mais que les plus remarquables lui sont révélés dans son âme, comme la symbolique innée d'idées innées, et au même instant... »* (Baudelaire).

surnaturel, elle [syrnatyrɛl] adj. (de *sur-* 2 et de *naturel* [a supplanté le moyen franç. *supernaturel,* surnaturel — 1375, R. de Presles —, du préf. *super-* et de *naturel*] ; 1552, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, av. 1662, Pascal ; sens 3, 1649, La Rochefoucauld ; sens 4, 1672, M^me de Sévigné). **1.** Se dit d'une chose ou, moins souvent, d'une personne que l'on considère comme n'appartenant pas au monde naturel, dont l'existence et les possibilités ne relèvent pas des lois de la nature : *Que si les choses naturelles la surpassent* [la raison], *que dira-t-on des surnaturelles !* (Pascal). *S'il fallait donner à de tels hommes un être surnaturel pour père, il faudrait supposer que c'est un être malfaisant* (Voltaire). *L'esprit humain* [...] *se représente les phénomènes comme produits par l'action directe et continue d'agents surnaturels plus ou moins nombreux, dont l'intervention arbitraire explique toutes les anomalies apparentes de l'univers* (Comte). || **2.** Se dit, dans le domaine de la foi, de ce qui est révélé, accordé, produit par une condescendance gratuite de Dieu : *Quels progrès lui fit goûter* [à sainte Thérèse] *ces douceurs et ces délices surnaturelles qui sont les effets de sa bonté et de son amour ?* (Fléchier). *Quand on nierait même au christianisme ses preuves surnaturelles, il resterait encore dans la sublimité de sa morale* (Chateaubriand). *La grâce est un don surnaturel* (Acad., 1835). *Vérités surnaturelles* (Littré). || **3.** *Par extens.* et *littér.* Se dit de ce qui paraît trop extraordinaire, trop intense pour être entièrement naturel (vieilli) : *Les yeux de celle qui le prononça* [un discours] *brillaient d'un feu surnaturel* (Rousseau). *Un mouvement surnaturel, un sentiment plus fort que ma raison me maîtrise et m'entraîne* (Genlis). *Je commençai à examiner de plus près et avec plus de calme ce qu'il y avait de surnaturel dans l'état qui m'enivrait* (Vigny). || **4.** *Class.* Se dit d'une personne qui manque de simplicité dans son comportement et dans ses paroles (peu usité) : *J'ai vu deux fois ce comte* [de Guiche] *chez M. de La Rochefoucauld ; il me paraît avoir bien de l'esprit, et il était moins surnaturel qu'à l'ordinaire* (Sévigné).

● SYN. : **1** *magique, miraculeux, surhumain ;* **2** *divin ;* **3** *extraordinaire, fabuleux, fantastique, féerique, merveilleux, prodigieux.*

◆ **surnaturel** n. m. (1747, Voltaire). Ce qui est au-dessus de la nature, n'obéit pas à ses lois, et qu'on rapporte généralement à une puissance surhumaine, à la divinité : *Par cela seul qu'on admet le surnaturel, on est en dehors de la science, on admet une explication qui n'a rien de scientifique, une explication dont se passent l'astronome, le physicien, le chimiste, le géologue, le physiologiste, dont l'historien doit aussi se passer* (Renan).

surnaturellement [syrnatyrɛlmɑ̃] adv. (de *surnaturel ;* 1554, *R. Ét. Rab.,* III, 200). D'une façon surnaturelle, d'une manière qui n'est pas explicable par les lois de la nature (peu usité) : *Certaine lumière intérieure, de laquelle Dieu nous ayant surnaturellement éclairés...* (Descartes).

surneigée [syrneʒe] adj. f. et n. f. (de *sur-* 2 et du fém. de *neigé ;* 1655, Salnove [p. 34], comme n. f. ; *voie surneigée,* 1876, Larousse [art. *voie*]). *Voie surneigée,* ou *surneigée* n. f., en vénerie, voie d'une bête fauve, noire ou puante, sur laquelle la neige est tombée.

surnom [syrnɔ̃] n. m. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *nom ;* v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *surnum,* au sens général de « dénomination » ; écrit *surnom,* au sens 1, v. 1298, *Livre de Marco Polo [connaître... par le nom et le surnom,* 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *sorenon [sornom,* XIII^e s., *Chanson d'Antioche,* et *surnom,* v. 1380, *Aalma ;* dans la Rome antique, 1835, Acad.] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Nom de famille, nom qui suit le nom de baptême : *Les femmes de mes deux grands-pères étaient demoiselles et il y avait du « de » à leur surnom* (Scarron). || Vx. *Connaître quelqu'un par (le) nom et surnom,* le connaître très bien, savoir parfaitement qui il est et ce qu'il est. || **2.** Appellation ajoutée au prénom ou au nom de famille d'une personne, qui exprime généralement une qualité de cette personne ou un trait caractéristique de sa vie : *Dans « Louis le Gros », « Pierre le Grand », « Guillaume le Conquérant », « Rosny aîné », « le Gros », « le Grand », « le Conquérant », « aîné » sont des surnoms. On lui donna* [à Scipion] *le surnom d'Africain, honneur inouï jusque-là, personne avant lui n'ayant pris le nom d'une nation vaincue* (Rollin). || *Spécialem.* Dans la Rome antique, nom qui suivait le prénom et le nom de famille d'un homme, et qui distinguait celui-ci en tant qu'individu : *Le nom complet de Cicéron était « Marcus (prénom) Tullius (nom) Cicero (surnom) ».* || **3.** Désignation, le plus souvent plaisante ou ironique, que l'on substitue au nom véritable d'une personne : *Nous revenions avec « le général », surnom de raillerie douce que nous donnions au comte quand il était de bonne humeur* (Balzac). *Un gros garçon* [...] *remarquable surtout par une chevelure rouge, à laquelle il devait son surnom de Rouget...* (Daudet).

● SYN. : **3** *sobriquet.*

surnombre (en) [ɑ̃syrnɔ̃br] loc. adv. ou adj. (de *sur-* 2 et de *nombre ;* 1872, Littré). En excédent, en sus du nombre fixé : *Être en surnombre. Il avait voyagé en surnombre dans un compartiment rempli de gens du Nord...* (Martin du Gard).

surnommer [syrnɔme] v. tr. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *nommer* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *sornomer ; surnommer,* XV^e s., *Perceforest* [avec un nom de chose... comme... objet, 1876, Larousse]). Désigner une personne par un surnom, qui s'ajoute à son nom ou qui le remplace : *On l'avait surnommé* [Swift] *le Rabelais de l'Angleterre* (Voltaire). *Caius, surnommé Caligula, ne manquait ni d'esprit naturel, ni de jugement* (France) ; et, *littér.,* avec un nom de chose personnifiée comme complément d'objet : *Le travail méritera un jour qu'on le surnomme le rédempteur universel* (É. de Girardin).

surnourrir [syrnurir] v. tr. (de *sur-* 2 et de *nourrir ;* 1823, Boiste). Nourrir de façon excessive (s'emploie le plus souvent au part. passé) : *Là, le gros homme surnourri, courtaud, rougeaud, semblable à un animal de boucherie, a l'air inquiétant, ahuri, et pourtant inerte* (Taine).

● SYN. : *gaver, suralimenter.* — CONTR. : *affamer, sous-alimenter.*

surnuméraire [syrnymerɛr] adj. (mot issu [après remplacement du préf. *super-* par le préf. *sur-* 2] du moyen franç. *supernuméraire,* qui est en surnombre [1564, J. Thierry], bas lat. *supernumerarius,* même sens, du lat. class. *super-,* préf. marquant le surplus, et *numerus,* nombre ; 1636, Monet, au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 3, v. 1770, J.-J. Rousseau). **1.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui est en surnombre : *Employé surnuméraire. Le mongolisme est attribué à la présence d'un chromosome surnuméraire. Des juges surnuméraires* (Furetière, 1690). || **2.** Se dit, en tératologie, d'un organe, d'un membre, etc., qui existe en sus du nombre normal et qui constitue donc une monstruosité : *La monstruosité caractérisée par la présence d'un ou de plusieurs doigts surnuméraires s'appelle « polydactylie ».* || **3.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne qui se sent en trop quelque part, dont la présence est superflue et généralement importune (vieilli) : *Comment me souffrir surnuméraire près de celle pour qui j'avais été tout, et qui ne pouvait cesser d'être tout pour moi ?* (Rousseau).

◆ n. (sens 1, 1718, Acad. ; sens 2, 1817, Scribe). **1.** *Vx.* Personne qui est en surnombre dans un emploi, dans une collectivité organisée, etc. : *On vient de le*

recevoir surnuméraire dans cette compagnie (Acad., 1835). || **2.** *Autref.* Personne qui, dans certaines administrations, travaillait sans appointements ou avec des appointements réduits, en attendant d'être titularisée : *Depuis 1948, il n'existe plus de surnuméraires dans la fonction publique.*

• REM. Comme nom, au sens 2, on employait parfois l'abrév. fam. SURNU (début du XX^e s.) : *L'orgueil du petit surnu se cabra* (Pérochon).

◆ **surnuméraires** n. m. pl. (1876, Larousse). *Surnuméraires de la voûte du crâne,* en anatomie, autre nom des *os wormiens.*

surnumérariat [syrnymerarja] n. m. (dér. savant de *surnuméraire ;* 1791, Brunot, au sens de « corps de soldats surnuméraires » ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** *Autref.* Emploi de surnuméraire dans l'Administration : *Solliciter un surnumérariat.* || **2.** *Autref.* Temps pendant lequel une personne était employée comme surnuméraire dans l'Administration : *Il a fait deux ans de surnumérariat avant d'être nommé commis en pied* (Acad., 1835).

suroffre [syrɔfr] n. f. (de *sur-* 2 et de *offre ;* 1810, Code pénal). En termes de commerce, offre plus élevée qu'une offre précédemment faite.

suroffrir [syrɔfrir] v. tr. (de *sur-* 2 et de *offrir ;* fin du XVII^e s., Saint-Simon, puis 1872, Littré). Offrir en sus (peu usité) : *Les fermiers des postes venaient tout nouvellement de faire refuser une prodigieuse enchère surofferte par gens très solvables* (Saint-Simon).

suroît [syrwa] n. m. (emploi-spécialisé de *syroest,* sud-ouest [1484, Garcie], *sur-ouest* [fin du XVI^e s., A. d'Aubigné], *sur-oué* [1701, Furetière], *suroît* [1832, A. Jal, *Scènes,* III, 309-310], altér. [d'après *nord-ouest* — v. ce mot] de *sud-ouest* [v. ce mot], avec une prononc. [-wɛ/-wa] de la seconde syllabe qui est propre aux parlers normands ; 1611, Cotgrave, écrit *suroest* [*suroît,* 1848, Jal], au sens 1 ; sens 2, 1869, V. Hugo [« chapeau... », 1886, Loti — *sud-ouest,* même sens, 1872, Littré]). **1.** Dans le langage des marins, vent pluvieux du sud-ouest, qui souffle sur les côtes françaises de l'Atlantique et de la Manche : *L'ouragan venait de s'arrêter court. Il n'y eut plus dans l'air ni suroît ni noroît* (Hugo). || **2.** Vareuse de laine, à capuchon, qu'on revêt pour s'abriter du suroît ou, *par extens.,* du vent et de la pluie (vieilli) : *Il jeta sur ses épaules son vaste suroît de marin* (Van der Meersch). || Chapeau imperméable en toile huilée, à larges bords, muni de deux cordons s'attachant sous le menton, qui protège de l'eau la tête et le cou.

• REM. Au sens 2 (« chapeau imperméable... »), on rencontre parfois la graphie *surouâ* (1876, A. Daudet) *Le camelot était déjà loin, malgré son déhanchement effroyable, et l'énorme faix de casquettes, de surouâs, de chapeaux de feutre, sous lequel il marchait courbé en deux...* (Daudet).

1. suron [syrɔ̃] n. m. (origine inconnue ; 1784, d'après le *FEW,* XXI, 139*b*). Syn. vieilli de TERRE-NOIX.

2. suron [syrɔ̃] n. m. (esp. *zurrón,* même sens, de l'ar. *surra,* bourse ; 1723, Savary des Bruslons). *Vx.* Ballot de marchandises recouvert d'une peau fraîche de bœuf, dont le poil était mis en dedans : *L'indigo ? On n'en a traité que sept surons de Guatémala* (Hugo).

• REM. On disait aussi CÉRON (1723, Savary des Bruslons).

suros [syro] n. m. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *os ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *soros [suros,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*], au sens 1 ; sens 2, 1665, La Fontaine [*soros,* « excès, exagération », v. 1200, *Poème moral*]). **1.** Exostose qui se développe sur le canon du cheval, à la ligne de jonction des métacarpiens secondaires au métacarpien principal : *Ce cheval n'a ni suros ni malandre* (Acad., 1835). || **2.** *Class.* et *fig.* Défaut corporel (ironique) : *Tiennette n'a ni suros ni malandre* (La Fontaine).

surouâ n. m. V. SUROÎT (REM.).

suroxydation [syrɔksidasjɔ̃] n. f. (de *suroxyder ;* 1818, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* III, 102). Transformation d'un oxyde en peroxyde.

suroxyder [syrɔkside] v. tr. (de *sur-* 2 et de *oxyder ;* 1818, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* III, 444). Pousser l'oxydation d'un corps au maximum ; le transformer en peroxyde.

suroxygénation [syrɔksiʒenasjɔ̃] n. f. (de *suroxygéné,* d'après *oxygénation ;* 1872, Littré). Exagération de la teneur en oxygène d'un mélange.

suroxygéné, e [syrɔksiʒene] adj. (de *sur-* 2 et de *oxygéné ;* 1789, Lavoisier, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** En chimie, se dit d'un corps qui contient un excès d'oxygène. || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne emportée par la vivacité de son tempérament (vieilli) : *Vous êtes, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, suroxygéné par la complexion ardente des hommes destinés aux grandes passions* (Balzac).

suroxygéner [syrɔksiʒene] v. tr. (de *suroxygéné ;* 1933, Larousse). Accroître à l'excès la teneur en oxygène d'un mélange.

surpaie n. f. V. SURPAYE.

surpassable [syrpasabl] adj. (de *surpasser ;* 1876, Larousse). Se dit d'une personne ou d'une chose qui peut être surpassée : *Un concurrent difficilement surpassable. Ce produit a atteint une qualité qui ne me paraît pas surpassable.*

surpassement [syrpasmɑ̃] n. m. (de *surpasser ;* 1931, A. Gide). Littér. *Surpassement de soi,* le fait de réussir à dépasser les bornes qu'impose la condition humaine ; impression profonde ressentie à cette occasion : *Il éprouve le même transport, le même tumulte du sang, le même surpassement de soi, qui l'électrisaient naguère...* (Martin du Gard).

• SYN. : *dépassement.*

surpasser [syrpase] v. tr. (de *sur-* 2 et de *passer ;* 1340, Godefroy, au sens de « passer par-dessus quelque chose, violer, enfreindre » ; sens 1, début du XVII^e s., Malherbe ; sens 2, 1530, Palsgrave, 540 [sans complément indirect, 1671, M^me de Sévigné ; en parlant d'une chose, 1580, Montaigne] ; sens 3, 1580, Montaigne [*cela me surpasse,* 1798, Acad.]). **1.** L'emporter en dimension, en volume, en quantité, en force sur quelqu'un ou sur quelque chose : *Du corps de ce dragon, plein de soufre et de nitre,* | *Une tête sortait en forme de pupitre,* | *Dont le triangle affreux, tout hérissé de crins,* | *Surpassait en grosseur nos plus épais lutrins* (Boileau). *L'attraction que le soleil exerce sur elles* [les planètes] *surpasse celle qu'elles exercent sur lui, autant qu'il les surpasse en quantité de matière* (Voltaire). *Il est beaucoup plus grand que lui, il le surpasse de toute la tête* (Acad., 1835). || **2.** *Fig.* Se montrer nettement supérieur à quelqu'un dans tel ou tel domaine : *Si nous ne surpassons pas les Grecs et les Latins dans le conte, ce n'est pas la faute des dames de Paris qui ne cessent d'enrichir la matière par divers tours ingénieux ou gentilles inventions* (France) ; et sans complément indirect : *Des maîtres capables de former des disciples dignes de les surpasser* (Duclos). *Il aurait voulu* [...] *les égaler, les surpasser peut-être* (France). || En parlant d'une chose, l'emporter en importance ou en intensité sur une autre : *Les discordes chrétiennes surpassèrent les haines de l'idolâtrie* (Proudhon). *Or il n'est pas d'horreur au monde qui surpasse* | *La froide cruauté de ce soleil de glace* (Baudelaire). || **3.** Excéder les forces, l'intelligence, les ressources d'une personne : *La dernière démarche de la raison, c'est de reconnaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent* (Pascal). *Non seulement il* [Jammes] *ne méprise rien de ce qui l'entoure, mais dès qu'il ouvre les yeux il se sent comme surpassé et confondu par l'étonnante merveille qu'est la réalité* (Claudel). || Vx. *Cela me surpasse,* cela me cause un grand étonnement, je n'y comprends rien.

• SYN. : **1** *dépasser, passer ;* **2** *devancer, primer, surclasser.*

◆ **se surpasser** v. pr. (1559, Amyot [ironiq., 1932, Céline]). Faire nettement mieux qu'on ne fait d'ordinaire, ou qu'on n'a fait jusqu'alors ; se montrer supérieur à soi-même : *Cet acteur s'est surpassé aujourd'hui. Il se surpassa dans l'art de gagner les cœurs* (Barthélemy). *M^me de Montespan,*

dans cette matinée, se surpassa elle-même dans l'art profond qu'elle possédait si bien de feindre et de dissimuler (Genlis) ; et ironiq. : *Il a toujours été gaffeur en société, mais aujourd'hui il s'est vraiment surpassé.*
● SYN. : *se dépasser.*

surpâturage [syrpatyraʒ] n. m. (de *sur-* 2 et de *pâturage* ; 1964, Larousse). Exploitation excessive de la végétation par les troupeaux, qui provoque la dégradation rapide du sol.

surpaye [syrpɛj] ou **surpaie** [syrpɛ] n. f. (de *sur-* 2 et de *paye/paie* ; 1559, *Coutumier général* [II, 267], écrit *surpaye [surpaie,* XIX[e] s.], au sens 2 ; sens 1, 1834, Boiste). **1.** Action de surpayer. || **2.** *Vx.* Gratification ajoutée au salaire ordinaire, à la paye due ; paye supplémentaire.

surpayer [syrpeje] v. tr. (de *sur-* 2 et de *payer* ; 1580, Montaigne, au sens 1 [aussi au fig.] ; sens 2, 1588, Montaigne). [Conj. **2b.**] **1.** Acheter une chose à un prix bien supérieur à sa valeur réelle : *Cette étoffe ne vaut pas davantage, c'est la surpayer que d'en donner tant* (Acad., 1835). *Mais si vous avez surpayé les terrains, eu égard à leur valeur actuelle, où serait votre garantie* (Balzac). || *Fig.* Payer quelque chose trop cher, en s'exposant à des désagréments répétés et durables : *J'ai eu tort de lui demander cette faveur, car il me l'a fait surpayer.* || **2.** Rétribuer quelqu'un au-dessus de la normale ; lui verser des sommes excessives : *Je ne vous donnerai rien de plus, je vous ai surpayé* (Acad., 1835). *Il y a une cabale montée par les trois théâtres voisins* [...]. *J'ai surpayé les claqueurs envoyés contre moi, ils siffleront maladroitement* (Balzac).

surpeuplé, e [syrpœple] adj. (de *sur-* 2 et de *peuplé* ; 14 août 1876, *le Temps* [p. 2], au sens 1 ; sens 2, 1928, R. Martin du Gard). **1.** Se dit d'un pays, d'une région, etc., où la population est trop nombreuse : *Une ville surpeuplée. Un quartier surpeuplé. La campagne reparut ; de petites lumières jaunes, piquées dans le brouillard, décelaient partout la vie matinale d'une région surpeuplée* (Martin du Gard). || **2.** Se dit d'un local occupé par un nombre excessif de personnes : *Une classe surpeuplée. Juillet faisait fermenter, dans ce taudis surpeuplé, une puanteur de poubelle et de suint* (Martin du Gard).
● CONTR. : **1** *dépeuplé, désert, inhabité, sous-peuplé* ; **2** *vide.*

surpeuplement [syrpœpləmɑ̃] n. m. (de *surpeuplé,* d'après *peuplement* ; 1904, Larousse, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** État d'un pays dont les ressources ne suffisent plus à assurer les besoins de la population ; état d'une région, d'une ville, etc., où la densité trop élevée de la population provoque un certain nombre de difficultés techniques et sociales : *Le surpeuplement d'un pays entraîne souvent une forte émigration. Le surpeuplement de l'agglomération parisienne est particulièrement sensible dans les transports aux heures de pointe.* || **2.** État d'un local surpeuplé : *Le surpeuplement de certaines écoles maternelles a attiré l'attention des pouvoirs publics.* || **3.** En biologie, état d'un milieu où le nombre des espèces et de leurs représentants respectifs excède les ressources de ce milieu en aliments, en oxygène, etc.
● SYN. : **1** *surpopulation.* — CONTR. : **1** *sous-peuplement.*

surplace [syrplas] n. m. (emploi substantivé de la loc. adv. *sur place* [v. PLACE 1] ; 1939, Montherlant [« ne pas avancer », 1962, Robert, art. *place*]). *Faire du surplace,* en parlant d'un cycliste qui participe à une course de vitesse sur piste, se tenir en équilibre sur sa machine sans avancer ni reculer ; *par extens.,* ne pas avancer (fam.). : *Une voiture qui fait du surplace dans un embouteillage.*

surplis [syrpli] n. m. (francisation [d'après *sur-* 2 — v. ce mot] du lat. médiév. *superpellicium,* surplis [XI[e] s.], proprem. « ce qui est sur la pelisse », du lat. class. *super,* au-dessus de, et du bas lat. *pellicius,* var. de *pelliceus,* de peau, de fourrure, dér. du lat. class. *pellis,* peau, fourrure ; XII[e] s., *Partenopeus de Blois,* écrit *sorpeliz* ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *surpliz* ; *surplis,* 1379, J. de Brie [*porter le surplis dans une paroisse,* 1694, Acad.]). Vêtement liturgique, de toile fine, blanche et souvent plissée, à manches larges, qui descend jusqu'aux genoux et se porte pardessus la soutane : *Ensuite parurent deux flambeaux que tenaient des chantres, et M. le curé avec l'étole, le surplis, la chape, la barrette* (Flaubert). || Vx. *Porter le surplis dans une paroisse,* faire partie du clergé de cette paroisse, surtout en parlant de jeunes ecclésiastiques.

surplomb [syrplɔ̃] n. m. (déverbal de *surplomber* ; 1691, Aviler, au sens 1 [« mur qui... pousse au vide », 1835, Acad. ; *falaise en surplomb,* 1964, Robert] ; sens 2, 1866, V. Hugo [« encorbellement... », av. 1885, V. Hugo ; « partie de carrière... », 1964, Larousse]). **1.** État d'une chose qui a son sommet en dehors de l'aplomb de sa base, et, plus généralement, état de tout ce qui avance au-dessus du vide : *Dès que l'on est sorti de la ville de Cluse, on voit, en se retournant, sur la droite, les rochers en surplomb sous lesquels on a passé avant de traverser l'Arve* (H. B. de Saussure). *Les étages en surplomb* (Hervieu). || *Mur en surplomb,* ou simplem. *surplomb,* mur qui se déverse et pousse au vide. || *Falaise en surplomb,* falaise dont la base a été creusée par l'érosion marine. || **2.** Partie qui dépasse au-dessus de la base : *Gilliatt avança la tête pour voir sous les surplombs* (Hugo). || Encorbellement dépassant le nu d'un mur : *Leurs étages rentrants, leurs surplombs, leurs auvents* (Hugo). || Partie de carrière suspendue au-dessus du vide.

surplombant, e [syrplɔ̃bɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *surplomber* ; av. 1842, Chateaubriand, au sens 1 ; sens 2, 1861, Michelet). **1.** Se dit de ce qui se trouve en surplomb : *Une falaise horriblement noire et surplombante...* (Baudelaire). || **2.** Se dit de ce qui se trouve à un niveau plus élevé que celui des objets voisins : *Aux dunes de Scheveningue on voit ses eaux* [du Zuiderzee] *surplombantes, toujours prêtes à franchir la digue* (Michelet).

surplombement [syrplɔ̃bmɑ̃] n. m. (de *surplomber* ; 1796, H. B. de Saussure, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Le fait de se trouver en surplomb : *L'un d'eux* [des blocs de granit] *(...)est réellement effrayant par le surplombement de celle de ses faces sous laquelle on est forcé de passer* (H. B. de Saussure). || **2.** Objet ou partie d'objet qui se trouvent en surplomb : *Pour atteindre ce ravin, il faut passer sous un surplombement de rochers.*
● SYN. : **2** *surplomb.*

surplomber [syrplɔ̃be] v. intr. (de *sur-* 2 et de la loc. *à plomb* [v. PLOMB] ; 1694, Th. Corneille). En parlant d'un objet qui en surmonte d'autres, être hors de l'aplomb : *Le pignon de la maison surplombait d'environ un demi-pied* (Balzac). [Un] *nez très long et très bossu, et cependant ne surplombant pas comme les nez romains, mais fort retroussé au contraire et dépassant à peine de sa pointe la bouche aux lèvres minces très avancées et le menton* (Nerval).
● SYN. : *déborder, dépasser, saillir.*
◆ v. tr. (sens 1, 1783, Buffon ; sens 2, av. 1876, G. Sand ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Dominer, en avançant au-delà de l'aplomb, en faisant saillie : *C'était un homme vaste, à gros visage sans yeux, dont la lourde bedaine surplombait les cuisses...* (Baudelaire). *Devant lui, un rocher pareil à un long mur s'abaissait, en surplombant un précipice* (Flaubert). || **2.** Se trouver au-dessus de quelque chose ou de quelqu'un, dans une direction verticale ou proche de la verticale : *Un chapiteau qui surplombe une colonne. Le groupe de chasse, qui nous surplombe de quinze cents mètres d'altitude, nous ayant découverts au-dessous de lui, prend tout son temps* (Saint-Exupéry). || **3.** Dominer une chose ou une personne qui se trouve à un niveau inférieur, dans n'importe quelle direction : *La grille est toujours fermée. On aperçoit à travers les barreaux tordus les casemates désaffectées du fort qui surplombe la mer* (Cendrars).

surpluée [syrplye] adj. f. et n. f. (altér. [d'après *surneigée* — v. ce mot] de *surpleue, surplue,* même sens [1655, Salnove, p. 34], de *sur-* 2 et de *plu,* part. passé de *pleuvoir* ; 1721, Trévoux [aussi comme n. f.]). *Voie surpluée,* ou *surpluée* n. f., en vénerie, voie (du

cerf, du daim) que la pluie a lavée depuis que l'animal a passé.

surplus [syrply] n. m. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *plus* 1 ; XIIe s., *Lois de Guillaume,* au sens 1 ; sens 2, v. 1130, *Eneas,* écrit *sorplus* [*surplus,* v. 1155, Wace] ; sens 3, 1958, Romeuf [« gain d'utilité résultant d'une opération d'investissement... », 1975, Larousse]). **1.** Ce qui excède la quantité requise ou la quantité normale : *Par là s'établit en quoi consiste l'usure, puisque la loi détermine clairement que c'est le surplus, ce qui se donne au-dessus du prêt, ce qui excède ce qui est donné* (Bossuet). *Si on disait qu'il* [un financier dans sa maison de campagne] *envoie au marché le surplus de ce qu'il faut de légumes pour sa table et celle de ses gens* (Saint-Foix). || **2.** Ce qui s'ajoute à ce dont il a été question, le reste : *Les père et mère ont pour objet le bien, | Tout le surplus, ils le comptent pour rien* (La Fontaine). *Vous lui devez 405 francs* [au professeur] *mais il mettra le surplus avec la note du prochain trimestre* (Saint-Exupéry). || **3.** En économie politique, quantité d'un bien produite au-delà de la demande solvable et qui risquerait de faire s'effondrer les cours si elle était mise sur le marché : *Les producteurs détruisent parfois certains surplus, pour maintenir les prix.* || Gain d'utilité résultant d'une opération d'investissement et pouvant bénéficier à un agent économique (consommateur, producteur, État) : *La notion de surplus est liée à celle d'utilité collective.*

● SYN. : **1** *excédent, excès, reste, supplément ;* **2** *complément.*

◆ n. m. pl. (sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Produits, articles qui restent après utilisation d'un stock : *Liquider des surplus.* || **2.** Matériel militaire inutilisé à la fin d'une campagne : *Les surplus américains, vendus après 1945, ont été très appréciés dans le domaine de l'habillement.*

◆ **Au surplus** loc. adv. (v. 1330, *Baudoin de Sebourg, écrit au sourplus ; au surplus,* 1395, Anglure). Pour ajouter à ce qui a déjà été mentionné, au reste, d'ailleurs, en outre : *Et s'il vous répondait avec calme que vous l'insultez gratuitement, qu'il vous met au défi d'apporter une preuve ; qu'au surplus sa vie privée ne vous regarde pas...* (Romains). *Elle se trouva laide à faire peur. Au surplus, elle ne pouvait pas oublier son corps tout humilié de coups et elle éclata en sanglots* (Giono).

◆ **En surplus** loc. adv. (av. 1951, A. Gide). Sans nécessité absolue, en excédent : *Je sais bien que tout ce qui fait l'originalité de l'artiste vient en surplus ; mais malheur à qui songe à sa personnalité en écrivant...* (Gide).

◆ **De surplus** loc. adv. ou adj. (1636, Monet, au sens de « au reste » ; sens actuel, 1880, Flaubert). En plus, supplémentaire (peu usité) : *Envoyez-moi une « Nana »* [roman de Zola] *de surplus, s. v. p.* (Flaubert).

surpoids [syrpwa] n. m. (de *sur-* 2 et de *poids ;* 1588, Montaigne). Excédent de poids. (Vieilli.)

surpopulation [syrpɔpylasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *population ;* 1964, Larousse). Population trop nombreuse par rapport aux moyens de subsistance dont elle dispose : *Il estime que la surpopulation du globe ne cesse de s'aggraver* (Romains).

surprenant, e [syrprənɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *surprendre ;* 1649, La Rochefoucauld, au sens 1 [*il est surprenant...,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1679, Bossuet ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'une chose qui provoque de l'étonnement par son caractère inattendu, inopiné : *Au cours de cette matinée, j'ai fait plusieurs rencontres assez surprenantes. Celle qui m'a le plus impressionné fut celle de mon grand ami, le peintre D...* (Aymé). || *Il est, il serait (bien) surprenant que, il n'est pas surprenant que* (suivi du subjonctif), il est, il serait vraiment anormal que, il est tout à fait normal que : *Il est surprenant que Marivaux, donnant, pour ainsi dire, toujours la même comédie sous différents titres, n'ait pas été plus malheureux sur la scène* (d'Alembert). *Cela n'est pas surprenant qu'ayant à parler de tant de choses, de tant de gens, vous vous mépreniez, et trompiez quelquefois le public* (Courier). || **2.** Se dit d'une chose ou, moins souvent, d'une personne qui retient l'attention par sa bizarrerie, par son étrangeté : *Chacun de ces détails rendait cette scène d'une naïveté surprenante* (Balzac). *Mon compagnon, né dans le pays, ne regardait même point ce surprenant paysage* (Maupassant). *C'est un homme surprenant, dont on ne peut jamais prévoir les réactions.* || **3.** Se dit d'une chose ou, moins souvent, d'une personne qui suscite l'admiration, dont les qualités, les résultats dépassent les espérances : *Frédéric le Grand et Catherine la surprenante* (Voltaire). *Gertrude s'assied alors au piano. Ses progrès en musique ont été surprenants* (Gide).

● SYN. : **1** *déconcertant, étonnant, imprévu ;* **2** *bizarre, curieux, étrange, fantasque, insolite, singulier ;* **3** *exceptionnel, extraordinaire, fabuleux, fantastique, inouï, prodigieux, remarquable, renversant* (fam.), *sensationnel, stupéfiant.*

◆ **surprenant** n. m. (1925, A. Gide). *Littér.* Les événements inattendus, tout ce qui échappe à la banalité quotidienne : *Dans un instant, se dit-il, j'irai vers mon destin. Quel beau mot : l'aventure ! Ce qui doit advenir. Tout le surprenant qui m'attend* (Gide).

surprendre [syrprɑ̃dr] v. tr. ● ÉTYM. De *sur-* 2 (v. ce mot) et de *prendre ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *sorprendre* (*surprendre,* fin du XIIe s.) [v. § A, sens I, 3]. — A : sens I, 1, XIIIe s., écrit *sorprendre* (*surprendre,* 1501, G. Cohen ; « rendre à quelqu'un une visite inattendue », 1707, Lesage) ; sens I, 2, 1765, *Encyclopédie* (aussi « se servir des aides trop brusquement... ») ; sens I, 3, v. 1130, *Eneas,* écrit *sorprendre* (*surprendre,* v. 1170, *Vie d'Édouard le Confesseur* [graphie rare av. le XVIe s.] ; en parlant d'un animal, av. 1872, Th. Gautier) ; sens I, 4, v. 1130, *Eneas,* écrit *sorprendre* (*sourprendre,* milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage,* et *surprendre,* 1549, R. Estienne ; « prendre sur le fait une personne qui transgresse des règles morales... », 1672, Molière ; « trouver... en galante compagnie », 1690, Furetière) ; sens I, 5, v. 1130, *Eneas,* écrit *sorprendre* (*seurprendre,* v. 1207, Villehardouin, et *surprendre,* XVIe s. [au fig., fin du XIIe s., Conon de Béthune]) ; sens I, 6, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *suprendre* (*surprendre,* 1538, R. Estienne [par extens., 1663, Corneille]) ; sens II, 1651, Corneille (absol., v. 1650, Pascal ; *cela me surprendrait,* 1748, La Mettrie ; *surprendre quelqu'un de quelque chose,* 1676, Mme de Sévigné). — B : sens I, 1, 1830, Stendhal (pour une chose qui n'aurait pas dû être aperçue..., 1663, Corneille) ; sens I, 2, 1669, Racine ; sens I, 3, 1538, R. Estienne (« dérober quelque chose... », 1633, Corneille) ; sens I, 4, v. 1673, Retz (par extens., 1669, Racine) ; sens II, 1798, Acad. (Conj. **50.**)

A. Surprendre une personne (ou un animal).

● **I. 1.** Se présenter à quelqu'un à l'improviste, le prendre au dépourvu : *On peut tromper les femmes ; mais on ne doit jamais les surprendre* (L.-S. Mercier). *Elle le surprit très absorbé dans la composition d'une lettre* (Daudet). || *Fam.* Rendre à quelqu'un une visite inattendue : *Nous étions si près de lui* [Aristote] *et nous avions été si longtemps sans le voir, que nous résolûmes de l'aller surprendre* (Barthélemy). *Je ne l'ai pas vu depuis longtemps, j'irai le surprendre un de ces matins* (Acad., 1878). || **2.** *Surprendre un cheval,* s'approcher d'un cheval à l'écurie sans lui parler, ce qui a généralement pour effet de lui faire peur et peut provoquer des réactions dangereuses ; se servir des aides trop brusquement, sans aucune gradation et par à-coups. || **3.** En parlant d'un phénomène, d'un événement, toucher, affecter ou concerner une personne qui n'y avait pas prêté attention ou qui ne s'y était pas préparée : *La pluie nous a surpris sur le chemin du retour. La mort ne surprend point le sage ; | Il est toujours prêt à partir* (La Fontaine). *Le malheur peut nous surprendre au moment où on s'y attend le moins* (Brillat-Savarin) ; et en parlant d'un animal : *Chiquita effarée, hagarde et furieuse comme un oiseau de nuit surpris par le jour* (Gautier). || **4.** Prendre sur le fait une personne qui commet un délit :

Il a surpris des cambrioleurs qui forçaient la porte de son garage. Surprendre un fraudeur. || Prendre sur le fait une personne qui transgresse des règles morales ou sociales : *Et je l'ai surpris là, qui faisait à Madame | L'injurieux aveu d'une coupable flamme* (Molière). *Elles* [deux femmes sur un tableau] *n'étaient pas tout à fait vivantes. Il semblait qu'on les eût surprises en train de se métamorphoser en choses* (Sartre). || *Spécialem.* Trouver inopinément quelqu'un en galante compagnie (se dit le plus souvent à propos d'une personne infidèle) : *Il la surprit un jour avec D..., le lendemain avec un autre, et deux jours après avec un troisième...* (Crébillon fils). *Le préfet va voir des femmes dans la maison de Rondonneau jeune. On l'a surpris* (France). || **5.** Se rendre maître d'une ou de plusieurs personnes par une attaque imprévue : *Surprendre une sentinelle, un poste de garde. Nos gens ont surpris l'ennemi* (Acad., 1878). *L'Atrébate, qui savait beaucoup de ruses de guerre, fatiguait par la rapidité de ses mouvements la cavalerie romaine et surprenait les soldats isolés* (France) ; et au fig. (vieilli) : *Souvent je ne sais quoi qu'on ne peut exprimer | Nous surprend, nous emporte, et nous force d'aimer* (Corneille). *On peut juger de l'abîme où nous serions plongés aujourd'hui si les barbares avaient surpris le monde sous le polythéisme* (Chateaubriand). || **6.** *Vx.* Tromper une personne par des manœuvres inopinées et insidieuses : *Il n'y avait rien de plus difficile ni de plus hasardeux que de surprendre ce grand magistrat* (Bossuet). *Défiez-vous de cet homme, il ne cherche qu'à vous surprendre* (Acad., 1798) ; auj. et par extens. : *Surprendre la bonne foi, la crédulité* [...] *de quelqu'un* (Acad., 1935).

• **II.** Déconcerter quelqu'un en provoquant chez lui un étonnement plus ou moins vif : *Cette nouvelle nous a surpris. Elle n'était peut-être pas fâchée de me surprendre par sa largeur d'esprit* (Romains). *Elle passait déjà pour folle dans le quartier, l'accident ne surprendrait personne...* (Céline) ; et absol. : *Sa maigreur ne saurait surprendre quand on sait qu'il ne se nourrit que de fumée* (Fromentin). *Le premier coup d'œil sur la chambre surprenait. Sans les lits, on l'eût prise pour un débarras* (Cocteau). || Fam. *Cela me surprendrait,* formule servant à exprimer, de façon atténuée et souvent ironique, l'incrédulité ou le doute : « *Je vais me mettre sérieusement au travail. — Tel que je te connais, cela me surprendrait.* » || Class. *Surprendre quelqu'un de quelque chose,* provoquer son étonnement par une nouveauté : *Il y a aux Rochers dix allées que vous ne connaissez pas ; et mon fils me doit surprendre d'un parterre et de deux places nouvelles* (Sévigné).

• SYN. : **I, 3** *fondre sur ;* **4** *attraper* (fam.), *choper* (fam.), *coincer* (fam.), *pincer* (fam.), *piquer* (pop.) ; **6** *abuser, berner, leurrer.* || **II** *ébahir, épater* (fam.), *estomaquer* (fam.), *étonner, frapper, renverser* (fam.), *stupéfier.*

B. Surprendre une chose.

• **I. 1.** Être le témoin involontaire de quelque chose ; voir ou entendre par hasard : *Sur le visage de cet adolescent, on surprend parfois les expressions sérieuses et réfléchies d'un adulte. L'excitation maintenant avait gagné nos troupes, et les bribes de réflexions qu'on pouvait surprendre çà et là* [...] *donnaient à penser sur les bruits extravagants qui y trouvaient créance...* (Gracq). || *Spécialem.* Remarquer inopinément une chose qui n'aurait pas dû être aperçue, dévoilée : *Surprendre un clin d'œil d'intelligence entre deux personnes. En me rhabillant, je me regardais dans la glace, et mon triste visage* [...] *m'a soudain paru hideux. Sans doute le docteur a-t-il surpris mon regard, car il s'est mis à rire* (Bernanos). *Elle crut surprendre dans sa voix un ton d'humilité et en fut furieuse* (Vailland). || **2.** Obtenir, par des moyens détournés, la révélation ou la connaissance d'éléments qu'une personne voulait tenir cachés : *Les rires d'Hortense étaient en ce moment causés par un triomphe remporté sur l'obstination de la cousine Bette, elle venait de lui surprendre un aveu demandé depuis trois ans* (Balzac). *Ah ! maudit soit cet art du maquillage et de la grime qui nous a si souvent permis de nous glisser dans les assemblées les plus fermées pour surprendre des secrets et qui m'interdit aujourd'hui d'apprendre les nouvelles publiques !* (Cendrars). || **3.** Intercepter quelque chose pour en prendre indûment connaissance (vieilli) : *Surprendre une correspondance. Les plaintes du roi* [Louis XI] *contre le duc de Bourgogne étaient d'autant mieux fondées qu'on avait surpris la lettre qu'il écrivait aux Anglais* (Duclos). || *Class.* Dérober quelque chose, s'en emparer furtivement : *Ils* [les Anciens] *ont admiré le « Philoctète »* [de Sophocle], *dont tout le sujet est Ulysse qui vient pour surprendre les flèches d'Hercule* (Racine). || **4.** Obtenir quelque chose par des procédés frauduleux, par des voies indues (vieilli) : *Ce marchand, étant banni de la république* (de Genève), [...] *surprit un passeport de M. le commandant de Bourgogne, et entra dans Genève à la faveur de ce passeport* (Voltaire). *Il a surpris un privilège, une autorisation* (Acad., 1835) ; et par extens. : *Surprendre la confiance de quelqu'un. Dans les pertes médiocres, on surprend ainsi la pitié des auditeurs* (Fléchier).

• **II.** *Vx.* En parlant d'un feu trop vif, brûler un mets extérieurement sans le cuire à l'intérieur : *Le feu a surpris cette viande, cette pâtisserie* (Littré).

• SYN. : **I, 1** *apercevoir, déceler, discerner, remarquer ;* **2** *arracher, capter, extorquer, soutirer* (fam.).

◆ **se surprendre** v. pr. [à] (1688, La Bruyère). Prendre brusquement conscience qu'on accomplit une action, qu'on se trouve dans une situation à laquelle on ne pensait pas ou qu'on voulait éviter : *Je me surprends quelquefois à pleurer comme un enfant* (Rousseau). *Vous avez honte quand vous vous surprenez à dire une prière* (Apollinaire). *Dès que Lucien se surprenait à éprouver une sensation un peu fine, une impression originale, il se mettait à trembler...* (Sartre).

surpresseur [syrprɛsœr] n. m. (de *sur-* 2 et de *pression ;* 1933, Larousse). Compresseur ou pompe utilisés pour augmenter la pression d'un fluide dans une canalisation et faciliter sa circulation.

surpression [syrprɛsjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *pression ;* 1957, Robert [art. *futurisme*], au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Pression qui excède la pression normalement admise dans des conditions données ou qui dépasse la valeur d'une pression prise comme référence : *Une enceinte peut être en surpression par rapport à une autre.* || **2.** *Fig.* Activité intense menée à un rythme accéléré : *La surpression de la vie moderne est parfois difficile à supporter.*

surprime [syrprim] n. f. (de *sur-* 2 et de *prime* 2 ; 8 déc. 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 1173). Dans une assurance, prime qu'on paye en plus de la prime normale, pour garantir un risque nouveau ou, plus souvent, pour garantir un risque supérieur à la normale.

surpris, e [syrpri, -iz] adj. (part. passé de *surprendre* [v. ce mot] ; v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *sorpris,* au sens de « envahi » ; v. 1210, *Folque de Candie,* dans la loc. *sorpris de,* « surpassé en [quelque chose] » ; sens I, 1, v. 1260, La Curne, écrit *sourpris* [*surpris,* XVI[e] s.] ; sens I, 2, 1687, Bossuet ; sens I, 3, 1657, Pascal ; sens I, 4, 1668, M[me] de Sévigné [*surpris de...,* av. 1648, Voiture ; *surpris que...,* 1731, Voltaire ; *surpris de ce que...,* 1872, Littré ; *je serais bien surpris si...,* 1934, J. Romains ; *le premier surpris, ce fut moi...,* 1964, Larousse ; *faire le surpris,* av. 1684, Corneille] ; sens II, 1, XX[e] s. [probablem. bien plus anc.] ; sens II, 2, 1708, Regnard ; sens II, 3, 1671, Fléchier).

I. 1. Se dit d'une personne qui est prise à l'improviste, qui se trouve dans une situation à laquelle elle ne s'attendait pas : *Qui ne veut rien prévoir est surpris ; qui prévoit tout est misérable* (Saint-Évremond). *J'ai rougi comme une femme surprise en bigoudis* (Colette). || **2.** Se dit de soldats attaqués inopinément, mis en difficulté par une attaque soudaine (vieilli) :

Le même général [Luxembourg] *avec ces mêmes troupes surprises et victorieuses à Steinkerke* (Voltaire). || **3.** *Class.* Se disait d'une personne abusée ou induite en erreur sans avoir eu le temps de s'en rendre compte : *En vérité, mon père, je crois que les papes savent mieux que vous s'ils peuvent être surpris ou non* (Pascal). || **4.** Se dit d'une personne qui est sous le coup d'un étonnement provoqué par une situation nouvelle et déconcertante : *En apercevant le matériel de guerre du Tarasconnais, le petit monsieur* [...] *parut excessivement surpris* (Daudet). *Nous serions bien surpris, sans doute, si nous revenions au jour d'ici deux cents ans...* (Butor). *Être agréablement, désagréablement surpris ;* avec un complément expliquant la cause de l'étonnement, et amené par *de* (s'il s'agit d'un nom, d'un pronom ou d'un infinitif), par *que* (s'il s'agit d'une subordonnée au subjonctif) ou par *de ce que* (s'il s'agit d'une subordonnée à l'indicatif) : *Je suis surpris de son absence, de ne pas le voir, qu'il ne soit pas venu, de ce qu'il n'est pas venu. Si vous étiez théologien le moins du monde, vous ne seriez ni surpris ni déconcerté de ce que je viens de vous dire* (France). *Nous télégraphiâmes à Londres pour réclamer, d'une manière pressante, qu'on nous laissât tenter l'opération. M. Churchill, d'après ce qu'il me dit plus tard, fut surpris et charmé de cette insistance* (De Gaulle). || Fam. *Je serais bien surpris si* (et l'indicatif), il me paraît très improbable que : *Je serais bien surpris s'il n'avait pas une réclamation à formuler.* || *Le premier surpris, ce fut moi,* ou *j'ai été le premier surpris,* je n'avais eu aucune information ni aucun pressentiment sur telle ou telle affaire : *Quand on m'a dit que mon frère avait quitté la France, j'ai été le premier surpris.* || Substantiv. *Faire le surpris,* faire semblant d'être très étonné (vieilli) : *Rien ne vous sert ici de faire le surpris* (Corneille).

II. 1. Se dit d'une chose qui a été remarquée, vue ou entendue inopinément, alors qu'en principe elle ne devait pas être divulguée : *Quelques mots surpris la veille ne cessaient de me poursuivre* (Arland). *Cette conversation, surprise entre deux portes, m'édifia sur le compte du père* (H. Bazin). || **2.** *Vx.* Se disait d'une chose (matérielle ou non) dérobée furtivement : ÉRASTE : *Voilà tous bons billets qu'il faut, s'il vous plaît, prendre.* — ISABELLE : *Moi !* — ÉRASTE : *N'en rougissez point : ce n'est que pour les rendre.* — ISABELLE : *Mais je ne sais, monsieur, en cette occasion, | Si je dois accepter cette commission : | De ces billets surpris on me croira complice ; | En restitution je suis encor novice* (Regnard). *Le baiser est donné, mais il paraît surpris* (Saint-Lambert). || **3.** *Vx.* Se disait d'une chose captée par artifice, obtenue par des manœuvres frauduleuses : *Le président doit empêcher que le vote de la Chambre ne soit surpris* (Dupin).

● SYN. : **I, 4** *déconcerté, ébahi, ébaubi, épaté* (fam.), *époustouflé* (fam.), *estomaqué, étonné, médusé, sidéré, soufflé, stupéfait, suffoqué.*

surprise [syrpriz] n. f. (part. passé fém. substantivé de *surprendre* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sorprise* [*surprise,* 1294, Godefroy, art. *sourprise*], au sens de « impôt extraordinaire » ; sens I, 1, 1559, Amyot [« action de découvrir... une chose inconnue », av. 1880, Flaubert ; *pêche à la surprise,* 1904, Larousse] ; sens I, 2, 1679, Fléchier [*surprise tactique, stratégique,* 1964, Larousse ; au fig., 1642, Corneille] ; sens I, 3, 1649, Descartes [*la surprise de quelque chose,* 1953, Robert, art. *chute*] ; sens II, 1, 1549, R. Estienne [*sans surprise(s),* 1948, Sartre] ; sens II, 2, 1782, Brunot [*faire une surprise à quelqu'un,* 1835, Balzac] ; sens II, 3, 1842, Mozin [aussi *boîte à surprise — surprise,* même sens, 1847, Balzac] ; sens III, 1, 1826, Brillat-Savarin ; sens III, 2, 1752, Trévoux).

I. ACTION DE SURPRENDRE : FAIT D'ÊTRE SURPRIS. **1.** *Vx.* Action de prendre quelqu'un à l'improviste ; le fait d'être pris au dépourvu : *Il la surprit un jour avec D..., le lendemain avec un autre, et deux jours après avec un troisième, et enfin, ennuyé de toutes ces surprises qui ne finissaient pas, il mourut, pour ne pas avoir le déplaisir de retomber dans cet inconvénient* (Crébillon fils). *Cette éternelle surprise de l'amour, sujet unique des comédies de Marivaux, est la principale critique qu'il ait essuyée sur le fond de ses pièces* (d'Alembert). *Il faut regarder partout, crainte de surprise* (Acad., 1835). || *Littér.* Action ou fait de découvrir brusquement une chose inconnue : *Ce fut comme la surprise d'un monde nouveau* (Flaubert). || Spécialem. *Pêche à la surprise,* manière de pêcher en eau douce, qui consiste à rechercher le poisson pour lui présenter, de façon inopinée mais naturelle, une esche généralement animale. || **2.** *Vx.* Action par laquelle une troupe en attaque une autre à l'improviste ; assaut imprévu : *Comme il avait ordre de ménager les troupes, et que d'ailleurs il craignait les surprises* (Fléchier). || *Auj.* Engagement inopiné d'une troupe (*surprise tactique*) ou d'une armée entière (*surprise stratégique*), qui doivent faire face à l'ennemi sans mise en garde préalable. || *Fig.* et *littér.* Assaut inattendu qui provoque des troubles, des dommages divers dans l'âme et dans l'esprit de la personne qui le subit (vieilli) : *Une femme d'honneur peut avouer sans honte | Ces surprises des sens que la raison surmonte* (Corneille). *Ne craignant des mortels ni surprises ni pièges* (Lamartine). || **3.** Émotion brusque provoquée par quelque chose d'inattendu et d'étonnant : *Le prince, en rentrant au palais, continua le comte, s'est fait annoncer chez sa femme. Jugez de la surprise* (Stendhal). *Je sais que je tremblais, non de peur ou de froid mais de surprise* (Guimard). || *La surprise de quelque chose,* la surprise provoquée par cette chose : *Francesco dans* [...] *le plus sobre de ses complets, chemise blanche et cravate noire. Sa mère avait manifesté sa surprise de tant d'austérité* (Vailland).

II. CHOSE QUI SURPREND. **1.** Objet, action, événement inattendu, qui suscite un étonnement agréable ou douloureux : *Une surprise, cette chambre ! La chambre de Sylvanire, achetée entièrement des économies de l'éclusier* (Daudet). *Pour éviter les surprises je ne traiterai avec lui que par écrit* (Acad., 1935). *Les paysans hochent la tête : « Avril nous fera bien des surprises... »* (Colette). || *Sans surprise(s),* se dit de ce qui n'a rien d'insolite, de ce dont aucun élément ne ressort ni en bien ni en mal : *Un voyage sans surprise. Le monde et l'homme sont médiocres, transparents, sans surprises, sans menaces et sans intérêt* (Sartre). || **2.** Plaisir ou cadeau inattendu qu'on fait à quelqu'un : *Il a préparé une surprise pour l'anniversaire de sa femme. Dis-moi franchement ce que tu désires* [comme présent], *car nous ne donnons pas dans les surprises, à la façon des bourgeois* (Balzac). || *Faire une surprise à quelqu'un,* faire en sorte d'étonner cette personne en lui procurant une joie à laquelle elle ne songeait nullement : *Surtout si vous voyiez monsieur, ne lui dites rien, je veux lui faire une surprise...* (Triolet). || **3.** Paquet fermé contenant, en plus de quelques friandises, divers petits objets que les enfants ont le plaisir de découvrir lorsqu'ils déchirent l'enveloppe : *Ce fut alors qu'il y eut un partage des « surprises ». Les enfants, en quittant la table, emportaient chacun une des grandes papillotes dorées dont ils se hâtaient de déchirer l'enveloppe ; et ils sortaient de là des joujoux, des coiffures grotesques en papier mince* [...]. *Chaque « surprise » contenait un pétard que les garçons tiraient bravement* (Zola). || *Boîte à surprise,* ou simplem. *surprise,* boîte à ressort, qui fait sortir, lorsqu'on l'ouvre, une figure grotesque ou tout autre objet inattendu (vieilli) : *Sa figure n'aurait pas été déplacée dans une de ces boîtes à surprise qui font tant de peur aux petits enfants* (About).

III. SENS TECHNIQUES. **1.** *Vx.* Action d'un feu vif, qui saisit un mets et le cuit rapidement à l'extérieur : *Tout le mérite d'une bonne friture provient de la surprise* (Brillat-Savarin). || **2.** Pièce montée sur le limaçon des quarts d'une montre à répétition, pour régler la sonnerie.

● SYN. : **I, 3** *ébahissement, étonnement, saisissement, stupéfaction, stupeur.* || **II, 1** *coup de théâtre.*

◆ adj. [postposé au substantif] (sens 1, 8 juin 1966, *le Monde*). **1.** Se dit d'une chose inattendue et soudaine : *Les nombreuses grèves surprises qui ont eu lieu, ces derniers mois, dans tous les secteurs traduisent le mécontentement général des travailleurs.* || **2.** *Pochette-surprise,* v. à l'ordre alphab.

◆ **Par surprise** loc. adv. (sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1679, Bossuet). **1.** À l'improviste, de façon brusque et inattendue : *Quand les descendants d'Hercule revinrent au Péloponnèse, Cresphonte obtint par surprise le trône de Messénie* (Barthélemy). || **2.** Par des manœuvres inopinées et frauduleuses : *Nous nous prêtions à nous-mêmes le serment de ne jamais nous laisser arracher une décision par surprise* (Maurois).

◆ **À la (grande) surprise de** loc. prép. (1830, Balzac [avec un adj. au lieu du complément introduit par *de,* av. 1922, Proust]). En provoquant le (très) vif étonnement de : *Le soir, une lanterne magique étala sur une toile blanche* [.] *ses mystérieux tableaux, à la grande surprise de Charles* (Balzac). *Ce jeune garçon docile et affectueux est brusquement devenu un adolescent révolté, à la surprise de toute sa famille ;* avec un adjectif au lieu du complément déterminatif introduit par *de : Le jour de l'élection, à la surprise générale, l'obscurité triompha de l'éblouissement. Chaussepierre* [...] *fut nommé président du Jockey et le duc de Guermantes resta sur le carreau...* (Proust).

surprise-partie ou **surprise-party** [syrprizparti] n. f. (anglo-améric. *surpriseparty,* mêmes sens, de l'angl. *surprise,* surprise [empr. du franç. *surprise*], et *party,* parti, partie [empr. du franç. *partie*] ; 1882, *Gil Blas* [d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964], puis 1910, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 1948, Sartre). **1.** *Vx.* Partie de plaisir improvisée, qui avait lieu chez une personne choisie, en principe à son insu, par d'autres personnes, qui apportaient, chacune pour sa part, la nourriture et la boisson nécessaires à la fête : *Vous avez transformé le repas des Girondins en surprise-party* (P. Chaîne). || **2.** *Auj.* Après-midi ou soirée dansante, organisée par des jeunes gens et des jeunes filles chez l'un ou l'une d'entre eux : *Il est allé à sa première surprise-partie le jour de ses seize ans.*

• Pl. *des* SURPRISES-PARTIES.

• SYN. : **1** *pique-nique ;* **2** *surboum* (fam.).

surprix [syrpri] n. m. (de *sur-* 2 et de *prix ;* 17 sept. 1968, *le Monde,* au sens 1 ; sens 2, 20 oct. 1969, *l'Express*). **1.** En parlant d'un article vendu dans le commerce, prix supérieur à celui qui est ordinairement pratiqué. || **2.** En économie politique, fixation par l'Etat du prix d'un produit à un niveau anormalement élevé.

surproducteur, trice [syrprɔdyktœr, -tris] adj. (de *surproduct*[*ion*], d'après *producteur ;* 15 mai 1966, *le Monde*). Se dit d'un pays, d'une région, d'un secteur économique dont la production dépasse la demande solvable du marché intérieur.

surproduction [syrprɔdyksjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *production ;* av. 1865, Proudhon, au sens 2 ; sens 1, 28 juill. 1867, *Moniteur universel,* p. 1139). **1.** Production d'un nombre excessif d'objets semblables ou d'une quantité excessive d'une chose donnée : *La surproduction des pièces de 5 francs en argent, surproduction que rien ne justifie* (Littré). *Le flotteur de mon carburateur était crevé* [...], *il y avait surproduction de gaz et l'essence envahissant les soupapes d'admission empêchait toute carburation* (Bernstein). || **2.** *Absol.* En économie politique, multiplication de produits agricoles ou industriels au-delà des capacités d'absorption du marché : *Les États les mieux pourvus de débouchés sont sujets à la surproduction comme les pays les plus isolés* (Proudhon). *La surproduction, la crise de consommation* (Mauriac).

surproduire [syrprɔdɥir] v. tr. (de *surproduction,* d'après *produire ;* 1897, Paul Adam, aux sens 1-2). [Conj. **64.**] **1.** Produire en nombre excessif ou en quantité excessive : *Ne pas surproduire des apprentis dont on ne saura que faire* (Hamp). *Une nation qui surproduit du blé.* || **2.** *Absol.* En parlant d'un pays, d'une région, d'une entreprise, etc., être en état de surproduction : *Placer le crucifix dans une usine qui surproduit, c'est ne rien comprendre aux idées* (Hamp).

surprofit [syrprɔfi] n. m. (de *sur-* 2 et de *profit ;* 1966, Courthéoux [p. 106], au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Bénéfice anormalement élevé : *Une entreprise à très haute productivité qui vend un objet donné au même prix que les autres entreprises réalise des surprofits.* || **2.** Profit qui s'ajoute à un profit déjà réalisé sur une même marchandise.

surprotégé, e [syrprɔteʒe] adj. (de *sur-* 2 et de *protégé ;* 4 nov. 1970, *Femmes d'aujourd'hui*). Se dit d'une personne à qui l'on assure, dans le domaine physiologique et dans le domaine affectif, une protection excessive, souvent dommageable à son équilibre.

surpuissance [syrpɥisɑ̃s] n. f. (de *sur-* 2 et de *puissance ;* 15 oct. 1967, *la Vie du rail,* au sens 1 ; sens 2, 19 janv. 1968, *le Monde*). **1.** Surcroît de puissance dont disposent un moteur, un engin motorisé. || **2.** Puissance très élevée ou excessive d'une personne, d'une collectivité ou d'un organisme : *Dans certains pays, la sur-puissance de la presse limite dangereusement la liberté d'action du gouvernement.*

surpuissant, e [syrpɥisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *sur-* 2 et de *puissant ;* 26 févr. 1968, *l'Express,* au sens 2 ; sens 1, 13 avr. 1969, *la Vie du rail*). **1.** Se dit d'une chose (le plus souvent d'un produit industriel) dont la puissance est nettement supérieure à la normale : *Ce nouveau modèle d'automobile a un moteur et un avertisseur surpuissants.* || **2.** Se dit d'une personne, d'une collectivité qui dispose d'une puissance très élevée ou excessive.

surre [syr] n. m. (mot occitan signif. « gland de chêne-liège », dér. de *surré,* chêne-liège, de l'anc. provenç. *sieure, suri,* liège, chêne-liège [XIVe s.], lat. *sūber,* liège, bouchon de liège ; 1872, Littré, au sens de « gland de chêne-liège » ; sens actuel, 1876, Larousse). Nom donné au chêne-liège dans certaines régions du Midi.

surréalisme [syrrealism] n. m. (de *sur-* 2 et de *réalisme ;* 1917, Apollinaire, au sens 1 ; sens 2, 1924, A. Breton). **1.** *Vx.* Attitude d'esprit qui consiste à transcender la réalité, à chercher à voir au-delà du monde des apparences et à ne pas se laisser asservir par les règles de la raison : *Quand l'homme a voulu imiter la marche, il a créé la roue qui ne ressemble pas à une jambe. Il a fait ainsi du surréalisme sans le savoir* (Apollinaire). || **2.** *Spécialem.* Mouvement poétique, littéraire, artistique et intellectuel qui, par l'automatisme (ou la dictée de l'inconscient), prône le renouvellement de toutes les valeurs, même dans les domaines de la morale, de la science et de la philosophie.

surréaliste [syrrealist] adj. (de *sur-* 2 et de *réaliste* et/ou de *surréalisme ;* 1917, Apollinaire, au sens 1 ; sens 2, 1924, A. Breton ; sens 3, 1951, Malraux, p. 535). **1.** *Vx.* S'est dit de ce qui a rapport avec la croyance, religieuse ou non, à l'existence d'un monde supérieur à celui que peuvent percevoir les sens : *Pour caractériser mon drame* (« les Mamelles de Tirésias ») [...] *j'ai forgé l'adjectif « surréaliste » qui ne signifie pas du tout « symboliste »* (Apollinaire). [Syn. SURNATURALISTE.] || **2.** *Spécialem.* Se dit de ce qui appartient au surréalisme, en tant que mouvement artistique et intellectuel, ou de ce qui en découle : *L'acte surréaliste le plus simple consiste, revolvers aux poings, à descendre dans la rue et à tirer au hasard, tant qu'on peut, dans la foule* (A. Breton). || **3.** *Par extens.* Se dit de ce qui, par son étrangeté ou sa bizarrerie, évoque les productions du surréalisme : *Un décor surréaliste. Il y en a un qui fait* [...] *des plaisanteries sur les restrictions avec une pointe d'humour surréaliste* (Vailland).

◆ adj. et n. (1933, Larousse). Adepte, partisan du surréalisme, en tant que mouvement artistique et intellectuel : *Chateaubriand est* [avant la lettre] *surréaliste dans l'exotisme* (A. Breton). *Je me souviens, vers l'an 1920, de ce petit surréaliste disant à Anna de Noailles suffoquée : « On ne fait plus de vers aujourd'hui, Madame »* (Mauriac).

surréalité [syrrealite] n. f. (de *sur-* 2 et de *réalité ;* 1924, A. Breton, au sens 1 ; sens 2, 29 juin 1966, *le Monde*). **1.** Selon les sur-

réalistes, réalité supérieure à celle que perçoivent les sens, et qui est la synthèse de celle-ci avec le monde de l'inconscient et du rêve : *Je crois à la résolution future de ces deux états, en apparence si contradictoires, que sont le rêve et la réalité, en une sorte de réalité absolue, de « surréalité », si l'on peut ainsi dire* (A. Breton). || **2.** Réalité essentielle, explicative de toutes choses et liée à l'éternité divine, qu'on atteint par une aptitude à dépasser les apparences sensibles et les rythmes du temps (peu usité) : *La recherche de la surréalité est un des fondements du mysticisme.*

surrection [syrɛksjɔ̃ *ou* syrrɛksjɔ̃] n. f. (bas lat. *surrectio,* action de dresser, résurrection, du lat. class. *surrectum,* supin de *surgere,* se lever [v. SURGIR 1] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « résurrection » ; sens actuel, 1904, Larousse [le mot ne semble pas être attesté entre le début du XVIe s. et le début du XXe]). En géologie, action de surgir, de se soulever en bloc, en parlant d'une zone de l'écorce terrestre : *La surrection des chaînes de montagnes.*

surrède [syrɛd] n. m. (mot d'origine occitane de même sens, dér. de *surre* [v. SURRE] ; 1876, Larousse). Nom donné, dans certaines régions du Midi, à une terre plantée en chênes-lièges.

surréel, elle [syrreɛl] adj. (de *sur-* 2 et de *réel ;* début du XXe s.). Se dit de ce qui dépasse la réalité sensible lui est supérieur : *Le monde surréel et réel* (Fargue). *L'humour est une détermination de la poésie, en tant qu'elle établit un rapport surréel dans son complet développement* (Aragon).

◆ **surréel** n. m. (1951, A. Camus). Syn. de SURRÉALITÉ (au sens 1) : *André Breton n'a jamais varié, en effet, dans sa revendication du surréel, fusion du rêve et de la réalité, sublimation de la vieille contradiction entre l'idéal et le réel* (Camus).

surrégénérateur, trice [syrreʒeneratœr, -tris] adj. (de *sur-* 2 et de *régénérateur ;* 1960, Larousse, art. *breeder* [*pile surrégénératrice ; réacteur surrégénérateur,* 1967, *Science et vie,* n° 593, p. 50). *Pile surrégénératrice,* ou *réacteur surrégénérateur,* réacteur nucléaire à neutrons rapides produisant, à partir d'une substance fertile, une substance fissile en quantité supérieure à celle qui est consommée. (Syn. SURGÉNÉRATEUR, -TRICE.)

◆ **surrégénérateur** n. m. (2 déc. 1966, *le Figaro*). Syn. de PILE SURRÉGÉNÉRATRICE.

• REM. On dit aussi SURGÉNÉRATEUR, n. m.

surrégénération [syrreʒenerasjɔ̃] n. f. (de *surrégénérateur,* d'après *génération ;* 1970, Robert). Production excédentaire de noyaux fissibles dans un réacteur nucléaire : *Pile, réacteur à surrégénération.*

surrénal, e, aux [syrrenal, -o] adj. (de *sur-* 2 et de *rénal ;* 1762, Acad. [art. *capsule*], au sens 1 [aussi *capsules surrénales ; glandes surrénales,* 1765, *Encyclopédie,* art. *rein ; surrénales,* n. f. pl., 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Se dit, en anatomie, de ce qui est situé au-dessus du rein : *Région surrénale. Artères, veines surrénales. Ligaments surrénaux.* || *Glandes surrénales, capsules surrénales,* ou, substantiv., *surrénales,* glandes endocrines, au nombre de deux, situées chacune à la partie supérieure du bord interne du rein correspondant. || **2.** Se dit, en physiologie, de ce qui est relatif aux sécrétions des glandes surrénales : *Souffrir d'insuffisance surrénale.*

surrénalectomie [syrrenalɛktɔmi] n. f. (de *surrénal* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1914, *Comptes rendus des séances et mémoires de la Société de biologie,* LXXVII, 440). Ablation d'une ou des deux glandes surrénales.

surrénalien, enne [syrrenaljɛ̃, -ɛn] adj. (de *surrénal ;* 1961, Galli et Leluc, p. 92). Relatif aux glandes surrénales.

surrénalite [syrrenalit] n. f. (dér. savant de *surrénal ;* 1933, Larousse). Inflammation des glandes surrénales.

surrénalome [syrrenalom] n. m. (dér. savant de *surrénal ;* 1953, Larousse). Tumeur d'une glande surrénale.

surreprésentation ou **sur-représentation** [syrrəprezɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *surreprésenté,* d'après *représentation ;* 28 avr. 1966, *le Monde*). Situation d'un groupe dont les représentants sont supérieurs en nombre à ce qu'ils devraient être proportionnellement : *Aux dernières élections, le scrutin uninominal à deux tours a entraîné une surreprésentation des partis centristes.*

surreprésenté, e ou **sur-représenté, e** [syrrəprezɑ̃te] adj. (de *sur-* 2 et de *représenté,* part. passé de *représenter ;* 6 août 1968, *le Monde*). Se dit d'un groupe en état de surreprésentation.

surréservation [syrrezɛrvasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *réservation ;* 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 756). Terme préconisé par l'Administration pour remplacer SURBOOKING.

surrier [syrje] n. m. (de l'occitan *surré,* chêne-liège [v. SURRE] ; 1842, Mozin). Nom donné au chêne-liège dans certaines régions du Midi.

sursalaire [syrsalɛr] n. m. (de *sur-* 2 et de *salaire ;* 1927, A. Gide [*sursalaire familial,* 1933, Larousse]). Supplément ajouté au salaire normal. || Spécialem. *Sursalaire familial,* ancienne dénomination des ALLOCATIONS FAMILIALES (avant l'institution des caisses de compensation).

sursaturant, e [syrsatyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *sursaturer ;* 1964, Larousse). Se dit, en physique, de la vapeur, en état d'équilibre métastable, dont la pression est supérieure à celle de la vapeur saturante à la même température.

sursaturation [syrsatyrasjɔ̃] n. f. (de *sursaturer,* d'après *saturation ;* 1872, Littré, au sens 1 [pour un gaz, 1964, Robert] ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** En physique, action de sursaturer un liquide ; état d'équilibre métastable qui résulte de cette action : *La sursaturation cesse au contact de germes (poussières, gouttelettes, ions, etc.).* || Action de sursaturer un gaz par une vapeur ; état qui résulte de cette action : *La sursaturation de l'air par la vapeur d'eau.* || **2.** *Sursaturation magnétique,* état magnétique dans lequel se trouve un aimant qui peut perdre une partie de son aimantation par suite d'une influence mécanique. || **3.** *Fig.* Dégoût dû à une présence continuelle, à une répétition incessante : *Il y a une sorte de sursaturation des choses auxquelles on a trop pensé* (Proust).

sursaturer [syrsatyre] v. tr. (de *sur-* 2 et de *saturer ;* 1787, Guyton de Morveau, au sens 1, au part. passé [à l'infin., 1812, Mozin ; par extens., av. 1935, P. Bourget ; pour un gaz, 1964, Robert] ; sens 2, 1945, Sartre). **1.** Dissoudre dans un liquide un corps en quantité supérieure à celle qui suffit ordinairement pour saturer ce liquide (s'emploie souvent au part. passé) : *Une solution sursaturée ;* par extens. et littér. : *Du champagne brut sursaturé d'alcool, un cup aromatisé d'herbes odorantes* (Bourget). || Introduire dans un gaz une quantité de vapeur supérieure à celle qui est nécessaire pour provoquer la saturation de ce gaz : *Sursaturer de l'air en vapeur d'eau.* || **2.** Fig. et fam. *Être saturé de quelqu'un ou de quelque chose,* en être excédé, rassasié jusqu'au dégoût : *Je ne peux plus supporter ce type, je suis vraiment sursaturé de sa présence. Ces derniers temps, nous sommes sursaturés de films pornographiques.*

sursaut [syrso] n. m. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *saut ;* XIIe s., dans la loc. *en sursaut* [v. ci-dessous] ; 1573, Du Puys, comme n. m., au sens de « surprise » ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [pour une chose, 1949, Merle] ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 3, av. 1914, Ch. Péguy). **1.** Mouvement, déterminé par une sensation ou une émotion violentes et soudaines, par lequel une personne, un animal se dresse ou se redresse brusquement : *Et si je dors, je me réveille avec des sursauts qui sont pires que de ne pas dormir* (Sévigné). *Tout à coup, elle* [Pauline] *eut un sursaut de frayeur* (Aymé). || *Par anal.* Mouvement brusque d'une chose : *La terre trembla sous leurs pieds. Toutes les bouteilles vides de la cave se mirent à frémir dans leurs alvéoles, avec de brusques sursauts désordonnés, comme si elles faisaient effort pour sortir de leur logement* (Merle). || **2.** *Fig.* Reprise de vitalité ou d'énergie, généralement très brève, après une période d'indolence, de prostration,

de décadence : *Assistons-nous au dernier sursaut de la France et de l'Europe avant leur soumission définitive au Pentagone ?* (Mauriac). *Plus un sursaut, plus un tressaillement. Paris a succombé aux armes* (Adamov). || **3.** *Par extens.* et *fig.* Brusque réveil d'une fonction assoupie ; regain subit d'un sentiment : *Il* [Christophe] *avait des sursauts de révolte : qu'était devenue sa volonté dont il était si fier ?* (Rolland). *Un sursaut d'énergie.*

• Syn. : **1** *haut-le-corps, soubresaut, tressaillement.*

◆ **En sursaut** loc. adv. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *en sorsaut [en sursaut,* xvi^e^ s.], au sens de « à l'improviste » ; sens actuel, xiii^e^ s. [*éveiller... en sursaut,* 1580, Montaigne ; *s'éveiller... en sursaut,* fin du xiii^e^ s., Beaumanoir — écrit *s'esveiller en soursaut*]). Par un mouvement vif et soudain : *Grantaire se dressa en sursaut, étendit les bras, se frotta les yeux, regarda, bâilla et comprit* (Hugo). || *Éveiller, réveiller en sursaut,* avec brusquerie, sans douceur ni ménagement (au pr. et au fig.) : *Ces airs proscrits* [les chants révolutionnaires] *qui, les frappant de crainte, | Ont en sursaut réveillé tous les rois* (Béranger). *Il devait être quatre heures du matin quand mon mari et moi nous avons été réveillés en sursaut par un grand bruit à bord...* (Simenon). || *S'éveiller, se réveiller en sursaut,* d'un seul coup, par l'effet de quelque sensation subite (au pr. et au fig.) : *À la détonation et à la secousse, toute la troupe s'éveilla en sursaut* (Gautier). *Il s'assoupit, puis se réveille en sursaut* (Césaire).

sursauter [syrsote] v. intr. (de [*en*] *sursaut ;* 1542, Rabelais, au sens 1 [le mot ne semble pas être attesté entre 1611, Cotgrave, et 1842, Acad.] ; sens 2, 1925, A. Gide). **1.** En parlant d'un homme ou d'un animal, dresser, redresser, raidir le corps, d'une manière brusque et souvent saccadée, sous l'effet d'une sensation ou d'une émotion violentes et soudaines : *Cette nouvelle l'a fait sursauter* (Acad., 1935). *Alban retomba doucement sur la selle, la bête frissonna, fléchit l'arrière-train mais sans sursauter* (Montherlant). *La D.C.A. claqua rageusement, et Maillat sursauta comme un homme qui se réveille* (Merle). || **2.** *Fig.* Réagir avec violence et soudaineté : *« Pourquoi ne voulez-vous pas ? » demanda-t-il. Irène sursauta. « Qu'est-ce que je ne veux pas ? »* (Sartre).

• Syn. : **1** *tressaillir ;* **2** *bondir.*

surséance [syrseɑ̃s] n. f. (de *surseoir ;* début du xiv^e^ s., au sens 1 [*lettres de surséance ;* « action de suspendre... l'exécution d'une décision de justice... », 1372, Bloch-Wartburg ; *faire surséance à,* 1669, Molière] ; sens 2, 1559, Amyot [*surséance de guerre,* même sens, 1465, Bartzsch]). **1.** Action de suspendre provisoirement l'exécution d'une décision de justice ; délai pendant lequel cette exécution est suspendue (vieilli) : *Le connétable de Bourbon envoie l'évêque d'Autun demander au roi une surséance* (Voltaire). *Surséance de tant de jours, de semaines* (Acad., 1935). || Class. *Faire surséance à,* surseoir à : orgon : *Et que peut-on de pis que d'ordonner aux gens | De sortir de chez eux ?* — monsieur loyal : *On vous donne du temps, | Et jusques à demain je ferai surséance | À l'exécution, monsieur, de l'ordonnance* (Molière). || *Lettres de surséance,* sous l'Ancien Régime, lettres du grand sceau que les débiteurs de bonne foi sollicitaient de l'autorité royale, et qui avaient pour effet de faire suspendre les poursuites des créanciers durant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. || **2.** Class. *Surséance d'armes,* suspension d'armes.

sursemer [syrsəme] v. tr. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *semer ;* v. 1174, E. de Fougères, comme v. intr., écrit *sorseimer,* au sens de « se couvrir de taches » [en parlant de la peau] ; comme v. tr., au sens actuel, xiii^e^ s., écrit *sorsemer* [*sursemer,* xv^e^ s. ; au fig., début du xiii^e^ s., Tobler-Lommatzsch]). [Conj. **5 a.**] Semer dans une terre déjà ensemencée (peu usité) : *Sursemer du blé. En plusieurs lieux, on sursème des menus grains sur le bon blé* (Furetière, 1690) ; et au fig. : *Qu'il* [le père de famille] *leur permette d'aller arracher l'ivraie que l'homme ennemi a sursemée dans ce champ divin* (Massillon).

surseoir [syrswar] v. tr. ind. [**à**] (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *seoir,* sur le modèle du lat. *supersedēre,* être assis ou posé sur, se dispenser de, s'abstenir de, de *super-,* préf. marquant la position supérieure, et de *sedēre,* être assis ; xii^e^ s., *Lois de Guillaume,* comme v. intr., au sens de « s'abstenir de faire quelque chose » ; comme v. tr. ind., aux sens 1-2, 1636, Monet [absol., 1890, Renan]). [Conj. **39.**] **1.** Remettre à plus tard une action de justice : *Surseoir à une adjudication, à une saisie. Surseoir aux poursuites* (Acad., 1935). *Moravagine [...] n'intervint pas en faveur de Mascha, ce qui me surprit, ainsi que plusieurs de mes camarades ; mais quand il fut décidé de surseoir à l'exécution, je vis un sourire de vif contentement envahir Moravagine* (Cendrars). || **2.** *Littér.* Différer quelque chose : *Je sursis à plonger un biscuit dans mon vin, pour donner mon plein assentiment à ses paroles* (Gobineau) ; et absol. : *L'humanité, quand elle est fatiguée, consent à surseoir ; mais surseoir n'est pas se reposer* (Renan).

• Syn. : **2** *ajourner, reculer, remettre, renvoyer, reporter.*

◆ v. tr. (début du xiii^e^ s.). *Class.* Remettre à plus tard, suspendre momentanément : *Je vous conjure [...] de surseoir le jugement que vous voulez donner* (d'Urfé).

sursimulation [syrsimylasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *simulation ;* 1968, Larousse). Aggravation d'un état pathologique simulée, dans un dessein utilitaire (indemnisation, prolongation d'un arrêt de travail, etc.), par un sujet qui exagère les manifestations de troubles préexistants.

sursis [syrsi] n. m. (part. passé substantivé de *surseoir ;* xiii^e^ s., Bloch-Wartburg, et 1315 [d'après Robert, 1964], sans indication de sens ; sens actuel, 1690, Furetière, art. *surseoir* [d'abord *sursise,* n. f., xii^e^ s., *Lois de Guillaume ;* par extens., 1824, Ségur ; *sursis à exécution,* 1964, Larousse ; *sursis à l'exécution des peines,* 26 mars 1891, *Bulletin des lois ; sursis d'incorporation...,* 21 mars 1905, *Bulletin des lois ; sursis à statuer,* 1936, Capitant]). Remise d'une chose à une date ultérieure ; délai pendant lequel l'exécution d'une décision est suspendue : *Près de quitter la vie, on s'y rattache par le moindre fil ; pour un condamné à mort, un sursis est presque l'équivalent d'une grâce* (A. Humbert) ; et par extens. : *Cette Smolensk, deux fois fatale à l'armée, était un lieu de repos pour quelques-uns ; pendant ce sursis accordé à leurs souffrances, ceux-là se demandèrent...* (Ségur). || *Sursis à exécution,* mesure ordonnée par le tribunal administratif, qui permet, exceptionnellement, en cas de péril, de différer l'exécution d'une décision administrative. || *Sursis à l'exécution des peines,* ou simplem. *sursis,* suspension d'exécution de peine accordée à certains délinquants ou contrevenants primaires, qui ont été condamnés à l'amende ou à la prison pour un délit ou une contravention de 5^e^ classe : *Voilà, reprit-elle, je suis condamnée avec sursis* (Hermant). || *Sursis d'incorporation, sursis d'appel,* ou simplem. *sursis,* délai qui, jusqu'en 1970, était accordé sur sa demande à un jeune homme, pour lui permettre de terminer ses études ou son apprentissage, ou de satisfaire à certaines obligations personnelles avant d'accomplir son service militaire. || *Sursis à statuer,* décision d'un tribunal remettant le jugement d'une affaire à une date ultérieure.

◆ **En sursis** loc. adj. (1936, R. Martin du Gard). Se dit d'une personne qui bénéficie d'une période de répit avant un événement inéluctable : *Même chez un condamné, un mort en sursis, il y a un tel appétit de projets, d'espérances !* (Martin du Gard).

sursitaire [syrsitɛr] adj. (de *sursis ;* 1956, Aragon, p. 47). *Littér.* Se dit d'une personne qui bénéficie d'un sursis, d'une période de répit avant un événement inéluctable (peu usité) : *On est des morts sursitaires...* (Aragon).

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1923, Larousse ; sens 2, v. 1915). **1.** Se disait, jusqu'en 1970, d'un jeune homme qui avait obtenu un sursis d'incorporation : *Un appelé sursitaire. Les sursitaires.* || **2.** *Vx.* S'est dit, pendant la Première Guerre mondiale, d'hommes qui, au lieu d'être appelés sous les drapeaux, étaient laissés à des occupations civiles, dans l'intérêt de la nation : *Ils étaient là*

une soixantaine, des hommes d'âge hauts en couleur et exactement rasés, quelques sursitaires porteurs de brassards (Pérochon).

sursollicitation [syrsɔlisitasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *sollicitation ;* 1964, Larousse [aussi *syndrome de sursollicitation*]). Action de solliciter à l'excès quelque chose, d'y faire appel trop souvent et par à-coups ; résultat de cette action. || Spécialem. *Syndrome de sursollicitation,* ou simplem. *sursollicitation,* nom donné à l'ensemble des symptômes de la neurasthénie.

surstabilisation [syrstabilizasjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *stabilisation ;* 1964, Larousse). Action de retarder la rupture d'une émulsion de revêtement routier (même en présence d'agrégats avec fillers) par l'augmentation de la proportion d'émulsif ; résultat de cette action.

surtaille [syrtaj] n. f. (déverbal de *surtailler ;* 1964, Larousse). En sellerie-maroquinerie, action de surtailler une pièce ; résultat de cette action.

surtailler [syrtaje] v. tr. (de *sur-* 2 et de *tailler ;* 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** En sellerie-maroquinerie, syn. de SURCOUPER. || **2.** En bourrellerie, égaliser la coupe de plusieurs cuirs cousus ensemble.

surtaux [syrto] n. m. (de *sur-* 2 et de *taux ;* 1609, J. Duret [*se plaindre en surtaux...,* 1835, Acad. — *opposer en surtaux,* même sens, 25 févr. 1666, *Arrêt du Conseil*]). Imposition ou taxe excessive. (Vieilli.) || *Se plaindre en surtaux, présenter* ou *former une plainte en surtaux,* se plaindre à l'autorité compétente d'avoir été taxé trop haut. (Vieilli.)

surtaxation [syrtaksasjɔ̃] n. f. (de *surtaxer ;* 2 juin 1966, *le Monde*). Action de surtaxer un produit ; résultat de cette action.

surtaxe [syrtaks] n. f. (déverbal de *surtaxer ;* 1798, Acad., au sens 2 [la datation « 1611, Cotgrave » donnée, depuis Littré, par la quasi-totalité des dictionnaires, étymologiques ou autres, est une erreur : Cotgrave contient les mots *surtaux* et *surtaxé,* mais non *surtaxe ; surtaxe progressive,* 1948, d'après Romeuf, 1958] ; sens 1, 1835, Acad.). **1.** *Vx.* Taxe excessive et illégale : *Je me ferai décharger de cette surtaxe* (Acad., 1935). || **2.** *Auj.* Majoration d'une taxe ; taxe supplémentaire, ajoutée à une autre taxe ou perçue en même temps qu'une autre taxe : *Surtaxe postale. Les surtaxes locales servent au remboursement des emprunts contractés par les collectivités locales. Il nous a fallu payer taxe et surtaxe* (Acad., 1835). || Spécialem. *Surtaxe progressive,* impôt progressif sur le revenu global de la famille, qui se superposait à la taxe proportionnelle dans le système d'impôt sur le revenu institué en 1948 : *Depuis 1959, l'impôt unique personnel sur le revenu a été substitué à la taxe proportionnelle et à la surtaxe progressive.*

surtaxer [syrtakse] v. tr. (de *sur-* 2 et de *taxer ;* 1559, Amyot). Frapper d'une taxe supplémentaire ou excessive un contribuable, des biens, des services, etc. : *Ce contrôle des exploits, les postes ou le port des lettres modéré d'un tiers est fixé de telle manière qu'il ne soit pas arbitraire aux commis de les surtaxer, comme ils font notoirement presque partout, ce qui mériterait bien un peu de galères* (Vauban). *Surtaxer une lettre insuffisamment affranchie.*

surtendre [syrtɑ̃dr] v. tr. (de *sur-* 2 et du v. *tendre ;* av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam). [Conj. **46.**]. Soumettre un objet à une tension très élevée ou excessive : *Ces barres pectorales en acier [...] surtendent et retiennent les deux entrecroisements* (Villiers de L'Isle-Adam).

surtendu, e [syrtɑ̃dy] adj. (part. passé de *surtendre ;* 2 sept. 1914, A. Gide). Se dit d'une personne (ou de ses facultés) soumise à une tension excessive, du point de vue nerveux, intellectuel, etc. : *L'homme moderne vit constamment surtendu. La nature, intérieure, inquiète et surtendue* (Valéry).

● SYN. : *électrisé, surexcité, survolté.*

surtensiomètre [syrtɑ̃sjɔmɛtr] n. m. (de *surtensio[n]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse). Appareil servant à mesurer le coefficient de surtension des bobinages et des circuits électriques à haute fréquence.

surtension [syrtɑ̃sjɔ̃] n. f. (de *sur-* 2 et de *tension ;* 1902, A. Gide, au sens II, 1 ; sens I, 1907, Larousse ; sens II, 2, 27 févr. 1917, A. Gide).

I. En électricité, tension supérieure à la valeur la plus élevée pouvant exister, en service normal, entre deux parties conductrices d'un appareil, d'une installation : *Il se met en surtension par effet de masse* (Hamp).

II. 1. *Littér.* Intensité extrême de la vie affective et intellectuelle : *Sitôt dans la rue, mon inquiétude prit une force nouvelle ; je la repoussai, luttai contre elle, m'irritant contre moi de ne pas mieux m'en libérer. Je parvins ainsi peu à peu à un état de surtension, d'exaltation singulière, très différente et très proche à la fois de l'inquiétude douloureuse qui l'avait fait naître, mais plus proche encore du bonheur* (Gide). || **2.** *Littér.* État d'une faculté intellectuelle qui est soumise, de façon continue, à des efforts dépassant la normale : *Certainement il était bon d'interrompre un peu mon travail et cette surtension d'esprit qu'il entraînait* (Gide).

● SYN. : **II, 1** *exaltation, fébrilité, fièvre, surexcitation.*

surtondre [syrtɔ̃dr] v. tr. (de *sur-* 2 et de *tondre ;* 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin). [Conj. **46.**] **1.** *Surtondre la laine,* couper avec des forces les extrémités les moins fines des toisons avant de laver celles-ci. (Vieilli.) || **2.** En mégisserie, enlever le poil d'une peau préparée à la chaux. (Vieilli.)

surtonte [syrtɔ̃t] n. f. (de *surtondre,* d'après *tonte ;* av. 1757, Fontenelle, puis 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Laine obtenue en surtondant des toisons (vieilli) : *La surtonte est la dernière qualité de la laine ; elle ne peut servir que pour des ouvrages grossiers* (Fontenelle). || **2.** En mégisserie, action de surtondre une peau ; résultat de cette action. (Vieilli.)

surtors [syrtɔr] n. m. (de *sur-* 2 et de *tors,* n. m. ; 1872, Littré). Dans l'industrie textile, excès de torsion donné à des fils.

1. surtout [syrtu] adv. (de *sur* 1 et de *tout* [a remplacé divers adv. contenant *sur* et *tout,* comme l'anc. franç. *ensorquetot, ensur(e)tut,* surtout (v. 1050, *Vie de saint Alexis*), proprem. « en sur que tout, en sur tout »] ; 1470, *Comptes de la ville de Doullens,* au sens de « en tout » ; sens 1, fin du XV[e] s., Commynes [pour renforcer un ordre..., av. 1549, Marguerite de Navarre] ; sens 2, fin du XV[e] s., Commynes). **1.** Plus que toute autre chose, avant toute chose : *Il aime surtout le champagne. L'Hanovrien constant, qui, formé pour servir, | Sait souffrir et combattre, et surtout obéir* (Voltaire). *Elle a honte de m'aimer parce qu'elle est plus vieille que moi. Moi, je trouve ça naturel, il faut bien qu'il y en ait un qui soit plus âgé que l'autre. Surtout c'était plus moral* (Sartre) ; pour renforcer un ordre, un conseil (souvent en position détachée) : *Surtout, soyez prudents ! Ne dites pas surtout que je ne vous dois pas d'explications, d'éclaircissements, en un mot* (Adamov). || **2.** Plus particulièrement, principalement (sert à mettre en relief un objet, une qualité, une circonstance, etc., parmi d'autres du même genre) : *L'homme est surtout malheureux par son inconstance* (Chateaubriand). *Sa misère se voyait surtout à ses souliers crevés* (Gide).

● SYN. : **2** *notamment, particulièrement, principalement, spécialement.*

◆ **Surtout que** loc. conj. (1903, F. Jammes). *Fam.* D'autant plus que (suivi de l'indicatif ou du conditionnel) : *Quand il aura vu Paul, il pourra bien le quitter, surtout que ce ne sera pas pour longtemps* (Chamson). *Il a refusé ce travail supplémentaire, surtout qu'il aurait dû y consacrer tous ses week-ends.*

2. surtout [syrtu] n. m. (de *sur* 1 et de *tout,* proprem. « ce qui se place par-dessus tout [le reste] » ; 1684 [d'après Furetière, 1690], au sens I, 1 [par iron., 1690, M[me] de Sévigné] ; sens I, 2, 1694, Havard ; sens II, 1, 1694, Acad. ; sens II, 2, 1753, *Encyclopédie,*

III, 542 ; sens II, 3, 1793, *Cours complet d'agriculture,* I, 65 ; sens II, 4, 1836, Acad. [*surtout fibreux,* 1964, Larousse]).

I. SENS COURANTS. **1.** Vêtement ample que l'on porte par-dessus les autres habits pour les protéger (vieilli) : *L'habit est vraiment leste, et des plus à la mode : | Pour un surtout de chasse il me sera commode.* (Regnard). *Leurs jupes de dessous plus précieuses encore que leur surtout* (Hugo) ; et par iron. : *Depuis que mon mari, par grâce singulière, | D'un surtout de sapin que l'on appelle bière, | Dont on sort rarement, a voulu se munir, | J'ai fait vœu d'être veuve, et je le veux tenir* (Regnard). || **2.** Grande pièce de vaisselle ou d'orfèvrerie, souvent en forme de plateau, qui occupe le centre de la table lors des grands repas, et sur laquelle on place divers objets décoratifs (fleurs, lumières, etc.).

II. SENS TECHNIQUES OU SCIENTIFIQUES. **1.** *Vx.* Petite charrette très légère, en forme de grande manne, qui servait à transporter les bagages. || **2.** Second moule qui entoure le moule d'une cloche. (Vieilli.) || **3.** Paillasson conique dont on couvre une ruche. || **4.** *Surtout ligamenteux de la colonne vertébrale* nom donné au ligament vertébral antérieur et au ligament vertébral postérieur. (Vieilli.) || *Surtout fibreux,* nom donné à certaines expansions aponévrotiques qui recouvrent les articulations : *Le surtout fibreux du genou.*

surtravail [syrtravaj] n. m. (de *sur-* 2 et de *travail ;* 1904, Larousse). Dans la théorie marxiste, quantité de travail que fournit l'ouvrier après avoir produit une valeur équivalente à son salaire.

survaleur [syrvalœr] n. f. (de *sur-* 2 et de *valeur ;* 1611, Cotgrave, puis 30 oct. 1871, *Journ. officiel,* p. 4228). En économie politique, excès de valeur : *La survaleur des monnaies amène leur disparition.*

survalorisation [syrvalɔrizasjɔ̃] n. f. (de *survaloriser ;* 1975, Larousse). Action de survaloriser ; résultat de cette action.

survaloriser [syrvalɔrize] v. tr. (de *sur-* 2 et de *valoriser ;* 1975, Larousse). Attribuer une valeur excessive à quelque chose (au pr. et au fig.) : *Les annonceurs publicitaires survalorisent souvent les produits qu'ils présentent.*

surveillance [syrvejɑ̃s] n. f. (de *surveiller ;* 1633, Bloch-Wartburg, sans indication de sens, puis 1768, Brunot, au sens I, 1 [*la surveillance de quelqu'un,* 1798, Acad. ; *la surveillance de quelqu'un* ou *de quelque chose,* 1893, *Dict. général ;* absol., 1906, Loti] ; sens I, 2, 1957, Robert [art. *garde* 1] ; sens I, 3, 1893, *Dict. général ;* sens I, 4, 1961, Larousse [art. *direction*] ; sens II, 1, 1876, Larousse ; sens II, 2, 18 avr. 1804 [28 floréal an XII], *Bulletin des lois*).

I. ACTION DE SURVEILLER. **1.** Action d'exercer un contrôle suivi sur quelqu'un ou sur quelque chose ; ce contrôle lui-même : *Surveillance militaire, policière, politique. D'ailleurs, une surveillance plus attentive que jamais est nécessaire* (Bainville). *La République est en péril. Pour la sauver, il faut une économie scrupuleuse dans les finances, une activité et une surveillance sans relâche dans tous les services* (Adamov). || *La surveillance de quelqu'un,* la surveillance exercée par cette personne : *Les prisonniers ont trompé la surveillance de leurs gardiens et se sont évadés. Elle* [Anna] *n'en invite que davantage Giuseppina, elle craint, en l'écartant, d'irriter Attilio, qui la rencontrera ailleurs ; elle préfère tenir sa rivale sous sa surveillance* (Vailland). || *La surveillance de quelqu'un* ou *de quelque chose,* la surveillance exercée sur cette personne ou sur cette chose : *Être préposé à la surveillance d'une équipe, d'une machine, d'un travail. Il est chargé de la surveillance des élèves pendant les récréations.* || Absol. *Une surveillance, des surveillances,* un service, des services de surveillance : [L'ange à Sébastien :] *La machine administrative s'est compliquée petit à petit. Il fallait organiser des surveillances, des contrôles, des dénombrements* (Duhamel). || Spécialem. *Surveillance légale,* garde judiciaire d'objets saisis, mis sous scellés ou sous séquestre. || **2.** Spécialem. *Conseil de surveillance,* conseil de trois actionnaires établi dans chaque société en commandite par actions, pour contrôler la comptabilité et, au besoin, convoquer l'assemblée générale. || **3.** Spécialem. *Direction de la surveillance du territoire (D.S.T.),* service de police dépendant de la direction générale de la Sûreté nationale, chargé de la répression de l'espionnage à l'intérieur du territoire.

II. ÉTAT D'UNE PERSONNE SURVEILLÉE. **1.** Contrôle suivi auquel une personne est soumise : *Deux mois de surveillance médicale quotidienne lui seront nécessaires avant qu'il puisse reprendre son travail.* || **2.** Vx. *Surveillance de la haute police,* pénalité accessoire, introduite dans la législation française en 1804, qui consistait à interdire à un prisonnier libéré l'accès de certains lieux et, en même temps, à le confiner, avec défense d'en sortir sans autorisation, dans la résidence qu'il avait choisie ou qui lui avait été assignée : *Depuis 1885, la surveillance de la haute police est remplacée par l'interdiction de séjour.*

• SYN. : **I, 1** *contrôle, vigilance.* || **II, 1** *observation.*

◆ **De surveillance** loc. adj. (1938, Bernanos). Se dit d'un individu, d'un organisme, d'un objet dont le rôle est d'exercer un contrôle suivi sur des personnes ou des choses : *Un agent de surveillance. Un service de surveillance. Les avions de surveillance sont pourvus d'un armement plus léger que les avions de combat.*

◆ **En surveillance** loc. adj. ou adv (sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1964, Larousse [aussi pour une batterie]) **1.** Se dit d'une personne qui est soumise à un contrôle suivi : *Il doit rester en surveillance pendant deux ans* (Littré). *Un malade en surveillance à l'hôpital.* || **2.** Se dit d'une arme à feu (mitrailleuse, canon) dont le tir est préparé pour prendre à partie tout objectif qui se présenterait dans un secteur donné. || Se dit d'une batterie dont les plans de tir des pièces sont rendus parallèles à une même direction.

surveillant, e [syrvɛjɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *surveiller ;* 1535, Olivétan, au sens 1 [pour une chose personnifiée, av. 1711, Boileau] ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1876, Larousse [*surveillant général...,* 1932, J. Romains]). **1.** Personne qui surveille, qui exerce un contrôle suivi sur quelqu'un ou quelque chose : *César ne me voit plus, Albine, sans témoins.* | [...] | *Je vois deux surveillants* [Sénèque et Burrhus], *ses maîtres et les miens, | Présider l'un ou l'autre à tous nos entretiens* (Racine) ; et, *littér.,* en parlant d'une chose personnifiée : *Le soupçon et la peur sont de bons surveillants* (Boileau). || **2.** Personne chargée de veiller à la bonne marche d'un travail, d'un service, etc., dont elle a la responsabilité : *La surveillante d'une salle d'hôpital. Dans la baraque du médecin, elle ne trouva qu'une infirmière. « Toujours autant de travail, mon petit... Vous direz au docteur que je suis passée. La surveillante-chef m'attend »* (Vailland). || **3.** Personne chargée de la discipline dans un établissement d'enseignement : *Surveillant d'externat, d'internat.* || *Surveillant général, surveillante générale,* dans un lycée, fonctionnaire adjoint(e) au censeur pour l'administration intérieure de l'ensemble ou d'une partie de l'établissement. (Les élèves emploient l'abrév. fam. SURGÉ.)

• SYN. : **1** *espion ;* **2** *contrôleur, garde, gardien, veilleur.*

◆ adj. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** *Littér.* Se dit d'une personne qui exerce, qui a la charge d'exercer un contrôle suivi sur quelqu'un ou quelque chose (vieilli) : *La mère éclairée représente, à l'égard de sa fille, l'une de ces divinités surveillantes que les anciens plaçaient auprès des mortels* (M^me de Rémusat). *Cet homme est trop surveillant* (Littré). || **2.** *Littér.* Se dit de ce qui, dans le comportement d'une personne, traduit la volonté d'exercer un contrôle sur son entourage (peu usité) : *Et toujours les attitudes surveillantes d'Audiberte* (Daudet).

surveille [syrvɛj] n. f. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *veille ;* v. 1170, *Vie d'Édouard le Confesseur,* écrit *serveille ;* v. 1196, Ambroise, écrit *sorveille ; surveille,* 1395,

Anglure). *Vx* ou *littér.* Syn. de AVANT-VEILLE (au sens 1) : *Dix fois M. Morrel était venu chez le père Dantès pour le retirer chez lui, et, la veille ou la surveille de sa mort, il avait laissé sur la cheminée une bourse avec laquelle on paya les dettes du bonhomme* (Dumas père).

surveillé, e [syrveje] adj. (part. passé de *surveiller ;* 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui fait l'objet d'une surveillance : *Un suspect étroitement surveillé, dont tous les déplacements sont surveillés. Il est bien surveillé* (Acad., 1835). || **2.** *Externe surveillé,* dans un établissement scolaire, élève qui, après les classes de l'après-midi, fait ses devoirs et apprend ses leçons, sous le contrôle d'un surveillant, en étude *(étude surveillée).* || **3.** *Résidence surveillée,* résidence imposée, par décision de justice, à un individu dont la police veut pouvoir contrôler les mouvements. || *Liberté surveillée,* v. LIBERTÉ (§ A, I, n. 2).

● SYN. : **1** *épié, gardé à vue.*

◆ **surveillé** n. m. (30 août 1875, *Bulletin des lois*). *Vx.* Prisonnier libéré qui était soumis à la pénalité accessoire appelée « surveillance de la haute police ».

surveiller [syrveje] v. tr. (de *sur-* 2 et de *veiller ;* 1586 [d'après Stoer, 1625], au sens I, 1 [en parlant d'un animal, 1857, Baudelaire ; en sport, 1922, P. Morand, 130] ; sens I, 2, 1876, Larousse [aussi absol.] ; sens I, 3, 1935, Acad. ; sens II, 1, 1586, d'après Stoer, 1625 [en termes militaires, 1835, Vigny — au fig., 1935, J. de Lacretelle, III, 154] ; sens II, 2, 1837, V. Hugo ; sens II, 3, 3 oct. 1916, A. Gide).

I. SURVEILLER QUELQU'UN. **1.** Exercer un contrôle suivi sur la conduite d'une personne ou d'une collectivité, afin de les empêcher, si possible, de nuire à autrui, de transgresser les règles morales et sociales : *Depuis quelques jours, je la trouvais bizarre* [...]. *Cette idée de vouloir à tout prix vendre sa cape de zibeline ! Nous aurions dû nous méfier, la surveiller davantage...* (Troyat). *Il se leva, passa dans la salle à manger (en laissant la porte ouverte pour surveiller Giuseppina)...* (Vailland). || *Littér.* En parlant d'un animal, épier une proie : *Cet agonisant que déjà le loup flaire | Et que surveille le corbeau* (Baudelaire). || Spécialem. *Surveiller un adversaire, un concurrent,* en sport, observer avec attention son comportement, pour éviter d'être surpris : *Ce coureur s'est placé d'emblée dans la foulée du champion, l'a constamment surveillé et a pu répondre à son démarrage dans la dernière ligne droite.* || **2.** Exercer un contrôle suivi sur des personnes qu'on a pour fonction de maintenir sous son autorité : *Surveille ces trois hommes et ne manque pas de m'avertir si quelque chose te paraît suspect* (Aymé) ; et absol. : *Le magister administre, instruit, surveille* (Fromentin). || **3.** Ne pas perdre de vue une personne, afin de pouvoir, en cas de nécessité, l'aider, la protéger ou la secourir sans délai : *Deux infirmières se relaient pour surveiller jour et nuit ce grand malade. Elle surveille ses enfants pendant qu'ils jouent* (Acad., 1935).

II. SURVEILLER QUELQUE CHOSE. **1.** Porter, de façon suivie, pour prévenir des suites fâcheuses ou inopinées, son attention sur certaines activités, sur l'endroit où elles ont lieu ou pourraient avoir lieu : *Surveiller les fréquentations de ses enfants. On doit surveiller les mœurs de ces gens-là* (Flaubert). *M^me^ Bailey surveillait tout d'un œil sévère, ne quittant pas Lucien d'une semelle, de peur qu'il ne laissât échapper quelque fausse note...* (Butor). || *Spécialem.* En termes militaires, disposer des moyens d'observation et de défense près d'un lieu d'où une attaque pourrait survenir : *Envoyer une escadre pour surveiller les côtes d'un pays hostile ;* et au fig. : *Elle surveillait craintivement son visage, qui, malgré cette déclaration, semblait se radoucir peu à peu* (Lacretelle). || **2.** Veiller à la bonne marche d'une opération, d'un service, etc., dont on a la responsabilité : *Un contremaître qui surveille la mise au point d'un moteur. Comme la propriété était à l'autre bout des États-Unis, Michel n'y allait jamais qu'en avion, et très fréquemment encore, pour surveiller les travaux* (Triolet). || **3.** Régler d'une manière attentive son propre comportement, afin qu'il reste conforme à ce qui paraît souhaitable : *En société, il surveille son langage, mais, dans l'intimité, il n'hésite pas à se servir de mots très crus. Pour ne pas perdre sa sveltesse, cette femme surveille sa ligne avec beaucoup de soin.*

● SYN. : **I, 1** *chaperonner, épier, espionner, guetter, observer ;* **2** *garder.* || **II, 2** *contrôler, inspecter, vérifier.*

◆ v. tr. ind. **[à]** (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1778, Diderot). **1.** *Vx.* Veiller attentivement et avec autorité à quelque chose ou sur quelqu'un : *On donne des gouvernantes pour surveiller à des enfants, pour prendre garde qu'ils ne tombent, qu'ils ne se blessent* (Furetière, 1690). *Un général d'armée doit surveiller à tout ce qui se passe* (Acad., 1935). || **2.** *Vx.* Mettre en œuvre toute son attention pour empêcher une chose de se produire : *Passer son temps à surveiller aux fraudes des marchands de blé, à la négligence des magasiniers...* (Diderot).

◆ **se surveiller** v. pr. (1819, Boiste). Être particulièrement et constamment attentif à ses gestes, à ses propos, à sa tenue, afin de ne pas donner prise à la critique : LE CARDINAL : *Au contraire, Monsieur le Duc. À la Cour de Rome, chacun se surveille et surveille son voisin* (Cocteau).

survenance [syrvənɑ̃s] n. f. (de *survenir ;* v. 1500, *Thérence en françois,* au sens 1 ; sens 2, 1740, Acad.). **1.** *Vx.* « Arrivée imprévue » (Littré) : *La survenance de la mort* (Montaigne). || **2.** Auj. et spécialem. *Survenance d'enfant,* naissance d'un ayant droit qui se produit, de façon inattendue, après qu'une donation a été faite.

survenant, e [syrvənɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *survenir* [v. ce mot] ; v. 1370, Oresme, écrit *sourvenant* [*survenant,* 1690, Furetière], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Se disait d'une personne arrivant « sans qu'on l'attende, et particulièrement à dîner » (Furetière, 1690). || **2.** *Vx* ou *littér.* Se dit d'une chose qui arrive, se produit en plus d'autre chose et de façon imprévue : *La moindre maladie* [...] *survenante est capable d'emporter un homme de cet âge-là* (Furetière, 1690). *Vagues sonores de chiffons noircis que font taire les vagues survenantes* (Goncourt).

◆ n. (milieu du XII^e^ s., écrit *sorvenant,* au sens de « étranger » ; sens moderne, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *sorvenant* [*survenant,* v. 1360, Froissart]). *Vx* ou *littér.* Personne qui arrive à l'improviste : *J'assiste à des soupers privés où la porte est fermée à tout survenant* (Rousseau). *Ces paroles conventionnelles par lesquelles on invite le survenant à s'asseoir et qu'on n'entend même pas dans l'ordinaire de la vie* (Proust).

survendre [syrvɑ̃dr] v. tr. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *vendre ;* début du XIV^e^ s., écrit *seurvendre ; survendre,* 1549, R. Estienne [absol., 1835, Acad.]). [Conj. **46.**] Vendre quelque chose au-dessus de son prix normal, au-dessus de sa valeur (vieilli) : *Sur le débit à la petite mesure où le sel est survendu et souvent augmenté avec du sable..* (Vauban). *Survendre au peuple les fruits de la terre, c'est les lui ravir* (Raynal) ; et absol. : *Il n'est pas juste que vous me survendiez* (Acad., 1835).

survenir [syrvənir] v. intr. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et de *venir ;* v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 2 [impers., 1679, M^me^ de Sévigné ; en parlant d'une chose, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *sorvenir,* et fin du XV^e^ s., Commynes, écrit *survenir* — impers., v. 1570, Carloix] ; sens 1, v. 1155, Wace [en parlant d'une chose, v. 1130, *Eneas,* écrit *sorvenir — survenir,* XV^e^ s.]). [Conj. **16.**] **1.** *Vx.* En parlant d'une personne, arriver en plus de celles qui étaient attendues : *Si quelqu'un survient dans votre causerie, | Qui sache la comprendre et dont l'œil vous sourie, | Il écoute, il s'assied, il devise avec vous* (Sainte-Beuve). || En parlant d'une chose, s'ajouter à ce qui existe déjà, venir en surcroît : *Les peuples ne demandent qu'à voir naître des oracles en tous lieux ; et puis l'ancienneté survient à tous ces oracles, qui leur fait tous les biens du monde* (Fontenelle). *Si la fièvre survenait, s'il survient le moindre accident, c'est un homme mort* (Acad., 1835). || **2.** *Auj.*

En parlant d'une personne ou d'un autre être animé, arriver à l'improviste et brusquement : *Sur ces entrefaites, le juge de paix survint* (Flaubert) ; et impers. : *S'il survenait quelque importun, il est entendu que je suis le représentant d'une grosse maison belge de papeterie..* (Romains). || En parlant d'une chose, se produire, naître, arriver de façon inattendue, brutale et souvent accidentelle : *Pas un instant ne me survint l'idée que j'eusse pu mener une existence différente..* (Gide). *Survint la guerre. Durant deux ans de présence sous les drapeaux, je ne pensais pas à autre chose qu'à Moravagine, idiot* (Cendrars) ; et impers. : *Au bout de trois jours, il survient ordinairement une jaunisse* (Buffon). *Il nous est survenu en revanche beaucoup de facéties d'un comique relevé* (Flaubert).

• SYN. : **2** *surgir ; advenir, se présenter.*

• REM. Ne se conjugue qu'avec l'auxil. *être.*

1. survente [syrvɑ̃t] n. f. (de *survendre,* d'après *vente ;* 29 oct. 1640, d'après Littré, 1872). Vente à un prix beaucoup trop élevé (vieilli) : *C'est une survente trop visible* (Acad., 1878).

2. survente [syrvɑ̃t] n. f. (déverbal de *surventer ;* 1771, Trévoux). En termes de marine, augmentation de la force du vent.

surventer [syrvɑ̃te] v. impers. (de *sur-* 2 et de *venter ;* 1529, Jal, puis 1771, Trévoux). En termes de marine, augmenter de force, en parlant d'un vent déjà violent : *S'il survente, on cargue tout, et l'on peut se tirer d'affaire* (Hugo).

survenue [syrvəny] n. f. (part. passé fém. substantivé de *survenir* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *sorvenue ; survenue,* v. 1360, Froissart). *Vx* ou *littér.* Arrivée soudaine et inopinée (au pr. et au fig.) : *Quel effet produisit sur lui la brusque et intempestive survenue du cardinal !* (Hugo).

surverse [syrvɛrs] n. f. (de *sur-* 2 et de *verse ;* 1975, Larousse [aussi « liquide évacué... »]). En termes de mines, évacuation par trop-plein, par débordement à la partie supérieure d'une cuve, d'un bassin, d'un épaississeur ou d'un cyclone. || Liquide évacué au cours de cette opération.

survêtement [syrvɛtmɑ̃] n. m. (de *sur-* 2 et de *vêtement ;* 1824, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 17 août 1957, *le Monde ;* sens 3, 13 juill. 1965, *le Monde*). **1.** *Vx* ou *littér.* Vêtement qu'on met par-dessus un autre : *J'étais vêtu comme toujours, avec une simplicité parfaite et, pour tout survêtement, j'emportais un waterproof, un vague imperméable de tissu caoutchouté* (Duhamel). || **2.** *Auj.* Vêtement en jersey molletonné, composé d'une blouse et d'un pantalon assez amples, que les athlètes, les coureurs, etc., mettent par-dessus leur tenue de sport entre les épreuves d'une compétition (pour protéger leurs muscles du refroidissement) ou qu'ils portent au cours de certaines séances d'entraînement. || **3.** *Par extens.* Vêtement militaire comprenant (en plus d'une blouse et d'un pantalon) une cagoule, des couvre-chaussures et des gants spéciaux, qui doit permettre au combattant de se protéger contre les armes chimiques, biologiques et nucléaires.

survider [syrvide] v. tr. (de *sur-* 2 et de *vider* [v. ce mot] ; 1549, R. Estienne, écrit *survuider* [*survider,* 22 oct. 1715, d'après Littré, 1872], au sens de « transvaser » ; sens actuel, 1690, Furetière, écrit *survuider* [*survider,* 1762, Acad.]). Enlever le trop-plein d'un récipient : *Survider un tonneau.*

survie [syrvi] n. f. (de *sur-* 2 et de *vie ;* 1510, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1604 [d'après le *FEW,* XIV, 542 b], écrit *sourvie* [*survie,* 1670, d'après Richelet, 1680 ; *gains... de survie,* 1688, d'après Trévoux, 1771 ; *présomption de survie,* 1876, Larousse ; *tables de survie,* 1872, Littré] ; sens 2, 1935, Alexis Carrel [en parlant d'une collectivité, av. 1850, Balzac ; au fig., début du XXᵉ s.] ; sens 3, 1907, Larousse [au fig., 25 sept. 1887, Goncourt]). **1.** État d'une personne qui survit à quelqu'un : *En cas de survie, l'un des contractants s'oblige...* (Acad., 1835). || *Gains* ou *droits de survie,* avantages que, dans un acte, les contractants stipulent au profit de celui qui survivra à l'autre ou aux autres. || *Présomption de survie,* en droit, lorsque plusieurs personnes appelées à se succéder réciproquement sont décédées dans un même accident sans qu'on puisse connaître l'ordre de leur décès, présomption établie en faveur de l'une d'elles d'après son âge et son sexe. || *Tables de survie,* en démographie, tables qui indiquent, pour chaque année d'âge, la proportion de vivants sur cent personnes nées la même année. || **2.** Prolongation de la vie au-delà du terme normal ou du terme prévu : *Ce traitement médical a été très douloureux et n'a procuré au malade que deux ou trois mois de survie ;* et en parlant d'une collectivité : *La survie d'un peuple est l'œuvre de ses hommes de génie* (Balzac). || *Fig.* Prolongation d'une activité, d'un sentiment, d'un état d'esprit, etc., au-delà du terme qui pourrait ou devrait marquer la fin de leur existence : *L'état d'esprit du public, son degré de culture et de curiosité sont évidemment des facteurs essentiels de la survie et de la prospérité du théâtre* (Romains). || **3.** Continuation de la vie dans un autre univers, après la mort physiologique : *Tout finit-il à la mort ? Y a-t-il une survie imaginable ?* (Maeterlinck). *Et si je ne suis pas plus effrayée de la mort c'est que je ne crois pas à la survie..* (Gide). || *Fig.* Le fait de garder son actualité et de subsister longtemps dans la mémoire des hommes, en parlant d'un artiste, d'une œuvre, d'une idée, etc. : *La survie des grands auteurs classiques. Il importait d'assurer à mes phrases une survie qui leur permît d'atteindre des lecteurs futurs* (Gide).

• SYN. : **2** *rémission ; survivance ;* **3** *immortalité.*

survirage [syrviraʒ] n. m. (de *survirer ;* 1964, Larousse). Phénomène qui se produit, au cours d'un virage, lorsqu'une voiture automobile survire.

survirer [syrvire] v. intr. (de *sur-* 2 et de *virer ;* 1964, Larousse). En parlant d'une voiture automobile, avoir le train arrière qui, dès le début d'un virage, tend à glisser latéralement vers l'extérieur de la courbe.

survireur, euse [syrvirœr, -øz] adj. (de *survirer ;* 1964, Larousse). Se dit d'un véhicule automobile qui survire.

survivance [syrvivɑ̃s] n. f. (de *survivre* 1 ; 1510, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens I, 1549, R. Estienne ; sens II, 1, 1845, Bescherelle [en parlant d'une collectivité, av. 1914, Ch. Péguy ; en biologie, 1904, Larousse] ; sens II, 2, 1872, Littré [*survivance de l'âme,* 1769, Ch. Bonnet ; au fig., 1927, Montherlant] ; sens II, 3, 1845, Bescherelle [en linguistique, 1933, Marouzeau ; en géomorphologie, 1964, Larousse]).

I. *Autref.* Privilège accordé à un homme, alors que le titulaire était encore vivant, de succéder au possesseur d'une charge ou d'un emploi non vénal et intransmissible, après le décès de cette personne : *Il vous mande qu'on parle que M. de Verneuil donne son gouvernement à M. de Lauzun, et qu'il prend celui de Berry, avec la survivance pour M. de Sully* (Sévigné). *Je lui veux de ma place offrir la survivance* (Delavigne).

II. 1. *Littér.* En parlant d'une personne, le fait de survivre à quelqu'un ou, plus généralement, le fait de se maintenir en vie : *Le besoin de survivance est si vif chez nous, femmes...* (Colette) ; et en parlant d'une collectivité : *Nous ferons tout* [...] *pour assurer la perpétuité, la survivance de cette race et la conservation de cette cité...* (Péguy). || *Spécialem.* En biologie, résistance des organismes ou des organes aux causes de disparition. || **2.** *Littér.* Continuation de l'existence humaine après la mort, dans un monde qui échappe aux lois naturelles : *L'homme qui haïssait la mort* [...], *qui désespérait de la survivance personnelle, a voulu se délivrer dans l'immortalité de l'espèce* (Camus). || *Survivance de l'âme,* existence indépendante et éternelle de l'âme après la mort du corps : *L'existence de Dieu, la survivance de l'âme acquirent aux yeux de Franklin l'autorité de dogmes véritables* (Mignet). || *Fig.* Actualité ou succès que conserve une production artistique après la mort de son auteur : *Baudelaire a vécu sous l'impression détestable que donnait aux hommes de son temps la survivance misé-*

rable de l'ancien classicisme de l'Empire (Valéry). *C'est délicieux de penser que la survivance de votre œuvre vous intéresse aussi peu que celle de votre âme* (Montherlant). || **3.** *Par extens.* Élément biologique, psychologique, moral, social ou intellectuel qui subsiste, alors que les conditions qui l'ont fait naître ont disparu : *Il me séduirait assez d'admettre qu'elle* [la conscience morale] *est la survivance d'un instinct essentiel à l'homme, animal social* (Martin du Gard). *La religion en Normandie, à cette époque, ne put être expliquée que par une survivance du jansénisme...* (La Varende). || *Spécialem.* En linguistique, syn. de ARCHAÏSME. || *Spécialem.* En géomorphologie, forme qui n'évolue plus, actuellement, en raison de la disparition des processus qui ont permis sa création : *Les glacis d'érosion des montagnes méditerranéennes, remontant à des climats secs pliocènes, sont des survivances.*

• SYN. : **II, 2** *immortalité.*

survivancier [syrvivɑ̃sje] n. m. (de *survivance ;* 1680, Richelet, au sens 1 [au fig., av. 1813, Delille] ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand). **1.** *Vx.* Celui qui a la survivance d'une charge, d'un emploi : *Le prince de Turenne, fils aîné de M. de Bouillon, et son survivancier, tué à Steinkerke* (Saint-Simon) ; et au fig. (peu usité) : *Le bras manchot* [...] *resté sans office.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Artiste qui imite les œuvres d'autrui, qui se considère comme l'héritier d'un maître (peu usité) : *Qui fut jamais plus littéraire en France que Lhopital, survivancier d'Horace...* (Chateaubriand).

survivant, e [syrvivɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *survivre* 1 ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [pour celui des époux qui survit à l'autre, 1690, Furetière ; *assurance survivants,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1860, Poitevin [pour des choses, av. 1842, Stendhal] ; sens 3, 1906, R. Rolland [pour des choses, av. 1922, Proust]). **1.** Se dit d'une personne qui survit à quelqu'un : *Cette jeune orpheline avait trois frères plus âgés, dont deux sont morts ; le frère survivant s'est occupé d'elle comme un père. La survivante ne parle* [...] *de la morte qu'avec des yeux imprécatoires et des réticences perfides* (Barbey d'Aurevilly). || *Spécialem.* Se dit de celui des époux qui survit à l'autre : *Le survivant, la survivante aura tout le bien* (Acad., 1694). *La loi règle l'ordre de succéder entre les héritiers légitimes ; à leur défaut, les biens passent aux enfants naturels, ensuite à l'époux survivant* (Code civil). || Ellipt. et spécialem. *Assurance survivants,* modalité de l'assurance vieillesse et de l'assurance contre les accidents du travail, consistant en la prise en charge, par l'assurance, du conjoint survivant et parfois des enfants mineurs d'un assuré décédé. || **2.** Se dit d'une personne qui reste vivante après un accident, une catastrophe, une guerre, etc., où les morts ont été nombreux : *L'avion s'est écrasé sur la piste au moment de l'atterrissage ; malgré la rapidité des secours, il n'y a eu que deux survivants parmi les cinquante passagers. Le condamné à mort de 1940* [De Gaulle] *s'agenouillerait alors sur la tombe du condamné à mort de 1945* [Pétain], *et autour de lui les Français survivants se tairaient et repasseraient en esprit par où ils sont passés durant ces années sinistres* (Mauriac). || Se dit de choses qui subsistent alors que beaucoup d'autres du même genre ont diparu : *L'histoire entière de notre globe* [...] *jusqu'à l'époque où notre espèce, après tant d'autres espèces détruites ou survivantes, a pu l'habiter* (Taine). *Il n'avait pas compté de trouver ici tant de beautés survivantes* (Hermant). || **3.** Se dit d'une personne, généralement âgée, qui a vécu une période de l'histoire considérée comme révolue, ou qui refuse de se plier aux changements de la civilisation et de la société : *À la fin de sa carrière, dernier survivant de la grande Renaissance, il* [Michel-Ange] *la personnifiait, il était à lui seul tout un siècle de gloire* (Rolland). || Se dit de choses qui rappellent, par leur présence, l'existence de la période ancienne à laquelle elles appartenaient : *L'archéologue retrouve çà et là quelques fragments survivants d'une civilisation oubliée. Il peut être bien pour l'esprit, en voyant de l'air qui souffle, la mer, une pierre, de voir des contemporains de la création, des survivants du déluge* (Proust).

• SYN. : **2** *rescapé.*

survivre [syrvivr] v. tr. (de *sur-* 2 [v. ce mot] et du v. *vivre ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « vivre plus longtemps que n'a vécu [quelqu'un] » ; sens 1, v. 1155, Wace [souvent écrit *sorvivre, sourvivre,* du XIIᵉ au XVᵉ s.] ; sens 2, 1559, Amyot). [Conj. **57.**] **1.** *Class.* ou vx. *Survivre quelqu'un,* rester en vie après la mort de cette personne : *S'il fût mort, vous ne l'eussiez pas voulu survivre* (Malherbe). *Beringhen, son beau-frère, ne le survécut pas d'un mois* (Saint-Simon). || **2.** *Class.* ou littér. *Survivre quelque chose,* continuer à profiter d'une chose acquise dans le passé, et, notamment, d'une chose qui appartenait à une personne décédée : *Et j'aurai trop longtemps survécu son amour* (Rotrou). *Une de ces veuves* [...] *qui finiraient par ruiner la gloire qu'elles survivent et dont elles vivent à force de la soigner à rebours et de la défendre traîtreusement* (Hermant).

◆ v. tr. ind. **[à]** (sens I, 1, 1538, R. Estienne [absol., v. 1283, Beaumanoir, écrit *sorvivre — survivre,* XVᵉ s. ; par extens., av. 1841, Chateaubriand ; *survivre à soi-même...,* 1694, Acad.] ; sens I, 2, 1838, Musset [absol., 1916, Barbusse] ; sens I, 3, 1580, Montaigne [aussi avec, comme complément, le nom de la chose dont la perte... paraît insupportable ; absol., av. 1922, Proust] ; sens II, 1, 1667, Racine [absol., 1862, Leconte de Lisle ; « ...après la disparition d'une personne », 1949, Sartre] ; sens II, 2, 1876, Larousse [absol., milieu du XIXᵉ s., Fromentin]).

I. EN PARLANT D'UNE PERSONNE. 1. Rester en vie après la mort de personnes auxquelles on était étroitement lié : *Mᵐᵉ de Maintenon survécut quatre ans au roi* (Genlis). *Le vieux Gordien s'étrangla avec sa ceinture pour ne pas survivre à son fils* (Chateaubriand) ; et absol. : *L'enfant fut tué net, la mère survécut* (Daudet) ; par extens. et fig. : *Je viens de voir l'image du vieil homme de lettres qui a survécu à la génération dont il fut le brillant amuseur ; du vieux poète* [...] *dans la baraque de qui le monde oublieux ne veut plus entrer !* (Baudelaire). || Fig. *Survivre à soi-même, à son talent, etc.,* perdre, de son vivant, le plein usage de ses facultés, l'essentiel de ses qualités, etc. : *Il y a de grands hommes qui survivent à leur génie* (Rolland). || **2.** Rester en vie après un accident, une catastrophe, etc., où de nombreuses personnes ont péri ; échapper à une cause de mort violente : *Alors qu'à Munich, tous mes amis bavarois étaient morts,* [...] *le hasard m'avait ici relié à ceux qui devaient survivre à la guerre et à la révolution* (Giraudoux) ; et absol. : *Et véritablement je ne puis concevoir comment ils* [les évacués] *se débrouilleront pour survivre* (Saint-Exupéry). || **3.** Continuer à vivre après avoir connu ou subi une chose qu'on juge intolérable, en quelque domaine que ce soit : *Charles IX ne survécut pas longtemps à ces horreurs* [la Saint-Barthélemy] (Voltaire). *Quelques auteurs, au rapport de Suétone,* [...] *disent qu'à son retour de Grèce* [...] *il* [Térence] *perdit cent-trente-huit pièces qu'il avait traduites de Ménandre, et qu'il ne put survivre à un tel accident* (Rollin). *Tu t'étonnes, cœur vieillissant, de survivre à tant de déroutes ?* (Mauriac) ; *vx* ou *littér.,* avec, comme complément, le nom de la chose dont la perte, la ruine paraît insupportable : *Est-il une mort plus cruelle que de survivre à l'honneur ?* (Rousseau). *Nous n'avons qu'un moyen de survivre à notre jeunesse, à notre maturité, à nos actions essentielles, les seules dignes de ce nom : l'oubli* (Arnoux) ; et absol. : *Cette attente* [...] *les aide à traverser les années au bout desquelles elles supporteront que leur fils ne soit plus, d'oublier peu à peu et de survivre, ou bien les fait mourir* (Proust).

II. EN PARLANT D'UNE CHOSE. 1. Continuer à exister après la disparition de quelque chose ; durer plus longtemps qu'une autre chose appartenant au même domaine : *La liberté de conscience n'a survécu nulle part à la chute des libertés civiles* (J. Simon). *Toutefois, la France a déjà survécu vingt-sept ans à l'Empire* (France) ; et absol. : *Beaucoup d'anciennes coutumes survivent dans cette province.* || Continuer à exister après la disparition d'une per-

sonne : *L'œuvre d'art survit à son auteur. Nos maisons, nos quartiers nous survivent* (Sartre). || **2.** Résister à des attaques, à des causes de destruction : *Il faut que l'amour maternel soit au théâtre un sentiment bien robuste pour survivre à tous les excès qu'on lui fait subir* (Saint-Victor) ; et absol. : *On oublie l'histoire au milieu de la bizarrerie du présent et les ruines pour ne considérer que ce qui survit* (Fromentin).

◆ **se survivre** v. pr. (sens 1, av. 1695, La Fontaine, d'après Féraud, 1788 ; sens 2, fin du XVII^e s., Saint-Simon ; sens 3, 1718, Acad. [en parlant d'une chose, av. 1885, V. Hugo]). **1.** Conserver, après sa mort, une autorité, une influence, une présence intellectuelle ou spirituelle, qui constituent comme une prolongation de la vie : *Se survivre dans ses enfants, dans ses ouvrages* (Acad., 1835). || **2.** Continuer à vivre au-delà du terme normal de l'existence, quand on a perdu la santé ou le goût de vivre : *Je me survis, mais je n'ai plus la force de me garer des saccades et des chocs* (Huysmans). *En pleine agonie,*[...] *il en discute le prix* [de ses propriétés] *avec eux* [des acquéreurs possibles] *âprement entre deux syncopes. La Supérieure est là qui lui fait une piqûre d'heure en heure pour lui permettre de se survivre le temps d'accomplir sa tâche* (Jouhandeau). || **3.** *Péjor.* Continuer à vivre avec des facultés diminuées, des qualités amoindries, en n'étant plus ce qu'on était par l'intelligence, la situation, etc. : *Il n'eut d'autre malheur que de se survivre un peu dans les dernières années* (Sainte-Beuve). || En parlant d'une chose, subsister après avoir perdu la plus grande partie de sa valeur ou de son intérêt : *La littérature occitanienne se survit encore* (Dauzat).

survol [syrvɔl] n. m. (déverbal de *survoler ;* avr. 1911, Larousse [II, 98], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Action de survoler un lieu ; résultat de cette action : *L'Angleterre étant hostile au survol de ses territoires, il faudrait partir de Djibouti. Je disposais d'un avion à un seul moteur* [...]. *De dix heures d'essence, avec les réservoirs supplémentaires...* (Malraux). || **2.** *Fig.* et *péjor.* Examen trop rapide : *Cet exposé n'était pas une étude approfondie, mais un simple survol.*

survoler [syrvɔle] v. tr. (de *sur-* 2 et de *voler ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens fig. de « dépasser [quelqu'un en quelque chose] » ; sens 1, v. 1530, C. Marot [ne semble pas être attesté entre 1660, Oudin, et le début du XX^e s.] ; sens 2, avr. 1911, Larousse [II, 98] ; sens 3, 1936, R. Martin du Gard). **1.** Voler par-dessus quelque chose : *Les oiseaux survolent les toits des maisons, en happant des insectes.* || **2.** En parlant d'un aéronef (de son pilote et de ses passagers), passer en l'air au-dessus d'un lieu, franchir un espace en volant : *Soudain le feu de la D.C.A. se fit entendre en divers points. Des canons du « Richelieu » et de la place prenaient à partie les appareils français libres et anglais qui commençaient à survoler la ville en jetant des tracts d'amitié* (De Gaulle). || **3.** *Fig.* Considérer d'une manière rapide et superficielle ce qui mériterait une étude plus détaillée, plus poussée : *J'ai appris* [...] *à survoler n'importe quel sujet, à en dégager les lignes essentielles, à faire le partage entre le principal, le secondaire et l'accessoire* (Martin du Gard).

survoltage [syrvɔltaʒ] n. m. (de *sur-* 2 et de *voltage ;* mars 1908, Larousse, I, 214). En électricité, voltage excessif.

survolté, e [syrvɔlte] adj. (part. passé de *survolter ;* début du XX^e s., au sens 1 ; sens 2, 17 sept. 1938, *le Temps* [par extens., 25 nov. 1968, *l'Observateur*] ; sens 3, 19 juin 1952, *le Figaro,* p. 8 [par extens., 18 mai 1968, *l'Express*]). **1.** Se dit d'un appareil électrique qui subit une tension plus élevée que la normale : *Une lampe survoltée dure très peu de temps.* || **2.** *Fig.* Se dit d'un lieu où règne une activité fébrile et trépidante : *Le plateau de prise de vues était survolté : on préparait à la hâte les dernières scènes du film ;* et par extens. : *Nous vivons dans une civilisation survoltée.* || **3.** *Par extens.* et *fig.* Se dit d'une personne, d'une collectivité qui est animée d'une énergie intense ou qui se trouve à un très haut degré d'excitation : *Un auditoire survolté, qui acclame la nouvelle vedette de la chanson ;* et par extens. : *La manifestation s'est déroulée dans une atmosphère survoltée.*

• SYN. : **2** *frénétique, surchauffé, surexcité, tumultueux ;* **3** *déchaîné, électrisé, enflammé, exalté, galvanisé.* — CONTR. : **2** *calme, paisible, tranquille ;* **3** *impassible, inerte, languissant, mou, olympien, serein.*

survolter [syrvɔlte] v. tr. (de *sur-volt*[*age*] ; mars 1908, Larousse [I, 214], au sens 1 ; sens 2, 8 mars 1955, *le Monde*). **1.** Augmenter la tension, le voltage au-delà de la valeur normale qui lui est assignée, dans une installation électrique ou un appareil donné. || **2.** *Fig.* Galvaniser une personne ou une collectivité, la porter à un très haut degré d'enthousiasme, d'excitation : *Un leader politique capable de survolter les foules qui l'écoutent.*

survolteur [syrvɔltœr] n. m. (de *survolter ;* mars 1908, Larousse, I, 214). En électricité, transformateur élévateur faisant apparaître aux bornes de l'enroulement secondaire une tension supérieure à la tension appliquée au primaire.

survolteur-dévolteur [syrvɔltœrdevɔltœr] n. m. (de *survolteur* et de *dévolteur ;* 1933, Larousse). Machine ou transformateur disposés de façon à augmenter ou à diminuer la tension fournie par une source électrique.

• Pl. *des* SURVOLTEURS-DÉVOLTEURS.

FIN DU TOME 6

PAGE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE

DÉBUT DU TOME 7

SUS

1. sus [sy *ou* sys] adv. (lat. *sūsum,* var. de l'adv. *sursum,* de dessous, vers le haut, en haut, de *sub,* sous [v. SOUS 1], et de *versum,* dans la direction de ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens de « en haut [dans le ciel] » ; XIIIe s., *Apollonius,* au sens de « sur » [comme prép.] ; sens 1, milieu du XIVe s., Machaut [d'abord écrit *corre sus a...,* v. 1175, Chr. de Troyes ; en parlant de choses personnifiées, fin du XIXe s. ; ellipt. et interjectiv., 1964, Robert — probablem. beaucoup plus anc.] ; sens 2, v. 1460, Villon). **1.** Vx et littér. *Courir sus à quelqu'un,* le poursuivre avec des intentions hostiles, l'attaquer : *Il n'y avait pas jusqu'aux femmes et aux enfants qui sortaient des maisons pour courir sus aux vaincus* (Vitet) ; et en parlant de choses personnifiées : *L'impétueux torrent force les meilleurs ponts ; | Il court sus aux piliers* (Sully Prudhomme). || Ellipt. et interjectiv. *Sus à quelqu'un !,* formule exhortant à lancer l'attaque contre cette personne : *Sus à l'ennemi !* || **2.** Class. *Mettre sus,* donner comme charge, contraindre à supporter : *Les impositions que les nécessités de la guerre font mettre sus* (Malherbe).

◆ interj. (sens 1, 1635, Corneille ; sens 2, v. 1200, Espe, 73 [*sus donc,* v. 1629, Corneille ; *or sus,* fin du XIIIe s., Joinville] ; sens 3, av. 1673, Molière). **1.** *Class.* ou *littér.* Cri poussé pour exciter d'autres personnes ou pour s'exciter soi-même à l'attaque : *Chacun dit : « Il est vrai ! sus ! sus ! courons aux armes ! » | Chacun promet enfin de risquer le paquet* (La Fontaine). *Sus ! La corde et le pal à ces chiens de Chrétiens* (Leconte de Lisle). || **2.** *Class.* Exclamation servant à encourager, à exhorter : *Sus ! mes amis, partons [...] ; qui vous retient ?* (Corneille). || *Sus donc,* même sens : LÉLIE : *Je te suivrai partout pour savoir ce mystère.* — MASCARILLE : *Oui ? sus donc, préparez vos jambes à bien faire, | Car je vais vous fournir de quoi les exercer* (Molière). || *Or sus,* même sens : *Je suis bien aise d'avoir appris un tel secret ; et voilà justement ce que je demandais. Or sus ! mon fils, savez-vous ce qu'il y a ?* (Molière). || **3.** *Class.* Exclamation servant à souligner le caractère irrévocable d'une décision : *Sus ! je romps notre trêve et reprends ma parole* (Molière).

◆ **En sus** loc. adv. (v. 980, *Passion du Christ,* au sens de « en haut, au-dessus » ; sens actuel, 1690, Furetière). En plus, par-dessus le marché (vieilli) : *Quatre francs et le quart en sus font cinq francs* (Acad., 1835). *En sus, le Roi, son Frère, est dangereux aux siens* (Leconte de Lisle).

◆ **En sus de** loc. prép. (fin du XIIe s., J. Bodel, au sens de « sur » ; sens actuel, 1798, Acad.). En plus de, en supplément de (vieilli) : *Il a touché des gratifications en sus de ses appointements* (Acad., 1835). *En sus de son ange gardien, elle en avait un autre qui la châtiait* (Huysmans).

◆ **Par sus** loc. prép. (fin du XIIe s.). *Class.* Par-dessus : *Par sus tout admire cet esprit vraiment admirable* (Malherbe).

2. sus- [sy *ou* sys *devant consonne, et* syz *devant voyelle*] préf. (emploi spécialisé de *sus* 1, au sens de « sur, au-dessus de » [v. l'art. précéd.]). **1.** Pour un objet matériel, indique qu'il est placé plus haut qu'un autre ou qu'il en recouvre un autre, le second élément du mot composé étant le nom de cette autre chose : *Sus-bande ;* le second élément étant un adjectif dérivé du nom de base (comme épineux pour épine) ou de son étymon (comme caudal pour queue [lat. cauda]), ou un adjectif désignant ce qui est relatif au nom de base (comme hépatique pour foie) : *Sus-alaire. Sus-hépatique. Sus-hyoïdien.* || **2.** Pour un élément musical, indique qu'il est placé plus haut dans l'échelle tonique que l'élément désigné par le terme simple : *Sus-dominante.* || **3.** Dans la langue juridique et commerciale, joint à un participe passé adjectif, indique qu'il a été question précédemment de la peronne ou de l'objet en cause : *Sus-dénommé. Susdit.*

● REM. **1.** Les mots en *sus-* constituent une série ouverte. La nomenclature ci-après comprend seulement les termes les plus usuels de la langue technique, de la langue scientifique et de la langue juridique.

2. Le préfixe *sus-* est généralement suivi d'un trait d'union. Il arrive cependant, surtout dans les mots juridiques anciens (comme *susdit*), que ce trait d'union manque. Aucune règle sûre ne pouvant être énoncée, le même mot apparaît, selon les auteurs et les ouvrages, soit avec un trait d'union, soit sans cette marque graphique.

sus-alaire [syzalɛr] adj. (de *sus-* 2 et de *alaire ;* 1923, Larousse). Se dit des plumes qui recouvrent l'aile des oiseaux.

susbande ou **sus-bande** [sybɑ̃d] n. f. (de *sus-* 2 et de *bande* I ; 1701, Furetière). Ensemble des pièces métalliques semicylindriques qui sont placées au-dessus des sous-bandes et recouvrent les tourillons d'une bouche à feu pour les maintenir sur l'affût.

sus-caudale [sykodal *ou* syskodal] adj. f. (de *sus-* 2 et de *caudal ;* 1923, Larousse). Se dit des plumes qui recouvrent la queue des oiseaux, en arrière du croupion.

susceptance [sysɛptɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *susceptum,* supin de *suscipere,* prendre par-dessous, soulever, assumer [v. SUSCEPTIBLE] ; 1964, Larousse). En électricité, quotient de la composante du courant en quadrature avec la tension aux bornes d'un circuit, par cette tension.

susceptibilité [sysɛptibilite] n. f. (dér. savant de *susceptible ;* 1752, Trévoux, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens I, 3, 1784, Mme de Genlis [« manifestation de ce caractère », av. 1841, Chateaubriand ; « circonstance où ce caractère a l'occasion de se manifester », 1863, Renan] ; sens II, 1, 1888, Larousse ; sens II, 2, 1964, Larousse).

I. 1. Disposition à recevoir les impressions qui mettent en exercice les actions organiques (vieilli) : *La susceptibilité du système nerveux.* || **2.** *Spécialem.* Exaltation de la sensibilité physique et morale, qu'on observe dans les affections nerveuses. (Vieilli.) || **3.** *Par extens.* Disposition à s'offenser facilement ; caractère d'une personne dont l'amour-propre s'irrite à la moindre atteinte : *Blesser, ménager la susceptibilité de quelqu'un* (Acad., 1835). *Je ne savais pas comment faire pour ne pas froisser sa susceptibilité* (Gide). || Manifestation de ce caractère : *Mais à cause de cela même, il n'avait pas avec lui les mêmes susceptibilités ; et puis c'était une nature froide sans doute, mais aussi incapable de vilenies que de grandes actions...* (Proust). || Circonstance où ce caractère a l'occasion de se manifester : *Loin qu'il cherchât à adoucir les murmures que soulevait son dédain pour les susceptibilités sociales du temps, il semblait prendre plaisir à les exciter* (Renan).

II. 1. *Susceptibilité magnétique,* propriété que possède un corps quelconque, placé dans un champ magnétique, de prendre une certaine aimantation. || **2.** *Susceptibilité au plomb,* en pétrochimie, augmentation de l'indice d'octane d'une essence, obtenue par l'addition de plomb tétraéthyle : *La susceptibilité d'une essence est inverse de sa teneur en soufre.*

● SYN. : **I, 1** *sensibilité ;* **3** *délicatesse, irritabilité.*

susceptible [sysɛptibl] adj. ● ÉTYM. Bas lat. *susceptibilis,* capable de recevoir (VIe s.), du lat. class. *susceptum,* supin de *suscipere,* prendre par-dessous, soulever, assumer, de *subs,* var. de *sub,* sous (v. SOUS 1), et de *capere,* prendre ; 1372, Corbichon (v. § A, sens II, 1). — A : sens I, 1, 1520, Chauliac (« apte à recevoir... quelque chose », début du XVIIe s., Malherbe [« exposé à subir quelque chose... », 1668, La Fontaine] ; avec un infin. à valeur passive..., 1810, Mme de Staël) ; sens I, 2, av. 1842, Stendhal ; sens II, 1, 1372, Corbichon (rare av. le XVIe s. ; avec un infin. à valeur passive..., 1779, Mme de Genlis [« qui a acquis certains sentiments... », av. 1824, J. Joubert]) ; sens II, 2, 1758, Mme Riccoboni. — B : sens 1, 1772, Cazotte ; sens 2, 1760, Palissot (substantiv., av. 1776, Mlle de Lespinasse) ; sens 3, 1782, Laclos.

A. Susceptible de quelque chose ou de faire quelque chose.

• **I.** EN PARLANT D'UNE CHOSE. **1.** *Susceptible de* (et un nom), capable de changer d'état, d'acquérir des qualités nouvelles, des caractères ou des aspects nouveaux (vieilli) : *La matière est susceptible de toutes sortes de formes* (Acad., 1798). *Les oracles sont toujours susceptibles d'une interprétation double* (Constant). *La beauté de l'art, c'est de n'être pas susceptible de perfectionnement* (Hugo) ; *class.*, apte à recevoir, à posséder quelque chose : *Pourquoi faisons-nous apprendre les sciences* [...] *à nos enfants ? Afin qu'elles leur préparent les âmes et les rendent susceptibles de la vertu* (Malherbe) ; exposé à subir quelque chose de dommageable : « *J'ai, dit la bête chevaline, | Une apostume* [un abcès] *sous le pied. | — Mon fils, dit le docteur* [le loup], *il n'est point de partie | Susceptible de tant de maux* » (La Fontaine). || *Susceptible de* (et un infinitif à valeur passive), capable, lors d'un processus évolutif, soit de se modifier sensiblement, soit d'affirmer de façon plus nette ses caractéristiques premières : *Une initiative intéressante, susceptible d'être menée à bonne fin. Il fallait que toute cette machine vivante, composée de milliards de cellules, eût même quelque plaisir à subsister et qu'elle fût avertie du péril par la douleur et qu'elle se montrât susceptible de se perpétuer dans l'espèce* (Duhamel). *Elle était désormais femme, avec un corps de femme susceptible d'être ému...* (Vailland). || **2.** *Susceptible de* (et un infinitif à valeur active), capable de produire, à l'occasion ou en cas de besoin, tel ou tel effet : *Il me montrait des objets d'art et des livres qu'il jugeait susceptibles de m'intéresser...* (Proust). *Nulle part encore, l'Internationale ne représente une force susceptible de contrecarrer effectivement les actes d'un gouvernement* (Martin du Gard).

• **II.** EN PARLANT D'UNE PERSONNE. **1.** *Susceptible de* (et un nom), exposé, de par sa nature, son caractère, sa situation, à certains effets d'ordre psychologique, moral ou affectif (vieilli) : *Les grands sont d'autant plus susceptibles de préjugés qu'ils aiment moins la peine de l'examen et l'embarras de la défiance* (Massillon). *Il nous reste à voir* [...] *si ce beau jeune homme est susceptible de passion pour quelque chose* (Stendhal). || *Susceptible de* (et un infinitif à valeur passive), capable de s'adapter ou de se transformer : *Un élève susceptible de s'améliorer en mathématiques. Si l'homme est susceptible de changer dans l'avenir, aussi bien s'assure-t-on qu'il n'a pas toujours été ce qu'il est* (Gide) ; qui a acquis certains sentiments, certaines connaissances, ou qui y est naturellement réceptif : *Les hommes sont plus susceptibles d'être riches en vertu acquise, et les femmes en vertu native* (Joubert). *Personne n'était susceptible d'être au courant de mes préoccupations* (Jouhandeau). || **2.** *Susceptible de* (et un infinitif à valeur active), qui a la capacité latente d'accomplir quelque chose, qui peut éventuellement réaliser telle ou telle action : *Caliban était susceptible de faire des progrès* (Renan). *Il me demande de lui désigner des écrivains susceptibles de lui donner de bons articles...* (Gide).

• SYN. : **I, 1** *apte à, fait pour, sujet à ;* **2** *propre à.*|| **II, 2** *à même de, capable de, de force à, de taille à, en état de.*

B. En emploi absolu.

1. Se dit d'une faculté sensorielle, d'une partie du corps ou d'un autre élément physique qui réagit de façon très vive aux influences extérieures : *Avoir l'odorat fort susceptible. J'ai choisi entre les zones la matière élémentaire dont mon corps est composé ; elle est très susceptible ; si elle ne l'était pas, je manquerais de sensibilité* (Cazotte). || **2.** Se dit d'une personne sensible à l'excès, qui se vexe, se blesse, s'irrite très facilement : *Avec de la douceur et une grande facilité de caractère, le baron était extrêmement susceptible* (Genlis). *Elle espaça ses visites. Sans elle, privé de sa présence hebdomadaire dont je ne pouvais plus me passer, je devins nerveux, susceptible, mélancolique* (Cendrars) ; et substantiv. : *Les susceptibles sont rarement des gens heureux. Dès qu'on le critique, il joue les susceptibles : il n'y a pas moyen de discuter avec lui. Ne faites pas tant votre susceptible* (M[lle] de Lespinasse). || **3.** Se dit de dispositions affectives, morales, intellectuelles auxquelles on ne peut porter la moindre atteinte sans qu'elle soit ressentie comme une offense : *Un esprit, un caractère susceptible* (Acad., 1835). *Sa piété tendre et susceptible s'offusque d'une foule de choses* (Renan).

• SYN. : **1** *excitable, sensible ;* **2** *chatouilleux* (fam.), *hypersensible, irritable, ombrageux, pointilleux, sensitif ;* **3** *délicat, pointu* (fam.).

susception [sysɛpsjɔ̃] n. f. (lat. *susceptio*, action de se charger de, soutien [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « admission aux sacrements »], de *susceptum*, supin de *suscipere*, assumer [v. l'art. précéd.] ; XIV[e] s., au sens de « héritage » ; sens 1, XV[e] s. [ne semble pas être attesté entre 1636, Monet, et 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1495, Vignay). **1.** *Vx.* Action de recevoir en soi et d'assimiler : *Le corps organisé se nourrit par les parties des aliments qui lui sont analogues ; il se développe par la susception intime des parties organiques qui lui conviennent* (Buffon). || **2.** *Spécialem.* Dans la religion catholique, le fait de recevoir les ordres ou, moins souvent, un autre sacrement (vieilli) : *La susception des ordres sacrés oblige à des devoirs sévères* (Acad., 1835). *Se présenter à la susception matinale du Viatique* (Huysmans).

suscitateur, trice [sysitatœr, -tris] n. (bas lat. *suscitator*, celui qui ranime, fait renaître [du lat. class. *suscitatum*, supin de *suscitare*, v. SUSCITER], ou dér. savant du franç. *susciter ;* fin du XVI[e] s. [le mot ne semble pas être attesté entre 1660, Oudin, et 1872, Littré]). Personne qui suscite, qui provoque quelque chose (peu usité) : *Un suscitateur de troubles, de difficultés.*

◆ adj. (1965, Bouthoul, p. 45). Se dit de ce qui est à l'origine d'un événement, de ce qui en est la cause directe ou indirecte (peu usité) : *Elles* [structures et conjonctures] *sont suscitatrices de réactions et d'impulsions collectives* (Bouthoul).

suscitation [sysitasjɔ̃] n. f. (bas lat. *suscitatio*, action de ressusciter [au pr. et au fig.], du lat. class. *suscitatum*, supin de *suscitare* [v. l'art. suiv.] ; début du XIII[e] s., Chardry, au sens de « résurrection » ; sens class. [le mot étant peut-être ici un dér. savant du franç. *susciter*], 1559, Amyot). *Class.* Suggestion, instigation, pression : *Les rentiers s'émurent par eux-mêmes et sans aucune suscitation* (Retz). *Il a fait cela à la suscitation d'un tel* (Acad., 1762).

susciter [sysite] v. tr. (lat. *suscitare*, lever, soulever, élever, éveiller, exciter, animer, de *subs*, var. de *sub*, sous [v. SOUS 1], et de *citare*, mettre en mouvement, appeler, fréquentatif de *ciēre*, mouvoir, produire ; v. 980, *Passion du Christ*, au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung [en parlant d'une chose, 1870, Taine] ; sens 3, 1474, Bartzsch ; sens 4-5, fin du XIII[e] s.). **1.** *Vx* ou *littér.* En parlant de Dieu, ressusciter quelqu'un (peu usité) : *Dieu allait susciter de leurs tombeaux quelques-uns des anciens prophètes* (Renan). || **2.** *Vx* ou *littér.* En parlant de Dieu ou de toute personne investie d'une mission, provoquer la naissance, l'apparition de quelqu'un qui servira ses desseins : *La femme du mort n'en épousera point d'autre que le frère de son mari, qui la prendra pour femme et suscitera des enfants à son frère* (Sacy). *Dieu suscite des héros pour punir ou relever les nations* (Nodier). || *Par extens.* et *fig.* En parlant d'une chose, être le principe créateur d'une personne ou d'un objet (matériel ou non) : *Il faut de grands maux pour susciter de grands hommes* (Taine). *Je crois que, pour un grand nombre de romanciers et de tragiques, le personnage est suscité par le drame, et non le drame par le personnage* (Malraux). || **3.** *Auj.* et *péjor.* En parlant de quelqu'un ou de quelque chose, provoquer l'apparition de personnes animées de sentiments, d'intentions hostiles : *Il lui a suscité des ennemis* (Acad., 1935). *Mais la France Libre, à sa naissance, ne rencontrait pas encore cette sorte d'adversaires que suscite le succès* (De Gaulle). *La gloire et la richesse suscitent bien des envieux.* || **4.** En parlant

d'une chose ou d'une personne, être la cause directe d'un événement, d'une réaction, créer les conditions nécessaires à leur apparition : *Plonger la nation entière dans la nuit, dans le froid, l'immobiliser, susciter partout des accidents graves, condamner peut-être à mort des malades et des vieillards, c'est une action révolutionnaire sans proportion avec les pourcentages qui en furent le prétexte...* (Mauriac). *L'on attend, pour la juger* [l'artiste], *le moment où elle va se débarrasser de sa cape. Après avoir fait attendre le public jusqu'à susciter quelques sifflets, elle se dépouille, et le manteau, dans un bel envol, va tomber sur le plancher...* (Pieyre de Mandiargues). || **5.** En parlant de quelqu'un ou de quelque chose, être l'occasion pour un sentiment, une idée, etc., de prendre naissance et de se manifester : *Que de souvenirs vous suscitez en moi* (Sainte-Beuve). *Alors il* [Israël] *s'étonnera lui-même de la haine qu'il aura suscitée et de la jalousie des peuples qu'il aura humiliés ou qui le redoutent et le rejettent parce qu'il est inassimilable* (Mauriac). *Un professeur qui suscite l'admiration de ses élèves.*

● SYN. : **2** *créer, engendrer, produire* ; **3** *apporter, attirer, entraîner* ; **4** *causer, déchaîner, déclencher, déterminer, fomenter, occasionner, provoquer* ; **5** *allumer, éveiller, évoquer, exciter, soulever.*

sus-claviculaire [sysklavikylɛr] adj. (de *sus-* 2 et de *claviculaire* ; 1876, Larousse [*creux sus-claviculaires,* 1964, Larousse]). Se dit, en anatomie, de ce qui est situé au-dessus de la clavicule ou derrière cet os : *La région sus-claviculaire.* || *Creux sus-claviculaires,* nom donné aux parties latérales de la base du cou, situées derrière la clavicule. (Syn. fam. SALIÈRES.)

suscription [syskripsjɔ̃] n. f. (francisation [d'après *sur-* 2, et avec chute du premier *-r-* par dissimilation] du bas lat. *superscriptio,* inscription, dér. du lat. impér. *superscriptum,* supin de *superscribere,* écrire par-dessus, du lat. class. *super,* par-dessus, et *scribere,* écrire [*superscriptio* avait donné directement l'anc. franç. *superscription,* « suscription », milieu du XIII^e s., *Évangiles des domées*] ; v. 1215, Bloch-Wartburg, puis 1559, Amyot, au sens 1 [var. *supscription,* début du XV^e s.] ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1876, Larousse, art. *testament* [t. XV, p. 3 *c*]). **1.** Adresse écrite sur le pli extérieur ou sur l'enveloppe d'une lettre, sur l'emballage d'un colis : *C'était, apportée par un exprès, une lettre cachetée à la cire et dont la suscription portait le nom de Cécile* (Duhamel). *Le plus important, dans tout cela, ce sont les enveloppes des lettres : elles portent en suscription le nom* [...] *du soldat à qui elles étaient adressées, et le secteur postal de celui-ci. Au dos se trouvent le nom et l'adresse de la jeune fille qui les a écrites* (Butor). || **2.** Dans le protocole des actes diplomatiques, énoncé des nom, titres et qualités de la personne au nom de laqueille l'acte est rédigé : *La suscription de la chancellerie royale française était « N., gratia Dei, Rex Francorum ».* || **3.** *Acte de suscription,* acte que le notaire écrit lui-même sur le testament mystique (ou éventuellement sur l'enveloppe qui l'enclôt), lorsque celui-ci est présenté devant témoins.

suscrire [syskrir] v. tr. (de *suscr*[*iption*], d'après *écrire* ; 1549, J. Peletier du Mans [51], au sens 1 [rare av. le début du XX^e s.] ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand). [Conj. **65.**] **1.** Écrire au-dessus de la ligne : *Suscrire un « t ». Suscrire le numérateur d'une fraction.* || **2.** Mettre le nom et l'adresse du correspondant sur l'enveloppe d'une lettre (peu usité) : *Si ces billets n'étaient aujourd'hui des billets de grand'mères, je serais embarrassé de raconter avec une modestie convenable comment on se disputait un mot de ma main, comment on ramassait une enveloppe suscrite par moi* (Chateaubriand).

suscrite [syskrit] adj. f. (part. passé de *suscrire* ; 1964, Larousse). *Lettre suscrite,* en paléographie, lettre écrite au-dessus d'une autre par abréviation.

sus-dénommé, e [sysdenɔme] adj. et n. (de *sus-* 2 et de *dénommé,* part. passé de *dénommer* ; 1845, Bescherelle). En droit, se dit d'une personne qui a été nommée précédemment ou plus haut : *La personne sus-dénommée. La sus-dénommée.*

susdit, e [sysdi, -it] adj. (de *sus-* 2 et de *dit* 1 ; 1495, Bloch-Wartburg [a remplacé *surdit,* même sens — de *sur-* 2 et de *dit* 1 —, 1318, Godefroy]). En droit ou plaisamment, se dit d'une personne, d'une chose mentionnée précédemment ou plus haut : *Les contractants susdits. Il va sans dire qu'Albert demeurait dans la rue susdite, faisait tous les jours sa promenade fashionable, et dînait quotidiennement dans le seul café où l'on dîne* (Dumas père). *Cela n'empêche pas la susdite princesse d'être fantasque comme une bergeronnette* (Musset).

◆ n. (1668, Racine). En droit ou plaisamment, personne mentionnée précédemment ou plus haut : L'INTIMÉ : *Lequel Hiérome* [...] | *Aurait atteint, frappé, moi sergent, à la joue,* | *Et fait tomber d'un coup mon chapeau dans la boue.* | *[...] Et de ce non content,* | *Aurait avec le pied réitéré.* [...] | *Outre plus, le susdit serait venu, de rage,* | *Pour lacérer ledit présent procès-verbal* (Racine).

sus-dominante [sysdɔminɑ̃t] n. f. (de *sus-* 2 et de *dominante* ; 1812, Mozin). Le sixième degré de la gamme diatonique, qui forme avec la tonique une sixte majeure dans la gamme majeure, et une sixte mineure dans la gamme mineure : *La sus-dominante est l'une des deux notes qui définissent le mode, d'où son nom de « note modale ».*

sus-épineux, euse [syzepinø, -øz] adj. et n. m. (de *sus-* 2 et de *épine* ; 1721, Trévoux, dans la loc. *muscle sus-épineux* [aussi *sus-épineux,* n. m. ; *fosse sus-épineuse,* 1876, Larousse]). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés au-dessus de l'épine de l'omoplate. || *Fosse sus-épineuse,* dépression triangulaire située à la face postérieure de l'omoplate et limitée en bas par la saillie de l'épine. || *Muscle sus-épineux,* ou *sus-épineux* n. m., petit muscle piriforme, inséré aux deux tiers internes de la fosse sus-épineuse, et qui s'attache à la facette supérieure de la grosse tubérosité de l'humérus.

sus-hépatique [syzepatik] adj. (de *sus-* 2 et de *hépatique* ; 1843, Landais [aussi *veines sus-hépatiques*]). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés au-dessus du foie. || *Veines sus-hépatiques,* veines qui ont leur origine dans le foie et qui conduisent dans la veine cave inférieure tout le sang qu'amènent au foie l'artère hépatique et la veine porte.

sushi [syʃi *ou* suʃi] n. m. (mot japonais de même sens ; 1964, Larousse). Préparation culinaire japonaise à base d'algues.

sus-hyoïdien, enne [syzjɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *sus-* 2 et de *hyoïdien* ; 1872, Littré). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés au-dessus de l'os hyoïde.

sus-jacent, e [syʒasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *sus* 1, sur le modèle de *sous-jacent* ; 1872, Littré). Se dit d'une formation géologique qui s'étend juste au-dessus d'une autre : *Sables sus-jacents. Roches volcaniques sus-jacentes.*

sus-malléolaire [sysmaleɔlɛr] adj. (de *sus-* 2 et de *malléolaire* ; 1964, Larousse). Se dit, en anatomie, de ce qui est placé au-dessus des malléoles ou de ce qui est relatif à une région située au-dessus de ces saillies osseuses : *Une fracture sus-malléolaire.*

sus-maxillaire [sysmaksilɛr *ou* sysmaksillɛr] adj. et n. m. (de *sus-* 2 et de *maxillaire* ; 1843, Landais [*os sus-maxillaire* et *sus-maxillaire,* n. m., 1872, Littré]). Se dit, en anatomie, de ce qui est situé à la mâchoire supérieure ou de ce qui est relatif à celle-ci. || *Os sus-maxillaire,* ou *sus-maxillaire* n. m., os qui forme la mâchoire supérieure.

sus-mentionné, e [sysmɑ̃sjɔne] adj. (de *sus-* 2 et de *mentionné,* cité, nommé — en droit — [1549, R. Estienne], part. passé de *mentionner* ; XV^e s. [d'après DauzatDubois-Mitterand, 1964], puis 1555, Vaganay). En droit, se dit de ce qui a été mentionné précédemment ou plus haut : *L'acte sus-mentionné. La lettre sus-mentionnée.*

sus-naso-labial, aux [sysnazolabjal, -o] adj. m. (de *sus-* 2, de *naso-* [élément tiré du lat. *nasus,* nez] et de *labial* ; 1872, Littré). *Muscle sus-naso-labial,* muscle de la tête du cheval qui s'insère sous le naseau et sur la lèvre.

sus-nommé, e [sysnɔme] adj. (de *sus-* 2 et de *nommé ;* XVe s., Bloch-Warburg). En droit, qui a été nommé précédemment ou plus haut : *Le délinquant sus-nommé.*

◆ n. (1526, Bourdigné, puis 1845, Bescherelle). En droit, personne qui a été nommée précédemment ou plus haut.

sus-occipital, aux [syzɔksipital, -o] adj. m. (de *sus-* 2 et de *occipital ;* 1878, Larousse). *Os sus-occipital,* chez certains reptiles et poissons, os distinct situé au-dessus de l'occipital et entre les pariétaux.

sus-orbitaire [syzɔrbitɛr] adj. (de *sus-* 2 et de *orbitaire ;* 1872, Littré [aussi *trou sus-orbitaire ; artère, nerf sus-orbitaire,* 1876, Larousse]). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés sur l'orbite ou au-dessus de celle-ci. || *Trou sus-orbitaire,* trou situé au tiers interne du rebord orbitaire de l'os frontal. || *Artère sus-orbitaire,* branche de l'artère ophtalmique qui traverse le trou sus-orbitaire et s'épanouit dans les parties dures et molles qui surmontent l'arcade orbitaire. || *Nerf sus-orbitaire,* branche du nerf frontal qui sort de l'orbite par le trou sus-orbitaire et qui donne des filets supérieurs pour la peau du front et des filets inférieurs pour la peau et la muqueuse de la paupière supérieure.

suspect, e [syspɛ, syspɛkt] adj. (lat. *suspectus,* suspect, soupçonné, part. passé adjectivé de *suspicere,* regarder de bas en haut, suspecter, de *subs,* var. de *sub,* sous [v. SOUS 1], et du v. archaïque *specere,* regarder ; 1311, Bloch-Wartburg, écrit *suspet* [*suspect,* v. 1360, Froissart — *sozpis,* forme plus pop., XIIIe s., *Macchabées*], au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1854, Nerval ; sens I, 3, 28 août 1792, d'après Larousse, 1876 ; sens I, 4, 1636, Monet ; sens II, 1, v. 1355, Bersuire, écrit *suspet* [*suspect,* av. 1549, Marguerite de Navarre ; *suspect de quelque chose,* 1694, Acad.] ; sens II, 2, 1669, Boileau ; sens II, 3, 1694, Acad.).

I. EN PARLANT DE PERSONNES. **1.** Se dit de quelqu'un à qui l'on attribue par conjecture une conduite ou des intentions répréhensibles : *Il* [Louis XI] *redoutait ses ennemis, et ses amis lui étaient suspects* (Duclos). *Vous connaissez votre homme. S'il est sûr et sérieux, mettez-le dans la combinaison. Si c'est un type suspect, débarquez-le* (Romains). || **2.** Se dit, au cours d'une enquête de police, de quelqu'un que l'on considère comme un coupable possible : *Les deux frères de la victime ont semblé suspects au commissaire, qui les a fait garder à vue.* || **3.** Se dit d'une personne dont le pouvoir en place craint, pour le présent ou pour l'avenir, des actions contraires à ses intérêts : *Ils* [les Girondins] *s'étaient mis en demeure de faire tomber la tête du roi* [Louis XVI] *ou de se rendre suspects* (Bainville). *Bien qu'il respecte scrupuleusement l'obligation de réserve, ce haut fonctionnaire paraît suspect au gouvernement, qui ne lui confie plus aucune mission importante.* || **4.** *Suspect de quelque chose.* qui passe pour éventuellement coupable de telle faute : *Être suspect de partialité, de connivence, d'hérésie. Une magistrature* [...] *trop souvent sollicitée par le gouvernement pour n'être pas suspecte de complaisance* (France).

II. EN PARLANT DE CHOSES. **1.** Se dit, en général, de ce qui inspire de la défiance : *Une conduite suspecte. Quand un homme une fois a droit de nous haïr, | Nous devons présumer qu'il cherche à nous trahir : | Toute son amitié nous doit être suspecte* (Corneille). *Son attitude nous semble à bon droit suspecte* (Gautier). *Au cours de sa reconnaissance, il n'avait rien vu de suspect et le déclara tout innocemment* (Aymé). || *Suspect de quelque chose,* qui semble comporter ou passe pour comporter tel élément répréhensible : *Télémaque* [...] *entendait ces louanges qui n'étaient point suspectes de flatterie* (Fénelon). *Des passages obscurs et suspects pour moi de volupté* (Sainte-Beuve). || **2.** Se dit de quelque chose qu'on estime être de qualité douteuse : *Son savoir est de fraîche date et me paraît suspect. Notre assassin* [un mauvais médecin] *renonce à son art inhumain ; | Et désormais, la règle et l'équerre à la main, | Laissant de Galien la science suspecte, | De méchant médecin devient bon architecte* (Boileau). *Les liqueurs aux feux des bougies | Ont des pourpres d'un ton suspect* (Gautier). || **3.** En termes d'administration et d'hygiène, se dit de ce qui est un foyer possible d'infection ou de ce qui est relatif à ce foyer : *Ces marchandises viennent d'un lieu suspect, d'un pays suspect* (Acad., 1835). *Un produit de provenance suspecte.*

● SYN. : **I, 1** *douteux, équivoque, interlope, louche, marron ;* **4** *suspecté.* || **II, 1** *borgne, sujet à caution ;* **2** *frelaté.*

◆ n. (sens 1, août 1794, Napoléon Ier [*loi des suspects,* 1793, d'après Larousse, 1876] ; sens 2, XXe s.). **1.** Personne que le pouvoir en place considère, à tort ou à raison, comme animée d'intentions hostiles à son égard : *Tous les suspects, dit-on, vont être incarcérés. | Les riches sont suspects, suspects les modérés* (Ponsard). *La répression, bien plus, les seules mesures préventives nécessaires permettent l'arrestation légitime des suspects* (Arnoux). || *Lois des suspects,* loi votée par la Convention le 17 septembre 1793, qui permettait d'arrêter toutes les personnes « qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'avaient cependant rien fait pour elle », et qui fut à la base de la Terreur. || **2.** Personne que la police tient pour l'auteur possible d'un délit dont elle recherche le coupable : *Il n'y aurait jamais assez de policiers pour prendre en filature tous les suspects* (Simenon).

suspecter [syspɛkte] v. tr. (lat. *suspectare,* regarder en haut, en l'air, soupçonner [de *suspectum,* supin de *suspicere* — v. l'art. précéd.], ou dér. franç. de *suspect ;* 1515, Desrey, puis 1726, *Dict. néologique à l'usage des beaux esprits,* au sens 1 [avec *de* suivi d'un complément, 1788, Féraud] ; sens 2, 1798, Acad. [« mettre... en doute l'existence... d'un sentiment... », av. 1850, Balzac]). **1.** Péjor. *Suspecter quelqu'un,* le soupçonner avec la conviction intime qu'il est coupable : *On reconnut qu'on l'avait suspecté à tort* (Acad., 1835). *Dans une époque où la trahison est partout à l'affût, les responsables de la sécurité de l'État ont le devoir de suspecter tous les citoyens...* (Aymé) ; avec *de* suivi d'un complément indiquant la nature de l'imputation : *On l'avait suspecté d'hérésie* (Littré). || **2.** Péjor. *Suspecter quelque chose,*mettre fortement en doute les qualités, la probité, la justesse de cette chose : *On suspectait sa doctrine, ses mœurs* (Acad., 1835). *Si vous ne lui dites pas tout ce que vous pensez, le lecteur est en droit de suspecter tout ce que vous lui dites* (T. Delord). || Mettre fortement en doute l'existence même d'un sentiment ou d'une qualité estimable : *Suspecter la bonne foi de quelqu'un. Ses hauteurs, ses humilités, son exaltation, dont je suspecte la sincérité, tout en elle me repousse* (Gobineau).

suspendre [syspɑ̃dr] v. tr. (lat. *suspendĕre,* suspendre, tenir en l'air, attacher par-dessous, construire en voûte, tenir en suspens, laisser dans l'incertitude, retenir [et, dans la langue administrative du Moyen Âge, « interrompre les fonctions de — quelqu'un —, Remettre à plus tard — un jugement, etc. »], de *subs,* var. de *sub,* sous [v. SOUS 1], et de *pendĕre,* laisser pendre, peser [du XIIe au XVIe s., le v. est souvent francisé en *sospendre, sous-pendre, soupendre,* sous l'influence de *sous* 1 — v. cet art. —, la forme *suspendre* ne devenant la plus fréquente qu'à partir du XVe s., époque où le mot a été réemprunté au lat. class. ou au lat. administratif] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 1 [écrit *suspendre ;* le complément d'objet étant un être animé, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence — écrit *suspendre*] ; sens I, 2, 1849, Lamartine ; sens I, 3, av. 1924, A. France [« retenir l'attention de », 1678, La Fontaine] ; sens I, 4, 1876, Larousse ; sens II, 1, 1314, Mondeville, écrit *souspendre* [*suspendre,* XVIe s. ; le sujet étant... un objet abstrait, 1580, Montaigne ; *suspendre ses paiements,* 1784, Brunot ; *suspendre le traitement de quelqu'un,* av. 1924, A. France] ; sens II, 2, 1580, Montaigne ; sens II, 3, 1478, Bartzsch [« ...en attendant d'avoir des informations plus précises... », 1636, Monet] ; sens III, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sospendre* [*suspendre,* v. 1460, Villon] ; sens III, 2, 1872, Littré [par extens., 1788, J.-J. Barthélemy ; en parlant d'un périodique, 1876, Larousse]). [Conj. **46.**]

I. DANS L'ESPACE. **1.** Faire pendre une chose en la maintenant ou en la fixant par le haut à une certaine distance d'un appui quelconque (sol, plancher, etc.) : *Suspendre un lustre au plafond. La porte Bab-Azoun, où l'on suspendait à côté de leurs têtes les corps décapités, a été détruite* (Fromentin). *« Mettez-vous à l'aise », dit-elle. Elle l'aida à ôter son veston et le suspendit à un cintre,* (Vailland) ; *vx* ou *ironiq.* le complément d'objet étant un être animé : *On les suspendait* [les protestants] *au bout d'une longue poutre, posée sur une poulie au-dessus d'un poteau de vingt pieds de haut, et on les faisait descendre à plusieurs reprises sur un large bûcher enflammé* (Voltaire). *Au moindre tracas qui survient, on le suspend* [l'enfant en nourrice] *à un clou comme un paquet de hardes* (Rousseau). || **2.** *Littér.* Placer quelque chose dans une position élevée, qui semble manquer d'assise, de stabilité : *Les pêcheurs du Pausilippe, qui suspendent leur cabane à ses rochers* [...], *vont pêcher la nuit à deux ou trois lieues en mer...* (Lamartine). || **3.** *Fig.* Rattacher une chose à une autre par un lien de dépendance étroite : *Ne croyez pas* [...] *que je suspende mes regrets aux images trompeuses d'un âge d'or qui ne fut jamais* (France). *Sa santé, toute il la suspend au succès de cette intrigue* (Gide). || *Class.* Retenir l'attention de : *Il* [un rieur] *prend donc les menus* [poissons], *puis leur parle à l'oreille. | Et puis il feint* [...] *| D'écouter leur réponse. On demeura surpris ; | Cela suspendit les esprits* (La Fontaine). || **4.** *Par extens.* et *fig.* Faire planer, le plus souvent de façon inquiétante : *La responsabilité suspend sur nos têtes tout un système de châtiments et de récompenses* (F. Bastiat).

II. DANS LE TEMPS. **1.** Interrompre momentanément une action, un processus, en parlant d'une personne ou d'une collectivité : *Suspendre sa marche, ses pas. Suspendre un travail commencé. Je dois vous répéter, ajoutais-je, qu'il me paraît conforme à la sécurité élémentaire de suspendre le rapatriement de l'armée de Dentz...* (De Gaulle). *Il suspendit sa phrase, lança vers Nina un regard calculateur...* (Troyat). *Et Robineau propage l'étonnante nouvelle : on ne suspendrait pas les vols de nuit* (Saint-Exupéry). *La cour a suspendu l'audience, et l'avocat s'est assis d'un air épuisé* (Camus) ; *littér.*, le sujet étant un être inanimé ou un objet abstrait : *Ô temps, suspends ton vol ! et vous, heures propices, | Suspendez votre cours ! | Laissez-nous savourer les rapides délices | Des plus beaux de nos jours !* (Lamartine). *Elle* [la mer] *semblait parfois suspendre son battement* (Flaubert). || Spécialem. *Suspendre ses paiements,* en termes de droit commercial, cesser de payer ses créanciers : *La maison Charles Mignon suspend ses paiements* (Balzac). || Spécialem. *Suspendre le traitement de quelqu'un,* en parlant de l'État, cesser, provisoirement et par mesure disciplinaire, de payer l'un de ses employés : *Combien ma mission serait plus facile* [...] *si j'étais autorisée à dire* [...] *que le traitement de sept pauvres curés du diocèse, suspendu par l'ancien ministre des Cultes, était rétabli* (France). || **2.** *Vx* et *littér.* Arrêter momentanément l'action, l'activité, les effets de quelque chose : *Les maladies suspendent nos vertus et nos vices* (Vauvenargues). *Dieu, patient et vengeur, suspend quelquefois son bras, mais ne détourne jamais les yeux* (Chateaubriand). || **3.** Remettre quelque chose à une date ultérieure et indéterminée : *Suspendre l'exécution d'un arrêt* (Acad., 1835). *Pour quelques jours encore, cette illustre femme, la plus poétique figure du faubourg Saint-Germain, resta victorieuse et fit suspendre le mariage de M*lle *de Rochefide avec le marquis d'Adjuda-Pinto* (Balzac). *Suspendre un projet de voyage.* || Différer quelque chose, en attendant d'avoir des informations plus précises et le temps nécessaire pour une réflexion sérieuse : *On doit faire ici ce que les hommes sages font à la lecture de toutes les histoires anciennes et même modernes : suspendre son jugement, et douter beaucoup* (Voltaire). *L'homme éclairé suspend l'éloge et la censure* (Gresset).

III. EN DROIT. **1.** *Suspendre quelqu'un,* lui retirer temporairement le droit d'exercer une charge, une fonction : *Suspendre un magistrat, un professeur, un officier, un prêtre. On a suspendu le maire de cette commune* (Acad., 1835). *Le doyen Stapfer fut suspendu pour avoir parlé de la justice sur une tombe* (France). || **2.** *Suspendre quelque chose,*supprimer, pour une durée indéterminée, un droit, une disposition légale : *À la suite des troubles, la Constitution fut suspendue* (Littré) ; et par extens. : *Il n'y a jamais, selon nous, une raison suffisante de suspendre la liberté* (Chateaubriand). || *Spécialem.* En parlant d'un périodique, en interdire provisoirement la publication : *Suspendre une revue. Le lendemain, le club communiste fut fermé et son journal suspendu* (D. Stern).

● SYN. : **I, 1** *accrocher, attacher, fixer, pendre ;* **3** *annexer, associer, lier, relier.* || **II, 1** *abandonner, arrêter, cesser, figer, immobiliser, rompre, stopper ;* **3** *ajourner, différer, renvoyer, repousser, retarder, surseoir à.* || **III, 1** *démettre, destituer, mettre en disponibilité.* — CONTR. : **I, 1** *décrocher, dépendre ;* **3** *disjoindre, dissocier.* || **II, 1** *continuer, poursuivre, reprendre ;* **3** *anticiper, avancer, précipiter, rapprocher.* || **III, 1** *maintenir, réintégrer.*

◆ **se suspendre** v. pr. (av. 1648, Voiture, au sens de « cesser » [en parlant d'une douleur, d'une peine] ; sens 1, 1753, Buffon ; sens 2, 1861, Baudelaire [*se suspendre aux lèvres de quelqu'un,* 1835, Th. Gautier] ; sens 3, 1819, Boiste). **1.** Se maintenir en l'air en s'accrochant à quelque chose : *Se suspendre à une branche, à une corde. Il n'y avait qu'un moyen de sortir de ma fâcheuse position, c'était de me suspendre en dehors par les mains à l'une des deux dents de la fourche, et de tâcher de saisir avec mes pieds le tronc de l'arbre au-dessous de sa bifurcation* (Chateaubriand). *J'aimais à me suspendre aux lianes légères* (Lamartine). || **2.** Se tenir fermement à quelque chose : *Tout heureux de retrouver son père, l'enfant s'était suspendu à son cou.* || Fig. *Se suspendre aux lèvres de quelqu'un,* écouter cette personne avec une attention avide. || **3.** *Fig.* et *littér.* En parlant d'une activité psychique, prendre appui sur une idée, un sentiment, un souvenir, etc. : *Notre imagination se suspend aux ailes brillantes de l'espérance, qui vole sans cesse dans le riant avenir* (Nodier). *C'était à elles que ma pensée s'était agréablement suspendue quand je croyais penser à autre chose...* (Proust).

suspendu, e [syspɑ̃dy] adj. (part. passé de *suspendre* [v. l'art. précéd.] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens I, 1 [pour un être animé ; pour une chose, 1559, Amyot] ; sens I, 2, 1812, Mozin ; sens I, 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*bien, mal suspendu,* 1902, Colette] ; sens I, 4, 1797, Bulliard ; sens II, 1, av. 1648, Voiture [au fig., v. 1695, Fénelon] ; sens II, 2, 1730, Ch. Rollin ; sens II, 3, 1961, Larousse [art. *confluence*] ; sens III, 1, 1559, Amyot [*être suspendu... aux paroles de quelqu'un,* 1687, Mme de Sévigné] ; sens III, 2, 1857, Baudelaire ; sens III, 3, 1559, Amyot ; sens IV, 1, 1314, Mondeville, écrit *souspendu* [*suspendu,* XVIe s. ; *pas suspendu,* 1669, La Fontaine ; *phrase suspendue,* 1876, Larousse] ; sens IV, 2, 1674, Racine ; sens V. 1-2, 1872, Littré [par extens., av. 1848, Chateaubriand ; pour un périodique..., 1876, Larousse]).

I. ACCROCHÉ À QUELQUE CHOSE. **1.** Se dit d'une chose qui est maintenue ou fixée par le haut et dont la partie inférieure reste libre : *Pas de toiles aux murs, ni au plafond de lampe suspendue* (Flaubert). *Des épingles de bois, sous le vent, dansaient sur les fils de fer comme des hirondelles. Le linge suspendu n'était pas sec...* (Malraux). || Se dit d'un être animé qui se maintient dans une position analogue : *Arrivé là, la pierre nue et verticale n'offrait plus rien pour m'accrocher ; je demeurai suspendu par une main à la dernière racine, sentant mes doigts s'ouvrir sous le poids de mon corps* (Chateaubriand). || **2.** *Pont suspendu,* pont dont le tablier est soutenu par des câbles ou des chaînes, au lieu de s'appuyer sur des arches : *Les bassins des ports sont pleins d'eau noire, puis deviennent secs. Les ponts suspendus traversent les golfes...* (Le Clézio). || **3.** Se

dit d'un véhicule dont le poids du corps est transmis aux essieux non pas directement, mais par l'intermédiaire de courroies, de ressorts, etc. : *Ces carrioles* [...] *sont aussi peu suspendues que possible* (Fromentin). || *Bien, mal suspendu,* se dit d'un véhicule dont la suspension amortit bien, mal les chocs dus aux inégalités du chemin de roulement : *Dans la voiture — un coupé de remise un peu fatigué mais bien suspendu...* (Colette). || **4.** Se dit, en botanique, de la graine dont le sommet est dirigé vers la base de la tige qui la renferme.

II. PLACÉ À UN NIVEAU ÉLEVÉ. **1.** Se dit d'un objet ou d'un être animé qui se soutient en l'air par ses forces ou ses propriétés naturelles : *Il y a des oiseaux qui demeurent longtemps suspendus en l'air* (Furetière, 1690). *Ces voiles suspendus* [les nuages] *qui cachent à la terre | Le ciel qui la gouverne et l'astre qui l'éclaire* (Saint-Lambert). || *Fig.* Se dit de ce qui plane, le plus souvent de façon inquiétante, au-dessus d'une personne ou d'une collectivité : *Il bravera l'arrêt suspendu sur sa tête* (Hugo). || **2.** Se dit d'un objet, appuyé sur une base, qui se trouve à une hauteur nettement supérieure à celle des objets du même genre ou dans une position qui, par sa hauteur, paraît instable et mal assurée : *Les jardins suspendus de Sémiramis et les murs de Babylone étaient l'une des Sept Merveilles du monde. Ces blocs qui, comme suspendus et menaçant les vallées, ne semblent plus tenir à leurs sommets* [des monts], *que pour attester les efforts qui se firent pour les en arracher* (Buffon). || **3.** *Vallée suspendue,* en géomorphologie, vallée affluente située bien plus haut que la vallée principale et séparée de celle-ci par une brusque dénivellation : *Les vallées suspendues sont fréquentes dans les reliefs glaciaires.*

III. PLACÉ DANS UNE SITUATION DE DÉPENDANCE. **1.** *Class.* Se dit d'une personne dont l'attention est tout entière retenue par quelqu'un ou quelque chose : *Pendant que Philoctète avait raconté ainsi ses aventures, Télémaque était demeuré comme suspendu et immobile* (Fénelon). || Auj. *Être suspendu aux lèvres aux paroles de quelqu'un,* l'écouter avec une extrême attention, être captivé par ce qu'il dit : *Nous étions suspendus aux lèvres du nouveau précepteur...* (Gide). || **2.** Se dit de ce qui est étroitement rattaché à une autre chose et n'existe que grâce à celle-ci : *Nos parents n'ont pas connu cette angoisse, parce que ce n'était pas à leur vie éphémère qu'était suspendue la vie du domaine, mais à la race, à la famille qui, croyaient-ils, ne périrait pas* (Mauriac). || **3.** *Vx* ou *littér.* Se dit d'une personne, d'une collectivité qui hésite entre plusieurs partis, qui est soumise à des sentiments contradictoires ou, plus généralement, qui se trouve dans un état d'incertitude pénible : *En achevant ces mots, cette amante enflammée | [...] tombe demi-pâmée. | Son époux s'en émeut, et son cœur éperdu | Entre deux passions demeure suspendu* (Boileau).

IV. INTERROMPU OU DIFFÉRÉ. **1.** Se dit d'une action ou d'un processus dont la continuité est momentanément rompue : *Au sujet de l'impression de « l'Otage », je vous demanderais de considérer pour quelque temps nos pourparlers comme suspendus* (Claudel). *La séance, suspendue à midi, a repris à 14 h.* || Vx ou littér. *Pas suspendu,* marche pendant laquelle on s'arrête souvent, en appuyant le pied sur le sol le plus légèrement possible : *À pas tremblants et suspendus | Elle arrive enfin où repose | Son époux aux bras étendus* (La Fontaine). || *Phrase suspendue,* phrase que l'on n'achève pas, dont on laisse à dessein la signification incomplète (vieilli) : *Ils disaient ces phrases suspendues, des paroles de prêtre et de diplomate, terminées par une mine, un jeu de visage, parfois un regard...* (Goncourt). || **2.** Se dit de ce qui est remis à une date ultérieure et souvent indéterminée : *Le fatal sacrifice est encor suspendu* (Racine). *À la suite des révélations d'un témoin, un complément d'information a été demandé, et le jugement est suspendu.*

V. INTERDIT. **1.** Se dit d'une personne à qui le droit d'exercer sa charge ou sa fonction a été provisoirement retiré, par mesure disciplinaire : *N'ayant pas respecté l'obligation de réserve, ce juge est suspendu pour un an.* || **2.** Se dit d'un droit, d'une disposition légale dont l'exercice ou l'application sont défendus pour une durée indéterminée : *Depuis le putsch militaire, les sessions parlementaires sont suspendues* ; et par extens. : *Sous le règne des tyrans, toutes les lois morales sont comme suspendues* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Se dit d'un périodique dont, momentanément, la publication n'est plus autorisée, ou d'une œuvre dramatique dont le pouvoir ne permet pas (ou pas encore) la représentation : *Une pièce* [...], *pas interdite tout d'abord, mais suspendue* (Goncourt).

• SYN. : **I, 1** *accroché, pendu.* || **III, 2** *tributaire* ; **3** *flottant, hésitant, incertain, indécis, irrésolu, perplexe.* || **IV, 1** *interrompu* : **2** *ajourné, différé, renvoyé.* — CONTR. : **II, 2** *blotti, encaissé, enfoui, niché.* || **III, 3** *déterminé, résolu.* || **IV, 1** *continu, ininterrompu, permanent.* || **V, 1** *maintenu, réintégré* ; **2** *rétabli.*

1. suspens [syspɑ̃] adj. m. (lat. *suspensus,* qui plane, qui flotte, incertain, indécis [et, dans la langue administrative du Moyen Âge, « relevé de ses fonctions »], part. passé adjectivé de *suspendĕre,* suspendre [v. SUSPENDRE] ; 1377, Oresme, au sens de « dont le fonctionnement est suspendu, arrêté » [en parlant du feu] ; sens I, XVᵉ s., Godefroy ; sens II, 1660, Retz).

I. *Class.* Indécis, perplexe : *Il a l'esprit suspens, rêveur* (Furetière, 1690).

II. En droit canon, se dit d'un ecclésiastique à qui l'on a retiré provisoirement l'autorisation d'exercer les fonctions de son état : *Il* [l'abbé] *n'est pas interdit, il n'est que « suspens »* (Barbey d'Aurevilly).

2. suspens [syspɑ̃] n. m. (emploi substantivé de *suspens* 1, d'après la loc. lat. *in suspenso,* en suspens, de *in,* en, dans, et de *suspenso,* ablatif neutre substantivé de *suspensus,* incertain, indécis [v. l'art. précéd.] ; fin du XIXᵉ s., au sens 1 ; sens 2, 1936, J. Romains). **1.** *Littér.* Interruption momentanée : *Cette palme que le vent de la mer, par reprises, après de longs suspens, fait remuer et qui tremble* (Claudel). *Il y a des arrêts, des suspens, des lenteurs, des ménagements d'effets, intolérables* (Gide). || **2.** *Littér.* Sentiment ou moment d'attente aiguë, parfois fervente, souvent mêlée d'anxiété : *Voici pour moi l'heure de la pause suprême ; laisse-moi jouir de ce suspens solennel où je suis* (Claudel).

• SYN. : **2** *suspense.*

◆ **En suspens** loc. adv. ou adj. (sens I, 1553, *Bible Gérard* ; sens II, 1, 1636, Monet [au fig., v. 1695, Fénelon] ; sens II, 2, v. 1460, G. Chastellain ; sens III, 1, 1866, Th. Gautier ; sens III, 2, 1869, V. Hugo).

I. *Littér.* Dans un état d'attente anxieuse, provoqué par l'appréhension de l'avenir ou par la difficulté de choisir entre des partis opposés, des sentiments contradictoires (vieilli) : *Ils attendaient en suspens le jugement du sénat* (Bossuet). *Le rêve commençait par une musique que j'entends souvent dans mes rêves, une musique préparatoire, propre à réveiller l'esprit et à le tenir en suspens...* (Baudelaire). *Je suis en suspens sur ce que je dois faire* (Acad., 1935).

II. 1. Dans un état d'inachèvement dû à l'interruption momentanée d'un processus en cours : *Laisser un travail en suspens. Il fit le geste de chasser une pensée importune, laissant en suspens la phrase commencée* (Duhamel). *Cependant, dans l'immédiat, les conséquences du mal ne furent pas toutes mauvaises. Car les Anglais, désireux, sans doute, de compenser leur erreur, se montrèrent plus disposés à traiter avec nous les affaires en suspens* (De Gaulle) ; et au fig. : *Elle connaissait ce sourire en suspens, cet œil circonspect ; elle eut peur...* (Martin du Gard). || **2.** Dans l'état d'une chose remise à une date ultérieure et indéterminée : *La question du partage entre les deux sœurs, laissée en suspens* (Zola). *Provisoirement, les choses restaient donc en suspens. Toutefois, l'avertissement que nous avions donné avait été entendu* (De Gaulle).

III. 1. Au-dessus d'un appui quelconque (sol, plancher, etc.) et sans contact avec celui-ci : *Un immense dais de brume* [...], *tenant de la neige en suspens, posait sur la ville...* (Gautier). || **2.** *Fig.* et *littér.* Dans la situation d'une menace qui plane au-dessus d'une personne ou d'une collectivité : *Le fascisme mussolinien nous pénétrait par osmose : les milieux d'Action française étaient le lieu privilégié du phénomène. À quoi comparerai-je l'Académie de ce temps-là ? À la cornue où s'accomplissait la précipitation espérée : Vichy était en suspens dans ce liquide* (Mauriac).

1. suspense [syspɑ̃s] n. f. (forme fém. tirée de *suspens* 1 [v. ce mot] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « intervalle, délai » ; sens 1, 1718, Acad. [aussi « état d'un ecclésiastique frappé par cette censure »] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** En droit canon, censure par laquelle un ecclésiastique est privé, momentanément ou définitivement, de l'exercice des ordres, des fruits de son bénéfice ou des fonctions de son office ou de sa dignité : *Qui sait si, à l'heure qu'il est, toutes les folies que j'ai empêchées ne t'auraient pas valu la suspense et l'interdit* (Fabre). *Encourir la suspense* (Acad., 1935). || Etat d'un ecclésiastique frappé par cette censure : *Un prêtre qui dit la messe pendant sa suspense devient irrégulier* (Acad., 1835). || **2.** *Charte de suspense,* sous l'Ancien Régime, charte royale en vertu de laquelle tout procès intenté à une personne absente pour le service du roi demeurait suspendu jusqu'au retour de cette personne.

2. suspense [sœspens *ou* syspens *ou, fam.,* syspɑ̃s] n. m. (mot angl. signif. proprem. « incertitude, indécision, suspension », empr. du franç. *suspens* 1 et 2 ; 7 nov. 1955 [d'après P. Gilbert, p. 524], au sens 1 [aussi « ensemble des éléments... »] ; sens 2, 1958, Daninos). **1.** Dans une œuvre dramatique ou littéraire, procédé consistant à arrêter, pendant quelques instants, l'action parvenue à un moment particulièrement saisissant, afin de provoquer chez le spectateur, l'auditeur ou le lecteur l'attente impatiente et angoissée des événements qui vont suivre : *Alfred Hitchcock est considéré comme l'un des maîtres du suspense au cinéma.* || Ensemble des éléments qui, dans une œuvre, sont susceptibles de faire naître cette attente angoissée : *Un film, un roman policier où il y a beaucoup de suspense.* || **2.** *Par extens.* Toute situation, tout événement dont on attend la suite avec une impatience et une inquiétude très vives : *Soudain la cabine* [du téléphérique] *s'immobilisa* [...]. *Stupeur, silence. Suspense à tout casser. Les passagers examinaient la situation : juste derrière nous, un pylône ; à gauche, un à-pic de trois cents mètres ; dessous le gouffre* (Daninos).

suspenseur [syspɑ̃sœr] adj. m. (dér. savant du lat. *suspensum,* supin de *suspendĕre,* suspendre [v. SUSPENDRE] ; v. 1560, Paré, comme n. m., au sens de « muscle appartenant aux enveloppes du testicule » ; comme adj., au sens actuel, 1765, *Encyclopédie* [*ligament suspenseur... de la verge..., ligament suspenseur du foie,* 1876, Larousse]). Se dit, en anatomie, de divers éléments qui soutiennent des organes ou les tiennent suspendus. || *Ligaments suspenseurs de l'ovaire, de la verge, du clitoris,* replis fibreux qui fixent ces différents organes. || *Ligament suspenseur du foie,* repli du péritoine qui fixe la face supérieure du foie au diaphragme et à la paroi abdominale antérieure. (On dit aussi LIGAMENT FALCIFORME.)

◆ n. m. (1904, Larousse). En botanique, nom donné aux cellules allongées issues des cloisonnements répétés et superposés de la cellule supérieure de l'œuf : *Le suspenseur fait descendre l'embryon dans le sac embryonnaire.*

suspensif, ive [syspɑ̃sif, -iv] adj. (lat. médiév. *suspensivus,* suspensif, du lat. class. *suspensum,* supin de *suspendĕre,* suspendre [v. SUSPENDRE] ; v. 1355, Bersuire, au sens de « qui laisse dans l'indécision » [en parlant du style d'un auteur] ; sens 1, XVI^e s., Loisel, p. 885 [*veto suspensif,* 1791, Brunot] ; sens 2, 1751, Diderot [*points suspensifs,* 1831, V. Hugo]). **1.** En droit, se dit des voies de recours dont l'exercice par une partie empêche l'autre de poursuivre l'exécution forcée du jugement : *Il y a des cas où le simple appel est suspensif ; il y en a où il n'est que dévolutif* (Acad., 1835). || *Veto suspensif,* veto qui ajourne la promulgation d'une loi, et, particulièrement, droit que la Constitution de 1791 accordait au roi de s'opposer à la promulgation des lois votées par l'Assemblée législative, mais qui n'avait d'effet que pour deux législatures : *Il y était statué* [...] *que le protecteur* [Cromwell] *aurait le veto suspensif* (Chateaubriand). || **2.** *Vx.* Se disait, en grammaire, de ce qui ne donne pas à la phrase une signification complète : *Le génitif, étant un cas suspensif, leur fait attendre* [aux auditeurs] *toutes ces idées que l'orateur ne pouvait leur présenter à la fois* (Diderot). || *Points suspensifs,* syn. anc. de POINTS DE SUSPENSION (v. POINT 1, § D, I, n. 3).

suspension [syspɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *suspensio,* voûte [et, à basse époque, « action de tirer vers le haut, interruption », puis, dans la langue administrative du Moyen Âge, « action d'interrompre les fonctions de — quelqu'un —, de remettre à plus tard — un jugement, etc. »], de *suspensum,* supin de *suspendĕre,* suspendre [v. SUSPENDRE] ; v. 1160, *Roman de Tristan, écrit suspenciun,* puis XVI^e s., écrit *suspension,* au sens I, 6 [« figure de rhétorique... », 1757, Dumarsais] ; sens I, 1, 1835, Acad. [en acrobatie..., 1879, Goncourt ; « procédé thérapeutique... », 1888, Larousse ; pour un cheval, 1872, Littré ; en biologie..., 1964, Larousse ; *mort par suspension,* 1812, Mozin] ; sens I, 2, 1744, Bonnier de La Mosson, 133 [en horlogerie, 1765, *Encyclopédie ; point de suspension,* 1751, *Encyclopédie,* art. *balance ; suspension à la Cardan,* 1872, Littré] ; sens I, 3, 1907, Larousse [aussi sur un véhicule automobile] ; sens I, 4, 18 juin 1867, *Moniteur universel* [« ce qui tient le saint sacrement suspendu dans certaines églises », 1718, Acad.] ; sens I, 5, 1845, Bescherelle [aussi en physique ; en hydrographie..., 1964, Larousse ; *milieu de suspension,* 1963, Larousse, art. *milieu*] ; sens II, 1, milieu du XVI^e s. [*suspension de paiement,* 1872, Littré ; *suspension d'armes,* 1617, Richelieu] ; sens II, 2, 1665, Molière ; sens II, 3, 1580, Montaigne ; sens II, 4, 1771, Trévoux [*abréviation par suspension,* 1960, Larousse, art. *abréviation*] ; sens II, 5, 1765, *Encyclopédie* [chez les clavecinistes, 1933, Larousse] ; sens III, 1, milieu du XVI^e s. [*suspension d'audience, suspension d'instance, suspension des poursuites individuelles, suspension de prescription,* 1936, Capitant ; *suspension des poursuites,* 1872, Littré] ; sens III, 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *suspensiun,* puis 1481, Bartzsch, écrit *suspension* [pour un militaire de carrière, 13 juill. 1972, *Journ. officiel*] ; sens III, 3, 1951, A. Camus).

I. DANS L'ESPACE. **1.** Action de maintenir ou de fixer par le haut un objet, un être animé dont la partie inférieure reste libre ; état, position résultant de cette action : *Effectuer la suspension d'un cadre. Vérifier la suspension d'une balançoire.* [Il] *éprouvait la vertigineuse horreur de la chute mêlée d'attirance qu'inspire la suspension au-dessus d'un gouffre* (Gautier). || En acrobatie, le fait de se tenir en équilibre au-dessus du vide, dans diverses positions, avec un seul point d'appui : *C'est une plaisanterie la « suspension horizontale en arrière » ...tandis que, quand ça se passe en avant, la suspension* [...], *rien du tout pour vous retenir le bras...* (Goncourt). || *Spécialem.* Procédé thérapeutique qui consiste à soutenir en l'air certains malades, pendant quelques minutes, par les aisselles, la nuque et le menton, et qui utilise le poids du corps pour allonger et redresser la colonne vertébrale ou pour exercer une traction sur la moelle épinière. || *Spécialem.* Action de soulever de terre, au moyen de sangles, un cheval auquel on doit faire subir une opération douloureuse ou qui souffre de lésions graves des membres, de paralysies ; résultat de cette action. || *Spécialem.* En biologie, position d'un animal momentanément accroché à un support placé au-dessus de lui : *Une araignée qui tombe d'une branche obtient la suspension au moyen d'un fil de soie qu'elle sécrète pendant sa chute.* || Vx. *Mort par suspension,* mort par pendaison. || **2.** Système servant à assurer à un objet suspendu une position d'équilibre

stable : *La suspension d'une boussole, du tablier d'un pont.* || Ensemble des pièces par lesquelles est suspendu un régulateur d'horlogerie : *La suspension de cette pendule est cassée.* || *Point de suspension,* point fixe auquel un corps est suspendu et autour duquel il peut se mouvoir, mais sans l'abandonner : *Le point de suspension du fléau d'une balance.* || *Suspension à la Cardan,* double suspension, permettant au corps suspendu de garder sa position, quelle que soit l'inclinaison qu'on donne aux points de suspension. || **3.** Ensemble des organes, ressorts, balanciers, etc., qui transmettent aux essieux le poids d'un véhicule, et servent à amortir les chocs dus aux inégalités du chemin de roulement : *La suspension d'une voiture de chemin de fer. Cette automobile a une suspension par ressorts à lames.* || Sur un véhicule automobile, ensemble constitué par les organes assurant l'appui élastique du corps de ce véhicule sur les roues, et (par les pneumatiques) celui de ses roues sur le sol : *Une voiture, un camion, une motocyclette qui ont une excellente suspension.* || **4.** Objet d'ameublement suspendu au plafond, et destiné le plus souvent à l'éclairage de la pièce où il est placé : *Tandis que le vieux sténographe allumait la lampe dans la suspension en fredonnant avec une gaîté un peu forcée* (Daudet). *Il y a aux murs quelques vieilles assiettes ; au plafond, une suspension à pétrole...* (Romains). *Dans la lumière de la suspension qui éclairait la cuisine, M. Jacotin voyait d'ensemble la famille courbée sur la pâture...* (Aymé). || **5.** État d'une substance formée de fines particules dispersées et en équilibre dans un fluide (liquide ou gaz) : *Les rayons du soleil couchant éclairaient la poussière en suspension dans l'air. Une chute uniforme, si lente qu'elle se devine à peine, et qu'on hésite même à préciser le sens du mouvemment, vers le haut ou vers le bas, comme pour des particules en suspension dans une eau tranquille...* (Butor). || *Spécialem.* En hydrographie et en géomorphologie, mode de transport du matériel détritique dans la masse d'un fluide (air ou eau), où il se maintient sous l'influence de la force ascensionnelle des courants. || *Spécialem.* En physique, système de dispersion de deux corps insolubles l'un dans l'autre, dont la stabilité dépend pour une grande part de la finesse des particules du corps dispersé (phase interne) dans l'autre (phase externe), de la viscosité de la phase externe et des électrolytes contenus qui doivent fournir la charge des particules. || Spécialem. *Milieu de suspension,* ensemble du système des constituants liquides d'une peinture : liant, solvant, diluant et, éventuellement, siccatif liquide. || **6.** *Fig.* et *vx.* État d'une personne qui ne sait sur quels fondements appuyer sa conduite, sa réflexion, et qui reste dans l'incertitude, l'indécision : *Vous avez vécu dans le mouvement et l'agitation de vos affaires, dans une incertitude et une suspension continuelle* (Rancé). || *Vx.* Figure de rhétorique par laquelle un orateur laisse son auditoire dans l'incertitude, le tient en suspens : *La suspension, qui consiste à faire attendre une pensée qui surprend* (Dumarsais). *La suspension augmente l'effet des choses que l'on doit annoncer* (Acad., 1835).

II. DANS LE TEMPS. **1.** Action d'interrompre momentanément un processus ; résultat de cette action : *Les syndicats ont décidé la suspension du travail. La population civile attend avec impatience la suspension des hostilités.* || *Suspension de paiement,* cessation temporaire du versement des sommes dues. || *Suspension d'armes,* cessation locale et momentanée des hostilités, intervenant à la suite d'un accord entre partis belligérants pour répondre à des intérêts urgents (par exemple, l'enlèvement des blessés et des morts) : *Il faut, pour traiter, signer des suspensions d'armes, neutraliser des territoires* (Thiers). || **2.** Durée de cette interruption : *Les grévistes et la direction s'accordent une suspension de deux jours avant la reprise des pourparlers.* || **3.** Action de remettre à une date ultérieure et indéterminée, le plus souvent en attendant un complément d'information et de réflexion : *Le doute philosophique est une sage, mais froide suspension du jugement sur certains faits ou certaines lois de la science* (Töpffer). || **4.** Interruption brusque du sens d'une phrase (vieilli) : *La suspension, dans l'écriture, dans l'impression, se marque par une série de points* (Acad., 1835). || *Points de suspension,* v. POINT 1 (§ D, I, n. 3). || *Abréviation par suspension,* en paléographie, abréviation qui laisse un mot inachevé : *« Aut » pour le mot latin « autem » est une abréviation par suspension.* || **5.** En musique, procédé qui consiste à continuer de faire entendre au-dessus de la basse, malgré la présence d'un accord nouveau, une et quelquefois plusieurs des notes de l'accord précédent, qui, ensuite, doivent se résoudre en « bonnes notes », c'est-à-dire sur des notes du nouvel accord. || Chez les clavecinistes, entrée légèrement retardée d'une note, en vue d'accentuer le caractère expressif.

III. EN DROIT. **1.** Action d'arrêter un processus en cours ; résultat de cette action : *La suspension de l'exécution d'un arrêt* (Acad., 1835). || *Suspension d'audience,* ou simplem. *suspension,* interruption de l'audience pendant une durée fixée par le président du tribunal ; durée de cette interruption : *Après cinq minutes de suspension pendant lesquelles mon avocat m'a dit que tout allait pour le mieux, on a entendu Céleste qui était cité par la défense* (Camus). || *Suspension d'instance,* arrêt temporaire d'une instance, sur accord des parties ou sur décision du juge : *Lorsque la cause de la suspension disparaît, l'instance reprend son cours de plein droit.* || *Suspension des poursuites,* arrêt de l'action publique pour une cause légale. || *Suspension des poursuites individuelles,* interdiction faite à tout créancier chirographaire d'exercer des poursuites contre le débiteur en état de faillite de règlement judiciaire. || *Suspension de prescription,* arrêt temporaire du cours de la prescription prévue en faveur de certaines personnes (par ex., un mineur ou un interdit) ou pour certaines raisons énumérées par la loi : *Lorsque la cause de la suspension n'existe plus, la prescription reprend, compte tenu du temps couru antérieurement.* || **2.** Interdiction temporaire, infligée à une personne par mesure disciplinaire, d'exercer son activité ou sa profession ; durée de cette interdiction : *À la suite de son esclandre, ce fonctionnaire a été frappé de trois mois de suspension, sans traitement.* (On dit aussi SUSPENSION DE FONCTIONS.) || Sanction provisoire prévue par le statut des militaires de 1972 et qui est immédiatement prononcée contre un militaire de carrière ayant commis une faute grave, en attendant qu'une sanction statutaire définitive soit prise à son égard. || **3.** Action de supprimer, pour une durée indéterminée, un droit, une disposition légale ; résultat de cette action : *Suspension d'une loi, de la Constitution.*

• SYN. : **I, 4** *lustre ;* **6** *balance, flottement, hésitation, perplexité, suspens.* || **II, 1** *arrêt, cessation, fin, interruption, trêve ;* **2** *délai, pause, répit surséance* (vx), *sursis.*

suspensoïde [syspɑ̃sɔid] adj. et n. m. (de *suspenso-,* élément tiré de *suspension,* et *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1933, Larousse). Se dit d'un colloïde ou d'une solution colloïdale qui est résoluble à l'ultramicroscope et dont la coagulation est obtenue par addition d'une faible quantité d'un réactif convenable.

suspensoir [syspɑ̃swar] n. m. (lat. médiév. *suspensorium,* muscle appartenant aux enveloppes du testicule, du lat. class. *suspensum,* supin de *suspendĕre,* suspendre [v. SUSPENDRE] ; 1314, Mondeville, écrit *suspensoire,* au sens de « muscle qui soutient les testicules » ; v. 1560, Paré, écrit *suspensoire,* comme adj., au sens de « qui sert à tenir suspendu un organe » [en parlant d'un muscle] ; écrit *suspensoir,* comme n. m., au sens 2, 1714, Dionis, 308 [d'abord *suspensoire,* 1694, Acad.] ; sens 1, v. 1794, Babeuf). **1.** *Vx.* Objet qui sert à suspendre quelque chose, à le tenir suspendu en l'air : *Il n'était qu'un hochet dont une faction scélérate tenait le suspensoir* (Babeuf). || **2.** *Auj.* Bandage destiné à soutenir des organes (en particulier le scrotum et son contenu) qui, en raison des tiraillements

qu'ils exercent par leur propre poids, peuvent causer de la gêne ou de la douleur. (On a écrit aussi SUSPENSOIRE, n. m.)

suspente [syspɑ̃t] n. f. (altér. [due à l'influence de *suspendre*] de *soupente* [v. ce mot] ; 1773, Bourdé de Villehuet, au sens 1 ; sens 2, 5 févr. 1871, *Comptes rendus... de l'Académie des sciences ;* sens 3-4, 1964, Larousse). **1.** Chaîne ou cordage que l'on capelle sur la tête des bas-mâts et qui sert à porter, par le milieu, les basses vergues hissées. ‖ **2.** En aérostation, chacune des cordes rattachant la nacelle au filet d'un ballon. ‖ **3.** Chacun des câbles qui relient le harnais d'un parachute à la voilure. ‖ **4.** Organe de liaison entre les câbles porteurs et les poutres de rigidité d'un pont suspendu.

suspicieusement [syspisjøzmɑ̃] adv. (de *suspicieux ;* 1942, Queneau). Avec suspicion, avec méfiance (peu usité) : *Après avoir reniflé suspicieusement son assiette...* (Queneau).

suspicieux, euse [syspisjø, -øz] adj. (lat. *suspiciosus,* soupçonneux, suspect, de *suspicere,* suspecter [v. SUSPECT] ; 1314 [d'après le *FEW,* XII, 474 *a*], écrit *suspicieus,* au sens de « suspect » ; écrit *suspicieux,* au sens actuel [d'après *suspicion*], 1967, Robert [le mot ne semble pas être attesté entre la fin du XVe s. et nos jours]). Se dit de ce qui marque la suspicion, la méfiance (peu usité) : *Des regards suspicieux.*

• SYN. : *défiant, méfiant, soupçonneux.* — CONTR. : *confiant.*

suspicion [syspisjɔ̃] n. f. (lat. *suspicio,* action de soupçonner, soupçon, conjecture, de *suspicari,* soupçonner, conjecturer, dér. de *suspicere,* suspecter [v. SUSPECT] ; XIIe s., *Romania* [1876, p. 277], écrit *suspiciun* [*suspecioun,* v. 1315, *Fouke Fitz Warin ; suspicion,* 1370, Oresme], au sens I [pour une chose, 1788, Féraud] ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 27 nov. 1790, *Moniteur universel*).

I. Opinion défavorable, fondée ou non, mais assez largement répandue, qui concerne la conduite, les intentions d'une personne ou d'une collectivité : *Il avait le sentiment que l'injustice passée ne serait jamais effacée, tant que serait maintenue cette suspicion contre son ami* (Martin du Gard). ‖ Le fait de considérer quelque chose avec une grande défiance : *Avouée ou secrète, la politique de la monarchie est désormais frappée de suspicion* (Bainville).

II. 1. En droit, le fait de supposer, à l'aide de quelques indices, l'existence d'un délit : *Suspicion de fraude. Suspicion de simonie.* ‖ **2.** *Suspicion légitime,* crainte éprouvée par un plaideur au sujet de l'impartialité de ses juges, qui l'autorise à demander le renvoi d'un tribunal à un autre, la Cour de cassation devant apprécier le bien-fondé de cette crainte.

• SYN. : **I** *défiance, doute, méfiance, soupçon.* — CONTR. : **I** *confiance.*

sus-pied ou **suspied** [sypje] n. m. (de *sus-* 2 et de *pied ;* 1808, Boiste). En termes de manège, courroie de l'éperon qui passe sur le cou-de-pied.

sus-pubien, enne [syspybjɛ̃, -ɛn] adj. (de *sus-* 2 et de *pubien ;* 1872, Littré [aussi *cordons sus-pubiens*]). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés au-dessus du pubis : *Nerf sus-pubien. Artère sus-pubienne.* ‖ *Cordons sus-pubiens,* ligaments ronds de la matrice.

sus-scapulaire [syskapylɛr] adj. (de *sus-* 2 et de l'adj. *scapulaire ;* 1872, Littré [aussi *sus-scapulaires,* n. m. pl., « muscles sus-scapulaires » ; *artère sus-scapulaire,* 1964, Larousse ; *nerf sus-scapulaire* et *muscles sus-scapulaires,* 1876, Larousse]). Se dit, en anatomie, d'éléments qui sont situés au-dessus de l'omoplate, ou scapulum : *Vaisseaux sus-scapulaires.* ‖ *Artère sus-scapulaire,* autre nom de l'artère scapulaire supérieure, branche de l'artère sous-clavière. ‖ *Nerf sus-scapulaire,* branche collatérale antérieure du plexus branchial, qui innerve les muscles sous-épineux et sus-épineux. ‖ *Muscles sus-scapulaires,* ou, substantiv., *sus-scapulaires,* autre nom des muscles sous-épineux et sus-épineux (vieilli).

sussex-spaniel [sœseksspanjəl *ou* sysɛksspanjɛl] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « épagneul du Sussex », de *Sussex,* n. d'un comté du sud-est de la Grande-Bretagne, et de *spaniel,* épagneul, empr. du franç. *espaignol,* forme anc. de *épagneul* [v. ce mot] ; 1933, Larousse [la forme abrégée *sussex,* même sens, est attestée dès 1885, Pairault]). Race de chiens d'arrêt d'origine anglaise, de petite taille, dont la couleur marron foncé présente des reflets dorés.

susseyement [sysɛjmɑ̃] n. m. (de *susseyer ;* 1799, d'après Gattel, 1813). *Vx.* Vice de prononciation qui consiste à placer la langue entre les dents lors de l'émission des consonnes sifflantes, au lieu d'appliquer le bout de celle-ci contre les dents supérieures.

susseyer [sysɛje] v. intr. (mot expressif formé sur le phonème *s,* dont la prononciation est défectueuse chez les gens qui susseyent ; 1834, Boiste). [Conj. **2 b ;** v. aussi Rem. ci-après.] *Vx.* Être affecté de susseyement : *C'était la famille du monde la plus mal organisée pour l'élocution, et c'était une famille où tout le monde parlait toujours : la maman grasseyait en nasillant ; le papa susseyait et bégayait ; le fils aîné bredouillait, et sa sœur bégayait et susseyait en zézayant pour faire la jolie mignonne* (Courchamps).

◆ v. tr. (1942, L.-P. Fargue, p. 81). *Littér.* Dire quelque chose en susseyant (peu usité) : *Une seule différence : autant le morse avaleur de ministères avait le caractère mal fait, et le montrait, et s'en vantait, autant son double ne « susseyait » que des gentillesses commerciales* (Fargue).

• REM. Le y se conserve dans toute la conjugaison.

sussultoire [sysyltwar] adj. (dér. savant du lat. *sussultare,* bondir en l'air, être saccadé, fréquentatif de *sussulire,* sauter en l'air, de *subs,* var. de *sub,* sous, de bas en haut [v. SOUS 1], et de *salire,* sauter, bondir ; 1888, Larousse). En géophysique, se dit des mouvements saccadés et verticaux qui se produisent dans un tremblement de terre. (Syn. SUBSULTANT, E.)

sustentateur, trice [systɑ̃tatœr, -tris] adj. (bas lat. *sustentator, -tatrix,* celui, celle qui nourrit, du lat. class. *sustentatum,* supin de *sustentare,* soutenir, nourrir [v. SUSTENTER] ; fin du XVe s., écrit *substentateur* [*sustentateur,* milieu du XVIe s.], comme n. m., au sens de « protecteur, défenseur » ; comme adj., au sens actuel [d'après *sustentation*], avr. 1889, *l'Aéronaute,* p. 81). Se dit des parties d'un aéronef qui assurent la sustentation, sur lesquelles s'exerce la portance : *Les surfaces sustentatrices d'un avion, d'un hélicoptère.*

• SYN. : *portant.*

sustentation [systɑ̃tasjɔ̃] n. f. (lat. impér. *sustentatio,* soutien, étai, nourriture, du lat. class. *sustentatum,* supin de *sustentare,* soutenir, nourrir [v. l'art. suiv.] ; 1291, *Recueil de documents concernant la commune et la ville de Poitiers,* écrit *substentacion* [*sustentation,* fin du XIIIe s.], au sens I [rare av. 1771, Trévoux] ; sens II, 1, 1842, Acad. ; sens II, 2, 13 janv. 1853, *la Presse ;* sens II, 3, 1835, Raymond [*base...* — aussi pour l'homme ; *polygone...,* 1962, Robert, art. *polygone*]).

I. Action de fournir à quelqu'un de quoi soutenir ses forces, de quoi entretenir sa vie ; alimentation, nourriture (vieilli) : *Les gens sobres ne mangent point pour le plaisir, mais seulement pour la sustentation de leur corps* (Furetière, 1690).

II. 1. Le fait de soutenir, de maintenir quelque chose en équilibre (peu usité) : *La sustentation d'une poutre par un étai.* ‖ **2.** En aéronautique, maintien en équilibre, dans l'air, d'une machine volante du type « plus lourd que l'air » : *La sustentation d'un hélicoptère par un rotor. La force de sustentation est la composante verticale des forces aérodynamiques qui prennent naissance sur les ailes ou sur la voilure tournante d'un aéronef.* ‖ **3.** *Polygone* ou (*vx*) *base de sustentation,* le plus petit polygone convexe reliant ou enfermant l'ensemble des points par lesquels un corps repose sur un plan ; *spécialem.,*

espace compris entre les bords extérieurs des pieds de l'homme et les deux lignes qui les joignent en avant et en arrière, pendant la station verticale.

sustenter [systɑ̃te] v. tr. (lat. *sustentare,* soutenir, supporter, maintenir, alimenter, nourrir, fréquentatif de *sustinēre,* soutenir [v. SOUTENIR] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* au sens fig. de « aider, soutenir » ; sens I, 1, 1382, Dochez, écrit *substanter* — d'après *substance* — [*sustenter,* v. 1460, G. Chastellain ; en parlant d'un aliment, 1541, Calvin — au fig., 1690, Furetière] ; sens I, 2, v. 1790, G. de Mirabeau ; sens II, 1 début du XVIe s., puis 1877, Littré ; sens II, 2, févr. 1882, *l'Aéronaute,* p. 43).

I. 1. Soutenir, entretenir les forces de quelqu'un en lui fournissant les aliments nécessaires : *Il importe peu de quoi on sustente ce corps mortel* (Bossuet). *Il y a des enfants que leurs mères allaitent à leurs mamelles flétries, faute d'une bouchée de pain pour sustenter leurs expirants nourrissons...* (Chateaubriand). || En parlant d'un aliment, constituer la ration nécessaire à la vie de quelqu'un : *Tant de livres de pain par jour suffisent pour sustenter tant de pauvres* (Acad., 1835) ; et au fig. : *La lecture sustente l'esprit. Le pain du ciel sustente nos âmes, leur donne la vie spirituelle* (Furetière, 1690). || **2.** *Fig.* Entretenir une activité, une industrie, etc., en leur donnant les moyens de s'exercer, de fonctionner normalement (peu usité) : *Quand la pénurie des espèces vous tourmente, quand les métiers, les arts, les manufactures, le commerce demandent à grands cris d'être sustentés* (Mirabeau).

II. 1. Maintenir une chose dans une situation stable en lui servant de support ou d'appui. (Vieilli.) || **2.** En aéronautique, maintenir en équilibre, dans l'air, une machine volante du type « plus lourd que l'air » : *Les ailes sustentent l'avion.*

● SYN. : **I, 1** *alimenter, nourrir ; restaurer, soutenir ;* **2** *subventionner.*

◆ **se sustenter** v. pr. (1835, Acad.). *Fam.* Se restaurer, se nourrir : *Nous avons passé huit jours merveilleux dans la fièvre et les coups de marteau ;* [...] *nous sustentant d'un morceau de pain qu'on nous tendait, sur nos échelles, comme à des cacatoès* (Anouilh).

sus-tonique [systɔnik] n. f. (de *sus-* 2 et de *tonique,* n. f. ; 1831, Acad.). Note qui est au-dessus de la tonique et qui constitue le second degré de la gamme diatonique.

susurrant, e [sysyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *susurrer ;* 1879, Goncourt). Se dit de ce qui produit un bruit léger et ténu, ou de ce qui s'accompagne d'un tel bruit : *Une voix susurrante. Le chantonnement du gaz sous la marmite, la fuite susurrante du robinet, sur l'évier* (Duhamel).

susurrateur, trice [sysyratœr, -tris] adj. (lat. *susurrator,* celui qui chuchote, qui colporte des histoires [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « calomniateur »], de *susurratum,* supin de *susurrare,* murmurer, chuchoter [v. SUSURRER] ; 1530, Lefèvre d'Étaples, au sens de « calomniateur » ; sens 1 [dér. savant de *susurrer,* comme le sens 2], 1775, Larcher, p. 162 ; sens 2, 1834, Landais). **1.** Se dit d'une personne qui parle à voix basse et en chuchotant (vieilli et peu usité) : *Mercure* [dieu de l'Antiquité] *susurrateur* (Larcher). || **2.** Syn. de SUSURRANT (vieilli et peu usité) : *Un ruisseau susurrateur.*

susurration [sysyrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *susurratio,* murmure, chuchotement, du lat. class. *susurratum,* supin de *susurrare,* murmurer [v. SUSURRER] ; milieu du XIVe s., au sens de « chuchotement » ; sens actuel, 1599, Hornkens [le mot ne semble pas être attesté entre 1660, Oudin, et 1797, Chateaubriand]). *Littér.* Bruit léger et ténu produit par une chose ou un animal (peu usité) : *La susurration du vent solitaire* (Chateaubriand). *Un peu plus tard, c'était des nuages de moustiques, dont la susurration et les piqûres ne s'arrêtaient ni jour ni nuit* (Flaubert).

susurrement [sysyrmɑ̃] n. m. (de *susurrer ;* 1828, Nodier, au sens 2 ; sens 1, 1877, A. Daudet). **1.** *Littér.* Chuchotement de personnes qui parlent très bas (peu usité) : *Mais, dans le susurrement paisible de ces conversations, une voix ressortait éclatante et cuivrée, celle du Nabab, qui évoluait tranquillement à travers cette serre mondaine* (Daudet). || **2.** *Littér.* Syn. de SUSURRATION (peu usité) : *Le susurrement d'une vague parmi les cailloux me rend tout heureux...* (Chateaubriand). *Le susurrement d'un moustique* (Gide).

susurrer [sysyre] v. intr. (lat. *susurrare,* murmurer, bourdonner, fredonner, chuchoter, de *susurrus,* murmure, bourdonnement, chuchotement, mot d'origine onomatop. ; 1539 [d'après le *FEW,* XII, 479 *a*], puis 1801, Mercier, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** En parlant d'une personne, chuchoter en faisant entendre des sons doux et, parfois, légèrement sifflants. || **2.** En parlant d'une chose, produire un bruit léger et ténu, qui ressemble souvent à un sifflement voilé : *Les feuilles autour d'eux susurraient* (Flaubert). *Le vent susurrait entre les feuilles* (Acad., 1935).

● SYN. : **2** *bruire, murmurer.*

◆ v. tr. (av. 1872, Th. Gautier [par extens., 1889, Huysmans]). En parlant d'une personne, dire quelque chose à voix basse, en chuchotant (parfois péjor.) : *Le serpent susurre aux oreilles d'Ève toutes sortes de mauvais conseils* (Gautier). *Il lui susurrait des mots tendres à l'oreille* (Acad., 1935) ; et par extens. : *Et ses hideuses lèvres susurrent des rogations à rebours* (Huysmans).

● SYN. : *murmurer.*

sus-visé, e [sysvize] adj. (de *sus-* 2 et de *visé,* part. passé de *viser ;* 1964, Robert). En droit, se dit d'une personne, d'une chose visée précédemment ou plus haut.

sutural, e, aux [sytyral, -o] adj. (de *suture ;* 1803, Boiste, au sens de « qui a rapport aux sutures des plantes » ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui dépend d'une suture chez les insectes : *Bande suturale. Tache suturale.* || **2.** Qui concerne ou qui avoisine la suture des élytres : *Angle sutural. Strie suturale.*

suture [sytyr] n. f. (lat. *sutura,* couture, suture [du crâne], de *sutum,* supin de *suere,* coudre ; 1540, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens I, 1, v. 1560, Paré [*point de suture,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 2, 1788, Féraud ; sens II, 1, v. 1560, Paré ; sens II, 2-3, 1762, Brunot).

I. 1. Opération consistant à coudre les lèvres d'une plaie : *Une suture chirurgicale.* || *Point de suture,* point de couture qu'on emploie pour faire une suture : *Les points de suture peuvent être droits, en U, en X, etc.* || **2.** *Fig.* Raccordement fait, dans une œuvre écrite, entre deux parties séparées par une coupure : *J'avais passé la nuit à faire et à refaire une cinquantaine de points de suture pour bien relier ensemble tous ces fragments* [de Moravagine] *disparates* (Cendrars).

II. 1. Articulation dentelée de deux os : *Les sutures du crâne.* || **2.** Ligne de jonction entre deux pièces libres ou soudées, chez certains animaux et certaines plantes : *La suture des élytres d'un insecte, des carpelles d'un fruit.* || **3.** Chez les nautiles, les ammonites, ligne d'insertion des cloisons transversales sur les parois de la coquille.

suturé, e [sytyre] adj. (de *suture ;* 1842, Acad.). Se dit de ce qui présente une ou plusieurs sutures : *Fruit suturé.*

suturer [sytyre] v. tr. (de *suture ;* 1872, Littré). Faire une suture à : *Suturer une plaie.*

suzerain, e [syzrɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *sus* 1, sur le modèle de *souverain ;* début du XVe s., écrit *susserain* et *souserain ; suzerain,* 1476, Bartzsch [mot sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *suzeraineté*]). Au Moyen Âge, se disait d'un seigneur qui possédait un fief dont d'autres fiefs relevaient : *Ils sont tous gris comme des chantres, les vaillants comtes suzerains* (Gautier). *Le suzerain devait aide et protection à son vassal.*

◆ adj. (1573, Du Puys). Qui appartenait, qui se rapportait au seigneur suzerain : *Puissance suzeraine.*

suzeraineté [syzrɛnte] n. f. (de *suzerain* [v. l'art. précéd.] ; 1306, *Dict. général,* écrit *susereneté* [*suzeraineté,* 1611, Cotgrave], au sens 1 [« droit qu'exerçait le suzerain », 1876, Larousse ; « circonscription... », 1845, Bescherelle] ; sens 2-3, av. 1865, Proudhon). **1.** Qualité de suzerain : *Charlemagne,*

successeur des Césars, [...] *prétendait à la suzeraineté dans tout le monde chrétien* (Bainville). || Droit qu'exerçait le suzerain. || Circonscription sur laquelle il exerçait ce droit. || **2.** Droit d'un souverain, d'un État sur un État qui possède un gouvernement distinct, mais qui ne jouit pas de toute son autonomie. || **3.** Droit comparable à la suzeraineté féodale : *La suzeraineté du fermier sur le domaine de chasse* (Toussenel). [La compagnie] *conquit sur le Canada une sorte de suzeraineté religieuse* (Renan).

svane [svan] ou **svanète** [svanɛt] n. m. (d'un mot caucasien ; 1964, Larousse [pour les deux formes]). Langue caucasienne du Sud, proche du géorgien, parlée en Svanétie.

svarabhakti [svarabakti] n. f. (mot sanskrit signif. « fragment de voyelle » ; 1904, Larousse). Développement d'une voyelle secondaire à l'intérieur d'un groupe de consonnes. (Ex. :*arc-bouter,* prononcé [arkəbute].)

svastika ou **swastika** [svastika] n. m. (sanskrit *svastika,* même sens, proprem. « de bon augure », dér. de *svasti !,* « salut » ; 1828 [d'après Robert, 1964], sans indication de forme ; *svastika,* 1842, Acad., et *swastika,* 1872, É. L. Burnouf [chap. IX]). Symbole religieux de l'Inde, qui consiste en une croix gammée à branches égales tournées à droite, et qui fut pris par Hitler, à partir de 1920, comme emblème du parti national-socialiste.

svelte [svɛlt] adj. (ital. *svelto,* élancé, de *svellere,* dégager, lat. pop. **exvellere,* réfection du lat. class. *ēvellere,* arracher, enlever, dégager, de *ex-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *vellere,* arracher, détacher ; 1642, Poussin, au sens 1 ; sens 2, 1767, Voltaire [pour une chose, 1798, Acad.]). **1.** *Class.* Dans les arts plastiques, se disait de ce qui apparaît léger et dégagé : *Les édifices construits avec si peu de science et de jugement semblent pâtir, s'abaisser et tomber sous le faix, au lieu d'être égayés, sveltes et légers, et de paraître se porter facilement* (Poussin). || **2.** *Auj.* Se dit d'une personne à qui sa taille fine et élancée donne un aspect léger et élégant : *Rastignac s'était épris de Mme de Nucingen, elle lui avait paru svelte, fine comme hirondelle* (Balzac). || S'emploie plus rarement en parlant d'une chose : *Quelle différence entre le biniou breton* [...] *et le tambourin de Provence, si svelte, si élégant !* (Daudet). *Les grands jets d'eau sveltes parmi les marbres* (Verlaine).

• SYN. : **2** *délié, élancé, fluet, mince ; effilé, fin, fuselé, grêle, ténu.* — CONTR. : **2** *corpulent, épais, gras, gros, lourd, puissant, râblé, trapu ; massif, mastoc, volumineux.*

sveltesse [svɛltɛs] n. f. (ital. *sveltezza,* même sens, de *svelto,* svelte [v. l'art. précéd.] ; 1765, Dandré-Bardon, puis 1843, Th. Gautier). Qualité d'une personne ou d'une chose svelte : *Les minarets de Sainte-Sophie n'ont pas l'élégante sveltesse des minarets arabes* (Gautier). *Je sais que toujours il* [l'abbé Maysonnave] *ignorait la coquetterie. Mais la soutane convenait à sa sveltesse et rehaussait son grand air épiscopal* (Mauriac).

• SYN. : *élégance, minceur.*

S.V.P. (1923, Larousse). Abrév. des mots S'IL VOUS PLAÎT.

swahéli ou **swahili** n. m. V. SOUAHÉLI.

swap [swap] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « échange, troc », déverbal de *to swap,* frapper, battre, troquer, échanger ; 1975, Larousse). Crédit à court terme que les banques centrales s'accordent mutuellement ou qu'elles obtiennent d'un institut d'émission étranger.

swapping [swapiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *to swap,* échanger [v. l'art. précéd.] ; 1975, *Lexis*). Action de remplacer un programme par un autre dans la mémoire d'un ordinateur.

sweater [switœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to sweat,* [faire] suer, [faire] transpirer ; 14 févr. 1910, *le Gaulois*). Chandail de laine tricotée.

sweating-system [switiŋsistɛm] n. m. (loc. angl. de même sens, de *sweating,* forme du v. *to sweat,* [faire] suer, s'exténuer, se fatiguer, et de *system,* système, empr. du franç. *système ;* 1904, Larousse). Procédé d'exploitation de la main-d'œuvre tendant à la dégradation des salaires.

sweatshirt [switʃərt] n. m. (de l'angl. *to sweat,* [faire], transpirer, et *shirt,* chemise ; 1946 [d'après Robert, 1970], puis 1954, S. de Beauvoir, p. 505). Corsage à col chemisier, à manches courtes, en tissu à mailles.

sweep [swip] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « balayage », déverbal de *to sweep,* nettoyer avec un balai, chasser, rafler ; 1964, Larousse). Mission de chasse aérienne libre sur une zone ou suivant un itinéraire déterminé.

sweepstake [swipstek] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « jeu où l'on rafle les enjeux », de *to sweep,* rafler [v. l'art. précéd.], et de *stake,* piquet, enjeu ; 1776, Proschwitz, p. 339). Loterie qui comporte deux tirages, le premier pour les numéros, le second pour l'affectation de chaque série à chacun des chevaux d'une course, dont l'issue détermine les gains.

swing [swiŋ] n. m. (mot angl. de mêmes sens, proprem. « oscillation, balancement », déverbal de *to swing,* se balancer ; 1895, Bonnaffé, au sens I, 1 ; sens I, 2 et II, 1, 1949, Larousse ; sens II, 2, 1940, d'après le *FEW,* XVIII, 121 *b*).

I. 1. En boxe, coup porté latéralement par un balancement horizontal du bras : *Jacques Corbellier, en tenue de boxe, allongeant un swing à son adversaire* (M. Prévost). || **2.** Au golf, mouvement du joueur qui frappe sa balle.

II. 1. Manière d'exécuter la musique de jazz, consistant en une distribution typique des accents, donnant à l'exécution un mouvement rythmique vivant et souple. || **2.** Caractère rythmique de la musique de jazz.

◆ adj. invar. (sens 1, milieu du XXe s. ; sens 2-3, 1943, Aymé). **1.** Se dit d'une formation de musiciens qui jouent du jazz (vieilli) : *Nulle police* [...]. *Cris d'énergumènes des zazous dans les bars, avec l'orchestre swing* (Montherlant). || **2.** *Fam.* Se dit d'une personne qui est pleine d'entrain, de désinvolture (vieilli) : *Une jeune fille très swing.* || **3.** Qui est à la mode ; élégant (vieilli) : *C'est une mode qu'ont adoptée les gens swing de réunir des amis à l'occasion de leur mort provisoire* (Aymé). *Un costume, une robe swing.*

swinguer [swiŋge] v. intr. (de *swing ;* 1964, Robert). Jouer avec swing.

sybarite [sibarit] adj. et n. (lat. *Sybarita,* habitant de Sybaris, de *Sybaris,* n. d'une ville grecque de l'Italie méridionale, sur le golfe de Tarente, célèbre par le luxe et la mollesse de ses habitants, gr. *Subaris ;* v. 1530, *Blason des barbes,* au sens 1 ; sens. 2, milieu du XVIe s. [rare av. 1764, Voltaire]). **1.** Relatif à Sybaris ; habitant ou originaire de cette région. || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne qui mène une vie voluptueuse et molle, comme étaient censés le faire les habitants de Sybaris : *Mais Brotteaux qui était sybarite, s'en était allé à la grange dormir dans le foin* (France).

sybaritique [sibaritik] adj. (lat. *sybariticus,* même sens, de *Sybaris* [v. l'art. précéd.] ; 1842, Acad.). Qui est propre aux sybarites : *Mœurs sybaritiques.*

sybaritisme [sibaritism] n. m. (de *sybarite ;* 15 sept. 1829, *Petit Courrier des dames,* XVII, p. 119 [*sybarisme,* même sens, 1801, Mercier]). Recherche excessive dans la mollesse et le raffinement de la vie : *Ces employés dont le sybaritisme enfle aujourd'hui les colonnes du budget* (Balzac). *Là, la science la plus raffinée favorise le sybaritisme de détraqués et de maniaques* (Cendrars).

syc(o)- [sik(o)], premier élément, tiré du gr. *sûkon,* figue, et qui entre dans la composition de quelques mots.

sycomancie [sikomɑ̃si] n. f. (de *syco-* et de *-mancie,* gr. *manteia,* prédiction, divination, de *manteuesthai,* rendre des oracles, prédire, dér. de *mantis,* devin, prophète ; 1813, Gattel). Divination qui se pratiquait dans l'Antiquité en écrivant sur des feuilles de figuier les questions sur lesquelles on désirait être renseigné.

sycomore [sikɔmɔr] n. m. (lat. *sycomorus,* sycomore [arbre], gr. *sukomoros,* figuier d'Égypte, de *sûkon,* figue, et de *moron,* mûre [baie] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *sicamor* [*sicomore,* XV^e^ s., Basselin ; *sycomore,* 1600, O. de Serres], au sens 1 ; sens 2, 1600, O. de Serres). **1.** Variété de figuier dont les feuilles rappellent celles du mûrier : *L'Arabe m'a fait voir les tombes de nos soldats, sous les sycomores du Caire* (Chateaubriand). || **2.** Variété d'érable, appelée aussi *faux platane : Le cimetière est petit autour de l'église, et sous l'immense sycomore qui les ombrage, les morts, depuis 1836, ont dû faire place à de nouveaux venus* (Barrès).
• REM. On rencontre également l'orthogr. SICOMORE (v. ci-dessus).

sycone [sikon] n. m. (dér. savant du gr. *sûkon,* figue ; 1845, Bescherelle). Fruit charnu, dont la figue est le type.

sycophante [sikofɑ̃t] n. m. (lat. *sycophanta,* mêmes sens, gr. *sukophantês,* mêmes sens, de *sûkon,* figue, et de *phainein,* faire connaître, indiquer ; v. 1500, *Thérence en françois,* écrit *sicophant* [*sycophante,* 1559, Amyot], au sens 1 ; sens 2, début du XVI^e^ s.). **1.** À Athènes, nom donné à ceux qui faisaient profession de dénoncer les voleurs de figues. || **2.** *Fig.* et *littér.* Calomniateur, personnage faux et dangereux : *M. de Talleyrand soignait quelques habitudes et quelques maximes à l'usage des sycophantes et des mauvais sujets de son intimité* (Chateaubriand).

sycose [sikoz] n. f. (emploi spécialisé de *sycose,* forme anc. de *sycosis* [v. l'art. suiv.] ; 1964, Larousse). Intoxication par le diplocoque de Neisser.

sycosis [sikozis] n. m. (lat. *sycosis,* tumeur à l'œil, gr. *sukôsis,* tumeur [en forme de figue], de *sukoûn,* nourrir de figues, dér. de *sûkon,* figue ; 1752, Trévoux, écrit *sycose ; sycosis,* 1872, Littré). Infection des follicules pileux de la barbe et de la moustache.

syénite [sjenit] n. f. (lat. *syenites,* granite rouge, masc. substantivé de l'adj. *Syenites,* de Syène, dér. de *Syenē,* Syène, ville de la Haute-Égypte [auj Assouan], célèbre pour son granite rouge, gr. *Suênê ;* 1611, Cotgrave, écrit *sienite ; syénite,* 1676, Félibien, p. 54). Roche endogène de texture grenue, caractérisée par la prédominance de feldspath alcalin et par l'absence de quartz.

syénitique [sjenitik] adj. (de *syénite ;* 1845, Bescherelle). Qui a la nature de la syénite.

syl-. V. SYN-.

syllabaire [silabɛr] n. m. (de *syllabe ;* 1752, Trévoux, comme adj., au sens de « relatif aux syllabes » ; comme n. m., au sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** *Vx.* Petit manuel où l'on apprenait à lire aux débutants et où les mots sont décomposés en syllabes : *Rois qu'on montre aux enfants dans tous les syllabaires* (Hugo). || **2.** Ensemble de signes d'écriture, système graphique dans lequel chaque symbole représente non un phonème, mais une syllabe.

syllabation [silabasjɔ̃] n. f. (de *syllabe ;* 1872, Littré). Opération qui consiste à décomposer en syllabes différentes des séquences phoniques de la chaîne parlée, soit pour l'apprentissage de la lecture, soit pour une analyse linguistique.
• REM. On rencontre parfois la forme SYLLABISATION (v. ce mot).

syllabe [silab] n. f. (lat. *syllaba,* syllabe, vers, poème, gr. *sullabê,* action de concevoir, ce qui saisit et retient, assemblage de lettres formant un son, syllabe, dér. de *sullambanein,* rassembler, réunir, de *sun,* ensemble, avec, et de *lambanein,* prendre, saisir ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *sillabe* [*syllabe,* fin du XII^e^ s.], au sens 1 [aussi « séquence graphique correspondante »] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Séquence phonique constituée par une voyelle seule, ou une voyelle accompagnée d'une ou de plusieurs consonnes qui la précèdent, la suivent ou l'encadrent : *Je formais assez bien les syllabes et les mots* (France). *Dona Isabel, accompagnant chaque syllabe d'une note sur la guitare en forme de gamme ascendante* (Claudel). || Séquence graphique correspondante : *Les liaisons élémentaires qui font de deux lettres une syllabe, de plusieurs syllabes un mot* (Sartre). || *Syllabe ouverte, fermée, muette,* V. OUVERT, FERMÉ, MUET. (V. art. spécial.) || **2.** Très petit élément du langage : *Ne pas répondre une syllabe. Peser toutes ses syllabes.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA SYLLABE

Le mot *syllabe* et la notion qu'il dénote sont hérités, par l'intermédiaire du latin, des grammairiens grecs. En grec, *sullabê* signifiait étymologiquement « combinaison, groupement » ; en effet, comme il est dit à l'article spécial CONSONNES, la syllabe était conçue comme une unité constituée par le groupement d'une consonne avec une voyelle (ex. : *ba*) ; pourtant une voyelle seule pouvait aussi constituer une syllabe (ex. : *a*). Les Grecs tenaient en somme la syllabe pour la plus petite unité de groupement des unités phoniques, appelées aujourd'hui *phonèmes,* qu'ils représentaient par les lettres.

Cette conception pèche par deux côtés. D'abord, il est paradoxal de fonder l'existence d'une unité, ainsi que sa dénomination, sur la notion de groupement alors qu'un élément simple (une voyelle) suffit à la constituer. Ensuite, le groupement de deux éléments en une unité doit être justifié par une fonction accomplie en commun. Or, si le mot a une fonction claire (significative), la fonction de la syllabe est difficile à définir, et peut paraître différente selon les langues.

DÉFINITION FONCTIONNELLE

Ce n'est pas sans raison qu'Aristote déléguait aux techniciens du vers l'étude de la phonétique. En grec, comme en latin, le nombre et la quantité (brève ou longue) des syllabes commandaient à la fois les règles de la structure des vers (métrique) et la place de l'accent du mot. Le rôle de la syllabe est encore plus manifeste dans la versification française, où le rythme est créé par le retour d'une syllabe accentuée à des intervalles comparables, mesurés en syllabes. Le mariage de la syllabe à la note dans la chanson (en France comme ailleurs) témoigne en faveur d'une conception de la syllabe comme unité de rythme, étant entendu qu'elle sert à mesurer le rythme, que crée l'accent. Martin Kloster-Jensen la définit : « la plus petite partie de la chaîne parlée qui peut être considérée au point de vue du relief du rythme » (*Linguistique contemporaine, hommage à Éric Buyssens,* 1970).

Louis Hjelmslev, au II^e^ Congrès international de phonétique (1939), définissait la syllabe : « une unité plus petite que le signe et capable de comprendre un et seulement un accent ». Mais, outre que la comparaison avec l'unité significative confond les plans (le signe peut n'avoir qu'une syllabe, deux signes peuvent être amalgamés en une syllabe), constater l'unité accentuelle de la syllabe ne suffit pas pour en définir les limites précises (seuil entre deux syllabes) ni pour justifier l'application du même terme à des groupes de phonèmes qui ne peuvent pas recevoir l'accent. Ainsi, en français, on s'accorde à décomposer un mot comme *arrosoir* en trois syllabes, alors que la dernière seule peut porter l'accent (et le porte obligatoirement).

DÉLIMITATION PHONÉTIQUE

L'abbé Rousselot écrivait au début du XX^e^ s. (*Principes de phonétique expérimentale) :*

« La syllabe n'a rigoureusement d'existence phonétique que dans les monosyllabes isolés. Autrement, les mouvements organiques se lient les une aux autres sans solution de continuité, et il n'y a pas de point d'arrêt dont on puisse dire d'une façon absolue : ici finit une syllabe et commence une autre. Cependant, nous avons le sentiment d'un mouvement correspondant à la syllabe, puisque, dans une sorte d'aphasie, elle est remplacée par un effort respiratoire et que les personnes

incultes même peuvent scander leurs mots et les diviser en syllabes » (p. 969).

Loin de conclure, avec Panconcelli-Calzia (Berlin, 1924) et avec Scripture (Leipzig, 1927), que la syllabe est une fiction, il fallait rechercher, par des méthodes d'investigation de plus en plus perfectionnées, tous les facteurs physiologiques, articulatoires ou acoustiques pouvant étayer une identification du **noyau** et une délimitation des **frontières.** Diverses tentatives ont été faites à cette fin, recensées et critiquées — entre autres — par Alexandru Rosetti (*Sur la théorie de la syllabe,* 1938, 1958, 1963), Georges Straka (*Travaux de linguistique et de littérature de l'Université de Strasbourg,* 1963), Henri Morier (*Dictionnaire de poétique et de rhétorique,* 2e éd., 1975).

I. ÉNERGIE SONORE.

Le critère d'audibilité, par lequel les Grecs distinguaient les voyelles des consonnes (v. ce mot, art. spécial), a été repris par Paul Passy (1912) et par Otto Jespersen (*Lehrbuch der Phonetik,* 1920). Ce dernier définissait la syllabe comme « la distance entre deux minima de sonorité ». Ayant posé un classement des phonèmes en huit degrés de sonorité, il pouvait dessiner le profil sonore des mots et en déduire le nombre de syllabes. Ainsi, les mots français *problème, santé, animal* seraient représentés comme ci-dessous :

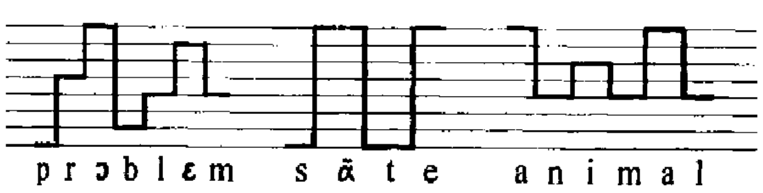

Ce système n'explique pas pourquoi un mot comme *Léon* ou *créa* fait deux syllabes, n'ayant qu'un sommet vocalique. D'autre part, il est assez arbitraire d'estimer le degré de sonorité des consonnes, puisque leur émission accompagne obligatoirement celle d'une voyelle. L'estimation de Jespersen est jugée inexacte par G. Straka, qui, s'appuyant sur les expériences de Rousselot et les siennes, tient pour établi que certaines voyelles (comme *a, i*) sont moins audibles que certaines consonnes (comme *l, s*) ; un *s* étant d'ailleurs beaucoup plus audible qu'un *t,* un mot comme *statue* aurait trois syllabes selon le critère de Jespersen.

II. APERTURE.

Comme il est dit encore à l'article spécial CONSONNES, les grammairiens de l'Inde répartissaient les phonèmes en quatre classes selon le degré d'aperture (ouverture) du canal buccal. John Wilkins, en 1668, distinguait les voyelles des consonnes par une plus grande aperture. Nombreux restaient les linguistes, au XXe s., à classer les phonèmes selon l'aperture, entendant par là soit l'angle des maxillaires, soit l'écart du canal buccal au point d'articulation. Les deux méthodes conduisent à une définition de la syllabe comme la distance entre deux minima.

Le graphique ci-après représente la phrase *C'est un platane,* enregistrée au moyen d'un appareil photo-électrique mesurant l'angle des maxillaires, par F. Nioland et P. Burgstahler (1969, cf. Morier, ouvr. cité, p. 1012) ; les plus grandes apertures sont placées en bas, pour rappeler que le mouvement est fait seulement par le maxillaire inférieur ; l'espacement des lignes représente un dixième de millimètre :

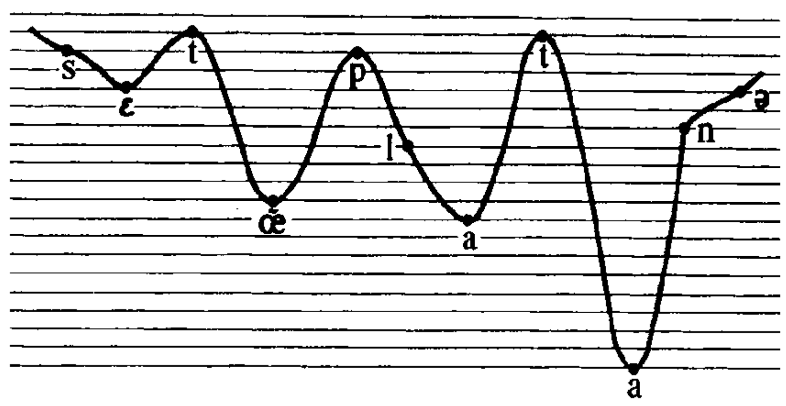

Un tel tracé donne bien l'impression d'une « mastication » des mots en syllabes, dont le mouvement est particulièrement évocateur si l'on observe le locuteur en action par la radioscopie.

Mais tous les énoncés ne conviennent pas également à la démonstration. L'échelle des angles mesurés sur radiographies par B. Hala (1926) donne pour *k :* 3,2 mm, pour *i :* 3,7 mm, pour *a :* 14,7 mm ; de sorte que le mot *kaki,* d'aperture croissante jusqu'à *a* et décroissante de *a* à *i,* n'aurait qu'une syllabe !

Le critère de l'aperture au point d'articulation se heurte à des objections du même ordre : certaines consonnes sont plus ouvertes que les voyelles les plus fermées. De plus, toute consonne constrictive (telle que *s*) étant moins fermée qu'une occlusive (telle que *t*), le mot *statue* serait un trisyllabe selon le critère d'aperture, comme il l'est selon le critère d'audibilité.

III. IMPLOSION ET EXPLOSION.

Ferdinand de Saussure, qui, dans son *Cours de linguistique générale* (1916), fondait la distinction des consonnes et des voyelles sur un tableau des apertures que G. Straka juge « en partie artificiel », avait du moins conscience de l'inaptitude de ce critère à délimiter la syllabe et pensait résoudre ces difficultés par la distinction de phonèmes **implosifs** et **explosifs,** indépendante de l'aperture. La prononciation d'un groupe comme *appa* fait entendre deux *p* de nature différente : le premier, conduisant à l'occlusion totale, est **implosif ;** le second, conduisant à l'ouverture du *a,* est **explosif.** Tout phonème peut être implosif ou explosif. La succession des syllabes est une succession de chaînons explosifs et implosifs correspondant à une succession d'ouvertures et de fermetures des organes buccaux ; exemple : *particulièrement :*

< > > | < > | < > | < < > > | < >
p a r | t i | k y | l j ɛ r | m ɑ̃

Il y a frontière syllabique là où l'on passe d'une implosion à une explosion.

Une suite de deux phonèmes implosifs (<<) peut exister si l'aperture initiale du second est suffisante pour permettre l'articulation du premier : c'est le cas pour le groupe [lj], mais non, par exemple, pour [rt] : aussi n'a-t-on pas, en franais, de mot commenant par *rt ;* en revanche, le groupe [rt] implosif (>>) est très prononçable : *carte, porte.*

L'existence de mots comme le français *statue* ou le latin *stare* est une objection à ce système, mais c'est indûment qu'on en ferait grief à Saussure (dont le *Cours,* posthume, est dû à ses élèves), car le maître genevois avait, paraît-il, abandonné le système dès 1910 après des entretiens avec l'abbé Rousselot (Alexandru Rosetti). En fait, le caractère explosif ou implosif n'était-il pas attribué aux phonèmes en vertu d'un découpage préalable, et intuitif, en syllabes ?

IV. TENSION MUSCULAIRE.

La théorie de Grammont reprise par Pierre Fouché fait état de la croissance et de la décroissance, non plus de l'aperture, mais d'une « tension musculaire », dont il est facile de prendre conscience en prononçant plusieurs fois sans pause la voyelle *a* (exemple : *Emma a à aller à Arles*) sans changer l'ouverture de la bouche.

La distinction des différents types de syllabes est sensiblement conforme à l'inventaire de Saussure, mais se veut fondée sur un critère objectif. Or c'est par là que pèchent les deux grands phonéticiens, à qui Straka reproche de ne publier aucun tracé expérimental à l'appui de leurs conclusions. Ils disent avoir mesuré la tension au kymographe, à l'aide d'une capsule emboîtant tout le larynx. Mais, d'une part, des mesures pratiquées par Straka selon cette méthode ont donné des résultats différents ; d'autre part, ce dernier nie que l'on puisse tenir le larynx pour un « totalisateur » du travail phonatoire et articulatoire : ses mouvements sont principalement liés à ceux de la langue.

V. EFFORT RESPIRATOIRE.

Il est un effort musculaire, sans répercussion au niveau du larynx, qu'il est facile de mettre en évidence : celui des muscles thoraciques et abdominaux. Il suffit de prononcer plusieurs fois de suite une syl-

labe comme *psit* en appuyant la main au niveau du diaphragme pour sentir des impulsions aussi nombreuses que les syllabes prononcées.

L'Américain R. H. Stetson (*Motor Phonetics,* 1951) a enregistré simultanément le mouvement des lèvres, le souffle buccal, la pression aérienne intrabuccale et l'effort des muscles thoraciques et abdominaux pendant la phonation. Il donne pour établi par ses tracés que, dans une chaîne de sons telle que *a-a-a-a-* ou *ba-ba-ba-ba,* chaque voyelle ou groupe consonne + voyelle correspond à une nouvelle impulsion des muscles thoraciques, alors que les muscles abdominaux sont soumis à une seule contraction pendant l'émission de chaque chaîne. Straka se ralliait à ses conclusions dans le *Bulletin de la Faculté des lettres de Strasbourg* en 1953, puis en 1957 :

« Sans qu'il y ait une nouvelle et réelle expiration par syllabe, il se produit pour chaque syllabe un nouveau mouvement balistique des muscles thoraciques (intercostaux), de sorte que l'écoulement de l'air phonateur (renouvelé par une nouvelle inspiration seulement à la fin de chaque groupe respiratoire, composé généralement d'une succession plus ou moins longue de syllabes) se fait par autant de poussées successives qu'il y a de syllabes dans le groupe respiratoire » (1953).

Il y aurait lieu de se réjouir devant cette solution phonétique rigoureuse du problème posé, si les faits établis par Stetson n'avaient été, à leur tour, contestés par Chlumsky, Silvers et De Groot, qui montrent que, dans la prononciation de mots allemands comme *Fasse, Eier,* un seul souffle correspond à deux syllabes acoustiques (Rosetti).

Le rôle du souffle est mis en évidence par N. I. žinkin (Moscou, 1956) à l'aide d'un kymographe Röntgen : « La syllabe est constituée par la montée de l'intensité de la colonne d'air expiré, suivie par la descente. » Cette intensité dépend non seulement de la poussée thoracique, mais des dimensions du résonateur pharyngien : d'autant plus forte qu'il est plus étroit.

Admettre pour facteur essentiel de la syllabation l'**intensité du souffle** n'est pas dénier toute pertinence aux autres hypothèses : le souffle est facteur lui-même du mouvement des muscles respiratoires, et son intensité varie avec les mouvements de la mâchoire inférieure et de la langue, dont dépendent les mouvements du larynx. Quant à la sonorité, elle résulte en partie de l'intensité du souffle. On comprend mieux pourquoi la syllabation persiste chez certains aphasiques sous forme d'efforts respiratoires, et comment les syllabes se reconnaissent encore parfaitement dans la parole chuchotée (où l'effort expiratoire est maintenu, sinon renforcé).

Cette conception de la syllabe conduit à considérer comme telle une suite de phonèmes où le rôle de voyelle est tenu par une consonne constrictive (sifflante, vibrante, nasale...) ; exemples : *pst ! frt ! hm !* Des consonnes constrictives ont une fonction vocalique ordinaire dans le système phonologique de certaines langues ; en français, le fait est propre au domaine des interjections et onomatopées, qui échappent à la norme phonologique. On les y réintègre — au moins dans la graphie — en insérant une voyelle (de faible aperture) : *psit ! frout ! hum !* Au même besoin ressortit le phénomène de prothèse qui a conduit les Latins, au IIe s., à prononcer un *i* bref devant le groupe initial *s* + consonne : *ĭstatu* (class. *statu,* anc. franç. *esté)* ; en français populaire, *squelette, statue, scarole* deviennent de même *esquelette, estatue, escarole.*

DÉLIMITATION IMMANENTE

Les critères de délimitation passés ci-dessus en revue sont de nature physique, donc étrangère à la langue. Valent-ils plus en définitive, pour définir la syllabe, que ne valent les analyses phonétiques pour définir le phonème (v. PHONOLOGIE, art. spécial) ? De même qu'on tire la meilleure définition du phonème de sa propriété de distinguer deux unités significatives, il peut paraître naturel de définir la syllabe par référence à ses propriétés fonctionnelles dans chaque langue. C'est ce qu'entreprit Knud Togeby dans sa *Structure immanente de la langue française* (1951), s'étonnant que l'école de Prague ne se soit pas intéressée à la syllabe et que Troubetzkoy n'en ait proposé aucune définition. Lui-même, dans la voie tracée par son maître Hjelmslev, après avoir divisé la syllabe en *accent* + *thème syllabique,* définit le thème syllabique : « l'unité la plus petite pouvant jouer le rôle de phrase ».

Les mots « la plus petite » n'impliquent aucune référence à la substance — dont la prise en compte est récusée par la méthode « immanente » de Togeby. Un groupement comme *aba* (3 phonèmes) sera tenu par un Français pour plus grand que *tram* (4 phonèmes) parce qu'il est dissyllabique, pouvant être divisé d'après *Ah !* et *Bah !,* tandis que *tram,* ne pouvant être coupé *t* + *ram,* ni *tr* + *am,* ni *tra* + *m,* est monosyllabique.

Ainsi peut-on démontrer la présence nécessaire d'une voyelle dans la syllabe française, puisqu'il faut au moins une voyelle pour constituer une phrase.

Il semble que le linguiste danois eût plus pertinemment choisi le « mot », que la « phrase », comme signifiant de référence : trop de syllabes ne peuvent constituer une phrase (ex. : *fu, lé* ; comparer les mots *fut, les*).

Le découpage de la chaîne en syllabes se modèle naturellement sur le découpage en signifiants : début et fin de syllabe imitent début et fin de mot. Hjelmslev enseigne :

« Il ne faut pas que les groupes initiaux ou finaux soient composés autrement que les groupes homologues d'un mot. Donc, puisqu'on a le mot *plein,* on divise *couple,* et puisqu'on n'a pas le groupe initial *pt-,* on ne divise pas *a-pte* » (Togeby, ouvr. cité, p. 35).

Cette théorie rencontre quelques difficultés :

— Il est des « thèmes syllabiques » qui ne peuvent constituer un signifiant isolable ; c'est le cas en français pour [ɔ], pour [œ]. Mais il suffit que ces sons apparaissent dans les mêmes inventaires que d'autres justifiés par la règle : *o* ouvert est commutable avec *o* fermé qui apparaît dans *eau* (comparer : *molle/môle, bosse/Beauce*). Aucun monosyllabe ne contient un *eu* ouvert non suivi de consonne (comme dans *heure*), mais cet [œ] apparaît dans de mêmes entourages que [a], [y] (comparer : *il a, il eut*) : *peur, par, pur* (Martinet, *Éléments de linguistique générale,* 3-39). En fait, les différences de timbre, de durée liées à la place du phonème dans le mot sont des accidents ressortissant à la phonétique et non pertinents pour le phonologue (v. ARCHIPHONÈME, art. spécial).

— Dans certaines langues, tel groupe final d'une syllabe interne n'a pas d'équivalent à la fin du mot. Cette difficulté a conduit Kurylowicz à formuler plusieurs règles apparemment arbitraires, comme celle-ci : « Les éléments intermédiaires inadmissibles au commencement d'une syllabe appartiennent à la syllabe précédente » : *ob-tenir,* bien que *-b* n'existe pas à la finale d'un mot français.

— Les diphtongues, dans les langues qui en comportent (angl. *down,* allem. *Frau*), ainsi que les synérèses (franç. *pied, fouet*) posent un problème : comment les distinguer des suites de voyelles appelées « hiatus » *(Henri a été à Ypres)* ou « diérèses » *(il ni-a, li-er, sangli-er) ?* Martinet montre dans *la Linguistique synchronique* (1965) comment l'unité de certaines diphtongues (par ex., en allem., *au*) peut être établie phonologiquement par les impossibilités de commutation. Quant au choix entre diérèse *(li-er)* et synérèse *(lien),* il se fait par une référence intuitive au signifiant éventuellement séparable (*li-er* comme *li-e, ri-ons* comme *ri-s, jou-ons* comme *jou-e, tu-ons* comme *tu-e* ; v. DIÉRÈSE, art. spécial) ; dans le doute, il est

sans importance, les deux découpages étant admissibles.

Par de telles voies, il doit être possible, sans emprunter à d'autres sciences leurs critères propres, de définir la syllabe, ses limites, ses types, en partant de la fonction même des signes de langue, qui est significative. Cette procédure, encore imparfaitement formulée, a quelque chance d'être celle que pratiquèrent de tout temps, inconsciemment, les grammairiens sans kymographe, tels les Phéniciens, inventeurs de l'écriture syllabique (v. ALPHABET, art. spécial).

TYPES DE SYLLABES

On distingue :

— des syllabes **ouvertes** (ou **libres**), terminées par une voyelle : *blé* [ble], *mou* [mu], *riz* [ri], *fin* [fɛ̃], *plat* [pla], *claie* [klɛ] ;

— des syllabes **fermées** (ou **entravées**), terminées par une consonne (prononcée) : *bled* [blɛd], *moule* [mul], *rime* [rim], *feinte* [fɛ̃t], *plane* [plan], *claire* [klɛr].

Pierre Delattre a calculé dans une somme de discours oraux la fréquence de certains types de syllabe en français (C = consonne ; V = voyelle) :

— Type C + V (ex. : *ta, bo, mi*) : 54,9 p. 100 ;

— Type C + V + C (ex. : *tar, bol, mis*) : 17,1 p. 100 ;

— Type C + C + V (ex. : *tra, blo, mia*) : 14,2 p. 100 ;

— Type V + C (ex. : *al, or, os*) : 1,9 p. 100.

L'espagnol est assez proche du français, avec 54 p. 100 de syllabes ouvertes à consonne unique. L'anglais, l'allemand surtout en sont loin, encombrés de consonnes fermantes (angl. : *left, kingdom, mastership ;* allem. : *schlecht, erleichtern, Silverwerk*). La liaison, en français, supprime encore des consonnes finales de syllabe en les rattachant à la voyelle initiale d'un mot suivant (ex. : *Les enfants ont faim* [le-zɑ̃fɑ̃-zɔ̃-fɛ̃]).

Mais l'usage oral, par l'effacement des *e* muets, a créé en français de nombreuses syllabes fermées que l'écriture ignore ; une suite de mots comme :

dans le fond de la remise

n'est jamais prononcée en 8 syllabes ouvertes :

*[dɑ̃-lə-fɔ̃-də-la-rəmizə],

mais le plus souvent en 4 syllabes fermées :

[dɑ̃l-fɔ̃d-lar-miz].

Seule la diction poétique maintient la syllabe idéale de type CV, qui fut en moyen français l'aboutissement d'une longue évolution phonétique, combattue par tous les défenseurs du bon usage de ce temps.

syllabème [silabɛm] n. m. (de *syllabe,* d'après *phonème, morphème,* etc. ; 1972, *Dict. de linguistique*). Nom donné par certains linguistes aux unités phoniques qui peuvent fonctionner comme centres de syllabe (principalement les voyelles).

syllabique [silabik] adj. (bas lat. grammat. *syllabicus,* syllabique, gr. *sullabikos,* qui concerne les syllabes, de *sullabê,* syllabe [v. SYLLABE] ; 1529, Tory, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré [*superposition syllabique,* 1933, Marouzeau, art. *superposition*] ; sens 3, 1842, Acad. ; sens 4-5, 1872, Littré). **1.** Relatif aux syllabes ; qui se compose de syllabes : *L'ossuaire aérien élevait des cantiques soupirants, des euphonies syllabiques* (Rosny). *Frontière syllabique. Structure syllabique.* || **2.** *Augment syllabique,* celui qui ajoute une syllabe à un mot. || *Superposition syllabique,* réduction à une seule syllabe de deux syllabes semblables qui se suivent. (Syn. HAPLOLOGIE.) || **3.** *Écriture syllabique,* celle dans laquelle chaque syllabe est représentée par un seul caractère. || **4.** *Vers syllabiques,* ceux dans lesquels le mètre, ou la mesure, sont déterminés par le nombre des syllabes, et non par leur quantité ou leur accent. || **5.** *Chant syllabique,* celui dans lequel chaque note répond à une syllabe.

syllabiquement [silabikmɑ̃] adv. (de *syllabique ;* 1842, Acad.). D'une manière syllabique ; par syllabes.

syllabisation [silabizasjɔ̃] n. f. (de *syllabiser ;* 1743, Trévoux). Syn. rare de SYLLABATION : *Un balbutiement insignifiant, une syllabisation quelconque* (Valéry).

syllabiser [silabize] v. intr. (gr. *sullabizein,* épeler [de *sullabê,* syllabe — v. SYLLABE], ou dér. savant du franç. *syllabe ;* 1752, Ch. Le Roy, comme v. tr., au sens de « diviser [un énoncé] en syllabes » ; comme v. intr., au sens actuel, 1803, Boiste). Énoncer syllabe par syllabe (rare) : *La voix de la servante qui répète, en sifflant et en syllabisant* (Claudel).

syllabisme [silabism] n. m. (de *syllabe ;* 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Système d'écriture dans lequel chaque syllabe est représentée par son signe propre (telle l'écriture assyrienne). || **2.** Système de versification reposant sur le vers syllabique, comme dans la poésie française.

syllabus [silabys] n. m. (mot du bas lat. ecclés. signif. « sommaire, table », dér. du lat. class. *syllaba,* syllabe, vers, poème [v. SYLLABE], ou altér. du lat. class. *sillybus,* lui-même altér. de *sittybos,* morceau de parchemin attaché au livre, portant le titre et le nom de l'auteur ; févr. 1865, *Revue des Deux Mondes* [p. 774], au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Énumération sommaire des questions tranchées par l'autorité ecclésiastique. || **2.** *Le Syllabus,* formulaire publié par Pie IX en 1864, et qui contient les affirmations contemporaines jugées inacceptables par le pape.

syllepse [silɛps] n. f. (bas lat. *syllepsis,* syllepse [en rhétorique], gr. *sullêpsis,* action de prendre ensemble, syllepse [en rhétorique], de *sullambanein,* prendre ensemble, réunir [v. SYLLABE] ; 1660, A. Arnauld [p. 145], au sens 1 ; sens 2, 1730, Dumarsais). **1.** Accord des mots d'une phrase selon le sens et non selon les règles de la grammaire (ex. :*Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge | Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin, | Comme eux vous fûtes pauvre, et comme eux orphelin* [Racine], où *eux* est au pluriel, bien qu'il remplace *pauvre* qui est un singulier). || **2.** Figure de rhétorique par laquelle un mot est employé à la fois au propre et au figuré (ex. :*Vêtu de probité candide et de lin blanc* [Hugo]). [V. RHÉTORIQUE, art. spécial.]

sylleptique [silɛptik] adj. (gr. *sullêptikos,* compréhensif, collectif — en grammaire — [de *sullambanein,* prendre ensemble, réunir — v. SYLLABE], ou dér. savant du franç. *syllepse ;* 1765, *Encyclopédie,* art. *syllepse*). Qui appartient à la syllepse : *Forme sylleptique.*

syllogiser [silɔʒize] v. intr. (bas lat. *syllogizare,* faire un syllogisme, gr. *sullogizein,* rassembler, assembler par la pensée, faire un raisonnement [par voie de syllogisme], de *sullogos,* rassemblement, réunion, dér. de *sullegein,* rassembler, réunir, de *sun,* ensemble, avec, et de *legein,* recueillir ; milieu du XIIIe s., écrit *sillogiser ; syllogiser,* XVIe s.). Raisonner par syllogismes (rare) : *Je syllogisais à part moi pour deviner le moment précis où il conviendrait de le jeter* [le tabouret] *à la tête de l'intrus* (Mérimée). ◆ v. tr. (XVIe s., *HLF* [XXI, 79], écrit *syllogizer ; syllogiser,* XVIIe s.). Transformer en syllogismes (rare) : *L'amour argumente comme un docteur de Sorbonne* [...], *il syllogise la passion, il se sert de la majeure et de la mineure* (Gautier).

syllogisme [silɔʒism] n. m. (lat. *syllogismus,* syllogisme, gr. *sullogismos,* calcul, compte, raisonnement, syllogisme, de *sullogizesthai,* assembler par la pensée, faire un raisonnement [par voie de syllogisme], moyen de *sullogizein,* assembler, rassembler, dér. de *sullogos,* réunion [v. l'art. précéd.] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *silogime* [*sillogisme,* v. 1370, Oresme ; *syllogisme,* 1530, Palsgrave, 270], au sens 1 ; sens 2, 1883, Renan). **1.** Argument composé de trois propositions, les *prémisses (majeure* et *mineure)* et la *conclusion* (ou *conséquence*), et tel que la conclusion est déduite de la majeure par l'intermédiaire de la mineure. || **2.** Tout raisonnement déductif rigoureux : *Et toute cette dialectique en syllogismes constituait une gymnastique excellente* (Renan).

syllogistique [silɔʒistik] adj. (lat. *syllogisticus,* même sens, gr. *sullogistikos,* qui concerne le raisonnement, syllogistique, de *sullogizesthai* [v. l'art. précéd.] ; 1551, Bloch-Wartburg). Qui appartient au syllogisme : *La géométrie* [...], *application par excellence de la méthode syllogistique* (Renan).

◆ n. f. (1953, Larousse). Théorie du syllogisme.

sylphe [silf] n. m. (mot d'origine obscure et controversée ; 1605, Cayet, écrit *sylfe ; sylphe,* 1670, Montfaucon de Villars, p. 17). Être surnaturel mâle, qui, dans les croyances celtes et germaniques, occupait un rang intermédiaire entre le lutin et la fée.

sylphide [silfid] n. f. (fém. de *sylphe ;* 1670, Montfaucon de Villars [p. 29], au sens 1 ; sens 2, 1676, Mme de Sévigné). **1.** Sylphe femelle. || **2.** *Vx.* Jeune femme élancée et gracieuse : *Pauvre écolier ! Il trouva sa vaporeuse sylphide enveloppée d'un peignoir de cachemire brun habilement bouillonné* (Balzac).

sylvain, e [silvɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *silvanus* ou *sylvanus,* sylvain [divinité des forêts], de *silva* ou *sylva,* forêt, bois ; 1872, Littré). Qui croît, qui habite dans les bois.

◆ n. (av. 1848, Chateaubriand). *Littér.* Habitant des bois (rare) : *Élevé en plein bois, sous une hutte de charbonnage, la rumeur d'une nature bruissante et fourmillante hantait sa caboche dure de petit sylvain* (Daudet).

◆ **sylvain** n. m. (sens 1, 1488, *Mer des histoires,* écrit *silvain* [*sylvain,* 1690, Furetière] ; sens 2 [en entomologie], 1800, Valmont de Bomare, écrit *silvain* [*sylvain,* 1872, Littré ; comme n. d'oiseau, 1872, Littré]). **1.** Divinité subalterne des bois : *Sylvains de marbre ; dieux marins de bronze* (Verlaine). || **2.** Nom de certaines espèces d'oiseaux, de papillons, de coléoptères.

sylvane [silvan] n. m. (empr. arbitraire du lat. *silvanus* ou *sylvanus,* divinité des forêts [v. l'art. précéd.] ; 1812, Mozin, écrit *silvane ; sylvane,* 1829, Boiste). Tellure naturel.

sylve [silv] n. f. (lat. *silva* ou *sylva,* forêt, bois ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *selve* [*silve,* XIIIe s., *Vie de saint Thibaut ; sylve,* av. 1945, P. Valéry], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Littér.* Syn. de FORÊT (rare) : *Ils peuplaient leurs parcs enchantés et leurs sylves évanescentes d'une faune tout idéale* (Valéry). *Sur les rives, c'est la forêt, la sylve préhistorique* (Morand). || **2.** Forêt équatoriale hygrophile.

sylvestre [silvɛstr] adj. (lat. *sylvestris* ou *silvestris,* de forêt, qui vit dans les forêts, sauvage [en parlant d'animaux ou de plantes], de *sylva* ou *silva,* forêt, bois ; v. 1155, Wace, écrit *sevestre,* au sens de « bois coupé dans la forêt » ; v. 1265, Br. Latini, écrit *silvestre,* au sens de « qui vit dans les bois, sauvage » ; 1802, Laveaux, écrit *sylvestre,* au sens de « qui vient sans culture » [en parlant de végétaux] ; sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, 1860, Montalembert, II, 339). **1.** Qui croît dans les forêts : *Pin sylvestre.* || **2.** Relatif aux forêts : *Les richesses sylvestres de la Suisse. Tout devenait monstrueux dans cette solitude aquatique, dans cette profondeur sylvestre* (Cendrars).

● SYN. : 2 *forestier.*

sylvi- [silvi], premier élément, tiré du lat. *sylva* ou *silva,* forêt, bois, et qui entre dans la composition de quelques mots.

1. sylvicole [silvikɔl] adj. (de *sylvi-,* sur le modèle de *agricole, horticole,* etc. ; 1865, *Revue des Deux Mondes,* p. 791). Qui se rapporte à la sylviculture.

2. sylvicole [silvikɔl] adj. (lat. *silvicola,* qui habite les forêts, de *silva* ou *sylva,* forêt, bois, et de *colere,* cultiver, honorer, habiter ; début du XVIe s., écrit *silvicole ; sylvicole,* 1842, Acad. [déjà écrit *sylvicole,* comme n., au sens de « sauvage, indigène », 1616, P. Biard, p. 48]). Qui vit dans les forêts.

sylviculteur [silvikyltœr] n. m. (de *sylviculture,* d'après *agriculteur, horticulteur,* etc. ; 1872, Littré). Celui qui pratique la sylviculture.

● REM. On rencontre aussi l'orthogr. SILVICULTEUR (1904, Larousse).

sylviculture [silvikyltyr] n. f. (de *sylvi-,* sur le modèle de *agriculture, horticulture,* etc. ; 1835, Teulières). Science qui a pour objet la plantation, l'entretien et l'exploitation des bois.

● REM. On rencontre aussi l'orthogr. SILVICULTURE (1845, Bescherelle).

sylvie [silvi] n. f. (dér. savant du lat. *sylva* ou *silva,* forêt, bois ; 1800, Valmont de Bomare). Anémone des bois.

sylvien, enne [silvjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du médecin et anatomiste français Jacques Dubois, dit *Sylvius* [1478-1555] ; 1872, Littré). Relatif à la scissure de Sylvius : *Vaisseaux sylviens.*

sylvine [sylvin] n. f. (du n. de *Sylvius* [v. l'art. précéd.], ce corps ayant d'abord été appelé *fébrifuge de Sylvius ;* 1832, Beudant). Chlorure naturel de potassium KCl.

sylvinite [silvinit] n. f. (de *sylvine ;* 1923, Larousse). Chlorure de potassium naturel, extrait des gisements d'Alsace et utilisé comme engrais.

sym-. V. SYN-.

symbiose [sɛ̃bjoz] n. f. (gr. *sumbiôsis,* vie en commun, de *sumbioûn,* vivre ensemble ou avec, de *sun,* ensemble, avec, et de *bioûn,* vivre, dér. de *bios,* vie ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Association de deux ou plusieurs organismes différents leur permettant de vivre avec des avantages pour chacun : *Un lichen est la symbiose d'une algue et d'un champignon.* || **2.** Fig. *En symbiose,* en étroite communauté d'idées et d'intérêts, qui procure une satisfaction réciproque : *Mme Forgeaud et Miss Brinker continuaient à vivre en symbiose d'une vie tranquille et bien ordonnée* (Maurois).

symbiote [sɛ̃bjɔt] n. m. (gr. *sumbiôtês,* qui vit avec [de *sumbioûn,* vivre avec — v. l'art. précéd.], ou dér. savant du franç. *symbiose ;* 1904, Larousse). Chacun des êtres associés en symbiose.

symbiotique [sɛ̃bjɔtik] adj. (gr. *sumbiôtikos,* qui concerne la vie en commun [de *sumbioûn,* vivre ensemble ou avec — v. SYMBIOSE], ou dér. savant du franç. *symbiose ;* 1933, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1975, *Lexis*). **1.** Relatif à la symbiose : *Association symbiotique.* || **2.** Qui vit en symbiose.

symblépharon [sɛ̃blefarɔ̃] n. m. (de *sym-* et du gr. *blepharon,* paupière ; 1872, Littré). Adhérence des paupières au globe de l'œil, due à une cicatrice (brûlure, par ex.) ou congénitale.

symbole [sɛ̃bɔl] n. m. (lat. *symbolum,* pièce justificative d'identité, signe de reconnaissance [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « écot, tableau des principaux articles de la foi »], gr. *sumbolon,* signe de reconnaissance, jeton, signe convenu, emblème, convention, dér. de *sumballein,* jeter ou mettre ensemble, de *sun,* ensemble, avec, et de *ballein,* jeter ; v. 1380, *Aalma,* au sens I, 3 ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1798, Acad. ; sens I, 4, av. 1870, Mérimée ; sens II, 1, 1552, Rabelais [en sémiologie, 1916, F. de Saussure] ; sens II, 2, 1845, Bescherelle ; sens II, 3, 1872, Littré ; sens II, 4, 1926, P. Valéry [en grammaire générative, 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens II, 5, 1975, Larousse [aussi « identificateur d'une variable... » et *symbole externe ; symbole de décision, symbole littéral,* 1968, Larousse] ; sens II, 6, 1876, Larousse ; sens II, 7, 1933, Larousse).

I. 1. Dans l'Antiquité, signe, marque de reconnaissance figurant une vérité reconnue par les seuls initiés : *On appelait symbole chez les Grecs les paroles, les signes auxquels les initiés aux mystères de Cérès, de Cybèle, de Mithra se reconnaissaient* (Voltaire). *Symbole d'hospitalité.* || **2.** Dans l'Antiquité, jeton tenant lieu de billet. || **3.** Ensemble de formules qui contiennent les principaux articles de la foi chrétienne : *Le symbole des Apôtres, le symbole de Nicée.* || **4.** Profession de foi chrétienne : *Au lieu de casser la tête à un ennemi renversé, il le forçait à renier son symbole religieux* (Mérimée).

II. 1. Tout objet ou toute personne qui sont ou peuvent être considérés comme le signe figuratif d'une chose qui ne tombe pas sous le sens : *Ils tâchaient de comprendre les symboles sculptés sur*

les chapiteaux, comme les deux griffons de Marigny becquetant un arbre en fleurs (Flaubert). *Mao veut devenir le symbole de la défense du peuple chinois* (Malraux). || *Spécialem.* En sémiologie, notation d'un rapport plus ou moins conventionnel entre deux éléments d'une culture donnée (par opposition à *icône* et à *indice*) : *Le symbole a pour caractère de n'être jamais tout à fait arbitraire ; il n'est pas vide, il y a un rudiment de lien naturel entre le signifiant et le signifié. Le symbole de la justice, la balance, ne pourrait pas être remplacé par n'importe quoi, un char, par exemple* (Saussure). [V. SÉMIOLOGIE, art. spécial.] || **2.** Figure de rhétorique par laquelle on substitue au nom d'une chose le nom d'un signe que l'usage a choisi pour la désigner (par ex., *quitter la robe pour l'épée :* la robe, c'est la magistrature ; l'épée, c'est l'état militaire). || **3.** Lettre ou groupe de lettres adoptées pour désigner la masse atomique d'un élément chimique : *« Pb » est le symbole du plomb.* || **4.** Signe figuratif d'une grandeur, d'un nombre, d'un être mathématique ou logique de nature quelconque : *L'esprit a la faculté de créer des symboles, et c'est ainsi qu'il a construit le continu mathématique, qui n'est qu'un système particulier de symboles* (H. Poincaré). || En grammaire générative, tout élément de l'« alphabet » nécessaire à la notation des abstractions antérieures à la réalisation morphophonologique : *Symbole terminal. Symbole postiche. Le symbole initial de la grammaire générative est noté Σ.* || **5.** En informatique, signe de base de l'alphabet d'un langage de programmation, qui permet de désigner ou de construire un identificateur de données ou un opérateur de traitement. || Identificateur d'une variable ou d'une adresse dans un langage d'assemblage. || *Symbole de décision,* symbole utilisé dans un ordinogramme pour désigner une opération de choix, et dans lequel sont indiqués les critères de décision. || *Symbole externe,* identificateur utilisé dans un sous-programme, mais défini extérieureurement à ce sous-programme dans un autre sous-programme. || *Symbole littéral,* symbole qui constitue lui-même l'information qu'il représente, et qui n'est pas le nom d'une autre information. || **6.** Signe distinctif gravé dans le chant d'une monnaie ou à l'exergue du revers, pour caractériser les produits de chaque atelier monétaire. || **7.** *Symbole graphique,* figure conventionnelle qui représente une machine, un appareil, une liaison mécanique, etc.

• SYN. : **II, 1** *allégorie, attribut, emblème, figure, image, personnification, représentation.*

symbolique [sɛ̃bɔlik] adj. (bas lat. *symbolicus,* significatif, allégorique, gr. *sumbolikos,* symbolique, conventionnel, dér. de *sumbolê,* rapprochement [au pr. et au fig.], de *sumballein,* jeter ou mettre ensemble [v. SYMBOLE] ; av. 1553, Rabelais, dans la loc. *mot symbolique,* « mot significatif » ; sens I, 1689, Bossuet ; sens II, 1, 1636, Monet [*franc symbolique de dommages et intérêts,* 1964, Robert] ; sens II, 2, 1690, Furetière [*écriture symbolique,* 1842, Mozin] ; sens II, 3, 1936, R. Martin du Gard ; sens II, 4, 1701, Furetière).

I. *Class.* Qui se rapporte aux formulaires de la foi : *Livres symboliques ou authentiques, nom donné par les luthériens aux livres qui tiennent lieu de confession de foi* (Bossuet).

II. 1. Qui a le caractère d'un symbole, qui sert de symbole, qui porte des symboles : *L'archidiacre s'était épris d'une passion singulière pour le portail symbolique de Notre-Dame* (Hugo). *L'arbre qu'on rencontre dans les vieilles bibles, l'arbre symbolique, l'arbre théologique et dévot* (Flaubert). *Je ne pus réussir à obtenir des Anglais le transport en Grèce d'un petit détachement que je souhaitais y envoyer à titre symbolique* (De Gaulle). || *Franc symbolique de dommages et intérêts,* indemnité limitée à un franc, qu'un tribunal accorde à un plaignant qui réclame seulement la reconnaissance officielle du bien-fondé de sa plainte. || **2.** Qui utilise des symboles ; qui s'exprime systématiquement par symboles : [Hilbert] *introduit deux axiomes qu'il énonce dans son langage symbolique mais qui signifient, dans le langage des profanes comme nous, que toute quantité est égale à elle-même* (H. Poincaré). *Calcul, géométrie, logique symbolique.* || *Écriture symbolique,* celle qui représente les idées par des caractères symboliques. || **3.** Se dit de ce qui n'a pas de valeur, d'efficacité en soi : *Un geste purement symbolique. Une offrande si minime qu'elle n'est que symbolique.* || **4.** *Colonne symbolique,* en architecture, colonne qui porte un attribut symbolique.

• SYN. : **II, 1** *allégorique, emblématique, figuratif.*

◆ n. f. (fin du XVIIe s. [d'après A. La-lande, 1947], au sens de « logique symbolique » ; sens 1-2, 1825, Guigniaut ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier ; sens 4, 1975, *Lexis ;* sens 5, 1834, A. M. Ampère ; sens 6, 1964, Larousse). **1.** Ensemble des symboles propres à une religion, à une doctrine, à un pays, etc. : *La topologie des gemmes est une des branches de cette symbolique chrétienne* (Huysmans). *Il indique en souriant qu'il n'est probablement pas nécessaire de faire un dessin pour montrer d'ailleurs toute la symbolique qu'il peut y avoir dans une tour* (R. Jean). || **2.** Science qui expose et explique ces symboles : *Les prêtres de Memphis et de Thèbes auraient rendu des points même à nos érudits d'Allemagne, et pour la symbolique, ils étaient de la force de plusieurs Creuzer* (Gautier). *Ceux-là qui peuvent lire à livre ouvert dans la symbolique du Moyen Âge ne sont pas les seuls pour qui la cathédrale vivante* [...] *soit le plus grand des spectacles* (Proust). || **3.** Livre qui traite de cette science. || **4.** Partie de la théologie qui concerne les exposés officiels de doctrine religieuse. || **5.** Système d'interprétation des mythes polythéistes, qui les considère comme des symboles des faits naturels ou historiques et des principes moraux. || **6.** *Symbolique militaire,* art de représenter par des symboles la personnalité et la tradition des unités des trois armées.

◆ n. m. (1975, Larousse). *Le symbolique,* nom donné par Jacques Lacan à ce qui définit, avec le réel et l'imaginaire, la structure du sujet psychanalytique.

symboliquement [sɛ̃bɔlikmɑ̃] adv. (de *symbolique ;* milieu du XVIe s., au sens de « d'une manière figurée, énigmatique » [ne semble plus être attesté en ce sens après 1715, Pomey] ; sens actuel, 1895, Huysmans). D'une manière symbolique : *N'avait-elle pas voulu, sans se le formuler* [...], *se décharger, en le faisant assumer symboliquement par Brigante, d'un larcin plus encombrant qu'elle ne l'avait imaginé ?* (Vailland).

symbolisation [sɛ̃bɔlizasjɔ̃] n. f. (de *symboliser ;* fin du XIVe s., au sens de « rapport, concordance » ; 1803, Boiste, au sens de « sympathie » ; sens I, 1, 1834, Boiste ; sens I, 2, 1968, Larousse ; sens I, 3, 1975, *Lexis ;* sens II, 1845, Bescherelle).

I. 1. Action de représenter par des symboles : *Vous représentez dignement la première divinité du monde, la plus pure symbolisation de l'essence éternelle — la beauté* (Gautier). *Plus nous irons, plus les méthodes de symbolisation et de graphie rapide se multiplieront* (Valéry). || **2.** En logique, démarche tendant à exprimer un raisonnement par un symbolisme. || **3.** En informatique, action d'affecter des symboles et de les assembler.

II. En métrique ancienne, action de faire rimer ensemble plusieurs vers de suite, ou plusieurs parties du même vers.

symboliser [sɛ̃bɔlize] v. tr. (lat. médiév. *symbolizare,* concorder, formé sur le moyen franç. *symbole* [v. ce mot] ; 1796, Bloch-Wartburg, puis 1820, Laveaux, au sens 1 ; sens 2, 1845, Wey). **1.** Exprimer par symbole, représenter par une image symbolique : *La renaissance en France n'avait pas tordu de monstres plus capricieux que ceux qui symbolisaient les mauvaises passions* (Balzac). || **2.** Être le symbole de : *Sur le toit du Banco de Bilbao, deux hommes nus, en casque à pointe, symbolisaient la Haute Banque* (Montherlant).

◆ v. tr. ind. [**à** ou **avec**] (XIV^e s., Littré [absol., 1564, J. Thierry]). *Class.* S'accorder avec : *Vos inclinations pourront symboliser aux miennes* (Sorel). *Les contraires ne symbolisent point l'un avec l'autre* (Furetière) ; et absol. : *Mettons aux mains un de ces protestants indifférents, sociniens, pajonistes, arminiens (car tous ces noms symbolisent fort) avec quelque bon réformé* (Bossuet).

symbolisme [sɛ̃bɔlism] n. m. (de *symbole ;* 1831, V. Hugo, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1964, Larousse [« système de signes écrits... », 1968, Larousse] ; sens I, 3, 1975, *Lexis ;* sens I, 4, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens II, 18 sept. 1886, *le Figaro*).

I. 1. Système de symboles destinés à interpréter des faits ou à exprimer des croyances : *À cette merveilleuse faculté Gautier unit une immense intelligence innée de la correspondance et du symbolisme universels* (Baudelaire). *La forme obligée de toute religion est le symbolisme* (Renan). || **2.** En logique, tendance à l'emploi préférentiel du symbole ; système de signes écrits, dont l'agencement répond à des règles, et qui traduit visuellement la formalisation d'un raisonnement. || **3.** En psychanalyse, représentation indirecte et figurée d'une idée, d'un conflit, d'un désir inconscient. || **4.** *Symbolisme phonique,* tendance à supposer qu'il existe une relation nécessaire entre le mot et l'objet signifié et à attribuer aux sons une valeur sémantique dénotative ou connotative.

II. Mouvement littéraire et artistique de la fin du XIX^e s., dont les auteurs cherchent à suggérer, par la valeur musicale et symbolique des mots, les nuances les plus subtiles de la vie intérieure et les rapports les plus fins entre le monde et l'homme.

symboliste [sɛ̃bɔlist] adj. (de *symbolisme ;* 2 août 1885, *le Dix-Neuvième Siècle*). Relatif au symbolisme littéraire et artistique : *On a comparé plaisamment le mouvement symboliste au dragon d'Alca* [...], *dont aucun de ceux qui prétendaient l'avoir aperçu ne pouvait dire comment il était fait* (Raymond).

◆ adj. et n. (1890, Maupassant). Adepte du symbolisme : *Un poète symboliste. Les symbolistes les plus illustres sont d'anciens parnassiens* (Formont).

symbolofidéisme [sɛ̃bɔlofideism] n. m. (de *symbolo-,* élément tiré de *symbole,* et de *fidéisme ;* 1964, Larousse). Doctrine protestante selon laquelle la foi est distinguée des dogmes, et considérée comme seule nécessaire au salut.

symbologie [sɛ̃bɔlɔʒi] n. f. (de *symbo*[*le*] et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1803, Boiste). Syn. de SÉMIOLOGIE.

symédiane [simedjan] n. f. (de *sy*[*m*]- et de *médiane ;* 1933, Larousse). Droite issue d'un sommet d'un triangle et symétrique de la médiane par rapport à la bissectrice intérieure : *Les trois symédianes d'un triangle concourent en un point appelé « point de Lemoine ».*

symèle [simɛl] adj. et n. m. (de *sym-* et de *-mèle,* gr. *melos,* membre, articulation ; 1876, Larousse). Se dit d'un monstre chez lequel les deux membres postérieurs, à peu près complets, sont soudés ensemble.

symélie [simeli] n. f. (de *symèle ;* 1876, Larousse). Défaut de conformation des symèles.

symétrie [simetri] n. f. (lat. *symmetria,* symétrie, gr. *summetria,* réduction à une commune mesure, juste proportion, symétrie, dér. de *summetros,* de même mesure que, qui s'harmonise avec, de *sun,* ensemble, avec, et de *metron,* mesure ; 1529, Tory, écrit *symmetrie* [*symétrie,* XVIII^e s.], au sens 1 [en mathématiques, 1872, Littré ; *axe de symétrie d'une figure,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, 1872, Littré ; sens 4, v. 1770, d'après Féraud, 1788 ; sens 5, 1975, Larousse ; sens 6, 1964, Larousse).

1. Correspondance de position, de forme, de mesure, par rapport à un axe ou à un plan entre les éléments d'un ensemble ou entre deux ou plusieurs ensembles : *Deux petites moustaches tournées en croc se tortillaient sous ce nez comme des virgules, faisant symétrie à une royale en feuille d'artichaut* (Gautier). *La symétrie est une moitié reflétée. La symétrie est un pléonasme visuel. La beauté est asymétrique* (Cocteau). *La symétrie des fenêtres sur une façade, de plusieurs groupes d'immeubles dans un ensemble.* || *Spécialem.* En mathématiques, mise en relation équivalente, point par point, de deux figures entre elles ou d'une seule figure avec elle-même, par rapport à un point, à une droite ou à un plan : *Le moindre défaut de symétrie* [du cône] *va le faire pencher légèrement d'un côté ou de l'autre* (H. Poincaré). || *Axe de symétrie d'une figure,* V. AXE. || **2.** Toute espèce d'arrangement équilibré et harmonieux, notamment dans le domaine visuel : *Partout où la symétrie est utile à l'âme et peut aider ses fonctions, elle lui est agréable ; mais partout où elle est inutile, elle est fade* (Montesquieu). || **3.** Répétition des organes ou des segments ou articles du corps par rapport à une ligne ou à un plan. || **4.** Correspondance de mots et de membres de phrase entre eux. || **5.** Automorphisme involutif d'un espace vectoriel. || **6.** *Principe de symétrie de Curie,* principe très général selon lequel toute dissymétrie dans l'effet résulte d'une dissymétrie dans la cause, sans que l'inverse soit nécessairement vrai.

● SYN. : **2** *équilibre, harmonie.* — CONTR. : **1** *asymétrie, dissymétrie ;* **2** *irrégularité.*

symétrique [simetrik] adj. (de *symétrie* [v. l'art. précéd.] ; 1529, Tory, écrit *symmetrique* [*symétrique,* XVIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1765, Diderot ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4-5, 1964, Larousse ; sens 6, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Qui se trouve dans une position de symétrie : *Telle à son rythme symétrique | Prêtant les colères des Dieux, | Sapho, la déesse lyrique | Parlait aux flots mélodieux* (Banville). *Un arrangement symétrique. Une façade symétrique.* || **2.** Se dit de deux moitiés identiques d'une chose ou de deux choses identiques et opposées : *Si le cône était parfaitement symétrique, si son axe était parfaitement vertical* [...], *il ne tomberait pas du tout* (H. Poincaré). *Les deux parties du visage sont symétriques.* || **3.** *Fonction symétrique,* fonction algébrique de plusieurs quantités *a, b, c,* ..., dont la valeur ne change pas lorsqu'on les échange entre elles. || **4.** *Relation symétrique,* relation logique qui, si elle est vraie pour *a* et *b* pris dans cet ordre, l'est aussi pour *b* et *a* pris dans cet ordre. || **5.** *Montage symétrique,* montage dans lequel les tubes électroniques ou les transistors sont connectés d'une manière symétrique et fonctionnent en opposition de phase. || **6.** *Verbes symétriques,* verbes susceptibles de figurer avec le même système de marques morphologiques dans la phrase active et dans sa transformée passive (ex. :*le soleil jaunit les papiers, les papiers jaunissent au soleil*).

● SYN. : **1** *équilibré, harmonieux, régulier.* — CONTR. : **1** *boiteux, déséquilibré, irrégulier ;* **2** *asymétrique, dissymétrique.*

◆ n. (1876, Larousse). Tout élément symétrique d'un autre : *Prendre le symétrique d'un point par rapport à un plan. Tracer la symétrique d'une droite par rapport à un axe. Le premier* [le complément direct] *est rattaché au verbe comme le sujet, dont il est le symétrique parfait* (Dauzat).

symétriquement [simetrikmɑ̃] adv. (de *symétrique* [v. l'art. précéd.] ; 1529, Tory, écrit *symmetriquement ; symétriquement,* XVIII^e s.). D'une manière symétrique.

symétrisable [simetrizabl] adj. (de *symétriser ;* 1968, Larousse [aussi *élément symétrisable*]). Qu'on peut symétriser. || *Elément symétrisable,* dans un ensemble pourvu d'une loi de composition, avec élément neutre, élément *a* qui peut être composé avec un élément *a'* convenablement choisi pour obtenir un résultat égal à l'élément neutre.

symétrisation [simetrizasjɔ̃] n. f. (de *symétriser ;* 1968, Larousse). Pour un ensemble mathématique A muni d'une loi de composition interne, construction (si elle est possible) d'un ensemble E muni d'une loi interne L pour laquelle tout élément de l'ensemble E possède un symétrique, une partie de l'ensemble E étant isomorphe à l'ensemble A et assimilable à cet ensemble.

symétriser [simetrize] v. intr. (de *symétrique ;* 1762, Acad.). Être disposé symétri-

quement : *La division du beau et du laid dans l'art ne symétrise pas avec celle de la nature* (Hugo).

◆ v. tr. (sens 1, 1614, C. de Nostredame, écrit *symmétriser* [*symétriser,* 21 août 1772, Voltaire] ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Disposer selon une position symétrique : *L'âme végétale symétrise le corps d'un animal d'abord dans le sein maternel en deux moitiés parfaitement semblables* (Bernardin de Saint-Pierre). *En art, la géométrie intervient pour arrêter et symétriser les exubérances de la vie* (Goncourt). || **2.** Pour un ensemble mathématique muni d'une loi de composition dans laquelle certains éléments n'ont pas de symétrique, englober cet ensemble dans un ensemble plus général, chaque élément du nouvel ensemble ayant un symétrique.

symistor [simistɔr] n. m. (de *sym*[*étrique*] et de [*thyr*]*istor ;* 1968, Larousse). Thyristor à structure symétrique à cinq couches comportant quatre jonctions, qui réalise un interrupteur électronique à semi-conducteur.

symmachie [simaki] n. f. (gr. *summakhia,* alliance de guerre, territoire d'alliés, dér. de *summakhos,* allié, de *sun,* ensemble, avec, et de *makhê,* bataille, combat ; 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité grecque, alliance, généralement défensive, entre deux États. || **2.** Réunion d'États grecs fédérés.

symmorie [simɔri] n. f. (gr. *summoria,* même sens, dér. de *summoros,* associé, confédéré, de *sun,* ensemble, avec, et de *meiresthai,* obtenir en partage, se partager ; 1876, Larousse). Dans l'Athènes antique, collège de citoyens riches qui devaient supporter certaines liturgies et faire l'avance de certains impôts.

sympa [sɛ̃pa] adj. invar. (1906, Esnault). Abrév. fam. de SYMPATHIQUE : *Un copain vachement sympa. Un accueil pas très sympa.*

sympathalgie [sɛ̃patalʒi] n. f. (de *sympath*[*ique*] et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance, douleur ; 1953, Larousse). Douleur due à une atteinte du système nerveux sympathique.

sympathectomie [sɛ̃patɛktɔmi] n. f. (de *sympath*[*ique*] et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1923, Larousse). Résection chirurgicale de parties plus ou moins importantes du sympathique.

sympathicolytique [sɛ̃patikolitik] ou **sympatholytique** [sɛ̃patolitik] adj. (de *sympath*[*ic*]*o-,* élément tiré de *sympathique,* et de *-lytique,* du gr. *lutos,* qui peut être délié ou dissous, dér. de *luein,* délier, dissoudre, briser ; 1953, Larousse [*sympathicolytique*], et 1961, Galli et Leluc, p. 17 [*sympatholytique*]). Se dit d'une substance qui paralyse le système sympathique.

sympathicomimétique [sɛ̃patikomimetik] ou **sympathomimétique** [sɛ̃patomimetik] adj. (de *sympath*[*ic*]*o-,* élément tiré de *sympathique,* et de *mimétique ;* 1941, P. Rey, p. 102 [*sympathicomimétique*], et 1961, Galli et Leluc, p. 16 [*sympathomimétique*]). Se dit d'une substance dont l'action imite celle du système sympathique.

sympathicothérapie [sɛ̃patikoterapi] n. f. (de *sympathico-,* élément tiré de *sympathique,* et de *thérapie ;* 1964, Larousse). Méthode de traitement des affections liées à un trouble du système neuro-végétatif, et consistant à agir directement sur les ganglions nerveux situés dans les fosses nasales.

sympathicotonie [sɛ̃patikotɔni] n. f. (de *sympathico-,* élément tiré de *sympathique,* et de *-tonie,* du gr. *tonos,* tension, accentuation, dér. de *teinein,* tendre ; 1933, Larousse). Prédominance, généralement congénitale, du système nerveux sympathique.

sympathicotonique [sɛ̃patikotɔnik] n. (de *sympathicotonie ;* 1953, Larousse). Individu présentant la sympathicotonie.

sympathie [sɛ̃pati] n. f. (lat. *sympathia,* accord, affinité naturelle, gr. *sumpatheia,* participation à la souffrance d'autrui, compassion, rapport de certaines choses entre elles, dér. de *sumpathês,* qui prend part à la souffrance d'autrui, qui éprouve de la compassion, de la sympathie, de *sun,* ensemble, avec, et de *pathos,* ce qu'on éprouve ; début du XVe s., au sens de « attirance pour quelque chose, facilité à accepter quelque chose » ; sens I, 1, 1534, Rabelais [*morale de sympathie,* 1964, Larousse — d'abord ...*de la sympathie,* 1933, Larousse] ; sens I, 2, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; sens I, 3, 1839, Stendhal ; sens II, 1, 1685, Mme de Sévigné ; sens II, 2, 1643, Corneille).

I. 1. Penchant naturel qui attire deux personnes l'une vers l'autre : *Je l'embrassai par soudaine et irrésistible sympathie* (France). *Montrer, témoigner de la sympathie à une personne. Éprouver de la sympathie pour, envers quelqu'un ;* et au fig. : *Il y a sympathie entre la Russie et la France ; la dernière a presque civilisé la première dans les classes élevées de la société ; elle lui a donné sa langue et ses mœurs* (Chateaubriand). || *Morale de sympathie,* système de morale imaginé par Adam Smith, qui juge de la moralité des actes d'après le degré de sympathie qu'ils inspirent à autrui. || **2.** Participation à la joie ou à la peine d'autrui : *Vous ne pouvez pas imaginer la joie que procure à un prisonnier le moindre témoignage de sympathie* (France). *Recevoir des marques de sympathie à l'occasion d'une naissance, d'un deuil.* || **3.** Bonne disposition ; sentiment spontané de bienveillance envers quelqu'un ou quelque chose : *Je crains que la crédulité de Fabrice ne le prive de la sympathie du lecteur* (Stendhal). *Les partis modérés, qui nous avaient donné leur sympathie, leur appui moral et qui, dans bien des cas, étaient de complicité avec nous, nous abandonnèrent* (Cendrars). *Son visage s'était coloré et il regardait l'appareil avec sympathie* (Sartre).

II. 1. *Class.* Vertu occulte d'un corps sur un autre : *Je ne sais si c'est la sympathie des petites herbes qui me guérit à mesure qu'elles pourrissent en terre* (Sévigné). || **2.** *Poudre de sympathie,* remède empirique, à la mode au XVIIe s., composé de vitriol calciné au soleil, pulvérisé et jeté sur le sang sorti d'une blessure et qui passait pour guérir les plaies d'une personne, même éloignée : *Ne t'a-t-on point parlé d'une source de vie | Que nomment nos guerriers poudre de sympathie ?* (Corneille).

● Syn. : **I, 1** *affinité, amitié, attirance, cordialité, inclination ;* **2** *compassion, compréhension, pitié ;* **3** *faveur, complaisance, intérêt.* — Contr. : **1** *animosité, antipathie, aversion, inimitié, haine, hostilité ;* **2** *froideur, indifférence ;* **3** *défaveur, prévention.*

sympathique [sɛ̃patik] adj. (de *sympathie ;* fin du XVIe s., écrit *sympathic* [*sympathique,* 1614, C. de Nostredame], au sens de « relatif à l'affinité qui existe entre certains corps » ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1851, Sainte-Beuve ; sens I, 3, 1680, Richelet ; sens I, 4, 1923, P. Morand, p. 153 ; sens II, 1, 1721, Trévoux [*réactions sympathiques,* 1933, Larousse — *maladie sympathique,* même sens, 1793, Lavoisien] ; sens II, 2, 1933, Larousse [*le sympathique,* n. m., 1892, J. L. Testut, III, 362 — *le grand sympathique,* même sens, 1812, Mozin] ; sens II, 3, 1765, *Encyclopédie,* art. *nerf ;* sens II, 4, av. 1867, Baudelaire ; sens II, 5, 1671, d'après Richelet, 1680).

I. 1. Se dit de deux ou plusieurs personnes qui présentent des affinités (vieilli) : *Nous sommes deux natures sympathiques, parce que, nous ressemblant, nous n'avons rien à craindre de nos exigences mutuelles* (Gobineau). || **2.** Se dit d'une personne (ou de son attitude, de son comportement) qui inspire instinctivement des sentiments amicaux, qui attire vers soi : *Nous vîmes ce petit homme si sympathique qui trimbalait un bocal avec des poissons* (Gide). *Une figure bien sympathique. Une voix extrêmement sympathique.* || **3.** Se dit de ce qui dénote ou témoigne de la sympathie : *Et je disais à tout un adieu sympathique* (Lamartine). *Je n'ai rien tant aimé que cette vie de soldat de deuxième classe et cette camaraderie sympathique avec des mécanos et des souteneurs* (Saint-Exupéry). *Elle se rappelait que Tania lui avait souvent parlé de Malinoff en termes sympathiques* (Troyat). || **4.** Se dit d'une chose agréable, plaisante, qui inspire de la sympathie pour son propriétaire, son auteur, etc. : *Je trouve votre maison très*

sympathique (Bernstein). *Un livre plutôt sympathique. Une réunion sympathique.*

II. 1. Qui est provoqué par des troubles ou des lésions en un autre endroit. || *Réactions sympathiques,* affections ayant des sièges différents, mais tellement liées l'une à l'autre que l'apparition de l'une détermine l'apparition de l'autre. || **2.** *Système nerveux sympathique,* ou, substantiv., *le sympathique,* partie du système nerveux autonome dont les fibres préganglionnaires prennent naissance dans la portion thoracique et dans les trois premiers segments de la portion lombaire de la moelle épinière : *Les principales actions physiologiques du sympathique s'opposent à celles du système parasympathique.* || **3.** Qui appartient à ce système nerveux : *Ganglion, nerf sympathique.* || **4.** En termes de beaux-arts, relatif à la propriété de certaines couleurs qui vont ensemble ou qui se font valoir mutuellement : *Les touches* [du peintre] *se fondent naturellement à une distance voulue par la loi sympathique qui les a associées* (Baudelaire). || **5.** *Encre sympathique,* V. ENCRE.

• SYN. : **I, 2** *aimable, amène, attirant, avenant, engageant, gentil ;* **3** *amical, cordial, fraternel ;* **4** *accueillant, chaleureux, charmant.* — CONTR. : **I, 2** *agaçant, antipathique, désagréable, odieux ;* **3** *désobligeant, détestable, hostile, inamical, malveillant ;* **4** *abominable, déplaisant, exécrable, rebutant.*

sympathiquement [sɛ̃patikmɑ̃] adv. (de *sympathique ;* 1653, Th. Corneille). D'une manière sympathique ; avec sympathie.

sympathisant, e [sɛ̃patizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *sympathiser ;* milieu du XVIe s., Ronsard, écrit *sympathizant* [*sympathisant,* 1668, La Fontaine], au sens de « qui éprouve de la sympathie [pour] » ; sens actuel, 1936, R. Martin du Gard). Qui adopte les idées d'un parti sans y adhérer : *Et ces délégués représentent non seulement les douze millions de travailleurs inscrits, mais, en fait, des millions d'autres, tous les sympathisants, tous les hésitants* (Martin du Gard).

sympathiser [sɛ̃patize] v. intr. (de *sympathie ;* milieu du XVIe s., Ronsard, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1626, A. Hardy). **1.** Éprouver spontanément des sentiments d'amitié à l'égard de quelqu'un : *Je ne puis sympathiser et me sentir d'accord qu'avec les humbles, les modestes* (Gide). *Nos verres n'étaient pas vides que nous sympathisions* (Dorgelès). || **2.** Prendre part aux joies ou aux peines d'autrui : *Je sympathise trop avec les exilés pour pouvoir les juger* (Balzac). *Maintenant daignerez-vous écouter et sympathiser avec des chagrins plus faciles à comprendre ?* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* Avoir des rapports de convenance, en parlant de choses : *La vertu ne sympathise pas tant avec la passion que fait le vice* (Descartes). *La poésie et la musique sympathisent.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (sens 1, av. 1655, Cyrano ; sens 2, av. 1880, Balzac). **1.** *Class.* Être en rapport, être proportionné à : *Pour faire sympathiser mon châtiment à quelqu'un de mes crimes* (Cyrano). || **2.** *Littér.* Prendre part à (rare) : *Je sympathise aux misères disparues* (Flaubert).

sympatholytique adj., **sympathomimétique** adj. V. SYMPATHICOLYTIQUE, SYMPATHICOMIMÉTIQUE.

sympathome [sɛ̃patom] n. m. (dér. savant de *sympath[ique]* ; 1953, Larousse). Tumeur maligne dont les éléments constitutifs sont analogues à ceux des ébauches embryonnaires du système sympathique.

sympathose [sɛ̃patoz] n. f. (dér. savant de *sympath[ique]* ; 1933, Larousse). Nom générique donné aux affections ayant leur origine dans un déséquilibre fonctionnel ou dans des lésions du sympathique.

sympatrique [sɛ̃patrik] adj. (de *sym-* et de *patrie ;* 1964, Larousse). Se dit des espèces qui ne s'hybrident pas, et dont les aires respectives peuvent avoir une zone commune.

sympexion [sɛ̃pɛksjɔ̃] n. f. (de *sym-* et du gr. *pêxis,* action d'ajuster, congélation, coagulation, de *pêgnunai,* fixer, ficher ; 1876, Larousse). Masse de très petits corpuscules azotés qu'on trouve dans les glandes prostatiques et dans le sperme.

symphile [sɛ̃fil] n. m. (de *symphilie ;* 1975, *Lexis*). Hôte des sociétés d'insectes, bénéficiant d'une attitude de symphilie.

symphilie [sɛ̃fili] n. f. (de *sym-* et de *-philie,* gr. *philia,* amitié, de *philos,* ami ; 1904, Larousse). Forme de symbiose présentée par les fourmis et les termites lorsqu'ils entourent de leurs soins des commensaux inutiles ou nuisibles, mais dont les sécrétions leur plaisent.

• REM. On rencontre aussi la forme SYMPHILISME, n. m. (1975, *Lexis*).

symphonie [sɛ̃fɔni] n. f. (lat. *symphonia,* concert, musique d'harmonie, accord [et, à basse époque, « sorte d'instrument de musique »], gr. *sumphônia,* accord de voix ou de sons, accord de sentiments, sorte d'instrument de musique, dér. de *sumphônos,* qui résonne ensemble, harmonieux, de *sun,* ensemble, avec, et de *phônê,* son, voix ; v. 1155, Wace, au sens de « sorte d'instrument à cordes » ; sens 1, XIIIe s. [écrit *simphonie ; symphonie,* v. 1370, Oresme] ; sens 2, 1660, Livet [« ouverture d'opéra », 1690, Furetière ; « ensemble de symphonistes », 1636, Monet ; *symphonie concertante,* 1829, Fétis] ; sens 3, 1754, d'après l'*Encyclopédie,* 1765 ; sens 4, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné). **1.** *Class.* Ensemble concordant de voix, d'instruments : *Il* [Nabuchodonosor] *érige sa magnifique statue* [...], *il étourdit tous les sens par le bruit de sa symphonie et par celui des acclamations qu'on fait autour d'elle* (Bossuet). || **2.** Aux XVIIe et XVIIIe s., nom donné à diverses compositions musicales, notamment à l'ouverture d'opéra (par opposition au *récitatif*) : *Je n'en dirai pas autant des symphonies de Lulli* [autant de bien que de son récitatif] ; *aucune n'approche seulement de l'ouverture du « Déserteur »* (Voltaire). || *Par extens.* et *vx.* Ensemble de symphonistes : *À telles enseignes que j'ai ordre de commander cent bouteilles de Surène pour abreuver la symphonie* (Lesage). || *Symphonie concertante,* concerto comportant plusieurs solistes. || **3.** Grande composition musicale pour orchestre, empruntant la structure de la sonate et caractérisée par la multiplicité des exécutants pour chaque instrument et par la diversité des timbres : *Le rôle de chaque instrument dans la symphonie* (Gide). *L'adagio de la « Symphonie en si »* [de Beethoven] *est accompagné par un battement tantôt délicat et tantôt puissant que rythment tantôt les cordes, tantôt les timbales, parfois presque toutes les forces de l'orchestre* (Duhamel). || **4.** *Fig.* Ensemble harmonieux créé par l'homme ou la nature : *Les trois portails creusés en ogive* [...], *l'immense rosace royale, la haute et frêle galerie d'arcades à trèfle* [...], *enfin les deux noires et massives tours avec leurs auvents d'ardoises, parties harmonieuses d'un tout magnifique* [...], *vaste symphonie en pierre, pour ainsi dire, œuvre colossale d'un homme et d'un peuple* (Hugo). *L'air, la mer et la terre : éclatante symphonie, que joue l'orchestre du soleil* (Rolland).

• SYN. : **4** *harmonie, hymne.*

symphonique [sɛ̃fɔnik] adj. (de *symphonie ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon). Relatif à la symphonie : *Poème symphonique. Orchestre symphonique.*

symphoniquement [sɛ̃fɔnikmɑ̃] adv. (de *symphonique ;* 1907, (Larousse). À la manière d'une symphonie.

symphoniste [sɛ̃fɔnist] n. (de *symphonie* [v. ce mot] ; XIIIe s., écrit *synfonistre,* au sens de « joueur de vielle » ; écrit *symphoniste,* au sens 2, 1678, Brunot ; sens 1, 1690, Furetière [« personne qui compose des symphonies », 1835, Acad.]). **1.** Personne qui compose de la musique et, *spécialem.,* des symphonies : *Dès le temps de Ménalippide et de Philoxène, les symphonistes, qui d'abord étaient aux gages des poètes* [...], *en devinrent indépendants* (Rousseau). *Comme symphoniste, comme artiste traduisant par les mille combinaisons du son les tumultes de l'âme humaine, Richard Wagner était à la hauteur de ce qu'il y a de plus élevé* (Baudelaire). || **2.** Personne qui fait sa partie dans une symphonie.

symphorine [sɛ̃fɔrin] n. f. (dér. savant du gr. *sumphoros,* qui accompagne, de *sumpherein,* porter ensemble, s'accorder, de *sun,*

ensemble, avec, et de *pherein,* porter ; 1845, Bescherelle [*symphorée,* même sens, 1839, Boiste]). Arbrisseau souvent cultivé dans les haies, à petites fleurs roses et à fruits blancs agglomérés, analogues aux cerises.

symphyse [sɛ̃fiz] n. f. (gr. *sumphusis,* action de naître ou de croître ensemble, union, cohésion, dér. de *sumphuein,* faire croître ensemble, unir en un tout, de *sun,* ensemble, avec, et de *phuein,* [faire] naître, [faire] croître ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse [« soudure de parties normalement distinctes », 1793, Lavoisien] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Articulation fixe ou peu mobile, où les os sont reliés par du fibrocartilage : *La symphyse pubienne.* || **2.** Accolement anormal des deux feuillets d'une séreuse : *Symphyse cardiaque, pleurale.* || **3.** *Symphyse mentonnière,* crête verticale que présente le corps du maxillaire inférieur.

symphyséotomie [sɛ̃fizeotɔmi] n. f. (de *symphyséo-,* élément tiré de *symphyse,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1778, Sigault). Section de la symphyse du pubis.

symplectique [sɛ̃plɛktik] adj. (gr. *sumplektikos,* propre à entrelacer, dér. de *sumplekein,* entrelacer ou lier ensemble, de *sun,* ensemble, avec, et de *plekein,* presser, entrelacer ; 1842, Acad.). En histoire naturelle, se dit de ce qui est entrelacé, de ce qui est enlacé avec un autre corps.

◆ n. m. (1872, Littré). Nom de l'un des os de la tête du poisson.

symploque [sɛ̃plɔk] n. f. (bas lat. grammat. *symplocē,* même sens, gr. *sumplokê,* entrelacement, combinaison de lettres ou de mots, combinaison du sujet et de l'attribut, de *sumplekein,* lier ensemble [v. SYMPLECTIQUE] ; 1872, Littré). Figure de rhétorique qui consiste dans la répétition d'un mot ou d'un groupe de mots au commencement et à la fin de phrases ou de membres de phrases qui se suivent (ex. :*Qui a pensé cela ? Lui. Qui a dit cela ? Encore lui. Qui a fait cela ? Toujours lui*).

sympode [sɛ̃pɔd] n. m. (gr. *sumpous, sumpodos,* qui a les pieds joints, de *sun,* ensemble, avec, et de *pous, podos,* pied, patte ; 1872, Littré). Tronc ou rhizome qui se développe annuellement par croissance d'un bourgeon non terminal.

sympodique [sɛ̃pɔdik] adj. (de *sympode ;* 1876, Larousse, au sens de « qui a rapport aux sympodes des ascidies » ; sens actuel, 1964, Larousse). *Croissance sympodique,* croissance d'un végétal vivace, qui se fait par sympode.

symposium [sɛ̃pɔzjɔm] n. m. (lat. *symposium,* banquet, gr. *sumposion,* banquet, festin, les convives du festin, dér. de *sumpinein,* boire ensemble, banqueter, de *sun,* ensemble, avec, et de *pinein,* boire ; 1813, Gattel, écrit *symposie,* comme n. f., au sens de « banquet » ; écrit *symposium,* comme n. m., au sens 1, 1876, Larousse [« banquet, festin », 1904, Larousse, écrit *symposion — symposium,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1953, Larousse ; sens 3, 1957, Georgin, p. 112). **1.** Dans l'Antiquité grecque, seconde partie d'un banquet ou d'un festin, pendant laquelle les convives buvaient. || *Par extens.* Banquet, festin. || **2.** *Auj.* Ensemble de travaux sur une même question, dus à des auteurs différents (par analogie avec *le Banquet* de Platon, où plusieurs interlocuteurs traitent du même sujet, l'amour). || **3.** Réunion de spécialistes consacrée à des échanges de vue sur un sujet déterminé.

● SYN. : **3** *colloque, conférence, congrès, débat, séminaire.*

● REM. On rencontre plus rarement la forme grecque SYMPOSION (v. ci-dessus).

symptomatique [sɛ̃ptomatik] adj. (dér. savant de *symptôme ;* 1478, Chauliac, écrit *simphomatique* [*sinthomatique,* 1503, Chauliac ; *symptomatique,* 1538, Canappe], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière [*traitement symptomatique,* 1933, Larousse — *médecine symptomatique,* même sens, 1836, Acad.] ; sens 3, av. 1841, Chateaubriand ; sens 4, 1933, Larousse). **1.** Relatif à un symptôme. || *Traitement symptomatique,* celui qui combat les symptômes constatés sans s'attaquer à la cause (par opposition au traitement fondé sur l'étiologie). || **2.** Se dit d'un état, d'une affection dont on est amené à penser qu'ils sont le signe de quelque autre maladie : *Anémie symptomatique.* || **3.** *Fig.* Qui révèle un état de choses ; qui caractérise un état d'esprit : *S'il est des effets rétroactifs et symptomatiques des événements futurs, j'aurais pu augurer le mouvement et le fracas de l'ouvrage qui devait me faire un nom, au bouillonnement de mes esprits et aux palpitations de ma muse* (Chateaubriand). *Il s'est passé dans l'année qui vient de s'écouler un fait considérable. Je ne dis pas qu'il soit le plus important, mais il est l'un des plus importants, ou plutôt l'un des plus symptomatiques* (Baudelaire). || **4.** *Minéral symptomatique,* minéral considéré comme caractéristique.

● SYN. : **3** *caractéristique, révélateur.*

symptomatiquement [sɛ̃ptomatikmɑ̃] adv. (de *symptomatique ;* 1937, A. Breton, p. 55). D'une manière symptomatique.

symptomatologie [sɛ̃ptomatɔlɔʒi] n. f. (du bas lat. *symptoma, -matis,* symptôme [v. SYMPTÔME], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1765 [d'après Robert, 1967], puis 1793, Lavoisien). Partie de la médecine qui traite des symptômes des maladies.

● SYN. : *sémiologie.*

symptomatologique [sɛ̃ptomatɔlɔʒik] adj. (de *symptomatologie ;* 1829, Boiste). Relatif à la symptomatologie.

● SYN. : *sémiologique.*

symptôme [sɛ̃ptom] n. m. (bas lat. médic. *symptoma, -matis,* symptôme, gr. *sumptôma, -matos,* affaissement, coïncidence, événement malheureux, symptôme, dér. de *sumpiptein,* tomber ensemble, se rencontrer, survenir en même temps, de *sun,* ensemble, avec, et de *piptein,* tomber, survenir ; v. 1363, Chauliac, écrit *sinthome* [*symptôme,* 1538, Canappe], au sens I, 1 [« indice d'une violente émotion », 1764, Voltaire] ; sens I, 2, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens I, 3, av. 1672, G. Patin ; sens II, 1648, Scarron).

I. 1. Phénomène lié à un trouble fonctionnel ou à une lésion et qui en révèle l'existence : *Cette convocation chez le juge d'instruction* [...] *vous la liriez aussi froidement que dans un livre de médecine les symptômes de la paralysie générale* (Proust). *Symptômes objectifs, subjectifs, généraux, fonctionnels.* || Indice physique d'une violente émotion : *On voyait dans ses yeux et sur son front les symptômes de la douleur et de la colère* (Voltaire). || **2.** Élément de langage qui exprime l'état intérieur du locuteur : *Une voix blanche est symptôme de peur, ou d'extrême timidité.* || **3.** *Fig.* Tout ce qui permet de deviner un trouble, un fait mal connus : *Nous, l'État le plus mûr et le plus avancé, nous montrons de nombreux symptômes de décadence* (Chateaubriand). *Certains symptômes, dit M. de Brécé, sembleraient indiquer que les Américains commencent à se repentir de leur témérité* (France).

II. *Class.* Tout accident fâcheux intervenant au cours d'une maladie (évanouissement, syncope, etc.) : *Et sachant bien que le fantôme | Lui causait aisément symptôme* (Scarron).

● SYN. : **I, 1** *signe, syndrome ;* **3** *indice, marque, présage, prodrome, stigmate.*

syn-, sym-, syl-, premiers éléments, tirés du gr. *sun,* ensemble, avec, et qui entrent dans la composition de nombreux mots.

synadelphe [sinadɛlf] adj. (gr. *sunadelphos,* qui a des frères ou des sœurs, de *sun,* ensemble, avec, et de *adelphos,* frère ; 1872, Littré). Monstre pourvu d'un tronc double et de huit membres : *Toute une série d'assesseurs divins, le métatrône, le synadelphe ou sandalphon, et toutes les personnifications de la cabale* (Renan).

synagogal, e, aux [sinagɔgal, -o] adj. (de *synagogue ;* 1877, Littré). Relatif à la synagogue : *Culte synagogal.*

synagogue [sinagɔg] n. f. (bas lat. ecclés. *synagoga,* synagogue des Juifs, gr. *sunagôgê,* action de réunir, assemblée, lieu de rassemblement, dér. de *sunagein,* conduire ensemble, rassembler, de *sun,* ensemble, avec, et de *agein,* mener, conduire ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *sinagoge* [*synagoge,* v. 1120, *Psautier de Cambridge ;*

synagogue, v. 1265, J. de Meung], au sens 1 [*enterrer la synagogue,* 1688, Mme de Sévigné — *...avec honneur,* 1690, Furetière] ; sens 2, XIVe s., *Livre de la Passion,* écrit *signagoge* [*synagogue,* 1690, Furetière] ; sens 3, XIIIe s., écrit *synagod* [*sinagogue,* 1530, Palsgrave, 270 ; *synagogue,* 1636, Monet]). **1.** Assemblée des fidèles sous l'ancienne loi juive : *Une de leurs principales fonctions* [des rabbins] *était d'enseigner la loi de Dieu dans les assemblées qui se tenaient en chaque ville, le jour du sabbat, et que les Grecs nommèrent synagogues ou églises* (Fleury). || Vx. *Enterrer la synagogue (avec honneur),* terminer quelque chose avec éclat : *Nous retournerons ce soir encore* [à Brévannes] *pour trois ou quatre jours et cela s'appellera enterrer la synagogue* (Sévigné). || **2.** L'Église juive, par opposition à l'Église chrétienne : *Quand Notre Seigneur mourut sur la croix pour le salut des hommes, la synagogue sentit un bandeau descendre sur ses yeux* (France). || **3.** Bâtiment consacré au culte israélite : *Le mariage eut lieu au temple, non à la synagogue* (Daudet).

synalèphe [sinalɛf] n. f. (bas lat. grammat. *synalœphê,* même sens, gr. *sunaloiphê,* fusion, union, synalèphe, dér. de *sunaleiphein,* aider à oindre, rendre cohérent, contracter par synalèphe, de *sun,* ensemble, avec, et de *aleiphein,* graisser, enduire ; v. 1501, *Jardin de plaisance*). Sorte de fusion phonétique par élision, synérèse, contraction ou crase de deux syllabes.

synalgie [sinalʒi] n. f. (de *syn-* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance, douleur ; 1888, Larousse). Association de deux douleurs au cours d'un syndrome donné (par ex., la douleur du bras droit pendant une colique hépatique).

synallagmatique [sinalagmatik] adj. (dér. savant du gr. *sunallagma, -matos,* échange de relations, relations d'affaires, convention, pacte, contrat, dér. de *sunallassein* ou *-ttein,* mettre en relation, unir, de *sun,* ensemble, avec, et de *allassein* ou *-ttein,* changer, échanger, dér. de *allos,* autre ; 1603 [d'après Robert, 1964], puis 1732, Trévoux). Se dit d'un contrat contenant obligation réciproque entre les parties : *Le contrat est synallagmatique ou bilatéral lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres* (Code civil, art. 1102).

synange [sinɑ̃ʒ] n. m. (de *syn-* et de [*spor*] *ange ;* 1964, Larousse). Chez les fougères, amas de sporanges soudés entre eux.

• CONTR. : *sore.*

synanthérales [sinɑ̃teral] ou **synanthérées** [sinɑ̃tere] n. f. pl. (de *syn-* et de *anthère ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine* [*synanthérées*], et 1964, Larousse [*synanthérales*]). Ordre de plantes à fleurs aux anthères soudées, comprenant la seule famille des composées.

synanthéré, e [sinɑ̃tere] adj. (de *syn-* et de *anthère ;* 1823, *Dict. des termes de médecine,* au sens 1 [*synanthérique,* même sens, 1803, J.-B. Morin] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Se dit des étamines qui sont soudées par leurs anthères, en formant un tube où passe le style. || **2.** Se dit des plantes qui portent ce type d'étamines. (V. SYNANTHÉRALES.)

synaphie [sinafi] n. f. (bas lat. grammat. *synaphia,* même sens, gr. *sunapheia,* union, réunion, continuité de rythme, de *sunaphês,* uni à, joint à, dér. de *sunaptein,* nouer ensemble, lier, de *sun,* ensemble, avec, et de *haptein,* ajuster, attacher ; 1904, Larousse). En métrique ancienne, phénomène qui se produit lorsque deux parties de vers ou, exceptionnellement, deux vers sont si étroitement unis entre eux qu'il y a élision de l'un sur l'autre, ou qu'un même mot commence dans le premier vers et finit dans le second.

synaposématisme [sinaposematism] n. m. (de *syn-,* du gr. *apo,* au loin, en venant de, et *sêma, sêmatos,* signe, caractère distinctif, marque ; 1964, Larousse). Forme de mimétisme biologique caractérisée par une ressemblance générale de couleur et de forme entre espèces du même groupe, toutes à coloration prémonitrice, et bien défendues. (On dit aussi MIMÉTISME MÜLLERIEN.)

synapse [sinaps] n. f. (gr. *sunapsis,* action de joindre, union, liaison, de *sunaptein,* lier [v. SYNAPHIE] ; 1897 [d'après Robert, 1964], puis 1953, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Région de contact entre les prolongements de deux cellules nerveuses chez les animaux. || **2.** Communication très fine entre protoplasmes de deux cellules voisines à travers de fins canalicules de la membrane.

synapsie [sinapsi] n. f. (dér. savant du gr. *sunapsis,* liaison, union [v. l'art. précéd.] ; 1972, *Dict. de linguistique*). Unité de signification composée de plusieurs lexèmes liés par une préposition : *La synapsie conserve intacte la forme originelle des morphèmes lexicaux.*

synaptase [sinaptaz] n. f. (dér. savant du gr. *sunaptein,* lier [v. SYNAPHIE] ; 1872, Littré). Syn. de ÉMULSINE.

synaptique [sinaptik] adj. (dér. savant de *synapse ;* 1953, Larousse). Qui se rapporte à une synapse.

synarchie [sinarʃi] n. f. (gr. *sunarkhia,* pouvoir commun ou partagé, magistrature collective, dér. de *sunarkhos,* qui participe au pouvoir, collègue, de *sun,* ensemble, avec, et de *arkhê,* commandement, pouvoir ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Règne de plusieurs chefs, politiques et techniciens, qui gouvernent simultanément les diverses parties d'un État : *La synarchie égyptienne.* || **2.** Autorité exercée par un groupe de personnes.

• SYN. : 2 *oligarchie.*

synarchique [sinarʃik] adj. (de *synarchie ;* 1872, Littré). Qui a les caractères de la synarchie : *Gouvernement synarchique.*

synarthroïdal, e, aux [sinartrɔidal, -o] adj. (de *synarthro*[*se*] et de *-idal,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1872, Littré). Qui est de la nature de la synarthrose : *Articulation synarthroïdale.*

• REM. Depuis 1904, Larousse note une graphie fautive SYNARTHRODIAL, E, AUX.

synarthrose [sinartroz] n. f. (gr. *sunarthrôsis,* emboîtement, dér. de *sunarthroûn,* emboîter, de *sun,* ensemble, avec, et de *arthron,* jointure, articulation ; v. 1560, Paré). Nom générique de toutes les articulations qui sont immobiles, telles les articulations des os du crâne.

synase [sinaz] n. f. (de *syn-* et de [*diast*] *ase ;* 1964, Robert). Diastase pouvant produire une synthèse.

synaspisme [sinaspism] n. m. (gr. *sunaspismos,* même sens, dér. de *sunaspizein,* marcher les boucliers serrés les uns contre les autres, de *sun,* ensemble, avec, et de *aspis, aspidos,* bouclier ; 1872, Littré). Dans l'Antiquité grecque, ordre de marche ou de combat dans lequel les soldats s'avançaient en tenant leurs boucliers serrés les uns contre les autres.

synaxaire [sinaksɛr] n. m. (de *synaxe ;* 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Recueil de la vie des saints, où sont classés par jour, suivant l'ordre de l'année ecclésiastique, les éloges abrégés qui se lisent à l'office. || **2.** *Petit synaxaire,* simple calendrier.

synaxe [sinaks] n. f. (bas lat. ecclés. *synaxis,* réunion, communauté religieuse, gr. *sunaxis,* assemblée religieuse, de *sunagein,* rassembler [v. SYNAGOGUE] ; 1872, Littré). Assemblée des premiers chrétiens.

syncarpe [sɛ̃karp] n. m. (de *syn-* et de *-carpe,* gr. *karpos,* fruit ; 1872, Littré). Fruit composé de plusieurs petites drupes succulentes, à demi soudées en une masse unique, comme dans le mûrier.

syncarpie [sɛ̃karpi] n. f. (de *syn-* et de *-carpie,* du gr. *karpos,* fruit ; 1872, Littré). Soudure accidentelle de plusieurs fruits.

syncatégorématique [sɛ̃kategɔrematik] adj. (dér. savant du bas lat. grammat. *syncategorema, -matis,* action de signifier avec, du gr. *sugkatêgoreîn,* accuser avec, de *sun,* ensemble, avec, et de *katêgoreîn,* parler contre, accuser, dér. de *katêgoros,* accusateur, de *kata,* contre, et de *agoreuein,* parler en public, dér. de *agora,* assemblée [du peuple], place publique ; av. 1778, Voltaire). En linguistique, se dit de tout terme qui détermine l'extension du sujet (comme le

quantificateur *tous*) ou modifie le prédicat (comme la négation ou les modaux).

syncelle [sɛ̃sɛl] n. m. (bas gr. *sugkellos,* même sens, du gr. class. *sun,* ensemble, avec, et du lat. *cella,* magasin, petite chambre ; 1er nov. 1871, *Revue des Deux Mondes,* p. 26). Officier ecclésiastique, secrétaire et conseiller d'un prélat, dans l'Église byzantine.

syncheilie [sɛ̃keili] ou **synchilie** [sɛ̃kili] n. f. (de *syn-* et du gr. *kheîlos,* lèvre ; 1933, Larousse [pour les deux formes]). Soudure cicatricielle des lèvres.

synchisis ou **synchysis** [sɛ̃kizis] n. m. (gr. *sugkhusis,* confusion, mélange, trouble, dér. de *sugkheîn,* bouleverser, brouiller, confondre, de *sun,* ensemble, avec, et de *kheîn,* verser, répandre ; 1872, Littré). Lésion du globe oculaire, consistant en un ramollissement du corps vitré avec opacités flottant dans l'intérieur.

synchondrose [sɛ̃kɔ̃droz] n. f. (gr. *sugkhondrôsis,* même sens, de *sun,* ensemble, avec, et de *khondros,* grain dur, cartilage ; v. 1560, Paré). Articulation fixe de deux os réunis par un cartilage.

synchro- [sɛ̃kro], premier élément, tiré du franç. *synchrone,* et qui entre dans la formation de quelques mots.

synchrocyclotron [sɛ̃krosiklɔtrɔ̃] n. m. (de *synchro-* et de *cyclotron ;* 1953, Larousse). Accélérateur de particules, dérivé du cyclotron, et où se trouve rétabli le synchronisme que tend à détruire l'augmentation de masse des particules avec la vitesse.

synchromachine [sɛ̃kromaʃin] n. f. (de *synchro-* et de *machine ;* 1964, Larousse). Machine, généralement électrique, comportant un organe en rotation, dont la position donne lieu à l'émission d'un signal caractéristique.

synchrone [sɛ̃kron] adj. (bas lat. *synchronus,* contemporain, gr. *sugkhronos,* même sens, de *sun,* ensemble, avec, et de *khronos,* temps ; 1743 [d'après l'*Encyclopédie,* 1765], au sens 1 [*pendule simple synchrone,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1975, Larousse). **1.** Se dit des mouvements qui se font dans un même temps : *Les oscillations de ces deux pendules sont synchrones.* || *Pendule simple synchrone,* pendule simple ayant même période qu'un pendule pesant donné. || **2.** Se dit d'une machine électrique dont la vitesse angulaire est toujours égale à la pulsation ω du courant alternatif qu'elle reçoit ou produit, ou en est un sous-multiple ou un multiple entier : *Un moteur synchrone.* || **3.** En informatique, se dit de machines, de signaux ou d'informations dont les rythmes propres sont égaux, multiples ou sous-multiples.
• SYN. : **1** *synchronique.*

synchronie [sɛ̃krɔni] n. f. (de *synchrone ;* 1827, Acad., au sens de « art de concilier, de comparer les dates » ; sens actuel, 1916, F. de Saussure). État de langue considéré dans son fonctionnement à un moment donné du temps, en supposant toute évolution absente : *Par là se trouve dénoué le conflit si vivement affirmé par Saussure entre diachronie et synchronie* (Benveniste). [V. LINGUISTIQUE et STRUCTURALISME, art. spéciaux.]
• CONTR. : *diachronie.*

synchronique [sɛ̃krɔnik] adj. (de *synchrone ;* 1750, Prévost d'Exiles, au sens 1 [*tableau synchronique,* 1835, Acad.] ; sens 2, 1916, F. de Saussure). **1.** Qui se passe dans le même temps. || *Tableau synchronique,* où sont rapprochés les événements arrivés en différents lieux à la même époque. || **2.** En linguistique, se dit de ce qui se rattache à la synchronie : *L'objet de la linguistique synchronique générale est d'établir les principes fondamentaux de tout système idiosynchronique* (Saussure). *Une étude synchronique.*
• SYN. : **1** *synchrone.*

synchroniquement [sɛ̃krɔnikmɑ̃] adv. (de *synchronique ;* 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique,* art. *synchronique*). **1.** D'une manière synchronique : *Ces pendules oscillent synchroniquement.* || **2.** En observant la synchronie : *Deux faits linguistiques synchroniquement comparables.*

synchronisation [sɛ̃krɔnizasjɔ̃] n. f. (de *synchroniser ;* 1888, Larousse, au sens 1 [au cinéma, 12 nov. 1908, d'après J. Giraud, p. 194] ; sens 2, 1933, Larousse [pour des horloges électriques, 1888, Larousse] ; sens 3-4, 1964, Larousse). **1.** Action de rendre solidaires et simultanés les mouvements de deux appareils. || Action de rendre simultanées la projection de l'image cinématographique et l'émission du son. || **2.** Procédé par lequel les forces électromotrices de deux machines synchrones non liées mécaniquement sont mises au synchronisme et en phase. || *Synchronisation des horloges électriques,* opération qui consiste à émettre des signaux électriques destinés à assurer en permanence le fonctionnement concordant d'un groupe d'horloges. || **3.** Réglage exact de tous les émetteurs radio faisant partie d'un réseau synchronisé, de manière à rendre leurs fréquences et phases parfaitement identiques. || **4.** Identité des mouvements d'analyse de l'image télévisée par les faisceaux électroniques balayant, à l'émission, le tube de prise de vues et, à la réception, le tube cathodique.

synchroniser [sɛ̃krɔnize] v. tr. (dér. savant de *synchrone ;* 1865, *Presse scientifique des Deux Mondes* [I, 400], au sens de « établir un rapport d'événements arrivés dans le même temps » ; sens 1, 1964, Robert ; sens 2, 1888, Larousse [pour un film, 28 janv. 1909, au part. passé, et 14 oct. 1911, à l'infin., d'après J. Giraud, p. 194] ; sens 3-4, 1964, Larousse). **1.** Faire se produire en même temps : *Vous feriez bien de synchroniser votre demande avec celle de votre correspondant. Les mouvements de ce couple de danseurs sont parfaitement synchronisés.* || **2.** Rendre synchrone ; rendre solidaires et simultanés les mouvements de deux appareils. || *Synchroniser un film,* rendre simultanées la projection de l'image et l'émission du son. || **3.** Régler plusieurs émetteurs de radio de manière que leurs fréquences et leurs phases soient identiques. || **4.** Assurer le synchronisme entre l'analyse de l'image télévisée à l'émission et sa reproduction à la réception.

synchroniseur [sɛ̃krɔnizœr] n. m. (de *synchroniser ;* 1933, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Dispositif permettant de réaliser automatiquement le couplage de deux alternateurs au moment du synchronisme. || **2.** Dispositif de certains changements de vitesse, qui facilite l'accouplement des engrenages. || **3.** Facteur ou agent variant de façon cyclique et capable d'imposer sa période aux rythmes biologiques d'un organisme sensible.

synchroniseuse [sɛ̃krɔnizøz] n. f. (de *synchroniser ;* 1952, *le Français moderne,* XX, 220). Appareil assurant la synchronisation d'un film.

synchronisme [sɛ̃krɔnism] n. m. (gr. *sugkhronismos,* existence, événement ou récit du même temps, dér. de *sugkhronizein,* être contemporain de, de *sugkhronos,* contemporain [V. SYNCHRONE] ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Coïncidence de dates, identité d'époques ; simultanéité de deux ou plusieurs événements : *L'histoire est pleine de synchronismes étranges* (Renan). *Aussitôt, en des points très divers de la salle, de « bons citoyens » se dressèrent avec un synchronisme que Nodiard jugea magnifique, convergèrent à trois, quatre* [...] *sur le perturbateur* (Romains). || **2.** État de ce qui est synchrone ; correspondance temporelle dans le fonctionnement de deux appareils distincts : *Le synchronisme des pulsations cardiaques et artérielles. Le synchronisme de deux machines couplées.* || **3.** Identité de fréquence entre deux phénomènes électriques périodiques.
• SYN. : **1** *concomitance, concordance.*

synchronoscope [sɛ̃krɔnɔskɔp] n. m. (de *synchrono-,* élément tiré de *synchrone,* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1933, Larousse). Appareil servant à indiquer si deux phénomènes périodiques sont synchrones, et donnant aussi l'ordre de grandeur de la différence entre leurs fréquences lorsqu'elles ne sont pas égales.

synchrotron [sɛ̃krotrɔ̃] n. m. (de *synchro-* et de [*cyclo*]*tron ;* 1949, Larousse).

Accélérateur de particules de grande puissance qui tient à la fois du cyclotron et du bêtatron.

synchysis n. m. V. SYNCHISIS.

syncinésie [sẽsinezi] n. f. (de *syn-* et de *-cinésie,* du gr. *kinêsis,* action de mouvoir, mouvement, dér. de *kineîn,* mouvoir ; 1888, Larousse). Trouble de l'exécution des mouvements dans lequel le sujet ne peut faire un geste volontaire sans en effectuer simultanément un autre, qu'il ne peut contrôler.

synclinal, e, aux [sẽklinal, -o] adj. et n. m. (angl. *synclinal,* [ligne] où les différentes couches d'une vallée sont censées se réunir, du gr. *sun,* ensemble, avec, et *klinein,* incliner ; 1872, Littré, dans la loc. *ligne synclinale,* ligne où les couches géologiques qui se recourbent en des directions opposées sont censées se réunir ; sens 1, 1933, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Se dit de la partie creuse d'un plissement géologique. || **2.** *Synclinal perché,* forme d'inversion du relief, due à la disparition des couches supérieures, dans l'axe de chacun des anticlinaux encadrant un synclinal, jusqu'à ce que l'altitude au fond du synclinal soit devenue supérieure à celle du sommet des anticlinaux.

◆ adj. (1964, Larousse). *Charnière synclinale,* V. CHARNIÈRE.

synclinorium [sẽklinɔrjɔm] n. m. (dér. savant de *synclin[al]* ; 1964, Larousse). Ensemble de plis plus ou moins parallèles, à allure synclinale.

synclitisme [sẽklitism] n. m. (dér. savant du gr. *sugklinein,* incliner ou faire fléchir ensemble, de *sun,* ensemble, avec, et de *klinein,* incliner ; 1964, Larousse). Position de la tête du fœtus, telle que les deux bosses pariétales sont à un même niveau par rapport à un axe donné du bassin.

syncopal, e, aux [sẽkɔpal, -o] adj. (de *syncope* [v. l'art. suiv.] ; fin du XVe s., écrit *sincopal,* au sens de « qui cause des syncopes » ; écrit *syncopal,* au sens actuel, v. 1780, d'après Féraud, 1788 [*respiration syncopale, cœur syncopal,* 1933, Larousse]). En physiologie, qui se rapporte à la syncope. || *Respiration syncopale,* respiration entrecoupée par de grandes pauses, et devenant de plus en plus superficielle jusqu'à l'issue fatale. || *Cœur syncopal,* cœur irrégulier.

syncope [sẽkɔp] n. f. (bas lat. *syncopa* ou *-pē,* retranchement d'une syllabe dans l'intérieur d'un mot, défaillance, évanouissement, gr. *sugkopê,* mêmes sens, dér. de *sugkoptein,* briser de fond en comble, raccourcir par syncope [et, au passif, « être frappé de syncope, défaillir »], de *sun,* ensemble, avec, et de *koptein,* frapper [à coups redoublés], couper ; 1314, Mondeville, écrit *sincope* [*syncope,* XIVe s., *Moamin*], au sens 1 [*sincopin,* même sens, v. 1212, Anger] ; sens 2, v. 1380, *Aalma,* écrit *sincope* [*syncope,* 1546, Rabelais ; en métrique ancienne, 1964, Larousse] ; sens 3, 1631, Mersenne, III, 157). **1.** Arrêt momentané du cœur ou affaiblissement notable de ses battements avec suspension de la respiration *(syncope blanche),* ou encore arrêt de la respiration *(syncope bleue)* provoquant l'interruption des sensations et des mouvements volontaires : *Bérulle tombe en syncope à la vue d'un chat, et moi à la vue d'un livre* (La Bruyère). *Il avait eu une syncope cholérique qu'on avait prise pour la mort* (Giono). *Ma grand-mère a le cœur fragile, elle aura une syncope, c'est sûr* (Blais). || **2.** Retranchement d'un phonème ou d'une syllabe dans le corps d'un mot (ainsi, en latin, *periclum* pour *periculum ;* en italien, *caldo,* à partir du latin *calidus ;* en français, *ermite,* à partir du latin *eremitum,* etc.). || En métrique ancienne, suppression d'une syllabe longue ou brève, dont la durée peut être, par protraction, reportée sur la syllabe voisine. || **3.** En musique, élément rythmé ayant trait à l'accentuation, et qui est un son articulé soit par un temps faible, et prolongé sur le temps fort suivant, soit sur la partie faible d'un temps et prolongé sur la partie forte du temps suivant : *Derrière celui qui tape sur la grosse caisse, un indigène plus jeune, armé d'une baguette, brise le rythme implacable par un système régulier de syncopes dans l'entretemps* (Gide).

● SYN. : **1** *défaillance, évanouissement, malaise.*

syncopé, e [sẽkɔpe] adj. (part. passé de *syncoper ;* 1690, Furetière, au sens 2 [art. *syncoper*] ; sens 1, 1964, Robert). **1.** *Vers syncopé,* vers dans lequel une longue remplace deux demi-pieds. || **2.** En musique, se dit de ce qui est marqué par le phénomène de syncope : *Note syncopée. Rythme syncopé.*

syncoper [sẽkɔpe] v. tr. (de *syncope ;* fin du XIVe s., au sens de « écourter [les paroles de quelqu'un, afin d'en altérer le sens] » ; fin du XVe s., Molinet, au sens de « abréger, diminuer » [écrit *sincoper*] ; sens 1, 1578, H. Estienne ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Retrancher un phonème ou une syllabe à l'intérieur d'un mot : *Il syncope les mots, quand il plaît à l'oreille* (Marmontel). *Une dactylo pressée syncope parfois un mot long.* || **2.** En musique, unir par syncope : *Syncoper le dernier temps d'une mesure avec le premier de la mesure suivante.*

◆ v. intr. (1362, *Amphorismes Ypocras,* écrit *sincoper* [*syncoper,* 1617, Crespin], au sens de « tomber en syncope » ; sens actuel, 1762, Acad.). En musique, former une syncope : *Des notes qui syncopent.*

syncrétique [sẽkretik] adj. (de *syncrétisme ;* av. 1867, Baudelaire, au sens 1 ; sens 2, 1953, H. Piéron, p. 90 ; sens 3, 1933, Marouzeau). **1.** Qui se rapporte au syncrétisme philosophique ou religieux : *Curieux de religions et doué d'un esprit encyclopédique, il devait naturellement aboutir à la conception impartiale d'un système syncrétique* (Baudelaire). *Un étrange mouvement de philosophie syncrétique* (Renan). || **2.** En psychologie, se dit de ce qui forme un tout perçu globalement : *Perception syncrétique.* || **3.** En linguistique, se dit d'un cas qui a recueilli les fonctions d'autres cas disparus (ainsi, le génitif grec a hérité des fonctions de l'ablatif).

syncrétiquement [sẽkretikmɑ̃] adv. (de *syncrétique ;* 1970, Robert). D'une manière syncrétique : *Considérer syncrétiquement deux systèmes philosophiques.*

syncrétisme [sẽkretism] n. m. (gr. *sugkrêtismos,* union des Crétois, coalition de deux adversaires contre un troisième, de *sun,* ensemble, avec, et de *krêtizein,* agir en Crétois, être fourbe [les Crétois ayant la réputation d'être faux et dissimulés], dér. de *Krês, Krêtos,* Crétois ; 1611, Cotgrave, au sens de « union de deux anciens ennemis contre une troisième personne » ; sens 1, 1687, d'après Trévoux, 1752 [« coexistence amicale et pacifique », av. 1778, Voltaire] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Système philosophique ou religieux qui tend à faire fusionner plusieurs doctrines différentes, apparemment inconciliables. || *Par extens.* Coexistence amicale et pacifique : *Ces deux familles vivent en un complet syncrétisme.* || **2.** Perception globale et confuse qui, selon certains psychologues, serait la perception première chez l'enfant, et d'où émergeraient ensuite des objets distinctement perçus. || **3.** Phénomène par lequel des éléments linguistiques distincts à l'origine, ou que l'analyse conduit à dissocier, se trouvent mêlés en une forme unique de manière apparemment indissociable.

syncrétiste [sẽkretist] adj. (de *syncrétisme ;* 1876, Larousse). Syn. de SYNCRÉTIQUE (au sens 1).

◆ n. (av. 1784, Diderot). Partisan du syncrétisme.

syncrise [sẽkriz] n. f. (gr. *sugkrisis,* assemblage, combinaison, dér. de *sugkrinein,* assembler, combiner, unir, rapprocher, de *sun,* ensemble, avec, et de *krinein,* séparer, distinguer ; 1872, Littré, aux sens 1-2). **1.** En chimie ancienne, passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide. || **2.** Coagulation de deux liquides opérée par mélange.

syncristallisable [sẽkristalizabl] adj. (de *syncristalliser ;* 1964, Larousse). Se dit de deux corps qui peuvent syncristalliser.

syncristallisation [sẽkristalizasjɔ̃] n. f. (de *syncristalliser ;* 1964, Larousse). Action de syncristalliser.

syncristalliser [sẽkristalize] v. intr. (de *syn-* et de *cristalliser ;* 1923 [d'après Robert, 1964], puis 1949, Larousse). En parlant de deux corps, cristalliser

ensemble dans un même cristal homogène, en proportions quelconques ; former un mélange homogène cristallin : *On nomme corps isomorphes des corps capables de syncristalliser.*

syncytial, e, aux [sɛ̃sitjal, -o] adj. (de *syncyti[um]* ; 1964, Larousse). Qui se rapporte au syncytium.

syncytium [sɛ̃sitjɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens [fin du XIXe s.], du gr. *sun,* ensemble, avec, et *kutos,* creux, objet creux ; 1904, Larousse). Masse cytoplasmique comportant plusieurs noyaux.
• SYN. : *plasmode.*

syndactyle [sɛ̃daktil] adj. (de *syn-* et de *-dactyle,* gr. *daktulos,* doigt ; 1827, Acad.). Qui a les doigts soudés entre eux sur tout ou partie de leur longueur : *Oiseau syndactyle.*

syndactylie [sɛ̃daktili] n. f. (de *syndactyle ;* 1872, Littré). Fusion de doigts ou d'orteils.

syndérèse [sɛ̃derɛz] n. f. (lat. médiév. *synderesis,* syndérèse, gr. *suntêrêsis,* conservation, dér. de *suntêreîn,* conserver avec soin, observer, surveiller [l'occasion], de *sun,* ensemble, avec, et de *têrîn,* veiller sur, observer ; 1495, Vignay, écrit *sinderese ; syndérèse,* av. 1613, M. Régnier [« regret... », 1708, Regnard]). Terme employé en théologie morale pour désigner les premiers principes innés de la conscience morale ; *par extens.,* regret, retour nostalgique de la pensée sur elle-même : *Washington retiré dans son champ de la Virginie ne devait pas éprouver les syndérèses de Bonaparte attendant l'exil dans son jardin de La Malmaison* (Chateaubriand).

synderme [sɛ̃dɛrm] n. m. (de *syn[thétique]* et de *-derme,* gr. *derma,* peau ; 1949, Larousse). Substitut du cuir naturel, obtenu par agglomération de fibres de cuir au moyen de latex ou d'une dispersion aqueuse de résine ou d'élastomère de synthèse.

syndèse [sɛ̃dɛz] n. f. (gr. *sundesis,* union, jonction, dér. de *sundeîn,* lier ensemble, former de parties liées entre elles, de *sun,* ensemble, avec, et de *deîn,* lier, attacher ; 1933, Marouzeau, au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Appariement régulier des chromosomes homologues au stade de la synapse, pendant la prophase de la méiose. || **2.** Procédé rhétorique qui consiste à coordonner entre eux (par les conjonctions *et, ou, ni*) tous les membres d'une énumération (ex. :*Et la terre et le fleuve et leur flotte et le port | Sont des champs de carnage où triomphe la mort* [Corneille]).
• CONTR. : **2** *asyndète.*

syndesm(o)- [sɛ̃dɛsm(o)], premier élément, tiré du gr. *sundesmos,* action de lier ensemble, lien, lien du corps, de *sundeîn,* lier ensemble (v. l'art. précéd.), et qui entre dans la composition de quelques mots.

syndesmologie [sɛ̃dɛsmolɔʒi] n. f. (de *syndesmo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1808, Boiste). Traité sur les ligaments.

syndesmopexie [sɛ̃dɛsmopɛksi] n. f. (de *syndesmo-* et de *-pexie,* du gr. *pêxis,* action d'emboîter, d'ajuster, dér. de *pêgnunai,* ficher, fixer ; 1964, Larousse). Opération chirurgicale ayant pour objet de remédier à la déchirure d'un ligament.

syndesmophyte [sɛ̃dɛsmofit] n. m. (de *syndesmo-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* ce qui croît ou se développe, de *phuein,* [faire] pousser, [faire] croître ; 1953, Larousse). Calcification au niveau d'un ligament articulaire.

syndesmotomie [sɛ̃dɛsmotɔmi] n. f. (de *syndesmo-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, amputation, dér. de *temnein,* couper ; 1808, Boiste). Incision d'un ou des ligaments d'une articulation.

syndic [sɛ̃dik] n. m. (bas lat. *syndicus,* avocat et représentant d'une ville, gr. *sundikos,* qui assiste quelqu'un en justice, défenseur, membre d'une commission chargée de défendre les lois anciennes contre les innovations, de *sun,* ensemble, avec, et de *dikê,* usage, règle, droit, justice ; début du XIVe s., au sens 1 [*syndic d'une faillite,* 1876, Larousse — *syndic,* même sens, 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1765, *Encyclopédie* [aussi sous l'Empire romain] ; sens 4, XVIe s. ; sens 5, 1876, Larousse [*syndic,* même sens, 1842, Acad.]). **1.** Celui qui est chargé des intérêts communs d'une corporation, d'un corps, d'une communauté : *Au milieu de tous ces troubles* [la Fronde], *la noblesse s'assembla en corps aux Augustins, nomma des syndics* (Voltaire). *Le syndic d'un immeuble en copropriété. Le syndic d'une chambre de discipline.* || *Syndic d'une faillite,* personne désignée par le tribunal pour gérer les biens du failli dans l'intérêt des créanciers. || **2.** À Paris, titre d'un des membres du bureau du Conseil municipal, chargé de fonctions spéciales. || **3.** Dans l'Antiquité grecque, assistant, défenseur en justice ; sous l'Empire romain, avocat et représentant d'une cité grecque auprès de l'empereur ou du gouverneur de province. || **4.** En France, sous l'Ancien Régime, personnage chargé de représenter une communauté d'habitants. || **5.** *Syndic des gens de mer,* fonctionnaire de l'Inscription maritime, qui remplace l'administrateur dans la limite du syndicat.
• SYN. : **1** *gérant, mandataire, représentant.*

syndical, e, aux [sɛ̃dikal, -o] adj. (de *syndic ;* 1352, Godefroy, écrit *sindiqual,* comme n. m., au sens de « procès-verbal » ; milieu du XVIe s., écrit *syndical,* comme adj., au sens de « fait par la communauté [par opposition aux actions particulières] » ; sens 1, 1701, Furetière [*chambre syndicale* — d'abord écrit *chambre scindicalle,* 1697, *Cinq Études lyonnaises,* p. 79 ; « relatif à un syndicat », 1798, Acad.] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Relatif à un syndicat : *On l'a depuis trente-cinq ans, l'unité syndicale, mais ce n'est pas l'unité ouvrière, tant qu'il y a la division politique* (Aragon). *Busard n'avait jamais envisagé de demander qu'on lui paie au tarif syndical les huit heures supplémentaires* (Vailland). *Carte syndicale. Activité, conscience syndicale. Des revendications syndicales.* || *Chambre syndicale, section syndicale,* V. CHAMBRE, SECTION. || **2.** *Droit syndical,* possibilité reconnue légalement aux membres d'une même profession de constituer un groupement permanent en vue de la défense de leurs intérêts professionnels ; ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives à la création et au fonctionnement des syndicats professionnels.

syndicalisation [sɛ̃dikalizasjɔ̃] n. f. (de *syndicaliser ;* 22 nov. 1966, *le Figaro* [*taux de syndicalisation ;* « action de syndicaliser... », 1975, Larousse]). Action de syndicaliser ou de se syndicaliser ; résultat de cette action. || *Taux de syndicalisation,* rapport du nombre de salariés syndiqués au nombre total de salariés dans un cadre défini (entreprise, profession, secteur économique, etc.).

syndicaliser [sɛ̃dikalize] v. tr. (de *syndical ;* 7 mai 1966, *le Monde* [« organiser d'un point de vue syndical », 1975, Larousse]). Faire entrer dans un syndicat ; donner conscience aux membres d'une collectivité des avantages qu'ils peuvent retirer à défendre leurs intérêts en se groupant dans un syndicat. || Organiser d'un point de vue syndical : *Syndicaliser une entreprise, un secteur de l'industrie.*

syndicalisme [sɛ̃dikalism] n. m. (de *syndical ;* 1894, Sachs-Villatte, au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse ; sens 3, 1975, *Lexis*). **1.** Mouvement qui a pour objet de grouper des personnes exerçant une même profession, en vue de la défense de leurs intérêts communs : *Il* [l'ouvrier] *pense juste autant qu'il pense les conditions de son travail ; et cette remarque peut servir à distinguer le syndicalisme, chose neuve et créatrice, de tous les genres de socialisme et de communisme, qui sont* [...] *des pensées nées de pensées* (Alain). || **2.** Activité exercée dans un syndicat : *J'admire certains effets du syndicalisme, à la condition que le syndicalisme ne perde pas la notion de la qualité* (Duhamel). || **3.** Ensemble des syndicats.

syndicaliste [sɛ̃dikalist] adj. (de *syndical ;* 1923, Larousse). Relatif au syndicalisme : *Annoncée* [...] *par une série de mouvements d'inspiration syndicaliste et de tendance révolutionnaire* [...], *la grève*

générale [...] *venait de faire son entrée dans le monde réel* (Romains).

◆ adj. et n. (1904, Larousse, au sens de « partisan du système syndical » ; sens actuel, 1964, Larousse). Personne qui se dévoue au service d'un syndicat, des syndiqués : *Des députés socialistes, des militants syndicalistes (c'est ainsi que pour la première fois j'entendis Jaurès) parlaient* (Guéhenno).

syndicat [sɛ̃dika] n. m. (de *syndic* ; 1477, Bartzsch, au sens I, 1 [« exercice des fonctions de syndic », 1549, R. Estienne] ; sens I, 2 et 7, 1933, Larousse ; sens I, 3, 1872, Littré ; sens I, 4, 1870, Lachâtre ; sens I, 5-6, 1936, Capitant ; sens II, 1839, Mac Culloch).

I. 1. Charge, fonction de syndic : *Accepter le syndicat d'une faillite.* ‖ Exercice des fonctions de syndic : *Durant le syndicat d'un tel...* ‖ **2.** Régime d'administration villageoise, sous la monarchie, fondé sur la présence d'un syndic. ‖ **3.** Circonscription de base de l'Inscription maritime, groupant en général plusieurs communes. ‖ **4.** Groupement temporaire de personnes, physiques ou morales, ayant pour objet l'étude ou la réalisation d'une opération financière : *Syndicat d'émission, de placement, de garantie.* ‖ **5.** *Syndicat de propriétaires,* association de propriétaires constituée soit sur l'initiative des intéressés, soit sur l'injonction de l'Administration, en vue d'effectuer des travaux d'utilité générale sur l'ensemble de leurs propriétés. ‖ **6.** Établissement public créé par deux ou plusieurs collectivités en vue de la gestion d'un service public commun : *Syndicat intercommunal, interdépartemental.* ‖ **7.** *Syndicat d'initiative,* organisme chargé de s'occuper de tout ce qui touche à l'essor du tourisme dans la localité où il est installé.

II. Association de personnes exerçant ou ayant exercé la même profession, des professions similaires ou connexes, en vue de la défense des intérêts communs des membres de la profession : *Le syndicat ouvrier organisa des « soupes syndicales » dans la cour de la Bourse du Travail* (Guéhenno). *Le secrétaire commença son travail en inscrivant sur un calepin les noms et prénoms de tous ceux qui décidaient d'adhérer à ce syndicat* (B. Clavel). *Syndicat patronal.*

syndicataire [sɛ̃dikatɛr] n. (de *syndicat* ; 20 déc. 1868, *l'Épargne*). Personne qui fait partie d'un syndicat financier ou d'un syndicat de propriétaires : *M. La Teigne empocha le pécule avec la superbe d'un syndicataire au guichet d'une banque d'émission* (Hirsch).

◆ adj. (20 déc. 1868, *l'Épargne*). Qui se rapporte à un tel syndicat.

syndiotactique [sɛ̃djotaktik] adj. (du gr. *sun,* ensemble, avec, *dia,* à travers, et *taktikos,* qui concerne l'arrangement, dér. de *tassein* ou *tattein,* ranger, arranger ; 1968, Larousse). Se dit d'un haut polymère en chaîne dont les maillons présentent des dispositions spatiales alternées.

syndiqué, e [sɛ̃dike] adj. et n. (part. passé de *syndiquer* ; 1894, Sachs-Villatte). Qui fait partie d'un syndicat : *Un ouvrier syndiqué. Un soir, comme j'offrais à des syndiqués mon petit bagage de science, et l'astronomie pour commencer...* (Alain).

syndiquer [sɛ̃dike] v. tr. (de *syndic* ; 1549, R. Estienne, au sens de « demander compte de quelque chose à quelqu'un » ; sens actuel, 1768, Bloch-Wartburg). Former en corps les membres d'une corporation ; organiser en syndicat : *Syndiquer des ouvriers, un secteur de l'industrie.*

◆ **se syndiquer** v. pr. (1783, Bloch-Wartburg). S'affilier à un syndicat : *Ces employés se sont syndiqués pour donner plus de poids à leurs revendications.*

syndrome [sɛ̃drom] n. m. (gr. *sundromê,* concours, action de réunir, de *sundrameîn,* infin. aoriste second de *suntrekhein,* courir de différents points vers un même lieu, se rassembler, de *sun,* ensemble, avec, et de *trekhein,* courir ; 1835, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 1975, *Lexis* [*syndrome biologique, clinique, malin,* 1964, Larousse]). **1.** Ensemble des symptômes qui caractérisent une maladie, une affection, sans présager de leur cause, et qui permettent d'orienter le diagnostic : *Quand on pense que Charcot et d'autres ont fait des travaux mille fois plus remarquables et qui s'appuient, au moins, sur quelque chose, sur la suppression du réflexe pupillaire comme syndrome de la paralysie générale et qu'ils sont presque oubliés !* (Proust). ‖ **2.** *Syndrome d'adaptation générale,* ensemble de réactions organiques qui répondent d'une façon identique aux agents agressifs les plus variés. ‖ *Syndrome biologique,* ensemble des modifications biochimiques, physiques, sérologiques, bactériologiques, caractérisant un état pathologique donné. ‖ *Syndrome clinique,* ensemble des seuls signes cliniques constatés au cours d'un état pathologique. ‖ *Syndrome malin,* manifestation de gravité particulière d'une maladie infectieuse, en rapport avec un fléchissement des organismes de défense ou avec un pouvoir pathogène et une virulence particulièrement grands du germe en cause.

synecdoque [sinɛkdɔk] n. f. (lat. *synecdochē,* même sens, gr. *sunekdokhê,* même sens, dér. de *sunekdekhesthai,* se rendre maître en même temps de, comprendre ou saisir à la fois, de *sun,* ensemble, avec, et de *ekdekhesthai,* recueillir de, recueillir dans son esprit, saisir, comprendre, de *ek-,* préf. marquant l'origine, et de *dekhesthai,* recevoir ; 1521, P. Fabri, écrit *sinodoche* ; 1690, Furetière, écrit *synecdoche* ; *synecdoque,* 1730, Dumarsais). Figure de rhétorique consistant à donner à un terme un sens plus étendu ou plus restreint que ne le comporte son emploi ordinaire, par ex. à prendre la partie pour le tout *(une voile* pour *un navire),* le tout pour la partie *(acheter un vison),* le genre pour l'espèce, l'espèce pour le genre, etc. (V. aussi MÉTAPHORE et RÉTHORIQUE, art. spéciaux.)

synéchie [sineʃi] n. f. (gr. *sunekheia,* suite non interrompue, densité, épaisseur, de *sunekhês,* continu, dense, épais, dér. de *sunekhein,* tenir attaché, retenir, conserver, de *sun,* ensemble, avec, et de *ekhein,* avoir, tenir ; 1872, Littré). Nom donné à la formation d'adhérences anormales d'organes ou de parties d'organes, qui surviennent à la suite d'inflammations ou de traumatismes : *Synéchie intranasale, utérine. Synéchie de l'iris.*

synécologie [sinekɔlɔʒi] n. f. (de *syn-* et de *écologie* ; 1964, Larousse). Écologie des associations d'organismes animaux ou végétaux.

synectique [sinɛktik] n. f. (gr. *sunektikos,* qui comprend en soi, compréhensif, de *sunekhein,* tenir attaché, retenir, conserver [v. SYNÉCHIE] ; 1968, Larousse). Méthode de stimulation des différentes étapes de la création intellectuelle.

synèdre [sinɛdr] n. m. (lat. *synedrus,* sénateur [chez les Macédoniens], gr. *sunedros,* qui siège ensemble, membre d'une assemblée délibérante, de *sun,* ensemble, avec, et de *hedra,* siège ; 1876, Larousse). Dans l'Antiquité grecque, membre d'une assemblée, député à un congrès.

synédrion [sinedrijɔ̃] n. m. (gr. *sunedrion,* assemblée siégeant, collège ou compagnie judiciaire, de *sunedros* [v. l'art. précéd.] ; 1888, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse [aussi dans l'Athènes du IVe s. av. J.-C.]). **1.** Dans l'Antiquité grecque, assemblée restreinte, comité. ‖ *Spécialem.* Dans l'Athènes du IVe s. av. J.-C., l'Aréopage et le conseil de la Confédération. ‖ **2.** Sanhédrin des Juifs.

synérèse [sinerɛz] n. f. (lat. *syneresis* ou *synaeresis,* synérèse, gr. *sunairesis,* action d'assembler, récolte, resserrement, contraction, synérèse [en phonétique], dér. de *sunaireîn,* rassembler, ramasser ou emporter ensemble, de *sun,* ensemble, avec, et de *haireîn,* prendre, saisir ; 1540, Dolet, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Prononciation en une seule syllabe de deux phonèmes vocaliques successifs d'un même mot. (V. DIÉRÈSE, art. spécial.) ‖ **2.** Phénomène accompagnant la coagulation d'une solution colloïdale, le caillot formé continuant pendant un temps plus ou moins long à diminuer de volume et à durcir en rendant au milieu liquide une partie de plus en plus grande des éléments liquides qui le gonflaient.

● SYN. : **1** *contraction, crase, synalèphe, synizèse.* — CONTR. : **1** *diérèse.*

synergie [sinɛrʒi] n. f. (gr. *sunergia,* coopération, concours, dér. de *sunergos,* qui prête son aide ou son concours, de *sun,* ensemble, avec, et de *ergon,* action, travail ; 1778, Barthez [p. 260], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Coordination simultanée de plusieurs organes pour produire un mouvement : *Aucun sport* [comme la boxe] *n'exige une telle économie des mouvements, ni une telle synergie fonctionnelle, car un coup de poing n'est pas un acte autonome* (Montherlant). ‖ **2.** *Synergie factorielle,* association obligatoire de deux ou plusieurs gènes conditionnant un caractère héréditaire.

synergique [sinɛrʒik] adj. (de *synergie ;* 1835, Raymond, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui se rapporte à la synergie. ‖ **2.** *Muscles synergiques,* muscles qui se contractent ensemble pour produire un mouvement.

synergisme [sinɛrʒism] n. m. (dér. savant du gr. *sunergeia,* coopération [v. SYNERGIE] ; 1964, Larousse). doctrine religieuse qui préconise la collaboration de l'homme avec Dieu.

synesthésalgie [sinɛstezalʒi] n. f. (de *synesthés[ie]* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance, douleur ; 1933, Larousse). Synesthésie s'accompagnant de douleur.

synesthésie [sinɛstezi] n. f. (du gr. *sunaisthêsis,* sensation ou perception simultanée, dér. *de sunaisthanesthai,* sentir avec, de *sun,* ensemble, avec, et de *aisthanesthai,* percevoir par les sens ; 1888, Larousse, au sens 2 [probablem. plus anc., puisque le dér. *synesthésique,* « qui éprouve une sensation simultanée avec un autre organe », est attesté dès 1872, Littré] ; sens 1, 1904, Larousse). **1.** Trouble dans la perception des sensations. ‖ **2.** En psychologie, association spontanée (et qui varie selon les individus) entre des sensations de nature différente, mais qui semblent se suggérer l'une l'autre (par ex., pour certaines personnes, un son déterminé évoque une couleur déterminée ou une odeur particulière, etc.).

syngame [sɛ̃gam] n. m. (gr. *suggamos,* uni [par mariage] à, de *sun,* ensemble, avec, et de *gamos,* union, mariage ; 1876, Larousse). Ver nématode à accouplement permanent, responsable de la syngamose des volailles.

syngamie [sɛ̃gami] n. f. (dér. savant du gr. *suggamos,* uni [par mariage] à [v. l'art. précéd.] ; 1904, Larousse). Mode d'accouplement animal dans lequel le mâle reste greffé sur la femelle.

syngamose [sɛ̃gamoz] n. f. (dér. savant de *syngame ;* 1923, Larousse). Maladie atteignant surtout les jeunes oiseaux domestiques (poussins, dindonneaux, etc.), due à la présence de syngames dans la trachée et se manifestant par des bâillements, des crises de suffocation.

syngénésie [sɛ̃ʒenezi] ou **syngenèse** [sɛ̃ʒənɛz] n. f. (de *syn-* et de *genèse ;* 1872, Littré [*syngenèse*], et 1904, Larousse [*syngénésie* — d'abord « classe dont les fleurs ont leurs étamines réunies par les anthères », 1872, Littré]). Ancienne théorie biologique selon laquelle les premiers individus créés d'une espèce contenaient tous les germes de tous les individus qui devaient ultérieurement en naître.

syngénésiotransplantation [sɛ̃ʒenezjotrɑ̃splɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *syngénésio-,* élément tiré de *syngénésie,* et de *transplantation ;* 1964, Larousse). Transplantation biologique réalisée entre individus liés par une étroite consanguinité, parents et enfants ou frères et sœurs.

syngénésique [sɛ̃ʒenezik] adj. (de *syngenèse ;* 1872, Littré). Relatif à la syngénésie : *Théorie syngénésique.*

syngénésiste [sɛ̃ʒenezist] n. (de *syngenèse ;* 1872, Littré). Partisan de la création syngénésique des êtres vivants.

syngnathe [sɛ̃gnat] n. m. (lat. scientif. moderne *syngnathus,* même sens, du gr. *sun,* ensemble, avec, et *gnathos,* mâchoire ; 1803, Boiste). Poisson marin à très longue tête, communément appelé *aiguille de mer.*

syngnathidés [sɛ̃gnatide] n. m. pl. (de *syngnath[e]* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse). Famille de poissons osseux aux formes allongées, comme la *vipère de mer,* le *pégase, l'hippocampe.*

synionie [sinjɔni] n. f. (de *syn-* et de *ion ;* 1964, Larousse). Propriété que présentent deux isomères d'agir par un ion carbénium mésomère commun.

synizèse [sinizɛz] n. f. (bas lat. grammat. *synizesis,* même sens, gr. *sunizêsis,* même sens, proprem. « affaissement », dér. de *sunizein,* siéger ensemble, s'affaisser, se confondre en une seule syllabe, de *sun,* ensemble, avec, et de *hizein,* s'asseoir, se tenir assis ; 1872, Littré). Syn. de SYNÉRÈSE. (Peu usité.)

synnormale [sinɔrmal] n. f. (de *syn-* et de *normale ;* 1904, Larousse). Pour une quadrique donnée, droite qu'on peut associer à un plan sécant et telle que, parmi les six normales issues d'un point quelconque de cette droite, il en existe trois dont les pieds sont, sur la conique, intersection de la quadrique avec le plan sécant associé.

synodal, e, aux [sinɔdal, -o] adj. (bas lat. ecclés. *synodalis,* même sens, de *synodus,* synode [v. l'art. suiv.] ; 1315, *Dict. général*). Relatif à un synode : *Une assemblée synodale.*

synode [sinɔd] n. m. (bas lat. *synodus,* collège de prêtres, synode, gr. *sunodos,* réunion, assemblée générale, assemblée religieuse, synode, de *sun,* ensemble, avec, et de *hodos,* voie, route, marche ; 1511, Bloch-Warburg, comme n. f., sans indication de sens ; comme n. m., au sens 2, 1541, Calvin ; sens 1, 1765, *Encyclopédie* [à l'époque hellénistique, 1964, Larousse] ; sens 3, et 5, 1876, Larousse ; sens 4, 1975, *Lexis* [*synode,* même sens, fin du XVIe s.]). **1.** Dans l'Antiquité grecque, toute réunion de personnes à des fins culturelles, commerciales, religieuses. ‖ À l'époque hellénistique, assemblée fédérale des Ligues achéenne et étolienne. ‖ **2.** Réunion des ecclésiastiques d'un diocèse convoquée par l'évêque : *Les affaires du diocèse augmentant, les membres du synode furent obligés de se partager le travail* (Chateaubriand). ‖ **3.** *Le Saint-Synode,* collège ecclésiastique de neuf membres, institué par Pierre le Grand, et qui remplaça le patriarcat en Russie de 1721 à 1917. ‖ **4.** *Synode protestant,* assemblée régionale ou nationale composée des délégués, pasteurs et laïques, des églises locales. ‖ **5.** *Synode israélite,* conseil composé de rabbins et de laïques, réunis pour délibérer sur des points de doctrine ou de pratique relatifs au judaïsme.

● SYN. : **5** *consistoire.*

1. synodique [sinɔdik] adj. (bas lat. *synodicus,* qui concerne la conjonction d'astres, qui arrive en même temps [en astronomie], synodal, conforme aux décisions synodales, gr. *sunodikos,* mêmes sens, de *sunodos* [v. l'art. précéd.] ; 1721, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Qui émane d'un synode : *Décision synodique.* ‖ **2.** *Lettre synodique,* lettre écrite, au nom du concile, aux évêques absents.

◆ n. m. (1803, Boiste). Recueil des décisions d'un synode.

2. synodique [sinɔdik] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1556, Bloch-Warburg, sans indication de sens ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1671, Rohault). **1.** Se dit du temps que met une planète à revenir en conjonction ou en opposition avec le Soleil : *Révolution synodique.* ‖ **2.** *Mois synodique,* révolution synodique de la Lune ; temps qui s'écoule entre deux nouvelles lunes consécutives.

synœcisme [sinesism] n. m. (gr. *sunoikismos,* colonisation, cohabitation, mariage, dér. de *sunoikizein,* fonder une ville, faire habiter ensemble, de *sun,* ensemble, avec, et de *oikizein,* établir dans une demeure, installer, établir une habitation, dér. de *oikos,* maison, habitation ; 1933, Larousse). Dans l'Antiquité grecque, réunion de plusieurs villages en une cité unifiée.

synonyme [sinɔnim] adj. et n. m. (bas lat. grammat. *synonymos,* qui est synonyme [et, au neutre substantivé *synonymum,* « un synonyme »], gr. *sunônumos,* de même nom

ou de même signification que [et, au neutre substantivé *sunônumon*, « un synonyme »], de *sun*, ensemble, avec, et de *onoma*, nom ; XII[e] s., *Romania* [V — 1876 —, p. 275], au plur., écrit *sinonimes*, comme titre donné à une composition morale ; écrit *synonyme*, au sens actuel, v. 1380, *Aalma* [comme adj. ; comme n. m., av. 1533, Rabelais]). Se dit de deux ou plusieurs termes appartenant à la même catégorie (substantifs, adjectifs, verbes ou adverbes) et qui ont entre eux une analogie générale de sens, avec souvent des nuances différentes d'acception particulières à chacun d'eux. (V. art. spécial.)

• CONTR. : *antonyme*.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES SYNONYMES

On définit ordinairement les synonymes « des mots de même sens », formulation vulgaire dont chacun des termes appelle discussion : la synonymie n'existe-t-elle qu'entre des *mots* ? Implique-t-elle l'identité parfaite des sens ? Que doit-on entendre par *sens* ?

EXTENSION MORPHOLOGIQUE DU TERME

Le mot grec *onoma*, qui entre dans la composition des termes de grammaire *synonymes, homonymes, antonymes, paronymes*, signifiait « nom » ou « mot » (v. MOT, art. spécial). Il est donc étymologiquement inexact d'étendre la *synonymie* (aussi bien que l'*homonymie*) au-delà des limites du **mot.** S'il arrive que l'on donne *faire peur* pour synonyme d'*effrayer*, et *avoir l'air* pour synonyme de *sembler*, c'est que *faire peur* et *avoir l'air* sont des locutions, c'est-à-dire des mots composés, et non pas des syntagmes libres comme *faire un gâteau, avoir un chapeau.*

Il est certain qu'un même sens peut être exprimé par un mot et par un syntagme complexe (groupe de mots) ; c'est le principe des définitions du dictionnaire, par exemple :

> **irréalisme :** *manque de sens du réel ;*
> **mâcher :** *broyer avec les dents les aliments solides.*

Toute explication du sens d'un mot recourt à la synonymie largement entendue, et le nombre des expressions équivalentes n'est, en principe, pas plus limité que le nombre des expressions mathématiques équivalentes d'un nombre quelconque (exemple :

$3 = 2 + 1 = 1 + 1 + 1 = 4 - 1 = 5 - 2 = 1 \times 3$, etc.).

Ce qu'on appelle en linguistique **paraphrase** est « un énoncé contenant la même information qu'un autre énoncé, tout en étant plus long que lui » ; par exemple, *L'amour est enfant de Bohême* est « paraphrasé » ainsi par un grammairien généraliste : *L'amour est un enfant, cet enfant est de Bohême* (v. GÉNÉRATIVE [*Grammaire*], art. spécial). La paraphrase n'est autre chose qu'un syntagme ou une suite de syntagmes synonyme d'un syntagme plus court, ou d'un mot.

Au-dessous des limites du mot existent aussi bien des **morphèmes** synonymes. Ainsi, le subjonctif plus-que-parfait est synonyme du conditionnel passé et de l'indicatif plus-que-parfait dans des phrases où il exprime l'irréalité de l'action :

> *Il eût mieux joué s'il se fût reposé.*
>
> *Il aurait mieux joué s'il s'était reposé.*

Les synonymes morphologiques sont peu nombreux, et ils appartiennent le plus souvent à des registres de langue différents, donc ne se concurrencent pas vraiment dans une même langue (le plus-que-parfait du subjonctif de sens irréel est inconnu en français parlé moderne).

Quelque conception que puissent adopter les grammairiens ou les linguistes dont l'attention se porte sur les synonymes suprasegmentaux (paraphrases) ou infrasegmentaux (morphèmes), l'usage commun limite l'extension du terme aux **mots** de même sens, répertoriés dans des *Dictionnaires des synonymes.* Limitation pragmatique et non pas étymologique : les écrivains, et plus encore les scripteurs d'occasion, sont plus souvent à la recherche d'un mot que d'une phrase. Quand, plusieurs mots se présentant sous la plume, on se demande lequel convient, ou quand un mot, dont on sent intuitivement l'existence, se dérobe à la mémoire, on attend un secours du dictionnaire. Les synonymes sont du ressort de la lexicologie.

Une restriction supplémentaire, dans le cadre de la morphologie, est ordinairement apportée à la définition des synonymes : ils doivent être substituables l'un à l'autre, donc appartenir à la même classe grammaticale ; le synonyme d'un nom sera un nom, celui d'un adjectif un adjectif, etc. Une nuance sémantique observée dans un adjectif (par exemple *vieux* dans : *mon vieil ami*) ne se retrouve pas forcément dans le nom qui en dérive *(la vieillesse)* ; une nuance présente dans un verbe *(courir les filles)* peut se retrouver dans tel dérivé *(coureur)*, non dans tel autre *(course).*

Il est dit à l'article spécial CONTRAIRES comment cette clause a été battue en brèche par Ch. Bally dès 1909 *(Traité de stylistique française).* Groupant des mots de toutes classes morphologiques autour d'un « terme d'identification » donné par leur base sémantique, il ne faisait qu'appliquer une théorie transformationnelle appelée « théorie des transpositions », dont il partage la paternité avec son collègue de Genève Albert Sechehaye. L'un et l'autre croyaient à la permanence possible (sinon toujours réalisée) d'un concept sous les différentes formes appelées « parties du discours », dont le choix est commandé par l'agencement de la phrase.

Plus récemment, Kurt Baldinger, dressant des séries de synonymes (*la Synonymie, Problèmes sémantiques et stylistiques,* dans *Zeitschrift für französische Sprache u. l.*, 1968), donne pour tels, par exemple, *se rappeler quelque chose que, se souvenir, il me souvient, revenir à la mémoire, à l'esprit, à la pensée, le souvenir de... revient à, revoir,* autant de verbes ou locutions donnant une même idée à travers des constructions où la personne siège du souvenir est tour à tour sujet ou objet. Cette synonymie est encore démontrable par substitution, mais à un niveau supérieur au mot : au niveau de la phrase. Le développement pris depuis 1957 par la grammaire transformationnelle autorise de tels déplacements du niveau d'analyse, qui sont systématiquement exploités en **sémantique générative.**

SYNONYMIE RÉFÉRENTIELLE

Il est banal de définir le **signe** par l'association d'un « signifiant » à un « signifié ». Dans le domaine linguistique, le signifiant est l'image acoustique de l'unité considérée (par ex. [ʃəval]). Quant au signifié, il faut se garder de le confondre avec la réalité extra-linguistique qu'il sert à désigner (un « cheval ») : celle-ci est appelée le « référent », et le signifié n'est qu'un « concept » inspiré du référent. Le linguiste ne doit cependant pas écarter le référent de son étude ; à l'image binaire du signe linguistique donnée par F. de Saussure (1916) :

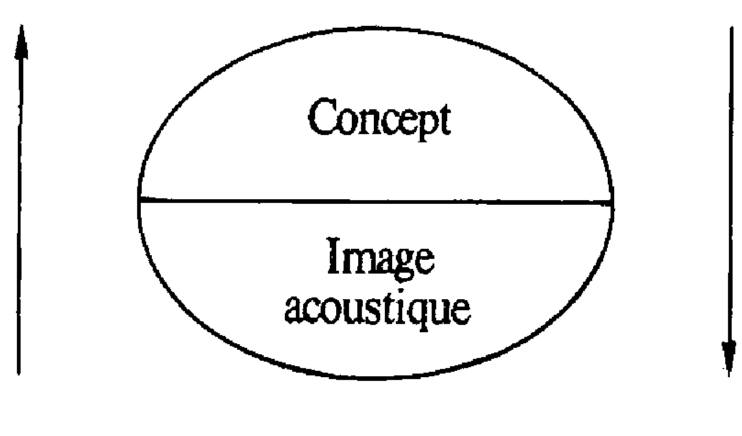

on préfère aujourd'hui le « triangle » d'Ogden et Richards (*The Meaning of Meaning,* 1923) :

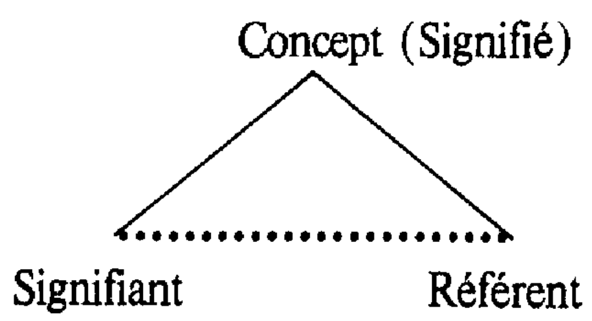

Deux mots ayant le même référent ne sont pas pour autant synonymes ; on peut désigner la même personne en disant *mon fils* ou *ce gamin,* pourtant *gamin* n'est pas synonyme de *fils ;* le nom *notre médecin* ne peut pas être synonyme de *M. Giraud,* ni *capitale de la France* synonyme de *Paris.* Napoléon I[er] peut être appelé *le vaincu de Waterloo* ou *le vainqueur d'Austerlitz :* ces deux expressions ne sont pas des synonymes au sens ordinaire du mot, non plus que *l'étoile du matin* et *l'étoile du soir* désignant Vénus. Il faut écarter de la « synonymie » tous les faits ressortissant à la détermination et ne pas tenir, par exemple, un pronom pour le synonyme du nom qu'il représente.

Cette observation liminaire peut s'appuyer sur la distinction de *l'actuel* et du *virtuel,* mise en lumière par Charles Bally en 1922 (v. ACTUALISATION, art. spécial). Elle est également liée à la distinction logique de l'*extension* et de la *compréhension,* devenue celle de l'*extension* et de l'*intension* dans la terminologie de R. Carnap (v. *Langages,* n° 2, juin 1966). La synonymie au sens traditionnel n'existe que sur le plan virtuel, celui de la compréhension (ou de l'intension) ; l'équivalence extensionnelle de deux désignations, qui est accidentelle, n'intéresse pas le lexicologue.

La présente étude pourrait donc ne connaître que des traits composant la **constante notionnelle** du sens des mots ; elle exclurait toute considération des traits liés aux **variables** que sont les circonstances de la communication : lieu, temps, identité du locuteur et du destinataire, etc. Du moins ne devra-t-elle pas perdre de vue la différence entre les deux ordres de faits.

SYNONYMIE ABSOLUE

Les sémanticiens ont souvent débattu la question de savoir s'il existe des **synonymes absolus,** c'est-à-dire des mots **interchangeables dans n'importe quel contexte.** Klaus Heger (*l'Analyse sémantique du signe linguistique,* dans *Langue française,* déc. 1969) cite l'exemple de *soixante-dix* et *septante,* dont le signifié commun est « 70 », mais il observe qu'ils n'appartiennent pas à la même langue, puisque le second est propre à certaines régions (Belgique, domaine franco-provençal) où il est employé à l'exclusion du premier. Comme, sur des points aussi particuliers, le bilinguisme n'est pas rare, K. Baldinger peut donner ces mots pour « synonymes absolus sur le plan conceptuel » ; il donne aussi pour tels les mots de la série *se rappeler, se souvenir, il me souvient,* etc., mentionnée plus haut ; mais on verra plus loin que, pour lui, le sens des mots ne se détermine pas sur le seul plan conceptuel. C'est parce qu'il se cantonne implicitement dans ce plan qu'Otto Ducháček (*Précis de sémantique française,* Brno, 1967) appelle « synonymes absolus » *deuxième* et *second,* ou bien *nul* (adj.) et *aucun* (adj.). En fait, *nul* appartient exclusivement au français littéraire, et des facteurs contextuels orientent souvent le choix entre *deuxième* et *second.*

Le **principe d'économie** s'oppose à la coexistence de synonymes absolus ; quand le hasard de la genèse ou des glissements de sens amène deux mots à exprimer concurremment un même signifié, l'un des deux est condamné à disparaître (longtemps conservé avec une nuance archaïque), ou à se cantonner dans un certain registre, ou à changer de sens.

On cite comme synonymes absolus *déodorant* et *désodorant,* mots créés indépendamment par des industriels concurrents ; *léopard* et *panthère,* qui désignent des animaux d'une même espèce à propos de régions différentes ; *sémiologie* et *sémiotique,* différenciés au gré des doctrines rivales ; *occlusive* et *explosive, spirante* et *fricative,* synonymes « référentiels » et non « intensionnels », car les premiers termes de ces deux couples disent le mode d'articulation, les seconds l'effet auditif.

SYNONYMIE PARTIELLE

On peut imaginer une langue idéale où chaque mot aurait un seul sens (monosémie), l'ensemble des mots se partageant la description du monde référentiel sans chevauchement ni reste (figure de gauche) ; dans cette « mosaïque », selon le terme de Jost Trier (v. Henry Schogt, *Synonyme et signe linguistique,* dans *la Linguistique,* 1972/2), il n'y aurait pas place pour des synonymes, puisque, de deux mots recouvrant la même aire de pensée, l'un, étant de trop, serait voué à la disparition. Il n'en est pas ainsi ; la plupart des mots sont polysémiques, et leurs sens se chevauchent souvent, plus ou moins largement, comme il est montré dans la figure de droite (les points noirs, dans les deux figures, symbolisent les éléments du référentiel qu'embrassent les mots dans leur signification) :

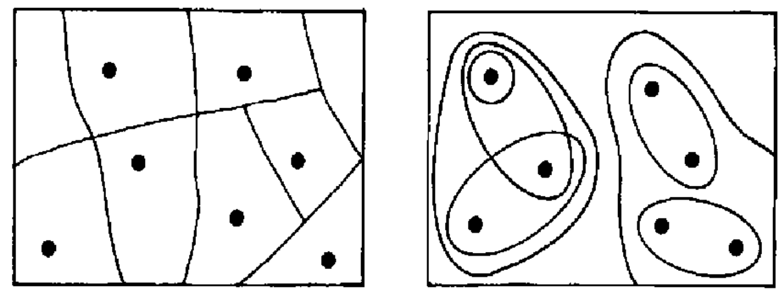

Dans la phrase suivante :

> *Une nation formée et distinguée par* ***son idiome*** *ne saurait faire l'acquisition d'une nouvelle idée sans faire en même temps celle d'un mot nouveau qui la représente* (Diderot),

on peut remplacer *son idiome* par *sa langue* sans altérer le sens.

Le mot *langue,* synonyme d'*idiome* dans ce contexte, ne l'est plus dans celui-ci :

> *Une très petite fille leur tira* ***la langue*** (J. Cocteau),

où il désigne l'organe musculeux situé dans la bouche.

Ainsi, *langue* n'est synonyme d'*idiome* que dans une de ses deux acceptions principales. Avec Otto Ducháček, on dira qu'*idiome* et *langue* sont des **synonymes partiels.** C'est aussi le cas, par exemple, d'*étourneau* et de *sansonnet,* deux noms du même oiseau, dont le premier seul (évoquant *étourdi*) a pris un second sens, figuré et péjoratif — dans lequel ce nom s'applique couramment à l'homme.

La plupart des synonymes sont du type partiel, ce qui complique beaucoup l'économie des « dictionnaires des synonymes ». L'un de ceux-ci, par exemple, renvoie,

— pour le mot ***incident,*** aux articles *événement, péripétie, difficulté ;*

— pour le mot ***orage,*** aux articles *bourrasque, malheur, mésintelligence, trouble ;*

— pour le mot ***relever,*** aux articles *lever, ramasser, hausser, rétablir, assaisonner, corriger, rehausser, louer, noter, souligner, réprimander, remplacer, libérer, se rétablir, dépendre* (Henri Bénac, *Dictionnaire des synonymes,* 1956).

SYNONYMIE APPROXIMATIVE

Vaugelas faisait une classe commune des « Synonimes et approchans » (*Remarques,* 1647). L'abbé Girard, auteur en 1736 d'un traité des *Synonymes françois,* définissait ceux-ci à la fois par l'identité et par la différence :

« se ressemblant comme frères par une idée commune, [ils] sont néanmoins distingués l'un de l'autre par quelque idée accessoire et particulière à chacun d'eux ».

En 1967, Otto Ducháček distingue encore, parmi les synonymes (totaux ou partiels) :

— les synonymes **parfaits,** dont tous les éléments de sens coïncident ;

— les synonymes **approximatifs,** ou **parasynonymes,** qui n'ont en commun qu'une partie de ces éléments.

La différence peut être établie de deux manières :

I. PAR L'ANALYSE DES SENS.

Longtemps cette analyse fut purement intuitive, comme la distinction suivante — par l'abbé Girard — des sens de *durable* et *constant :*

« Ce qui est durable ne cesse point ; il est ferme par sa solidité. Ce qui est constant ne change pas ; il est ferme par sa résolution. »

Le développement récent de la sémantique (v. ce mot, art. spécial) a fait essayer plusieurs techniques (Apresjan, 1962 ; Pottier, 1963 ; Greimas, 1966) qui se veulent moins subjectives, conduisant par des voies diverses à une décomposition du sens global, appelé **sémème** par Bernard Pottier, en éléments indivisibles appelés **sèmes.**

• Des synonymes parfaits ont tous leurs sèmes identiques :

$M = a + b \qquad M' = a + b$

C'est le cas, par exemple, des termes, usuels en phonétique, d'*e instable* et d'*e caduc,* désignant l'« *e* muet » (terme de même extension, mais de compréhension différente).

• Deux mots peuvent avoir chacun une partie commune et une partie différente :

$M = a + b \qquad M' = a + c$

On pourrait en donner comme exemple les adjectifs *guilleret* et *jovial,* qui ont en commun l'idée de gaieté, le premier ajoutant une nuance de vivacité euphorique, le second une nuance d'enjouement communicatif.

• L'un des deux mots peut avoir tous les sèmes de l'autre, plus un ou plusieurs sèmes propres :

$M = a + b + c \qquad M' = a + b$

C'est le cas des noms *cartomancien* et *devin,* des noms *étalon* et *cheval,* des noms *cheval* et *solipède.* Le mot M, de moindre extension, est dit plus précisément **hyponyme ;** le mot M'est dit **hyperonyme.**

II. PAR L'ANALYSE DISTRIBUTIONNELLE.

Il est montré à l'article spécial DISTRIBUTION comment Jean Dubois, étudiant les adjectifs synonymes *aigu* et *pointu,* distingue leurs emplois par la nature morpho-sémantique des mots de l'entourage :

— on dit *un pic aigu* ou *pointu, des ongles aigus* ou *pointus ;* on dit *un chapeau pointu,* et non *aigu ;*

— on dit *une voix aiguë, un cri aigu, un son aigu ;* l'adjectif *pointu* ne conviendrait qu'à *voix,* à la rigueur

— on dit *une douleur aiguë, une néphrite aiguë ; pointu* est impossible avec ces noms.

Les séries de mots auxquels convient l'adjectif *pointu* et celles qui demandent plutôt *aigu* doivent être définies par ailleurs, et, comme la méthode distributionnelle récuse les considérations de sens, la première série est délimitée par l'association possible avec *effilé* ou *arrondi,* la seconde par l'association avec *sourd, perçant,* ces possibilités n'étant fondées que sur l'observation de l'usage.

La méthode distributionnelle ne peut établir à elle seule la synonymie de deux mots : que *vert* et *jaune,* par exemple, apparaissent le plus souvent dans les mêmes contextes n'est pas une preuve qu'ils ont le même sens (mais plutôt du contraire). Dans les cas où existe une intuition de synonymie (par ex. entre *aigu* et *pointu,* entre *casser, briser* et *rompre*), elle établit que des différences existent, au moins des différences de construction et d'association (que l'on postule liées au sens). Elle établit que, dans certains cas — mais non obligatoirement —, un des synonymes a une extension plus large que les autres et peut toujours leur être substitué (*casser* est plus extensif que *briser* ou *rompre*). On rejoint, par une démarche non subjective, les vues de Ch. Bally selon qui les synonymes se groupent autour d'un **terme d'identification** exprimant l'idée sans nuance affective, comme *maladroit* vis-à-vis de *gauche, empêtré, embarrassé* (*Traité de stylistique française,* § 116 et suiv.).

Les dictionnaires des synonymes mêlent ordinairement les deux méthodes sans esprit systématique :

— l'analyse du sens est souhaitable, mais subtile, et reste à faire dans bien des cas ;

— l'inventaire des « distributions syntagmatiques » ne dépassera jamais une collection d'exemples toujours inférieure au nombre des possibilités.

Aucun sémanticien ne niera l'intérêt de minutieux inventaires distributionnels, mais la plupart estiment que la distribution résulte du sens et n'est qu'un indice de sa structure, qui doit être définissable à partir de concepts extra-linguistiques. C'est du moins l'opinion de Klaus Heger dans l'article cité ci-dessous :

« La synonymie peut être définie comme le cas où l'essentiel de plusieurs sémèmes qui appartiennent à autant de signifiés est constitué par le même noème » (p. 56).

Heger définit le *noème* comme une unité sémantique universelle, existant indépendamment d'une langue donnée, et réalisée par des sèmes dans différentes langues. Sans souscrire à ce postulat des universaux sémantiques, on peut admettre la légitimité théorique d'une analyse en sèmes fondée (comme l'analyse de la chaîne orale en phonèmes) sur l'examen des oppositions que révèle l'inventaire distributionnel, et rattachée, pour éviter la circularité des définitions et pour justifier pragmatiquement la recherche, à des concepts extra-linguistiques dont l'universalité n'est pas notre problème.

ÉLÉMENTS DIFFÉRENCIATEURS DES SYNONYMES

Kurt Baldinger donne une liste de vingt-trois « principes différenciateurs des synonymes », indépendants des sèmes conceptuels reconnus par les méthodes précédemment décrites. Ce sont :

1. La présence virtuelle d'un sens différent dans le signifié d'un des mots concurrents : Un *meuble vieux* est autre chose qu'un *meuble ancien,* parce qu'une idée de dégradation (comparer : *une vieille robe*) peut être suggérée à côté d'une simple indication temporelle ;

2. La motivation des mots composés ou dérivés : Pour un Allemand, *Trottoir* et *Bürgersteig,* qui dénotent la même « chose », ne sont pas synonymes quant à la « motivation », qui existe pour le second (« chemin surélevé de ville »), non pour le premier (globalement emprunté au français) ;

3. Les caractères phonostylistiques : *Mufle* (avec deux consonnes et une voyelle labiales) est plus évocateur que *gueule ;*

4. La construction : Comparer *les mots qu'il se rappelle* et *les mots dont il se souvient ;*

5. L'intonation et le rythme : Le choix de *battre* ou *frapper,* de *dur* ou *difficile,* de *haïr* ou *détester* peut être déterminé seulement par les besoins du rythme ;

6. Le niveau de style : Le nom anglais *passing* est poétique ou archaïque par rapport à *death,* comme en français *trépas* par rapport à *mort ;*

7. Les règles conventionnelles de style : Pour ne pas répéter un mot, on en reprend l'idée sous la forme d'un

synonyme : *Il siffla son chien, la bête accourut ;*

8. La différenciation géographique (1) : Dire *septante* au lieu de *soixante-dix* trahit une origine belge ou franco-provençale ;

(1) Ce trait inaugure dans la liste de Baldinger une série de principes différenciateurs tenant à la personne du locuteur, et dont on peut, de ce fait, contester la pertinence dans une étude qui fait abstraction des circonstances particulières au message (v. plus haut). On en tiendra compte dans la mesure où un écrivain, pour caractériser le personnage qu'il fait parler, choisit de lui faire dire, par exemple, *septante* ou *soixante-dix*.

9. La différenciation sociale : Un ouvrier appelle *boulot* ce qu'un patron appelle *travail ;*

10. La profession : Un médecin appelle *ictère* ce que l'homme de la rue appelle *jaunisse ;*

11. La confession : Un chrétien prononce toujours [ʒezykri] le nom *Jésus-Christ ;* un profane fait parfois entendre l'*s* devant le *t ;*

12. L'appartenance à un parti politique : L'homme de gauche appelle *planification* ce que l'homme de droite appelle *dirigisme ;*

13. L'âge : Un enfant anglais appelle son père *daddy* au lieu de *father ;*

14. Le sexe : Le vocabulaire des écoles de filles n'est pas celui des écoles de garçons ;

15. L'archaïsme : Un cheval, appelé *monture* dans un roman moderne, devient *destrier* ou *palefroi* dans un récit relatif au Moyen Âge ;

16. Les mots savants ou populaires : *Collision* ou *choc ;*

17. Les mots étrangers ou autochtones : *Building* ou *immeuble ;*

18. L'intensification (1) : *Beaucoup d'étrangers/une mer d'étrangers ;*

(1) Ce trait inaugure dans la liste une série de principes différenciateurs tenant plus ou moins à l'attitude mentale du locuteur et à l'effet visé sur le destinataire. Il s'agit là encore de traits propres à une situation et dont on peut de ce fait contester la pertinence. Ils n'ont de rapport avec l'étude en cours que dans la mesure où l'expression mentionnée est assez répandue pour mériter l'enregistrement au lexique.

19. L'humour : *La tête* ou *la poire.* Sous ce chef, Baldinger semble ranger la synonymie d'un mot avec un emploi figuré (ici métaphorique) d'un autre mot, emploi tant soit peu répandu dans l'usage. Mais une métaphore originale, comme la désignation par Valéry de la mer et des voiliers dans *le Cimetière marin :*

> *Ce toit tranquille où marchent des colombes,*

n'aurait pas sa place dans le dictionnaire ;

20. L'ironie et le paradoxe : *C'est affreux !* et *C'est du joli !*

21. L'affectivité laudative : *Propriété* et *vertu ;*

22. L'affectivité péjorative : *Démarches* et *intrigues ;*

23. L'euphémisme : *Crétin* (valaisan pour *chrétien,* au sens de « simple d'esprit »), *benêt* (forme de *béni,* au sens de « nigaud »).

Cet inventaire n'a sans doute pas la prétention d'être exhaustif : il énumère des traits que certains groupent sous le chef de la **connotation.** Comme il est dit à l'article spécial consacré à ce mot, on se prononce pour ou contre l'existence de synonymes selon qu'on exclut du **sens** des mots les traits connotés ou qu'on les y intègre.

EXPLOITATION LITTÉRAIRE

Les écrivains du XVIe s. passent pour avoir abusé de l'emploi des synonymes. Plusieurs philologues se sont intéressés à cet épisode de l'histoire du style, et leurs interprétations sont groupées et examinées par Jacques Chocheyras dans un article de la *Revue de linguistique romane : le Redoublement de termes dans la prose du* XVIe *siècle* (janv.-juin 1969).

René Sturel disait déjà en 1908 :

> « On a donné diverses interprétations de ce procédé de style, et chacune d'elles peut rendre compte d'un certain nombre de cas ; mais aucune ne saurait, croyons-nous, valoir pour l'ensemble » *(Jacques Amyot traducteur des Vies parallèles de Plutarque).*

Jean Plattard, en 1910, expliquait les « réduplications » de Rabelais par l'imitation du style de Cicéron. On relève par exemple dans le *Quart Livre :*

> *serviteurs et domestiques ; une grande et ample bouteille ; d'argent bien liz et polly ; en toute courtoisie et honesteté ; le desarroy et tumulte ; hurlans et crians ; depuys l'heure et le temps ; voleurs et larrons ; meurtriers et assassineurs ;* etc.

Charles Bruneau (*la Phrase des traducteurs au* XVIe *siècle,* dans *Mélanges Chamard,* 1951) voit plutôt là l'imitation du style de la chancellerie.

J. Chocheyras montre qu'il s'agit, dans beaucoup de cas, de l'adjonction, après un mot savant (emprunté du latin), d'un mot courant à titre de glose :

> *les pieds blancs, diaphanes et transparens comme un diamant.*
> *Pantagruel pria un chascun soy mettre en office et debvoir pour reparer le briz.*

Le procédé était usuel chez les traducteurs de textes latins et grecs en français, comme Amyot, et s'expliquait en partie par l'absence de certains usages typographiques répandus plus tard (astérisques, renvois à des notes).

Cette explication, qui vaut pour Rabelais et pour beaucoup d'humanistes, s'applique mal à Ronsard, chez qui l'accumulation des mots répond plutôt au désir d'« illustrer » le français en étalant toutes ses richesses. Chez Montaigne, la réduplication traduit une volonté d'exploration et d'approfondissement de la pensée :

> *Considerez, qu'aux actions mesmes qui sont vaines et frivoles, au jeu des eschets, de la paume et semblables, cet engagement aspre et ardant d'un desir impetueus jette incontinent l'esprit et les membres à l'indiscretion et au desordre : on s'esblouit, on s'embarrasse soy-mesme* (III, X).

Ces retouches infinies, souvent prises (à tort ou à raison) pour redondances, parurent fastidieuses au XVIIe s. ; seul Vaugelas, s'étonnant de « l'opinion nouvelle qui condamne les synonimes », s'en fit le défenseur :

> « Les paroles estant les images des pensées, il faut que pour bien représenter ces pensées là on se gouverne comme les peintres, qui ne se contentent pas souvent d'un coup de pinceau pour faire la ressemblance d'un trait de visage, mais en donnent encore un second qui fortifie le premier, et rend la ressemblance parfaite » (*Remarques,* 493-494).

Le goût du siècle rejette néanmoins la redondance, et l'analyse du sens des synonymes visera dès lors à faciliter le choix du mot juste à l'exclusion des autres. C'est l'ambition de l'abbé Girard et celle de Lafaye, auteur en 1857 d'un *Dictionnaire des synonymes de la langue française* qui condensa et dépassa tous les travaux de ce genre.

Au XXe s., l'inventaire des synonymes est annexé à l'étude des sens de chaque mot dans tous les grands dictionnaires de langue.

synonymie [sinɔnimi] n. f. (lat. *synonymia,* synonymie, gr. *sunônumia,* similitude de sens, de *sunônumos,* synonyme [v. l'art. précéd.] ; 1582, Belleforest, puis

1765, *Encyclopédie*). Propriété, caractère des termes synonymes.

synonymique [sinɔnimik] adj. (de *synonyme ;* 1801, Mercier, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Relatif à la synonymie ou aux synonymes. || **2.** *Substitution synonymique,* remplacement d'un terme par son synonyme, en argot (la *tête,* étant assimilée à un pot, devient *fiole, cafetière, carafe*).

synopse [sinɔps] n. f. (bas lat. *synopsis,* plan, relevé, inventaire, gr. *sunopsis,* vue d'ensemble [v. SYNOPSIS] ; 1872, Littré). Ouvrage dans lequel le texte des quatre Évangiles est disposé en colonnes parallèles, de manière à rapprocher les passages se rapportant aux mêmes faits.

synopsie [sinɔpsi] n. f. (de *syn-* et de *-opsie,* du gr. *opsis,* action de voir, la vue ; 1876, Larousse, au sens de « genre d'insectes lépidoptères » ; sens actuel, 1893, Flournoy). Forme particulière de la synesthésie, dans laquelle l'audition d'un son produit des phénomènes de vision colorée.

synopsis [sinɔpsis] n. f. (gr. *sunopsis,* vue d'ensemble, coup d'œil général, table des matières, de *sunopsesthai,* infin. futur de *sunorân,* voir ensemble, embrasser d'un coup d'œil, de *sun,* ensemble, avec, et de *horân,* voir ; 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Bref aperçu donnant une idée sur l'ensemble d'une science, d'un objet d'enseignement. || **2.** Tableau synoptique embrassant toutes les parties d'une science.

◆ n. m. (9 févr. 1919, d'après J. Giraud, p. 195). Très bref résumé qui constitue l'ébauche du scénario d'un film : *On m'a raconté* [...] *le thème de votre histoire, le synopsis comme on dit maintenant* (Vailland).

synoptique [sinɔptik] adj. (gr. *sunoptikos,* qui embrasse d'un coup d'œil, de *sunopsesthai,* infin. futur de *sunorân,* voir ensemble, embrasser d'un coup d'œil [v. l'art. précéd.] ; 1610, J. Duval, puis v. 1780, Ch. Bonnet, au sens I, 1 [*schéma synoptique,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens II, 1852, E. Reuss, II, 295 [comme adj.], et I, 347 [comme n. m. pl.]).

I. 1. Qui permet d'embrasser d'un coup d'œil tout un ensemble, qui en offre une vue générale : *Il y avait dans le bureau de rédaction un tableau synoptique* (Goncourt). *Tableau synoptique d'histoire, de géographie.* || *Schéma synoptique,* schéma électrique simplifié, constitué par des règles métalliques apparentes rivées à l'avant des tableaux de distribution, reliant les divers appareils de manœuvre et comportant généralement des voyants lumineux qui indiquent la position (marche ou arrêt) de chaque appareil. || **2.** *Météorologie synoptique,* branche de la météorologie qui représente et analyse les mouvements d'ensemble de l'atmosphère.

II. *Évangiles synoptiques,* ou, substantiv., *les Synoptiques,* nom donné aux évangiles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc, qui présentent de grandes ressemblances : *Les relations des Évangiles synoptiques avec les Apocalypses attribuées à Henoch* (Renan). *Au Christ flamboyant de saint Paul succède, dès le IIe siècle, le Christ des Synoptiques* (France).

synoptophore [sinɔptofɔr] n. m. (du gr. *sunoptos,* qu'on peut embrasser d'un coup d'œil [dér. de *sunopsesthai,* infin. futur de *sunorân,* voir ensemble, voir d'un coup d'œil — v. SYNOPSIS], et *phoros,* qui porte [de *pherein,* porter] ; 1964, Larousse). Appareil destiné à obtenir et à développer la vision binoculaire dans les cas de strabisme.

synoque [sinɔk] adj. et n. f. (gr. *sunokhos,* continu, continuel, dér. de *sunekhein,* tenir attaché, retenir, conserver, de *sun,* ensemble, avec, et de *ekhein,* avoir, tenir ; v. 1265, Br. Latini, écrit *sinoche* [*synoque,* 1762, Acad.], comme n. f. ; *fièvre synoque,* 1690, Furetière). Vx. *Fièvre synoque,* ou, ellipt., *synoque* n. f., fièvre continue et de courte durée, dont on ne connaissait pas la cause.

synostose [sinɔstoz] n. f. (de *syn-* et de *-ostose,* du gr. *osteon* ou *ostoûn,* os ; 1872, Littré). Réunion des os, notamment ceux du crâne, par une soudure.

synostosique [sinɔstozik] adj. (de *synostose ;* 1964, Larousse). Relatif à une synostose.

synovectomie [sinɔvɛktɔmi] n. f. (de *synov*[*ial*] et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1953, Larousse). Ablation chirurgicale de la membrane synoviale d'une articulation.

synovial, e, aux [sinɔvjal, -o] adj. (de *synovie ;* 1735, Heister [*bourse synoviale,* 1964, Larousse — *synoviale,* n. f., même sens, 1876, Larousse ; *franges synoviales,* 1904, Larousse]). Qui renferme la synovie : *Les gaines synoviales de mon poignet droit s'enflamment à nouveau* (Gide). || *Bourse synoviale,* ou *synoviale* n. f., petit sac membraneux que l'on rencontre à la face profonde des capsules articulaires et des gaines tendineuses. || *Franges synoviales,* petits replis de la bourse synoviale.

synovie [sinɔvi] n. f. (lat. scientif. de la Renaissance *synovia,* même sens, mot d'origine obscure ; 1694, Th. Corneille). Humeur un peu filante qui facilite le jeu des articulations et lubrifie les gaines synoviales des gros tendons.

synoviorthèse [sinɔvjɔrtɛz] n. f. (de *synovi*[*o*]-, élément tiré de *synoviale,* et du gr. *orthos,* droit, correct ; 1975, Larousse). Destruction de la membrane synoviale d'une articulation malade pour obtenir la reconstitution d'un tissu normal.

synovite [sinɔvit] n. f. (de *synovie ;* 1842, Acad.). Inflammation d'une membrane synoviale articulaire ou tendineuse.

synstylé, e [sɛ̃stile] adj. (de *syn-* et de *style ;* 1876, Larousse). Se dit d'une plante dont les styles sont soudés en une seule colonne, ce qui est extrêmement fréquent.

syntacticien, enne [sɛ̃taktisjɛ̃, -ɛn] n. (de *syntactique ;* 1953, Larousse). Personne spécialisée dans l'étude de la syntaxe.

syntactique [sɛ̃taktik] adj. (gr. *suntaktikos,* qui met en ordre, de *suntassein* ou *-tattein,* ranger ensemble, arranger, disposer [v. SYNTAXE] ; 1872, *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques* [3e année, p. 245], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1933, Marouzeau). **1.** Relatif à la structure de la phrase, à l'arrangement des mots, ou simplement à leur disposition matérielle. || **2.** *Doublets syntactiques,* formes différentes que revêt un même mot suivant la nature des autres mots de la phrase (ex. :un *bel* homme, un *beau* garçon). || **3.** *Phonétique syntactique,* ensemble des déformations phonétiques qui affectent les mots dans la phrase au contact les uns des autres : *Le sanskrit offre de très nombreux exemples de phonétique syntactique.*

◆ n. f. (1861, Cournot). Science des combinaisons logiques.

syntagmatique [sɛ̃tagmatik] adj. (dér. savant de *syntagme ;* 1916, F. de Saussure, au sens 1 [*axe syntagmatique,* 1972, *Dict. de linguistique,* art. *axe ; classe syntagmatique,* 1975, *Lexis*] ; sens 2, 1968, Larousse [aussi *règles syntagmatiques*]). **1.** Relatif au syntagme : *La langue présente, il est vrai, des unités indépendantes, sans rapports syntagmatiques ni avec leurs parties, ni avec d'autres unités* (Saussure). || *Axe syntagmatique,* chaîne parlée où les termes sont déterminés par les choix qui précèdent et qui suivent. || *Classe syntagmatique,* ensemble des termes qui ont, dans la phrase, le même comportement grammatical. || **2.** *Grammaire syntagmatique,* grammaire générative consistant en un ensemble de règles syntagmatiques. || *Règles syntagmatiques,* en grammaire générative, règles d'expansion qui réécrivent une certaine catégorie sous la forme de ses constituants immédiats.

syntagme [sɛ̃tagm] n. m. (gr. *suntagma, -matos,* chose rangée avec une autre, corps de troupes rangées, contingent, de *suntassein* ou *-tattein,* ranger ensemble, arranger, disposer [v. SYNTAXE] ; XIVe s., Godefroy, écrit *sintasme,* au sens de « ouvrage, traité » ; 1699 [d'après Trévoux, 1752], écrit *syntagme,* au sens de « ordre, disposition » ; 1713 [d'après Trévoux, 1743], au sens de « traité métho-

dique » ; sens I, 1842, Acad. ; sens II, 1, 1916, F. de Saussure ; sens II, 2, 1968, Larousse).

I. Division de la phalange grecque (carré plein de 16 sur 16 = 256).

II. 1. Toute combinaison d'unités linguistiques dans la chaîne parlée : *La notion de syntagme s'applique non seulement aux mots, mais aux groupes de mots, aux unités complexes de toute dimension et de toute espèce (mots composés, dérivés, membres de phrase, phrases entières)* [Saussure]. || **2.** Groupe d'éléments linguistiques formant une unité de rang intermédiaire dans une organisation hiérarchisée : *La phrase minimale est formée de deux constituants immédiats : le syntagme nominal et le syntagme verbal.* (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE SYNTAGME

Le terme de *syntagme* apparaît pour la première fois en 1916 dans le *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure :

« Dans le discours, les mots contractent entre eux, en vertu de leur enchaînement, des rapports fondés sur le caractère linéaire de la langue, qui exclut la possibilité de prononcer deux éléments à la fois. Ceux-ci se rangent les uns à la suite des autres sur la chaîne de la parole. Ces combinaisons qui ont pour support l'étendue peuvent être appelées **syntagmes.** Le syntagme se compose donc toujours de deux ou plusieurs unités consécutives (par ex. : *re-tire ; contre tous ; la vie humaine ; Dieu est bon ; s'il fait beau temps, nous sortirons,* etc.). Placé dans un syntagme, un terme n'acquiert sa valeur que parce qu'il est opposé à ce qui précède ou à ce qui suit, ou à tous les deux » (3e éd., pp. 170-171).

Saussure opposait ces rapports *syntagmatiques* entre les unités linguistiques présentes dans le même énoncé (rapports *in praesentia*) aux rapports *associatifs* existant entre une unité et toute autre, conservée dans la mémoire, ayant avec la première un point commun et une différence (rapports *in absentia*).

Il est montré à l'article spécial PARADIGME comment une opposition plus nette fut établie plus tard (1955) par André Martinet entre des rapports *syntagmatiques* (unités combinées) et des rapports *paradigmatiques* (unités substituables). La distinction, née dans le domaine des unités significatives, s'étendait au domaine des unités distinctives, c'est-à-dire des phonèmes, et la succession, par exemple, de *a* à *t* dans *ta* était appelée « syntagme ».

Les premières définitions du syntagme, plus ou moins inspirées du *Cours* de Saussure, font ordinairement état de trois caractères : *linéarité, binarité, solidarité.*

LE SYNTAGME EST-IL LINÉAIRE ?

C'est du signifiant oral que parlait Saussure quand il posait la linéarité du syntagme, comme d'ailleurs celle de **tout signe linguistique.**

Un signifiant peut se réduire à un phonème, c'est-à-dire à une unité phonique, tenue longtemps pour un atome de la chaîne orale, et qui n'est décomposable qu'en « traits pertinents » concomitants (v. PHONÉTIQUE ET PHONOLOGIE, art. spécial) : *p* s'oppose à *d* (cf. *pont/dont*) à la fois par la labialité et par la sourdité. Dira-t-on que chaque trait pertinent, comme chaque phonème, est perçu par contraste avec l'entourage, c'est-à-dire sur l' « axe horizontal » ? Il est bien plutôt opposé à ce qui pourrait lui être substitué sur l'axe vertical (paradigmatique), et son caractère ponctuel frappe plus que sa linéarité fondamentale. La linéarité apparaît surtout quand un signifiant comporte plusieurs phonèmes.

Dira-t-on que **plusieurs signifiants** ne peuvent être concomitants ? Le fait est discuté, entre autres par Albert Henry dans un article de *Linguistique contemporaine, hommage à Éric Buyssens* (1970) : par exemple, l'accent d'insistance qu'on peut faire entendre sur la première syllabe du nom *scandale* n'est-il pas significatif d'une intensité affective, et simultané à l'articulation de la syllabe qui est distinctive, opposant *scandale* à *sandale* par exemple ? Deux signifiants peuvent donc être émis en même temps, ce qui amène à douter de la linéarité du syntagme.

Ce problème était abordé en janvier 1964 dans le *Journal de psychologie* (Henri Bonnard, *Syntagme et pensée*). Il est bien connu, d'une part, que des signifiants peuvent s' « amalgamer » (v. AMALGAME, art. spécial), au point que, en français par exemple, un phonème unique [o], écrit *au*, signifie à la fois « préposition *à* », « article défini », « masculin » ; on connaît d'autre part des « signifiants discontinus », comme l'adverbe de négation *ne ... pas.* Ces cas fréquents de « dystaxie » (Ch. Bally) n'obligent-ils pas à rejeter le dogme d'une linéarité absolue, inévitable, du syntagme ?

En fait, l'article *au* n'est pas un syntagme. C'est un groupement factice, comme *de la* est une « découpure factice » (Henri Frei) ; dans l'énoncé *le bord de la mer, de* constitue un syntagme avec *la mer,* non avec *la.*

Un autre exemple de signifiants amalgamés est offert par les variantes « apophoniques » (v. APOPHONIE, art. spécial) : *bœuf* [bœf]/*bœufs* [bø], angl. *I write* (j'écris)/*I wrote* (j'écrivis), allem. *Vater* (père)/*Väter* (pères) : simultanément à la dénotation d'un être ou d'un procès est donnée une indication de nombre, de temps, etc., le concernant. Mais on exclut ordinairement du domaine syntagmatique tout signifié morphologique (genre, nombre, personne, temps, mode...).

Le cas des locutions négatives est plus difficile à éliminer ; dans des phrases comme

Il ne viendra pas,
Il ne fera rien,

on nierait difficilement qu'il existe un rapport syntagmatique entre *viendra* et l'adverbe négatif *ne ... pas,* entre *fera* et le pronom négatif *ne ... rien.*

La linéarité de la chaîne des signifiants — qu'on a quelque mal à défendre et que toutes les écritures n'observent pas — apparaît de toute façon comme une servitude naturelle sans grand intérêt.

S'il est vrai que, dans tout système linguistique, le signifiant est second et le signifié premier, on ne peut parler de linéarité foncière du signe que si le terme s'applique au signifié.

La linéarité de tout signifié est insoutenable : qui enseignerait sérieusement que les signifiés de *disque* ou de *cube* soient linéaires ? Mais dès qu'il s'agit du syntagme, une linéarité abstraite peut être soutenue si l'on estime que tout syntagme unit deux signifiés. Une phrase comme

Pierre donne un livre à son fils

est analysée linéairement si on la décompose en membres binaires comme ci-dessous :

(*Pierre*) ([*donne* (*un livre*)] [*à* (*son fils*)]).

Mais tous les grammairiens n'admettent pas ce binarisme, que rien ne marque dans la langue ; l'ordre des termes est fonction de divers facteurs qui n'apparaissent pas dans cette parenthétisation, par exemple leur volume respectif, ou la portée de la prédication (comparer : *Pierre lui donne un livre ; Pierre donne à son fils le Dictionnaire de la mer*). Voici comment Jean Dubois et Fr. Du-bois-Charlier représentent cette phrase dans leurs *Éléments de linguistique française* (*Syntaxe,* 1970, p. 80), sans préjuger de la primauté d'un des deux compléments du verbe (v. schéma page suivante).

LE SYNTAGME EST-IL BINAIRE ?

La binarité du syntagme n'est pas textuellement affirmée par Saussure, qui

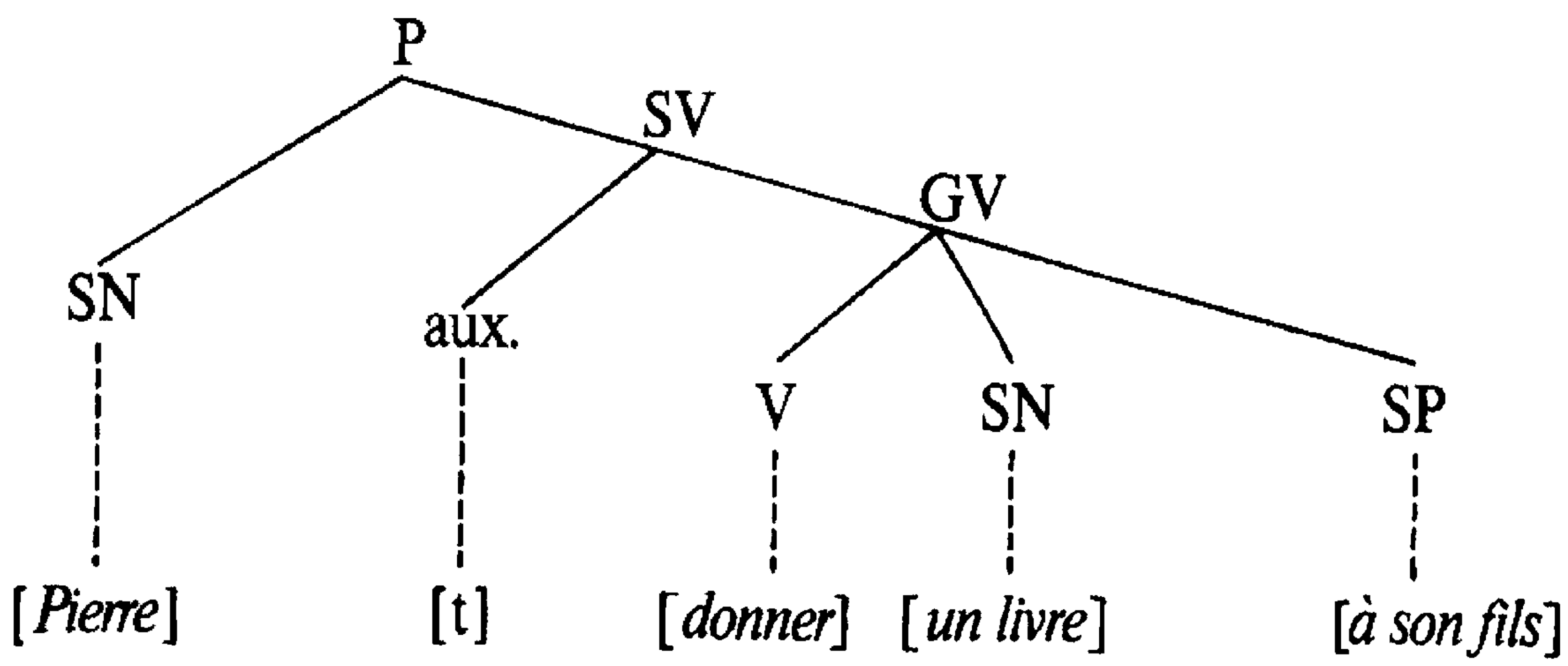

parle de « **deux ou plusieurs** unités consécutives ». Une partie des théoriciens modernes estiment cependant que, si trois unités, par exemple, constituent un syntagme, ce syntagme est composé obligatoirement de l'une d'entre elles et d'un syntagme constitué par les deux autres. Ce principe binariste domine les analyses des distributionalistes américains en « constituants immédiats » (v. DISTRIBUTION, art. spécial).

Dès 1932, Charles Bally *(Linguistique générale et linguistique française)* construisait une *syntagmatique* selon laquelle tout énoncé peut être analysé en deux termes, un déterminé (A) et un déterminant (Z), la différence pouvant, dans tous les cas, être ramenée à la différence logique entre « propos » (ou « prédicat ») et « thème » (ou « sujet »). Bally concluait :

« C'est dans ce sens qu'on peut dire en abrégé : *tout syntagme est binaire.* »

En août 1947, dans un article de *Word,* le Yougoslave Francis Mikuš demandait : *Le syntagme est-il binaire ?* Il rappelait la théorie de Bally, en retrouvait les principes chez Karcevsky (*Système du verbe russe,* 1927) et rattachait ce binarisme à la conception binaire de l'architecture du raisonnement et du langage chez Wilhelm Wundt (*Logik,* 1893).

Établissant la syntagmatique sur ces bases, Mikuš pensait que le rapport de coordination, qui existe entre des termes de nombre illimité (par ex., trois dans *bleu-blanc-rouge*), ne ressortit pas à la syntagmatique.

En avril 1948, Henri Frei, dans la même revue, opposait au binarisme la syntagmatique définie par Trubetzkoy dans son article posthume des *Mélanges Bally* (1939), distinguant les syntagmes déterminatifs *(l'homme bestial),* les syntagmes prédicatifs *(l'homme est une bête)* et les syntagmes sociatifs *(l'homme, la bête,...).* Ces derniers n'étaient autres que les groupements de coordination, qu'il fallait inclure dans la syntagmatique comme la seule exception à la règle de linéarité :

« **Tout syntagme non binaire appartient au rapport de coordination.** »

Que les groupes de coordination intéressent la syntagmatique, ce n'est pas douteux : deux termes coordonnés dans une même phrase ont la même « fonction syntaxique », c'est-à-dire constituent des syntagmes de sens identique **avec un même terme** (ex. : trois sujets d'un même verbe) ; ils peuvent recevoir **globalement** un complément (ex. : *la culture et la civilisation* ***françaises***). Ces particularités contextuelles justifient leur intégration à la syntagmatique, science dans laquelle on pourrait distinguer une **hypotagmatique** (étudiant les rapports de subordination et de prédication) et une **paratagmatique** (rapports de coordination).

L'hypotagmatique est-elle du moins astreinte à la règle de binarité ? En fait, le binarisme qui se recommande de Wundt est un héritage d'Aristote. Un progrès s'est accompli au XX^e s. quand les logiciens ont mis en question l'assimilation des « relations » aux « propriétés ». La logique moderne distingue :

— des fonctions propositionnelles d'une seule lettre *x,* ou **propriétés :** « *x* dort », « *x* est rouge », « *x* est un oiseau » ; symbole : $f(x)$;

— des fonctions propositionnelles de plusieurs lettres *x, y, z, t,* ..., ou **relations :** « *x* mange *y* », « *x* est au nord de *y* » (relations binaires) ; « *x* donne *y* à *z* » (relations ternaires) ; « *x* transforme *y* en *z* au moyen de *t* » (relations quaternaires) ; symboles : $f(x,y)$; $f(x, y, z)$; $f(x, y, z, t)$, etc.

Une phrase comme

Je serai place de l'Opéra à cinq heures

est du type $f(x, y, z)$. La tenir pour binaire, c'est la couper en $f'(z)$ avec $f'=f(x,y)$:

(*Je serai place de l'Opéra*) (*à cinq heures*)

ou en $f''(y)$ avec $f''=f(x, z)$:

(*Je serai à cinq heures*) (*place de l'Opéra*).

mais ces partages, manifestement, n'ont rien à voir avec la linguistique. Le partage d'une phrase quelconque en « constituants immédiats » binaires pose une infinité de problèmes, dont la langue, en fait, est largement affranchie.

Francis Mikuš (*Jan V. Rozwadowski et le structuralisme syntagmatique,* dans *Lingua* V, janv. 1956) fonde le binarisme sur la double fonction *(identification, différenciation)* des termes du syntagme ; mais on retrouve mal ces deux fonctions dans le syntagme Sujet-Verbe *(Je rêve)* ou dans telle complémentation non déterminative *(la blanche Albion),* à moins qu'on ne donne à l'opposition I/D une telle généralité qu'elle soit applicable indifféremment dans les deux sens et se retrouve aussi bien dans les rapports qu'exprime la morphologie, ce que Mikuš n'exclut nullement.

LE SYNTAGME EST-IL SOLIDAIRE ?

Pour Saussure, la solidarité est « un principe général qui se vérifie dans tous les types de syntagmes », « il s'agit toujours d'unités plus vastes, composées elles-mêmes d'unités plus restreintes, les unes et les autres étant dans un rapport de solidarité réciproque ». Saussure ne donne qu'un exemple de cette « vérification », celui de *désireux,* se composant de deux parties qui ne sont pas indépendantes *(désir+eux),* mais au contraire « n'ont de valeur que par leur action réciproque dans une unité supérieure *(désir x eux)* » [*Cours de linguistique générale*]. Mais que signifie cette démonstration, sinon que les éléments d'un mot ne sont pas séparables, ce qu'on savait depuis longtemps ? Par là, il définit le mot, non le syntagme.

La solidarité des parties d'un groupement peut être *externe* ou *interne.*

Si l'on prend le mot au sens où l'emploie Hjelmslev, il existe bien une solidarité entre les termes de phrase appelés « Sujet » et « Verbe » (ou « Syntagme nominal » et « Syntagme verbal » dans la théorie générative) ; mais il n'en apparaît aucune entre deux termes coordonnés, dont le rapport est justement défini par l'indépendance réciproque ; quant au rapport de « subordination » *(chien noir),* il est défini par une dépendance unilatérale *(noir* tient sa fonction

de *chien,* qui ne tient pas sa fonction de *noir),* peu compatible avec une idée de solidarité. Mais ces distinctions prennent pour critère une **solidarité externe,** manifestée par les rapports qu'entretiennent les composants du syntagme avec le contexte (solidarité de la phrase dans une fonction subordonnée, indépendance des termes coordonnés dans leur relation avec un même terme, indépendance de l'épithète *noir* relativement à tout autre mot que *chien*).

Il n'en reste pas moins que tout syntagme présente une **solidarité interne.** Une démonstration rigoureuse en est faite par Henri Frei dans *l'Unité linguistique complexe* (*Lingua* XI, 1962). Tout syntagme est analysé par lui comme un ensemble d'éléments combinés à l'aide d'un facteur *x,* qui est un signe linguistique et auquel il donne le nom de **catène ;** ce signe associe un signifiant, le **caténant,** à un signifié, le **caténé.** Le caténant n'est pas plus le signifiant du syntagme que le caténé n'en est le signifié, puisque le syntagme contient, avec la catène, les signifiants et les signifiés des deux éléments qu'elle combine. Ainsi, *cent* et *deux* sont deux segments de signifiés connus ; *deux cents* est un syntagme dont le caténant est l'ordre des deux segments et dont le caténé est « multiplication du second par le premier » ; *trois cents, quatre mille* ont la même catène. *Cent deux* est un autre syntagme, dont le caténant est encore l'ordre des deux segments et dont le caténé est « addition du second au premier » ; *vingt-trois, mille cinquante* ont la même catène. L'interprétation de la catène est évidemment liée au sens des segments composants.

Henri Frei pose plusieurs caractères du caténant :

— Il est **non-segmental.**

C'est éliminer l'emploi des prépositions, des conjonctions, qu'Hermann Paul, en 1880, tenait pour des « moyens d'exprimer la liaison des représentations entre elles ». Ce problème, sur lequel Frei adopte les vues d'A. W. de Groot (*Structurele Syntaxis,* 1949), n'a pas fini d'être débattu.

Un autre problème est posé par le choix du mode et de telles autres marques de subordination, où Frei ne voit des caténants que dans la mesure où elles s'associent à une autre marque (exemple : *si* + imparfait de l'indicatif) ;

— Il porte sur la succession d'**au moins deux signes ;**

— Il a **la même délimitation que le syntagme** correspondant. Ainsi le caténant de *poirier* a les limites du mot ; celui de la séquence suivante :

Si tu voulais, tu pourrais bien lui répondre !

a les limites de la phrase (et consiste dans l'absence de point et la courbe mélodique qui font associer les deux propositions).

Henri Frei dit peu de chose des caténés, sinon qu'ils « ne sont jamais purement associatifs (paradigmatiques), mais toujours syntagmatiques en même temps ». L'alternance morphologique est associative et non syntagmatique. Frei pose fermement l'existence d'un signifié du caténant — faute duquel celui-ci disparaîtrait avec la catène — contre l'opinion de Chomsky (*Syntactic Structures,* 1957), selon qui « *grammatical* ne peut être identifié avec *significatif* » puisqu'une phrase grammaticale comme

Colorless green ideas sleep furiously

n'a aucun sens.

Chomsky et ses disciples sont eux-mêmes revenus sur cette première formulation, et la grammaire transformationnelle a ses meilleurs prolongements dans la recherche des signifiés grammaticaux (« grammaire casuelle », v. SUJET, art. spécial).

Indépendamment de leurs recherches, Fr. Mikuš a tenté, dans ses *Principes de syntagmatique* (1972), une analyse minutieusement détaillée des multiples classes de signifiés du syntagme.

SYNTAGME ET SYNTHÈME

Il est clair qu'on ne peut assimiler totalement la création d'un mot comme *poirier* à celle d'un syntagme comme *chien noir.* La seconde est libre et se fait au niveau du discours, alors qu'un mot comme *poirier* existe dans la langue et peut n'être pas conçu comme un syntagme par celui qui l'emploie.

Fr. Mikuš distinguait deux syntagmatiques : la *verticale* et l'*horizontale.* La première explique la formation des « individus syntagmatiques lexicalisés », dont la plupart sont connus en grammaire comme « mots » (*Estructuralismo e historia, Miscelanea-Homenaje a André Martinet,* 1956, p. 199) ; la seconde étudie au contraire les moules structuraux de la chaîne parlée, dont les réalisations sémantiques sont libres, éphémères, occasionnelles. Il existe des « syntagmes lexicaux », les mots, et des « syntagmes discursifs », les groupements de mots de la grammaire traditionnelle.

Au contraire, les linguistes modernes transformationalistes ont tendu à assimiler la création des mots à la création des phrases. C'est tout l'effort, par exemple, de Jean Dubois qui, expliquant le groupe nominal *la clarté du ciel* par une phrase de la structure profonde, *Le ciel est clair* (*Grammaire structurale du français : le verbe,* 1967, p. 31), établit des règles morphophonologiques de transformation (p. 47 et suiv.) codifiant aussi bien le changement de *clair* en *clarté* que de *sanction* en *sanctionner* et de *finis* en *finissons,* de *doit* en *devait* ou *dut,* de *bon* en *bonne,* de *frais* en *fraîche,* etc.

Cette conception transformationaliste de la formation des mots est adoptée par Louis Guilbert dans l'introduction de ce dictionnaire (t. I, p. IX et suiv.), ainsi que dans son ouvrage théorique sur la *Créativité lexicale* (1975). Elle n'implique nullement, chez ce lexicologue non plus que chez les autres générativistes, la méconnaissance d'un certain nombre de différences entre les deux types de création.

Le cas le plus embarrassant est celui de certaines séquences qui ont tout l'aspect formel du syntagme libre, mais dont les éléments présentent, dans le plan du signifiant ou du signifié, certains caractères propres au mot. Ch. Bally signalait en 1909 *(Traité de stylistique française)* ces groupements lexicalisés, qu'il nommait **unités phraséologiques ;** exemples : *tout à l'heure, à peu près, sans cesse, en dépit de, prendre la fuite, battre en retraite, avoir maille à partir avec quelqu'un, prendre parti pour quelqu'un, prendre son parti d'une chose,* etc.

Il posait, pour les reconnaître,

— des indices « extérieurs » :

séparation des éléments dans l'écriture ;
ordre invariable et cohésion des éléments ;
impossibilité de remplacer un élément par un autre mot ;

— des indices « intérieurs » :

équivalence avec un mot simple *(prendre la fuite = fuir)* ; oubli du sens d'un des éléments *(jeter* dans *jeter les yeux sur quelqu'un).*

En 1922, F. Brunot, dans *la Pensée et la Langue* (« La division en mots, réalités et apparences », pp. 3-5), donnait à ces unités le nom d'**expressions composées** (ex. : *être en peine, faire l'effet, prendre le train, prendre le mors aux dents, tenir les rênes, bon marché, hors cadre,* etc.).

En 1941, J. Marouzeau, dans son *Précis de stylistique française,* appelait seulement **groupes** (terme trop général) ces « unités secondaires » constituées de plusieurs mots : *de but en blanc, pas-*

ser outre, prendre les devants ; il faisait une mention particulière des groupes de coordination : *suer sang et eau, de gré ou de force, comme ci comme ça, bel et bien, sûr et certain ;* il rattachait aux groupes les « formules ou clichés » comme : *gravement malade, grièvement blessé, mort de soif, métier de chien, suffire à la tâche, inspirer des inquiétudes, livrer une bataille,* concluant que la langue « est faite de formules autant que de mots ».

En 1964, Bernard Pottier *(Introduction à l'étude des structures fondamentales)* affectait à ces unités le nom de **lexies complexes,** les mots fonctionnant comme **lexies simples :**

— *prendre un livre, prendre sa fourchette* sont des syntagmes unissant les « lexies simples » *prendre, livre, fourchette ;*

— *prendre le vent, prendre la fuite* sont des « lexies complexes » (ou « unités de comportement ») ;

— *prendre le train, prendre la plume* sont ambigus.

La *lexie* est, dans ce système, l'« unité fonctionnelle », dont le critère paraît être un degré élevé de cohésion fondé sur le degré d'inséparabilité ; le *syntagme* est l'« unité formelle composée de lexies » (B. Pottier, *Linguistique générale,* 1974).

En 1966, Émile Benveniste créait le terme de **synapsie** pour distinguer les séquences lexicalisées des *syntagmes,* désignation « qui s'applique à n'importe quel groupement, même occasionnel, opéré par des moyens syntaxiques ». Il caractérisait la synapsie par un ensemble de traits :

« 1° la nature syntaxique (non morphologique) de la liaison entre les membres ;

2° l'emploi de joncteurs à cet effet, notamment *de* et *à ;*

3° l'ordre déterminé + déterminant des membres ;

4° leur forme lexicale pleine, et le choix libre de tout substantif ou adjectif ;

5° l'absence d'article devant le nom déterminant ;

6° la possibilité d'expansion pour l'un ou l'autre membre ;

7° le caractère unique et constant du signifié » (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* t. 61, fasc. 1).

Le domaine par excellence de la synapsie est le vocabulaire technique : *hélice à pas variable, volet de courbure à fente, moteur à refroidissement par air.* Benveniste donne pour une mine d'exemples la thèse de Louis Guilbert, *la Formation du vocabulaire de l'aviation* (1965), où ces groupes sont appelés « unités syntagmatiques » (ch. v, « Les cadres morphologiques du néologisme »). Il puise aussi dans la terminologie de la flore et de la faune en français calédonien, étudiée par K. J. Hollyman dans une communication à la Société de linguistique de Paris (v. le même numéro du *Bulletin*) : *aigle pêcheur à tête blanche, bois de fer, bois de fer de montagne, faux tamanou, faux tamanou de forêt à petites feuilles.*

André Martinet, conscient des difficultés que rencontre l'analyse du discours en *monèmes* (v. MONÈME, art. spécial), a fait en 1967 (*la Linguistique,* fasc. 2) une claire théorie du type d'unités linguistiques qu'il appelle **synthèmes,** se refusant à parler de « monèmes complexes » ou « composés ».

Il distingue les synthèmes comme *chemin de fer, désirable,* des monèmes comme *esprit* par le fait que l'analyse des premiers en signifiants successifs permet d'envisager pourquoi la réalité correspondant au signe a été désignée de cette façon (signes « motivés »). Il les distingue des syntagmes par le fait que les synthèmes, qu'ils soient traditionnels (comme *chemin de fer, désirable*) ou improvisés *(indécorable),* « supposent un temps de création distinct du déroulement syntaxique » (p. 6). Ainsi les synthèmes rejoignent-ils les mots dans la classe des « unités de langue » (v. MOT, art. spécial) ; mais, alors que la *lexie* de Pottier (unité fonctionnelle) comprend le mot, le *synthème* de Martinet s'en distingue : *chaise* et *chaise longue* sont des lexies, le second seul est un synthème ; la *synapsie* de Benveniste se confond à peu près avec le synthème, et Martinet ne conteste guère que le critère d' « absence d'article » proposé par son collègue, alors que l'article défini se rencontre devant le second terme d'une quantité de telles locutions : *l'armée de l'air, prendre la fuite, regarder à la loupe.*

Un examen approfondi des critères de la distinction a conduit Mortéza Mahmoudian (*la Linguistique,* 1975/1) à prendre en considération un facteur précédemment négligé, les inventaires qui se dégagent des tentatives de commutation : les paradigmes de termes substituables sont beaucoup plus étendus dans le cas des syntagmes libres que dans le cas des synthèmes, où chacun des constituants est soumis à des restrictions particulières, imprévisibles. Les deux termes du syntagme *Travaille bien* peuvent être remplacés par un nombre pratiquement illimité de verbes et d'adverbes ; au contraire, les éléments du nom *lève-tôt* ne sont remplaçables respectivement que par *couche* et *tard,* les deux éléments de *lave-glace* sont remplaçables respectivement par *essuie* et par *vaisselle,* mais non par *nettoie* et par *linge ;* on ne crée pas **machine à tondre* sur *machine à laver.* On retrouve par là le « critère de Boas » appliqué à la distinction des *faits de grammaire* et des *faits de lexique* (v. GRAMMAIRE, art. spécial) : les lois de combinaison grammaticale jouent sans restriction ; les combinaisons lexicales sont soumises à d'imprévisibles restrictions.

syntalité [sɛ̃talite] n. f. (dér. savant du gr. *sun,* ensemble, avec ; 1968, Larousse). En psychologie, activité globale du groupe, considérée notamment du point de vue de la performance.

syntan [sɛ̃tɑ̃] n. m. (de *syn-* et de *tan ;* 1923, Larousse, écrit *syntane,* comme n. f. ; *syntan,* n. m., 1953, Larousse). Nom générique des matières tannantes artificielles que l'on obtient par condensation avec le formol de dérivés sulfonés de composés aromatiques.

syntaxe [sɛ̃taks] n. f. (bas lat. grammat. *syntaxis,* ordre ou arrangement des mots, gr. *suntaxis,* mise en ordre, disposition, construction grammaticale, syntaxe, de *suntassein* ou *-tattein,* ranger ensemble, arranger, disposer en un tout, de *sun,* ensemble, avec, et de *tassein* ou *tattein,* ranger ; 1572, Ramus, au sens 1 ; sens 2, 1784, Rivarol ; sens 3, 1718, Acad. ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Partie de la grammaire qui traite de la fonction et de la disposition des mots et des propositions dans la phrase. (V. art. spécial.) || **2.** Ensemble des faits de syntaxe propres à une époque, à un écrivain : *La syntaxe du* XIIIe *s. La syntaxe de Rabelais.* || **3.** Ouvrage où est exposée cette partie de la grammaire : *Se servir d'une syntaxe.* || **4.** *Syntaxe logique,* selon les sémioticiens américains, théorie des rapports entre les symboles.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA SYNTAXE

Comme il est dit à l'art. spécial MORPHOLOGIE, le mot *syntaxe* remonte au grec *suntaxis,* « assemblage ». On verra plus loin quelle évolution a subi son sens à travers les siècles. Aujourd'hui encore, on discute de ses frontières avec plusieurs autres disciplines.

SYNTAXE ET SYNTAGMATIQUE

Le *syntagme* (v. ce mot, art. spécial) est un segment composé d'au moins deux termes unis par un signe de rapport, la *catène* d'Henri Frei. La *syntagma-*

tique étudie le découpage des énoncés en syntagmes, tel que le pratiquent par exemple les linguistes américains distributionalistes — d'où le nom de « grammaire syntagmatique » donné à cette méthode, par opposition à « grammaire transformationnelle » (v. GÉNÉRATIVE [*Grammaire*], art. spécial).

L'objet de la syntaxe est plus précisément **l'étude des catènes,** c'est-à-dire des signifiants que sont les marques de rapport entre les mots ou groupes de mots, et des signifiés correspondants.

SYNTAXE ET LEXICOLOGIE

La formation des mots, qui ressortit traditionnellement à la *lexicologie,* obéit à des règles d'assemblage, qu'il s'agisse de mots composés comme *aéroglisseur,* de syntagmes anciens figés comme *hôtel-Dieu* (qui signifiait en ancien français « hôtel de Dieu »), de « synthèmes » comme *hôtel de ville.*

Le terme de *syntaxe* a été longtemps réservé à l'étude des assemblages libres du discours (catènes des syntagmes). Mais une tendance à élargir son sens s'est dessinée au XX^e^ s., aboutissant à l'intégration totale, dans la théorie générative transformationnelle, des règles de composition et de dérivation.

SYNTAXE ET MORPHOLOGIE

La syntaxe était réduite à la portion congrue dans les grammaires latines, où l'étude des fonctions était annexée à celle des cas du nom et de l'adjectif, l'ordre des mots n'ayant qu'une importance très secondaire ; et l'on sait quelle difficulté éprouvèrent les grammairiens français à échapper, dans l'étude de leur propre langue, aux cadres de la grammaire latine.

Cette routine une fois secouée (depuis Du Marsais), le problème du partage se pose dans les conditions suivantes :

Toute classe morphologique significative par elle-même d'une certaine forme de représentation du monde est plus ou moins apte, de ce fait, à remplir certaines fonctions syntaxiques (le nom sera sujet, objet, attribut, apposition, etc. ; l'adjectif sera épithète, attribut, etc.). Les linguistes se partagent entre deux tendances, selon qu'ils définissent chaque classe grammaticale par sa valeur absolue, intrinsèque (définition morphologique), ou par ses possibilités de combinaison avec les autres éléments de la phrase (définition syntaxique).

Même les catégories grammaticales qui paraissent essentiellement attachées au sens du mot qu'elles affectent (genre et nombre du nom, temps du verbe) intéressent la syntaxe dans la mesure où elles se reflètent d'un mot à l'autre par des règles d'accord ou de concordance ; les linguistes « distributionalistes » n'en veulent connaître que cet aspect.

Quelques linguistes ont tenté la gageure d'une description de la langue purement morphologique (ce fut pratiquement l'entreprise de Gustave Guillaume). Beaucoup plus nombreux ont été, au XX^e^ s., ceux qui dédaignèrent la morphologie pour la syntaxe, croyant trouver dans cette voie la seule méthode descriptive vraiment objective.

Le risque de la première attitude est de fonder un système de signifiés linguistiques sur l'intuition d'un système de pensée.Celui de la seconde est de tourniquer en définitions circulaires autour de phénomènes essentiels dont on ne veut connaître que les intermittentes retombées.

Le mieux pourrait être de commencer par analyser la structure linguistique (unités et rapports) à partir des formes signifiantes à l'aide du critère (sémantique) de commutation (v. ce mot, art. spécial), puis de construire le système d'interprétation des fonctions le plus économique, en faisant de la simplicité (avec Guillaume, Hjelmslev, Bloomfield, Swadesh, Pike, Preston entre autres) la meilleure garantie de réussite.

VERS UNE RÉDUCTION DE L'INVENTAIRE DES FONCTIONS

On peut simplifier l'écheveau des fonctions de deux manières.

I. PAR LA RÉDUCTION DES STRUCTURES AU NIVEAU FORMEL.

Comme un mathématicien « réduit » un polynôme en retrouvant sous sa complexité quelques formules simples aux équivalences connues, un certain nombre de linguistes ont cherché à simplifier l'appareil syntaxique d'une langue en identifiant certaines formes syntagmatiques à d'autres pouvant occuper la même place dans l'énoncé.

Leurs procédures se laissent plus ou moins ramener à celle qu'expose Lucien Tesnière dans ses *Éléments de syntaxe structurale* (1959). Selon sa théorie, le verbe a pour subordonnés dans le « nœud » phrastique un ou plusieurs « actants » (le sujet, l'objet) et des « circonstants ». Le substantif, apte à la fonction d'actant, a pour subordonné l'adjectif ; le rôle de circonstant est propre à l'adverbe. Mais une séquence comme *de Pierre,* qui peut remplacer l'adjectif *jaune* après le substantif *livre* dans la séquence *le livre jaune,* fait passer le « substantif » *Pierre* à la catégorie « adjectif », donc de la fonction « actant » à la fonction « épithète ». Ce changement de catégorie est appelé **translation ;** *Pierre,* avant la translation, est **transférende,** et après, **transféré ;** *de,* « mot vide » marquant la translation, est le **translatif.** Dans la séquence *chez Pierre,* qui remplit la fonction de « circonstant » dans une phrase comme *Je vais chez Pierre,* le substantif *Pierre* est transféré à la catégorie « adverbe ».

Ce genre d'analyse repose sur l'association étroite — souvent poussée jusqu'à l'identification — des fonctions « verbe », « sujet » (ou « premier actant »), « épithète », « complément circonstanciel » (ou « circonstant ») aux classes grammaticales traditionnellement désignées par les termes de « verbe », « substantif », « adjectif », « adverbe ». La grammaire traditionnelle rend compte des mêmes phénomènes en disant, par exemple, que l'adjectif et le groupe « préposition + nom » peuvent être également complément de nom. La simplification apportée par la théorie des translations est illusoire, et son utilité problématique tant qu'elle ne débouche pas sur une théorie des signifiés.

II. PAR LA RÉDUCTION DES SIGNIFIÉS FONCTIONNELS.

Deux fonctions syntaxiques expriment souvent un même fait d'expérience ; par exemple :

1 *Paul a reconnu Jacques. /*
Jacques a été reconnu par Paul.

2 *Marc est parti. /*
Le départ de Marc.

3 *On consomme des huîtres. /*
La consommation des huîtres.

En 1, la fonction sujet de la première phrase et la fonction complément d'agent de la seconde recouvrent le même fait d'expérience : Paul est « agent » de l'action de reconnaître ; dans les deux mêmes phrases, Jacques, d'abord objet, puis sujet, est « patient ». En 2, Marc est « agent » dans la fonction sujet de *partir* comme dans la fonction complément du nom *départ.* En 3, les huîtres sont patient dans la fonction objet de *consommer* comme dans la fonction complément de *consommation.* Ces équivalences de signifiés passent inaperçues à qui applique seulement l'analyse « syntagmatique » (par ex., celle de Tesnière). Elles sont au contraire systématiquement exploitées en grammaire transformationnelle, où plusieurs fonctions équivalentes sont tenues pour la transformation « en surface » d'un même signifié de la « structure profonde ».

Chomsky et ses successeurs, entre autres les tenants de la « grammaire

casuelle » (définie à l'art. spécial SUJET), ont placé en structure profonde un très petit nombre de signifiés relationnels, dont la dérivation et les transformations construisent les signifiants en fonction de l'expérience totale à exprimer, et qu'ils sont pour la plupart assez disposés à croire universels.

André Martinet (*Cas ou fonctions ?,* dans *la Linguistique,* 1972/1) admet qu'un grand nombre de langues expriment des relations assez voisines à partir d'expériences assez semblables, mais n'accepte pas sans réserves l'inventaire de Fillmore et refuse catégoriquement le postulat d'universalité qu'implique aux yeux de beaucoup l'hypothèse d'une structure profonde.

L'examen minutieux de 2878 verbes et l'enregistrement en tableaux d'une centaine de propriétés syntaxiques ont permis à Maurice Gross et à une équipe de chercheurs d'établir des corrélations entre certaines de ces propriétés, la présence de l'une permettant de prédire celle d'une autre. Or, dans les corrélations ainsi découvertes, un certain nombre peuvent fonder une règle de transformation (un même contenu en structure profonde produisant deux énoncés de même sens), mais un « bon nombre » aussi permettent de dégager des lois « non transformationnelles », c'est-à-dire des relations constantes entre deux énoncés de sens différent (Maurice Gross, *Méthodes en syntaxe,* p. 217).

Ces corrélations, dont celles qui appuient la théorie transformationnelle ne sont qu'un cas particulier, n'auraient-elles pas une explication ailleurs que dans un modèle de phrase inconscient, inné, dit « structure profonde » ? La clef n'est-elle pas à chercher au-delà, dans un modèle de perception ou de représentation du monde dont l'existence n'est pas douteuse, même s'il échappe jusqu'ici à toute technique d'investigation ?

Bien que M. Gross se dise attaché aux principes de la grammaire transformationnelle, une des conclusions de son livre plaide dans le sens d'un rattachement de la syntaxe à des « propriétés sémantiques » perçues par « intuition » (p. 218), dont il reste à discuter si elles ressortissent aux « signifiés » de la linguistique ou aux « concepts » de la psychologie. Groupant les verbes qui ont un grand nombre de propriétés syntaxiques communes, et remarquant que les verbes ainsi groupés ont aussi en commun des propriétés sémantiques (idée de « mouvement », de « directionalité », de « psychologie », de « jugement de valeur », etc.), il entrevoit « une éventuelle relation entre propriés sémantiques et syntaxiques », et tire de là un programme de recherche :

« Le résultat auquel il serait souhaitable d'aboutir prendrait donc la forme suivante : des propriétés sémantiques d'unités lexicales seraient dégagées, et un petit nombre d'entre elles détermineraient entièrement un nombre plus élevé de propriétés syntaxiques » (p. 220).

Et c'est finalement dans l'analyse de ces « propriétés sémantiques » qu'il aperçoit le seul espoir de simplification des règles syntaxiques :

« Les propriétés syntaxiques présentent une complexité formelle telle qu'il n'est guère possible de concevoir un mécanisme par lequel leur structure serait induite à partir de données constituées de phrases perçues. [...] Par contre, si nous supposons que les propriétés syntaxiques (toutes non intuitives) sont déterminées par des propriétés sémantiques aisément perceptibles, [...] alors la description vers laquelle nous nous orientons expliquerait un aspect important du phénomène de l'apprentissage de la syntaxe » (p. 221).

Seule, vraisemblablement, la subjectivité de l'analyse des sens le retient au seuil de la voie ouverte, où il rejoindrait peut-être les tenants de la « sémantique générative ».

HISTORIQUE

Priscien (VI^e s.) consacra les livres XVII et XVIII de ses *Institutiones grammaticae* à la syntaxe, qu'il désignait soit par le terme grec *syntaxis,* soit par l'équivalent latin *constructio.* La syntaxe, écrivait-il, traite de l'« arrangement des mots [*de dictionum ordinatione*], qui est réalisé par la construction d'une oraison parfaite [*ad constructionem orationis perfectae*] ».

Son enseignement, inspiré du traité d'Apollonios Dyscole, gardait l'empreinte de la logique stoïcienne, confondant la perfection du discours et celle du raisonnement.

Il étendait le ressort de la syntaxe à l'explication de l'emploi des mots, du choix de leurs formes, de l'emploi figuré des cas, des modes :

> *Omnis enim constructio, quam Graeci syntaxin vocant, ad intellectum vocis est reddenda* [Car toute construction, ce que les Grecs appellent syntaxe, doit être ramenée à l'intelligence du mot].

L'idée de rection apparaît au livre XVIII, où sont distingués les verbes signifiant l'action « avec passage sur quelque chose » [*cum transitione in quodcumque*] et les verbes « sans passage » [*sine transitione*].

Dans les grammaires latines du Moyen Âge, la syntaxe s'inspire étroitement de Priscien, et l'on voit se dessiner dans le *Doctrinale* de Villedieu une distinction entre l'étude de la **rection** *(regimen),* qui regarde l'emploi des cas, et celle de la **construction** *(constructio),* qui regarde l'ordre des mots, l'accord de l'adjectif et du pronom relatif, l'emploi des prépositions.

Les modèles du Moyen Âge conservèrent leur prestige jusqu'au XVI^e s., où les auteurs de manuels ne craignirent plus d'en corriger la doctrine. J.-Cl. Chevalier le montre dans sa thèse sur *la Notion de complément chez les grammairiens* (1968) en analysant deux grammaires latines, le *Doctrinale* de Josse Bade (1524) et la *Syntaxis* de Despautère (1513, 1525). Ce dernier définissait la syntaxe « construction de deux ou plusieurs parties du discours selon une règle de congruité — ou contre elle », définition bien proche de celle du moderne *syntagme* ou, plus exactement, de sa *catène.* La syntaxe était communément tenue pour impérative, permissive (« selon la règle ») et prohibitive (« ou contre elle »), ce que Chomsky proclame encore au XX^e s.

Une partition fondamentale divisait son objet en **faits de rection** et **faits de concordance,** le mot *constructio* étant devenu synonyme de *syntaxis.*

Aucune confusion animiste ne se cachait sous le terme de « rection » ; Despautère précise qu'un mot ne régit pas par sa propre puissance *(per suam potestatem),* mais uniquement par la force de l'sage des bons auteurs *(ex vi usus doctissimorum) :* la norme était fondée sur l'usage.

Les subtilités logiques étaient tenues pour « sophismes », et la nouvelle grammaire se caractérisait par une prise en compte systématique du contexte des mots étudiés et par la méthode de substitution selon laquelle Despautère assimile, par exemple, *Errare est res humana* à *Error est res humana ;* fondements d'une grammaire distributionnelle.

Les grammairiens enseignaient aussi comment on passe d'un tour à l'autre : *Gaudeo quod tu bene vales* → *Gaudeo te bene valere ;* fondement d'une grammaire transformationnelle, qui recourait volontiers à l'ellipse (l'« effacement » des générativistes modernes) et développait *lego* en *sum legens* (Despautère).

L'interprétation sémantique de la marque syntaxique (le *caténant* de Frei) était méticuleuse : Despautère propose vingt-trois valeurs sémantiques ou lo-

giques de la relation « nom + nom au génitif », parmi lesquelles certaines, dans un but de simplification, sont mises en correspondance avec les constructions du verbe :

« On décèle un actif dans *Providentia Dei,* qui vaut *per quam Deus providet,* et un passif dans *Timor Dei,* qui signifie « parce que Dieu est craint ». »

Une nouvelle conception se faisait jour, et la grammaire française naissante allait osciller entre le système grammatico-logique ruminé pendant des siècles au niveau des facultés, et un formalisme empirique mieux adapté aux besoins scolaires.

La tendance empirique fut représentée entre autres par Palsgrave (*l'Esclaircissement de la langue francoyse,* 1530) et Meigret (*Tretté de la grammere françoeze,* 1550), dont les ouvrages sont analysés à l'article spécial LINGUISTIQUE. Le premier avait à faire face aux problèmes de l'enseignement du français aux Anglais ; le second, traducteur de textes latins, était payé pour connaître les différences structurales entre latin et français.

La tendance philosophique fut représentée au XVI^e s., selon J.-Cl. Chevalier, par Scaliger (*De causis linguae latinae,* 1540), par Ramus (*Scholae grammaticae,* 1559 ; *Gramere,* 1562) et par Sanctius (*Minerva,* 1587) ; mais tous les trois firent profession d'asseoir sur l'observation de l'usage les constructions de leur raison.

Aucun grammairien du XVI^e s. ne mit sous le chef de la syntaxe ce qu'on y met communément aujourd'hui. Meigret remplace *syntaxis,* qu'il laisse aux Grecs, par « batiment ou construcçion, ou ordonance bone de parolle », et il en limite l'objet à l'ordre des mots — quoique toute sa grammaire fourmille de remarques sur la construction ; de même Jean Garnier limite à trois pages, traitant de l'ordre des mots, le chapitre *De syntaxi* de son *Institutio gallicae linguae,* publiée en 1558 à Genève pour des élèves de langue allemande. Pour Ramus, qui, le premier, francisa le terme, la syntaxe est « le bastiment des mots entre eulx par leurs proprietez », et le chapitre qui lui est consacré étudie, avec l'ordre des mots, la construction de la phrase. La définition s'élargit encore chez Sanctius, qui écrit (empruntant l'idée formulée en latin par Saturnius dans son *Mercurius* en 1546) : « La syntaxe, ou oratio, n'est pas une partie de la grammaire, c'en est la fin. » Intégration de toute la grammaire à la syntaxe, qui préfigure la grammaire transformationnelle de Chomsky.

Au XVII^e s., la grammaire empirique eut pour champion notoire Vaugelas, dont on ne peut dire précisément ce qu'il entendit par syntaxe, parce que son livre — qui ne vise pas les érudits — est délibérément écrit sans classement.

Dans la *Grammaire générale et raisonnée,* d'Arnauld et Lancelot (1660), qui continue et porte à son apogée la tendance philosophique, la syntaxe (« ou Construction des mots ensemble ») occupe le vingt-quatrième et dernier chapitre (pp. 103-108 de la 2^e éd.). Le contenu en est conforme à la partition traditionnelle :

« La construction des mots se distingue généralement en celle de convenance, quand les mots doivent convenir ensemble, et en celle de régime, quand l'un des deux cause une variation dans l'autre. »

Les règles d'accord sont présentées comme universelles, parce que la raison le veut ainsi, tandis que « la syntaxe de régime, au contraire, est presque toute arbitraire, et par cette raison se trouve très-différente dans toutes les langues ». Ainsi, le français exprime par *à* ou *de,* ou par « le simple article », ce que les langues anciennes exprimaient par les cas. Pourtant, les auteurs appliquent aussitôt les noms des cas aux différentes constructions du nom en français, d'ailleurs étudiées déjà au chapitre VI.

Selon une habitude qui remonte aux Grecs, le chapitre de la syntaxe se termine par la mention de quelques « figures de construction » : syllepse, ellipse, pléonasme, hyperbate.

Aucune étude systématique n'est faite dans cet ouvrage de l'ordre des mots, dont la valeur syntaxique n'est pourtant pas ignorée, car le « nominatif » est défini au chapitre VI par la position du nom devant le verbe, l'« accusatif » par la postposition.

Malgré la part minime qu'Arnauld et Lancelot accordent dans leurs titres à la syntaxe, J.-Cl. Chevalier rend hommage à Lancelot d'avoir le premier défini la théorie syntaxique, et cela en 1644 dans la *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement la langue latine,* écrivant à propos de Sanctius :

« Cet Auteur s'est estendu particulierement sur la structure et la liaison du discours, que les Grecs appellent Syntaxe [...].

Car il faut remarquer, que les parties du discours se peuvent lier ensemble ou par une construction simple, lorsque tous les termes sont tellement exprimez dans leur ordre naturel, qu'on voit clairement pourquoy l'un gouverne l'autre ; ou par une construction figurée, lorsque s'éloignant de cette simplicité, on use de certains tours et de certaines expressions, parce qu'elles sont ou plus fortes, ou plus courtes, ou plus élégantes, dans lesquelles il y a plusieurs parties du discours qui sont sous-entendues sans estre marquées. »

Cette conception de la syntaxe, que bien des grammairiens modernes ne renieraient pas, est, en fait, appliquée dans la *Grammaire générale.*

Il est montré à l'art. spécial COMPLÉMENT qu'une page fut tournée au XVIII^e s. dans l'histoire de la grammaire quand Du Marsais remplaça la notion de *régime* par celle de **complément,** et définit les méthodes d'analyse des mots et des propositions (Buffier et Girard disaient *phrases*), qui ont duré jusqu'à l'époque moderne.

La rection éliminée, il restait l'ordre des mots et la concordance, entre lesquels Beauzée tenta — sans succès durable — de répartir respectivement le sens des mots *construction* et *syntaxe.* À la construction *simple,* dite aussi naturelle, donnée pour universelle, et à la construction *figurée* était ajoutée une construction *usuelle,* mélange de l'une et de l'autre, « en usage dans les livres, dans les lettres et dans la conversation des honnêtes gens » *(Principes de grammaire).*

Au XIX^e s. et dans la première moitié du XX^e, tous les grammairiens s'accommodèrent d'une définition générale de la syntaxe telle que celle de Napoléon Landais (1836) : *arrangement, construction des mots et des phrases selon les règles de la Grammaire.* C'est au milieu du XX^e s. que commencèrent à se poser les problèmes de frontières débattus au début de cet article.

syntaxique [sɛ̃taksik] adj. (de *syntaxe ;* 1819, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Relatif aux règles régissant l'arrangement des mots et la construction des phrases d'une langue : *À l'ordinaire, pas de langue moins musicale que la sienne* [de Saint-Simon], *ni moins soucieuse de correction grammaticale ou syntaxique* (Gide). || **2.** *Système syntaxique,* système de lois permettant d'étudier un langage sous son aspect purement formel, sans référence à la signification ou à l'usage qui en est fait.

syntectique [sɛ̃tɛktik] n. m. (gr. *suntêktikos,* qui se décompose facilement, dér. de *suntêkein,* faire fondre ensemble, allier ou unir étroitement, de *sun,* ensemble, avec, et de *têkein,* faire fondre ; 1975, Larousse). Alliage qui subit, au cours de son refroidissement, une réaction à une température déterminée, par laquelle deux phases

liquides non miscibles réagissent pour donner naissance à une phase solide.

synthème [sɛ̃tɛm] n. m. (gr. *sunthêma,* relation, de *suntithenai,* mettre ensemble [v. l'art. suiv.] ; 1972, *Dict. de linguistique*). Dans la terminologie d'André Martinet, segment d'énoncé formé de plusieurs monèmes lexicaux, qui fonctionne comme une unité syntaxique minimale (par ex., les mots dérivés).

synthèse [sɛ̃tɛz] n. f. (lat. *synthesis,* réunion de plusieurs objets de nature analogue, composition [d'un médicament], sorte de vêtement de dessus pour les repas, gr. *sunthesis,* action de mettre ensemble, de combiner, d'arranger, combinaison, mélange, dér. de *suntithenai,* mettre ensemble, rassembler, réunir, de *sun,* ensemble, avec, et de *tithenai,* poser, placer ; 1607, Habicot, au sens I, 1 [« opération mentale par laquelle on construit un système... », 1872, Littré] ; sens I, 2, 1872, Littré ; sens I, 3, 1876, Larousse ; sens I, 4-5 et II, 2-3, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1805, Lunier ; sens II, 4, 1933, Larousse [*synthèse additive, soustractive,* 1964, Larousse] ; sens II, 5, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens III, 1701, Furetière ; sens IV, 1596, Hulsius [« garde-robe complète », 1876, Larousse]).

I. 1. Méthode de raisonnement qui descend des principes aux conséquences, des causes aux effets : *La manière de démontrer est double : l'une se fait par analyse ou résolution, et l'autre par la synthèse ou composition* (Descartes). ‖ *Par extens.* Opération mentale par laquelle on construit un système, on établit des lois générales en partant de l'étude des faits établis : *Les éléments d'une science exacte ne sont d'aucune utilité à ceux qui ne poussent pas cette science assez avant pour en faire la synthèse* (France). ‖ **2.** Dans le langage courant, exposé d'ensemble : *Synthèse historique. Pour un jour de synthèse, il faut des années d'analyse* (Fustel de Coulanges). ‖ **3.** Chez Kant, le fait d'ajouter à une représentation quelque chose qui n'y est pas contenu initialement. ‖ **4.** Chez Hegel, dernier temps de la dialectique spéculative. ‖ **5.** *Conseiller de synthèses,* conseiller extérieur se mettant à la disposition d'un chef d'entreprise importante pour l'aider à étudier et à résoudre ses problèmes sur un plan très général.

II. 1. Opération chimique par laquelle on combine des corps simples pour en former des composés, ou des corps composés pour en former d'autres plus complexes. ‖ **2.** Opération chimique complexe par laquelle les cellules vivantes fabriquent les diverses substances plastiques, énergétiques ou fonctionnelles dont l'organisme auquel elles appartiennent a besoin pour subsister, croître et se multiplier. ‖ **3.** *Synthèse chlorophyllienne,* syn. de PHOTOSYNTHÈSE. ‖ **4.** *Synthèse des couleurs complémentaires,* superposition de couleurs complémentaires, notamment au moyen du disque de Newton, qui vise à donner l'impression du blanc. ‖ *Synthèse additive, synthèse soustractive,* procédés de trichromie qui permettent de tirer des photographies en couleurs soit par addition des trois couleurs fondamentales, soit par soustraction du blanc des trois couleurs complémentaires. ‖ **5.** *Synthèse de la parole,* méthode d'étude de la phonation qui consiste à reconstruire du langage parlé à partir d'une analyse des sons.

III. En chirurgie, réunion des parties d'une plaie, des fragments d'un os brisé.

IV. Dans l'Antiquité, robe que les Romains portaient pendant le repas. ‖ Nom donné aussi à une garde-robe complète.

synthétique [sɛ̃tetik] adj. (gr. *sunthetikos,* qui compose, qui assemble, qui combine, dér. de *sunthetos,* composé, de *suntithenai,* mettre ensemble, rassembler, réunir [v. l'art. précéd.] ; 1602, Bloch-Wartburg, au sens I, 1 ; sens I, 2, v. JUGEMENT ; sens I, 3, 1877, Darmesteter, 156 ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1935, Acad. [« qui aide à reproduire par synthèse, en chimie », 1872, Littré] ; sens II, 2, 1964, Robert [substantiv., milieu du XX^e s.]).

I. 1. Relatif à l'opération de l'esprit appelée « synthèse » ; qui se fait grâce à cette opération : *La science proprement dite ne conçoit, entre les concepts, d'autres liaisons que les rapports synthétiques ou analytiques* (Boutroux). ‖ **2.** *Jugement synthétique,* v. JUGEMENT. ‖ **3.** *Langues synthétiques,* locution à valeur générique, désignant l'ensemble formé par les langues flexionnelles et par les langues agglutinantes. ‖ **4.** *Théorie synthétique de l'évolution,* darwinisme modernisé qui fait appel au calcul statistique appliqué aux populations animale ou végétale, et qui distingue l'évolution des sous-espèces, celle des familles et celle des grands embranchements, au point de leur attribuer des causes différentes.

II. 1. Qui est produit par synthèse chimique : *Ammoniac, essence, caoutchouc synthétique.* ‖ **2.** Se dit d'un produit fabriqué pour remplacer un élément naturel, simple ou composé : *Nous avons fait le nécessaire pour obtenir une caféine synthétique, ce qui ne peut manquer de nous donner quelque apaisement* (Duhamel). *Porter des bijoux synthétiques. Un diamant, une perle synthétique ;* substantiv. et fam. : *Ce n'est pas de l'or, c'est du synthétique !*
● CONTR. : **II, 2** *naturel.*

synthétiquement [sɛ̃tetikmɑ̃] adv. (de *synthétique ;* 1762, Acad.). D'une manière synthétique ; par synthèse : *D'autres peuples, plus favorisés, sentent tout de suite, tout à la fois, synthétiquement* (Baudelaire). *Un produit obtenu synthétiquement.*

synthétiser [sɛ̃tetize] v. tr. (dér. savant de *synthèse ;* 1833, Balzac, au sens 1 [absol., 1868, Cl. J. Tissot, p. 35] ; sens 2, 1935, Alexis Carrel). **1.** Réunir par synthèse, présenter sous une forme synthétique : *Synthétiser des notions, un ensemble de faits. Dès qu'il* [Forain] *allégorise et synthétise la femme, dès qu'il la distrait d'un milieu réel, il devient tout de suite inimitable* (Huysmans) ; et absol. : *Il synthétise trop rapidement, sans analyse préalable suffisante.* ‖ **2.** Obtenir, préparer par synthèse chimique : *Depuis 1936, on a synthétisé la vitamine C. Cette vitamine, c'est l'acide ascorbique* (P.-É. Victor).

synthétiseur [sɛ̃tetizœr] n. m. (de *synthétiser ;* 1972, *Dict. de linguistique,* au sens 1 ; sens 2-3, 1975, Larousse). **1.** Appareil de phonétique expérimentale qui permet de réaliser une synthèse de la parole. ‖ **2.** Orgue électronique permettant de varier à l'infini des combinaisons de timbres. ‖ **3.** Dispositif permettant de faire apparaître simultanément sur un écran de télévision deux images de sources différentes.

syntol [sɛ̃tɔl] n. m. (de *synt*[*hétique*] ; 1975, *Lexis*). Langage symbolique spécialisé pour la documentation automatique.

syntone [sɛ̃tɔn] adj. (gr. *suntonos,* soutenu, qui résonne d'accord, qui est d'accord avec, dér. de *sunteinein,* tendre ensemble, de *sun,* ensemble, avec, et de *teinein,* tendre ; 1929, R. Martin du Gard, au sens 2 ; sens 1, 1964, Robert). **1.** Se dit de ce qui est en syntonie. ‖ **2.** En psychologie, se dit d'une personne qui vibre à l'unisson avec son entourage.

syntonie [sɛ̃tɔni] n. f. (gr. *suntonia,* accord de sons, de *suntonos,* qui résonne d'accord [v. l'art. précéd.] ; 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Accord en résonance de plusieurs circuits oscillants sur la même fréquence. ‖ **2.** État des personnes syntones.

syntonisation [sɛ̃tɔnizasjɔ̃] n. f. (de *syntoniser ;* 1907, Larousse). Méthode de réglage des récepteurs de radiodiffusion.

syntoniser [sɛ̃tɔnize] v. tr. (de *syntonie ;* 1907, Larousse). Mettre un circuit oscillant en résonance avec un autre, l'accorder sur la même fréquence.

synusie [sinyzi] n. f. (gr. *sunousia,* existence en commun, dér. de *sunôn,* part. prés. de *suneinai,* être avec, de *sun,* ensemble, avec, et de *einai,* être ; 1975, Larousse). Microassociation d'animaux ou de plantes occupant un espace limité et généralement restreint.

syphilide [sifilid] n. f. (de *syphilis ;* 1836, Acad. [*syphilide maculeuse, papuleuse, pustuleuse,* 1876, Larousse ; *syphilide bulleuse, pigmentaire,* 1904, Larousse]). Élément d'éruption syphilitique pouvant avoir la forme d'une tache *(syphilide maculeuse).* d'un bouton *(syphilide papuleuse),* d'une cloque simple *(syphilide bulleuse)* ou d'une cloque remplie de pus *(syphilide pustuleuse) : Ce sont des syphilides, mon bonhomme ! Soignez-vous ! Diable, ne badinez pas avec l'amour !* (Flaubert). ‖ *Syphilide pigmentaire,* syphilide caractérisée par une augmentation de la pigmentation sur des surfaces de la peau plus ou moins grandes entourant des régions à pigmentation normale.

syphiligraphe [sifiligraf] n. (var. de *syphilographe,* même sens [1855, Nysten], de *syphilo-,* élément tiré de *syphilis,* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1904, Larousse [d'abord « auteur d'une syphilographie », 1872, Littré]). Médecin spécialiste de la syphilis : *Mon maître et ami, le célèbre syphiligraphe d'Entraigues, m'avait chaleureusement recommandé au docteur Stein* (Cendrars).

syphiligraphie [sifiligrafi] n. f. (var. de *syphilographie,* même sens [1836, Acad.], de *syphilo-,* élément tiré de *syphilis,* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1872, Littré). Etude médicale de la syphilis.

syphilis [sifilis] n. f. (lat. de la Renaissance *syphilis,* même sens [1530, Fracastori], de *Syphilus,* n. d'un berger d'Amérique qui, ayant entraîné le peuple de l'île d'Ophise à ne plus rendre de culte au dieu du Soleil, fut frappé par celui-ci de la syphilis, tout comme le peuple d'Ophise, le nom de *Syphilus* étant une création, apparemment arbitraire, de Fracastori, lequel, en imaginant son histoire, s'est probablem. inspiré du mythe de Niobé et d'Apollon ; 1659, G. Patin). Maladie vénérienne contagieuse, provoquée par un tréponème, et qui peut devenir constitutionnelle et héréditaire.

syphilisation [sifilizasjɔ̃] n. f. (de *syphilis ;* 1855, Nysten). Inoculation expérimentale de la syphilis.

syphilitique [sifilitik] adj. (de *syphilis ;* 1664, *Mél. Frank,* 17). Qui est de la nature de la syphilis ; qui est un symptôme de la syphilis : *Dans ses antécédents personnels nous relevons plusieurs accès de paludisme et un chancre syphilitique* (Cendrars).

◆ adj. et n. (1872, Littré). Qui est atteint de syphilis : *Syphilitique par vocation, sans qu'un regard en arrière vînt lui donner quelque regret* (Ch.-L. Philippe).

syphiloïde [sifilɔid] n. f. (de *syphilo-,* élément tiré de *syphilis,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1855, Nysten, comme adj., au sens de « qui a quelque ressemblance avec la syphilis » [en parlant d'une affection] ; comme n. f., au sens actuel, 1933, Larousse [aussi *syphiloïde postérosive*]). Nom donné aux éruptions cutanées qui ont l'aspect de syphilides, mais ne sont pas d'origine syphilitique. ‖ *Syphiloïde postérosive,* éruption des nourrissons, due à des troubles gastrointestinaux, et caractérisée par des plaques érythémateuses, érosives, surélevées et parfois confluentes.

◆ adj. (1964, Larousse). *Plaies syphiloïdes du chat,* plaies ovalaires, légèrement surélevées, bien circonscrites, localisées aux régions crurales et, parfois, à l'abdomen.

syphilome [sifilom] n. m. (dér. savant de *syphil*[*is*] ; 1878, Larousse). Tumeur d'origine syphilitique (gomme).

syphilophobie [sifilofɔbi] n. f. (de *syphilo-,* élément tiré de *syphilis,* et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1933, Larousse). Crainte morbide des maladies vénériennes.

syriaque [sirjak] adj. et n. m. (lat. *syriacus,* de Syrie, Syrien, de *Syria,* la Syrie, gr. *Suria ;* 1672, Sacy). Se dit d'une langue sémitique ancienne, parlée dans la Mésopotamie septentrionale.

syrien, enne [sirjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Syrie,* n. géogr., lat. *Syria,* la Syrie [v. l'art. précéd.] ; XII^e^ s., *Aye d'Avignon,* écrit *Surien* [*Syrien,* XVI^e^ s.], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Relatif à la Syrie ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays. ‖ **2.** Se dit des Églises chrétiennes et de leurs fidèles qui sont implantés en Syrie et hors de ce pays, de tous ceux dont le rite emploie la langue syriaque.

◆ adj. (1876, Larousse). *Déesse syrienne,* nom donné à Ashtart (Astarté) dans le monde gréco-romain, où elle fut l'objet d'un des cultes orientaux.

◆ **syrien** n. m. (1964, Larousse). Dialecte arabe parlé en Syrie.

syring(o)- [sirɛ̃g(o)], premier élément, tiré du gr. *surigx, suriggos,* tout objet ou conduit long et étroit (v. SYRINX), et qui entre dans la composition de quelques mots.

syringa [sirɛ̃ga] n. m. (lat. scientif. moderne *syringa,* seringa [v. SERINGA] ; 1694, Tournefort, au sens de « seringa » ; sens actuel, 1768, Valmont de Bomare). Nom scientifique du lilas.

syringe n. f. V. SYRINX.

syringobulbie [sirɛ̃gobylbi] n. f. (de *syringo-* et de *bulbe ;* 1953, Larousse). Atteinte du bulbe rachidien par le processus syringomyélique, caractérisée par des troubles variables selon la topographie de la cavité intrabulbaire.

syringomyélie [sirɛ̃gomjeli] n. f. (de *syringo-* et du gr. *muelos,* moelle ; 1823, Ch. P. Ollivier). Maladie de la moelle épinière, caractérisée par la formation d'une cavité plus ou moins étendue au voisinage du canal épendymaire, et qui a pour effet d'abolir la sensibilité du patient à la douleur, au chaud et au froid, tout en conservant la sensibilité au tact.

syringomyélique [sirɛ̃gomjelik] adj. (de *syringomyélie ;* 1904, Larousse). Qui se rapporte à la syringomyélie.

syrinx [sirɛ̃ks] n. f. (lat. *syrinx, -ingis,* roseau, flûte de roseau, flûte de Pan, gr. *surigx, -iggos,* roseau taillé et creusé, flûte champêtre, tout objet ou conduit long et étroit, et, au plur. *surigges,* « sépultures souterraines des rois égyptiens, à Thèbes » ; 1752, Trévoux, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1904, Larousse ; sens II [du gr. *surigges* — v. ci-dessus], 1765, *Encyclopédie,* écrit *syringes* [*syrinx,* 1872, Littré]).

I. 1. Nom donné par les Grecs anciens à tout instrument de musique de la famille des flûtes : *Tâche donc, instrument des fuites, ô maligne | Syrinx, de refleurir aux lacs où tu m'attends* (Mallarmé). *Pan, riant à travers ses larmes, tourne et retourne entre ses gros doigts de Caliban, la flûte nouvelle, la flûte à sept tuyaux, la divine Syrinx* (Laforgue). ‖ **2.** Chez les oiseaux, organe phonateur, situé ordinairement à la jonction de la trachée et des bronches.

II. Nom donné par les Grecs aux sépultures souterraines de rois égyptiens, à Thèbes, dans la Vallée des Rois.

• REM. **1.** Au sens I, 1, on rencontre rarement le genre masculin (mai 1870, Rimbaud) : *Je regrette les temps* [...] *Où, baisant mollement le clair syrinx, sa lèvre* [de Pan] *Modulait sous le ciel le grand hymne d'amour* (Rimbaud).

2. Au sens II, on rencontre parfois la forme SYRINGE, n. f. (v. ci-dessus) : *J'ai traité si durement ce misérable corps, qu'il ressemble à ces momies desséchées depuis quarante siècles dans les syringes de l'Égypte* (Gautier).

syrma [sirma] n. m. (lat. *syrma,* robe traînante, gr. *surma,* ce qu'on traîne derrière soi, robe traînante, tresse de cheveux pendant sur le dos, de *surein,* tirer, traîner ; 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2,

1904, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité grecque, robe traînante. || **2.** Tresse de cheveux pendant sur le dos.

syrphe [sirf] n. m. (lat. scientif. moderne *syrphus,* même sens, peut-être du gr. *surphax,* tas d'immondices, dér. de *surein,* traîner, charrier ; 1803, Boiste). Mouche à abdomen jaune et noir, commune sur les fleurs, et dont la larve se nourrit de pucerons.

syrphidés [sirfide] n. m. pl. (de *syrph[e]* et de *-ide/-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse, écrit *syrphides ; syrphidés,* 1904, Larousse). Famille de mouches dont les larves sont très dissemblables.

syrtes [sirt] n. f. pl. (lat. *syrtis,* banc de sable, bas-fond, gr. *surtis,* même sens ; XIII[e] s., Guillaume de Tyr, écrit *cyrtes ; syrtes,* 1660, Oudin [d'abord au sing. *syrte,* 1535, Kunze]). Sables mouvants dangereux pour les navires : *Mon refuge contre les oisifs et les croquants était l'enclos du Béguinage* (à Gand) [...], *région calme, placée comme les syrtes africaines au bord des tempêtes* (Chateaubriand).

syssities [sisiti] n. f. pl. (gr. *sussitia,* plur. de *sussition,* repas en commun, dér. de *sussitos,* qui mange avec, de *sun,* ensemble, avec, et de *sîtos,* blé, aliment, nourriture ; 1872, Littré). Dans l'Antiquité, en Crète et à Sparte, repas pris quotidiennement en commun par les citoyens.

systématicien, enne [sistematisjɛ̃, -ɛn] n. (de *systématique ;* 1943, Caullery, p. 8). Spécialiste de systématique.

systématique [sistematik] adj. (bas lat. *systematicus,* systématique, gr. *sustêmatikos,* qui forme un tout, qui repose sur un ensemble de principes, de *sustêma, -matos,* système [v. SYSTÈME] ; 1552, Godefroy, écrit *sistematique,* au sens de « régi par les lois d'un ensemble complexe et cohérent » ; 1584, Goulart, dans la loc. *inesgalité systématique,* de sens peu clair ; sens 1, 1721, Trévoux [*doute systématique,* 1876, Larousse] ; sens 2, av. 1747, Vauvenargues ; sens 3, 1807, M[me] de Staël ; sens 4, 1933, Larousse [*lésions systématiques,* même sens, 1877, Littré]). **1.** Qui se rapporte à un système, à une vue d'ensemble ; qui est combiné d'après un système : *Le génie seul peut former un ordre systématique des choses et des faits, de leurs combinaisons respectives* (Buffon). *La science est plus que la connaissance : c'est la connaissance réfléchie, systématique, méthodique* (Ch. de Rémusat). || *Doute systématique,* syn. de DOUTE MÉTHODIQUE. || **2.** Qui est apte à concevoir des systèmes, des vues d'ensemble, et qui, par principe, y conforme sa pensée, ses actes, sa conduite : *Descartes avait l'esprit systématique* (Vauvenargues). *Jean-Jacques est beaucoup moins spontané que sincère. C'est le contraire d'un primitif. Du protestant il a l'esprit systématique, capable de tirer un raisonnement abstrait aux dernières conséquences* (Cocteau). || **3.** Se dit d'une personne qui agit de façon rigide, sans tenir compte des circonstances, des éléments individuels, ou de ce qui traduit cette attitude, ce comportement : *La description archéologique est précisément abandon de l'histoire des idées, refus systématique de ses postulats et de ses procédures* (Foucault). *Une opposition systématique. C'est systématique chez lui : il faut toujours qu'il prenne le contre-pied de l'opinion commune.* || **4.** *Affection systématique* ou *systématisée,* atteinte d'un ensemble de structures histologiques, caractéristique de certaines affections intéressant les différentes localisations de ces structures.

● SYN. : **1** *méthodique, rationnel ;* **2** *déductif, discursif, logique ;* **3** *automatique.*

◆ n. f. (1904, Larousse). Science des êtres vivants qui a pour objet leur classification rationnelle et l'établissement d'une nomenclature aux règles universelles et fixes.

systématiquement [sistematikmɑ̃] adv. (de *systématique ;* 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** D'une manière systématique ; d'après des règles préconçues et coordonnées : *Des faits systématiquement groupés.* || **2.** Par système, par dessein préconçu : *Après l'esclandre chez les Diamonds, il refusait systématiquement toutes les invitations* (Triolet).

● SYN. : **1** *logiquement, méthodiquement, rationnellement ;* **2** *automatiquement, par principe.*

systématisation [sistematizasjɔ̃] n. f. (de *systématiser ;* 1824, H. de Saint-Simon). Action de systématiser : *L'idée du progrès par la conservation et par l'ordre est le principe de la systématisation des phénomènes sociaux* (Boutroux).

systématisé, e [sistematize] adj. (part. passé de *systématiser ;* 1933, Larousse, aux sens 1-2). **1.** *Délire systématisé,* en psychiatrie, délire qui s'organise sur une idée prévalente ou sur un thème principal qui sera le point de départ de développements ultérieurs. || **2.** *Affection systématisée,* v. SYSTÉMATIQUE.

systématiser [sistematize] v. tr. (de *système* et/ou de *systématique ;* 1756, V. de Mirabeau, comme v. intr., au sens de « se livrer à des systèmes, concevoir des doctrines abstraites » ; comme v. tr., au sens actuel, 1771, Trévoux [absol., 1964, Larousse]). Réduire en système, ordonner selon un système, un plan préconçu : *Le caractère de notre siècle est de systématiser tout* (Chateaubriand). || *Absol.* Juger à partir d'idées préconçues, de parti pris : *Tu as tort de systématiser : les faits sont plus complexes.*

système [sistɛm] n. m. (bas lat. *systema, -matis,* assemblage, système [en musique], gr. *sustêma, -matos,* réunion en corps de plusieurs objets ou de plusieurs parties d'un même objet, ensemble, total, masse, constitution politique, système philosophique, réunion de vers formant une strophe, accord [en musique], dér. de *sunistanai,* placer ensemble, réunir, assembler, de *sun,* ensemble, avec, et de *histanai,* placer [debout] ; 1552, Vaganay, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1721, Trévoux [*esprit de système,* av. 1782, d'Alembert ; *se faire un système de,* 1835, Acad. ; *par système,* av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1706, Richelet ; sens II, 2, 1690, Furetière [... *taper sur le système,* 1867, Delvau ; *se faire sauter le système,* 1888, Villatte] ; sens II, 3, 1765, *Encyclopédie* [*système d'équations,* 1933, Larousse ; *système formel, système hypothético-déductif,* 1964, Larousse] ; sens II, 4, 1792, Brunot [*système C. G. S.,* 1923, Larousse ; *système Giorgi* ou *M. K. S. A., système international SI,* 1964, Larousse] ; sens II, 5, fin du XVI[e] s. ; sens II, 6, 1872, Littré ; sens II, 7, 1836, Acad. [*système de signalisation,* 1964, Larousse] ; sens II, 8, 1753, Buffon ; sens II, 9, 1872, Littré ; sens II, 10, 1964, Larousse ; sens III, 1, 1690, Furetière ; sens III, 2, 1771, J.-J. Rousseau [absol., 1832, Cabet, 385 — « l'ensemble des combinaisons... imaginées... par... Law », v. 1720, Brunot] ; sens III, 3-4, 1968, Larousse [aussi « ensemble formé de plusieurs machines... », *système intégré de gestion et système de programmation*] ; sens III, 5, 1831, V. Hugo [*système optique,* 1964, Larousse] ; sens III, 6, 1975, Larousse [*système d'artillerie,* 1933, Larousse] ; sens III, 7, 1876, Larousse ; sens III, 8, 1873, Rimbaud [*système D,* 1907, Larousse] ; sens IV, 1964, Larousse [*Père Système,* « élève immatriculé le premier de sa promotion, à Saint-Cyr », 1849, Esnault]).

I. 1. Réunion d'idées, de principes coordonnés de façon à former un tout scientifique ou un corps de doctrine : *Un système n'est autre chose que la disposition des différentes parties d'un art ou d'une science dans un ordre où elles se soutiennent toutes mutuellement et où les dernières s'expliquent par les premières* (Condillac). *Le système d'Auguste Comte consiste dans une marche méthodique de la science à la religion en passant par la philosophie* (Boutroux). || **2.** *Péjor.* Ensemble de principes arbitraires et pré-conçus desquels on tire des conclusions éloignées de la réalité : *La science a presque toujours été retardée par les systèmes*

(Cuvier). *Le voilà charmé d'obtenir un auditeur à son bavardage, à ses systèmes* (Nerval). || *Esprit de système*, penchant à tout réduire en système, à partir de principes arbitraires et préconçus, pour porter des jugements, faire des classifications : *Quiconque est possédé de l'esprit de système ferme les yeux à la réalité* (Chateaubriand). *Je suis très faible, très déférent devant Flaubert. Cela ne m'empêche quand même pas de voir qu'il a l'esprit de système, de le voir et d'en souffrir* (Duhamel). || *Se faire un système de*, tenir de parti pris, avec entêtement à : *Se faire un système de sa mauvaise conduite.* || *Par système*, de parti pris, sans tenir compte de la réalité : *Satie se moquait, se dépréciait, se mettait en mauvaise posture par système, afin de tourner le dos à la déliquescence non symboliste de l'époque* (Cocteau). || **3.** *Système clos*, ensemble de faits considéré comme pratiquement soustrait à toute autre influence que celle qu'ont entre eux les faits envisagés : *Dans la réalité, tout se tient, mais il est parfois utile, pour la commodité de la science, de supposer des systèmes clos.*

II. 1. Combinaison d'éléments de même espèce réunis de manière à former un ensemble autour d'un centre : *Les satellites de Jupiter forment autour de lui un système semblable à celui des planètes autour du Soleil* (Laplace). *Système solaire. Système moléculaire.* || **2.** Ensemble d'organes ou de tissus de même nature et destinés à des fonctions analogues : *Système nerveux, circulatoire, digestif.* || *Système osseux, pileux, sympathique, parasympathique*, v. ces mots. || Pop. *Courir, donner, porter, taper sur le système*, exaspérer : *Le Conseil municipal de Rouen* [...] *recommence à me taper sur le système* (Flaubert). *Quant à tous ces bougres, je veux dire les copains de là-bas, ils commencent à me donner sur le système* (Duhamel). || Pop. *Se faire sauter le système*, se suicider. (Vieilli.) || **3.** Ensemble ou sous-ensemble de termes définis par les relations qu'ils entretiennent entre eux : *La langue est un système qui ne connaît que son ordre propre* (Saussure). *Système du nombre en français. Système phonologique d'une langue.* || *Système d'équations, système formel*, v. ÉQUATION, FORMEL. || *Système hypothético-déductif*, ensemble des énoncés déduits de prémisses non contradictoires. || *Système syntaxique*, v. SYNTAXIQUE. || **4.** *Système d'unités*, ensemble cohérent d'unités de mesure. || *Système décimal, métrique*, v. DÉCIMAL, MÉTRIQUE 1. || *Système C.G.S.*, système dans lequel les unités fondamentales sont le centimètre, le gramme et la seconde. || *Système Giorgi* ou *système M.K.S.A.*, système dans lequel les unités fondamentales sont le mètre, le kilogramme, la seconde et l'ampère. || *Système international SI*, système de mesures métriques décimal à sept unités de base : *Le système international SI est obligatoire en France.* || **5.** Ordonnance générale et ensemble des intervalles musicaux élémentaires compris entre deux sons extrêmes. || **6.** Vers grec ancien d'une longueur indéterminée, constitué par la réunion d'un certain nombre d'éléments rythmiques de même nature, formant un tout lié. || **7.** Mode d'organisation : *Tout ce qu'on a imaginé en ce sens, c'est l'élaboration et le maniement des annuaires dans leur complexité, avec le système par rues, le système alphabétique, le catalogue professionnel* (Aragon). *Le système de Taylor. Un système de parenté.* || *Système de signalisation*, v. SIGNALISATION. || **8.** En histoire naturelle, méthode de classification fondée sur l'emploi d'un seul ou d'un petit nombre de caractères. || **9.** Subdivision stratigraphique qui correspond à une période géologique et qui est caractérisée par sa flore, sa faune et certains épisodes orogéniques : *Le système dévonien.* || **10.** *Système nuageux*, ensemble des différents types de nuages qui accompagnent une perturbation complète.

III. 1. Ensemble ordonné de méthodes, de procédés visant à produire un résultat : *Son système était de chercher à diminuer toutes les haines dont le comte était l'objet* (Stendhal). *Je dirai même que votre système de défense vous accable* (Aymé). *Certaines administrations ont mis en usage un système inique d'amendes* (Adamov). *Un système d'éducation moderne.* || **2.** Mode de gouvernement, d'administration, de votation ou d'organisation sociale : *La plupart des grandes découvertes,* [...] *et en politique le système représentatif lui appartiennent* (Chateaubriand). *Il continuait et il étendait le système de Richelieu* (Bainville). *Un système électoral inique. La réforme du système pénitentiaire.* || Absol. *Le système*, désignation péjorative du régime politique et social en cours : *Ce n'est pas des individus que je dénonce ici* [...]. *C'est au système que j'en ai, dont nous avons pensé mourir* (Mauriac). *S'en prendre aux tares du système. Être victime du système ; autref.* et *spécialem.*, l'ensemble des combinaisons de crédit et de finance imaginées et mises en œuvre par le financier écossais Law : *Son fils s'établissait dans le système et perdait les restes d'une fortune très entamée* (Goncourt). || **3.** Ensemble des procédures et des moyens qui permettent d'appliquer des méthodes à un organisme ou d'atteindre un objectif technologique déterminé. || **4.** En informatique, ensemble des unités composant un type déterminé de matériel et des méthodes de traitement associées. || Ensemble formé de plusieurs machines conçues à l'origine pour des fonctions différentes ou indépendantes. || *Système intégré de gestion*, ensemble des moyens (machines et programmes) permettant de centraliser et d'exploiter, d'une manière coordonnée, les informations nécessaires à la gestion d'une entreprise. || *Système de programmation*, ensemble formé par un langage de programmation et les programmes tels que les compilateurs ou les assembleurs qui permettent à l'ordinateur de le traduire en langage-machine. || **5.** Appareil ou dispositif formé par des éléments agencés d'une manière plus ou moins compliquée : *Romain expliquait à M. Lorié le système de l'écluse* (Daudet). *Un système de fermeture automatique. Un système ingénieux, mais assez compliqué.* || *Système optique*, ensemble de lentilles, de miroirs, de prismes, destiné à former une image. || **6.** *Système d'arme*, ensemble complexe bâti autour d'un projectile avec tous les équipements nécessaires à sa mise en œuvre. || Vx. *Système d'artillerie*, ensemble de canons de divers calibres construits à la même époque suivant les mêmes principes et possédant des caractéristiques voisines : *Le système Gribeauval.* || **7.** Pièce métallique montée sur pivot, fixée sur le portant d'un bateau et dans laquelle se pose l'aviron. || **8.** *Fam.* Moyen employé pour réussir en quelque chose : *Pour être tranquille, il a trouvé le système : il ne décroche plus son téléphone. Un bon système pour gagner au tiercé.* || *Système D*, voir D.

IV. Dans l'argot des saint-cyriens, élève de la promotion des anciens chargé de la formation des jeunes aux traditions de l'école.

• SYN. : **I, 1** *doctrine, philosophie* ; **2** *hypothèse, théorie, thèse.* || **II, 7** *méthode, organisation, structure.* || **III, 1** *plan, technique* ; **2** *institution, régime* ; **8** *astuce* (fam.), *combinaison, combine* (fam.), *recette, tactique, truc* (fam.).

systole [sistɔl] n. f. (lat. *systolē*, abrègement d'une syllabe longue par nature, gr. *sustolê*, resserrement, contraction, mouvement de contraction du cœur, abrègement d'une voyelle longue, dér. de *sustellein*, rassembler, restreindre, de *sun*, ensemble, avec, et de *stellein*, équiper, préparer, envoyer ; fin du XIVe s., écrit *sistole* [*systole*, 1611, Cotgrave], au sens II ; sens I, 1541, Canappe [écrit *systole*]).

I. Période de contraction du muscle cardiaque, qui se fait de manière isochrone pour les deux oreillettes, puis pour les deux ventricules.

II. En métrique ancienne, licence par laquelle on abrégeait une syllabe longue par nature.
• CONTR. : **I** *diastole.*

systolique [sistɔlik] adj. (de *systole ;* av. 1553, Rabelais, écrit *systolicque,* puis 1855, Nysten, écrit *systolique*). Relatif à la systole : *Souffle systolique.*

systyle [sistil] adj. et n. m. (lat. *systylos,* systyle, gr. *sustulos,* dont les colonnes sont rapprochées avec un intervalle double de leur diamètre, de *sun,* ensemble, avec, et de *stûlos,* colonne ; 1691, Aviler). Se disait d'une ordonnance architecturale où l'entrecolonnement était de deux diamètres ou quatre modules.

syzygie [siziʒi] n. f. (bas lat. *syzygia,* union, assemblage, réunion de plusieurs pieds métriques, pieds composés, gr. *suzugia,* union, couple, paire, dér. de *suzugos,* uni sous le même joug, accouplé, apparenté, de *sun,* ensemble, avec, et de *zugos,* joug ; 1584, Goulart, au sens I ; sens II, 1964, Larousse ; sens III, 1872, Littré).

I. Nom donné à la position du Soleil et de la Lune quand ces astres sont en conjonction ou en opposition, soit à la nouvelle et à la pleine lune : *Lorsque les deux marées lunaire et solaire coïncident, la marée composée est plus grande : ce qui produit les grandes marées vers les syzygies* (Laplace).

II. Articulation spéciale des bras des crinoïdes, perpendiculaire à la direction des bras et dépourvue de muscles.

III. En métrique ancienne, groupe de deux pieds.

szlachta [slaʃta] n. f. (mot polonais de même sens ; 1964, Larousse). En Pologne, noblesse des chevaliers, dont l'influence alla croissant à partir du XIVe s.

t

t [te] n. m. (lat. *t*, 19e lettre de l'alphabet ; XIIIe s., Jubinal [II, 285], aux sens 1-2 ; sens 3, 1872, Littré ; sens 4, 1964, Larousse [aussi *T d'atterrissage* et *T magique*]). **1.** Vingtième lettre de l'alphabet français, la seizième des consonnes. || **2.** Consonne occlusive dentale sourde. (V. CONSONNE, art. spécial.) || **3.** *T dit « euphonique »*, celui qui s'intercale, encadré de deux traits d'union, entre certaines formes verbales de la troisième personne du singulier et les pronoms à initiale vocalique *il, elle, on* inversés. (V. EUPHONIE, art. spécial.) || **4.** *En T*, se dit des choses qui affectent la forme d'un T majuscule : *Table disposée en T. Carrefour en T.* (V. aussi TÉ, à l'ordre alphab.) || *T* ou *té d'atterrissage*, dispositif en forme de T placé au sol, et dont la plus grande branche indique la direction d'atterrissage. || *T magique*, élément des guides d'ondes utilisés pour l'acheminement des ultra-hautes fréquences, et dont la forme rappelle celle de la lettre T.

● REM. La consonne simple *t* ou redoublée *tt* se prononce [te] ainsi que le groupe *th* que l'on trouve dans des mots de formation savante, quelques mots étrangers ou des noms propres : *thème, théorème, Thiers.* Devant un *i*, sauf à l'initiale, la consonne *t* peut aussi noter la consonne [s] : *patience, minutie.* Le groupe *tion* note toujours [sjɔ̃], sauf dans *himation* [-tjɔ̃]. Le *t* final est souvent muet, en particulier dans les formes verbales. Il se prononce cependant dans quelques mots comme : *net* [nɛt], *huit* [ɥit]. Enfin, la consonne *t* est notée *d*, par suite d'un phénomène de liaison : pied-à-terre, un grand enfant, le second étage.

ta adj. poss. V. TON 1.

tab [tab] n. m. (mot angl. signif. proprem. « étiquette, marque » ; 1964, Larousse). Petite surface située à l'arrière d'une gouverne d'un avion, et destinée à atténuer les efforts du pilote lors du braquage de celle-ci.

1. tabac [taba] n. m. (esp. *tabaco*, tabac, arouak [langue d'Haïti] *tobaco*, sorte de cigare, tuyau recourbé utilisé pour inhaler la fumée du tabac ; 1599, Bloch-Wartburg, au sens 1 [*tabaco* — 1555, Poleur — était présenté comme un mot indigène et non comme un mot franç.] ; sens 2, 1629, Richelieu [*cave à tabac*, 1933, Larousse] ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, 1920, Bauche [*café-tabac*, 1934, J. Romains] ; sens 5, 10 janv. 1665, *Arrêt du parlement ;* sens 6, 1964, Larousse ; sens 7, 1888, Esnault [aussi *du même tabac*] ; sens 8, 1764, d'après Valmont de Bomare, 1791). **1.** Plante herbacée annuelle ou vivace, de la famille des solanacées, à larges feuilles alternes, dont certaines espèces sont cultivées pour leur feuillage ornemental et dont la principale espèce *(Nicotiana tabacum)*, caractérisée par la présence d'un alcaloïde toxique, la nicotine, donne le tabac à fumer, à chiquer, à priser : *Une plantation de tabac.* || **2.** Produit manufacturé préparé à partir de feuilles de tabac séchées et fermentées, et vendu sous diverses formes : *Biquet extrait son tabac d'une chaussette dont une ficelle étrangle le haut* (Barbusse). || *Cave à tabac*, au XVIIIe s., boîte carrée en bois, doublée de cuivre étamé, en porcelaine ou en marbre, divisée en compartiments et qui servait à conserver diverses sortes de tabac à priser dont on faisait des mélanges. || *Pot à tabac*, v. POT. || **3.** Le fait de fumer ; moment où l'on fume : *Nous avons dîné comme tous ces soirs, dans le vestibule du château ; nous en sommes au tabac et au schnick. Nous fumons chacun de nous comme chaque soir* (Genevoix). || **4.** Débit de tabac : *Acheter un tabac.* || *Café-tabac*, bureau de tabac auquel est adjoint un café. (Pl. *des* CAFÉS-TABACS.) || **5.** Au XVIIe s., lieu public où l'on se rendait pour fumer et pour boire, comme, plus tard, à l'estaminet. || **6.** Pièce d'habitation où l'on fumait et qui est devenue le *fumoir.* (On disait aussi TABAGIE.) || **7.** *Fig.* et fam. *Le même tabac*, la même chose. || *Du même tabac*, du même genre : *Kreps a dû trouver une dent de singe sur une mandibule d'homme ou quelque chose du même tabac* (Vercors). || **8.** *Tabac d'Espagne*, papillon aux ailes d'un roux clair, du genre *argyne.*

◆ n. m. et adj. invar. (1907, Larousse). D'une couleur brun-roux qui rappelle celle du tabac : *Une veste tabac. Il* [Moïse] *profita de l'hiver pour changer sa garde-robe et ses couleurs habituelles, qui étaient le marron brun et le tabac* (Giraudoux).

◆ **tabacs** n. m. pl. (av. 1825, P.-L. Courier). Administration des tabacs de la Régie (prend une majuscule en ce sens) : *Travailler aux Tabacs.*

2. tabac [taba] n. m. (du radical onomatop. *tabb-*, qui évoque des coups violents et répétés, avec influence graphique de *tabac* 1 ; 1802, Esnault, au sens 1 [*passage à tabac*, 1888, Villatte] ; sens 2, 1864, Esnault ; sens 3, v. 1970 [*avoir le gros tabac*, même sens, 1901, Esnault]). **1.** *Pop.* Violente bagarre, bataille acharnée (vieilli) : *Garçons ! dit le sergent en rentrant radieux* [...], *y aura du tabac cette nuit. On a surpris le mot des Prussiens* (Daudet). || *Passer à tabac*, v. PASSER, v. tr. (§ B, n. III, 2). || *Passage à tabac*, forte correction administrée à quelqu'un, en particulier pour lui faire avouer quelque chose. || **2.** *Coup de tabac*, tempête violente, mais brève. || **3.** Fam. *Faire un tabac*, avoir un grand succès : *Nos regards se sont croisés, reflétant la panique d'avoir à entrer en scène dans notre état. Eh bien... nous avons fait un tabac* (J. Charon).

tabacomanie [tabakomani] n. f. (de *tabaco-*, élément tiré de *tabac* 1, et de *-manie*, gr. *mania*, folie, de *mainesthai*, être fou ; 1907, Larousse). Usage excessif du tabac.

tabagie [tabaʒi] n. f. (algonquin *tabaguia*, festin ; 1603, Champlain, au sens de « festin, chez les Algonquins » ; sens 1 [sous l'influence de *tabac* 1], 1657, N. Sanson ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1718, Acad.). **1.** *Autref.* Lieu public où l'on se réunissait pour fumer et pour boire : *Il fallait se les imaginer tous deux* [...] *dans quelque café de Montparnasse, une de ces infectes tabagies qui sentaient le linge sale* (Sartre). [On disait aussi TABAC.] || **2.** Endroit où l'on fume beaucoup et où stagnent la fumée et l'odeur du tabac par manque d'aération : *C'est une vraie tabagie, ici, c'est irrespirable. Rester là, immobile, dans cette tabagie, à ressasser toujours les mêmes questions, lui sembla tout à coup intolérable* (Martin du Gard). || **3.** *Vx.* Cassette en métal, en porcelaine ou en verre, renfermant tabac, pipes, cigares et cigarettes.

tabagique [tabaʒik] adj. (de *tabagie ;* 1859 [d'après le *FEW*, XX, 80 *b*], au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré ; sens 3, 1964, Robert). **1.** *Vx.* Qui est relatif aux tabagies. || **2.** Qui est relatif au tabac. (Peu usité.) || **3.** Qui est provoqué par le tabagisme : *Intoxication tabagique.*

tabagisme [tabaʒism] n. m. (de *tabagie ;* 1904, Larousse). Intoxication aiguë ou chronique provoquée par l'abus du tabac.

● SYN. : *nicotinisme.*

tabanidés [tabanide] n. m. pl. (du lat. *tabanus*, sorte de taon, et de *-idé*, du gr. *eidos*, forme, apparence ; 1904, Larousse [*tabaniens*, même sens — du lat. *tabanus*, v. ci-dessus —, 1836, Acad.]). Famille d'insectes diptères comprenant les taons et les genres voisins.

tabard ou **tabar** [tabar] n. m. (moyen gr. *tampárion*, sorte de manteau ; v. 1240, Gay [*tabar*], et v. 1280, Bibbesworth [*tabard*]). Manteau porté au Moyen Âge par les gens de guerre par-dessus la cuirasse ou la cotte de maille.

tabarinade [tabarinad] n. f. (du n. d'Antoine Girard ou Jean Salomon, dit *Tabarin*, charlatan français [fin du XVIe s. - début du XVIIe s.] ; 1923, Larousse [*tabarinage*, même sens, 1717, *Mémoires de Trévoux*, 530]). *Vx.* Grosse farce.

tabassage [tabasaʒ] n. m. (de *tabasser ;* 1937, Malraux). *Pop.* Le fait de tabasser une ou plusieurs personnes, ou de se tabasser ; violente bagarre, bataille acharnée : *On ne sait pas : on se bat dans les faubourgs quand ils ont les gares. Tabassage sérieux à Triana* (Malraux).

tabassée [tabase] n. f. (part. passé fém. substantivé de *tabasser* ; 1964, Robert). *Pop.* Volée de coups.

tabasser [tabase] v. tr. (de *tabac* 2 ; 1888, Villatte). *Pop.* Rouer de coups ; passer à tabac.

tabatier, ère [tabatje, -ɛr] n. (de *tabac* 1 ; v. 1720 [d'après Trévoux, 1743], au fém., au sens de « fille d'un marchand de tabac » ; sens actuel, 1872, Littré). Ouvrier, ouvrière qui travaille à la préparation du tabac : *Quelques-unes, bien mises, parées de prétentieux bijoux, avaient conservé l'ancienne élégance des tabatières du Gros-Caillou dont elles faisaient partie* (Huysmans).

◆ **tabatière** n. f. (sens 1, 1652, F. Berthaud, écrit *tabaquière* [*tabatière,* 1666, Bloch-Wartburg] ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1867, Zola [*fenêtre à tabatière ; fenêtre en tabatière,* av. 1872, Th. Gautier ; *châssis à tabatière,* 1904, Larousse — *tabatière,* n. f., même sens, 1935, Acad.] ; sens 4, 1904, Larousse ; sens 5, 1872, Littré). **1.** Petite boîte destinée à contenir du tabac à priser : *Certes, nulle vieille femme ne savait comme elle empocher sa tabatière* (Balzac). *Une belle collection de tabatières.* || **2.** Vx. *Fusil à tabatière,* fusil mis au point en 1867, dont le bloc de culasse s'ouvrait à la façon d'une tabatière. || **3.** *Châssis à tabatière, fenêtre à* ou (vx) *en tabatière,* ou simplem.*tabatière,* châssis ou fenêtre qui a la même inclinaison que le toit sur lequel on l'adapte : *Une fenêtre en tabatière, très étroite, laissant toujours le désir de l'air, s'ouvrait à même le toit* (Daudet). *Au-dessus de lui, une tabatière s'ouvrait sur un carré de ciel embrasé* (Martin du Gard). || **4.** Rosace double, rivée comme ornement au point de jonction de deux pièces en croisillon. || **5.** *Tabatière anatomique,* fossette formée par les tendons du long et du court extenseur du pouce, quand ces muscles se contractent.

1. tabellaire [tabɛlɛr] adj. (lat. *tabellarius,* qui a rapport aux lettres, relatif aux bulletins de vote, tabellaire [en parlant de lois], de *tabella,* planchette, tablette à écrire, tablette de vote, dimin. de *tabula,* planche, tablette [v. TABLE] ; 1828, V. Verger, au sens 2 ; sens 1, 1842, Acad.). **1.** *Lois tabellaires,* lois romaines qui décrétèrent que, dans les comices, les suffrages seraient toujours donnés par écrit. || **2.** *Impression tabellaire,* impression que l'on faisait avec des planches gravées avant l'invention de l'imprimerie.

2. tabellaire [tabɛlɛr] n. m. (lat. *tabellarius,* messager, courrier, de *tabella,* tablette, lettre [v. l'art. précéd.] ; 1835, Raymond). Dans l'Antiquité, esclave ou messager chargé de porter les missives.

tabellion [tabeljɔ̃] n. m. (bas lat. *tabellio,* notaire, du lat. class. *tabella,* tablette [v. TABELLAIRE 1] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 4 ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, av. 1615, Pasquier ; sens 3, 1844, Balzac ; sens 5, av. 1870, A. Dumas). **1.** À Rome, sorte d'écrivain public chargé de rédiger les actes et les contrats. || **2.** À l'époque féodale, archiviste. || **3.** Fonctionnaire autrefois chargé de mettre en grosse les actes dont les minutes étaient dressées par les notaires. || **4.** *Anc.* Officier public jouant le rôle de notaire dans les juridictions subalternes. || **5.** *Fam.* et *plaisamm.* Syn. de NOTAIRE : *On prenait le thé l'autre soir chez le tabellion de Nanterre* (Daudet).

tabernacle [tabɛrnakl] n. m. (lat. *tabernaculum,* tente, tente augurale, dimin. de *taberna,* échoppe, cabane, boutique ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 2 [*fête des tabernacles,* v. 1170, *Livre des Rois,* puis 1535, Olivétan] ; sens I, 1, 1964, Larousse [« lieu où se trouvait la tente du magistrat qui présidait les comices à Rome », 1876, Larousse] ; sens I, 3-4, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens I, 5, v. 1155, Wace ; sens I, 6, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens II, 1, 1842, Acad. ; sens II, 2, 1964, Larousse [« exhaussement sur la poupe d'une galère », v. 1673, Retz] ; sens II, 3, 1872, Littré).

I. 1. Dans l'Antiquité romaine, tente, baraquement, et *spécialem.,* tente militaire destinée au logement de la troupe dans un camp. || **2.** Tente sous laquelle habitaient les Hébreux nomades. || *Fête des tabernacles,* une des trois fêtes solennelles des Hébreux, qu'ils célébraient tous les ans après la moisson, en mémoire de leur campement dans le désert après leur sortie d'Égypte. || **3.** Tente principale du temple portatif des Hébreux, qui comprenait le lieu saint et le saint des saints, où était conservée l'Arche d'alliance. || **4.** Coffre portatif en bois de cèdre où les Hébreux gardaient les tables de la Loi avant la construction du temple de Jérusalem, alors qu'ils étaient encore nomades. || **5.** Dans la liturgie catholique, petite armoire fermée à clef, où sont conservées les hosties consacrées, dans une église, une chapelle. || **6.** *Fig.* Lieu sacré : *Dans la pénombre se dressait le tabernacle de la bibliothèque* (Gide).

II. 1. Espace libre, maçonné, qu'on ménage, sous terre, autour d'un robinet, afin de pouvoir le manœuvrer. || **2.** Chacune des flasques fixées sur le pont d'un navire, et entre lesquelles on place un mât rabattable. || **3.** Caisse de bois ajustée sur la meule d'un cloutier.

tabès [tabɛs] n. m. (lat. *tabes,* corruption, putréfaction, consomption, langueur ; 1520, Chauliac, au sens de « maladie de langueur » ; v. 1740 [d'après Trévoux, 1752], au sens de « phtisie » ; sens actuel, 1888, Larousse [d'abord *tabès dorsal,* 1874, Barbey d'Aurevilly]). Affection d'origine syphilitique, caractérisée anatomiquement par une sclérose des cordons postérieurs de la moelle épinière et de ses racines postérieures, et cliniquement par une incoordination motrice avec conservation de la force musculaire, par l'abolition des réflexes et divers troubles de la sensibilité.

tabétique [tabetik] adj. (dér. savant de *tabès* [v. l'art. précéd.] ; 1878, Larousse, au sens de « qui se rapporte à la phtisie » ; sens actuel, 1904, Larousse). Qui est provoqué par le tabès : *Démarche tabétique.*

◆ adj. et n. (1880, *Archives de neurologie,* I, 288). Qui est atteint de tabès : *Un sujet tabétique. Un, une tabétique.*

tabéto-cérébelleux, euse [tabetoserebɛlø, -øz] adj. (de *tabéto-,* élément tiré de *tabès,* et de *cérébelleux ;* 1904, Larousse). *Démarche tabéto-cérébelleuse,* démarche spéciale qui consiste dans la projection maladroite des jambes de côté et d'autre, et aussi dans la titubation propre aux lésions cérébelleuses.

tabi [tabi] n. m. (ar. *tābi',* celui qui suit ; 1904, Larousse). Nom donné, dans la littérature musulmane, aux transmetteurs de tradition qui vécurent immédiatement après les compagnons de Mahomet.

tabide [tabid] adj. (lat. *tabidus,* fondu, liquéfié, corrompu, infectieux, de *tabes,* putréfaction, langueur [v. TABÈS] ; 1550, Guéroult [au fig., début du XVII^e s., Malherbe]). *Class.* Qui est dans un état de dépérissement, d'affaiblissement extrême dû à la maladie : *M. d'Emery est mort tout sec et tout tabide* (Gui Patin). || *Class.* et *fig.* Qui est sans force, sans volonté ; extrêmement languissant : [Ceux] *qui ont le corps aussi gras et potelé comme l'esprit tabide et léthargique* (Malherbe).

tabinet [tabinɛ] n. m. (dimin. de *tabis ;* 1876, Larousse). *Anc.* Étoffe légère dont la chaîne était de soie, et la trame, de fleuret ou de filoselle.

tabis [tabis] n. m. (ar. *'attābī,* même sens, de *'Attābīya,* n. d'un quartier de Bagdad où se fabriquait cette étoffe ; fin du XIII^e s., écrit *attabi ;* fin du XIV^e s., Chr. de Pisan, écrit *atabis ; tabis,* fin du XIV^e s., E. Deschamps). *Anc.* Étoffe de soie finement ondée au cylindre comme la moire.

tabisé, e [tabize] adj. (part. passé de *tabiser ;* 1690, Furetière). *Vx.* Qui est finement moiré : *Du taffetas tabisé.*

tabiser [tabize] v. tr. (de *tabis ;* 1680, Richelet). *Vx.* Donner à une étoffe, à l'aide du cylindre, la façon finement moirée du tabis.

tabla [tabla] n. m. (hindî *tablā,* même sens ; 1975, Larousse). Instrument de musique indienne ; sorte de tambour fait de deux petites timbales que l'on frappe avec les doigts : *Le tabla sert souvent de soutien rythmique au sitar.*

tablature [tablatyr] n. f. (dér. savant du lat. *tabula,* table [v. l'art. suiv.] ; 1529, Bloch-Wartburg, écrit *tabulature* [*tablature,* 1596, Hulsius], au sens 1 [*tablature,* « art de représenter la musique à l'aide de signes conventionnels », 1533, *Dict. général*] ; sens 2, 1633, Corneille [*donner de la tablature à quelqu'un,* « l'instruire », fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens 3, 1669, Widerhold). **1.** Écriture en partition des polyphonies du Moyen Âge et de la Renaissance, soit instrumentales, soit instrumentales et vocales où la voix seule est mise en notation normale, tandis que l'autre ou les autres parties sont en notation alphabétique ou chiffrée. || **2.** *Class.* Conseil, leçon : *Ne m'importunez point de votre tablature | Sans vos instructions, je sais bien mon métier* (Corneille). || **3.** *Class.* et *littér.* Ennuis, embarras, difficultés suscités à quelqu'un : *J'embrasse M. de Grignan premièrement, et je suis fort aise qu'il ait la bonne foi d'avouer que je lui donne bien de la tablature pour savoir bien aimer* (Sévigné). *Le cadet, en un sens, me cause moins de souci. Dans à peine deux ans, si tout continue d'aller bien, il aura fini sa médecine. C'est un bûcheur. La seule tablature qu'il me donnera, ce sera pour l'aider à s'établir* (Romains).

table [tabl] n. f. (lat. *tabula,* planche, table de jeu, tablette à écrire, registre, affiche, liste, peinture, carré de terrain ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 1 [*sous la table,* 1964, Larousse ; *table ronde,* v. 1155, Wace (écrit *roonde table*) — au fig., 7 oct. 1955, *Témoignage chrétien ; chevaliers de la Table ronde,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; *romans de la Table ronde,* 1876, Larousse ; *table tournante, table parlante,* 1853, d'après Littré, 1872 ; *table-bureau,* 1877, Littré ; *table de jeu,* fin du XVII^e s., M^{me} de Sévigné (*table,* même sens, début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne*) — aussi « l'ensemble des joueurs... » ; *quitter la table,* 1934, J. Romains ; *Mettre sur table,* 1904, Larousse ; *...jouer cartes sur table,* 1835, Acad., art. *carte ; table de bridge,* 1964, Robert] ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*mettre la table,* v. 1196, J. Bodel — *dresser la table,* 1273, Adenet ; *de table,* 1690, Furetière — aussi « qui sert pendant les repas » ; *le haut bout de la table...,* 1690, Furetière, art. *haut — le haut bout,* même sens, 1530, Palsgrave ; *rouler sous la table,* 1964, Robert — d'abord *tomber...,* 1782, Laclos (cf. aussi *mettre quelqu'un sous la table,* « l'enivrer », 1718, Acad.) ; *table anglaise,* 1876, Larousse ; *table à roulis,* 1904, Larousse ; *table roulante,* 1964, Robert] ; sens I, 3, 1587, F. de La Noue [*table d'hôte,* 1640, Oudin] ; sens I, 4, v. 1155, Wace [*à table,* XVI^e s., Littré ; *...se mettre à table,* 1651, Scarron — « finir par avouer... », 1845, Esnault (d'abord *monter sur la table,* 1836, Vidocq) ; *à table !,* 1872, Littré ; *sortir de table...,* 1668, La Fontaine — *après table,* « après le repas », v. 1240, G. de Lorris ; *quitter la table,* 1762, Acad. ; *manger à la grande table,* 1899, Esnault ; *mettre sur table,* 1648, Livet ; *bénir la table,* 1872, Littré — *bénédiction de la table,* « action de bénir la table », est attesté dès 1690, Furetière ; *de table,* 1580, Montaigne — « qui est destiné à être consommé à table » et « ...de qualité ordinaire », 1964, Robert ; *tenir table ouverte,* 1606, Nicot — *tenir table,* XIV^e s., Cuvelier] ; sens I, 5, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*la table de quelqu'un,* fin du XIII^e s., Joinville ; *aimer la table,* 1872, Littré ; *les plaisirs de la table,* 1801, Berchoux] ; sens I, 6, av. 1695, La Fontaine [« disposition... de ces personnes autour de la table », 1926, Maurois] ; sens I, 7, fin du XIII^e s., Adam de la Halle, écrit *taule* [*table,* v. 1380, *Aalma ; table de nuit...,* 1717, Littré] ; sens I, 8, 1549, R. Estienne [*table de Ping-Pong, tennis de table,* début du XX^e s. ; *table de montage,* 1964, Larousse] ; sens I, 9, 1904, Larousse [en fonderie, 1975, *Lexis ;* pour le béton, 1964, Larousse] ; sens II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*table de cuisson,* 1968, Larousse ; *table de lancement,* milieu du XX^e s. — *table,* même sens, 1975, *Lexis ; table de lecture,* 1975, Larousse ; *table de rotation,* 1964, Larousse] ; sens II, 2 et 5, 1872, Littré ; sens II, 3, 1964, Larousse ; sens II, 4, 1876, Larousse [*table à couler,* même sens, 1723, Savary des Bruslons] ; sens II, 6, 1876, Larousse [d'abord écrit *taule,* 1321, Fagniez] ; sens II, 7, 1845, Bescherelle ; sens II, 8, 1964, Robert [*table,* même sens, 1765, *Encyclopédie,* XIV, 560 *b*] ; sens II, 9, 1771, Trévoux [« le billard lui-même... », 1933, Larousse] ; sens II, 10, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*la Sainte Table,* « l'autel », fin du XVI^e s., A. d'Aubigné — *sainte table...,* « balustrade ornée d'une nappe... », 1936, Bernanos (d'abord *table sainte,* 1872, Littré)] ; sens II, 11, 1611, Cotgrave [*table ; table d'harmonie,* 1835, Acad.] ; sens II, 12, av. 1549, Marguerite de Navarre [aussi « cette partie... elle-même » ; *diamant en table,* 1690, Furetière — d'abord *diamant taillé en table,* 1637, Descartes] ; sens II, 13, 1611, Cotgrave ; sens II, 14, 1690, Furetière [« surface plane naturelle », 1779, H. B. de Saussure] ; sens II, 15, 1964, Larousse [*table,* même sens, 1872, Littré] ; sens II, 16, XIV^e s., Lanfranc ; sens II, 17, 1964, Robert [*table d'écoute,* 1936, J. Romains] ; sens III, 1, v. 1170, *Livre des Rois* [*table d'attente,* 1690, Furetière] ; sens III, 2, 1314, Mondeville [*faire table rase,* 1835, Acad.] ; sens III, 3, 1680, Richelet [aussi *loi des douze tables ; Tables de la loi...,* 1694, Acad. — d'abord *tables de Moïse,* 1636, Monet (écrit *taules Moysi,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*)] ; sens III, 4, début du XIV^e s. [*table des matières,* 1690, Furetière — *table,* même sens, 1549, R. Estienne] ; sens III, 5, 1690, Furetière [*table de navigation,* 1933, Larousse — *table,* même sens, 1690, Furetière ; *table de point, table de tir,* 1904, Larousse ; *table de Bacon,* av. 1914, Ch. Péguy ; *table finlandaise,* 1962, Larousse, art. *finlandais*]).

I. 1. Meuble composé d'un plateau horizontal posé sur un support et qui sert à divers usages domestiques : *Une table de salle à manger. Des tables gigognes. Table à rallonges. Une table de jardin. Il saisit les cartes que Germaine venait de déposer sur la table et se mit à les distribuer* (Green). *Une table chargée de revues et de magazines occupait le milieu d'une grande salle* (Beauvoir). || Fig. et pop. *Sous la table,* secrètement, sans en faire état pour frauder. || *Table ronde,* table dont la forme permet la disposition commode des personnes sans querelle de préséance ; au *fig.,* réunion tenue sur un pied d'égalité par plusieurs personnes pour discuter de problèmes délicats concernant leurs intérêts respectifs ou les intérêts qu'elles représentent. || *Chevaliers de la Table ronde,* nom donné, dans les romans bretons, aux douze chevaliers, compagnons du roi Arthur, qui prenaient place autour d'une table ronde afin d'éviter les querelles de préséance. || *Romans de la Table ronde,* nom donné aux romans du cycle d'Arthur. || *Table tournante, table parlante,* table autour de laquelle prennent place plusieurs personnes qui y posent leurs mains et dont les mouvements sont censés délivrer un message des esprits qui l'animent. || *Table-bureau,* table équipée généralement de tiroirs et servant de bureau : *Tout le reste de la chambre, où n'est allumée que cette unique lampe, posée à l'angle de la table-bureau, semble dans une obscurité relative* (Robbe-Grillet). || *Table de jeu,* table sur laquelle on joue aux cartes ; *par extens.,* l'ensemble des joueurs réunis à une même table : *Nous avons ce soir trois tables de bridge.* || *Quitter la table,* abandonner la partie. || *Mettre sur table,* mettre un enjeu sur le tapis. || Fig. *Mettre carte sur table, jouer cartes sur table,* agir franchement. || *Table de bridge,* table légère, carrée, dont le plateau est recouvert de drap vert. || **2.** Meuble à plateau horizontal maintenu par un ou plusieurs pieds à une hauteur convenable et sur lequel on dispose les mets et les objets qui doivent servir aux repas : *Desservir la table. Patricia parcourut du regard les gâteaux et les confitures disposés sur la table et dit d'un ton de satisfaction sérieuse : « C'est vraiment un grand thé »* (Kessel). || *Mettre, dresser la table,* disposer sur la table les choses nécessaires pour le repas : *La table était dressée dans la salle à manger* [...], *le service était fait par le chauffeur et une sorte de valet de chambre tous deux vêtus de dolmans blancs* (Duhamel). || *De table,* qui se met sur la table : *Chemin de table. Tapis de table ; spécialem.,* qui sert pendant les repas : *Service de table. Linge de table ajouré et brodé. Serviettes de table.* || *Le haut bout, le bas bout de la*

table, places d'honneur et places les moins honorables dans un banquet, une réception, les convives les plus distingués étant autrefois placés sur une sorte d'estrade. || Fam. *Rouler sous la table,* s'enivrer au point de rouler à terre. || *Table anglaise,* table à manger étroite, mais dont chaque côté est muni d'un abattant qui se développe à volonté. || *Table à roulis,* sur un bateau, table disposée pour que la vaisselle ne se déplace pas sous l'effet du roulis. || *Table roulante,* petite table à double plateau, munie d'un poussoir et montée sur roulettes. || **3.** Dans un restaurant, table dressée pour un certain nombre de couverts : *Table de quatre couverts. Restaurant très fréquenté où il est nécessaire de retenir sa table.* || *Table d'hôte,* table servie à heure fixe et où l'on prend des repas à prix fixe : *Je serai la voyageuse solitaire qui intrigue, une semaine durant, les tables d'hôte, dont s'éprend soudain le collégien en vacances ou l'arthritique des villes d'eaux...* (Colette). || **4.** Le fait d'être assis autour d'une table pour y prendre un repas ; repas pris à table : *Qui aurai-je comme voisin de table ? Décider de l'attribution des places à table en fonction de l'importance des convives. Être treize à table. Rester longtemps à table.* || *À table,* pendant un repas : *Enfant qui se tient correctement à table. S'endormir à table. À table, le soir* [...] *je me souviens, il y avait de longues conversations qui ne pouvaient m'intéresser* (Bastide). || *Passer, se mettre à table,* s'asseoir autour d'une table pour prendre un repas : *Tous les autres revinrent danser, se rendant compte à la longue que ce n'était pas du tout le moment de passer à table* (Vian) ; *pop.,* finir par avouer et dénoncer ses complices : *D'ailleurs, si tout le monde se mettait à table, hein, affichait son vrai métier, son identité, on ne saurait plus où donner de la tête* (Camus). || *À table !,* se dit familièrement pour inviter à se mettre à table. || *Sortir de table, se lever de table,* se lever pour se retirer après avoir mangé. || *Quitter la table,* interrompre son repas. || Arg. et fig. *Manger à la grande table,* être indicateur de police. || *Servir à table,* v. SERVIR. || Class. *Mettre sur table,* servir le repas : *Le filleul et le cousin de Monsieur verseront à boire et le maître clerc mettra sur table* (Dancourt). || *Bénir la table,* réciter en commun le bénédicité avant le repas. || *De table,* qui a lieu ordinairement pendant les repas : *Propos de table ;* qui est destiné à être consommé à table : *Raisins de table ;* qui est destiné à la consommation courante, de qualité ordinaire : *Bière de table. Vins de table.* || *Tenir table ouverte* et (class.) *tenir table,* donner des repas où sont retenus tous ceux qui se présentent, même s'ils ne sont pas invités : *Vous vous croyez considérable ;* | *Mais, dites-moi, tenez-vous table ?* (La Fontaine). *Table ouverte signifie moins grande chère que libre accès* (La Varende). || **5.** Absol. *La table,* l'ensemble des repas, la nourriture qui y est servie ; dépense ainsi occasionnée : *Avoir le gîte et la table assurés. On ne se figure pas le nombre de gens que la table a ruinés* (Balzac). *Son penchant pour les délicatesses de la table et du vêtement faisait la joie de M. Fillaire* (France). *Elle n'avait pas percé le génie de la maison, qui était qu'on y fût vêtu de guenilles, mais que sur la table et le chauffage on ne lésinât jamais* (Montherlant). || *La table de quelqu'un,* les repas qu'il prend d'ordinaire et ceux auxquels il invite ; la qualité de la nourriture qui y est offerte : *Partager la table du riche. Je vous invite à ma table. Sa cave et sa table étaient bonnes, trop bonnes même pour le régime d'un podagre* (Yourcenar). *Les pommes de Chirico n'ont rien à faire avec les pommes de Cézanne ou de Renoir. Elles relèvent de la table des Médicis, des vergers suspects de Florence* (Cocteau). || *Aimer la table,* aimer la bonne chère. || *Les plaisirs de la table,* la bonne chère. || **6.** Ensemble des personnes réunies autour d'une même table pendant un repas : *Présider la table. Propos qui fait rire toute la table.* || Disposition particulière de ces personnes autour de la table : *Sa table est parfaite. Chacun y est placé selon son rang et ses affinités.* || **7.** Petit meuble monté sur pieds, offrant sur le dessus une surface plane : *Table de toilette. Table à ouvrage.* || *Table de nuit* ou *table de chevet,* petit meuble étroit et haut, à un ou plusieurs compartiments et tiroirs, placé près d'un lit : *Sur la table de nuit, à côté d'elle, sous un verre renversé, reposait le diamant* (Duras). || **8.** Ensemble composé d'un plateau, horizontal ou non, reposant sur un support et disposé en vue d'un usage professionnel : *Table de menuisier. Table à dessin. Table d'architecte. Table de dissection. Table à couler le sucre cuit. Table à impression des fabricants de papiers peints.* || *Table d'opération,* v. OPÉRATION. || *Table de Ping-Pong,* plateau de bois de dimensions réglementaires, divisé en son milieu par un filet tendu entre deux supports et généralement supporté par des tréteaux. || *Tennis de table,* nom par lequel on désigne officiellement le jeu de PingPong. || *Table de montage,* table dont la partie plane est une dalle de verre, éclairée par transparence, et sur laquelle le monteur hélio ou offset groupe les positifs des textes et des illustrations. || *Table d'orientation,* v. ORIENTATION. || **9.** *Table à secousse,* appareil de lavage des minerais fins ; machine utilisée en fonderie pour le tassage en châssis du sable autour du modèle ; appareil servant à mesurer la plasticité du béton.

II. 1. Plateau horizontal, plaque de matière quelconque et de forme plane : *La table de travail d'un appareil électroménager. La table d'une machine-outil destinée à recevoir les pièces à travailler.* || *Table de cuisson,* plaque supportant des brûleurs à gaz ou des plaques électriques et devant s'encastrer dans les éléments d'un bloc-cuisine. || *Table de lancement,* dispositif assurant le support et le maintien d'un véhicule spatial et permettant un décollage vertical. || *Table de lecture,* platine d'un tourne-disque, d'un électrophone. || *Table de rotation,* dans les grandes sondeuses pour forage, plateau circulaire qui entraîne les trains des tiges de sonde dans sa rotation. || **2.** Planche qui sert à l'impression en taille-douce. || **3.** Partie horizontale de la machine à papier. || **4.** Plateau de fonte sur lequel on étale le verre pâteux dans l'opération du coulage des glaces. || **5.** Panneau de menuiserie en saillie sur le bâti. || **6.** Grande plaque de métal servant de revêtement. || **7.** Partie supérieure centrale de l'enclume, comprise entre les deux bigornes. || **8.** *Table salante,* dans les salins et marais salants, bassin sur le fond duquel les eaux saturées déposent leur sel. || **9.** *Table de billard,*châssis de marbre ou d'ardoise, couvert d'un tapis, sur lequel on joue au billard. || *Par extens.* Le billard lui-même, le meuble formé du châssis monté sur quatre pieds. || **10.** *Table d'autel,* pierre ou ais formant la partie supérieure de l'autel, dans laquelle est enchâssée la pierre consacrée sur laquelle sont posés le corporal et les vases sacrés pendant la messe. || Par extens. *La Sainte Table,* l'autel. || *Sainte table, table de communion,* balustrade ornée d'une nappe devant laquelle les fidèles viennent s'agenouiller pour recevoir la communion. || **11.** *Table d'harmonie,* ou simplem. *table,* partie supérieure de la caisse du violon et de tous les instruments à cordes, qui constitue par excellence leur partie vibrante. || **12.** Facette horizontale taillée sur la partie supérieure d'une pierre de bijouterie ; cette partie supérieure elle-même. || *Diamant en table,* diamant taillé selon deux faces planes. || **13.** *Table d'attente,* portion de pierre de taille laissée en bossage. || **14.** Partie culminante, à peu près horizontale et de dimension réduite, d'un sommet : *La table du mont Thabor.* || Surface plane naturelle : *Table glacière. Table calcaire. Nous sommes un pays de plaine. Une grande table d'argile creusée de vallons par les eaux* (Duhamel). || **15.** *Table d'usure,* surface plane ou en relief résultant de l'usure des dents d'un mammifère : *La table d'usure sert à déterminer l'âge de l'animal.* || **16.** Chacune des deux lames de tissu compact qui constituent les faces des os plats de la voûte du crâne. || **17.** Panneau plan, souvent vertical, sur lequel sont réunis divers appareils : *Table interurbaine d'un standard.* || *Table d'écoute,* v. ÉCOUTE.

III. 1. Surface plane, plaque de matière quelconque sur laquelle on pouvait écrire, graver, dessiner (vieilli) : *L'âme humaine est une table de cire où la nature imprime son image* (Diderot). *Graver une inscription sur une table d'airain.* || *Table d'attente,* nom donné à l'écu d'une seule couleur, et sur lequel aucune figure n'est représentée. || **2.** *Table rase,* expression venant d'Aristote et qui présente l'esprit comme une tablette où rien n'est inscrit, une matière passive sur laquelle viennent s'inscrire les sensations et les événements qui constituent l'expérience. || Fig. *Faire table rase,* détruire, rejeter ce qui a été dit, écrit ou fait antérieurement : *Oui de l'ancien régime ils ont fait table rase* (Hugo). *Tantôt il se résout à faire table rase, à construire un nouveau système de l'univers humain* (Valéry). *Les révoltés, les fortes têtes, vous tous, là-bas, qui vouliez faire table rase* (Sarraute). || **3.** Nom donné à un certain nombre d'inscriptions de l'Antiquité relatant des lois, portant des textes officiels : *Tables de proscriptions édictées par Sylla et les triumvirs. Tables de bronze d'Héraclée portant la loi relative à l'organisation municipale promulguée par César.* || *Loi des douze tables,* ou *les Douze Tables,* code de lois rédigé à Rome par les décemvirs vers 450 av. J.-C. || *Les Tables de la Loi, de l'Alliance,* tables de pierre sur lesquelles sont gravées les lois remises par Dieu à Moïse et conservées par les Hébreux dans l'Arche d'alliance : *Les lois de la nature sont celles de Dieu ; heureux qui peut bien les connaître et les suivre ; qu'a-t-il à faire alors des décalogues ? Les tables de la loi sont éternelles ; elles sont en nous* (Gide). || **4.** Inventaire présenté sous forme de liste ou de tableau et récapitulant un ensemble de renseignements : *Table des décès. Table de natalité. Table généalogique, chronologique.* || *Table des matières,* liste qui, à la fin d'un ouvrage, donne, avec indication de la pagination, la mention abrégée de tout son contenu. || **5.** Recueil de renseignements d'ordre scientifique (données numériques ou graphiques, observations, calculs) destiné à servir d'outil de travail et présenté d'une façon méthodique pour en faciliter la consultation : *Table de Mendeleïev. Table de logarithmes. Table de Pythagore.* || *Table de navigation,* livre comprenant des tables de logarithmes employées pour les calculs de navigation. || *Table de point,* table destinée à abréger les calculs du point. || *Table de tir,* table présentant les principaux éléments des trajectoires de projectiles pour une bouche à feu déterminée. || *Table de Bacon,* recueil de principes et d'exemples destiné à provoquer et à guider l'invention de l'hypothèse dans les sciences. || *Table finlandaise,* cotation de performances athlétiques, remplacée par la *table internationale,* permettant en particulier les classements du pentathlon et du décathlon.

tableau [tablo] n. m. (de *table ;* v. 1280, Adenet, écrit *tablel,* au sens de « cible [pour le javelot] » ; sens I, 1, XIVe s., Du Cange [art. *tablettus*], écrit *tablel* [*tableau,* 1538, R. Estienne ; sur un champ de courses, 1878, Larousse] ; sens I, 2, XVe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *tabliau* [*tableau,* 1835, Acad. — *tableau noir,* 1854, G. Sand] ; sens I, 3, 1926, Aragon, p. 23 [*tableau de bord,* sur une automobile, 1905, *la Vie automobile,* p. 3 — sur un avion, 1933, Larousse, et dans une entreprise, 1964, Larousse ; *tableau (de contrôle), tableau indicateur de vitesse,* 1964, Larousse ; *tableau de distribution, tableau indicateur,* 1888, Larousse] ; sens I, 4, 1904, Larousse [*tableau,* même sens, XVIe s., Havard ; « côté de jambage... », 1690, Furetière] ; sens I, 5, 1964, Larousse [dans la marine ancienne, 1701, Furetière] ; sens I, 6, 1933, Larousse [« échiquier », 1530, Palsgrave] ; sens I, 7, 1812, Boiste ; sens II, 1, 1355, Gay [*c'est une ombre au tableau,* 1667, Boileau ; *vieux tableau,* 1889, Larchey ; *tableau vivant,* 1838, Th. Gautier] ; sens II, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*vous voyez d'ici le tableau !,* 1964, Larousse ; *tableau de chasse,* 1964, Larousse (*tableau,* même sens, 1904, Larousse) — pour des avions, et pour les victimes d'un don Juan, 1964, Robert] ; sens II, 3, 1612, Lancre [*achever le tableau,* av. 1799, Beaumarchais] ; sens II, 4, 1842, Acad. ; sens III, 1, 1549, R. Estienne ; sens III, 2, 1893, Loti [*tableau horaire,* 1964, Larousse ; *tableau de marche,* 1968, Larousse ; *tableau de service,* 1964, Larousse — *tableau,* même sens, 1876, Larousse ; *tableaux A, B et C,* milieu du XXe s.] ; sens III, 3, 1549, R. Estienne [*tableau d'avancement,* 1888, Larousse ; *tableau de concours,* 1904, Larousse ; *tableau d'honneur,* début du XXe s. — aussi « récompense ainsi attribuée »] ; sens III, 4, 1964, Larousse ; sens III, 5, 1933, Larousse ; sens III, 6, 1975, Larousse).

I. 1. Support plan en matière quelconque de faible épaisseur, placé le plus souvent verticalement dans un lieu public et destiné à recevoir des inscriptions, des renseignements : *Tableau d'affichage. Tableau des arrivées, des départs des trains.* || Sur un champ de courses, panneau sur lequel s'inscrivent toutes les indications officielles concernant la course ; panneau sur lequel sont affichés les résultats. || **2.** *Tableau noir,* ou simplem. *tableau,* support d'écriture mural de teinte sombre, en usage dans les écoles, sur lequel on écrit à la craie : *Aller au tableau. Démonstration au tableau noir. J'enseignerai dans une classe avec tableau noir l'aérodynamique et le moteur à explosion à un tas d'élèves* (Saint-Exupéry). || **3.** Support plan sur lequel sont réunis divers objets ou appareils : *Accrocher ses clés à un tableau. Tableau d'une installation électrique. Le garçon décrocha une grosse clef au tableau et ils montèrent l'un derrière l'autre* (Sartre). || *Tableau de bord d'un avion, d'une voiture,* panneau placé bien en vue du pilote ou du conducteur sur lequel sont réunis les divers instruments de bord, destinés à lui permettre de surveiller la marche de son véhicule : *Un grand escogriffe piémontais fabricant de tableaux de bord pour hors-bord* (Bastide) ; *par extens.,* dans une entreprise, ensemble des statistiques, graphiques et renseignements de tout genre permettant à la direction de vérifier la bonne marche de l'établissement. || *Tableau de contrôle,* ou simplem. *tableau,* ensemble des appareils de mesure, de contrôle et de réglage, servant à la conduite d'une machine, d'un groupe de machines ou d'une installation complète. || *Tableau de distribution,* tableau disposé dans les stations génératrices ou les sous-stations électriques, et assurant la protection des départs. || *Tableau indicateur,* ensemble de voyants permettant de distinguer l'orgine des appels faits de plusieurs endroits différents. || *Tableau indicateur de vitesse,* en abrégé *T.I.V.,* signal indiquant à un mécanicien qu'il va aborder une zone sur laquelle la vitesse est limitée à la valeur indiquée par le tableau. || **4.** *Tableau de baie,*partie de l'épaisseur d'un mur qui est située en dehors d'une baie de porte ou de fenêtre. || Côté de jambage d'une arcade de porte ou de fenêtre. || **5.** Partie plane et quasi verticale qui forme l'arrière des canots et de certains petits voiliers. || Dans la marine ancienne, partie supérieure plane de l'arrière des navires. || **6.** À certains jeux d'argent, emplacements d'une table de jeu sur lesquels les joueurs déposent leurs enjeux. || Fig. *Jouer, miser sur les deux tableaux, sur tous les tableaux,* V. MISER. || **7.** Composition typographique se présentant sous forme de colonnes divisées en compartiments et encadrées de filets, d'accolades.

II. 1. Panneau rigide ou châssis tendu de toile servant de support à une œuvre picturale : *Accrocher un tableau au mur. Galerie, exposition de tableaux. E. Delacroix est universel ; il a fait des tableaux de genre pleins d'intimité, des tableaux d'histoire pleins de grandeur* (Baudelaire). *Le tableau dans son cadre de bois verni, représente une scène de cabaret* (Robbe-Grillet). || *C'est (il y a) une ombre au tableau,* se dit d'un léger défaut qui altère la beauté d'un ouvrage, qui fait tache parmi les qualités d'une personne, ou d'un élément d'inquiétude dans une situation en général favorable. || Pop. *Vieux tableau,* vieille femme ; *spécialem.,* vieille femme exagérément fardée. || *Tableau vivant,* reproduction de tableaux connus ou d'événements historiques à l'aide de personnages costumés et disposés sur scène dans l'attitude requise par le sujet : *La*

mode des tableaux vivants fit fureur au second Empire. Trois ou quatre fêtes persanes et autres tableaux vivants... — ça a suffi à me lancer (Colette). || **2.** Spectacle, vue d'ensemble susceptible d'éveiller certaines impressions, de provoquer certaines réactions : *Un tableau idyllique, douloureux. Je promène au hasard mes regards sur la plaine, | Dont le tableau changeant se déroule à mes pieds* (Lamartine). *Idolâtre de ses enfants, elle leur avait épargné le tableau de ses désordres* (Balzac). *On dirait qu'il* [La Fontaine] *tient à revoir sa vie par tableaux, par épisodes, qu'il les revit...* (Giraudoux). *Mais Théorème [...] espérait confusément que le sombre tableau de sa détresse inspirerait à la jeune femme les résolutions les plus audacieuses* (Aymé). || Fam. *Vous voyez d'ici le tableau !,* vous vous représentez la scène ! || *Tableau de chasse,* exposition sur le sol, après une partie de chasse, du gibier abattu rangé par catégories ; au *fig.*, se dit des avions ennemis abattus par un pilote de chasse ; se dit aussi des victimes d'un don Juan. || **3.** Description imagée d'un ensemble, évocation pittoresque par le discours oral ou écrit : *Vous nous faites un tableau bien noir de la situation. Formée pour nos misères et pour nos besoins, la religion chrétienne nous offre sans cesse le double tableau des chagrins de la terre et des joies célestes* (Chateaubriand). *Je n'ai ni le temps ni la puissance de définir l'état intellectuel de l'Europe en 1914. Et qui oserait tracer un tableau de cet état ?* (Valéry). || *Achever le tableau,* Mettre le comble. || **4.** Au théâtre, subdivision d'un acte marquée par un changement de décor : *Un drame en trois actes et quinze tableaux. La structure du dispositif est à peu près la même qu'au premier tableau de ce deuxième acte* (Ionesco).

III. 1. Série d'informations, liste de noms, de données numériques, présentée d'une façon claire et systématique pour en rendre la consultation plus aisée : *Graphiques et tableaux qui illustrent et précisent ce texte. Chaque année le préteur faisait une liste ou tableau de ceux qu'il choisissait pour faire la fonction de juges pendant l'année de sa magistrature* (Montesquieu). || **2.** Recueil de renseignements techniques ou pratiques mis à la disposition des usagers, du public : *Tableau des temps de pose. Tableau de gonflage, de graissage.* || *Tableau horaire,* recueil de renseignements groupés par lignes et colonnes pour tous les trains circulant sur une même ligne. || *Tableau de marche,* tableau donnant les étapes successives d'une fabrication, les heures de prise et de fin de service. || *Tableau de service,* dans un théâtre, ordre des répétitions, indication des spectacles qui doivent être donnés le lendemain et les jours suivants. || *Tableaux A, B, C,* listes sur lesquelles sont inscrites les substances vénéneuses employées en médecine et dont la vente est soumise à certaines réglementations : *Les stupéfiants sont classés dans le tableau B. Les produits toxiques figurent au tableau A.* || **3.** Liste, dans l'ordre de leur réception, des membres d'un corps, d'une compagnie, d'un ordre professionnel : *Le tableau des avocats, des experts-comptables. Être rayé du tableau.* || *Tableau d'avancement,* liste des noms des fonctionnaires parmi lesquels l'autorité chargée d'établir les promotions doit choisir. || *Tableau de concours,* tableau où sont inscrits les militaires proposés pour être décorés. || *Tableau d'honneur,* liste des meilleurs élèves d'une classe, établie à l'issue d'une période scolaire variant selon les établissements : *Être inscrit au tableau d'honneur ;* récompense ainsi attribuée : *Recevoir, avoir le tableau d'honneur.* || **4.** Ensemble de nombres disposés méthodiquement de façon à rendre compte des variations que des faits, des idées, etc., peuvent subir en fonction des circonstances. || **5.** *Tableau de nombres,* tableau numérique utilisé en arithmétique ou en algèbre, tel que les tableaux de somme ou de différence, le triangle arithmétique de Pascal, les matrices, etc. || **6.** Ensemble structuré d'informations organisées séquentiellement dans la mémoire de l'ordinateur.

tableaumane [tabloman] n. m. (de *tableau* et de *-mane,* du gr. *mania,* folie, dér. de *mainesthai,* être fou ; 1847, Balzac). Amateur passionné de peinture (vieilli) : *Ah ! le vieux tableaumane Magnus connaissait bien les lois de la peinture ! Selon lui, les chefs-d'œuvre avaient une vie qui leur était propre* (Balzac).

tableautier [tablotje] n. m. (de *tableau ;* 1876, Larousse). Ouvrier spécialement chargé de réaliser les compositions typographiques appelées « tableaux ».

tableautin [tablotɛ̃] n. m. (dimin. de *tableau ;* mai 1823, E. Delacroix). Petit tableau : *Ces tableautins représentant des coins de l'existence parisienne* (Huysmans). *Joseph considérait avec une attention extrême un tableautin fort sombre* (Duhamel).

tablée [table] n. f. (de *table ;* v. 1280, Adenet). Ensemble des personnes qui sont assises à une même table : *Une joyeuse tablée. Rien ne vaut une bonne tablée d'incapables autour du repas familial pour vous donner l'envie de faire œuvre d'homme* (Montherlant). *Le profil* [de la serveuse] *n'indique pas la même direction que ses hanches, comme si elle donnait un coup d'œil circulaire, afin d'inspecter l'ensemble des tablées et de découvrir si personne ne la réclame* (Robbe-Grillet).

tabler [table] v. tr. ind. [**sur**] (de *table ;* v. 1290, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen* [CVII, 124], comme v. intr., au sens de « se mettre à table » ; 1544, Fonteneau, comme v. tr., au sens de « planchéier » ; comme v. tr. ind., au sens actuel, 1690, Furetière [transitiv., milieu du XXe s.]). Se fonder sur quelque chose que l'on estime sûr : *Nous n'avons, en temps ordinaire, aucune raison de tabler sur l'avenir* (Mauriac). || *Transitiv.* et *fam.* Fonder quelque chose sur, compter que : *Elle prit l'habitude de tabler l'avenir sur la vente du phonographe* (Duras). *Vous tabliez que ça durerait comme ça* (Audiberti).

◆ v. intr. (sens 1, fin du XVIe s. ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* et *littér.* Être à table, recevoir à sa table : *M. le comte, son mari, tablait avec ses amis du soir jusqu'au matin* (Nerval). || **2.** *Vx.* Placer les dames du trictrac selon les points amenés. (On dit plutôt CASER.)

tabletier, ère [tablətje, -ɛr] n. (de *table,* au sens anc. de « jeu de trictrac » [1080, *Chanson de Roland*] ; v. 1268, É. Boileau). Commerçant qui vend, ouvrier ou artisan qui fabrique des jeux nécessitant l'emploi d'un damier ou d'un échiquier, ainsi que de menus ouvrages d'ivoire, de bois, de nacre, de corne, d'ambre, d'écaille, etc.

tablette [tablɛt] n. f. (dimin. de *table ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *tablete* [*tablette,* v. 1215, Pean Gatineau], au sens de « sorte de tambour » ; sens I, 1, v. 1268, É. Boileau ; sens I, 2 et II, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1975, Larousse ; sens II, 1, v. 1560, Paré ; sens II, 3, 1876, Larousse ; sens II, 4, 1964, Robert).

I. 1. Petite planche horizontale posée ou fixée sur des supports et destinée à recevoir divers objets : *Les tablettes d'une armoire, d'une bibliothèque.* || **2.** Plateau étroit et de peu d'épaisseur fait de diverses matières (bois, pierre, marbre, métal, etc.), placé sur le chambranle d'une cheminée, sur l'appui d'une fenêtre, d'une balustrade, sur un radiateur, sur le haut d'un ouvrage de maçonnerie. || **3.** *Tablette graphique,* organe d'entrée très particulier d'un ordinateur, permettant à l'utilisateur d'introduire un dessin dans la machine.

II. 1. Pastille de consistance dure, présentée sous forme de plaquette rectangulaire et constituée d'une matière riche en sucre à laquelle est adjointe une préparation médicamenteuse. || **2.** Préparation alimentaire solide, présentée sous forme de plaques de divers formats : *Tablette de bouillon. D'autre part fondait, dans un doigt d'eau, une tablette de chocolat pour mon déjeuner* (Colette). || **3.** *Par extens.* Produit solide quelconque présenté sous cette forme : *Tablettes de combustible solide.* || **4.** Forme cristalline d'un minéral où deux faces parallèles sont de dimensions très importantes par rapport aux autres faces.

◆ **tablettes** n. f. pl. (sens 1, v. 1280, *Clef d'Amors ;* sens 2, 1530, Palsgrave, 251 ; sens 3, 1690, Furetière [*mettre sur ses tablettes* — d'abord ..*en ses tablettes,* début du XVIe s. ; *rayer de ses tablettes,* 1718, Acad. — d'abord *ôter de dessus ses tablettes,* 1694, Acad.]). **1.** Support d'écriture en forme de plaques minces, faites ou recouvertes d'une matière tendre ou plastique, et sur lesquelles on écrivait à l'aide d'un stylet : *Tablettes d'argile des Sumériens. Tablettes de cire des Romains. Tablettes d'ardoise ou de plomb.* || **2.** *Autref.* Feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier liées ensemble et servant d'agenda : *Les tablettes de papier ou de parchemin furent utilisées jusqu'à la fin du XVIIIe s.* || **3.** *Fig.* et littér. *Inscrire, mettre sur ses tablettes,* prendre bonne note de quelque chose, veiller à s'en souvenir : *J'ai noté sur mes tablettes certaines phrases de M. Hugues qui vous étonneront peut-être* (Duhamel). || *Rayer de ses tablettes,* ne plus compter sur quelque chose.

tabletterie [tablɛtri] n. f. (de *tabletier ;* XVe s., Laborde [p. 509], écrit *tableterie* [*tabletterie,* XVIIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Menus ouvrages en bois dur, ivoire, nacre, corne, ambre, etc., que fait le tabletier. || **2.** Métier, commerce du tabletier. || **3.** Industrie ou fabrication des objets par découpage, moulage, assemblage, etc., à partir des demi-produits géométriques.

tablier [tablije] n. m. (de *table ;* v. 1155, Wace, au sens III, 1 ; sens I, 1, 1530, Palsgrave, 194 [« grande nappe », v. 1175, Chr. de Toyes ; *tablier de sapeur,* 1876, Larousse ; *rendre son tablier,* 1889, Larchey (*quitter son tablier,* même sens, av. 1747, Lesage) — « se démettre de ses fonctions », 1904, Larousse ; *ça lui va comme un tablier à une vache,* 1876, Larousse, art. *vache*] ; sens I, 2, 1690, Furetière [*robe-tablier,* 1964, Robert] ; sens I, 3, 1876, Larousse [*ceindre le tablier,* 1964, Robert] ; sens I, 4, 1680, Richelet ; sens I, 5, 1842, Acad. ; sens II, 1, 1835, Acad. ; sens II, 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 3 et 5, 1933, Larousse ; sens II, 4, 1876, Larousse ; sens II, 6, 1964, Larousse ; sens III, 2, 1793, Schwan [dans un pont..., 1838, Stendhal] ; sens III, 3, 1964, Larousse ; sens III, 4, 1876, Larousse [*tablier,* même sens, 1812, Mozin] ; sens III, 5, 1762, Acad. ; sens III, 6, 1876, Larousse ; sens III, 7, 1933, Larousse).

I. 1. Pièce d'étoffe ou d'une autre matière souple que l'on applique devant soi pour recouvrir et protéger ses vêtements, et qui s'attache à la taille et autour du cou par des brides : *Tablier de cuisine. Tablier en toile caoutchoutée. Tablier de serveuse. Elle avait mis une robe noire, comme pour aller à la messe, mais portait un tablier blanc parce qu'elle venait de la cuisine* (Malraux). || *Tablier de sapeur,* grand tablier en cuir qui faisait autrefois partie de l'équipement des sapeurs. || *Rendre son tablier,* refuser de continuer son service, en parlant de domestiques, de serveurs ; *fig.* et *fam.,* se démettre de ses fonctions. || Fig. et fam. *Ça lui va comme un tablier à une vache,* ça lui va très mal. || **2.** Vêtement de protection boutonné de haut en bas et souvent à manches longues : *Tablier d'écolier. Puis Maman d'un coup d'œil inspecta mon équipement : le tablier de cheviote noire, le grand béret, la pèlerine à capuchon, mon cartable neuf* (Duhamel). || En appos. *Robe-tablier,* robe boutonnée devant de haut en bas. (Pl. *des* ROBES-TABLIERS.) || **3.** Morceau de peau blanche ou de tissu de soie orné de divers emblèmes, en forme de petit tablier, que portent en loge les francs-maçons, le tablier étant différent selon les grades. || *Ceindre le tablier,* devenir franc-maçon. || **4.** Lé d'étoffe placé au milieu du devant d'une robe : *Découpe faisant un effet de tablier.* || **5.** Toile dont on couvre le ventre des béliers pour les empêcher de saillir les brebis.

II. 1. Morceau de cuir, de toile cirée fixé sur le devant d'une voiture à cheval et qu'on rabattait sur les jambes pour se protéger de la pluie, de la boue, etc. || **2.** Pièce de cuir fixée à l'établi des bijoutiers pour recueillir les rognures de métal. || **3.** Sur une machine-outil, pièce de tôle destinée à protéger les organes mécaniques. || **4.** Rideau de tôle qui se lève et s'abaisse devant le foyer d'une cheminée. || **5.** Cloison séparant le compartiment avant d'un véhicule automobile de l'intérieur de la carrosserie : *C'est sur le tablier que se trouve le tableau de bord.* || **6.** Lambrequin en forme de bas de bannière et faisant saillie : *Au XVIIe s., Boulle fit grand usage des tabliers.*

III. 1. Côté du damier ou de l'échiquier sur lequel on joue. || **2.** Partie d'un pont-levis qui s'abaisse pour recouvrir le fossé, ou d'un pont militaire, qui, placé sur les corps de support, sert au passage des troupes ; dans un pont, plate-forme horizontale supportant la chaussée ou la voie ferrée. || **3.** Sur une locomotive à vapeur, ensemble de passerelles et de plates-formes permettant de circuler autour de la chaudière. || **4.** *Tablier de ruche,* support sur lequel sont établies les ruches. || **5.** Face d'un piédestal portant des ornements sculptés. || **6.** Long support métallique sur lequel on place les pièces à traiter, dans un four de traitement thermique par passage. || **7.** Partie de la forge où l'on fait le feu.

tablinum [tablinɔm] n. m. (lat. *tabulinum* ou *tablinum,* endroit planchéié, galerie, archives, de *tabula,* planche, tablette à écrire [v. TABLE] ; 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Salle de la maison romaine qui séparait le péristyle de l'atrium et où étaient conservées les archives familiales. || **2.** Syn. de TABULARIUM.

tabor [tabɔr] n. m. (mot de l'ar. du Maroc, de même sens ; 1923, Larousse). Corps de troupes marocain, formé de plusieurs goums encadrés par des officiers et des sous-officiers français, qui équivalait à un bataillon d'infanterie.

tabou [tabu] n. m. (angl. *taboo,* interdiction religieuse [en Polynésie], polynésien *tabu,* interdit, sacré ; 1785, *Voyage de La Pérouse,* écrit *taboo* [*tabou,* 1822, Bloch-Wartburg], au sens 1 [*tabou linguistique,* 1964, Robert — *tabou,* même sens, 1921, Vendryes, p. 259] ; sens 2, 1958, S. de Beauvoir, p. 139). **1.** Interdit de caractère religieux qui frappe un être, un objet, un comportement, un acte en raison du caractère sacré ou impur qu'on leur attribue ; rite négatif : *Le tabou joue un rôle protecteur dans la société où il a cours ; sa violation est un péché qui entraîne souvent tout un rituel d'expiation destiné à arrêter la sanction divine.* || *Tabou linguistique,* interdiction d'employer certains mots, due à des contraintes sociales dans certaines sociétés primitives. || **2.** Interdit d'ordre culturel, social ; ce dont on évite de parler par pudeur, crainte, superstition : *Les tabous sexuels. Autant la bourgeoisie entoure l'acte sexuel — et surtout la virginité — de tabous redoutables, autant ils apparaissent dans beaucoup de milieux paysans et ouvriers comme une chose indifférente* (Beauvoir).

◆ adj. (sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1939, Giraudoux, p. 120). **1.** Se dit de l'être ou de la chose frappés d'interdiction en raison de leur impureté ou revêtus d'un caractère sacré : *Un lieu tabou. C'était peu de temps après que nos domestiques avaient fini de célébrer cette sorte de pâque solennelle que nul ne doit interrompre, appelée leur déjeuner, et pendant laquelle ils étaient tellement « tabous » que mon père lui-même ne se fût pas permis de les sonner* (Proust). || **2.** *Fam.* Se dit d'une personne qu'on ne peut critiquer, d'une chose à laquelle on ne peut toucher, d'un mot qu'on ne peut prononcer : *Un mot tabou, Un auteur tabou. Un règlement tabou.*

• REM. L'adjectif s'accorde au fém. et au plur. : *Des armes taboues. Malgré mon rationalisme, les choses de la chair restaient taboues pour moi* (Beauvoir). On trouve cependant chez certains auteurs l'invariabilité ou un accord pour le nombre seulement : *Un homme pour qui aucune pensée n'était tabou* (Romains). *Des gloires plus tabous* (M. Rostand).

taboué, e [tabue] adj. (part. passé de *tabouer ;* 1946, Leiris, p. 107). *Littér.* Qui a été déclaré tabou : *L'ixagénaire blanc et civilisé dispose d'un virus qu'il peut faire agir où et quand il veut, et dont l'efficacité est d'autant plus forte que tout un chacun s'entend pour ne pas en parler ; c'est un virus taboué* (Queneau).

tabouer [tabue] ou **tabouiser** [tabuize] v. tr. (de *tabou ;* 1780, écrit *taboer,* et 1822, écrit *tabouer,* d'après le *FEW,* XX, 115 ; *tabouiser,* 1953, Cocteau, p. 94). *Littér.* Déclarer tabou ; frapper d'une interdiction ou revêtir d'un caractère sacré.

tabouisation [tabuizasjɔ̃] n. f. (de *tabouiser ;* 1953, Cocteau, p. 94). *Littér.* Action de rendre tabou, intouchable, sacré.

tabouret [taburɛ] n. m. (de *tabour,* forme anc. de *tambour* [v. ce mot] ; 1442, Du Cange [art. *taborellus*], au sens 6 ; sens 1, 1525, Bloch-Wartburg [dans un bar, un café..., 1926, Aragon, p. 86 ; *tabouret de piano,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse [*tabouret de pieds ; tabouret,* 1872, Littré] ; sens 3, 1649, Retz ; sens 4, fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; sens 5, 1872, Littré). **1.** Petit siège, généralement à quatre pieds, sans bras ni dossier : *Tabouret de cuisine. Tabouret rustique à trois pieds.* || Dans un bar, un café, siège monté sur quatre pieds assez hauts pour que le consommateur soit à la hauteur du comptoir. || *Tabouret de piano,* petit siège dont on peut régler la hauteur grâce à une vis, un ressort, une crémaillère. || **2.** *Tabouret de pieds,* ou simplem. *tabouret,* petit meuble bas sur lequel on pose les pieds lorsqu'on est assis. || **3.** *Class.* Privilège accordé par le roi à certains nobles de s'asseoir en sa présence et pendant son souper sur un tabouret, ainsi qu'au cercle de la reine : *Monsieur le Prince s'était engagé* [...] *de faire donner le tabouret à la comtesse de Fleix* (Retz). || **4.** *Class.* Noble à qui ce privilège avait été accordé : *Princes et princesses du sang, ducs et duchesses et autres tabourets* (Saint-Simon). || **5.** Sorte de sellette sur laquelle étaient exposés publiquement ceux qui étaient condamnés à une peine infamante. || **6.** Au XVII[e] s., sorte de pelote en forme de tambour, sur laquelle les femmes piquaient épingles et aiguilles.

tabourin [taburɛ̃] n. m. (dimin. de *tabour,* forme anc. de *tambour* [v. ce mot] ; XV[e] s., Gay, au sens de « petit tambour » ; sens I, 1, 1802, Laveaux ; sens I, 2, 1876, Larousse ; sens II, 1694, Th. Corneille).

I. 1. Machine tournante en forme de quart de cercle, que l'on installe au-dessus d'une cheminée pour améliorer le tirage. || **2.** Ancienne monnaie qui valait 10 deniers.

II. Syn. de TAMBOURET.

1. tabulaire [tabylɛr] adj. (dér. savant du lat. *tabula,* table [v. TABLE] ; fin du XV[e] s., au sens de « en forme de tableaux » ; sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1904, Larousse [*logarithmes tabulaires,* « logarithmes des tables », 1819, Boiste]). **1.** En forme de table : *Porphyre tabulaire. Fouta-Djalon... Masses de grès tabulaire* (Morand). || **2.** Dont les cristaux ont la forme d'une tablette : *Barytine tabulaire.* || **3.** *Différence tabulaire,* différence entre deux logarithmes consécutifs d'une table de logarithmes.

2. tabulaire [tabylɛr] n. m. (lat. *tabularius,* teneur de comptes, caissier [et, à basse époque, « sorte de notaire »], de *tabula,* tablette à écrire [v. TABLE] ; v. 1355, Bersuire, au sens de « caissier [à Rome] » ; sens actuel, 1771, Trévoux). Nom donné aux affranchis et officiers civils de l'Empire romain chargés de conserver les archives d'État.

tabularium [tabylarjɔm] n. m. (mot lat. de même sens, de *tabula,* tablette à écrire [v. TABLE] ; 1765, *Encyclopédie*). Archives publiques de la Rome antique qui étaient situées au sud-est du Capitole.

tabulateur [tabylatœr] n. m. (dér. savant du lat. *tabula,* table [v. TABLE] ; 1923, Larousse [*tabulateur décimal,* 1964, Larousse]). Dispositif d'une machine à écrire permettant de retrouver automatiquement les mêmes zones d'arrêt à chaque ligne. || *Tabulateur décimal,* dispositif d'une machine de bureau facilitant l'alignement des chiffres en colonnes.

tabulation [tabylasjɔ̃] n. f. (de *tabuler ;* 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Dans les machines à écrire, ensemble des dispositifs permettant d'arrêter automatiquement ou manuellement le chariot en un endroit donné. || **2.** Mode de fonctionnement par lequel ne sont imprimés dans une tabulatrice que les indicatifs et les totaux afférents à un groupe de cartes perforées.

tabulatrice [tabylatris] n. f. (fém. de *tabulateur ;* 1949, Larousse). Machine de bureau servant à effectuer la tabulation.

tabuler [tabyle] v. intr. (de *tabul*[*atrice*] ; 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Commander un espacement automatique sur une machine à écrire. || **2.** Passer des cartes perforées à la tabulatrice.

tac [tak] interj. (du radical onomatop. *takk-,* qui évoque un bruit sec ; 1587, Pasquier [pour suggérer le bruit d'un tir de mitrailleuse, 1964, Robert]). Onomatopée suggérant un bruit sec : *Tac ! le couvercle s'est refermé brusquement.* || *Tac, tac, tac...,* suggère le bruit d'un tir de mitrailleuse : *Les mitrailleuses à tout hasard envoyaient une volée... Tac tac tac tac tac...* (Aragon).
◆ n. m. (sens 1, 1587, Pasquier [aussi répété] ; sens 2, 1904, Larousse [*riposter du tac au tac,* 1893, *Dict. général — faire parade du tac au tac,* même sens, 20 mars 1873, *le Figaro ; du tac au tac,* au fig., 28 mars 1903, *le Sourire,* p. 10]). **1.** Bruit sec : *Lorsqu'on ferme un boîtier de montre on entend un tac.* || Répété, bruit sec se reproduisant à de courts intervalles : *Le tac tac du moulin.* || **2.** En escrime, bruit du fer touchant le fer de l'adversaire. || *Riposter du tac au tac,* répondre par un tac à un tac de l'adversaire. || Fig. *Du tac au tac,* en répondant immédiatement à une attaque, une offense ; en ripostant aussitôt à quelque chose : *Mais ils étaient furieux, soupçonnèrent une cabale montée par M[me] Verdurin, et, du tac au tac, quand celle-ci les réinvita à la Raspelière, M. de Cambremer* [...] *vint, mais seul* (Proust). *Jenny répondait du tac au tac, avec une voix de tête qui ne lui était pas naturelle* (Martin du Gard).

tacaud [tako] n. m. (breton *takohed,* même sens ; 1771, Duhamel du Monceau). Poisson osseux de la famille des gadidés, différent des morues par une taille plus faible et de longues nageoires pelviennes.

tacca [taka] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, du malais *takah,* dentelé ; 1827, Acad.). Plante à fleurs, monocotylédone, de toutes les régions tropicales, dont une espèce fournit, par ses tubercules, une sorte de tapioca, l'arrow-root de Tahiti.

tacco [tako] n. m. (du radical onomatop. *takk-,* qui évoque le cri sec et saccadé de l'oiseau ; 1800, Valmont de Bomare). Oiseau des Antilles à plumage gris et brun, jaune d'ocre à la face inférieure, à queue longue et étagée.

tacet [tasɛt] n. m. (mot lat. signif. proprem. « il se tait », 3[e] pers. du sing. de l'indic. prés. de *tacēre,* se taire ; début du XVII[e] s., au sens 2 ; sens 1, 1872, Littré). **1.** Indication portée sur une partition musicale, signifiant qu'une voix, un instrument doit garder un silence prolongé. || **2.** Ce silence lui-même.

tachage [taʃaʒ] n. m. (de *tacher ;* 1964, Larousse). Apparition, sur un film de peinture, de taches de couleur dues à des interactions chimiques ou physicochimiques entre le film et son support.

tachant, e [taʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tacher ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Qui macule de taches : *Un liquide tachant.* || **2.** Qui est sujet à recevoir des taches : *Cette robe est d'un tissu très tachant.*
● SYN. : **2** *délicat, fragile, salissant.*

tache [taʃ] n. f. (lat. pop. **tacca,* signe, tache, du gotique **ta*[*i*]*kko,* var. de *taikn*[*s*], signe ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *teche,* au sens de « qualité [bonne ou mauvaise] » ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *taje* [*tache,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens I, 3 [*faire tache d'huile,* 1835, Acad.] ; sens I, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*taches lenticulaires,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1876, Larousse ; sens I, 4, v. 1120, *Psautier d'Oxford* [écrit *tache ; tache originelle,* 1835, Acad. — *tache du péché originel,* même sens, 1690, Furetière] ; sens I, 5, 1561, Calvin [*faire tache,* av. 1801, Rivarol — au fig., 1830, Stendhal] ; sens II, 1, 1550, *Bible Louvain ;* sens II, 2, 1869, Flaubert ; sens II, 3, 1671, d'après Furetière, 1701 ; sens II, 4, 1[er] juillet 1764, Voltaire ; sens II, 5, 1865,

Taine [d'abord péjor., 1771, Trévoux, art. *maquette*] ; sens II, 6, 1904, Larousse ; sens II, 7, 1904, Larousse [*tache jaune ; tache de Sœmmering,* 1933, Larousse]).

I. 1. Altération dans la coloration de la peau sur une étendue plus ou moins importante : *La rougeole est caractérisée par une éruption de taches rouges sur la peau. Les « taches de rousseur » s'appellent scientifiquement des éphélides, et les « taches de vin » des angiomes.* ‖ *Taches lenticulaires,* éruption papuleuse du début de la fièvre typhoïde. ‖ **2.** Altération de la couleur apparaissant sur certaines parties des feuilles, des fruits, de la tige d'un végétal, dans certaines maladies : *Les feuilles de vigne atteintes de mildiou se couvrent de taches jaunes, puis brunes.* ‖ **3.** Marque laissée par une substance salissante : *Une tache d'encre. Des taches de cambouis. Il s'accote, la tête collée contre le mur, où ses cheveux ont, à la longue, laissé une tache de graisse* (Duhamel). ‖ *Faire tache d'huile,* s'étendre progressivement à partir d'un point très limité : *L'agitation, partie d'un atelier, a fait tache d'huile.* ‖ **4.** Manquement à l'honneur, atteinte à la réputation : *Cette faute professionnelle est une tache dans sa carrière. La moralité de ses héros* [ceux de Corneille] *est sans tache* (Sainte-Beuve). ‖ *Tache originelle,* le péché originel. ‖ **5.** Ce qui dépare la beauté d'une œuvre, d'un travail, ce qui leur nuit : *Quelques fautes de syntaxe constituent des taches regrettables dans cette traduction.* ‖ *Faire tache,* rompre l'harmonie d'un ensemble esthétique par un détail qui jure : *Cet abat-jour est trop vieillot, il fait tache dans la pièce ;* au *fig.,* provoquer un jugement défavorable par son caractère déplacé, malséant : *La duchesse aimait à recevoir certains hommes d'élite, à la condition toutefois qu'ils fussent garçons, condition que, même mariés, ils remplissaient toujours pour elle, car comme leurs femmes, toujours plus ou moins vulgaires, eussent fait tache dans un salon où il n'y avait plus que les plus élégantes beautés de Paris, c'est toujours sans elles qu'ils étaient invités* (Proust).

II. 1. Marque naturelle d'une couleur qui contraste avec le fond du pelage ou du plumage de certains animaux, avec le ton des feuilles ou des fleurs de certaines plantes : *Leur torse nu ocellé* [...], *comme les panthères, de taches noires* (Malraux). ‖ **2.** Partie qui contraste par la couleur ou par l'éclairage avec l'ensemble embrassé par le regard : *Une longue tache grise frappa sa vue, étalée le long de la route. C'était le cimetière militaire* (Montherlant). *Dans le ciel, dont on voyait le bleu profond, de gros nuages mettaient des taches* (Camus). ‖ **3.** Partie obscure sur le disque du Soleil, de la Lune ou d'une planète. ‖ **4.** Partie terne dans une gemme. ‖ **5.** En peinture, touche de couleur dans un tableau : *Les pointillistes juxtaposent les taches de couleur.* ‖ **6.** *Taches auditives,* points où se termine le nerf auditif. ‖ **7.** *Tache jaune,* ou *tache de Sœmmering,* point de la rétine où la vision paraît optimale.

● SYN. : **I, 3** *éclaboussure, salissure, trace, traînée ;* **4** *flétrissure, impureté, souillure, tare, vice ;* **5** *défectuosité, faute, imperfection.*

tâche [taʃ] n. f. (lat. médiév. *taxa,* prestation rurale, déverbal du lat. class. *taxare,* toucher souvent ou fortement, blâmer, reprendre, estimer, évaluer, taxer, mot formé sur le radical de *tangere,* toucher ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *tasche* [*tâche,* v. 1420, La Curne], au sens 1 [*à la tâche,* 1606, Crespin — *en tasche,* même sens, XIVe s., *BEC,* t. XXXV, 1874, p. 499 ; *ne pas être à la tâche,* 1964, Robert ; *mourir à la tâche,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1778, Diderot [*prendre à tâche de,* 1640, Oudin]). **1.** Travail que l'on doit faire dans un temps déterminé et dans certaines conditions : *Le vaguemestre a pour tâche de distribuer le courrier. Il attendait* [...] *malgré les tâches qui étaient les siennes, les digues à bâtir, les routes à ouvrir, comme si le travail qu'il était venu faire ici n'était qu'un prétexte* (Camus). ‖ *À la tâche,* à un prix calculé d'avance en fonction du travail à accomplir : *Travailler à la tâche. Être à la tâche.* ‖ Fam. *Ne pas être à la tâche,* ne pas être pressé, pouvoir prendre quelques moments de loisir ou organiser le travail à son gré : *Patience ! on n'est pas à la tâche !* ‖ *Mourir à la tâche,* travailler jusqu'à sa mort ; succomber à une entreprise. ‖ **2.** Ce que l'on s'impose de faire par devoir ou ce qui est imposé par les circonstances, la nécessité : *Je sais que dans peu de temps je m'en vais me plonger dans des tâches austères et travailler à toute heure du jour* (Gide). *C'est une rude tâche de le convaincre.* ‖ *Prendre à tâche de,* s'imposer comme but, s'appliquer à : *Le maire a pris à tâche d'améliorer l'habitat dans sa ville.*

● SYN. : **1** *besogne, boulot* (pop.), *corvée* (fam.), *fonction, office ;* **2** *devoir, labeur, mission, obligation, rôle.*

tachéo- [takeo], premier élément, tiré du gr. *takhus, takheos,* rapide, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

tachéographe [takeɔgraf] n. m. (de *tachéo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « sténographe » ; sens actuel, 1898, d'après Larousse, 1904). Appareil employé autrefois pour l'établissement des cartes et plans.

tachéomètre [takeɔmɛtr] n. m. (de *tachéo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1872, Littré, au sens de « tachymètre » ; sens actuel, 1876, Larousse [probablem. plus anc., v. la date du dér. *tachéométrie*]). Instrument de topométrie destiné au levé des plans et aux mesures des altitudes.

tachéométrie [takeɔmetri] n. f. (de *tachéomètre ;* 1858, Porro). Méthode de levé des plans avec le tachéomètre.

tachéométrique [takeɔmetrik] adj. (de *tachéométrie ;* 1964, Larousse). Relatif à la tachéométrie.

tacher [taʃe] v. tr. (de *tache* [v. ce mot] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *tajer,* au sens de « tacheter » ; XIIe s., Marbode, au sens 1, au part. passé, écrit *taché* [*tacher,* à l'infin., 1530, Palsgrave, 729] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1842, L. J. N. Bertrand). **1.** Maculer par place en faisant une ou plusieurs taches : *Il était seul, debout, le front collé contre la vitre, les poings enfoncés dans les poches d'un veston déformé et taché* (Mauriac). *Elle a taché sa robe. Tacher d'eau un meuble ciré. Le café a taché la nappe.* ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Atteindre d'une souillure morale : *Que son nom soit taché, sa mémoire flétrie* (Corneille). *Il ne faut qu'une mauvaise action pour tacher la plus belle vie* (Acad.). ‖ **3.** Marquer d'une ou plusieurs touches de couleur qui ressortent sur le fond : *C'était une immense étendue de plaines et de coteaux tachée par les bois gris de l'hiver* (Duhamel).

● SYN. : **1** *barbouiller, salir ;* **2** *entacher, flétrir, souiller, ternir.*

◆ **se tacher** v. pr. (sens 1, 1819, Boiste ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1932, Céline). **1.** Faire une ou plusieurs taches sur soi, sur ses vêtements : *Se tacher d'encre le bout des doigts. Les écoliers portent des tabliers pour ne pas se tacher.* ‖ **2.** Recevoir facilement des taches : *Le blanc et les couleurs claires se tachent rapidement.* ‖ **3.** Se colorer par places d'une couleur différente du fond : *Les cimes se tachent d'ombres et d'une neige plus éclatante que l'écarlate* (Cocteau).

tâcher [taʃe] v. tr. ind. (de *tâche* [v. ce mot] ; XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame,* comme v. pr., écrit *se taschier,* au sens de « faire des efforts pour venir à bout de quelque chose » ; écrit *tâcher,* comme v. tr., au sens 1, v. 1460, G. Chastellain [*tâcher à ; tâcher de,* 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1730, Marivaux ; sens 3, 1549, R. Estienne). **1.** *Tâcher de* ou (class. et littér.) *tâcher à* (suivi de l'infinitif), faire son possible pour, s'efforcer de : *Tâche de leur arracher des indications* (Duhamel). *Gurau tâchait de se garer des raseurs* (Romains). *Quiconque après sa perte aspire à se sauver | Est indigne du jour qu'il tâche à conserver* (Corneille). *J'élabore un Enfant prodigue, où je tâche à mettre en dialogue les réticences et les élans de mon esprit* (Gide). ‖ **2.** Fam. *Tâche(z) de...,* exprime une invitation ferme, en forme de remontrance, à se comporter de telle ou telle façon : *Dites donc, vous, tâchez d'être un peu plus poli !* ‖ **3.** *Tâcher que...* (avec une subordonnée au subjonctif),

essayer de faire en sorte que : *Tâche qu'on ne te voie pas.*

• SYN. : **1** *chercher à, s'escrimer à* (fam.), *s'évertuer à, s'ingénier à, tenter de, travailler à.*

tâcheron [tɑʃrɔ̃] n. m. (de *tâche ;* 1508, *Comptes du château de Gaillon* [181], au sens 2 [« ouvrier... » — *tascheeur,* même sens, v. 1268, É. Boileau ; « ouvrier agricole... », 1955, *Dict. des métiers*] ; sens 1, 1835, Raymond ; sens 3, 1904, P. Bourget). **1.** Petit entrepreneur qui travaille le plus souvent à la tâche soit seul, soit avec un ou deux compagnons, et en sous-traitant d'un autre entrepreneur. || **2.** Ouvrier, et spécialem. ouvrier agricole, qui travaille à la tâche : *Les tâcherons, les manœuvres, les employés partaient au travail* (Duhamel). || **3.** *Péjor.* Personne qui exécute une tâche ingrate et sans éclat, ou qui travaille avec assiduité, mais sans résultat remarquable : *Ayant manqué son rôle de grand industriel, Balzac redevient, comme son héros* [David Séchard], *le tâcheron, mais le tâcheron de l'écriture* (Morand).

tacheté, e [taʃte] adj. (var. de l'anc. franç. *tacelé,* « qui présente de nombreuses taches naturelles » [v. 1112, *Voyage de saint Brendan*], *tachelé* [XIIe s., Godefroy], dér. de *tache ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1829, V. Hugo). **1.** Qui présente de nombreuses taches naturelles : *Il y avait là une centaine de taureaux et de vaches âgés de deux ans, la plupart noirs, quelques-uns couleur savon, d'autres tachetés blanc et noir* (Montherlant). *Une couleuvre tachetée. Des dahlias rouges tachetés de blanc.* || **2.** Parsemé de touches de couleur contrastant sur le fond : *À l'horizon, le désert est vert bronzé, planté de poils gris, tacheté de pelades fauves* (Morand).

• SYN. : **1** *marqueté, moucheté, ocellé, piqueté, tavelé, truité ;* **2** *bariolé, chamarré, diapré, panaché.*

tacheter [taʃte] v. tr. (de *tacheté ;* 1538, R. Estienne, au sens 2 ; sens 1, fin du XVIe s.). [Conj. **4 a.**] **1.** Être répandu çà et là, en parlant de touches de couleur qui tranchent sur le fond : *Des sapins et des chênes tachetaient les flancs du précipice* (Flaubert). || **2.** Marquer de petites taches : *L'humidité avait tacheté les pages du vieux livre.*

tacheture [taʃtyr] n. f. (de *tacheter ;* 1611, Cotgrave). Petite tache qui marque une surface : *Les tachetures du plumage de la grive.*

tachi [taki] n. m. (mot japonais de même sens ; 1904, Larousse). Sabre japonais qu'on portait avec l'armure, à la période féodale.

tachina [takina] n. m. ou **tachine** [takin] n. m. ou f. (lat. scientif. moderne *tachina,* même sens, proprem. « rapide », du gr. *takhinos,* rapide, dér. de *takhus,* même sens ; 1839, Boiste [*tachine*], et 1933, Larousse [*tachina*]). Insecte diptère qui est le parasite le plus fréquent des chenilles nuisibles du groupe des bombycidés.

tachisme [taʃism] n. m. (de *tachiste ;* 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Technique picturale consistant à juxtaposer des taches de couleur. || **2.** Dans la peinture abstraite, juxtaposition de surfaces de couleur aux formes imprécises.

tachiste [taʃist] n. (de *tache ;* 1888, Villatte). Peintre qui distribue par taches les couleurs.

tachistoscope [takistɔskɔp] n. m. (du gr. *takhistos,* très rapide [superl. de *takhus,* rapide], et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1964, Larousse). Appareil servant à présenter à un sujet des images lumineuses pendant un court instant, afin d'expérimenter et de mesurer certaines modalités de la perception.

tachistoscopique [takistɔskɔpik] adj. (de *tachistoscope ;* 1964, Larousse). Qui concerne le tachistoscope ; qui se fait au moyen de cet appareil : *La présentation tachistoscopique d'un stimulus virtuel.*

tachy- [taki], premier élément, tiré du gr. *takhus,* rapide, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

tachyarythmie [takiaritmi] n. f. (de *tachy*[*cardie*] et de *arythmie ;* 1933, Larousse). Variété d'arythmie accompagnée de tachycardie, dans laquelle les pulsations sont irrégulières et en nombre inférieur à celui des battements du cœur.

tachycardie [takikardi] n. f. (de *tachy-* et de *-cardie,* du gr. *kardia,* cœur ; 1888, Larousse). Augmentation du nombre des battements du cœur pouvant aller jusqu'à 200 pulsations par minute : *Je ne serais pas surpris qu'il y ait un rapport entre cette tachycardie et un début d'œdème pulmonaire* (Martin du Gard).

• CONTR. : *bradycardie.*

tachygenèse [takiʒənɛz] n. f. (de *tachy-* et de *genèse ;* 1904, Larousse). Développement embryonnaire condensé, sans état larvaire, de certaines espèces appartenant à des groupes qui présentent ordinairement une larve : *On observe la tachygenèse chez les écrevisses.*

tachygraphe [takigraf] n. m. (gr. *takhugraphos,* qui écrit vite [et, comme n. m., « sténographe »], de *takhu,* rapidement [neutre adverbialisé de l'adj. *takhus,* rapide], et de *graphein,* écrire, inscrire ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « sténographe » ; sens actuel, 1923, Larousse). Appareil enregistreur de vitesse.

tachygraphie [takigrafi] n. f. (dér. savant du gr. *takhugraphos,* sténographe [v. l'art. précéd.] ; 1721, Bloch-Wartburg). Manière d'écrire rapidement à l'aide de caractères conventionnels.

tachygraphique [takigrafik] adj. (de *tachygraphie ;* 1765, *Encyclopédie*). Relatif à la tachygraphie : *Les notes tironiennes, la sténographie sont des systèmes tachygraphiques.*

tachymètre [takimɛtr] n. m. (de *tachy-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1839, Boiste [var. *tachomètre,* même sens, 1811, *Archives des découvertes,* V, 111]). Appareil indiquant en permanence la vitesse d'une machine, généralement en nombre de tours par minute.

tachyon [takjɔ̃] n. m. (de *tachy-* et de [*i*]*on ;* 1975, Larousse). Nom donné par les physiciens à des particules hypothétiques possédant une vitesse supérieure à celle de la lumière dans le vide.

tachype [takip] n. m. (lat. scientif. moderne *tachypus,* même sens, proprem. « qui court vite », gr. *takhupous,* aux pieds agiles, de *takhus,* rapide, et de *pous,* pied, patte ; 1876, Larousse). Carabe très commun dans les terrains sablonneux.

tachyphagie [takifaʒi] n. f. (de *tachy-* et de *-phagie,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; juill. 1908, *Larousse mensuel,* I, 285). Action de manger trop rapidement : *La tachyphagie conduit à la dyspepsie.*

tachyphémie [takifemi] n. f. (de *tachy-* et du gr. *phêmê,* ce qui est annoncé par la parole ; 1968, Larousse). Accélération pathologique du débit verbal, qui s'observe dans les états d'excitation maniaque.

tachyphylaxie [takifilaksi] n. f. (de *tachy-* et de [*pro*]*phylaxie ;* 1933, Larousse). Immunisation rapide, obtenue par l'injection d'une dose non mortelle de poison, empêchant l'action d'une dose mortelle du même poison, injectée quelques minutes plus tard.

tachypnée [takipne] n. f. (gr. *takhupnoia,* respiration courte et précipitée, de *takhus,* rapide, et de *pneîn,* souffler, respirer ; 1904, Larousse). Accélération pathologique de la respiration.

tachysystolie [takisistɔli] n. f. (de *tachy-* et de *systole ;* 1933, Larousse). Rapidité anormale des systoles cardiaques.

tacite [tasit] adj. (lat. *tacitus,* dont on ne parle pas, qui ne parle pas, de *tacēre,* taire, se taire ; 1286, *R. Li. R.,* XX, 85). Qui n'est pas exprimé formellement, mais que l'on peut considérer comme admis, reconnu : *Approbation, aveu tacite. Je ne sais quel hasard, ou quelle convention tacite, livre chaque jeudi en entier ce grand terrain de Bagatelle aux seules maisons d'éducation catholique* (Montherlant). || *Tacite reconduction,* V. RECONDUCTION.

• SYN. : *implicite, sous-entendu.* — CONTR. : *exprès, formel, manifeste, public.*

tacitement [tasitmɑ̃] adv. (de *tacite ;* av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens de « à voix basse » ; sens actuel, 1572, Amyot). De façon tacite, sans qu'il soit besoin de s'exprimer : *Approuver tacitement. Je me reportais à ce changement imaginé et dont l'existence, désormais tacitement reconnue par le silence qu'elle gardait à ce sujet dans ses réponses, subsisterait entre nous* (Proust). *Elle acceptait tacitement de ne pas être payée* (Duras).
• SYN. : *implicitement.*

taciturne [tasityrn] adj. et n. (lat. *taciturnus,* silencieux, taciturne, de *tacitus,* qui ne parle pas [v. TACITE] ; 1458, *Mystère du Vieil Testament,* au sens de « où il n'y a pas de bruit » ; sens actuel, 1530, Palsgrave, 325). Qui n'aime pas parler, reste volontiers silencieux : *Il n'y a pas d'être plus taciturne, plus cadenassé qu'Algorithme* (Arnoux). *Cet écrivain est un grand taciturne.*
• SYN. : *muet, secret.* — CONTR. : *bavard, causeur, discoureur, loquace, volubile.*
◆ adj. (1680, Richelet). Propre à celui qui n'aime pas parler : *Le calme morne du château de Combourg était augmenté par l'humeur taciturne et insociable de mon père* (Chateaubriand).
• SYN. : *impénétrable, introverti, renfermé.* — CONTR. : *démonstratif, expansif, extraverti, exubérant, ouvert.*

taciturnité [tasityrnite] n. f. (lat. *taciturnitas,* action de garder le silence, caractère renfermé, de *taciturnus* [v. l'art. précéd.] ; 1375, R. de Presles). Caractère, état d'une personne taciturne : *J'ai su depuis que l'astronomie surtout l'attirait alors, vers quoi le poussaient également son goût pour les chiffres, sa taciturnité contemplative* (Gide).

tackle [takl] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « palan, attirail » ; 1904, Larousse). Agencement terminal d'un bas de ligne de pêche.

tacle [takl] n. m. (angl. *tackle,* même sens, déverbal de *to tackle,* fournir, empoigner, se mesurer avec ; 1975, *Lexis*). Au football, glissade, un ou deux pieds en avant, destinée à déposséder l'adversaire du ballon.

tacler [takle] v. tr. (de *tacle ;* 1975, *Lexis*). Effectuer un tacle.

tacon [takɔ̃] n. m. (bas lat. *tecco,* même sens, mot gaulois ; 1555, Rondelet). Nom usuel du jeune saumon avant sa descente en mer.

taconeos [takɔneɔs] n. m. pl. (mot esp. de même sens, de *taconear,* frapper du talon, dér. de *tacón,* talon, francique **takko,* pointe [v. l'art. suiv.] ; 1968, Larousse). Dans le flamenco, rythme donné par le martèlement des talons.

taconner [takɔne] v. tr. (de *taquon,* ce qu'on met sous les caractères d'imprimerie, afin que l'impression soit plus belle [1690, Furetière — *tacon,* 1800, Boiste], emploi spécialisé de l'anc. franç. *tacon,* talon [v. 1200, J. Bodel] — d'où était issu l'anc. v. *taconner,* « raccommoder [des chaussures] avec des pièces de rapport » [v. 1225, *Bueve de Hantone*] —, lat. médiév. *taco,* morceau de cuir pour raccommoder quelque chose [1036, Fagniez], francique **takko,* pointe, languette ; 1765, *Encyclopédie* [VIII, 620], écrit *taquonner ; taconner,* 1812, Mozin). En typographie, donner de petits coups de marteau sur le pied d'une lettre trop basse pour lui redonner sa hauteur en papier.

taconnet [takɔnɛ] n. m. (emploi comme n. commun de *Taconnet,* n. du créateur de cette coiffure ; 1877, Darmesteter, 43). Coiffure rigide portée par les troupes d'Afrique au XIXe s.

tacot [tako] n. m. (du radical onomatop. *takk-,* qui évoque un bruit sec [les objets appelés *tacots* étant fort bruyants] ; 1802, Laveaux, au sens de « petit appareil qui, dans les métiers à tisser, met en mouvement la navette volante » ; sens 1, av. 1922, Proust ; sens 2, mai 1905, *l'Automobile illustré,* 111). **1.** *Fam.* Petit train d'intérêt local : *Voici le passage à niveau. Il restera ouvert toute la nuit : le tacot ne circulera plus jusqu'à l'aurore* (Duhamel). ‖ **2.** *Fam.* Vieille voiture automobile qui n'avance pas : *Quant à la voiture, c'était un de ces tacots ferraillants, provenant des réquisitions du début* (Romains).

tacsonia [taksɔnja] n. m. (de *tacso,* n. péruvien de cette plante ; 1876, Larousse, comme n. f., écrit *tacsonie ;* écrit *tacsonia,* comme n. m., 1964, Larousse). Plante de l'Amérique tropicale qui ressemble aux passiflores et dont certaines espèces sont cultivées en serre.

tact [takt] n. m. (lat. *tactus,* action de toucher, sens du toucher, de *tactum,* supin de *tangere,* toucher ; v. 1354, *Modus,* au sens I, 1 [« sensation des caractères présentés au toucher... », 1964, Robert] ; sens I, 2, 1700, Saint-Simon ; sens II, 8 mars 1769, Voltaire).

I. 1. Sens du toucher (vieilli) : *Le tact est le premier sens qui se développe, c'est le dernier qui s'éteint* (Cabanis). ‖ *Spécialem.* Sensation des caractères présentés au toucher par les surfaces en raison de leur consistance ou de la structure de leurs éléments : ferme, gluant, lisse, rêche, soyeux, velouté, etc. ‖ **2.** *Class.* et *littér.* Sensation produite par ce qu'on touche : [M. de Noirmoutiers] *au tact choisit des étoffes pour les meubles* (Saint-Simon). *Les spectateurs pourront s'assurer de la vérité au tact de la laine* (Nerval).

II. Sentiment intuitif délicat de la mesure, des nuances en matière de goût, de convenance : *Le poète* [Hugo], *par manque de ce tact que j'appellerai grec ou attique, et qui n'est pas moins français, ne recule jamais devant le choquant de l'expression* (Sainte-Beuve). *Roberte est en train de faire de son mari un homme extrêmement distingué. Elle s'y emploie du reste avec un tact et une fermeté admirables* (Aymé).
• SYN. : **II** *délicatesse, discrétion, doigté, politesse, savoir-vivre, usage.*

tacticien, enne [taktisjɛ̃, -ɛn] n. (de *tactique* 1 ; 1788, Féraud [art. *tactique*]). Qui connaît la tactique et sait l'appliquer pour manœuvrer habilement : *Napoléon Ier fut un tacticien de génie.*

tacticographie [taktikɔgrafi] n. f. (de *tactico-,* élément tiré de *tactique* 1, et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire, décrire ; 1842, Acad.). Représentation, à l'aide de signes conventionnels, sur les cartes ou plans militaires du dispositif tactique des différents corps de troupes.

tactile [taktil] adj. (lat. *tactilis,* tangible, palpable, de *tactum,* supin de *tangere,* toucher ; 1541, Canappe, au sens 2 ; sens 1, 1762, J.-J. Rousseau). **1.** Relatif au sens du toucher : *Impressions tactiles. Perception tactile.* ‖ **2.** Qui est, qui peut être perçu par le toucher : *Corps tactiles.*

1. tactique [taktik] n. f. (gr. *taktikê,* art de ranger ou de faire manœuvrer les troupes, la tactique, fém. substantivé de l'adj. *taktikos,* qui concerne l'arrangement, qui concerne l'organisation ou l'alignement d'une troupe, habile tacticien [au pr. et au fig.], dér. de *tassein* ou *tattein,* mettre à une place, ranger ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1788, J.-J. Barthélemy). **1.** Art de conduire une bataille en adaptant et en combinant par la manœuvre l'action des différents moyens de combat en vue d'obtenir le maximum d'efficacité : *La tactique est, avec la logistique, la partie exécutive de la stratégie. Vous aviez bien prévu qu'il fallait une tactique nouvelle à une guerre nouvelle, dont le trait essentiel devait être l'emploi massif et précoce du canon, l'engagement à grande distance...* (Valéry). ‖ **2.** Ensemble des moyens habilement choisis et méthodiquement utilisés pour parvenir à ses fins : *Je lui ai demandé s'il y avait des chances de cassation en cas de jugement défavorable. Il m'a dit que non. Sa tactique avait été de ne pas déposer de conclusions pour ne pas indisposer le jury* (Camus). *Changer de tactique.*
• SYN. : **1** *stratégie ;* **2** *méthode, politique, recette, système.*

2. tactique [taktik] adj. (gr. *taktikos,* qui concerne l'organisation ou l'alignement d'une troupe [v. l'art. précéd.] ; 1860, Poitevin, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 3, XXe s.). **1.** Relatif à la tactique : *Il vous parut, Monsieur, que les règlements tactiques en vigueur ne donnaient point de ce feu qui tue une idée très importante* (Valéry). ‖ **2.** Propre à être employé au combat : *Les armes nucléaires sont devenues tactiques du jour où elles ont été adaptables*

aux armes classiques de combat. Vous seriez agréablement surpris de constater les qualités [...] qui font du troupier français un outil tactique de premier ordre (France). || **3.** Relatif à l'art de mettre en œuvre des moyens en vue d'une fin : *L'habileté tactique d'un négociateur.*

• SYN. : **3** *diplomatique, politique, stratégique.*

tactisme [taktism] n. m. (de *tact ;* 1904, Larousse). Attraction *(tactisme positif)* ou répulsion *(tactisme négatif)* imposées à un être vivant mobile par un agent physique ou chimique extérieur à lui, tel que la température, le niveau lumineux, le courant électrique, la teneur de l'eau en oxygène, en sel, etc.

tactum [taktɔm] n. m. (dér. savant de *tact ;* 1881, Egger, p. 78). En psychologie, nature de la sensation produite en nous, selon qu'elle est liée à un organe déterminé : *Le tactum buccal.*

tadjik [tadʒik] n. m. (du n. des *Tadjiks,* population iranienne habitant l'est de l'Iran, le nord de l'Afghanistan et le Tadjikistan [1876, Larousse] ; 1964, Larousse). Langue nationale de la république soviétique du Tadjikistan.

tadorne [tadɔrn] n. m. (origine inconnue ; 1465 [d'après le *FEW,* XXI, 244 *b*], comme n. f. ; comme n. m., 1660, Oudin). Canard migrateur à bec rouge et à plumage multicolore, vivant de préférence dans les terrains sablonneux au bord de la mer.

taël ou **tael** [taɛl] n. m. (mot portug. de même sens, malais *tahil* ou *tail,* même sens ; 1732, Trévoux). Ancienne unité monétaire chinoise, dont la valeur variait selon les régions.

tænia n. m. V. TÉNIA.

taf [taf] n. m. (du radical onomatop. *taf-,* qui évoque le bruit de choses qui s'entrechoquent, particulièrement celui que font, croit-on, les fesses d'une personne qui a peur [cf. *le cul lui fait tif taf,* « il a peur », 1640, Oudin] ; 1582, Tabourot, au sens 1 ; sens 2 [d'origine inconnue], 1899, Esnault). **1.** *Arg.* et *vx.* Peur : *Avoir le taf.* || **2.** *Arg.* et *vx.* Part : *Chacun son taf.*

taffetas [tafta] n. m. (persan *tāfta,* taffetas, proprem. « tressé, tissé » ; 1314, V. Gay, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 3, 1834, Landais [*taffetas d'Angle-terre,* même sens, 27 oct. 1796, Rivarol ; *taffetas médicamenteux,* 1904, Larousse — *taffetas,* même sens, 1876, Larousse]). **1.** Genre de croisement ou d'armure très simple, dans lequel les fils lèvent et baissent alternativement par moitié, et qui donne un tissu sans envers. || **2.** Tissu confectionné avec une armure taffetas de soie : *Voici d'abord, assis dans les stalles sculptées qui entourent le chœur, le sire de Trinquelage, en habit de taffetas saumon* (Daudet). || **3.** *Taffetas gommé,* tissu de protection imperméable employé pour recouvrir les pansements humides. || *Taffetas médicamenteux,* sparadrap confectionné sur un support de taffetas.

taffetatier, ère [taftatje, -ɛr] n. (de *taffetas ;* 1611, d'après Quemada, *Matériaux,* 2ᵉ série, II [1971], p. 170). Ouvrier, ouvrière qui fabrique le taffetas.

tafia [tafja] n. m. (mot créole, abrév. de *ratafia ;* 31 mars 1659, Moreau de SaintMéry, *Loix* [I, 84], écrit *taffia ; tafia,* 1722, Labat, III, 410). Eau-de-vie obtenue à partir du jus de canne à sucre, des mélasses et des sous-produits de la fabrication du sucre de canne.

tagal [tagal] n. m. (du malais *taga,* indigène ; 1845, Bescherelle, comme adj., au sens de « qui a rapport aux Tagals, peuple indigène de l'île de Luçon » ; comme n. m., au sens II, 1933, Larousse ; sens I, 1964, Larousse [aussi *tagalog*]).

I. Langue nationale de la république des Philippines. (On dit aussi TAGALOG.)

II. Paille mate, tressée avec une fibre textile des Philippines.

tagetes [taʒetɛs] ou **tagète** [taʒɛt] n. m. (lat. scientif. de la Renaissance *tagetes,* même sens, dér. arbitraire du lat. class. *Tages, -getis,* n. d'un Étrusque qui aurait inventé la divination ; 1765, *Encyclopédie* [*tagète*], et 1964, Larousse [*tagetes*]). Plante herbacée annuelle à fleurs jaunes ou orangées en capitules, très souvent cultivée comme plante ornementale et appelée communément *œillet d'Inde, rose d'Inde.*

tagliatelli [tagljatɛlli] ou **tagliatelles** [tagljatɛl] n. m. pl. (ital. *tagliatelli,* même sens, dimin. de *tagliati,* même sens, proprem. « tranches », part. passé masc. plur. substantivé de *tagliare,* découper, mot de même étym. que le franç. *tailler* [v. cet art.] ; 1904, Larousse [*tagliatelli*], et 1964, Larousse [*tagliatelles*] — *tagliati,* même sens, 1876, Larousse). En Italie, lanières minces et étroites découpées dans une pâte de farine, d'eau et de sel, et que l'on fait cuire en couches séparées par un lit de beurre et de fromage râpé.

tahitien, enne [taisjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Tahiti,* n. de l'île principale de l'archipel de la Société [Polynésie française] ; 1772, Diderot, écrit *taïtien ; tahitien,* début du XXᵉ s.). Relatif à Tahiti ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette île.

taïaut ! [tajo] interj. (du radical expressif *ta-,* employé surtout comme interj. pour stimuler les bestiaux ; 1661, Molière [*taho,* même sens, v. 1300, Bloch-Warburg]). Cri employé par les veneurs à la chasse du cerf, du chevreuil et du daim exclusivement pour avertir que l'on vient de voir l'animal.

taie [tɛ] n. f. (lat. *thēca,* étui, gaine, fourreau [d'où, probablem., « taie d'oreiller »], gr. *thêkê,* boîte, caisse, coffre ; début du XIIᵉ s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *teie* [*toie,* XIIIᵉ s., Tailliar, 281 ; *taie,* début du XIVᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1320, *Roman de Fauvel,* écrit *toie* [*taie,* v. 1354, *Modus*]). **1.** Enveloppe dans laquelle on glisse un oreiller, un traversin : *Don Cesare pria Mariette de changer les taies d'oreiller et le drap de dessus* (Vailland). || **2.** Tache permanente de la cornée : *Depuis quelque temps, je porte sur l'œil droit la taie qui me rendra borgne et louche, mais rien n'y paraît encore* (Sartre).

taïga [taiga] n. f. (mot russe de même sens, empr. d'une langue turco-tartare ; 1908, *Encyclopédie universelle du* XXᵉ *siècle*). Forêt de conifères qui longe, en ceinture presque ininterrompue, au sud de la toundra, le nord de l'Eurasie et du Nouveau Monde.

tailings [teliŋs] n. m. pl. (plur. de l'angl. *tailing,* queue [en maçonnerie], de *to tail,* engager, fixer, dér. de *tail,* queue ; 1881, *Génie civil,* I, 253 [aussi « stériles fins... »]). Résidus stériles provenant du lavage des minerais. || *Spécialem.* Stériles fins qui sortent des cellules de flottation.

taillable [tajabl] adj. (de *tailler ;* v. 1283, Beaumanoir). sujet à l'impôt de la taille : *La noblesse, qui tenait moins à son argent qu'à ses privilèges, ne voulait pas entendre parler d'un impôt qui l'aurait rendue taillable* (Chateaubriand). *Les serfs étaient taillables et corvéables à merci.*

taillade [tajad] n. f. (ital. *tagliata,* taillade, part. passé fém. substantivé de *tagliare,* tailler, lat. pop. **taliare,* même sens [V. TAILLER] ; XVᵉ s., Du Cange, au sens de « épée tranchante » ; 1532, Rabelais, au sens de « coup donné avec le tranchant de l'épée » ; sens 1 et 4, v. 1560, Paré ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné). **1.** Blessure dans les chairs provoquée par un instrument tranchant : *Se faire une taillade en se rasant.* || **2.** Incision faite à un arbre : *Ces quatre taillades sont creusées, à mesure que l'arbre donne sa sève, jusqu'à la profondeur de deux pouces et demi* (Chateaubriand). || **3.** *Anc.* Fente pratiquée dans une étoffe pour laisser apparaître la doublure ou le vêtement de dessous : *Manches à taillades. Pourpoint à taillades.* || **4.** Ouverture allongée (vieilli) : *Au-dessus de cette porte, on voyait les armes des seigneurs de Combourg, et les taillades à travers lesquelles sortaient jadis les bras et les chaînes du pont-levis* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *balafre, coupure, entaille, estafilade.*

taillader [tajade] v. tr. (de *taillade ;* 1532 [d'après le *FEW,* XIII/1, 52 *b*], au sens 1 [au fig., 1927, G. Duhamel] ; sens 2-3, 1690, Furetière ; sens 4, 27 oct. 1760, Voltaire). **1.** Faire des entailles dans les chairs : *Les*

éclats de verre lui ont tailladé le visage. || *Fig.* Marquer de replis, de rides : *Il a vieilli. Le visage, taché de son, est tailladé par les rides* (Duhamel). || **2.** Marquer d'incisions : *Taillader un arbre.* || **3.** *Anc.* Doter de fentes un vêtement : *Elles portaient la jupe courte et les grosses manches tailladées à l'espagnole, le corset et le manteau indiens* (Chateaubriand). || **4.** Abréger ou remanier un écrit en y pratiquant des coupures sans ménagements : *La censure avait tailladé cet article.*

● SYN. : **1** *balafrer, blesser, couper, entailler ; buriner, raviner ;* **2** *inciser ;* **4** *rogner, sabrer.*

taillage [tajaʒ] n. m. (de *tailler ;* v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « action de percevoir la taille [impôt] » ; 1255, Godefroy, au sens de « action de tailler, coupe » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Façonnage de la pierre à partir du bloc brut. || **2.** Opération d'usinage consistant à enlever de la matière à l'aide d'un outil coupant : *Le taillage des engrenages.*

taillanderie [tajɑ̃dri] n. f. (de *taillandier ;* 1409, *Cartulaire de Louviers* [II, 2e partie, p. 49], écrit *telenderie* [*taillanderie,* 1422, *ibid.,* p. 49], au sens de « rognures » ; 1430, Fagniez, au sens de « métier de tailleur » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Métier, commerce du taillandier. || **2.** Ensemble des objets fabriqués par le taillandier.

taillandier [tajɑ̃dje] n. m. (de *taillant ;* 1213, Bloch-Wartburg). Forgeron réalisant plus particulièrement des outils tels que haches, bêches, fers tranchants, barres à mine, etc.

taillant [tajɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *tailler ;* fin du XIIe s., *Mél. Melander* [p. 108], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [« couteau circulaire de fenderie », 1765, *Encyclopédie*]). **1.** *Vx.* Partie tranchante d'un outil, d'une arme : *Le taillant d'une hache, d'une épée.* || **2.** Extrémité d'un fleuret ou d'une mèche perforatrice, conçue pour attaquer le terrain.

taille [taj] n. f. (déverbal de *tailler ;* v. 1155, Wace, au sens I, 11 ; sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*pierre de taille,* v. 1298, *Livre de Marco Polo*] ; sens I, 2, 1636, Monet [« césarienne », XIVe s.] ; sens I, 3, v. 1175, Chr. de Troyes [*taille directe,* 1964, Larousse — aussi « sculpture ainsi obtenue »] ; sens I, 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 5, 1964, Larousse ; sens I, 6, 1876, Larousse ; sens I, 7, 1600, Gay [*taille de bois,* 1660, Oudin ; *taille des coins,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 8, milieu du XIIIe s. ; sens I, 9, XIIIe s., *Roman de Renart ;* sens I, 10, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 12, 1690, Furetière [*jouer à la taille,* 1872, Littré] ; sens I, 13, av. 1526, J. Marot [« ...ténor », 1636, Monet] ; sens II, 1 [empr. au vocabulaire des sculpteurs, des imagiers], 1538, R. Estienne [« forme générale du corps humain, stature », v. 1200, *Bueve de Hantone ; être de taille à,* 1666, Molière — *être de taille,* 23 mars 1776, d'Alembert] ; sens II, 2, v. 1307, G. Guiart [comme modèle de coupe, 1964, Robert] ; sens II, 3, v. 1175, Chr. de Troyes [*à la taille de,* 1830, V. Hugo ; *de taille, de cette taille,* 1964, Robert] ; sens II, 4, 1656, Scarron ; sens II, 5, av. 1850, Balzac [*en taille,* 1877, A. Daudet] ; sens II, 6, 1690, Furetière [aussi *être bien pris... dans sa taille et n'avoir pas de taille ; tour de taille,* 1893, *Dict. général*] ; sens II, 7, av. 1850, Balzac).

I. 1. Action de tailler : *Avec les déchets de la taille des diamants, on fabrique des meules pour l'affûtage des outils spéciaux. La taille de la vigne améliore la fructification et la qualité des raisins.* || *Pierre de taille,* pierre que l'on emploie dans la construction après l'avoir taillée : *Et, pour écraser l'ennemi sous l'éboulement des pierres de taille et des pans de murs, ils se servirent comme de béliers des troncs des plus vieux chênes* (France). || **2.** Ancien nom de la *cystotomie,* incision de la vessie pour extraire les calculs : *Le duc d'Estrées périt avant cinquante ans de l'opération de la taille* (Saint-Simon). || **3.** Manière de tailler, façon donnée à l'objet taillé : *La taille en rose d'un diamant. Un brillant en taille ancienne, en taille moderne. La taille en fuseau d'un buis.* || *Taille directe,* procédé de sculpture selon lequel l'artiste taille directement dans la pierre, sans se référer à une maquette préalablement modelée ; *par extens.,* sculpture ainsi obtenue. || **4.** Chantier d'exploitation d'une mine ayant un front d'une longueur notable, qui est déplacé parallèlement à lui-même au cours de l'exploitation. || **5.** Procédé de taillage des dents d'engrenage : *Taille droite. Taille conique. Taille hélicoïdale.* || **6.** Opération consistant à pratiquer sur une lime les aspérités correspondant à sa destination. || **7.** Incision qui se fait avec le burin sur la planche à graver. || *Taille de bois,* gravure exécutée sur une planche de bois ; estampe tirée avec cette planche. || *Taille des coins,* gravure des coins à frapper les monnaies. || **8.** Nombre de pièces de monnaie tirées légalement d'un certain poids de métal : *La pièce de 20 F d'avant 1914 était à la taille de 155 au kilogramme.* || **9.** Partie tranchante d'une épée, d'un sabre : *En disant ces mots, il frappait d'estoc et de taille sur un grand Espagnol* (Vigny). || **10.** *Vx.* Baguette fendue en deux et au moyen de laquelle un commerçant et un client faisaient le compte des articles achetés en portant à chaque achat une encoche sur les deux parties appliquées l'une contre l'autre. || **11.** Impôt mis autrefois sur les roturiers : *Ce mot de taille venait de l'usage des collecteurs de marquer sur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné* (Voltaire). *Les déprédations des ministres peuvent, en augmentant les tailles, ruiner l'agriculture et fatiguer le négoce* (France). || **12.** Ensemble de coups qui se suivent à certains jeux de cartes jusqu'à ce que le banquier ait épuisé le paquet qu'il a devant lui. || *Jouer à la taille,* ne pas régler à chaque coup de cartes, mais payer la différence à la fin de la partie. || **13.** *Class.* Registre vocal ou instrumental intermédiaire entre les basses et les dessus : *Il chantait une méchante taille aux trios, du temps qu'on en chantait* (Scarron). || Chanteur ayant cette voix, ténor.

II. 1. Hauteur du corps humain de la plante des pieds au sommet de la tête : *Un homme de petite taille. À vingt-cinq ans, on a atteint sa taille d'adulte. La taille et le volume pourtant considérable de son corps ne lui furent d'aucune gêne pour rompre et suspendre d'un seul coup l'étonnante vivacité de son élan* (Kessel). || *Être de taille à* ou, absol., *être de taille,* être capable de, avoir en soi les ressources nécessaires pour faire face à des difficultés, pour faire un choix, prendre des résolutions : *Elle sentait qu'elle pouvait résister encore, mais qu'elle ne serait pas de taille à résister victorieusement...* (Duhamel). *Mais j'aime ça, le vent, et — en avion — la lutte, le duel avec la tempête. Mais je ne suis pas un partenaire de taille* (Saint-Exupéry). || **2.** Dimension, conformation du corps d'un individu par rapport au vêtement qu'il revêt : *Cette jupe est trop large, elle n'est pas à ma taille.* || *Spécialem.* Ensemble des dimensions des différentes parties du corps, établies d'après un individu type et servant de modèle de coupe pour les vêtements de confection : *Cette veste est trop étroite, il me faut la taille au-dessus. Quelle taille faites-vous ?* || **3.** Grandeur et grosseur d'un animal, dimension d'un objet : *Un bœuf de belle taille. Une pomme rabougrie de la taille d'une prune. Ces énormes sauterelles à roues, ces véhicules rouges, ces camions sans chevaux dont la taille est à la mesure d'une entreprise démesurée* (Aragon). || *À la taille de,* au niveau de, proportionné à : *Ses moyens ne sont pas à la taille de ses ambitions. Delobelle attendait qu'un directeur intelligent, ce directeur idéal et providentiel qui découvre les génies, vînt le chercher pour lui offrir un rôle à sa taille* (Daudet). || *De taille, de cette taille,* d'importance, de cette importance : *Vous avez commis une erreur de taille. Comment avez-vous pu croire à un mensonge de cette taille ?* || **4.** *Class.* Conformation de la partie du corps humain située entre les épaules et les hanches : *Les bossus [...] sont des gens de vilaine taille* (Furetière, 1690). || **5.** *Vx* et *dialect.* Partie de la robe qui couvre le buste jusqu'aux hanches, corsage. || Auj. *En taille,* sans vêtement de dessus : *Une foule compacte de gandins, de journalistes, de femmes en chapeau, en taille* (Daudet). || **6.** Partie amincie du corps humain située entre

les hanches et le bas du buste : *Il devait tenir Zézette par la taille : sa casquette lui frôlait le chignon* (Sartre). || *Être bien pris de taille, dans sa taille,* avoir la taille bien marquée. || *N'avoir pas de taille,* avoir la taille épaisse. || *Taille de guêpe,* v. GUÊPE. || *Tour de taille,* longueur de la circonférence qui délimite la taille : *Prendre le tour de taille d'une cliente pour monter une jupe.* || **7.** Partie rétrécie du vêtement qui dessine en général la taille de la personne : *Robe à taille haute du Directoire. Taille basse. Taille bien ajustée.*

• SYN. : **II, 1** *grandeur, stature ;* **2** *mesure ;* **3** *calibre, format, gabarit, proportions.*

taillé, e [taje] adj. (part. passé de *tailler ;* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, v. 1180, Du Cange ; sens 4, 1636, Monet). **1.** Découpé comme par un instrument tranchant : *Les skieurs empruntent le lit même de l'Isère, entre les parois taillées à pic, et gagnent ainsi facilement le cirque du Prarion* (Frison-Roche). || **2.** Se dit de quelqu'un qui a telle ou telle carrure : *Un homme taillé en hercule. Il ne s'agit pas, si vous êtes taillés en gymnastes, de laisser vos muscles à l'abandon* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Qui a des aptitudes pour : *Un de ces ecclésiastiques taillés pour devenir cardinaux en France ou Borgia sous la tiare* (Balzac). || **4.** En héraldique, se dit de l'écu divisé en deux parties égales par une ligne diagonale allant de l'angle senestre du chef à l'angle dextre de la pointe.

• SYN. : **1** *entaillé ;* **2** *bâti, charpenté, membré ;* **3** *apte à, capable de, fait pour.*

taille-buissons [tajbɥisɔ̃] n. m. invar. (de *taille,* forme du v. *tailler,* et de *buisson ;* 1457, Godefroy, écrit *taillebusson ;* 1876, Larousse, écrit *taille-buisson ; taille-buissons,* 1904, Larousse). Grande cisaille dont on se sert pour tailler ou couper les buissons.

taille-crayon [tajkrɛjɔ̃] n. m. (de *taille,* forme du v. *tailler,* et de *crayon ;* 1842, Acad.). Petit instrument dont l'intérieur, en forme de cône, est garni d'une lame tranchante servant à tailler les crayons.

• Pl. *des* TAILLE-CRAYONS ou *des* TAILLE-CRAYON.

taille-douce [tajdus] n. f. (de *taille* et du fém. de l'adj. *doux ;* XVIe s., Laborde [p. 510], au sens 1 ; sens 2, début du XVIIe s. ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Technique de la gravure au burin sur cuivre : *Je crois ces cartes assez fièrement dessinées ; j'ai l'intention de les faire graver en taille-douce par Desmahis, et de prendre un brevet* (France). || **2.** Estampe ainsi obtenue. || **3.** *Imprimer en taille-douce,* tirer des épreuves des planches gravées en taille-douce.

• Pl. *des* TAILLES-DOUCES.

taille-légumes [tajlegym] n. m. invar. (de *taille,* forme du v. *tailler,* et du plur. de *légume ;* 1876, Larousse). Outil ménager servant à découper les tubercules ou les racines selon des formes particulières en vue de leur préparation culinaire. (On dit aussi TAILLE-RACINES.)

taille-mer [tajmɛr] n. m. invar. (ital. *tagliamare,* même sens, de *tagliare,* tailler [lat. pop. *taliare, même sens — v. TAILLER], et de *mare,* mer [lat. *mare,* même sens] ; 1622, Vidos [583], écrit *taille-mar ; taille-mer,* 1642, Oudin). Partie avant de la guibre des anciens navires : *La maison finit en forme de proue rapide, de taille-mer* (La Varende).

tailler [taje] v. tr. (lat. pop. **taliare,* tailler, proprem. « tailler des boutures », du lat. class. *talea,* pieu, bouture, rejeton ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *talier* [*taillier,* XIe s. ; *tailler,* XIIIe s.], au sens I, 1 [*tailler la soupe,* av. 1553, Rabelais — d'abord *tailler des soupes,* XIIIe s., *Chronique de Rains,* p. 147] ; sens I, 2, fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre ;* sens I, 3, 1580, Montaigne [intransitiv., 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 4, 1562, Du Pinet ; sens II, 1, début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne ;* sens II, 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens II, 3, 1845, Bescherelle ; sens II, 4, 1933, Larousse ; sens III, fin du XIIe s., Semrau, 29).

I. 1. Trancher, couper en morceaux : *Tailler des champignons en lamelles. Tailler du saucisson en tranches. Tailler des tranches de saucisson. On rirait de me voir assis devant ma porte, taillant le pain de ma soupe ou lavant ma salade à grande eau* (Daudet). || *Tailler la soupe,* couper des tranches de pain sur lesquelles on versera le bouillon. || *Tailler des croupières,* v. CROUPIÈRE. || *Tailler en pièces,* v. PIÈCE. || **2.** Couper les différentes pièces qui constituent un vêtement : *Faire tailler un costume à ses mesures. Tailler une veste dans un manteau.* || *Tailler une bavette,* v. BAVETTE. || *Tailler de la besogne à quelqu'un,* v. BESOGNE. || **3.** Faire de profondes blessures, trancher avec des armes blanches : *En garde. Allons, pique, taille, sabre, estoque* (Sartre) ; et intransitiv. : *Le chirurgien taille dans les chairs.* || **4.** *Vx.* Pratiquer sur quelqu'un l'opération de la taille : *J'appris la mort de l'abbé de Machault, qui s'était fait tailler deux jours après la première douleur qu'il eût jamais ressentie de la pierre* (Dangeau).

II. 1. Ôter certaines parties d'une chose avec un instrument tranchant pour lui donner une certaine forme : *Tailler un diamant, une émeraude. Tailler un crayon. Je m'asseyais, je m'en souviens, sur de hauts buis taillés en banquettes* (Fromentin). *Et tout là-haut dans le ciel clair, l'ouvrier taillait tranquillement son zinc* (Zola). || **2.** Couper méthodiquement une partie des branches ou des pousses d'un végétal pour améliorer la fructification, la floraison : *Qu'un sécateur adroit et attentif taille, de place en place, les rameaux trop gourmands, et l'arbre fera des fruits plus lourds, plus parfumés* (Duhamel). || **3.** *Tailler les ruches,* enlever une partie du miel que les abeilles ont recueilli pendant la belle saison. || **4.** Réaliser la denture d'une roue d'engrenage ou d'un outil (fraise ou alésoir).

III. *Vx.* Soumettre à la taille : *Il* [Taieb Raïm] *descend de ces féodaux qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, taillaient et pressuraient le menu peuple...* (Duhamel).

• SYN. : **I, 1** *émincer ;* **3** *blesser, écharper, inciser, mutiler, taillader.* || **II, 1** *appointer, découper, chantourner, ciseler, facetter ;* **2** *ébrancher, élaguer, émonder, étêter.*

◆ v. intr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, v. 1630, Saint-Amant [*tailler de l'avant*]). **1.** *Vx.* À certains jeux de cartes, être banquier, tenir les cartes et jouer seul contre tous : *On chassa de Paris plusieurs hommes et femmes qui taillaient au pharaon* (Saint-Simon). || **2.** *Tailler de la lame, de l'avant,* fendre l'eau à grande vitesse. en parlant d'un navire.

◆ **se tailler** v. pr. (v. 1307, G. Guiart, au sens de « se mettre à, être sur le point de » ; av. 1742, Massillon, au sens de « prendre pour soi [quelque chose] » ; sens 1, 1964, Robert [*se tailler la bonne part,* même sens, 1933, Larousse ; *se tailler un succès,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1949, Sartre). **1.** Fig. *Se tailler la part du lion,* s'adjuger la meilleure part. || *Se tailler un succès,* se faire brillamment remarquer par un public : *Le Limousin de Rabelais se taillerait actuellement en France une réputation des plus enviables* (Aymé). || **2.** *Pop.* Partir rapidement, s'esquiver : *En auto, en moto, ils se sont tous taillés, et ils nous ont laissés dans la merde* (Sartre).

• SYN. : **2** *se barrer* (pop.), *se débiner* (pop.), *décamper* (fam.), *ficher le camp* (fam.), *filer* (fam.), *se tirer* (pop.).

taille-racines [tajrasin] n. m. (de *taille,* forme du v. *tailler,* et du plur. de *racine ;* 1876, Larousse). Syn. de TAILLE-LÉGUMES.

taillerie [tajri] n. f. (de *tailler ;* v. 1268, É. Boileau, au sens de « métier de tailleur » ; 1304, Godefroy, au sens de « boutique de tailleur » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 26 mai 1867, *Moniteur universel,* p. 631). **1.** Usine où l'on taille la pierre pour la construction. || **2.** Art de tailler les pierres précieuses, les pierres fines, les cristaux. || **3.** Atelier où se fait cette taille.

tailleur [tajœr] n. m. (de *tailler ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *taillurs* [*tailleor,* XIIe s., *Dolopathos ; tailleur,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch], au sens 3 [« ouvrier chargé du taillage des engrenages... », 1933, Larousse] ; sens 1, v. 1180, Aimon de Varennes, écrit *tailleor* [*tailleur,* fin du XIIIe s., Beaumanoir ; « celui qui... exploite une boutique... », av. 1949, Colette ; *en tailleur,* 1931, Mac

Orlan ; *tailleur pour dames,* 1872, Littré — d'abord *tailleur pour femme,* 1690, Furetière ; *tailleur-couturier,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1904, Larousse [*costume tailleur — tailleur,* 1928, R. Martin du Gard] ; sens 4, 1876, Larousse). **1.** Artisan, ouvrier qui coupe et réalise pour les hommes des vêtements sur mesure. ‖ *Par extens.* Celui qui dirige ou exploite une boutique où l'on vend des costumes d'hommes, faits sur mesure ou non, et divers accessoires : *On n'a vu que moi chez le bottier, le tailleur, le chapelier...* (Colette). ‖ *En tailleur,* se dit, par allusion à la position adoptée par les tailleurs d'autrefois pour travailler, de la position assise les jambes repliées, à plat sur le sol et les genoux écartés : *Il se leva lentement, passant de la position d'accroupi en tailleur, jambes croisées, à la station verticale, sans toucher le sol des mains...* (Arnoux). ‖ *Tailleur pour dames,* celui qui fait des vêtements pour femmes (manteau, jupe, tailleur), à l'exclusion de ce qu'on appelle le flou. ‖ **2.** *Costume tailleur,* ou simplem. *tailleur,* costume pour dames comprenant une jaquette d'une coupe stricte et une jupe : *Comme vêtement, tu mettras ton tailleur feuille morte, qui fera très bien* (Romains). ‖ **3.** Ouvrier spécialisé dans la taille de matériaux ou d'objets définis : *Tailleur de pierre. Tailleur de diamants. Tailleur de cristal. Tailleur de limes.* ‖ *Spécialem.* Ouvrier chargé du taillage des engrenages à la machine. ‖ **4.** Celui qui taille les branches, les pousses des végétaux : *Tailleur de vignes. Tailleur de rosiers.*

tailleur-pantalon [tajœrpɑ̃talɔ̃] n. m. (de *tailleur* et de *pantalon ;* 1975, *Lexis*). Costume féminin composé d'un pantalon et d'une veste assortis.

• Pl. *des* TAILLEURS-PANTALONS.

tailleuse [tajøz] n. f. (de *tailler ;* mars 1731, *Mercure de France* [p. 606], au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** *Vx.* Ouvrière qui taillait et confectionnait les vêtements. ‖ **2.** Machine-outil conçue pour le taillage des engrenages.

taillis [taji] n. m. (de *tailler ;* 1215, Bloch-Wartburg [*taillis-sous-futaie,* 1872, Littré]). Petit bois que l'on exploite à intervalles assez rapprochés et qui, après l'exploitation, se reproduit par rejet de souches ou par drageons. ‖ *Taillis-sous-futaie,* forêt exploitée comme un taillis, mais où on préserve quelques arbres qu'on laisse grandir.

◆ adj. (1538, R. Estienne, art. *caeduus*). *Bois taillis,* syn. vieilli de TAILLIS : *Dans un lieu où il y a un bois taillis de fort grande étendue* (Scarron).

tailloir [tajwar] n. m. (de *tailler ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *tailleours* [*tailleoir,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *tailloir,* XIVᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1537, Sagredo [28], écrit *tailloer* [*tailloir,* 1544, Scève]). **1.** Plat ou plateau sur lequel on tranchait et taillait la viande au Moyen Âge. ‖ **2.** Partie supérieure du chapiteau des colonnes. (On dit aussi ABAQUE.)

taillole [tajɔl] n. f. (anc. provenç. *talhola,* même sens [début du XVᵉ s.], de *talhar,* tailler, lat. pop. **taliare,* même sens [v. TAILLER] ; 1664, J. de Thévenot, p. 572). En Provence, ceinture de laine avec laquelle les hommes retiennent leur pantalon : *Il n'y a qu'un Mistral au monde, celui que j'ai surpris dimanche dernier dans son village, le chaperon de feutre sur l'oreille, sans gilet, en jaquette, sa rouge taillole catalane autour des reins* (Daudet).

tain [tɛ̃] n. m. (altér. de *étain,* d'après *teint ;* fin du XIIᵉ s., *l'Escoufle,* au sens de « étain dont on recouvre les boucliers » ; sens 1, 1680, Richelet [écrit *teint ; tain,* 1694, Acad.] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Amalgame d'étain qui sert à l'étamage des glaces et rend leur surface réfléchissante : *Simon ouvre les yeux. Il voit ainsi le mur et la glace du mur. Un miroir misérable au tain vergeté* (Duhamel). ‖ **2.** Bain d'étain dans lequel on plonge le fer ou un autre métal pour l'étamer.

taire [tɛr] v. tr. (réfection de l'anc. v. *taisir,* se taire [1145, Godefroy], lat. pop. **tacīre,* altér. du lat. class. *tacēre,* taire, se taire ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1683, Bossuet ; sens 3, 1884, Villatte [*taire sa bo(u)che,* même sens, début du XIIIᵉ s., *Guillaume le Maréchal*]). [Conj. **71.**] **1.** Ne pas dire ; passer sous silence : *Tout ce qu'ils disent est précieux ; moins pourtant que ce qu'ils taisent* (Duhamel). *J'ai commencé à mentir et à parler de choses que j'aurais dû taire* (Butor). ‖ **2.** *Littér.* Ne pas laisser paraître : *Taire son chagrin.* ‖ **3.** Pop. *Taire sa gueule,* se taire.

• Syn. : **2** *cacher, celer* (littér.), *dissimuler* — Contr. : **1** *débiter, dire, proférer, raconter ;* **2** *afficher, étaler, exhiber.*

◆ **se taire** v. pr. (sens 1, v. 980, *Passion du Christ* [*il a... manqué une belle occasion de se taire,* 1858, Legoarant] ; sens 2, XIIIᵉ s., *Chronique de Rains,* p. 32 [*faire taire quelqu'un,* 1538, R. Estienne — « faire cesser ses cris... », 1762, J.-J. Rousseau] ; sens 3, 1667, Racine [« s'arrêter là, en parlant d'une histoire », v. 1175, Chr. de Troyes ; *faire taire quelque chose,* 1674, Racine]). **1.** Ne pas parler, ne rien dire : *Les vrais enfants de Dieu se taisent, souffrent et prient* (Claudel). *Quand on n'est pas sûr de ce qu'on avance, on se tait. Savoir se taire.* ‖ *Il a perdu, manqué une belle occasion de se taire,* il a dit des choses qui lui porteront préjudice. ‖ **2.** Cesser de parler : *Il se tut brusquement et fixa sur elle des yeux stupides* (Sartre). *À bout d'arguments, il a fini par se taire.* ‖ *Faire taire quelqu'un,* l'obliger à s'interrompre ; faire cesser ses cris, ses pleurs, etc. ‖ **3.** *Fig.* Cesser de se manifester, de s'exprimer, d'agir : *Où les faits parlent, n'est-ce pas au raisonnement de se taire !* (Rousseau). *Même un vieil écrivain qui se survit et qui n'écrit plus que n'importe quoi, son œuvre, dans la mesure où elle existe, continue de se taire* (Mauriac). ‖ *Faire taire quelque chose,* en empêcher les manifestations : *Faire taire son orgueil, ses scrupules. Lorsque les vieillards aiment les enfants, ils ne mettent pas de borne à leur passion, ils les adorent. Pour ces petits êtres ils font taire leurs manies* (Balzac).

taisson [tɛsɔ̃] n. m. (bas lat. *taxōnem,* accus. de *taxo, -xōnis,* blaireau, mot d'origine germ. ; v. 1180, Marie de France, écrit *taissun ; taisson,* 1247, Du Cange). Nom usuel du blaireau dans le midi de la France.

taissonnière [tɛsɔnjɛr] n. f. (de *taisson ;* 1242, Godefroy, écrit *taissoniere ; taissonnière,* 1842, Acad.). Nom donné au terrier du taisson, ou blaireau, dans le midi de la France.

talaire [talɛr] adj. (lat. *talaris,* même sens, de *talus,* cheville du pied, talon ; 1507, Godefroy). Qui descend jusqu'aux pieds : *Toge talaire.*

talalgie [talalʒi] n. f. (du lat. *talus,* cheville du pied, talon, et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance, douleur ; 1923, Larousse). Douleur au niveau de la face intérieure du talon, qui se manifeste comme symptôme de diverses maladies, en particulier rhumatismales.

talapoin [talapwɛ̃] n. m. (portug. *talapaô,* même sens, de l'anc. birman *tala poi,* monseigneur ; 1686, Tachard, au sens I ; sens II, 1803, Boiste).

I. Nom donné aux moines bouddhistes de Birmanie et de Thaïlande par les Européens au XVIIᵉ et au XVIIIᵉ s. : *Qu'on m'habille en talapoins ces négociants, en léopards ces militaires* (Malraux).

II. Nom usuel du plus petit des singes africains, caractérisé par les poils de son front relevés en huppes courtes.

talari ou **tallari** [talari] n. m. (d'un mot africain ; 1876, Larousse, écrit *tallar,* au sens de « monnaie d'argent égyptienne » ; 1877, Littré, écrit *talari,* comme plur. de *talaro,* « monnaie qui a cours en Afrique » ; sens 1, 1964, Larousse [pour les deux formes] ; sens 2, 1933, Larousse [*tallari ; talari,* 1964, Larousse]). **1.** Unité monétaire de l'Éthiopie, divisée en 100 cents ou besas. ‖ **2.** Unité de compte égyptienne valant 20 piastres égyptiennes ou 1/5 de livre égyptienne.

talc [talk] n. m. (ar. *talq,* même sens ; 1518, d'après Robert, 1967 [*talc de Venise,* 1690, Furetière]). Silicate hydraté naturel de magnésium, se présentant sous la forme d'une poudre blanche, onctueuse, et qui est utilisé notamment en dermatologie. ‖ *Talc de Venise,* poudre de talc très fine, employée pour l'enlèvement des taches de graisse.

talcaire [talkɛr] adj. (de *talc ;* 1845, Bescherelle). Qui est de la nature du talc ou qui a rapport au talc.

talcschiste [talkʃist] n. m. (de *talc* et de *schiste ;* 1876, Larousse). Roche métamorphique feuilletée, composée surtout de talc.

talégalle [talegal] n. m. (du malgache *taleva,* poule sultane, et du lat. *gallus,* coq ; 1828, Lesson, II, 186). Oiseau d'assez forte taille, à plumage noir, à tête et cou en partie nus et vivement colorés, qui habite la Nouvelle-Guinée et le nord de l'Australie.

talent [talɑ̃] n. m. (lat. *talentum,* talent — poids et monnaie grecs — [puis, au Moyen Âge, « don naturel, aptitude », d'après la parabole des talents de l'Évangile selon saint Matthieu — XXV, 14 suiv. —, où l'on voit un maître donner un talent d'or à chacun de ses trois serviteurs, dont l'un l'enfouit en terre, tandis que les deux autres le font fructifier], gr. *talanton,* talent [poids et monnaie], plateau de balance, inclination ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *talant* [*talent,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*], au sens de « état d'esprit, intention, humeur » ; sens I, 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens I, 2, 1530, Palsgrave, 279 ; sens I, 3, 1694, Bossuet [*enfouir son talent,* au fig., 1762, Acad. (au pr., 1550, *Bible Louvain*) — d'abord *enfouir le talent,* 1657, Tallemant] ; sens II, 1, XIIIe s., *Recueil des jeux-partis* [*à talents,* av. 1696, La Bruyère] ; sens II, 2, 1624, Ph. de Mornay [*de talent,* 1798, Acad.] ; sens II, 3, 1865, Taine ; sens II, 4, 1734, Fontenelle).

I. 1. Unité de poids variable (de 20 à 27 kg), utilisée dans l'Antiquité grecque. || **2.** Monnaie de compte équivalant au poids d'un talent en or ou en argent. || **3.** *Parabole des talents,* v. l'étymologie. || Fig. *Enfouir son talent,* ne pas faire valoir ses dons naturels.

II. 1. *Class.* Aptitude naturelle, disposition particulière tant physique qu'intellectuelle à réussir en quelque chose : *Soyez plutôt maçon si c'est votre talent* (Boileau). *Les hommes comptent presque pour rien toutes les vertus du cœur et idolâtrent les talents du corps et de l'esprit* (La Bruyère). || Vx. *À talents,* instruit et habile en diverses choses : *Ces dernières presque toutes filles à talents chez lesquelles on faisait de la musique ou des bals* (Rousseau). || **2.** *Auj.* Capacité, habileté d'exécution, naturelle ou acquise, particulièrement marquée pour réussir dans une activité artistique ou intellectuelle : *Madame,* [...] *votre talent de mime m'invite à croire que vous en possédez d'autres, plus spéciaux et plus captivants encore...* (Colette). *Le talent sans génie est peu de chose. Le génie sans talent n'est rien* (Valéry). || *De talent,* qui a du talent : *Un peintre, un musicien de talent.* || **3.** Ce qui, dans une œuvre, témoigne des qualités exceptionnelles de son auteur : *C'est une œuvre pleine de talent.* || **4.** Personne qui a une aptitude, un don particuliers : *Les lettres de Mme de Staël révèlent les souffrances de cette époque où les talents étaient menacés à chaque instant d'être jetés dans un cachot* (Chateaubriand). *Il me semble que le triste spectacle du talent aux prises avec la faim doit tirer des larmes des yeux les plus secs* (Musset).

• SYN. : **II, 2** *aptitude, art, chic* (fam.), *disposition, don, génie, instinct, qualités.*

talentueusement [talɑ̃tɥøzmɑ̃] adv. (de *talentueux ;* 1964, Robert). Avec talent.

talentueux, euse [talɑ̃tɥø, -øz] adj. (de *talent ;* 23 mars 1876, Goncourt [d'abord *talenteux,* 1857, Goncourt]). *Fam.* Qui a du talent : *Un artiste talentueux.*

taler [tale] v. tr. (germ. **talôn,* arracher ; début du XIVe s., écrit *tauler,* au sens de « broyer » ; 1417, Du Cange, écrit *taler,* au sens de « meurtrir, froisser [un membre] » ; sens 1 [pour des fruits], 1636, Monet ; sens 2, 1943, Aymé). **1.** Faire des marques, des meurtrissures en appuyant trop fortement, en heurtant : *Le transport par chemin de fer risque de taler ces fruits. Les fermiers récoltaient les pommes* [...], *on récoltait à part les fruits tombés d'eux-mêmes, trop mûrs, souvent talés, écrasés dans les hautes herbes...* (Gide). || **2.** *Fig.* Presser vivement, harceler : *Sa conscience ne le talait presque plus, sauf aux heures de visite, lorsque sa mère était là* (Aymé).

• SYN. : **1** *meurtrir ;* **2** *assiéger, talonner, tenailler, torturer, tourmenter.*

taleth ou **talleth** [talɛt] n. m. (hébreu *tallith,* même sens, de *tatal,* couvrir ; 1732, Trévoux). Voile carré dont les juifs se couvrent les épaules, à la synagogue, pour prier.

talion [taljɔ̃] n. m. (lat. *talio,* talion, peine du talion ; v. 1395, Boutillier [*loi du talion,* 1690, Furetière — au fig., av. 1778, Voltaire]). Punition consistant à faire subir au coupable le même dommage que celui qu'il a causé à sa victime. || *Loi du talion,* loi qui exige que toute offense soit punie par une peine du même ordre que celle-ci, et qu'on résume ordinairement dans la formule « œil pour œil, dent pour dent », empruntée à l'Ancien Testament ; au *fig.,* manière de se venger en rendant aussitôt la pareille.

talipot n. m. V. TALLIPOT.

talisman [talismɑ̃] n. m. (ar. *tilasmān,* duel de *tilasm,* image magique, empr. du bas gr. *telesma,* rite religieux ; 1629, J. Gaffarel, au sens 1 ; sens 2, 1713, Hamilton). **1.** Objet marqué de signes cabalistiques et qui confère à celui qui le possède protection et pouvoir magiques. || **2.** *Fig.* Ce qui produit des effets merveilleux ; ce qui semble doué d'un pouvoir magique : *Elle croyait d'ailleurs sa beauté un talisman auquel rien ne pouvait résister* (Musset).

• SYN. : **1** *amulette, grigri, fétiche, porte-bonheur ;* **2** *charme, sortilège.*

talismanique [talismanik] adj. (de *talisman ;* 1625, Naudé [« qui a les vertus d'un talisman », 1876, Larousse ; « qui a un pouvoir qui semble magique », av. 1850, Balzac]). Relatif aux talismans ; qui a les vertus d'un talisman et, *par extens.,* un pouvoir qui semble magique : *Formules talismaniques. Il fut simple soldat au service du démon dont il tenait sa talismanique existence* (Balzac).

talitre [talitr] ou **talitrus** [talitrys] n. m. (lat. scientif. moderne *talytrus,* même sens [début du XIXe s.], du lat. class. *talitrum,* chiquenaude [de *talus,* cheville du pied, talon], l'animal faisant de petits sauts ; 1811, Wailly, écrit *talitre ; talitrus,* 1964, Larousse). Nom générique de la *puce de mer,* petit crustacé amphipode sauteur, qui pullule souvent sur les plages.

talkie-walkie [tokiwoki] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, de l'angl. *to talk,* parler, bavarder, et *to walk,* marcher ; 1953, Kenny). Poste de radio émetteur-récepteur portatif à faible portée.

• Pl. *des* TALKIES-WALKIES.

tallage [talaʒ] n. m. (de *talle ;* 1860, Poitevin, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Action de taller. || **2.** Ensemble des pousses d'une plante qui talle.

tallari n. m. V. TALARI.

talle [tal] n. f. (lat. *thallus,* tige d'une plante garnie de ses feuilles, gr. *thallos,* jeune pousse, jeune branche ; fin du XVe s., au sens de « pousse, bourgeon » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1810, Mme de Genlis, III, 190 ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Chacune des pousses qui sort du collet des racines d'une plante après le développement de la tige principale. || **2.** Ensemble de ces pousses. || **3.** Chacun des rameaux d'un pied de vigne qui poussent au-dessus de l'échalas, et que l'on retranche généralement.

• SYN. : **1** *rejeton, surgeon.*

taller [tale] v. intr. (de *talle ;* 1549, R. Estienne). Donner naissance à une ou plusieurs pousses adventices : *Il est bon que les céréales semées à l'automne aient commencé à taller avant l'hiver* (Dombasle).

talleth n. m. V. TALETH.

tallipot ou **talipot** [talipo] n. m. (cinghalais *talapata,* feuille du palmier parasol, sanskrit *tālapattra,* même sens, de *tāla,* palmier parasol, et de *pattra,* feuille ; 1683, *Journ. des savants,* 6 [*tallipot*], et 1784, König, 195 [*talipot*]). Nom local d'un palmier de l'Inde du Sud *(Corypha umbraculifera).*

talma [talma] n. m. (emploi comme n. commun du n. de l'acteur français François Joseph *Talma* [1763-1826], qui mit ce manteau à la mode ; 1854, Boyer et Nuitter).

Manteau d'homme court qui couvrait les épaules et la poitrine, à la mode vers 1820.

talmouse [talmuz] n. f. (origine incertaine et controversée ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *talemouse* [*talmouse,* 1564, J. Thierry], au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** *Vx.* Petite pâtisserie composée d'une pâte feuilletée entourant une préparation à base d'œufs et de fromage ou d'œufs et de frangipane. || **2.** *Vx* et *pop.* Gifle ; coup de poing.

Talmud [talmyd] n. m. (mot hébreu signif. « étude, doctrine » ; 1611, Cotgrave, écrit *Thalmud ; Talmud,* 1690, Furetière). Recueil de traditions rabbiniques interprétant la loi de Moïse et embrassant une période de huit siècles (du IIIe s. av. J.-C. jusqu'à la fin du Ve s. de notre ère).

talmudique [talmydik] adj. (de *Talmud ;* 1546, Rabelais). Qui concerne le Talmud ou qui en fait partie : *Textes talmudiques. Littérature talmudique. Règles talmudiques.*

talmudiste [talmydist] n. m. (de *Talmud ;* 1532 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, av. 1784, Diderot ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Ancien docteur du judaïsme, dont l'enseignement a été recueilli dans le Talmud. || **2.** Savant juif versé dans l'étude du Talmud.

1. taloche [talɔʃ] n. f. (de *taler ;* v. 1460, G. Chastellain, écrit *talloce* [*tal(l)oche,* fin du XVe s., Molinet], au sens de « coup » ; sens actuel, 1654, Cyrano). *Fam.* Coup donné sur la tête ou sur la figure avec le plat de la main : *Quand vous étiez enfant, fallait-il donc la peur de la taloche paternelle pour vous forcer à bien faire votre devoir ?* (Gide). *Il est plus rouge que moi, malgré les deux taloches que je viens d'encaisser* (H. Bazin). • SYN. : *calotte* (fam.), *claque, gifle, soufflet, tape.*

2. taloche [talɔʃ] n. f. (du radical de l'anc. franç. *talevaz,* bouclier de bois [v. 1155, Wace], bas lat. [d'origine gauloise] **talapacium,* bouclier ; v. 1320, Watriquet de Couvin, au sens de « petit bouclier, targe » ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Planche quadrangulaire munie d'une poignée sur une des deux faces, et qui sert à étendre le plâtre sur les murs ou au plafond. || **2.** Petite pelle servant à frapper sur les meules à champignons de couche pour les lisser.

1. talocher [talɔʃe] v. tr. (de *taloche* 1 ; 1546, Rabelais, dans la loc. *talocher ses amours,* « faire l'amour » ; 1611, Cotgrave, au sens de « donner des coups de férule sur les doigts » ; sens actuel, 1808, d'Hautel). *Fam.* Donner une taloche, des taloches : *Elle retrouva ses deux enfants revenus ensemble. Elle les talocha encore par conscience* (Maupassant).

2. talocher [talɔʃe] v. tr. (de *taloche* 2 ; 1907, Larousse). Lisser les meules à champignons de couche avec une taloche.

talon [talɔ̃] n. m. (lat. pop. **talōnem,* accus. de **talo, talonis,* altér. du lat. class. *talus,* cheville du pied, talon ; v. 1155, Wace, écrit *talun* [*talon,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens I, 1 [*le talon d'Achille,* 1876, Larousse — au fig., av. 1783, d'Alembert ; *marcher sur les talons de quelqu'un,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *tourner les talons,* av. 1709, Regnard — *montrer les talons,* XIVe s., *Girart de Roussillon ; voir les talons de quelqu'un,* 1640, Oudin ; *avoir l'estomac dans les talons,* 1864, Littré, art. *estomac*] ; sens I, 2, 1530, Palsgrave, 206 ; sens I, 3, 1690, Furetière [*talons plats,* 1872, Littré ; *talons bottier, talons Louis XV,* 1933, Larousse ; *talons hauts,* 1762, J.-J. Rousseau ; *talons aiguilles,* 1964, Robert ; *talon rouge,* 4 déc. 1758, Voltaire — « état d'homme de Cour », av. 1924, A. France] ; sens I, 4, v. 1354, *Modus* [pour un fer à cheval, 1872, Littré] ; sens II, 1, 1676, Félibien [aussi « motif ornemental... »] ; sens II, 2, 1872, Littré ; sens II, 3, 1798, Acad. ; sens II, 4, 1660, Oudin [« extrémité de la quille... », 1643, G. Fournier ; « partie non tranchante de la lame... », 1680, Richelet] ; sens II, 5, 1694, Acad. ; sens II, 6, 1835, Acad. ; sens II, 7, 1660, Oudin [« dominos... », 1792, *Encycl. méthodique*]).

I. 1. Partie inférieure et postérieure du pied de l'homme, dont le squelette est le calcanéum : *Accroupie sur ses talons, les bras écartés du corps, ses mains posées à terre, le buste incliné en avant, Mouchette ressemblait à un jeune chat à l'affût* (Bernanos). *Écraser une motte d'un coup de talon.* || *Le talon d'Achille,* le seul point du corps où Achille n'était pas invulnérable ; au *fig.,* le côté faible, le point vulnérable de quelqu'un. || Fig. *Marcher sur les talons de quelqu'un,* le suivre de très près. || Fig. *Tourner, montrer les talons,* s'en aller rapidement, s'enfuir. || Fig. *Voir les talons de quelqu'un,* le voir s'enfuir ou partir ; être délivré de sa présence. || Fig. et fam. *Avoir l'estomac dans les talons,* avoir grand-faim. || **2.** Partie d'un bas, d'une chaussette qui enveloppe le talon : *Chaussette trouée, reprisée au talon.* || **3.** Partie saillante ajoutée à la semelle d'une chaussure, à l'endroit où repose le talon : *Talon de bois. Comme beaucoup d'hommes petits, il portait des chaussures à grands talons* (Duhamel). || *Talons plats,* talons larges et ne dépassant pas 3 cm de hauteur. || *Talons bottier,* moins larges et de hauteur moyenne. || *Talons hauts,* assez minces et plus hauts que les talons bottier. || *Talons aiguilles,* talons hauts et très fins. || *Talons Louis XV,* talons hauts qui s'amincissent jusqu'aux trois quarts de la hauteur pour s'élargir ensuite. || Class. *Talon rouge,* soulier à hauts talons rouges porté à la Cour et qui était une marque de noblesse : *La scène de Paris qui est plus remplie de petits maîtres français à talons rouges que de héros antiques* (Voltaire). || *Par extens.* état d'homme de Cour : *Il avait quitté sans regret le talon rouge pour les bottes à éperon... Autrefois il expliquait des médailles à Louis XV dans les boudoirs de Versailles* (France). || **4.** Partie postérieure du pied de certains animaux. || *Par extens.* Chacune des deux extrémités d'un fer à cheval qui s'appuient contre le talon.

II. 1. Moulure formée d'une partie convexe et d'une partie concave. || Motif ornemental formé par deux quarts de cercle, l'un convexe, l'autre concave, qui se raccordent. || **2.** En mécanique, saillie le plus souvent parallélépipédique sur une surface, destinée à servir d'appui ou de butée. || **3.** Petite saillie à la partie inférieure d'un fourneau de pipe. || **4.** Extrémité inférieure ou postérieure de certains objets : *Le talon d'une canne à pêche est sa partie postérieure.* || *Spécialem.* Extrémité de la quille d'un navire du côté de l'arrière. || Partie non tranchante de la lame d'un couteau, qui touche le manche ou y pénètre. || **5.** Dernier morceau de quelque chose d'entamé : *Talon de jambon. Talon de pain.* || **6.** Partie non détachable d'une feuille de carnet à souches : *Talon d'un mandat, d'un chèque.* || **7.** En termes de jeu, cartes qui restent après la distribution ; dominos qui restent après que chaque joueur a pris les siens.

talonnade [talɔnad] n. f. (de *talon ;* av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens de « coup de talon qu'on donne à un cheval » ; sens actuel, 1888, A. Daudet). Bruit de talons, de sabots frappant le sol : *Sous la sonore talonnade des chevaux, la route se déroulait, dévalant en pentes molles* (Daudet).

talonnage [talɔnaʒ] n. m. (de *talonner ;* 1783, Brunot, au sens de « fait de toucher le fond de la mer avec la quille » ; sens actuel, 1924, Montherlant). Action de talonner (au sens du v. intr.) : *L'épaule connaît l'épaule dans le talonnage du ballon* (Montherlant).

talonnement [talɔnmɑ̃] n. m. (de *talonner ;* 1559, Amyot). Action de talonner : *Les légers talonnements du marquis suffisent peut-être à réveiller dans le flanc de la bête le souvenir de la molette terrifiante* (Romains).

talonner [talɔne] v. tr. (de *talon* [v. ce mot] ; v. 1180, Hue de Rotelande, écrit *taluner* [*talonner,* XIIIe s.], au sens de « frapper d'un coup » ; 1461, Picot, au sens de « renverser du pied » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 3, 1573, Du Puys ; sens 4, 1919, Dorgelès [*talonner la balle,* 1933, Larousse]). **1.** Presser du talon ou de l'éperon : *Près de la barrière de la ville* [...] *caracolait un mulâtre à cheval* [...], *jambes nues et talonnant un cheval*

ventru qui piaffait à travers la foule (Hugo). || **2.** *Fig.* Presser vivement, harceler : *Et l'angoisse de se sentir talonné par ce feuilleton aux enjambées dévorantes !* (Daudet). *Mon père musait et s'amusait de tout. Ma mère, consciente de l'heure, nous talonnait* (Gide). || **3.** Poursuivre quelqu'un en le serrant de très près : *Talonner l'armée ennemie.* || **4.** Frapper du talon en marchant : *Une troupe qui talonne le sol.* || *Talonner la balle,* au rugby, faire sortir le ballon de la mêlée en le poussant du talon ; au football, faire une passe en arrière avec le talon.

● SYN. : **1** *éperonner ;* **2** *activer, précipiter ;* **3** *pourchasser, traquer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1773, Bourdé de Villehuet ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** En parlant d'un navire, heurter le fond de l'extrémité de la quille : *Le navire touchait et talonnait ; il se fit un silence profond ; tous les visages blêmirent* (Chateaubriand). || **2.** Toucher par un endroit qui ne devrait normalement pas être en contact : *Un outil qui talonne.* || **3.** Au rugby, talonner la balle.

talonnette [talɔnɛt] n. f. (dimin. de *talon ;* 1824, Raymond, au sens 3 ; sens 1, 1933, Larousse ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Étroite bande de tresse que l'on coud au bas des pantalons pour éviter l'usure du tissu sur la chaussure : *J'aurai passé ma vie à décrotter le bas de ses pantalons, à y remettre des talonnettes* (Mauriac). || **2.** Plaque de liège ou de toute autre matière de la forme du talon et taillée en biseau, que l'on place sous le talon à l'intérieur de la chaussure. || **3.** *Vx.* Morceau de tricot qui renforçait le talon d'un bas.

talonneur [talɔnœr] n. m. (de *talonner ;* 1933, Larousse). Au rugby, joueur dont le rôle essentiel est de talonner la balle lors des mêlées.

talonnier, ère [talɔnje, -ɛr] n. (de *talon ;* XIIIe s., Rutebeuf, écrit *talonier,* au sens de « talon de chaussure » ; écrit *talonnier,* au sens actuel, 1680, Richelet). Personne qui fait des talons pour chaussures.

◆ **talonnière** n. f. (sens 1, 1512, J. Lemaire de Belges ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1836, Acad.). **1.** Chacune des ailes que le dieu Hermès ou Mercure portait aux talons. || **2.** Dans les beaux-arts, petite cale de bois placée sous l'un des pieds du modèle pour lui maintenir la jambe et l'aider à tenir la pose. || **3.** Partie basse de la mèche du gouvernail d'un bateau.

talpache [talpaʃ] n. m. (mot magyar ; 1872, Littré). Soldat d'une troupe légère d'infanterie hongroise aux XVIIe et XVIIIe s.

talpack [talpak] n. m. (mot turc ; 1904, Larousse). Bonnet allongé, tronconique et sans visière, porté par les janissaires (XIVe s.), puis par les chasseurs à cheval français sous le second Empire (1854-1870).

talpidés [talpide] n. m. pl. (du lat. *talpa,* taupe, et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1842, Acad. [*talpiens,* même sens — du lat. *talpa,* v. ci-dessus —, 1823, Boiste]). Famille de mammifères insectivores à laquelle appartient la taupe.

talpiforme [talpifɔrm] adj. (de *talpi-,* élément tiré du lat. *talpa,* taupe, et de *forme ;* 1842, Acad.). Qui a la forme ou l'aspect d'une taupe : *Rongeur talpiforme.*

talquage [talkaʒ] n. m. (de *talquer ;* 1975, Larousse). Opération qui consiste à enduire de talc une surface pour l'empêcher d'adhérer à une autre : *Le talquage des feuilles de caoutchouc à la sortie d'une calandre.*

talquer [talke] v. tr. (de *talc ;* 1964, Larousse). Saupoudrer, enduire de talc : *Talquer un bébé. Talquer des gants de caoutchouc.*

talqueux, euse [talkø, -øz] adj. (de *talc ;* 1746, Brunot). Qui est constitué de talc ; qui est de la nature du talc : *Schiste talqueux.*

talure [talyr] n. f. (de *taler ;* 1297, Du Cange, écrit *tallure* [*talure,* 1611, Cotgrave], au sens général de « meurtrissure » ; sens actuel, 1923, Larousse). Meurtrissure sur un fruit, une branche d'arbre.

1. talus [taly] n. m. (gaulois **talūtum,* pente, de **talos,* front ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *talu,* au sens de « étançon » ; v. 1174, E. de Fougères, écrit *talu,* au sens de « lieu élevé » ; sens 1, 1467, Godefroy, écrit *tallut* [*talus,* 1573, Du Puys ; *talus naturel,* 1876, Larousse ; *couper... en talus,* 1701, Furetière] ; sens 2, 1862, V. Hugo [*talus continental, talus d'éboulis,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1467, Godefroy, écrit *tallut* [*talus,* 1573, Du Puys ; *talus de rempart* et *talus de banquette,* 1904, Larousse — d'abord *talus de la banquette,* 1872, Littré] ; sens 4-5, 1964, Larousse [aussi *talus de pied* et *talus de tête — talus,* « relief d'un caractère d'imprimerie », 1907, Larousse] ; sens 6, 1876, Larousse). **1.** Pente, inclinaison d'un terrain, d'une surface naturelle, aménagée ou construite, de la face d'un mur : *L'Arveiron, alors très petit, sort, en rampant, de dessous la glace, qui descend en talus jusqu'au niveau du terrain* (H. B. de Saussure). *Donner du talus à une muraille, à un mur de terrasse.* || *Talus naturel,* inclinaison sur l'horizontale des terres qui ont été longtemps abandonnées aux influences atmosphériques. || *Couper, tailler en talus,* couper en biseau. || **2.** Terrain, partie du sol dont la pente est assez forte : *La chèvre blanche, à moitié soûle, se vautrait là-dedans les jambes en l'air et roulait le long des talus, pêle-mêle avec les feuilles tombées et les châtaignes...* (Daudet). || *Talus continental,* déclivité limitant le plateau continental au-dessus des eaux profondes. || *Talus d'éboulis,* accumulation d'éboulis au pied d'une corniche. || **3.** Partie du sol aménagée par des travaux ou partie d'un revêtement, d'une construction à laquelle on a donné une forte inclinaison : *Talus de déblai, de remblai. Le train longeait alors un talus qu'on voyait à travers la vitre, éclairé par cette lumière de chaque compartiment projetée* (Gide). || *Talus de rempart,* plan incliné qui détermine le profil du rempart d'un ouvrage fortifié. || *Talus de banquette,* plan incliné qui raccorde le terre-plein d'un ouvrage fortifié à la banquette. || **4.** Dans les salines ignigènes, partie inclinée sur laquelle le sel est mis à égoutter après son extraction de la poêle. || **5.** *Talus d'une lettre,* partie biseautée d'un caractère typographique, située en pied *(talus de pied)* et en tête *(talus de tête)* de la lettre, et destinée à bien isoler celle-ci de ses voisines inférieure et supérieure. || **6.** Élévation, formant un angle rentrant, qui résulte de la superposition des fils de chaîne aux extrémités des rouleaux ou ensouples, lorsque ces rouleaux sont dépourvus de rebords.

2. talus [taly] n. m. (mot lat. signif. « cheville du pied, talon » ; 1964, Larousse). En anatomie, terme parfois employé pour désigner le talon.

◆ adj. m. (1858, Nysten). *Pied talus,* pied bot dont le talon porte seul à terre, le reste du pied étant redressé vers le tibia, avec lequel il forme un angle aigu.

talweg [talvɛg] n. m. (allem. *T[h]alweg,* même sens, proprem. « chemin [*Weg*] de la vallée [*T(h)al*] » ; XVIIe s., Jal, écrit *thalweg,* au sens de « fond de la vallée » [terme de diplomatie] ; sens actuel, 1812, Mozin, écrit *talweg,* et 1842, Acad., écrit *thalweg* [*thalweg,* « position du filet d'eau qui se meut avec la plus grande vitesse, dans une rivière », 1815, d'après Littré, 1872]). Ligne idéale joignant les points les plus bas d'une vallée : *Dans les régions de creusement, le talweg est matérialisé par le lit des eaux.*

● REM. On écrivait autref. THALWEG.

tamahek [tamaɛk] n. m. et adj. (mot targui de même sens ; 1876, Larousse, écrit *tamachek ;* 1904, Larousse, écrit *tamahaq ; tamahek,* 1964, Larousse). Dialecte berbère des Touaregs. (On écrit aussi TAMAHAQ, TAMACHEK.)

tamandua [tamɑ̃dɥa] n. m. (lat. scientif. moderne *tamendoa,* même sens [fin du XVIe s.]. tupi *tamandoá,* même sens ; 1603, La Borie [p. 91], écrit *tamendoa ;* 1614, Claude d'Abbeville, écrit *tamandoua ; tamandua,* 1640, Laet). Petit fourmilier du Brésil, de l'ordre des édentés, à queue préhensile, de la taille d'un gros chat.

tamanoir [tamanwar] n. m. (caraïbe de la Guyane *tamanoa,* même sens, var. du tupi *tamandoá* [v. l'art. précéd.] ; 1763, Buffon). Mammifère édenté de l'Amérique du Sud, appelé couramment *grand fourmilier,* pouvant mesurer 2,50 m de long avec la queue, et qui se nourrit d'insectes (fourmis, ter-

mites) qu'il capture à l'aide de sa langue longue et visqueuse.

tamaricacées [tamarikase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *tamarix, -ricis* ou *tamariscus,* tamaris [v. TAMARIS] ; 1933, Larousse [*tamariscinées,* même sens, 1872, Littré]). Famille d'arbustes de l'ordre des pariétales, dont les graines sont pourvues d'une aigrette, et qui comprend en particulier le tamaris.

1. tamarin [tamarẽ] n. m. (d'un mot d'une langue indienne de l'Amazonie ; 1614, Claude d'Abbeville, écrit *tamary ; tamarin,* 1745, d'après Robert, 1964). Singe primitif, voisin du ouistiti, possédant des griffes aux pattes antérieures, et qui vit en Amérique du Sud.

2. tamarin [tamarẽ] n. m. (ar. *tamr hindī,* tamarin, proprem. « datte [*tamr*] indienne [*hindī*] » ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *tamarandi* [*tamarinde,* XIVe s., *Antidotaire Nicolas,* 17 ; *tamarin,* XVe s., *Circa instans,* p. 143, notice 348], au sens 1 [« pulpe... » ; « fruit... », 1690, Furetière] ; sens 2, 1787, Bernardin de Saint-Pierre ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Fruit du tamarinier. ‖ Pulpe tirée du fruit du tamarinier de l'Inde et utilisée en pharmacie pour ses propriétés laxatives. ‖ **2.** Nom usuel du tamarinier. ‖ **3.** Nom donné parfois au tamaris.

tamarinier [tamarinje] n. m. (de *tamarin* 2 [v. l'art. précéd.] ; 1604, Fr. Martin, écrit *tamarindier ; tamarinier,* 1765, *Encyclopédie*). Nom générique d'un grand arbre de 20 à 25 m de haut, de la famille des césalpiniacées, à fleurs en grappes, cultivé pour la pulpe comestible et laxative de son fruit, ou employé pour la décoration des jardins et des avenues dans les pays tropicaux.

tamaris [tamaris] n. m. (lat. *tamarix, -ricis,* ou *tamariscus,* ou *tamaricē,* ou *tamaricium,* tamaris ; XIIIe s., *Simples Médecines*). Petit arbre ou arbrisseau pittoresque, type de la famille des *tamaricacées,* à feuillage très léger, à abondante floraison rose ou blanche, qui se plaît dans les terrains sableux, très souvent planté dans le Midi.

tamazirt [tamazirt] n. m. (mot berbère ; 1964, Larousse). Dialecte berbère de l'Afrique du Nord.

tambō [tɑ̃bo] n. m. (mot japonais signif. « bâton court » ; 1975, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Art martial japonais consistant dans le maniement d'un bâton court. ‖ **2.** Ce bâton lui-même.

tambouille [tɑ̃buj] n. f. (de l'anc. mot *tampone,* bombance [1756, Esnault], ordinaire, alimentation du soldat [1861, Esnault], ital. *tampone,* bombance ; 1866, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1919, Dorgelès). **1.** *Pop.* Ragoût grossier et, *par extens.,* cuisine de qualité médiocre : *Quelle tambouille !* ‖ **2.** Fam. *Faire la tambouille,* faire la cuisine : *La femme de Césaire fait la tambouille aidée de sa mère* (Arnoux).

tambour [tɑ̃bur] n. m. (du persan *tabīr,* timbale, grosse caisse, avec influence du catalan *tambor,* tambour, peut-être empr. de l'ar. *aṭ* [art. défini] *tambur,* sorte d'instrument à cordes ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *tabour* [*tambor,* 1200, Bloch-Wartburg ; *tambour,* 1300, Bloch-Wartburg], au sens I, 1 [*tambour roulant, gros tambour,* 1872, Littré ; *tambour de Provence,* 1876, Larousse ; *battre le tambour,* 1690, Furetière ; *tambour battant,* 1671, Pomey, au pr., et 1689, Me de Sévigné, au fig. ; *avoir le ventre tendu comme un tambour,* 1872, Littré ; *au son du tambour,* 1876, Larousse — au pr., 1690, Furetière ; *sans tambour ni trompette,* av. 1872, Th. Gautier] ; sens I, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens I, 3, 1671, Pomey [*tambour de ville,* 1923, J. Romains] ; sens I, 4, 1680, Richelet [aussi *tambour de basque ; tambour d'eau,* 1964, Robert] ; sens II, 1, 1765, *Encyclopédie* [« métier employé dans la fabrication des bas... », 1933, Larousse] ; sens II, 2, 1701, Furetière [pour une colonne — pour un escalier, 1743, Trévoux ; « muraille... qui supporte un dôme », av. 1842, Stendhal] ; sens II, 3, 1690, Furetière [*porte à tambour,* 1964, Robert — *porte tambour,* même sens, 1921, Proust] ; sens II, 4-5, 1872, Littré [aussi « espace dans lequel aboutissent... plusieurs tuyaux »] ; sens II, 6, 1765, *Encyclopédie* [*treuil à un* ou *à deux tambours, machine d'extraction à tambour,* 1964, Larousse ; *moulinet à tambour fixe,* 1963, Larousse, art. *moulinet*] ; sens II, 7, 1872, Littré [« cylindre qui contient le grand ressort d'une montre... », 1690, Furetière] ; sens II, 8, 1964, Larousse ; sens II, 9, 1872, Littré [« machine servant à exécuter l'opération du lisage... », 1876, Larousse] ; sens II, 10, 1964, Larousse [*tambour de hausse,* 1933, Larousse ; *tambour de dérive,* 1964, Larousse — d'abord *..des dérives,* 1904, Larousse] ; sens II, 11, 1893, *Dict. général ;* sens II, 12, 1964, Larousse [*tambour de frein,* 1933, Larousse] ; sens II, 13, 1964, Larousse ; sens II, 14, 1868, La Blanchère ; sens II, 15, 1938, Montagné et Gottschalk ; sens III, 1, 1964, Larousse ; sens III, 2, 1732, Trévoux ; sens III, 3, 1793, Nemnich).

I. 1. Caisse cylindrique dont les deux fonds sont garnis d'une peau tendue, que l'on frappe avec des baguettes pour en tirer des sons : *Battre le tambour, du tambour, Roulement de tambour.* ‖ *Tambour roulant,* caisse roulante. ‖ *Gros tambour,* nom donné parfois à la grosse caisse. ‖ *Tambour de Provence,* tambour à caisse haute et étroite, que l'on bat avec une seule baguette. ‖ Spécialem. *Battre le tambour,* donner un signal en exécutant une batterie de tambour. (V. BATTRE.) ‖ *Tambour battant,* V. BATTANT, E. ‖ *Avoir le ventre tendu comme un tambour,* avoir le ventre très ballonné, généralement parce qu'on a trop mangé. ‖ Fig. *Au son du tambour,* de façon bruyante ou indiscrète. ‖ Fig. *Sans tambour ni trompette,* sans faire de bruit, sans se faire remarquer, en secret : *Ils partirent donc de Châtillon sans tambour ni trompette au gros de l'été* (Giono). ‖ Fam. *Raisonner comme un tambour,* V. RAISONNER. ‖ **2.** Le son du tambour : *Ils ont été réveillés ce matin par les clairons et les tambours.* ‖ **3.** Homme qui bat du tambour : *Deux tambours* [...] *furent fusillés devant le front des troupes pour avoir volé quelques menus bijoux à une vieille paysanne* (France). ‖ *Tambour de ville,* garde champêtre qui fait des annonces en battant du tambour. ‖ *Tambour-major,* v. à l'ordre alphab. ‖ **4.** Nom donné à divers instruments à percussion ayant une caisse de résonance : *Tambour de bois des Africains. Tambour de bronze d'Extrême-Orient.* ‖ *Tambour d'eau,* instrument dans lequel l'eau sert de caisse de résonance. ‖ *Tambour de basque,* V. BASQUE 2.

II. 1. Petit métier à broder formé de deux cercles s'emboîtant l'un dans l'autre et entre lesquels on tend le tissu à broder : *Mlle Squemeuse* [...] *était en train de broder au tambour* (La Varende). ‖ Métier employé dans la fabrication des bas et de la bonneterie. ‖ **2.** En architecture, chacune des assises de pierre cylindriques composant le fût d'une colonne ou le noyau d'un escalier en colimaçon. ‖ Muraille élevée sur un plan circulaire et qui supporte un dôme. ‖ **3.** Petite enceinte en menuiserie ou en maçonnerie légère, percée de plusieurs portes, construite à l'entrée de certains édifices publics pour empêcher le vent ou l'air d'y pénétrer. ‖ Spécialem. *Porte à tambour,* système de porte constitué de quatre panneaux verticaux, montés à angle droit et tournant autour de leur axe, destiné à assurer une meilleure isolation d'un local par rapport à l'extérieur. ‖ **4.** En fortification, retranchement qui couvre la porte d'une ville ou l'entrée d'un ouvrage. ‖ **5.** Ouvrage en plâtre, établi sous le manteau d'une cheminée pour l'empêcher de fumer. ‖ Espace dans lequel aboutissent deux ou plusieurs tuyaux. ‖ **6.** Cylindre en bois ou en métal, sur lequel s'enroule le câble d'un treuil et dont la rotation permet d'exercer une traction sur le câble. ‖ *Treuil à un* ou *à deux tambours,* treuil muni d'un ou de deux tambours, suivant qu'on utilise un seul câble ou deux câbles, l'un montant, l'autre descendant. ‖ *Machine d'extraction à tambour,* dans les mines, machine d'extraction comprenant un tambour à deux câbles, dont l'un s'enroule d'un côté du tambour, tandis que l'autre se déroule de l'autre côté. ‖ Spécialem. *Moulinet à tambour fixe,* moulinet d'une canne à pêche dont la bobine est fixe et où le dévidage du fil se fait en bout. ‖ **7.** Cylindre sur lequel est

enroulée la corde ou la chaîne servant à remonter une horloge. || Cylindre qui contient le grand ressort d'une montre et communique, directement ou par l'intermédiaire d'une chaîne, le mouvement aux rouages. || **8.** Cylindre de bois placé verticalement, en coulisses, aux deux extrémités du plateau d'un théâtre, et sur lequel on enroule ou déroule un décor panoramique. || **9.** Grand cylindre d'une carde, dans l'industrie textile. || Machine servant à exécuter l'opération du lisage, dans les fabriques de tissus façonnés. || **10.** Cylindre de gros diamètre, portant à sa périphérie une graduation permettant de mesurer soit des rotations, soit des longueurs, par lecture en face d'un index. || *Tambours de hausse, de dérive,* organes des appareils de pointage des bouches à feu, permettant de pointer ces armes en hauteur et en direction. || **11.** Boîte cylindrique d'un baromètre anéroïde, dans laquelle on a fait le vide. || **12.** *Tambour de filtre,* partie mobile entoilée d'un filtre rotatif continu. || *Tambour de frein,* pièce circulaire, solidaire du moyeu de la roue ou de l'arbre à freiner, et sur laquelle s'exerce le frottement du segment de frein. || **13.** *Tambour magnétique,* mémoire d'un ordinateur constituée par un cylindre métallique dont la surface est recouverte d'une couche sensible qui permet d'y enregistrer des informations sous forme de polarisations magnétiques. || **14.** Nasse ou verveux de forme cylindrique, munis de deux ouvertures opposées. || **15.** Support en gradins pour le dressage des petits fours.

III. 1. Organe sonore pair, situé en dessous et à la base de l'abdomen, chez les cigales. || **2.** Poisson osseux voisin des perches, répandu dans toutes les mers, et qui produit sous l'eau une sorte de ronflement dû aux vibrations de sa vessie natatoire. || **3.** *Pigeon tambour,* type de pigeon dont le roucoulement évoque le son du tambour.

tambouret [tãburɛ] n. m. (de *tambour ;* 1904, Larousse). *Autref.* Petite plate-forme située à l'avant des galères, et qui servait au chargement des pièces d'artillerie et à la manœuvre des ancres. (Syn. TABOURIN, TAMBOURIN.)

tambourin [tãburɛ̃] n. m. (de *tambour* [v. ce mot] ; XV^e s., Gay, écrit *tabourin* [*tambourin,* v. 1460, G. Chastellain], au sens I, 1 [*tambourin de Béarn,* 1904, Larousse] ; sens I, 2, 1567, Junius, 502 ; sens I, 3, 1740, Acad. [« danse... », 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 4, 1831, V. Hugo ; sens I, 5, 1904, Larousse [aussi « jeu de balle... »] ; sens II, 1, 1876, Larousse ; sens II, 2, 1872, Littré ; sens II, 3, 1964, Larousse).

I. 1. Tambour à caisse haute et étroite, que l'on bat avec une seule baguette, et qui accompagne d'ordinaire les sons du galoubet ou du flûtet, joués par le même exécutant. || *Tambourin de Béarn,* instrument dont la caisse est surmontée de six ou sept cordes tendues sur l'une de ses faces, que l'on fait résonner en les frappant avec un bâton recouvert de velours. || **2.** Homme qui joue de cet instrument. || **3.** Air de danse à deux temps, vif et bien cadencé, dont on marque la mesure sur le tambourin. || Danse exécutée sur cet air, en vogue surtout au XVIII^e s. || **4.** Tambour de basque. (V. BASQUE 2.) || **5.** Petit tambour formé d'un cercle de quelques centimètres de haut, tendu d'une peau de chèvre sur un seul de ses fonds, et qui sert à lancer et à renvoyer une balle. || *Par extens.* Jeu de balle qui se joue avec cet instrument.

II. 1. Gros cylindre sur lequel on porte les chaînes des étoffes de soie pour les plier. || **2.** Perle ronde d'un côté et plate de l'autre. || **3.** Syn. de TAMBOURET.

tambourinade [tãburinad] n. f. (de *tambouriner ;* 1890, A. Daudet). Bruit produit à l'aide du tambour ou du tambourin : *Claironnades et tambourinades mêlées aux tintements des carillons faisaient un fier ramage* (Daudet).

tambourinage [tãburinaʒ] n. m. (de *tambouriner* [v. ce mot] ; 1558, Thevet, écrit *tabourinage* [*tambourinage,* 1842, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1677, M^me de Sévigné [écrit *tambourinage*]). **1.** *Vx.* Action de tambouriner, de faire résonner un tambour ou un tambourin. || **2.** Action de produire un bruit de roulement en frappant à coups répétés sur une surface dure. || **3.** *Class.* et *fig.* Action de publier, de répandre une nouvelle à grand bruit : *M^me de Coulanges a des soins de moi admirables [...], elle me rend le tambourinage qu'elle reçoit de beaucoup d'autres* (Sévigné).

tambourinaire [tãburinɛr] n. m. (provenç. *tambourináire,* joueur de tambour, petit poisson qui ressemble au scare, dér. de *tambouriná,* jouer du tambour, de l'anc. provenç. *tambor,* tambour, de même étym. que le franç. *tambour* [v. ce mot] ; 1777, Duhamel du Monceau, au sens de « petit poisson qui ressemble au scare » ; sens 1, 1867, Mistral, p. 229 ; sens 2, 1945, Sartre ; sens 3, 1949, Sartre). **1.** Joueur de tambourin, en Provence : *Vainqueur au concours de la veille, le fameux Valmajour, premier tambourinaire de Provence, venait saluer Numa de ses plus jolis airs* (Daudet). || **2.** *Par extens.* Tambour de ville. || **3.** *Par extens.* Joueur de tambour d'Afrique noire.

tambourinement [tãburinmã] n. m. (de *tambouriner ;* 1870, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens 3, av. 1923, Loti). **1.** Battement de tambour. (Rare.) || **2.** Action de frapper sur une surface dure à petits coups répétés ou à coups violents et redoublés, en produisant un bruit de roulement : *Il serait monté ! Nous pouvions ne pas ouvrir. Mais brr [...] j'imagine le tambourinement à une porte* (Romains). || **3.** Bruit de roulement, analogue à celui du tambour, produit par une chose qui frappe à coups répétés : *On ne se parle qu'à voix basse, bien entendu, malgré ce tambourinement de l'ondée, qui déjà étouffe les sons* (Loti).

tambouriner [tãburine] v. intr. (de *tambourin* [v. ce mot] ; XV^e s., *Perceforest,* écrit *tabouriner* [*tambouriner,* 1654, Cyrano], au sens 2 [*tambouriner à la porte de quelqu'un,* 1690, Furetière] ; sens 1, 1648, Scarron [écrit *tambouriner*] ; sens 3, 1895, Loti). **1.** *Vx.* Battre, faire résonner un tambour, un tambourin : *Il joua longtemps de son fifre, | De son tambour tambourina* (Scarron). || **2.** Frapper à coups répétés sur une surface dure, avec les doigts ou avec un objet, en produisant un bruit rythmé analogue à celui du tambour ou du tambourin : *Il s'accoudait à sa table, tambourinant du bout des doigts à la fenêtre noire, passablement désorienté* (Gracq). || Spécialem. *Tambouriner à (sur) la porte (de quelqu'un),* frapper à coups violents et bruyamment pour se faire ouvrir : *Il me conta que, le matin, M. le duc de Valois lui avait dit qu'il avait bien tambouriné à sa porte* (Genlis). *Elle se serait mise à tambouriner sur la porte, nous aurions bien dû lui ouvrir* (Marceau). || **3.** En parlant d'une chose, produire un bruit de roulement, par des coups nombreux et serrés : *À minuit, la grêle tambourine dehors et une grande rafale secoue les toiles de mon logis* (Loti).

● SYN. : **2** *marteler, pianoter, taper, tapoter* (fam.).

◆ v. tr. (sens 1, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens 2, av. 1863, Vigny ; sens 3, 1798, Acad. ; sens 4, 1842, Balzac ; sens 5, 1936, R. Martin du Gard). **1.** Jouer, exécuter sur le tambour ou sur le tambourin (vieilli) : *Je l'aperçus à travers la claire-voie, tambourinant un air de Provence* (Daudet). || **2.** Reproduire une cadence, rythmer un air en tapotant sur une surface dure : *Il s'avança vers la fenêtre et se mit à tambouriner une marche avec ses ongles* (Vigny). *Ses doigts, machinalement, tambourinaient sur la vitre le rythme des tambours lointains* (Martin du Gard). || **3.** *Vx.* Publier, faire connaître en appelant l'attention par un roulement de tambour : *Tambouriner un avis du maire. Tambouriner un objet perdu.* || **4.** *Fig.* et *littér.* Annoncer, faire connaître quelqu'un ou quelque chose à grand bruit ou indiscrètement : *Aussi... madame Moreau se permettait-elle de tambouriner dans le pays l'artiste qu'elle attendait...* (Balzac). *Je ne veux pas faire tambouriner mon accident, ça ferait du scandale* (Sand). || **5.** *Littér.* Battre, marteler à la façon d'un roulement de tambour : *Assourdi par un roulement de tonnerre qui lui tambourine les tympans*

malgré les oreillettes de son casque (Martin du Gard).

• SYN. : **4** *claironner, clamer, proclamer.*

tambourineur, euse [tɑ̃burinœr, -øz] n. (de *tambouriner* [v. l'art. précéd.] ; v. 1534, Des Périers, écrit *tabourineur* [*tambourineur,* 1556, Allègre, 196], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* Personne qui joue du tambour, du tambourin. || **2.** Personne qui tambourine, tapote sur une surface dure.

tambour-major [tɑ̃burmaʒɔr] n. m. (de *tambour* et de *major* 1 ; 1651, [d'après Robert, 1964], puis 1690, Furetière). Sous-officier instructeur et chef des tambours et clairons d'un corps de troupes.

• Pl. *des* TAMBOURS-MAJORS.

• REM. On a dit anc. TAMBOURIN-MAJOR (1904, Larousse, art. *tambour* [d'abord *tabourin majour,* v. 1536, M. Du Bellay]), GRAND TAMBOURIN (1904, Larousse, art. *tambour*).

tamia [tamja] n. m. (lat. scientif. moderne *tamia,* même sens, peut-être du gr. *tamias,* celui qui coupe ou fait des parts, économe, intendant ; 1876, Larousse). Petit écureuil de l'Amérique du Nord, au pelage jaune pâle, à bandes longitudinales claires.

tamier [tamje] n. m. (de l'anc. n. m. *tam,* sorte de plante grimpante [1611, Cotgrave], lat. *thamnum,* sorte d'arbrisseau, gr. *thamnos,* buisson, taillis, dér. de *thama,* en grand nombre ; 1791, Valmont de Bomare). Plante grimpante de la famille des dioscoréacées, à baies rouges, commune dans les haies, appelée aussi *herbe aux femmes battues.*

tamil n. m. et adj. V. TAMOUL, E.

tamis [tami] n. m. (gaulois **tamisium,* tamis, crible, de l'anc. celtique **tamēsion,* mêmes sens ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* dans la loc. *pain a tamis,* pain fait de farine tamisée ; sens I, 1, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire* [*tamis vibrant,* 1964, Larousse ; *tamis moléculaire,* 1964, Robert ; *passer au tamis,* 1904, Larousse — d'abord *faire passer au tamis,* 1893, *Dict. général* (cf. aussi *passer par le tamis,* « être examiné sévèrement », 1718, Acad.)] ; sens I, 2, 1933, Larousse ; sens II, 1964, Larousse).

I. 1. Instrument formé d'un cadre rigide, carré ou cylindrique, muni d'un fond perforé ou tendu d'un réseau plus ou moins serré (en crin, en fils de soie, en fils métalliques, etc.), et dont on se sert pour passer les substances pulvérulentes ou les liquides troubles : *Tamis à farine. Tamis à sable. Passer des gravillons au tamis.* || *Tamis vibrant,* tamis animé d'un mouvement de vibration et assurant, au cours d'une opération de forage, la séparation des déblais remontés par la boue. || *Tamis moléculaire,* zéolite ou terre artificielle adsorbante utilisée pour le raffinage des gaz et des liquides, notamment dans l'industrie pétrolière. || Fig. *Passer au tamis,* examiner avec sévérité et minutie, dans un souci critique : *Si l'on passe la vie de La Fontaine au tamis, elle passe toute, aucun dépôt ne subsiste, c'est de l'eau claire...* (Giraudoux). || **2.** Sorte de gros gant de cuir, qui sert à lancer et à renvoyer une petite balle très dure, dans le jeu dit de la *balle au tamis.*

II. Mouvement d'avant en arrière des locomotives à vapeur, dû aux efforts alternatifs sur les bielles. (Syn. RECUL.)

• SYN. : **I, 1** *blutoir, crible, sas, van.*

tamisage [tamizaʒ] n. m. (de *tamiser ;* 1356, Godefroy, écrit *tamisaige,* puis 1828, V. Verger, écrit *tamisage,* au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1923, Loti ; sens II, 1964, Larousse).

I. 1. Action de tamiser ; opération qui consiste à tamiser quelque chose : *Le tamisage des poudres abrasives.* || **2.** *Littér.* Action de filtrer, de diviser la lumière, d'en atténuer la crudité : *Une foule de petits ronds de soleil dansaient gaiement sur nous, multipliés à l'infini par le tamisage léger des goyaviers et des mimosas...* (Loti).

II. Mouvement d'oscillation latérale rapide des véhicules de chemin de fer, qui se produit dans les voies resserrées.

tamisaille [tamizaj] n. f. (de *tamiser* [la barre ayant un mouvement analogue à celui du tamis] ; 1687, Jal, au sens de « étage d'un bateau où passe la barre du gouvernail » ; sens actuel, 1773, Bourdé de Villehuet). Pièce fixée sous les baux et soutenant le système de transmission de la roue de gouvernail à la barre.

tamise [tamiz] n. f. (probablem. emploi comme n. commun de *Tamise,* n. d'un fleuve anglais, angl. *Thames ;* 22 juill. 1780, d'après Littré, 1872). Étoffe lustrée, d'origine anglaise, en laine pure ou en laine et soie, qui appartient à la famille des étamines.

tamisé, e [tamize] adj. (part. passé de *tamiser ;* 1690, Furetière, au sens de « qui a été passé au tamis » ; sens actuel, 1964, Robert). *Lumière tamisée,* lumière dont l'éclat est atténué par un milieu qui la filtre.

tamiser [tamize] v. tr. (de *tamis ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, av. 1867, Baudelaire [aussi au part. passé] ; sens 3, av. 1850, Balzac ; sens 4, 1876, Larousse). **1.** Passer au tamis : *Tamiser de la farine.* || **2.** En parlant de ce qui fait écran, laisser passer la lumière en atténuant son éclat : *Au-dessus de nos têtes, le couvert des chênes et des hêtres tamise des petits ronds de lumière qui tombent par milliers à travers la verdure comme une pluie blanche* (Loti). *Jusqu'aux chambres qui auront leurs lampes électriques avec un abat-jour qui tamisera la lumière* (Proust) ; et au part. passé : *Je sentais le soleil ardent doucement tamisé par les palmes* (Gide). || **3.** *Fig.* et *littér.* Examiner minutieusement dans une intention critique : *Cinq ou six vieilles filles passaient toutes leurs journées à tamiser les paroles, à scruter les démarches de leurs voisins* (Balzac). || **4.** *Fig.* et *littér.* Soumettre à un tri, à une épuration : *Le XVIIIe s. filtra et tamisa la langue une troisième fois* (Hugo).

• SYN. : **1** *bluter, cribler, sasser ;* **2** *estomper, voiler ;* **3** *contrôler, décortiquer, disséquer, éplucher, peser.*

◆ v. intr. (sens I, 1798 [17 germinal an VII], d'après Littré, 1872 ; sens II, 1964, Larousse).

I. passer au travers d'un tamis : *Un liquide visqueux qui tamise lentement.*

II. En parlant d'un véhicule de chemin de fer, présenter le phénomène de tamisage.

◆ **se tamiser** v. pr. (fin du XIXe s., A. Daudet). Être tamisé : *Sous la charmille odorante et chantante, où le soleil se tamisait en ramages lumineux...* (Daudet).

tamiserie [tamizri] n. f. (de *tamisier ;* 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Fabrique de tamis et autres instruments du même genre. || **2.** Commerce de ces objets.

tamiseur, euse [tamizœr, -øz] n. (de *tamiser ;* 1360, Godefroy, écrit *tamisseur ; tamiseur,* fin du XIVe s.). Ouvrier, ouvrière qui tamise certaines matières : *Tamiseur de couleurs.*

tamisier, ère [tamizje, -ɛr] n. (de *tamis ;* 1422, Godefroy, dans le n. pr. *Janet Tamissier ;* écrit *tamisier,* au sens actuel, 1775, Wailly [*tamisier en bois,* 1955, *Dict. des métiers*]). Personne qui fabrique ou vend des tamis, des cribles, etc. || *Tamisier en bois,* boisselier spécialisé dans la fabrication des tamis.

tamoul, e [tamul] adj. et n. (pāli *davila,* tamoul, sanskrit *dramila,* même sens, de *Dravida,* n. d'une province du sud de l'Inde ; 1740, Trévoux). Se dit d'un groupe ethnique (et de ses membres) de la famille des Mélano-Hindous, vivant dans l'Inde méridionale et à Ceylan.

◆ adj. (1872, Littré). Qui se rapporte à ce groupe, à sa civilisation : *Littérature tamoule. Langue tamoule.*

◆ **tamoul** n. m. (1872, Littré). Langue dravidienne la plus importante, parlée dans l'Inde méridionale et à Ceylan.

• REM. On dit aussi TAMIL, E (1872, Littré, écrit *tamile ; tamil,* 1904, Larousse).

tamper [tampœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to tamp,* bourrer un trou de mine ; 1968, Larousse). Enveloppe solide entourant la matière fissile, dans la bombe atomique.

tampico [tɑ̃piko] n. m. (emploi comme n. commun de *Tampico,* n. du port du Mexique d'où provient cette fibre ; 1876, Larousse). Fibre végétale tirée des feuilles

d'un agave du Mexique et possédant des propriétés analogues au crin végétal.

tampon [tɑ̃pɔ̃] n. m. (var. nasalisée de l'anc. franç. *tapon*, cylindre de bois qu'on enfonce dans l'âme d'un canon [1382, *Compte du clos des Galées de Rouen*], francique **tapo*, cheville, bonde ; 1430, Gay, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1842, Acad. ; sens I, 4, 1964, Larousse [*tampon*, même sens, milieu du XVe s., J. de Bueil] ; sens I, 5, 1872, Littré [*tampon*, même sens, 1694, Th. Corneille] ; sens I, 6, 1676, Félibien ; sens I, 7, 1755, Aviler ; sens I, 8, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1718, Acad. [pour étendre le vernis de la planche à graver, 1765, *Encyclopédie*, VII, 878 ; pour introduire du noir dans les tailles d'une planche gravée, 1676, Félibien ; pour étendre l'encre sur les formes, 1680, Richelet ; *tampon encreur*, 1964, Larousse (*tampon*, même sens, 1904, Larousse) — « la boîte qui le contient », 1964, Robert (*tampon*, même sens, 1904, Larousse)] ; sens II, 2, 1810, Mme de Genlis, II, 233 [*en tampon*, début du XXe s.] ; sens II, 3, 1964, Larousse ; sens III, 1, 1904, Larousse [« la marque ainsi apposée », 1964, Robert] ; sens III, 2, 1876, Larousse [*tampon de choc — tampon*, 1856, Acad. ; *coup de tampon*, « coup de poing », 1830, Esnault — « heurt entre deux groupes de personnes » et « choc... d'ordre physique ou moral », 1920, Bauche] ; sens III, 3, 1878, Acad. [*État tampon*, 1935, Acad.] ; sens III, 4, 1964, Larousse ; sens III, 5, 1975, Larousse ; sens III, 6, 1904, Larousse [aussi « le soldat-ordonnance lui-même »]).

I. 1. Gros bouchon d'une matière dure ou masse de matière souple chiffonnée, roulée ou pressée, qui sert à obturer une ouverture : *Tampon de bois, de caoutchouc. Tampon de linge, de papier.* || **2.** Pièce cylindrique qui ferme la partie supérieure d'un corps de pompe ou l'ouverture d'un tuyau. || **3.** Dalle de pierre ou couvercle métallique qui ferme l'ouverture d'un égout, d'un puisard, d'une fosse d'aisances, etc. || **4.** *Tampon de bouche*, bouchon cylindrique, garni d'une plaque circulaire plus large, fermant de façon étanche la bouche des canons, notamment sur les bâtiments de guerre. (Syn. COUVRE-BOUCHE.) || **5.** *Tampon d'écubier*, plaque percée d'une rainure pour le passage de la chaîne d'ancre et servant à obturer grossièrement un écubier. || **6.** Grosse cheville de bois placée entre deux solives contiguës, pour soutenir la maçonnerie d'une cloison. || **7.** Cheville qu'on encastre dans un trou pratiqué dans un mur de maçonnerie, pour y enfoncer une vis, un clou. || **8.** Calibre cylindrique, lisse ou fileté, utilisé pour vérifier les dimensions d'un trou à paroi lisse (alésage) ou filetée (taraudage).

II. 1. Petite masse souple, faite de tissu roulé et pressé, avec laquelle on étale un liquide sur une surface, on imprègne un corps d'une substance plus ou moins fluide : *Étaler de la cire avec un tampon. Meuble verni au tampon.* || *Spécialem.* Petit sac de taffetas rempli de coton, avec lequel l'aquafortiste étend le vernis sur la planche à graver. || Bande de feutre servant à introduire du noir dans les tailles d'une planche gravée, pour en contrôler l'effet. || *Vx.* Dans l'imprimerie, morceau de bois couvert de peau qui servait à étendre l'encre sur les formes. || *Tampon encreur*, coussin imprégné d'encre sur lequel est appliqué le timbre avant son usage (v. aussi § III, n. 1) ; la boîte qui le contient. || *Tampon-buvard*, v. à l'ordre alphab. || **2.** Morceau de coton roulé en boule, bande de gaze pliée ou bouchonnée, qui sert à étancher le sang, à nettoyer la peau, à appliquer ou à faire inhaler un produit, etc. : *Elle lui bouchait les deux oreilles avec des petits tampons d'ouate imbibés dans la vaseline* (Céline). || *En tampon*, se dit d'un morceau de tissu ou d'une matière molle roulés en boule : *Elle roule en tampon un petit mouchoir de dentelle et s'essuie les cils* (Colette). *Elle passa sur son front le petit mouchoir qu'elle tenait en tampon dans le creux de sa main* (Martin du Gard). || **3.** Coussin dur, fortement rembourré, utilisé par le tailleur pour le délustrage.

III. 1. Timbre en caoutchouc ou plaque de métal gravés en relief, qu'on encre sur un tampon encreur (v. § II, n. 1) et qui permettent d'imprimer une marque sur un document : *Apposer le tampon de la Préfecture de police sur un passeport.* || La marque ainsi apposée : *Le tampon de la poste porte la date et l'heure de départ de la lettre.* || **2.** *Tampon de choc*, ou simplem. *tampon*, plateau métallique appuyé sur des ressorts et placé, généralement par paire, à l'extrémité des châssis des voitures et des wagons de chemin de fer, pour amortir les chocs quand ces véhicules entrent en contact : *Les tampons d'une locomotive.* || Fig. et pop. *Coup de tampon*, violent coup de poing (vieilli) ; heurt entre deux groupes de personnes ; choc, épreuve d'ordre physique ou moral. || **3.** *Fig.* Personne ou chose qui se trouve entre deux adversaires, qui cherche à limiter les heurts, à aplanir les différends : *Les picoteries sont venues ; il faut que la gouvernante serve de tampon entre la tante et le père* (Taine). || *État tampon*, État qui, par sa situation géographique, se trouve entre deux États puissants et rivaux. || **4.** *Système tampon*, système physico-chimique, dont l'acidité ionique (pH) n'est pas modifiée par l'introduction d'une quantité relativement importante d'une substance acide ou alcaline : *Le système acide carbonique et carbonates alcalins réalise dans le sang un système tampon.* || **5.** Zone de mémoire qui recueille temporairement des informations destinées à une partie d'un système informatique et venant d'une autre partie. || **6.** *Vx* et *fam.* Casquette large et plate portée par certains employés et, jusqu'à la fin du XIXe s., dans l'armée française, par les soldats-ordonnances en civil. || *Par extens.* et *fam.* Le soldat-ordonnance lui-même : *C'est le tampon du capitaine.*

● SYN. : **II, 1** *tapon.*

tampon-buvard [tɑ̃pɔ̃byvar] n. m. (de *tampon* et de *buvard* ; 1964, Larousse [d'abord *tampon de buvard*, 1933, Larousse]). Feuillets de buvard fixés sur un support de forme courbe.

● Pl. *des* TAMPONS-BUVARDS.

tamponnade [tɑ̃pɔnad] n. f. (de *tamponner* ; 1975, Larousse). *Tamponnade de cœur*, accident aigu de compression du cœur, survenant soit au cours de certaines manœuvres de réanimation, soit au cours des péricardites.

tamponnage [tɑ̃pɔnaʒ] n. m. (de *tamponner* ; 1870, Lachâtre, au sens de « action de boucher avec un tampon » ; sens actuel, 1968, Larousse). Action de transformer un liquide en solution tampon.

tamponnement [tɑ̃pɔnmɑ̃] n. m. (de *tamponner* ; 1771, Trévoux, aux sens I-II [aussi « hémostase pratiquée à l'aide d'un tampon d'ouate... »] ; sens III, 1, 1876, Larousse [« rencontre brutale de deux convois... », 1890, Zola] ; sens III, 2, 1964, Larousse).

I. Action d'obturer une ouverture avec un tampon ; résultat de cette action : *Le tamponnement d'une voie d'eau avec de l'étoupe.*

II. Action d'éponger, d'essuyer une partie du corps ou de tarir un écoulement avec un tampon : *Tamponnement d'une plaie avec un tampon imbibé d'alcool.* || *Spécialem.* Hémostase pratiquée à l'aide d'un tampon d'ouate et surtout de mèches de gaze introduites dans une plaie ou dans une cavité naturelle : *Tamponnement nasal en cas d'épistaxis.*

III. 1. Le fait de heurter ou de se heurter avec les tampons. || *Par extens.* Rencontre brutale de deux convois ou de deux véhicules : *Un tamponnement qui a fait plusieurs victimes.* || **2.** Ensemble des organes de choc d'un véhicule sur rails.

tamponner [tɑ̃pɔne] v. tr. (de *tampon* ; XVe s., Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1935, Acad. [*tamponner*, « enfoncer des chevilles — dans un mur, dans une solive — », 1676, Félibien] ; sens II, 1, 1842, Acad. ; sens II, 2, 1888, Courteline [« traiter par un tamponnement hémostatique », 1845, Bescherelle] ; sens II, 3, 1964, Robert [*s'en tamponner le coquillard ; s'en tamponner*, 1936, Aragon] ; sens III, 1, 1964, Larousse ; sens III, 2, 1872, Littré [aussi « heurter violemment par accident... »] ; sens III, 3, 1867, Delvau [« badiner avec quelqu'un en lui donnant

de petits coups », 1759, Richelet] ; sens III, 4, 1968, Larousse).

I. 1. Obturer, boucher une ouverture avec un tampon (vieilli) : *Tamponner une voie d'eau.* || **2.** *Tamponner un mur,* pratiquer à l'aide du tamponnoir un trou dans un mur pour y introduire une cheville, et y placer celle-ci.

II. 1. Frotter avec un tampon une surface, un corps, pour l'enduire ou l'imprégner d'une substance liquide : *Tamponner un meuble avec du vernis.* || **2.** Essuyer, assécher en appliquant un tampon : *Je lui lève la tête de force et je vois ses yeux gros comme des œufs, tant elle les a tamponnés* (Colette). *Il tira de nouveau son mouchoir, s'essuya le visage, les lèvres, la barbiche, et se tamponna longuement le creux des mains* (Martin du Gard). || *Spécialem.* Traiter par un tamponnement hémostatique : *Tamponner une plaie ouverte.* || **3.** Fig. et pop. *S'en tamponner le coquillard,* ou, absol., *s'en tamponner,* se moquer éperdument de quelque chose (v. COQUILLARD 2) : *La science, personnellement, je m'en tamponne, pourvu qu'elle me fiche la paix* (Duhamel).

III. 1. Presser avec un cachet pour apposer une marque ; oblitérer avec un timbre : *Tamponner un passeport, un document. Tamponner une lettre, le courrier.* || **2.** Heurter, pousser avec les tampons au cours d'une manœuvre (en parlant d'un véhicule sur rails) : *Wagon qui en tamponne un autre.* || *Par extens.* Heurter violemment par accident (en parlant d'un véhicule sur rails, d'un véhicule quelconque, du conducteur) : *Le convoi en a tamponné un autre arrivant en sens inverse. La voiture a quitté la route et est allée tamponner un mur. L Avant dix kilomètres d'ici, elle aura déjà tamponné trois voitures...* (Saint-Exupéry). || **3.** *Pop.* et *vx.* Rudoyer, battre, frapper : *Se faire rudement tamponner. D'autres tamponmaient à coups de torche le visage des archers* (Hugo). || **4.** Transformer un liquide en une solution tampon en y dissolvant les éléments nécessaires.

• SYN. : **III, 2** *accrocher, emboutir* (fam.), *télescoper.*

◆ **se tamponner** v. pr. (sens 1, 14 mars 1877, *Journ. officiel,* p. 1934 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Se rencontrer, se heurter violemment (en parlant de véhicules circulant en sens inverse) : *Les deux rames, arrivant sur la même voie, se sont tamponnées.* || **2.** *Pop.* et *vx.* Se frapper mutuellement, se battre.

• SYN. : **1** *s'emboutir, se télescoper.*

tamponneur, euse [tɑ̃pɔnœr, -øz] adj. (de *tamponner ;* 1893, *Dict. général* [*autos tamponneuses,* 1964, Robert]). Se dit d'un véhicule qui en tamponne ou en a tamponné un autre : *Le train tamponneur s'est renversé sur la voie.* || *Autos tamponneuses,* attraction foraine comportant une piste où circulent de petites voitures électriques à deux places, que leurs occupants s'amusent à lancer les unes contre les autres.

tamponnoir [tɑ̃pɔnwar] n. m. (de *tamponner ;* 1904, Larousse). Ciseau long et étroit, servant à pratiquer dans un mur des trous pour y encastrer des tampons en bois ou des chevilles en fibres, en plastique, etc. (On a dit aussi TAMPONNIER [de *tampon ;* 1904, Larousse].)

tam-tam [tamtam] n. m. (mot créole désignant un instrument à percussion, formé avec l'onomatop. *tam-* redoublée ; 1773, Bernardin de Saint-Pierre, comme n. d'un instrument à percussion des indigènes de l'océan Indien ; sens 1, 4 avril 1791, d'après Castil-Blaze, 1855, II, 349 [« ...gong... », 1872, Littré] ; sens 2, 1896, A. Gide [« séance... », 1927, A. Gide ; « roulement... », 1923, Larousse] ; sens 3, 1888, Villatte ; sens 4, 1872, d'après Larchey, 1878). **1.** Instrument de musique à percussion, d'origine chinoise, formé d'un disque de bronze martelé, légèrement concave en son centre, suspendu verticalement et que l'on frappe avec un maillet : *Le tam-tam, parfois appelé « lo », figure au nombre des instruments de l'orchestre moderne.* || *Par extens.* Terme employé pour désigner toutes sortes de gongs et même de tambours. || **2.** Tambour des Noirs de l'Afrique, que l'on fait résonner avec la main : *Un petit tambour, ou un tam-tam de bois sec, commence à battre dans le lointain* (Loti). || *Par extens.* Séance au cours de laquelle le tam-tam accompagne des chants ou des danses : *Trois nègres commencent un assourdissant tam-tam, sur une calebasse et un énorme tambour de bois...* (Gide). || *Spécialem.* Roulement prolongé de cet instrument, repris à distance par d'autres tambourinaires et transmis à travers de vastes espaces pour annoncer ou commenter des événements : *Un tam-tam de guerre.* || **3.** *Pop.* Vacarme, tapage, esclandre : *Quel tam-tam pour si peu de chose !* || **4.** *Fig.* et *fam.* Publicité tapageuse.

• Pl. *des* TAM-TAMS.

◆ adj. (1881, Huysmans). *Littér.* Tapageur, provocant : [C'étaient toujours] *cette allure pimentée d'une Parisienne, ce petit air tam-tam, comme elle disait jadis, en parlant d'elle* (Huysmans).

tan [tɑ̃] n. m. (du radical gaulois **tanno-,* chêne ; XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch, aux sens 1-2). **1.** Écorce de chêne moulue, utilisée dans les anciens procédés de tannage végétal. || **2.** Bois des arbres décomposé et réduit en poussière, pour le même usage.

tanacetum [tanasetɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *tanacetum,* même sens, du bas lat. *tanaceta* [v. TANAISIE] ; 1876, Larousse). Syn. de TANAISIE.

tanagra [tanagra] n. m. ou f. (emploi comme n. commun de *Tanagra,* n. d'une ville de Béotie qui produisait des statuettes, lat. *Tanagra,* gr. *Tanagra ;* av. 1872 [d'après Robert, 1967], au sens 1 ; sens 2, 1888, Villatte). **1.** Nom donné à de petites figurines de terre cuite, aux formes fines et d'allure gracieuse, provenant de Tanagra (Béotie), et dont la production la plus caractéristique est celle du IV[e] s. av. J.-C. || **2.** *Littér.* Jeune fille ou jeune femme simple et gracieuse.

tanagréen, enne [tanagreɛ̃, -ɛn] adj. (de *tanagra ;* 1905, J. Lorrain, p. 113). Qui présente les caractères (finesse, grâce affectée, etc.) des statuettes de Tanagra : *Malgré les poses tanagréennes de la Smitson, la soirée se traînait dans l'ennui* (J. Lorrain).

tanagridés [tanagride] n. m. pl. (du lat. scientif. moderne *tanagra,* tangara, déformation du franç. *tangara* [v. ce mot], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse). Famille de petits passereaux granivores d'Amérique, aux couleurs vives, recherchés comme oiseaux de cage.

tanaïm [tanaim] ou **tannaïtes** [tanait] n. m. pl. (mot hébreu de même sens ; 1933, Larousse [*tanaïm*], et 1964, Larousse [*tannaïtes*]). Nom donné aux docteurs de la Tora qui enseignèrent au II[e] s. apr. J.-C.

• Sing. *un* TANA (1933, Larousse) ou *un* TANNAÏTE (1964, Larousse).

tanaisie [tanɛzi] n. f. (bas lat. *tanacita,* même sens [V[e] s.], *tanaceta* [X[e] s.], mot d'origine prélatine ; XII[e] s., Tobler-Lommatzsch, écrit *tanezie ;* v. 1220, Coincy, écrit *tanesie ;* 1314, Mondeville, écrit *tanoisie ; tanaisie,* 1530, Palsgrave, 289). Plante herbacée poussant au bord des chemins, de la famille des composées, et dont les fleurs jaunes ou orangées sont utilisées pour leurs propriétés vermifuges, surtout à l'égard des oxyures. (Syn. TANACETUM.)

tancer [tɑ̃se] v. tr. (lat. pop. **tentiare,* disputer, du lat. class. *tentum,* supin de *tendere,* tendre, faire des efforts ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *tencer a,* « faire une réprimande à [quelqu'un] » ; v. 1150, *Charroi de Nîmes,* écrit *tencier* [*tancer,* v. 1265, J. de Meung], comme v. intr., au sens de « faire des réprimandes » ; comme v. tr., au sens actuel, XIII[e] s., écrit *tenchier* [*tencer,* début du XIV[e] s., Gilles li Muisis, et *tancer,* v. 1460, Villon]). [Conj. **1 a.**] *Littér.* Reprendre, réprimander plus ou moins sévèrement quelqu'un : *Il m'a fait venir une fois chez lui, exprès pour me tancer, d'une façon véhémente, à propos d'un article irrespectueux que j'avais commis à l'endroit de cet enfant gâté du chauvinisme* (Baudelaire). *Vous ne serez pas fusillé du tout, dit-il, retrouvant soudain le ton du professeur qui tance son élève* (Malraux).

• SYN. : *admonester, fustiger, gourmander, morigéner.*

tanche [tɑ̃ʃ] n. f. (bas lat. *tĭnca*, tanche, mot d'origine gauloise ; XIIIe s., Barbazan [IV, 89], au sens 1 ; sens 2, v. MUSEAU). **1.** Poisson osseux des eaux douces d'Europe, de la famille des cyprinidés, à chair estimée, qui se plaît dans les fonds vaseux et calmes des étangs. || **2.** *Museau de tanche*, v. MUSEAU.

tanchis [tɑ̃ʃi] n. m. (mot normand de même sens, probablem. altér. du franç. *lancis* [v. ce mot] ; 1845, Bescherelle). Partie biaise d'un comble qui recouvre une noue.

tandem [tɑ̃dɛm] n. m. (angl. *tandem*, cabriolet découvert, attelé à deux chevaux en flèche, puis « bicyclette à deux sièges placés l'un derrière l'autre », du lat. *tandem*, « enfin, à la longue », appliqué plaisamm. [d'abord dans la langue des écoliers] à un attelage long, interminable ; 1816, Simond [I, 134], au sens 1 [*attelage en tandem, cylindres en tandem*, 1904, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 2 févr. 1884, *le Sport vélocipédique*, p. 50 ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** *Vx.* Espèce de cabriolet découvert, attelé de deux chevaux en flèche, c'est-à-dire l'un devant l'autre. || *Attelage en tandem*, attelage en flèche. || Par anal. *Cylindres en tandem*, cylindres d'une machine à vapeur montés dans le prolongement l'un de l'autre, la vapeur agissant dans le second après avoir fourni une partie de son énergie dans le premier. || **2.** Dans les cirques, ensemble de deux chevaux en flèche, non attelés, et dont le second est monté par un écuyer leur faisant exécuter les mêmes mouvements. || **3.** Bicyclette à deux selles placées l'une derrière l'autre, et qui est actionnée par deux personnes pédalant en même temps. || **4.** *Fig.* et *fam.* Association de deux personnes, de deux groupements qui collaborent étroitement à une même œuvre, ou qui sont obligatoirement liés dans une action ou une entreprise : *Le tandem auteur-éditeur, producteur-consommateur.*

tandémiste [tɑ̃demist] n. (de *tandem* ; 1904, Larousse). Personne qui pratique le tandem.

tandis [tɑ̃di] adv. (de lat. *tamdiu*, aussi longtemps, si longtemps [de *tam*, aussi, tant, autant, et de *diu*, longtemps], avec un *-s* adverbial ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes*, écrit *tanz dis* ; *tandis*, fin du XIIe s., *Aymeri de Narbonne*). *Class.* Pendant ce temps : *C'est où le Roi le mène, et tandis il m'envoie | Faire office vers vous de douleur et de joie* (Corneille). *Tandis la vieille a soin du demeurant* (La Fontaine).

• REM. Cet emploi adverbial est condamné par Vaugelas : « Il ne se doit jamais dire ni écrire qu'il ne soit suivi de *que*... », et est sorti de l'usage à la fin du XVIIe s.

◆ **tandis que** [tɑ̃dikə *ou* tɑ̃diskə] loc. conj. (sens 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [écrit *tant dis que* ; *tandis que*, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 2, XIIIe s., *Isopet de Lyon* [pour marquer la simultanéité de deux actions qui s'opposent, 1749, Buffon] ; sens 3, 1623, *Satires françaises du* XVIIe *siècle*, I, 180). **1.** *Class.* Aussi longtemps que, tant que : *Tandis que vous vivrez, le sort qui toujours change, | Ne vous a point promis un bonheur sans mélange* (Racine). *Quand le vaisseau fut parti, nous ne cessions de nous regarder tandis que nous pûmes nous voir* (Fénelon). || **2.** Marque la coïncidence de deux actions dans le temps (« pendant que », « dans le temps, le moment que ») : *Nous sommes arrivés tandis qu'il déjeunait. Vous faites fort bien, tandis que vous êtes encore jeune, d'enrichir votre mémoire par la connaissance des langues* (Voltaire). *Cette phrase du psaume qu'on chantait à Saint-Vaast tandis qu'il s'y confessait poursuit le comte d'Artois en songe...* (Aragon). || *Spécialem.* Marque la simultanéité de deux actions qui s'opposent : *Il travaille tandis que nous nous reposons.* || **3.** Marque la substitution d'une action à une autre, l'opposition, le contraste de deux actions ou de deux faits (« alors que », « au lieu que ») : *Vous reculez, tandis qu'il faudrait avancer. Il* [Vautrin] *savait ou devinait les affaires de ceux qui l'entouraient, tandis que nul ne pouvait pénétrer ni ses pensées ni ses occupations* (Balzac).

• SYN. : 2 *alors que, cependant que, comme.*

tanevot [tanvo] n. m. (altér. [avec spécialisation de sens] de l'anc. franç. *talevart*, bouclier de bois qui garantissait contre les flèches [début du XIIIe s.], lui-même altér. de *talevaz*, même sens [v. 1155, Wace], lat. pop. **talapacium*, même sens, du radical gaulois **talu-*, front ; 1836, Acad.). Moulure en quart d'ovale.

tangage [tɑ̃gaʒ] n. m. (de *tanguer* ; 1643, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Mouvement d'oscillation, dans le sens de la longueur, du navire dont l'avant, puis l'arrière s'enfoncent alternativement. (S'oppose à *roulis*.) || **2.** Mouvement de bascule d'une locomotive à vapeur autour d'un axe perpendiculaire à son plan de symétrie, dû aux efforts verticaux alternatifs des bielles sur les glissières. || **3.** Mouvement d'oscillation d'un aéronef autour d'un axe parallèle à l'envergure des ailes et passant par le centre de gravité.

tangara [tɑ̃gara] n. m. (mot hispanoaméric. de même sens, tupi *tangará*, même sens ; 1614 [d'après Robert, 1964], puis 1640, Laet). Passereau américain, type de la famille des tanagridés.

tangelo [tɑ̃ʒlo *ou* tɑ̃ʒəlo] n. m. (contraction de *tang*[*erine*] et de [*pom*]*elo* ; 1964, Larousse). Genre artificiel de plante, obtenu par hybridation de l'oranger tangerine et du pomelo.

tangence [tɑ̃ʒɑ̃s] n. f. (de *tangent* ; 1815, Beudant, 562 [*point de tangence* ; « état... de ce qui est tangent » et *ligne de tangence*, 1872, Littré]). État, position, propriété de ce qui est tangent. || *Ligne de tangence*, ligne suivant laquelle deux surfaces sont tangentes. || *Point de tangence*, point où deux lignes, deux surfaces sont tangentes. (On dit aussi POINT DE CONTACT.)

tangent, e [tɑ̃ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *tangens, -entis*, part. prés. de *tangere*, toucher ; 1705, A. Parent [I, 29], au sens 1 [*plan tangent...* ; « qui est en contact par un seul point... », 1756, V. de Mirabeau, I, 203 ; *courbes tangentes en un point, surfaces tangentes en un point*, 1872, Littré] ; sens 2, 1895, Esnault [absol., 1909, Esnault] ; sens 3, 1923, Larousse). **1.** Qui est en contact par un seul point avec une ligne ou une surface : *Droite tangente à une circonférence. Plan tangent à une sphère.* || *Courbes tangentes en un point*, courbes qui admettent la même tangente en ce point. || *Plan tangent à une surface en un point*, lieu géométrique des tangentes en ce point à toutes les courbes tracées sur cette surface et passant par ce point. || *Surfaces tangentes en un point*, surfaces qui admettent le même plan tangent en ce point. || **2.** Arg. scol. *Être tangent à*, être très près de, « friser ». || Absol. *Il est tangent*, il a presque le minimum de points requis pour être admis. || **3.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'un résultat qui est acquis de justesse : *Si l'affaire se fait, ce sera tangent. Il a été reçu, mais c'était tangent.*

• SYN. : 3 *juste.*

◆ **tangente** n. f. (sens 1, 1626, Mydorge, dans Mersenne, *Correspondance*, I, 408 [aussi *tangente à une surface*] ; sens 2, 1872, Littré [pour les deux loc.] ; sens 3, 1867, Delvau ; sens 4, 1878, Esnault [« surveillant d'une salle d'examen », 1907, Larousse] ; sens 5 [de *s'échapper par la tangente*, « en parlant d'un corps en rotation, continuer son mouvement suivant la tangente à la courbe qu'il décrivait », av. 1778, Voltaire], 1798, Acad. [*s'échapper... — prendre...*, 1867, Delvau ; « se tirer d'une difficulté... », 1798, Acad. — *s'échapper...* (*prendre...*, 1924, A. Gide)]). **1.** *Tangente à une courbe*, position limite d'une sécante à cette courbe lorsqu'un des points d'intersection se rapproche indéfiniment de l'autre en restant sur cette courbe. || *Tangente à une surface*, droite tangente à une courbe quelconque tracée sur celle-ci. || **2.** *Tangente d'un arc ou d'un angle*, en trigonométrie, quotient du sinus par le cosinus de cet arc ou de cet angle (symb. : tg). || **3.** *Arg. scol.* Épée de polytechnicien (parce qu'elle se porte « tangente » à la cuisse). || **4.** *Arg. scol.* et *vx.* Appariteur de faculté. || Surveillant d'une salle d'examen. || **5.** Fig. et fam. *S'échapper par la tangente* (vieilli), *prendre la tangente*, s'esquiver rapidement et sans se faire remarquer : *Le gibier verrait votre fusil, et il aurait le temps de prendre la tangente* (Pagnol) ; se tirer d'une difficulté par des esquives, des faux-fuyants, en dégageant sa

responsabilité : *Il faut dire que mon esprit prenait facilement la tangente* (Gide).

tangentiel, elle [tɑ̃ʒɑ̃sjɛl] adj. (de *tangence ;* 1816, J.-B. Biot, II, 270, au sens 1 [*force tangentielle,* 1872, Littré ; *accélération tangentielle,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Qui a rapport à la tangence ou aux tangentes ; qui est tangent : *Ligne tangentielle.* ‖ *Force tangentielle,* force qui s'exerce dans le sens de la tangente à une courbe. ‖ *Accélération tangentielle,* projection de l'accélération sur la tangente à la trajectoire. ‖ **2.** *Mouvements tangentiels,* mouvements de l'écorce terrestre parallèles à sa surface. ‖ **3.** *Frottement tangentiel,* rodage.

tangentiellement [tɑ̃ʒɑ̃sjɛlmɑ̃] adv. (de *tangentiel ;* début du XIXe s., Laplace). De façon tangentielle.

tangerine [tɑ̃ʒrin *ou* tɑ̃ʒərin] n. f. (mot angl. de même sens, proprem. « [orange] de Tanger », emploi substantivé de l'adj. *tangerine,* de Tanger, dér. de *Tanger,* n. d'un important port du Maroc ; 1964, Larousse). Terme désignant un groupe d'oranges-mandarines estimées.

tangibilité [tɑ̃ʒibilite] n. f. (dér. savant de *tangible ;* 1800, Boiste). Caractère ou état de ce qui est tangible.

tangible [tɑ̃ʒibl] adj. (bas lat. *tangibilis,* qui peut être touché, palpable, du lat. class. *tangere,* toucher ; XIVe s., Dochez, au sens 1 ; sens 2, 1502, G. Cretin [rare av. le XIXe s.]). **1.** Qui est perceptible par le toucher : *Les corps tangibles. Autre chose est, par rapport à nous, l'objet mesurable et tangible, autre chose est l'objet visible* (Voltaire). ‖ **2.** *Fig.* Qui est manifeste, dont l'existence, la réalité ne peut être niée : *J'ai donc imaginé ceci : relier Ariane et toi par un fil, figuration tangible du devoir* (Gide). *Mais tu connais sûrement des gens influents et nous en avons des preuves tangibles* (Duhamel).
• SYN. : **1** *palpable, sensible ;* **2** *concret, matériel.*

tangiblement [tɑ̃ʒibləmɑ̃] adv. (de *tangible ;* 18 juin 1876, *Journ. officiel* [p. 4277], au sens 2 ; sens 1, 1877, Littré). **1.** D'une manière tangible. ‖ **2.** *Fig.* De façon très évidente.

tango [tɑ̃go] n. m. (hispano-améric. *tango,* n. d'une espèce de danse ; 1864, Delvau, comme n. d'une danse exotique ; sens 1, v. 1912, Bloch-Wartburg, puis 1923, Larousse [« air... », 1928, R. Martin du Gard] ; sens 2 [cette couleur ayant été mise à la mode au moment de la vogue du tango], 1964, Robert). **1.** Danse à deux temps, originaire d'Amérique latine : *Il y a six mois, commençant à apprendre le tango, à chaque leçon il s'énervait davantage* (Montherlant). ‖ *Par extens.* Air sur lequel cette danse est exécutée : *L'orchestre attaquait un tango.* ‖ **2.** Couleur orange vif : *Robe où domine le tango.*

◆ adj. invar. (14 mars 1914, *l'Illustration,* p. 206 *c*). D'une couleur orange vif : *Sa gorge était belle, valsait à chaque mouvement dans des chemisettes de soie blanche, rose ou « tango »* (Duhamel).

tangon [tɑ̃gɔ̃] n. m. (du moyen néerl. *tange,* tenailles, pincettes ; 1797, P. Barbier [*tangon de pêche,* 1964, Larousse ; *tangon de spinnaker,* 1904, Larousse]). Espar horizontal, placé en dehors du bâtiment, perpendiculairement à la coque, et servant à amarrer les embarcations. ‖ *Tangon de pêche,* canne rigide fixée au bateau pour écarter les lignes de traîne. ‖ *Tangon de spinnaker,* long espar servant à amarrer le spinnaker d'un yacht dans l'allure du vent arrière.

tanguaie [tɑ̃gɛ] n. f. (de *tangue ;* 1964, Larousse). Étendue de tangue, lisse et nue, qui n'est recouverte que par une mince pellicule d'eau.

tangue [tɑ̃g] n. f. (anc. scand. *Iang,* varech ; XIIe s.). Vase située au point extrême atteint par le flot sur les estrans et qui est utilisée comme amendement (Bretagne septentrionale, Cotentin).

tanguer [tɑ̃ge] v. intr. (de l'anc. franç. *tengre,* extrémité du couteau qui entre dans le manche [fin du XIIIe s.], anc. scand. *tangi,* même sens [la plongée du navire dans la lame ayant été comparée à l'enfoncement de l'extrémité du couteau dans le manche] ; 1643, G. Fournier, au sens 1 [probablem. plus anc., v. la date du dér. *tangueur ; tanguer sur sa bosse,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1939, Montherlant ; sens 3, 1872, Littré [pour une partie du corps, XXe s.]). **1.** En parlant d'un bateau, être soumis au tangage, mouvement d'oscillation dans le sens de la longueur : *Il n'osait se mettre à genoux, car le canot tanguait fortement* (Giraudoux). ‖ *Tanguer sur sa bosse,* tanguer dur ou ne pas avancer. ‖ **2.** En parlant d'un véhicule quelconque, présenter un mouvement de balancement dans le sens latéral ou des mouvements plus ou moins désordonnés : *Enfin le train commença de rouler plus vite, de tanguer, de courir sur ses freins grinçants...* (Duhamel). ‖ **3.** *Fam.* En parlant d'une personne, tituber, aller de droite et de gauche en marchant : *Il s'en allait par les rues, en tanguant et en se dandinant comme un matelot* (Sartre). ‖ *Littér.* En parlant d'une partie du corps, osciller, balancer fortement : *Il s'abandonna sans contrôle à un tic effroyable qui fait tanguer, sur ses épaules, sa belle tête de dogue irrité* (Duhamel).
• SYN. : **2** *bringuebaler* (fam.), *cahoter ;* **3** *chanceler, tituber, vaciller, zigzaguer ; baller, ballotter, branler, dodeliner.*

tangueur, euse [tɑ̃gœr, -øz] adj. et n. m. (de *tanguer ;* 1611, Cotgrave, au sens de « portefaix qui charge et décharge un navire » ; sens actuel, 1812, Mozin [comme n. m. ; comme adj., 1829, Boiste]). Qui tangue beaucoup : *Navire tangueur. Un fort tangueur.*

tanguier [tɑ̃gje] v. tr. (de *tangue ;* 1872, Littré). Amender avec de la tangue : *Tanguier des terres.*

tanguière [tɑ̃gjɛr] n. f. (de *tangue ;* 1872, Littré). Endroit où l'on recueille de la tangue.

tanière [tanjɛr] n. f. (mot issu, par dissimilation du premier *-i-,* de l'anc. franç. *tainiere,* tanière d'un animal [fin du XIIe s.], altér. de *taisniere,* même sens [XIIIe s., *Roman de Renart*], proprem. « retraite du blaireau », dér. de l'anc. n. m. *taisson,* blaireau [v. 1165, Marie de France], bas lat. *taxōnem,* accus. de *taxo,* blaireau, mot d'origine gauloise ; fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut,* aux sens 1 et 3 ; sens 2, av. 1696, La Bruyère ; sens 4, 1er février 1852, Flaubert). **1.** Caverne ou gîte souterrain d'un ou de plusieurs animaux sauvages : *La tanière de l'ours, du lion. Les renards dormaient dans leurs tanières, le museau sur l'échine l'un de l'autre* (Montherlant). ‖ **2.** Habitation primitive, misérable, malpropre : *La tanière où l'on vous a parqués est si malsaine que vous y avez contracté des fièvres incurables* (Sue). ‖ **3.** Lieu de retraite isolé où l'on se terre, où l'on choisit de vivre loin de la société : *Vivre seule dans sa tanière | Est un assez méchant parti* (Voltaire). *Il s'est retiré dans sa tanière en plein bois pour y écrire un livre.* ‖ **4.** *Fig.* Solitude morale dans laquelle on s'enferme : *Ce que je veux, m'entends-tu ? — c'est que tu sortes de ta tanière, esprit chagrin, pauvre cœur blessé* (Fromentin).
• SYN. : **1** *antre, bauge, repaire, terrier ;* **2** *bouge, gourbi, taudis.*

tanin ou **tannin** [tanɛ̃] n. m. (de *tan ;* 1797 [frimaire an VI], *Bulletin des sciences* [p. 68], écrit *tanin,* et 1812, Mozin, écrit *tannin* [*tanin du vin,* 1964, Robert — *tanin,* même sens, 1904, Larousse ; *tanin officinal,* 1964, Larousse — *tanin,* même sens, 1876, Larousse]). Substance très répandue dans le règne végétal, possédant la propriété de rendre les peaux imputrescibles, et qui est le principe actif du tan. ‖ *Tanin du vin,* tanin apporté surtout par les pépins, les rafles et les pellicules du raisin, dont les vins rouges contiennent de 1 à 3 g par litre, les vins blancs en renfermant dix fois moins. ‖ *Tanin officinal,* poudre jaune, soluble dans l'eau, extraite d'une noix de galle, utilisée dans diverses préparations comme astringent, antidiarrhéique, antihémorragique.

tanisage ou **tannisage** [tanizaʒ] n. m. (de *tan[n]iser ;* 1877, Littré, écrit *tannisage* [*tanisage,* 1878, Larousse], aux sens 1-2). **1.** Addition de tan à une poudre, à un liquide. ‖ **2.** Addition de tanin à un vin ou à un moût.

taniser ou **tanniser** [tanize] v. tr. (de *tan* ; 1877, Littré, écrit *tanniser* [*taniser,* 1878, Larousse], aux sens 1-2). **1.** Additionner de tan une poudre ou un liquide. || **2.** Additionner de tanin un vin ou un moût.

tank [tɑ̃k] n. m. (angl. *tank,* citerne, réservoir, puis [par analogie de forme] « char de combat », mot d'origine incertaine ; 1659, Mandelslo [II, 113], écrit *tanke,* puis 1857, Bonnaffé, écrit *tank,* au sens 1 [dans un navire pétrolier, 1964, Larousse] ; sens 2, 1959, Larousse ; sens 3, 22 sept. 1916, *le Figaro,* p. 1 ; sens 4, 1964, Robert). **1.** Réservoir de stockage. || *Spécialem.* Compartiment de stockage d'un navire pétrolier. || **2.** Dans l'Inde, réservoir destiné à l'irrigation. || **3.** Char de combat : *Les tanks, depuis des mois, étaient entrés dans le combat et marchaient devant l'infanterie, qui trouvait ainsi allégement à sa misère* (Duhamel). || **4.** *Fam.* Voiture lourde et massive.

1. tanka [tɑ̃ka] n. m. invar. (mot japonais de même sens ; 1904, Larousse). Court poème japonais qui comprend cinq vers.

2. tanka [tɑ̃ka] n. m. invar. (mot sanskrit de même sens ; 1964, Larousse). Bannière peinte, utilisée dans le culte tantrique, notamment au Tibet.

tankage [tɑ̃kaʒ] n. m. (de *tank ;* 1964, Larousse). Réservoir ou ensemble de réservoirs. (Syn. STOCKAGE.)

tank-destroyer [tɑ̃kdɛstrɔjœr] n. m. (de *tank* et de *destroyer ;* 1953, Larousse). Engin blindé américain employé comme chasseur de chars dans les armées alliées en 1942-1945. (Abrév. : T. D.)

● Pl. *des* TANK-DESTROYERS.

tanker [tɑ̃kœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *tank,* citerne, réservoir [v. TANK] ; 1945, Gruss). Navire conçu spécialement pour le transport en vrac des combustibles liquides.

● REM. L'Administration préconise de remplacer ce terme anglais par ceux de NAVIRE-CITERNE, PÉTROLIER.

tankiste [tɑ̃kist] n. m. (de *tank ;* 1919, Esnault, *Poilu*). Nom donné, pendant la Première Guerre mondiale, aux servants des chars de combat.

● REM. On trouve aussi la forme TANKEUR (1919, Esnault, *Poilu*) : *Peut-être les tankeurs savent-ils qu'ils sont là, mais ils ne les voient pas...* (Malraux).

tannage [tanaʒ] n. m. (de *tanner ;* 1370, *Ordonnance royale,* au sens 1 [aussi « ensemble des opérations... »] ; sens 2, 1972, Domart et Bourneuf). **1.** Action de tanner les peaux ; résultat de cette action : *Tannage végétal au tan. Tannage à l'alun. Tannage au chrome. Tannage aux huiles, ou chamoisage.* || *Par extens.* Ensemble des opérations nécessaires pour transformer les peaux brutes en cuir, non compris le corroyage : *Le tannage comprend la préparation des peaux et leur traitement par les matières tannantes.* || **2.** Procédé de traitement des brûlures par pulvérisation d'une solution d'acide tannique à 5 p. 100.

tannaïtes n. m. pl. V. TANAÏM.

tannant, e [tanɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tanner ;* 1762, Acad. [art. *tanner*], au sens 2 ; sens 1, 1872, Littré [*matière tannante,* 1876, Larousse]). **1.** Qui est propre à tanner les peaux : *Écorces tannantes.* || *Matière tannante,* toute substance capable de transformer les peaux des animaux en cuir. || **2.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne fatigante, importune, qui revient sans cesse sur les mêmes choses.

◆ **tannant** n. m. (1933, Larousse). Substance végétale (écorce, poudre, extrait) capable de transformer les peaux en cuir.

tanne [tan] n. f. (déverbal de *tanner ;* début du XVe s., Ch. d'Orléans, au sens de « couleur du tan » ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1600, O. de Serres). **1.** Marque brune sur une peau préparée. || **2.** Petit kyste sébacé qui se forme dans les pores de la peau, principalement au visage (ailes du nez, joues, front).

tanné, e [tane] adj. (part. passé de *tanner ;* v. 1220, Coincy, écrit *tané* [*tanné,* v. 1268, É. Boileau], au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., *Apollonius,* écrit *tanet* [*tané,* v. 1330, *Baudoin de Sebourg,* et *tanné,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*]). **1.** préparé par le tannage : *Peau tannée.* || **2.** Qui a pris l'aspect parcheminé, la couleur brune du cuir : *Une main rude, tannée, calleuse, déformée par le marteau ou la pioche* (Alain). *Nous avions en face de nous une vingtaine d'Espagnols et de gitans, dont six femmes ; les uns très pâles, les autres tannés comme le cuir de leurs souliers* (Gide).

● SYN. : **2** *boucané, bruni, hâlé.*

◆ **tanné** n. m. (1380, Havard [en héraldique, 1876, Larousse]). Couleur brun clair analogue au tan. || *Spécialem.* En héraldique, nom donné parfois à l'orangé.

◆ **tannée** n. f. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1904, Larousse [« défaite... humiliante », 1964, Robert]). **1.** Écorce de chêne moulue qui a servi à la préparation des cuirs, et dont le tanin résiduel a été épuisé à l'eau froide : *La tannée sert à faire des revêtements de sol.* || **2.** *Pop.* Volée de coups, raclée : *Recevoir une tannée.* || *Fam.* Défaite particulièrement humiliante.

tanner [tane] v. tr. (de *tan ;* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch, au sens 1 [*tanner le cuir à quelqu'un,* 1856, Fr. Michel — *le tanner,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1769, Duhamel du Monceau [*taner,* « teindre en couleur tannée », 1577, La Curne] ; sens 3, 1873, Rimbaud ; sens 4, v. 1220, Coincy, écrit *taner* [*tanner,* XIVe s.]). **1.** Soumettre la peau naturelle brute des animaux à l'action chimique des tanins ou d'autres produits, en vue de la rendre imputrescible, de lui conserver sa souplesse à l'état sec et de la transformer en cuir : *Les Indiens tannent spécialement la peau du bison avec l'écorce du bouleau* (Chateaubriand). || Pop. *Tanner le cuir à quelqu'un,* ou simplem. *le tanner,* le rosser, lui donner une correction : *Ceux-là, oui, on pourrait s'exercer dessus, leur tanner le cuir en long et en large* (Daudet). || **2.** Tremper dans une préparation d'écorce de chêne et d'ocre rouge : *Tanner des voiles, des filets.* || **3.** Rendre la peau du corps semblable à un cuir tanné, lui donner un aspect brun, hâlé : *Le vent, le soleil, les embruns lui ont tanné le visage.* || **4.** Fig. et fam. *Tanner quelqu'un,* l'importuner, le fatiguer en revenant sans cesse à la charge pour obtenir de lui quelque chose : *Les gens que vous avez tannés ne veulent plus entendre parler de vous* (Romains).

● SYN. : **3** *boucaner, bronzer, brunir, hâler ;* **4** *assommer, barber* (fam.), *casser les pieds* (fam.), *embêter* (fam.), *empoisonner* (fam.), *enquiquiner* (pop.)

tannerie [tanri] n. f. (de *tanner ;* début du XIIIe s., Ernoul, au sens 1 ; sens 2, juin 1370, *Ordonnance royale*). **1.** Établissement où l'on tanne les peaux. || **2.** Industrie du tannage.

tanneur [tanœr] n. m. (de *tanner ;* début du XIIIe s., au sens 1 ; sens 2, XIVe s., *Ordonnance royale*). **1.** Ouvrier qui tanne les peaux. || **2.** Celui qui exploite une tannerie, vend des cuirs tannés.

tannin n. m. V. TANIN.

tannique [tanik] adj. (de *tan*[*in*] ; 1854, M. N. Bouillet, au sens 1 [*acide tannique,* 1872, Littré] ; sens 2, 1964, Larousse, art. *tannage*). **1.** Qui contient du tanin : *Solution tannique.* || *Acide tannique,* syn. incorrect de TANIN. || **2.** Qui se rapporte au tanin : *Concentration tannique d'une liqueur tannante.*

tannisage n. m., **tanniser** v. tr. V. TANISAGE, TANISER.

tannogélatine [tanoʒelatin] n. f. (de *tanno-,* élément tiré de *tanin,* et de *gélatine ;* 1872, Littré). Substance qui se produit par l'action du tanin sur la gélatine, et qui forme la base des cuirs tannés.

tannoïde [tanɔid] n. m. (de *tanno-,* élément tiré de *tanin,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse). Substance rencontrée dans certaines plantes fraîches, et qui, par oxydation enzymatique, donne un tanin et une matière colorante.

tanrec ou **tenrec** [tɑ̃rɛk] n. m. (malgache *tandraka,* var. de *trandraka,* même sens ; 1761, Buffon [*tanrec*], et 1791, Valmont de Bomare [*tenrec*]). Insectivore de Madagascar et des Comores, que son pelage épineux fait ressembler à un porc-épic.

tan-sad [tɑ̃sad] n. m. (loc. angl. de même sens, contraction de *tan[dem]*, tandem [v. TANDEM], et de *sad[dle]*, selle, siège ; 1919, d'après Robert, 1964). Siège auxiliaire d'une motocyclette, placé derrière la selle.

• Pl. *des* TAN-SADS.

tant [tɑ̃] adv. (lat. *tantum*, autant, à ce point, seulement, tellement, cette quantité, cela seulement, neutre adverbialisé et substantivé de l'adj. *tantus*, de cette qualité, de cette grandeur, aussi grand, dér. de *tam*, autant, si ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger*, au sens 3 [aussi « si »] ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*comme il y en a tant*, 1758, Diderot ; *vous m'en direz tant*, 1964, Robert ; *tant il y a que*, 3 sept. 1663, La Fontaine — *tant y a que*, v. 1534, B. Des Périers (*tant y a*, « quoi qu'il en soit », v. 1360, Froissart)] ; sens 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*faire tant et si bien que*, 1913, Barrès ; *tant s'en faut que*, 1538, R. Estienne ; *tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise*, 1876, Larousse — d'abord... *qu'enfin elle se brise*, 1665, Molière (*tant va le pot à l'eau qu'il se brise*, même sens, v. 1460, Villon)] ; sens 4, v. 1370, Oresme [*le tant*, « tel jour du mois », 1943, M. Aymé ; *être à tant*, 1964, Larousse] ; sens 5, début du XIIIe s., *Guillaume de Dole* [aussi dans des phrases affirmatives ; *tous tant que nous sommes...*, 1640, Corneille — *tous tant que*, « tous ceux qui », 1530, Palsgrave, 859 ; *tant qu'il peut...*, 1690, Furetière ; *tant que cela...*, 1918, Larbaud ; *tant... tant*, v. 1370, Oresme] ; sens 6, début du XIIIe s., *Guillaume de Dole*).

I. 1. Marque l'importance d'une quantité, telle qu'elle peut entraîner une conséquence *tant de*, suivi d'un nom au pluriel ou au singulier et éventuellement de *que* et l'indicatif : *Tant de similitudes, tant d'imprévu la découragent* (Valéry). *Tant de bonheur épars flottait dans le monde* (Green). *Il y avait tant d'années qu'il travaillait pour M. Saris qu'il ne faisait plus de différence entre la personne de son patron et le travail proprement dit* (Guilloux). || *Comme il y en a tant*, comme il en existe beaucoup ; sans rien de remarquable : *Ce n'est qu'un petit pavillon de banlieue, comme il y en a tant.* || Ironiq. *Vous m'en direz tant*, se dit à quelqu'un qui expose un nombre d'arguments ou de justifications trop élevé pour être tout à fait dénué d'arrière-pensées. || *Tant il y a que*, (class.) *tant y a (que)*, quoi qu'il en soit ; enfin bref : *Tant il y a qu'il est parvenu à ses fins. Tant y a qu'il nous fit partir de si grand matin* (La Fontaine). *Je ne sais pas si ce détail est à propos : tant y a, ma bonne, le voilà* (Sévigné). || **2.** Marque l'intensité ou la fréquence d'une action verbale : *tant*dépendant d'un verbe suivi éventuellement de *que* (et l'indicatif) exprime la conséquence : *Cela t'amuse-t-il tant, me dit-il, d'édifier ainsi des systèmes ?* (Gide). *Il a tant travaillé qu'il est tombé malade.* || *Faire tant et si bien que*, V. FAIRE (v. intr., § II, n. 1). || *Tant s'en faut (que)*, V. FALLOIR. || *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise*, V. CRUCHE. || **3.** Marque l'intensité d'une qualité et s'emploie devant un participe, un adjectif, un adverbe lorsque la conséquence est exprimée dans une proposition placée avant (dans les autres cas, on emploie *si* ou *tellement*) : *Mon cœur n'a jamais pu, tant il est né sincère, | Même dans votre sœur flatter leur caractère* (Molière). *La gloire des armes, tant vantée par les poètes et les rhéteurs* (France). *Je ne pouvais qu'obéir, tant il me disait cela gentiment.* || *Class.* S'employait avec le même sens directement devant un adjectif ou un adverbe, là où nous employons aujourd'hui *si* : *Ce n'est pas tant mal pour un commencement* (Corneille). *Voilà une malade qui n'est pas tant dégoûtante* (Molière). || *Tant soit peu, un tant soit peu*, V. PEU (A, § I, n. 4). || **4.** Marque la quantité imprécise dans une mesure, dans une répartition ou une distribution à l'intérieur d'un groupe : *Quelque belle que soit une maison, elle est avant tout — avant que sa beauté soit démontrée — tant de mètres de haut sur tant de large* (Baudelaire). *La mauvaise voiture prise pour aller voir Mme Verdurin évoquait une belle promenade et un coûteux « forfait » conclu avec un cocher qui avait demandé « tant » pour la journée* (Proust). *Un prêt de tant à tant pour cent.* || *Le tant*, tel jour du mois : *Depuis vingt ans Dutilleul commençait ses lettres par la formule suivante : « Me reportant à votre honorée du tantième courant... » Formule à laquelle M. Lécuyer entendit substituer une autre : « En réponse à votre lettre du tant, je vous informe... »* (Aymé). || *Tant et plus*, V. PLUS 1. || *Être à tant*, en termes de jeu, avoir tel nombre de points. || **5.** Marque la comparaison d'égalité surtout dans des phrases négatives, où *tant* entre en concurrence avec *autant* : *Rien n'empêche tant d'être naturel que le désir de le paraître* (La Rochefoucauld). *Leurs ancêtres n'ont pas eu tant de chance ; leurs descendants seront infiniment moins fortunés* (Yourcenar). || Dans les phrases affirmatives, les emplois se bornent à quelques expressions : *En faire tant qu'on peut. Boire tant qu'on veut. Tant qu'il vous plaira.* || *Tous tant que nous sommes, que vous êtes, qu'ils sont*, l'ensemble des personnes en question, sans aucune exception : *Tous tant que nous sommes, nous ne faisons bon marché ni de nos vertus ni de nos vices* (France). || Fam. *Tant qu'il peut*, (pop.) *tant que ça peut*, énormément, excessivement : *Il neige tant qu'il peut. Il fait tourner son moteur tant que ça peut.* || *Tant que cela*, (fam.) *tant que ça*, à ce point, à ce degré : *Tu l'aimes tant que cela, ton papa ? Ta belle-mère, au fond, tu ne la détestes pas tant que ça.* || *Tant... tant*, s'emploie (surtout avec le verbe *valoir*) pour établir une comparaison entre deux propositions affirmatives : *Mais souffrez que je boive quelques gouttes de ce vin que j'ai emporté comme une arme : car tant vaut le vin, tant vaut l'homme* (France). || **6.** *Tant... que*, marque une répartition, qui n'est pas nécessairement égale, entre deux sous-ensembles : *Aimer les auteurs tant anciens que modernes. Le pays connaît des difficultés tant économiques que politiques. Ils étaient cinquante en tout, tant hommes que femmes.*

• SYN. : **2** *tellement* ; **5** *autant* ; **6** *aussi bien.*

• REM. Suivi de la préposition *de* et d'un complément, *tant* joue le rôle d'un collectif et, dans ce cas, l'accord des mots variables placés après se fait presque toujours avec le complément : *Tant de coups imprévus m'accablent à la fois | Qu'ils m'ôtent la parole et m'enlèvent la voix* (Racine). Mais, si le groupe *tant de* + substantif est considéré globalement, l'invariabilité est possible : *Tant de stupidité lui paraissait navrant.*

II. LOCUTIONS ADVERBIALES. *À tant* (XIVe s., Godefroy [d'abord écrit *a tant*, 1080, *Chanson de Roland*]). Class. À ce moment : *À tant se tut* (La Fontaine). [S'écrivait aussi ATANT.] || *Tant bien que mal.* V. BIEN 1 (§ I, n. 2). || *Tant et si bien* (1666, La Fontaine). V. BIEN 1. || *Tant mieux* (XVIe s., Bloch-Wartburg, puis av. 1673, Molière — ironiq., 1718, Acad.). Marque la satisfaction devant un événement heureux, mais qu'on avait quelques raisons de redouter : *Il a été reçu, tant mieux. Tout s'est bien passé, tant mieux* ; et ironiq. : *S'il est satisfait de ce résultat, tant mieux pour lui !* || *Tant pis* (XVIe s., Bloch-Wartburg, puis 1660, d'après Richelet, 1680). Marque la résignation, le détachement devant un événement, un résultat fâcheux : *Les domestiques allaient entendre ? Eh bien, tant pis ! Ils entendraient* (Duhamel). || *Tant pis pour moi (toi, lui, etc.)* [1665, Molière]. C'est dommage, mais en un sens c'est bien mérité, c'est bien fait : *Commençons, tant pis pour ceux qui arriveront en retard ! Tant pis pour toi si tu ne réussis pas. tu n'as qu'à travailler davantage.* || *Tant pis, tant mieux* (1690, Furetière — substantiv., av. 1673, Molière [*docteur Tant pis, docteur Tant mieux*, 1964, Larousse — d'abord *médecin Tant-pis... Tant-mieux*, 1668, La Fontaine]). Cela ne m'inquiète pas (vieilli) ; et substantiv. : *Dans la vie, il y a souvent un tant pis à côté d'un tant mieux.* || Fam. *Docteur Tant pis, docteur Tant mieux*, représentations familières du pessimiste et de l'optimiste. || *Tant plus* (v. 1200, *Poème moral*). Class. Renforcement de *plus* : *Et je le connais moins, tant plus je le contemple* (Corneille). || *Tant plus (moins)... tant plus (moins)* [v. 1370, Oresme]. Class. D'autant plus (moins)... d'autant plus (moins) : *Tant*

plus il t'enrichit et tant plus tu hasardes (Corneille). [Ce tour était fréquent au début du XVII[e] s., mais blâmé par Vaugelas.] || *Tant seulement* (milieu du XIII[e] s. [d'abord écrit *tant seument,* v. 1175, Chr. de Troyes]). Class. Renforcement de *seulement : Il borne son contentement | Par la raison tant seulement* (Th. de Viau). *J'arrive de cent pieds sous terre | Pour vous ouïr tant seulement* (Voiture).

III. LOCUTIONS CONJONCTIVES. *Tant que* (sens 1, v. 1190, J. Bodel [*tant com,* même sens, v. 1050, *Vie de saint Alexis ; tant qu'on y est,* 1951, Mauriac] ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, v. 1155, Wace). Exprime la coïncidence totale dans la durée (avec l'indicatif) : *Garde-toi, tant que tu vivras. | De juger les gens sur la mine* (La Fontaine). *Il vaut mieux voyager tant qu'on est jeune.* || *Pop. Tant qu'on y est* exprime l'incitation à poursuivre une action largement entamée : *Tant qu'on y est, autant en finir.* || *Class.* De sorte que, si bien que : *Il fallut marcher quelque temps sans nous voir, tant qu'enfin nous nous retrouvâmes dans cette place* (La Fontaine). || *Class.* Jusqu'à ce que (avec le subjonctif) : *Versez, versez tant qu'on vous dise assez* (Molière). || *En tant que* (sens 1, 1530, Palsgrave, 865 [d'abord « étant donné que », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 2, 1671, Pomey [*en tant comme,* même sens, v. 1370, Oresme]).Pour la seule raison que, dans la mesure où : *J'ignore en tant et pour autant que je sais* (Valéry). *Il ne tient à ses subordonnés qu'en tant qu'ils lui rendent service.* || En qualité de (devant un nom) : *C'était en tant que femme douée de ces bons instincts qu'elle* [la reine de Naples] *avait manifesté de la sympathie à M[me] Verdurin* (Proust). || *Jusqu'à tant que.* V. JUSQUE. || *Si tant est que* (av. 1650, Descartes). Littér. À supposer que (suivi du subjonctif) : *Le bonheur passé en tout cas m'est complètement sorti de la mémoire, si tant est qu'il y fût jamais présent* (Beckett).

IV. LOCUTIONS PRÉPOSITIVES. *À tant faire que* (*de* ou *à*) [1909, R. Rolland]. Littér. S'il faut absolument le faire (suivi de l'infinitif) : *À tant faire que d'aller à Étampes, on peut pousser jusqu'à Paris* (Faguet). *À tant faire que s'offrir au Seigneur, ne faut-il pas se donner tout entier ?* (Daniel-Rops). || *Tant qu'à* (et l'infinitif) [16 mai 1905, A. Gide — *tant qu'à faire,* 1953, *Vie et Langage,* p. 399]. Dans la langue familière, indique ce qui est préférable dans telles circonstances, ou marque une concession (s'emploie surtout avec le verbe *faire*) : *Mais, tant qu'à marcher, autant se diriger du côté de la délivrance* (Gide). *Tant qu'à faire quelque chose, autant commencer par là ;* et adverbialem. : *Tant qu'à faire* [...] *nous aurions pu aller chez moi* (Benoit). || *Sur et tant de moins de* (1630, Livet). Class. En déduction de : *Il me dit qu'il avait déjà retenu un ménétrier, à qui il avait baillé seize sols d'arrhes sur et tant de moins d'un écu, qu'il lui avait promis pour sa journée* (Sorel). || *Tant qu'à* (*moi, toi,* etc.) [1501, G. Cohen]. Équivalent populaire de *quant à moi, toi,* etc. (point de vue restrictif) : *Tant qu'à moi, je ne suis pas de cet avis.*

● REM. Les tours TANT QU'À MOI et TANT QU'À suivi de l'infinitif sont très critiqués par les puristes, qui y voient généralement une grossière confusion avec QUANT À.

tantalate [tɑ̃talat] n. m. (de *tantale* 1 ; 1842, Acad.). Sel de l'acide tantalique.

1. tantale [tɑ̃tal] n. m. (lat. scientif. moderne *tantalum,* même sens [début du XIX[e] s.], du lat. class. *Tantalus,* gr. *Tantalos,* Tantale, n. d'un fils de Zeus qui fut condamné à ne jamais pouvoir étancher sa soif, ce corps ne pouvant être saturé par l'acide, même lorsqu'il y est immergé ; 1805, Lunier). Métal (symb. : Ta) de numéro atomique 73, dense et peu fusible, qui se présente ordinairement sous forme d'un solide blanc d'argent.

2. tantale [tɑ̃tal] n. m. (lat. scientif. moderne *tantalus,* même sens [milieu du XVIII[e] s.], probablem. emploi arbitraire comme n. commun du n. pr. du lat. class. *Tantalus,* Tantale [v. l'art. précéd.] ; 1770, H. G. Duchesne et P. J. Macquer). Oiseau voisin de la cigogne, habitant l'Amérique et l'Asie, à plumage blanc et noir.

tantalique [tɑ̃talik] adj. (de *tantale* 1 ; 1842, Acad.). Se dit des composés du tantale quintivalent.

tantalite [tɑ̃talit] n. f. (de *tantale* 1 ; 1805, Lunier). Tantalate naturel du fer $FeTa_2O_6$, en cristaux orthorhombiques noir de fer.

tante [tɑ̃t] n. f. (contract. de l'adj. poss. *t*[*a*] et de l'anc. franç. *ante,* tante [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], lat. *amita,* sœur du père, tante du côté paternel, sœur de l'aïeul, grand-tante ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens I, 1 [« l'épouse de l'oncle », 1690, Furetière ; *tante à la mode de Bretagne,* 1872, Littré — « parente éloignée », 1876, Larousse] ; sens I, 2, 1827, Esnault ; sens II, 1834, Esnault).

I. 1. Sœur du père ou de la mère, par rapport aux enfants : *Tante paternelle, tante maternelle. « Tu vas me promettre quelque chose. — Mais sûrement, tante Marthe, tout ce que vous voudrez »* (Aragon). || *Par extens.* L'épouse de l'oncle. || *Grand-tante,* v. à l'ordre alphab. || *Tante à la mode de Bretagne,* cousine germaine du père ou de la mère ; *par extens.,* parente éloignée. || **2.** *Ma tante,* appellation populaire et vieillie du MONT-DE-PIÉTÉ : *« Et je me suis procuré de l'argent !* [...] *— Et comment ? dit le pianiste. — Et ma tante ! »* (Balzac).

II. *Arg.* Pédéraste : *D'accord, je fais mon numéro habillé en femme dans une boîte de tantes, mais ça ne veut rien dire* (Queneau).

tantet [tɑ̃tɛ] n. m. (dimin. de *tant ;* v. 1213, *Fet des Romains*). *Vx.* Une petite quantité de : *Un tantet de pain.*

◆ **Un tantet** loc. adv. (milieu du XIV[e] s.). *Vx.* Un peu : *Mais je lui en veux cependant un tantet de me laisser* (Goncourt).

tantième [tɑ̃tjɛm] adj. (de *tant ;* XV[e] s., dans la loc. *tantiesme... quantiesme,* qui se disait par rapport à deux chiffres dont l'un dépend de l'autre ; écrit *tantième,* au sens actuel, 1662, A. Arnauld et P. Nicole). Qui représente tant d'une grandeur déterminée mais non précisée : *La tantième partie d'un nombre.*

◆ n. m. (1559, Amyot, écrit *tantiesme,* au sens de « celui qui se trouve à telle place dans une série » ; v. 1560, Bonivard, écrit *tantiesme,* au sens de « tel jour [du mois] » ; écrit *tantième,* au sens 1, 1824, Raymond ; sens 2, 1936, Capitant ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Part proportionnelle d'une quantité déterminée mais non précisée. || **2.** Quote-part du bénéfice net d'une entreprise, qui est allouée à ses dirigeants, notamment aux membres du conseil d'administration d'une société anonyme. || **3.** *Tantième de majoration,* corrections forfaitaires apportées à l'évaluation du budget dans l'application du système de la pénultième année.

tantine [tɑ̃tin] n. f. (dimin. de *tante ;* fin du XIX[e] s., A. Daudet). *Fam.* Hypocoristique de *tante : La « tantine » sentait frissonner contre son épaule la tunique en gros drap du lycéen* (Daudet).

tantinet [tɑ̃tinɛ] n. m. (dimin. de *tantet ;* XIV[e] s., *Miracles de Nostre-Dame*). *Vx* et *fam.* Une très petite quantité.

◆ **Un tantinet** loc. adv. (1458, *Mystère du Vieil Testament*). *Fam.* Un peu : *En attendant que ce rêve, qui peut paraître un tantinet loufoque, se réalise* (Huysmans). *Eh bien moi, dit la veuve en rougissant un tantinet, je m'appelle M[me] Monaque* (Queneau).

tantôt [tɑ̃to] adv. (de *tant* et de *tôt* [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, dans la loc. *tant tost com,* « dès que » ; sens 1, v. 1130, *Eneas,* écrit *tantost* [*tantôt,* XVI[e] s. ; « presque », 1580, Montaigne] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, XII[e] s., *Chevalier aux deux épées ;* sens 4, 1507, Picot, II, 86). **1.** *Class.* et *littér.* Bientôt, prochainement ; presque : *Vous n'avez tantôt plus que la peau sur les os* (Racine). *Il est tantôt minuit et l'aiguille n'a plus qu'un pas à faire pour attraper l'X* (Gautier). *Hélas ! depuis tantôt deux ans le prince de Polignac est entré dans l'éternel sommeil* (Proust). || **2.** *Fam.* Dans peu de temps, en parlant de la même journée

et du futur (se dit surtout de l'après-midi par rapport au matin) : *Si vous devez voir le juge, on reviendra vous chercher tantôt* (Sarrazin). *Je reviendrai tantôt. À tantôt.* || **3.** *Vx* ou *dialect.* Il n'y a pas longtemps, en parlant du passé : *Je l'ai vu tantôt.* || **4.** Répété, exprime l'alternance, la succession : *Tantôt il pleure, tantôt il rit. Il dit tantôt oui, tantôt non.* || *Vx. Sur le tantôt,* vers le soir : *Mais elle ne vient ici que sur le tantôt* (Maupassant).

◆ n. m. (1888, Courteline [*sur le tantôt,* 1872, Littré]). Vx et pop. *Le tantôt,* l'après-midi : *Nous demeurions sur le Mail, et le tantôt, nous allions nous promener dans la rue Royale* (Daudet). *Eh bien ! Si vous aviez été là ce tantôt !* (Montherlant).

tantra [tɑ̃tra] n. m. invar. (sanskrit *tāntra,* « trame ou chaîne d'un tissu », d'où « doctrine, règle » ; 1904, Larousse). Nom donné, dans l'Inde, à des manuels pratiques de rites, d'allure ésotérique, en réaction contre les prohibitions religieuses et sociales du brahmanisme sectaire.

tantrique [tɑ̃trik] adj. (de *tantra ;* 1904, Larousse). Relatif au tantra ou au tantrisme.

tantrisme [tɑ̃trism] n. m. (de *tantra ;* 1904, Larousse). Forme religieuse et syncrétique issue des tantra (livres sacrés) et relevant de l'hindouisme et du bouddhisme tardif.

tao [tao] n. m. (mot chinois signif. « voie, raison, être suprême » ; 1842, Acad.). Dans l'ancienne philosophie chinoise, principe d'ordre, à la fois transcendant et immanent, qui fonde l'unité de l'univers.

taoïsme [taɔism] n. m. (de *tao ;* 1904, Larousse [*taossisme,* même sens, 1845, Bescherelle]). Religion populaire de la Chine, amalgame du culte des esprits, de la nature et des ancêtres, des doctrines de Lao-tseu et de croyances diverses.

taoïste [taɔist] adj. (de *taoïsme ;* 1904, Larousse [*taossé,* même sens, 1845, Bescherelle]). Relatif au taoïsme : *Secte taoïste.*

◆ adj. et n. (1904, Larousse). Adepte du taoïsme.

taon [tɑ̃] n. m. (bas lat. *tabōnem,* accus. de *tabo, -bōnis,* altér. [par substitution de suff.] du lat. class. *tabanus,* taon ; v. 1175, Chr. de Troyes). Sorte de grosse mouche dont la femelle pique l'homme et les bestiaux et leur suce le sang.

taonné, e [tɑne] adj. (de *taon ;* av. 1850, Balzac). Piqué par les taons : *Adolphe, taonné jusqu'à se voir tatoué de piqûres* (Balzac).

tapabor [tapabɔr] n. m. (de l'anc. loc. *taper à bord,* aller à l'abordage [fin du XVI^e s., A. d'Aubigné], de *taper* 1, *à* et *bord ;* 1632, Corneille). *Vx.* Sorte de coiffure analogue au suroît, dont les bords pouvaient se rabattre pour garantir du vent et de la pluie : *Il est temps d'avancer : baissons le tapabor* (Corneille). *Oh ! un tapabor, cela se trouve partout. Le premier pêcheur venu me vendra le sien* (Hugo).

• REM. On rencontre aussi les formes TAPABORD (1680, Richelet) et TAPEBORD (1688, Mieg).

tapage [tapaʒ] n. m. (de *taper* 1 ; 1695, Brunot, au sens I, 2 [« grand bruit... provoqué par les voix de gens qui parlent fort... », av. 1778, Voltaire] ; sens I, 1, av. 1880, Flaubert ; sens I, 3, 2 avr. 1764, Voltaire ; sens I, 4, av. 1803, Laharpe ; sens II, 1878, L. Rigaud).

I. 1. Bruit produit en frappant sur quelque chose : *L'air retentissait du tapage des enclumes* (Flaubert). *Les tambours roulaient avec un tapage épouvantable* (Gobineau). || **2.** Bruit violent et discordant provenant de sources diverses : *Tout le temps un tapage effroyable, roulement de charrettes, « oh ! hisse » des matelots* (Daudet). *C'était le jour de la Sainte-Barbe. À cette date, les élèves qui se préparaient aux hautes écoles de science organisaient un tapage quasi toléré par leurs maîtres* (Lacretelle). || *Spécialem.* Grand bruit discordant provoqué par les voix de gens qui parlent fort, crient, se querellent : *Ceux qui voulaient faire taire les autres, criant plus fort, ajoutaient au tapage* (Flaubert). *Le tapage nocturne est considéré comme un délit par le Code pénal.* || **3.** *Fig.* et *vx.* Retentissement qu'a une affaire, une nouvelle dans le public ; grand bruit qu'elle provoque en se répandant : [Jaurès :] *Ce qu'ils* [de gros industriels] *demandent donc à la presse, c'est de se taire. Ou c'est même qu'elle fasse du tapage à propos de sornettes* (Romains). || **4.** Effet produit par une œuvre d'art dans laquelle il y a trop de mouvement, trop de contrastes ou des couleurs trop vives : *Il y a trop de tapage dans ce tableau.*

II. *Pop.* Action d'emprunter : *Il était résolu à ne point pratiquer le tapage* (Hermant).

• SYN. : **I, 1** *roulement ;* **2** *boucan* (fam.), *chahut* (fam.), *raffut* (pop.), *ramdam* (pop.), *tintamarre, tohu-bohu, tumulte, vacarme.*

tapager [tapaʒe] v. intr. (de *tapage ;* 1828, Mozin). [Conj. **1. b.**] *Fam.* Faire du tapage : *À peine se furent-ils introduits dans la chambre qu'ils commencèrent à tapager* (Huysmans). *Ce diable d'homme dont l'arrivée tapagea beaucoup* (Barbey d'Aurevilly). *Pendant que je boucle les valises, les grelots et les jurons du père Racalin tapagent dans la cour* (Colette).

tapageur, euse [tapaʒœr, -øz] adj. (de *tapage ;* 1743, Trévoux, comme n., au sens de « personne qui fait du tapage » ; comme adj., au sens 1, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 2, 1823, Boiste [pour un vêtement..., 1872, Littré — « qui affecte l'éclat, criard », 1867, Delvau] ; sens 3, fin du XIX^e s., A. Daudet ; sens 4, av. 1867, Baudelaire). **1.** Qui fait du tapage, qui a l'habitude de faire du tapage : *Un enfant tapageur. Des fêtards tapageurs.* || **2.** Se dit de ce qui cherche à attirer l'attention : *Publicité, propagande tapageuse. Vanité tapageuse.* || *Spécialem.* Se dit d'un vêtement, d'une tenue qui attire l'attention par un luxe de mauvais goût ou par l'étalage de tons voyants et même criards : *Quoique habillé d'un complet de soixante francs, il gardait une certaine élégance tapageuse* (Maupassant). *Sa toilette tapageuse* [de Corinne] *et sa parole exubérante attiraient l'attention* (Rolland). || **3.** Qui provoque des commentaires ; qui fait scandale : *Voilà où j'en suis arrivé après vingt ans de succès tapageurs, voilà la fin d'une vie d'artiste !* (Daudet). *C'était une ancienne dactylographe avec qui M. Sureau avait eu une liaison assez tapageuse* (Duhamel). || **4.** Dans le domaine des beaux-arts, se dit de ce qui est excessivement contrasté : *La lune et le soleil ont tour à tour illuminé ces décors, l'un versant sa tapageuse lumière, l'autre ses patients enchantements* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *bruyant, criard, turbulent ;* **2** *tape-à-l'œil* (fam.), *voyant ;* **3** *scandaleux ;* **4** *éclatant, vif, violent.* — CONTR. : **1** *muet, sage, silencieux, tranquille ;* **2** *discret ; classique, sobre ;* **3** *secret ;* **4** *doux.*

◆ n. (av. 1867, Baudelaire). Agitateur, fauteur de désordres : *Il ne s'agit pas d'une révolte de tapageurs, de mauvaises têtes cherchant à faire du désordre* (Zola). *Le bon sujet, le lycéen soumis, admirait, sans oser se l'avouer à lui-même, le tapageur et le révolté* (Coppée).

tapageusement [tapaʒøzmɑ̃] adv. (de *tapageur ;* 10 déc. 1876, *le Siècle*). D'une manière tapageuse : *S'habiller tapageusement.*

tapant, e [tapɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *taper* 1 ; 1936, J. Romains). Se dit d'une heure au moment précis où elle sonne : *On démarrerait à l'heure tapante* (Arnoux). *M. Chavagnac, notaire, se présenta à dix heures tapantes* (Pourrat).

• SYN. : *battant, précis, pétant* (pop.), *sonnant.*

• REM. *Tapant* reste parfois invariable, avec une valeur de participe : *Vingt minutes tapant, dit le maître* (Genevoix). *L'architecte avait promis d'être là « à huit heures tapant »* (Romains). C'est ce qui se produit le plus souvent, dans le cas de MIDI et de MINUIT : *Rentrer à minuit tapant.*

1. tape [tap] n. f. (déverbal de *taper* 1 ; v. 1360, Froissart, au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse [*tape,* « échec, au théâtre », 1894, Esnault — cf. aussi *avoir sa tape,* « n'avoir aucun succès », 8 août 1760, Voltaire]). **1.** Coup donné avec la main : *La pénible séance finissait en rires, en tapes sur*

l'épaule, en histoires énormes (Colette). *Une petite tape amicale.* || **2.** *Ramasser une tape,* dans l'argot du théâtre, connaître un insuccès.

• SYN. : **1** *claque, gifle.*

2. tape [tap] n. f. (déverbal de *taper* 2 ; 1451 [d'après Robert, 1964], sans indication de sens ; sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** Bouchon de forme variable, servant à fermer un écubier, une bitte creuse, la bouche d'un canon. || **2.** Bâton avec lequel les brasseurs ferment le fond de leur cuve.

tapé, e [tape] adj. (part. passé de *taper* 1 ; XVe s., *R. La. R.* [XXXVIII, 202], au sens de « atteint [d'une maladie] » ; sens 1, 1694, Acad. [*sucre tapé,* 1723, Savary des Bruslons] ; sens 2-3, 1872, Littré ; sens 4, 1826, Boutard ; sens 5, 1742, E. J. F. Barbier ; sens 6, 1912, Esnault). **1.** Se dit de certains fruits aplatis et séchés au four : *Pomme, poire tapée.* || Autref. *Sucre tapé,* sorte de cassonade blanche tassée dans des formes, que les Antillais faisaient passer pour du sucre raffiné. || **2.** *Laine tapée,* jeune laine légère qui pousse avant que la vieille soit tondue. || **3.** *Vernis tapé,* vernis étendu bien également sur la planche à graver. || **4.** *Tableau tapé,* dans l'argot des peintres, tableau fait avec beaucoup de liberté, de hardiesse. || **5.** *Fig.* et *fam.* Qui est bien fait, dit à propos, avec justesse : *Cet homme me dit soudain : « Regardez, je m'appelle Mauvais ! Oui ! C'est mon nom, et il n'a jamais été si bien tapé. Avant la guerre j'étais peut-être un brave homme, maintenant je suis un voleur, un zigouilleur, un bouteur de feu »* (Duhamel). || **6.** *Fig.* et *pop.* Se dit de quelqu'un qui a l'esprit dérangé : *Il est complètement tapé, ce type !*

tape-à-l'œil [tapalœj] n. m. invar. (de *tape* [forme du v. *taper* 1], *à, l[e]* — art. défini — et *œil ;* 1867, Delvau, au sens de « celui qui a une pétéchie sur l'œil » et au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** *Fam.* Ce qui est destiné à attirer l'attention, à éblouir, à jeter de la poudre aux yeux : *Ils ont changé le titre, coupé des paragraphes entiers, arrangé mon texte pour le tape-à-l'œil* (Duhamel). *Voilà ce que les dames demandaient ! Du tape-à-l'œil à présent* (Céline). || **2.** Chien dont la couleur du poil autour d'un œil est différente de la couleur qui entoure l'autre.

◆ adj. invar. (1904, Larousse [« qui est destiné à produire de l'effet... », milieu du XXe s.]). *Fam.* Qui attire l'œil par son extravagance de couleur, de forme, par son éclat : *Il fallait ou du papier à elle* [Solange], *ou n'importe quel papier à lettres résolument « féminin », c'est-à-dire tape-à-l'œil* (Montherlant). *Une couleur tape-à-l'œil. Une toilette tape-à-l'œil.* || *Spécialem.* Qui est destiné à produire de l'effet, mais qui est sans valeur : *Un mobilier tape-à-l'œil.*

• SYN. : *clinquant, criard, voyant.*

tapebord n. m. V. TAPABOR.

tapecon [tapkɔ̃] n. m. (de *tape,* forme du v. *taper* 2, et de *con,* ce poisson ayant la forme d'un pessaire ; 1554, Rondelet). Nom usuel de l'*uranoscope.*

tapecu, tapecul ou **tape-cul** [tapky] n. m. (de *tape,* forme du v. *taper* 1, et de *cul ;* v. 1460, G. Chastellain, écrit *tapecul* ou *tape-cul* [*tapecu,* 1678, Guillet], au sens II, 3 ; sens I, 1883, Esnault ; sens II, 1, 1845, Bescherelle ; sens II, 2, 1803, Boiste [« voiture mal suspendue... », 1798, Acad.] ; sens II, 4, 1743, Trévoux ; sens II, 5, 1678, Guillet).

I. Exercice consistant à monter à cheval sans étriers.

II. 1. Pièce de bois soutenue en son milieu par un point d'appui, et sur laquelle deux personnes assises aux extrémités s'amusent à se balancer. || **2.** Nom donné parfois au tilbury. || *Par extens.* Voiture mal suspendue où les passagers sont secoués durement. || **3.** Porte à bascule des poternes du Moyen Âge. || **4.** Poche que les capucins portaient par-derrière sous leurs habits. || **5.** Voile trapézoïdale appliquée au mât établi tout à fait à l'arrière de certains petits bateaux, et dont le gui déborde généralement de la coque.

• Pl. *des* TAPE-CULS.

tapée [tape] n. f. (part. passé fém. substantivé de *taper* 1 ; 1791, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens I, 1, 1872, Littré ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens II, 1808, d'Hautel).

I. 1. Ensemble de morceaux de planches collés les uns sur les autres, et que l'on adapte sur un meuble pour y faire des moulures ou des sculptures. || **2.** Pièce de bois rapportée sur les dormants d'une croisée pour y ferrer des volets ou des persiennes brisées.

II. *Fam.* Grande quantité : *Et dire que les trois premiers sont mariés, qu'ils laissent derrière eux des femmes et une tapée d'enfants !* (Daudet).

• SYN. : **II** *armée, essaim, flopée* (fam.), *foule, masse, ribambelle* (fam.), *tas.*

tapéinocéphale n. et adj. V. TAPINOCÉPHALE.

tapement [tapmɑ̃] n. m. (de *taper* 1 ; 1556, La Bouthière, au sens I, 1 [rare av. le XIXe s.] ; sens I, 2, 1825, Mme de Genlis, I, 34 ; sens II, 1802, Flick).

I. 1. Action de taper (peu usité) : *Des traditions, qu'il défendait avec* [...] *des tapements verticaux de sa canne à béquille* (Goncourt). || **2.** Bruit produit par une tape ou un coup quelconque : *Le tapement saccadé de la machine* (Barbusse).

II. Action d'étendre uniformément le vernis sur la planche à graver.

1. taper [tape] v. tr. (du radical onomatop. *tapp-,* qui évoque un bruit bref et sourd ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « saisir [un oiseau, en parlant du faucon] » ; sens I, 1, v. 1220, Coincy [pronominalem., 1964, Robert] ; sens I, 2, 1866, Delvau ; sens II, 1, début du XIVe s., Gilles li Muisis ; sens II, 2, av. 1890, Maupassant [*taper l'eau,* 1964, Larousse] ; sens II, 3, 1964, Larousse [*taper la... belote,* 1953, A. Simonin] ; sens II, 4, 1869, Flaubert ; sens II, 5, 1923, Larousse ; sens II, 6, 1872, Littré [« couvrir de blanc d'apprêt », 1723, Savary des Bruslons] ; sens II, 7, 1671, Mme de Sévigné [*taper un cheval,* 1872, Littré]).

I. 1. Donner une tape à quelqu'un : *Taper un enfant ;* et pronominalem. : *Alfredo, assis sur une peau de bête chauve, se tapait les cuisses grasses* (Triolet). || **2.** *Fam.* Emprunter de l'argent à quelqu'un : *Deux vrais amis vivaient au Monomotapa | Jusqu'au jour où l'un vint voir l'autre et le tapa* (Toulet). *Je ne sais pas ce que me doit le chapitre, mais je sais que je suis tapée de cent francs tous les ans par le curé, ce dont je me passerais* (Proust).

II. 1. Frapper de la main ; donner des coups sur : *Il pria, supplia, jura* [...], *tapa la muraille à coups de poing* (Maupassant). || **2.** Heurter plus ou moins fortement avec un instrument quelconque : *Sa femme tapait rageusement le pied de son verre avec le bout de son couteau* (Maupassant). *L'annoncier tape fortement le sol avec sa canne* (Claudel). || *Taper l'eau,* pêcher au lancer brutalement et maladroitement. || **3.** Pop. *Taper la carte, le carton,* jouer aux cartes. || Pop. *Taper la* ou *une belote,* faire une partie de belote. || **4.** *Fam.* Exécuter médiocrement sur un instrument de musique à clavier : *Sur un infernal piano, dans le cabinet à côté, quelqu'un tapait une valse* (Flaubert). || **5.** Écrire au moyen d'une machine : *Il jetait sur des feuilles de papier pelure quelques notes, qu'Alfreda se chargeait de déchiffrer et qu'elle tapait ensuite à l'aide d'une vieille machine à écrire* (Martin du Gard). *Taper un stencil.* || **6.** Introduire la peinture à petits coups de brosse dans les creux de l'objet à peindre. || Couvrir de blanc d'apprêt : *Taper des cadres avant de les dorer.* || **7.** Vx. *Taper les cheveux,* les relever, les gonfler en les crêpant avec le peigne. || Par extens. *Taper un cheval,* relever ses crins, le parer.

• SYN. : **I, 1** *battre, claquer, frapper, gifler.* || **II, 1** *cogner, heurter ;* **2** *choquer, marteler ;* **4** *tapoter* (fam.) ; **5** *dactylographier.*

◆ v. intr. (sens I, 1, XIIIe s., *Isopet de Lyon* [*taper du pied,* 1689, Mme de Sévigné ; *taper de l'œil,* « avoir envie de dormir », 1808, d'Hautel — « dormir », av. 1765, comte de Caylus ; *taper à côté,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 2 juin 1725, Du Cerceau, *Théâtre,* p. 409 [absol., XIIIe s., *Isopet de Lyon ;* au fig., 1844, Balzac ; *taper sur le ventre...,* 1872, Littré] ;

sens I, 4, fin du XIVe s., E. Deschamps [*taper ; taper sur la tête de quelqu'un,* fin du XIXe s. — d'abord *...à la tête...,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 6, v. 1360, Froissart [*le soleil tape... — ça tape,* 1942, A. Camus] ; sens I, 7, 1902, Ch. L. Phi-lippe [*taper sur,* même sens, 1836, d'après L. Rigaud, 1881] ; sens I, 8, 1937, Malraux ; sens II, 1954, S. de Beauvoir, p. 59 ; sens III, 1964, Larousse).

I. 1. Donner des coups, frapper avec la main ou un instrument : *Eh ! bien oui, j'aime le peuple, disait le chanteur s'animant et tapant de ses gros poings sur la table* (Daudet). *Devant la porte, les femmes tapaient sur leurs robes pour en faire tomber la poussière* (Maupassant). *Gaubert vient, met les deux mains au marteau, le lève et tape sur l'enclume* (Giono). *Il tapa à la vitre du café et attendit* (Sartre). *Taper dans un ballon à grands coups de pied.* ‖ *Taper du pied,* manifester son impatience, sa colère en heurtant le sol avec l'un de ses pieds. ‖ Vx. *Taper de l'œil,* avoir envie de dormir ; dormir. ‖ Fam. *Taper à côté,* se tromper ; échouer. ‖ Fam. *Taper dans le mille,* v. MILLE 1. ‖ **2.** *Taper sur quelqu'un,* lui donner des coups, le frapper violemment : *Ils s'enivrent de déchirer des insignes respectés et de taper au nom du vrai Dieu sur le serviteur rejeté de Dieu* (Barrès). *Il avait envie de les battre, un homme qui se condamne lui-même, on a toujours envie de taper dessus pour l'accabler davantage, pour briser en mille morceaux le peu de dignité qui lui reste* (Sartre) ; et absol. : *Tu aurais été un garçon à poigne comme il y en a ! Certaines femmes, on a beau dire, il leur faut un homme capable de taper dur* (Mauriac) ; *fig.* et *fam.,* le critiquer, dire du mal de lui : *On ne lui reprochait que de ne pas comprendre la plaisanterie, tout de suite fâché dès qu'on voulait taper sur lui* (Zola). ‖ Fig. *Taper sur le ventre de (à) quelqu'un,* le traiter très familièrement. ‖ **3.** *Taper dans l'œil à quelqu'un,* v. ŒIL (A, § II, n. 2). ‖ **4.** Vx. *Taper sur la tête de quelqu'un,* ou simplem. *taper,* monter à la tête, en parlant d'un vin : *Cette diablesse de ville vous tape sur la tête comme du champagne* (Theuriet). *Tu monteras deux bouteilles de notre Lunel* [...], *de celui qui tape* (Goncourt). ‖ **5.** Fam. *Taper sur les nerfs, sur le système,* v. NERF, SYSTÈME. ‖ **6.** *Le soleil tape (dur),* (fam.) *ça tape,* le soleil est très ardent, sa chaleur est cuisante : *Le soleil tapait dur à travers une brume ténue comme une buée* (Vercel). ‖ **7.** Fam. *Taper dans,* puiser largement dans, se servir largement de : *« Le beurre ! nom de Dieu ! le beurre !... » Il l'a trouvé enfin son pot... Il tape dedans à la louche* (Céline). *Taper dans les réserves.* ‖ **8.** *Un moteur qui tape,* un moteur qui fait entendre des bruits, des claquements anormaux : *Attignies comprit soudain la cause de son angoisse : le moteur tapait. « Une soupape ! » cria-t-il à Leclerc* (Malraux). [On emploie également COGNER en ce sens.]

II. Écrire avec une machine à écrire : *Cette dactylo tape très bien.*

III. Être le siège de tapures qui se forment durant la trempe, en parlant d'un acier.

● SYN. **I, 1** *cogner, tambouriner, tapoter* (fam.) ; **2** *battre, rosser ;* **4** *enivrer, griser, porter à la tête.*

◆ **se taper** v. pr. (sens 1, 1964, Robert [aussi *se taper le derrière — se taper le cul par terre,* même sens, 1880, Esnault] ; sens 2, 1804, Esnault [*se taper la cloche,* 1919, Dorgelès — *...la tête,* 1900, Esnault ; *se taper... une femme,* 1964, Robert — *taper une femme,* « la séduire », 1718, Esnault] ; sens 3, 1905, Esnault ; sens 4, début du XXe s. [*se taper de quelque chose,* « devoir s'en passer », 1888, Villatte ; *tu peux te taper, vous pouvez vous taper,* 1896, Delesalle] ; sens 5, 1964, Robert). **1.** Fam. *À se taper la tête contre les murs,* se dit d'une situation inextricable, difficile, dont on n'arrive pas à sortir. ‖ Pop. *Se taper le derrière (par terre),* v. DERRIÈRE 2. ‖ **2.** Fam. *Se taper quelque chose* (d'agréable), s'en donner le plaisir, se l'offrir : *Venez donc vous taper une soupe à l'oignon avec nous* (Queneau). *On va se taper un whisky, a dit le type* (Duras). ‖ Pop. *Se taper la cloche,* (vx) *la tête,* bien manger et bien boire : *Un petit restaurant où on se tape la cloche. C'est les civelots qui se mettraient la corde, et les poilus se taperaient la tête* (Dorgelès). ‖ Pop. *Se taper une fille, une femme,* la posséder. ‖ **3.** Fam. *Se taper quelque chose* (de désagréable, de pénible), être contraint de le faire : *Mon père pour m'élever, il s'est tapé bien des boulots supplémentaires* (Céline). *Se taper toutes les corvées.* ‖ **4.** *Pop.* Se trouver frustré de quelque chose, devoir s'en passer, ne rien obtenir : *Ils repartiront comme ça et je me taperai encore une fois* (Donnay). ‖ *Tu peux te taper, vous pouvez vous taper,* c'est inutile, n'y compte pas, n'y comptez pas : *Vous pouvez, sauf votre respect, vous taper, si vous imaginez que la congrégation de Solesmes reprendra en votre honneur ces us charitables d'antan* (Huysmans). ‖ **5.** *Pop.* Se moquer, ne pas se soucier de : *Ton histoire, je m'en tape !*

2. taper [tape] v. tr. (gotique **tappôn,* boucher ; 1382 [d'après Robert, 1964], sans indication de sens ; 1611, Cotgrave, au sens général de « boucher » ; 1723, Savary des Bruslons, au sens de « boucher [une forme de sucre] » ; sens actuel, 1752, Trévoux). Dans le vocabulaire des marins, boucher : *Taper un écubier.*

3. taper [tapœr] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « bougie » ; 1888, Larousse). Clé de court-circuit placée entre les bornes d'un galvanomètre pour empêcher le passage accidentel d'un courant trop intense.

tapette [tapɛt] n. f. (dimin. de *tape* 1 ; 1562, Godefroy, au sens I, 5 ; sens I, 1, v. 1750, *Revue de l'instruction publique en Belgique,* XIV [1872], p. 226 ; sens I, 2, 1845, Bescherelle ; sens I, 3, 1929, Colette ; sens I, 4, 6 et 9, 1904, Larousse ; sens I, 7 et II, 1, 1964, Larousse [*avoir une tapette...,* 1920, Bauche — d'abord *avoir une fière tapette,* 1867, Delvau] ; sens I, 8, 1812, Mozin ; sens II, 2, 1872, d'après Larchey, 1889 ; sens III, 1859, Larchey).

I. 1. Petite tape : *Le premier de nous deux qui rira aura une tapette* (comptine). ‖ **2.** Manière de jouer aux billes en les tapant contre le mur. ‖ **3.** Sorte de raquette d'osier servant à battre les tapis ou à tuer les mouches : *La tapette à mouches pendait à un clou ; mais Antoine était trop las pour faire la chasse* (Martin du Gard). ‖ **4.** Planchette sur laquelle viennent frapper des cliquets de fer et qui sert à rabattre le gibier vers les chasseurs embusqués. ‖ **5.** Petit maillet à manche court servant à enfoncer les bouchons. ‖ **6.** Plaque métallique dont la surface est striée de dents, et au moyen de laquelle le cimentier donne du grain à un soubassement en ciment. ‖ **7.** Pièce de bois servant au tailleur pour le délustrage. ‖ **8.** Tampon de graveur. ‖ **9.** Chacun des secteurs du métier à tisser les velours par trame, qui, par leur assemblage sur un disque, constituent les plateaux à rainures actionnant les lames du métier par l'intermédiaire de marches.

II. 1. *Pop.* Langue, bagou : *Pas mèche d'en placer une avec Mimile l'Avocat. Quelle tapette, qu'il avait, sa poire !* (Le Breton). ‖ *Avoir une tapette, une bonne tapette, une de ces tapettes,* être extrêmement bavard. ‖ **2.** Personne qui parle d'abondance, qui est bavarde.

III. *Arg.* Pédéraste passif : *C'étaient des tapettes d'occasion, de petits rustres mal dégrossis, brutaux et canailles* (Sartre).

● SYN. : **III** *tante* (arg.).

tapeur, euse [tapœr, -øz] n. (de *taper* 1 ; 1842, Th. Gautier, dans la loc. *tapeuse de piano,* « femme qui, dans une réunion dansante, joue du piano » ; sens I, 1876, Larousse ; sens II, 1866, Delvau).

I. *Fam.* Personne qui donne, aime à donner des tapes. (Rare.)

II. *Fam.* Personne qui emprunte souvent de l'argent : *Il avait la réputation d'un tapeur, d'un homme peu délicat, d'un aigrefin* (Huysmans).

taphophilie [tafofili] n. f. (du gr. *taphos,* funérailles, sépulture [de *thaptein,* enterrer], et de *-philie,* gr. *philia,* amitié, dér. de *philos,* ami ; 1968, Larousse). Goût morbide pour les tombes et les cimetières.

taphophobie [tafofɔbi] n. f. (du gr. *taphos,* funérailles, sépulture [v. l'art. précéd.], et

de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1964, Larousse). Crainte obsédante d'être enterré vivant.

tapi, e [tapi] adj. (part. passé de [*se*] *tapir ;* v. 1460, Villon, écrit *tappy,* au sens de « accroupi, ramassé sur soi-même » ; écrit *tapi,* au sens 1, 1667, Boileau ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Retiré, caché : *Sous les peupliers qui font procession le long de la vallée, une immense armée se tenait tapie, avec ses bataillons, ses animaux, ses voitures, toute sa ferraille* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Prosterné servilement ou pour épier : *Toutes les classes inférieures sont tapies devant les riches et en guettent les goûts pour en faire des vices et les exploiter* (Balzac).

• SYN. : **1** *blotti, camouflé, planqué* (pop.).

tapin [tapɛ̃] n. m. (de *taper* 1 ; v. 1270, *Romania* [X, 590], au sens de « tache qui vient aux jambes quand on s'est chauffé de trop près » ; 1745, Esnault, au sens de « taloche » ; sens I, 1, v. 1760, d'après Fr. Michel, 1856 [« batteur » ; « instrument », 1886, Esnault] ; sens I, 2, 1904, Larousse ; sens II, 1 et 3, 1926, Esnault ; sens II, 2, 1837 [d'après Robert, 1964], puis 1906, Esnault).

I. 1. *Fam.* et *arg. mil.* Tambour (l'instrument et le batteur) : *Jouer du tapin. Et toi, le tapin, passe-moi ta caisse : je vais t'enseigner comment on fait un roulement, sacrebleu* (France). || **2.** Vx et fam. *Se conduire en tapin,* vouloir passer devant ; être pressé (les tambours marchant toujours en tête).

II. 1. *Pop.* Travail : *Dans l'aube blême, les boulots s'engouffraient dans le métro qui les conduisait à leur tapin* (Le Breton). || **2.** *Pop.* Racolage sur la voie publique : *Elle était lancée sur les pistes du « tapin » comme un train sur ses rails. Elle levait un homme, le contentait et lui extrayait son argent avec une puissance magnifique de machine à faire l'amour en série* (Mac Orlan). *Il* [Gauvain] *lui a promis, Monsieur, de la tirer du tapin et de l'appeler à Nice* (Arnoux). *Faire le tapin.* || **3.** *Pop.* Prostituée exerçant sur la voie publique : *De voir les gentils tapins évoluer sur le ruban rambinait le vieux Charlot* (Simonin).

tapiner [tapine] v. intr. (de *tapin ;* v. 1270, *Romania* [X, 590], au sens de « faire venir des taches à quelqu'un » ; sens actuel, 1920, Esnault). *Pop.* Se livrer à la prostitution sur la voie publique : *Simone pouvait tapiner longtemps avant de pouvoir s'attriquer son petit commerce, rêve de toutes ces dames !* (Le Breton).

tapinocéphale [tapinosefal] n. et adj. (du gr. *tapeinos,* bas, peu élevé, et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1888, Larousse). Se dit d'un crâne qui affecte une forme plate.

• REM. On rencontre parfois l'orthogr. TAPÉINOCÉPHALE (1964, Larousse).

tapinois, e [tapinwa, -az] n. (de l'anc. adj. *tapin* [v. ci-dessous] ; fin du XIIe s., *Prise d'Orange,* comme adj., au sens de « qui se déguise » ; fin du XVIe s., comme adj., au sens de « clandestin » ; comme n., au sens class., 1636, Monet). *Class.* Personne qui agit en cachette : *Et vous venez dans l'ombre, en fine tapinoise, | Éprouver si mon cœur aisément s'apprivoise* (Th. Corneille).

◆ **En tapinopis** loc. adv. (de l'anc. loc. *a tapin,* en cachette, en secret [v. 1050, *Vie de saint Alexis — en tapin,* même sens, v. 1170, *Livre des Rois*], et de l'anc. adj. *tapin,* sournois, fourbe [fin du XIIe s., *Geste des Loherains*], dér. de [*se*] *tapir ;* v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin*). D'une manière secrète, cachée, de façon à échapper aux regards, à la connaissance d'autrui : *Il monte en tapinois l'escalier* (Gide). *Un monsieur à lorgnon s'était approché en tapinois d'un de ces appareils* (Sartre).

tapinome [tapinom] n. m. (dér. savant du gr. *tapeinos,* bas, peu élevé ; 15 oct. 1875, *Revue des Deux Mondes,* p. 804). Petite fourmi très nuisible aux cultures.

tapioca [tapjɔka] n. m. (portug. *tapioca,* tapioca, tupi *tapioca* ou *tipioca,* même sens, de *tipi,* résidu, et de *ok-,* presser ; 1651, Roulox Baro, écrit *tapiocha* [*tapioca,* 1783, Mercier], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Fécule que l'on retire de la racine du manioc et qui, séchée après avoir été mise à l'état de pâte, se présente sous la forme de grains agglomérés : *Potage au tapioca.* || **2.** Potage préparé avec cette fécule : *Tapioca au gras.*

tapion [tapjɔ̃] n. m. (dimin. de *tape* 1 ; 1714 [d'après Trévoux, 1771], au sens de « place ou tache blanche sur les rochers d'une côte » ; sens actuel, 1773, Bourdé de Villehuet). Espace de mer moins agité et de couleur plus mate que les eaux environnantes.

1. tapir [tapir] n. m. (tupi *tapira,* tapir ; 1558, Thevet, écrit *tapihire* [*tapir,* 1753, Buffon], au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse [aussi dans le col de l'utérus]). **1.** Mammifère ongulé d'Asie tropicale et d'Amérique, portant une trompe courte : *Sur le sable marneux, d'énormes caïmans | Guettaient le tapir noir* (Heredia). || **2.** *Lèvre de tapir,* en séméiologie, lèvre buccale supérieure saillant de façon anormale ; lèvre antérieure hypertrophiée du col de l'utérus.

2. tapir [tapir] n. m. (emploi plaisant de *tapir* 1, sous l'influence de *taper* 1, au sens de « emprunter de l'argent » [le tapir se faisant taper d'honoraires] ; 1896, Esnault). Dans l'argot de certaines écoles supérieures, élève à qui on donne des leçons particulières.

3. tapir (se) [sətapir] v. pr. (francique **tappjan,* fermer, barrer, enfermer ; v. 1130, *Eneas,* au sens 2 [au fig., 1559, Amyot] ; sens 1, v. 1265, J. de Meung). [Conj. : v. *finir.*]

1. Se cacher en se mettant dans une posture ramassée, en parlant d'un animal : *Au grand effroi des lézards, qui se dispersaient en frétillant de la queue et en se tapissant dans les fentes des assises ruinées* (Gautier). *Le vieux lièvre se tapit entre deux mottes, il confond son pelage avec la terre* (Mauriac). || **2.** Se retirer, se cacher, s'enfermer, en parlant d'une personne : *Les policiers se sont tapis derrière la porte de l'immeuble pour arrêter les cambrioleurs ;* et au fig. : *Pars, s'il le faut. | L'un court et l'autre se tapit | Pour tromper l'ennemi vigilant et funeste, | Le Temps !* (Baudelaire). *Se tapir dans l'égoïsme.*

tapirer [tapire] v. tr. (du galibi *tapiré,* jaune-rouge ; 1770, Buffon). Donner une couleur artificielle aux plumes des perroquets, en faisant agir sur leur peau le venin de certains batraciens.

tapiridés [tapiride] n. m. pl. (de *tapir* 1 et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse [*tapiroïdes,* même sens, 1876, Larousse, et *tapiriens,* même sens — de *tapir* —, 1845, Bescherelle]). Famille de mammifères ongulés périssodactyles, comprenant les tapirs et les genres voisins fossiles.

tapiriser [tapirize] v. intr. (dér. savant de *tapir* 2 ; 1910, Esnault). Dans l'argot de certaines écoles supérieures, donner des leçons particulières.

tapis [tapi] n. m. (gr. *tapêtion,* petit tapis [prononcé *tapîtion* à l'époque byzantine], dimin. de *tapês, -pêtos,* tapis, couverture ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *tapid* [*tapiz,* v. 1130, *Eneas ; tapis,* fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai*], au sens 1 [*tapis velu,* XIVe s., Laborde, p. 513 — écrit *tappiz veluz ; tapis de Turquie,* 1668, La Fontaine — d'abord *tappis du paìs de Turquie,* XIVe s., Laborde, p. 513 ; *tapis façon de Turquie,* 1853, Laborde, p. 511 ; *tapis de muraille,* XVe s., Laborde, p. 512 — *tapis,* même sens, 1316, Havard] ; sens 2, fin du XIe s., *Gloses de Raschi* [*tapis de prière,* 1964, Larousse ; ...*tapis magique,* 1839, Stendhal] ; sens 3, 1901, Ch. L. Philippe [sur un ring de boxe, début du XXe s. ; *aller au tapis,* dans un combat de boxe, 15 juin 1933, *l'Auto* — « tomber à terre », milieu du XXe s. ; *envoyer son adversaire au tapis* et *envoyer son adversaire au tapis pour le compte,* 1964, Robert ; *tapis de sol,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1690, Furetière [*tapis de selle,* 1904, Larousse ; *tapis de plomb,* 1964, Larousse ; *mettre... sur le tapis,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné — *tenir...,* 1616, Malherbe ; *être sur le tapis,* fin du XVIe s.] ; sens 5, 1893, Courteline [« la table autour de laquelle se réunissent des personnes qui délibèrent... », 1765, *Encyclopédie ; ...mettre une question sur le tapis,* 1611, Cotgrave ; ...*revenir sur le tapis,* 1676, Mme de Sévigné ; *remettre une question sur le tapis,* av. 1672, G. Patin ; *amuser le tapis,* v. 1665, Retz — « divertir

la société... », 1876, Larousse] ; sens 6, av. 1615, Pasquier [aussi « la table autour de laquelle se réunissent les joueurs » ; *le tapis brûle,* 1690, Furetière ; *faire tapis,* milieu du XX^e s. ; *tapis !,* au poker, 1933, Larousse ; *jouer tapis,* XX^e s. ; *tapis de billard,* 1721, Trévoux — d'abord *...du billard,* 1694, Acad. ; *crever le tapis,* 1933, Larousse] ; sens 7, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [*tapis vert,* 1688, Miege — *tapis de gazon,* 1694, Th. Corneille, et *tapis,* av. 1648, Voiture ; *tapis végétal, tapis de mousse,* 1964, Larousse]). **1.** *Anc.* Tout panneau d'étoffe orné, ouvragé que l'on disposait sur une surface verticale ou horizontale, et particulièrement sur le sol, et qui constituait un élément d'ameublement et de décoration : *Tapis de haute et de basse lisse, dont on faisait des tentures, des coussins. M. de Montigni s'occupa d'établir à Aubusson une fabrique de tapis de pied supérieurs aux tapis de Perse et de Turquie* (Condorcet). || *Tapis velu,* tapis de haute laine, que l'on appelait aussi *tapis de Turquie* et *tapis façon de Turquie.* || *Tapis de muraille,* tapisserie ornée de personnages, que l'on tendait sur les murs des appartements. || **2.** *Auj.* Élément de confort et de décoration que l'on dispose sur le sol et qui est constitué par un ou plusieurs panneaux de dimensions plus ou moins importantes, réalisé par divers procédés de tissage de fibres textiles, parmi lesquelles la laine est la fibre la plus couramment employée ; un de ces panneaux constituant à lui seul un décor : *Tapis Jacquard. Des tapis persans. Sur le parquet un tapis flamme allongeait ses bandes noires et vertes* (Goncourt). *Sur le plancher peint en noir un tapis au point de chaînette étalait ses couleurs naïves, rose, azur et violet pâle* (Green). || *Tapis de prière,* petit tapis individuel, au centre duquel est représenté un *mihrāb,* ou niche de prières, et que les musulmans emportent dans leurs déplacements pour les prières rituelles. || *Tapis volant,* ou *tapis magique,* tapis sur lequel, dans les contes orientaux, les magiciens se déplacent à travers les airs : *Avoir le tapis magique, se dit-elle, enlever Fabrice de la citadelle* (Stendhal). || *Marchand de tapis,* V. MARCHAND. || **3.** Revêtement fait d'une matière souple non tissée, que l'on étend sur le sol pour en améliorer l'aspect, le confort, en faciliter l'entretien : *Tapis de linoléum. Cela n'arriverait pas si le sol était doux et tendre, comme un tapis de caoutchouc* (Vian). || *Spécialem.* Revêtement de sol qui recouvre un ring de boxe. || *Aller au tapis,* dans un combat de boxe, aller au sol ; *par extens.,* tomber à terre : *La cage va au tapis, suivie dans sa chute par la bouteille de grenadine* (Queneau). || *Envoyer son adversaire au tapis,* l'envoyer au sol, l'abattre. || *Envoyer son adversaire au tapis pour le compte,* le mettre knock-out. || *Tapis de sol,* partie de la tente qui recouvre le sol, isolant ainsi l'intérieur de l'humidité. || *Tapis roulant,* V. ROULANT. || **4.** Panneau de dimensions et de formes variables, constitué d'un matériau tissé ou non tissé, dont on recouvre une pièce d'ameublement : *Les chaises de bois avec leur petit tapis de feutrine. Un tapis ancien en cachemire habille le dos du piano. Une chaise à bascule complétait cet ameublement avec une petite table qui disparaissait sous un tapis de velours mousse* (Green). || *Tapis de selle,* couverture placée sous la selle pour éviter au cheval tout échauffement. || *Tapis de plomb,* étoffe garnie de poches dans lesquelles on glisse des plaques de plomb pour parfaire la charge d'un cheval de course. || Fig. *Mettre, tenir quelqu'un ou quelque chose sur le tapis,* en faire le sujet principal de la conversation : *Les mauvais moines étaient mis sur le tapis* (Bossuet). || *Être sur le tapis,* être le sujet principal de la conversation : *Il y a assez de nouvelles ici sur le tapis pour faire parler le salon* (Maintenon). || *Revenir sur le tapis,* V. REVENIR (§ II, n. 1). || **5.** *Tapis vert,* ou simplem. *tapis,* pièce de drap vert qui recouvre une table de travail, une table de conférence ; *par extens.,* la table autour de laquelle se réunissent des personnes qui délibèrent, qui traitent une affaire : *La question sera débattue autour du tapis.* || Fig. *Jeter, mettre une question sur le tapis,* la soumettre à un examen collectif, en faire l'objet d'une délibération : *Puis Julius jettera sur le tapis la grave question de l'expropriation des biens d'Anthime ; il s'agit des terrains qu'Anthine avait achetés en Égypte lors d'un premier voyage* (Gide). || *Occuper le tapis, être, revenir sur le tapis,* faire l'objet d'un examen collectif, d'une délibération ou d'un nouvel examen, d'une nouvelle discussion : *La question palestinienne revient sans cesse sur le tapis.* || *Remettre une question sur le tapis,* la proposer de nouveau à la discussion, à la délibération de ses interlocuteurs : *Henri avait un peu peur que Dubreuilh ne remette tout de suite sur le tapis l'affaire des champs...* (Beauvoir). || *Amuser le tapis,* ne proposer à l'examen que des choses de peu d'importance ; agir de façon à détourner l'attention, à atermoyer : *J'ai l'impression qu'il ne voulait rien dire, tu comprends ? Qu'il* [de Schoen] *se dérobait... Comme s'il était venu avec la mission expresse d'amuser le tapis* (Romains) ; divertir la société en racontant, en faisant des choses plaisantes. || **6.** Pièce de drap vert qui recouvre une table de jeu ; *par extens.,* la table autour de laquelle se réunissent les joueurs : *Déposer sa mise sur le tapis.* || *Le tapis brûle,* se dit, au jeu, lorsque quelqu'un a oublié de déposer sa mise en temps voulu. || *Faire tapis,* étaler ses cartes sur le tapis : *Je fais tapis en toute tranquillité* [...]. *Il étale un full aux as* (Vailland). || *Tapis !,* au poker, déclaration du joueur qui ne s'est pas « recavé » avant la prise de carte et qui engage dans le coup le restant de sa masse. || Fig. *Jouer tapis,* mettre en jeu toutes les chances dont on dispose, tous les atouts qui vous restent : *Je joue le seul coup que je puisse jouer. Je joue tapis, à la seule différence qu'au jeu il faut miser quelque chose. Moi, mon tapis, c'est zéro* (Cholodenko). || *Tapis de billard,* rectangle de drap vert qui recouvre la table et les bandes d'un billard ; || *crever le tapis,* faire un accroc au tapis en jouant maladroitement. || **7.** Ce qui recouvre entièrement une surface et, par son aspect extérieur, son épaisseur uniforme, son moelleux, etc., rappelle un tapis : *Un tapis de fleurs. Vénus se lève à l'horizon ; | À mes pieds l'étoile amoureuse | De sa lueur mystérieuse | Blanchit les tapis de gazon* (Lamartine). *En ouvrant une porte ce matin, il y avait autour du moulin un grand tapis de gelée blanche* (Daudet). *Le tapis d'aiguilles violettes* [des sapins] *amortissait le son des pas* (Rolland). || *Tapis vert, tapis de gazon,* ou simplem. *tapis,* étendue de gazon vert tondu de façon à lui donner une hauteur uniforme. || *Tapis végétal,* formation herbeuse fermée, recouvrant le sol. || *Tapis de mousse,* pied de mousse issu d'une seule spore, mais qui peut s'étaler sur plusieurs mètres carrés. || *Raser le tapis,* V. RASER.

• SYN. : 7 *couche, linceul, lit, litière.*

tapis-brosse [tapibrɔs] n. m. (de *tapis* et de *brosse ;* 1934, G. Duhamel). Tapis de fibres végétales, à poils durs et serrés, que l'on met au bas d'un escalier, devant la porte d'entrée d'un appartement pour permettre aux arrivants de s'essuyer les pieds.

• Pl. *des* TAPIS-BROSSES.

• SYN. : *paillasson.*

tapis-franc [tapifrɑ̃] n. m. (de *tapis* et de *franc* 2 ; 1798, Brunot). *Vx.* Cabaret malfamé, repaire de malfaiteurs : *L'on abolira les tapis-francs, l'on refoulera le long des remparts les purotins et les escarpes* (Huysmans).

• Pl. *des* TAPIS-FRANCS.

tapissant, e [tapisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tapisser ;* 1964, Larousse). Se dit des plantes qui se développent en tapis et dont un seul pied peut s'étaler sur plusieurs mètres carrés.

tapisser [tapise] v. tr. (de *tapis ;* XV^e s., écrit *tapycier* [*tapisser,* av. 1525, J. Le-maire de Belges], au sens 3 ; sens 1, fin du XV^e s., Molinet [écrit *tapisser*] ; sens 2, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens 4, v. 1570, Carloix). **1.** Tendre de tissu ou d'un papier de tenture les murs d'une pièce : *Tapisser de jute une entrée. Chambre tapissée d'un papier à fleurs. Des étagères encore recouvertes de papier à tapisser* (Jakez-Hélias). || **2.** Disposer sur un mur, un panneau des éléments décoratifs ou non en quantité importante, de façon à en recouvrir en totalité ou en partie la surface : *Imaginez-vous une grande salle tapissée de fusils et de*

sabres (Daudet). *De cette époque datent* [...] *ces tableaux effrayants qui tapissaient les murs des classes* (Pagnol). *Je croyais qu'un écrivain ça vivait toujours entre des murs tapissés de livres* (Beauvoir). || **3.** Recouvrir complètement une surface de ce qui rappelle un tapis par son épaisseur, son moelleux : *La grotte dont le lierre a tapissé le mur* (Banville). *Ils avançaient sur un sol mou, tapissé de feuilles pourries* (Gracq). || **4.** Exécuter un ouvrage en tapisserie, au point à l'aiguille sur du canevas : *Des pantoufles que M^me^ Danquin tapissait pour M. Danquin* (France).

◆ v. intr. (1611, Cotgrave). *Class.* Faire de la tapisserie ; exécuter des ouvrages de tapisserie : *Filait mieux que Clothon, brodait mieux que Pallas, | Tapissait mieux qu'Arachné* (La Fontaine).

tapisserie [tapisri] n. f. (de *tapis ;* 1347, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, XV^e^ s., Laborde, p. 512 ; sens 2, 1379, *Inventaire du mobilier de Charles V,* 3703 [*tapisserie échantillonnée,* 1876, Larousse ; *garnir une tapisserie,* 1872, Littré ; *être derrière la tapisserie,* au fig., fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné ; *faire tapisserie,* 1806, L. B. Picard — « ...ne pas être invitée à danser », av. 1854, Nerval] ; sens 3, 1462, Godefroy [*carton de tapisserie,* 1964, Robert] ; sens 4, 1964, Robert ; sens 5, 1820, Laveaux ; sens 6, 1964, Larousse ; sens 7, 1690, Furetière [« art d'exécuter ce genre d'ouvrage... », 1862, V. Hugo ; *métier à tapisserie,* 1782, Laclos]). **1.** *Anc.* Toute pièce de tissu ou d'autre matière que l'on tendait sur les murs pour dissimuler la muraille, orner la pièce, la rendre plus confortable : *Tapisserie de cuir de Cordoue. On avait tendu de tous côtés des tapisseries de fin lin, de couleur de bleu céleste et d'hyacinthe* (Saci). || **2.** Ouvrage de décoration murale ou d'ameublement se présentant sous forme de panneaux, fabriqué sur un métier manuel où le tissage est obtenu en entrecroisant des séries parallèles de fils de couleur, en sorte que les figures, les ornements font partie intégrante de la trame ; un de ces panneaux constituant généralement à lui seul un décor : *La tapisserie est dite de haute ou de basse lisse selon qu'elle est exécutée sur un métier à chaînes verticales ou horizontales. Des salons tendus de tapisseries aux tons bleu-vert où des paons grossièrement dessinés erraient parmi des arbres de vitrail* (Maurois). || *Tapisserie échantillonnée,* tapisserie commencée pour servir d'échantillon, de guide. || *Garnir une tapisserie,* la doubler de toile. || Fig. et class. *Être derrière la tapisserie,* connaître les secrets rouages d'une affaire : *Je voudrais au moins avoir été derrière la tapisserie* (Sévigné). || *Faire tapisserie,* assister à une réunion sans y prendre part : *Les dames s'assirent, pressées les unes contre les autres dans un coin de la salle* [...], *et prirent l'air parfaitement désintéressé de personnes qui sont là pour faire tapisserie* (Gobineau) ; *spécialem.,* au cours d'un bal, d'une soirée dansante, en parlant d'une jeune femme, d'une jeune fille, ne pas être invitée à danser : *Pourtant elle faisait tapisserie ; elle n'a pas dû beaucoup danser jusqu'à présent* (Butor). || **3.** Art, métier du tapissier ; ensemble des œuvres illustrant cet art : *La tapisserie médiévale. Tous les arts somptuaires fleurirent à la fois : soieries de Lyon, tapisseries d'Arras* (France). || *Carton de tapisserie,* v. CARTON. || **4.** Ouvrage de décoration murale et d'ameublement se présentant sous forme de panneaux, de pièces de tissu tissés sur métiers mécaniques, ornés par divers procédés et exécutés à partir de compositions originales ou non : *Il prit le large couloir avec de rares doubles portes à tapisseries* (Triolet). || **5.** Papier décoré, papier-tenture que l'on colle sur les murs pour les habiller : *La tapisserie de ma chambre se décolle avec l'humidité.* || **6.** *Tapisserie de pierre,* sur carton dressé par un artiste, reproduction faite par enchâssement, dans un liant spécial, de matériaux naturels, tels que marbre, nacre, verre, etc. || **7.** Ouvrage exécuté à l'aiguille, à points comptés, sur un canevas, avec des fils de différentes couleurs, selon le dessin qui y est imprimé : *Sac à ouvrage en tapisserie. Elle restait auprès de moi courbée sur sa tapisserie* (Musset). || *Par extens.* Art d'exécuter ce genre d'ouvrage à l'aiguille : *Elle a un goût très vif pour la tapisserie et occupe ses soirées penchée sur son canevas.* || *Métier à tapisserie,* cadre mobile sur lequel on tend le canevas.

tapissier, ère [tapisje, -ɛr] n. (de *tapis ;* début du XIII^e^ s., écrit *tapicier* [*tapissier,* XV^e^ s., Laborde, p. 512], aux sens 1-3). **1.** Jusqu'au XVII^e^ s., artisan qui fabriquait des tapis, des tapisseries. || **2.** Personne qui fabrique, vend, pose des tapis, des tentures, des tissus d'ameublement et autres revêtements : *Un tapissier décorateur.* || **3.** Artisan qui recouvre des sièges et autres meubles, exécute à la demande des matelas, des sommiers : *Le tapissier rembourre, capitonne les sièges, les dossiers de lit.*

◆ adj. (sens 1, 1884, Huysmans ; sens 2, 1812, Mozin [*tapissière,* n. f., même sens, 1752, Trévoux]). **1.** Qui concerne la tapisserie, les tentures, le papier peint qui décorent un appartement : *Un petit entresol dont l'aspect change suivant la mode tapissière du temps* (Huysmans). || **2.** *Abeille tapissière,* autre nom de l'*osmie du pavot,* qui habille l'intérieur de son nid avec des pétales de coquelicot.

◆ **tapissière** n. f. (1297, *Livre de la Taille de Paris* [46], écrit *tapiciere ; tapissière,* 1636, Monet). Femme qui fait de la tapisserie à l'aiguille.

tapissière [tapisjɛr] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1834, Landais, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Voiture hippomobile légère, munie d'un toit supporté par quatre montants et ouverte de tous côtés, qui servait autrefois au transport des meubles, des tapis. || **2.** Nom donné à de grands omnibus ouverts sur les côtés, qui servaient à transporter le public sur les champs de courses et en excursion : *Dès l'aube on s'empile tous, maîtres et élèves, dans de grandes tapissières pavoisées aux couleurs municipales, et le convoi part au galop, traînant à sa suite dans deux énormes fourgons, les paniers de vins mousseux et les corbeilles de mangeaille* (Daudet).

tapon [tapɔ̃] n. m. (francique **tappo,* cheville, bonde ; 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen,* au sens de « cylindre de bois qu'on enfonce dans l'âme d'un canon » ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1964, Robert [*en tapon,* 1690, Furetière]). **1.** Morceau de toile qui sert à boucher un trou dans une voile. || **2.** *Fam.* Morceau d'étoffe, de linge, de papier, etc., chiffonné et mis en boule, qui forme une sorte de bouchon : *Je tire, d'une main, ma chemise qui remonte, se boule en tapons sous mes reins* (Huysmans). *Il aperçut tout d'abord la théière sur la table ; puis sa veste, à terre, en tapon* (Martin du Gard). || **3.** *Cheveux en tapons,* cheveux disposés en amas de grosses boucles, selon une mode du XVII^e^ s. || Fig. *En tapon,* en masse compacte (vieilli) : *On marchait en tapon, rassemblés, quoi* (L. Daudet).

tapotage [tapɔtaʒ] n. m. (de *tapoter ;* 1855, Augier, au sens 2 ; sens 1, 1949, Larousse [« percussion légère... », « signe déclenché par cette percussion... » et « tapotement », 1933, Larousse]). **1.** Action de tapoter ; légers coups répétés. || *Spécialem.* Percussion légère pratiquée en un point précis du thorax ; signe déclenché par cette percussion, qui révèle l'existence d'une caverne pulmonaire superficielle. || Syn. de TAPOTEMENT (au sens 2). || **2.** Mauvaise exécution ou exécution négligente d'un morceau de piano : *Sous le tapotage et les placages de ces terribles grands doigts, le piano était si souvent mis à mal* (Goncourt).

tapotement [tapɔtmɑ̃] n. m. (de *tapoter ;* 23 avr. 1868, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Action de tapoter ; bruit fait en tapotant : *L'on n'entendit plus que le tapotement sourd des assembleurs dans l'autre pièce* (Huysmans). || **2.** Massage exécuté à petits coups pressés avec les doigts, le bord de la main. (On dit aussi TAPOTAGE.)

tapoter [tapɔte] v. tr. (dimin. de *taper* 1 ; fin du XIII^e^ s., au sens 1 [intransitiv. ; comme v. tr., v. 1570, Carloix] ; sens 2, 1867, Delvau [absol., 1878, Acad.]). **1.** Donner avec la main, les doigts plusieurs petites tapes légères, ou imprimer une série de petits coups à quelque chose : *Il lui tapote le dos de la main, d'un air distrait et bonhomme* (Duhamel). *Il y a plus d'un mois que la petite vient tapoter le baromètre*

tous les jours (Giono). *Tu me tapotais la joue, tu m'embrassais, et prenais la porte* (Mauriac). *Lola tapotait la table du bout de ses ongles écarlates* (Sartre) ; et intransitiv. : *On la percevait à peine* [la pluie] *tapotant sur la grande table de la terrasse découverte* (Triolet). *Garcia tapotait de sa pipe sur l'ongle de son pouce* (Malraux). || **2.** Exécuter négligemment, du bout des doigts, un air sur un instrument à touches : *Tapoter une chanson.* || *Absol.* Jouer négligemment, médiocrement d'un instrument à touches.

tapotis [tapɔti] n. m. (de *tapoter ;* 1965, A. Sarrazin, p. 91). Bruit fait en tapotant : *Et l'Instruction se déroule interminable, avec ses questions, son tapotis de machine à écrire, les dépositions à signer en trois exemplaires* (Sarrazin).

tapsel [tapsɛl] n. m. (probablem. d'un mot de l'Inde ; 1904, Larousse). Cotonnade indienne qui s'importait en Europe aux XVIIe et XVIIIe s., et appelée aujourd'hui *guinée.*

tapure [tapyr] n. f. (de *taper* 1 ; 1690, Furetière, écrit *tapeur* [*tapure,* 1701, Furetière], au sens de « sorte de frisure de cheveux qu'on tape avec le peigne » ; 1829, Boiste, au sens de « genre d'arbustes de la Guyane » ; sens actuel, 1933, Larousse). Défaut d'une pièce métallique, se rencontrant principalement dans les aciers trempés et les fontes, constitué par une fissure débouchant à la surface de la pièce ou restant au sein de celle-ci.

taquage [takaʒ] n. m. (de *taquer ;* 1964, Larousse). Opération consistant à prendre un certain nombre de feuilles de papier et à en taper les bords sur une surface plane, de manière à obtenir une superposition rigoureuse de ces feuilles.

1. taque [tak] n. f. (bas allem. *tak,* plaque de cheminée ; 1568, Godefroy [VII, 620], au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Plaque de fonte dressée formant table, fixée sur le sol et utilisée dans certaines machines-outils. || **2.** Plaque formee par le contrecœur d'une cheminée.

2. taque [tak] n. f. (du radical onomatop. *takk-,* qui exprime un bruit sec ; 1752, Trévoux, au sens de « instrument pour jouer au billard » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie,* XVI, 883 *b*). Sur les métiers à bras, cale de bois en forme de coin, au moyen de laquelle le tisseur maintient le rouleau.

taquer [take] v. tr. (du radical onomatop. *takk-,* qui exprime un bruit sec ; XIVe s., *Chronique de Flandres* [II, 300], écrit *tacquier,* au sens de « presser fortement contre quelque chose » ; écrit *taquer,* au sens 1, 1762, Acad. ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Niveler la forme d'impression avec le taquoir avant le serrage définitif. || **2.** Procéder au taquage des feuilles de papier.

1. taquet [takɛ] n. m. (dimin. du moyen franç. *taque,* taquet de bateau [1382, *Compte du clos des Galées de Rouen*], aphérèse [essayant été pris pour un préf.] de l'anc. franç. *estake,* pieu, poteau [XIIIe s., Godefroy], var. normannopicarde de *estache,* mêmes sens [1080, *Chanson de Roland*], francique **stakka,* pieu, piquet ; 1459, *Romania* [XXXV, 406], écrit *tacquiet* [*taquet,* XVIIe s.], au sens 4 ; sens 1, 1872, Littré [*taquet d'arrêt,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1812, Boiste ; sens 5, 1643, G. Fournier ; sens 6, 1964, Larousse ; sens 7, 1893, *Dict. général ;* sens 8, 1755, Aviler). **1.** Nom donné à diverses pièces de bois ou de métal servant de verrou ou de butée et pouvant s'effacer sous la commande d'un dispositif manuel ou automatique. || *Taquet d'arrêt,* obstacle mobile qu'on place à l'origine d'une voie d'embranchement, pour empêcher les trains de s'engager sur la voie principale. || **2.** Sur les presses à imprimer, chacune des lamelles de métal formant butée, contre lesquelles la feuille vient se placer avant d'être prise et entraînée pour l'impression. || **3.** Petit morceau de bois taillé, qui sert à maintenir provisoirement en place un objet destiné à être fixé à demeure. || **4.** Morceau de bois qui tourne autour d'un axe et sert à maintenir une porte fermée. || **5.** Pièce servant à amarrer les cordages et les manœuvres. || **6.** Dans une mine, dispositif d'arrêt d'une cage d'extraction à une recette. || **7.** Petite pièce fixée à l'extrémité du sabre du métier à tisser et servant à transmettre à la navette la percussion produite par le mouvement du sabre. || **8.** En termes de travaux publics, syn. de TÉMOIN.

2. taquet [takɛ] n. m. (du radical onomatop. *takk-,* qui exprime un bruit sec ; 1611, Cotgrave, au sens de « claquet de moulin » ; 1622, d'après le *FEW* [XIII/1, 33 *a*], au sens de « planche sur laquelle on frappe pour rappeler l'oiseau de proie » ; 1690, Furetière, dans la loc. *nourrir au taquet,* « élever [les jeunes oiseaux de proie] en liberté » ; sens actuel, 1964, Larousse). *Élevage au taquet,* manière d'élever les jeunes oiseaux de proie en liberté.

taqueté [takte] adj. et n. m. (du radical onomatop. *takk-,* qui exprime un bruit sec ; av. 1872, Th. Gautier). Se dit du style de danse académique terre à terre, alerte et étincelant, qui consiste en petits pas rapides, serrés et aussi forts qu'ils ont de grâce et de charme : *Le seul bruit du rythme dont la demi-obscurité accentuait la puissance, de ce taqueté vif et léger, pas plus fort, sur le parquet, que la chute, pétale par pétale, d'un dahlia qui se défeuille* (Daudet).

1. taquin, e [takɛ̃, -in] adj. et n. (de l'anc. n. m. *taquehan, taquehain,* assemblée illicite, assemblée d'ouvriers, émeute populaire [1244, Godefroy], moyen néerl. [non attesté] **takehan,* mêmes sens, peut-être composé de l'impér. de *taken,* saisir, et de *Han,* Jean [bas lat. ecclés. — d'origine hébraïque — *Johannes,* Jean], proprem. « saisis, Jean ! » ; 1411, Dochez, au sens de « bandit » [terme d'injure] ; 1442, Bloch-Wartburg, au sens de « homme violent et emporté » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, av. 1799, Marmontel). **1.** *Class.* Qui chicane sur la moindre dépense, avaricieux : *J'ai bien peur qu'il n'y ait bien des fautes* [dans un livre] ; *car tous nos libraires sont bien taquins et bien ignorants* (Patin). *Les courtisans estimaient Louis XII un taquin* (Pascal). || **2.** Qui se plaît par jeu à contrarier malicieusement, a chicaner quelqu'un sur de petites choses pour l'agacer : *Un enfant taquin. Faire le taquin. Ajoutez à ce croquis que Vildrac était alors espiègle, taquin, chipeur* (Duhamel).

◆ adj. (1538, R. Estienne, au sens de « qui marque l'avarice » ; sens 1, 1788, Bachaumont ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Qui dénote un penchant affirmé pour la taquinerie, le désir de taquiner autrui : *Un air taquin. Être d'une humeur taquine. Le nez taquin et railleur* (Baudelaire). || **2.** Où la taquinerie se donne libre cours : *Ne fallait-il pas continuer ces taquines parties où mon âme était constamment déchirée* (Balzac).

2. taquin [takɛ̃] n. m. (même mot que *taquin* 1 ; 1888, Larousse). Jeu de combinaisons, consistant à ranger par simple glissement des plaques numérotées étroitement juxtaposées.

taquinant, e [takinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *taquiner ;* av. 1896, Goncourt). Qui prend habituellement plaisir à taquiner : *Plus le taquinant clown prenait plaisir à la tourmenter* (Goncourt).

taquinement [takinmɑ̃] adv. (de *taquin* 1 [v. ce mot] ; 1559, Amyot, au sens de « avec emportement » ; 1636, Monet, au sens de « avec avarice » ; sens actuel, 1876, Larousse). D'une manière taquine.

taquiner [takine] v. tr. (de *taquin* 1 ; 1790, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1798, Acad. [*taquiner le goujon,* 1893, Courteline ; *taquiner la muse,* 1907, Larousse ; *taquiner un instrument,* milieu du XXe s.] ; sens 2, av. 1951, A. Gide ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier). **1.** S'amuser à contrarier malicieusement quelqu'un pour l'agacer, l'impatienter, lui faire perdre son calme : *Pour la taquiner* [ma grand-mère] (...),*comme les liqueurs étaient défendues à mon grand-père, ma grand-tante lui en faisait boire quelques gouttes* (Proust). *Il se demandait quel démon l'avait poussé à taquiner si grossièrement Maria* (Bastide). || *Taquiner le goujon,* pêcher à la ligne. || Vx. *Taquiner la muse,* faire des vers. || *Taquiner un instrument,* en jouer négligemment : *M. Gaston taquinait tout doucement le clavier* (Triolet). || **2.** En parlant d'une chose, être la cause d'une irritation, d'une douleur légère, mais agaçante :

Bientôt, si l'on ne bougeait point, venaient vous taquiner [dans l'eau] *des myriades de petites bulles qui se fixaient sur vous, vous piquaient, interposaient à la fraîcheur de l'eau une cuisson mystérieuse* (Gide). || **3.** Inquiéter légèrement : *Une vague pensée qu'il ne réussissait pas à formuler le taquinait cependant* (Vian).

◆ **se taquiner** v. pr. (sens 1, 1823, Boiste ; sens 2, 1847, Balzac). **1.** Se faire des taquineries mutuelles : *Frères qui aiment à se taquiner.* || **2.** *Se taquiner de quelque chose,* en ressentir un certain agacement, une contrariété légère : *De Marsay eut la petitesse de s'en taquiner* (Balzac).

taquinerie [takinri] n. f. (de *taquin* 1 [v. ce mot] ; 1553, *Bible Gérard,* au sens de « avarice outrée et sordide » ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au sens de « trahison » ; fin du XVIe s., Cl. Fauchet, au sens de « contrariété causée par quelqu'un ou quelque chose » ; 1762, Acad., au sens de « caractère de celui qui est querelleur » ; sens 1-2, 1835, Acad.). **1.** Penchant naturel qui porte une personne à taquiner autrui par plaisir : *Toute la taquinerie du jeune homme se réveillait, une taquinerie féroce qui cherchait à se venger* (Zola). || **2.** Action de taquiner quelqu'un ; acte ou propos qui vise à contrarier, à provoquer quelqu'un par jeu pour le plaisir de lui voir perdre son calme : *Cessez vos taquineries.*

taquoir [takwar] n. m. (de *taquer ;* 1762, Acad.). Morceau de bois tendre et bien plat, doublé de bois dur, sur lequel on frappe pour niveler les caractères typographiques dans le châssis d'une forme avant le serrage.

taqure [takyr] n. m. (de *taquer ;* 1964, Larousse). Tissage d'un fauteuil en rotin.

tarabiscot [tarabisko] n. m. (origine obscure ; 1803, Boiste, aux sens 1-2). **1.** Moulure formée par une rainure carrée ou arrondie sur une de ses arêtes, destinée, sur un profil, à dégager deux autres moulures, ou une moulure d'avec un plat. || **2.** Outil à fût qui sert à pousser un tarabiscot.

tarabiscotage [tarabiskɔtaʒ] n. m. (de *tarabiscoter ;* 1906, d'après Robert, 1967). Caractère de ce qui est surchargé d'ornements ou chargé d'ornements trop compliqués : *Le tarabiscotage des œuvres de style baroque ou rococo.*

tarabiscoté, e [tarabiskɔte] adj. (de *tarabiscot ;* 1848, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Où les moulures sont séparées par des tarabiscots : *Un vaste salon aux boiseries tarabiscotées, aux glaces à trumeaux* (Gautier). || **2.** *Fam.* Façonné à l'excès, surchargé d'ornements ou chargé d'ornements trop compliqués : *C'était une bague très tarabiscotée* (Achard). || **3.** *Fig.* et *fam.* Chargé d'ornements d'une délicatesse, d'une recherche, excessives : *Art tarabiscoté du roman psychologique* (Fargue). *Par un mélange d'humour tarabiscoté et de sérieux dans les vétilles* (Pourrat).

tarabiscoter [tarabiskɔte] v. tr. (de *tarabiscoté ;* 1866, Th. Gautier, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand [qui n'indiquent pas le sens du mot] ; sens 1-2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Séparer les moulures par des tarabiscots. || **2.** *Fam.* Façonner à l'excès, surcharger d'ornements. || **3.** *Fig.* et *fam.* Charger d'ornements d'une délicatesse excessive au point de rendre maniéré : *Tarabiscoter son style.*

tarabuster [tarabyste] v. tr. (du radical expressif *tar-,* qui évoque un bruit fort et prolongé ; v. 1560, Bonivard, comme v. intr., au sens de « faire du bruit » [mot sans aucun doute plus anc., puisque le dér. *tarrabustis,* « désordre, querelle », est attesté av. 1370, J. Le Bel] ; comme v. tr., au sens 1, XVIe s., *Ancien Théâtre françois ;* sens 2, 1665, Molière). **1.** *Fam.* Traiter quelqu'un rudement en paroles et en actions, le harceler par des réprimandes, des interventions déplaisantes ou agaçantes : *Elle* [une bonne] *supportait assez mal d'être sans cesse tarabustée par ma tante* (Gide). *Elle* [Mme Laudrel] *passait toutes ses journées à tarabuster son mari pour qu'il quittât Rouen* (Duhamel). || **2.** *Fam.* Engendrer dans l'esprit de quelqu'un une préoccupation constante qui le trouble, le contrarie : *L'idée qui me tarabustait depuis un instant se traduisit en mots* (Guillaumin). *Depuis un mois j'ai tarabusté mon patron avec une soi-disant place qu'on m'avait offerte* (Giono).

● SYN. : 1 *asticoter* (fam.), *houspiller, importuner, talonner ;* 2 *inquiéter, obséder, poursuivre, tracasser.*

tarage [taraʒ] n. m. (de *tarer ;* 1847, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Opération consistant à peser le contenant, l'emballage d'une marchandise avant de le remplir, pour déterminer le poids net du contenu. || **2.** Réglage d'une grandeur dite « de compensation », de manière que, dans des conditions arrêtées à l'avance, elle équilibre exactement une grandeur de mesure déterminée. || **3.** *Tir de tarage,* tir expérimental d'artillerie pour déterminer les modifications de vitesse initiale suivant l'état de la poudre employée.

taranche [tarɑ̃ʃ] n. f. (mot dialect., du gaulois **tarĭnca,* gros clou ; 1731, d'après Trévoux, 1743). Grosse cheville de fer dont on se sert pour tourner la vis d'un pressoir.

tarantass [tarɑ̃tas] n. m. (mot russe [d'origine tartare] de même sens ; 1861, Th. Gautier). Sorte de voiture rustique à quatre roues, tirée par des chevaux, que l'on employait en Russie pour emprunter les chemins cahoteux.

1. tarare ! [tarar] interj. (du radical expressif *tar-,* qui évoque un bruit fort et prolongé ; 1634, Cramail [*tarare pon-pon ; tarare,* 1645, Scarron]). *Class.* et *fam.* Se disait pour marquer la moquerie, le dédain, le scepticisme : *« Dorante par mes soins l'épousera. — Tarare ! »* (Regnard). *« Elle m'aime, mon cher. — Elle t'aime.Tarare ! »* (Destouches). || *Tarare pon-pon,* se disait pour railler quelqu'un de ses prétentions, de sa vanité.

2. tarare [tarar] n. m. (du radical expressif *tar-,* qui évoque un bruit fort et prolongé ; 1785, Brunot). Appareil comprenant un ventilateur et des cribles, et qui sert à vanner les grains après battage.

tararer [tarare] v. tr. (de *tarare* 2 ; 1876, Larousse). Nettoyer, vanner à l'aide d'un tarare : *Tararer des grains.*

tarasconnade [taraskɔnad] n. f. (de *tarasconner ;* fin du XIXe s., A. Daudet). Hâblerie digne des habitants de Tarascon, et particulièrement de Tartarin de Tarascon, tel que le décrit Alphonse Daudet : *Quand vous rencontrerez, çà et là, quelque tarasconnade par trop extravagante, que le crique me croque si elle est de mon invention* (Daudet).

● SYN. : *fanfaronnade, galéjade, rodomontade.*

tarasconnais, e [taraskɔnɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Tarascon,* n. d'un chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône ; fin du XIXe s., A. Daudet). Qui est relatif ou appartient à Tarascon ou à ses habitants ; habitant ou originaire de Tarascon.

tarasconner [taraskɔne] v. intr. (du n. de [*Tartarin de*] *Tarascon,* héros hâbleur de trois ouvrages d'Alphonse Daudet ; 1890, A. Daudet). Vanter exagérément ses actes, ses exploits, ses mérites et s'en attribuer d'imaginaires pour se faire valoir : *Il tarasconnait fort agréablement lui aussi* (Daudet).

1. tarasque [tarask] n. f. (anc. provenç. *tarasca,* même sens [1369, Pansier], de *Tarascon,* n. d'un chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône ; 1665, *Voyage d'Espagne, curieux,* p. 112). Sorte de mannequin représentant un animal monstrueux, que l'on promenait à la Pentecôte et le jour de la fête de sainte Marthe dans quelques villes du midi de la France, et particulièrement à Tarascon.

2. tarasque [tarask] adj. et n. (du n. des *Tarasques,* ancien peuple du nord-ouest du Mexique ; 1876, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Se dit des anciens habitants du nord-ouest du Mexique : *Le peuple tarasque. Un guerrier tarasque. Un, une Tarasque.* || **2.** Qui concerne le peuple tarasque : *L'art tarasque est d'un style très réaliste. La civilisation tarasque.*

◆ n. m. (1876, Larousse). Famille de langues parlées au Mexique dans l'État de Michoacán.

taratata ! [taratata] interj. (du radical expressif *tar-*, qui évoque un bruit fort et prolongé ; 1876, Vallès, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand [qui n'indiquent pas le sens du mot] ; sens 1, 1933, Larousse ; sens 2, 1885, Becque [*tariatara,* même sens, av. 1493, G. Coquillart]). **1.** Onomatopée employée pour reproduire le son du clairon : *Le clairon sonnait : taratata !* ‖ **2.** *Fam.* Se dit pour marquer le dédain, l'incrédulité, le doute en réponse à ce qui vient d'être affirmé : *Taratata !, je ne crois rien de ce que tu dis.*

taraud [taro] n. m. (altér. [par substitution de suff.] de l'anc. franç. **tareau,* var. [non attestée] de *tarel,* tarière [1216, Godefroy, V, 603 *a*], mot issu [également par substitution de suff.] de *tarière* [v. cet art.] ; 1538, R. Estienne, écrit *tarault* [*taraut,* 1596, Hulsius ; *taraud,* 1676, Félibien], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Outil à main ou à machine, servant à effectuer des filetages à l'intérieur des trous de faible diamètre destinés à recevoir des vis. ‖ **2.** Instrument conique en acier très résistant, fileté sur toute sa longueur, et qui permet le repêchage des tiges restées dans le puits de forage à la suite d'une rupture.

taraudage [tarodaʒ] n. m. (de *tarauder ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, fin du XIX[e] s., Huysmans). **1.** Opération consistant à exécuter un filetage à l'aide d'un taraud sur les parois d'un trou cylindrique. ‖ **2.** Trou cylindrique dont la paroi porte un filetage. ‖ **3.** *Fig.* Souffrance morale lancinante qui ronge quelqu'un : *Et l'offense soudaine, brutale, est insoutenable si on la compare au lent taraudage des vexations* (Huysmans).

tarauder [tarode] v. tr. (de *taraud ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1888, Villatte ; sens 5, 1725, d'après le *FEW,* XIII/1, 113 *b*). **1.** Exécuter un filetage à l'intérieur d'un trou à l'aide d'un taraud. ‖ **2.** Creuser en spirale (en parlant d'une vis). [On dit plutôt FILETER en ce sens.] ‖ **3.** Faire un trou en creusant : *Certains insectes taraudent les bois les plus durs.* ‖ **4.** *Fig.* et *fam.* Faire souffrir d'une souffrance morale lancinante, qui ronge le cœur, obsède : *Longtemps Bigué fut attristé par ce malheur et taraudé de scrupules* (Supervielle). *Je me sentais vieilli, diminué, déchu, taraudé d'une tristesse qui ressemblait à la peur* (Duhamel). ‖ **5.** *Pop.* Rouer de coups : *Aie souci de nous nuire. Nous te tarauderons à notre tour* (Bernanos).
● SYN. : **1** *vriller ;* **3** *forer, percer, perforer.*

taraudeur, euse [tarodœr, -øz] adj. (de *tarauder ;* 1787, Quemada, *Matériaux* [2[e] série, III, p. 207], comme n. m., au sens de « ouvrier qui taille des filets en creux » ; comme adj., au sens actuel, début du XX[e] s.). Se dit d'insectes qui percent le bois, y pratiquent des galeries : *Mille bruits champêtres, d'insectes scieurs et taraudeurs* (L. Daudet).

taraudeuse [tarodøz] n. f. (de *tarauder ;* av. 1902, Zola). Machine-outil permettant de tarauder mécaniquement toutes les pièces : *Les taraudeuses manœuvrées par des femmes* (Zola).

taravelle [taravɛl] n. f. (bas lat. *terebellum,* dimin. du lat. class. *terebra,* tarière, foret, vrille, dér. de *terere,* frotter, user ; v. 1450, Godefroy, écrit *tarevelle,* au sens de « tarière » ; écrit *taravelle,* au sens actuel, 1600, O. de Serres). Plantoir utilisé par les viticulteurs dans le Bordelais et les Charentes.

tarbouch ou **tarbouche** [tarbuʃ] n. m. (ar. d'Égypte *tarbūš,* même sens ; 1849, Flaubert [*tarbouch*], et 1876, Larousse [*tarbouche*]). Coiffure tronconique, rigide, en lainage rouge, portée par les hommes dans certains pays musulmans.

tarc [tark] n. m. (du moyen néerl. *ter,* goudron, avec un *-c* d'origine incertaine ; 1398, Godefroy, écrit *tiercq* [*tercq,* 1412, Godefroy ; *tarc* — sous l'influence de l'angl. *tar,* goudron —, 1611, Cotgrave], au sens de « goudron » ; sens actuel, 1876, Larousse). Nom du goudron de pin, dans certains pays.

tard [tar] adv. (lat. *tarde,* lentement, tardivement, tard, de *tardus,* lent, traînant, qui tarde, borné [au fig.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* dans la loc. *lui est tart que,* « il lui tarde de » ; sens 1, fin du XIV[e] s., E. Deschamps, écrit *tart* [*tard,* XVI[e] s. ; *tôt ou tard,* 1530, Palsgrave, 812 — d'abord *u tost u tart,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *plus tard,* v. 1658, La Fontaine ; *pas plus tard que demain,* 1717, Dancourt ; *pas plus tard qu'hier,* 1964, Robert ; *au plus tard,* 1636, Monet — *pour le plus tard,* même sens, 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *tart* [*tard,* v. 1360, Froissart ; *à tard,* v. 1200, *Poème moral* — d'abord écrit *a tart,* v. 1138, Gaimar] ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 4, v. 1155, Wace, écrit *tart* [*tard,* 1546, R. Estienne ; *il est tard,* 1273, Adenet — écrit *...tart ; il se fait tard,* 1636, Monet] ; sens 5, 1559, Amyot). **1.** Après qu'il s'est écoulé un laps de temps considéré comme long ou relativement long : *La raison vient tard aux hommes. Mieux vaut tard que jamais* (prov.). ‖ *Tôt ou tard,* un jour ou l'autre, à un moment indéterminé de l'avenir, mais inévitablement : *Tôt ou tard vous regretterez d'avoir agi ainsi.* ‖ *Plus tard,* à un moment non précisé de l'avenir par rapport au moment présent : *Si Paule n'est pas fatiguée... je peux la ramener plus tard* (Sagan). *Mais plus tard nous comprendrons* (Malraux). *Maud n'était pas là, elle partirait un peu plus tard avec Doucette* (Sartre). ‖ *Pas plus tard que demain,* demain sans plus attendre. ‖ *Pas plus tard qu'hier,* tout récemment. ‖ *Au plus tard,* dans l'hypothèse de temps la plus éloignée ou la plus défavorable : *Nous serons chez vous dans deux heures au plus tard. Ce travail sera terminé dans un mois au plus tard.* ‖ **2.** Après le moment opportun ou convenable, après l'heure fixée : *Il est un peu tard pour changer d'avis. Vous arrivez bien tard. Halte ! le mot parvient trop tard à ses oreilles* (Bernanos). *Mais elle arriva encore plus tard que lui, avec une robe en piqué blanc, comme la veille* (Triolet). *Non, trop tard, impossible de reculer* (Sarraute). *C'est trop tard, ou trop tôt pour vous en aller* (Le Clézio). ‖ Class. *À tard,* en retard : *Si mon avis vient à tard* (Chapelain). ‖ **3.** Assez longtemps après le moment considéré comme habituel, normal : *Nous avons déjeuné tard aujourd'hui. Je me suis levé relativement tard ce matin. Étonné que les magasins soient si tard ouverts à Barcelone, il est huit heures et demie* (Pieyre de Mandiargues). ‖ **4.** *Spécialem.* À la fin de la journée, à une heure avancée de la nuit : *Tous les dimanches il se rendait soit à Bourbon, soit à Franchesse, et ne rentrait que tard dans la nuit après un bon repas d'auberge* (Guillaumin). *T'arrives bien tard [...]. Mais je ne sais pas l'heure qu'il est, la fatigue m'a prise sitôt le souper* (Bernanos). ‖ *Il est tard, il se fait tard,* l'heure est avancée : *Le soleil se couche, il est tard pour partir en promenade. Demeurez avec nous, car il se fait tard et déjà le jour baisse* (France). ‖ **5.** Vers la fin d'une période quelconque ; assez longtemps après la période considérée comme habituelle ou normale : *La neige est venue tard cet hiver. Il a fait beau tard dans la saison. Ce sont des pêches qui mûrissent tard.*

◆ n. m. (v. 1354, *Modus* [« vers la fin de sa vie », 1656, Corneille]). *Sur le tard,* à une heure avancée de la soirée, à la fin de la journée (vieilli) : *Lui donner tous les matins le bonjour, et sur le tard le bonsoir* (Pascal) ; *auj.,* vers la fin de sa vie : *Ma pauvre tante est comme ces artistes d'avant-garde, qui ont tapé toute leur vie contre l'Académie et qui sur le tard fondent leur petite académie à eux* (Proust).

tarder [tarde] v. intr. (lat. *tardare,* retarder, tarder, être en retard, de *tardus,* qui tarde ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens 1 [*sans tarder...,* 1666, Molière] ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1660, Corneille [« s'attarder en chemin », v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 5, av. 1918, Apollinaire). **1.** Être lent à se décider à faire quelque chose ; se décider à agir après un délai trop prolongé : *Qui tarde trop, risque de se laisser devancer. Que tardez-vous ? Partez tout de suite.* ‖ *Sans tarder, sans plus tarder,* sans attendre davantage, immédiatement : *Partez sans plus tarder, le temps presse. En la quittant,*

je me rendis sans tarder à la messe avec mes compagnons (Céline). || **2.** *Class.* Se mettre en retard : « *C'est, dit-il, afin de m'aider | À recharger ce bois, tu ne tarderas guère* » (La Fontaine). || **3.** *Class.* Séjourner en un lieu plus longtemps que prévu ; s'y attarder : *Ces héros* [...] *prirent terre à Lemnos,* [...] *où ils tardèrent deux ans* (Corneille). || *Spécialem.* S'attarder en chemin : *S'il tardait à la rue, il serait reconnu* (Corneille). || **4.** Mettre longtemps à venir, se faire attendre : *Comme vous avez tardé ! je m'inquiétais.* [Ô Mort] *Que tardes-tu ? parais ; que je m'élance enfin | Vers cet être inconnu, mon principe et ma fin* (Lamartine). *Il sait bien que monsieur reçoit ce soir ; il ne va pas tarder* (Butor). || **5.** En parlant d'une chose, mettre longtemps à se produire, arriver plus tard que prévu : *Ce paquet tarde, il devrait être arrivé. J'aime mieux que la réponse tarde ou ne vienne pas* (Sarrazin).

• SYN. : **1** *lambiner, lanterner* (fam.), *traînasser* (fam.), *traîner.*

◆ v. tr. ind. [à] (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*ne pas tarder à,* v. 1530, C. Marot — ...*de,* v. 1717, Massillon] ; sens 2, 1669, Boileau [...*l'heure me... tarde de...,* XIIIe s., Tobler-Lommatzsch — écrit *l'eure...* ; impers., 1549, R. Estienne (...*de* ; ...*que,* v. 1175, Chr. de Troyes)]). **1.** Laisser s'écouler un temps plus ou moins long avant de faire quelque chose qui pourrait être fait plus tôt : *Ne tardez jamais à remplir un devoir. Il a trop tardé à donner sa réponse. Pourquoi avez-vous tant tardé à prendre parti ?* || *Ne pas tarder à* ou (class. et littér.) *de* (suivi d'un infinitif), marque que l'action exprimée par l'infinitif qui suit a lieu dans un futur proche : *Le peuple de Dieu ne tarda pas d'imiter les mœurs des Chananéens* (Massillon). *Le jour du départ ne tarda pas d'arriver* (Chateaubriand). *Je ne tardai pas d'aller mieux* (Gide). *Ils ne tardèrent point d'être rattrapés par ma sœur* (Hermant). *Nous ne tarderons pas à le savoir, car il va arriver à Concarneau* (Simenon). || **2.** En parlant d'une chose, sembler long à se produire, à venir : « *Qu'est-ce que tu lis, Juliette, qu'est-ce que tu lis ?... Juliette...* » *La réponse tardait, tardait à venir...* (Colette). *Ce soir-là avait tardé à venir, mais ça y était, il était arrivé* (Duras). || *Le temps* (ou [vx] *l'heure*) *me* (*te, lui,* etc.) *tarde de* (et l'infinitif) ou *que* (et le subjonctif), j'attends (tu attends, il attend, etc.) avec impatience de faire quelque chose, de voir se produire quelque chose : *Le temps me tarde de partir. Le temps lui tarde que tout soit terminé. L'heure nous tardera d'en voir l'expérience* (Corneille). || Impers. *Il me* (*te, lui,* etc.) *tarde de* (et l'infinitif) ou *que* (et le subjonctif), c'est avec impatience que j'attends (tu attends, il attend, etc.) de faire quelque chose, de voir arriver quelqu'un, qu'il se produise quelque chose : *Il me tarde de vous parler de choses sérieuses* (Gide). *Ce n'était pas loin, mais il lui tardait de régler cette sombre histoire* (Triolet).

• REM. Dans la langue classique, *il me tarde que* était suivi d'un *ne* explétif (av. 1549, Marguerite de Navarre) : *Il me tarde que je ne goûte le plaisir de la voir* (Molière).

◆ v. tr. (v. 1155, Wace). *Class.* Faire remettre à plus tard : *Je ne pense pas que de si faibles considérations dussent tarder une si juste entreprise* (Guez de Balzac).

tardif, -ive [tardif, -iv] adj. (bas lat. *tardivus,* tardif, du lat. class. *tardus,* qui tarde ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* dans la loc. *tardif a quelque chose,* « qui tarde à faire cette chose » ; sens 1, v. 1130, *Eneas* [*tardif à,* suivi de l'infin., 1541, Calvin] ; sens 2, 1673, Boileau ; sens 3, v. 1380, *Aalma* ; sens 4, 1541, Calvin ; sens 5, 1538, R. Estienne [« qui vient à maturité... après la pleine saison... », 1560, *Bible Estienne* ; « qui est né tard... », 1636, Monet] ; sens 6, v. 1130, *Eneas* [*latin tardif,* 1964, Robert] ; sens 7, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire* ; sens 8, 1820, Lamartine). **1.** *Class.* Qui prend son temps avant d'agir ; qui est lent dans ce qu'il entreprend, dans ce qu'il fait : *Ô remède trop lent ! ô filles trop tardives* (Rotrou). *Un Turenne qui, plus tardif en apparence, n'en était que plus sûr du succès* (Massillon). *Némésis, la tardive déesse, | Qui frappe le méchant sur son trône endormi* (Chénier). || *Tardif à* (suivi de l'infinitif), qui met trop longtemps avant de : *Ô cœurs pesants et tardifs à croire non ce qui a été promis par les prophètes, mais ce qui a été promis par Jésus-Christ même* (Bossuet). [La justice divine] *n'en est pas moins redoutable | Pour être tardive à punir* (J.-B. Rousseau). || **2.** *Vx* ou *littér.* Qui avance ou fait avancer avec lenteur ; qui rend lent : *Nestor la reconnaît et se hâte, mais d'un pas pesant et tardif, de l'aller recevoir* (Fénelon). *Les vieilles même, au marcher symétrique, | Des ans tardifs ont oublié le poids* (Gresset). *Selon le plus ou moins de paresse du vent, | Les nuages tardifs s'en vont comme en rêvant* (Hugo). || **3.** *Vx.* Qui présente un retard de développement physique, intellectuel : *À la campagne et dans le pauvre peuple, les enfants sont plus tardifs, parce qu'ils sont mal et trop peu nourris ; il leur faut deux ou trois années de plus* (Buffon). || **4.** *Class.* et *fig.* Se dit des facultés intellectuelles qui manquent de vivacité : *Callisthène était lent à concevoir et avait l'esprit tardif* (La Bruyère). || **5.** Se dit des espèces végétales qui arrivent plus lentement que la moyenne à leur plein développement ou qui produisent leurs fruits après l'époque considérée comme normale pour les individus de la même espèce : *Une plante tardive. Bon, disais-je en moi-même, les arbres tardifs sont ceux qui portent les meilleurs fruits* (Molière). || Qui vient à maturité, qui fleurit après la pleine saison ou après le temps normal pour les autres de la même espèce : *Des pêches tardives que l'on cueille en septembre dans les vignes. La fleur tardive éclose aux fentes du rocher* (Lamartine). || Qui est né tard, comparativement à la date des naissances pour la race considérée : *Couvée tardive. Les agneaux tardifs sont plus fragiles.* || **6.** Qui se produit, arrive longtemps après le temps normal, le moment convenable, attendu ou fixé, ou se situe vers la fin d'une période : *Arrivée tardive d'un petit nombre de spectateurs. Des regrets tardifs. Les sermons du Père Bourgoing n'étaient pas le fruit de l'étude lente et tardive* (Bossuet). *Je fixai à cet instant la tardive époque de mon retour à mes devoirs* (Rousseau). *Peut-être l'amour maternel connaît-il parfois de tardives éclosions* (Aymé). || *Latin tardif,* latin de basse époque. || **7.** Qui se situe ou qui a lieu à une heure avancée de la matinée, de la journée ou de la nuit : *Nous nous sommes levés tard et avons pris un petit déjeuner tardif. Rentrer chez soi à une heure tardive quand toute la maisonnée est endormie.* || **8.** Qui s'attarde jusqu'à une heure avancée de la nuit : *Quelques couples tardifs, une main dans la main, | Laissaient sonner deux fois l'heure avancée et sombre* (Lamartine).

• CONTR. : **5** *hâtif* ; **6** *précoce.*

tardiglaciaire [tardiglasjɛr] adj. et n. m. (de *tardi-,* élément tiré de *tard,* et de *glaciaire* ; 1964, Larousse). Se dit de la période précédant immédiatement la fin d'une glaciation, en particulier de la dernière glaciation.

tardigrade [tardigrad] adj. (lat. *tardigradus,* à la démarche lente, de *tardus,* qui tarde, et de *gradi,* marcher, s'avancer ; 1615, Montlyard, comme n. m., au sens de « tortue » ; comme adj., au sens actuel, 1842, Acad.). Se dit d'un animal dont la démarche est naturellement lente.

◆ **tardigrades** n. m. pl. (sens 1, 1803, d'après le *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle,* 1819 ; sens 2, 1764, Ch. Bonnet). **1.** Groupe de mammifères édentés ne comprenant que les paresseux. || **2.** Articulés minuscules des mousses et des lichens, caractérisés par leurs quatre paires de pattes et surtout par leur grand pouvoir de reviviscence en cas de dessiccation grâce à un extrême ralentissement des fonctions vitales.

tardillon, onne [tardijɔ̃, -ɔn] n. (de *tard* ; 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** *Fam.* Petit animal qui naît tardivement. || **2.** *Fam.* Enfant dernier-né, tardivement venu dans une famille : *Les jumelles étaient deux tardillonnes, survenues dans le ménage déjà pourvu de trois enfants* (M. Prévost).

tardivement [tardivmɑ̃] adv. (fin du XIIe s., *Job,* écrit *tardiement* [*tardivement,* début du XIVe s.], au sens 2 ; sens 1, 1546, R. Estienne ; sens 3, 1964, Robert). **1.** *Class.* En se mouvant lentement, d'un pas lent :

Les tortues marchent tardivement et avec lenteur (Furetière, 1690). || **2.** Tard ou relativement tard par rapport au moment normal, convenable ou fixé : *Répondre tardivement à une demande. Se décider tardivement. Bérénice n'avait été que très tardivement à l'école* (Aragon). || **3.** À une heure tardive : *Rentrer tardivement chez soi.*

tardiveté [tardivte] n. f. (de *tardif ;* fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *tardiveteit* [*tardiveté,* 1377, Oresme], au sens 2 ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1690, La Quintinie ; sens 5, 1673, Chapelain). **1.** *Class.* Caractère de ce qui est lent, se meut avec lenteur : *Il est chaud à cause de la tardiveté de son cours* (Descartes). || **2.** *Class.* et *fig.* Manque de vivacité des facultés intellectuelles : *À cause de la tardiveté de mon esprit* (Chapelain). || **3.** Caractère, état de ce qui est tardif, de ce qui a lieu à une époque, un moment tardifs : *La tardiveté de l'ouverture de la chasse mécontente les chasseurs. La tardiveté de votre retour nous a inquiétés.* || **4.** Croissance ou maturation tardive : *La tardiveté des fruits est due à un hiver prolongé.* || **5.** *Class.* Caractère de ce qui arrive plus tard que prévu, de ce qui est en retard : *Afin que vous n'imputiez pas la tardiveté de celle-ci* [une lettre] *à ma négligence* (Chapelain).

• REM. On a dit aussi TARDIVITÉ (1775, Wailly) : *Nous arrivâmes au carrefour d'un bois où quelques rossignols chantaient en tardivité* (Chateaubriand).

tardyon [tardjɔ̃] n. m. (de *tard* et de [*tach*]*yon ;* 1975, Larousse). Nom donné, par opposition à *tachyon,* à toutes les particules qui se déplacent à des vitesses inférieures à celle de la lumière dans le vide.

tare [tar] n. f. (ar. *tarh,* déduction, de *taraha,* rejeter, écarter ; début du XIVe s., au sens de « déchet survenu dans le poids ou la qualité d'une marchandise » ; sens I, 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens I, 2, 1876, Larousse [*faire la tare,* 1964, Robert] ; sens I, 3, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens II, 1, v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans ;* sens II, 2 et 6, 1690, Furetière ; sens II, 3, 1572, Amyot ; sens II, 4, 1611, Cotgrave ; sens II, 5, 1936, R. Martin du Gard).

I. 1. Poids propre de l'emballage, du contenant d'une marchandise pesé en même temps que celle-ci : *Si du poids brut on déduit la tare, on a le poids net.* || **2.** Poids non marqué avec lequel on équilibre le récipient, l'emballage de la marchandise qu'on pèse et dont on veut ne pas tenir compte dans le poids total : *On emploie souvent la grenaille de plomb pour servir de tare.* || *Faire la tare,* poser dans un des plateaux de la balance de quoi équilibrer un corps pesant placé dans l'autre plateau ; *spécialem.,* équilibrer ainsi l'emballage ou le contenant de la marchandise que l'on veut peser. || **3.** Réduction du prix accordée au titre de l'emballage. || **4.** Poids des déchets pour 100 kg de betteraves, lors de leur livraison à la sucrerie.

II. 1. *Class.* Défectuosité que présente une chose, avarie qu'elle a subie : *Les conduites souterraines | Passent par un plomb si gâté | Que, toujours ayant quelque tare, | Au même temps qu'on les répare, | L'eau s'enfuit d'un autre côté* (Malherbe). *Comme il n'y a point de si beau corail qui n'ait sa tare, de si parfait diamant qui n'ait sa paille* (La Mothe Le Vayer). || **2.** Perte de valeur que subit une marchandise par suite d'une avarie dans la qualité, d'une diminution dans le poids. || **3.** Défectuosité physique ou morale invétérée, congénitale ou acquise, qui affecte un être humain ou un animal domestique : *Les chiots de cette portée ont été reconnus sans tare et seront confirmés dans leur pedigree. Il* [Christophe] *avait reçu des siens une solide charpente, une chair saine et sans tares* (Rolland). *Un petit visage raisonnable et passionné, un visage équilibré, sans tare, sans race* (Sartre). || **4.** Chez le cheval, défectuosité acquise, consécutive au travail, qui déforme une région et diminue la valeur du sujet. || **5.** *Fig.* Vice inhérent à un organisme, un système et qui tient à son origine, découle de sa conception, résulte de son évolution : *Les tares de la société moderne. Les tares d'une institution, d'un régime. Mais plus j'avais approché de tares sociales et plus j'avais besoin de pureté* (L. Daudet). || **6.** *Class.* Ce qui porte atteinte au crédit, à la réputation de quelqu'un ; ce qui constitue un sujet de réprobation : *Il est surprenant que, avec cette tare* [son livre à l'index], *il ait été confesseur du roi* (Saint-Simon).

• SYN. : **II, 3** *maladie, malformation ;* **5** *flétrissure, souillure, tache, vice.*

1. taré, e [tare] adj. (de *tare ;* v. 1500, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1559, Amyot [substantiv., début du XXe s.] ; sens 2, 1545, J. Bouchet [pour un arbre, 1876, Larousse] ; sens 3, 1559, Amyot). **1.** Qui est affecté d'une tare physique, congénitale ou acquise : *Un cheval taré perd de sa valeur marchande. C'est un pauvre homme taré, dégénéré.* || *Substantiv.* Individu affecté d'une tare physique : *Les incurables, les infirmes, les tarés* (Bernanos). || **2.** Qui est gâté par une défectuosité : *Prenez garde que les pêches tarées ne gâtent les autres.* || Se dit d'un arbre atteint de défauts qui le rendent impropre à un usage industriel. || **3.** *Fig.* Se dit d'un individu corrompu moralement, dont la conduite immorale, les actes malhonnêtes ont entaché la réputation : *Un politicien taré. Je pense que quelque tare originelle atteint ensemble toute l'humanité, de sorte que même les meilleurs sont tarés, voués au mal, à la perdition* (Gide).

• SYN. : **2** *avarié, pourri ;* **3** *dépravé.*

2. taré, e [tare] adj. (de l'anc. n. f. *tare,* grille qui couvre un casque, en héraldique [attesté seulement en 1771, Trévoux], tiré de *tarot* [par analogie d'aspect] ; 1690, Furetière [art. *tarer*]). En termes de blason, se dit de la position du heaume ou du timbre d'un écu : *Casque taré de front.*

tarente [tarɑ̃t] n. f. (emploi comme n. commun de *Tarente,* n. d'une ville de l'Italie du Sud [qui est le lieu d'origine de l'animal], ital. *Tarento,* lat. *Tarentum,* gr. *Taras, Tarantos ;* v. 1130, *Eneas,* au sens de « tarentule » ; sens actuel, 1732, Trévoux [art. *tarentule*]). Nom usuel du *gecko* dans le midi de la France.

tarentelle [tarɑ̃tɛl] n. f. (ital. *tarentella,* danse originaire de Tarente, de *Tarento,* Tarente [v. l'art. précéd.] ; 1807, Mme de Staël, au sens 1 [*danse de la tarentule,* même sens, 1787, Compan] ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Danse populaire de l'Italie du Sud, au rythme vif et joyeux, qui se dansait accompagnée du tambour ou des castagnettes, parfois de chants. || **2.** Air sur lequel on la danse : *Chantant la tarentelle au ciel napolitain* (Musset).

tarentin, e [tarɑ̃tɛ̃, -in] adj. (lat. *Tarentinus,* même sens, de *Tarentum,* Tarente [v. TARENTE] ; av. 1794, A. Chénier). Qui est relatif ou appartient à Tarente ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

tarentisme [tarɑ̃tism] n. m. (de *tarente* [v. ce mot], au sens anc. de « tarentule » ; 1741, Col de Vilars). Affection nerveuse, analogue à la chorée, que l'on attribuait jadis, à tort, à la piqûre de la tarentule. (Syn. TARENTULISME.)

tarentule [tarɑ̃tyl] n. f. (ital. *tarentola,* même sens, de *Tarento,* Tarente [v. TARENTE], cet animal étant très commun dans la région de Tarente ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *tarantule ; tarentule,* v. 1560, Paré [*être piqué de la tarentule,* au fig., 1876, Larousse — *...mordu...,* av. 1778, Voltaire]). Nom usuel d'une grosse araignée du genre *lycose,* répandue dans l'Europe méridionale, et dont la piqûre est douloureuse. || Fig. *Être piqué, mordu de la tarentule,* être en proie à une vive excitation, faire montre d'un véritable engouement pour quelque chose : *Tous les premiers historiens des croisades semblent mordus des mêmes tarentules que les croisés* (Voltaire).

tarentulisme [tarɑ̃tylism] n. m. (de *tarentule ;* 1845, Bescherelle). Syn. de TARENTISME.

tarer [tare] v. tr. (de *tare* [v. aussi TARÉ 1] ; 1623, Naudé, au sens II, 2 ; sens I, 1, 1723, Savary des Bruslons ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1798, Acad.).

I. 1. Faire la tare du contenant, de l'emballage destiné à contenir ou à envelopper une marchandise. || **2.** Équilibrer un corps pesant placé dans un plateau d'une balance, à l'aide d'une tare.

II. 1. Gâter une marchandise en lui causant de la tare : *L'humidité a taré ces fruits.* || **2.** *Fig.* Marquer d'une tare morale : *Tarer la réputation de quelqu'un.*

• SYN. : **II, 1** *altérer, avarier ;* **2** *entacher, flétrir, salir, souiller, tacher, ternir.*

taret [tarɛ] n. m. (de *tarière,* par substitution de suff. ; 1756, Bloch-Wartburg, puis 1764, Valmont de Bomare). Mollusque marin au corps vermiforme, à coquille bivalve très réduite, qui creuse des galeries dans les bois immergés : *Les pilotis invisiblement minés par le ver qu'on appelle taret* (Michelet). *« C'est le ver..., c'est le ver », disait Boskovitch, la loupe sur l'œil ; et il montrait* [...] *une perforation semblable à celle du taret dans le bois* (Daudet).

targe [tarʒ] n. f. (francique *targa, bouclier ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1451, Du Cange). **1.** Petit bouclier en usage au Moyen Âge : *La targe désigne d'une façon générale tous les petits écus et les boucliers de forme irrégulière.* || **2.** Monnaie des ducs de Bretagne qui portait au revers l'image d'un bouclier : *On mit un bassin d'étain à la porte de l'église, mais à peine s'il y tomba quelques targes* (Hugo).

targette [tarʒɛt] n. f. (dimin. de *targe ;* 1301, Bloch-Wartburg, comme n. d'un ornement ; 1322, *BEC* [1875, p. 237], au sens de « petit bouclier » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Petit verrou rudimentaire monté sur une plaque, composé d'un pêne commandé par un bouton et dont l'extrémité vient s'engager dans une gâche pour fermer de l'intérieur une porte, une fenêtre.

targeur [tarʒœr] n. m. (de *targe ;* 1812, Mozin). Poisson osseux, ayant les yeux très rapprochés l'un de l'autre et sur le côté gauche, de la famille des pleuronectidés, appelé encore *grosse plie* ou *sole de rocher.*

targuer (se) [sətarge] v. pr. (de *targe ;* v. 1210, Godefroy, écrit *soi targer,* au sens de « se protéger, se couvrir d'un bouclier » ; v. 1360, Froissart, dans la loc. *se targer de quelqu'un,* « se mettre sous son autorité » ; v. 1536, M. Du Bellay, dans la loc. *se targuer contre quelque chose,* « s'en protéger » ; sens actuel, 1666, Molière [absol., 1603, La Curne]). *Se targuer de quelque chose,* s'en glorifier avec ostentation, avec arrogance pour s'imposer aux yeux des autres : *Pas un fou qui ne se targue d'être incompris* (Martin du Gard). *J'ai connu tant de jeunes gens qui se targuaient de sincérité* (Gide). *Se targuer d'un brusque détachement des biens de ce monde* (Mauriac). || *Absol.* Se faire valoir avec ostentation : *Nous sommes simplement ce que nous sommes ; nous nous donnons pour tels, sans nous targuer, mais sans nous désoler non plus* (Gide).

• SYN. : *s'enorgueillir, se piquer, se prévaloir, se vanter.*

targui, e adj. et n. V. TOUAREG.

targum [targɔm] n. m. (mot chaldéen signif. « interprétation, traduction » ; 1740, Trévoux). Traduction ou paraphrase chaldéenne de l'Ancien Testament à l'usage des Juifs qui, au retour de l'exil, ne parlaient plus l'hébreu.

• Pl. *des* TARGUMS ou *des* TARGUMIN.

targumique [targymik] adj. (de *targum ;* 1872, Littré). Qui appartient aux targums.

targumiste [targymist] n. m. (de *targum ;* 1872, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Traducteur de la Bible en langue chaldéenne. || **2.** Classe d'écrivains hébraïques paraphrastes de la Bible.

taricheute [tarikøt] n. m. (gr. *tarikheutês,* qui sale, qui embaume, de *tarikheuein,* saler [pour conserver], embaumer, dér. de *tarikhos,* salaison, corps embaumé ; 21 août 1877, *Journ. officiel,* p. 5923). Nom donné par les Grecs à la classe spéciale d'embaumeurs égyptiens chargés d'extraire les viscères, de faire macérer les cadavres dans des bains de natron, de les recouvrir d'un enduit protecteur avant de les revêtir de linceuls maintenus par des bandelettes.

• REM. On trouve aussi la graphie TARISCHEUTE (1858, Th. Gautier) : *Il pelotonnait sur elle-même la bandelette, comme eût pu le faire un des plus habiles tarischeutes de la ville funèbre* (Gautier).

taride [tarid] n. f. (anc. provenç. *tarida,* même sens, ar. *tarīda,* même sens ; milieu du XIII^e s., Ph. de Novare). Nom de divers bâtiments de mer, dans l'Antiquité et au Moyen Âge, qu'on croit avoir été des navires légers et rapides.

tarier [tarje] n. m. (du radical expressif *tar-,* qui évoque un bruit fort et prolongé [l'oiseau ayant un cri de ce genre] ; 1555, Belon). Petit passereau brun et roux, varié de noir et de blanc, voisin du traquet.

tarière [tarjɛr] n. f. (bas lat. *taratrum,* foret, perçoir, vrille, mot d'origine gauloise ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *tariedre* [*tariere,* v. 1212, Anger], au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, 1835, Acad.). **1.** Outil de charpentier, de charron, formé d'une tige d'acier en forme de foret, emmanchée dans une tige de bois perpendiculaire, et servant à creuser des trous dans le bois. || **2.** Instrument servant à faire des forages dans le sol. || **3.** Organe allongé, situé à l'extrémité de l'abdomen des femelles de certains insectes et leur permettant de déposer leurs œufs dans le sol, les végétaux ou sous la peau d'autres animaux.

• SYN. : **3** *oviscapte.*

tarif [tarif] n. m. (ital. *tariffa,* tarif, ar. *taàrīfa,* publication, avis, notification ; 1572, Bloch-Wartburg, écrit *tariffe,* comme n. f. [*tarif,* comme n. m. — d'après les nombreux mots masc. en *-if* —, 1641, *ZRP,* LXXX, 459], au sens 1 [« tableau des émoluments des officiers publics... », 1872, Littré ; *tarif monôme, binôme, forfaitaire, horaire, saisonnier, mixte, tarif de responsabilité,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1883, Loti ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Tableau indiquant le montant des droits à payer pour certaines opérations, le prix des produits ou des marchandises appartenant à un domaine d'activité, la rémunération due pour la prestation de tel ou tel service, etc. : *Tarif douanier. Tarif postal. Tarif du transport des marchandises par voie ferrée. Engager un employé au tarif syndical.* || *Spécialem.* Tableau des émoluments que des officiers publics ou ministériels sont admis à réclamer pour les divers actes de leurs fonctions : *Tarif des huissiers.* || *Tarif monôme, binôme,* tarif comportant la perception d'un, de deux éléments tarifaires. || *Tarif forfaitaire,* tarif ne comportant qu'une redevance forfaitaire. || *Tarif horaire* ou *saisonnier,* tarif comportant des prix variables avec le moment de la fourniture (heure, jour, saison). || *Tarif mixte,* tarif établi pour plusieurs usages, à l'exclusion de certains autres. || *Tarif de responsabilité,* montant des honoraires des médecins ou autres praticiens et taux du prix de journée d'hospitalisation qui servent de base au calcul des prestations des assurances maladie et maternité versées par la Sécurité sociale. || **2.** *Par extens.* Montant du prix de certains services (spectacles, transports, etc.) ou travaux : *Un billet de théâtre à tarif réduit. Être obligé de payer le tarif.* || **3.** *Fam.* Barème selon lequel certaines choses sont évaluées, en particulier les punitions et les peines : *Vous connaissez le tarif ? Deux jours de consigne.* || **4.** *Spécialem.* et *vx.* Système d'évaluation suivant lequel une personne juge choses et gens : *Si vous voulez savoir mon tarif, je trouve qu'un philosophe vaut mieux qu'un roi, un roi qu'un ministre, un ministre qu'un intendant, un intendant qu'un conseiller* (d'Alembert).

tarifaire [tarifɛr] adj. (de *tarif ;* 1919, *Larousse mensuel,* IV, 764). Qui se rapporte à un tarif : *Réforme tarifaire, Publier de nouvelles dispositions tarifaires.*

tarifer [tarife] v. tr. (de *tarif ;* 1733, *le Français moderne* [1971, p. 157], au sens 1 ; sens 2, 1872, V. Hugo). **1.** Soumettre à un tarif ; établir selon une échelle de valeurs déterminée le montant de certains droits, le prix d'une marchandise, la rémunération d'un service : *Tarifer les transports.* || **2.** *Littér.* Évaluer à prix d'argent (surtout au part. passé) : *Si vous interrogez les hommes, ils vous diront tous qu'ils méprisent les caresses tarifées* (Alain).

tarification [tarifikasjɔ̃] n. f. (de *tarifer ;* 1847, Bescherelle). Action de tarifer ; résultat de cette action : *Une nouvelle tarification des communications téléphoniques.*

1. tarin [tarɛ̃] n. m. (du radical expressif *tar-*, qui évoque un bruit fort et prolongé ; v. 1330, *Baudoin de Sebourg,* écrit *tairin ; tarin,* v. 1354, *Modus*). Petit passereau de la famille des fringillidés, à plumage jaune verdâtre rayé de noir, à bec conique et pointu, vivant surtout dans le nord de l'Europe : *Le tarin des aulnes est une espèce commune en France en hiver.*

2. tarin [tarɛ̃] n. m. (origine incertaine, peut-être de *tarin* 1, par comparaison du nez avec le bec de l'oiseau ; 1904, Esnault). *Pop.* Nez.

tarir [tarir] v. tr. (francique **tharrjan,* sécher ; XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame,* au sens de « faire disparaître [un mal] » ; sens 1, 1549, R. Estienne [*tarir les pleurs,* début du XVIIe s., Malherbe — *...les larmes,* 1731, Marivaux ; *tarir ses larmes,* 1636, Corneille ; *tarir... les larmes de quelqu'un,* au fig., 1645, Corneille — par extens., 1690, Furetière] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1660, Corneille). **1.** Mettre à sec une réserve d'eau, d'un liquide : *Tarir une source. Tarir un puits par une consommation exagérée. La sécheresse a tari les mares, fait baisser les cours d'eau. Et la source est tarie où buvaient les troupeaux* (Leconte de Lisle). || Littér. *Tarir les pleurs, les larmes,* les épuiser, en faire cesser le cours : *À force de pleurer on tarit les larmes* (Marivaux). || Littér. *Tarir ses larmes,* cesser de pleurer. || Fig. et littér. *Tarir les pleurs, les larmes de quelqu'un,* faire cesser son chagrin, le consoler : *Mes soins avec le temps pourront tarir ses larmes* (Corneille) ; et par extens. : *Et l'extase a tari la source de mes pleurs* (Banville). || **2.** Spécialem. *Tarir une femelle,* arrêter la sécrétion laitière de sa mamelle : *Tarir une vache.* || **3.** *Fig.* Épuiser ce qui constitue une réserve ou ce qui donne naissance à quelque chose : *Des dépenses inconsidérées ont tari ses ressources. Son imagination est tarie. La sève était déjà tarie chez ses petits-fils ; la vie de richesse mal vécue avait consumé l'amas lointain des forces ancestrales* (Zola). *La foi qui crée* [est] *tarie en moi* (Proust).

● SYN. : **1** *assécher, dessécher, épuiser ;* **3** *anéantir, consumer, dissiper, engloutir, éteindre, ruiner.*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [en parlant des larmes, 1642, Corneille] ; sens 2, XIIIe s., Rutebeuf [*la conversation tarit,* 1761, J.-J. Rousseau — *l'entretien...,* v. 1770, J.-J. Rousseau ; *ne pas tarir de,* 1890, Zola — *...en,* 1880, Zola ; *ne pas tarir sur,* 1694, Acad. ; *ne pas tarir à,* 1876, Larousse]). **1.** Être mis à sec, cesser de couler : *Ne sais-tu pas que mon armée ne pouvait en un repas se désaltérer sans faire tarir les rivières ?* (Fénelon). *Le fleuve est pareil à ma peine | Il s'écoule et ne tarit pas* (Apollinaire). || *Spécialem.* S'arrêter de couler, en parlant des larmes : *Ses larmes ont tari.* || **2.** *Fig.* S'affaiblir, disparaître peu à peu : *J'ai vu l'amour s'éteindre et l'amitié tarir* (Vigny). || *La conversation* ou (vx) *l'entretien tarit,* on ne trouve plus rien à se dire : *Ce n'était pas que l'entretien tarît entre nous, et qu'elle parût s'ennuyer dans nos promenades* (Rousseau). || *Ne pas tarir de* ou *en,* ne pas cesser de dire, d'énoncer tel ou tel genre de propos (avec un nom de personne pour sujet) : *Le bâtonnier et ses amis ne tarissaient pas de sarcasmes au sujet d'une vieille dame riche et titrée* (Proust). *Ils ne tarissaient pas d'admiration pour le comportement de Mgr le duc de Berry* (Aragon). *Vandeuvres et le capitaine Hugon* [...] *ne tarissaient pas en plaisanteries* (Zola). || *Ne pas tarir sur,* ne pas cesser de parler de : *Sur cette question, il ne tarit pas. Ces messieurs du Jockey ne tarissent pas sur une jeune débutante, Regina Badet, adorable dans « la Zingara »* (Mauriac). || Littér. *Ne pas tarir à* (suivi de l'infinitif), ne pas cesser de : *Je ne me lasse pas de la relire* [la pièce « le Malade imaginaire »] *et ne tarirais pas à la louer* (Gide).

● SYN. : **1** *s'assécher, s'épuiser ;* **2** *se dissiper, s'effacer, s'envoler, s'estomper.*

◆ **se tarir** v. pr. (sens 1, av. 1559, J. Du Bellay [aussi « devenir de moins en moins abondant, en parlant d'un liquide »] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Avoir de moins en moins d'eau : *Un puits qui se tarit.* || *Par extens.* Devenir de moins en moins abondant, en parlant d'un liquide : *Elle a un enfant et ne peut pas le nourrir ; son lait s'est tari* (Balzac). || **2.** *Fig.* et *littér.* S'épuiser, disparaître progressivement, en parlant de quelque chose ou de sa cause : *Et voici que vous, Sire* [...], *sur cet amour vous venez jeter l'anathème. Alors qu'il me semblait parfois que, si les hommes savaient combien j'aime mon enfant, peut-être cela suffirait-il pour que la haine se tarît à jamais dans leur cœur* (Montherlant). *Sa grande bonté d'autrefois s'était tarie comme une source* (Yourcenar).

tarissable [tarisabl] adj. (de *tarir ;* v. 1536, M. Du Bellay, écrit *terrissable,* puis 1718, Acad., écrit *tarissable*). Qui peut se tarir (au pr. et au fig.).

● CONTR. : *intarissable.*

tarissant, e [tarisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tarir ;* v. 1770, J.-J. Rousseau, au sens 2 ; sens 1, 1842, Acad.). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui est près de tarir : *Une source tarissante.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui s'affaiblit, dont l'abondance diminue : *Seul et délaissé, je sentais venir le froid des premières glaces et mon imagination tarissante ne peuplait plus ma solitude d'êtres formés selon mon cœur* (Rousseau).

tarissement [tarismɑ̃] n. m. (de *tarir ;* XVIe s., Huguet, au sens 1 [en hydrologie, 1615, Yves d'Évreux] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, av. 1870, A. Dumas père). **1.** Le fait de tarir ; état de ce qui est tari : *Le tarissement d'un puits, d'un gisement pétrolifère.* || *Spécialem.* En hydrologie, état d'une source, d'un cours d'eau, d'un lac qui cesse d'avoir de l'eau. || **2.** Arrêt de la sécrétion laitière chez les femelles de mammifères : *Le tarissement des vaches à la fin de la gestation leur permet de reconstituer leurs réserves minérales.* || **3.** *Fig.* Diminution progressive de quelque chose jusqu'à épuisement complet : *C'était le tarissement de ses ressources qui rendait tante Angélique plus acariâtre que jamais* (Dumas père).

● SYN. : **1** *épuisement.*

tarlatane [tarlatan] n. f. (portug. des Indes orientales *tarlatana,* tarlatane, altér. du portug. *tiritana,* tiretaine, empr. du franç. *tiretaine* [v. ce mot] ; 1701, Havard [III, 557], écrit *tarnadane* [*tarnantane,* 1723, Savary des Bruslons ; *tarlatane,* 1752, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Mousseline de coton très peu serrée et très apprêtée, servant surtout à faire des patrons : *Je lui ai vu, je le reconnais, de bien jolies tarlatanes, de charmantes écharpes de gaze* (Proust). || **2.** Gaze apprêtée avec de l'amidon, utilisée pour certains bandages et pour la confection de plâtres : *Au lieu d'une bande de tarlatane, la bonne demoiselle disposa, autour de la cuisse de Ponceau, une merveilleuse bande de flanelle souple qu'elle attacha d'une épingle dorée* (Duhamel).

tarmacadam [tarmakadam] n. m. (mot angl. de même sens [fin du XIXe s.], de *tar,* goudron, et de *macadam,* macadam [v. MACADAM] ; 1907, Larousse). Matériau destiné au revêtement des chaussées et constitué de pierres concassées enrobées dans une émulsion de goudron.

tarmacadamisage [tarmakadamizaʒ] n. m. (de *tarmacadamiser ;* 1907, Larousse). Action de tarmacadamiser une chaussée.

tarmacadamiser [tarmakadamize] v. tr. (de *tarmacadam ;* 1907, Larousse). Revêtir, charger une voie en tarmacadam.

taro [taro] n. m. (mot polynésien de même sens ; 1858, Legoarant). Nom donné aux plantes à tubercules comestibles de la famille des aracées, cultivées dans les régions tropicales.

tarot [taro] n. m. (ital. *tarocco,* même sens, de *tara,* tare, ar. *tarh,* déduction ; 1534, Rabelais, écrit *tarau,* au sens de « chacune des cartes du jeu de tarots » ; écrit *tarot,* au sens 2, 1604, Gauchet ; sens 1, 1694, Acad. [*jeu de tarots — le tarot...,* 1904, Larousse ; *tarot de Marseille, tarot nouveau* ou *de Besançon,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** *Jeu de tarots,* ou, ellipt., *le tarot, un tarot,* jeu de soixante-dix-huit cartes, plus longues que les cartes ordinaires et marquées de figures différentes,

qui remonte au XIVe s. et dont il existe diverses variétés. || *Tarot de Marseille,* tarot considéré comme le plus ancien, comprenant, outre les quatre séries de treize cartes d'un jeu complet, une figure supplémentaire dans chaque couleur, le cavalier, et vingt-deux figures originales, appelées *atouts* pour le jeu et *arcanes majeurs* en divination. || *Tarot nouveau* ou *de Besançon,* jeu de soixante-dix-huit cartes créé à l'imitation du tarot de Marseille, autrefois très répandu en Franche-Comté. || **2.** Jeu qu'on joue avec ces cartes : *Jouer aux tarots* ou *au tarot. Faire un tarot.* || **3.** Dessin, exécuté en taille-douce ou en offset, du verso des cartes, opposé au par-devant.

taroté, e [tarɔte] adj. (de *tarot ;* 1642, Oudin, écrit *tarotté ; taroté,* 1694, Acad.). *Cartes tarotées,* cartes dont le dos, ou revers, est orné de grisailles en compartiments, comme les tarots.

tarpan [tarpɑ̃] n. m. (mot kirghize de même sens ; v. 1776, Buffon). Race de chevaux domestiques retournés à l'état sauvage dans l'Asie occidentale.

tarpon [tarpɔ̃] n. m. (mot angl. de même sens [fin du XVIIe s.], d'origine inconnue ; 1923, Larousse). Poisson des régions chaudes de l'Atlantique (Floride), qui fréquente l'embouchure des rivières américaines et peut atteindre 2 m de long.

tarsal, e, aux [tarsal, -o] adj. (de *tarse ;* 1842, Acad.). En zoologie, qui se rapporte au tarse : *Article tarsal. Épine tarsale.*

tarsalgie [tarsalʒi] n. f. (de *tars[e]* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance, douleur ; 1872, Littré). Douleur dont le tarse est le siège.

tarse [tars] n. m. (gr. *tarsos,* claie pour égoutter les fromages, rangée de doigts au bout du pied, le pied lui-même, serres d'un aigle, rangée de cils, paupière ; v. 1363, Chauliac, écrit *talse* [*tarsen,* 1538, Canappe ; *tarse,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse [« troisième article du pied des oiseaux », 1812, Mozin] ; sens 3, 1762, Brunot). **1.** Massif osseux occupant la région postérieure du pied de l'homme, composé de sept os, dits *os tarsiens : l'astragale et le calcanéum, le cuboïde, le scaphoïde et les trois cunéiformes.* || **2.** Région qui, dans le squelette des vertébrés, est comprise entre l'extrémité du tibia et les métatarsiens. || **3.** Dernière partie de la patte des insectes, formée de deux à cinq petits articles.

◆ adj. et n. m. (v. 1560, Paré [comme n. m. ; comme adj., 1845, Bescherelle]). *Cartilage tarse,* ou *tarse* n. m., lame fibreuse maintenant tendue la paupière.

tarsectomie [tarsɛktɔmi] n. f. (de *tars[e]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1888, Larousse). Ablation chirurgicale, totale ou partielle, des os du tarse, pratiquée notamment dans le traitement de certains pieds bots.

tarsien, enne [tarsjɛ̃, -ɛn] adj. (de *tarse ;* 1800 [germinal an VIII], *Bulletin des sciences* [98], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** *Os tarsiens,* les sept os qui, chez l'homme, forment le tarse (v. ce mot). || **2.** Qui concerne le tarse : *Douleur tarsienne.*

tarsiens [tarsjɛ̃] n. m. pl. (de *tars[ier]* ; 1792, *Encycl. méthodique*). Sous-ordre de mammifères primates, nombreux à l'ère tertiaire, représentés de nos jours par le tarsier.

tarsier [tarsje] n. m. (de *tarse ;* 1765, Buffon). Mammifère du sous-ordre des tarsiens, de la taille d'un rat, à longues pattes postérieures, à tête ronde, aux énormes yeux ronds, à longue queue, vivant en Malaisie.

tarsite [tarsit] n. f. (dér. savant du gr. *tarsos,* paupière [v. TARSE] ; 1923, Larousse). Inflammation des paupières.

tarso- [tarso], premier élément, tiré de *tarse,* et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

tarso-métatarsien, enne [tarsometatarsjɛ̃, -ɛn] adj. (de *tarso-* et de *métatarsien ;* 1872, Littré [aussi *articulation tarsométatarsienne*]). Qui se rapporte au tarse et au métatarse. || *Articulation tarso-métatarsienne,* ou *articulation de Lisfranc,* celle qui réunit les os de la partie antérieure du tarse, cunéiformes et cuboïde, avec les cinq métatarsiens.

tarsoplastie [tarsoplasti] n. f. (de *tarso-* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* modelé, dér. de *plassein* ou *plattein,* façonner ; 1964, Larousse). Opération destinée à corriger une déviation du pied (pied bot) par la résection et le remplacement d'une partie des os du tarse.

tarsoptôse [tarsoptoz] n. f. (de *tarso-* et de *ptôse ;* 1923, Larousse). Affaissement de la voûte plantaire (pied plat).

tarsorraphie ou **tarsorrhaphie** [tarsorafi] n. f. (de *tarso-* et de *-rr[h]aphie,* du gr. *rhaphê,* couture, suture ; 1872, Littré). Suture des cartilages tarses des paupières.

tarsotomie [tarsotɔmi] n. f. (de *tarso-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Résection chirurgicale d'une partie de la face antérieure du cartilage tarse pour remédier à l'entropion. || **2.** Section chirurgicale pratiquée dans l'articulation du tarse, sans résection osseuse.

tartaire n. m. V. TARTARE.

1. tartan [tartɑ̃] n. m. (angl. *tartan,* étoffe de laine [et aussi de soie ou de coton] à carreaux de diverses couleurs [début du XVIe s.], probablem. empr. du franç. *tiretaine* [v. ce mot] ; 1792, Chantreau [21], au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac [« vêtement aux couleurs du clan », av. 1889, Barbey d'Aurevilly] ; sens 3, 1812, Mozin). **1.** Étoffe de laine cardée, à larges carreaux de diverses couleurs, fabriquée en Écosse : *Une vieille femme enveloppée d'étoffe dite tartan* (Balzac). || **2.** Couleur et disposition des motifs de cette étoffe propres à chaque clan écossais. || *Par extens.* Vêtement aux couleurs du clan : *Il resta encore dans les Highlands plusieurs partisans en kilt et en tartan qui continuèrent le coup de feu* (Barbey d'Aurevilly). || **3.** Plaid, vêtement, châle de cette étoffe ou d'une étoffe à motifs écossais : *C'était la mère Fétu* [...], *avec un bonnet blanc, une robe neuve et un tartan croisé sur la poitrine* (Zola). *Elle étale sur ses genoux pointus* [d'un malade] *un petit tartan écossais* (Gide).

2. Tartan [tartɑ̃] n. m. (n. déposé ; v. 1968 [le Tartan étant déjà employé lors des jeux Olympiques de Mexico, en 1968]). Agglomérat d'amiante, de matières plastiques et de caoutchouc, utilisé pour le revêtement des pistes d'athlétisme.

tartane [tartan] n. f. (provenç. *tartano,* mêmes sens, emploi métaphorique de l'anc. provenç. *tartana,* buse — XIIIe s. — [du radical expressif *tar-,* v. TARIN 1], plusieurs noms d'oiseaux servant à désigner des types de bateaux ; 1622, Bloch-Wartburg, puis 1632, Peiresc, au sens 1 ; sens 2, 1769, Duhamel du Monceau). **1.** Petit bâtiment de la Méditerranée, portant un grand mât avec voile sur antenne et un beaupré, utilisé pour la pêche ou le transport : *Nous passons au milieu des frêles tartanes qui seules trouvent assez de fond pour s'abriter dans le port* (Nerval). || **2.** Filet employé sur les côtes méditerranéennes, analogue au gangui, mais dont la manœuvre ne nécessite qu'un seul bateau.

tartanelle [tartanɛl] n. f. (de *tartan* 1 ; 1876, Larousse). Étoffe de laine à carreaux de différentes couleurs.

tartare [tartar] adj. (lat. médiév. *Tartarus,* Tartare, ar. *Tatar,* même sens, mot d'origine turco-mongole ; XIIIe s., Rutebeuf, écrit *tartaire* [*tartare,* 1756, Voltaire], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré [*sauce tartare — sauce à la tartare,* 1825, *ZRP,* XXVI, 332]). **1.** Qui appartient, se rapporte aux Tartares ou Tatars, nom sous lequel on désigne les populations d'origine turque et mongole qui envahirent l'Occident à partir du XIIe s. : *Les hordes tartares. Les invasions tartares.* || **2.** *Sauce tartare* (ou, anc., *à la tartare*), sorte de mayonnaise relevée avec de la moutarde, des épices, des échalotes et des herbes (cerfeuil, estragon) hachées, et que l'on sert en accompagnement des viandes de boucherie et de certains poissons. || *Steak tartare,* V. STEAK.

◆ **À la tartare** loc. adj. et adv. (1825, *ZRP*, XXVI, 332). Se dit d'une manière de servir certains mets, panés et grillés, avec une sauce tartare : *Poulet, anguille à la tartare.*

◆ n. m. (sens 1, 1743, Trévoux ; sens 2, 1828, P. A. Lebrun ; sens 3, début du XIVe s. [*tartaire*, v. 1280, Godefroy]). **1.** *Vx.* Valet militaire de la maison du roi : *Son tartare vint me dire qu'il m'attendait à onze heures* (Diderot). ‖ **2.** Nom donné autref. aux courriers officiels, à Istanbul. ‖ **3.** Au Moyen Âge, riche étoffe de soie, employée pour les tentures et la garniture des lits. (On disait également TARTAIRE.)

● REM. V. aussi TATAR, E.

tartaréen, enne [tartareɛ̃, -ɛn] adj. (de *Tartare* [v. 1695, Fénelon], lat. *Tartarus*, les Enfers, gr. *Tartaros*, séjour souterrain au fond des Enfers [v. ci-après] ; 1842, Acad.). Qui se rapporte au Tartare, lieu souterrain que les anciens Grecs situaient au fond des Enfers, où Zeus précipitait ceux qui l'avaient offensé et où les coupables expiaient leurs fautes après la mort : *Les supplices tartaréens.*

tartaret [tartarɛ] n. m. (de *tartare*, ce faucon étant originaire de Tartarie ; v. 1465, écrit *tartarot*, et 1561, écrit *tartaret*, d'après le *FEW*, XIX, 186 *a*). *Vx* ou *littér.* Espèce de faucon : *Quand il avait le faucon au poing ou quand il suivait le tartaret du regard* (Hugo).

1. tartarin [tartarɛ̃] n. m. (de *tartare*, ce singe habitant la Tartarie ; 1768, Valmont de Bomare). Nom usuel d'un singe cynocéphale.

2. tartarin [tartarɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Tartarin*, n. du héros fanfaron de trois ouvrages d'Alphonse Daudet ; 1938, Bernanos). *Littér.* Vantard, fanfaron.

tartarinade [tartarinad] n. f. (du n. de *Tartarin* [v. l'art. précéd.] ; av. 1928, d'après Robert, 1964). *Fam.* et *vx.* Vantardise.

1. tarte [tart] n. f. (var. de *tourte*, peut-être sous l'influence de *tartre* [la croûte de la tarte ayant été comparée à un dépôt de tartre] ; début du XIIIe s., Colin Muset, au sens 1 [*tarte à la crème*, au fig., 1876, Larousse ; *de la tarte*, au fig., 1950, Esnault ; *ce n'est pas de la tarte*, au fig., 1953, A. Simonin, p. 136] ; sens 2, 1895 [d'après Robert, 1964], puis 1920, Sainéan). **1.** Pâtisserie faite d'une abaisse de pâte placée dans un cercle à flan et dont on relève les bords, garnie de fruits, de confiture, de crème, etc., et cuite au four : *Tarte aux pommes.* ‖ Fig. et fam. *Tarte à la crème*, chose, moyen, formule, réponse sans originalité, qui se présente en premier à l'esprit. ‖ Fig. et pop. *De la tarte*, se dit d'une chose très agréable, d'une opération aisée et profitable. ‖ Fig. et pop. *Ce n'est pas de la tarte*, c'est une chose particulièrement difficile, ardue, fatigante. ‖ **2.** *Pop.* Gifle, coup sur la figure donné avec la main : *Réveille-toi ou j'te fous une tarte* (Bourdet).

● SYN. : **2** *beigne* (pop.), *calotte* (fam.), *claque, soufflet, taloche* (fam.), *tape* (fam.).

2. tarte [tart] adj. (emploi adjectivé de *tarte* 1 ; 1821, Ansiaume, écrit *tartre* [*tarte*, 1836, Vidocq], au sens de « faux » ; sens 1, 1900, Esnault ; sens 2, 1867, Delvau). **1.** *Fam.* Se dit d'une personne qui est peu avantagée physiquement, ou qui se montre maladroite, voire franchement mauvaise dans ce qu'elle fait : *Elle n'est pas mal, mais son fiancé est un peu tarte.* ‖ **2.** *Fam.* Se dit d'une chose laide, manquée, misérable : *Le décor de la crémerie était rien tarte : jaune canari avec des Grecs roses et leurs dames dépoitraillées, le style Phi-Phi...* (Aragon).

tarteifle [tartɛfl] interj. (altér. de l'allem. *der Teufel*, « le Diable », loc. souvent employée comme juron ; 1861, A. Daudet, au sens de « surnom donné aux Allemands » ; comme juron, 1885, A. Daudet). *Vx.* Juron : *La vieille, poussant d'énergiques « tarteifle », tomba sur le héros à coups de parapluie* (Daudet).

tartelette [tartəlɛt] n. f. (dimin. de *tarte* 1 ; 1349, Bloch-Wartburg). Petite tarte, que l'on prépare dans des moules de formes diverses : *Tartelette aux fraises en forme de barquette.*

Tartempion [tartɑ̃pjɔ̃] n. pr. (n. burlesque formé sur *tarte* 2 et *pion* 2 ; 1906, d'après Robert, 1970). Nom de fantaisie par lequel on désigne familièrement ou péjorativement une personne quelconque, un inconnu.

tartignolle [tartiɲɔl] adj. (de *tarte* 2 ; 1925, Esnault). *Pop.* Laid, grotesque, mauvais, minable (en parlant des personnes ou des choses) : *Un public, une clientèle tout à fait tartignolle. L'hôtel est confortable, mais la cuisine est plutôt tartignolle.*

tartine [tartin] n. f. (de *tarte* 1 ; v. 1500, Molinet, au sens 1 [« tranche de pain destinée à faire une tartine », av. 1872, Th. Gautier ; *une tartine de*, 1819, Mme de Genlis, III, 291] ; sens 2, 25 juill. 1823, *Journ. des dames*, p. 321 [« article de journal long et indigeste », 1837, Balzac ; « développement long et fastidieux... », 1833, Th. Gautier] ; sens 3, 1829, Vidocq). **1.** Tranche de pain sur laquelle on a étalé du beurre, de la confiture, du pâté, etc. : *Une sensation presque agréable, familière, intime comme celle que donnent les nourritures qu'on absorbait dans son enfance, comme la saveur candide et tendre des bouillies, des tartines beurrées, du lait...* (Sarraute). ‖ *Par extens.* Tranche de pain destinée à faire une tartine : *D'ailleurs, — et j'en préviens les mères de famille, | Ce que j'écris n'est pas pour les petites filles | Dont on coupe le pain en tartines* (Gautier). ‖ *Une tartine de...*, une tranche de pain recouverte, garnie de... : *Elle portait un petit panier avec des pommes et des tartines de margarine* (Sartre). ‖ **2.** *Arg.* Tirade de longue haleine, au théâtre : *La tartine déclamatoire contre la guerre eût contrarié sa fibre troupière* (Flaubert). ‖ *Arg.* Article de journal long et indigeste : *Il sautait* [...] *d'une tartine sur les eaux d'Ems à une critique des poésies madécasses* (Goncourt). ‖ *Par extens.* et *fam.* Développement long et ennuyeux, oral ou écrit : *Tu me réponds par une tartine, d'ailleurs lyrique, sur les rapports du capital et du travail* (Duhamel). ‖ **3.** *Arg.* Soulier (généralement au plur.) : *J'te l'réveillerais à coups de tartine sur la têtère* (Barbusse).

tartiner [tartine] v. tr. (de *tartine* ; av. 1850, Balzac, au sens 3 ; sens 1, 1914, *R. La. R.*, LVII, 81 [« étaler, étendre... un aliment mou... », 1964, Larousse] ; sens 2, 1884, Verlaine). **1.** Recouvrir une tranche de pain d'une mince couche d'un aliment mou (beurre, confiture, etc.), pour faire une tartine : *Elle le regarde tartiner l'une des moitiés* [d'un petit pain] *— celle d'audessous, au ventre plat et blanc, un peu noirci, couleur poussière, cendre ou farine* (Faye). ‖ Étaler, étendre en couche mince un aliment mou sur une tranche de pain : *Fromage à tartiner.* ‖ **2.** *Fig.* Garnir superficiellement une chose d'un élément disparate : *Faux Louis XVI tartiné d'un rien de marmelade mauresque* (Farrère). ‖ **3.** *Fam.* Écrire sans conviction : *Tu n'as pas assez de style pour tartiner des brochures* (Balzac).

◆ v. intr. (1844, Balzac). *Fam.* Rédiger en faisant de longs développements.

● SYN. : *délayer* (fam.).

tartir [tartir] v. intr. (fourbesque *tartire*, déféquer ; 1827, Esnault [*faire tartir quelqu'un*, 1898, Esnault ; *se faire tartir*, 1935, Aymé, p. 144 ; *envoyer tartir quelqu'un*, 1960, A. Le Breton]). *Arg.* et *vx.* Déféquer. ‖ Pop. *Faire tartir quelqu'un, se faire tartir*, ennuyer quelqu'un, s'ennuyer soi-même énormément. ‖ Pop. *Envoyer tartir quelqu'un*, l'envoyer paître.

tartouillade [tartujad] n. f. (de *tartouiller* ; 1851, Delécluze, p. 99). *Arg.* Tableau mal dessiné, où tout est sacrifié à la couleur.

tartouiller [tartuje] v. tr. (contamination plaisante de *tart*[*ine*] et de *touiller* ; 1851, Delécluze, p. 135). *Arg.* Peindre en négligeant le dessin et la composition, au profit de la couleur.

tartouilleur [tartujœr] n. m. et adj. (de *tartouiller* ; 1851, Delécluze, p. 138). *Arg.* Peintre qui sacrifie le dessin et la composition à la couleur : *Artiste tartouilleur.*

tartrate [tartrat] n. m. (de *tartre* ; 1809, Riffault des Hêtres [table]). Sel ou ester de l'acide tartrique : *Tartrate de potassium, de sodium.*

tartre [tartr] n. m. (bas lat. [d'origine obscure] *tartarum*, tartre ; XIIIe s., *Simples*

Médecines, écrit *tartharum* [*tartre,* v. 1560, Paré], au sens 1 [*crème de tartre,* 1669, Widerhold — *uile de tartre,* même sens, fin du XIVᵉ s., *Livre des secrez de nature ; tartre blanc,* 1813, Thénard, I, 131] ; sens 2, 1600, O. de Serres ; sens 3, 1765, *Encyclopédie* [*tartre ; tartre dentaire,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1904, Larousse [« croûte qui se forme à l'intérieur des pots de chambre », 1743, Trévoux]). **1.** Dépôt, composé de bitartrate de potassium et de tartrate de calcium, que laisse le vin à l'intérieur des récipients qui le contiennent. || *Crème de tartre, tartre blanc,* tartrate acide de potassium pur, obtenu à partir du tartre déposé sur les parois intérieures des tonneaux de vin. || **2.** Nom générique donné par les alchimistes à diverses substances salines : *Tartre stibié. Tartre émétique.* || **3.** *Tartre dentaire,* ou simplem. *tartre,* agglomérat complexe, formé de protéines, de colloïdes, de phosphocarbonates tricalciques, de bactéries, qui se dépose sur l'émail et le cément des dents. || **4.** Croûte dure et insoluble, formée de calcaire, qui se dépose sur les parois des récipients et des conduites où l'eau est susceptible de s'évaporer. (Syn. INCRUSTATION.)

tartré, e [tartre] adj. (part. passé de *tartrer,* additionner de tartre [1908, *Encyclopédie universelle du* XXᵉ *siècle*], dér. de *tartre ;* 1964, Larousse). Additionné de tartre.

tartreux, euse [tartrø, -øz] adj. (de *tartre ;* 1755, Prévost d'Exiles, au sens 1 [var. *tartareux,* même sens — d'après le bas lat. *tartarum,* v. TARTRE —, 1690, Furetière] ; sens 2, 1880, Huysmans). **1.** Qui est de la nature du tartre : *Dépôt tartreux.* || **2.** Qui est recouvert de tartre : *Ici, des huttes pelées, des hangars borgnes, des murs salpêtrés, des briques tartreuses* (Huysmans).

tartricage [tartrikaʒ] n. m. (de [*acide*] *tartrique ;* 1964, Larousse). Opération qui consiste à ajouter de l'acide tartrique à la vendange ou aux moûts pour acidifier le vin.

tartrifuge [tartrifyʒ] n. m. (de *tartri-,* élément tiré de *tartre,* et de *-fuge,* du lat. *fugare,* mettre en fuite, dér. de *fuga,* fuite ; 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 131). Produit qui est propre à empêcher la formation d'un dépôt de tartre sur les parois intérieures des chaudières.

tartrique [tartrik] adj. (de *tartre ;* 1824, *Annales de chimie,* 2ᵉ série, XXVI, 374 [var. *tartarique,* même sens — d'après le bas lat. *tartarum,* v. TARTRE —, 1787, Guyton de Morveau, p. 48]). *Acide tartrique,* diacide-dialcool contenu dans la lie du vin, et qui présente plusieurs isomères.

tartufe ou **tartuffe** [tartyf] n. m. (ital. *Tartufo,* n. d'un personnage d'hypocrite de la Comédie italienne, emploi comme n. propre de *tartufo,* truffe ; 1609, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand [« fourbe, hypocrite » ; « faux dévot... » — d'après le n. du faux dévot de la comédie de Molière intitulée *Tartufe* (1664-1669), n. empr. à l'ital. *Tartufo,* v. ci-dessus —, 1669, G. Patin]). *Vx* ou *littér.* Faux dévot, qui affecte la vertu et la prêche pour en tirer profit : *La justice sans conscience de cadis à grosses lunettes, tartufes du Coran et de la loi* (Daudet). || *Auj.* et *littér.* Fourbe, hypocrite : *J'ai su le lendemain que ce tartufe bien mis m'avait collé une très mauvaise note, trois points au-dessous de la moyenne* (Colette).

● SYN. : *bigot, cagot, jésuite, pharisien.*

◆ adj. (v. 1770, J.-J. Rousseau). *Littér.* Hypocrite : *Allons, allons, l'abbé, ne soyons pas tartufe, même aux échecs* (Karr).

tartuferie ou **tartufferie** [tartyfri] n. f. (de *tartuf[f]e ;* 1669, Graindorge, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand [qui n'indiquent pas le sens du mot] ; sens 1-2, 1743, Trévoux). **1.** Caractère de celui qui affecte de nobles sentiments, des vertus qu'il n'a pas ; fourberie, fausse dévotion : *Le christianisme est tellement en vogue par la tartuferie qui court, que le néo-christianisme lui-même jouit d'une certaine faveur* (Gautier). || **2.** Acte, action de tartufe, d'hypocrite : *Je ne crois pas que son amour soit une tartufferie* (Barbey d'Aurevilly).

● SYN. : **1** *hypocrisie, jésuitisme, pharisaïsme.*

● REM. L.-F. Céline a employé TARTUFFIAGE (de *tartufier ;* 1955, Céline, p. 10) pour *tartuferie* (au sens 2) : *C'est ce qui se prépare pour l'écrivain ! clown aussi !... pardi !... il n'arrive à échapper à ce qu'on lui mijote que par roublardise, larbinage, tartuffiages, ou par l'une des Académies...*

tartufier [tartyfje] v. tr. (de *tartufe ;* 1669, Molière, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIᵉ s., Mᵐᵉ de Sévigné). **1.** *Class.* et *plaisamm.* Marier à Tartuf(f)e : *Vous serez, ma foi, tartufiée* (Molière). || **2.** *Class.* et *plaisamm.* Séduire hypocritement, comme Tartuf(f)e : *Mais que pensez-vous qu'on voit chez moi ? des Provençaux ; ils m'ont tartufiée* (Sévigné).

tarzan [tarzɑ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Tarzan,* n. du héros de nombreux ouvrages du romancier américain Edgar Rice Burroughs [1875-1950] — dont beaucoup furent portés à l'écran —, qui est un homme très fort, ami des animaux de la brousse, au milieu desquels il vit depuis toujours ; v. 1935, d'après Robert, 1970). *Fam.* Homme athlétique et d'un physique agréable.

tas [tɑ] n. m. (francique **tas,* tas, monceau ; v. 1130, *Eneas,* dans la loc. *férir a tas,* « frapper fort, taper dans le tas » : sens I, 1, v. 1155, Wace [« chose de forme imprécise », 1690, Furetière ; *se mettre tout en tas,* 1694, Acad. — *tout en un tas,* « confusément ensemble », 1538, R. Estienne ; *marchand(e) au petit tas,* 1873, Zola ; *crier famine sur un tas de blé,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, v. 1155, Wace [*dans le tas,* av. 1890, Maupassant ; *taper dans le tas,* 1881, L. Rigaud — *tirer...,* 1872, Littré ; *taper dans le tas,* au fig., 1867, Delvau ; *tas de...,* 1844, Balzac ; *salut, bonjour tout le tas,* 1902, Esnault] ; sens I, 3, 1690, Furetière [« lieu où les charpentiers assemblent les différentes parties d'un ouvrage », 1872, Littré ; *tailler sur le tas,* 1676, Félibien ; *être sur le tas ;* 1923, Larousse ; *apprentissage, formation sur le tas,* XXᵉ s. ; *grève sur le tas,* 1949, Larousse ; *faire le tas,* 1899, Esnault] ; sens I, 4, 1567, Ph. Delorme [*tas droit,* 1721, Trévoux] ; sens II, 1, v. 1268, É. Boileau [« petite enclume de chaudronnier... », 1893, *Dict. général*] ; sens II, 2, XIVᵉ s., Laborde, p. 514 ; sens II, 3, 1723, Savary des Bruslons).

I. 1. Amas d'une matière, ou ensemble de choses, d'objets, généralement de la même espèce, mis les uns sur les autres : *Un tas de charbon, de cailloux. De petits tas d'ordures. Ratisser les feuilles mortes et les mettre en tas. Là, sur un banc rustique, une jeune femme est assise [...] Près d'elle, un enfant [...] fait des tas de sable avec sa pelle* (France). || *Par anal.* Chose de forme imprécise : *Le berger ou la bergère est un petit tas de laine grise à capuchon pointu, accroupi sous la pluie dans les herbages* (Loti). || Fam. et vx. *Se mettre (tout) en tas,* se ramasser sur soi-même, se pelotonner. || Vx. *Marchand, marchande au petit tas,* homme, femme qui vendait par petits tas, des fruits et des légumes ramassés par terre sur le carreau des halles : *Né dans les halles, fils d'une marchande au petit tas* (Zola). || Fig. et vx. *Crier famine sur un tas de blé,* se plaindre à tort de manquer de ce qu'on a en abondance. || **2.** Fig. *Un tas de, des tas de,* un grand nombre de personnes, une grande quantité de choses ou d'objets (souvent péjor.) : *Un tas de misérables sophistes formés dans l'école du mensonge* (Boileau). *Il faut vous dire que le père Léon a été garçon pharmacien dans son jeune temps et qu'il connaît un tas de plantes avec leurs noms latins* (Martin du Gard). *J'ai ainsi eu, au cours de ma vie, des tas de contacts avec des tas de gens sérieux* (Saint-Exupéry). || Fam. *Dans le tas,* dans un groupe de personnes ou de choses formant un ensemble nombreux ou confus : *La pièce est pleine de livres ; dans le tas, vous en trouverez bien quelques-uns qui vous conviendront.* || Fam. *Taper, tirer dans le tas,* frapper ou tirer au hasard, sur des personnes ou des animaux rassemblés, sans viser aucun individu en particulier. || Fig. et fam. *Taper dans le tas,* faire main basse sur quelque chose, se servir largement. || Pop. *Tas de...,* bande de... (vocatif injurieux à l'adresse de plusieurs personnes) *Tas de paresseux !* || Pop. ou plaisamm. *Bonjour tout le tas !,* bonjour tout le monde, bonjour à tous. || **3.** Masse d'ouvrage déjà exécutée dans un édifice en construction. || Lieu où les charpen-

tiers assemblent les différentes parties d'un ouvrage. || *Tailler sur le tas,* tailler les pierres à l'endroit même où on doit les employer. || Par extens. et fam. *Être sur le tas,* être au travail. || Fam. *Apprentissage, formation sur le tas,* apprentissage d'un métier sur le chantier ou à l'atelier. || Fam. *Grève sur le tas,* cessation du travail avec occupation du lieu de travail. || Pop. et vx. *Faire le tas,* faire le trottoir, racoler, en parlant d'une prostituée. || **4.** *Tas de charge,* assise de pierres à lits horizontaux, que l'on place sur un point d'appui pour recevoir des constructions. || *Tas droit,* rangée de pavés disposée au milieu d'une chaussée et à partir de laquelle le reste du pavage, à droite et à gauche. descend en pente vers le trottoir.

II. 1. Petite enclume portative. (Syn. TASSEAU.) || Petite enclume de chaudronnier, sans bigornes, servant à emboutir, cintrer, planer, etc. || **2.** Bloc d'acier ou de fonte, sur lequel, par choc, on s'assure au son de l'absence de défaut de matière dans les monnaies. || **3.** Matrice métallique des fabricants de boutons.

● SYN. : **I, 1** *amoncellement, entassement, masse, monceau, pile ;* **2** *armée, collection, foule, ribambelle* (fam.).

tasicinésie [tazisinezi] ou **tasikinésie** [tazikinezi] n. f. (du gr. *tasis,* tension [de *teinein,* tendre], et *kinêsis,* action de mouvoir ou de se mouvoir, mouvement [de *kineîn,* mouvoir, mettre en mouvement] ; 1964, Larousse [pour les deux formes]). Tendance à la marche qu'éprouvent certains psychopathes ou certains malades atteints d'encéphalite épidémique.

tasmanien, enne [tasmanjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Tasmanie,* n. géogr. ; 1878, Larousse). Relatif à la Tasmanie ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **tasmanien** n. m. (1964, Larousse). Langue parlée autrefois par les populations indigènes de Tasmanie, auj. disparue.

tassage [tasaʒ] n. m. (de *tasser ;* 1422, Godefroy, écrit *tassaige,* au sens de « corvée consistant à mettre des choses en tas » ; écrit *tassage,* au sens actuel, 1964, Robert). Action de tasser un adversaire dans une épreuve sportive.

1. tasse [tɑs] n. f. (ar. *tassa,* écuelle, terrine, jatte ; 1150, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1180, P. Barbier [*la grande tasse,* av. 1885, J. Vallès ; *boire à la grande tasse,* 1798, Acad.] ; sens 2, 1718, Acad. [*boire une tasse,* 1928, Bauche — au fig., XXe s.]). **1.** Petit vase à boire, de faïence, de porcelaine ou de métal, généralement muni d'une anse, et servant principalement à prendre des boissons chaudes : *Tasse à café, à thé. En apportant le café, elle ne déposa qu'une tasse devant lui* (Maupassant). || Fam. et vx. *La grande tasse,* la mer : *En face de la grande tasse on se laisse glisser et on est dans l'Océan* (Vallès). || Fam. et vx. *Boire à la grande tasse,* se noyer. || **2.** Contenu de ce vase à boire : *Verser à quelqu'un une tasse de café brûlant. Prendre une tasse de thé.* || Fam. *Boire la (une) tasse,* avaler de l'eau en se baignant, en nageant ; au *fig.,* faire de grosses pertes d'argent, sombrer : *Ce sont les nouveaux riches qui sont dans le vrai. Ils ont fait la preuve qu'ils savaient nager dans les eaux inconnues. où les autres s'enfonçaient et buvaient la tasse* (Romains).

2. tasse [tɑs] n. f. (germ. **taska,* poche ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *tasche ;* début du XIVe s., Gilles li Muisis, écrit *tasce ; tasse,* XIVe s.). Au Moyen Âge et au XVIe s., grande bourse en cuir que les hommes portaient à la ceinture.

tassé, e [tɑse] adj. (part. passé de *tasser ;* 1690, Furetière, sans indication de sens ; 1694, Th. Corneille, au sens de « qui s'est affaissé sous son propre poids [en parlant d'un édifice] » ; sens 1, 1923, Larousse [pour un alcool, 1964, Robert ; « pour le moins... », 1951, Fallet ; « ...d'une grande intensité », XXe s.] ; sens 2, 1848, G. Sand [par extens., 1887, Zola ; *figure tassée,* 1798, Acad.]). **1.** Fam. *Bien tassé,* se dit d'une consommation copieusement servie et, *par extens.,* d'un alcool ou d'un café auquel on ajoute peu d'eau, donc très fort : *Garçon ! deux demis, bien tassés !* ; au *fig.,* pour le moins, en comptant au plus juste (avec une donnée numérique) : *C'est drôle, un type qui, après dix-huit ans bien tassés, a toujours la même garçonnière* (Aragon) ; d'une grande force, d'une grande intensité : *La facilité des médecins militaires à me reconnaître me prouvait, entre parenthèses, si j'avais gardé un doute, que je tenais une de ces tuberculoses bien tassées...* (Romains). || **2.** Se dit d'une personne qui se tasse, dont la taille, la hauteur a tendance à se réduire du fait de l'âge, d'un affaiblissement : *Une vieille femme tassée, recroquevillée ;* et par extens. : *Ce grand corps, tassé sur lui-même, et qui ne paraissait avoir ni os ni nerfs* (Zola). || *Figure tassée,* figure qui, dans un ouvrage de peinture ou de sculpture, est trop courte, trop lourde.

● SYN. : **2** *cassé, rabougri, ratatiné, voûté.*

tasseau [tɑso] n. m. (lat. pop. **tassellus,* tasseau, contamination du lat. class. *taxillus,* dé à jouer, puis « tasseau » [dimin. de *talus,* cheville, talon, osselet à jouer, dé à jouer], et *tessella,* dé à jouer, toute pièce carrée, carreau, cube [dimin. de *tessera,* dé à jouer, tessère] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *tassel,* au sens de « plaque de métal attachée des deux côtés du manteau à la hauteur des épaules et sur laquelle on fixe le cordon qui retient le manteau » ; 1409, Godefroy, écrit *taiseaul,* au sens de « planche, madrier » ; écrit *tasseau,* aux sens I, 1-2, 1676, Félibien [pour renforcer la liaison de deux parois, 1872, Littré ; *tasseau de couvre-joint,* 1904, Larousse] ; sens I, 3, 1694, Th. Corneille ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1676, Félibien ; sens II, 2, 1765, *Encyclopédie*).

I. 1. Pièce de bois de faible section, servant à soutenir, à maintenir, à caler une autre pièce (tablette, tiroir, lattis, etc.). || **2.** Barre de bois de section trapézoïdale, séparant les travées d'une couverture ou placée à cheval sur les lignes de faîtage et d'arêtier. || Pièce de bois servant à assurer ou à renforcer la liaison de deux parois. || *Tasseau de couvre-joint,* tringle de bois trapézoïdale, sur laquelle on fixe les couvre-joints dans les couvertures de zinc. || **3.** Fragment de moellon, maçonné avec du plâtre pour opérer le scellement des sapines ou écoperches d'échafaudage. || **4.** Forme sur laquelle les luthiers collent les éclisses composant le corps des violons et des instruments analogues.

II. 1. Petite enclume portative. (Syn. TAS.) || **2.** Outil avec lequel on relève ou l'on emboutit les ouvrages de tôle.

tasselier [tasəlje] n. m. (mot vendéen de même sens, de *tassel,* forme anc. de *tasseau* [v. l'art. précéd.] ; 1868, d'après Littré, 1872). Syn. de TRÉMET.

tassement [tɑsmɑ̃] n. m. (de *tasser ;* 1370, Du Cange, au sens de « palissade » ; 1801 [frimaire an X], *Bulletin des sciences* [70], aux sens 1-2 [« baisse de niveau d'un sol meuble... », milieu du XXe s.] ; sens 3, 24 juin 1964, *le Monde ;* sens 4, av. 1923, Loti ; sens 5, 1975, Larousse). **1.** Action de tasser ou le fait de se tasser ; état qui en résulte : *Le tassement d'une couche de neige. Un tassement de vertèbres.* || **2.** *Spécialem.* Affaissement du sol ou d'une maçonnerie sous l'effet de la pression ou de la poussée des matériaux, et qui peut entraîner l'écroulement d'un édifice : *Par terre, les carreaux descellés faisaient des bosses, dans le tassement de la vieille maison* (Zola). || Baisse de niveau d'un sol meuble sous le poids des charges qu'il supporte : *Le tassement d'un remblai dû au passage des trains.* || **3.** *Fig.* Diminution, ralentissement d'une activité, de la progression de quelque chose : *Le tassement de la production sidérurgique.* || **4.** *Littér.* Foule de personnes, de bêtes tassées, serrées les unes contre les autres : *Du haut des terrasses de la légation, au plus loin qu'on puisse voir dans le voisinage, c'est un tassement confus de gens et d'animaux hurlant à plein gosier* (Loti). || **5.** Technique de gestion de la mémoire centrale d'un ordinateur en multiprogrammation, dans laquelle les programmes sont chargés d'un seul tenant, mais peuvent être resserrés lorsque des vides se forment entre eux.

● SYN. : **3** *baisse, engourdissement, récession, sclérose ;* **4** *amas, entassement, masse.*

tasser [tɑse] v. tr. (de *tas ;* fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* au sens de « rassembler [des gens] » — cf. sens 2 ; 1308, Godefroy,

au sens de « mettre les choses en tas » ; sens 1, v. 1560, *Ancien Théâtre françois ;* sens 2, 1857, Flaubert [« ...resserrer ses personnages... », 1872, Littré] ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Presser, comprimer, fouler, etc., une matière ou un corps pour en réduire le volume ou les rendre plus compacts : *Tasser du sable dans un seau. Elle les tire avec méchanceté* [ses cheveux], *elle les tasse en l'air, elle les épingle après les avoir comprimés, si bien qu'il ne semble guère y en avoir* (Aragon). *Elles sont tassées* [des lettres], *classées, répertoriées et liées par des rubans de couleurs différentes* (Bastide). || **2.** Faire tenir des personnes dans un espace restreint en les serrant les unes contre les autres : *Aux heures de pointe, les gens sont tassés dans le métro.* || *Spécialem.* En parlant d'un peintre, d'un sculpteur, resserrer ses personnages, les grouper dans un espace trop étroit : *Tasser ses figures, ses groupes.* || **3.** Gêner un adversaire, dans une épreuve de course à pied, en le serrant de près pour lui fermer le passage.

● SYN. : **1** *damer, pilonner ;* **2** *empiler, entasser.*

◆ v. intr. (1752, Trévoux). En parlant de la végétation, croître en épaisseur, devenir plus compacte : *De l'oseille qui commence à tasser. Les giroflées ont bien tassé.*

◆ **se tasser** v. pr. (sens 1, 1834, Landais [comme v. intr., avec le même sens, 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1884, A. Daudet ; sens 3, 1885, Zola ; sens 4, début du XX^e^ s. [avec un sujet impersonnel, 1919, Dorgelès] ; sens 5, 1907, Esnault). **1.** En parlant d'une construction, d'un sol, s'affaisser, diminuer de hauteur sous l'effet de causes internes ou externes. || **2.** *Fam.* En parlant d'une personne, se voûter, se ramasser sur soi-même, du fait de l'âge, de la maladie, ou par l'effet d'une attitude : *Longtemps les amoureux suivirent sa longue taille qui se voûtait sous les feuilles couleur d'or. « Pauvre Caoudal !... c'est vrai qu'il se tasse », murmura Fanny d'un ton de douce commisération* (Daudet). *M. de Coantré se tassa, se voussa, devint quelque chose de tout petit comme une mouche qui se recroqueville quand elle meurt* (Montherlant). || **3.** En parlant de personnes, se serrer les unes contre les autres dans un espace étroit : *Catherine et Étienne se tassèrent dans une berline, où Pierron et deux haveurs se trouvaient déjà* (Zola). || **4.** *Fig.* et *fam.* En parlant d'un état de choses, d'une situation, perdre son caractère de gravité, redevenir normal, s'arranger peu à peu : *L'affaire des déserteurs de Casablanca se tassera peut-être* (Romains) ; et avec un sujet impersonnel : *Ne vous en faites pas. Tout cela se tassera* (Géraldy). || **5.** Pop. *Se tasser quelque chose,* l'absorber : *Se tasser plusieurs apéritifs.*

● SYN. : **2** *se rabougrir, se ratatiner, se recroqueviller ;* **3** *s'empiler, s'entasser.*

tasserie [tɑsri] n. f. (de *tas ;* 1562, *Journ. du sire de Gouberville,* écrit *tasserye,* au sens de « lieu où l'on entasse la récolte » ; écrit *tasserie,* au sens actuel, 17 nov. 1872, *Avranchin*). *Dialect.* Dans la basse Normandie, sorte de grenier dans lequel on entasse les gerbes de blé : *La charrette s'engouffrait dans la grange, s'arrêtait au bord de la tasserie* (Hémon).

tassetier [tɑstje] n. m. (de *tassette ;* 1359, Havard). Au Moyen Âge, artisan qui fabriquait des bourses (tasses).

tassette [tɑsɛt] n. f. (dimin. de *tasse* 2 [v. ce mot] ; 1328, Gay, écrit *tachette* [*tassette,* 1342, Gay], au sens 1 ; sens 2, v. 1536, M. Du Bellay ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Petite bourse. || **2.** *Vx.* Pièce de l'armure qui protégeait le devant des cuisses : *Tandis qu'elle reposait sur les tassettes de la cuisse* (France). || **3.** *Vx.* Basque de pourpoint.

tasseur [tɑsœr] n. m. (de *tasser ;* XIII^e^ s., Godefroy, écrit *tasseour,* au sens de « celui qui entasse les gerbes de la dîme » ; 1876, Larousse, écrit *tasseur,* au sens de « instrument dont on se sert pour tasser les terres » ; sens actuel, 1933, Larousse). Dans les moissonneuses-lieuses et dans les botteleuses, ensemble des pièces qui forment la gerbe.

tassili [tasili] n. m. (mot berbère signif. « plateau » ; 1904, Larousse). Terme générique désignant, au Sahara, des plateaux de grès, notamment au nord et au sud du Hoggar : *Le tassili des Ajjer.*

taste-vin n. m. V. TÂTE-VIN.

T.A.T. [teate] n. m. (mot angl. de même sens, formé des initiales de *thematic,* thématique [empr. du franç. *thématique*], *apperception,* aperception [empr. du franç. *aperception*], et *test,* test [v. TEST] ; 1968, Larousse). Test projectif, constitué par des dessins avec personnages représentant une situation ambiguë, pour laquelle le sujet doit inventer une histoire complète, avec une conclusion.

1. tata [tata] n. f. (var. de *tatan,* tante [7 déc. 1800, Stendhal], déformation enfantine de *tante ;* 1845, Bescherelle, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 3, 1881, Esnault). **1.** Tante, dans le langage des enfants. || **2.** *Vx* et *fam.* Femme ou fille qui fait l'importante, l'entendue : *Ce sont les plus dégingandées qui font le plus leur tata* (Huysmans). || **3.** *Pop.* Syn. de TANTE, pédéraste.

2. tata [tata] n. m. (mot africain de même sens ; 1876, Larousse). En Afrique, résidence d'un chef noir, entourée d'une muraille de terre.

tatami [tatami] n. m. (mot japonais de mêmes sens ; 1975, Larousse [aussi pour la pratique des sports de combat japonais]). Tapis japonais en paille de riz, recouvert d'une natte de jonc. || *Spécialem.* Tapis épais servant à la pratique des sports de combat japonais (judo, karaté, etc.).

tatane [tatan] n. f. (var. de *titine,* bottine [1840, Esnault], abrév. [avec réduplication d'une syllabe] de *bottine ;* 1916, Esnault). *Pop.* Chaussure.

tatar, e [tatar] adj. (de *Tatars,* n. m. pl., n. donné à l'ensemble des populations d'origine turque et mongole qui envahirent l'Occident au XII^e^ s. [*Tatar* ayant d'abord été le n. d'une tribu mongole], ar. *Tatar,* même sens ; 1756 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens actuel, 1819, Boiste [art. *tartare*], écrit *tatare* [*tatar,* 1834, Boiste ; « qui se rapporte aux Tatars de Kazan... », 1964, Larousse]). Qui est relatif aux Tatars (v. TARTARE). || *Spécialem.* Qui se rapporte aux Tatars de Kazan, population d'origine turque formant une république de l'U.R.S.S. : *La littérature tatare.*

◆ **tatar** n. m. (1970, Robert). Langue turque en usage en U.R.S.S.

tâte [tɑt] n. m. (déverbal de *tâter* [v. ce mot] ; 1314, Mondeville, écrit *taste,* au sens de « sonde » ; écrit *tâte,* au sens actuel, 1877, Littré). Échantillon prélevé sur une substance en cours de fabrication ou de traitement.

tâtement [tɑtmɑ̃] n. m. (de *tâter ;* 1530, Palsgrave). Action de tâter.

tâte-poule [tɑ̃tpul] n. m. invar. (de *tâte,* forme du v. *tâter* [v. l'art. suiv.], et de *poule ;* 1640, Oudin, écrit *taste-poule ; tâte-poule,* XVIII^e^ s.). *Vx* et *pop.* Homme qui, dans son ménage, s'occupe des affaires ordinairement réservées aux femmes : *Je n'étais pas de ces tâte-poule qui ne peuvent pas quitter les cotillons de leur femme* (Le Roy).

tâter [tɑte] v. tr. (lat. pop. **taxitare,* fréquentatif du lat. class. *taxare,* toucher souvent et fortement, mot formé sur le même radical que *tangere,* toucher ; v. 1130, *Eneas,* écrit *taster* [*tater,* 1530, Palsgrave ; *tâter,* 1636, Monet], au sens 1 [par extens., début du XV^e^ s., Ch. d'Orléans ; *tâter le pouls,* XIII^e^ s., *Roman de Renart,* écrit *taster le pous — taster al pulz,* même sens (proprem. « tâter au pouls »), v. 1155, Wace ; *tâter le pouls à quelqu'un,* au fig., fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné ; *tâter le terrain,* 1893, *Dict. général* — en parlant d'un cheval, 1690, Furetière, et au fig., fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné ; *tâter le vent,* 1872, Littré] ; sens 2, 1669, Molière ; sens 3, XIII^e^ s., La Curne [aussi « mettre quelqu'un à l'épreuve pour connaître ses capacités » ; *tâter l'ennemi,* 1718, Acad. ; *tâter son cheval,* 1872, Littré — *tâter un cheval,* même sens, 1771, Trévoux] ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Explorer par le toucher, en exerçant une légère pression avec la main, les doigts, sur l'objet dont on veut connaître ou reconnaître la nature, les caractères : *Non, Monsieur, répondit le jeune homme en tâtant avec curiosité cette peau symbolique, assez semblable à une*

feuille de métal par son peu de flexibilité (Balzac). *Lorsque l'oncle cherchait quelque chose dans ses poches, il tâtait d'abord le drap, puis la doublure, puis les deux à la fois, afin de repérer l'objet* (Pagnol) ; et par extens. : *Tâter du pied un sol peu sûr. Mes pieds nus, conscients, tâtent la laine courte et dure d'un beau tapis de Perse* (Colette). || *Tâter le pouls,* presser légèrement l'artère du poignet pour connaître le rythme et la qualité des battements artériels et et juger de l'état de la personne : *Je tâtais des pouls, j'examinais des langues, j'étudiais des urines et non pas des âmes...* (Yourcenar). || Fig. et fam. *Tâter le pouls à* ou *de quelqu'un,* essayer de connaître ses intentions, ses dispositions. || *Tâter le terrain,* appuyer légèrement sur le sol pour voir s'il est praticable ; en parlant d'un cheval, marcher avec hésitation, ne pas avoir le pied sûr ; au *fig.*, s'informer, s'assurer de l'état des choses et des esprits. || Par anal. *Tâter le vent,* se rapprocher doucement du lit du vent pour voir si on peut lofer davantage. || **2.** *Spécialem.* En peinture, exécuter avec hésitation, d'une manière timorée. || **3.** *Fig.* et *fam.* Sonder quelqu'un, essayer de connaître ses dispositions, de savoir ce qu'il pense au sujet de quelque chose : *Tâter un associé au sujet d'un projet. Tâter les intentions d'un concurrent. Adieu ; je vais tâter mon gendre là-dessus* (Scarron). || *Spécialem.* et *vx.* Mettre quelqu'un à l'épreuve pour connaître ses capacités. || *Tâter l'ennemi,* engager de petits combats pour obliger l'ennemi à montrer ses forces. || *Tâter son cheval,* essayer de connaître quels sont les qualités, les défauts du cheval qu'on monte. || **4.** *Fig.* et *vx.* Aborder un sujet, une question sans l'examiner à fond, pour voir le parti qu'on en peut tirer : *Un problème proposé* [...] *aux géomètres comme méritant leur recherche, et qui certainement n'avait pas été dix ou onze ans sans être tâté et même bien tourné de tous les sens par les plus habiles* (Fontenelle).

◆ v. tr. ind. [**de, à**] (sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes [« profiter de quelque chose... », v. 1130, *Eneas ;* « manger ou boire d'une chose... », XII^e s., *Jeu d'Adam ; n'en tâter que d'une dent,* 1680, Richelet] ; sens 2, v. 1174, E. de Fougères [fam., XV^e s. ; *en tâter,* 1643, Corneille] ; sens 3, 1928, Esnault). **1.** Class. *Tâter de* (et un nom), absorber d'une boisson ou d'une nourriture pour en éprouver la saveur, goûter de : *Jupiter, s'il était malade, | Reprendrait l'appétit en tâtant d'un tel mets* (La Fontaine). *Je vais tâter du vin dont nous boirons ce soir | Une ample effusion* (Regnard) ; *par extens.*, profiter de quelque chose, en avoir sa part : *Que je serais heureuse de tâter un peu de cette sorte de vie avec une telle compagnie !* (Sévigné). || Auj. et plaisamm. *Tâter de quelque chose,* manger ou boire d'une chose sous le prétexte d'y goûter : *Je tâterais volontiers de ce gigot. Le club, dit-il, est un lieu privé. Nous y pouvons donc boire ce que bon nous semble. Allons tâter de cette potion* (Duhamel). || Class. *N'en tâter que d'une dent,* v. DENT. || **2.** Class. et fig. *Tâter de* (et un nom),faire l'expérience, l'épreuve de : *Je n'avais point encore tâté du dégoût et du chagrin de n'avoir point de vos lettres* (Sévigné). *Il faut qu'un honnête homme ait tâté de la cour* (La Bruyère). || *Auj.* Ce sens est familier et d'un emploi limité : *Après avoir tâté de divers métiers, il est devenu commerçant. Pour nous, la chambre, c'est la cage, | Et nous ne savons pas rester à la maison. | Voyez-vous ! j'ai tâté depuis de la prison, | Et je n'ai pas trouvé de différence* (Coppée). || Class. *En tâter,* se battre en duel, « en découdre » : *Et comme on nous fit lors une paix telle quelle, | Nous sûmes l'un à l'autre en secret protester | Qu'à la première vue il en faudrait tâter* (Corneille). || **3.** Pop. *Y tâter,* s'entendre à une activité, à un jeu, etc., s'y adonner avec succès : *Aux boules ? il y tâte un peu !*

◆ v. intr. (sens 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge ;* sens 2, v. 1165, Thomas ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* Éprouver par le toucher : *Monsieur, tâtez plutôt : | Le soufflet sur ma joue est encore tout chaud* (Racine). || **2.** Explorer, chercher avec la main, tâtonner : *Une folie ?... prononça-t-elle en s'arrêtant soudain comme si elle se parlait à elle-même. Est-il fou, celui qui tâte dans le noir vers le mur au milieu de son cauchemar ?* (Gracq). || **3.** Dans certaines pêches, raidir la ligne après la touche, mais avant de ferrer, afin de se rendre compte du comportement du poisson.

◆ **se tâter** v. pr. (sens 1, 1668, Molière ; sens 2, 1580, Montaigne [« être incertain... », av. 1870, Mérimée — « être trop attentif à sa santé », 1718, Acad.]). **1.** Se palper, explorer quelque partie de son corps par le toucher : *Se tâter le bras à un endroit douloureux.* || **2.** *Fig.* et *littér.* S'examiner, s'observer attentivement, pour connaître précisément ses pensées, ses sentiments : *Il faut se tâter, se manier, se sonder, pour savoir qu'on est vain* (Malebranche). *Cette année-là, un dernier amour va troubler sa vie* [à Flaubert]. *Mais* [...] *il demeure, au long de cette intrigue, un malade ménager de ses nerfs, qui s'observe, se tâte...* (Mauriac). || *Par extens.* Être incertain, s'interroger longuement sur le parti à prendre, la conduite à suivre : *Je me tâte et me demande si j'irai jeudi à l'Académie* (Mérimée).

● SYN. : **2** *se scruter, se sonder ; balancer, hésiter, tâtonner, tergiverser.*

tâteur, euse [tɑtœr, -øz] n. (de *tâter* [v. l'art. précéd.] ; XIV^e s., Godefroy, écrit *tasteur* [*tâteur,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, milieu du XV^e s., *Quinze Joyes de mariage ;* sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 14 mars 1770, J.-J. Rousseau). **1.** Personne qui tâte (au sens 1 ; rare). || **2.** *Vx.* Personne qui goûte quelque chose pour l'apprécier : *Tâteur de vin, de sauces.* || **3.** *Vx.* Personne qui agit avec irrésolution, avec timidité. || **4.** Vx. *Tâteur d'hommes,* spadassin qui mettait à l'épreuve le courage des hommes.

◆ **tâteur** n. m. (sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Dans les métiers à tisser automatiques, dispositif mécanique ou électrique destiné à apprécier, à chaque passage de la navette, la quantité de trame restant sur la canette : *Le tâteur commande le changement de canette ou de navette au moment voulu.* || **2.** Organe de contrôle d'une machine à planter les pommes de terre, à décolleter les betteraves, etc.

tâte-vin [tɑtvɛ̃] ou **taste-vin** [tɑstəvɛ̃] n. m. invar. (de *tâte,* forme du v. *tâter* [v. ce mot], et de *vin ;* fin du XV^e s., écrit *taste-vin,* au sens de « ivrogne » ; sens 1, début du XVI^e s. [*taste-vin ; tâte-vin,* 1872, Littré] ; sens 2, 1660, Oudin [*taste-vin ; tâte-vin,* 1752, Trévoux]). **1.** Petite tasse plate, généralement en argent, dans laquelle on examine le vin qu'on va goûter. (Syn. COUPOLE, TASSE.) || **2.** Tube en verre dont on se sert pour aspirer et goûter le vin d'un tonneau qui n'est pas en perce. (Syn. PIPETTE, SONDE ou CANNE À VIN.)

tatigoin !, tatigué ! interj. V. TÉTIGUÉ !

tatillon, onne [tatijɔ̃, -ɔn] adj. et n. (de *tâter ;* 1695, Brunot, comme adj., et 1762, Acad., comme n. [par extens., 1918, E. Jaloux]). *Fam.* Se dit d'une personne qui s'attache sans raison aux plus petits détails, qui fait preuve d'un excès de minutie, de scrupule : *Un fonctionnaire tatillon. Ainsi l'excès de piété de la femme peut enfoncer le mari dans l'athéisme ; l'un devient d'autant plus négligent que l'autre se montre plus tatillon...* (Gide). [v. REM.]. *« Il* [un visiteur] *est d'une ponctualité inouïe. Mauvais signe. C'est un homme qui sait ce qu'il veut. — Au contraire ; les gens trop ponctuels sont des tatillons craintifs. Ils craignent d'être mal jugés s'ils sont en retard »* (Montherlant). *La nature est lente et tatillonne* (Green) ; et par extens. : *Un esprit, un caractère tatillon.*

● REM. On emploie aussi la forme du masculin TATILLON au féminin (1743, Trévoux) : *Une tatillon* (v. aussi la citation de Gide ci-dessus.)

◆ adj. (av. 1951, A. Gide). *Fam.* Qui témoigne d'un tel caractère : *La discipline tatillonne des casernes. Mais ce style, à la fois hésitant et tatillon, m'est proprement insupportable* (Gide).

● SYN. : *méticuleux, minutieux, vétilleux.*

tatillonnage [tatijɔnaʒ] n. m. (de *tatillonner ;* 1740, Acad.). *Fam.* Action de tatillonner (peu usité) : *Cette pauvreté d'idées, ce tatillonnage dans l'expression, et enfin tous les ridicules connus de la peinture française, suffisent à expliquer l'immense succès des tableaux de Courbet dès leur première appartition* (Baudelaire).

tatillonner [tatijɔne] v. intr. (de *tatillon ;* 1740, Acad.). *Fam.* S'occuper avec minutie

des moindres choses, faire preuve de scrupules inutiles, d'exigences agaçantes : *Sa pensée et sa parole produisaient, dans l'esprit de l'auditeur, l'effet d'un homme qui va et vient, qui, pour employer un mot de la langue familière, tatillonne, touche à tout, s'interrompt dans ses gestes et n'achève rien* (Balzac). *Un mari* [...] *qui lui remettra de l'argent, sans tatillonner* (Romains).

tâtonnant, e [tɑtɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tâtonner ;* 1885, Huysmans, au sens 2 ; sens 1, 1932, Mauriac). **1.** Qui tâtonne : *Tu touchais le front* [...] *d'un geste tâtonnant* (Mauriac). || **2.** *Fig.* Qui procède par démarches hésitantes : *Peu à peu, le soleil tâtonnant d'un incertain hiver perça la brume* (Huysmans). *Des recherches tâtonnantes.*

tâtonnement [tɑtɔnmɑ̃] n. m. (de *tâtonner ;* XV^e s., au sens 1 ; sens 2, début du XVIII^e s., Fontenelle [aussi « recherche qui procède par essais renouvelés... »]). **1.** Action de tâtonner (au sens 1) : *Les tâtonnements d'un aveugle.* || **2.** *Fig.* Recherche hésitante, incertaine : *Les tâtonnements de l'inexpérience, la lutte avec une administration bornée* (Daudet). || *Spécialem.* Recherche qui procède par essais renouvelés, suppositions successives : *Procéder par tâtonnement. Le caractère de l'intelligence est l'incertitude. Le tâtonnement est son outil* (Montherlant).

tâtonner [tɑtɔne] v. intr. (dimin. de *tâter* [v. ce mot] ; fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume,* écrit *tastuner* [*tastonner,* 1165, Godefroy], aux sens de « toucher, caresser, masser » ; sens 1, v. 1460, Villon, écrit *tastonner* [*tâtonner,* XVII^e s. ; par extens., milieu du XX^e s.] ; sens 2, 1690, Furetière [« faire des essais successifs... », 1640, Oudin] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Tenter, dans l'obscurité, soit de se diriger, soit de reconnaître un lieu en palpant et en recherchant le contact avec les choses environnantes : *Son grand nez avançant entre ses lunettes noires, sa main touchant la table par-dessous pour qu'on ne le vît pas tâtonner, il* [un aveugle] *avançait d'assiette vide en assiette vide* (Malraux). *Nous tâtonnions dans le noir maintenant, trébuchant dans l'escalier de bois* (C. Simon) ; et par extens. : *Il voudrait prendre une bouchée de pain, mais sa main s'y refuse ; sa main tâtonne autour du morceau de pain ; il tremble sans fin...* (Cayrol). || **2.** *Fig.* Procéder avec hésitation, faute de lumières suffisantes : *Il faut tâtonner longtemps avant de savoir qui l'on est* (Martin du Gard). || *Spécialem.* et *fig.* Faire des essais successifs pour arriver à un résultat : *À force d'effacer et de tâtonner, il arriva à une de ces ressemblances lointaines dont la fantaisie se contente* (Musset). || **3.** *Fig.* et *fam.* Hésiter, avoir de la peine à se décider : *Je pris la résolution de partir sur-le-champ. Cela fut fait sans tâtonner* (Stendhal).

◆ v. tr. (1689, M^me de Sévigné). *Class.* Chercher quelque chose par des essais successifs : *L'abbé de Marsillac, qui admirait et tâtonnait ses paroles...* (Sévigné).

tâtonneur, euse [tɑtɔnœr, -øz] n. (de *tâtonner ;* 1656 [d'après le *FEW,* XIII/1, 142 *a*], au sens de « personne irrésolue » ; sens actuel, 1762, Acad.). Personne qui tâtonne (au pr. et au fig.). [Rare.]

tâtons (à) [atɑtɔ̃] loc. adv. (de *tâter* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *a tastons* [*à tâtons,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne, écrit *à tastons* [*à tâtons,* 1608, M. Régnier]). **1.** En tâtonnant dans l'obscurité, avec le seul secours du toucher : *Elle s'habilla lentement, cherchant ses vêtements à tâtons dans la faible lumière* (Camus). || **2.** *Fig.* Sans méthode, en essayant de divers moyens dont on n'est pas sûr : *La pensée avait cessé son morcellement. Elle ne cheminait plus à tâtons, comme fait la chenille qui palpe de toutes ses antennes et de toutes ses pattes. D'un seul bond elle avait pris son essor* (Le Clézio).

• SYN. : **1** *à l'aveuglette ;* **2** *en aveugle, aveuglément.*

tatou [tatu] n. m. (tupi *tatú,* même sens ; 1553, Belon, 51 [*porc tatou,* 1933, Larousse]). Mammifère d'Amérique tropicale, au corps couvert de plaques cornées et pouvant s'enrouler en boule. || *Porc tatou,* race de porcs du Brésil.

tatouage [tatwaʒ] n. m. (de *tatouer ;* 1778, J.-B. A. Suard [VI, 46], au sens 1 [aussi « résultat de cette action »] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Action de tatouer ; résultat de cette action : *Un vieux gabier qui avait reçu des leçons de tatouage d'un chef tasmanien* (France). *C'était un homme de la C.N.T., une manche relevée sur un bras bleu de tatouages* (Malraux). || **2.** *Tatouage de la cornée,* petite opération pratiquée avec des aiguilles trempées dans de l'encre de Chine, et qui, piquées vivement dans le point cornéen, en atténuent les taies.

tatouer [tatwe] v. tr. (angl. *to tattoo,* tatouer, du polynésien *tatau,* tatouer, tatouage ; 1778, J.-B. A. Suard, I, 382 [au fig., 1876, Larousse]). Imprimer sur le corps des dessins indélébiles au moyen de piqûres qui introduisent sous la peau une matière colorante : *Elle* [une petite Bédouine] *paraissait douze à treize ans, et elle était laide, noirâtre, luisante, lippue, tatouée* (Montherlant). || *Fig.* et *absol.* Couvrir de dessins bizarres : *Le badigeonnage salit,* [...], *il tatoue, il ridiculise, il enlaidit* (Hugo).

tatoueur [tatwœr] n. m. (de *tatouer ;* 1798, König, 201). Personne qui fait métier de tatouer : *Pendant que le tatoueur incisait mes mains...* (Duhamel).

tatouille [tatuj] n. f. (déverbal de *tatouiller ;* 1867, Delvau). *Pop.* Correction violente : *Nana empochait toujours des tatouilles de son père* (Zola).

tatouiller [tatuje] v. tr. (du radical onomatop. *tat-,* qui évoque un coup [sur lequel avait été formé l'anc. franç. *tatin,* « coup, horion » — XIII^e s., Godefroy], et de *touiller ;* 1821, Desgranges, au sens de « renverser, jeter [quelqu'un] dans la boue » ; sens actuel, 1867, Delvau). *Pop.* Donner une violente correction à quelqu'un.

tau [to] n. m. (bas lat. *tau,* tau [lettre grecque], gr. *tau,* tau [19^e lettre de l'alphabet], signe numérique valant 300 ou 300 000 accompagné d'un accent [v. ci-dessous ; 1671, Ménestrier [205], au sens 5 [*taf* — d'après la prononc. du gr. moderne —, 1876, Larousse] ; sens I, 1, 1872, Littré ; sens I, 2 et 4, 1904, Larousse ; sens I, 3, 1836, Acad. ; sens II, 1842, Acad.).

I. 1. Lettre de l'alphabet grec (τ, Τ), dérivée du signe phénicien appelé *tâw* et notant une occlusive dentale sourde, analogue au *t* français. || **2.** Signe numérique des Grecs, valant 300 avec l'accent supérieur placé à droite (τ') et 300000 avec l'accent inférieur placé à gauche (͵τ). || **3.** Instrument sacré que certaines divinités égyptiennes portent à la main, et qui a la forme d'un tau grec : *L'épervier de Phré couronné du globe* [...] *tenait entre chacune de ses serres le Tau mystérieux* (Gautier). || **4.** Courte canne à tête façonnée en manière de béquille, et qu'on appelait aussi *bâton de Saint-Antoine* ou *potence.* || **5.** En héraldique, meuble ayant l'aspect d'un T majuscule aux extrémités pattées, appelé aussi *béquille de Saint-Antoine* ou, plus rarement, *taf.*

II. Papillon de la famille des bombycidés.

taud [to] n. m. ou **taude** [tod] n. f. (mot dialect. qui continue l'anc. franç. *tialz,* tente dressée sur un navire au repos [v. 1138, *Vie de saint Gilles*], anc. scand. *tjald,* tente ; 1829, Jal, au sens 1 [*taud ; taude* — de *taud* —, 1825, Jal — d'abord « maison », 1612, Pechon de Ruby] ; sens 2, 1904, Larousse [pour les deux mots]). **1.** Sur un navire, abri en grosse toile installé en forme de toit pour laisser écouler la pluie. || **2.** Enveloppe en toile qu'on roule sur les voiles serrées sur un gui pour les garantir de la pluie.

tauder [tode] v. tr. (de *taud* [v. l'art. précéd.] ; v. 1180, Hue de Rotelande, écrit *telder* [*teolder,* v. 1260, *Vie de saint Osith*], au sens de « dresser une tente » ; XV^e s., comme v. pr., écrit *se tauder,* au sens de « se mettre à l'abri » ; comme v. tr., au sens actuel, 1836, Acad.). Couvrir avec un taud : *Tauder une chaloupe.*

taudis [todi] n. m. (du moyen franç. *se tauder,* « se mettre à l'abri » [v. l'art. précéd.] ; fin du XIII^e s., Joinville, au sens de « abri, retranchement en pierres de taille » ; sens I, 1, XV^e s., *BEC,* 4^e série, II, 561 ; sens I, 2, 1904, Larousse ; sens II, 1-2, v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans*).

I. 1. *Autref.* Abri des travailleurs qui faisaient les travaux d'approche d'un siège. || **2.** *Autref.* Fort épaulement en terre, qu'on établissait en arrière des grosses bombardes.

II. 1. *Class.* Logement, maison : *Aeneas, quoique non maçon | Fit un taudis de sa façon* (Scarron). || **2.** *Auj* Logement misérable ou mal tenu : *Trois cents cabanes, chaumines ou taudis construits avec des débris de navires naufragés* (Balzac). *C'est sale chez lui, un vrai taudis de célibataire* (Sartre).

• SYN. : **II, 2** *bouge, cahute, masure.*

taulard, arde ou **tôlard, arde** [tolar, -ard] n. (de *taule* [v. l'art. suiv.] ; 1915, Esnault, écrit *taulard,* au sens de « militaire puni de prison » ; sens actuel, 1940, Esnault [écrit *taulard ; tôlard,* 1975, *Lexis*]). *Arg.* Personne détenue dans une prison, *spécialem.* dans une prison militaire : *Pauvre mother n'a décidément pas de chance : à l'instant précis où elle cesse d'être mère de taularde, voilà qu'elle devient mère de tricarde* (Sarrazin).

taule [tol] n. f. (emploi spécialisé de *tôle ;* 1321, Fagniez, au sens de « pierre épaisse servant de revêtement » ; sens I, 1872, Littré ; sens II, 1, 1800, Esnault, écrit *tôle* [*taule,* 1847, Esnault] ; sens II, 2, 1894, Esnault [écrit *taule ; tôle,* 1964, Robert] ; sens II, 3, 1880, Esnault [écrit *taule ; tôle,* 1964, Larousse]).

I. Table de l'enclume.

II. 1. *Arg.* Tout lieu où l'on vit (chambre, maison, bar, café) : *Je voulais simplement vous demander de m'indiquer une petite taule, un peu tranquille* (Mac Orlan). || **2.** *Arg.* Maison close, hôtel borgne, tripot : *Avec l'affure de son gros braquage, Milo avait pris des parts dans trois taules de Rosario* (Simonin). || **3.** *Arg.* Prison : *Vous verrez que ces gueulards vont réussir à nous faire tous foutre en taule* (Benoit).

• REM. Dans les trois sens argotiques, on rencontre également l'orthographe TÔLE.

taulier ou **tôlier** [tolje] n. m. (de *taule* [v. l'art. précéd.] ; 1889, Esnault, au sens 1 [*tôlier ; taulier,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1901, Esnault [*tôlier ; taulier,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1920, Bauche [*tôlier ; taulier,* 1964, Robert]). **1.** *Arg.* Propriétaire ou gérant d'un hôtel, d'un restaurant. || **2.** *Arg.* Patron en général. || **3.** *Arg.* Propriétaire ou tenancier d'une maison close.

taupe [top] n. f. (lat. *talpa,* taupe [animal] ; XIII^{e} s., Rutebeuf, au sens I, 1 [*noir comme une taupe,* 1690, Furetière ; *aller au royaume des taupes,* 1876, Larousse — d'abord *aller voyager au royaume des taupes,* 1690, Furetière (*royaume des taupes,* « fosse pour les morts », fin du XVI^{e} s.) ; *vieille taupe,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1886, d'après Villatte, 1888 ; sens I, 3, 1935, Acad. ; sens I, 4, 1904, Larousse [d'abord *taupe de mer,* 1779, Duhamel du Monceau] ; sens I, 5, 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 729 *a ;* sens I, 6, 1842, Mozin [*taupe,* même sens, 1793, *Cours complet d'agriculture,* III, 244] ; sens II [de *taupin*], 1888, Villatte).

I. 1. Petit mammifère presque aveugle, à pattes antérieures larges et robustes lui permettant de creuser des galeries dans le sol, où il chasse insectes et vers. || *Noir comme une taupe,* très noir. || Fam. *Aller aux royaumes des taupes,* mourir. || Pop. *Vieille taupe,* injure adressée à une femme âgée et désagréable, sournoise et d'esprit étroit. || **2.** *Arg. mil.* Soldat du génie. || **3.** Peau de la taupe, qui constitue une fourrure estimée : *Un manteau de taupe.* || **4.** Un des noms usuels de la *lamie.* || **5.** Engin motorisé servant à creuser des tunnels, des souterrains. || **6.** *Mal de taupe,* phlegmon de la nuque du cheval.

II. *Arg. scol.* Classe de mathématiques spéciales.

taupé [tope] n. m. (de *taupe ;* 1877, Littré, comme adj., dans la loc. *main taupée,* « main avec laquelle on a étouffé une taupe et qui, suivant une superstition normande, a des vertus merveilleuses » ; comme n. m., au sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Variété de feutre utilisant des poils de lièvre, souvent associés à des poils d'animaux à fourrure (taupe, rat musqué), et caractérisée par son aspect de fourrure : *Taupé flamand. Taupé satin, ou taupé lisse.* || **2.** Chapeau fait de ce feutre : *Elle avait enlevé son taupé, et l'avait posé sur le marbre* (Aragon).

taupe-grillon [topgrijɔ̃] n. m. (de *taupe* et de *grillon,* d'après le lat. scientif. moderne *grillotalpa,* même sens, du bas lat. *grillus,* grillon, et du lat. class. *talpa,* taupe ; 1700, Liger). Nom usuel de la *courtilière.*

• Pl. *des* TAUPES-GRILLONS.

taupier [topje] n. m. (de *taupe ;* 1690, Furetière [*taulpetier,* même sens, 1611, Cotgrave]). Homme qui détruit les taupes.

taupière [topjɛr] n. f. (de *taupe ;* 1312, Godefroy, écrit *tarpiere* [*taupiere,* 1332, Godefroy], au sens 2 ; sens 1, 1680, Richelet). **1.** Nom donné à divers systèmes de pièges à taupes. || **2.** Syn. de TAUPINIÈRE.

taupin [topɛ̃] n. m. (de *taupe ;* XV^{e} s., Esnault, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1521, Bloch-Wartburg ; sens I, 3, 1776, Valmont de Bomare ; sens II [cette classe préparant à l'École polytechnique, où l'on forme des officiers du génie], 1841, Esnault).

I. 1. *Autref.* Nom des mineurs qui sapaient les remparts des villes assiégées. || **2.** *Francs taupins,* nom donné par plaisanterie aux francs archers de Charles VII. || **3.** Insecte coléoptère capable de sauter en se détendant comme un ressort quand il a été mis sur le dos.

II. *Arg. scol.* Élève d'une classe de mathématiques spéciales.

taupinée n. f. V. TAUPINIÈRE.

taupinière [topinjɛr] n. f. (de *taupe ;* XIII^{e} s. [d'après le *Dict. général,* qui donne une référence dont nous n'avons pu retrouver à quoi elle correspond], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1678, La Fontaine ; sens 4, 1798, Acad.). **1.** Petit monticule de terre et de déblais qui s'élève au-dessus d'une galerie de taupe. || **2.** Ensemble des galeries constituant le terrier d'une taupe. || **3.** *Fam.* Petite élévation de terre. || **4.** *Fig.* et *fam.* Petite maison de peu d'apparence.

• REM. On rencontre moins souvent aujourd'hui la forme synonyme TAUPINÉE (de *taupin*[*ière*], par changement de suff. ; 1678, La Fontaine).

taure [tor] n. f. (lat. *taura,* taure, vache stérile, fém. de *taurus,* taureau [v. l'art. suiv.] ; XVI^{e} s., au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Jeune vache qui n'a pas encore eu de veau : *Et les femmes la nuit feignant d'être des taures | L'eussent aimé comme on l'aima* (Apollinaire). || **2.** Nom donné, en boucherie, à la génisse pleine.

taureau [toro] n. m. (de l'anc. franç. *tor,* taureau [v. 1090, Du Cange], lat. *taurus,* taureau [animal], le Taureau [constellation], sorte de scarabée, gr. *taûros,* taureau [animal], le Taureau [constellation] ; v. 1155, Wace, écrit *torel,* au sens de « jeune taureau » ; sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *torel* [*toriau,* 1273, Ibn Ezra, *toreau,* fin du XIV^{e} s., E. Deschamps, et *taureau,* 1549, R. Estienne ; *course de taureaux,* 1735, Lesage — *combat de taureaux,* même sens, 1690, Furetière ; *taureau banal,* 1640, Oudin] ; sens 2, 1863, Littré, art. *corne ;* sens 3, 1798, Acad. [« homme extrêmement paillard », 1640, Oudin] ; sens 4, 1487, Garbin [« ...personne qui est née sous ce signe », milieu du XX^{e} s.] ; sens 5, 1876, Larousse ; sens 6, 1836, Acad.). **1.** Mâle entier de l'espèce bovine, dont la femelle est la vache : *Un matador estoquant un taureau noir* (Mauriac). || *Course de taureaux,* V. COURSE (§ I, n. 3). || *Taureau banal,* sous le régime féodal, taureau qui appartenait au seigneur du lieu et auquel toutes les vaches du fief devaient être amenées par leur possesseur pour la saillie. || **2.** Fig. *Prendre le taureau par les cornes,* V. CORNE (§ I, n. 1). || **3.** *Fig.* Homme très vigoureux : *Ce fort des halles est un vrai taureau.* || **4.** Deuxième signe du zodiaque, dans lequel passe le soleil du 20 avril au 20 mai (avec une majuscule en ce sens.) || En termes d'astrologie, personne qui est née sous ce signe. || **5.** Représentation du taureau comme un meuble de l'écu. || **6.** *Autref.* Navire de charge très arrondi à l'avant et portant deux mâts.

◆ **De taureau** loc. adj. (1872, Littré). Très gros, très fort, très puissant : *Un cou, une*

encolure de taureau. Cet homme a une force de taureau.

taurelière [torəljɛr] n. f. (de *torel,* forme anc. de *taureau* [v. l'art. précéd.] ; 1611, Cotgrave [*vache taurelière,* même sens, fin du XVIe s.]). Vache qui est fréquemment en rut.

taurides [torid] n. f. pl. (dér. savant du lat. *Taurus,* la constellation du Taureau [v. TAUREAU] ; 1877, Littré). Étoiles filantes, paraissant émaner de la constellation du Taureau.

taurillon [torijɔ̃] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *tor,* taureau [v. TAUREAU] ; fin du XIIIe s., Macé de la Charité, écrit *torillon ; taurillon,* 1611, Cotgrave). Jeune taureau : *On les sépara comme on sépare un taureau et son taurillon fonçant l'un sur l'autre dans l'enclos d'une ferme* (Yourcenar)

taurin, e [torɛ̃, -in] adj. (lat. *taurinus,* de taureau, de bœuf, de *taurus,* taureau [v. TAUREAU] ; XVIe s.). Relatif au taureau, aux courses de taureaux : *On célébrait le culte du Taureau par des jeux taurins* (Montherlant).

taurine [torin] n. f. (dér. savant du lat. *taurinus,* de bœuf [v. l'art. précéd.], ce corps étant extrait de la bile de bœuf ; 1842, Acad.). Acide aminé et sulfoné, solide cristallisé obtenu par dédoublement de l'acide taurocholique.

taurobole [torobɔl] n. m. (bas lat. *taurobolium,* sacrifice d'un taureau en l'honneur de Cybèle, du gr. *taurobolos,* où l'on immole un taureau, de *taûros,* taureau, et de *ballein,* lancer, frapper ; 1721, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad.). **1.** Cérémonie essentielle dans le culte de Mithra, de Cybèle, de Tanit, au cours de laquelle on immolait un taureau dont le sang retombait sur un catéchumène que cette aspersion régénérait : *La foi en la vertu du taureau tué saintement passait du taurobole et du mithraïsme dans le culte chrétien* (Montherlant). || **2.** Autel qui servait à cette cérémonie.

taurobolique [torobɔlik] adj. (bas lat. *taurobolicus,* même sens, de *taurobolium* [v. l'art. précéd.] ; 1842, Acad.). Qui a rapport au taurobole : *Dans l'ancien mithreum devenu crypte se dressait un autel taurobolique* (Montherlant).

taurocéphale [torosefal] n. m. (du gr. *taûros,* taureau, et *kephalê,* tête ; 1836, Acad.). Monstre à tête de taureau, souvent représenté sur des monnaies de Sicile et de Campanie.

taurocholate [torokɔlat] n. m. (de *taurochol[ique]* ; 1872, Littré). Sel de l'acide taurocholique.

taurocholique [torokɔlik] adj. (du gr. *taûros,* taureau, et *kholê,* bile [l'acide taurocholique se trouvant dans la bile des taureaux — et d'autres mammifères] ; 1872, Littré). Se dit d'un acide aminé et sulfoné extrait du fiel de bœuf, et dédoublable en taurine et en acide cholique.

tauromachie [toromaʃi] n. f. (du gr. *taûros,* taureau, et *makhê,* combat, bataille ; v. 1830, Mérimée, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Course de taureaux. || **2.** Art de combattre les taureaux.

tauromachique [toromaʃik] adj. (de *tauromachie ;* 1836, Acad.). Qui se rapporte aux courses de taureaux, à la tauromachie : *L'art tauromachique est fait d'un certain nombre de règles déterminant les phases de la lutte entre l'homme et le taureau.*

tauto- [toto], premier élément, tiré du gr. *tauto,* crase attique de *to auto,* la même chose (neutre de *ho autos,* le même, de *ho,* le [art. défini], et de *autos,* même), et qui entre dans la composition de quelques mots.

tautochrone [totokrɔn] adj. (de *tauto-* et de *-chrone,* gr. *khronos,* temps, durée ; 1765, *Encyclopédie,* aux sens 1-3). **1.** Qui a lieu dans des temps égaux : *Oscillations tautochrones.* || **2.** Se dit d'une courbe tracée dans un plan vertical et composée de deux arcs bien raccordés, l'un descendant, l'autre montant, symétriques l'un de l'autre par rapport à leur normale commune en leur point le plus bas, et telle qu'un point matériel abandonné à lui-même en un point quelconque de ces arcs mette le même temps à glisser sur la courbe jusqu'au point le plus bas. || **3.** Plus généralement, et pour une loi donnée de forces, se dit d'une courbe sur laquelle il existe un point M *(point de tautochronisme)* tel qu'un mobile soumis aux forces considérées et partant d'un point quelconque de la courbe arrive en M en un temps qui soit toujours le même.

● SYN. : **1** *isochrone.*

tautochronisme [totokrɔnism] n. m. (de *tautochrone ;* 1765, *Encyclopédie,* aux sens 1-2 [*point de tautochronisme,* 1933, Larousse]). **1.** En physique, égalité de la durée. || **2.** Propriété d'une courbe tautochrone. || *Point de tautochronisme,* v. l'art. précédent (n. 3).

tautogramme [totogram] n. m. (de *tauto-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1690, A. Baillet [p. 315], comme adj., au sens de « dont tous les mots commencent par la même lettre » ; comme n. m., au sens actuel, 1762, Acad.). Poésie dont chaque vers est constitué par des mots commençant par une même lettre.

tautologie [totolɔʒi] n. f. (bas lat. grammat. *tautologia,* tautologie [en rhétorique] ; gr. *tautologia,* redite, tautologie, dér. de *tautologos,* qui redit la même chose, de *tauto,* la même chose [v. TAUTO-], et de *legein,* dire ; 1596, Hulsius, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3-4, 1947, A. Lalande). **1.** Négligence de style ou procédé rhétorique consistant à présenter comme des idées différentes ce qui, en réalité, n'est que la même idée sous plusieurs formes : *Non pas tant vérité, Monseigneur, que pure identité d'idée, tautologie flagrante, avérée* (Bourges). [V. RHÉTORIQUE, art. spécial.] || **2.** Répétition de mots consacrés dans certaines formules (par ex., *responsabilité pleine et entière, us et coutumes,* etc.). || **3.** Proposition logique complexe qui est toujours vraie quelle que soit la valeur de vérité des propositions élémentaires. || **4.** *Loi de tautologie,* en logique, opération qui consiste à identifier un nombre quelconque, multiplié par lui-même ou additionné à lui-même, avec ce même nombre considéré isolément (ex. : *aa = a*).

● SYN. : **1** *pléonasme, répétition, truisme.*

tautologique [totolɔʒik] adj. (de *tautologie ;* 1721, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1953, Larousse). **1.** Relatif à la tautologie rhétorique ; qui en a le caractère : *Formule, tournure, expression tautologique.* || **2.** *Science tautologique,* qualification donnée à la logique et aux mathématiques par les logiciens Wittgenstein, Carnap, et l'École de Vienne.

tautomère [totomɛr] adj. (de *tauto-* et de *-mère,* gr. *meros,* partie, portion ; 1907, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1949, Larousse ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Se dit d'une substance chimique qui existe sous plusieurs formes en équilibre. || **2.** Se dit des organes situés tout entiers d'un même côté du corps. || **3.** *Neurone tautomère,* neurone d'association, qui met en connexion des cellules situées à des hauteurs différentes, mais du même côté de la moelle épinière.

tautomérie [totomeri] n. f. (de *tautomère ;* 1933, Larousse). Propriété qu'ont certains composés chimiques d'exister sous plusieurs formes en équilibre.

tautosyllabique [totosilabik] adj. (de *tauto-* et de *syllabique ;* 1923, Larousse). Se dit d'un groupe de phonèmes dont les éléments appartiennent à la même syllabe : *« ar » est tautosyllabique dans « je partais ».*

taux [to] n. m. (déverbal de *tauxer,* var. anc. de *taxer* [v. ce mot] ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *taus* [*taux,* 1321, Bloch-Wartburg], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1923, Larousse [*taux d'amortissement,* 1964, Larousse ; *taux de change,* 1964, Larousse — *taux,* même sens, 1831, Balzac] ; sens 5, 1935, Alexis Carrel [*taux butyreux du lait,* 1964, Larousse] ; sens 6, milieu du XVe s. [*taux horaire,* 1964, Larousse] ; sens 7-8, 1949, Larousse). **1.** Prix fixé, réglé par une convention ou par l'usage : *Le taux des denrées alimentaires.* || **2.** Pourcentage du capital donnant pour l'unité de temps (généralement l'année) l'intérêt d'une somme placée (symb. %) : *Prêter de l'argent au taux de 10 %. Taux légal, avantageux, usuraire.*

|| **3.** Pourcentage en général : *Cet ancien combattant a un taux d'invalidité de 50 %. L'économie du pays a atteint un taux de croissance élevé.* || *Taux d'amortissement,* quote-part de la valeur des immobilisations qui fait l'objet d'un amortissement. || *Taux de change,* rapport établi entre deux monnaies. || *Taux d'escompte,* V. ESCOMPTE. || *Taux de marque,* V. MARQUE 1 (§ III, n. 5). || **4.** *Taux de mortalité, taux brut de natalité,* V. MORTALITÉ, NATALITÉ. || **5.** Proportion d'un facteur dans un phénomène, d'un constituant dans un mélange : *Le taux d'échecs dans les études supérieures est assez élevé. Le taux de cholestérol dans le sang.* || *Taux butyreux du lait,* quantité de matières grasses contenue dans 1 kg de lait. || **6.** Montant (des salaires, des impôts, des loyers, de certains prix, etc.) : *Un taux salarial à peine suffisant pour vivre. Le taux de la fraude fiscale atteint plusieurs dizaines de milliards par an.* || *Taux horaire,* valeur de l'intégralité des dépenses entraînées par le fonctionnement d'une machine ou le travail d'une section de production pendant une heure. || **7.** *Taux de compression,* dans un moteur à explosion, rapport entre le volume du cylindre quand le piston est au point mort bas et le volume de la chambre de combustion quand le piston est au point mort haut. || **8.** *Taux de modulation,* en électricité, rapport, exprimé en pourcentage, de la différence des amplitudes maximale et minimale d'une vibration à leur somme.

● SYN. : **1** *barème, tarif ;* **5** *pourcentage.*

tauzin [tozɛ̃] n. m. (origine obscure ; 1828, d'après Robert, 1964). Espèce de chêne à feuilles cotonneuses de l'ouest et du sud-ouest de la France.

tavaillon [tavajɔ̃] n. m. (mot franc-comtois de même sens, lat. pop. **tabellio, -onis,* planchette, dér. du lat. class. *tabella,* planche, planchette ; 1397, Godefroy, écrit *tavoillon ; tavaillon,* 1842, Acad.). Planchette ou éclat de bois qu'on emploie dans l'est de la France pour couvrir les murs des maisons et les protéger du froid : *Pour un peu, il se repentirait d'avoir acquis à Sur-la-Tuffe, près de Morez, cet immeuble « comportant une maison sans étage, construite en pierre du pays et tavaillons, couverte en zinc »* (Romain Roussel).

tavaïole ou **tavaïolle** [tavajɔl] n. f. (ital. *tovagliola,* même sens, dimin. de *tovaglia,* serviette, francique **thwahlja,* même sens ; 1589, Gay [*tavaïole*], et 1611, Cotgrave [*tavaïolle*]). Linge fin garni de dentelle, dont on se sert à l'église pour la distribution du pain bénit, pour une offrande, pour un baptême.

tavelé, e [tavle] adj. (de *tavelle ;* 1288, *Renart le Nouvel*). Moucheté, couvert de taches : *Sa vieille main tavelée, qui tenait encore les feuillets, pendait le long de ses genoux* (Sartre). *Un fruit tavelé. Les panthères sont tavelées.*

● SYN. : *moucheté, piqueté, tacheté.*

taveler [tavle] v. tr. (de *tavelé ;* 1556, Temporal, comme v. intr., au sens de « se tacheter » [en parlant des raisins qui mûrissent] ; comme v. tr., au sens actuel, 1636, Monet). [Conj. **3 a.**] Marquer de petites taches : *L'humidité tavelle les fruits. Sa peau de fille, tavelée de taches de rousseur* (Carco).

◆ **se taveler** v. pr. (1694, Acad.). Se couvrir de taches : *La mer se tavelait de vagues blanches* (Benoit).

tavellage [tavɛlaʒ] n. m. (de *taveller ;* 1872, Littré). Action ou manière de taveller la soie.

tavelle [tavɛl] n. f. (lat. *tabella,* planchette, tablette de jeu, tablette à écrire, petite table, dimin. de *tabula,* table [v. TABLE] ; 1302, Godefroy, au sens de « passementerie étroite mise sur les coutures des habits en guise de passepoil » ; début du XVe s., au sens de « traverse d'une claie » ; sens 1, 1765, *Encyclopédie* [« petite tringle de bois qui frappe la soie... », 1723, Savary des Bruslons] ; sens 2, 7 mai 1876, *Avranchin*). **1.** Sorte de dévidoir pour la soie ; petite tringle de bois qui frappe la soie, dans certains métiers. || **2.** Sorte de levier au moyen duquel le charretier manœuvre le treuil de son véhicule : *Ses mains que déformait le maniement des futailles et des tavelles de chariots* (Bertrand).

taveller [tavɛle] v. tr. (de *tavelle ;* 1876, Larousse). Dévider la soie sur la tavelle.

tavelure [tavlyr] n. f. (de *tavelé ;* 1546, Vaganay, au sens 1 ; sens 2, 1589, Liébault ; sens 3, 1671, Pomey [appendice, art. *bigarrure*]). **1.** État de la surface d'une chose ou d'un être qui présente des taches, des mouchetures, par places ; chacune de ces taches, de ces mouchetures : *Murs envahis de tavelures vertes dues à l'humidité* (Fort). *Elle cacha sa figure dans ses deux mains. Je n'en avais jamais remarqué comme ce jour-là les grosses veines, les tavelures* (Mauriac). || **2.** *Spécialem.* Maladie cryptogamique des arbres fruitiers, caractérisée par des taches brun olivâtre sur les feuilles, les rameaux et les fruits. || **3.** En fauconnerie, chacune des mailles du plumage des jeunes perdreaux et des jeunes faucons.

taverne [tavɛrn] n. f. (lat. *taberna,* échoppe, boutique, magasin, auberge, hôtellerie ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 [« débit de boissons... » ; « nom donné parfois à certains cafés-restaurants... » — de l'angl. *tavern,* restaurant, auberge, cabaret, lui-même empr. du franç. *taverne* —, 1825, Chateaubriand] ; sens 2, 1672, Jal). **1.** *Autref.* Débit de boissons au détail, où on pouvait également prendre des repas à des prix modiques : *Les princes s'arrachent les pays comme des ivrognes à la taverne se disputent les plats* (Yourcenar). || *Auj.* Nom donné parfois à certains cafés-restaurants présentant une certaine originalité : *Je le soupçonne* [Strohl] *d'avoir* [...] *fait exprès de laisser son parapluie dans cette petite taverne où nous avions déjeuné* (Gide). || **2.** Chambre ou soute des vaisseaux et des galères du XVIe et du XVIIe s., où on gardait et vendait le vin et les vivres destinés à l'équipage, à la chiourme.

tavernier, ère [tavɛrnje, -ɛr] n. (lat. *tabernarius,* boutiquier [de *taberna,* boutique — v. l'art. précéd.], ou, plutôt, dér. du franç. *taverne ;* fin du XIIe s., *Aymeri de Narbonne*). Personne qui tient une taverne (vieilli) : *Le tavernier apporta une cruche de vin qu'il posa près de Pizaccio* (Vailland).

tawgi ou **tavgi** [tavgi] n. m. (mot samoyède ; 1964, Larousse [pour les deux formes]). Langue samoyède du Nord, parlée dans la péninsule de Taïmyr.

taxable [taksabl] adj. (de *taxer ;* 1482, Bartzsch [mot rarement attesté depuis 1788, Féraud]). Qui peut être taxé : *Des marchandises taxables.*

● SYN. : *imposable.*

taxacées [taksase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *taxus,* if, gr. *taxos,* même sens ; 1964, Robert). Famille de plantes gymnospermes comprenant les ifs.

● REM. On dit aussi TAXINÉES (1839, Boiste).

taxateur [taksatœr] adj. et n. m. (dér. savant de *taxer ;* 1703, d'après Trévoux, 1771 [pour un juge ; « celui qui taxe... », 1768, Brunot — *taxeur,* même sens (forme non savante), 1549, R. Estienne]). Se dit de celui qui taxe, qui fixe la taxe : *Un employé taxateur.* || *Spécialem.* Se dit du juge qui taxe les dépens.

taxatif, ive [taksatif, -iv] adj. (dér. savant de *taxer ;* 1845, Bescherelle [sans aucun doute plus anc., puisque le dér. *taxativement,* « d'une manière qui taxe », est attesté dès 1692, Boislisle, I, 283]). En droit, syn. de TAXABLE.

taxation [taksasjɔ̃] n. f. (lat. *taxatio,* estimation, appréciation [et, à basse époque, dans la langue jurid., « clause, condition d'un acte »], de *taxatum,* supin de *taxare,* taxer [v. TAXER] ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *tauxacion* et *taxation,* au sens de « détermination du montant d'un impôt » ; sens 1, 1542, Rabelais ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Action de taxer ; résultat de cette action : *La taxation des frais du procès.* || **2.** Forme de réglementation qui consiste, de la part des pouvoirs publics, à fixer le montant des salaires ou celui des prix. || **3.** *Taxation d'office,* détermination, par le fisc, de l'impôt d'un contribuable qui n'a pas fait de déclaration.

◆ **taxations** n. f. pl. (v. 1360, Froissart, au sens de « impôts » ; sens 1, 1690, Furetière ;

sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Class.* Ce qui était dû aux gens de finance, aux trésoriers et aux receveurs sur l'argent qu'ils percevaient. || **2.** *Vx.* Avantages pécuniaires attribués à certains employés de l'Administration.

taxe [taks] n. f. (déverbal de *taxer ;* 1378, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, début du XVe s. ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1660, Boileau ; sens 4, 1764, Voltaire ; sens 5, 1893, *Dict. général ;* sens 6, 1472, Bartzsch [*taxe complémentaire, taxe sur les salaires,* 1964, Larousse ; *taxes assimilées...,* 1936, Capitant ; *taxe à la valeur ajoutée,* 1964, Robert ; *taxe conjoncturelle,* 1975, Larousse] ; sens 7, 1964, Larousse). **1.** Prix officiellement fixé d'une denrée : *Du supercarburant vendu au-dessous de la taxe dans un supermarché.* || **2.** Taxation faite par autorité de justice des frais judiciaires et des honoraires dus aux officiers ministériels : *Taxe des dépens. Taxe des actes des huissiers.* || **3.** *Autref.* Amende dont le roi frappait les traitants dont une enquête avait établi les malversations : *Mais en vain pour un temps une taxe l'exile* (Boileau). || **4.** Tarif des indulgences : *Les taxes furent établies par Léon X.* || **5.** Prix acquitté par l'usager d'un service public, en contrepartie des prestations ou avantages qu'il retire de ce service : *Taxe postale.* || **6.** Dénomination de certains impôts : *Taxe de luxe. Taxe sur le chiffre d'affaires.* || *Taxe complémentaire,* taxe proportionnelle qui frappe notamment les bénéfices industriels et commerciaux et les bénéfices non commerciaux qui ne sont pas déclarés par des tiers. || *Taxe sur les salaires,* taxe à la charge de l'employeur et frappant les salaires et traitements (substituée en 1948 à l'ancien impôt cédulaire sur les salaires et appelée jusqu'en 1959 *taxe proportionnelle*). [On dit aussi VERSEMENT FORFAITAIRE.] || *Taxes assimilées aux contributions directes,* impôts établis soit au profit de l'État, soit à celui des communes, des départements ou de divers organismes publics. || *Taxe à la valeur ajoutée* (T.V.A.), v. VALEUR. || *Taxe conjoncturelle,* autre appellation du prélèvement conjoncturel. (V. PRÉLÈVEMENT.) || **7.** *Taxe piscicole,* taxe parafiscale établie en 1941, qui confère à toute personne l'ayant acquittée le droit de pêcher, sans autre formalité, sur toutes les eaux du domaine public, de la rive seulement, à l'aide d'une canne tenue à la main.
• SYN. : **1** *barème, tarif, taux.*

taxème [taksɛm] n. m. (du gr. *taxis,* mise en ordre, arrangement, disposition [v. TAXI- 3], d'après *phonème, morphème ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Dans la terminologie linguistique de Bloomfield, trait simple de disposition grammaticale, qui peut revêtir quatre formes : ordre des constituants, intonation, modification des phonèmes selon l'environnement, sélection des formes ayant la même disposition grammaticale, mais des sens différents.

taxer [takse] v. tr. (lat. *taxare,* toucher souvent et fortement, blâmer, reprendre, estimer, évaluer, taxer, mot formé sur le même radical que *tangere,* toucher ; 1247, Runkewitz, écrit *tauxer* [avec un *-u-* d'origine obscure et controversée ; *taxer,* 1539, R. Estienne], au sens I, 2 ; sens I, 1, v. 1282, Gauchi [écrit *taxer*] ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1471, Bartzsch [écrit *taxer*] ; sens II, 1, 1538, R. Estienne [écrit *taxer*] ; sens II, 2, début du XVIIe s., Malherbe ; sens II, 3, 1559, Amyot ; sens II, 4, 1830, Balzac).

I. 1. Fixer autoritairement le prix d'une marchandise : *Il faut taxer la farine et guillotiner quiconque spécule sur la nourriture du peuple* (France). || **2.** Fixer les frais de justice, les honoraires demandés par un officier ministériel ou public : *Le juge qui taxe les dépens.* || **3.** Mettre un impôt sur : *Taxer les objets de luxe. Taxer les grosses fortunes.* || **4.** *Fam.* Faire payer un impôt : *Taxer les riches.*

II. 1. *Class.* Blâmer : *Ce que j'en dis n'est pas pour taxer votre office* (Molière). *Ces grands hommes qu'ils voulaient taxer étaient les auteurs de la réforme* (Bossuet). || **2.** Class. *Taxer de* (suivi d'un infinitif), accuser de : *La lettre du Roi* [...] *qui le taxait* [son frère] *de donner la main à l'entrée des ennemis dans le Royaume* (Retz). || **3.** Auj. *Taxer quelqu'un de quelque chose* (nom abstrait), l'en accuser : *Vous dînerez avec appétit en mettant votre insensibilité sur le compte de l'auteur, en le taxant d'exagération* (Balzac). *On l'a taxé de négligence dans son travail.* || **4.** Qualifier de : *Il* [Jean-Christophe] *ne pouvait s'empêcher de taxer de malpropretés certaines intrigues de Georges et le lui disait crûment* (Rolland). *Vous taxiez d'orgueil ma résistance, et cela vous permettait de la condamner* (Gide).
• SYN. : **I, 3** *imposer.* || **II, 4** *dénommer, traiter de.*

1. taxi [taksi] n. m. (abrév. de *taximètre ;* 1905, Esnault, au sens 3 [aussi « avion »] ; sens 1, 1907, Larousse [*les taxis de la Marne,* 1923, Larousse] ; sens 2, 1964, Robert [*taxi,* « chauffeur de taxi », 1932, Céline]). **1.** Automobile de place munie d'un taximètre : *Moi, tu comprends, dans le civil, je suis chauffeur de taxi à Paname* (Merle). || *Les taxis de la Marne,* taxis réquisitionnés par Gallieni pour transporter des renforts de troupes en septembre 1914. || **2.** Fam. *Faire le taxi,* exercer le métier de chauffeur de taxi : *Vous êtes l'hôte en ce moment de quelque grand seigneur, qui fait le taxi à Paris, ou d'un gros marchand de diamants ou de fourrures, qui casse des cailloux du côté d'Arkhangelsk* (Romains). || **3.** *Fam.* Toute espèce de véhicule. || *Spécialem.* Avion : *J'ai vu deux taxis sauter devant moi et tomber en flammes* (J. Roy).
• REM. Au sens 1, on a dit aussi TAXI-AUTO (de *taxi* 1 et de *auto ;* 1923, Larousse) : *Elle reconnut que lorsqu'il lui arrivait de prendre un taxi-auto, elle avait l'impression que la course finissait aussitôt que commencée* (Romains).

2. taxi [taksi] n. m. (emploi métaphorique de *taxi* 1, avec influence de *taxe ;* 10 juill. 1973, *le Monde*). Intermédiaire qui accepte, moyennant une commission, de fournir des fausses factures à quelqu'un qui veut frauder le fisc.

3. taxi- [taksi] ou **taxo-** [takso], premier élément, tiré du gr. *taxis,* mise en ordre, arrangement, disposition, contribution, impôt, taxe (de *tassein* ou *tattein,* ranger), et qui entre dans la composition de quelques mots.

taxiarchie [taksiarʃi] n. f. (gr. *taxiarkhia,* commandement d'une cohorte ou d'un bataillon, de *taxiarkhos* [v. l'art. suiv.] ; 1876, Larousse). Fonction de taxiarque.

taxiarque [taksiark] n. m. (gr. *taxiarkhos,* commandant d'une division d'infanterie ou de cavalerie, de *taxis,* mise en ordre, arrangement, corps de troupes [v. TAXI- 3], et de *arkhein,* aller en tête, guider, commander ; 1788, J.-J. Barthélemy). Dans l'Antiquité grecque, chef d'un corps d'infanterie équivalant approximativement à un bataillon.

taxi-auto n. m. V. TAXI 1.

taxidermie [taksidɛrmi] n. f. (de *taxi-* 3 et du gr. *derma,* peau ; 1806, Lunier). Art de préparer, d'empailler et de monter les animaux vertébrés, de manière à leur conserver l'apparence de la vie.
• SYN. : *empaillage.*

taxidermique [taksidɛrmik] adj. (de *taxidermie ;* 1845, Bescherelle). Relatif à la taxidermie : *Procédé taxidermique.*

taxidermiste [taksidɛrmist] n. (de *taxidermie ;* 1872, Littré). Spécialiste de taxidermie.
• SYN. : *empailleur, naturaliste.*

taxie [taksi] n. f. (du gr. *taxis,* mise en ordre, arrangement, disposition [v. TAXI- 3] ; 1904, Larousse). Réflexe inné, ou plus souvent acquis, qui amène un animal supérieur à se diriger vers un point d'où lui parvient un signal indiquant une proie, de l'eau, de la chaleur, etc.

taxi-girl [taksigœrl] n. f. (loc. angl. de même sens, de *taxi,* abrév. de *taximeter,* taximètre [empr. du franç. *taximètre*], et de *girl,* fille ; 1964, Robert). Entraîneuse de cabaret.
• Pl. *des* TAXI-GIRLS.

taxilogie n. f., **taxilogique** adj., **taxilogue** ou **taxilogiste** n. V. TAXOLOGIE, TAXOLOGIQUE, TAXOLOGUE.

taximètre [taksimɛtr] n. m. (de *taxi-* 3 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; mars 1905, *l'Automobile illustré* [67], au sens 1 [d'abord *taxamètre,* 23 févr. 1901, *la Nature,* 193] ; sens 2, 1958, Merrien). **1.** Compteur spécial équipant certaines voitures de louage et indiquant la somme à régler en fonction du kilométrage parcouru, du tarif de prise en charge, du temps passé en attente et de la période de la journée où la voiture est utilisée. || **2.** Appareil de navigation permettant de prendre des relèvements.

taxinées n. f. pl. V. TAXACÉES.

taxinomie [taksinɔmi] n. f. (de *taxi-* 3 et de *-nomie,* du gr. *nomos,* ce qui est attribué en partage, usage, règlement ; 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse [en linguistique, 1972, *Dict. de linguistique*]). **1.** Science des lois de la classification. || **2.** Classification, suite d'éléments formant des listes qui concernent un domaine, une science. || *Spécialem.* En linguistique, classification d'éléments qui aboutit à des listes rendant compte, par leurs règles de combinaison, des phrases d'une langue.

• REM. On rencontre également (sauf en linguistique) la variante TAXONOMIE (de *taxo-* et de *-nomie* [v. ci-dessus] ; 1813, Candolle, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse).

taxinomique [taksinɔmik] adj. (de *taxinomie ;* 1842, A. Comte, au sens 1 ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Relatif à la taxinomie. || **2.** Se dit d'une procédure d'analyse linguistique qui, appliquée à un énoncé donné, a pour seule fin de le réorganiser selon les données de la recherche, en ne tirant de lui que ce qu'il contient.

• REM. On rencontre également, au sens 1, la variante TAXONOMIQUE (de *taxonomie ;* 1842, A. Comte).

taxinomiste [taksinɔmist] ou **taxonomiste** [taksɔnɔmist] n. (de *taxinomie/taxonomie ;* 1876, Larousse [*taxonomiste*], et 1897, *l'Année biologique,* 329 [*taxinomiste*]). Spécialiste de taxinomie.

taxiphone [taksifɔn] n. m. (de *taxi-*[*mètre*] et de [*télé*] *phone ;* 1933, Larousse). Cabine téléphonique d'où l'on peut obtenir une communication locale en introduisant dans l'appareil un jeton ou des pièces de monnaie.

taxis [taksis] n. m. (mot gr. signif. « arrangement » [v. TAXI- 3] ; 1765, *Encyclopédie*). Manœuvre opératoire consistant en pressions manuelles méthodiques destinées à faire rentrer un organe dans la cavité qu'il doit occuper : *La hernie était double et mauvaise. Je procède à la réduction par le taxis* (France).

taxiway [taksiwɛ] n. m. (mot angl. de même sens, de *taxi,* taxi [abrév. de *taximeter,* taximètre, empr. du franç. *taximètre*], et de *way,* passage, route ; 1968, Larousse). Terme anglo-américain qui désigne le *chemin de roulement* sur un aéroport. (V. ROULEMENT.)

taxo-. V. TAXI-.

taxodium [taksɔdjɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *taxodium,* même sens [début du XIXe s.], dér. du lat. *taxus,* if, gr. *taxos,* même sens ; 1839, Boiste, écrit *taxodion ; taxodium,* 1904, Larousse). Conifère des marais de Louisiane, qui perd ses aiguilles en hiver, et dont le nom usuel est *cyprès chauve.*

taxodontes [taksɔdɔ̃t] n. m. pl. (de *tax*[*o*]- et du gr. *odous, odontos,* dent ; 1964, Larousse). Ordre de mollusques bivalves, ayant une charnière dont les dents, parfois très nombreuses, sont identiques, et qui possèdent presque toujours deux muscles rétracteurs des valves.

taxologie [taksɔlɔʒi] ou **taxilogie** [taksilɔʒi] n. f. (de *taxo-/taxi-* 3 et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1817, S. Gérardin [*taxologie*], et 1872, Littré [*taxilogie*]). Étude des classifications.

taxologique [taksɔlɔʒik] ou **taxilogique** [taksilɔʒik] adj. (de *taxologie/taxilogie ;* 1842, Acad. [*taxologique*], et 1876, Larousse [*taxilogique*]). Relatif à la taxologie.

taxologue [taksɔlɔg] ou **taxologiste** [taksɔlɔʒist] n. (de *taxologie ;* 1842, Acad. [pour les deux formes]). Personne qui s'occupe de classification.

• REM. On emploie également les formes TAXILOGUE et TAXILOGISTE (de *taxilogie ;* 1876, Larousse [*taxilogue*], et 1964, Larousse [*taxilogiste*]).

taxon [taksɔ̃] n. m. (dér. savant du gr. *taxis,* arrangement, disposition [v. TAXI-3] ; 1964, Larousse). En histoire naturelle, syn. de GROUPE.

taxonomie n. f., **taxonomique** adj., **taxonomiste** n. V. TAXINOMIE, TAXINOMIQUE, TAXINOMISTE.

taylorisation [tɛlɔrizasjɔ̃] n. f. (de *tayloriser ;* 1923, Larousse). Organisation du travail selon le système établi par Taylor.

tayloriser [tɛlɔrize] v. tr. (de *taylor*[*isme*] ; 1923, Larousse). Organiser le travail selon la taylorisation.

taylorisme [tɛlɔrism] n. m. (anglo-améric. *taylorism,* même sens, du n. de l'ingénieur américain Frederick Winslow *Taylor* [1856-1915], promoteur de l'organisation scientifique du travail ; 1923, Larousse). Système d'organisation du travail, de contrôle des temps d'exécution et de rémunération de l'effort de l'ouvrier.

tchadien, enne [tʃadjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Tchad,* n. géogr. ; 1964, Larousse). Relatif au Tchad ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ adj. (1964, Larousse). *Langues tchadiennes,* langues négro-africaines parlées du Niger au Chari et de la Bénoué au Sahara.

tchagatay [tʃagatɛ] n. m. et adj. (mot turc de même sens ; 1964, Larousse [d'abord *tchagatéen,* 1876, Larousse]). Langue littéraire turque des deux Turkestans (occidental et oriental) du XVe au XIXe s. (On l'appelle aussi TURC ORIENTAL.)

tchagga [tʃaga] n. m. (mot bantou ; 1964, Larousse). Langue bantoue parlée au Tanganyika.

tcharchaf [tʃarʃaf] n. m. (mot turc de même sens ; 1906, Loti). Voile noir dont les femmes turques cachent leur visage : *De belles Turques voilées du tcharchaf en tulle noir* (Farrère).

tchécoslovaque [tʃekoslɔvak] adj. et n. (de *tchéco-,* élément tiré de *tchèque,* et de *slovaque ;* 1923, Larousse). Relatif à la Tchécoslovaquie ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ n. m. (1964, Larousse). Ensemble de dialectes du slave occidental formé du tchèque et du slovaque.

tchéka [tʃeka] n. f. (mot russe de même sens, proprem. « commission extraordinaire », contract. de *tchre*[*zvytchaïnaïa*], extraordinaire, et de *k*[*omissi*]*a,* commission ; 1923, Larousse). Nom donné jusqu'en 1922 à la commission qui dirigeait la police politique soviétique.

tchèque [tʃɛk] adj. et n. (tchèque *čezky,* même sens ; 1845, Bescherelle). Relatif à la région formée par la Bohême, la Moravie et une partie de la Silésie ; habitant ou originaire de cette région.

◆ n. m. (1872, Littré). Langue slave parlée en Bohême, en Moravie et dans une partie de la Silésie.

tchérémisse [tʃeremis] n. m. (de *Tchérémisses,* n. d'un peuple finno-ougrien de la Volga [1845, Bescherelle — d'abord écrit *Zérémisses,* 1701, Maty] ; 1952, A. Meillet et M. Cohen). Langue finnoise de la Volga, appartenant au groupe finnoougrien.

tcherkesse [tʃɛrkɛs] adj. (du n. des *Tcherkesses,* peuple caucasien [1876, Larousse] ; 1876, Larousse). Qui appartient aux Tcherkesses, peuple du Caucase septentrional : *Une compagnie de déserteurs polonais et tcherkesses* (Daudet).

◆ n. m. (1876, Larousse). Langue caucasienne du Nord-Ouest, divisée en deux groupes de dialectes : le *tcherkesse oriental,* ou *kabarde,* et le *tcherkesse occidental,* ou tcherkesse proprement dit, appelé encore *adyghé.*

tchernoziom [tʃɛrnɔzjɔm] n. m. (mot russe signif. proprem. « terre noire » ; 1904, Larousse, écrit *tchernozion ; tchernoziom,* 1933, Larousse). Terre noire très fertile

qu'on trouve dans le sud de l'U.R.S.S. et en Sibérie occidentale.

tchervonets [tʃɛrvɔnɛts] n. m. (mot russe de mêmes sens ; 1933, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Monnaie russe en or, frappée sous le règne de Pierre Ier, et qui eut cours pendant tout le XVIIIe s. || **2.** En U.R.S.S., billet de banque valant 10 roubles, mis en circulation en novembre 1922.

• Pl. *des* TCHERVONTSY.

tchétchène [tʃetʃɛn] n. m. (de *Tchétchènes,* n. d'un peuple du Caucase [1964, Larousse — d'abord écrit *Tchetchenses,* 1876, Larousse] ; 1964, Larousse). Langue caucasienne parlée par les Tchétchènes.

1. tchin-tchin [tʃintʃin] n. m. (mot japonais de même sens ; 1964, Larousse). Nom donné à l'épagneul japonais.

2. tchin-tchin [tʃintʃin] interj. (du pidgin de Canton *tsing-tsing,* « salut ! » ; 1902, Esnault, aux sens de « salut !, honneur à toi ! » ; sens actuel, 1935, Esnault). *Fam.* S'emploie à l'adresse de ceux avec qui on lève son verre.

tchokoué [tʃɔkwe] n. m. (mot bantou ; 1964, Larousse). Langue bantoue parlée en Angola.

tchouktche [tʃuktʃ] adj. et n. m. (de *Tchouktchis,* n. d'un peuple du nord-est de la Sibérie ; 1876, Larousse, écrit *tchouktchi ; tchouktche,* 1964, Larousse). Se dit des langues paléo-asiatiques de l'Est.

tchouvache [tʃuvaʃ] n. m. et adj. (de *Tchouvaches,* n. d'un peuple de la moyenne Volga [1876, Larousse] ; 1876, Larousse [art. *Tchouvaches*]). Langue turque de l'Asie centrale.

te [tə], **t'** [t]devant une voyelle ou un *h* muet, pron. pers. m. et f. (forme inaccentuée de *toi ;* fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* aux sens I, 1-2 et 4 ; sens I, 3, 1862, V. Hugo ; sens I, 5, 1964, Robert ; sens II, 1-2, v. 1530, C. Marot ; sens III et V, XIIe s. ; sens IV, XVIe s.).

I. PLACÉ AVANT UN VERBE, DÉSIGNE, DANS LA FONCTION DE COMPLÉMENT DU VERBE, LA PERSONNE À QUI ON PARLE OU ÉCRIT DANS UN ÉNONCÉ DIRECT. **1.** Comme complément d'objet direct : *Ailleurs je t'aimerai comme je t'aimais à Sorrente* (Gide). || **2.** Comme complément d'un verbe correspondant à un nom précédé de la préposition *à* : *C'est Colomba qui t'envoyait la poudre ; voici pour t'acheter des souliers* (Mérimée). *Je te disais ça comme l'idée m'en est venue* (J. Roy). *Cet homme te paraît bien malade.* || **3.** *Fam.* Exprime l'intérêt que prend à l'action la personne à qui on parle : *Je te lui ai envoyé un de ces coups de pied !* || **4.** Se substitue dans certains cas à l'adjectif possessif : *Tu iras te changer les idées où tu voudras* (J. Roy). *Je te bouche la vue. Il te trouble l'esprit. Ton adversaire t'a cassé le bras gauche.* || **5.** *Fam.* A parfois la valeur d'un complément circonstanciel : *Il t'a couru après. Il t'a cogné dessus.*

II. AVEC UN VERBE PRONOMINAL, LE PRONOM « TE » RENVOIE AU SUJET « TU ». **1.** Comme complément d'objet direct ou d'objet secondaire du verbe pronominal réfléchi : *Tu te plains tout le temps* (Aymé). *Tu te donnes à fond dans cette entreprise. Tu t'attribues tout le mérite de cette réussite !* || **2.** Comme élément structurel du verbe pronominal à valeur passive ou à valeur active : *Tu te souviens. Tu t'élances vaillamment. Tu te plais beaucoup dans ce pays.*

III. S'emploie comme sujet d'un infinitif après les verbes *laisser, faire* et les verbes de perception : *Les policiers t'ont laissé partir. Ils t'ont fait signer une décharge. Je t'entends parler de la cuisine. Nous te voyons grandir de trimestre en trimestre.*

IV. S'emploie devant les présentatifs *voici, voilà : Te voici déjà ! Te voilà enfin ! Et maintenant, te voilà en bonne santé.*

V. S'emploie comme complément des adjectifs se construisant avec la préposition *à* : *Il t'est loisible de refuser. Cette protection te sera très utile. Cela t'est-il agréable ?*

• REM. Les sept remarques figurant à l'article *me* sont exactement transposables pour le pronom *te.*

1. té [te] n. m. (emploi substantivé de la lettre *t ;* 1690, Furetière [art. *t*], écrit *T* [*té,* début du XVIIIe s.], au sens 1 ; sens 2 et 5, 1836, Acad. [*té à débouchure,* 1904, Larousse] ; sens 3-4, 1872, Littré ; sens 6, 1872, Littré [*té* même sens, 1752, Trévoux] ; sens 7, 10 août 1867, *Moniteur universel* [*fer à double té ; fer en té simple,* 1904, Larousse]). **1.** Pièce quelconque ayant la forme d'un T. || **2.** Double règle employée par les dessinateurs et les menuisiers, composée de deux branches, dont l'extrémité de la plus grande s'assemble au milieu de l'autre à angle droit : *L'architecte urbain, son « té » sous la paume et son stylet aux doigts, n'a pas le temps de songer à ce qui émeut l'imagination du tailleur de bois rural* (La Varende). || **3.** Ferrure en forme de T, employée pour consolider les assemblages de menuiserie dans les croisées et autres huisseries. || **4.** Traverse assemblée au bas de deux pieds d'un meuble. || **5.** Gaine de tuyauterie en forme de T, utilisée pour brancher une dérivation sur une conduite principale. || *Té à débouchure,* tuyau en forme de T, dont la branche inférieure est munie d'un bouchon qu'on peut enlever pour nettoyer le tuyau. || **6.** *Bandage en té,* bandage ayant la forme d'un T. || **7.** *Fer en té simple, fer à double té,* fer en cornière employé à la construction et présentant comme section un T ou un double T.

2. té [te] interj. (altér. de *tiens !* dans les parlers méridionaux ; 1872, A. Daudet). *Fam.* Équivalent méridional de « tiens ! » : *Té, bouvier, dit André, aide-nous à charger ça* (Chérau).

tea-gown [tigon] n. m. (loc. angl. de même sens, de *tea,* thé, et de *gown,* vêtement de dessus, robe de femme ; 1893, Bonnaffé). *Vx.* Robe pour le thé : *Elle était habillée d'un tea-gown fort élégant* (Farrère).

team [tim] n. m. (mot angl. signif. « attelage, équipe » ; 1892, P. de Rousiers, p. 511). Équipe de joueurs. (Vieilli.)

tea-room [tirum] n. m. (loc. angl. de même sens, de *tea,* thé, et de *room,* place, appartement, chambre ; 1899, Bonnaffé). Salon de thé. (Vieilli.)

• Pl. *des* TEA-ROOMS.

tec [tɛk] n. m. (initiales de *t*[*onne*], *é*[*quivalent*], *c*[*harbon*] ; 1968, Larousse). Unité de quantité d'énergie (symb. : TEC), employée en science économique pour exprimer dans une même unité les quantités d'énergie provenant du charbon, du pétrole, du gaz naturel, de l'électricité (1 TEC = 7000 kcal).

techn(o)- [tɛkn(o)], premier élément, tiré du gr. *tekhnê,* art manuel, industrie, habileté, et qui entre dans la composition de nombreux mots.

technetium [tɛknesjɔm] n. m. (dér. savant du gr. *tekhnêtos,* artificiel, de *tekhnân,* fabriquer avec art, dér. de *tekhnê,* industrie, habileté ; 1937, d'après Larousse, 1953). Élément radioactif (symb. : Tc), de numéro atomique 43, obtenu artificiellement.

technicien, enne [tɛknisjɛ̃, -ɛn] n. (de *technique,* sur le modèle de *physicien ;* 1836, Acad., au sens de « auteur qui a écrit sur les préceptes des arts » ; sens 1, 1923, Larousse ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Personne qui connaît et pratique la technique d'une science : *Un habile technicien de la radio, de l'informatique. Une technicienne experte en urbanisme.* || **2.** Professionnel qualifié qui travaille sous la direction d'un ingénieur : *Dans les télécommunications, les techniciens se situent entre les cadres et les agents d'exploitation.*

• SYN. : **1** *spécialiste.*

◆ adj. (sens 1, av. 1936, Alain ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Qui est axé sur l'emploi de la technique : *Une tournure d'esprit technicienne. Une civilisation technicienne.* || **2.** *Officier technicien,* officier d'un corps de spécialistes créé en 1965 et n'exerçant pas, en principe, un commandement.

technicité [tɛknisite] n. f. (dér. savant de *technique ;* 1845, Bescherelle). Caractère de ce qui est technique : *La technicité d'une expression. Être rebuté par la technicité excessive d'un article.*

technico-commercial, e, aux [tɛknikokɔmɛrsjal, -o] adj. (de *technico-*, élément tiré de *technique*, et de *commercial ;* 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui a un aspect à la fois technique et commercial : *Les conséquences technico-commerciales de la diffusion d'un procédé nouveau.* || **2.** Se dit d'un agent d'un service de vente possédant des connaissances techniques sommaires sur ce qu'il vend, qui lui permettent de discuter avec des techniciens susceptibles de lui acheter ses produits.

Technicolor [tɛknikɔlɔr] adj. et n. m. (n. déposé, mot anglo-améric. de même sens, de l'angl. *technic,* technique [empr. du français *technique*], et du lat. *color,* couleur ; 12 mars 1917, d'après J. Giraud, p. 196). Procédé de cinéma en couleur, aujourd'hui plus ou moins délaissé : *Un western en Technicolor.*

technique [tɛknik] adj. (gr. *tekhnikos,* qui concerne un art, propre à un art, de *tekhnê,* art manuel, industrie ; 1684, Bayle [d'après Trévoux, 1752], dans la loc. *grammairien technique,* « celui qui enseigne les principes de la grammaire » ; 1721, Trévoux, dans la loc. *vers techniques,* « vers faits pour aider la mémoire, en rappelant en peu de mots beaucoup de faits, de principes, etc. » ; sens 1, 1750, Prévost d'Exiles ; sens 2, 1926, Ch. Gide ; sens 3, 1919, d'après Robert, 1964 ; sens 4-5, 1964, Robert ; sens 6, milieu du XX^e^ s.). **1.** Qui appartient en propre à un métier, à une science, à un art ou à ses applications : *Un terme, une expression technique. La langue, le vocabulaire technique. Dans un dictionnaire encyclopédique, les mots techniques sont précédés d'une rubrique.* || **2.** Qui concerne les applications pratiques d'une science : *Le développement, l'équipement technique d'un pays. La pollution n'est pas une conséquence inéluctable des progrès techniques.* || **3.** *Enseignement technique,* V. ENSEIGNEMENT. || **4.** *Incident technique,* défaillance dans le fonctionnement d'un appareil, d'une machine, d'un système : *Cette interruption de l'émission est due à un léger incident technique.* || **5.** *Escale technique,* escale destinée à permettre à un bateau, à un avion de prendre à bord le nécessaire pour poursuivre son voyage (carburant, nourriture, etc.) ou pour procéder à une réparation. || **6.** Fam. *C'est très technique,* c'est difficile à comprendre, en parlant d'un exposé oral ou écrit, d'un ouvrage, etc.

◆ n. m. (sens 1, 1744, Bassuel ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Caractère de ce qui est technique : *Le technique nous effraie à tort* (Sand). || **2.** Se dit pour ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : *Entrer dans le technique après la classe de 3^e^.*

◆ n. f. (1842, Acad., au sens de « science » ; sens 1, av. 1936, Alain ; sens 2, 1846, Baudelaire ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Application pratique des connaissances scientifiques dans le domaine de la production : *Mao ne conçoit la modernisation de l'agriculture et l'industrialisation qu'à travers les puissantes structures chinoises dans lesquelles le parti exprime, guide et ordonne les masses* [...]. *La politique vient avant la technique* (Malraux). || **2.** Ensemble des procédés propres à un métier, à un art, employés pour obtenir un résultat concret, pour produire une œuvre : *Quand les Andes furent bien explorées, une fois la technique des traversées bien au point, Mermoz confia ce tronçon à son camarade Guillaumet* (Saint-Exupéry). *Je ne suis pas musicien ; j'ignore entièrement la technique musicale* (Valéry). *Adopter une technique de pointe.* || **3.** *Fam.* Manière d'agir ; méthode ; moyen : *C'était plus que des questions de technique ! d'astuce ! d'à-propos !* (Céline). *À mesure que je mettais au point ma technique, ils* [les cailloux plats] *volaient de plus en plus loin* (Pagnol).

● SYN. : **1** *habileté, maîtrise, savoir-faire, tour de main, virtuosité ;* **2** *art, métier, pratique ;* **3** *procédé, recette, truc* (fam.).

techniquement [tɛknikmɑ̃] adv. (de *technique ;* 1790, *Encycl. méthodique*). D'une manière technique ; du point de vue de la technique ; en termes techniques : *Ce projet est techniquement au point. Une réalisation techniquement irréprochable. S'exprimer un peu trop techniquement.*

technocrate [tɛknɔkrat] n. (de *technocratie ;* 19 févr. 1957, *le Monde,* au sens 2 ; sens 1, 22 juill. 1959, *le Monde*). **1.** *Péjor.* Partisan de la technocratie || **2.** *Péjor.* Personnage politique ou haut fonctionnaire qui exerce son autorité en fonction d'études approfondies des mécanismes économiques, mais sans tenir un compte suffisant des facteurs humains.

technocratie [tɛknɔkrasi] n. f. (de *techno-*, sur le modèle de *aristocratie, ploutocratie,* etc. ; avril 1934, *Larousse mensuel* [IX, 326]). Système politique qui accorde la plus grande influence aux techniciens de l'Administration et des services économiques, au détriment des élus.

technocratique [tɛknɔkratik] adj. (de *technocratie ;* 1964, Robert). Qui se rapporte à la technocratie, qui favorise la technocratie : *Un système technocratique. Une mentalité technocratique.*

technocratisation [tɛknɔkratizasjɔ̃] n. f. (de *technocratique ;* 8 févr. 1966, *le Monde*). Prise en charge d'un domaine par les technocrates, qui y font prévaloir leurs méthodes.

technocratisme [tɛknɔkratism] n. m. (de *technocratie ;* 15 juin 1968, *le Monde*). Comportement politique qui favorise l'apparition et le développement de la technocratie.

technographie [tɛknɔgrafi] n. f. (de *techno-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1842, Acad.). Description des arts et de leurs procédés.

technographique [tɛknɔgrafik] adj. (de *technographie ;* 1842, Acad.). Relatif à la technographie.

technologie [tɛknɔlɔʒi] n. f. (gr. *tekhnologia,* traité ou dissertation sur un art, exposé des règles d'un art, dér. de *tekhnologos,* qui traite d'un art ou des règles d'un art, de *tekhnê,* art manuel, industrie, et de *logos,* discours, science ; 1656, Moscherosch, au sens 1 [assez rare av. 1803, Boiste] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** *Vx.* Ensemble des termes techniques propres aux arts, aux sciences et aux métiers. || **2.** Étude des outils, des procédés et des méthodes employés dans les diverses branches de l'industrie.

technologique [tɛknɔlɔʒik] adj. (de *technologie ;* 1795, *Journ. des Mines* [VI, 35], aux sens 1-2). **1.** Qui se rapporte à la technologie (au sens 1) : *Dictionnaire technologique.* || **2.** Qui se rapporte aux méthodes employées dans les arts, les métiers et les sciences : *Un progrès technologique. L'évolution technologique du monde moderne.*

technologue [tɛknɔlɔg] ou **technologiste** [tɛknɔlɔʒist] n. et adj. (de *technologie ;* 1876, Larousse [*technologue*], et 1877, Littré [*technologiste*]). Personne qui s'occupe de technologie.

technostructure [tɛknɔstryktyr] n. f. (de *techno-* et de *structure ;* 7 oct. 1969, *le Monde*). Groupe économique plus ou moins clos, comprenant les experts et les administrateurs qui, dans les sociétés modernes, conquièrent et exercent le pouvoir au sein des grandes administrations ou des grandes firmes.

teck ou **tek** [tɛk] n. m. (portug. *teca,* teck, tamoul *tēkku,* même sens ; 1614, Du Jarric [III, 845], écrit *teca ;* 1685, *Journ. des savants,* écrit *teka ; teck,* 1772, et *tek,* 1782, König). Arbre d'Asie tropicale, fournissant un bois serré et imputrescible, qu'on utilise dans la construction navale, l'ameublement, etc.

teckel [tɛkɛl] n. m. (allem. *Teckel,* basset, proprem. « chien pour la chasse au blaireau », de *Dachs,* blaireau ; 1923, Larousse, écrit *tekel ; teckel,* 1933, Larousse [art. *tekel*]). Chien terrier, allongé, bas sur pattes, très musclé, à poils ras ou longs.

tectite [tɛktit] n. f. (dér. savant du gr. *têktos,* fondu, fusible, de *têkein,* faire fondre, se liquéfier ; 1933, Larousse). Fragments de verre naturel, riches en silice et en alumine, en fer et en potasse, et dont l'origine est vraisemblablement cosmique (météorites) : *Les tectites sont de couleur noire ou verte.*

tecto- [tɛkto], premier élément, tiré du gr. *tektôn,* charpentier, ouvrier, artisan, et qui entre dans la composition de quelques mots.

tectogène [tɛktɔʒɛn] adj. et n. m. (de *tecto-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1964, Larousse). Se dit d'une zone de dislocation de l'écorce terrestre, au fond de laquelle se formerait une chaîne de montagnes.

tectologie [tɛktɔlɔʒi] n. f. (de *tecto-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1907, Larousse). Branche de la morphologie qui s'occupe de la structure des organismes, et spécialement de celle des « colonies animales » (spongiaires, hydraires, bryozoaires, etc.).

tectonique [tɛktɔnik] n. f. (allem. *Tektonik,* la tectonique [fin du XIXᵉ s.], gr. *tektonikê,* l'art du menuisier, fém. substantivé de l'adj. *tektonikos,* de charpentier, dér. de *tektôn, -tonos,* charpentier, menuisier ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Partie de la géologie qui étudie les déformations des terrains, sous l'effet des forces internes, postérieurement à leur formation. || **2.** Ensemble de ces déformations : *Une région de tectonique complexe.*

◆ adj. (1964, Larousse). Qui se rapporte à la tectonique : *Étudier ce désert de glace des points de vue glaciologique, tectonique et météorologique* (P.-É. Victor). *Carte tectonique.*

tectrice [tɛktris] adj. et n. f. (dér. savant du lat. *tectus,* caché, couvert, part. passé de *tegere,* couvrir, recouvrir ; 1808, Boiste). Se dit des plumes dont le rôle est de recouvrir les rémiges, dans l'aile des oiseaux.

teddy-bear [tedibɛr] n. m. (loc. angl. de même sens, proprem. « ours en peluche, ours Teddy », de *Teddy,* dimin. du prénom *Edward,* et de *bear,* ours ; 1964, Larousse). Peluche de laine ou de fibre synthétique imitant un peu la fourrure.

Te Deum [tedeɔm] n. m. invar. (premiers mots d'un cantique lat. signif. « [nous] te [louons,] Dieu... », de *te,* accus. du pron. *tu,* tu, toi, et de *Deum,* accus. de *Deus,* Dieu ; début du XVᵉ s., Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIᵉ s., Mᵐᵉ de Sévigné ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Cantique latin d'action de grâces de l'Église catholique : *Ces extases, ces cris, ces pleurs, ces Te Deum | Sont un écho redit par mille labyrinthes* (Baudelaire). || **2.** Cérémonie solennelle au cours de laquelle on chante ce cantique. || **3.** Composition écrite pour ce genre de cérémonie : *Le « Te Deum » de Verdi.*

tee [ti] n. m. (angl. *tee,* mêmes sens, mot d'origine obscure ; 1898, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Point de départ d'un trou de golf. || **2.** Petite cheville fixée en terre et sur laquelle on pose la balle de golf au départ d'un trou.

teen ager [tinedʒœr] n. (mot angl. de même sens, de *teens,* âgé de 13 à 19 ans [dér. de *ten,* dix], et de *age,* âge [empr. du franç. *âge*] ; oct. 1962, *Vie et Langage*). Garçon ou fille dont l'âge se situe approximativement entre treize et dix-neuf ans.

tee-shirt ou **t-shirt** [tiʃœrt] n. m. (loc. angl. de même sens, de *tee,* notation de la prononc. de la lettre *t,* et de *shirt,* chemise, proprem. « chemise en T » ; 1ᵉʳ juill. 1966, *le Monde* [*tee-shirt*], et 1968, Larousse [*T-shirt*]). Maillot en jersey couvrant le haut du corps, initialement à manches courtes, sans col, et qui, posé à plat, rappelle la forme d'un T.

● Pl. *des* TEE-SHIRTS.

Téflon [teflɔ̃] n. m. (n. déposé, formé sur *té*[*tra*]*fl*[*uoroéthylène*] ; 1948, Vène, p. 121). Matière plastique remarquablement résistante aux agents chimiques, à la température, à la corrosion, et dont on fait des joints et des garnitures.

tégénaire [teʒenɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *tegenaria,* même sens [début du XIXᵉ s.], fém. du lat. médiév. *tegenarius,* fabricant de couvertures, altér. du bas lat. *tegetarius,* fabricant ou marchand de nattes, dér. du lat. class. *teges, -getis,* natte, couverture, de *tegere,* couvrir, recouvrir ; 1845, Bescherelle, écrit *tégénérie ; tégénaire,* 1861, d'après Robert, 1964). Araignée à longues pattes, commune dans les greniers et les caves, où elle tisse une toile irrégulière dans les angles des murs.

tèguement [tɛgmɑ̃] n. m. (mot dialect., de l'anc. franç. *tesgier,* haleter comme un cheval qui a trop couru [début du XIIIᵉ s., *Guillaume le Maréchal*], respirer avec difficulté [XIIIᵉ s., Tilander], dér. de *tegge,* consomption [XIIIᵉ s., Godefroy], de l'adj. [non attesté] **tesgue,* phtisique, lat. *phtisicus,* même sens [v. PHTISIQUE] ; 1907, Larousse). Sorte de toux accompagnant certaines affections du thorax, chez le bœuf.

tégulaire [tegylɛr] adj. (dér. savant du lat. *tegula,* tuile, de *tegere,* couvrir, recouvrir ; 1842, Acad.). Se dit d'un minéral divisible en lames minces et larges, comme le schiste ardoisier.

tégument [tegymɑ̃] n. m. (lat. *tegumentum,* ce qui couvre, ce qui enveloppe, de *tegere,* couvrir, recouvrir ; XIIIᵉ s., *Miracles de saint Éloi,* au sens de « ce qui sert à couvrir, à recouvrir » ; sens 1, 1539, Canappe [aussi « la peau »] ; sens 2, 1805, Lunier [*téguments floraux,* 1872, Littré]). **1.** Ensemble des tissus et des formations qui recouvrent le corps de l'homme et des animaux (peau, poil, plumes, écailles, carapace chitineuse, etc.). || *Spécialem.* La peau. || **2.** Membrane protectrice de certains organes végétaux : *Téguments de l'ovule. Tégument de la graine.* || *Téguments floraux,* le calice et la corolle.

tégumentaire [tegymɑ̃tɛr] adj. (de *tégument ;* 1842, Acad.). Qui appartient, se rapporte au tégument : *Enveloppe, production tégumentaire. Lésion tégumentaire.*

teigne [tɛɲ] n. f. (lat. *tinea,* insecte rongeant livres et vêtements, ver intestinal [puis probablem., à basse époque, « maladie du cuir chevelu »] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 [*teigne de la vigne,* 1904, Larousse] ; sens 2, fin du XIIᵉ s., Reclus de Moiliens, écrit *tigne* [*taigne,* XIIIᵉ s., Tobler-Lommatzsch ; *teigne,* XVᵉ s., Tobler-Lommatzsch] ; sens 3, av. 1553, Rabelais ; sens 4, av. 1850, Balzac). **1.** Nom donné à divers petits papillons de la famille des tinéidés, dont les chenilles causent d'importants dégâts aux plantes cultivées (pomme de terre, betterave, lilas...), aux denrées (grains, farine...), aux objets domestiques (vêtements, fourrures, tapis...) : *La teigne la plus répandue dans nos régions est la mite.* || *Teigne de la vigne,* un des noms usuels de la *cochylis.* || **2.** Maladie parasitaire du cuir chevelu et de la peau de certains animaux, produite par divers champignons microscopiques, et qui entraîne, chez l'homme, des chutes partielles de cheveux (alopécies). || **3.** Nom usuel de la *cuscute,* de la *bardane.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne méchante, nuisible : *Comme elle* [Mᵐᵉ de Guermantes] *n'est pas intelligente, qu'elle est méchante comme une teigne et qu'elle a mauvaise façon, elle sent bien que, quand elle ne sera plus belle, il ne lui restera rien du tout* (Proust).

teigneux, euse [tɛɲø, -øz] adj. et n. (lat. *tineosus,* plein de vers, plein de teignes [de *tinea,* teigne — v. l'art. précéd.], ou, plutôt, dér. du franç. *teigne ;* début du XIIIᵉ s., *Roman de Renart,* écrit *teignous ;* XIIIᵉ s., Rutebeurf, écrit *tingneus ; teigneux,* XVᵉ s., Tobler-Lommatzsch [*j'en mangerais sur la tête d'un teigneux,* 1964, Larousse ; *...trois teigneux et un pelé,* 1532, Rabelais]). Qui a la teigne : *Enfant teigneux. Sainte Élisabeth lavant la tête à des teigneux* (Gautier). || Fam. *J'en mangerais sur la tête d'un teigneux,* se dit à propos d'une chose que l'on aime beaucoup. || Fam. et vx. *Il n'y avait que trois teigneux et un pelé,* il y avait très peu de monde, et des personnes sans importance.

◆ adj. (1872, Littré). Se dit d'un cuivre semé de taches.

◆ **teigneux** n. m. (1690, Furetière). *Pop.* et *vx.* Homme grossier, coléreux, méchant.

teillage [tɛjaʒ] ou **tillage** [tijaʒ] n. m. (de *teiller* [v. ce mot] ; 1803, Boiste, au sens 1 [*teillage ; tillage,* 1836, Acad.] ; sens 2, 1876, Larousse [pour les deux formes]). **1.** Opération mécanique ayant pour objet de séparer le bois et l'écorce des filaments fibreux, dans le traitement d'extraction des fibres textiles de certains végétaux (chanvre, lin). || **2.** Syn. de GRAISSE, en verrerie.

teille [tɛj] ou **tille** [tij] n. f. (lat. *tīlia,* tilleul [arbre], d'où, probablem., « écorce de tilleul », puis « écorce de chanvre et

de lin » ; v. 1200, J. Bodel, au sens 1 [*tille ; teille,* 1562, Du Pinet] ; sens 2, 1256, Ald. de Sienne [*tille ; teille,* v. 1354, *Modus*]). **1.** Liber du tilleul. || **2.** Écorce de la tige du chanvre.

teiller [tɛje] ou **tiller** [tije] v. tr. (de *teille* [v. l'art. précéd.] ; 1311 [d'après le *FEW,* XIII/1, 329 *b*], écrit *tillier ;* fin du XIVe s., Chr. de Pisan, écrit *teillier ; teiller,* milieu du XVe s., et *tiller,* v. 1460, Villon). Débarrasser de la teille certaines plantes textiles (chanvre, lin), après en avoir broyé les tiges, pour ne garder que la filasse : *Des vieilles femmes ténébreuses filaient à la chandelle dans la cuisine, teillaient et dévidaient le chanvre des propriétés...* (Colette).

teilleur, euse [tɛjœr, -øz] ou **tilleur, euse** [tijœr, -øz] n. (de *teiller* [v. l'art. précéd.] ; 1680, Richelet [supplément], pour les deux formes [« professionnel... », 1955, *Dict. des métiers*]). Personne qui teille les plantes textiles : *La filasse qu'il achetait aux petits teilleurs de campagne...* (Hamp). || *Spécialem.* Professionnel pouvant assurer toutes les opérations relatives au rouissage et au teillage des plantes textiles.

◆ **teilleuse** n. f. (28 avr. 1874, *Journ. officiel,* p. 2978). Machine qui opère simultanément le broyage et le teillage du chanvre et du lin.

teindre [tɛ̃dr] v. tr. (lat. *tingere,* mouiller, tremper, imprégner, teindre ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « communiquer une couleur à [une épée] » ; sens 1, v. 1130, *Eneas* [en parlant d'une substance, 1783, Buffon ; *être teint du sang de...,* v. 1175, Chr. de Troyes — écrit *estre tains du sanc...*] ; sens 2, 1783, Buffon ; sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). [Conj. **55.**] **1.** Soumettre quelque chose (matière, corps, objet, etc.) à l'action d'un colorant, d'une substance propre à lui donner une couleur déterminée : *Faire teindre un vêtement en noir. Teindre ses cheveux. Je joignis aux pavots et aux soucis une fleur* [...] *qui sert aux cordonniers à teindre leurs cuirs en noir* (Bernardin de Saint-Pierre). *Les femmes d'Alger se teignent les ongles avec le henné* (Feydeau). || En parlant d'une substance, colorer quelque chose de telle teinte : *La garance teint les étoffes en rouge.* || Class. et fig. *Être teint du sang de quelqu'un,* en être couvert, maculé : *Tous les marais des environs furent teints du sang des malheureux Hollandais* (Racine). || **2.** *Littér.* En parlant de la lumière, d'une source lumineuse, d'une couleur, etc., parer d'une certaine teinte : *Enfin le vent tomba ; le jour teignit les nues* (Lamartine). *Une nuance d'aiguemarine d'une délicatesse inouïe teignait mollement toute la caverne* (Hugo). || **3.** *Class.* et *littér.* Marquer, imprégner d'un caractère, d'une manière d'être : *Nous les teignons* [les idées] *de nos qualités* (Pascal). *Les hommes qui ont assez de force pour teindre leur âme d'un sentiment unique ressentent des jouissances infinies* (Balzac).

● Syn. : **2** *colorer.*

◆ **se teindre** v. pr. (sens 1, 1816, Thénard, III, 319 [absol., 1935, Acad.] ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, av. 1662, Pascal ; sens 4, av. 1747, Vauvenargues). **1.** Être teint, prendre les colorants : *Une étoffe, un bois qui se teint facilement.* || *Absol.* En parlant d'une personne, se teindre les cheveux. || **2.** Prendre une certaine teinte, une coloration nouvelle : *Les sainfoins se teignaient d'amarante* (Fromentin). *À l'heure où ce bois d'or et de cendres se teint* (Mallarmé). || **3.** *Class.* et *littér.* Se revêtir, se pénétrer de tel ou tel caractère : *Afin de nous abreuver et nous teindre de cette créance* [la foi], *qui nous échappe à toute heure* (Pascal). *Où sont les cœurs d'où l'indulgence s'épanche, sans se teindre d'une amère et blessante pitié ?* (Balzac). || **4.** *Fig.* et *vx.* Prendre une teinture, une connaissance superficielle de quelque chose : *Il nous est plus facile de nous teindre d'une infinité de connaissances que d'en bien posséder un petit nombre* (Vauvenargues).

1. teint, e [tɛ̃, tɛ̃t] adj. (lat. *tinctus,* part. passé de *tingere,* teindre [v. l'art. précéd.] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « qui a changé de couleur, blême » ; sens actuel, v. 1465, Studer-Waters [aussi *drap teint en laine ; il... est teint...,* 1967, Robert]). Qui a reçu une teinture : *Une étoffe teinte. Des cheveux teints, une moustache teinte.* || *Drap teint en laine,* drap dont la laine a été teinte avant le tissage. || Fam. *Il (elle) est teint(e),* il (elle) a les cheveux teints.

2. teint [tɛ̃] n. m. (lat. *tinctus,* teinture, de *tinctum,* supin de *tingere,* teindre [v. TEINDRE] ; v. 1130, *Eneas,* au sens I, 1 [*grand teint, bon teint, petit teint,* 1680, Richelet ; *mauvais teint, faux teint,* 1798, Acad. ; *bon teint,* au fig., 1916, Barbusse] ; sens I, 2, 1876, Larousse ; sens II, v. 1460, G. Chastellain [« coloration vive du visage... », 1690, Furetière]).

I. 1. Manière de teindre les étoffes ; couleur donnée à une étoffe par la teinture (emploi limité à quelques expressions). || *Grand teint, bon teint,* se dit d'une étoffe dont la couleur est durable, ne s'altère pas à l'usage, au lavage, à la lumière : *Du linge de maison grand teint.* || *Mauvais teint, faux teint, petit teint,* se dit d'une étoffe dont la couleur ne tient pas à l'usage. || Fig. *Bon teint,* se dit d'une personne dont les convictions sont bien établies, inébranlables, et de ces convictions elles-mêmes : *Autrefois, même un républicain bon teint comme je l'étais fuyait les fêtes du 14 juillet* (Mauriac). || **2.** Quantité de laine ou d'une autre matière textile qui est destinée à recevoir la même couleur.

II. Coloration et aspect du visage d'une personne, dépendant de ses origines, mais aussi de son état physique, de ses conditions de vie, de ses dispositions passagères : *Teint coloré. Teint mat. Teint brouillé. Avoir le teint bronzé. Dieux puissants ! quelle étrange pâleur | De son teint tout à coup efface la couleur !* (Racine). *Le général avala un second verre de fine. Il avait l'œil guilleret, le teint allumé* (Aymé). || *Spécialem.* Coloration vive du visage, par opposition à la blancheur : *Cette pâleur moins visible à cause de son manque habituel de teint* (Bordeaux). || *Fond de teint,* v. FOND.

● Syn. : **II** *carnation.*

teintant, e [tɛ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *teinter ;* 18 déc. 1967, *l'Express*). Qui teinte, sert à teinter : *Crème teintante pour la peau.*

teinte [tɛ̃t] n. f. (fém. de *teint* 2 ; v. 1265, Br. Latini, au sens 3 [pour les pièces d'acier, 1933, Larousse ; *une teinte de,* av. 1848, Chateaubriand] ; sens 1, 1668, R. de Piles [d'abord « peinture », 1332, J.-M. Richard, *Mahaut,* 336 ; *teinte plate,* 1835, Acad. ; *teinte vierge,* 1765, *Encyclopédie ; teinte dure,* 1872, Littré] ; sens 2, 1676, Félibien ; sens 4, 1761, J.-J. Rousseau [*une teinte de,* au fig., 1778, Diderot]). **1.** En peinture, nuance résultant du mélange de plusieurs couleurs : *Teinte grise. Teinte violacée. Des teintes verdâtres. Ainsi, par une teinte avec art assortie, | Vernet de deux couleurs éteint l'antipathie* (Delille). || *Teinte plate,* couleur occupant une certaine surface et dont la nuance est uniforme : *Une composition en teintes plates. Cet artiste procède par teintes plates, rehaussées de hachures et de quelques points de gouache pour les lumières* (Gautier). || *Teinte vierge,* couleur sans mélange. || *Teinte dure,* couleur étendue sur le fond d'un papier de tenture avant de l'imprimer. || **2.** Couleur considérée du point de vue du degré d'intensité que lui donne l'artiste : *Teinte forte, teinte faible. Dégradation des teintes.* || *Demi-teinte,* v. à l'ordre alphab. || **3.** Couleur plus ou moins nuancée de quelque chose : *Des tissus aux teintes vives. Ses cheveux étaient courts, bizarrement coupés, d'une teinte ordinaire* (Duras). || *Spécialem.* Couleur et nuance que les pièces d'acier prennent selon le degré de chauffage. || *Une teinte de,* une nuance légère de telle couleur : *Les mâts, les haubans, les vergues du navire étaient couverts d'une teinte de rose* (Chateaubriand). || **4.** *Fig.* Caractère, aspect plus ou moins tranché : *Cet amour prit la teinte de son âme noire* (Rousseau). *Après la Ligue, après la Fronde, la résistance de la noblesse prend une teinte purement religieuse* (Nerval). || Fig. et littér. *Une teinte de,* une touche, une pointe, une faible marque de : *Il me semble que nous aurions tous besoin d'une teinte légère de stoïcisme* (Diderot). *Ses rivaux et ses maris* [de Corneille] *ont quelquefois une teinte de ridicule* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *coloris, nuance ;* **3** *ton ;* **4** *allure, côté, couleur, tournure ; brin, grain, ombre, soupçon, trace.*

teinté, e [tɛ̃te] adj. (part. passé de *teinter ;* 1752, Trévoux). Qui a reçu une légère coloration uniforme : *Des lunettes à verres teintés.*

teinter [tɛ̃te] v. tr. (de *teinte ;* 1410, *FEW* [XIII/1, 340 *a*], au sens de « teindre [une étoffe] » ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1921, Vendryes, p. 322). **1.** Couvrir d'une teinte uniforme et peu accentuée : *Teinter de rouge, de jaune, etc., certaines parties d'un plan* (Acad.). *Teinter des meubles de bois blanc avant de les vernir.* || **2.** Colorer faiblement (souvent au part.-adj.) : *Teinter une peinture blanche avec une pointe d'ocre jaune. Il buvait de l'eau minérale teintée de vin. À peine l'aube errante au bord de l'horizon | Teinte de pâle argent la mare solitaire* (Samain). *Au fond de l'étroit couloir, une porte aux vitres bicolores donnait sur le jardin qu'elle teintait de rouge et de bleu* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Marquer d'un caractère peu tranché : *Je n'éprouve pour Simone qu'une indifférence vaguement teintée de sympathie* (Sarrazin).

• SYN. : **1** *colorer, peindre.*

◆ **se teinter** v. pr. (sens 1, 1873, Zola ; sens 2, 1975, *Lexis*). **1.** Prendre telle ou telle coloration : *L'horizon se teinte de pourpre au coucher du soleil.* || **2.** *Fig.* Prendre tel ou tel caractère : *Sa réserve se teintait d'un peu de dédain.*

teintier [tɛ̃tje] n. m. (de *teinte ;* 1970, Robert). Présentoir de dents de différentes teintes pour le choix des prothèses dentaires.

teintomètre [tɛ̃tɔmɛtr] n. m. (de *teinto-*, élément tiré de *teinte,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1975, Larousse). Appareil destiné à évaluer ou à comparer, à l'aide d'un témoin, la couleur d'un liquide ou d'une surface colorée.

teinture [tɛ̃tyr] n. f. (lat. *tinctura,* teinture, de *tinctum,* supin de *tingere,* teindre [V. TEINDRE] ; fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre,* écrit *tainture,* au sens de « teint [de quelqu'un] » ; sens 1, début du XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *tainture* [*teinture,* fin du XIIIe s.] ; sens 2, 1404, d'après le *FEW,* XIII/1, 338 *b* [pour les cheveux..., 1904, Larousse — un premier ex., au XIVe s., Lanfranc, écrit *tainture*] ; sens 3, XIVe s., *Nature à l'alchimie,* écrit *tainture,* puis 1680, Richelet, écrit *teinture ;* sens 4, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *tainture* [*teinture,* v. 1268, É. Boileau ; pour les textiles, 1609, M. Régnier] ; sens 5, 1588, Montaigne ; sens 6, 1660, Corneille ; sens 7, 1640, Oudin). **1.** Action de teindre ; ensemble d'opérations qui visent à fixer un principe colorant, de façon durable, sur une matière, un corps, un objet, etc., en vue de leur donner une couleur déterminée : *Teinture des textiles, des peaux, des bois. Teinture des cheveux.* || **2.** Liquide contenant, en suspension ou en dissolution, un principe colorant et dont on se sert pour teindre : *Plonger une étoffe dans la teinture. Teinture à base de colorants naturels, synthétiques. Une teinture pour le bois, le cuir.* || *Spécialem.* Préparation destinée à donner aux cheveux, à la barbe, etc., une nuance artificielle : *Gélis donnait à Jeanne* [...] *le secret de la teinture dont les femmes du Titien et de Véronèse trempaient leur chevelure* (France). || **3.** Médicament constitué par une solution d'alcool ou d'éther chargée des principes actifs d'une *(teinture simple)* et de plusieurs *(teinture composée)* substances végétales, animales ou minérales : *Teinture de belladone, d'eucalyptus, d'opium camphrée. Teinture d'iode.* || **4.** *Class.* Couleur laissée par un liquide sur un corps quelconque : *« Il* [le glaive de Rodrigue] *| est teint de mon sang. — Plonge-le dans le mien, | Et fais-lui perdre ainsi la teinture du tien »* (Corneille). || *Auj.* Emploi limité à la couleur des textiles que l'on a teints : *Laine d'une belle teinture.* || **5.** *Class.* et *fig.* Trace, marque visible ou perceptible qu'une personne ou une chose conserve de quelque chose : *Je veux parler en fille, et je m'explique en reine, | Vous qui l'êtes encor, vous savez ce que c'est* [...]. *| Si je n'en ai le rang, j'en garde la teinture* (Corneille). *L'esprit prend, malgré qu'il en ait, la teinture des choses auxquelles il s'applique* (Voltaire). || **6.** *Class.* et *fig.* Apparence légère, caractère peu marqué de quelque chose : *Il y a* [dans ce livre] *des absurdités et pas la moindre teinture de vraisemblance* (La Fontaine). || **7.** *Fig.* et *littér.* Connaissance superficielle, aperçu de quelque chose : *Il se donne pour un homme universel, parce qu'il a une légère teinture de toutes les sciences* (Lesage). *M. Bataille, qui n'est ni savant ni philosophe, a malheureusement des teintures de science et de philosophie* (Sartre).

• SYN. : **2** *colorant ;* **7** *clartés, notion, vernis.*

teinturerie [tɛ̃tyrri] n. f. (de *teinturier ;* v. 1268, É. Boileau, écrit *tainturerie* [*teinturerie,* XVIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1964, Robert ; sens 3, 1538, R. Estienne [« boutique qui reçoit les vêtements à nettoyer... », 1964, Robert]). **1.** Industrie de la teinture : *L'emploi des colorants synthétiques en teinturerie.* || **2.** Métier du teinturier, professionnel qui exécute les opérations de teinture. || **3.** Établissement où l'on procède au nettoyage, au dégraissage, ainsi qu'à la teinture des vêtements et des étoffes. || *Spécialem.* Boutique qui reçoit les vêtements à nettoyer ou à teindre, les transmet à l'usine chargée de les traiter, et les rend repassés.

teinturier, ère [tɛ̃tyrje, -ɛr] n. (de *teinture ;* XIIe s., *Sept Sages de Rome,* au sens 1 [adjectiv., août 1669, d'après Littré, 1872] ; sens 2, 1872, Littré [« personne qui tient une boutique de teinturerie... », 1967, Robert]). **1.** Professionnel qui procède aux opérations de teinture de matières ou d'articles déterminés : *Teinturier de plumes. Teinturier en cuirs et peaux ;* et adjectiv. : *Ouvrier teinturier.* || **2.** Professionnel qui se charge du nettoyage, du dégraissage, du repassage, ainsi que de la teinture des vêtements. || *Spécialem.* Personne qui tient une boutique de teinturerie, intermédiaire entre la clientèle et la teinturerie proprement dite.

tek n. m. V. TECK.

tel, telle [tɛl] adj. (lat. *talis,* de cette qualité, de cette nature, de ce genre, tel ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens I, 3 [*rien de tel,* 1690, Furetière — *rien tel,* même sens, 1642, Corneille] ; sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [placé en fin de proposition, 1080, *Chanson de Roland ; ...pour tel,* 1643, Corneille] ; sens I, 4, 1671, Boileau ; sens I, 5, 1669, Boileau [*tel..., te...,* XIIe s., *Jeu d'Adam*] ; sens I, 6, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 7, av. 1526, J. Marot [sans article, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *rien de tel,* « rien de meilleur... », 1876, Larousse] ; sens II, 1, fin du XIIe s. [*tel com,* même sens, v. 1050, *Vie de saint Alexis ; tel que,* suivi directement d'un part. passé, milieu du XXe s. ; *tel que..., tel...,* 1564, *Indice de la Bible*] ; sens II, 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens II, 3, fin du XIIIe s., Joinville [*rien de tel que,* fin du XVIIe s., Bossuet — d'abord *rien tel que,* 1647, d'après Richelet, 1759, et *il n'y a tel que,* 1580, Montaigne] ; sens II, 4, v. 1560, Paré [« quelque... que », 1633, Corneille] ; sens II, 5, v. § III, n. 2 ; sens III, 1, 1656, Pascal [*tel ou quel,* même sens, v. 1370, Oresme — écrit *tex ou quiex*] ; sens III, 2, XVe s., Littré [*tel quel ; tel que quel,* 1651, Scarron]).

I. EMPLOYÉ SEUL OU REDOUBLÉ, EN FONCTION D'ÉPITHÈTE, D'ATTRIBUT, D'APPOSITION. **1.** Marque que la personne ou la chose dont il est question est exemplaire d'une catégorie déterminée : *On ne peut laisser un fou agir en toute liberté ; un tel homme est dangereux.* || **2.** Marque la conformité avec ce qui a été exposé ou ce qui va être exposé : *Tel fut le récit qu'il me fit. Ferme dans ma route, et vrai dans mes discours, | Tel je fus, tel je suis, tel je serai toujours* (M.-J. Chénier). *Les yeux, le geste, la voix apportaient à l'âme d'inconnus témoignages d'amour. Tel fut mon langage* (Balzac) ; et avec *tel* placé en fin de proposition (construction plus rare auj.) : *Son langage le plus ordinaire est tel : retirons-nous de cette multitude qui nous environne* (La Bruyère). || *Comme tel, en tant que tel, pour tel,* en cette qualité, à ce titre : *Nous avions un cousin Santerre, homme trop galant, trop gai, et comme tel, assez haï de mon grand-père* (Stendhal). *L'action en tant que telle se trouve radicalement inhibée* (Marcel). *Ce que*

vous me dites est sans doute vrai ; et je le prends pour tel (Alain). || **3.** Marque la similitude (avec une valeur démonstrative) avec la personne ou la chose dont il est question (s'accompagne souvent d'une nuance emphatique) : *De tels savants sont rares. On se déshonore quand on commet de tels actes. On l'a vu* [Leibniz] *fort affligé à la mort du feu roi de Prusse et de l'électrice Sophie ; la douleur d'un tel homme est la plus belle oraison funèbre* (Fontenelle). || *Rien de tel,* rien de semblable, de pareil : *Je n'ai jamais rien dit de tel.* (V. aussi n. 7 ci-après et § II, n. 3.) || **4.** Présente soit un exemple, soit une énumération non exhaustive : *Les algébristes qui, tels Barrès, résolvaient les problèmes de la guerre sur le papier* (Duhamel). *Des métaux non ferreux, tels le cuivre, le plomb, le zinc, etc., sont extraits du sous-sol de la région.* (V. Rem. 1.) || **5.** *Littér.* Introduit une proposition comparative elliptique, juxtaposée à la principale (marquant la ressemblance d'une personne ou d'une chose avec une autre) : *Le bonheur, tel les anémones roses et blanches de mon enfance, est une fleur qu'il ne faut pas cueillir* (Mauriac). *Ce ressentiment parut se former devant moi dans la pièce tel un être surgi de l'ombre qui tout à coup m'eût parlé à voix basse* (Bosco). *Il bandait ses muscles, tel une bête qui va sauter* (Saint-Exupéry). [V. Rem. 1.] || *Tel..., tel...,* introduisent deux propositions juxtaposées, souvent elliptiques (marquant la ressemblance entre deux personnes, deux choses, etc., ou l'identité de deux états d'un même être) : *Tel père, tel fils. Telles les mœurs, et telle la cité* (Michelet). *Telle je t'embrassai, froide et décolorée, | Telle, deux mois après, tu fus mise au tombeau* (Musset). || **6.** *Class.* Du même genre, analogue : *Les membres tremblants ou quelque autre telle agitation* (Malherbe). *La première* [roue] *y meut la seconde ; | Une troisième suit : elle* [la montre] *sonne à la fin ; | Au dire de ces gens* [les cartésiens], *la bête est toute telle* (La Fontaine). || **7.** Exprime un haut degré de qualité (« si grand », « si fort », « si élevé ») : *On peut tout espérer d'un tel artiste. Une telle insolence dépasse les bornes.* || *Class.* Pouvait s'employer sans article : *Ayant assez montré qu'il est incapable de telle sottise* (Pascal). || *Rien de tel,* rien de meilleur, d'aussi efficace : *Une douche froide le matin, rien de tel pour se maintenir en forme.* (V. aussi n. 3 ci-dessus et § II, n. 3.)

II. EN CORRÉLATION AVEC « QUE ». **1.** Introduit une comparaison marquant la similitude entre deux personnes, deux choses, etc., ou l'identité entre deux états d'un même être (suivi d'un nom, d'un pronom, d'un verbe à l'indicatif) : *Il est tel que son père* (Acad.). *Tel qu'en lui-même enfin l'éternité le change...* (Mallarmé). *C'est l'Amérique telle qu'elle était connue alors, telle qu'elle émergeait peu à peu du sein des eaux* (Claudel). *Telle que vous me voyez, j'ai soixante-seize ans* (Simenon). || *Tel que,* dans la langue familière, commerciale ou administrative, est parfois suivi directement d'un participe passé, avec ellipse du verbe et du sujet : *La recette, telle que donnée ci-dessus, est prévue pour six personnes.* || Class. *Tel que..., tel...,* construction du style soutenu marquant aussi la similitude : *Tel qu'est le juge du peuple, tels sont ses ministres ; et tel qu'est le prince de la ville, tels sont aussi ses habitants* (Sacy). || **2.** Présente un exemple ou une énumération non exhaustive : *À cette époque, les surréalistes tels que Breton ne sont pas encore connus. Les bêtes féroces telles que le tigre, le lion, etc.* (Acad.). || **3.** Exprimant l'intensité, comme attribut ou comme épithète, introduit une subordonnée de conséquence (avec un verbe à l'indicatif ou au conditionnel quand la principale est affirmative, au subjonctif quand elle est négative ou interrogative) : *Une telle angoisse m'étreignait que je n'osais l'interroger* (Gide). *Il y eut un tel remue-ménage que Michel se trouva coincé entre sa colonne et une chaise* (Triolet). *Mais ce recueillement n'était pas tel qu'il l'empêchât d'épier* (L. Dumur). || Forme des locutions conjonctives introduisant une proposition consécutive : *À telle(s) enseigne(s) que, à tel point que, de telle manière que, de telle sorte que* (v. au mot principal). || *Rien de tel que,* rien de mieux, rien d'aussi efficace que : *Il n'y a rien de tel que le bon sens dans la vie* (Sainte-Beuve). [V. aussi § I, n. 3 et 7.] || **4.** Class. *Tel que* (avec le subjonctif), quel que : *La puissance, telle qu'elle soit, qui fait continuer le mouvement* (Descartes). *Je t'aime toutefois, tel que tu puisses être* (Corneille ; rectifié en 1663 *quel que*) ; quelque... *que :À tel prix que ce soit, il faut rompre mes chaînes* (Corneille). [Cet emploi est blâmé par Vaugelas.] || **5.** Class. *Tel que tel,* v. § III, n. 2.

III. EN CORRÉLATION AVEC « QUEL ». **1.** Dans l'état où se trouve présentement la chose ou la personne en question, sans faire aucun changement : *Il faut prendre tout le lot tel quel. Nous avons transformé la plupart des pièces de la maison, mais l'entrée est restée telle quelle. Tel quel, il ressemblait à une brute* (Simenon). [V. aussi Rem. 2.] || **2.** Class. *Tel quel, tel que tel,* de qualité médiocre, de peu de mérite : *Il y a dans cette chambre un lit tel quel* (Acad., 1694). *Il me fit un acte de contrition tel que tel* (Scarron).

● SYN. : **I, 3** *pareil, semblable ;* **4** et **5** *comme.*

● REM. **1.** *Tel* exprimant la similitude, et employé sans *que,* s'accorde généralement avec le second terme de la comparaison (auquel il est alors rattaché comme attribut) : *Il filait, telle une flèche.Telle une éponge dont les pores s'imbibent, son cœur se gonflait* (Estaunié) ; mais il peut aussi s'accorder avec le premier : *Il filait, tel une flèche. Le chat se déroula, tel une couleuvre de velours* (Colette).

2. *Tel quel* est souvent remplacé par *tel que* (1904, Larousse) dans la langue familière : *Il était plus vaste que mes trois pièces du Café de la route et c'était, tel que, un endroit très agréable à vivre* (Giono). Cet emploi est considéré comme incorrect par certains.

◆ adj. indéf. (fin du x^e s., *Vie de saint Léger* [*tel et tel...,* 1690, Furetière ; *tel ou tel...,* 1854, Nerval). S'emploie pour désigner un être ou une chose, pris à titre d'exemples, sans qu'il soit utile ou possible de préciser davantage : *Il vit dans les livres et proclame hautement que tel volume de sa bibliothèque est plus précieux qu'un duché* (France). || *Tel et tel...,* un certain nombre de (sans autre précision) : *Il m'a dit telle et telle chose, mais il ne m'a pas convaincu.* || *Tel ou tel...,* l'une ou l'autre (personne ou chose) : *On peut citer tel ou tel écrivain qui pratique un second métier.*

◆ pron. indéf. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*tel..., tel...,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; *tel et tel,* v. 1360, Froissart ; *tel ou tel,* av. 1922, Proust] ; sens 2, v. 1220, Coincy [*une telle* — écrit *une tiex*]). **1.** Une certaine personne ou une certaine chose (plus rarement), citée en exemple, mais qu'on ne nomme pas : *Tel admire César qui blâme Catilina* (Hugo). *Tel qui, par une injure mal à propos a cru perdre à tout jamais ses ambitions auprès d'une personne à qui il tient, les sauve au contraire par là* (Proust). *Telle de ces stations offre au touriste un grand nombre de formules de séjour.* || *Tel..., tel...,* l'un..., l'autre, qu'il est inutile de nommer : *Tel voudrait faire de Jésus un sage, tel un philosophe, tel un patriote* (Renan). || *Tel et tel, tel ou tel,* l'un et l'autre, l'un ou l'autre, avec une valeur indéterminée : *Car c'est en confessant, jour et nuit, tel et tel, | Qu'il a gagné le port* (Lamartine). *Tel ou tel de nos ascendants nous aurait gouvernés* (Lacretelle). || **2.** *Un tel, une telle, M. Un tel* (ou *Untel*), M^{me} ou M^{lle} *Une telle,* ou (vx) *M. tel,* une certaine personne, qu'on ne veut pas nommer ou qu'on prend pour exemple : *Hier, j'ai rencontré un tel. Vous n'avez pas à savoir si, samedi prochain, je dîne chez les untel(s). M. Untel renverse M. Tel autre, et lui chipe son portefeuille ministériel* (Romains). *C'est toujours le respectable M. tel* (Chateaubriand).

1. télamon [telamɔ̃] n. m. (lat. *telamones,* n. m. pl., cariatides [gr. *telamôn, -monos* — v. l'art. suiv. ; 1611, Cotgrave). Statue d'homme, équivalent masculin des cariatides, qui soutient une corniche, un entablement. (Syn. ATLANTE.)

2. télamon [telamɔ̃] n. m. (gr. *telamôn, -monos,* baudrier de cuir, bande d'étoffe,

figure d'homme qui supporte une corniche ; 1876, Larousse). À l'époque achéenne, baudrier de cuir brodé d'or ou d'argent, auquel on suspendait l'épée et le bouclier.

télangiectasie [telɑ̃ʒjɛktazi] n. f. (du gr. *têle,* loin, au loin, loin de, *aggeion,* vaisseau [dimin. de *aggos,* vase], et *ektasis,* extension [dér. de *ekteinein,* étendre, de *ek-,* préf. marquant le mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, et de *teinein,* tendre] ; 1872, Littré). Dilatation des vaisseaux éloignés du cœur, spécialement des capillaires des membres inférieurs.

télautographe [telɔtɔgraf *ou* telotɔgraf] n. m. (de *tél[é]-* 3 et de *autographe ;* 1888, Larousse). *Vx.* Appareil permettant de transmettre à distance les caractères d'un message manuscrit ou les traits d'un dessin au moment même où ils sont tracés au poste de départ. (On a dit aussi TÉLÉAUTOGRAPHE [1933, Larousse].)

télautographie [telɔtɔgrafi *ou* telotɔgrafi] n. f. (de *télautographe ;* 1923, Larousse). *Vx.* Transmission de l'écriture, du dessin, etc., par le télautographe.

télautographique [telɔtɔgrafik *ou* telotɔgrafik] adj. (de *télautographe ;* 1923, Larousse). *Vx.* Qui concerne le télautographe ou la télautographie : *Poste télautographique.*

1. télé [tele] n. f. (v. 1952, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964). Abrév. fam. de TÉLÉVISION et de TÉLÉVISEUR : *Une télé en couleurs. Si on laissait faire les interviewers, ils parleraient tout le temps qui vous est imparti, à la radio ou à la télé, c'est tout comme* (Aragon).

2. télé [tele] n. m. (emploi substantivé du gr. *têle,* loin, au loin, loin de ; 1968, Larousse). En psychologie, manifestation élémentaire d'un sentiment réciproque entre deux personnes, considérée uniquement sous son angle social (par opposition à *l'empathie* [psychologique] et au *transfert* [psychanalytique]), et qui apparaît, par exemple, sur le test sociométrique.

3. télé- [tele], premier élément, tiré du gr. *têle,* loin, au loin, loin de, et qui entre dans la composition de nombreux mots.

4. télé- [tele], premier élément, tiré du franç. *télévision,* et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots.

5. télé- [tele], premier élément, tiré du franç. *téléphérique,* et qui entre dans la composition de quelques mots.

téléaffichage [teleafiʃaʒ] n. m. (de *télé-* 3 et de *affichage ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 20 avr. 1969, *la Vie du rail*). **1.** Transmission à distance dans laquelle le récepteur reproduit, à l'aide d'une aiguille se déplaçant devant un cadran, la position d'un organe relié au transmetteur. || **2.** Système d'affichage télécommandé des panneaux indicateurs placés sur les quais des grandes gares et renseignant les voyageurs sur l'heure et la destination des trains.

téléautographe n. m. V. TÉLAUTOGRAPHE.

télébande [telebɑ̃d] n. f. (de *télé-* 3 et de *bande* 1 ; 1964, Larousse). Bande perforée à cinq canaux, servant à produire des signaux de télégraphie rapide.

télécabine [telekabin] ou **télébenne** [telebɛn] n. f. (de *télé-* 5 et de *cabine, benne ;* 1964, Larousse, au sens 1 [pour les deux mots] ; sens 2, 1964, Robert [pour les deux mots]). **1.** Téléphérique monocâble comportant de petites cabines accrochées à des suspentes fixées au câble à intervalles réguliers. || **2.** Chacune de ces cabines.

télécardiophone [telekardjɔfɔn] n. m. (de *télé-* 3, de *cardio-,* élément tiré du gr. *kardia,* cœur, et de *-phone,* gr. *phônê,* son, voix ; 1953, Larousse). Stéthoscope microphonique avec amplificateur électrique, permettant de faire entendre à distance les bruits du cœur, et que l'on utilise pour l'enseignement de la médecine.

télécinéma [telesinema] n. m. (de *télé-* 4 et de *cinéma ;* 1933, Larousse). Appareil permettant la transmission et la réception de films cinématographiques par la télévision. (On a dit aussi TÉLÉCINÉMATOGRAPHE [1949, Larousse].)

téléclinomètre [teleklinɔmɛtr] n. m. (de *télé-* 3 et de *clinomètre ;* 1964, Larousse). Appareil qu'on descend dans un sondage minier pour en mesurer l'inclinaison et, éventuellement, la déviation.

télécommande [telekɔmɑ̃d] n. f. (de *télé-* 3 et de *commande ;* 1949, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Action de réaliser à distance une manœuvre quelconque ; résultat de cette action : *La télécommande peut être obtenue par transmission mécanique, par signaux lumineux, par courants électriques, par ondes électromagnétiques. Télécommande des signaux de chemin de fer, des rames du métropolitain.* || **2.** Système permettant de réaliser à distance une manœuvre.

télécommandé, e [telekɔmɑ̃de] adj. (part. passé de *télécommander ;* 1953, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert [pour une personne]). **1.** Se dit d'un appareil, d'un organe mécanique, d'un mobile, etc., dont les actions sont commandées à distance, ainsi que de ces actions elles-mêmes : *Avion, projectile télécommandé. Atterrissage télécommandé d'un avion-cible.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une action exécutée par une personne, mais inspirée par une autre, qui reste dans l'ombre.

télécommander [telekɔmɑ̃de] v. tr. (de *télé-* 3 et de *commander ;* 1949, Larousse, au sens 1, sens 2, 1975, *Lexis*). **1.** Commander à distance un mécanisme, la manœuvre d'un mécanisme : *Télécommander l'explosion d'une fusée.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Inspirer une action, déterminer quelqu'un à accomplir une action, en demeurant soi-même dans la coulisse (surtout au passif) : *Une série d'attentats similaires, dont on peut penser qu'ils ont été télécommandés.*
• SYN. : **1** et **2** *téléguider.*

télécommunication [telekɔmynikasjɔ̃] n. f. (de *télé-* 3 et de *communication ;* 1904, Larousse, art. *télégraphie*). Toute transmission, émission ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature, par fil, radioélectricité, optique ou autres systèmes électromagnétiques (s'emploie le plus souvent au plur.) : *Ministère des Postes et Télécommunications.*

télécopie [telekɔpi] n. f. (de *télé-* 3 et de *copie ;* 1975, *Lexis*). Procédé permettant de transmettre par téléphone la copie de documents graphiques.

télécopier [telekɔpje] v. tr. (de *télécopie ;* 1975, *Lexis*). Transmettre par télécopie.

télécopieur [telekɔpjœr] n. m. (de *télécopier ;* 1975, Larousse). Appareil au moyen duquel sont télécopiés les documents.

télécran [telekrɑ̃] n. m. (de *tél[é]-* 4 et de *écran ;* 27 avr. 1956, *le Monde* [« écran de télévision pour une grande salle », 1967, Robert]). Écran de télévision. || *Spécialem.* Écran de télévision pour une grande salle.

télédétection [teledetɛksjɔ̃] n. f. (de *télé-* 3 et de *détection ;* 1975, Larousse). Détection à distance d'informations sur la surface de la Terre, l'atmosphère, les planètes, fondée sur l'enregistrement du rayonnement électromagnétique.

télédiaphonie [teledjafɔni] n. f. (de *télé-* 3, du gr. *dia-,* préf. marquant la séparation ou le passage à travers, et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1964, Larousse). Mélange de conversations à l'extrémité de deux circuits téléphoniques.

télédiastolique [teledjastɔlik] adj. (de *télé-* 3 et de *diastolique ;* 1964, Larousse). Se dit d'un phénomène qui se produit pendant la dernière phase de la diastole.

télédiffusé, e [teledifyze] adj. (de *télé-* 4 et de *diffusé,* part. passé de *diffuser ;* 1962, Cazeneuve, p. 9). Diffusé par télévision : *Programme télédiffusé.*

télédiffusion [teledifyzjɔ̃] n. f. (de *télé-* 4 et de *diffusion ;* juill. -août 1966, *Ingénieurs* et *Techniciens,* n° 200, p. 45). Diffusion par télévision.

télédistribution [teledistribysjɔ̃] n. f. (de *télé-* 4 et de *distribution ;* 1975, Larousse). Syn. de TÉLÉVISION PAR CÂBLES.

télédynamie [teledinami] n. f. (de *télé-* 3 et du gr. *dunamis,* force, puissance ; 1923, Larousse). Transmission à distance de la force, particulièrement de la force électrique.

télédynamique [teledinamik] adj. (de *télé-* 3 et de *dynamique* 1 ; 11 mars 1875, *Journ. des débats,* p. 3). Qui est propre à transmettre la force à distance : *Câbles télédynamiques.*

télé-enseignement [teleɑ̃sɛɲmɑ̃] n. m. (de *télé-* 3 et de *enseignement ;* 12 sept. 1964, *le Monde*). Enseignement par correspondance, complété par des émissions de radio et de télévision et l'emploi de bandes magnétiques et de disques.

téléférage n. m., **téléférer** v. tr., **téléférique** n. m. et adj. V. TÉLÉPHÉRAGE, TÉLÉPHÉRER, TÉLÉPHÉRIQUE.

téléfilm [telefilm] n. m. (de *télé-* 4 et de *film ;* 1972, *France-soir,* d'après *les Nouveaux Mots* « dans le vent », 1974). Film destiné à la télévision.

téléga [telega] ou **télègue** [telɛg] n. f. (russe [d'origine turque] *telega,* même sens ; 1859, Th. Gautier [*téléga*], et 1872, Littré [*télègue*]). Voiture russe à quatre roues, utilisée pour le transport des marchandises.

télégénie [teleʒeni] n. f. (de *télégén[ique]* ; 29 nov. 1965, *l'Express*). Qualité d'une personne télégénique.

télégénique [teleʒenik] adj. (de *télé-* 4 et de *[photo] génie ;* 1961, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964). Se dit d'une personne réunissant un ensemble de caractères qui produisent une impression favorable dans une émission de télévision : *Un homme politique très télégénique.*

télégestion [teleʒɛstjɔ̃] n. f. (de *télé-* 3 et de *gestion ;* 1969, Pilorge). Gestion d'un ensemble administratif, industriel, technique, etc., à distance, par le moyen du télétraitement.

télégonie [telegɔni] n. f. (de *télé-* 3 et de *-gonie,* du gr. *gonê,* action d'engendrer, génération ; 1893, *Dict. général*). Syn. de IMPRÉGNATION (au sens 2).

télégramme [telegram] n. m. (de *télé-* 3 et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1859, Mozin [*télégramme météorologique,* 1907, Larousse ; *télégramme de presse,* 1964, Larousse]). Message transmis par télégraphe, c'est-à-dire par un procédé mettant en jeu le plus souvent des moyens électromécaniques : *Un télégramme de sa fille m'apprit, le 9 septembre 1898, la mort de Mallarmé* (Valéry). || *Télégramme météorologique,* télégramme expédié par un service météorologique officiel, et qui contient exclusivement des observations ou des prévisions météorologiques. || *Télégramme de presse,* télégramme dont le texte est destiné à être publié, radiodiffusé ou télévisé.

• SYN. : *câble, dépêche.*

télégraphe [telegraf] n. m. (de *télé-* 3 et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1792, Miot de Mélito [I, 38, note 1], au sens 1 [*télégraphe,* « télégraphe aérien » — *télégraphe aérien,* 1872, Littré ; « dispositif permettant de communiquer rapidement et à distance... » et *télégraphe électrique,* 1842, Acad. ; *faire le télégraphe,* au fig., 1872, Littré] ; sens 2, av. 1890, Maupassant). **1.** Dispositif permettant de communiquer rapidement et à distance des nouvelles, des avis, des dépêches : *Recevoir une nouvelle par télégraphe.* || *Télégraphe aérien, télégraphe de Chappe,* ou simplem. *télégraphe,* appareil placé sur un lieu élevé et qui permettait d'envoyer des signaux par diverses combinaisons de bras mobiles : *Un peu plus haut est perché le télégraphe, avec ses longs bras articulés qui meurent d'inaction pendant les longs brouillards de l'hiver* (Fromentin). || *Télégraphe électrique,* système de télégraphe qui utilise l'électricité et des conducteurs métalliques pour la transmission des signaux correspondant à un texte : *Le système de télégraphe électrique de Morse.* || Fig. et vx. *Faire le télégraphe,* en parlant d'une personne, gesticuler beaucoup ou faire silencieusement des gestes expressifs (par allusion à l'ancien télégraphe aérien). || **2.** *Vx* Administration dont dépendait le réseau télégraphique : *Et bientôt l'employé du télégraphe apporta une dépêche de la tante* (Maupassant).

télégraphie [telegrafi] n. f. (de *télégraphe ;* 1803, Boiste, au sens 1 [*télégraphie sans fil,* 1898 — d'après Robert, 1967 —, puis 1904, Larousse] ; sens 2, 1876, Larousse [« ... technique de la transmission des messages par le télégraphe électrique », 1964, Robert] ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Système de télécommunication assurant la transmission de messages écrits ou de documents par l'utilisation d'un code de signaux ou par d'autres moyens appropriés. || *Télégraphie sans fil,* ou *T.S.F.,* syn. de RADIOTÉLÉGRAPHIE. || **2.** Fonctionnement du télégraphe. || Science, technique de la transmission des messages par le télégraphe électrique. || **3.** *Fig.* et *vx.* Ensemble de gestes visant à exprimer quelque chose, mimique : *Voilà Tartarin cloué au sol, suant, jurant, faisant des bras et de l'alpenstock une télégraphie désespérée...* (Daudet).

télégraphier [telegrafje] v. tr. (de *télégraphe* et/ou de *télégraphie ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Transmettre au moyen du télégraphe : *Télégraphier un message.* || **2.** Communiquer, faire savoir par un message télégraphique : *Télégraphier une information. Ce sont, essentiellement, ces dispositions qui, adoptées sur place par les Britanniques, furent aussitôt télégraphiées à Londres pour être transmises à Washington...* (De Gaulle).

• SYN. : **1** et **2** *câbler.*

◆ v. intr. (1876, Larousse). Envoyer un message télégraphique : *Je télégraphierai à Paris, et je vous ferai répondre chez Rondonneau jeune* (France). *Télégraphier à quelqu'un.*

télégraphique [telegrafik] adj. (de *télégraphe ;* 1798, Bloch-Wartburg, au sens 1 [*code télégraphique,* 1964, Robert — dans les maisons de commerce, 1964, Larousse ; *dictionnaire télégraphique,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1800, Brunot ; sens 3, 1844, Balzac [*style, langage télégraphique,* 1923, Larousse]). **1.** Qui se rapporte, qui appartient au télégraphe ou à la télégraphie : *Poteaux télégraphiques. Ligne télégraphique. Signes télégraphiques. Ce sont les piques, les canons faits avec des troncs d'arbre et du fil télégraphique : le musée de la misère révolutionnaire* [à Yenan] (Malraux). || *Code télégraphique,* ensemble de signaux utilisés en télégraphie et classés soit d'après leur nature électrique, soit d'après la règle selon laquelle les signaux se succèdent dans le temps ; *par extens.,* sorte de dictionnaire utilisé dans les maisons de commerce pour exprimer, par des mots conventionnels, des phrases entières trop longues à transmettre. || *Dictionnaire télégraphique,* dans la marine, livre contenant tous les noms qu'on peut signaler par le télégraphe, et les numéros correspondants. || **2.** Qui est transmis par le télégraphe : *Message télégraphique. Mandat télégraphique. Il* [le général Vandamme] *avait pris la tête de la garnison d'Hazebrouck le jeudi, et reçu le vendredi l'ordre télégraphique d'aller à Doullens se mettre à la disposition d'Exelmans* (Aragon). || **3.** Qui a les caractères propres au télégraphe, à la télégraphie, ou des caractères analogues : *La rapidité plus que télégraphique avec laquelle les nouvelles se propagent dans les campagnes* (Balzac). *Enfin arriva un câble. Il venait de Paris. Michel expliquait en style télégraphique qu'avant de partir pour un long voyage il était allé revoir la France* (Triolet). || Fig. *Style, langage,* etc., *télégraphique,* langage elliptique, réduit au minimum indispensable, sans recherche d'expression, voire sans syntaxe, à l'imitation de celui des correspondances télégraphiques : *Bientôt, les hommes auront avili leur langue maternelle au point d'en faire une sorte de patois télégraphique, sans saveur et sans beauté* (Duhamel).

• SYN. : **3** *elliptique, laconique.*

télégraphiquement [telegrafikmɑ̃] adv. (de *télégraphique ;* 1829, Boiste). Par le moyen du télégraphe : *Les soldats permissionnaires, les officiers en congé dans le Nord avaient été avisés télégraphiquement d'avoir à rejoindre leurs régiments* (Martin du Gard).

télégraphiste [telegrafist] n. et adj. (de *télégraphe ;* 1801, Mercier, au sens 1 ; sens 2, 1920, Proust). **1.** Employé chargé de la transmission manuelle et de la réception des messages télégraphiques. || **2.** Employé des P.T.T. qui porte à domicile, à leurs destinataires, les télégrammes et les pneumatiques.

télègue n. f. V. TÉLÉGA.

téléguidage [telegidaʒ] n. m. (de *télé-* 3 et de *guidage ;* 1949, Larousse). Cas particulier de la télécommande où celle-ci s'applique à la commande à distance des mouvements d'un engin doté d'autonomie cinétique (automobile, avion, fusée, missile, etc.) : *Le téléguidage d'un modèle réduit d'avion.*

téléguidé, e [telegide] adj. (part. passé de *téléguider ;* 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert [pour une action et pour une personne]). **1.** Qui est dirigé par téléguidage : *Engin téléguidé.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui est fait à l'instigation de quelqu'un ou dû à son influence, et non à l'initiative de celui qui agit : *Des opérations de Bourse téléguidées.* || *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne qui agit sur ordre ou sous l'influence d'une autre : *Des terroristes téléguidés.*

téléguider [telegide] v. tr. (de *télé-* 3 et de *guider ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 31 mai 1964, *le Monde*). **1.** Conduire ou piloter à distance : *Téléguider un avion, une fusée.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Diriger, de façon occulte, une action ou une personne : *Téléguider une campagne de presse.*

• SYN. : **1** et **2** *télécommander.*

téléimprimé, e [teleɛ̃prime] adj. (de *télé-* 3 et de *imprimé ;* 1975, *Lexis*). Se dit d'un texte transmis au moyen du téléimprimeur.

téléimprimeur [teleɛ̃primœr] n. m. (de *télé-* 3 et de *imprimeur ;* 1949, Larousse). Appareil télégraphique permettant l'envoi direct d'un texte, au moyen d'un clavier dactylographique, et son inscription au poste de réception sous forme de caractères d'imprimerie. (Syn. TÉLÉSCRIPTEUR, TÉLÉTYPE.)

téléinformatique [teleɛ̃fɔrmatik] n. f. (de *télé-* 3 et de *informatique ;* 26 sept. 1968, *le Figaro*). Technique d'exploitation à distance d'un ordinateur, dans laquelle les utilisateurs transmettent les données de l'information à traiter et reçoivent les résultats par un circuit télégraphique ou téléphonique les reliant à l'unité de calcul.

◆ adj. (15 oct. 1969, *la Croix*). Qui a trait, se rapporte à ce mode d'exploitation : *Ensemble téléinformatique.*

téléjaugeage [teleʒoʒaʒ] n. m. (de *télé-* 3 et de *jaugeage ;* 1964, Larousse). Dispositif de jaugeage à distance d'un réservoir, dans lequel un transmetteur électrique ou pneumatique envoie l'indication du niveau de chaque bac à un récepteur central.

télékie [teleki] n. f. (du n. du botaniste hongrois *Teleki* Vonszek, en l'honneur de qui cette plante fut ainsi appelée ; 1876, Larousse). Plante herbacée de la famille des composées, croissant dans les endroits frais, au bord des rivières.

télékinésie [telekinezi] n. f. (de *télé-* 3 et de *-kinésie,* du gr. *kinêsis,* mouvement, dér. de *kineîn,* mettre en mouvement ; 1933, Larousse). En métapsychique, mouvement d'objets que le médium obtiendrait sans contact.

télémaintenance [telemɛ̃tnɑ̃s] n. f. (de *télé-* 3 et de *maintenance ;* 1975, Larousse). Maintenance à distance d'un véhicule spatial au moyen de liaisons de télémesure et de télécommande.

télémanipulateur [telemanipylatœr] n. m. (de *télé-* 3 et de *manipulateur ;* 1968, Larousse). Mécanisme permettant d'effectuer à distance, derrière un écran de protection, des manipulations portant sur des substances radioactives.

télémanipulation [telemanipylasjɔ̃] n. f. (de *télémanipulateur,* d'après *manipulation ;* 1974, d'après Robert, 1977). Manipulation à distance effectuée à l'aide du télémanipulateur.

télémark [telemark] n. m. (emploi comme n. commun de *Telemark,* n. du département de Norvège où aurait été inventé ce type de virage ; 1931, *l'Illustration,* d'après Robert, 1970). Virage exécuté par le skieur en position fendue, sur les pentes à faible déclivité. (Vieilli.)

télème [telɛm] n. m. (lat. scientif. moderne *telemus,* même sens, empr. arbitraire du gr. *Têlemos,* n. d'un ancien devin ; 1904, Larousse). Petite araignée aveugle, vivant dans les grottes obscures des Pyrénées orientales.

télémécanicien [telemekanisjɛ̃] n. m. (de *télémécanique,* d'après *mécanicien ;* 1964, Larousse). Spécialiste de l'armée de l'air chargé de l'entretien du matériel des télécommunications.

télémécanique [telemekanik] n. f. (de *télé-* 3 et de *mécanique ;* 1907, Larousse). Technique qui a pour objet la commande à distance de mouvements et de manœuvres déclenchés par un poste récepteur obéissant aux signaux d'un poste émetteur.

télémesure [teləməzyr] n. f. (de *télé-* 3 et de *mesure ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, juill.-août 1966, *Ingénieurs et Techniciens,* n° 200, p. 27). **1.** Procédé permettant de connaître à distance, par l'intermédiaire de signaux électriques, les indications d'un appareil de mesure. || **2.** Mesure obtenue par ce procédé.

télémétacarpalien, enne [telemetakarpaljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *télé-* 3 et de *métacarpe ;* 1964, Larousse [*télémétacarpien,* même sens, 1923, Larousse]). Se dit de certains mammifères qui ont les os du carpe éloignés des phalanges.

télémètre [telemɛtr] n. m. (de *télé-* 3 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1836, Acad., au sens 1 [*télémètre couplé,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1975, Larousse [pour les deux loc.]). **1.** Instrument d'optique permettant de mesurer la distance qui sépare un observateur d'un point éloigné. || *Télémètre couplé,* télémètre incorporé à un appareil photographique et indiquant la distance en même temps que s'effectue la mise au point de l'objectif. || **2.** *Télémètre laser* ou *à laser,* instrument de mesure des distances utilisant les propriétés du laser, dont il existe divers modèles employés dans l'armée, en géodésie, en topographie.

télémétrer [telemetre] v. intr. (de *télémètre ;* 1934, Vercel). Faire usage du télémètre.

◆ v. tr. (1970, Robert). Viser et mesurer à l'aide du télémètre.

télémétreur [telemetrœr] n. m. et adj. (de *télémètre ;* 1923, Larousse). Technicien spécialiste de l'emploi du télémètre.

télémétrie [telemetri] n. f. (de *télémètre ;* 1842, Acad.). Technique de la mesure des distances par des procédés optiques, acoustiques ou radioélectriques.

télémétrique [telemetrik] adj. (de *télémètre* et/ou de *télémétrie ;* 1836, Acad.). Qui se rapporte au télémètre ou à la télémétrie.

télencéphale [telɑ̃sefal] n. m. (de *tél[é]-* 3 et de *encéphale ;* 1904, Larousse). Partie de l'encéphale qui dérive de la vésicule cérébrale terminale de l'embryon, et qui constitue, chez l'adulte, les hémisphères cérébraux.

téléo- [teleo], **télo-** [telo], premier élément, tiré du gr. *telos, teleos,* achèvement, accomplissement, réalisation, et qui entre dans la composition de quelques mots.

téléobjectif [teleɔbʒɛktif] n. m. (de *télé-* 3 et de *objectif* 2 ; 1904, Larousse). Objectif photographique dont la distance focale est relativement longue pour le format de l'appareil sur lequel il est monté, et qui donne des objets une image agrandie : *Le téléobjectif permet la photographie des objets éloignés.*

téléologie [teleɔlɔʒi] n. f. (lat. scientif. moderne *teleologia,* téléologie [début du XVIIIe s.], du gr. *telos, teleos* [v. TÉLÉO-] et *logos,* discours, science ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 [« ensemble des spéculations relatives à la notion de finalité », 1876, Larousse] ; sens 2 et 4, 1947, A. Lalande ; sens 3, 1872, Littré ; sens 5, 1876, Larousse). **1.** Étude de la finalité et des causes finales. || Ensemble des spéculations relatives à la notion de finalité. || **2.** Finalité : *Si libre que je me sente à l'égard de la téléologie, j'éprouve une secrète répugnance à ne voir,*

dans le monde vivant, qu'une victoire continue de la monstruosité, du hasard, de l'extravagance (Duhamel). || **3.** Doctrine qui admet l'existence d'une finalité dans le monde, qui repose sur l'idée de finalité. || **4.** Science des fins de l'homme. || **5.** Dans le système de Hegel, moment nécessaire du développement de l'idée et le dernier degré de la science de la notion, dont les deux premiers sont le « mécanisme » et le « chimisme ».

téléologique [teleɔlɔʒik] adj. (de *téléologie* ; 1812, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Qui concerne la finalité, qui porte sur la finalité : *Il était trop tard pour nous lancer dans une discussion téléologique ; je tentai de le ramener sur son terrain...* (Gide). || **2.** Qui admet la finalité, repose sur l'idée de finalité : *Explications téléologiques.* || *Preuve téléologique* ou *physico-théologique,* v. PHYSICO-THÉOLOGIQUE.

téléonomie [teleɔnɔmi] n. f. (de *téléo-* et de *-nomie,* du gr. *nomos,* ce qui est attribué en partage, usage, coutume ; 1974, *les Nouveaux Mots « dans le vent »*). Caractère de la matière vivante en tant qu'elle obéit à un « projet » : *Tous les êtres vivants sont dotés d'un caractère propre qui les distingue de toutes les autres structures, de tous les autres systèmes présents dans l'univers : la téléonomie* (J. Monod).

téléosaure [teleɔzɔr] n. m. (lat. scientif. moderne *teleosaurus,* même sens [début du XIXe s.], du gr. *telos, teleos* [v. TÉLÉO-] et *saûros,* lézard ; 1842, Acad.). Reptile crocodilien fossile du jurassique, type de la famille des *téléosauridés.*

téléostéens [teleɔsteɛ̃] n. m. pl. (de *télé[o]-* et du gr. *osteon,* forme non contracte de *ostoûn,* os ; 1876, Larousse [*poissons téléostéens,* même sens, 29 sept. 1873, *Journ. officiel,* p. 6121]). Sous-classe de poissons comprenant les espèces entièrement ossifiées, aux écailles purement dermiques, à la bouche terminale, ayant deux opercules, une caudale plus ou moins homocerque, pondant des œufs nombreux et petits, et représentant l'immense majorité des poissons osseux : *La carpe, le brochet, l'anguille, la sardine, le saumon, le thon, la sole, la perche, la morue, etc., font partie des téléostéens.*

• Sing. *un* TÉLÉOSTÉEN.

télépancartage [telepɑ̃kartaʒ] n. m. (de *télé-* 3 et de *pancartage* ; 1975, Larousse). Procédé permettant de manœuvrer à distance les pancartes destinées à renseigner les voyageurs, dans les gares et les aéroports, sur le mouvement des trains et des avions.

télépathe [telepat] n. et adj. (de *télépath[ie]* ; 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Personne qui est sujette au phénomène de télépathie : *Je suis télépathe* [...]. *Je reçois et transmets la pensée à travers la distance* (Romains). || **2.** Médium.

télépathie [telepati] n. f. (angl. *telepathy,* même sens [fin du XIXe s.], du gr. *têle,* loin, au loin, loin de, et *pathos,* ce qu'on éprouve ; v. 1882, d'après Fr. Mackenzie, p. 142). Phénomène psychologique qui consisterait en une communication directe entre deux esprits, auxquels leur éloignement interdit toute communication par les voies sensorielles usuelles. (Syn. TRANSMISSION DE PENSÉE.)

télépathique [telepatik] adj. (angl. *telepathic,* même sens, de *telepathy* [v. l'art. précéd.] ; 1891, d'après A. Lalande, 1947). Qui a rapport à la télépathie.

téléphérage [teleferaʒ] n. m. (angl. *telpherage,* même sens [fin du XIXe s.], du gr. *têle,* loin, au loin, loin de, et *pherein,* porter ; 1887, Bonnaffé, écrit *telphérage ; téléphérage,* 1923, Larousse). Transport par benne ou cabine suspendue à un câble aérien servant de chemin de roulement. (Peu usité.)

• REM. On trouve diverses autres orthographes : TÉLÉFÉRAGE (1933, Larousse), TELPHÉRAGE (v. ci-dessus), TELFÉRAGE (1964, Larousse).

téléphérer [telefere] v. tr. (de *téléphér[age]* ; 1923, Larousse). *Vx.* Transporter par téléphérage.

téléphérique [teleferik] adj. (de *téléphér[age]* ; 1923, Larousse). *Vx.* Qui concerne le téléphérage : *Câbles téléphériques.*

◆ n. m. (sens 1, 1949, Larousse ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Câble servant au transport par téléphérage. || **2.** Moyen de transport de personnes ou de marchandises, constitué par un ou plusieurs câbles porteurs sur lesquels se déplace le chariot supportant la cabine des voyageurs ou la benne des matériaux.

• REM. On écrit aussi TÉLÉFÉRIQUE (1964, Larousse).

téléphonage [telefɔnaʒ] n. m. (de *téléphoner ;* 1922, Proust, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* Action de téléphoner ; communication téléphonique : *Connue pour bonne, Mme de Guermantes recevait les téléphonages, les confidences, les larmes de la délaissée et ne s'en plaignait pas* (Proust). || **2.** Transmission des télégrammes par téléphone.

téléphone [telefɔn] n. m. (de *télé-* 3 et de *-phone* [gr. *phônê,* son, voix], sur le modèle de *télégraphe ;* 1836, Sudre, au sens 1 ; sens 2, 5 oct. 1876, *Journ. des débats,* p. 1 ; sens 3, 1888, Larousse [*annuaire du téléphone, avoir* ou *ne pas avoir le téléphone,* XXe s. ; *numéro de téléphone, coup de téléphone,* 1936, J. Romains ; *téléphone rouge,* 1971, *les Mots « dans le vent »* — aussi par extens.] ; sens 4, 1888, Larousse ; sens 5, début du XXe s. ; sens 6, 1964, Robert). **1.** *Vx.* Dispositif permettant de correspondre à distance par la voix : *Téléphone acoustique ou téléphone par tubes. Téléphone à ficelle.* || **2.** Dispositif comprenant microphone, récepteur, circuits électriques, etc., et qui permet une conversation entre deux personnes éloignées : *Le téléphone de Graham Bell. Il appliqua le récepteur du téléphone contre son oreille* (Chardonne). || **3.** Réseau téléphonique, ensemble des installations assurant la liaison entre des personnes par téléphonie : *Téléphone manuel, automatique. Les abonnés du téléphone. Le téléphone est en dérangement. Heureusement que, dans ce silence crépitant, arriva, avec la grossièreté d'un réveille-matin, la sonnerie du téléphone* (Duras). || *Annuaire du téléphone,* répertoire des personnes reliées à un réseau téléphonique. || *Numéro de téléphone,* numéro d'identification d'un abonné à un réseau téléphonique. || Fam. *Avoir, ne pas avoir le téléphone,* être relié ou non à un réseau de téléphone. || Fam. *Coup de téléphone,* appel, communication téléphonique : *Donner, recevoir de nombreux coups de téléphone.* || Fam. *Téléphone rouge,* liaison directe, par télex, établie entre la Maison-Blanche et le Kremlin ; *par extens.,* toute liaison établissant une communication directe entre deux chefs d'État. || **4.** Poste téléphonique, appareil reliant une personne, un lieu à un réseau téléphonique : *Le cadran, le combiné du téléphone. Téléphone public. Jeton de téléphone.* || **5.** Redevance téléphonique : *Je vais payer le téléphone !... Ça me promènera !...* (Céline). || **6.** Fig. et fam. *Téléphone arabe,* transmission rapide, de bouche à oreille, d'une nouvelle, d'une information.

téléphoner [telefɔne] v. intr. (de *téléphone ;* 1885, A. Daudet [*téléphoner à quelqu'un,* 1932, G. Duhamel]). Faire usage du téléphone : *Il n'aime pas être dérangé quand il téléphone. Téléphoner d'un café, d'un Taxiphone. Téléphoner à Londres, à New York.* || *Téléphoner à quelqu'un,* se mettre en communication avec lui par téléphone : *Le lendemain, elle me téléphona* (Bastide).

◆ v. tr. (1907, Larousse [au part. passé, 1892, d'après Robert, 1967]). Transmettre, faire connaître par le téléphone : *Téléphoner un message. Téléphoner une nouvelle à un correspondant, un article à un journal. Veux-tu me donner un télégramme pour lui ? Je le téléphonerai* (Bernstein). *Vous téléphonerez au maire que je serais heureux de le voir à la même heure, au même endroit...* (Simenon). *Il lui avait téléphoné de venir le rejoindre immédiatement dans un café* (Duras) ; et au part. passé : *Télégramme, message téléphoné.*

◆ **se téléphoner** v. pr. (XXe s.). S'appeler au téléphone, correspondre par téléphone : *Ils se voient peu, mais se téléphonent souvent.*

téléphonie [telefɔni] n. f. (de *téléphone* et/ou de *télé-* 3 et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 16 nov. 1828, *Moniteur universel* [p. 3], au sens de « système de signaux sonores musicaux » ; sens 1, 1845,

Bescherelle ; sens 2, 1888, Larousse ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Système de télécommunications permettant la transmission à distance de la parole, et plus généralement d'autres sons : *Téléphonie automatique.* || **2.** Ensemble des connaissances relatives au téléphone, à sa mise en œuvre, à son fonctionnement : *Manuel de téléphonie.* || **3.** *Téléphonie sans fil,* syn. de RADIOTÉLÉPHONIE.

téléphonique [telefɔnik] adj. (de *téléphone ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui appartient, se rapporte au téléphone : *Fils téléphoniques. Lignes, circuits téléphoniques. Service téléphonique.* || **2.** Qui se fait, a lieu par téléphone : *Conversation, entretien téléphonique. Recevoir un appel téléphonique.*

téléphoniquement [telefɔnikmɑ̃] adv. (de *téléphonique ;* 1883 [d'après Robert, 1967], puis 1904, Larousse). Par l'intermédiaire du téléphone : *Correspondre téléphoniquement. Même message pour M*[me] *Michoux, que vous toucherez téléphoniquement à sa villa...* (Simenon).

téléphoniste [telefɔnist] n. (de *téléphone ;* 1907, Larousse). Personne chargée du service d'un téléphone public ou privé : *À vous, monsieur, dit la téléphoniste. Vous avez la deuxième cabine* (Sartre).

téléphonomètre [telefɔnɔmɛtr] n. m. (de *téléphono-,* élément tiré de *téléphone,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1923, Larousse). Compteur indiquant le nombre et la durée des conversations taxées en téléphonie.

téléphotographie [telefɔtɔgrafi] n. f. (de *télé-* 3 et de *photographie ;* 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse [« photographie... », 1964, Robert]). **1.** Photographie des sujets ou des objets éloignés. || **2.** Utilisation du téléobjectif pour obtenir directement des images agrandies par rapport aux dimensions apparentes du sujet. || *Par extens.* Photographie prise selon ce procédé.

téléphotographique [telefɔtɔgrafik] adj. (de *téléphotographie ;* 1904, Larousse). Qui est relatif à la téléphotographie.

téléplastie [teleplasti] n. f. (de *télé-* 3 et de *-plastie,* du gr. *plastos,* modelé, dér. de *plassein* ou *plattein,* façonner ; 1904, Larousse). Phénomène d'apparition d'une personne éloignée corporellement de l'endroit où elle se montre, et qui prouve sa présence par des faits matériels.

télépointage [telepwɛ̃taʒ] n. m. (de *télé-* 3 et de *pointage ;* 1949, Larousse). Dispositif permettant le pointage à distance des canons d'un navire de guerre à partir d'un poste central de tir : *La télécommande a remplacé le télépointage.*

télépointeur [telepwɛ̃tœr] n. m. (de *télé-* 3 et de *pointeur ;* 1949, Larousse). Marin spécialiste du télépointage.

télépsychie [telepsiʃi] n. f. (de *télé-* 3 et de *-psychie,* du gr. *psukhê,* souffle, âme [par opposition au corps] ; 1933, Larousse). Syn. de TÉLÉPATHIE.

téléradar [teleradar] n. m. (de *télé-* 4 et de *radar ;* 1964, Larousse). Emploi combiné du radar et de la télévision, laquelle sert alors à émettre ou à recevoir une image radar.

téléradiographie [teleradjɔgrafi] n. f. (de *télé-* 3 et de *radiographie ;* 1951, P. L. Rousseau, p. 103). Radiographie pratiquée en plaçant l'ampoule à rayons X loin du sujet (2 à 3 m), ce qui supprime la déformation conique de l'image.

téléradiothérapie [teleradjɔterapi] n. f. (de *télé-* 3 et de *radiothérapie ;* 1953, Larousse). Utilisation, en thérapeutique, d'un foyer de rayons X éloigné du sujet, ce qui permet d'irradier la totalité du corps. (Syn. RADIOTHÉRAPIE TOTALE.)

télérécepteur [telereseptœr] n. m. (de *télé-* 4 et de *récepteur* 2 ; 5 janv. 1967, *le Figaro*). Téléviseur.

téléréglage [telereglaʒ] n. m. (de *télé-* 3 et de *réglage ;* 1933, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Opération consistant à assurer un réglage à distance. || **2.** Télécommande portant sur une action secondaire.

téléreportage [telerəpɔrtaʒ] n. m. (de *télé-* 4 et de *reportage ;* 25 déc. 1953, *le Monde*). Reportage télévisé.

téléreporter [telerəpɔrtɛr] n. m. (de *télé-* 4 et de *reporter ;* 4 oct. 1969, *la Semaine radio-télé*). Reporter de télévision.

télérupteur [teleryptœr] n. m. (de *télé-* 3 et de *rupteur ;* 1964, Larousse). Appareil commandé à distance par des impulsions électriques.

téléscaphe [teleskaf] n. m. (de *télé-* 5 et de *-scaphe,* gr. *skaphos,* carène, navire ; 14 juill. 1966, *le Monde).*) Télécabine immergée, composée d'un ensemble de cabines de Plexiglas transparent dans lesquelles règne la pression atmosphérique normale et qui peuvent recevoir des passagers.

télescopage [telɛskɔpaʒ] n. m. (de *télescoper ;* av. 1896, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens 4, 1941, Paulhan, p. 102). **1.** Le fait de télescoper ou de se télescoper ; collision de deux trains ou de deux véhicules, dont l'un peut être à l'arrêt : *Déraillements ou télescopages de trains* (Goncourt). *Le télescopage de deux voitures.* || **2.** Transformation d'un gazomètre simple à cuve d'eau en gazomètre télescopique, en vue d'augmenter sa capacité. || **3.** En linguistique, forme issue de la réunion en un seul mot de deux termes contigus dans la chaîne parlée ou de la contamination d'un terme par un autre. (V. TÉLESCOPER.) || **4.** *Fig.* Rencontre, heurt de deux faits, de deux idées contradictoires : *Or, en ce mois d'octobre malencontreux, j'assistai, impuissant, au télescopage de la fiction et de la réalité : le Kaiser né de ma plume, vaincu, ordonnait le cessez-le-feu ; il fallait donc en bonne logique que notre automne vît le retour de la paix ; mais justement les journaux et les adultes répétaient matin et soir qu'on s'installait dans la guerre et qu'elle allait durer* (Sartre).

● SYN. : **1** *accrochage, tamponnage.*

télescope [telɛskɔp] n. m. (lat. scientif. moderne *telescopium,* lunette d'approche [début du XVII[e] s.], du gr. *têle,* loin, au loin, loin de, et *skopeîn,* observer, examiner ; 1611, J. Tarde, au sens 1 ; sens 2, 1762, Acad. [*télescope électronique,* 1949, Larousse] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* Nom donné aux instruments d'optique destinés à observer les objets éloignés, et particulièrement aux longues-vues dont les tubes s'emboîtent les uns dans les autres : *On remarquait avec le télescope du mouvement sur les remparts* (Chateaubriand). || **2.** *Auj.* Nom donné aux instruments destinés à l'observation astronomique, et dans lesquels l'objectif est un miroir concave qui donne d'un objet situé à l'infini une image réelle dans son plan focal : *C'est vouloir regarder les astres à l'œil nu quand on peut faire usage d'un télescope* (Renan). || *Télescope électronique,* appareil analogue au télescope, dans lequel les faisceaux lumineux sont remplacés par des flux d'électrons. || **3.** Organe mobile constituant la partie inférieure d'un gazomètre télescopique à cuve d'eau.

télescoper [telɛskɔpe] v. tr. (angl. *to telescope,* télescoper, proprem. « replier par emboîtage, comme on le fait pour un télescope », de *telescope,* télescope, empr. du franç. *télescope ;* 1873, Bonnaffé, comme v. intr., au sens de « se télescoper » ; comme v. tr., au sens 1, 1923, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Heurter avec violence, en le défonçant, un objet placé sur la même trajectoire (surtout en parlant d'un véhicule qui en rencontre un autre) : *Un express qui télescope un train de marchandises.* || **2.** Opérer la fusion de deux mots, dont l'un au moins est tronqué ou abrégé. (Ex. : *tripatouiller* est formé de *tri*[*poter*] et de *patouiller.*)

● SYN. : **1** *accrocher, emboutir* (fam.), *percuter, tamponner.*

◆ **se télescoper** v. pr. (sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** Entrer en collision : *Les deux voitures se sont télescopées.* || **2.** *Fig.* Se heurter, s'opposer, être en contradiction.

télescopeur [telɛskɔpœr] adj. et n. m. (de *télescoper ;* 1923, Larousse). Qui est responsable d'un télescopage : *Train télescopeur.*

1. télescopique [telɛskɔpik] adj. (de *télescope ;* 1666 [d'après Robert, 1964], puis 1765, *Encyclopédie* [XVI, 49], au sens 2 ; sens 1, 1964, Robert ; sens 3, 1812, Mozin). **1.** Qui appartient au télescope : *Miroir télescopique.* || **2.** Qui est fait à l'aide du télescope : *Considérations fondées sur des observations télescopiques* (Laplace). || **3.** Se dit des astres qui ne peuvent être observés qu'à l'aide du télescope : *Planètes télescopiques.*

2. télescopique [telɛskɔpik] adj. (même mot que *télescopique* 1 ; 1846 [d'après Robert, 1964], puis 1923, Larousse). Se dit d'un objet dont les différents éléments s'emboîtent les uns dans les autres : *Canne à pêche télescopique. Antenne télescopique.*

téléscripteur [teleskriptœr] n. m. (de *télé-* 3 et du lat. *scriptor,* secrétaire, écrivain, rédacteur, de *scriptum,* supin de *scribere,* écrire ; 1898 [d'après Robert, 1967], puis 1949, Larousse). Syn. de TÉLÉIMPRIMEUR.

télésie [telezi] n. f. (dér. savant du gr. *teleios,* achevé, accompli, dér. de *telos,* achèvement, accomplissement, réalisation ; 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** *Vx.* En joaillerie, chacune des trois pierres considérées comme parfaites : rubis, saphir, topaze d'Orient. || **2.** En minéralogie, variété de saphir.

télésiège [telesjɛʒ] n. m. (de *télé-* 5 et de *siège ;* juin 1948, d'après P. Gilbert, p. 534). Téléphérique à câble unique sans fin, le long duquel sont répartis, à quelques mètres d'intervalle, des sièges en métal léger, accrochés par l'intermédiaire de suspentes.

télésignalisation [telesiɲalizasjɔ̃] n. f. (de *télé-* 3 et de *signalisation ;* 28 nov. 1966, *le Figaro*). Transmission de signaux à distance, par câble ou par voie hertzienne.

téléski [teleski] n. m. (de *télé-* 5 et de *ski ;* févr. 1936, *Larousse mensuel,* p. 342). Syn. de REMONTE-PENTE.

téléspectateur, trice [telespɛktatœr, -tris] n. (de *télé-* 4 et de *spectateur ;* 1949, Larousse). Personne qui regarde la télévision.

téléstéthophone [telestetɔfɔn] n. m. (de *télé-* 3, du gr. *stêthos,* poitrine, et *phônê,* son, voix ; 1953, Larousse). Instrument qui amplifie les bruits du cœur et les fait percevoir distinctement à distance.

télesthésie [telɛstezi] n. f. (angl. *telaesthesia,* même sens [fin du XIXe s.], du gr. *têle,* loin, au loin, loin de, et *aisthêsis,* faculté de percevoir par les sens, sensation, de *aisthanesthai,* percevoir par les sens ; 1953, Larousse). En métapsychique, perception par un sujet d'un phénomène que la distance lui interdit d'appréhender par les voies sensorielles normales.

télesthésique [telɛstezik] adj. (de *télesthésie ;* 1964, Larousse). Qui concerne la télesthésie.

télésupervision [telesypɛrvizjɔ̃] n. f. (de *télé-* 3 et de *superviser,* d'après *vision ;* 1975, Larousse). Surveillance continue du fonctionnement d'un procédé de fabrication à l'aide d'un scrutateur ou d'un autre ordinateur situé hors de l'usine, à laquelle il est relié par télécommunication.

télésurveillance [telesyrvɛjɑ̃s] n. f. (de *télé-* 3 et de *surveillance ;* 1968, d'après P. Gilbert, p. 533). Syn. de MONITORING (ou MONITORAGE).

télésystolique [telesistɔlik] adj. (de *télé-* 3 et de *systolique ;* 1964, Larousse). Se dit d'un phénomène qui intervient pendant la dernière phase de la systole.

télétachymètre [teletakimɛtr] n. m. (de *télé-* 3 et de *tachymètre ;* 1964, Larousse). Installation permettant de déterminer à distance la vitesse d'un véhicule.

téléthèque [teletɛk] n. f. (de *télé-* 4, d'après *bibliothèque, discothèque,* etc. ; 28 nov. 1968, *la Croix*). Lieu où sont conservés et classés des documents relatifs à la télévision.

télétoxie [teletɔksi] n. f. (de *télé-* 3 et de *toxi*[*que*] ; 1968, Larousse). Intoxication de certains êtres vivants d'un lieu par un produit toxique sécrété par l'un d'entre eux et répandu dans le milieu commun : air, eau ou sol.

télétraitement [teletrɛtmɑ̃] n. m. (de *télé-* 3 et de *traitement ;* 1968, Larousse). Mode d'exploitation ou de fonctionnement d'un ordinateur dont les sources d'information, éloignées de l'unité centrale, sont reliées à celle-ci par voie téléphonique ou télégraphique.

télétransmission [teletrɑ̃smisjɔ̃] n. f. (de *télé-* 3 et de *transmission ;* 20 juill. 1969, *le Monde*). Transmission de signaux à distance par des moyens téléphoniques, télégraphiques ou radioélectriques.

télétype [teletip] n. m. (angl. *teletype,* téléimprimeur, abrév. de *teletypewriter,* même sens, de *tele-* [élément tiré du gr. *têle,* loin, au loin, loin de] et de *typewriter,* machine à écrire, de *type,* type [empr. du franç. *type*], et de *to write,* écrire ; 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** *Vx.* Composition automatique d'un texte à distance, fondée sur le principe du télégraphe. || **2.** Syn. de TÉLÉIMPRIMEUR.

télétypie [teletipi] n. f. (de *télétype ;* 1964, Larousse). Système de télécommunication télégraphique ou radiotélégraphique permettant de transmettre, sans intervention humaine, un texte dactylographié.

téleutospore [teløtɔspɔr] n. f. (de *téleuto-,* élément tiré du gr. *teleutê,* accomplissement, fin [dér. de *teleîn,* accomplir, achever, de *telos,* achèvement, accomplissement, réalisation], et de *spore ;* 1907, Larousse). Spore hivernale de la rouille des céréales.

télévisé, e [televize] adj. (part. passé de *téléviser ;* 1949, Larousse). Transmis par télévision : *Spectacle télévisé. La nouvelle a été annoncée au journal télévisé de 20 h.*

téléviser [televize] v. tr. (de *télévis*[*ion*] ; 1933, Larousse). Transmettre, diffuser par télévision : *Un match de football qui ne pourra être télévisé.*

téléviseur [televizœr] n. m. (de *télévis*[*ion*] ; 1935, Sachs-Villatte). Appareil récepteur de télévision.

télévision [televizjɔ̃] n. f. (angl. *television,* télévision, de *tele-,* élément tiré du gr. *têle,* loin, au loin, loin de et de *vision,* vision, empr. du franç. *vision ;* 1923, Larousse, au sens 1 [*télévision par câbles,* 1975, Larousse, art. *télédistribution*] ; sens 2-3, 1964, Robert [aussi « les émissions ainsi réalisées... »] ; sens 4, 1964, Robert). **1.** Transmission à distance, par voie électrique, d'images non permanentes d'objets fixes ou mobiles : *Émetteur, récepteur de télévision. Station, relais de télévision. Les trois chaînes de télévision françaises.* || *Télévision par câbles,* transmission d'émissions télévisées par des câbles qui relient la station émettrice aux postes récepteurs d'usagers ayant souscrit un abonnement. (Syn. TÉLÉDISTRIBUTION.) || **2.** Organisme ou ensemble d'organismes qui exploitent ce procédé à des fins récréatives, éducatives, culturelles, etc. : *Le personnel, les locaux, les studios de la télévision.* || **3.** Mise en œuvre de ce procédé, réalisation d'émissions télévisées : *Technicien de télévision. Les producteurs, les réalisateurs de télévision. Comparer la télévision britannique et la télévision française. Le célèbre animateur de télévision jetait vers une table voisine, où on l'avait reconnu, des sourires de chat frileux* (Bastide). || Les émissions ainsi réalisées, telles qu'elles sont présentées au public : *Se plaindre des programmes de télévision. Je ne verrais plus jamais de films si je ne m'obligeais à regarder la télévision, par métier, par hygiène, aussi parce que je me rends compte qu'elle me rattache inespérément à certaines mœurs des hommes d'aujourd'hui* (Mauriac). || **4.** *Fam.* Poste récepteur de télévision : *Acheter une télévision.*

télévisuel, elle [televizɥɛl] adj. (de *télévis*[*ion*], d'après *visuel ;* 1949, Larousse). Qui est propre à la télévision en tant qu'art : *Une émission qui présente de réelles qualités télévisuelles.*

télex [telɛks] n. m. (dér. savant de *télé-* 3 ; 1964, Larousse). Service de dactylographie à distance mis à la disposition d'usagers ayant souscrit un abonnement, et qui leur permet de transmettre, au moyen de téléimprimeurs, des messages dactylo-

graphiés à des correspondants également abonnés.

télexiste [telɛksist] n. (de *télex ;* 1975, Larousse). Personne chargée d'assurer les liaisons par télex.

tell [tɛl] n. m. (mot ar. signif. « colline » ; 1876, Larousse, aux sens 2-3 ; sens 1, 1888, Larousse [art. *tello*]). **1.** Nom que les archéologues donnent aux tertres ou monticules factices qu'on rencontre au Proche-Orient, et qui sont formés par les ruines superposées d'une ville ancienne. || **2.** En Algérie et en Tunisie, terre bien arrosée, de bonne qualité, pouvant porter des récoltes belles et régulières : *Un petit douar vers l'extrémité du tell de Constantine* (Fromentin). || **3.** *Par extens.* Toute contrée d'Algérie ou de Tunisie où la culture non irriguée des céréales est possible.

tellement [tɛlmɑ̃] adv. (de *tel ;* fin du XIIe s., *Chevalerie Ogier,* écrit *telement* [*tellement,* XIIIe s.], au sens 3 ; sens 1, 1273, Adenet ; sens 2, 1847, Michelet [*pas tellement,* 1936, Aragon] ; sens 4, v. 1360, Froissart). **1.** Marque l'intensité d'un adjectif, d'un adverbe, d'un verbe, d'une quantité (« à un tel point, à un tel degré »), qui a pour conséquence une subordonnée introduite par *que : Le climat est tellement chaud que la plupart des maisons ont l'air conditionné. J'étais tellement en dehors de tes préoccupations que tu te dérobais* (Mauriac). || **2.** Sans *que,* marque l'intensité affective ou la cause : *Je n'ai jamais pu comprendre que tu prennes ça tellement à cœur* (Sarraute). *Nous n'y avons vu que du feu, tellement ça a été vite fait* (Simenon). *Il n'admettra jamais cette décision, il est tellement buté... Ce serait tellement plus sympathique, si tout le monde voulait bien venir à cette réunion amicale.* (V. REM.) || Fam. *Pas tellement,* modérément, assez peu : *Il s'est dit qu'il n'avait pas tellement envie de boire, tout compte fait* (Robbe-Grillet). *« As-tu aimé ce film ? — Pas tellement. »* || **3.** Class. *Tellement... que,* de telle manière... que : *Vous pouvez donc tellement vous conduire | Qu'au rendez-vous trouvant votre mari | Il sera pris* (La Fontaine). *Les princes sont tellement les ministres de Dieu qu'ils sont hommes néanmoins et non pas dieux* (Pascal). || **4.** Class. *Tellement que,* de sorte que : *Il s'est passé un ordinaire* [...] *depuis sans avoir reçu de lettre, tellement que nous sommes en une peine...* (Pascal).

• SYN. : **1** *si ;* **2** *tant.*

• REM. Au sens 2, la langue populaire emploie volontiers *tellement que,* comme renforcement de *tellement,* et sans valeur consécutive (XXe s.) : *À la fin, on pouvait plus se retenir tellement qu'on se marrait* (Céline).

◆ **Tellement quellement** loc. adv. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, v. 1370, Oresme). **1.** *Class.* De mauvaise grâce : *Cet officier s'acquitte de sa charge tellement quellement* (Furetière, 1690). || **2.** *Class.* et *littér.* Tant bien que mal : *Ni bien ni mal* [...], *elle se défit tellement quellement d'une visite sérieuse qui l'assiégeait* (Hamilton). *Je prononçai, tellement quellement, la petite dissertation que j'avais préparée dans ma tête en marchant le long du trottoir* (Duhamel).

tellière [tɛljɛr] adj. et n. m. (du n. du chancelier Michel Le *Tellier* [1603-1685], qui imposa ce format aux administrations ; 1723, Savary des Bruslons, dans la loc. *papier à la tellière ;* comme adj., 1835, Acad., et comme n. m., 1872, Littré [d'abord comme n. f., 1803, Boiste]). Se dit d'un format de papier aux dimensions de 34 x 44 cm, et dont une qualité supérieure est le papier ministre.

telline [tɛlin] n. f. (gr. *tellina* ou *tellinê,* sorte de coquillage en forme d'épée ; 1560, Gesner [en anc. provenç., sous la forme *tellina,* dès 1439, Pansier]). Mollusque bivalve qui possède des siphons inégaux, et dont les bords du manteau sont garnis de tentacules.

tellurate [tɛlyrat] n. m. (de *tellure ;* 1872, Littré). Sel de l'acide tellurique.

tellure [tɛlyr] n. m. (lat. scientif. moderne *tellurium,* tellure [fin du XVIIIe s.], formé, d'après *uranium* [v. ce mot], sur le lat. class. *tellus, telluris,* la Terre, le globe terrestre, sol, terrain ; 1800, *Annales de chimie* [1re série, XXXIV, 276], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Corps simple (symb. : Te), solide, de numéro atomique 52, d'un blanc bleuâtre, lamelleux et fragile : *Le tellure a été trouvé dans les mines d'or de Transylvanie.* || **2.** *Tellure graphique,* tellurure naturel d'or et d'argent.

• SYN. : **2** *sylvane, sylvanite.*

telluré, e [tɛlyre] adj. (de *tellure ;* 1836, Acad.). Qui contient du tellure : *Hydrogène telluré* H_2Te.

tellureux [tɛlyrø] adj. m. (de *tellure ;* 1872, Littré). Se dit de l'anhydride TeO_2 et de l'acide correspondant : *L'anhydride tellureux, obtenu par combustion du tellure, est un solide blanc, insoluble.*

tellurhydrique [tɛlyridrik] adj. (de *tellur*[*e*] et de *-hydrique,* du gr. *hudôr,* eau ; 1842, Acad.). Se dit de l'acide H_2Te, gaz incolore, d'odeur forte, toxique, se liquéfiant à − 2 °C et donnant avec les bases des tellurures.

telluride [tɛlyrid] n. m. (de *tellur*[*e*] et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1872, Littré). Nom donné à des corps contenant du tellure ou ses composés.

tellurien, enne [tɛlyrjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *tellus, telluris,* la Terre [v. TELLURE] ; 1839, Boiste). Qui provient de la terre : *Émanations telluriennes.*

tellurifère [tɛlyrifɛr] adj. (de *telluri-,* élément tiré de *tellure,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1876, Larousse). Qui contient du tellure.

1. tellurique [tɛlyrik] adj. (dér. savant du lat. *tellus, telluris,* la Terre, sol, terrain ; 1823, *Dict. des termes de médecine,* au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse [*fièvre tellurique,* 1904, Larousse] ; sens 3, 1933, Larousse [*prospection tellurique, secousse tellurique,* 1964, Larousse ; *raie tellurique,* 1904, Larousse]). **1.** Syn. de TELLURIEN : *Eaux telluriques.* || **2.** Dans le vocabulaire des vétérinaires, se dit d'une infection due à un microbe transmis par la terre (charbon, tétanos). || *Fièvre tellurique,* fièvre intermittente ou paludéenne qu'on attribuait autrefois à la propagation de miasmes venus de la terre et qui infectaient les habitations. || **3.** *Courants telluriques,* courants électriques qui circulent en permanence dans le sol, et dont les variations sont liées aux variations externes du magnétisme terrestre et à la conductivité du sous-sol. || *Prospection tellurique,* méthode de prospection qui consiste à mesurer à la surface du sol la résistivité des terrains sédimentaires superficiels en utilisant les courants telluriques qui les parcourent. || *Raie tellurique,* raie d'absorption du spectre solaire, due à l'atmosphère terrestre. || *Secousse tellurique,* dans un tremblement de terre, chacune des ondes sismiques qui se propagent à la surface du sol. (On dit aussi SECOUSSE SISMIQUE.)

2. tellurique [tɛlyrik] adj. (de *tellure ;* 1836, Acad.). Se dit de l'anhydride TeO_3 et de l'acide correspondant.

tellurisme [tɛlyrism] n. m. (dér. savant du lat. *tellus, telluris,* la Terre, sol, terrain ; 1845, Bescherelle). Influence du sol d'une contrée sur ses habitants, sur leurs mœurs, leur caractère.

tellurohmmètre [tɛlyrommɛtr] n. m. (du lat. *tellus, telluris,* la Terre, sol, terrain, et de *ohmmètre ;* 1964, Larousse). Appareil servant à la mesure des résistances électriques de la terre.

telluromètre [tɛlyrɔmɛtr] n. m. (de *telluro-,* élément tiré du lat. *tellus, telluris,* la Terre, sol, terrain, et de *-mètre,* du gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse). Appareil radioélectrique de mesure des distances entre points visibles, fondé sur la mesure du temps qu'il faut à une onde électrique pour parcourir une distance.

tellurure [tɛlyryr] n. m. (de *tellure ;* 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Combinaison du tellure avec un autre élément. || **2.** Sel de l'acide tellurhydrique.

télo- [telo], premier élément, tiré du gr. *telos,* achèvement, accomplissement, fin, et qui entre dans la composition de divers mots.

téloblaste [teloblast] n. m. (de *télo-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* ce qui germe, bourgeon ;

1904, Larousse, au sens de « ensemble de cellules par le bourgeonnement desquelles s'accroît le blastoderme de certains animaux » ; sens actuel, 1964, Larousse). *Téloblastes mésodermiques,* nom donné aux deux grosses cellules disposées symétriquement par rapport au plan sagittal de l'embryon d'annélide, et qui apparaissent au cours de la segmentation par division de l'ébauche du mésoderme.

télocentrique [telosɑ̃trik] adj. (de *télo-* et de *centre ;* 1964, Larousse). *Chromosome télocentrique,* chromosome pourvu d'un centromère terminal.

télolécithe [telolesit] adj. (de *télo-* et du gr. *lekithos,* jaune d'œuf ; 1900, *Grande Encyclopédie* [art. *œuf*]). Se dit de l'œuf caractérisé par un volume de vitellus considérable (œufs des céphalopodes, des poissons, des reptiles, des oiseaux).

télophase [telofɑz] n. f. (de *télo-* et de *phase ;* 1897, *l'Année biologique,* p. 41). Dernière phase de la mitose cellulaire, pendant laquelle se constituent les noyaux des cellules filles et se forme une nouvelle membrane.

télotaxie [telotaksi] n. f. (de *télo-* et de *-taxie,* du gr. *taxis,* mise en ordre, arrangement, disposition, de *tassein* ou *tattein,* ranger ; 1975, Larousse). Orientation vers une source excitatrice éloignée (lumière, pesanteur).

télougou ou **telugu** [telugu] n. m. (du n. des *Télougous,* population mélano-indienne de l'Inde orientale ; 1964, Larousse [pour les deux formes]). Langue dravidienne parlée par environ 35 millions de personnes dans l'État d'Andhra Pradesh (Inde).

telson [tɛlsɔ̃] n. m. (mot gr. signif. « borne, limite, extrémité », de *telos,* achèvement, fin ; 1888, Larousse). Dernier anneau de l'abdomen, chez les crustacés et les arthropodes.

temenos [temenɔs] n. m. (gr. *temenos,* même sens ; 1876, Larousse). Dans l'Antiquité grecque, terrain sacré sur lequel était édifié un temple et qui était fermé par une enceinte.

téméraire [temerɛr] adj. et n. (lat. *temerarius,* qui arrive au hasard, inconsidéré, irréfléchi, de *temere,* au hasard, à la légère ; v. 1370, Oresme, au sens 1 [*courageux mais pas téméraire,* XX^e s.] ; sens 2, début du XV^e s., Dochez ; sens 3, milieu du XV^e s. ; sens 4, 1648, Scarron ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Se dit d'une personne qu'une audace irréfléchie pousse à des actes comportant des risques graves : *Je suis, pour obtenir ce que je veux, tenace, hardi, téméraire même et sans regards pour les obstacles* (Gide). *Un soldat téméraire. Un esprit téméraire.* || Fam. *Courageux mais pas téméraire,* se dit par ironie d'une personne très prudente, voire timorée, sous un air un peu bravache. || **2.** Se dit de ce qui est inspiré par la témérité : *Une entreprise téméraire et vouée à l'échec. Un projet téméraire.* || **3.** *Class.* et *littér.* Qui est fait, dit ou conçu à la légère : *Je ne m'arrêtai point à ce bruit téméraire* (Racine). *Il fallut un grand concours de circonstances pour ressusciter mon héros et, avec lui, quelques-unes des idées téméraires qui lui avaient donné une existence lyrique et scénique dans mon esprit* (Valéry). || **4.** *Jugement téméraire,* V. JUGEMENT (§ II, n. 4). || **5.** *Proposition téméraire,* en théologie, proposition qui mène à des inductions contraires à la saine doctrine.

• SYN. : **1** *audacieux, casse-cou* (fam.), *hardi, intrépide ;* **2** *aventuré, hasardeux, osé, périlleux, risqué,* — CONTR. : **1** *couard, craintif, froussard* (fam.), *pleutre, poltron, pusillanime, timoré ;* **2** *raisonnable.*

◆ n. m. (sens 1, 1636, Monet ; sens 2, av. 1951, A. Gide). **1.** *Class.* Personne d'une grande hardiesse : *Chaque siècle est fécond en heureux téméraires* (Boileau). || **2.** Ce qui a le caractère de la témérité (rare) : *Avec quelle joie j'accomplirais pour elle le téméraire, le périlleux !* (Gide).

témérairement [temerɛrmɑ̃] adv. (de *téméraire ;* v. 1510, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin). **1.** Avec témérité : *S'élancer témérairement au-devant du danger.* || **2.** Légèrement ; sans preuve : *Ne jugez pas témérairement autrui.*

témérité [temerite] n. f. (lat. *temeritas,* hasard aveugle, irréflexion, caractère inconsidéré, de *temere,* au hasard, à la légère ; v. 1380, *Aalma,* au sens 1 ; sens 2, av. 1799, Marmontel [« discours, actions téméraires », début du XVII^e s., Malherbe]). **1.** Audace irréfléchie qui pousse à des actes risquant d'entraîner des conséquences graves pour ceux qui les tentent : *Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ? | Dit cet animal plein de rage : | Tu seras châtié de ta témérité* (La Fontaine). *Huit jours plus tard, la témérité du comte eût pu recevoir un tout autre accueil* (Stendhal). || **2.** Effet risqué, que l'artiste ou l'écrivain s'expose à se voir reprocher comme une faute : *Les éloquentes témérités de Bossuet.*

• SYN. : **1** *audace, imprudence, intrépidité.* — CONTR. : **1** *circonspection, prudence, sagesse.*

témoignage [temwaɲaʒ] n. m. (de *témoigner* [v. l'art. suiv.] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *tesmoignaige* [*tesmoignage,* XIII^e s. ; *témoignage,* XVII^e s.], au sens 1 [*témoignage des sens, de la conscience,* 1538, R. Estienne, art. *conscientia* — écrit *tesmoignage...*] ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir [*faux témoignage,* XIII^e s., *Chronique de Rains,* 166 — écrit *faus tiesmoignaige*] ; sens 3, v. 1283, Beaumanoir [*rendre témoignage à une chose,* 1686, Bossuet ; *rendre témoignage à quelqu'un,* 1679, Bossuet ; *rendre témoignage de,* 1580, Montaigne — écrit *...tesmoignage...*] ; sens 4, début du XIII^e s. ; sens 5, 1964, Larousse [« document délivré à un élève... », XX^e s.]). **1.** Action de témoigner ; attestation, rapport : *Recevoir le témoignage de quelqu'un. Un témoignage suspect. C'est seulement par des signes extérieurs et par le témoignage des autres que je conjecture que j'ai dormi* (Alain). || *Témoignage des sens,* appel à la perception sensorielle pour garantir la véracité d'un phénomène : *Invoquer le témoignage de ses yeux. Si j'en crois le témoignage de mes oreilles, cet homme a bien proféré une insulte.* || *Témoignage de la conscience,* conviction intime qu'on est dans la bonne voie, qu'on agit bien. || **2.** Relation faite par une personne, pour éclairer la justice, et souvent sous la foi du serment, de ce qu'elle a vu ou entendu : *Je ne laisserai pas traiter de voleur un homme qui fait appel à mon témoignage quand je le sais innocent* (Malraux). *Les derniers témoignages sont favorables à l'accusé.* || *Faux témoignage,* délit ou crime consistant à déposer sciemment d'une façon mensongère sous la foi du serment. || **3.** *Porter témoignage,* témoigner. || *Rendre témoignage à une chose,* la reconnaître et lui rendre hommage : *Rendre témoignage au courage de quelqu'un.* || *Rendre témoignage à quelqu'un,* témoigner publiquement en sa faveur. || *Rendre témoignage de,* attester qu'une chose est vraie : *Le témoin ne doit rendre témoignage que de ce qu'il sait sûrement.* || **4.** Marque, manifestation extérieure d'un sentiment, d'une vérité, d'un fait : *Une minuscule chapelle où devant l'autel brûle une bougie en guise de cierge, émouvant témoignage d'une très humble piété* (Gide). || **5.** *Témoignage de satisfaction,* document délivré à un militaire d'active ou de réserve pour le féliciter de sa manière générale de servir ou pour un acte de courage ou de dévouement : *Les témoignages de satisfaction sont décernés par les chefs de corps, les commandants de division ou de région, ou par le ministre ;* document délivré à un élève par un chef d'établissement, pour attester sa bonne conduite et ses bons résultats scolaires (vieilli) : [Le cadre] *contenait une image pieuse, un « témoignage de satisfaction » autrefois obtenu par Lydie en pension pour sa conduite exemplaire* (Hériat).

• SYN. : **2** *déposition ;* **4** *démonstration, document, indice, preuve, signe, témoin.*

témoigner [temwaɲe] v. intr. (de *témoin* [v. l'art. suiv.] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *tesmoign* [*i*]*er ; témoigner,* XVII^e s.). Révéler, rapporter ce qu'on sait ; faire une déposition en justice : *Vous avez témoigné en ma faveur ; vous ne pouvez plus vous déjuger. Vous seriez convaincu de faux témoignage* (Mauriac). *Il faut témoigner en parlant sans haine et sans crainte.*

◆ v. tr. (sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [aussi « apporter la preuve de ce qu'on avance »] ; sens I, 2, av. 1678, La

Rochefoucauld [*témoigner ; témoigner de,* 1644, Corneille] ; sens I, 3, 1541, Calvin [*tesmoigner que ; tesmoigner* et un infin., 1580, Montaigne] ; sens II, fin du XV^e^ s., Commynes).

I. AVEC, POUR SUJET, UN NOM DE PERSONNE. **1.** Faire paraître, par ses paroles ou par ses actes, les sentiments qu'on éprouve : *La fierté indifférente qu'elle témoignait pour toute espèce de propos de ce genre* (Musset). *La fille aînée, M^lle^ Chantal, ne lui* [à l'institutrice] *témoigne aucune sympathie* (Bernanos). *Don Ali bâillait avec affectation* [...] *pour convier ses voisins à témoigner eux aussi combien on s'embêtait* (Montherlant). [V. REM.] || *Class.* Apporter la preuve de ce qu'on avance : *L'avarice perd tout en voulant tout gagner. | Je ne veux, pour le témoigner, | Que celui dont la poule, à ce que dit la fable, | Pondait tous les jours un œuf d'or* (La Fontaine). || **2.** Class. *Témoigner (de)* [suivi de l'infinitif], manifester un sentiment, une intention : *La reine ne me témoigne pas désirer rien de moi de plus que ce que j'avais fait* (La Rochefoucauld). *Je lui témoignai d'être étonné du renversement que cette doctrine apportait dans la morale* (Pascal). || **3.** Certifier, déclarer (avec une proposition introduite par *que* ou avec un infinitif) : *J'irai témoigner que j'étais bien avec vous ce soir-là. Cette personne a témoigné avoir vu l'accusé rentrer chez lui à dix-sept heures précises.*

II. AVEC, POUR SUJET, UN NOM DE CHOSE. Être le témoignage indubitable de quelque chose : *Je dois à la satisfaction des hommes et à ma sûreté un ouvrage qui témoigne mes déportements* (Th. de Viau). *La forme même des rues, la pente des toits, tout cela témoigne que nous luttons sans cesse contre la puissance de l'eau* (Alain). *Son attitude témoigne une grande humilité.*

• SYN. : **I, 1** *manifester, marquer, porter ;* **II** *attester, démontrer, indiquer, prouver, révéler, signifier, trahir.*

• REM. Dans la langue classique, ce verbe entre dans diverses locutions verbales telles que *témoigner joie, témoigner aversion* (sans article devant le nom) [1660, Corneille] : *Les stances* [...] *contre qui je vois quantité de gens d'esprit et savants au théâtre témoigner aversion* (Corneille).

◆ v. tr. ind. [**de**] (sens 1, av. 1662, Pascal ; sens 2, 1588, Montaigne). **1.** Se porter garant d'une chose, la certifier : *C'est par ses contradictions qu'un être nous intéresse et témoigne de sa sincérité* (Gide). || **2.** Être la preuve manifeste de quelque chose : *Un homme avait voulu l'assassiner* [...] ; *la poutre renversée en témoignait* (Musset). *Répondre à des questions ainsi posées témoigne de grossièreté* (Butor). *Cet acte témoigne d'une grande générosité.*

• SYN. : **1** *manifester, marquer ;* **2** *attester, démontrer, indiquer, prouver, révéler.*

témoin [temwɛ̃] n. m. (lat. *testimonium,* témoignage, déposition, attestation, preuve [et, à basse époque, « témoin »], de *testis,* témoin ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *tesmoin* [*témoin,* XVII^e^ s.], au sens 1 [*prendre à témoin,* 1530, Palsgrave, 751 ; *...le ciel m'est témoin,* 1642, Corneille] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*témoin à charge, à décharge, témoin judiciaire,* 1872, Littré ; *témoin de moralité,* 1936, Capitant ; *faux témoin,* v. 1283, Beaumanoir — écrit *faus tesmoins*] ; sens 3, v. 1283, Beaumanoir [*témoin instrumentaire,* 1872, Littré] ; sens 4, début du XIX^e^ s., d'après Bescherelle, 1845 ; sens 5, v. 1530, C. Marot ; sens 6, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 7, v. 1175, Chr. de Troyes [aussi *témoin...*] ; sens 8 et 13, 1904, Larousse ; sens 9, 1930, P. Morand, p. 9 ; sens 10, 1935, Acad. ; sens 11, 1872, Littré ; sens 12, 1803, Boiste ; sens 14 et 17, 1690, Furetière ; sens 15, 1812, Mozin ; sens 16, 1676, Félibien ; sens 18, 1968, Larousse ; sens 19, 1962, R. Dumont). **1.** Personne qui a vu ou entendu quelque chose et peut le certifier : *Être le témoin d'un accident, d'un événement extraordinaire. Vous êtes témoins que j'ai dit la vérité.* || *Prendre à témoin,* V. PRENDRE (§ G, n. 8). [*Témoin* reste généralement invariable dans cette locution.] || *Dieu ou le ciel m'est témoin,* je déclare au nom de Dieu. || **2.** Personne qui dépose en justice : *Quelle preuve a-t-on ? Pas un témoin, pas une pièce à conviction, pas un mot écrit, pas même une tache de sang* (Bernanos). *À la barre des témoins se tient maintenant une jeune femme élégante, en tailleur noir* (Troyat). || *Témoin à charge, à décharge,* personne qui, par ses déclarations, confirme ou infirme la thèse de l'accusation. || *Témoin judiciaire,* personne qui dépose en justice sur un fait dont elle a eu connaissance. || *Témoin de moralité,* personne qui ne dépose pas sur un fait précis, mais sur le caractère et les mœurs d'une personne qu'elle connaît. || *Témoin reprochable,* V. REPROCHABLE. || *Subornation de témoin,* V. SUBORNATION. || *Faux témoin,* V. FAUX 2 (§ IV, n. 1). || **3.** Personne qui en assiste une autre dans l'accomplissement de certains actes officiels (on dit parfois, en ce sens, *témoin instrumentaire*) : *La loi requiert deux témoins pour la célébration d'un mariage.* || **4.** *Autref.* Chacune des personnes qui, au nom de chacun des adversaires, réglaient les conditions d'un duel. || **5.** Personne qui voit ou entend quelque chose sans être amenée à le certifier : *Suzanne et sa mère n'avaient plus d'autre rôle à jouer que celui de témoins impuissants et vaguement indiscrets* (Duras). *Comme tout le monde* [...] *attache foi à ces rumeurs de mariage, je reste le seul témoin gênant, le témoin dont les P. doivent se débarrasser à tout prix* (Prou). || **6.** Artiste ou écrivain dont l'œuvre donne une image fidèle de l'époque qu'ils ont vécue : *Tous les deux, Pascal et Molière, nous apparaissent comme les plus formidables témoins de la société de leur temps* (Sainte-Beuve). *Ce monde qui survit dans l'héroïne racinienne* [Phèdre], *Saint-Simon en fut le témoin* (Mauriac). || **7.** Preuve matérielle, indice : *Et j'ai de sûrs témoins de votre trahison* (Molière). *Les cathédrales sont des témoins de la piété de nos aïeux. Ses riches collections sont autant de témoins de son immense fortune.* || *Témoin...* s'emploie au commencement d'une proposition elliptique pour indiquer la chose qui sert à prouver ce qu'on vient de dire (est invariable dans cet emploi) : *Il a bien travaillé ; témoin sa réussite à un concours difficile. Ce mot n'existait pas au XVII^e^ s. : témoin les dictionnaires de l'époque.* || **8.** Individu, animal ou objet qui, dans une expérience destinée à préciser l'action ou les effets d'un traitement, ne subit pas l'action de ce traitement et par conséquent peut servir de base de comparaison par rapport aux sujets auxquels le traitement a été appliqué, pour caractériser l'action et les effets de celui-ci. || **9.** Bâtonnet que se transmettent les coureurs dans une course de relais : *Je compris qu'il tomberait évanoui plutôt que de passer le témoin au suivant avec une seconde de retard* (Morand). || **10.** Petite plaque de plâtre posée à la surface d'une fissure apparue sur un ouvrage de maçonnerie par suite du tassement du terrain ou d'une mauvaise liaison des matériaux, afin de surveiller l'évolution de cette fissure. || **11.** Pièce métallique de petites dimensions qui subit un traitement thermique identique à celui des pièces à traiter par la suite. || **12.** Défaut laissé par la tonte du drap. || **13.** Empreinte que laisse sur le papier le biseau de la planche de cuivre ou d'acier quand on tire une épreuve. || **14.** Bord d'un feuillet d'un livre qui n'a pas été atteint par la rognure et qui apparaît sur les tranches plus petit que les autres feuillets. || **15.** Arbre réservé lors d'une vente, et qu'il est interdit d'abattre. || **16.** Butte qu'on laisse dans un terrain déblayé, pour évaluer la quantité de matériaux enlevés. || **17.** Débris d'objets enterrés volontairement sous les bornes d'une propriété, pour indiquer l'emplacement où se trouvaient ces bornes dans le cas où elles viendraient à être déplacées par malveillance. || **18.** *Témoin sonore,* extensomètre à cordes vibrantes, fondé sur le fait que la fréquence de résonance d'une corde varie avec la tension qui lui est appliquée. || **19.** S'emploie en apposition pour qualifier une chose qui sert de repère, de modèle : *Appartement témoin. Borne témoin.* || *Mot témoin,* V. MOT (§ I, n. 3).

• REM. : Dans ce dernier emploi, *témoin* peut être relié au nom qui précède par un trait d'union (V. LAMPE-TÉMOIN, à l'ordre alphab.).

• SYN. : **5** *assistant, auditeur, spectateur ;* **7** *manifestation, marque, signe, souvenir, témoignage.*

1. tempe [tɑ̃p] n. f. (lat. pop. **tempula*, n. f., tempe, altér. du lat. class. *tempora*, plur. du n. neutre *tempus, -poris*, tempe ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *temple* [*tempe*, 1530, La Curne], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Partie latérale de la tête, comprise entre l'œil, le front, l'oreille et la joue : *Comme elle a dit « la migraine », avec les deux mains enserrant les tempes, le petit doigt sur la paupière* (Aragon). || **2.** Région latérale de la tête des insectes, comprise entre l'œil et le cou.

• REM.La forme TEMPLE a été employée préférentiellement jusqu'à la fin du XVII^e s.

2. tempe [tɑ̃p] n. f. (lat. *templum*, espace circonscrit, temple ; 1281, Fagniez, écrit *temple* [*tempe*, 1765, *Encyclopédie*], au sens de « instrument pour tenir l'étoffe tendue sur le métier » ; sens 1, 1812, Mozin ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Morceau de bois qui sert au boucher pour tenir écartés les deux côtés du ventre ouvert d'un animal. || **2.** Syn. de TEMPLET.

tempera (a) [atɑ̃pera] loc. adj. invar. et adv. (loc. ital. de même sens, proprem. « à la détrempe », de *a*, à [lat. *ad*, à, vers], et de *tempera*, détrempe, déverbal de *tempe-rare*, détremper, lat. *temperare*, allier, mélanger dans de justes proportions [v. TEMPÉRER] ; 1892, *Grande Encyclopédie* [art. *détrempe*]). Se dit d'une couleur délayée dans de l'eau additionnée d'un agglutinant, et du procédé qui met en œuvre ce genre de peinture : *Peindre a tempera.*

tempérament [tɑ̃peramɑ̃] n. m. (lat. *temperamentum*, combinaison proportionnée des éléments d'un tout, proportion, mesure, de *temperare*, disposer convenablement [v. TEMPÉRER] ; 1478, Chauliac, au sens I, 3 [...*se tuer le tempérament*, 1887, Zola] ; sens I, 1, 1648, Pascal ; sens I, 2, 1636, Monet ; sens I, 4, 1748, Diderot ; sens I, 5, 1649, Livet ; sens I, 6, 1876, Larousse ; sens I, 7, 1964, Larousse ; sens II, 1, v. 1660, Corneille ; sens II, 2, 1693, Racine [« modération, mesure », v. 1587, Du Vair] ; sens III, 1690, Furetière [*tempérament égal*, 1872, Littré ; *tempérament inégal*, 1964, Larousse]).

I. 1. *Class.* Composition d'un corps quelconque : *On ne saurait répondre précisément à cette question* [...] *si l'on ne détermine aussi le tempérament de l'air* (Pascal). || **2.** *Class.* Juste proportion dans les constituants d'un mélange : *La santé du corps consiste dans le tempérament des humeurs* (Bourdaloue). || **3.** Ensemble des traits généraux qui caractérisent l'équilibre physiologique individuel d'un être : *C'étaient peut-être aussi des tempéraments paisibles et non de ces natures nerveuses, où la passion n'a pas moins de prise que la douleur* (Nerval). *Les premières chaleurs m'ont toujours fait grand mal, c'est une bizarrerie de mon tempérament* (Bernanos). *Un tempérament bilieux, sanguin, lymphatique.* || Pop. *S'abîmer, se crever, se tuer,* etc., *le tempérament,* se fatiguer outre mesure, souvent pour une chose qui ne vaut pas la peine qu'on se donne : *En les voyant qui s'esquintent le tempérament à piétiner du matin au soir* (Maupassant). || **4.** Aptitude aux plaisirs de l'amour physique (souvent fam.) : *Ça laisserait à penser que l'ami de madame la comtesse n'est absolument pas porté là-dessus. Vous avez des femmes qui n'ont pas plus de tempérament qu'un marbre de cheminée* (Romains). || **5.** Ensemble des tendances d'une personne qui conditionnent ses réactions, ses comportements : *Dans « Thérèse Raquin » j'ai voulu étudier des tempéraments et non des caractères* (Zola). *De tempérament un peu sec, son cœur ne fournit pas à sa pensée un aliment suffisant* (Gide). *Il y a des personnes qui rient, d'autres qui ne rient pas... avait répondu Rose, c'est affaire de tempérament* (Mauriac). || **6.** En sylviculture, comportement d'une essence vis-à-vis de la lumière, du climat. || **7.** *Tempérament d'un circuit,* en matière d'aérage, inverse de la racine carrée de la résistance à l'air de ce circuit.

II. 1. *Class.* et *littér.* Adoucissement, ménagement : *Cette décision peut toutefois recevoir quelque distinction et quelque tempérament* (Corneille). *La vertu* [...] *ignore les nuances et les tempéraments à l'aide desquels on louvoie dans une fausse position* (Balzac). || **2.** *Class.* Accord, arrangement : *Ils épuisent leur esprit à chercher des tempéraments* (Racine).

III. Système musical qui divise l'octave en douze demi-tons. || *Tempérament égal,* celui dans lequel les douze demi-tons sont absolument égaux entre eux. || *Tempérament inégal,* celui dans lequel les demi-tons n'ont pas tous exactement la même valeur.

• SYN. : **I, 3** *complexion, constitution, nature, trempe* (fam.) ; **4** *sensualité ;* **5** *esprit, naturel, personnalité.*

◆ **À tempérament** loc. adj. ou adv. (1867, d'après Larchey, 1878). Se dit d'un système de vente dans lequel le client dispose immédiatement de l'objet acheté, contre le paiement ultérieur du prix par des versements échelonnés et moyennant un intérêt : *Il y avait les traites harcelantes des achats dits à tempérament : on payait ainsi les livres de père et même le linge* (Duhamel).

• SYN. : *à crédit.*

tempéramental, e, aux [tɑ̃peramɑ̃tal, -o] adj. (de *tempérament ;* 1845, Bescherelle). Qui se rapporte à la constitution physiologique d'un individu : *Variations tempéramentales de l'organisme.*

tempérance [tɑ̃perɑ̃s] n. f. (lat. *temperantia*, modération, retenue, sobriété, de *temperans, -rantis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge*, écrit *temprance* [*temperaunce*, v. 1215, Robert Grosseteste ; *tempérance*, 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1842, Acad.). **1.** Vertu qui modère les désirs, les passions : *On n'aime pas la tempérance où la vertu n'entre pour rien* (Joubert). *La tempérance est une des quatre vertus cardinales distinguées par Platon.* || **2.** *Spécialem.* Modération dans l'usage des aliments, et surtout des boissons alcooliques : *Assez joui, assez bu, assez mangé, la vertu est tempérance* (Alain). *La tempérance est une condition essentielle de la bonne santé.* || **3.** *Société de tempérance,* association dont le but est de combattre l'abus, voire l'usage des spiritueux. (Vieilli.)

• SYN. : **1** *mesure, retenue ;* **2** *frugalité, sobriété.* — CONTR. : **1** *licence.*

tempérant, e [tɑ̃perɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *temperans, -rantis*, retenu, modéré, part. prés. adjectivé de *temperare*, disposer convenablement, garder la mesure [v. TEMPÉRER] ; 1553, Le Plessis, au sens 2 ; sens 1, 1752, Trévoux). **1.** *Vx.* S'est dit de médicaments ayant des propriétés calmantes : *Une potion tempérante.* || **2.** Se dit d'une personne qui n'abuse pas des plaisirs de la table, et surtout des boissons alcoolisées.

• SYN. : **2** *frugal, sobre.*

température [tɑ̃peratyr] n. f. (lat. *temperatura*, composition ou constitution bien dosée, bien équilibrée, température de l'atmosphère, de *temperatum*, supin de *temperare*, disposer convenablement [v. TEMPÉRER] ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1562, Du Pinet [*température absolue*, 1888, Larousse] ; sens 3, 1872, Littré [*avoir, faire de la température*, 1933, Larousse ; *prendre la température d'un malade*, 1964, Larousse] ; sens 4 et 7-8, 1964, Larousse ; sens 5, 1562, Du Pinet ; sens 6, 1929, R. Martin du Gard). **1.** *Class.* Constitution physique, tempérament : *Une température de corps sujette, comme la nôtre, à toutes les incommodités de la vie* (Bossuet). || **2.** Degré de chaleur ou de froid qui se manifeste dans un lieu, dans un corps : *Mais il se peut que la vie se produise aussi dans des milieux différents ; à des températures très hautes ou très basses...* (France). *La température d'un bain, d'un four. Une température de serre.* || *Température absolue,* v. ABSOLU (§ I, n. 5). || **3.** Degré de chaleur du corps animal ou humain : *Il inscrit, Pingouin, sur la feuille de température, mon nom, mon âge* (Boudard). *Les oiseaux et les mammifères sont des animaux à température constante.* || *Avoir de la température,* (fam.) *faire de la température,* avoir de la fièvre. || *Prendre la température d'un malade,* la mesurer exactement au moyen d'un thermomètre anal ou buccal. || **4.** *Température de neutralité thermique,* température ambiante ne réclamant d'un animal homéotherme

ni lutte contre le froid ni lutte contre la chaleur, de sorte que son métabolisme soit minimal. || **5.** Ensemble des conditions atmosphériques variables, traduites par l'homme en sensations relatives de chaud et de froid, et dont l'appréciation exacte est fournie par l'observation du thermomètre : *La température lui paraissait idéale pour la marche* (B. Clavel). *Une température glaciale, hivernale, torride. Constater un adoucissement, une amélioration, une chute de la température.* || **6.** Fig. et fam. *Prendre la température d'une collectivité, d'une assemblée, de l'opinion publique,* prendre connaissance de son état d'esprit, de ses dispositions. || **7.** *Température de couleurs,* terme définissant la composition spectrale d'une lumière. || **8.** *Température théorique d'explosion,* celle à laquelle sont portés les corps, en état d'équilibre, provenant de l'explosion d'une substance donnée, en supposant qu'il n'y ait aucune perte par conduction ou par rayonnement.

tempéré, e [tɑ̃pere] adj. (part. passé de *tempérer ;* v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *tempered* [*tempéré,* XIIIe s.], au sens 1 [*monarchie tempérée,* 1872, Littré ; *style, genre tempéré,* 1798, Acad.] ; sens 2, v. 1354, *Modus* [...*zone tempérée,* 1680, Richelet, art. *zone*] ; sens 3, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** Qui est éloigné de tout excès ; dont l'excès a été diminué, corrigé : [Montaigne] *me paraît comme un exemplaire complet et tempéré de la nature même* (Sainte-Beuve). || *Monarchie tempérée,* celle où une constitution limite les pouvoirs du souverain. || *Style, genre tempéré,* style, genre intermédiaire entre le simple et le sublime : *Le style tempéré seul est classique* (Joubert). *Les Muses qui haïssent le genre médiocre et tempéré doivent s'accommoder infiniment d'une religion qui montre toujours ses personnages au-dessus ou au-dessous de l'homme* (Chateaubriand). [V. RHÉTORIQUE, art. spécial.] || **2.** Où la température n'est jamais ni très basse ni très élevée : *Le climat océanique est un climat tempéré.* || *Région ou zone tempérée,* zone géographique qui s'étend dans chaque hémisphère entre la zone glaciale et la zone torride. || **3.** En musique, se dit de ce qui a subi l'opération du tempérament : *La gamme tempérée, dans la musique occidentale, est fondée sur la division de l'octave en douze demi-tons égaux.*

• SYN. : **1** *mesuré, modéré ;* **2** *doux.*

tempérer [tɑ̃pere] v. tr. (lat. *temperare,* disposer convenablement les éléments d'un tout, combiner dans de justes proportions, organiser, régler, équilibrer, garder la mesure, être modéré, maîtriser, de *tempus, -poris,* moment, temps, époque favorable, conjoncture ; v. 1155, Wace, au sens 2 ; sens 1, av. 1553, Rabelais [d'abord écrit *temprer,* v. 1360, Froissart]). [Conj. **5 b.**] **1.** *Class.* Modérer par le mélange : *L'eau tempère le vin* (Furetière, 1690). *Pandore, que ta boîte en maux était féconde ! | Que tu sus tempérer les douceurs de ce monde !* (La Fontaine). || **2.** Adoucir, atténuer : *La journée était belle, très claire, mais de légers nuages, presque des vapeurs, tempéraient les rayons du soleil* (Lacretelle). *Elle* [Mme Mabille] *tempérait par une soigneuse amabilité une aisance de souveraine* (Beauvoir).

• SYN. : **2** *attiédir, calmer, corriger, modérer, tamiser.*

◆ **se tempérer** v. pr. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1662, Molière). **1.** Se modérer, se calmer : *Dites-moi si ces messieurs* [les parlementaires] *obtempèrent et se tempèrent* (Voltaire). *Il faut savoir se tempérer.* || **2.** Être diminué, adouci (au pr. et au fig.) : *La chaleur se tempère enfin. Leur despotisme* [des politiciens français] *se tempérait d'anarchisme* (Rolland).

temperley [tɑ̃pɛrlɛ] n. m. (probablem. d'un n. pr. ; 1964, Larousse). Appareil de déchargement, plus spécialement de bateaux, comportant une poutre inclinée avec un chariot monorail, et dans lequel le levage de la charge ainsi que le déplacement du chariot s'effectuent avec le même câble.

tempête [tɑ̃pɛt] n. f. (lat. pop. **tempesta,* temps bon ou mauvais, tempête, fém. substantivé de l'adj. du bas lat. *tempestus,* qui vient en son temps, opportun, favorable, du lat. class. *tempus, -poris,* temps, moment, occasion ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *tempeste* [*tampête,* 1636, Monet ; *tempête,* 1680, Richelet], au sens 1 [*cap des Tempêtes,* 1868, Larousse, art. *cap de Bonne-Espérance ; doubler le cap des tempêtes,* au fig., 1872, Littré ; *l'oiseau des tempêtes,* 1831, V. Hugo ; *s'assurer un port dans la tempête,* 1669, Racine] ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, XIIIe s., *Roman de Renart* [*une tempête dans un verre d'eau,* 1849, Gozlan] ; sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes [*une tempête sous un crâne,* 1862, V. Hugo] ; sens 5, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens 6, 1933, Larousse ; sens 7, v. LAMPE-TEMPÊTE). **1.** Vent violent, soufflant par rafales et s'accompagnant de pluie, de neige, de grêle, qui provoque de gros dégâts sur terre et rend la mer très houleuse : *De là une lutte des vents polaires et équatoriaux qui crée les cyclones, les tornades, et ces formes multiples des tempêtes contre lesquelles un navire ne lutte pas sans désavantage* (Verne). || *Le cap des Tempêtes,* nom donné anciennement au cap de Bonne-Espérance. || Fig. *Doubler le cap des tempêtes,* sortir d'une série de dangers ; sortir de l'âge des passions. || *L'oiseau des tempêtes,* nom donné à divers oiseaux de haute mer, notamment au goéland et au pétrel. || Fig. *S'assurer un port dans la tempête,* s'assurer un abri, un refuge sûr, en cas de besoin. || **2.** *Tempête magnétique,* syn. d'ORAGE MAGNÉTIQUE. || **3.** Ce qu'une personne ou un groupe de personnes manifeste subitement et impétueusement dans un mouvement irrésistible et bruyant : *Et les demoiselles Bloch s'écroulaient dans une tempête de rires* (Proust). *Il vient du dancing une tempête de folie* (Aragon). *Dès que l'orateur ouvrit la bouche, ce fut une tempête d'injures.* || Fig. *Une tempête dans un verre d'eau,* une grande agitation pour une cause insignifiante. || **4.** Grande agitation de l'âme, de l'esprit : *Elle avait, à d'imperceptibles signes, pressenti la tempête intérieure qui agitait Grandet* (Balzac). *Toute vie a ses tempêtes* (Mauriac). || Fam. *Une tempête sous un crâne,* s'emploie pour qualifier la situation d'une personne en proie à une grave difficulté psychologique qui la place devant une cruelle alternative. || **5.** Violents troubles civils dans un pays, un État, tourmente politique : *Elle s'amusait de cette existence de cour où la tempête est toujours à craindre* (Stendhal). || **6.** *Bruit de tempête,* mélange de râles fins sous-crépitants et de râles sonores et humides, qui caractérise la bronchite capillaire. || **7.** *Lampe-tempête,* v. à l'ordre alphab.

• SYN. : **1** *bourrasque, cyclone, ouragan, tornade, typhon ;* **3** *débordement, déchaînement, déferlement, frénésie, tourbillon, tumulte ;* **4** *désarroi, perturbation, trouble.*

tempêter [tɑ̃pete] v. intr. (de *tempête* [v. l'art. précéd.] ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *tempester* [*tempêter,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes). **1.** Souffler en tempête, faire le bruit de la tempête (au pr. et au fig.) : *Le vent tempêtait. L'Émeute, tempêtant vainement à ma vitre, | Ne fera pas lever mon front de mon pupitre* (Baudelaire). || **2.** Faire grand bruit pour manifester son mécontentement, sa colère : *De Nanjac est un enfant colérique et volontaire, qui tempête, crie, pleure* (Taine). *De retour à l'hôpital, personne ne répondit à son coup de sonnette. Il* [Alban] *frappa, tempêta* (Montherlant).

• SYN. : **2** *crier, exploser, fulminer, hurler, pester* (fam.), *rager, tonner.*

◆ **se tempêter** v. pr. (v. 1307, G. Guiart). *Class.* S'agiter en criant (déjà vx au XVIIe s.) : *Jour et nuit il se tempête* (Scarron).

tempêteur, euse [tɑ̃pɛtœr, -øz] adj. (de *tempêter* [v. l'art. précéd.] ; v. 1360, Froissart, écrit *tempesteur ; tempêteur,* 1872, Littré). Personne qui tempête, qui a l'habitude de tempêter.

tempétueusement [tɑ̃petɥøzmɑ̃] adv. (de *tempétueux* [v. l'art. suiv.] ; XVe s., La Curne, puis 1660, Oudin, écrit *tempestueusement,* puis 1872, Littré, écrit *tempêtueusement*). D'une manière tempétueuse.

tempétueux, euse [tɑ̃petɥø, -øz] adj. (bas lat. *tempestuosus,* orageux, du lat. class. *tempestas,* laps de temps, moment, temps, mauvais temps, orage, dér. de *tempus, -poris,* temps, moment, circonstance, époque ; début du XIVe s., puis v. 1370, Oresme, écrit *tempestueux* [*tempêtueux,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1530, C. Marot [au fig., 1588, Montaigne] ; sens 3, av. 1778,

J.-J. Rousseau). **1.** Sujet aux tempêtes : *La côte est inhospitalière et tempétueuse* (Renan). *Autrefois, je n'aurais voulu que des mers tempétueuses* (Proust). || **2.** Qui cause des tempêtes : *Des vents tempétueux ;* et au fig. : *Un caprice fougueux, une passion tempétueuse* (Goncourt). || **3.** *Fam.* Se dit d'une personne qui a l'habitude de tempêter : *Les gens tempétueux sont insupportables.* • SYN. : **2** *tumultueux* (fig.) ; **3** *coléreux, emporté, irascible.*

tempia n. m. V. TEMPLET.

1. temple [tɑ̃pl] n. m. (lat. *templum,* espace circonscrit ou délimité, espace tracé dans l'air par le bâton de l'augure, champ de l'espace, espace consacré, sanctuaire, temple, traverse, solive ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *templum* [*temple,* 1080, *Chanson de Roland*], au sens 7 [*le temple de Jérusalem,* 1876, Larousse ; *le temple de Salomon,* 1080, *Chanson de Roland* — écrit *le temple Salemun ; le second temple,* 1872, Littré] ; sens 1 et 3, v. 1155, Wace ; sens 2, 1704, Trévoux [« région du ciel... », fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné] ; sens 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 5, v. 1206, Guiot de Provins [*le nouveau temple,* av. 1662, pascal] ; sens 6, début du XIII[e] s., Tobler-Lommatzsch ; sens 8, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*le Temple — chevalerie du Temple,* 1872, Littré ; *maison du Temple,* 1876, Larousse — *Temple,* même sens, fin du XIII[e] s.] ; sens 9, 1535, W. Richard ; sens 10, 1872, Littré ; sens 11, 1876, Larousse ; sens 12, 1690, Furetière [aussi *le temple de Mémoire ; le temple de Thémis, le temple de la Fortune, être inscrit au temple de Mémoire,* 1876, Larousse]). **1.** Dans l'Antiquité, tout lieu consacré à un culte religieux ; lieu où l'on s'assemblait pour rendre hommage à la divinité : *Les cultes celtiques primitifs avaient pour temple une enceinte dans une lande ou une clairière au cœur d'une forêt, et non un édifice. Nous savons que chaque temple* [dans l'Égypte ancienne] *était une petite ville qui abritait dans son enceinte des fonctionnaires, des policiers, des artisans et des cultivateurs qui vivaient là comme dans une ville ordinaire* (P. Montet). || **2.** Dans l'Antiquité romaine, espace découvert délimité, orienté et consacré par les augures pour y accomplir un acte sacré ou y faire leurs observations ; région du ciel délimitée par le bâton augural pour prendre les auspices. || **3.** Édifice public érigé en l'honneur d'une ou de plusieurs divinités, dont il abrite les images, le trésor, et où se célèbre le culte qui leur est rendu : *Il* [Rivière] *revit un temple au dieu du soleil des anciens Incas du Pérou* (Saint-Exupéry). *Les temples khmers sont construits sans ciment, ni fondations. Des châteaux de dominos* (Malraux). *Le temple* [grec] *est la maison du dieu et de ses trésors. C'est devant lui, autour de lui que la foule s'assemble, que les desservants officient, qu'ont lieu les actes du culte* (Maulnier). || **4.** *Class.* et *littér.* Édifice religieux où se célèbre le culte catholique, l'église : *Tu le vois tous les jours* [Louis XIV], *devant toi prosterné, | [...] Baiser avec respect le pavé de tes temples* (Racine). *Les chrétiens n'eurent des temples que vers le commencement du règne de Dioclétien* (Voltaire). || **5.** Fig. et littér. *Le temple,* la doctrine chrétienne, le symbole de la foi, l'Église : *Malebranche est un aigle enfermé dans le temple* (Stern). *Le mot matérialisme, dès la fin du XIX[e] s., ne signifiait plus que l'âme serait remplacée par la matière, mais bien par l'esprit. Cette fois ce ne sont plus les « lumières » qui s'opposent au temple, ce sont les réacteurs atomiques* (Malraux). || Class. et fig. *Le nouveau temple,* l'Église chrétienne, par opposition au judaïsme : *La gloire du nouveau temple sera bien plus grande que celle du premier* [les Juifs] (Pascal). || **6.** *Class.* et *fig.* Les fidèles en tant qu'ils sont l'habitacle de Dieu : *Il nous consacre comme temples de Dieu, il nous consacre comme enfants de Dieu* (Bourdaloue). || **7.** *Le temple de Jérusalem, le temple de Salomon,* ou simplem. *le Temple,* édifice religieux que Salomon édifia à Jérusalem pour abriter l'arche d'alliance. || *Le second temple,* celui qui fut bâti à Jérusalem par Zorobabel et terminé par Hérode. || **8.** *Chevalerie du Temple,* ou simplem. *le Temple,* ordre des Templiers. || *Maison du Temple,* ou simplem. *Temple,* nom donné au lieu de réunion ou à l'habitation des templiers dans les différentes villes de France. || **9.** Édifice consacré au culte protestant : *Le dimanche, pour aller au temple des missionnaires protestants à Papeete, elle piquait dans ses cheveux noirs* [...] *une large fleur d'hibiscus* (France). || **10.** Lieu de réunion d'une loge maçonnique. || **11.** *Le temple de la Raison,* sous la Révolution, édifice où se célébrait le culte, alors officiel, de la déesse Raison : *Un cortège* [...] *amena la déesse* [Raison] *aux Tuileries et, en sa présence, força l'Assemblée à décréter que Notre-Dame deviendrait « Temple de la Raison »* (Madelin). || **12.** Tout lieu que fréquentent particulièrement les connaisseurs en science, en art, en sport, etc. : *Ce restaurant est un temple de la gastronomie. La Bourse a parfois été appelée le temple de la spéculation.* [Le Palais de Glace] *nourrissait leur imagination. Un palais tout en glaces, une sorte de palais des mirages, voilà ce que ce temple du sport d'hiver était devenu pour elles* (Cocteau). || Fig. et vx. *Le temple de Thémis,* le tribunal, le palais de justice. || Vx. *Le temple de la Fortune,* nom donné autref. aux maisons de jeu. || Class. *Le temple de Mémoire,* le souvenir qui demeure des œuvres ou des actions de quelqu'un après sa mort : *J'irais plus haut peut-être au temple de Mémoire, | Si, dans un genre seul, j'avais usé mes jours* (La Fontaine). || Vx et littér. *Être inscrit au temple de Mémoire,* avoir immortalisé son nom.

2. temple [tɑ̃pl] n. f. (lat. *templum,* traverse, solive [v. l'art. précéd.] ; 1281, Fagniez). Syn. de TEMPLET (au sens 1).

3. temple n. f. V. TEMPE 1.

templet [tɑ̃plɛ] n. m. (dimin. de *temple* 2 ; 1765, *Encyclopédie* [IX, 193], au sens 1 [*tempe* — altér. de *temple* 2 —, 1812, Boiste ; *tempia* — dér. dialect. de *temple* 2 —, 1772, *Encyclopédie,* Planches, XI, VI, 114] ; sens 2, 1964, Larousse [« petite tringle dont on se sert pour tenir les chevilles quand on coud un livre », 1680, Richelet]). **1.** Appareil servant à maintenir le tissu tendu dans le sens de la largeur au fur et à mesure de sa fabrication et composé de deux réglettes munies de molettes garnies de pointes, que l'on place de chaque côté du métier à tisser. (On dit aussi TEMPE, TEMPIA et TEMPLE.) || **2.** En reliure, baguette mobile comblant la rainure du cousoir.

templier [tɑ̃plije] n. m. (de *temple* 1 ; début du XIII[e] s., Ernoul [*boire comme un templier,* 1534, Rabelais]). *Anc.* Chevalier de l'ordre militaire et religieux qui fut institué à Jérusalem en 1118 et que Baudouin II, roi de Jérusalem, installa dans un palais voisin du lieu où avait existé le temple de Salomon. || *Boire comme un templier,* boire avec excès. (Vieilli.)

1. tempo [tɛ̃po *ou* tɛmpo] n. m. (mot ital. signif. proprem. « temps », lat. *tempus,* même sens [v. TEMPS] ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 [*tempo di marcia,* 1872, Littré ; *...a tempo,* 1842, Acad.] ; sens 2-3, 1964, Robert ; sens 4, 1954, Mauriac). **1.** Terme de musique employé pour noter la vitesse moyenne à laquelle doivent s'interpréter les différents mouvements dans lesquels est écrit un morceau de musique : *Tempo agitato. Tempo moderato, allegretto.* || *Tempo di marcia,* mouvement de marche large, grandiose et majestueuse. || *Tempo primo,* ou simplem. *a tempo,* loc. indiquant que l'exécutant doit reprendre le mouvement normal du morceau, lorsque ce mouvement a été accidentellement ralenti ou précipité. || **2.** Rythme d'exécution d'un morceau, en particulier dans la musique de jazz : *Un tempo trop lent, trop rapide.* || **3.** Rythme qu'imprime un auteur, un metteur en scène au déroulement d'une action, au développement de l'ensemble d'une œuvre : *Cette scène se passe sur un tempo trop rapide.* || **4.** Rythme d'exécution propre à un individu touchant certains actes déterminés ou concernant ses activités en général : *Laissez-la travailler à son temps !*

2. tempo [tɑ̃po] n. m. (mot japonais de même sens ; 1876, Larousse). Ancienne pièce de monnaie japonaise.

temporaire [tɑ̃pɔrɛr] adj. (lat. *temporarius,* relatif aux circonstances, variable, temporaire, de *tempus, -poris,* temps [v. TEMPS] ; 1556, Vaganay, au sens 2 [*travail temporaire,* 1975, Larousse] ; sens 1, 1865,

Coussemaker, p. 13 [*heure temporaire*, 1872, Littré] ; sens 3, 1791, *Constitution française*, titre III, 3). **1.** *Vx.* Qui est relatif au temps ; qui est du domaine du temps : *Trois valeurs temporaires seulement, la longue, la brève et la semi-brève, étaient en usage aux* XII^e^ *et* XIII^e^ *siècles* (Coussemaker). || *Heure temporaire*, douzième partie du temps, variable selon les saisons, qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil. || **2.** Qui ne dure, ne s'exerce que pendant un temps limité : *Affectation à un poste à titre temporaire. N'avoir qu'un pouvoir, qu'une autorité temporaire.* || *Travail temporaire*, V. TRAVAIL. || **3.** Qui n'occupe un emploi, qui n'exerce une activité que pendant un certain temps : *Entreprise qui emploie du personnel temporaire. Je connais des fermiers qui aiment d'amour une terre dont ils ne sont que les maîtres conditionnels et surtout temporaires* (Duhamel).

● SYN. : **2** *éphémère, momentané, passager, provisoire ;* **3** *intérimaire.*

temporairement [tɑ̃pɔrɛrmɑ̃] adv. (de *temporaire ;* 1801, Wailly). À titre temporaire ; pour un temps limité.

1. temporal, e, aux [tɑ̃pɔral, -o] adj. (bas lat. *temporalis*, de la tempe, du lat. class. *tempus, -poris*, tempe [v. TEMPE 1] ; v. 1363, Chauliac, écrit *timporal ; temporal*, 1520, Chauliac [*syndrome temporal*, 1964, Robert]). Qui est relatif aux tempes : *La région temporale. L'os temporal.* || *Syndrome temporal*, ensemble des symptômes provoqués par l'atteinte du lobe temporal du cerveau (aphasie et troubles sensoriels).

◆ adj. et n. f. (1872, Littré [*artère temporale ;* comme n. f., 1876, Larousse ; *signe de la temporale*, 1904, Larousse]). *Artère temporale*, ou *temporale*, n. f., artère qui irrigue la région de la tempe. || *Signe de la temporale*, dilatation flexueuse et induration de l'artère temporale, que l'on observe dans l'artériosclérose.

2. temporal [tɑ̃pɔral] n. m. (lat. *temporalis*, qui ne dure qu'un temps [v. TEMPOREL] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « époque » ; sens actuel, 1964, Larousse). Partie du missel et du bréviaire comportant les offices commémorant les grands mystères de Dieu au cours de l'année liturgique.

temporalité [tɑ̃pɔralite] n. f. (bas lat. ecclés. *temporalitas*, durée limitée, du lat. class. *temporalis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard*, écrit *temporaliteiz* [*temporalité*, v. 1265, J. de Meung], au sens 4 ; sens 1, XIV^e^ s., Cuvelier ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens 3, 1943, Sartre). **1.** *Anc.* Juridiction du domaine temporel d'un évêché, d'un chapitre, d'une abbaye, etc. || **2.** *Class.* Pouvoir temporel : *Ce qui donnait prétexte aux protestants de préférer leur fidélité à celle des catholiques, c'était la prétention des papes sur la temporalité des rois* (Bossuet). || **3.** Caractère du temps, considéré comme une succession ininterrompue et irréversible d'événements, de faits vécus qui prennent place les uns après les autres et sont vécus selon un rythme intérieur qui nous est propre : *Tandis que, dans le récit moderne, on dirait que le temps se trouve coupé de sa temporalité. Il ne coule plus. Il n'accomplit plus rien* (Robbe-Grillet). || **4.** Caractère de ce qui est essentiellement temporel, qui a une durée finie : *La temporalité est, pour Heidegger, le caractère fondamental de l'existence humaine. Ainsi la pensée passe-t-elle de ces milieux* [l'espace et le temps] *à des objets étendus et durables, dont la spatialité et la temporalité seraient des propriétés : ils seraient grands et plus ou moins permanents comme ils sont verts ou chauds* (Le Senne).

temporel, elle [tɑ̃pɔrɛl] adj. (lat. *temporalis*, temporaire, qui désigne le temps — en grammaire — [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « temporel » — par opposition à « éternel » ou à « spirituel »], de *tempus, -poris*, temps [v. TEMPS] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *temporal* [*temporel*, v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *temporal* [*temporel*, v. 1283, Beaumanoir ; *pouvoir temporel*, 1872, Littré ; *puissance temporelle*, av. 1710, Fléchier] ; sens 4, 1326, Runkewitz ; sens 5, 1798, Brunot [aussi « qui est relatif au temps d'un verbe » ; *attraction temporelle*, 1933, Marouzeau, art. *attraction*] ; sens 6, 1964, Larousse [aussi *une temporelle*]). **1.** Qui a lieu, qui s'exerce, qui s'établit dans le temps, conçu comme la succession indéfinie et irréversible d'événements, de faits vécus qui se situent les uns par rapport aux autres (souvent employé par comparaison ou opposition à *spatial*) : *La représentation des événements dans leur ordre temporel* [...] *est une acquisition plus tardive que la représentation des objets dans leur ordre spatial* (Guyau). *Les passions comme les événements ne pouvaient être envisagés que dans un développement temporel : naissance, croissance, paroxysme, déclin et chute* (Robbe-Grillet). || **2.** Qui ne dure que le temps imparti à l'homme mortel et s'écoule, passe avec lui ; qui est du domaine de la finitude (par opposition à *éternel*) : *La destinée temporelle de l'homme. Les afflictions temporelles couvrent les biens éternels où elles conduisent* (Pascal). *Cette liberté que Dieu gêne et qui renverse ses images temporelles, l'ordre et la loi* (France). || **3.** Qui relève du monde d'ici-bas ; qui appartient à la catégorie des choses matérielles (par opposition à *spirituel*) : *Les biens temporels. La puissance temporelle des rois s'opposait parfois au pouvoir spirituel de l'Église. Ce n'est pas ce que nous avons de génie qui assure notre réussite temporelle ; c'est au contraire malgré son génie, presque toujours chargé de fatalités, qu'un poète décroche toutes les timbales* (Mauriac). || *Pouvoir temporel, puissance temporelle*, pouvoir des papes en tant que souverains de leur territoire : *Pépin délivre Rome, assiège Pavie, se rend maître de l'exarchat, et le donne, dit-on, au pape ; c'est le premier titre de la puissance temporelle du saint-siège* (Voltaire). || **4.** Qui est soumis à la loi commune et non à une loi spécifiquement ecclésiastique (vieilli) : *Autrefois et les canons et les lois et les évêques et les empereurs concouraient ensemble à empêcher les ministres des autels de paraître, pour les affaires même temporelles, devant les juges de la terre* (Bossuet). || **5.** Qui concerne le temps, en tant que catégorie grammaticale : *Signification proprement temporelle des temps du verbe en français. Un temps donné peut exprimer des nuances temporelles variées.* || Qui est relatif au temps d'un verbe : *Désinences temporelles marquant le futur.* || *Attraction temporelle*, attraction s'exerçant sur le temps du verbe d'une proposition influencé par le temps de la proposition précédente. || **6.** *Subordonnée temporelle*, ou, substantiv., *une temporelle*, proposition circonstancielle de temps introduite par une *conjonction temporelle* ou une locution conjonctive de temps.

● SYN. : **2** *éphémère, fini, mortel, passager ;* **3** *matériel, terrestre ;* **4** *laïque, séculier.* — CONTR. : **1** *spatial ;* **2** *éternel, immortel ;* **3** *spirituel ;* **4** *ecclésiastique, religieux.*

◆ **temporel** n. m. (sens 1, v. 1660, d'après Furetière, 1701 ; sens 2, 1665, Salnove ; sens 3, 1497, *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, XLIV, 227). **1.** Autorité civile qui s'exerce sur les personnes et sur les biens qui en dépendent (par opposition au *spirituel*, autorité religieuse qui s'exerce sur les consciences) : *À quoi bon prêcher un sourd qui tenait à son idée comme le pape au temporel ?* (About). *Mais finalement le spirituel dut composer avec le temporel et les peuples furent tiraillés entre deux maîtres contraires* (France). || **2.** Ce que l'on possède pour assurer sa vie matérielle, biens, avoir (vieilli) : *Ainsi, jouissant, pour le peu de jours qu'il me reste, des secours nécessaires pour le temporel* (Rousseau). || **3.** *Anc.* Revenu qu'un ecclésiastique tirait de son bénéfice.

temporellement [tɑ̃pɔrɛlmɑ̃] adv. (de *temporel ;* fin du XII^e^ s., *Job*, écrit *temporeilment* [*temporellement*, 1541, Calvin], au sens 1 ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir, écrit *temporeument* [*temporellement*, 1636, Monet] ; sens 3, 1967, Robert). **1.** Durant un temps limité et non éternellement : *Vous les laissez périr temporellement, et sur cela vous vivrez tranquilles et sans scrupule ?* (Bourdaloue). || **2.** Dans l'ordre temporel ; en ce qui concerne les choses matérielles : *On demande comment les descendants des Juifs qui n'étaient pas complices de la mort de Jésus-Christ* [...] *peuvent être temporellement punis dans leurs enfants,*

aussi innocents que leurs pères (Voltaire). || **3.** Relativement au temps.

temporisateur, trice [tɑ̃pɔrizatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *temporiser ;* 1788, Féraud). Personne qui temporise, qui a pour principe de temporiser : *Aux Pitt et aux Wellington, à ces opiniâtres temporisateurs...* (Sainte-Beuve).

◆ adj. (1842, Mozin). Se dit de tout moyen qui vise à différer une action, une décision dans l'attente d'un moment plus favorable : *Une politique temporisatrice. Des motions temporisatrices* (Lamartine).

◆ **temporisateur** n. m. (1964, Larousse). Appareil introduisant un intervalle de temps entre le début et la fin du fonctionnement d'un dispositif électrique ou électronique.

temporisation [tɑ̃pɔrizasjɔ̃] n. f. (de *temporiser ;* v. 1780, d'après Féraud, 1788). Action de temporiser ; retard calculé apporté à une décision, à une action : *Avec la temporisation on use les hommes dont on désire se débarrasser* (Girardin).

• REM. On a dit aussi, jusqu'au XVII^e s., TEMPORISEMENT (v. 1460, G. Chastellain) : *Ce temporisement pensa tout perdre* (Acad., 1694).

temporiser [tɑ̃pɔrize] v. intr. (lat. médiév. *temporizare,* s'arrêter, tarder, hésiter, du lat. class. *tempus, -poris,* temps [v. TEMPS] ; fin du XIV^e s., Chr. de Pisan, au sens de « durer, demeurer » ; sens actuel, fin du XV^e s., Commynes). Différer de prendre une décision, d'exécuter un acte de propos délibéré et généralement par calcul dans l'attente d'une meilleure occasion, d'un moment plus propice ; attendre, sans intervenir, qu'un état de choses se modifie : *Personne n'ignore qu'il* [Philippe de Valois, à Crécy] *pouvait, en temporisant, prendre toute l'armée anglaise par famine* (Voltaire). *Je temporise, je louvoie, je tâche de me persuader que le lendemain sera meilleur si je prends mon parti de lui sacrifier l'aujourd'hui* (Gide).

• SYN. : *atermoyer, attendre.*

temporiseur [tɑ̃pɔrizœr] adj. et n. m. (de *temporiser ;* 1552, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens actuel, v. 1570, Carloix). Personne qui a l'habitude de temporiser, d'attendre pour se décider à agir : *M. d'Argental crie toujours après la chevalerie* [Tancrède] *; et moi qui suis devenu temporiseur, avec toute ma vivacité, je réponds qu'il faut attendre* (Voltaire).

◆ adj. (fin du XVII^e s., Saint-Simon). Qui dénote l'habitude, le goût de la temporisation : *Le naturel froid et temporiseur d'Heinsius servait Alberoni* (Saint-Simon).

temporo- [tɑ̃poro], élément tiré du lat. *tempus, temporis,* tempe (v. TEMPE 1), et qui entre dans la composition de quelques mots.

temporo-maxillaire [tɑ̃poromaksilɛr] adj. (de *temporo-* et de *maxillaire ;* 1872, Littré). Qui appartient, qui se rapporte au temporal et au maxillaire inférieur : *Articulation temporo-maxillaire.*

temporo-pariétal, e, aux [tɑ̃poroparjetal, -o] adj. (de *temporo-* et de *pariétal ;* 1907, Larousse). Qui se rapporte à la fois au temporal et au pariétal.

temps [tɑ̃] n. m. • ÉTYM. Lat. *tempus, -poris,* division de la durée, moment, instant, le temps (en général), époque favorable, occasion, circonstance, conjoncture, mesure prosodique, temps d'un verbe ; fin du X^e s., *Vie de saint Léger* (v. A, § I, n. 1) [du XI^e au XVI^e s., le mot s'est souvent écrit *tens* ou *tans*]. — A : sens I, 1, fin du X^e s., *Vie de saint Léger ;* sens I, 2, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens I, 3, 1655, Pascal ; sens I, 4, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens I, 5, 1573, Des-portes (écrit *tans ; temps atomique,* 1964, Robert ; *temps propre,* 1968, Larousse ; *temps sidéral, temps astronomique, temps civil,* 1872, Littré ; *temps solaire vrai...,* 1872, Littré [*temps vrai,* même sens, 1757, *Encyclopédie,* V, 855] ; *temps moyen,* 1690, Furetière, art. *équation ; temps universel,* 1964, Larousse ; *temps légal,* 1949, Larousse ; *temps moyen de Greenwich,* 1948, Larousse [art. *heure*]) ; sens II, 1, fin du X^e s., *Vie de saint Léger* (*avoir du temps [de] libre,* 1964, Robert ; *sans perdre de temps,* av. 1747, Lesage ; *...se donner du bon temps,* v. 1360, Froissart [*avoir bon temps,* même sens, v. 1240, G. de Lorris] ; *rattraper le temps perdu,* av. 1861, Scribe [« se dédommager des plaisirs dont on a été privé », 1876, Larousse — *réparer le temps perdu,* même sens, av. 1673, Molière] ; *tuer le temps,* 1608, M. Régnier ; *en un rien de temps,* 1867, Delvau ; *le temps presse,* 1672, Racine ; *le temps de,* 1535, Olivétan ; accompagné d'un possessif, v. 1360, Froissart ; *passer son temps à* et un infin., 1690, Furetière [art. *passer*] ; *perdre son temps,* v. 1220, d'après le *FEW,* XIII/1, 185 *b* [écrit ...*tans*] ; *prendre son temps,* 1835, Acad. ; *j'ai tout mon temps,* 1939, J. Romains) ; sens II, 2, fin du X^e s., *Vie de saint Léger* (*n'avoir qu'un temps,* 1718, Acad. ; *faire son temps,* 1904, Larousse [d'abord « faire son apprentissage », 1690, Furetière] ; *avoir fait son temps,* 1549, R. Estienne [aussi « être arrivé à la fin de sa vie » ; « avoir perdu le crédit important dont on jouissait autrefois », 1833, Balzac ; en parlant d'un condamné, 1690, Furetière ; pour une chose, 1640, Oudin — au fig., 1837, Balzac] ; *marquer un temps,* 1846, Balzac [*prendre un temps,* 1884, Villatte — *temps,* « pause dans une déclamation », déc. 1730, Voltaire]) ; sens II, 3, 1872, Littré (aussi en chirurgie) ; sens II, 4, 1677, Duillier (*au temps !,* 1888, Courteline ; *au temps pour moi,* 1939, Sartre ; « phase de... certaines figures de la danse classique... », 1690, Furetière ; « chacun des mouvements successifs décomposant la foulée... d'un cheval... », 1678, Guillet ; « durée pendant laquelle un mouvement s'exécute », 1784, Beaumarchais) ; sens II, 5, 1886, *le Technologiste,* p. 70 ; sens II, 6, 1273, Adenet ; sens II, 7, 1968, Larousse (*temps partagé,* 22 janv. 1968, *l'Express*) ; sens II, 8, 1930, P. Morand, p. 12 (*temps mort,* en sports ; 1964, Larousse [au fig., 26 sept. 1773, Voltaire]) ; sens II, 9, 1677, Duillier ; sens II, 10, 1933, Marouzeau (aussi « chacune des deux parties du pied... ») ; sens III, 1, XIII^e s., Littré (*prendre le temps de,* av. 1696, La Bruyère) ; sens III, 2, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy (*...en son temps,* 1535, Olivétan ; *prendre... le temps,* « saisir l'occasion », 1608, M. Régnier ; *prendre son temps,* « choisir son moment », 1670, Molière ; *prendre le temps de quelqu'un,* « attendre le moment qui lui convient », av. 1704, Bourdaloue ; *prendre son temps sur quelqu'un,* 1647, Corneille) ; sens III, 3, fin du XII^e s., Conon de Béthune (aussi *notre temps...* [écrit *nos tans*] ; *par le temps qui court,* 1798, Acad. [d'abord *au temps...,* début du XV^e s.] ; *être de son temps,* av. 1869, Sainte-Beuve ; *au temps jadis,* 1566, H. Estienne ; *dans le temps,* « autrefois », 1770, d'Alembert ; *en ce temps-là,* 1672, Sacy ; *en temps ordinaire...,* 1876, Larousse ; *le bon vieux temps,* v. 1530, C. Marot ; « l'époque dont il est question », fin du XII^e s.) ; sens III, 4, fin du X^e s., *Vie de saint Léger* (*le bon, le mauvais temps,* 1588, Montaigne ; *en son temps,* « pendant sa vie », 1665, La Fontaine ; *...de mon temps,* « à l'époque de ma jeunesse », milieu du XV^e s., J. de Bueil) ; sens III, 5, 1678, La Fontaine (*tens,* « conjoncture, occasion propice », fin du XII^e s. ; *il est temps de,* XIV^e s., Cuvelier [d'abord *tens est de,* 1080, *Chanson de Roland*] ; *il est temps que,* fin du XIII^e s., Beaumanoir ; *il est à temps de,* av. 1660, Scarron ; *il s'en va temps que,* 1668, La Fontaine ; *il est temps,* absol., av. 1684, Corneille [*il est grand temps,* 1876, Larousse] ; *il était temps,* 1862, V. Hugo ; *il n'est que temps,* 1876, Larousse) ; sens II, 6, v. 1398, *le Ménagier de Paris* (*tens,* « saison », fin du XII^e s., Châtelain de Coucy) ; sens III, 7, 1690, Furetière ; sens III, 8, 1572, Ramus (*adverbe de temps, complément circonstanciel, proposition circonstancielle de temps,* début du XX^e s.) ; sens III, 9, XV^e s., *ZFSL,* I, 31 (*temps primaires,* 1933, Marouzeau ; *temps secondaires,* 1876, Larousse ; *temps primitifs,* 1869, Littré, art. *primitif ; temps seconds,* 1872, Littré ; *concordance des temps,* 1933, Larousse). — B : sens 1, v. 1130, *Eneas,* écrit *tens* (*temps,* 1273, Adenet ; *coup de temps,* 1872, Littré) ; sens 2, début du XIII^e s. (*couleur de temps,* 1698, M^me d'Aulnoy [au fig., 1747, Gresset] ; *prendre le temps comme il vient,* 1538, R. Estienne [d'abord *...ainsi qu'il vient,* v. 1360, Froissart] ; *un temps de saison,* 1913, Proust ; *un temps de chien,* av. 1857, Musset).

A. Le temps partie ou mesure de la durée.

• **I.** Le temps objet d'expérience et de réflexion. **1.** Milieu homogène et indéfini conçu comme un tout continu et considéré par rapport au déroulement ininterrompu et irréversible des faits, des phénomènes, des événements qui s'y succèdent, et conçu comme possédant une force agissant sur les êtres et les choses : *La course, la fuite du temps. Si le temps qui passe est bien le personnage essentiel de beaucoup d'œuvres du début du siècle et de leurs séquelles,* [...] *les recherches actuelles semblent au contraire mettre en scène, le plus souvent, des structures mentales privées de temps* (Robbe-Grillet). *Je ne compterai plus sur rien, ni sur personne, pas même sur le temps* (Sarrazin). || *Avec le temps,* v. avec. || **2.** Personnage allégorique figurant le temps et généralement représenté sous la forme d'un vieillard ailé portant un sablier ou une faux, symbole de la fuite irréversible du temps (avec une majuscule en ce sens) : *Le Temps règne en souverain maintenant, et avec le hideux vieillard est revenu tout son démoniaque cortège de Souvenirs, de Regrets, de Spasmes, de Peurs, d'Angoisses, de Cauchemars, de Colères et de Névroses* (Baudelaire). || **3.** Concept général, catégorie de l'entendement, conception abstraite et idéale comme l'espace, objet de la réflexion philosophique et scientifique : *Le temps n'est pas une chose réelle ou imaginaire, mais conceptuelle* (Ribot). *L'espace est un corps imaginaire comme le temps un mouvement fictif* (Valéry). || **4.** La durée subjective, qualitative et non mesurable, telle que nous la ressentons intérieurement : *Le temps vécu, le temps existentiel s'oppose au temps objectif et mesurable des sciences. La description du temps intérieur suppose de la part du romancier des « vitesses différentes », avec lesquelles on passera sur des semaines de bonheur (à l'instar de Stendhal), on traînera sur un instant de douleur* (Tadié). || **5.** La période de durée finie, objective, quantitative et mesurable des sciences : *Le temps opératoire, objectif et scientifiquement mesurable s'oppose au temps existentiel. Les unités de temps. Le résultat négatif de l'expérience de Michelson a conduit les savants à concevoir que la mesure du temps n'était pas un problème qui pouvait être posé dans l'absolu, comme si on avait eu à faire à une entité donnée en soi, « sub specie quadam aeternitatis »* (Brunschvicg). || *Temps atomique,* temps (symb. : TA) dont la mesure est fondée sur la fréquence de vibration d'un atome, dans des conditions bien déterminées. || *Temps propre,* terme employé par les physiciens contemporains, conformément à la théorie de la relativité, pour marquer l'impossibilité de rapporter tous les phénomènes de l'univers à un seul et même temps, ou *temps absolu.* || *Temps sidéral,* temps calculé en prenant pour référence la rotation de la Terre elle-même au jour sidéral. || *Temps solaire vrai en un lieu donné,* angle horaire du centre du Soleil en ce lieu. || *Temps moyen* ou *temps astronomique,* temps solaire vrai, auquel on a ajouté une correction pour tenir compte de l'inégalité de l'intervalle de temps séparant deux culminations successives du centre du Soleil au méridien d'un point quelconque de la Terre : *Le temps moyen se compte de 0 à 24 heures à partir de midi.* || *Temps civil,* temps moyen avancé de douze heures : *Le temps civil se compte de 0 à 24 heures à partir de minuit, avec changement de quantième à minuit.* || *Temps universel,* ou, par abrév., *T. U.,* temps civil de Greenwich (Angleterre). || *Temps moyen de Greenwich,* ou, par abrév., *G. M. T.,* expression désormais proscrite par les scientifiques et remplacée par celle de *temps universel.* || *Temps légal,* temps civil d'un lieu imposé à l'ensemble d'un territoire.

• **II.** Durée conçue comme quantitative et mesurable. **1.** Période de durée indéterminée considérée par rapport à l'usage qu'on en fait ou qu'on veut en faire, à ce qui s'y passe, aux effets produits : *Laissez-moi encore un peu de temps pour réfléchir. Que de temps passé à attendre ! Ce travail m'a pris beaucoup de temps. Travailler à temps plein. On vous donne du temps, | Et jusques à demain je ferai surséance | À l'exécution, monsieur, de l'ordonnance* (Molière). *On a toujours le temps* (Ionesco). *Je n'ai pas beaucoup de temps, je ne suis venu que pour vous dire bonjour* (Blais). || *À temps perdu,* v. perdu (§ I, n. 7). || *Avoir du temps de libre,* avoir des loisirs. || *Gagner du temps,* v. gagner. || *Laps de temps,* v. laps. || *Perdre du temps,* v. perdre (§ I, n. 6). || *Sans perdre de temps,* sans aucun délai, immédiatement. || *Prendre, se donner du bon temps,* se divertir, profiter de la vie. || *Rattraper le temps perdu,* compenser un retard dû à une perte de temps par un redoublement de travail ; se dédommager des plaisirs dont on a été privé. || *Tuer le temps,* s'occuper, se livrer à certaines activités uniquement pour échapper à l'ennui. || *En un rien de temps,* très rapidement. || *Le temps presse,* il est nécessaire d'agir sans tarder. || *Le temps de* (et l'infinitif), la durée nécessaire pour faire quelque chose : *Je n'ai pas eu le temps de vous écrire. Laissez-lui le temps de réfléchir. Trouver le temps de tout faire.* || Accompagné d'un possessif, période indéterminée dont on dispose : *Consacrer son temps à des occupations charitables. Il n'est avare ni de son temps ni de sa peine. Disposer de son temps.* || *Passer* [*tout*] *son temps, le temps à* (et un infinitif), se livrer à une activité déterminée, en particulier pour ne pas s'ennuyer. || Absol. *Passer le temps,* v. passer v. tr. (C, § I). || *Perdre son temps,* gaspiller inutilement une période qui pourrait être mieux employée. || *Prendre son temps,* ne pas se presser, ne pas précipiter les choses. || *J'ai tout mon temps,* rien ne me presse ; je peux agir sans précipitation. || **2.** Partie de cette durée qu'occupent des faits, des événements particuliers : *Tout le temps qu'a duré la pluie. Pour que la photo soit réussie, respectez le temps de pose. Que représente le temps d'une vie au regard de l'éternité ? Le temps des vacances est terminé. N'allongez pas démesurément votre temps de travail. N'empêche que grève ou pas grève, j'irai à la boîte jusqu'à ce que mon temps soit fini.* [...] *Il ne me restait plus que treize jours à faire* (Vailland). || *Temps de réaction,* v. réaction (§ II, n. 3). || *N'avoir qu'un temps,* être de courte durée : *La jeunesse n'a qu'un temps.* || *Temps d'arrêt,* v. arrêt (§ I, n. 2). || Fam. *Faire son temps,* v. faire v. tr. (A, § iii, n. 5). || *Avoir fait son temps,* en parlant d'une personne, avoir terminé sa carrière, ou n'être plus en état de remplir les fonctions qu'elle occupait ; avoir perdu le crédit important dont elle jouissait autrefois ; être arrivée à la fin de sa vie ; en parlant d'un condamné, arriver à l'expiration de sa peine ; en parlant d'une chose, avoir beaucoup servi et être hors d'usage : *Cette paire de chaussures a fait son temps* ; au *fig.,* n'avoir plus cours, être périmée, en parlant d'une chose : *Cette doctrine a fait son temps.* || *Marquer, prendre un temps,* au théâtre, ne pas enchaîner une réplique, marquer une pause, en soutenant l'action d'un jeu de scène : *Il attendit pendant un moment, comme un acteur qui marque un temps* (Balzac). || **3.** Chacune des phases particulières que comporte une opération complexe : *Ce programme de construction sera exécuté en trois temps.* || *Spécialem.* Chacune des interventions chirurgicales particulières qui constituent une opération composée. || **4.** Chacun des mouvements déterminés, coupés les uns des autres par une pause, qui s'articulent entre eux pour former un mouvement composé, un exercice : *Les divers temps d'un exercice au sol. Le commandement « Portez armes ! » s'exécute en quatre temps.* || *Au temps !,* commandement pour revenir au temps initial. || *Au temps pour moi,* se dit pour reconnaître qu'on s'est trompé et qu'on admet la nécessité de revenir au point de départ pour reconsidérer les choses. || Fam. *En deux temps, trois mouvements,* v. mouvement (§ II, n. 2). || Phase de certains mouvements, de certaines figures de la danse classique, ou pas de danse : *Le temps de pointe. C'est un temps difficile à exécuter. Temps de valse.* || Chacun des mouvements successifs décomposant la foulée complète d'un

cheval dans une allure donnée : *Le galop est une allure à trois temps.* || Durée pendant laquelle un mouvement s'exécute : *Faire un temps de galop.* || **5.** Chacune des phases qui constituent le cycle d'un moteur à explosion : *Moteur à deux, à quatre temps.* || **6.** Portion limitée de durée exactement et scientifiquement mesurée : *On a calculé le temps que met la lumière du Soleil pour parvenir jusqu'à la Terre. Temps de révolution d'une planète. L'espace parcouru par un corps en chute libre est proportionnel au carré du temps employé pour le parcourir.* || **7.** *Temps réel,* se dit d'un système informatique capable de vitesses de traitement suffisantes pour que lui soit connecté en permanence n'importe quel complexe évolutif. || *Temps partagé,* en informatique, syn. de TIME-SHARING. || **8.** Durée chronométrée d'une épreuve sportive, partic. d'une course : *Faire un bon temps. Chronométrer à mi-course le temps de chaque concurrent dans une épreuve de descente à skis. Améliorer son temps de quelques secondes.* || *Temps mort,* arrêt de jeu décidé par l'arbitre, dont la durée prolonge la partie d'autant : *On joue maintenant les temps morts ;* au *fig.*, moment d'inactivité, pause dans une activité, un quelconque exercice ; moment pendant lequel il ne se passe rien. || **9.** Chacune des divisions de la mesure, mise en évidence par la battue : *Je bats une mesure à vide et vous commencerez sur le premier temps : Ré, si, si, la, sol, fa, fa...* (Colette). || **10.** En métrique ancienne, unité de mesure rythmique dont la durée est celle d'une syllabe brève : *L'ïambe et le trochée sont des mesures à trois temps.* || *Par extens.* Chacune des deux parties du pied qui s'opposent rythmiquement : *On appelle temps fort celui qui correspond au frappé, temps faible celui qui correspond au levé.*

• **III.** DURÉE CONSIDÉRÉE DANS LA SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES ÉLÉMENTS QUI LA CONSTITUENT. **1.** Moment précis, constituant un repère dans une suite chronologique, déterminé par la place qu'il occupe par rapport aux éléments qui l'entourent et qui se constituent de ce fait en un « avant » et un « après » : *Le roman moderne anticipe souvent sur le temps ou revient en arrière. Le souvenir (celui du héros proustien, celui du chroniqueur balzacien) peut mêler les temps, que doit suivre, au contraire, l'enregistrement progressif de la scène saisie dans son présent* (Picon). || Class. *Prendre le temps de,* choisir comme moment de : *Il demande ses gants, qu'il a dans ses mains, semblable à cette femme qui prenait le temps de demander son masque lorsqu'elle l'avait sur son visage* (La Bruyère). || **2.** *Class.* Occasion favorable, moment propice : *Le temps de chaque chose ordonne et fait le prix* (Corneille). || Auj. *En son temps,* au moment convenable ou fixé, à l'instant propice : *Faire chaque chose en son temps.* || Class. *Prendre un (le) temps,* saisir une (l')occasion : *Pourrai-je prendre un temps à mes vœux si propice ?* (Corneille). || Class. *Prendre son temps,* choisir son moment : *Le départ de ma fille m'a causé des vapeurs noires : je prendrai mieux mon temps quand je vous écrirai une autre fois* (Sévigné). || Class. *Prendre le temps de quelqu'un,* attendre le moment qui lui convient : *S'il s'agit de vous faire une remontrance, [...] vous croyez avoir droit d'exiger qu'on prenne votre temps* (Bourdaloue). || Class. *Prendre son temps sur quelqu'un,* choisir pour l'attaquer le moment où on a l'avantage sur lui : *Deux ennemis secrets [...] | Qui [...] | Sur l'ennemi commun sauront prendre leur temps* (Corneille). || **3.** Époque précise, de durée plus ou moins longue, située au cours d'événements, de faits qui ont marqué la civilisation, l'histoire, les mœurs : *Le temps présent, le temps passé. Nous vivons un temps difficile. Le temps des croisades. Le temps où les paysans étaient des serfs. Le temps de guerre est un temps de liesse pour ceux qui n'ont rien à perdre* (Renan). *Voici le temps de la magie | Il s'en revient attendez-vous à des milliards de prodiges* (Apollinaire). || *Par le temps qui court,* étant donné la conjoncture actuelle. || *Notre temps, ce temps, le temps,* le temps où nous vivons, notre époque : *Se plaindre des mœurs du temps. Un des hommes les plus intelligents de ce temps* (Duhamel). *Il est en avance sur son temps.* || *Être de son temps,* penser, vivre, agir selon les idées de son époque. || *Au temps jadis,* dans un lointain passé. || Littér. *Dans le temps,* autrefois : *Cette oasis abritait dans le temps une petite mission protestante* (Gide). || *En ce temps-là,* à cette époque-là : *En ce temps-là la citadelle de Troie, porte de l'Hellespont, était gouvernée par un roi, père de cinquante enfants, qui s'appelait Priam* (Meunier). || *En temps ordinaire, normal,* dans les circonstances habituelles de la vie ; dans l'état habituel des choses, quand rien d'exceptionnel ne survient. || *Le bon vieux temps,* l'époque où vivaient nos ancêtres, qui passe pour se distinguer par la simplicité des mœurs et le bonheur qui y régnait. || *Absol.* L'époque dont il est question : *Le temps était à l'optimisme, la guerre venait de se terminer.* || **4.** Moment de la vie d'un individu : *La Providence nous conduit avec tant de bonté dans tous ces temps de notre vie, que nous ne les sentons quasi pas* (Sévigné). *Un temps vient toujours dans la vie d'un artiste où il doit faire le point, se rapprocher de son propre centre, pour tâcher ensuite de s'y maintenir* (Camus). *Ce sont des souvenirs d'un temps meilleur. Du temps de ma jeunesse. Au temps où j'étais étudiant.* || *Le bon temps, le mauvais temps,* se dit d'une période passée de la vie de quelqu'un où l'emportent les moments heureux ou pénibles : *Il faut se réjouir du bon temps et supporter le mauvais d'une âme égale.* || Class. *En son temps,* pendant sa vie : *Ce fut un sot, en son temps, très insigne* (La Fontaine). || *Dans mon (ton, son, etc.) jeune temps, de mon (ton, son, etc.) temps,* à l'époque de ma (ta, sa, etc.) jeunesse : *Dans mon jeune temps, le suivant* [l'aigle] *sur ces cimes, | Mon pied comme mon œil se jouait des abîmes* (Lamartine). *De mon temps on ne connaissait pas toutes ces cochonneries* (Jouhandeau). || **5.** *Le temps de* (suivi de l'infinitif), moment de l'histoire ou période de la vie d'un individu, d'un peuple propice à : *Le temps était venu de prendre des décisions énergiques pour redresser la situation économique du pays. Le temps de s'amuser est passé, il s'agit de travailler.* || *Il est temps de* (suivi de l'infinitif), c'est maintenant le moment de faire telle chose, il ne faut pas attendre davantage. || *Il est temps que* (suivi du subjonctif), il est nécessaire et urgent que : *Il est temps que vous pensiez à votre avenir.* || Class. *Il est à temps de* (suivi de l'infinitif), *il s'en va temps que* (suivi du subjonctif), le moment est venu de : *Il sera toujours assez à temps de se perdre quand il n'y aura plus rien à espérer* (Scarron). *Il s'en va temps que je reprenne un peu de force et d'haleine* (La Fontaine). || Absol. *Il est temps, il est grand temps,* c'est le moment, ne tardons plus, sinon il serait trop tard. || *Il était temps,* il s'en est fallu de peu. || *Il n'est que temps,* il faut se dépêcher, on a déjà trop tardé. || **6.** Moment de l'année où certaines productions naturelles arrivent à maturité et où se situent certaines activités saisonnières : *Le temps des cerises, des lilas, des moissons. C'est l'été et le temps des vacances. Les stations thermales se préparent, le temps de la saison est proche. C'était le temps des vendanges* (Stendhal). || **7.** Partie de l'année liturgique catholique : *Le temps de l'avent. Le temps du carême. Le temps pascal.* || *Le propre du temps,* V. PROPRE. || **8.** Catégorie grammaticale de la localisation dans le temps qui traduit, en particulier par la modification des formes verbales, les rapports temporels qui s'établissent entre le locuteur et son discours et aussi entre le verbe principal et les verbes des propositions subordonnées qui en dépendent. (V. art. spécial.) || *Adverbe de temps,* adverbe qui apporte une précision de temporalité ou d'aspect. || *Complément circonstanciel de temps, proposition circonstancielle de temps,* ceux qui sont introduits par une préposition (ou une locution prépositive), par une conjonction (ou une locution conjonctive) marquant l'antériorité, la simultanéité ou la postériorité par rapport à un fait, à une action. || **9.** Chacune des séries verbales personnelles de la conju-

gaison : *Temps simples. Temps composés.* || *Temps primaires,* temps du grec caractérisés par des désinences primaires (présent, futur, parfait). || *Temps secondaires,* temps caractérisés, en grec, par des désinences secondaires (imparfait, aoriste). || *Temps primitifs,* temps qui servent de base à la formation des autres. || *Temps seconds,* temps du grec qui ont la même valeur que d'autres temps d'une forme différente. || *Concordance des temps,* v. CONCORDANCE (art. spécial).

• SYN. : **II, 1** *délai, marge, répit, sursis ;* **2** *durée ;* **3** *étape, palier, stade.* || **III, 1** *date, époque, jour, moment ;* **3** *ère, période ;* **4** *âge ;* **6** *saison.*

B. Le temps en météorologie.

1. Ensemble des facteurs météorologiques qui caractérisent l'état de l'atmosphère en un lieu donné, à un moment donné : *Établir la carte du temps. Prévisions scientifiques du temps.* || *Gros temps,* v. GROS 1 (§ B, n. 6). || *Coup de temps,* syn. de COUP DE VENT. || **2.** *Par extens.* État de l'atmosphère durant une période plus ou moins longue, caractérisé surtout par la température, l'état du ciel et les précipitations, et considéré en général par l'action exercée sur la vie et l'activité humaine : *Le temps est couvert, gris, bouché. Par un beau temps clair et ensoleillé. Elle est un peu énervée par ce temps* [d'orage], *mais ça ira très bien* (Simon). || Poétiq. *Couleur du temps,* bleu de ciel : *Le conte en est joli quoique un peu naïf, et je vais essayer de vous le dire tel que je l'ai lu hier matin dans un manuscrit couleur du temps, qui sentait bon la lavande sèche* (Daudet) ; au *fig.,* nature des circonstances, aspect sous lequel elles se présentent : *Vivre | Selon l'amant du jour et la couleur du temps* (Gresset). || *Après la pluie, le beau temps* (prov.), v. PLUIE. || Fig. *Faire la pluie et le beau temps,* v. PLUIE et BEAU (§ I, n. 6). || Fig. *Parler de la pluie et du beau temps,* v. PLUIE et BEAU (§ I, n. 6). || *Prendre le temps comme il vient,* s'accommodre avec philosophie des circonstances telles qu'elles se présentent ; se plier aux caprices du sort. || Fam. *Un temps de saison,* un temps que l'on peut considérer comme normal pour la saison. || Fam. *Un temps de chien,* très mauvais temps : *Il faisait dans cette avenue un froid de loup, un temps de chien* (Musset). || *Il y a beau temps,* v. BEAU (§ IV, n. 2).

C. Locutions.

• **I.** LOCUTIONS ADVERBIALES. *À temps* (sens 1, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *a tens* [*à temps,* v. 1360, Froissart] ; sens 2, 1544, *Sources du droit du canton de Genève,* II, 147).Juste au moment voulu pour qu'il ne soit pas trop tard, juste assez tôt : *Il est arrivé à temps pour prendre son train. Je l'ai prévenu à temps.* || Pour une durée limitée : *Être condamné aux travaux forcés à temps.* || *Avant le temps* (1538, R. Estienne). Avant le moment normal ou fixé, avant l'époque habituelle : *Achever un travail avant le temps. D'abord terrifiée, toute en larmes et en sanglots, elle* [Iphigénie] *supplie son père de ne pas la tuer « avant le temps, car il est doux de voir la lumière »* (Bellessort). || *À même temps, au même temps, du même temps* (1649, Descartes [*à*...]). Class. Au même moment, en même temps : *Si la quantité de ces vapeurs n'est à même temps augmentée par quelque autre cause* (Descartes). || *Tout d'un temps* (sens 1, 1640, Corneille [*tout en ung temps,* même sens, fin du XV^e s., Commynes] ; sens 2, v. 1629, Corneille). *Class.* À la fois, du même coup : *Il lui sera facile | D'apaiser tout d'un temps les mânes de Camille* (Corneille). || *Class.* Immédiatement : *Bonsoir, car tout d'un temps je vais me renfermer* (Molière). || *Depuis le temps* (1876, Larousse). Depuis cette époque : *Depuis le temps il s'est passé bien des choses.* || *De vieux temps* (1643, Corneille). Class. Depuis longtemps : *Son père, de vieux temps, est grand ami du mien* (Corneille). || *De temps en temps, de temps à autre* (1535, Olivétan [*de temps en temps ; de temps à autre,* 1690, Furetière]). À plusieurs reprises, à divers moments séparés par des intervalles plus ou moins longs : *De temps à autre, je lançais un cri* (Pagnol). *De temps en temps, le patron venait s'assurer d'un coup d'œil qu'il n'y avait pas de nouveau drame* (Simenon). *De temps en temps, je changeais de rangée* (Le Clézio). || *En tout temps, de tout temps* (v. 1398, *le Ménagier de Paris* [*en tout temps ; de tout temps,* v. 1460, G. Chastellain]). À toute époque, toujours : *De tout temps les puissants ont asservi les faibles.* || *En même temps,* v. MÊME adj. (§ I, n. 2). || *En temps et lieu,* v. LIEU (§ III, n. 5). || *La plupart du temps,* v. PLUPART (LA). || *Les trois quarts du temps* (1694, La Fontaine). Presque toujours. || *Quelque temps* (1675, Fléchier). Pendant une certaine période : *Il a habité quelque temps à Paris.* || *Tout le temps* (1869, A. Daudet). Sans discontinuer, sans s'arrêter : *Cette musique là-bas qui fait du bruit tout le temps* (Le Clézio). || *Un temps* (v. 1360, Froissart). Pendant une période de courte durée : *Ils laissaient s'égayer ceux qui vivent un temps* (Musset). || *Entretemps* ou *entre-temps,* v. à l'ordre alphab.

• **II.** LOCUTIONS CONJONCTIVES. *Dans le temps où, du temps où, au temps où* (1842, Acad. [...*au temps où ;* ...*du temps que*..., 1532, Rabelais]).À l'époque où, au moment où : *Comme les amants quand ils commencent à aimer, comme les poètes dans le temps où ils chantent, les malades se sentent plus près de leur âme* (Proust). *Au temps où la guerre faisait rage.* || *Class.* et *littér.* Avec la conjonction *que* à la place de *où : Le spectre s'envole dans le temps que don Juan le veut frapper* (Molière). *Du temps que le latin se prononçait chez nous, naïvement, à la française, le lien de parenté se trouvait sensible à l'oreille la plus distraite* (Duhamel). || *Dans le même temps que, en même temps que* (sens 1-2, av. 1848, Chateaubriand [...*en même temps que*]). Au même moment que. || Aussi bien que. || *Le temps de* (et l'infinitif), *le temps que* (et le subjonctif) [1868, A. Daudet (...*de ;* ...*que,* 1914, A. Gide)]. S'emploie pour marquer une certaine durée d'attente antérieure au fait principal : *Je l'ai prévenue ; mais le temps qu'elle se prépare, la réunion aura commencé.*

• REM. À l'époque classique, *temps* était employé sans article dans diverses locutions verbales que nous employons aujourd'hui avec l'article : *gagner temps* (fin du XV^e s., Commynes), *avoir temps, donner temps, perdre temps : L'espoir, qui me remet du jour au lendemain, | Essaie à gagner temps sur ma peine obstinée* (Saint-Amant).

◆ n. m. pl. (sens 1, 1535, Olivétan [*l'abîme des temps,* av. 1696, La Bruyère] ; sens 2, 1535, Olivétan [aussi *les derniers temps*] ; sens 3, 1548, Du Fail [*ces derniers temps,* 28 mai 1921, A. Gide ; *ces temps-ci,* 1964, Robert] ; sens 4, 1679, Bossuet [au sing., avec le même sens, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy, écrit *tens — temps,* v. 1360, Froissart]). **1.** Moment d'une suite chronologique sans détermination de durée ni de date : *Ceci se passait dans les temps les plus reculés. Les temps modernes, futurs, passés. Les temps préhistoriques. Dans les premiers temps du christianisme. Il y a des temps où la Terre entière n'est qu'un théâtre de carnage, et ces temps sont trop fréquents* (Voltaire). || *Temps héroïques,* v. HÉROÏQUE (§ I, n. 1). || *La nuit des temps,* v. NUIT (§ III, n. 2). || Fig. *L'abîme des temps,* anéantissement irrémédiable de toute chose passée au fur et à mesure qu'elle s'éloigne du présent et va se confondre dans l'oubli avec ce qu'il y a de plus lointain : *Les jours, les mois, les années s'enfoncent et se perdent sans retour dans l'abîme des temps* (La Bruyère). || **2.** En termes bibliques, ce qui a été prophétisé : *Les temps approchent. Les temps messianiques.* || *La plénitude des temps,* v. PLÉNITUDE. || *Les derniers temps,* la période qui précédera de peu le jugement dernier : *Les derniers temps sont-ils venus ? | Nos pas, dans une nuit profonde, | Suivent des chemins inconnus* (Hugo). || *Signe des temps,* v. SIGNE (n. 1). || **3.** Époque dans laquelle on vit ; l'époque contemporaine : *Les temps sont bien changés. Les temps sont durs ; accordez-lui le délai qu'il demande* (Diderot). *Certes, nos temps sont laids ; le temple de*

Paestum reste plus immuablement beau que tout ce qu'on fit dans la suite (Gide). || *Ces derniers temps,* dans la période qui précède immédiatement la période actuelle. || *Ces temps-ci,* dans un passé ou un avenir proche. || **4.** *Class.* Conjoncture à un moment donné : *Considérez* [...] *les temps d'où dépendent tous les mouvements de ce vaste empire* (Bossuet).

● SYN. : **1** *âges, ère, jours, siècles.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

L'EXPRESSION DU TEMPS

Au début du XIIe s., Philippe de Thaon, auteur du *Comput* (inventaire descriptif du monde), renonçait à parler du temps et à en dire la nature profonde, « qu'aucun mortel ne sut jamais dire ». C'était le donner, comme on le fait encore aujourd'hui, pour un axiome de nos pensées et de nos paroles, c'est-à-dire pour une notion sur laquelle beaucoup d'autres reposent, sans qu'elle s'appuie elle-même sur aucune autre.

Au milieu du XIIIe s., Guillaume de Lorris (*le Roman de la Rose*, v. 373 et suiv.) remarquait que le temps

> *ne puet sejorner*
> *Ainz vait toz jorz senz retorner,*

et il le comparait à un cours d'eau.

C'est encore la plus nette différence que nous faisons entre le temps et l'espace, et qui empêche notre sens commun d'assimiler vraiment le temps, comme « quatrième dimension », aux trois dimensions de l'espace : celles-ci peuvent être librement parcourues dans les deux sens, jalonnées de bornes stables, ce qui n'est pas le cas du temps. Telle est du moins la conception commune aux civilisations des peuples qui parlent les grandes langues modernes. Selon Benjamin Lee Whorf (*Language, Thought and Reality,* 1956), la langue hopi (langue uto-aztèque de l'Amérique du Nord) traduit une civilisation où ces métaphores n'ont pas de sens, et où le « futur » est confondu avec le « mental » dans une large catégorie de pensée, le « subjectif », opposé à l'« objectif » qui contient l'univers physique atemporel. Les développements qui suivent ne seront donc pas donnés pour universels : ils concernent seulement le système de pensée qu'exprime la langue française — mais peuvent éclairer l'étude des autres grandes langues de civilisation.

La conscience la plus élémentaire de la notion de temps semble être acquise à partir de la distinction de l'**accompli** et de l'**inaccompli.** L'accompli se manifeste par un **état** d'un des êtres ou objets durables impliqués dans un procès : un mur est « peint », un poulet « égorgé », un enfant « né », un perdreau « envolé ». Ces états sont exprimés par le participe passé des verbes.

À la distinction de l'inaccompli et de l'accompli se résume la différence entre *il naîtra* et *il est né :* le procès consiste dans le passage instantané de l'inaccompli à l'accompli. Cet instant peut servir de repère pour d'autres procès selon qu'ils sont inaccomplis ou accomplis quand il se produit : il devient par là une **date** dans le temps. Mais une autre distinction apparaît avec un verbe comme *vivre :* l'époque où le procès est inaccompli et celle où il est accompli sont séparées par un laps de temps qu'on appelle sa **durée ;** il entraîne alors un état particulier d'un ou de plusieurs des êtres ou choses concernés au premier chef : l'homme qui *vit* est « vivant » ; si un homme *poursuit* un autre homme, le premier est « poursuivant », le second « poursuivi ».

L'impression qu'un procès « dure » au moment où l'on pense ou parle est liée à la conscience d'un **instant présent** contenu dans la durée de ce procès, ou coïncidant exactement avec lui.

La combinaison de ces notions fondamentales engendre un grand nombre de visées de la relation de temps, que l'on peut classer en **absolues** et **relatives** selon que le repère est le moment présent ou un autre moment, dans le premier cas, le repérage est appelé par Damourette et Pichon *nynégocentrique,* c'est-à-dire centré sur le « moi » (gr. *ego*) « maintenant » (gr. *nun*) ; dans le second cas, il est *allocentrique,* c'est-à-dire centré sur un « autre » (gr. *allos*) instant.

À ces termes, justement critiqués par Paul Imbs (*l'Emploi des temps verbaux en français moderne,* 1960), Marc Wilmet propose, dans sa thèse sur *le Système de l'indicatif en moyen français* (1970), d'en substituer de plus purs :

— repérage **orcentrique,** centré sur l'instant désigné par *maintenant* (anc. franç. *or*) ;

— repérage **lorcentrique,** centré sur toute date désignée par *alors* (anc. franç. *lor*).

Cette distinction apparaît non seulement dans le système morphologique du verbe (où le présent est orcentrique, l'imparfait lorcentrique), mais aussi dans le système lexical des adverbes et locutions adverbiales, où la série orcentrique

> *hier - maintenant - demain*

est parallèle à la série lorcentrique

> *la veille - alors - le lendemain.*

Une notion temporelle peut être exprimée par le sémantisme des mots : *jour, année, veille, lendemain, date, récent, long, prochain, imminent, précéder, durer, commencer, cesser ;* les préfixes *pré-, anté- (anti-), post-* expriment l'antériorité et la postériorité : *préhistoire, antédiluvien, postcure.*

La relation de temps a une expression morphologique propre : la variation temporelle du verbe.

Elle a une expression syntaxique : les compléments de temps.

LES « TEMPS » DU VERBE

On connaît (v. CONJUGAISON, art. spécial) l'ambiguïté du terme *temps* désignant en français ce que les Anglais distinguent par *time* (le temps) et *tense* (un temps du verbe) ; d'où le terme de *tiroir* affecté à ce dernier sens par Damourette et Pichon.

La variation en « temps » est propre au verbe dans les langues indo-européennes ; Aristote définissait le verbe, en grec, par le fait qu'il « connote le temps » (v. LINGUISTIQUE, art. spécial).

Les formes et les valeurs des temps de l'*impératif,* du *conditionnel,* du *subjonctif,* de l'*infinitif* et du *participe* en français sont étudiées aux articles spéciaux consacrés à ces modes ; les temps de l'indicatif font l'objet d'articles particuliers : *présent, imparfait, futur, passés.*

Qu'il s'agisse des uns ou des autres, l'indication de temps se combine avec des indications d'**aspect** (v. ce mot, art. spécial), exprimées soit par des oppositions morphologiques suffixales ou radicales (imparfait/passé simple), soit par le recours à des *auxiliaires* (v. ce mot, art. spécial) constituant avec le participe ou l'infinitif du verbe un « temps composé » *(il est venu, il a parlé)* ou une « périphrase aspectuelle » *(il va venir, il se met à parler).*

Le rapprochement de certains tiroirs verbaux peut suffire à exprimer une relation de temps entre deux propositions :

> *J'avais ouvert la fenêtre : un oiseau entra.*

La locution adverbiale *à peine* marque le caractère immédiat d'une succession de procès :

> *J'étais à peine levé* (ou *À peine étais-je levé*) *: on sonna.*

Quand une proposition est subordonnée à une autre, le sens du verbe principal et le choix de la conjonction commandent le temps du verbe subordonné dans la limite de certaines règles étudiées aux articles spéciaux CONCORDANCE et DISCOURS.

COMPLÉMENTS DE TEMPS

Des « compléments de temps » s'ajoutent

— à des noms : *une absence de trois jours, le départ à 9 h 30, le retour lundi à la nuit, le lever à l'aube ;*

— à des adjectifs : *longtemps malade, toujours propre, déjà sale, récemment veuf, veuf depuis une semaine.*

Mais leur support d'élection est le verbe, dont le sens s'inscrit obligatoirement dans le temps : *Il s'est absenté trois jours, il a longtemps souffert, il dort déjà, il viendra bientôt.*

La grammaire générative explique par l'effacement d'un verbe en « structure profonde » leur association à d'autres espèces de mots : ainsi, *son absence de trois jours* résulterait d'une transformation (nominalisation) de la phrase *Il s'est absenté trois jours.*

Doit-on même tenir ces indications temporelles pour des compléments du verbe ? Beaucoup jugent plus exact de les rapporter à toute la phrase, vue très satisfaisante pour l'esprit dans certains cas *(À huit heures, Paul quitte son bureau)*, moins dans d'autres *(Paul s'est absenté pour trois jours).* La même question peut être posée à propos de tous les « compléments circonstanciels », dont un trait commun est pourtant de ne pouvoir être employés si la phrase ne contient pas un verbe ou l'idée d'un verbe effacé par ellipse *(Pendant trois jours, personne).*

Bien avant la grammaire générative, la grammaire traditionnelle s'est efforcée d'expliquer par ellipses et transformations les nombreux cas où un segment de discours ayant la forme d'un complément de temps (mot ou proposition) ne s'attache à aucun verbe ; exemples :

> *La vie est une sale chose, quand j'y pense* (A. France)
> [= Je trouve que la vie est une sale chose, quand j'y pense].

> *Est-ce que vous avez des photographies de lui quand il était enfant ?* (Guitry)
> [= de ce qu'il était quand il était enfant].

ADVERBES DE TEMPS

Les adverbes de temps sont les plus nombreux, si l'on ne fait pas état des adverbes de manière en *-ment* (de création illimitée). Les formes simples (ou du moins écrites en un seul mot) sont une quarantaine, dont voici les principales :

alors déjà hier quand ?
après demain jadis quelquefois
aujourd'hui depuis jamais sitôt
auparavant désormais longtemps soudain
aussitôt dorénavant maintenant souvent
autrefois encore naguère tard
avant enfin parfois tôt
bientôt ensuite puis toujours.

Un grand nombre de **locutions adverbiales** sont formées avec ou sans préposition à partir d'adverbes simples ou de noms ; exemples : *avant-hier, après-demain, à l'instant, à présent, à temps, de temps en temps, entre-temps, jusque-là, sur-le-champ, tout le temps, tout à coup, tout à l'heure, tout de suit...*

NOMS COMPLÉMENTS

La fréquence d'emploi des compléments de temps explique que la construction directe s'y rencontre, aussi bien pour marquer la date :

> *la nuit, un jour, ce jour-là, la veille (l'avant-veille), le lendemain (le surlendemain), lundi, mardi, la semaine passée, la semaine suivante, le mois prochain, l'an prochain...*

que pour marquer la durée :

> *une heure, deux jours, trois ans, quelques années, un siècle, une éternité...*

et la fréquence :

> *deux fois, cent fois, tous les jours, chaque lundi...*

Les prépositions marquent les relations plus complexes, ressortissant **à** l'aspect et au temps :

> *Il viendra à la nuit*
> (= au début de la nuit).

> *Remettons la visite* ***de*** *mardi* ***à*** *jeudi*
> (changement de date).

> *Il a veillé* ***jusqu'à*** *minuit*
> (terme du procès).

> *Il a dormi* ***à partir de*** *minuit*
> (début du procès).

> *Il dort* ***depuis*** *minuit*
> (le procès dure encore).

> ***De*** *jour* ***en*** *jour, il s'enrichit*
> (progression).

> ***Par*** *moments, on les voit briller*
> (répétition).

> ***D'ici*** *peu, il sera majeur*
> (appréciation d'intervalle).

> ***Dans*** *trois jours, il sera libre*
> (délai).

> ***Vers*** *la mi-juin, nos cerises seront mûres*
> (datation approximative).

> *Il est mort* ***sous*** *Louis-Philippe*
> (chronologie historique).

> *Il m'a battu* ***en*** *cinq minutes*
> (idée de moyen).

La locution impersonnelle *il y a* est employée comme préposition pour indiquer l'écart entre un procès passé et le moment présent :

> *Il est parti* ***il y a*** *deux ans.*

La langue familière use pareillement de *voilà.*

OPPOSITIONS PASSÉ/FUTUR ET « OR/LOR »

Jean Dubois (*le Français dans le monde*, oct.-nov. 1964) a relevé le caractère systématique de l'opposition Passé/Futur dans le sémantisme des adverbes et des groupes nominaux compléments :

> *Il est parti hier (avant-hier)/Il rentrera demain (après-demain).*
> *Il est parti hier matin/Il rentrera demain matin.*
> *Il est parti hier au soir/Il rentrera demain soir.*
> *Il est parti lundi dernier* (ou *passé)/Il rentrera lundi prochain.*

Dans ces quatre exemples, les compléments sont de type orcentrique, c'est-à-dire repérés sur l'instant présent, donc liés au temps du verbe principal ; on ne dirait pas :

> **Il est parti demain,* ou *lundi prochain.*

> **Il rentrera avant-hier,* ou *lundi dernier.*

L'opposition Passé/Futur se retrouve dans les compléments suivants :

> *La veille (l'avant-veille)/le lendemain (le surlendemain)*

> *avant/après*

> *la semaine précédente/la semaine suivante.*

Mais il s'agit ici de compléments lorcentriques, pouvant se rencontrer dans un contexte aussi bien passé que futur :

> *Il partit/partira le lendemain.*
> *Il partit/partira trois jours avant.*

Un problème d'interprétation se poserait si un complément pouvait appartenir aux deux séries. Le cas se présente, en fait, avec la préposition *dans ;* que signifie la phrase

> *Paul avait dit qu'il partirait* ***dans*** *huit jours ?*

Est-ce huit jours à partir du moment où l'on prononce la phrase (repérage orcentrique) ou à partir du moment où Paul a parlé (lorcentrique) ? La phrase est correcte dans les deux sens, mais on évite l'ambiguïté en disant, dans le second cas :

> *Paul avait dit qu'il partirait huit jours* ***plus tard.***

La préposition *il y a* présente une difficulté du même ordre. Son caractère locutionnel la fait tendre à l'invariabilité

(comme *n'importe quoi, si ce n'est,* etc.). Mais si l'on dit :

Elle avait acheté la bague ***il y a*** *huit jours,*

le temps présent de la locution semble indiquer un repérage orcentrique ; s'il en est autrement, on pourra dire : *huit jours avant ;* mais une autre possibilité est offerte, faire varier en temps la locution :

Elle reconnut en elle la langueur qu'elle éprouvait ***il y avait*** *un mois* (J. Green).

Albert Henry, à qui cet exemple est emprunté (*C'était il y a des lunes,* 1968), n'a pas trouvé d'exemple symétrique de *il y aura* dans un contexte futur ; on dit en pareil cas : *Il sera parti depuis huit jours,* ou *huit jours avant,* ou *huit jours plus tôt.*

MODES IMPERSONNELS

Le **participe épithète** (v. PARTICIPE, art. spécial) exprime un état ou un procès dont la date est liée en principe à celle du procès qu'exprime le verbe principal :

Rentré chez lui, il écrivit une lettre.

(Le procès conclusif « rentrer » est antérieur à celui d' « écrire ».)

Aimant les chiens, il en possédait six.

(Le procès « aimer » est simultané à celui de « posséder ».)

Admiré de tous, il monta au podium.

(Le procès non conclusif « admirer » est simultané à celui de « monter ».)

Le **gérondif** exprime en principe un procès simultané au procès principal :

Il est entré en sifflant. Il sifflait en entrant.

Les latitudes de cette relation sont étudiées à l'article spécial GÉRONDIF.

L'**infinitif** complément de temps est toujours introduit par une préposition.

L'infinitif présent exprime un procès simultané au procès principal avec la préposition *sans :*

Il est entré sans siffler.

Le procès est ultérieur avec *avant de :*

Avant d'aborder l'écriture musicale, je dois parler de la mémoire musicale (G. Duhamel).

La langue littéraire maintient *avant que de :*

La fumée légère se dispersait avant que de parvenir à la cime des arbres (Fr. Ambrière).

L'infinitif passé exprime un procès antérieur au moment de référence ; la préposition est *après :*

Elle a pris froid après avoir dansé.

Quelques locutions conservent l'infinitif présent avec *après : après boire, après manger, après dîner.*

PROPOSITIONS SUBORDONNÉES

Les **propositions participiales** ont souvent un sens temporel (v. PROPOSITION, art. spécial) ;

Ils arrivèrent la nuit tombant/ (une fois) la nuit tombée.

Des **subordonnées conjonctives** temporelles sont introduites par les conjonctions *quand, comme, que* et un certain nombre de locutions conjonctives composées de *que : lorsque, alors que, avant que, dès que, aussitôt que, après que, jusqu'à ce que,* etc. ; la relation de temps exprimée est fonction de la conjonction choisie, mais aussi du temps du verbe subordonné.

La conjonction simple *que,* outre ses emplois propres qui seront mentionnés plus loin, remplace toutes les autres conjonctions en tête d'une proposition subordonnée de temps coordonnée (v. CONJONCTION, art spécial).

On classe ordinairement ces propositions sur un critère sémantique, selon que le procès subordonné est simultané, antérieur ou ultérieur au procès principal. Ce plan serait parfaitement adéquat si les rapports temporels n'étaient que la situation respective de deux points sur l'axe du temps ; mais il faut aussi faire état de segments, de demi-lignes et de lignes illimitées, c'est-à-dire d'aspects du procès associant le présent au passé ou au futur ; par exemple, dans la phrase suivante :

Depuis qu'elle est mariée, on ne l'entend plus chanter,

La subordonnée exprime un état qui dure dans le présent depuis un moment passé déterminé. Pourtant, parce qu'un plan formel fondé sur l'emploi des temps et des modes est encore plus malcommode, on acceptera comme pis-aller le groupement des conjonctions d'après leurs affinités de valeur, à l'exemple de Kr. Sandfeld dans le second tome de sa *Syntaxe du français contemporain* (*les Propositions subordonnées,* 1936), d'où sont tirés beaucoup des exemples qui suivent.

I. CONJONCTIONS EXPRIMANT D'ABORD LA CONCOMITANCE.

Quand est la conjonction de temps la plus fréquente. Si le verbe subordonné est au même temps que le principal, les deux procès sont souvent donnés pour simultanés :

Tu seras député ***quand*** *les poules* ***auront*** *des dents ;*

éventuellement dans la répétition :

Quand *vous* ***mentez,*** *votre nez* ***remue.***

Ces propositions sont placées le plus souvent en tête, faisant partie du « sujet psychologique » (ou « thème ») de la phrase ; elles peuvent aussi être insérées dans la principale ou lui faire suite ; la postposition est de règle si elles sont prédicatives (v. PRÉDICATION, art. spécial) :

Venez seulement quand je vous ferai signe.

Le français populaire peut remplacer *quand* par *que* en tête d'une subordonnée postposée dans certaines structures de phrases :

Je l'ai connu qu'il n'avait pas vingt ans.

Quand peut aussi introduire un procès immédiatement antérieur au procès principal :

Quand il entendit frapper, il sursauta.
Quand il entendait frapper, il sursautait.

Pour souligner le caractère immédiat de la succession, on peut remplacer *quand* par *aussitôt que, sitôt que :*

Aussitôt/Sitôt qu'il entendit frapper, il courut ouvrir.

L'antériorité du procès subordonné est explicitement marquée quand le verbe qui l'exprime est à un temps composé par rapport au temps du verbe principal : cette marque est indispensable s'il s'agit d'un procès non conclusif, ou répété :

Quand il ***aura dormi,*** *nous* ***l'interrogerons.***
Quand il ***a eu dormi,*** *nous* ***l'avons interrogé.***
Quand il ***eut frappé*** *trois fois,* ***j'ouvris*** *la porte.*

Quelquefois, à l'inverse, le temps composé est dans la principale, le temps simple dans la subordonnée :

Quand le jour commença de tomber, toute trace de culture avait disparu. Nous ne devions pas être à une très grande distance de la mer (P. Benoit).

En pareil cas, il y a concomitance entre le procès subordonné et l'état exprimé par la forme composée du verbe principal.

Dans la langue écrite, *quand* peut être remplacé par *lorsque,* qui a les mêmes emplois :

Angélique ne se calma que lorsqu'on lui eut permis de tirer les trois morceaux brodés du tiroir (Zola).

Elle en riait de ravissement, lorsque l'abbé Cornille lui apportait les listes de distribution (Zola).

Lors peut être séparé de *que* par *même* ou *donc :*

On dînait chez eux lors même qu'ils n'y étaient pas (Funck-Brentano).

Alors que, qui a pris le sens adversatif, garde en français littéraire une valeur purement temporelle (synonyme de *quand* ou *lorsque*) :

Tu me rappelles les jours anciens, alors que j'étais procurateur de Judé (A. France).

Quand et *lorsque* peuvent être employés en **subordination inverse** (v. SUBORDINATION, art. spécial), après une principale exprimant un procès en cours :

On servait le café quand, tout à coup, le temps se gâta et des torrents de pluie commencèrent à tomber (M. Prévost).

On n'avait pas peur, lorsque, tout d'un coup, un obus était venu défoncer le toit d'une maison voisine (Zola).

Ils sont souvent remplacés par *que* dans cet emploi, surtout lorsque la subordonnée prédicative est annoncée dans la principale par *à peine, ne ... pas, ne ... pas encore, ne ... pas plus tôt :*

Elle était à peine sortie de la chambre que la porte s'ouvrit (P. Bourget).

Mais il n'avait pas fait dix pas qu'il disparaissait dans une brusque explosion (Zola).

Par un emploi dérivé du précédent, *quand* vient à exprimer une simple coordination, précédée d'une ponctuation qui exclurait en bonne règle tout enchaînement propositionnel :

Elle s'obstinait pourtant. Quand, tout à coup, la chaîne, trop peu tendue, sauta hors de la roue dentée (Lesueur).

Comme, dont l'emploi temporel a toujours été plus ou moins littéraire, peut souligner la concomitance de deux procès sans prendre en considération leur durée :

Tu t'en iras comme il entrera (P. Bourget).

Comme il passait devant la loge, il fut hélé par la concierge (R. Martin du Gard).

Il est particulièrement indiqué devant un imparfait exprimant un procès conclusif survenu une seule fois, emploi où *quand* exprimerait la répétition ; comparez :

Comme je passais rue Monge, je vis Paul.
Quand je passais rue Monge, je voyais Paul.

Souvent, *comme* suivi de l'imparfait est substitué à *quand* suivi du passé simple pour introduire un procès dont il n'a pas encore été question ; comparer :

Comme [= **à un** moment où] *il séjournait à Londres...*
Quand [= **au** moment où] *il séjourna à Londres...*

Dans cet emploi, *comme* peut être remplacé par un groupe nominal indéfini suivi d'une relative *(un jour que)* ou par la locution conjonctive familière *une fois que :*

Une fois que j'étais à Londres et que j'avais soif, les pubs étaient fermés.

Sandfeld note (p. 267) que *comme* est souvent précédé d'une indication temporelle ; or, dans presque tous ses exemples, il s'agit d'un complément indéterminé : *un jour/un matin/un soir/une après-midi, comme...*

Pendant que et *tandis que* (moins fréquent au sens temporel) notent expressément que le procès (conclusif ou non) exprimé par le verbe principal est affirmé dans la durée du procès subordonné :

Pendant que je repeignais la façade, un orage a éclaté (ou *il a fait beau*).

Il s'est enfui un beau matin, tandis qu'on nettoyait sa cage (L. Daudet).

J'ai suivi quotidiennement, tandis que j'étais en exil, deux ou trois journaux anglais (L. Daudet).

Si le procès principal est plus court que le procès subordonné, celui-ci est vu sous un aspect sécant que peut spécifier l'adverbe *encore :*

Il est venu me frapper sur l'épaule pendant que je dormais encore (Maeterlinck).

Si l'on veut spécifier au contraire que le procès principal a duré autant que le procès subordonné, on emploie *(pendant) tout le temps que :*

Il résolut de ne point perdre de vue son impénétrable coquin, pendant tout le temps que celui-ci demeurerait à Bombay (J. Verne).

Tout le temps que vous parliez, je pensais (Lavedan).

Cependant que peut remplacer *pendant que* en français littéraire :

La voix de Bernard, cependant qu'il parlait, reprenait un peu d'assurance (Gide).

En même temps que souligne la concomitance de deux procès sans impliquer que l'un contienne l'autre :

Il venait d'obtenir son diplôme de licencié en même temps que Pierre obtenait celui de docteur (Maupassant).

Son intention était de faire carrière dans le professorat, en même temps qu'il travaillerait à quelques livres (P. Bourget).

Tant que, aussi longtemps que marquent expressément que le procès principal occupe tout le temps que dure le procès subordonné, sans le dépasser :

Tant qu'il dormira, je lirai.
Tant qu'elle avait eu des forces, elle s'était battue contre son cœur (Zola).

Aussi longtemps qu'elle vécut, elle exerça sur l'empereur une influence toute-puissante (Diehl).

Il est dit à l'article spécial ASPECT que toute forme verbale peut exprimer un procès conclusif soit sous l'aspect sémelfactif (une seule réalisation), soit sous l'aspect itératif (répétition). Le choix de la conjonction peut cependant marquer un aspect ou l'autre : *le jour que, la fois que* (fam.) sont sémelfactifs ; *chaque fois que, toutes les fois que, à chaque fois que* sont itératifs.

II. CONJONCTIONS INTRODUISANT UN PROCÈS ANTÉRIEUR.

Après que marque que le procès subordonné est antérieur au procès principal ; le mode est régulièrement l'indicatif, au temps composé correspondant au temps simple de la proposition principale :

*Jean **partira** après que Paul **sera arrivé.***

*Jean **part** après que Paul **est arrivé.***

*Jean **partait** après que Paul **était arrivé.***

*Jean **partit** après que Paul **fut arrivé.***

Une principale à un temps composé entraîne un verbe subordonné surcomposé :

*Jean est **parti** après que Paul **a été arrivé.***

Ce décalage temporel peut être marqué aussi après *quand, lorsque, une fois*

que (fam.) employés au même sens, et après *dès que, aussitôt que, sitôt que* spécifiant le caractère immédiat de la succession ; mais alors qu'on peut dire indifféremment

Quand/dès que, etc., *Paul* ***arrive,***
*Jean s'****en va***

ou

Quand/dès que, etc., *Paul* ***est arrivé,***
*Jean s'****en va,***

le décalage formel est obligatoire avec *après que ;* on ne dit pas :

Après que Paul* ***arrive,* *Jean s'****en va.***

Depuis que, comme il est dit plus haut, ressortit à la fois à la première et à la deuxième classe des conjonctions de temps. Marquant la concomitance de deux procès, il admet l'identité de temps dans la principale et la subordonnée :

Depuis qu'il ***fait*** *chaud, je suis à la campagne* (il fait encore chaud au moment de l'énonciation).

Marquant l'antériorité du procès subordonné, il admet le décalage temporel :

Depuis que vous ***êtes parti,*** *il fait beau* (le beau temps a commencé après l'accomplissement de l'action de partir).

On entend souvent des phrases telles que :

Depuis que je suis toute petite, je parle deux langues.

Tour illogique, car la locutrice n'est plus « toute petite » au moment de l'énonciation ; or le procès principal a débuté non pas après l'accomplissement du procès subordonné, mais dès son début ; l'idée exacte, que *depuis que* ne permet pas d'exprimer, est : « Depuis le temps où j'étais toute petite, je parle deux langues ».

Que remplace *depuis que* quand la principale contient *voilà* (orcentrique) ou *il y a :*

Voilà/Il y a dix ans que nous sommes mariés.
Il y avait dix ans que nous étions mariés.
Il y aura dix ans que nous serons mariés.

On observe en français moderne une modification importante dans la construction d'*après que :* il est le plus souvent suivi du subjonctif, au tiroir passé :

Jean est parti/partait/part/partira après que Paul ***soit arrivé.***

Le développement de cette construction est étudié à l'article spécial SUBJONCTIF [v. aussi H. Bonnard, *le Mode après « après »*, dans *le Français moderne,* oct. 1977]. Elle doit vraisemblablement sa faveur à l'économie qu'elle permet dans le choix des temps : le passé convient dans tous les cas. Le système des temps du subjonctif est en effet aussi simple en français moderne commun que celui de l'infinitif (Présent/Passé). Si l'on remarque que la conjonction *après que* est formée sur la préposition *après* qui introduit un infinitif obligatoirement au passé *(après être arrivé),* et que toutes les autres conjonctions formées d'une préposition et de *que* se construisent avec le subjonctif (infinitif personnel) en français moderne (comparer : *avant de partir/avant qu'il parte, pour partir/pour qu'il parte,* etc.), on comprendra que les lois conjuguées de l'économie et de l'analogie aient imposé dans l'usage la substitution du subjonctif à l'indicatif, contre laquelle les puristes protestent sans succès.

Le subjonctif se rencontre aussi après les locutions conjonctives comme *d'aussi loin que, de si loin que, du plus loin que,* dont le repère est pris dans le passé :

D'aussi loin que je m'en souvienne, je l'ai toujours haï (Gide).

C'est le subjonctif concessif (v. CONCESSION, art. spécial), marquant l'indétermination.

III. CONJONCTIONS INTRODUISANT UN PROCÈS ULTÉRIEUR.

La conjonction *avant que* marque que le procès subordonné est ultérieur au procès principal ; elle est suivie obligatoirement du subjonctif et entraîne facultativement en français littéraire l'emploi du *ne* « explétif » si la principale n'est pas négative (v. NÉGATION, art. spécial) :

Jean partira avant que Paul (n') arrive,

mais

Jean ne partira pas avant que Paul arrive.

Si le procès principal est non conclusif, *avant que* ne garantit pas qu'il s'achèvera au moment où surviendra le procès subordonné :

Pierrot dormira avant que Paul (n') arrive (le sommeil de Pierrot peut être seulement commencé).

La forme composée du subjonctif donne pour repère l'instant où le procès subordonné sera achevé :

Nous ne partirons pas avant que Paul ***ait dormi.***

Jusqu'à ce que, suivi du subjonctif et excluant le *ne* explétif, limite au contraire la durée du procès principal (non conclusif, ou répété) à l'instant où surviendra le procès subordonné :

Pierrot dormira jusqu'à ce que Paul arrive.
Il m'a écrit jusqu'à ce que je lui réponde.

Le français populaire ou régional emploie au même sens *jusqu'à tant que :*

Ils traînent jusqu'à tant que le coup de timbre arrive à sonner (Tristan Bernard).

La locution orcentrique *d'ici (à ce) que* définit l'intervalle temporel entre le moment présent et le procès subordonné :

D'ici à ce que ton neveu ait l'âge de Péclet, la condition des travailleurs peut s'être améliorée (J. Romains).

En phrase exclamative, une telle subordonnée, sans principale, donne l'intervalle pour considérable et aléatoire :

D'ici que le pont soit construit !

L'emploi du subjonctif n'est pas une règle sans exception dans les subordonnées exprimant un procès ultérieur. Si l'on veut marquer le caractère réel de ce procès (dans le passé comme dans l'avenir), on peut remplacer *avant que* et *jusqu'à ce que* par *avant le moment (le jour, la minute,* etc.*) où* et *jusqu'au moment (au jour, à la minute,* etc.*) où* suivis d'une relative à l'indicatif :

Jean partira avant le moment où Paul arrivera.
Pierrot a dormi jusqu'au moment où Paul est arrivé.

La construction de *jusqu'à ce que* avec l'indicatif, fréquente dans l'ancienne langue, est d'ailleurs conservée en français littéraire :

L'abbé et Calixte les suivirent des yeux jusqu'à ce qu'ils ne les ***virent*** *plus* (Barbey d'Aurevilly).

HISTORIQUE

Il n'y a pas place ici pour une étude détaillée des moyens d'expression du temps du latin au français moderne. On se contentera de quelques observations générales sur les marques morphosémantiques des relations temporelles (adverbes et locutions adverbiales, prépositions) et sur la syntaxe des subordonnées de temps.

A. ADVERBES

• Le répertoire ancien des adverbes de temps du français remonte entièrement au latin, non qu'il perpétue le répertoire classique des adverbes latins (dont beaucoup ont disparu, comme *cras, nuper, adhuc, quondam, saepe, modo, olim, nunc, mox, statim, tunc*), mais parce que la

majorité des mots qui le composent sont formés de plusieurs mots latins accolés.

Seuls sont primitivement simples les adverbes suivants :

— AINZ, AINS (du lat. vulg. **antius,* compar. d'*ante,* « avant »), dont *ainçois* apparaissait comme un dérivé (même s'il remonte à **antecessius*), tous deux signifiant « avant », comme *ante,* et éliminés par *avant (ab ante)* dans l'emploi adverbial avant le XVI^e^ s. ;

— DONC (du lat. impér. *dunc,* forme altérée de *dum* d'après *tunc*) [v. CONSÉQUENCE, art. spécial] ; mais les formes composées *adonc, idonc* étaient fréquentes ; un *e* final, un *s* final analogiques se rencontrent souvent (v. ADVERBE, art. spécial) ;

— (H)IER (lat. *hĕri*), dont on relève les composés *altrier* (= autre hier), *devant hier,* signifiant « avant hier » ou « l'autre jour » ;

— (H)UI (lat. *hŏdie*), « aujourd'hui », dont on relève les composés *jehui* (de *jam hodie*), de même sens, *altrui,* « un autre jour », *encui* (de *hinc hodie*) et *meshui* (de *magis hodie*), « dès aujourd'hui », et qui, concurrencé jusqu'au XVI^e^ s. par *du jour d'hui, ce jour d'hui* et *aujourd'hui,* fut éliminé par ce dernier ;

— JA (lat. *jam,* « déjà »), signifiant dans le passé « jadis », « déjà » ou « naguère », dans le présent « dès maintenant », dans l'avenir « bientôt », avec une connotation fortement affirmative (dans le sens positif ou négatif) :

> *Je vos plevis, ja returnerunt Franc*
> [Je vous l'assure, les Francs vont revenir]
> *(la Chanson de Roland, 1072).*

Il n'a survécu que dans les composés *déjà* (anc. franç. *des ja,* « dès maintenant », XIII^e^ s.), *jamais* (« à l'avenir »), *jadis* (v. plus loin) ;

— MAIN (lat. *mane*), « au matin », conservé dans *demain ;*

— MAIS (lat. *magis,* « plus »), « à l'avenir », conservé comme conjonction adversative, et, avec un sens temporel, dans les composés *jamais, désormais* (*des or mais,* « à partir de maintenant à l'avenir ») ;

— ONC, ONQUE, ONQUES (lat. *unquam,* « quelque jour »), dont le sens indéfini embrassait le passé et l'avenir, et qui sera concurrencé pour l'avenir par *onques mais* et *jamais* jusqu'au XVI^e^ s., où *jamais,* dans les deux sens, l'emportera ; au sens passé, une confusion de sens avec *ains* (« avant ») a donné naissance à *ainc ;* la forme négative *nonque* (lat. *nunquam*), relevée dans les premiers textes *(Serments de Strasbourg),* fut éliminée par le signifiant discontinu *ne... onque* (ou *ainc*), conforme au modèle français des locutions négatives ;

— PUIS, expliqué par **postius* (fait comme **antius* à partir de *post* ou *postea,* « après »), et qui s'opposait à *ains :*

> *Abes fu ainz, evesques puis*
> [Il fut d'abord abbé, puis évêque]
> (fabliau).

Conservé seulement comme conjonction de coordination (en tête de proposition), il ne survivra au sens temporel que dans le composé *depuis ;*

— QUANT (graphie anc. de *quand*), qui perpétue les emplois de *quando,* adverbe interrogatif et relatif et conjonction de subordination (v. plus loin) ;

— SEMPRES (lat. *semper,* « toujours » + *s* adverbial), qui a subi la concurrence victorieuse des groupes *toz jorz, toz dis,* « tous les jours » ; le premier l'a relégué très vite au sens de « tout de suite » ;

— SOUVENT (lat. *subinde,* « immédiatement après »), qui a remplacé *saepe* dès l'époque impériale au sens de « souvent » ;

— TANDIS (lat. *tamdiu,* « aussi longtemps » + *s* adverbial), qui a été conjonction avant d'être adverbe au sens de « pendant ce temps » (du XII^e^ au XVII^e^ s.) ;

— TARD (lat. *tarde,* « lentement ») et TOST (lat. pop. *tostum,* « grillé »), qui ont constitué dès le Moyen Âge un couple antonymique ; le second s'est maintenu au sens de « de bonne heure » et a pris le sens de « peu de temps après », conservé dans les composés *tantost* (XII^e^ s.), *aussitost* (XIII^e^ s.), *bientost* (XIV^e^ s.) ; le composé *plustost* (XIII^e^ s.) a contribué à l'élimination de *ains.*

• OR (ORE, ORES) et LOR (LORS, LORE, LORES) s'opposent dès l'origine comme il a été dit dans l'étude du système moderne et comme l'illustre bien cet exemple cité par G. Moignet *(Grammaire de l'ancien français) :*

> *De ce servoit charrete* ***lores***
> *don li pilori servent* ***ores***
> (*le Chevalier de la Charrete,* 321-22).

Le second remonte à *illa hora* (à cette heure-là), le premier à **ha* (pour *hac*) *hora,* altéré par analogie avec le précédent. À chacun se rattachent des composés, entre autres :

— *orendroit* (« maintenant », XII^e^ s.), *orains* (*or + ains,* « il y a un moment »), *(d)orenavant* ([*d'*]*or en avant,* XII^e^ s.), *desor* (*des or,* « dès maintenant », XI^e^ s.), *desormais* (XII^e^ s.), *desorenavant, desorendroit... ;*

— *alors* (rare avant le XV^e^ s., éliminant *lors* au XVII^e^ s.), *des lors, pour lors, lors de* (prép.), *lor que* (conj., XII^e^ s.).

L'opposition *or/lor* a servi plus haut à définir deux systèmes de repérage temporel, l'un absolu, l'autre relatif ; on peut situer dans l'un ou dans l'autre, en ancien français, les adverbes dont le sens est articulé sur la division du temps en heures, journées, nuits, années :

a) Série orcentrique : *hui* (*encui,* etc.), *hier (autrier,* etc.), *main (demain), anuit, enuit* (lat. *ad noctem* ou *hac nocte*), *enquenuit* (**hinc hac nocte*), « cette nuit (passée ou prochaine) », « d'ici à la nuit », donc « aujourd'hui », *oan (hoc anno),* « cette année », « maintenant », *antan (ante annum),* « l'an passé » ;

b) Série lorcentrique : *a cel di, a cel jor, le jor, un jor, en cel tens, le jor devant, l'endemain, la nuit, cele nuit...*

Il faut probablement tenir pour orcentrique — comme il a été dit à propos du français moderne — la construction comportant le verbe *avoir* impersonnel, accompagné ou non de *il* et *i* (= y) :

> *Nouvelle certaine en oÿ* [j'en appris]
> *hui a cinc jours* [il y a 5 jours], *ce fu mardi (Cleomadès).*

Les unités d'intervalle introduites par cette locution (qu'on doit encore à cette époque tenir pour le verbe d'une proposition incise) sont diverses *(un mois a, cent ans a),* souvent remplacées par des noms ou des adverbes de sens moins précis : *n'a gaires,* d'où *naguère* (il n'y a guère de temps), *grant piece a* (il y a un grand morceau de temps), d'où l'adverbe *pieça* (jusqu'au XVI^e^ s.), *ja a dis,* d'où *jadis* (il y a maintenant des jours). La variation du verbe en temps (*n'ot gaires, grant piece avoit)* est rare ; Albert Henry (ouvrage cité, p. 71) donne autant d'exemples d'invariabilité dans un contexte passé :

> *Car il estoit pieç'a alez*
> *ou chastel et er revenuz*
> *(Cleomadès).*

Comme aujourd'hui, l'emploi lorcentrique existait donc, mais dans des conditions assez restrictives.

• À côté des adverbes rattachés à la division astronomique du temps, on en relève beaucoup que l'on peut classer selon la relation temporelle exprimée :

a) La simultanéité s'exprimait par *dementres* (lat. *dum interim*), *endementres, dementiers (dum interius), endementiers,* « pendant ce temps » ; le participe *pendant,* devenu préposition au XIV^e^ s. *(l'affaire pendant, le siège pendant, pendant le siège)* donnera aussitôt l'adverbe *cependant,* employé encore avec cette valeur temporelle au XVII^e^ s. :

> *Il cache un temps sa passion à l'objet aimé, et cependant lui rend plusieurs visites...* (Molière, *les Précieuses ridicules,* IV).

b) La succession des événements dans le récit s'exprimait par *lors, adonc, adont, atant* (*ad tantum,* « sur cela »), *après* (*ad pressum,* idée d'étroite contiguïté), *puis,* ou simplement *si* (lat. *sic*), le plus abstrait de tous ; la fonction rythmique de ces mots en tête de phrase est montrée à l'article spécial ORDRE DES MOTS.

c) Une succession rapide était marquée par *tantost, lues* (*lŏco ipso,* « sur le lieu même »), *eneslepas* (*in ipso illo passu,* « dans le pas même » ; devenu *isnelepas* par confusion avec *isnel,* « rapide »), *par tens (per tempus), tempres* (*tempore + s* adverbial), *errant* (part. du v. *errer,* « faire route »), *erramment, batant* (part. de *batre*), *ferant* (part. de *ferir*), *maintenant* (part. de **manutenere,* « tenir en main », XII[e] s.), *ades (ad ipsum), sempres.*

d) La soudaineté était exprimée par *soudain* (lat. pop. **subitanus* pour *subitaneus*) et *a desote (de subita).*

e) La durée brève était exprimée par *briément* (lat. *brevi mente*), *viste* (onomatop.), *vistement* (XIII[e] s.) ; la durée longue, par *long tens* (XI[e] s.), *longes* (lat. *longas*), *a longes, par longes ;* la durée sans limite, par *toz jors, toz dis* (XII[e]-XVI[e] s.), *toz tens.*

f) Comme aujourd'hui, le nom *feiz, fois* (lat. *vices*) marquait la répétition :

> *Par tantes foiz ai esté assailliz*
> (le Châtelain de Coucy).

On rencontrait les variantes *feie, fiée, foiée,* et les composés *autrefois* (XII[e] s.), *souventes fois* (XIII[e] s.), *parfois* (XIV[e] s.) ; *quelquefois* apparaît à la fin du XV[e] s.

Le nom *chief,* signifiant « tête », d'où « terme d'une action » (cf. *achever*), entra dans des locutions adverbiales comme *a chief de foiz, a chief de piece,* « parfois », et dans l'adverbe *derechef,* « une nouvelle fois ».

g) La réalisation à un moment indéterminé était exprimée par *onc* (ou *ainc*) dans le passé, par *ja* dans l'avenir, et par *mais* dans les deux cas :

> *Se mes vos croi, li maufés m'arde*
> [Si je vous crois encore, que le diable me brûle]
> *(le Roman de Renart).*

Associés à *ne,* les adverbes *onc* et *ja,* éventuellement renforcés par *mais,* sont négatifs :

> *Tenez mun helme, unches meillur ne vi*
> *(la Chanson de Roland).*

> *Jamés tant comme vos vivroiz* [vous vivrez] *ne nos forferoiz* [vous ne nous causerez du tort] *(la Mort le roi Artu).*

h) Encore, expliqué par *hinc *ha hora* ou *hinc ad horam,* marquait d'abord la persistance ou la réalisation d'un procès au moment considéré, présent, passé ou futur :

> *Encor prendre, s'il peut, des plus riches venjance (le Roman de Rou).*

Avec un procès conclusif, ce sens entraîne une idée de répétition :

> *Et la reïne ancor l'en prie*
> [Et la reine le lui demande une seconde fois]
> *(Lancelot).*

i) L'antériorité pouvait être marquée par *ainz, ainçois, avant, davant, devant* (lat. *de ab ante*), *paravant, auparavant* (XIV[e] s.).

• La valeur temporelle des adverbes et locutions mentionnés n'est pas toujours primitive, ni unique, ni définitive.

Plusieurs remontent à des adverbes de lieu, principalement ceux qui expriment la succession rapide : *lues, eneslepas, adés, sur le champ.*

L'idée de contiguïté, celle de rapidité et celle de durée sans limites sont souvent associées : *sempres,* « toujours », d'où « aussitôt », *adés,* « à l'instant », d'où « toujours », *continuellement, tout de suite, immédiatement, incessamment.*

Un certain nombre d'adverbes de temps sont devenus conjonctions de coordination, avec un sens temporel *(puis)* ou logique *(ains, or, alors, dès lors, donc, mais, cependant, d'abord, encore, enfin).*

De ce survol du répertoire des adverbes de temps au Moyen Âge se dégage moins l'impression d'un système que celle d'une richesse pléthorique. La même impression serait donnée par un inventaire des adverbes et locutions du XVI[e] s. La décantation se fera au XVII[e] s.

B. NOMS COMPLÉMENTS

Pour l'expression de la **concomitance,** on peut noter les constructions suivantes :

> *Metez le sege a tute vostre vie*
> [Mettez-y le siège pendant toute votre vie]
> (*la Chanson de Roland,* 212).

> *Et l'endemain, de halte hore, si vindrent a une bone ville*
> [Et le lendemain, à l'heure où le soleil est haut, ils arrivèrent à une bonne ville]
> (Villehardouin).

Contre et *encontre* marquaient l'approximation : *contre midi* (*la Chanson de Roland,* 1431) ; de même *endroit : androit midi (Erec),* et *environ* (dér. de *viron,* « tour » ; XI[e]-XVII[e] s.) :

> *Se esveilloyt doncques Gargantua* ***environ*** *quatre heures du matin*
> (Rabelais).

Par avait les emplois de *pendant* (XIV[e] s.) et les conserva jusqu'au XVI[e] s. :

> *Puis* ***par*** *trois bonnes heures luy estoit faicte lecture* (Rabelais).

> *Suyvant tes estendartz* ***par*** *dix ou douze années* (Ronsard).

Il exprimait aussi la localisation ponctuelle : *par matin* [= au matin] *(Cligès).*

Le participe *durant,* employé comme préposition à la manière de *pendant* à partir du XVI[e] s., se maintiendra surtout en langue écrite, placé avant ou après le nom complément : *durant la nuit, la nuit durant.*

La **postériorité** s'exprimait dès les premiers textes par *aprés, en aprés, emprés ;* les deux derniers se rencontrent jusqu'au XVI[e] s. :

> *Sept jours devant et sept jour* ***en aprés*** *la bruine* (Rabelais).

Puis, préposition, signifiait « après » ou « depuis » :

> ***Puis*** *icel jur* [Depuis ce jour] *(la Chanson de Roland).*

> ***Puis*** *le temps de Cesar dict Auguste* (Marot).

Depuis existait comme aujourd'hui.

L'**antériorité** s'exprima principalement, jusqu'au XVI[e] s., par *ainz (ains)* et *ainçois,* prépositions autant qu'adverbes :

> *Mille ans* ***ains*** *sa venue* (Marot).

> ***Ainçois*** *son partement* (le Loyal Serviteur).

Avant, rare comme préposition, était doublé de *devant, paravant, auparavant :*

> *Uit jorz* ***devant*** *Natevité (Erec).*

> *... ce que jamais homme n'avoit esté* ***auparavant*** *luy*
> (Amyot).

Jusque, dusque, desque (nés, par fausse coupe, de *enjusque, endusque, endesque,* du lat. *inde usque ad,* « de là jusqu'à » [v. Fouché, *Phonétique historique du français,* p. 914]), écrits facultativement avec *s* adverbial jusqu'au XVII[e] s., admettaient anciennement la construction directe du nom :

> *Illueque demorerai delors* ***jusque*** *mardi*
> [Je demeurerai là de ce jour jusqu'à mardi] *(Berte au grand pied).*

La construction avec *a* se rencontrait encore plus souvent, et la même alternance

apparaît dans les synonymes *deci (desi), desci (dessi), descique :*

> *La nuit sejorne* ***descique*** al matin
> [Il reste la nuit jusqu'au matin]
> *(la Geste des Loherains).*

C. VERBES COMPLÉMENTS

Le **participe épithète** se répandit en moyen français, sans doute par l'influence des traductions ; une construction fréquente au XVI^e^ s. soulignait la valeur temporelle :

> *Descendu que feut, le Moyne se deffist de tout son arnoys (Gargantua,* 42).

L'histoire du **gérondif** est faite à l'article spécial consacré à ce mot.

Il exista aux XV^e^ et XVI^e^ s. une construction « absolue » de l'**infinitif** passé à valeur de complément de temps, dont il est parlé à l'article spécial INFINITIF :

> *Le disner estre fait* [= Le dîner ayant été fait].

On rencontre dans les anciens textes *aprés* suivi de l'infinitif dans quelques locutions figées comme *aprés mangier* (Joinville) ; l'infinitif, qui est au présent, peut y être considéré comme un nom *(le mangier).* La construction avec un infinitif quelconque, à la forme de passé, se développera à la Renaissance :

> *Les ennemys, aprez soy estre reveillez* (*Pantagruel,* II, 28).

Depuis se construisait alors de la même façon (usage perdu au XVIII^e^ s.) :

> *J'ay vescu en trois sortes de condition* ***depuis*** *estre sorty de l'enfance* (Montaigne).

Avant, comme préposition, prit l'avantage sur *ains* à la Renaissance ; il se construisit avec un infinitif :

> *Nul* ***avant****mourir ne peut estre dict heureux* (Montaigne).

Son sens comparatif avait entraîné anciennement, devant un nom ou pronom complément, l'emploi de *de* ou *que :*

> *Se je a la cort repere* ***avant***
> ***De*** *vos* [variante : ***avant que*** vos]
> *(Méraugis).*

Devant un infinitif, on rencontre au XVI^e^ s. soit *que,* soit (beaucoup moins souvent) *que de* (expliqué par le croisement de *que* et *de*) :

> *Solon* ***avant que*** *mourir veit sa chose publique renversée* (Amyot).

> *Il nous falloit faire voir à l'œil le danger* ***avant que de*** *nous en effrayer* (Montaigne).

Au XVII^e^ s., *avant que de* l'emporte, et une troisième construction apparaît, rarement attestée jusque-là, mais peut-être ancienne, qui est la construction moderne, généralisée au XVIII^e^ s. : ***avant de*** mourir.

Des constructions semblables se relèvent pour les propositions de même sens : ***davant*** *boyre ny manger* (Rabelais), ***davant que*** *mourir* (Du Bellay), ***ains que*** *me veoir* (Marot), ***auparavant que de*** *venir* (Molière), toutes rares au XVII^e^ s.

D. PROPOSITIONS SUBORDONNÉES

Les propositions **participiales** temporelles sont devenues courantes en moyen français ; des propositions participiales prépositionnelles (ex. : *depuis ma lettre écrite*) eurent un certain développement jusqu'en français classique (v. PARTICIPE, art. spécial).

Les propositions subordonnées temporelles sont surtout des **conjonctives,** dont Paul Imbs a étudié les origines dans *les Propositions temporelles en ancien français* (1956). De ce livre seront tirés la plupart des exemples suivants ; ceux du XVI^e^ s.seront empruntés à G. Gougenheim *(Grammaire de la langue française du* XVI^e^ *s.).*

I. Conjonctions exprimant d'abord la concomitance.

• QUANT continue en ancien français le latin *quando,* conjonction de temps et de cause :

> *Quant l'ot li reis, fierement le reguardet*
> (*la Chanson de Roland,* 745).

L'antéposition de la subordonnée par *quant* était l'ordre normal en ancien français, *quant* posant en tête la situation temporelle du récit. Souvent un adverbe corrélatif *(donc, adonc, lors, atant, ja, si)* occupait ensuite, en tête de la principale, la « place 1 » interdite au verbe (v. ORDRE DES MOTS, art. spécial) :

> ***Quant*** *Primaut s'oï manecher*
> ***Lors*** *n'ot en lui que corocher*
> [Quand Primaut s'entendit menacer
> il n'y eut en lui que courroux]
> *(le Roman de Renard).*

> *Quant l'ot marsilie, si l'ad baiset el col* [au cou]
> (*la Chanson de Roland,* 601).

Les corrélatifs se rencontraient aussi devant *quant,* principalement si la subordonnée suivait la principale ; ils précisaient la valeur de la conjonction :

> *Mais il n'en i avoit tant* ***adont quant*** *le chités* [la cité] *fu prise* (Robert de Clari).

On cite un assez grand nombre de phrases où *et* commence la proposition principale, n'instituant alors aucune coordination entre cette proposition et la conjonctive qui précède :

> *Quant jo serai en la bataille grant,*
> *E jo ferrai* [alors je frapperai] *e mil colps e.* VII. *cens*
> (*la Chanson de Roland,* 1077-78).

Dans tous les exemples, *et* est suivi d'un mot susceptible d'occuper la place 1 (ici, *jo*). Que cet emploi soit ou non hérité du latin (cf. ***Ubi*** *ille dixit,* ***et*** *discessit,* Aulu-Gelle), il faut voir dans cet *et* un adverbe de temps comparable à *donc* ou *lors,* probablement plus expressif parce que moins fréquent.

Les corrélatifs de *quant* disparurent à mesure que l'expression du pronom sujet se répandait :

> ***Quant*** *Nicolete oï Aucassin,* ***ele*** *vint a lui (Aucassin et Nicolete).*

Si deux propositions subordonnées étaient coordonnées entre elles, la conjonction pouvait être répétée, ou tout simplement supprimée :

> *Et* ***quant*** *il l'orent mené en une chambre* ***et*** *il fu desarmez, si voit jesir ses deus cousins Boort et Lyonel en deus liz (la Queste del saint Graal).*

Mais au cours du XII^e^ s. apparaît le système moderne de reprise par *que :*

> ***Quant*** *Antioche fu conquise,*
> *E la cité de Niches prise,*
> ***E que*** *Jerusalem fu pris*
> (Wace, *le Roman de Rou*).

Le tour apparaît d'abord avec les conjonctions comme *des que,* qui ont *que* pour second élément.

Comme en français moderne, *quant* marquait la succession aussi bien que la concomitance rigoureuse, et l'antériorité du fait subordonné pouvait être marquée

— soit par l'emploi des conjonctions *des que, lues que, maintenant que, tantost com(e)* ou *que, si tost com(e)* ou *que,* qui soulignaient le caractère bref de l'intervalle :

> *Si descendi* ***lues qu'****il la vit (Yvain).*
> ***Tantost com*** *le jor veoir porent,*
> *Esveillerent les endormis*
> [Dès qu'ils purent voir le jour,
> ils réveillèrent ceux qui dormaient]
> *(Perceval) ;*

— soit par l'emploi d'un temps composé dans la subordonnée :

> *Quant il* ***ot chevauchié*** *grant piece, s'entra en une grant forest* [Quant il eut chevauché longtemps, il entra dans une grande forêt] *(Perlesvaus).*

• COM(E), conjonction temporelle, est issu de la conjonction latine de comparaison *quomodo* (pop. *quomo, como*), « de la manière dont », qui avait pris en latin vulgaire (IV^e^ s.) le sens temporel. Cette

origine explique pourquoi son corrélatif le plus fréquent, en ancien français, est l'adverbe *si* (de *sīc*, « ainsi », normalement associé à *quomodo* comme à *ut* comparatif) et pourquoi la forme composée *si com(e)* [cf. lat. *sicut*] fait dans les anciens textes une concurrence très sérieuse à *com(e)*, lequel ne l'emportera que sous l'influence du latin *cum* (« quand »), auquel les traducteurs le rattacheront ou l'assimileront :

> *Si comme li pelerin se furent logié en l'isle Saint Nicholai, si ala li dux de Venice et li Venicien parler a aus* [à eux] (Robert de Clari).

Toute distinction de sens entre *com(e)* et *si com(e)*, ou entre *com(e)* et *quant* à date ancienne est démentie par des exemples contraires ; les variantes des manuscrits offrent souvent *quant* à la place de *com* et *vice versa*. Cependant, *quant* était de beaucoup le plus fréquent.

L'assimilation avec le *cum* latin amena les traducteurs à faire suivre *com(e)* du subjonctif (dès le XII^e s.), mais cet usage, intermittent et cantonné dans une langue artificielle, ne dépassa pas le XVII^e s.

P. Imbs fait remonter au XII^e s. la prédominance de *com(e)* [ou *si come*] devant un imparfait en rapport avec un passé simple de la principale :

> ***Si come parloient*** *ensemble,*
> *Tal freor* ***ot*** *que tote tremble*
> *(le Roman de Thèbes).*

Cet usage progressa au XIII^e s. avec l'emploi de l'imparfait (v. ce mot, art. spécial) jusqu'à devenir, au XIV^e s., presque l'exclusivité de *come* qu'il est de nos jours, et principalement de *si come* et de ses synonymes *ensi come, issi come.* Mais les autres constructions de *come* se maintenaient ; on lit encore au XVI^e s. :

> *Et comme je feuz sur le hault, je me mis dens un vergier* (Monluc).

• La conjonction temporelle la plus banale en latin classique était *ubi*, également employé, au sens local, comme adverbe interrogatif-relatif (*Ubi es ?* « Où es-tu ? » ; *domus ubi es :* « la maison où tu es »). Ce mot, devenu où en français, n'a conservé aujourd'hui que des emplois adverbiaux, de sens local (***Où*** *es-tu ?* etc.) et temporel *(le jour* ***où*** *je t'ai vu)*, concurrencé par *que* dans ce dernier cas *(le jour* ***que*** *je t'ai vu).*

En ancien français, deux emplois temporels avaient cours, dans lesquels *où* peut être tenu pour un adverbe de lieu glissé au sens temporel plutôt que pour une conjonction continuant l'usage latin ; il y apparaissait en effet :

— soit, sans antécédent, devant le verbe *veoir* (cliché du style épique) :

> ***Ou veit*** *Guillelme, si l'a contraleié*
> [Lorsqu'il voit Guillaume, il l'invective]
> *(le Couronnement de Louis, 1100).*

Dans cet emploi, *ou que* alternait avec *ou ;*

— soit avec l'antécédent *là :*

> ***La u*** *Balans descendi del ceval,*
> *L'estrier li tint Hector, li fix Laupal*
> *(le Roman de Thèbes, 556-57).*

Là où se rencontre dans l'emploi propre à *come :*

> ***La ou*** *il* ***tenoit*** *ses dous mains a sa selle pour monter, je li* ***donnai*** *de mon glaive par dessous les esselles et le* ***getai*** *mort* (Joinville).

Ces emplois, limités à la langue littéraire, disparaîtront avant le XVII^e s.

La locution *là où*, comme les séquences *lors quant* ou *si come*, était entachée de pléonasme, l'idée temporelle y étant exprimée à la fois dans l'antécédent et dans l'élément relatif.

• La langue, à partir du XII^e s., tendit à substituer aux groupes pléonastiques :

— soit les **conjonctions simples** dont l'usage n'avait jamais été abandonné *(où, quant, come) ;*

— soit, plus conformément avec la tendance analytique du français, des **groupes comme lors que** (lat. *illa hora qua*), originellement formés d'un antécédent, nom ou pronom plus ou moins grammaticalisé, et de l'adverbe relatif universel *que* (dont l'origine est étudiée à l'article spécial CONJONCTION).

L'inséparabilité relative de ces groupes, ainsi que l'invariabilité du second élément, permettent d'y voir de véritables conjonctions, et non la séquence d'un antécédent et d'un relatif figurant l'un dans la principale *(lors)*, l'autre dans la subordonnée *(que).* Bien entendu, tous les degrés de cohésion s'observent à travers l'histoire du français, et beaucoup des groupes analytiques ainsi formés disparaîtront sans avoir réalisé la soudure.

P. Imbs en donne cet inventaire. Groupes formés

— sur ***heure*** (lat. *hora*) : *a l'ore que, a cele ore que, (a) tele ore que, ore que (Roman de Thèbes), lors que* (XII^e s., Chrétien de Troyes). *Alors que* n'apparaît qu'au XV^e s. ; P. Imbs se demande s'il n'est pas une graphie modifiée de *a l'ore que*, « vêtement nouveau donné à une formule ancienne, à l'époque où celle-ci disparaissait », et n'en conservant que la valeur adversative (celle du français moderne commun) ;

— sur ***jor(n)*** [lat. *diurnu*] : *al jor que, a cel jor que, le jor que ;*

— sur ***foiz, fois :*** *a la fois que, a cele fois que, (a) une fois que ;*

— sur ***lieu*** (loco) : *iluec que, lues que* (« lorsque » ou « aussitôt que ») ;

— sur ***point*** (« instant ») : *el point que, au point que, en/a ce(l) point que ;*

— sur ***terme :*** *al terme que ;*

— sur ***tens :*** *el tens que, en icel tens que, au tens que ;*

— sur un **pronom neutre :** *a ce que, en ce que :*

> *Li rois revint en sa tente ; et* ***en ce qu'****il fu revenuz, uns vallez vint devant lui (la Mort le roi Artu).*

Tous les groupes de cette liste sont morts avant l'époque classique, sauf *lors que* (dont l'*s* fut prononcé à partir du XVII^e s. sous l'influence des locutions à base de *ce* comme *parce que*), *alors que* (qui survit à la condamnation de Thomas Corneille et de l'Académie), *une fois que* (spécialisé dans l'expression de l'antériorité). Encore observe-t-on jusqu'au XVI^e s. la séparation de *lors* et *que :*

> *C'est nature qui parle, de qui la voix est* ***lors*** *plus pure et plus forte* ***qu'****elle est plus gresle* (Montaigne).

Ce procédé de formation permettait d'introduire dans le système des conjonctions la variété et la précision qui régnaient dans le domaine des adverbes.

Pour spécifier qu'une action se produit pendant la durée d'une autre, outre la conjonction synthétique *come* (v. plus haut), on employait *(en)dementres que, (en)dementiers que, entrementiers que (entre-* ayant remplacé *ende-*, incompris), *entruesque (inter hoc + s* adverbial + *que)*, devenu par fausse coupe *truesque :*

> ***Endementres que*** *li rois parloit einsi, si entra laienz uns preudons (la Queste del saint Graal).*

> ***Entrues que*** *Artus sejorna, si trespassa la saison et aproisma* [approcha] *la Saint Jehan (Perceval de Modène).*

Ces conjonctions, dont l'étymologie n'apparaissait pas, avaient, entre autres, pour concurrentes :

— *(en) (i)tant come/que :*

> ***En itant que*** *il sunt en iteu* [tel] *parlement,*
> *Enz el us* [par la porte] *de la sale entra tut erraument (le Roman de Horn) ;*

— *queque* (de formation discutée et de style littéraire).

Les unes et les autres disparurent au XIII^e s., remplacées par :

— *tandis come,* devenu *tandis que* dès le XII^e s. :

> ***Tandis qu'****il estoit en cel penser, li avint une aventure merveilleuse (la Queste del saint Graal).*

(Une valeur adversative dominera à partir du XVII^e s.) ;

— *ce tempz pendant que* (XIII^e s), *en che pendant que* (Froissart, XIV^e s.), *cependant que* (XV^e s.), *pendant que* (XV^e s.), *durant que* (XV^e s.) :

> *J'invoque icy vostre antique fureur*
> ***En cependant que*** *d'une saincte horreur*
> *Je vays chantant vostre gloire plus belle*
> (Du Bellay).

(Seul *pendant que* trouvera grâce auprès des grammairiens du XVII^e s., mais *cependant que* et *durant que* se relèvent chez des écrivains archaïsants comme Molière, Corneille, Bossuet, La Fontaine.)

Disparu au sens de « pendant que », *tant come* se maintint sous la forme *tant que* au sens continuatif de « pendant tout le temps que » (vivant aujourd'hui) et de « jusqu'à ce que » (v. plus loin).

La concomitance itérative était exprimée par *totes (les) foiz que, quantes fois que, toutes et quantes fois que :*

> ***Toutes les feiz que*** *tu vorras* [voudras],
> *Escusacion en orras* [entendras]
> (*le Roman de la Rose,* 5707-09).

> ***Quantes fies*** [fois] *vos voloiz* [voulez] *alcune chose del cortil* [du jardin], *veneiz a l'entree del cortil (Dialoges Gregoire).*

Ces locutions se maintiendront jusqu'au XVII^e s. :

> ***Toutefois et quantes qu'****on médit, on pèche grièvement* (Furetière).

II. Conjonctions introduisant un procès antérieur.

L'antériorité du procès subordonné au procès principal était lexicalement marquée quand la conjonction introductrice était *puis que, aprés ce que, emprés ce que, des que, des la que, depuis que, des puis que, tres puis que, des lors* (ou *l'ore*) *que, puis cele ore que,* signifiant les unes que le procès principal s'est produit après le procès subordonné, les autres que le procès principal dure depuis l'instant déterminé par le procès subordonné :

> *Puis que out ço dist, si s'en alat*
> [Après qu'il eut dit cela, il s'en alla]
> *(Voyage de saint Brendan).*

> *Et je ai vie mout amere*
> *Tres puis que messire fu mors*
> [Et j'ai une vie très amère
> depuis que mon mari mourut]
> *(Perceval).*

Au XIII^e s., *puis que* céda du terrain à *aprés ce que,* qui domina jusqu'au XV^e s., et qu'on relève dès le XII^e s. :

> *Après ceo k'ot enfant, ra la dame sungié*
> [Après avoir eu un enfant, la dame fit un nouveau songe]
> *(Vie de saint Thomas Becket).*

Après que apparaît au XII^e s. en même temps qu'*aprés ce que,* mais seulement comme détermination d'un nom ou d'un adverbe exprimant un laps de temps :

> *La nuit aprés que cest fait fu*
> (Marie de France).

> *Grant piece aprés que il revint*
> *(Cligès).*

C'est seulement en moyen français qu'il deviendra un rival sérieux d'*aprés ce que,* usité jusqu'au XVII^e s.

Les conjonctions foisonnaient au XVI^e s., où la tmèse *puis... que* se révèle encore :

> *Je ne vous avois oncques* ***puys*** *veu* ***que*** *jouastes à Monspellier* (Rabelais, III, 34).

Depuis que s'alourdissait en *du depuis que ; dès que* en *dès ce que, dès aussi tost que, dès incontinent que, dès quand,* concurrencés par *soudain que, soudainement que, ainsi que...*

D'autant plus élégante apparaît en comparaison, au XVI^e s., la simple inversion suppléant toute autre marque de subordination :

> *Mais* ***l'eust il faict tuer*** [quand il l'eut fait tuer], *après qu'ils le luy eurent livré, il desira estre luymesme commissaire de la Justice divine* (Montaigne, III, 1).

III. Conjonctions introduisant un procès ultérieur.

Avant d'énumérer les conjonctions introductrices de subordonnées proprement dites, il faut signaler une construction paratactique exprimant, surtout dans les textes épiques, un décalage temporel entre deux procès futurs ; ce complexe phraséologique comporte :

1° une proposition négative au futur ;

2° une proposition commençant par *ains (ainçois)* ou *si,* au futur antérieur ou au futur :

> *Jamais n'en isterés,*
> ***Anchois*** *sera Synagons retornés.*
> [Vous n'en sortirez pas
> avant que Synagons ne soit revenu]
> *(le Moniage Guillaume).*

> *N'iere liés si l'arai veü*
> [Je n'aurai de joie avant de l'avoir vu]
> (Jean Bodel).

Un tour semblable se rencontre au passé :

> *Ne fina* ***si*** *vint à Renart*
> [Il n'eut de cesse avant d'arriver
> auprès de Renard]
> (*le Roman de Renart,* XI, 266).

Ces constructions, et plusieurs autres, voisines, dont l'origine dès cette époque n'était plus claire (Imbs, p. 439-47), ne dépasseront pas le Moyen Âge.

La subordination temporelle était en revanche parfaitement claire dans les systèmes comparatifs comme :

> *Mez* ***ainz*** *fu la novele dite*
> *Au chastel* ***que*** *il i venissent* (*Yvain,* 3298-99).

Le tour est latin : **antius* (pour *ante* ou *prius*) ... *quam ;* comme en latin, la tmèse possible alternait avec la soudure constituant la conjonction *ainz que* (cf. lat. *antequam, priusquam*) :

> ***Ainz qu'****il seit jor le requerron*
> *(le Roman de Thèbes).*

> ***Ainçois que*** *vos receüssiez l'omage de vostre seignor, estiez vos a moi*
> *(la Queste del saint Graal).*

Dans un grand nombre de cas, un procès subordonné présenté comme ultérieur à un autre procès, principal, est donné comme incertain, voire empêché par la réalisation de celui-ci : de là l'emploi du subjonctif normalisé après *ains que* comme après *antequam* en latin (v. Ernout-Thomas, *Syntaxe latine,* § 363-65) ; en ancien français, le subjonctif se rencontre dans 96 p. 100 des cas selon P. Imbs (v. les exemples ci-dessus). Pourtant, il est des cas où le propos du locuteur est de nier la réalisation du procès principal avant le moment où le procès subordonné se réalise. Aussi l'indicatif n'est-il pas sans exemple avec *ainz que* **si la proposition principale est négative** (v. G. Moignet, *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français,* p. 447-49) :

> *Ja* ***ainz,*** *ço dist, ne s'en ira*
> *Que de Heraut se vengera*
> (Wace, *Rou*).

(Le second futur fait de la menace une probabilité plutôt qu'une possibilité.)

Dès le début du XII^e s. apparaît, pour traduire le latin *antequam, devant ce que ;* vers 1130, *devant que,* qui éliminera le précédent au XIV^e s. ; vers 1150, *avant que,* qui se répandra au XIII^e s., s'épanouira au XIV^e et éliminera ses concurrents au XVII^e s.

La négation explétive *ne,* que le français moderne littéraire emploie facultative-

ment dans les subordonnées introduites par *avant que,* était très rare en cette position dans la langue ancienne, où *ne* tout seul était normalement négatif, mais un effet de sens analogue était produit par la substitution du pronom-adjectif *nul* à *aucun* et de la conjonction de coordination *ne* à *ou :*

> *Ainz que* ***nus*** *le sace* ***ne*** *l'oie*
> *Avrunt il mult de lur pru fait*
> [Avant que quelqu'un le sache ou l'entende,
> ils auront beaucoup fait dans leur intérêt]
> (Marie de France, *Guigemar*).

Différentes nuances de style — que P. Imbs s'efforce de définir — distinguent entre elles les conjonctions les mieux représentées. Mais une particularité d'emploi oppose *devant que* aux trois autres (sauf *devant ce que* dans l'usage de quelques écrivains) : elles ne se rencontrent qu'avec une principale négative, à l'exclusion des autres variantes :

> *Quant il vint ou* [au] *palés, si dist la dame a Boort qu'il menjast* ***ainz qu'****il s'armast* [de manger avant de s'armer]. *Et il dist qu'il ne menjeroit pas* ***devant qu'****il eüst sa bataille menee a fin (la Queste del saint Graal).*

À la différence des trois autres conjonctions, qui situent le procès principal à un moment du temps précédant le procès subordonné, *devant que* semble situer la négation d'un procès dans toute la durée du temps qui s'écoule entre l'instant repère (*il dist* dans l'exemple précédent) et l'instant déterminé par la subordonnée (fin de la bataille). Ce sens est commun à *devant que* et à toutes les conjonctions signifiant « jusqu'à ce que », lesquelles s'emploient indifféremment avec une principale négative ou positive ; voici les plus courantes en ancien français :

— TANT (...) QUE :

> *Aprés mangier se dorment tant que l'aube creva*
> [Après le repas, ils s'endorment jusqu'au lever du jour] *(Fierabras) ;*

— JUSQUE, JOSQUE, DUSQUE, DOSQUE :

> *Il n'iert mes liez jusqu'il vos voit*
> (Guillaume de Dole) ;

— DE CI (OU SI) QUE, DES CI (OU SI) QUE, DES QUE :

> *Ja mais de ceste guerre fin ne prendron*
> *Dessi que t'arons mort u en prison*
> [Nous ne mettrons pas fin à cette guerre
> jusqu'à ce que nous t'ayons tué ou mis en prison] *(Aiol) ;*

— TRES QUE (TRANS + QUE), TRES CI QUE (OU TRESSI QUE) :

> *Et dist que ja ne finera*
> *Tresque son pere trouvera*
> *(le Roman de Thèbes).*

On relève une grande variété de conjonctions concurrentes, mais plus rares : *jusque là que, jusqu'adont que, deci atant que, desque, enfressi que.* Le XVIe s. emploie encore *tant que* en ce sens, et aussi *jusques à tant que, jusques à là que, jusqu'à ce que, jusques que :*

> *Jusques qu'il soit de l'ennemy delivre* [délivré]...
> (Marguerite de Navarre, *Epistre seconde au roy*).

> *Les hommes ne se peuvent appeler heureux jusques à ce qu'on leur aye veu passer le dernier jour de leur vie*
> (Montaigne, I, 19).

Le mode des subordonnées introduites par *jusque,* etc., est l'indicatif ou le subjonctif selon que le procès est donné comme acquis ou comme voulu :

> *Ensemble furent jusqu'a Deu s'en* ***ralerent***
> [Ils furent ensemble jusqu'au jour où ils retournèrent à Dieu]
> (*Vie de saint Alexis,* 609).

> *Mandez en France les nobles chevaliers*
> *Tant qu'en* ***aiez*** *desqu'a trente miliers*
> *(le Couronnement de Louis,* 189-90).

Pour *devant que,* les dénombrements de G. Moignet (p. 618-19) donnent l'indicatif comme moins fréquent que le subjonctif, mais nettement plus fréquent qu'avec *ainz/ainçois/avant que.*

La même liberté régnera au XVIIe s. pour les conjonctions conservées : *jusqu'à ce que, jusqu'à tant que.*

Donnée réputée immédiate de la conscience, le temps est la catégorie grammaticale dont la syntaxe comme la morphologie ont le plus évolué en français, à partir d'un système suffisant aux Latins.

témulence [temylɑ̃s] n. f. (lat. *temulentia,* ivresse, de *temulentus,* ivre ; 1872, Littré, au sens de « état morbide semblable à l'ivresse » ; sens actuel, fin du XIXe s., Huysmans). *Littér.* État de vive excitation, transport (rare).

tenable [tənabl] adj. (de *tenir ;* v. 1155, Wace, au sens 2 ; sens 1, 1640, Oudin ; sens 3, 1975, *Lexis*). **1.** Où l'on peut se maintenir, résister sans avoir à subir trop de désagréments (s'emploie le plus souvent dans un contexte négatif) : *Cette situation n'est plus tenable. Les jours de grand vent, le bord de l'eau n'étant pas tenable, je m'enfermais dans la cour du lazaret* (Daudet). || **2.** Se dit d'une position que l'on peut tenir, défendre contre l'ennemi (vieilli) : *Jérusalem est dominée de toutes parts ; pour la rendre tenable contre une armée régulière, il faudrait faire de grands ouvrages avancés* (Chateaubriand). || **3.** Que l'on peut tenir, à qui l'on peut imposer une discipline (s'emploie surtout négativement) : *Cette classe n'est plus tenable.*

• SYN. : **1** *supportable ;* **2** *défendable ;* **3** *disciplinable.*

tenace [tənas] adj. (lat. *tenax, -nacis,* qui tient fortement, parcimonieux, adhérent, obstiné, opiniâtre, de *tenēre,* tenir [v. TENIR] ; 1501, Fr. Le Roy, au sens 8 [pour la mémoire ; « qui est fortement attaché à ses idées... », début du XVIe s. ; « ...qui implique ténacité... », 1748, Montesquieu] ; sens 1, 1745, d'après l'*Encyclopédie,* 1765 ; sens 2, 1783, Buffon ; sens 3-4, v. 1560, Paré ; sens 5, 1876, Larousse [pour un parfum, une odeur, 1923, R. Martin du Gard] ; sens 6, 1588, Montaigne ; sens 7, 1696, Regnard ; sens 9, 1660, Oudin). **1.** *Vx.* Se disait d'un corps qui résiste bien aux efforts qui tendent à le rompre : *Le chanvre est tenace. Une roche tenace est une roche difficile à casser.* || **2.** Se dit d'un métal, d'un alliage qui présente une ténacité élevée. || **3.** *Vx.* Se disait d'un liquide de consistance visqueuse : *L'eau chaude* [...] *peut prendre plus de sucre en dissolution que l'eau fraîche et former un liquide plus épais, plus tenace que le sirop* (Fourcroy). || **4.** Qui adhère fortement à quelque chose en s'accrochant, en collant : *La tige du lierre est tenace. La glu, la poix sont tenaces. Une colle tenace. Le café, c'est une encre d'un noir olivâtre, qui laisse aux parois des tasses une teinture tenace* (Colette). || **5.** Se dit des plantes très résistantes aux agents extérieurs et que l'on détruit difficilement : *Le chiendent est tenace.* || Par anal. *Un parfum, une odeur tenace,* une odeur qui persiste longtemps. || **6.** *Fig.* Qui est difficile à extirper ; dont il est difficile de se défaire : *Les préjugés sont tenaces. C'est quand la fièvre, plus tenace que tous ses soins, avait montré un acharnement sur lequel il ne comptait pas qu'il avait pris le parti de m'envoyer chercher* (Barbey d'Aurevilly). *C'est tenace certaines réputations* (Sarraute). *Grange se demandait parfois d'où lui venait maintenant cette impression tenace* (Gracq). || **7.** *Fig.* Se dit de quelqu'un que l'on tient pour imposteur, indésirable, et dont on ne peut se débarrasser : *Un solliciteur tenace. Non je ne vis jamais d'animal si tenace* [un créancier] (Regnard). || **8.** *Fig.* Qui est fortement attaché à ses idées, à ses projets, à ses décisions, et n'accepte pas facilement d'y renoncer : *L'aventurier, tenace et résolu dans l'âme, | S'en va par le désert à tous les siens fatal* (Leconte de Lisle). *Leurs pères* [des jeunes gens] *étaient de la vieille génération israélite, laborieuse et tenace, attachée à l'esprit de leur race, élevant leur fortune avec une âpre énergie* (Rolland). *Je suis,*

pour obtenir ce que je veux, tenace, hardi, téméraire même et sans regards pour les obstacles (Gide). || *Par extens.* Qui témoigne de ce caractère ; qui implique ténacité, opiniâtreté, dans les idées, le comportement : *Faire preuve d'une volonté tenace. Opposer une résistance farouche et tenace. Cette frustration fut sans doute à l'origine du ressentiment tenace qu'il éprouva à son égard sans pourtant le lui manifester, car il resta le fils soumis d'une mère détestée* (Delay). || *Mémoire tenace,* mémoire fidèle qui retient bien et longtemps ce qu'elle a enregistré ; mémoire d'une personne rancunière. || **9.** *Class.* Qui est très attaché à ce qu'il possède et ne donne que difficilement ; avare : *Sa fille est riche ; mais l'oncle, qui est tuteur, est tenace* (Dancourt).

• SYN. : **1** *dur, résistant, solide ;* **4** *adhérent, indélébile, ineffaçable ;* **6** *chronique, durable, inextirpable ;* **7** *collant* (fam.), *coriace, crampon* (fam.) ; **8** *buté, entêté, obstiné, opiniâtre, volontaire ; acharné, inébranlable, patient.* — CONTR. **1** *délicat, fragile, tendre ;* **6** *éphémère, fugace, momentané, passager, précaire ;* **8** *capricieux, changeant, ondoyant, velléitaire.*

tenacement [tənasmɑ̃] adv. (de *tenace ;* 1611, Cotgrave). Avec ténacité, opiniâtreté : *Il persiste tenacement dans ses erreurs.*

ténacité [tenasite] n. f. (lat. *tenacitas,* action de tenir ou de retenir solidement, parcimonie, avarice, de *tenax, -nacis,* tenace [v. TENACE] ; 1370 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, 1783, Buffon ; sens 3-4, 1611, Cotgrave ; sens 5, 1964, Robert ; sens 6, 1488, *Mer des histoires ;* sens 7, 1516, G. Michel de Tours [pour la mémoire, 1760, Ch. Bonnet]). **1.** Résistance d'un corps aux efforts qui tendent à le rompre (vieilli) : *La ténacité du chanvre.* || **2.** Résistance d'un métal ou d'un alliage à l'allongement : *La ténacité d'un métal est caractérisée par la charge limite d'élasticité E, par la charge de rupture R, par l'allongement p. 100, par la striction p. 100.* || **3.** *Vx.* Consistance visqueuse que présente un liquide : *Cette liqueur n'avait que peu de ténacité* (Buffon). || **4.** Qualité de ce qui adhère fortement à quelque chose : *La ténacité de la glu, de la colle. La ténacité de la rouille.* || **5.** Caractère d'une odeur qui persiste longtemps : *La ténacité d'un parfum.* || **6.** *Fig.* Attachement opiniâtre que manifeste quelqu'un à une idée, un dessein, une résolution : *Il a fait preuve de ténacité pour réaliser son projet. Nous prenons comme douteurs des gens qui pensent par jeu, sans ténacité, sans suite ; des paresseux, enfin* (Alain). || **7.** *Fig.* Persistance dans l'esprit de quelqu'un d'un objet de pensée, d'une opinion, d'un projet, d'une résolution auxquels il est attaché et dont il ne peut pas se défaire : *La ténacité des préjugés. La ténacité de la superstition se manifeste chez les peuples les plus évolués. La ténacité d'un souvenir qui obsède. La ténacité d'un espoir qui aide à vivre.* || *Ténacité de la mémoire,* son aptitude à bien retenir et à conserver longtemps et fidèlement ce qu'elle a enregistré.

tenaille n. f. ou **tenailles** [tənaj] n. f. pl. (lat. pop. **tenacula,* tenaille, plur. [pris pour un fém. sing.] du n. neutre du bas lat. *tenaculum,* lien, attache, dér. du lat. class. *tenēre,* tenir [v. TENIR] ; v. 1130, *Eneas,* au sens I, 1 [*tenaille(s) à rails,* 1904, Larousse ; *tenailles à vis,* 1660, Oudin] ; sens I, 2, 1752, Trévoux ; sens I, 3, 1580, Montaigne [par métaphore, av. 1577, Belleau] ; sens I, 4, 1904, Larousse ; sens II, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné).

I. 1. Outil composé de deux branches croisées, mobiles autour d'un axe et terminées par des mors, permettant de saisir et de serrer certains objets, ou de couper des objets de faible section : *Arracher des clous avec des tenailles. Le forgeron saisit le fer rouge avec des tenailles pour le porter sur l'enclume.* || *Tenaille(s) à rails,* sorte de pince avec mors arrondis, servant à soulever les rails pour les mettre en place. || *Tenailles à vis,* étau à main dont se servent les serruriers. || **2.** Sorte de pince à mors tranchants, servant à sectionner les cartilages et les esquilles osseuses. || **3.** *Autref.* Instrument de torture en forme de tenailles : *Le parlement condamna Poltrot à être déchiré avec des tenailles ardentes* (Voltaire) ; et par métaphore : *Les tenailles de l'absurde laissent sur moi des marques brunes et persistantes* (Sarrazin). || **4.** Au Moyen Âge, marteau d'armes qui servait à défoncer les portes ferrées.

II. Élément extérieur de la fortification bastionnée, couvrant la courtine : *Un angle de tenaille.*

• SYN. : **I, 1** *pince, pincette.*

tenaillé, e [tənaje] adj. (de *tenaille ;* 1964, Larousse [*tranchée tenaillée,* même sens, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné, et *ligne tenaillée,* même sens, 1904, Larousse]). *Tracé tenaillé,* tracé comportant une succession d'angles rentrants et saillants, utilisé en fortification passagère pour les communications enterrées.

tenaillement [tənajmɑ̃] n. m. (de *tenailler ;* 1611, Cotgrave). Supplice qui consistait à tirer et à déchirer les chairs du patient avec des tenailles, généralement rougies au feu.

tenailler [tənaje] v. tr. (de *tenaille ;* 1549, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, 1918, A. France ; sens 3, 1573, Desportes). **1.** Appliquer à quelqu'un le supplice du tenaillement : *On tenaillait autrefois les criminels de lèse-majesté. Il* [Damiens] *fut tenaillé avec de grosses pinces ardentes aux bras, aux cuisses et à la poitrine* (Voltaire). || **2.** Pincer fortement comme avec des tenailles : *Navarin me tenailla de ses doigts de fer* (France). || **3.** *Fig.* Provoquer une souffrance poignante et durable qui torture quelqu'un physiquement ou moralement : *La faim me tenaillait. Quelle humilité repentante, quel besoin de pardon et d'amour le tenaillaient en secret ?* (Martin du Gard). *L'inquiétude tout de même, malgré tous mes beaux raisonnements, me tenaillait* (Arnoux).

• SYN. : **3** *harceler, obséder, poursuivre, ronger, tourmenter.*

tenaillon [tənajɔ̃] n. m. (dimin. de *tenaille ;* 1568, J. Grévin, au sens de « pince [des scorpions] » ; sens actuel, 1708, d'après Richelet, 1732). Ouvrage de fortification, en forme d'angle saillant, employé pour couvrir une face ou la pointe d'une demi-lune.

ténalgie [tenalʒi] n. f. (de *tén[o]-* et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance, douleur ; 1872, Littré). Douleur au niveau des tendons.

tenancier, ère [tənɑ̃sje, -ɛr] n. (de l'anc. n. f. *tenance,* rapports amicaux [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], propriété, tenure [début du XIII[e] s.], dér. de *tenir ;* 1461, Bartzsch, au sens I, 1 [*grands tenanciers,* 1876, Larousse] ; sens I, 2, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens II, 1893, *Dict. général* [« personne qui tient un hôtel », av. 1922, Proust]).

I. 1. Sous le régime féodal, personne qui tenait une terre à cens ou à bail. || *Grands tenanciers,* grands vassaux. || **2.** Fermier, fermière d'une petite métairie dépendant d'une ferme plus considérable : *Les tenanciers de la côte sont d'une belle race normande* (Chateaubriand).

II. *Péjor.* Personne qui dirige un établissement soumis à la réglementation ou à la surveillance des pouvoirs publics, et dont l'ouverture est généralement soumise à autorisation : *Je conclus immédiatement que ce devait être quelque tenancière de grande maison de filles, une maquerelle en voyage* (Proust). || *Par extens.* Personne qui tient un hôtel : *Non loin de la gare, sous un globe blanc portant l'enseigne « Hôtel », un tenancier guettait le client* (Martin du Gard).

• SYN. : **II** *patron* (fam.), *tôlier* (pop.).

tenant, e [tənɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tenir ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens fig. de « solide, stable » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, v. 1190, Godefroy). **1.** Qui est attaché en permanence à quelque chose ; qui n'est pas détachable : *Une chemise à col tenant.* || **2.** *Séance tenante,* v. SÉANCE. || **3.** *Class.* Qui tient trop à ce qu'il possède, avare : *Il ne veut rien dépenser, rien donner, il est trop tenant* (Acad., 1694).

◆ n. (1964, Larousse). Celui, celle qui détient un titre sportif : *Il courra dimanche contre le tenant du titre.*

◆ **tenant** n. m. (XIIe s., *Partenopeus de Blois,* au sens de « vassal » ; sens I, 1, v. 1198, Godefroy ; sens I, 2, début du XVIIIe s., Saint-Simon [« cavalier servant d'une dame », 1690, Furetière] ; sens I, 3, XVIe s. ; sens I, 4, fin du XVIIe s., Bossuet ; sens II, 1, 1904, Larousse ; sens II, 2, 1636, Monet).

I. 1. *Class.* Tenancier, sous la féodalité : *Celui qui n'aurait été homme ni tenant du seigneur ne lui payait qu'une amende de 60 livres* (Montesquieu). || **2.** *Class.* et *fam.* L'amant en titre d'une femme légère : *Quand Ninon se lassait du tenant, elle le lui disait franchement et en prenait un autre* (Saint-Simon). || **3.** Au Moyen Âge, chevalier qui, dans un tournoi, appelait en lice quiconque voulait se mesurer avec lui : *Les quatre tenants parurent au bout de la lice, avec une quantité de chevaux et de livrées qui faisaient le plus magnifique spectacle qui eût jamais paru en France* (Mme de La Fayette). || **4.** *Fig.* Celui qui, contre tout détracteur, soutient une idée ou prend parti pour quelqu'un : *Mais quel sera le tenant de Chimène, le téméraire qui osera s'attaquer à cet invincible et à ce glorieux ?* (Sainte-Beuve). *En quoi, je le demande, les S.F.I.O. sont-ils moins révolutionnaires que les tenants du stalinisme ?* (Mauriac).

II. 1. Motif décoratif représentant un personnage soutenant un ornement. || **2.** En héraldique, figure humaine ou figure d'être chimérique à face humaine placée sur le côté de l'écu et qui semble le soutenir.

• SYN. : **I, 4** *adepte, apôtre, avocat, champion, défenseur, partisan, soutien.*

◆ **tenants** n. m. pl. (1611, Cotgrave [*les tenants et les aboutissants,* 1538, R. Estienne [au fig., av. 1850, Balzac — d'abord « toutes les circonstances d'une affaire », 1640, Oudin]). Terres qui bordent une propriété dans le sens de la largeur : *J'ai voulu qu'on inaugurât la saison séminale sur les tenants de la Jassina* (Bosco). || *Les tenants et les aboutissants,* v. ABOUTISSANT ; au *fig.,* parenté assez lointaine : *Quels tenants et aboutissants je puis avoir dans cette cité champenoise* (Balzac).

◆ **D'un seul tenant** ou (vx) **tout d'un tenant** loc. adj. (1538, R. Estienne [*tout d'un tenant ; d'un seul tenant,* av. 1850, Balzac — *en un seul tenant,* même sens, v. 1310, La Curne (d'abord « sans interruption dans le temps », v. 1138, Gaimar)]). Sans solution de continuité, d'un seul morceau : *Avoir une propriété de trente hectares d'un seul tenant. N'est-ce pas à mes renseignements que vous devez d'avoir pu réunir vingt-quatre mille livres de rente d'un seul tenant, sans enclaves, autour du château de Rouvre ?* (Balzac).

tendage [tɑ̃daʒ] n. m. (de *tendre* 1 ; 1285, Poerck, au sens de « action d'étendre les draps » ; sens actuel, 1876, Larousse). Action de tendre une corde, un fil métallique.

tendance [tɑ̃dɑ̃s] n. f. (de *tendre* 1 ; fin du XIIIe s., *Roman du Châtelain de Coucy,* au sens de « inclination, penchant amoureux » ; sens 1, 1727, Fontenelle [« sens de ce mouvement », 1762, Acad.] ; sens 2, v. 1370, Oresme ; sens 3, 1769, Diderot ; sens 4, 1748, Montesquieu [*avoir tendance à,* 1876, Larousse — aussi avec un sujet nom de chose] ; sens 5, début du XIXe s., Mme de Staël [pour un ouvrage, et *procès de tendance,* 1872, Littré] ; sens 6, 1964, Larousse [aussi *tendance générale ;* absol., début du XXe s.] ; sens 7, 1845, Wey, I, 280 [« orientation différente, à l'intérieur d'un groupe », 1964, Larousse]). **1.** *Vx.* Impulsion, force qui anime un corps et le dirige en un sens déterminé vers un point de l'espace. || *Par extens.* Le sens de ce mouvement : *Il y a une attraction évidente entre le soleil et les planètes, une tendance mutuelle de tous les corps les uns vers les autres* (Voltaire). || **2.** Toute poussée, toute force orientée spontanément dans un certain sens en vue d'une fin : *L'histoire n'est pas une vaine série de faits isolés, mais une tendance spontanée vers un but idéal* (Renan). || **3.** En psychologie, facteur dynamique interne, énergie à l'état potentiel qui font tendre vers un certain acte ou vers son résultat, ou vers l'effet subjectif de cet acte, et qui s'exercent d'une manière consciente, subconsciente ou inconsciente : *Tendances vitales, motrices, affectives. Les tendances peuvent être innées, acquises ou mixtes. La psychologie* [contemporaine] *défriche le terrain négligé jusque-là de l'affectivité, des instincts, des tendances qui sont considérés comme le ressort dernier de toute l'activité psychique* (Foulquié). *La tendance à la réduction absolue des excitations (tendance au zéro) et la tendance à la constance (homéostase) sont considérées* [par Freud] *comme équivalentes* (Pontalis). || **4.** *Par extens.* Dans le langage courant, impulsion plus ou moins consciente qui porte à agir d'une certaine façon : *Tendance à l'exagération, au mensonge. La chair n'a d'elle-même aucun mauvais instinct, aucune tendance perverse* (Gobineau). *Ta mère en avait honte, l'autre jour, devant ses amis, de ces tendances louches en moi* (Sarraute). || *Avoir tendance à,* être enclin naturellement à : *Il avait tendance à se conduire avec ses troupes comme avec les femmes* (Aragon) ; avec un sujet nom de chose, être porté automatiquement à : *Cette voiture a tendance à déraper dans les virages.* || **5.** Évolution tendant à une fin et plus ou moins clairement conçue comme telle, qui se fait jour dans un domaine donné ; impulsion qui détermine le sens de cette évolution : *Observer les tendances nouvelles de l'art contemporain. Les tendances de la mode. Les tendances actuelles de la psychanalyse restent dominées par la pensée de Freud* (Lagache). || *La tendance d'un ouvrage, d'un discours,* l'orientation des idées morales, politiques, etc., qui y sont contenues. || *Procès de tendance,* jugement porté à l'encontre de quelqu'un non pour ce qu'il a dit ou fait, mais en raison des intentions qu'on lui prête. || **6.** *Spécialem.* Orientation qui se dégage de l'examen, de la comparaison d'un certain nombre de faits observés dans un domaine donné : *Établir des courbes de tendance. L'évolution des prix et des salaires fait apparaître une tendance inflationniste.* || *Tendance générale,* mouvement correspondant à une variation persistante dans un sens déterminé, qui se maintient pendant une longue période, indépendamment des mouvements périodiques de plus courte durée et des fluctuations aléatoires qui peuvent affecter le phénomène. || *Absol.* Tendance à la hausse ou à la baisse qui affecte les valeurs cotées en Bourse : *Je ne suis pas un spéculateur jouant la tendance* (Hamp). || **7.** Orientation qui se fait jour dans les opinions, les idées, et particulièrement les idées politiques, philosophiques, artistiques, etc., d'un groupe, d'une collectivité : *La centralisation du culte à Jérusalem n'était pas encore effectuée ; cependant la tendance dans ce sens était très forte* (Renan). *On en a eu pour tous les goûts, toutes les tendances* (Céline). || *Spécialem.* Orientation différente, à l'intérieur d'un groupe, d'un parti, dont se réclame une fraction plus ou moins organisée de ce groupe, de ce parti ; cette fraction elle-même : *Je manquais totalement de loyalisme envers le parti et les tendances dont mon père se réclamait* (Romains). *Il est possible que les deux tendances coexistent..., mais bien des conflits se préparent* (Malraux). *La tendance extrémiste du parti s'est ralliée à la thèse majoritaire.*

• SYN. : **2** *impulsion ;* **3** *instinct, pulsion ;* **4** *disposition, inclination, penchant, pente, prédisposition, propension ;* **7** *avis, goût, opinion, position.*

tendanciel, elle [tɑ̃dɑ̃sjɛl] adj. (de *tendance ;* mai-juin 1874, *la Philosophie positive,* p. 326). Qui marque une tendance, une orientation dans l'évolution d'un phénomène : *Loi tendancielle.*

tendancieusement [tɑ̃dɑ̃sjøzmɑ̃] adv. (de *tendancieux ;* av. 1922, Proust). De façon tendancieuse : *Chaque fois qu'elle lui annonçait tendancieusement qu'un homme comme il faut venait de se marier avec sa maîtresse, elle lui avait vu garder un silence glacial* (Proust).

tendancieux, euse [tɑ̃dɑ̃sjø, -øz] adj. (de *tendance ;* 1904, Larousse). *Péjor.* Qui est inspiré consciemment ou non par une tendance déterminée, un parti pris, et cherche d'une façon plus ou moins délibérée à orienter l'opinion en ce sens : *Présenter d'un événement un récit tendancieux.*

Les autres, s'appuyant sur l'Histoire, et tirant un argument persuasif des échos tendancieux parus ces jours derniers dans la presse française, allemande ou russe, dénonçaient le mythe des guerres de légitime défense (Martin du Gard).

tendant, e [tɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tendre* 1 ; XIIIe s., Godefroy, au sens de « allongé » ; sens class., milieu du XVe s., J. Joret). *Class.* Qui tend à quelque fin : *Une erreur tendante à la subversion du sacrement* (Bossuet).

• REM. Cet adjectif subsiste encore, selon l'Académie, dans un certain nombre d'expressions juridiques : *Une proposition tendante à l'hérésie. Semer des libelles tendants à la sédition* (Acad., 1935).

tende-de-tranche [tɑ̃ddətrɑ̃ʃ] n. f. (déverbal de *tendre* 1 ; v. 1354, *Modus,* écrit *tende,* au sens de « action de tendre des engins » ; sens actuel, 1845, Bescherelle [écrit *tente ; tende-de-tranche,* 1872, Littré]). Morceau de la cuisse du bœuf groupant les muscles internes, et appelé encore couramment *tranche.*

• Pl. *des* TENDES-DE-TRANCHES.

tendelet [tɑ̃dlɛ] n. m. (ital. *tendaletto,* tente sur un bateau, dimin. de *tendale,* grande pièce de toile tendue sur un espace, dér. de *tenda,* tente, lat. pop. **tenda,* même sens, du lat. class. *tendere,* tendre [v. TENDRE 1] ; 1548, Jal, au sens 2 ; sens 1, 1904, Larousse [« tente à l'arrière d'une embarcation », XVIIe s., Jal] ; sens 3, 1790, Bernardin de Saint-Pierre [dans un coupé ou un cabriolet, 1933, Larousse]). **1.** Pièce d'étoffe qui recouvrait l'arrière des galères, pour le protéger des intempéries. || **2.** Tente d'une embarcation : *La flottille de Mousseaux, ses tendelets de soie, ses pavillons aux armes ducales* (Daudet). || **3.** *Autref.* Toile de petite dimension tendue au-dessus d'un véhicule découvert pour protéger les passagers du soleil ou de la pluie : *Il lui donna un palanquin à tendelet de soie cramoisie* (Bernardin de Saint-Pierre). || *Auj.* Accessoire de protection amovible des places extérieures d'un coupé ou d'un cabriolet.

tendelin [tɑ̃dlɛ̃] n. m. (allem. dialect. *ständlein,* dimin. de *ständel,* lui-même dimin. du haut allem. *Stande,* tonneau droit ; XVIe s., au sens de « cuve placée debout, dans laquelle on conserve le vin nouveau » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie,* XVII, 65 [écrit *tandelin ; tendelin,* 1842, Mozin]). Hotte de sapin utilisée par les vendangeurs.

tendelle [tɑ̃dɛl] n. f. (de *tendre* 1 ; 5 août 1875, d'après la *Gazette des tribunaux* du 14 avr. 1876, p. 366). Piège pour prendre les grives, constitué par une petite branche horizontale servant de perchoir, surmontée d'une autre branche pliée en arc de cercle et raccordée à la première.

tender [tɑ̃dɛr] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « garde, serviteur », de *to tend,* soigner, prendre soin de ; 1837, Bloch-Wartburg, puis 1840, Baudrimont, IX, 503). Véhicule qui, placé immédiatement après une locomotive à vapeur, portait le combustible et l'eau nécessaires à l'alimentation de la machine.

tenderie [tɑ̃dri] n. f. (de *tendre* 1 ; 1455, Poerck, puis 1933, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1834, Baudrillart [d'abord « chasse avec des pièges », 1554, Godefroy, et « étendue de terrain garnie de pièges », 1803, Boiste]). **1.** *Anc.* Action de tendre des tapisseries dans les rues que devait emprunter un cortège solennel. || **2.** Ensemble d'une installation de pièges et de filets destinée à capturer les oiseaux de passage.

tenderolle [tɑ̃drɔl] n. f. (dimin. [probablem. d'origine méridionale] de *tente ;* 1872, Littré). Syn. de MARQUISE (au sens II, 5).

tendeur, euse [tɑ̃dœr, -øz] n. (de *tendre* 1 ; 1250, Poerck, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« celui qui chasse à la tendue », v. 1280, *ZRP,* XLVI, 284]). **1.** Personne qui tend quelque chose : *Son père, à qui la réputation de tendeur de lacets avait fait si grand tort* (Pérochon). *Un tendeur de pièges. Un tendeur de tapisserie.* || **2.** Nom donné autrefois à ceux qui capturaient les oiseaux de proie pour le bas ou le haut vol, au moyen de filets tendus.

◆ **tendeur** n. m. (sens I, 1, 1876, Larousse [*tendeur d'une courroie de transmission,* 1904, Larousse] ; sens I, 2, 1876, Larousse ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens I, 4, 1964, Robert ; sens I, 5, 1964, Larousse [*tendeur,* même sens, 1876, Larousse] ; sens II, 1876, Richepin).

I. 1. Organe qui, dans un ensemble comportant un câble ou un fil, assure la tension de celui-ci en compensant l'action soit de la pesanteur, soit d'autres forces tendant à augmenter la flèche ou à diminuer la rigidité du système : *Un tendeur de grillage.* || *Tendeur d'une courroie de transmission,* syn. de ENROULEUR. || **2.** Petit appareil métallique muni d'une vis, se posant sur le cordier du violon ou du violoncelle, et destiné à améliorer l'accord des cordes en métal. || **3.** Dispositif servant à assurer la tension correcte d'une chaîne de bicyclette ou de motocyclette. || **4.** Corde élastique qui peut se tendre. || **5.** *Tendeur d'attelage,* organe d'accouplement entre deux véhicules de chemin de fer.

II. *Arg.* Homme très porté sur les plaisirs de la chair (vieilli) : *À Belleville, le roi des tendeurs c'était Nonœil. Il pouvait pas voir un bout de cuisse, un brin de dentelle ou un corsage rempli sans que les boutons de sa braguette en sautent* (Le Breton).

tendières [tɑ̃djɛr] n. f. pl. (de *tendre* 1 ; 1609, Godefroy, au sens de « entrait » ; sens actuel, 1933, Larousse). Pièces de bois rond d'un échafaudage fixe, disposées horizontalement et fixées au moyen de cordages ou de chaînes contre les écoperches.

tendineux, euse [tɑ̃dinø, -øz] adj. (de *tendon,* sur le modèle des nombreux mots lat. qui ont le nominatif en *-o* et le génitif en *-inis ;* v. 1560, Paré, au sens 1 [*muscle demi-tendineux,* 1791, d'après le *FEW,* XIII/1, 198 *a*] ; sens 2, 1770, Buffon). **1.** Qui est de la nature des tendons ; qui se rapporte aux tendons : *Tissu tendineux. Insertion tendineuse.* || *Muscle demi-tendineux,* muscle de la face postérieure de la cuisse, allant de l'ischion à l'extrémité supérieure du tibia. || **2.** En boucherie, se dit des viandes qui contiennent des fibres dures et coriaces.

tendinite [tɑ̃dinit] n. f. (de *tendon,* d'après *tendin[eux]* ; 1964, Larousse). Inflammation des tendons.

tendoir [tɑ̃dwar] n. m. (de *tendre* 1 ; 1765, *Encyclopédie,* XVI, 128 *a,* au sens 1 ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** Bâton qui fait partie du métier de tisserand et empêche la poitrinière de se dérouler. || **2.** Perche sur laquelle on étendait les étoffes qu'on voulait faire sécher. (On rencontre aussi, en ce sens, TENDOIRE, n. f. [21 août 1718, d'après Littré, 1872].)

tendon [tɑ̃dɔ̃] n. m. (de *tendre* 1 ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « bugrane » [plante dont la racine arrête le soc de la charrue] ; sens 1, 1536, G. Chrestien, B, 4 *b* [*tendon d'Achille,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Partie amincie d'un muscle, formée de fibres conjonctives blanchâtres, par laquelle ce muscle s'insère sur les os : *D'ailleurs les danseuses souffrent aux mêmes endroits que les cracks : aux tendons, toujours aux tendons* (Morand). || *Tendon d'Achille,* gros tendon du talon par lequel les muscles du mollet s'insèrent sur le calcanéum. || **2.** Cordon dur tendu entre le genou et le boulet dans le membre antérieur d'un cheval, ou entre la pointe du jarret et le boulet dans le membre postérieur.

• SYN. : **1** *ligament.*

1. tendre [tɑ̃dr] v. tr. (lat. *tendere,* tendre, étendre, déployer, se diriger, viser à, déployer de l'énergie, dresser une tente ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 [« tensionner », 1964, Larousse ; *tendre les ressorts de son esprit...,* v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens 2-3, 1080, *Chanson de Roland* [pour un mur, une pièce, 1258, *Roman de Mahomet ;* absol., 1690, Furetière] ; sens 4, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [absol., XIIIe s., La Curne ; au fig., v. 1460, Villon] ; sens 5, v. 980, *Passion du Christ* [*tendre le dos...,* 1893, *Dict. général* — au fig., 1936, Aragon] ; sens 6, v. 980, *Passion du Christ ;* sens 7, 1964, Larousse). [Conj. **46.**] **1.** Exercer une traction sur les extrémités d'un objet long, flexible ou articulé, pour le rendre rigide en donnant à son grand axe une forme

voisine de la droite, et le maintenir dans cet état : *Tendre une corde, un arc, un ressort. Tendre le jarret. Sa poitrine tendait le corsage* (Montherlant). || S'emploie parfois, à tort, comme syn. de TENSIONNER. || Fig. *Tendre (les ressorts de) son esprit, (de) sa volonté,* appliquer fortement son esprit, sa volonté à quelque chose, faire effort pour comprendre, pour exécuter : *Une passion qu'on connaît tend l'esprit à l'excès* (Rolland). *On ne peut pas toujours tendre sa volonté et toujours se raidir* (Camus). || **2.** Étendre, déployer une surface de telle manière que la traction exercée sur son pourtour la maintienne rigide : *Tendre une peau. Tendre les voiles.* || **3.** Disposer en étendant : *Tendre un papier, une tapisserie, une surface de tissu.* || *Tendre un mur, une pièce,* revêtir un mur, tous les murs d'une pièce, de surfaces ornementales qui les dissimulent : *La plus grande salle, qui était toute tendue de velours ponceau* (Nerval). || *Absol.* Disposer des tentures, particulièrement de deuil (vieilli) : *Le ciel devient noir. Les flocons de neige le sèment de larmes blanches. Dieu semble vouloir tendre aussi* (Hugo). || **4.** Disposer pour prendre le gibier : *Tendre des collets, des lacets, des filets, un piège* ; et absol. : *Un nigaud a voulu tendre aux loutres* (Bernanos). || Fig. *Tendre un piège, une embuscade, des embûches à quelqu'un préparer à* son insu un dispositif destiné à le surprendre pour lui causer du tort, des dommages, etc. || **5.** Avancer une partie du corps, allonger un membre dans une direction : *Les petits jeunes gens* [...] *se lèvent sur la pointe des pieds, tendent le cou pour glisser un regard à travers la vitre ronde* (Taine). *Tendre la joue pour un baiser. Les usagers des deux roues doivent tendre le bras quand ils changent de direction.* || *Tendre les bras à quelqu'un, vers quelqu'un, vers quelque chose,* V. BRAS (emplois métaphoriques, § II, n. 1). || *Tendre le dos, l'échine,* se préparer à être battu ; au *fig.*, s'attendre à être critiqué. || *Tendre la main (à quelqu'un),* V. MAIN (A, § I, n. 5 et A, § II, n. 5). || *Tendre l'oreille,* V. OREILLE (§ I, n. 3). || **6.** Porter en avant pour présenter, pour donner : *Il prit dans une boîte de carton deux ou trois cartouches vides, qu'il tendit à l'oncle* (Pagnol). *La femme tira une cigarette de son étui, l'alluma et la lui tendit* (Duras). || Fig. *Tendre la perche à quelqu'un,* V. PERCHE 2. || **7.** *Tendre un cheval,* l'obliger, en le poussant énergiquement en avant, à prendre un appui très franc sur son mors.

● SYN. : **1** *raidir, tirer ;* **3** *poser, tapisser ;* **5** *allonger, donner, présenter ;* **6** *passer.*

◆ v. tr. ind. (sens 1, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens [« aspirer à », v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence] ; sens 2, fin du XIIe s. [*tendre à* et un nom ; *tendre à* et l'infin., 1273, Adenet — d'abord *tendre de,* 1080, *Chanson de Roland ;* en parlant d'une chose, 1580, Montaigne ; *tendre à sa fin,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, 1964, Robert [*tendre à,* même sens, av. 1782, d'Alembert] ; sens 5, 1538, R. Estienne). **1.** *Class.* Se diriger, aller vers : *Où tend Mascarille à cette heure ?* (Molière). || *Fig.* Aspirer à : *Ce prédicateur tend à l'épiscopat* (Furetière, 1690). || **2.** Auj. *Tendre à ou vers quelque chose, à* (et l'infinitif), l'avoir pour but d'une manière délibérée, évoluer vers quelque chose, en parlant d'une personne : *Tendre à la perfection. Tendre vers la sainteté.* [Boussuet] *tend au grand, au sublime, au pathétique* (Rollin). *Être homme, c'est tendre à être Dieu, ou si l'on préfère, l'homme est fondamentalement le désir d'être Dieu* (Sartre) ; faire évoluer dans un certain sens, en parlant d'une chose : *Plus fondamentales que les pulsions de vie, les pulsions de mort tendent, par la réduction des tensions, au rétablissement d'un état antérieur, l'état inorganique, et à la répétition* (Lagache). || *Tendre à sa fin,* en parlant d'une chose, être près de se terminer. || **3.** Subir un certain effet : *Un corps pesant tend à tomber. Cette mauvaise habitude tend à disparaître.* || **4.** *Tendre vers,* se rapprocher de plus en plus d'une valeur limite : *Tendre vers zéro. Tendre vers son maximum.* || **5.** *Tendre à dire, à prouver, à démontrer quelque chose* (surtout au conditionnel), en parlant de faits, d'arguments, d'hypothèses, militer en faveur d'une interprétation particulière, sans, cependant, être totalement décisifs : *Cette accumulation de preuves tendrait à prouver que c'est lui le coupable.*

● SYN. : **2** *aspirer à, chercher, s'efforcer vers, prétendre à, viser à.*

2. tendre [tɑ̃dr] adj. (lat. *tener, -neri,* délicat, frêle, jeune [au pr. et au fig.], voluptueux ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 4 [pour qualifier les premières années de la vie, 1580, Montaigne] ; sens I, 1, v. 1200, J. Bodel [*bois tendre, pierre tendre,* 1690, Furetière ; *bois tendres,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1636, Monet ; sens I, 3, av. 1553, Rabelais [aussi *avoir la bouche tendre,* en parlant d'un cheval ; *être tendre aux mouches,* 1690, Furetière — au fig., 1675, Mme de Sévigné] ; sens I, 5, 1770, Buffon [d'abord pour qualifier une lumière, 1747, Mme de Graffigny] ; sens II, 1, 1642, Corneille ; sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*ne pas être tendre...,* av. 1765, comte de Caylus] ; sens II, 3, v. 1530, C. Marot ; sens II, 4, 1667, Molière ; sens III, 1, 1559, Amyot ; sens III, 2, av. 1674, Chapelain).

I. 1. Se dit d'une chose qui se laisse facilement entamer, pénétrer, couper : *Un objet sculpté dans une matière tendre. Une substance tendre et friable.* || *Bois tendre,* échantillon de bois dont la texture est faible, c'est-à-dire où la proportion de bois d'été, plus compact et plus dur que le bois de printemps, dans la couche annuelle est faible. || *Bois tendres,* dans le commerce international, bois des résineux (par opposition aux bois des feuillus, dits *bois durs*). || *Pierre tendre,* calcaire de construction de faible densité (1400 à 1850 kg/m^3) et de faible résistance à la compression (jusqu'à 120 kg/cm^2). || **2.** Qui ne résiste pas sous la dent, qui est facile à mâcher : *La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense, | Quelque diable aussi me poussant, | Je tondis de ce pré la largeur de ma langue* (La Fontaine). *Un steak bien tendre.* || **3.** Se dit d'une partie du corps fine, délicate et qui ressent vivement une action extérieure : *Avoir la plante des pieds trop tendre pour marcher pieds nus. Je suis comme un enfant dont les organes encore trop tendres sont vivement frappés par les moindres objets* (Montesquieu). || *Avoir la bouche tendre,* en parlant d'un cheval, être très sensible au mors. || *Être tendre aux mouches,* en parlant d'un cheval, être très sensible à la piqûre des mouches ; *class.* et *fig.*, ne pouvoir supporter les moindres incommodités, s'offenser des moindres choses : *La vie est triste quand on est aussi tendre aux mouches que je la suis* (Sévigné). || **4.** *Class.* Jeune : *Tant de nouveau-nés, encore tendres en Jésus-Christ, poussent de faibles cris vers vous* (Fénelon). || Auj. *L'âge tendre, la tendre enfance,* les premières années de la vie : *Là, un enfant de dix ans dormait paisiblement et sa figure avait même, pendant son sommeil, une expression de gaieté et de finesse singulière pour un âge aussi tendre* (Sue). *Dès sa plus tendre enfance, il aima les jeux violents.* || **5.** Se dit d'une couleur claire, peu prononcée : *Ces étoffes légères et ces couleurs tendres donnaient à la femme* [...] *le même air frileux qu'aux roses* (Proust). *Il y avait aussi des amandiers d'un vert tendre* (Pagnol).

II. 1. *Class.* Qui porte à l'attendrissement : *Qui ne serait touché d'un si tendre spectacle ?* (Corneille). || **2.** Qui est sensible, accessible aux sentiments d'amitié, d'amour, de compassion, de pitié, etc. : *Cette âme tendre* [Racine] *qui ne savait pas assister à la prise d'habit d'une novice sans se noyer dans les larmes* (Sainte-Beuve). *Une mère, une amante très tendre.* || *Ne pas être tendre pour quelqu'un,* montrer une sévérité sans indulgence à son égard : *Les critiques n'ont pas été tendres pour la dernière pièce de cet auteur.* || **3.** Se dit de ce qui est inspiré par l'affection, l'amitié, l'amour, ou de ce qui traduit ces sentiments : *Je puis avoir les plus belles femmes et leurs plus tendres caresses* (Balzac). *Elle* [la bonne du café] *détestait en bloc les élèves de première, nourrissait un sentiment très tendre pour leur jeune professeur, qui s'était toujours montré avec elle poli et gracieux* (Aymé). *Un tendre regard. De tendres paroles.* || **4.** Se dit de ce qui touche par la sensibilité qui s'y reflète, qui émeut par son caractère sentimental : *Un long et étique garçonnet, ayant des yeux tendres masqués*

par des lunettes bleues (Goncourt). *Une voix douce et tendre. Une chanson tendre.*

III. 1. Class. *Tendre à,* qui se laisse facilement aller à : *Vous êtes donc bien tendre à la tentation* (Molière). *Pour moi, qui suis tendre aux larmes, j'en ai beaucoup répandu* (Sévigné). || **2.** Class. *Tendre de,* plein de douceur affectueuse, d'indulgence pour : *Mais il m'a paru tendre de ce livre par son discours* (Chapelain).

● SYN. : **I, 1** *mou ;* **2** *frais, moelleux ;* **3** *douillet, fin, fragile, sensible ;* **5** *pâle, pastel.* || **II, 2** *aimant, cajoleur, câlin ;* **3** *affectueux ;* **4** *caressant, enjôleur, languissant, suave.* — CONTR. : **I, 1** *dur, résistant ;* **2** *coriace, desséché ;* **3** *endurci, racorni ;* **5** *cru, éclatant, vif.* || **II, 2** *cruel, dur, froid, indifférent, insensible, sec.*

◆ n. (1937, G. Duhamel). Personne sensible, encline aux sentiments d'amitié, d'amour : *Sous son air plutôt sec et renfermé, ce garçon est un tendre.*

◆ n. m. (1553, *Bible Gérard,* au sens de « partie tendre d'une chose » ; sens 1, 1658, Scarron ; sens 2, 1656, M[lle] de Scudéry [aussi *carte du Tendre*]). **1.** *Class.* Affection, penchant : *J'ai un furieux tendre pour les hommes d'épée* (Molière). || **2.** Class. *Pays du Tendre,* pays allégorique, où les divers chemins de l'amour avaient été imaginés par M[lle] de Scudéry et les écrivains de son entourage. || *Carte du Tendre,* carte imaginaire du même pays.

tendrelet, ette adj. V. TENDRET.

tendrement [tɑ̃drəmɑ̃] adv. (de *tendre* 2 ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « amèrement, avec angoisse » ; sens actuel, v. 1170, *Livre des Rois* [« avec une expression tendre », 1665, Boileau]). Avec tendresse : *Et moi qui l'avais serré sur mon cœur si tendrement* (Pagnol). *Aimer tendrement son enfant.* || Avec une expression tendre : *Regarder tendrement quelqu'un.*

tendresse [tɑ̃drɛs] n. f. (de *tendre* 2 ; 1319, P. H. Morice [I, 286], au sens de « jeune âge, enfance » ; v. 1354, *Modus,* au sens de « qualité de ce qui est tendre matériellement » ; sens I, 1, 1677, Bossuet ; sens I, 2, 1601, P. Charron ; sens II, 1, av. 1648, Voiture ; sens II, 2, 1882, d'après Larchey, 1889 ; sens II, 3, 1679, M[me] de Sévigné ; sens III, 1668, Molière).

I. 1. *Class.* Délicatesse, finesse : *Nul ciseau, nul tour, nul pinceau ne peut approcher de la tendresse avec laquelle la nature tourne et arrondit ses sujets* (Bossuet). || **2.** *Class.* Faiblesse, fragilité du jeune âge : *L'avantage de l'expérience avec la tendresse de l'âge* (Pascal).

II. 1. Sentiment d'amour, d'amitié, attachement qui se manifeste par des paroles douces, des gestes affectueux, des attentions délicates : *Parmi tant de beautés qui briguent leur tendresse, | Ils daignent quelquefois choisir une maîtresse* (Racine). *J'avais essentiellement besoin qu'on m'acceptât dans ma vérité, avec les déficiences de mon âge ; ma mère m'assurait par sa tendresse une totale justification* (Beauvoir). || **2.** *Fam.* Jeune fille, jeune femme, courtisane : *Se ruiner pour une tendresse.* || **3.** *Class.* et *littér.* Attendrissement, émotion vague : *On me fit là des réponses si tendres, que je ne pus les soutenir sans une extrême tendresse* (Sévigné). *Il cessait de parler de temps en temps pour boire lentement un demi-verre de vin qu'il regardait avec tendresse en le reposant sur la table* (Maupassant).

III. *Class.* Tendance, inclination : *Je n'ai que trop de tendresse à rendre de petits services* (Molière). *Vous lui avez donné de la tendresse pour de plus grands desseins* (Sévigné).

● SYN. : **II, 1** *affection, passion, sentiment.*

◆ **tendresses** n. f. pl. (1666, Molière). Caresses, témoignages d'affection, d'amitié, d'amour : *Et témoigner pour lui les dernières tendresses* (Molière). *Je vous envoie mille tendresses.*

tendret, ette [tɑ̃drɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *tendre* 2 ; XII[e] s., *Athis,* au sens de « jeune » ; sens moderne, v. 1220, Coincy [écrit *tenret ; tendret,* début du XIV[e] s.]). *Vx.* Un peu tendre ; petit et tendre.

● REM. On rencontre moins fréquemment la forme TENDRELET, ETTE (dimin. de TENDRET ; av. 1559, J. Du Bellay).

tendreté [tɑ̃drəte] n. f. (de *tendre* 2 ; XII[e] s., Godefroy, écrit *tanreté,* au sens de « sensibilité à l'amitié, à l'amour, à la compassion » [*tendror,* même sens, 1080, *Chanson de Roland* — *tendreur,* XIII[e] s., La Curne] ; écrit *tendreté,* au sens actuel, v. 1354, *Modus*). Qualité de ce qui est tendre, de ce qui se laisse facilement entamer (peu usité) : *La tendreté de ces légumes, de ces fruits* (Acad.). *La tendreté de la viande.*

tendron [tɑ̃drɔ̃] n. m. (mot issu [par substitution de suff.] de l'anc. franç. *tenrum,* cartilage [fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi*], *tendrum* [v. 1213, *Fet des Romains*], lat. pop. **tenerūmen,* même sens, du lat. class. *tener, -neri,* tendre [v. TENDRE 2] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « partie tendre [de la poitrine, de l'épaule] » ; sens 1, 1680, Richelet [en boucherie, 1872, Littré — d'abord écrit *tendon,* 1835, Platt] ; sens 2, XIII[e] s., *Romania* [XXV, 448], écrit *tendrum* [*tenron,* XIV[e] s., et *tendron,* 1538, R. Estienne, art. *turio*] ; sens 3, v. 1200, *Auberee*). **1.** Cartilage situé à l'extrémité de la poitrine de quelques animaux. || En boucherie, morceau de poitrine de bœuf ou de veau taillé dans toute sa largeur, et de la dimension de deux doigts : *Faire une fricassée de tendrons de veau.* || **2.** Bourgeon, rejeton d'un arbre, d'une plante. || **3.** *Fig.* et *fam.* Très jeune fille.

tendu, e [tɑ̃dy] adj. (part. passé de *tendre* 1 ; début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens de « contracté » [en parlant d'un muscle] ; sens 1, 1975, *Lexis* [*trajectoire tendue,* même sens, 1872, Littré ; *canon de fusil bien tendu,* 1872, Littré] ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1933, Marouzeau, art. *tension ;* sens 4, 1580, Montaigne [*rapports tendus,* 1907, Larousse — *relations tendues,* même sens, 1876, Larousse ; *situation tendue,* 1867, Zola] ; sens 5, 1784, d'après Féraud, 1788). **1.** *Tir tendu,* tir exécuté avec un angle au niveau inférieur à 45°, en sorte que la trajectoire a peu de courbure. || *Canon de fusil bien tendu,* canon bien rectiligne. || **2.** *À bras tendu,* le bras étant allongé dans la position horizontale : *Ayant décroché une étoile | Il la manie à bras tendu* (Apollinaire). || *À bras tendus,* à bout de bras (au pr. et au fig.). [V. BRAS, sens propres, n. 1.] || **3.** Se dit d'un phonème émis avec une forte tension des organes phonateurs. (On parle aussi de *consonnes tendues* ou *fortes,* par opposition aux *consonnes douces* ou *relâchées.*) || **4.** Se dit d'une personne (de ses facultés, de ses sens) dont l'attention est continûment tenue en éveil : *Il* [Jean-Christophe] *serrait les dents, pour ne pas dire une énormité. Toute la soirée, il restait tendu et crispé* (Rolland). *Avoir l'esprit tendu, l'oreille tendue, les nerfs tendus.* || *Rapports tendus,* relations rendues difficiles à force de mettre la patience à bout. || *Situation tendue,* état de choses parvenu à un point critique, qui peut provoquer un conflit, une rupture. || **5.** *Style tendu,* celui qui trahit l'effort, qui manque d'aisance.

◆ **tendu** n. m. (1964, Larousse). Apprêt de modiste s'appliquant à la pose d'une matière sur une forme de chapeau : *Faire un tendu.*

◆ **tendue** n. f. (1338, Godefroy, au sens de « filet pour prendre les oiseaux » ; 1636, Monet, au sens de « série de filets de chasse pour prendre le gibier » ; 1845, Bescherelle, au sens de « action de tendre un filet, un piège » ; sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Ligne de fond que l'on place sur le sable à basse mer. || **2.** Ligne de fond ou ensemble des lignes de fond disposées à partir d'un bateau.

ténèbres [tenɛbr] n. f. pl. (lat. *tenebrae,* n. f. pl., obscurité [au pr. et au fig.], ténèbres de la mort, réduit ténébreux, enfer, situation embrouillée ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*les ténèbres de la mort,* v. 1695, Fénelon] ; sens 2, 1553, *Bible Gérard* [*les ténèbres — l'Empire des ténèbres,* 1907, Larousse (*le séjour des ténèbres,* même sens, 1893, *Dict. général ;*) *...le prince... des ténèbres,* 1690, Furetière ; *les ténèbres extérieures,* 1876, Larousse — au fig., 1690, Furetière ; *œuvre de ténèbres,* 1553, *Bible Gérard*] ; sens 3, v. 1280, Godefroy ; sens 4, fin du XII[e] s., *Job*). **1.** Obscurité cachant totalement à la vue le milieu environnant

et pouvant provoquer la crainte, la peur, l'angoisse : *Son chien, qui l'appelait, hurla dans les ténèbres* (Lamartine). *La panne d'électricité a plongé le quartier dans les ténèbres.* || Littér. *Les ténèbres de la mort,* l'obscurcissement de la vue qui, dit-on, se manifeste à l'approche de la mort. || **2.** *Les ténèbres,* ou *l'Empire des ténèbres,* dans l'Écriture sainte, l'enfer. || *L'ange, le prince, l'esprit des ténèbres,* le démon. || *Les ténèbres extérieures,* ténèbres de la nuit qui règnent hors de la maison où a lieu le festin de noces (dans la parabole de la robe nuptiale) ; au *fig.,* lieu habité par les damnés, enfer. || *Œuvre de ténèbres,* œuvre inspirée par le démon. || **3.** Dans la liturgie catholique, nom donné à l'office de matines et de laudes qu'on célébrait naguère le soir des mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte : *Je sors de la chapelle Sixtine après avoir assisté à ténèbres* (Chateaubriand). *Maîtresse Le Hardouey qui n'était point dans son banc pendant qu'on a chanté ténèbres* (Barbey d'Aurevilly). || **4.** Ce qui est obscur à l'esprit, échappe à la compréhension : *Dieu est lumière et il n'y a point en lui de ténèbres* (Gide). *Cette œuvre difficile n'est, pour beaucoup de lecteurs, que ténèbres.*

● SYN. : **1** *nuit, ombre ;* **4** *mystère, opacité.*

● REM. On rencontre parfois TÉNÈBRE au singulier dans le style soutenu (v. 1450, Gréban [ne semble pas être attesté entre le début du XVIe s., J. Marot, et 1887, Huysmans]) : *L'immuable ténèbre d'un incompréhensible ciel* (Huysmans). *Encore que la nuit fût plutôt sa complice, il* [Goupil] *était trop méfiant pour oser profiter de l'insidieuse protection de son silence et de sa ténèbre* (Pergaud).

ténébrescence [tenebrɛsɑ̃s] n. f. (de *ténèbres,* sur le modèle de *luminescence ;* 1964, Larousse). Disparition de la luminescence de certains corps sous l'effet de certaines excitations physiques.

ténébrescent, e [tenebrɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *ténèbres,* sur le modèle de *luminescent ;* 1964, Larousse). Qui est doté du caractère d'extinction dit « de ténébrescence ».

ténébreusement [tenebrøzmɑ̃] adv. (de *ténébreux ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon [un premier ex. au début du XVIe s.]). D'une manière ténébreuse. (Rare.)

ténébreux, euse [tenebrø, -øz] adj. (lat. *tenebrosus,* sombre, obscur [au pr. et au fig.], de *tenebrae,* ténèbres [v. TÉNÈBRES] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *tenebros* [*ténébreux,* v. 1330, *Baudoin de Sebourg*], au sens 1 [*le ténébreux séjour,* 1876, Larousse — d'abord *le séjour ténébreux,* av. 1559, J. Du Bellay] ; sens 2, av. 1699, Racine ; sens 3, 1580, Montaigne [dès le XIVe s., en anc. provenç. — écrit *tenebros*] ; sens 4, 1876, Larousse). **1.** Se dit d'un lieu où règne en permanence une obscurité totale : *Une grotte, des cachots ténébreux ;* et par exagér. : *Je pars pour Paris le 10 octobre, bien triste de quitter cette campagne radieuse où je vis depuis quatre mois, pour mon ténébreux appartement de la rue Jean-Goujon* (Claudel). || Poét. *Le ténébreux séjour,* le royaume des morts, l'enfer. || **2.** *Class.* Qui a lieu dans les ténèbres, la nuit : *Enfin, toute l'horreur d'un combat ténébreux* (Racine). || **3.** Se dit de ce qui est malaisé à connaître ou à comprendre : *Les temps ténébreux de l'histoire. Le commissaire tente d'éclaircir cette ténébreuse affaire. Un style ténébreux.* || **4.** Se dit de ce qui dénote une atmosphère sombre, triste : *Le drame des quatre années ténébreuses qui se sont écoulées depuis la défaite de 40, c'est exactement le drame de la résistance obstinée de la France à tout accord avec l'Allemagne* (Duhamel). *Là se trouvaient aussi* [...] *Henri de Régnier qui faisait des mots, Vaudoyer à l'air ténébreux et fatal* (Gide).

● SYN. : **1** *noir, obscur, opaque, sombre ;* **3** *abscons, hermétique, impénétrable, mystérieux, nébuleux ;* **4** *funèbre, lugubre, sinistre, triste.* — CONTR. : **1** *clair, lumineux, radieux ;* **3** *compréhensible, facile, simple ;* **4** *enjoué, épanoui, gai, heureux, jovial, joyeux.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1718, Acad. [*beau ténébreux,* 1690, Furetière] ; sens 2, av. 1741, J.-B. Rousseau ; sens 3, 1675, Boileau). **1.** Se dit d'une personne d'humeur sombre et mélancolique, qui s'entoure volontiers de mystère : *Je suis le ténébreux, le veuf, l'inconsolé* (Nerval). *Ténébreuse épouse que j'aime tu es à moi en n'étant rien | Ô mon ombre en deuil de moi-même* (Apollinaire). || *Beau ténébreux,* s'emploie par ironie pour désigner un type d'homme mélancolique et taciturne, à l'allure plus ou moins romantique. || **2.** *L'ange ténébreux,* le démon. || **3.** Se dit d'une personne qui n'agit pas au grand jour : *Un comploteur ténébreux.*

ténébrion [tenebrijɔ̃] n. m. (lat. *tenebrio,* ami des ténèbres, de *tenebrae,* ténèbres [v. TÉNÈBRES] ; 1546, Rabelais, au sens de « lutin, esprit follet » ; sens actuel, 1791, Valmont de Bomare). Insecte coléoptère brun foncé, vivant dans les lieux obscurs, et dont la larve est appelée *ver de farine* par les boulangers.

ténébrionidés [tenebrijɔnide] n. m. pl. (de *ténébrion* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse [*ténébrionites,* même sens — de *ténébrion* —, 1812, Mozin]). Famille d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant les pimélies, les ténébrions, etc., qui vivent tous dans des lieux obscurs.

tènement [tɛnmɑ̃] n. m. (de *tenir ;* v. 1155, Wace, au sens de « terre qu'on tient comme fief » ; sens 1, 1463, Bartzsch [*franc tènement,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Au temps de la féodalité, terre dépendant d'une seigneurie, tenue moyennant redevance. || *Franc tènement,* tenure roturière établie sans hommage, mais dont les conditions avaient été réglées par un accord entre le bailleur et le preneur. (On l'appelait aussi TENURE À VOLONTÉ.) || **2.** *Vx.* Réunion de propriétés contiguës : *De grosses fermes qui arrondissaient leur tènement au flanc d'un coteau* (Proal).

ténesme [tenɛsm] n. m. (lat. *tenesmus,* même sens, gr. *tênesmos,* var. de *teinesmos,* sensation douloureuse dans les intestins, dér. de *teinein,* tendre ; XIVe s., *Moamin,* écrit *thonasmon,* puis 1555, Aneau, écrit *ténesme* [au fig., 1903, Huysmans]). Tension douloureuse et brûlure produites par l'irritation des sphincters, en particulier à l'anus et au col de la vessie ; et au fig. : *La Douleur prépotente, parvenue à l'état intense sur le panneau du milieu, et de chaque côté l'angoisse, le ténesme d'une attente* (Huysmans).

1. teneur [tənœr] n. f. (lat. *tenor,* cours non interrompu, marche continue, continuité [et, à basse époque, dans la langue jurid., « teneur, disposition d'une loi »] — de *tenēre,* tenir — [pour les sens 1 et 3], et [pour le sens 2] du franç. *tenir ;* 1257, Runkewitz, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré [au fig., XXe s.] ; sens 3, 1767, J.-J. Rousseau [*tenor,* « voix de ténor », 1373, Gace de la Buigne]). **1.** Texte littéral d'un acte, d'un arrêt, d'un écrit quelconque : *La teneur d'un traité.* || **2.** Ce qu'un mélange contient d'un corps déterminé : *La teneur d'un vin en alcool, d'un sol en produits radio-actifs, en minerai.* || *Fig.* et *littér.* Aptitude d'un objet à provoquer une réaction sensible : *Des substances réputées pour leur teneur en joie : parfums, fruits, étoffes* (Duhamel). || **3.** Dans le plain-chant, partie de la psalmodie qui en est comme la dominante.

2. teneur, euse [tənœr, -øz] n. (de *tenir ;* 1278, Godefroy [*teneur de livres,* 1680, Richelet]). Personne qui, par profession, occupe certaines fonctions (s'emploie surtout dans le registre financier) : *Habile teneur de caisse, mais économiste sans expédient* (Chateaubriand). || *Teneur, teneuse de livres,* personne chargée de tenir les livres de comptabilité.

◆ **teneur** n. m. (sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** En fauconnerie, oiseau jeté le troisième dans le vol du héron. || **2.** *Teneur de copie,* professionnel lisant l'original d'un texte, cependant que le correcteur suit l'épreuve imprimée.

tengusa [tɛ̃gyza] n. m. (gr. *teggousa,* part. prés. fém. de *teggein,* mouiller, humecter ; 1933, Larousse). Ornement architectural en forme de filet, qui se trouve placé sous les triglyphes, et qui sépare la frise dorique de l'architrave.

ténia ou **tænia** [tenja] n. m. (lat. *taenia,* bande, bandeau, ver solitaire, gr. *tainia,* mêmes sens ; XVe s., *Dict. général,* écrit

tynia ; v. 1560, Paré, écrit *tœnia ; ténia,* 1764, Ch. Bonnet, et *tœnia,* 1872, Littré). Ver plat de la famille des cestodes, parasite de l'intestin grêle des mammifères.

● SYN. : *ver solitaire.*

téniasis [tenjazis] n. m. (dér. savant de *ténia ;* 1933, Larousse). Ensemble des troubles provoqués par la présence dans l'intestin des différents ténias.

tenir [tənir] v. tr., v. tr. ind., v. intr., v. impers., v. pr. (lat. pop. **tenīre,* altér. [peut-être sous l'influence de *venīre,* venir — v. VENIR] du lat. class. *tenēre,* tenir [dans la main], diriger, atteindre, comprendre, occuper, habiter, contenir, garder, observer, maintenir, conserver, retenir, astreindre, retarder, empêcher, se tenir, subsister ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger* [v., ci-dessous, v. tr., § I, n. 6]). [Conj. **16.**]

■ « TENIR », VERBE TRANSITIF

● Sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland* (aussi « garder près de soi... » ; absol., XXe s. ; *tenir... entre ses mains quelque chose,* au fig., 1689, Racine ; *tiens, tenez,* quand on présente quelque chose, 1080, *Chanson de Roland* [quand on donne une correction, 1667, Racine ; pour attirer l'attention, v. 1190, J. Bodel ; avant une précision, 1538, R. Estienne] ; *tiens !,* pour exprimer l'étonnement, 1872, Littré [redoublé, 1862, V. Hugo] ; *tiens donc !,* 1964, Robert) ; sens I, 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy (*tenir une partie du corps,* 1731, Voltaire ; *tenir quelqu'un,*« ...l'accompagner », 1661, Molière ; *tenir un cheval,* 1872, Littré ; *tenir un cheval sur la bride,* 1933, Larousse [d'abord ..*en bride,* 1872, Littré] ; *tenir un cheval dans la main,* 1690, Furetière, art. *main ; tenir un cheval dans les jambes,* 1933, Larousse ; *tenir la hanche,* 1872, Littré) ; sens I, 3, XIIIe s., Dochez (*tenir les dés,* 1798, Acad. [*tenir le dé,* même sens, 1690, Furetière]) ; sens I, 4, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (aussi pour une personne, un animal ; en parlant d'une partie du corps, 1876, Larousse ; *tenir un cheval court, serré,* 1893, *Dict. général ; tenir quelqu'un serré,* 1893, *Dict. général* [*tenir quelqu'un de près,* même sens, fin du XIVe s., E. Deschamps]) ; sens I, 5, 1538, R. Estienne (*tenir une conduite,* 1872, Littré) ; sens I, 6, fin du XIIIe s., Joinville (*tenir la chambre, le lit,* 1671, Pomey [*tenir chambre,* même sens, 1636, Monet] ; *tenir la mer,* 1680, Richelet ; *tenir le large,* 1752, Trévoux [d'abord écrit *...le largue,* 1643, G. Fournier] ; *tenir une bouée par bâbord, par tribord,* 1933, Larousse ; *tenir deux objets l'un par l'autre,* 1872, Littré ; *tenir le plus près,* 1848, Jal ; *tenir la cape,* 1872, Littré [*se tenir à la cape,* même sens, 1701, Furetière] ; *tenir sa droite,* 1964, Larousse [*tenir la gauche,* sens analogue, 1935, H. Michaux] ; *tenir la voie,* 1751, *Dict. universel d'agriculture ; tenir son rang,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*tenir un rang,*« avoir une certaine place dans un ensemble », v. 1175, Chr. de Troyes]) ; sens I, 7, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* (« ...occuper par la force... », 1669, Bossuet) ; sens I, 8, XIIe s., Bartsch (« avoir quelqu'un à sa portée », av. 1613, M. Régnier ; « avoir quelqu'un à sa discrétion... », fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; *tenir quelqu'un en un lieu,* v. 1175, Chr. de Troyes) ; sens I, 9, début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne* (« ...avoir soudain connaissance de quelque chose », av. 1672, La Mothe Le Vayer ; *mieux vaut tenir que courir,* 1845, Bescherelle ; *un tiens vaut mieux que deux tu l'auras,* 1668, La Fontaine [d'abord *assez vaut mieux un tien que quatre tu l'auras,* XIIe s., *Aye d'Avignon ; j'aimeroye mieux que deux tu l'auras ung tien,* début du XVe s., Ch. d'Orléans, et *mieux est un tien que deux tu l'auras,* 1596, Hulsius] ; *tenir un bon rhume..., tenir une bonne cuite,* 1964, Larousse ; *tenir quelque chose de quelqu'un,* « ...lui en être redevable », XIIe s., *Roncevaux* [« avoir... reçu de quelqu'un une nouvelle... », 1580, Montaigne] ; *tenir quelque chose de son père, de sa mère,* etc., 1671, Molière ; *tenir quelque chose de race,* 1694, Acad. ; *faire tenir quelque chose à quelqu'un,* 1549, R. Estienne) ; sens I, 10, 1549, R. Estienne (*tenir... une maison,* etc., v. 1155, Wace ; *tenir une terre à foi et hommage,* 1671, Pomey [d'abord *...en foi...,* 1549, R. Estienne] ; *tenir... telles marchandises,* etc., 1806, L. B. Picard ; *tenir tel instrument de musique,* 19 mars 1870, *Journ. officiel,* p. 492 ; *tenir... une rubrique,* etc., 1549, R. Estienne ; *tenir une assemblée,* v. 1170, *Vie d'Édouard le Confesseur ; tenir séance...,* v. 1155, Wace ; *tenir tels discours...,* v. 1175, Chr. de Troyes) ; sens I, 11, v. 1360, Froissart (*tenir quelqu'un* ou *quelque chose,* avec un attribut, v. 1196, J. Bodel ; *tenir... quitte,* 1538, R. Estienne [d'abord *tenir... a quitte,* v. 1460, G. Chastellain] ; *tenir... pour,* et un attribut, v. 1050, *Vie de saint Alexis ; se le tenir pour dit,* 1690, Furetière ; *tenir... comme,* et un attribut, 1669, Molière ; *tenir à...,*« regarder comme... », v. 1196, J. Bodel ; *tenir en estime, en mépris,* etc., XIIe s. ; *tenir que,* v. 1330, Bartsch) ; sens I, 12, v. 1155, Wace (*tenir un pari...,* 1798, Acad. ; *tenir telle somme,* 1661, Molière ; *je tiens !,* 1872, Littré) ; sens I, 13, 1080, *Chanson de Roland* (*tenir le coup,* au fig., av. 1914, Ch. Péguy [d'abord *tenir coup,* XVIe s., Godefroy] ; *tenir pied,* début du XVe s., Ch. d'Orléans ; *tenir le vin,* etc., 1697, Regnard) ; sens I, 14, XIIIe s., *Chronique de Rains,* p. 150 ; sens I, 15, 1690, Furetière (« avoir subi... quelque accident fâcheux » et « s'être laissé duper... », 1643, Corneille [en parlant d'une vache, 1872, Littré] ; *en tenir pour,*« être amoureux. », v. 1629, Corneille [« avoir une inclination pour », av. 1890, Maupassant]) ; sens II, 1, 1690, Furetière (*tenir un liquide,* 1674, La Fontaine) ; sens II, 2, 1893, *Dict. général ;* sens II, 3, 1640, Corneille ; sens II, 4, 1872, Littré (en parlant d'un état pathologique, et en parlant d'un état affectif, fin du XIIe s., *Job*) ; sens II, 5, 1680, Richelet (« conserver le même état... », av. 1850, Balzac) ; sens II, 6, 1964, Larousse ; sens III, 1, fin du XIIIe s., Joinville (*tenir... telle place,* au fig., 1691, Mme de Sévigné) ; sens III, 2, 1689, Mme de Sévigné (*tenir l'affiche,* 1er mars 1877, *Revue des Deux Mondes,* p. 200) ; sens III, 3, XIIIe s., *Algorisme.*

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** *Tenir quelque chose* (complément concret), avoir, garder à la main, dans les mains, entre les mains un objet, pour le porter, s'en servir, l'empêcher de s'échapper, pour y prendre appui, etc. : *Tenir un livre, un paquet, une valise. Tenir la porte à quelqu'un. Tenir un récipient par les deux anses. Tenir fermement la rampe. Tenir son béret à la main. Jamais vous ne pourrez tenir ce poids à bout de bras. Il se leva, alla au jour, tint les diamants près de sa bouche démeublée, comme s'il eût voulu les dévorer* (Balzac). *Je le tenais par la lame, entre le pouce et l'index* (Pagnol) ; et absol. : *Donne-moi cette main... Tes doigts sont courts et carrés. Ils sont faits pour prendre et tenir* (Sartre) ; garder près de soi, maintenir quelque chose à l'aide d'une autre partie du corps : *Tenir sa serviette sous son bras. Tenir un ballon entre ses genoux. Maître Corbeau, sur un arbre perché, | Tenait en son bec un fromage* (La Fontaine). || Fig. et littér. *Tenir dans, en, entre ses mains quelque chose,* avoir tout pouvoir de décider à son sujet, l'avoir à sa merci : *Vous tenez dans vos mains plus d'une destinée* (Voltaire). *La Convention, qui tenait entre ses mains les destinées de la France, la sauva de la conquête par sa foi dans le droit et par sa haute énergie* (L. Blanc). || Fam. *Tenir le bon bout,* v. BOUT. || *Tiens, tenez,* formes de l'impératif employées pour interpeller quelqu'un auquel on tend, on présente quelque chose : *Tiens, voilà ton livre. Tenez, reprenez vos documents. Il retourna chercher la fée dans les bois : « Tenez, lui dit-il, votre anneau »* (Fénelon) ; ou, *ironiq.,* quand on lui donne une correction : *Tiens, misérable, voilà pour toi !* ; pour attirer l'attention de quelqu'un sur une chose visible : *Tenez, les premiers coureurs arrivent ;* ou avant une précision, une explication importante : *Cela est à la lettre. Tenez : on vend pour un sou, tout le long des boulevards, une notice sur les Hottentots du Jardin d'acclimatation* (France). *Tenez, je vais tout vous dire.* || *Tiens !,* exprime l'étonnement de celui qui parle : *Tiens ! je ne l'aurais jamais cru ;* redoublé, une surprise amusée : *Tiens ! tiens ! c'est lui qui a écrit cela.* || Fam. *Tiens donc !,* exprime une désapprobation ironique, un refus. || **2.** *Tenir une personne, un animal,* les maintenir d'une façon ou d'une autre, pour les faire rester près de soi ou contre soi, les empêcher de s'éloigner : *Tenir son jeune frère par la main. Tenir un bébé*

dans ses bras. Tenir un chien en laisse, un chat sur ses genoux. Il tenait sa fiancée par la taille. Tenir un adversaire à la gorge, par ses vêtements. || *Tenir une partie du corps* (d'un autre ou de soi-même), la maintenir d'une certaine façon : *Sa mère lui tenait la main. Tenir sa tête à deux mains, se tenir la tête. Il* [Charles XII] *tenait lui-même sa jambe avec les deux mains, regardant les incisions qu'on lui faisait, comme si l'opération eût été faite sur un autre* (Voltaire). || *Tenir un enfant sur les fonts baptismaux,* v. FONTS. || Spécialem. et class. *Tenir quelqu'un,* le mener, l'accompagner : *Où va-t-elle si vite, et quel homme la tient ?* (Molière). || Class. et fam. *Tenir quelqu'un au cul et aux chausses,* v. CUL. || Fig. *Tenir la jambe à quelqu'un,* v. JAMBE. || Fig. *Se tenir les côtes,* v. CÔTE 1. || *Tenir un cheval,* lui faire garder l'allure que l'on veut. || *Tenir un cheval sur la bride,* le diriger avec la bride. || *Tenir un cheval dans la main,* en être parfaitement maître. || *Tenir un cheval dans les jambes,* l'empêcher, à l'aide des jambes, de ralentir ou de s'arrêter. || *Tenir la hanche,* empêcher un cheval de déplacer ses hanches d'un côté, en faisant agir la hanche correspondante. || **3.** *Tenir un outil, un instrument,* etc., l'avoir à la main, dans les mains et s'en servir, le manœuvrer comme il convient : *Tenir les rênes. Tenir la barre, le gouvernail. Tenir les commandes. Si c'est lui qui tient le volant, on arrivera certainement à l'heure.* || *Tenir la plume,* v. PLUME 1. || Fig. et fam. *Tenir la queue de la poêle,* v. POÊLE 3. || Vx. *Tenir les dés,* avoir à son tour le cornet à dés pour jeter les dés. || Class. *Tenir le dé,* v. DÉ 1. || **4.** *Tenir quelque chose* (avec un attribut, un complément de manière, une loc. adverbiale), le maintenir, le faire rester plus ou moins longtemps dans une position, un état : *Vous devez tenir votre lime horizontale. Tenir toutes les fenêtres ouvertes. Tenir du bois au sec, une bouteille au frais. Tenir ses bagages prêts. Il n'a jamais su tenir ses affaires en ordre. Surtout, tenez cette information secrète jusqu'à mon retour. Les partisans nous coupaient de l'arrière : ils tenaient la route sous leurs feux* (Sartre). || *Tenir une personne, un animal* (avec un attribut, etc.), les maintenir, les faire rester plus ou moins longtemps dans une posture, une attitude, un état, une situation : *Tenir un visiteur debout. Tenir un enfant au lit. Tenir ses chiens à l'attache. Tenir un peuple asservi, un pays en tutelle. Le conférencier a tenu son auditoire sous le charme pendant deux heures. Tenir ses concurrents en échec. Tenir quelqu'un informé. Les nymphes, qui avaient cru les tenir captifs, poussèrent des cris pleins de fureur* (Fénelon) ; et avec un complément désignant une partie du corps : *Tenez-lui la tête hors de l'eau. Tenir les mains en l'air. Tenir son buste droit. Tenir les yeux baissés.* || *Tenir la bride haute, la bride courte, tenir en bride,* v. BRIDE. || *Tenir un cheval court, serré,* lui tenir la bride courte, serrée. || *Tenir quelqu'un au courant,* v. COURANT 2. || Fig. *Tenir quelqu'un serré,* lui laisser peu de liberté. || **5.** *Tenir telle attitude, tel comportement, telle disposition d'esprit,* etc., les adopter et les conserver, les maintenir : *Tenir la pose. Avoir de la peine à tenir son sérieux. Vous tenez votre gravité* [...] *démontez votre sérieux* (Sévigné). || *Tenir rigueur à quelqu'un de quelque chose,* v. RIGUEUR. || *Tenir compagnie à quelqu'un,* v. COMPAGNIE. || *Tenir une conduite,* agir d'une certaine façon, selon un projet arrêté et sans se laisser détourner : *Ces trois femmes tinrent la même conduite pour des raisons très différentes* (France). *La conduite à tenir nous paraît claire.* || **6.** *Tenir un espace, un lieu, une route, une direction,* etc., occuper un espace, suivre une direction et s'y maintenir sans s'en écarter (limité auj. à des expressions) : *Ces marchands faisaient leur route, tenant à peu près le quarantième degré de latitude nord* (Montesquieu). || Vx. *Tenir la chambre, le lit,* y demeurer, ne pas pouvoir les quitter. || *Tenir la mer, le large,* en termes de marine, rester à croiser en mer, naviguer en pleine mer. || *Tenir une bouée par bâbord, par tribord,* la laisser à sa gauche, à sa droite. || *Tenir deux objets l'un par l'autre,* les avoir sur la même ligne et du même côté. || *Tenir le plus près,* prendre la direction la plus rapprochée du lit du vent. || *Tenir la cape,* prendre cette position par mauvais temps. || *Tenir sa droite,* en parlant d'un automobiliste, circuler en maintenant son véhicule dans la moitié droite de la chaussée. || *Tenir la voie,* en termes de vénerie, suivre la voie sans dévier. || Fig. *Tenir le haut du pavé,* v. HAUT 2. || Fig. *Tenir sa place,* v. PLACE. || Fig. *Tenir son rang,* occuper dignement, sans déroger, la place qui vous revient dans la hiérarchie sociale. || **7.** *Tenir un lieu, un territoire,* etc., l'occuper, le défendre militairement : *Tenir une ville, une place forte, une position, la rive d'un fleuve. Sextus Pompée tenait la Sicile et la Sardaigne* (Montesquieu). *Il restait aux Suédois une armée navale avec laquelle ils tenaient la mer* (Voltaire) ; l'occuper par la force, la violence, s'y conduire en maître : *Ces pèlerins voyagèrent en troupe pour n'être point pillés et rançonnés par les routiers qui tenaient la campagne* (France). || **8.** *Tenir quelqu'un,* avoir mis la main sur lui, ou être sur le point de s'emparer de sa personne : *La police tient le coupable. Cette fois-ci, nous le tenons ; fam.,* l'avoir près de soi, à sa portée : *Si je le tenais, il passerait un mauvais quart d'heure. Puisque je vous tiens, je vous emmène déjeuner.* || *Tenir une personne, un groupe de personnes,* les avoir à sa discrétion, disposer de moyens de pression, de contrainte propres à limiter leur liberté, leur indépendance : *Il s'est compromis, ses adversaires le tiennent. La France est une nation que l'on mène par le nez. On tient la presse. Par la presse, on met ses idées à la mode* (Montherlant). || *Tenir quelqu'un en un lieu,* l'y retenir, l'empêcher de quitter ce lieu : *Je m'arrangerai pour que vous le teniez ici pendant quelque temps* (Duvernois). || **9.** *Tenir quelque chose,* l'avoir en sa possession, à sa disposition, à son usage, etc. : *Quand il n'y a pas eu déclaration de faillite et que vous tenez les titres de créance, vous devenez blanc comme neige* (Balzac). *Dix mille francs que l'on tiendrait, ça vaudrait mieux, Lucie, que ces quarante mille francs dont nous ne toucherons peut-être jamais le premier liard* (Duhamel). *Tenir le pouvoir. Un parti politique qui tient un ministère depuis dix ans. Tenir un filon, une combine* (fam.) ; découvrir ce qu'on cherchait, en avoir soudain la révélation, la connaissance : *Tenir la solution d'un problème, le mot de l'énigme. Ils semblaient en tenir une bonne* [farce], *tant ils trépignaient en chuchotant* (Maupassant). || Absol. *Mieux vaut tenir que courir* (prov.), il vaut mieux se contenter de ce qui est à portée que poursuivre des espérances incertaines. || Substantiv. *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras* (prov.), posséder peu mais sûrement vaut mieux qu'espérer beaucoup sans certitude. || Fam. *Tenir un bon rhume, une bonne grippe, une fameuse fièvre,* etc., en être atteint. || Pop. *Tenir une bonne cuite,* être complètement ivre. || Fam. *En tenir une couche,* v. COUCHE. || *Tenir quelque chose de quelqu'un,* l'avoir obtenu de lui, lui en être redevable : *Rome a reçu des rois ses murs et sa naissance ; | Elle tient des consuls sa gloire et sa puissance* (Corneille). *Il n'avait jamais pu se décider à lui donner ce bijou qu'il tenait de son père* (Musset). *L'homme doit tout tenir de lui-même, et Dieu n'intervient que par des touches rares et imprécises* (Claudel) ; avoir appris, reçu de quelqu'un une nouvelle, un renseignement : *Mais de qui tenez-vous la mort de don Garcie ?* (Corneille). *Il m'a expliqué ensuite de quoi il s'agissait. Je ne vous en répète pas le détail, puisque c'est de vous qu'il tenait son information* (Romains). || *Tenir quelque chose de son père, de sa mère,* etc., posséder comme eux une qualité, un caractère, que l'on suppose avoir été transmis par hérédité : *Elle tient de son père ses dons pour la musique. Je vous avertis, ma très chère, que vous n'aimez point à lire, et que votre fils tient cela de vous* (Sévigné). || *Tenir quelque chose de race,* avoir en naissant un caractère, un trait constant dans sa famille, sa lignée. (V. aussi TENIR DE, v. tr. ind., § I, n. 1.) || *Faire tenir quelque chose à quelqu'un,* le lui faire re-

mettre, le lui communiquer : *Faire tenir une lettre en main propre. Je vous remettrai deux cent mille piastres* [...] *que je vous prierai de lui faire tenir* (Stendhal). *Vous n'ignorez pas que je ne vous convoque jamais que pour vous communiquer des documents. Avant de vous faire tenir celui pour lequel je vous ai priés de venir, permettez-moi...* (Malraux). || **10.** *Tenir une fonction, un emploi, un poste*, etc., l'exercer, en assumer la charge, en remplir les obligations : *Tenir la fonction de greffier. Un acteur qui tient souvent l'emploi de valet de comédie. Dans cette reprise du « Misanthrope », il tenait le rôle de Philinte. Je suis né de parents, sans doute, qui ont tenu des charges honorables* (Molière). || *Tenir un commerce, un établissement, une maison*, etc., les gérer, en avoir la direction, l'administration, s'en occuper : *Tenir un hôtel, un magasin. Elle a tenu à Langres une espèce de débit, moitié bal, moitié bouge* (Carco). *Pour obtenir son pardon, elle se dépensa sans compter, tint la maison de ses parents, à Meudon puis à Paris, se fit gouvernante, infirmière, majordome, dame de compagnie, servante, sans pouvoir désarmer l'agacement de sa mère* (Sartre). || *Tenir boutique*, v. BOUTIQUE. || *Tenir à bail...*, v. BAIL. || Autref. *Tenir une terre à foi et hommage*, l'avoir en tenure, sous obligation de foi et hommage. || Par extens. *Tenir tels articles, telles marchandises*, etc., les vendre habituellement : *Il avait là un entrepôt, un long bâtiment qui s'ouvrait sur la route en une boutique sans devanture. Il y tenait de tout, de l'épicerie, de la charcuterie, de la fruiterie, y vendait du pain, de la bière, des casseroles* (Zola). || *Tenir tel instrument de musique*, en jouer, en être titulaire dans un orchestre ou ailleurs : *Ma femme de compagnie tiendra le piano, le régisseur aura son violon, le maître d'hôtel sa flûte, et un de nos gens qui sonne du cor d'harmonie complétera l'orchestre* (Sue). *Monsieur Dorval habitait Rouen, où il tenait à Saint-Ouen les grandes orgues* (Gide). || *Tenir sa partie*, v. PARTIE. || *Tenir la caisse, la comptabilité, une rubrique*, etc., en avoir la responsabilité, exécuter les travaux qu'elle exige : *Tenir les comptes d'une association. Tenir la rubrique dramatique dans un quotidien. Tenir son journal. Il est si bien tenu ce grand-livre ! Des lignes droites, des en-têtes à l'encre bleue, des petits reflets de poudre d'or, des buvards à chaque page, un soin, un ordre...* (Daudet). || *Tenir compte de, registre de*, v. COMPTE, REGISTRE. || *Tenir une assemblée*, la réunir, la présider ou y participer avec d'autres : *Tenir une réunion publique, une conférence de presse. Irène* [...] *parla elle-même dans le concile ; c'est le seul qui ait été tenu par une femme* (Voltaire). || *Tenir séance, tenir une, des sessions*, etc., en parlant d'une compagnie, d'un groupe de personnes, siéger ou se réunir en assemblée : *Tenir ses assises. Le lieu où le tribunal tient ses audiences. Un parti politique qui tient son congrès annuel.* || *Tenir conseil*, v. CONSEIL. || *Tenir table ouverte*, v. TABLE. || Par extens. *Tenir tels discours* (vieilli), *tels propos*, etc., les prononcer publiquement, s'exprimer de telle ou telle façon : *On m'a prêté des discours que je n'ai jamais tenus, et que je n'aurais rien gagné à tenir* (d'Alembert). *Tenir des propos déplacés. Tenir un langage d'homme d'État.* || **11.** Class. *Tenir quelque chose*, le professer, le soutenir, en être partisan : *Vous et ceux qui tiennent cette doctrine* (Pascal). *Leur but principal est de savoir au vrai les opinions qu'ils ont tenues* (Malebranche). || Class. et littér. *Tenir quelqu'un* ou *quelque chose* (avec un attribut), l'estimer, le juger, le croire tel : *Je tiendrais un roi | Bien malheureux, s'il n'osait rire* (La Fontaine). *Je tiens cette comédie une des plus plaisantes que l'auteur ait produites* (Molière). *Je tiens cela vrai, puisque vous me le dites... C'est un homme que l'on tient ruiné* (Acad., 1694). *Son professeur de rhétorique avait raison de tenir incorrect le verbe « baser »* (Hermant). || Auj. et littér. *Tenir... quitte*, considérer quelqu'un comme libéré de quelque obligation. || *Tenir... pour* (et un attribut), regarder, estimer comme : *Tenir les gens pour ce qu'ils se donnent* (Maupassant). *Nous avons contracté cette curieuse habitude de tenir pour médiocre tout artiste qui ne commence par choquer et par être suffisamment injurié ou moqué* (Valéry). *Ils* [mes parents] *tenaient mes goûts et mes opinions pour un défi au bon sens et à eux-mêmes* (Beauvoir). || *Se le tenir pour dit*, ne pas avoir besoin d'un nouvel avertissement. || Class. *Tenir... comme* (et un attribut), même sens : *Je le loge et le tiens comme mon propre frère* (Molière). *Le second* [Senneterre] *le dit, dès le soir même, à mon père, et je me le tins comme dit* (Retz). || Class. et littér. *Tenir à (gloire, honneur, etc.)...*, regarder comme (gloire, honneur, etc.)... : *Le magistrat, tenant à mépris et irrévérence cette réponse, le fit mettre en prison* (La Fontaine). *Il n'y a personne sans doute qui ne tînt à beaucoup de gloire de toucher à un tel ouvrage* (Molière). *Il tenait à souci de me marquer sa confiance, et la mienne envers lui est très grande* (Gide). || Littér. *Tenir en estime, en mépris...*, considérer avec estime, avec mépris... : *L'estime où je vous tiens ne doit pas vous surprendre* (Molière). *Celui-ci* [...] *s'indignait du mépris où étaient tenus ses araucarias, ses bégonias, ses joubarbes, ses dahlias doubles* (Proust). *Je tenais en mépris le repos sans gloire, et le confort, et la paresse* (Gide). || Class. et littér. *Tenir que* (introduisant une complétive), soutenir que, professer l'opinion que : *Mais je tiens qu'ici-bas, sans faire tant d'apprêts, | La vertu se contente et vit à peu de frais* (Boileau). *Je tiens que le romancier est l'historien du présent, alors que l'historien est le romancier du passé* (Duhamel). *Ils tiennent les uns et les autres* [les extrémistes et les ralliés] *que la littérature a pour objet un certain au-delà ineffable qu'on peut seulement suggérer* (Sartre). || **12.** *Tenir quelque chose* (promesse, engagement, etc.), respecter fidèlement ce qu'on a promis, ce à quoi on s'est engagé : *Tenir son serment. C'est un homme qui tient ses engagements. J'espère qu'il tiendra parole* (ou *sa parole*) *et sera présent au rendez-vous. Ces hommes du commun tiennent mal leurs promesses* (Corneille). || *Tenir un pari, une gageure*, accepter de parier une certaine somme, et, *par extens.*, relever un défi. || *Tenir telle somme*, accepter de mettre tel enjeu. || Absol. *Je tiens !*, j'accepte l'enjeu proposé. || **13.** Entre dans quelques locutions dont le sens général est « supporter », « résister à ». || Fig. et fam. *Tenir le coup*, se comporter fermement dans les difficultés, les épreuves : *Il se tâtait... : « Ça va. Je sens que je tiendrai le coup dans l'avenir, quoi qu'il arrive »* (Romains). || *Tenir pied*, ne pas lâcher pied, ne pas reculer. || *Tenir tête*, v. TÊTE. || Fig. et pop. *Tenir le vin, la boisson*, etc., pouvoir boire abondamment sans être ivre : *J'aime les femmes qui tiennent le cognac* (D. Amiel). *On assurait qu'elle tenait couramment le demi-litre de blanche, qu'elle le dépassait même les jours de gros travaux* (Vercel). || **14.** *Class. et littér.* A parfois le sens des composés *contenir, retenir, soutenir, obtenir*, etc. : *Madame la Dauphine ne put tenir plus longtemps les éclats de rire* (Sévigné). *J'ai peine, en le voyant, à tenir ma colère* (Regnard). *Sortez, et sans tarder employez vos amis, | Pour vous faire tenir ce qu'on vous a promis* (Molière). *Au pays où se fait la guerre | Mon bel ami s'en est allé. |* [...] *Qui le tient si longtemps, mon Dieu !* (Gautier). || *Tenir sa langue*, v. LANGUE. || **15.** *En tenir*, en parlant d'un gibier, avoir du plomb dans l'aile, et d'un homme, avoir reçu quelque blessure (vx) ; *par extens.* et *vx*, en parlant d'une personne, avoir subi une perte financière ou quelque accident fâcheux ; *spécialem.* et *class.*, s'être laissé duper, tromper, surprendre par quelque ruse : *Que dis-tu de l'histoire et de mon artifice ? | Le bon homme en tient-il ? m'en suis-je bien tiré ?* (Corneille). *Ma foi, Chevalier, tu en tiens, et te voilà payé de ta raillerie* (Molière) ; *auj.* et *spécialem.*, en parlant d'une vache, avoir été fécondée par le taureau. || Class. et littér. *En tenir (pour)*, être amoureux, être épris de telle personne : *« Tu crois donc que j'en tiens ? — Fort avant. — Pour Mélite ? »* (Corneille). *Oh ! mon cher, les femmes... Avec elles, est-ce qu'on sait jamais... Elle* [Gracieuse] *en tenait fortement pour toi, je t'en réponds, et ç'a été*

dur... (Loti) ; *auj.* et *fam.*, avoir une inclination pour : *Tu sais, les femmes, quand ça en tient pour l'uniforme !* (Maupassant).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ. **1.** || *Tenir quelque chose* (complément concret), l'empêcher de se déplacer, le maintenir dans une position, l'assujettir : *Détacher l'amarre qui tient une barque. L'ancre est tenue par une chaîne. Je me suis piqué le doigt à l'épingle qui tenait le papier* (Sarrazin). || Spécialem. *Tenir un liquide,* en parlant du contenant, ne pas le laisser s'écouler : *Cette barrique aux douves saturées tenait bien le jus de la treille* (Arnoux). || **2.** *Tenir un être animé,* l'empêcher d'aller ou de se mouvoir librement, le faire rester dans certaines limites (peu usité à l'actif) : *Couper les liens qui tiennent un prisonnier. Un chien tenu par un collier, un cheval tenu par une longe (Dict. général).* || **3.** *Tenir quelque chose, quelqu'un* (avec un attribut, un adverbe, un complément circonstanciel), le maintenir, le faire rester dans un certain état : *Une cave qui tient les aliments au frais. Les grands arbres tiennent la maison dans l'ombre. Des lectures qui tiennent l'esprit en éveil. Mais une juste peur tient son âme effrayée* (Corneille). *Ma poitrine n'était pas rétablie ; un reste de fièvre durait toujours et me tenait en langueur* (Rousseau). *La tendance du pouvoir sacerdotal est de tenir le peuple dans l'ignorance* (Constant). *Quand je fus couché, les bruits de la rue, qui se prolongeaient plus tard ce soir de fête, me tinrent éveillé* (Proust). || **4.** *Tenir quelqu'un,* en parlant d'une activité manuelle ou intellectuelle, occuper entièrement et continûment quelqu'un pendant un certain temps : *L'achèvement de ce travail, cette lecture l'a tenu une partie de la nuit ;* en parlant d'un état pathologique, affecter une personne, éprouver son organisme : *La fièvre, la grippe le tient depuis trois jours. Moi, je prends toujours de l'éther quand la névralgie me tient* (Colette) ; en parlant d'un état affectif ou intellectuel, accaparer complètement quelqu'un, occuper sa pensée, ses facultés : *Amour, amour, quand tu nous tiens, | On peut bien dire : Adieu prudence* (La Fontaine). *Elle savait que pourtant elle était prise : l'amour la tenait* (Rolland). *Très tôt m'a tenu le besoin d'écrire, de me délivrer par la littérature* (Mauriac). || *Être tenu à, de,* et (class.) *être tenu à quelqu'un,* V. TENU, E adj. || **5.** *Tenir quelque chose,* continuer à produire le même effet, en parlant d'un instrument : *Un piano qui ne tient pas l'accord ;* conserver le même état, la même disposition, en parlant d'une chose : *Un tissu qui ne tient pas le pli. Ses yeux cherchaient une glace, il examinait si ses cheveux tenaient la frisure* (Balzac). || **6.** *Tenir la route,* en parlant d'une automobile, rouler sans se déporter aux grandes vitesses ou dans les virages.

III. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ OU INANIMÉ. **1.** *Tenir un espace,* occuper tel espace, telle partie de l'espace : *Poussez-vous, vous tenez trop de place. Un enfant qui tient la place d'une grande personne. La barricade tenait toute la largeur de la rue. Les romans tiennent les deux premiers rayons de la bibliothèque.* || Fig. *Tenir de la place, telle place,* avoir de l'importance, telle importance relative : *Les questions politiques tiennent peu de place dans ses préoccupations.* || **2.** *Tenir un espace de temps,* remplir telle durée, telle partie du temps ou de la chronologie : *La discussion de l'ordre du jour a tenu la séance de ce matin. La longue vie de Voltaire tient la majeure partie du XVIIIe s.* || *Tenir l'affiche,* demeurer à l'affiche, continuer d'être représenté, joué, en parlant d'un spectacle, d'une œuvre, d'un auteur. || **3.** Avoir telle capacité, tel contenu : *La vieille bouilloire en cuivre rouge ? Celle qui tient cinq litres ?* (Colette). *Des bouteilles d'eau minérale qui tiennent un litre et demi. La nouvelle salle de spectacle tiendra mille personnes. Votre appartement est trop petit pour tenir tout ce monde.*

• SYN. : **I, 4-5** *conserver, garder ;* **9** *détenir, posséder ;* **12** *observer.* || **II, 1** *attacher, fixer, lier ;* **3** *conserver, garder ;* **4** *absorber, accaparer, prendre.* || **III, 2** *occuper ;* **3** *contenir.*

• REM. De très nombreuses locutions sont formées avec le verbe *tenir* suivi d'un nom avec ou sans l'article : *tenir la dragée haute, tenir rigueur, tenir lieu de,* etc. Certaines ont été données dans l'article ; on trouvera les autres au mot principal.

■ « TENIR », VERBE TRANSITIF INDIRECT

• A : sens I, 1, v. 1240, G. de Lorris ; sens I, 2, 1588, Montaigne (suivi de l'infin., 1669, Racine ; *tenir à ce que,* 1937, L. Madelin ; *tenir que,* av. 1935, P. Bourget) ; sens II, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 2, av. 1922, Proust (*tenir de près à,* av. 1936, Alain) ; sens II, 3, fin du XIIIe s., Adam de la Halle (avec une subordonnée pour complément, 1640, Oudin). — B : sens I, 1, 1638, Rotrou (*tenir de race,* 1798, Acad. ; *il... a de qui tenir,* 1693, Callières) ; sens I, 2, 1872, Littré ; sens II, 1580, Montaigne.

A. « Tenir à ».

• **I.** AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Vx ou littér. *Tenir à quelqu'un, à quelque chose,* avoir des rapports de parenté, des liens d'intérêt, d'ordre affectif ou autre, avec quelqu'un ou avec quelque chose : *Tenir à telle famille, à telle province par sa mère. Pour moi, je ne tiens plus à vous par aucun attachement du monde* (Molière). *Je tiens, par le bonheur de ma naissance, à un grand nom* [Corneille] *qui, dans la plus noble espèce des productions de l'esprit, efface tous les autres noms, à un nom que vous respectez vous-mêmes* (Fontenelle). *Le parlement, dont les familles, tenant à toutes les familles de Paris, formaient aisément la voix publique* (Voltaire). *Je lui tenais par mille liens* (Michelet). || **2.** *Tenir à quelqu'un, à quelque chose,* porter de l'intérêt à une personne, attacher du prix à une chose : *Tenir à ses amis. Tenir à son confort, à sa réputation. Tenir à ses idées. Si vous tenez un peu à moi, voulez-vous m'abandonner encore à ces vaines ardeurs qui me tuent ?* (Nerval). *Ah ! vous voulez vous marier ? Mais elle reconnut à ses réponses qu'il n'y tenait pas* (France). *Ma production essentielle reste dans les tiroirs. Un jour, quand nous serons devenus des amis, je vous réciterai les poèmes auxquels je tiens le plus. Tous sont inédits* (Troyat). || *Tenir à* (et l'infinitif), juger très utile, très important de faire quelque chose : *Je tiens absolument à vous convaincre. M. Michu lui cria : « J'ai monté les journaux ! Y avait pas de courrier ! » Il tenait à marquer qu'il faisait son service* (Aragon). *Paul affectait d'avoir oublié leur conversation et Henri ne tenait pas à revenir dessus* (Beauvoir). || *Tenir à ce que* (et le subjonctif), vouloir fermement, estimer nécessaire ou très désirable qu'une chose se fasse, se produise : *Il tient à ce que les travaux soient terminés à la date prévue. Tenez-vous à ce que cette nouvelle soit divulguée ?* || *Tenir que,* même sens (rare) : *Mon père a tenu que notre maison fût ouverte à tous* (Bourget).

• **II.** AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ. **1.** Vx. *Tenir à quelque chose,* y être attenant, contigu : *Une propriété tenant par un bout à celle de M. X... Le czar* [...] *voulait savoir quelle était sa situation à l'égard de l'Amérique, si elle tient à la Tartarie, ou si la mer de Septentrion donnait un passage dans ce grand continent* (Fontenelle). || **2.** *Tenir à quelqu'un, à quelque chose,* avoir quelque rapport avec une personne, avec une chose, la concerner : *M. de Norpois, inclinant la tête de mon côté avec courtoisie, comme si, dans son désir d'être aimable avec mon père, il attachait à tout ce qui tenait à lui une véritable importance, et même aux questions d'un garçon de mon âge* (Proust). || *Tenir de près à,* avoir un rapport étroit avec : *Comme j'ai étudié aussi un grand nombre de problèmes qui tiennent de près à celui-là, je serais capable de vous éclairer* (Alain). || **3.** *Tenir à quelque chose,* en être la conséquence, l'effet, le résultat : *Je ne sais quoi d'ombrageux d'abord, qui tenait sans doute à l'isolement accoutumé de sa vie* (Fromentin). *Je ne cacherai pas que le fond des pensées de Poe tient à une certaine métaphysique qu'il s'était faite* (Valéry). *Je ne relis guère aujourd'hui par une*

volonté délibérée : tout tient le plus souvent au hasard des rencontres (Mauriac) ; et avec une subordonnée pour complément : *Mais cela tient à ce que nous sommes plus plastique que littéraire* (Gautier).

● SYN. : **I, 1** *appartenir à ;* **2** *affectionner, aimer, chérir, être attaché à ; désirer, souhaiter, vouloir.* || **II, 3** *découler, dépendre, émaner, résulter.*

B. « Tenir de ».

● **I.** AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** *Tenir de quelqu'un* (père, mère, ascendant...), lui ressembler en vertu de la filiation, du point de vue physique, psychologique, etc. : *Vénus l'imita* [Jupiter] : *chacun tient de son père* (Voltaire). *Par le bas du visage, il tenait plutôt de sa mère et de sa famille allemande* (Sainte-Beuve). *Ta sœur tient de ta mère, vois-tu, c'est une peste* (Colette). || *Tenir de race,* présenter un ensemble de traits habituels dans la famille à laquelle on appartient. || *Il (elle) a de qui tenir,* se dit d'une personne qui possède un trait de caractère, un don, etc., déjà présent, de façon éminente, chez l'un de ses parents. || **2.** Autref. *Tenir d'un seigneur,* être son vassal ou son tenancier.

● **II.** AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ OU INANIMÉ. *Tenir d'un être animé, de quelque chose,* présenter une analogie avec cet être animé, avec quelque chose, participer de sa nature : *Un ouvrage qui tient plus du récit que du roman. Sa réussite tient du prodige. Le mulet tient de l'âne et du cheval* (Buffon). *Une délicatesse mêlée de crainte et de plaisir, qui tenait de la vivacité de l'enfant et déjà de la femme* (Musset). *Cette chambre, étouffée de vieilles tentures rouges, tenait du magasin d'antiquités à la Dickens, de la loge d'un vieux clown et de la grotte aux Fées* (Morand).

● SYN. : **II** *procéder, relever, ressortir à.*

■ « TENIR », VERBE INTRANSITIF

● Sens I, 1, 1893, *Dict. général ;* sens I, 2, v. 1155, Wace (*tenir bon...,* v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans* [« persister dans une résolution... », 1640, Oudin] ; *tiens bon !,* 1872, Littré) ; sens I, 3, 1694, Acad. (*tenir aux chiens,* 1810, Desgraviers) ; sens I, 4, 1690, Furetière (*...n'y pas tenir,* 1659, Molière ; *ne plus pouvoir y tenir,*« donner libre cours à sa colère », 1666, Molière ; *c'est à n'y pas tenir,* 1872, Littré) ; sens I, 5, fin du XV^e s., Commynes (aussi *tenir pour quelque chose*) ; sens II, 1, v. 1180, Studer-Waters (*tenir au cœur à quelqu'un,* 1665, Molière ; *tenir en tête à quelqu'un,* 1671, Molière ; *tenir... à l'estomac,* av. 1902, Zola ; *ne tenir à rien,* au fig., fin du XVII^e s., Mme de Sévigné) ; sens II, 2, 1553, *Bible Gérard* (« demeurer dans le même état », fin du XII^e s., Marie de France ; *tenir à la mer...,* 1607, Hulsius ; *tenir sur ses ancres,* 1872, Littré) ; sens II, 3, fin du XII^e s., Marie de France (*ça tient toujours pour (tel jour) ?,* 1964, Robert) ; sens II, 4, début du xxe s. (*il n'y a...* [*de*]*... qui tienne,* 1670, Molière ; *il n'est... qui tienne,* 1668, La Fontaine ; *tenir debout,* 1868, Renan) ; sens II, 5, 1640, Oudin ; sens II, 6, av. 1936, Alain ; sens III, 1, 1660, Oudin (impers., 1664, Racine) ; sens III, 2, 1876, Larousse (littér., av. 1885, V. Hugo).

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Se maintenir dans une position donnée, généralement au prix d'un certain effort : *Tenir debout. Tenir en équilibre sur deux mains, sur une main. Sans crampons à vos chaussures, vous ne tiendrez pas sur la neige gelée. Ce pauvre animal est épuisé, il ne tient plus sur ses jambes.* || *Ne pas tenir en place,* V. PLACE 1. || **2.** Résister en combattant, ne pas céder à un assaut, à une attaque, à une action armée : *Tenir face à un ennemi supérieur en nombre. L'armée a tenu. Les seuls champions qui pussent tenir devant les chevaliers de France étaient les chevaliers d'Angleterre* (Chateaubriand). *Il s'agissait* [pour Tourville] *de tenir, de cacher sa débilité, son usure* (La Varende). *Manuel avait donné l'ordre de tenir, et ils tenaient, accrochés à leurs pierres, collés aux replis du terrain, cachés derrière les arbres moins larges qu'eux* (Malraux). || *Tenir bon, tenir ferme,* dans un combat, ne pas faiblir, opposer une résistance énergique : *Sa suite* [de Charles XII] *commençait à désespérer ; lui seul tint ferme, et ne parut pas abattu un moment* (Voltaire) ; *par extens.,* persister dans une résolution, dans une idée, ne pas céder à une exigence, à une pression ou aux raisons de l'adversaire : *Ne vendez pas, tenez bon.* || Spécialem. *Tiens bon !,* en termes de marine, « assez ! arrête ! » || **3.** *Spécialem.* En parlant du gibier, demeurer sur place et se laisser approcher : *Les perdrix tiennent, au moment de l'ouverture.* || *Tenir aux chiens,* en parlant d'une bête sur ses fins, faire front et se défendre contre les chiens. || **4.** Résister à une action contraire, demeurer ferme dans une épreuve physique ou morale : *Les bédouins, les voyageurs, les officiers coloniaux enseignent que l'on tient dix-neuf heures sans boire* (Saint-Exupéry). *Mon Dieu ! faites que je ne cède pas à tout ce qui monte en moi contre elle ! Que je puisse tenir encore ces huit jours qui restent* (Montherlant). *Tu n'as jamais tenu jusqu'au bout parce que tu t'imposes des épreuves trop longues* (Sartre). || *Ne plus pouvoir tenir, ne pouvoir y tenir, n'y pas tenir,* ne pouvoir supporter plus longtemps une situation, ou ne plus pouvoir se contenir, céder à un mouvement d'impatience, d'indignation, d'irritation, etc. : *Corneille aussi essaya pendant quelques années de renoncer au théâtre ; mais* [...] *il ne put y tenir et rentra bientôt dans l'arène* (Sainte-Beuve). *N'y tenant plus, il recolla immédiatement son œil à l'ouverture* (Vian) ; *spécialem.* et *class.,* donner libre cours à sa colère : *Je n'y puis plus tenir, j'enrage ; et mon dessein | Est de rompre en visière à tout le genre humain* (Molière). || Fam. *C'est à n'y pas tenir,* c'est insupportable. || **5.** Vx. *Tenir pour quelqu'un,* se ranger à ses côtés, être de son parti : *Les médecins qui tenaient pour les anciens intentèrent un procès à ceux qui démontraient la circulation du sang* (Voltaire). || Vx. *Tenir pour quelque chose,* en être partisan : *M. l'évêque de Chartres tient pour les vœux absolus ; il est le seul de son sentiment* (Maintenon).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ. **1.** *Tenir à, sur, dans,* etc., *quelque chose,* y être attaché, fixé, assujetti de manière à demeurer dans la même position : *Ce genre de sandales ne tient pas aux pieds. Il* [Damoclès] *aperçoit* [...] *en levant les yeux, la pointe d'une épée suspendue sur sa tête, et qui ne tenait au plancher qu'avec un crin de cheval* (Rollin). *C'était un beau pâté qui tenait en l'air tout seul* (Sartre). || Fig. et littér. *Tenir au cœur à quelqu'un,* être pour lui un objet de grand intérêt ou de grande préoccupation : *Toutes ces choses me tiennent fort au cœur* (Sévigné). *Cette galère lui tient au cœur* (Molière). *Pour moi ni printemps ni campagne ; | Pour moi pas de jasmin en fleur ; | Car une peine m'accompagne, | Car un chagrin me tient au cœur* (Gautier). || Class. *Tenir en tête à quelqu'un,* même sens : *Il a déjà appris l'affaire, et elle lui tient si fort en tête, que, tout seul, il en parle haut* (Molière). || Fam. *Tenir au corps, à l'estomac,* en parlant d'un aliment, être consistant, d'une digestion lente et propre à tromper longtemps la faim : *Elles mangeaient en marchant des châtaignes* [...] *elles en avalaient les pelures pour que ça leur tînt davantage à l'estomac* (Zola). || Fig. *Ne tenir qu'à un fil,* V. FIL. || Vx et fig. *Ne tenir à rien,* en parlant d'une situation, être fort précaire : *Ma condition présente ne tenait à rien* (Marivaux). || **2.** Être solide, durable, résister aux causes d'altération ou de destruction (en parlant de choses concrètes) : *Les digues ont tenu malgré la violence de la tempête. Les ouvrages des Égyptiens étaient faits pour tenir contre le temps* (Bossuet). *Par des miracles d'ordre et de soins, elle* [la grand-mère] *arrivait à paraître à peu près bien mise, avec de pauvres robes raccommodées, qui ne tenaient plus* (Loti). || *Spécialem.* Demeurer dans le même état : *Un pantalon dont le pli ne tient pas. Sa coiffure tiendra bien la durée du bal. Le rouge tient mieux que le bleu à la lumière. Si la température se radoucit, la neige ne tiendra pas.* || *Tenir*

à la mer, tenir à la vague, supporter une grosse mer, en parlant d'un navire. || *Tenir sur ses ancres,* résister au vent, aux lames, en restant à l'ancre. || **3.** Subsister malgré les effets du temps et les épreuves, être toujours valable, en vigueur, en usage (en parlant de choses abstraites) : *Un mariage qui n'a pas tenu deux ans. Est-ce que nos projets tiennent toujours ? Mais ces réflexions* [...] *ne tinrent pas malgré l'heure qui noircissait* (Barbey d'Aurevilly). *Cinquante ans après* [la mort d'Alexandre Sévère], *le tournant est pris, et c'est le grand tournant du monde antique : tout ce qui tenait encore s'est éboulé* (Montherlant). || Fam. *Ça tient toujours pour (tel jour) ?,* nos projets (rendez-vous, rencontre...) sont-ils maintenus... ? || **4.** *Fig.* Supporter l'examen, la critique, la comparaison, etc. : *Vos arguments ne tiennent pas, il est facile de les réfuter. Les côtes mêmes de Tolède ne tiennent pas devant les défilés de Dariel* (Barrès). || *Il n'y a pas de... qui tienne,* ou (vx) *il n'est... qui tienne,* rien de ce qu'on oppose ne peut avoir d'effet, d'influence : *Quand les trois cents églises de Rome carillonnent, il n'y a pas de philosophie qui tienne* (Renan). *Il a raison mon poète. Il n'y a pas de Tellier qui tienne, Homère est divin* (France). || Fig. et fam. *Tenir debout,* être solidement fondé, difficile à réfuter : *Son raisonnement tient debout. Mais, mon petit, ce que vous dites ne tient pas debout et pèche par le bas* (Proust). || **5.** *Class.* Siéger, se réunir, en parlant d'une assemblée ; avoir lieu, durer, en parlant d'une festivité : *Les grands Jours tenaient alors en Auvergne. La foire de Saint-Germain tient depuis le troisième février jusque vers la semaine sainte* (Acad., 1694). || **6.** *Fig.* Être logiquement inclus, réellement exprimé dans quelque chose : *La vraie histoire de l'humanité, hors les œuvres éternelles, tient toute en ces éclairs de sentiment et de pensée* (Alain). *L'amitié ne tient pas dans des mots, elle tient dans des silences* (Mauriac).

III. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ OU INANIMÉ. **1.** Pouvoir être contenu dans un certain espace : *Une table où l'on tient à six. Tous ces livres ne tiendront jamais dans la bibliothèque. Sur le devant de cette voiture, il existait une banquette de bois, le siège de Pierrotin, et où pouvaient tenir trois voyageurs* (Balzac). *Comme un monsieur, dans une chambre d'hôtel, devant le contenu de ses valises éparpillé sur tous les meubles, se dit : « Tout cela n'a jamais pu tenir dans si peu d'espace ! »* (Romains) ; et impers. : *De l'or !* [...] *| Ah ! si mes pleurs au moins pouvaient en faire, | On verrait ce qu'il tient dans les yeux d'une mère* (Lamartine). || **2.** *Par extens.* Être renfermé dans certaines limites : *On peut dire, sans exagération, que toute la grammaire persane tiendrait en une dizaine de pages* (Renan) ; et littér. : *Votre mère, c'est bien cette France féconde | Qui fait, quand il lui plaît, pour l'exemple du monde, | Tenir un siècle dans un jour* (Hugo).

● SYN. : **II, 3** *continuer, se maintenir, persister ;* **6** *se manifester, se montrer.*

■ « TENIR », VERBE IMPERSONNEL

● Sens 1, 1690, Furetière (*il ne tient qu'à... que,* 1665, Molière [...*de,* 1668, La Fontaine] ; *s'il ne tenait qu'à moi,* XX^e s. ; *il ne tient pas à... que,* 1640, Oudin [aussi « on ne saurait considérer telle personne comme responsable du fait que »]) ; sens 2, 1633, Corneille ; sens 3, 1693, La Fontaine (d'abord *à cela ne tienne,* 1611, Cotgrave). **1.** *Il tient à... que* (et le subjonctif), il dépend de... que : *Il a tenu à peu de chose que vous ayez un accident. Il tient à vous qu'il soit désigné ou écarté. À quoi tient-il donc* [...] *que la vérité ne triomphe dans votre cœur ?* (Massillon). || *Il ne tient qu'à... que* (et le subjonctif), *de* (et l'infinitif), il dépend uniquement de... que ou de : *Il ne tient qu'à lui que le succès soit complet. Il ne tiendra qu'à vous, beau sire, | D'être aussi gras que moi, lui repartit le chien* (La Fontaine). *Je lui dis* [...] *que, du reste, si cette vie la fatiguait, il ne tenait qu'à elle de la rompre* (Musset). *Il ne tenait qu'à moi de voyager en Chine ; qu'à moi de ne pas retourner constamment aux mêmes endroits* (Gide). || Ellipt. *S'il ne tenait qu'à moi,* si j'étais seul à décider : *S'il ne tenait qu'à moi, vous obtiendriez gain de cause tout de suite.* || *Il ne tient pas à... que* (et le subjonctif), il est tout à fait indépendant de la volonté de telle personne que : *Il ne tenait pas à lui que la pièce eût ou non du succès ;* on ne saurait considérer telle personne comme responsable du fait que : *Je sais seulement, et toute l'Europe le sait comme moi, qu'il ne tient pas à Votre Majesté que l'humanité ne respire enfin après tant de malheurs* (d'Alembert). || **2.** *Class.* Le pronom sujet était parfois omis : *À quoi tenait que je n'exécutais mon dessein* (Vaugelas). *À moi ne tiendra pas que la beauté que j'aime | Ne me quitte bientôt pour un autre moi-même* (Corneille). || **3.** *Qu'à cela ne tienne,* que telle chose ne soit pas un obstacle, un empêchement : *« Je ne serai libre que fort tard. — Qu'à cela ne tienne, venez quand même ».*

■ « TENIR », VERBE PRONOMINAL

● Sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 2, 1690, Furetière (*se tenir par la main,* au fig., av. 1719, M^me de Maintenon ; *se tenir entre soi,* début du XX^e s.) ; sens I, 3, v. 1175, Chr. de Troyes (« observer un certain comportement... », v. 1155, Wace ; *se tenir bien...,*« avoir une bonne... attitude corporelle », 1538, R. Estienne [« se conformer... aux attitudes prescrites par les convenances », v. 1250, *le Roi Flore et la belle Jehane*] ; ...*vous n'avez qu'à bien vous tenir,* 1724, M. A. Le Grand [*vous n'avez qu'à vous tenir,* même sens, 1704, Trévoux] ; *tenez-vous bien,* 1964, Robert ; *se tenir,* absol., 1876, Larousse ; *se tenir les bras croisés,* au fig., 1680, Richelet) ; sens I, 4, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (« occuper une place déterminée par rapport à un repère... », av. 1857, Musset ; *se tenir de près,* début du XX^e s.) ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland* (*s'en tenir à quelque chose,* av. 1662, Pascal ; *s'en tenir là,* 1656, Pascal ; *savoir à quoi s'en tenir,* XV^e s., *Perceforest* [d'abord *savoir à coi soi tenir,* XIII^e s., *Roman de Renart*]) ; sens I, 6, 1669, Molière (*ne pouvoir se tenir de,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *ne pas se tenir de,* 1893, *Dict. général*) ; sens I, 7, v. 1155, Wace ; sens II, 1, 1904, Larousse (*se tenir en travers,* 1872, Littré [*tenir en travers,* même sens, 1848, Jal] ; *se tenir au vent de,* 1872, Littré [*tenir au vent,* même sens, 1611, Cotgrave]) ; sens II, 2, 1559, Amyot ; sens II, 3, 1876, Larousse ; sens II, 4, 1674, Malebranche ; sens II, 5, 1878, Larchey.

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ. **1.** Prendre appui sur quelque chose, avec la main ou les mains, pour conserver sa position, son équilibre, etc. : *Se tenir à la rampe, au garde-fou. Se tenir des deux mains au mât de son bateau.* || **2.** Être uni l'un à l'autre, par les mains, les bras : *Des enfants qui se tiennent par la main. Se tenir bras dessus, bras dessous. Se tenir par la taille. Il y a une joie, une ampleur toute païenne dans les florissantes déesses qui se tiennent par la main, formant des pas, comme pour une fête antique* (Taine). || Fig. *Se tenir par la main,* être d'accord, faire cause commune. || Fig. *Se tenir entre soi,* se soutenir mutuellement, être solidaire : *Ah ! vous savez, ils* [les escrocs, les fripouilles] *se tiennent entre eux* (Romains). || **3.** Maintenir son corps, sa personne dans une position, une attitude donnée : *Se tenir debout, allongé, penché. Se tenir plié en deux sous l'effet de la douleur. Se tenir sur son séant, sur un pied. Chaque courtisan allait le saluer profondément, et, se tenant debout devant lui près de la cheminée, attendait qu'il lui adressât la parole* (Vigny). *Elle aperçut un prêtre* [...] *monter à l'une des stalles du chœur et s'y tenir dans une attitude d'orgueil sombre* (Barbey d'Aurevilly). || Observer un certain comportement, demeurer dans tel état d'esprit, dans telles dispositions psychologiques : *Se tenir sur le qui-vive, sur la réserve, dans l'expectative. Se tenir dans l'ombre. Se tenir à l'écart des luttes politiques. Tenez-vous prêt à répondre à la première convocation qui pourrait vous être adressée* (Romains). || *Se tenir bien, se tenir mal,* avoir une bonne, une mauvaise attitude corporelle : *Tel professeur dit à ses élèves : « Tenez-vous bien... » Or les élèves ne se tiennent pas bien parce qu'ils ne savent pas au juste en quoi cela consiste, à l'estime du*

professeur (Montherlant) ; se conformer ou non aux attitudes prescrites par les convenances : *Je ressemblais assez à une aimable petite fille, toute fraîche sortie d'une éducation de village, et qui se tient mal, mais dont les grâces encore captives ne demandent qu'à se montrer* (Marivaux). *Un enfant qui se tient bien à table.* || Fam. *Tâchez de bien vous tenir, vous n'avez (plus) qu'à bien vous tenir,* etc., se dit à une personne pour la menacer ou pour l'avertir de prendre garde. || Fam. *Tenez-vous bien,* se dit à une personne à laquelle on va annoncer une nouvelle étonnante. || Absol. *Se tenir,* avoir l'attitude, le comportement qui convient au lieu, aux circonstances : *Savoir se tenir en société. Dans un bled comme Chatenay, il fallait se tenir* (Montherlant). || Fig. *Se tenir les bras croisés,* rester à ne rien faire. || *Se tenir sur ses gardes,* V. GARDE 1. || Fam. *Se tenir à carreau,* V. CARREAU. || **4.** Se trouver, demeurer en un lieu, à un endroit : *Se tenir au jardin quand il fait beau. Il est une race de rossignols beaucoup plus gros que les autres, laquelle se tient et niche dans les charmilles* (Buffon). *Je me souviens qu'elle se tenait sur le perron, agitant gaiement, comme un mouchoir, l'ordonnance du docteur Pomié* (Colette). || *Par extens.* Occuper une place déterminée par rapport à un repère fixe ou en mouvement : *Se tenir à distance de la foule des invités. Auprès de ces deux sœurs aînées, on en voyait une troisième qui se tenait un peu en arrière, avec les plus petites* (Lamartine). *Elle s'arrêtait comme pour m'attendre, car je me tenais un peu derrière elle* (Musset). || *Se tenir à sa place,* V. PLACE 1. || *Se tenir de près,* en parlant de deux ou plusieurs concurrents, dans une course, être très proches l'un de l'autre ou les uns des autres ; dans une épreuve sportive ou autre, une consultation électorale, etc., avoir des résultats sensiblement équivalents : *Je suis en concurrence avec un autre candidat, nous nous tenons de près* (Tr. Bernard). || **5.** *Class.* et littér. *Se tenir à quelque chose,* se limiter à quelque chose, tenir compte de cela et seulement de cela, ne rien envisager d'autre : *Je puis fermer les yeux sur vos flammes secrètes | Tant que vous vous tiendrez aux muets interprètes* (Molière). *Nous ne nous tenons jamais au temps présent* (Pascal). *Nourri des livres sacrés, partageant les croyances du peuple de Dieu, il* [Racine] *se tient strictement au récit de l'Écriture* (Sainte-Beuve). || Auj. *S'en tenir à quelque chose,* même sens : *S'en tenir au règlement. S'en tenir à l'avis de quelqu'un.* || *S'en tenir là,* ne pas aller plus loin, ne pas vouloir dépasser une certaine limite : *À deux heures, toutes les positions fascistes étaient prises ; mais il fallait s'en tenir là. Pas question d'avancer sur Ségovie* (Malraux). *J'accepte vos propositions, mais tenons-nous-en là.* || *Savoir à quoi s'en tenir,* être fixé, renseigné sur quelque chose ou sur quelqu'un : *Vous voudriez savoir à quoi vous en tenir au sujet de mes opinions politiques* (Gide). || **6.** *Class.* et *littér.* Se contenir, maîtriser ses impulsions : *J'ai peine à me tenir, et la main me démange* (Molière). *Le monsieur, devant les Monet, ne put se tenir : il entra, il fit une scène : il ne concevait pas que l'on pût exposer de telles horreurs* (Valéry). || Class. ou littér. *Ne pouvoir se tenir de,* ne pas pouvoir s'empêcher, se retenir de : *Elle* [M^me de Sévigné] *est brusque et ne peut se tenir de dire ce qu'elle croit joli, quoique assez souvent ce soient des choses un peu gaillardes* (Tallemant des Réaux). *En dépit des ans et de ses vingt mille livres, il ne pouvait se tenir de grimper sur les toits et de manier la truelle* (Musset). || *Ne pas se tenir de,* donner libre cours à : *Il ne se tenait pas de joie.* || Fam. *Se tenir à quatre,* V. QUATRE. || **7.** *Se tenir pour* (et un attribut), se considérer comme : *Il a perdu le premier tour des élections, mais il ne se tient pas pour battu.*

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ. **1.** *Se tenir à un faux bras,* en parlant d'une embarcation, s'amarrer à ce faux bras. || *Se tenir en travers,* en parlant d'un bateau, présenter le travers, le côté à la lame ou au vent. || *Se tenir au vent de,* se maintenir dans la position du vent, relativement à un autre bateau ou à un point de repère. || **2.** Se réunir, avoir lieu, en parlant d'une assemblée : *La réunion publique se tiendra dans la salle des fêtes.* || **3.** Être uni matériellement, être adhérent : *Deux pièces de bois qui se tiennent.* || **4.** Être dans un rapport de dépendance réciproque : *Toutes les choses de la nature se tiennent et se prouvent les unes les autres* (Malebranche). || **5.** Être lié logiquement, présenter une articulation, une cohérence propre à satisfaire l'esprit : *Son argumentation se tient. Je ne puis pas croire qu'un monsieur intelligent et insinuant* [...] *ne parviendrait pas* [...] *à nous permettre d'avoir au moins une idée qui se tienne... de quoi fixer notre attitude* (Romains).

• SYN. : **I, 1** *s'accrocher, s'agripper ;* **4** *être, rester ;* **6** *se contrôler, se dominer, se maîtriser ;* **7** *s'estimer.*

tennis [tɛnis] n. m. (angl. *tennis,* paume, jeu de balle, tennis, moyen angl. *tenetz,* jeu de paume [début du XV^e s.], empr. du franç. *tenez* [2^e pers. du plur. de l'impér. prés. de *tenir*], terme que le serveur employait au moment de lancer la balle [à la paume] ; 1836, Landais, au sens 1 [*sandales, chaussures de tennis,* 1975, *Lexis — tennis,* n. m. pl., 1964, Robert] ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, v. 1930 ; sens 4, 1890, *Moniteur de la mode,* p. 410). **1.** Sport dans lequel deux ou quatre joueurs, divisés en deux camps et munis de raquettes, se renvoient une balle pardessus un filet, dans les limites d'un terrain appelé « court » : *Elle était en tenue de tennis, la raquette sous le bras, les cheveux au vent* (Vailland). || *Sandales, chaussures de tennis,* ou *tennis,* n. m. pl., chaussures de toile blanche à semelle de caoutchouc, spécialement adaptées à la pratique de ce sport. || **2.** Emplacement aménagé pour ce jeu : *Un tennis municipal bien entretenu.* || **3.** *Tennis de table,* syn. de PING-PONG. || **4.** Flanelle à rayures fines.

• REM. Au sens 1, on disait autrefois LAWN-TENNIS.

tennis elbow [tenisɛlbo] n. m. (loc. angl. de même sens, de *tennis,* tennis [v. l'art. précéd.], et de *elbow,* coude ; 1964, Larousse). Affection douloureuse du coude, d'origine traumatique, due le plus souvent à un effort violent de supination et d'extension du poignet, comme celui qui se produit au cours du revers au tennis.

tennisman [tenisman] n. m. (de *tennis,* sur le modèle de *sportsman ;* début du XX^e s., d'après Robert, 1964). Joueur de tennis.

• Pl. *des* TENNISMEN.

tennistique [tenistik] adj. (de *tennis ;* 1^er avr. 1935, *Tennis et Golf*). Relatif au tennis. (Rare.)

téno- [teno], premier élément, tiré du gr. *tenôn,* tendon, et qui entre dans la composition de quelques mots.

ténodèse [tenodɛz] n. f. (de *téno-* et de *-dèse,* gr. *desis,* action de lier, de *deîn,* lier, attacher ; 1953, Larousse). Opération chirurgicale qui consiste à transformer le tendon d'un muscle paralysé en un ligament d'arrêt extra-articulaire.

tenon [tənɔ̃] n. m. (de *tenir ;* v. 1280, Bibbesworth, écrit *tenoun* [*tenon,* 1379, *Inventaire du mobilier de Charles V,* 250], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1694, Th. Corneille ; sens 4, 1691, Ozanam ; sens 5, 1964, Larousse [aussi *dent à tenon*] ; sens 6, 1872, Littré [*tenon,* même sens, fin du XVI^e s.]). **1.** Extrémité d'une pièce de bois ou de métal qu'on a façon-née pour la faire entrer dans un trou de même équarrissage, appelé « mortaise », pratiqué dans une autre pièce destinée à être assemblée à la première. || **2.** Partie d'une pièce métallique faisant saillie et s'emboîtant ou non dans un retrait correspondant, cran ou mortaise. || **3.** Saillie de pierre ou de marbre qu'on laisse sur un ouvrage, pour soutenir une partie détachée, soit seulement jusqu'à la mise en place de la statue, soit d'une manière permanente. || **4.** Épaulement de la verge de l'ancre, qui pénètre dans les mortaises du jas et l'empêche de tourner. || **5.** *Tenon dentaire,* tige métallique, le plus souvent ronde, de diamètre variable, destinée à la fixation d'une prothèse dentaire dans le canal radiculaire d'une dent préalablement préparé : *Couronne à tenon.* || *Dent à tenon,* prothèse fixée par ce procédé. (Syn. DENT À

PIVOT.) || **6.** *Tenon de manœuvre,* boulon fixé sur la flèche d'un affût de canon et sous lequel on embarre des leviers pour la manœuvre.

tenon-guide [tənɔ̃gid] n. m. (de *tenon* et de *guide ;* 1964, Larousse). Petite tige à extrémité conique, fixée à la têtière de certaines serrures, à crochet par exemple, et destinée à préciser la position de la serrure par rapport à la gâche.
● Pl. *des* TENONS-GUIDES.

tenonnage [tənɔnaʒ] n. m. (de *tenonner ;* 1933, Larousse). Façonnage d'un tenon.

tenonner [tənɔne] v. tr. (de *tenon ;* 1872, Littré). Pratiquer des tenons sur une pièce de charpente, de menuiserie.

tenonneuse [tənɔnøz] n. f. (de *tenonner ;* 1907, Larousse). Machine-outil à bois utilisée pour l'exécution des tenons.

ténopathie [tenopati] n. f. (de *téno-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1888, Larousse). Affection des tendons.

ténoplastie [tenoplasti] n. f. (de *téno-* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* modelé, dér. de *plassein* ou *plattein,* façonner ; 1923, Larousse). Greffe tendineuse.

ténor [tenɔr] n. m. (ital. *tenore,* forme, manière, mode, concert, harmonie, voix de ténor, lat. *tenor, -noris,* cours non interrompu, accent de la voix, ton, de *tenēre,* tenir [v. TENIR] ; 1444, Bloch-Wartburg, au sens 1 [rare av. le XVII^e s.] ; sens 2, 1798, Acad. [*fort ténor* ou *ténor de grand opéra, ténor léger* ou *ténor d'opéra-comique,* 1872, Littré] ; sens 3, 1947, Aymé [en politique, 1936, R. Martin du Gard — « journaliste qui fait les articles de fond », 1888, Villatte]). **1.** Voix d'homme la plus élevée de toutes : *Comme il avait une belle voix de ténor il chantait le dimanche les Vêpres dans la chapelle des Petites Sœurs des pauvres* (France). || **2.** Chanteur qui a ce genre de voix : *Il ressemblait à ces ténors qui s'essayent dans leur grand air et se demandent, en regardant le public, si ça vaut vraiment la peine de risquer l'« ut » de poitrine* (Duhamel). || *Fort ténor,* ou *ténor de grand opéra,* celui qui a la voix assez aiguë et assez forte pour ne se servir que de la voix de poitrine. || *Ténor léger,* ou *ténor d'opéra-comique,* V. LÉGER (§ II, n. 3). || **3.** *Fig.* et *fam.* Artiste dont le talent est renommé : *Dans cette galerie de peinture, on s'est limité aux œuvres des grands ténors.* || *Par extens.* Personnage qui joue un rôle de premier plan, surtout en politique : *Il croyait déjà entendre le trémolo des ténors de tribunes officielles* (Martin du Gard). *Les ténors de la III^e République, les Poincaré, les Clemenceau, si ennemis qu'ils fussent, relevaient tous du même style parlementaire III^e République : ils étaient « d'époque »* (Mauriac).
● SYN. : **3** *célébrité, maître, sommité.*

tenora [tenɔra] n. f. (mot catalan, du lat. *tenor,* ton [v. l'art. précéd.] ; début du XX^e s.). Sorte de clarinette en usage en Catalogne : *La sèche tenora, trompette nasillarde | Ne bruit que rarement pour de courtes sardanes* (Max Jacob).

ténorino [tenɔrino] n. m. (ital. *tenorino,* même sens, dimin. de *tenore,* ténor [v. TÉNOR] ; 1879, A. Daudet). Ténor très léger, chantant en fausset : *C'était un ténorino qui égouttait avec emphase l'eau saumâtre de sa voix* (Huysmans).

ténorisant, e [tenɔrizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ténoriser ;* 1872, Littré). Qui se rapproche du ténor : *Baryton ténorisant.*

ténorisé, e [tenɔrize] adj. (part. passé de *ténoriser ;* 1872, Littré). Se dit d'un morceau écrit ou transposé pour être chanté par un baryton ténorisant.

ténoriser [tenɔrize] v. intr. (dér. savant de *ténor ;* 1769, Ch. Bonnet, au sens de « proclamer avec éclat » ; sens actuel, 1907, Larousse). Chanter à la façon d'un ténor, dans le registre du ténor : *Il ténorisait encore, mais plutôt à la cantonade* (Duhamel).

ténorraphie [tenorafi] n. f. (de *téno-* et de *-rraphie,* du gr. *rhaphê,* couture, suture ; 1855, Nysten). Suture des tendons.

ténosynovite [tenosinɔvit] n. f. (de *téno-* et de *synovite ;* 1933, Larousse [aussi *ténosynovite sèche aiguë*]). Inflammation simultanée d'un tendon et de sa gaine synoviale. || *Ténosynovite sèche aiguë,* syn. de SYNOVITE CRÉPITANTE.

ténotome [tenotom] n. m. (de *téno-* et de *-tome,* gr. *tomos,* coupant, qui coupe, de *temnein,* couper ; 1855, Nysten). Petit scalpel à lame courte et très étroite qui sert à pratiquer la ténotomie sous-cutanée.

ténotomie [tenotɔmi] n. f. (de *téno-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1855, Nysten). Section d'un tendon ou d'une bride rétractés et tendus.

1. tenseur [tɑ̃sœr] adj. et n. m. (dér. savant du lat. *tensum,* supin de *tendere,* tendre ; 1843, Landais [aussi comme n. m.]). *Muscle tenseur,* ou simplem. *tenseur,* n. m., se dit de certains muscles destinés à produire une tension : *Le tenseur de la choroïde.*
◆ n. m. (1904, Larousse). Syn. de TENDEUR. (Peu usité.)

2. tenseur [tɑ̃sœr] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1900, *Grande Encyclopédie*). Grandeur mathématique à plusieurs composantes définies dans le cadre de la géométrie affine : *La notion de tenseur comprend celle de vecteur comme cas particulier.*

tensimètre n. m. V. TENSIOMÈTRE.

tensio-actif, ive [tɑ̃sjoaktif, -iv] adj. (de *tensio-,* élément tiré de *tension,* et de *actif ;* 1961, Vène, p. 36). Se dit d'un corps doué de tensio-activité.

tensio-activité [tɑ̃sjoaktivite] n. f. (de *tensio-actif,* d'après *activité ;* 1964, Larousse). Aptitude des corps mis en solution à modifier la tension superficielle du solvant.

tensiomètre [tɑ̃sjomɛtr] ou **tensimètre** [tɑ̃simɛtr] n. m. (de *tensi[o]-,* élément tiré de *tension,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1949, Larousse, au sens 1 [*tensiomètre ; tensimètre,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Appareil servant à mesurer une tension de vapeur, une tension de dissociation, une tension superficielle, etc. || **2.** Appareil servant à mesurer la déformation d'un solide soumis à des contraintes mécaniques.

tensiométrie [tɑ̃sjometri] n. f. (de *tensio-,* élément tiré de *tension,* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse). Mesure de la tension superficielle d'un liquide.

tension [tɑ̃sjɔ̃] n. f. (lat. *tensio,* tension, manière de tendre, de *tensum,* supin de *tendere,* tendre, étendre ; 1490, Chauliac, au sens I, 1 [au fig., et *tension d'esprit,* 1690, Furetière] ; sens I, 2 et 4, 1964, Larousse ; sens I, 3, 1876, Larousse [*tension interne,* 1964, Larousse] ; sens I, 5, 1536, G. Chrestien ; sens I, 6, 1933, Marouzeau ; sens I, 7, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens I, 8, 1876, Larousse [*tension psychologique,* 1903, P. Janet, p. 495] ; sens I, 9, 1907, Larousse [*tention,* « opposition contre quelque chose, querelle », fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens II, 1, 1845, Bescherelle ; sens II, 2, 1904, Larousse ; sens II, 3-5, 1964, Larousse [aussi *tension oculaire ; tension artérielle...,* 1872, Littré ; *avoir... de la tension,* 1964, Robert] ; sens III, 1, 1872, Littré [*haute tension,* 1907, Larousse ; *tension d'amorçage, tension disruptive,* 1964, Larousse] ; sens III, 2, 1964, Larousse [aussi *très haute tension*].

I. 1. État d'un corps soumis à des forces qui le tendent : *Comme la tension plus grande d'une corde ou la vibration plus rapide d'un nerf produit une sonorité ou une couleur différente* (Proust). *La tension à laquelle est soumis un câble, un élastique, un lien ;* et au fig. : *J'affirme qu'un homme qui, après quarante ans, s'épure et grandit, n'y réussit que par une tension cornélienne de son être* (Mauriac). || Fig. *Tension d'esprit,* effort intense et soutenu de l'esprit. || **2.** Force exercée par un ressort sous une flèche déterminée. || **3.** En résistance des matériaux, résultante des forces élastiques équilibrant, dans un corps travaillant en traction, l'effort extérieur qui tend à l'allonger. || *Tension interne,* contrainte existant au sein d'une pièce métallique à la suite de traitements d'origine thermique ou mécanique.

|| **4.** Action exercée sur la chaîne, pendant le tissage, par un frein qui s'oppose à ce que l'ensouple se déroule trop vite. || **5.** État de raideur qui se manifeste dans certaines parties du corps : *La tension des muscles, des nerfs.* || **6.** Renforcement de l'effort musculaire fourni par les organes phonateurs de la bouche, accompagné d'une plus forte pression de l'air pulmonaire, et qui constitue la première phase de l'articulation d'un phonème. || **7.** Dans la théorie linguistique de Guillaume, mouvement qui préside à l'organisation du système de la langue et correspond au partage du langage entre la « puissance » et l'« effet ». || **8.** Dans la philosophie stoïcienne, syn. d'EFFORT. || *Tension psychologique,* état d'un sujet déterminé d'après le degré d'activité de ses tendances, en particulier de ses tendances psychologiques. || **9.** *Fig.* Désaccord dans les rapports entre États, entre classes sociales, entre partis politiques, entre personnes ; situation qui peut amener une rupture, un conflit : *Quelques jours après, la tension internationale qui foudroyait les voyageurs aux gares-frontières baissa de quelques volts* (Giraudoux). *Il y a dans l'histoire des moments de grave tension diplomatique.*

II. 1. Syn. de PRESSION (d'un gaz et, notamment, d'une vapeur). || **2.** *Tension superficielle,* ensemble des forces qui s'exercent à la surface d'un liquide, cette surface étant assimilée à une membrane tendue. (On dit également CONSTANTE CAPILLAIRE.) || **3.** *Tension de vapeur,* caractéristique importante des produits pétroliers volatils, définie par la pression absolue, à 37,8 °C, d'un échantillon enfermé dans un récipient spécial appelé « bombe de Reid ». || **4.** *Tension de vapeur d'eau,* en météorologie, pression partielle de vapeur contenue dans l'air. || **5.** *Tension cavitaire,* pression exercée par les parois élastiques d'un organe creux sur le liquide qui, remplit cet organe (et *vice versa*), lorsque ce liquide dilate les parois et en étire les fibres. || *Tension artérielle* ou *vasculaire,* ensemble des forces de contrainte internes auxquelles sont soumises les parois des artères et des vaisseaux sous l'influence de la pression des liquides qu'ils contiennent : *La tension artérielle équilibre rigoureusement la pression du sang dans les artères.* || Fam. *Avoir, faire de la tension,* être atteint d'hypertension. || *Tension oculaire,* pression des liquides intraoculaires sur les parois de l'œil.

III. 1. Intégrale de ligne d'un point à un autre du champ électrique, prise le long d'un chemin donné : *L'unité pratique de tension est le volt.* || *Haute tension,* différence de potentiel élevée : *La grue a touché une ligne à haute tension.* (V. aussi n. 2, ci-après.) || *Tension d'amorçage,* celle qui est nécessaire pour produire entre deux conducteurs l'amorçage d'une étincelle ou d'un arc. || *Tension disruptive,* celle qui est nécessaire pour produire la décharge disruptive entre deux conducteurs. || **2.** *Haute tension,* celle qui est appliquée aux anodes des tubes électroniques (symb. : H. T.). [V. aussi n. 1, ci-dessus.] || *Très haute tension,* tension de plusieurs milliers de volts (symb. : T.H.T.) appliquée à l'anode des tubes cathodiques, notamment dans les oscilloscopes et les téléviseurs.

tensionnage [tɑ̃sjɔnaʒ] n. m. (de *tension ;* 1933, Larousse). Action de tensionner.

tensionner [tɑ̃sjɔne] v. tr. (de *tension ;* 1964, Larousse [aussi *appareil à tensionner*]). Donner la tension interne convenable à une lame de scie à ruban ou de scie circulaire. || *Appareil à tensionner,* petit laminoir utilisé, dans les ateliers d'affûtage en scierie, pour laminer des bandes étroites du ruban et donner à celui-ci un profil convexe.

tenson [tɑ̃sɔ̃] n. f. (lat. pop. *tantio, dispute, querelle, du lat. class. *tentum,* supin de *tendere,* tendre, faire effort ; v. 1138, Gaimar, au sens de « querelle, dispute » ; sens actuel, milieu du XVe s. [dès le début du XIIIe s. en anc. provenç.]). Dans la poésie du Moyen Âge, dialogue où des interlocuteurs, réels ou supposés, échangent des invectives ou dissertent sur une question théorique.

1. tensoriel, elle [tɑ̃sɔrjɛl] adj. (dér. savant de *tenseur* 2 ; 1953, Larousse). Relatif aux tenseurs : *Le calcul tensoriel est une extension du calcul vectoriel.*

2. tensoriel, elle [tɑ̃sɔrjɛl] adj. (dér. savant de *tenseur* 1 ; 1964, Larousse). *Grandeur tensorielle,* ensemble des nombres formant un système pour représenter les tensions à l'intérieur d'un solide déformé.

tentaculaire [tɑ̃takylɛr] adj. (de *tentacule ;* 1797 [floréal an V], *Bulletin des sciences* [p. 9], comme n. m., au sens de « ver intestin du foie » ; comme adj., au sens 1, 1822, Blainville, p. 161 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1895, Verhaeren [« dont l'influence s'étend à des domaines de plus en plus nombreux », début du XXe s.]). **1.** Qui a les caractéristiques d'un tentacule : *Un appendice tentaculaire.* || **2.** Qui présente des tentacules ou des organes de préhension semblables à des tentacules : *Un animal tentaculaire.* || **3.** *Fig.* Qui s'étend d'une manière insidieuse et irrésistible comme un animal tentaculaire : *C'est la ville tentaculaire | La pieuvre ardente et l'ossuaire* (Verhaeren). || Dont l'influence s'étend à des domaines de plus en plus nombreux : *Leurs syndicats tentaculaires ont enlevé toute espèce d'importance à la société des auteurs* (Porto-Riche). *L'activité tentaculaire des firmes multinationales.*

tentacule [tɑ̃takyl] n. m. (dér. savant du lat. *tentare,* toucher, tâter [v. TENTER] ; 1767, É. L. Geoffroy, p. 12). Appendice mobile, musclé et souple que possèdent certains animaux comme les mollusques et les infusoires, et qui leur sert d'organe de tact ou de préhension.

tentaculifères [tɑ̃takylifɛr] n. m. pl. (de *tentaculi-,* élément tiré de *tentacule,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; av. 1854, Duméril et Bibron). Petit sous-embranchement de protozoaires ciliés dont l'adulte n'a plus de cils, mais possède des tentacules suceurs.

tentaculiforme [tɑ̃takylifɔrm] adj. (de *tentaculi-,* élément tiré de *tentacule,* et de *forme ;* 1842, Acad.). Qui a la torme d'un tentacule.

tentant, e [tɑ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tenter* [v. ce mot] ; av. 1466, P. Michault, écrit *temptant,* comme n. m., au sens de « celui qui induit en tentation » ; écrit *tentant,* comme adj., au sens actuel, 1530, *Dict. général*). Qui suscite le désir, fait naître une tentation : *Un projet assez tentant. Une proposition tentantle.*

tentateur, trice [tɑ̃tatœr, -tris] adj. et n. (lat. *temptator,* qui attente, séducteur, de *temptatum,* supin de *temptare,* tenter [v. TENTER] ; milieu du XVe s., comme n. m., au sens de « le démon » ; comme n., au sens de « ...qui sollicite au mal », 1636, Monet [comme adj., 1804, Delille ; *l'esprit tentateur,* 1679, Bossuet]). Se dit d'une personne qui sollicite au mal : *Tentatrices comme elles le sont toutes, qui tenteraient Dieu dans son ciel s'il y en avait un et le Diable dans son enfer, elle semblait vouloir égarer, tout ensemble, le désir et le danger* (Barbey d'Aurevilly). || *L'esprit tentateur,* ou simplem. *le Tentateur,* le démon.

tentatif, ive [tɑ̃tatif, -iv] adj. (de *tentat[ive]* ; fin du XVIe s., Brantôme, au sens de « tentant » ; sens moderne, av. 1672, La Mothe Le Vayer). Vx. *Syllogisme tentatif,* celui dont une des prémisses, étant hypothétique, devait être vérifiée au moyen de la conclusion, laquelle était démontrée vraie ou fausse par une autre voie.

tentation [tɑ̃tasjɔ̃] n. f. (lat. *temptatio,* atteinte, essai, expérience [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « tentation »], de *temptatum,* supin de *temptare,* tenter [v. TENTER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *temptacion* [*tentation,* XIIIe s.], au sens 2 ; sens 1, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 3, fin du XIIe s., *Job,* écrit *temptacion* [*tentation,* XIIIe s.] ; sens 4, XIIIe s., Littré [*tentation de Dieu,* 1964, Larousse]). **1.** Tout ce qui porte quelqu'un à faire une chose : *La tentation des vins était grande* (Yourcenar). *Résister à la tentation de l'aventure, de la gourmandise. Les multiples tentations des vitrines de Noël.* || **2.** Attrait vers une chose défendue par une loi morale ou religieuse : *L'homme est plus libre d'éviter les*

tentations que de les vaincre (Rousseau). *Pendant quelques minutes, je restai là sans bouger, tenant serré cet argent qui me brûlait la main. Minutes inoubliables, angoisse douloureuse et délicieuse de la tentation, toutes les émotions du vol* (Daudet). || **3.** Sollicitation des sens, de la concupiscence. || **4.** En théologie, épreuve à laquelle Dieu soumet l'homme pour exercer sa vertu ; sollicitation au mal par le démon ou par la concupiscence : *« Mon Sauveur, ne m'entendez-vous pas dire ce que vous-même avez dit à votre Père : Ne nous induisez pas en tentation ? »* (France). *Il n'est pas bon de tenter les autres ; Dieu envoie à chacun des tentations selon sa force* (Gide). *La tentation de saint Antoine.* || *Tentation de Dieu,* acte par lequel on met la patience de Dieu à l'épreuve.

• SYN. : **1** *attrait, désir, envie.*

tentative [tɑ̃tativ] n. f. (lat. scolast. *tentativa,* épreuve universitaire, du lat. class. *tentatum,* supin de *tentare,* tenter [v. TENTER] ; 1546, Rabelais, au sens de « épreuve du baccalauréat en théologie » ; sens 1 [d'après *tenter*], 1636, Monet ; sens 2, 12 févr. 1810, d'après Larousse, 1876). **1.** Action par laquelle on s'efforce d'obtenir un certain résultat : *Alors ils firent une dernière tentative* (Maupassant). *La créature, comprenant l'échec de sa tentative diabolique, avait eu tout le temps de gagner le jardin et de se perdre dans la nuit* (Barrès). *Notre humanisme a négligé les actes. Il a échoué dans sa tentative* (Saint-Exupéry). *Sa dernière tentative a été couronnée de succès.* || **2.** En droit, commencement d'exécution, sans résultat, d'un crime ou d'un délit, puni par la loi dès lors que l'échec est imputable à des circonstances extérieures à la volonté de l'auteur.

• SYN. : **1** *démarche, effort, essai.*

1. tente [tɑ̃t] n. f. (déverbal de *tendre* 1 ; 1271, Godefroy, au sens de « action de tendre un filet » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1373, Gace de la Buigne). **1.** Action de tendre un filet de pêche ; manière de tendre les filets et les lignes : *Tente à basse mer.* || **2.** Barrage destiné à guider le poisson vers une nasse. || **3.** Filet dont on se sert pour prendre certains oiseaux de passage.

2. tente [tɑ̃t] n. f. (lat. pop. **tenta,* tente, fém. substantivé du lat. class. *tentus,* part. passé de *tendere,* tendre, étendre ; v. 1130, *Eneas,* au sens I, 1 [*toile de tente,* 1964, Larousse ; *se retirer sous sa tente,* au fig., 1872, Littré] ; sens I, 2, 1622, Jal ; sens I, 3, 1371, Godefroy [*tente de lit,* 1933, Larousse] ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens II, 1845, Bescherelle [*tente de l'hypophyse,* 1964, Robert]).

I. 1. Abri portatif fait de toile, d'étoffe, de tissu synthétique, etc., tendu et dressé en plein air : *J'offre des thés mondains à des chefs maures. Et ils m'invitent à leur tour à prendre le thé sous leur tente* (Saint-Exupéry). *Coucher sous la tente. Une tente de campeur, de nomade. Une tente militaire.* || *Toile de tente,* tissu résistant, léger et imperméable, utilisé dans la fabrication des tentes ; carré d'étoffe imperméable faisant partie du paquetage individuel du soldat, et qui permet de construire une tente en l'assemblant avec d'autres, ou peut servir de vêtement de protection contre la pluie grâce à un orifice ménagé pour y passer la tête. || Fig. *Se retirer sous sa tente,* se tenir à l'écart, abandonner par dépit un parti, une cause (par allusion à la colère d'Achille, abandonnant la cause des Grecs, dans *l'Iliade*). || **2.** Étoffe tendue sur le pont d'un navire pour servir d'abri. || **3.** Du XV^e^ au XVII^e^ s., ensemble de tentures garnissant une chambre, et qui la faisaient ressembler à une tente. || *Tente de lit,* pavillon garni de rideaux surmontant le lit. || **4.** *Tente à oxygène,* dispositif utilisé dans les hôpitaux et les cliniques, composé de tissu étanche ou de matière plastique, destiné à isoler les sujets de l'atmosphère ambiante pour les soumettre à l'action de l'oxygène pur ou au carbogène.

II. *Tente du cervelet,* portion de la dure-mère qui sépare le cervelet du cerveau. || *Tente de l'hypophyse,* portion de la dure-mère qui ferme en haut la selle turcique contenant l'hypophyse.

3. tente [tɑ̃t] n. f. (déverbal de *tenter,* au sens anc. de « munir une plaie de charpie » [v. 1175, Chr. de Troyes] ; v. 1175, Chr. de Troyes). *Vx.* Faisceau de charpie que l'on introduisait entre les lèvres d'une plaie.

tentement [tɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *tenter ;* XIII^e^ s., Trénel, au sens de « tentation » ; fin du XV^e^ s., Molinet, au sens de « essai, tentative » ; sens actuel, 1704, Trévoux). En escrime, mouvement qui consiste à battre deux fois le fer de l'adversaire.

1. tenter [tɑ̃te] v. tr. (lat. *temptare* ou *tentare,* toucher, tâter, attaquer, sonder, essayer, tenter ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* dans la loc. *tenter* [ou *tempter*] *Dieu,* « demander à Dieu des effets de sa toute-puissance, sans nécessité » ; sens 1, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 2, milieu du XIII^e^ s. [*tenter la fortune...,* 1559, Amyot] ; sens 3, v. 1355, Bersuire [*tenter Dieu,* 1690, Furetière — « entreprendre quelque chose de périlleux... », 1656, Molière] ; sens 4, XIV^e^ s., Cuvelier ; sens 5, v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *tanter* [*tenter,* XIV^e^ s.] ; sens 6, v. 1370, Oresme [*se laisser tenter,* 1677, Racine] ; sens 7, 1668, Racine [*...de... — ...à...,* av. 1848, Chateaubriand ; *être tenté de...,* v. 1265, J. de Meung — écrit *estre...*] ; sens 8, 2 juill. 1773, Voltaire [*...de ; ...à,* av. 1869, Sainte-Beuve]). **1.** Chercher à faire réussir : *Il est beau de tenter des choses inouïes* (Corneille). *L'alchimiste de Croisset est mort victime des expériences qu'il tentait sur la créature humaine* (Mauriac). || *Tenter l'impossible,* v. IMPOSSIBLE. || **2.** Faire l'essai de, hasarder : *On ne tente plus de remèdes contre ses funestes attaques* [de la mort] (Bossuet). *Tenter des efforts surhumains.* || *Tenter (la) fortune, tenter la* ou *sa chance, tenter le sort,* s'engager dans une entreprise dont l'issue dépend en grande partie du hasard : *Aller tenter fortune en Amérique. Tenter sa chance à la Loterie nationale.* || **3.** *Class.* Mettre à l'épreuve, sonder : *J'ai cent fois, dans le cours de ma gloire passée, | Tenté leur patience et ne l'ai point lassée* (Racine). || Littér. *Tenter Dieu,* mettre à l'épreuve sa bonté, sa patience par des actions mauvaises ou téméraires ; *par extens.,* entreprendre quelque chose de périlleux dont on ne pourrait sortir qu'avec l'aide de Dieu, par un miracle : *Sire, on voit dans le ciel des nuages de feu ; | Suspendez votre marche, il ne faut tenter Dieu* (Vigny). *Crains les coups : c'est tenter Dieu que de chercher le péril* (France). || **4.** Chercher à séduire, à gagner : *Il y en a même qui ont pris cette occasion de tenter ma fidélité* (Voltaire). *On eut beau le tenter par des offres alléchantes, il résista stoïquement.* || **5.** Solliciter au mal, au péché : *Le Christ fut conduit dans le désert pour y être tenté par le démon.* || **6.** En parlant d'une chose, attirer, exciter le désir, l'envie de quelqu'un : *Rien de ce qui s'agite ici-bas ne me tente* (Lamartine). *Au sortir de l'ivresse mathématique* [...] *Pascal s'est trouvé tenté par le siècle et la gloire mondaine* (Duhamel). *Le roman pouvait et devait tenter Baudelaire* (J. Prévost). *Cela ne me tente pas.* || *Se laisser tenter,* se laisser gagner par la tentation, y céder. || **7.** Class. *Tenter quelqu'un de faire* ou (vx) *à faire,* l'inciter à faire : *J'y trouvai* [dans *les Guêpes* d'Aristophane] *quantité de plaisanteries qui me tentèrent d'en faire part au public* (Racine). *Ce 4 octobre 1811, anniversaire de ma fête et de mon entrée à Jérusalem, me tente à commencer l'histoire de ma vie* (Chateaubriand). || Auj. et fam. *Être (bien) tenté de faire quelque chose,* en avoir grande envie : *Par ce beau temps, je suis bien tenté d'aller me promener.* || **8.** *Être tenté de* (et l'infinitif), (vx) *être tenté à quelque chose,* y être enclin : *On est tenté de penser que l'auteur de cette phrase n'en a pas mesuré toute la portée.* [Saint-Cyran] *n'est pas tenté aux digressions d'un esprit philosophique ou oratoire* (Sainte-Beuve).

• SYN. : **1** *essayer, risquer ;* **4** *allécher, appâter, attirer, solliciter.*

◆ v. tr. ind. [**de**] (1670, Bossuet [*tempter a,* même sens, v. 1370, Oresme]). *Tenter de* (et l'infinitif), faire des efforts pour obtenir un résultat : *Il ne faut pas tenter de contenter les envieux* (Vauvenargues). *Tenter d'emporter son camarade, c'était courir le risque de tomber de fatigue avec lui, en pleine forêt* (B. Clavel).

• SYN. : *chercher, s'efforcer, essayer, s'évertuer, s'ingénier.*

• REM. La langue classique construisait parfois *tenter* directement avec un infinitif (v. 1695, Fénelon), sans préposition : *Ces géants* [...] *qui tentèrent autrefois chasser de l'Olympe les immortels* (Fénelon).

◆ v. intr. (1704, Trévoux). En escrime, exécuter un tentement contre la lame de son adversaire.

2. tenter [tɑ̃te] v. tr. (de *tente* 2 ; fin du XVe s., Molinet, comme v. intr., au sens de « planter sa tente » ; comme v. tr., au sens actuel, 15 oct. 1869, *Journ. officiel,* p. 1349). Couvrir d'une tente : *Tenter une barque.*

tenthrède [tɑ̃trɛd] n. f. (lat. scientif. moderne *tenhredo,* même sens [milieu du XVIIIe s.], du gr. *tenthrêdôn,* sorte d'abeille ou de guêpe [proprem. « suceuse »], dér. de *tenthês,* gourmand [proprem. « qui suce »] ; 1803, Boiste). Nom scientifique de la *mouche à scie,* petit insecte de couleurs variées, dont la larve se développe dans les bourgeons ou les jeunes pousses des peupliers ou des poiriers.

tentoi [tɑ̃twa] ou **tentoir** [tɑ̃twar] n. m. (de *tendre* 1 ; 1723, Savary des Bruslons [*tentoi*], et 1771, *Encyclopédie,* Planches, IX, XII, 1 [*tentoir*]). Barre qui sert à tourner les rouleaux pour tendre la chaîne, dans les métiers de haute lisse.

tenture [tɑ̃tyr] n. f. (de *tendre* 1, d'après *tente* 2 ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s. ; sens 3, 1690, Furetière [« action de tendre, en général », 1596, Hulsius] ; sens 4, 1964, Larousse [aussi *tenture de carême*] ; sens 5, 1690, Furetière). **1.** Ensemble de lés d'étoffe, de cuir gaufré ou lisse, peint et doré, de papier peint, qui servent à tapisser les murs d'un appartement, d'une maison, l'intérieur d'un édifice, etc. || *Papier-tenture,* V. PAPIER. || **2.** Chacun des lés qui composent la tenture. || **3.** Action de tendre, de placer des tentures sur les murs. || **4.** *Autref.* Ensemble de pièces de tapisserie composées sur un thème dont elles représentent les épisodes. || *Tenture de carême,* au Moyen Âge, rideau historié suspendu pendant le carême devant le maître-autel, en souvenir du voile du temple de Jérusalem. || **5.** *Auj.* Étoffe noire qu'on tend devant l'entrée d'une maison, d'une église pour un service funèbre : *L'entrée de l'immeuble était habillée de tentures noires, et un écusson portant la lettre P écrite en blanc la dominait* (Prou).

tenu, e [təny] adj. (part. passé de *tenir ;* v. 1283, Beaumanoir, dans la loc. *tenu a* [et l'infin.], « astreint à » [cf. sens 6] ; sens 1, 1690, La Quintinie ; sens 2, XXe s. ; sens 3, 1872, Littré ; sens 4-5, 1893, *Dict. général ;* sens 6, XXe s. [*être tenu à* et un nom, 1804, Code civil — aussi « avoir l'obligation légale... de se conformer à » ; *être tenu de,* fin du XIIIe s., Joinville — écrit *estre...*] ; sens 7, fin du XVe s., Commynes). **1.** Qui est maintenu dans tel ou tel état, qui est l'objet ou non de soins attentifs (avec les adv. *bien, mal,* ou un autre adv. de manière) : *Des enfants bien tenus. Un intérieur proprement tenu. Exiger une comptatibilité scrupuleusement tenue. Tous ces garçons mal tenus, avec des poignets rouges et des cols sales, m'ont écœurée !* (Colette). || **2.** Qui est surveillé, dirigé avec fermeté, selon une discipline stricte : *Un établissement où les élèves sont très tenus.* || **3.** Se dit de valeurs boursières dont les cours restent fermes : *Valeurs tenues. Aujourd'hui, les valeurs françaises sont bien tenues.* || **4.** Se dit d'une note de musique dont on prolonge plus ou moins l'émission : *Les trompettes lancèrent une note longtemps tenue, comme un cri pâmé* (Morand). || **5.** Se dit d'une personne qui est fort prise par son travail, ses occupations : *Être très tenu par sa vie professionnelle.* || **6.** Qui est pris par une obligation : *Tenu par des engagements antérieurs, il n'a pu que décliner cette invitation.* || *Être tenu à* (et un nom), être astreint à observer quelque chose : *On était loin de la discipline des premiers jours et il n'était plus tenu au silence pendant les repas* (Aymé) ; *spécialem.,* avoir l'obligation légale ou morale de se conformer à : *Le médecin est tenu au secret professionnel. Étant donné la nature de ses fonctions, il est tenu à une certaine discrétion.* || *Être tenu de* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), être (légalement, moralement, etc.) responsable de telle chose, obligé de faire telle chose : *Le mari est tenu, pour la totalité, des dettes de la communauté* (Code civil, art. 1484). *Ce soir, il y a dans cette maison une réception à laquelle je suis tenue d'être présente* (Duras). || **7.** Class. *Être tenu à quelqu'un de,* lui être obligé, reconnaissant de : *Que je vous suis tenu de ce qu'il n'en sait rien !* (Corneille). *Je vous suis bien tenu de votre bon conseil* (Furetière, 1690).

• SYN. : **2** *serré, vissé* (fam.) ; **4** *prolongé ;* **5** *absorbé, accaparé, occupé, pris.*

◆ **tenu** n. m. (1964, Larousse). Au basket-ball, au hand-ball, au rugby, faute commise par le joueur qui immobilise le ballon plus d'un certain temps.

ténu, e [teny] adj. (lat. *tenuis,* mince, délié, fin, grêle, petit, chétif, de peu d'importance, subtil, délicat ; 1356, Poerck, écrit *tennue* [*ténu,* fin du XVe s.], au sens 1 [*tenve,* forme plus pop., fin du XIe s., *Gloses de Raschi*] ; sens 2, 1955, Robert [art. *fausset* 1] ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** De très faible épaisseur, très mince : *Le fil ténu de l'araignée. Aucun lien, si ténu soit-il, ne nous liera plus au monde* (Saint-Exupéry). || **2.** Se dit de ce qui a une intensité sonore très faible : *Du fond de la vallée de Granrupt, l'horloge de l'église détachait dans l'air, comme des bulles, ses sons ténus* (Montherlant). *Une voix ténue.* || **3.** *Fig.* Qui est à peine perceptible par l'esprit : *Autant de mystères ténus et profonds* (Duhamel). *Une distinction fort ténue.* || **4.** *Consonnes ténues,* nom donné par les anciens grammairiens aux consonnes muettes, ne comportant aucune émission d'air, telles que [n], par opposition aux consonnes denses (ou aspirées) telles que [p] et aux consonnes moyennes telles que [β].

• SYN. : **1** *fin, frêle, menu ;* **2** *délicat, grêle, léger.* — CONTR. : **1** *compact, épais, gros ;* **2** *éclatant, fort, violent.*

tenue [təny] n. f. (part. passé fém. substantivé de *tenir ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens de « domaine tenu en fief, possession » ; sens I, 1, 1680, Richelet [pour le fond d'un mouillage, 1688, Jal ; pour un mât, 1872, Littré] ; sens I, 2, milieu du XVIe s., Amyot [« continuité... », au fig., 1671, Pomey ; en Bourse, 18 mars 1872, *Journ. officiel,* p. 1231] ; sens I, 3, 1904, Larousse ; sens I, 4, 1680, Richelet [en phonétique, 1904, Larousse] ; sens I, 5, av. 1615, Pasquier [« assemblée des francs-maçons... », 1867, Delvau] ; sens I, 6, 1872, Littré [« ...manière d'entretenir quelque chose... », av. 1850, Balzac ; *tenue des livres,* 1835, Acad.] ; sens I, 7, 1872, Littré [« petite ferme... », 1964, Larousse] ; sens I, 8, 1964, Larousse ; sens I, 9, 1876, Larousse ; sens II, 1, fin du XVIe s., Brantôme [*avoir une bonne tenue* ou *de la tenue,* 1904, Larousse] ; sens II, 2, 1835, Acad. [absol., 1854, G. Sand] ; sens II, 3, 1798, Acad. ; sens II, 4, 1872, Littré [« ensemble des effets d'uniforme... », 1798, Acad. ; *se mettre en tenue,* 1931, Mac Orlan ; *grande tenue,* 1835, Acad. — « vêtements très soignés... », av. 1854, Nerval ; *petite tenue,* 1835, Acad. ; *petite tenue* ou *tenue légère,* 1964, Robert ; *tenue de rigueur,* 1833, Mérimée] ; sens II, 5, 1893, Léautaud [« correction du style », 1907, Larousse] ; sens II, 6, 1964, Larousse).

I. ACTION OU MANIÈRE DE TENIR, LE FAIT DE TENIR OU DE SE TENIR. **1.** Aptitude d'une ancre à s'accrocher au fond. || Qualité du fond d'un mouillage : *Le port n'est ouvert qu'aux vents de sud-ouest ; et la tenue y est si bonne, que je crois qu'on y serait sans danger pendant la mousson où ils règnent* (La Pérouse). || Manière dont le mât d'un bateau est fixé, assujetti au moyen des étais et des haubans : *Une tenue de mât trop faible.* || **2.** *Vx.* Le fait de durer, de persister dans le même état, sans modification : *Le temps n'a point de tenue* (Littré). || *Fig.* et *vx.* Continuité, liaison, solidité de la pensée : *Une tenue incroyable dans les idées avec toute la grâce et la légèreté possible de l'expression* (Diderot). || Auj. *Tenue d'une valeur boursière,* la fermeté de son cours : *Bonne tenue des valeurs minières, des pétroles.* || **3.** Aptitude d'un cheval à fournir des efforts prolongés sur une longue distance (au trot ou au galop). || **4.** Action de prolonger, d'une durée indéterminée,

l'émission d'un son ou d'un accord, par la liaison de notes semblables : *Il* [le pianiste] *commençait par la tenue des trémolos de violon que pendant quelques mesures on entendait seuls...* (Proust). || En phonétique, deuxième phase de l'émission d'un phonème, pendant laquelle les organes vocaux sont maintenus dans la position exigée pour l'articulation de ce phonème : *Il y a dans toute occlusive trois temps à distinguer : une fermeture ou implosion, une tenue et une ouverture ou explosion* (Vendryes). || **5.** Le fait de se réunir, de siéger, en parlant de certaines assemblées ; temps pendant lequel a lieu la session : *La tenue d'un concile. Pendant la tenue des assises. Le temps de la tenue des états de Bretagne était un temps de gala* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Assemblée des francs-maçons dans leur lieu habituel de réunion, le temple : *Il lui avait suffi de prononcer à une tenue un discours philosophique* (France). *Il* [Clanricard] *a une réunion de sa loge après-demain soir ; une tenue comme il faut dire* (Romains). || **6.** Action, manière de tenir, de diriger, de gérer un établissement, un organisme, une collectivité ; résultat de cette action : *La tenue d'un commerce, d'une école. La tenue de cet établissement d'enseignement laisse à désirer.* || *Spécialem.* Action, manière d'entretenir quelque chose, de le maintenir en tel ou tel état : *La tenue d'une vigne. Veiller à la bonne tenue de sa maison.* || *Tenue des livres,* action de tenir la comptabilité d'une entreprise. || **7.** Dans certaines régions de l'ouest de la France, suite de terrains contigus de même nature : *Une tenue de prés.* || Petite ferme ou jardin maraîcher. || **8.** *Tenue de route,* aptitude d'un véhicule à se maintenir dans la ligne imposée par le conducteur. || **9.** Défaut de tissage constitué par un groupement de fils.

II. ACTION OU MANIÈRE DE SE TENIR. **1.** Action, manière de se tenir, attitude corporelle d'une personne : *Avoir une excellente tenue, une mauvaise tenue. Ils avançaient d'un pas grave, le corps droit, les jambes raides, comme si une affaire d'une importance extrême eût dépendu de leur tenue* (Maupassant). || *Avoir une bonne tenue* ou *de la tenue,* en parlant d'un cavalier, avoir en selle une assiette ferme et une belle attitude. || **2.** Manière de se tenir, de se conduire, conforme ou non aux règles de la bienséance, de la morale : *Remarquer un enfant pour sa bonne tenue à table. Un élève puni pour sa mauvaise tenue.* || *Absol.* Qualité d'une personne qui se tient bien ; correction de son maintien, de ses manières, dignité de sa conduite : *Manquer de tenue. Il a moins de tenue et de rigorisme que notre important docteur avec sa canne à pommeau d'or* (Sainte-Beuve). *L'honneur, c'est un bien grand mot ; disons tout simplement la tenue* (Daudet). *Si je mets l'accent sur le courage, c'est que je suis excédé de voir, chez nous, tant d'esprit, tant de talent, tant de savoir-faire, et si peu de tenue* (Montherlant). || **3.** Aspect extérieur d'une personne, sa manière de se présenter, de se vêtir : *Tenue sobre, correcte, discrète. Tenue négligée, débraillée. Tenue soignée, élégante. Il était d'une grande sévérité pour la tenue des gens de sa maison* (Sue). || **4.** Ensemble des vêtements et des accessoires que l'on porte selon les circonstances, l'activité ou la profession que l'on a : *Tenue de ville, de soirée.Tenue de travail. Leur accoutrement tranchait sur celui des autres jeunes filles de Balbec, parmi lesquelles quelques-unes, il est vrai, se livraient aux sports, mais sans adopter pour cela une tenue spéciale* (Proust). *Je ne puis évoquer le souvenir de M*[me] *Chassenet autrement qu'en costume de soirée, ou en tenue de concert élégante* (Colette). || *Spécialem.* Ensemble des effets d'uniforme et des insignes de grade, de fonction et de décorations que revêtent les militaires : *La tenue des chasseurs à pied. La tenue « léopard » des parachutistes. Tenue de service, de sortie, de combat.* || *Se mettre en tenue,* revêtir l'uniforme. || *Grande tenue,* uniforme de parade ; *par extens.* et *plaisamm.*, vêtements très soignés que l'on porte dans certaines occasions : *Je paraissais aux avant-scènes en grande tenue de soupirant* (Nerval). || *Petite tenue,* uniforme exigé pour le service ordinaire. || Fam. *Petite tenue, tenue légère,* mise d'une personne peu vêtue. || *Tenue de rigueur,* tenue exigée et dont on ne peut se dispenser. || **5.** Dans le domaine littéraire, attitude de l'écrivain qui ne cède pas à la facilité, qui fait preuve d'une exigence rigoureuse du point de vue intellectuel, spirituel, moral ; qualité des œuvres répondant à ces critères : *Un romancier d'une grande tenue littéraire. Une revue dont la tenue est irréprochable. Relu « le Cousin Pons » qui, je crois bien, est, de Balzac, ce que je trouve le plus fort. C'est d'une tenue magistrale et vraiment classique* (Gide). || *Spécialem.* Correction du style. || **6.** Endroit où un poisson se tient, et qui constitue son repaire, son poste de chasse : *Tenue d'une truite.*

• SYN. : **I, 5** *séance, session ;* **6** *administration, direction, gestion ; entretien.* || **II, 1** *maintien ;* **3** *présentation ;* **4** *habit, mise, toilette.*

◆ **Tout d'une tenue, d'une seule tenue** loc. adv. ou adj. (sens 1, 1798, Acad. [*d'une tenue,* même sens, 1636, Monet] ; sens 2, 1926, Montherlant). **1.** D'un seul tenant, sans séparation dans l'espace : *Deux cents arpents de bois, tout d'une tenue.* || **2.** Sans interruption, sans discontinuité dans le temps : *Alors une modulation, un ohé-ohé très doux s'éleva, d'une seule tenue* (Montherlant).

ténuicorne [tenɥikɔrn] adj. (du lat. *tenuis,* grêle [v. TÉNU], et *cornu,* corne ; 1872, Littré). Qui a les cornes grêles.

ténuiflore [tenɥiflɔr] adj. (du lat. *tenuis,* petit [v. TÉNU], et *flos, floris,* fleur ; 1842, Acad.). Qui a de petites fleurs ; qui est composé de petites fleurs.

ténuirostre [tenɥirɔstr] adj. (du lat. *tenuis,* grêle [v. TÉNU], et *rostrum,* bec, de *rodere,* ronger ; 1800, Cuvier). Qui a le bec grêle.

◆ **ténuirostres** n. m. pl. (1800, Cuvier). Ancien sous-ordre de passereaux à bec long et grêle, comme la huppe, le colibri.

ténuité [tenɥite] n. f. (lat. *tenuitas,* qualité de ce qui est ténu, de *tenuis,* ténu [v. TÉNU] ; 1377, Oresme). Qualité de ce qui est ténu (au pr. et au fig.) : *Des fils d'une extrême ténuité. Ces points d'appui d'une légende sont souvent d'une rare ténuité* (Renan).

tenure [tənyr] n. f. (de *tenir ;* v. 1155, Wace, écrit *teneüre* [*tenure,* milieu du XIII[e] s.], aux sens I, 1-2 [*tenure féodale, tenure de chevalier,* 1872, Littré] ; sens II, 1765, *Encyclopédie*).

I. 1. Sous le régime féodal, mouvance, dépendance d'un fief par rapport à un autre. || **2.** Terre concédée à quelqu'un (vassal ou tenancier non noble) par un seigneur, qui en conserve la propriété et qui n'en accorde au concessionnaire que la jouissance, en principe précaire : *Tenure en censive, en franc-alleu.* || *Tenure féodale,* fief noble. || *Tenure de chevalier,* possession accordée sous condition de service militaire.

II. Dans l'industrie textile, brin de soie inutile.

tenuto [tenuto] adv. (mot ital. de même sens, part. passé de *tenere,* tenir, lat. *tenēre,* même sens [v. TENIR] ; 1788 [d'après Robert, 1964], puis 1904, Larousse). Expression italienne qu'on place au-dessus de certains passages de musique pour indiquer que les sons doivent être tenus pendant toute leur durée. (S'abrège en TEN.)

téorbe n. m. V. THÉORBE.

tépale [tepal] n. m. (de *tel,* sur le modèle de *sépale ;* 1813, Candolle). Pièce florale qui forme, avec des pièces de même aspect, un double verticille constituant le périanthe chez de nombreuses monocotylédones, notamment les liliacées.

téphil(l)im [tefilim] ou **téphilin** [tefilɛ̃] n. m. pl. (hébreu *t'phillim,* plur. de *t'phillah,* prière ; 1904, Larousse [pour les deux formes]). Objet formé de bandes de cuir, que les Juifs portent autour du cou quand ils récitent leurs prières : *Il allait, annonçant l'« Année noire » et distribuant sur son passage les noms d'ange, les croix de grâce et les téphilins* (Barrès).

tephr(o)- [tefr(o)], premier élément, tiré du gr. *tephra,* cendre, et qui entre dans la composition de divers mots.

téphrite [tefrit] n. f. (dér. savant du gr. *tephra,* cendre ; 1876, Larousse, comme n. d'un genre d'insectes diptères ; sens actuel, 1904, Larousse). Roche volcanique microlithique, caractérisée par l'association du feldspath cacosodique et d'un feldspathoïde, et qui constitue une variété de basalte.

téphromancie [tefromɑ̃si] n. f. (de *tephro-* et de *-mancie,* gr. *manteia,* prédiction, divination, de *manteuesthai,* prédire, dér. de *mantis,* devin, prophète ; 1872, Littré). Sorte de divination que les Anciens pratiquaient avec la cendre des sacrifices.

téphrosie [tefrɔzi] n. f. (lat. scientif. moderne *tephrosia,* même sens, du gr. *tephra,* cendre [la plante ayant un aspect cendré] ; 1827, Acad.). Plante légumineuse des régions tropicales, revêtue d'un duvet soyeux et comme cendré, utilisée comme insecticide, comme poison pour la pêche.
● REM. On rencontre également la forme latine TEPHROSIA, n. m. (1933, Larousse).

tépidarium ou **tepidarium** [tepidarjɔm] n. m. (lat. *tepidarium,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *tepidarius,* relatif à l'eau tiède, dér. de *tepidus* [v. l'art. suiv.] ; 1765, *Encyclopédie*). Partie des thermes romains dans laquelle l'atmosphère était tiède : *Cet ensemble, complexe et bien ordonnancé, que constituaient les thermes romains et dont les éléments principaux, en dehors du frigidarium, étaient le tepidarium, la salle tiède* [...], *et le caldarium, la salle chaude* (Eydoux).

tépide [tepid] adj. (lat. *tepidus,* tiède, de *tepēre,* être tiède ; 1552, R. Estienne). *Littér.* Qui manque de caractère : *En regardant cette salle à manger, si tépide et si seule* (Huysmans).

tépidité [tepidite] n. f. (dér. savant du lat. *tepidus,* tiède [v. l'art. précéd.] ; v. 1354, *Modus*). *Littér.* Manque de ferveur : *Nous laissons attiédir son impuissante ardeur, | Qui de tépidité dégénère en froideur* (Corneille).

téquila [tekila] n. f. (esp. du Mexique *tequila,* même sens, emploi comme n. commun de *Tequila,* n. du district du Mexique où cette boisson est fabriquée ; 1954, S. de Beauvoir, p. 437). Alcool d'agave, consommé au Mexique.

ter [tɛr] adv. (mot lat. signif. « trois fois », de *tres,* trois ; 1842, Acad.). Indique qu'il faut répéter trois fois les paroles ou la musique près desquelles on trouve ce mot. ◆ adj. (1854 [d'après Robert, 1967], puis 1876, Larousse). À la suite d'un numéro, indique que celui-ci est précédé de deux autres numéros identiques : *Habiter au 8 ter de l'avenue.*

téra- [tera], préfixe (symb. : T) issu du gr. *teras, teratos,* chose monstrueuse, être monstrueux (1949, Larousse), et qui, placé devant une unité de mesure, en indique la multiplication par un million de millions (10^{12}).

téraphim ou **théraphim** [terafim] n. m. pl. (mot hébreu de même sens ; 1876, Larousse [*téraphim*], et av. 1892, Renan [*théraphim*]). Talisman en forme de statuette que l'on faisait tourner sur elle-même : *L'absence complète de temples, l'idole réduite à d'insignifiants théraphim, voilà sa supériorité* (Renan).

térato- [terato], premier élément, tiré du gr. *teras, teratos,* chose monstrueuse, être monstrueux, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

tératogène [teratoʒɛn] adj. (de *térato-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1904, Larousse [aussi *agents tératogènes*]). Qui produit des monstres. || *Agents tératogènes,* agents mécaniques, chimiques, physiques ou microbiens qui, agissant sur l'œuf ou sur l'embryon en cours de développement, déterminent des formes anormales et monstrueuses.

tératogenèse [teratoʒənɛz] n. f. (de *térato-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1904, Larousse). Détermination des facteurs qui, pendant la gestation, sont cause de malformations ou de monstruosités.
● REM. On rencontre aussi TÉRATOGÉNIE (de *térato-* et de *-génie,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1842, Mozin).

tératogénique [teratoʒenik] adj. (de *tératogénie ;* 1877, Littré). Qui se rapporte à la tératogenèse.

tératoïde [teratɔid] adj. (de *térato-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1907, Larousse). Qui présente un caractère de monstruosité : *Tumeur tératoïde.*

tératologie [teratolɔʒi] n. f. (de *térato-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1752, Trévoux). Partie de l'histoire naturelle et de la biologie qui traite des monstres, des formes exceptionnelles : *Aussi peut-on dire qu'un être qui possède à la fois des bras et des ailes est un monstre qui relève de la tératologie* (France).

tératologique [teratolɔʒik] adj. (de *tératologie ;* 1832 [d'après Robert, 1964], aux sens 1-2). **1.** Qui se rapporte à la tératologie. || **2.** Qui tient du monstre, qui est atteint d'une monstruosité : *Un hybride tératologique.*

tératologiste [teratolɔʒist] ou **tératologue** [teratolɔg] n. (de *tératologie ;* 1845, Bescherelle [*tératologue*], et 1872, Littré [*tératologiste*]). Spécialiste de tératologie.

tératome [teratom] n. m. (dér. savant de *térato- ;* 1897, *l'Année biologique,* p. 226). Tumeur constituée de tissus multiples, disposés sans ordre et d'origine probablement embryonnaire.

tératopage [teratopaʒ] n. m. (de *térato-* et de *-page,* gr. *pageis,* part. aoriste second de *pêgnunai,* ficher, fixer ; 1964, Larousse). Monstre formé par deux individus accolés et soudés entre eux sur une partie plus ou moins grande de leurs corps.

tératoscopie [teratoskɔpi] n. f. (de *térato-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1806, Lunier). Divination qu'on pratiquait jadis à partir de phénomènes considérés comme des prodiges (une pluie de sang, par exemple) ou de diverses monstruosités humaines et animales.

terbine [tɛrbin] n. f. (de *terb*[*ium*] ; 1876, Larousse). Hydroxyde de terbium $Tb(OH)_3$.

terbique [tɛrbik] adj. (de *terb*[*ium*] ; 1964, Larousse). Qui renferme du terbium.

terbium [tɛrbjɔm] n. m. (de [*Yt*]*terby,* n. de la localité de Suède où fut découvert le minerai contenant l'oxyde de terbium ; 1872, Littré). Métal du groupe des terres rares (symb. : Tb), de numéro atomique 65 et de masse atomique 159,2.

tercer ou **terser** v. tr. et intr. V. TIERCER.

tercerole [tɛrsərɔl] n. m. (origine incertaine, peut-être de *tiers,* ce pistolet étant de petite taille ; 1904, Larousse). Petit pistolet court, à platine à rouet (XVIe s.), dénommé parfois en France *coup-de-poing.*

tercerot [tɛrsəro] n. m. (de *tiers ;* 1660, Oudin). *Anc.* Rameur de la chiourme, placé en troisième position.

tercet [tɛrsɛ] n. m. (ital. *terzetto,* tercet, de *terzo,* troisième, lat. *tertius,* même sens, de *ter,* trois fois, dér. de *tres,* trois ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, comme adj., dans la loc. *vers tiercets,* « vers divisés par tercets » ; comme n. m., au sens actuel, 1611, Cotgrave, écrit *tiercet,* puis v. 1650, Livet, écrit *tercet*). Groupe de trois vers unis par le sens et par certaines combinaisons de rimes : *Tout sonnet se compose obligatoirement de deux quatrains et de deux tercets.* (V. POÈME et STROPHE, art. spéciaux.)

térébelle [terebɛl] n. f., ou **terebellum** [terebɛlɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *terebella* ou *terebellum,* même sens, du lat. class. *terebra,* tarière, foret, vrille [v. TEREBRA] ; 1808, Boiste, écrit *térébelle,* au sens de « terebellum » [v. l'art. suiv.] ; écrit *térébelle,* au sens actuel, 1845, Bescherelle [*terebellum,* 1964, Larousse]). Ver marin vivant dans les fentes des rochers et portant à l'avant des branchies rouges et des filaments orangés.

terebellum [terebɛlɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *terebellum,* mêmes sens, du lat. class. *terebra* [v. l'art. précéd.] ; 1855, Nysten, au sens II ; sens I, 1, 1904, Larousse

[d'abord *térébelle,* 1808, Boiste] ; sens I, 2, 1964, Larousse).

I. 1. Mollusque gastropode prosobranche, de la famille des strombidés, répandu dans les océans Indien et Pacifique, ou fossile dans le tertiaire. || **2.** V. TÉRÉBELLE.

II. Instrument de chirurgie utilisé en obstétrique pour percer les os du crâne du fœtus au cours d'une embryotomie.

térébenthène [terebɑ̃tɛn] n. m. (de *térébenth[ine]* ; av. 1857 [d'après Robert, 1967], puis 1872, Littré). Hydrocarbure de l'essence de térébenthine.

térébenthinage [terebɑ̃tinaʒ] n. m. (de *térébenthine ;* 1933, Larousse). Opération qui consiste à rendre la gemme homogène par fusion et addition d'essence de térébenthine.

térébenthine [terebɑ̃tin] n. f. (lat. *terebinthina,* fém. de l'adj. *terebinthinus,* de térébinthe [de *terebinthus,* térébinthe — V. TÉRÉBINTHE], avec, sous-entendu ou non, le n. f. *resina,* résine [V. RÉSINE] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *terbentine ;* XIVe s., Lanfranc, écrit *terebentine ; térébenthine,* 1690, Furetière [*essence de térébenthine,* 1876, Larousse]). Nom donné à des résines semi-liquides tirées du térébinthe *(térébenthine de Chio),* du mélèze *(térébenthine de Venise),* du sapin *(térébenthine d'Alsace),* du pin maritime *(térébenthine de Bordeaux).* || *Essence de térébenthine,* essence fournie par la distillation des térébenthines, qu'on utilise pour dissoudre les corps gras, pour fabriquer des vernis, délayer les couleurs, etc. : *La palette était prête. Julien versa dans un godet un peu d'essence de térébenthine et d'huile de lin* (B. Clavel).

térébenthiné, e [terebɑ̃tine] adj. (de *térébenthine ;* 1836, Acad.). Se dit des médicaments qui contiennent de la térébenthine ou de l'essence de térébenthine : *Un liniment térébenthiné.*

térébinthacées [terebɛ̃tase] n. f. pl. (dér. savant de *térébinthe ;* 1803, Boiste). Famille de plantes à fleurs, dialypétales, dicotylédones, comprenant des arbres et des arbustes à feuilles alternes, à fleurs généralement unisexuées, comme le pistachier, l'anacardier, le sumac.

térébinthe [terebɛ̃t] n. m. (lat. *terebinthus,* même sens, gr. *terebinthos,* même sens ; v. 1170, *Livre des Rois*). Genre de pistachier des régions méridionales françaises et de l'Algérie, qui affectionne les terrains secs et chauds, et dont l'écorce fournit la térébenthine de Chio.

• REM. On rencontre rarement ce mot dans un emploi adjectival (1933, Larousse) : *Les pins térébinthes à l'horizon surgissaient* (Bourget).

térébique [terebik] adj. (de *téréb[enthine]* ; 1876, Larousse). Se dit d'un acide résultant de l'oxydation de l'essence de térébenthine par l'acide nitrique.

terebra [terebra] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens, emploi spécialisé du lat. class. *terebra,* tarière, foret, vrille, dér. de *terere,* frotter, user ; 1876, Larousse). Nom générique de la *vis,* mollusque gastropode prosobranche, type de la famille des térébridés.

térébrant, e [terebrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *térébrer ;* 1836, Acad., au sens 2 [*douleur térébrante ;* en médecine, 1933, Larousse] ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 3, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Qui creuse des trous, des galeries dans un corps dur : *Insecte térébrant.* || **2.** En médecine, se dit de ce qui tend à pénétrer en profondeur dans les tissus : *Lésion, ulcération térébrante.* || *Douleur térébrante,* douleur très vive qui donne au malade la sensation d'une vis perforant ses tissus : *Les doigts noués sous la nuque, à même l'oreille, je regardais, pareils à de térébrantes douleurs, les éclairs transpercer le chaos* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui pénètre vivement, déchire et tourmente : *La question plus térébrante et têtue* (Huysmans).

◆ **térébrants** n. m. pl. (1823, Boiste). Famille d'insectes hyménoptères dont les femelles ont une tarière qui leur sert à percer les tissus végétaux ou animaux pour y déposer leurs œufs.

térébration [terebrasjɔ̃] n. f. (lat. *terebratio,* action de percer, trou, de *terebratum,* supin de *terebrare,* percer avec la tarière [V. TÉRÉBRER] ; 1540 [d'après le *FEW,* XIII/1, 235 *b*], au sens de « action de percer » ; sens actuel, 1933, J. Romains). *Fig.* et *littér.* Sensation qui fait croire qu'on subit une perforation : *Cet effet de paralysie s'accompagne d'une térébration douloureuse* (Romains).

térébratule [terebratyl] n. f. (dér. savant du lat. *terebra,* tarière, foret, vrille [V. TEREBRA] ; 1768, Valmont de Bomare, art. *anomie*). Brachyopode articulé, abondant à l'ère secondaire et encore représenté actuellement.

térébrer [terebre] v. tr. (lat. *terebrare,* percer avec la tarière, trouer, creuser, de *terebra,* tarière, foret, vrille [V. TEREBRA] ; 1486 [d'après le *FEW,* XIII/1, 236 *a*], puis 1842, Acad., au sens de « perforer [avec une tarière] » ; sens actuel, fin du XIXe s., Huysmans). *Littér.* Provoquer une douleur qui donne la sensation d'une perforation (rare) : *Ce médicament pris à lente dose lui détraqua l'estomac sans amortir les coups de vilebrequin qui lui térébraient le crâne* (Huysmans).

térédinidés [teredinide] n. m. pl. (du lat. *teredo, -dinis,* ver qui ronge le bois [gr. *terêdôn,* même sens, de *terein,* user en frottant], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1933, Larousse). Famille de mollusques bivalves perforants, dont le type est le taret.

téréphtalique [tereftalik] adj. (de *téré[benthine]* et de *phtalique ;* 1876, Larousse). Se dit d'un acide isomère de l'acide phtalique, qui sert à la synthèse des macromolécules utilisées comme textiles.

Tergal [tɛrgal] n. m. (n. déposé, de [*acide*] *tér[éphtalique]* ; 1958, *Manufrance,* 371). Fil ou fibre synthétique de polyester, de fabrication française.

tergiversation [tɛrʒivɛrsasjɔ̃] n. f. (lat. *tergiversatio,* mêmes sens, de *tergiversatum,* supin de *tergiversari* [v. l'art. suiv.] ; v. 1300, *Coutumes d'Artois*). Action de tergiverser (peu usité) : *On ne saurait prendre la tergiversation pour de la réflexion.*

• SYN. : *finasserie, hésitation, louvoiement.*

◆ **tergiversations** n. f. pl. (av. 1672, G. Patin). Moyens détournés qui font traîner les choses en longueur sans qu'il soit possible d'aboutir à une décision (s'emploie rarement au sing.) : *Devant les tergiversations de la direction, les ouvriers décidèrent de recourir à la grève.*

• SYN. : *atermoiements, dérobades, détours, échappatoire, esquives, fuite.*

tergiverser [tɛrʒivɛrse] v. intr. (lat. *tergiversari,* tourner le dos, user de détours, tergiverser, de *tergum,* dos, et de *vertere,* tourner ; 1532, Rabelais). User de moyens dilatoires qui retardent le moment de prendre une décision, un engagement : *Trop de projets. Ne sachant auquel donner le pas, je tergiverse et le temps fuit* (Gide). *Les hésitants tergiversent durant des mois* (Montherlant).

• SYN. : *atermoyer, balancer, barguigner* (fam.), *biaiser, hésiter, louvoyer, se tâter* (fam.), *temporiser.*

1. terme [tɛrm] n. m. (lat. *terminus,* borne, limite, fin, et, comme n. pr., « le dieu Terme [qui préside aux bornes] » ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens II, 3 [*parvenir à son terme,* milieu du XXe s. ; *mettre un terme à,* 1876, Larousse ; *conduire à terme,* XXe s. ; *jusqu'à son terme,* 1975, *Lexis ; passé ce terme,* 1905, R. Rolland ; *au terme de,* 1918, A. France] ; sens I, 1, 1562, Du Pinet [d'abord sans référence à l'Antiquité romaine, v. 1380, *Aalma*] ; sens I, 2, 1562, Du Pinet ; sens I, 3, 1571, Havard [*être planté comme un terme,* 1718, Acad.] ; sens I, 4, 1933, Larousse [*terme marin,* 1694, Th. Corneille ; *terme rustique, terme double,* 1872, Littré] ; sens II, 1, v. 1265, J. de Meung [« point extrême atteint dans un déplacement », v. 1250, *Bestiaire d'amour rimé*] ; sens II, 2, 1753, Buffon [« situation... », v. 1460, G. Chastellain] ; sens II, 4, 1677, Racine [*terme fatal ; terme,* av. 1772, Duclos] ; sens II, 5, v. 1250, *Bestiaire d'amour rimé* [*terme — terme de l'accouchement,* 1964, Robert ; *avant terme,* XVe s., Littré — par extens., XXe s.] ; sens III,

1, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens III, 2, 1936, Capitant [aussi *terme extinctif ; terme de rigueur,* 1835, Acad. ; *terme de grâce,* 1804, Code civil] ; sens III, 3, 1872, Littré [aussi *opération à terme* — d'abord *marché à terme,* 1784, Brunot ; *vente à terme,* 1720, Brunot] ; sens III, 4, 1926, Ch. Gide [*à court terme,* 1804, Code civil ; *à long terme,* 1872, Littré ; « espace de temps que dure une activité », v. 1155, Wace] ; sens III, 5, v. 1155, Wace [« espace de trois mois... », 1690, Furetière ; « somme due au bout d'un terme », 1694, Acad.]).

I. 1. Borne qui, chez les Romains, marquait la limite d'une propriété rurale et qui était consacrée au dieu Terme. || **2.** Dans l'Antiquité, statue du dieu Terme, sans bras ni jambes. || **3.** Statue représentant le haut du corps d'une personne sans bras, et qui, à mi-corps, se continue par un bloc de pierre simplement équarri : *Foi de peuple d'honneur, ils lui promirent tous | De ne bouger non plus qu'un terme* (La Fontaine). || Vx. *Être (planté) comme un terme,* rester immobile à la même place : *Allons, Oscar, remercie donc ce bon monsieur Moreau, tu es là comme un terme* (Balzac). || **4.** *Terme angélique,* terme qui comporte une figure d'ange. || *Terme marin,* terme dont le bloc équarri est remplacé par deux queues de poisson entortillées. || *Terme rustique,* terme à figure de divinité champêtre. || *Terme double,* terme qui comporte deux demi-corps ou deux bustes adossés.

II. 1. *Vx.* Limite d'une dimension dans l'espace : *Il n'y a rien autre chose par quoi nos sens soient touchés que cette seule superficie qui est le terme des dimensions du corps qui est senti ou aperçu par les sens* (Descartes). || *Auj.* Point extrême atteint dans un déplacement : *Le terme du voyage sera une île du Pacifique.* || **2.** *Vx.* Degré extrême atteint par une qualité ou par un sentiment : *La considération que les Indiens ont pour ces animaux est si grande qu'elle a d'égénéré en superstition, dernier terme de l'aveugle respect* (Buffon). || *Class.* et *au plur.* Situation, état auxquels quelqu'un ou quelque chose est finalement arrivé ; aboutissement : *Voilà à quels termes je suis réduit et comme je vis* (Guez de Balzac). *La chose en est aux termes de n'en plus faire de secret* (Molière). || **3.** Limite ultime atteinte par ce qui se déroule ou se développe dans le temps : *Certains créateurs peuvent continuer leur création indéfiniment, comme a fait Balzac, puisque la comédie humaine ne comprend pas de terme* (Mauriac). || *Parvenir à son terme,* s'achever : *Je sais que toute une aventure qui prenait forme depuis mon arrivée ici, est maintenant parvenue à son terme* (Butor). || *Mettre un terme à,* cesser de faire quelque chose ou faire cesser quelque chose : *Mettre un terme à ses récriminations. Mettre un terme à des désordres.* || *Conduire à terme,* achever : *Conduire à terme l'œuvre qu'on a entreprise.* || *Jusqu'à son terme,* jusqu'à l'achèvement de quelque chose. || *Passé ce terme,* une fois cette date atteinte. || *Au terme de,* à la fin de : *Au terme de son mandat, le député se représente devant ses électeurs.* || **4.** Fig. et littér. *Terme* ou *terme fatal,* la mort : *La reine touche presque à son terme fatal* (Racine). *Le terme sera* [...] *une « palingénésie » ou « renaissance » (selon le mot de Jésus lui-même), précédé de sombres calamités* (Renan). || **5.** *Terme de l'accouchement,* ou simplem. *terme,* moment où doit prendre fin la grossesse, époque où doit avoir lieu l'accouchement : *Enfant né à terme. Être sur son terme.* || *Avant terme,* avant la fin de la durée normale de gestation : *Un enfant né avant terme ; par extens.,* avant l'expiration d'un délai conventionnellement ou légalement prévu : *Une législation à laquelle il est mis fin avant terme.*

III. 1. *Vx* Délai au-delà duquel doit nécessairement intervenir un événement, une décision : *Je n'ai prescrit qu'un jour de terme à son départ* (Corneille). || **2.** *Terme suspensif,* en droit, date limite jusqu'à laquelle est retardée l'exécution d'une obligation. || *Terme extinctif,* date à laquelle est fixée l'extinction d'une obligation. || *Terme de rigueur,* date après laquelle on n'accorde plus de délai au débiteur. || *Terme de grâce,* délai de courte durée que le juge peut accorder à un débiteur pour lui permettre d'exécuter son obligation. || **3.** En Bourse, date convenue pour la livraison des titres et le paiement du prix. || *Opération à terme,* opération dont le règlement doit avoir lieu à une date convenue entre les contractants. || *Vente à terme,* vente dans laquelle le débiteur ne paiera le prix de la chose achetée qu'au bout d'un certain délai qui constitue le terme. || **4.** *À terme,* dans un délai quelconque prévisible : *Comme cette affaire est engagée, on peut prévoir à terme l'échec.* || *À court terme,* pour une durée réduite : *Emprunt à court terme.* || *À long terme,* dans un long délai. || *Vx.* Espace de temps que dure une activité : *À Chambéry, où je m'amuserai à enseigner pendant le terme de deux années* (Rousseau). || **5.** Époque à laquelle un contractant doit payer une partie d'une redevance annuelle, et spécialement d'un loyer : *Le jour du terme. Payer son loyer à terme échu.* || Espace de trois mois pendant lequel on habite un logement loué : *Il n'a habité cet appartement que pendant deux termes.* || Somme due au bout d'un terme : *Je ne sais pas comment payer le terme de juillet* (Duhamel).

• SYN. : **II, 2** *limite ;* **3** *achèvement, borne, bout, dénouement, fin.* || **III, 5** *échéance.*

2. terme [tɛrm] n. m. (lat. scolast. *terminus,* définition, expression, emploi spécialisé du lat. class. *terminus,* fin, limite [v. l'art. précéd.] ; 1370, Oresme, aux sens I, 1-2 ; sens II, 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*terme de comparaison,* 1765, *Encyclopédie,* XVI, 156] ; sens II, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*terme d'un polynôme,* 1876, Larousse ; *terme d'une proportion, d'une progression, termes semblables,* 1904, Larousse ; *terme d'une série,* v. 1821, Maine de Biran ; *termes d'une fraction,* 1757, *Encyclopédie,* art. *fraction*]).

I. 1. Unité lexicale employée dans une des fonctions syntaxiques principales de la phrase et pourvue d'un sens définissable : *Employer le terme propre. Connaître le sens d'un terme. User d'un terme étranger. Les écrivains eux-mêmes ne s'attardent sur les termes et les formes qu'à l'occasion de quelque difficulté particulière d'un choix local ou d'un effet à obtenir* (Valéry). || **2.** Mot ou expression appartenant à un vocabulaire spécialisé : *Un terme de médecine. Terme technique.*

II. 1. En logique, élément qui entre dans une relation avec un ou d'autres éléments : *Le sujet et l'attribut sont les deux termes d'un jugement. Les termes d'un syllogisme.* || *Terme de comparaison,* chacun des membres d'une comparaison ou chacun des objets comparés : *Prendre un terme de comparaison.* || **2.** En mathématiques, chacun des éléments simples qui composent un rapport, une somme, une expression algébrique : *Le numérateur et le dénominateur sont les termes d'une fraction.* || *Terme d'un polynôme,* un des monômes composant le polynôme. || *Terme d'une proportion,* l'un quelconque des quatre éléments qui forment la proportion. || *Terme d'une progression, d'une série,* chacun des termes qui forment la progression ou la série : *Le soir, tante Anaïs m'a fait faire P + Q visites (autant qu'il y a de termes dans « la série harmonique », et c'est beaucoup !)* [Saint-Exupéry]. || *Termes semblables,* termes qui ne diffèrent entre eux que par leurs coefficients. || *Termes d'une fraction,* le numérateur et le dénominateur.

• SYN. : **I, 1** *expression, mot, vocable.*

◆ **termes** n. m. pl. (sens 1, v. 1360, Froissart [*propres termes,* 1690, Furetière ; *termes propres,* 1872, Littré ; *en ces termes,* 1876, Larousse ; *mesurer, peser ses termes,* 1694, Acad. ; *parler de quelqu'un en bons, en mauvais termes,* 1669, Widerhold ; *ne pas ménager ses termes,* 1689, Mme de Sévigné] ; sens 2, v. 1790, G. de Mirabeau [*aux termes de,* 1690, Fléchier] ; sens 3, av. 1850, Balzac [*en bons termes — termes,* « état des relations qu'on entretient avec quelqu'un », fin du XVe s., Commynes]). **1.** Ensemble de mots employés de préférence à d'autres pour dire quelque chose ; manière de s'exprimer : *Parler en termes choisis, en*

termes nobles. S'exprimer en termes orduriers. Encore une fois, je suis prête trop tôt. Mon camarade Brague [...] me le reproche souvent en termes imagés : « Sacrée graine d'amateur, va ! » (Colette). *Très agité, le chauffeur louait Dieu en termes colorés* (Aymé). || *Propres termes,* paroles fidèlement restituées. || *Termes propres,* mots qui conviennent exactement. || *En ces termes,* de cette manière, ainsi : *Il répondit en ces termes...* || *Mesurer, peser ses termes,* s'exprimer avec circonspection en employant les mots qui expriment exactement ce qu'on veut dire, en réfléchissant à la portée de ses paroles. || *Parler de quelqu'un en bons termes, en mauvais termes,* en dire du bien ou du mal. || *Ne pas ménager ses termes,* dire avec dureté des choses désagréables. || **2.** Sens exact, littéral d'un texte écrit : *Les termes de la loi sont indiscutables.* || *Aux termes de,* en se conformant strictement à la lettre de, au texte de ; selon ce que stipule : *L'espèce de conseil d'État qu'il y avait alors, consulté aux termes de la constitution, opina pour l'exécution* (Hugo). *Aux termes de la missive qu'il avait envoyée par Titus aux chrétiens de Corinthe, Paul aurait dû tout d'abord s'embarquer pour cette ville* (Renan). || **3.** *Être en bons, en mauvais termes, dans les mêmes termes avec quelqu'un,* entretenir de bonnes, de mauvaises relations avec une personne, maintenir le même type de relations avec elle : *Il me paraissait à peu près impossible de me maintenir longtemps en bons termes avec Mlle Préfère, dont les fureurs matrimoniales avaient éclaté* (France). *Vous êtes toujours dans les mêmes termes avec votre femme ?* (Vian).

terminaison [tɛrminɛzɔ̃] n. f. (lat. *terminatio,* délimitation, borne, limite, clausule [et, à basse époque, dans la langue grammat., « terminaison, désinence »] — de *terminatum,* supin de *terminare,* terminer [v. TERMINER] —, ou dér. franç. de *terminer ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *termineison,* au sens de « mort » ; écrit *terminaison,* aux sens I, 1-2, 1370, Oresme ; sens II, 1, 1964, Larousse ; sens II, 2, 1904, Larousse [d'abord *terminaison d'un nerf,* 1872, Littré] ; sens II, 3, 1550, Meigret, 47 [aussi « élément final... qui... marque une fonction particulière »]).

I. 1. Action de se terminer (rare) : *Obtenir la terminaison d'une négociation difficile par un accord général.* || **2.** Manière dont une chose se finit (peu usité) : *Maladie dont la terminaison sera fatale.*

II. 1. *Terminaison périclinale,* en géologie, endroit où se termine un anticlinal. || **2.** *Terminaison nerveuse,* liaison entre un élément nerveux et l'élément moteur ou sécrétoire qu'il actionne. || **3.** Partie finale d'un mot considéré dans une fonction phonétique, graphique ou morphologique : *La terminaison des adjectifs féminins est le plus souvent en « e ».* || *Spécialem.* Élément final des mots qui, dans un système d'opposition, marque une fonction particulière : *Les terminaisons du futur.*

• SYN. : **I, 1** *conclusion, dénouement, règlement, solution ;* **2** *issue.*

1. terminal, e, aux [tɛrminal, -o] adj. (bas lat. *terminalis,* relatif aux limites, final, du lat. class. *terminus,* borne, limite [v. TERME 1] ; v. 1530 [d'après le *FEW* XIII/1, 239 *a*], au sens de « qui peut se terminer, qui n'est pas éternel » [en parlant d'une peine] ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1763, Adanson [préface, CCLIX] ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, 30 janv. 1916, A. Gide). **1.** *Loi terminale,* dans l'Antiquité romaine, loi relative aux bornes des champs. || **2.** Qui constitue l'extrémité de quelque chose : *L'anneau terminal de l'abdomen du hanneton. Les bourgeons terminaux se développent toujours aux dépens des autres, jusqu'à les atrophier complètement* (Gide). || **3.** Qui forme la conclusion d'un développement, d'un écrit : *Trouver une formule terminale bien sentie.* || **4.** *Fig.* Qui marque la fin de quelque chose dans le temps : *Je crains que le meurtre qu'il a commis ne soit pas le point terminal de ses méfaits* (Bosco).

• SYN. : **2** *dernier ;* **3** *final.* — CONTR. : **2** *initial, premier.*

◆ **terminale** n. f. (7 oct. 1968, *l'Express* [*classe terminale,* même sens, 1964, Larousse]). Classe qui se situe à la fin du cycle de l'enseignement du second degré et où l'on prépare le baccalauréat : *Entrer en terminale C.*

2. terminal [tɛrminal] n. m. (mot angl. signif. proprem. « extrême, dernier », bas lat. *terminalis* [v. l'art. précéd.] ; 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse [*terminal lourd,* 2 mai 1971, *le Monde*] ; sens 3, 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 756 *a*). **1.** Ensemble des réservoirs de stockage de pétrole, ou des pompes ; dépôt situé à l'extrémité d'un oléoduc. || **2.** En informatique, calculateur ou équipement d'entrée-sortie relié à un ordinateur central. || *Terminal lourd,* celui qui est constitué par un petit ordinateur muni de périphériques. || **3.** Gare située dans une ville et servant de point de départ ou d'arrivée aux passagers qui se rendent à l'aéroport.

• Pl. *des* TERMINAUX.

terminateur, trice [tɛrminatœr, -tris] adj. (bas lat. *terminator,* qui pose des bornes, des limites, du lat. class. *terminatum,* supin de *terminare,* terminer [v. TERMINER] ; 1555, Focard [22], comme n. m., au sens de « celui qui délimite » ; comme adj., au sens moderne, av. 1784, Diderot). *Vx.* Qui termine (peu usité) : *Fixer sur votre toile le cercle terminateur de la lumière et de l'ombre* (Diderot).

◆ **terminateur** n. m. (1923, Larousse [comme adj., au sens de « qui constitue cette démarcation », 1765, *Encyclopédie*]). Nom donné à la ligne de démarcation des parties éclairées et des parties obscures du disque lunaire.

terminatif, ive [tɛrminatif, -iv] adj. (dér. savant de *terminer ;* 1769, Gohin, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [*aspect terminatif,* 1933, Marouzeau]). **1.** Qui forme la terminaison : *La partie terminative d'un mot.* || **2.** Relatif au procès de terminaison : *La valeur terminative de la préposition « à » dans « aboutir à ».* || *Aspect terminatif,* aspect qui envisage l'action comme aboutissant à son terme.

terminé, e [tɛrmine] adj. (part. passé de *terminer ;* fin du XIIIe s., Beaumanoir, au sens de « guéri » ; sens 1-2, v. 1370, Oresme ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** *Class.* Délimité : *Le lynx a le poil plus long que celui de la panthère, les taches noires vives et mal terminées* (Buffon). || **2.** Achevé, à quoi on a mis la dernière main : *Un ouvrage terminé.* || **3.** Dont on est enfin débarrassé : *Une affaire terminée !* || **4.** Fam. *C'est terminé,* ou, ellipt., *terminé,* c'est bien fini, il ne faut plus y compter : *La vie facile, terminé !*

• SYN. : **2** *fini ;* **3** *liquidé, réglé.*

◆ **terminé !** interj. (milieu du XXe s.). Dans les communications par radio, marque la fin du message : *Survolons la ville du Cap — Terminé !*

terminer [tɛrmine] v. tr. (lat. *terminare,* borner, limiter, clore, finir, de *terminus,* borne, limite [v. TERME 1] ; v. 1155, Wace, au sens de « destiner, réserver [quelque chose à quelqu'un] » ; fin du XIIe s., *l'Escoufle,* au sens de « arriver à guérison » ; sens I, 1-2, 1647, Descartes ; sens I, 3, 1762, J.-J. Rousseau ; sens I, 4, 1671, Pomey ; sens II, 1, 1559, Amyot ; sens II, 2, 1655, Molière ; sens II, 3, 1370, Oresme ; sens II, 4, 1559, Amyot ; sens II, 5, 1876, Larousse ; sens II, 6, 1726, Ch. Rollin ; sens II, 7, 1671, Pomey).

I. 1. *Vx.* Constituer la limite extrême, les bornes d'une étendue : *Alger, qui termine l'empire des Turcs en Afrique, est l'ancienne Numidie* (Voltaire). || **2.** Occuper, former l'extrémité d'un objet, d'une surface : *Les squelettes de doigts terminant les sapins | Ont égaré ma route et mes rêves poupins* (Apollinaire). || **3.** Placer à la fin de quelque chose : *Terminer une phrase par un point. Terminer un discours par une belle péroraison. Terminer une lettre par une formule de politesse.* || **4.** Former le dernier élément d'un ensemble ordonné : *Une abondante table des matières termine l'ouvrage.*

II. 1. *Class.* Faire cesser : *Le Parlement ayant terminé ces difficultés, le Roi donna ses lettres* (Racine). || **2.** *Class.* Faire aboutir : *Pour résoudre avec votre maîtresse | Des biais qu'on doit prendre pour terminer vos vœux* (Molière). || **3.** Mettre un terme au déroulement d'une action : *Terminer*

une négociation par un accord. Terminer un débat par le vote d'une résolution. Il faut savoir terminer une grève (Thorez). || **4.** Mener jusqu'à son terme une entreprise déjà commencée, en cours : *Terminer ses études. Terminer la rédaction d'un livre. Rémi songeait en se levant qu'il avait terminé la veille le portrait de Télémaque* (France). || **5.** Parachever, finir avec soin : *Un peintre qui ne sait pas terminer ses tableaux.* || **6.** Consacrer la dernière partie d'une période à une occupation, une action : *Terminer ses vacances par une excursion, par un séjour à l'étranger.* || **7.** En parlant d'une chose, constituer la fin de : *Des beuveries terminaient leurs soirées. Un numéro de trapèze termine le spectacle.*

• SYN. : **I, 3** *couronner, finir.* || **II, 3** *conclure, régler, trancher ;* **4** *achever, finir ;* **7** *clore, clôturer.*

◆ **se terminer** v. pr. (sens I, 1, 1964, Robert ; sens I, 2, 1959, Robert [art. *marionnette*] ; sens I, 3, av. 1725, Dancourt [*se terminer,* « avoir telle terminaison, en parlant d'un mot », 1636, Monet] ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2-3, 1690, Furetière [« prendre une certaine tournure », 1580, Montaigne] ; sens II, 4, 1645, Corneille ; sens II, 5, 1764, Voltaire).

I. DANS L'ESPACE. **1.** *Se terminer (à),* ne pas continuer au-delà d'un point dans l'espace : *Le tracé de la route se termine ici. Le sentier se termine à l'orée de la forêt.* || **2.** *Se terminer par,* avoir comme dernier élément : *L'abdomen de la guêpe se termine par un anneau muni d'un aiguillon venimeux. Le livre se termine par un index.* || **3.** *Se terminer en,* prendre à l'extrémité la forme de : *Se terminer en rond, en pointe. Les verbes de la 1re conjugaison se terminent en « er ».*

II. DANS LE TEMPS. **1.** Arriver à sa fin : *Les vacances se terminent.* || **2.** Se prolonger jusqu'à un moment fixé : *La première séance de cinéma se termine à cinq heures.* || **3.** Avoir une certaine fin : *Des pourparlers qui se terminent bien. Une discussion qui s'est mal terminée. Je ne connais pas de premier amour qui ne se termine bêtement* (Balzac). || *Se terminer en,* prendre une certaine tournure : *Une aventure qui se termine en drame. Une dispute qui se termine en embrassades.* || **4.** Class. *Se terminer à,* avoir pour résultat : *Vous serez surpris quand vous apprendrez à quoi se termine un si grand éclat* (Pascal). || **5.** *Se terminer par,* avoir comme conclusion, comme issue heureuse ou malheureuse : *La fête s'est terminée par un feu d'artifice. L'histoire se termine par un mariage.*

• SYN. : **I, 1** *s'arrêter ;* **2** *finir.* || **II, 1** *s'achever ;* **2** *cesser, prendre fin ;* **5** *aboutir à, se conclure, se couronner.*

termineur [tɛrminœr] n. m. (de *terminer ;* v. 1265, J. de Meung, écrit *termineor,* au sens de « celui qui, en accordant un délai à son débiteur, lui fait payer plus cher » ; écrit *termineur,* au sens actuel, 1964, Larousse). Transformateur placé à l'extrémité d'un circuit à quatre fils, dans un réseau de télécommunications, et permettant une liaison avec un circuit à deux fils ou avec une ligne d'abonné.

terminisme [tɛrminism] n. m. (de *terministe ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1947, A. Lalande). **1.** Doctrine des terministes. || **2.** Une des formes du nominalisme, celle de Guillaume d'Occam.

terministe [tɛrminist] n. (dér. savant du lat. *terminus,* borne, limite [v. TERME 1] ; 1765, *Encyclopédie*). Calviniste qui assigne à la miséricorde de Dieu une certaine limite.

terminologie [tɛrminɔlɔʒi] n. f. (de *termino-,* élément tiré du lat. médiév. *terminus,* expression [v. TERME 2], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1801, Mercier, au sens de « abus de termes scolastiques » ; sens 1, 1808, d'après Bescherelle, 1845 ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1971, *la Banque des mots* [*banque de terminologie,* 1972, *la Banque des mots,* n° 3, p. 35] ; sens 4, 1971, *la Banque des mots*). **1.** Ensemble des termes spécifiques d'une technique, d'une science, d'un art, d'un domaine défini d'activité, d'un type d'organisation : *La terminologie de la médecine. La terminologie grammaticale. L'un* [compagnon de travail] *est mon égal, l'autre mon subordonné. Bien entendu, j'emploie ici la terminologie administrative* (Duhamel). || **2.** Vocabulaire particulier qu'emploie un auteur, qu'adopte un groupe social : *Un théoricien qui se crée sa terminologie. La terminologie des routiers. Même dans les milieux révolutionnaires, on essaie maintenant de se débarrasser de la vieille terminologie humanitaire et libérale de 48* (Martin du Gard). || **3.** Ensemble des activités pratiques relatives au recueil, à la distribution, à la traduction et à la diffusion des unités terminologiques : *Le Bureau de terminologie du Parlement européen. L'Association française de terminologie.* || *Banque de terminologie,* organisme qui a pour objet la collecte des unités terminologiques, leur stockage dans des fichiers par des moyens mécanographiques ou informatiques, en vue de leur diffusion auprès d'une clientèle de demandeurs ou en vue d'échanges avec des organismes similaires. || **4.** Science qui a pour objet l'étude théorique des dénominations de concepts et d'objets dans les domaines spécialisés du savoir, de leur fonctionnement social dans une langue ou plusieurs langues, des relations des unités terminologiques avec la logique, la linguistique, la lexicographie, la traduction, la documentation et l'informatique.

• SYN. : **1** *langue, nomenclature, vocabulaire ;* **2** *jargon.*

terminologique [tɛrminɔlɔʒik] adj. (de *terminologie ;* 1836, Acad., aux sens 1-2). **1.** Qui appartient à la terminologie : *Les unités terminologiques sont les termes spécifiques d'une science, d'un art, etc. Fiche terminologique.* || **2.** Relatif au secteur d'activité pratique et théorique de la terminologie : *Des informations terminologiques. Recherches terminologiques.*

terminologue [tɛrminɔlɔg] n. (de *terminologie ;* 1975, *la Banque des mots,* n° 9, p. 13). Spécialiste dont la fonction consiste, à partir de notions théoriques, à pourvoir aux besoins en unités terminologiques dans une branche d'activité, à veiller à leur diffusion à travers les différents usages technologique, commercial, publicitaire dans une langue, ou d'une langue dans une autre ou d'autres langues.

terminus [tɛrminys] n. m. (mot angl. signif. « gare d'arrivée », empr. du lat. *terminus,* borne, limite [v. TERME 1] ; févr. 1842, *Journ. des chemins de fer* [*gare terminus...,* 17 juin 1873, *Journ. officiel,* p. 3936). Point extrême d'une ligne de transport maritime, ferroviaire ou routière : *Une rue mouvante de paquebots et de voiliers dont le terminus serait Boston* (Bourget). *Quand le Levant reprendra un rôle actif, en 1869, avec l'ouverture du canal de Suez... Brindisi, Naples ou Marseille seront devenus les vrais terminus de la route des Indes* (Morand). || En appos. *Gare terminus, station terminus,* dernière gare ou station d'une ligne de chemin de fer ou de tramway.

◆ **terminus !** interj. (1967, Robert). Annonce faite par le conducteur d'un convoi ou d'un véhicule arrivés en fin de parcours : *Terminus !, tout le monde descend.*

terminus a quo [tɛrminysakwo], **terminus ad quem** [tɛrminysadkwɛm] (loc. lat. signif. « limite à partir de laquelle, limite jusqu'à laquelle », de *terminus,* borne, limite [v. TERME 1], des prép. *a*[*b*], à partir de [suivie de l'ablatif], *ad,* vers [suivie de l'accus.], et de *quo, quem,* ablatif et accus. du pron. rel. *quī,* qui, lequel ; nov. 1901, *Revue philosophique* [pour les deux loc.]). Expressions latines servant à délimiter un espace de temps où peut se situer un fait dont la date n'est pas connue avec précision.

termite [tɛrmit] n. m. (bas lat. *termes, -mitis,* var. du lat. class. *tarmes, -mitis,* termite ; 1797, Cuvier, p. 477 [*un travail de termite,* 1872, Littré]). Insecte archiptère vivant en sociétés, appelé usuellement *fourmi blanche,* et qui abonde surtout dans les régions chaudes, où il commet d'énormes dégâts en rongeant les constructions et les objets en bois. || Fig. *Un travail de termite,* manœuvres occultes souterraines tendant à miner et à détruire moralement quelque chose ou quelqu'un.

termitière [tɛrmitjɛr] n. f. (de *termite,* sur le modèle de *fourmilière ;* 1830, *Dict.*

classique d'histoire naturelle, XVI, 130). Nid où vit une colonie de termites, dont une partie, en terre durcie, émerge du sol, et dont l'autre partie est formée de galeries souterraines.

termitophage [tɛrmitɔfaʒ] adj. (de *termito-*, élément tiré de *termite,* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1907, Larousse). Se dit de certaines espèces de fourmis qui se nourrissent des œufs ou des larves de termites.

termitophiles [tɛrmitɔfil] n. m. pl. (de *termito-,* élément tiré de *termite,* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1904, Larousse). Nom donné à des espèces animales qui vivent en commensales ou en parasites des termites.

termitoxénie [tɛrmitɔgzeni] n. f. (de *termito,* élément tiré de *termite,* et de *-xénie,* du gr. *xenos,* étranger, hôte ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Comportement relationnel entre les termites et leurs hôtes. || **2.** Genre d'insectes diptères qui se développent dans les nids des termites.

ternaire [tɛrnɛr] adj. (lat. *ternarius,* qui contient le nombre 3, ternaire, de *terni,* par trois, dér. de *ter,* trois fois, de *tres,* trois ; fin du XIVe s., au sens 1 [*forme ternaire,* 1964, Larousse ; *relation ternaire...,* 1975, Larousse] ; sens 2, 1845, Bescherelle [*carburant ternaire,* 1968, Larousse] ; sens 3, 1933, Larousse [*système ternaire,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1690, Furetière [*phrase ternaire,* 1964, Larousse] ; sens 5, 1933, Marouzeau). **1.** En mathématiques, relatif au nombre trois et à ses multiples : *Système ternaire. Numérotation ternaire.* || *Forme ternaire,* polynôme homogène à trois variables. || *Relation ternaire sur un ensemble E,* toute partie du produit cartésien E x E x E. || **2.** En chimie, se dit de substances organiques, comme les glucides et les lipides, constituées de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. || *Carburant ternaire,* carburant constitué par un mélange, en proportions égales, d'essence non éthylée, d'alcool éthylique et de benzol. || **3.** *Axe ternaire,* axe de symétrie d'un cristal tel que, par une rotation de 120°, le cristal se superpose à lui-même. || *Système ternaire,* celui qui groupe les cristaux possédant un axe ternaire. || **4.** Se dit, en musique, du temps d'une mesure composée divisible par trois : *Coupe ternaire. Forme ternaire, mesure ternaire.* || *Phrase ternaire,* celle qui est constituée de trois périodes mélodiques séparées par deux repos suspensifs. || **5.** Se dit du rythme d'un vers qui peut se couper en trois parties.

1. terne [tɛrn] n. m. (lat. *ternas,* accus. fém. de l'adj. distributif plur. *terni,* par trois [v. TERNAIRE] ; v. 1155, Wace, au sens 1 [aux dés ; à la loterie, av. 1794, Florian ; au loto, 1872, Littré] ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** *Vx.* À la loterie, réunion de trois numéros pris ensemble et qui ne donnaient droit à un gain particulier que s'ils sortaient ensemble : *Elle voulait, au dernier tirage de Paris, risquer toutes ses économies sur les combinaisons de son terne* (Balzac). || Au loto, trois numéros sortis sur la même ligne horizontale. || Aux dés, coup où l'on amène les deux trois. || **2.** En électricité, ensemble des trois câbles de transport d'un courant triphasé.

2. terne [tɛrn] adj. (de *ternir ;* XVe s., La Curne, au sens de « livide, pâle » [en parlant d'une personne] ; sens I, 1, début du XVIe s. ; sens I, 2, 1832, Balzac [*style terne,* 1798, Acad.] ; sens II, 1, 1762, J.-J. Rousseau ; sens II, 2, av. 1893, Taine [*voix terne,* 1964, Robert] ; sens II, 3, av. 1842, Stendhal).

I. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qui manque d'éclat, de lumière, qui ne retient pas le regard : *Une couleur terne. Le ciel s'était couvert d'un grand voile blanchâtre qui s'assombrissait vers l'horizon, passait au gris plombé, aux nuances ternes de l'étain* (Loti). *J'ai fermé les yeux ; quand je les rouvre, mon plan a disparu ; à la place, il n'y a que le terne sous-main, imbibé de mille buvardages* (Sarrazin). || **2.** *Fig.* Dépourvu d'intérêt, monotone : *Une terne besogne de classeur de fiches* (Duhamel). *L'Académie française connaît comme l'histoire, selon Péguy, des époques et des périodes, c'est-à-dire des temps de splendeur et d'autres plus médiocres et plus ternes* (Mauriac). || *Style terne,* style sans relief, qui manque d'originalité.

II. EN PARLANT DES PERSONNES, DE LEUR COMPORTEMENT. **1.** Qui manque de vivacité : *Comme tu as changé : tes yeux ne brillent plus, ils sont ternes et sombres* (Sartre). *Un regard terne.* || **2.** Qui manque d'animation : *Un demi-sourire terne habite uniformément sur les lèvres magistrales* (Taine). || *Voix terne,* d'un timbre sourd et monocorde. || **3.** Dont les qualités d'esprit n'ont rien de remarquable, dont les propos sont dénués d'intérêt : *Un élève terne. Être terne dans une conversation. Je n'ai jamais été brillant causeur... Je me sentais, auprès des autres, terne, triste, fâcheux* (Gide).

● SYN. : **I, 2** *ennuyeux, fastidieux, inintéressant, insipide, plat.* || **II, 1** *atone, éteint, inexpressif, morne ;* **2** *pâle ;* **3** *effacé, falot, inconsistant, insignifiant.* — CONTR. : **I, 1** *brillant, éclatant, étincelant ;* **2** *attachant, captivant, intéressant, passionnant, prenant.* || **II, 1** *ardent, flamboyant, pétillant, vif ;* **2** *épanoui, radieux ;* **3** *brillant, doué, supérieur.*

terné, e [tɛrne] adj. (du lat. *terni,* par trois [v. TERNAIRE] ; 1774, Brunot). Se dit des organes et, surtout, des feuilles réunies par trois à leur point d'insertion.

terni, e [tɛrni] adj. (part. passé de *ternir ;* début du XIVe s., écrit *tarni,* au sens de « sans couleur » ; écrit *terni,* au sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1636, Corneille). **1.** Qui a perdu son éclat : *Des cuivres ternis. Elle* [Agathe] *alla à la fenêtre, poussa les volets. L'azur était terni. L'orage dressait au-dessus des tuiles un front noir* (Mauriac). *Entre les nuages clairs, des rayons de soleil à peine ternis, couleur de porcelaine transparente, donnaient sur les fenêtres des trois salles exposées au sud* (Butor). || **2.** *Fig.* Qui a perdu sa fraîcheur : *Elle m'a reparlé d'Uzès et de grand-mère, ravivant mes souvenirs ternis* (Gide).

● SYN. : **2** *atténué, confus, effacé, éteint, vague.* — CONTR. : **1** *brillant, éclatant, étincelant ;* **2** *précis, présent, vivace.*

ternifolié, e [tɛrnifɔlje] adj. (du lat. *terni,* par trois [v. TERNAIRE], et *folium,* feuille ; 1872, Littré). Qui a les feuilles disposées par trois.

ternir [tɛrnir] v. tr. (anc. haut allem. *tarnjan,* obscurcir, cacher ; XIIIe s., *Roman de Renart,* comme v. pr., au sens de « se teindre de noir » ; comme v. tr., au sens 3, 1559, Amyot ; sens 1, début du XVIIe s., Malherbe ; sens 2, 1636, Monet). **1.** Ôter ou diminuer l'éclat, la vivacité de la couleur d'une chose : *La buée ternit les glaces. Le soleil ternit les étoffes. L'orage ternissait le ciel, mais se retenait de gronder* (Mauriac). || **2.** *Class.* et *fig.* Obscurcir la gloire, la réputation, éclipser : *À peine tu parais les armes à la main | Que tu ternis les noms du Grec et du Romain* (Corneille). || **3.** *Fig.* Rendre moins pur, moins honorable : *Ternir une réputation. Toutes ces belles qualités, ces jolis défauts étaient ternis par un épouvantable vice* (Balzac). *J'ai pour vous la plus sainte affection ; et je ne veux pas que rien au monde puisse la ternir* (Rolland).

● SYN. : **1** *décolorer, délaver ;* **3** *altérer, compromettre, flétrir, gâter, salir.*

◆ v. intr. (XVe s., La Curne [au fig., début du XVIIe s.]). Perdre son éclat, son lustre : *Dans le ciel de vitres, à un moment, toutes les lampes, d'un coup, ternirent, semblèrent perdre vie. Puis elles renaquirent* (Montherlant) ; et au fig. : *Je n'ai jamais aimé la demeure, [...] et ne songe qu'à passer outre dès que ternit la nouveauté* (Gide).

◆ **se ternir** v. pr. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1588, Montaigne). **1.** Perdre son éclat, sa couleur : *Peinture qui s'est ternie.* || **2.** *Fig.* Perdre sa pureté, son mérite : *Tout s'est terni. Tout s'est durci. Et l'homme qui ignore le désastre ne pleure pas sa plénitude passée* (Saint-Exupéry). *Réputation qui s'est ternie.*

● SYN. : **1** *se décolorer, se délaver, se faner, pâlir, passer ;* **2** *se flétrir.*

ternissement [tɛrnismɑ̃] n. m. (de *ternir ;* v. 1560, Paré). Action de ternir, de se ternir (peu usité) : *La lumière du soleil accélère le ternissement des couleurs. Le ternissement d'une réputation.*

ternissure [tɛrnisyr] n. f. (de *ternir ;* 1546, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré). **1.** État de ce qui est terni : *La ternissure d'un tableau.* || **2.** Tache constituée par un emplacement terni dans une surface brillante : *Les ternissures d'un miroir. Sans préparer aucun orage, ce sont des ternissures de chaleur qui font songer, au-delà du Sahel favorable, au continent énorme embrasé* (Gide).

terpène [tɛrpɛn] n. m. (allem. *Terpene,* même sens [milieu du XIXe s.], de *Terpentin,* térébenthine, empr. du franç. *térébenthine* [v. ce mot] ; 1904, Larousse). Nom générique des hydrocarbures contenus dans les huiles essentielles et qui constituent, avec leurs dérivés (alcools, aldéhydes, cétones), la série terpénique.

terpénique [tɛrpenik] adj. (de l'allem. *Terpene* [v. l'art. précéd.] ; 1878, Larousse [*série terpénique,* 1933, Larousse]). Se dit des terpènes et de leurs dérivés. || *Série terpénique,* groupe des divers composés renfermés dans les huiles provenant par distillation des plantes.

terpine [tɛrpin] n. f. (de l'angl. *turp[en] tine,* térébenthine, empr. du franç. *térébenthine* [v. ce mot] ; av. 1848, d'après Robert, 1964 [dont la référence ne peut pas être vérifiée], puis 1872, Littré). Hydrate de térébenthène qui sert à préparer le terpinéol et qui est employé comme expectorant en pharmacie.

terpinéol [tɛrpineɔl] n. m. (de *terpine ;* 1904, Larousse). Liquide vendu dans le commerce comme essence de muguet, utilisé en parfumerie, en savonnerie et en médecine comme succédané de la terpine.
◆ **terpinéols** n. m. pl. (1933, Larousse). Alcools hydroterpéniques artificiels dérivant de la terpine par déshydratation partielle.

terpinol [tɛrpinɔl] n. m. (de *terpine ;* 1876, Larousse). Syn. de TERPINE.

terpolymère [tɛrpolimɛr] n. m. (du lat. *ter,* trois fois [de *tres,* trois], et de *polymère ;* 1968, Larousse). Matière plastique polymère préparée à partir de trois monomères différents mis en œuvre conjointement.

terra-cotta [tɛrakɔta] n. f. (loc. ital. de même sens, proprem. « terre cuite », de *terra,* terre [lat. *terra,* même sens — v. TERRE], et de *cotta,* fém. de *cotto,* cuit [lat. *coctus,* même sens, part. passé adjectivé de *coquere,* cuire] ; 1923, Larousse). Argile dégraissée par des feldspaths et fortement cuite, utilisée pour exécuter des motifs architecturaux.

terrade [tɛrad] n. f. (de *terre ;* 1842, Acad.). Engrais formé des boues ramassées sur les voies publiques dans les villes.

terrage [tɛraʒ] n. m. (de *terre ;* 1225, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1732, Liger, II, 469). **1.** *Anc.* Droit, pour le seigneur, de prélever du blé et des légumes sur les produits de la terre. || **2.** *Anc.* Opération qui consistait à blanchir le sucre au moyen d'argile blanche au cours du raffinage. || **3.** *Auj.* Addition de terre à une huile pour la décolorer. || **4.** Opération qui consiste à apporter et à épandre de la bonne terre en vue d'accroître la couche du sol végétal ou de le fertiliser. (On dit aussi TERRURE.)

terraille [tɛraj] n. f. (de *terre ;* 1723, Savary des Bruslons). Poterie fine, jaunâtre ou grise, qui se fabriquait aux XVIIe et XVIIIe s. près de Pont-Saint-Esprit (Gard).

terrailler [tɛraje] v. tr. (de l'anc. franç. *terrail,* rempart de terre [fin du XIe s., *Chanson de Guillaume*], amas de terre [v. 1280, Bibbesworth], dér. de *terre ;* début du XIIIe s., *Sept Sages de Rome,* au sens de « creuser la terre, faire un fossé » ; sens actuel, 1842, Acad.). Couvrir d'une couche de terre protectrice : *Terrailler des prés pour l'hiver.*

terrain [tɛrɛ̃] n. m. (lat. pop. **terrānum,* mot issu [par substitution de suff.] du lat. class. *terrēnum,* terre, terrain, neutre substantivé de l'adj. *terrēnus,* de terre, dér. de *terra,* terre [v. TERRE] ; v. 1155, Wace, aux sens de « sol, terre » [par opposition à *mer*], et de « espace de terre considéré comme propre à un usage » ; sens I, 1 et 4, 1835, Acad. ; sens I, 2 1669, Boileau ; sens I, 3 et II, 1, 1690, Furetière [*terrain vague,* 1811, Chateaubriand ; *terrain d'aventure,* 1975, Larousse] ; sens II, 2, 1964, Robert [aussi *terrain cultivé*] ; sens II, 3, 1964, Larousse [*terrain de football,* 1924, Montherlant — aussi à l'intérieur d'un stade... ; *terrain de camping...,* 1964, Robert] ; sens II, 4, 1937, Malraux ; sens II, 5, 1680, Richelet [..*embrasser du terrain, perdre du terrain,* 1872, Littré] ; sens II, 1, 1845, Bescherelle [*sur le terrain,* av. 1850, Balzac — au fig., 1908, Martonne] ; sens III, 2, 1690, Furetière [*disputer le terrain,* 1748, Montesquieu — au fig., 1721, Montesquieu ; *se conduire comme en terrain conquis,* 1964, Larousse] ; sens III, 3, 1690, Furetière ; sens III, 4, 1964, Larousse ; sens IV, 1, av. 1747, Lesage [*enquête sur le terrain,* milieu du XXe s.] ; sens IV, 2, 1933, Larousse ; sens IV, 3, 1751, Voltaire ; sens IV, 4, 1671, Brunot [*se placer sur un bon, sur un mauvais terrain,* 1835, Acad. ; *être sur son terrain,* 1798, Acad. — « être dans une situation où on a l'avantage », av. 1825, P.-L. Courier ; *aller sur le terrain de quelqu'un,* XXe s.] ; sens IV, 5, 1690, Furetière [*terrain brûlant,* 1876, Larousse]).

I. 1. Strate profonde de l'écorce terrestre, considérée dans sa constitution géologique : *Terrain primaire, terrain secondaire, terrain jurassique, terrain dévonien. Terrain sédimentaire. Terrain volcanique.* || **2.** Couche superficielle du sol considérée du point de vue de sa fertilité : *Terrain argileux, terrain sablonneux, terrain calcaire. Terrain fertile, désertique. Terrain pour culture maraîchère. Terrain pour l'élevage.* || **3.** Couche végétable du sol considérée dans sa consistance du point de vue du travail agricole : *Terrain meuble. Terrain gras. Terrain sec, terrain humide.* || **4.** Espace de terre considéré dans son relief superficiel : *Terrain accidenté, vallonné, plat. Terrain en pente. Les accidents du terrain. Dépression du terrain.*

II. 1. Surface de terre destinée à la construction : *Terrain à bâtir. Le prix du terrain a considérablement augmenté dans les grandes villes. Acheter du terrain. Un terrain loti.* || *Terrain vague,* espace laissé à l'abandon, qui n'est mis à profit ni pour la construction ni pour la culture : *Tous les trois là* [...] *semblables à trois vagabonds faméliques dans un de ces terrains vagues que l'on trouve aux approches des villes* (Cl. Simon). || *Terrain d'aventure,* dans les grands ensembles urbains, espace clos destiné aux enfants, à qui on fournit des matériaux et des outils et où seuls, ou sous la conduite d'un animateur, ils peuvent donner libre cours à leur imagination. || **2.** *Terrain en friche,* surface de terre propre à la culture, mais qui n'est pas travaillée ni ensemencée. || *Terrain cultivé,* celui qui est consacré à l'ensemencement et à l'agriculture. || **3.** Espace de terre réservé pour le jeu ou les loisirs dans les agglomérations urbaines ou aux abords : *La municipalité a prévu des terrains pour les loisirs. Terrain de sports. Terrain de jeux.* || *Terrain de football,* espace aménagé pour le jeu de football. || À l'intérieur du stade, espace dans les limites duquel se déroule le match au ballon rond ou ovale. || *Terrain de camping, de caravaning,* espace aménagé pour recevoir des campeurs couchant sous la tente ou des caravanes remorquées par des voitures, moyennant une rétribution. || **4.** En aéronautique, espace découvert aménagé pour l'atterrissage, le décollage ou le stationnement des appareils (vieilli) : *Rivière* [...] *se promenait de long en large sur le terrain d'atterrissage de Buenos Aires* (Saint-Exupéry). *Terrain d'aviation.* || **5.** Piste qu'on fait suivre à un cheval pour l'entraîner. || *Couvrir* ou *embrasser du terrain,* avoir les allures très étendues, en parlant du cheval. || *Perdre du terrain,* se rétrécir sur ses voltes, en parlant du cheval. || *Tâter le terrain,* V. TÂTER.

III. 1. Lieu de rencontre choisi pour un duel (vieilli) : *Sa polémique ardente le conduisit trois fois sur le terrain. Il mettait un soin extrême à arranger à l'amiable les affaires d'honneur de ses amis* (France). *Il avait toujours pris plaisir à aller sur le terrain quand il s'agissait de croiser le fer ou d'échanger des balles avec un adver-*

saire (Proust). || *Sur le terrain,* sur le lieu du duel au moment de l'action : *Toutes les précautions furent prises sur le terrain pour qu'il n'y eût personne de tué* (Balzac) ; au *fig.,* immédiatement, sur place : *Ne vous faites pas de souci, tout sera réglé sur le terrain à l'arrivée.* || **2.** Zone où se déroulent des opérations militaires contre un ennemi (ne s'emploie qu'au sing.) : *Occuper le terrain conquis. Une offensive qui permet de gagner du terrain. Ne pas céder un pouce de terrain.* || *Perdre du terrain,* v. PERDRE (§ II, n. 9). || *Disputer le terrain,* défendre opiniâtrement sa position pour ne pas reculer devant l'ennemi ; au *fig.,* se défendre opiniâtrement. || Fig. *Se conduire comme en terrain conquis,* occuper les lieux sans ménagement. || **3.** Espace de terre qui se présente naturellement sous telle ou telle forme du point de vue des opérations militaires : *Un bon chef militaire doit savoir reconnaître les difficultés propres aux différents terrains.* || *Véhicule tout-terrain,* v. TOUT-TERRAIN. || **4.** Surface qui fait partie du domaine militaire : *Terrain d'exercice, terrain de tir.*

IV. 1. *Fig.* Domaine de la réalité, des faits en tant qu'objet d'étude : *Aller sur le terrain pour essayer de comprendre l'origine des événements.* || *Enquête sur le terrain,* étude des faits préalable à toute conceptualisation ou interprétation. || **2.** *Fig.* En médecine, aptitude que présentent un individu, un organe, un tissu, une population à contracter une maladie ou à favoriser son évolution : *Terrain arthritique. Une épidémie qui trouve un terrain favorable.* || **3.** *Fig.* Domaine réservé ou consacré à une activité : *Sur le terrain de la culture, aussi bien dans les sciences que dans les lettres et les arts, les défauts et les qualités de part et d'autre sont à ce point complémentaires qu'il ne peut y avoir que profit dans une entente, que préjudice dans un conflit* (Gide). *Le socialisme français se préparait donc à porter la lutte sur le terrain parlementaire* (Martin du Gard). || *Gagner du terrain,* v. GAGNER (§ III, n. 9). || *Perdre du terrain,* v. PERDRE (§ II, n. 9). || **4.** *Fig.* Ensemble des circonstances particulières, des conditions qui peuvent présider à un comportement, à une action : *Connaître le terrain. Sonder le terrain avant d'agir.* || *Se placer sur un bon, sur un mauvais terrain,* se mettre dans une situation avantageuse ou désavantageuse : *Comme je n'avais à cette époque aucune opinion sur les étrangers, je ne témoignais pas de désapprobation, il* [l'avocat] *se sentit en terrain sûr* (Proust). || *Être sur son terrain,* parler de ce que l'on connaît bien ; *par extens.,* être dans une situation où l'on a l'avantage. || *Aller sur le terrain de quelqu'un,* aborder un sujet ou adopter un point de vue qui est de la compétence de quelqu'un : *Je ne vous suis pas sur ce terrain. Je serais un malheureux si j'allais sur le terrain du public, au lieu que ce fût le public qui vînt sur le mien* (Montherlant). || *Terrain glissant,* v. GLISSANT, E. || **5.** *Fig.* Objet, matière d'une discussion : *S'il* [Baudelaire] *aborde le terrain de la liberté, il prend peur devant sa gratuité, devant les limites de sa conscience* (Sartre). *Savoir si l'on peut vivre sans appel. C'est tout ce qui m'intéresse, je ne veux point sortir de ce terrain* (Camus). *Chercher un terrain d'entente.* || *Terrain brûlant,* sujet délicat qu'il vaut mieux éviter.

● SYN. : **I, 1** *formation ;* **3** *sol, terre.* || **II, 1** *emplacement, fonds, lotissement, parcelle.* || **III, 2** *territoire.* || **IV, 1** *lieux ;* **3** *fief, secteur ;* **5** *chapitre, sujet, thème.*

1. terramare [tɛramar] n. f. (ital. *terramara,* même sens, de *terra,* terre [lat. *terra,* même sens — v. TERRE], et de *amara,* fém. de *amaro,* amer [lat. *amarus,* même sens] ; 1872, Littré). Terre ammoniacale employée comme engrais en Italie.

2. terramare [tɛramar] n. f. (ital. *terramara,* même sens, altér. de *terra mala,* mauvaise terre, de *terra* [v. l'art. précéd.], et de *mala,* fém. de *malo,* mauvais [lat. *malus,* même sens] ; 1er avr. 1867, *Revue des Deux Mondes,* p. 653). Amas de débris de toutes sortes, amoncelés en certains points de l'Italie du Nord par les hommes préhistoriques.

terraqué, e [tɛrake] adj. (composé savant et irrégulier du lat. *terra,* terre [v. TERRE], et *aqua,* eau ; 1747, Voltaire, écrit *terraquée ; terraqué,* 1798, Acad.). *Vx* ou *littér.* Qui est composé de terre et d'eau : *C'est la fin de ce misérable globe terraqué* (Hugo). *Pour cet observateur s'invertiraient les lois de notre petit globe terraqué* (Arnoux).

terrarium [tɛrarjɔm] n. m. (de *terre,* sur le modèle de *aquarium ;* 30 déc. 1873, *Journ. officiel,* p. 8257). Emplacement préparé pour l'élevage et l'entretien des reptiles, batraciens, etc., comme l'est un aquarium pour les poissons.

terra-rossa [tɛrarɔsa] n. f. (loc. ital. de même sens, de *terra,* terre [lat. *terra,* même sens — v. TERRE], et de *rossa,* fém. de *rosso,* roux, rouge [lat. *russus,* mêmes sens] ; 1933, Larousse). Nom donné à des formations naturelles consistant en terre rouge, argileuse, mélangée d'éléments quartzeux, qu'on observe dans la région méditerranéenne.

terrassant, e [tɛrasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *terrasser ;* 1762, Ch. Bonnet, au sens 3 ; sens 1, av. 1889, Barbey d'Aurevilly ; sens 2, 1889, P. Bourget). **1.** Qui terrasse, jette à terre : *La force terrassante du taureau* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Qui vient à bout de la résistance humaine : *Car me voici en proie, une fois de plus, à cette migraine terrassante qui, presque périodiquement, me désespère* (Colette). || **3.** *Fig.* Qui jette dans l'impuissance, dans la stupéfaction : *Notre pieux académicien en opposant à l'impiété les raisons les plus terrassantes* (d'Alembert). *Sentir avec une terrassante évidence* (Bourget).

● SYN. : **2** *accablant, épuisant, éreintant* (fam.) ; **3** *écrasant, foudroyant, renversant.*

1. terrasse [tɛras] n. f. (de *terre ;* milieu du XIIe s., écrit *terrace,* au sens de « plate-forme, glacis d'une fortification » ; écrit *terrasse,* au sens III, 2, 1380, Godefroy ; sens I, 1, 1933, Larousse [aussi *terrasses emboîtées ; terrasses étagées,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens I, 3, 1876, Larousse ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens II, 1, av. 1848, Chateaubriand [*être de la terrasse,* 1970, Robert] ; sens II, 2, 1549, R. Estienne ; sens II, 3, av. 1577, Belleau [« espace plat... », 1876, Larousse] ; sens II, 4, 1876, Larousse [*toit en terrasse ; terrasse,* fin du XIIIe s.] ; sens II, 5, 1883, Villiers de L'Isle-Adam ; sens III, 1, 1765, *Encyclopédie*).

I. 1. En géomorphologie, reste d'une nappe alluviale découpée par l'érosion, correspondant généralement à un ancien fond de vallée. || *Terrasses emboîtées,* celles qui s'emboîtent en une succession qui ne laisse apparaître en aucun point le socle rocheux. || *Terrasses étagées,* terrasses qui s'échelonnent les unes audessus des autres en laissant apparaître le soubassement rocheux. || **2.** *Terrasse marine,* dépôt d'une ancienne plage dominant la plage actuelle. || **3.** Terrain exhaussé, formant une plate-forme naturelle : *Je me souviens encore de la belle terrasse clairsemée de pins* (Farrère). || **4.** *Cultures en terrasses, sur terrasses,* petits champs aménagés sur un versant de montagne ou de colline en retenant la terre végétale par une murette de pierres sèches, parfois maçonnées.

II. 1. *Vx.* Ensemble des travaux qu'on fait en remuant des terres pour l'établissement d'ouvrages d'art : *Ces terrasses allaient lentement, car nous étions tous, officiers jeunes ou vieux, peu habitués à remuer la pelle ou la pioche* (Chateaubriand). *Les marchés dépendent de la terrasse, car il y a d'effroyables terrassements* (Balzac). || Fam. *Être de la terrasse,* faire le métier de terrassier. || **2.** Exhaussement du sol, au moyen de terres apportées ou de matériaux maintenus par un ouvrage de maçonnerie : *Jardin en terrasse.* || **3.** Ouvrage de maçonnerie, constitué par une plate-forme soutenue par des piliers ou des murs et adossé à une habitation : *Les fenêtres du salon s'ouvrent sur une terrasse. Il mena donc son invité sur la terrasse de l'immeuble qu'il avait fait construire à l'un des angles du quadrilatère occupé par l'UniPark* (Queneau). || Espace plat aménagé au pied ou entre des immeubles et occupant une position en surplomb par rapport à un paysage : *La terrasse du Trocadéro,*

du château de Saint-Germain-en-Laye. || **4.** *Toit en terrasse,* ou simplem. *terrasse,* toiture horizontale d'une maison à laquelle il est facile d'accéder. || **5.** Partie du trottoir longeant un café ou un restaurant, sur laquelle cet établissement a le droit, moyennant redevance, d'installer des tables et des chaises : *Tout en traversant l'avenue, il inspecta rapidement les gens attablés, en face, à la terrasse d'une brasserie* (Martin du Gard). *Ils étaient à Marseille, au printemps 1957, assis à la terrasse d'un restaurant du Vieux-Port* (Bastide).

III. 1. Représentation, dans la pointe de l'écu d'un blason, d'un sol à surface sinueuse. || **2.** Socle plat sur lequel reposent les pieds d'une figure sculptée, les pièces d'orfèvrerie.

2. terrasse [tɛras] n. f. (de *terre ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *terrace,* au sens de « torchis » ; 1438, Godefroy, écrit *terrasse,* au sens de « boue » ; sens 1, 1694, Th. Corneille ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** Défaut, dans une pierre ou un marbre, consistant en une veine plus tendre remplie de glaise. || **2.** En joaillerie, partie d'une gemme rebelle au poli.

terrassé, e [tɛrase] adj. (de *terrasse* 1 ; 1681, Ménestrier, au sens de « dont la pointe est occupée de terre couverte d'herbe » [en parlant d'un écu] ; sens actuel, 1690, Furetière). En héraldique, se dit des plantes ou des arbres représentés croissant sur une terrasse.

terrassement [tɛrasmɑ̃] n. m. (de *terrasser ;* 1547, J. Martin, au sens 3 ; sens 1, 1835, Acad. ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Activité consistant à creuser le sol, à déplacer la terre, à déblayer, à remblayer, etc., pour obtenir le relief désiré : *Travaux de terrassement. Matériel de terrassement.* || **2.** Ensemble des terres qui sont déplacées et mises en place par cette activité : *Les terrassements provenant du trou des Halles de Paris.* || **3.** *Spécialem.* Levée de terre amassée contre les remparts : *Les remparts et les terrassements crevassés par la sécheresse* (Huysmans).

1. terrasser [tɛrase] v. tr. (de *terrasse* 2 ; 1556, Beaugué [7], au sens 1 [*terrasser une position,* 1904, Larousse] ; sens 2, av. 1825, P.-L. Courier ; sens 3, av. 1854, Nerval [« hourder », fin du XVI^e s.] ; sens 4, 1778, Brunot). **1.** Soutenir d'un amas de terre : *Terrasser un mur.* || *Terrasser une osition,* dans une fortification, la renforcer en y amassant de la terre. || **2.** *Vx.* Travailler, remuer la terre : *Terrasser un arpent de vigne* (P.-L. Courier). || **3.** Dresser et régler les terres pour faire un pavage : *Les promenades les plus fréquentées de toutes à Paris étant d'ordinaire celles qui ne sont fleuries que d'étalages, terrassées que de pavés* (Nerval). || **4.** *Terrasser la neige,* dans certaines régions, la recouvrir de cendres et de terre pour la faire fondre.

◆ v. intr. (1904, Larousse). Faire des travaux de terrassement.

2. terrasser [tɛrase] v. tr. (de *terre,* proprem. « jeter à terre » ; v. 1534, B. Des Périers, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse [« mettre... dans l'impossibilité de l'emporter », 1685, M^me de Sévigné] ; sens 3-4, 1690, Furetière). **1.** Jeter à terre avec violence : *Terrasser un adversaire.* || **2.** *Fig.* Anéantir un adversaire : *Terrasser l'ennemi.* || *Littér.* Mettre quelqu'un dans l'impossibilité de l'emporter : *Il terrassait en géométrie son adversaire* (Fontenelle). || **3.** Abattre physiquement et complètement, en parlant d'une chose : *La maladie l'a terrassé. Christophe s'était affaissé dans les bras de son hôte. La syncope qu'il sentait venir depuis quelques heures l'avait terrassé* (Rolland). *Entre midi et cinq heures, une chaleur inhumaine terrasse tous les baigneurs* (Colette). || **4.** *Fig.* Abattre moralement au point de rendre incapable de réagir : *Je serais à mon tour possédé, dominé, terrassé par un désespoir aussi pathétique* (Carco).

● SYN. : **1** *abattre, culbuter, renverser ;* **2** *écraser, mater ;* **3** *foudroyer ;* **4** *accabler, anéantir, atterrer.*

terrassette [tɛrasɛt] n. f. (dimin. de *terrasse* 1 ; 1964, Larousse). Petit ressaut de terrain découpant certains versants raides.

terrasseux, euse [tɛrasø, -øz] adj. (de *terrasse* 2 [v. ce mot] ; 1694, Th. Corneille). Se dit des pierres et des marbres qui présentent des défauts sous forme de veines de glaire.

terrassier [tɛrasje] n. m. (de *terrasser* 1 ; fin du XVI^e s., Palissy, écrit *tarracier* [*terrassier,* 1694, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [écrit *terrassier*]). **1.** Ouvrier employé à l'exécution des terrassements : *Le métier de terrassier a été totalement transformé par les engins utilisés dans les travaux publics.* || **2.** Entrepreneur de travaux de terrassement. (Vieilli.)

terrasson [tɛrasɔ̃] n. m. (de *terrasse* 1 ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Petite terrasse. || **2.** Versant supérieur d'un comble à la Mansart.

terre [tɛr] n. f. (lat. *terra,* le globe terrestre, la terre [matière, élément], la surface de la terre, le sol, la terre par opposition au ciel, pays, contrée ; v. 980, *Passion du Christ,* aux sens I, 1-2 [*être sur terre,* « vivre... », 1835, Acad. — *...sur la terre,* av. 1778, J.-J. Rousseau, et *...sur cette terre,* av. 1830, B. Constant ; *quitter la terre...,* av. 1841, Chateaubriand ; *remuer ciel et terre,* 1655, Molière] ; sens I, 3, 1564, *Indice de la Bible ;* sens II, 1, v. 980, *Passion du Christ,* écrit *terra* [*terre,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; mettre quelqu'un plus bas que terre,* 1928, Colette ; en électricité, 1964, Larousse] ; sens II, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*Terre ! Terre !,* 1788, J.-J. Barthélemy ; *prendre terre,* v. 1360, Froissart ; *perdre terre,* 1640, Oudin ; *armée de terre,* 1671, Pomey ; « partie considérable... de la surface du globe », v. 1120, *Psautier d'Oxford*] ; sens II, 3, v. 1120, *Psautier d'Oxford* [*terre étrangère,* 1672, Racine — *terre estraigne,* même sens, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy ; *terre d'exil,* 1820, Lamartine] ; sens II, 4, v. 1155, Wace [aussi au plur. ; *se retirer sur ses terres,* 1964, Robert (d'abord *...sur sa terre,* 1721, Montesquieu) — « ...chez soi », 1945, Sartre ; *chasser sur les terres d'autrui,* au fig., 1690, Furetière] ; sens II, 5, 1876, Taine ; sens III, 1, v. 1210, *Folque de Candie* [*terres rapportées,* 1817, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* II, 276 ; *en pleine terre,* 1690, Furetière, art. *plein ; terre vierge,* 1611, Cotgrave ; *terre végétale,* 1762, Acad. ; *terre franche,* 1570, Liébault, 194 ; *terre froide,* 1597, Liébault, 12 ; *terre chaude,* 1964, Larousse ; *terre légère,* 1597, Liébault, 469 ; *terre forte,* 1538, R. Estienne — *terre grasse,* 1538, R. Estienne, art. *spissus ; terre noire,* av. 1850, Balzac ; *mettre... quelqu'un en terre,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; politique de la terre brûlée,* 1964, Robert] ; sens III, 2, XIII^e s. [*terre de pipe,* 1798, Acad. — d'abord *terre à pipe,* 1765, *Encyclopédie,* IX, 755 *b ; terre rouge,* 1501, G. Cohen ; *terre à polir,* 1964, Robert ; *terre cuite,* 1536, Havard (*terre,* même sens, 1690, Furetière) — « objet obtenu de cette façon », 1767, Diderot ; « ... colorant », 1562, Du Pinet] ; sens III, 3, 1690, Furetière [*terres rares,* 1907, Larousse]).

I. 1. Planète appartenant au système solaire, habitée par l'homme : *La Terre est ronde. La Terre tourne autour du Soleil.* [V. REM.] || **2.** Séjour de l'homme ici-bas, vie présente et mortelle, par opposition à l'au-delà : *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Il* [l'aumônier] *s'est retourné et a marché vers le mur* [de la cellule] *sur lequel il a passé sa main lentement : « Aimez-vous donc cette terre à ce point ? » a-t-il murmuré* (Camus). || *Être sur terre, sur la terre, sur cette terre,* vivre, exister : *Nous pourrons reparler de cela dans vingt ans, si nous sommes encore sur terre.* || *Quitter la terre, cette terre,* mourir. || Fig. *Remuer ciel et terre,* v. CIEL (§ II, n. 1). || *Entre ciel et terre,* v. CIEL (§ II, n. 1). || **3.** *Class.* et *littér.* L'ensemble des êtres créés : *Si cela était, il n'y aurait plus de parti différent ni de division dans le monde ; tous les hommes n'auraient qu'une volonté, et toute la terre vous obéirait* (Voiture). *Ah ! nous n'avons que trop aux maîtres de la terre | Emprunté pour régner leur puissance adultère* (Lamartine).

II. 1. La surface solide de notre planète, qui porte les êtres vivants : *Lu Ruysbroeck dans la traduction de Hells. On songe à un aigle qui vous arracherait de la terre dans ses serres impérieuses* (Green). *La neige couvre la terre. Soulever de terre*

un enfant. || Fig. *Mettre quelqu'un plus bas que terre,* le mépriser, en dire le plus grand mal. || Fig. et fam. *Avoir les pieds sur (la) terre,* v. PIED (§ I, n. 1). || *Spécialem.* En électricité, masse conductrice de la terre ou conducteur relié à elle : *Un branchement à la terre. Une prise de terre.* || **2.** Partie solide et émergée du globe, par opposition à la mer, aux étendues d'eau, à l'air : *Voyages par terre, par mer et par air. Transporter des marchandises par voie de terre. La terre n'était pas encore toute explorée ; les peuples tenaient à l'aise dans le monde dont la carte n'était pas sans vides immenses* (Valéry). *Depuis deux jours que nous sommes en vue des terres aucun oiseau n'est venu à notre rencontre* (Cendrars). || *Terre ! Terre !,* cri traditionnel des matelots apercevant une côte après une navigation longue et aventureuse. || *Terre ferme,* v. FERME 1. || *Prendre terre,* débarquer : *Îles où l'on ne prendra jamais terre* (Cendrars). || *Perdre terre,* en naviguant, cesser de voir la terre à cause de l'éloignement. || *Armée de terre,* les troupes qui combattent sur terre, par opposition aux forces de mer ou de l'air. || *Spécialem.* Partie considérable, quant à l'étendue, de la surface du globe : *Les terres australes, arctiques. La découverte d'une terre inconnue.* || **3.** Étendue de pays considérée dans son appartenance à une nation, à une région, ou constituant elle-même un pays : *La terre natale... Elle n'éveille pas les mêmes images et ne nourrit pas les mêmes songes, selon qu'elle parle à un petit Lorrain ou à un petit Gascon* (Mauriac). || *La Terre sainte,* v. SAINT, E (§ II, n. 3). || *La terre promise,* v. PROMIS. || *Terre étrangère,* pays étranger : *Des soldats morts en terre étrangère.* || *Terre d'exil,* pays où l'on a été exilé. || **4.** Étendue délimitée, cultivée ou non, appartenant à quelqu'un : *Remembrement des terres. Avoir une terre sur le versant de la colline. Une terre de bon rapport.* || *Au plur.* Domaine, souvent assez considérable, appartenant à quelqu'un : *Les terres du seigneur, du roi. Vivre de ses terres* ou *sur ses terres. Auprès de Combray, cet endroit où je vous ai dit que j'avais des terres* (Proust). || *Se retirer sur ses terres,* dans son domaine rural ou, *plaisamm.,* chez soi. || Fig. *Chasser sur les terres d'autrui,* empiéter sur les droits des autres. || **5.** Symbole de la vie rurale, des activités paysannes : *Aimer la terre. Retour à la terre. Le paysan est attaché à la terre.*

III. 1. Substance composée d'éléments divers qui forme une couche d'épaisseur variable sur les parties émergées du globe, et où poussent les végétaux : *« Veux-tu jouer avec moi ? — Je veux bien, dit Abeille. — Nous ferons des pâtés avec de la terre, dit Georges »* (France). *Le vaste silence de la forêt retomba avec son goût de terre fraîchement remuée* (Malraux). *La boue est un mélange de terre et d'eau. Une terre à blé, à betteraves. Une vallée recouverte de terres alluviales.* || *Terres rapportées,* terres amenées en un lieu par la main de l'homme. || *En pleine terre,* se dit des plantes qui poussent dans le sol même et en plein air, non dans des récipients pouvant se transporter : *Des orangers plantés en pleine terre dans le Midi.* || *Terre vierge,* terre qui n'a pas encore été cultivée. || *Terre végétale,* partie du sol mêlée d'humus et propre à la végétation. || *Terre franche,* terre qui, par ses qualités physiques, chimiques et biologiques, est parfaitement propre à la culture. || *Terre froide,* terre argileuse ou marneuse, humide et exposée au nord. || *Terre chaude,* terre caillouteuse et peu profonde, où les plantes dépérissent par temps chaud et sec. || *Terre légère,* terre sableuse, sèche et maigre. || *Terre forte* ou *grasse,* terre où domine l'argile. || *Terre de bruyère,* v. BRUYÈRE. || *Terre noire,* v. TCHERNOZIOM. || *Mettre, porter quelqu'un en terre,* l'enterrer. || *Politique de la terre brûlée,* destruction systématique, par une armée ou une population qui fuit devant un envahisseur, des récoltes, des habitations, des installations de toute sorte. || **2.** Nom donné à diverses substances pulvérulentes que l'on trouve dans le sol et qui contiennent généralement de l'argile : *Terre à pisé. Terre à poterie.* || *Terre glaise,* v. GLAISE 1. || *Terre à foulon,* v. FOULON. || *Terre de pipe,* argile fine qui sert à la fabrication de pipes. || *Terre rouge,* argile rouge. || *Terre à polir,* tripoli. || *Terre cuite* ou, absol., *terre,* argile façonnée et mise au four : *Vase en terre cuite. Les statuettes de terre cuite* [...], *les groupes de vieux saxe* [...] *disaient des choses passées* (France). *Un plat en terre ;* par extens., l'objet obtenu de cette façon : *Les statuettes de Tanagra sont des terres cuites.* || Nom donné à différents colorants : *Terre de Sienne. Terre verte. Terre d'ombre. Terre de Cassel.* || **3.** En chimie ancienne, nom donné à certains oxydes considérés alors comme corps simples : *La silice, la chaux, la strontiane étaient des terres.* || Auj. *Terres rares,* groupe d'oxydes métalliques ou des métaux correspondants, formant un ensemble d'une grande homogénéité.

● SYN. : **I, 1** *globe ;* **2** *monde.*|| **II, 1** *sol ;* **4** *parcelle, terrain ; bien, fonds, domaine, propriété.*

● REM. On met une majuscule quand on considère *la Terre* comme un nom propre, par opposition aux noms des planètes du système solaire : Vénus, Mars, etc.

◆ **À terre, par terre** loc. adv. (1080, *Chanson de Roland* [*à terre — écrit a terre ; par terre, ...mettre... par terre,* v. 1175, Chr. de Troyes — aussi au fig. ; *regarder à terre,* 1731, Marivaux ; *battre quelqu'un à terre,* 1872, Littré ; *descendre à terre,* 1893, *Dict. général ; être à terre d'un navire,* 1872, Littré ; *courir ventre à terre,* pour un cheval, 1872, Littré — pour un homme, av. 1825, P.-L. Courier]). Sur le sol : *Des livres épars gisaient à terre. Il a taché le tapis en répandant son vin par terre. Les armées déposent leurs armes par terre* (Claudel). || *Jeter à terre (par terre), mettre à terre (par terre),* renverser ; au *fig.,* anéantir, ruiner : *Il est vrai que le mot de « peste » avait été prononcé, il est vrai qu'à la minute même le fléau secouait et jetait à terre une ou deux victimes* (Camus). || *Regarder à terre,* avoir les yeux fixés sur le sol. || *Battre quelqu'un à terre,* l'attaquer lorsqu'il est déjà abattu, hors d'état de se défendre. || *Mettre pied à terre,* v. PIED (§ A, I, n. 1). || *Descendre à terre,* débarquer d'un navire. || *Être à terre d'un navire,* être entre la terre et ce navire. || *Courir ventre à terre,* galoper très vite, en parlant d'un cheval qui semble s'allonger sur le sol à chaque bond ; *fam.,* courir très vite, en parlant d'un homme. || Class. *À plate terre,* v. PLAT, E 1 (§ II, n. 1).

◆ **Sous terre** loc. adv. (v. 1196, J. Bodel [au fig., v. 1673, Retz ; *être sous terre,* « être mort », fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *vouloir être à cent pieds sous terre,* 1685, Furetière]). Au-dessous de la surface du sol : *Demeures creusées sous terre.* || *Fig.* D'une manière cachée. || *Être sous terre,* être mort. || *Vouloir être à cent pieds sous terre,* désirer se cacher ; éprouver une grande honte en public.

◆ **Terre à terre** loc. adj. invar. et adv. (1691, Mme de Sévigné [*style terre à terre,* 1690, Furetière — *danser terre à terre,* « danser sans sauter », 1640, Oudin ; *aller terre à terre,* pour un navire, 1606, Nicot (au fig., 1664, Molière) — « progresser très lentement », 1755, J. B. R. Robinet et F. M. de Marsy, II, 66]). Qui n'a pas d'envolée, simple, vulgaire : *Flaubert donne raison à l'imagination romanesque* [...] *d'Emma contre l'esprit terre à terre de son entourage* (Billy). *Borné à ses limites, à son contenu apparents, à ses formules officielles, avouons qu'à côté d'un grand idéal religieux, il* [l'idéal laïque] *fait terre à terre... ?* (Romains). || *Style terre à terre,* style de danse où l'importance est donnée aux pas de virtuosité exécutés au ras du sol ou sur pointes (s'oppose à la *danse d'élévation,* qui utilise les grands sauts). || Class. *Aller terre à terre,* naviguer sans perdre la côte de vue : *De même que celui dont le vaisseau vogue terre à terre croit demeurer immobile, et que le rivage chemine...* (Cyrano) ; au *fig.,* avoir des idées communes, manquer d'audace : *Le mien* [mon esprit] *est fait, ma sœur, pour aller terre à terre* (Molière) ; progresser très lentement : *Je vois avec douleur que vos progrès sont très lents et que vous n'allez que terre à terre* (J. B. R. Robinet et F. M. de Marsy).

terre à terre ou **terre-à-terre** [tɛratɛr] n. m. (de *terre* et de la prép. *à ;* 1611, Cotgrave [au fig., 1843, Ch. de Bernard]). Allure

du cheval qui consiste en une succession de petits sauts faits de côté et près de terre. || *Fig.* Manière de penser, de vivre, d'agir, sans grandeur : *Les initiatives de Paris ont été funestes : voyons ce que peut le terre-à-terre provincial* (Renan).

terreau [tɛro] n. m. (de *terre ;* début du XIIIe s., au sens de « fonds de terre » ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Terre formée par la décomposition de matières végétales et animales mélangée avec le sol ordinaire.

terreautage [tɛrotaʒ] n. m. (de *terreauter ;* 15 avr. 1869, *le National*). Travail consistant à recouvrir de terreau les jeunes graines ; action d'améliorer un sol avec du terreau.

terreauter [tɛrote] v. tr. (de *terreau ;* 1732, Liger [II, 80], écrit *terroter ;* 1771, Trévoux, écrit *terreauder ; terreauter,* 1796, *Encycl. méthodique*). Entourer ou recouvrir de terreau : *Et, le soir, après avoir fait terreauter les semis ou taillé lui-même les arbres fruitiers, il rentrait avec la mine d'un homme qui a tranché des questions considérables* (Lacretelle).

terrée [tɛre] n. f. (de *terre ;* XIIIe s., au sens de « terre, sol » ; v. 1360, Froissart, au sens de « bord, talus d'un fossé » ; 1561, *Journ. du sire de Gouberville,* au sens de « boue des chemins qu'on emploie comme engrais » ; sens actuel, 1842, Acad.). Pièce de terre dont on exhausse le niveau en y jetant les produits des fouilles d'un fossé qui l'entoure.

terrefort [tɛrfɔr] n. m. (mot dialect., de *terre* et de l'adj. *fort ;* 1964, Larousse). Nom donné, dans le sud-ouest de la France, à un sol argileux, formé sur la molasse.

terrein [tɛrɛ̃] adj. m. (lat. pop. *terrīnus, mot issu [par substitution de suff.] du lat. class. *terrēnus,* de terre, dér. de *terra,* terre [v. TERRE] ; XIIIe s., écrit *terrin,* au sens de « terrestre » ; sens actuel, milieu du XVIe s., écrit *terrain* [*terrein,* 1872, Littré]). Se dit du sable extrait des sablonnières (par opposition au sable *de mer*).

terrement [tɛrmɑ̃] n. m. (de *terre ;* 2 févr. 1436 [d'après le *FEW,* XIII/1, 244 *b*], au sens de « territoire » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Action d'exhausser un bas-fond au moyen de terres qu'on y fait charrier par les eaux.

terre-neuvas [tɛrnœva] n. m. invar. (de *Terre-Neuve,* n. géogr. ; 1904, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Bateau équipé pour aller pêcher la morue sur le banc de Terre-Neuve. || **2.** Marin qui pratique la grande pêche à Terre-Neuve.

• REM. On dit aussi TERRE-NEUVIER ou TERRE-NEUVIEN.

◆ adj. invar. (1964, Robert). Qui va en expédition de pêche sur le banc de Terre-Neuve : *Un équipage terre-neuvas.*

terre-neuve [tɛrnœv] n. m. invar. (emploi comme n. commun de *Terre-Neuve,* n. de l'île d'où ce chien est originaire ; 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1896, Delesalle). **1.** Chien de forte taille, au poil long et noir jais, originaire de l'île de Terre-Neuve, connu pour son aptitude à effectuer des sauvetages en mer. || **2.** *Fam.* et *ironiq.* Personne très dévouée, toujours prête à porter secours.

terre-neuvien, enne [tɛrnœvjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Terre-Neuve,* n. géogr. ; 1904, Larousse). Relatif à Terre-Neuve : *L'industrie terre-neuvienne.*

◆ adj. et n. (1872, Littré, au sens de « terre-neuve » [chien] ; sens 1-2, 1904, Larousse). **1.** Qui habite Terre-Neuve : *Une famille terre-neuvienne.* || **2.** Syn. de TERRE-NEUVAS.

• Pl. *des* TERRE-NEUVIENS.

terre-neuvier [tɛrnœvje] n. m. (de *Terre-Neuve,* n. géogr. ; 1691, Ozanam). Autre forme de *terre-neuvas.*

• Pl. *des* TERRE-NEUVIERS.

terre-noix ou **terrenoix** [tɛrnwa] n. m. invar. (de *terre* et de *noix,* proprem. « noix de terre » ; 1694, Tournefort, I, 256). Plante bulbeuse, dite aussi *châtaigne de terre.*

terre-plein [tɛrplɛ̃] n. m. (ital. *terrapieno,* terre-plein, de *terra,* terre [lat. *terra,* même sens — v. TERRE], et de *pieno,* plein [lat. *plēnus,* même sens, du v. archaïque *plēre,* remplir] ; 1556, G. Paradin, écrit *terre-plain* [*terre-plein,* 1596, Hulsius], au sens 2 ; sens 1, 1564, J. Thierry [écrit *terre-plein*]). **1.** Plate-forme de terre rapportée soutenue par une maçonnerie : *Sirènes. Alerte. Les cinémas se vident, et le public se masse sur le terre-plein en face du cinéma* (Montherlant). || **2.** Sol intérieur d'un ouvrage de fortification.

• Pl. *des* TERRE-PLEINS.

terrer [tɛre] v. tr. (de *terre ;* fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* au sens de « faire une terrasse de terre battue » ; sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1701, Liger, II, 224 ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1752, Trévoux ; sens 5, 1835, Balzac). **1.** Entourer de terre le pied d'une plante : *Terrer un rosier.* || **2.** Couvrir de terre : *Terrer un semis.* || **3.** Combler un bas-fond en y dirigeant de l'eau qui charrie de la terre et la laisse en dépôt. || **4.** *Terrer une étoffe,* la recouvrir de terre de foulon pour la dégraisser. || **5.** *Arg.* Tuer, décapiter : *Quant à Fil-de-Soie, il sera terré sous quinze jours, lors même que vous le feriez garder par toute votre gendarmerie* (Balzac).

• SYN. : **2** *enfouir, enterrer, recouvrir.*

◆ v. intr. (fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « habiter » [en parlant d'un oiseau] ; sens actuel, 1690, Furetière). En parlant de certains animaux, creuser la terre pour s'y loger : *Le lapin terre.*

◆ **se terrer** v. pr. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1764, J.-J. Rousseau). **1.** Se cacher dans un terrier : *Le renard se terre.* || **2.** *Fig.* En parlant des personnes, se cacher soigneusement, spécialement sous l'empire de la crainte : *Tu sais que les gens se terrent chez eux quand il y a un coup dur* (Beauvoir).

• SYN. : **1** *gîter ;* **2** *se calfeutrer* (fam.), *se claquemurer, se réfugier.*

terrestre [tɛrɛstr] adj. (lat. *terrestris,* relatif au globe terrestre ou à la terre ferme, qui vit sur la terre, de *terra,* terre [v. TERRE] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 2 [« qui est établi... au sol... », fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 3, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [au fig., 1580, Montaigne]). **1.** Qui appartient à notre planète : *Le globe terrestre. La croûte terrestre. L'attraction terrestre.* || **2.** Qui vit sur la partie émergée du globe : *Une tortue terrestre.* || *Spécialem.* Qui est établi, qui agit au sol (par opposition à l'air ou à la mer) : *Les forces terrestres, maritimes et aériennes d'un pays. Les transports terrestres.* || **3.** Qui existe ici-bas, qui se passe sur la terre : *Notre vie terrestre. Ô liberté végétale ô seule liberté terrestre* (Apollinaire). || *Fig.* Qui a le caractère imparfait et matériel de ce qui existe sur terre (par opposition à *spirituel, céleste*) : *N'est-ce pas que nos joies ne doivent plus avoir rien de terrestre ? Elles doivent être toutes pieuses* (Gide).

• SYN. : **3** *mortel, temporel, charnel, corporel, physique.*

terreur [tɛrœr] n. f. (lat. *terror,* effroi, épouvante, sujet d'effroi, de *terrēre,* effrayer, épouvanter ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1789, Brunot [« nom donné à plusieurs périodes de l'histoire de France... », 1794, Brunot] ; sens 3, 1587, F. de La Noue ; sens 4, 1749, Esnault). **1.** Peur violente qui saisit une personne en présence d'un danger réel ou imaginaire : *Mais j'ai gardé une terreur imbécile et superstitieuse des salons où je puis rencontrer des témoins, des complices de mon malheur passé* (Colette). *Notre vrai chef, cependant, c'est Jésus. Lui seul nous libérera des terreurs de cette vie* (Green). *Michel plongeait et restait sous l'eau si longtemps que Mme Suzanne criait de terreur et adjurait son frère de tirer le noyé de l'eau !* (Triolet). || **2.** Climat de violence, de contrainte, de répression impitoyable créé et entretenu par une autorité sur ceux qui en dépendent pour briser toute résistance à son pouvoir en inspirant une peur intense : *L'exercice de la terreur a blasé le crime comme les liqueurs fortes blasent le palais* (Camus). *Une dictature qui ne se maintient que par la terreur. Faire régner la terreur.* || *Spécialem.* Nom donné à plusieurs périodes de l'histoire de France qui ont connu un grand nombre d'exécutions : *Première Terreur* (10 août-20 sept. 1792), *deuxième Terreur* (5 sept. 1793 - 10 thermi-

dor an II), *Terreur blanche* (mai 1795, puis 18 juin 1815-5 sept. 1816). [En ce sens, on met une majuscule.] || **3.** Personne ou objet qui inspire à quelqu'un une grande peur : *Mon père était la terreur des domestiques, ma mère le fléau* (Chateaubriand). *Tout à l'heure un socialiste m'a même affirmé que Richard était la terreur des communistes de Blémont* (Aymé). || **4.** *Arg.* Mauvais garçon qui terrorise un quartier : *Il veut jouer les terreurs.*

● SYN. : **1** *effroi, épouvante, frayeur, horreur, panique.*

terreux, euse [tɛrø, -øz] adj. (lat. *terrosus,* terreux, de *terra,* terre [v. TERRE] ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *terros,* au sens de « renversé à terre » ; v. 1188, *Chanson d'Aspremont,* écrit *terros* [*terreux,* XIII^e s.], au sens 3 ; sens 1, v. 1265, J. de Meung [*goût terreux, odeur terreuse,* 1872, Littré — *terreux,* « qui a un goût de terre », 1718, Acad.] ; sens 2, 1336, Godefroy, écrit *tiereus* [*terreux,* 1718, Acad.] ; sens 4, 1690, Furetière [*couleur terreuse,* 1872, Littré]). **1.** Qui a l'aspect, la consistance de la terre : *Des résidus terreux.* || *Goût terreux, odeur terreuse,* goût, odeur de terre. || **2.** Qui contient de la terre : *L'eau de la mare, que l'émoi des poissons achevait de troubler, était terreuse et d'instant en instant plus opaque* (Gide). || **3.** Qui est sali de terre : *Nous le regardâmes partir, avec sa blouse fripée dans le dos et ses souliers terreux* (Alain-Fournier). || **4.** Qui a la couleur de la terre, de la poussière, gris : *Sarah avait un teint parfois terreux, parfois rosâtre, avec des rides venues on ne sait d'où* (Giraudoux). || *Couleur terreuse,* en peinture, couleur terne, sans transparence.

● SYN. : **4** *blafard, blême, cireux, livide, pâle.*

◆ **terreux** n. m. (début du XX^e s.). Paysan, campagnard : *C'étaient les « terreux », une toute autre race que les gens de cette ville* (Benjamin). *Il usait de son charme et obtenait des femmes qu'on logeât ses grossières âmes* [...], *sa clientèle de terreux et de rustres* (La Varende). || *Cul-terreux,* v. à l'ordre alphab.

terri n. m. V. TERRIL.

terrible [tɛribl] adj. (lat. *terribilis,* effrayant, épouvantable, de *terrēre,* effrayer, épouvanter ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [en parlant d'un malheur, v. 1370, Oresme] ; sens 2, 1587, F. de La Noue ; sens 3, 1690, Furetière [*enfant terrible,* 1864, Littré, art. *enfant* — aussi « personne qui... conserve son franc-parler... »] ; sens 4, 1665, La Fontaine [*c'est terrible,* 1975, *Lexis*] ; sens 5, 2 oct. 1963, *le Figaro*). **1.** Qui inspire ou cherche à inspirer la terreur, qui fait frémir : *Ce cri sourd produisit un effet terrible sur la comtesse, qui resta immobile et comme frappée de stupeur* (Balzac). *Il marche d'un air terrible au travers de la salle, puis, s'arrêtant, il se tourne vers eux* (Claudel). *Je demeurai figé sur place, glacé de peur. Le tintamarre s'arrêta, dans un silence immobile qui me parut plus terrible encore* (Pagnol). || Se dit d'un malheur dont les circonstances tragiques provoquent une émotion profonde : *Ce tremblement de terre est une catastrophe terrible. J'ai appris la terrible nouvelle de sa mort.* || **2.** Qui est d'une violence, d'une intensité extrême : *Il souffle un vent terrible. Le froid a été terrible cet hiver-là. Avoir une soif terrible.* || **3.** Se dit d'une personne dont le comportement est pénible, désagréable à supporter : *C'est un terrible bavard. Il est terrible avec ses citations continuelles. Décidément, vous êtes terrible : vous ferez toujours la même faute !* || *Enfant terrible,* enfant turbulent et indiscipliné, ou enfant qui, par naïveté ou par espièglerie, dit des choses embarrassantes pour son interlocuteur ; *par extens.,* personne qui, au sein d'un groupe, d'un parti, conserve son franc-parler et sa liberté d'action : *Ce député a toujours été l'enfant terrible de son parti.* || **4.** Se dit d'une personne ou d'une chose ayant à un très haut degré une activité ou un caractère particuliers : *Je suis un terrible travailleur. Savez-vous bien qu'en prison, pendant ces quatorze mois, j'ai traduit quarante volumes* (Gide). *Ce cycliste est un terrible grimpeur. Il a une mémoire terrible. Il y a une terrible différence entre les caractères des deux frères.* || *C'est terrible,* c'est une chose qu'on a de la peine à imaginer, à réaliser : *C'est terrible, ce qu'il est devenu paresseux !* || **5.** *Fam.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui suscite l'admiration : *Il est venu accompagné d'une fille terrible. Elle a une robe terrible. Cette nouvelle chanson est terrible.*

● SYN. : **1** *effrayant, épouvantable, horrible, redoutable ;* **2** *déchaîné, furieux, intense, violent ;* **3** *infernal, insupportable, pénible ;* **4** *acharné, extraordinaire, incomparable, inouï, sensationnel, stupéfiant ;* **5** *admirable, épatant* (fam.), *fantastique, formidable, merveilleux, prodigieux.*

terriblement [tɛribləmɑ̃] adv. (de *terrible ;* 1375, R. de Presles, au sens 2 [*terriblement de,* av. 1889, Barbey d'Aurevilly] ; sens 1, fin du XIV^e s.). **1.** *Class.* D'une manière terrible, qui fait frémir : *Alors la licence excessive ou la patience poussée à l'extrémité menacent terriblement les maisons régnantes* (Bossuet). || **2.** *Fam.* Excessivement, beaucoup : *Il mange terriblement. Une personne terriblement ennuyeuse. Il y a des questions terriblement précises, auxquelles il vaudrait mieux répondre* (Romains). *De caractère aussi il était très enfant, et en même temps terriblement dégourdi et éveillé* (Montherlant). || *Terriblement de,* un très grand nombre de : *Il y a terriblement d'années, je m'en allais chasser le gibier d'eau dans les marais de l'ouest* (Barbey d'Aurevilly).

● SYN. : **2** *drôlement* (fam.), *énormément, extraordinairement, extrêmement, formidablement* (fam.), *très, vachement* (pop.).

terricole [tɛrikɔl] adj. (lat. *terricola,* habitant de la terre, de *terra,* terre [v. TERRE], et de *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1611, *Ancien Théâtre françois,* comme n. m. pl., au sens de « habitants de la terre » ; comme adj., au sens actuel, 1836, Acad.). Se dit d'animaux qui vivent dans la terre : *Amibe terricole.*

◆ **terricoles** n. m. pl. (1845, Bescherelle, au sens de « groupe de la tribu des diptères » ; sens actuel, 1876, Larousse). Ordre d'annélides oligochètes qui, comme le lombric, vivent dans la terre.

terrien, enne [tɛrjɛ̃, -ɛn] adj. (de *terre ;* v. 1138, Gaimar, au sens 1 [*propriétaire terrien,* 1876, Larousse — *terrien,* n. m., même sens, v. 1225, *Barlaham ; grand terrien,* v. 1530, C. Marot] ; sens 2, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 3, 1688, Bossuet). **1.** Qui se rapporte à la terre, à la campagne, à la mentalité de ceux qui vivent du travail de la terre : *Un sentiment national auquel on enlève ses assises terriennes et géniales* (Barrès). *Je mentirais en disant que, ce côté terrien et quasi paysan qui restait en elle, la duchesse n'en avait pas conscience et ne mettait pas une certaine affectation à le montrer* (Proust). || *Propriétaire terrien,* personne qui possède des terres dont elle tire des revenus. || Substantiv. et vx. *Grand terrien,* seigneur possédant beaucoup de terres : *Nous les verrons* [les Papes] *tantôt grands terriens, tantôt dépouillés de presque tout, comme plusieurs autres souverains* (Voltaire). || **2.** Qui a lieu pendant que l'homme vit ici-bas (par opposition à l'au-delà) : *Je veux boire encore un coup de soleil et de plaisir avant de quitter cette aimable existence terrienne* (Theuriet). || **3.** Class. *Œuvres terriennes,* travaux manuels auxquels il est interdit par la religion de se livrer certains jours : *On doit au jour du dimanche cesser des œuvres terriennes* (Bossuet). [On a dit aussi ŒUVRES SERVILES.]

◆ adj. et n. (sens 1, av. 1553, Rabelais ; sens 2, 1887, Zola). **1.** Qui habite, vit à l'intérieur des terres, loin de la mer : *Le voisinage de la mer lui causait un malaise. Annette était une terrienne ; elle pouvait admirer l'océan, mais elle ne pouvait vivre en familiarité avec lui* (Rolland). || **2.** Qui vit à la campagne et qui en a les mœurs : *Paysanne, terrienne, elle se méfiait du négoce* (Mauriac).

◆ n. (sens 1, fin du XII^e s., *Aiol ;* sens 2, 1867, Delvau). **1.** Être humain qui peuple la Terre (par rapport aux habitants supposés d'autres mondes) : *Dans la science-fiction, on imagine souvent une rencontre entre des terriens et des martiens.* || **2.** Tout individu qui n'est pas marin : *Ce vieux loup de mer affectait un certain mépris pour les terriens.*

1. terrier [tɛrje] adj. m. et n. m. (de *terre ;* v. 1131, *Couronnement de Louis,* au sens de « territoire » ; fin du XII^e s., *Aiol,* au sens de « seigneur terrien et justicier » ; sens moderne, 1241, Godefroy [comme n. m. ; *papier terrier,* 1573, G. Paradin]). Vx. *Papier terrier,* ou *terrier* n. m., sous la féodalité, registre foncier contenant le dénombrement des particuliers relevant d'une seigneurie, ainsi que leurs redevances et obligations.

◆ adj. m. (1876, Larousse). Auj. *Plan terrier,* plan où sont indiqués les terrains qui doivent être occupés pour l'exécution de travaux publics.

2. terrier [tɛrje] n. m. (de *terre ;* v. 1354, *Modus,* au sens I [au fig., 1718, Acad.] ; sens II, 1690, Furetière [d'abord *chien terrier,* v. 1354, *Modus*]).

I. Galerie que creusent dans le sol certaines bêtes sauvages (lapin, renard, blaireau, etc.), et où elles se retirent pour s'y abriter : *Je vous assure que ce n'est pas facile de déloger un renard de son terrier* (France). ‖ *Fig.* Retraite d'une personne qui vit seule à l'écart.

II. Nom donné à un type de chien de chasse dont les qualités facilitent le dressage pour débusquer le gibier dans son terrier.

terrière [tɛrjɛr] n. f. (de *terre ;* 1403, Godefroy). Lieu d'où l'on retire de la terre pour la transporter ailleurs.

terrifiant, e [tɛrifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *terrifier ;* 1558, S. Fontaine, puis 1842, Mozin). Qui terrifie, frappe d'épouvante : *Un film terrifiant.*

• SYN. : *effrayant, effroyable, épouvantable, horrifiant, terrible.*

terrifier [tɛrifje] v. tr. (lat. *terrificare,* effrayer, épouvanter, dér. de *terrificus,* effrayant, terrible, de *terrēre,* effrayer, et de *facere,* faire ; 1558, au part. prés. [v. l'art. précéd.] ; à l'infin., 1794, Bloch-Wartburg). Frapper de terreur : *Les nouvelles des journaux l'avaient terrifiée* (Martin du Gard). *Il m'a fallu des années et des années pour apprendre ma table de multiplication. Enfant, on me terrifiait en me demandant tout à coup : « Neuf fois huit ? »* (Green).

• SYN. : *affoler, atterrer, effrayer, épouvanter, terroriser.* — CONTR. : *rasséréner, rassurer, tranquilliser.*

terrigène [tɛriʒɛn] adj. (lat. *terrigena,* né de la terre, fils de la terre, de *terra,* terre [v. TERRE], et de *gignere,* engendrer ; v. 1370, Oresme, au sens de « né de la terre » ; sens actuel, 1904, Larousse). Se dit de boues, de dépôts qui s'accumulent sur la plate-forme continentale, et qui proviennent des débris arrachés aux continents par l'érosion et amenés à la mer par les fleuves.

◆ n. m. (1859, V. Hugo). Habitant de la terre (rare) : *Il songe au fier passé des puissants terrigènes, | Maintenant dispersés dans vingt charniers divers, | Vastes membres d'un monstre auguste, l'Univers* (Hugo).

terril [tɛril] ou **terri** [tɛri] n. m. (mot du nord-est de la Gaule romane, dér. de *terre ;* XIII^e s., écrit *terris,* au sens de « terrain » ; sens actuel, 1885, Zola [*terri*], et 1949, Larousse [*terril*]). Énorme amas de déblais stériles, extraits d'une mine au cours de son exploitation, et constitué à proximité de ses installations : *Vers la droite, le terri barrait la vue, colossal comme une barricade de géants* (Zola). *Ils* [les hommes du Nord] *avaient quitté leurs corons, leur ville de brique, leur paysage familier, défiguré par les terrils et le poussier* (Duhamel).

terrine [tɛrin] n. f. (fém. de l'anc. franç. *tierin, terrin,* pot, marmite de terre [XIV^e s., Godefroy], emploi substantivé de l'anc. adj. *terrin,* de la terre [v. TERREIN] ; 1412, Godefroy, écrit *therine* [*terrine,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1684, M^me de Sévigné). **1.** Récipient de terre cuite ou, *par extens.,* de métal, en forme de tronc de cône renversé et très évasé, servant à divers usages domestiques : *Une terrine pleine de lait.* ‖ **2.** Récipient de cuisine en terre vernissée, muni d'un couvercle, servant à cuire et à conserver des viandes : *Pâté en terrine.* ‖ **3.** Viande cuite conservée dans une terrine : *Manger une terrine de lièvre.*

terrinée [tɛrine] n. f. (de *terrine ;* 1582, Agneaux). Le contenu d'une terrine. (Rare.)

terrir [tɛrir] v. intr. (de *terre ;* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1769, Duhamel du Monceau). **1.** *Vx.* Arriver à terre, prendre terre, en parlant d'un bateau. ‖ **2.** En parlant des tortues de mer, venir sur le rivage pour y déposer leurs œufs. ‖ **3.** En parlant des poissons, s'approcher du littoral quand il fait chaud.

territoire [tɛritwar] n. m. (lat. *territorium,* territoire, de *terra,* terre [v. TERRE] ; 1278, Godefroy, écrit *terretoire* [*territoire,* v. 1380, *Aalma*], au sens 2 [« espace... sur lequel un État exerce sa souveraineté », 1756, Voltaire ; *défense du territoire,* 1964, Larousse — aussi « organismes militaires et civils... »] ; sens 1, 14 mai 1660, M^lle de Montpensier ; sens 3, 1278, Godefroy, écrit *terretoire* [*territoire,* v. 1380, *Aalma*] ; sens 4, XX^e s. ; sens 5, 1968, Larousse ; sens 6, 1892, J. L. Testut, III, 362 [chez les animaux à régénération..., 1964, Larousse] ; sens 7, av. 1951, A. Gide). **1.** *Class.* Sol considéré par rapport à sa nature, à ses qualités, terroir : *Je voudrais que cette maison fût environnée de jardins, et que le territoire en fût propre à produire les plus excellents fruits* (Montpensier). ‖ **2.** Étendue de la surface terrestre sur laquelle est établie une collectivité politique, et en particulier étendue de terre comprise dans les frontières d'un État : *Territoire national. Le territoire français. Ils exigeaient du vaincu* [...] *tout ou partie du territoire de la confédération soumise* (France). ‖ *Par extens.* Espace terrestre, maritime et aérien sur lequel un État exerce sa souveraineté : *Violation de territoire. Territoire maritime d'un État ou mer territoriale.* ‖ *Aménagement du territoire,* V. AMÉNAGEMENT. ‖ *Défense du territoire,* expression désignant, depuis la Seconde Guerre mondiale, l'ensemble des mesures destinées à assurer la sécurité et l'intégrité du territoire national ; *par extens.,* organismes militaires et civils chargés de cette mission. ‖ **3.** Étendue de pays qui ressortit à une autorité, à une juridiction : *Territoire d'une commune, d'un canton, d'un arrondissement. Territoire d'un juge, d'un évêque.* ‖ *Territoire d'outre-mer,* V. OUTRE-MER 2. ‖ *Territoire sous mandat, sous tutelle,* V. MANDAT, TUTELLE. ‖ **4.** *Littér.* Région, étendue de pays possédant un ensemble de caractères d'où elle tire une unité : *Ce ne pouvait être que l'escale, ce ne pouvait être que son phare, car le Sahara la nuit s'éteint tout entier et forme un grand territoire mort* (Saint-Exupéry). ‖ **5.** Zone occupée par un animal (ou un couple d'animaux) et qu'il défend contre l'accès d'individus de la même espèce. ‖ **6.** Ensemble des parties anatomiques (organes, muscles, portions cutanées) desservies par un même vaisseau, un même nerf. ‖ Chez les animaux à régénération, région cutanée ne correspondant à aucune limite anatomique ou histologique, mais possédant une potentialité qui permet une régénération spécifique après section traumatique. ‖ **7.** *Fig.* Domaine qu'une personne se réserve en propre : *Ne pas empiéter sur le territoire d'autrui. Ce territoire qu'en allant toucher ses frontières le génie laisse derrière lui, cette contrée d'où chacun doit partir, quelle est-elle ?* (Gide).

• SYN. : **3** *circonscription ;* **4** *nation, pays ;* **7** *fief, secteur.*

territorial, e, aux [tɛritɔrjal, -o] adj. et n. (bas lat. *territorialis,* territorial [du lat. class. *territorium* — v. l'art. précéd.], ou dér. savant du franç. *territoire ;* 1748, Montesquieu, au sens 2 ; sens 1, 1830, Balzac [...*mandats territoriaux,* 1796, Brunot — *territoriaux,* av. 1880, Flaubert] ; sens 3, 1872, Littré ; sens 4, 1872, d'après Larousse, 1876 [*armée territoriale — la territoriale,* 1916, Barbusse ; *unités territoriales,* 1955, d'après Larousse, 1964] ; sens 5, 1904, Larousse [*un territorial,* 1877, Littré]). **1.** *Vx.* Qui était constitué par des terres, rural, agricole : *Propriété, fortune territoriale.* ‖ Par extens. *Assignats, mandats territoriaux,* ou, substantiv., *territoriaux,* assignats, mandats créés sous la Révolution et garantis par des biens nationaux : *Comme sa fortune était en territoriaux, il écrivit au notaire d'en vendre une partie* (Flaubert). ‖ **2.** Qui appartient, se rapporte à un territoire, au territoire d'un État :

Limites territoriales. Intégrité territoriale. Extension territoriale. Les suzerainetés ont perdu leur caractère territorial (Arnoux). || **3.** Qui, du point de vue juridique, dépend du territoire : *Compétence territoriale.* || *Mer territoriale, eaux territoriales,* v. MER, EAU. || **4.** *Armée territoriale,* ou, substantiv., *la territoriale,* appellation donnée de 1872 à 1914 à la fraction des réserves de l'armée de terre composée par les classes les plus anciennes, et destinée à la défense du territoire national en cas d'invasion : *Un régiment renouvelé en partie avec de l'active, en partie avec de la territoriale* (Barbusse). || *Unités territoriales,* unités militaires constituées en Algérie, de 1955 à 1960, avec des réservistes, pour participer à la sécurité. || **5.** *Vx.* Qui appartenait à l'armée territoriale : *Soldats, régiments territoriaux.* || Substantiv. *Un territorial,* un militaire de l'armée territoriale.

territorialement [tɛritɔrjalmɑ̃] adv. (de *territorial ;* 1872, Littré). Au point de vue territorial : *Chercher à s'étendre territorialement.*

territorialité [tɛritɔrjalite] n. f. (de *territorial ;* 4 mars 1852 [d'après Littré, 1872], au sens 1 ; sens 2, 1936, Capitant [...*territorialité des lois,* 1933, Larousse]). **1.** Caractère de ce qui fait partie du territoire d'un État. || **2.** Caractère de ce qui tient juridiquement au territoire. || *Système de la territorialité des lois,* système selon lequel une loi s'applique à tous ceux qui sont sur le territoire national, quelle que soit leur origine. (S'oppose au *système de la personnalité des lois.*)

terroir [tɛrwar] n. m. (lat. pop. **terratorium,* altér. [d'après le lat. class. *terra,* terre — v. TERRE] du lat. class. *territorium,* territoire [v. TERRITOIRE] ; 1198, Tailliar [p. 7], écrit *tioroer* [*terroir,* 1246, Runkewitz], au sens 1 ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir [*goût de terroir,* 1549, R. Estienne — au fig., av. 1924, A. France] ; sens 3, 1862, Fromentin [*sentir le terroir,* 1694, Acad.]). **1.** *Class.* Territoire, pays, région : *Maxime, je vous fais gouverneur de Sicile : | Allez donner mes lois à ce terroir fertile* (Corneille). || **2.** Étendue de terre limitée, considérée par rapport à ses qualités agricoles ; sol cultivable : *Vous perdez ainsi l'occasion de placer en terre à trois pour cent dans les terroirs du Rouvre* (Balzac). || Spécialem. *Goût de terroir,* goût particulier à certains vins de petits crus, qui tient en partie à la nature du sol sur lequel pousse la vigne ; *fig.* et *fam.*, caractère qu'une chose tient de ses origines : *Les langues sont des créations spontanées* [...]. *Elles ont par elles-mêmes un goût robuste de terroir : on ne gagne rien à les musquer* (France). || **3.** *Littér.* La campagne, la province, par opposition à la capitale, à la ville, et surtout la province dont on est originaire, considérée comme exerçant certaines influences sur l'individu : *Le terroir nous parle et collabore à notre conscience nationale* (Barrès). *Il sort, à quelques lieues de chez moi, du terroir charentais, comme Rastignac* (Mauriac). || *Sentir le terroir,* avoir les qualités, les défauts du pays où l'on est né ou que l'on habite : *Cette œuvre sent le terroir.*

terroriser [tɛrɔrize] v. tr. (dér. savant de *terreur ;* 1796, *le Néologiste françois,* au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Soumettre au régime de la Terreur, sous la Révolution, et, *par extens.*, à un régime de terreur : *Il put donc faire payer en argent, malgré les lois, en terrorisant (un mot du temps) les débiteurs* (Balzac). || **2.** Frapper de terreur, de crainte : *Le fracas du tonnerre terrorise certaines gens. Dans mon enfance, j'étais sujet à de fréquents cauchemars, qui me laissaient terrorisé...* (Gide).

● SYN. : **2** *affoler, atterrer, effrayer, épouvanter, terrifier.*

◆ v. intr. (1847, Michelet). Établir le régime de la Terreur : *Les jacobins* [...] *terrorisèrent à leur tour* (Michelet).

terrorisme [tɛrɔrism] n. m. (dér. savant de *terreur ;* 1794, Brunot, au sens 1 [« régime de terreur... », 1869, V. Hugo] ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1971, *les Mots « dans le vent »*). **1.** Pendant la Révolution, système, doctrine des extrémistes de gauche, qui étaient partisans de la Terreur (employé surtout après Thermidor, par référence aux années 1793-1794). || *Par extens.* Régime de terreur institué par un gouvernement : *Quelquefois, le roi allait jusqu'à avouer sa complicité. Ce sont là les audaces du terrorisme monarchique* (Hugo). || **2.** Emploi systématique de la violence à des fins politiques, et en particulier pratique des attentats et des destructions par des groupements qui ont pour objectif la désorganisation de la société existante et la prise du pouvoir : *Le groupe de la « Volonté du peuple » va donc ériger le terrorisme individuel en principe et inaugurer la série des meurtres qui s'est poursuivie jusqu'en 1905* (Camus). *Répression du terrorisme. Recul, recrudescence du terrorisme.* || **3.** Attitude d'intolérance et d'intimidation adoptée par les tenants d'une idéologie, notamment dans le domaine littéraire et artistique, à l'égard de ceux qui ne partagent pas leurs conceptions : *Terrorisme intellectuel. Le terrorisme dans les lettres.*

terroriste [tɛrɔrist] n. et adj. (dér. savant de *terreur ;* 1794, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1869, Flaubert). **1.** Nom donné, après Thermidor, à ceux qui avaient été partisans du régime de la Terreur ou y avaient participé : *Le 9 thermidor arriva : les députés terroristes furent remplacés par Albitte, Salicetti et Laporte* (Chateaubriand). *Je suis républicain, jacobin, terroriste... et patriote* (France). || **2.** Personne qui exécute des actes de terrorisme pour imposer ses conceptions politiques : *Quels camarades protestent ? Ceux des groupes de combat. Les terroristes aussi* (Malraux).

◆ adj. (1871, Molinari, p. 35). Relatif au terrorisme : *Acte terroriste.*

terrure [tɛryr] n. f. (de *terrer ;* 1876, Larousse). Syn. de TERRAGE (au sens 4).

terser [tɛrse] v. tr. (var. de *tiercer* [v. ce mot] ; 1701, Furetière). Syn. de TIERCER (au sens 4).

terson, onne [tɛrsɔ̃, -ɔn] n. (de *tiers ;* 1510, Godefroy, écrit *tierçon ; terson,* 1874, *Primes d'honneur,* p. 446). En Auvergne, animal de l'espèce bovine âgé de trois ans.

1. tertiaire [tɛrsjɛr] adj. et n. m. (lat. *tertiarius,* d'un tiers, de la contenance d'un tiers, de *tertius,* troisième, dér. de *ter,* trois fois, de *tres,* trois ; 1786, H. B. de Saussure, dans la loc. *montagnes tertiaires,* « montagnes formées pendant la période tertiaire » ; sens 1, 1907, Larousse [*le tertiaire,* n. m. — *ère tertiaire,* 1964, Robert ; *terrain... tertiaire,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1933, Larousse [aussi *accidents tertiaires*] ; sens 3, 1964, Larousse [*secteur tertiaire — le tertiaire,* 20 mai 1964, *le Monde ;* « partie de la population... », 13 mars 1968, *l'Observateur ; biens, services tertiaires,* 1964, Robert] ; sens 4, 1968, Larousse). **1.** *Ère tertiaire,* ou *le tertiaire* n. m., ère géologique précédant l'ère quaternaire, d'une durée de 65 millions d'années, marquée par le plissement alpin et la diversification des mammifères. || *Terrain, plissement, flore, faune,* etc., *tertiaires,* qui appartiennent à cette ère géologique. || **2.** Se dit de la troisième phase d'une maladie dont l'évolution peut en comporter plusieurs : *Syphilis tertiaire.* || *Accidents tertiaires,* accidents de la troisième phase de la syphilis, apparaissant de deux à six ans après la contamination. || **3.** *Secteur tertiaire,* ou *le tertiaire* n. m., ensemble des activités économiques où le progrès est lent ou nul, et dans lesquelles on range généralement les services, le commerce, la banque, les assurances, l'hôtellerie, etc. ; *par extens.*, partie de la population employée dans ces activités. || *Biens, services tertiaires,* ceux qui relèvent de ce secteur. || **4.** Dans la formule d'un composé organique, se dit d'un atome de carbone lié à trois autres atomes de carbone.

◆ n. (24 sept. 1968, *le Monde*). Personne employée dans le secteur tertiaire.

2. tertiaire [tɛrsjɛr] n. et adj. (lat. ecclés. médiév. *tertiarius,* même sens, emploi spécialisé du lat. class. *tertiarius* [v. l'art. précéd.] ; 1690, Furetière, écrit *tierçaire ; tertiaire,* 1812, Mozin). Membre d'un tiers ordre : *Visite d'un ami de jeunesse... Il est très pieux, est devenu tertiaire franciscain, me parle beaucoup de religion...* (Green). *Tertiaires carmélitaines. Religieux tertiaires capucins.*

tertiairisation [tɛrsjɛrizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *tertiaire* 1 ; 29 mars 1971, *l'Express*). Développement des activités du secteur tertiaire, corrélatif de la diminution de celles des autres secteurs : *Tertiairisation de l'industrie.*

tertio [tɛrsjo] adv. (mot lat. de même sens, ablatif adverbialisé de l'adj. *tertius,* troisième, dér. de *ter,* trois fois, de *tres,* trois ; 1833, Balzac). Troisièmement, en troisième lieu.

• REM. Ne s'emploie que dans les énumérations, en corrélation avec *primo* et *secundo.*

tertre [tɛrtr] n. m. (lat. pop. *termitem, accus. de *termes, -mitis, tertre, réfection [sans doute sous l'influence du lat. class. *limes, -mitis,* sentier, bordure, limite] du lat. class. *termen, -minis,* borne ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, 1648, Scarron [*tertre ; tertre funéraire,* 1975, *Lexis*]). **1.** Petite éminence de terre, souvent à sommet plat, isolée de toute part : *Vis-à-vis de ma fenêtre, est un tertre sur lequel se rassemblent les enfants* (Rousseau). *Et vous demeurez sans mouvement, surpris par la qualité de l'aurore sur les versants du tertre qui domine le puits* (Saint-Exupéry). || **2.** *Tertre funéraire,* ou simplem. *tertre,* éminence de terre recouvrant une sépulture : *J'aime à Carnac le tombeau d'Elpenor... c'est le tertre Saint-Michel qui s'élève sur le rivage* (France).

• SYN. : **1** *butte, monticule ;* **2** *tumulus.*

tertulia [tɛrtylja] n. f. (mot esp. de même sens, proprem. « réunion où l'on commente Tertullien », de *Tertuliano,* Tertullien, lat. *Tertullianus* [v. TERTULLIANISTE] ; av. 1872, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, 25 avr. 1872, *le National*). **1.** Réunion de parents et d'amis, en Espagne : *De tertulia en course de taureaux, ils mirent quatre mois à traverser l'Espagne* (Gautier). || **2.** Lieu public de réunion.

tertullianisme [tɛrtyljanism] n. m. (de *tertullianiste ;* 1872, Littré). Doctrine de Tertullien et de ses disciples.

tertullianiste [tɛrtyljanist] n. m. (bas lat. ecclés. *tertullianista,* même sens, du n. de l'apologiste et théologien chrétien Septimus Florens *Tertullianus* [v. 155-v. 220] ; XVIII^e s. [d'après Robert, 1964], puis 1872, Littré). Adepte des doctrines montanistes de Tertullien.

terza rima [tɛrzarima] ou **terzina** [tɛrzina] n. f. (loc. ital. de mêmes sens, de *terza,* fém. de *terzo,* troisième [lat. *tertius,* même sens, de *ter,* trois fois, dér. de *tres,* trois], et de *rima,* rime [de même étym. que le franç. *rime* — v. ce mot] ; 1845, Th. Gautier, au sens 2 ; sens 1, 1872, Littré). **1.** Nom donné, dans la versification italienne, aux rimes ordonnées par groupes de trois vers, de telle sorte que chaque groupe comprenne deux vers rimant ensemble et embrassant un troisième vers, qui rime avec le premier et le troisième du groupe suivant : *a, b, a — b, c, b — c, d, c,* etc. || **2.** Poème composé de tercets aux rimes ainsi disposées.

terzetto [tɛrzɛto] n. m. (mot ital. de même sens, de *terzo,* troisième [v. l'art. précéd.] ; 1845, Bescherelle). Petite composition musicale pour trois voix ou trois instruments.

tes adj. poss. V. TON.

tesla [tɛsla] n. m. (emploi comme n. commun du n. du physicien yougoslave Nikola *Tesla* [1856-1943] ; 1964, Larousse). Unité de mesure d'induction magnétique (symb. : T), équivalant à l'induction magnétique uniforme qui, répartie normalement sur une surface de 1 mètre carré, produit à travers cette surface un flux magnétique total de 1 weber.

tesselier [tesəljɛ] n. m. (de *tasseau ;* 1964, Larousse). Syn. de TRÉMET.

tesselle [tɛsɛl] n. f. (lat. *tessella,* petite pièce carrée, carreau, dimin. de *tessera* [v. TESSÈRE] ; 1827, Acad.). Morceau de marbre carré, entrant dans la composition d'un pavage mosaïque.

tessellé, e [tɛsɛle] adj. (de *tesselle ;* 1872, Littré). Disposé en damier : *Ouvrage tessellé.*

tessère [tɛsɛr] n. f. (lat. *tessera,* dé à jouer, tessère ; 1765, *Encyclopédie*). Dans l'Antiquité romaine, tablette de métal ou d'ivoire servant de billet d'entrée dans un théâtre, de bulletin de vote, de jeton de distribution, de signe de ralliement.

tessiture [tɛsityr] n. f. (ital. *tessitura,* mêmes sens, proprem. « texture, trame », de *tessere,* tisser, lat. *texere,* même sens ; 1907, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Partie de l'échelle musicale qui convient le mieux à une voix déterminée : *Tessiture grave, aiguë. Je dois éprouver d'abord votre tessiture, l'étendue de votre registre* (Arnoux). || **2.** Ensemble des sons qui reviennent le plus souvent dans une composition musicale, et qui constituent une sorte de moyenne du registre dans lequel elle est écrite.

• SYN. : **1** *diapason, registre.*

1. tesson [tɛsɔ̃] n. m. (dimin. de *test,* tesson [v. TÊT] ; v. 1283, Beaumanoir, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Débris d'un objet en verre, en poterie : *Tesson de bouteille. Pour trouver un peu d'eau, il faut faire un demi-kilomètre dans les tessons de pots et dans les ferrailles rouillées* (Duhamel). *C'était plus qu'un sale débris. Un infect tesson absolument irréparable* (Céline). || **2.** Pâte d'une poterie céramique cuite.

2. tesson [tɛsɔ̃] n. m. (var. de *taisson* [v. ce mot] ; v. 1280, Bibbesworth, écrit *thesson ; tesson,* av. 1553, Rabelais). Nom anc. du blaireau. (On écrit aussi TAISSON.)

tessure [tɛsyr] n. f. (de *tissu,* adj. ; début du XIV^e s., écrit *tisseure,* au sens de « liaison de ce qui est tissé » ; écrit *tessure,* au sens actuel, 1765, *Encyclopédie,* XVI, 537 *b*). Ensemble de plusieurs filets de pêche joints bout à bout.

1. test [tɛst] n. m. (lat. *testum,* var. de *testu,* couvercle d'argile, vase d'argile ; XIII^e s., La Curne, au sens de « coquille de noix » ; 1538, R. Estienne [écrit *tais ; test,* 1606, Nicot]). Enveloppe minéralisée, externe, des diatomées, des oursins et de divers autres animaux.

2. test [tɛst] n. m. (mot angl. signif. « coupelle, épreuve, expérience », empr. du franç. *test,* coupelle [v. TÊT] ; 1895, Bonnaffé, au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse [pour établir un diagnostic, 1964, Robert] ; sens 3, 1964, Larousse [aussi *test conjoncturel*] ; sens 4-5, 1964, Larousse [« ce qui a valeur... de référence », 1964, Robert ; comme second élément de noms composés, 16 févr. 1967, *le Monde*]). **1.** Épreuve ou série d'épreuves devant permettre soit d'apprécier le niveau mental d'un sujet ou le degré de développement d'une de ses fonctions (intellectuelle, affective, sensori-motrice), soit de déterminer ses aptitudes (naturelles ou acquises), soit encore de mettre en évidence certains traits de sa personnalité (normaux ou pathologiques) : *Tests de connaissances et d'aptitudes. Tests de caractère et de personnalité. Test pédagogique. Tests individuels, collectifs.* || **2.** En biologie, en médecine, épreuve permettant d'apprécier une fonction ou une constante biologique chez un sujet par comparaison avec la réaction d'un sujet normal pris pour témoin. || *Par extens.* Se dit d'examens ou d'essais destinés à établir un diagnostic : *Tests cutanés. Tests allergologiques utilisés en dermatologie.* || **3.** En statistique, méthode permettant de juger la qualité d'un échantillon représentatif d'une population. || *Test conjoncturel,* enquête auprès des responsables de l'activité économique d'un pays, afin de déterminer les tendances présentes de cette activité, ainsi que ses perspectives d'avenir. (Syn. ENQUÊTE DE TENDANCE, SONDAGE D'ANTICIPATION.) || **4.** Essai de production effectué, au cours d'un forage pétrolier, au moyen de l'appareil appelé *tester.* || **5.** Épreuve, expérience propre à apporter une réponse à une question, à fournir un renseignement décisif : *Sa réponse à notre proposition sera un test de ses intentions véritables. Je me demandais si c'était un test, une épreuve que tu voulais lui faire subir pour voir si...* (Sarraute). || *Par extens.* Ce qui a valeur de témoin, de référence : *L'Église de France est le test de la vitalité française. Si ce pays était mourant, cette Église ne serait pas vivante comme elle l'est* (Mauriac). || En ce sens, s'emploie aussi comme second élément de noms composés : *Une expérience-test. Une année-test.*

testa [tɛsta] n. m. (lat. *testa,* tesson, écaille, coquille [v. TÊTE] ; 1872, Littré). Partie externe, dure, du tégument de la graine.

testabilité [tɛstabilite] n. f. (dér. savant du lat. *testabilis,* qui a le droit de déposer en justice, de *testari,* témoigner [v. TESTER 1] ; 1906, *Archives de psychologie,* p. 344). Aptitude d'un fait à devenir objet de témoignage, mesurée par la fréquence avec laquelle il est mentionné par des témoins.

testable [tɛstabl] adj. (de *tester* 2 ; 1968, Larousse). Qui peut être soumis à un test, à une épreuve.

testacé, e [tɛstase] adj. (lat. *testaceus,* de terre cuite, de couleur de brique, qui a une écaille, une coquille, de *testa,* brique, coquille [v. TÊTE] ; 1562, Du Pinet, écrit *testacée,* au sens de « qui a la couleur de l'argile » ; 1690, Furetière, écrit *testacée* [*testacé,* 1765, *Encyclopédie,* XVI, 771], au sens 2 ; sens 1, 1959, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1872, Littré). **1.** Qui est de la nature du test, de la coquille. || **2.** Qui est muni d'un test, d'une coquille, d'une carapace : *Mollusque testacé.* || **3.** Se dit de la livrée de certains insectes qui a la couleur et l'aspect d'une coquille de bivalve. || **4.** Se dit des minéraux formés de feuillets courbes superposés, qui, lorsqu'ils sont isolés, ressemblent à des coquilles.

testacelle [tɛstasɛl] n. f. (de *testacé ;* 1803, Boiste). Mollusque à l'aspect de limace, à coquille très petite, vivant dans le sol.

testage [tɛstaʒ] n. m. (de *tester* 2 ; 1961, H. Boulay, p. 69). Méthode d'appréciation des qualités des reproducteurs d'après la valeur de leurs descendants : *Le testage des mâles de l'espèce bovine.*

1. testament [tɛstamɑ̃] n. m. (bas lat. ecclés. *testamentum,* l'Ancien, le Nouveau Testament, spécialisation du lat. class. *testamentum* [v. l'art. suiv.] pour traduire le gr. *diathêkê,* convention, testament, alliance de Dieu avec les Hébreux [de *diatithenai,* disposer, de *dia-,* préf. marquant la répartition, et de *tithenai,* poser], qui lui-même servait à traduire l'hébreu *berîth,* alliance ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVI[e] s. [*Ancien Testament* — d'abord *Vieux Testament,* fin du XII[e] s. ; *Nouveau Testament,* milieu du XV[e] s.]). **1.** Alliance de Dieu avec son peuple, avec l'Église : *Tout est nouveau dans ce mystère ; c'est le Nouveau Testament de notre Sauveur, et on commence à y boire ce vin nouveau dont la céleste Jérusalem est transportée* (Bossuet). || **2.** Nom des deux groupes de Livres saints qui traitent de l'Ancienne et de la Nouvelle Alliance (avec une majuscule) : *Ancien Testament,* la Bible juive, comprenant le Pentateuque, les Prophètes et les Hagiographes ; *Nouveau Testament,* livres postérieurs à Jésus-Christ, comprenant les Évangiles, les Actes des Apôtres, les Épîtres, l'Apocalypse.

2. testament [tɛstamɑ̃] n. m. (lat. *testamentum,* testament, de *testari,* témoigner [v. TESTER 1] ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « contrat, traité » ; sens 1, v. 1283, Beaumanoir [*testament authentique...,* 1876, Larousse ; *testament mystique...,* 1759, Richelet ; *testament inofficieux, testament « ab irato »,* 1872, Littré ; *mettre... quelqu'un... dans son testament,* v. 1770, J.-J. Rousseau ; *il peut faire son testament,* 1876, Larousse ; *faites votre testament,* 1697, Dancourt] ; sens 2, 1751, Voltaire ; sens 3, 1884, Goncourt). **1.** Acte par lequel une personne déclare ses dernières volontés et dispose de ses biens pour le temps qui suivra sa mort : *Faire son testament. Ajouter un codicille à un testament. Mourir sans laisser de testament. Ouverture d'un testament. Mon testament est déjà fait et déposé chez le notaire* (Queneau). || *Testament olographe,* v. OLOGRAPHE. || *Testament authentique* ou *par acte public,* testament reçu par deux notaires ou par un notaire en présence de deux témoins. || *Testament mystique* ou *secret,* testament écrit par le testateur ou par un tiers, signé par le testateur et remis sous enveloppe à un notaire devant témoins. || *Testament inofficieux,* testament dans lequel il n'est fait mention d'aucun des proches héritiers de droit. || *Testament « ab irato »,* testament inspiré par un motif de colère ou de haine. || *Testament nuncupatif,* v. NUNCUPATIF, IVE. || *Mettre, coucher quelqu'un sur (dans) son testament,* l'y faire figurer à titre de légataire : *Il y a deux ans que milord Maréchal me voulut mettre dans son testament ; je m'y opposai de toute ma force* (Rousseau). || Fam. *Il peut faire son testament,* il n'a pas longtemps à vivre. || Fam. *Faites votre testament,* se dit pour menacer quelqu'un de mort. || **2.** *Testament politique,* écrit posthume attribué à un homme d'État et dans lequel il expose sa pensée politique, précise les buts qu'il s'est proposés, explique son action passée. || **3.** *Fig.* Texte, œuvre d'un écrivain, d'un savant, d'un artiste où l'on trouve une expression achevée de sa pensée, de sa doctrine, de son art : *Thésée, à la fin, nous laisse sur un admirable discours où je pense qu'il faut voir le testament de l'auteur* [Gide] (Green).
• SYN. : **1** *donation, legs.*

testamentaire [tɛstamɑ̃tɛr] adj. (lat. *testamentarius,* de testament, de *testamentum* [v. l'art. précéd.] ; v. 1435, *ZRP,* LXVII, 45 [*disposition testamentaire,* 1694, Acad. ; *héritier testamentaire,* 1690, Furetière — *testamentaire,* n. m., 1688, La Bruyère]). Qui concerne les testaments, un testament : *Droits testamentaires.* || *Disposition testamentaire,* disposition contenue dans un testament. || *Exécuteur, exécutrice testamentaire,* v. EXÉCUTEUR, TRICE. || *Héritier testamentaire,* ou *testamentaire* n. m., héritier institué par testament.

testamenter [tɛstamɑ̃te] v. intr. et tr. (de *testament* 2 ; v. 1240, *ZRP,* LXVII, 46). *Vx.* Faire un testament, tester ; inscrire, indiquer dans un testament : *Sans avoir, en mourant, égard à ma prière, | Il a testamenté tout d'une autre manière* (Regnard).

testateur, trice [tɛstatœr, -tris] n. (lat. *testator,* celui qui rend témoignage, testateur, de *testatum,* supin de *testari,* témoigner [v. TESTER 1] ; XIII[e] s., Godefroy). Personne qui fait ou a fait un testament : *Le testateur le plus habile ne peut compter avec tous les détours de la loi, ni, surtout, avec les aventures de la société* (Duhamel).

1. tester [tɛste] v. intr. (lat. *testari,* déposer comme témoin, témoigner, prendre à témoin, faire son testament, de *testis,* témoin ; fin du XIII[e] s., Végèce, au sens de « instruire en apportant des témoignages » ; sens actuel, 1406, Bloch-Wartburg). Faire son testament ; disposer de ses biens par testament : *Comme tous les gens d'esprit, il* [le docteur] *se laissera surprendre par la mort sans avoir testé* (Balzac). *Une séparation de biens avait été prononcée au profit de ma mère, qui avait conservé* [...] *le droit de tester à sa guise* (Maupassant).

2. tester [tɛste] v. tr. (de *test* 2 ; 1941, J. Rostand, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1[er] mai 1968, *Femmes d'aujourd'hui* [« ...sonder », 17 mai 1965, *l'Express*]). **1.** Soumettre à un test, à une série de tests : *Tester des écoliers, des candidats à un emploi.* || **2.** Soumettre des reproducteurs au testage. || **3.** Mettre à l'essai, à l'épreuve quelque chose, notamment en le plaçant dans les conditions de son utilisation, pour en connaître précisément les qualités et les défauts, le degré de résistance, etc. : *Tester un nouveau produit, une nouvelle fabrication.* || *Spécialem.* Apprécier de façon indirecte, sonder : *Tester la capacité d'achat d'une clientèle.*

3. tester [tɛstœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to test,* éprouver, dér. de *test,* épreuve [v. TEST 2] ; 1964, Larousse). Appareil permettant d'effectuer, au cours d'un forage pétrolier, un court essai de production, lorsque le trépan vient de traverser une couche à indices.

testeur [tɛstœr] n. m. (de *tester* 2 ; 1964, Robert, au sens 1 ; sens 2, 2 mai 1966, *le Monde*). **1.** Personne qui fait passer des tests. || **2.** Appareil ou dispositif permettant de suivre et de contrôler certains phénomènes.

testiculaire [tɛstikylɛr] adj. (de *testicule ;* 1812, Mozin). Qui a rapport aux testicules : *Sécrétion testiculaire.*

testicule [tɛstikyl] n. m. (lat. *testiculus,* même sens, dimin. de *testis,* même sens ; XV[e] s., Bloch-Wartburg, puis 1539,

R. Estienne). Glande génitale mâle, qui produit les spermatozoïdes et les hormones mâles.

testigué [tɛstige], **testiguienne** [tɛstigjɛn] interj. (altér. euphémique du juron *teste Dieu,* « [par la] tête [de] Dieu » [fin du XIV^e s., E. Deschamps] ; 1668, Molière [pour les deux formes]). *Class.* Jurons paysans, dans la comédie du XVII^e s. : *Testigué, c'est le plus honnête homme que vous ayez jamais vu* (Molière). *Testiguienne, cela sera drôle* (Molière).

testimonial, e, aux [tɛstimɔnjal, -o] adj. (lat. impér. *testimonialis,* qui rend témoignage, qui atteste, [lettre] testimoniale, du lat. class. *testimonium,* témoignage, dér. de *testis,* témoin ; 1274, Godefroy [*lettres testimoniales* — écrit ...*testimoniaulx* ; « qui repose sur un témoignage », v. 1380, *Aalma*]). Qui repose sur un témoignage : *Preuve testimoniale.* || Vx. *Lettres testimoniales,* lettres qui rendaient témoignage de la vie, des mœurs de quelqu'un.

testimonialement [tɛstimɔnjalmɑ̃] adv. (de *testimonial ;* 1836, Acad.). Par témoignages ; par témoins. (Rare.)

test-objet [tɛstɔbʒɛ] n. m. (angl. *test-object,* même sens, de *test,* épreuve [v. TEST 2], et de *object,* objet [empr. du franç. *objet*] ; 1872, Littré). Préparation microscopique servant à apprécier la puissance ou le pouvoir séparateur des microscopes.

• Pl. *des* TEST-OBJETS.

testologie [tɛstɔlɔʒi] n. f. (de *testo-,* élément tiré de *test* 2, et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1961, J. Delay, p. 55). Étude des tests, de leur application, de leur établissement, de leur interprétation.

teston [tɛstɔ̃] n. m. (ital. *testone,* teston, de *testa,* tête [la monnaie portant l'effigie du souverain], lat. *testa,* coquille, crâne [v. TÊTE] ; 1513, La Curne [*faux teston,* 1646, Scarron]). Monnaie d'argent frappée à partir de Louis XII, dont la valeur varia de 10 sous 2 deniers à 19 sous et demi : *Tout cela pour le prix et la somme de deux testons* (Scarron). || Class. *Faux teston,* personne fourbe, à laquelle on ne peut se fier : *Je ne connais point de charlatan Nardoin, mais bien Nardin, apothicaire, qui est un faux teston et un dangereux pendard* (Patin).

testonner [tɛstɔne] v. tr. (de *teste,* forme anc. de *tête* [v. ce mot] ; 1515, C. Marot, au sens 1 ; sens 2, v. 1534, B. Des Périers). **1.** *Class.* Peigner les cheveux, coiffer : *Toutes ces femmes de Saint-Germain et cette La Mothe se font testonner par la Martin* (Sévigné). || **2.** *Class.* Battre, frapper : *Approche un peu, que je te testonne !* (d'Ablancourt).

testostérone [tɛstɔsterɔn] n. f. (contraction de *test*[*icule*], de *stér*[*ol*] et de [*horm*]*one ;* 1953, Larousse [en néerl. dès 1935, Laqueur]). Hormone produite par les testicules, et agissant sur le développement des glandes génitales et des caractères sexuels secondaires mâles.

testu [tɛsty] n. m. (de *teste,* forme anc. de *tête* [v. ce mot] ; début du XIII^e s., au sens de « qui a une grosse tête » ; sens actuel, 1538, R. Estienne). Un des noms usuels du chabot.

testudinidés [tɛstydinide] n. m. pl. (du lat. *testudo, -dinis,* tortue [dér. de *testa,* coquille, carapace de tortue — v. TÊTE], et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse). Famille de tortues à carapace complète et dont le cou se replie verticalement, comprenant la totalité des tortues terrestres.

têt [tɛ] ou **test** [tɛ *ou* tɛst] n. m. (lat. *testum,* var. de *testu,* couvercle d'argile, vase d'argile ; XII^e s., écrit *test* [*têt,* 1671, Pomey], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1762, Acad., écrit *têt* [*test,* 1810, Capuron ; *têt à rôtir,* 1964, Larousse ; *têt à gaz,* 1923, Larousse] ; sens II, 1, v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *test* [*têt,* XVIII^e s.] ; sens II, 2, XIII^e s., *ZRP* [XLVI, 285], écrit *test* [*têt,* 1763, Le Verrier de La Conterie ; « partie du crâne d'un cerf qu'on garde pour le trophée », 1964, Larousse]).

I. 1. *Class.* Tesson, débris de pot cassé : *Il n'en restera pas un têt* [d'un vase de terre] *avec lequel on puisse puiser un peu d'eau* (Pascal). || **2.** Coupelle en terre réfractaire, utilisée dans les laboratoires pour l'oxydation des métaux et la calcination des matières infusibles. (On dit aussi TÊT À RÔTIR.) || *Têt à gaz,* capsule de terre sur laquelle on dépose une éprouvette pour recueillir un gaz dans la cuve à eau.

II. 1. *Class.* et *littér.* Partie osseuse qui recouvre la tête, crâne : *Il y a fracture au test* (Acad., 1694). *Hamlet maniant le test d'Yorick* (Gautier). || **2.** *Spécialem.* Partie de l'os frontal d'où partent les pivots de la ramure du cerf : *S'il* [le cerf] *est né au mois de mai, on verra paraître, dans le même mois de mai suivant, les naissances du bois qui commence à pousser sur le têt* (Buffon). || Partie du crâne d'un cerf qu'on garde pour le trophée.

tétalite [tetalit] n. f. (origine incertaine ; 1923, Larousse). Variété de calcite renfermant du manganèse.

tétanie [tetani] n. f. (de *tétan*[*os*] ; 1852, Corvisart). État pathologique caractérisé par des crises de contractions musculaires spasmodiques.

• REM. On dit aussi TÉTANISME, n. m. (1904, Larousse), et TÉTANOS INTERMITTENT (1872, Littré).

tétaniforme [tetanifɔrm] adj. (de *tétani-,* élément tiré de *tétanos,* et de *forme ;* 1845, Bescherelle). Qui a l'apparence du tétanos.

tétanine [tetanin] n. f. (de *tétan*[*os*] ; 1888, Larousse [art. *tétanos*]). Ptomaïne des produits du métabolisme du bacille tétanique.

tétanique [tetanik] adj. (gr. *tetanikos,* atteint de tétanos, de *tetanos,* tétanos [v. TÉTANOS] ; 1872, Littré, au sens 1 [*bacille tétanique,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Qui est propre au tétanos, maladie toxi-infectieuse : *Trismus tétanique. Rigidité tétanique.* || *Bacille tétanique,* agent causal du tétanos, découvert par Nicolaier. || **2.** Qui est propre au tétanos physiologique : *Contraction musculaire tétanique.* || **3.** *Médicament tétanique,* agent qui, à hautes doses, occasionne des contractions spasmodiques plus ou moins intenses, comme la strychnine, et que l'on utilise dans certains cas de paralysie ou d'intoxication.

◆ adj. et n. (1555, Aneau). Qui est atteint de tétanos : *Malade tétanique. Les tétaniques.*

tétanisation [tetanizasjɔ̃] n. f. (de *tétaniser ;* 1872, Littré). Action de tétaniser ; état qui en résulte : *La tétanisation des muscles respiratoires provoque l'asphyxie.*

tétaniser [tetanize] v. tr. (de *tétan*[*os*] ; 1872, Littré). mettre (un muscle, une partie de l'organisme...) en état de contraction permanente, ou tétanos physiologique.

tétanisme n. m. V. TÉTANIE.

tétanos [tetanos] n. m. (gr. *tetanos,* tension ou rigidité d'un membre, rigidité spasmodique du corps, emploi substantivé de l'adj. *tetanos,* étendu, allongé, rigide, dér. de *teinein,* tendre ; 1541, Canappe, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1904, Larousse [*tétanos artificiel,* même sens, 1872, Littré ; littér., 1938, Sartre]). **1.** Maladie toxi-infectieuse grave, commune à l'homme et aux animaux, caractérisée par des contractures douloureuses se généralisant à tous les muscles du corps, et dont l'agent est un bacille anaérobie, le bacille tétanique, agissant par une toxine qui atteint les centres nerveux : *Roger vient de mourir du tétanos* (Vailland). || **2.** *Tétanos intermittent,* V. TÉTANIE. || **3.** *Tétanos physiologique,* contraction permanente d'un muscle, provoquée par des excitations assez rapprochées pour que le muscle n'ait pas le temps de se mettre en état de relâchement : *30 à 40 excitations par seconde sont nécessaires pour provoquer le tétanos physiologique ;* et littér. : *Le visage de l'Autodidacte, jaune et dur comme le coing, s'est figé dans un tétanos réprobateur* (Sartre).

tétanotoxine [tetanotɔksin] n. f. (de *tétano-,* élément tiré de *tétanos,* et de *toxine ;* 1888, Larousse [art. *tétanos*]). Toxine sécrétée par le bacille tétanique, ou bacille de Nicolaier.

têtard [tɛtar] n. m. (de *tête* [v. ce mot] ; 1303, Godefroy, écrit *testart,* au sens de « entêté » ; XV^e s., écrit *testart,* au sens de

« qui a une grosse tête » ; sens I, 1, 1611, Cotgrave, écrit *testard* [*têtard,* 1680, Richelet] ; sens I, 2, 1560, Gesner, écrit *testard* [*têtard,* 1680, Richelet] ; sens I, 3, 1964, Robert ; sens I, 4, 1936, Esnault [d'abord *être fait têtard,* 1924, Esnault] ; sens II, 1, 1751, *Encyclopédie,* I, 151 *b* [en apposition, XX^e^ s.] ; sens II, 2, 1836, Acad. ; sens II, 3, 1762, *Encyclopédie* [planches, I, 1, 2]).

I. 1. Larve des batraciens anoures, aquatique, à tête fusionnée au tronc en une masse globuleuse, à respiration branchiale : *Têtards de grenouille, de crapaud.* || **2.** Nom donné, dans certaines régions, à des poissons d'eau douce à grosse tête, comme le chabot et le chevaine. || **3.** *Pop.* Enfant. || **4.** Pop. *Être le têtard,* être la dupe, être attrapé, trompé : *Dans cette affaire, je suis le têtard.*

II. 1. Arbre dont le tronc a été coupé à une certaine hauteur, de manière à favoriser la croissance des repousses pour les exploiter à intervalles assez rapprochés : *On taille en têtards le saule et l'orme ;* et en appos. : *Des lignes de saules têtards gênaient la vue* (Van der Meersch). || **2.** Dans une coupe, arbre réservé comme tête de limite. || **3.** Intervalle compris entre les armons, où se fait l'assemblage du timon d'une voiture.

tétartoèdre [tetartɔɛdr] adj. et n. m. (du gr. *tetartos,* quatrième [de *tessares* ou *tettares,* quatre], et *hedra,* siège, base ; 1872, Littré). Se dit d'un cristal qui présente le phénomène de tétartoédrie.

tétartoédrie [tetartɔedri] n. f. (de *tétartoèdre ;* 1872, Littré). Propriété des cristaux dont le degré de symétrie est quatre fois plus petit que celui de leur réseau : *Le quartz a une tétartoédrie hexagonale.*

tétartoédrique [tetartɔedrik] adj. (de *tétartoédrie ;* 1872, Littré). Qui est propre à la tétartoédrie.

tétasse [tetas] n. f. (de *tette ;* av. 1493, G. Coquillart). *Pop.* Grosse mamelle de femme, flasque et pendante : *Des portraits de femmes, des dondons décolletées lâchant des tétasses énormes* (Huysmans). *La patronne, la tante Flotte* [...], *femme avisée, impérieuse, aux bras rouges et aux tétasses balochantes pareilles à la gelée de coing...* (Arnoux).

tête [tɛt] n. f. ● ÉTYM. Lat. *testa,* brique, tuile, pot en terre cuite, cruche, tesson, écaille, coquille, carapace, et, à basse époque, « crâne » (d'où « tête » en lat. pop.) ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *teste* (*tête* — graphie qui sera adoptée dans toutes les datations ci-dessous —, 1636, Monet) [v. A, § I, n. 1]. — A : sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (*avoir la tête... dans les épaules,* 1876, Larousse ; *coup de tête,* av. 1867, Baudelaire ; *dresser, redresser la tête,* 1964, Larousse ; *tête... droite, tête... gauche,* 1964, Robert ; *perdre la tête,* XIII^e^ s., puis 1671, Pomey ; *voix de tête,* 1857, A. Adam ; *j'en donnerais, j'en mettrais ma tête à couper,* 1964, Larousse [d'abord *j'y donnerais, j'y mettrais...,* 1690, Furetière] ; *faire une grosse tête... à quelqu'un,* 1975, *Lexis*) ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (en boucherie-charcuterie, 1964, Robert ; *cheval qui a une pelote, une liste en tête,* 1964, Larousse ; *mettre la tête au mur,* 1933, Larousse [d'abord *mettre la tête du cheval à la muraille,* 1872, Littré] ; *faire tête à queue,* 1904, Larousse ; *faire la tête à un oiseau,* 1872, Littré) ; sens I, 3, 20 août 1645, Poussin (dans les beaux-arts, 1842, Acad. ; en héraldique, 1876, Larousse ; *tête plate,* 1964, Larousse ; *tête à perruque,* 1835, Acad. [au fig., 1772, Voltaire] ; *tête de poisson,* 1964, Larousse ; *courre les têtes,* 3 sept. 1684, Dangeau ; *tête de turc,* 1872, Littré) ; sens I, 4, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné (*tête pelée,* « crâne dénudé », 1876, Larousse [« personne dont le crâne est dénudé », 1872, Littré] ; *têtes rondes,* 1858, Legoarant ; *avoir une tête de loup,* XX^e^ s.) ; sens I, 5, v. 1354, *Modus* (*cerf à tête,* 1964, Larousse ; *seconde, troisième, quatrième tête,* 1964, Larousse [d'abord *cerf à la seconde... tête,* 1661, Molière] ; *tête en fourche,* 1835, Acad. [d'abord *tête enfourchie,* 1690, Furetière, art. *enfourchure*] ; *tête ouverte,* 1655, Salnove ; *tête paumée,* 1573, Du Puys ; *tête portant trochures,* 1872, Littré ; *tête rouée,* 1561, La Curne ; *tête seconde bizarde,* 1964, Larousse ; *faire tête,* 1893, *Dict. général*) ; sens I, 6, 1690, Furetière (*avoir la tête lourde,* 1864, Erckmann-Chatrian ; *être tombé sur la tête,* 1964, Robert ; *chasseurs de têtes,* 1964, Larousse) ; sens I, 7, 1964, Larousse ; sens I, 8, 1671, M^me^ de Sévigné (pour les chevaux de course, 1872, Littré) ; sens I, 9, début du XIV^e^ s. (*tête de...,* 1611, Cotgrave ; *tête de bois,* 1847, Balzac ; *avoir la tête de l'emploi, avoir une tête à* et l'infinitif, XX^e^ s. ; *il... a une tête qui ne me revient pas,* 1964, Robert, art. *revenir ; avoir ses têtes,* 1964, Larousse ; *faire sa tête,* 1833, Vidal et Delmart ; *faire la tête,* 1904, Larousse) ; sens I, 10, 1888, Villatte ; sens II, 1, v. 1360, Froissart (*avoir de la tête,* 1680, M^me^ de Sévigné ; *avoir la tête dure,* 1690, Furetière [*tête dure,* « intelligence lente », 1640, Oudin] ; *avoir la tête vide,* 1964, Robert [*tête vide,* « personne irréfléchie », 1718, Acad.] ; *avoir... toute sa tête,* 1788, Féraud ; *bonne tête,* 1538, R. Estienne ; *...une petite tête,* 1964, Robert ; *...tête... de linotte,* 1611, Cotgrave ; *la tête me tourne,* 1606, Nicot ; *n'avoir rien dans la tête,* 1881, Vallès) ; sens II, 2, 1636, Corneille (*tête de liste,* 1964, Robert ; *prendre la tête,* 1771, Bougainville) ; sens II, 3, v. 1460, G. Chastellain (*se mettre dans la tête que,* 1685, La Fontaine [*...en tête que,* av. 1673, Molière] ; *tourner la tête à quelqu'un,* av. 1679, Retz) ; sens II, 4, v. 1460, G. Chastellain (*n'avoir pas de tête,* 1680, Richelet) ; sens II, 5, 1538, R. Estienne ; sens II, 6, v. 1360, Froissart (*avoir sa tête,* « être têtu », fin du XIX^e^ s. ; *coup de tête,* 1762, Acad. ; *homme... de tête,* v. 1460, G. Chastellain ; *n'en faire qu'à sa tête,* v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans ; se mettre en tête... de,* av. 1848, Chateaubriand ; *tenir tête à quelqu'un,* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné [au fig., v. 1770, J.-J. Rousseau] ; *faire tête,* 1559, Amyot ; *ce qu'il a... à la tête, il ne l'a pas... aux talons,* av. 1784, Diderot) ; sens III, 1, v. 1283, Beaumanoir (*têtes de choix,* 1872, Littré ; *petite tête !,* 1949, Sartre ; *tête à l'huile,* 1888, Villatte ; *sur la tête de,* « sur la personne de », 1640, Corneille [« à la charge... de », 1738, Ch. Rollin ; comme formule par laquelle on atteste la vérité d'une affirmation, XVI^e^ s., puis 1647, Corneille]) ; sens III, 2, v. 1196, J. Bodel ; sens III, 3, 1812, Mozin. — B : sens 1, 1560, *Journ. du sire de Gouberville* (en reliure, *tête dure, tête de roche, tête de scion,* 1964, Larousse) ; sens 2, 1876, Larousse (*en tête de saule,* 1904, Larousse) ; sens 3, milieu du XIII^e^ s. (*tête d'ail,* 1530, Palsgrave, 206 ; dans un marteau, XV^e^ s., La Curne ; dans un instrument à cordes, 1680, Richelet ; *tête perdue,* 1694, Th. Corneille ; *tête romaine,* 1876, Larousse ; *têtes de clou,* 1827, Acad.) ; sens 4, 1559, Amyot (*tête atomique..., tête chercheuse,* 1964, Larousse ; *tête de bielle,* 1867, Larousse, art. *bielle ; tête de ligne,* 26 mai 1869, *la Liberté ; tête de lit,* 1893, *Dict. général,* art. *lit ; tête de mur,* 1694, Th. Corneille ; *tête de pont,* av. 1678, La Rochefoucauld ; *ligne de tête,* 1872, Littré) ; sens 5, 1872, Littré ; sens 6, 1876, Larousse (« ouvrage... terminant un couvre-joint... » et *tête de cornue,* 1964, Larousse ; *tête de chevalement,* 1694, Th. Corneille ; *tête d'enregistrement, tête de lecture, tête d'effacement,* 1964, Larousse [*tête sonore,* même sens, 1945, *École technique de cinéma,* cours n° 14, p. 7-8] ; *tête d'impression,* 1968, Larousse ; *tête imprimante,* 1975, Larousse ; *tête mobile,* 1964, Larousse ; *tête de palastre,* 1872, Littré) ; sens 7, 1933, Larousse (aussi *tête multiple*) ; sens 8-9, 1876, Larousse ; sens 10, 1964, Larousse.

A. Partie de l'être vivant.

● **I.** AU SENS PHYSIQUE. **1.** Extrémité supérieure du corps de l'homme, qui contient le cerveau et la plupart des organes des sens : *Un homme qui tourne la tête, le mouvement d'un bras ou d'une main* [...], *voilà les objets du dessin* (Alain). *Michel, la tête haute, les épaules ouvertes, l'accordéon respirant entre ses bras, chantait à la nuit* (Triolet). *J'avais connu la grande famine de Tchang-cha, avec les têtes coupées des révoltés au haut des perches* (Malraux). || *Avoir la tête (enfoncée) dans les épaules,* avoir le cou court. || *Baisser la tête, tête baissée,* v. BAISSER 1. || *La tête basse,* v. BAS 1. || *Coup de tête,* mouvement brusque et le plus souvent agressif, fait avec la tête : *Il se précipita et lui donna un violent coup de tête dans le ventre ;* au *fig.,* v. COUP (§ III, n. 4). || *Couper la tête à*

quelqu'un, V. COUPER. || *Courber la tête,* V. COURBER. || *De la tête aux pieds, des pieds à la tête,* V. PIED (§ I, n. 1). || *Dresser, redresser la tête,* la diriger vers le haut. || *Tête... droite, tête... gauche,* commandement militaire ordonnant à une troupe de diriger et de maintenir la tête et le regard à droite ou à gauche pour saluer (quand les mains tiennent, par ex., une arme). [Le commandement *fixe* ordonne de reprendre la position initiale.] || *La tête la première, tête première,* V. PREMIER (§ II, n. 1). || *Lever la tête,* V. LEVER 1 (§ I, n. 4). || *Marcher la tête haute,* V. HAUT 1 (§ I, n. 1). || *Marcher sur la tête,* V. MARCHER 1 (§ I, n. 2). || Class. *Perdre la tête,* être décapité : *Il fut mis au Conseil de guerre qui le condamna à perdre la tête* (Du Buisson). [V. également PERDRE, § II, n. 4.] || *Voix de tête* ou *de fausset,* registre aigu du timbre de la voix (par opposition à la voix de poitrine) : *Il parlait avec un accent lourd et une voix de tête* (Rolland). || *À tue-tête,* V. TUE-TÊTE (À). || Fam. *Avoir la tête sur les épaules,* V. ÉPAULE. || Fam. *En avoir par-dessus la tête,* V. DESSUS 1. || Fam. *J'en donnerais, j'en mettrais ma tête à couper,* j'en suis tellement sûr que je veux bien y engager ma tête, ma vie. || Fam. *Piquer une tête (dans l'eau),* V. PIQUER 1, v. intr. (n. 6). || Pop. *Faire une grosse tête, une tête au carré à quelqu'un,* lui administrer une bonne correction. || **2.** Partie antérieure du corps d'un animal : *Quand l'autre voulut recommencer la danse d'autrefois, il lui flanqua, en travers de la tête, un maître coup qui fit gicler le sang des barbillons du vieux coq* (Pergaud). *Je l'ai surprise* [une chienne] *en train de me suivre des yeux, la tête basse, avec un regard implorant et coupable* (Audry). *De la tête à la queue, ce serpent mesure près de deux mètres.* || En boucherie-charcuterie, la tête de l'animal préparée pour la consommation : *Manger de la tête de veau. Du pâté de tête.* || *Cheval qui a une pelote, une liste en tête,* celui qui a une tache, une traînée blanche sur le chanfrein. || *Donner de la tête,* V. DONNER, v. intr., n. 1. || *Mettre la tête au mur,* tourner la tête du cheval du côté du mur du manège. || *Faire tête à queue,* en parlant d'un cheval, pivoter brusquement sur lui-même et se retourner complètement : *Dès le premier pas le malheureux chancela et vint tomber sur la croupe de la bête qui fit tête à queue* (Barrès). [V. également TÊTE-À-QUEUE à l'ordre alphab.] || *Faire la tête à un oiseau,* en fauconnerie, l'habituer au chaperon. || Fig. *Cela n'a ni queue ni tête,* V. QUEUE 1. || **3.** Représentation d'une tête d'homme ou d'animal : *Une tête gothique est rarement plus belle que brisée* (Malraux). *Une tête antique. Une tête d'étude.* || Dans les beaux-arts, longueur d'une face humaine, servant d'unité pour évaluer les dimensions du corps. || En héraldique, tête d'homme ou d'animal employée comme meuble : *Tête de Maure.* (V. aussi TÊTE-DE-MAURE à l'ordre alphab.) || *Tête plate,* motif d'ornement composé de têtes d'hommes ou d'animaux de faible relief, particulièrement répandu dans l'architecture romane de la Normandie. || *Tête à perruque,* tête artificielle sur laquelle les coiffeurs posent des perruques pour s'exercer à coiffer ou pour apprêter la perruque ; au *fig.,* vieillard obstiné ou sans esprit. || *Tête de poisson,* plomb ou cuiller à lancer en forme de tête de poisson. || Vx. *Courre les têtes,* participer à la course de têtes, sorte d'exercice de manège qui consistait à atteindre avec la lance, l'épée ou le pistolet, à partir d'un cheval lancé au galop, des têtes de carton placées de distance en distance : *Monseigneur courut les têtes et s'essaya à en courre sept* (Dangeau). || Autref. *Tête de turc,* la troisième tête à frapper dans une course de têtes. (V. aussi TÊTE-DE-TURC à l'ordre alphab.). || **4.** Partie du corps où poussent les cheveux : *Une tête blonde, grise, frisée, chauve. Avoir la tête propre, sale. Se laver la tête.* || *Tête pelée,* crâne dénudé ; personne dont le crâne est dénudé. || Anc. *Têtes rondes,* surnom donné, dès les débuts de la révolution anglaise de 1642, aux partisans du Parlement, parce que beaucoup de puritains, éléments actifs du parti, portaient les cheveux coupés court, alors que la mode était aux longues boucles : *Lord Ormon, déguisé en tête ronde* (Hugo). || Fam. *Avoir une tête de loup,* être décoiffé, hirsute. || Fig. *Laver la tête à quelqu'un,* V. LAVER (§ II, n. 3). || **5.** En vénerie, ensemble des bois du cerf, du daim, du chevreuil. || *Cerf à tête,* cerf qui est au moins entré dans sa troisième année, par opposition au daguet. || *Seconde, troisième, quatrième tête,* cerf qui entre dans sa troisième, quatrième et cinquième année, puisqu'il ne pousse sa première tête, ou *dague,* qu'à sa deuxième année. || *Tête en fourche,* bois dans lequel les andouillers du sommet font la fourche. || *Tête ouverte,* bois dont les perches sont très écartées. || *Tête paumée,* bois dont le sommet porte une partie plane digitée. || *Tête portant trochures,* celle du cerf dont le bois porte quatre andouillers. || *Tête rouée,* bois qui forme une sorte de roue. || *Tête seconde bizarde,* celle dont le type s'écarte du genre habituel. || *Faire tête,* prendre son parti vers, ou tenir aux chiens. || **6.** Boîte crânienne : *Donne-la-moi, la lime, ou je te casse la tête* (Aymé). *L'ouvrier a eu la tête écrasée dans la presse. Avoir mal à la tête.* || *Avoir la tête lourde,* avoir dans la tête une douleur sourde qui produit une impression de pesanteur. || Fam. *Casser la tête,* V. CASSER. || Fam. *Être tombé sur la tête,* avoir l'esprit dérangé. || *Mal de tête,* V. MAL 3. || Fam. *Se cogner, se taper la tête contre les murs,* V. COGNER, MUR, TAPER 1. || *Tête de mort,* V. MORT 2. || *Chasseurs de têtes,* expression désignant différents peuples qui ont pour coutume de suspendre, généralement dans la demeure commune aux hommes du village, des crânes d'ancêtres et parfois d'ennemis. || **7.** Au football, façon de frapper le ballon ou, plus souvent, de changer sa direction à l'aide de l'os frontal, au-dessus des sourcils : *Faire une tête. Avoir un bon jeu de tête.* || **8.** Longueur de la tête, prise comme unité de mesure de hauteur, pour les personnes : *Ce grand garçon a une tête de plus que sa sœur, la dépasse d'une tête ;* de distance horizontale, pour les chevaux de course : *Le favori a été battu d'une courte tête par un outsider.* || **9.** Le visage, la face, dont l'expression laisse transparaître des sentiments ou des états psychiques : *Tout le monde se regardait ne sachant trop quelle tête faire* (Proust). *Oh ! la tête de Brague à notre dernière répétition !* (Colette). *Avoir une bonne tête, une sale tête, une tête sympathique. Il nous semble apercevoir dans la foule une tête connue. Faire une drôle de tête, une tête d'enterrement.* || *Tête à claques, à gifles,* V. CLAQUE, GIFLE. || Pop. *Tête de* (et un nom désobligeant), s'emploie pour renforcer une injure plus ou moins grave ou grossière : *Tête d'andouille ! Tête de pioche ! Tête de nœud !* || *Tête de bois,* syn. de VISAGE DE BOIS. || Fam. *Avoir la tête de l'emploi,* pour un acteur, avoir les traits et le comportement adaptés au rôle qu'il interprète ; *par extens.,* être pourvu d'un visage et d'un air qui semblent s'accorder avec la profession qu'on exerce. || Fam. *Avoir une tête à* (et l'infinitif), être pourvu d'une physionomie telle que... : *Cette personne n'a pas une tête à tromper son monde.* || Fam. *Il (elle) a une tête qui ne me revient pas,* il (elle) ne m'inspire pas confiance. || Fam. *Avoir ses têtes,* manifester de la bienveillance, de l'amitié ou de l'aversion à certaines personnes sans motifs déterminés. || Autref. et fam. *Faire sa tête,* prendre de grands airs, afficher un air supérieur : *« Fait-elle sa tête ! » s'écria M*[me] *du Val Noble en se servant d'une admirable expression du vocabulaire des filles* (Balzac). || Auj. et fam. *Faire la tête,* bouder [Costals :] *Vous me laissez vous faire la tête, pendant trois heures, puis une scène de vingt minutes, et vous ne dites rien* (Montherlant). || **10.** Fam. *Se faire une* ou *la tête de,* se grimer et se coiffer de manière à avoir une certaine physionomie : *Ai-je l'air assez fatal ? Je me suis fait la tête de Saint-Just. Le plus drôle est qu'il paraît que c'est ressemblant* (Anouilh).

● **II.** AU SENS DE L'ACTIVITÉ CÉRÉBRALE OU PSYCHIQUE. **1.** Siège de l'intelligence, du jugement ; facultés mentales (par opposition au *cœur,* siège de l'affectivité) : *Le cœur sent, la tête compare*

(Chateaubriand). *Des lettres d'un religieux fou. Beaucoup de cœur, mais la tête est partie* (Green). || *Avoir de la tête,* avoir du jugement, du sang-froid. || *Avoir la tête à l'envers,* v. ENVERS 2. || *Avoir la tête dure,* comprendre très difficilement. || *Avoir la tête vide,* être incapable de penser à quelque chose. || *Avoir (encore) sa tête, toute sa tête,* jouir de toute sa raison, garder intactes ses facultés intellectuelles, notamment en parlant d'un malade, d'une personne âgée : *Notre vieille grand-mère est sourde, mais elle a encore sa tête. Depuis qu'il a été atteint de méningite, il n'a plus toute sa tête.* || Class. *Bonne tête,* grande intelligence : *Faut-il de si grands talents et une si bonne tête à un voyageur pour suivre d'abord le grand chemin ?* (La Bruyère). || Fam. *Une grosse tête, une petite tête,* un individu très intelligent, peu intelligent. || Fam. *C'est une tête en l'air, il est tête en l'air,* v. AIR 1. || *C'est, il a une tête d'oiseau, de linotte, une tête sans cervelle, éventée,* il ne réfléchit pas, c'est un esprit léger, futile. || *La tête me tourne,* je me sens étourdi, je ne peux plus juger clairement. || *Monter à la tête,* v. MONTER (§ II, n. 3). || *N'avoir rien dans la tête,* n'avoir aucune idée. || *Ne plus savoir où donner de la tête,* v. DONNER. || Fam. *Se casser, se creuser la tête,* v. CASSER, CREUSER. || **2.** Personne qui commande, dirige, ou qui est au premier rang dans un classement : *Il est la tête du mouvement, les autres ne sont que des exécutants.* || *Tête de liste,* personne qui, sur une liste électorale, est présentée la première. || *Prendre la tête,* marcher au premier rang ; commander, diriger : *Prendre la tête d'une colonne, d'une grosse entreprise.* || **3.** Pensée, imagination : *J'ai dans la tête certaine petite vengeance* (Molière). *Avoir des rêves plein la tête. Une drôle d'idée lui est passée par la tête.* || *Amour de tête,* v. AMOUR (§ II, n. 3). || *Avoir la tête chaude,* v. CHAUD. || *Se mettre dans la tête* ou *en tête que* (et l'indicatif), être persuadé que : *Sans aucun motif, il s'est mis dans la tête que sa femme le trompait.* (V. également ci-dessous, n. 6). || *Se mettre martel en tête,* v. MARTEL. || *Monter la tête à quelqu'un, se monter la tête,* v. MONTER. || *Tourner la tête à quelqu'un,* troubler sa raison, surtout en lui inspirant des sentiments amoureux : *Il ajouta que son futur gendre était élégant de manières et capable encore de tourner la tête à bien des jeunes femmes* (France). || **4.** Siège de la mémoire : *Il a encore en tête le souvenir de cette rencontre. Je cherche en vain ce détail dans ma tête. Garder un fait dans sa tête.* || *N'avoir pas de tête,* être très étourdi. || **5.** Présence d'esprit, sang-froid : *Garder toute sa tête devant le danger.* || *Avoir, conserver la tête froide,* v. FROID (§ II, n. 2). || *Perdre la tête.* v. PERDRE (§ II, n. 4). || **6.** Volonté, fermeté, obstination. || *Avoir la tête près du bonnet,* v. BONNET. || *Avoir sa tête,* être têtu (vieilli) : *J'ai ma tête, moi aussi, et nous verrons qui aura le dernier mot* (Theuriet). || *Coup de tête,* v. COUP (§ III, n. 4). || *Homme, femme de tête,* personne qui unit la capacité à la fermeté [M. Barbelenet :] *Ma femme est une femme de tête... Je puis compter sur elle pour diriger la maison* (Romains). || *N'en faire qu'à sa tête,* agir suivant sa seule volonté, sans se laisser influencer par les avis, les conseils : *Je sais bien que notre vieille Rosalie prétend n'en faire jamais qu'à sa tête* (Gide). || *Se mettre en tête* ou *dans la tête de,* former le projet de ; prendre la décision de : *Mes sœurs se mirent en tête de me faire épouser mademoiselle Lavigne* (Chateaubriand). *Brusquement il s'est mis dans la tête de partir.* || *Tenir tête à quelqu'un,* s'opposer à sa volonté, lui résister : *Un enfant qui tient tête à sa mère ;* et au fig. : [Le chœur :] *À ce naturel inflexible on reconnaît la fille d'Œdipe. Elle tient tête au malheur* (Cocteau). || Class. et littér. *Faire tête,* même sens : *Et tandis qu'il fait tête aux princes d'Arménie...* (Corneille). *Cependant quelques matelots firent tête sur le gaillard d'arrière* (Mérimée). || *Forte tête,* v. FORT 1 (A, § III). || *Mauvaise tête,* v. MAUVAIS (B, § I, n. 4). || *Tête brûlée,* v. BRÛLÉ. || *Tête carrée,* v. CARRÉ 1 (§ III, n. 3). || Fam. *Tête de cochon, de lard, de mule,* v. COCHON 1, LARD, MULE. || Fam. *Ce qu'il a dans* (ou *à*) *la tête, il ne l'a pas aux pieds, aux talons,* ce qu'il veut, il le veut obstinément.

• **III.** AU SENS DE L'INDIVIDU. **1.** La personne vivante : *Quand on a vu dans sa vie, un matin, [...] | Apparaître un enfant, tête chère et sacrée, | Petit être joyeux* (Hugo). *Payer cent francs par tête pour un bon repas. Faire un viager sur deux têtes.* || *Tête couronnée,* v. COURONNÉ. || *Têtes de choix,* en démographie, individus placés dans des conditions spéciales de longévité, d'après les calculs sur la durée probable de la vie. || Pop. *Petite tête !* appellation gentiment moqueuse. || Pop. *Tête de pipe,* v. PIPE (§ III, n. 1). || Vx. *Tête à l'huile,* appellation péjorative d'un figurant de théâtre engagé pour une seule représentation. || *Sur la tête de,* sur la personne de : *Il attira le mécontentement du peuple sur la tête du Premier ministre ;* au *fig.,* à la charge, à la disposition, sous le nom de : *Mettre tous ses biens sur la tête de sa femme. Il lui dit alors qu'il lui laissait en viager l'usufruit de sa fortune, dont le capital devait être mis, en toute justice, sur la tête de Georges Haviland* (France) ; formule par laquelle on atteste la vérité d'une affirmation : *Je le jure sur la tête de ma mère, de ma femme, de mes enfants, sur ma propre tête.* || *Jeter quelque chose à la tête de quelqu'un, se jeter à la tête de quelqu'un,* v. JETER. || **2.** La vie d'une personne (surtout dans la langue judiciaire) : *Visiblement, les paroles du procureur général lui ôtent tout espoir de sauver sa tête* (Troyat). *Jouer, risquer sa tête.* || *Mettre à prix la tête de quelqu'un,* v. PRIX (§ I, n. 2). || **3.** Animal compté dans un troupeau : *Un cheptel de plusieurs centaines de têtes. Cinquante têtes de bétail.*

• SYN. : **I, 6** *crâne ;* **9** *bille* (pop.), *binette* (pop.), *bobine* (pop.), *bouille* (pop.), *face, figure, gueule* (pop.), *trombine* (pop.), *tronche* (pop.) ; **II, 1** *bon sens, esprit, raison ;* **2** *cerveau, chef, leader, meneur ;* **5** *assurance, calme.*

B. Partie d'une chose.

1. Partie qui se trouve à l'extrémité supérieure d'une chose : *Grâce à une échappée ménagée entre les têtes des arbres, je découvrais la prairie en terrasse, placée devant notre maison* (Lacretelle). *La tête d'un filet de pêche, d'un mât, d'un puits de pétrole.* || En reliure, tranche supérieure d'un livre : *Rogner un livre en tête.* || *Tête dure,* couche de quelques centimètres d'épaisseur pouvant exister à la partie supérieure d'un banc de pierre et plus dure que le reste de ce banc. || *Tête de roche,* roche qui fait saillie sur un fond marin. || *Tête de scion,* anneau fixé au bout du scion d'une canne à lancer. || **2.** Ensemble des branches d'un arbre ou d'un arbuste taillées en boule : *Une tête d'oranger, d'if.* || *En tête de saule,* se dit d'une forme compacte donnée par la taille à un arbre ou à un arbuste : *Un cep de vigne en tête de saule.* || **3.** Partie terminale d'un os, d'un organe, d'un végétal ou d'un objet arrondie ou plus grosse que le reste : *Au même instant je sentis un élancement faible et vif, à mon bras gauche... deux tortillements de douleur brève, un au poignet, l'autre à la tête de l'humérus* (Arnoux). *Son œil* [d'un cousin] *décèle le cèpe à peine sa tête noire a-t-elle écarté les feuilles mortes* (Mauriac). *Elle* [la chienne] *y déposait les énormes têtes d'os que je lui rapportais du marché pour l'aider à faire ses dents* (Audry). *Tête du pancréas, de l'épididyme. Une tête d'artichaut, de chou, de pavot. Une tête de clou, d'épingle. Noyer la tête d'une vis.* || *Tête d'ail,* boule formée par la réunion de plusieurs gousses. || *Tête d'un marteau,* partie du fer opposée à la panne. || *Tête d'un instrument de musique à cordes,* extrémité du manche comprenant un chevillier, où sont fixées les chevilles, et une volute différemment tracée ou ornementée suivant les différentes écoles et même suivant chaque luthier d'une même école. || *Tête perdue,* tête de clou ou de vis disposée de façon à ne pas dépasser la surface de l'objet dans lequel on l'enfonce. || *Tête romaine,* tête de vis sphérique, percée d'un trou latéral qui sert à la faire tourner. || Vx et fam.

Têtes de clou, caractères typographiques usés et déformés. (On écrit aussi TÊTES-DE-CLOU.) || **4.** Partie antérieure d'une chose orientée, celle qui se présente la première : *J'attends trop souvent que la phrase ait achevé de se former en moi pour l'écrire. Le mieux est de la prendre par le bout qui se présente d'abord, tête ou pied sans connaître aussitôt le reste ; puis de tirer ; le reste suit* (Gide). *La tête d'un convoi, d'un cortège, d'un train. Voiture, wagon de tête. La tête d'une fusée.* || *Tête atomique, nucléaire,* syn. d'OGIVE NUCLÉAIRE. || *Tête de bielle,* dans un moteur à explosion, extrémité de la bielle qui s'articule sur le manchon du vilebrequin ; sur une locomotive, chacune des extrémités de la bielle. || *Tête chercheuse,* partie antérieure d'un projectile dotée d'un dispositif électronique en vue de faire coïncider sa trajectoire avec celle de l'objectif à atteindre : *Un antimissile à tête chercheuse.* || *Tête de ligne,* endroit où commence une ligne de transport (par opposition au *terminus*) : *Toulouse parlait, Toulouse tête de ligne* (Saint-Exupéry). *Paris est tête de ligne de nombreuses voies ferrées.* || *Tête de lit,* syn. de CHEVET : *Le lit, assez large, était à l'autre bout de la pièce, la tête appuyée au mur de façade, et le flanc droit du lit à peu de distance de la cloison* (Romains). || *Tête de mur,* partie d'un mur, à son extrémité. || *Tête de pont,* ouvrage établi en avant d'un pont pour le protéger de l'ennemi ; position provisoire occupée par une force militaire en territoire ennemi, au-delà d'un fleuve ou de la mer, en vue d'un franchissement ou d'un débarquement ultérieur. || *Ligne de tête,* première ligne d'une page qui porte ordinairement le numéro de pagination et le titre courant, s'il y en a un. || *Article de tête,* v. ARTICLE (§ II, n. 2). || **5.** La première flèche du jeu de jaquet ou de trictrac, sur laquelle on empile les quinze dames. || **6.** Partie d'un organe mécanique ou d'un ensemble douée d'une fonction particulière : *Tête d'allumage, d'amorçage.* || Ouvrage métallique terminant un couvre-joint à sa partie supérieure ou une bande du côté de la pénétration dans une couverture de toit. || *Tête de chevalement,* pièce de bois posée horizontalement sur deux étais. || *Tête de cornue,* pièce en fonte fixée à l'avant d'une cornue à gaz et extérieurement au four, destinée à assurer la communication de la cornue avec le barillet et à recevoir un tampon qui le ferme hermétiquement pendant la distillation du charbon introduit. || *Tête d'enregistrement, tête de lecture, tête d'effacement,* transducteur électromagnétique, composé d'un électro-aimant dont l'entrefer est formé d'une fente très étroite, et utilisé dans les enregistreurs magnétiques, soit pour inscrire, soit pour reproduire ou encore pour effacer les sons sur un support magnétique tel que bande ou disque. || *Tête d'impression,* sphère de Nylon chromé sur la surface de laquelle apparaissent les lettres de l'alphabet, les chiffres et les signes, et qui a remplacé les barres d'impression dans certaines machines à écrire. || *Tête imprimante,* en cartographie, outil d'impression de caractères, commandé automatiquement. || *Tête mobile,* partie d'un échangeur de chaleur, constituée par une plaque tubulaire coulissante pour la dilatation du faisceau de tubes. || *Tête de palastre,* partie d'une serrure dans laquelle est pratiquée l'ouverture rectangulaire servant au passage du pène. || **7.** Partie d'une machine-outil recevant les mécanismes de commande directe des outils : *Une fraiseuse à tête inclinable. Changer la tête d'une mortaiseuse.* || *Tête multiple,* appareil se fixant sur une perceuse à une broche et permettant de commander plusieurs outils (forets, fraises ou tarauds) disposés selon une figure déterminée. || **8.** Dans l'industrie de la filature, ensemble des paires de cylindres successifs entre lesquels passe le ruban de matière textile pour y être étiré. || **9.** En verrerie, chacune des deux extrémités d'une glace. || **10.** Fraction la plus légère, ou la plus volatile, obtenue au cours de la distillation fractionnée d'un mélange.

● Syn. : **1** *cime, faîte, haut, sommet ;* **4** *début, devant.*

◆ **De tête** loc. adv. ou adj. (1766, Voltaire). De mémoire, mentalement : *Faire de tête un calcul compliqué.*

◆ **En tête** loc. adv. (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1693, Racine). **1.** En avant : *Défiler musique en tête.* || **2.** *Class.* Comme adversaire : *N'y ayant en tête que de pauvres religieuses* (Racine).

◆ **Tête à tête, en tête à tête** loc. adv. (1549, R. Estienne [*tête à tête,* écrit *teste à teste — en tête à tête,* 1773, Diderot ; au fig., av. 1889, Barbey d'Aurevilly]). Seul à seul, dans une solitude à deux : *Je passai deux heures tête à tête avec Madame, honneur qu'on a rarement obtenu* (Chateaubriand). *Un soir comme j'avais dîné chez lui en tête à tête, je lui demandais par hasard...* (Maupassant) ; et au fig. : *Je la passais* [ma vie] *tête à tête avec mes souvenirs* (Barbey d'Aurevilly). [V. également TÊTE-À-TÊTE à l'ordre alphab.]

◆ **Tête pour tête** loc. adv. (av. 1679, Retz [d'abord « face à face, dans un combat », fin du XVIe s., A. d'Aubigné]). *Class.* Face à face, inopinément : *Mme de B. que je trouvai l'autre jour tête pour tête* (Sévigné).

◆ **À la tête de** loc. prép. (1651, Corneille [au fig., 1735, Marivaux]). À la première place, au rang de chef, de directeur : *Elle est à la tête de sa classe. Ce souverain est à la tête d'un grand pays. Je regrette que l'on ne puisse mettre à la tête des affaires justement ceux qui ne désirent point y être* (Alain). || Fig. et fam. *Être à la tête de,* être en possession de : *Être à la tête d'une immense fortune, d'un gros héritage, d'une somme considérable.*

◆ **En tête de** loc. prép. (1647, Corneille). En avant de, au début : *Les secrétaires syndicaux sont en tête de la manifestation. Mettre une épigraphe en tête d'un chapitre.* (V. également EN-TÊTE à l'ordre alphab.)

◆ **Tête ! Par la tête !** loc. interj. (1636, Corneille [*tête ! ; par la tête !,*1671, Molière]). *Class.* Sorte de jurement : *Par le sang ! par la tête ! ah ! ventre* (Molière).

tête-à-queue [tɛtakø] n. m. invar. (de *tête, à* et *queue* 1 ; av. 1872, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Volte-face que fait un cheval en pivotant sur lui-même, ou, *par extens.,* une personne : *Hérode fit un brusque tête-à-queue sur le tronc de l'arbre* (Gautier). [V. aussi TÊTE, A, § I, n. 2.] || **2.** Pivotement brusque d'un véhicule qui l'amène dans la direction opposée à celle où il était précédemment : *Et les politiciens font autant de volte-face que les coureurs à motocyclette de tête-à-queue* (Morand). *À la suite d'un brusque coup de frein, la voiture fit un tête-à-queue sur la chaussée glissante.*

tête-à-tête [tɛtatɛt] n. m. invar. (de *tête* et de la prép. *à ;* 1671, Molière, au sens **1** ; sens 2, 1890, Havard ; sens 3, 1780, Havard). **1.** Situation ou entretien de deux personnes qui se trouvent seule à seule : *Pour certaines sciences, par exemple les mathématiques, le tête-à-tête du maître et de l'élève me paraît indispensable* [...], *dès qu'un enfant se trouve en retard on lui donne immédiatement un répétiteur* (Claudel). *Un galant tête-à-tête.* || **2.** Service à café, à thé ou à petit déjeuner pour deux personnes. || **3.** Sorte de canapé à deux places et à deux dossiers.

têteau [tɛto] n. m. (de *tête ;* 1777, Godefroy, VII, 409). Extrémité d'une maîtresse branche coupée près du pied.

tête-bêche [tɛtbɛʃ] loc. adv. (de *tête* et de *bêche,* abrév. du moyen franç. [*à*] *bechevet,* « la tête de l'un aux pieds de l'autre » [av. 1577, Belleau], du préf. *bes-,* « deux fois » [lat. *bis,* même sens], et de *chevet* [cf. aussi *teste a teste bechevel,* « espèce de jeu d'enfant », 1534, Rabelais] ; 1820, *l'Observateur des modes,* d'après Dauzat-Dubois-Mitterand). Dans la position de deux personnes ou de deux choses placées parallèlement, mais en sens inverse : *Il faut* [...] *les placer* [les cartouches] *l'une à côté de l'autre, debout, tête-bêche* (Barbusse).

● Rem. On rencontre rarement la loc. adv. EN TÊTE-BÊCHE (av. 1880, Flaubert) : *Mes gaillards se sont couchés par terre en tête-bêche* (Flaubert).

tête bleu ! ou **tête-bleu !** [tɛtblø] interj. (altér. euphémique du juron *tête-Dieu* [v. cet art.] ; 1666, Molière). *Class.* Juron : *Tête-bleu ! messieurs, me voulez-vous faire enra-*

ger aujourd'hui ? (Molière). [On a dit aussi PAR LA TÊTE-BLEU ! (1659, Dorimond).]

tête-de-chat [trtdəʃa] n. f. (de *tête, de* et *chat ;* 1812, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Petit moellon ou pavé trop arrondi : *Le sol est si mauvais, par exemple, tout parsemé de têtes-de-chat, qu'il manque de se flanquer par terre* (La Varende). || **2.** Nom donné à certaines concrétions ou à certains morceaux de roche dure épars dans des formations géologiques plus tendres.

• Pl. *des* TÊTES-DE-CHAT.

tête-de-clou [tɛtdəklu] n. f. (de *tête, de* et *clou ;* 1768, Valmont de Bomare, au sens de « poivre de la Jamaïque » ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1827, Acad.). **1.** Motif d'ornement à quatre facettes taillées en pointes-de-diamant, appliqué à la décoration des voussures de portails romans. || **2.** *Vx* et *fam.* V. TÊTE (B, n. 3).

• Pl. *des* TÊTES-DE-CLOU.

tête-de-loup [tɛtdəlu] n. f. (de *tête, de* et *loup ;* 1862, V. Hugo). Brosse de forme ronde placée au bout d'un long manche, et qui permet de nettoyer les murs et les plafonds.

• Pl. *des* TÊTES-DE-LOUP.

tête-de-Maure [tɛtdəmɔr] n. f. (de *tête, de* et *maure* 1 ; 1573, Du Puys, écrit *teste de More,* sans définition ; écrit *tête-de-maure,* au sens 2, av. 1880, Flaubert [d'abord *teste de More,* 1690, Furetière] ; sens 1, 1964, Robert, art. *tête* [d'abord *tête-de-mort,* 1872, Littré, art. *tête*] ; sens 3, 1964, Larousse [d'abord *tête de More,* 1773, Bourdé de Villehuet, et *tête de mort,* 1872, Littré, art. *tête*]). **1.** Fromage de Hollande de forme sphérique. (On écrit aussi TÊTE-DE-MORT.) || **2.** Couvercle de la chaudière d'un alambic affectant une forme sphérique ou ovoïde : *Une sébile à boulet et un alambic tête-de-maure* (Flaubert). [En ce sens, on écrit aussi TÊTE-DE-MORE.] || **3.** Nœud marin.

• Pl. *des* TÊTES-DE-MAURE.

tête-de-moineau [tɛtdəmwano] n. f. (de *tête, de* et *moineau ;* 1793 [d'après le *FEW,* XIII/1, 275 *a*], au sens 1 ; sens 2. 1877, Littré). **1.** Nom usuel de la centaurée jacée. || **2.** Syn. usuel de NOIX (au sens II, 2).

• Pl. *des* TÊTES-DE-MOINEAU.

tête-de-mort [tɛtdəmɔr] n. f. (de *tête, de* et *mort* 2 [v. aussi MORT 2] ; 1872, Littré [art. *tête*], aux sens 1-3). **1.** Gros papillon du groupe des sphinx, dont le thorax porte un dessin ressemblant à une tête de mort. || **2.** Nom usuel d'un muflier. || **3.** Forme populaire désignant le fromage de Hollande dit *tête-de-Maure : Des hollandes ronds comme des têtes coupées, avec cette dureté de crâne vide qui les fait nommer tête-de-mort* (Zola).

• Pl. *des* TÊTES-DE-MORT.

tête-de-nègre [tɛtdənɛgr] adj. et n. m. invar. (de *tête, de* et *nègre ;* 1836, Landais). Se dit d'une couleur marron foncé : *Un velours tête-de-nègre.*

◆ n. f. (1907, Larousse). Autre nom du bolet bronzé.

• Pl. *des* TÊTES-DE-NÈGRE.

tête de turc [tɛtdətyrk] n. f. (de *tête, de* et *turc ;* 19 mars 1857, Goncourt, au sens 2 ; sens 1, 1867, Delvau [*tête-de-More,* même sens, 1859, Banville, p. 155]). **1.** Sorte de dynamomètre sur lequel, dans les fêtes foraines, on exerce sa force musculaire en frappant avec le poing fermé ou avec une masse sur une tête souvent coiffée d'un turban. (Vieilli.) || **2.** *Fig.* Personne qui est la cible favorite des railleries, des attaques, dans la conversation, les écrits : *Brichot était devenu pour les Verdurin, du grand homme qu'il leur avait paru être autrefois, sinon une tête de turc comme Sariette, du moins l'objet de leurs railleries à peine déguisées* (Proust).

• Pl. *des* TÊTES DE TURC.

tête-Dieu ! [tɛtdjø] interj. (de *tête* [v. ce mot] et de *Dieu ;* fin du XIV[e] s., E. Deschamps, dans la loc. *jurer la teste Dieu ;* comme interj., fin du XVI[e] s., Brantôme). *Vx* et *littér.* Juron : *Tête-Dieu !* [...] *me la donneras-tu ?* (Balzac).

tétée [tete] n. f. (part. passé fém. substantivé de *téter ;* 1611, Cotgrave, écrit *tettée* [*tétée,* 1872, Littré], aux sens 1-2). **1.** Action de téter ; nourriture lactée qu'absorbe l'enfant ou le petit d'animal en tétant : *Les nourrices songent à la tétée et l'écolier pense avec désespoir qu'il n'a pas encore attaqué son problème* (Duhamel). || **2.** Quantité de lait absorbée en une fois par un enfant ou un animal qui tète : *Prendre une bonne tétée, une tétée suffisante.*

téter [tete] v. tr. (de *tette ;* v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 1 [absol., 1638, Desmarets de Saint-Sorlin ; *téter de plusieurs laits,* 1694, Acad. ; *avoir tété du bon lait, du mauvais lait,* 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1938, G. Duhamel ; sens 3, 1964, Larousse [absol., av. 1885, Vallès]). [Conj. **5 b.**] **1.** Aspirer avec la bouche le lait du sein de la femme ou de la mamelle d'un animal : *Téter sa mère, sa nourrice. Les chèvres se laissent téter aisément, même par les enfants* (Buffon) ; et absol. : *Cet enfant n'est pas sevré, il tète encore.* || Vx. *Téter de plusieurs laits, avoir* plusieurs nourrices successivement. || Vx. *Avoir tété du bon lait, du mauvais lait,* avoir une bonne, une mauvaise santé. || **2.** Pratiquer un mouvement de succion sur un objet mis dans la bouche : *Téter son pouce, J'écoutais Cécile, en tétant, à joues distraites, une petite pipe de merisier* (Duhamel). || **3.** *Pop.* S'adonner à l'alcool : *Téter la bouteille, la chopine ;* et absol. : *M. Soubasson a la vue basse, l'oreille dure, aime à téter, et, en lui portant aux lèvres un biberon de tord-boyaux, on est libre de faire ce qu'on veut à son cours* (Vallès).

• SYN. : **2** *sucer, suçoter.*

téterelle [tetrɛl] n. f. (de *téter ;* 1872, Littré). Petit appareil en verre qui se place sur le bout du sein d'une nourrice et dans lequel on aspire le lait par l'intermédiaire d'un tube.

• SYN. : *tire-lait.*

têtière [tɛtjɛr] n. f. (de *tête* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *testiere* [*têtière,* XVII[e] s.], au sens de « heaume qui couvre la tête d'un guerrier » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2-3, 1680, Richelet ; sens 4, av. 1869, Lamartine ; sens 5, 1913, Alain-Fournier ; sens 6, XIII[e] s., *Assises de Jérusalem ;* sens 7, 1771, Trévoux ; sens 8, 1765, *Encyclopédie ;* sens 9-10, 1964, Larousse). **1.** Nom donné autref. dans certaines régions à la coiffe des femmes : *Elle filait si grand train qu'un instant plus tard, sa têtière ornée d'une rosette avait l'air d'un coquelicot emporté par le vent* (R. Bazin). || **2.** *Vx.* Petit bonnet de nourrisson : *On assujettit la tête même* [de l'enfant] *par des têtières ; il semble qu'on a peur qu'il n'ait l'air d'être en vie* (Rousseau). || **3.** Capuchon attenant à la robe des chartreux. || **4.** Chevet, côté de la tête d'un lit. || **5.** Petite housse mobile, faite souvent d'un tissu orné, dont on garnit le dossier d'un fauteuil, d'un divan, la tête d'un lit, et qui sert à la fois d'ornement et de protection : *On a enlevé les têtières en dentelle des fauteuils* (Alain-Fournier). || **6.** Partie supérieure de la bride d'un cheval, qui passe derrière les oreilles et qui soutient le mors : *Melchior et ses compagnons l'aidèrent* [le roi d'Espagne] *à poser la selle, à placer le frein et à nouer la têtière* (Arnoux). || **7.** Partie supérieure d'une voile carrée : *Avec tous les rébans de têtière* [...], *il fit des ballots des menues épaves* (Hugo). || **8.** Bois qui soutient la tête des plis d'un soufflet d'orgue. || **9.** Plaquette extérieure toujours entaillée dans l'épaisseur de la porte, et jouant, dans la serrure à mortaiser, le rôle du rebord dans les serrures en applique ou à entailler. || **10.** Dans une serrure, platine portant la ou les couvertures de forme pour le passage et le guidage du ou des pênes.

tétigué [tetige] interj. (altér. euphémique du juron *tête-Dieu* [v. ce mot] ; 1666, Molière, écrit *testigué ; tétigué,* 1721, Trévoux). Juron mis dans la bouche des paysans dans la comédie classique. (On trouve aussi TATIGUÉ [1721, Trévoux — d'abord *tastigué,* 1678, d'après Ph. Leroux, 1718], *tatigoin* [1872, Littré — d'abord *tatigoine,* 1721, Trévoux], *tétigoy* [1872, Littré], *tétiguenne* [1721, Trévoux].)

tétin [tetɛ̃] n. m. (de *tette ;* fin du XIV[e] s., E. Deschamps, au sens 2 ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** *Vx.* Le bout du sein chez la femme et chez l'homme. || **2.** *Vx* et *littér.* Le sein entier, la mamelle : *Je ne serai content de Jupiter*

que lorsqu'il aura changé vos deux tétins blancs en deux noires bouteilles (Hugo). *Et des truies aux tétins roses comme des lobes* (Apollinaire). || **3.** Chacun des petits pis d'une vache, placés quelquefois en arrière des quatre gros.

tétine [tetin] n. f. (de *tette ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens 3 ; sens 1-2, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 4, 1904, Larousse [« sucette en caoutchouc... », 1964, Robert] ; sens 5, 1694, Acad.). **1.** Mamelle d'un mammifère (particulièrement de la vache et de la truie) : *Elle* [une chienne] *se couchait sur le dos, offrant son large ventre, clouté de tétines violacées* (Colette). || **2.** Morceau de boucherie qui constitue le pis de la vache : *Manger de la tétine.* || **3.** *Pop.* et *péjor.* Sein de la femme. || **4.** Embouchure en caoutchouc percée de trous, que l'on adapte au biberon pour faire téter un nourrisson : *La bouteille* [un biberon] *un demi-setier au goulot trop épais pour la tétine distendue* (Bernanos). || *Par extens.* Sucette en caoutchouc, montée sur une plaquette ronde munie d'un anneau. || **5.** Dépression que provoque dans une cuirasse une balle de fusil ou de pistolet lorsqu'elle ne la traverse pas.

têtoir [tɛtwar] n. m. (de *tête ;* 1755, *Encyclopédie* [V, 805], au sens de « cavité dans laquelle on met la tête d'épingle pour la frapper » ; sens actuel, 1803, Boiste). Machine à frapper les têtes d'épingle.

téton [tetɔ̃] n. m. (de *tette ;* av. 1493, G. Coquillart, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** *Fam.* Sein de la femme et parfois de l'homme : *Elles* [les servantes] *sont décolletées jusqu'à la pointe des tétons* (Duhamel). || **2.** Sur une pièce mécanique, petite saillie de forme circulaire destinée à porter un centre de tour ou de rectification, ou à servir de centrage.

tétonnière [tetɔnjɛr] adj. f. (de *téton ;* 1922, Proust). *Fam.* Se dit d'une poitrine de femme particulièrement développée : *Ce n'était pas d'ailleurs seulement dans les joues, ou mieux les bajoues de ce visage fardé, dans la poitrine tétonnière, la croupe rebondie* [...] *que surnageait maintenant, étalé comme de l'huile, le vice jadis si intimement renfoncé par M. de Charlus au plus secret de lui-même* (Proust).

◆ adj. et n. f. (1701, Furetière, comme n. f., au sens de « morceau de dentelle sous le corsage pour cacher les seins » ; sens actuel, 1771, Trévoux). *Fam.* Femme qui a une poitrine opulente : *Ces « forçats de la faim », que nous devions supposer nourris tout au plus de l'air du temps et de la prose d'extrême gauche, étaient accompagnés de dames elles-mêmes grassouillardes, bedonnantes et tétonnières* (Romains).

• REM. On trouve aussi la forme TÉTONNEUSE (1850, Flaubert) : *C'était une impériale bougresse, tétonneuse viandée* (Flaubert).

tétra- [tetra], préfixe multiplicateur par quatre, tiré du gr. *tetra-,* préf. de même sens (de *tettares* ou *tessares,* quatre), et qui entre dans la composition de nombreux mots savants.

tétraborate [tetrabɔrat] n. m. (de *tétra-* et de *borate ;* 1933, Larousse). Sel de l'acide $H_2B_4O_7$: *Le borax est du tétraborate de sodium.*

tétrabranche [tetrabrɑ̃ʃ] adj. (de *tétra-* et de *branch*[*ies*] ; 1872, Littré). Qui a quatre branchies.

◆ **tétrabranches** n. m. pl. (1904, Larousse [*tétrabranchiés,* même sens, 1876, Larousse]). Sous-classe de mollusques céphalopodes comprenant les espèces à deux paires de branchies.

tétracère [tetrasɛr] n. m. (de *tétra-* et de *-cère,* gr. *keras,* corne ; 1872, Littré, comme adj., au sens de « qui a quatre cornes » ; comme n. m., au sens actuel, 1904, Larousse). Petite antilope de l'Inde, à deux paires de cornes.

tétrachaine adj. et n. m. V. TÉTRAKÈNE.

tétrachorique [tetrakɔrik] adj. (de *tétra-* et du gr. *khôra,* espace, place, rang ; 1968, Larousse). *Coefficient tétrachorique,* coefficient de corrélation entre deux variables, approprié lorsque chacune d'elles peut être considérée comme obtenue par regroupement en deux classes à partir d'une variable sous-jacente continue.

tétracorde [tetrakɔrd] n. m. (lat. *tetrachordon,* succession diatonique de quatre tons, gr. *tetrakhordon,* instrument à quatre cordes, accord de deux tons et demi, neutre substantivé de l'adj. *tetrakhordos,* à quatre cordes, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *khordê,* boyau, corde d'un instrument de musique ; 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, XVIe s., puis 1762, Acad.). **1.** *Anc.* Groupe de quatre sons se succédant par degrés conjoints, dont le premier et le quatrième étaient fixes, tandis que les deux sons intermédiaires étaient mobiles : *Les tétracordes ne restèrent pas longtemps bornés au nombre de deux ; il s'en forma bientôt un troisième, puis un quatrième ; nombre auquel le système des Grecs demeura fixé* (Rousseau). || **2.** Sorte de lyre des Anciens à quatre cordes.

tétradactyle [tetradaktil] adj. (gr. *tetradaktulos,* qui a quatre doigts, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *daktulos,* doigt ; 1808, Boiste). Se dit d'un animal qui a quatre doigts par patte.

tétrade [tetrad] n. f. (lat. impér. *tetras, tetradis,* le nombre 4, gr. *tetras, tetrados,* même sens, de *tettares* ou *tessares,* quatre ; 1546, Rabelais, au sens de « assemblage des quatre premiers nombres » ; sens 1, 1933, Larousse ; sens 2, 1952, Chauchard, p. 103). **1.** Ensemble formé par les quatre grains de pollen issus de la méiose de la même cellule mère. || **2.** *Tétrade de Fallot,* v. TÉTRALOGIE.

tétradrachme [tetradrakm] n. f. (lat. *tetradrachmum,* même sens, gr. *tetradrakhmon,* même sens, neutre substantivé de l'adj. *tetradrakhmos,* de quatre drachmes, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *drakhmê,* drachme ; 1762, Acad., écrit *tétradragme ; tétradrachme,* 1765, *Encyclopédie*). Monnaie d'argent de la Grèce ancienne, valant quatre drachmes.

tétradyname [tetradinam] adj. (de *tétra-* et de *-dyname,* gr. *dunamis,* puissance ; 1827, Acad.). Se dit de l'androcée d'une fleur qui comprend quatre grandes étamines et deux petites.

tétraédral, e, aux [tetraedral, -o] adj. (de *tétraèdre ;* 1872, Littré). Qui appartient, qui a rapport au tétraèdre : *Figure tétraédrale.*

tétraèdre [tetraɛdr] n. m. (gr. *tetraedron,* figure à quatre faces, pyramide, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *hedra,* siège, base ; 1542, Bovelles [43], écrit *tetraedron ; tétraèdre,* 1690, Furetière [*tétraèdre régulier,* 1876, Larousse — *tétraèdre,* même sens, 1690, Furetière]). Polyèdre à quatre faces ; pyramide à base triangulaire. || *Tétraèdre régulier,* tétraèdre ayant pour faces quatre triangles équilatéraux.

◆ adj. (1826, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* V, 63). Se dit d'un polyèdre qui a quatre faces planes : *Figure tétraèdre.*

tétraédrique [tetraedrik] adj. (de *tétraèdre ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Qui est relatif au tétraèdre. || **2.** *Coordonnées tétraédriques,* système de coordonnées surabondantes de l'espace, dans lequel le repère est formé par les quatre faces d'un tétraèdre. || **3.** Qui est en forme de tétraèdre : *Pyramide tétraédrique.* (On dit aussi, en ce sens, TÉTRAÉDRAL, E, AUX.)

tétraédroïde [tetraedrɔid] n. m. (de *tétraédro-,* élément tiré de *tétraèdre,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1933, Larousse). Solide de forme voisine de celle d'un tétraèdre.

1. tétragone [tetragon] adj. (bas lat. *tetragonus,* qui a quatre côtés, carré, gr. *tetragônos,* quadrangulaire, carré, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *gônia,* angle ; 1370, Oresme, comme n. m., au sens de « tétraèdre » ; comme adj., au sens actuel, 1596, Hulsius [*signes tétragones,* 1904, Larousse]). Qui a quatre angles. || *Signes tétragones,* en termes d'astrologie, signes de la zone zodiacale correspondant aux quatre angles d'un carré inscrit dans le cercle.

2. tétragone [tetragon] n. f. (lat. scientif. moderne *tetragonia,* même sens, du bas lat. *tetragonus,* carré [v. l'art. précéd.], les graines de la plante ayant une forme carrée ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *tetragonia ;*

tétragone, 1808, Boiste). Plante originaire d'Australie, à feuilles comestibles, appelée aussi *épinard d'été.* (Le nom scientif. est *tetragonia,* n. m.)

tétragramme [tetragram] n. m. (gr. *tetragrammos,* formé de quatre lettres [en parlant du nom de Jéhovah], de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *gramma,* caractère d'écriture, dér. de *graphein,* écrire, inscrire ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *tétragrammaton* [*tétragramme,* 1839, Boiste], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Combinaison de quatre lettres mystiques inscrites dans un triangle, employée pour figurer, sans le prononcer, le nom de Dieu. || **2.** Signe cabalistique du quaternaire figuré par le *tau* ou par une croix.

tétrakène ou **tétrachaine** [tetrakɛn] adj. et n. m. (de *tétra-* et de *akène ;* 1872, Littré [*tétrakène*], et 1964, Larousse [*tétrachaine*]). Akène divisé en quatre loges, comme chez les labiacées et les borraginacées.

tétraline [tetralin] n. f. (de *tétra[hydronaphta]lène,* hydrocarbure de naphtaline [1949, Larousse], de *tétra-*, de *hydro-* et de *naphtalène ;* 1949, Larousse). Hydrocarbure obtenu par hydrogénation du naphtalène, et qui est un solvant peu volatil et un carburant éventuel pour moteurs à injection.

tétralogie [tetralɔʒi] n. f. (gr. *tetralogia,* ensemble de quatre pièces présentées en concours dramatique, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *logos,* discours, parole ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1861, Baudelaire ; sens 3, 1967, d'Allaines, p. 49). **1.** Ensemble de quatre pièces de théâtre que les poètes tragiques de la Grèce ancienne présentaient en concours dramatique, les trois premières étant des tragédies et la quatrième un drame satyrique : *Eschyle qui avait présenté une vingtaine de tétralogies, c'est-à-dire quatre-vingts pièces, fut couronné dans treize concours* (Bellessort). || **2.** Ensemble de quatre œuvres littéraires ou musicales présentant une certaine unité d'inspiration : *Il* [Wagner] *a composé « Tristan et Isolde », et quatre autres opéras formant une tétralogie, dont le sujet est tiré des Niebelungen* (Baudelaire). || **3.** *Tétralogie* ou *tétrade de Fallot,* nom donné à l'association de quatre malformations congénitales cardio-vasculaires dont le tableau clinique est celui de la maladie bleue.

tétramère [tetramɛr] adj. (gr. *tetramerês,* formé de quatre parties, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *meros,* part, partie ; 1839, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui est formé de quatre parties identiques réparties symétriquement autour d'un même axe : *La corolle des crucifères est tétramère.* || **2.** Qui est formé de quatre métamères : *Le tarse de certains coléoptères est tétramère.*

tétramètre [tetramɛtr] adj. et n. m. (bas lat. grammat. *tetrametrus,* composé de quatre pieds doubles, gr. *tetrametros,* même sens, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *metros,* mesure ; milieu du XVIe s., Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** En métrique ancienne, se dit d'un vers composé de quatre mètres. || **2.** Se dit d'un alexandrin classique comportant quatre groupes rythmiques égaux, avec une césure après la sixième syllabe.

tétranyques [tetranik] n. m. pl. (de *tétra-* et du gr. *onux, onukhos,* ongle, griffe ; 1876, Larousse). Acariens nuisibles aux plantes cultivées.

tétraodion [tetraɔdjɔ̃] n. m. (bas gr. *tetraôdion,* même sens, du gr. class. *tetra-* [v. TÉTRA-] et *ôdê,* chant ; 1876, Larousse). Hymne en quatre parties, que l'on chante le vendredi saint dans l'Église grecque.

tétraonidés [tetraɔnide] n. m. pl. (du lat. *tetrao, tetraonis,* tétras [gr. *tetraôn, tetraonos,* faisan], et de *-ide/-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1872, Littré, écrit *tétraonides ; tétraonidés,* 1876, Larousse). Famille de gros oiseaux galliformes des régions froides, de teintes ternes ou sombres, qui se caractérisent par leurs tarses emplumés, l'absence d'éperons et les peignes d'appui qui bordent leurs doigts.

tétraphonie [tetrafɔni] n. f. (de *tétra-* et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1975, Larousse). Procédé d'enregistrement et de reproduction musicale de quatre informations, recréant pour l'auditeur l'ambiance exacte de la salle de concert ou du studio d'enregistrement.

● SYN. : *quadriphonie.*

tétraplégie [tetrapleʒi] n. f. (de *tétra-* et de *-plégie,* du gr. *plêgê,* coup ; 1904, Larousse). Paralysie des quatre membres par lésion de la moelle épinière au niveau du cou. (On dit aussi QUADRIPLÉGIE.)

tétraplégique [tetrapleʒik] adj. (de *tétraplégie ;* 1975, Larousse). Qui est relatif à la tétraplégie.

◆ adj. et n. (1975, Larousse). Se dit d'un malade atteint de tétraplégie.

tétraploïde [tetraplɔid] adj. et n. m. (du gr. *tetraploos,* quadruple [de *tettares* ou *tessares,* quatre] ; 1949, Larousse). Se dit des individus mutants, résultant en général d'une hybridation, et dont la garniture chromosomique est double de celle de leurs géniteurs.

tétraploïdie [tetraplɔidi] n. f. (de *tétraploïde ;* 1949, Larousse). État d'un individu tétraploïde.

tétrapneumone [tetrapnømɔn] adj. (de *tétra-* et du gr. *pneumôn, -monos,* poumon ; 1876, Larousse). Qui possède quatre poumons : *Les mygales sont tétrapneumones.*

1. tétrapode [tetrapɔd] adj. (gr. *tetrapous, -podos,* à quatre pieds, quadrupède, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *pous, podos,* pied, patte ; 1803, J.-B. Morin). Qui a quatre pattes.

◆ **tétrapodes** n. m. pl. (1876, Larousse, au sens de « groupe de poissons osseux » ; sens actuel, 1964, Larousse). Ensemble des batraciens, des reptiles, des oiseaux et des mammifères dont le squelette des quatre membres est construit sur le même type.

2. Tétrapode [tetrapɔd] n. m. (n. déposé, du gr. *tetrapous, -podos,* à quatre pieds [v. l'art. précéd.] ; 1968, Larousse). Bloc de béton de forme spéciale, comportant quatre parties saillantes de forme légèrement tronconique, dirigées comme les quatre hauteurs d'un tétraèdre régulier à partir du centre vers les sommets.

tétrapodie [tetrapɔdi] n. f. (de *tétra-* et du gr. *pous, podos,* pied ; 1904, Larousse). En métrique ancienne, groupe de quatre pieds.

tétrapole [tetrapɔl] n. f. (gr. *tetrapolis,* même sens, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *polis,* ville ; 1904, Larousse). Réunion politique de quatre villes ou États, dans l'Antiquité grecque.

tétraptère [tetraptɛr] adj. (gr. *tetrapteros,* à quatre ailes, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *pteron,* plume d'aile, aile ; 1762, É. L. Geoffroy). Se dit des insectes qui possèdent deux paires d'ailes.

tétrapyle [tetrapil] n. m. (de *tétra-* et du gr. *pulê,* battant de porte, porte ; 1933, Larousse). Portique à quatre ouvertures, qui était placé au carrefour central dans les villes d'Orient d'époque romaine, surtout en Syrie.

tétrarchat ou **tétrarcat** [tetrarka] n. m. (de *tétrarque ;* 1771, Trévoux, écrit *tétrarchat,* au sens de « État gouverné par un tétrarque » ; sens 1, 1803, Boiste, écrit *tétrarchat* [*tétrarcat,* 1878, Acad.] ; sens 2, 1812, Mozin, écrit *tétrarchat* [*tétrarcat,* 1878, Acad.]). **1.** Autorité, dignité d'un tétrarque. || **2.** Exercice, durée de ses fonctions : *Jésus-Christ a vécu sous le tétrarchat d'Hérode Antipas.*

tétrarchie [tetrarʃi] n. f. (lat. *tetrarchia,* tétrarchie, gr. *tetrarkhia,* même sens, de *tetrarkhês* [v. l'art. suiv.] ; v. 1450, Gréban, au sens 3 ; sens 1, 1842, Acad. [« corps de cavalerie... », 1904, Larousse] ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 4, 1842, Acad.). **1.** Subdivision de la phalange, dans la Grèce ancienne. || *Spécialem.* Corps de cavalerie composé de quatre escadrons. || **2.** Dans l'Antiquité, chacun des gouvernements dans un pays divisé en quatre parties : *La Thessalie était partagée en quatre tétrarchies.* || **3.** A l'époque romaine, territoire gouverné par un tétrarque, sans qu'il soit nécessairement le quart d'un ensemble : *La Galilée était une tétrarchie.*

|| **4.** Gouvernement de l'Empire romain par quatre empereurs, système imaginé par Dioclétien et qui ne lui survécut pas.

tétrarque [tetrark] n. m. (lat. *tetrarches,* tétrarque, gr. *tetrarkhês,* chef d'une région sur quatre dans une province, chef avec trois autres, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *arkhein,* guider, commander ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *tetrarche* [*tétrarque,* av. 1654, Guez de Balzac], au sens 2 ; sens 1, 1842, Acad.). **1.** Chef d'une tétrarchie, dans la phalange grecque. || **2.** Gouverneur d'une tétrarchie à l'époque romaine : *Le tétrarque était trop avisé pour se compromettre dans une affaire qui regardait d'abord les Juifs et les Romains* (Caillois).

tétras [tetra] n. m. (bas lat. *tetrax,* coq de bruyère, gr. *tetrax,* faisan ; 1752, Trévoux, écrit *tétrax ; tétras,* 1770, Buffon [*grand tétras,* 1904, Larousse]). Nom générique des oiseaux de la famille des tétraonidés, grands oiseaux des montagnes et des régions froides, au plumage foncé, habitant l'Europe et l'Asie, et dont les mœurs nuptiales comportent de la part des mâles des parades printanières avec danses et chants variés. || *Grand tétras,* autre nom du *coq de bruyère.*

tétras-lyre [tetralir] n. m. (de *tétras* et de *lyre ;* 1949, Larousse). Oiseau de la famille des tétraonidés, plus petit que le grand tétras et appelé communément *coq des bouleaux, coq de montagne* ou *petit coq de bruyère.*

tétrasomie [tetrasɔmi] n. f. (de *tétra-* et de *-somie,* du gr. *sôma,* corps ; 1904, Larousse, au sens I ; sens II, 1964, Larousse).

I. Nom donné par les alchimistes à l'ensemble des quatre éléments.

II. État d'un organisme qui présente deux extrachromosomes identiques (2 N + 2).

tétrasomique [tetrasɔmik] adj. (de *tétrasomie ;* 1964, Larousse). Qui a rapport à la tétrasomie.

tétrasporange [tetraspɔrɑ̃ʒ] n. m. (de *tétra-* et de *sporange ;* 1904, Larousse). Sporange dans lequel les spores se forment par groupes de quatre.

tétraspore [tetraspɔr] n. f. (de *tétra-* et de *spore ;* 1876, Larousse, comme n. d'un genre d'algues ; sens actuel, 1904, Larousse). L'une des quatre spores identiques issues de la méiose.

tétrastique [tetrastik] adj. (gr. *tetrastikhos,* disposé sur quatre rangs, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *stikhos,* rangée, ligne ; 1872, Littré, au sens de « composé de quatre vers » ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** En architecture ancienne, qui a quatre rangs de colonnes. || **2.** Se dit des feuilles qui se superposent en quatre séries longitudinales.

tétrastyle [tetrastil] adj. et n. m. (lat. *tetrastylus,* même sens, gr. *tetrastulos,* soutenu par quatre colonnes, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *stûlos,* colonne ; 1676, Félibien [comme n. m. ; comme adj., 1740, Trévoux]). Qui présente en façade quatre colonnes de front : *Un temple tétrastyle. Un tétrastyle.*

tétrasubstitué, e [tetrasypstitɥe] adj. (de *tétra-* et de *substitué,* part. passé de *substituer ;* 1964, Larousse). Se dit des dérivés obtenus par substitution de quatre atomes ou radicaux à quatre atomes de la molécule.

tétrasyllabe [tetrasillab] adj. et n. m. (lat. *tetrasyllabus,* de quatre syllabes, gr. *tetrasullabos,* même sens, de *tetra-* [v. TÉTRA-] et de *sullabê,* syllabe [v. SYLLABE] ; 1611, Cotgrave). Se dit d'un vers de quatre syllabes : *Le tétrasyllabe est généralement associé à d'autres vers de rythmes différents.*

tétrasyllabique [tetrasillabik] adj. (de *tétrasyllabe ;* 1836, Acad.). Qui est composé de quatre syllabes.

tétratomicité [tetratɔmisite] n. f. (dér. savant de *tétratomique ;* 1872, Littré). Caractère des corps tétratomiques.

tétratomique [tetratɔmik] adj. (de *tétr*[*a*]- et de *atomique ;* 1872, Littré). Se dit des corps dont la molécule est formée de quatre atomes.

tétrode [tetrɔd] n. f. (de *tétr*[*a*]- et de [*électr*]*ode ;* 1953, Larousse). Tube électronique à quatre électrodes, dont une cathode, deux grilles et une anode.

tétrodon [tetrɔdɔ̃] n. m. (de *tétr*[*a*]- et du gr. *odous, odontos,* dent ; 1803, Boiste). Nom générique du *coffre,* poisson osseux des mers chaudes, hérissé de petites épines mobiles, et dont le bec est formé de deux parties en haut et en bas, ce qui le distingue des diodons et des triodons.

tétrol [tetrɔl] n. m. (de *tétr*[*a*]- et de [*alco*]*ol ;* 1878, Larousse). Nom générique des composés quatre fois alcools.

tétroxyde [tetrɔksid] n. m. (de *tétr*[*a*]- et de *oxyde ;* 1964, Larousse). Oxyde dont la molécule contient quatre atomes d'oxygène.

tette [tɛt] n. f. (germ. occidental **titta,* sein de femme [mot sans doute introduit par les nombreuses nourrices qui, sous le Bas-Ernpire, venaient des pays germaniques] ; v. 1200, Godefroy, au sens de « sein de femme » ; sens actuel, v. 1360, Froissart). Bout de la mamelle, chez les animaux.

tettigie [tetiʒi] n. f. (lat. scientif. moderne *tettigia,* même sens, du gr. *tettix, tettigos,* cigale ; 1904, Larousse). Cigale commune dans le midi de la France et vivant sur les pins, malgré son nom de *cigale du frêne.*

tettigonie [tetigɔni] n. f. (lat. *tettigonia,* petite cigale, gr. *tettigonia,* même sens, de *tettix,* cigale, et de *genos,* naissance, origine, race ; 1876, Larousse). Nom générique de la grande sauterelle verte.

tettin [tetɛ̃] n. m. (emploi métaphorique [avec var. graphique] de *tétin ;* 1812, Boiste). Ouverture du four à potier.

têtu, e [tɛty] adj. (de *tête* [v. ce mot] ; début du XIIIe s., écrit *testu* [*têtu,* XVIIe s.], au sens de « qui a une grosse tête » ; sens 1, 1648, Scarron ; sens 2, v. 1265, J. de Meung [substantiv., 1659, Duez] ; sens 3, 1753, Buffon ; sens 4, 1844, Balzac). **1.** *Class.* Qui est pourvu d'une tête : *Ayant d'abord été battu | Par le chien triplement têtu* [Cerbère] (Scarron). || **2.** Se dit d'une personne qui manifeste par nature un attachement excessif à ce qu'elle a en tête (opinions, projets, résolutions) et reste insensible à tout ce qui pourrait l'en détourner : *Être têtu comme une mule. Il* [le jardinier] *est têtu, raisonneur. Il discute même les thèses établies* (Giraudoux). *Ton père, têtu comme un taureau, naïf comme un poisson* (Blais) ; et substantiv. : *Un têtu, une têtue.* || **3.** Se dit d'un animal qui refuse obstinément de faire quelque chose, d'obéir à un ordre : *L'âne est réputé têtu.* || **4.** Se dit de ce qui révèle chez quelqu'un une obstination excessive à persévérer dans ses actes, ses opinions, ses résolutions : *Il a un air têtu. Un front bas et têtu. Elle poussait de nouveau contre la sienne sa bouche têtue* (Gracq). *Je regarde son profil têtu, ses courtes boucles* (Mallet-Joris).

• SYN. : **2** *buté, tenace ;* **3** *indocile, récalcitrant ;* **4** *obstiné, résolu, tenace.* — CONTR. : **2** *accommodant, malléable, souple ;* **3** *docile.*

◆ **têtu** n. m. (sens 1, fin du XIVe s. [écrit *testu ; têtu,* 1680, Richelet] ; sens 2, 1538, R. Estienne [écrit *testu ; têtu,* 1669, Widerhold]). **1.** Marteau de carrier, très lourd, à grosse tête carrée, dont les pannes sont nettement creuses, et qui sert à dégrossir les surfaces : *Les tailleurs de pierre équarrissaient à grand renfort de têtus, les blocs destinés à l'entablement de la façade* (F. Fabre). || **2.** Nom vulgaire du *chabot.*

têtuer [tɛtɥe] v. tr. (de *têtu,* n. m. ; 1876, Larousse). Ebaucher avec le têtu : *Têtuer des pierres.*

teuf-teuf [tœftœf] n. m. invar. (onomatop. ; 1er janv. 1889, *la Vie au grand air,* p. 228 c). *Fam.* Ancien modèle d'automobile ; vieille voiture : *Ce poussif et démodé teuf-teuf* (Chevallier).

teugue [tœg] n. f. (origine incertaine, peut-être d'une forme dialect. issue du lat. *tegula,* toit, toiture, dér. de *tegere,* couvrir, recouvrir ; 1671, Jal, écrit *tuque* [*tugue,* 1678, Guillet ; *teugue,* 1687, Desroches], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** *Autref.* Construction légère sur le pont d'un navire, notamment à l'arrière. || **2.** Petit gaillard d'avant, peu élevé et d'une longueur minime.

teuton, onne [tøtɔ̃, -ɔn] adj. et n. (lat. *Teutonus,* Teuton, sing. de *Teutoni,* les Teutons [peuple de la Germanie du Nord] ; XVII^e s. [d'après Robert, 1964], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Se dit d'un peuple de l'ancienne Germanie du Nord ; qui est relatif à ce peuple et aux anciens Germains en général : *Coutumes teutonnes. Langue teutonne. Les guerriers teutons.* || **2.** *Péjor.* Qui est relatif à l'Allemagne, aux Allemands.

◆ **teuton** n. m. (1872, Littré). Nom donné à la langue germanique dans le haut Moyen Âge.

teutonique [tøtɔnik] adj. (lat. *teutonicus,* des Teutons, de *Teutoni* [v. l'art. précéd.] ; 1512, J. Lemaire de Belges, comme n. m., au sens de « Teuton » ; comme adj., au sens 2, 1756, Voltaire [*chevalier teutonique ; ordre teutonique,* 1872, Littré] ; sens 1, 1872, Littré [aussi pour une espèce d'écriture gothique] ; sens 3, 1938, J. Romains). **1.** Qui est relatif, qui appartient aux Teutons : *Langue teutonique.* || Se dit d'une espèce d'écriture gothique. || **2.** *Ordre teutonique,* ordre militaire et religieux germanique créé en Terre sainte au XII^e s. par les croisés. || *Chevalier teutonique,* membre de cet ordre de chevalerie. || **3.** *Péjor.* Qui est relatif à l'Allemagne, aux Allemands : *Vaincre le Kayser n'est rien, si on n'atteint pas l'esprit prussien, teutonique, du régime impérial* (Martin du Gard).

tex [tɛks] n. m. (abrév. de *textile ;* 1964, Larousse). Unité de mesure utilisée pour le numérotage et le titrage des fils textiles, et qui correspond au poids en grammes de 1 000 m de fil.

texan, e [tɛksɑ̃, -an] adj. et n. (de *Texas,* n. géogr. ; 1964, Larousse). Qui est relatif au Texas, État du sud des États-Unis ; habitant ou originaire de cet État : *Les cow-boys texans.*

texte [tɛkst] n. m. (lat. *textus,* entrelacement, tissu, contexture, de *textum,* supin de *texere,* tresser, tisser [au pr. et au fig.] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *tiste* [*texte,* v. 1155, Wace], au sens de « volume qui contient les Évangiles » ; sens I, 1, XIII^e s., écrit *tiexte* [*texte,* fin du XIV^e s., E. Deschamps ; *restituer un texte,* 1872, Littré] ; sens I, 2, 1636, Monet [« tout énoncé... », 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens I, 3, milieu du XIII^e s., *Image du Monde ;* sens I, 4, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 5, 1765, *Encyclopédie ;* sens I, 6, 1964, Robert ; sens I, 7, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1636, Monet ; sens II, 2, av. 1841, Chateaubriand ; sens II, 3-4, milieu du XIII^e s. ; sens II, 5, 1762, J.-J. Rousseau [*revenir à son texte,* 1678, La Fontaine ; *prendre texte,* 1830, Stendhal] ; sens II, 6, début du XX^e s. [aussi *cahier de textes ; texte libre,* 1975, Larousse] ; sens II, 7, av. 1850, Balzac).

I. 1. Ensemble des termes mêmes qui composent un écrit significatif, une œuvre : *Commenter un texte. Résumer un texte. Une fois publié, un texte est comme un appareil dont chacun se peut servir à sa guise et selon ses moyens : il n'est pas sûr que le constructeur en use mieux qu'un autre* (Valéry). *Si un courant de sympathie ne passe pas entre le souffleur et le comédien, le souffleur aura beau envoyer le texte, le comédien ne prendra pas* (J. Charon). || *Restituer un texte,* donner la version originale authentique d'un écrit. || **2.** Ensemble des énoncés linguistiques parlés ou écrits pouvant être soumis à l'analyse. (V. art. spécial.) || *Par extens.* Tout énoncé, tout matériel linguistique étudié. || **3.** Suite des termes exacts dans lesquels sont rédigés tout écrit, toute pièce officielle ayant valeur de référence : *Le texte d'un acte, d'un traité, d'une loi. Reportez-vous au texte paru récemment au « Bulletin officiel », à ce sujet. Nous sommes d'accord sur les textes qui permettent notre coexistence pacifique* (Malraux). || **4.** Les propres termes employés par un auteur dans sa langue (par opposition à *traduction*) : *Je lis des poèmes homériques dans le texte, principalement les passages qui décrivent les jeux* (Arnoux). *Assise devant le bureau de papa, traduisant un texte anglais ou recopiant une rédaction* [...], *je faisais ce qui devait être fait* (Beauvoir). || **5.** La partie écrite, les paroles d'une œuvre musicale qui sont inscrites en regard de la partition : *Le texte d'un opéra, d'une chanson.* || **6.** La partie de la page recouverte des caractères qui composent un écrit manuscrit, dactylographié, imprimé, etc. (par opposition aux *marges* et aux *gravures*) : *Le texte est trop serré et les marges trop étroites. Un texte ronéotypé. Illustrations dans le texte. Texte en hiéroglyphes bleus, taché de vert et de rouge aux mots essentiels* (Sarrazin). || **7.** Ancienne dénomination des caractères d'imprimerie : *Gros texte. Des travaux de librairie à trente francs la feuille, petit texte* (Augier).

II. 1. Œuvre littéraire ou document authentique auxquels on peut se référer et qui constituent la source d'une culture, la documentation d'une discipline (surtout accompagné de l'art. déf. ou de certains adj. déterminatifs) : *Les grands textes classiques. Les textes législatifs. Solliciter les textes. Songez, Monsieur l'abbé, dit le cabaliste, que la possession des plus grands secrets est attachée à la connaissance de ces textes anciens* (France). *Il partait se justifier* [au commissariat]... *Il en revenait toujours ravi... Il les avait confondus... Il connaissait tous les textes..., tous les moindres alibis, toutes les goupilles de la poursuite* (Céline). || **2.** Écrit d'un auteur : *Soumettre un texte à un éditeur. Corriger son texte. Est-ce qu'il n'a pas écrit entre ces nouvelles et les « Fruits d'or » un texte encore inédit ?* (Sarraute). *Ces feuilles de papier sur lesquelles j'ai commencé à écrire ce texte le 1^er mai* (Butor). || **3.** Fragment détaché d'une œuvre, choisi à des fins didactiques : *Sélectionner les textes d'un auteur qui caractérisent le mieux sa pensée et son art. Faire un choix de textes. Textes choisis. Se méprendre sur le sens d'un texte isolé de son contexte.* || **4.** Passage de l'Écriture sainte qui fait l'objet d'une glose, d'un développement. || **5.** *Vx.* Thème proposé pour servir de sujet à un entretien, un discours : *La conversation se prolongea sur le même texte pendant près d'une heure* (Chateaubriand). || Class. *Revenir à son texte,* reprendre un sujet de discussion : *Je reviens à mon texte, et dis premièrement | Qu'on ne saurait manquer de louer largement | Les dieux* (La Fontaine). || Vx. *Prendre texte,* prendre comme prétexte : *Avec une façon bien parisienne de sentir les choses de la vie et d'en prendre texte pour toutes sortes de bouffonneries patiemment et cruellement combinées* (Daudet). || **6.** Sujet de travail proposé à des élèves : *Le texte d'une dissertation, d'un problème.* || *Texte libre,* rédaction sans contrôle, sans longueur imposée et sans sujet nécessaire, demandée aux élèves de certaines classes. || *Cahier de textes,* cahier où l'élève consigne les sujets des divers devoirs, exercices et leçons donnés pour les jours ou les semaines qui suivent. || **7.** *Fig.* Tout ce qui, à l'image d'un écrit, peut donner lieu à interprétation, développement, réflexion : *La musique* [...] *n'est-elle pas, pour les âmes tendres et poétiques, pour les cœurs souffrants et blessés, un texte qu'elles développent au gré de leurs souvenirs ?* (Balzac). *Nous savons que le monde est en effet un texte et qu'il nous parle* [...] *de sa propre absence, mais aussi de la présence éternelle de quelqu'un d'autre* (Claudel).

● SYN. : **I, 3** *libellé, rédaction, teneur ;* **4** *original ;* **5** *livret.* || **II, 3** *morceau ;* **6** *énoncé.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE TEXTE

Rien de moins problématique, apparemment, que la notion de *texte* telle qu'elle est quotidiennement maniée dans l'usage contemporain. On dit sans difficulté que le règlement du métro est un texte (« le texte du règlement est affiché dans toutes les stations »), que les statuts d'un parti ou d'un syndicat sont un texte (« le nouveau parti vient de publier le texte de ses statuts »), de même que l'énoncé d'une loi (« le texte de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur »). On parle de textes littéraires ou non littéraires : « le texte de *Dom Juan,* le texte de l'allocution du président ». On entend, dans tous ces cas, la suite des unités linguistiques qui manifestent le contenu d'un message. Le plus souvent, l'usage quotidien fait allusion

à un *support graphique* du texte : le groupement *texte oral* apparaît surtout dans l'usage technique des linguistes et des sémioticiens. Il aurait, dans l'usage quotidien, un aspect paradoxal qui serait immédiatement senti comme tel.

Dans ce type d'emplois, le mot *texte* est fréquemment assorti d'un complément prépositionnel : *Le texte de...* Cette particularité syntaxique dénonce que le mot de l'usage quotidien vise un objet perceptible, signifiant concret d'un objet non perceptible. La notion courante de *texte* comporte donc l'idée d'une transitivité : le texte révèle et fixe, préférentiellement par l'écriture, le contenu d'un discours, quelle que soit, par ailleurs, la nature de ce discours. Autre notion implicite : celle de fidélité du texte à un original qui lui reste extérieur, et dont il n'est que le reflet. D'où l'emploi de l'adjectif *textuel* avec le sens de « conforme, fidèle » : « une citation textuelle, une traduction textuelle ». On remarque que, dans ces emplois, l'adjectif *textuel* est utilisé concurremment avec l'adjectif *littéral :* « une citation littérale, une traduction littérale ». Cette synonymie dénonce sans équivoque la parenté entre le texte et la lettre. Il est d'ailleurs intéressant d'observer que, dans certains lexiques techniques contemporains, le sens du mot *texte* est strictement limité au support graphique dans ses aspects matériels. Ainsi, on parle de « traitement des textes » pour désigner les procédés d'automatisation des travaux dactylographiques. Dans un tout autre secteur lexical, le dérivé néologique *textologie* (dans l'un de ses emplois) s'applique à l'ensemble des techniques d'établissement et d'édition des textes littéraires considérés dans leurs aspects matériels.

Dès qu'on quitte le domaine de l'utilisation quotidienne de la notion — ou des emplois techniques qui en sont dérivés — les choses se compliquent singulièrement. Le concept de *texte,* au lieu d'être immédiatement donné par une réalité apparemment objective, est en effet construit au terme d'une démarche scientifique. On observe donc nécessairement des divergences plus ou moins importantes entre les différents types de constructions possibles. On distinguera ici le concept de texte en linguistique et en sémiotique. On sera amené à reconnaître dans chacune de ces deux disciplines (quoique surtout dans la seconde) plusieurs façons différentes de construire le concept.

LE CONCEPT DE « TEXTE » EN LINGUISTIQUE

De façon apparemment paradoxale, le concept de *texte* est, en France au moins (1), assez peu utilisé en linguistique, où on lui préfère le plus souvent les concepts de *discours* et d'*énoncé.* Il est significatif de constater que la plupart des dictionnaires de linguistique ne comportent pas d'article *texte,* ou, lorsqu'ils en comportent un, ne lui consacrent que quelques lignes (cf. le *Dictionnaire du savoir moderne, le Langage,* sous la direction de B. Pottier, CEPL, et le *Dictionnaire de linguistique,* sous la direction de J. Dubois, Larousse). On peut essentiellement distinguer deux emplois de la notion.

• 1° Le mot *texte* est parfois utilisé comme équivalent de *corpus.* Il s'applique alors à l'ensemble des énoncés — écrits ou oraux — qu'on soumet à l'analyse linguistique. Le texte s'oppose alors au discours (au moins dans l'une des acceptions de ce terme) dans la mesure où il comporte une clôture : l'ensemble des manifestations linguistiques constituant le texte comporte nécessairement un début et une fin. Elles sont toutefois considérées comme représentatives de l'état de langue à décrire. Cet emploi de la notion de *texte* est limité aux linguistiques structuralistes de type distributionnaliste.

• 2° Dans la théorie glossématique de Louis Hjelmslev, le mot *texte* est utilisé, dans un sens plus large, comme équivalent approché du concept saussurien de *parole* (opposé à *langue*) :

« Procès et système sont des concepts d'une très grande généralité qui ne sauraient s'appliquer exclusivement à des objets linguistiques. Nous trouvons des désignations commodes et traditionnelles du procès et du système dans les termes *syntagmatique* et *paradigmatique* (v. SYNTAGME, PARADIGME, art. spéciaux). Quand il s'agit de la langue parlée quotidienne, qui seule nous intéresse pour l'instant, nous pouvons aussi employer des termes plus simples : nous appellerons ici le procès un texte, et le système une langue » (*Prolégomènes à une théorie du langage,* p. 59).

On comprend que, dans ces conditions, le texte puisse prendre n'importe quelle dimension spatio-temporelle, depuis l'énoncé minimal jusqu'à l'ensemble des manifestations d'une langue : on peut ainsi parler du « texte infini de la langue française ». Hjelmslev va même jusqu'à envisager la possibilité de textes faisant intervenir non seulement plusieurs types de langages (langages de connotation, métalangages), mais encore plusieurs langues naturelles :

« Diverses parties ou parties de parties d'un texte peuvent se présenter dans divers *idiomes,* parmi lesquels on doit distinguer :

— divers types vernaculaires : langage commun, langages appartenant à divers groupes sociaux et professionnels ;

— diverses langues nationales ;

— diverses langues régionales : langage courant, dialecte, patois, etc. » (*Prolégomènes,* p. 156).

Il est à remarquer que, sous des apparences presque fantaisistes, le concept hjelmslévien de texte, ainsi distendu pour faire apparaître les manifestations de plusieurs langues et/ou langages, annonce certaines des caractéristiques du texte tel qu'il est mis en place dans certaines théories sémiotiques beaucoup plus récentes (voir plus bas).

LE CONCEPT DE TEXTE EN SÉMIOTIQUE

Contrairement aux linguistes, les sémioticiens sont nombreux à utiliser le concept de *texte,* bien que certains d'entre eux ne s'interdisent pas de recourir aussi au concept de *discours.* Pour la clarté de l'exposé, on envisagera successivement la façon dont est construit le concept chez les sémioticiens structuralistes et chez les sémioticiens post-structuralistes.

I. LE TEXTE EN SÉMIOTIQUE STRUCTURALE

Les sémioticiens structuralistes se rattachent plus ou moins étroitement à l'école d'Algirdas Julien Greimas, auteur de la *Sémantique structurale* (Larousse, 1966 ; malgré le titre, l'ouvrage est au moins autant un traité de sémiotique que de sémantique), de *Du sens* (Le Seuil, 1970), plus récemment de *Sémiotique et sciences sociales* et de *Maupassant. La sémiotique du texte* (Le Seuil, 1976). Sans souci d'exhaustivité, on peut citer parmi eux Jean-Claude Coquet, Joseph Courtès, François Rastier, Thomas Pavel, certains auteurs des *Essais de sémiotique poétique* (Larousse, 1970), puis de *Sémiotique narrative et textuelle* (Larousse, 1973). La plupart des spécialistes français de l'analyse du récit (Claude Brémond, Claude Chabrol, Gérard Genot, Paul Larivaille, Tzvetan Todorov, etc.) se rattachent également, de façon plus ou moins lâche, à l'école de Greimas. Enfin, le plus illustre sémioticien français, Roland Barthes, après avoir publié quelques-uns des travaux les plus importants de sémiotique structurale (notamment les *Éléments de sémiologie,* d'abord publiés dans la revue *Communications* dès 1964), s'est ensuite orienté dans la voie d'une sémiotique textuelle post-structuraliste, particulière-

(1) En Allemagne, on voit se développer sous le nom de *Textlinguistik* (« linguistique du texte » d'intéressants efforts d'analyse du discours.

ment explicite dans l'article TEXTE (*théorie du*) de l'*Encyclopaedia universalis.*

Pour les sémioticiens de l'école structuraliste, le texte est défini comme la manifestation discursive d'un système de signes ou d'un système de signification — c'est-à-dire d'un système dont les unités ne se confondent pas avec les signes de la langue naturelle, mais sont de même nature qu'eux, et peuvent donc être décrits par des procédures comparables à celles de la linguistique. Si on accepte de neutraliser les inévitables divergences théoriques et méthodologiques qui existent entre les différents théoriciens de cette école, on peut leur affecter comme postulat de base commun cette prise de position pleinement explicite de Jean-Claude Coquet :

« Quelle que soit l'importance de l'avant- et de l'après-texte pour l'évaluation correcte d'une œuvre, le descripteur ne peut faire comme si le texte lui-même n'était pas d'abord codé linguistiquement. Il revient donc au sémioticien de préciser la nature de ce codage et d'analyser le statut du « sens linguistique », primaire, avant de faire miroiter l'infinité des significations, toujours secondes, qu'elles relèvent d'un examen des coordonnées politiques, économiques et sociales, de la recherche sur l'« ancrage corporel » de l'élément inconscient (S. Leclaire), ou d'appréciations esthétiques et philosophiques » (*Sémiotique littéraire,* Mame, 1973, p. 26).

Dans cette optique, le texte est rigoureusement séparé de « l'avant-et de l'après-texte », qui lui restent extérieurs (quoiqu'ils soient intérieurs à l'« œuvre », qui semble ainsi intégrer texte, avant- et après-texte). Le codage linguistique du texte est hiérarchiquement dominant par rapport à ses autres déterminations, « toujours secondes ». On voit à quel point est étroite la relation qui s'établit entre le concept de *texte* et le concept — saussurien et/ou hjelmslévien — de *signe.* C'est cette relation qui est explicitement affichée par Joseph Courtès :

« Soit un texte donné, un conte par exemple. Nous avons ici une « histoire » exprimée dans telle langue naturelle : il s'agit d'un *ensemble signifiant* (ou *signe* linguistique), c'est-à-dire constitué par la réunion d'un *signifiant* (= la forme linguistique) et d'un *signifié* (= l'histoire qui y est racontée). Cette dissociation entre signifiant et signifié (dans la terminologie de F. de Saussure) ou, plus largement, entre *expression* et *contenu* (dans la formulation de L. Hjelmslev) a une base pragmatique : le fait, par exemple, que cette histoire (le contenu) peut être racontée dans des langues naturelles différentes (français, anglais, russe, chinois, etc.) sans qu'elle s'en trouve substantiellement trop modifiée » (*Introduction à la sémiotique narrative et discursive,* Hachette, 1976, p. 38).

Le texte est donc structuré comme un signe linguistique. À une différence près : alors que, dans une langue naturelle, il existe une certaine coïncidence (on dit souvent *isomorphisme*) entre le plan de l'expression et le plan du contenu, il n'en va pas de même dans le texte. Les unités de la manifestation textuelle (les mots du texte) ne donnent pas d'indication pertinente sur les unités du contenu. Ainsi se trouve posé l'un des problèmes centraux de la sémiotique textuelle structurale : celui de la délimitation des unités du contenu et de leur construction en système.

On n'insistera pas ici sur les problèmes méthodologiques posés par ce type de recherche. Ils ont d'ailleurs été abordés à l'article spécial SÉMIOTIQUE. On se contentera d'attirer l'attention sur l'aspect terminologique du problème, et spécialement sur la question embrouillée des relations entre les trois termes *discours, texte* et *récit.*

L'une des difficultés vient de ce qu'il est parfaitement possible de désigner le même objet par chacun de ces trois termes. Pour reprendre l'exemple de J. Courtès, le même conte (la même « histoire ») peut être qualifié de *discours,* de *récit* et de *texte.* Mais il va sans dire que — sauf dans le cas d'un phénomène de neutralisation qui, intervenant entre les termes, les rend synonymes — ce n'est pas le même aspect du conte qui est visé par les trois désignations. Malgré la relative hétérogénéité des définitions proposées, selon les contextes théoriques, il semble qu'il soit possible, dans le cadre d'une sémiotique structurale, de hiérarchiser les trois concepts de la façon suivante.

— Par TEXTE, on entendra l'ensemble constitué par le *discours,* le *récit* et l'ensemble des relations qui s'établissent entre le discours et le récit.

— Le DISCOURS sera défini comme l'enchaînement (on dit aussi la *concaténation*) des unités proprement linguistiques (du *phonème et/ou graphème* à la *phrase*) qui manifestent le texte. Cette définition du discours insiste sur le fait que le support signifiant du texte n'est autre que le discours d'une langue naturelle (par ex., le français), de la même façon que le support signifiant du « texte » pictural (rien n'interdit cette utilisation « métaphorique » du concept) est un ensemble de lignes, de formes et de couleurs.

— Le RÉCIT, enfin, constitue, selon les termes de Brémond, une « couche de signification autonome » (*Logique du récit,* Le Seuil, 1973, p. 11). La structure de cette couche de signification peut être décrite *par analogie* avec la structure d'une langue naturelle : ainsi, c'est du modèle d'analyse structurale de la phrase proposé par le linguiste Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale,* Klincksieck, 1959) que Greimas a extrait son modèle d'analyse actantielle du récit, en transposant l'analyse du plan de la phrase à celui du récit. À cet égard, tout récit est comparable à une « phrase », ou à la concaténation d'un nombre limité de « phrases » — étant entendu que ces « phrases » ne sont pas immédiatement manifestées à la surface du discours, mais doivent être construites (v. SÉMIOTIQUE, art. spécial). Compte tenu de ces remarques, on définira le récit comme l'ensemble des relations qui s'établissent entre les unités de la structure narrative.

Quelle que soit l'importance, pour l'analyse textuelle, des travaux menés par les théoriciens du récit, il convient de ne pas limiter à ce type de recherche l'activité de la sémiotique structurale. D'autres chercheurs orientent leurs travaux sur les problèmes de la polysémie textuelle. Ils insistent sur le fait que, contrairement au discours quotidien de la langue naturelle — le plus souvent univoque, monosémique —, certains textes (par ex., les textes mythiques, littéraires, poétiques, etc.) sont le plus souvent plurivoques, polysémiques, c'est-à-dire comportent simultanément plusieurs plans de contenu. On peut naturellement envisager plusieurs types de construction théorique du texte polysémique. Pour la clarté de l'exposé, on se contentera de distinguer ici deux théorisations possibles.

1° La polysémie de la dénotation.

Soit le sonnet *Salut,* de Mallarmé. La quasi-totalité des lexèmes (les mots) qui constituent le discours de ce texte poétique renvoient simultanément à trois contenus distincts. On peut donc lire simultanément dans le texte la description d'un banquet tenu en l'honneur d'un poète, le récit d'une dangereuse navigation, enfin une réflexion sur l'écriture poétique. Ainsi, le mot « Salut », titre du poème, se lit sur le premier plan de contenu (on parle alors d'*isotopie*) comme le geste de courtoisie du poète qui lève son verre à la fin du banquet. Sur le second plan, il fait allusion au sauvetage des navigateurs. Enfin, sur la troisième isotopie, il signifie l'effet salvateur de l'écriture poétique (Rastier, « Systématique des isotopies », dans *Essais de sémiotique poétique,* p. 80-106).

Les principaux caractères de cette théorie du texte polysémique sont les suivants :

a) Chacun des divers contenus des lexèmes est signifié par la même unité du plan de l'expression ;

b) Il existe une hiérarchie de valeurs entre les différents plans de signification (les différentes isotopies) du texte. Ainsi, l'isotopie de l'écriture, moins facile à lire que les deux autres, est plus « importante » qu'elles ;

c) La possibilité de lacunes dans la structure du texte polysémique est considérablement limitée par le postulat suivant : tout lexème d'un texte polysémique est au moins bisémique. Ce postulat est utilisé à des fins heuristiques : tant que l'on n'a réussi à décrypter que deux plans de signification du texte, la présence d'un mot qui ne peut être lu que sur l'un d'entre eux révèle l'existence d'un troisième plan de signification, plus latent que les deux autres. Ainsi, dans le poème *Salut,* un mot tel que *solitude* est illisible sur l'isotopie du banquet (comment serait-on seul parmi une foule d'amis ?). Quant au mot *vers* (« texte poétique »), il n'est pas lisible sur l'isotopie de la navigation. Ces résidus » apparemment monosémiques décèlent l'existence de la troisième isotopie, celle de l'écriture.

Le texte polysémique ainsi construit est fortement hiérarchisé. On constate également qu'il n'échappe pas à une certaine mythologie de la plénitude : il semble impossible, pour ces théoriciens, de penser le texte polysémique comme lacunaire, comme déceptif.

2° La polysémie de la connotation.

Le concept de connotation, qui apparaît à date très ancienne dans l'histoire de la linguistique, a donné lieu à de nombreuses définitions. Celle qui est généralement retenue par les théoriciens de la sémiotique textuelle a été formulée par L. Hjelmslev :

« Un langage de connotation n'est pas une langue. Son plan de l'expression est constitué par les plans du contenu et de l'expression d'un langage de dénotation (c'est-à-dire d'une langue naturelle). C'est donc un langage dont l'un des plans, celui de l'expression, est une langue » (*Prolégomènes à une théorie du langage,* p. 161).

Prenons un exemple simple : celui d'une connotation fortement socialisée du type de l'archaïsme ou du vulgarisme. Soit les lexèmes *chef* ou *binette* utilisés dans un contexte tel qu'il soit évident qu'ils désignent la « tête ». Le contenu de dénotation des deux unités d'expression *chef* et *binette* est donc l'unité de contenu « tête ». Mais ils véhiculent en outre un contenu second, qui est pour *chef* le contenu « archaïsme », pour *binette* le contenu « vulgarisme ». Ce second contenu a pour support non pas simplement les unités d'expression *chef* et *binette,* mais la relation qui existe entre ces unités et l'unité de contenu « tête » — c'est-à-dire précisément ce qui constitue le signe linguistique. On voit ainsi comment se justifient simultanément la définition de Hjelmslev et la forme même du mot *connotation,* dans lequel le préfixe *con-* a pour fonction de signaler la simultanéité des deux contenus.

On peut formuler — et on a effectivement formulé souvent — le postulat que certains textes, spécifiquement les textes « littéraires », constituent des langages de connotation, et sont donc, de ce fait, nécessairement polysémiques. La tâche de l'analyse textuelle consiste alors à identifier et à construire en système les unités du (ou des) plan(s) de connotation. Tâche spécialement difficile. Car, si certains phénomènes de connotation — comme ceux qu'on vient de prendre en exemple — sont fortement socialisés, et peuvent, de ce fait, donner lieu à une description lexicologique, d'autres phénomènes sont strictement particuliers au texte où ils se manifestent : il faut donc en construire la grammaire au coup par coup, de la même façon que pour une langue inconnue. Sauf accident favorable, les unités du plan de dénotation ne donnent pas d'indications réellement pertinentes sur le statut, les dimensions, la structure des unités du plan de connotation. C'est sans doute pour cette raison que les travaux de sémiotique textuelle fondés sur la connotation, après avoir été soigneusement programmés par Barthes dans les *Éléments de sémiologie,* n'ont, par la suite, donné lieu qu'à un nombre relativement restreint de résultats effectifs, portant essentiellement sur des textes poétiques de la fin du XIX^e^ s. et du XX^e^ s. (cf., par ex., *les Langages de Jarry,* de Michel Arrivé, Klincksieck, 1972).

Il reste que les théories du texte fondées sur le concept de connotation, quelque peu décevantes d'un point de vue heuristique, permettent cependant de faire apparaître clairement certains caractères des textes. On ne prendra ici que les deux exemples de la déceptivité et de l'absence de hiérarchisation.

● LA DÉCEPTIVITÉ DU TEXTE.

La déceptivité du texte repose sur la possibilité qu'il a de ne pas articuler entre eux le plan de dénotation et le (ou les) plan(s) de connotation. Ainsi s'expliquent les effets de contraste et de rupture stylistiques. Dans tous ces cas, le contenu de connotation est « décroché » par rapport au contenu de dénotation.

● L'ABSENCE DE HIÉRARCHISATION.

Contrairement à ce qui est avancé par Barthes dans un texte cité à l'article spécial SÉMIOTIQUE, la connotation n'est en rien hiérarchiquement subordonnée à la dénotation : si, comme il est peu contestable, il n'existe pas de subordination, dans une langue naturelle, entre le plan de l'expression et le plan du contenu, on voit mal pourquoi une telle subordination existerait dans un langage de connotation. La sémiotique de la connotation échappe ainsi aux critiques formulées par certains théoriciens post-structuralistes.

II. LE TEXTE EN SÉMIOTIQUE POST-STRUCTURALISTE

Le contexte théorique est, ici, tout différent de celui qui vient d'être décrit pour les sémiotiques structurales. Chez les sémioticiens structuralistes — y compris chez les théoriciens de la connotation —, le concept de *texte* est intimement lié au concept de *signe.* La validité de ce dernier concept n'est jamais mise en question. Chez les sémioticiens post-structuralistes, la sémiotique subit l'impact de deux *épistèmès* qui lui étaient, jusqu'alors, restées totalement étrangères : le matérialisme historique (Marx, Engels, Lénine, Mao Tsé-toung) et la psychanalyse, essentiellement dans ses développements post-freudiens : Lacan et Leclaire. L'effet sur l'objet de la sémiotique est double :

— Le concept de *texte* est séparé du concept de *signe,* et donne lieu, par exemple de la part de Julia Kristeva, à une nouvelle définition :

« Nous définissons le Texte comme un appareil translinguistique. qui redistribue l'ordre de la langue en mettant en relation une parole communicative visant l'information directe avec différents énoncés antérieurs ou synchroniques » ;

— Le concept de *signe* — et, simultanément, le concept de *sujet* (le sujet plein, sujet cartésien du *cogito*), qui lui est indissolublement lié — donnent lieu à une « analyse » (au sens étymologique du mot : « déconstruction, dissolution ») :

« L'acception analytique de la *semiosis,* qui consiste à analyser les assises mêmes de l'opération sémiotique définie depuis les stoïciens, à savoir le Sujet et le Signe, conduit à une reformulation du projet sémiotique. Loin de se contenter d'être la description d'une clôture déjà donnée par le raisonnement cartésien et/ou par l'acte de l'entendement, la sémiotique analytique — la sémanalyse — conçoit les pratiques signifiantes au pluriel selon la topologie spécifique du sujet (non égale à *ego cogito*) et la mutation que cette topologie entraîne dans la matrice même du signe (telle que les stoïciens l'ont posée comme projection du syllogisme), et par là dans le système signifiant (sa grammaticalité, par exemple) » [« Sémanalyse », *Semiotica,* v, 4, p. 330].

Les racines traditionnelles du concept de *texte* sont coupées. Tout l'appareil conceptuel de la théorisation structuraliste du texte s'écroule. Il convient donc

de substituer au système ainsi évacué un nouvel ensemble de concepts. C'est ce travail qui est entrepris, depuis 1967, par Julia Kristeva, ainsi que par plusieurs membres du groupe Tel Quel. Il est indispensable de décrire la construction — toujours en cours — de ce nouveau dispositif théorique.

1° La signifiance.

Le concept de *signifiance* a été utilisé à diverses reprises, tant dans le champ de la linguistique (notamment par Benveniste, qui oppose le « sémiotique », comme mode de *signifiance* propre au signe, au « sémantique », comme mode de *signifiance* qui est engendré par le « discours », et par J. Lyons, sous la forme anglaise de *significance*), que dans le champ de la psychanalyse post-freudienne, notamment par Lacan, chez qui il fait allusion à « l'instance dans le rêve de la structure littérante (autrement dit phonématique) où s'articule et s'analyse le signifiant dans le discours » (*Écrits,* p. 510). La *signifiance* — le suffixe *-ance* insiste sur la notion de procès en cours, de travail toujours en action — doit naturellement être distinguée de la *signification,* simple relation de présupposition réciproque entre les deux faces du signe. Pour la définir, Julia Kristeva tient compte des définitions de Benveniste et, surtout, de Lacan :

« Nous désignerons par *signifiance* ce *travail* de différenciation, stratification et confrontation qui se pratique dans la langue, et dépose sur la ligne du sujet parlant une chaîne signifiante communicative et grammaticalement structurée. La *sémanalyse,* qui étudiera dans le *texte* la *signifiance* et ses types, aura donc à traverser le signifiant avec le sujet et le signe, de même que l'organisation grammaticale du discours, pour atteindre cette zone où s'assemblent les germes de ce qui *signifiera* dans la présence de la langue » (*Recherches pour une sémanalyse,* p. 9).

Ainsi posé dès 1969, le concept est resté inchangé dans les travaux plus récents de J. Kristeva. Il est évidemment central dans la théorie post-structuraliste du texte, car il implique la substitution au signe (et aux autres unités qui en sont dérivées, par ex. la phrase) d'*unités proprement textuelles.* Il convient alors de distinguer l'élément minimal — appelé à se substituer au signe — de l'unité discursive, qui se substituera à la phrase. Le premier sera défini comme « différentielle signifiante » :

« Creusant le signe, l'écartant, se faisant en deçà et au-delà de lui, la *différentielle signifiante* défie la sémantique structurale et toute sémantique qui érige un système donné une fois pour toutes. Comme dirait Bachelard, la différentielle signifiante « déroge aux principes de la localisation euclidienne » et n'a pas de « spécificité substantielle », elle transforme le texte en un « objet dynamisé » » (*Essais de sémiotique poétique,* p. 225).

Quant à la seconde — l'unité d'organisation syntaxique —, ce sera le « complexe signifiant », groupe textuel composé d'un modifiant et d'un modifié.

2° Le texte comme productivité.

Dans les théories structuralistes, le texte est pensé comme un produit achevé. Quelle que puisse en être la polysémie, elle est toujours (sauf chez certains théoriciens de la connotation) présentée comme close : le nombre des plans de signification (des isotopies) d'un texte est fini. Le texte s'offre passivement à la lecture, définie comme opération de décodage d'un (ou de plusieurs) sens objectivement présent(s). La définition du texte comme productivité déconstruit ce modèle — finalement très traditionnel — des relations entre écriture et lecture. Par le jeu croisé du signifiant textuel — anagrammes et paragrammes au sens saussurien de ces termes (1) — et des sens ludiques que le lecteur peut, de façon toujours légitime, prêter au texte, on voit se construire un objet spécifique, théâtre d'une production où se rejoignent (et se confondent) « auteur » (la théorie du texte rejette d'ailleurs la notion d'auteur) et lecteur.

3° « Phéno-texte » et « géno-texte ».

Même polysémique, le texte des théories structuralistes n'est jamais qu'une surface, ou la superposition étagée de plusieurs surfaces. En sémiotique analytique, le texte est une pratique du langage « telle que les opérations du géno-texte soient étalées dans le phéno-texte, le phéno-texte essayant de représenter le géno-texte et invitant le lecteur à reconstruire la signifiance » (*Essais de sémiotique poétique,* p. 216). Il convient, ici, de se garder d'analogies trompeuses tant avec la linguistique hjelmslévienne — le géno-texte n'a évidemment rien à voir avec un contenu de connotation — qu'avec les grammaires génératives : les relations entre phéno- et géno-texte sont de nature toute différente de celles qui existent entre structure de surface et structure profonde. Pour préciser, le phéno-texte pourra être défini comme « l'aspect sous lequel le texte se présente, la *formule* de la signifiance dans la langue naturelle » (*Recherches pour une sémanalyse,* p. 286). Quant au géno-texte, il est défini comme « un état (théoriquement reconstruit) du fonctionnement du langage poétique où se joue ce que nous appellerons une signifiance : l'engendrement infini syntaxique et/ou sémantique de ce qui se présentera comme phéno-texte (tel écrit de Mallarmé, par exemple), engendrement par application d'éléments différenciés ou marqués (syntaxiques et/ou sémantiques), engendrement irréductible à la structure engendrée, productivité sans produit » (*Essais de sémiotique poétique,* p. 216).

4° Intertexte, intertextualité.

Loin d'être refermé sur lui-même — sur sa propre structure ou sa propre productivité —, le texte s'ouvre sur les autres textes : « tout texte est absorption et transformation d'autres textes ». Ces relations d'intertextualité peuvent naturellement prendre des formes diverses. On peut envisager de les classer selon la typologie des textes qui jouent dans l'intertextualité : textes oraux ou scripturaux, « littéraires » ou non littéraires, modèles rythmiques, fragments de langages sociaux, etc. On peut aussi les classer selon des critères formels. On distinguerait alors les phénomènes désignés en critique littéraire traditionnelle sous les noms de citation, autocitation, plagiat (la connotation péjorative conférée au plagiat est inséparable des concepts d'auteur, de « création littéraire » : elle disparaît en théorie textuelle), « imitation », « influence », etc. On a enfin pu envisager de décrire certaines relations intertextuelles en des termes empruntés aux grammaires génératives-transformationnelles. Même si le sens du concept de transformation se trouve, à cette occasion, assez considérablement déplacé, on a pu parler de transformation d'effacement, de transformation passive, etc.

Une erreur est à éviter. La définition du texte comme intertextualité ne se confond pas avec les études de « sources », d'« origines », d'« influence », etc., d'une certaine critique littéraire traditionnelle. Ces recherches — dont les résultats ponctuels peuvent naturellement être utilisés — se contentent de nommer les textes qui entrent en relations, sans s'intéresser à l'impact transformatif qu'ils exercent les uns sur les autres.

Reste un dernier problème : celui de la spécificité du texte « littéraire » — la littérarité. De nombreux sémioticiens structuralistes se sont, à la suite de Jakobson, épuisés à énumérer une série de traits spécifiques susceptibles d'opposer le

(1) Selon Ferdinand de Saussure, certains textes poétiques anciens comportaient une structure « anagrammatique » ou « paragrammatique » : en groupant de façon différente certaines des lettres d'un vers, il était possible de lire un autre texte — le plus souvent un nom propre — anagrammatisé par le texte de surface. Cf. Starobinski, *les Mots sous les mots.*

fonctionnement du texte « littéraire » à celui des autres textes. Tâche doublement impossible. D'une part, en effet, le concept de littérature est historiquement délimité : la littérature n'existe pas en soi, indépendamment de déterminations historiques précises. D'autre part, l'expérience a montré qu'aucun des traits qui caractérisent le fonctionnement des textes littéraires n'est absent des textes non littéraires. Par exemple, il est évident que les phénomènes de connotation — où on a parfois cherché à saisir un indice de littérarité — se manifestent dans tout discours, littéraire ou non littéraire. C'est d'ailleurs à cette conclusion que sont venus, à partir de 1970, la plupart des sémioticiens structuralistes. Quant à Julia Kristeva et Roland Barthes, ils en viennent à récuser le concept même de littérature, et à lui substituer précisément le concept de texte, en en modifiant l'extension par rapport à celui de littérature :

« Si l'on accepte l'irréductibilité fondamentale entre, d'une part, un système signifiant centré sur la représentation et le sujet plein, et, d'autre part, une pratique signifiante qui se fait contre eux et malgré eux, alors on ne pourra plus parler de « littérature » en général, mais de *texte*, en couvrant par ce concept des aspects précis non seulement des productions dites « littéraires », mais aussi des productions « historiques », « politiques, », « religieuses », etc. ». (*Essais de sémiotique poétique*, p. 209).

Michel ARRIVÉ.

textile [tɛkstil] adj. (lat. *textilis*, tissé, tressé, de *textum*, supin de *texere*, tisser, tresser ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1864, *Revue des Deux Mondes*, III, 890). **1.** Qui peut fournir des fibres propres à être filées et tissées : *Le lin, le chanvre, la laine, le jute sont des matières textiles.* || **2.** Qui a trait à la fabrication, au traitement des tissus, tapis, laines à tricoter, etc., depuis la transformation des fibres en fil jusqu'à l'écoulement du produit fini : *Les machines textiles. L'industrie textile traditionnelle est née en Europe au* XVIII^e *s. Lyon est un centre textile.*

◆ n. m. (sens 1, 1872, Littré [*textiles artificiels, synthétiques*, 1949, Larousse] ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Matière propre à être tissée après avoir été filée : *Le coton, la laine, la soie, le lin sont des textiles naturels.* || *Textiles artificiels*, fibres textiles, telles la rayonne, la fibranne. fabriquées à partir de produits naturels, comme la cellulose. || *Textiles synthétiques*, fibres textiles fabriquées par synthèse à partir du charbon, du pétrole, comme le Nylon, l'Orlon, etc. || **2.** Ensemble des industries de transformation qui traitent les matières premières textiles : *Travailler dans le textile.*

textuaire [tɛkstɥɛr] n. m. (lat. médiév. *textuarius*, même sens, du lat. class. *textus* [v. TEXTE] ; 1636, Monet). Livre ou partie d'un livre où il n'y a que le texte, sans commentaire ni annotation : *Puis il y a le chant de la généalogie, et une hymne brève que le textuaire de Rome ignore* (Huysmans).

textuel, elle [tɛkstɥɛl] adj. (lat. médiév. *textualis*, textuel, du lat. class. *textus* [v. TEXTE] ; av. 1453, Monstrelet, dans la loc. *sentence textuelle*, « sentence prise dans sa forme et son sens littéral » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1812, Boiste ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Qui figure, qui se trouve dans le texte : *Passage textuel.* || **2.** Qui est exactement conforme au texte : *Traduction textuelle.* || **3.** Qui est exactement conforme à ce qui a été dit mot pour mot : *Voici la réponse textuelle qui m'a été faite.*

textuellement [tɛkstɥɛlmɑ̃] adv. (de *textuel ;* XV^e s., Littré, au sens 1 ; sens 2, 1826, Brillat-Savarin). **1.** D'une manière exactement conforme au texte. || **2.** Sans changer un mot de ce qui a été dit.

texturation n. f. V. TEXTURISATION.

texture [tɛkstyr] n. f. (lat. *textura*, tissu [au pr. et au fig.], de *textum*, supin de *texere*, tresser, tisser [au pr. et au fig.] ; v. 1380, *Aalma*, au sens 1 [*tisture*, forme plus pop., v. 1268, É. Boileau] ; sens 2, 1503, Chauliac ; sens 3, milieu du XVIII^e s., Buffon ; sens 4, 1964, Larousse ; sens 5 et 7, 1968, Larousse ; sens 6, 1970, Robert ; sens 8, 1540, d'après le *FEW*, XIII/1, 295 *b*). **1.** Mode d'entrecroisement des fils de chaîne et de trame dans un tissu ; état de ce qui est tissé : *J'avais fait cadeau à dona Pilar* [...] *d'un très beau châle brodé de roses, d'une robe si large et de si pesante texture que je devais pouvoir la reconnaître en la frôlant* (Morand). || **2.** Agencement, disposition et liaison des éléments qui constituent un tissu organique : *Elle a une peau d'une texture fine et serrée.* || **3.** Constitution générale d'un matériau solide : *Par cette simple exposition de la texture du bois, on voit que la cohérence longitudinale doit être bien plus considérable que l'union transversale* (Buffon). || **4.** Composition élémentaire d'un sol, considérée du point de vue de la taille des éléments qui le composent || **5.** Structure particulière que l'on rencontre dans les agrégats polycristallins de métaux et alliages. || **6.** Composition d'une substance liquide : *La texture d'une crème de beauté.* || **7.** *Texture optique*, caractéristique de l'image rétinienne produite par la différence d'intensité des rayons lumineux frappant la rétine en des points proches. || **8.** *Fig.* Ordonnance, disposition et enchaînement des divers éléments qui constituent une phrase, un texte, qui composent un ouvrage littéraire : *La texture équilibrée, harmonieuse d'une période. C'est une des pièces de Shakespeare* [« Shylock »] *que je préfère. Quelque chose d'ailé, de frémissant, d'un bout à l'autre de sa texture, fait passer outre ses défauts flagrants* (Gide).

● SYN. : **1** *tissage ;* **3** *structure ;* **6** *consistance ;* **8** *armature, ossature, trame.*

texturer v. tr. V. TEXTURISER.

texturisation [tɛkstyrizasjɔ̃] ou **texturation** [tɛkstyrasjɔ̃] n. f. (de *texturiser/texturer ;* 1964, Larousse [pour les deux formes]). Opération ayant pour objet de provoquer certaines modifications dans les propriétés physiques des fils de textiles synthétiques et de les fixer pour obtenir de nouveaux types de fils (élastiques, frisés, gonflants, etc.) très appréciés, notamment en bonneterie.

texturiser [tɛkstyrize] ou **texturer** [tɛkstyre] v. tr. (de *texture ;* 1964, Larousse, au part. passé, écrit *texturé ;* à l'infin., écrit *texturiser* et *texturer*, 1970, Robert). Soumettre un fil de textiles synthétiques à la texturisation.

tézigue [tezig] pron. pers. de la 2^e pers. du sing. (de *mézigue* [v. ce mot], par substitution de l'adj. poss. *tes* à la syllabe *mé- ;* 1830, Esnault). *Arg.* Toi.

thaï, thaïe [taj] adj. (mot siamois de même sens ; 1964, Larousse). Relatif aux Thaïs, ensemble ethnique de l'Asie du Sud-Est.

◆ **thaï** n. m. (1876, Larousse). Famille de langues monosyllabiques et variotoniques, parlées par les Thaïs (Siamois ou Thaïlandais, Laotiens, populations de Birmanie et de Chine du Sud).

thaïlandais, e [tajlɑ̃dɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Thaïlande*, n. géogr. ; 1964, Larousse). Relatif à la Thaïlande ; habitant ou originaire de ce pays.

thalamencéphale [talamɑ̃sefal] n. m. (de *thalam*[*us*] et de *encéphale ;* 1904, Larousse). Région médiane du cerveau, dont l'élément principal est constitué par le thalamus.

thalamiflores [talamiflɔr] n. f. pl. (du lat. *thalamus*, lit [v. THALAMUS], et *flos, floris*, fleur ; 1872, Littré). Groupe rassemblant les plantes dicotylédones, de caractère primitif, dont les pièces florales s'insèrent, pour la plupart séparément, sur un réceptacle bombé.

thalamique [talamik] adj. (de *thalam*[*us*] ; 1929 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Qui se rapporte au thalamus, aussi bien à celui du pied qu'à celui du cerveau : *Fracture thalamique.* || **2.** *Syndrome thalamique*, syndrome caractérisé par des douleurs vives, à localisations multiples, par des troubles sensitifs et par des hémiplégies fugaces.

◆ n. (1945, J. Delay, p. 41). Malade présentant le syndrome thalamique.

thalamus [talamys] n. m. (lat. scientif. moderne *thalamus,* mêmes sens, emploi spécialisé du lat. class. *thalamus,* chambre [à coucher], couche nuptiale, lit, gr. *thalamos,* mêmes sens ; 1924, Poiré, Perrier et Joannis, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Partie de l'encéphale située à la base du cerveau, jouant le rôle d'un important relais qui intervient dans les sensibilités superficielles et profondes. || **2.** Face articulaire postérieure de la face supérieure du calcanéum.

• SYN. : **1** *couches optiques.*

thalass(o)- [talas(o)], premier élément, tiré du gr. *thalassa,* mer, et qui entre dans la composition de quelques mots.

thalassémie [talasemi] n. f. (de *thalass[o]-* et de *-[h]émie,* du gr. *haima,* sang ; 1964, Larousse). Maladie familiale survenant principalement dans le bassin méditerranéen, caractérisée par une anémie progressive dès les premières années de la vie, accompagnée d'une érythroblastose dans le sang.

thalassicole [talasikɔl] adj. (de *thalassi-,* var. de *thalasso-,* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1904, Larousse). Se dit des êtres (animaux ou plantes) de la mer qui vivent dans les zones éloignées des côtes.

◆ n. f. (1949, Larousse). Genre de radiolaire géante, sans squelette, qui se rencontre dans les couches superficielles de la mer.

thalassine [talasin] n. f. (dér. savant du gr. *thalassa,* mer ; 1876, Larousse, comme n. d'un genre de crustacés décapodes ; sens actuel, 1907, Larousse). Poison azoté cristallisable, extrait des tentacules d'actinies.

thalassocratie [talasokrasi] n. f. (gr. *thalassokratia,* empire de la mer, de *thalassa,* mer, et de *kratos,* force ; 1730, Fontenelle, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Domination sur la mer : *Le doge cornu, à la fin du quinzième siècle, surveillait son empire, Byzance ni les Phéniciens n'avaient connu pareille thalassocratie* (Morand). || **2.** État dont la puissance réside principalement dans la maîtrise qu'il exerce sur les mers : *La thalassocratie anglaise répandait ainsi ses « Pilots » non seulement en Europe, mais dans l'univers, au temps où Allemands, Japonais et Américains n'avaient pas encore entrepris d'enlever à Britannia le monopole ou, tout au moins, une bonne part du commerce et de la police des mers* (V. Bérard).

thalassothérapeute [talasoterapøt] n. (de *thalassothérapie,* d'après *thérapeute ;* 1968, Groult). Médecin spécialiste en thalassothérapie.

thalassothérapie [talasoterapi] n. f. (de *thalasso-* et de *thérapie ;* 1865, La Bonnardière). Emploi thérapeutique des bains de mer et des climats maritimes.

thalassotoque [talasotɔk] adj. (gr. *thalassotokos,* né dans la mer, de *thalassa,* mer, et de *tokos,* action d'enfanter, ce qui est enfanté ; 1929, Roule, III, 268). Se dit d'un poisson migrateur qui croît en eau douce et se reproduit en mer.

• CONTR. : *potamotoque.*

thaler [talɛr] n. m. (allem. *Taler,* même sens ; 1566, Godefroy [*thaler de Marie-Thérèse,* 1964, Larousse]). Ancienne monnaie d'argent des pays germaniques : *Je suis monté, moyennant un thaler offert à propos, sur la Klopp, vieux château qui domine Bingen* (Hugo). *L'oiseau des bois, l'enfant Mozart, n'a jamais interrompu son chant joyeux même aux pires moments de sa vie, lorsqu'il en était réduit à mendier quelques thalers* (Mauriac). || *Thaler de Marie-Thérèse,* pièce d'argent ayant encore cours dans l'Est africain (Éthiopie, Érythrée, Yémen).

thaliacés [taljase] n. m. pl. (dér. savant et arbitraire du lat. *Thalia,* n. d'une des Néréides, gr. *Thaleia ;* 1904, Larousse). Classe de tuniciers comprenant les salpes, les pyrosomides et autres animaux pélagiques, transparents, communs dans toutes les mers.

thalle [tal] n. m. (lat. *thallus,* tige d'une plante garnie de ses feuilles, gr. *thallos,* jeune pousse, jeune branche ; 1827, Acad.). Appareil végétatif des végétaux inférieurs, où l'on ne peut distinguer ni racine, ni tige, ni feuille : *Le thalle des champignons.*

thalleux [talø] adj. m. (de *thall[ium]* ; 1876, Larousse, écrit *thallieux ; thalleux,* 1933, Larousse). Se dit des composés du thallium univalent.

thallique [talik] adj. (de *thall[ium]* ; 1872, Littré). Se dit des composés du thallium trivalent.

thallium [taljɔm] n. m. (mot angl. de même sens, dér. savant du gr. *thallos,* jeune pousse, jeune branche, le spectre de ce métal étant caractérisé par une raie verte ; 1872, Littré). Métal (symb. : Tl) ressemblant au plomb par sa couleur et sa malléabilité, de densité 11,8, de masse atomique 204,39 et de numéro atomique 81, qui existe dans certaines pyrites.

thallome [talom] n. m. (de *thall[e]* ; 1907, Larousse). En botanique, ensemble de cellules non différenciées.

thallophytes [talofit] n. m. pl. (de *thallo-,* élément tiré de *thalle,* et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, de *phuein,* [faire] croître ; 1888, Larousse). Importante division du règne végétal, qui comprend les embranchements des algues, des bactéries, des champignons et des lichens, et dont l'appareil végétatif consiste en un thalle.

thallospore [talospɔr] n. f. (de *thallo-,* élément tiré de *thalle,* et de *spore ;* 1964, Larousse). Spore des champignons imparfaits, formés directement à partir du mycélium.

thallosporé, e [talospɔre] adj. (de *thallospore ;* 1964, Larousse). Se dit d'un champignon possédant des thallospores.

thalweg n. m. V. TALWEG.

thanatologie [tanatolɔʒi] n. f. (de *thanato-,* élément tiré du gr. *thanatos,* la mort, et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1872, Littré). Étude des signes, des conditions, des causes et des la nature de la mort.

thanatomorphose [tanatomɔrfoz] n. f. (de *thanato-* [v. l'art. précéd.] et du gr. *morphê,* forme ; 1907, Larousse). Ensemble des modifications morphologiques extérieures que la mort détermine dans l'aspect des éléments cellulaires et des organismes.

thanatopraxie [tanatopraksi] n. f. (de *thanato-* [v. THANATOLOGIE] et de *-praxie,* du gr. *praxis,* exécution, dér. de *prassein* ou *prattein,* faire ; 1975, Larousse). Méthode permettant de retarder la décomposition des cadavres par des techniques d'embaumement.

thanatos [tanatɔs] n. m. (mot gr. signif. « la mort » ; 1968, Larousse). En psychanalyse, nom donné à l'ensemble des pulsions de mort (par opposition aux pulsions de vie, ou *eros*).

thane [tan] ou **thegn** [tɛgn] n. m. (angl. *thane,* même sens, de l'anglo-saxon *thegen,* ministre, serviteur ; 1740, Trévoux, écrit *thain* et *than ; thane,* 1775 [d'après Robert, 1970], et *thegn,* 1904, Larousse). Homme d'armes, donc homme libre supérieur, dans l'Angleterre anglo-saxonne.

thapsia [tapsja] n. m. (lat. *thapsia,* sorte de férule [plante], gr. *thapsia,* même sens ; XIIIe s., *Simples Médecines* [p. 189], écrit *tapse* [*tapsie,* XIVe s., *Antidotaire Nicolas,* p. 6 ; *thapsia,* 1553, P. Belon, p. 19], au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse). **1.** Grande herbe vivace à fleurs jaunâtres, de la famille des ombellifères. || **2.** Emplâtre vésicant fait avec la résine de cette plante.

• REM. Au sens 1, on dit aussi THAPSIE, n. f. (1611, Cotgrave).

thaumaturge [tomatyrʒ] n. m. (gr. *thaumatourgos,* qui fait des tours d'adresse, de *thaûma, -matos,* objet d'étonnement ou d'admiration, et de *ergon,* action ; 1610, Coton). Personne qui fait ou prétend faire des miracles : *Comment n'aurais-je pas en tout cas rêvé à tenir ce rôle nouveau de « Deus ex machina », de thaumaturge du théâtre ?* (Aragon).

thaumaturgie [tomatyrʒi] n. f. (gr. *thaumatourgia,* action de faire des tours d'adresse, des miracles, de *thaumatourgos* [v. l'art. précéd.] ; 1831, Acad.). Pouvoir de thaumaturge ; action de thaumaturge.

thaumaturgique [tomatyrʒik] adj. (de *thaumaturge ;* 1623, Naudé). Qui se rapporte à la thaumaturgie ou au thaumaturge : *Être doué de pouvoirs thaumaturgiques.*

thé [te] n. m. (du chinois dialectal *té,* thé, probablem. par l'intermédiaire du néerl. ; 1563, *Dict. général,* au sens I, 2, dans un texte lat. [en franç., 1665, Le Carpentier, I, 73 ; *thé en brique,* 1876, Larousse ; *thé impérial, thé noir, thé poudre à canon,* 1861, d'après Littré, 1872 ; *thé vert,* 1704, Trévoux] ; sens I, 1, 1673, d'après le *FEW,* XX, 111 *b ;* sens I, 3, 8 sept. 1657, Le Favre, p. 37 [*thé à la menthe,* 1964, Robert] ; sens I, 4, 1782, M[me] de Genlis, I, 373 [*salon de thé,* 1923, Larousse, art. *salon*] ; sens I, 5, 1779, M[me] de Genlis, I, 9 [*thé dansant,* début du XX[e] s.] ; sens II, 1, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens II, 2, 1871, Littré, art. *soupe ;* sens II, 3, 1872, Littré [pour les deux loc.]).

I. 1. Arbuste asiatique aux petites feuilles coriaces et lancéolées, aux fleurs blanches, au fruit en capsule, cultivé sur de grandes étendues pour les vertus aromatiques et stimulantes de ses feuilles. || **2.** Feuilles de cet arbuste torréfiées après la cueillette ou après avoir subi une légère fermentation : *Thé de Chine. Thé de Ceylan. Un paquet de thé.* || *Thé en brique,* préparation de feuilles en forme de brique, dont les Mongols et les Kalmouks se servent pour faire une boisson. || *Thé impérial,* celui de la première récolte, très estimé. || *Thé noir,* celui dont les feuilles sont torréfiées après une légère fermentation. || *Thé vert,* celui dont les feuilles sont torréfiées directement après la cueillette. || *Thé poudre à canon,* espèce qui se présente sous la forme de feuilles très menues. || **3.** Infusion que l'on fait avec ces feuilles : *Aux galeries supérieures* [du théâtre], *les riches et les mandarins fument leurs pipes et boivent le thé dans des tasses à soucoupes de cuivre* (Claudel). *Prendre, servir du thé. Une tasse de thé léger, fort, au citron, au lait, nature. Un service à thé.* || *Thé à la menthe,* infusion de thé accompagné de menthe fraîche, très prisée dans les pays d'Afrique du Nord. || **4.** Repas léger où on prend du thé et des pâtisseries, dans l'après-midi : *Prendre le thé à cinq heures.* || *Salon de thé,* établissement où on sert du thé, des pâtisseries, des confiseries. || **5.** Réunion, réception d'après-midi, où on sert ce repas léger : *Marthe s'est acoquinée à ces thés de cinq heures du Ritz, si mal servis, où les rôties sont tièdes, les gâteaux vulgaires* (Colette). *Inviter des amis à un thé. Donner un thé.* || *Thé dansant,* ce même genre de réunion accompagnée de musique et où les invités peuvent danser : *Nous pourrons aller au thé dansant du Casino* (Croisset).

II. 1. Nom donné autrefois par les pharmaciens à un grand nombre de mélanges de plantes, le plus souvent excitants ou purgatifs (par ex., *thé de Saint-Germain, thé de santé,* etc.). || **2.** *Thé de foin,* foin bouilli donné aux animaux domestiques. || **3.** Vx. *Thé de bœuf, de viande,* infusion pour les malades, préparée avec de la viande hachée.

théatin [teatɛ̃] n. m. (emploi spécialisé du lat. *Teatinus,* habitant de Téate, de *Teate,* n. d'une ville d'Apulie, devenue *Chieti,* dont l'évêque [futur pape Paul IV], Gian Pietro Carafa [1476-1559], fonda l'ordre des théatins en 1524 ; v. 1642, d'après Robert, 1964). Membre d'une congrégation de clercs réguliers.

théâtral, e, aux [teatral, -o] adj. (lat. *theatralis,* de théâtre, relatif au théâtre, faux, feint, de *theatrum,* théâtre [v. THÉÂTRE] ; 1520, Vaganay, au sens 1 [..*année théâtrale,* 1835, Acad.] ; sens 2, 23 févr. 1767, Voltaire ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Qui se rapporte au théâtre : *Pendant les vingt années qu'aura duré cette amitié qui fut le sel de ma vie théâtrale, je crois bien que pas une fois je n'ai entendu Charles* [Dullin] *esquisser une « théorie » théâtrale* (Salacrou). *La production théâtrale d'un auteur. Une représentation théâtrale. Une rubrique théâtrale.* || *Saison* ou *année théâtrale,* période d'ouverture des théâtres d'une ville. || **2.** Adapté aux ressources du théâtre ; qui produit grand effet sur les spectateurs : *Nous nous flattons que le quatrième acte sera extrêmement théâtral* (Voltaire). *Le spectacle doit être régi par une idée théâtrale rigoureuse* (Arrabal). || **3.** Qui vise à l'effet, en général ; qui est artificiel et ostentatoire : *Femme ni fausse ni théâtrale* (Balzac). *Le rythme de cette éloquence bien méridionale, théâtrale et familière* (Daudet). *M... éclatait de force physique et ne détestait pas d'en donner de théâtrales démonstrations* (Duhamel). *Un air, un geste, un ton théâtral.*

● SYN. : **1** *dramatique ;* **2** *scénique, spectaculaire ;* **3** *affecté, déclamatoire, grandiloquent, pompeux, ronflant.* — CONTR. : **3** *humble, naturel, simple, spontané.*

◆ **théâtral** n. m. (1951, Malraux, p. 487). Ce qui paraît ostentatoire, emphatique, grandiloquent : *Je pensais cela ces jours-ci tandis que, tous les théâtres fermés, le théâtral courait les rues, avec les éclatements de grenades, les barricades de feu, les charges d'une police brutale, les arbres incendiés, tout était geste et presque rien parole* (Aragon).

théâtralement [teatralmɑ̃] adv. (de *théâtral ;* 1764, Voltaire). *Péjor.* D'une manière affectée : *S'exprimer, gesticuler théâtralement.*

théâtralisation [teatralizasjɔ̃] n. f. (de *théâtraliser ;* 6 avr. 1969, *l'Observateur*). Action de théâtraliser ; résultat de cette action : *L'expressionnisme aboutit à une théâtralisation maximale.*

théâtraliser [teatralize] v. tr. (dér. savant de *théâtral ;* 1964, Dauzat-Dubois-Mitterand). Donner un caractère théâtral, emphatique à quelque chose : *Cette actrice théâtralise tous ses gestes.*

théâtralisme [teatralism] n. m. (de *théâtral ;* 1968, Larousse). En psychopathologie, caractéristique d'une personne qui, en présence de tiers, se transforme en héros de théâtre avec des outrances dans le geste et dans la parole.

théâtralité [teatralite] n. f. (dér. savant de *théâtral ;* 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Conformité d'une œuvre dramatique, plastique ou musicale aux exigences du théâtre considéré en son essence. || **2.** Qualité d'une pièce qui tient son efficacité plus de moyens spécifiquement scéniques que de sa forme littéraire.

théâtre [teatr] n. m. (lat. *theatrum,* lieu de représentation, les spectateurs, le public, scène [au fig.], gr. *theatron,* lieu où l'on assiste à un spectacle, spectacle, de *theasthai,* contempler, être spectateur au théâtre, de *thea,* action de regarder ; milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes,* au sens de « endroit où se déroule un combat singulier, devant des spectateurs » ; sens I, 1, v. 1213, *Fet des Romains* [« salle... », v. 1370, Oresme ; « construction, édifice... », fin du XIV[e] s., E. Deschamps ; *théâtre d'eau,* 1671, Rommel ; *théâtre d'ombres, théâtre de verdure,* 1964, Robert ; *théâtre de poche, théâtre en rond,* v. 1950] ; sens I, 2, 1617, Crespin ; sens I, 3, 1690, Furetière [*théâtre municipal, théâtre national,* 1964, Larousse] ; sens I, 4 et 6, 1657, Aubignac ; sens I, 5, fin du XIV[e] s., E. Deschamps ; sens I, 7, 1690, Furetière [*théâtre du Boulevard,* 1964, Larousse — *les théâtres des boulevards,* au pr., 1872, Littré] ; sens I, 8, 1743, Trévoux [« événement brusque et inattendu... », 1762, Acad.] ; sens I, 9, v. 1660, Bossuet ; sens II, 1, XV[e] s., *Perceforest ;* sens II, 2, 1964, Larousse [*théâtre d'opérations — théâtre de la guerre,* même sens, 1690, Furetière ; *théâtre d'opérations extérieur,* 1964, Larousse]).

I. 1. Dans l'Antiquité, hémicycle en gradins au centre duquel se trouvait la scène, et où se donnaient les représentations : *Le théâtre de Lyon est un des plus vastes qui aient été élevés en Gaule* (Eydoux). || *Auj.* Salle où les spectateurs peuvent assister à un spectacle donné sur une scène où évoluent les acteurs. || Construction, édifice où se rendent les spectateurs et qui comporte toutes les installations nécessaires aux acteurs et à la mise en scène : *Aller au théâtre. Le spectacle de matinée a lieu et Mitchel, comme d'habitude, ne sort même pas du théâtre pour dîner* (Simenon). || *Théâtre d'eau,* emplacement aménagé autrefois pour des représentations en plein air, avec jets, cascades, figures, etc. : *Le théâtre d'eau de Versailles fut le lieu*

de nombreuses fêtes royales. || *Théâtre d'ombres,* syn. de OMBRES CHINOISES. || *Théâtre de poche,* salle de spectacle de dimensions très réduites. || *Théâtre de verdure,* emplacement ayant généralement la forme d'un amphithéâtre, aménagé en plein air au milieu d'un cadre de végétation, et où on donne des spectacles de théâtre, de ballet, etc., à la belle saison. || *Théâtre en rond,* type de salle dans lequel la scène se trouve au centre et les gradins tout autour. || **2.** *Class.* et *littér.* Scène, estrade où jouent les acteurs : *L'assemblée était fort belle, la salle bien éclairée, le théâtre fort commode et la décoration accommodée au sujet* (Scarron). *J'étais sur le théâtre en humeur d'écouter | La pièce* (Molière). *Parlez sans crainte, Madame, je vous écoute. Ne faisons-nous pas le même métier, vous et moi, chacun sur son propre théâtre ?* (Claudel). || **3.** Ensemble du personnel artistique, technique et administratif qui est nécessaire au fonctionnement et à la gestion d'un théâtre : *J'allai voir Marguerite* [Jamois] *qui en fait était devenue la véritable directrice du théâtre Montparnasse* (Salacrou). *Ce théâtre monte souvent des pièces d'avant-garde. Le théâtre fait relâche le lundi.* || *Théâtre municipal,* celui dont la gestion est contrôlée par la municipalité d'une ville. || *Théâtre national,* celui dont la gestion est directement contrôlée par l'État : *Le Théâtre national populaire. Le théâtre national de l'Opéra.* || *Théâtre subventionné,* v. SUBVENTIONNÉ. || **4.** Art. profession du comédien ou du metteur en scène : *Le théâtre, c'est d'être le Cid ou n'importe, les Amants de Vérone... à la rigueur, les Burgraves* (Aragon). *Se destiner au théâtre. Faire du théâtre.* || **5.** Le spectacle, la distraction même qu'offrent les acteurs sur une scène : *Préférer le théâtre au cinéma. « Bravo, la vieille ! » s'écriait-il en battant des mains comme au théâtre* (Proust). || **6.** L'art du dramaturge : *Le théâtre instruit mieux que ne fait un gros livre* (Voltaire). *Le théâtre dans toute sa splendeur est le miroir le plus riche d'images que puisse nous tendre l'art d'aujourd'hui* (Arrabal). || *Pièce de théâtre,* v. PIÈCE (§ I, n. 10). || **7.** Ensemble des œuvres dramatiques d'un auteur, d'une époque, d'un genre, d'un pays : *Je vais vous dire une chose hasardée, mais vraie : c'est que le mérite de cet auteur* [Shakespeare] *a perdu le théâtre anglais* (Voltaire). *De la tragédie grecque, l'humanité dans sa décadence est tombée jusqu'au théâtre de M. Louis Verneuil* (Saint-Exupéry). *Le théâtre antique, élisabéthain, symboliste, religieux, surréaliste.* || *Théâtre du Boulevard,* terme général qui désigne le répertoire des salles qui, situées autrefois sur le boulevard du Temple et ensuite sur les Grands Boulevards de Paris, jouaient des mélodrames, des vaudevilles, et continuent à donner des pièces dont le caractère léger et facile s'oppose à celui du théâtre littéraire et au répertoire plus sérieux des grands théâtres traditionnels. || **8.** *Coup de théâtre,* événement inattendu qui modifie radicalement la situation dans une pièce dramatique ; événement brusque et inattendu qui bouleverse une situation : *Cette pièce policière se termine par un coup de théâtre sensationnel.* || **9.** Jeu forcé, attitude artificielle, par opposition au naturel de la vie : *Tout ça c'est du théâtre. Du théâtre ? Comme on dit : du vent...* (Aragon). *Le premier en peinture il* [Giotto] *découvre le geste ample et n'en fait pas un geste de théâtre* (Malraux).

II. 1. Lieu où se produit un événement soit dramatique, soit important pour la personne en question : *Forcé de tourner ses recherches dans un autre sens, le juge d'instruction examina de nouveau le théâtre du crime* (France). *Il me vient à l'esprit, poursuivit le Chef, qu'une modeste bourgade de cinq mille habitants n'est pas le théâtre convenable à vos légitimes ambitions* (Aymé). || **2.** *Théâtre d'opérations, des opérations,* ou simplem. *théâtre,* zone présentant une unité géographique, économique et stratégique dans laquelle se déroulent ou peuvent se dérouler des opérations militaires : *Il était évident que les Anglo-Saxons étaient en train d'élaborer le plan d'une vaste opération sur le théâtre occidental* (De Gaulle). [On dit également ZONE STRATÉGIQUE.] || *Théâtre d'opérations extérieur,* territoire situé hors de l'Europe, où se déroulent des combats où la France engage son armée (abrév. T.O.E.).

théâtreuse [teɑtrøz] n. f. (de *théâtre* ; 1896, *Revue encyclopédique,* p. 228). *Péjor.* Actrice occasionnelle ou dépourvue de talent : *Au fond, qu'avais-je besoin de Puig pour m'aboucher avec deux théâtreuses du Paralelo !* (Montherlant). *Une petite théâtreuse qui se prend pour Sarah Bernhardt.*

théâtrophone [teɑtrofɔn] n. m. (de *théâtre,* sur le modèle de *téléphone, microphone* ; 1904, Larousse). *Vx.* Appareil destiné à transmettre, au moyen d'un téléphone et d'un microphone, une audition théâtrale, de chant, de musique, etc. : *Nous étions abonnés au théâtrophone, avant la guerre* (Bataille).

thébaïde [tebaid] n. f. (lat. *Thebais, -idis,* la Thébaïde [contrée de la Haute-Égypte où se retirèrent des ascètes chrétiens], de *Thebae,* Thèbes [capitale de la Haute-Égypte], gr. *Thêbai* ; 1674, Mme de Sévigné). *Littér.* Lieu désert, offrant une solitude complète : *Ce Port-Royal est une thébaïde ; c'est le paradis, c'est un désert où toute la dévotion du christianisme s'est rangée* (Sévigné).

thébain, e [tebɛ̃, -ɛn] adj. et n. (lat. *Thebanus,* mêmes sens, de *Thebae,* Thèbes [ville de Haute-Égypte et ville de Béotie] ; gr. *Thêbai* ; 1872, Littré). Relatif à Thèbes en Égypte ou à Thèbes en Béotie ; habitant ou originaire de l'une de ces villes.

thébaïne [tebain] n. f. (de *thébaïque* ; 1872, Littré). Alcaloïde très toxique contenu dans l'opium.

thébaïque [tebaik] adj. (lat. *Thebaicus,* de Thèbes, de *Thebae,* Thèbes [gr. *Thêbai*], ville d'Égypte qui était jadis un important centre du commerce de l'opium ; 1664, Fermanel, au sens II ; sens I, 1858, Nysten [*extrait thébaïque,* 1872, Littré ; *poudre thébaïque, pilules thébaïques,* 1904, Larousse]).

I. Qui appartient à l'opium, ou dans la composition duquel entre de l'opium : *Sirop thébaïque.* || *Extrait thébaïque,* extrait d'opium. || *Poudre thébaïque, pilules thébaïques,* poudre, pilules d'opium.

II. *Pierre thébaïque,* variété de granite d'Égypte.

thébaïsme [tebaism] n. m. (de *thébaïque* ; 1904, Larousse). Intoxication aiguë ou chronique par l'opium.

thécaire [tekɛr] n. (de *thèque* 2 ; 1975, Larousse). Personne qui, dans une station de radiotélévision, est chargée du service appelé « thèque ».

thécophores [tekofɔr] n. m. pl. (du gr. *thêkê,* coffre, caisse, et *phoros,* qui porte, de *pherein,* porter ; 1933, Larousse). Ordre de tortues à carapace complète, robuste, couverte d'écailles et soudée au squelette.

théerie [teri] n. f. (de *thé* ; 15 avr. 1874, *Revue des Deux Mondes* [p. 892], au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse). **1.** Établissement où l'on traite les feuilles de thé. || **2.** Terre consacrée à la culture du thé.

thegn n. m. V. THANE.

théier, ère [teje, -ɛr] adj. (de *thé* ; 27 oct. 1872, *Journ. officiel,* p. 6693). Relatif au thé : *Industrie théière.*

◆ **théier** [teje] n. m. (1936 [d'après Robert, 1964], puis 1949, Larousse). Syn. de THÉ (au sens I, 1).

◆ **théière** n. f. (avr. 1723, *Mémoires de Trévoux,* p. 663 [d'abord *thétière* — sur le modèle de *cafetière* —, 1715, *Nouvelle Instruction pour les confitures,* p. 383]). Récipient destiné à faire infuser et à servir le thé : *Une théière en argent.*

théiforme [teifɔrm] adj. (de *théi-,* élément tiré de *thé,* et de *forme* ; 1732, Hecquet, p. 208 [*infusion théiforme* ; « semblable au thé »..., 1872, Littré]). Semblable au thé, qui rappelle le thé. || *Infusion théiforme,* infusion qu'on prépare comme le thé.

theileria [telɛrja] n. m. (du n. du parasitologue sud-africain d'origine suisse Arnold *Theiler* [1867-1936] ; 1964, Larousse).

Sporozoaire parasite que les tiques transmettent aux bovins.

theileriose [telɛrjoz] n. f. (de *theileria ;* 1964, Larousse). Maladie infectieuse des ruminants provoquée par les theilerias, qui parasitent leurs globules rouges, et transmise par les tiques.

théine [tein] n. f. (de *thé ;* 1842, Acad.). Substance excitante contenue dans le thé, identique à la caféine du café.

1. théisme [teism] n. m. (angl. *theism,* même sens [fin du XVII^e s.], du gr. *theos,* Dieu, la divinité ; 1756, Voltaire). Doctrine qui affirme l'existence d'un Dieu créateur, souverainement libre, intervenant dans la vie quotidienne des hommes et justicier dans la vie future : *Le théisme de J.-J. Rousseau s'allie au naturalisme abstrait du baron d'Holbach* (Goncourt).

2. théisme [teism] n. m. (de *thé ;* 1904, Larousse). Ensemble des accidents produits par l'abus des infusions de thé.

théiste [teist] adj. (de l'angl. *theism,* théisme [v. THÉISME 1] ; 1705, Bayle, avec un sens peu clair ; sens actuel, 1759, Brunot). Relatif à la doctrine du théisme ; qui présente les caractéristiques du théisme : *Un système théiste.*

◆ adj. et n. (1764, Voltaire). Partisan du théisme : *Un philosophe théiste. Le théiste est un homme fermement persuadé de l'existence d'un Être suprême aussi bon que puissant, qui a formé tous les êtres* (Voltaire). *Il faut un petit temps de réflexion pour bien comprendre la position moralisante de ces grands théistes du XVIII^e siècle, Rousseau, Voltaire, Diderot, etc.* (Gide).

thélémite [telemit] n. (du n. de l'abbaye de *Thélème,* communauté de parfaits épicuriens [où chacun faisait ce qu'il voulait] imaginée par Rabelais dans *Gargantua* [1534], gr. *thelêma,* volonté, désir, de *thelein,* vouloir bien ; 1611, Cotgrave [« personne qui mène une vie libre et voluptueuse » ; « membre de l'abbaye de Thélème », 1876, Larousse]). *Littér.* Membre de l'abbaye de Thélème. || *Par extens.* Personne qui mène une vie libre et voluptueuse.

thélotisme [telɔtism] n. m. (dér. savant du gr. *thêlê,* bout du sein, mamelon ; 1904, Larousse). Érection du mamelon.

thélytoque [telitɔk] adj. (gr. *thêlutokos,* qui procrée des enfants ou des petits du sexe féminin, de *thêlus,* féminin, et de *tokos,* action d'enfanter, ce qui est enfanté ; 1953, Larousse). *Parthénogenèse thélytoque,* mode de parthénogenèse dont tous les produits sont des femelles. (On dit aussi THÉLYTOQUIE, n. f. [gr. *thêlutokia,* procréation d'enfants ou de petits du sexe féminin, de *thêlutokos* (v. ci-dessus) ; 1907, Larousse].)

thématique [tematik] adj. (gr. *thematikos,* fait en vue d'un prix proposé, qui sert de thème grammatical, de *thema, -matos,* thème [v. THÈME 1] ; 1572 [d'après le *FEW,* XIII/1, 303 *b*], au sens de « relatif au thème » ; sens I, 1, 1947, A. Lalande [*analyse thématique,* 1960, J.-P. Weber, p. 9 ; *critique thématique,* 1970, Robert] ; sens I, 2, 15 févr. 1872, *Revue des Deux Mondes,* p. 846 [pour le travail des thèmes, 1964, Larousse ; *catalogue, table thématique,* 1836, Acad.] ; sens I, 3, 1970, Robert ; sens I, 4, 1962, Foulquié ; sens II, 1872, Littré [*voyelle thématique,* 1933, Marouzeau ; *verbe thématique,* 1964, Larousse]).

I. 1. Qui se rapporte à un thème, à un sujet précis : *Cartographie thématique. Recensement thématique. Une collection de timbres thématique.* || *Analyse* ou *critique thématique,* celle qui étudie, souvent à l'aide de la psychanalyse, la configuration de l'univers imaginaire d'un écrivain : *De même que M. Mauron fait de la « psychocritique », M. Weber fait de « l'analyse thématique ». En fait, tous deux, étant donné leur méthode et leur objet, pratiquent une psychanalyse littéraire* (R. Picard). || **2.** En musique, se dit du matériau de base de la construction d'un morceau, du rapport, de l'enchaînement, des possibilités de développement des différents thèmes d'un morceau. || Se dit du travail des thèmes dans le développement d'un morceau. || *Catalogue* ou *table thématique,* répertoire qui donne les premières mesures des différents thèmes d'une œuvre musicale, avec renvoi à la page où se trouve chacun de ces thèmes : *Partition d'opéra suivie d'une table thématique.* || **3.** En linguistique, se dit d'un mot exprimant un thème précis et ne pouvant se trouver hors d'un certain contexte : *Les mots techniques sont fortement thématiques.* || **4.** En philosophie, se dit de ce qui pose ou de ce qui est posé comme objet de l'activité de l'esprit.

II. En linguistique, qui se rapporte au thème d'un mot. || *Voyelle thématique,* celle qui s'ajoute au radical d'un mot pour former le thème. || *Verbe thématique,* verbe qui intercale une voyelle de liaison entre le radical et les désinences.

◆ n. f. (sens 1, 1936, L. Cons, p. 125 ; sens 2, 1970, R. Barthes, p. 99). **1.** Ensemble de thèmes développés par un artiste, un écrivain, une école, etc. : *La riche thématique de Saint-John Perse. La thématique objectale du nouveau roman.* || **2.** En linguistique, transformation sémantique qui, dans le discours littéraire, enrichit la signification d'un terme et en recule les limites : *Seule une thématique infinie, proie d'une nomination sans fin, pourrait respecter le caractère perpétuel du langage* (Barthes).

thématisme [tematism] n. m. (dér. savant de *thème* 1 ; 1951, G. Palmade [p. 72], aux sens 1-2). **1.** En philosophie, rapport d'un thème aux phénomènes qu'il dirige. || **2.** Caractère des phénomènes dirigés par un thème.

1. thème [tɛm] n. m. (lat. *thema,* proposition, sujet, thèse, thème de nativité, horoscope, gr. *thema,* portion, part, ce qu'on propose, sujet de développement oratoire, thème ou racine d'un mot, position des astres au moment de la naissance, horoscope ; v. 1265, J. de Meung, écrit *tesme* [*theme,* XV^e s., Juvenal des Ursins], au sens I, 1 [*prendre mal son thème,* 1718, Acad.] ; sens I, 2, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens I, 3, 1835, Acad. [au fig., 1913, Barrès] ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 5, 1964, Larousse [*thème de manœuvre,* même sens, 1935, Acad.] ; sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2, XIV^e s., *Miracles de Nostre-Dame,* écrit *thieume* [*theme,* début du XV^e s.] ; sens II, 3, 1837, Balzac ; sens II, 4, 1718, Acad. [« exercice de traduction d'une langue dans une autre », 1690, Furetière ; *thème de deux façons,* 1690, Furetière] ; sens III, 1765, *Encyclopédie* [« première personne du singulier du présent de l'indicatif d'un verbe grec », 1655, Lancelot]).

I. 1. Tout ce qui constitue le sujet d'un développement, d'un discours, d'une réflexion, d'une œuvre : *Il m'aurait été très agréable, et très commode, d'organiser mes confidences autour d'un seul thème, d'un seul axe* (Romains). *Il y a dans « Ivanov » tout le théâtre de Tchekov en germe, on reconnaît tous les thèmes qui lui sont chers* (Green). *Le thème d'une campagne idéologique. Un thème de propagande.* || *Prendre mal son thème,* avancer quelque chose mal à propos, quelque chose qu'on ne peut soutenir. (Vieilli.) || **2.** En linguistique, constituant immédiat de la phrase (syntagme nominal) au sujet duquel on va dire quelque chose, par opposition au *prédicat.* || **3.** Idée musicale constituée par une mélodie ou un fragment mélodique, et sur laquelle est construite une composition musicale : *Les symphonies françaises lui semblaient une dialectique abstraite, où les thèmes musicaux s'opposaient ou se superposaient les uns aux autres* (Rolland) ; et au fig. : *Cette nuit de Sion formait un vaste drame musical où, sur le fond d'un large motif de religion éternelle, se détachaient le chant catholique des oblats et le thème en révolte de Léopold* (Barrès). || **4.** En astrologie, représentation symbolique de l'état du ciel et de la position des astres au moment de la naissance de quelqu'un : *Il connaissait le thème natal de l'univers* (Gautier). || **5.** *Thème tactique,* plan établi pour servir de base à l'étude théorique ou pratique, avec ou sans troupes, d'une opération de guerre.

II. 1. *Class.* Composition scolaire sur un sujet donné, dissertation : « *Que fait-il, Monsieur Bobinet ? — Il compose un thème, Madame, que je viens de lui dicter sur une épître de Cicéron* » (Molière).

|| **2.** *Class.* Sujet : *Un homme qui compose fort souvent son thème en plusieurs façons* (Racine). || **3.** *Vx.* Trame, canevas d'un exposé, d'une conférence : *Que vais-je dire ? pensait-il* [M. de Bargeton]. *Naïs aurait bien dû me faire un thème* (Balzac). || **4.** Exercice scolaire et universitaire de traduction d'un texte de la langue maternelle en une langue apprise : *Faire un thème latin, anglais.* || *Un fort en thème,* V. FORT 1 (A, § II). || *Thème de deux façons,* double traduction, qu'on donnait autrefois à faire aux écoliers, d'un morceau écrit dans leur langue.

III. En grammaire, forme fondamentale constituée par le radical et la voyelle thématique, à laquelle s'ajoutent directement les désinences casuelles ou verbales.

● SYN. : **I, 1** *conception, idée, matière, motif.*

2. thème [tɛm] n. m. (gr. byzantin *thema,* même sens [VII^e s.], emploi spécialisé du gr. class. *thema,* part, portion [v. l'art. précéd.] ; 1726, Fontenelle). Division militaire et administrative de l'empire d'Orient.

thénar [tenar] n. m. (gr. *thenar,* creux ou paume de la main ; v. 1560, Paré, écrit *tenar* [*thénar,* 1872, Littré], comme n. m. [*éminence thénar,* 1923, Larousse]). Saillie située à la partie externe de la paume de la main et formée par les muscles courts du pouce. (On dit aussi ÉMINENCE THÉNAR.)

théo- [teo], premier élément, tiré du gr. *theos,* Dieu, divinité, et qui entre dans la composition de plusieurs mots français.

théobroma [teɔbrɔma] n. m. (lat. scientif. moderne *theobroma,* même sens [XVIII^e s.], proprem. « nourriture des dieux », du gr. *theos,* Dieu, divinité, et *brôma,* nourriture, aliment, dér. de *bibrôskein,* dévorer, manger ; 1765, *Encyclopédie*). Nom scientifique du cacaoyer.

théobromine [teɔbrɔmin] n. f. (de *théobroma ;* 1872, Littré). Alcaloïde contenu dans la fève du cacao : *La théobromine est diurétique.*

théocrate [teɔkrat] n. et adj. (de *théocratie ;* 1775, Gohin, au sens de « personnage sacerdotal porteur d'une souveraineté temporelle » ; sens 1-2, 1798, Brunot). **1.** Dont le pouvoir a le caractère de la théocratie : *Un gouvernement de théocrates. Un souverain théocrate.* || **2.** Qui, par ses idées, par ses goûts, est porté vers la théocratie.

théocratie [teɔkrasi] n. f. (gr. *theokratia,* gouvernement de Dieu, de *theos,* Dieu, et de *kratos,* force ; 1679, H. Morin). Gouvernement où l'autorité, regardée comme émanant de Dieu, est exercée par ses représentants, ses ministres : *La théocratie finit chez les Juifs lorsque la monarchie commença* (Voltaire). *La Genève de Calvin était une théocratie.*

théocratique [teɔkratik] adj. (de *théocratie ;* 1701, Furetière, au sens 1 ; sens 2, av. 1892, Renan). **1.** Qui appartient, qui est propre à la théocratie : *J. de Maistre fut un défenseur du principe théocratique. Le caractère théocratique du gouvernement des Incas. La monarchie sous sa forme théocratique est un gouvernement qui veut mettre au-dessus de la justice la grâce, en lui laissant toujours le dernier mot* (Camus). || **2.** Qui est soumis à une théocratie : *Le caractère qui distingue essentiellement Israël entre les peuples théocratiques, c'est que le sacerdoce y a été subordonné à l'inspiration individuelle* (Renan). *Ce livre* [le Contrat social], *avec l'« Émile », a contribué à ruiner la vieille cité théocratique de Calvin* (Cocteau).

théocratiquement [teɔkratikmɑ̃] adv. (de *théocratique ;* 1834, Landais). D'une manière théocratique.

théodicée [teɔdise] n. f. (de *théo-* et du gr. *dikê,* manière d'agir, ce qui sert de règle, droit, justice ; 1710, Leibniz, au sens 1 ; sens 2, 1834, Boiste). **1.** Nom introduit par le philosophe Leibniz dans l'ouvrage, écrit en français, où il justifie la contradiction qui existe entre la foi en un Dieu plein de bonté et omniscient et l'existence, sur la terre, du mal et de l'injustice. || **2.** Partie de la philosophie qui traite de Dieu, de son existence, de ses attributs : *Sans entrer le moins du monde sur le terrain de la théodicée, il est facile de montrer combien une telle argumentation* [celle qui aboutit à admettre une intervention miraculeuse de Dieu dans tout ce à quoi la science n'a pu encore trouver d'explication] *est défectueuse* (Renan).

théodolite [teɔdɔlit] n. m. (lat. scientif. du XVI^e s. *theodolitus,* même sens, mot d'origine inconnue ; 1704, Harris [*théodolite à laser,* 1975, Larousse]). Instrument utilisé en géodésie et en astronomie pour mesurer les angles réduits à l'horizon, les distances zénithales et les azimuts. || *Théodolite à laser,* type d'instrument qui, utilisant les propriétés du laser, permet de procéder à des alignements.

théodosien, enne [teɔdɔzjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Théodose,* n. de deux empereurs romains d'Orient [v. 347-395 et 401-450], lat. *Theodosius,* gr. *Theodosios ;* 1872, Littré [aussi *code théodosien*]). Qui a rapport à l'empereur d'Orient Théodose le Grand ou à son petit-fils Théodose II le Jeune. || *Code théodosien,* recueil, rédigé à l'initiative de Théodose II, des constitutions impériales promulguées depuis Constantin.

théogonie [teɔgɔni] n. f. (gr. *theogonia,* naissance ou origine des dieux, généalogie des dieux, dér. de *theogonos,* né de Dieu ou d'un dieu, de *theos,* Dieu, divinité, et de *gignesthai,* devenir, se produire, naître ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** Ensemble des mythes d'une religion polythéiste relatifs à l'origine des dieux et à leur généalogie : *La théogonie grecque. Ces vagues histoires qui se balançaient à travers l'obscurité des théogonies* (Flaubert). || **2.** Ensemble des divinités d'un peuple polythéiste : *Le visage humain est vraiment comme celui du Dieu d'une théogonie orientale, toute une grappe de visages juxtaposés dans des plans différents et qu'on ne voit pas à la fois* (Proust).

● SYN. : **1** *mythologie.*

théogonique [teɔgɔnik] adj. (de *théogonie ;* 1839, Boiste). Qui a rapport à une théogonie : *Légendes théogoniques.*

théologal, e, aux [teɔlɔgal, -o] adj. (de *théologie ;* 1375, R. de Presles). *Vertus théologales,* celles qui ont Dieu pour objet et sont les plus nécessaires au salut : *Les vertus théologales sont la foi, l'espérance et la charité. Le même symbolisme embrasse jusqu'à la musique, qui se fait entendre alors dans l'immense vaisseau et de qui les sept tons grégoriens figurent les sept vertus théologales et les sept âges du monde* (Proust).

◆ **théologal** n. m. (1560, d'après le *FEW,* XIII/1, 304 *a*). *Autref.* Chanoine chargé, dans le chapitre d'une église cathédrale, d'enseigner la théologie et de prêcher en certaines occasions : *D'autres théologaux, notaires de consultes, | Évêques secouant leurs foudres...* (Hugo).

◆ **théologale** n. f. (1680, Richelet). *Autref.* Prébende, charge de théologal.

théologie [teɔlɔʒi] n. f. (bas lat. ecclés. *theologia,* théologie, gr. *theologia,* recherche sur la divinité, doctrine de la divinité, dér. de *theologos,* qui traite de Dieu, de la nature divine, de *theos,* Dieu, divinité, et de *legein,* parler ; v. 1240, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens I, 1, XIV^e s., Godefroy [*théologie dogmatique,* 1872, Littré ; *théologie morale,* 1690, Furetière ; *théologie naturelle,* 1551, Jean Martin ; *théologie de la parole,* 12 mars 1972, *le Monde ; théologie spéculative,* 1964, Robert] ; sens I, 2, 1798, Acad. ; sens I, 3, 1964, Robert ; sens I, 4, milieu du XVII^e s. ; sens II, 1, XIV^e s., *Chronique de Flandres ;* sens II, 2, 1872, Littré).

I. 1. Dans le cadre de la religion chrétienne, étude de la présence surnaturelle de Dieu à partir du donné de la foi, soit à travers les textes bibliques, soit à travers la lecture des Pères de l'Église : *Je me réjouis de pouvoir ajouter cette démonstration profane aux raisons que fournit la théologie et qui sont, d'ailleurs, amplement suffisantes* (France). *Je ne suis pas savante en théologie et je ne sais pas grand-chose de l'hérésie, mais je vous assure que la vôtre ne m'effraie pas* (Aymé). || *Théologie dogmatique,* étude du donné de la foi en lui-même. || *Théologie morale,* étude du donné de la foi par l'éclairage qu'il donne à la conduite de l'homme. || *Théologie naturelle,* connaissance que l'homme peut avoir de Dieu par les seules lumières de la raison. || *Théologie de la parole,* celle qui s'appuie surtout sur les textes

considérés comme parole de Dieu et qui est transmise par la prédication : *Pour une théologie de la parole, l'événement par excellence est un événement de parole* [...]. *Pour une théologie de l'histoire, au contraire, l'événement par excellence, c'est ce qui est arrivé* (J. Lacroix). || *Théologie spéculative,* étude synthétique de l'intelligibilité de la Révélation par le moyen des connaissances naturelles de l'homme. || *Théologie positive,* V. POSITIF, IVE (§ I, n. 1). || **2.** Exposé doctrinal destiné à apporter de nouvelles lumières sur le contenu de la foi : *Paul* [...] *a une théologie. Pierre, Marie de Magdala n'en eurent pas* (Renan). *La théologie contemporaine se renouvelle avec le dialogue œcuménique.* || **3.** Étude portant sur un point particulier de la doctrine chrétienne : *La théologie de la Résurrection.* || **4.** Corps de doctrine d'une autre religion que la religion chrétienne : *Théologie juive.*

II. 1. Discipline qui porte sur l'étude des choses de la foi, et dont la matière est enseignée dans des établissements religieux spécialisés : *Docteur en théologie.* || **2.** Traité portant sur cette discipline : *La « Théologie » de Barth.*

théologien, enne [teɔlɔʒjɛ̃, -ɛn] n. (de *théologie ;* v. 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** Personne qui sait la théologie, qui s'occupe de théologie : *Une philosophie* [celle de Spinoza] *qui a été parfaitement réfutée, presque à sa naissance, par d'excellents théologiens* (France). || **2.** Étudiant en théologie : *Les théologiens de la faculté protestante de Strasbourg.*

théologique [teɔlɔʒik] adj. (bas lat. ecclés. *theologicus,* même sens, gr. *theologikos,* même sens, de *theologos* [v. THÉOLOGIE] ; 1375, R. de Presles). Qui se rapporte à la théologie : *Cette vaste vision céleste dont il me parlait, ce gigantesque poème théologique que je comprenais avoir été écrit là...* [sur le porche de l'église de Bolbec] (Proust). *Études théologiques.*

théologiquement [teɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *théologique ;* 1586, d'après le *FEW,* XIII/1, 304 *b*). Selon, d'après les principes de la théologie : *Les études de sociologie religieuse peuvent être considérées théologiquement.*

théologiser [teɔlɔʒize] v. intr. (dér. savant de *théologie ;* XIVe s., Du Cange). *Vx.* Se livrer à des réflexions, à des spéculations de caractère théologique.

théomythologie [teɔmitɔlɔʒi] n. f. (de *théo-* et de *mythologie ;* 1876, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Science des mythes païens. || **2.** Ouvrage qui traite de cette science.

théophanie [teɔfani] n. f. (gr. *theophania,* manifestation de Dieu, de *theos,* Dieu, et de *phainein,* faire paraître, rendre visible ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *tyephane,* au sens de « épiphanie » ; écrit *théophanie,* au sens 2, 1872, Littré ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Apparition, révélation d'une divinité, dans les rites initiatiques. || **2.** Naissance du Christ, dans la patrologie grecque. (En ce sens, s'écrit avec une majuscule.)

théophilanthrope [teɔfilɑ̃trɔp] n. et adj. (de *théo-* et de *philanthrope ;* 1801, Mercier [« partisan des conceptions de cette société », av. 1848, Chateaubriand]). Membre d'une société déiste qui connut un certain succès entre 1797 et 1801, dont la doctrine et le culte étaient la théophilanthropie. || *Par extens.* Partisan des conceptions de cette société : *L'idée absurde que le Christ c'était Louis XVIII le révolta* [Théodore]. *Contre ce Roi qui levait le pied. Il mesura par là qu'il se faisait du Christ une représentation noble, sans rapport avec ses croyances. Voilà qui aurait surpris l'oncle, le régicide ! Lui, il était plutôt théophilanthrope... il était contre les figurations de la divinité* (Aragon).

théophilanthropie [teɔfilɑ̃trɔpi] n. f. (de *théophilanthrope ;* 1801, Mercier). Sous le Directoire, mouvement déiste dont la doctrine philosophique était fondée sur la croyance en un Dieu puissant et bon, et dont les membres se réunissaient pour célébrer un culte inspiré du culte de l'Être suprême.

théophilanthropique [teɔfilɑ̃trɔpik] adj. (de *théophilanthropie ;* 1803, Boiste). Relatif à la théophilanthropie : *Culte théophilanthropique.*

théophylline [teɔfilin] n. f. (de *théo-,* élément tiré de *thé,* et du gr. *phullon,* feuille ; 1904, Larousse). Alcaloïde contenu dans le thé ou préparé par synthèse, employé comme excitant du système nerveux central et du centre respiratoire.

théorbe ou **téorbe** [teɔrb] n. m. (ital. *tiorba,* même sens, mot d'origine inconnue ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *tuorbe ; théorbe,* v. 1660, La Fontaine, et *téorbe,* 1670, Molière). Instrument à cordes pincées, de la famille du luth, comportant des cordes graves tendues sur un second chevillier.

théorématique [teɔrematik] adj. (gr. *theôrêmatikos,* qui s'accorde avec ce qu'on a vu, qui procède par théorèmes, de *theôrêma, -matos* [v. l'art. suiv.] ; 1901, Naville). Se dit d'une science qui ne concerne que les rapports hypothétiques, par opposition aux sciences normatives ou historiques.

théorème [teɔrɛm] n. m. (lat. impér. *theorema,* théorème, proposition, gr. *theôrêma,* ce qu'on peut contempler, objet d'étude ou de méditation, règle, principe, théorème, de *theôrein,* observer, examiner, dér. de *theôros,* spectateur ; 1538, Canappe, au sens 1 ; sens 2, 1947, A. Lalande). **1.** Proposition scientifique qui peut être démontrée (par opposition à *postulat*) : *Théorème de géométrie. Le théorème de Pythagore. Les théorèmes de Huygens sur la force centrifuge suffisent pour reconnaître la loi de la tendance des planètes vers le Soleil* (Laplace). || **2.** Énoncé d'une proposition ou d'une propriété qui est déduite logiquement à partir de faits explicites ou d'hypothèses justifiables.

théorétique [teɔretik] adj. (bas lat. *theoreticus,* spéculatif, gr. *theôrêtikos,* qui aime à contempler, spéculatif, dér. de *theôrêtos,* qu'on peut observer, de *theôrein* [v. l'art. précéd.] ; 1721, Trévoux). Qui concerne la théorie (rare) : *Mais chez Svedenborg l'activité théorétique ne s'évanouit pas tout entière devant la perception immédiate* (Valéry).

théoricien, enne [teɔrisjɛ̃, -ɛn] n. (de *théorique,* sur le modèle de *mathématicien ;* 1550, Roussat, écrit *teoricien* [*théoricien,* XVIIIe s.], au sens 1 ; sens 2-3, 1951, A. Camus). **1.** Personne qui se livre à la recherche fondamentale pour élaborer les principes théoriques d'une science : *Le progrès scientifique exige à la fois des théoriciens et des praticiens.* || **2.** Personne qui a formulé une théorie particulière dans une science ou un art : *Louis de Broglie a été un théoricien de la mécanique ondulatoire.* || **3.** Personne qui adopte, professe ou enrichit les principes d'une doctrine : *Les théoriciens du marxisme.*

● SYN. : **1** *chercheur.* — CONTR. : **1** *expérimentateur, technicien ;* **2** *praticien.*

◆ n. et adj. (1876, Taine). Se dit d'une personne encline à la réflexion, à la construction théorique, indépendamment de la pratique.

théoricon [teɔrikɔn] n. m. (gr. *theôrikon,* mêmes sens, neutre substantivé de l'adj. *theôrikos,* qui concerne les théories, les places de théâtre, de *theôria* [v. THÉORIE 1 et 2] ; 1876, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Dans la Grèce antique, indemnité accordée aux citoyens pauvres pour leur permettre d'assister aux spectacles, aux fêtes. || **2.** Fonds destiné à alimenter ces subventions.

1. théorie [teɔri] n. f. (bas lat. *theoria,* la spéculation, la recherche spéculative, gr. *theôria,* action de voir, d'observer, d'examiner, de *theôros,* spectateur ; v. 1380, *Aalma,* au sens de « science qui traite de la contemplation » ; sens I, 1, 1690, Furetière [*théorie de la connaissance,* 1947, A. Lalande ; *théorie linguistique générale,* 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens I, 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 1, 1587, d'après le *FEW,* XIII/1, 306 *a en théorie,* 15 sept. 1645, Descartes] ; sens II, 2, av. 1799, Marmontel ; sens II, 3, 1636, Monet [« cours... », 1812, Mozin ; « ...manuel... », 1872, Littré] ; sens II, 4, 1827, V. Hugo).

I. 1. Ensemble de règles, de lois systématiquement organisées, qui servent de base à une science et qui donnent l'explication d'un grand nombre de faits : *La théorie*

de la chaleur, de l'électricité. La théorie de la Terre, de Buffon. La théorie atomique. Balzac a toujours cherché une théorie des passions ; c'est une grande chance pour lui qu'il ne l'ait jamais trouvée (Gide). *Le savant ne retient à un moment donné que des théories fécondes par leur puissance pour la coordination des faits acquis et pour la découverte des faits nouveaux* (Picard). || *Théorie de la connaissance,* en philosophie, ensemble des principes expliquant les rapports entre le sujet et l'objet. || *Théorie linguistique générale,* en grammaire générative, recherche des traits communs aux langues humaines et qui doivent dominer la formulation des grammaires particulières à chaque langue. || **2.** Ensemble d'opinions systématisées que l'on soutient dans tel ou tel domaine particulier : *La théorie des causes finales chez Bernardin de Saint-Pierre. La théorie du « bon sauvage » au* XVIII[e] *s. Que Dieu soit en toute chose, surtout en tout ce qui vit, d'une manière permanente, c'est justement notre théorie* (Renan).

II. 1. Connaissance purement abstraite, spéculative et idéale, indépendante des applications : *La pratique s'oppose d'une manière générale à la théorie* (Lévy-Bruhl). || *En théorie,* conformément à la pure théorie (par opposition à *en pratique, en fait, en réalité*) : *En théorie vous avez raison, en fait votre système est inapplicable.* || **2.** Ensemble de notions, de connaissances générales, de règles, d'idées plus ou moins organisées en vue de leur application à un domaine particulier : *Posséder admirablement la théorie d'un métier, d'un sport.* || **3.** Règles du service dans les corps de troupes, principes de manœuvre : *On enseigne la théorie aux recrues.* || *Par extens.* Cours dans lequel on enseigne ces règles aux recrues : *Le mardi, de 11 heures à 11 heures et demie, théorie.* || *Par extens.* Livre, manuel où est exposée une théorie. || **4.** *Au plur.* et *péjor.* Spéculations, explications ou recommandations d'allure plus ou moins scientifique ou sentencieuse : *Le vieux commença par faire des théories, selon son habitude : On ne doit pas céder aux enfants* (Rolland). *Il s'agissait de l'application astucieuse des théories récentes du professeur Baryton sur l'épanouissement des petits crétins par le cinéma* (Céline).

• SYN. : **I, 1** *hypothèse ;* **2** *conception, doctrine, dogme, système.* || **II, 1** *idée, spéculation ;* **2** *technique.* — CONTR. : **II, 1** *application, expérimentation ;* **2** *pratique.*

2. théorie [teɔri] n. f. (gr. *theôria,* députation des villes de Grèce aux fêtes solennelles d'Olympie, de Delphes et de Corinthe, proprem. « action de voir, d'observer, d'examiner » [v. l'art. précéd.] ; 1788, J.-J. Barthélemy, au sens 1 ; sens 2, 1897, *la Locomotion automobile,* p. 341). **1.** Dans l'Antiquité grecque, députation des villes de Grèce aux fêtes solennelles d'Olympie, de Delphes et de Corinthe. || **2.** *Auj.* et *littér.* Ensemble de personnes s'avançant processionnellement ; longue file : *« Quels sont ces chants ? — Ce sont les vierges, transportées par la nouvelle, qui viennent en théorie féliciter Alcmène »* (Giraudoux). *Les caravanes se préparent... Les départs s'effectuent à cheval, en voiture, en longues théories de wagons couverts tirés par douze couples de bœufs* (Cendrars).

• SYN. : **2** *cortège, défilé, file, procession.*

théorique [teɔrik] adj. (bas lat. *theoricus,* spéculatif, gr. *theôrikos,* qui concerne les théories, de *theôria* [v. THÉORIE 1 et 2] ; 1256, Ald. de Sienne, comme n. f., au sens de « connaissance spéculative » ; comme adj., au sens 1, v. 1380, *Aalma ;* sens 2, av. 1960, A. Camus ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Qui a rapport à la théorie : *Des connaissances théoriques. On n'offense personne en énonçant une opinion théorique* (Renan). || **2.** Qui se rapporte à une théorie particulière : *Il est difficile de savoir si le socialisme théorique a représenté quelque chose de profond pour les socialistes de la* III[e] *République* (Camus). || **3.** Qui demeure dans le domaine de la spéculation, de la pensée pure et ne se traduit pas dans les faits : *Cette décision est purement théorique. Si je n'ai pas senti les contradictions entre la position communiste et la position individualiste, n'est-ce point parce que cette contradiction reste théorique et factice ?* (Gide).

• SYN. : **3** *abstrait, fictif, imaginaire, spéculatif.* — CONTR. : **1** *expérimental, pratique ;* **2** *appliqué ;* **3** *concret, matériel, réel, vrai.*

théoriquement [teɔrikmɑ̃] adv. (de *théorique ;* 1557, J.-P. de Mesmes, au sens 1 ; sens 2, 1936, R. Martin du Gard ; sens 3, 1922, Brunot, *Pensée,* p. 951). **1.** En ce qui concerne la théorie : *Se perfectionner théoriquement en linguistique.* || **2.** Du point de vue des principes : *Adhérer théoriquement à une formation politique.* || **3.** En ne tenant compte que de la théorie (par opposition à *en réalité*) : *Théoriquement rompue à toutes les dépravations, je demeurais en fait d'une pruderie extrême* (Beauvoir).

théorisation [teɔrizasjɔ̃] n. f. (de *théoriser ;* 1891, J. Huret, p. XIV). Action de théoriser ; résultat de cette action : *La théorisation des observations des cosmonautes en apesanteur. La théorisation d'une opinion.*

théoriser [teɔrize] v. tr. (dér. savant de *théorie ;* 1904, Larousse). Formuler en manière de théorie générale : *Théoriser les résultats d'une recherche. Théoriser une pratique clinique.*

◆ v. intr. (1829, Boiste). Donner un caractère général à des observations, des réflexions plus ou moins banales : *Il me semble qu'il serait plus juste de dire — si l'on voulait théoriser — qu'il naît à chaque époque quantité d'artistes les plus divers* (Gide). *D'ailleurs ceux qui théorisaient ainsi employaient des expressions toutes faites qui ressemblaient singulièrement à celles d'imbéciles qu'ils flétrissaient* (Proust).

théosophe [teɔzɔf] n. (lat. médiév. *theosophus,* personnage célèbre par sa connaissance des choses divines, gr. *theosophos,* instruit des choses divines, de *theos,* Dieu, divinité, et de *sophos,* habile, sage ; 1704, Bloch-Wartburg). Adepte de la théosophie ; qui met en pratique la doctrine théosophique : *On prétendit que les prodiges de Simon et de ses disciples étaient l'ouvrage du diable, et on flétrit le théosophe samaritain du nom de « magicien »* (Renan). *Croiriez-vous à la magie par exemple ? Seriez-vous théosophe ou métapsychiste, ou quoi ?* (Duhamel).

théosophie [teɔzɔfi] n. f. (gr. *theosophia,* connaissance des choses divines, de *theosophos* [v. l'art. précéd.] ; av. 1784, Diderot). Doctrine fondée sur une intuition de plus en plus haute de la divinité, qui conduit jusqu'à une union spirituelle avec elle, à l'« illumination », mais se distingue du mysticisme par l'appel qu'elle fait à diverses sources plus ou moins discréditées de connaissance (alchimie, magie, visions, etc.) : *Simon pendant son séjour à Alexandrie, paraît avoir puisé dans ses études de philosophie grecque un système de théosophie syncrétique et d'exégèse allégorique analogue à celui de Philon* (Renan).

théosophique [teɔzɔfik] adj. (de *théosophie ;* 1784, d'après le *FEW,* XIII/1, 307 *a*). Qui a rapport à la théosophie : *Confiez-moi les œuvres théosophiques de Swedenborg* (Balzac).

théosophisme [teɔzɔfism] n. m. (de *théosophie ;* av. 1784, Diderot). Doctrine qui s'inspire de la théosophie : *L'application de la philosophie à la révélation engendra parmi les musulmans une espèce de théosophisme, le plus détestable de tous les systèmes* (Diderot).

1. thèque [tɛk] n. f. (gr. *thêkê,* boîte, coffre, caisse ; 1839, Boiste). En botanique, terme désignant la cellule à l'intérieur de laquelle se forment les spores ou les graines de pollen.

2. thèque [tɛk] n. f. (du gr. *thêkê,* boîte, coffre, caisse, d'après [*biblio*]*thèque,* [*disco*] *thèque,* etc. ; 1975, Larousse). Dans une station de radiotélévision ou une entreprise, service chargé de centraliser et de classer les divers documents (livres, disques, bandes magnétiques).

3. thèque [tɛk] n. f. (mot normand, de l'anc. scand. *tekja,* butin, prise ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Nom donné au jeu de balle au camp. || **2.** Bâton employé dans ce jeu pour renvoyer la balle.

1. thérapeute [terapøt] n. m. (gr. *therapeutês,* qui prend soin, serviteur — d'un dieu — [v. l'art. suiv.] ; 1704, Trévoux). Nom donné à des ascètes juifs vivant en solitaires en Égypte, et qui se rattachaient vraisemblablement à la secte des esséniens : *L'ascétisme des esséniens et des thérapeutes ne paraît pas avoir eu sur lui d'influence directe* (Renan).

2. thérapeute [terapøt] n. m. (gr. *therapeutês,* qui prend soin, serviteur [d'un dieu], médecin, de *therapeuein,* prendre soin de, dér. de *theraps,* qui prend soin de ; 1886, L. Bloy, aux sens 1-2 ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, 1953, Larousse). **1.** Médecin spécialisé dans l'étude des agents curatifs et de leur emploi rationnel pour guérir les maladies : *Au reste, les saints ne furent-ils pas les vrais thérapeutes de ces temps ?* (Huysmans). *M[me] Cottard, meilleur thérapeute que n'eût été son mari* (Proust). || **2.** Médecin en général, en tant qu'il exerce son art. || **3.** *Ellipt.* Syn. de PSYCHOTHÉRAPEUTE. || **4.** Nom donné aux disciples du logicien Wittgenstein qui considèrent la philosophie comme une thérapeutique dans la mesure où elle applique la rigueur logique aux pseudo-problèmes.

thérapeutique [terapøtik] adj. (gr. *therapeutikos,* qui prend soin de, qui concerne les soins qu'on prend de quelqu'un ou de quelque chose [et, au fém. substantivé *therapeutikê,* « l'art de prendre soin de, la thérapeutique »], de *therapeuein* [v. l'art. précéd.] ; 1865, Cl. Bernard). Qui a rapport au traitement des maladies : *Moyen thérapeutique. Le spiritualisme est un agent thérapeutique qu'il ne faut pas négliger dans l'état actuel de la médecine* (France). *Monsieur le Curé, approuvait le docteur en psychiatrie, le démon de la poésie n'est pour moi qu'une image, mais je crois aux vertus thérapeutiques des habitudes* (Aymé).

• Syn. : *curatif, médical.*

◆ n. f. (sens 1, v. 1363, Chauliac ; sens 2, 1848, Balzac). **1.** Partie de la médecine qui a pour objet la connaissance des agents curatifs et leur emploi pour soigner et guérir les maladies : *Cours, manuel de thérapeutique. Celui-ci* [Cottard], *depuis qu'il voulait troquer sa chaire contre celle de thérapeutique, s'était fait une spécialité des intoxications* (Proust). || **2.** Ensemble des soins, des remèdes qui conviennent à telle ou telle maladie en particulier : *Toute maladie — et pareillement toute crise sociale — se présente comme un cas premier, sans précédent identique ; comme un cas exceptionnel pour lequel une thérapeutique nouvelle est toujours à inventer* (Martin du Gard).

• Syn. : **2** *médication, traitement, thérapie.*

thérapie [terapi] n. f. (gr. *therapeia,* soin, de *therapuein,* prendre soin de [v. THÉRAPEUTE 2] ; 1669, Molière, puis 1872, Littré). Syn. de THÉRAPEUTIQUE, n. f., notamment en psychanalyse.

thérapique [terapik] adj. (de *thérapie ;* 1968, Larousse). Se dit d'un acide que l'on trouve dans l'huile de foie de morue.

therblig [tɛrblig] n. m. (anagramme du n. de l'inventeur de ces gestes, l'ingénieur américain Frank Bunker *Gilbreth* [1868-1924] ; 1953, Larousse). Élément de geste qu'on fait intervenir dans la décomposition des mouvements accomplis dans un travail.

thériacal, e, aux [terjakal, -o] adj. (de *thériaque* [v. l'art. suiv.] ; 1425, O. de La Haye, écrit *tiriacal,* au sens de « relatif à la thériaque » ; écrit *thériacal,* au sens 2, v. 1560, Paré ; sens 1, 1872, Littré). **1.** *Vx.* Qui contient de la thériaque. || **2.** Qui a les propriétés de la thériaque : *Eau, essence thériacale.*

thériaque [terjak] n. f. (lat. *theriaca,* même sens, gr. *thêriakê,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *thêriakos,* qui concerne les bêtes sauvages, bon contre la morsure des bêtes sauvages, dér. de *thêrion,* bête féroce ou sauvage, de *thêr,* bête sauvage ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *tiriaque ; thériaque,* 1553, *Revue de philologie française,* XLIII, 204). *Autref.* Préparation pharmaceutique opiacée dont la composition était attribuée à Mithridate et qui était utilisée contre la morsure des serpents, les poisons, les migraines.

théridion [teridjɔ̃] n. m. (gr. *thêridion,* petite bête sauvage, dimin. de *thêrion* [v. THÉRIAQUE] ; 1839, Boiste). Araignée de taille moyenne, à pattes fines, qui file ses toiles sur les plantes ou dans le creux des murs.

therm(o)- [tɛrm(o)], premier élément, tiré du gr. *thermos,* chaud, et qui entre dans la composition de mots scientifiques.

thermal, e, aux [tɛrmal, -o] adj. (de *thermes ;* 1625, André Duchesne, puis 1735, Woodward [p. 87], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Se dit de ce qui est relatif aux eaux minérales chaudes, possédant une vertu thérapeutique : *Le rez-de-chaussée demeurait réservé au traitement thermal* (Maupassant). *Une cure thermale. Eaux thermales.* || **2.** Se dit des lieux où l'on utilise ces eaux minérales : *Et cette ville d'eaux, qui n'a de ville que le nom, se compose du casino, de l'établissement thermal, et de quatre grands hôtels* (Colette). *Station thermale.*

thermalène [tɛrmalɛn] n. m. (du gr. *therm*[*os*], chaud, et de *a*[*céty*]*lène ;* 1923, Larousse). Mélange d'acétylène et de vapeurs d'hydrocarbures employé dans la soudure et le découpage des métaux au chalumeau.

thermalisation [tɛrmalizasjɔ̃] n. f. (de *thermaliser ;* 1968, Larousse). Action de thermaliser des neutrons.

thermaliser [tɛrmalize] v. tr. (de *thermal ;* 1968, Larousse). Amener les neutrons produits par un phénomène de fission, dotés d'une grande énergie, à l'état de neutrons thermiques.

thermalisme [tɛrmalism] n. m. (de *thermal ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, avec un sens peu clair, puis 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** État de thermalité des sources : *L'Auvergne est une région où le thermalisme des sources est fréquent.* || **2.** Ensemble des questions se rapportant aux sources thermales, à leur industrie, à leur exploitation et à leur utilisation : *La France, pays du thermalisme.*

thermalité [tɛrmalite] n. f. (dér. savant de *thermal ;* 1836, Acad.). Propriétés naturelles des eaux thermales, et notamment la température : *Le degré de thermalité de telle ou telle eau.*

thermes [tɛrm] n. m. pl. (lat. *thermae,* bains d'eau chaude, du gr. *thermos,* chaud ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *termes* [*thermes,* av. 1553, Rabelais], au sens 1 ; sens 2, v. 1398, *Somme M[e] Gautier,* écrit *termes* [*thermes,* 1596, Hulsius]). **1.** Bains publics chauds des Anciens : *Les thermes de Caracalla à Rome.* || **2.** *Auj.* Établissement où l'on se baigne dans des eaux médicinales chaudes : *Les thermes de Bagnères-de-Luchon.*

• Rem. On rencontre parfois le singulier, notamment dans la langue littéraire : *Puis les impérators | Bâtirent la piscine et le therme romain* (Heredia).

thermesthésie [tɛrmɛstezi] n. f. (de *therm*[*o*]- et de *-esthésie,* du gr. *aisthêsis,* sensation, perception, dér. de *aisthanesthai,* percevoir par les sens, s'apercevoir de ; 1904, Larousse). État pathologique qui consiste dans une sensibilité exacerbée aux variations de température et qui se manifeste notamment dans certaines affections nerveuses.

thermesthésique [tɛrmɛstezik] adj. (de *thermesthésie ;* 1904, Larousse). Se dit des parties du corps particulièrement sensibles aux variations du rayonnement calorifique : *Les joues sont une région thermesthésique.*

thermicien, enne [tɛrmisjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (de *thermique ;* 1964, Larousse). Spécialiste de la thermique, soit comme chercheur, soit comme ingénieur.

thermicité [tɛrmisite] n. f. (dér. savant de *thermique ;* 1953, Larousse). Action, pour un système de corps subissant une transformation physico-chimique, d'échanger de la chaleur avec le milieu extérieur : *La thermicité d'une réaction exothermique est positive.*

thermidor [tɛrmidɔr] n. m. (du gr. *thermê,* chaleur [de *thermos,* chaud], et *dôron,* don, présent, proprem. « don de la chaleur » ;

1793, Fabre d'Églantine, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1842, Acad.). **1.** Onzième mois de l'année républicaine en France, allant du 19 ou 20 juillet au 17 ou 18 août : *La journée du 9 thermidor an II marque la chute de Robespierre.* || **2.** L'événement historique de la chute de Robespierre. || **3.** Adjectiv. *Style thermidor,* style à la mode après le 9 thermidor an II, marqué par le retour à l'antique.

thermidorien, enne [tɛrmidɔrjɛ̃, -ɛn] adj. (de *thermidor ;* 1829, Boiste). Qui a rapport aux événements du 9 thermidor an II : *La coalition thermidorienne.*

◆ **thermidorien** n. m. (sens 1, 1795, Brunot ; sens 2, XXe s.). **1.** Nom que l'on donna à chacun des députés qui s'unirent pour mettre fin à la dictature de Robespierre. || **2.** *Par extens.* Ennemi de la violence révolutionnaire, modéré : *Si je suis le guillotineur tendre, lui, c'est un thermidorien* (Morand).

thermie [tɛrmi] n. f. (dér. savant du gr. *thermos,* chaud ; mars 1920, *Larousse mensuel,* p. 83). Unité de quantité de chaleur qui équivalait à la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré Celsius la température d'une masse d'une tonne d'eau prise à 15 degrés Celsius sous la pression atmosphérique normale : *Une thermie vaut 1000 kilocalories.*

• REM. **1.** Pouvait s'employer en composition avec le nom du combustible qui produit la chaleur : *Thermie-gaz, thermie-fuel.*

2. L'emploi de ce mot comme unité légale a cessé depuis le 31 déc. 1977.

thermique [tɛrmik] adj. (dér. savant du gr. *thermos,* chaud ; 1848, Humboldt [II, 288], au sens 1 [*carte thermique,* 1864, *Presse scientifique des Deux Mondes,* I, 302 ; *analyse thermique, ampèremètre, voltmètre thermique,* 1964, Larousse ; *détecteur thermique,* 1907, Larousse] ; sens 2, 1964, Robert [...*machine thermique,* 1872, Littré ; *agitation thermique,* 1968, Larousse] ; sens 3, av. 1922, Proust [*sensibilité thermique,* 1964, Larousse — *sens thermique,* même sens, 1904, Larousse]). **1.** Relatif à la chaleur en tant que source de température : *L'équilibre thermique d'un pays.* || *Carte thermique,* carte donnant la température moyenne ou les températures extrêmes des pays qui y sont représentés. || *Analyse thermique,* méthode permettant de déterminer les températures de transformation d'un alliage par le tracé des courbes de refroidissement. || *Détecteur thermique,* en radiotechnique, appareil de détection des ondes électromagnétiques dont le principe consiste à porter à une température élevée un fil métallique de très petit diamètre. || *Ampèremètre, voltmètre thermique,* appareils de mesure dont l'indication est déclenchée par une variation de température. || **2.** Dont l'énergie a pour source la chaleur : *Énergie thermique.* || *Centrale thermique,* V. CENTRALE. || *Moteur ou machine thermique,* appareil qui transforme la chaleur en travail mécanique : *Les principales machines thermiques sont le moteur à explosion et la machine à vapeur.* || *Agitation thermique,* mouvement désordonné des particules de la matière dont la vitesse augmente ou décroît avec la variation de température. || **3.** Se dit d'une variation de température de l'organisme : *Je frissonnais, non pas seulement parce que la pièce était froide, mais parce qu'un notable abaissement thermique* [...] *est causé par certaines larmes* (Proust). || *Sensibilité thermique,* réaction physiologique au chaud et au froid.

◆ n. f. (1964, Larousse). Partie des sciences physiques qui traite de la production, de la transmission et de l'utilisation de la chaleur.

◆ n. m. (1964, Larousse). En météorologie, courant vertical déclenché par les variations de pression atmosphérique.

thermisation [tɛrmizasjɔ̃] n. f. (de *thermisé ;* 1962, A. Eck, p. 55-56). Traitement du lait de fromagerie consistant à le chauffer à une température donnée afin de neutraliser la flore microbienne du lait.

thermisé, e [tɛrmize] adj. (dér. savant de *thermique ;* 1962, A. Eck, p. 60). Qui a subi la thermisation : *Lait thermisé.*

thermistance [tɛrmistɑ̃s] n. f., ou **thermistor** [tɛrmistɔr] n. m. (de *therm[o]-* et de *[rés]istance/[trans]istor ;* 1964, Larousse [pour les deux formes]). Appareil consistant en une résistance électrique à coefficient de température élevé, formée de semi-conducteurs à base d'oxydes métalliques, et destiné à mesurer la température d'un corps, l'échauffement provoqué par l'absorption de radiations électromagnétiques.

• REM. On trouve aussi THERMISTEUR (francisation de *thermistor ;* 1964, Robert).

thermite [tɛrmit] n. f. (dér. savant du gr. *thermê,* chaleur, de *thermos,* chaud ; 1907, Larousse). Mélange d'oxydes métalliques et d'aluminium dégageant à l'allumage une chaleur intense : *La thermite a été très utilisée pour la soudure autogène.*

thermo-. V. THERM(O)-.

thermo-algésique [tɛrmoalʒezik] adj. (de *thermo-* et de *-algésique,* du gr. *algos,* souffrance, douleur ; 1964, Larousse). *Sensibilité thermo-algésique,* sensibilité à la chaleur et au froid et sensibilité à la douleur, dont les voies centripètes sont communes dans la moelle et le tronc cérébral.

thermo-anesthésie [tɛrmoanɛstezi] n. f. (de *thermo-* et de *anesthésie ;* 1904, Larousse). Abolition de la sensibilité cutanée à la chaleur.

thermobalance [tɛrmobalɑ̃s] n. f. (de *thermo-* et de *balance ;* 1964, Robert). Appareil permettant d'enregistrer les variations de masse d'une substance pendant qu'on la chauffe, qu'on la refroidit ou qu'on la maintient à température constante.

thermocautère [tɛrmokotɛr] n. m. (de *thermo-* et de *cautère ;* 1875, Paquelin et Jolly). Cautère de platine maintenu incandescent par un courant d'air carburé, servant à cautériser les plaies, à assurer l'hémostase, à pratiquer des pointes de feu : *Paul avait été chercher le docteur D., qui apporta son thermocautère et commença de s'en servir aussitôt* (Gide).

thermochimie [tɛrmoʃimi] n. f. (de *thermo-* et de *chimie ;* 1872, Littré). Partie de la chimie qui étudie les phénomènes thermiques accompagnant les réactions.

thermochimique [tɛrmoʃimik] adj. (de *thermochimie ;* 1876, Larousse). Qui se rapporte à la thermochimie.

thermochromie [tɛrmokrɔmi] n. f. (de *thermo-* et de *-chromie,* du gr. *khrôma,* couleur de la peau, couleur ; 1975, Larousse). Propriété qu'ont certains corps solides, comme le soufre, le phosphore, d'avoir une couleur plus foncée à chaud qu'à froid.

thermoclimatique [tɛrmoklimatik] adj. (de *thermo-* et de *climatique ;* 1964, Larousse). *Camp thermoclimatique,* camp voisin d'une station thermale, et destiné à héberger des enfants dont l'état nécessite une cure thermale.

thermocline [tɛrmoklin] n. f. (de *thermo-* et de *-cline,* du gr. *klinein,* incliner ; 1964, Larousse). Zone de discontinuité entre deux masses d'eaux marines de température différente.

thermocollable [tɛrmokɔlabl] adj. (de *thermo-* et de *coller ;* 1975, Larousse). Se dit d'un produit collant qui acquiert ses qualités adhésives par chauffage.

thermocollage [tɛrmokɔlaʒ] n. m. (de *thermo-* et de *collage ;* 1968, Larousse). Procédé d'assemblage employé en confection et dans l'ameublement, utilisant de la colle avec impulsion de chaleur.

thermocolorimètre [tɛrmokɔlɔrimɛtr] n. m. (de *thermo-* et de *colorimètre ;* 1964, Larousse). Instrument destiné à la mesure de la température de couleur. (V. aussi PHOTOCOLORIMÈTRE.)

thermocompresseur [tɛrmokɔ̃prɛsœr] n. m. (de *thermo-* et de *compresseur ;* 1964, Larousse). Appareil utilisant la réserve énergétique d'une vapeur à haute pression pour comprimer, au moyen de deux tuyères successives, de la vapeur à basse pression.

thermoconvection [tɛrmokɔ̃vɛksjɔ̃] n. f. (de *thermo-* et de *convection ;* 1964, Larousse). Ensemble des mouvements verticaux déterminés par les gradients thermiques de l'air.

thermocopie [tɛrmokɔpi] n. f. (de *thermo-* et de *copie ;* 1968, Larousse). Procédé de reproduction rapide d'une lettre ou d'un document, fondé sur le principe suivant lequel les substances sombres absorbent plus de chaleur que les substances claires.

thermocouleur [tɛrmokulœr] n. f. (de *thermo-* et de *couleur ;* 1975, Larousse). Couleur, le plus souvent à base d'un composé du cobalt, ayant la propriété de changer de teinte sous l'action d'une élévation de température.

thermocouple [tɛrmokupl] n. m. (de *thermo-* et de *couple* 2 ; 1934, Quillet). Couple thermoélectrique (v. ce mot).

thermodiffusif, ive [tɛrmodifyzif, -iv] adj. (de *thermodiffus*[*ion*] ; 1877, Littré). Qui produit la diffusion de la chaleur.

thermodiffusion [tɛrmodifyzjɔ̃] n. f. (de *thermo-* et de *diffusion ;* 11 avr. 1874, *Journ. officiel,* p. 2677). Diffusion de la chaleur.

thermodurci, e [tɛrmodyrsi] adj. (de *thermo-* et de *durci,* part. passé de *durcir ;* 1968, Larousse). Qui a durci par chauffage : *Résine thermodurcie.*

thermodurcissable [tɛrmodyrsisabl] adj. et n. m. (de *thermo-* et de *durcir ;* 1949, Larousse). Se dit d'une matière plastique qui, lorsqu'elle est portée à une température donnée, acquiert un durcissement de caractère irréversible, dû à la formation de nouvelles liaisons chimiques.

thermodynamicien, enne [tɛrmodinamisjɛ̃, -ɛn] n. (de *thermodynamique ;* 1968, Larousse). Spécialiste de thermodynamique.

thermodynamique [tɛrmodinamik] n. f. (de *thermo-* et de *dynamique* 2 ; 1872, Littré). Partie de la physique qui traite des relations entre les phénomènes mécaniques et les phénomènes calorifiques.

◆ adj. (1964, Robert). Qui appartient à la thermodynamique.

thermo-élasticité ou **thermoélasticité** [tɛrmoelastisite] n. f. (de *thermo-* et de *élasticité ;* 1968, Larousse). Comportement élastique des matériaux solides en fonction de la température.

thermo-élastique ou **thermoélastique** [tɛrmoelastik] adj. (de *thermo-* et de *élastique ;* 1968, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui concerne la compressibilité et la dilatation en fonction de la température : *Propriétés thermoélastiques des gaz.* || **2.** Se dit d'un système, d'une transformation où n'interviennent que des échanges de chaleur et de travail.

thermo-électricité ou **thermoélectricité** [tɛrmoelɛktrisite] n. f. (de *thermo-* et de *électricité ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Ensemble des phénomènes électriques et calorifiques développés sous l'effet de variations soit calorifiques, soit électriques. || **2.** Électricité produite par les centrales thermiques, à partir de la combustion de charbon, de gaz, de pétrole, et par les centrales nucléaires.

thermo-électrique ou **thermoélectrique** [tɛrmoelɛktrik] adj. (de *thermo-* et de *électrique ;* 1842, Acad. [*couple, pince thermoélectrique,* 1933, Larousse ; *pouvoir thermoélectrique,* 1888, Larousse]). Qui se rapporte à la thermoélectricité : *Courants thermoélectriques.* || *Couple thermoélectrique,* ou *thermocouple,* circuit formé par deux métaux différents entre les soudures desquels on a établi une différence de température, qui se traduit par l'apparition d'une force électromotrice. || *Pouvoir thermoélectrique,* grandeur de la force électromotrice thermoélectrique entre deux métaux pour une différence de température de 1°C entre les soudures. || *Pince thermoélectrique,* thermomètre inventé par Peltier, et destiné à la mesure de la température des objets de petites dimensions (par ex., un fil).

thermo-électronique ou **thermoélectronique** [tɛrmoelɛktrɔnik] adj. (de *thermo-* et de *électronique ;* juill. 1929, *la Science et la Vie,* p. 101). Syn. de THERMOÏONIQUE.

thermo-émission ou **thermoémission** [tɛrmoemisjɔ̃] n. f. (de *thermo-* et de *émission ;* 1975, Larousse). Émission ou effet thermoïonique (v. ce mot).

thermo-esthésie [tɛrmoɛstezi] n. f. (var. de *thermesthésie* [v. ce mot] ; 1904, Larousse [art. *thermesthésie*]). Syn. de THERMESTHÉSIE.

thermo-esthésiomètre ou **thermoesthésiomètre** [tɛrmoɛstezjɔmɛtr] n. m. (de *thermo-* et de *esthésiomètre ;* 1933, Larousse). Appareil composé d'un thermomètre entouré d'un manchon que l'on peut chauffer, et qui est destiné à mesurer la sensibilité à la chaleur.

thermoformage [tɛrmofɔrmaʒ] n. m. (de *thermo-* et de *formage ;* 1975, Larousse). Procédé utilisé dans l'industrie de l'habillement, permettant d'obtenir des formes par application d'une feuille de plastique à chaud sur un moule.

thermogène [tɛrmɔʒɛn] adj. (de *thermo-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1823, *Dict. des termes de médecine*). *Vx.* Qui engendre de la chaleur.

thermogenèse [tɛrmɔʒənɛz] n. f. (de *thermo-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1890, *Grande Encyclopédie* [art. *chaleur animale*]). Production de chaleur par les êtres vivants.

thermogramme [tɛrmɔgram] n. m. (de *thermo-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Courbe inscrite sur le tambour du thermomètre enregistreur, ou thermographe. || **2.** Image représentant la température des divers points de la surface du corps, obtenue par thermographie. || **3.** Courbe de croissance d'une espèce bactérienne en culture, obtenue par enregistrement, au microcalorimètre, de la chaleur dégagée lors de la croissance.

thermographe [tɛrmɔgraf] n. m. (de *thermo-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1872, Littré). Thermomètre enregistreur.

thermographie [tɛrmɔgrafi] n. f. (de *thermographe ;* 1872, Littré, au sens de « emploi du thermographe » ; sens 1-2, 1968, Larousse). **1.** Méthode de diagnostic fondée sur l'enregistrement, par détection du rayonnement infrarouge, des différences de température qui apparaissent entre deux zones de la surface du corps lorsque l'une d'elles est le siège d'un processus pathologique. || **2.** Procédé qui permet d'obtenir des impressions en relief en déposant sur l'encre fraîchement imprimée une résine, que l'on cuit ensuite au four.

thermographique [tɛrmɔgrafik] adj. (de *thermographe* et de *thermographie ;* 1878, Larousse, au sens de « qui concerne le thermographe » ; sens actuel, 1975, Larousse). Relatif à la thermographie.

thermogravimétrie [tɛrmogravimetri] n. f. (de *thermo-* et de *gravimétrie ;* 1968, Larousse). Technique qui permet d'étudier le gain ou la perte de masse d'une substance, chauffée ou refroidie d'une manière continue, en fonction de la température et du temps.

thermoïonique ou **thermo-ionique** [tɛrmojɔnik] adj. (de *thermo-* et de *ionique* 2 ; 1933, Larousse). *Effet thermoïonique* (ou *thermo-électronique*), émission d'électrons par un métal porté à haute température.

thermolabile [tɛrmolabil] adj. (de *thermo-* et de *labile ;* janv. 1914, *Larousse mensuel*). Se dit d'une substance organique qui est détruite à une température déterminée : *L'alexine est thermolabile à 55-56 °C, la vitamine D à 120 °C.*

thermoluminescence [tɛrmolyminɛsɑ̃s] n. f. (de *thermo-* et de *luminescence ;* 1933, Larousse). Phénomène de luminescence provoqué par un échauffement bien inférieur à celui qui produirait l'incandescence du corps en question.

thermoluminescent, e [tɛrmolyminɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *thermo-* et de *luminescent ;* 1964, Larousse). Qui est doué de thermoluminescence.

thermolyse [tɛrmɔliz] n. f. (de *thermo-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1949, Larousse, au sens 1 ;

sens 2, 1967, Robert). **1.** Élimination de la chaleur animale. || **2.** Décomposition d'un corps sous l'action d'une variation de la température.

thermomagnétique [tɛrmomaɲetik] adj. (de *thermo-* et de *magnétique ;* 1842, Acad.). Qui appartient au thermomagnétisme.

thermomagnétisme [tɛrmomaɲetism] n. m. (de *thermo-* et de *magnétisme ;* 1842, Acad.). Magnétisme développé par la chaleur.

thermomanomètre [tɛrmomanɔmɛtr] n. m. (de *thermo-* et de *manomètre ;* 1876, Larousse). Sorte de thermomètre employé à la mesure des températures élevées, fondé sur l'évaluation de la pression d'une vapeur saturante.

thermomécanique [tɛrmomekanik] adj. (de *thermo-* et de *mécanique ;* 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Qui a rapport à la mécanique de la chaleur. || **2.** Se dit d'un traitement combiné de déformation mécanique effectué au cours du cycle de traitement thermique d'un acier.

thermomètre [tɛrmɔmɛtr] n. m. (de *thermo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1624, Van Etten, au sens 1 [*thermomètre centésimal,* 1975 *Lexis* — *thermomètre centigrade,* même sens, 1872, Littré ; *thermomètre Réaumur, Fahrenheit,* 1876, Larousse — d'abord *thermomètre de Réaumur, de Fahrenheit,* 1872, Littré ; *thermomètre enregistreur,* 1876, Larousse ; *thermomètre médical,* 1923, Larousse — *thermomètre,* même sens, av. 1880, Flaubert] ; sens 2, XX[e] s. ; sens 3, 1694, Regnard). **1.** Instrument qui permet d'évaluer les températures, généralement par l'utilisation des phénomènes de dilatation et de contraction des liquides : *Un thermomètre à liquide est constitué d'un réservoir surmonté d'un tube de verre, le tout partiellement rempli par le liquide employé (mercure, alcool, toluène, etc.). Thermomètre mural, thermomètre de bain.* || *Thermomètre centésimal,* thermomètre qui comprend cent divisions entre la division 0, correspondant à la température de la glace fondante, et la division 100, correspondant à la température de la vapeur d'eau bouillante sous la pression atmosphérique normale. || *Thermomètre Réaumur,* thermomètre qui comprend quatre-vingts divisions entre la température de la glace fondante et celle de la vapeur d'eau bouillante (0 à 80). || *Thermomètre Fahrenheit,* thermomètre qui comprend cent quatre-vingts divisions entre la division 32 (correspondant à 0 °C) et la division 212 (100 °C). || *Thermomètre enregistreur,* appareil qui inscrit, sous forme de graphique, les variations de la température. (Syn. THERMOGRAPHE, THERMOMÉTROGRAPHE.) || *Thermomètre médical,* thermomètre gradué de 32 à 44°C, destiné à la mesure de la température de l'organisme. || **2.** *Littér.* La température atmosphérique : *Je travaille le matin quelle que soit la température. Je crois n'avoir jamais capitulé devant le thermomètre, comme le font les paresseux d'ici* (Green). || **3.** *Fig.* Ce qui est le reflet, l'indice d'une chose qu'on ne peut percevoir directement, et qui permet d'en suivre les variations : *La table est le plus sûr thermomètre de la fortune dans les ménages parisiens* (Balzac).
• SYN. : **3** *baromètre.*

thermométrie [tɛrmɔmetri] n. f. (de *thermo-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1842, Acad.). Évaluation de la température.

thermométrique [tɛrmɔmetrik] adj. (de *thermomètre ;* 1754, Ch. Bonnet, au sens 1 [rare jusqu'au début du XIX[e] s. ; *échelle thermométrique internationale,* 1933, Larousse] ; sens 2, av. 1949, Colette). **1.** Qui appartient, se rapporte au thermomètre ou à la thermométrie : *Échelle thermométrique. Données thermométriques. Variations thermométriques.* || *Échelle thermométrique internationale,* échelle qui, outre le 0°C et le 100°C de l'échelle centésimale, a un certain nombre de points de fusion et de points d'ébullition, déterminés au moyen des thermomètres à gaz. || **2.** *Littér.* Qui est lié à la température atmosphérique : *Blasée sur les joies qu'apportent toits de vitres, froide lumière du nord et réactions thermométriques* (Colette).
• SYN. : **2** *climatique.*

thermométrographe [tɛrmometrɔgraf] n. m. (de *thermo-,* de *métro-* 2 et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1872, Littré). Thermomètre enregistreur. (Syn. THERMOGRAPHE.)

thermonastie [tɛrmonasti] n. f. (de *thermo-* et de *nastie ;* 1964, Larousse). Mouvement d'un organe végétal dû à l'action de la chaleur.

thermoneutralité [tɛrmonøtralite] n. f. (de *thermo-* et de *neutralité ;* 1872, Littré). Propriété des corps qui se dissolvent, à température donnée, sans dégagement ni absorption de chaleur.

thermonucléaire [tɛrmonykleɛr] adj. (de *thermo-* et de *nucléaire ;* nov. 1953, *Larousse mensuel* [p. 1], dans la loc. *armes thermonucléaires,* « armes qui utilisent l'énergie thermonucléaire » ; sens 1-2, 1964, Larousse [aussi *bombe thermonucléaire ; explosion thermonucléaire,* 10 déc. 1966, *le Figaro ; guerre thermonucléaire,* 2 août 1966, *le Monde* — *conflit...,* 13 sept. 1965, *l'Express*]). **1.** Se dit des réactions nucléaires entre éléments légers, rendues possibles par la mise en œuvre de très hautes températures. || **2.** Qui résulte, provient de ces réactions : *Énergie thermonucléaire. L'énergie solaire et celle des étoiles sont d'origine thermonucléaire.* || *Bombe thermonucléaire,* ou *bombe à hydrogène,* ou *bombe H,* type de projectile nucléaire mettant en jeu, grâce à l'obtention de très hautes températures, l'union (fusion) d'une paire de noyaux d'atomes légers, pour former un noyau d'atome plus lourd, avec un dégagement considérable d'énergie : *la puissance des bombes thermonucléaires s'exprime en mégatonnes de T.N.T.* || Par extens. *Explosion thermonucléaire,* explosion expérimentale d'un projectile thermonucléaire. || *Guerre, conflit thermonucléaire,* conflit où seraient employés des projectiles thermonucléaires.

thermophile [tɛrmɔfil] adj. (de *thermo-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1904, Larousse). Se dit des micro-organismes capables de vivre et de se développer à une température élevée (50-70°C).
• CONTR. : *psychrophile.*

thermophobie [tɛrmofɔbi] n. f. (de *thermo-* et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1904, Larousse). Peur morbide de la chaleur, observée chez les personnes atteintes de goitre exophtalmique et de la maladie de Parkinson.

thermophone [tɛrmofɔn] n. m. (de *thermo-* et de *[télé]phone ;* 1888, Larousse). Transducteur électro-acoustique dans lequel les ondes acoustiques sont produites par des variations de température au voisinage d'un conducteur, sous l'influence des variations du courant qui parcourt celui-ci. (On dit aussi THERMOTÉLÉPHONE.)

thermophonique [tɛrmofɔnik] adj. (de *thermophone ;* 1888, Larousse). Se dit d'un appareil produisant des sons par l'action de la chaleur.

thermopile [tɛrmɔpil] n. f. (de *thermo-* et de *pile* 4 ; 1877, Littré). Système constitué par un ou plusieurs couples thermoélectriques, et conçu pour donner une force électromotrice qui est fonction de l'intensité du rayonnement auquel on le soumet.

thermoplaste [tɛrmoplast] n. m. (de *thermoplast[ique]* ; 1964, Larousse). Matériau de construction dont la matière, plastique à chaud et plus ou moins rigide à froid. reste inchangée par le moulage.

thermoplastique [tɛrmoplastik] adj. et n. m. (de *thermo-* et de *plastique ;* 1949, Larousse). Se dit d'une matière qui a la propriété de se ramollir sous l'action de la chaleur et de durcir en se refroidissant, et ce de manière réversible : *Les résines thermoplastiques. La fabrication des thermoplastiques.*

thermoplongeur [tɛrmoplɔ̃ʒœr] n. m. (de *thermo-* et de *plongeur ;* 1964, Larousse). Appareil portatif comprenant un corps de chauffe électrique, que l'on place dans l'eau pour la faire chauffer.

thermopole [tɛrmopɔl] n. m. (lat. *thermopolium,* même sens, gr. *thermopôlion,*

même sens, de *thermos,* chaud, et de *pôlein,* vendre ; 1876, Larousse). Dans l'Antiquité, établissement public où l'on vendait des boissons (chaudes ou non).

thermopompe [tɛrmopɔ̃p] n. f. (de *thermo-* et de *pompe* 2 ; 1876, Larousse). Pompe à chaleur. (V. POMPE 2.)

thermopondéral, e, aux [tɛrmopɔ̃deral, -o] adj. (de *thermo-* et de *pondéral ;* 1975, Larousse). *Analyse thermopondérale,* étude des variations de masse d'un échantillon sous l'effet d'un traitement thermique.

thermopropulsé, e [tɛrmoprɔpylse] adj. (de *thermopropuls[ion]* ; 1949, Larousse). Qui est propulsé d'après le principe de la thermopropulsion.

thermopropulsif, ive [tɛrmoprɔpylsif, -iv] adj. (de *thermopropuls[ion]* ; 1949, Larousse). Qui assure la propulsion par la seule mise en œuvre de l'énergie thermique : *Tuyère thermopropulsive ou statoréacteur.*

thermopropulsion [tɛrmoprɔpylsjɔ̃] n. f. (de *thermo-* et de *propulsion ;* 1949, Larousse). Principe de propulsion fondé sur la mise en œuvre directe de l'énergie thermique : *Le statoréacteur fonctionne en thermopropulsion.*

thermorégulateur, trice [tɛrmoregylatœr, -tris] adj. (de *thermo-* et de *régulateur ;* 1964, Larousse). Qui appartient, se rapporte à la thermorégulation : *Mécanismes thermorégulateurs. Centre thermorégulateur.*

◆ **thermorégulateur** n. m. (1876, Larousse). Dispositif permettant de régler la chaleur dans certaines installations industrielles ou certains appareils.

thermorégulation [tɛrmoregylasjɔ̃] n. f. (de *thermo-* et de *régulation ;* 1904, Larousse). Fonction propre aux animaux homéothermes (mammifères, oiseaux), et qui a pour effet de maintenir constante la température du sang et des tissus. (Syn. RÉGULATION THERMIQUE.)

thermorémanence [tɛrmoremanɑ̃s] n. f. (de *thermo-* et de *rémanence ;* 1975, Larousse). Propriété qu'ont les substances ferrimagnétiques, préalablement chauffées, d'acquérir une aimantation au cours de leur refroidissement.

thermorémanent, e [tɛrmoremanɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *thermo-* et de *rémanent ;* 1975, Larousse). Qui est propre à la thermorémanence, qui en a les caractères : *Aimantation thermorémanente.*

thermorésistant, e [tɛrmorezistɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *thermo-* et de *résistant ;* 1967, Robert). Se dit d'une matière plastique qui, ayant été soumise à l'effet de la chaleur ou de la pression, n'est plus susceptible de se déformer sous l'action de la chaleur.

Thermos [tɛrmos] n. f. ou m. (n. déposé, emploi spécialisé du gr. *thermos,* chaud ; 1914, *Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne*). Marque commerciale d'une bouteille isolante, servant à conserver les liquides à une température voisine de celle à laquelle on les a introduits : *Le citoyen Leclerc, en combinaison blanche parfaitement sale, sa cape grise sur la tête et sa bouteille Thermos sous le bras, s'approchait de son avion, dont la porte était ouverte* (Malraux). *Il dévissa le Thermos et se versa un peu de café chaud* (Gracq).

thermoscope [tɛrmɔskɔp] n. m. (de *thermo-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « thermomètre » ; sens actuel, 1810, Capuron). Appareil servant à montrer l'existence et le signe d'une différence de température, mais sans en donner la mesure.

thermoscopique [tɛrmɔskɔpik] adj. (de *thermo-* et de *-scopique,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1842, Acad.). Se dit d'un organe optiquement sensible à la chaleur rayonnée : *Œil thermoscopique.*

thermosiphon [tɛrmosifɔ̃] n. m. (de *thermo-* et de *siphon ;* 1872, Littré). Dispositif dans lequel une circulation d'eau est assurée par variation de la température.

thermosphère [tɛrmosfɛr] n. f. (de *thermo-,* d'après *[atmo]sphère, [strato] sphère,* etc. ; 1964, Larousse). Couche atmosphérique qui s'étend au-dessus de la mésosphère, et où la température croît régulièrement avec l'altitude.

thermostable [tɛrmostabl] adj. (de *thermo-* et de *stable ;* 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 4 nov. 1966, *le Figaro*). **1.** Se dit d'une substance organique qui conserve ses propriétés même si on la porte à une certaine température : *La sensibilisatrice est thermostable jusqu'à 56 °C.* ‖ **2.** Se dit d'un système de freinage d'une automobile dont l'efficacité n'est pas affectée par l'élévation de la température à l'intérieur du frein pendant le fonctionnement.

• REM. Au sens 1, on dit aussi THERMOSTABILE (de *thermo-* et du lat. *stabilis,* stable [v. STABLE] ; 1904, Larousse).

thermostat [tɛrmɔsta] n. m. (de *thermo-* et de *-stat,* gr. *statos,* stationnaire, de *histanai,* placer debout, fixer, immobiliser ; 1842, Acad., avec un sens peu clair ; sens 1, 1888, Larousse [*thermostat différentiel,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Appareil servant à maintenir une température constante, notamment dans une enceinte fermée, par action sur la source de chaleur : *Le thermostat d'un fer à repasser électrique. Une installation de chauffage central commandé par thermostat.* ‖ *Thermostat différentiel,* thermostat mesurant et réglant la différence entre deux températures. ‖ **2.** Dispositif de commande fonctionnant suivant des variations de température.

thermostatique [tɛrmɔstatik] adj. (de *thermostat ;* 1949, Larousse). Se dit d'un appareil ou d'un dispositif propre à maintenir la température entre des valeurs prescrites.

thermotactisme [tɛrmotaktism] n. m. (de *thermo-* et de *tactisme ;* 1964, Larousse). Réaction des animaux aquatiques les amenant à se diriger vers des eaux plus chaudes ou plus froides, jusqu'au lieu où la température correspond à leur préférendum thermique.

thermotaxie [tɛrmotaksi] n. f. (de *thermo-* et de *-taxie,* du gr. *taxis,* arrangement, disposition, dér. de *tassein* ou *tattein,* ranger, arranger ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1966, Larousse). **1.** Déplacement réactionnel du protoplasme sous l'influence de la chaleur. ‖ **2.** Réflexe d'attirance ou de répulsion déterminé chez un animal par la température d'un lieu.

thermotéléphone [tɛrmotelefɔn] n. m. (de *thermo-* et de *téléphone ;* 1888, Larousse). Syn. de THERMOPHONE.

thermothérapie [tɛrmoterapi] n. f. (de *thermo-* et de *thérapie ;* 21 déc. 1876, *Journ, des débats*). Emploi de la chaleur pour le traitement des maladies.

thermotropique [tɛrmotrɔpik] adj. (de *thermotrop[isme]* ; 1933, Larousse). Qui appartient, se rapporte au thermotropisme.

thermotropisme [tɛrmotrɔpism] n. m. (de *thermo-* et de *tropisme ;* 1904, Larousse). Réaction locomotrice orientée, provoquée par l'existence d'un gradient thermique dans l'environnement de l'animal.

théro- [tero], premier élément, tiré du gr. *thêr, thêros,* bête sauvage, et qui entre dans la composition de quelques mots scientifiques.

théromorphie [terɔmɔrfi] n. f. (de *théro-* et de *-morphie,* du gr. *morphê,* forme ; 1904, Larousse). Ressemblance tératologique, observée chez l'homme et les vertébrés, avec des animaux d'organisation inférieure.

théropithèque [terɔpitɛk] n. m. (de *théro-* et de *-pithèque,* gr. *pithêkos,* singe ; 1933, Larousse). Singe cynocéphale voisin des papions, habitant l'Ethiopie.

thésard, e [tezar, -ard] n. (de *thèse ;* 1968, Larousse). *Fam.* Personne qui prépare une thèse de doctorat.

thésaurisateur n. m. V. THÉSAURISEUR, EUSE.

thésaurisation [tezorizasjɔ̃] n. f. (de *thésauriser ;* 1719, Gueudeville [IX, 249], au sens 1 ; sens 2, v. 1790, G. de Mirabeau). **1.** Action de thésauriser, d'amasser des richesses : *De Crésus, que sais-tu ? Sinon*

qu'il a poussé la thésaurisation à un degré anormal et monstrueux (Duhamel). || **2.** En économie politique, action de mettre en réserve, sous une forme improductive, une partie du revenu distribué ; stock de monnaie, conversion en une valeur stable, notamment en or.

thésauriser [tezorize] v. intr. (bas lat. *thesaurizare,* amasser [des trésors], du lat. class. *thesaurus,* trésor [v. THESAURUS] ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Amasser des richesses pour les garder, sans les dépenser ni les faire fructifier : *Hé ! comment veux-tu donc que je fasse ? Suis-je femme à thésauriser ?* (Lesage). *Tu n'as pas thésaurisé pour cette bonne raison que nos revenus ne suffisent pas à tes dépenses* (Bernstein). || **2.** *Fig.* et *vx.* Se constituer un capital intellectuel et spirituel : *Vous ne devez plus thésauriser que pour le Ciel* (Massillon).

◆ v. tr. (sens 1, v. 1570, Carloix ; sens 2, début du XIVe s., Gilles li Muisis). **1.** Mettre de côté de l'argent, des valeurs, ne pas les dépenser : *J'avais été frappé, au retour, combien ce garçon, si généreux quand il était bien moins riche, était devenu économe. Qu'on ne tienne qu'à ce qu'on possède, et que tel qui semait l'or qu'il avait si rarement jadis thésaurise maintenant celui dont il est pourvu, c'est sans doute un phénomène assez général* (Proust). || **2.** *Fig.* et *vx.* Accumuler les richesses intellectuelles ou spirituelles : *Faites-vous donc des trésors qui ne périssent jamais, thésaurisez pour le siècle futur un trésor inépuisable* (Bossuet).

• SYN. : **1** *accumuler, économiser, entasser, épargner, mettre de côté.* — CONTR. : **1** *dépenser, dilapider, gaspiller.*

thésauriseur, euse [tezorizœr, -øz] n. et adj. (de *thésauriser ;* 1764, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1950, A. Siegfried). **1.** Qui thésaurise, qui aime à amasser de l'argent, des richesses : *Avancer un liard au jeu de mouche pour risquer d'en avoir cinq, de coup en coup, constituait pour la vieille thésauriseuse une opération financière* (Balzac). *Elle était réputée thésauriseuse dans la maison* (M. Prévost). *Un paysan thésauriseur.* || **2.** *Fig.* et *plaisamm.* Qui amasse ce qui est aussi précieux que l'or : *Père Abraham ! patriarche ténébreux, thésauriseur de l'éternité* (Claudel).

• SYN. : **1** *avare, avaricieux, grippe-sou* (fam.), *ladre, pingre* (pop.). — CONTR. : **1** *dépensier, dilapidateur, gaspilleur.*

• REM. On a dit aussi THÉSAURISATEUR (dér. savant de *thésauriser ;* 1588, Guterry, I, 219) : *Thésaurisateur prudent logé dans un simple appartement* (Maupassant).

thesaurus [tezorys] n. m. (mot lat. signif. « trésor » [au pr. et au fig.], gr. *thesauros,* même sens ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Nom donné comme titre à des lexiques de philologie ou d'archéologie, ou à des dictionnaires exhaustifs renfermant le vocabulaire le plus complet possible d'une langue. || **2.** En informatique, vocabulaire limité de descripteurs choisis conventionnellement et organisés en tenant compte de relations hiérarchiques, de voisinage, de synonymie.

thèse [tɛz] n. f. (lat. *thesis,* sujet, proposition, thème, gr. *thesis,* action de poser, de placer, convention, proposition [en philosophie], affirmation ; 1579, Lostal, au sens 1 [« point de doctrine... », 1690, Furetière ; *pièce... à thèse,* fin du XIXe s., Banville ; *en thèse générale,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1673, Molière ; sens 3, 1718, Acad. [« exposé public... », 1680, Richelet] ; sens 4, 1947, A. Lalande [aussi chez Fichte ; chez Hegel, 1904, Larousse ; en phénoménologie, 1964, Robert] ; sens 5, 1968, Larousse [aussi *thèse initiale*]). **1.** Proposition théorique qu'on avance avec l'intention de la défendre contre des objections éventuelles : *Soutenir, réfuter une thèse. Produire des arguments à l'appui de sa thèse. Une thèse indéfendable. Il voulut soutenir sa thèse par un exemple* (Hamilton). || *Par extens.* Point de doctrine, position, opinion d'une personne (philosophe, savant, écrivain, etc.) au sujet d'une question : *La thèse de Harvey sur la circulation du sang, au XVIIe s. C'est une thèse généralement reçue dans la vieille école que le chaldéen est plus ancien que l'hébreu* (Renan). *Maugis* [...] *interroge l'auteur d'un roman féministe en train de lui exposer la thèse développée dans son prochain livre* (Colette). || *Pièce, roman à thèse,* pièce, roman composés dans l'intention très nette de démontrer la vérité d'une théorie : *Nous préférons qu'on se taise, | Lorsque méchamment on veut nous | Raconter une pièce à thèse* (Banville). *« Ubu », de Jarry, et « les Mamelles de Tirésias », d'Apollinaire, sont à la fois des pièces à symboles et à thèse* (Cocteau). || Vx. *En thèse générale,* selon une opinion qui vaut pour la généralité des cas : *Il vaut mieux ne pas être couvert avant d'aller dehors, du moins en thèse générale* (Proust). || **2.** *Autref.* Ensemble de propositions que le candidat s'engageait à soutenir publiquement, dans une université, pour l'obtention de certains grades ; feuille où étaient formulées ces propositions : *J'ai contre les circulateurs soutenu une thèse, qu'avec la permission de monsieur, j'ose présenter à mademoiselle* (Molière). || **3.** *Auj.* Ensemble de travaux présentés, sous forme d'ouvrage, en vue de l'obtention du grade de docteur : *Thèse de lettres, de droit, de médecine. Choisir un sujet de thèse. Sur les conseils d'Olivier Chalgrin, il avait fait ensuite approuver par la Sorbonne une grosse thèse de doctorat* (Duhamel). || *Par extens.* Exposé public et discussion de ces travaux devant un jury universitaire (vieilli) : *Assister à une thèse.* || **4.** En philosophie, chez Kant, la première des deux propositions contradictoires d'une antinomie, la seconde étant l'*antithèse.* || Chez Hegel, premier moment du mouvement dialectique de la pensée, dont le second est l'*antithèse* et le troisième la *synthèse,* où l'opposition des deux premiers se trouve conciliée. (Ex. : *thèse,* l'être ; *antithèse,* le non-être ; *synthèse,* le devenir.) || Chez Fichte, action par laquelle le sujet se pose d'une manière absolue, sans se référer à aucune autre chose. || En phénoménologie, action de poser quelque chose en tant que représentation, sans que cet acte préjuge en rien de la réalité ou de la vérité du contenu de la représentation. || **5.** En logique moderne, syn. de THÉORÈME. || *Thèse initiale,* formule dont les règles d'un système syntaxique affirment qu'elle est une thèse.

• SYN. : **1** *allégation, système, théorie.*

thésis [tezis] n. f. (bas lat. *thesis,* même sens, gr. *thesis,* même sens, proprem. « action de poser » [v. l'art. précéd.] ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « temps faible de la mesure » [en musique ancienne] ; sens actuel, 1872, Littré). Dans la prosodie grecque et latine, temps fort du pied, celui qui correspond au frappé dans le battement de la mesure. (S'oppose à *arsis,* temps faible.)

thesmophories [tɛsmɔfɔri] n. f. pl. (lat. *thesmophoria,* même sens, gr. *thesmophoria,* même sens, dér. de *thesmophoros,* législateur [employé souvent comme épithète de Déméter, qui apprit aux hommes à fonder une société civile], de *thesmos,* loi, et de *pherein,* porter ; 1721, Trévoux). Fêtes que les femmes d'Athènes célébraient en l'honneur de Déméter et de sa fille Coré.

thesmothète [tɛsmɔtɛt] n. m. (gr. *thesmothetês,* même sens, proprem. « législateur », de *thesmos,* loi, et de *tithenai,* poser ; 1721, Trévoux). Chacun des six magistrats athéniens institués au milieu du VIIe s. av. J.-C. pour être les rédacteurs, gardiens et interprètes de la loi écrite : *Quant aux prytanes, aux héliastes, aux archontes, aux thesmothètes, aux polémarques, c'est à qui rivalisera de vénalité* (Donnay).

thessalien, enne [tɛsaljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Thessalie,* n. d'une région de la Grèce septentrionale, lat. *Thessalia,* gr. *Thessalia ;* 1876, Larousse). Qui appartient à la Thessalie ; habitant ou originaire de cette région : *Les sorcières thessaliennes* (Baudelaire).

◆ **thessalien** n. m. (1876, Larousse). Dialecte du grec ancien, appartenant au groupe éolien.

thêta [tɛta] n. m. (lat. *theta,* même sens, gr. *thêta,* même sens ; 1904, Larousse [sans aucun doute beaucoup plus anc.]). Huitième lettre de l'alphabet grec (θ), correspondant à *th,* et qui notait aussi le nombre 9 dans le système de numération des Grecs.

thête [tɛt] n. m. (gr. *thês, thêtos,* ouvrier ou serviteur à gages, citoyen de la quatrième et dernière classe ; 1876, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1904, Larousse). **1.** Dans la

Grèce ancienne, ouvrier salarié non spécialisé, et en particulier ouvrier agricole. || **2.** À Athènes, à dater de Solon, citoyen de la quatrième classe, libre, mais non propriétaire, ou propriétaire d'un fonds rapportant moins de 200 mesures de récolte.

thétique [tetik] adj. (lat. *theticus,* affirmant en thèse générale, abstrait, gr. *thetikos,* propre à établir, qu'on pose en principe, en règle, de *tithenai,* poser ; 1912, Renouvier, au sens 1 ; sens 2, 1947, A. Lalande ; sens 3, 1943, Sartre). **1.** Qui pose ou est posé en tant que thèse, affirmation théorique. || **2.** *Jugement thétique,* chez Fichte, celui qui pose une chose indépendamment de toute autre, c'est-à-dire « comme identique à elle-même ». (Par exemple, le jugement « Je suis », qui a une valeur absolue). || **3.** Qui pose quelque chose en tant qu'existant : *Conscience non thétique d'elle-même, non thétique d'irréalité* (Sartre).

théurge n. m. V. THÉURGISTE.

théurgie [teyrʒi] n. f. (bas lat. *theurgia,* opération magique, évocation des esprits, gr. *theourgia,* mêmes sens, dér. de *theourgos,* qui accomplit des actes divins, de *theos,* Dieu divinité, et de *ergon,* action ; 1375, R. de Presles, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Connaissance et pratique magiques visant à l'utilisation des pouvoirs de la divinité et d'êtres supérieurs à l'homme : *Séparer la philosophie de la théurgie, et renvoyer celle-ci aux diseurs de bonne aventure, aux saltimbanques, aux fripons et aux prestidigitateurs* (Diderot). *Il commençait à parler de théurgie, d'influx, de l'au-delà* (Dorgelès). || **2.** *Spécialem.* Dans certaines écoles néoplatoniciennes, art d'entrer en rapport avec Dieu pour le faire agir en soi.

théurgique [teyrʒik] adj. (bas lat. *theurgicus,* même sens, gr. *theourgikos,* même sens, de *theourgos* [v. l'art. précéd.] ; 1375, R. de Presles, puis 1625, Naudé). Qui est propre, se rapporte à la théurgie : *C'était une opinion répandue dans les écoles théurgiques de Syrie que l'insinuation de l'Esprit se faisait par un feu divin et sous forme de lueur mystérieuse* (Renan).

théurgiste [teyrʒist] ou **théurgite** [teyrʒit] n. (de *théurgie* ; 1747, Voltaire [*théurgite*], et av. 1784, Diderot [*théurgiste*]). Personne qui s'adonnait à la théurgie : *Julien quitta ce philosophe sensé pour se livrer aux deux plus violents théurgistes que la secte éclectique eût encore produits, Maxime d'Éphèse et Chrysanthius* (Diderot).

• REM. On a dit aussi THÉURGE (bas lat. *theurgus,* même sens, gr. *theourgos,* qui accomplit des actes divins [v. THÉURGIE] ; 1759, Richelet) : *Ménandre de Capharatée et Cléobius continuèrent la doctrine de Simon ou plutôt imitèrent son rôle de théurge, avec un souvenir plus ou moins présent de Jésus et de ses apôtres* (Renan).

thial [tjal] n. m. (contract. de *thi[o]al-[déhyde]* ; 1953, Larousse [art. *thioaldéhyde*]). Syn. de THIOALDÉHYDE.

thiamine [tjamin] n. f. (de *thi[o]-* et de *amine ;* 1941, S. Gallot, p. 58). Vitamine B_1. (Syn. ANEURINE.)

thiase [tjaz] n. m. (lat. *thiasus,* danse en l'honneur de Bacchus, cortège, gr. *thiasos,* cortège en l'honneur de Bacchus, troupe [bruyante], danse, festin ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *thyase* [*thiase,* 1839, Boiste], au sens 1 [*thiase de la mer,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1877, Littré ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Dans la Grèce antique, cortège de Dionysos ou de quelque autre divinité. || *Thiase de la mer,* Néréides et Tritons. || **2.** Association populaire à caractère religieux. || **3.** Confrérie religieuse de rite dionysiaque, dans laquelle l'orphisme était répandu et prêché.

thiasote [tjazɔt] n. (gr. *thiasôtês,* mêmes sens, de *thiasos* [v. l'art. précéd.] ; 1877, Littré). Membre d'un thiase.

◆ adj. (1904, Larousse). Surnom de Dionysos, patron de nombreux thiases.

thiazine [tjazin] n. f. (dér. savant du radical *thio-* ; 1904, Larousse). Classe de matières colorantes bleues ou violettes, dont la plus importante est le bleu de méthylène. (Syn. THIO-INDAMINE.)

thiazinique [tjazinik] adj. (de *thiazine ;* 1964, Larousse). Qui se rapporte aux thiazines : *Colorant thiazinique.*

thiazone [tjazɔn] n. f. (dér. savant du radical *thio-* ; 1904, Larousse). Classe de matières colorantes. (Syn. THIO-INDONE.)

thibaude [tibod] n. f. (de *Thibaud,* n. traditionnellement attribué aux bergers ; 1835, Acad.). Tissu grossier de poil de vache, de chanvre ou de jute, servant à doubler les tapis de pied fixés à demeure : *Par précaution, Peyrade avait mis un lit de paille, une thibaude et un tapis très épais dans la chambre* (Balzac).

thierne [tjɛrn] n. f. (forme picardo-wallonne correspondant au franç. *terme* 1 [v. ce mot] ; fin du XIIIe s., écrit *tierne,* au sens de « colline » [d'où « côte raide »] ; écrit *thierne,* au sens actuel, 1876, Larousse). Dans les mines d'Anzin, galerie biaise sur la direction de la couche.

thiers [tjɛr] n. m. (emploi comme n. commun de *Thiers,* n. d'un chef-lieu d'arrond. du Puy-de-Dôme, réputé pour sa coutellerie ; 1876, Larousse). Article de coutellerie fabriqué à Thiers.

thigmo- [tigmo], premier élément, tiré du gr. *thigganein,* toucher à, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

thigmomorphose [tigmomɔrfoz] n. f. (de *thigmo-* et de *morphose,* du gr. *morphê,* forme ; 1904, Larousse). Action morphogène que peut exercer le contact sur les organismes, et qui est nécessaire ou non à leur processus de formation ou de développement.

thigmonastie [tigmonasti] n. f. (de *thigmo-* et de *nastie ;* 1964, Larousse). Syn. de SÉISMONASTIE.

thigmotropisme [tigmotrɔpism] n. m. (de *thigmo-* et de *tropisme ;* 1904, Larousse [« tendance à suivre les parois... », 1975, Larousse]). Tropisme provoqué par le contact. || *Spécialem.* Tendance à suivre les parois, les surfaces, les angles, que manifestent certains animaux.

• REM. On dit aussi THIGMOTAXIE (de *thigmo-* et de *-taxie,* du gr. *taxis,* arrangement, disposition, dér. de *tassein* ou *tattein,* ranger, arranger ; 1904, Larousse).

thinite [tinit] adj. (de *Thinis,* n. géogr. ; 1964, Larousse [aussi pour les pharaons des deux premières dynasties]). Qui appartient à Thinis, ville de l'ancienne Égypte. || *Spécialem.* Se dit des pharaons des deux premières dynasties, originaires du nome Thinite, et de ce qui appartient à leur époque : *Art, monuments thinites.*

thio- [tjo], premier élément, tiré du gr. *theîon,* soufre, et qui entre dans la formation d'un certain nombre de termes de la nomenclature chimique.

thioacide [tjoasid] n. m. (de *thio-* et de *acide ;* 1949, Larousse). Nom générique de composés résultant du remplacement, dans les acides organiques, d'un atome d'oxygène par un atome de soufre.

thioalcool [tjoalkɔl] n. m. (de *thio-* et de *alcool ;* 1964, Larousse). Composé d'odeur fétide, dérivant d'un alcool dans lequel l'oxygène est remplacé par du soufre. (Syn. THIOL et MERCAPTAN.)

thioaldéhyde [tjoaldeid] n. m. (de *thio-* et de *aldéhyde ;* 1953, Larousse). Nom générique de composés organiques sulfurés analogues aux aldéhydes. (Syn. THIAL.)

thioamide [tjoamid] n. m. (de *thio-* et de *amide ;* 1933, Larousse). Nom générique de composés correspondant aux amides par substitution du soufre à l'oxygène.

thiocétone [tjosetɔn] n. f. (de *thio-* et de *cétone ;* 1953, Larousse). Nom générique de composés organiques sulfurés analogues aux cétones. (Syn. THIONE.)

thioéther [tjoetɛr] n. m. (de *thio-* et de *éther ;* 1933, Larousse). Nom générique de composés organiques dérivant des éthers-oxydes par substitution de soufre à l'oxygène.

thio-indamine [tjoɛ̃damin] n. f. (de *thio-,* de *ind[igo]* et de *amine ;* 1933, Larousse). Syn. de THIAZINE.

thio-indigo [tjoɛ̃digo] n. m. (de *thio-* et de *indigo ;* 1933, Larousse). Colorant rouge

correspondant à l'indigo par substitution d'atomes de soufre aux groupes NH.

thio-indone [tjoɛ̃dɔn] n. f. (de *thio-* et de *ind[igo]* ; 1933, Larousse). Syn. de THIAZONE.

thiokol [tjɔkɔl] n. m. (dér. savant du radical *thio-* ; 1968, Larousse). Nom générique de polymères sulfurés, qui sont des élastomères résistant à l'action des huiles et pouvant subir une vulcanisation.

thiol [tjɔl] n. m. (contract. de *thi[o]-* et de *[alco]ol* ; 1904, Larousse). Syn. de THIOALCOOL.

thionate [tjɔnat] n. m. (de *thion[ique]* ; 1872, Littré). Sel d'un acide de la série thionique.

thione [tjɔn] n. f. (contract. de *thi[océt]one* ; 1953, Larousse [art. *thiocétone*]). Syn. de THIOCÉTONE.

thionine [tjɔnin] n. f. (de *thion[ique]* ; 1924 [d'après Robert, 1967], puis 1933, Larousse). Matière colorante thiazinique bleue, appelée aussi *violet de Lauth.*

thionique [tjɔnik] adj. (dér. savant du gr. *theîon,* soufre ; 1858, Nysten). Se dit d'une série d'acides oxygénés du soufre.

thiosulfate [tjosylfat] n. m. (de *thio-* et de *sulfate* ; 1876, Larousse [art. *thiosulfurique*]). Syn. de HYPOSULFITE.

thiosulfurique [tjosylfyrik] adj. (de *thio-* et de *sulfurique* ; 1876, Larousse). Syn. de HYPOSULFUREUX.

thio-urée [tjoyre] n. f. (de *thio-* et de *urée* ; 1933, Larousse). Composé dérivant de l'urée par substitution de soufre à l'oxygène.

thixotrope [tiksɔtrɔp] adj. (de *thixotropie* ; 1964, Larousse). Se dit des gels qui sont liquéfiables par agitation et régénérés par le repos.

thixotropie [tiksɔtrɔpi] n. f. (de *thixo-,* élément tiré du gr. *thixis,* action de toucher [de *thigganein,* toucher à], et de *-tropie,* du gr. *tropos,* direction ; 1933, Larousse). Phénomène par lequel certains mélanges passent de l'état de gel à celui de liquide par une légère agitation, puis retrouvent leur état premier par le repos.

thixotropique [tiksɔtrɔpik] adj. (de *thixotropie* ; 1975, Larousse). Qui appartient, se rapporte à la thixotropie : *Transformation thixotropique.*

thlaspi [tlaspi] n. m. (lat. *thlaspi,* sorte de cresson, gr. *thlaspi,* plante dont la graine est comme écrasée, de *thlân,* meurtrir, broyer ; 1533, Champier, A vij, v°). Plante herbacée de la famille des crucifères, à fleurs blanches ou violettes, dont il existe de nombreuses espèces croissant dans les lieux incultes.

tholéite [tɔleit] n. f. (de *tholéitique* ; 1975, Larousse). Basalte tholéitique (v. ce mot).

tholéitique [tɔleitik] adj. (dér. savant du lat. *tholus,* voûte, gr. *tholos* [v. THOLOS] ; 1975, Larousse). *Basalte tholéitique,* basalte contenant une proportion de silice supérieure à celle des basaltes normaux et qui prédomine dans les épanchements sous-marins formant les dorsales océaniques. (On dit aussi THOLÉITE.)

tholia [tɔlja] n. f. (mot gr. de même sens, de *tholos* [v. l'art. suiv.] ; 1876, Larousse). Chapeau en paille tressée, à calotte conique et large bord rond, que les femmes grecques portaient pour se garantir du soleil, et qui figure souvent dans les statuettes de Tanagra.

tholos [tɔlɔs] n. f. (mot gr. signif. « édifice en voûte, voûte, coupole, édifice où mangeaient les prytanes » ; 1676, Félibien, écrit *tholus* [*tholos,* 1876, Larousse], au sens 1 [*thole,* « voûte », 1627, d'après Robert, 1970] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Sépulture préhistorique à rotonde et coupole, flanquée d'un réduit servant d'annexe. || **2.** À Athènes, à Delphes, temple circulaire (appelé aussi SKIAS).

• Pl. *des* THOLOI.

thomas [tɔma] n. m. (emploi plaisant du prénom *Thomas,* adopté pour sa banalité ; 1830, Esnault, au sens 2 ; sens 1, 1879, Zola). **1.** *Pop.* et *vx.* Pot de chambre : *L'urne mystérieuse est un vase intime qui s'est grimé pour tromper le monde, un thomas qui a pris des allures d'amphore* (Vallès). || **2.** *Autref.* Baquet de salubrité des locaux militaires (plus souvent appelé JULES).

thomise [tɔmiz] n. m. (lat. scientif. moderne *thomisus,* même sens [début du XIXe s.], du bas lat. *thomix,* sorte de jonc, gr. *thômix,* corde, câble ; 1829, Boiste). Petite araignée velue, vivement colorée, à abdomen large, répandue dans les régions chaudes et tempérées de l'Ancien Monde.

thomisme [tɔmism] n. m. (de *thomiste* ; XVIIIe s. [d'après Robert, 1964], puis 1872, Littré). Ensemble des doctrines théologiques et philosophiques de saint Thomas d'Aquin et de ceux qui se réclament de son nom, soit au Moyen Âge, dans la scolastique, soit à l'époque contemporaine (en ce dernier cas, on dit plutôt NÉO-THOMISME).

thomiste [tɔmist] adj. (du n. du théologien italien saint *Thomas* d'Aquin [1225-1274] ; 1876, Larousse). Qui appartient, se rapporte à saint Thomas, au thomisme : *La doctrine thomiste.*

◆ adj. et n. (1657, Pascal). Adepte, partisan du thomisme : *Thomistes et molinistes admettaient la liberté humaine et la nécessité de la grâce. Il était catholique, thomiste, maurrassien, et comme il me parlait, les yeux dans les yeux, d'une voix catégorique qui m'impressionnait, je me demandais si j'avais méconnu saint Thomas et Maurras* (Beauvoir).

thon [tɔ̃] n. m. (lat. *thunnus* ou *thynnus,* même sens, gr. *thunnos,* même sens ; v. 1398, *le Ménagier de Paris* [sans aucun doute beaucoup plus anc., v. la date du dér. *thonine* ; « chair de ce poisson », 1690, Furetière]). Grand poisson de mer comestible et à chair très serrée, de la famille des scombridés, excellent nageur, effectuant des migrations en Méditerranée et dans l'Atlantique, et qui est l'objet d'une pêche industrielle active : *Le thon blanc, ou germon, atteint 1 m de long et un poids de 30 kg ; le thon rouge, 2 à 3 m et 500 kg.* || Chair de ce poisson : *Thon frais. Une boîte de thon à l'huile, de miettes de thon.*

thonaire ou **thonnaire** [tɔnɛr] n. m. (provenç. *tonaire,* même sens, de *ton,* thon, lat. *thunnus* [v. l'art. précéd.] ; août 1681 [d'après Littré, 1872], écrit *thonnaire* ; *thonaire,* 30 mars 1801 [9 germinal an IX], *Bulletin des lois*). Grand filet employé pour la pêche du thon, en Méditerranée.

thonier, ère [tɔnje, -ɛr] adj. (de *thon* ; 1975, *Lexis*). Qui se rapporte au thon : *Port thonier.*

◆ **thonier** n. m. (sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Bateau pour la pêche du thon : *La flottille des thoniers de Saint-Jean-de-Luz.* || **2.** Pêcheur de thons : *En compagnie de Gaud et de deux thoniers arrivés la veille* (Elder).

thonil [tɔnil] ou **thonilaud** [tɔnilo] n. m. (de *thon* ; 1904, Larousse [pour les deux formes]). Grand filet dont on se sert, dans le golfe de Gascogne, pour capturer les esturgeons. (Syn. CRÉA.)

thonine [tɔnin] n. f. (de *thon* ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *tonine,* au sens de « thon » ; écrit *thonine,* au sens actuel, 1779, Duhamel du Monceau). Thon de petite taille, particulier à la Méditerranée.

thonnaire n. m. V. THONAIRE.

thora n. f. V. TORA.

thorac(o)- [tɔrak(o)], premier élément, tiré de *thorax,* et qui entre dans la composition de mots savants.

thoracentèse [tɔrasɛ̃tɛz] n. f. (de *thora[co]-* et de *-centèse,* gr. *kentêsis,* action de piquer, de *kenteîn,* aiguillonner, percer de l'aiguillon, piquer ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine,* écrit *thoracenthèse* ; *thoracentèse,* 1823, *Dict. des termes de médecine*). Ponction faite à travers la paroi du thorax pour évacuer une collection liquide ou purulente.

• REM. On dit aussi THORACOCENTÈSE.

thoracique [tɔrasik] adj. (gr. *thôrakikos,* du thorax, de *thôrax, -rakos,* thorax [v. THORAX] ; v. 1560, Paré, écrit *thora-chique* [*thoracique,* 1660, Oudin], au sens 1 [*artères thoraciques...,* 1876, Larousse ; *canal thoracique, membres thoraciques,* 1872, Littré] ; sens 2, 1964, Larousse [*thoraciques,* n. m. pl.,

« classe de poissons osseux », 1803, Boiste]). **1.** Qui appartient, se rapporte au thorax : *Région thoracique. Aorte thoracique.* || *Artères thoraciques supérieure et inférieure,* branches de l'artère axillaire irriguant la paroi thoracique. || *Canal thoracique,* principal tronc collecteur de la lymphe, longeant la colonne vertébrale et débouchant dans la veine sous-clavière gauche. || *Membres thoraciques,* les deux membres supérieurs. || *Cage thoracique,* v. CAGE. || **2.** Se dit d'un poisson dont les nageoires pelviennes sont situées à l'aplomb des pectorales.

thoraco-. V. THORAC(O)-.

thoraco-abdominal, e, aux [tɔrakoabdɔminal, -o] adj. (de *thoraco-* et de *abdominal ;* 1964, Larousse [d'abord *thoracico-abdominal,* 1876, Larousse]). Qui intéresse à la fois le thorax et l'abdomen : *Plaie thoraco-abdominale.*

thoracocentèse [tɔrakosɛ̃tɛz] n. f. (var. de *thoracentèse ;* 1872, Littré). Forme plus régulière, mais peu usitée, de *thoracentèse.*

thoracodidyme [tɔrakodidim] n. m. (de *thoraco-* et de *-didyme,* gr. *didumos,* double, jumeau ; 1872, Littré). Monstre double, formé de deux individus soudés par le thorax et la partie inférieure du corps.

thoracoplastie [tɔrakoplasti] n. f. (de *thoraco-* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, dér. de *plassein* ou *plattein,* modeler ; 1888, Larousse). Opération qui consiste à modifier la structure de la cage thoracique par la résection d'une ou de plusieurs côtes, pour le traitement de certaines cavernes pulmonaires. (On emploie aussi l'abrév. fam. THORACO [1964, Robert]).

thoracoscopie [tɔrakoskɔpi] n. f. (de *thoraco-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1872, Littré). Syn. de PLEUROSCOPIE.

thoracotomie [tɔrakotɔmi] n. f. (de *thoraco-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1888, Larousse). Opération chirurgicale qui consiste dans l'ouverture de la paroi thoracique pour aborder les organes sous-jacents.

thoradelphe [tɔradɛlf] n. m. (de *thor[aco]-* et de *-adelphe,* gr. *adelphos,* frère ; 1872, Littré). Monstre formé de deux corps soudés en un seul par leur partie supérieure, depuis l'ombilic.

thorax [tɔraks] n. m. (lat. *thorax,* poitrine, thorax, cuirasse, gr. *thôrax,* mêmes sens ; 1314, Mondeville, écrit *thorace,* comme n. f. [*thorax,* n. m., 1478, Chauliac], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Chez l'homme et chez les vertébrés, cavité délimitée par les vertèbres, les côtes et le sternum, séparée de l'abdomen par le diaphragme, et qui renferme les principaux organes de la circulation et de la respiration : *Des exercices destinés à développer le thorax.* || **2.** Seconde partie du corps des insectes, sur laquelle sont fixées les pattes et les ailes : *Le thorax des insectes comprend trois anneaux, le prothorax, le mésothorax et le métathorax.*

thorianite [tɔrjanit] n. f. (de *thori[um]* ; 1907, Larousse). Oxyde naturel d'uranium et de thorium.

thorine [tɔrin] n. f. (de *thor[ium]* ; 1817 [d'après Robert, 1964], au sens de « thorium » ; sens actuel, 1872, Littré). Oxyde de thorium ThO_2.

thorite [tɔrit] n. f. (de *thor[ium]* ; 1872, Littré). Silicate naturel de thorium.

thorium [tɔrjɔm] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, dér. de *Thor,* n. d'un dieu scandinave [Berzelius, le découvreur du corps, étant suédois] ; 1821, *Dict. des sciences médicales,* écrit *thorinium ; thorium,* 1842, Acad.). Métal rare (Th), de numéro atomique 90, blanc, cristallin, de densité 12,1 et fondant vers 1700 °C, extrait de la thorite.

thorogummite [tɔrogymit] n. f. (de *thoro-,* élément tiré de *thorium,* et de *-gummite,* du bas lat. *gumma,* gomme [v. GOMME] ; 1933, Larousse). Silicate naturel d'uranium, de thorium et de cérium.

thoron [tɔrɔ̃] n. m. (contract. de *thor[ium]* et de *[rad]on ;* 1933, Larousse). Émanation du thorium, isotope du radon.

thrace [tras] adj. et n. (lat. *Thrax, Thracis,* habitant de la Thrace [région située au nord de la Grèce], gr. *Thrax, Thrakos,* de Thrace ; 1876, Larousse). Qui est relatif à la Thrace, région de l'Europe orientale ; habitant ou originaire de cette région : *Les cavaliers thraces. Les mœurs des Thraces.*

◆ n. m. (sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** À Rome, gladiateur armé d'un bouclier et d'un glaive recourbé, qui combattait contre le mirmillon. || **2.** Langue ancienne du groupe thraco-phrygien, connue par de courtes inscriptions.

thraco-phrygien [trakofriʒjɛ̃] n. m. et adj. (de *thraco-,* élément tiré de *thrace,* et de *phrygien ;* 1964, Larousse). Groupe de langues indo-européennes, attesté à date ancienne dans la péninsule des Balkans et sur les côtes occidentales de la mer Noire.

thrash [traʃ] n. m. (mot angl. de même sens, de *to thrash,* élaguer, émonder ; 1933, Larousse). Vibration caractéristique qui se manifeste sur l'arbre vilebrequin d'un moteur à un régime déterminé.

thrène [trɛn] n. m. (bas lat. *threnus,* chant funèbre, complainte, gr. *thrênos,* chant funèbre, chant de deuil, de *threîsthai,* pousser de grands cris, se lamenter ; 1516, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1913, Barrès). **1.** Chez les anciens Grecs, particulièrement à l'époque homérique, lamentation funèbre chantée lors des funérailles : *Le thrène sur la mort d'Hector, dans « l'Iliade ».* || **2.** *Littér.* Plainte, expression de l'affliction, de la douleur, sincère ou feinte : *Elle prit immédiatement son rôle de pleureuse et commenta la mémoire du mort de lamentations, de thrènes désespérés* (Proust).

thrénode [trenɔd] n. (gr. *thrênôdos,* même sens, de *thrênos,* thrène [v. l'art. précéd.], et de *ôdê,* chant ; 1876, Larousse). Chez les anciens Grecs, pleureur ou pleureuse à gages, qui exécutait les lamentations traditionnelles autour du lit funèbre et aux funérailles.

thridace [tridas] n. f. (lat. *thridax, -dacis,* sorte de laitue, gr. *thridax, -dakos,* laitue sauvage ; 1842, Acad.). Extrait de suc de laitue, préconisé comme calmant : *Sirop de thridace.*

thrill [tril] n. m. (mot angl. signif. proprem. « tressaillement », de *to thrill* [v. l'art. suiv.] ; 1904, Larousse). Frémissement particulier perceptible dans certains vaisseaux artériels, en cas d'anévrisme ou d'insuffisance aortique.

thriller [trilœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to thrill,* faire tressaillir ; 1927, Cazamian, p. 101). Film policier ou fantastique qui agit fortement sur la sensibilité du spectateur.

thrips [trips] n. m. (gr. *thrips,* ver qui ronge le bois ; 1765, *Encyclopédie*). Petit insecte allongé, avec l'abdomen terminé en pointe, ordinairement d'un noir brillant, vivant notamment sur les céréales (blé, seigle), dont il suce les jeunes grains et épuise les feuilles par ses piqûres.

thromb(o)- [trɔ̃b(o)], premier élément, tiré du gr. *thrombos,* caillot, et qui entre dans la composition de mots scientifiques.

thrombasthénie [trɔ̃basteni] n. f. (de *thromb[o]-* et de *asthénie ;* 1953, Larousse). Insuffisance qualitative des plaquettes sanguines (ou thrombocytes).

thrombectomie [trɔ̃bɛktɔmi] n. f. (de *thromb[o]-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1953, Larousse). Ablation chirurgicale du caillot qui oblitère un vaisseau. (Syn. EMBOLECTOMIE.)

thrombine [trɔ̃bin] n. f. (dér. savant de *thromb[us]* ; 1904, Larousse). Enzyme qui intervient dans la transformation du fibrinogène en fibrine au cours de la coagulation du sang.

thrombocyte [trɔ̃bosit] n. m. (de *thrombo-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1904, Larousse). Syn. de PLAQUETTE SANGUINE.

thrombocytémie [trɔ̃bositemi] n. f. (de *thrombocyt[e]* et de *-[h]émie,* du gr. *haima,* sang ; 1964, Larousse). Augmentation du

nombre des plaquettes sanguines (thrombocytes), observée dans quelques affections ou de façon isolée.

thrombocytopénie [trɔ̃bositɔpeni] n. f. (de *thrombocyto-*, élément tiré de *thrombocyte,* et de *-pénie,* gr. *penia,* indigence ; 1964, Larousse). Diminution du nombre des plaquettes sanguines (thrombocytes), constatée dans nombre d'affections de la moelle osseuse. (On dit aussi THROMBOPÉNIE.)

thrombocytopénique [trɔ̃bositɔpenik] adj. (de *thrombocytopénie ;* 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui se rapporte à la thrombocytopénie. || **2.** Qui est lié à la thrombocytopénie : *Purpura thrombocytopénique.* (Syn. THROMBOPÉNIQUE.)

thrombo-élastogramme [trɔ̃boelastɔgram] n. m. (de *thrombo-*, de *élasto-*, élément tiré de *élastique,* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1964, Larousse). Graphique obtenu par thrombo-élastographie, et qui renseigne sur le temps de coagulation du sang et sur l'élasticité du caillot.

thrombo-élastographie [trɔ̃boelastɔgrafi] n. f. (de *thrombo-*, de *élasto-* [v. l'art. précéd.] et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1964, Larousse). Méthode permettant de déterminer à la fois le temps de coagulation du sang *in vitro* et les qualités d'élasticité du caillot formé.

thrombographie [trɔ̃bografi] n. f. (de *thrombo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, décrire ; 1953, Larousse). Étude de la coagulation sanguine.

thrombokinase [trɔ̃bokinɑz] n. f. (de *thrombo-* et de *kinase ;* 1953, Larousse [art. *thromboplastine*]). Enzyme protéolytique sécrété par les plaquettes sanguines. (Syn. THROMBOPLASTINE.)

thrombolyse [trɔ̃boliz] n. f. (de *thrombo-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1968, Larousse). Méthode thérapeutique visant à dissoudre un thrombus (caillot) formé à l'intérieur d'un vaisseau sanguin.

thrombopathie [trɔ̃bopati] n. f. (de *thrombo-* et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1964, Larousse). Affection caractérisée par une diathèse hémorragique, avec déficit fonctionnel des plaquettes sanguines, sans diminution de leur nombre.

thrombopénie [trɔ̃bopeni] n. f. (contract. de *thrombo[cyto]pénie ;* 1953, Larousse). Syn. de THROMBOCYTOPÉNIE.

thrombopénique [trɔ̃bopenik] adj. (de *thrombopénie ;* 1972, Domart et Bourneuf, art. *purpura*). Syn. de THROMBOCYTOPÉNIQUE.

thrombophlébite [trɔ̃boflebit] n. f. (de *thrombo-* et de *phlébite ;* 1933, Larousse). Phlébite produite par une thrombose, et qui peut s'observer au niveau de toutes les veines.

thromboplastine [trɔ̃boplastin] n. f. (de *thromboplast[ique]* ; 1953, Larousse). Syn. de THROMBOKINASE.

thromboplastique [trɔ̃boplastik] adj. (de *thrombo-* et de *plastique ;* 1953, Larousse). Se dit des substances qui hâtent la coagulation du sang.

thrombose [trɔ̃boz] n. f. (gr. *thrombôsis,* coagulation du lait, du sang, de *thromboûn,* faire coaguler, dér. de *thrombos,* caillot ; 1823, *Dict. des termes de médecine*). Formation d'un caillot (thrombus) dans un vaisseau sanguin (veine ou artère) ou dans une cavité cardiaque, chez l'individu vivant.

thrombosé, e [trɔ̃boze] adj. (de *thrombose ;* 1970, Robert). Qui est le siège d'une thrombose : *Veine, artère thrombosée.*

thrombostatique [trɔ̃bostatik] adj. (de *thrombo-* et de *statique,* adj. ; 1970, Robert). Qui est propre à empêcher la formation d'un caillot sanguin (thrombus).

thrombotest [trɔ̃botɛst] n. m. (de *thrombo-* et de *test* 2 ; 1964, Larousse). Épreuve permettant de surveiller les traitements anticoagulants par une mesure appréciant les facteurs qui sont modifiés par ces traitements.

thrombus [trɔ̃bys] n. m. (gr. *thrombos,* caillot ; v. 1363, Chauliac, écrit *trumbe ; thrombus,* 1538, Canappe). Masse sanguine coagulée à l'intérieur d'une cavité vasculaire (veine, artère, cavité cardiaque), et dont la présence constitue la thrombose si cette production est née sur place, l'embolie si elle y est parvenue par le courant circulatoire.

thufur [tyfyr] n. m. (mot islandais de même sens ; 1964, Larousse). Sol de certaines régions planes, humides et froides, constitué d'un réseau serré de buttes gazonnées, dues au soulèvement différentiel des terres sous l'action du gel.

thug [tyg] n. m. (mot d'une langue de l'Inde, de même sens ; 1876, Larousse). Membre d'une confrérie religieuse de l'Inde, qui, en l'honneur de la déesse Kali, pratiquait le meurtre rituel par strangulation, sur des victimes humaines choisies.

thuggisme [tygism] n. m. (de *thug ;* 1876, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Confédération des thugs de l'Inde. || **2.** Ensemble des doctrines de cette secte.

thulium [tyljɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *thulium,* même sens, mot tiré [le découvreur du corps, le chimiste Clave, étant suédois] du lat. class. *Thule,* n. d'une île formant la limite septentrionale du monde connu des Anciens, gr. *Thoulê ;* 1904, Larousse). Métal (Tm) du groupe des terres rares, de numéro atomique 69.

thune ou **tune** [tyn] n. f. (origine obscure [l'étym. habituellement donnée, selon laquelle le mot viendrait de la loc. *roi de(s) Thunes,* « roi des gueux » (proprem. « roi de Tunis »), ne repose sur aucun fondement assuré] ; 1628, Chereau, au sens de « aumône » ; 1800, Esnault, au sens de « pièce de monnaie » ; sens actuel, 1839, Balzac [« ...somme de cinq francs », fin du XIXe s.]). *Arg.* Nom donné à l'ancienne pièce d'argent de cinq francs : *Quand le baron* [de Charlus] *se hasardait sur les boulevards, ou traversait la salle des Pas-Perdus de la gare Saint-Lazare, les suiveurs se comptaient par douzaines qui, dans l'espoir d'avoir une thune, ne le lâchaient pas* (Proust). || *Par extens. et pop.* Billet ou somme de cinq francs (vieilli) : *Ça vaut une thune et à deux balles je vous le laisse* (Lorrain).

thuriféraire [tyriferɛr] n. m. (lat. médiév. *thuriferarius,* thuriféraire, du lat. class. *t[h]urifer,* qui produit de l'encens [puis, à basse époque, « qui offre de l'encens »], de *t[h]us, t[h]uris,* encens [gr. *thuos,* bois parfumé, puis « encens »], et de *ferre,* porter ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1801, Mercier). **1.** Clerc qui porte, manie l'encensoir dans les cérémonies de l'Église catholique. || **2.** *Fig.* et *littér.* Personne qui manque de mesure dans la louange, le compliment, dans l'admiration qu'elle voue à quelqu'un ou l'approbation qu'elle apporte à quelque chose : *Les thuriféraires du pouvoir, des gens en place. Les thuriféraires du nouveau roman.*

• SYN. : **2** *dithyrambiste, encenseur, flagorneur, flatteur, louangeur.*

thuringien, enne [tyrɛ̃ʒjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Thuringe,* n. géogr. ; av. 1885, V. Hugo). Qui appartient à la Thuringe ; habitant ou originaire de cette région : *Vieilles forêts thuringiennes* (Hugo).

◆ **thuringien** adj. et n. m. (1904, Larousse). Se dit de l'étage terminal du système permien.

thurne n. f. V. TURNE.

thuya [tyja] n. m. (lat. *thya,* même sens, gr. *thua* ou *thuia,* même sens ; 1553, Belon, 44 [« bois de cet arbre... », 1876, Larousse]). Arbre conifère, originaire d'Asie ou d'Amérique, souvent cultivé dans les parcs pour son feuillage ornemental : *Une dizaine de thuyas plantés dans des caisses* (Balzac). || *Par extens.* Le bois de cet arbre, employé en ébénisterie : *Il s'était emparé du coffret de thuya* (Benoit).

thuyone [tyjɔn] n. f. (dér. savant de *thuy[a]* ; 1933, Larousse). Cétone dont la variété lévogyre est présente dans l'essence de thuya.

thyiade [tijad] n. f. (lat. *thyias, -adis,* même sens, gr. *thuias, -ados,* même sens ;

1546, Rabelais). Nom donné aux femmes d'Athènes et de Delphes qui célébraient le culte de Dionysos et se livraient à des orgies rituelles.

thylacine [tilasin] n. m. (lat. scientif. moderne *thylacinus,* même sens [début du XIX[e] s.], du gr. *thulakos,* sac, bourse ; 1845, Bescherelle). Mammifère marsupial carnassier de Tasmanie, ayant l'aspect et les mœurs du loup.

thylle [tij] n. f. (du gr. *thulas,* sac, bourse ; 1891, *Grande Encyclopédie* [art. *cicatrisation*]). Formation microscopique qui oblitère les vaisseaux des organes végétaux morts, notamment des feuilles caduques à l'automne.

thyllose [tijoz] n. f. (dér. savant de *thylle ;* 1961, Levadoux, p. 67). Maladie cryptogamique de l'orme, qui se traduit par la formation de thylles dans les parties vives. (Syn. GRAPHIOSE.)

thym [tɛ̃] n. m. (lat. *thymus* ou *thymum,* même sens, gr. *thumos,* même sens ; XIII[e] s., *Simples Médecines,* écrit *tym ; thym,* 1538, R. Estienne). Plante odoriférante, vivace, à tiges ligneuses, de la famille des labiacées, utilisée comme condiment et, en pharmacie, comme diurétique, antiseptique et anthelminthique : *Je ne te parle pas du thym, du romarin, de la lavande (trio mauve et bleu comme l'horizon)* [Vaudoyer].

thymectomie [timektɔmi] n. f. (de *thym[us]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; mars 1910, *Larousse mensuel*). Ablation chirurgicale du thymus.

thymélée [timele] n. f. (bas lat. *thymelê,* autel de Dionysos dans le théâtre grec, gr. *thumelê,* lieu de sacrifice, autel, autel de Dionysos au théâtre, temple, de *thuein,* offrir un sacrifice aux dieux ; 1876, Larousse, écrit *thymélé* [*thymélée,* 1964, Larousse], aux sens 1-2). **1.** Dans l'ancienne Grèce, lieu de sacrifice, autel, temple. || **2.** Dans les théâtres grecs, autel de Dionysos, placé au milieu de l'orchestre, d'où le chef de chœur dirigeait les mouvements.

thymiatechnie [timjatɛkni] n. f. (du gr. *thumia[ma],* parfum [de *thumiân,* v. THYMIATÉRION], et *tekhnê,* art, industrie ; 1872, Littré). Art de composer les parfums.

thymiatechnique [timjatɛknik] adj. (de *thymiatechnie ;* 1933, Larousse). Qui se rapporte à la thymiatechnie.

thymiatérion [timjaterjɔ̃] n. m. (bas lat. *thymiaterium,* même sens, gr. *thumiatêrion,* même sens, de *thumiân,* faire brûler des parfums, dér. de *thûma,* victime sacrifiée, sacrifice, de *thuein,* offrir un sacrifice aux dieux ; 1876, Larousse). Dans l'ancienne Grèce, brûle-parfum de diverses formes (vase sur colonnette, cassolette suspendue à des chaînes...), pour encenser les dieux.

thymie [timi] n. f. (dér. savant du gr. *thumos,* principe de l'intelligence, des sentiments, des passions ; 1953, Larousse). Disposition affective fondamentale d'une personne, humeur. (Terme de psychologie et de psychiatrie, souvent employé en composition : *hypothymie, hyperthymie, cyclothymie...*)

thymine [timin] n. f. (de *thym ;* 1878, Larousse, au sens de « corps cristallin retiré du thym » ; sens actuel, 1968, Larousse). Base azotée qui concourt à la formation des acides nucléiques (A. D. N.).

1. thymique [timik] adj. (de *thym[us]* ; 1611, Cotgrave). Qui appartient, se rapporte au thymus.

2. thymique [timik] adj. (de *thymie ;* 1967, Robert). Qui concerne la thymie, les dispositions affectives de base de l'individu : *Perturbations thymiques.*

thymo-analeptique [timɔanalɛptik] adj. et n. m. (de *thymo-,* élément tiré de *thymie,* et de *analeptique ;* 1968, Larousse). Se dit d'un médicament qui a un pouvoir antidépressif par son action stimulatrice de l'humeur. (Syn. ANTIDÉPRESSEUR.)

thymol [timɔl] n. m. (de *thym* et de *[phén]ol ;* 1872, M. N. Bouillet). Phénol extrait de l'essence de thym, à odeur aromatique, employé en pharmacie pour son action astringente et antiseptique.

thymonucléique [timɔnykleik] adj. (de *thymo-,* élément tiré de *thym,* et de *nucléique ;* 1964, Larousse). Se dit d'un acide complexe entrant dans la composition des protéines du noyau cellulaire.

thymus [timys] n. m. (gr. *thumos,* excroissance charnue ; 1541, Vassée). Glande située en arrière du sternum, qui n'est développée que chez l'enfant et les jeunes animaux et ne subsiste plus qu'à l'état de reliquat chez l'adulte : *Chez les bovidés, le thymus est connu sous le nom de « ris de veau ».*

Thyratron [tiratrɔ̃] n. m. (n. déposé, du gr. *thura,* porte, et de *[élec]tron ;* v. 1939 [d'après Robert, 1964], puis 1953, Larousse). Tube à gaz, à cathode chaude, employé comme redresseur, comme régulateur de courant, ou comme générateur d'oscillations de relaxation.

thyréo- [tireo], **thyro-** [tiro], premiers éléments, tirés de *thyroïde* (v. ce mot), et qui entrent dans la formation de mots scientifiques, où ils désignent le corps thyroïde ou le cartilage thyroïde.

thyréogène [tireɔʒɛn] adj. (de *thyréo-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1953, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui est d'origine thyroïdienne. || **2.** Qui a une action sur la glande thyroïde.

thyréoglobuline [tireɔglɔbylin] n. f. (de *thyréo-* et de *globuline ;* 1964, Larousse). Syn. de THYROGLOBULINE.

thyréoprive [tireɔpriv] adj. (de *thyréo-* et de *-prive,* élément tiré de *priver* 1 ; 1933, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1966, Larousse). **1.** Se dit des animaux que l'on a privés expérimentalement de la glande thyroïde. || **2.** Se dit des accidents d'hypothyroïdie qui résultent de l'ablation de la thyroïde.

thyréose [tireoz] n. f. (contract. de *thyré[otoxic]ose ;* 1964, Larousse). Syn. de THYRÉOTOXICOSE.

thyréostimulant, e [tireɔstimylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *thyréo-* et de *stimulant ;* 1941, P. Rey, p. 50). Qui stimule l'activité de la glande thyroïde : *Substance thyréostimulante.*

thyréostimuline [tireɔstimylin] n. f. (de *thyréo-* et de *stimuline ;* 1964, Lanousse). Hormone hypophysaire qui régularise la formation de la thyroxine dans la glande thyroïde.

thyréotoxicose [tireɔtɔksikoz] n. f. (de *thyréo-* et de *toxicose ;* 1953, Larousse). Ensemble des troubles provoqués par une sécrétion excessive d'hormones thyroïdiennes, au cours des formes graves de la maladie de Basedow.

thyréotrope [tireɔtrɔp] adj. (de *thyréo-* et de *-trope,* du gr. *tropos,* direction ; 1953, Larousse [aussi *hormone thyréotrope*]). Se dit d'une substance possédant une activité stimulante sur la sécrétion de la glande thyroïde. || *Hormone thyréotrope,* la thyréostimuline.

thyristor [tiristɔr] n. m. (contract. de *Thyr[atron]* et de *[trans]istor ;* 1968, Larousse). Élément à conduction unidirectionnelle, comportant trois jonctions semi-conductrices et une électrode de commande permettant de déclencher le passage du courant.

thyro-. V. THYRÉO-.

thyrocalcitonine [tirɔkalsitɔnin] n. f. (de *thyro-,* de *calci[um]* et de *ton[ique]* ; 1968, Larousse). Hormone, d'origine thyroïdienne, abaissant la calcémie.

thyro-épiglottique [tirɔepiglɔtik] adj. (de *thyro-* et de *épiglottique ;* 1876, Larousse). Se dit de ce qui se rapporte à la fois au cartilage thyroïde et à l'épiglotte.

thyroglobuline [tirɔglɔbylin] n. f. (de *thyro-* et de *globuline ;* 1961, Galli et Leluc, p. 106 [dès le début du XX[e] s. en allem.]). Protéine iodée présente dans les vésicules thyroïdiennes, et qui constitue la forme de stockage de l'iode thyroïdien. (Syn. THYRÉOGLOBULINE.)

thyro-hyoïdien, enne [tirojɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *thyro-* et de *hyoïdien ;* 1876, Larousse [pour un muscle, 1933, Larousse]). Qui se rapporte au cartilage thyroïde et à

l'os hyoïde. || *Spécialem.* Se dit d'un muscle extrinsèque du larynx.

thyroïde [tirɔid] adj. et n. f. (gr. *thuroeidês,* faute de copie pour *thureoeidês,* semblable à un bouclier long, de *thureos,* bouclier long [dér. de *thura,* porte], et de *eidos,* forme, apparence ; v. 1560, Paré [*cartilage thyroïde ; glande thyroïde,* 1752, Trévoux — *thyroïde,* n. f., 1876, Larousse ; *corps thyroïde,* 1893, *Dict. général* — d'abord *corps thyréoïde,* 1721, Trévoux]). *Glande* ou *corps thyroïde,* ou substantiv., *la thyroïde,* glande endocrine située à la base du cou, en avant des premiers anneaux de la trachée-artère, composée de deux lobes latéraux réunis par un isthme, et dont les sécrétions jouent un rôle important dans la croissance et le métabolisme. || *Cartilage thyroïde,* le plus développé des cartilages du larynx : *Le cartilage thyroïde forme, chez l'homme, la saillie communément appelée « pomme d'Adam ».*

thyroïdectomie [tirɔidɛktɔmi] n. f. (de *thyroïd*[*e*] et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1888, Larousse). Ablation chirurgicale du corps thyroïde.

thyroïdectomiser [tirɔidɛktɔmize] v. tr. (de *thyroïdectomie ;* 1970, Robert). Soumettre à la thyroïdectomie.

thyroïdien, enne [tirɔidjɛ̃, -ɛn] adj. et n. f. (de *thyroïde ;* 1765, *Encyclopédie,* XVI, 311 [*artère thyroïdienne* ou *thyroïdienne,* n. f., *veine thyroïdienne* ou *thyroïdienne,* n. f., 1876, Larousse ; *capsule thyroïdienne,* 1964, Larousse]). Qui appartient, est propre, se rapporte à la glande thyroïde : *Les hormones thyroïdiennes.* || *Artère thyroïdienne,* ou *thyroïdienne,* n. f., nom donné à deux artères : la *thyroïdienne supérieure,* branche de la carotide externe, et la *thyroïdienne inférieure,* branche de la sous-clavière. || *Veine thyroïdienne,* ou *thyroïdienne,* n. f., nom donné à trois veines : la *thyroïdienne supérieure,* la *thyroïdienne moyenne* (branches de la jugulaire interne) et la *thyroïdienne inférieure* (branche du tronc brachio-céphalique). || *Capsule thyroïdienne,* membrane fibreuse qui recouvre le corps thyroïde.

thyroïdisme [tirɔidism] n. m. (de *thyroïde ;* 1904, Larousse). Accidents produits par l'intoxication thyroïdienne, due le plus souvent à une ingestion trop forte d'extrait thyroïdien.

thyroïdite [tirɔidit] n. f. (de *thyroïde ;* 1845, Bescherelle). Inflammation du corps thyroïde, d'origine microbienne ou non, marquée par une tuméfaction douloureuse, de la fièvre.

thyronine [tirɔnin] n. f. (de *thyro-* et de [*am*]*ine ;* 1964, Larousse). Acide aminé dont la variété lévogyre constitue le squelette des différentes hormones thyroïdiennes.

thyrotomie [tirɔtɔmi] n. f. (de *thyro-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1904, Larousse). Ouverture chirurgicale du larynx par section du cartilage thyroïde. (Syn. LARYNGOTOMIE.)

thyroxine [tirɔksin] n. f. (de *thyr*[*oïde*] et de *ox*[*yde*] ; 1933, Larousse [dès le début du XXe s. en angl.]). Hormone sécrétée par la glande thyroïde.

thyrse [tirs] n. m. (lat. *thyrsus,* tige des plantes, thyrse de Bacchus, gr. *thursos,* bâton des Bacchantes ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, début du XXe s. ; sens 4, 1742, A. J. Dezallier d'Argenville, 451). **1.** Bâton terminé par une pomme de pin et entouré de pampres et de lierre, complété parfois d'un ruban noué, qui était l'attribut de Dionysos et des Ménades : *Qu'est-ce qu'un thyrse ? Selon le sens moral et poétique, c'est un emblème sacerdotal dans la main des prêtres et des prêtresses célébrant la divinité dont ils sont les interprètes et les serviteurs* (Baudelaire). *Les Bacchantes, les Thyades et les Ménades, ceintes de la nébride tachetée, agitaient le thyrse entouré de lierre* (France). || **2.** Élément décoratif caractéristique du style Louis XVI. || **3.** Ce qui rappelle, par sa forme, le thyrse de Dionysos et des personnages de sa suite : *Les lys hautains dressant avec orgueil leurs thyrses radieux* (Tailhade). || **4.** Inflorescence de certains arbres, se présentant sous la forme d'une grappe pyramidale : *Thyrse du lilas, du marronnier d'Inde. Mais en vain le soleil excite | La sève des rameaux trop lents ; | La fleur retardataire hésite | À faire voir ses thyrses blancs* (Gautier).

thysan(o)- [tizan(o)], premier élément, tiré du gr. *thusanos,* frange, bordure, et qui entre dans la composition de quelques mots.

thysanoptères [tizanɔptɛr] n. m. pl. (de *thysano-* et de *-ptère,* gr. *pteron,* plume d'aile, aile ; 1876, Larousse). Ordre d'insectes de très petite taille, caractérisés par leur bouche suceuse, leurs ailes étroites et frangées, leurs métamorphoses incomplètes, et dont plusieurs espèces sont nuisibles aux cultures (ex. : le *thrips*). [On dit aussi THYSANOPTÉROÏDES (de *thysanoptéro-,* élément tiré de *thysanoptère,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1964, Larousse).]

thysanoures [tizanur] n. m. pl. (lat. scientif. moderne *thysanuros,* même sens [fin du XVIIIe s.], du gr. *thusanos,* frange, et *oura,* queue des animaux ; 1827, Acad.). Ordre d'insectes primitifs sans ailes, à pièces buccales broyeuses, et dont l'abdomen est terminé par trois appendices filiformes (ex. :le *lépisme*).

tiama [tjama] n. m. (mot africain de même sens ; 1964, Larousse). Bois du commerce, d'origine africaine, utilisé en ébénisterie, en placage et en contre-plaqué.

tiare [tjar] n. f. (lat. *tiara,* tiare [coiffure des Orientaux], gr. [d'origine persane] *tiara,* sorte de turban qui était la coiffure des Perses ; 1374, Godefroy [II, 410], écrit *tiara* [*thiaire,* 1382, Ph. de Mézières ; *tiare,* av. 1525, J. Lemaire de Belges], au sens 2 ; sens 1, début du XVIe s. [« coiffure du grand prêtre chez les Hébreux », 1672, Sacy] ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, av. 1867, Baudelaire). **1.** Ornement de tête de forme conique, qui était le symbole de la souveraineté dans l'Orient ancien, à Byzance et chez les Éthiopiens : *La tiare du Grand Roi.* || *Spécialem.* Coiffure du grand prêtre chez les Hébreux : *Je ceignis la tiare et marchai son égal* (Racine). || **2.** Grand bonnet, ceint de trois couronnes d'or enrichies de pierreries et surmonté d'un globe portant une croix, que le souverain pontife porte dans les cérémonies particulièrement solennelles : *À la cérémonie du couronnement, le premier cardinal diacre impose la tiare au nouveau pape.* || **3.** *Fig.* La dignité papale, et, *autref.,* le pouvoir papal : *Tout chrétien pouvait parvenir à la tiare : Léon IV fut promu au souverain pontificat le 13 avril 847 pour défendre Rome contre les Sarrasins et son ordination différée jusqu'à ce qu'il eût donné des preuves de son courage* (Chateaubriand). || **4.** *Littér.* Ce qui rappelle plus ou moins, par sa forme, une tiare orientale : *Voir autour de son front une auréole ou une tiare de lumière* (Baudelaire).

tiaré, e [tjare] adj. (de *tiare ;* 1887, Huysmans). Coiffé d'une tiare : *Ce monarque tiaré d'or, grenelé de gemmes* (Huysmans).

tibétain, e [tibetɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *T*[*h*]*ibet,* n. géogr. ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *tibétin ;* 1876, Larousse, écrit *thibétain ; tibétain,* 1923, Larousse). Qui appartient, se rapporte au Tibet ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **tibétain** n. m. (1876, Larousse, écrit *thibétain ; tibétain,* 1923, Larousse). Langue du groupe tibéto-birman, parlée au Tibet, au Bhoutan et dans les hautes vallées du Népal.

● REM. On écrivait autref. THIBÉTAIN, E (v. ci-dessus).

tibéto-birman [tibetobirmɑ̃] n. m. et adj. (de *tibéto-,* élément tiré de *tibét*[*ain*], et de *birman ;* 1964, Larousse). Groupe de langues parlées entre l'Inde et la Chine, et comprenant le tibétain et le birman.

tibia [tibja] n. m. (lat. *tibia,* même sens, proprem. « flûte » ; 1541, Canappe, au sens 1 ; sens 2, 1834, Musset [*coup de pied dans les tibias,* 1964, Robert] ; sens 3, 1872, Littré [chez les araignées, 1904, Larousse]). **1.** Os long, de forme prismatique, situé à la partie interne de la jambe, dont, avec le péroné, situé à la partie externe, il forme

le squelette : *Le tibia s'articule à ses deux extrémités avec le péroné, et, en haut, avec le fémur, en bas avec l'astragale. Une fracture du tibia.* || **2.** *Fam.* La jambe, et plus précisément sa partie antérieure : *Une fois, elle retroussa le bord de sa robe, baissa son bas sur son tibia, montrant une meurtrissure violette* (Colette). || Fam. *Un coup de pied dans les tibias,* un coup de pied sur la partie antérieure des jambes. || **3.** Troisième article de la patte des insectes, entre le fémur et le tarse. || Chez les araignées, cinquième division de chaque membre.

tibial, e, aux [tibjal, -o] adj. (lat. *tibialis,* de flûte, de *tibia,* flûte, tibia [v. l'art. précéd.] ; 1690, Furetière). Qui appartient, se rapporte au tibia : *Diaphyse tibiale. Artères tibiales. Nerfs tibiaux.*

tibio-péronier, ère [tibjoperɔnje, -ɛr] adj. (de *tibio-,* élément tiré de *tibia,* et de *péronier ;* 1933, Larousse [*tronc tibio-péronier,* 1964, Larousse]). Qui se rapporte au tibia et au péroné. (On dit aussi PÉRONÉOTIBIAL, E, AUX.) || *Tronc tibio-péronier,* branche de bifurcation postérieure de l'artère poplitée.

tibio-tarsien, enne [tibjotarsjɛ̃, -ɛn] adj. (de *tibio-* [v. l'art. précéd.] et de *tarsien ;* 1845, Bescherelle [*articulation tibio-tarsienne,* 1872, Littré]). Qui se rapporte au tibia et au tarse. || *Articulation tibio-tarsienne,* articulation entre les extrémités inférieures du tibia et du péroné et l'astragale, au niveau de laquelle se font les mouvements de flexion-extension du pied.

tic [tik] n. m. (du radical onomatop. *tikk-,* qui évoque un bruit sec, un mouvement brusque ; 1611, Cotgrave, écrit *ticq* [*tic,* 1678, Guillet], au sens 1 ; sens 2, 1654, Scarron [*tic douloureux...,* 1835, Acad.] ; sens 3, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1738, Piron). **1.** Habitude vicieuse du cheval, consécutive à la sialophagie et se manifestant par une éructation bruyante, accompagnée de mouvements de la tête et de l'encolure. || **2.** Chez l'homme, mouvement anormal, d'allure convulsive, se reproduisant à une fréquence variable, qui résulte de la contraction involontaire d'un ou de plusieurs muscles, sous la dépendance de causes psychiques : *Tic de la face. Tics vocaux. Je devais avoir un visage fermé, blême, agité de menus tics que je ne peux réprimer* (Duhamel). *Il avait un tic bizarre qui lui faisait lancer la tête de droite et de gauche* (Lacretelle). || *Tic douloureux de la face,* névralgie faciale dans laquelle les crises douloureuses sont accompagnées de mouvements involontaires des muscles de la région intéressée. || **3.** Geste, jeu de physionomie, attitude qu'une personne répète de façon machinale et qui prend un caractère agaçant ou ridicule : *Il avait le tic d'allonger le bras droit par secousses moelleuses, tout comme s'il eût voulu dégager sans arrêt sa manchette* (Duhamel). || **4.** *Fig.* Manière de s'exprimer, de penser qui revient constamment dans les écrits ou la conversation d'une personne, et qui tourne au procédé ou à la manie : *Nous eûmes nos mythes, nos tics de langage, nos plaisanteries rituelles* (Sartre). *J'ai remarqué qu'il avait l'habitude de compléter tout ce qu'il avançait par un « et je dirai plus », même quand, au fond, il n'ajoutait rien au sens de sa phrase.* [...] *Puis je n'ai plus fait attention à ce tic...* (Camus).

● SYN. : **3** *manie.*

ticage [tikaʒ] n. m. (de *tic ;* 22 mai 1867, *le Siècle*). État du cheval qui a des tics.

tichodrome [tikɔdrom] n. m. (du gr. *teikhos,* mur de ville, muraille, et *dromos,* course [de *drameîn,* infin. aoriste second de *trekhein,* courir], proprem. « qui court sur les murailles » ; 1876, Larousse). Passereau au plumage gris cendré et rouge, au long bec fin, qui vit sur les rochers des hautes montagnes, et dont une espèce, le *tichodrome échelette,* se trouve dans les Alpes et les Pyrénées françaises.

ticker [tikœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to tick,* prendre à crédit ; 1964, Larousse). Appareil télégraphique imprimant sur une bande de papier les cours de la Bourse, les résultats des courses, etc.

ticket [tikɛ] n. m. (angl. *ticket,* billet, carte d'entrée, bon, empr. du franç. *estiquette,* forme anc. de *étiquette* [v. ce mot] ; 1727, C. de Saussure, écrit *tiket* [*ticket,* 27 juill. 1835, *Journ. des débats,* p. 1], au sens 1 ; sens 2, fin 1940 ; sens 3, 1936, Capitant ; sens 4, 1937, Esnault ; sens 5, 1950, Esnault). **1.** Billet remis contre paiement d'une somme et donnant droit à l'admission dans un véhicule de transport public ou dans un établissement (salle de spectacle, exposition, etc.), à la délivrance de quelque chose, ou attestant simplement un paiement : *Ticket de métro, d'autobus. Un carnet de tickets. Ticket d'entrée dans un musée. Ticket de caisse.* || **2.** *Spécialem.* Coupon d'une feuille de rationnement donnant droit à une quantité déterminée d'un produit (notamment sous l'Occupation) : *Tickets de pain, de viande, de matières grasses. Un article vendu sans tickets.* || **3.** *Ticket modérateur,* v. MODÉRATEUR, TRICE. || **4.** *Pop.* Mille anciens francs (avec un adj. numéral) : *Ça vaut au moins cent tickets.* || **5.** Pop. *Avoir un ticket* (ou *le ticket*) *avec quelqu'un,* être remarqué par une personne du sexe opposé, lui plaire de façon indubitable.

ticket-restaurant [tikɛrɛstɔrɑ̃] n. m. (de *ticket* et de *restaurant ;* 1970, Robert). Billet délivré par une entreprise à ses employés pour qu'ils puissent déjeuner à prix réduit dans certains restaurants accrédités.

● PL. *des* TICKETS-RESTAURANT.

tic tac [tiktak] interj. (onomatop. ; av. 1613, M. Régnier [*avoir le cœur qui fait tic tac,* 1668, Th. Corneille]). Onomatopée imitant un bruit bref et régulier : *Le métronome fait tic tac.* || Fam. et vx. *Avoir le cœur qui fait tic tac,* être fort ému, éprouver un sentiment tendre.

◆ **tic-tac** ou **tictac** n. m. invar. (1552, R. Estienne). Bruit produit par un mouvement réglé, en particulier par un mouvement d'horlogerie : *Un profond silence régnait dans la cuisine, martelé par le tic-tac trop fort, disproportionné, d'un gros réveille-matin* (Montherlant).

tictaquer [tiktake] v. intr. (de *tic tac ;* 1881, Huysmans). Faire entendre un tic-tac : *Et sans regarder le réveille-matin tictaquant devant ma plume, sans lever les yeux sur les pâlissements de l'aube, je savais l'heure au chant du coq...* (Daudet). *Il consulta sa montre, la colla à son oreille, croyant qu'elle ne marchait pas, mais elle tictaquait régulièrement* (Huysmans).

tiédasse [tjedas] adj. (de *tiède ;* 1964, Robert). *Péjor.* Qui est insuffisamment chaud ou insipide : *Un potage tiédasse.*

tiède [tjɛd] adj. (lat. *tepidus,* tiède, de *tepēre,* être tiède ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *tieve* [*teide,* v. 1230, *Livre d'Artus ; tiede,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 [« qui n'est pas suffisamment chaud », 1876, Larousse ; *il fait tiède,* 1964, Robert] ; sens 2, av. 1857, Musset). **1.** Qui est entre le chaud et le froid ; qui n'est que très légèrement chaud : *De l'eau tiède. Prendre des bains tièdes. Les hivers y sont tièdes, et les rigoureux aquilons n'y soufflent jamais* (Fénelon). *Les tièdes vents d'automne | Versent leur chaste haleine aux coteaux veloutés* (Hugo). *C'était une chambre odorante et tiède avec des fleurs partout* (Sartre). || *Spécialem.* Qui n'est pas suffisamment chaud : *À la fin de la séance, ces dames versaient à la ronde un thé décoloré et tiède* (Colette). || Fam. *Il fait tiède,* la température est douce et agréable. || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui procure une sensation ou une impression de douceur agréable : *Certains jours, l'alcool ne vous fait rien, ou vous donne mal à la tête, et d'autres fois il vous verse dans la poitrine un tiède optimisme* (Simenon).

● SYN. : **1** *doux.* — CONTR. : **1** *brûlant, chaud ; frais, froid, glacial.*

◆ adj. et n. (fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *tedde* [*tiède,* 1559, Amyot ; pour la manière d'agir, de sentir, de penser, 1674, Mme de Sévigné]). Se dit d'une personne qui manque de ferveur, d'ardeur, de zèle, voire de courage, qui répugne à s'engager nettement, complètement : *Votre zèle est égal à votre raison ; je hais les tièdes* (Voltaire). *Swann refusa de signer la circulaire de Bloch, de sorte que, s'il passait pour un dreyfusard enragé aux yeux de beaucoup, mon camarade le trouva*

tiède, infecté de nationalisme, et cocardier (Proust). || *Par extens.* Se dit de la manière d'agir, de sentir, de penser : *Des relations plutôt tièdes. Une foi, une dévotion tiède. Ne craignez point* [...] *que ma joie se refroidisse ; elle a un fond si chaud qu'elle ne peut être tiède* (Sévigné).

● SYN. : *indifférent, mou.* — CONTR. : *acharné, ardent, enragé* (fam.), *fanatique, fervent, passionné.*

◆ adv. (1872, Littré). *Boire tiède,* boire un breuvage, des breuvages tièdes.

tièdement [tjɛdmɑ̃] adv. (de *tiède ;* XIIIe s., *FEW,* XIII/1, 233 *a*). Avec tiédeur, sans passion, sans conviction : *Répondre tièdement à des avances sentimentales.*

tiédeur [tjedœr] n. f. (de *tiède* [v. ce mot] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *tevor* [*tiédeur,* XVIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1538, R. Estienne [« température... douce... », 1572, J. Peletier du Mans ; au plur., 1836, Lamartine] ; sens 3, av. 1704, Bourdaloue). **1.** État, qualité de ce qui est tiède : *La tiédeur d'un liquide, de l'air, d'un nid. Pour que de son duvet* [de la biche] *la tiédeur saine et douce | Ranimât par degrés ses membres demi-morts* (Lamartine). || *Spécialem.* Température atmosphérique douce et agréable : *Septembre allait finir dans une tiédeur surprenante* (La Varende) ; et littér., au plur. : *Quand elle se retrouvait dehors, quand la nuit de printemps la réenveloppait de tiédeurs et de souffles de vie, le souvenir du rendez-vous qu'elle avait promis hier* [...] *chassait comme un vent d'orage les visions de l'église* (Loti). || **2.** *Fig.* Manque de ferveur, d'ardeur, de zèle chez une personne, dans ses actions, ses sentiments : *La tiédeur de ses partisans l'a découragé. La tiédeur d'un sentiment religieux, d'une affection. Vous nous reprochez de la tiédeur ; mais je crois vous l'avoir dit, la crainte des fagots est très rafraîchissante* (d'Alembert). || **3.** *Fig.* et *littér.* Acte accompli avec indifférence ou avec répugnance, sans adhésion véritable (généralement au plur.) : *Que d'infidélités dans tout le cours de ma vie ! que de tiédeurs et de lâchetés !* (Bourdaloue). *Le reste de ma vie, ce qui se dissipait en tiédeurs, en sécheresses, je le comparais à ces bas-fonds taris* (Fromentin). *Dieu ne supporte aucune tiédeur. Il exige le silence ou les hardiesses* (Cocteau).

tiédir [tjedir] v. intr. (de *tiède ;* v. 1380, *Aalma,* au sens 1 ; sens 2, av. 1660, Scarron). **1.** Devenir tiède, se réchauffer faiblement : *Mettre du lait à tiédir. L'air tiédit et le ciel est splendide* (Gide). *Il a bu sa bière, qui avait eu le temps, hélas, de tiédir* (Pieyre de Mandiargues). || **2.** *Fig.* et *littér.* Perdre de sa ferveur, de son ardeur, de sa force (en parlant d'un sentiment, d'un engagement) : *Une foi, un zèle qui tiédit. L'ardeur des citoyens à se régénérer tiédit avec le temps* (France).

◆ v. tr. (1596, Hulsius). Rendre tiède, réchauffer légèrement : *Le soleil ne tiédissait plus qu'à peine les espaliers* (Gide). *Il a posé son demi-litre de lait cacheté, pour le tiédir, sur le tuyau du « calo » qui traverse les loges à ras de terre* (Colette).

● SYN. : *attiédir.*

tiédissement [tjedismɑ̃] n. m. (de *tiédir ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis mars 1952, *Larousse mensuel*). Action de rendre tiède, ou le fait de devenir tiède ; état qui en résulte : *Le soleil soumettait ce noyau de paysage à un léger tiédissement* (Romains).

tien, tienne [tjɛ̃, tjɛn] adj. poss. (réfection, d'après *mien,* de l'anc. franç. *tuen,* tien [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], lat. *tuum,* accus. de *tuus,* ton, tien, dér. de *tu,* toi ; XIIIe s., aux sens 1-2 [dans le langage amoureux, début du XVIIe s., Malherbe]). **1.** Qui est à toi, qui t'appartient, qui a rapport à toi. (V. POSSESSION, art. spécial.) || **2.** *Vx* ou *littér.* Comme épithète, dans quelques formules de caractère plaisant : *Un tien parent. Je t'ai aperçu en compagnie d'une tienne amie.* || **3.** *Littér.* Comme attribut : *Reconnais-tu cet objet comme tien ? N'abandonne pas cette entreprise que tu as créée, qui est tienne.* || *Spécialem.* S'emploie dans le langage amoureux : *Vis pour ton cher tyran, tandis que je meurs tienne* (Corneille). *Oui, tendre et généreux amant, ta Julie sera toujours tienne* (Rousseau).

◆ **le tien** (m. sing.), **la tienne** (f. sing.), **les tiens** (m. plur.), **les tiennes** (f. plur.) pron. poss. de la 2e pers. du sing. (sens 1-2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 3-4, XXe s. [probablem. beaucoup plus anc.]). **1.** Marque le rapport de possession, d'appartenance, de parenté qui existe entre l'être ou l'objet représenté et la deuxième personne. || **2.** S'emploie en coordination avec un substantif précédé d'un adjectif possessif d'une autre personne : *Ses intérêts et les tiens sont opposés* (Acad.). *Mon frère est parti avec le tien.* || **3.** S'emploie seul quand le terme de référence a été exprimé précédemment : *Tu prétends que chacun doit prendre ses responsabilités. As-tu pris les tiennes ? « À ta santé ! — À la tienne ! »* || **4.** S'emploie dans une comparaison : *Sa proposition est plus séduisante que la tienne.* || **5.** S'emploie comme attribut : *Quelles pauvres excuses sont les tiennes !*

◆ **le tien** n. m. sing. (sens 1, 1690, Furetière [*le tien et le mien,* 1665, La Fontaine] ; sens 2, 1876, Larousse [aussi « ajouter à quelque chose... » et « faire des concessions... »]). **1.** Vx. *Le tien* (avec valeur de neutre), ce qui t'appartient en propre, ton bien : *Défends le tien, mais respecte le bien d'autrui* (Littré). || *Le tien et le mien,* le bien des uns et des autres, la propriété en général : *Ces peuples* [des îles Mariannes], *ignorant le tien et le mien, mangèrent quelques provisions du vaisseau* (Voltaire). || **2.** *Y mettre du tien,* apporter à quelque chose ton travail, ton effort, tes ressources : *Il est vrai que tu as repris cette affaire en main et que tu y as mis beaucoup du tien ; spécialem.,* ajouter à quelque chose une part de ton imagination, de ton invention (vieilli) : *Ce n'est plus le projet initial, tu y as mis du tien ;* faire des concessions, faire preuve de bonne volonté, d'esprit de conciliation : *Si tu n'y mets pas du tien, jamais vous ne parviendrez à un accord.*

◆ **les tiens** n. m. pl. (v. 1360, Froissart [aussi « tes amis... » — d'abord écrit *li tuen,* v. 1170, *Livre des Rois*]). Tes parents, tes proches, les membres de ta famille, et, *par extens.,* tes amis, tes partisans, tes compatriotes, etc. : *Tu n'as jamais consenti aucun sacrifice pour les tiens. Et la loi des chrétiens | T'ordonne-t-elle ainsi d'abandonner les tiens ?* (Corneille).

◆ **les tiennes** n. f. pl. (1784, Beaumarchais). Fam. *Faire des tiennes,* faire de tes sottises, de tes folies habituelles : *Il paraît que tu fais encore des tiennes.*

tiento [tjɛnto] n. m. (mot esp. de même sens ; 1964, Larousse). Forme de la musique instrumentale espagnole des XVIe et XVIIe s., correspondant au *ricercare* italien et fondée sur l'imitation canonique.

tierçage [tjɛrsaʒ] n. m. (de *tiercer ;* début du XVIe s., au sens de « tiers des biens d'un défunt, qui va au curé pour la sépulture qu'il donne » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Fente du schiste ardoisier. || **2.** Mise en place des segments sur les pistons d'un moteur à explosion.

tierce [tjɛrs] n. f. (fém. substantivé de *tiers* 1 ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « 3e heure du jour [9 heures du matin] » ; sens I et II, 3-4, 1680, Richelet ; sens II, 1, XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame ;* sens II, 2, 1643, Livet ; sens II, 5, 1669, Widerhold [« jeu de mutation de l'orgue... », *tierce majeure, mineure,* 1690, Furetière ; *tierce augmentée, diminuée,* 1872, Littré] ; sens II, 6, 1677, Miege [*tierce majeure, tierce au roi...,* 1872, Littré — d'abord *tierce major, tierce du roi...,* 1690, Furetière] ; sens II, 7, 1671, Pomey ; sens II, 8, 1643, Corneille ; sens II, 9, milieu du XIIIe s.).

I. *Vx.* Religieuse qui accompagnait une autre religieuse au parloir quand celle-ci recevait une visite : *La sœur Gabrielle, voilée* [...], *parle à un visiteur qui est de l'autre côté de la grille. À côté d'elle (à sa main gauche) se tient une sœur, la tierce* [...]. *On appelait ainsi, au XVIIe siècle, la sœur qui venait se placer en tiers à côté de la sœur qui parlait à un visiteur ou à une visiteuse situés de l'autre côté de la grille, afin de surveiller leurs propos* (Montherlant).

II. 1. Dans la liturgie catholique, petite heure de l'office divin, qui se dit à 9 heures du matin, correspondant à la 3e heure du jour selon la façon de compter

des Anciens : *Des carillons chantant les heures canoniales, les primes et les tierces* (Huysmans). *Quand sonnait tierce, il était assis à son pupitre, et quand sonnait none, il y était assis encore* (France). || **2.** En escrime, position de l'arme qui constitue la troisième garde, le poignet étant tourné en dedans, placé horizontalement, avec l'épée à droite : *Parer en tierce.* || **3.** Ancienne unité de mesure des arcs, des angles ou du temps correspondant à la soixantième partie de la seconde. || **4.** En imprimerie, dernière épreuve avant le tirage ou le clichage, servant à vérifier si les corrections demandées sur le bon à tirer ont été effectuées, et si les blancs et l'imposition sont bons. || **5.** En musique, intervalle de trois degrés dans l'échelle diatonique. || *Spécialem.* Jeu de mutation de l'orgue, qui sonne à la dix-septième du son fondamental ou à la tierce de la doublette. || *Tierce majeure,* intervalle composé de deux tons. || *Tierce mineure,* intervalle composé d'un ton et d'un demi-ton diatonique. || *Tierce augmentée,* intervalle composé de deux tons et d'un demi-ton chromatique. || *Tierce diminuée,* intervalle composé de deux demi-tons diatoniques. || **6.** Au jeu, série de trois cartes qui se suivent dans la même couleur. || *Tierce majeure,* réunion des trois plus fortes cartes d'une couleur : *Ce soir-là, Trégois ne mettait aucun entrain à abattre le manillon, la tierce majeure même n'amenait pas un sourire sur ses lèvres* (Arnoux). || *Tierce au roi, à la dame,* etc., tierce dont la plus forte carte est un roi, une dame, etc. || **7.** En héraldique, pièce constituée par trois fasces très rétrécies. || **8.** *Vx.* Fièvre tierce. (V. TIERS 1.) || **9.** Droit seigneurial d'un tiers qui était perçu sur les fruits de la terre.

tiercé, e [tjɛrse] adj. (part. passé de *tiercer ;* 1581, Bara [21], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1872, Littré). **1.** En héraldique, se dit d'un écu divisé en trois parties d'émaux différents par deux lignes parallèles : *Tiercé en pal d'azur, d'argent et de gueules.* || **2.** Se dit d'une canne à pêche en roseau dont les trois brins principaux sont choisis les uns par rapport aux autres, quant au diamètre et à la longueur, de façon que la canne ne plie pas en son centre lorsqu'on la fait fouetter. || **3.** Qui a reçu un troisième labour : *Champ tiercé.*

◆ **tiercé** adj. et n. m. (sens 1, 1954, d'après Robert, 1964, [*pari tiercé ; tiercé,* n. m., 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Robert). **1.** *Pari tiercé,* ou *tiercé* n. m., mode de pari du P.M.U. dans lequel on doit désigner les trois chevaux qui arriveront les premiers, soit « dans l'ordre », soit « dans le désordre » : *Jouer au tiercé.* || **2.** Somme que rapporte un pari tiercé gagnant : *Toucher son tiercé.*

tiercée [tjɛrse] n. f. (part. passé fém. substantivé de *tiercer ;* 1964, Larousse). Mode de couverture en ardoise dans lequel le pureau est égal au recouvrement et a pour longueur le tiers de celle de l'ardoise.

tiercefeuille ou **tierce-feuille** [tjɛrsəfœj] n. f. (de *tierce,* fém. de *tiers* 1, et de *feuille ;* 1690, Furetière). Figure employée dans l'ornementation et en héraldique, représentant une fleur à trois pétales et sans queue.

tiercelet [tjɛrsəlɛ] n. m. (dimin. de l'anc. franç. *tercuel,* tiercelet [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. pop. **tertiolus,* troisième, tiers [du lat. class. *tertius,* même sens — v. TIERS 1], le mâle de l'épervier et du faucon étant d'un tiers plus petit que la femelle ; 1316, Maillart, écrit *tercelet* [*tiercelet,* 1373, Gace de la Buigne], au sens 1 ; sens 2, 1575, Thevet). **1.** Nom du mâle, chez les oiseaux de proie, en particulier chez le faucon et l'épervier : *Lorsque la canicule ou le fumeux automne | [...] faisait sommeiller, dans les sveltes donjons, | Les tiercelets criards, effroi des blancs pigeons* (Baudelaire). || **2.** *Vx* ou *littér.* Homme qui se donne de l'importance : *Pelletier de Sousi, conseiller d'État et tiercelet de ministre* (Saint-Simon). *Le maréchal de Luxembourg, tout glorieux qu'il fût, avait été abattu en vol par le jeune tiercelet* (La Varende).

tiercelin [tjɛrsəlɛ̃] n. m. (de *tiers* 1, cette étoffe étant faite de trois espèces de fils ; fin du XIV^e s.). *Vx.* Sorte d'étamine ou de toile légère qui servait à faire des vêtements et des doublures, des tentures et des bannières. (On disait aussi TIERSAIN [1876, Larousse] et TIERCHAIN [1876, Larousse].)

tiercement [tjɛrsəmɑ̃] n. m. (de *tiercer ;* 12 janv. 1382 [d'après Littré, 1872], au sens 1 [« surenchère par laquelle on triplait le prix d'une adjudication », 1690, Furetière] ; sens 2, fin du XV^e s. ; sens 3, 1872, Littré). **1.** *Vx.* Surenchère du tiers sur le prix d'une adjudication. || *Vx.* Surenchère par laquelle on triplait le prix d'une adjudication. || **2.** *Vx.* Partage par tiers. || **3.** Action de tiercer une pièce de terre.

tiercer [tjɛrse] v. tr. (de *tiers* 1 ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *tiercier,* au sens de « diviser en trois » ; sens 1, milieu du XIV^e s., écrit *tiercier* [*tiercer,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; « tripler le prix d'une adjudication », 1690, Furetière] ; sens 2, 1755, Aviler ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1690, Furetière). [Conj. **1 a.**] **1.** *Vx.* Augmenter d'un tiers, par une surenchère, le prix d'une adjudication. || *Vx.* Tripler le prix d'une adjudication. || **2.** Réduire au tiers de quelque chose : *Tiercer le pureau des ardoises.* || **3.** Diviser un bloc de schiste ardoisier (réparton) en morceaux ayant l'épaisseur de quatre ardoises. || **4.** Soumettre une pièce de terre à un troisième labour, à une troisième façon : *Tiercer un champ.* (On dit aussi TERCER, TERSER.)

◆ v. intr. (1933, Larousse). Vérifier une tierce, en imprimerie.

tierceron [tjɛrsərɔ̃] n. m. (de *tiers* 1 ; 1382, Godefroy, écrit *tercheron,* au sens de « tiers d'une quantité, d'une mesure » ; écrit *tierceron,* au sens actuel, 1490, Gay). Nervure supplémentaire dans les voûtes d'ogives de style flamboyant, reliant par deux branches les liernes aux angles de la travée.

tiercet [tjɛrsɛ] n. m. (var. de *tercet* [v. ce mot] ; 1611, Cotgrave). *Class.* Groupe, strophe de trois vers dans un sonnet, tercet : *Venons-en promptement aux tiercets, je vous prie* (Molière).

• REM. Furetière (1690) ne donne plus que la forme moderne TERCET.

tierceur [tjɛrsœr] n. m. (de *tiercer ;* 1690, Furetière, au sens de « enchérisseur qui fait un tiercement » ; sens actuel, 1904, Larousse). Celui qui vérifie les tierces, en imprimerie.

1. tiers [tjɛr], **tierce** [tjɛrs] adj. (lat. *tertius,* troisième, de *ter,* trois fois, dér. de *tres,* trois ; v. 980, *Passion du Christ,* au fém., écrit *terce* [*tierce,* XIII^e s.], et v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au masc., écrit *tierz* [*tiers,* XIII^e s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1660, Scarron [*en tierce personne,* « à la troisième personne », 1606, Malherbe ; *...main tierce,* 1611, Cotgrave ; *tiers arbitre, tiers possesseur,* 1765, *Encyclopédie ; tiers expert,* 1936, Capitant ; *tiers acquéreur.* 1904, Larousse ; *tiers détenteur, tiers opposant, tiers saisi,* 1752, Trévoux ; *tiers porteur,* 1836, Acad. ; *tiers payant,* 1964, Larousse] ; sens I, 3, v. 1354, *Modus* [*tiers état,* écrit *tiers estat — le tiers,* n. m., 1798, Acad. ; *tiers parti,* 1591, d'après Littré, 1872 — sous le second Empire, 1869, Flaubert ; *tiers monde,* 1956, d'après Robert, 1964] ; sens I, 4, 1936, Capitant [aussi *tierce taxe ; tierce opposition,* 1762, Acad. ; *assurance tierce,* 1964, Larousse] ; sens I, 5, v. 1560, Paré [*fièvre tierce — tierce,* n. f., 1643, Corneille ; *fièvre tierce doublée,* 1810, Capuron ; *fièvre double tierce,* 1675, Ch. de Sévigné — *double tierce,* n. f., même sens, 1606, Crespin] ; sens II, 1, 1872, Littré ; sens II, 2, 19 sept. 1969, *l'École libératrice*).

I. 1. *Class.* et *littér.* Qui vient en troisième position, au troisième rang, après deux autres personnes ou choses : *Tout ce qu'on put obtenir du prince fut qu'il consentît de traiter d'égal avec l'archiduc, à condition qu'en lieu tiers ce prince ferait les honneurs des Pays-Bas* (Bossuet). *Dans la bonne compagnie jadis, les femmes étaient traitées par les hommes avec presque tous les usages respectueux prescrits pour les princesses du sang ; ils ne leur parlaient en général qu'à la tierce personne ; ils ne se tutoyaient jamais entre eux devant elles...* (Genlis). || **2.** *Tierce personne,* une personne qui s'ajoute à deux autres, et, *par extens.,* une personne étrangère à un

groupe (famille, intimes, etc.) : *M[me] John Martineau, qui avait été élevée au Sacré-Cœur avec ma tante, lui disait « tu » quand elle la rencontrait le matin, passait au « vous » en présence d'une tierce personne* (Mauriac). *Avoir recours à une tierce personne pour arbitrer un différend.* || Vx. *En main(s) tierce(s),* entre les mains d'une troisième personne : *Oui, Peytel a soustrait et déposé en mains tierces deux lettres* (Balzac). || *Tiers arbitre,* ou *surarbitre,* personne chargée de départager des arbitres en désaccord. || *Tiers expert,* expert appelé, par les parties ou par décision de justice, à départager deux experts en désaccord. || *Tiers acquéreur,* ou *sous-acquéreur,* celui à qui l'acheteur a revendu ce qu'il avait acheté, par rapport au premier vendeur et aux créanciers de ce dernier. || *Tiers détenteur, tiers possesseur,* celui qui est actuellement possesseur d'un bien sur lequel une personne autre que celle dont il le tient a une hypothèque, un droit, une charge. || *Tiers opposant,* celui qui forme une tierce opposition. (V. n. 4 ci-après.) || *Tiers porteur,* celui auquel un effet de commerce a été transmis par endossement. || *Tiers saisi,* celui entre les mains duquel on a fait une saisie relative à un bien appartenant à une autre personne. || *Tiers payant,* système de paiement direct par l'organisme assureur, et non par l'assuré, des honoraires médicaux et des frais pharmaceutiques ou d'hospitalisation aux intéressés, appliqué en France par l'assurance contre les accidents du travail et parfois par l'assurance maladie ou maternité. || **3.** *Tiers état* ou, substantiv., *le tiers,* nom donné en France, sous l'Ancien Régime, à la partie de la population qui n'appartenait ni à la noblesse ni au clergé, et à ses représentants aux états généraux et à certains états provinciaux : *Les députés du tiers état. Mais nous, les pauvres fils du tiers, nous voilà ballottés sans autre forme, du pion à l'adjudant* (Arnoux). || *Tiers ordre,* v. ORDRE. || *Tiers parti,* parti qui tient le milieu entre deux partis extrêmes et plus ou moins antagonistes, et qui, le cas échéant, peut jouer le rôle d'arbitre ; *spécialem.,* parti qui a joué ce rôle sous le second Empire : *Le tiers parti décidément allait trop loin ! Le centre gauche aurait dû se souvenir un peu mieux de ses origines !* (Flaubert). || *Tiers monde,* ensemble des pays peu développés économiquement, qui n'appartiennent ni au groupe des États industriels d'économie libérale, ni au groupe des États de type socialiste. || **4.** *Tierce expertise,* expertise effectuée par un tiers expert. || *Tierce opposition,* voie par laquelle un tiers s'oppose à l'exécution d'un jugement intervenu à la suite d'un procès où il n'a pas été partie : *Former une tierce opposition.* || *Tierce taxe,* décision rendue par un avoué désigné à titre d'arbitre par les avoués des parties, pour les départager en cas de difficulté lors de l'établissement d'un état de frais ou de l'exécution d'une taxe. || *Assurance tierce,* modalité de l'assurance des véhicules automobiles qui permet à l'assuré d'être remboursé des dommages subis par son véhicule, qu'il soit ou non responsable de l'accident. || **5.** Vx ou littér. *Fièvre tierce,* ou *tierce* n. f., fièvre intermittente qui revient un jour sur deux (soit deux accès, séparés par un jour de répit, en trois jours) : *M[me] de La Fayette me prie de vous dire l'état où elle est* [...]. *La fièvre tierce l'a reprise* (Sévigné). *Des accès de tierce à peine interrompus* (La Fontaine). || Vx. *Fièvre tierce doublée,* celle qui dure deux jours consécutifs et laisse un répit le troisième jour. || Vx ou littér. *Fièvre double tierce,* même sens, ou « celle où le malade a tous les jours des accès alternativement semblables, de sorte que le premier répond au troisième, le deuxième au quatrième, ainsi de suite » (Littré) : *Pour nous, nous nous sommes jugés en même temps attaqués de la fièvre double tierce, et nous sommes assez fâchés de prévoir que nous aurons, par son moyen, deux jours de maladie contre un de santé* (Ch. de Sévigné). *Je ne suis plus malade, ma sœur. Oui bien, il y a quatre jours que j'avais une fièvre double tierce continue* (Montherlant).

II. 1. *Vx.* Qui est égal au tiers : *La tierce partie d'un tout* (Acad.). || **2.** *Tiers temps pédagogique,* dans l'enseignement élémentaire et maternel, répartition de l'horaire hebdomadaire, soit vingt-sept heures, en trois parties : quinze heures de disciplines fondamentales, six heures d'activités d'éveil, six heures de culture physique et de sports.

◆ **tierce** adj. (1964, Larousse). En mathématiques, se dit d'un symbole quand il est utilisé pour la troisième fois dans une figure géométrique ou une expression algébrique, et affecté de trois accents, comme A''', x''' (qui se lisent « *A* tierce », « *x* tierce »).

2. tiers [tjɛr] n. m. (masc. substantivé de *tiers* 1 ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *tierz* [*tiers,* XIII[e] s.], au sens II, 1 [*tiers consolidé,* 1797, Brunot ; *tiers provisionnel,* 1964, Larousse ; *voile au tiers,* 1904, Larousse] ; sens I, 1, v. 1283, Beaumanoir [« toute personne qui ne fait pas partie d'un groupe... », v. 1265, J. de Meung ; *en tiers,* 17 mars 1692, M[me] de Maintenon ; *le tiers et le quart,* 1656, Oudin ; *se moquer du tiers comme du quart,* 1958, S. de Beauvoir, p. 108] ; sens I, 2, 1690, Furetière [« arbitre », 1246, Runkewitz] ; sens I, 3, 1964, Robert [*principe du tiers exclu,* 1947, A. Lalande ; *loi du tiers exclu,* 1968, Larousse] ; sens II, 2, 1837, Musset).

I. 1. Troisième personne, par rapport à deux autres et généralement en tant qu'elle s'en distingue : *Ils avaient l'air d'être dans un tête-à-tête mystérieux* [...] *dont j'étais le tiers gênant et de qui on se cache* (Proust). || *Par extens.* Toute personne qui ne fait pas partie d'un groupe, qui est étrangère à une affaire, à un contrat, etc. ; une personne quelconque : *Je connus alors* [...] *que personne ne juge d'un tiers avec moins de passion que vous jugiez de vous-même* (Voltaire). *Je me suis dit qu'ils avaient cette habitude dans leur famille* [...], *mais qu'ils s'en abstenaient quand il y avait des tiers et ne s'y étaient laissés aller que parce qu'ils s'étaient crus seuls dans le petit passage* (Romains). || *En tiers,* en tant que troisième personne ou personne étrangère à un groupe : *Assister en tiers à un entretien, à une réunion. M. le Prince vint se mettre en tiers, et se rendit maître de la conversation* (Maintenon). || Vx. *Le tiers et le quart,* les uns et les autres indifféremment, tout le monde : *Médisances sur le tiers et le quart, tout cela se mêlait* (Theuriet). *Je ne suis pas un féodal comme lui* [...], *je me soucie de l'opinion du tiers et du quart comme de l'an quarante...* (Proust). || Fam. *Se moquer du tiers comme du quart,* être indifférent à tout et à tous. || **2.** *Spécialem.* En droit, quiconque n'a point été partie à un acte, à un jugement, etc., et à qui, par conséquent, on ne peut les opposer ; ayant cause à titre particulier, tenant son droit d'un des cocontractants et auquel le contrat est inopposable dans un certain nombre de cas, faute d'avoir été publié à son encontre. || **3.** Troisième terme, troisième élément. || *Principe du tiers* ou *du milieu exclu,* v. MILIEU. || *Loi du tiers exclu,* dans le calcul des classes, loi selon laquelle, lorsque, à toute classe K, on ajoute la classe complémentaire K', constituée par tous les éléments n'appartenant pas à la classe K, on obtient la classe universelle de ces éléments, à l'exclusion de toute autre possibilité.

II. 1. Chacune des parties d'un tout divisé ou conçu comme divisé en trois parties égales : *Cinq est le tiers de quinze. Avoir droit au tiers d'une succession. Les mâles des oiseaux de proie sont d'environ un tiers moins grands et moins forts que les femelles* (Buffon). *Le paiement par mensualités lui coûte un tiers de son traitement* (Vailland). || *Tiers consolidé,* partie de la Dette publique restée à la charge de l'État (convertie en 5 % perpétuel) après la loi du 24 frimaire an VI, les deux autres tiers ayant été remboursés en assignats. || *Tiers provisionnel,* nom donné initialement à l'ACOMPTE PROVISIONNEL. (V. PROVISIONNEL, ELLE.) || *Voile au tiers,* voile montée sur de petites embarcations, et dont le point de drisse se trouve au premier tiers de la vergue qui la soutient. || **2.** Partie importante d'une chose non mesurable, mais qui n'équivaut pas à la moitié : *Cacher un bon tiers de la vérité.*

tiers-an [tjɛrzɑ̃] n. m. (de *tiers* 1 et de *an ;* 1803, Boiste [*sanglier en tiers an,* même sens, v. 1354, *Modus*]). Sanglier de trois ans.
• Pl. *des* TIERS-ANS.

tiers-point [tjɛrpwɛ̃] n. m. (de *tiers* 1 et de *point* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens 1 [*arc en tiers-point,* 1876, Larousse ; *voûte en tiers-point,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1685, Furetière ; sens 3, 1752, Trévoux ; sens 4, 1773, Bourdé de Villehuet [*voile à tiers-point,* même sens, 1685, Furetière]). **1.** Point d'intersection de deux arcs formant une ogive. || *Arc en tiers-point,* arc brisé, formé des segments de deux arcs qui se coupent. || *Voûte en tiers-point,* voûte ogivale. || **2.** En perspective, point que l'on prend à discrétion sur la ligne de vue, et où l'on fait aboutir les diagonales. || **3.** Lime à section triangulaire, servant notamment à affûter les lames de scie à bois : *Il interrompait sa besogne sous prétexte d'affûter la scie au tiers-point, de donner du fil à son rabot* (Pol Neveux). || **4.** Voile triangulaire.
• Pl. *des* TIERS-POINTS.

tieulet [tjølɛ] n. m. (origine incertaine, peut-être dimin. d'une forme dialect. de *petit ;* 1876, Larousse). Très petit fagot.

tif ou **tiffe** [tif] n. m. (origine incertaine, peut-être empr. du dauphinois *tifo,* paille [aucun élément solide n'étaie l'étymologie traditionnelle, selon laquelle le mot serait un déverbal de l'anc. franç. *tifer,* « parer, orner » — v. 1174, E. de Fougères —, anc. alémanique **tipfon,* même sens] ; 1885, Esnault [*tif*], et 1888, Villatte [*tiffe*]). *Pop.* Cheveu (presque toujours au plur.) : *Cette sale habitude que tu as, quand on nous distribue de la gniole, de t' la verser sur la tête pour te nettoyer les tifs* (Barbusse).

tige [tiʒ] n. f. (lat. *tibia,* os antérieur de la jambe, flûte [et, à basse époque, « tige »] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1872, Littré [aussi *arbre à haute tige* ou *haute tige,* et *arbre à basse tige* ou *basse tige*] ; sens I, 3, 1559, Amyot ; sens I, 4, av. 1573, Jodelle [comme n. m. — comme n. f., XVII^e s. ; *faire tige,* 1689, Bossuet] ; sens II, 1, 1552, R. Estienne [art. *caulis*] ; sens II, 2-3, 1676, Félibien ; sens II, 4, 1660, Oudin ; sens II, 5, 1964, Larousse ; sens II, 6, 1920, Esnault).

I. 1. Axe d'une plante qui porte les feuilles et se termine par un bourgeon ou un bouton : *Un chaume de blé, un tronc d'arbre sont des tiges aériennes. Un rhizome d'iris est une tige souterraine. Voici venir les temps où vibrant sur sa tige | Chaque fleur s'évapore ainsi qu'un encensoir* (Baudelaire). *Des herbes vertes, coupées sauvagement, s'amoncelaient en tas* [...] *et de leurs tiges raides s'échappaient lentement de grosses gouttes vitreuses et odorantes* (Vian). || **2.** Arbre d'un seul jet. || *Arbre à haute tige,* ou simplem. *haute tige,* arbre fruitier dont on laisse la tige s'élever. || *Arbre à basse tige,* ou simplem. *basse tige,* arbre dont on empêche la tige de s'élever. || **3.** *Class.* et *fig.* Ancêtre considéré dans sa descendance ; celui de qui sont issues les diverses branches d'une famille : *Abraham fut choisi pour être la tige de tous les croyants* (Bossuet). || **4.** *Class.* et *littér.* Origine, source de quelque chose : *Les luthériens qui étaient la tige de la Réforme* (Bossuet). *Proprement humain est donc ce que j'appelle sentiment de la tige ; le sentiment de l'origine, le sentiment religieux* (Claudel). || *Faire tige,* avoir des descendants ou des continuateurs : *Si quelques-uns* [des saints Pères] *ont eu quelque chose de particulier dans leurs sentiments ou dans leurs expressions, tout cela s'est évanoui et n'a pas fait tige dans l'Église* (Bossuet).

II. 1. Objet ou partie d'objet de forme longue et mince : *Une tige de piston. Son filet est fixe tout le long d'une grande tige de bois garnie de fer* (Maupassant). *À chaque enfoncement dans le flot, la tige de la pagaie prend appui sur la cuisse nue* (Gide). *Il toucha la tige de fer du miroir* (Sartre). || **2.** Partie d'une colonne comprise entre la base et le chapiteau. || **3.** Partie allongée d'une clé qui se trouve entre l'anneau et le panneton. || **4.** Partie d'une botte, d'une chaussure qui enveloppe la jambe ou le bas de la jambe : *Tu marches sur tes tiges tant tu as marché...* (Balzac). *Il évita de justesse un cycliste suant, vêtu d'une saharienne* [...] *et de forts souliers à clous dont les tiges laissaient émerger deux rebords de chaussettes* (Vian). || **5.** *Tige de forage,* tube d'acier utilisé pour l'entraînement des outils de forage d'un puits de pétrole. || **6.** Fam. *Vieille tige,* aviateur chevronné breveté avant 1914 (par allusion à la forme du levier de commande de l'avion communément appelé « manche à balai »).
• SYN. : **I, 1** *hampe, stipe ;* **4** *racine, souche.*

tigelle [tiʒɛl] n. f. (de *tige ;* 1815, Mirbel). Partie de l'embryon d'une graine qui fournira la tige de la plante.

tigellé, e [tiʒɛle] adj. (de *tige ;* 1817, S. Gérardin). Se dit, en botanique, de la gemmule quand elle est munie d'une tige visible : *Et il ajouta avec un plaisir dégustateur : « Nos armes sont une branche de verjus — tigellée et feuillée de sinople »* (Proust).

tigeron [tiʒrɔ̃] n. m. (de *tige ;* 1765, *Encyclopédie*). Tige très courte qui fait partie de l'axe d'une roue ou d'un balancier d'horlogerie.

tigette [tiʒɛt] n. f. (dimin. de *tige ;* 1549 [d'après le *FEW,* XIII/1, 324 *a*], au sens de « petite tige » ; sens actuel, 1676, Félibien). Tige ornée de feuilles en volutes, dans le chapiteau corinthien.

tignard [tiɲar] n. m. (mot savoyard de même sens, de *Tignes,* n. de la commune de Savoie dans la région de laquelle ce fromage est fabriqué ; 1868, Heuzé). Fromage au lait de vache, à moisissures internes, fabriqué à Tignes et à Val-d'Isère.

tignasse [tiɲas] n. f. (de *teigne ;* 1680, Richelet, au sens de « mauvaise perruque » ; sens 1, 1812, Boiste ; sens 2, 1690, Furetière, écrit *teignasse* [*tignasse,* 16 mars 1865, Goncourt] ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier). **1.** *Autref.* Perruque enduite d'onguent dont on recouvrait la tête des teigneux. || **2.** *Fam.* Chevelure abondante, rude, mal peignée : *Elle avait l'air d'un petit Arabe d'Alger, dans sa culotte bouffante, avec ses beaux yeux de chien, ses lèvres fraîches, sa tignasse ébouriffée* (Martin du Gard). *Vercingétorix avait une tête martiale, certes, mais singulièrement poilue ; sa barbe lui remontait jusque sous les yeux, lui inondait les joues et confluait avec une épaisse tignasse* (Romains). || **3.** Ce qui ressemble à une tignasse par son caractère touffu, par un certain désordre inextricable : *À peine aperçoit-on çà et là quelques tignasses de gazon* (Gautier). *À l'autre bout on voyait la maison entourée* [...] *de fagotiers, de brasses de bois empilées sous des tignasses de genêts secs* (Pourrat).

tigre, esse [tigr, -ɛs] n. (lat. *tigris,* n. m. et f., tigre, tigresse, gr. *tigris,* n. m. et f., mêmes sens ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [*tigre ; tigresse,* 1564, J. Thierry — jusqu'au XVI^e s., *tigre,* n. f., désignait la femelle] ; sens 2, 1640, Corneille [*jaloux comme un tigre,* 1546, Rabelais ; *tigresse,* « femme d'une jalousie féroce... », av. 1890, Maupassant — d'abord « femme cruelle en amour », fin du XVI^e s.] ; sens 3, 1904, Larousse [*tigre,* même sens, 1680, Richelet] ; sens 4, 1830, Balzac). **1.** Quadrupède carnassier, féroce, du genre félin, à peau rayée : *Un tigre du Bengale.* || **2.** Homme très cruel : *Pourquoi devrait-on aimer beaucoup d'êtres ? Une poignée d'affection suffit... Attachement à toute épreuve pour ceux du clan, tandis que pour les autres, hum... comme ces sauvages qui, tigres pour la société, ont un pacte fraternel avec une certaine espèce* (Montherlant). || *Jaloux comme un tigre,* férocement jaloux : *Vous ne savez pas comme Josias avec son air tranquille peut être jaloux, féroce* [...] *un tigre !* (La Varende). || *Tigresse,* femme d'une jalousie féroce, impitoyable : *Andromaque était belle et toujours touchante, comme il se doit (en réalité, c'était une tigresse qui avait fait tuer un enfant à la place de son fils)* [Green]. || **3.** *Tigre du poirier,* insecte moucheté qui vit sur les feuilles de cet arbre. || **4.** Nom donné, au siècle dernier, à un groom de petite taille au service d'un élégant : *Il y avait un tigre, et non pas un groom comme l'écrivent des gens qui ne savent rien du monde* (Balzac).

1. tigré, e [tigre] adj. (de *tigre* ; 1718, Acad.). Moucheté, rayé comme la peau du tigre : *Les mousses tigrées des hêtres* (Goncourt). *Sa redingote noire tigrée de taches d'acides et de sirops* (Maupassant). *Chat tigré, cheval tigré. Banane tigrée.*

2. tigré [tigre] n. m. (du n. du royaume de *Tigré,* contrée de l'Abyssinie ; 1964, Larousse). Langue chamito-sémitique parlée en Éthiopie.

tigrer [tigre] v. tr. (de *tigre ;* 1757, *Encyclopédie,* VII, 260). Marquer de taches rappelant celles de la peau du tigre : *Ces bateaux qui tigraient le sable jaune* (Barbey d'Aurevilly).

tigresse n. f. V. TIGRE.

tigridie [tigridi] n. f. (lat. scientif. moderne *tigridia,* même sens [début du XIX[e] s.], proprem. « [fleur] qui a l'aspect du tigre », du gr. *tigris,* tigre, et *eidos,* forme, apparence ; 1828, Mozin). Plante bulbeuse à belles fleurs, originaire de l'Amérique du Sud, dont une espèce *(tigridia pavonia)* a des sépales très développés, d'un rouge écarlate à l'extrémité, et marqués de zones rouges, jaunes et violettes.

• REM. On dit aussi TIGRIDIA n. m. (av. 1951, A. Gide) : *Des ellébores, des lys, des tigridias me sont arrivés de Hollande* (Gide).

tigron [tigrɔ̃] ou **tiglon** [tiglɔ̃] n. m. (contract. de *tigr[e]* et de *[li]on,* ou de *tig[re]* et de *l[i]on ;* v. 1937 [d'après Robert, 1964], puis 1964, Larousse [pour les deux formes]). Hybride stérile du tigre et de la lionne ou du lion et de la tigresse.

tigrure [tigryr] n. f. (de *tigr[é]* ; 1884, Huysmans). Marque de ce qui est tigré : *Tout n'est que syphilis, songea Des Esseintes, l'œil attiré, rivé sur les horribles tigrures des Caladium que caressait un rayon de jour* (Huysmans).

tiki [tiki] n. m. (emploi comme n. commun de *Tiki,* n. d'une divinité océanienne ; 1964, Larousse). Représentation de la divinité océanienne Tiki, déesse de la virilité et de la fécondité, sous la forme d'un petit personnage trapu.

tilaka [tilaka] n. m. invar. (mot sanskrit signif. proprem. « grain de sésame » ; 1964, Larousse). Signe que les adeptes des sectes brahmaniques se tracent sur le corps ou sur le front, et dont les femmes indiennes ornent leur front lorsque leur toilette est terminée.

tilbury [tilbyri] n. m. (mot angl. de même sens, emploi comme n. commun de *Tilbury,* n. du carrossier qui fabriqua le premier ce genre de voitures ; 5 févr. 1819, *Journ. des dames,* 50). Cabriolet léger à deux places, avec ou sans capote : *C'était le général Ricard, celui que nous avions vu le matin de bonne heure, traversant Poix dans un tilbury noir à roues jaunes, les jambes enveloppées dans une couverture verte et bleue* (Aragon).

tilde [tild] n. m. (esp. *tilde,* même sens, lat. *titulus,* titre, inscription ; 1839, Boiste [en phonétique, 1964, Larousse]). Signe en forme de S couché que l'on met au-dessus de l'*n* en espagnol pour indiquer que c'est un *n* mouillé : *Dans le mot España, l'n porte le tilde.* || *Par extens.* Ce même signe employé en phonétique au-dessus d'une voyelle pour indiquer que celle-ci est nasalisée : [ã] *est la notation phonétique de « an ».*

tildé, e [tilde] adj. (de *tilde ;* 1842, Acad.). Surmonté d'un tilde : *Un « n » tildé.*

tilia [tilja] n. m. (mot lat. signif. « tilleul » ; 1933, Larousse). Nom générique du tilleul.

tiliacées [tiljase] n. f. pl. (du bas lat. *tiliaceus,* de tilleul, dér. du lat. class. *tilia,* tilleul ; 1798, Jolyclerc). Famille de dicotylédones ayant pour type le genre *tilleul* et comprenant des arbres ou des arbrisseaux, rarement des herbes, à feuilles le plus souvent alternes, à fleurs hermaphrodites.

till [til] n. m. (mot de l'angl. d'Écosse d'origine incertaine ; 1893, *Grande Encyclopédie,* art. *glacier*). Argile d'origine glaciaire.

tillac [tijak] n. m. (de l'anc. scand. *þilja,* planche [avec un suff. d'origine incertaine] ; 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen,* p. 75). Pont supérieur d'un navire dans la marine ancienne : *Avec le pas appuyé d'un marin, marchant les jambes écartées sur son tillac* (Goncourt). *Les matelots superstitieux m'écartaient à coups de barre, redoutant l'ombre de mon profil hébraïque sur le tillac* (Arnoux).

tillage n. m. V. TEILLAGE.

tillandsie [tijɑ̃dsi] n. f. (lat. scientif. moderne *tillandsia,* même sens, du n. du botaniste suédois Elias *Tillands* [1640-1693] ; 1845, Bescherelle). Plante de la famille des broméliacées, originaire de l'Amérique tropicale, dont certaines espèces sont cultivées en serre pour leurs fleurs ornementales.

• REM. On dit aussi TILLANDSIA, n. m. (1933, Larousse).

1. tille n. f. V. TEILLE.

2. tille [tij] n. f. (anc. scand. *telgja,* ce qui coupe, du v. *telgja,* couper ; v. 1120, *Psautier d'Oxford*). Hachette de couvreur, de tonnelier.

3. tille [tij] n. f. (de l'anc. n. m. *til,* pont de bateau [v. 1240, Godefroy], issu de l'anc. scand. *þilja,* planche ; XVI[e] s., Godefroy). Petit compartiment aux extrémités des barques, abritant vêtements et provisions.

tiller v. tr. V. TEILLER.

tilleul [tijœl] n. m. (lat. pop. **tiliolus,* tilleul, dimin. de **tilius,* même sens [qui avait donné l'anc. n. m. *t(e)il,* tilleul — milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes*], forme masc. issue du n. f. du lat. class. *tilia,* tilleul [arbre] ; XIII[e] s., *Roman de Renart,* écrit *tilluel* [*tilleul,* XV[e] s.], au sens 1 [*vert tilleul,* 1903, Huysmans] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Arbre à fleurs jaune pâle très odorantes : *Trois moineaux* [...] *sautillaient sur le tronc d'un vieux tilleul abattu* (Flaubert). *Et le tilleul embaume et baigne dans l'air bleu* (Guérin). || *Vert tilleul,* vert très pâle, tirant sur le jaune. || **2.** Boisson calmante obtenue en faisant infuser les fleurs de cet arbre : *Ce goût, c'était celui du petit morceau de madeleine que* [...] *ma tante Léonie m'offrait après l'avoir trempé dans son infusion de thé ou de tilleul* (Proust). *Une tasse de tilleul.*

tilleur, euse n. V. TEILLEUR, EUSE.

tilt [tilt] n. m. (mot angl. signif. « coup, inclinaison » ; 1966, Le Clézio [p. 86], au sens 1 ; sens 2, 2 oct. 1967, *l'Express*). **1.** Au billard électrique, déclic signalant la fin d'une partie ou son interruption à cause d'une faute d'un joueur. || **2.** Fam. *Faire tilt,* frapper soudain l'attention de quelqu'un ; produire un effet soudain et remarqué.

tiltdozer [tiltdozœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to tilt,* pousser, frapper, incliner, et de *[bull]dozer,* bulldozer [v. BULLDOZER] ; 1964, Larousse). Bulldozer dont la lame peut être orientée obliquement par rapport au sens de la marche.

• REM. L'Administration recommande l'emploi de BOUTEUR BIAIS (18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 730), à la place du terme anglais.

timar [timar] n. m. (mot turc signif. « bénéfice militaire » ; 1543, A. Geuffroy, écrit *tymar,* au sens de « rétribution » ; écrit *timar,* au sens actuel, 1690, Furetière). Dans l'ancienne Turquie, fief militaire d'importance secondaire.

timbale [tɛ̃bal] n. f. (croisement de l'ar. d'Espagne *tabál,* timbale [ar. class. *tabl,* même sens], et des mots franç. *tambour* et *cymbale ;* 1471, Wright, écrit *tinbale* [*timbale,* 1492, Gay], au sens 1 ; sens 2, 1762, Havard [*décrocher la timbale,* 25 mars 1877, *Journ. officiel,* p. 2361 — par antiphrase, 1964, Robert] ; sens 3, 1855, Audot, p. 114 [aussi « préparation culinaire... »]). **1.** Instrument à percussion formé d'un bassin hémisphérique en cuivre sur lequel est tendue une peau d'intonation déterminée et variable, qu'on frappe avec des baguettes : *Mais on entendit trois coups sur la scène ; un roulement de timbales commença* (Flaubert). *Tenir la partie de timbales dans l'orchestre.* || **2.** Gobelet en métal : *Boiras-tu aujourd'hui, Poil de Carotte ?* [...] *Si tu veux ta timbale, tu iras la chercher dans le placard* (Renard). || *Décrocher la timbale,* remporter le prix, un avantage ; réussir : *À la suite d'un voyage à Paris* [...] *Tourville décrocha la première grosse timbale. Il revint chef d'escadre* (La Varende) ; *par antiphrase,* s'attirer des

désagréments par une maladresse grossière. || **3.** Sorte de moule en métal haut et rond. || *Par extens.* Préparation culinaire cuite dans ce moule : *Timbale milanaise. Timbale de fruits de mer. Je mange une petite timbale aux truffes qui consolerait une veuve de la veille* (Colette).

timbalier [tɛ̃balje] n. m. (de *timbale;* 1671, Pomey, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** *Autref.* Celui qui battait des timbales dans la cavalerie : [L'armée allemande] *montrait encore des Alexandrins mitrés, des hussards à peaux de panthère, des timbaliers à cheval, des Uhlans tout semblables à ceux de nos cauchemars d'enfant* (Duhamel). || **2.** *Auj.* Musicien qui, dans un orchestre, tient la partie de timbales : *Ici, cinquante-cinq mesures à compter pour le timbalier.*

timbrage [tɛ̃braʒ] n. m. (de *timbrer ;* 1575, Godefroy, au sens de « action de surmonter d'un cimier le casque d'un écu » ; sens 1, 1792, Brunot ; sens 2, 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 1331). **1.** Action ou manière de timbrer : *Le timbrage du passeport. Le timbrage des permissions. Les lettres adressées aux bureaux de la Sécurité sociale sont dispensées de timbrage.* || **2.** Procédé d'impression analogue à la taille-douce, mais où l'impression est accompagnée d'un estampage.

timbre [tɛ̃br] n. m. (altér. d'une forme non attestée **timbne,* timbre, gr. byzantin *timbanon,* altér. du gr. class. *tumpanon,* tambour, tambourin, cylindre ou disque de piston ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens de « sorte de tambour de basque » ; sens I, 1, 1374, Godefroy [*avoir le timbre fêlé,* 1624, Livet — *...brouillé,* 1668, Racine] ; sens I, 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens I, 3, 1933, Marouzeau ; sens I, 4, 1622, Ch. Sorel ; sens II, 1, XVIe s., La Curne ; sens II, 2, 1890, Havard ; sens II, 3, 1904, Larousse ; sens II, 4, 1872, Littré ; sens II, 5, XIVe s., Laborde, p. 517 ; sens III, 1, 1893, *Dict. général* [aussi « instrument... »] ; sens III, 2, 1680, Richelet ; sens III, 3, 1798, Acad. ; sens III, 4, 24 août 1848, *Bulletin des lois* [*timbre fiscal,* 1904, Larousse ; sur une carte d'adhérent, sur un carnet, et au profit d'une œuvre, 1964, Robert] ; sens III, 5, 1904, Larousse [aussi « pression limite... »]).

I. 1. Petit disque métallique bombé et sonore, sur lequel frappe un marteau : *Dans l'horloge pensive au timbre avertisseur | Mystérieusement bat le cœur du Silence* (Samain). *Ce fut à ce moment que retentit le timbre du vestibule* (Duhamel). *Le timbre de la barrière tinta : M. Thibault rentrait* (Martin du Gard). *Timbre de bicyclette.* || Fig. et plaisamm. *Avoir le timbre fêlé* ou *brouillé,* être un peu fou. || **2.** Caractère particulier du son d'un instrument ou d'une voix, qui est dû au concours des notes harmoniques accompagnant la note fondamentale et qui varie suivant le genre, la matière, la qualité de l'instrument ou la qualité de la voix : *Lorsque Gragia fermait les yeux, elle entendait en elle plus d'une voix inquiétante, dont le timbre lui était familier* (Rolland). || **3.** Caractère particulier d'un phonème qui lui est conféré par la position propre des organes phonateurs : *Timbre ouvert, fermé d'une voyelle.* || **4.** Nom donné à la membrane inférieure d'un tambour à deux peaux, ainsi qu'aux cordes tendues au contact de cette membrane.

II. 1. *Vx.* Récipient évasé et peu profond ; bassin, vasque : *Il lavait son visage au timbre d'un jet d'eau parcimonieux* (Arnoux). || **2.** *Vx.* Sorte de glacière pour conserver des aliments : *Prenant sur la glace des timbres ce qui nous convenait et l'allant cuire au gril* (Hamp). || **3.** *Timbre d'office,* petit évier ou meuble avec bassin pour laver les verres et les couverts. || **4.** *Autref.* Partie arrondie du casque qui s'appliquait sur la tête. || **5.** En héraldique, casque, couronne ou autre coiffure surmontant l'écu des armoiries et indiquant la qualité de la personne qui les porte.

III. 1. Marque, initiales, cachet particulier d'une personne, d'une maison de commerce, d'une administration : *Le fournisseur a apposé son timbre sur la facture.* || *Par extens.,* instrument qui sert à apposer cette marque : *Un timbre en caoutchouc, en cuivre.* || **2.** Marque imprimée qui, apposée sur un acte officiel, représente l'impôt dû au fisc : *L'impôt du timbre.* || **3.** Cachet, tampon apposé par le service des Postes sur une lettre, l'un au bureau de départ, l'autre au bureau d'arrivée, pour indiquer le lieu, la date et l'heure de départ et d'arrivée : *« Elle passe ses vacances à Turin ? — Non, père. — L'enveloppe porte pourtant le timbre de la poste de Turin »* (Vailland). || **4.** Syn. de TIMBRE-POSTE. || *Timbre fiscal,* vignette mobile qui, collée sur les papiers destinés à la rédaction d'un acte, représente le paiement de la taxe perçue au profit du Trésor. || *Par extens.* Vignette collée sur une carte d'adhérent et attestant le paiement de la cotisation à un groupement, à un parti, etc. || Vignette représentant la valeur de la marchandise achetée et que l'on colle sur un carnet pour obtenir, lorsque le carnet est plein, une prime ou un escompte proportionnel au montant des achats. || Vignette gommée émise au profit d'une œuvre quelconque : *Timbre antituberculeux.* || **5.** Marque que l'Administration appose, après épreuve, sur un appareil à vapeur, pour indiquer la pression maximale de la vapeur. || *Par extens.* Pression limite indiquée par la plaque.

• SYN. : **I, 1** *sonnerie, sonnette.* || **III, 1** *sceau ; cachet, tampon.*

timbré, e [tɛ̃bre] adj. (de *timbre ;* v. 1560, La Curne, au sens 2 ; sens 1, 1836, Stendhal ; sens 3, 1562, Du Pinet ; sens 4, 1893, *Dict. général* [art. *timbrer*] ; sens 5, 1680, Richelet). **1.** Se dit d'une voix qui résonne bien : *Sa voix était claire, bien timbrée, et il y passait, par moments, une inflexion caressante qui donnait presque la sensation d'un frôlement* (Lacretelle). *« Ça n'est pas grand-chose », dit le soldat, mais sa propre voix le surprend, faible et mal timbrée* (Robbe-Grillet). || **2.** *Fam.* Se dit de quelqu'un qui a le cerveau dérangé : *Madame a renoncé à sa voiture : c'est sa dernière lubie. Entre nous, je la crois un peu timbrée* (Mauriac). || **3.** En héraldique, se dit du casque de l'écu lorsqu'il est surmonté d'un cimier (couronne, mitre) marquant la qualité de la personne. || **4.** Marqué d'armoiries, d'initiales, d'un chiffre : *Du papier à lettre timbré à son chiffre. L'argenterie, timbrée d'une chèvre debout sur ses sabots de derrière, la cristallerie et le vin abondaient* (Colette). || **5.** *Papier timbré,* papier qui porte la marque de l'État représentant le paiement de la taxe exigée.

• SYN. : **1** *sonore ;* **2** *cinglé* (fam.), *détraqué* (fam.), *maboul* (pop.), *marteau* (pop.), *piqué* (pop.), *sonné* (pop.), *toqué* (pop.).

timbre-amende [tɛ̃bramɑ̃d] n. m. (de *timbre* et de *amende ;* 1968, Larousse). Vignette spéciale destinée au paiement de l'amende forfaitaire pour contravention aux lois et règlements sur la police de la circulation routière.

• Pl. *des* TIMBRES-AMENDES.

timbre-poste [tɛ̃brəpɔst] n. m. (de *timbre* et de *poste* 2 ; 15 févr. 1863, *le Timbre-Poste* [*Timbre,* même sens, 24 août 1848, *Bulletin des lois*]). Vignette imprimée qu'on achète et qu'on colle sur une lettre, un paquet, pour payer le port assuré par le service des Postes : *Avouez qu'il n'y pas une réforme à faire et qu'on peut tout au plus changer la couleur des timbres-poste* (France).

• Pl. *des* TIMBRES-POSTE.

timbre-quittance [tɛ̃brəkitɑ̃s] n. m. (de *timbre* et de *quittance ;* 1888, Larousse, écrit *timbre de quittance ; timbre-quittance,* 1907, Larousse). Vignette attestant le versement d'un droit fiscal et qu'on appose sur un acte reconnaissant un paiement ou la remise de valeurs ou d'objets.

• Pl. *des* TIMBRES-QUITTANCES.

timbrer [tɛ̃bre] v. tr. (de *timbre* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, comme v. intr., au sens de « jouer du tambour » ; comme v. tr., au sens 1, v. 1340, d'après le *FEW,* XIII/2, 454 *a ;* sens 2, 1680, Richelet [*timbrer une pièce...,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1964, Robert). **1.** En héraldique, surmonter d'un cimier le casque de l'écu : *Aussi tes derniers fils, sans trèfle, ache, ni perle, | Timbrent-ils leur écu d'un palmier...* (Heredia). || **2.** Marquer d'un timbre, d'un coup de

tampon : *Timbrer un passeport à la frontière. Ma gouvernante m'apporta une lettre. Elle était timbrée de Naples* (France). || *Timbrer une pièce, un document,* inscrire en tête de cette pièce sa date et le sommaire de ce qu'elle contient. || **3.** Coller sur une affiche, un reçu, une lettre une vignette dont le prix représente un droit versé au fisc, à l'administration des Postes : *Timbrer une quittance. Il eut beau rédiger l'enveloppe, la timbrer, la disposer en face de lui* (Montherlant). || **4.** Apposer sur un appareil à vapeur, après épreuve, un poinçon indiquant la pression maximale qu'il a subi.

• SYN. : **2** *tamponner.*

time error [tajmerɔr] n. m. ou f. (loc. anglo-améric. de même sens, de l'angl. *time,* temps, et *error,* erreur [empr. du franç. *erreur*] ; 1968, Larousse). En psychologie expérimentale, erreur systématique survenant dans les expériences sur la perception, qui fait que, lorsque l'on compare deux stimuli successivement, la présentation du premier stimulus influe sur l'estimation du second.

time sharing [tajmʃeriŋ] n. m. (loc. angl. de même sens, de *time,* temps, et de *sharing,* partage, dér. de *to share,* partager ; 24 sept. 1968, *le Monde*). Technique de mise en œuvre et d'utilisation d'un ordinateur partagé à tout moment entre plusieurs utilisateurs, chacun recevant à tour de rôle une tranche de temps de calcul.

• REM. L'Administration recommande l'emploi de PARTAGE DE TEMPS ou de *(travail en)* TEMPS PARTAGÉ (12 janv. 1974, *Journ. officiel,* p. 486), à la place du terme anglais.

timide [timid] adj. et n. (lat. *timidus,* craintif, circonspect, de *timēre,* craindre ; 1527, Dassy, aux sens 1-2 ; sens 3, 1670, Molière). **1.** *Class.* Qui se défie de sa faiblesse, se montre craintif, peureux : [Satan] *nous représente un avenir toujours incertain, il étonne notre âme timide par des objets de famine et de guerre* (Bossuet). || **2.** Qui manque de hardiesse, d'audace dans ses entreprises, ses décisions, ses conceptions : *Un esprit plus timide aurait reculé devant l'ampleur de la tâche. Écrivain, peintre, sculpteur timide et conventionnel.* [Scrupules] *que je tiens bons seulement pour arrêter les timides et contenir les malheureux* (France). || **3.** Qui manque de hardiesse, d'assurance en société, dans ses rapports avec autrui : *En société cependant elle demeura toujours timide. Brusquement transplantée dans un cercle très différent de son entourage provincial, elle ne s'y adapta pas sans effort* (Beauvoir).

• SYN. : **2** *circonspect, hésitant, pusillanime, timoré ;* **3** *craintif, effarouché, gêné, intimidé, mal à l'aise.* — CONTR. : **2** *audacieux, décidé, dynamique, entreprenant, hardi, intrépide, résolu ;* **3** *assuré, cynique, désinvolte, effronté, impertinent, impudent, insolent.*

◆ adj. (sens 1, début du XVII^e^ s. ; sens 2, 1674, Boileau ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** *Class.* Se dit de ce qui témoigne d'un caractère craintif : *Les habitudes timides des animaux fugitifs devant l'homme* (Buffon). || **2.** Se dit de ce qui témoigne d'un manque d'énergie, d'audace, de vigueur : *Timides réalisations. Timides critiques. Style, pinceau timide.* || **3.** Qui se manifeste discrètement, qui est à peine perceptible : *Pour tout humain de l'ère atomique, avec cette visite de Khrouchtchev à Washington, une aube timide se lève* (Mauriac). *Rien n'a affleuré au-dehors qui eût pu permettre de déceler une complicité même timide et sournoise avec cette folle, cette tête brûlée* (Sarraute).

• SYN. : **3** *discret, imperceptible, insensible, subtil.* — CONTR. : **2** *audacieux, osé ;* **3** *éclatant, voyant.*

timidement [timidmɑ̃] adv. (de *timide ;* 1549, R. Estienne). D'une manière timide, craintive, avec trop peu d'assurance : *Il lui restait encore quelques pas à faire et Angel entrerait dans le noir. Il était au pied de la muraille, et il avança timidement la main* (Vian). *Un enfant qui dit timidement son nom.*

timidité [timidite] n. f. (lat. *timiditas,* manque d'assurance, esprit craintif, marque de timidité ; début du XV^e^ s., Gerson, aux sens 1-2 [au plur., av. 1869, Lamartine] ; sens 3, av. 1678, La Rochefoucauld [au plur., av. 1869, Lamartine]). **1.** *Class.* Manque de hardiesse devant le danger, manque de courage, peur : *Prudente sans timidité, pressante sans indiscrétion, [...] attendant de la bonté du prince plus que de son propre crédit* (Fléchier). || **2.** Manque de hardiesse, d'audace dans les entreprises, les décisions, les conceptions : *Sa timidité, son indécision lui font manquer toutes les occasions favorables.* || *Par extens.* et *littér.* Attitude témoignant d'un manque de hardiesse, d'audace (toujours au plur.) : *Baudelaire s'est dégagé, avec logique et avec audace, des timidités de jugement du grand peintre* [Delacroix] (J. Prévost). *Ce que je reproche à Charlotte Brontë, c'est de ne pas avoir osé autant qu'elle l'aurait pu. Cette femme souvent si hardie, avait d'étranges timidités lorsqu'il s'agissait de transposer* (Green). || **3.** Manque d'assurance, de hardiesse dans les rapports avec autrui : *Que d'aveux, de déclarations tus jusqu'ici par timidité, j'aurais pu confier à certaines pressions de mains* (Proust). *La timidité serait donc une peur, sans autre objet qu'elle-même, et la plus pénible de toutes par cela même* (Alain). || *Par extens.* et *au plur.* Manifestations de timidité : *Je ne pouvais plus vivre à côté de Madeleine, à cause de timidités soudaines qui toutes me venaient de sa présence* (Fromentin).

• SYN. : **2** *circonspection, prudence, pusillanimité ;* **3** *embarras, gaucherie, gêne.* — CONTR. : **2** *audace, hardiesse, intrépidité ;* **3** *assurance, confiance, culot* (pop.), *cynisme, désinvolture, impudence, insolence.*

timing [tajmiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *to time,* régler ou mesurer [quant au temps], dér. de *time,* temps ; 1962, Larminat). Constatation, fixation ou prévision des temps correspondant aux diverses phases d'exécution d'une tâche.

timon [timɔ̃] n. m. (lat. pop. de Gaule *tīmōnem,* accus. de *tīmō* [fin du V^e^ s.], altér. du lat. class. *tēmō, -mōnis,* flèche d'un char, d'une charrue, perche, traverse ; milieu du XII^e^ s., *Roman de Thèbes,* au sens 1 ; sens 2, v. 1300, d'après le *FEW,* XIII/1, 167 *a ;* sens 3, 1606, P. Charron). **1.** Longue pièce de bois solidaire de l'avant-train d'une voiture, d'une charrue, de chaque côté de laquelle on attelle une bête de trait : *Le timon d'un chariot.* || **2.** *Class.* Levier avec lequel on dirige le gouvernail d'un navire, et, *par extens.,* gouvernail : *Telle qu'un vaisseau sans timon, | Le jouet des fureurs de l'onde* (Corneille). || **3.** *Fig.* et *littér.* Pouvoir, poste de direction : *La France, depuis la Révolution, a souvent changé de conducteurs, et n'a point encore vu une femme au timon de l'État* (Chateaubriand).

timonerie [timɔnri] n. f. (de *timonier ;* 1791, *ZFSL* [XXXV, 146], au sens 1 [*chef de timonerie,* 1876, Larousse — *maître de timonerie,* même sens, av. 1850, Balzac ; *journal de la timonerie,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1872, Littré [sur les navires de guerre, 1933, Larousse] ; sens 4, 1933, Larousse). **1.** Fonction, service du timonier sur un navire. || *Chef de timonerie,* ou simplem. *chef,* premier maître ou maître principal chargé du service de la timonerie : *Je suis monté avec le chef de timonerie sur l'avant* (Flaubert). || *Journal de la timonerie,* cahier sur lequel sont inscrits tous les mouvements et faits particuliers intéressant le navire. || **2.** Ensemble des marins affectés à cette fonction. || **3.** Partie close et abritée de la passerelle du navire où se tiennent le timonier et l'officier de quart, et où sont réunis les objets nécessaires au service des timoniers (fanaux, pavillons, etc.). || *Spécialem.* Sur les navires de guerre, endroit où se tient le gradé timonier de quart, chargé de faire prévenir l'officier de quart chaque fois qu'il est l'heure d'exécuter un mouvement prévu. || **4.** Ensemble des barres, tringles, câbles, palonniers entrant dans la commande des freins ou dans la direction d'un véhicule.

timonier [timɔnje] n. m. (de *timon ;* v. 1185, *Aliscans,* écrit *tomonier* [*timonier,* début du XIII^e^ s.], au sens 2 ; sens 1, 1636, Monet). **1.** Chacun des chevaux attelés de chaque côté du timon. || **2.** Matelot spécialiste chargé du service de la barre, de la veille et des signaux.

timoré, e [timɔre] adj. (bas lat. ecclés. *timoratus,* qui craint Dieu, du lat. class. *timor,* crainte, appréhension, dér. de *timēre,* craindre ; 1578, Despence, au sens de « pieux, qui craint Dieu » ; sens 1-2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* et *littér.* Qui craint de commettre le mal, par scrupule moral excessif : *La princesse palatine croyait voir partout dans ses actions un amour-propre déguisé en vertu ; quel supplice à une conscience timorée !* (Bossuet). *Jamais un chrétien timoré ne fera un grand roman. Dans la crainte d'offenser Dieu, il écrira de prudentes platitudes, et qui sait si Dieu ne veut pas le risque ?* (Green). || **2.** Qui n'ose pas agir, s'engager, par une crainte excessive du risque : *Si je m'avance, c'est en timoré ; et le plus souvent je préfère ne pas m'avancer du tout* (Gide). *Sans le dire, à travers le socialisme allemand, il visait aussi le socialisme français, et spécialement le groupe parlementaire, les socialistes de l'Humanité, dont l'attitude, ces derniers jours, lui avait souvent paru timorée, trop gouvernementale et diplomatique, trop nationale* (Martin du Gard).
• SYN. : **2** *circonspect, craintif, prudent, pusillanime, timide.* — CONTR. : **2.** *audacieux, hardi, imprudent, imtrépide.*

tin [tɛ̃] n. m. (origine obscure et controversée ; 1465, Godefroy, écrit *tint* [*tin,* 1845, Bescherelle ; *tain,* 1904, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1678, Guillet [*tin ; tain,* 1694, Th. Corneille]). **1.** Pièce de bois qui supporte un tonneau : *Il se leva pour ausculter la barrique calée sur des tins près de l'armoire* (Elder). [Syn. CHANTIER.] || **2.** Billot de bois que les charpentiers de marine placent comme soutien sous les pièces qu'ils travaillent. || **3.** Chacune des pièces de bois servant à soutenir la quille d'un navire en cale sèche : *Mettre un bateau sur tins. Une fois arrêtée la destination du navire, on réalisait immédiatement quatre éléments déjà montés sur les tins de la cale* (La Varende).

tinamidés [tinamide] n. m. pl. (de *tinam*[*ou*] et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse). Famille d'oiseaux de teintes ternes, vivant en Amérique du Sud et ayant l'aspect de gallinacés, à ailes courtes et à queue presque inexistante, qui volent mal et nichent sur le sol.

tinamiformes [tinamifɔrm] n. m. pl. (de *tinami*[*dés*] et de *forme ;* 1964, Larousse). Ordre d'oiseaux ne comprenant que la seule famille des tinamidés.

tinamou [tinamu] n. m. (caraïbe *tinamu,* même sens ; 1741, P. Barrère). Nom commun à tous les oiseaux de la famille des tinamidés, oiseau assez primitif de l'Amérique du Sud, où on le chasse sous le nom de *perdrix.*

tincal [tɛ̃kal] n. m. (portug. *tincal,* même sens, ar. *tinkār,* même sens ; 1752, Trévoux). Borate naturel de sodium. (On écrit aussi TINKAL [1765, *Encyclopédie*] et l'on dit aussi TINCALCONITE, n. f. [1904, Larousse].)

tinctorial, e, aux [tɛ̃ktɔrjal, -o] adj. (dér. savant du lat. *tinctorius,* qui sert à teindre, de *tinctum,* supin de *tingere,* mouiller, baigner, teindre ; 1796 [brumaire an V], *Bulletin des sciences* [p. 114], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Qui sert à teindre : *Plantes tinctoriales.* || **2.** Qui a rapport à l'art de teindre : *Les vertus tinctoriales d'une plante. Procédés tinctoriaux.*

tine [tin] n. f. (lat. *tīna,* sorte de carafe à long col avec couvercle ; v. 1230, *Eustache le Moine,* au sens 1 ; sens 2, 1538, d'après le *FEW,* XIII/1, 334 *a*). **1.** Récipient de bois servant à transporter la vendange au pressoir. || **2.** Récipient ouvert servant au transport des matières en cours de fabrication dans les poudreries.

tinée [tine] n. f. (de *tine ;* XVI^e^ s., Godefroy, au sens de « contenu d'une cuve » ; sens actuel, 1890, d'après Chautard, 1931). *Pop.* Très grande quantité (vieilli) : *Il y a une tinée de copains qui se sont fait tuer à ta place* (Dorgelès).

tinet [tinɛ] n. m. (de *tine ;* XIV^e^ s., au sens de « bâton pour porter les tines » ; sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). Pièce de bois que l'on introduit sous la corde du jarret des animaux de boucherie pour les suspendre après l'abattage.

tinette [tinɛt] n. f. (dimin. de *tine ;* XIII^e^ s., *Dict. général,* au sens de « petite cuve » ; sens I, 1, 1639, d'après Trévoux, 1771 ; sens I, 2, 1751, Havard ; sens II, 1, 1836, Acad. ; sens II, 2, fin du XIX^e^ s., Huysmans).

I. 1. Petit baquet de bois, fait de douves cerclées, plus large en haut qu'en bas et qui servait en particulier à transporter le beurre salé ou fondu. || **2.** Petit récipient de porcelaine servant, au XVIII^e^ s., à présenter le beurre à table.

II. 1. Récipient servant au transport des matières fécales et que l'on emploie comme fosse d'aisances mobile : *Être de corvée de tinette.* || **2.** *Fam.* Lieux d'aisances : *Le doux parfum d'un marché aux fleurs et le pestilentiel bouquet d'une tinette* (Huysmans).

tingis [tɛ̃ʒis] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens ; 1876, Larousse). Petite punaise nuisible aux poiriers.

tinier [tinje] n. m. (mot des parlers de l'Isère, d'origine inconnue ; 1842, Acad.). Nom usuel du *pin cembro.*

tinne [tin] n. f. (même mot que *tine ;* 1904, Larousse). Machine qui broie l'argile, dans la fabrication des briques moulées.

tintamarre [tɛ̃tamar] n. m. (de *tinter* 1, avec un élément *-marre* d'origine obscure ; XV^e^ s. Basselin, au sens 1 ; sens 2, fin du XVII^e^ s., Saint-Simon). **1.** Bruit assourdissant fait d'un assemblage de bruits ou de sons éclatants et discordants : *Tintamarre extravagant : un soldat tapait à coups de marteau sur une plaque de tôle qu'il tenait de la main gauche par une chaîne* (Malraux). *La musique était devenue un drôle de tintamarre qui engouffrait des sons vers le centre de la salle* (Le Clézio). || **2.** *Fig.* Réactions vives et plus ou moins opposées que déclenche une nouvelle, un événement dans le public : *La parution de son article a provoqué un beau tintamarre.*
• SYN. : **1** *boucan* (fam.), *foire* (fam.), *raffut* (pop.), *ramdam* (pop.), *tam-tam* (pop.), *tapage, vacarme ;* **2** *bruit, éclat, remue-ménage* (fam.).

tintamarrer [tɛ̃tamare] v. intr. (de *tintamarre ;* av. 1573, Jodelle). Faire du tintamarre (peu usité) : *Excellente place pour gueuler, pour tintamarrer* (Bloy).

tintamarresque [tɛ̃tamarɛsk] adj. (de *tintamarre ;* 1856, Goncourt, au sens. de « facétieux » [comme ce qu'on trouve dans le journal satirique *le Tintamarre* — fondé en 1840] ; sens actuel, 1951, R. Fallet). Qui fait un bruit assourdissant et discordant : *Une musique tintamarresque.*
• SYN. : *assourdissant, fracassant, retentissant, tonitruant.*

tintant, e [tɛ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tinter* 1 ; 1538, R. Estienne). Qui fait entendre une suite de sons clairs à timbre argentin : *Une victoria de louage toute tintante de grelots* (Toulet). *L'éparpillement des pièces tintantes* (Margueritte).

tintement [tɛ̃tmɑ̃] n. m. (de *tinter* 1 ; 1490, Chauliac, au sens 3 ; sens 1-2, 1636, Monet ; sens 4, 1694, Acad. ; sens 5, début du XVI^e^ s., puis v. 1560, Paré [*tintement métallique,* 1836, Acad.]). **1.** Action de faire tinter une cloche : *Dans le tintement, le battant frappe toujours la cloche au même endroit, contrairement à la volée, où le battant frappe de deux côtés.* || **2.** Bruit que fait une cloche, une clochette qui tinte : *Des troupeaux* [...] *jetaient au vent les tintements de leurs clochettes* (Gobineau). *On avait posé en bas* [...] *une sonnette, dont le tintement aigu annonçait l'entrée des clientes* (Zola). || **3.** Succession de sons légers, clairs rappelant ceux d'une cloche, d'une clochette : *Le tintement des pièces de monnaie que l'on compte. Le tintement des coupes qui s'entrechoquent. On entendait distinctement dans la chambre le faible tintement d'une montre placée sur la table de nuit* (Mérimée). *Du toit de la maison, de l'arbre du jardin, la neige qui fondait s'égouttait sur le sable avec un tintement fin* (Rolland). || **4.** Prolongement du son d'un objet qui tinte ou qui vibre et va en décroissant : *Comme on pose la main sur un verre pour arrêter son tintement, je fais en moi le silence* (Sarraute). || **5.** *Tintement d'oreilles,* bourdonnement d'oreilles donnant la sensation d'un son aigu. || *Tintement métal-*

lique, bruit léger, argentin que l'on perçoit à l'auscultation de certaines pneumopathies.

1. tinter [tɛ̃te] v. intr. (bas lat. *tinnitare,* fréquentatif du lat. class. *tinnīre,* tinter, rendre un son clair, faire entendre des sons ; 1080, *Chanson de Roland,* dans la loc. *ne tinter mot,* « ne pas dire un mot » ; sens 1 et 3, XIIIe s. ; sens 2, 1830, Lamartine ; sens 4, av. 1869, Lamartine ; sens 5, milieu du XVIe s., Ronsard [*les oreilles ont dû lui tinter,* 1718, Acad.]). **1.** Produire un son métallique, vibrant, généralement de timbre aigu, par coups plus ou moins espacés qui se répètent régulièrement, le battant frappant d'un seul côté, en parlant d'une cloche, d'un timbre : *La grosse cloche de l'église tintait, par grands coups d'une seule note, distincts, bourdonnants, solennels* (Martin du Gard). || **2.** Retentir de cette manière, en parlant de coups ainsi frappés, de sonneries ainsi exécutées : *Tocsin ivre qui tinte aux minutes néfastes* (Samain). *Soudain, l'angélus tinte, et le troupeau des cloches s'éveille en bondissant* (Rolland). || **3.** Produire des sons clairs, métalliques, vibrants, qui rappellent le tintement d'une cloche, d'une clochette : *J'entendais tinter sur une table de fer les ciseaux à broder* (Colette). *Avec les clefs qu'il fait tinter | Que le geôlier aille et revienne* (Apollinaire). *Mme Blébé allait de groupe en groupe, laissant tinter à chaque pas son rire argentin* (Giraudoux). *Les bidons tintaient dans le hallier avec le carillon fêlé d'un troupeau qui descend de l'alpage* (Gracq). || **4.** Se prolonger en décroissant, en parlant du son d'un objet qui tinte, vibre : *Le cristal heurté tinte longuement. La même voix tintait longtemps dans mes oreilles* (Lamartine). || **5.** *Les oreilles me tintent,* je ressens des bourdonnements d'oreilles qui donnent une sensation de son aigu et vibrant. || Fam. *Les oreilles ont dû lui tinter,* se dit d'une personne dont on a beaucoup parlé, et souvent en mal, pendant son absence : *Les oreilles ont dû vous tinter, monsieur, lui dit-elle, pendant le voyage que nous avons fait avec Mme Verdurin* (Proust).

◆ v. tr. (sens 1, fin du XVe s. [au fig., 1837, Balzac ; absol., 1690, Furetière] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** *Tinter une cloche,* la faire sonner lentement par coups plus ou moins espacés, de manière que le battant frappe d'un seul côté (vieilli) : *On tinte la cloche pour appeler à l'office ;* fig. et littér. : *Le parfumeur, étourdi par les mille cloches que la misère tinte aux oreilles de ses victimes* (Balzac). || *Absol.* Faire ainsi sonner une cloche (vieilli) : *On tinte, il est temps d'entrer dans l'église.* || **2.** En parlant de la cloche, faire entendre des sons à coups plus ou moins espacés : *La cloche de l'horloge tinte des coups sonores et réguliers.* || **3.** Faire entendre une certaine sonnerie exécutée à l'aide d'une ou de plusieurs cloches et, *par extens.,* à l'aide d'objets que l'on fait sonner : *Tinter le tocsin. Des croque-morts avec des bocks tintaient des glas* (Apollinaire). || **4.** Annoncer en tintant la cloche et par une sonnerie appropriée : *Tinter la messe. Les cloches tintent l'angélus.*

2. tinter [tɛ̃te] v. tr. (de *tin* [v. ce mot] ; 1835, Acad.). Faire supporter, soutenir par des tins : *Tinter la quille d'un navire.*

tinteurs [tɛ̃tœr] n. m. pl. (de *tinter* 1 ; 1866, E. Parent). Nom donné par les oiseleurs aux oiseaux nouvellement pris, qui ne chantent pas, mais qui crient.

tintin [tɛ̃tɛ̃] n. m. (de *tinter* 1 ; v. 1200, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet [adjectiv., fin du XIXe s., A. Daudet] ; sens 3, 1935, Esnault). **1.** Onomatopée figurant le tintement d'une cloche, d'une clochette (vieilli) : *Les détonations des carabines, le tintin des cloches allaient s'affaiblissant* (Huysmans). || **2.** *Fam.* Onomatopée figurant la succession de sons d'un objet qui tinte (vieilli) : *Le tintin de ma cuiller dans le verre* (Daudet) ; et adjectiv. : *Cent mille francs en bon argent tintin le jour des noces* (Daudet). || **3.** Pop. *Faire tintin,* être privé de quelque chose.

◆ **tintin !** interj. (1938, Esnault). *Pop.* Exclamation de dépit marquant que quelque chose sur lequel on comptait vous échappe, ou signifiant à quelqu'un qu'il n'a pas à compter sur quelque chose : *Mais, nous, tintin ! On n'a jamais droit à rien. Quant à vous, tintin ! rien à faire.*

tintinnabulant, e [tɛ̃tinabylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tintinnabuler ;* 1867, Th. Gautier). *Littér.* Qui fait entendre une multitude de sons clairs et légers, comme des clochettes qui tintent en même temps : *Vingt paires de mules aux cloches tintinnabulantes* (Tharaud).

tintinnabulement [tɛ̃tinabylmɑ̃] n. m. (de *tintinnabuler ;* 1925, Genevoix). Bruit que font des clochettes, des grelots, des objets qui tintinnabulent.

tintinnabuler [tɛ̃tinabyle] v. intr. (du lat. *tintinnabulum,* grelot, clochette [dér. de *tintinnare,* tinter, de *tinnire,* même sens — V. TINTER 1], qui avait donné directement le moyen franç. *tintinnabule,* sonnette [fin du XVe s., Molinet] ; 1839, Balzac). *Littér.* Produire une multitude de sons clairs et légers, comme des clochettes qui tintent en même temps : *Les clochettes se mirent à tintinnabuler le plus joyeusement du monde* (Gautier). *Un sac de soie tintinnabulant de clefs et d'anneaux* (Daudet). *Le chariot à pansement s'éloigne en tintinnabulant vers l'autre extrémité de la salle* (Duhamel).

tinto [tinto] n. m. (esp. *tinto,* vin rouge produit près du [*rio*] *Tinto,* proprem. « [ruisseau, fleuve] teint », lat. *tinctus,* part. passé de *tingere,* teindre ; 1803, Boiste, au sens 2 [d'abord *vin de Tinto,* 1750, Ménage] ; sens 1, 1904, Larousse). **1.** Nom donné à deux cépages cultivés l'un en France, l'autre en Espagne. || **2.** Vin espagnol produit par le second de ces cépages.

tintouin [tɛ̃twɛ̃] n. m. (de *tinter* 1 ou altér. expressive de *tintin ;* XVe s., Basselin, au sens de « pensée obsédante » ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, av. 1867, Baudelaire ; sens 3, 1507, Godefroy). **1.** *Class.* Bourdonnement d'oreilles donnant la sensation d'une cloche qui tinte : *Ils furent salués du canon de si près qu'ils en eurent tous la tête échauffée et du tintouin dans les oreilles plus d'une demi-heure après* (Pellisson). || **2.** *Fam.* Grand bruit discordant et assourdissant : *Une espèce de tintouin,* [...] *le refrain d'une chanson vulgaire ou* [...] *quelques lambeaux insignifiants d'opéra* (Baudelaire). || **3.** *Fig.* et *fam.* Inquiétude, embarras, souci que donne une personne ou que cause une affaire : *Ah ! Monsieur, deux filles à l'Opéra, dans la danse, quel tintouin pour une mère !* (Halévy). *Il s'excusa de tout le tintouin qu'il m'avait causé* (Hermant). *On n'imagine pas le tintouin que ça donne de gouverner* (Aymé).

tiolée [tjɔle] n. f. (mot dialect. du Morvan, formé sur le radical onomatop. *ti- ;* fin du XIXe s., Huysmans). Pop. *Une tiolée de,* un nombre considérable de (vieilli) : [L'un des brocheurs] *était venu le lendemain avec une tiolée de petits flacons qu'il vendait cinq, dix et quinze sous* (Huysmans).

tiphomycine [tifomisin] n. f. (de *thypho* [*ïde*] et de [*strepto*]*mycine ;* 1970, Robert [aussi *tyfomycine*]). Autre dénomination du chloramphénicol. (On écrit aussi TYFOMYCINE.)

tipule [tipyl] n. f. (lat. *tippula,* araignée d'eau ; 1611, Cotgrave). Sorte de moustique d'Europe, aux pattes très longues, grêles et fragiles, qui ne pique pas : *De grandes tipules, des mouches de mai, des éphémères floconnaient dans le soleil* (Genevoix).

tique [tik] n. f. (moyen angl. [empr. pendant la guerre de Cent Ans] *tike,* même sens ; 1464, Bloch-Wartburg). Insecte parasite, de l'ordre des acariens, vivant sur la peau des ruminants, du chien et parfois de l'homme, dont ils sucent le sang.

tiquer [tike] v. intr. (de *tic ;* 1664, Solleysel [p. 77], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1888, Villatte [*tiquer sur quelque chose,* 1932, Céline ; *tiquer sur quelqu'un,* début du XXe s.]). **1.** Être affecté de tics, de mouvements intempestifs, en parlant d'un cheval. || **2.** Avoir un tic. (Rare.) || **3.** *Fig.* et *fam.* Marquer par un léger mouvement involontaire ou une mimique particulière de l'étonnement, du mécontentement ou une certaine hésitation à donner son adhésion à quelque chose : *Quand vous avez parlé de flirter, elle a tiqué* (Duvernois). *Que voulez-vous, ma chère, ça les a fait tiquer, ces gens, ils ont ouvert de gros yeux* (Proust). *Les cultivateurs, les curieux, en*

entendant des phrases pareilles, ils commençaient à tiquer (Céline). || *Tiquer sur quelque chose,* marquer ostensiblement le mécontentement, la désapprobation touchant la chose en question : *Il a tiqué sur cette plaisanterie qui ne paraissait pas de son goût. Voilà-t-il pas que le soir elle s'avisa de tiquer sur la cuisine* (Hermant). || *Tiquer sur quelqu'un,* le remarquer ostensiblement pour son charme, sa beauté : *Max a tiqué sur ma petite sœur* (Bernstein). *Toutes les femmes tiquent sur lui* (M. Prévost).

tiquet [tikɛ] n. m. (de *tique ;* v. 1462, *Cent Nouvelles,* au sens de « tique » ; sens actuel, 1651, Bonnefons, p. 176). Nom usuel des *altises* et de divers autres petits insectes vivant sur les végétaux.

tiqueté, e [tikte] adj. (mot picardo-wallon de même sens, de *tiket,* petite moucheture, dér. de *tique,* moucheture, néerl. *tik,* légère piqûre ; 1680, Richelet, écrit *ticté ; tiqueté,* 1715, La Quintinie, I, 277). Qui est parsemé, marqué de petites taches, de points qui ressortent sur le fond : *Puis dix-sept couples de chiens bretons, tiquetés de blanc sur fond rouge* (Flaubert). *Le givre scintillait dans les culs de bouteille des carreaux tiquetés d'or* (Huysmans).

tiqueter [tikte] v. tr. (de *tiqueté ;* 1901, Huysmans [aussi comme v. pr.]). Marquer de petites taches, de points qui tranchent sur le fond : *Elle enfournait tour à tour dans sa bouche et dans la mienne ces friandises que venaient de tiqueter tant de grains de poussière* (Hervieu) ; et pronominalem. : *Les sureaux se tiquetaient de grains noirs* (Huysmans).

tiqueture [tiktyr] n. f. (de *tiqueté ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1975, *Lexis*). **1.** État de ce qui est tiqueté : *La tiqueture délicate d'une fleur.* || **2.** Petite tache, point qui marque une surface : *Les tiquetures qui marquent le pelage d'un chien.*

tiqueur, euse [tikœr, -øz] adj. et n. (de *tiquer ;* 1664, Solleysel [p. 76], au sens 2 ; sens 1, 1803, Boiste). **1.** Qui est atteint d'un tic nerveux : *Un enfant tiqueur. Il* [mon père] *avait une profonde horreur des tics et ne se retenait jamais de la manifester, surtout dans les endroits publics, sans pitié pour le tiqueur* (Duhamel). || **2.** Se dit d'un cheval atteint de tics.

1. tir [tir] n. m. (déverbal de *tirer ;* XIII^e s., *Dict. général,* dans la loc. *voler a tir,* « voler sans interruption » [en parlant d'un oiseau] ; sens 1, 1660, Oudin [*angle de tir,* 1872, Littré ; *champ de tir,* « zone de terrain... », 1933, Larousse — « terrain sur lequel on peut exécuter des tirs... », 1904, Larousse ; *puissance de tir,* 1964, Robert ; *table de tir,* 1949, Larousse ; *tir au but, tir coup par coup, tir courbe,* 1964, Larousse ; *tir vertical,* 1933, Larousse ; *tir tendu,* 1964, Larousse ; *tir plongeant,* 1872, Littré ; *tir de groupement,* 1964, Larousse ; *tir par rafales, réglé,* 1933, Larousse ; *tir en place,* 1964, Larousse ; *tir direct,* 1872, Littré ; *tir indirect,* 1949, Larousse ; *tir de front, de flanc, de revers,* 1964, Larousse ; *tir d'écharpe,* 1872, Littré ; *tir au jeter, tir repéré, tirs d'accompagnement, tir d'aveuglement, de destruction, de démolition,* 1964, Larousse ; *tir percutant, fusant,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1975, Larousse [pour les deux loc.] ; sens 3, 1834, Balzac ; sens 4, 1964, Larousse [aussi « conducteur électrique... » et *tir à l'anglaise*] ; sens 5, 1964, Larousse [aussi *tir au but*] ; sens 6, 1933, Larousse). **1.** Action, manière de lancer un projectile avec une arme, un engin, un moyen prévu à cet effet : *Il nous faut demeurer bien visibles, et offrir ainsi au tir allemand une cible pour écoliers* (Saint-Exupéry). *Il y avait des accalmies subites dans le tir de la D.C.A., suivies de brusques crescendos* (Merle). *Un tir intense, nourri, sporadique. Un tir bien ajusté.* || Vx. *Angle de tir,* angle que fait la ligne de tir avec le plan horizontal. (On dit auj. ANGLE AU NIVEAU.) || *Champ de tir,* zone de terrain battue par une arme sans changer sa position ; terrain sur lequel on peut exécuter des tirs de combat ou des écoles à feu. || *Dispersion du tir,* v. DISPERSION. || *Ligne de tir,* v. LIGNE (§ II, n. 3). || *Plan de tir,* v. PLAN 2 (§ I, n. 2). || *Puissance de tir,* quantité de projectiles lancés en un temps donné par une arme, une unité militaire. || *Table de tir,* tableau donnant, pour une arme et un projectile déterminés, les renseignements nécessaires à l'exécution des tirs. || *Tir au but,* celui qui sert à vérifier si le pointage est bien réglé. || *Tir (au) coup par coup,* celui qui s'interrompt après chaque coup. || *Tir courbe* (ou *vertical*), *tir tendu* (ou *plongeant*), tirs exécutés avec un angle au niveau supérieur ou inférieur à 45°. || *Tir de groupement,* tir de plusieurs projectiles envoyés successivement sur un même objectif, et qui a pour objet de vérifier la précision du pointage. || *Tir par rafales,* v. RAFALE. || *Tir réglé,* ou *tir en place,* celui dans lequel le point moyen (ou point central) du groupement coïncide avec le point visé. || *Tir direct, indirect,* celui dans l'exécution duquel le tireur voit, ne voit pas la cible de l'endroit où il est posté. || *Tir fichant,* v. FICHANT 1. || *Tir de front, d'écharpe, de flanc, de revers,* tir dirigé perpendiculairement ou obliquement par rapport à l'objectif, dans ses flancs ou sur ses arrières. || *Tir au jeter,* celui qui est effectué en épaulant rapidement sans utiliser les appareils de pointage ; tir exécuté en marchant avec un fusil ou un pistolet mitrailleur. || *Tir masqué,* v. MASQUÉ. || *Tir progressif, régressif,* v. PROGRESSIF, RÉGRESSIF. || *Tir rasant,* v. RASANT. || *Tir repéré,* tir direct sur un objectif dont on a préalablement déterminé et repéré les éléments de pointage, de façon à pouvoir tirer lorsque cet objectif est devenu invisible : *Les tirs de nuit sont toujours des tirs repérés.* || *Tir de tarage,* v. TARAGE. || *Tirs d'accompagnement,* ensemble des tirs de soutien et des tirs de protection. || *Tir d'aveuglement,* celui qui tend à neutraliser l'observation ennemie par moyens optiques. || *Tir de barrage,* v. BARRAGE. || *Tir de destruction,* celui qui vise à mettre définitivement hors de cause un organe ennemi. (On dit aussi TIR DE DÉMOLITION.) || *Tir d'encagement,* v. ENCAGEMENT. || *Tir percutant, fusant,* celui qui est exécuté à obus de rupture ou à obus fusant. || *Tir de préparation,* v. PRÉPARATION. || *Tir de ratissage,* v. RATISSAGE. || **2.** Fig. *Corriger* ou *rectifier le tir,* corriger une erreur d'appréciation d'une situation donnée en prenant des mesures adaptées à cette situation. || **3.** Endroit où on tire soit pour s'entraîner, soit par goût sportif, soit pour s'amuser : *Cette commune a un tir à l'arc très bien aménagé. Une fête avec le tir à la carabine et les gaufres et les billards japonais et les bouteilles de champagne et les baraques et les manèges* (Cocteau). || *Stand de tir,* v. STAND 1. || **4.** Opération consistant à faire détoner l'explosif simultanément dans les différents forages d'une carrière ou d'une mine, en vue d'abattre ou de fragmenter la roche. || Conducteur électrique souple reliant le premier artifice d'amorçage d'une mine à l'exploseur. || *Tir à l'anglaise,* méthode utilisée en carrière pour le pétardement, et qui consiste à poser l'explosif directement sur le bloc et à le maintenir par une poignée de glaise. || **5.** En sports, action de lancer une balle ou une boule : *Cet avant-centre réussit souvent des tirs foudroyants. Un joueur de pétanque au tir très précis.* || *Tir au but,* au football, coup de pied violent lançant le ballon vers le but. (Syn. SHOOT.) || **6.** *Tir aux pigeons,* tir de chasse et de sport pratiqué dans un stand spécial soit sur des pigeons vivants lâchés un par un d'une série de petites boîtes, soit sur des pigeons d'argile lancés par un ball-trap.

2. tir [tir] n. m. (mot de l'ar. du Maroc, de même sens ; 1923, Larousse). Nom donné, au Maroc, dans les plaines suffisamment arrosées, aux meilleures terres de culture.

tirade [tirad] n. f. (de *tirer ;* XV^e s., Tilander, au sens de « action de se forlonger » [en parlant des chiens] ; milieu du XVI^e s., Ronsard, au sens de « action de tirer avec un arc » ; sens I, 1611, Cotgrave ; sens II, 1, av. 1654, Guez de Balzac ; sens II, 2, 1610, d'après le *FEW,* VI, 410 *a ;* sens II, 3, 1672, M^me de Sévigné).

I. *Class.* Action de tirer, mouvement continu que l'on fait en tirant : *Les tirades et les secousses durèrent une heure* [il s'agit de l'écartèlement de Damiens] (Voltaire).

II. 1. Longue suite ininterrompue : *Une longue tirade de louanges, de critiques.* || **2.** Morceau écrit ou parlé qui est le développement ininterrompu d'une même idée (souvent péjor.) : *Voilà une tirade*

où ma plume m'a conduite sans y penser (Sévigné). *Pierre, son petit-fils, lui rebat les oreilles avec ses tirades sur la dépopulation* (Mauriac). || **3.** Dans une pièce de théâtre, ce qu'un personnage débite d'un trait, sans être interrompu : *Les dames Delobelle frissonnaient en entendant résonner derrière la cloison des tirades d'« Antony » ou du « Médecin des enfants » déclamées par une voix ronflante* (Daudet). *La tirade des nez dans « Cyrano de Bergerac ».*

● SYN. : **II, 1** *cascade, chapelet, kyrielle* (fam.), *série* ; **2** *homélie, sermon* ; **3** *couplet.*

tirage [tiraʒ] n. m. (de *tirer* ; 1479, Godefroy, au sens de « fermage du droit de halage » ; sens I, 1, 1498, d'après le *FEW*, VI, 400 *b* [en prestidigitation, 1933, Larousse ; dans une serrure, 1872, Littré ; *bouton de tirage*, 1904, Larousse ; *cordon de tirage*, 1847, Balzac] ; sens I, 2, 1876, Larousse [« action de dévider le cocon », 1600, O. de Serres] ; sens I, 3, 1933, Larousse ; sens I, 4, 1845, Bescherelle [au fig., 1842, E. Sue] ; sens I, 5, 1636, Monet [pour les étoffes, 1669, d'après Savary des Bruslons, 1723] ; sens I, 6, 1923, Larousse ; sens I, 7, 1876, Larousse [dans un appareil dans lequel doivent circuler des gaz, 1783, Buffon] ; sens II, 1, XV^e s., d'après le *FEW* VI, 414 *a* ; sens II, 2, 1762, Acad. [aux cartes, 1933, Larousse ; *tirage au sort*, 1752, Trévoux] ; sens II, 3, 1964, Larousse [*tirage en blanc, en l'air*, 1904, Larousse] ; sens II, 4, 1970 ; sens III, 1, 1680, Richelet [« ensemble des exemplaires... », 1837, Balzac ; *tirage à part*, 1964, Robert] ; sens III, 2, 1680, Richelet ; sens III, 3, 1923, Larousse ; sens III, 4-5, 1964, Larousse).

I. 1. Action de mouvoir dans tel ou tel sens (mais le plus souvent vers soi) : *Le tirage d'un bateau, d'une voiture.* || En prestidigitation, dispositif qui actionne à distance, par traction sur un fil fin allant dans la coulisse ou derrière le fond de la scène, un déclenchement ou une pièce faisant apparaître ou disparaître un objet. || Dans une serrure, commande du pêne demi-tour, terminée par une anse en forme de cor de chasse ou de crochet, à laquelle peut s'accrocher une chaînette. || *Bouton de tirage*, celui qui est placé à l'extrémité d'un coulisseau, ou fixé au vantail d'une porte pour la tirer, l'ouvrir ou la fermer. || *Cordon de tirage*, cordon ou fil métallique destiné à mettre en mouvement un dispositif de fermeture situé à une certaine hauteur (tringle à rideaux ou vasistas). || **2.** Dans l'industrie textile, action de faire passer le fil de cocon sur le dévidoir. || Action de dévider le cocon. || **3.** Période pendant laquelle le moteur entraîne le véhicule automobile par l'intermédiaire de la transmission. (Vieilli.) || **4.** Grand effort nécessaire pour tirer quelque chose dans toute montée (vieilli) : *Il y a du tirage sur ce chemin.* || *Fig.* et *fam.* Difficulté dans une affaire qui rencontre des oppositions ; résistance à vaincre : *D'abord, Gureau n'est pas resté longtemps ministre, tu as vu ; il y a même eu du tirage à Tours pour sa réélection* (Romains). || **5.** Action de faire passer un métal par la filière : *Le tirage de l'or.* (On dit aussi TIRERIE.) || Traction qu'on opère sur les étoffes, pour les allonger. || **6.** Déformation de la cage thoracique, siégeant au niveau soit des régions sus- ou sous-sternales, soit des espaces intercostaux. || **7.** Dépression à l'entrée d'une cheminée par rapport à l'atmosphère au même niveau. || Différence de pression entre l'entrée et la sortie d'un appareil dans lequel doivent circuler des gaz, en particulier l'air et les gaz d'une combustion.

II. 1. Extraction des pierres d'une carrière. || **2.** Action de prélever au hasard un élément dans un ensemble (s'emploie surtout dans le domaine des jeux de hasard) : *L'expérience a l'utilité d'un billet de loterie après le tirage* (Houdetot). *Tous les deux risquaient onze francs à chaque tirage* (Queneau). *Le tirage d'une tombola. Le prochain tirage de la Loterie nationale. Le tirage d'une carte défavorable.* || Action de décider, par le sort, qui donnera les cartes. || *Tirage au sort*, système de conscription en usage en France au XIX^e s., qui consistait à tirer au sort ceux qui seraient astreints au service militaire. || **3.** Action d'émettre une lettre de change, un chèque. || *Tirage en blanc, tirage en l'air*, création d'un effet de complaisance. || **4.** *Droits de tirage spéciaux*, nom donné à la création par le Fonds monétaire international, en 1970, d'une nouvelle monnaie internationale.

III. 1. Action d'imprimer sur la presse, après la mise en train : *Cet ouvrage est en cours de tirage.* || Ensemble des exemplaires d'un ouvrage imprimés en une seule fois : *Cette petite société des grands auteurs assoiffés de gros tirages* (Valéry). *Pendant des années, Valéry, dont le nom était pourtant sur toutes les lèvres, n'a connu que des tirages presque confidentiels* (Aymé). *Un tirage limité, hors commerce. Un tirage sur vélin pur fil.* || *Tirage à part*, syn. de TIRÉ À PART. || **2.** Impression à plusieurs exemplaires d'un bois gravé, d'une gravure en taille-douce ou à l'eau-forte. || **3.** Reproduction en positif d'un négatif photographique : *Un tirage par contact, par projection. Un tirage sur papier chlorure.* || **4.** Ensemble des copies d'un disque enregistré, obtenues à partir d'un même original. || **5.** Procédé de décoration des couvertures de livres, dans lequel le fer à dorer est fixé sur une presse.

● SYN. : **I, 5** *étirage, tréfilage, tréfilerie.* || **III, 1** *impression.*

tiraillage [tirajaʒ] n. m. (de *tirailler* ; 1964, Larousse). Action de tirailler, de tirer des coups de feu de-ci, de-là : *Dans le bruit haché du tiraillage et dans les sirènes retombantes* (Malraux).

tiraille [tiraj] n. f. (déverbal de *tirailler* ; 1836, Acad.). Balancier qui fait partie d'une machine d'épuisement.

tiraillement [tirajmɑ̃] n. m. (de *tirailler* ; XVI^e s., au sens 1 ; sens 2, 1721, Trévoux ; sens 3, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1771, J.-J. Rousseau). **1.** Action de tirailler ; effet, résultat de cette action : *Une corde soumise à des tiraillements répétés.* || **2.** Sensation de contraction ou d'extension douloureuse, dans certaines parties intérieures du corps : *Son estomac, en vacance depuis la veille, lui causait des tiraillements* (Martin du Gard). || **3.** Déchirement moral : *Toujours les tiraillements entre la représentation nécessaire et l'économie nécessaire ; laquelle choisir ?* (Taine). || **4.** Conflit résultant soit d'une opposition entre des personnes, soit d'un désaccord sur le plan idéologique (souvent au plur.) : *Une rupture sans tiraillement* (Courteline). *Je ne trouve le plus souvent à mon foyer que soucis, récriminations, tiraillements* (Gide). *Le mot « France » évoque l'idée de justice, d'union ; le mot « Français » évoque le népotisme, les tiraillements, la désunion* (Giraudoux).

● SYN. : **2** *crampe, spasme* ; **3** *écartèlement* ; **4** *anicroche, conflit, désunion, difficulté, heurt, tirage* (fam.).

tirailler [tiraje] v. tr. (de *tirer* ; 1542 [d'après le *FEW*, VI, 402 *b*], au sens 1 [en parlant de douleurs éprouvées à l'intérieur du corps, av. 1949, Colette] ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 3, 1675, M^me de Sévigné). **1.** Tirer à diverses reprises et avec insistance en divers sens : *Un rictus qui n'exprimait aucun sentiment connu tiraillait en tous sens le mouton, dont la peau était sans poils, parcheminée et collée à l'os* (Martin du Gard). *Le tissu était déformé comme si on l'eût tiraillé dans tous les sens* (Simenon). || S'emploie également en parlant de douleurs éprouvées à l'intérieur du corps : *La faim tiraille maussadement mon estomac* (Colette). *Voilà que l'estomac de nouveau se contracte et me tiraille* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Solliciter avec insistance : *Se faire longtemps tirailler avant d'accorder quelque chose.* || **3.** Attirer, entraîner dans des directions diverses ou opposées : *Quinze jours durant, je fus ainsi tiraillé entre l'envie de rire et l'envie de larmoyer* (Rolland).

● SYN. : **2** *assiéger, harceler, importuner* ; **3** *ballotter, déchirer, écarteler.*

◆ v. intr. (fin du XVII^e s., M^me de Sévigné). Tirer des coups de feu fréquents dans des directions diverses, sans ordre, et à volonté : *La fusillade reprit* [...]. *Des centaines d'hommes devaient tirailler individuellement, ou par petits pelotons* (Romains).

tiraillerie [tirajri] n. f. (de *tirailler* ; 18 juin 1757, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1975, *Lexis*). **1.** Feu de tirailleurs prolongé :

On n'entendait plus un obus, plus rien que des tirailleries isolées, pleines d'espace (Montherlant). || **2.** Conflit continuel ou répété : *Ces jeunes mariés s'épuisent en tirailleries futiles.*

tirailleur [tirajœr] n. m. (de *tirailler ;* 1578, Despence, au sens de « celui qui tiraille quelque chose » ; sens 1, 1740, Acad. [*en tirailleurs,* 1840, Mérimée — au fig., av. 1922, Proust] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, av. 1834, Béranger). **1.** Soldat détaché qui tiraille à volonté en avant d'une colonne. || *En tirailleurs,* en ordre dispersé : *Marcher, se déployer en tirailleurs. Les chasseurs battaient la plaine en tirailleurs ;* et au fig. : *Partant des points sur lesquels, toute l'année, ils étaient disséminés en tirailleurs* (...), [les estivants] *venaient se concentrer dans cet hôtel* (Proust). || **2.** Appellation donnée, au XIXe s., aux soldats de certains corps d'infanterie français, et maintenue par la suite pour tous ceux qui étaient recrutés parmi les populations autochtones des anciens territoires ou protectorats français d'outre-mer : *C'était un petit timbalier de tirailleurs indigènes* (Daudet). *De temps en temps, sur la file, se balance, plus haut que les autres, le masque de houille d'un tirailleur sénégalais* (Barbusse). || **3.** *Fig.* Personne qui agit isolément, à part et en avant des autres.
• SYN. : 3 *franc-tireur.*

tirant [tirɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *tirer ;* XIIIe s., La Curne, dans la loc. *en un tirant,* « tout de suite » ; sens I, 1, 1690, Furetière [« pièce destinée... à empêcher l'écartement de deux pièces de charpente », début du XIVe s. ; « fer plat... », 1964, Larousse ; dans les fermes en bois..., 1676, Félibien ; « barre métallique... », 8 oct. 1868, *Moniteur universel,* p. 1360] ; sens I, 2-3, 1964, Larousse ; sens I, 4, 1660, Oudin ; sens I, 5, 1798, Acad. ; sens I, 6, 1573, Du Puys ; sens I, 7, milieu du XXe s. ; sens I, 8, 1968, Larousse ; sens II, 1, 1677, Dassié, 22 ; sens II, 2, 1949, Larousse [« ...hauteur libre sous un pont », 1964, Larousse] ; sens III, 1680, Richelet).

I. 1. Pièce de charpente chargée de soulager un système ou soumise à un effort de traction, sous l'action de charge pouvant détruire l'ensemble de ce système. || Pièce destinée à maintenir l'aplomb d'un mur, ou à empêcher l'écartement de deux pièces de charpente. || Fer plat qui, portant d'un bout un œil dans lequel passe une ancre, s'oppose à l'écartement des murs et se fixe sur la charpente ou sur les solives d'un plancher. || Pièce qui, dans les fermes en bois, reçoit par assemblage le pied des arbalétriers. || Barre métallique qui joue le rôle d'entrait dans les fermes métalliques ou mixtes. || **2.** Traverse en fer rond boulonnée sur deux parois opposées d'une chaudière, et résistant à la force de pression qui tend à écarter ces parois. || **3.** Planche disposée horizontalement, clouée sur deux bois de soutènement d'une galerie de mine, pour les empêcher de s'écarter. || **4.** Lanière de cuir ou forte ganse attachée à la tige d'une botte ou d'un brodequin pour aider à l'enfiler. || **5.** Morceau de cuir cousu de chaque côté d'une chaussure, qui porte les attaches par où passent les lacets. || **6.** Cordon qui sert à fermer une bourse. || **7.** Petite patte métallique qui sert à ouvrir ou à fermer une fermeture à glissière : *Saisir le tirant de la fermeture Éclair courant du col à l'entrecuisse de la combinaison* (Pieyre de Mandiargues). || **8.** Résistance qu'une encre d'imprimerie oppose à toute force tendant à la scinder par étirement.

II. 1. *Tirant d'eau,* distance verticale dont un navire s'enfonce dans l'eau : *Le tirant d'eau des pétroliers géants exige des installations spéciales qui permettent de les décharger au large.* || **2.** *Tirant d'air,* hauteur libre du pont d'un navire au-dessus de l'eau ; en travaux publics, hauteur libre sous un pont.

III. Nom donné à certains tendons dans la viande de boucherie : *Nous avions attrapé quelques tirants du bouilli* (Goncourt).

tirasse [tiras] n. f. (de *tirer ;* 1379, Du Cange, au sens I ; sens II, 1812, Boiste).

I. Filet que les braconniers tirent la nuit pour prendre certains oiseaux qui posent à terre (caille, perdrix, etc.).

II. Pédale que l'organiste abaisse afin d'accoupler les claviers entre eux, ou l'un des claviers manuels au pédalier.

tirasser [tirase] v. tr. (de *tirasse* [*tirasser,* « tirailler » — av. 1573, Jodelle —, était un dér. de *tirer*] ; 1694, Acad.). Capturer des oiseaux avec la tirasse : *Tirasser des cailles.*
◆ v. intr. (1872, Littré). Chasser avec la tirasse : *Tirasser aux alouettes.*

1. tire [tir] n. f. (francique **têrī,* suite ordonnée ; v. 1130, *Eneas,* écrit *tiere* [*tire,* v. 1200, Godefroy], au sens de « rangée, file [de gens] » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, dans la loc. *a tire,* « l'un après l'autre » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1548, *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* XXXV, 72 [d'abord *à tire et à aire,* 1501, Godefroy]). **1.** Chacune des rangées horizontales du vair et de l'échiqueté, dans un blason. || **2.** *À tire et aire,* en sylviculture, se dit d'une coupe faite à la file de la coupe précédente. || **3.** *À tire-d'aile,* V. TIRE-D'AILE.

2. tire [tir] n. f. (déverbal de *tirer ;* v. 1210, *Folque de Candie,* au sens de « ennui, peine » ; v. 1354, *Modus,* au sens de « action de voler » [en parlant d'un oiseau] ; 1611, Cotgrave, au sens de « traction » ; sens I, 1, 1832, Matoré [*voleur à la tire,* 1872, Littré] ; sens I, 2, 1876, Larousse [aussi *métier à la tire* et *fabrication à la tire* ou *tire*] ; sens II, 1935, Esnault ; sens III, 1975, *Lexis* [aussi « friandise... »]).

I. 1. *Vol à la tire,* celui qui consiste à tirer habilement les objets hors de la poche ou du sac de quelqu'un sans qu'il s'en aperçoive. || *Voleur à la tire,* celui qui pratique ce genre de vol. || **2.** Métier qui servait à fabriquer des étoffes façonnées. (On disait aussi MÉTIER À LA TIRE.) || *Fabrication à la tire,* ou simplem. *tire,* fabrication des étoffes au moyen de ce métier.

II. *Arg.* Voiture automobile : *Charles avait trouvé une place pour garer sa tire* (Queneau).

III. Au Canada, sirop de sucre très épaissi : *De la tire d'érable.* || Friandise obtenue à partir de pâte à sucre.

3. tire- [tir], premier élément, tiré du v. *tirer,* et qui entre dans la composition de nombreux mots.

tiré, e [tire] adj. (part. passé de *tirer ;* milieu du XVIe s., Amyot, au sens 2 [*titré par les cheveux ;* « trop subtil », 1669, Molière] ; sens 1, v. 1695, Fénelon ; sens 4, milieu du XXe s.). **1.** Se dit des traits du visage (ou du visage) qui reflètent une grande fatigue ou qui sont le signe d'une maladie : *La face maigre et tirée* (Zola). *Une maigre jeune femme assez laide, aux cheveux bouffants, aux traits tirés* (Proust). || **2.** *Class.* Trop subtil : *Et toutes vos raisons, Monsieur, sont trop tirées* (Molière). || Auj. et fam. *Tiré par les cheveux,* V. CHEVEU. || **3.** Fam. *Être tiré à quatre épingles,* V. ÉPINGLE. || **4.** Reproduit (s'emploie en général dans un contexte dépréciatif) : *Un de ces cafés tirés à des milliers d'exemplaires, anonyme* (Cayrol).
• SYN. : 1 *défait, émacié.*
◆ **tiré** n. m. (sens I, 1, 1770, Buffon ; sens I, 2, 1876, Larousse ; sens I, 3, et II, 1872, Littré ; sens III, fin du XIXe s., Huysmans).

I. 1. Chasse au fusil : *Quand, sur le grand trottoir, on a su qu'Autheman le riche entrait en chasse, ç'a été un splendide rabattage, le tiré des forêts royales* (Daudet). || **2.** Gibier qu'on chasse au fusil. || **3.** Taillis maintenu à hauteur d'homme pour faciliter la chasse au fusil : *Les tirés de la forêt de Rambouillet.*

II. Personne désignée comme devant payer un chèque, une lettre de change.

III. *Tiré à part,* reproduction séparée d'un article ou d'un chapitre : *Malheureusement ils sont épars en des brochures et des tirés à part de revues* (Huysmans). [On emploie moins souvent TIRAGE À PART.]

tire-au-cul [tiroky] ou **tire-au-flanc** [tiroflɑ̃] n. m. invar. (de *tire-* 3, *au* [art. défini contracté] et *cul/flanc ;* 1887, Esnault [pour les deux loc.]). *Pop.* Celui qui, par paresse, se dérobe à ses obligations, cherche

délibérément à se soustraire au travail, et, *spécialem.*, soldat qui, par tous les moyens, cherche à échapper aux corvées : *Les cadres de l'armée prennent leurs décisions dans la tranquille certitude que tous les soldats sont des tire-au-cul certains* (Chevallier). *Il* [Courteline] *se complaît dans l'abjection, prend le parti de la carotte, du tire-au-flanc* (Gide).

tire-balle [tirbal] n. m. (de *tire-* 3 et de *balle* 1 ; v. 1560, Paré, au sens 2 ; sens 1, fin du XVIe s.). **1.** *Autref.* Instrument formé de deux branches en spirale, qui servait à extraire une balle restée dans le canon du fusil. || **2.** Sorte de pince à mors longs et étroits, utilisée autrefois pour extraire les projectiles engagés dans une plaie profonde.

• Pl. *des* TIRE-BALLES.

tire-bonde [tirbɔ̃d] n. m. (de *tire-* 3 et de *bonde ;* 1836, Acad.). Outil dont on se sert pour retirer la bonde d'un tonneau.

• Pl. *des* TIRE-BONDES.

tire-botte [tirbɔt] n. m. (de *tire-* 3 et de *botte* 2 ; 1636, Monet, au sens de « soufflet d'orfèvre quasi rond » ; sens I et II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1740, Acad.).

I. Instrument de bois présentant une entaille où l'on encastre le talon de la botte pour la retirer plus facilement.

II. 1. Crochet de fer que l'on passe dans le tirant d'une botte et qui permet de la tirer avec plus de force pour la chausser. || **2.** *Vx.* Syn. de TIRANT.

• Pl. *des* TIRE-BOTTES.

tire-bouchon [tirbuʃɔ̃] n. m. (de *tire-* 3 et de *bouchon* 1 ; 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre ; sens 3, 1835, Acad. [*cheveux en tire-bouchon; tire-bouchon,* n. m., 1852, Nerval]). **1.** Instrument, se composant d'une hélice en métal à pointe acérée, pourvue d'un manche, qui sert à retirer le bouchon d'une bouteille dans lequel on a profondément enfoncé cette pointe. || **2.** *En tire-bouchon,* tordu en forme de spirale, comme la vis d'un tire-bouchon : *Le bon gros cochon* [...] | *Agitait comme une flamme* | *Sa queue en tire-bouchon* (Vicaire). || **3.** Fam. *Cheveux en tire-bouchon,* ou simplem. *tire-bouchon,* mèche de cheveux frisée en spirale : *Il paraît que la mode est à présent, parmi les jolies filles, de porter de longs tire-bouchons tordus très fins et abondants sur les tempes où ils flottent royalement comme des torsades dorées* (Nerval).

• Pl. *des* TIRE-BOUCHONS.

tire-bouchonné, e ou **tirebouchonné, e** [tirbuʃɔne] adj. (de *tire-bouchon ;* av. 1867, Baudelaire). Qui offre l'aspect de quelque chose qui se contourne, s'enroule en hélice, en spirale : *Chaos de brumes, de fourneaux et de fumées tire-bouchonnées* (Baudelaire). *Sa femme portait ses cheveux blonds tire-bouchonnés* (Flaubert).

tire-bouchonnement ou **tirebouchonnement** [tirbuʃɔnmɑ̃] n. m. (de *tire-bouchonné ;* 1879, Huysmans). Forme, aspect de ce qui a été enroulé en spirale : *Elle était vraiment appétissante avec sa capuche de laine bleue et le tire-bouchonnement de ses frisettes* (Huysmans).

tire-bouchonner ou **tirebouchonner** [tirbuʃɔne] v. tr. (de *tire-bouchonné ;* 16 avr. 1869, Goncourt). Enrouler, tordre en spirale : *Tire-bouchonner quelques mèches de cheveux sur les tempes. Tire-bouchonner du fil de fer.*

◆ v. intr. (1881, Huysmans). Présenter un aspect de torsion en spirale qui rappelle la vis d'un tire-bouchon : *Moi, j'aimerais mieux aller pieds nus que d'avoir des bas qui tire-bouchonnent !* (Martin du Gard). *Il avait* [...] *un costume dont le pantalon tire-bouchonnait sur les souliers* (Camus).

tire-bourre [tirbur] n. m. invar. (de *tire-* 3 et de *bourre* 1 ; 1505, Gonneville, p. 89). Instrument qui servait à nettoyer les bouches à feu, et notamment les fusils, ainsi qu'à extraire une balle ou une bourre restée dans le canon de l'arme.

tire-bouton [tirbutɔ̃] n. m. (de *tire-* 3 et de *bouton ;* 1680, Richelet). Instrument composé d'un crochet métallique et d'un manche, et qui aidait à engager un bouton dans sa boutonnière.

• Pl. *des* TIRE-BOUTONS.

tire-braise [tirbrɛz] n. m. invar. (de *tire-* 3 et de *braise ;* XVe s., Godefroy, écrit *tirebraze ; tire-braise,* 1828, Mozin). Sorte de râble que les boulangers emploient pour retirer la braise du four.

tire-cale [tirkal] n. m. (de *tire-* 3 et de *cale* 1 ; 1904, Larousse). Outil en forme de fer de lance, employé pour retirer les cales au fur et à mesure qu'une pierre de taille est mise en place sur son lit de mortier.

• Pl. *des* TIRE-CALES.

tire-cartouche [tirkartuʃ] n. m. (de *tire-* 3 et de *cartouche* 1 ; 25 oct. 1876, *Gazette des tribunaux,* p. 1039). Instrument servant à retirer du canon d'un fusil les débris de cartouche.

• Pl. *des* TIRE-CARTOUCHES.

tire-cendre [tirsɑ̃dr] n. m. invar. (de *tire-* 3 et de *cendre ;* 1768, Valmont de Bomare). Autre nom de la *tourmaline,* ainsi dénommée parce qu'en s'électrisant par la chaleur elle attire la cendre.

tire-clou [tirklu] n. m. (de *tire-* 3 et de *clou ;* 1676, Félibien). Tige plate métallique terminée à une extrémité par des dents, et qui sert à arracher les clous.

• Pl. *des* TIRE-CLOUS.

tire-crins [tirkrɛ̃] n. m. invar. (de *tire-* 3 et du plur. de *crin ;* 1890, Havard). Outil de tapissier en forme de poinçon, servant à régulariser l'épaisseur des crins dans les garnitures.

tire-d'aile (à) [atirdɛl] loc. adv. (de *tire* 1, *d[e]* et *aile ;* 1532, Rabelais, au sens 2 ; sens 1, 1564, J. Thierry). **1.** À coups d'ailes vigoureux, rapides et ininterrompus ; d'un vol puissant et soutenu : *Voler à tire-d'aile. À tire-d'aile viennent les corbeaux, les faucons, les hiboux* (Apollinaire). || **2.** *Fig.* Le plus rapidement possible et sans marquer d'arrêt : *Il sentait la poudre d'une lieue, et fuyait les coups de fusil à tire-d'aile* (Balzac). *Il se représentait les voyageurs qui s'en allaient à tire-d'aile vers la chaleur et la lumière* (Montherlant).

tire-dent [tirdɑ̃] n. m. (de *tire-* 3 et de *dent ;* 1599, Hornkens, au sens de « pince pour arracher les dents » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Dans l'industrie textile, instrument en forme de pince plate, servant à changer les dents d'un peigne.

• Pl. *des* TIRE-DENTS.

tire-douille [tirduj] n. m. (de *tire-* 3 et de *douille* 1 ; 1933, Larousse). Instrument servant à extraire de la chambre d'une arme à feu une douille qui n'a pas été éjectée après le départ du coup.

• Pl. *des* TIRE-DOUILLES.

tirée [tire] n. f. (part. passé fém. substantivé de *tirer ;* 1596, Hulsius, dans la loc. *tout d'une tirée,* « sans interruption » ; sens 1, début du XXe s. ; sens 2 et 4-5, 1876, Larousse ; sens 3, 1941, Frison-Roche [« longue distance », 1927, Esnault] ; sens 6, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Action de tirer ; effort fourni pour tirer : *D'une tirée sourde et lente, comme l'eau descelle les pierres* (Béraud). *La femme nageait à grandes tirées, en bombant le dos* (Elder). || **2.** Dans certaines régions, syn. de TRAITE : *Après la tirée du soir on additionnera le nombre de kilos de lait qui revient à chacun* (Lefèvre). || **3.** Action de marcher d'une allure soutenue et sans s'arrêter, pour parcourir une longue distance : *Et d'une seule tirée montant au col du Géant* (Frison-Roche). || *Par extens.* et *pop.* Longue distance : *Quelle tirée pour aller là-bas !* || **4.** Quantité d'étoffe que l'on enroule en une seule fois, pendant le tissage, soit sur l'ensouple, soit sur le déchargeoir. (On dit aussi PLOYÉE.) || **5.** Longueur de fil, de baguette, de tube de verre que l'ouvrier verrier produit en une seule fois. || **6.** Portion de la surface d'une glace qu'on polit en une seule fois.

tire-fesses [tirfɛs] n. m. invar. (de *tire-* 3 et du plur. de *fesse ;* 1967, Robert). Syn. fam. de REMONTE-PENTE.

tire-feu [tirfø] n. m. invar. (de *tire-* 3 et de *feu* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens de « emplâtre contre l'inflammation » ; sens actuel, 1872, Littré [*cordon tire-feu,* 1904, Larousse]). *Autref.* Instrument qui servait

à mettre le feu à la charge d'un canon par inflammation d'une étoupille. || En appos. *Cordon tire-feu,* cordon qui assurait la mise à feu.

tire-fil [tirfil] n. m. (de *tire-* 3 et de *fil ;* av. 1885, Vallès). Outil de cordonnier qui sert à tirer le fil.

• Pl. *des* TIRE-FILS.

tire-filet [tirfilɛ] n. m. (de *tire-* 3 et de *filet* 1 ; 1765, *Encyclopédie*). Outil propre à tirer des filets sur bois ou sur métal.

• Pl. *des* TIRE-FILETS.

tire-fond [tirfɔ̃] n. m. invar. (de *tire-* 3 et de *fond ;* 1549, R. Estienne, au sens 2 ; sens 1 et 3, 1872, Littré ; sens 4, 1904, Larousse ; sens 5, 1876, Larousse). **1.** Grosse vis, piton terminés par un anneau, que l'on fixe au plafond pour y suspendre un lustre, un ciel de lit, etc. || **2.** Instrument de tonnelier composé d'une longue vis terminée par un anneau qui sert à placer la dernière douve du fond d'un tonneau. || **3.** *Autref.* Instrument dont on se servait pour extraire la fusée d'un projectile sphérique quand le tire-fusée ne suffisait pas. || **4.** Grosse vis à bois à tête carrée. || **5.** Type de grosse vis que l'on emploie pour fixer un rail sur une traverse de chemin de fer.

tirefonner [tirfɔne] v. tr. (de *tire-fond ;* 1923, Larousse). Fixer au moyen d'un tire-fond.

tirefonneuse [tirfɔnøz] n. f. (de *tirefonner ;* 1964, Larousse). Machine utilisée par les poseurs de voie ferrée pour visser et dévisser les tire-fond.

tire-fusée [tirfyze] n. m. (de *tire-* 3 et de *fusée ;* 1872, Littré). Instrument servant autref. à enlever la fusée en bois d'un projectile creux.

• Pl. *des* TIRE-FUSÉES.

tire-gargousse [tirgargus] n. m. invar. (de *tire-* 3 et de *gargousse ;* 1877, Littré). Instrument servant à retirer, après chaque coup, la douille des gargousses métalliques, dans certains canons se chargeant par la culasse.

tire-joint [tirʒwɛ̃] n. m. (de *tire-* 3 et de *joint* 1 ; 1876, Larousse). Qutil dont on se sert pour marquer, dans le mortier, les joints des pierres ou des briques.

• Pl. *des* TIRE-JOINTS.

tire-jus [tirʒy] n. m. invar. (de *tire-* 3 et de *jus* 1 ; v. 1805, Esnault). *Pop.* Mouchoir : *Il avait perdu son tire-jus ou quelque fripouille de camarade le lui avait fait* (Zola).

tire-laine [tirlɛn] n. m. invar. (de *tire-* 3 et de *laine ;* v. 1600, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** *Autref.* Rôdeur de nuit qui volait les manteaux, qui détroussait les passants : *Ces tire-laines* (sic) *qui se parent aux dépens de ceux qu'ils dévalisent* (Gautier). || **2.** *Littér.* Voleur, malandrin : *C'est lui qui, usant de ses nouvelles habiletés de tire-laine, avait dérobé la croix pour la jeter dans la mare* (La Varende).

• REM. On disait aussi TIREUR DE LAINE.

tire-laisse [tirlɛs] n. m. (des impér. de *tirer* et de *laisser ;* 1594, *Satire Ménippée,* au sens de « entreprise qui n'a pas réussi » ; sens class., 1611, Cotgrave). *Class.* Désappointement de celui qui n'obtient pas ce sur quoi il comptait : *Le Roi essuya pendant le cours de ce siège un cruel tire-laisse* (Saint-Simon).

tire-lait [tirlɛ] n. m. invar. (de *tire-* 3 et de *lait ;* 1924, Poiré, Perrier et Joannis). Syn. de TÉTERELLE.

tire(-)larigot (à) loc. adv. V. LARIGOT.

tireler [tirle] v. intr. (de *tire-l[ire]* ; 1967, Genevoix, p. 22). Faire entendre son chant, en parlant de l'alouette : *Le chant des alouettes qui tirelaient lui parlaient ensemble de jeunesse, de joie de vivre* (Genevoix).

tire-ligne [tirliɲ] n. m. (de *tire-* 3 et de *ligne ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse [*tire-ligne,* même sens, 1690, Furetière]). **1.** Petit instrument de dessinateur, terminé par deux becs réglés par une vis, et qui sert à tracer des lignes d'épaisseur constante. || **2.** *Compas à tire-ligne,* compas sur lequel est monté un tire-ligne.

• Pl. *des* TIRE-LIGNES.

tire-lire [tirlir] n. m. invar., ou **tirelis** [tirli] n. m. (suite onomatop. à valeur expressive ; XIII^e s., Godefroy, écrit *tirelire,* au sens de « sorte de refrain » ; sens actuel, milieu au XVI^e s., Ronsard [*tirelire*], et début du XX^e s. [*tirelis* — d'abord *tireli,* fin du XIX^e s., A. Daudet]). Chant de l'alouette : *Des alouettes aux tirelis joyeux s'immobilisaient dans l'azur* (Carco).

tirelire [tirlir] n. f. (probablem. même mot que *tire-lire* [v. l'art. précéd.], le bruit des pièces tombant dans la tirelire ayant été comparé à un refrain, à un chant ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [*bouche en tirelire,* 1863, Th. Gautier] ; sens 2, 1904, Larousse [*...faire une tirelire,* 1916, Barbusse]). **1.** Boîte fermée, munie d'une fente par laquelle est introduite la monnaie que l'on veut économiser : *Ils mettent un billet de cent sous dans le tambourin qui sert de tirelire* (Cayrol). || *Bouche en tirelire,* bouche largement fendue, aux lèvres minces. || **2.** *Pop.* Aspect, expression du visage : *Il a une drôle de tirelire.* || *En faire* ou *faire une tirelire,* marquer par l'expression du visage le dépit, le mécontentement : *C'est la femme de chambre qui va en faire une tirelire demain matin* (Delaquys). *Vous seriez les premiers à faire une tirelire s'il fallait que vous vous passiez de journaux* (Barbusse).

tire-lisse [tirlis] n. f. (de *tire-* 3 et de *lisse* 2 ; 1723, Savary des Bruslons). Nom donné à des leviers qui servent à faire mouvoir les lisses des métiers à tisser.

• Pl. *des* TIRE-LISSES.

tirelle [tirɛl] n. f. (de *tirer ;* 1812, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Chacune des petites cordes que l'on emploie pour le montage de la chaîne, dans un métier à tisser de la soie. || **2.** Petit métrage de tissu exécuté à titre d'échantillon.

tire-l'œil [tirlœj] n. m. invar. (de *tire-* 3, de l'art. défini *l[e]* et de *œil ;* 1879, A. Daudet, au sens 2 ; sens 1, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** *Fam.* Caractère de ce qui attire particulièrement l'attention : *Les voitures inutiles* [...] *se vendirent dans d'assez bonnes conditions, excepté les carrosses de gala, d'un tire-l'œil trop gênant pour des particuliers* (Daudet). || **2.** *Fam.* Objet, détail matériel ou physique qui attire particulièrement l'attention : *Un homme comme tout le monde, sans une taie, une bosse, un tire-l'œil, n'aurait pas fait son affaire* (Vallès).

tire-nerf [tirnɛr] n. m. (de *tire-* 3 et de *nerf ;* 1890, *Grande Encyclopédie* [art. *carie*]). Broche barbelée qui permet d'agripper la pulpe radiculaire pour l'extirper du canal radiculaire.

• Pl. *des* TIRE-NERFS.

tire-pied [tirpje] n. m. (de *tire-* 3 et de *pied ;* 1611, Cotgrave). Lanière en cuir dont se servent les cordonniers et les bourreliers pour assujettir l'ouvrage sur leur genou en la tenant tendue avec le pied.

• Pl. *des* TIRE-PIEDS.

tire-plomb [tirplɔ̃] n. m. invar. (de *tire-* 3 et de *plomb ;* 1669, Widerhold, au sens de « instrument pour extraire la charge du canon d'un fusil » ; sens actuel, 1680, Richelet). Rouet dont on se sert pour tirer le plomb en petites lames destinées à garnir un vitrail.

tire-point [tirpwɛ̃] n. m. (de *tire-* 3 et de *point* 1 ; 1803, Boiste, au sens de « tringle du cirier » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Outil de cordonnier servant à nettoyer l'emplacement d'une couture en ébarbant le cuir qui dépasse à chaque point. || **2.** Poinçon pour faire des trous dans le cuir.

• Pl. *des* TIRE-POINTS.

tirer [tire] v. tr. (origine obscure [l'étym. du mot a donné lieu à de nombreuses et laborieuses hypothèses, dont la plus communément admise, qui rattache le mot à l'anc. v. *martirier,* « martyriser » — v. 1155, Wace, dér. de *martyre* —, est trop invraisemblable et se heurte à trop de difficultés d'ordre chronologique pour mériter d'être exposée en détail] ; fin du XI^e s., *Chanson de Guillaume,* au sens I, 1 [« exercer une traction... », 1617, Crespin ; *tirer les fils,* 1964, Robert ; *tirer le poil à une étoffe,* 1876, Larousse ; *tirer la jambe,* « marcher péniblement... », 1893, *Dict. général — tirer le pied,*

même sens, 1678, La Fontaine (pour faire la révérence, 1761, Marmontel) ; *tirer les yeux,* 1872, Littré] ; sens I, 2, 1530, Palsgrave, 636 ; sens I, 3, 1534, Rabelais [*tirer l'épingle,* 1723, Savary des Bruslons ; *tirer de largeur, d'épaisseur,* 1964, Larousse] ; sens I, 4, 1538, R. Estienne [*tirer un plan,* 1690, Furetière ; *tirer un trait sur quelque chose,* au fig., XX^e^ s.] ; sens I, 5, 1538, R. Estienne [*tirer un portrait de quelqu'un,* 1559, Godefroy] ; sens I, 6, 1549, R. Estienne ; sens I, 7, fin du XV^e^ s., Commynes [*tirer l'œil...,* 1872, Littré] ; sens I, 8, v. 1150, *Charroi de Nîmes* [en haltérophilie, milieu du XX^e^ s. ; *tirer un cheval,* « le retenir... », 1910, Esnault ; *tirer le cordon,* 1872, Littré ; *tirer en exemple...,* fin du XIV^e^ s., *Chronique de Boucicaut ; tirer son vent,* 1538, R. Estienne — *...son haleine,* 1530, Palsgrave, 527 ; *tirer de son côté,* av. 1696, La Bruyère — *tirer à soi,* 1640, Corneille (*tirer à son vouloir,* même sens, 1538, R. Estienne) ; *tirer un texte à soi,* 1964, Robert] ; sens I, 9-10, v. 1150, *Charroi de Nîmes* [*tirer un condamné à quatre chevaux,* 1606, Nicot — *tirer quelqu'un,* « le torturer en l'étendant sur un tréteau », XIII^e^ s., La Curne] ; sens I, 11, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné ; sens I, 12, 1660, Th. Corneille [*tirer chemin ; tirer pays,* v. 1462, *Cent Nouvelles*] ; sens I, 13, 1789, A. Chénier ; sens II, 1, début du XV^e^ s., A. Chartier [*tirer le canon...,* fin du XV^e^ s., Commynes] ; sens II, 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens II, 3, av. 1613, M. Régnier ; sens II, 4, XV^e^ s., Du Cange ; sens II, 5, fin du XV^e^ s. ; sens III, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens III, 2, 1538, R. Estienne [*tirer une loterie,* 1680, Richelet ; *tirer... le gâteau des rois...,* av. 1794, Chamfort] ; sens III, 3, 1798, Acad. [*tirer l'horoscope de quelqu'un,* 1690, Furetière] ; sens III, 4, 1964, Larousse [*tirer une lettre de change sur quelqu'un,* 1630, Kuhn, 133] ; sens III, 5, 1651, Corneille [« arracher — des cheveux, etc. — », 1080, *Chanson de Roland*] ; sens III, 6, v. 1370, Oresme [*tirer un liquide, au clair,* 1723, Savary des Bruslons ; *tirer... des pleurs à quelqu'un,* 1669, Boileau — *lui tirer des larmes des yeux,* 1694, Acad.] ; sens III, 7, 1804, Senancour ; sens III, 8, 1690, Furetière [*tirer... son origine,* av. 1650, Vaugelas] ; sens III, 9, 1636, Monet ; sens III, 10, fin du XV^e^ s., Commynes [« obtenir... des informations », 1538, R. Estienne ; *ne rien pouvoir tirer de quelqu'un,* « ne pas pouvoir lui faire dire une parole », av. 1842, Stendhal — « ne pas pouvoir obtenir de lui quoi que ce soit », 1949, Sartre ; *tirer... profit d'une chose,* milieu du XVI^e^ s. ; *tirer parti d'une chose,* av. 1777, Gresset ; *tirer... vanité... d'une chose,* 1665, Molière ; *tirer vengeance de,* 1636, Monet] ; sens III, 11, 1640, Corneille [« ...délivrer... », v. 1180, Marie de France] ; sens III, 12, 1690, Furetière [« faire sortir d'un état physiologique », fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné ; « faire sortir d'une situation morale... », 1642, Corneille] ; sens IV, 1, 1669, Widerhold [aussi « imprimer un texte » ; *bon à tirer,* 1835, Acad.] ; sens IV, 2, 1690, Furetière [en photographie, 1923, Larousse ; *tirer les parties d'une partition,* v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens IV, 3, 1964, Larousse).

I. 1. Tendre, allonger une chose en l'amenant à soi par une extrémité : *J'ai horreur de la guerre, dit Shade, tirant sa petite cravate* (Malraux). *Tirer une courroie, un câble.* || Exercer une traction sur un tissu pour en faire disparaître les plis : *Tirer ses chaussettes, son collant, sa jupe.* || *Tirer les fils,* tirer avec une aiguille certains fils de la trame d'un tissu pour la préparation des jours à broder. || *Tirer le poil d'une étoffe,* la passer sur une laineuse qui en fait sortir le poil. || *Tirer la jambe,* (class.) *le pied,* marcher péniblement, lentement, sous l'effet de la fatigue, de la douleur : *Depuis son accident de moto, il tire la jambe. Traînant l'aile et tirant le pied* (La Fontaine) ; *vx,* amener le pied en arrière pour faire la révérence. || *Tirer sa révérence (à quelqu'un, à quelque chose),* V. RÉVÉRENCE (§ II, n. 1). || *Tirer les yeux,* fatiguer la vue. || *Tirer les oreilles à quelqu'un, se faire tirer l'oreille, se faire tirer les oreilles,* V. OREILLE (§ I, n. 1). || Fam. *Tirer sa crampe,* V. CRAMPE. || Class. *Tirer ses grègues,* V. GRÈGUES. || Fam. et fig. *Tirer les ficelles,* V. FICELLE. || Fig. *Tirer quelque chose en longueur,* V. LONGUEUR. || **2.** Dans certaines régions, se dit pour « traire » : *C'est une vache* [...] *qui se met à marcher pendant qu'on la tire* (Hémon). || **3.** Réduire par traction en fils déliés (vieilli) : *Tirer l'or.* || *Tirer l'épingle,* faire passer le laiton par la filière. || *Tirer de largeur, d'épaisseur,* mettre à dimension une pièce de bois, notamment à la machine. || **4.** Étendre dans une certaine direction, tracer : *Tirer un trait avec une règle. Tirer une allée au cordeau.* || *Tirer un plan,* le dessiner, le tracer. || Fig. *Tirer des plans, tirer des plans sur la comète,* V. PLAN 3 (§ II, n. 2), COMÈTE. || Fig. *Tirer un trait sur quelque chose,* ne plus en tenir compte, considérer cette chose comme inexistante. || **5.** *Class.* Représenter, peindre : *Ce paysage a été tiré d'après nature* (Furetière, 1690). || Vx. *Tirer un portrait de quelqu'un,* représenter cette personne par le dessin ou par la peinture : *En province, on dit encore tirer au lieu de faire un portrait* (Balzac). *Le maître de forges désirait que Marie fît « tirer » son portrait* (Tinayre). || *Se faire tirer le portrait,* V. PORTRAIT. || **6.** *Class.* Laisser passer : *Des souliers tirent l'eau, quand ils sont percés, ou faits de mauvais cuir* (Furetière, 1690). || **7.** *Class.* Attirer, amener à soi : *Sa grâce et sa vertu sont de douces amorces | Qui pour tirer les cœurs ont d'incroyables forces* (Molière). || *Tirer l'œil, le regard,* attirer l'attention (vieilli) : *Je n'ai pas trop fait l'article, parce que je vous dis tous mes secrets, à ce moment l'affaire me tirait l'œil* (Lacretelle). || **8.** Mouvoir vers soi, amener à soi une personne ou une chose : *Tirer quelqu'un par le bras, par la manche. Tirer la porte, un tiroir, une poignée, la sonnette d'alarme, la chasse d'eau.* || En haltérophilie, soulever un poids : *Dubois tirait cent vingt kilos à l'épaulé-jeté, en junior, c'est joli* (B. Clavel). || *Tirer l'aiguille,* V. AIGUILLE. || *Tirer un cheval,* le retenir pour l'empêcher de gagner une course. || Vx. *Tirer le cordon,* exercer le métier de concierge. || Fam. *Tirer le diable par la queue,* V. DIABLE (§ I, n. 3). || Class. *Tirer en exemple quelqu'un, quelque chose,* le donner en modèle : *Ces choses* [...] *qu'il ne ferait pas bon tirer en exemple pour conduire une action véritable sur leur plan* (Corneille). || Class. *Tirer son vent, son haleine,* « respirer » (Furetière, 1690). || Fig. *Tirer de son côté, tirer à soi,* chercher à tourner les choses à son avantage. || Fig. *Tirer un texte à soi,* l'interpréter d'une façon avantageuse pour soi, le solliciter. || Fig. et fam. *Tirer la couverture à soi,* V. COUVERTURE. || **9.** Mouvoir à sa suite, entraîner derrière soi : *Tirer une brouette, un fardeau. Les bœufs tirent la charrue. Tirer une remorque, une caravane.* || **10.** Mouvoir dans une direction quelconque : *Ma chère Brigitte tira au milieu de la chambre une petite table ronde* (Musset). *J'étais dans la salle à manger de l'hôtel qu'on avait laissée à demi dans l'obscurité pour la protéger du soleil en tirant les rideaux qu'il jaunissait* (Proust). *Tirer une targette, un verrou.* || *Tirer un condamné à quatre chevaux,* l'écarteler : *Elle s'était tenue à la fenêtre pour voir le régicide tenaillé, arrosé de plomb fondu, tiré à quatre chevaux et jeté au feu* (France). || Fig. *Tirer son chapeau à quelqu'un,* V. CHAPEAU. || **11.** En termes de marine, déplacer, en s'enfonçant, une certaine quantité d'eau : *Un navire qui tire quatorze pieds d'eau.* || **12.** Class. *Tirer chemin, tirer pays,* partir, s'enfuir : *Et sans plus m'écouter, il a tiré chemin* (Th. Corneille). || **13.** *Fam.* Passer un temps qui paraît long : *Ils songent tristement à tirer leurs trois ans* (France). *J'ai connu Finocle il y a vingt-cinq ans. J'ai tiré deux années au bagne avec lui* (Aymé). *Plus que huit jours à tirer, et c'est la quille !* || *Tirer sa flemme,* V. FLEMME.

II. 1. Lancer un projectile au moyen d'une arme : *Un chasseur qui tire un coup de fusil à un lièvre* (Gautier). *Cette arme tire du gros calibre. Tirer une flèche, plusieurs balles. On a entendu tirer plusieurs coups. Tirer une salve.* || *Tirer le canon, un feu d'artifice,* mettre le feu à la charge, aux pièces d'artifice. || **2.** Triv. *Tirer un coup,* pratiquer l'acte sexuel, en parlant de l'homme : *Nous avons aussi rencontré un jeune peintre qui avait tiré soixante coups en quinze jours, toujours avec des femmes nouvelles* (Gautier). || **3.** Vx. *Tirer un coup,* décocher une ruade : *Le mulet prend le temps, et du grand coup qu'il tire,*

| *Lui enfonce la tête* (M. Régnier). || **4.** *Tirer un animal* ou, plus rarement, *un objet,* chercher à l'atteindre avec une arme à feu, lancer des projectiles sur lui : *Des parties de chasse* [...] *avec quelques amis qui allaient tirer des alouettes par là, le dimanche* (Maupassant). *C'est un excellent prêtre, mais un chasseur passionné. Il ne songe qu'à tirer des perdreaux* (France). || **5.** Class. *Tirer quelqu'un,* le prendre pour cible : [Le comte d'Hollac] *me tira à bout touchant* (La Rochefoucauld). *Il vint au-devant de moi et me tira : mais ce fut avec tant de trouble et de précipitation qu'il me manqua* (Lesage). || S'emploie auj. seulement dans la langue familière : *On nous a tué deux pilotes l'année dernière, et pendant mille kilomètres j'ai l'honneur d'être tiré comme un perdreau* (Saint-Exupéry).

III. 1. Faire sortir une chose d'une autre ou d'un lieu où elle est enfermée, retenue : *Tirer son mouchoir de sa poche. Tirer du vin d'un tonneau. Tirer une plante de terre. Les femmes, ayant posé à leurs pieds leurs grands paniers, en avaient tiré leurs volailles qui gisaient par terre* (Maupassant). *En achevant ces mots, Damoclès tira de sa poitrine un soupir et de sa redingote une enveloppe jaune et sale* (Gide). || *Tirer l'épée (hors) du fourreau,* v. ÉPÉE, FOURREAU. || Class. *Tirer la laine,* v. LAINE. || Fig. *Tirer une épine du pied à quelqu'un,* v. ÉPINE. || Fig. *Tirer son épingle du jeu,* v. ÉPINGLE. || *Tirer la langue (à quelqu'un),* v. LANGUE (§ I, n. 1). || *Tirer les marrons du feu,* v. MARRON (§ I, n. 1). || *Tirer les vers du nez à quelqu'un,* v. NEZ (§ I, n. 1). || **2.** Faire désigner par le sort : *Tirer une carte, un numéro gagnant, un lot à la tombola. Tirer au sort l'ordre de départ des concurrents.* || *Tirer un bon numéro,* v. NUMÉRO (§ I, n. 6). || *Tirer une loterie,* procéder aux opérations qui font apparaître les numéros gagnants. || *Tirer la galette* ou *le gâteau des rois, tirer les rois, tirer la fève,* à l'Épiphanie, distribuer aux convives les parts d'une galette dans laquelle se trouve une fève ou une figurine qui fait « roi » celui qui la trouve. || **3.** *Tirer les cartes à quelqu'un,* v. CARTE (§ II). || *Tirer l'horoscope de quelqu'un,* prétendre lui prédire son avenir en se fondant sur la position des astres au moment de sa naissance. || **4.** *Tirer un chèque,* l'émettre. || *Tirer une lettre de change sur quelqu'un,* désigner cette personne comme devant la solder. || **5.** *Class.* Enlever, retirer, faire partir : *Il lui faudrait du front tirer le diadème* (Corneille). || Auj. *Il n'y a plus qu'à tirer l'échelle,* v. ÉCHELLE (§ I, n. 1). || **6.** Extraire par des moyens techniques : *Tirer du charbon de la mine, du sable d'une carrière, de l'or d'un gisement. On tire le tafia de la canne à sucre.* || *Tirer un liquide au clair,* le rendre plus limpide en le laissant reposer, en le filtrant. || Fig. *Tirer une chose au clair,* v. CLAIR, E. || Fig. *Tirer des larmes, des pleurs à quelqu'un, lui tirer des larmes des yeux,* l'émouvoir profondément : *Jacques Forestier pleurait vite. Le cinématographe, la mauvaise musique, un feuilleton lui tiraient des larmes* (Cocteau). || **7.** Faire produire des sons à un instrument de musique : *Tirer de mélodieux accords d'une guitare, d'un piano.* || **8.** *Fig.* Puiser, emprunter : *En combinaison, tirant de son serre-tête une dignité romaine, Leclerc gueulait et faisait le moulin à vent au milieu de son équipage* (Malraux). *Tirer des citations du théâtre de Corneille. Les vieux mots que le français a tirés du latin.* || *Tirer sa source, son origine,* dériver, descendre, être issu de. || **9.** Faire découler logiquement (avec un complément notant une notion abstraite) : *Je ne parviens pas à tirer, du fait que mon ami est riche, une conclusion personnelle* (Colette). *Pour la plupart, les intellectuels russes tirèrent d'abord du système hégélien la justification d'un quiétisme social* (Camus). *Tirer de la doctrine stoïcienne une morale, une règle de vie. Tirer des événements récents un fâcheux présage pour l'évolution de la situation.* || *Tirer argument d'un fait,* v. ARGUMENT. || Vx. *Tirer une chose à conséquence,* v. CONSÉQUENCE. || **10.** Obtenir de quelque chose, de quelqu'un, d'une activité quelconque, un profit matériel, moral ou intellectuel : *Un beau domaine d'où Dominique tirait une bonne partie de sa fortune* (Fromentin). *Pour tenir la bourse il fallait un homme qui sût tout ce que l'on peut tirer d'un denier d'argent* (Claudel). *Il suffirait d'acheter en tenant compte du prix qu'on a tiré en moyenne des bêtes expédiées la semaine précédente* (Romains). *Si on voulait préciser la somme globale que les uns et les autres avaient tirée de M. Octave, on irait loin* (Montherlant). || *Spécialem.* Obtenir de quelqu'un des paroles, des informations : *Ne pouvoir tirer une parole de quelqu'un. Tirer quelques éclaircissements du responsable de l'affaire. Il n'est pas facile d'en tirer davantage à cette Provençale sur ses gardes* (Morand). || *Ne rien pouvoir tirer de quelqu'un,* ne pas pouvoir lui faire dire une parole : *Il n'avoue que ce qu'il lui est impossible de nier, et le fiscal ne peut rien tirer de lui* (Stendhal). *Quant aux gens, n'en espérez rien tirer, je les crois muets* (Balzac) ; ne pas pouvoir obtenir de lui quoi que ce soit : *Il est paresseux et stupide, on ne peut rien tirer de lui.* || *Tirer (un) avantage, (un) bénéfice, (un) profit d'une chose,* la faire tourner en sa faveur, l'interpréter à son avantage ; s'en prévaloir : *Savez-vous que notre cafetier a tiré grand profit de vos leçons et qu'il connaît son Racine sur le pouce ?* (Aymé). || *Tirer parti d'une chose,* trouver le moyen de bien l'utiliser : *Il travaillait rudement et savait tirer parti de son travail* (France). || *Tirer satisfaction, vanité, orgueil, gloire d'une chose,* s'en glorifier, s'en enorgueillir : *L'homme tire vanité de tout.* || *Tirer vengeance de,* se venger de. || Class. *Tirer sa raison,* v. RAISON (B, § II, n. 4). || **11.** *Class.* Faire sortir quelqu'un du lieu où il se trouve, de l'emploi qu'il occupe : *Je voulais avoir lieu d'abuser Émilie, | Effrayer son esprit, la tirer d'Italie* (Corneille). *J'appelai de l'exil, je tirai de l'armée | Et ce même Sénèque et ce même Burrhus* (Racine). || *Auj.* Faire sortir quelqu'un d'un lieu où il se trouve ; le délivrer du lieu où il est enfermé, retenu : *Ah ! dit Cottard, c'est vrai. On ne peut pas le tirer de chez lui après le dîner* (Camus). *Tirer un pilote de son avion en flammes. Tirer quelqu'un de prison.* || **12.** Faire sortir quelqu'un d'une situation matérielle difficile : *Tirer quelqu'un de la misère, de la boue, du ruisseau ;* d'un état physiologique : *Cette nuit-là, le froid les tira de leur sommeil plusieurs heures avant l'aube* (B. Clavel). *Le médecin a enfin réussi à tirer le blessé de son coma ;* d'une situation morale ou psychologique : *M*[me] *de Maintenon le tira* [Racine] *de son inaction, vers 1688, en lui demandant une pièce pour Saint-Cyr* (Sainte-Beuve). *L'allié qui voulait à tout prix la tirer d'affaire* (Mauriac). *Tirer quelqu'un de difficulté, d'embarras. Tirer son ami d'un doute.*

IV. 1. Exécuter l'impression de : *Tirer une estampe, une lithographie.* || *Spécialem.* Imprimer un texte : *Ce roman a été tiré à trois mille exemplaires. Tirer un tract en offset.* || Absol. *Bon à tirer,* v. BON 2. || **2.** Reproduire par l'écriture, l'impression : *Tirer plusieurs copies de l'original. Tirer un stencil.* || En photographie, obtenir une épreuve positive à partir d'un cliché négatif : *Ils ont un ami qui la tire en photo sur cartes postales* (Colette). *Tirer soi-même ses photos sur un agrandisseur.* || *Tirer les parties d'une partition,* les copier séparément. || **3.** Décorer la couverture d'un livre en utilisant une plaque gravée montée sur une presse à dorer, par opposition à *pousser,* qui consiste à effectuer manuellement la même opération.

• SYN. : **I, 9** *haler, remorquer, traîner ;* **13** *faire.*|| **III, 1** *extirper, extraire, retirer, sortir.*

◆ v. tr. ind. [**à, sur, vers**] et intr. (sens I, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*tirer sur le trait,* 1751, *Dict. universel d'agriculture ; tirer à la main,* 1690, Furetière ; *tirer au renard,* 1872, Littré ; *faire tirer l'oiseau,* XIV[e] s., *Moamin ; laisser tirer,* 1933, Larousse] ; sens I, 2, 1867, Delvau [*tirer à la visite...,* début du XX[e] s.] ; sens I, 3, av. 1850, Balzac [« aspirer l'air... », début du XX[e] s. ; « flamber vivement... », 1964, Larousse] ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens I, 5, 1918, Esnault ; sens I, 6, XIV[e] s., Cuvelier [« provoquer... », 26 mai 1687, Boileau] ; sens I, 7, 1679, Bossuet ; sens I, 8, v. 1170,

Vie d'Édouard le Confesseur [*tirer au large,* av. 1559, J. Du Bellay ; *tirer de long...,* 1765, *Encyclopédie* — d'abord *tirer de longue,* 1655, Salnove] ; sens I, 9, 1656, Chapelain ; sens I, 10, 1881, Esnault [... *au flanc ; ...au cul,* 1883, Esnault] ; sens I, 11, 1538, R. Estienne [...*sur ; ...vers,* 1580, Montaigne — d'abord *tirer après,* fin du XVe s., Molinet] ; sens I, 12, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1458, *Mystère du Vieil Testament* [*tirer sur...,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné — d'abord *tirer après...,* XVe s., La Curne] ; sens II, 2, fin du XVIe s., Brantôme [*tirer juste,* 1872, Littré] ; sens II, 3, 1933, Larousse [*tirer au but,* 1964, Larousse] ; sens III, 1, 1933, Larousse ; sens III, 2, 1559, Amyot [*tirer au sort ; tirer à la conscription,* 1837, Balzac] ; sens III, 3, 1690, Furetière [*tirer des armes,* 1611, Cotgrave]).

I. 1. Exercer une traction sur une chose : *Léontine tire sur les bottines d'Élisabeth de toutes ses forces* (Hébert). *Tirer sur une corde, sur un lacet.* || Fig. *Tirer sur la ficelle,* V. FICELLE. || *Tirer sur le trait,* en parlant du limier qui a trouvé la voie, faire effort sur la laisse pour s'élancer en avant. || *Tirer à la main,* en parlant d'un cheval, résister à la bride. || *Tirer au renard,* se jeter violemment en arrière, en parlant d'un cheval attaché. || *Faire tirer l'oiseau,* faire becqueter un faucon en lui donnant un appât propre à réveiller son appétit. || *Laisser tirer,* permettre à un faucon de prendre quelques bécades au tiroir. || **2.** *Tirer à la ligne,* V. LIGNE (§ V, n. 1). || *Tirer à la visite, à la consultation,* en parlant d'un médecin, d'un avocat, etc., chercher à multiplier ses interventions : *Il n'a plus besoin d'argent, cet homme ; il ne tire pas à la visite* (Hermant). || **3.** Provoquer ou permettre un appel d'air favorable à la combustion, en parlant d'un conduit : *Elle est bonne* [la pipe], *elle tire bien* (Renard). *Une maison solide, avec des cheminées qui tiraient bien* (Aymé). || Aspirer l'air à travers le tabac d'une cigarette, d'une pipe : *Maillat but une gorgée de vin et tira sur sa cigarette* (Merle). || Flamber vivement, en parlant d'un feu activé par un appel d'air : *Dans toutes les villes du monde, les toits servent à l'écoulement des eaux ; les cheminées à faire tirer le feu* (Romains). || **4.** *Fam.* Être en forte pente, difficile à gravir : *Cette côte tire dur.* || **5.** *Fam.* Avoir de la puissance, en parlant d'un moteur, d'un véhicule : *Le moteur tirait toujours mal avec des à-coups et des claquements* (Saint-Exupéry). *Cette voiture tire bien dans les côtes.* || **6.** Class. *Tirer à,* s'approcher de : *L'air de son visage a quelque mignardise | Qui ne tire pas mal à celle de Dorise* (Corneille) ; provoquer, amener comme conséquence : [Le lait d'ânesse] *commençait à m'ôter la santé, en me donnant des dégoûts et des espèces d'émotions tirant à fièvre* (Boileau). || Auj. *Tirer à conséquence,* V. CONSÉQUENCE. || **7.** *Class.* S'étendre : *En se réservant dans les Gaules les provinces qui tiraient sur les Pyrénées* (Bossuet). || **8.** *Class.* et *littér.* Partir, faire route vers, aller : *Ils ont tiré tous deux chacun de leur côté* (Th. Corneille). *Vous vous séparerez le premier soir et tirerez chacun de votre côté* (Duhamel). || *Tirer au large,* en termes de marine, faire route vers le large. || *Tirer de long* ou *au long,* en vénerie, en parlant d'une bête, percer droit devant elle. (Syn. FORLONGER.) || Fig. *Tirer à sa fin,* (class.) *à la fin,* V. FIN 1. || Fig. *Tirer en longueur,* V. LONGUEUR. || **9.** *Class.* Souffler, en parlant du vent : *Le souffle violent qui tire droit du nord | Les emporte à souhait vers l'opposite bord* (Chapelain). || **10.** Arg. mil. *Tirer au flanc, au cul,* V. FLANC, CUL. || **11.** *Tirer sur* ou *vers,* avoir quelque ressemblance avec, se rapprocher de, en parlant d'une couleur, d'une teinte : *De ce côté, le sol, le fleuve, les maisons ont la même couleur saumonée, ici tirant davantage sur l'ocre, là sur le rose* (Montherlant). *Sans être roussis, les champs étaient d'un vert tirant sur le jaune* (Cl. Simon). || **12.** *Tirer d'épaisseur,* dans un moule en sable de fonderie, enlever une couche de sable correspondant à l'épaisseur de la pièce à couler.

II. 1. Faire usage d'une arme de trait ou à feu, la faire partir : *Si vous ne nous ouvrez pas, nous allons tirer* (Claudel). *J'avais mon revolver à la main. J'aurais tiré sans savoir pourquoi, un peu plus* (Céline). *Tirer à l'arc, au fusil, au canon, au lance-roquettes. Tirer au jugé, au vol.* || *Tirer sur quelqu'un* ou *sur quelque chose,* chercher à atteindre cette personne ou cette chose au moyen d'une arme : *Un anarchiste tomba : on venait de tirer sur lui d'une fenêtre* (Malraux). *Tirer sur des pipes à la foire.* || Fig. *Ne tirez pas sur le pianiste,* V. PIANISTE. || Fig. *Tirer sur quelqu'un à boulets rouges,* V. BOULET. || Fig. et pop. *Tirer dans les pattes de* (ou *à*) *quelqu'un,* V. PATTE (§ I, n. 2). || **2.** Envoyer des projectiles, en parlant d'une arme : *À combien ça tire, un 77 ?* (Merle). || *Tirer juste,* lancer son projectile sans déviation : *Cette carabine tire juste.* || **3.** Au jeu de boules, lancer directement sa boule, sans la faire rouler, sur celle qu'on cherche à déplacer. || *Tirer au but,* au football, envoyer le ballon en direction du but.

III. 1. À certains jeux, comme le baccara, prendre une nouvelle carte. || **2.** *Tirer au sort,* s'en remettre au choix du hasard. || *Tirer à la courte paille,* V. PAILLE (§ I, n. 4). || Vx et pop. *Tirer à la conscription,* être désigné par le sort pour faire partie ou non du contingent astreint au service militaire : *D'ailleurs Cerizet qui, selon l'expression populaire, devait tirer à la conscription l'année suivante, se vit sans carrière* (Balzac). || **3.** En escrime, faire des armes. (On dit également TIRER DES ARMES.)

• SYN. : **II, 1** *faire feu, mitrailler, tirailler ; canarder* (fam.).

◆ **se tirer** v. pr. (sens I, 1, av. 1893, Taine ; sens I, 2, 1835, Esnault ; sens II, 1, 1669, Widerhold [« se dégager... », 1580, Montaigne] ; sens II, 2, 1926, Esnault [« se retirer », milieu du XVe s., *Quinze Joyes de mariage* — « se rendre quelque part », v. 1265, Br. Latini] ; sens II, 3, 1675, Mme de Sévigné [« réussir à sortir d'une situation fâcheuse... », fin du XVe s., Commynes] ; sens II, 4, 1676, Mme de Sévigné [« ne vivre que très modestement », av. 1890, Maupassant — d'abord « sortir heureusement de quelque chose », 1643, Corneille] ; sens II, 5, 1936, Aragon).

I. 1. Être tendu, creusé de rides par la fatigue, la douleur, etc. : *À ce régime, les traits se tirent, l'expression devient grimace* (Taine). || **2.** Fam. *Ça se tire !,* s'emploie pour exprimer le soulagement au terme proche d'une action longue et pénible, d'une corvée : *Les deux jours qui précédèrent le départ de Solange furent pour Costals assez légers. Une des raisons de cette légèreté était sans doute que « ça se tirait »* (Montherlant).

II. 1. Parvenir à sortir d'un lieu où on est retenu, enfermé : *Se tirer d'un trou, d'une prison.* || *Class.* Se dégager, s'affranchir : *C'est une belle mode à présent dont tout le monde s'est tiré* (Sévigné). || **2.** *Pop.* S'en aller rapidement : *J'ai fait comme toi t'avais fait, un petit paquet, et je me suis tiré en douce* (Céline). *Allez, tire-toi !* || *Class.* Se retirer : *Prenez la peine de vous tirer un peu plus loin* (Molière). || **3.** *Se tirer de,* s'acquitter de : *Se tirer honorablement d'une épreuve difficile, d'une mission délicate ;* réussir à sortir d'une situation fâcheuse, incommode : *Se tirer des mains d'un escroc. Se tirer d'un mauvais pas.* || *Se tirer d'affaire,* V. AFFAIRE. || **4.** Fam. *S'en tirer,* réchapper d'une maladie, survivre : *Balthazar lui avait promis* [à Balzac] *qu'à cinquante ans il aurait une maladie tellement grave qu'on le croirait perdu, mais il s'en tirerait et vivrait quatre-vingts ans !* (Billy). *Faites du poison : vous en crevez, mais lui s'en tire* (Giono) ; *fam.,* ne vivre que très modestement : *Ma famille, originaire du Havre, n'était pas riche. On s'en tirait, voilà tout* (Maupassant). *En vivant un peu à l'économie, mon bonhomme et moi, on arrivait à s'en tirer* (Aymé). || **5.** *S'en tirer avec quelque chose,* en être quitte pour, n'avoir que : *Enseigner, mon petit, ça n'est pas drôle ! Je ne parle pas de ceux qui s'en tirent avec des boniments* (Bernanos). *Il* [mon avocat] *pensait que tout irait bien et que je m'en tirerais avec quelques années de prison ou de bagne* (Camus).

tirerie [tirri] n. f. (de *tirer ;* 1544, A. Morin [p. 37], écrit *tirrie* [*tirerie,* 1658, Scarron], au sens de « échange prolongé de coups de fusil, etc., entre deux troupes » ; 1842, Acad., au sens de « atelier où on étire le fil de fer » ; sens actuel, 1964, Larousse). En orfèvrerie, syn. de TIRAGE.

tire-sac [tirsak] n. m. (de *tire-* 3 et de *sac* 1 ; 1872, Littré). Syn. de MONTE-SAC.
● Pl. *des* TIRE-SACS.

tire-sève [tirsɛv] n. m. invar. (de *tire-* 3 et de *sève ;* 1842, Acad.). En horticulture, branche garnie de boutons.

tire-sou [tirsu] n. m. (de *tire-* 3 et de *sou ;* 1704, Trévoux [« usurier » ; « receveur des impôts », 1803, Boiste ; « celui qui est à la recherche d'un gain, si petit soit-il », 1836, Acad.]). *Fam.* Celui qui est à la recherche d'un gain, si petit soit-il : *Cet orgueil ne l'empêchait pas* [le lift] *d'accepter pour ses courses des rémunérations qui l'avaient fait prendre en horreur à Françoise :* [...] *« Tout ça, c'est des tire-sous »* (Proust). || *Spécialem.* Nom donné jadis, dans la langue populaire, à diverses catégories de personnes dont l'activité reposait sur l'idée de gain, de profit (par ex., le receveur des impôts, l'usurier, etc.).

tiret [tirɛ] n. m. (de *tirer ;* XVI^e s., Godefroy, au sens de « petit trait » ; sens 1, 1842, Acad ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Petit trait (—) qu'on place au commencement ou dans le corps d'un alinéa, soit pour indiquer un changement d'interlocuteur, soit pour tenir lieu de crochet ou de parenthèse, ou pour séparer des phrases, soit pour remplacer un mot, un nombre que l'on ne veut pas répéter dans une table ou un index. (Les typographes l'appellent MOINS.) [V. PONCTUATION, art. spécial] || **2.** *Vx.* Syn. de TRAIT D'UNION.

tiretaine [tirtɛn] n. f. (de l'anc. franç. *tiret,* « sorte d'étoffe précieuse » [v. 1138, Gaimar], dér. de *tire,* sorte d'étoffe de soie [v. 1160, Godefroy], du lat. *tyrius,* de Tyr, dér. de *Tyrus,* Tyr [ville de Phénicie, renommée pour sa pourpre], gr. *Turos* [la finale *-aine* étant peut-être due à l'influence de *futaine*] ; 1247, Fagniez, I, 157). Étoffe ancienne, en laine pure ou mélangée, qui servait surtout à la confection des tentes et des courtines de lit : *Vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine et d'un manteau pardessus de sandal noir* (Hugo).

tire-terre [tirtɛr] n. m. invar. (de *tire-* 3 et de *terre ;* 1762, *Encyclopédie* [*Planches,* I, VI, 16]). Pioche à manche court et à large pointe, dont le carrier se sert pour enlever la terre qui gêne son travail.

tirette [tirɛt] n. f. (de *tirer ;* 1589, Godefroy, au sens de « tiroir » ; 1777, *Encyclopédie* [*Suppléments,* IV, 814 *a*], au sens de « morceau de cuir dont on se sert pour remettre l'escarpin sur la forme » ; sens 1, 1872, Littré [« système d'attaches en ruban... », 1964, Larousse] ; sens 2, 1904, Larousse [« petit cordon... », 1964, Larousse] ; sens 3 et 5, 1964, Larousse ; sens 4, 1933, Larousse [« contacteur... », 1964, Larousse] ; sens 6, 1923, Larousse). **1.** *Autref.* Système de cordons cousus à la jupe d'une femme et au moyen duquel elle pouvait relever ce vêtement tout autour d'elle : *Sa jupe, dont les tirettes avaient dû casser, essuyait les marches* (Zola). || *Auj.* Système d'attaches en ruban cousues à la ceinture d'une jupe pour la suspendre. || **2.** Cordon au moyen duquel on ouvre ou ferme des rideaux de fenêtre. || Petit cordon, avec gland ou pièce de cuir ou de tissu, qui est fixé au bas des stores automatiques et qui sert à les faire fonctionner. || **3.** Petit levier, poussé par un ressort, utilisé dans certains mécanismes d'horlogerie. || **4.** Dispositif de commande mécanique d'un appareil mécanique ou électrique, constitué par une poignée ou un anneau sur lesquels on tire pour provoquer le fonctionnement : *Une tirette d'aération, de chauffage, d'ouverture d'un couvercle, d'un capot.* || Contacteur, rupteur ou commutateur commandé mécaniquement par un tel dispositif. || **5.** *Tirette à détonation,* petit artifice de divertissement comportant une lanière de papier dont la traction produit une explosion : *Certaines papillotes contiennent une tirette à détonation.* || **6.** Petite tablette mobile qui prolonge un meuble sur le côté : *Et se levant, il ouvrit la grande tirette de la table* (E. Le Roy).

tireur, euse [tirœr, -øz] n. (de *tirer ;* v. 1220 [d'après le *FEW,* VI, 400 *b*], écrit *tireor* [*tireur,* XV^e s.], au sens 1 [« ouvrier... qui... étire un métal... », mai 1485, *Ordonnance royale ;* dans le textile, 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1447, d'après le *FEW,* VI, 408 *a* [dans le service d'une pièce automatique..., 1964, Robert — « soldat envoyé pour faire des décharges d'armes à feu », 1636, Monet] ; sens 3, 1508, Godefroy [« personne qui pratique le vol à la tire », 1821, Ansiaume] ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** Personne qui exerce une traction sur quelque chose : *Les tireurs* [d'avirons] *se penchaient en avant, puis se renversaient d'un mouvement régulier* (Maupassant). *Son pousse* [de Tcheng-Daï] *— il a un pousse particulier, tout noir — l'attend. Il le rejoint à pas menus ; le tireur l'emmène d'une course lente et sage* (Malraux). || *Spécialem.* Ouvrier, ouvrière qui tire, étire un métal à la filière. || Ouvrier, ouvrière qui tire les cordes du semple, lors du perçage des cartons Jacquard. || **2.** Personne qui se sert d'une arme de trait ou, plus souvent, à feu : *La nuit tombe. Au-dessus du jet d'eau, la lune danse comme un œuf qui nargue des tireurs maladroits* (Giraudoux). *Recruter des tireurs d'élite.* || *Spécialem.*(et seulement au masc.).Dans le service d'une pièce automatique ou d'un canon, le soldat chargé de déclencher le feu. || **3.** Personne qui tire, sort quelque chose de : *C'est un tireur de sable qui l'a repêchée* (Daudet). || *Arg.* Personne qui pratique le vol à la tire : *La bonne époque pour les tireurs, c'est les expos, les grands matches* (Le Breton). || Vx. *Tireur de laine,* V. LAINE. || **4.** Personne qui pratique l'escrime. || **5.** Personne qui exécute une impression, reproduit par impression : *À l'impression, deux tireurs fidèles habitués des « Folies dramatiques »* (Daudet). *Un tireur de copies. Une tireuse de plans.*

◆ **tireur** n. m. (sens 1, 1766, Ph. Macquer ; sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, 1664, Kuhn ; sens 4, début du XX^e s. ; sens 5, 1904, Larousse). **1.** Ouvrier qui applique le mordant sur les toiles peintes. || **2.** Class. *Tireur d'armes,* maître d'armes : *Tout beau, monsieur le tireur d'armes, ne parlez de la danse qu'avec respect* (Molière). || **3.** Personne qui émet une lettre de change, un chèque : *Ça ne vaut même pas les frais du protêt sur papier timbré ! Je ferai saisir le tiré, le tireur, les avaliseurs* (Morand). || **4.** En sports, celui qui lance la boule ou projette le ballon vers le but à atteindre : *Les tireurs (nos boules sont ferrées et lourdes) qui doivent lancer directement leur boule* (Aicard). || **5.** Arg. mil. *Tireur au flanc,* syn. de TIRE-AU-FLANC : *Morache pour qui tout malade est un tireur au flanc* (Dorgelès).

◆ **tireuse** n. f. (1671, La Fontaine, au sens de « femme qui tire le vin du tonneau » ; sens I, 1812, Mozin ; sens II, 1, 1949, Larousse ; sens II, 2, oct. 1921, *la Science et la Vie,* p. 439).

I. *Tireuse de cartes,* femme qui prétend prédire l'avenir d'après les combinaisons des cartes.

II. 1. Système qui permet d'appeler le vin d'une futaille afin d'en remplir automatiquement des bouteilles : *Acheter du vin à la tireuse.* || **2.** Appareil destiné au tirage par contact des épreuves photographiques.

tire-veille [tirvɛj] n. m. invar. (de *tire,* 2^e pers. du sing. de l'impér. prés. de *tirer,* et de *vieille,* fém. substantivé de l'adj. *vieux,* proprem. « tire bien, vieille [pour t'aider à monter] ! » ; 1678, Guillet, écrit *tire-vieille,* au sens de « garde-fou tendu sur le beaupré » ; sens 1, 1690, Furetière, écrit *tire-vieille* [*tire-veille,* 1701, Furetière] ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Filin servant de rampe et qui aide à monter à bord d'une embarcation : *Il nous fallut plus de dix minutes pour pouvoir empoigner les tire-veille et grimper sur le pont* (Gautier). || **2.** Filin de faible longueur servant à la manœuvre d'un gouvernail.

tire-veine [tirvɛn] n. m. invar. (de *tire-* 3 et de *veine ;* 1975, Larousse). Appareil utilisé en médecine pour l'ablation d'un segment de veine. (L'Administration préconise l'emploi de ce terme à la place du terme anglais STRIPPER.)

tiroir [tirwar] n. m. (de *tirer ;* XIII[e] s., *ZRP* [XLVI, 285], écrit *tireour,* au sens de « membre d'une bête qu'on donnait au faucon pour le calmer » ; écrit *tiroir,* au sens II, 3, XIV[e] s., Laborde, p. 516 ; sens I, 1, 1530, Palsgrave, écrit *tirouer* [*tyroir,* 1583, Havard, et *tiroir,* 1680, Richelet ; *fond de tiroir,* 1964, Robert — aussi par extens.] ; sens I, 2, 1904, Larousse [*tiroir,* « pièce qui sert à fixer le canon du fusil sur le fût », 1812, Mozin ; *voie de tiroir,* 1964, Larousse] ; sens I, 3, 1933, Larousse ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens I, 5, 1806, Delille [*pièce... à tiroirs,* 1752, Trévoux] ; sens I, 6, 1964, Robert ; sens I, 7, 1975, Larousse ; sens II, 1, 1854, Lachâtre [*tiroir en coquille, tiroir rond..., tiroir à garnitures* ou *de Watt,* 1876, Larousse] ; sens II, 2, 1723, Savary des Bruslons, II, 171).

I. 1. Élément de rangement horizontal en forme de caisse sans dessus, qui s'emboîte dans un meuble et que l'on fait coulisser à l'aide d'un bouton, d'une poignée ou d'une clef : *Un tiroir de commode. Un tiroir qui ferme à clef. Ouvrir, fermer, pousser un tiroir. Alors,* [...] *Marie, voilà que tu fouilles dans ses tiroirs, maintenant* (Proust). *Elle ouvrit le tiroir de la table de nuit et en sortit un tube d'aspirine* (Sartre). || Fam. *Fond de tiroir,* ce qui a été délaissé pendant longtemps, mais qui, néanmoins, a été conservé et qui est ressorti à l'occasion ; *par extens.,* chose vieille, de qualité ou de valeur médiocre : *Le discours de Quarto* [de D'Annunzio] *était déjà fond de tiroir. Voici les raclures de Quarto* (Montherlant). *Ce commerçant liquide ses fonds de tiroir.* || Fam. *Racler les fonds de tiroir,* v. RACLER. || **2.** *Arme à tiroir,* nom donné à des armes portatives dont la culasse s'ouvre en glissant transversalement au canon. || *Voie de tiroir,* voie en cul-de-sac sur laquelle on tire un train en vue de le refouler ensuite sur une voie de garage ou de triage. || **3.** Tour de prestidigitation qui consiste à passer la main droite à plat sur un jeu de cartes en faisant glisser à l'aide de l'index la carte arrière afin de la replacer sur la carte de devant. || **4.** *Au plur.* Figure au cours de laquelle deux groupes de danseurs en ligne se croisent avant de revenir à leur point de départ. || **5.** *Fig.* Compartiment, casier : *Faire fonctionner les divers tiroirs de sa mémoire.* || *Pièce, roman, œuvre à tiroirs,* ouvrage formé de scènes ou d'épisodes sans lien entre eux, pouvant s'interchanger, se supprimer ou se multiplier sans inconvénient. || **6.** *Nom à tiroirs,* celui qui est formé par la juxtaposition de plusieurs éléments à la suite : *Je ne me souviens plus du nom de ce monsieur : il a un nom à tiroirs.* || **7.** *Couple tiroir* ou *cylindrique,* en mécanique, association de deux corps solides dans laquelle le contact d'une partie de l'un des solides avec l'autre se réalise selon une surface cylindrique.

II. 1. Organe mécanique animé d'un mouvement de va-et-vient destiné à permettre l'introduction d'un fluide dans un cylindre, puis son évacuation, afin de transmettre une énergie. || *Tiroir en coquille,* tiroir de machine à haute pression, constitué par une boîte rectangulaire s'appuyant sur la surface d'un cylindre à vapeur. || *Tiroir rond,* ou *cylindrique,* ou *à pistons,* tiroir de machine à moyenne pression, formé de deux pistons à garniture métallique fixés sur la même tige. || *Tiroir à garnitures,* ou *tiroir de Watt,* tiroir de machine à basse pression, formé d'un cylindre se mouvant dans une boîte à vapeur entre deux garnitures d'étoupe et une plate-forme. || **2.** Cylindre de la machine à friser les étoffes. || **3.** *Vx.* Chaîne ou lanière reliant les fermoirs d'une reliure.

tiroir-caisse [tirwarkɛs] n. m. (de *tiroir* et de *caisse ;* juill. 1925, *la Science et la Vie,* p. 79). Tiroir, le plus souvent muni d'un mécanisme de sécurité, dans lequel le commerçant ou le vendeur range la recette au cours des opérations de vente : *Rafler le contenu d'un tiroir-caisse.*

• Pl. *des* TIROIRS-CAISSES.

tironien, enne [tirɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (lat. impér. *tironianus,* même sens, du lat. class. [*Tullius*] *Tiro, -ronis,* Tiron, n. d'un affranchi de Cicéron, qui avait inventé une sorte de sténographie ; 1762, Acad.). *Notes tironiennes,* ou *signes tironiens,* système de sténographie qui fut très employé jusqu'au XI[e] s.

tirot [tiro] n. m. (mot dialect., de l'anc. franç. *tire,* raie [v. 1398, *le Ménagier de Paris*], de *tir,* sorte de vipère [1314, Mondeville], bas lat. *tirus,* sorte de poisson [V[e] s.] ; 1872, Littré). Nom usuel de la *raie grise.*

tisage [tizaʒ] n. m. (de *tiser ;* 1765, *Encyclopédie,* XVII, 136). Dans une verrerie, chauffage du four.

tisane [tizan] n. f. (lat. *tisana,* var. de *ptisana,* orge mondé, tisane d'orge, gr. *ptisanê,* mêmes sens, de *ptissein,* monder de l'orge, broyer, écraser ; XIII[e] s., écrit *tisaine* [*tisane,* XIV[e] s., *Antidotaire Nicolas*], au sens de « décoction d'orge mondé » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1936, Aragon). **1.** Boisson obtenue par macération, infusion ou décoction de plantes médicinales dans de l'eau : *Et vous verrez la tisane que je sais faire avec certaines herbes que je connais et les fleurs de citronnier* (Claudel). || **2.** *Tisane de Champagne,* dénomination ancienne d'un vin de Champagne plus léger que le champagne ordinaire. || **3.** *Fam.* et *péjor.* Boisson alcoolisée de qualité médiocre : *C'est méchant sur le Pernod, le champagne. Même celui-là, de la tisane* (Aragon).

• SYN. : **1** *infusion.*

tisanière [tizanjɛr] n. f. (de *tisane ;* 2 janv. 1967, *l'Express*). Récipient dans lequel on laisse infuser une tisane.

tisard [tizar] n. m. (de *tiser ;* 1723, Savary des Bruslons, écrit *tisart ; tisard,* 1845, Bescherelle). Trou ménagé dans un four de fusion du verre, pour y introduire le combustible.

tiser [tize] v. tr. (dér. régressif de *attiser ;* 1723, Savary des Bruslons). Charger en combustible le four de fusion du verre.

tiseur [tizœr] n. m. (de *tiser ;* 1723, Savary des Bruslons). Ouvrier chargé d'entretenir le feu d'un four de fusion du verre.

tisoir [tizwar] n. m. (de *tiser ;* 1842, Acad.). Barre de fer utilisée pour attiser le feu d'un four de fusion du verre.

tison [tizɔ̃] n. m. (lat. *tītiōnem,* accus. de *tītio, tītiōnis,* tison, brandon ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens général de « pièce de bois » ; sens 1, début du XIII[e] s., *Roman de Renart ;* sens 2, 1923, Larousse ; sens 3, 1673, Racine [« ...chose qui allume... une passion », début du XV[e] s., Ch. d'Orléans ; *tison d'enfer,* début du XVI[e] s.]). **1.** Reste d'un morceau de bois dont une partie a été brûlée : *Sur le foyer dormant le dernier tison fume* (Lamartine). *Remuant du pied les tisons éteints* (Hugo). || **2.** *Allumette-tison,* ou simplem. *tison,* sorte d'allumette de grande taille dont l'ignition résiste au vent. [Pl. *des* ALLUMETTES-TISONS.] || **3.** Fig. et vx. *Tison de la discorde,* personne ou chose qui allume des discordes, des disputes : *Tison de la discorde et fatale furie | Que le démon de Rome a formée et nourrie* (Racine). [On dit plutôt auj. BRANDON DE DISCORDE.] Personne ou chose qui allume et entretient une passion : *Le voilà ! le beau fils, le mignon de couchette | Le malheureux tison de ta flamme secrète* (Molière). || Vx. *Tison d'enfer,* personne dont la perversion mérite le feu de l'enfer : *Les jésuites aussi priaient contre Pascal, et l'eussent appelé pamphlétaire, mais le mot n'existait pas encore, ils l'appelaient tison d'enfer, la même chose en style cagot* (Courier).

• SYN. : **1** *braise, brandon.*

◆ **tisons** n. m. pl. (sens 1, v. 1460, Villon, au sing. [au plur., milieu du XVI[e] s. ; *cracher sur les tisons,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1671, M[me] de Sévigné). **1.** *Vx.* Le feu de l'âtre : *Avoir toujours le nez sur les tisons.* || *Cracher sur les tisons,* en parlant des personnes âgées, ne pas quitter le coin du feu. || *Noël au balcon, Pâques aux tisons* (prov.), v. NOËL. || **2.** *Vx.* Le logis : *On ne peut s'amuser à rien ; quand on est loin de ses tisons, il faut courir* (Sévigné).

tisonné, e [tizɔne] adj. (part. passé de *tisonner ;* av. 1577, Bellea). Se dit du poil d'un cheval parsemé de taches noires, comme faites avec un tison.

tisonnement [tizɔnmɑ̃] n. m. (de *tisonner ;* 1880, Huysmans). Action de tisonner un feu : *Leur chemin de croix commence au tisonnement du poêle et finit au baquet des rivières* (Huysmans).

tisonner [tizɔne] v. tr. (de *tison ;* XIIIe s., *Recueil des fabliaux* [I, 327], au sens 1 [absol., 1690, Furetière ; « ranimer le feu d'un foyer quelconque », XXe s.] ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand). **1.** Remuer les tisons d'un foyer pour attiser le feu : *Tisonner le feu ;* et absol. : *Pendant que l'on tisonne en regardant la cendre* (Musset). ‖ *Par anal.* Ranimer le feu d'un foyer quelconque : *Il tisonne placidement sa pipe* (Roussel). ‖ **2.** Faire revivre : *Dans les soirées d'hiver, des vieillards tisonnant les siècles au coin du feu, enseignent à l'enfant des jours dont rien ne ramènera le soleil* (Chateaubriand). *La vieille cantilène, tant de fois réentendue, tisonnait en sa mémoire des émotions jamais éteintes* (Baumann).

tisonnier [tizɔnje] n. m. (de *tison ;* 1313, *Taille de Paris* [112], écrit *tisonier,* au sens de « marchand de menu bois » ; XIVe s., Du Cange, écrit *tisonnier,* au sens de « foyer » ; sens 1, 1417, Godefroy, écrit *tisenier* [*tisonnier,* 1640, Oudin] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Tige métallique, droite ou recourbée, qui sert à remuer les tisons, à attiser un feu, à faire tomber la cendre d'un foyer : *Le nécessaire pour feu de bois dans la cheminée comprend le tisonnier, les pincettes et la balayette.* ‖ **2.** En métallurgie, syn. de ATTISOIR.

tissage [tisaʒ] n. m. (de *tistre,* puis de *tisser* [v. ce mot] ; milieu du XIIIe s., aux sens 1-2 [mot rarement attesté entre le milieu du XIVe s. et 1812, Mozin] ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Action, art de tisser : *S'initier aux secrets du tissage.* ‖ **2.** Résultat de cette action, ouvrage ainsi réalisé : *Un tissage impeccable.* ‖ **3.** Établissement industriel où l'on tisse : *Un tissage mécanique. Ses parents menaient de grands et riches tissages* (Prévost).

tissé, e [tise] adj. (part. passé de *tisser ;* 1872, Littré, au sens de « qui résulte du tissage » ; sens 1, 1964, Robert ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** *Tissé de,* dans le tissage duquel entre un fil particulier : *Lampas tissé d'or.* ‖ **2.** Littér. *Tissé de, avec,* formé par l'assemblage d'éléments divers au lieu de fils : *On aurait dit que cette prairie était tissée seulement avec les pétales des poiriers en fleur* (Proust). [V. aussi TISSU 1.]

tisser [tise] v. tr. (réfection [d'après le part. passé *tissu,* etc.] de *tistre,* tisser [v. ce mot] ; 1361, *Ordonnance royale* [IV, 208], au sens 1 [*métier à tisser,* 1874, Larousse, art. *métier*] ; sens 2, 1530, Pals-grave, 254 ; sens 3, av. 1870, A. Dumas père [au fig., 1876, Taine] ; sens 4, av. 1922, Proust [par métaphore, 1865, Taine] ; sens 5, 1883, Renan [« ... agencer habilement une série de », av. 1872, Th. Gautier]). **1.** Procéder au tissage d'une matière textile donnée, en entrelaçant, suivant une armure donnée, les fils de chaîne et les fils de trame pour former une étoffe, un tissu : *Tisser de la laine, du coton, de la soie.* ‖ *Métier à tisser,* machine permettant de réaliser mécaniquement l'opération du tissage. ‖ **2.** Produire un tissu par ce procédé : *Tisser une toile, un drap, un voile. L'autre tremblait pour ses tapis de haute laine qu'il avait tissés dans la joie* (Saint-Exupéry). ‖ **3.** Construire en entrecroisant des fils, des fibres, des brins qui forment un réseau plus ou moins dense : *L'araignée tisse sa toile. Certains passereaux tissent finement leurs nids ;* et au fig. : *Nous tissons notre destin, nous le tirons de nous comme l'araignée sa toile* (Mauriac). ‖ **4.** *Fig.* et *littér.* Former comme un rideau tissé : *Le jour gris, tombant comme une pluie fine, tissait sans arrêt de transparents filets dans lesquels les promeneurs dominicaux semblaient s'argenter* (Proust) ; et par métaphore : *Tandis que les anges de Fourvières | Tissaient un ciel nouveau avec la soie des prières* (Apollinaire). ‖ **5.** *Fig.* Élaborer patiemment, échafauder brin par brin un projet : *Tisser un plan d'action à moyen terme.* ‖ Lier, agencer habilement une série de (s'emploie toujours en mauvaise part) : *Tisser des mensonges, des intrigues.*

tisserand, e [tisrɑ̃, -ɑ̃d] n. (de *tistre,* avec l'anc. suff. *-enc* [d'origine germ.] ; 1224, Fagniez [I, 138], au plur., écrit *toisseranz* [*tisseranz,* 1239, Godefroy ; *tisserand,* au sing., v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** *Autref.* Ouvrier, ouvrière qui tissait à la main ou sur machine : *Les hommes* [...] *se joignaient même aux femmes pour filer et carder avec elles la laine, qu'on donnait ensuite aux tisserands* (Savignon). *Mélie s'asseyait sur mon tabouret de tisserande* (R. Bazin). ‖ **2.** *Auj.* Créateur d'œuvres d'art textiles, qui tisse lui-même ses compositions sans l'intermédiaire de lissiers.

tisseranderie [tisrɑ̃dri] n. f. (de *tisserand* [v. l'art. précéd.] ; v. 1268, É. Boileau, écrit *toisseranderie ;* 1346, Godefroy, écrit *tiesseranderie ; tisseranderie,* 1798, Acad.). *Vx.* Métier de tisserand. (Peu usité.)

tisserin [tisrɛ̃] n. m. (de *tisser ;* 1817, Cuvier). Passereau granivore d'Afrique, ainsi nommé pour son habileté à tisser son nid. (On le désigne souvent sous le nom de *gendarme.*)

tisseur, euse [tisœr, -øz] n. (de *tisser ;* v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *tissur ;* XVe s., écrit *tieseur ; tisseur,* 1567, Junius, 530). Celui, celle qui tisse, fait du tissage : *Le peuple tout entier des tisseuses de soie, | Des parfileuses d'or que le printemps emploie* (Sully Prudhomme). *Entre les montants des métiers, dans l'entrecroisement des longues mailles, tout un peuple de tisseurs, hommes, femmes, enfants, s'agitait derrière les vitres* (Daudet).

1. tissu, e [tisy] adj. (part. passé de *tistre ;* v. 1460, G. Chastellain [« tout pénétré de », début du XXe s. — d'abord en parlant de choses, av. 1865, Proudhon]). Où s'imbrique telle ou telle chose : *Jours tissus de gloire et d'infortune* (Lamartine). *Les pièces à succès d'aujourd'hui sont souvent tissues de ces préoccupations-là* [sociales, patriotiques, etc.] (Gide). ‖ Se dit d'une personne toute pénétrée de : *Il* [M. Weill] *était tissu de contradiction* (Rolland).

2. tissu [tisy] n. m. (part. passé substantivé de *tistre ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « ruban, bandeau » ; sens I, 1, 1549, R. Estienne ; sens I, 2, fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre ; sens I, 3, 1636, Corneille [pour la personnalité, av. 1892, Renan] ; sens II, 1, 1690, Furetière [*culture des tissus,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1801, Fourcroy, I, p. CXXXVI ; sens II, 3, 1965, Freund ; sens II, 4, 1968, Larousse).

I. 1. Assemblage cohérent, mince et souple, obtenu soit par l'enchevêtrement de fils ou de fibres par mailles, soit par l'entrecroisement de fils de chaîne et de fils de trame : *Un tissu de laine, de fibres synthétiques, de Tergal. Un tissu laine et coton. Un tissu uni, un tissu imprimé, à fleurs. Il* [le soldat] *doit même ressembler à tous quand il mange le dernier morceau et essuie le couteau sur sa manche avec beaucoup de précautions pour la laine : il est habitué à un tissu solide, résistant* (Cayrol). ‖ **2.** Manière dont les fils sont entrecroisés, enchevêtrés : *Cette étoffe est d'un tissu lâche, serré.* ‖ **3.** *Fig.* Ensemble plus ou moins lié et enchevêtré de choses, d'actions, d'événements : *Un tissu de mensonges, d'erreurs, d'inepties. La main cachée du hasard qui pouvait simplifier de tant de manières ce terrible tissu de problèmes* (Fromentin). *Le texte des livres de Proust est ce qui rappelle le mieux le tissu de nos causeries* (Gide). *La lettre de B. est un tissu de sophismes et ne tient pas debout* (Claudel). ‖ Ensemble très fourni d'éléments psychiques ou psychologiques qui constituent la personnalité : *J'étais destiné à être ce que je suis : un tissu de contradictions* (Renan).

II. 1. Combinaison et enchevêtrement définis d'éléments anatomiques, cellules ou fibres, donnant à l'ensemble une unité anatomique : *Tissu osseux, musculaire, cartilagineux, épithélial, conjonctif. Tissu cellulaire. Tissu sous-cutané. Ainsi, le travail incessant des tissus qui se reforment me paraît admirable* (Green). ‖ *Culture des tissus,* technique de reproduction par mitose des cellules d'un tissu dans des conditions déterminées de température, de nutrition et d'asepticité. ‖ **2.** Ensemble de cellules de même forme et de même nature, qui constitue la matière vivante des plantes : *Tissu de protection, tissu assimilateur, tissu sécréteur, tissu de soutien, tissu conducteur.* ‖ **3.** *Tissu*

social, ensemble des êtres qui constituent une société. || **4.** *Tissu urbain,* étendue des immeubles, des voies de circulation et des espaces verts qui constituent la ville.

● SYN. : **I, 1** *drap, étoffe ;* **2** *texture, tissure.*

tissu-éponge [tisyepɔ̃ʒ] n. m. (de *tissu* 2 et de *éponge ;* 1877, Littré). Étoffe fabriquée de manière à présenter sur chaque face des boucles qui la rendent spongieuse : *Des serviettes de toilette en tissu-éponge.*

● Pl. *des* TISSUS-ÉPONGES.

tissu-feutre [tisyføtr] n. m. (de *tissu* 2 et de *feutre ;* 1964, Larousse). Mélange de pâte à papier et de farines végétales ou animales avec de l'huile de lin et du caoutchouc en dissolution, destiné à des revêtements muraux.

● Pl. *des* TISSUS-FEUTRES.

tissulaire [tisylɛr] adj. (de *tissu* 2, d'après *cellulaire ;* 1842, Acad.). Relatif aux tissus organiques.

tissure [tisyr] n. f. (de *tistre,* d'après *tissu* 2 ; fin du XIIIe s., écrit *tisseüre* [*tissure,* 1501, Godefroy], au sens 1 [aussi « résultat de cette opération »] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1538, R. Estienne). **1.** *Vx.* Entrecroisement de fils tissés : *Pratiquer une tissure serrée.* || Résultat de cette opération : *Une tissure régulière.* || **2.** *Class.* et *fig.* Combinaison, entrelacement de divers éléments entre eux : *L'ingénieuse tissure des fictions avec la vérité* (Corneille). || **3.** Disposition, économie des parties d'un ouvrage de l'esprit : *La tissure d'un poème.*

tissuterie [tisytri] n. f. (de *tissutier ;* 1679, J. Savary). Art du passementier et du rubanier.

tissuthérapie [tisyterapi] n. f. (de *tissu* 2 et de *thérapie ;* 1953, Larousse). Méthode thérapeutique qui consiste à inplanter sous la peau des tissus variés.

tissutier [tisytje] n. m. (de *tissu* 2 ; 1403 [d'après Savary des Bruslons, 1723], puis 1483, Godefroy). Ouvrier qui fait des tissus légers pour la passementerie et la rubanerie.

tistre [tistr] v. tr. (lat. *texere,* tisser, tresser ; v. 1130, *Eneas*). Forme primitive du verbe *tisser,* qui se rencontre uniquement dans la langue classique et littéraire, à des temps composés avec le participe passé TISSU : *Moi seule j'ai tissu le lien malheureux | Dont tu viens d'éprouver les détestables nœuds* (Racine). *De ce que cet homme avait tissu autour de lui durant soixante années, il ne resta plus que la valeur d'une petite caisse, qu'on relégua au grenier* (Montherlant). [V. aussi TISSU 1.]

titan, e [titɑ̃, -an] n. (lat. *Titan,* l'un des Titans [fils du Ciel et de la Terre, qui se révoltèrent contre Jupiter], gr. *Titan ;* XIVe s., Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad. [*de titan,* 1876, Larousse] ; sens 3, 1831, V. Hugo [pour des choses ou des événements, 1876, Larousse]). **1.** Personnage de la mythologie grecque remarquable par sa force et pour le caractère gigantesque de ses entreprises : *La terre* [...] *apparaissait déserte, comme un lieu jamais habité, ou habité par des titans avant les âges* (Montherlant). || **2.** Personne ou chose de proportions et de force gigantesques : *Viglinitza ferme ses poings de jeune Titane* (Lombard). *Le titan* [un chêne géant] *se dressait devant elles, allongeant au-dessus de leurs têtes des bras monstrueux d'où pendaient des oripeaux de mousse* (Green). || *De titan,* démesuré, gigantesque : *Travail de titan.* || **3.** *Fig.* Homme qui, par l'audace de ses conceptions, la puissance de son génie ou l'importance de son œuvre, dépasse les proportions de l'humanité : *Balzac, Hugo, Wagner, ces Titans de l'art.* || *Littér.* Se dit des choses ou des événements hors du commun par leur portée et personnifiés : *Dans l'histoire où tu luis comme en une fournaise | Reste seul à jamais, Titan quatre-vingt-treize* (Hugo).

● SYN. : **2** *hercule ;* **3** *surhomme.*

◆ adj. (av. 1874, Michelet). Très puissant, gigantesque (rare) : *Les porteurs et déménageurs, race titane, trimbalaient les bahuts, pianos* (Audiberti).

◆ **titan** n. m. (sens 1, 1904, Larousse [d'abord *titane,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Le plus grand des coléoptères qu'on trouve en Guyane. || **2.** Engin de manutention très puissant, utilisé dans la construction navale.

titanate [titanat] n. m. (de *titane ;* 1836, Acad.). Sel de l'acide titanique.

titane [titan] n. m. (francisation du lat. scientif. moderne *titanium,* titane [fin du XVIIIe s.], formé sur le gr. *titanos,* chaux, plâtre, gypse ; 1803, Boiste [*blanc de titane,* 1933, Larousse ; *carbure de titane,* 1964, Larousse]). Corps simple, métallique, de couleur blanche sous sa forme compacte, très dur, de numéro atomique 22, intermédiaire entre le silicium et l'étain. || *Blanc de titane,* pigment blanc à base de titane, employé en peinture pour le matage de certaines rayonnes. || *Carbure de titane,* composé de carbone et de titane entrant dans divers alliages réfractaires.

titané, e [titane] adj. (de *titane ;* 1842, Acad.). Qui contient du titane : *Fer titané.*

titanesque [titanɛsk] adj. (de *titan ;* 1842, Nerval, au sens 2 ; sens 1, 1878, Larousse). **1.** Qui présente physiquement un caractère de grandeur, de puissance irrésistible rappelant la force des Titans : *Toute la construction titanesque et délicate de la formidable pyramide* (Rod). || **2.** *Fig.* Qui dénote une capacité intellectuelle surhumaine, démesurée : *L'œuvre titanesque de V. Hugo.*

● REM. Dans les deux sens, on a aussi employé la forme TITANIQUE (gr. *titanikos,* de Titan, des Titans, de *Titan,* Titan [v. TITAN] ; 1552, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier) : *Les noirs souffleurs des trompes titaniques* (Hugo). *Quel diable de goût ont les femmes ! Et de quel titanique entêtement est possédée une petite maîtresse !* (Gautier).

titaneux, euse [titanø, -øz] adj. (de *titane ;* 1876, Larousse). Se dit des composés du titane trivalent.

titanifère [titanifɛr] adj. (de *titani-,* élément tiré de *titane,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1842, Acad.). Qui contient du titane : *Un minerai titanifère.*

1. titanique adj. V. TITANESQUE (Rem.).

2. titanique [titanik] adj. (de *titane ;* 1836, Acad.). Se dit de l'anhydride TiO_2 et des acides correspondants.

titanisation [titanizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *titane ;* 1975, Larousse). Action du titane ou d'un composé du titane sur la surface d'un objet : *La titanisation du verre est pratiquée sur des bouteilles ou des flacons.*

titanisé, e [titanize] adj. (de *titanis*[*ation*] ; 1975, Larousse [art. *titanisation*]). Qui a subi la titanisation.

titanisme [titanism] n. m. (de *titan ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon). Démesure particulière aux Titans ; grandeur, puissance, force hors du commun. (Peu usité.)

titanite [titanit] n. m. (de *titane ;* 1964, Larousse). Sel complexe de titane.

◆ n. f. (1836, Acad. [d'abord comme n. m., 1803, Boiste]). Silicate naturel de titane et de calcium.

titanomachie [titanɔmaʃi] n. f. (lat. *titanomachia,* même sens, gr. *titanomakhia,* même sens, de *Titan,* Titan [v. TITAN], et de *makhê,* combat, bataille ; 1836, Acad.). Dans la mythologie grecque, lutte que les Titans, alliés à leur frère Cronos, soutinrent contre Zeus révolté.

titanomagnétite [titanɔmaɲetit] n. f. (de *titano-,* élément tiré de *titane,* et de *magnétite ;* 1968, Larousse). Magnétite riche en titane.

titanyle [titanil] n. m. (de *titan*[*e*] et de *-yle,* gr. *hulê,* bois, matière ; 1964, Larousse). Radical bivalent du titane.

tithonique [titɔnik] n. m. (dér. arbitraire du lat. *Tithonus,* Tithon [fils de Laomédon et époux de l'Aurore], gr. *Tithônos ;* 1904, Larousse). En géologie, faciès alpin de l'étage supérieur du jurassique, caractérisé par des gros bancs calcaires compacts, contenant des ammonites.

titi [titi] n. m. (mot pop. de formation enfantine [l'étym. selon laquelle le terme serait une abrév. — utilisée aux Antilles — du mot *ouistiti* ne s'appuie sur aucun

fondement] ; 1830, Esnault). *Pop.* Gamin expansif, gouailleur, à la fois effronté et naïf : *Le titi est au gamin ce que la phalène est à la larve* (Hugo). *La gouaille d'un titi parisien.*

● SYN. : *gavroche.*

titianesque [tisjanɛsk] adj. (dér. savant du n. du peintre vénitien Tiziano Vecellio, dit, en franç., *Titien* [1477-1576] ; av. 1850, Balzac). Qui est propre à Titien ; qui rappelle sa manière : *Fritz Brunner offrant aux regards de toute la salle une tête chauve d'une couleur titianesque* (Balzac).

titillant, e [titijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *titiller* ; 1798, Acad., au sens de « qui éprouve une démangeaison » ; sens 1, 1812, Mozin ; sens 2, 1860, Baudelaire). **1.** *Littér.* Qui chatouille légèrement : *La peau titillante de ses mains* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Littér.* et *fig.* Qui excite agréablement : *Cette femme est incontestablement malheureuse, quoique après tout peut-être, les jouissances titillantes de la gloire ne lui soient pas inconnues* (Baudelaire).

titillation [titijasjɔ̃] n. f. (lat. *titillatio,* chatouillement, de *titillatum,* supin de *titillare* [v. l'art. suiv.] ; 1495, Vignay, au sens 2 ; sens 1, 1721, Trévoux ; sens 3, 1834, Balzac). **1.** Sensation de léger chatouillement agréable : *Et chacun remuait avec une amoureuse titillation de doigts quelques pistoles* (Gautier). || **2.** *Fig.* et *littér.* Chatouillement de satisfaction : *Il y a le plaisir de passer pour ce qu'on n'est pas* [...]. *Je ne sais si ce plaisir est aristocratique, mais il me cause une titillation* (Montherlant). || **3.** *Fig.* Sollicitation légère : *Cette âme fière et dure était plus sensible aux titillations de la haine qu'elle ne l'avait été naguère aux caresses de l'amour* (Balzac). *Les titillations sataniques d'un vague amour* (Baudelaire).

titiller [titije] v. tr. (lat. *titillare,* chatouiller, charmer ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Chatouiller légèrement et, en général, agréablement : *Les doigts titillés par d'irrésistibles envies* (Guitry). *Un vin qui titille agréablement le palais.* || **2.** *Fig.* Attirer par des sollicitations peu appuyées et agréables : *On sentait bien que cette retraite ne pouvait pas être habitée par un esprit frivole, titillé par mille caprices incohérents* (Baudelaire).

● SYN. : **2** *allécher.*

◆ v. intr. (v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *tetiller* ; *titiller,* fin du XIVe s.). Être le siège de titillations, de chatouillements légers : *Ses lèvres, ses narines et ses paupières titillèrent* (Gozlan).

titisme [titism] n. m. (du n. de l'homme politique yougoslave Josip Broz, dit *Tito* [né en 1892] ; 1964, Larousse). Forme doctrinale et pratique du socialisme propre à la Yougoslavie de Tito.

titiste [titist] adj. et n. (de *titisme* ; 1964, Larousse). Partisan de Tito : *Un titiste convaincu.*

◆ adj. (1964, Larousse). Conforme à l'analyse théorique du titisme : *Une thèse titiste.*

titrable [titrabl] adj. (de *titrer* ; 1962, A. Eck, p. 20). Dont la teneur, le titre peuvent être mesurés : *La quantité d'or d'un alliage est titrable.*

titrage [titraʒ] n. m. (de *titrer* ; 1841, Baudrimont [X, 211], au sens 1 ; sens 2, 13 juin 1866, *Moniteur universel* ; sens 3, 1925, d'après J. Giraud, p. 198). **1.** Opération qui a pour objet d'indiquer la grosseur des fils textiles. || **2.** Détermination des quantités de certaines matières contenues dans certains composés : *Le titrage des alcools. Le titrage de l'or.* || **3.** Action de titrer un film.

titre [titr] n. m. (lat. *titulus,* inscription, épitaphe, titre d'un livre, écriteau, affiche, titre honorifique, honneur, prétexte ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *title* [*titre,* fin du XIIIe s. — les var. graphiques ne seront plus signalées dans les datations ci-dessous], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1876, Larousse ; sens I, 3, v. 1200, S. Berger, p. 67 [dans un journal..., 1932, J. Romains ; *page de titre,* 1964, Robert — *titre,* même sens, 1802, Flick ; *faux titre,* 1835, Acad. ; *grand titre,* 1964, Robert ; *titre courant,* 1802, Flick] ; sens I, 4, 1876, Larousse ; sens I, 5, 1585, Cholières ; sens II, 1, fin du XVe s., Molinet ; sens II, 2, 1835, Acad. [*titre ecclésiastique,* 1964, Larousse] ; sens II, 3, XIIIe s., *Grandes Chroniques de France* [*recrutement sur titres,* 1964, Larousse ; *en titre,* 1690, Furetière — « ...choisi de préférence à d'autres... », av. 1772, Duclos] ; sens II, 4, 1930, P. Morand, p. 101 ; sens II, 5 et 7, 1580, Montaigne ; sens II, 6, 1549, R. Estienne ; sens III, 1-2, v. 1283, Beaumanoir ; sens III, 3, 1588, Montaigne ; sens III, 4, av. 1850, Balzac [*titre au porteur,* 1872, Littré ; *titre à ordre,* 1888, Larousse ; *avance sur titres,* 1933, Larousse] ; sens III, 5, 1468, Bartzsch [*acte à titre gratuit, onéreux, particulier, universel,* 1936, Capitant, art. *acte* ; *juste titre,* 1936, Capitant] ; sens IV, 1, 1543, Lespinasse, III, 22 ; sens IV, 2, 1872, Littré ; sens IV, 3, 24 juill. 1872, *Journ. officiel,* p. 5048 ; sens IV, 4, 1968, Larousse [pour les deux loc.] ; sens V, 1855, Grangez, p. 559).

I. CE QUI INDIQUE, ANNONCE QUELQUE CHOSE. **1.** *Class.* Mots écrits ou gravés sur une matière dure ; inscription : *Une de ces pyramides bâtie de brique avertissait par son titre qu'on se gardât bien de la comparer aux autres* (Bossuet). || **2.** Étiquette placée en tête d'un manuscrit, dans l'Antiquité romaine. || **3.** Inscription faite au début d'un écrit, d'un ouvrage ou d'une de ses divisions pour en faire connaître le sujet : *Hésiter sur le titre à donner à un roman. Baudelaire a publié ses poèmes sous le titre : « les Fleurs du mal ». Le titre d'un chapitre. L'étudiant en médecine, ayant regardé le titre du livre que Boulmier tenait à la main : « Tiens !... tu lis du Michelet, toi ! »* (France). || Dans un journal, une revue, texte en gros caractères qui annonce le sujet de l'article qui suit : *Titre sur deux colonnes, sur cinq colonnes à la une.* || *Page de titre,* ou simplem. *titre,* page du livre qui porte cette inscription. || *Faux titre,* titre abrégé qui figure sur la page impaire précédant le grand titre. || *Grand titre,* texte figurant sur une page impaire au début d'un volume et donnant l'énoncé complet de l'auteur, du titre, de la tomaison, de l'éditeur, etc. (Syn. FRONTISPICE.) || *Titre courant,* ligne qui rappelle en tête de chaque page soit seulement le titre de l'ouvrage, soit le titre de l'ouvrage (page paire) et celui d'un chapitre (page impaire). || **4.** Indication du sujet d'une œuvre artistique : *Le titre d'un tableau, d'une gravure, d'une chanson, d'une œuvre musicale. Les titres des films se détachaient en grosses lettres noires* (Sartre). || **5.** Subdivision employée dans les recueils de lois, les ouvrages de jurisprudence : *Le titre des successions dans le Code civil.*

II. INDICATION D'UNE DISTINCTION, D'UNE QUALITÉ. **1.** Qualification nominale et honorifique indiquant une distinction de rang, une dignité : *Le titre de roi. Le titre de maréchal de France. Les autres n'ont laissé pour vestige et pour preuve qu'un nom, un titre vain de comte ou de marquis* (Heredia). *Il* [Cadoudal] *sort d'une très ancienne famille de « laboureurs », ce brave titre qu'ils revendiquaient* (La Varende). || **2.** Appellation correspondant au titre qui est dû à un personnage de haut rang lorsqu'on s'adresse à lui à la troisième personne ou qu'on parle de lui : *On donne aux rois le titre de « Votre Majesté » ou de « Majesté ». À un ambassadeur on donne le titre de « Son Excellence ».* || *Titre ecclésiastique, titre religieux,* appellations réservées au rang qu'occupe dans la hiérarchie un ecclésiastique ou un religieux, une religieuse : *« Excellence » est le titre ecclésiastique des archevêques et des évêques.* || **3.** Nom approprié à une charge, un office, une fonction, un grade : *Avoir le titre de professeur de faculté, de médecin des hôpitaux. Titres universitaires. Son oncle disait* [...] *qu'il était sénateur. Il avait beau être certain qu'on apprendrait un jour que le titre était usurpé, il ne pouvait* [...] *résister au besoin de se le donner* (Proust). *Sans en avoir le titre ni les appointements, Archambaud était en fait le directeur technique de l'entreprise* (Aymé). || *Recrutement sur titres,* en droit administratif, recrutement de personnel en vertu d'un classement des candidats fondé seulement sur leurs titres. || *En titre* (en apposition à un nom désignant la fonction), en tant que titulaire de la fonction exercée, en vertu

de son titre (par opposition à *suppléant, auxiliaire*, etc.) : *Etre professeur en titre ;* qui a été choisi de préférence à d'autres pour occuper un emploi d'une manière stable et officielle : *Fournisseur en titre de la Cour de Belgique. Le cocher, bien que tout jeune, était le premier cocher des Verdurin, le seul qui fût vraiment cocher en titre* (Proust). || **4.** En sports, qualité de vainqueur dans une compétition disputée en vue de décerner cette distinction : *Titre de champion du monde. Le détenteur du titre. Le championnat du monde... pendant quelques années Jacques L'Aumône défendit son titre, puis il y renonça définitivement* (Queneau). || **5.** Mot ou expression qui exprime, traduit une qualification en bien ou en mal : *Le titre de bienfaiteur de la patrie, de libérateur.* || **6.** Qualification exprimant soit un statut juridique, soit une relation sociale, soit un mérite acquis : *Le titre de père, de tuteur, de collègue, d'ami, de voisin. Le titre d'ancien combattant, de déporté, d'inventeur.* || **7.** Qualité quelconque conférant un droit, motif légitime : *Elle se toquait de connaître tel ou tel individu qui n'avait aucun titre à être reçu chez elle* (Proust).

III. CE QUI ÉTABLIT UN DROIT. **1.** Écrit qui prouve, établit le droit que l'on a à occuper un certain rang, à remplir une certaine charge ou à exercer une certaine fonction : *Produire, exhiber des titres authentiques. La Révolution supprima les titres de noblesse. Voici quels titres vous devez présenter à l'appui de votre demande.* || **2.** Ce qui établit le droit, la qualité de quelqu'un ; acte, pièce authentique : *Titre de transport. Titre de permission délivré à un soldat. Titre de pension d'un retraité.* || **3.** *Fig.* Qualité, mérite qui confère un avantage ou un droit à quelque chose : *Il* [Louis XIV] *est mort plus que tranquille au sujet de Port-Royal et de la révocation. Il ne doutait pas que ce fussent ses meilleurs titres devant Dieu* (Mauriac). *S'être acquis des titres de reconnaissance de la patrie. Cet homme se fait un titre de gloire de n'avoir pas quitté son pays en ces circonstances dramatiques.* || **4.** Certificat représentatif d'une valeur mobilière : *Voici tout votre argent, Madame, dit-il* [Eugène] *en présentant le papier... En voici le titre que vous pouvez négocier, je l'acquitterai fidèlement* (Balzac). *Pour les titres mêmes, ils représenteraient à peu près cinquante mille francs* (Duhamel). || *Titre au porteur,* titre qui ne porte pas le nom du propriétaire et qui se transmet de la main à la main. || *Titre nominatif,* V. NOMINATIF 2. || *Titre à ordre,* titre qui porte la mention « à ordre » et qui se cède par endossement. || *Avance sur titres,* prêt d'argent garanti par la remise en gage de valeurs mobilières. || **5.** Écrit qui constate la cause ou le fondement juridique d'un droit : *Titre de propriété. Titre confirmatif, recognitif.* || *Acte à titre gratuit,* acte juridique par lequel on fournit ou promet une prestation patrimoniale sans contrepartie : *Le legs est un acte à titre gratuit.* || *Acte à titre onéreux,* celui par lequel une prestation patrimoniale est fournie en échange d'une autre. || *Acte à titre particulier,* celui qui concerne un ou plusieurs biens particuliers. || *Acte à titre universel,* celui qui concerne l'ensemble du patrimoine. || *Juste titre,* titre translatif de propriété dont le propriétaire de bonne foi ignore les vices.

IV. INDICATION D'UN RAPPORT. **1.** Pourcentage de métal précieux contenu dans un alliage et exprimé en parties pour mille : *L'or au titre de 935 est un alliage contenant 935 parties d'or sur 1 000. La marque au poinçon de l'État garantit le titre des objets en métal précieux. La loi fixe le titre des monnaies d'or et d'argent.* || **2.** *Titre d'une solution,* rapport de la masse du corps dissous à la masse de la solution. || **3.** Désignation indiquant la grosseur d'un fil textile. (On dit aussi NUMÉRO.) || **4.** *Titre pondéral* ou *volumique,* en métrologie, rapport, exprimé en nombre décimal de la mesure relative à un corps donné, d'une grandeur déterminée et de la mesure relative à la totalité de l'échantillon.

V. DANS LES TRAVAUX PUBLICS. Construction en maçonnerie faisant partie de certaines écluses.

● SYN. : **II, 6** *qualité ;* **7** *raison.*

◆ **À titre de** loc. prép. (sens 1, 1643, Corneille ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1642, Corneille ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** *Class.* En faisant preuve de telle ou telle qualité, de tel ou tel caractère : *On s'introduit bien mieux à titre de vaillant* (Corneille). *Ne le verrais-je plus qu'à titre d'importune ?* (Racine). || **2.** En s'autorisant du titre de : *À titre de journaliste, vous pourrez entrer.* || **3.** En qualité de, en tant que : *Consulter quelqu'un à titre d'ami.* || **4.** En se fondant sur telle définition, en tant que, en guise de (et un nom de chose) : *Envoyer des fleurs à quelqu'un à titre de remerciement. Demander une somme à titre d'avance.*

◆ **À quel titre** loc. adv. (v. 1360, Froissart). En vertu de quel droit, pour quelle raison ? : *À quel titre vous occupez-vous de ses affaires ? À quel titre lui adressez-vous ces reproches ?*

◆ **À juste titre** et (vx) **à bon titre** loc. adv. (v. 1460, G. Chastellain [...juste... ; ...bon..., fin du XV^e s., Commynes]). Avec le droit pour soi, à bon droit, avec justice : *Il a été à juste titre réhabilité.*

◆ **À divers titres, à de nombreux titres, à plus d'un titre, à tant de titres** loc. adv. (1761, J.-J. Rousseau [à tant de titres]). À de nombreux égards, sous de nombreux rapports, pour de nombreuses raisons : *On considère V. Hugo comme étant, à divers titres, le plus grand de nos poètes. Je me réjouis, à plus d'un titre, de sa venue parmi nous.*

◆ **À aucun titre** loc. adv. (1924, Poiré, Perrier et Joannis, art. *invertébré*). Sous aucun rapport, en aucune façon : *Il n'est à aucun titre mon ami.*

◆ **Au même titre** loc. adv. (1947, A. Lalande, art. *postulat*). Avec les mêmes raisons, aussi légitimement, aussi naturellement.

◆ **Au même titre que** loc. conj. (1876, Larousse). De la même manière que.

titre-restaurant [titrərɛstɔrɑ̃] n. m. (de *titre* et de *restaurant ;* 1968, Larousse). Syn. de TICKET-RESTAURANT.

● Pl. *des* TITRES-RESTAURANTS.

titré, e [titre] adj. (part. passé de *titrer ;* 1690, Furetière, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1694 Acad. ; sens II, 1872, Littré).

I. 1. Qui possède un titre de noblesse ou un titre honorifique : *Il suffisait qu'il prononçât le nom d'une personne titrée pour qu'Aimé parût heureux* (Proust). || **2.** Vx. *Terre titrée,* terre qui possède un nom correspondant à un titre de noblesse (marquisat, comté, duché).

II. Se dit d'une solution chimique ou d'un alliage dont le titre est connu : *Liqueur titrée. Une monnaie titrée. Un bijou titré.*

titrer [titre] v. tr. (de *titre* [v. ce mot] ; XIII^e s., Godefroy, écrit *titler* [*titrer,* XVI^e s.], au sens I, 1 [rare av. la fin du XIX^e s.] ; sens I, 2, av. 1589, J. A. de Baïf ; sens II, 1872, Littré).

I. 1. Donner un titre à un article, un ouvrage : *Titrer un roman, un article de journal. Titrer un film.* || **2.** *Vx.* Donner à quelqu'un ou à quelque chose un titre honorifique, un titre de noblesse : *Les voyageurs et les missionnaires qui ont titré de royaume le petit pays de Travancor* (Voltaire).

II. Déterminer le titre d'un alliage, d'une solution : *Titrer une liqueur.*

◆ **se titrer** v. pr. (v. 1450 [d'après le *FEW,* XIII/1, 360 *b*], écrit *se tiltrer ; se titrer,* 1660, Th. Corneille). *Vx.* Se parer d'un titre : *Vous vous êtes titré de chevalier, d'ancien baron. — Je le suis* (Sedaine).

titreuse [titrøz] n. f. (de *titrer ;* nov. 1936, *Ciné-amateur*). Machine utilisée pour composer les titres de films, mécaniquement ou photographiquement.

titrier [titrije] n. m. (de *titre ;* 1762, Acad., au sens de « falsificateur de titres » ; sens moderne, 1798, Acad.). Religieux qui, autrefois, était préposé à la garde des titres d'un monastère.

titrimétrie [titrimetri] n. f. (de *titri-,* élément tiré de *titre,* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1949, Larousse). Mesure du titre de solutions chimiques.

titrimétrique [titrimetrik] adj. (de *titrimétrie ;* 1975, Larousse). Relatif à la titrimétrie.

titubant, e [titybɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tituber ;* 1580, Montaigne, au sens 1 [par extens., 1876, Larousse] ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Se dit d'une personne qui titube, qui n'est pas assurée sur ses jambes, qui marche en vacillant : *Elle se levait, titubante sous l'effet des pilules* (Duras) ; et par extens. : *Marcher d'un pas titubant. Une démarche titubante.* [Les rats] *montaient en longues files titubantes, pour venir vaciller à la lumière, tourner sur eux-mêmes et mourir* (Camus). || **2.** *Littér.* En parlant de choses, qui penche alternativement d'un côté, puis de l'autre : *Des bateaux titubants...* (Proust).

• SYN. : **1** *chancelant, flageolant.*

titubation [titybasjɔ̃] n. f. (lat. *titubatio,* même sens, de *titubatum,* supin de *titubare,* tituber [v. TITUBER] ; 1377, Oresme). Mouvement, démarche d'une personne, d'un animal qui titube, vacille sur ses jambes (rare) : *Les autres chevaux, malgré les efforts de Little-John qui leur déchirait la bouche, suivaient les titubations de leur pauvre camarade* (Gautier).

titubement [titybmɑ̃] n. m. (de *tituber ;* début du XX^e s.). Action de tituber, de vaciller ; démarche titubante, incertaine (rare) : *Une sorte de titubement ascendant* (Pergaud).

tituber [titybe] v. intr. (lat. *titubare,* chanceler, faire des faux pas, être hésitant ; 1466, *Romania,* LXXVII, 346 [« marcher... en vacillant », 1872, Littré]). Chanceler sur ses jambes ou sur ses pattes : *Soudain, le bouc lascif se dresse et, titubant, | Sur la chèvre efflanquée* [...] *| Satisfait au soleil sa luxure fougueuse* (Samain). *À 2 heures et demie, je me lève en titubant de fatigue et me rhabille* (Gide). || *Par extens.* Marcher, avancer d'un pas mal assuré, en vacillant : *Il jetterait ses vêtements en désordre, il tituberait jusqu'à son lit et s'y laisserait tomber* (Sartre).

• SYN. : *flageoler, vaciller.*

titulaire [titylɛr] adj. et n. (dér. savant du lat. *titulus,* titre [v. TITRE] ; 1502, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1872, Littré [*le titulaire d'une église,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1694, Acad. [*évêque... titulaire,* v. 1550, Bonivard] ; sens 4, 1680, Richelet ; sens 5, av. 1922, Proust ; sens 6, 1964, Robert). **1.** Qui est revêtu d'un titre (rare) : *Chanoine titulaire.* || **2.** Qui donne son titre, son nom à une église : *Patron titulaire d'une église.* || *Le titulaire d'une église,* la personne divine, le mystère ou le saint dont l'église porte le nom. || **3.** Qui a droit au titre d'une dignité, d'une fonction, sans détenir les pouvoirs de l'exercer : *Les princes de cette maison ont été longtemps empereurs titulaires de Constantinople* (Acad.). || *Évêque, archevêque titulaire,* prélat revêtu de la dignité épiscopale et portant le titre d'un diocèse auj. disparu, mais pratiquement sans juridiction : *Le titre d'évêque titulaire a remplacé l'ancien titre d'évêque « in partibus* [*infidelium*] *». Le coadjuteur avait un régiment qu'on nommait le régiment de Corinthe, parce que le coadjuteur était archevêque titulaire de Corinthe* (Voltaire). || **4.** Qui occupe une charge, exerce une fonction en titre, à laquelle il a été nommé personnellement et comme détenteur principal (par opposition à *adjoint, auxiliaire, provisoire, suppléant,* etc.) : *Un poste devenu vacant par décès du titulaire. M. Bergeret* [...] *reçut l'avis qu'il était nommé professeur titulaire* (France). *Un jour, ce pauvre père se trouva ministre pour de bon — mieux que cela, titulaire du portefeuille le plus important avec la présidence du Conseil* (Romains). || **5.** *Littér.* Qui estime avoir des titres particuliers à accomplir telle fonction, jouer tel rôle : *Et en ce moment où ma grand-mère était si mal, la besogne de Françoise lui semblait particulièrement sienne. Elle ne voulait pas, elle la titulaire, se laisser chiper son rôle dans ces jours de gala* (Proust). || **6.** Qui possède un titre juridique à quelque chose, qui peut se prévaloir de quelque chose en vertu d'un droit : *Être titulaire d'un droit. Les personnes titulaires du baccalauréat, du permis de conduire. Le titulaire d'une pension militaire.*

titulariat [titylarja] n. m. (de *titulaire,* sur le modèle de paires comme *notaire/notariat,* etc. ; 20 janv. 1841, *Revue des Deux Mondes* [p. 392], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Possession en titre d'une charge, d'une fonction : *Accéder au titulariat.* || **2.** Exercice d'une charge, d'une fonction en vertu d'un titre.

titularisation [titylarizasjɔ̃] n. f. (de *titulariser ;* v. 1857 [d'après Robert, 1964 — qui ne donne aucune référence], puis 1947, A. Camus). Action de titulariser quelqu'un : *La titularisation des agents de la fonction publique.*

titulariser [titylarize] v. tr. (dér. savant de *titulaire ;* v. 1857 [d'après Robert, 1964 — qui ne donne aucune référence], puis 1876, Larousse). Rendre une personne titulaire de la fonction qu'elle remplit, du poste qu'elle occupe : *Titulariser un instituteur auxiliaire, un suppléant. Si vous acceptez cet emploi, vous pourrez être titularisé après une période d'essai de trois mois.*

titulature [titylatyr] n. f. (dér. savant du lat. *titulus,* titre ; 1834, Courchamps). Ensemble des titres que porte une personne ou une maison.

tjäle [tjɛl] n. m. (mot suédois signif. « sol gelé » ; 1925 [d'après Robert, 1970], puis 1953, Larousse). Terme employé parfois comme syn. de PERGÉLISOL.

tla [tla] n. m. (onomatop. ; 1872, Littré). Coup frappé sur le tambour avec les deux baguettes, presque simultanément, mais faiblement avec l'une et vivement avec l'autre.

tmèse [tmɛz] n. f. (bas lat. grammat. *tmesis,* même sens, gr. *tmêsis,* action de couper, coupure, tmèse, de *temnein,* couper ; av. 1553, Rabelais, écrit *tmesis ; tmèse,* 1872, Littré). Séparation de deux éléments composants d'un mot, ordinairement liés, par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots. (Ex. : LORS *même* QUE. PUIS *donc* QU'*on nous permet de prendre | Haleine* [Racine].)

T.N.T. (1964, Larousse). Abrév. de TRINITROTOLUÈNE.

toarcien, enne [tɔarsjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *Toarcium,* n. lat. de *Thouars,* chef-lieu de canton des Deux-Sèvres ; 1842, d'Orbigny). Se dit d'un étage du lias représenté dans la région de Thouars et en Lorraine.

toast [tost] n. m. (angl. *toast,* mêmes sens, empr. de l'anc. franç. *tostee,* tranche de pain rôtie [XIII^e s., Godefroy], part. passé fém. substantivé de *toster,* griller, rôtir [v. 980, *Passion du Christ*], bas lat. *tostare,* dessécher, du lat. class. *tostum,* supin de *torrēre,* sécher, dessécher, brûler ; 1750, Prévost d'Exiles, au sens I [« petit discours... », av. 1922, Proust] ; sens II, 1769, Gomicourt, II, 354).

I. Action de lever son verre en proposant de boire à la santé de quelqu'un, au succès d'une entreprise, au souvenir d'un événement, etc. ; la courte allocution, les quelques paroles qu'on prononce à cette occasion : *Échanger des toasts. Dans un banquet commémoratif de la révolution de Février, un toast a été porté au dieu Pan, oui, au dieu Pan, par un de ces jeunes gens qu'on peut qualifier d'instruits et d'intelligents* (Baudelaire). || *Par extens.* Petit discours prononcé à la fin d'un banquet : *Plusieurs personnes qui étaient au nombre des assistants m'ont assuré qu'on ne peut pas, en lisant ce toast, se rendre compte de l'effet qu'il a produit, prononcé et détaillé à merveille par le roi qui est maître en l'art de dire* (Proust).

II. Tranche de pain de mie grillée, qui accompagne le thé et différents mets : *Elle boit son thé, beurre son toast* (Bernstein). *Je vais lui donner un petit morceau de toast trempé dans le thé* (Romains).

• SYN. : **II** *rôtie.*

toaster [toste] v. intr. (de l'angl. *to toast,* mêmes sens, de *toast* [v. l'art. précéd.] ; 1750, Montesquieu, écrit *toster ; toaster,* 1803, Boiste). *Vx.* Porter un toast, des toasts : *Après un plantureux déjeuner, où l'on avait fortement toasté au nouveau député de la Corse, il venait, avec quelques-uns de ses convives, se montrer, se voir aussi, jouir de toute sa gloire nouvelle* (Daudet).

• REM. On a écrit aussi TOSTER (v. ci-après le texte de Voltaire).

◆ v. tr. (1764, Voltaire). *Vx.* Honorer d'un toast quelqu'un ou quelque chose : *Les Anglais, qui se sont piqués de renouveler plusieurs coutumes de l'Antiquité, boivent à l'honneur des dames : c'est ce qu'ils appellent toster ; et c'est parmi eux un grand sujet de dispute si une femme est tostable ou non, si elle est digne qu'on la toste* (Voltaire).

toasteur [tostœr] n. m. (de *toast ;* 1964, Larousse). Petit appareil qui sert à faire griller les toasts.
• SYN. : *grille-pain.*

1. toboggan [tɔbɔgɑ̃] n. m. (mot anglo-canadien signif. « ramasse, sorte de traîneau pour glisser des hauteurs », empr. de l'algonquin ; 1890, Coubertin, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1890, d'après le *FEW,* XVIII, 124 *b ;* sens 4, 1964, Larousse ; sens 5, 1944, L.-P. Fargue, p. 222). **1.** Traîneau bas, formé d'une armature d'acier reposant sur deux longs patins et recouverte d'une planche rembourrée, sur laquelle prend place une personne, soit assise, soit couchée à plat ventre. ‖ **2.** Piste qu'utilise ce traîneau dans sa descente. ‖ **3.** Piste glissante, à pente plus ou moins forte, utilisée comme jeu dans les foires et les parcs d'attraction pour enfants. ‖ **4.** Glissière en bois, rectiligne ou hélicoïdale, dont on se sert pour faire descendre rapidement des marchandises. ‖ **5.** *Fig.* Pente glissante sur laquelle est entraînée irrésistiblement une chose qui décline, va à sa perte : *La découverte, l'invention du parlant n'arrêta pas la glissade. La planche, le toboggan était trop bien huilé...* (Fargue).

2. Toboggan [tɔbɔgɑ̃] n. m. (n. déposé, emploi spécialisé de *toboggan* 1 ; 20 janv. 1967, *le Figaro*). Viaduc métallique, établi, généralement à titre provisoire, au-dessus d'une voie routière pour permettre aux véhicules de la franchir sans interrompre la circulation.

tobogganning [tɔbɔganiŋ] n. m. (de *toboggan ;* 1890, Coubertin). Ensemble des sports qui se pratiquent sur la neige ou la glace à l'aide des divers types de traîneau : toboggan, luge, bobsleigh, skeleton.

1. toc [tɔk] onomatop. (1579 [d'après le *FEW,* XIII/2, 3 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1945, J.-L. Bory). **1.** S'emploie, seul ou répété, pour exprimer un choc, un bruit sec : *Le pas des chevaux faisait toc toc sous nos fenêtres* (Halévy). *Toc toc. Il a fermé sa porte* (Apollinaire). ‖ **2.** Fam. *Et toc !,* ou simplem. *toc !,* sorte d'interj. employée pour souligner une repartie mordante, un argument ou une remarque qui porte : *« Mes péchés ne sont pas si nombreux et si noirs qu'ils nécessitent mon retour parmi vous. » Et toc !* (Bory). *Ce que l'aristocratie a d'exaspérant, c'est sa façon d'être aimable, simple, « gentille », même nigaude, et polie — oh ! sa politesse ! — et puis soudain, toc ! de vous faire sentir par quelque chose d'imperceptible que vous n'êtes que du pipi de chat* (Montherlant).

◆ n. m. (sens 1, av. 1945, P. Valéry ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1964, Larousse [aussi *pêche au toc*]). **1.** Bruit sec produit par un choc, par un mécanisme : *Une pendule fée ; et toutes fois que l'on écoute le toc du balancier, elle s'arrête* (Valéry). ‖ **2.** *Vx.* Sorte de sonnerie sourde d'une montre à répétition sans timbre : *Une montre à toc.* ‖ **3.** Touche du poisson. ‖ *Pêche au toc,* pêche à la main, avec le fil tendu sur la plombée.

2. toc [tɔk] n. m. (emploi substantivé de l'onomatop. *toc* [v. TOC 1], à cause du son mat que rendent le cuivre et le doublé quand on les frappe ; 1835, Raspail, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s. [aussi en parlant d'une personne]). **1.** *Fam.* Imitation sans valeur de ce qui est précieux, ancien ou authentique (matière, bijou, objet, etc.) : *Plus d'une fois, il avait découvert, dans quelque coin de l'armoire de Kate, des colifichets, des bagues et des chaînes en toc* (Lemaître). *Attends donc, il faut voir l'hôtel Rabutin : là, rien n'est en toc !* (La Varende). ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Ce qui fait illusion, ce qui est faux, superficiel, ne recouvre rien de vrai ou de profond (surtout dans le domaine des relations humaines et des sentiments) : *Ça a l'air d'être un peu tout ça, mais en faux, en toc. Le ruolz de la vie et des passions* (Lavedan). *Tout est faux... elle se redresse et s'assoit sur son lit : c'est faux, Alain et elle. Du toc, du trompe-l'œil, des images pour représenter le bonheur...* (Sarraute) ; et en parlant d'une personne qui manque de fond : *C'est lui qui est en toc* (Bernstein).
• SYN. : **1** *camelote, faux, pacotille.*

◆ adj. invar. (1856, Furpille, au sens de « qui est chic » ; sens actuel, 1861, Larchey [en parlant d'une personne, 1876, Larousse]). *Fam.* Qui est laid, banal, mal réussi, d'un goût douteux ou prétentieux : *Elle avait pourtant commencé à remplacer dans ce fouillis nombre des objets chinois qu'elle trouvait maintenant un peu « toc », bien « à côté », par une foule de petits meubles tendus de vieilles soies Louis XVI* (Proust) ; et en parlant d'une personne : *J'avais des gants. Enfin, je n'étais pas « toc » comme me voilà* (Coppée).

3. toc [tɔk] n. m. (emploi substantivé de l'onomatop. *toc* [v. TOC 1], à cause du bruit de l'appareil ; 1904, Larousse). Organe accessoire d'un tour, qui sert, dans certaines opérations, à maintenir et à entraîner la pièce à usiner.

tocade n. f. V. TOQUADE.

tocante ou **toquante** [tɔkɑ̃t] n. f. (part. prés. fém. substantivé de *toquer ;* 1725, Granval [*toquante*], et 1832, Nerval [*tocante*]). *Pop.* Montre : « *Quelle heure est-il ? — J'sais pas, j'ai pas d' tocante* » (Bourdet).

tocard, e [tɔkar, -ard] adj. (de *toquer* et/ou de *toc* 2 ; 1855, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1899, Esnault [« absurde, stupide », 1888, Villatte]). **1.** *Pop.* Laid, de mauvais goût, ridicule ; sans valeur ni distinction : *M^me Swann, ayant appris* [...] *le mot « tocard » — lequel lui avait ouvert de nouveaux horizons parce qu'il désignait précisément les choses que, quelques années auparavant, elle avait trouvées « chic »...* (Proust). *Il a justement loué les descriptions et les couplets faussement poétiques, déjà vulgaires et tocards quand Maupassant les écrivait* (Romains). ‖ **2.** *Pop.* Mauvais, dangereux, « moche » : *Des premières positions tout à fait tocardes, et qui seraient tout de suite ratissées par un bombardement* (Romains).
• REM. On trouve aussi la graphie TOQUARD, E (début du XX^e s. [aussi substantiv.]) : *« Ton impression, en somme ? — Toquard. Les militants ne se tiennent pas mal devant une bouteille. Mais à la tribune ils sont vaseux »* (Romains) ; et substantiv. : *On a eu un geste de méfiance, qui, vu le peu de témoins, aurait pu tourner au toquard* [= « au vilain »] (Mac Orlan).

◆ **tocard** n. m. (sens 1, 1884, Esnault ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1925, Esnault). **1.** *Arg.* Dans la langue du turf, cheval de course irrégulier, plutôt médiocre, mais qui peut réserver des surprises. ‖ **2.** *Pop.* Sportif dont les performances sont mauvaises ou trop irrégulières. ‖ **3.** *Pop.* Personne sans valeur, sans moyens, sans capacités.

toccata [tɔkata] n. f. (mot ital. de même sens, part. passé fém. substantivé de *toccare,* toucher, mot formé sur le radical onomatop. *tokk-,* comme le franç. *toucher* 1 [v. cet art.] ; 1703, S. de Brossard). Forme de musique instrumentale pour le clavecin, le piano ou l'orgue, de structure imprécise, souvent très libre ou obéissant à un mouvement perpétuel : *J'ai étudié l'irritante toccata (finale) de la petite sonate en « fa » majeur de Beethoven, qui, à peu près mise au point, devient charmante* (Gide).
• Pl. *des* TOCCATAS ou *des* TOCCATE.

tocophérol ou **tocoférol** [tɔkoferɔl] n. m. (du gr. *tokos,* enfantement, et *pherein,* porter ; 1953, Larousse [pour les deux formes]). Nom usuel de la vitamine E.

tocsin [tɔksɛ̃] n. m. (anc. provenç. *tocassen,* tocsin, de *tocar,* sonner [mot de même étym. que le franç. *toucher* 1 — v. cet article], et de *senh,* cloche [lat. *signum,* marque, signe, et, à basse époque, « cloche »] ; 1379, Du Cange, écrit *touque-sain* [*toquesing,* 1564, J. Thierry ; *tocsin,* 1611, Cotgrave], au sens 1 [*sonner le tocsin,* v. 1570, Carloix (écrit *...toxin*) — au fig., 1688, Bossuet] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Tintement d'une cloche qu'on sonne à coups redoublés pour donner l'alarme : *Le tocsin s'était tu ; après l'immense alarme promenée sur tout le pays, il n'y avait plus*

qu'un oppressant silence (Gide). *L'immense horizon s'étend, qui m'est apparu deux fois comme contracté dans l'attente de la guerre, à l'écoute des tocsins sinistres de 14* (Mauriac). || *Sonner le tocsin,* donner l'alarme de cette façon, en cas de danger, de calamité, etc. : *Sonne aujourd'hui le glas, bourdon de Notre-Dame, | Et demain le tocsin* (Hugo) ; au *fig.,* manifester des inquiétudes, des alarmes excessives pour dénoncer ce qu'on estime dangereux, pour alerter l'opinion ou soulever les passions contre quelqu'un (vieilli) : *Voilà les cuistres de l'université qui viennent de sonner un nouveau tocsin* (d'Alembert). *Je reçois ce matin* [...] *le numéro de « l'Éclair » (22 juin) où Henri Massis croit devoir sonner le tocsin au sujet des « Caves* [du Vatican] *»* (Gide). || **2.** La cloche qui sert à donner l'alarme. || **3.** *Fig.* et *littér.* Tintement, battement pathologique qui se manifeste de façon intolérable : *N'eût été ce tocsin, qui, de seconde en seconde, lui martelait le cerveau, peut-être même eût-il ressenti une sorte de détente nerveuse* (Martin du Gard).

toc-toc [tɔktɔk] adj. invar. (abrév. [avec réduplication] de *toqué ;* 1888, Villatte). *Fam.* Un peu fou, « toqué ».

toddy [tɔdi] n. m. (mot angl. de même sens, de l'hindoustani *tādī* ou *tārī,* même sens, dér. de *tār,* palmier ; 1666, Boulan). Boisson fermentée, préparée dans l'Inde à l'aide de la sève de divers palmiers. (Syn. VIN DE PALMIER.)

T. O. E. (1964, Larousse). Abrév. de THÉÂTRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURES.

togata [tɔgata] adj. f. (mot lat. de même sens, fém. de l'adj. *togatus,* vêtu de la toge, de *toga* [v. l'art. suiv.] ; 1765, *Encyclopédie*). À Rome, se disait de la comédie à personnages romains, jouée par des acteurs revêtus de la toge, par opposition à la comédie à personnages grecs, interprétée par des acteurs portant le *pallium,* et dite *palliata.*

toge [tɔʒ] n. f. (lat. *toga,* ce qui couvre, vêtement des citoyens romains en temps de paix, nationalité romaine, de *tegere,* couvrir, recouvrir ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *togue* [*toge,* 1546, Rabelais], au sens 1 ; sens 2, 1802, Brunot). **1.** Manteau de laine ou de lin, ample et long, que les Romains portaient par-dessus la tunique et dans lequel ils se drapaient : *La toge était la marque du citoyen libre. La toge devint, vers la fin de la République, un vêtement de cérémonie.* || *Toge prétexte,* v. PRÉTEXTE 2. || *Toge virile,* v. VIRIL, E. || **2.** *Auj.* Robe que portent les magistrats et les avocats dans l'exercice de leurs fonctions, les professeurs dans certaines cérémonies officielles.

togolais, e [tɔgɔlɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Togo,* n. géogr. ; 1964, Larousse). Qui est relatif au Togo, État de l'Afrique occidentale ; habitant ou originaire de ce pays.

tohu-bohu [tɔybɔy] n. m. (hébreu *tōhū wābōhū,* chaos antérieur à la création du monde ; XIII[e] s., écrit *toroul boroul,* puis 1819, Boiste, écrit *tohu-bohu,* au sens 2 [déjà comme n. pr. dans les *Isles de Thohu et Bohu,* 1552, Rabelais] ; sens 1, av. 1598, Marnix, écrit *tohu vabohu* [*tohu bohu,* 1764, Voltaire] ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Nom donné, dans la Genèse, au Chaos initial, à l'état des éléments avant que Dieu les organisât : *La terre était tohu-bohu, et le vent de Dieu était sur les eaux* (Voltaire). || **2.** *Fam.* Désordre, confusion de choses ou de personnes trop nombreuses ou disparates : *Paris n'était pas encore ce qu'il est aujourd'hui, un tohu-bohu, un Capharnaüm, une Babel peuplée d'imbéciles et d'inutiles* (Baudelaire). *Un ravissant tohu-bohu de tourelles* (Hugo). *Le tohu-bohu féerique de ces mille flammes dansantes* (Zola). *Et c'est maintenant un tohu-bohu de voitures et de tramways* (Huysmans). || **3.** Agitation bruyante, confuse, tumultueuse : *Le groupe va nous perdre, comme on perd des bagages dans le tohu-bohu des correspondances de chemin de fer* (Saint-Exupéry).

● SYN. : **2** *fatras, fouillis, magma, mélimélo* (fam.), *salmigondis* (fam.) ; **3** *charivari, foire* (fam.), *ramdam* (pop.), *remue-ménage, tapage, tintamarre.*

toi [twa] pron. pers. (lat. *tē,* accus. de *tu,* toi [v. TU] ; XI[e] s., écrit *tei* [*toi,* XII[e] s.], aux sens I, 1-2 [*c'est à toi de* et l'infin., *à toi de jouer* — au pr. et au fig. —, XX[e] s.] ; sens I, 3, 1848, G. Sand ; sens I, 4, 1668, Molière [...comme substitut de l'adj. poss., 1897, E. Rostand] ; sens I, 5-6, 1876, Larousse [dans une phrase comparative, v. 1773, Diderot ; après *ne... que,* début du XX[e] s.] ; sens I, 7, v. 1265, Br. Latini [en dépendance d'un présentatif, 1668, La Fontaine] ; sens II, 1, XIV[e] s. ; sens II, 2, début du XX[e] s. ; sens II, 3, 1872, Littré [dans une phrase comparative, av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens II, 4, 1872, Littré [comme sujet décomposant un sujet global, 1830, V. Hugo] ; sens II, 5, 1668, La Fontaine [pour marquer... une opposition entre deux sujets, 1847, Mérimée ; pour servir de support à une qualification..., 1667, Racine] ; sens III, 1, 1677, Racine ; sens III, 2, v. ci-après ; sens III, 3, 1662, Bossuet ; sens III, 4, 1964, Robert [aussi renforcé par *non plus*]). Forme tonique du pronom personnel de la 2[e] personne du singulier des deux genres.

I. EN FONCTION DE COMPLÉMENT OU D'ATTRIBUT. S'emploie : **1.** Comme complément direct ou complément prépositionnel d'un verbe à l'impératif affirmatif (v. Rem.) : *Couvre-toi bien. Fais-toi des relations.* || **2.** Après une préposition, comme complément indirect de certains verbes : *Je m'adresse à toi. Cette occasion s'offre à toi, profites-en. On a parlé de toi. Beaucoup se souviennent de toi ;* comme complément circonstanciel ou comme complément d'agent : *Ils travaillent pour toi. Compte d'abord sur toi, si tu veux réussir. Cela se fera avec toi ou sans toi. On prétend qu'il a été averti par toi. Mais moi, je ne me console point de la mort de cet architecte qui était en toi* (Valéry). || Spécialem. *C'est à toi de* (et un infinitif), c'est à ton tour de, ou c'est ton rôle, ton devoir de : *C'est à toi de faire des excuses.* || Ellipt. *À toi de jouer,* c'est à ton tour de jouer ; *par extens.* et *fam.,* c'est à toi d'agir. || Fam. *Être à tu et à toi avec quelqu'un,* v. TU. || **3.** Comme complément d'un adjectif ou d'un participe passé pris adjectivement, construits avec une préposition : *Tu as l'air content de toi. Cette lettre à toi adressée...* || **4.** Comme forme de renforcement du pronom atone *te : Il t'écoutera, toi. Te parler ainsi, à toi !* || Comme renforcement ou comme substitut de l'adjectif possessif : *Toi, ce qui fait ta force, c'est ton indifférence. Une amie à toi.* || **5.** Comme complément d'objet coordonné à un autre objet, ou pour décomposer un objet multiple : *Il ne supporte ni toi ni ta famille. Nous vous recevrons volontiers à Pâques, tes amis et toi.* || **6.** Comme complément d'objet direct d'une proposition elliptique : *« Qui emmènes-tu ? — Toi » ;* dans une phrase comparative : *Comment se fait-il qu'on ait désigné un autre que toi ? ;* ou après la négation *ne... que : Cela ne concerne que toi.* || **7.** Comme attribut : *Il y avait des moments où nous ne savions plus si j'étais toi ni si tu étais moi...* (France) ; ou en dépendance d'un présentatif : *« C'est toi, Phil ? — Oui, souffla-t-il. Tu ne dors donc pas ? »* (Colette). *C'est toi qui le dis.*

II. EN FONCTION DE SUJET. S'emploie : **1.** Comme sujet d'un verbe à l'infinitif (dans une phrase interrogative ou exclamative, ou avec un infinitif de narration) : *Toi, me rendre service ? Toi, commettre une telle bassesse ! Et toi, de protester.* || **2.** Comme sujet d'une proposition participiale : *Toi éliminé, il avait le champ libre.* || **3.** Comme sujet d'une proposition elliptique, notamment dans une réponse : *« Qui conduira les enfants à l'école ? — Toi » ;* ou dans une phrase comparative : *L'âge de raison* [...] *c'est plutôt un âge moral... peut-être que j'y suis arrivé plus vite que toi* (Sartre). *Je fais comme toi.* || **4.** Comme sujet coordonné ou juxtaposé à un nom ou à un autre pronom : *Ton ami, toi et moi sommes du même avis ;* ou comme sujet décomposant un sujet global : *Vous avez tort, ton frère et toi, de vous opposer à vos parents.* || **5.** Comme forme de renforcement du pronom *tu : Toi, tu es préoccupée. Tu nous quitterais, toi ? Toi, dès qu'on parle de Maurras, tu verdis* (Gide) ; notamment pour marquer nettement une distinction ou une opposition entre deux sujets : *Toi, tu voyages, et moi, je suis sédentaire ;* ou pour servir de support à une qualification

exprimée par une apposition ou par une subordonnée relative : *Toi, si prompt à t'indigner quand tu entends parler d'une injustice, tu maintiens cette femme dans une position humiliée* (Sartre). *Tu crois ce que tu vois ! Toi qui, dans la nuit sombre, | Portes l'étole blanche* (Musset).

III. Autres emplois. **1.** *Toi* peut s'employer en apostrophe : *Toi, mon garçon, va dans ta chambre. Toi, Congre salace du désir, remonte en nous le cours des eaux* (Saint-John Perse). || **2.** *Toi* peut être renforcé par *même.* (V. toi-même, ci-après.) || **3.** *Toi* peut être renforcé par *seul : Toi seul es juge de ta conduite. Tu y parviendras par toi seul. Comment as-tu perdu le goût de ces plaisirs que toi seule étais capable de sentir et de rendre* (Rousseau). || **4.** *Toi* peut être renforcé par *aussi* (« de la même façon qu'un autre ou que d'autres ») : *Toi aussi tu t'étais trompé ;* ou par *non plus,*à la forme négative (« pas plus qu'un autre ou que d'autres ») : « *Tu n'as pas lieu d'être fier. — Toi non plus.* »

● Rem. **1.** Avec un impératif positif, *toi* se place après le verbe, auquel il se joint par un trait d'union : *Lève-toi.* Mais, si l'impératif a un complément direct sous la forme d'un des pronoms *le, la, les,* ce pronom s'intercale entre le verbe et *toi : Réserve-le-toi.*

Si l'impératif a pour complément l'un des pronoms *en* ou *y, toi* s'élide en *t' : Va-t'en. Mets-t'y. Jette-t'y ;* mais ces dernières formes, peu euphoniques, sont généralement remplacées par d'autres tournures.

2. Lorsque *toi* est antécédent du relatif *qui,* le verbe de la relative se met à la 2e personne du sing. : *C'est toi qui as été puni.*

◆ **toi-même** pron. pers. renforcé (sens 1, 1580, Montaigne ; sens 2, 1640, Corneille [*de toi-même,* 1872, Littré ; *par toi-même,* xxe s.] ; sens 3, xxe s. ; sens 4, av. 1553, Rabelais [aussi comme sujet] ; sens 5, 1868, Littré, art. *même*). **1.** Peut s'employer en apposition à *te* ou *toi,* complément direct : *Tiens, tu te serviras toi-même. Connais-toi toi-même.* || **2.** Peut être introduit par une préposition, comme complément indirect, complément circonstanciel ou complément d'agent : *Tu te mens à toi-même. N'aie confiance qu'en toi-même.* || *De toi-même,* de ton propre chef, de ta propre initiative, de ton propre mouvement : *Cela doit venir de toi-même.* || *Par toi-même,* par tes propres moyens : *Il faudrait que tu puisses le faire par toi-même.* || **3.** Peut s'employer comme attribut : *Sois plus naturel, essaie d'être toi-même. Je t'en prie, redeviens toi-même.* || **4.** Peut reprendre ou annoncer *tu,* sujet : *Tu prétends toi-même que... Toi-même tu es allé le voir ;* ou s'employer comme sujet : *Toi-même ne l'admettrais pas.* || **5.** *Substantiv.* Ce qui constitue l'individualité, la personnalité propre de celui à qui l'on parle : *C'est un autre toi-même.*

toilage [twalaʒ] n. m. (de *toile ;* 1836, Acad.). Fond sur lequel se détache le dessin d'une dentelle.

toile [twal] n. f. (lat. *tēla,* toile, chaîne de la toile, métier de tisserand, toile d'araignée, manœuvre, machination ; début du xiie s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *teile* [*toile,* fin du xiie s.], au sens I, 1 [*toile anglaise,* 1877, Littré ; *toile à bâches,* 1904, Larousse ; *toile écrue,* 1876, Larousse — *toile crue,* même sens, 1690, Furetière ; *toile d'emballage...,* 1893, *Dict. général ; toile imprimée,* 1770, Raynal ; *toile de Jouy,* 1923, Larousse ; *toile à matelas,* 1876, Larousse ; *toile métisse,* 1949, Larousse, art. *métis ; toile tailleur,* 1955, *Larousse ménager ; toile de Vichy,* 1877, Littré ; *toile à voiles,* 1723, Savary des Bruslons ; *armure toile, mise sur toile,* 1964, Larousse ; *déchirer (de) la toile,* 1872, Littré ; *toile de Pénélope,* 1685, Furetière, *Factum,* I, 185 ; *chanson de toile,* xiiie s.] ; sens I, 2, 1517, La Curne [*toile d'or, d'argent,* 1508, Havard ; *toile de soie,* xve s., Havard ; *toile métallique,* 1813, Thénard ; *toile résistante,* 1964, Larousse] ; sens I, 3, xiiie s. [*toile d'architecte, toile chimique,* 1964, Larousse ; *toile cirée,* 1230, Havard] ; sens II, 1, v. 1307, G. Guiart [*toile de sauvetage,* 1904, Larousse ; *toile de tente,* 1916, Barbusse] ; sens II, 2, 1604, Brunot [« ... tableau », 1728, Voltaire] ; sens II, 3, 1718, Acad. [*toile de fond,* 1935, Acad. — au fig., 1952, G. Duhamel] ; sens II, 4, 1798, Acad. [*village de toile,* 1964, Larousse] ; sens II, 5, 1845, Bescherelle [*toile,* « voile », v. 1307, G. Guiart ; *se charger de toile, bien porter la toile,* 1904, Larousse] ; sens II, 6, 1966, Larousse [*les toiles,* 1964, Larousse] ; sens II, 7, 1933, Larousse ; sens II, 8-9, 1964, Larousse ; sens III, 1, xiiie s., Littré [au fig., fin du xviie s., Saint-Simon] ; sens III, 2, 1904, Larousse ; sens III, 3, 1803, Boiste [« pellicule mince de matière plastique... », 1964, Larousse] ; sens III, 4, 1964, Larousse).

I. Tissu d'une armure simple dite « armure toile ». **1.** Tissu réalisé suivant l'armure la plus simple (dite *armure toile, armure unie,* etc. [v. ci-après]), primitivement avec des fils de lin, puis avec des fils d'autres matières textiles végétales : *Toile de lin, de coton, de chanvre, de jute. Grosse toile. La robe de toile que je presse contre ma joue sent le gros savon, la cire dont on lustre les fers à repasser, et la violette* (Colette). || *Toile anglaise,* toile de lin écru employée en reliure. || *Toile à bâches,* toile de jute ou de chanvre, très épaisse et imperméabilisée. || *Toile écrue,* toile non encore blanchie. || *Toile d'emballage, à sacs, à serpillières,* toile en étoupe de lin ou en jute, façonnée grossièrement. || *Toile imprimée,* toile sur laquelle sont rapportés des motifs en couleur. || *Toile de Jouy,* toile imprimée imitant les indiennes, fabriquée initialement à Jouy-en-Josas dans la manufacture d'Oberkampf. || *Toile à matelas,* toile de coton ou de lin, épaisse et serrée. || *Toile métisse,* toile mixte, comprenant une chaîne en coton et une trame de lin. || *Toile tailleur,* toile de lin forte, gommée, parfois avec une chaîne en laine, dont on garnit l'intérieur des vêtements. || *Toile de Vichy,* toile de coton avec un petit effet de rayures ou de carreaux en couleur. || *Toile à voiles,* grosse toile en fil de chanvre, destinée à faire des voiles de bateau. || *Armure toile* (ou *armure unie, armure lisse, armure taffetas*), armure obtenue en divisant l'ensemble des fils de chaîne en deux nappes (fils de rang impair et fils de rang pair), qu'on lève et baisse alternativement pour l'insertion des duites successives. || *Mise sur toile,* entoilage d'un vêtement. || Fig. *Déchirer (de) la toile,* faire un feu de salve, rappelant le crépitement d'une toile qu'on déchire. || Fig. *Toile* (ou *travail,* ou *tapisserie*) *de Pénélope,* travail interminable, qu'il faut sans cesse reprendre (par allusion à l'ouvrage que Pénélope défaisait après l'avoir tissé). || *Chanson de toile,* v. chanson. || **2.** Tout tissu d'armure toile, quelle que soit la matière avec laquelle il est exécuté (fils textiles, fils métalliques, etc.) : *Toile de laine. Toile de crins.* || *Toile d'or, toile d'argent,* tissu léger dont la trame est d'or ou d'argent et la chaîne de soie. || *Toile de soie,* gaze de soie : *Zaza portait une robe en toile de soie rose, un petit chapeau de paille de riz, ses yeux noirs brillaient, jamais je ne l'avais vue aussi jolie* (Beauvoir). || *Toile métallique,* tissu d'armure toile réalisé avec des fils métalliques, le plus souvent de fer ou de cuivre, dont la chaîne et la trame sont peu serrées, utilisé notamment pour la confection de tamis, la protection des lampes de sûreté. || *Toile résistante,* élément de résistance formé par le tissage d'un conducteur et d'un isolant. || **3.** Tissu ayant subi un traitement, une préparation en vue d'un usage déterminé : *Toile caoutchoutée, imperméabilisée.* || *Toile d'architecte,* étoffe gommée, raidie et glacée, sur laquelle on place le tissu à broder afin d'en faciliter l'exécution. || *Toile chimique,* singalette artificielle dont on double l'envers des tissus à broder à la machine. || *Toile cirée,* toile enduite d'une composition à base d'huile siccative qui la rend imperméable et lisse : *Une nappe de table de cuisine en toile cirée.* || *Toile émeri,* v. émeri.

II. Objet ou partie d'objet en toile. **1.** Pièce de toile, de forme et de dimension déterminées, destinée à certains usages : *Une toile à laver. Une toile cirée qui tient lieu de nappe.* || *Toile de sauvetage,* large toile circulaire ou filet rond, dont le pourtour est muni de poignées et que les pompiers tendent au-dessus du sol pour recevoir les personnes qui tentent d'échapper à un incendie en sautant

par les fenêtres. || *Toile de tente,* carré d'étoffe imperméable faisant partie du paquetage individuel du soldat, qui peut servir de vêtement de protection contre la pluie ou qui, assemblé avec d'autres, permet de construire une tente. || **2.** Pièce de toile tendue sur un châssis et préparée, qui sert de support à une œuvre peinte : *Peinture sur toile. Gâcher de la toile.* || *Par extens.* Œuvre peinte sur toile, tableau : *Des toiles de maître. Restaurer une toile. Comme les nymphéas dans une autre toile de cette même série de Monet* (Proust). || **3.** *Vx.* Grand rideau peint qui sépare la scène de la salle d'un théâtre : *Le dernier râle de Phèdre lui fit rouvrir les yeux. La toile tombait* (Zola). || *Toile de fond,* grande toile peinte occupant le fond de la scène et représentant les derniers plans du décor, derrière les coulisses, échelonnées en profondeur, qui constituent les premiers plans : *Débarrassée de ses toiles de fond, la profonde scène nous montre tout son plateau nu* (Colette) ; au *fig.,* arrière-plan d'un décor naturel ou cadre dans lequel se situent les événements dans une œuvre écrite. || **4.** *Vx.* Tente militaire : *Nous n'avions qu'une pipe à nous deux, nous buvions dans la même coupe, nous couchions sous la même toile* (J. de Maistre). || Auj. *Village de toile,* ensemble de tentes fixes appartenant à une association, une collectivité, et destiné à accueillir des estivants à une époque déterminée. || **5.** Voilure, voiles d'un bateau : *Augmenter, diminuer de toile. Réduire la toile. La frégate* [...] *pièce à pièce, carguait tout ce qu'elle avait encore de toile au vent* (Farrère). || *À sec de toile(s),* v. SEC. || *Se charger de toile,* en parlant d'un bateau, se couvrir de voiles. || *Bien porter la toile,* en parlant d'un bateau, pouvoir supporter beaucoup de voiles hautes sans prendre d'inclinaison sensible. || **6.** Prototype d'un modèle de couture exécuté dans une étamine. || *Les toiles,* les deux morceaux de toile tailleur utilisés pour les devants d'un vêtement. || **7.** Ensemble des tissus qui, noyés dans le caoutchouc, constituent l'armature de l'enveloppe d'un pneumatique de véhicule. || **8.** Partie de l'habillage d'une machine à papier, qui, supportée par les pontuseaux, reçoit la suspension aqueuse de fibres et assure l'élimination de la majeure partie de l'eau : *La feuille de papier se forme sur la toile.* || **9.** Partie constitutive de l'élévateur de la moissonneuse-lieuse et de certaines moissonneuses-batteuses.

III. CHOSE QUI A UNE ANALOGIE AVEC LA TOILE. **1.** Réseau de fils, d'une disposition régulière, que l'araignée tisse, à l'aide de la soie qu'elle sécrète, pour capturer ses proies : *La toile d'araignée accrochée aux solives* (Hugo). || *Fig.* et *vx.* Piège, traquenard, machination tramés contre quelqu'un (au sing. et au plur., dans quelques expressions) : *Le P. Tellier ne tarda pas à embarrasser dans ses toiles le cardinal de Noailles comme une araignée fait une mouche* (Saint-Simon). *Elle sut tendre ses toiles pour y prendre les dupes* (Balzac). *Caroline t'aurait ramené et à jamais retenu dans ce Jouhanant lugubre, au centre même de la toile où Laure te guette* (Mauriac). || **2.** Maladie des plantes de serre et des jeunes semis, due à un champignon et comportant la formation de filaments. || **3.** Feuille de métal fondu qui se forme entre deux pièces contiguës d'un moule. || Pellicule mince de matière plastique qui sépare, après moulage, deux broches ou deux plaques coaxiales, ou une plaque et la paroi opposée du moule, et qui est ensuite rompue pour pratiquer une ouverture ou un canal ouvert. || **4.** Partie mince qui, dans les roues pleines des véhicules ferroviaires, relie le moyeu à la jante. (Syn. VOILE n. m.)

◆ **toiles** n. f. pl. (sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2, 1718, Acad. [au sing., fin du XVI^e s., A. d'Aubigné]). **1.** *Vx.* Grands filets que l'on tendait pour prendre certains gibiers. || **2.** *Pop.* Les draps : *Se mettre dans les toiles.*

toilé [twale] n. m. (de *toile ;* 1582, Agneaux [146], comme adj., au sens de « qui est tissu de fil, de lin ou de chanvre » ; comme n. m., au sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Fond de dentelle dont le tissu est analogue à une toile claire. || **2.** Blonde d'un point très serré.

toilerie [twalri] n. f. (de *toile ;* 1352, Havard [art. *teillette*], écrit *taillerie* [*telerie,* 1409, Du Cange, art. *telarius ; toilerie,* 1636, Monet], au sens 1 [« établissement... », 1872, Littré ; « magasin... », 1836, Acad.] ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** Tissage, commerce de la toile, des tissus de lin, chanvre, coton. || Établissement où l'on tisse la toile. || Magasin où l'on vend des toiles. || **2.** *Vx.* Nom désignant collectivement les tissus de lin, chanvre, coton (au sing. ou au plur.) : *Ils portent du riz, de la gomme-laque, des toileries dans le golfe Persique* (Raynal). || **3.** *Péjor.* et *littér.* Toile peinte de valeur médiocre : *Interprétant aussi bien ou aussi mal* [...] *un tableau de Rembrandt qu'une toilerie de Labrichon* (Huysmans).

toilettage [twalɛtaʒ] n. m. (de *toiletter ;* 1964, Robert). Ensemble des soins de propreté et d'entretien donnés à un animal domestique (chien, chat).

toilette [twalɛt] n. f. (dimin. de *toile* [v. ce mot] ; 1352, Havard, écrit *tellette* et *teillette* [*toilette,* XVI^e s., Laborde, p. 516], au sens I, 2 [*marchande à la toilette,* 1723, Savary des Bruslons — *revendeuse...,* 1709, Lesage] ; sens I, 1, 1460, Gay [écrit *toilette*] ; sens I, 3, XVI^e s., Laborde, p. 516 [aussi « pièce de tissu... » ; *plier la toilette à quelqu'un,* 1684, La Fontaine] ; sens I, 4, 1661, Gay ; sens I, 5, 1694, Boileau [avec une apposition, av. 1896, Goncourt ; *dessus de toilette,* 1872, Littré ; *garniture de toilette,* 1876, Larousse] ; sens I, 6, 1904, Larousse ; sens I, 7, 1555, P. Barbier ; sens II, 1, 1690, Furetière [aussi « moment où une grande dame... recevait certaines personnes... » ; pour un condamné, 1829, V. Hugo] ; sens II, 2, av. 1848, Chateaubriand [*faire toilette,* 1941, P. Morand] ; sens II, 3, v. 1789, Brunot [*une toilette,* 1862, V. Hugo ; « col de femme... », 1872, Littré] ; sens II, 4, 1842, Balzac [*cabinet de toilette,* 1762, J.-J. Rousseau ; *faire un brin de toilette,* 1936, Aragon] ; sens II, 5, 1876, Larousse ; sens II, 6, av. 1841, Chateaubriand ; sens II, 7, av. 1891, Rimbaud).

I. 1. *Vx.* Toile très fine, telle que la batiste, la toile de Hollande. || **2.** Morceau de toile ou d'un autre tissu, le plus souvent noir, dans lequel les marchands d'étoffes enveloppent leur marchandise, les couturières et les tailleurs les vêtements qu'ils vont livrer, certains artisans leur ouvrage ou leurs outils : *Marguerite rangeait les gilets dans une grande toilette de percaline noire* (Duhamel). *Georget, qui avait demandé « une toilette » pour emballer sa forge, la plaça dans la sacoche...* (La Varende). || Vx. *Marchande, revendeuse à la toilette,* personne qui achetait ou revendait, au domicile des particuliers, des vêtements, des objets de parure, des bijoux, etc., qu'elle portait dans une « toilette », et à qui l'on prêtait divers autres trafics : *Aurais-tu deviné que M. Turcaret eût une sœur revendeuse à la toilette ?* (Lesage). *Ces jours-là, M^me Escalope cesse de ressembler à ce qu'elle est, c'est-à-dire à une vénérable aïeule, pour prendre un faux air de marchande à la toilette* (Duhamel). || **3.** *Class.* Linge brodé, orné de volants, dont on garnissait le meuble sur lequel on disposait les ustensiles et accessoires nécessaires pour se parer, se coiffer, se farder : *Elle se décrassait, puis ouvrait sa cassette, | Mettait proprement sa toilette, | Rangeait dessus ses petits pots* (Perrault). || *Class.* Pièce de tissu placée sur une table pour recevoir les vêtements et les objets utilisés la nuit (peignoirs, bonnets, peignes, etc.) : *Toilette à dentelle d'Angleterre* (Acad., 1694). || Class. *Plier la toilette à quelqu'un,* lui voler ses vêtements : *Mon fils à qui l'on vient de plier la toilette* (La Fontaine). || **4.** *Vx.* Ensemble des objets et des accessoires nécessaires pour se parer, s'apprêter (flambeaux, miroirs, boîtes, flacons, etc.) : *Toilette d'argent. Ces croquignoles étaient acceptées plus joyeusement que la Duthé ne reçut jadis une toilette en vermeil* [...] *du comte d'Artois* (Balzac). [On dit auj. NÉCESSAIRE OU GARNITURE DE TOILETTE.] || **5.** *Vx* ou *littér.* Meuble garni de tout ce qui est nécessaire (surtout à une femme) pour s'apprêter, se coiffer, se farder (on dit auj. TABLE DE TOILETTE) : *Attends, discret mari, que la belle en cornette | Le soir ait*

étalé son teint sur la toilette (Boileau). *Je fus obligé, pour la satisfaire, de m'asseoir devant sa toilette* (abbé Prévost) ; et avec une apposition précisant le genre : *Il eut, à douze ans, une toilette-commode en palissandre* (Goncourt). *Tous deux descendirent les quinze marches étroites et raides, doublées de cuivre, qui menaient à un petit boudoir en sous-sol, fort coquettement tapissé et tendu, avec un divan, une toilette-princesse...* (Daudet). *Des parfums et des brosses chiffrées, étalés comme sur la toilette-duchesse d'une femme* (Hermant). || Vx. *Dessus de toilette,* pièce de riche tissu avec laquelle on recouvrait tout ce qui se trouvait sur ce meuble. || *Garniture de toilette,* ensemble d'objets assortis que l'on place ordinairement sur une toilette, une table de toilette. || **6.** *Vx.* Meuble ou petite installation, avec cuvette ou lavabo, permettant de se laver, de faire ses ablutions : *Dans une sorte d'armoire énorme, la toilette était dissimulée* (Gide). *Il la conduisit* [...] *dans une chambre où il semblait n'y avoir qu'un lit de fer, une chaise peinte au Ripolin blanc, une penderie sans rideaux et, derrière un paravent de roseaux, une toilette dont le lavabo était couvert d'une fine poussière de sable* (Camus). || **7.** Épiploon de veau, membrane dont les bouchers et les charcutiers enveloppent certaines pièces.

II. 1. Action de s'apprêter pour paraître à son avantage, en public, en société, dans le monde (en s'habillant, se coiffant, se maquillant, etc.) : *Être à sa toilette. Elle était éblouissante en sortant de sa toilette ; je trouvai qu'elle ne savait pas moins effacer la plus brillante parure qu'orner la plus simple* (Rousseau). *On a grand plaisir à la toilette quand on attend son amant* (Musset). || *Spécialem.* et *class.* Moment où une grande dame, une princesse, la reine recevait certaines personnes et s'entretenait avec elles en se parant, se coiffant : *J'avais ce matin un Provençal, un Breton, un Bourguignon à ma toilette* (Sévigné). *Il y a eu toilette,* [...] *cela veut dire que la Cour a vu la reine d'Angleterre et Madame à sa toilette* (Caillières). || *Toilette d'un condamné,* préparation à laquelle on soumet le condamné à mort avant de le conduire à l'échafaud. || **2.** Soin, recherche dans la manière de se vêtir, de se parer : *Aimer la toilette. Parler toilette. Tout aurait été à merveille sans ma folle ardeur pour la toilette ; on affectait alors le rigorisme de la tenue prussienne : petit chapeau, petites boucles serrées à la tête, queue attachée raide, habit strictement agrafé* (Chateaubriand). *Le charme et l'élégance tout momentanés qu'on me trouva au moment où je sortais du Grand-Hôtel (et qui étaient dus à un repos prolongé, à des frais de toilette spéciaux)...* [Proust]. || *Faire toilette,* habiller de façon plus soignée, plus élégante qu'à l'habitude : *Il avait fait toilette : complet sombre, chemise blanche bien propre à col rabattu, cravate lavallière* (Romains). || **3.** L'habillement féminin, l'ensemble des vêtements et accessoires qui servent à la parure féminine : *Une femme élégante, qui porte bien la toilette. Être en grande toilette, en toilette d'après-midi. Nous avions avec nous une jeune Espagnole, | À l'allure hardie, à la toilette folle...* (Gautier). || *Une toilette,* une robe, un tailleur, un ensemble portés par une femme, ou une certaine mise, une certaine tenue appropriée à telle ou telle circonstance : *Changer de toilette pour sortir, Une toilette voyante, de bon goût. Une fois seulement, elle laissa son mari lui commander une toilette toute criblée de pâquerettes, de bleuets, de myosotis et de campanules, d'après la Primavera du « Printemps »* (Proust). *Elle avait l'air d'une petite fille, ou mieux d'une poupée, avec ses grands yeux bleus, son nez trop petit et sa toilette vaporeuse* (Simenon) ; *autref.*, col de femme, avec les manchettes assorties : *Une toilette brodée.* || **4.** *Auj.* et *spécialem.* Action de se laver, de procéder aux divers soins de propreté du corps : *Faire sa toilette. Serviette, gant de toilette. Eau de toilette. Trousse de toilette. J'étais fatigué. Le concierge m'a conduit chez lui et j'ai pu faire un peu de toilette* (Camus). *Il faut vous lever, prendre votre valise et la poser sur la banquette. l'ouvrir, en retirer vos affaires de toilette...* (Butor). || *Cabinet de toilette,* petite pièce comportant les installations ou les objets nécessaires aux soins de propreté : *Elle avait passé une demi-heure, dans le cabinet de toilette, à se laver et à se parfumer* (Sartre). || Fam. *Faire un brin de toilette,* faire une toilette rapide, sommaire, ou rajuster sa coiffure, ses vêtements, rafraîchir son visage, son maquillage. || **5.** En parlant d'un animal, action de lustrer son poil, ses plumes : *Un chat qui fait sa toilette. Kiki-la-Doucette et Toby-Chien* [...] *procèdent à la minutieuse toilette qui suit les siestes longues* (Colette). || **6.** Action de nettoyer quelque chose, de le remettre en état de propreté, d'en rafraîchir l'aspect : *Paris a fait la toilette de ses monuments. La toilette de la gondole achevée, le gondolier passe à la sienne ; il se peigne, secoue sa veste et son bonnet bleu, rouge ou gris, se lave le visage, les pieds et les mains* (Chateaubriand). *Nous faisions, en vue de la fête, la toilette de la maison et celle aussi du jardin* (Duhamel). || **7.** *Littér.* Aspect momentané des choses, de la nature, du paysage : *Fuyez ! Plaines, déserts, prairies, horizons sont à la toilette rouge de l'orage* (Rimbaud).

● SYN. : **II, 3** *mise, robe, tenue ;* **4** *ablutions ;* **6** *nettoyage.*

◆ **toilettes** n. f. pl. (1945, Sartre). Lieux d'aisances, lavabo installés dans un endroit public, un moyen de transport, etc. : *Aller aux toilettes.*

toiletté, e [twalɛte] adj. (de *toilette ;* début du XX[e] s.). *Littér.* Se dit d'une personne en grande toilette, très habillée : *Brillamment toilettée* (M. Prévost).

toiletter [twalɛte] v. tr. (de *toilette ;* 1949, Larousse). Nettoyer, brosser, tondre, etc., un animal domestique (chien, chat).

◆ **se toiletter** v. pr. (sens 1, 1834, Balzac ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** *Fam.* Faire sa toilette, s'apprêter : *Une jeune fille qui se toilette en se pourléchant comme un chat qui boit du lait* (Balzac). *Je me toilette soigneusement* (Colette). || **2.** En parlant d'un animal, lustrer son poil, ses plumes : *Ses mouvements empreints de la gentillesse dont les chattes font preuve en se toilettant au soleil* (Balzac). *Les pigeons se toilettant au soleil achevaient d'en compléter le caractère* [d'une maison] (Gautier).

● SYN. : **1** *se bichonner* (fam.), *se parer, se pomponner.*

toileuse [twaløz] n. f. (de *toile ;* 1955, *Dict. des métiers*). Ouvrière qui pique des toiles à la machine.

toilier, ère [twalje, -ɛr] n. et adj. (de *toile* [v. ce mot] ; fin du XII[e] s., J. Fantosme, écrit *telier ; toilier,* 1280, *Romanische Forschungen,* XXV, 179). Personne qui fabrique ou vend de la toile. (Vieilli.)

◆ adj. (1872, Littré). Qui se rapporte à la toile, à sa fabrication : *Industrie toilière.*

1. toise [twaz] n. f. (lat. pop. **tē[n]sa,* espace [de temps], étendue [de chemin], fém. substantivé du lat. class. *tensus,* part. passé de *tendere,* tendre, étendre ; milieu du XII[e] s., aux sens 1-2 [*toise carrée,* XVI[e] s., La Curne ; *toise cube,* 1611, Cotgrave ; *toise de pierres,* 1876, Larousse ; *long d'une toise,* 1668, Racine ; *mesurer à sa toise,* 1788, Féraud ; *se mesurer à sa toise,* 1696, Regnard] ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1718, Acad.). **1.** Ancienne mesure de longueur valant six pieds, utilisée avant l'institution du système métrique, soit, à Paris, 1,949 m. || **2.** *Vx* ou *littér.* Longueur égale à une toise : *Le convoi s'arrêta pile à l'entrée du parc qui s'ouvrait sur la droite ; de beaux ombrages, de très grands arbres, d'au moins dix toises de haut,* [...] *séparaient de la plaine cultivée les bâtiments...* (Aragon). || *Toise carrée,* ancienne mesure de superficie. || *Toise cube,* ancienne mesure de volume. || Auj. *Toise de pierres,* tas de pierres cassées d'un volume de 2 m^3, déposées le long d'une chaussée pour servir à son empierrement. || Par exagér. et vx. *Long d'une toise,* relativement très long : *Ils me font dire aussi des mots longs d'une toise* (Racine). *Un nez long d'une toise.* || Fig. *Mesurer à sa toise,* estimer d'après son propre système de valeur, d'après ses conceptions personnelles. || Vx. *Se mesurer à sa toise,* se juger à sa juste valeur sans exagérer son mérite : *Oh, monsieur, point du tout ; je suis une bourgeoise | Qui sais me mesurer justement*

à ma toise (Regnard). || **3.** *Toise traçoir,* en horticulture, instrument qui permet de tracer en même temps trois, quatre ou cinq lignes parallèles. || **4.** *Fig.* Critère d'évaluation : *Barrès apporte un critérium, une toise neuve avec quoi mesurer les esprits et les choses de l'esprit* (Gide).

2. toise [twaz] n. f. (déverbal de *toiser ;* 1876, Larousse [aussi *faire passer sous la toise,* au fig.]). Instrument composé d'une règle verticale graduée sur laquelle glisse un curseur et qui permet de mesurer la taille : *Au conseil de révision, les conscrits passent à la toise.* || Fig. et fam. *Faire passer sous la toise,* examiner de toutes les manières, dans tous les détails.

toisé [twaze] n. m. (part. passé substantivé de *toiser ;* 1644, Havard, au sens de « mesurage à la toise » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Tas de matériaux de carrière, façonnés dans leur forme marchande et arrimés en volumes géométriques en vue du cubage. || **2.** Dans le bâtiment, devis de travaux à effectuer. (Syn. MÉTRÉ.)

toisement [twazmɑ̃] n. m. (de *toiser ;* 1636, Monet, au sens de « action de mesurer à la toise » ; sens actuel, début du XX^e s.). Action de toiser du regard : *Ces toisements particuliers, faits de rancune et de politesse* (H. de Régnier).

toiser [twaze] v. tr. (de *toise* 1 ; v. 1268, É. Boileau, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1721, Montesquieu ; sens I, 3, 1798, Acad. [pronominalem., 1933, G. Duhamel] ; sens II, 1, 1747, Gresset ; sens II, 2, 1782, Brunot [pronominalem., 1872, Littré]).

I. 1. *Vx.* Mesurer à la toise, en prenant la toise comme unité de longueur : *Toiser un terrain.* || **2.** Estimer, évaluer (une grandeur, une quantité, un prix, etc.) : *Toiser rapidement le prix et la durée de l'opération. S'il estime la hauteur d'un clocher, qu'il le toise avec les maisons* (Rousseau). || **3.** Faire passer quelqu'un sous la toise, pour mesurer sa taille : *Toiser des soldats ;* et pronominalem. : *J'avais un mètre soixante-neuf de taille, il y a dix ans. Je ne me suis pas toisé depuis et ce n'a guère dû changer* (Duhamel).

II. 1. *Vx.* Regarder avec attention quelqu'un pour le juger, l'apprécier à sa juste valeur : *Aussi connais-je bien mon monde ; et je défie, | Quand j'ai toisé mes gens, qu'on m'en impose en rien* (Gresset). || **2.** *Auj.* et *péjor.* Considérer les gens de la tête aux pieds, comme si on voulait les mesurer ; regarder quelqu'un avec insistance pour lui manifester son dédain, son mépris, ou pour le défier : *Tout en nous toisant avec leur face-à-main, ma grand-mère et moi, parce que nous mangions des œufs durs dans la salade, ce qui était réputé commun* (Proust). *Mon camarade professeur me toise avec un théâtral mépris...* (Colette) ; et pronominalem. : *Ils se toisèrent un instant en silence : tout le visage de Paule n'était que prière ; mais Henri se sentait soudain aussi buté que s'il avait eu à affronter une femme aux abois, des tortionnaires en armes* (Beauvoir).

● SYN. : **II, 2** *dévisager.*

toiseur [twazœr] n. m. (de *toiser ;* 1549, R. Estienne, au sens 2 ; sens 1, 21 mars 1674, *Arrêt du Conseil*). **1.** Syn. anc. de MÉTREUR. || **2.** *Vx.* Celui qui mesure à la toise.

toison [twazɔ̃] n. f. (bas lat. *to[n]siōnem,* accus. de *to[n]sio,* action de tondre, tonte [des brebis], du lat. class. *tonsum,* supin de *tondēre,* tondre, raser, couper ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *tuison* [*toison,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens 1 [« ensemble des poils tondus... », fin du XIII^e s., J. de Condé] ; sens 2, 1753, Buffon ; sens 3, XIII^e s., Rutebeuf ; sens 4, fin du XIV^e s., E. Deschamps ; sens 5, début du XV^e s. [aussi « l'insigne lui-même »]). **1.** Pelage laineux qui couvre la plus grande partie du corps du mouton : *L'épaisse toison d'un mérinos. La forte odeur de la toison imprégnée de suint.* || Ensemble des poils tondus sur le mouton, qui, après traitement, donneront la laine. || **2.** Pelage épais et laineux d'autres animaux, utilisé aussi dans l'industrie textile : *La toison d'un lama, d'une chèvre du Cachemire.* || **3.** Couche de poils plus ou moins frisés qui revêt le corps d'un animal quelconque : *Elle* [M^lle Stein] *est à demi allongée sur un canapé de crin noir, et sa main plonge dans la toison blanche de son caniche* (Green). || **4.** Chez l'homme, broussaille de poils et, *spécialem.,* abondante chevelure : *La tête était forte, rejetée en arrière, comme entraînée par le poids d'une toison dense et laineuse, d'un blond blanchissant* (Martin du Gard). || **5.** *Toison d'or,* ordre de chevalerie, fondé en souvenir de la toison d'or conquise par Jason, dont l'insigne représente une toison de bélier en or ; *par extens.,* l'insigne lui-même : *Beaucoup d'uniformes, quelques toisons au col, force grands cordons* (Bourges).

● SYN. : **3** *fourrure, pelage, robe ;* **4** *tignasse.*

toisonner [twazɔne] v. tr. (de *toison ;* av. 1590, Du Bartas, au part. passé ; à l'infin., av. 1918, Apollinaire). *Fig.* et *littér.* Couvrir comme d'une toison : *Son buste que toisonnait sa barbe noire* (Lombard). *La neige toisonne d'hermine les chevaux de prix* (Apollinaire). *J'épie de nouveau le dos des collines, toisonnées de forêts, qui fuient et tournent* (Colette).

toit [twa] n. m. (lat. *tectum,* toit, toiture de maison, plafond, abri, maison, asile, demeure d'une bête, part. passé neutre substantivé de *tegere,* couvrir, recouvrir, abriter ; v. 1155, Wace, écrit *teit* [*toit,* fin du XII^e s.], au sens II, 3 ; sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [*...loger sous... le toit,* 1893, *Dict. général ; crier... sur les toits,* 22 janv. 1772, Voltaire — *prêcher... sur les toits,* même sens, av. 1549, Marguerite de Navarre] ; sens I, 2, av. 1951, A. Gide ; sens I, 3, 1680, Richelet [*servir quelqu'un sur (les) deux toits,* au fig., 1694, Acad.] ; sens I, 4, 1756, *Encyclopédie,* VI, 803 ; sens I, 5, 1964, Larousse ; sens II, 1, XIV^e s., La Curne [*teit,* « cabane, chaumière », fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire ; être sans toit, recevoir... sous son toit,* 1964, Robert ; *habiter sous le même toit...,* 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1904, Larousse).

I. 1. Partie supérieure d'une maison, qui sert à couvrir le bâtiment : *Toit d'ardoises, de tuiles. Toit en terrasse. Sur les toits se reposaient les colombes lasses* (Apollinaire). *Tous ces immeubles trop blancs, trop beaux, qui ont trop de fenêtres ; tous ces toits trop hauts couverts d'antennes et de fils !* (Le Clézio). || *Habiter, loger sous les toits* ou *sous le toit,* à l'étage le plus élevé d'une maison. || Fig. *Crier quelque chose sur les toits,* faire en sorte que tout le monde en soit informé (par allusion à l'usage des Orientaux qui vivent et se reçoivent sur leurs terrasses). || **2.** Partie supérieure d'une voiture : *Une calèche à toit blanc que traînaient deux chevaux* (Marbo). *La voiture, après avoir capoté, s'est retrouvée sur le toit.* || *Toit ouvrant,* v. OUVRANT. || **3.** *Vx.* Ais en forme de toit qui couvre la galerie d'un jeu de paume : *Servir la balle sur le toit de la galerie.* || Fig. et class. *Servir quelqu'un sur les deux toits,* le servir à souhait : *On verra aussi comment je le servis sur les deux toits* (Saint-Simon). || **4.** Dans une mine, terrain qui est au-dessus d'une couche ou d'un filon : *Ils suivirent le chemin compliqué qui menait au front de taille. Angel observait attentivement le toit des galeries et les piédroits et paraissait chercher à se rendre compte de l'orientation du terrain* (Vian). || **5.** Partie supérieure d'un réservoir de stockage : *Le brut et les essences sont généralement stockés dans des bacs à toit flottant.*

II. 1. Lieu où l'on habite, où l'on trouve refuge, protection : *Le toit familial.* || *Être sans toit,* ne pas avoir de domicile, de logis. || *Recevoir, accueillir quelqu'un sous son toit,* dans sa maison. || *Habiter sous le même toit que quelqu'un,* dans la même maison. || **2.** Abri provisoire quelconque servant de refuge : *Fabriquer en hâte un toit de feuillage pour se protéger de l'orage.* || **3.** Cabane dans laquelle on enferme des animaux de ferme : *Ce petit toit où, tour à tour, ont vécu des poules, des lapins, des cochons, vide maintenant, appartient en toute propriété à Poil de Carotte* (Renard).

● SYN. : **I, 1** *couverture, toiture.* || **II, 1** *logis, maison.*

toiton [twatɔ̃] n. m. (dimin. de *toit* [v. l'art. précéd.] ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *teitun,* au sens de « cabane, chaumière » ; écrit *toiton,* au

sens actuel, fin du XIX^e s.). Dans certaines régions, petit toit (au sens II, 3) : *Le toiton n'a plus de porte* (Renard).

toiture [twatyr] n. f. (de *toit* ; XVI^e s., *Coutumier général* [II, 1136], au sens de « toit » ; sens 1, 1788, Gohin ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Ensemble composé du toit proprement dit et de tout ce qui sert à le soutenir et à le maintenir sur un édifice : *Les gens du pays enlevèrent, pour leur usage, les plombs des toitures* (France). *Elle n'avait même pas pu, depuis six ans, faire renouveler l'ancienne toiture de chaume* (Duras). *La toiture est à remplacer entièrement.* ‖ **2.** *Toiture-terrasse,* toiture offrant un taux de pente de 0 à 8 pour 100.

toiturer [twatyre] v. tr. (de *toiture* ; fin du XIX^e s., Huysmans). Couvrir d'un toit une maison, une voiture : *Une aile de la bâtisse, toiturée d'ardoises* (Huysmans). *En toiturant les tenders, on éviterait cette perte* [de charbon] (Hamp).

tok [tɔk] n. m. (ar. *tawq,* collier ; 1876, Larousse). Collier rond en argent massif, porté par les femmes égyptiennes.

tokai ou **tokay** [tɔkɛ *ou* tɔkaj] n. m. (emploi comme n. commun de *Tokay,* n. de la région de Hongrie où ce vin est produit ; 1701, Furetière [*tokay*], et 1732, Richelet [*tokai*], au sens 1 ; sens 2, 1868, Larousse [art. *cépage,* t. III, p. 737 *d*]). **1.** Célèbre vin blanc de Hongrie, dont la vinification demande des soins particuliers : *Il* [l'oncle] *renifle comme pour flairer où cela sent le meilleur ; s'empare d'une bouteille de tokay ; en verse deux petits verres où tremper des biscuits* (Gide). ‖ **2.** Nom impropre donné au *pinot gris,* cépage d'Alsace qui produit un vin blanc.

tokharien, enne [tɔkarjɛ̃, -ɛn] adj. (du gr. *Tokharoi,* n. d'un peuple d'Asie centrale ; 1964, Larousse). Relatif à un peuple d'origine indo-européenne établi dans le Turkestan chinois entre le V^e et le X^e s.

◆ **tokharien** n. m. (1914 [d'après Robert, 1964], puis 1923, Larousse). Langue indo-européenne parlée autrefois par ce peuple et notée dans une écriture d'origine indienne.

tôlage [tolaʒ] n. m. (de *tôle* 1 ; 1933, Larousse). Opération qui consiste à garnir de tôle une pièce ou un ensemble.

tolamite [tɔlamit] n. f. (contract. de *tol*[*uène*] et de [*dyn*]*amite* ; 1964, Larousse). Variété de dynamite plastique.

tolard [tolar] n. m. (de *tôle* 1 [v. l'art. suiv.] ; 1750, Esnault). *Arg.* et *vx.* Lit de bagnard : *Chacun des lits qui y sont et qu'on nomme des tolards reçoit 24 hommes, tous attachés deux à deux* (Balzac).

tôlard, arde n. V. TAULARD, ARDE.

1. tôle [tol] n. f. (forme dialect. correspondant au franç. *table* ; 1642, Oudin, au sens 1 [*fer en taule,* même sens, XVI^e s., Littré ; *tôle magnétique,* 1964, Larousse ; *tôle émaillée,* 1872, Littré] ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, 1917, Faes et Mercanton, p. 621). **1.** Feuille de fer ou d'acier plus ou moins épaisse obtenue par laminage : *Plaque de tôle. Il y avait le bâtiment où l'on gardait les provisions, et, entre les deux, un appentis avec un toit en tôle argentée tout neuf* (Triolet). *Devant eux le tram, presque terminé, s'allongeait sur les rails, les conducteurs des camions cognaient à grands coups de marteau sur les tôles de la chaudière* (Vian). ‖ *Tôle magnétique,* tôle utilisée dans les circuits magnétiques des transformateurs et des machines électriques. ‖ *Tôle émaillée,* tôle revêtue d'une couche d'émail spécial : *Des ustensiles de cuisine en tôle émaillée.* ‖ *Tôle ondulée,* v. ONDULÉ. ‖ **2.** Plaque de fer battu, à bords relevés, percée de trous, dont se servent les émailleurs pour faire chauffer les pièces à émailler. ‖ **3.** Feuille laminée d'un métal autre que le fer ou l'acier : *Tôle d'aluminium, de zinc.* ‖ **4.** *Fam.* Neige durcie, dangereuse pour les skieurs : *Skier sur de la tôle.*

2. tôle n. f. V. TAULE (Rem.).

tôlé, e [tole] adj. (de *tôle* 1 ; 1924, Kurz [p. 194], au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Se dit d'une neige fondue et reglacée, dont la surface, très dure, présente une déformation qui rappelle la tôle ondulée. ‖ **2.** Se dit d'un véhicule automobile dont la caisse de menuiserie est recouverte de tôle : *Camionnette tôlée.*

tolédan, e [tɔledɑ̃, -an] adj. et n. (esp. *Toledano,* mêmes sens, de *Toledo,* Tolède [ville de la Nouvelle-Castille], lat. *Tolētum* ; av. 1872, Th. Gautier). Relatif à Tolède ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

tôle-gouttière [tolgutjɛr] n. f. (de *tôle* 1 et de *gouttière* ; 1964, Larousse). Tôle façonnée en gouttière, contiguë au bordé de carène et disposée en abord d'un pont de navire.

● Pl. *des* TÔLES-GOUTTIÈRES.

tolérable [tɔlerabl] adj. (lat. *tolerabilis,* supportable, passable, de *tolerare,* tolérer [v. TOLÉRER] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, v. 1390, d'après le *FEW,* XIII/2, 17 *a*). **1.** Qui peut être admis en faisant preuve d'indulgence : *Des impertinences de moins en moins tolérables.* ‖ **2.** Qui peut être toléré, supporté sans dommage pour l'organisme : *Il me serait maintenant possible d'effectuer ma descente à une vitesse de vol tolérable* (Saint-Exupéry). *Une chaleur fort tolérable. Un médicament tolérable à faible dose.*

● SYN. : **1** *acceptable, admissible, excusable ;* **2** *supportable.* — CONTR. : **1** *inacceptable, inadmissible, inexcusable ;* **2** *dangereux, insupportable, intolérable, nocif.*

tolérablement [tɔlerabləmɑ̃] adv. (de *tolérable ;* 1549, R. Estienne). De façon tolérable, de manière supportable (peu usité) : *Êtes-vous tolérablement ici ? Veuillez vous rappeler que vous êtes chez les barbares* (Mérimée).

tolérance [tɔlerɑ̃s] n. f. (lat. *tolerantia,* constance à supporter, endurance, patience, de *tolerare,* tolérer [v. TOLÉRER] ; v. 1370, Oresme, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1964, Robert [pour les deux loc.] ; sens I, 5, 21 janv. 1973, *l'Express ;* sens II, 1, av. 1569, L. de Condé ; sens II, 2, 1835, Acad. [*tolérance théologique ; tolérance ecclésiastique,* 1691, Bossuet ; *tolérance religieuse,* 1798, Acad.] ; sens II, 3, 1691, Bossuet [*tolérance religieuse,* 1798, Acad. — *tolérance,* même sens, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens II, 4, 1763, Voltaire ; sens III, 1, 1812, Mozin ; sens III, 2, 1836, Acad. ; sens III, 3, 1872, Littré).

I. 1. Action de tolérer, d'admettre quelque chose qu'on n'approuve pas, mais qu'on renonce, par indulgence, à interdire, à empêcher : *J'accepte votre excuse, mais ma tolérance a des limites. La tolérance passagère d'un abus.* ‖ **2.** Liberté qu'il est permis de prendre en certains cas vis-à-vis d'une loi, d'un règlement : *L'usage de ce chemin traversant la propriété du voisin est non un droit, mais une tolérance. Tolérance de stationnement sur le trottoir.* ‖ **3.** *Tolérance grammaticale, orthographique,* latitude accordée, dans certains cas, de respecter ou non les règles en usage, d'ordre grammatical ou orthographique. ‖ **4.** *Maison de tolérance,* v. MAISON (§ II, n. 4). ‖ **5.** *Société de tolérance,* société qui admet, pour ceux qui la composent, une grande liberté dans les mœurs. (Syn. SOCIÉTÉ PERMISSIVE.)

II. 1. Disposition d'esprit et de cœur de celui qui supporte, admet de la part d'autrui des sentiments, des idées, un comportement différents des siens : *L'amitié exige la tolérance réciproque. Le problème de la tolérance entre les peuples est déjà suffisamment difficile, sans qu'on y ajoute celui d'un accord entre les époux* (Claudel). *Au fond, il* [Haverkamp] *soulageait un certain être caché en lui qui n'était pas combatif, qui rêvait d'accommodements, de tolérance mutuelle, de tranquillité* (Romains). ‖ **2.** Vx. *Tolérance théologique, ecclésiastique* ou *religieuse,* indulgence de l'Église envers ceux qui professent une opinion différente de la sienne touchant des points qu'elle considère comme n'étant pas essentiels. ‖ **3.** Vx. *Tolérance civile,* liberté accordée par un gouvernement de pratiquer sur le territoire de l'État une religion autre que la religion officielle. ‖ *Tolérance religieuse,* ou simplem. *tolérance,* respect de la liberté des consciences et des corps de ceux qui professent telle ou telle opinion en matière de religion : *Il est affreux d'enseigner que*

la tolérance est dangereuse (Voltaire). *De l'inutilité des persécutions et des tortures est née la tolérance religieuse* (É. de Girardin). || **4.** Respect de la liberté d'autrui en ce qui concerne ses opinions philosophiques, politiques : *La tolérance, la liberté des confessions et des opinions est toujours chose fort tardive, elle ne peut se concevoir et pénétrer les lois et les mœurs que dans une époque avancée, quand les esprits se sont progressivement enrichis et affaiblis de leurs différences échangées* (Valéry).

III. 1. Écart maximal, en plus ou en moins, pouvant être admis entre le poids ou le titre réels et le poids et le titre légaux pour une monnaie : *La tolérance de poids s'exprime en valeur absolue ou en fraction du poids légal.* || **2.** En mécanique, marge d'inexactitude admissible dans l'exécution d'une pièce usinée : *Les normes françaises de tolérance admissible sont définies par l'Association française de normalisation* (AFNOR). || **3.** Aptitude que possède l'organisme de supporter sans symptômes morbides certaines substances ou certaines doses de substances habituellement nocives : *Je m'attendais à des lumières écrasantes* [à Harlem], *à des sons instrumentaux qui passent la tolérance de l'ouïe* (Colette).

• SYN. : **I, 1** *bienveillance, bonté, mansuétude ;* **3** *licence.* || **II, 1** *compréhension, indulgence, largeur d'esprit, libéralisme.* — CONTR. : **II, 1** *fanatisme, intolérance, sectarisme.*

tolérant, e [tɔlerɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *tolerans, -antis,* qui supporte, endurant [part. prés. adjectivé de *tolerare,* tolérer — V. TOLÉRER], et/ou part. prés. du franç. *tolérer ;* fin du XV^e s., Molinet, au sens de « qui supporte avec patience [la soif, etc.] » ; sens 1, 1782, Brunot ; sens 2, 1691, Bossuet ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Qui, dans une large mesure, laisse faire aux autres ce qu'ils veulent sans leur adresser de reproches : *Un père tolérant pour les peccadilles de son fils.* || **2.** Qui pratique la tolérance en matière de religion, de philosophie, de politique, etc. : *Être tolérant en matière d'idées politiques, de croyances. C'est un fanatique, pensa M^me Cottard ; Swann, sauf sur la fin, était plus tolérant, il est vrai qu'il était converti* (Proust). || **3.** Se dit d'une plante qui peut être infectée par un parasite sans en souffrir beaucoup : *Des plantes peuvent être tolérantes à certains virus.*

• SYN. : **1** *accommodant, complaisant, compréhensif, coulant* (fam.), *indulgent ;* **2** *latitudinaire, laxiste.* — CONTR. : **1** *rigoriste, sévère ;* **2** *fanatique, intolérant, sectaire.*

tolérantisme [tɔlerɑ̃tism] n. m. (de *tolérant ;* 1721, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, 26 févr. 1768, Voltaire). **1.** *Vx.* En théologie, attitude de ceux qui préconisent une tolérance religieuse excessive touchant certains points du dogme : *Vous flétrissez l'indulgence, la tolérance, du nom de tolérantisme* (Voltaire). || **2.** *Vx.* Opinion, système de ceux qui préconisent la tolérance religieuse : *Et dans l'Europe enfin, l'heureux tolérantisme | De tout esprit bien fait devient le catéchisme* (Voltaire).

tolérer [tɔlere] v. tr. (lat. *tolerare,* porter, supporter, endurer, soutenir ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens II, 1 ; sens I, 1-2, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1689, Bossuet ; sens III, 1, v. 1560, Paré ; sens III, 2, 1872, Littré). [Conj. **5 b.**]

I. 1. Ne pas user de son autorité, par ménagement ou par condescendance, pour empêcher, interdire une chose qui est contraire aux usages, aux règlements : *Tolérer un abus. Il y a nombre de petits manquements que je tolère, sur lesquels je ferme les yeux* (Gide). *Je ne tolérerai pas que tu m'écoutes avec des airs qui n'en sont pas. Oui ou non, m'as-tu entendu ?* (Aymé). || **2.** Faire preuve d'une certaine indulgence à l'égard d'une chose ordinairement condamnable, ou que l'on n'approuve pas : *Ceux qui toléraient le plus volontiers les intrigues d'amour, et qui ne trouvaient rien à redire à ce qu'une noble dame fût la maîtresse d'un peintre* (Musset). *La loi peut tolérer l'injustice ou même la favoriser sournoisement ; elle ne la sanctionnera plus* (Bernanos).

II. 1. Supporter avec plus ou moins de patience quelque chose de désagréable : *Mal tolérer les injustices, un affront. Cet orchestre est bien mauvais, je ne comprends pas que votre Altesse puisse le tolérer* (Claudel). || **2.** *Tolérer quelqu'un,* accepter, plus ou moins à contrecœur, la présence d'une personne, supporter cette personne malgré ses défauts ou malgré l'antipathie qu'on a pour elle : *Il n'y a plus aujourd'hui de société au sens où on l'entendait alors. Comment les salons de Paris eussent-ils toléré ce plébéien insociable* [Rousseau] ? (Mauriac). *On le tolère dans son emploi, c'est tout !*

III. 1. Être capable de supporter une épreuve physique : *Tolérer la douleur.* || **2.** En parlant de l'organisme, supporter sans inconvénient, sans réactions morbides : *Car la maladie même évolue ; et un délicieux poison n'est plus toléré de même quand, avec les années, a diminué la résistance du cœur* (Proust).

• SYN. : **I, 1** *permettre, souffrir ;* **2** *admettre, supporter.* || **III, 1** *endurer, subir.* — CONTR. : **I, 1** *défendre, empêcher, interdire, réprimer, sanctionner ;* **2** *blâmer, condamner, désapprouver, réprouver.*

tôlerie [tolri] n. f. (de *tôle* 1 ; 1771, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1836, Acad. [« l'industrie de la tôle », 1964, Robert] ; sens 2, 1872, Littré [« partie de l'automobile... », 1964, Robert] ; sens 3, 1836, Acad.). **1.** Usine qui fabrique des tôles : *Une tôlerie qui récupère les carcasses de voiture.* || L'industrie de la tôle : *La tôlerie est désormais mécanisée.* || **2.** Produit fait en tôle : *Vendre de la tôlerie.* || Partie de l'automobile constituée par de la tôle : *Seule la tôlerie a été endommagée dans l'accident.* || **3.** Le métier de tôlier : *Exécuter des travaux de tôlerie.*

tolet [tɔlɛ] n. m. (mot d'un parler des côtes de la Manche, de l'anc. scand. *pollr,* poutre, tolet ; 1611, Cotgrave, écrit *thollet* [*tolet,* XVIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Tourillon qui se place dans la toletière et sur lequel s'appuie et pivote l'aviron : *Le sonneur lâcha la gaffe et prit les rames qui criaient sur leurs tolets rouillés* (Arnoux). *Un grincement de tolet, un léger clapotis* (H. Bazin). || **2.** En mécanique, pièce sur laquelle pivote une autre pièce animée d'un mouvement oscillatoire horizontal ou oblique.

toletière [tɔltjɛr] n. f. (de *tolet ;* 1679, G. Fournier, écrit *touletière ;* 1773, Bourdé de Villehuet, écrit *toltière ; toletière,* 1812, Mozin). Pièce de bois fixée sur le plat-bord de l'embarcation, destinée à recevoir les tolets et à supporter l'effort de l'aviron.

1. tôlier [tolje] n. m. (de *tôle* 1 ; 1836, Acad.). Ouvrier qui, d'après des dessins industriels, exécute des travaux de tôlerie.

2. tôlier n. m. V. TAULIER.

tolite [tɔlit] n. f. (de *tol*[*uène*] ; 1923, Larousse). Explosif formé par un dérivé nitré du toluène.

tollé [tɔle] n. m. (var. graphique de l'anc. franç. *tolez,* cri exprimant une protestation, 2^e pers. du plur. de l'impés. prés. de *toldre,* enlever, ôter, ravir [1080, *Chanson de Roland*], lat. *tollere,* soulever, élever, enlever ; v. 1560, Paré, dans la loc. *crier tollé après quelqu'un,* « crier afin d'exciter l'indignation contre lui » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, av. 1881, Amiel). **1.** Clameur d'indignation, de protestation : *Vous y avez excité* [dans la presse] *trop de jalousie pour résister au « tollé » général qui s'élèvera contre vous dans les journaux libéraux* (Balzac). *Je vous dirai même qu'au jockey, quand on a appris ces prouesses, cela a été une levée de boucliers, un véritable tollé* (Proust). || **2.** Manifestation subite, spontanée et bruyante d'un groupe, d'une foule (sans idée péjor.) : *Tollé de rires et d'applaudissements* (Amiel).

tolomane [tɔlɔman] n. f. (origine incertaine, peut-être mot d'un parler des Antilles ; 1872, Littré). Fécule alimentaire que l'on extrait, aux Antilles, des rhizomes de différents cannas.

tolu [tɔly] n. m. (du n. de *Tolu,* localité de Colombie où était produit ce baume [1598, Acosta, p. 182] ; 1602, A. Colin, p. 701 [*tolu* et *baume de Tolu*]). *Baume de Tolu,* ou simplem. *tolu,* baume obtenu par l'incision de

l'écorce d'un arbre de l'Amérique du Sud et utilisé sous forme de sirop ou de teinture pour ses propriétés adoucissantes.

toluène [tɔlɥɛn] n. m. (de *tolu ;* 1855, Cahours). Hydrocarbure liquide analogue au benzène, employé comme solvant et comme détachant, et tiré, par distillation, du goudron de la houille.

toluidine [tɔlɥidin] n. f. (de *tolu*[*ène*] ; 1858, Nysten). Base homologue de l'aniline, dérivée du toluène.

toluique [tɔlɥik] adj. (de *tolu*[*ène*] ; 1876, Larousse). Se dit de certains dérivés du toluène : *Acides toluiques.*

toluisation [tɔlɥizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *tolu ;* 1904, Larousse). Technique pharmaceutique d'enrobage des pilules au moyen d'une solution alcoolique de baume de Tolu.

toluol [tɔlɥɔl] n. m. (de *tolu*[*ène*] ; 1858, Nysten). Désignation commerciale du toluène impur.

tolyle [tɔlil] n. m. (de *tol*[*uène*] et de *-yle,* gr. *hulê,* bois, matière ; 1876, Larousse). Radical univalent, homologue du phényle, dérivé du toluène par suppression d'un atome d'hydrogène.

tomahawk [tɔmaok] n. m. (angl. *tomahawk,* même sens [début du XVIIᵉ s.], de l'algonquin *tamahacan,* même sens ; 1707, König, écrit *tomahauk* et *tomahawk*). Hache de guerre des Indiens de l'Amérique du Nord : *Les chefs de guerre, le tomahawk à la main, le pennagh en tête, les bras et la poitrine teints de sang, prennent la gauche* (Chateaubriand). *Fêtes indiennes où l'on enterre le tomahawk, en signe de paix* (Morand).

• REM. On écrit aussi TOMAWAK (1904, Larousse).

tomaison [tɔmezɔ̃] n. f. (de *tomer ;* 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Indication du tome d'un ouvrage qui en comporte plusieurs, et figurant en dessous du titre : *Une tomaison erronée.* || **2.** Division d'un ouvrage par tomes : *La tomaison du dictionnaire a été, à plusieurs reprises, modifiée.*

tomate [tɔmat] n. f. (esp. *tomata,* tomate, de l'aztèque *tomatl,* même sens ; 1598, Acosta, au sens 2 [rare av. le XVIIIᵉ s. — le n. usuel de la tomate étant jadis *pomme d'amour* ou *pomme dorée ; sauce tomate,* 1872, Littré] ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 3, 1904, Larousse [*en rester comme une tomate,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Plante herbacée à feuilles composées, velues, cultivée en été dans les pays tempérés pour ses fruits rouges et charnus, comestibles : *Un carré de tomates.* || **2.** Le fruit comestible de cette plante, d'un beau rouge vif à maturité : *De la salade de tomates. Un plat de tomates farcies. Un jus de tomate.* || En appos. *Sauce tomate,* sauce préparée à base de tomates. || **3.** *Rouge comme une tomate,* très rouge : *Tout d'un coup, je sens Ginette qui se colle contre moi. Je la regarde. Elle était rouge comme une tomate* (Aymé). || *En rester comme une tomate,* être ébahi de surprise. (Vieilli.) || **4.** *Pop.* Apéritif anisé rougi de sirop de grenadine.

◆ adj. (milieu du XXᵉ s.). De la couleur de la tomate mûre : *Un garçon d'une dizaine d'années qui porte lui-même un panier recouvert d'un foulard tomate* (Butor).

tomatier [tɔmatje] n. m. (de *tomate ;* 1966, Vasseur, Bimbenet et Hillairet, p. 100). Cultivateur de tomates.

tomawak n. m. V. TOMAHAWK.

tombac [tɔ̃bak] n. m. (siamois *tambac,* alliage d'or et de cuivre ; 1664 [d'après le *FEW,* XX, 111 *b*], écrit *tombacque,* au sens de « alliage d'or et de cuivre » ; écrit *tombac,* au sens actuel, 1700, Liger). Alliage de 80 p. 100 de cuivre et de 20 p. 100 de zinc de couleur or, utilisé en bijouterie. (Syn. LAITON DEMI-ROUGE.)

tombal, e, aux [tɔ̃bal, -o] adj. (de *tombe ;* 1836, Acad., au sens 1 [*pierre tombale ;* « qui a rapport à la tombe... », 1872, Littré] ; sens 2, av. 1889, Barbey d'Aurevilly [« lugubre... », 1876, Larousse] ; sens 3, XXᵉ s.). **1.** Qui a rapport à la tombe ; qui figure sur une tombe : *Inscription tombale.* || *Pierre tombale,* v. PIERRE (§ I, n. 4). || **2.** *Littér.* Qui évoque un tombeau par son aspect, sa forme, sa couleur : *L'aspect presque tombal de cette église* (Barbey d'Aurevilly). || Lugubre comme une tombe : *Ce pays lui semble maintenant poussiéreux, noir, tombal* (Fabre). || **3.** *Littér.* De la couleur d'un cadavre : *Le visage d'une pâleur tombale* (Billy).

◆ **tombale** n. f. (1964, Larousse). En marbrerie funéraire, pierre principale destinée à recouvrir le caveau.

tombant, e [tɔ̃bɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tomber* 1 ; 1556, R. Le Blanc, au sens I, 1 [*calice tombant,* 1872, Littré] ; sens I, 2, 1770, Buffon [*cheveux tombants,* 1872, Littré] ; sens I, 3, 1924, A. Gide [en botanique, 1834, Landais ; *épaules tombantes,* 1869, Flaubert] ; sens I, 4, 1877, A. Daudet ; sens I, 5, 1642, Corneille ; sens I, 6, av. 1848, Chateaubriand ; sens II, 1, 1779, Mᵐᵉ de Genlis ; sens II, 2, 1812, Mozin).

I. 1. Qui tombe : *Les mondes tombants de Descartes. Pluie tombante.* || *Calice tombant,* calice qui se détache de la fleur en même temps que les pétales, après la fécondation. || **2.** Qui retombe naturellement, qui n'est pas maintenu : *Draperies tombantes.* || *Cheveux tombants,* ceux qui pendent librement sur les épaules sans être relevés ni attachés. || **3.** Se dit de ce qui, au lieu d'être dressé vers le haut, tend vers le bas : *Avec sa gueule de Normand et sa moustache tombante* (Aragon). || En botanique, se dit des tiges et des plantes qui, en se développant, retombent vers le sol. || *Épaules tombantes,* épaules qui, au lieu de se développer en largeur, ont naturellement une forme abaissée par rapport à l'horizontale. || **4.** Se dit de parties du corps qui s'affaissent en raison de la faiblesse des ligaments qui les retiennent : *Maugis fait virer ses grosses épaules et montre un nez bref, des yeux bleus bombés sous des paupières tombantes...* (Colette). *Georges s'assit près d'elle. Ses cheveux blonds, sa petite bouche pure et ces grasses joues un peu tombantes qui lui donnent l'air d'un magistrat anglais* (Sartre). || **5.** Qui baisse en intensité, en force : *Une voix tombante. Les Italiens avaient peu de mots dont la finale se soutînt et ils en avaient un nombre infini dont la finale était brève et tombante* (Marmontel). || **6.** *Vx.* Qui tombe en ruine : *On m'a conduit au nouveau palais, déjà tombant* (Chateaubriand).

II. 1. Se dit du moment où la lumière du jour décline et fait place peu à peu à l'ombre : *Le jour tombant. À la venue du soir, au moment défaillant, à l'heure tombante de la journée* (Goncourt). || **2.** *À la nuit tombante,* au moment où, après le crépuscule, la nuit commence ; : *Il est arrivé à la nuit tombante.*

◆ **tombant** n. m. (sens 1, 1895, A. Daudet ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Littér.* Filet de l'eau qui tombe : *Le voilà qui s'approche de la fontaine, essayant d'atteindre le gobelet et de le tenir sous le tombant d'eau claire* (Daudet). || **2.** Partie immergée d'une falaise rocheuse à forte pente.

tombe [tɔ̃b] n. f. (bas lat. ecclés. *tumba,* tombe [IVᵉ s.], du gr. *tumbos,* tertre, tumulus ; v. 1130, *Eneas,* au sens I, 1 [...*sur la tombe de quelqu'un,* 10 déc. 1906, J. Renard] ; sens I, 2, XIVᵉ s., Gay ; sens II, 1, 1834, Balzac [... *muet*...] ; sens II, 2, 1685, La Fontaine [*être sur le bord/au bord de la tombe..., descendre dans la tombe,* 1876, Larousse]).

I. 1. Fosse creusée dans le sol pour y déposer un mort, puis comblée de terre et formant un tertre, ou, plus généralement, dans les cimetières, emplacement réservé ou bien aménagé en caveau et recouvert par une dalle ou un monument, ou protégé par un entourage, ou bien signalé par une croix ou une inscription : *Pendant que la maigre assistance s'écoulait du cimetière, je vis devant moi le capitaine s'attarder entre les tombes* (Gracq). *Une tombe provisoire. Une tombe anonyme.* || *Aller sur la tombe de quelqu'un,* aller se recueillir devant l'emplacement où repose un être cher. || **2.** Monument funéraire qui recouvre la fosse : *Noms gravés sur les tombes. Déposer des fleurs sur une tombe. Une tombe de pierre, de marbre.*

II. 1. *Être muet, secret comme une tombe,* garder strictement les secrets, les

confidences : *Jure-moi sur l'honneur que tu seras en ceci muet comme une tombe* (Balzac). || **2.** *Littér.* La mort : *On me dit une mère et je suis une tombe* (Vigny). *C'est que l'amour, la tombe, et la gloire et la vie* | [...] | *Tout souffle, tout rayon ou propice ou fatal* | *Fait reluire et vivre mon âme de cristal* (Hugo). || Fig. *Être au bord de la tombe, avoir déjà un pied dans la tombe,* n'en avoir plus pour longtemps à vivre. || *Descendre dans la tombe,* mourir. || Fam. *Creuser sa tombe (avec ses dents),* v. CREUSER (au sens II).

• SYN. : **I, 1** *caveau, mausolée, sépulcre, sépulture, tombeau, tumulus.*

tombé, e [tɔ̃be] adj. (part. passé de *tomber* 1 ; av. 1662, Pascal, au sens 2 [*un auteur... tombé,* 1775, Beaumarchais ; *femme tombée,* av. 1867, Baudelaire — « qui a péché » (en parlant d'une femme), 1809, Chateaubriand] ; sens 1, 1683, Bossuet [*fruits tombés,* 1967, Robert] ; sens 3, av. 1951, A. Gide). **1.** Qui est venu d'en haut et gît sur le sol : *Les météorites sont des pierres tombées du ciel.* || *Fruits tombés,* fruits détachés de l'arbre avant maturité. || **2.** *Fig.* Qui a perdu sa puissance, son éclat : *Un prince tombé* (Stendhal). *L'homme est un Dieu tombé qui se souvient des cieux* (Lamartine). *Une des sottises les plus habituelles aux gens tombés est de vouloir reconnaître les gens et de vouloir s'en faire reconnaître* (Balzac). || *Un auteur, un acteur tombé,* celui dont la popularité, la notoriété a fortement décliné ou qui est complètement oublié. || Vx. *Femme tombée,* celle qui a sombré dans la misère et la dépravation : *Ainsi se produisent sans cesse, dans les poèmes de Victor Hugo, ces accents d'amour pour les femmes tombées, pour les pauvres gens broyés dans les engrenages de nos sociétés* (Baudelaire). || **3.** *À la nuit tombée,* au moment où la nuit a tout recouvert de son ombre : *Je rentre à la nuit tombée* (Gide).

• SYN. : **2** *déchu.*

◆ **tombé** n. m. (début du XIII^e s., *Sept Sages de Rome,* comme n. m., au sens de « chute » ; sens 1, 1765, *Encyclopédie* [comme n. m. ; *pas tombé,* 1872, Littré] ; sens 2, 15 décembre 1905, *la Vie au grand air,* page 1050). **1.** Pas de danse équivalant à un chassé-sauté, et qui peut être exécuté en avant ou en arrière, du pied droit, en tournant à droite, en enveloppé à droite, etc. (On dit aussi PAS TOMBÉ.) || **2.** En lutte, situation où se trouve un des deux adversaires renversé sur le dos, dont les deux épaules sont maintenues simultanément au tapis pendant un temps déterminé, et qui perd ainsi le combat.

tombeau [tɔ̃bo] n. m. (de *tombe ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *tombel* [*tombeau,* XIII^e s., *Macchabées*], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1933, Larousse [*lit en tombeau,* 1752, Trévoux — *...à tombeau,* av. 1799, Marmontel] ; sens I, 3, v. 1700, Couperin ; sens II, 1, 1831, V. Hugo ; sens II, 2, XX^e s. [d'abord *tombeau des secrets,* 1893, *Dict. général*] ; sens II, 3, 1673, Racine ; sens II, 4, 1640, Corneille [*se creuser un tombeau,* av. 1848, Chateaubriand ; *mettre... au tombeau, descendre au tombeau,* 1636, Corneille ; *être aux portes du tombeau,* 1876, Larousse ; *suivre quelqu'un au tombeau,* 1872, Littré ; *tirer quelqu'un du tombeau...,* « lui rendre la vie... », 1694, Acad. ; *tirer ... quelque chose du tombeau,* « ...de l'oubli », 1975, *Lexis ; à tombeau ouvert,* 1798, Acad. — au fig., 1963, Sartre, p. 57]).

I. 1. Monument funéraire élevé au-dessus de la fosse qui contient un ou plusieurs morts, et destiné à commémorer leur souvenir : *Il faut de grands tombeaux aux petits hommes et de petits tombeaux aux grands* (Chateaubriand). *Si tu fais ce que je désire,* | *Sire,* | *Nous t'édifierons un tombeau* | *Beau* (Hugo). || **2.** *Commode à tombeau,* celle dont la forme rappelle celle d'un sarcophage. || *Lit en tombeau* ou *à tombeau,* celui dont le baldaquin s'incline vers le pied du lit, où il repose sur deux colonnettes. || **3.** Pièce vocale ou instrumentale écrite à la mémoire ou en hommage à certains maîtres : *« Le Tombeau de Couperin », par Maurice Ravel.*

II. 1. *Fig.* Endroit lugubre, sinistre et froid, qui évoque la nuit de la mort : *Un appartement qui est un véritable tombeau.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne dont le silence est aussi assuré que celui d'un mort : *Tu peux parler devant lui, c'est un tombeau.* || **3.** Lieu, temps où quelqu'un ou quelque chose ont péri : *Verdun fut le tombeau de centaines de milliers de combattants. La journée du 14 juillet 1789 peut être considérée comme le tombeau de la monarchie absolue en France.* || **4.** *Fig.* Ce qui cause la mort : *Les systèmes sont les tombeaux de l'esprit* (Alain). || Fig. *Se creuser un tombeau,* être l'artisan de sa propre ruine. || *Mettre, conduire quelqu'un au* (ou *dans le*) *tombeau,* causer sa mort : *Nous sommes tentés parfois de croire que nous avons mis notre pays au tombeau de nos propres mains* (Sartre). || *Être aux portes du tombeau,* être tout près de mourir. || *Descendre au tombeau,* mourir. || *Suivre quelqu'un au tombeau,* mourir peu de temps après lui. || *Tirer quelqu'un du tombeau,* ou *le ramener des portes du tombeau,* lui rendre la vie, alors qu'on le croyait condamné : *Il* [le docteur Cottard] *a ramené mon mari des portes du tombeau, quand toute la Faculté l'avait condamné* (Proust). || *Tirer quelqu'un* ou *quelque chose du tombeau,* tirer de l'oubli : *Tirer du tombeau une œuvre dont personne ne parlait plus.* || *À tombeau ouvert,* à toute vitesse : *Il y a un cocher qui conduit à tombeau ouvert et manque d'écraser les gens, tout comme un honnête cocher d'aristocrate* (Goncourt). *Je viens de la voir qui filait à tombeau ouvert* (Bourget) ; et au fig. : *En même temps, j'eus des effrois et des plaisirs pour de bon ; il m'arrivait d'oublier mon rôle et de filer à tombeau ouvert, emporté par une folle baleine qui n'était autre que le monde* (Sartre).

• SYN. : **I. 1** *mausolée, monument, sépulcre, sépulture.*

tombée [tɔ̃be] n. f. (part. passé fém. substantivé de *tomber* 1 ; XV^e s., Du Cange, au sens I, 1 [var. *tumee,* XIII^e s., *Gaydon*] ; sens I, 2, av. 1890, Maupassant ; sens I, 3, 1^er janv. 1882, Goncourt ; sens I, 4, 1872, Littré [aussi « masse de houille abattue » ; « ...chute qui reste après qu'on a coupé quelque chose », 1964, Robert] ; sens II, 1, 1872, Littré ; sens II, 2, 1835, Acad. [*tombée du crépuscule,* av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam]).

I. 1. Mouvement de choses qui tombent : *La tombée goutte à goutte, molle et sans bruit, d'une rosée sur une toison* (Goncourt). *Cette tombée sifflante d'obus* (Barbusse). *La neige de la première tombée donne le bel œil au coin le plus sordide ; elle blanchit tout, sauf le corbeau et le tuyau de la cheminée* (Morand). || **2.** Traînée, sillon de lumière qui se répand en donnant l'impression de tomber du ciel : *Et, les yeux ouverts, sous une claire tombée de soleil, on regarde au loin le petit village* (Maupassant). || **3.** Manière dont une chose tend vers le bas, la forme qu'elle prend : *La tombée d'une jupe. La Vénus de Botticelli se dessine, en sa nudité, dans une tombée de lignes presque idéales* (Goncourt). || **4.** Quantité de choses tombées : *Les roses, comme une tombée de neige vivante, cachaient déjà ses pieds repliés dans l'herbe* (Zola). || *Spécialem.* et *vx.* Masse de houille abattue. || *Spécialem.* Petite quantité, chute qui reste après qu'on a coupé quelque chose : *Des tombées de tissu utilisables. Des tombées de feuilles massicotées.*

II. 1. *Tombée du jour,* v. JOUR (§ I, n. 1). || **2.** *Tombée de la nuit,* moment où l'obscurité envahit la terre : *J'ai pris aussi cette habitude, depuis l'automne et encouragé par cette rapide tombée de la nuit, d'aller chaque fois que me le permettent mes tournées* [...] *prendre le thé chez M^lle de la M...* (Gide). || *Tombée du crépuscule,* moment qui précède la venue de la nuit complète (peu usité) : [Les] *graves tombées du crépuscule* (Villiers de L'Isle-Adam).

• SYN. : **I, 1** *chute.*

tombeki [tɔ̃beki] n. m. (mot persan de même sens ; 1876, Larousse). Espèce de tabac qu'on fume dans le narghilé et qui se récolte principalement en Iran.

tombelle [tɔ̃bɛl] n. f. (de *tombe ;* 1625, Godefroy, puis 1842, Acad.). En archéologie, monticule, butte marquant un tombeau

ou servant de monument commémoratif : *Des tombelles s'y trouvaient : deux pierres plates obliques et jouxtant par le sommet* (La Batut).

1. tomber [tɔ̃be] v. intr. (conj. avec l'auxil. *être* [v. Rem.]). ● ÉTYM. Du radical onomatop. *tumb-*, qui évoque une chute ou un saut brusque ; v. 1155, Wace (v. § A, sens III, 1). — A : sens I, 1, fin du XVe s., Commynes (*faire tomber,* 1872, Littré) ; sens I, 2, 1552, R. Estienne ; sens I, 3, 1690, Furetière (*tomber du ciel,* même sens, 1671, Pomey) ; sens I, 4, fin du XVe s., Commynes ; sens I, 5, 1564, *Indice de la Bible ;* sens I, 6, fin du XVe s., Commynes (*tomber des mains,* au fig., 1759, Voltaire) ; sens I, 7, 1964, Robert ; sens I, 8, 1833, Michelet ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1715, Lesage ; sens II, 4, 1732, Trévoux (*tomber sur un bord,* 1904, Larousse) ; sens II, 5, 1538, d'après le *FEW,* XIII/2, 404 *b* (« aboutir à, déboucher dans », 1740, Acad. ; en parlant de quelqu'un, 1725, Boissy) ; sens III, 1, v. 1155, Wace, écrit *tumber* (*tomber,* fin du XIIe s. ; *tomber en,* 1538, R. Estienne ; *tomber en pièces,* 1876, Larousse [« d'abord *...par pièces,* » v. 1770, J.-J. Rousseau]) ; sens III, 2, 1640, Corneille ; sens III, 3, 1679, Bossuet ; sens III, 4, 1694, Acad. ; sens III, 5, 1680, Richelet ; sens III, 6, 1669, Racine (« se terminer par une chute », 1669, Boileau) ; sens III, 7, 1669, Racine (*tomber en désuétude,* av. 1830, B. Constant) ; sens III, 8, av. 1841, Chateaubriand (*tomber... à rien,* 1872, Littré) ; sens III, 9, fin du XVIIe s., Bossuet ; sens IV, 1, 1564, *Indice de la Bible ;* sens IV, 2, 1549, R. Estienne ; sens V, 1, 1668, La Fontaine ; sens V, 2-3, 1872, Littré ; sens V, 4, début du XXe s. — B : sens I, 1, v. 1155, Wace, écrit *tumber* (*tomber,* fin du XIIe s.) ; sens I, 2, 1690, Furetière (*tomber sur le dos et se casser le nez,* 1964, Larousse) ; sens I, 3, 1669, Racine (*tomber à la renverse,* 1687, Mme de Sévigné [aussi au fig.]) ; sens I, 4, 1670, Racine (*tomber dans les bras de quelqu'un,* 1868, A. Daudet [« céder aux sollicitations amoureuses... », av. 1857, Musset]) ; sens I, 5, 1679, Fléchier (au fig., 1694, Acad.) ; sens I, 6, 1869, A. Daudet ; sens I, 7, 1676, Mme de Sévigné (*se laisser tomber dans...,* 1868, A. Daudet) ; sens I, 8, 1564, *Indice de la Bible ;* sens I, 9, 1836, Stendhal (« perdre sa célébrité », 1775, Beaumarchais) ; sens II, 1, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, 1690, Furetière (*...en/entre les mains de,* même sens, 1580, Montaigne ; *tomber dans un piège,* 1538, R. Estienne) ; sens II, 3, 1580, Montaigne (aussi *tomber raide mort* [écrit *...roide...*]) ; sens II, 4, 1532, Rabelais (*tomber fou,* 1964, Robert) ; sens II, 5, 1538, R. Estienne (*tomber en panne,* 1964, Robert) ; sens II, 6, 1640, Oudin ; sens II, 7, 1686, Fontenelle ; sens II, 8, av. 1662, Pascal. — C : sens I, 1, 1671, Pomey ; sens I, 2, 1580, Montaigne (*tomber sous,* « venir à être perçu par », et *tomber sous la dent,* 1876, Larousse ; *tomber sur,* « concerner par hasard », 1647, Corneille) ; sens I, 3, 1685, Mme de Sévigné ; sens I, 4, 1559, Amyot ; sens II, 1, 1685, Bossuet ; sens II, 2, 1667, Molière ; sens II, 3, début du XXe s. (aussi « faire un bon, un mauvais choix ») ; sens II, 4, 1580, Montaigne.

A. En parlant des choses, être animé d'un mouvement descendant sous l'effet de la pesanteur.

● **I.** ÊTRE ENTRAÎNÉ D'UN LIEU PLUS ÉLEVÉ VERS LE SOL. **1.** Être précipité vers le bas : *Un corps qui tombe en chute libre. Un avion qui tombe en flammes. Et tous avaient récité les prières lorsqu'ils avaient su que la douille était tombée du châle de Gandhi enfin tué...* (Malraux). ‖ *Faire tomber,* provoquer la chute d'une chose en la poussant : *Faire tomber un pot de fleurs sur les passants.* ‖ **2.** Atteindre le sol, en parlant d'une précipitation atmosphérique : *Une pluie fine vint à tomber* (France). *La neige tombe à gros flocons.* ‖ **3.** Se répandre comme venant d'en haut : *Le soir tombait et le brouillard de mer cachait la ville* (Gide). *Au retour, comme à l'aller ce fut le silence, tandis que la nuit tombait et qu'Edmée frissonnait sous son manteau trop mince* (Simenon). *Une lumière filtrée tombait des plafonniers en papier huilé* (Sartre). ‖ **4.** Se détacher d'un lieu pour être précipité vers le bas : *Au front des garçons de ferme travaillant au soleil, une goutte de sueur tombait verticale, régulière, intermittente, comme la goutte d'eau d'un réservoir* (Proust). *Un pan de rocher qui tombe sur la route.* ‖ **5.** Se détacher de quelque chose en parlant de ce qui pousse : *Dans le grand silence qui suivit, on entendit sous une brise les feuilles tomber dans tout le parc* (Daudet). *Des fruits mûrs qui tombent de l'arbre. Avoir les cheveux qui tombent.* ‖ **6.** Cesser d'être retenu et s'écraser sur le sol : *La bouteille lui est tombée des mains et s'est cassée.* ‖ Fig. *Tomber des mains,* se dit d'un livre dont on ne peut poursuivre la lecture : *Le « journal des Goncourt » me plaisait quand j'étais jeune. D'où vient que l'édition nouvelle, à peine ouverte, me tombe des mains ?* (Mauriac). ‖ **7.** En termes d'imprimerie, paraître : *Journal qui tombe à cinq heures.* ‖ **8.** En parlant des paroles ou du son, parvenir à l'oreille, comme détaché de l'émetteur : *Des syllabes graves ou des paroles dédaigneuses qui tombent des lèvres.* ‖ Fam. *Ne pas tomber dans l'oreille d'un sourd,* V. OREILLE.

● **II.** TENDRE VERS LE BAS. **1.** Être, rester pendant : *Un carreau, devant lequel tombait une loque d'indienne normande* (Maupassant). *On ne peut pas bouger sur ces bancs de jardin, ça fait tout de suite mal au dos : on ne peut pas se renverser en arrière ; la meilleure posture est de rester penché en avant, les mains tombant entre les cuisses* (Cayrol). ‖ **2.** S'adapter harmonieusement aux lignes du corps, les suivre souplement : *Oui, la manche tombe bien. Deux petites poches en croissant à la veste, pour les pouces quand on a les mains vides* (Colette). *Robe, manteau qui tombe bien.* ‖ **3.** Dessiner une ligne qui s'incline plus ou moins fortement : *Et l'épaule, le bras qui tombe, qui ressemble au rameau chargé* (Arnoux). *Avoir les épaules qui tombent. Nez long et busqué qui tombe.* ‖ **4.** Descendre selon une inclinaison plus ou moins forte : *Toits des granges de montagne qui tombent presque jusqu'à terre. Chapeau à larges bords souples qui tombent trop sur les yeux. À gauche de la porte, le plafond tombe obliquement comme dans les mansardes* (Gide). ‖ *Tomber sur un bord,* en parlant d'un navire, s'incliner de ce côté. ‖ **5.** Se diriger vers, en suivant une pente : *Fleuve qui tombe dans la mer. Des eaux de ruissellement qui tombent dans le torrent.* ‖ *Par anal.* Aboutir à, déboucher dans : *Rue qui tombe dans le boulevard, sur une place.* ‖ *Par extens.* et *fam.* En parlant de quelqu'un, aboutir exactement à tel ou tel endroit en prenant tel itinéraire, tel chemin : *Tournez à droite et suivez l'avenue jusqu'au bout, vous tomberez sur la gare.*

● **III.** ENTRER DANS UNE PHASE DE DÉCLIN OU DE DÉCADENCE. **1.** S'affaisser sous son propre poids : *Vieille maison prête à tomber.* ‖ *Tomber en,* s'écrouler, se désagréger en se réduisant en débris : *Il faut absolument sauver la France de cette littérature de libertinage, de scepticisme et de désespoir qui l'épuise et qui d'ailleurs tombe d'elle-même en pourriture* (Claudel). *Tomber en ruine, en poussière.* ‖ *Tomber en pièces,* être réduit en morceaux. ‖ **2.** Cesser toute résistance, se rendre à l'ennemi (en parlant d'une place forte ou d'une ville) : *Aujourd'hui la Grèce est égorgée par l'Allemagne, Salonique est tombée* (Green). *La ville est enfin tombée.* ‖ **3.** *Fig.* Cesser d'être, disparaître : *Les obstacles sont tombés, nous pouvons agir.* ‖ Fam. *Tomber à l'eau,* V. EAU. ‖ **4.** En parlant d'une pièce de théâtre, d'un ouvrage littéraire, ne pas réussir, ne pas plaire au public, échouer : *Scribe* [...] *un peu préoccupé d'une pièce qu'on lui jouait le soir même au Gymnase et qui est tombée* (Hugo). *Les livres savent attendre. Ils tombent. Ils se relèvent. En ce qui concerne le théâtre, je ne crois pas à la justice tardive après un échec total* (Cocteau). ‖ *Tomber à plat,* V. PLAT, E 1 (*à plat,* loc. adv., n. 2). ‖ **5.** Perdre de sa force, diminuer (en parlant de phénomènes naturels) : *Le vent était presque complètement tombé, la mer se calmait, çà et là de gros cormorans noirs se berçaient tout près du navire sur les vagues* (Gracq). ‖ **6.** Faiblir en intensité : *Les soupçons que parfois pouvait lui inspirer Eulalie n'étaient*

qu'un feu de paille et tombaient vite, faute d'aliment (Proust). *Il semblait que mon moteur baissait de régime, qu'il chauffait, que la pression de l'huile tombait* (Saint-Exupéry). *Un instant tous les bruits tombèrent, et Manuel entendit quelqu'un qui tapa du pied sur la pierre derrière lui* (Malraux). || *Littér.* Se terminer par une chute : *Les stances avec grâce apprirent à tomber | Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber* (Boileau). || **7.** *Fig.* Diminuer en puissance, en force : *Un crédit, une autorité qui tombe.* || *Tomber en désuétude,* n'être plus employé : *Une locution qui est tombée en désuétude.* || Fam. *Tomber en quenouille,* v. QUENOUILLE. || **8.** En parlant de phénomènes mesurables selon une échelle numérique, descendre dans cette échelle : *Les prix tombent. La rente tombe. La fièvre est tombée.* || *Tomber à zéro, tomber à rien,* se réduire à bien peu de chose ; en parlant d'une personne, se trouver démuni de tout. || **9.** *Fig.* Se dégrader jusqu'à présenter tel état, tel aspect : *Style qui tombe dans le précieux.*

• **IV.** S'ABATTRE SUR. **1.** *Fig.* Venir frapper lourdement quelqu'un (en parlant de choses désagréables, pénibles) : *Les soupçons sont tombés sur lui. Sa colère tombera sur le coupable.* || **2.** Accabler de son poids ; être une charge matérielle, morale pour : *Vous ne savez pas ce que c'est que le destin limité, irréfutable, qui tombe sur vous comme un règlement sur un prisonnier : la certitude que vous serez cela et pas autre chose* (Malraux). *Dépense qui tombe encore sur lui. Responsabilité qui tombera sur les parents.* || Fam. *Tomber sur le dos,* v. DOS.

• **V.** LAISSER TOMBER. **1.** Ne plus retenir une chose ; la laisser échapper soit volontairement, soit par inadvertance : *Elle laisse à demi, sur son front orgueilleux, | En longues tresses d'or, tomber ses blonds cheveux* (Musset). *Laisser tomber un verre, un livre.* || **2.** *Laisser tomber un regard sur quelqu'un,* le regarder avec tel ou tel sentiment : *Braque laisse tomber sur moi, entre ses paupières plissées par les grimaces professionnelles, un regard écrasant* (Colette). || **3.** *Laisser tomber sa voix,* en baisser volontairement l'intensité par nonchalance ou affectation : *Laisser tomber sa voix à la fin d'une phrase.* || **4.** *Absol.* et fam. *Laisser tomber,* ne pas prêter attention à quelque chose ; ne pas relever un propos : *Vincent sortit derrière lui. « Laisse donc tomber, dit-il »* (Beauvoir). *Eh bien, tant pis, papa, laisse tomber, ne t'en occupe plus, ça va très bien comme ça : je m'en moque au fond, tu sais, de cet appartement* (Sarraute). || *Laisser tomber quelque chose, quelqu'un,* v. LAISSER.

• SYN. : **I, 1** *s'abattre, choir* ; **4** *couler, s'écrouler, dégoutter, dévaler* ; **6** *échapper, glisser* ; **8** *sortir.* || **II, 1** *pendre* ; **2** *aller* ; **3** *s'affaisser* ; **5** *se déverser, se jeter* ; *se terminer.* || **III, 1** *crouler, s'écrouler, s'effondrer* ; **2** *capituler, se rendre* ; **3** *se dissiper, s'envoler, s'évanouir* ; **5** *s'apaiser, baisser, se calmer, faiblir* ; **6** *s'affaiblir, s'atténuer, s'éteindre* ; **7** *décliner, péricliter* ; **8** *baisser, descendre.* || **IV, 1** *retomber.*

B. Passer, dans un mouvement de chute, d'un niveau à un niveau plus bas, d'un état à un autre état (en parlant d'êtres animés).

• **I.** ÊTRE TIRÉ BRUSQUEMENT D'UN CERTAIN ÉTAT D'ÉQUILIBRE. **1.** Faire une chute à la suite d'une perte d'équilibre : *Un coureur cycliste qui tombe dans un virage. Tomber d'une échelle. Tomber de cheval. Tomber par terre. Pousser quelqu'un et le faire tomber.* || **2.** Entrer en contact avec le sol par une partie du corps : *Tomber sur les genoux, sur le nez.* || Fig. *Être tombé sur la tête,* v. TÊTE. || *Tomber sur le dos et se casser le nez,* avoir si peu de chance qu'on obtient en toute occasion les résultats les plus imprévus et les plus fâcheux. || Fam. *Tomber sur le derrière,* (pop.) *sur le cul,* v. DERRIÈRE 2, CUL. || **3.** Faire une chute d'une certaine manière : *Tomber la tête en avant.* || *Tomber à la renverse,* être entraîné dans une chute en arrière ; au *fig.*, être très étonné. || Fig. *Tomber du côté où l'on penche,* v. PENCHER. || Fig. *Tomber de haut, de son haut,* v. HAUT 1 et 2. || Fig. *Tomber des nues,* v. NUE. || **4.** Prendre volontairement une certaine attitude pour manifester ses sentiments : *Tomber à genoux devant quelqu'un que l'on vénère. Tomber aux pieds de quelqu'un que l'on supplie.* || *Tomber dans les bras de qusqu'un,* incliner son corps en avant jusqu'à prendre appui sur la poitrine de quelqu'un qui referme les bras sur vous : *En arrivant, il tomba dans les bras de sa mère* ; *par extens.* céder aux sollicitations amoureuses, en parlant d'une femme : *Ce nouveau visage que prend tout à coup une femme en tombant dans les bras de son amant* (Musset). || **5.** *Tomber sur quelqu'un,* se jeter volontairement contre lui pour l'attaquer, l'assaillir : *Tomber sur l'ennemi. On a sa morale* [à Alger] *et bien particulière. On ne « manque » pas à sa mère. On fait respecter sa femme dans les rues* [...]. *On ne tombe pas à deux sur un adversaire parce que « ça fait vilain »* (Camus) ; au *fig.*, attaquer vivement quelqu'un en paroles : *Comme sa femme venait d'une voix timide lui demander un renseignement, il tomba sur elle, l'injuria* (Zola). || **6.** Se figer brusquement dans une certaine position : *Elle* [la chèvre] *tomba en garde, la tête basse et la corne en avant* (Daudet). || *Tomber en arrêt,* v. ARRÊT. || **7.** Ne plus avoir la force de se tenir debout : *Le matin je me penche, je me penche et je me laisse tomber. Je tombe de fatigue, de douleur, de sommeil* (Cocteau). *Tomber d'inanition.* || *Se laisser tomber dans* ou *sur,* s'asseoir ou s'allonger dans ou sur quelque chose, en abandonnant tout effort physique par excès de fatigue ou par abattement moral : *Il boita jusqu'à son fauteuil et s'y laissa tomber avec un air d'épuisement* (Vian). *Elle se laissa tomber sur une chaise : il n'y aura donc personne, pas une mère de juif supplicié, pas une femme de communiste assassiné pour prendre un revolver et pour aller l'abattre* (Sartre). || Fig. *Les bras m'en tombent,* v. BRAS. || **8.** S'abattre sur le sol, blessé ou tué dans un combat : *Un anarchiste tomba ; on venait de tirer sur lui d'une fenêtre* (Malraux). || **9.** En parlant d'un homme, d'un groupe qui détient le pouvoir, en être dépossédé : *Le roi est tombé. Le ministère va tomber.* || Perdre sa célébrité : *Un acteur qui est bien tombé.*

• **II.** CHANGER D'ÉTAT. **1.** Passer d'une situation favorable à une situation inférieure : *Être pauvre sans être libre, c'est le pire état où l'homme puisse tomber* (Rousseau). *Tomber dans l'indigence, en disgrâce. Tomber dans la débine.* || **2.** *Tomber aux mains de,* devenir le prisonnier de quelqu'un : *Tomber aux mains de l'ennemi. Vous rêvez d'une Europe unie, autonome, socialiste. Mais si elle refuse la protection des U.S.A., elle tombera fatalement dans les mains de Staline* (Beauvoir). || Fig. *Tomber dans un piège,* être victime d'une machination : *Puis il* [Morel] *décida que Jupien et sa nièce avaient essayé de le faire tomber dans un piège, qu'ils avaient dû s'estimer heureux d'en être quittes à si bon marché* (Proust). || **3.** Passer brusquement d'un état physique normal à un état déficient : *Tomber en syncope, en défaillance, en pâmoison. Tomber en enfance.* || Fam. *Tomber dans les pommes,* v. POMME. || *Tomber mort, raide mort,* mourir brusquement : *Coups de feu, Don Balthazar tombe mort, la face au milieu des fruits, tenant la table dans ses bras* (Claudel). || **4.** Devenir soudainement (avec un adj. attribut) : *Tomber malade, tomber amoureux.* || Pop. *Tomber fou,* perdre brusquement la raison. || **5.** En arriver le plus souvent à une situation fâcheuse : *N'arrive-t-il pas souvent de tomber dans un danger en voulant l'éviter ?* (Musset). *Tomber en faute. Tomber dans l'erreur.* || Fig. *Tomber de Charybde en Scylla,* v. CHARYBDE EN SCYLLA (DE). || Fam. *Tomber en panne,* être brusquement victime d'une panne de moteur. || **6.** *Tomber d'accord,* parvenir, après discussion, à une entente entre interlocuteurs : *Ils sont tombés d'accord sur le principe et sur le salaire, mais il faut encore attendre l'acquiescement de Don Cesare* (Vailland). || **7.** Sombrer dans un certain état moral plus ou moins pénible : *Elle* [Suzanne] *tomba dans une grande rêverie : elle se sentait déchirée entre deux*

usages du monde (Duhamel). *Tomber dans le désespoir.* || **8.** Déchoir physiquement, moralement : *Ah ! n'insultez jamais une femme qui tombe ; | Qui sait sous quel fardeau la pauvre âme succombe !* (Hugo). *Quand un homme va de l'avant, on peut à la rigueur se dispenser de lui rendre justice. Non pas, quand il tombe* (Montherlant). *Un malade qui est tombé bien bas.*
• SYN. : **I, 1** *dégringoler* (fam.).

C. Survenir par hasard.

• **I.** SE PRÉSENTER PAR HASARD (EN PARLANT DE CHOSES). **1.** Coïncider fortuitement avec telle date, tel moment : *Le 1er mai tombe un lundi. Je la vis une ou deux fois le jour où ma visite tombait pendant le dîner* (Barbey d'Aurevilly). *La paie de la quinzaine était justement tombée la veille* (Zola). *Pâques, cette année-là, tombait alors que le printemps sortait à peine des griffes de l'hiver* (Green). || **2.** Être mis par hasard à la disposition de quelqu'un : *Si, par hasard, ce livre obscur vient à tomber entre vos mains...* (Musset). || *Tomber sous,* venir à être perçu par : *Tomber sous les yeux de quelqu'un. J'appelle réel tout ce qui tombe sous l'observation* (Cousin). || *Tomber sous le sens,* v. SENS 1 (A, § II, n. 1). || *Tomber sous la dent,* se trouver fortuitement à la disposition pour être mangé : *Il mange tout ce qui lui tombe sous la dent.* || *Tomber sur,* concerner par hasard : *La conversation tomba sur les chats.* || **3.** Arriver de façon opportune : *La fortune tombe rarement en bonnes mains. Une chance à la loterie, qui tombe bien.* || *Tomber du ciel,* v. CIEL (§ I, n. 1). || **4.** *Tomber sur quelqu'un,* l'atteindre par hasard : *Ma chère, on peut le dire que tu as de la chance ! Pour toi tous les honneurs, quoi ! Ce ne serait pas tombé sur une autre, pas de danger !* (Colette). *Voulez-vous que je vous dise pourquoi vous n'avez pas peur de la mort. Chacun de vous pense qu'elle tombera sur le voisin* (Sartre). *Le sort tomba sur lui.*

• **II.** ÊTRE PLACÉ BRUSQUEMENT DEVANT QUELQU'UN (EN PARLANT DE PERSONNES). **1.** Arriver inopinément : *Évidemment, à l'heure où vous vous croyez séparé du monde et collé avec la solitude, il vous tombe une jeune fille sans tache et sans défaut !* (Giraudoux). *Le jour suivant, Thierry tomba dans la maison, sa valise à la main, le visage frais et rose* (Duhamel). || **2.** Se présenter quelque part de façon opportune ou inopportune : *Vous ne pouviez pas tomber plus à propos* (Aymé). *Tomber bien, à point, à pic, pile. Vous tombez mal : nous sommes en plein déménagement.* || Fam. *Tomber sur le poil à quelqu'un,* v. POIL. || **3.** *Tomber bien, mal,* avoir de la chance, de la malchance : *Ah ! cher ami, dit-il, vous tombez bien. Vous allez voir Hink. Il nous fait l'amitié de sa présence* (Duhamel). *Pauvre petit* [Louis Bastide]. *En voilà un qui mériterait de bien tomber* (Romains) ; *fam.,* faire un bon choix, un mauvais choix : *Il est bien tombé, sa femme a toutes les qualités. Mal tomber à la loterie.* || **4.** *Tomber sur,* rencontrer à l'improviste, trouver par hasard : *Surtout, dirait-il* (Swann), [...] *prenons garde de ne pas tomber sur Odette et les Verdurin* (Proust). *On arrive à la lisière des bois et l'on tombe sur une prairie* (Romains). *En ouvrant le livre, je suis tombé sur le passage que je cherchais.* || **5.** Fam. *Tomber sur un os,* v. OS. || *Tomber sur un bec (de gaz),* v. BEC.

• SYN. : **I, 2** *échoir, se trouver.* || **II, 1** *s'amener* (pop.), *surgir, survenir.*

• REM. *Tomber* se conj. auj. avec l'auxil. *être.* On le rencontre très rarement avec l'auxil. *avoir,* pour marquer l'action : *Il avait tombé une petite pluie d'orage* (Proust).

◆ v. tr. (v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *tumber* [*tomber,* XVe s.], au sens de « renverser, faire tomber » ; sens 1-2, 1876, Larousse ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, 1929, Dabit). **1.** *Fam.* En termes de lutte, renverser l'adversaire sur le dos et le maintenir pendant le temps prévu en lui faisant toucher le sol des deux épaules à la fois : *Le grand jeu, pour les enfants de T.B., c'est toujours de « se battre » ; mais voici comment : quand il veut tomber déjà moins fort que lui : « tiens-lui les pieds », dit A., l'aîné, à son frère* (Gide). *Un lutteur qui tombe son adversaire.* || **2.** *Fig.* Triompher de : *Son principal moyen d'action, c'étaient ses réunions publiques où il tombait, à la force du poumon, la candidature rivale* (France). *L'histoire montre que l'amateur tombe souvent le professionnel. À preuve Pasteur, qui a les a tous matés* (Duhamel). || **3.** *Fam.* Conquérir, séduire : *Je savais que Pradelle, avec son regard de velours et son sourire accueillant, tombait les jeunes filles* (Beauvoir). || **4.** Fam. *Tomber la veste,* l'enlever : *Dans la chaleur étouffante des compartiments sans lumières, les hommes entassés ont tombé la veste et croûtent* (Montherlant).

• SYN. : **1** *renverser, terrasser ;* **2** *avoir* (fam.), *battre, écraser, l'emporter sur.*

2. tomber [tɔ̃be] n. m. (emploi substantivé de *tomber* 1 ; 1820, Lamartine, dans la loc. *tomber du jour,* « tombée du jour » ; *au tomber de la nuit...,* av. 1848, Chateaubriand). Littér. *Au tomber de la nuit, du jour,* quand la nuit commence : *Au tomber de la nuit, un sous-officier déguisé vint apporter l'ordre aux troupes de l'Hôtel de Ville de se replier sur les Tuileries* (Chateaubriand). *Or, une fois qu'ayant chevauché sur sa mule, depuis l'aube* [...], *l'homme de Dieu pénétra, au tomber du jour, dans des halliers épineux* (France). [On dit plutôt auj. À LA TOMBÉE.]

tombereau [tɔ̃bro] n. m. (de *tomber* 1 ; XIIIe s., écrit *tumberel* [*tombereau,* XVe s., Du Cange], au sens 1 ; sens 2, XVe s., Du Cange ; sens 3, 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 729 *a* ; sens 4, 1964, Larousse ; sens 5, 1549, R. Estienne ; sens 6, milieu du XXe s.). **1.** *Vx.* Charrette supportant une caisse qui peut basculer en arrière pour le déchargement : *On les traînait à l'aube* [les cadavres] *à la lisière du campement, où nos tombereaux les chargeaient comme un service de voirie* (Saint-Exupéry). || **2.** *Vx.* Voiture hippomobile qui conduisait autrefois au lieu de leur exécution les condamnés à mort. || **3.** Dans les travaux publics, engin de terrassement constitué par une benne automotrice à pans inclinés, ouverte à l'arrière et se déchargeant par basculement. (Terme proposé par l'Administration pour remplacer l'angl. DUMPER.) || **4.** Wagon à bords hauts pour le transport des marchandises en vrac. || **5.** Le contenu d'un tombereau : *Apporter trois tombereaux de sable.* || **6.** *Fig.* Grande quantité de : *Des tombereaux d'injures. Leurs regards continuent à décharger en moi par tombereaux l'assurance de leur confiance en notre supériorité commune* (Sarraute).

tombeur [tɔ̃bœr] n. m. (de *tomber* 1 ; v. 1130, *Eneas,* écrit *tombeor,* au sens de « danseur, acrobate » ; écrit *tombeur,* au sens 1, 1845, Bloch-Wartburg ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1933, Larousse [*tombeur de femmes ; tombeur,* 1964, Robert]). **1.** *Fam.* Lutteur qui terrasse ses adversaires : *Et il pointait le doigt vers un bûcheron taillé comme une tour qui passait pour un terrible tombeur* (Pourrat). || **2.** *Fig.* Celui qui cherche à discréditer quelqu'un, quelque chose : *Ce grand tombeur de bourgeois vivait lui-même en bourgeois* (Guillaumin). || **3.** Fam. *Tombeur de femmes,* ou absol. *tombeur,* séducteur : *Un tombeur de la sale espèce. Des épaules carrées... un nœud papillon, un chapeau tabac...* (Arnoux).

tombisseur [tɔ̃bisœr] n. m. (de *tomber* 1 ; 1765, *Encyclopédie*). En fauconnerie, deuxième oiseau lancé pour le vol du héron.

tombola [tɔ̃bɔla] n. f. (mot ital. de mêmes sens, proprem. « culbute », déverbal de *tombolare,* faire la culbute, du radical onomatop. *tumb-,* qui évoque une chute ou un saut brusque ; v. 1800, Brunot, au sens 2 ; sens 1, 1872, Littré). **1.** Ancien jeu de loto qui se jouait avec un seul carton, le gagnant étant celui qui terminait la couverture entière de ce carton. || **2.** Sorte de loterie de société où l'on tire au sort des numéros, chaque gagnant recevant un lot, généralement en nature : *Sous la grande bande de tombola où se lisait « Scudimille », se groupaient* [...] *d'autres hommes* (Goncourt). *Je n'ai jamais vu mon père jouer aux cartes, par exemple, ni prendre des billets de tombola* (Duhamel).

tombolo [tɔ̃bɔlo] n. m. (mot ital. de mêmes sens, lat. *tumulus,* éminence, tertre, de *tumēre,* être gonflé, enflé ; 1927 [d'après

Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1-2, 1933, Larousse). **1.** En Italie, cordon littoral recouvert de dunes. || **2.** Nom donné parfois, en géographie, à la bande étroite de sable qui maintient une presqu'île reliée au continent : *Le tombolo de Quiberon.*

1. tome [tom] n. m. (lat. impér. *tomus,* morceau, pièce, livre, fascicule, gr. *tomos,* morceau coupé, partie, portion, tome, volume, de *temnein,* couper ; 1538, C. Marot, au sens de « volume, livre relié » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1680, Mme de Sévigné [*faire... le second tome de...,* 1788, Féraud — aussi « subir le même sort »]). **1.** Division d'un ouvrage important correspondant à une certaine répartition de la matière prévue par le ou les auteurs ou par l'éditeur, et qui peut correspondre ou non à un volume : *Il faut savoir que le Manuel d'Ottfried Müller se compose de trois tomes et d'un atlas* (France). *Il y eut un temps où, avant de savoir lire, je me logeais en boule entre deux tomes de Larousse et comme un chien dans sa niche* (Colette). || **2.** *Fig.* et *vx.* Partie : *Croyait-elle* [Mme de Maintenon] *qu'on pût toujours ignorer le premier tome de sa vie ?* (Sévigné). || Vx. *Faire, être le second tome de quelqu'un* ou *de quelque chose,* lui ressembler en tout, en être comme une seconde édition : *Une fille qui fait le second tome de sa mère ;* subir le même sort : *Le commandant me prévint que l'empereur voulait faire du duc d'Orléans le second tome du duc d'Enghien, et que vous me feriez immédiatement fusiller* (Hugo).

2. tome ou **tomme** [tɔm] n. f. (anc. dauphinois *toma,* mêmes sens, prélatin **tōma,* sorte de fromage ; 1581, Bloch-Wartburg [*tomme*], et av. 1885, Vallès [*tome*], au sens 2 [*tome de Savoie,* 1964, Larousse] ; sens 1, 1874, d'après Littré, 1877 [pour les deux formes]). **1.** Caillé avec lequel on prépare le cantal. || **2.** Nom donné à différents fromages fabriqués à partir du lait de chèvre, de brebis ou de vache, en Savoie, en Provence, dans le Dauphiné et en Limousin : *On y arrosait les petites tommes de chèvre, les rigottes de vin du pays* [à Avignon] (Arnoux). || Spécialem. *Tome de Savoie,* fromage de vache non lavé, à croûte dure, relativement maigre, à pâte jaunâtre, souple.

tomenteux, euse [tɔmɑ̃tø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *tomentum,* tout ce qui sert à rembourrer [bourre, laine, plumes, jonc, etc.] ; 1800, L.C.M. Richard). En botanique, qui est couvert d'une sorte de duvet : *Du reste le paysage n'offre aucun intérêt, sinon* [...] *un végétal bizarre* [...], *à feuilles très larges, d'un gris verdâtre très délicat, épaisses, tomenteuses (je veux dire couvertes d'une épaisse peluche)* [Gide].

tomer [tɔme] v. tr. (de *tome* 1 ; 1801, Mercier, au sens de « multiplier les tomes de » ; sens 1, 1829, Boiste ; sens 2, 1836, Acad. [*tomer les feuilles,* 1876, Larousse]). **1.** Diviser par tomes : *Tomer une édition des « Mémoires d'outre-tombe ».* || **2.** Marquer par tomes. || *Tomer les feuilles,* marquer sur chaque feuille d'imprimerie le numéro du tome auquel elle appartient.

tomette n. f. V. TOMMETTE.

tomium [tɔmjɔm] n. m. (dér. savant du gr. *tomos,* coupant, tranchant, de *temnein,* couper ; 1907, Larousse). Bord plus ou moins tranchant de chaque mandibule d'un bec d'oiseau.

tomme n. f. V. TOME 2.

tommette [tɔmɛt] n. f. (dauphinois *toumeto,* même sens, tiré [par analogie de forme] de l'anc. dauphinois *toma,* tome [v. TOME 2] ; 1877, Littré). Élément de revêtement de sol, en terre cuite, le plus souvent de forme hexagonale.

• REM. On écrit aussi TOMETTE (1933, Larousse).

tommettier [tɔmɛtje] n. m. (de *tommette ;* 1970, Robert). Fabricant de tommettes.

tommy [tɔmi] n. m. (angl. *tommy,* même sens, dimin. du prénom *Thomas,* qui est celui de *Thomas Atkins,* n. de fantaisie donné traditionnellement au simple soldat ; 1865, Behrens, *Über englisches Sprachgut*). Surnom familier que l'on donne au simple soldat anglais : *Mme Maïeul croyait que Miss Edith avait pour fiancé un tommy* (Romains). *Je pensai à Malte, à Gibraltar, où les tommies arrivent à faire pousser du gazon sur le ciment salé d'embruns* (Morand).

tomo- [tɔmo], premier élément, tiré du gr. *tomos,* morceau coupé, partie, portion (de *temnein,* couper), et qui entre dans la composition de mots du vocabulaire médical.

tomogramme [tɔmɔgram] n. m. (de *tomo-* et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1953, Larousse). Cliché obtenu par tomographie.

tomographie [tɔmɔgrafi] n. f. (de *tomo-* et de [*radio*]*graphie ;* v. 1930 [d'après Robert, 1964], sans indication de sens ; sens 1, 1953, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Procédé permettant d'obtenir, par tranches successives, la radiographie d'un organe ou d'un organisme : *La tomographie a été découverte par le médecin français Boccage en 1915.* || **2.** Cliché obtenu par ce procédé : *Les tomographies sont obtenues par déplacements successifs du tube générateur de rayons X.*

tomographique [tɔmɔgrafik] adj. (de *tomographie ;* 1970, Robert). Qui concerne la tomographie : *Des clichés tomographiques.*

tomomanie [tɔmɔmani] n. f. (de *tomo-* et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; 1968, Larousse). En psychiatrie, manie qui consiste dans la recherche, par hypocondrie, d'interventions chirurgicales même non motivées.

tom-pouce [tɔmpus] n. m. invar. (trad. du n. angl. *Tom Thumb* [*thumb* signif. « pouce »], surnom de Charles Stratton [1838-1883], nain célèbre du cirque Barnum ; 1845, Bescherelle, au sens 1 [au fig., 1964, Larousse] ; sens 2, 1933, Larousse [comme adj., XXe s. — au sens général de « très petit », dès 1845, Bescherelle]). **1.** *Vx.* Homme de petite taille. || *Fig.* et *vx.* Personne de peu d'importance. || **2.** Parapluie de petite taille pour femme ; et adjectiv. : *Un parapluie tom-pouce au manche de galalithe* (Deval).

1. ton [tɔ̃], **ta** [ta], **tes** [te] adj. poss. (lat. *tuum,* accus, de l'adj. poss. *tuus,* ton, tien, dér. de *tu,* tu, toi ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *tun* [*ton,* XIIe s.], au cas régime — le cas sujet étant *tes* — [au cas sujet et au cas régime, XIVe s.], aux sens 1 et 4 ; sens 2, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 3 et 6, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 5 et 8, v. 1530, C. Marot [après *faire,* début du XXe s.] ; sens 7, milieu du XIVe s., Machaut). **1.** Se place avant le nom qu'il détermine pour marquer la possession par la personne à qui l'on parle de l'être ou de la chose ainsi déterminés : *Ta maison. Ton chien. Si les polichinelles parlaient, ils auraient ta voix* (Duhamel). *Du haut de ton cheval, tu nous mèneras au bon combat* (Romains). *Adrienne, demanda-t-il, où as-tu mis tes chaussures ?* (Green). || **2.** Sert à marquer divers rapports de dépendance et en particulier à désigner la personne à qui l'on parle comme l'agent ou le patient d'une action, le siège d'un état, la personne à laquelle une chose est référée : *Ton départ est proche. Ta pièce a eu un beau succès. Accorde-lui ton pardon. Explique-moi ton projet* (Romains). *Voilà ton inhumanité, ta méchanceté, tes coups de couteau parderrière* (Cocteau). *Et pourtant, Kyo, je ne suis pas sûr d'être de ton avis* (Malraux). || **3.** Marque l'appartenance de la personne à qui l'on parle à un groupe, une collectivité, un pays : *Tu regretteras ton village natal. Les gens de ta génération. Ça n'est pas une chose ordinaire de se fier à une fille, et surtout à une fille de ton âge — une gamine autant dire* (Bernanos). || **4.** Sert à désigner une relation familiale, professionnelle, sociale, etc., de la personne à qui l'on parle : *Tes collègues, tes amis. Tes collaborateurs. Ton père et tes frères sont dehors* (Bernanos). *Prenons la vedette avec tes douze types* (Malraux). || **5.** En un sens atténué, marque une sorte de possession intellectuelle, d'attachement, d'intérêt, d'admiration, de sympathie, etc. : *« C'est un phénomène ton Firmin, dit-il à sa femme. — Ce n'est pas « mon » Firmin, répondit-elle, et ça ne le sera jamais »* (Giono). *Nous prendrons soin de ton petit Jacques. Tu ne partirais pas sans ton Homère, ton livre*

de chevet ! Alors, voilà revenu ton grand homme, ton héros ! || **6.** Marque une sorte de possession par l'habitude : *Tu as toujours tes petites manies. N'oublie pas les cachets pour tes névralgies. Tu n'es pas dans ton bon sens* (Bernanos). || **7.** Marque un rapport d'obligation ou de convenance personnelle : *Apprends tes leçons. Agis à ta guise. Fais énergiquement ta longue et lourde tâche | Dans la voie où le sort a voulu t'appeler* (Vigny). *Enfin, regarde-moi ou ne me regarde pas, fais à ta mode* (Bernanos). || **8.** *Péjor.* Marque divers rapports affectifs (ironie, mépris, agacement, fâcheuse familiarité) : *Encore une chimère de tes philosophes. « L'autre déshonore mon nom avec un misérable* [...]. *— Tu ne me crois pas, peut-être ? — Tiens, j'y vais ce soir, chez ton Maurecourt ! »* (Green). || *Fam.* Après *faire ton..., ta..., tes...*, remplace l'article avec une nuance péjorative : *Tu fais ton malin. Tu fais ta tête de cochon* (Bernanos).

• REM. **1.** Par euphonie on emploie *ton* au lieu de *ta* devant un nom ou un groupe nominal commençant par une voyelle ou un *h* muet : *Ton âme. Ton idole. Ton héroïque conduite.*

2. *Ton, ta, tes,* remplacé par l'article défini, v. SON, SA, SES, Rem. 4.

2. ton [tɔ̃] n. m. (gr. *tonos,* action de tendre, tension, vigueur, énergie, de *teinein,* tendre ; 3 juin 1771, Voltaire, au sens 1 ; sens 2, 1833, Balzac). **1.** *Vx.* État de tension permanente et d'élasticité des tissus vivants et, spécialem., du tissu musculaire chez un individu en bonne santé ; tonus : *Si je n'avais pas, le moment d'après, reçu une lettre de M. le chancelier, qui a remis mes nerfs à leur ton et rétabli l'équilibre des liqueurs* (Voltaire). || **2.** *Fig.* et *littér.* Énergie psychique, ressort (vieilli) : *Cette idée que, peut-être, je n'étais pas si sot que je le croyais d'abord a redonné un peu de ton à mon âme, et m'a donné la force d'écrire* (Stendhal). *Pas à tortiller, fallait que je descende* [boire du lait]. *Après j'avais plus de ton, j'étais plus costaud, mieux en forme* (Duhamel). *La Vierge posait des banderilles ! À la bonne heure, voilà des images qui donnent du ton à la vie* (Montherlant).

3. ton [tɔ̃] n. m. (lat. *tonus,* tension d'une corde, son d'un instrument, accent d'une syllabe, le clair-obscur, gr. *tonos,* tout ligament tendu ou pouvant se tendre, tension [des cordes de la lyre], mode [en musique], mesure d'un vers, accent tonique, de *teinein,* tendre ; fin du XIe s., au sens I, 2 ; sens I, 1, XIIIe s. ; sens I, 3, fin du XVIe s. [« mode musical », 1549, R. Estienne ; *donner le ton,* 1608, M. Régnier (*bailler le ton,* même sens, 1549, R. Estienne) — au fig., 1718, Acad. ; *sortir du ton, se mettre dans le ton,* 1964, Robert ; *changer de ton,* 1690, Furetière — au fig., 1668, La Fontaine ; *monter au ton de,* au fig., av. 1854, Nerval ; *faire chanter sur un autre ton,* au fig., 1872, Littré ; *sur tous les tons,* 1876, Larousse] ; sens I, 4, 1842, Acad. ; sens I, 5, 1876, Larousse [*tons,* même sens, 1655, Salnove] ; sens II, 1, XIIe s., *Roncevaux ;* sens II, 2, 1550, Meigret ; sens II, 3, 1921, Vendryes, p. 91 ; sens II, 4-5, XIIe s., *Roncevaux* [*baisser d'un ton, de ton,* 1964, Larousse ; *faire baisser le ton à quelqu'un,* 1872, Littré ; *le prendre... sur un certain ton,* 1668, Molière — d'abord *...d'un certain ton,* v. 1629, Corneille ; *le prendre sur un ton bien haut, trop haut,* 1872, Littré — d'abord *...d'un ton trop haut,* 1651, Scarron] ; sens II, 6, 1688, Mme de Sévigné ; sens II, 7, 1657, Pascal ; sens II, 8, 1675, Mme de Sévigné [*...avoir le ton,* av. 1922, Proust ; *se mettre au ton de quelqu'un,* 1798, Acad.] ; sens II, 9, 1876, Larousse ; sens II, 10, 1751, Duclos [*de bon ton,* 1836, Stendhal] ; sens III, 1, 1669, Brunot [*ton local,* av. 1872, Th. Gautier] ; sens III, 2, 1669, Brunot [*tons vigoureux,* 1826, Boutard ; *...ton sur ton,* 1872, Littré ; *être dans le ton,* 1975, *Lexis*] ; sens III, 3, 1762, Acad. [*tons chauds,* 1811, Chateaubriand ; *tons froids,* 1876, Larousse]).

I. 1. En acoustique, son consistant en vibrations périodiques, ou son musical. || **2.** Degré d'élévation ou d'abaissement des sons émis par des instruments ou des voix et déterminé par rapport à un repère : *Prendre le ton. Élever, baisser le ton en chantant.* || **3.** Intervalle unitaire, degré de l'échelle des sons, différent selon les époques et le système adopté, et qui s'exprime par le rapport des fréquences : *Le ton pythagorique. Entre « ut » et « ré » il y a un ton, entre « ut » et « ut » dièse, un demi-ton. Transposer trois tons plus bas.* || *Par extens.* Mode musical : *Le ton majeur. Le ton mineur.* || *Donner le ton,* faire entendre les premières notes d'un morceau ou donner la note repère qui permet de régler les instruments, les voix : *Et la Madelon commença évidemment sur deux cents tons différents puisque celui-ci n'est pas donné...* (Saint-Exupéry) ; au *fig.,* se proposer comme modèle, donner comme exemple à suivre sa propre manière de penser, d'agir, de parler, son propre comportement : *Donner le ton de la conversation. Voilà ceux qui donneront le ton de la société, qui dicteront les règles, les valeurs, les élégances* (Romains). || *Sortir du ton,* faire des fausses notes. || Fig. *Se mettre dans le ton,* accorder son comportement à celui de son entourage. || *Changer de ton,* passer d'un ton à un autre, moduler, transposer ; au *fig.,* changer d'attitude, de langage, de comportement. || Fig. *Monter au ton de,* mettre à l'unisson de : *Il faudra être brillant, passionné, fou d'amour, monter ma conversation au ton de mon style* (Nerval). || Fig. *Faire chanter sur un autre ton,* obliger à changer de comportement, de manières, de langage. || Fig. *Sur tous les tons,* de toutes les façons. || **4.** Chacun des tubes de différentes grandeurs qui s'adaptent à certains instruments à vent pour en changer la tonalité. || **5.** *Tons de chasse,* airs que l'on sonne sur la trompe pour appuyer les chiens.

II. 1. Hauteur des sons émis normalement, habituellement par la voix d'une personne qui parle ; hauteur particulière de la voix à un moment donné : *Il a un ton de voix assez grave. Elle a haussé le ton et sa voix est devenue suraiguë. Un ton descendant, montant.* || **2.** En phonétique, élévation de la voix sur une syllabe déterminée, constituant un accent de hauteur. || **3.** Variation de hauteur du son de la voix, utilisée à des fins morphologiques et sémantiques : *Les langues à tons. Le chinois officiel a quatre tons.* || **4.** Qualité sonore d'une voix, d'un son dépendant de sa hauteur, de son timbre, de son intensité, etc. : *Ton rauque, nasillard d'une voix. Elles chuchotent, puis le ton monte, puis elles crient de nouveau* (Vailland). *Sa femme lui a dit sans baisser le ton comme si elle n'avait pas remarqué qu'il n'était plus nécessaire de crier : « Soigne-toi bien et fais attention »* (Camus). *Ils ne voient plus les figures, ils les devinent par le ton de la parole, l'éclat de l'impatience, ou par le silence* (Cayrol). || **5.** Manière de parler ; suite d'inflexions que prend la voix, volontairement ou non, et qui apportent aux termes de l'énoncé un supplément d'information concernant en particulier l'état psychologique, affectif du locuteur, trahissant ses intentions, témoignant de sa personnalité : *Le ton aisé, mondain de la conversation. Parler sur un ton sec et hautain. Le ton dont M. de Guermantes disait cela était d'ailleurs parfaitement sympathique, sans ombre de la vulgarité qu'il montrait trop souvent* (Proust). *Puis il ajouta sur un ton un peu pathétique...* (Pagnol). *Elle avait résisté. Bien qu'au ton de Joseph il était clair que c'était inutile* (Duras). || *Baisser d'un ton, baisser de ton,* parler sur un ton moins arrogant, moins grandiloquent. || *Faire baisser le ton à quelqu'un,* le faire rabattre de ses airs de supériorité, de ses prétentions. || *Le prendre sur un ton, sur un certain ton,* s'exprimer ou se comporter d'une certaine façon : *Si vous le prenez sur ce ton, j'arrête le débat.* || Vx. *Le prendre sur un ton bien haut, trop haut,* sur un ton qui dénote un sentiment très vif et non justifié de supériorité. (On dit plutôt, auj., LE PRENDRE DE HAUT.) || **6.** Manière de s'exprimer par écrit : *Le ton sec de son billet m'a surpris. Elle adopte toujours dans ses lettres un ton léger, badin qui n'est pas sans agrément.* || **7.** Manière de s'exprimer dans une œuvre littéraire ; caractère du style d'un écrivain, d'une œuvre considéré par rapport ou non au genre auquel l'œuvre se rattache : *Dans « Orphée », le ton ne peut être ni familier ni « poétique ». Il doit correspondre à l'écriture d'un texte dur, qui n'est ni familier ni « poétique »*

(Cocteau). *Pourtant, le ton si particulier du portrait de Staline dans les « Mémoires de guerre » tient au souvenir du dictateur lui disant : « Après tout, il n'y a que la mort qui gagne... »* (Malraux). *Il était nécessaire de rendre* [dans la traduction] *le ton spécial du texte, même à travers un très court fragment* (Butor). || **8.** Manière de parler, de se tenir, de se comporter en rapport avec les usages admis dans une certaine société ; manière d'être propre à un milieu, à une société, à une époque, etc. : *Le principal mérite des belles manières et du ton de la haute compagnie est d'offrir un ensemble harmonieux où tout est si bien fondu que rien ne choque* (Balzac). *Mais, en femme agréable et qui fuit le ton des bas bleus, elle se gardait de parler de la question d'Orient aux premiers ministres aussi bien que de l'essence de l'amour aux romanciers et aux philosophes* (Proust). || *Être dans le ton, avoir le ton,* se comporter selon les usages reçus dans le milieu que l'on fréquente, être de connivence avec son entourage : *Il s'est senti un peu dépaysé, cet homme, répondit Mme Verdurin, tu ne voudrais pourtant pas que, la première fois, il ait déjà le ton de la maison* (Proust). || *Se mettre au ton de quelqu'un,* adopter ses manières, son langage, ses idées. || **9.** Manière d'être de quelque chose par rapport aux usages, à la bienséance, aux convenances : *Le ton de ses plaisanteries est peu goûté de son entourage. Le ton de leurs relations est toujours resté très courtois.* || **10.** *Le bon ton,* les manières, le comportement qui sont de règle dans une société donnée ou qui sont considérés comme distingués, raffinés : *Le bon ton n'est pas son affaire. Il n'est lui que s'il se débride* (Romains). || *De bon ton,* de bon goût, comme il faut, approuvé par le milieu dans lequel on se trouve : *Une élégance de bon ton. Sérieuse, coiffée comme une femme de bon ton, Rézi fixe sur sa tête son chapeau printanier* (Colette). *Elle avait une façon de parler patois à ses domestiques que tu jugeais d'un très bon ton* (Mauriac).

III. 1. Valeur d'une teinte : *Tons clairs. Tons bruns. Tons neutres. Une couleur est définie par son ton, sa saturation, sa luminosité. Il* [un vieillard] *allait par les rues, vêtu d'un ample carrick noir qui avait pris avec l'âge de riches tons verdâtres* (Green). || *Ton local,* couleur propre d'un objet. || *Ton rompu,* v. ROMPU. || **2.** Chacun des différents degrés d'une teinte relativement à sa force, à son intensité : *Des tons éclatants. Des tons profonds. Des tons amortis. Des tons fondus, dégradés. Des mamelons herbus* [...] *auxquels la saturation de l'humidité et du sel donnent une épaisseur, un moelleux, une vivacité de tons extrême* (Proust). || *Tons vigoureux,* ceux qui ont une grande intensité. || *Dans le même ton, ton sur ton,* dans la même couleur, mais avec des nuances différentes ; en camaïeu. || *Être dans le ton,* être en harmonie avec les couleurs voisines : *Ce bleu jure dans cet assemblage de couleurs, il n'est pas dans le ton.* || **3.** Effet dominant des couleurs : *Peinture froide de ton.* || *Tons chauds,* ceux qui se rapprochent de l'orangé. || *Tons froids,* ceux qui se rapprochent du bleu.

● Syn. : **II, 1** *tonalité ;* **5** *accent, expression, intonation ;* **7** *écriture, facture, manière, style.* || **III, 1** *couleur ;* **2** *nuance.*

4. ton [tɔ̃] n. m. (origine inconnue ; 1687, Desroches). Partie haute d'un mât, entre le capelage et l'extrémité supérieure.

tonadilla [tɔnadija] n. f. (mot esp. de même sens, dimin. de *tonada,* chanson, dér. de *tono,* ton, lat. *tonus,* même sens [v. TON 3] ; 1876, Larousse). Dans l'ancienne littérature espagnole, petite pièce comique mise en musique et agrémentée d'airs et de chansons.

tonal, e, als [tɔnal] adj. (de *ton* 3 ; 1844, Fétis [p. 19], au sens 2 [*musique tonale,* 1964, Larousse] ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Qui concerne la hauteur du son fondamental, la variation de hauteur du son de la voix sur un élément linguistique : *Le système tonal d'une langue. L'accent tonal, ou accent de hauteur. Jamais tant que dans l'écriture poétique surréaliste on n'a fait confiance à la valeur tonale des mots* (Breton). || **2.** Qui a trait à la tonalité ; qui est ordonné selon ses principes : *Notre système tonal. Cet accord n'est pas tonal. Après la grande transformation tonale qui s'était opérée par l'harmonie dissonante* (Fétis). || *Musique tonale,* ensemble de toute la technique musicale dont la dialectique se réclame des principes de la tonalité.

tonalement [tɔnalmɑ̃] adv. (de *tonal ;* 1872, Littré). Conformément au ton ; selon le ton : *Un morceau tonalement faux.*

tonalité [tɔnalite] n. f. (dér. savant de *ton* 3 ; 1836, Acad., au sens de « caractère d'un ton » ; sens I, 1, 1853, Ortigue ; sens I, 2, 1842, Acad. ; sens I, 3, 1933, Marouzeau ; sens I, 4, 1975, *Lexis ;* sens I, 5, 1846, G. Sand ; sens I, 6, 1967, Aragon, p. 137 ; sens II, 1, 3 juill. 1891, Goncourt ; sens II, 2, 1860, Baudelaire).

I. 1. Ensemble des phénomènes de structure découlant de l'existence d'une note privilégiée, ou « tonique », comme point de référence de l'ensemble des sons employés : *La musique atonale a rejeté la tonalité.* || **2.** Caractère spécifique d'un air, d'un chant écrit dans un ton bien déterminé : *La note sensible et l'accord parfait déterminent la tonalité. Un changement brusque de tonalité. La tonalité principale du morceau est en « ré » majeur.* || **3.** Hauteur de son caractéristique d'une voyelle, dans l'échelle normale des hauteurs. || **4.** Qualité d'un poste de radio qui restitue aussi fidèlement que possible les sons, des graves aux aigus : *Un transistor qui a une bonne, une mauvaise tonalité.* || **5.** Ensemble des éléments qui caractérisent un son, un ensemble de sons, une voix : *Parler avec une tonalité douce, chantante.* || **6.** Son caractéristique perçu dans le récepteur du combiné téléphonique quand on le décroche, et indiquant qu'on peut composer un numéro.

II. 1. En peinture, effet dominant qui résulte de l'assemblage des teintes employées, de leurs rapports : *La tonalité vive, éteinte d'un tableau. Ensemble décoratif d'une tonalité chaude.* || **2.** *Fig.* Impression d'ensemble, sensation globale et confuse qui se dégage de quelque chose sous l'empire d'un état affectif : *Le film prend peu à peu une tonalité tragique, obsédante.* [Cet état d'excitation] *donnait une autre tonalité à ce que je voyais ; il m'introduisait comme acteur dans un univers inconnu et infiniment plus intéressant* (Proust).

● Syn. : **I, 4** *son ;* **5** *accent, expression, intonation, ton.* || **II, 2** *caractère, coloris, couleur.*

tonaphasie [tɔnafazi] n. f. (de *ton* 3 et de *aphasie ;* 1933, Larousse). Variété de paramnésie musicale, dans laquelle les notes sont comprises comme signes, mais sans éveiller l'idée des sons correspondants.

tonca n. f. V. TONKA.

tondage [tɔ̃daʒ] n. m. (de *tondre ;* 1337, Godefroy). Opération consistant à tondre une chose ou un être animé : *Le tondage des draps. Le tondage des chevaux.*

tondaille [tɔ̃daj] n. f. (de *tondre ;* 1500 [d'après le *FEW,* XIII/2, 26 *b*], au sens **1** ; sens 2, 1611, Cotgrave [au plur. avec le même sens, av. 1553, Rabelais]). **1.** Tonte des bêtes à laine. || **2.** *Autref.* Fête qui suivait cette opération.

tondaison [tɔ̃dɛzɔ̃] n. f. (de *tondre ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *tondison ;* début du XIVe s., écrit *tondoison ; tondaison,* 1798, Acad.). Syn. anc. de TONTE.

tondant, e [tɔ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tondre ;* 1855, Nysten). Qui fait tomber les poils : *Teigne tondante.*

tondeur, euse [tɔ̃dœr, -øz] n. (de *tondre ;* 1247, Fagniez, I, 57). Personne qui tond, dont la profession est de tondre : *Un tondeur de chiens. Une tondeuse de draps. Ce garçon succédait à son père dans l'état de tondeur de haies de charmilles* (Balzac).

◆ **tondeuse** n. f. (sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1888, Larousse). **1.** Machine servant à tondre les étoffes de laine, de coton, préalablement passées à la laineuse, pour égaliser le duvet qui les garnit. || **2.** Instrument servant à faucher le gazon. || **3.** Instrument dont on se sert pour couper les cheveux ou la barbe de

l'homme, les poils des animaux : *Une tondeuse de coiffeur.*

tondi [tɔ̃dɛ̃] n. m. (ital. *tondino,* mêmes sens, de *tondo,* rond [v. l'art. suiv.] ; 1676, Félibien, aux sens 1-2). **1.** Astragale qui orne le bas d'une colonne. || **2.** Cylindre qui sert au plombier pour former et arrondir les tuyaux de plomb ou d'étain.

tondo [tɔ̃do] n. m. (mot ital. de même sens, proprem. « rond », aphérèse de *rotondo,* rond, lat. *rotundus,* même sens [v. ROND 1] ; 1923, Larousse). Tableau de forme ronde.

tondre [tɔ̃dr] v. tr. (bas lat. *tondĕre,* altér. du lat. class. *tondēre,* raser, couper, brouter, dépouiller [quelqu'un] ; 1130 [d'après le *FEW,* XIII/2, 25 *a*], au sens 1 [*se laisser tondre la laine sur le dos,* 1611, Dochez] ; sens 2, v. 1170, *Livre des Rois* [*tondre la brebis de trop près,* 1768, Voltaire ; *avoir d'autres chiens à tondre,* 1842, E. Sue] ; sens 3, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [« couper les cheveux à celui qui entre en religion », v. 1175, Chr. de Troyes ; « ...obliger à être religieux... », v.1692, Fénelon ; *être tondu sur le peigne,* 1694, Acad. — *être tondu,* XVIe s., La Curne] ; sens 4, 1175, Chr. de Troyes [« frapper d'impôts excessifs », XIVe s., *Girart de Roussillon*] ; sens 5, XIIIe s. [pour des tiges, des pousses, 1636, Monet] ; sens 6, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 7, av. 1842, Stendhal ; sens 8, 1842, Acad. ; sens 9, 1878, Larchey). [Conj. **46.**] **1.** Couper à ras ou très court les cheveux d'une personne, la toison d'un animal : *Tondre le poil frisé d'un caniche. Ses cheveux roux, tondus de près, accusaient le volume anormal du crâne, et rendaient plus visible le décollement des oreilles* (Martin du Gard). || Fig. *Se laisser tondre la laine sur le dos,* se laisser dépouiller sans se défendre, se laisser exploiter sans protester. || **2.** *Tondre un animal,* lui couper de près le poil, la toison : *Tondre une brebis, un chien.* || Fig. *Tondre la brebis de trop près,* imposer à quelqu'un des charges trop lourdes. || *Il tondrait un œuf,* v. ŒUF. || Fig. et fam. *Avoir d'autres chiens à tondre,* avoir des occupations plus urgentes, des préoccupations plus importantes (vieilli) : *Et puis, devant m'évader la nuit même, j'avais bien d'autres chiens à tondre que de faire le « vis-à-vis » de Monsieur Dubreuil* (Sue). [On dit plutôt auj. AVOIR D'AUTRES CHATS À FOUETTER.] || **3.** *Tondre quelqu'un,*lui couper les cheveux très ou trop court. || *Vx.* Couper les cheveux à celui qui entre en religion et, *par extens.* et *class.,* l'obliger à être religieux malgré lui : *La crainte qu'il* [Louis le Débonnaire] *en eut* [de ses ennemis] *le détermina à faire tondre ses frères* (Montesquieu). || Class. et fig. *Être tondu sur le peigne,* ou simplem. *être tondu,* ne pas être suivi dans ses avis : *Il* [Jurieu] *a produit diverses causes de récusation contre M. Piélat et même des dépositions de témoins ; mais il a été tondu ; le consistoire les a déclarées nulles* (Bayle). || **4.** *Fig.* et *fam.* Dépouiller complètement une personne ou une communauté sans défense : *Il* [Deneulin] *n'était pas un de ces actionnaires qui paient des gérants pour tondre le mineur...* (Zola). || *Spécialem.* Frapper d'impôts excessifs : *Il est vrai qu'on nous tond un peu trop, en attendant qu'on nous égorge* (Du Deffand). *Et l'État français* [...] *s'en donnait à cœur joie pour les tondre à son tour* [le fermier et le châtelain] (La Varende). || **5.** Tailler à ras un tapis végétal : *Tondre le gazon, un pré.* || Tailler à la même hauteur des tiges, des pousses pour en égaliser la surface : *Tondre une haie.* || **6.** Couper de près les poils d'une étoffe pour la rendre lisse, unie : *Tondre le drap, le feutre.* || **7.** *Fig.* Élaguer, supprimer ce que l'on considère comme superflu : *Apprendre à me borner en écrivant, tondre mon style ; autrement, les accessoires me font oublier le principal* (Stendhal). || **8.** *Tondre une pierre,* enlever une faible épaisseur du parement de cette pierre. || **9.** *Pop.* Aux jeux de cartes, prendre la levée ; prendre ou couper une carte.

● SYN. : **1** et **3** *raser.*

tondu, e [tɔ̃dy] adj. (part. passé de *tondre ;* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens I, 2 ; sens I, 1, 1964, Robert ; sens I, 3, 1975, *Lexis ;* sens II, 1872, Littré).

I. 1. Qui a été coupé très court ou trop court : *Les cheveux tondus.* || **2.** Dont on a coupé très court, à ras les cheveux, le poil, la laine : *Le crâne tondu d'un soldat. Un caniche tondu. Une brebis tondue. Celui-ci* [le capitaine], *un Norvégien tondu aux joues couperosées, l'attendait dans sa cabine* (Malraux). || **3.** Dont on a égalisé la surface en coupant à ras l'herbe, les pousses : *Un gazon tondu, Un pré tondu.*

II. *Lettres tondues* (trad. du lat. *litterae tonsae*), lettres en caractères gras, plus grandes que les autres, que l'on utilisait au XIIIe s. dans les privilèges pontificaux.

◆ n. (sens 1, 1640, Oudin [*le petit Tondu,* 1904, Larousse, art. *tondre*] ; sens 2, v. 1215, Pean Gatineau [*haut tondu,* « prince de l'Église », v. 1155, Wace]). **1.** Personne tondue. || *Le petit Tondu,* un des surnoms familiers que ses soldats donnaient à Napoléon Ier. || Fam. *Quatre pelés et un tondu,* V. PELÉ. || **2.** *Fam.* et *vx.* Moine.

tondure [tɔ̃dyr] n. f. (de *tondre ;* v. 1283, Beaumanoir, écrit *tonture,* au sens de « tonsure » ; écrit *tondure,* au sens 1, 1380, P. Barbier ; sens 2, 1588, d'après le *FEW,* XIII/2, 26 *a*). **1.** Opération consistant à tondre les draps, les feutres. || **2.** Bourre qui provient du tondage.

tonème [tɔnɛm] n. m. (de *ton* 3, d'après *morphème, phonème,* etc. ; 1972, *Dict. de linguistique*). En phonétique, unité accentuelle de hauteur qui permet d'opposer deux unités significatives.

toner [tɔnœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *ton,* ton, empr. du franç. *ton* 3 ; 1975, Larousse). Pigment organique que l'on utilise par coupage avec des pigments minéraux blancs, afin d'abaisser son prix de revient, étant donné le pouvoir colorant élevé du pigment organique.

tonga [tɔ̃ga] n. m. (du n. des îles *Tonga,* archipel du Pacifique ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Langue polynésienne parlée dans les îles du même nom. || **2.** Nom donné au pian dans certains pays, telle la Nouvelle-Calédonie.

toni-cardiaque [tɔnikardjak] adj. et n. m. (de *toni*[*que*] 1 et de *cardiaque ;* 1953, Larousse). Syn. de CARDIOTONIQUE.

tonicité [tɔnisite] n. f. (dér. savant de *tonique* 1 ; 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1861, Michelet). **1.** Propriété qu'ont les tissus vivants, et spécialem. le tissu musculaire, même au repos, de présenter un certain état de tension. || **2.** Caractère de ce qui est tonique, stimulant : *La tonicité de l'air marin.*

tonie [tɔni] n. f. (de *ton* 3 ; 1964, Larousse). Caractère de la sensation auditive, lié à la fréquence des sons.

tonifiant, e [tɔnifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tonifier ;* 1861, Michelet, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Qui donne ou redonne de l'énergie, de la vigueur : *L'air tonifiant de la montagne.* [Le paysan] *hume, s'il veut, dans son jardinet, les tonifiants souffles des soirs* (Huysmans). || **2.** *Fig.* Qui est propre à stimuler quelqu'un, à lui redonner du tonus, du dynamisme : *Une lecture tonifiante.*

● SYN. : **1** *fortifiant, vivifiant ;* **2** *stimulant, tonique.*

◆ **tonifiant** n. m. (av. 1922, Proust). Substance, remède propre à rétablir, à accroître les forces physiques, la vigueur de l'organisme : *Du vin ? En quantité modérée cela ne peut vous faire du mal, c'est en somme un tonifiant* (Proust).

● SYN. : *cordial, fortifiant, reconstituant, remontant* (fam.), *stimulant, tonique.*

tonification [tɔnifikasjɔ̃] n. f. (de *tonifier ;* 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Action de tonifier. || **2.** En acupuncture, renforcement de l'énergie d'un organe.

tonifier [tɔnifje] v. tr. (de *toni-,* élément tiré de *ton* 2, et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; av. 1869, Lamartine, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 3, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Rendre plus ferme, plus élastique un tissu organique : *Les affusions d'eau froide tonifient la peau.* || **2.** Donner ou redonner de la vigueur, accroître l'énergie, l'élan vital : *Une marche au grand air tonifie l'organisme.* || **3.** Donner ou redonner du tonus, accroître l'énergie psychique : *Tonifier l'esprit, l'âme. D'ailleurs, les flânes dans*

Paris ne le tonifiaient plus comme autrefois (Huysmans). *L'assurance et l'exaltation calmes de Copeau m'ont tonifié* (Gide).

● SYN. : **1** *raffermir ;* **2** *vivifier ;* **3** *stimuler.*

tonilière [tɔniljɛr] n. f. (de *tonille,* espèce de conquillage [1771, Duhamel du Monceau], mot d'origine provenç., de l'anc. provenç. *ton,* thon, lat. *thunnus,* même sens [v. THON] ; 1771, Duhamel du Monceau). Râteau dont la tête est garnie d'une poche de filet, pour pêcher certains coquillages.

1. tonique [tɔnik] adj. (gr. *tonikos,* qui concerne la tension, qui se tend, de *tonos,* tension [v. TON 2] ; 1538, Canappe, écrit *tonicque* [*tonique,* 1618, Ch. Guillemeau, p. 339], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1694, Th. Corneille ; sens I, 3, 1970, Robert [substantiv., 1957, Guth, p. 95] ; sens I, 4, 1762, Acad. ; sens I, 5, 1970, Robert ; sens I, 6, 20 oct. 1922, Alain). **1.** *Vx.* Qui présente une tonicité normale, en parlant des tissus organiques, et spécialem. du tissu musculaire. || **2.** *Convulsion tonique* ou *spasme tonique,* syn. de TONISME. || **3.** Qui est propre à maintenir l'élasticité de l'épiderme, à raffermir la peau : *Une lotion tonique sans alcool pour peaux sèches ;* et substantiv. : *Un tonique.* || **4.** Qui est propre à accroître les forces physiques, à accentuer l'élan vital : *Une potion tonique. Toute cette irradiation est tonique pour vous* (Romains). *Quelle promenade tonique !* (La Varende). || **5.** *Eau tonique,* boisson gazeuse, peu sucrée, aromatisée au quinquina. || **6.** Qui redonne de l'énergie psychique ; qui réconforte, stimule : *Ce sont alors des discours toniques : « Ayez bon courage, le beau temps vous remettra sur pied »* (Alain). *L'amitié a des vertus toniques* (Martin du Gard).

● SYN. : **3** *astringent ;* **4** *fortifiant, reconstituant, remontant* (fam.) ; **6** *stimulant, tonifiant.*

◆ adj. et n. m. (v. 1785, Brunot [*tonique du cœur,* 1964, Robert]). Se dit d'un remède dont l'administration accroît ou stimule l'activité d'un organe : *Le camphre, la strychnine sont des toniques généraux.* || *Tonique du cœur,* cardiotonique.

◆ n. m. (1831, Balzac). *Littér.* Propriété de ce qui est propre à apporter une stimulation psychique ; pouvoir tonique : *Profitons-en pour lui rendre* [à la poésie] *son rôle et son tonique* (Fargue).

2. tonique [tɔnik] adj. (de *ton* 3 ; 1842, Acad. [*accent tonique ;* pour un phonème, 1904, Larousse]). Se dit d'un phonème qui reçoit le ton ou accent de hauteur : *Syllabe tonique.* || *Accent tonique,* v. ACCENT.

◆ n. f. (sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Nom donné au premier degré de la gamme diatonique. || **2.** Note qui donne son nom à la tonalité sur laquelle repose cette gamme. || **3.** Note de fréquence la plus basse de la gamme diatonique ou chromatique employée.

tonisme [tɔnism] n. m. (de *ton* 2 ; 1836, Acad.). Convulsion consistant en des contractions durables, déterminant une rigidité presque permanente.

tonitruance [tɔnitryɑ̃s] n. f. (de *tonitruant ;* 1907, Larousse, au sens 1 ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Caractère de ce qui est retentissant, tonitruant : *La tonitruance de sa voix.* || **2.** Parole prononcée d'une voix tonitruante ; bruit tonitruant : *Ses jurons et ses tonitruances sortaient de sa bouche et d'ailleurs* (Hamp).

tonitruant, e [tɔnitryɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. *tonitruans, -antis,* part. prés. de *tonitruare,* tonner, du lat. class. *tonitrus* ou *tonitrum,* tonnerre ; 1877, Darmesteter, *Création,* au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Qui retentit comme le tonnerre ; qui fait un bruit retentissant, énorme : *La voix tonitruante de M. le Chanoine est à jamais perdue !* (Huysmans). *Des interpellations tonitruantes se mêlaient à des ordres rugissants* (La Varende). *Un silence habituel, qui est rompu tout à coup par le passage tonitruant d'un camion à trois chevaux* (Romains). || **2.** Dont la voix est retentissante ; qui s'exprime d'une voix retentissante : *Un orateur, un prédicateur tonitruant.*

● SYN. : **1** *assourdissant, résonnant, vibrant ;* **2** *tonnant.*

tonitruement [tɔnitrymɑ̃] n. m. (de *tonitruer ;* 1888, Villatte, au sens 1 ; sens 2, 1890, A. Daudet). **1.** Bruit retentissant, énorme. || **2.** Parole prononcée d'une voix retentissante : *Excourbaniés — et de quels tonitruements ! — soutenait la calomnie du directeur des cultures* (Daudet).

tonitruer [tɔnitrye] v. intr. (de *tonitru[ant]* ; 1884, Huysmans, au sens 1 ; sens 2, 1916, Barbusse). **1.** S'exprimer d'une voix retentissante : *Il vit s'élever des cathédrales immenses où tonitruaient des moines blancs en chaire* (Huysmans). *« C'est ce qu'il faut crier à toute la terre. — Non, Madame ! c'est ce qu'il faut taire ! » tonitrua l'abbé, formidable* (Gide). || **2.** Faire un bruit retentissant, énorme, un bruit de tonnerre : *La machine* [une grosse moto] *tonitruait, elle arrachait son poids vers l'avant, elle mettait en route le mur du vent* (Le Clézio).

● SYN. : **1** *crier, hurler, tonner.*

tonka ou **tonca** [tɔ̃ka] n. f. (mot guyanais de mêmes sens ; 1823, Boiste, au sens 2 [*fève de tonka ; tonka,* 1876, Larousse — *tonca,* 1872, Littré] ; sens 1, 1872, Littré [pour les deux formes]). **1.** Nom indigène d'un arbre de la Guyane, dont la fève donne la coumarine. || **2.** *Fève (de) tonka,* ou simplem. *tonka,* fève produite par cet arbre, dégageant une odeur de foin coupé, due à la coumarine qu'elle renferme.

tonkinois, e [tɔ̃kinwa, -az] adj. et n. (de *Tonkin,* n. géogr. ; 1876, Larousse [art. *Tonquin*], écrit *tonquinois ; tonkinois,* 1904, Larousse). Qui est relatif, qui appartient au Tonkin, région du nord du Viêt-nam, ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région.

tonlieu [tɔ̃ljø] n. m. (lat. impér. *teloneum,* bureau du percepteur d'impôts, du gr. *telônia,* ferme des impôts, dér. de *telônês,* percepteur d'impôts, de *telos,* achèvement, prix, impôt, et de *ônéîsthai,* acheter, prendre à ferme ; v. 1155, Wace, écrit *tolneu,* au sens de « bureau de perception des droits de douane » ; 1168 [d'après le *FEW,* XIII/1, 165 *b*], écrit *tonleu* [*tonliu,* v. 1196, J. Bodel ; *tonlieu,* 1273, Adenet], au sens 2 ; sens 1, 16 janv. 1322, d'après Littré, 1877). **1.** À l'époque féodale, impôt sur les marchandises transportées par terre et par eau : *Le tonlieu était un droit de péage exigé aux ponts et aux bacs, ainsi qu'un droit de marché.* || **2.** Impôt que payaient les marchands pour avoir le droit d'étaler leurs marchandises dans les foires et marchés.

tonnage [tɔnaʒ] n. m. (de *tonne ;* 1300, Du Cange [art. *tunna*], au sens de « droit payé pour le vin en tonneau » ; 1477, Bartzsch, au sens de « droit payé par un navire dans les ports de commerce, en raison du nombre de tonneaux que ce navire représente » ; sens 1, 1793, Bloch-Wartburg [*tonnage ; tonnage brut,* 1872, Littré] ; sens 2-3, 1872, Littré). **1.** *Tonnage brut,* ou simplem. *tonnage,* capacité de transport d'un navire de commerce, évaluée par son volume intérieur exprimé en tonneaux de jauge, le tonneau de jauge représentant 2,83 mètres cubes ou 100 pieds cubes britanniques : *Un navire de fort, de gros tonnage, de faible, de petit tonnage.* (On dit aussi JAUGE BRUTE.) || **2.** *Tonnage net,* tonnage brut d'un navire auquel on a fait subir certaines déductions représentant en principe le volume des espaces nécessaires à la conduite et à la marche du navire. || **3.** Capacité statistique totale des navires marchands d'un port ou d'un pays : *Le tonnage du port de Marseille.*

tonnant, e [tɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tonner ;* v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1512, J. Lemaire de Belges ; sens 4, 1830, Balzac). **1.** Qui fait éclater le tonnerre, qui lance la foudre : *Jupiter tonnant. Je sais que tous nos jours ne sont rien, Dieu tonnant, devant vos jours sans nombre* (Hugo). [Les] *cieux tonnants* (Banville). || **2.** Qui fait un bruit de tonnerre : *J'entends des canons sourds les tonnantes volées* (Hugo). || **3.** Se dit d'une voix éclatante, retentissante, et de la personne qui possède une telle voix : *Il cogne du poing sur la table, et déclare d'une voix tonnante que ça ne se passera pas comme ça* (Romains). || **4.** Qui est exprimé d'une voix retentissante pour marquer en général l'indignation, la colère : *Ceux-ci* [les Guermantes] *commençaient à avoir*

peur de se brouiller avec tous les gens qu'ils aimaient, de se priver, jusqu'à leur mort, de la fréquentation de certains nouveaux venus dont ils étaient curieux, pour épouser les rancunes tonnantes mais inexpliquées d'un beau-frère ou cousin [M. de Charlus] *qui aurait voulu qu'on abandonnât pour lui, femme, frère et enfant* (Proust).

● SYN. : **2** *assourdissant, éclatant, retentissant ;* **3** *tonitruant.*

tonne [tɔn] n. f. (bas lat. *tunna,* tonne [VIIIe s.], gaulois *tŭnna,* tonneau ; v. 1283, Beaumanoir, au sens I, 1 ; sens I, 2-3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1904, Larousse ; sens I, 5, 1676, Félibien ; sens II, 1, 1842, Acad. [*tonne — tonne métrique,* 1964, Larousse ; *tonne kilométrique,* 1833 — d'après le *FEW,* XIII/2, 414 *a* —, puis 8 juin 1877, *Journ. des débats*] ; sens II, 2, 1904, Larousse [*tonne fret,* 1964, Larousse] ; sens II, 3, 1964, Robert [aussi substantiv.] ; sens II, 4, 1812, Mozin).

I. 1. Tonneau de très grandes dimensions : *Clairvaux avait sa tonne comme Heidelberg* (Hugo). *Hourra ! Le voici venu, | À cheval sur une tonne, | Le satyre au pied cornu, | Le joyeux automne !* (Vicaire). || **2.** Ce que contient une tonne pleine. || **3.** Bouée de signalisation en forme de tonneau, en bois ou en métal. || **4.** *Armure à tonne,* armure dont la braconnière était évasée en jupon : *Les armures à tonne* [...], *habits de guerre que revêtirent des princes français, espagnols, italiens...* (France). || **5.** Nom usuel de certains mollusques à coquille arrondie.

II. 1. *Tonne métrique,* ou simplem. *tonne,* unité de mesure de masse équivalant à 1000 kilogrammes (symb. : t) : *Une grue qui peut soulever un poids de cinquante tonnes. Le prix d'une tonne de houille.* || *Tonne kilométrique,* unité de calcul du prix de transport par voie ferrée, équivalant au transport d'une tonne métrique sur un kilomètre. || **2.** Unité de poids servant à évaluer le déplacement ou le port en lourd d'un navire : *Un paquebot de dix mille tonnes.* || *Tonne fret,* unité de taxe servant de base au calcul du fret d'un navire soit par 1000 kg, soit par mètre cube. || **3.** Unité de mesure de poids des véhicules, particulièrement des poids lourds : *Un camion de trois tonnes ;* et substantiv. : *Un trois tonnes.* || **4.** Fam. *Des tonnes de,* d'énormes quantités de : *Elles aidaient leur mère et leur grand-mère à mettre en bocaux des tonnes de fruits et de légumes* (Beauvoir).

tonneau [tɔno] n. m. (de *tonne ;* v. 1138, Gaimar, écrit *tonel* [*tonnel,* fin du XIIe s. ; *tonneau,* v. 1380, *Aalma*], au sens I, 1 [*vin au tonneau,* 1844, Balzac ; *fond de tonneau,* 1964, Robert — au fig., av. 1914, Ch. Péguy ; *tonneau des Danaïdes,* 1690, Furetière — « ce qui cause une dépense... », 1765, *Encyclopédie,* et pour une personne, 1863, Littré, art. *Danaïde*] ; sens I, 2, av. 1880, Flaubert [aussi *être du même tonneau — d'un autre tonneau,* « d'un autre genre », 1552, Rabelais] ; sens I, 3, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 4, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens I, 5, 1888, Villatte ; sens I, 6, 1835, Acad. ; sens I, 7, 1949, Larousse ; sens I, 8, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1907, Larousse [d'abord « poids de 2000 livres servant à évaluer la capacité d'un navire », XVIe s. — *tonneau de jauge,* même sens, 1872, Littré —, et « volume d'eau qu'un navire déplace », 1842, Mozin ; *tonneau de jauge,* 1923, Larousse] ; sens II, 2, 1904, Larousse).

I. 1. Grand récipient de bois fait de douves cintrées, assemblées entre elles et retenues par des cercles de fer ou de bois, et fermé par deux fonds plats, dans lequel on met des liquides ou d'autres marchandises : *Un tonneau de vin, d'huile. Un tonneau de harengs, de choucroute. Mettre du vin en tonneau. Les planteurs font rouler vers eux, du haut de la rue, des tonneaux d'arak* (Malraux). || *Vin au tonneau,* vin tiré à même du tonneau au moment de la vente (par opposition à *vin bouché*). || *Fond de tonneau,* mélange épais de vin et de lie qui reste au fond du tonneau lorsque le vin est presque entièrement tiré ; au *fig.,* ce qui est de médiocre valeur, résidu. || *Rinçure de tonneau,* V. RINÇURE. || *Tonneau des Danaïdes,* se dit, par métaphore, de tout ce qui laisse échapper ce dont on le remplit : *Mon cœur et ma tête se vident | Tout le ciel s'écoule par eux | Ô mes tonneaux des Danaïdes* (Apollinaire) ; *spécialem.,* loc. appliquée à ce qui cause une dépense qui se renouvelle sans cesse : *Cette entreprise mal gérée est un gouffre, un véritable tonneau des Danaïdes ; par métonymie,* personne qui dépense au fur et à mesure l'argent qu'elle gagne ou qu'on lui donne. || **2.** *Fig.* et *fam.* Qualité bonne ou mauvaise d'une chose, valeur : *J'ai lu de lui, cet hiver, des scènes historiques sur la Fronde, genre Vitet, qui sont d'un joli tonneau* (Flaubert). *Il avait entendu par centaines des discours de ce tonneau* (Chevallier). || Fam. *Être du même tonneau,* de même valeur, du même acabit : *Rousseau est un gentil menteur... La mère Sand, dans l'« Histoire de ma vie », est du même tonneau avec plus de toupet encore* (Romains). || **3.** Le contenu d'un tonneau : *Un tonneau de vin nous suffit pour l'année.* || **4.** *Vx.* Sorte d'abri ressemblant à un grand tonneau, mais échancré par-devant et dans lequel une personne pouvait s'asseoir pour exercer tel ou tel commerce : *Un tonneau de marchande, d'écrivain public. Avec un sergent de ville en faction près d'un tonneau de charbonnier* (Huysmans). || **5.** Sorte de voiture légère et découverte, à deux places et à deux roues, à caisse basse, dans laquelle on pénétrait par-derrière : *Nous avions été fort heureux de trouver à Maineville deux petits « tonneaux » à deux places qui nous permettraient de revenir pour l'heure du dîner* (Proust). || **6.** Jeu consistant à introduire, en les lançant, des palets dans les orifices de la table supérieure d'un coffre, chaque orifice correspondant à un nombre de points ; coffre qui sert à ce jeu : *Les boutiquiers causaient, discutaient entre eux en jouant au tonneau* (Daudet). || **7.** Figure de voltige aérienne consistant à faire accomplir à l'appareil un tour complet sur lui-même autour de son axe longitudinal. || **8.** *Fam.* Culbute d'une voiture qui fait un tour complet sur elle-même dans le sens longitudinal.

II. 1. Unité internationale de volume pour le jaugeage des navires valant 2,83 m³. (On dit aussi TONNEAU DE JAUGE.) || **2.** *Tonneau d'affrètement,* quantité, en poids ou en volume, d'une marchandise déterminée qui, multipliée par le taux du fret, donne le prix du transport de cette quantité de marchandise.

tonnelage [tɔnlaʒ] n. m. (de *tonnel,* forme anc. de *tonneau* [v. ce mot] ; 1334, Godefroy, au sens de « droit qui se payait au seigneur pour la mise en tonneaux du vin » ; sens 1, 1730, Savary des Bruslons ; sens 2, 1752, Trévoux). **1.** Ce qui concerne la tonnellerie. || **2.** *Marchandise de tonnelage,* marchandise qu'on met en tonneaux.

tonneler [tɔnle] v. tr. (de *tonnelle ;* 1564, J. Thierry, écrit *tonneller* [*tonneler,* fin du XVIe s., Brantôme], au sens 1 ; sens 2, fin du XVIe s., Brantôme). **1.** Chasser, prendre à la tonnelle : *Tonneler des perdrix.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Faire tomber dans un piège, duper (vieilli) : *Ce petit compagnon comptait avoir tonnelé Monsieur le Duc* (Saint-Simon). *M. de Nohan, d'ailleurs grognon, languissant, manqua de vigueur, se laissa « tonneler »...* (La Varende).

1. tonnelet [tɔnlɛ] n. m. (dimin. de *tonnel,* forme anc. de *tonneau* [v. ce mot] ; 1295 [d'après le *FEW,* XIII/2, 416 *a*], au sens 1 ; sens 2, XIVe s., Laborde, p. 519). **1.** Petit tonneau : *Pas de femmes : du malaga. Je viens d'en recevoir un léger tonnelet que nous allons proprement tarir* (Duhamel). *On avait roulé les tonnelets sous la vaste table des moissonneurs* (Aragon). || **2.** Vase à boire en forme de petit tonneau, en usage au Moyen Âge.

2. tonnelet [tɔnlɛ] n. m. (emploi métaphorique de *tonnelet* 1 ; 1388, Gay, au sens de « jupon de cuirasse composé de lamelles mobiles » ; sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 2, 1671, Pomey). **1.** Haut-de-chausses d'apparat, court et renflé, que l'on portait aux XVIe s. || **2.** Au XVIIe s., petit jupon de théâtre, porté par les hommes, garni de lambels, et prétendu imité de l'antique.

tonnelier [tɔnəlje] n. m. (dimin. de *tonnel,* forme anc. de *tonneau* [v. ce mot] ; v. 1268, É. Boileau [*tonnelier de chai,* 1964, Larousse]). Ouvrier qui fabrique ou répare les tonneaux. || *Tonnelier de chai,* ouvrier connaissant les soins à donner au matériel vinaire, au vin en barrique et en bouteille, ainsi qu'aux spiritueux.

tonnelle [tɔnɛl] n. f. (dimin. de *tonne ;* 1340, Littré, au sens 1 [aussi « espace couvert d'un berceau de feuillage »] ; sens 2, début du XV^e s., A. Chartier ; sens 3, 1899, A. France). **1.** Sorte de treillage en voûte, de forme généralement circulaire, le long duquel on fait grimper des plantes pour former un abri ombragé : *Le jardin avait* [...] *une petite tonnelle sous laquelle des rocking-chairs étaient allongés devant une table de fer* (Proust). || Espace couvert d'un berceau de feuillage : *Ici, l'ombre est encore froide, humide, elle occupe en bas, dans sa moitié, l'avenue cachée par les feuillages des platanes qui composent comme une longue tonnelle vert sombre* (Sollers). || **2.** Sorte de filet qui servait à prendre les perdrix, les alouettes. || **3.** Partie de l'armure du cheval de guerre qui recouvrait la croupe.

tonnellerie [tɔnɛlri] n. f. (de *tonnelier ;* 1295 [d'après le *FEW,* XIII/2, 416 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1670, J.-J. Champollion-Figeac, IV, 510 ; sens 3, av. 1837, Fr. M. Ch. Fourier). **1.** Profession, commerce du tonnelier : *La tonnellerie s'est industrialisée.* || **2.** Atelier ou usine où se fabriquent les produits de cette activité. || **3.** Objets fabriqués ou vendus par le tonnelier : *Tonnellerie à liquides. Tonnellerie d'emballage.*

tonner [tɔne] v. intr. (lat. *tonare,* faire entendre le bruit du tonnerre, faire un grand bruit, retentir fortement ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 ; sens 2, début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne ;* sens 3, 1679, M^me de Sévigné ; sens 4, 1671, Boileau ; sens 5, 1678, La Fontaine). **1.** Faire éclater le tonnerre : *L'homme croit volontiers que c'est pour lui que Dieu tonne* (Michelet). *Les sapins* [...] *graves magiciens | Incantent le ciel quand il tonne* (Apollinaire). || **2.** Produire un bruit aussi fort que celui du tonnerre : *Les canons des forts, au sommet des collines, tonnèrent sans interruption dans le ciel fixe* (Camus). || **3.** Parler d'une voix retentissante : *Bart grinça doucement des dents. Il était fait pour tonner à la tribune, pour commander sur une barricade* (Duhamel). || **4.** *Fig.* S'exprimer en termes violents, véhéments : *Il tonna, délira, menaçant de protester publiquement, d'écrire aux journaux, de les flétrir tous deux, la mère et le fils, dans son histoire* (Daudet). *Je venais d'écrire à Gilberte une lettre où je laissais tonner ma fureur* (Proust). || **5.** *Fig.* Exprimer avec virulence sa réprobation ou sa revendication : *M. de Lally-Tollendal tonnait en faveur des libertés publiques* (Chateaubriand). *Saint-Just tonne contre les spectacles* (Camus).

• SYN. : **2** *gronder, rouler ;* **3** *clamer ;* **5** *se déchaîner, exploser, fulminer, tempêter.*

◆ v. impers (v. 1130, *Eneas*). *Il tonne,* il se produit une détonation et un grondement qui proviennent de la foudre par temps d'orage.

tonnerre [tɔnɛr] n. m. (lat. *tonitrus,* tonnerre, coup de tonnerre ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *tuneire* [*toneire,* début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne ; tonnerre,* 1560, Calvin], au sens I, 1 [*coup de tonnerre,* v. 1660, Racine] ; sens I, 2, v. 1460, G. Chastellain, écrit *tonnoire* [*tonnerre,* av. 1610, L'Estoile ; *pierre de tonnerre,* 1606, Crespin — d'abord écrit *...de tonnarre,* 1546, R. Estienne, et *...de tonnoire,* 1549, R. Estienne] ; sens I, 3, 1743, Trévoux ; sens I, 4, 1752, Trévoux ; sens II, 1, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *tonnoire* [*tonnerre,* XVI^e s.] ; sens II, 2, 1904, Larousse ; sens II, 3, av. 1784, Diderot [*c'est un tonnerre,* 1694, Acad. — d'abord « il parle avec véhémence », 1671, Pomey] ; sens II, 4, av. 1922, Proust ; sens II, 5, 1644, Corneille ; sens II, 6, 1876, Larousse [d'abord *être fait en coup de tonnerre,* 1872, Littré]).

I. 1. Bruit que produit la décharge électrique appelée foudre et dont la manifestation lumineuse est l'éclair : *Comme quelqu'un qui a peur de l'orage et qui voit que l'éclair n'a été suivi d'aucun bruit de tonnerre* (Proust). *Le roulement incessant du tonnerre se répercutait entre les immeubles avec un fracas qui rappelait les orages de montagne* (Martin du Gard). || *Coup de tonnerre,* forte détonation qui suit à un intervalle plus ou moins grand l'éclair : *Un éclair éblouit toute la maison et le coup de tonnerre qui suivit fut si violent que les plus petits des enfants vinrent se presser contre leur mère* (Duhamel). || **2.** *Vx* ou *littér.* La foudre elle-même : *La chute répétée du tonnerre qui siffle en s'éteignant dans les eaux* (Chateaubriand). || *Pierre de tonnerre,* pierre qui, au Moyen Âge, passait pour tomber avec la foudre. || **3.** Dans la machinerie théâtrale, appareil servant à reproduire le bruit du tonnerre. || **4.** *Vx.* Partie du canon d'une arme à feu portative où se plaçait la charge.

II. 1. Bruit énorme plus ou moins continu comparable à celui du tonnerre : *Ici le tonnerre d'une maison qui s'effondre* (Daudet). *Le tonnerre des canons.* || **2.** Bruit assourdissant et prolongé d'une foule qui manifeste ses sentiments : *La salle éclata en un tonnerre de bravos* (Montherlant). *J'avais l'impression que le Casino s'écroulait. C'était un tonnerre d'applaudissements* (Giono). *Doudou salua plusieurs fois sans paraître s'apercevoir de rien et elle se retira au milieu d'un tonnerre d'acclamations qui étaient presque des huées* (Mallet-Joris). || **3.** Voix retentissante : *Je déployais mon tonnerre* (Diderot). || *C'est un tonnerre,* se dit d'un homme à la voix puissante. || **4.** *Fig.* Manifestation d'une colère véhémente, menace : *M. de Charlus savait bien que les tonnerres qu'il brandissait contre ceux qui ne se pliaient pas à ses ordres...* (Proust). || **5.** Fig. *Coup de tonnerre,* événement qui survient brutalement et qui suscite une émotion profonde : *M. de Pomponne demanda s'il ne pourrait* [...] *savoir de sa bouche quelle faute avait attiré ce coup de tonnerre* [sa disgrâce] (Sévigné). *Lecture de « Crainte et Tremblement » qui me fait l'effet d'un coup de tonnerre* (Green). || **6.** *Être fait comme un coup de tonnerre,* être mal fait, mal bâti (par allusion aux zigzags de la foudre). [Vieilli.]

• SYN. : **II, 1** *fracas, grondement, roulement ;* **2** *tempête ;* **4** *foudre.*

◆ **De tonnerre** loc. adj. (1553, *Bible Gérard*). Se dit d'un bruit comparable en force à celui du tonnerre : *Un vacarme de tonnerre. Une voix de tonnerre.*

◆ **Du tonnerre, du tonnerre de Dieu,** etc. loc. adj. (1877, Zola [*du tonnerre*]). *Fam.* Formidable, terrible, extraordinaire : *Un spectacle du tonnerre ! Ça va faire un boucan du tonnerre de chien !* (Croisset). *Elle avait encore mangé un aïoli du tonnerre de Dieu* (Pagnol).

◆ **Au tonnerre de Dieu** loc. adv. (av. 1880, Flaubert). *Fam.* Très loin, au diable : *Vendons plutôt notre baraque et allons « au tonnerre de Dieu, chez les sauvages ! »* (Flaubert).

◆ **Le tonnerre** loc. adv. (1925, Esnault). *Fam.* Remarquablement bien (vieilli) : *Notre affaire a marché le tonnerre ! On a roulé le tonnerre pour arriver aussi vite !*

◆ interj. (1829, Balzac [*tonnerre de Dieu !*]). *Fam.* S'emploie comme juron ou comme exclamation de dépit, de menace, soit seul, soit en combinaison avec d'autres mots : *Tonnerre ! Tonnerre de Zeus ! Tonnerre de Brest ! Mathieu tressaillit : Nom d'un tonnerre, ça s'peut bien !* (Maupassant). *Ah ! tonnerre de Dieu, c'est un soir de malheur* (Proust). *Sacré tonnerre, se dit Firmin, elle* [Thérèse] *ne prend pas ça comme je le voudrais. Il lui faut le grand jeu. Elle l'aura !* (Giono). *Tonnerre de tonnerre de tonnerre ! Ah ! je vais drôlement me rattraper !* (Aymé).

tono- [tɔno], premier élément, tiré du gr. *tonos,* action de tendre, tension, dér. de *teinein,* tendre, et qui entre dans la composition de mots techniques et scientifiques.

tonofibrille [tɔnɔfibrij] n. f. (de *tono-* et de *fibrille ;* 1904, Larousse). Élément de soutien en forme de fibrille très fine, observé dans le cytoplasme.

tonolyse [tɔnɔliz] n. f. (de *tono-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, dissolution, fin ; 1933, Larousse). En biologie, altération des éléments cellulaires résultant de variations de tension du milieu.

tonomètre [tɔnɔmɛtr] n. m. (de *tono-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1964, Robert [art. *tono-*]). Appareil utilisé en physique pour la détermination des masses molaires par la méthode tonométrique.

tonométrie [tɔnɔmetri] n. f. (de *tono-* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1904, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Mesure de la tension artérielle veineuse oculaire à l'aide d'appareils divers. || **2.** En physique, étude des solutions par la mesure de leurs pressions de vapeur.

tonométrique [tɔnɔmetrik] adj. (de *tonométrie ;* 1949, Larousse). Qui concerne la tonométrie : *Méthode tonométrique.*

tonoscopie [tɔnɔskɔpi] n. f. (de *tono-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* examiner, observer ; 1953, Larousse). Examen du fond de l'œil qui vise à déterminer la tension de l'artère rétinienne d'après la pression sur le globe oculaire.

tonotactisme [tɔnɔtaktism] n. m. (de *tono-* et de *tactisme ;* 1897, *l'Année biologique,* 337). Réaction physique qui entraîne les poissons à nager vers l'origine des vibrations de l'eau ou à s'en éloigner.

tonsillaire [tɔ̃silɛr] adj. (de *tonsille ;* 1793, Lavoisien [*angine tonsillaire,* 1872, Littré ; *lobule tonsillaire,* 1904, Larousse]). Relatif aux amygdales : *Artère tonsillaire.* || *Angine tonsillaire,* inflammation des amygdales. || *Lobule tonsillaire,* nom donné au lobule du bulbe inférieur du cervelet.

tonsille [tɔ̃sil] n. f. (lat. *tonsillae,* même sens ; v. 1560, Paré). Syn. de AMYGDALE.

tonsillectomie [tɔ̃silɛktɔmi] n. f. (de *tonsill*[*e*] et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1953, Larousse [*tonsillotomie,* même sens — de *tonsillo-,* élément tiré de *tonsille,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, amputation, dér. de *temnein,* couper —, 1876, Larousse]). Syn. de AMYGDALECTOMIE.

tonsillite [tɔ̃silit] n. f. (dér. savant de *tonsille ;* 1845, Bescherelle). Syn. de AMYGDALITE.

tonstrine [tɔ̃strin] n. f. (lat. *tonstrina,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *tonstrinus,* de barbier, dér. de *tonsor,* barbier, de *tonsum,* supin de *tondēre,* tondre [v. TONDRE] ; 1876, Larousse). Dans la Rome antique, boutique de barbier.

tonsure [tɔ̃syr] n. f. (lat. *tonsura,* action de tondre [les brebis, les cheveux], taille des arbres, de *tonsum,* supin de *tondēre,* tondre [v. TONDRE] ; 1245, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1337, Godefroy, au sens de « émondes » ; v. 1380, *Aalma,* au sens de « action de couper les cheveux, de raser la tête » ; sens 1, 1541, Calvin [*bénéfice à simple tonsure,* v. 1462, *Cent Nouvelles ; gentilhomme à simple tonsure,* 1680, Richelet ; *avocat, médecin à simple tonsure,* 1690, Furetière — *à simple tonsure,* « qui n'est pas très habile dans son métier », 1532, Rabelais] ; sens 2, 1398, Godefroy ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Cérémonie par laquelle l'évêque introduit un laïc dans l'état clérical en lui coupant les cheveux sur le sommet de la tête : *Je me souviens de ces jeunes prêtres d'autrefois que la tonsure marquait comme des agneaux que le berger avait choisis entre tous* (Mauriac). *Recevoir la tonsure.* || Class. *Bénéfice à simple tonsure,* celui qu'on peut posséder après avoir reçu la tonsure, mais sans être ordonné par la suite. || Fig. et class. *Gentilhomme à simple tonsure,* petit gentilhomme : *Il trouva un gentilhomme romain à simple tonsure qui, avec de l'argent, s'était fait prince par le pape* (Saint-Simon). || Class. *Avocat, médecin à simple tonsure,* celui qui avait peu de valeur ou peu d'importance. || **2.** Espace circulaire rasé sur la tête des clercs : *Porter la tonsure.* || **3.** *Fam.* Calvitie qui dégarnit surtout le sommet de la tête : *Une large avenue de calvitie se laissait prévoir entre le front et le carrefour de la tonsure* [de Turpin] (Romains).

tonsuré [tɔ̃syre] adj. et n. m. (part. passé de *tonsurer ;* v. 1450 [d'après le *FEW,* XIII/2, 32 *a*], comme adj., et 1680, Richelet, comme n. m.). Qui a reçu la tonsure : *Un clerc tonsuré. C'était un tonsuré de ces bonnes familles où l'un des enfants est toujours abbé de nom* (Nerval).

tonsurer [tɔ̃syre] v. tr. (de *tonsure ;* fin du XIV[e] s., E. Deschamps). Conférer la tonsure : *L'évêque a tonsuré plusieurs clercs.*

tonte [tɔ̃t] n. f. (de *tondre ;* 1387, P. Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad. ; sens 3-4, 1690, Furetière [« l'herbe ainsi coupée », av. 1850, Balzac — « émondes », 1732, Liger, I, 848]). **1.** Action de tondre la laine des troupeaux : *Ces malheureux pourtant* [les ouvriers] *semblaient dociles comme des moutons qu'on mène à la tonte ; ils ôtèrent leurs bonnets* (Yourcenar). || **2.** Laine recueillie en tondant les animaux : *La tonte se vend bien cette année.* || **3.** Époque à laquelle s'effectue la tonte. || **4.** Action de tailler des végétaux, de couper l'herbe d'un pré : *La tonte des gazons.* || *Par extens.* L'herbe ainsi coupée : *Le meunier achetait la tonte des prés du château* (Balzac).

1. tontine [tɔ̃tin] n. f. (du n. de l'inventeur de la tontine, le banquier italien Lorenzo *Tonti ;* 1653, Brunot, aux sens 1-2 ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Mode d'emprunt par lequel, au temps de la royauté, l'État constituait sur la tête de chaque souscripteur une rente viagère qui, à sa mort, était reversée sur l'ensemble des souscripteurs : *Vous avez la mine | De rester seule, un jour, à la tontine* (Regnard). || **2.** En droit civil, groupement mutualiste dont les membres cotisent en vue d'assurer une rente viagère aux seuls survivants. || **3.** La rente viagère elle-même : *Toucher sa tontine tous les ans.*

2. tontine [tɔ̃tin] n. f. (emploi métaphorique de *tontine* 1 ; 1907, Larousse). Paillon au moyen duquel on maintient une motte de terre autour des racines d'une plante que l'on doit transplanter.

tontiner [tɔ̃tine] v. tr. (de *tontine* 2 ; 1907, Larousse). Garnir d'une tontine : *Tontiner des plants de rosiers.*

tontinier, ère [tɔ̃tinje, -ɛr] n. et adj. (de *tontine* 1 ; 1727, d'après Trévoux, 1743 [*société tontinière,* 1904, Larousse]). Personne qui a pris une part dans une tontine : *Un des tontiniers vient encore de mourir.* || *Société tontinière,* celle que forme l'ensemble des tontiniers.

tontisse [tɔ̃tis] adj. (de *tondre ;* 1290, Lespinasse [II, 692], écrit *tondiche ;* début du XV[e] s., écrit *tondisse ; tontisse,* 1690, Furetière, art. *bourre* [*papier tontisse,* 1780, Havard — d'abord *papier de tontisses,* 1762, Havard]). Se dit de la bourre qui provient de la tonture des draps : *De la bourre tontisse.* || *Papier tontisse,* papier de tenture sur lequel on applique de la bourre tontisse pour lui donner l'aspect velouté.

◆ n. f. (1766, Havard [*tenture de tontisse,* même sens, 1759, Havard]). Tapisserie faite de particules de laine hachées et fixées sur une toile selon un dessin déterminé.

tonton [tɔ̃tɔ̃] n. m. (altér. enfantine de *oncle,* sur le modèle de *tante, tantine ;* 1712, Fénelon). *Fam.* Oncle, dans le langage des enfants : *Mon oncle Joseph, mon tonton, comme je dis* (Vallès).

1. tonture [tɔ̃tyr] n. f. (de *tondre ;* v. 1283, Beaumanoir, au sens de « tonsure » ; sens 1, 1352, d'après le *FEW,* XIII/2, 26 *a ;* sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1842, Acad.). **1.** Action de tondre le drap. || **2.** Poil qui provient de cette tonte. || **3.** Action de tondre une haie, un gazon.

2. tonture [tɔ̃tyr] n. f. (même mot que *tonture* 1 ; 1643, G. Fournier, au sens de « rang de planches dans les revêtements du bordage contre la ceinte du franc-tillac » ; sens 1-2, 1691, Ozanam). **1.** *Anc.* Manière dont la ceinture de bordages de protection se relève. || **2.** *Auj.* Courbure longitudinale d'un navire obtenue en donnant à l'avant et à l'arrière une forme relevée afin de permettre à l'eau embarquée de s'écouler par le milieu.

tonus [tɔnys] n. m. (mot lat. signif. proprem. « tension d'une corde », gr. *tonos,* action de tendre, tension, de *teinein,* tendre ; 1875, J. A. Fort [II/2, 811], au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust ; sens 3, av. 1935, P. Bourget ; sens 4, 1935, Esnault). **1.** Contraction légère

et permanente dans laquelle se trouvent les muscles striés, commandés et contrôlés par les centres nerveux : *Le tonus règle les attitudes du corps dans les différentes positions.* || **2.** *Tonus nerveux,* propriété qu'ont les tissus nerveux de répondre à toutes les excitations centrales ou périphériques : *Le trional relève parfois d'une façon remarquable le tonus nerveux* (Proust). || **3.** État de résistance, de vigueur, de dynamisme : *Une chute de tonus physique et moral* (Romains). *Un acte viril, dans cette époque basse* [...], *redonne du tonus à toute une maison* (La Varende). || **4.** *Arg.* Réunion joyeuse et en général bruyante d'internes des hôpitaux.

● SYN. : **3** *énergie, nerf, ressort.*

top [tɔp] n. m. (onomatop. évoquant un bruit bref ; 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [pour les deux loc.]). **1.** Signal sonore ou lumineux très bref, signalant à un observateur ou à un auditeur l'instant précis où se produit un phénomène : *Le top de gauche s'allume : c'est le téléphone standard de la Gazette* (Torrès). || **2.** En télévision, brève impulsion de courant servant à la synchronisation : *Top de ligne, top d'image.*

topa [tɔpa] ou **topaze** [tɔpaz] n. m. (mot de l'Inde, de même sens ; 1876, Larousse [*topa*], et 1904, Larousse [*topaze*]). Dans l'Inde, personne née du mélange de races indigènes avec une race européenne.

1. topaze [tɔpaz] n. f. (lat. *topazos,* topaze [pierre précieuse], gr. *topazos,* même sens ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 2 ; sens 1, av. 1794, Condorcet [*topaze brûlée,* 1872, Littré] ; sens 3, 1851, Nerval ; sens 4, 1895, Verhaeren [adjectiv. ; comme n. f., XXe s.]). **1.** Espèce minérale constituée par le silicate d'aluminium fluoré, qui se présente en prisme droit à base de losange et qui comprend l'émeraude, le béryle, le grenat et le quartz. || *Topaze brûlée,* pierre du Brésil qui a acquis une teinte rose après coloration. || **2.** Gemme dure de couleur mordorée, transparente, brillante, utilisée en bijouterie. || **3.** Cette même pierre taillée et montée en bijou : *Les topazes, la soie,* | *La pourpre et tout* | *Ne font pas une joie* | *D'assez bon goût* (Banville). || **4.** Couleur jaune doré et lumineuse de cette gemme : *Le ciel brillait encore derrière le casino, d'une belle lueur de topaze* (Duhamel) ; et adjectiv. : *Un beau velours topaze.*

2. topaze [tɔpaz] n. m. (emploi métaphorique de *topaze* 1 ; 1876, Larousse). Colibri des régions amazoniennes, à plumage rouge cuivreux, offrant des reflets intenses, et à la gorge d'un vert vif.

topazolite [tɔpazɔlit] n. f. (de *topazo-,* élément tiré de *topaze* 1, et de *-lit*[*h*]*e,* gr. *lithos,* pierre ; 1829, Boiste). Variété jaune pâle ou vert émeraude de grenat mélanite.

toper [tɔpe] v. intr. (du radical onomatop. *topp-,* qui évoque quelque chose de brusque et qui est répandu dans diverses langues de l'Europe ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens de « appliquer à, placer en jetant » ; sens 1, 1659, Dorimond [*tope et tingue* — calque d'une loc. esp. de même sens —, 1660, Oudin ; *crier tope et masse,* av. 1872, Th. Gautier] ; sens 2, 1659, Dorimond ; sens 3, 1808, d'Hautel). **1.** *Class.* Accepter, au jeu, l'enjeu de l'adversaire : *Il topait partout* (Hamilton). || Class. *Tope et tingue,* je tope et je tiens. || Fig. et vx. *Crier tope et masse,* crier autant qu'on veut : *On peut crier tope et masse sans que personne vous entende* (Gautier). || **2.** Consentir à une proposition, donner son accord (vieilli) : *Toper à une transaction, un marché. J'en connais* [des femmes] *qui toperaient tout de suite...* (Colette). || **3.** Taper dans la main d'un adversaire, d'une personne avec laquelle on traite une affaire, pour indiquer qu'on est d'accord avec eux : *Ils criaient, topaient en jurant* (Vallès). *Ils* [les vendeurs] *nous tendent leur main bien ouverte : « Topez-y, monsieur Gambaroux ! Neuf sous et un liard ! »* (Romains).

◆ interj. (1640, Oudin [*tope... ; tope... là,* av. 1839, Esnault]). *Tope !, topez !, tope là !, topez là !,* assentiment donné à la personne avec qui on conclut une affaire : « *Topez là, dit mon père.Barbe, apportez deux gobelets* » (France). « *Tope là, ma vieille* », *lui dit-il en affectant de le traiter comme s'ils étaient deux anciens camarades travaillant aux mêmes pièces, dans le même atelier* (Daudet).

topectomie [tɔpɛktɔmi] n. f. (de *top*[*o*]- 1 et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1953, Larousse). Intervention chirurgicale dans le cerveau, qui consiste à enlever certaines parties de l'écorce du lobe frontal.

topette [tɔpɛt] n. f. (mot picard signif. « fiole », issu [par divers intermédiaires] du francique **toppīn,* pot ; 1821, Cuisin, au sens 1 ; sens 2, 1881, Huysmans). **1.** Fiole, généralement longue et étroite, de verre ou de terre (vieilli) : *Un garçon vient, et, donnant donnant, il ne livre la topette que contre argent* (Huysmans). || **2.** Le contenu de cette fiole : *Nous vidions la topette de vin nichée dans le filet* (Huysmans). *Oh ! je déteste le public des générales. Regardez-les, Suzon ! ils ont l'air d'avoir avalé une topette d'huile de ricin* (Duhamel).

tophacé, e [tɔfase] adj. (lat. *tofaceus,* de tuf, de *tofus,* tuf [v. TOPHUS] ; 1791, Valmont de Bomare, au sens de « de la nature du tuf » ; sens 1-2, 1803, Boiste). **1.** Qui est fait de tophus : *Concrétion tophacée.* || **2.** Qui est de la nature du tophus : *Un dépôt d'aspect tophacé.*

topholipome [tɔfɔlipom] n. m. (de *topho-,* élément tiré de *tophus,* et de *lipome ;* 1953, Larousse). Tumeur adipeuse observée chez les goutteux.

tophus [tɔfys] n. m. (lat. *tofus* ou *tophus,* tuf, pierre spongieuse et friable ; v. 1560, Paré, écrit *tophe ; tophus,* 1765, *Encyclopédie*). Dépôt d'urate de soude et de chaux qui se fait dans les articulations et dans les cartilages de l'oreille des goutteux.

topiaire [tɔpjɛr] adj. (lat. *topiarius,* jardinier, décorateur, de *topia,* paysages à fresques, jardins de fantaisie ; v. 1500 [d'après le *FEW,* XIII/2, 36 *a*], au sens de « relatif à l'art des jardins » ; sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Se dit de l'art d'orner les jardins en donnant aux arbres ou aux arbrisseaux, par la taille, des formes architecturales. || **2.** En gravure, se dit de l'effet de passage du blanc au noir.

topicalisation [tɔpikalizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *topique ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Opération linguistique qui consiste à faire d'un constituant de la phrase le topique, ou thème, dont le reste de la phrase est le commentaire.

topinambou, e [tɔpinɑ̃bu] n. et adj. (du n. de la tribu amérindienne des *Tupinambás ;* 1578, J. de Léry, écrit *tououpinambaoult* [*toupinamboult,* 1598, G. Bouchet ; *topinambou,* 1660, Oudin — var. *taupinambou,* 1648, Scarron], au sens 1 ; sens 2, 1658, Scarron). **1.** *Class.* Sauvage du Brésil : *Les Grecs qui pour nous* | *Sont pires que Taupinambous* (Scarron). || **2.** *Fig.* et *vx.* Personne qui n'est pas civilisée, personne primitive et grossière : *En province où l'on n'est pas si topinambou qu'on affecte de le croire à Paris* (Gautier).

topinambour [tɔpinɑ̃bur] n. m. (de *topinambou,* cette plante passant [à tort] pour originaire de la région où vivaient les Topinambous ; 1617, Lescarbot, écrit *toupinambaulx* [*topinambour,* 29 oct. 1658, G. Patin], aux sens 1-2). **1.** Plante de la famille des composées, cultivée pour ses tubercules comestibles, qui rappellent les pommes de terre par la forme et la consistance, mais non par le goût. || **2.** Le tubercule lui-même.

topique [tɔpik] adj. (gr. *topikos,* qui concerne le lieu, établi en un lieu, topique [en médecine], de lieu commun [en rhétorique] — et, au neutre plur. *topika,* « méthode pour tirer des conclusions en matière de probabilité » [également titre d'un ouvrage d'Aristote] —, de *topos,* lieu, endroit ; v. 1370, Oresme, au sens de « qui se rapporte aux lieux communs » ; sens 1, 1697, Bayle, art. *Mâcon* [*surnom topique,* 1876, Larousse] ; sens 2, 22 mars 1868, *le Temps*). **1.** Se dit d'une divinité honorée dans un lieu déterminé : *Hermès était la divinité topique de la Crète, pays de commerce.* || *Surnom topique,* surnom donné à une divinité d'après l'endroit où elle était particulièrement honorée : *Cythérée était*

le surnom topique d'Aphrodite. || **2.** Qui se rapporte directement à la question, qui convient particulièrement à la situation : *Un argument, un exemple, un adjectif topique. Les citations qu'il fait pourraient être mieux choisies, plus topiques* (Gide). *Il me paraît impossible de trouver quelque chose qui réponde d'une façon plus topique au mobile essentiel de vos préoccupations* (Duhamel).

• SYN. : **2** *adéquat, congruent, pertinent.*

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1538, Canappe [comme adj. ; comme n. m., 1512, Cretin] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [comme adj. — comme n. m., 1546, Rabelais ; *les Topiques d'Aristote,* 1690, Furetière — *topiques,* « livre de logique », v. 1380, *Aalma*]). **1.** *Remède topique,* ou *un topique,* médicament externe qu'on applique sur la partie malade : *Le chef découvrait les plaies, les examinait, en renouvelait les appareils, appliquait un topique, pratiquait une piqûre* (Duhamel). *Les emplâtres, les onguents, les cataplasmes sont des topiques.* || **2.** *Lieu topique,* ou *un topique,* en rhétorique ancienne, argument général s'appliquant à tous les cas analogues, lieu commun. (V. RHÉTORIQUE, art. spécial.) || *Les Topiques d'Aristote,* traité d'Aristote sur les lieux communs.

◆ adj. et n. f. (1967, Laplanche et Pontalis [comme adj. et n. f.]). En psychanalyse, se dit de l'un des trois points de vue selon lequel on peut envisager la constitution de l'appareil psychique, en vertu duquel des formes d'organisation de la personnalité sont considérées dans ses rapports avec elle-même.

◆ n. m. (1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, sujet du discours défini, du point de vue de la question posée ou de la situation, comme ce dont on dit quelque chose, et souvent identifié au sujet de la phrase.

1. topo- [tɔpo], premier élément, tiré du gr. *topos,* lieu, endroit, et qui entre dans la composition de quelques mots.

2. topo [tɔpo] n. m. (abrév. de *topographie ;* 1855, Esnault, comme n. f., au sens de « topographie » ; comme n. m., au sens 1, 1859, Esnault ; sens 2, 1866, Esnault [...*le même topo,* 1926, Esnault]). **1.** *Fam.* Plan, croquis (vieilli) : *Faire le topo d'une maison.* || **2.** *Fam.* Discours, exposé, sommaire : *Le maire prononça un petit topo bien tourné* (L. Daudet). *Sais-tu l'adresse de Mardrus ? Je voudrais pouvoir lui envoyer le petit topo que j'ai fait sur ses « Mille et une Nuits »* (Gide). || Fam. *C'est toujours le même topo,* c'est la répétition du même discours, de la même histoire, des mêmes arguments.

• SYN. : **2** *baratin* (fam.), *laïus* (fam.).

3. topo [tɔpo] n. m. (mot ital. de même sens ; 1904, Larousse). Bateau de pêche italien répandu dans l'Adriatique, à fond plat, gréé de deux voiles et d'un foc.

topochimique [tɔpɔʃimik] adj. (de *topo-* 1 et de *chimique ;* 1874, Forel, au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Se dit d'un sens spécial attribué aux fourmis et aux insectes, situé dans divers organes, et plus spécialement dans les antennes. || **2.** En chimie, se dit des réactions qui ne suivent pas la loi des proportions définies.

topographe [tɔpɔgraf] n. (de *topographie ;* 1580, Montaigne). Personne spécialisée dans la topographie, qui s'occupe de topographie.

topographie [tɔpɔgrafi] n. f. (lat. impér. *topographia,* description d'un lieu, gr. *topographia,* même sens, de *topos,* lieu, endroit, et de *graphein,* écrire, décrire ; 1544, Scève, au sens 3 ; sens 1, 1845, Bescherelle [*topographie historique,* 1964, Larousse ; « livre qui traite de topographie », 1933, Larousse] ; sens 2, 1966, Larousse ; sens 4, 1650, Corneille ; sens 5, 1893, Courteline [« figure de rhétorique qui consiste en la description détaillée d'un lieu », 1765, *Encyclopédie*]). **1.** Science et art qui consistent à définir les principes et les méthodes des levés cartographiques de terrains étendus, à une échelle réduite, en supposant la Terre plane : *Étudier la topographie. Cours de topographie.* || *Topographie historique,* ensemble des méthodes empruntées à la topographie, à la toponymie, à l'archéologie, à l'histoire et à la littérature pour identifier les sites historiques et les décrire. || Livre qui traite de topographie : *La topographie de Larminat.* || **2.** Exécution à l'échelle d'un dessin figuratif sur le terrain, représentant en relief les détails naturels ou artificiels qui s'y trouvent : *Faire la topographie d'une ville, d'un terrain.* || **3.** Le dessin lui-même, la carte ainsi établie : *Dans les vieilles villes qu'il voit sur les topographies de Mérian* (Goncourt). || **4.** État exact d'un lieu tel qu'il se présente dans la réalité ; sa configuration : *Ne pas bien connaître la topographie d'une ville. M. Sariette étudia soigneusement la topographie du quartier afin de circonscrire exactement l'îlot de maisons où s'élève l'hôtel d'Esparnien* (France). || **5.** Description détaillée, écrite ou orale, d'un endroit déterminé : *Exposer à quelqu'un la topographie de la région qu'il doit visiter.*

• SYN. : **4** *plan.*

topographique [tɔpɔgrafik] adj. (de *topographie ;* 1567, N. de Nicolay, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1975, Larousse). **1.** Qui appartient à la topographie : *J'ai fait hier un relevé topographique du terrain* (Saint-Exupéry). *Levé topographique. Canevas topographique. Travaux topographiques.* || **2.** *Type topographique des sceaux,* celui des sceaux d'une ville qui comporte un monument ou un édifice particulier. || **3.** En informatique, se dit de la mémoire particulière de certains ordinateurs qui, dans un système de pagination, enregistre à quelles pages virtuelles d'un programme sont attribuées les pages réelles de la mémoire centrale.

topographiquement [tɔpɔgrafikmɑ̃] adv. (de *topographique ;* 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1842, E. Sue). **1.** D'une manière topographique : *Décrire topographiquement.* || **2.** Du point de vue de la topographie : *Un édifice qui se situe topographiquement au centre de la ville.*

topologie [tɔpɔlɔʒi] n. f. (de *topo-* 1 et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1876, Larousse, aux sens de « connaissance des lieux, connaissance des lieux communs » ; sens actuel, 1933, Larousse). Branche de la géométrie qui étudie les propriétés et les positions relatives des êtres géométriques.

topologique [tɔpɔlɔʒik] adj. (de *topologie* [v. l'art. précéd.] ; 1845, Bescherelle, au sens de « qui a rapport à la connaissance des lieux » ; sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1964, robert ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Se dit d'un système mnémotechnique par lequel on rattache les idées abstraites à des idées concrètes, familières : *Système topologique.* || **2.** Relatif aux propriétés et aux positions des êtres géométriques : *Structure topologique d'un sous-ensemble.* || **3.** *Psychologie topologique,* nom donné au système de K. Le-vin, dont les modèles descriptifs sont empruntés à la théorie physique des champs et à la topologie mathématique.

topométrie [tɔpɔmetri] n. f. (de *topo-* 1 et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1933, Larousse). Partie de la topographie qui consiste dans la détermination métrique des éléments de la carte sur le terrain.

topométrique [tɔpɔmetrik] adj. (de *topométrie ;* 1964, Larousse). Relatif à la topométrie : *Des opérations topométriques.*

toponomastique [tɔpɔnɔmastik] n. f. (de *top[o]-* 1 et de *onomastique ;* 1872, Littré). Syn. anc. de TOPONYMIE.

toponyme [tɔpɔnim] n. m. (de *toponymie ;* 1948, H. Bazin). Nom de lieu, de localité : *Étudier la formation des toponymes.*

toponymie [tɔpɔnimi] n. f. (réfection [d'après *synonymie, homonymie,* etc.] de *toponomastique ;* 1869, Bladé). Étude linguistique ou historique de l'origine et de l'étymologie des noms de lieux : *Mais j'ajoute que la toponymie, où je suis d'ailleurs fort ignare, n'est pas une science exacte* (Proust).

toponymique [tɔpɔnimik] adj. (de *toponymie ;* 1853, Baudrimont). Qui a rapport à la toponymie : *Des recherches toponymiques.*

toponymiste [tɔpɔnimist] n. (de *toponymie ;* 1939 [d'après Robert, 1967], puis 1953, Larousse). Spécialiste de toponymie.

topophobie [tɔpɔfɔbi] n. f. (de *topo-* 1 et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1904,

Larousse). Crainte morbide qui s'attache à certains lieux déterminés.

toporama [tɔpɔrama] n. m. (de *topo-* 1 et de *[pano]rama ;* 1836, Acad.). Panorama d'un endroit particulier.

topping [tɔpiŋ] n. m. (mot angl. de mêmes sens, proprem. « étêtage », de *top,* sommet, tête ; 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Distillation qui a pour objet d'enlever les fractions de tête d'un produit pétrolier. || **2.** Première distillation du pétrole brut.

● REM. L'administration recommande l'emploi de DISTILLATION ATMOSPHÉRIQUE (18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 742 *b*) pour remplacer le terme anglo-saxon.

top secret [tɔpsəkrɛ] loc. adj. (loc. angl. de même sens, de *top,* haut, sommet, et de *secret,* secret [empr. du franç. *secret*] ; 1975, *Lexis*). Mention qui figure sur certains documents confidentiels à ne pas communiquer.

top-weight [tɔpwejt] n. m. (loc. angl. de même sens, de *top,* haut, sommet, et de *weight,* poids ; 24 sept. 1854, *le Sport* [p. 3], au sens de « poids maximum que peut porter un cheval dans un handicap » ; sens actuel, 1889, d'après le *FEW,* XVIII, 125 *a*). Cheval qui, dans une course, porte le poids le plus élevé.

● Pl. *des* TOP-WEIGHTS.

toquade [tɔkad] n. f. (de *[se] toquer* 2 ; 1854, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1864, d'après Larchey, 1878). **1.** *Fam.* Engouement, pour quelque chose ou pour quelqu'un, qui tourne à la manie : *Ayant toujours eu une toquade d'objets anciens et de peinture* (Proust). *Elle* [Elisabeth] *méprisait les autres ou bien s'engouait d'une personne de loin, maniaquement. Jusqu'ici, ses toquades avaient porté sur les jeunes premiers et sur les femmes fatales d'Hollywood, dont les grosses têtes de statues peintes tapissaient la chambre* (Cocteau). || **2.** Caprice amoureux et éphémère : *La toquade de celle-là pour un chanteur de café-concert* (Theuriet).

● SYN. : **1** *caprice, folie, foucade, lubie, passion ;* **2** *béguin* (fam.), *passade.*

toquante n. f. V. TOCANTE.

toquard n. m. V. TOCARD.

toque [tɔk] n. f. (origine obscure et controversée ; 1454, Gay, écrit *tocque* [*toque,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1872, Littré ; sens 5, 1680, Richelet). **1.** *Anc.* Coiffure sans bords ou à très petits bords, en étoffe, de forme ronde, portée surtout aux XVe et XVIe s. par les personnes de distinction : *Les barons, en robe de soie, avec leurs toques de velours...* (Hugo). || **2.** *Auj.* Coiffure haute et rigide, sans bords, cylindrique, portée par les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions, par les professeurs d'université avec les insignes de leur rang au cours de cérémonies officielles : *Le magistrat l'avait reçu debout, dans sa robe, hermine à l'épaule, et toque en tête* (Flaubert). || **3.** Coiffure de formes diverses, portée dans certaines professions : *Quand Maigret rentra à l'hôtel de l'Amiral, le patron à toque blanche, en proie à une nervosité inaccoutumée, l'accrocha par la manche* (Simenon). *Toque de jockey, de cuisinier.* || **4.** Petite coiffure féminine sans bords, ou à très petits bords : *Hier soir encore, elle* [Jadin] *avançait dans ma loge un museau mal poudré pour me montrer sa dernière création : une toque en lapin « genre renard blanc »* (Colette). *Une toque de fourrure.* || **5.** Linge de chanvre ou de gros lin qui couvrait la gorge et les épaules des religieuses du Saint-Sacrement.

toqué, e [tɔke] adj. et n. (part. passé de *toquer* 1 ; v. 1685, Esnault [substantiv., 1867, Delvau]). *Fig.* et *fam.* Qui a le cerveau dérangé, un peu fou : *Une fugue de ces deux toqués sous un faux nom* (M. Prévost). *Nul musicien, parmi les siens* [d'un violoncelliste], *à l'exception d'un grand-oncle, un peu toqué, un de ces originaux de province...* (Rolland).

● SYN. : *cinglé* (pop.), *dérangé, détraqué, dingue* (pop.), *maboul* (fam.), *piqué* (pop.), *sonné* (pop.), *timbré* (pop.),

◆ adj. (1830, Dagneaud, p. 17). *Toqué de,* extrêmement et soudainement épris de quelque chose ou de quelqu'un : *Être toqué de musique. Je suis toqué de vous et vous êtes ma vengeance ! C'est comme si j'aimais deux fois* (Balzac).

● SYN. : *amoureux, féru, fou, passionné.*

1. toquer [tɔke] v. intr. (du radical onomatop. *tokk-,* qui évoque un choc brusque ; av. 1885, V. Hugo, au sens 2 ; sens 1, 1904, Larousse). **1.** *Dialect.* ou *fam.* Heurter légèrement avec un bruit sec : *Midi et soir, en rentrant, je m'arrêtais chez la concierge et toquais au carreau* (Duhamel). *Elle* [Marceline] *regarda l'heure d'un œil clignotant* [...] *et, enfin, comprit que l'on toquait à la porte, très discrètement* (Queneau). || **2.** *Dialect.* Sonner : *Sept heures vont toquer* (Hugo).

◆ v. tr. (v. 1460, Villon [*qui toque l'un, toque l'autre,* 1654, Scarron]). *Vx* ou *dialect.* Mettre en contact : *Il toqua néanmoins ses joues contre celles de sa tante, trois fois, à la bretonne* (Le Goffic). || *Qui toque l'un, toque l'autre,* qui offense l'un, offense l'autre.

2. toquer (se) [sətɔke] v. pr. (de *toqué ;* 1662, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1853, Goncourt). **1.** S'éprendre brusquement et vivement de quelqu'un ou de quelque chose : *Elle se toqua de lui, comme une femme du monde se toque du comédien qu'elle est seule à connaître* (Daudet). *Le baron Philippot racontait partout qu'à Bagnères-de-Luchon, sa petite belle-sœur s'était « toquée » d'un jeune homme d'ailleurs charmant* (Mauriac). || **2.** Se mettre en tête brusquement et par caprice une idée plus ou moins saugrenue : *Elle se toquait de connaître tel ou tel individu qui n'avait aucun titre à être reçu chez elle, parfois parce qu'elle l'avait trouvé beau ou seulement parce qu'on lui avait dit qu'il était amusant...* (Proust).

● SYN. : **1** *s'amouracher, s'engouer, s'enticher, se passionner.*

toquet [tɔkɛ] n. m. (dimin. de *toque ;* v. 1480, *Mystère de saint Quentin,* écrit *toguet ; toquet,* 1596, Hulsius). Sorte de petite toque d'homme ou de femme : *Le pope, qui comprenait que nous parlions de lui, souriait d'un air bienveillant sous son toquet noir* (Nerval). *J'apercevais Mme Swann à pied, dans une polonaise de drap, sur la tête un petit toquet agrémenté d'une aile de lophophore, un bouquet de violettes au corsage* (Proust).

toraille [tɔraj] n. m. (origine incertaine, peut-être de *corail ;* 1872, Littré). En bijouterie, corail brut.

torchage [tɔrʃaʒ] n. m. (de *torcher ;* 1484, Godefroy, au sens de « action de recouvrir de torchis » ; sens actuel, 1975, Larousse). Brûlage des gaz excédentaires de raffinerie ou de pétrochimie à l'air libre dans une torchère.

torche [tɔrʃ] n. f. (lat. pop. **torca,* altér. du lat. class. *torqua,* var. de *torques,* collier, guirlande, dér. de *torquēre,* tordre [v. TORDRE] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *torce,* au sens de « bouchon [de paille] » ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *torche,* au sens de « faisceau, paquet » ; sens I, 1, début du XIIIe s., écrit *torke* [*torche,* 1294, Havard] ; sens I, 2, 1888, Larousse ; sens I, 3, 1646, Rotrou [*les torches d'hyménée — les torches nuptiales,* 1811, Chateaubriand ; *...les torches de la Discorde...,* 1872, Littré] ; sens I, 4, 25 janv. 1919, *la Nature,* p. 10 ; sens I, 5-6, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1549, R. Estienne ; sens II, 2 et 4, 1680, Richelet ; sens II, 3, 1842, Acad. ; sens II, 5, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 6, 1964, Larousse).

I. 1. Flambeau fait d'un bâton résineux ou d'une corde retordue enduits de cire, et, par suite, flambeau grossier fait de résine et de cire : *Les torches d'une retraite aux flambeaux. Vous seriez le plus aimable des hommes* [...] *en donnant des ordres pour qu'on apporte des torches par ici. Car je n'ai même pas la satisfaction de vous voir et les chevaux bronchent à chaque pas* (Maindron). || **2.** *Une torche vivante,* personne dont les vêtements, les cheveux se sont enflammés et qui brûle vive. || **3.** Vx et littér. *Les torches nuptiales* ou *d'hyménée,* le mariage : *Massinissa avait allumé les torches nuptiales devant les dieux domestiques de Syphax* (Chateaubriand). || Fig. et littér. *Allumer les torches de la discorde, de la guerre civile,* faire naître la discorde, fomenter

une guerre civile. || **4.** *Torche électrique,* lampe électrique de poche, à piles, de forme cylindrique. || **5.** En pyrotechnie, artifice formé d'un manche porteur d'un tube garni d'un mélange pyrotechnique : *Torche de signalisation. Torche éclairante.* || **6.** Flamme qui sort d'une torchère, où se consument les gaz excédentaires du pétrole : *Les torches de raffinerie illuminent le ciel de la basse Seine.*

II. 1. Linge formant bourrelet que, dans certains pays, les femmes mettent sur leur tête pour porter un vase, un fardeau. || **2.** Natte de paille placée sous les pierres taillées pour protéger leurs arêtes quand on les manipule, les transporte. || **3.** Poignée de foin roulée dans l'argile servant à garnir le tour des briques fermant les ouvreaux des fours de glacerie. || **4.** Double ou triple tour d'osier que le vannier dispose en divers points de ses ouvrages pour les consolider. || **5.** Paquet d'oignons liés autour d'un bâton. || **6.** *Parachute en torche,* parachute dont la voilure se roule, au lieu de se déployer, et n'assure pas, de ce fait, le ralentissement de la chute.

● SYN. : **I, 3** *flambeau ; brandon.*

torché, e [tɔrʃe] adj. (part. passé de *torcher ;* 1767, Diderot, dans la loc. *bien torché,* « bien exécuté » [en peinture] ; sens 1, 1964, Robert ; sens 2, 1964, Larousse [*ouvrage mal torché,* 1933, Larousse — *mal torché,* « fait grossièrement », 1835, Acad.] ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** *Fam.* Dans le langage des peintres, qui est fait avec vigueur, maestria : *C'est un tableau torché !* || **2.** *Fam.* Bien exécuté, bien fait : *C'est du travail torché !* || *Ouvrage mal torché,* fait sans soin. || **3.** Fam. *Personne bien, mal torchée,* bien, mal vêtue.

torche-cul [tɔrʃəky] n. m. invar. (de *torche,* forme du v. *torcher,* et de *cul ;* 1489 [d'après le *FEW,* XIII/2, 104 *i*], au sens 1 ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** *Triv.* Désigne tout objet avec lequel on peut s'essuyer après être allé à la selle : *Il braqua sur le ruffian une si congédiante face que celui-ci roula vers la porte comme un torche-cul balayé par le vent* (Bloy). || **2.** *Fig.* et *triv.* Écrit sans valeur, méprisable, qui mérite de servir au même usage : « *Vous ne lisez donc pas les journaux ? — Ces torche-cul ! Jamais ! Une journée sans journaux est une journée, libérée, délivrée* » (Montherlant).

torchée [tɔrʃe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *torcher ;* 1735 [d'après Robert, 1967], puis 1943, Aymé). *Pop.* Volée de coups : *Les torchées que je lui ai flanquées à la Robidet, bien du monde pourrait t'en causer* (Aymé).

torchepin [tɔrʃəpɛ̃] n. m. (de *torche* et de *pin ;* 1757, *Encyclopédie,* VII, 636). Nom usuel du pin de montagne.

torche-pot [tɔrʃəpo] n. m. (de *torche,* forme du v. *torcher,* et de *pot ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « marmiton » ; sens actuel, 1555, Belon, *Oiseaux,* 304). Nom usuel de la *sittelle,* ou *grimpereau,* parce que cet oiseau fait avec de la terre gâchée une sorte de torchis à l'entrée des trous d'arbre où il niche.

torcher [tɔrʃe] v. tr. (de *torche* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *torchier,* au sens de « plier pour faire entrer dans un paquet » ; sens I, 1, XIIe s., *Geste des Loherains,* écrit *torchier* [*torcher,* XVe s.] ; sens I, 2, 1876, Larousse ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1214 [d'après le *FEW,* XIII/2, 105 *b*], écrit *torchier* [*torcher,* v. 1462, *Cent Nouvelles*] ; sens II, 2, 1798, Acad. ; sens III, 1, XIIIe s., Godefroy, écrit *torchier* [*torcher,* 1690, Furetière] ; sens III, 2, 1803, Boiste ; sens III, 3, 1975, Larousse).

I. 1. *Pop.* Essuyer, en se servant d'un objet approprié (papier, linge, paille, herbe, etc.), les saletés qui se trouvent sur quelque chose : *Testevel, d'une main, tenait une petite poêle et la torchait attentivement de l'autre avec un bouchon de papier* (Duhamel). || **2.** *Pop.* Manger tout ce qui se trouve dans un plat, sans en laisser la moindre parcelle : *Son espoir était que le vieux n'eût pas englouti toute la soupe, mais elle trouva le poêlon torché* (Zola). || **3.** *Pop.* Nettoyer le derrière de quelqu'un qui est allé à la selle : *Quand tu étais chez ton père et que tu t'emmerdais en torchant tes frères* (Ch.-L. Philippe).

II. 1. *Vx* et *pop.* Donner une torchée à quelqu'un, le couvrir de coups : *Un ivrogne qui torche sa femme.* || **2.** *Fam.* Exécuter rapidement, sans fignoler ou sans soin : *Si tout le monde ici avait plus ou moins pensé la même chose, le comité aurait torché une définition en deux coups de cuiller à pot* (Vercors).

III. 1. *Vx.* Construire un mur, le recouvrir de torchis. || **2.** Exécuter une torche pour un ouvrage de vannerie. || **3.** Brûler, à l'aide d'une torchère, les gaz excédentaires du pétrole.

◆ **se torcher** v. pr. (sens 1, 1534, Rabelais [*...s'en torcher le bec,* av. 1577, Belleau] ; sens 2, av. 1787, Galiani [*...s'en torcher le derrière...,* 1690, Furetière — *se torcher le derrière de,* même sens, 1640, Oudin]). **1.** *Fam.* Se nettoyer : *Il médite confusément en se torchant la moustache* (Dorgelès). || Pop. *Il peut s'en torcher le bec,* il n'en goûtera pas, il n'en aura pas. || **2.** *Pop.* Se nettoyer le derrière après avoir été à la selle. || Pop. *S'en torcher, s'en torcher le derrière, le cul de* ou *avec,* n'en tenir aucun compte, ne faire aucun cas de.

torchère [tɔrʃɛr] n. f. (de *torche ;* 1653, Havard, au sens 1 [« tout lampadaire isolé », av. 1872, Th. Gautier] ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** *Anc.* Grand chandelier, candélabre, porté sur une tige ou sur une applique, et dans lequel on mettait de gros flambeaux de cire : *Des vases surmontés de flammes* [...] *et de hautes torchères* (Chateaubriand). || *Auj.* Tout lampadaire isolé. || **2.** Tuyauterie qui s'élève assez haut à l'air libre, et à l'extrémité de laquelle brûlent les gaz excédentaires du pétrole.

torches n. f. pl. V. TROCHE 1.

torchette [tɔrʃɛt] n. f. (dimin. de *torche* [v. ce mot] ; 1332, Godefroy, au sens de « espèce de collerette » ; sens 1, 1531, Godefroy, écrit *torquette* [*torchette,* 1636, Monet] ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1521, Godefroy, écrit *torquette* [*torchette,* 1782, *Encycl. méthodique*]). **1.** Petite torche. || **2.** *Vx.* Petit torchon. || **3.** Bouchon ou faisceau de paille servant à divers usages, notamment à l'expédition du poisson.

torchis [tɔrʃi] n. m. (de *torche* [v. ce mot] ; 1255, Godefroy, écrit *torcheïs* [*torchis,* 1303, Varin, II, 27], au sens 1 ; sens 2, 1857, Flaubert). **1.** Mortier composé de terre grasse et de paille hachée ou de foin coupé : *Dans ces ruelles* [de Beauvais], *la plupart des maisons étaient en bois, ou bois et torchis, à pignons, avec ici et là des images peintes, des niches à saints, des piliers* (Aragon). || **2.** Bouchon de paille servant à nettoyer : *Justin lui essuyait ses chaussures avec un torchis de paille* (Flaubert).

torchon [tɔrʃɔ̃] n. m. (de *torche* [v. ce mot] ; v. 1185, *Aliscans,* au sens I, 1 ; sens I, 2, 1680, Richelet ; sens I, 3, 1902, Drouin ; sens II, 1, v. 1200, d'après le *FEW,* XIII/2, 103 *b ;* sens II, 2, XXe s. [« épuration radicale... », 1887, Zola] ; sens II, 3, XXe s. [« femme négligée dans... sa tenue », 1718, Acad.] ; sens II, 4, XXe s. ; sens II, 5, 1937, A. Breton ; sens II, 6, 1964, Larousse).

I. 1. *Vx.* Poignée de foin ou de paille tordue, linge tordu : *Rebouchez les trous d'air avec des torchons de foin* (L. Fabre). || **2.** Petite natte de paille que l'on place sous les pierres taillées pour en protéger les arêtes. || **3.** Botte de roseaux secs ligaturée à l'une des extrémités, utilisée pour pêcher le brochet au vif.

II. 1. Rectangle de grosse toile, servant pour certains travaux de ménage : *Prendre un torchon propre pour essuyer la vaisselle. Une femme de ménage parut avec un seau, un torchon et une brosse pour laver le hall* (Simenon). || Fig. *Il ne faut pas mélanger les torchons avec les serviettes,* v. SERVIETTE. || Fig. et fam. *Le torchon brûle,* v. BRÛLER. || **2.** *Coup de torchon,* coup donné avec un torchon : *Il* [le chat] *met un long moment avant de happer son morceau ; il le renifle, le soupèse, fait le dégoûté, reçoit parfois une dégelée de coups de torchon* (Cayrol) ; au *fig.,* épuration radicale qui nettoie, débarrasse des éléments indésirables : *Il faudrait un bon coup de torchon parmi les responsables de cette affaire.* || **3.** Fille à

qui l'on confie les basses besognes dans une cuisine : *La fille qui lui était adjointe, le « torchon »* (Chérau). || *Par extens.* Femme négligée dans sa toilette, sa tenue : « *Gentille, la bobonne », cria tout à coup Cyprien en frôlant un petit torchon* (Huysmans). || **4.** Intérieur mal tenu : *J'ai regagné tout guilleret mon torchon de logement* (Roupnel). || **5.** Restaurant d'apparence très modeste : *C'est aussi l'heure où les bandes de fêtards commencent à se répandre en ces lieux* [les Halles] *pour y finir la nuit dans quelque petit torchon renommé* (Breton). || **6.** *Pop.* Écrit et, *spécialem.*, journal mal présenté, mal rédigé ou très médiocre, sans valeur : *Ce n'est pas une copie, c'est un torchon. Ne vous abonnez pas à ce torchon.*

◆ adj. ou en appos. (1876, Larousse [pour les deux loc.]). *Tulle torchon, dentelle torchon,* sorte de tulle et de dentelle faits à grand réseau, avec des fils résistants.

torchonner [tɔrʃɔne] v. intr. (de *torchon ;* 1904, Frapié). Exécuter de grossiers travaux de nettoyage qui nécessitent l'emploi du torchon : *Moi, je torchonne au fond du préau* (Frapié). *Les garçons balayaient et torchonnaient* (Hamp).

◆ v. tr. (v. 1450 [d'après le *FEW,* XIII/2, 105 *b*], au sens de « rosser » ; av. 1553, Rabelais, au sens de « essuyer [une bête] avec un bouchon de paille » ; sens 1-2, 1872, Littré). **1.** Essuyer avec un torchon : *Le patron, qui torchonnait négligemment le comptoir, me lança un regard d'intelligence en frappant son front de son index* (Arnoux). *Torchonner la vaisselle.* || **2.** *Fig.* et *pop.* Exécuter un travail vite et mal : *Torchonner la besogne.*

torcin n. m. V. TORSIN.

torcol [tɔrkɔl] ou **torcou** [tɔrku] n. m. (de *tor*[*d*], forme du v. *tordre,* et de *col/cou,* proprem. « qui tord le cou » ; 1555, Belon [*torcou*], et 1564, J. Thierry [*torcol*]). Oiseau grimpeur dont le cou est très souple.

tordage [tɔrdaʒ] n. m. (de *tordre ;* 1333, Godefroy, au sens de « fabrication de l'huile » ; sens 1, 1876, Larousse [« action de tordre, en général », 1835, Acad.] ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Action de tordre des fibres textiles pour en faire des cordages. || **2.** Action de joindre bout à bout, en les tordant, les fils d'une nouvelle chaîne à ceux d'une chaîne terminée.

tordant, e [tɔrdɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tordre ;* 1896, Delesalle). *Fam.* Très amusant, extrêmement comique : *Elle me répond : « Lohengrin ? Ah ! oui, la dernière revue des Folies-Bergère, il paraît que c'est tordant »* (Proust).

• SYN. : *bidonnant* (pop.), *crevant* (pop.), *désopilant, marrant* (pop.), *rigolo* (pop.), *roulant* (pop.).

tord-boyau ou **tord-boyaux** [tɔrbwajo] n. m. invar. (de *tord,* forme du v. *tordre,* et de *boyau ;* 1857, Baudelaire). *Fam.* Eau-de-vie très forte ou de mauvaise qualité : *Nous entrons dans un café et tout en dégustant une demi-tasse que j'égaie avec quelques gouttes d'un tord-boyaux...* (Huysmans). *« C'est atroce le calvados.— Ça devait être un joli tord-boyau », dit Françoise* (Beauvoir).

tordeur, euse [tɔrdœr, -øz] n. (de *tordre ;* 1333, Godefroy, écrit *tordeor,* au sens de « fabricant d'huile » ; sens actuel, 1465, Fagniez [écrit *tordeux ; tordeur,* XVI[e] s., *Coutumier général,* I, 1060]). Ouvrier, ouvrière qui tord la laine, la soie, le chanvre, etc.

◆ **tordeuse** n. f. (sens 1, 1765, *Encyclopédie,* XVI, 526 *b ;* sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** Ouvrière qui, lorsqu'une pièce de soie est finie, place l'autre sur le métier. || **2.** Machine avec laquelle on tord ensemble les fils d'acier pour en former les câbles. || **3.** Insecte de la famille des tortricidés, dont la chenille roule des feuilles de différentes espèces en cornets, qu'elle noue avec des fils de soie pour s'y abriter.

tordion [tɔrdjɔ̃] n. m. (de *tordre,* d'après *torsion ;* v. 1464, Godefroy, écrit *tourdion,* au sens de « danse lascive à mesure ternaire » ; écrit *tordion,* au sens 1, v. 1534, B. Des Périers ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** *Vx.* Mouvement de contorsion : *Avec un tordion de hanche si fripon* (Gautier). || **2.** Ensemble de fils tordus, emmêlés.

tord-nez [tɔrne] n. m. invar. (de *tord,* forme du v. *tordre,* et de *nez* 1 ; 1837, *Maison rustique du* XIX[e] *siècle,* II, 241). Instrument de contention formé par une anse de ficelle passée dans un trou à l'extrémité d'un bâton, avec lequel on serre le nez des chevaux pour les immobiliser pendant certaines opérations.

tordoir [tɔrdwar] n. m. (de *tordre ;* 1259, Varin [I, 791], au sens 3 ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1765, *Encyclopédie,* XVI, 14 *a ;* sens 4, 1964, Larousse). **1.** Bâton ou garrot pour tordre ou serrer une corde. || **2.** Dans le textile, machine à tordre les fils. || **3.** Presse continue pour graines oléagineuses. || **4.** Bâton servant à exprimer l'eau contenue dans les peaux.

tordon [tɔrdɔ̃] n. m. (de *tordre ;* 1964, Larousse). Ensemble de brins disposés en hélice dans le même sens à l'intérieur des câbles électriques.

tordre [tɔrdr] v. tr. (lat. pop. **torcere,* altér. du lat. class. *torquēre,* tourner [par un mouvement de torsion], tourner de travers, contourner, torturer, tourmenter ; v. 1138, Gaimar, écrit *tortre* [*tordre,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière [pour des écheveaux, 1872, Littré ; *tordre le drap à la cheville,* 1876, Larousse] ; sens I, 3, 1876, Larousse ; sens I, 4, 1564, *Indice de la Bible ;* sens II, 1 et 3, XIII[e] s., *Roman de Renart ;* sens II, 2, 1690, Furetière [à une personne, 1580, Montaigne] ; sens II, 4, 1532, Rabelais [*tordre le nez,* 1935, Acad. — aussi au fig.]).

I. IMPRIMER UNE TORSION À QUELQUE CHOSE. **1.** Déformer un corps allongé en tournant en sens inverse ses extrémités ou l'une seulement de ses extrémités, l'autre étant fixe : *Tordre du linge pour en exprimer l'eau. L'habitude un peu négligée qu'elle avait de tordre ses cheveux en arrière et de les porter relevés sur la nuque* (Fromentin). *Hortense a rougi, ses narines frémissent, elle tord nerveusement ses gants* (Vercel). || **2.** Tourner plusieurs brins de laine, de soie, de chanvre les uns autour des autres, pour en former un seul, plus résistant. || Enrouler l'un à l'autre plusieurs écheveaux par un mouvement de torsion. || *Tordre le drap à la cheville,* faire sortir la graisse d'un drap en lui faisant subir une torsion sur le gros foulon de bois. || **3.** Déformer en courbant, en forçant : *Tordre une barre de fer. Le vent tourbillonnant qui rabat les volets, | Là-bas tord la forêt comme une chevelure* (Samain). *Soudain, un tourbillon de vent souleva la poussière, tordit les arbres et les fouetta furieusement* (Rolland). || **4.** *Fig.* Faire subir une distorsion de sens à un mot, à un texte : *Tordre le sens d'un mot, la pensée de quelqu'un.*

II. FAIRE SUBIR À UN ÊTRE ANIMÉ UNE TORSION. **1.** Tourner violemment et brusquement un membre, une partie du corps à quelqu'un : *Tordre le bras à un adversaire. Aujourd'hui... il* [mon mari] *m'a prise au poignet et j'ai cru qu'il allait le tordre* (Saint-Exupéry). *« Vous me faites mal », gémit une petite voix vulgaire. Il était en train, raidissant sa main, de tordre complètement celle de sa cavalière* (Butor). || *Si on lui tordait le nez, il en sortirait du lait,* v. LAIT (§ I, n. 1). || **2.** *Tordre le cou à un oiseau, à une volaille* ou (fam.) *à quelqu'un,* les étrangler, les tuer. || **3.** Provoquer chez quelqu'un une sensation de torsion, de crispation : *Une folle anxiété lui tord le ventre.* || **4.** Se déformer une partie du visage ou de la gueule : *Tordre la bouche de douleur. D'autres* [lions] *tordaient la gueule en faisant une horrible grimace* (Flaubert). || Fam. *Tordre le nez,* faire une grimace de dégoût ; au *fig.,* imprimer à son visage un air de mépris, de dégoût, de mécontentement.

• SYN. : **I, 3** *courber, gauchir, plier ;* **4** *altérer, déformer, dénaturer, détourner, fausser, forcer.*

◆ **se tordre** v. pr. (fin du XIII[e] s., Adam de la Halle, au sens de « se fourvoyer, s'égarer » ; sens I, 1, 1863, Flaubert ; sens I, 2, av. 1778, Voltaire ; sens II, 1, 1893, *Dict. général ;* sens II, 2, 19 déc. 1768, d'Alembert ; sens II, 3, av. 1834, Béranger ; sens II, 4, 1530, Palsgrave, 785 [*tordre ses mains, ses bras,*

même sens, milieu du XII^e s.] ; sens II, 5, 1847, Michelet [*se tordre*]).

I. 1. Subir une déformation sous l'effet d'une pression (en parlant de choses) : *Les troènes se sont tordus sous le poids de la neige.* || **2.** Devenir sinueux, tordu : *Des fumées d'usine se tordaient sur le ciel gris* (Bourget).

II. 1. Subir par accident la torsion violente d'un membre : *Se tordre le pouce. Puis Albert siffle une fille qui marche vite en se tordant les pieds sur ses hauts talons de bois* (Cayrol). || **2.** Imprimer une torsion à une partie de son corps dans un effort particulier : *Se tordre le cou pour regarder derrière soi.* || **3.** Faire subir à son corps des contorsions sous l'effet d'une douleur insupportable ou d'une émotion violente : *Elle en pleurait de rage et se tordait dans les convulsions* (France). *Il m'arrivait de me rouler par terre, comme si je me tordais de miserere* (L. Daudet). || **4.** *Se tordre les bras, les mains,* les contourner violemment, convulsivement, les crisper en signe de désespoir : *Les prêtres désespérés se tordaient les bras* (Flaubert). *Des jeunes filles sanglotaient. Des vieillards se tordaient les mains* (Cocteau). || **5.** Fam. *Se tordre de rire,* ou simplem. *se tordre,* rire au point de se livrer à des contorsions convulsives du corps et, *par extens.,* rire sans retenue : *Il buvait intrépidement* [...], *riant et plaisantant, blaguant tout le monde* [...], *pendant qu'on se tordait autour de lui* (Maupassant). *Cette aventure les mit en joie* [les enfants]. *Ils se tordaient de rire, en pensant au bond effarouché du lièvre* (Rolland).

tordu, e [tɔrdy] adj. (part. passé de *tordre* ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1841, Balzac ; sens 3, 1954, S. de Beauvoir). **1.** Qui a cessé d'être droit, qui est infléchi, plié ou tourné en long sur lui-même : *Il resta debout un instant, puis il remit sa bicyclette sur ses roues. Celle d'avant ne tournait plus. Elle était toute tordue* (Vian). *Un clou tordu. Un pare-chocs tordu. Un arbre tordu par le vent.* || **2.** Qui est déformé de constitution ou par maladie : *Une vieille femme toute tordue de rhumatismes* (Vercel). *En fait, il* [le jardinier] *était tordu comme une souche, mais vigoureux et obstiné* (Duhamel). *Jambes tordues. Bouche tordue.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Extravagant, qui s'écarte du sens commun : *Vincent avait bu et tu sais bien qu'il est un peu tordu, dit Henri* [à Lambert]. *Ne t'occupe pas de ce qu'il raconte* (Beauvoir). *Avoir l'esprit tordu.*

● SYN. : **1** *bosselé, cabossé, gauche, recourbé, tortu* ; **2** *bossu, cagneux, tors* (vx) ; **3** *baroque, biscornu* (fam.), *bizarre.*

◆ n. (sens 1, 1940, Esnault ; sens 2, 1949, Larousse ; sens 3, 1937, Esnault). **1.** *Fam.* Personne mal bâtie : *En cas de guerre prolongée, même les tordus sont mobilisés.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Personne qui agit de travers, se conduit mal, n'est bonne à rien : *J'élève mes enfants, moi, ça vadrouille jamais. C'est pas des tordus* (Hamp). || **3.** Personne un peu folle, très bizarre ou très bête : *Je suis un imbécile, un tordu, un joseph* (Vailland).

tore [tɔr] n. m. (lat. *torus,* toute espèce d'objet qui fait saillie, bourrelet, coussin, tore [en architecture] ; 1545, Van Aelst [16], au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1834, Landais ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Grosse moulure saillante, le plus souvent demi-cylindrique, placée à la base d'une colonne ou sur un piédestal, et appelée communément *boudin : La base des colonnes se compose généralement d'une scotie entre deux tores.* || **2.** En mathématiques, solide de révolution engendré par un cercle tournant autour d'un axe situé dans son plan, mais ne passant pas par son centre. || **3.** Réceptacle convexe de certains fruits. || **4.** *Tore magnétique,* petit anneau de ferrite qui constitue la cellule élémentaire des mémoires des ordinateurs.

toréador [tɔreadɔr] n. m. (esp. *toreador,* même sens, de *torear,* toréer [v. l'art. suiv.] ; 1659, Boulan). Terme usité, en France, pour désigner les *toreros* et plus précisément le *matador* (mais, dans le langage de la tauromachie, *torero* et les différents termes espagnols nommant des spécialités sont les seuls employés).

toréer [tɔree] v. intr. (esp. *torear,* même sens, de *toro,* taureau, lat. *taurus,* même sens, gr. *taûros,* même sens ; 1926, Montherlant). Pratiquer la tauromachie : *Puisqu'il* [Alban] *avait déjà toréé, il* [Moreira] *le présenterait au duc de la Cuesta, l'éleveur de taureaux* (Montherlant).

◆ v. tr. (1926, Montherlant). Combattre, « travailler » selon les règles de la corrida un taureau dans une enceinte close : *L'après-midi, il prit part à une tienta chez don Eusebio Velasco. Les taureaux étaient plus gros qu'aucun de ceux qu'il avait toréés* (Montherlant).

torero [tɔrero] n. m. (mot esp. de même sens, de *toro,* taureau [v. l'art. précéd.] ; 1843, Th. Gautier). Terme générique désignant tous ceux qui, professionnellement, combattent les taureaux dans l'arène (matador, picador, banderillero...).

● REM. A été employé adjectiv. au sens de « propre au torero » (1926, Montherlant) : *On reconnut qu'il avait la* sangre torera, *le « sang torero »* (Montherlant).

toreuticien [tɔrøtisjɛ̃] n. m. (de *toreutique* ; 1872, Littré). Celui qui pratique la toreutique.

toreutique [tɔrøtik] n. f. (lat. *toreuticē,* même sens, gr. *toreutikê,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *toreutikos,* qui concerne l'art du graveur ou du ciseleur, de *toreuein,* travailler au ciseau ou au burin, graver ; 1812, Mozin). Art de ciseler, de sculpter sur métaux, sur ivoire.

torgnole [tɔrɲɔl] n. f. (de *tourner* ; v. 1270, Mahieu le Vilain, écrit *tourniole,* au sens de « mouvement circulaire » ; écrit *torgnole* [la gifle étant si forte qu'elle peut faire tourner la personne qui la reçoit], 1773, Sainéan, *le Langage parisien,* p. 328). *Pop.* Gifle, coup violent appliqué avec la main, en général sur la figure : *Notre bande avait reçu, donné, encore reçu, encore donné des torgnoles à être aveugle pour toute sa vie...* (Vallès).

torgnoler [tɔrɲɔle] v. tr. (de *torgnole* ; 1876, Larousse). *Pop.* et *vx.* Frapper quelqu'un sur la figure, avec la main.

torii [tɔrii] n. m. invar. (mot japonais de même sens ; 1904, Larousse). Portique en pierre, en bois ou en bronze, érigé, au Japon, devant les temples shintoïstes.

toril [tɔril] n. m. (mot esp. de même sens, de *toro,* taureau [v. TORÉER] ; 1765, *Encyclopédie,* XV, 940). Local attenant à l'arène, où l'on tient les taureaux enfermés avant le combat : *La porte du toril s'ouvrit. Le taureau sortit dans un petit trot bourgeois* (Montherlant).

torique [tɔrik] adj. (de *tore* ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Qui a la forme d'un tore, d'une surface de révolution à gorge. || **2.** *Verre torique,* verre de lunetterie dont l'une des surfaces, généralement la surface interne, présente une forme de tore, et qui permet une correction de l'astigmatisme.

tormentille [tɔrmɑ̃tij] n. f. (de *tourment* [cette plante passant pour calmer les maux de dents] ; 1314, Mondeville, écrit *tourmentille ; tormentille,* XV^e s.). Nom usuel d'une espèce de potentille vivace, à fleurs jaunes, commune dans les bois et les prés.

tormineux, euse [tɔrminø, -øz] adj. (lat. *torminosus,* qui est sujet aux tranchées, aux coliques, de *tormina,* mal de ventre, colique, dér. de *torquēre,* tordre, tourner, torturer ; v. 1560, Paré). Qui a le caractère de tranchées intestinales : *Douleurs tormineuses.*

tornada [tɔrnada] n. f. (mot de l'anc. provenç. de même sens, part. passé fém. substantivé de *tornar,* tourner, lat. *tornare,* même sens [v. TOURNER] ; 1876, Larousse [*tornade,* forme francisée, 1872, Littré]). Dans la chanson provençale, nom donné aux derniers vers, où le poète, en forme d'envoi, adresse son œuvre à son protecteur ou à sa dame.

tornade [tɔrnad] n. f. (esp. *tornado,* tornade, de *tornar,* tourner, lat. *tornare,* même sens [v. TOURNER] ; 1663, *Relation du voyage de Perse* [p. 11], comme n. m., écrit *tornado* [*tornade,* n. f., 1842, Mozin], au sens 1 [*comme une tornade,* 1964, Robert] ; sens 2, XX^e s.). **1.** Sur la côte occidentale d'Afrique et aux États-Unis, phénomène

orageux d'intensité et de forme variables : *Les tornades américaines se caractérisent par un mouvement tourbillonnaire très violent. M. de Champbourguet leur conta la subite tornade qui venait de tout emporter* (Lecomte). || Fig. *Comme une tornade,* très rapidement, en coup de vent : *Entrer, faire irruption comme une tornade.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Événement brutal et de grande ampleur, dont la conséquence est une destruction, une ruine totale : *Toute sa fortune a sombré dans cette tornade boursière. La Révolution française éclate ; cette immense tornade s'oppose à l'ordre existant...* (Morand).

• SYN. : **1** *bourrasque, cyclone, ouragan, trombe, typhon ;* **2** *cataclysme, raz de marée, tempête, tourmente.*

• REM. On a dit jadis TORNADO, n. m. (v. ci-dessus), au sens 1 : *Tout à coup, il fait nuit, un tornado passe* (Hugo).

tornaser [tɔrnaze] v. tr. (var. de *tournasser ;* 1812, Mozin). Syn. de TOURNASSER.

toroïdal, e, aux [tɔrɔidal, -o] adj. (de *toro-,* élément tiré de *tore,* et *-idal,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1968, Larousse [aussi *enroulement toroïdal*]). Qui est en forme de tore. || *Enroulement toroïdal,* bobinage dont les spires sont enroulées sur un anneau.

1. toron [tɔrɔ̃] n. m. (mot probablem. dialect., issu du lat. *torus,* toute espèce d'objet qui fait saillie, bourrelet ; 1677, Dassié, p. 51 [aussi « ensemble de brins... solidaires... »]). Assemblage de plusieurs gros fils tordus ensemble. || Ensemble de brins textiles ou métalliques (fils ou cordelettes) mécaniquement solidaires, disposés en hélice : *Un câble est formé de torons enroulés en hélice (câbles ronds) ou tressés (câbles carrés).*

2. toron [tɔrɔ̃] n. m. (ital. *torone,* même sens, de *toro,* tore, lat. *torus,* même sens [v. TORE] ; 1762, Bloch-Wartburg, puis 1835, Acad.). Gros tore.

toronner [tɔrɔne] v. tr. (de *toron* 1 ; 1889 [d'après Robert, 1970], puis 1923, Larousse). Assembler en toron.

toronneuse [tɔrɔnøz] n. f. (de *toronner ;* 1949, Larousse). Machine qui sert à tordre les torons d'un câble.

torpédo [tɔrpedo] n. f. (angl. *torpedo,* torpille [poisson et engin explosif], torpédo, empr. du lat. *torpedo,* torpille — poisson — [v. TORPILLE 1] ; 1831, Kemna [99], au sens de « torpille [engin explosif] » ; sens actuel, 1913, V. Larbaud). *Vx.* Automobile découverte, à profil allongé, qui pouvait être fermée par une capote et par des rideaux latéraux : *Je croyais que tu t'occupais de vendre des torpédos, limousines et autres* (Tr. Bernard).

• REM. On a parfois employé ce mot au masculin (1933, Larousse).

torpeur [tɔrpœr] n. f. (lat. *torpor,* engourdissement [au pr. et au fig.], de *torpēre,* être engourdi ou raidi, être paralysé [au pr. et au fig.] ; 1470, *Livre de la discipline d'amour divine,* au sens 2 [« absence de réaction... d'un groupe de personnes... », 1858, Th. Gautier] ; sens 1 et 3, 1770, Buffon). **1.** Engourdissement physique, accompagné d'un ralentissement des fonctions organiques, d'une atténuation de la sensibilité et des réactions : *Les somnolences après dîner, dans la torpeur d'une lourde digestion arrosée de cognac* (Maupassant). *Il ne réussit pas à bouger, sinon de façon dérisoire, une sorte de torpeur lui paralysant tout le corps* (Robbe-Grillet). || **2.** État d'inhibition, d'atonie des fonctions psychiques, en particulier de l'attention et de la volonté, de la capacité d'agir ou d'entreprendre : *Je ne puis secouer cette torpeur qui m'engourdit l'esprit et le rend incapable d'effort* (Gide). *Quand la conversation sur tous ces sujets pathétiques avait suffisamment duré, Éric Vidame s'absorbait dans une sorte de torpeur* (Duhamel). || *Par extens.* Absence de réaction, manque complet d'intérêt, de curiosité d'un groupe de personnes pour quelque chose : *Essayer de secouer la torpeur d'un auditoire, d'un public.* || **3.** *Fig.* Ralentissement général des activités, de la vie, dans une ville, dans la nature, etc. : *Le soir vient, les troupeaux rentrent ; ce qu'on croyait le calme n'était qu'engourdissement et torpeur* (Gide). *Il était cinq heures. Il faisait encore chaud, mais déjà la torpeur de l'après-midi était passée. Les rues, peu à peu, s'emplissaient...* (Duras).

• SYN. : **1** *alanguissement, assoupissement, atonie, hébétude ;* **2** *abattement, abrutissement, apathie, langueur, prostration ;* **3** *engourdissement, léthargie, somnolence.*

torpide [tɔrpid] adj. (lat. *torpidus,* engourdi, de *torpēre,* être engourdi [v. l'art. précéd.] ; 1531, Vignay, aux sens de « froid, stagnant, engourdi » ; sens 1, 1823, Boiste ; sens 2, 1838, Balzac ; sens 3, 1876, Gobineau ; sens 4, 1923, Larousse). **1.** Qui est dans un état de torpeur : *Elle resta chez elle, couchée pendant des journées entières [...], anéantie et torpide* (Huysmans). || **2.** Qui a les caractères de la torpeur : *Et sitôt que son esprit n'était pas surtendu, il retombait dans un engourdissement torpide et dont il lui semblait alors que même le bruit du canon proche ne le sortirait pas* (Gide). || **3.** Qui accable, engourdit, produit un état de torpeur : *Cette torpide chaleur charriant des senteurs de plantes tropicales* (Goncourt). *Et le jour revenait [...] et le torpide éclat, sous les ardoises surchauffées, d'un soleil de plein été* (Genevoix). || **4.** *Spécialem.* Se dit d'une lésion ou d'une affection n'ayant aucune tendance spontanée soit à s'aggraver, soit à s'améliorer : *Une plaie torpide.*

• SYN. : **1** *abruti, alangui, amorphe, anéanti, hébété, prostré, somnolent ;* **2** *languide ;* **3** *abrutissant, accablant, écrasant, oppressant.*

torpillage [tɔrpijaʒ] n. m. (de *torpiller ;* mars 1915, *Larousse mensuel* [III, 97], au sens 1 ; sens 2, XX[e] s. ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Action de torpiller un navire ; résultat de cette action : *Des torpillages mystérieux ont encore lieu en Méditerranée* (Suarez). || **2.** *Fig.* Action de faire échouer, de réduire à néant, par des manœuvres secrètes, une tentative, une entreprise quelconque : *Le torpillage de la tentative de médiation italienne* (Suarez). *Le torpillage d'un projet de loi.* || **3.** Opération consistant à faire éclater une charge d'explosif dans une couche pétrolifère pour augmenter la production d'un puits.

1. torpille [tɔrpij] n. f. (mot issu [par changement de suff.] du moyen franç. *torpin,* même sens [1547, Ch. Estienne], mot provenç. de même sens, lat. *torpedinem,* accus. de *torpedo, -dinis,* engourdissement, poisson dont la décharge électrique engourdit, de *torpēre,* être engourdi [v. TORPEUR] ; 1538, R. Estienne, écrit *torpile ; torpille,* 1549, R. Estienne). Poisson marin voisin de la raie, type de la famille des *torpédinidés,* possédant de chaque côté de la tête un organe électrique dont les décharges sont capables de paralyser des proies.

2. torpille [tɔrpij] n. f. (adaptation de l'angl. *torpedo,* torpille [poisson], mine sous-marine, empr. du lat. *torpedo* [v. l'art. précéd.] ; 1812, Fulton, au sens 1 ; sens 2, 1878, Larousse ; sens 3, 1916, Barbusse ; sens 4-5, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* Nom donné, au XIX[e] s., à certaines mines sous-marines : *Torpilles fixes, portées, dérivantes,* etc. || **2.** Engin automoteur sous-marin, chargé d'explosif, utilisé contre des objectifs maritimes par les navires de surface, les sous-marins ou les aéronefs : *Le lancement d'une torpille.* || **3.** *Torpille aérienne,* ou simplem. *torpille,* bombe aérienne de forme analogue aux torpilles sous-marines (utilisée pendant la Première Guerre mondiale) : *Beaucoup de projectiles plongeants comme les torpilles aériennes* (Romains). *Trois usines qui travaillaient pour le compte de l'Allemagne, à Billancourt et ailleurs, ont été démolies par des torpilles* (Green). || **4.** *Torpille de forage,* engin de forme allongée que l'on descend à grande profondeur dans un forage pétrolier, en vue d'agrandir, par explosion, le fond du forage et de fissurer la roche adjacente. || **5.** *Torpille lumineuse,* appareil autonome procurant la source lumineuse nécessaire pour les prises de vues cinématographiques sous-marines.

torpiller [tɔrpije] v. tr. (de *torpille* 2 ; 1872, Littré, au part. passé, au sens de « garni de torpilles » ; à l'infin., au sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1917, Esnault ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Attaquer, couler un navire à l'aide de torpilles sous-marines :

La guerre de 1914 a coûté à la France 431 voiliers torpillés (Vercel). || **2.** *Fig.* et *fam.* Faire échouer, ruiner un projet, une entreprise, en général par une action secrète : *Ne pas oublier que le gouvernement du Kaiser, seul contre toute l'Europe, a torpillé la conférence de La Haye* (Martin du Gard). *Joseph avait assez de relations, assez de tours dans son sac pour la leur torpiller, leur affaire de fripouilles* (Duhamel). || **3.** Soumettre à l'effet du torpillage une couche productrice de pétrole.

• SYN. : **2** *couler, démolir, saper.*

torpillerie [tɔrpijri] n. f. (de *torpille* 2 ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Sur un navire ou dans une base, salle affectée au service des torpilles. (On dit plutôt ATELIER DES TORPILLES, SOUTE À TORPILLES.) || **2.** Compartiment de lancement des torpilles.

torpilleur [tɔrpijœr] n. m. (de *torpille* 2 ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1888, Larousse [*bateau-torpilleur,* même sens, 1[er] mai 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 169]). **1.** Marin spécialisé dans le service des torpilles : *Les autres blessés, c'étaient nous quatre* [...], *un torpilleur, un ratier, un mécanicien et moi* (Farrère). || **2.** Bâtiment de guerre de petit tonnage, très rapide, dont l'arme principale était la torpille : *Les torpilleurs ont été remplacés par les escorteurs.*

◆ adj. m. (1904, Larousse). *Officier torpilleur,* officier chef du service « torpilles » sur un bâtiment de guerre.

1. torque [tɔrk] n. m. (lat. *torques,* collier ; XIII[e] s.). Collier porté par les Celtes, fait d'une tige de métal tordue dont les extrémités, en forme de tampons sphériques, se rejoignaient par-devant : *Un lourd cercle à pendeloques d'argent qui ressemblait à un torque gaulois* (Fauconnier).

2. torque [tɔrk] n. f. (var. dialect. de *torche* [v. ce mot], au sens anc. de « bouchon de paille » ; 1250, Poerck, au sens de « ballot [de drap] » ; sens 1, 1467, Godefroy, VII, 776 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1896, Leconte de Lisle ; sens 4, 1893, *Dict. général ;* sens 5, 1876, Larousse). **1.** Fil de fer ou de laiton roulé en cercle. || **2.** En héraldique, bourrelet d'étoffe tortillée, des deux principaux émaux de l'écu, posé sur le casque ou sommant l'écu. || **3.** *Littér.* Chevelure tordue et roulée en couronne : *Je ne l'entendrai plus, cette tête héroïque, | Sous la torque d'or roux, commander et crier* (Leconte de Lisle). || **4.** *Vx.* Tabac à chiquer en rouleau. || **5.** Nom donné, en Provence, à des pains en forme de couronne.

torquet [tɔrkɛ] n. m. (mot normanno-picard de même sens, proprem. « chose enroulée, contournée », de *torque* [v. l'art. précéd.] ; début du XVIII[e] s., Saint-Simon). *Class.* Piège tendu à quelqu'un, tromperie : *Dès que cette armée de la Moselle ne put plus donner de soupçons de torquets, l'Électeur et Berwick laissèrent à du Bourg la garde des lignes de Haguenau* (Saint-Simon).

torquette [tɔrkɛt] n. f. (de *torque* 2 [v. ce mot] ; 1526, Godefroy, au sens de « bouchon [de paille] » ; 1694, Acad., au sens de « poissons de mer arrangés dans un panier » ; sens 1, 1743, Trévoux ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Panier d'osier servant au transport du poisson de mer. || **2.** Gâteau en forme de couronne.

torr [tɔr] n. m. (du n. du physicien et mathématicien italien Evangelista *Torricelli* [1608-1647] ; 1964, Larousse). Unité de pression équivalant à la pression que produit une hauteur de 1 mm de mercure.

torréfacteur [tɔrefaktœr] n. m. (dér. savant de *torréfier ;* 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1975, *Lexis*). **1.** Appareil de torréfaction : *Torréfacteur à café, à cacao, à tabac.* || **2.** Commerçant qui vend du café qu'il torréfie lui-même.

torréfaction [tɔrefaksjɔ̃] n. f. (lat. scientif. médiév. *torrefaction,* action de torréfier, du lat. class. *torrefactum,* supin de *torrefacere* [v. TORRÉFIER] ; 1576, A. Thierry [II, 843], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** *Vx.* Action de torréfier, de chauffer un minerai dans un courant d'air (on dit auj. GRILLAGE) : *On sépare le soufre de toutes les substances métalliques et de toutes les matières pyriteuses par la simple torréfaction* (Buffon). || **2.** *Auj.* Opération qui consiste à exposer au contact de l'air, sous l'influence d'un feu direct, des substances organiques que l'on veut oxyder, soit pour détruire un principe nuisible, soit pour provoquer la formation de principes aromatiques, ou que l'on veut simplement dessécher : *Torréfaction du café, du cacao, du tabac.*

torréfier [tɔrefje] v. tr. (lat. *torrefacere,* torréfier, dessécher, de *torrēre,* sécher, et de *facere,* faire ; v. 1520, Bloch-Wartburg, au sens 1 [« chauffer jusqu'à dessiccation... », 1854, Th. Gautier] ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve [au part.-adj., 1928, P. Morand, p. 273]). **1.** Soumettre à un feu vif produisant une carbonisation incomplète : *Torréfier le café, le cacao, le tabac. Carrée dans son fauteuil de paille, ma mère moulait le café embaumé qu'elle torréfiait elle-même* (Colette). || *Vx* ou *littér.* Chauffer jusqu'à dessiccation, griller : *Fume et parfume, amer chocolat qui rêves de biscottes torréfiées !...* (Valéry). || **2.** *Fig.* et *littér.* Soumettre à une chaleur atmosphérique intense, brûler : *À travers les places abandonnées que torréfie une pluie de feu* (Sainte-Beuve) ; et au part. adj. : *Mais il serait difficile d'oublier cette misère, cette armée de fantômes haillonneux errant dans le soleil, les plateaux calcinés mois après mois, la terre recroquevillée peu à peu, littéralement torréfiée, chaque pierre éclatant en poussière sous le pied* (Camus).

torréfieur [tɔrefjœr] n. m. (de *torréfier ;* 1964, Larousse). Ouvrier qui fait fonctionner, surveille un torréfacteur.

torrent [tɔrɑ̃] n. m. (lat. *torrens, -entis,* torrent, emploi substantivé de *torrens, -entis,* brûlant, impétueux, torrentueux, part. prés. adjectivé de *torrēre,* sécher, dessécher, brûler ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 3 ; sens 1, 1273, Ibn Ezra [aussi « cours d'eau... impétueux... »] ; sens 2, 1640, Corneille [*à torrents,* 1872, Littré — *par torrents,* 1788, Féraud] ; sens 4, 1580, Montaigne [absol., 1642, Corneille]). **1.** Cours d'eau de montagne, de faible longueur, dont le régime irrégulier connaît des crues violentes et brusques entre des périodes d'assèchement total ou presque, et qui a une forte puissance d'érosion. || *Par extens.* Dans la langue courante, cours d'eau à forte pente, impétueux et rapide, dont le lit est rocheux et encaissé : *Le chemin suivait le torrent où un petit fil d'eau glacée, plus vert que l'herbe, se traînait entre les pierres* (Giono). || **2.** Écoulement d'un liquide qui se déverse en abondance *(un torrent, des torrents de...) : Des torrents d'eau tombent du ciel. J'ai vu M[me] de Fontenilles, qui a perdu sa mère ; c'étaient des torrents de larmes ; elle est abîmée dans sa douleur* (Sévigné). *L'égalité devant la loi a coûté des torrents de sang* (Proudhon). || *À torrents,* ou (vx) *par torrents,* en grande quantité et avec force : *Il pleut par torrents* (Loti). || **3.** *Fig.* et *littér.* Se dit en parlant d'une chose qui se répand avec abondance et impétuosité *(un torrent, des torrents de...) : Des torrents de lumière. Ce mot aurait suffi sans ce torrent d'injures* (Corneille). *Byron, viens en tirer* [de ma lyre] *des torrents d'harmonie* (Lamartine). *Souvent il arrive que la parole la plus banale ouvre une digue à un torrent de souvenirs bouleversants* (Green). || **4.** *Fig.* et *vx.* Ce qui progresse avec une force irrésistible et qu'on peut difficilement contenir ou repousser : *Le torrent des envahisseurs. Pour arrêter le torrent des mauvaises mœurs* (Bossuet). || *Absol.* et *vx.* La force des choses, des habitudes, de l'opinion, etc. : *Et ce qu'il y a de terrible, c'est qu'en cela vous ne faites que suivre le torrent ; vos mœurs sont les mœurs de presque tous les hommes* (Massillon).

• SYN. : **3** *avalanche, bordée, déluge, flot.*

torrenticole [tɔrɑ̃tikɔl] adj. (de *torrenti-,* élément tiré de *torrent,* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; oct. 1949, *Larousse mensuel,* XII, p. 350). Qui vit dans les torrents.

torrentiel, elle [tɔrɑ̃sjɛl] adj. (de *torrent ;* 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré [au fig., 1930, G. Duhamel] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Qui appartient aux torrents, qui leur est propre : *Eaux torrentielles. Régime torrentiel des eaux.* || **2.** Qui s'écoule à la façon des eaux d'un torrent :

Des pluies torrentielles. Une averse torrentielle. Un ruissellement vaste, affreux, torrentiel (Hugo). || *Fig.* Qui rappelle l'abondance, la violence de l'écoulement des torrents : [Le lyrisme] *déborde, torrentiel, ininterrompu* (Maeterlinck). || **3.** En mécanique des fluides, se dit de l'écoulement de l'eau dans un canal découvert, lorsque la vitesse d'écoulement dépasse la vitesse de propagation des ondes de surface, ou intumescence.
● SYN. : **2** *diluvien.*

torrentiellement [tɔrɑ̃sjɛlmɑ̃] adv. (de *torrentiel ;* 30 mars 1877, *le Temps,* p. 1). À la façon des eaux torrentielles : *C'était un liquide chargé d'acide carbonique qui se déversait torrentiellement sur un sol pâteux, mal consolidé* (J. Verne).

torrentueusement [tɔrɑ̃tɥøzmɑ̃] adv. (de *torrentueux ;* av. 1951, A. Gide). *Littér.* Avec l'impétuosité, la violence d'un torrent : *À huit heures du matin, la frontière enfin fut ouverte, et le flot se précipita torrentueusement, tant autos que piétons* (Gide).

torrentueux, euse [tɔrɑ̃tɥø, -øz] adj. (de *torrent ;* 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Qui a, prend l'allure, le régime, les caractères d'un torrent : *Nous repartons, remontant la rivière torrentueuse que nous venons de descendre* (Gide). *On commençait à ne plus bien voir ces sites de rochers, d'arbres désordonnés, d'eaux torrentueuses* (Pourrat). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui rappelle l'aspect abrupt ou chaotique du lit d'un torrent : *Ce sujet prêtait à une de ces compositions torrentueuses qu'affectionnait Rubens* (Gautier). *Ils allèrent ainsi jusqu'au bout de l'avenue et se mirent à descendre une longue rue torrentueuse* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *littér.* Qui a le caractère impétueux, inégal, désordonné de l'écoulement des torrents : *Emportés par leur existence torrentueuse, ils ne sont ni époux, ni pères, ni amants* (Balzac).

torride [tɔrid] adj. (lat. *torridus,* desséché, sec, aride, brûlant, brûlé, de *torrēre,* sécher, dessécher, brûler ; 1496, BlochWartburg, sans indication de sens ; sens 1, XX^e^ s. [par extens., 1908, R. Rolland ; *zone torride,* 1546, *Rabelais — la torride,* même sens, milieu du XVIII^e^ s., Buffon] ; sens 2, 1556, R. Le Blanc, 120 [par extens., 1922, Barrès] ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Où il fait très chaud, qui est caractérisé par des températures atmosphériques élevées (emplois limités au domaine du climat) : *Une région, une ville torride en été. Un climat torride. Le champ s'étalait sans un arbre, torride, en lisière de la forêt tropicale* (Duhamel) ; et par extens. : *Peints par un jour torride, ils* [les rochers] *semblaient réduits en poussière, volatilisés par la chaleur* (Proust). *Ils* [les hommes] *sont comme une terre desséchée au sortir d'un été torride : ils veulent se désaltérer et reverdir* (Duhamel). || Vx. *Zone torride,* ou, substantiv., *la torride,* la partie du globe terrestre comprise entre les deux tropiques : *En se transportant des sables brûlants de la torride aux glacières du Nord* (Buffon). || **2.** Se dit d'une atmosphère chaude, brûlante : *Les buffles lèvent leurs mufles baveux et bistrés pour humer l'air torride* (Gautier). *L'Espagne, c'était cette haleine torride et cette brume* (Sartre) ; et par extens. : *Ce soleil torride de la mi-août* (Vercel). || **3.** Se dit d'une chaleur, d'une température atmosphérique élevée : *En deux jours, sans aucune transition, au froid humide des brouillards, au ruissellement des pluies succéda une chaleur torride, une atmosphère d'une lourdeur atroce* (Huysmans).

torrion [tɔrjɔ̃] n. m. (de *tour* 1 ; av. 1553, Rabelais, écrit *torion ; torrion,* 1596, Hulsius). Grosse tour carrée ou cavalier de la fortification du XVI^e^ s., qui devint plus tard le bastion.

tors, e [tɔr, tɔrs] adj. (anc. part. passé de *tordre ;* fin du XII^e^ s., *l'Escoufle,* au sens de « louche » ; sens 1, XIII^e^ s. [pour un filin, 1904, Larousse] ; sens 2, 1559, *Journ. du sire de Gouberville* [*colonne torse,* 1671, Pomey ; *fil tors du bois,* 1964, Larousse] ; sens 3, XIII^e^ s., *Roman de Renart* [littér., v. 1360, Froissart]). **1.** Qui est tordu en hélice, qui a été soumis à une torsion, à un effort de rotation dans le sens transversal (en parlant d'une matière filée, d'un fil textile) : *Du fil tors, de la soie torse.* || *Spécialem.* Se dit d'un filin ou de torons tordus au commettage. || **2.** Qui présente une forme contournée en hélice : *Les cornes du bubale sont recourbées en arrière et torses comme une vis* (Buffon). *Un meuble à pieds tors.* || *Colonne torse,* colonne dont le fût comporte une moulure en hélice. || *Fil tors du bois,* fil du bois dont les fibres, au lieu d'être rectilignes, ont une inclinaison uniforme par rapport à l'axe de l'arbre. || **3.** Qui est tordu, arqué, déformé de façon anormale : *Des jambes torses. Les dromadaires passant entre les barreaux leur cou tors et leur tête velue* (Nerval) ; et littér. : *Difforme, claudicant, Richard III est un des arbres tors de la futaie shakespearienne* (Colette).
● SYN. : **3** *contourné, tortu.* — CONTR. : **3** *droit, rectiligne.*
● REM. On trouve encore l'anc. forme du féminin TORTE (fém. de *tort,* anc. part. passé de *tordre ;* 1119, Godefroy [aussi « tortueux »]), au sens 3 : *Grand front chauve et ridé, barbe torte* (Hugo). *L'écriture apparaît torte et maladroite sur un papier quadrillé* (Elder). *L'homme* [l'inconnu] *ramait les yeux clos, la bouche torte* (La Varende) ; et au sens de « tortueux » : *Et la voiture repassa les places, les rues tortes, les voûtes de défense* (P. Adam).

◆ **tors** n. m. (v. 1180, Gay, au sens de « torsade » ; sens 1, 1753, *Encyclopédie,* III, 225 [*tors droit, gauche,* 1876, Larousse ; *tors d'un cordage,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1845, Bescherelle [*tors sans filé,* 1723, Savary des Bruslons]). **1.** Action de tordre des fils ; résultat de cette action : *Donner le tors à la laine.* || *Tors droit, gauche,* torsion donnée à droite, à gauche. || *Tors d'un cordage,* torsion donnée à un faisceau de fils de caret servant à faire un cordage. || **2.** Gros cordon de soie employé en tapisserie. || *Tors sans filé,* soie ouvrée qui entre parfois dans la chaîne des étoffes.

torsade [tɔrsad] n. f. (de *torser ;* 1496 [d'après Robert, 1964], sans indication de sens ; 1818, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1823, Boiste [pour une épaulette, 1835, Acad.] ; sens 2, 1842, E. Sue [*en torsade,* 1893, *Dict. général ;* pour des cheveux, 1830, Stendhal] ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1910, Apollinaire). **1.** Rouleau de fils de soie, d'or, d'argent, etc., tordus en hélice, utilisé en tapisserie pour orner les rideaux, les tentures : *Des rideaux à torsades. Les torsades d'une frange. Une embrasse en torsade qui se terminait par un gland* (Maurois). || *Torsade d'épaulette,* nom des brins de passementerie dont sont formées les franges des épaulettes. || **2.** Objet quelconque ou ensemble d'éléments présentant une torsion en hélice : *Une torsade de perles. Une torsade de corail s'enroulait dans les nattes de ses cheveux noirs* (Sue). || *En torsade,* contourné en forme d'hélice : *Un collier d'or en torsade.* || *Torsade de cheveux,* longue mèche de cheveux tordue en hélice : *Seule sa coiffure avait changé et rappelait par des grappes et de fines torsades les coiffures italiennes de la Renaissance* (Lacretelle). || **3.** Joint de deux fils métalliques dont les extrémités sont tordues l'une sur l'autre. || **4.** En architecture, motif d'ornement imitant un câble tordu.

torsader [tɔrsade] v. tr. (de *torsade ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers [aussi au part.-adj.]). Rouler, mettre en torsade : *Torsader des cheveux, des brins d'osier ;* et au part.-adj. : *Le bandeau de filigrane torsadé* (Daudet).

◆ **se torsader** v. pr. (1860, Goncourt). *Littér.* Se disposer en torsades : *Une opulente chevelure noire se torsadait sur sa tête* (Goncourt).

1. torse [tɔrs] n. m. (ital. *torso,* torse, proprem. « tige garnie de feuilles, trognon de chou », lat. *thyrsus,* tige des plantes, thyrse, gr. *thursos,* thyrse [v. THYRSE] ; 1676, Félibien, au sens 1 [« fragment d'une figure sculptée privée de la tête et des membres », 1807, M^me^ de Staël] ; sens 2, 1827, Chateaubriand ; sens 3, 1842, E. Sue [*bomber le torse,* 1941, G. Duhamel]). **1.** Œuvre d'art représentant le tronc d'un corps humain, sans la tête ni les membres : *Une étude de torse. Dessiner un torse. Au Louvre, pour revoir la salle de Milet* [...].

Joie de revoir le grand torse de Milet, et de le revoir seul (Green). || *Spécialem.* Fragment d'une figure sculptée privée de la tête et des membres : *Le « Torse du Belvédère ». L'impression la plus mélancolique que l'on éprouve au musée du Vatican, c'est en contemplant les débris de statues que l'on y voit rassemblés : le torse d'Hercule, des têtes séparées du tronc* (Staël). || **2.** Partie d'une figure humaine entière comprenant les épaules, les reins et la pointrine : *Le torse de la « Vénus de Milo ».* || **3.** Chez un individu vivant, ensemble constitué par les épaules, le thorax et la partie supérieure de l'abdomen : *Morel ôta sa veste, la mit sur les pieds de sa femme et resta le torse nu* (Sue). *Elle s'avance, balançant mollement son torse si mince sur ses hanches si larges* (Baudelaire). || Fam. *Bomber le torse,* prendre une attitude avantageuse.

• SYN. : **3** *buste, poitrine, tronc.*

2. torse [tɔrs] n. f. (fém. substantivé de *tors ;* fin du XIVe s., écrit *torce,* au sens de « torsade [de cheveux] » ; 1440, Marquant, écrit *torce,* au sens de « bâton servant à porter les cierges à la procession » ; écrit *torse,* au sens actuel, 1680, Richelet). Morceau de bois dont se servent les tourneurs.

torser [tɔrse] v. tr. (de *tors ;* v. 1280, La Curne, au sens de « tordre » ; sens actuel, 1694, Th. Corneille). Travailler, former de façon à rendre tors : *Torser le fût d'une colonne.*

torseur [tɔrsœr] n. m. (de *tors ;* 1904, Larousse [aussi « ensemble d'un vecteur... »]). Système de vecteurs glissants. || *Spécialem.* Ensemble d'un vecteur $\vec{R}$ et d'un couple de moment G dirigé suivant la ligne d'action de $\vec{R}$.

torsif [tɔrsif] adj. m. (de *tors[ion]* ; 1888, Esnault). *Arg. scol.* ou *littér.* Extrêmement drôle, tordant : *Je suis obligé d'aller voir le troisième acte de Merlinette, qu'on dit « très torsif », et de rejoindre ensuite quelques amis qui m'attendent pour souper* (Renard).

torsin ou **torcin** [tɔrsɛ̃] n. m. (de *tors ;* XIVe s., au sens de « flambeau » [écrit *torsin*] ; 1601, J.-F. Le Petit [I, 23], au sens de « natte de cheveux » [écrit *torsin*] ; sens actuel, 1872, Littré [écrit *torcin ; torsin,* 1964, Larousse]). Délit d'ardoise presque vertical, dont l'épaisseur peut être très importante.

torsinage [tɔrsinaʒ] n. m. (de *torsiner ;* 1876, Larousse). Opération consistant à imprimer un mouvement de torsion à une partie de la paraison d'une pièce de verrerie.

torsiner [tɔrsine] v. tr. (de *torser ;* 1803, Boiste). Soumettre au torsinage.

torsiomètre [tɔrsjɔmɛtr] n. m. (de *torsio[n]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1923, Larousse). Appareil utilisé pour étudier les déformations en torsion des différents métaux.

torsion [tɔrsjɔ̃] n. f. (bas lat. *tortio,* action de tourner, torture, ou *torsio,* colique, du lat. class. *tortum,* supin de *torquēre,* tordre, tourner, torturer ; XIIIe s., Godefroy, écrit *torcion,* au sens de « tranchées, douleurs violentes » ; écrit *torsion,* au sens 5, 1314, Mondeville ; sens 1, v. 1460, G. Chastellain [en mécanique, 1876, Larousse ; *balance de torsion,* 1842, Acad. ; *ressort de torsion,* 1904, Larousse ; *barre de torsion,* 1964, Larousse ; *torsion d'une branche,* 1808, *Mémoires de l'Acad. des sciences*] ; sens 2-4, 1964, Larousse). **1.** Action de tordre un corps allongé, de le déformer en le soumettant à un effort de rotation s'exerçant dans le sens transversal ; état qui en résulte : *La torsion donnée aux fils textiles, aux cordages. Le sens de la torsion.* || *Spécialem.* En mécanique, déformation subie par un corps sous l'action de deux couples opposés agissant dans des plans parallèles (ou sous l'action d'un seul couple, l'une des extrémités du corps restant fixe), chaque section du corps se déplaçant d'un mouvement de rotation par rapport à la section infiniment voisine : *Torsion d'une tige métallique cylindrique. L'effort de torsion auquel est soumis un arbre de transmission.* || *Balance de torsion,* appareil servant à mesurer de petites forces par la torsion qu'elles communiquent à un fil. || *Ressort de torsion,* tige soumise à des efforts de torsion qui lui impriment de grandes déformations. || *Barre de torsion,* genre de ressort mettant à profit la torsion d'une barre élastique. || *Torsion d'une branche,* en arboriculture, action de tordre une branche pour y diminuer l'afflux de la sève et empêcher la production exagérée des feuilles. || **2.** Déformation lente du trépied d'un théodolite en station, qui provoque un déplacement du zéro et qu'on corrige en alternant le sens des mesures. || **3.** Nombre de tours au mètre dont est tordu un fil textile. || **4.** En mathématiques, qualité caractéristique des courbes gauches. || **5.** Mouvement tournant imprimé au corps humain ou à une de ses parties ; position qui en résulte : *La torsion de la bouche dans le rictus. Torsion accidentelle d'un membre. Un mot ne peut* [...] *se produire que par une torsion vitale qui change notamment le visage. Ainsi, pour parler anglais, il faut imiter la grimace anglaise* (Alain). *Ses gestes* [d'une serveuse] *donnent l'impression d'une certaine grâce. Il est difficile de savoir de quel côté elle va, à cause de la forte torsion qui affecte le buste et le corps entier, si bien que son profil n'indique pas la même direction que ses hanches* (Robbe-Grillet).

tort [tɔr] n. m. (lat. pop. *tortum, tort, proprem. « ce qui est tordu », neutre substantivé du lat. class. *tortus,* tordu, équivoque, part. passé adjectivé de *torquēre,* tordre, tourner, contourner, tourmenter ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 [aussi *avoir tort ; avoir tort de* et l'infin., 1580, Montaigne ; *donner tort à quelqu'un,* 1788, Féraud (d'abord *donner le tort...,* 1669, Widerhold) — en parlant d'une chose, 1876, Larousse ; *dans son tort,* 1866, V. Hugo ; *mettre quelqu'un dans son tort,* 1671, Pomey ; *se mettre dans son tort,* 1887, Zola] ; sens 2, v. 980, *Passion du Christ* [« manière d'agir d'une personne qui peut être considérée comme une faute... », 1690, Furetière ; *c'est un tort (de),* 1932, Céline ; *se donner des torts,* 1876, Larousse] ; sens 3, av. 1220, Gace Brulé [*faire tort à,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence (*faire du tort à,* 1694, Acad.) — avec un sujet désignant une chose, 1657, Pascal ; *cela... ne fait de tort à personne,* XXe s ; *faire tort à quelqu'un de quelque chose,* v. 1207, Villehardouin]). **1.** État d'une personne qui se trouve dans une situation ou une position contraire à la vérité, au droit, à l'équité... (presque uniquement dans des locutions et sans article) : *Une scène violente entre le baron et moi, scène dans laquelle le tort était de mon côté* (Diderot). || *Avoir tort,* être dans l'erreur, soutenir ou affirmer ce qui est faux, faire ce qui est injuste ou arbitraire (s'oppose à *avoir raison*) : *Faisons la paix, mon pauvre cousin : j'ai tort, je ne sais jamais faire autre chose que de l'avouer* (Sévigné). *Mais elle n'a pas toujours tort, ni surtout Amélie toujours raison quand elle prétend la faire céder* (Gide). || *Avoir tort de* (et l'infinitif), ne pas avoir de raisons valables de penser, dire, faire telle chose : *J'étais en train de dire à ta femme que tu as eu tort de retirer Henriette d'une place sûre* (Simenon). *Il n'avait pas tort, pas tout à fait tort de se méfier de son associé.* || *Les absents ont toujours tort,* V. ABSENT, E. || *Donner tort à quelqu'un,* déclarer qu'il se trompe, qu'on le désapprouve : *Dans cette triste affaire, tout le monde lui a donné tort ;* en parlant d'une chose, être la preuve, la confirmation que quelqu'un se trompait : *Je suis persuadé que l'avenir vous donnera tort.* || *Dans son tort,* dans une situation où quelqu'un n'a pas le droit, la justice pour lui (face à un adversaire qui est dit dans son droit) : *Être, se sentir dans son tort.* || *Mettre quelqu'un dans son tort,* agir de telle sorte que le tort apparaisse comme étant de son côté. || *Se mettre dans son tort,* commettre une faute, une erreur qui peut vous être imputée. || **2.** Acte ou comportement qu'une personne peut se reprocher ou qui peut lui être reproché : *Reconnaître ses torts. Avoir des torts envers quelqu'un. Il* [Malesherbes] *a bien des torts ; mais il est digne qu'on lui dise ses torts ; c'est le plus grand éloge que je puisse faire de lui* (Voltaire). || *Spécialem.* Manière d'agir d'une personne qui peut être considérée comme une faute ou une erreur et prêter à la critique : *Il a le tort de dire tout haut ce que les autres pensent tout bas.* || *C'est un tort (de),* c'est une erreur, une chose fâcheuse, regrettable (de) : *Vous refusez*

ma proposition sans l'examiner, c'est un tort. C'est un grand tort d'être trop méfiant. || Vx. *Se donner des torts,* commettre des actions blâmables. || **3.** Préjudice matériel ou moral causé à quelqu'un, au détriment du droit, de la justice : *Réparer le tort qu'on a causé. Un redresseur de torts. Les Français sont tellement légers, que je vous conseille de choisir, pour lui demander de vous rendre un service, celui-là même qui vous a fait un tort la semaine dernière : il est probable qu'il vous le rendra* (Montherlant). || *Faire du tort à,* ou (vieilli ou littér.) *faire tort à,* nuire à quelqu'un ou à quelque chose : *Il vous a fait du tort par ses médisances. Il y fallait regarder, élire entre les doctes, sans faire tort aux autres, les deux plus doctes* (Courier) ; et avec un sujet désignant une chose : *La mauvaise présentation de l'ouvrage lui a certainement fait du tort auprès des lecteurs. J'estime surtout qu'il y a de mauvaises natures pour qui tout est guignon, et à qui tout fait tort* (Gide). || *Cela* ou *ça ne fait de tort à personne,* se dit d'un acte qui ne peut avoir de conséquences fâcheuses. || *Faire tort à quelqu'un de quelque chose,* le lui faire perdre, l'en priver injustement (vieilli).

• SYN. : **2** *faute ; défaut, travers ;* **3** *dommage, mal.* — CONTR. : **1** *droit, raison ;* **3** *bienfait, service.*

◆ **À tort** loc. adv. (1080, *Chanson de Roland*). De façon erronée ou injuste, à l'encontre de la vérité ou de la justice : *Croire, affirmer à tort quelque chose. Condamner quelqu'un à tort. Le révérend évêque avait sagement fait usage de la légitime autorité que quelques-uns lui contestaient bien à tort* (Yourcenar). || *À tort ou à raison,* V. RAISON (A, § II, n. 1).

◆ **À tort et à travers** loc. adv. (1671, Pomey [d'abord écrit *a tors et a travers,* fin du XVe s., Fossetier — *a travers et a tors,* même sens, 1458, *Mystère du Vieil Testament*]). De façon inconsidérée, sans réflexion et sans discernement : *Vous êtes moqueuse à l'excès, inappliquée, légère... vous parlez à tort et à travers* (Genlis). *Françoise [...] sonnait à tort et à travers pour la moindre chose, à des heures où ma grand-mère et moi nous n'aurions pas osé le faire* (Proust). *Et je m'échinerais au travail pour que cet animal-là dépense mon argent à tort et à travers ?* (Aymé).

torte adj. f. V. TORS, E (Rem.).

torticolis [tɔrtikɔli] adj. et n. (mot de création fantaisiste formé sur le n. neutre lat. *collum,* cou, et l'adj. lat. *tortum,* neutre de *tortus,* tordu, part. passé adjectivé de *torquēre,* tordre ; 1532, Rabelais, écrit *tortycolly ; torticolis,* début du XVIIe s.). *Class.* Se disait d'une personne qui a le cou de travers : *Les fluxions nous rendent quelquefois torticolis* (Furetière, 1690). *Mon pauvre corps est raccourci, | Et j'ai la tête sur l'oreille ; | Mais cela me sied à merveille, | Et parmi les torticolis | Je passe pour des plus jolis* (Scarron).

◆ n. m. (sens 1, 1904, Larousse [« affection douloureuse du cou... », 1562, Du Pinet, écrit *torticolli — torticolis,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Inclinaison vicieuse de la tête, accompagnée d'une certaine torsion du cou et d'une limitation des mouvements, qui relève de diverses causes : *Proust ne se tortillait pas ; loin de là, il se mouvait tout d'une pièce, sa tête prise dans son col, comme par un torticolis* (Morand). || *Spécialem.* Affection douloureuse du cou, d'origine traumatique ou rhumatismale, caractérisée par une contracture des muscles de la région cervicale : *Avoir le torticolis. Attraper un torticolis.* || **2.** *Fam.* Douleur, raideur résultant d'une torsion exagérée ou d'une position incommode du cou : *L'apothéose d'Homère servait de plafond à une des salles du musée de Charles X, et Dieu sait combien de torticolis nous avons gagnés en la contemplant !* (Gautier).

tortil [tɔrtil] n. m. (de *tort,* tordu [1119, Godefroy], anc. part. passé de *tordre ;* v. 1190, Godefroy, au sens de « torche, flambeau » ; sens 1-2, 1581, N. de Montand [*tortil de baron,* 1904, Larousse — *tortil,* même sens, 1690, Furetière (var. *tortis,* même sens, 1491, Gay)] ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier). **1.** *Vx* ou *littér.* Ornement fait de cordons, de rubans ou d'autres éléments tordus ensemble : *Ici la rocaille a tout envahi, jusqu'aux pins qui ont la forme d'un tortil de rubans* (Goncourt). || **2.** En héraldique, bourrelet en torsade qui ceint le front de la tête de Maure, et qui est toujours figuré avec des bouts pendants par-derrière. || *Tortil* ou *couronne de baron,* cercle d'or tortillé de trois à cinq fois par un chapelet de perles, et parfois surmonté de trois ou quatre perles : *Et sur la poitrine de Mme de Cambremer, un tortil de baronne relié à une chaînette pendait à la façon d'une croix pectorale* (Proust). || **3.** *Littér.* Coiffure : *On aperçoit de loin en loin quelque jeune tête pure et fraîche, sous son tortil de papillons, de fleurs et de gaze* (Gautier).

tortillage [tɔrtijaʒ] n. m. (de *tortiller ;* 1677, Mme de Sévigné, au sens 3 ; sens 1, 1812, Mozin ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Action de tortiller, de se tortiller : *Le tortillage nerveux d'une bouche qui se ferme pour s'empêcher de parler* (Goncourt). || **2.** Dans la confection de sièges en rotin, habillage de la carcasse avec des éclisses de rotin. || **3.** *Class.* et *fig.* Façon tortueuse et embarrassée de s'exprimer ; détour compliqué : *Je hais le tortillage ; soyez vous et non autrui* (Sévigné).

tortillant, e [tɔrtijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tortiller ;* 1681 [d'après le *FEW,* IV, 770 *a*], au sens 2 ; sens 1 et 3, début du XXe s.). **1.** Qui se tortille : *Les chevaux aux queues tortillantes* (Lombard). *Elles défilaient se tenant par la main, nonchalantes, tortillantes* (Chevallier). || **2.** En héraldique, se dit du serpent ou de la guivre qui s'enroule autour d'un objet. || **3.** *Fig.* Se dit d'une attitude ou d'une parole tortueuse, enveloppée : *Leur façon de parler tortillante* (M. Prévost).

tortillard, e [tɔrtijar, -ard] n. et adj. (de *tortiller ;* 1837, d'après Larchey, 1889). *Vx* et *fam.* Qui tortille du corps, des hanches volontairement, ou naturellement à cause d'une déformation : *Cette tortillarde qui a les dents gâtées* (Goncourt). *Une samba, mais sautillée, pour gigolos tortillards* (Bourget).

◆ adj. (1700, Liger [*orme tortillard,* 1771, *Encyclopédie œconomique — tortillart,* 1872, Littré]). Se dit d'un arbre qui se tord en croissant. || *Orme tortillard,* variété d'orme champêtre dont le bois offre des fibres contournées au lieu d'être parallèles, et dont les loupes servent en ébénisterie pour faire des placages : *La grande route royale que de vieux ormes tortillards indiquent à l'horizon* (Balzac). [On écrit également TORTILLART en ce sens.]

◆ **tortillard** n. m. (1904, Larousse). *Fam.* Chemin de fer secondaire, faisant de nombreux détours, effectuant de nombreux arrêts et roulant à vitesse réduite : *J'allai prendre le petit chemin de fer d'intérêt local dont j'avais par Albertine et ses amies appris autrefois tous les surnoms dans la région, où on l'appelait tantôt le « Tortillard » à cause de ses innombrables détours, le « Tacot » parce qu'il n'avançait pas* (Proust).

tortille [tɔrtij] n. f. (déverbal de *tortiller ;* 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Allée, rue étroite et sinueuse dans un parc, un jardin, une vieille ville : *Les tortilles de la montagne Sainte-Geneviève* (Fargue). [On dit aussi TORTILLÈRE.] || **2.** *Littér.* Ligne sinueuse (peu usité) : *La Seine qui coulait, noire, zébrée çà et là de tortilles de feu par le reflètement des réverbères* (Huysmans).

tortillé, e [tɔrtije] adj. (part. passé de *tortiller ;* XVe s., Laborde [p. 324], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [pour qualifier des reptiles..., 1904, Larousse — d'abord « enlacé de » (en parlant d'ancres et de leur cordage, qui sont de couleurs différentes), 1581, Bara, 64]). **1.** Qui a été tordu plusieurs fois sur lui-même : *Couture, une couronne ! dit Blondet en lui mettant sa serviette tortillée sur la tête* (Balzac). || **2.** En héraldique, se dit de la tête de Maure, pour désigner l'émail de son tortil, quand celui-ci n'est pas d'argent ; s'emploie aussi pour qualifier des reptiles comme la couleuvre, la guivre, le lézard, dont le corps présente des sinuosités.

tortillement [tɔrtijmɑ̃] n. m. (de *tortiller ;* 1547, J. Martin, au sens 1 ; sens 2, 1568, J. Grévin, p. 25 ; sens 3, 1700, Gherardi, I, 560). **1.** Action de tortiller quelque chose ; ce qui résulte de cette action : *Le*

tortillement d'une corde, d'un câble. Un tortillement de cheveux en macarons sur les oreilles. || **2.** Action de se tortiller ; mouvement de ce qui se tortille : *Le tortillement d'un ver de terre. La grandeur du déhanchement et du tortillement des reins* (Taine). *La danseuse et son danseur se poursuivaient avec des tortillements serpentins* (Theuriet). || **3.** *Fig.* et *fam.* Détour dans l'expression de la pensée, finesse excessive.

• Syn. : **1** *torsion, tortillon ;* **2** *balancement, déhanchement.*

tortiller [tɔrtije] v. tr. (réduction de *entortiller ;* xiiie s., *Roman de Renart,* écrit *tortoillier* [*tourtillier,* fin du xive s., Chr. de Pisan ; *tortiller,* 1419, d'après le *FEW,* IV, 769 *b*], au sens 1 [pour des ficelles, 1872, Littré ; pour une mortaise, 1752, Trévoux] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, av. 1611, Larivey ; sens 4, 1821, Ansiaume [aussi absol.]). **1.** Soumettre une chose souple à des mouvements de torsion plus ou moins réguliers : *Tortiller du fil autour d'un bout de carton. Sa main tortille négligemment un bout de son mouchoir de dentelles* (Taine). *Jenny, tapie au fond d'une bergère, tortillait sa natte* (Martin du Gard). *Le professeur tortillait sa barbiche, en regardant le sol* (Romains). || *Tortiller les ficelles,* en reliure, tordre l'extrémité des ficelles prises dans la couture, après les avoir enduites de colle, pour les faire passer dans les trous pratiqués dans les cartons. || *Tortiller une mortaise,* l'ouvrir à l'aide du laceret ou de la tarière. || **2.** En vannerie, soumettre au tortillage. || **3.** Tourner de çà, de là, à plusieurs reprises, une partie de son corps : *Un cheval qui tortille sa croupe.* || **4.** *Vx* et *pop.* Tourner dans sa bouche pour mastiquer, manger : *Ça répulse les délicats, cette idée, mais si les délicats n'avaient rien tortillé de trois jours, nous verrions un peu s'ils bouderaient contre leur ventre* (Zola) ; et absol. : *J'ignore habituellement chez qui tu tortilles, aussi bien que chez qui tu pionces* (Gyp).

◆ v. intr. (sens 1, 1669, Widerhold [*il n'y a pas à tortiller,* 1847, Balzac] ; sens 2, 1640, Oudin [...*des fesses*] ; sens 3, 1808, d'Hautel). **1.** *Fig.* et *fam.* User de détours, de subterfuges, ne pas agir franchement : *Tortiller dans les affaires* (Acad.). || Fam. *Il n'y a pas à tortiller,* il n'y a pas à chercher des complications, à hésiter : *Y a pas à tortiller ; c'est des étrangers qui ne sont pas d'ici* (Fabre). *Demain, Ferdinand, tu t'arranges pour que maman t'accompagne à Paris. Pas à tortiller* (Duhamel). *Il n'y a pas à tortiller, il faut agir.* || **2.** *Tortiller des hanches, des fesses,* etc., leur imprimer un mouvement exagéré en marchant. || **3.** Vx et fam. *Tortiller de l'œil,* v. œil (a, § I, n. 4).

• Syn. : **1** *biaiser, finasser* (fam.), *louvoyer, tergiverser.*

◆ **se tortiller** v. pr. (sens 1, 1812, Mozin ; sens 2, 1843, Th. Gautier ; sens 3, 21 mai 1921, Alain). **1.** Se tourner sur soi-même de différentes façons : *Il lui arrive* [...], *après être demeuré deux heures à se tortiller sur son banc, de bondir tout à coup à la tribune* (Martin du Gard). || **2.** Être disposé en spirale, en vrille : *Le lierre se tortille autour du tronc des arbres. La fumée qui monte en se tortillant* (Vallès). || **3.** Fig. et fam. *Se tortiller pour faire quelque chose,* faire des efforts embarrassés pour se décider à entreprendre quelque chose.

tortillère [tɔrtijɛr] n. f. (de *tortiller ;* 1437, Godefroy, au sens de « sorte de cordage » ; sens actuel, 1798, Acad.). Syn. de tortille (au sens 1).

tortillis [tɔrtiji] n. m. (de *tortiller ;* 1647, La Curne, au sens 2 ; sens 1, 1694, Th. Corneille). **1.** Sorte de vermiculure tracée dans un bossage. || **2.** *Vx.* Espèce de bonbon : *Un tortillis de sucre.*

1. tortillon [tɔrtijɔ̃] n. m. (de *tortiller ;* 1402, Godefroy, au sens 1 [« bourrelet de linge... », 1680, Richelet] ; sens 2, 28 avr. 1877, *Journ. officiel,* p. 3117 ; sens 3, 1581, Cl. Guichard, 52 [« servante... », 1680, Richelet] ; sens 4, av. 1841, Chateaubriand [« entrelacement — de serpents, etc. — », fin du xvie s., A. d'Aubigné]). **1.** Objet tortillé : *Un tortillon de fil, de ficelle, de papier. Les gros chevaux de labour, un tortillon de paille tressée dans la queue* (Barrès). *M. Karl voulut aussi faire emplette d'un « rat-de-cave »... Quand il tint dans la main le tortillon que lui offrait le marchand, il le trouva bien petit* (Romains). || *Spécialem.* Bourrelet de linge qu'on met sur sa tête pour porter un fardeau. || **2.** Estompe en papier roulé, employée pour ombrer les dessins au fusain ou les pastels. || **3.** Ancienne coiffure des femmes du peuple, dans laquelle une mèche de cheveux était tordue et roulée en macarons au-dessus de l'oreille : *Leurs cheveux forment deux petits tortillons au-dessus de l'oreille* (Goncourt). || *Par extens.* et *vx.* Servante coiffée en tortillon : *Un cabaret faisait face à la chambre qu'il habitait, regorgeant de buveurs et d'éhontés tortillons* (Huysmans). || **4.** Dessin, ligne sinueuse, enroulée : *Il n'y avait si pauvre banni que ne dessinât les tortillons d'un jardin anglais* (Chateaubriand). *Écrites à la main en ronde et en bâtarde, avec des points, des accolades et des tortillons* (Hermant).

2. tortillon [tɔrtijɔ̃] n. m. (dimin. de *tourte ;* 1600, O. de Serres, écrit *tourtillon ; tortillon,* 1876, Larousse). Gâteau sec en forme de cerceau : *Il y en avait qui, au lieu de pain, avaient dans leur poche un tortillon* (E. Le Roy). *Elle avait mis sur le plateau des tortillons de pâtisserie semés d'anis, qu'elle avait confectionnés la veille à son intention* (Martin du Gard).

tortillonnage [tɔrtijɔnaʒ] n. m. (de *tortillonner ;* av. 1654, Guez de Balzac). Action de tortillonner (au pr. et au fig.) [peu usité] : *Monsieur, je n'aime pas le tortillonnage* (Balzac).

tortillonner [tɔrtijɔne] v. tr. (de *tortillon* 1 ; xvie s., Godefroy, au sens 1 [sans aucun doute plus anc., puisque le dér. *tortillonnement,* « tortillonnage », est attesté dès le xve s., *Dict. général*] ; sens 2, 1677, Mme de Sévigné). **1.** Tortiller à maintes reprises, donner à quelque chose une forme de tortillon (peu usité) : *Tortillonner ses cheveux sur ses oreilles.* || **2.** *Fig.* Ne pas présenter d'une façon franche et nette : *Tortillonner ses explications.*

tortionnaire [tɔrsjɔnɛr] adj. (lat. médiév. *tortionarius,* injuste, tiré de l'anc. franç. *torceunier,* « qui exerce des exactions » [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], *torcenier,* « injuste » [début du xiiie s.], dér. savant du bas lat. *tortio,* torsion, torture [v. torsion] ; 1412, La Curne, écrit *torcionnaire* [*tortionnaire,* v. 1534, B. Des Périers], au sens de « injuste, qui fait tort » ; sens actuel, mars 1579, *Ordonnance royale*). Qui sert pour la torture : *Appareil tortionnaire.*

◆ adj. et n. (1888, Maupassant). Se dit d'une personne qui torture quelqu'un, pour lui arracher des aveux ou par sadisme : *Je suis sûr qu'il n'est pas impossible d'organiser une police forte, sévère, exacte, et qui ne soit pas nécessairement composée de tortionnaires et de monstres* (Duhamel). *Il y en avait de toutes les catégories possibles... les idéalistes aussi bien que les crapules tortionnaires de la rue Lauriston* (Boudard).

◆ n. m. (av. 1870, Mérimée). *Autref.* Juge qui ordonnait, bourreau qui infligeait la torture : *Nous devons* [...] *mettre cette créature révoltée entre les mains des tortionnaires, qui sauront mieux que nous* [...] *l'obliger à avouer ses crimes* (Maindron). *Les tortionnaires de l'Inquisition.*

tortionner [tɔrsjɔne] v. tr. (de *tortionn*[*aire*] ; 1583, Bretin, 417 [au fig., av. 1890, Maupassant]). Infliger des tourments (peu usité) : *Leur trinitaire qui tortionne si vilainement la pauvre diablesse d'âme de leur Madame Gervaisais* (Goncourt). || *Fig.* Donner une forme tordue, analogue à celle d'un corps torturé (peu usité) : *Les cadavres tourmentés qu'on tortionne aujourd'hui sur les tombeaux* (Maupassant).

tortis [tɔrti] n. m. (de *tort,* tordu [1119, Godefroy], anc. part. passé de *tordre ;* xiie s., *Dolopathos,* écrit *tortiz* [*tortis,* xiiie s.], au sens de « torche, flambeau » ; 1491, Gay, au sens de « fil de perles qui entoure la couronne des barons » ; sens 1, 1740, Acad. ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Assemblage de brins tordus à plusieurs tours ensemble : *Un tortis de fils de chanvre, de perles enfilées.* || **2.** *Vx.* Couronne, guirlande de fleurs, de feuillage : *Un tortis de myrte.* || **3.** Syn. anc. de rat-de-cave.

tortoir [tɔrtwar] n. m. (lat. pop. **tortorium,* même sens, du lat. class. *tortum,* supin de *torquēre,* tordre ; 1377, Godefroy, écrit *tortoer ; tortoir,* 1380, Godefroy).

Bâton qui sert à tendre, en la tordant, la corde qui maintient le chargement d'une voiture, dans le sens de la longueur.

tortois, e [tɔrtwa, -az] adj. (angl. *tortoise,* tortue, abri formé par des boucliers, empr. du franç. *tortis* [v. ce mot] ; 1923, Larousse). Qui a la forme d'une tortue : *Tente tortoise.*

◆ **tortoise** n. f. (1964, Larousse). Tente qui a une forme basse : *L'adjudant me conduisit vers une tortoise et m'y fit trouver une place sur la paille* (Duhamel).

tortore [tɔrtɔr] n. f. (déverbal de *tortorer ;* 1878, L. Rigaud). *Arg.* Nourriture : *Je connais un petit restau rital où la tortore est impec* (Simonin).

tortorer [tɔrtɔre] v. tr. (*de tortiller,* d'après *picorer ;* 1866, Esnault [aussi absol.]). *Pop.* Manger : *Ses deux piges de placard, la Bonbonne les avait passées à imaginer ce qu'il allait tortorer le jour de la décarrade* (Simonin) ; et absol. : *Riquet le Maous avait que deux vices : tringler et tortorer* (Le Breton).

tortricidés [tɔrtriside] n. m. pl. (de *tortrice,* « tordeuse » [1803, Boiste] — lat. scientif. moderne *tortrix, -tricis,* même sens, du lat. class. *torquēre,* tordre —, et de *-ide/-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse, écrit *tortricides ; tortricidés,* 1904, Larousse). Famille de petits papillons dont les chenilles sont appelées *tordeuses.*

tortu, e [tɔrty] adj. (de *tort,* tordu [v. TORTIS], d'après *bossu ;* XIIIe s., *Gaydon,* au sens 1 [*le bois tortu,* 1640, Oudin] ; sens 2, 1564, *Indice de la Bible*). **1.** *Littér.* Qui est à la fois tordu et courbé ; contrefait, mal tourné : *Quelques ormes tortus, aux profils irrités* (Hugo). *Un homme entra, âgé de quarante ans peut-être, mais qui semblait vieux de soixante, ridé, tortu, marchant à grands pas lents* (Maupassant). *À quelques pas de moi, un tas de vieux sarments noirs, tortus et griffus, avaient l'air de grouiller comme un nid de serpents* (Rolland). || Vx et fam. *Le bois tortu,* la vigne. || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui manque de justesse, de droiture : *C'était un esprit tortu et dévoyé* (Gobineau).

• SYN. : **1** *arqué, bancal, brancroche, tordu, tors* (vx) ; **2** *faux, fourbe, retors, roublard, tortueux.*

◆ adv. (1606, Crespin). *Class.* De travers : *Veut-on que j'aille droit quand on y va tortu ?* (La Fontaine).

tortue [tɔrty] n. f. (altér. [d'après *tordre*] de l'anc. provenç. *tartuga,* tortue, mot issu [après dissimilation] du bas lat. *tartaruca,* tortue, proprem. « [bête] du Tartare, des Enfers », fém. substantivé de l'adj. *tartarucus,* du Tartare, du lat. class. *Tartarus,* le Tartare, les Enfers, gr. *Tartaros,* même sens [la tortue ayant été prise comme symbole de l'esprit du mal, par opposition au coq, symbole de l'esprit du bien] ; fin du XIIe s., *Floovant,* au sens I, 1 [*tortue franche, tortue verte, tortue cuir, tortue-luth,* 1964, Larousse ; *soupe à la tortue,* 1872, Littré — d'abord *potage de tortue,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1680, Richelet [*...à pas de tortue ; une allure de tortue,* milieu du XXe s. — *un pas de tortue,* même sens, 1670, Th. Corneille] ; sens I, 3-4, 1876, Larousse ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, v. 1560, Paré).

I. 1. Terme général qui désigne tous les reptiles chéloniens à corps court renfermés dans une carcasse écailleuse : *Tortue de mer, d'eau douce, de terre. Un peigne, une monture de lunettes en écaille de tortue.* || *Tortue franche, tortue verte,* noms usuels de tortues marines. || *Tortue cuir, tortue-luth,* noms usuels des tortues marines à carapace molle. || *Soupe à la tortue,* soupe préparée, principalement en Angleterre, avec les nageoires de la tortue aquatique. || **2.** Fig. *Aller, marcher à pas de tortue, comme une tortue,* aller, marcher très lentement. || *Une allure de tortue,* une allure très lente : Nous avancions *[...] à une majestueuse allure de tortue* (Cl. Simon). || **3.** *Fig.* Personne très lente : *Ce traînard, quelle tortue !* || **4.** Didrachme ou statère d'argent d'Égine, qui a pour type une tortue.

II. 1. Sorte de toit que les soldats romains formaient en unissant leurs boucliers au-dessus de leurs têtes en vue de se protéger des projectiles de l'ennemi : *Cette manœuvre fameuse des légionnaires s'avançant serrés l'un contre l'autre et couverts de leurs boucliers, à l'assaut d'une ville. Cela se nommait faire la tortue* (France). || **2.** Machine de guerre couverte et munie de roues, à l'abri de laquelle on s'approchait des murs d'une ville assiégée.

tortueusement [tɔrtɥøzmɑ̃] adv. (de *tortueux ;* 1370, Oresme). D'une manière tortueuse (au pr. et au fig.) : *Ce chemin mène assez tortueusement à l'alpage. Celui qui bassement et tortueusement se venge* (Hugo).

tortueux, euse [tɔrtɥø, -øz] adj. (lat. *tortuosus,* sinueux, qui forme des replis, compliqué, de *tortus,* tordu, sinueux, part. passé adjectivé de *torquēre,* tordre ; fin du XIIe s., *Job,* écrit *tortuous,* au sens de « subtil, compliqué » ; écrit *tortueux,* au sens 1, 1314, Mondeville [au fig., av. 1559, J. Du Bellay] ; sens 2, 1686, Bossuet). **1.** Qui fait des tours et des détours, sinueux : *Huit troncs tortueux de vieilles charmilles* (Lamartine). *Et bientôt, du sommet d'une grande côte, nous découvrions [...] la magnifique vallée de la Seine et le fleuve tortueux s'allongeant à nos pieds* (Maupassant). *En arpentant les allées tortueuses du labyrinthe, je me sentais gonflé, tuméfié par un monde de pensées venimeuses* (Duhamel) ; et au fig. : *Employer des moyens tortueux pour réussir.* || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne (ou de son comportement) qui emploie des moyens détournés, qui manque de franchise : *Duhostal ? Le personnage était tortueux, rompu aux moyens subtils de nuire* (Romains). *Brenaguet n'avait pas compris grand'chose à ce raisonnement tortueux* (Duhamel).

• SYN. : **1** *contourné, flexueux, onduleux, serpentin, tordu, tors* (vx) ; **2** *fourbe, hypocrite, oblique, retors.* — CONTR. : **1** *droit ;* **2** *direct, franc.*

tortuosité [tɔrtɥozite] n. f. (bas lat. ecclés. *tortuositas,* conduite équivoque [du lat. class. *tortuosus* — v. l'art. précéd.], ou, plutôt, dér. savant du franç. *tortueux ;* 1314, Mondeville, au sens 2 ; sens 1, v. 1380, E. de Conty). **1.** État de ce qui est tortueux (au pr. et au fig.) [peu usité] : *La tortuosité d'une vieille rue. La tortuosité d'une conduite.* || **2.** *Littér.* Objet tortueux (au plur.) : *Des tortuosités de lierre pénètrent dans chaque refend* (Gautier).

torturant, e [tɔrtyrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *torturer ;* 1480, *Baratre infernal* [rare av. 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers]). Qui torture (s'emploie surtout au fig.) : *L'immense roue torturante sur laquelle la Terre roule* (Bourges). *Alors c'étaient des calculs interminables, torturants* (Bertrand).

torture [tɔrtyr] n. f. (bas lat. *tortura,* action de tordre, souffrance, torture, du lat. class. *tortum,* supin de *torquēre,* tordre, tourmenter, torturer ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 3 ; sens 1, 1459, Bartzsch ; sens 2, 1580, Montaigne [*instrument de torture,* 1876, Larousse] ; sens 4, 1647, Rotrou [*mettre son esprit à la torture...,* 1690, Furetière]). **1.** *Autref.* Punition corporelle, sanction cruelle imposée au coupable par la justice et pouvant entraîner la mort ; chacun des procédés cruels utilisés contre quelqu'un pour obtenir de lui, sous l'empire d'une souffrance physique intolérable, des aveux, des révélations : *Il se félicitait de l'adoucissement des mœurs qui s'était manifesté, dans l'ordre judiciaire, par la suppression de la torture et des supplices ignominieux ou cruels* (France). *Les tortures de l'Inquisition.* || **2.** *Auj.* Ensemble de procédés employés au cours d'un interrogatoire pour obliger celui qui en est l'objet à livrer ses renseignements, et qui vont de la violence physique à l'emploi de procédés médicaux ou pharmaceutiques indolores, mais susceptibles d'affaiblir la résistance morale de l'individu : *Il s'agissait de l'organisation chargée d'extraire des renseignements par la menace et la torture* (J. Roy). || *Instrument de torture,* instrument employé pour torturer. || **3.** Souffrance physique ou morale insupportable : *Le duc* [de Praslin] *a souffert affreusement, mais avec le plus grand courage. Pas un mot, pas une plainte, au milieu des tortures de l'arsenic* (Hugo). *Comment pouvez-vous me laisser si longtemps sans nouvelles, vous qui savez si bien quelle torture c'est* (Saint-

Exupéry). *Les tortures de la jalousie, du remords.* || **4.** Fig. *Mettre quelqu'un à la torture,* le mettre dans une situation très embarrassante ; le faire souffrir d'une grande impatience. || Fig. *Mettre son esprit à la torture, se mettre à la torture,* s'appliquer à quelque chose avec une grande contention d'esprit, avec un vif effort ; chercher avec grand-peine à se rappeler quelque chose.

● SYN. : **1** *question ;* **3** *calvaire, mal, martyre, supplice, tourment.*

torturer [tɔrtyre] v. tr. (de *torture ;* 1480, *Baratre infernal,* au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse [en parlant d'une chose, av. 1865, Proudhon] ; sens 3, av. 1803, Laharpe [aussi en parlant d'une chose] ; sens 4, 1798, Acad.). **1.** Faire subir à quelqu'un des tortures ; lui donner la torture : *Massu s'était fait torturer pour avoir le droit d'ordonner la torture* (Malraux). *Sous un déguisement « amical », c'était une question qu'ils m'avaient posée vingt fois pendant qu'ils me torturaient* (Alleg). || **2.** Faire souffrir cruellement : *Mais quand son noir travail est fini* [de la Mort], *quand sa main | A pendant bien des jours torturé l'être humain* (Banville). *Torturer un animal. Une marâtre qui torture ses enfants.* || Être cause d'une vive souffrance physique, en parlant d'une chose : *Je me moquais de mes amis, de ce pauvre Tourguéneff, que la goutte torturait et qui venait clopin-clopant à nos dîners* (Daudet). *La fièvre monta. La toux* [de Paneloup] *se fit de plus en plus rauque et tortura le malade toute la journée* (Camus). || **3.** Faire subir de cruelles souffrances morales : *Elle avait souffert pour moi, j'avais eu ce pouvoir de la torturer* (Mauriac). *Cessez de torturer cet enfant par vos questions et vos reproches.* || Être cause d'une vive souffrance morale, en parlant d'une chose, d'un sentiment : *Je lui disais toutes les choses déraisonnables qui me torturaient le cœur depuis près de deux années* (Fromentin). *Ce qui la torturait plus que tout, c'était l'idée qu'il souffrît à cause d'elle* (Beauvoir). *La jalousie, la honte le torturent.* || **4.** *Fig.* Altérer profondément la forme ou le sens d'un écrit : *On assumait assez volontiers le rôle de démons littéraires tout occupés* [...] *de torturer le vers, de lui arracher ses belles rimes ou ses majuscules initiales, de l'étirer jusqu'à des longueurs démesurées* (Valéry). *En torturant un texte, on peut presque lui faire dire ce qu'on veut.*

● SYN. : **1** *supplicier ;* **2** *martyriser ; tenailler, tourmenter, travailler ;* **3** *persécuter ; bourreler, harceler, obséder, poursuivre ;* **4** *défigurer, déformer, dénaturer.*

◆ **se torturer** v. pr. (sens 1, 1797, Chateaubriand ; sens 2, av. 1857, Musset). **1.** *Fig.* Se donner beaucoup de mal, beaucoup de peine ; avoir un penchant à être le bourreau de soi-même. || **2.** Fig. *Se torturer l'esprit, le cerveau, l'imagination,* chercher péniblement une solution difficile : *Il y avait assurément de quoi se torturer l'esprit : aussi, le jeune homme cherchait-il de cent manières différentes la clef de l'énigme qui le tourmentait* (Musset). *Durant plusieurs semaines, je me torturai l'imagination* (H. Bazin).

tortureur, euse [tɔrtyrœr, -øz] adj. (de *torturer ;* 19 juin 1863, Goncourt). Qui torture (rare) : *Un souci tortureur.*

◆ n. m. (1480, *Baratre infernal).* Syn. vieilli de TORTIONNAIRE : *Contre qui les lords s'indignaient-ils ? Contre le tortureur ? Non, contre le torturé !* (Hugo). *Le tortureur Philippicus lui fit crever les yeux* (Lombard).

toruleux, euse [tɔrylø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *torulus,* petit bourrelet, petit renflement, dimin. de *torus,* toute espèce d'objet qui fait saillie, protubérance ; 1803, Boiste). En botanique, se dit des organes oblongs qui présentent, de distance en distance, des sortes de bourrelets ou bosselures annulaires.

torulose [tɔryloz] n. f. (dér. savant du lat. scientif. moderne *torulopis,* n. du champignon qui provoque cette maladie, du lat. class. *torulus,* petit bourrelet [par analogie de forme] — v. l'art. précéd. ; 1964, Larousse). Variété de blastomycose, due à un champignon, qui atteint le système nerveux, les bronches et les poumons.

torve [tɔrv] adj. (lat. *torvus,* qui regarde de travers, farouche, menaçant ; av. 1526, J. Marot, au sens 1 [rare av. 1842, Acad.] ; sens 2, av. 1889, Barbey d'Aurevilly). **1.** Se dit des yeux, du regard dirigés dans une direction oblique par rapport à la direction où se tourne le visage, et qui laissent pressentir des intentions malveillantes : *L'œil clair, le regard torve* (Goncourt). *Quand la parole lui revint, ce fut pour insulter Dieu... Elle* [Sylvie] *avait les yeux torves ; et de basses injures elle le souffletait* (Rolland). || **2.** Se dit d'autres parties du corps ou de parties de certains objets qui sont obliques, de travers : *Sa tête penchée lui donnait quelque chose d'oblique et de torve* (Barbey d'Aurevilly). *Les troncs massifs et les grosses racines torves* (Hémon). *Ces lèvres torves, ces yeux fuyants* (Giraudoux).

tory [tɔri] n. m. et adj. (mot angl. signif. « partisan de Charles II » [fin du XVII^e s.], puis « conservateur », proprem. « brigand », de l'irlandais *tóraidhe,* pillard ; 1712, Bonnaffé, p. 157). Dénomination ancienne des membres du parti conservateur anglais : *Le parti tory. Nous avons pour sujets fâcheux de rêveries, | En France, les dévots, à Londres, les tories* (Coppée).

● Pl. *des* TORIES.

torysme [tɔrism] n. m. (angl. *toryism* ou *torism,* mêmes sens [fin du XVII^e s.], de *tory* [v. l'art. précéd.] ; 1717, écrit *torisme,* puis 1727, écrit *torysme* [d'après le *FEW,* XVIII, 125 *b*], aux sens 1-2). **1.** Opinion politique des membres du parti tory. || **2.** Système politique de ce parti.

toscan, e [tɔskɑ̃, -an] adj. et n. (ital. *toscano,* même sens, de *Toscana,* la Toscane, du lat. *Tuscus,* Toscan, Étrusque ; 1876, Larousse). Relatif à la Toscane ; habitant ou originaire de cette région.

◆ adj. (1835, Acad. [*ordre toscan,* 1690, Furetière — *toscan,* n. m., même sens, 1669, La Fontaine (d'abord écrit TUSCAN, milieu du XVI^e s.)]). *Architecture toscane,* genre d'architecture caractérisé par des arcades en plein cintre et des bossages. || *Ordre toscan,* le plus simple des cinq ordres d'architecture chez les Romains, imité du dorique grec.

◆ **toscan** n. m. (av. 1825, P.-L. Courier). Dialecte italien parlé en Toscane, y compris l'île d'Elbe, et auquel s'apparentent assez étroitement les dialectes corses au nord d'Ajaccio.

tosque [tɔsk] n. m. (mot albanais de même sens ; 1904, Larousse, écrit *toske ; tosque,* 1964, Larousse). Dialecte albanais parlé au sud du fleuve Shkumbi ainsi que dans les colonies de Grèce et d'Italie.

tossafistes [tɔsafist] n. m. pl. (de l'hébreu *tossafoth,* compléments, gloses ; 1877, Littré, écrit *tosaphistes ; tossafistes,* 1904, Larousse). Nom donné à des auteurs de gloses sur le Talmud, qui vivaient en France et en Allemagne aux XI^e et XII^e s.

tôt [to] adv. (lat. pop. *tostum, tôt, proprem. « chaudement », neutre adverbialisé du lat. class. *tostus,* part. passé de *torrēre,* sécher, dessécher, griller, rôtir, consumer ; fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *tost* [*tôt,* 1636, Monet], au sens 1 [*plus tôt que plus tard,* « au plus vite », v. 1350, Tobler, III, 163, écrit *...tost...* — « de préférence en avance plutôt qu'en retard », 1872, Littré] ; sens 2, fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie ;* sens 3, v. 1180, Godefroy [*au plus tôt,* 1549, R. Estienne — écrit *...tost ; ce n'est pas trop tôt,* XX^e s. ; *ne... pas plus tôt... que,* av. 1696, La Bruyère ; *tôt ou tard,* 1530, Palsgrave, 812 — écrit *tost... ; le plus tôt est/sera le mieux,* 1636, Monet). **1.** *Class.* Promptement, rapidement : *Suivez-moi dans le temple, et tôt, et sans excuse* (Corneille). *Donnez tôt ce papier, de grâce, et nous laissez* (Molière). || Class. *Plus tôt que plus tard,* au plus vite : *Je crois qu'en bonne politique M. de Grignan prendra le parti de venir à la cour plus tôt que plus tard* (Sévigné) ; *auj.,*de préférence en avance plutôt qu'en retard. || **2.** *Auj.* et *littér.* Syn. de BIENTÔT : *En vue de quelques dispositions dont je vous aviserai tôt ensuite, j'ai besoin de savoir si un jeune homme* [...] *habite encore au douze de l'impasse Claude-Bernard* (Gide). *Il eut tôt fait d'annuler toutes les dispositions prises par son prédécesseur.* || **3.** En avance par rapport à un moment, une date qui servent de point de repère actuel, habi-

tuel ou normal : *On se couchait tôt pour épargner l'huile ou la chandelle* (Aragon). *Il est encore un peu tôt pour juger l'effet de ce médicament. Vous arrivez bien tôt aujourd'hui ! Les vendanges se font plus tôt que l'an dernier.* ‖ *Au plus tôt,* aussitôt que possible ; sûrement pas avant, peut-être après : *Partez au plus tôt. Vous aurez la réponse au plus tôt lundi.* ‖ Fam. *Ce n'est pas trop tôt !,* se dit en signe d'impatience, d'agacement : *Tu as quand même fini ton travail : ce n'est pas trop tôt !* ‖ *Ne... pas plus tôt... que,* immédiatement après que : *Il n'avait pas plus tôt tourné le dos pour repartir, que sur son épaule s'abattit une poigne puissante* (Gide). ‖ *Tôt ou tard,* (fam.) *un peu plus tôt, un peu plus tard,* à un moment qu'on ne peut fixer exactement, mais qui arrivera certainement : *M. Émile Zola aussi nous donnera, tôt ou tard, un roman militaire* (France). *Un peu plus tôt, un peu plus tard, ce pickpocket se fera pincer.* ‖ *Le plus tôt sera le mieux,* moins longtemps il y aura à attendre et mieux cela vaudra.

total, e, aux [tɔtal, -o] adj. (lat. pop. **totalis,* total [attesté par son dér., l'adv. du bas lat. *totaliter,* « totalement »], du lat. class. *totus,* tout entier ; 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1398, Godefroy ; sens 3, 1934, Damourette et Pichon, IV, 309). **1.** À quoi il ne manque rien, qui n'est perturbé par rien : *Pour Proust, la solitude du romancier est totale. Il n'a pas de précurseurs, tout commence avec lui* (Mauriac). *Un silence total. Une confiance totale. Un pardon total.* ‖ **2.** Se dit de ce qui est considéré dans son intégralité, de ce qui n'excepte aucune de ses parties constituantes : *La hauteur, la largeur, la longueur totale de la pièce. La somme totale, le prix total est de...* ‖ *Éclipse totale,* V. ÉCLIPSE. ‖ **3.** *Interrogation totale,* V. INTERROGATION (art. spécial). ‖ **4.** *Guerre totale,* V. GUERRE.

● SYN. : **1** *absolu, entier, parfait ;* **2** *complet, général, global, intégral.*

◆ **total** n. m. (1559, Amyot, au sens de « assemblage de plusieurs choses, considérées comme un tout » ; sens 1, 1723, Savary des Bruslons [au fig., av. 1951, A. Gide] ; sens 2, 1968, Larousse [aussi *total mêlé*] ; sens 3, 1788, Féraud [au fig., 1867, Michelet]). **1.** Résultat de l'addition de plusieurs nombres, représentant des quantités, des valeurs... : *Faire le total, son total. Établir le total des recettes et des dépenses. Un total de mille francs ;* et au fig. : *Aucun raisonnement ne saurait me convaincre que l'addition d'unités sordides puisse donner un total exquis* (Gide). *L'horreur de la vieillesse, c'est d'être le total d'une vie* (Mauriac). ‖ **2.** *Total majeur,* en informatique, somme des éléments d'un des groupes d'ordre le plus élevé d'une classification donnée, et qui est obtenue avant passage au groupe suivant. ‖ *Total mêlé,* résultat d'un calcul sur des quantités éventuellement disparates, à des fins de contrôle. ‖ **3.** *Au total,* addition faite de toutes les sommes, de tous les nombres : *Au total, il vous revient huit cents francs ;* au *fig.,* tout bien pesé, bien considéré : *Au total, je pense que ce n'est pas une mauvaise acquisition. Tout cela n'empêche pas Marseille d'être au total, avec son site, ses pierres et son peuple, un spectacle d'une truculence admirable* (Romains).

● SYN. : **1** *montant, somme.*

◆ adv. [toujours en tête de proposition] (sens 1-2, 1854, L. d'Aunet). **1.** *Pop.* En fin de compte : *Total, on n'a absolument rien gagné.* ‖ **2.** Par conséquent, en conséquence de quoi : *Il n'a pas voulu nous écouter : total, il s'est retrouvé à l'hôpital.*

totalement [tɔtalmɑ̃] adv. (de *total ;* v. 1370, Oresme, aux sens 1-2). **1.** Sans excepter une de ses parties : *La ville a été totalement détruite par le bombardement.* ‖ **2.** Tout à fait : *Ce blessé ne paraît pas totalement rétabli. Ce jeune homme est totalement incapable de gagner sa vie.*

● SYN. : **1** *complètement, intégralement, pleinement, tout à fait ;* **2** *absolument, parfaitement, radicalement.* — CONTR. : **1** *partiellement.*

totalisant, e [tɔtalizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *totaliser ;* 1947, A. Lalande, au sens 2 ; sens 1, 1949, Sartre). **1.** Qui a un pouvoir de synthèse : *Le progrès dialectique est totalisant : à chaque nouvelle étape, il se retourne sur l'ensemble des positions dépassées et les embrasse toutes sur son sein* (Sartre). *Logique totalisante. Une théorie totalisante.* ‖ **2.** *Proposition totalisante,* proposition universelle réunissant en un seul énoncé toutes les expériences faites sur chacun des individus qu'elle concerne (par exemple : « Tous les hommes sont mortels »).

totalisateur, trice [tɔtalizatœr, -tris] adj. (dér. savant de *totaliser ;* 1er avr. 1869, *Journ. officiel,* p. 433 [*classeuse totalisatrice,* 1961, Larousse, art. *classeur*]). Qui totalise. ‖ *Classeuse totalisatrice,* machine de bureau qui permet de classer et d'endosser les chèques, effets ou pièces comptables et d'en lister et additionner les montants sur des bandes individuelles correspondant aux cases de classement, d'une part, et sur une bande de contrôle général, d'autre part.

◆ **totalisateur** n. m. (sens 1, 12 avr. 1870, *Gazette des tribunaux* [*totalisateur journalier,* milieu du XXe s.] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Appareil qui donne le total d'une série d'opérations. ‖ *Totalisateur journalier,* compteur kilométrique placé à bord d'un véhicule automobile et qui permet, par la possibilité d'une remise à zéro à volonté, de mesurer la distance parcourue dans une journée ou sur un trajet déterminé. ‖ **2.** Ensemble d'appareils mécaniques et électriques, émetteurs, indicateurs, calculateurs, dont les cadrans indiquent constamment au public le nombre de paris généraux et de paris particuliers, gagnants ou placés, faits sur chaque cheval de course.

totalisation [tɔtalizasjɔ̃] n. f. (de *totaliser ;* 1836, Acad.). Action de totaliser ; résultat de cette action : *La totalisation des recettes, des dépenses.*

totaliser [tɔtalize] v. tr. (dér. savant de *total ;* 1802, Catineau-Laroche, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1942, *le Français moderne,* p. 202 ; sens 4, 1876, Larousse). **1.** Faire le total de : *Totaliser les recettes de la journée.* ‖ **2.** Atteindre le total de, comprendre au total : *La population de cette ville totalise environ dix mille personnes.* ‖ **3.** *Fam.* Avoir au total à son actif : *Un aviateur qui totalise deux mille heures de vol. Ce coureur cycliste totalise un nombre impressionnant de victoires.* ‖ **4.** *Fig.* Réunir totalement : *La guerre totalise toutes les formes du banditisme* (Hugo).

● SYN. : **1** *additionner.*

totaliseur [tɔtalizœr] adj. et n. m. (de *totaliser ;* 1904, Larousse). Syn. de TOTALISATEUR.

totalitaire [tɔtalitɛr] adj. (de *totalité ;* 1933 [dans Robert, 1964], au sens 1 ; sens 2, 1951, A. Camus). **1.** Se dit de tout régime politique qui n'admet aucune forme légale d'opposition et qui exige le rassemblement en un seul bloc de tous les citoyens au service de l'État considéré comme une fin supérieure à l'individu : *La religion de la force mise au service de l'État totalitaire* (Bernanos). *Les individus en régime totalitaire ne sont pas libres, quoique l'homme collectif soit libéré* (Camus). ‖ **2.** Se dit d'un système de pensée, d'une doctrine qui englobe, qui annexe tous les éléments d'un ensemble : *Une vision totalitaire du monde. Une religion totalitaire.*

● CONTR. : **1** *démocratique, libéral.*

totalitarisme [tɔtalitarism] n. m. (dér. savant de *totalitaire ;* 1940, Bernanos, au sens 1 ; sens 2, 1975, *Lexis*). **1.** Régime, doctrine totalitaire : *Le totalitarisme hitlérien. Lutter contre tous les totalitarismes.* ‖ **2.** Caractère autoritaire et absolu d'une personne : *Il est d'un totalitarisme qui lui aliène tous ses proches.*

● SYN. : **2** *autoritarisme, despotisme.* — CONTR. : **1** *libéralisme.*

totalité [tɔtalite] n. f. (dér. savant de *total ;* 1375, R. de Presles, au sens 1 ; sens 2, 1947, A. Lalande). **1.** Réunion de toutes les parties, de tous les éléments constitutifs d'une chose : *Au lieu d'un choix, vous avez la totalité !* (Balzac). *Ernie saisit à pleine main droite, ainsi qu'on plante sa griffe, la totalité de l'étoile que, d'un brusque effort, il arracha du vêtement* (Schwarz-Bart). *La totalité des élèves d'une classe. La presque totalité des hommes.* ‖ **2.** *Loi de totalité,* loi psychologique d'association selon laquelle,

d'après Höffding, tout état particulier de conscience a tendance à faire réapparaître l'état global où il est d'abord apparu.

● SYN. : 1 *ensemble, intégralité, masse, total, tout.* — CONTR. : 1 *fraction, fragment, morceau, part, partie.*

● REM. Avec *la totalité de,* employé comme collectif sujet suivi d'un complément au pluriel, le verbe se met généralement au singulier : *La totalité des copies n'a pas encore été corrigée.*

◆ **En totalité** loc. adv. (1578, Godefroy, écrit *en toutallité ; en totalité,* 1813, Thénard, II, 280). Dans toutes ses parties sans exception, dans son entier : *Le personnel de l'usine s'est rallié en totalité à cette proposition. L'édifice a été en totalité détruit par l'incendie.*

● SYN. : *au complet, en bloc, entièrement, intégralement, totalement.* — CONTR. : *partiellement.*

totem [tɔtɛm] n. m. (algonquin *totem,* représentation de l'espèce ou de la chose choisie comme protection par une tribu [par l'intermédiaire — à partir de la fin du XVIII[e] s. — de l'angl. *totem,* totem, fétiche] ; 1609, M. Lescarbot [683], écrit *aoutem,* puis 1794, J. Long [164], écrit *totam* [*totem,* 1872, Littré], au sens 1 [*totem personnel,* 1951, A. Lalande] ; sens 2, 1833, *Annales romantiques,* IX, 121 [écrit *totem*] ; sens 3-4, milieu du XX[e] s.). **1.** Espèce animale ou végétale (parfois phénomène naturel) considérée comme son ancêtre et son protecteur par une collectivité *(clan),* ce qui implique des rapports particuliers du clan avec cette espèce et des membres du clan entre eux ou avec les autres clans : *Une tribu dont le totem est le loup.* || *Totem personnel,* être déterminé avec lequel un individu a des rapports comparables à ceux du clan avec son totem. || **2.** Représentation de l'espèce ou de la chose choisie pour totem : *Les femmes et les jeunes filles* [...] *m'apportaient* [...] *les totems de leur clan, les fétiches de leur village* (Cendrars). || **3.** *Fam.* Être ou chose adoptés comme emblème, avec une valeur souvent symbolique, comme porte-bonheur, fétiche, etc., par un groupe, une formation, une équipe : *Le totem d'une patrouille scoute. À la gare de Jonchery l'attendait la voiture marquée du lapin blanc, totem de l'escadrille* (Kessel). || **4.** *Fig.* et *littér.* Ce à quoi on voue un respect quasi religieux et qui ne saurait être mis en question : *J'ai perdu le goût et le respect des totems et autres bêtes sacrées* (Duhamel).

● SYN. : 3 *emblème, mascotte, symbole.*

totémique [tɔtemik] adj. (de *totem ;* 1904, Larousse, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1964, Larousse, art. *totémisme* [*mât totémique,* 1939, Caillois, p. 61]). **1.** Qui a trait, se rapporte aux totems ou à un totem : *Phénomènes totémiques. Croyances totémiques. Groupe, clan totémique.* || **2.** Qui a les caractères de totem : *Animal totémique.* || *Mât totémique,* mât portant la représentation d'un totem. || **3.** Qui est propre au totémisme : *Organisation totémique.*

totémisme [tɔtemism] n. m. (de *totem* ou de l'angl. *totemism,* totémisme [de *totem* — v. TOTEM] ; 1833, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Ensemble de croyances et de pratiques cultuelles impliquant une relation entre un groupe social ou un individu, d'une part, et un animal, un végétal, un objet, ou un ensemble d'êtres vivants ou de phénomènes, d'autre part. || **2.** Organisation sociale fondée sur la croyance aux totems : *Totémisme clanique.* || **3.** Théorie selon laquelle les croyances et les pratiques cultuelles relatives aux totems constitueraient la forme première de la religion (Durkheim).

totémiste [tɔtemist] adj. et n. (de *totémisme ;* 1907, Larousse). Qui pratique le totémisme.

totémistique [tɔtemistik] adj. (de *totémiste ;* 1907, Larousse). Qui a trait au totémisme.

tôt-fait [tofɛ] n. m. (de *tôt* et de *fait* 2 ; 1872, Littré). Pâtisserie soufflée, d'une préparation rapide : *Des ratas figés aux navets, des tôt-faits avec des plaques noires de brûlé, godant sur leur bourbe jaune* (Huysmans).

● Pl. *des* TÔT-FAITS.

totipotent, e [tɔtipɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (du lat. *totus,* tout entier, sur le modèle de *omnipotent ;* 1897, *l'Année biologique,* p. 171). Se dit des cellules embryonnaires non différenciées et capables de se développer en un organisme entier par régulation.

toto [toto] n. m. (redoublement du radical onomatop. *to-,* qui évoque des choses ou des êtres petits ; 1902 [d'après Robert, 1964], puis av. 1918, Apollinaire [*toutou,* même sens, 1653, R. Hémard, 31]). *Pop.* Pou : *Les totos le démangent* (Apollinaire).

toton [tɔtɔ̃] n. m. (lat. *totum,* tout [neutre substantivé de l'adj. *totus,* tout entier], le toton portant sur ses quatre faces latérales des lettres signif. en abrégé « reçois un jeton », « donne un jeton », « rien à donner ni à recevoir », et « prend tout l'enjeu » [dans ce dernier cas, la lettre *T* — initiale du lat. *totum*] ; 1611, Cotgrave, écrit *totum* — prononcé à l'époque [tɔtɔ̃] ; *toton,* 1680, Richelet [« toute petite toupie que l'on lance... », 1904, Larousse ; *faire tourner quelqu'un comme un toton,* 1876, Larousse — *faire de quelqu'un un toton,* même sens, av. 1783, M[me] d'Épinay]). Petite toupie à longue queue, tournant sur un pivot, et dont les faces latérales portent des signes ou des lettres, la face qui reste à découvert, lorsque la toupie s'arrête, indiquant le point amené par le joueur : *Je ne comprends rien à ce maudit jargon, | Et ne sais pour tout jeu que l'oie et le toton* (Regnard). || *Par extens.* Toute petite toupie qu'on lance en prenant la tige entre le pouce et l'index. || *Faire tourner quelqu'un comme un toton,* le manœuvrer, le faire aller à sa guise.

touage [twaʒ] n. m. (de *touer ;* XIII[e] s., *Rôles d'Oléron,* écrit *thouage* [*touage,* XVI[e] s.], au sens 2 ; sens 1, 1573, Du Puys [« système de traction... », 1855, Grangez, p. 618 ; « droit payé pour un bateau toué », XVI[e] s., Mantellier] ; sens 3, 1923, Larousse). **1.** Action de touer, de faire avancer un bateau en halant sur ses amarres. || *Spécialem.* Système de traction, usité naguère sur les canaux et les cours d'eau, à l'aide d'un remorqueur spécial *(toueur)* qui se déhalait sur une chaîne reposant librement sur le fond : *Le battement de la machine et le grincement de la chaîne de touage dévidée sur le pont du remorqueur ne s'entendaient que de très loin, dans un bruit monotone et berceur élargi jusqu'aux deux rives avec les écumes du sillage* (Daudet). || *Par extens.* et *vx.* Droit payé par un bateau toué. || **2.** *Vx.* Action de remorquer un navire à voiles au moyen d'un canot manœuvré à l'aviron. || **3.** Système de traction des instruments agricoles au moyen d'un câble fixé aux extrémités du champ et sur lequel se hale l'appareil de traction *(tracteur toueur).*

touaille [twaj] n. f. (francique **thwahlja,* serviette ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *tevale* [*toaille,* v. 1155, Wace ; *touaille,* fin du XIII[e] s., Joinville], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx* ou *dialect.* Serviette, nappe : *Ma mère tira d'un panier un chanteau plié dans une touaille* (Le Roy). || **2.** *Vx.* Essuie-mains continu, suspendu à un rouleau.

touareg [twarɛg] adj. et n. (mot ar., plur. de *targui,* même sens ; 1839, Boiste, écrit *Touariks,* au sens de « nègres de Barbarie » ; écrit *touareg,* au sens actuel, 21 nov. 1864, Sainte-Beuve). Se dit d'un peuple nomade du Sahara : *La langue des Touaregs est le tamahek ou tamachek. Confédérations touaregs.*

◆ adj. (6 août 1872, Journ. officiel, p. 5402). Qui appartient, se rapporte à ce peuple : *Des nattes peuhls, des coussins touaregs aux losanges bruns* (Benoit).

● REM. On réserve parfois la forme TARGUI, E (1857, Fromentin) au singulier et la forme TOUAREG au pluriel.

toubib [tubib] n. m. (ar. magrébin *ṭbīb,* médecin, ar. class. *ṭabīb,* même sens ; 1863, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1920, Bauche [le mot *tabibe,* « médecin » — 1617, J. Mocquet, p. 164 —, était donné comme un mot ar. et non comme un mot franç.]). **1.** *Arg. mil.* Médecin, chirurgien militaire : *Il se souvenait également du toubib, médecin pilote* (Kessel). || **2.** *Fam.* Médecin civil : *Chétif toubib, sans argent, sans notoriété* (M. Prévost).

toucan [tukɑ̃] n. m. (tupi *tucano,* même sens ; 1557, Thevet, p. 239). Genre d'oiseaux grimpeurs de l'Amérique tropicale, au bec gros et fort long, au plumage vivement coloré.

touchable [tuʃabl] adj. (de *toucher* 1 ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Qu'on peut toucher, sur quoi l'on peut poser la main : *Cette partie est si douloureuse qu'elle n'est pas touchable.* || **2.** Qui peut être perçu, recouvré : *Un effet touchable à la fin du mois.* || **3.** *Fig.* Qui peut être critiqué, attaqué, mis en question ; qui est susceptible de modification : *Un personnage qui n'est pas touchable. Maintenant, ce projet n'est plus touchable.*

• SYN. : **2** *encaissable, percevable.* — CONTR. : **3** *intouchable, sacro-saint, tabou.*

1. touchant, e [tuʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *toucher* 1 ; 1402, Godefroy, dans la loc. *touchant de,* « tout près de » ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, dans la loc. *à bout touchant,* « à bout portant » ; sens 1, 9 avr. 1657, Retz ; sens 2, 1661, Molière ; sens 3, 1660, La Fontaine [avec une valeur un peu ironique, av. 1841, Chateaubriand]). **1.** *Class.* Qui frappe, porte un coup, atteint son but : *Ils doutent encore si des calomnies aussi touchantes que celles dont ils m'attaquent ne feront point d'impression sur un cœur fidèle, qui ne reconnaît point d'autre gloire que celle de vous servir* (Retz). || **2.** *Class.* Qui produit une émotion vive, qui impressionne fortement, et même de façon pénible ou douloureuse : *Cet arrêt suprême | Qui décide du sort de mon amour extrême, | Doit m'être assez touchant...* (Molière). *C'est un spectacle fort touchant de voir faire mourir un homme de l'innocence de qui on est persuadé* (Furetière, 1690). || **3.** Qui touche la sensibilité, qui suscite la sympathie, la compassion, un intérêt ému : *Les larmes avaient surtout raviné la figure d'Hubert. Il avait cette expression laide et touchante de quand il était enfant* (Mauriac). *Thérèse redoubla de pleurs* [...]. *Il y eut un assez long moment de confusion pendant lequel elle fut très touchante* (Giono). || Souvent employé avec une valeur un peu ironique : *Une naïveté touchante. Il est touchant avec ses scrupules.*

• SYN. : **3** *attendrissant, émouvant.*

2. touchant [tuʃɑ̃] prép. (part. prés. [employé comme prép.] de *toucher* 1 ; 1380, Douët d'Arcq, *Choix de pièces,* I, 6). *Vx* ou *littér.* Relativement à, au sujet de, quant à : *C'est lui* [Charles XII] *dont on se propose ici d'écrire ce qu'on a appris de certain touchant sa personne et ses actions* (Voltaire). *Qu'aurait-il appris à Gallion touchant la foi des juifs, sinon des niaiseries littéraires ?* (France). *Mère se reprenait à chanter. Parfois, elle faisait, à la cantonade, quelque confidence pensive touchant son travail* (Duhamel).

• SYN. : *concernant, sur.*

touchau [tuʃo] n. m. (de *toucher* 1 ; 1399, Godefroy, écrit *toucheau ;* 1461, Godefroy, écrit *touchaul ; touchau,* 23 nov. 1721, d'après Littré, 1872). Étoile d'or ou d'argent dont chaque branche est à un titre déterminé et laisse, par conséquent, une empreinte différente sur la pierre de touche, ce qui permet de reconnaître, par comparaison, le titre des objets d'or ou d'argent.

• REM. On écrit aussi TOUCHAUD (1872, Littré) et TOUCHEAU (v. ci-dessus).

1. touche [tuʃ] n. f. • ÉTYM. Déverbal de *toucher* 1 ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure (v. § B, sens 2). — A : sens I, 1, fin du XIIIe s., Godefroy, écrit *touce* (*touche,* v. 1307, G. Guiart) ; sens I, 2, 1580, Montaigne [aussi « point ainsi marqué »] ; sens I, 3, XVe s., Godefroy ; sens I, 4, 1661, Bossuet ; sens II, 1, 1845, Bescherelle (*manquer de touche,* 1876, Larousse [*manque de touche,* « action de ne toucher aucune des deux billes », 1845, Bescherelle]) ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, av. 1589, J. A. de Baïf (« degré de pureté des métaux précieux », v. 1268, É. Boileau) ; sens II, 4, 1904, Larousse ; sens II, 5, 1699, Brunot (« manière dont le graveur rend l'effet de la touche... », 1876, Larousse ; « la couleur posée... avec le pinceau », 1690, Furetière) ; sens II, 6, v. 1740, Brunot ; sens II, 7, 1927, M. Bedel (par extens., av. 1850, Balzac) ; sens II, 8, 1861, Larchey ; sens II, 9, 1964, Larousse (« façon propre à chaque poisson de mordre... », 1904, Larousse ; *avoir une touche, faire une touche,* 1925, Esnault) ; sens II, 10, 1870, Poulot. — B : sens 1, 1386, Du Cange ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *toche* (*touche,* 1718, Acad.) ; sens 3, 1636, Monet (*des touches de piano,* au fig., 1858, d'après Larchey, 1889) ; sens 4, 1680, Richelet (« chacun des petits filets servant à faire les demi-tons sur un instrument à cordes », 1607, Pallet [d'abord écrit *touce,* av. 1486, G. Alexis]) ; sens 5, XXe s. ; sens 6, 1964, Larousse.

A. Action, manière de toucher.

• **I.** ACTION, MANIÈRE DE TOUCHER UN ÊTRE ANIMÉ, OU LE FAIT, POUR LUI, D'ÊTRE TOUCHÉ. **1.** *Class.* Action de toucher, de frapper plus ou moins fortement un être animé ; coup reçu : *Ils s'écoulent tous et craignent la touche* (Perrot d'Ablancourt). *Un cheval avance quand il entend claquer le fouet, car il craint la touche* (Furetière, 1690). || **2.** Dans un assaut d'escrime, action de toucher l'adversaire avec son arme, de l'atteindre selon les règles. || *Par extens.* Point ainsi marqué. || **3.** *Class.* et *fig.* Le fait de subir une épreuve ; atteinte matérielle ou morale (perte financière, maladie, humiliation, etc.) : *Il* [Voiture] *se souviendra longtemps de la touche* (Chapelain). *Voici pour votre adresse une assez rude touche* (Corneille). *Sa goutte lui a donné une terrible touche* (Acad., 1694). || **4.** *Class.* et *littér.* Sollicitation de Dieu, appel de la grâce, de l'esprit divin : *Il restait ce secret regard d'une Providence miséricordieuse, qui la voulait rappeler des extrémités de la terre ; et voici quelle fut la première touche* (Bossuet). *Je n'éprouvais aucune touche divine m'incitant à me diriger vers l'Église* (Huysmans).

• **II.** ACTION, MANIÈRE DE TOUCHER UN ÊTRE INANIMÉ ; EFFET QUI EN RÉSULTE. **1.** Au billard, action de toucher avec sa bille la bille sur laquelle on joue. || *Manquer de touche,* ne toucher aucune des deux billes. || **2.** Dans les jeux de balle ou de ballon, manière de frapper la balle, le ballon : *Joueur qui a une bonne touche de balle.* || **3.** Action de toucher, d'éprouver un objet d'or ou d'argent, d'en faire l'essai au moyen de la pierre dite *pierre de touche : On connut à la touche que cette pièce était fausse* (Littré). || *Pierre de touche,* v. PIERRE. || **4.** Opération consistant à aimanter une tige ou un barreau de fer doux en les frottant, dans le sens de la longueur, contre un aimant puissant. || **5.** Action, manière d'appliquer la peinture, les couleurs sur la toile, à l'aide du pinceau : *En quelques touches, le peintre fait deviner les lointains, indique les espaces intermédiaires, et accuse les premiers plans avec force et relief* (Gautier). *Ici, le coloris du peintre et sa touche sont beaucoup plus fermes* (Diderot). || Manière dont le graveur rend l'effet de la touche du peintre. || *Par extens.* La couleur posée en une fois, par le peintre, avec le pinceau : *Plus un tableau est grand, plus la touche doit être large, cela va sans dire ; mais il est bon que les touches ne soient pas matériellement fondues ; elles se fondent naturellement à une distance voulue par la loi sympathique qui les a associées* (Baudelaire). *Le peintre voit son tableau avant d'avoir posé une seule touche de couleur* (Alain). *Et, soudain, le bras raide, il se fendit comme un escrimeur, pour écraser sur un point très précis de la toile une touche de lumière, une seule...* (Martin du Gard). || **6.** *Littér.* Caractère de l'écriture d'un auteur qui s'apparente au style ; manière dont il traite son sujet, utilise les ressources de l'expression : *Reconnaître la touche d'un romancier. Le génie peint à grandes touches et dédaigne les nuances* (Chamfort). *Il* [Flaubert] *peint par juxtaposition de touches et par oppositions violentes* (Duhamel). || **7.** *Fig.* Dans un ensemble, élément, détail qui contraste avec le reste et lui communique une valeur particulière : *Des touches de soleil font briller la végétation humide* (Bonnard). *Un bouquet de fleurs qui met une touche de gaieté dans un intérieur*

sévère. Une touche de fantaisie dans une toilette. || *Par extens.* et *fig.* Trait discret, peu marqué, psychologique ou autre : *Les gens bien élevés ne trahissent leurs sentiments que par des touches imperceptibles* (Balzac). *Gerbert avait l'air enchanté, avec même une légère touche de fatuité* (Beauvoir). || **8.** *Fig.* et *fam.* Allure générale d'une personne ou d'une chose, impression qu'elle produit (auj., le plus souvent ironiq. ou péjor.) : *Nous avions avec nous dans le wagon deux ou trois moines d'une assez bonne touche* (Gautier). *Regarde-moi cette vieille rombière, quelle touche ! et ça a au moins quatre-vingts ans* (Proust). *Ce mélange de cambuses à l'abandon [...] prenait une touche quasiment exotique* (Pourrat). || **9.** En parlant d'un poisson, action de toucher avec sa bouche l'esche ou le leurre qu'il avale ou non : *Un pêcheur qui a eu des touches, mais qui n'a rien pris.* || *Par extens.* Façon propre à chaque poisson de mordre à une ligne. (En ce sens, on dit aussi TOUCHER, n. m.) || Fig. et fam. *Avoir une touche,* se faire remarquer par une personne du sexe opposé : *« Quand on sort avec elle, tous les garçons se retournent. — Toi aussi tu as des touches »* (Croisset). *Vise la bonne femme qui s'en va, dit Boris. J'avais une touche* (Sartre). || Fig. et fam. *Faire une touche,* faire une conquête galante : *Costals a pris l'habitude d'y entrer chaque fois qu'il vient de faire une touche sur les boulevards* (Montherlant). || **10.** Pop. et plaisamm. *La Sainte-Touche,* le jour où l'on touche sa paie, son salaire : *On célébrait la Sainte-Touche, quoi !* (Zola).

• SYN. : **II, 6** *facture, griffe, manière, marque, patte ;* **7** *cachet, note ; nuance, teinte ;* **8** *air, apparence, aspect, dégaine* (fam.), *tournure.*

B. Objet avec lequel on touche ou qu'on touche.

1. *Vx.* Gaule employée pour conduire et faire avancer les bœufs. || **2.** Petite baguette à bout crochu dont on se sert pour lever les jonchets. || **3.** Chacun des leviers, généralement en bois de tilleul recouvert d'ivoire, d'os, de galalithe *(touches blanches)* ou d'ébène *(touches noires),* qui composent le clavier d'un piano, d'un clavecin, d'un orgue, et sur lesquels on appuie pour mettre en action le mécanisme émetteur de son : *Elle frappait sur les touches avec aplomb* (Flaubert). *Elle était assise devant son piano dont elle agaçait lentement les touches* (France). || Fig. et fam. *Des touches de piano,* des incisives longues et larges. || **4.** Partie du manche des instruments à cordes, en bois d'ébène, sur laquelle s'appuient les doigts de l'exécutant : *La touche d'un violon, d'une guitare, d'une mandoline.* || **5.** Chacun des éléments du clavier d'une machine sur lesquels l'opérateur pose les doigts : *Les touches d'une machine à écrire, d'une Linotype.* || **6.** Lame élastique, munie d'un contact métallique, permettant d'assurer une connexion électrique. (Syn. PLOT DE CONTACT.)

2. touche [tuʃ] n. f. (emploi spécialisé de *touche* 1, sous l'influence de l'angl. *touch,* touche, joueur qui fait toucher le sol au ballon au-delà des lignes, déverbal de *to touch,* toucher, empr. du franç. *toucher* 1 ; 1924, Montherlant, au sens 1 [aussi *rentrée en touche ; sortie en touche,* 1964, Robert ; *rester sur la touche,* au pr. et au fig., 1927, Esnault] ; sens 2, 1951, R. Fallet, p. 406 ; sens 3, 1949, Larousse). **1.** *Ligne de touche,* ou simplem. *touche,* dans certains sports d'équipe (football, rugby), chacune des limites latérales du terrain de jeu : *Il pensait à son enfance, quand, lycéen, il jouait au rugby pour animer les joues fraîches des jeunes spectatrices de la touche* (Mac Orlan). || *Juge de touche,* v. JUGE. || *Sortie en touche,* sortie du ballon au-delà de la ligne de touche. || *Rentrée en touche,* remise en jeu du ballon qui est sorti en touche : *Le ballon étant sorti du terrain sur un des côtés (la touche), un demi aile le relance dans le jeu : c'est la rentrée « en touche »* (Montherlant). || *Rester sur la touche,* ne pas prendre part à un match. || Fig. et fam. *Rester, être mis sur la touche,* ne pas participer à quelque action, être écarté d'une entreprise, d'une affaire. || **2.** Sortie du ballon en touche : *Il y a touche. Jouer la touche.* || **3.** Remise en jeu du ballon qui a dépassé la ligne de touche : *Une touche de 20 m.*

touche-à-tout [tuʃatu] n. invar. (de *touche,* forme du v. *toucher* 1, de *à,* et de *tout ;* 1836, Delaporte et Cogniard, aux sens 1-2). **1.** Enfant ou personne qui, par curiosité, touche à tout, examine tout : *Un objet plus haut que lui et qu'il voulait voir, comme les touche-à-tout de son âge* (Goncourt). || **2.** *Fig.* Personne qui se disperse, qui aborde toutes sortes d'activités, mais ne se consacre sérieusement à aucune : *Par nature, je ne suis pourtant pas un de ces instables, un de ces touche-à-tout qui changent d'idée toutes les semaines* (Romains).

toucheau n. m. V. TOUCHAU.

1. toucher [tuʃe] v. tr., v. tr. ind., v. intr., **se toucher** [sətuʃe] v. pr. (lat. pop. **toccare,* toucher, frapper, proprem. « faire toc », du radical onomatop. *tokk- ;* 1080, *Chanson de Roland* [v. ci-après A, § I, sens 1]).

■ **« TOUCHER », VERBE TRANSITIF**

• A : sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *tuchier* (*tochier,* v. 1155, Wace, et *toucher,* XIIIe s., *Roman de Renart* [les var. graphiques ne seront plus signalées dans les datations ci-dessous] ; « entrer en contact... par telle partie du corps... », XVIe s. [avec un sujet désignant la partie qui est en contact, 1669, Racine — au fig., av. 1924, A. France] ; « frapper quelqu'un... », XVe s. ; *toucher la main à quelqu'un,* 1611, Cotgrave [*toucher quelqu'un en la main,* même sens, v. 1460, G. Chastellain] ; *toucher dans la main à quelqu'un,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *touchez là,* v. 1530, C. Marot ; *toucher de la main quelque chose,* au fig., av. 1742, Massillon [*toucher du bout du doigt...,* même sens, 1672, Mme de Sévigné] ; *faire toucher du doigt quelque chose,* au fig., av. 1870, A. Dumas [d'abord *...au doigt...,* fin du XVIe s.] ; *toucher terre,* 1964, Robert [au fig., début du XXe s.] ; *ne pas toucher terre,* « ...courir avec... rapidité... », 1876, Larousse [*ne toucher a terre,* même sens, v. 1280, Saint-Pathus] ; *ne pas laisser toucher terre à quelqu'un,* 1876, Larousse [*ne pas laisser toucher du pied à terre...,* même sens, 1835, Acad.] ; *toucher le fond,* au fig., 1957, Robert, art. *fond ; toucher une femme,* fin du XIIIe s.) ; sens I, 2, 1762, J.-J. Rousseau (en médecine, 1759, Brunot ; absol., v. 1155, Wace) ; sens I, 3, XIIIe s., *Roman de Renart* (comme v. tr. [avec *de,* 1530, Palsgrave, 883] ; pour un morceau de musique, 1553, *Bible Gérard ; toucher la lyre,* 1845, Bescherelle ; *toucher la corde sensible,* au fig., 1835, Acad. [*toucher la grosse corde,* même sens, 1660, Retz]) ; sens I, 4, 1660, Oudin (*toucher le but,* début du XVIIe s., Malherbe) ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland* (en termes d'escrime..., 1872, Littré ; « atteindre avec un projectile », 1876, Larousse ; *toucher juste,* 1845, Bescherelle [au fig., av. 1854, Lamennais ; en parlant d'une chose, milieu du XXe s.] ; pour un objet d'or, d'argent, XVe s., Laborde, p. 445) ; sens I, 6, 1534, Rabelais (absol., fin du XVe s., Commynes) ; sens I, 7, 16 nov. 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 1103 (« prendre contact... avec quelqu'un... », 1964, Larousse) ; sens I, 8, 1629, Brunot (« ...rendre par des touches distinctes... », 1690, Furetière) ; sens I, 9, début du XVIIe s., Malherbe ; sens I, 10, v. 1138, Gaimar (*toucher un mot... de,* 1551, d'après le *FEW,* XIII/2, 9 *b*) ; sens I, 11, 1587, F. de La Noue (« recevoir quelque chose qui est attribué... », 1903, Esnault) ; sens II, 1, v. 1695, Fénelon ; sens II, 2, 1660, Oudin (*passer à toucher la terre...,* 1904, Larousse) ; sens II, 3, XXe s. ; sens II, 4-5, 1560, *Bible Rebul ;* sens III, 1-2, v. 1175, Chr. de Troyes (aussi « affecter de façon sensible... » ; *toucher quelqu'un de,* 1553, *Bible Gérard ; toucher quelqu'un au vif,* 1580, Montaigne) ; sens III, 3, 1669, Racine (« frapper quelqu'un de la grâce... », 1538, R. Estienne) ; sens III, 4, 1610, d'Urfé. — B : sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, 1588, Montaigne (*toucher de près quelqu'un,* « être son proche parent... », 1792, Beaumarchais [« faire partie de son entourage... », 1964, Larousse] ; *ne toucher quelqu'un ni de près ni de loin,* 1876, (Larousse) ; sens 3, fin du XIIIe s., Joinville (*en ce qui touche,* 5 août 1850, Sainte-Beuve

[*pour ce qui touche à,* même sens, 1690, Furetière]).

A. Entrer en contact avec.

• **I.** TOUCHER UNE PERSONNE, UN ÊTRE VIVANT, UNE CHOSE (AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ OU TELLE PARTIE DE SON CORPS). **1.** Entrer en contact avec une personne, un animal, une chose, par quelque partie du corps (qui n'est pas précisée ; il s'agit souvent de la main) : *Ce chat est très craintif, on ne peut le toucher. Il y avait des jours où elle cassait tout ce qu'elle touchait* (Goncourt). *Le corps gardait une immobilité hallucinante, et Maloin, n'y tenant plus, se jeta à genoux* [...]. *Il n'osait pas toucher le mort...* (Simenon). *Ah ! laissez-moi, cria-t-il, laissez-moi, ne me touchez pas* (Sartre). || Entrer en contact avec un être ou une chose quelconque, par telle partie du corps (désignée précisément ou indiquée par le contexte) : *Toucher du doigt, du bout des doigts une surface. Il lui a rapidement fait toucher le sol avec les deux épaules. On voyait que sa main avait peur de rencontrer celle de Hauteclaire, comme si, la touchant par hasard, il lui eût été impossible de ne pas la prendre* (Barbey d'Aurevilly). *Dans ces ruelles, dont on touchait les deux côtés en écartant les bras* (Vercel) ; et avec un sujet désignant la partie qui est en contact : *La coupe dans ses mains par Narcisse est remplie ; Mais ses lèvres à peine en ont touché les bords...* (Racine). *La dame se pencha sur la chaise* [...] *puis elle s'assit. Elle se tenait droite et son dos ne touchait pas le dossier* (Sartre) ; et littér., au fig. : *Depuis qu'il l'aimait, disait-il, il allait si léger et soulevé d'une telle allégresse que ses pieds ne touchaient plus la terre* (France). || *Spécialem.* Frapper quelqu'un, l'atteindre d'un coup appliqué avec force : *Toucher son adversaire au visage. Touché à l'arcade sourcilière dès le début du match, il n'a pas tardé à abandonner.* || *Toucher du bois,* V. BOIS. || *Toucher la main à quelqu'un,* mettre sa main dans celle de quelqu'un pour lui dire bonjour ou en signe d'amitié. || Intransitiv. et class. *Toucher dans la main à quelqu'un,* lui donner la main en signe d'accord : *Allons, touchez-lui dans la main, et rendez grâces au ciel de votre bonheur* (Molière). || Intransitiv. *Touchez là,* touchez-moi dans la main (pour conclure un accord, un marché) : *Enfin il* [le comte] *releva ses paupières, tendit la main à Lafcadio, et d'une voix toute changée, adoucie et comme rompue : « Touchez là, mon enfant »* (Gide). || Fig. *Toucher de la main quelque chose,* être sur le point de l'atteindre : *On voit souvent le bonheur fuir au moment où on le touche de la main.* || Fig. *Faire toucher du doigt quelque chose,* le faire voir ou le faire comprendre de façon concrète, claire, évidente : *Il m'a fait toucher du doigt toutes les difficultés de l'entreprise. Faites-moi toucher du doigt ce que vous me dites* (Dumas). || *Toucher terre,* être vaincu à la lutte, maintenu les deux épaules au sol par son adversaire ; au *fig.,* être vaincu dans un combat, une compétition quelconque, ou être tué : *Les plus beaux hommes de France avaient touché terre par centaines* (Duhamel). || Fig. *Ne pas toucher terre,* danser avec une telle légèreté, courir avec une telle rapidité que le pied semble à peine effleurer le sol. || Fig. *Ne pas laisser toucher terre à quelqu'un,* le presser, le pousser vivement. || Fig. *Toucher le fond de,* parvenir au point le plus bas, à la limite extrême d'un état pénible, physiquement ou moralement : *Toucher le fond de la misère, de la douleur, du désespoir ;* atteindre l'élément essentiel de quelque chose : *Eliot, Tolstoï, Dostoïevsky, chacun selon son mode, nous donnent l'impression de toucher le fond de l'être* (Mauriac). || Spécialem. *Toucher une femme,* lui prodiguer des caresses ou avoir des rapports charnels avec elle. || **2.** Palper, explorer avec la main un objet, pour en reconnaître la forme, les caractères physiques, la nature, par les sensations du tact : *Toucher une étoffe pour en éprouver l'épaisseur, le moelleux. Se diriger à tâtons dans l'obscurité, en touchant les murs, les meubles.* || *Spécialem.* En médecine, examiner au moyen du toucher vaginal. || *Absol.* Faire usage du tact : *Avoir besoin de toucher.* || **3.** Class. ou littér. *Toucher un instrument de musique* (à touches ou à cordes), en jouer : *Toucher l'orgue, le clavecin* (Richelet, 1680). *Le joueur de luth touche son luth devant les personnes à qui il a été promis* (La Bruyère). *Une minute, s'il vous plaît ! Florence ne nous disait-elle pas l'autre jour que rien qu'en touchant son piano elle se rendait compte des pleins et des vides dans une salle ?* (Claudel) ; et avec *de : L'un touchait de la mandoline, deux tenaient le violon et le quatrième le violoncelle* (Bourget). *Elles* [les jeunes filles de Corinthe] *se parent, et puis elles chantent ou elles touchent du luth, et puis elles rendent visite à leurs amies* (Sartre). || Par extens. et littér. *Toucher un morceau de musique,* l'exécuter sur un instrument : *Je n'eusse donc fait que la traverser en courant, si le remarquable talent de l'organiste qui touchait l'office ne m'eût retenu d'autorité* (Balzac). || Vx ou littér. *Toucher la lyre,* s'adonner à la poésie. || Fig. *Toucher la corde sensible,* évoquer devant quelqu'un une chose qui lui tient particulièrement à cœur. || **4.** Atteindre un lieu par mer, y aborder, y arriver : *Toucher le port. Toucher la terre ferme. Vous n'avez pas plus tôt touché votre pays natal que vous retombez dans tous vos vieux défauts* (Mérimée). [V. aussi, ci-après, § II, n. 2.] || Fig. *Toucher le but* ou *au but,* V. TOUCHER, v. tr. ind. || **5.** Entrer en contact de façon indirecte avec quelqu'un ou quelque chose, par l'intermédiaire d'un objet, d'un instrument : *Toucher un caillou du bout de sa chaussure. Toucher un serpent avec son bâton. Les fées transformaient les objets en les touchant avec leur baguette magique.* || *Spécialem.* En termes d'escrime, atteindre son adversaire suivant les règles, avec le fleuret, l'épée, le sabre. || *Par extens.* Atteindre avec un projectile : *Toucher la cible. Toucher un gibier. Carrel tira le premier. M. de Girardin s'écria : « Je suis touché à la cuisse », et fit feu* (France). || *Toucher juste,* dans un assaut d'escrime, toucher à chaque passe ; au *fig.,* dire ou faire très précisément ce qui convient et de la manière la plus appropriée : *Là où tout le monde tâtonne, il touche juste, il marche droit* (Lamennais) ; et en parlant d'une chose : *C'est cependant ce privilège de toucher juste et plus loin que toute science qui met autour de l'art une atmosphère de châtiment* (Cocteau). || *Toucher un objet d'or, d'argent,* en contrôler le titre en l'éprouvant à l'aide de la pierre de touche. || **6.** *Class.* et *dialect.* Exciter à l'aide du fouet ou de l'aiguillon des bêtes de trait, un attelage, pour les faire avancer : *Touchant ses chevaux ailés, elle me promena par tout le monde* (Perrot d'Ablancourt). *Il touchait des bœufs devant lui* (Acad., 1694). *Puis sans hâte, touchant ses bœufs de l'aiguillon, | Il* [le laboureur] *repart jusqu'au soir pour un autre sillon* (Samain). *Touche donc les bœufs, sapré gars, et ne me regarde pas comme ça !* (R. Bazin) ; et absol. : *Il descend du palais, et, trouvant au bas du grand degré un carrosse qu'il prend pour le sien, il se met dedans ; le cocher touche, et croit ramener son maître dans sa maison* (La Bruyère). *Quand je m'ennuyais trop à « toucher », je demandais à mon parrain de me laisser tenir un peu le manche de l'araire* (Guillaumin). || **7.** *Fig.* Joindre quelqu'un par un moyen de communication : *Avez-vous un numéro de téléphone où je puisse vous toucher ? Laissez-moi votre adresse personnelle, afin que je puisse vous toucher par lettre éventuellement.* || *Par extens.* Prendre contact, entrer en rapport avec quelqu'un, d'une façon ou d'une autre : *M. Soulard, président du cercle, s'offrit à toucher Ruau, ministre de l'Agriculture* (Romains). || **8.** *Class.* et *littér.* Peindre, poser les couleurs sur la toile ; exprimer, rendre par les moyens de la peinture : *Ce peintre touche bien un arbre, un paysage* (Furetière, 1690). *Notre jeune peintre a fait des merveilles* [...]. *Tout est touché* [...] *avec une fierté et un caprice admirables* (Gautier). || *Auj.* et *spécialem.* Peindre, rendre par des touches distinctes et nettes sur lesquelles on ne revient pas : *Il est des détails qu'il faut toucher et laisser.* || **9.** *Class.* Exprimer, décrire par d'autres moyens

que ceux de la peinture, notamment par l'écriture : *La tragédie, sans doute, est quelque chose de beau quand elle est bien touchée ; mais la comédie a ses charmes* (Molière). *Ceux qui réussissent le mieux dans le panégyrique s'entendent assez mal à toucher les passions* (Boileau). || **10.** *Class.* et *littér.* Aborder un sujet, une question, ne pas les traiter à fond, en parler incidemment ou brièvement : *J'ai déjà touché ces deux questions de Dieu et de l'âme humaine dans le Discours français que je mis en lumière en l'année 1637, touchant la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences...* (Descartes). *Il y a peu de détails dans cet ouvrage* [l'« Essai sur les mœurs »] ; (...) *je me suis contenté de toucher en deux mots les faits principaux* (Voltaire). *Je sens, Madame, qu'en vous parlant de lui, je touche ici un point délicat* (Musset). || Auj. *Toucher un mot, deux mots, quelques mots de,* ou (vieilli) *toucher quelque chose de,* parler succinctement d'une question, en évitant de s'étendre : *De l'hymen de ma sœur touchez-lui quelque chose* (Molière). *La dame Jacinte aurait mieux aimé que le chanoine eût commencé par faire son testament ; elle lui en toucha même quelques mots* (Lesage). *Je voulus* [...] *régler l'affaire tout de suite, et je montai jusqu'au moulin pour en toucher deux mots au grand-père* (Daudet). *J'ai déjà touché quelques mots de cela ; je n'aime pas à y revenir* (Gide). || **11.** Recevoir de l'argent, une somme d'argent qui est due, une allocation, etc. : *Il touche un pourcentage sur les ventes. Pendant que d'innombrables mobilisés d'usine tournaient des obus, bien à l'abri, touchaient pour ça de hauts salaires...* (Romains). *Peu après, la guerre éclatait et Bréjassoux, le rémouleur, l'épousa, pour qu'elle pût toucher l'allocation et lui en envoyer la moitié* (Jouhandeau). || *Par extens.* Recevoir quelque chose qui est attribué, qui est dû (surtout dans l'armée) : *Soldat qui touche sa ration de tabac. Une fois — mais je ne dirai pas au moyen de quel stratagème —, nous avons « touché » d'un coup une centaine de pardessus* (Duhamel). *Sûrement, il croit que les Fritz touchent du coton pour se boucher les oreilles* (Dorgelès).

• **II.** TOUCHER UNE PERSONNE, UN ÊTRE VIVANT, UNE CHOSE (AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE INANIMÉ). **1.** Rencontrer, atteindre, heurter, violemment ou non, un obstacle matériel (être animé ou inanimé), en parlant d'une chose en mouvement, d'un objet dirigé, etc. : *La balle l'avait touché en plein front. Le navire a touché un banc de sable et s'est échoué. Le soleil du soir venait toucher obliquement le front de notre maison* (Duhamel). || **2.** Atteindre une terre, un port et y relâcher, y faire escale, en parlant d'un bateau : *Il a prévu de s'embarquer sur un paquebot qui doit toucher Marseille samedi prochain. La barque touchait déjà le rivage de l'empire de Pluton* (Fénelon). || *Passer à toucher la terre, une île, un cap,* passer très près d'un de ces lieux. || **3.** Parvenir à son destinataire, en parlant d'une correspondance, d'une communication : *Si notre télégramme l'avait touchée, elle nous aurait certainement appelés au téléphone.* || **4.** *Fig.* Atteindre, gagner, pénétrer plus avant, en parlant de ce qui s'étend, progresse : *L'épidémie a déjà touché plusieurs pays. Un mouvement de grève qui ne touche que quelques professions. Où se cacher ? Où ? Reste-t-il encore un endroit au monde que le bruit n'ait pas touché ?* (Le Clézio). || **5.** *Fig.* Éprouver, altérer plus ou moins sérieusement quelqu'un ou quelque chose : *Un secteur industriel durement touché par la crise économique. Le temps est encore tiède* [...] *mais les lotus, déjà touchés par le froid des matins, penchent sur l'eau leurs feuilles jaunies* (Loti). *Ce pays* [les États-Unis] *est à peine touché par la guerre, et le petit coin où nous sommes n'a rien perdu de l'aspect qu'il a toujours eu* (Green).

• **III.** TOUCHER UNE PERSONNE OU TELLE DE SES FACULTÉS (AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ OU INANIMÉ). **1.** *Class.* Être perceptible, pouvoir être senti, saisi, appréhendé par quelqu'un : *Plus de goût, plus d'ouïe ; | Toute chose pour toi semble être évanouie ; | Pour toi l'astre du jour prend des soins superflus ; | Tu regrettes des biens qui ne te touchent plus* (La Fontaine). || **2.** *Class.* et *littér.* Frapper quelqu'un, faire sur lui une forte impression (d'ordre affectif ou intellectuel) : *Séparée de la personne du monde qui m'est le plus sensiblement chère, qui touche mon goût, mon inclination, mes entrailles* (Sévigné). *Cette grandeur que nous admirons de loin touche moins quand on y est né* (Bossuet). *Ce qui me terrorisait jadis ne me touche plus. J'envisage de mourir sans trembler* (Green). || *Spécialem.* et *class.* Affecter de façon sensible, pénible, douloureuse ; blesser, offenser : *Tu sais comme un soufflet touche un homme de cœur* (Corneille). || Class. *Toucher quelqu'un de,* lui inspirer tel sentiment, telle passion, tel désir, etc. : *Tout ce qu'on voit de gloire temporelle | Ne les touche d'aucun désir* (Corneille). *Si vous êtes touchés de curiosité, exercez-la du moins en un sujet noble* (La Bruyère). || Auj. *Toucher quelqu'un au vif,* l'irriter, le blesser, le froisser par les propos que l'on tient : *À la violence des épithètes qu'il* [mon père] *me donnait, je pouvais connaître que mes raisons l'avaient touché au vif* (Aymé). || **3.** *Class.* et *spécialem.* Inspirer à quelqu'un de l'amour : *Acanthe est fort touché de certaine Clymène* (La Fontaine). *Il a su me toucher, | Seigneur ; et je n'ai point prétendu m'en cacher* (Racine). || *Class.* et *littér.* Frapper quelqu'un de la grâce, lui inspirer des préoccupations divines : *Que nous serions heureux si Dieu vous touchait !* (Maintenon). *La grâce passagère dont je fus touchée se retire de moi, qui refusai de m'abîmer en elle* (Colette). || **4.** *Fig.* Émouvoir quelqu'un, agir sur sa sensibilité et éveiller en lui des sentiments désintéressés (tendresse, sympathie, compassion...) : *Votre bonté nous touche. L'homme* [le P. Didon] *inspire la sympathie et ses souffrances durant l'exil de Corse touchent le cœur* (Mauriac). *Voyons, dit l'oncle, tu n'as donc pas été touché par le sentiment qui anime ces humbles paysans ?* (Pagnol). *Je suis heureux de mourir, parce que je vais cesser enfin de me tromper. Quelqu'un disait cela qui me touche extrêmement* (Montherlant).

• SYN. : **I, 1** *caresser, effleurer, frôler* ; **11** *empocher* (pop.), *encaisser, percevoir, ramasser* (fam.). || **II, 2** *aborder* ; **5** *affecter, ébranler, perturber, troubler.* || **III, 2** *bouleverser, émouvoir, impressionner* ; **4** *ébranler, remuer.*

B. Être en contact avec.

1. Être en contact avec quelque chose dans l'espace ; être contigu à un lieu, à une région, etc., ou, *par extens.,* en être très proche : *L'épaule de l'un touchant l'épaule de l'autre, ils tirent avec force sur le câble. Le bois qui touche cette propriété est à vendre. Les régions du sud de la France qui touchent le littoral méditerranéen. C'est une bonne odeur de savon chaud dans son petit magasin ouvert en grand sur la rue ; la longue table touche presque les passants...* (Cayrol). || **2.** *Fig.* Avoir un lien de parenté avec une personne, une famille : *Un homme qui ne nous touche de rien* (Molière). || *Toucher de près quelqu'un,* être son proche parent, son allié : *Cette jeune Florestine, que vous nommez votre pupille et qui vous touche de plus près* (Beaumarchais) ; faire partie de son entourage, lui être intimement lié : *Cela vient de quelqu'un qui le touche de près* [...] *qui a ses confidences les plus intimes* (Romains). || *Ne touchez quelqu'un ni de près ni de loin,* n'avoir aucun lien de parenté avec lui, ou n'avoir jamais eu aucun rapport avec lui. || **3.** *Fig.* Avoir quelque rapport avec une personne ou avec une chose, la concerner plus ou moins directement : *Cette affaire ne me touche en aucune façon. Un secret qui touche la défense nationale. Il y a aussi la piété filiale des descendants* [...] *qui brûlent, de peur d'indiscrétions posthumes, tout ce qui touche les parents* (La Varende). *C'était vrai que tout ce qui touchait la guerre de Vendée mettait le comte*

d'Artois mal à son aise (Aragon). || *En ce qui touche*, en ce qui concerne.

• SYN. : **3** *intéresser, se rapporter à, regarder.*

■ « TOUCHER À », VERBE TRANSITIF INDIRECT

• A : sens I, 1, v. 1155, Wace (« faire usage de quelque chose », 1876, Larousse ; *pas touche !*, 1955, Ikor, p. 426 ; *toucher au bois*, 1655, Salnove) ; sens I, 2, XX^e s. ; sens I, 3, 1636, Monet (aussi pour la nourriture...) ; sens I, 4, 1538, R. Estienne (*toucher de*, même sens, v. 1283, Beaumanoir) ; sens I, 5, v. 1360, Froissart (aussi au fig. ; *ne pas avoir l'air d'y toucher*, 1798, Acad. [*il ne semble pas qu'il y touche*, même sens, av. 1660, Scarron, et *n'y toucher*, même sens, av. 1493, G. Coquillart] ; *sans avoir l'air d'y toucher*, av. 1889, Barbey d'Aurevilly) ; sens II, 1, milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes* (*toucher au but*, au fig., 1666, Molière ; *toucher au port*, au fig., 1964, Larousse [*toucher le port*, même sens, 1678, La Fontaine]) ; sens II, 2, 1662, Corneille (*toucher à sa fin...*,« être près de se terminer », 1756, Voltaire ; *toucher à sa fin*,« être près de mourir », 1763, Voltaire [...*à son heure dernière*, 1673, Racine]) ; sens II, 3, 1610, d'Urfé. — B : sens 1, v. 1175, Chr. de Troyes (« être presque au contact de... », 1668, La Fontaine) ; sens 2, 1645, Corneille ; sens 3, v. 1283, Beaumanoir (aussi *toucher à quelqu'un* ;« ...avoir pour objet », 1538, R. Estienne) ; sens 4, 1829, Boiste.

A. Entrer en contact avec.

• **I.** TOUCHER À QUELQUE CHOSE OU À QUELQU'UN (AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ). **1.** Porter la main sur une chose matérielle, pour la prendre, la manipuler, s'en servir, en modifier la position ou l'état, etc. : *Un enfant qui touche à tout. Surtout, ne touchez à rien avant l'arrivée de la police.* || *Spécialem.* Faire usage de quelque chose : *Si tu touches encore aux allumettes, tu seras puni. Lui, faire ce travail ? Il n'a jamais touché à un outil.* || Ellipt. et fam. *Pas touche !*, formule de défense : ne touchez pas à cette chose ou à cette personne, ou ne me touchez pas. || *Toucher au bois*, en parlant du cerf, frotter sa tête contre le tronc des arbres pour dépouiller ses bois de la peau qui les recouvre. || **2.** Porter la main sur quelqu'un, pour le corriger, le frapper, le malmener : *Les parents acceptent difficilement qu'on touche à leurs enfants.* || **3.** Prendre, prélever une partie de quelque chose pour l'employer : *Ne pas vouloir toucher à une somme d'argent, à son capital, à ses économies.* || *Ne pas toucher à la nourriture, à un mets*, ne rien manger, ne rien boire : *Et ne put au souper toucher à rien du tout, | Tant sa douleur de tête était encor cruelle* (Molière). *On n'aurait pu me faire toucher à la tasse de café qui m'eût privé du sommeil de la nuit* (Proust). || **4.** *Fig.* S'occuper de quelque chose, en aborder l'étude, en parler, en disserter, etc. : *Je la connaissais mal* [Simone Weil] *et je la lis aujourd'hui avec étonnement. Elle touche à tous les sujets qui m'émeuvent le plus, qui cherchent en nous ce qu'il y a de plus profond* (Green). || **5.** *Fig.* Porter atteinte à quelque chose, y introduire des modifications, des corrections, des restrictions, etc. : *Étendre une ville sans toucher aux constructions anciennes. Toucher à un droit, à des prérogatives, aux libertés. Il ne faut jamais toucher au gouvernement établi que lorsqu'il devient incompatible avec le bien public* (Rousseau). *Il n'est pas défendu d'envisager pour l'avenir une autre politique, sans toucher aux lois de la laïcité* (Romains). || *Fig.* S'en prendre à quelqu'un, le critiquer, en parler plus ou moins malicieusement : *Que Polyphile et Polia, ces saints martyrs d'amour, me pardonnent de toucher à leur mémoire* (Nerval). *Aussi Cottard, pour moi* [...], *ajouta-t-elle d'un ton grave et presque menaçant* [...] *et comme si nous avions voulu toucher au docteur, c'est sacré !* (Proust). || *Ne pas avoir l'air d'y toucher*, dire ou faire quelque chose avec un air faussement innocent ou ingénu. || *Sans avoir l'air d'y toucher*, en cachant son jeu pour ne pas éveiller la méfiance : *Je faisais jaser les domestiques sur les maîtres, sans avoir l'air d'y toucher* (Barbey d'Aurevilly).

• **II.** TOUCHER À QUELQUE CHOSE (AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UN ÊTRE ANIMÉ OU INANIMÉ). **1.** Arriver à tel lieu, à tel point de l'espace, ou en être tout proche, notamment en parlant d'un navire qui va aborder : *Navire, flotte qui touche à son port d'attache. Toucher au terme du voyage. Nous touchons presque à l'île d'Ithaque* (Fénelon). *La colonne motorisée du Tage touchait aux portes de Madrid* (Malraux). || Fig. *Toucher au but*, ou *toucher le but*, arriver au terme d'une entreprise, ou atteindre le résultat qu'on s'est fixé. || Fig. *Toucher au port*, être près de réussir ou d'être sauvé. || **2.** Parvenir à telle époque, à tel point du temps ou à tel événement situé dans la chronologie : *Il semble qu'il* [le jeune Sévigné] *touche à sa guérison* (Sévigné). *Je touchais à ma septième année ; ma mère me conduisit à Plancouët, afin d'être relevé du vœu de ma nourrice* (Chateaubriand). *Je crus que les temps étaient accomplis et que nous touchions à la fin du monde* (Nerval). || *Toucher à sa fin, à son terme, à sa conclusion*, être près de se terminer : *Une guerre, un travail qui touche à sa fin. Le procès touche à sa conclusion.* || *Toucher à sa fin, à son heure dernière*, en parlant d'une personne, être près de mourir : *Avant de partir, il* [Pierre I^er] *voulut voir cette célèbre M^me de Maintenon* [...] *qui touchait à sa fin* (Voltaire). || **3.** *Class.* et *fig.* Atteindre, parvenir à quelque état avec difficulté : *Ces grands efforts d'esprit où l'âme touche quelquefois sont chose où elle ne se tient pas* (Pascal).

• SYN. : **I, 1** *prendre, saisir, tripoter* (fam.) ; **3** *entamer ;* **4** *se mêler de.*|| **II, 1** *accoster, parvenir ;* **2** *arriver, atteindre.*

B. Être en contact avec.

1. Être en contact avec quelque chose ; être attenant, contigu à une surface, à un bâtiment, etc. : *De tous les endroits du royaume on leur demandait des linges qui eussent touché à cette relique* (Racine). *J'avais ma chambre au second étage, à l'angle du pavillon touchant à la tourelle* (Fromentin). *Voyez le champ qui touche au mien* (France). || *Par extens.* Être presque au contact de quelque chose, en être très proche : *Il est si grand que sa tête touche au plafond. Le vent redouble ses efforts, | Et fait si bien qu'il déracine | Celui de qui la tête au ciel était voisine | Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts* (La Fontaine). || **2.** *Class.* Être lié à quelqu'un par le sang ou par alliance : *Ceux dont elle dépend* [une affaire] *sont de ma connaissance, | Et même à la plupart je touche de naissance* (Corneille). || **3.** *Fig.* Avoir un rapport avec quelque chose, le concerner : *Cette question touche à la morale. Les étranges conditions de sa vie font de lui* [Flaubert] *le plus aveugle bonhomme pour tout ce qui ne touche pas à l'art et au style* (Mauriac). || *Spécialem.* En parlant de propos, d'un ouvrage, etc., porter sur, avoir pour objet : *Il suffit ici qu'un livre touche à certaines matières et qu'il attaque bien ou mal certaines gens, pour être en conséquence hors de prix* (d'Alembert). || Class. *Toucher à quelqu'un*, le concerner : *Si vous, maître et fermier, à qui touche le fait, | Dormez sans avoir soin...* (La Fontaine). || **4.** *Fig.* Être très voisin de quelque chose, lui être presque assimilable : *Un enthousiasme qui touchait au délire. Chez certains juifs, la susceptibilité touche à l'obsession* (Arnoux). *Théodore le regarda s'éloigner avec une affection qui touchait à la tendresse* (Aragon).

• SYN. : **3** *porter sur ; aborder, rouler sur, traiter de ;* **4** *confiner à, tenir de.*

■ « TOUCHER », VERBE INTRANSITIF

• Sens 1, 1529, Parmentier ; sens 2, 1964, Larousse.

1. En parlant d'un navire, heurter de la quille le fond ou un ouvrage, ou aborder un quai ou un autre navire, sans dommages graves : *Lors de l'amarrage à quai, l'hélice a touché. Les gros navires ne peuvent approcher de la rivière de Cayenne sans toucher* (Buffon). || **2.** En parlant du poisson, s'emparer de l'hameçon, engamer ou seulement effleurer l'esche.

■ « SE TOUCHER », VERBE PRONOMINAL

• Sens 1, 1690, Furetière (aussi « être contigu... ») ; sens 2, 1640, Oudin (*se toucher de près,* av. 1784, Diderot ; *les extrêmes se touchent,* 1770, Raynal).

1. Être en contact, être tangents (avec un sujet au plur.) : *Deux courbes qui se touchent.* || Être contigus ou très près l'un de l'autre : *Des villas qui se touchent. Être près à se toucher.* || **2.** *Fig.* Avoir des rapports étroits, des points communs, être de même sorte : *Il n'y a pas de hasard dans les lectures. Toutes mes sources se touchent : Pascal, Racine, Gide. Les siècles n'y font rien. C'est la même nappe souterraine* (Mauriac). || *Se toucher de près,* avoir de nombreux points de ressemblance : *Ô que le génie et la folie se touchent de bien près !* (Diderot). || *Les extrêmes se touchent* (prov.), les choses les plus opposées se rejoignent par leur outrance même.

2. toucher [tuʃe] n. m. (emploi substantivé de *toucher* 1 ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *toukier* [*touchier,* 1370, Oresme ; *toucher,* v. 1560, Paré], au sens 1 [aussi « le tact... »] ; sens 2-3, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 4, 1872, Littré ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 7, 1636, Monet, puis 1904, Larousse [art. *touche*]). **1.** Un des cinq sens traditionnels, dont l'activité s'exerce par un contact direct du corps, et principalement de la main, avec l'objet, et qui correspond à un ensemble complexe de données sensorielles : *Le toucher n'est qu'un contact de superficie* (Buffon). *Toutes les idées qui nous viennent par le toucher supposent des comparaisons et des jugements ; à peine le toucher est instruit qu'il devient le maître des autres sens* (Condillac). || *Spécialem.* Le tact, ou sens tactile, sensibilité au contact et à la pression, ainsi qu'aux caractères physiques des surfaces (lisse, rugueux, velouté, soyeux, gluant, etc.). || **2.** Exercice actif de ce sens : *Reconnaître un objet au toucher. Il passait par moments la main sur le pelage ras qui, sans être fin, était lisse et très agréable au toucher* (France). || **3.** Action, manière de toucher et de prendre avec la main les choses et les êtres : *Elle redoutait pour eux* [ses saxes] *le toucher ignorant des domestiques* (Proust). *Il y avait à terre des couvertures de laine, des nattes, des peaux de mouton, avec une espèce de grâce dans l'arrangement, qui sentait le toucher féminin* (Montherlant). || **4.** En médecine, mode d'investigation des cavités naturelles de l'organisme, consistant à y introduire un ou plusieurs doigts revêtus d'un doigtier de caoutchouc : *Toucher rectal. Toucher vaginal.* || **5.** Caractère du jeu d'un musicien résultant de la manière dont il fait usage de ses doigts sur les cordes ou les touches de l'instrument : *Un guitariste qui a un toucher très énergique. Mme Roussin était bonne musicienne, jouait du piano d'une façon charmante ; elle avait un toucher délicat et ferme* (Rolland). || **6.** Impression tactile produite par un corps que l'on touche : *Le toucher soyeux d'une étoffe. Un corps au toucher rude. Le toucher gras de ce liquide semble provenir, comme celui du mercure, du grand rapprochement de ses parties* (Buffon). || **7.** En termes de pêche, syn. de TOUCHE.

• SYN. : **2** *palpation ;* **6** *contact.*

touchette [tuʃɛt] n. f. (dimin. de *touche* 1 ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, au sens de « petite barre » ; sens actuel, 1844, La Fage, II, 109). Chacune des petites barres incrustées dans le manche d'une guitare, d'une mandoline, etc., et qui permettent de donner les tons et les demi-tons.

toucheur [tuʃœr] n. m. (de *toucher* 1 ; 1611, Cotgrave, au sens de « celui qui conduit [des ânes] avec un bâton » ; sens I, 1, 1848, G. Sand ; sens I, 2, av. 1850, Balzac ; sens II, 1836, Acad.).

I. 1. Vx. *Toucheur de bœufs,* celui qui touchait, conduisait les bœufs à l'aide de l'aiguillon, spécialement les bêtes destinées à la boucherie : *Le grincement lointain d'une charrue, les appels d'un toucheur de bœufs disaient le commencement des labours d'automne* (R. Bazin). || **2.** *Vx.* Celui qui jouait d'un instrument de musique (à clavier, à cordes) : *Tu te souviens sans doute de ma subtile distinction entre les toucheurs d'orgue et les organistes* (Balzac).

II. Rouleau ou appareil qui, dans une presse d'imprimerie, distribue l'encre sur la forme. (On dit aussi ENCREUR.)

toue [tu] n. f. (déverbal de *touer ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens 2 [« embarcation à fond plat... », 1845, Bescherelle] ; sens 1, 1469, Godefroy [*ancre de toue...,* 1691, Ozanam]). **1.** *Vx.* Action de touer. || *Ancre de toue, chaîne de toue,* celles avec lesquelles on touait : *Et j'assiste à* [...] *la procession des navires remorqués par la marée comme sur une chaîne de toue* (Claudel). || **2.** *Vx* et *dialect.* Bateau plat qui servait de bac ou de barque de pêche, notamment sur la Loire : *Avant de regagner Frapeste, je regardai Clochegourde et vis au bas une barque, nommée en Touraine une « toue », attachée à un frêne et que l'eau balançait. Cette toue appartenait à M. de Mortsauf, qui s'en servait pour pêcher* (Balzac). || *Vx* et *dialect.* Embarcation à fond plat servant au débarquement par va-et-vient entre un navire mouillé et un quai : *En bas, contre les pavés du port, les grandes toues pleines de pommes s'alignaient sur quatre rangs* (Zola).

touée [twe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *touer ;* 1415, Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1842, Mozin [*ancre de touée,* 1690, Furetière, art. *ancre* — écrit *...de toüey ; aussière de touée,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1876, Larousse [aussi « longueur... d'un câble filé »] ; sens 4, 1798, Schwan). **1.** *Vx.* Action de touer : *Sortir d'un port à la touée.* || *Ancre de touée,* ancre servant à se déhaler. || *Aussière de touée,* grosse aussière de remorque. || **2.** Amarre, câble servant à touer, à haler un navire, ou à se touer. (Peu usité.) || **3.** Longueur de l'amarre, de la remorque servant à haler un bateau pour le déplacer. || *Par extens.* Longueur, d'une certaine importance, d'un câble filé. || **4.** Longueur de la chaîne filée pour mouiller une ancre.

touer [twe] v. tr. (francique **togôn,* tirer ; XIIIe s., Jal, au sens 2 ; sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné). **1.** Faire avancer un bateau en tirant à bord sur une amarre dont l'autre extrémité est fixée au point qu'on veut atteindre (ancre mouillée, la terre, etc.). [Surtout dans la navigation fluviale ; dans la marine, on dit HALER, DÉHALER.] || **2.** Remorquer un bateau, des bateaux au moyen du toueur.

◆ **se touer** v. pr. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Faire avancer son bateau ou se déplacer (en parlant du bateau) en halant sur une amarre attachée à un point fixe, reliée notamment à une ancre mouillée : *La frégate fut serrée contre la terre, l'arrière fort près des roches ; il fut impossible de songer à se touer* (La Pérouse). [On dit plutôt SE DÉHALER, SE DÉHALER SUR UNE ANCRE.] || **2.** Se déplacer au moyen d'une chaîne sans fin reposant sur le fond (en parlant du toueur).

toueur, euse [twœr, twøz] adj. (de *touer ;* 1771, Trévoux). *Vx.* Qui toue, sert à touer : *Bateau toueur. Ancre toueuse.*

◆ **toueur** n. m. (1643, G. Fournier, au sens de « ancre de touée » ; sens actuel, 1855, Grangez, p. 567). Remorqueur qui avance par le système du touage, c'est-à-dire au moyen d'un dispositif qui saisit la chaîne reposant sur le fond du chenal, qui exerce sur elle une traction et la laisse retomber à l'arrière au fur et à mesure de la progression : *Les poissons sautent dans le sillage du toueur de péniches...* (Arnoux).

1. touffe [tuf] n. f. (anc. alémanique **topf,* touffe de cheveux ; v. 1180, *Vie de saint Evroult,* écrit *toffe* [*touffe,* XIIIe s.], au sens 2 ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 3, 1964, Larousse). **1.** Ensemble de choses de même nature, minces, légères, rapprochées et formant une sorte de bouquet : *Touffe d'herbe. Touffe de poils. C'était un homme d'une quarantaine ou d'une cinquantaine d'années, aux traits accusés par des rides profondes. De son chapeau s'échappaient quelques touffes de cheveux roux* (Duhamel). *Notre salon de la rue de Passy, combien de fois j'y suis retourné par le souvenir !... Il y avait, sous un bec de gaz, un long canapé vert dont le cuir déchiré laissait passer de généreuses touffes de crin noir* (Green). || **2.** *Littér.* Groupe d'arbres, d'arbustes très serrés et épais, dans un

bois : *Je rencontrais de temps en temps des touffes obscures, impénétrables aux rayons du soleil comme dans la plus épaisse forêt...* (Rousseau). || **3.** *Spécialem.* En botanique, pied d'un végétal dont la ramification latérale se fait au niveau du sol et donne ainsi un grand nombre de tiges serrées et redressées : *Touffe de thym, de lavande.*

2. touffe [tuf] n. f. (provenç. *toufo,* même sens, de l'anc. provenç. *estofar,* étouffer, empr. de l'anc. franç. *estofer,* même sens [v. ÉTOUFFER] ; 1842, Acad.). État atmosphérique chaud et lourd, qui trouble la respiration des vers à soie et provoque leur affaiblissement.

touffer [tufe] v. intr. et **se touffer** [sətufe] v. pr. (de *touffe* 1 ; 1823, Boiste, comme v. intr., et av. 1854, Nerval, comme v. pr.). Se disposer en touffe ; prendre la forme d'une touffe (rare) : *Pauvres feuilles d'acacia, je les avais vues si fines et si vertes flotter, huit jours auparavant, sous le ciel et se touffer en ondoyant parasol* (Nerval).

touffeur [tufœr] n. f. (mot dialect. de même sens, du v. dialect. *touffer,* étouffer, forme abrégée du franç. *étouffer ;* v. 1620, Bloch-Wartburg). *Vx* ou *littér.* Atmosphère chaude, lourde, étouffante, saturée de vapeur d'eau : *Mais qui aura le courage* [...] *de chasser avec un peu d'air frais l'humide touffeur de ces pièces ?* (Huysmans).

touffu, e [tufy] adj. (de *touffe* 1 ; 1438, Godefroy, écrit *tuffu,* avec un sens peu clair ; écrit *touffu,* au sens 1, 1549, R. Estienne [« qui est épais, dense... », 1678, La Fontaine] ; sens 2, 1844, Th. Gautier). **1.** Qui se présente sous forme de touffe serrée, épaisse : *Des chênes dépouillés de leurs cimes touffues* (Lamartine). *De longs et larges favoris touffus d'un noir roux entouraient sa figure carrée* (Sue). *Déjà Raymond avait le front durci, comme au collège, les sourcils rapprochés au point de n'être plus qu'une seule ligne touffue au-dessus des yeux* (Mauriac). || *Par extens.* Qui est épais, dense, formé d'éléments très rapprochés et enchevêtrés : *Un bois touffu. Une végétation touffue. Des cheveux touffus.* || **2.** *Fig.* Qui pèche par une trop grande richesse de détails, de renseignements, d'événements, et par une organisation insuffisante ou peu apparente : *Il* [Ronsard] *a beaucoup de mal à contenir ses développements infinis, à résister aux sujets en série, à faire pénétrer un peu d'air dans ses discours touffus et parfois inextricables* (Duhamel).

• SYN. : **1** *broussailleux, feuillu, hirsute ; dru, foisonnant, fourni, luxuriant, serré.* — CONTR. : **1** *clairsemé, rare ; pauvre ;* **2** *concis, court, laconique, ramassé, sommaire, succinct.*

touillage [tujaʒ] n. m. (de *touiller ;* 1793, d'après le *Dict. général* [qui donne une référence dont nous n'avons pu retrouver à quoi elle correspond]). *Fam.* Action de touiller.

1. touille [tuj] n. f. (déverbal de *touiller ;* v. 1200, Godefroy, écrit *touelle,* au sens de « action de jeter dans la boue » ; écrit *touille,* au sens actuel, 1877, Littré). Pelle creuse avec laquelle on brasse la fécule.

2. touille [tuj] n. f. (origine inconnue ; 1285, Godefroy, écrit *toil ; touille,* 1765, *Encyclopédie*). Nom usuel de certains squales (roussette, lamie).

touiller [tuje] v. tr. (lat. *tudiculare,* broyer, triturer, de *tudicula,* sorte de moulin pour broyer les olives, dér. de *tudes,* marteau, mot formé sur le radical de *tundere,* frapper, battre ; fin du XII[e] s., *Roman d'Alexandre,* écrit *tooillier,* au sens de « traîner [quelqu'un] dans la boue, etc. » ; sens 1, v. 1185, *Aliscans,* écrit *touellier* [*touiller,* 1421, Godefroy ; au fig., fin du XIX[e] s., Huysmans ; *touiller les dominos,* 1904, Larousse ; *touiller les cartes,* 1599, Hornkens] ; sens 2, 1842, Mozin [pour la fécule, 1877, Littré]). **1.** *Fam.* Bien remuer, afin d'écraser, de mélanger, de délayer des matières liquides ou molles : *Touiller de la colle. Une potée de pommes de terre qu'elle touillait au fond d'un poêlon* (Zola) ; et au fig. : *Il est inutile de remuer ma boue ; il sera temps de la touiller quand je serai dans la Trappe* (Huysmans). || Fam. *Touiller les dominos,* les mêler complètement en bouleversant leur ordre, avant de faire une partie. || Fam. *Touiller les cartes,* les battre. || **2.** *Touiller la soude,* la dissoudre et décanter la liqueur. || *Touiller la fécule,* la brasser avec la touille pour la nettoyer.

touilloir [tujwar] n. m. (de *touiller ;* 1836, Landais). Spatule ou agitateur qui sert à remuer un mélange pour le rendre plus homogène.

toujours [tuʒur] adv. (contract. des plur. de *tout* et de *jour* [v. ces mots] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *tuz jurz* [*toz jorz,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *touz jours,* v. 1167, Gautier d'Arras ; *tousjours,* fin du XII[e] s., *Chevalier aux deux épées ; toujours,* XVII[e] s.], au sens 1 [*depuis toujours,* 1936, Aragon ; *pour toujours,* av. 1813, Delille — *à toujours,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *a toz jorz*] ; sens 2, v. 1160, *Roman de Tristan ;* sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1668, La Fontaine ; sens 5, v. ÊTRE 1). **1.** Exprime la continuité dans la présence, dans l'existence, dans l'affirmation (d'un moment du passé à l'heure actuelle, dans la totalité du temps ou du présent dans l'avenir) : *Cette résistance toujours repoussée faisait de moi-même, à chaque pas, un héros imaginaire, victorieux du vent* (Valéry). *Peut-être fera-t-il un bon père de famille : mais il regrettera toujours l'aventure* (Beauvoir). [En ce sens, la négation *pas* se place avant l'adverbe : *Ils ne sont pas toujours là où on les attend.*] || *Depuis toujours,* depuis un temps très éloigné : *Nous nous connaissons depuis toujours.* || *Pour toujours,* (vx) *à toujours,* dans tout le temps à venir : *Soyez assurés pour toujours de notre amitié. L'exemple de cet éthylique l'a guéri pour toujours de l'envie de boire.* (Syn. À JAMAIS.) || **2.** Explique que l'action dure encore au moment où le verbe la situe : *« Ils ne se verront plus.— Ils s'aimeront toujours ! »* (Racine). *Les hépatrols fleurissaient toujours avec la même exubérance* (Vian). [En ce sens, la négation *pas* se place après l'adverbe : *Ils ne sont toujours pas arrivés.*] || **3.** Exprime une possibilité, souvent très incertaine, dans l'avenir : *Il n'est pas bête, vous pourrez toujours tirer quelque chose de lui. Il y aura toujours bien une petite place pour vous.* || **4.** En attendant ce qui va suivre ; en tout cas, quels que soient les événements ultérieurs : *Vous pouvez toujours vous asseoir et l'attendre. Payez toujours, nous verrons après.* || Fam. *Cause toujours,* v. CAUSER 2. || Fam. *Tu peux toujours courir,* v. COURIR (§ I, n. 8). || Fam. *C'est toujours ça (de pris)* [*à l'ennemi*], v. PRIS. || **5.** *Toujours est-il que,* v. ÊTRE 1 (D, § I, n. 7).

• SYN. : **1** *de tout temps, éternellement, perpétuellement ;* **2** *continuellement, constamment, invariablement ;* **4** *cependant, de toute façon, du moins.*

◆ **De toujours** loc. adj. (1922, G. Duhamel). Qui existe de tout temps, dont l'origine se perd dans la nuit des temps : *Ils sont inséparables : ce sont des amis de toujours. Elles* [les lois non écrites] *n'existent ni d'aujourd'hui, ni d'hier. Elles sont de toujours. Personne ne sait d'où elles datent* (Cocteau).

toulette [tulɛt] n. f. (du flam. *tole,* rouleau, poulie ; 1876, Larousse). Poulie en bobine du métier à faire du filet pour la pêche.

touline [tulin] n. f. (francisation de l'angl. *tow-line,* même sens, de [*to*] *tow,* haler, touer, et de *line,* ligne [empr. du franç. *ligne*] ; 1872, Littré). Petit cordage servant à haler une aussière ou une remorque de navire.

toulonnais, e [tulɔnɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Toulon,* n. d'un ch.-l. d'arrond. du Var ; 1876, Larousse). Relatif à Toulon ; habitant ou originaire de cette ville.

touloupe [tulup] n. m. (russe *tulup,* vêtement d'hiver du paysan ; 1768, écrit *touloppe,* comme n. f., puis 1780, écrit *touloupe,* comme n. m. [d'après le *FEW,* XX, 51 *a*], au sens 2 ; sens 1, 1904, Larousse). **1.** Peau d'agneau préparée autrefois en Tatarie pour l'exportation. || **2.** Vêtement d'hiver du paysan russe, fait en peau de mouton, la laine étant en dedans.

toulousain, e [tuluzɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Toulouse,* n. du ch-l. de la Haute-Garonne ; 1876, Larousse [sans aucun doute beaucoup plus anc.]). Relatif à Toulouse ; habitant ou originaire de cette ville.

◆ adj. (1933, Larousse). *Déformation toulousaine,* déformation artificielle du crâne

causée jadis par le port d'un bonnet qui, prenant son point d'appui sur la nuque et comprimant le front, donnait à la voûte une forme caractérisée par son aplatissement, son étroitesse et la pente exagérée du front.

toundra [tundra] n. f. (russe *túndra*, même sens, du finnois *tunturi*, montagne sans arbres, ou du lapon *tundar*, montagne ; 1876, Larousse). Dans les régions de climat froid, formation végétale qui et quelques arbres nains formant de petits buissons.

toungouse ou **toungouze** [tunguz] n. m. et adj. (du n. des *Toungouses* ou *Toungouzes*, peuple archaïque disséminé à travers la Sibérie [1765, *Encyclopédie*] ; 1876, Larousse [*toungouse*], et 1952, A. Meillet et M. Cohen [*toungouze*]). Groupe de langues parlées par les peuples forestiers et chasseurs qui ont habité l'est de la Mandchourie, et dont l'une est devenue le mandchou.

toupet [tupɛ] n. m. (de l'anc. franç. *top*, touffe de cheveux au haut de la tête [v. 1130, *Eneas*], francique **top*, pointe, bout ; v. 1138, Gaimar, au sens I, 1 [« touffe de cheveux... » ; « petite touffe de poils », 1446, Gay ; *faux toupet*, 1837, Balzac] ; sens I, 2, XIII[e] s., *Chanson d'Antioche* ; sens II, 1808, d'Hautel).

I. 1. Petite touffe de poils : *Toupet de crin, de laine, de poils follets.* || Touffe de cheveux sur le sommet du front : [Louis-Philippe] *porte un toupet gris, peu dissimulé et coiffé à la mode de la Restauration* (Hugo). *Sa petite taille surmontée d'un toupet blanc vaporeux le faisait ressembler aux caricatures d'A. Thiers* (Martin du Gard). || *Faux toupet*, faux cheveux arrangés sur le sommet du front. || **2.** Touffe de crins située à l'extrémité supérieure de la crinière d'un cheval et retombant sur le front entre les deux oreilles.

II. *Fig.* et *fam.* Aplomb mêlé d'effronterie : *Quand je pense qu'elle ne nous a pas présenté cette personne qu'elle a le toupet de loger chez nous* (Mauriac).

● Syn. : **I, 1** *houppe, houppette.* || **II** *audace, culot* (fam.), *front.*

toupie [tupi] n. f. (de l'angl. *top*, toupie [milieu du XI[e] s.], francique **top*, pointe, bout [la toupie tournant sur sa pointe] ; fin du XII[e] s., J. Bodel, écrit *topoie* [*tourpie*, v. 1360, Froissart ; *toupie*, 1530, Palsgrave, 282], au sens 1 [*toupie d'Allemagne*, 1835, Acad. ; *bruit de toupie*, av. 1922, Proust ; *ronfler comme une toupie*, 1839, Balzac — en parlant d'une chose, début du XX[e] s.] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1876, Larousse [« machine... », 1904, Larousse] ; sens 4, 1876, Larousse [*tourner comme une toupie*, au fig., 1964, Larousse] ; sens 5, 1896, Delesalle [d'abord « femme de mauvaise vie », 1774, d'après Larchey, 1889]). **1.** Jouet en forme de poire qu'on fait tourner sur la pointe en lui imprimant un mouvement de rotation, soit au moyen d'une ficelle déroulée vivement, soit au moyen d'un ressort, soit à la main. || *Toupie d'Allemagne*, toupie métallique creuse, percée de trous, qui émet un ronflement en tournant. || *Bruit de toupie*, ronflement régulier : *Le bruit de toupie du téléphone* (Proust). || *Ronfler comme une toupie*, respirer bruyamment pendant son sommeil : *Le vieil homme, affalé dans son fauteuil, ronflait comme une toupie* ; émettre un ronflement régulier et insistant, en parlant d'une chose : *Quand je me réveillais la nuit, il* [un poêle] *ronflait comme une toupie* (Saint-Exupéry). || **2.** Gros flotteur de pêche en forme de poire. || **3.** Outil qui, par une rotation très rapide autour de son axe, permet d'exécuter les moulures et les entailles dans le bois. || Machine sur laquelle cet outil est monté. (On dit aussi toupilleuse.) || **4.** *Fig.* Personne sans volonté, qu'on fait tourner à son gré : *Je ne suis pas une toupie, vous ne me convaincrez pas en cinq minutes !* || Fig. *Tourner comme une toupie*, changer sans cesse d'avis. || **5.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une femme généralement âgée, qui, par son comportement, suscite l'aversion : *Ici, Justin baissa la voix. « C'est cette vieille toupie de mère Clovis qui, tous les soirs, dans son paquet de débris et de saletés, emportait nos litres de vin »* (Duhamel).

● Syn. : **5** *chipie, harpie.*

toupillage [tupijaʒ] n. m. (de *toupiller* ; fin du XVII[e] s., Saint-Simon). *Vx.* Action de toupiller.

toupiller [tupije] v. intr. (mot issu [par changement de suff.] de l'anc. v. *toupier*, même sens [milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes*], dér. de *toupie* ; 1547, Mizauld). *Vx.* Tourner sur soi-même comme une toupie.

● Rem. On rencontre parfois la forme toupiner (de l'anc. n. m. *to*[*u*]*pin*, boule de métal placée au sommet d'un clocher [v. 1170, *Floire et Blancheflor*], dér. de *top*, touffe au haut de la tête [v. toupet] ; fin du XIII[e] s., *Doon de Mayence*) : *Vers la fin de la danse, elle commença de toupiner, lentement d'abord, puis de plus en plus vite* (Gide).

◆ v. tr. (1904, Larousse). Travailler un morceau de bois à la toupie.

toupilleur [tupijœr] n. m. (de *toupiller* ; 1964, Larousse). Ouvrier du bois travaillant à la toupie et sachant réaliser ses fers aux différents profils et les affûter.

toupilleuse [tupijøz] n. f. (de *toupiller* ; 1964, Larousse). En menuiserie, machine équipée d'une toupie.

1. toupillon [tupijɔ̃] n. m. (de l'anc. n. m. *top*, touffe au haut de la tête [v. toupet] ; 1414, Premierfait, au sens 2 [« extrémité... de la queue des bovins », 1876, Larousse] ; sens 1, 1622, Ch. Sorel ; sens 3, 1842, Acad.). **1.** *Class.* Petit paquet : *Chacun en prit sa pièce* [de linge] *et la mettant toute en toupillon la darda en la tête de Hortensius* (Sorel). || **2.** Petite touffe de poils, de plumes, de crins, de cheveux : *Un toupillon de barbe.* || *Spécialem.* Extrémité, garnie de crins, de la queue des bovins. || **3.** Bouquet de branches mal disposées sur un arbre.

● Syn. : **2** *houppette.*

2. toupillon [tupijɔ̃] n. m. (dimin. de *toupin* ; 1964, Larousse). Syn. de toupin (au sens 1).

toupin [tupɛ̃] n. m. (anc. provenç. *topin*, pot, francique **toppīn*, même sens ; 1933, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Dialect.* Petit pot en terre : *Les petits toupins de lait et de café* (Bosco). || **2.** Fromage cylindrique à pâte cuite, à croûte lavée, à faible ouverture, fabriqué dans la vallée d'Abondance, en Haute-Savoie.

● Rem. On rencontre également, au sens 1, les formes toupillon, n. m., et toupine, n. f. (anc. provenç. *topina*, même sens, de *topin* [v. ci-dessus] ; 1930, Giono).

toupiner v. intr. V. toupiller.

touque [tuk] n. f. (pré-indo-européen **tūkka*, citrouille, courge, tertre ; 1470, Godefroy). Récipient de fer-blanc, permettant le transport de divers produits : *Sur les douze touques de farine* [...], *il n'en est pas une seule qui n'ait été percée de trous par les clous de l'emballage* (Gide). *Les côtés* [du camion] *étaient garnis de touques à pétrole* (Malraux).

1. tour [tur] n. f. (lat. *turris*, tour, maison élevée, ouvrage de siège monté sur roues ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *tur* [*tor* et *tour*, v. 1196, J. Bodel], au sens I, 1 [*tour chaperonnée*, 1876, Larousse ; *tour creuse, tour ronde*, 1721, Trévoux ; *tour de dôme*, 1694, Th. Corneille ; *tour maîtresse, trompe en tour ronde, voûte en tour ronde*, 1904, Larousse ; *tour maximilienne, tour en talus*, 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1690, Furetière [*tour*, même sens, 1538, R. Estienne] ; sens I, 3, 1580, Montaigne [adjectiv., 1968, Larousse ; *tour à étages*, 1964, Larousse ; *tour d'église*, 1904, Larousse — *tour*, même sens, 1636, Monet ; *tour à feu*, 1876, Larousse — *tour*, même sens, 1690, Furetière ; *la Tour de Babel*, 1679, Bossuet — aussi « endroit où règne une grande confusion »] ; sens I, 4, 1949, Larousse ; sens I, 5-6, 1964, Larousse [aussi *tour de forage*] ; sens I, 7, 1968, Larousse [*tour à charbon*, 1964, Larousse] ; sens I, 8-10, 1964, Larousse [aussi *tour de fractionnement, de lavage, de mélange*] ; sens I, 11, 1975, Larousse ; sens I, 12, 1872, Littré ; sens I, 13, 1765, Duhamel du Monceau ; sens II, 1611, Cotgrave ; sens III, 1669, Widerhold).

I. 1. Construction élevée de forme ronde, carrée ou polygonale, dont on fortifiait jadis l'enceinte des villes, des châteaux : *Il voit une ville très forte | Ceinte de murs avec deux tours à chaque porte* (Hugo). || *Tour chaperonnée*, celle qui est munie

d'un comble apparent. || *Tour creuse,* parement concave d'un mur cylindrique. || *Tour de dôme,* partie cylindrique ou prismatique d'un dôme, qui supporte la voûte. || *Tour maîtresse,* donjon d'un château au Moyen Âge. || *Tour maximilienne,* tour à plusieurs étages pourvue d'artillerie case-matée. || *Tour ronde,* parement convexe d'un mur cylindrique. || *Tour en talus,* cône droit en creux. || *Trompe en tour ronde,* voussure soutenant une tour ronde. || *Voûte en tour ronde,* voûte établie sur une tour à plan circulaire. || **2.** *Tour mobile,* dans l'Antiquité et au Moyen Âge, machine de guerre montée sur roues et qu'on amenait devant les remparts pour lutter de plain-pied avec les assiégés. || **3.** *Auj.* Construction élevée, à usage d'habitation ou non : *L'horizon hérissé de bâtisses, d'usines, de tours métalliques, de crochets de ciment, arrêtait la consolation du ciel* (Arnoux). *La tour Eiffel. Les tours de la Défense. La tour Montparnasse ;* et adjectiv. : *Un immeuble tour.* || *Tour à étages,* syn. de ZIGGOURAT. || Vx. *Tour d'église,* clocher. || *Tour à feu,* tour d'un phare. || *La tour de Babel,* dans la Bible, édifice que les fils de Noé voulaient construire aussi haut que le ciel et que Dieu arrêta en créant la confusion des langues ; *par extens.,* endroit où l'on parle toutes sortes de langues : *Le palais de l'Unesco à Paris est une vraie tour de Babel ;* endroit où règne une grande confusion : *Cette communication savante fit l'effet d'une bombe et transforma le colloque, jusqu'alors paisible, en tour de Babel.* || Fig. *Tour d'ivoire,* v. IVOIRE. || **4.** *Tour de contrôle,* ou simplem. *tour,* édifice élevé dans lequel est situé le service chargé, sur chaque aérodrome, du contrôle local de la circulation aérienne : *Avant le décollage* [...], *les pilotes ne parlaient jamais à la tour par radio afin de camoufler leur envol aux écoutes ennemies* (J. Roy). || **5.** *Tour de saut,* édifice formé d'une charpente métallique et qui sert à l'entraînement des parachutistes. || **6.** *Tour d'extraction,* chevalement métallique ou en béton qui supporte à sa partie supérieure la machinerie d'extraction et qui est placé juste au-dessus du puits de mine. || *Tour de forage,* chevalement en charpente métallique qui sert de support à l'ensemble du train de forage. || **7.** *Tour à béton,* installation destinée à la fabrication industrielle d'un béton de qualité constante. || *Tour à charbon,* construction, généralement en ciment armé, destinée à recevoir le charbon préparé, amené par des appareils de manutention, avant qu'il soit dirigé vers les fours de distillation. || **8.** Vx. *Tour de glaçage,* installation permettant de fabriquer de la glace, qui, par gravité, était amenée dans les wagons frigorifiques. || **9.** *Tour d'incendie,* escalier construit en matériaux incombustibles dans une gaine isolante, et qui permet aux sapeurs-pompiers de combattre le feu dans toute la hauteur d'un bâtiment. || **10.** Colonne à plateaux de distillation ou d'absorption, chambre de catalyse, réacteur ou autre appareil de traitement vertical et de forme cylindrique. || *Tour de fractionnement,* appareil, de forme généralement cylindrique, utilisé pour la séparation des différents corps contenus dans un mélange. || *Tour de lavage,* laveur en forme de cylindre, disposé verticalement, et dont la hauteur est très nettement supérieure au diamètre. (On dit aussi COLONNE DE LAVAGE.) || Vx. *Tour de mélange,* édifice élevé dans lequel on effectuait le mélange des poudres pyrotechniques en grains. || **11.** *Tour solaire,* construction en hauteur utilisée pour les observations solaires, et au sommet de laquelle est placé un appareil qui recueille la lumière du soleil de façon à éliminer les perturbations thermiques se produisant au niveau du sol. || **12.** *Tour creuse,* demi-cylindre de fonte, qu'on place dans chaque angle du contrecœur d'une cheminée. || **13.** Enceinte circulaire des bordigues.

II. Pièce de jeu d'échecs placée aux quatre angles de l'échiquier, et qui a la forme d'une tour crénelée.

III. *Fig.* Personne robuste, d'un fort embonpoint, ou dont le buste a de fortes dimensions.

2. tour [tur] n. m. (lat. *tornus,* instrument de tourneur, gr. *tornos,* même sens ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *torn,* au sens de « treuil, roue [d'un puits, etc.] » ; écrit *tour,* au sens I, 4, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 1, XIVe s., d'après le *FEW,* XIII/2, 82 *b* [pour un lapidaire, 1676, Félibien ; *fait au tour,* au fig., 1671, La fontaine — *fait a tour,* même sens, fin du XIVe s., E. Deschamps] ; sens I, 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens I, 3, 1659, Duez ; sens I, 5, 1680, Richelet ; sens II, 1, 1549, R. Estienne [*dame du tour,* 1872, Littré] ; sens II, 2, 19 janv. 1811, *Bulletin des lois*).

I. 1. Machine-outil utilisée pour façonner ou usiner en travail continu, par enlèvement de matière à l'aide d'un outil présentant une avance, une pièce animée d'un mouvement de rotation autour d'un axe, à une vitesse dite « vitesse de coupe » : *Il portait avec ostentation une canne dont le pommeau travaillé au tour avait pour ombre la silhouette de l'Empereur* (France). || *Spécialem.* Machine portant certains outils du lapidaire, et mise en mouvement à l'aide d'une roue. || Fig. et fam. *Fait au tour,* s'est dit d'une chose ou d'une personne bien faite, bien proportionnée (vieilli) : *Avec son manteau rouge et son pourpoint de soie, | Sa dague de Tolède au pommeau qui chatoie, | Vraiment il était fait au tour !* (Gautier). || **2.** *Tour de potier,* machine rudimentaire, comprenant un plateau circulaire horizontal mobile autour de son axe, sur lequel l'ouvrier dispose le bloc de terre glaise destiné à être façonné, et qu'il fait tourner en agissant avec les pieds sur un second plateau solidaire du premier. || **3.** Appareil de teinturier servant à teindre des pièces de tissu entières. || **4.** Anc. *Tour* ou *tourniquet d'une arbalète,* petit cylindre fixé en arrière du fût, et qui servait à bander l'arme au moyen d'un cric. || **5.** Table sur laquelle le pâtissier travaille la pâte au rouleau.

II. 1. *Autref.* Dans les couvents et les monastères, armoire cylindrique tournant sur un pivot et enchâssée dans l'épaisseur d'un mur, et qui permettait de faire passer des objets du dehors au dedans, ou *vice versa,* sans donner vue sur l'intérieur : *Mme Worms-Clavelin* [...] *pénétra dans le parloir, tandis que la sœur tourière avertissait par le tour que Mlle de Clavelin était appelée* (France). || *Dame du tour,* ou *sœur tourière,* religieuse qui était préposée à la surveillance du tour. || **2.** Jadis, dispositif analogue placé à l'entrée des hospices d'enfants trouvés, et destiné à recevoir les enfants qu'on voulait confier à l'établissement sans se faire connaître.

3. tour [tur] n. m. • ÉTYM. Déverbal de *tourner ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *tor* (*tour,* XIIe s.), au sens de « action de faire volte-face et de s'élancer contre l'ennemi ». — A : sens I, 1, 1198, Du Cange (« périmètre d'une surface quelconque », v. 1298, *Livre de Marco Polo ; tour de visage,* av. 1662, Pascal ; *tour d'échelle,* 1876, Larousse [d'abord *..de l'échelle,* XVIe s., Loisel, 295]) ; sens I, 2, v. 1170, *Floire et Blancheflor* (*tour de ville,* 1885, A. Daudet ; *faire le tour de,* 1690, Furetière) ; sens I, 3, 1872, Littré (« ...rond de cordage... », 1958, Merrien ; *tour mort,* 1872, Littré ; *prendre des tours de bridure, d'aiguilletage,* 1904, Larousse) ; sens I, 4, 1373, d'après le *FEW,* XIII/2, 50 *b* (*tour de cheminée,* 1933, Larousse ; *tour de lit,* 1559, Amyot ; *tour [de cheveux],* 1666, Livet) ; sens I, 5, 1559, Amyot (*prendre du tour,* 1872, Littré) ; sens I, 6, 1964, Larousse ; sens II, 1, v. 1175, Chr. de Troyes (*faire le tour de quelque chose,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *faire le tour du cadran,* 1707, Lesage) ; sens II, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné (en parlant d'une chose, av. 1778, Voltaire ; *faire le tour du propriétaire,* 1928, R. Martin du Gard ; *faire le tour de quelque chose,* au fig., v. 1830, Sainte-Beuve ; *faire le tour de divers lieux,* 1807, Mme de Staël ; *avoir fait le tour des choses,* av. 1960, A. Camus ; *avoir fait le tour de tout,* 1964, Robert ; *avoir fait le tour de quelqu'un,* au fig., av. 1869, Sainte-Beuve ; *faire le tour des invités...,* 1919, A. Hermant) ; sens II, 3, fin du XIIe s., *l'Escoufle* (*faire un tour,* absol., 1660, Oudin ; *des tours,* 1680, Mme de Sévigné ;

faire ses tours, av. 1660, Scarron) ; sens II, 4, 1640, Oudin (*tour de France,* dans le compagnonnage, 1798, Acad. ; *tour de France,* en cyclisme, 9 juill. 1903, *l'Auto* [aussi « ceux qui y participent... »] ; *tour de ville,* 1964, Larousse) ; sens II, 5, 1924, Montherlant ; sens III, 1, v. 1175, Chr. de Troyes (*à un tour de roue,* 1876, Larousse [*il n'y a que deux tours de roue jusque-là,* « c'est tout près », 1690, Furetière] ; *tour* [*de clef*], août 1489, *Ordonnance royale ; tour d'horizon,* en termes de marine, 1904, Larousse [dans le langage militaire, 1971, *les Mots « dans le vent » ;* au fig., 1957, Robert, art. *horizon*] ; *donner un tour de vis à quelque chose,* au fig., milieu du XX[e] s. [aussi absol]) ; sens III, 2, v. 1200, Studer-Waters (« pirouette », 1964, Larousse ; *à tour de bras,* v. 1510, Dochez, art. *bras* [au fig., 1534, Rabelais] ; *tour de reins,* « lumbago... », 1640, Oudin [d'abord « avarie d'un bateau », fin du XVI[e] s., Brantôme ; *tour de bateau...,* 1842, Acad. ; *tour de reins,* au fig., 1648, Guez de Balzac [*tour,* 1675, M[me] de Sévigné]) ; sens III, 4, 1632, Corneille. — B : sens I, 1, v. 1307, G. Guiart (*tour de main,* 1690, Furetière) ; sens I, 2, 1651, Scarron ; sens I, 3, v. 1175, Chr. de Troyes (« acte condamnable... », XIII[e] s., *Roman de Renart*) ; sens I, 4, v. 1175, Chr. de Troyes (*un tour... de son métier,* XV[e] s., Dochez ; *jouer un tour, des tours,* en parlant d'une chose, 1876, Larousse ; *cela vous jouera un mauvais tour,* 1872, Littré ; *le tour est joué,* 1877, A. Daudet) ; sens II, 1, 1659, Molière (absol., 1689, M[me] de Sévigné [littér., av. 1869, Sainte-Beuve] ; *tour* [*de phrase*], 1669, Boileau) ; sens II, 2, v. 1673, Retz. — C : sens 1, début du XIII[e] s., Moniot d'Arras ; sens 2, 1669, Molière ; sens 3, 1675, M[me] de Sévigné ; sens 4, fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; sens 5, 1659, Molière. — D : sens I, 1, milieu du XV[e] s., *Évangiles des quenoilles* (« fois », v. 1175, Chr. de Troyes ; *c'est à mon... tour de,* 1690, Furetière ; *plus souvent qu'à son tour,* 1932, Céline ; *tour de chant,* 1964, Robert ; *tour de garde,* 1904, Larousse ; *tour d'opérations, tour de bête,* 1964, Larousse) ; sens I, 2, 1900, Barrès ; sens I, 3, 1690, Furetière (*faire un tour,* 1798, Acad.) ; sens I, 4, 1842, Acad. (en pâtisserie, 1938, Montagné et Gottschalk) ; sens II, v. les datations à l'article.

A. Ligne, chose, mouvement circulaires ou assimilés à une circonférence.

• **I.** CE QUI A UNE FORME COURBE OU PLUS OU MOINS CIRCULAIRE. **1.** Circonférence, ligne courbe fermée qui limite extérieurement un corps, un objet, un lieu circulaire ou à peu près tel ; longueur de ce pourtour : *Quel est votre tour de taille ? Cette distance représente près de trois fois le tour de la Terre.* ‖ *Par extens.* Périmètre d'une surface quelconque : *Un étang qui a deux kilomètres de tour.* ‖ *Tour de* (ou *du*) *visage,* la ligne qui circonscrit un visage humain vu de face : *Elle a un tour de visage et un menton à peindre* (Sévigné). ‖ Par extens. *Tour d'échelle,* espace sur lequel on peut poser des échelles, dans la propriété voisine, pour exécuter des réparations chez soi : *Elle grevait son bien de cette vieille servitude qu'on appelle chez nous le tour d'échelle* (Béraud). ‖ **2.** Pourtour, bordure, partie périphérique d'une surface, d'un lieu, d'une chose, circulaire ou non : *Le tour de son poignet est marqué par son bracelet-montre. Le tour des yeux et le bout du nez sont noirs* (Buffon). ‖ *Tour de ville,* boulevard, promenade qui fait le tour d'une ville : *Les établissements Bapond sont situés sur le tour de ville* (Queneau). [V. aussi § II, n. 4, ci-après.] ‖ *Faire le tour de,* en parlant d'une chose immobile, s'étendre autour de quelque chose, occuper sa périphérie : *Une frise sculptée fait le tour de la salle. Un collier qui fait trois fois le tour du cou.* ‖ **3.** Circonférence, ligne courbe fermée décrite par une chose qui en entoure une autre : *Un personnage de taille moyenne, solide et râblé, haut chapeauté, cravaté à triple tour d'une mousseline qui appelait la blanchisseuse* (Arnoux). ‖ *Spécialem.* En termes de marine, rond de cordage ou de chaîne passé autour de quelque chose. ‖ *Tour mort,* tour simple complet fait avec un cordage autour d'une bitte, d'un autre cordage ou de tout point fixe, pour produire du frottement et donc une résistance. ‖ *Prendre des tours de bridure, d'aiguilletage,* entourer deux cordages avec une aiguillette pour les réunir. ‖ **4.** Objet, garniture qui se dispose autour de quelque chose, et en particulier vêtement ou accessoire qui entoure une partie du corps (vieilli) : *Entre son tour de gorge et son mouchoir* (Rousseau). *Toujours bien mise ; même plutôt chic. C'est vrai. Elle avait un tour de cou de fourrure, tout neuf* (Romains). ‖ Vx. *Tour de cheminée,* bande d'étoffe qui décorait la partie haute d'une cheminée et en diminuait l'ouverture. ‖ Vx. *Tour de lit,* au XVI[e] et au XVII[e] s., draperies fixes, d'une seule venue, qui garnissaient les lits en housse : *On en sait d'autres [...] qui se refusent un tour de lit et du linge blanc* (La Bruyère). ‖ Vx. *Tour de cheveux,* ou simplem. *tour,* faux cheveux bouclés que l'on maintenait à l'aide d'un cordon autour de la tête : *Le maigre visage de l'avare, si jaune sous son tour de cheveux couleur de suie* (Coppée). *La vieille dame arrivait en trottinant, avec son tour de travers sous son bonnet noir* (Theuriet). ‖ **5.** Ligne, direction décrivant une courbe, virage, lacet : *Les tours et les détours d'un fleuve sinueux, d'un chemin de montagne.* ‖ *Prendre du tour,* dans la marine, passer au large d'un obstacle, le contourner à bonne distance pour être sûr de l'éviter. ‖ **6.** Unité de mesure d'angle (symb. : tr) équivalant à un angle de 2 π.

• **II.** MOUVEMENT OU DÉPLACEMENT DE CE QUI TOURNE AUTOUR D'UN POINT PRIS POUR CENTRE. **1.** Mouvement accompli par un corps qui décrit une circonférence ou une courbe assimilée à une circonférence : *Que la terre lui paraisse* [à l'homme] *comme un point, au prix du vaste tour que cet astre* [le soleil] *décrit* (Pascal). ‖ *Faire le tour de quelque chose,* en parlant d'un objet en mouvement, parcourir la circonférence qui sert de limite à quelque chose : *La petite aiguille de la pendule fait le tour du cadran en douze heures.* ‖ Fig. et fam. *Faire le tour du cadran,* en parlant d'une personne, dormir pendant douze heures consécutives. ‖ *À tour de bras,* v. ci-après, § III, n. 2. ‖ **2.** *Faire le tour d'un lieu,* en parlant d'un être animé, se déplacer autour de ce lieu, en parcourir la périphérie : *Faire le tour d'un pâté de maisons. Les États de quelques souverains d'Allemagne ou d'Italie, dont on peut faire le tour en une demi-heure* (Voltaire). *Je n'ai pas encore fait le tour de mon royaume* (Saint-Exupéry) ; en parlant d'une chose, être largement répandu, connu en ce lieu : *Les arts, les coutumes, les opinions, les usages n'ont-ils pas fait le tour du monde ?* (Voltaire). *Une nouvelle qui ne manquera pas de faire le tour de la ville.* ‖ *Faire le tour du propriétaire,* visiter, inspecter une propriété, un bien que l'on possède. ‖ Fig. *Faire le tour de quelque chose,* en examiner les principaux points, en étudier ou en exposer les divers aspects : *Faire le tour d'une question. Faire le tour de la situation politique.* ‖ *Faire le tour de divers lieux,* les visiter, s'y rendre successivement : *Pendant les récréations, M. le Directeur faisait le tour des salles de classe pour en chasser quelques trop bons élèves, et les condamner à jouer au ballon* (Pagnol). *Faire le tour des cabarets, des boîtes de nuit.* ‖ Fig. *Avoir fait le tour des choses,* avoir acquis une grande expérience des choses de la vie : *Je le considérais comme ayant une expérience très vaste et très riche, comme un monsieur qui a fait le tour de bien des choses* (Romains). ‖ Fig. *Avoir fait le tour de tout,* être désabusé, blasé. ‖ Fig. *Avoir fait le tour de quelqu'un,* avoir étudié sa personnalité, son comportement, ses aptitudes, ses connaissances, et savoir ce qu'il faut penser de lui : *Je voudrais bien ne pas répéter sans cesse les mêmes choses. Or, j'ai fait le tour de moi depuis longtemps ; du moins il me semble ; et l'inventaire de mon meublement spirituel* (Gide). *J'assurai qu'il* [Swann] *était très intelligent. « Non, vous croyiez seulement cela parce que vous le connaissiez depuis moins longtemps que moi. Au fond, on en avait très vite fait le tour »* (Proust). ‖ *Faire le tour des invités, des assistants,* etc., passer auprès de cha-

cun d'eux, lui dire un mot, une amabilité. || **3.** *Faire un tour (à, en, sur...),* faire une promenade ou un déplacement de courte durée en quelque lieu, et qui, en principe, ramène l'intéressé à son point de départ : *Faire un tour au jardin, en ville, dans les bois. Je viens de faire un tour sur le port, et j'apporte de bonnes nouvelles* (Scribe). *L'Anglais était allé faire un tour en Suisse* (Dumas père). *Vous pourrez d'ailleurs faire un petit tour à Marrakech* (Saint-Exupéry). || Absol. *Faire un tour,* ou (vx) *faire un tour de promenade,* sortir pour se promener, marcher, se détendre, prendre l'air, etc. : *Je vais faire un tour, je serai de retour dans une heure.* || Vx. *Des tours,* des allées et venues : *Vous voyez bien qu'à le recevoir, le mener à Aix, revenir, ce sont des tours infinis* (Sévigné). || Vx. *Faire ses tours,* faire des déplacements en tous sens : *Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours, | Jeannot lapin retourne aux souterrains séjours* (La Fontaine). || **4.** *Tour de...,* voyage circulaire, périple effectué par un voyageur dans un pays, un continent, etc., pour le visiter : *Le Tour du monde en quatre-vingts jours* (roman de J. Verne). *Qu'il paraissait enfantin son tour d'Europe, tracé en rouge sur ma carte, important et sec comme l'itinéraire de Marco Polo, empruntant les vallées et les cols* (Giraudoux). || *Tour de France,* dans le compagnonnage, voyage qu'entreprenaient les jeunes ouvriers dans diverses régions de France pour parfaire leur formation professionnelle : *Le tour de France, c'est la phase poétique, c'est le pèlerinage aventureux, la chevalerie errante de l'artisan* (Sand). || *Tour de France (cycliste),* épreuve cycliste annuelle, disputée par étapes, et dont le parcours, initialement, suivait à peu près les frontières ; *par extens.,* l'ensemble de ceux qui y participent, sportifs, organisateurs, journalistes, etc. : *Attendre le passage du Tour de France.* || Spécialem. *Tour de ville,* cavalcade ou défilé publicitaire organisés par un cirque ambulant, lors de son arrivée dans une ville, à l'occasion de ses représentations. (V. aussi § I, n. 2, ci-dessus.) || **5.** Action de parcourir le circuit d'une épreuve sportive : *Battre le record du tour aux Vingt-Quatre Heures du Mans.*

● **III. 1.** MOUVEMENT DE CE QUI TOURNE SUR SOI-MÊME. || **2.** Mouvement d'un corps ou d'un objet qui pivote sur son axe de façon à revenir à sa position de départ : *Un tour de roue, de manivelle. Faire un tour de manège. Donner un tour de plus à une vis. Interdiction aux pilotes de dépasser dix-neuf cents tours : on me massacre les moteurs* (Saint-Exupéry). *L'hélice fit deux tours, le moteur crachota soudain et partit, et les pales vernies disparurent dans un tourbillon gris* (Vian). || *Au quart de tour,* v. QUART, n. m. || *À un tour de roue,* à une très petite distance. || *Compte-tours,* v. à l'ordre alphab. || *Tour de clef,* ou simplem. *tour,* mouvement complet de rotation d'une clef dans la serrure, par lequel on fait avancer le pêne d'un cran : *Donner un tour de clef à sa porte. Il eut pourtant la force de fermer la porte derrière lui à double tour, puis, dans l'obscurité épaisse, il avança vers le fond de la pièce...* (Gracq). || *Tour d'horizon,* ou simplem. *tour,* en termes de marine, tour complet d'horizon décrit par l'avant d'un bateau : *Faire le tour pour observer les déviations du compas.* || *Tour d'horizon,* dans le langage militaire, observation, à partir d'un lieu élevé, d'une partie d'un champ de bataille, afin d'en déterminer les caractéristiques topographiques ; au *fig.,* examen ou exposé soit de l'ensemble des questions qui se posent dans un domaine déterminé, soit des divers aspects d'une question : *Les deux hommes d'État ont procédé à un large tour d'horizon. Dans une longue conversation avec R..., j'ai fait une espèce de tour d'horizon* (Green). || Fig. et fam. *Donner un tour de vis à quelque chose,* en accroître le degré de contrainte : *Donner un tour de vis à la pression fiscale.* || Absol. et fam. *Donner un tour de vis,* augmenter la sévérité de la discipline : *Il y a trop de laisser-aller ; il est temps de donner un tour de vis.* || **3.** Mouvement d'une personne qui exécute une rotation complète sur elle-même : *Faire un tour sur les talons. Tour de valse.* || *Spécialem.* En termes de chorégraphie, syn. de PIROUETTE : *Tour en arabesque. Tour en l'air double, triple.* || *Demi-tour,* v. à l'ordre alphab. || *En un tour de main,* ou (vx) *en un tournemain,* v. MAIN et TOURNEMAIN. || *À tour de bras,* de toute la force du bras (littéralem. : en faisant tourner le bras pour lui donner plus d'élan, plus de force) : *Battre un tapis à tour de bras. Frapper à tour de bras avec un marteau ;* au *fig.,* autant qu'on le peut : *Travailler à tour de bras.* || *Mon sang n'a fait qu'un tour,* v. SANG. || Fam. *Tour de reins,* nom donné au lumbago aigu d'origine traumatique (effort de redressement, de rotation ou de tassement des vertèbres de la région lombaire) : *Se donner, attraper un tour de reins.* || *Tour de bateau, tour de reins,* lumbago du cheval. || Class. et fig. *Tour de reins,* ou simplem. *tour,* point faible : *Il m'a voulu faire voir dans les œuvres mêmes de Cicéron cette débilité et ce tour de reins que son ami Brutus...* (Guez de Balzac). *Sa réputation n'a jamais eu ni tour ni atteinte* (Sévigné). || **4.** Class. *Tours de main,* coups : *Je ne connais qu'un d'eux, et c'est là le retour | De quelques tours de main qu'il reçut l'autre jour* (Corneille).

● SYN. : **II, 3** *balade, excursion, marche, promenade, ronde.* || **III, 1** *révolution, rotation.*

B. Manière de faire.

● **I.** MANIÈRE D'AGIR OU DE SE CONDUIRE. **1.** Action, exercice, numéro exigeant force physique, souplesse, adresse, habileté, etc., et qui vise à suciter la curiosité ou la surprise du spectateur : *Tour d'acrobatie, d'équilibre, de jonglage. Les tours d'un prestidigitateur. Un charlatan crépusculaire | Vante les tours que l'on va faire* (Apollinaire). || *Tour de bâton,* v. BÂTON. || *Tour de cartes,* v. CARTE. || *Tour de force,* v. FORCE. || Vx. *Tour de main,* tour d'escamotage qui demande une grande habileté manuelle : *Je fis ce tour de main avec beaucoup de subtilité, quoique ce fût mon coup d'essai* (Lesage). [V. aussi MAIN, A, § I, n. 1 et 3, et ci-dessus, A, § III, n. 4.] || *Tour de passe-passe,* v. PASSE-PASSE. || *Avoir plus d'un tour dans son sac,* v. SAC 1. || **2.** *Class.* Manière de se conduire élégante, heureuse ; bon procédé, acte obligeant : *La Rappinière continua de tourner la chose en raillerie, et de la vouloir faire passer pour un tour de bon compagnon* (Scarron). *Elle retira l'os ; puis pour un si bon tour | Elle demanda son salaire* (La Fontaine). || **3.** *Class.* Manière d'agir, de se tirer d'affaire où il entre de la finesse, de la ruse, de la malveillance : *C'était un vieux routier, il savait plus d'un tour* (La Fontaine). *Celui qui protège ou qui loue la vertu pour la vertu, qui corrige ou qui blâme le vice à cause du vice, agit simplement, naturellement, sans aucun tour* (La Bruyère). || *Spécialem.* et *class.* Acte condamnable, crime, forfait : *Chaque instant de sa vie, après ce lâche tour, | Met d'autant plus ma honte avec la sienne au jour* (Corneille). || **4.** *Auj.* Action habile, plaisante, facétieuse ou rusée qui vise à attraper, à mystifier ou à duper quelqu'un (le plus souvent accompagné d'un qualificatif ou d'un déterminatif, et avec les v. *jouer* ou *faire*) : *Joseph Pasquier a cherché le moyen de jouer un sale tour aux fournisseurs anglais* (Duhamel). *Il se mit à rire : il avait l'impression qu'il était en train de jouer un bon tour à quelqu'un* (Sartre). || *Un tour de sa façon* ou (vx) *de son métier,* une malice, une mauvaise action savamment calculée. || *Jouer un tour, des tours,* en parlant d'une chose, être la cause d'un désagrément, de divers mécomptes : *L'honnêteté a toujours été mon péché mignon ; elle m'a joué d'assez vilains tours* (Montherlant). || *Cela vous jouera un mauvais tour,* se dit à une personne pour l'avertir d'avoir à se méfier de quelque chose. || *Le tour est joué,* la ruse, la mystification a réussi.

● **II.** MANIÈRE DE S'EXPRIMER. **1.** *Class.* Manière d'user du langage pour exprimer sa pensée : *Le tour des paroles de Tertullien, de Sénèque, de Montaigne et de quelques autres a tant de charmes et tant d'éclat, qu'il éblouit l'esprit de la plupart*

des gens (Malebranche). || *Absol.* et *class.* Façon caractéristique, originale, élégante de présenter sa pensée dans ses écrits : *Ne voulez-vous point de mal à vos lettres ? Il y a du tour et de l'esprit partout* (Sévigné) ; et littér. : *Bourdaloue, dans ces endroits, se rapproche de La Bruyère. Il a du tour et quelque imprévu* (Sainte-Beuve). || Auj. *Tour de phrase,* ou simplem. *tour,* forme d'expression propre à un auteur, à une œuvre, à une époque, à une discipline, etc., résultant du choix et de l'agencement des mots, de l'emploi de la syntaxe : *Un écrivain dont le tour de phrase est très reconnaissable. Ce tour est intraduisible : c'est un gallicisme. Un tour de la langue juridique. M. Raoul Mortier, et il a bien raison, conserve le tour syntaxique de la plupart des vers de « la Chanson de Roland »* (Duhamel). || **2.** *Class.* Manière détournée d'exprimer sa pensée ou de présenter, de décrire la réalité : *Quelques femmes de la ville* [...] *usent de tours et de phrases plutôt que de prononcer de certains noms* (La Bruyère).

• SYN. : **I, 4** *blague* (fam.), *entourloupette* (fam.), *farce, niche.*

C. Manière d'être.

1. *Class.* Allure, aspect extérieur d'une chose, dépendant de la façon dont on la dispose : *Il ne songeait qu'à conserver la délicatesse de son teint* [...], *qu'à donner un tour gracieux aux plis de sa robe* (Fénelon). || **2.** *Class.* Aspect, caractère que prend une chose selon la façon dont on la présente, la décrit : *Ils ne manquent jamais de saisir promptement | L'apparente lueur du moindre attachement* [...], *| D'en semer la nouvelle avec beaucoup de joie, | Et d'y donner le tour qu'ils veulent qu'on y croie* (Molière). *On donnera à mes plus droites intentions un mauvais tour* (Bourdaloue). || **3.** *Littér.* Aspect, caractère que revêt une chose selon la façon dont elle évolue, se développe, ou selon l'orientation, la direction qu'on lui imprime : *La promenade débutait mal. Antoine s'employa aussitôt à changer le tour de la conversation...* (Martin du Gard). *Curieux de savoir quel tour va prendre ma vie* (Green). || **4.** *Class.* État, caractère des relations entre personnes : *M. le duc d'Orléans m'avoua qu'ils n'étaient pas ensemble* [avec la duchesse d'Orléans] *sur le tour de tendresse* (Saint-Simon). || **5.** *Tour d'esprit,* tournure d'esprit, manière propre à une personne de comprendre, de considérer, d'exprimer les choses : *Que ne puis-je vous marquer ici* [...] *ce tour d'esprit particulier qui rendait sa conversation* [de M[me] de Montausier] *si agréable* (Fléchier).

• SYN. : **3** *allure, couleur, façon, forme, physionomie, tournure.*

D. Moment d'agir.

• **I.** EMPLOI GÉNÉRAL. **1.** Moment, rang auquel une personne est appelée à intervenir, avant ou après d'autres, dans une succession d'actions du même genre : *Chacun parlera à son tour. Puis ce fut le tour d'une autre, puis d'une troisième ; enfin d'une brune au teint éclatant* (Proust). *Les officiers et les passagères, qui n'y comprenaient pourtant rien, s'étaient mis à rire à leur tour, mais doucement* (Duras). || *C'est à mon (son) tour de,* c'est à moi (à lui) de : *C'était à mon tour de m'amuser de leur surprise* (Butor). || Fam. *Plus souvent qu'à son tour,* trop fréquemment : *Il est ivre plus souvent qu'à son tour.* || *Tour de faveur,* V. FAVEUR. || *Tour de chant,* interprétation d'un ensemble de chansons, par un artiste, au cours d'un spectacle : *Je fais un tour de chant, seule en scène* (Salacrou). || *Tour de garde,* ordre dans lequel des militaires, des infirmières, des médecins, etc., prennent leur service. || *Tour d'opérations,* ordre dans lequel les équipages des avions militaires se relèvent après avoir exécuté un certain nombre de missions. || Arg. mil. *Tour de bête,* avancement à l'ancienneté seule. || **2.** Chaque phase d'une opération qui en comporte plusieurs : *Tour de scrutin. Scrutin majoritaire à deux tours.* || **3.** *Par extens.* Aux cartes, nombre de coups joués égal à celui des joueurs, de façon que chacun successivement ait la main. || *Faire un tour,* jouer le temps nécessaire à ce que chaque joueur puisse prendre la main. || **4.** Opération qui consiste à rompre la pâte à pain quand la fermentation a lieu dans le pétrin mécanique. || Chacune des façons que le pâtissier donne à la pâte pour la rendre feuilletée.

• **II.** LOCUTIONS ADVERBIALES. *À tour de rôle,* V. RÔLE. || *Par tour* (1549, R. Estienne). *Class.* A tour de rôle, chacun à son tour : *Elles iront à la messe par tour* (Bossuet). || *Tour à tour* (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1668, Molière). L'un après l'autre, successivement : *Les deux frères ont exercé tour à tour la direction de l'entreprise. Tour à tour ils mouraient silencieux et tristes* (Apollinaire). || Une chose, puis une autre, alternativement : *Un malade qui est tour à tour agité et abattu. Je fais le bien et le mal tour à tour, | Je viens de là, vais là, j'appartiens à mon maître* (Molière).

touradon [turadɔ̃] n. m. (peut-être de *tour* 1 [par analogie d'aspect] ; 1964, Larousse). Touffe plus ou moins importante de tiges de carex, qui poussent dans les marais et qui forment des masses cylindriques émergeant de l'eau parfois sur plus d'un mètre.

touraillage [turajaʒ] n. m. (de *touraille ;* 1923, Larousse). Opération qui consiste à dessécher l'orge germée.

touraille [turaj] n. f. (mot picard signif. « étuve de brasseur », mot issu [par divers intermédiaires] du lat. *torrēre,* dessécher, griller, brûler ; XIII[e] s., Godefroy, écrit *toraille* [*touraille,* fin du XVI[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Étuve en forme de tour où le brasseur sèche les grains d'orge pour en arrêter la germination. || **2.** Ensemble des grains ainsi traités.

touraillon [turajɔ̃] n. m. (de *touraille ;* 1803, Boiste). Germe d'orge séché à la touraille : *Le touraillon s'emploie comme engrais et pour la nourriture du bétail.*

tourangeau, elle [turɑ̃ʒo, -ɛl] adj. et n. (de *Touraine,* n. géogr. ; XVI[e] s., d'après Robert, 1970). Relatif à la Touraine ou à Tours ; habitant ou originaire de cette région, de cette ville.

touranien, enne [turanjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du persan *Turan,* terme vague désignant les pays d'Asie centrale ; 1845 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Se dit d'un groupe de peuples de la Russie méridionale et du Turkestan, de race blanche, mais ayant subi l'empreinte des Mongols. || **2.** *Dépression touranienne,* nom donné à la plaine aride comprise entre la mer Caspienne et le rebord montagneux de la haute Asie.

◆ **touranien** n. m. (1876, Larousse). Groupement hypothétique de langues, constitué par les langues turques, le mongol et le toungouse.

tourbage [turbaʒ] n. m. (de *tourber ;* XV[e] s., *Romania,* LXI, 500). Action d'extraire la tourbe : *Des Briérons passaient sans bruit, poussant leur pirogue retour des lieux de tourbage* (A. de Châteaubriant).

1. tourbe [turb] n. f. (lat. *turba,* trouble d'une foule en désordre, foule en désordre, cohue, multitude ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *torbe* [*tourbe,* v. 1283, Beaumanoir], au sens 1 [la nuance péjor. du mot n'apparaissant qu'en 1580, Montaigne] ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** *Littér.* Foule confuse de gens de basse extraction, d'origine et de condition jugées méprisables : *C'est* [« la Chanson de Roland »], *purement, un chant guerrier. Les chevaliers sont au premier plan de la fresque. C'est à peine si l'on distingue, derrière eux, la tourbe populaire* (Duhamel). || **2.** Ensemble de personnes qui font nombre, mais qu'on considère comme sans valeur, sans intérêt : *La tourbe philosophique* (Rousseau). *Un mot fit disparaître cette tourbe d'adorateurs qu'elle n'avait appelés que pour me faire craindre sa perte* (Constant).

2. tourbe [turb] n. f. (francique **turba,* tourbe ; v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *torbe,* au sens de « tourbière » ; écrit *tourbe,* au sens actuel, 1200, Tailliar, p. 8). Charbon fossile, d'aspect noirâtre, de consistance spongieuse, fourni par la décomposition

partielle de matières végétales et qui donne un combustible médiocre : *Les feux de tourbe dégagent beaucoup de fumée.*

3. tourbe n. f. V. TURBE.

tourber [turbe] v. intr. (de *tourbe* 2 ; 1248, d'après le *FEW,* XVII, 388 *a*). Extraire la tourbe : *En ce temps-là, les Briérons tourbaient sans répit* (A. de Châteaubriant).

tourbeur, euse [turbœr, -øz] n. (de *tourber ;* 1923, A. de Châteaubriant). Personne qui extrait, exploite la tourbe : *Parfois il croisait quelque noir tourbeur attardé* (A. de Châteaubriant).

tourbeux, euse [turbø, -øz] adj. (de *tourbe* 2 ; 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1816, Thénard, III, 440). **1.** Qui contient de la tourbe : *Marais, terrains tourbeux.* || **2.** Qui constitue la tourbe ; qui appartient à la tourbe ou qui est de même nature : *Substance tourbeuse.*

tourbier, ère [turbje, -ɛr] n. (de *tourbe* 2 ; XIIIe s., *Dict. général* [« propriétaire d'une tourbière », 1832, Raymond]). Personne qui extrait et prépare la tourbe ; propriétaire d'une tourbière.

◆ adj. (1832, Raymond). Qui contient de la tourbe : *Terrain tourbier.*

tourbière [turbjɛr] n. f. (de *tourbe* 2 ; XIIIe s., Tailliar [p. 64], au sens 1 [« gisement de tourbe » ; « marécage... », XVe s., *Perceforest*] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Marécage acide dans lequel se forme la tourbe ; gisement de tourbe : *Ainsi l'on voit* [...] | *Sur une sombre tourbière* | *Danser de légers feux follets* (Ponchon). *La route suivait le cours d'eau qui s'en échappait* [du lac], *coupant l'extrémité de la forêt, puis longeant une tourbière* (Gide). || **2.** Lieu où l'on garde la tourbe extraite du gisement.

tourbillon [turbijɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *torbeil,* tourbillon, tempête [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], lat. pop. **turbiculum,* même sens, mot formé sur le lat. class. *turbo, turbinis,* tourbillon [au pr. et au fig.], tournoiement, forme ronde, mouvement circulaire ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *torbeillon,* au sens de « vertige » ; fin du XIIe s., *Job,* écrit *turbilhon* [*tourbillon,* 1487, Garbin], au sens 2 [dans le système de Descartes, 1647, Descartes ; *allée de tourbillons,* 1964, Larousse] ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1964, Larousse ; sens 5, 1752, Trévoux [« petit artifice... », 1964, Larousse] ; sens 6, 1635, Corneille ; sens 7, v. 1600, d'après Richelet, 1759). **1.** Type d'écoulement caractérisé par un mouvement de rotation des particules fluides autour d'un axe, avec une vitesse inversement proportionnelle à la distance de l'axe. || **2.** Masse d'air, de gaz, etc., qui se déplace en tournoyant rapidement : *Je tournais hier ma lunette sur le signe de la Vierge et j'y aperçus un tourbillon lointain de lumière* (France). *Quoique délivré du nuage, j'étais encore aveuglé par d'épais tourbillons de neige* (Saint-Exupéry). *Un tourbillon de sable, de poussière.* || Dans le système de Descartes, matière primitive et subtile animée d'un mouvement de rotation autour de plusieurs autres et ayant formé les astres par sa condensation : *Un monde près de nous a passé tout du long,* | *Est chu tout au travers de notre tourbillon* (Molière). || *Allée de tourbillons,* en mécanique des fluides, disposition régulière de tourbillons placés en quinconce. || **3.** Mouvement rapide, circulaire ou hélicoïdal, des molécules d'eau dans un cours d'eau, reconnaissable par la dépression qu'il creuse à la surface : *Sa fureur rappelait le danger des crues et des tourbillons liquides qui entraînent tout, saccagent tout* (Proust). || **4.** Mouvement de rotation accéléré, exécuté au moyen d'un roulement à billes qui fait tourner soit verticalement, soit horizontalement un équilibriste aérien. || **5.** Artifice de fête constitué par une fusée volante munie d'ailerons et d'évents disposés de façon que l'échappement des gaz provoque non seulement l'ascension de l'engin, mais aussi sa rotation autour d'un axe perpendiculaire à l'artifice. || Petit artifice formé par une cartouche en carton garnie de poudre fusante, traversée de part en part vers une de ses extrémités par un clou, et qui, allumé, tournoie rapidement en émettant un jet de flamme. || **6.** Tout ce qui est emporté dans un mouvement rapide et circulaire ; ce mouvement lui-même : *Je me lançai dans le tourbillon de la valse* (Musset). *Le vent soufflait en tourbillons qui semblaient venir tantôt du lac, tantôt de la forêt* (B. Clavel). || **7.** *Fig.* Ce qui entraîne dans un mouvement irrésistible, dans une griserie un peu folle : *C'était dans ma pauvre cervelle un tourbillon d'idées et d'images* (Flaubert). *Dans le tourbillon du siècle où je me trouve entraîné, Pascal reste mon refuge et mon bouclier* (Duhamel).

● SYN. : **3** *remous ;* **7** *enivrement, ouragan, tourmente, tumulte, vertige.*

tourbillonnaire [turbijɔnɛr] adj. (de *tourbillon ;* 1842, Acad., au sens 1 [en mécanique des fluides, et pour des filets de fluide..., 1964, Larousse] ; sens 2, av. 1945, P. Valéry). **1.** Qui est animé de mouvements de rotation plus ou moins réguliers : *Sillage tourbillonnaire.* || *Spécialem.* En mécanique des fluides, se dit de ce qui présente les caractéristiques d'écoulement d'un tourbillon ou d'un assemblage de tourbillons : *Ligne tourbillonnaire.* || Se dit des filets de fluide ou des régions affectés par des tourbillons : *Couche limite tourbillonnaire.* || **2.** *Fig.* Qui entraîne comme un tourbillon : *Je ne puis que noter en courant la vie un peu tourbillonnaire de ces derniers jours* (Gide).

● SYN. : **2** *tourbillonnant.*

tourbillonnant, e [turbijɔnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tourbillonner ;* 1788, Buffon, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, fin du XIXe s. ; sens 4, 1835, Balzac). **1.** Qui tourbillonne : *Le vent tourbillonnant qui rabat les volets* (Samain). *Des trombes tourbillonnantes.* || **2.** Qu'une force, qu'un élan entraîne dans un mouvement circulaire : *Pour organiser des rondes tourbillonnantes* (Theuriet). || **3.** *Fig.* Qui est brassé, retourné, emporté dans un mouvement rapide : *Un monde d'impressions tourbillonnantes* (Samain). || **4.** *Fig.* Où l'on est entraîné par un mouvement irrésistible, vertigineux : *Chose singulière, ce temps de ma vie accidenté, bruyant, tourbillonnant, m'a laissé des remords plutôt que des souvenirs* (Daudet). *Dans le désordre de chaque tourbillonnante journée...* (Duhamel).

● SYN. : **2** *tournoyant ;* **4** *tourbillonnaire.*

tourbillonnement [turbijɔnmɑ̃] n. m. (de *tourbillonner ;* 1767 [d'après Trévoux, 1771], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Action de tourbillonner ; mouvement d'un corps qui tourbillonne : *Le tourbillonnement du sable sous l'action du vent. Le tourbillonnement des oiseaux de proie dans le ciel. Un tourbillonnement de feuilles mortes.* || **2.** *Fig.* Action vive, impétueuse, qui entraîne : *Le tourbillonnement des affaires.*

● SYN. : **1** *tourbillon, tournoiement ;* **2** *vertige.*

tourbillonner [turbijɔne] v. intr. (de *tourbillon ;* 1529, G. Tory, au sens de « faire grand vent » ; sens 1, 1583, Du Monin, p. 15 ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1775, Beaumarchais). **1.** Tournoyer à la manière d'un tourbillon : *La grande eau bourbeuse tourbillonnait sous les bourrasques* (Taine). *Le fleuve tourbillonnait contre les arches et entre les bancs de sable, s'endormait ou se ruait* (Arnoux). || **2.** Être animé d'un mouvement circulaire rapide, mais sans déplacement notable : *Le fouet noir tourbillonne au-dessus de sa tête* (Hugo). *Saqui, l'immortelle* [...] | *Tourbillonnait d'un pied sûr,* | *À mille pieds en l'air, sur* | *Une corde frémissante* (Banville). || **3.** *Fig.* Être agité, emporté dans un mouvement irrésistible et brouillon, en parlant de la société ou de choses abstraites : [Racine] *se relancera, tête baissée, dans ce monde qui tourbillonne autour de lui* (Sainte-Beuve). *Les idées tourbillonnaient confusément dans sa tête* (Gide).

◆ v. tr. (1680, Mme de Sévigné). *Class.* Agiter vivement ; emporter comme dans un tourbillon : *Délivrée de l'esclavage de nos passions dont nous sommes tourbillonnés* (Sévigné).

tourd [tur] n. m. (anc. provenç. *tort,* grive, labre, lat. *turdus,* mêmes sens ; 1560, Gesner, au sens 1 ; sens 2, 1564, J. Thierry). **1.** Poisson de la Méditerranée, du genre *labre.* || **2.** *Dialect.* Autre nom de la *grive musicienne.*

• REM. Au sens 2, on rencontre aussi les formes TOURDRE, n. m. (var. de *tourde* [v. ci-dessous] ; 1600, O. de Serres), TOURDELLE. n. f. (dimin. de *tourd* ; 1611. Cotgrave), TOURDE, n. m. (de *tourd* ; 1576, Godefroy) : *Le berger et ses pillards dont la chasse à la perdrix rouge, au tourde, au lapin* (F. Fabre).

tourdille [turdij] adj. (de *tourd ;* 1664, Solleysel, p. 64). De la couleur gris jaunâtre particulière à la grive : *Un cheval gris tourdille.*

tourelé, e [turle] adj. (de *tourelle ;* 1582, Agneaux, écrit *tourellé ; tourelé,* 1584, L. de La Porte [aussi pour une couronne]). En héraldique, qui porte des tours. || *Couronne tourelée,* couronne que portent les figures du blason qui représentent une ville, et dont le pourtour supérieur imite des créneaux.

tourelle [turɛl] n. f. (dimin. de *tour* 1 ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *touriele* [*turelle,* 1373, Godefroy ; *tourelle,* 1530, Palsgrave, 284], au sens I, 1 [aussi « petite tour en encorbellement... »] ; sens I, 2-3, 1964, Larousse ; sens I, 4, 1872, Littré ; sens I, 5, 1949, Larousse ; sens I, 6, 1933, Larousse ; sens I, 7, 1680, Richelet ; sens II, 1, 1964, Larousse ; sens II, 2, 1964, Robert).

I. 1. Petite tour : *Ah ! S'il triomphait du geôlier | Qui me retient dans la tourelle, | Je bénirais le chevalier* (Béranger). || *Spécialem.* Petite tour en encorbellement placée à l'angle d'un édifice ou, de distance en distance, contre la face extérieure d'un rempart : *Je vois de ma fenêtre* [...] *les tours de Notre-Dame, les tourelles du Palais de Justice* (France). || **2.** Cuirassement mobile assurant la protection des armes et du personnel dans la fortification moderne : *Des mitrailleuses sous tourelle.* || **3.** Affût blindé portant l'armement d'un char, et doté d'un champ de tir en direction de 360°, obtenu par rotation horizontale. || **4.** À bord d'un navire de guerre, compartiment blindé fermé, tournant sur lui-même et servant d'affût à une ou plusieurs pièces d'artillerie. || **5.** Emplacement mobile de tir, à bord des appareils de bombardement sur lesquels sont installés des canons ou des mitrailleuses jumelées : *Les mitrailleurs étaient déjà dans leurs tourelles vitrées* (J. Roy). || **6.** Sorte de construction ayant la forme d'une grande cage, placée au sommet d'un central télégraphique et destinée à permettre la concentration des fils d'un réseau aérien. || **7.** Chacune des parties cylindriques et saillantes qui ornent un buffet d'orgue.

II. 1. Sur un tour semi-automatique ou automatique, bloc porte-outils qui peut amener successivement tous les outils en position de travail. || **2.** *Tourelle porte-objectifs,* ou simplem. *tourelle,* sur une caméra, dispositif rotatif qui permet d'utiliser, sans démontage, plusieurs objectifs montés sur un plateau unique.

tourelleau [turɛlo] n. m. (de *tourelle ;* 1964, Larousse). Petite tourelle montée sur la tourelle principale d'un char, et dont le mouvement peut être rendu indépendant de celui de la tourelle.

1. tourer [ture] v. tr. (de *tour* 2 ; 1765, *Encyclopédie*). Plier, replier la pâte à feuilleter plusieurs fois sur elle-même, puis l'abaisser avec un rouleau à pâtisserie et, après un temps de repos, recommencer l'opération autant de fois qu'il est nécessaire : *Je tourais les pâtons de feuilletage, rompais la brioche* (Hamp).

2. tourer [ture] v. tr. (du gaulois **tūrra,* hauteur, bloc de bois ; fin du XIIIᵉ s., Végèce, écrit *turrer,* au sens de « frapper contre un mur avec une machine de guerre » ; écrit *tourer,* au sens actuel, 1876, Larousse). *Vx.* Renverser à la lutte : *Je gage que j'aurais peine à le tourer* (Sand).

1. touret [turɛ] n. m. (de *tour* 3 ; av. 1493, G. Coquillart, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, fin du XIVᵉ s., Chr. de Pisan). **1.** Coiffure de femme en forme de diadème à bourrelet, à la mode au XIIIᵉ s. || **2.** Bandeau de lingerie porté horizontalement sur le front par les femmes, au XVᵉ s. || **3.** Vx. *Touret de nez,* masque, loup en usage au XVIᵉ s. : *Jetant son touret de nez, Josine montra aux yeux surpris de Chus le plus admirable visage* (Bourges).

2. touret [turɛ] n. m. (de *tour* 2 ; 1676, Félibien, au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse [pour les deux loc.] ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Machine-outil de petites dimensions, dont l'axe horizontal, supporté par deux paliers et commandé en rotation à sa partie centrale par un jeu de poulies ou un moteur électrique, porte à ses deux extrémités soit des meules *(touret à meuler),* soit des disques en feutre, en coton, etc. *(touret à polir).* || **2.** Petit tour de graveur sur pierres fines ou de tourneur d'ivoire : *Ce fameux poli est obtenu au touret à grande vitesse* (La Varende). || **3.** Moulinet en bois ou dévidoir sur lequel on enroule des lignes, des lignerolles, des câbles électriques, des aussières en fil d'acier, etc.

tourie [turi] n. f. (origine obscure ; 1775, Demachy, p. 17). Grosse bouteille de grès ou de verre entourée d'osier et servant au transport des liquides caustiques. (Vieilli.)

tourier [turje] adj. et n. m. (de *tour* 2 [*tourier,* « geôlier » — fin du XIIIᵉ s., *Doon de Mayence* — était un dér. de *tour* 1] ; 1487, Godefroy, écrit *tourrier,* au sens de « huissier » ; sens 1, 1893, *Dict. général* [*tourier* et *frère tourier* — « portier d'une communauté religieuse » —, 1743, Trévoux (seulement comme n. m.)] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** *Frère tourier,* ou *tourier* n. m., autref., préposé au tour dans un couvent ; auj., portier d'une communauté religieuse : *Mais vous compromettez notre communauté ; une vraie celle-ci, avec prieur, tourier et obituaire* (Arnoux). || **2.** Pâtissier qui façonne et feuillette la pâte.

tourière [turjɛr] adj. et n. f. (fém. de *tourier ;* 1564, J. Thierry [comme n. f. ; *sœur tourière,* 1680, Richelet]). *Sœur tourière,* ou *tourière* n. f., religieuse non cloîtrée, chargée des relations avec l'extérieur : *À sa demande, la sœur tourière fit appeler Mˡˡᵉ de Clavelin* (France).

tourillon [turijɔ̃] n. m. (de *tour* 2 ; fin du XIIᵉ s., *Chevalerie Ogier,* écrit *toureillon,* au sens de « sorte d'anneau » ; sens 1, XIIIᵉ s., Villard de Honnecourt [écrit *torrillon ; tourillon,* XVIᵉ s.] ; sens 2, 1457, Godefroy [écrit *torignon ; tourillon,* 1680, Richelet] ; sens 3, 1400, Godefroy [écrit *thorillon ; tourillon,* 1474, Godefroy] ; sens 4, 1611, Cotgrave [écrit *torillon ; tourillon,* 1680, Richelet]). **1.** Pivot cylindrique autour duquel une pièce reçoit un mouvement de rotation. (On dit aussi PORTÉE.) || **2.** Partie d'un arbre qui permet à ce dernier de tourner dans son palier support. || **3.** Gros pivot sur lequel tourne une grosse porte ou un objet de forte dimension : *Tout cela peint en stuc, en brique, en joujou de la Forêt-Noire, avec un luxe de tourillons, de créneaux, de girouettes* (Daudet). *Les tourillons d'un pont-levis.* || **4.** Chacun des pivots fixés de part et d'autre d'une bouche à feu, par lesquels elle repose sur des sous-bandes de l'affût, et qui permettent son mouvement dans un plan vertical.

tourillonner [turijɔne] v. intr. (de *tourillon ;* 1933, Larousse). Tourner autour d'un axe par l'intermédiaire de deux tourillons tournant dans des paliers.

tourillonneuse [turijɔnøz] n. f. (de *tourillonner ;* 1953, Larousse). Machine de tournage dans laquelle les outils de coupe sont disposés à l'intérieur d'un grand plateau annulaire, animé d'un mouvement de rotation autour de son axe.

tourin [turɛ̃] n. m. (mot béarnais de même sens, de l'anc. béarnais *torrer,* cuire, faire cuire, lat. *torrēre,* dessécher, griller, brûler ; 1964, Larousse). Dans la cuisine bordelaise et périgourdine, potage à la tomate, assez relevé.

tourisme [turism] n. m. (angl. *tourism,* tourisme [début du XIXᵉ s.], de *tour,* marche, voyage, excursion, empr. du franç. *tour* 3 ; 1841, Fr. Guichardet [p. 156], au sens 1 ; sens 2-3, 1933, Larousse ; sens 4, 1952, G. Duhamel [*grand tourisme,* 18 févr. 1904, *la Vie au grand air,* p. 139]). **1.** Action de voyager pour son agrément ou pour se cultiver : *Est-ce que vous vous imaginez, par hasard, que j'ai le temps de faire du tourisme ?* (Duhamel). || **2.** Ensemble des questions d'ordre technique, financier ou culturel que soulève, dans chaque pays ou dans chaque région, l'importance du

nombre des touristes : *Chaque ville importante possède une maison ou un office de tourisme.* || **3.** Industrie ayant pour objet la satisfaction des besoins du touriste : *Le tourisme élève le niveau de vie de nombreuses régions pauvres.* || **4.** *Avion, voiture de tourisme,* avion, voiture à usage privé et non collectif. || *Grand tourisme,* qualification donnée à certains modèles d'automobiles pourvus de qualités sportives (abrév. : GT).

touriste [turist] n. (angl. *tourist,* touriste [début du XIX[e] s.], de *tour* [v. l'art. précéd.] ; 1816, Simond, I, 424). Voyageur qui visite un pays pour son plaisir : *Mais nous avions encore toute l'ardeur féroce de touristes parisiens enthousiastes de couleur locale* (Gautier).

◆ adj. (1964, Larousse). *Classe touriste,* en bateau, en avion, classe intermédiaire entre la classe de luxe et la classe économique.

touristique [turistik] adj. (de *touriste ;* av. 1846, d'après V. Rossel [II, 598], puis 1907, Larousse, au sens 1 [*activités touristiques,* 1964, Robert] ; sens 2-3, 1964, Larousse [*billet touristique,* 1964, Robert]). **1.** Relatif au tourisme : *L'intérêt touristique d'une région, d'un voyage. Guide touristique. Renseignements touristiques.* || *Activités touristiques,* les diverses activités nées du tourisme (hôtellerie, agences de voyages, guides, etc.). || **2.** Se dit d'un lieu qui attire les touristes : *Une contrée touristique. Une ville touristique. Ce n'est pas très touristique, par ici.* || **3.** Qui a été fait en vue du tourisme : *Route touristique.* || *Billet touristique,* titre de déplacement destiné aux touristes et leur donnant droit à certains avantages. || *Menu touristique,* v. MENU 2.

● SYN. : **2** *pittoresque.*

1. tourlourou [turluru] n. m. (mot de formation expressive, comparable au refrain de chanson pop. *turelure ;* 1640, *Comédie de chansons,* écrit *tourelourou,* au sens de « galant » ; écrit *tourlourou,* au sens actuel 4, 1834, Landais [*chansons de tourlourou.* 1964, Larousse]). *Vx.* Nom populaire du fantassin français : *Le sergent essayait d'écarter les tourlourous* (Arnoux). || Vx. *Chansons de tourlourou,* chansons interprétées au café-concert et au music-hall par des artistes comiques, vêtus en soldats.

2. tourlourou [turluru] n. m. (mot antillais d'origine incertaine ; 1654, Du Tertre, 360). Crabe terrestre des Antilles : *Une espèce de héron qui vit de petits crabes, de tourlourous et d'écrevisses* (Labat).

tourmaline [turmalin] n. f. (cinghalais *tōramalli,* même sens ; 1758, König [207], écrit *tourmalin,* comme n. m. [*tourmaline,* n. f., 1771, Trévoux], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Minéral de coloration variée, formant des prismes allongés qui s'électrisent par la chaleur ou le frottement ; pierre fine rouge, bleue, brune, incolore ou noire. || **2.** *Pince à tourmaline,* petite pince à ressort, dont les deux branches portent à leur extrémité des lames de tourmaline taillées parallèlement à l'axe optique et disposées de telle sorte que les axes optiques des deux lames soient en croix, c'est-à-dire que la seconde lame éteigne la lumière polarisée par la première.

tourmalinisation [turmalinizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *tourmaline ;* 1933, Larousse). Formation de tourmaline dans une roche.

tourment [turmɑ̃] n. m. (lat. *tormentum,* machine de guerre à lancer des traits, instrument de torture, torture, de *torquēre,* tordre, tourner, torturer ; fin du X[e] s., *Vie de saint Léger,* écrit *torment*[*tourment,* fin du XII[e] s., *Sept Sages de Rome*], au sens 1 ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, fin du XIII[e] s., Joinville ; sens 4, XIII[e] s., *Chronique de Rains,* p. 49). **1.** *Class.* et *littér.* Violente douleur physique, torture : *Le superbe animal, agité de tourments, | Exhale sa douleur en longs mugissements* (Boileau). *Ce prince parmi tes amants, | Le grand Heine, périt au milieu des tourments, | Les mains pleines de diamants* (Banville). || **2.** *Littér.* Grande douleur physique ou morale : *Les tourments de la soif, de la faim. Les tourments de la jalousie. Ce peintre avait-il donc vécu les mêmes tourments, les mêmes maux que Julien ?* (B. Clavel). || **3.** *Par exagér.* Souci que causent des difficultés à résoudre, tracas : *Voilà une affaire qui est maintenant terminée, mais qui m'a causé bien du tourment.* || **4.** Personne ou chose qui est cause de souci ou de tracas : *S'il y a une vie éternelle, puis-je l'imaginer sans toi, mon fils, mon cher tourment !* (Duhamel). *Quel tourment que cette affaire !*

● SYN. : **3** *contrariété, ennui.*

tourmentant, e [turmɑ̃tɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tourmenter ;* 1538, R. Estienne). *Littér.* Qui cause du tourment, du trouble : *Ses heures de tourmentante insomnie* (Bourget). *Cette recommandation était bien superflue pour m'apprendre à porter seul le tourmentant fardeau de mon chagrin* (Gide).

● SYN. : *douloureux, obsédant, pénible.*

tourmente [turmɑ̃t] n. f. (lat. impér. *tormenta,* tourment, tourmente, plur. [pris pour un fém. sing.] du n. neutre du lat. class. *tormentum,* torture [v. TOURMENT] ; v. 1155, Wace, écrit *turmente* [*tormente,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *tourmente,* XIII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1794, Babeuf ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Violente et brusque agitation des vents qui trouble l'atmosphère, mais dure peu : *Une affreuse tourmente de neige survint qui rendit les chemins impraticables durant plusieurs semaines* (Barrès). *Le ciel est devenu si menaçant que j'ai dû presque courir pour rentrer avant la pluie ; mais arrivé à la hauteur de l'avenue, je me suis arrêté pour regarder monter la tourmente* (Gide). || **2.** *Fig.* Violents troubles sociaux ou politiques qui bouleversent un pays : *Tourmente révolutionnaire.* || **3.** *Fig.* Agitation tumultueuse : *Des gens m'ont dit : [...] « Hors de cette tourmente des affaires et de la société, je m'ennuie »* (Duhamel).

● SYN. : **1** *bourrasque, ouragan, tempête, tornade ;* **3** *tourbillon, tumulte, vertige.*

tourmenté, e [turmɑ̃te] adj. (part. passé de *tourmenter ;* 1273, Adenet, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1904, R. Rolland ; sens 4, juin 1762, d'après J. A. Dumesnil, 1858, I, 205 [*couleur tourmentée,* 1872, Littré] ; sens 5, 1779, H. B. de Saussure [*mer tourmentée,* 1559, Amyot]). **1.** Se dit d'une personne en proie à des douleurs physiques ou (le plus souvent) morales : *J'observe ce qu'a pu la Réforme pour sauver cette âme tourmentée* [Amiel] (Mauriac). || **2.** Se dit de ce qui porte des traces de souffrance morale, de peine (surtout en parlant du visage) : *Ils se montrèrent les rameurs en riant des expressions grotesques que la manœuvre imprimait à leurs physionomies tourmentées* (Balzac). *Son visage est maintenant rougeaud, cuit à point, avec de vraies joues, une bouche sensuelle, assez tourmentée* (Cayrol). || **3.** *Fig.* Se dit d'une période perturbée par de graves événements d'ordre économique, social, politique, etc. : *Il* [Jean-Christophe] *était un des plus hauts représentants de cette époque tourmentée, dont l'art et la pensée leur inspiraient une hostilité soupçonneuse* (Rolland). *Quant à moi, ma destinée tourmentée continue à me chasser d'un bout à l'autre du monde* (Claudel). || **4.** Se dit de ce qui porte des traces d'effort, de ce qui manque de simplicité, de naturel : *Un style tourmenté. Une décoration très tourmentée. Une pose, une attitude tourmentée.* || *Couleur tourmentée,* en peinture, couleur qui manque de fraîcheur. || **5.** Se dit de ce qui comporte des irrégularités brusques et nombreuses : *Au pied des arbres énormes, aux branchages luxuriants de verdure et audacieusement tourmentés* (Gobineau). *La route elle-même manque de confort ; son cours tourmenté nous incline à gauche, nous rejette à droite* (Colette). *Les villes bâties sur un sol tourmenté* (Sartre). || *Mer tourmentée,* mer très grosse et hachée, où les vagues viennent de plusieurs directions à la fois.

● SYN. : **1** *angoissé, anxieux, torturé ;* **3** *agité, mouvementé, orageux, troublé, tumultueux ;* **4** *compliqué, contourné, sophistiqué, tarabiscoté ;* **5** *accidenté, montueux, tordu.*

tourmenter [turmɑ̃te] v. tr. (de *tourment* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *turmenter* [*tormenter,* XIII[e] s., *Macchabées ; tourmenter,* v. 1380, *Aalma*], au sens 2 ; sens 1, 1462, Bartzsch [aussi absol.] ; sens 3, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *tormenter* [*tourmenter,* 1538, R. Estienne ; « tordre en tous sens... », XX[e] s.] ; sens 4, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *tormenter* [*tourmenter,* 1273, Adenet ; « inquiéter vivement », v. 1175, Chr. de Troyes ; absol.,

1713, Hamilton] ; sens 5, 1673, Racine ; sens 6, 1778, Diderot ; sens 7, 1676, Félibien [*tourmenter sa couleur,* 1872, Littré — « gâter un pastel... », 1964, Larousse (*tourmenter les couleurs,* « les charger et les recharger », 1690, Furetière)] ; sens 8, 1876, Larousse). **1.** Soumettre à des tortures (vieilli) : *On n'aura plus l'ennui de tourmenter cette Jacqueline, dont les pieds ne sont plus qu'une bouillie, tant on les a serrés dans les brodequins* (Maindron) ; et absol. : *J'ai rêvé aux cages de fer de Louis XI, au pouvoir absolu qui me permettrait de tourmenter, d'emprisonner, de spolier et de mettre à mort à ma fantaisie* (Aymé). || **2.** Soumettre à de pénibles souffrances physiques : *Ces révoltes violentes et vagues de tout son corps l'avaient tourmenté sans répit* (Sartre). || **3.** Agiter violemment ; faire tourner en tous sens : *L'Océan convulsif tourmente en même temps | Le navire à trois ponts* [...] *| Et la feuille échappée aux arbres du rivage* (Hugo). *Le vent qui prend son élan... trébuche au fleuve... tourmente le bateau-lavoir* (Céline). || *Par extens.* Tordre en tous sens, manier sans cesse : *Du bout des doigts, je tourmente mes chaussettes, ce qui est une manie grotesque dont je ne peux me défaire* (Duhamel). || **4.** *Fig.* Soumettre à des souffrances morales : *Tourmenté par cette question de culpabilité que je ne puis encore résoudre* (Butor). *De grands tourments t'attendent, mon enfant, tu seras tourmenté comme un moine par le démon* (Blais). || Inquiéter vivement : *Leurs affaires ne sont pas de celles qui tourmentent leur homme, qui font qu'il se retourne toute la nuit sur son matelas* (Romains). *Elle confia à son mari qu'elle était tourmentée par un rêve* (Caillois) ; et absol. : *Je crois que ce qui tourmente le plus, ce sont les souvenirs* (Green). || **5.** Importuner par une insistance excessive, harceler : *Cet enfant tourmentera sa mère jusqu'à ce qu'il ait obtenu ce qu'il veut. Balzac fut tourmenté sans relâche par ses créanciers.* || **6.** Interpréter d'une manière forcée, tendancieusement : *Tourmenter un texte, un auteur.* || **7.** Dans les domaines littéraire et artistique, rendre peu naturel, par un travail excessif ou une recherche exagérée : *Tourmenter son style, ses phrases, son graphisme.* || *Tourmenter sa couleur,* la frotter après l'avoir posée sur le tableau ; gâter un pastel par des retouches qui lui font perdre sa fraîcheur. || **8.** *Tourmenter la nature,* dénaturer les choses, les priver de leur physionomie naturelle.

● SYN. : **4** *hanter, harceler, miner, obséder, ronger, tenailler, travailler ;* **5** *assiéger, poursuivre, talonner ;* **6** *dénaturer, fausser, violenter.*

◆ v. intr. (v. 1360, Froissart). *Le vent tourmente,* il souffle en bourrasques.

◆ **se tourmenter** v. pr. (sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens 3, 1676, Félibien). **1.** *Class.* S'agiter, se remuer en vain : *Il aperçoit de loin l'imprudente gazelle | Prise au piège et se tourmentant* (La Fontaine). *Ce prédicateur se tourmente trop dans sa chaire* [...], *il fait trop de gestes* (Furetière, 1690). || **2.** Se faire du souci, être inquiet ; éprouver de l'angoisse ou de graves scrupules : *Une mère qui se tourmente pour la santé de son enfant. Vous en avez retenu une* [une chambre] *à l'hôtel ? Ne vous tourmentez pas. J'enverrai mon domestique chercher votre valise et expliquer que je vous garde chez moi* (Romains). || **3.** En parlant d'une pièce de bois, se déformer naturellement, se gauchir sous l'influence du retrait.

● SYN. : **2** *s'alarmer, s'en faire* (fam.), *s'inquiéter.*

tourmenteur, euse [turmɑ̃tœr, -øz] adj. et n. (de *tourmenter ;* 1555, L. Labé). Qui tourmente physiquement et moralement ; qui importune, harcèle : *Tremblant comme une recrue devant un sergent tourmenteur* (Proust). *« Moi je sais ce que c'est qu'un tank ! » Il* [un blessé] *disait cela avec un accent étrange où je reconnus la vieille tourmenteuse de l'humanité : l'orgueil* (Duhamel).

◆ **tourmenteur** n. m. (fin du XII[e] s., J. Bodel). *Autref.* Bourreau qui appliquait la torture.

tourmenteux, euse [turmɑ̃tø, -øz] adj. (de *tourment* et/ou de *tourmente* [v. ces mots] ; 1227, *le Besant de Dieu,* écrit *tormentos,* au sens de « inquiétant, qui tourmente » ; écrit *tourmenteux,* au sens actuel, 1636, Monet). *Littér.* Qui est sujet à la tourmente (peu usité) : [Les vagues] *viennent, en décroissant de force et de grandeur, expirer aux plages tourmenteuses* (Chateaubriand).

tourmentin [turmɑ̃tɛ̃] n. m. (de *tourmente ;* 1678, Guillet, au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Petit foc ou trinquette en toile très résistante, employés par gros temps et vent violent. || **2.** Un des noms du pétrel.

tournadozer [turnadozœr] n. m. (de *tourn*[*er*] et de [*bull*]*dozer ;* 1964, Larousse). Bulldozer monté sur tracteur à roues.

tournage [turnaʒ] n. m. (de *tourner ;* v. 1501, Destrees, écrit *tournaige,* au sens de « action de se tourner » ; 1588, *Dict. général,* écrit *tournage,* au sens de « action de tourner quelque chose » ; sens I, 1, 1842, Acad. ; sens I, 2, 1876, Larousse ; sens I, 3, 18 févr. 1918, d'après J. Giraud, p. 199 [aussi « action de... réaliser une œuvre cinématographique »] ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens II, 1773, Bourdé de Villehuet).

I. 1. Action de façonner, d'usiner au moyen du tour : *Tournage sur bois, sur métaux. Le tournage d'une pièce mécanique, d'un pied de meuble.* || **2.** Procédé de façonnage d'une pâte plastique. || **3.** Action d'enregistrer avec un appareil de prise de vues cinématographiques : *Le tournage d'une scène.* || *Par extens.* Action de tourner, de réaliser une œuvre cinématographique : *Le tournage du film a pris moins de deux mois.* || **4.** Opération consistant à retourner une locomotive bout pour bout, afin de la faire rouler dans une direction opposée à celle où elle fonctionnait précédemment : *Le tournage est opéré par un pont tournant.*

II. Dans la marine, cabillot, taquet sur lequel on tourne une manœuvre.

tournaille [turnɑj] n. f. (de *tourner ;* 1308, écrit *tornaille,* et 1480, écrit *tournaille,* d'après le *FEW,* XIII/2, 60 *a*). Dans l'est de la France, bout d'un champ où l'on faisait tourner l'attelage et où la charrue ne pouvait être utilisée, et que l'on retournait à la main.

tournailler [turnɑje] v. intr. (de *tourner ;* 1610, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; av. 1622, François de Sales, au sens de « tergiverser » ; sens 1-2, 1798, Acad.). **1.** *Fam.* Aller et venir en tous sens, sans but apparent, dans une pièce ou dans un espace restreint : *Ce matin, elle a tournaillé dans sa cuisine* (Sainte-Soline). || **2.** *Fam.* Tourner, rôder autour de quelqu'un, dans l'espoir de se faire remarquer, d'attirer son attention : *Et que je ne te voie pas tournailler autour des hommes* (Vercel).

● SYN. : **1** et **2** *tournicoter* (fam.), *tourniller* (fam.), *tourniquer* (fam.).

◆ v. tr. (1791, Fabre d'Églantine). *Fam.* Tourner quelque chose à plusieurs reprises et maladroitement : *La voisine va tournailler une clef dans la serrure* (Fabre d'Églantine).

1. tournant, e [turnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tourner* [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *tornant* [*tournant,* XIII[e] s.], aux sens de « changeant, agile, dispos » ; sens 1, 1385, Godefroy [*lame tournante, leurre tournant,* 1964, Larousse ; *moulinet à tambour tournant,* 1963, Larousse, art. *moulinet ; fusil tournant,* 1834, Baudrillart, 393] ; sens 2, 1876, Larousse [*escalier tournant,* 1880, Zola ; *quartier tournant,* 1904, Larousse] ; sens 3-4, 1876, Larousse [*mouvement tournant,* 1872, Littré ; *filets tournants,* 1964, Larousse]). **1.** Qui tourne, qui est conçu pour pivoter sur soi-même : *Fauteuil tournant.* || *Plaque tournante,* V. PLAQUE. || *Pont tournant,* V. PONT. || *Table tournante,* V. TABLE. || *Lame tournante,* lame d'une persienne qui tourne sur des tourillons. || *Moulinet à tambour tournant,* moulinet d'une canne à pêche dans lequel le déroulement du fil s'obtient par rotation de la bobine. || *Leurre tournant,* engin métallique pour la pêche au lancer des carnassiers, tournant sous la pression de l'eau et imitant les mouvements d'un petit poisson. || *Fusil tournant,* fusil à deux canons mobiles pouvant être amenés tour à tour devant la charge. || **2.** Qui suit une direction courbe ou circulaire : *Le soleil*

n'était pas encore levé lorsqu'il entra dans l'allée tournante et ombragée de la villa (Sand). || *Escalier tournant,* escalier hélicoïdal ou en colimaçon. || *Quartier tournant,* ensemble des marches d'un escalier qui sont dans un angle et tournent autour du noyau. || **3.** Qui tourne souvent, fait des détours nombreux, suit un tracé sinueux : *En bas, c'est un autre monde de rues tournantes entre ces maisons de roc* (Alain). || **4.** Qui est destiné à contourner un point de l'espace. || *Mouvement tournant,* opération militaire qui vise à tourner les positions de l'adversaire pour les prendre à revers. || *Filets tournants,* filets de pêche mobiles, à l'aide desquels on encercle les bancs de poissons. || **5.** *Grève tournante,* v. GRÈVE 2.

● SYN. : **1** *pivotant ;* **3** *serpentin, sinueux, tortueux.*

2. tournant [turnɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *tourner ;* 1272, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1385, Godefroy, au sens de « meule de moulin » ; sens I, 1, 1671, Pomey [*bien, mal prendre son tournant,* 1872, Littré — *prendre son tournant trop court,* sens analogue, 1690, Furetière ; *attendre quelqu'un au tournant,* 1964, Larousse ; *avoir..., etc., quelqu'un au tournant,* av. 1922, Proust] ; sens I, 2, 1837, V. Hugo [« ...événement qui constitue un changement important... », 1904, Larousse ; *marquer un tournant,* 1964, Robert ; *prendre... un... tournant,* pour une personne, 7 févr. 1964, *le Monde* — pour une chose, avr. 1963, *Revue de l'enseignement supérieur*] ; sens I, 3, fin du XVII^e s., Saint-Simon ; sens II, 1, 1798, Acad. ; sens II, 2-3, 1964, Larousse ; sens II, 4, 1907, Larousse ; sens II, 5, 1670, N. Coypel ; sens II, 6, 1752, Trévoux).

I. 1. Endroit où une voie de communication, une voie de passage tourne, prend une direction nouvelle ; partie plus ou moins incurvée de cette voie : *Le tournant d'une rue. Un tournant en épingle à cheveux. Les marches* [de l'escalier], *aux tournants raides, avaient une inclinaison vers le mur, sali d'inscriptions au crayon* (Rolland). *Busard tomba en prenant le tournant à l'angle droit du chemin qui mène au stade* (Vailland). || *Bien, mal prendre son tournant,* manœuvrer correctement ou non le véhicule que l'on conduit, pour le faire tourner. || Fig. et fam. *Attendre quelqu'un au tournant,* s'apprêter à profiter des difficultés qui peuvent surgir sur sa route. || Fig. et fam. *Avoir, rattraper, retrouver, etc., quelqu'un au tournant,* prendre sur lui sa revanche dès que l'occasion s'en présente : *Vous comprenez bien que M. Thureau-Dangin ne se serait pas risqué de rien refuser à votre oncle qui l'aurait repincé au tournant* (Proust). || **2.** *Fig.* Moment, époque où quelque chose se transforme, change de nature, d'aspect, de direction : *Être à un tournant de sa carrière. Ô calamités embusquées | Au tournant des prospérités !* (Hugo). *Le tournant de la quarantaine* (M. Prévost). *Trotsky se trahit à certains tournants de sa vie* (Mauriac). || *Par extens.* Fait, événement qui constitue un changement important, qui est à l'origine d'une orientation nouvelle dans une évolution : *La Révolution de 1789 est un des grands tournants de notre histoire.* || *Marquer un tournant,* en parlant d'un fait, être l'indice d'un changement important : *Cette décision marque un tournant dans la politique du gouvernement.* || *Prendre le, un, son tournant,* en parlant d'une personne, modifier sa ligne de conduite, et notamment sa ligne politique, de façon opportune, en fonction des événements : *Un leader politique, un journaliste qui a pris son tournant ;* en parlant d'une chose, opérer une adaptation, une mutation : *Une science, une discipline qui prend un tournant décisif.* || **3.** *Class.* et *fig.* Moyen détourné de parvenir à ses fins : *Ces occupations étaient utiles* [à M^me de Main-tenon] *à prendre de loin des tournants auprès du roi sur bien des choses qu'elle y savait faire entrer de droite et de gauche* (Saint-Simon).

II. 1. *Vx.* Roue motrice d'un moulin à eau. || **2.** Partie tournante d'un robinet. || **3.** Moulinet de pêche à tambour tournant. (V. TOURNANT, E, adj.) || **4.** Syn. de TOURNIOLE. || **5.** En peinture, partie voisine d'un contour, qu'on rend souvent par des plans de couleurs non fondues. || **6.** Arbre occupant le sommet d'un angle sur les limites d'une coupe.

● SYN. : **I, 1** *angle, coude, courbe, lacet, méandre, sinuosité, virage, zigzag.*

tournante [turnɑ̃t] n. f. (part. prés. fém. substantivé de *tourner ;* 1628, Chereau, au sens 2 ; sens 1, 13 avr. 1876, d'après Littré, 1877). **1.** Passementerie circulaire qui entoure le corps de l'épaulette et le sépare des franges, qui semblent y être suspendues. || **2.** *Arg.* et *vx.* Clef d'une serrure : *Je faussais une tournante* (Hugo).

tournassage [turnasaʒ] n. m. (de *tournasser ;* 1842, Acad.). Action de tournasser les poteries, de les travailler sur le tour après les avoir ébauchées : *Il parlait du tournage et du tournassage, du truité et du glacé* (Flaubert).

tournasser [turnase] v. tr. (de *tourner ;* milieu du XVI^e s., comme v. intr., au sens de « tourner, remuer » ; comme v. tr., au sens actuel, 1756, *Encyclopédie,* VI, 455). Façonner sur le tour des poteries préalablement ébauchées.

tournasseur [turnasœr] n. m. (de *tournasser ;* 1876, Larousse). Ouvrier façonnant les objets ronds, en faïence ou en porcelaine, sur le tour au pied, dit « tour de potier ».

tournassin [turnasɛ̃] n. m. (de *tournasser ;* 1756, *Encyclopédie* [VI, 455], écrit *tournasin ; tournassin,* 1803, Boiste). Nom générique des outils au moyen desquels on tournasse les pièces de céramique.

tournassine [turnasin] n. f. (de *tournasser ;* 1756, *Encyclopédie* [VI, 455], écrit *tournasine ; tournassine,* 1803, Boiste). Masse de terre placée sur le tour pour y être façonnée.

tournassure [turnasyr] n. f. (de *tournasser ;* 1842, Acad.). Fragment ou copeau de pâte que l'on détache des pièces ébauchées par l'opération du tournassage, et que l'on emploie de nouveau par mélange avec des pâtes fraîches.

1. tourne [turn] n. f. (déverbal de *tourner* [v. ce mot] ; début du XIII^e s., *Joufrois,* écrit *torne,* au sens de « dédommagement » ; début du XV^e s., A. Chartier, dans la loc. *en tourne,* « par surprise » ; sens I, 1, 1836, *Maison rustique du XIX^e siècle,* III, 430 ; sens I, 2, et II, 2, 1904, Larousse ; sens II, 1, oct. 1948, *Larousse mensuel ;* sens III, 1690, Furetière).

I. 1. En céramique, opération qui consiste à diviser et à façonner la pâte après pétrissage, suivant la grosseur et la forme des pains désirés. || **2.** Action de peser, diviser et façonner la pâte à pain pour la mettre dans les bannetons.

II. 1. Le fait de tourner, en parlant du lait, c'est-à-dire de se coaguler et de se transformer en caillé. || **2.** Maladie du vin, due à une bactérie anaérobie qui transforme l'acide tartrique en acide lactique, en acides volatils et en gaz carbonique : *Le vin atteint de tourne a une odeur de piqué et un goût fade.*

III. Syn. de RETOURNE (aux cartes et dans l'imprimerie).

2. tourne [turn] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1571 [d'après *la Tribune de Genève* du 20 févr. 1962, p. 5], au sens de « ouvrage de maçonnerie pour détourner le cours de l'eau » ; sens actuel, 1877, Littré). Dans les Alpes, amas de grosses pierres disposées en forme d'éperon ou de saillant d'un bastion, destiné à s'opposer aux avalanches.

tourné, e [turne] adj. (part. passé de *tourner ;* v. 1268, É. Boileau, au sens III [*avoir les sangs tournés,* 1964, Robert — *sang tourné,* « sang altéré par une émotion », 1876, Larousse] ; sens I, 1, av. 1778, Voltaire ; sens I, 2, v. 1360, Froissart ; sens I, 3, 1651, Corneille ; sens I, 4, 1690, Furetière [« comprendre de façon inexacte... », 1964, Larousse ; *être bien, mal tourné,* 1965, *FEW,* XIII/2, 55 *a*] ; sens II, 1611, Cotgrave).

I. 1. Travaillé, façonné au tour : *Un coquetier en bois tourné. Des pieds de table habilement tournés, des colonnes torses...* (Colette). || **2.** *Littér.* Fait de telle ou telle

façon (avec un adverbe, en parlant d'une personne, de son physique, d'une partie de son corps) : *Mon garçon, tu me parais assez bien tourné, lui dit l'officier ; si tu veux entrer dans ma compagnie, je te donnerai un bon engagement* (Voltaire). *Elle descendit vers les rochers, à grandes enjambées de ses fuseaux maigres et bien tournés* (Colette). *Une taille des mieux tournées.* ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Exprimé, rédigé d'une certaine façon (avec un adverbe, en parlant des œuvres de l'esprit) : *Voilà un compliment fort mal tourné* (Molière). *Je commence par quelques phrases d'allemand assez bien tournées* (Nerval). *Il s'aperçut que son apostrophe ridicule faisait un vers assez bien tourné* (Musset). ‖ **4.** Fig. *Avoir l'esprit mal tourné,* voir les choses sous un mauvais jour, les prendre mal ; *spécialem.,* comprendre de façon inexacte ce qui est dit, y voir des sous-entendus défavorables ou scabreux. ‖ Fam. *Être bien, mal tourné,* être de bonne, de mauvaise humeur.

II. En héraldique, se dit d'un croissant, d'un chevron, etc., dont l'ouverture est à dextre.

III. Qui s'est altéré, gâté du fait d'une fermentation : *Du lait tourné, du vin tourné.* ‖ Fig. et fam. *Avoir les sangs tournés,* être sous le coup d'une violente émotion, d'une vive contrariété.

tourne-à-gauche [turnagoʃ] n. m. invar. (de *tourne* [forme du v. *tourner*], *à* et *gauche ;* 1676, Félibien, au sens 4 ; sens 1, 1842, Acad. [...dans les sondages, 1872, Littré] ; sens 2, 1769, *Encyclopédie* [planches, VII, IX, 11] ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Levier muni d'un œil en son centre, qui sert à faire virer une tige sur elle-même. ‖ *Spécialem.* Outil avec lequel on dévisse les tiges de sonde dans les sondages. ‖ **2.** Espèce de tenaille avec laquelle le forgeron peut saisir et tenir fortement les grosses pièces. ‖ **3.** Outil manuel avec lequel on écarte alternativement à droite et à gauche les dents d'une lame de scie pour lui donner de la voie. (V. RAINETTE 2.) ‖ **4.** Outil de serrurier servant à faire des pas de vis.

tourneboulage [turnəbulaʒ] n. m. (de *tournebouler ;* 1889, A. Daudet). *Fam.* et *littér.* Trouble d'esprit sans gravité et de caractère passager : *Je suis folle, voilà tout. Oh ! pas la grande folie, pas à enfermer, non, ce que j'appelle* [...] *un petit air de « tourneboulage »* (Daudet).

tournebouler [turnəbule] v. tr. (de l'anc. franç. *torneboele,* culbute [v. 1175, Chr. de Troyes], proprem. « tourne-boyau », de *to[u]rne,* forme du v. *tourner,* et de *boele,* boyau [1080, *Chanson de Roland*], fém. de *boel,* même sens, forme anc. de *boyau* [v. ce mot] ; 1580, Montaigne [par extens., début du XX^e s.]). *Fam.* Troubler plus ou moins quelqu'un dans ses idées, ses sentiments, lui faire perdre la tête, la saine appréciation des choses : *Mon cher, tout le monde est fou, là-dedans ! La succession de Loisillon les tourneboule* (Daudet) ; et par extens. : *Il* [Flaubert] *l'adorait expansivement* [Maupassant] *comme il faisait tout, mais lui tourneboulait l'entendement de plus d'une manière* (L. Daudet). *La politique est en train de te tournebouler la cervelle* (Duhamel).

• SYN. : *bouleverser, détraquer, perturber, retourner.*

tournebride [turnəbrid] n. m. (de *tourne,* forme du v. *tourner,* et de *bride ;* 1611, Cotgrave, au sens de « volte-face » ; sens 1, 1872, Littré [« auberge rustique », 1798, Acad.] ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** *Vx.* Hôtellerie établie près d'un château ou d'une maison de campagne pour recevoir les domestiques et les chevaux des visiteurs : *On ne le voyait point dans les tournebrides où les laquais aimaient à se divertir* (Béraud). ‖ *Par extens.* et *vx.* Auberge rustique. ‖ **2.** *Vx* et *littér.* Pied-à-terre, habitation de fortune : *Vous transformez en home un vulgaire tournebride* (Hermant).

tournebroche [turnəbrɔʃ] n. m. (de *tourne,* forme du v. *tourner,* et de *broche ;* 1461, Picot, écrit *tourne-brocque* [*tourne-broche,* 1581, Vaganay], au sens 1 ; sens 2, 1671, Pomey ; sens 3, 1678, La Fontaine [« espèce de chiens propres à cet emploi », v. 1690, Fénelon]). **1.** Dispositif servant à faire tourner une broche à rôtir d'un mouvement régulier, soit grâce à un mécanisme d'horlogerie actionné par un poids ou par un ressort, soit grâce à un moteur électrique : *Le tournebroche aux dents d'acier | Mêle au concerto domestique | Le tic-tac de son balancier* (Gautier). ‖ **2.** *Vx.* Jeune valet, jeune marmiton qui tournait la broche à la main. ‖ **3.** *Vx.* Petit chien qu'on mettait dans une roue solidaire de la broche et qui était dressé à la faire tourner ; *par extens.,* espèce de chiens propres à cet emploi : *À peine eut-il parlé* [le lièvre] *qu'il entendit un petit tournebroche d'un fermier voisin, qui glapissait dans les buissons* (Fénelon).

tourne-disque ou **tourne-disques** [turnədisk] n. m. (de *tourne,* forme du v. *tourner,* et de *disque ;* 1949, Larousse). Appareil comportant un plateau actionné par un moteur électrique, et qui permet la reproduction de sons enregistrés sur disques.

• Pl. *des* TOURNE-DISQUES.

• SYN. : *électrophone, pick-up.*

tournedos [turnədo] n. m. (de *tourne,* forme du v. *tourner,* et de *dos ;* 1611, Cotgrave, au sens de « poltron » ; sens actuel, 1864, Labiche). Tranche de filet de bœuf assez épaisse, généralement entourée d'une barde de lard, cuite sur le gril ou à la poêle et accommodée de façons diverses : *« Qu'est-ce que c'est que ça ? demanda Gomez. — Les tournedos Rossini, dit le maître d'hôtel »* (Sartre).

tournée [turne] n. f. (part. passé fém. substantivé de *tourner* [v. ce mot] ; début du XIII^e s., *Guillaume le Maréchal,* écrit *tornee* [*tournée,* XVI^e s.], au sens général de « voyage » ; sens I, 1, 1680, Richelet [« opération de contrôle... », 1936, Capitant] ; sens I, 2, 20 mai 1894, Goncourt ; sens I, 3, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens I, 4, 1828, M. Masson et R. Brucker, I, 22 ; sens I, 5, 1790, *Revue de l'Instruction publique en Belgique,* 1872, p. 227 ; sens II, 1, v. 1215, Pean Gatineau, écrit *tornee* [*tournée,* 1395, Godefroy ; « pioche ordinaire », 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1769, Duhamel du Monceau [« enceinte de filets... », 1765, *Encyclopédie ;* « enceinte d'un parc... », 1876, Larousse]).

I. 1. Voyage, déplacement de caractère professionnel, effectué par un fonctionnaire, un commerçant, un représentant, etc., selon un itinéraire fixé, pour visiter des lieux et rencontrer des personnes déterminés : *Tournée d'un préfet, d'un inspecteur d'académie. Tournée d'inspection d'un général. La tournée du boulanger. Il* [le facteur] *couvrait à l'ordinaire, à pied, de vingt-cinq à trente kilomètres par jour, suivant les détours imposés par la tournée* (Pesquidoux). *Le docteur faisait ce soir-là une tournée de visites auprès de grands malades ; tournée dont les siens connaissaient l'itinéraire par le registre* (Romains). ‖ *Spécialem.* Opération de contrôle et de mise à jour effectuée par un contrôleur des Contributions directes, en vue de fixer l'assiette des impôts fonciers, des patentes et des taxes assimilées. ‖ **2.** Voyage d'une compagnie d'acteurs, d'une troupe d'artistes qui donnent des représentations ou des concerts en province ou à l'étranger : *Une tournée théâtrale. Être en tournée. Le cirque Barnaboum achevait une tournée qui devait l'amener à Paris par étapes* (Aymé). ‖ **3.** Action de visiter l'un après l'autre des lieux de même nature : *Un chef d'État qui entreprend une tournée des capitales. Faire la tournée des grands magasins.* ‖ Fam. *La tournée des grands-ducs,* v. GRAND-DUC. ‖ **4.** *Fam.* Ensemble des consommations servies en une fois à un groupe de personnes, dans un café, et offertes par l'une d'elles : *Or, s'il est une loi observée dans les bistrots, c'est qu'une tournée offerte doit être aussitôt rendue* (Vercel). *Amenez-vous, les copains, descendez, c'est ma tournée* (Sartre). ‖ **5.** *Pop.* Volée de coups, correction : *Il recevait aussitôt une solide tournée* (Proust).

II. 1. *Vx.* Pioche à manche court, servant à défoncer. ‖ *Par extens.* Pioche ordinaire. ‖ **2.** En termes de pêche, senne tirée à deux bateaux. ‖ Enceinte de filets en fer à cheval. ‖ Enceinte d'un parc ouvert et à crochets, près de la côte.

tourne-feuille [turnəfœj] n. m. (de *tourne,* forme du v. *tourner,* et de *feuille ;* 1802 [7 fructidor an X], *Bulletin des lois,* au sens de « agent inférieur de l'administration du timbre chargé de tourner les feuilles de papier soumises au timbre » ; sens actuel, 1836, Acad.). Appareil qui tourne les feuilles d'un cahier de musique, pendant qu'on joue.

• Pl. *des* TOURNE-FEUILLES.

tourne-fil [turnəfil] n. m. invar. (de *tourne,* forme du v. *tourner,* et de *fil ;* 1723, Savary des Bruslons). Instrument d'acier avec lequel le fabricant de peignes donne le fil à ses outils tranchants.

tourne-gants [turnəgɑ̃] n. m. invar. (de *tourne,* forme du v. *tourner,* et du plur. de *gant ;* 1723, Savary des Bruslons). Instrument avec lequel on élargit et assouplit les doigts des gants, pour mettre ceux-ci avec plus de facilité.

tournelle [turnɛl] n. f. (altér. de *tourelle,* sous l'influence de *tourner* [v. ces deux mots] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *tornele ; tournelle,* v. 1320, *Roman de Fauvel*). *Vx.* Petite tour : *Après avoir laissé derrière lui la tournelle civile et la tour criminelle...* (Hugo).

tournemain (en un) [ɑ̃nœ̃turnəmɛ̃] loc. adv. (de *tourne,* forme du v. *tourner,* et de *main ;* 1556. Bloch-Wartburg). *Class.* et *littér.* Très rapidement : *En un tournemain tous les plats étaient vides* (La Fontaine). *J'expédiai mes affaires en un tournemain avec une étourderie insolente* (Arnoux).

• Rem. On dit plutôt auj. EN UN TOUR DE MAIN.

tournement [turnəmɑ̃] n. m. (de *tourner* [v. ce mot] ; v. 1180, Hue de Rotelande, écrit *tornement,* au sens de « tournoi, combat » ; écrit *tournement,* au sens 1, v. 1355, Digulleville ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Action de tourner ; mouvement de ce qui tourne (rare) : *L'autre eut un petit tournement de bouche* (Daudet). *Gestes furtifs, brusques tournements de tête* (Romains). ‖ **2.** *Class.* ou dialect. *Tournement de tête,* vertige, étourdissement : *Je ne vous cacherai point, Monsieur, que j'ai été attaqué depuis près de quatre mois d'un tournement de tête qui ne m'a pas permis de m'appliquer à rien* (Boileau). *Or, dans l'après-midi du 2 août* [...], *M*[me] *Arnaud-Miquen, sur un trottoir de Vichy, eut un de ces vertiges qu'elle appelait tournement de tête* (Mauriac).

tourne-pierre [turnəpjɛr] n. m. (de *tourne,* forme du v. *tourner,* et de *pierre ;* 1791, Valmont de Bomare). Oiseau des côtes d'Europe occidentale, d'assez faible taille, qui cherche sous les pierres les vers et les mollusques dont il se nourrit.

• Pl. *des* TOURNE-PIERRES.

tourner [turne] v. tr. (lat. *tornare,* tourner, façonner au tour, arrondir, tortiller, tourner [des vers], de *tornus,* tour [v. TOUR 2] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *torner* [*tourner,* XII[e] s.], au sens III, 3 [avec un complément abstrait, 1580, Montaigne ; *tourner ses pas vers un lieu,* 1767, Voltaire ; *tourner ses armes contre quelqu'un,* av. 1747, Lesage ; *tourner les yeux... sur,* au fig., 1580, Montaigne] ; sens I, 1, XIII[e] s., Villard de Honnecourt [absol., v. 1380, *Aalma*] ; sens I, 2, 1767, *Dict. portatif de cuisine,* XV ; sens I, 3, milieu du XVI[e] s., Ronsard ; sens II, 1, v. 1170, *Livre des Rois* [« remuer quelque chose par un mouvement en rond... », fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi ;* pour des chaussures, 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1773, Bourdé de Villehuet [aussi en termes de marine] ; sens II, 3, v. 1360, Froissart [*tourner un bois, un buisson,* 1872, Littré ; *tourner le coin... d'une rue,* v. 1770, J.-J. Rousseau — ellipt., av. 1857, Musset] ; sens II, 4, 1872, Littré [pour un gibier, 1770, Buffon] ; sens II, 5, 1845, Bescherelle [*tourner la loi...,* 1864, Augier] ; sens II, 6, v. 1360, Froissart ; sens II, 7, 6 oct. 1917, d'après J. Giraud, p. 199 [*tourner un film...,* en parlant d'un acteur, 18 févr. 1909, d'après J. Giraud, p. 199 ; absol., 1907, d'après J. Giraud, p. 199 — « participer à un film en tant qu'interprète », 4 août 1922, d'après J. Giraud, p. 200] ; sens III, 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens III, 2, 1530, Palsgrave [*tourner l'horloge,* 1872, Littré ; *tourner le dos,* 1080, *Chanson de Roland* — écrit *turner ; tourner le dos à quelqu'un,* XIII[e] s., Dochez — aussi au fig. (en parlant d'une chose, 1718, Acad.) ; *tourner le dos à un lieu,* 1694, Acad. ; *tourner le dos à quelque chose,* au fig., av. 1874, Michelet] ; sens III, 4, 1883, Loti [au fig., v. 1460, G. Chastellain] ; sens III, 5, 1690, Furetière [*tourner le cœur,* 1929, R. Martin du Gard ; *tourner la tête,* « étourdir... », 1964, Robert ; *tourner la tête... à quelqu'un,* av. 1679, Retz — « lui inspirer un amour violent », 1740, Acad. ; *tourner les têtes,* 1[er] déc. 1760, Diderot] ; sens III, 6, 1162, Bartsch [*tourner en...,* fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy ; *tourner quelque chose en bien, en mal,* v. 1460, G. Chastellain ; *tourner quelque chose... à son avantage,* 1872, Littré ; *tourner quelque chose à,* « l'interpréter comme », v. 1673, Retz ; *tourner... l'esprit de quelqu'un...,* 1662, Molière ; *tourner quelqu'un,* « le circonvenir... », 1596, Dochez — d'abord « le faire changer de parti, de pensée », XIII[e] s., Studer-Waters] ; sens III, 7, 1538, R. Estienne).

I. Travailler au tour. **1.** Façonner, usiner à l'aide du tour : *Tourner le bois, les métaux, l'ivoire. Tourner des pièces mécaniques.* ‖ *Absol.* Se servir d'un tour : *« Moi, à votre place, j'aurais un tour ! — Mais je ne sais pas tourner », répondait le clerc* (Flaubert). ‖ **2.** Peler des légumes en leur donnant une forme arrondie, à l'aide d'un couteau spécial *(couteau à tourner) : Tourner des pommes de terre, des carottes, des champignons, des olives. Tourner un citron.* ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Présenter, arranger d'une certaine façon ce qu'on désire exprimer, afin de lui donner une forme adéquate à sa destination, aux circonstances, en même temps qu'un cachet personnel : *Savoir tourner une lettre, un compliment. Vous tournerez cela, ma fille, beaucoup mieux que moi, et je suis persuadée que cette sollicitation fera un grand effet* (Sévigné). *Mais, ce soir non plus, je ne me sens pas en forme, J'ai même du mal à tourner mes phrases. Je parle moins bien, il me semble, et mon discours est moins sûr* (Camus).

II. Mouvoir circulairement. **1.** Faire mouvoir une chose autour de son axe, lui imprimer un mouvement de rotation : *Tourner une manivelle. Tourner un bouton de porte. Tourner la clef dans la serrure. Une seule fenêtre, encadrée de roses, auprès de laquelle l'aïeule tournait son rouet* (France). ‖ *Par anal.* Remuer quelque chose par un mouvement en rond, pour le mélanger, le rendre plus homogène : *Tourner une sauce. Tourner son café pour faire fondre le sucre.* ‖ Par extens. *Tourner ses chaussures,* les déformer, les user plus d'un côté que de l'autre, par une marche particulière. ‖ Fig. *Se tourner les pouces,* v. POUCE. ‖ **2.** Disposer en cercle autour de quelque chose : *Tourner du fil autour d'une bobine. Tourner deux fois un collier autour de son cou.* ‖ *Spécialem.* En termes de marine, fixer une amarre, une manœuvre en faisant des tours ou des huit : *Tourner un cordage à, sur un taquet. Tourner une chaîne à une bitte.* ‖ **3.** Longer à une certaine distance un lieu, un obstacle que l'on veut éviter, en progressant selon une direction circulaire ou courbe : *Tourner un cap, un écueil. Comme il y avait de grandes difficultés à tourner le promontoire Malée, où des vents opposés se rencontrent et causent des naufrages...* (Montesquieu). *J'ai entièrement tourné la chaîne de collines contre laquelle Bergamo est plaqué* (Stendhal). ‖ *Tourner un bois, un buisson,* à la chasse, en faire le tour. ‖ *Tourner le coin, l'angle d'une rue,* changer de direction à l'endroit où une rue débouche dans une autre : *Je pris l'instant où personne ne songeait à moi : je tournai le coin de la rue et je disparus* (Rousseau). *Elle lui tendit la main et tourna brusquement l'angle de la rue* (France) ; et ellipt. : *Elle vient, elle tourne la rue* (Musset). ‖ **4.** Prendre à revers un adversaire, une position, par une manœuvre d'enveloppement, d'encerclement : *L'armée française, puisqu'elle n'était pas morte, n'avait aucune raison de se laisser tourner* (Romains). *Les soldats battaient en retraite* [...] : *sinon les combattants du front populaire les tourneraient par les rues parallèles à l'avenue* (Malraux). ‖ *Tourner un gibier,* décrire un cercle ou une portion de cercle pour l'apercevoir et le tirer du côté opposé.

|| **5.** *Fig.* Éluder une difficulté, l'écarter par des moyens habiles, quand on ne peut ou ne veut l'aborder de front : *Savoir tourner la difficulté. Le père Teilhard de Chardin répond à des objections que je ne me pose pas et au contraire il tourne l'obstacle contre lequel je n'ai jamais cessé de buter et qui est le problème du mal* (Mauriac). || Fig. *Tourner la loi, les règlements,* les tenir en échec, être assez habile pour les violer en toute impunité : *Tu as assez appris pour tourner toi-même la loi* (La Varende). || **6.** *Class.* Parcourir en tous sens : *J'ai tourné tout Paris pour trouver une telle étoffe* (Furetière, 1690). || **7.** Enregistrer avec un appareil de prise de vues cinématographiques : *Tourner une scène, un film. Jusqu'à maintenant, ce réalisateur n'a tourné que des courts métrages. On tourne les extérieurs de la « Fanny » de Pagnol* (Gide). || *Tourner un film, une scène,*en parlant d'un acteur, y interpréter un rôle. || *Absol.* Procéder au tournage, à la prise de vues et de son d'un film ou d'une partie d'un film : *Un metteur en scène qui tourne en Amérique. Silence ! on tourne.* || En parlant d'un acteur, participer à un film en tant qu'interprète : *Un artiste qui n'a pas tourné depuis longtemps. Tourner avec tel réalisateur.*

III. FAIRE CHANGER DE POSITION, DE CÔTÉ, DE SENS. **1.** Faire changer de position quelque chose, notamment une partie du corps, par un mouvement de rotation ou de translation : *Tourner sa chaise. Tourner la tête. Tourner les yeux. Dès que la jeune femme avait aperçu Albertine, elle avait tourné tout à fait la tête* (Proust). *L'interne tournait la tête d'un air boudeur* (Vian). || **2.** Mettre quelque chose, quelqu'un (ou une partie de son corps) dans la position inverse de celle qu'il occupait auparavant, le mettre à l'envers : *Tourner un feuillet pour lire ce qui est au verso. Tourner les pages d'un livre.* || Fig. *Tourner la page,* V. PAGE 3. || *Tourner bride,* V. BRIDE. || *Tourner casaque,* V. CASAQUE. || Vx. *Tourner l'horloge,* dans la marine ancienne, retourner l'ampoulette qui servait à marquer les quarts du sablier, quand le sable s'était écoulé complètement. || *Tourner le dos (à quelqu'un, à quelque chose),* se placer ou être placé de manière à présenter le dos : *Tourner le dos à l'assistance, à la salle, à la porte. Elle* [la servante] *tourna le dos et se mit à rincer quelque chose de mou dans un baquet* (Arnoux). || *Tourner le dos à quelqu'un,* s'éloigner brusquement de lui pour mettre fin à un entretien : *« Qu'il vous suffise de savoir que je n'approuve pas vos imprudences, et que* [...] *votre caractère autant que vos habitudes me paraissent un danger pour la paroisse. Je vous présente mes respects. » Il m'a tourné le dos* (Bernanos) ; au *fig.,* affecter de ne plus le connaître, cesser toutes relations avec lui : *Les hypocrites nombreux que ce séjour renferme lui tournèrent le dos comme à un philosophe ennemi de l'Église et de ses pasteurs* (d'Alembert) ; et, en parlant d'une chose, s'éloigner de lui, l'abandonner : *La chance lui a tourné le dos.* || *Tourner le dos à un lieu,* aller dans la direction opposée, s'en éloigner : *La place de la Madeleine ? Vous lui tournez le dos.* || Fig. *Tourner le dos à quelque chose,* refuser de le prendre en considération, y renoncer délibérément : *Tourner le dos aux distinctions, aux honneurs. Rembrandt sait bien qu'il n'a pas besoin d'imaginer de vaines merveilles. Il tourne le dos à la fantaisie* (Michelet). || *Tourner les talons,* V. TALON. || **3.** Déplacer quelque chose par un mouvement circulaire pour lui donner une direction nouvelle, lui faire présenter un autre côté, une autre face : *Tourner les pieds en dedans, en dehors. Tourner son visage vers quelqu'un. Les hélianthes tournent leurs fleurs vers le soleil. Chaque bruit léger, chaque mouvement que j'entendais dans l'antichambre me faisait tourner la tête du côté de la porte* (Genlis). *Ils tournèrent vers moi leurs regards méfiants désapprobateurs* (Cl. Simon). || Avec un complément abstrait, orienter, faire porter sur tel objet déterminé : *Tourner ses efforts vers une tâche unique. Tourner son esprit, son attention, ses pensées, ses espoirs vers quelque chose. On a tourné, en son nom* [Nietzsche], *le courage contre l'intelligence* (Camus). || *Tourner ses pas vers un lieu,* aller, se diriger vers ce lieu. || *Tourner ses armes contre quelqu'un,* l'attaquer, lui faire la guerre. || Fig. et littér. *Tourner les yeux, ses regards, ses vues sur,* porter sa pensée, sa réflexion sur, considérer : *Je ne tourne point sans répugnance les yeux sur le passé ; il m'humilie jusqu'au découragement* (Rousseau). || **4.** Manipuler un objet, le mettre dans diverses positions, le présenter successivement sous toutes ses faces, notamment pour l'examiner : *Tourner sa casquette dans ses mains, entre ses doigts. Tourner et retourner un objet inconnu pour en découvrir la nature, la destination.* || *Fig.* Considérer, étudier quelque chose sous tous ses aspects : *Tourner et retourner une question, un problème. J'ai peu de mots dans ma plume. Je les tourne et les retourne* (Cocteau). || **5.** *Fig.* Troubler, perturber, mettre à l'envers (dans des expressions). || *Tourner le cœur,* donner la nausée, des vertiges. || *Tourner le sang* ou *les sangs,* V. SANG. || *Tourner la tête,* étourdir, griser : *L'alcool tourne la tête.* || Fig. *Tourner la tête, la cervelle à quelqu'un,* lui inspirer des pensées extravagantes, insensées : *Tout cela lui a tourné la tête, et la tournerait à un autre* (Marivaux). *L'une a épousé un « Islandais »* [...] *l'autre, la tête tournée de religion, s'est mis en l'esprit d'entrer au couvent* (Loti) ; lui inspirer un amour violent : *Elle a tourné la tête, à ma connaissance, à trois ou quatre pauvres petits garçons qui ont failli en perdre l'esprit* (Musset). || Fig. *Tourner les têtes,* susciter l'admiration, l'enthousiasme du plus grand nombre : *On joue à présent à Marseille « le Père de famille » ; je suis désolé de ne pouvoir vous envoyer la gazette qui fait mention de son succès ; toutes les têtes en sont tournées* (Diderot). || **6.** *Class.* et *fig.* Modifier, transformer quelque chose pour lui donner un caractère ou un aspect différent : *On tournera cette affaire d'une manière dont vous aurez sans doute toute sorte de contentement* (Sévigné). *Si l'on pouvait quelquefois craindre que par le don de la parole M. du Verney n'eût la facilité de tourner les faits selon ses idées* (Fontenelle). || Auj. *Tourner en, à,* considérer, interpréter, présenter quelque chose dans un sens ou sous une forme qui en change la nature ou le caractère : *Tourner un reproche en louange, les vertus en défauts. Tout tourner au tragique. Le pauvre enfant comprend qu'il n'y a pas une de ses qualités, pas une de ses vertus, qui ne puisse être tournée en défaut par ses camarades* (Gide). || *Tourner quelque chose en bien, en mal,* l'interpréter dans un sens favorable ou défavorable. || *Tourner en dérision, en ridicule, en plaisanterie (quelque chose, quelqu'un),* V. DÉRISION, RIDICULE, PLAISANTERIE. || *Tourner quelque chose à son profit, à son avantage,* agir de manière à en être le bénéficiaire. || Spécialem. et class. *Tourner quelque chose à,* l'interpréter comme : *Je ne me pouvais figurer que l'on fût capable de me le tourner à crime* (Retz). || Class. *Tourner quelqu'un, l'esprit de quelqu'un,* etc., le courber à ses vues, l'amener à penser d'une certaine façon, l'endoctriner : *Comme nous avions eu deux ou trois jours pour tourner les esprits* (Retz). *Ainsi que je voudrai, je tournerai cette âme* (Molière). *Les précepteurs tournent l'esprit de leurs écoliers comme il leur plaît* (Furetière, 1690). || Spécialem. et vx. *Tourner quelqu'un,* le circonvenir, user de détours pour le faire agir à son gré : *Par vanité, en le flattant, on lui a fait dépenser deux mille écus. En le tournant, on lui en ferait dépenser dix...* (Stendhal). || **7.** *Class.* (vieilli à la fin du XVIIe s.). Traduire, transposer dans une autre langue : *Luther ne put souffrir qu'un autre que lui se mêlât de tourner la Bible* (Bossuet).

● SYN. : **II, 2** *enrouler ;* **3** *contourner, doubler ;* **4** *déborder, encercler, enfermer ;* **5** *escamoter, esquiver.*|| **III, 3** *braquer, diriger, incliner, orienter, présenter.*

◆ v. intr. (sens I, 1, fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *torner* [*tourner,* XIIe s. ; littér., 1857, Baudelaire] ; sens I, 2, v. 1155, Wace [*faire tourner les tables,* 1876, Larousse] ; sens I, 3, 1690, Furetière [« ...avoir le tournis », av. 1880, Flaubert ; *faire tourner des figures,* 1964, Larousse ; *...voir tout tourner,* 1868, A. Daudet ; *...le pied lui a tourné,* 1775, Beaumarchais ; *la tete lui tourne,* 1606,

Nicot — au fig., 1659, Bossuet ; *faire tourner la tête à quelqu'un,* au fig., fin du XVII^e s., M^me de Sévigné ; *le cœur lui tourne,* av. 1890, Maupassant ; *tourner de l'œil en dedans,* 1844, Balzac] ; sens I, 4, XVI^e s., *Coutumier général,* I, 479 [« être en activité, en parlant d'une entreprise », 11 déc. 1963, *le Monde ; tourner rond,* 1949, Larousse — aussi au fig. ; *ne pas tourner rond,* en parlant d'une personne, 1949, Larousse — en parlant des relations..., 1954, M. de Saint-Pierre ; *ça ne tourne pas rond,* 1966, S. de Beauvoir — aussi « ...il déraisonne » ; *...l'heure tourne,* XX^e s.] ; sens I, 5, 1891, Huysmans ; sens I, 6, v. 1460, G. Chastellain [« être en tournée », 1964, Robert ; *tourner autour de quelqu'un, tourner autour d'une femme...,* fin du XVII^e s., Saint-Simon ; *tourner autour de la question,* 1835, Acad. ; *tourner autour de* ou *sur,* en parlant de propos..., 1934, J. Romains ; *tourner sur,* « appliquer son esprit à... », 1680, M^me de Sévigné — « ...dépendre essentiellement de », 1671, M^me de Sévigné ; *tourner en rond,* XX^e s.] ; sens I, 7, 1668, La Fontaine ; sens I, 8, 1680, M^me de Sévigné ; sens II, 1, fin du X^e s., *Vie de saint Léger* [en vénerie, 1655, Salnove ; *tourner au change,* 1810, Desgraviers ; *le vent... a tourné,* au fig., 1653, Vau-gelas ; *la chance... tourne,* 1664, Boileau] ; sens II, 2, 1844, Balzac [« présenter des courbes... », av. 1949, Colette] ; sens II, 3, XII^e s., *Roncevaux* [« s'orienter... », au fig., 1633, Corneille ; *tourner vers,* au fig., 1651, Corneille] ; sens II, 4, 1690, Furetière [*tourner à tout vent,* 1680, Richelet — *Se tourner à tout vent,* même sens, 1553, *Bible Gérard*] ; sens II, 5, v. 1208, Henri de Valenciennes [en parlant de choses, XIII^e s., *Chronique de Rains,* p. 116 — aussi « avoir... tel résultat » ; *tourner à la graisse, à l'huile,* 1904, Larousse ; *tourner à bien, à mal,* XIII^e s., *Chronique de Rains,* p. 116 ; *tourner à,* « devenir une cause... de », milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes ; tourner en,* v. 1534, B. Des Périers ; *tourner contre quelqu'un,* 1665, Quinault ; *tourner bien,* pour des personnes, 1812, Mozin — *tourner mal,* v. 1770, J.-J. Rousseau (ironiq., av. 1922, Proust) ; *tourner bien, mal,* pour des choses, 1718, Acad.] ; sens II, 6, fin du XI^e s., *Gloses de Raschi ;* sens II, 7, 1636, Monet [en parlant des laitues..., 1810, M^me de Genlis, II, 453]).

I. SE MOUVOIR CIRCULAIREMENT. **1.** Se mouvoir, se déplacer en décrivant une circonférence ou une ligne courbe fermée, autour d'un point pris pour centre : *Une planète est un corps céleste qui tourne autour du Soleil. De la poussière qui s'élève en tournant. Il a tourné dix minutes avant de trouver une place où garer sa voiture. Les ombres tournent autour des mégalithes* (La Varende) ; et littér. : *Les flonflons du bal envahirent la pièce, tournèrent comme des serpentins autour de la Mort en uniforme de général allemand* (Malraux). || **2.** Se mouvoir sur soi-même autour de son axe : *La Terre tourne sur elle-même. Trois broches tournaient, chargées de poulets, de pigeons et de gigots* (Maupassant). *Et les manèges tournaient et mugissaient* (Cocteau). *Une porte se ferme doucement et une clef tourne dans une serrure. Puis tout s'éteint* (Robbe-Grillet). || *Faire tourner les tables,* s'adonner à des pratiques, à des expériences de spiritisme. || **3.** En parlant d'une personne, d'un être animé, exécuter un mouvement de rotation sur soi-même : *Tourner sur les talons. Le cheval tournait sur lui-même, se cabrait, se recabrait. Brusquement, il partit comme une flèche...* (Aragon). *C'est étrange comme un homme aussi fort tourne et virevolte avec aisance* (Hébert). || *Spécialem.* En parlant des ruminants, avoir le tournis : *Durant les grandes chaleurs, vingt-cinq moutons se mirent à tourner* (Flaubert). || *Faire tourner des figures,* en peinture, donner à son modelé, au moyen des demi-teintes et des ombres, l'apparence d'une forme en relief qui bouge. || *Tourner, voir tout tourner,* etc., être en proie à un malaise, à un étourdissement qui donne l'impression que l'on tourne ou que les choses tournent autour de soi : *Ils tournaient ; tout tournait autour d'eux, les lampes, les meubles, les lambris et le parquet, comme un disque sur un pivot* (Flaubert). || *Son pied, sa cheville tourne, le pied lui a tourné,* il se tord, il s'est tordu le pied (vieilli) : *Cette fois encore, je me jette en avant, avec le courage des timides* [...] *en songeant affolée : « Je vais me prendre le pied dans ma robe, ma cheville va tourner... »* (Colette). || *La tête lui tourne,* il est étourdi, il a des vertiges : *Christophe fut sur le point d'envoyer tout promener : la tête lui tournait ; il n'y voyait plus rien* (Rolland) ; au *fig.,* il se laisse griser par le succès, les honneurs, la réussite, etc. : *Donnez-moi un peu de grandeur, mais ne m'en donnez pas trop, de peur que la tête ne me tourne* (Voltaire). || Fig. *Faire tourner la tête à quelqu'un,* lui inspirer une vive admiration, un violent amour : *Cette belle tête deviendra chauve ; or je n'ai qu'à la voir à présent des mêmes yeux dont je la verrai alors, et assurément cette tête ne fera pas tourner la mienne* (Voltaire). || *Le cœur lui tourne,* il a la nausée : *Quoique je fusse un culotteur de pipes renommé, je ne pus pas* [fumer] ; *dès la seconde bouffée, le cœur me tourna et je cessai* (Maupassant). || Fam. *Tourner de l'œil,* v. ŒIL. || Vx et pop. *Tourner de l'œil en dedans,* mourir : *En ce moment, le mandarin le plus utile à la Chine tourne de l'œil en dedans et met l'empire en deuil* (Balzac). || **4.** Être en fonctionnement, marcher, en parlant d'un ensemble mécanique, d'un moteur, d'un dispositif qui est animé d'un mouvement de rotation : *Le moteur tourne à plein régime.* || *Par extens.* et *fam.* Être en activité, en parlant d'une entreprise : *Les usines continuaient à tourner* (Dorgelès). *Il sait faire tourner son commerce.* || *Tourner rond,* tourner régulièrement, sans à-coups, en parlant d'un mécanisme : *Une perceuse qu'aucun rattrapage de jeu ne peut plus faire tourner rond* (Hamp). *Il vivait comme un moteur tourne rond, sans cogner* (Morand) ; *fig.* et *fam.,* fonctionner d'une manière satisfaisante : *Un service, une organisation qui tourne rond.* || Fig. et fam. *Ne pas (ne plus) tourner rond,* en parlant d'une personne, être en mauvaises conditions physiques ou psychiques, être fatigué, déprimé : *« Et Albera ? — Un crasseux ! Il ne tourne pas rond »* (Croisset) ; en parlant des relations ou d'une situation entre personnes, traverser une période de difficulté, de mésentente, etc. : *La vérité était que Rolande, avec une curieuse perversité, ayant entendu dire par Roger Martin que le ménage Claire-Christian « ne tournait plus rond », avait trouvé piquant de remporter une seconde victoire sur Claire* (Maurois). *Elle était loin de se douter que les huissiers n'en dormaient plus ; que par sa faute quelque chose ne tournait pas rond* (Giono). || Fig. et fam. *Ça ne tourne pas rond,* en parlant d'une personne, ça ne va pas bien, elle n'est pas dans son état normal : *Fatigué n'est peut-être pas le mot. Mais quand même, ça ne tourne pas rond* (Aymé) ; ou il a l'esprit dérangé, il déraisonne. || *La pendule tourne,* et, par extens., *l'heure tourne,* le temps passe : *Chère amie, je suis au désespoir de vous importuner en vous rappelant une chose aussi triviale : ne commencez-vous pas à vous apercevoir que l'heure tourne ?* (Butor). || **5.** Être disposé plus ou moins circulairement autour de quelque chose, en suivre le pourtour : *L'escalier tourne autour de la cage de l'ascenseur. Un boulevard tourne autour de la ville.* || **6.** Aller et venir, marcher, se déplacer dans un lieu, un certain espace : *Il n'a pas cessé de tourner dans sa chambre. Tourner comme un ours en cage. Un peu dépaysée, je tournais en rond dans la pièce* (Beauvoir). || *Spécialem.* et *fam.* Être en tournée : *Un agent commercial qui tourne dans la région de Marseille.* || *Tourner autour de quelqu'un,* ne pas oser l'aborder directement, mais être constamment près de lui pour attirer son attention, susciter son intérêt : *J'ai dîné chez Hennebeau, et je l'ai bien vu tourner autour de moi. Déjà, l'automne dernier, quand les gros bonnets sont venus à la Régie, ils m'ont fait toutes sortes de mamours* (Zola). || Spécialem. *Tourner autour d'une femme, de ses jupes,* s'intéresser à elle, chercher à s'attirer ses bonnes grâces, lui faire la cour. || Fam. *Tourner autour du pot,* v. POT. || Fig. *Tourner autour de la question,* ne pas l'aborder ou la traiter franchement, tenir des propos qui n'y ont pas directement rapport. || Fig. *Tourner autour de* ou *sur,* en parlant de propos

échangés, d'un exposé, d'une question, avoir pour sujet, pour centre d'intérêt, porter principalement sur : *Les conversations tournaient autour de la situation politique. Chaque religion tourne autour des notions d'innocence et de culpabilité* (Camus). || Class. et fig. *Tourner sur,* appliquer son esprit à, s'intéresser à : *J'admire comme on peut tourner uniquement sur une pensée* [la santé de Mme de Grignan], *et comme tout le reste me paraît loin* (Sévigné) ; en parlant d'une chose, dépendre essentiellement de : *M. le Duc pleura ; c'était sur Vatel que tournait tout son voyage de Bourgogne* (Sévigné). || Fig. *Tourner en rond,* en parlant de plusieurs interlocuteurs, revenir sans cesse aux mêmes points et aux mêmes arguments, sans progresser dans la discussion ; en parlant de la discussion, n'aboutir à aucun résultat positif : *Une conférence qui tourne en rond.* || **7.** *Class.* Hésiter, balancer, tergiverser : *Puis je tiens inutile | De tant tourner, il n'est que d'aller droit* (La Fontaine). || **8.** *Class.* Circuler, être répandu, divulgué (en parlant des écrits, des propos) : *Qu'elle ne sache point que je vous envoie ses lettres ; elle vous en écrirait autant, mais on n'aime point que cela tourne* (Sévigné).

II. CHANGER DE DIRECTION, D'ORIENTATION, D'ÉTAT. **1.** Prendre une autre direction que celle qui était suivie jusqu'alors (en parlant d'une personne ou d'une chose en mouvement) : *Au prochain carrefour, vous tournerez à gauche. Si le vent tourne, il y aura de la pluie. Ils tournent dans une allée, moi dans le taillis* (Marivaux). || *Spécialem.* En vénerie, faire un retour (en parlant de l'animal poursuivi). || *Tourner au change,* en parlant des chiens, prendre une autre voie que celle de l'animal poursuivi. || *Tourner court,* v. COURT, adv. || Fig. *Le vent tourne, a tourné,* la situation change, n'est plus la même : *L'opportuniste vous lâche quand le vent tourne* (Montherlant). || Fig. *La chance, la fortune tourne,* à la chance succède la malchance, ou inversement : *Il sourit tout à coup ; la fortune tournait de son côté et ses yeux brillèrent* (Musset). || **2.** En parlant d'une voie de circulation, faire un coude, obliquer, suivre une direction nouvelle : *À deux cents mètres, l'avenue tourne. Sachant jusqu'où ils* [les chemins] *allaient filer droit, où ils tourneraient* (Proust). || *Par extens.* Présenter des courbes, des sinuosités, faire des détours : *Sous les arbres dépenaillés tournent des allées sans mystère* (Colette). || **3.** *Class.* Se diriger, aller : *En quel lieu sommes-nous ? | De quelque part qu'on tourne, on ne voit que des fous* (Molière). || *Class.* et *fig.* S'orienter, se porter : *Tes soucis doivent tourner ailleurs* (Corneille). || Class. et fig. *Tourner vers,* se tourner, incliner vers (en parlant d'une personne, de ses sentiments) : *Le roi ayant commencé à tourner vers la dévotion, Mme de Maintenon l'y porta de plus en plus* (Duclos). || **4.** *Vx* ou *littér.* Changer d'opinion, de sentiment, de conduite : *Il croit tout ce qu'on lui dit et je le fais tourner comme je veux* (Gobineau). || Vx. *Tourner à tout vent,* être versatile, changer continuellement de parti, de façon de penser. || **5.** Auj. *Tourner à quelque chose,* subir une évolution qui conduit à un nouvel état, à une forme ou une situation différente de la précédente, en parlant des personnes (littér.) : *Avec l'âge, il tourne à la misanthropie, au mysticisme. Votre frère aîné allait tourner à l'hébétude, et entrer dans les ordres* (Montherlant) ; et surtout des choses : *Un incident banal qui tourne au tragique. La fuite de la droite ennemie* [...] *tournait à la débâcle* (Malraux). *Hier soir, le ciel était d'un bleu qui tournait au noir* (Green) ; *spécialem.,* avoir finalement telle issue, tel résultat : *Tous leurs efforts pour me nuire ont tourné à leur confusion, et leur ont attiré les mortifications les plus cruelles* (Rousseau). || *Tourner à l'aigre,* V. AIGRE. || *Tourner à la graisse, à l'huile,* en parlant de certaines boissons (vin, cidre, bière), prendre une apparence huileuse sous l'effet de la maladie appelée « graisse ». || Vx ou littér. *Tourner à bien, à mal,* avoir des conséquences heureuses, malheureuses : *N'est-il pas vrai, ma fille, que tout tourne à bien pour ceux qui sont heureux ? l'Évangile le dit, il faut le croire* (Sévigné). *Tout leur art tournait à mal* (Houdar de La Motte). *Il n'y a point de crochet ni de faux pas qui ne puisse tourner à bien* (Alain). || Class. *Tourner à,* devenir une cause ou un motif de : *Nous n'avons pas même de voisins qui nous puissent tourner à importunité* (Coulanges). *Tout cela me sera compté et me tournera à profit, si je reviens jamais à la Cour* (Bussy-Rabutin). || *Tourner en,* se transformer en : *L'amour que j'ai pour toi tourne en haine pour elle* (Corneille). *Une espèce d'effronterie* [...] *qui, conduite autrement, aurait pu tourner en éloquence* (Alain). || Fam. *Faire tourner quelqu'un en bourrique,* V. BOURRIQUE. || *Tourner contre quelqu'un,* évoluer d'une manière qui lui est contraire, défavorable : *Les événements ont tourné contre lui.* || *Tourner bien, mal,* en parlant de personnes, avoir une bonne, une mauvaise conduite, adopter une attitude, un comportement conformes ou non à ce qu'on attend d'elles : *S'il tourne bien, comme tout porte à le croire, il sera notre héritier* (Maupassant). *Sur huit enfants de cette famille, un seul semble « tourner mal »* (Gide) ; et ironiq. : *Il avait commencé par promettre d'être un très bon journaliste. Mais il tourna mal, je veux dire qu'il devint ministre* (Proust) ; en parlant de choses, évoluer vers une issue favorable ou défavorable : *Les choses n'ont pas bien tourné. Les dépenses ont dépassé les prévisions* (Romains). *Non, Lazare, tu ne m'ôteras pas de la tête que l'affaire tourne mal* (Aymé). || **6.** Devenir aigre, s'altérer, se corrompre, en parlant de liquides, de préparations : *Le lait non pasteurisé tourne facilement. Un restant de bouillon qui a tourné.* || **7.** En parlant du raisin, des fruits, prendre de la couleur en mûrissant. || En parlant des laitues, des choux, pommer.

• SYN. : **I, 1** *graviter, tourbillonner, tournoyer ;* **2** *pivoter ;* **3** *pirouetter, virevolter ;* **6** *tournailler* (fam.), *tournicoter* (fam.), *tourniquer* (fam.). || **II, 1** *obliquer, virer ;* **5** *incliner à, tendre à.*

◆ **se tourner** v. pr. (sens 1, XIIIe s., Bartsch [« changer la position de son corps », fin du XIIIe s., Joinville ; *se tourner vers quelqu'un, à quelqu'un,* fin du Xe s., *Vie de saint Léger* — écrit ...*torner*...] ; sens 2, 1669, Racine [*se tourner à,* au fig., 1672, Mme de Sévigné] ; sens 3, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* [*se tourner à quelqu'un,* fin du XVe s, Commynes ; *se tourner contre quelqu'un,* 1644, Corneille ; *se tourner vers... quelque chose,* v. 1170, *Livre des Rois ; de quelque côté qu'on se tourne,* 1764, Voltaire ; *ne plus savoir... où se tourner,* 1538, R. Estienne] ; sens 4, 1559, Amyot [« avoir pour résultat... », 1669, Bossuet] ; sens 5, 1686, Bossuet ; sens 6, 1re moitié du XIIIe s., *Antéchrist*). **1.** En parlant d'une personne, changer de position, pour se mettre dans un autre sens, pour présenter une autre partie de soi-même à quelqu'un ou à quelque chose : *Se tourner à droite, à gauche. Se tourner vers le public. Se tourner du côté de la lumière, face à la fenêtre. Tournez-vous de dos pour que je puisse vous ausculter. Mais tournez-vous, de grâce, et l'on vous répondra* (La Fontaine). || *Spécialem.* Changer la position de son corps : *Se tourner et se retourner dans son lit sans pouvoir trouver le sommeil. Ah ! tantôt sur un flanc, puis sur l'autre, au hasard | Je me tourne et m'agite...* (Chénier). || Spécialem. *Se tourner vers quelqu'un,* lui faire face, le regarder pour lui adresser la parole ou pour l'écouter : *Se tourner vers son voisin. Puis, se tournant vers le notaire qui se tenait coi* [...] : *« Oh ! ne l'accusez pas ! »* (France). || Class. *Se tourner à quelqu'un,* même sens : *Je me tournai à M. de Brissac, en répondant...* (Retz). || **2.** Se diriger dans un certain sens (en parlant des yeux, des regards, etc.) : *Sonnerie. Tous les regards se tournent en même temps vers la porte, et Gertrude se précipite* (Butor). || Class. et fig. *Se tourner à,* s'orienter vers : *Tout se tourne à la paix* (Sévigné). || **3.** Fig. *Se tourner vers quelqu'un,* s'adresser à lui, faire appel à ses services, à ses capacités, à son influence, etc. : *Il faudra bien que la nation se tourne un jour vers ceux qui lui parleront un autre langage* (Mauriac). *Se tourner vers Dieu.* || Class. et fig. *Se tourner à quelqu'un,* prendre parti pour lui, se ranger à ses côtés : *Les Romains méprisèrent ce gouvernement, et se tournèrent*

à Charlemagne (Bossuet). || Fig. *Se tourner contre quelqu'un,* prendre la décision de s'opposer à lui, de le desservir, de le combattre : *Je pris mon parti avec courage quand je vis que le peuple se tournait contre moi* (Fénelon). || Fig. *Se tourner vers* ou (vx) *à quelque chose,* s'orienter vers telle ou telle branche d'activité, porter son attention sur tel ou tel centre d'intérêt : *Se tourner vers la médecine, vers la littérature. Le génie de Colbert se tourna principalement vers le commerce* (Voltaire). *Vauvenargues, rejeté du ministre, qui* [...] *négligeait ses services, se tourna sans murmure à l'étude, à la philosophie, à la morale* (Sainte-Beuve). || *De quelque côté qu'on se tourne,* quel que soit le parti que l'on prenne. || *Ne plus savoir de quel côté se tourner, où se tourner,* ne savoir quel parti prendre ou à qui s'adresser. || **4.** Vx ou littér. *Se tourner en,* se transformer en, passer d'un état à un autre : *Le doute s'était changé en admiration pour lui* [Colomb] *à son premier voyage ; mais l'admiration se tourna en envie au second* (Voltaire). *Ses vertus, s'il en a, du fait qu'elles sont à lui, se tournent en vices* (Sartre) ; avoir pour résultat, pour aboutissement : *Tout se tourne en révoltes et en pensées séditieuses, quand l'autorité de la religion est anéantie* (Bossuet). || **5.** *Vx.* Évoluer d'une certaine façon, prendre telle tournure : *Les choses se tournent bien différemment dans les têtes des hommes* (Voltaire). || **6.** *Absol.* et *class.* Se convertir : *Il y a eu bien des hérétiques qui se sont tournés, qui ont abjuré leur erreur* (Furetière, 1690).

● SYN. : **1** *se placer, se retourner ;* **2** *se braquer, se diriger, s'orienter, se porter ;* **4** *se changer en, devenir.*

tournerie [turnəri] n. f. (de *tourner* [v. l'art. précéd.] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *tornerie,* au sens de « tournoi » ; milieu du XIVe s., écrit *tournerie,* au sens de « manière de se tourner » ; milieu du XVIe s., au sens de « action de fabriquer au tour » ; 1611, Cotgrave, au sens de « ouvrage fait au tour » ; sens actuel, 1813, d'après Quemada, *Matériaux,* deuxième série, vol. 3, p. 214 [dont la référence n'est pas contrôlable]). Atelier où l'on exécute des travaux de tournage.

tournesol [turnəsɔl] n. m. (ital. *tornasole,* tournesol, de *tornare,* tourner [lat. *tornare,* même sens — v. TOURNER], et de *sole,* soleil [lat. *sōl, sōlis,* même sens] ; 1291, Bloch-Wartburg, puis fin du XVIe s., Palissy, au sens II, 1 ; sens I, 1501, G. Cohen [écrit *tornissol ; tournesol,* 1611, Cotgrave] ; sens II, 2, 1893, *Dict. général* [*papier de tournesol,* 1872, Littré]).

I. Nom usuel de l'*hélianthe,* ou *grand soleil,* et de quelques autres plantes dont les fleurs se tournent vers le soleil : *Huile, tourteau de tournesol.*

II. 1. Matière colorante bleue tirée du croton des teinturiers (ou maurelle). || **2.** *Teinture de tournesol,* colorant bleu tiré de l'orseille, utilisé en chimie comme réactif coloré, parce qu'il vire au rouge au contact des acides et redevient bleu au contact des bases. || *Papier de tournesol,* papier réactif à base de teinture de tournesol.

tournette [turnɛt] n. f. (de *tourner ;* 1384, Du Cange [art. *toruum*], au sens 1 [*torner,* n. m., même sens, XIIIe s.] ; sens 2, 1756, *Encyclopédie,* VI, 458 ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1803, Boiste ; sens 5, 1907, Larousse ; sens 6, 1872, Littré). **1.** Dévidoir à pivot vertical. || **2.** Plateau tournant au centre duquel on pose les pièces de céramique que l'on veut peindre ou tourner. || **3.** Dans un théâtre, plateau ménagé sur la scène et qu'un mécanisme fait tourner. || **4.** Cage tournante d'un écureuil. || **5.** Dans les arts graphiques, cadre tournant utilisé pour l'étendage régulier d'une couche sensible sur une plaque de métal. || **6.** Petite pièce de verrerie ronde ou ovale.

tourneur, euse [turnœr, -øz] n. et adj. (bas lat. *tornator,* tourneur, du lat. class. *tornatum,* supin de *tornare,* tourner [v. TOURNER] ; 1234 [d'après le *FEW,* XIII/2, 56 *a*], au sens 1 [adjectiv., 1876, Larousse ; *tourneur outilleur,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Ouvrier, ouvrière qui travaille sur un tour, ou qui est chargé de la conduite d'un tour : *Tourneur sur bois, sur métaux. M. de Waterville passait sa vie dans un riche atelier de tourneur, il tournait !* (Balzac) ; et adjectiv. : *Ouvrier tourneur.* || *Tourneur outilleur,* tourneur sur métaux spécialisé, capable d'exécuter sur sa machine les travaux les plus difficiles. || **2.** *Tourneur de cendres,* ouvrier chargé de récupérer par formation d'amalgames, dans les ateliers d'orfèvrerie, les débris et poussières de métaux précieux.

◆ adj. (1835, Acad.). Qui tourne sur soi-même : *La secte des quakers tourneurs* (Balzac). *Je ne sais si les Bektashi, les derviches turcs qui logent ici, étaient hurleurs ou tourneurs, mais je constate qu'ils ont perdu et leur cri et leur giration* (Morand).

◆ **tourneur** n. m. (sens 1, 14 juill. 1917, d'après J. Giraud, p. 200 [« metteur en scène », 27 mai 1921, d'après J. Giraud, p. 200] ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** *Vx.* Opérateur de cinéma, et, *par extens.,* metteur en scène : *La loge haut juchée que je partage avec quelques « tourneurs » de cinématographes* (Colette). || **2.** Celui qui organise des tournées théâtrales, des spectacles.

◆ **tourneuse** n. f. (1836, Acad.). Ouvrière qui dévide de la soie.

tourne-vent [turnəvɑ̃] n. m. invar. (de *tourne,* forme du v. *tourner* [v. ce mot], et de *vent ;* 1311 [d'après le *FEW,* XIII/2, 71 *a*], écrit *tornevent ; tourne-vent,* 1390, Godefroy). Tuyau coudé mobile, disposé au sommet d'une cheminée, et dont l'orifice se place à l'opposé du vent, ce qui empêche que la fumée soit refoulée. (Syn. GUEULE-DE-LOUP.)

tournevire [turnəvir] n. m. (de *tourne* et de *vire,* formes des v. *tourner* et *virer,* ou déverbal de *tournevirer,* tourner en tous sens, aller en tournoyant [1580, Montaigne], de *tourne,* forme du v. *tourner,* et de *virer ;* 1672, N. Denis, II, 141). *Vx.* Chaîne ou cordage sans fin que l'on employait à virer sur un câble ou sur une chaîne, à l'aide d'un guindeau, d'un cabestan ou d'un treuil à vapeur.

tournevis [turnəvis] n. m. (de *tourne,* forme du v. *tourner,* et de *vis ;* 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Outil servant à serrer et à desserrer les vis, fait d'une tige d'acier, dont une extrémité est munie d'un manche et l'autre aplatie ou façonnée pour pouvoir s'engager dans la ou les fentes des têtes de vis : *Tournevis simple, cruciforme. Tournevis à va-et-vient.* || **2.** Dispositif d'entraînement comportant un tenon qui s'engage dans la fourche de l'organe à entraîner en rotation.

tournicoter [turnikɔte] v. intr. (de *tourniquer ;* 1936, Aragon). *Fam.* Tourner, aller et venir sans arrêt, dans un lieu ou autour de quelqu'un : *C'est un bougre qui se trompe, évidemment. Tiens, non ! Le voilà qui remonte. Il ne sait pas ce qu'il veut. Il va me faire prendre un coup de sang, s'il tournicote encore longtemps* (Duhamel). *J'étais curieux, je l'avoue, de voir Allory* [...] *faire maintenant des grâces dans un petit cercle, et les gens, les dames, tournicoter autour de lui* (Romains).

● SYN. : *tournailler* (fam.), *tourniquer* (fam.).

tournière [turnjɛr] n. f. (de *tourner ;* 1497 [d'après Robert, 1970], puis 1877, Littré). Espace que l'agriculteur réserve à chaque coin de terre labourée pour pouvoir tourner sa charrue, et qu'il retourne ensuite avec un outil à main. (On dit aussi CHAINTRE.)

tournille [turnij] n. f. (déverbal de *tourniller ;* 1765, *Encyclopédie,* XVI, 484 *b*). Outil destiné à rentrer, à l'intérieur d'un article de bonneterie, l'extrémité libre de la couture.

tournillement [turnijmɑ̃] n. m. (de *tourniller ;* 1895, A. Daudet). *Fam.* Action de tourniller : *Elle congédia Rosine Chuchin, préférant à ses tournillements bavards devant le lit la joie de se sentir seule dans cette chambre* (Daudet).

tourniller [turnije] v. intr. (de *tourner ;* 1784, Beaumarchais, au sens 1 ; sens 2, 1930, Claudel). **1.** *Fam.* Faire des tours et des détours, aller et venir en tous sens (au pr. et au fig.) : *L'auteur* [dramatique], *au lieu d'intriguer à son choix son ouvrage, est obligé de tourniller dans des incidents*

impossibles (Beaumarchais). || **2.** *Fam.* Présenter des courbes, des sinuosités nombreuses : *Garde l'œil, commère, sur ce chemin qui s'en va tournillant là-bas* (Claudel).

● SYN. : **1** *tournailler* (fam.), *tourner, tournicoter* (fam.), *tourniquer* (fam.).

◆ v. tr. (1830, Balzac). *Fam.* Syn. de TORTILLER : *Il lui prit les pattes* [à la panthère], *le museau, lui tournilla les oreilles, la renversa sur le dos* (Balzac).

tourniole [turnjɔl] n. f. (de *tourn*[*e*]*ier,* forme anc. de *tournoyer* 1 [v. ce mot] ; XIIIe s., *Roman de Durmart le Galois,* au sens de « détour » ; sens actuel [ce panaris faisant le tour du doigt], 1812, Mozin). Variété de panaris qui se développe sous l'épiderme autour de l'ongle, entraînant souvent sa chute.

tourniquer [turnike] v. intr. (de *tourner,* d'après *tourniquet ;* 1910 [d'après Robert, 1967], puis 1949, Larousse). *Fam.* Aller çà et là, sans but précis ou sans prendre de décision, autour de quelque chose ou dans un certain périmètre : *Il ne jouait pas encore, mais il tourniquait autour des tables* (Tr. Bernard).

● SYN. : *tournailler* (fam.), *tournicoter* (fam.).

tourniquet [turnikɛ] n. m. (de *tourner ;* 1575 [d'après le *FEW,* XIII/2, 57 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1669, Widerhold ; sens 3, 1888, Esnault ; sens 4, 1927, J. Green ; sens 5, 1845, Bescherelle [*tourniquet hydraulique, électrique,* 1872, Littré] ; sens 6, 1872, Littré ; sens 7, 1752, Trévoux ; sens 8, 1621, d'après le *FEW,* XIII/2, 57 *b* [aussi « jeu qui se joue à l'aide de cet appareil »] ; sens 9, 1872, Littré ; sens 10, 1836, Acad. ; sens 11, 1680, Richelet ; sens 12, 1904, Larousse ; sens 13, 1769, Duhamel du Monceau). **1.** *Autref.* Poutre armée de pointes de fer, disposée horizontalement, tournant autour d'une de ses extrémités, et qui servait à fermer une ouverture ménagée dans une palissade. || **2.** Dispositif consistant en éléments en croix tournant horizontalement autour d'un pivot, fermant un passage ou une entrée de manière à ne laisser passer qu'une personne à la fois : *Il y avait, cette année-là, une exposition universelle... Jean franchit le tourniquet du péage et entra dans le palais de fonte* (France). *Montparnasse enfin ! Je saute du train. La foule me pousse jusqu'au tourniquet* (H. Bazin). || **3.** *Arg.* Conseil de guerre : *Passer au tourniquet.* || **4.** Support multiple, mobile autour d'un axe vertical et servant à présenter divers objets : *À peine franchie l'entrée* [d'une boutique arabe], *et ses guirlandes encombrantes de théières en étain, de tasses et de plateaux mêlés à des tourniquets de cartes postales, Marcel se trouve contre le comptoir* (Camus). *Un tourniquet de livres, de cravates.* || **5.** Appareil animé d'un mouvement de rotation autour d'un axe grâce à la réaction engendrée par un fluide s'échappant à l'une des extrémités : *Un tourniquet de jardinier.* || *Tourniquet hydraulique,* appareil de physique consistant en un réservoir en forme de toupie, mobile autour d'un axe vertical, et dont la rotation résulte de la force de réaction de l'écoulement de liquides. || *Tourniquet électrique,* appareil formé d'un pivot muni d'un X, de rayons en fil de laiton aux pointes recourbées dans le même sens, qui se mettent à tourner sous l'effet de l'écoulement de l'électricité. || **6.** Lame métallique en forme de S tournant sur un pivot fixé dans le mur, servant à maintenir ouverts un volet ou une persienne. || **7.** Sorte de garrot servant à comprimer l'artère principale d'un membre afin d'éviter ou d'arrêter une hémorragie. || **8.** *Vx.* Jeu de hasard consistant en un disque tournant, muni d'une plume, autour duquel sont marqués des numéros dont l'un est désigné comme gagnant par la plume qui s'y est arrêtée (la roue des loteries de fête foraine) ; *par extens.,* jeu qui se joue à l'aide de cet appareil : *Il restait là jusqu'au soir, à jouer des canons au tourniquet* (Zola). || **9.** Tambour horizontal à claire-voie, tournant autour de son axe à une certaine hauteur au-dessus du sol, et sur lequel il s'agit de se maintenir en équilibre pour atteindre un objet placé au-dessus. || **10.** En termes de marine, rouleau mobile sur lequel on fait glisser les cordages pour préserver certaines choses des effets de leur frottement. || **11.** Morceau de bois tournant autour d'un axe et servant à maintenir levé un châssis à coulisse. || **12.** Tour de prestidigitation consistant à escamoter un objet au moyen des deux mains. || **13.** Nom usuel du *gyrin.*

tournis [turni] n. m. (de *tourner ;* fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* comme adj., écrit *tornediz* [*torneïs,* v. 1130, *Eneas ; tournis,* 1482, Godefroy], au sens de « pliant, mobile » ; XIIIe s., Du Cange, comme adj. fém., écrit *tourniche,* au sens de « qui a le tournis » ; écrit *tournis,* comme n. m., au sens 1, 1812, Mozin ; sens 2, 1945, Sartre). **1.** Maladie des moutons et des bœufs, qui se traduit en particulier par une sorte de vertige convulsif dû à la présence dans l'encéphale de la larve du cénure. || **2.** *Fam.* Vertige : *Et puis ne vous retournez pas tout le temps comme ça, à droite et à gauche : vous me donnez le tournis* (Sartre).

tournisse [turnis] n. f. (de l'anc. adj. *tournis,* pliant, mobile [v. l'art. précéd.] ; 1765, *Encyclopédie*). Dans la construction à pan de bois, poteau vertical de remplissage assemblé entre une sablière et une décharge.

tournoi [turnwa] n. m. (déverbal de *tournoyer* 2 [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *tornei,* au sens général de « combat » ; sens 1, v. 1165, Thomas, écrit *turnei* [*tornoi,* v. 1175, Chr. de Troyes, et *tournoi,* début du XIIIe s., Audefroi le Bastard] ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, fin du XVIe s., A. d'aubigné). **1.** *Anc.* Joute guerrière, dans laquelle des chevaliers, du haut Moyen Âge jusqu'au XVIe s., se combattaient à « armes courtoises », à cheval un contre un (« joute ») ou par groupes. || **2.** Nom donné aux carrousels qui prirent la suite des anciennes joutes guerrières, après l'accident mortel de Henri II. || **3.** *Auj.* Compétition qui se dispute en plusieurs matches, séries d'épreuves ou manches, dans certains sports ou certains jeux : *Le tournoi des Cinq Nations, au rugby. Un tournoi de tennis. Le championnat du monde d'échecs donne lieu à un tournoi célèbre.* || **4.** *Fig.* Toute lutte où l'on rivalise de talent en essayant de surpasser un ou plusieurs concurrents dans un domaine quelconque : *Le tournoi médical pour et contre l'antimoine* (Hugo). *Ces tournois entre poètes du Yémen pour décrire la queue de leur monture, ou le bruit de leur galop, il* [Fontranges] *en était le spectateur passionné* (Giraudoux).

tournoiement [turnwamɑ̃] n. m. (de *tournoyer* 1 et 2 [v. ces mots] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *torneiement* [*tournoiement,* v. 1160, *Roman de Tristan*], aux sens de « combat, tournoi » ; sens 1, v. 1230, *Livre d'Artus ;* sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, 1869, V. Hugo ; sens 4, 1671, Nicole). **1.** Action de tournoyer ; mouvement circulaire ou hélicoïdal de choses ou d'êtres : *Elle exécuta autour de moi, en me tenant la main, un tournoiement plein de grâce, dans le tourbillon duquel je me sentais emporté* (Proust). *Le tournoiement de l'escalier me procurait un léger vertige bien connu* (Duhamel). || **2.** Sensation de perte d'équilibre, d'instabilité par rapport aux objets environnants : *Des tournoiements de tête.* || **3.** Ensemble d'êtres ou de choses qui tournoient : *Un tournoiement d'éperviers, de feuilles mortes.* || **4.** *Fig.* Mouvement entraînant, vertigineux : *Le tournoiement des intérêts, des passions, des plaisirs* (Balzac).

● REM. L'orthogr. *tournoîment,* encore indiquée par Littré et P. Larousse, n'est plus en usage.

tournois [turnwa] adj. invar. (du n. de la ville de *Tours ;* v. 1283, Beaumanoir [substantiv. — *denier tournois* et *sou tournois,* 1538, R. Estienne]). S'est dit de la monnaie frappée jusqu'au XIIIe s. à Tours, puis de la monnaie royale frappée sur le même modèle : *Denier tournois ;* et substantiv. : *Posséder trois bénéfices pour douze tournois, trois ducats et six carlins* (Voltaire). || *Sou tournois,* monnaie de compte valant douze deniers. || *Livre tournois,* V. LIVRE 2.

1. tournoyant, e [turnwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tournoyer* 1 [v. ce mot] ; fin du XIIe s., *Aiol,* écrit *torniant* [*tournoiant,* XIVe s.], au sens de « qui tourbillonne » [en parlant du vent] ; écrit *tournoyant,* au sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1907, Moselly

[*tourniant,* « saisi de vertige », XII[e] s., *Partenopeus de Blois*]). **1.** Qui est animé d'un mouvement de tournoiement : *Et les quatre ailes tournoyantes | Se turent au souffle de Dieu* (Hugo). *À ce moment sur une mesure de valse tournoyante et traînante* (Daudet). *Des corbeaux tournoyants suivent la charrue, s'abattent, piquent des vers blancs* (Gide). || **2.** Qui provoque une sensation de tournoiement, de vertige : *Toute cette agitation mettait au cœur de la pauvre fille une nausée tournoyante* (Moselly).

• SYN. : **1** *tourbillonnant.*

2. tournoyant [turnwajɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *tournoyer* 2 ; av. 1559, J. Du Bellay). *Vx.* Combattant qui participait à un tournoi.

1. tournoyer [turnwaje] v. intr. (de *tourner ;* début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *torneier* [*tournoyer,* XIII[e] s.], aux sens I, 1, et II, 1 [en parlant d'un aéronef, début du XX[e] s.] ; sens I, 2, 1559, Amyot ; sens II, 2, début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne ;* sens II, 3, 1611, Cotgrave ; sens II, 4, v. 1298, *Livre de Marco Polo*). [Conj. **2 a.**]

I. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Faire plusieurs tours sur soi-même, exécuter divers mouvements de rotation dans l'air ou autour de quelqu'un ou de quelque chose : *Les feuilles tournoient au vent. Les vents soufflèrent de tous les côtés, la barque tournoya comme une toupie, et la mer y entra* (Balzac). *Elle est assise dans le fauteuil d'osier traîné au-dehors, regardant la pelouse humide (les jets d'eau tournoient encore après ce jour de chaleur)* [Sollers]. || **2.** Décrire des sinuosités qui semblent presque revenir sur elles-mêmes : *Les fumées d'Argenteuil s'élèvent, s'effilent, tournoient* (Romains). *Les sentiers qui tournoient au flanc de la montagne.*

II. EN PARLANT D'ÊTRES ANIMÉS. **1.** Voler en décrivant des courbes qui n'éloignent pas sensiblement du même lieu : *Des mouettes qui, tournoyant sur ce qui semblait au spectateur de la pierre, humaient au contraire l'humidité du flot* (Proust). *Des oiseaux qui s'étaient enfuis à notre approche tournoyaient au-dessus de ma tête en poussant des cris* (Green). *Des mouches qui tournoient autour d'une personne ;* et en parlant d'un aéronef : *Un hélicoptère qui tournoie au-dessus de la manifestation.* || **2.** Tourner sur soi dans un mouvement rapide : *Les valseurs qui tournoient sous les lustres.* || **3.** *Fig.* et *vx.* Ne pas aller franchement au but, chercher des détours : *C'est en vain qu'on tournoie ; il en faut venir à reconnaître le consentement à sa perte* [à la damnation] (Bossuet). || **4.** Errer çà et là : *Les monts où je tournoyais* (Chateaubriand).

• SYN. : **I, 1** *tourbillonner ;* **2** *onduler, serpenter.* || **II, 2** *pirouetter, pivoter, virevolter.*

2. tournoyer [turnwaje] v. intr. (même mot que *tournoyer* 1 [v. l'art. précéd.] ; v. 1155, Wace, écrit *torneier ;* XII[e] s., *Partenopeus de Blois,* écrit *tornoier ; tournoyer,* XIII[e] s., *Chronique de Rains,* p. 17). *Vx.* Participer à un tournoi.

tournure [turnyr] n. f. (bas lat. *tornatura,* action de tourner [VIII[e] s.], du lat. class. *tornatum,* supin de *tornare,* tourner [v. TOURNER] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *torneüre,* au sens de « détour » ; sens I, 1, 1472, Gay [II, 416], écrit *tourneure* [*tournure,* XVI[e] s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1887, Zola ; sens I, 3, 1872, Littré ; sens I, 4, 1767, *Dict. portatif de cuisine,* 15 ; sens I, 5, 1757, *Encyclopédie,* VII, 169 *a* ; sens I, 6, 1828, Pain, I, 34 ; sens II, 1-2, 1512, J. Lemaire de Belges [absol., 1832, Matoré, 239] ; sens II, 3, 1876, Larousse ; sens II, 4, 1675, Bouhours ; sens III, 1, 1773, Brunot ; sens III, 2, 1692, Callières ; sens IV, 1, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens IV, 2, 1863, Littré [préface]).

I. 1. Action de façonner au tour ; résultat de cette action : *Un vase qui, sous les doigts agiles du potier, prend rapidement tournure. Une tournure ratée.* || **2.** Fig. *Prendre tournure,* présenter l'aspect global de la forme définitive : *Ce projet commence à prendre tournure.* || **3.** Ensemble des déchets métalliques détachés d'une pièce pendant le tournage. || **4.** Bande continue d'écorce détachée par le couteau, lorsqu'on pèle des fruits ou des légumes. || **5.** Courbure donnée au fer à cheval pour qu'il s'adapte exactement au sabot. || **6.** *Autref.* Bouffant élastique que les dames mettaient par-derrière sous leur jupe pour lui donner plus d'arrondi : *Je vis maman qui s'habillait. Elle attachait sur ses reins un petit coussin plein de son qu'elle appelait une tournure* (Duhamel).

II. 1. Manière dont une personne est faite de corps ; aspect physique général : *Certains hommes, certaines femmes ne semblaient pas avoir vieilli ; leur tournure était aussi svelte, leur visage aussi jeune* (Proust). *Quand on voit la mère Roubier toute seule, hein ? on ne se douterait pas qu'elle a produit deux demoiselles de cette tournure* (Romains). || **2.** Manière dont une personne se présente ; façon dont elle se tient : *C'était un homme [...] assez nonchalant de tournure* (Fromentin). *Une tournure élégante, gauche.* || *Absol.* Allure élégante, manières distinguées (vieilli) : *Il lui apprit à avoir un air Moyen Âge, il lui enseigna les moyens de se donner de la tournure et du caractère* (Gautier). || **3.** *Fam.* Allure, aspect que présente une chose : *Cet appartement ainsi meublé a bonne tournure.* || **4.** *Fig.* Manière particulière dont une personne a l'esprit fait ; manière qu'elle a de juger les personnes ou les choses d'un certain point de vue, sous un certain angle : *Une personne âgée, dont l'esprit, d'une tournure remarquable et bizarre...* (Constant). *Une tournure d'esprit enjouée, sérieuse.*

III. 1. Manière dont une situation s'oriente vers telle ou telle issue : *Cela dépendra de la tournure que prendront les choses* (Proust). *Ce n'est pas la tournure de la guerre elle-même qui le rendait soucieux* (Romains). *Je préparais mon second baccalauréat lorsque, sans transition apparente, ma vie prit une tournure que je n'attendais pas* (Green). || **2.** Manière dont les choses sont présentées : *Donner une tournure dramatique à un procès banal.*

IV. 1. Manière dont on choisit et agence ses mots, dont on s'exprime : *Comme le ton de Jules était fort réservé et que ses tournures de phrases étaient presque celles qu'il eût employées avec une étrangère, ce fut le tour d'Hélène de sentir tout ce qu'il y a de cruel dans le ton presque officiel lorsqu'il succède à la plus douce intimité* (Stendhal). *S'il savait ses règles, il n'avait guère d'élégance dans les tournures* (Flaubert). *Rarement une tournure argotique constitue un raccourci* (Colette). || **2.** Locution, groupe de mots dont la construction est figée ou déterminée : *Une tournure idiomatique. Une tournure archaïque. Cette tournure latine est postclassique.*

• SYN. : **II, 1** *apparence, extérieur, physique, prestance ;* **2** *air, allure, maintien, mine, port ; chic, classe* (fam.) ; **4** *disposition, forme.* || **III, 1** *cours, direction, évolution, tendance, tour ;* **2** *allure, aspect, côté, couleur, physionomie.* || **IV, 1** *construction, expression, locution, style ;* **2** *formule, tour.*

touron [turɔ̃ *ou* turɔn] n. m. (de *tour* 1 ou de *tourner ;* 1715, *Nouvelle Instruction pour les confitures,* 194). Sorte de pâtisserie originaire d'Espagne, faite d'une pâte d'amandes pilées, garnie de pistaches ou de fruits confits.

tourri [turi] n. m. (béarnais *tourrii,* même sens, de l'anc. béarnais *torrer,* cuire, faire cuire, lat. *torrēre,* dessécher, griller, brûler ; 1964, Larousse). Syn. de OUILLAT.

tourte [turt] n. f. (bas lat. *torta,* gâteau rond, tourte, fém. substantivé du lat. class. *tortus,* tordu, part. passé adjectivé de *torquēre,* tordre, tourner ; XIII[e] s., Godefroy, au sens 2 ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 3, 1704, Trévoux ; sens 4, 1723, Savary des Bruslons ; sens 5, 1879, Huysmans [adjectiv., 1920, Bauche]). **1.** Sorte de tarte ronde à fond de pâte pâtissière, garnie de fruits, de légumes ou de viande et recouverte d'une mince couche de pâte : *Avant de mourir, dit-il, je veux manger encore une fois de la tourte à la viande, comme ma petite sœur Gabrielle seule sait la faire* (Jouhandeau). || **2.** Dans certaines régions, pain de forme circulaire : *Pierre se taille une tranche à la tourte de pain bis qu'il a cuit lui-même la semaine*

dernière (Romains). || **3.** Plaque d'argile réfractaire sur laquelle on pose les creusets dans les fours à creusets d'aciérie, ou les creusets du verrier. || **4.** Gâteau fait de marc de divers fruits ou graines, servant d'engrais. || **5.** *Fig.* et *pop.* Imbécile : *Quelles tourtes ces examinateurs ! L'esprit le plus obtus aurait compris que, par ce temps écrasant, nous composerions en français plus lucidement le matin. Eux, non* (Colette) ; et adjectiv. : *Ce qu'il peut être tourte !*

1. tourteau [turto] n. m. (de *tourte ;* fin du XI^e^ s., *Gloses de Raschi,* écrit *tortel* [*tourteau,* XIII^e^ s., La Curne], au sens I, 1 ; sens I, 2, XIII^e^ s., Godefroy, écrit *tortel* [*tourteau,* 1564, J. Thierry] ; sens I, 3, XIII^e^ s., Tailliar [p. 417], écrit *tourtiau* [*tourteau,* 1553, Belon] ; sens II, début du XIII^e^ s., Huon de Méry [écrit *tourteau*]).

I. 1. *Vx.* Sorte de tourte salée ou sucrée : *Une demi-douzaine de galettes et autant de tourteaux fromagés* (Sainte-Soline). || **2.** *Vx.* Gros pain bis de forme ronde. || **3.** Résidu d'huilerie, obtenu à l'issue du traitement de graines ou de fruits oléagineux, et qui sert d'aliment aux bestiaux ou d'engrais selon que le produit de base est comestible ou non : *Des tourteaux d'olive.*

II. En héraldique, figure circulaire, toujours en émail.

2. tourteau [turto] n. m. (de *tort,* tordu [1119, Godefroy], anc. part. passé de *tordre ;* 1611, Cotgrave). Nom usuel donné à un gros crabe de l'Atlantique dont le nom scientifique est *Cancer pagurus* et dont la chair est très recherchée.

tourteau-besant [turtobəzɑ̃] n. m. (de *tourteau* 1 et de *besant ;* 1690, Furetière). Meuble héraldique qui est un disque moitié émail, moitié métal, à condition que la partie émail occupe la partie dextre ou la partie en chef.

tourtelet [turtəlɛ] n. m. (de *tortel,* forme anc. de *tourteau* 1 [v. ce mot] ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *turtelet* [*tourtelet,* 1437, Godefroy], au sens de « petit gâteau, crêpe » ; sens actuel, 1803, Boiste). Pâtisserie en feuille mince.

1. tourtelette [turtəlɛt] n. f. (dimin. de *tourte ;* 1588 [d'après le *FEW,* XIII/2, 111 *a*], puis 1842, Mozin). Petite tourte.

2. tourtelette [turtəlɛt] n. f. (mot issu [par changement de suff.] de *tourterelle ;* 1791, Valmont de Bomare). Nom usuel d'une colombe du genre *œna,* appelée aussi *colombe tourtelette.*

tourtereau [turtəro] n. m. (mot masc. tiré de *tourterelle ;* v. 1180, *Horn,* écrit *turtrel,* au sens de « tourterelle mâle » ; écrit *tourtereau,* au sens actuel, 1694, Acad.). Jeune tourterelle encore au nid.

◆ **tourtereaux** n. m. pl. (1798, Acad.). Se dit de deux amoureux qui s'aiment tendrement : *Les tourtereaux finissaient par être ennuyeux, tant ils s'embrassaient* (Zola).

tourterelle [turtərɛl] n. f. (lat. pop. **turturella,* altér. du lat. class. *turturilla,* petite tourterelle, dimin, de *turtur,* tourterelle ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *turtrele ;* v. 1265, Br. Latini, écrit *torterele ; tourterelle,* v. 1380, *Aalma*). Petit pigeon à plumage varié de gris, de brun et de roux, portant des marques noires et blanches sur le côté du cou, au roucoulement plaintif, séjournant dans les pays chauds pendant la saison froide : *Et dans ces lieux délicieux* [...] | *Meurt le gémissement affreux des tourterelles* (Banville). *Tourterelle des bois.*

tourtière [turtjɛr] n. f. (de *tourte ;* 1573, J. A. de Baïf [« la pâtisserie elle-même », 1952, Mauriac]). Ustensile de cuisine qui sert à faire cuire des tourtes et des tartes : *Le petit mit ses pâtés tout chauds dans sa tourtière* (Daudet). || *Par extens.* La pâtisserie elle-même : *Elle* [M^me^ Plassac] *portait sur un grand plat la tourtière, pesante pâtisserie fourrée de prunes, que les gens de Dorthe arrivent à enfourner à la fin des repas les plus chargés* (Mauriac).

tourunit [turynit] n. m. (de *tour*[*isme*] et de *unit*[*é*] ; 1968, Larousse). Monnaie de compte internationale de caractère privé, émise par les associations affiliées à l'Alliance internationale du tourisme.

tous azimuts [tuzazimyt] loc. adj. (des plur. de *tout* 1 et de *azimut ;* 4 déc. 1967, *l'Express,* aux sens 2-3 ; sens 1, 17 juin 1970, *le Monde*). **1.** Se dit d'un engin militaire capable de toucher un objectif dans son rayon de portée dans n'importe quelle direction. || **2.** Se dit d'un système de défense qui utilise de tels engins. || **3.** *Fig.* Se dit de toute démarche qui n'exclut rien ni personne : *Des négociations tous azimuts.*

touselle ou **touzelle** [tuzɛl] n. f. (anc. provenç. *tozella,* même sens, de *tos,* tondu, lat. *tonsus,* part. passé de *tondēre,* tondre, raser, couper ; 1505, Platine, écrit *tozelle ; touzelle,* 1552, Rabelais, et *touselle,* 1680, Richelet). Blé précoce dont l'épi est dépourvu de barbe : *Le mot blé est un terme général. Il y a blé et blé ; la touzelle en est une sorte. Il* [La Fontaine] *dit touzelle en poète exact* (France).

toussailler [tusaje] v. intr. (de *tousser ;* 1821, Desgranges). *Fam.* Tousser faiblement et fréquemment : *Depuis ce refroidissement il ne cesse de toussailler.*

● SYN. : *toussoter.*

Toussaint [tusɛ̃] n. f. (abrév. de l'anc. loc. *feste Toz Sainz,* même sens [v. 1131, *Couronnement de Louis*], proprem. « fête de tous les saints », des plur. de *tout* 1 et de *saint* [v. ces mots] ; v. 1180, Godefroy, écrit *Toussains* [*Toussaint,* fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné], au sens 1 ; sens 2, 1947, A. Camus [*temps de Toussaint,* 1964, Robert]). **1.** Fête catholique célébrée le 1^er^ novembre en l'honneur des saints que l'Église n'a pas recensés comme tels. || **2.** *Par extens.* Commémoraison des défunts, célébrée le lendemain du 1^er^ novembre *(jour des morts)* et instituée pour racheter les âmes du purgatoire. || *Un temps de Toussaint,* un temps brumeux et froid, qui n'est pas de saison.

tousser [tuse] v. intr. (de *toussir* [v. ce mot], par changement de conj. ; fin du XII^e^ s., Reclus de Moiliens, au sens 1 ; sens 2, 1669, La Fontaine ; sens 3, av. 1960, A. Camus). **1.** Chasser l'air de ses poumons en une ou plusieurs secousses expiratoires spasmodiques, sous l'effet d'une irritation mécanique ou pathologique de la gorge et des poumons : *Le lift me dit ces mots d'une voix absolument cassée et en me toussant et crachant à la figure. « Quel rhume que je tiens ! »* (Proust). *Le cortège passa près d'eux en soulevant un nuage de poussière. Charles se mit à tousser* (Sartre). || **2.** Simuler la toux dans une intention déterminée : *Il ne me restait plus qu'à tousser pour me faire entendre* (France). *Tousser pour cacher son embarras, pour avertir quelqu'un. pour se donner une contenance.* || **3.** Émettre quelques explosions saccadées, en parlant d'un moteur qui démarre mal : *Le moteur toussa, puis expira. Longuement sollicité par le démarreur, il tourna enfin* (Camus).

tousserie [tusri] n. f. (de *tousser ;* 1404, N. de Baye, I, 89). *Vx.* Toux répétée plus ou moins incoercible et chronique : *Il ne se lève pas, pensa-t-elle, en entendant la tousserie matinale de Nanon* (Balzac).

tousseur, euse [tusœr, -øz] adj. et n. (de *tousser ;* 1580, Montaigne). *Fam.* Qui tousse souvent, involontairement ou volontairement : *Et la Faustin* [...] *se mit à parler* [...] *de l'inintelligence du chef de claque, de ses tousseurs de l'Odéon qui l'avaient suivie à la Comédie-Française* (Goncourt). *M^me^ Farge était une duègne chétive et tousseuse, plus poudrée qu'une comédienne* (Béraud).

● REM. La forme ancienne TOUSSEUX (au masc.) [fin du XIV^e^ s., E. Deschamps] est encore parfois employée par archaïsme : *Ils avaient dû s'adjoindre comme auxiliaire ce portefaix tousseux, marmiteux* (Baumann).

toussir [tusir] v. intr. (lat. *tussīre,* tousser, de *tussis,* toux, quinte de toux ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *tossir ; toussir,* fin du XII^e^ s.). *Class.* Tousser : *Sans oser ni cracher, ni toussir, ni s'asseoir* (M. Régnier).

toussotement [tusɔtmɑ̃] n. m. (de *toussoter ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Action de toussoter ; bruit émis lorsqu'on toussote : *Un toussotement de timidité précédait son discours. Il se fit dans l'assistance comme un frémissement d'attention et des toussotements çà et là s'étouffèrent dans l'ombre* (Gracq).

toussoter [tusɔte] v. intr. (dimin. de *tousser* ; 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, 1868, A. Daudet). **1.** Tousser à petits coups, d'une petite toux persistante et répétée, pour une raison pathologique : *Toussoter toute la nuit.* ‖ **2.** Manifester un état d'âme ou attirer l'attention par une petite toux discrète : *Il se mit à rire de plus belle en regardant la dame de grand mérite qui toussotait hem ! hem ! d'un air entendu* (Daudet). *Bertin Poirée toussota deux trois coups, puis reprit en ces termes : « Faut que je vous raconte comment je l'ai rencontrée, la veuve »* (Queneau).

1. tout, toute [tu, tut], pl. **tous, toutes** [tus, tut] (v. Rem. 1 pour la prononc.) adj. indéf. (bas lat. *tottus,* forme expressive du lat. class. *totus,* tout, entier, tout entier, et, au neutre substantivé *totum,* « le tout » [et, à basse époque, au masc. plur. *toti,* « tous, tout le monde »] ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *tuit,* au cas sujet, et *toz,* au cas régime [*tous,* au cas sujet et au cas régime, XIIe s.], aux sens II, 1-2 [*assurance tous risques,* 1936, Capitant, art. *assurance*] ; sens I, 1, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*tout autre,* v. 1196, J. Bodel ; *à toute minute,* 1876, Larousse ; *tout atout,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *tuz, tut* [*tout,* XIIe s.] ; sens I, 3, 1538, R. Estienne [*tout le premier*] ; sens I, 4, 1893, *Dict, général ;* sens I, 5, milieu du XVIe s., Ronsard [*pour tout,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens I, 6, XIIIe s., La Curne [*tout ce qu'il y a de,* 1549, R. Estienne ; *tout ce qu'il y a de plus,* 1869, Flaubert] ; sens II, 3, 1273, Adenet ; sens II, 4, 1668, La Fontaine [*ce sont tous...,* 1611, Godefroy, VII, 770] ; sens II, 5, v. 1360, Froissart).

I. « TOUT, TOUTE » AU SINGULIER SEULEMENT. **1.** Devant un nom sans déterminant, s'emploie pour marquer, avec une valeur distributive, didactique ou générale, que l'être ou la chose ainsi déterminés sont considérés comme une unité quelconque d'un tout, « n'importe quel », « chaque sans exception » : *Tout témoignage n'est pas recevable. Tout travail mérite salaire. À tout péché miséricorde. À tout propos. En tout cas. Reconnaissant à toute distance l'équipage ordinaire de son voisin* (Fromentin). *Toute pensée qui n'est pas chargée d'amour semble impie* (Gide). *Tout état social, même prolétarien, crée une société* (Mauriac). ‖ *Tout autre,* n'importe quel autre : *Il se sentait pénétrer* [...] *dans un domaine qui lui appartenait plus que tout autre* (Malraux). ‖ Class. *Sur toute chose,* v. CHOSE. ‖ Class. et littér. *Tout chacun, tout un chacun,* v. CHACUN. ‖ *Toute espèce, toute sorte de,* v. SORTE. ‖ *En tout état de cause,* v. CAUSE. ‖ *À toute minute,* à chaque instant, très fréquemment. ‖ *De, en tout point,* v. POINT 1 (B, § III, n. 6). ‖ *Tout atout,* à la belote, enchère donnant aux cartes des quatre couleurs des valeurs d'atout. ‖ **2.** S'emploie devant un nom abstrait sans déterminant pour marquer l'intensité qualitative : *Une statue de toute beauté. En toute simplicité. À toute vitesse. Et poussait, selon sa coutume quelque idée à toute outrance* (France). *L'imagination approfondit l'espace et reconstruit en toute licence un paysage merveilleux* (Gide). *Ce regard n'a pas d'âge ; il a toute profondeur, toute expérience, toute sagesse* (Duhamel). ‖ **3.** Avec un nom précédé d'un déterminant (au sing. et, plus rarement, au plur.), s'emploie pour en renforcer le sens, exprimer la plénitude, « exactement », « tout à fait » (peut être aussi, en ce cas, considéré comme un adv.) : *Moi tout le premier. Nous avons cru à cette nouvelle nous tous les premiers* (Acad.). *Il est tout le portrait de son père. Ça m'en a tout l'air. Il en a fait toute une histoire. Vous êtes jeune. Vous avez tout le temps de changer* (Vian). (Pour *le tout premier,* v. TOUT 3 [n. 3].) ‖ **4.** Avec ou sans article, marque l'arrivée à son point ultime, extrême de termes exprimant l'aboutissement : *Le malade est à toute extrémité. Quoique nous fussions à la toute fin de l'hiver* (Bourget). ‖ **5.** Avec un nom précédé d'un déterminant, marque l'unicité : *C'est tout l'effet que cela vous fait ? Tout le problème est là. Tout son art consiste à choisir le bon moment. Cet enfant est tout mon espoir, toute ma joie.* ‖ *Pour tout* (et un nom), pour seul, sans que rien d'autre ne s'y ajoute : *Avoir pour toute ressource une maigre pension. Il fit un geste de dénégation pour toute réponse. Il fut berger dans son enfance et n'eut qu'une houlette pour tout bien* (France). [L'emploi du plur. *pour tous* ne se rencontre qu'avec les noms qui n'ont pas de sing. : *Avoir pour tous gages.*] ‖ **6.** Détermine les pronoms *ceci, cela, ce* pour désigner l'ensemble des choses ou des personnes : *Tout ce qui brille n'est pas or. Tout ce qui naît doit mourir un jour. Tout ceci est à vous. L'absurdité de tout cela m'accable* (Gide). ‖ *Tout ce qu'il y a de* (et un complément), la totalité, l'universalité en fait de choses ou de personnes : *Donnez-moi tout ce qu'il y a de mieux. Tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans ce pays.* ‖ Fam. *Tout ce qu'il y a de plus* (et un adjectif), indique que la qualité exprimée par l'adjectif qui suit est portée à son maximum : *C'est tout ce qu'il y a de plus pratique.*

II. « TOUS, TOUTES » AU PLURIEL SEULEMENT. **1.** Avec un déterminant, exprime l'ensemble, la totalité, l'universalité, et, *par extens.,* le plus grand nombre : *Tous les hommes sont mortels. Il a vendu tous ses biens. Appuyez de toutes vos forces. « Qui a dit cela ? — Nous tous. » D'abord, il faut, dans toutes les choses humaines, faire la part du hasard* (France). *De toutes les connaissances humaines, celle qui m'intéresse le moins, c'est l'Histoire* (Gide). *L'homme peut éprouver la présence de l'Être universel dans tous les êtres. et de tous les êtres dans l'Être universel* (Malraux). ‖ **2.** Sans déterminant, exprime l'ensemble, la totalité et s'emploie, en dehors d'un certain nombre de locutions figées, surtout dans la langue littéraire ou technique : *À tous égards. De tous côtés. Cesser toutes relations. Toutes affaires cessantes. Tous feux éteints. Toutes voiles dehors. De toutes parts, des montagnes de schiste s'élèvent en amphithéâtre* (Balzac). *L'amour sur notre esprit de toutes connaissances acquises s'écaille comme un fard et, par places, laisse voir à nu la chair même, l'être anthentique qui se cachait* (Gide). [Dans de nombreux tours prépositionnels, il y a hésitation entre le sing. et le plur., qui peuvent s'employer l'un ou l'autre sans distinction de sens : *En tout* (ou *tous*)*pays, de toute(s) part(s), en tout* (ou *tous*)*temps,*etc.] ‖ *Assurance tous risques,* assurance automobile qui couvre tous les dommages que peut causer l'assuré et ceux qui peuvent l'atteindre, quelle que soit sa part de responsabilité. ‖ **3.** Devant un numéral avec ou sans déterminant (mais alors la série ne va pas au-delà de quatre), exprime l'association en un tout des divers éléments, l'ensemble ainsi constitué : *Venez tous les deux, tous les trois* ou *tous deux, tous trois. Vous êtes tous quatre mes amis. Tous les cinq, tous les dix. Ils se haïssaient ; mais s'étant aperçu qu'en se combattant l'un l'autre ils se détruisaient tous deux. ils affectaient une entente parfaite* (France). ‖ **4.** *Littér.* S'emploie devant un nom sans déterminant et à la suite d'une énumération pour reprendre l'ensemble sous forme d'apposition récapitulative : *Je demandais à Vallée de me jouer le « concerto en la mineur », la « sonate en fa », la « sonate en la », tous chefs-d'œuvre que je commençais à connaître* (Duhamel). ‖ *Ce sont tous, toutes,* ou (fam. et pop.) *c'est tout,* suivi d'un nom sans déterminant, s'emploie pour marquer que, dans l'ensemble considéré, chaque personne ou chaque chose sans exception participe de la même nature, est bien telle que l'énonce le nom qui suit : *Ce sont toutes fables que vous contez là* (Littré). *C'était jadis tout couvents ici* (Hugo). *C'étaient tous comtes, vicomtes, ducs et marquis* (Flaubert). *C'est tout feignants dans la clientèle* (Tr. Bernard et Athis). ‖ **5.** Devant un nom accompagné d'un déterminant et désignant une division du temps ou de l'espace, marque la répartition dans le temps ou dans l'espace, la périodicité, l'intervalle : *Il prend une leçon toutes les semaines. Il y a une borne tous les dix kilomètres. Il m'écrit tous les deux jours.* ‖ Fam. *Tous les combien ?,* v. COMBIEN.

◆ adj. qualificatif (sens 1, fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *toz,* au cas sujet, et *tot,*

au cas régime [*tout,* au cas sujet et au cas régime, XIII^e s. ; sans article, 1080, *Chanson de Roland ; tout le reste...,* 1862, V. Hugo ; devant un nom d'auteur, av. 1780, Condillac — devant un nom d'œuvre, 1665, Boileau] ; sens 2, fin du X^e s., *Vie de saint Léger ;* sens 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 4, av. 1622, François de Sales). **1.** Avec un nom au singulier précédé d'un déterminant, exprime la totalité, l'intégralité, « entier », « plein » : *Il a mangé tout un pain. Toute la ville en parle. Tout cet été a été sec et chaud. Il a perdu toute sa fortune dans des spéculations malheureuses. Tout un peuple vint l'acclamer. Cela ne méritait pas tout le mal que nous nous sommes donné. Il avait tout le jour travaillé dans son aire* (Hugo). *Tu es laid. Tout mon être te le crie* (Giraudoux). *Tout l'effort d'un Descartes, d'un Montaigne même, sera-t-il à recommencer ?* (Gide). *Toute la forêt du désert flambait* (Malraux). || *Class.* S'employait avec le même sens devant un nom sans article : *J'ai, dit-il, toute nuit souffert son entretien* (Corneille). || *Somme toute,* v. SOMME 1. || *Tout le monde,* v. MONDE 1 (§ III, n. 4). || *Tout le reste,* et (fam.) *tout le bataclan, le bazar, le tremblement,* la totalité des choses que l'on range dans la même catégorie et qu'on ne mentionne pas en détail. || *Spécialem.* Devant un nom d'auteur, s'emploie, par métonymie, pour désigner l'intégralité de ses œuvres : *Il y a tout Flaubert dans cette collection.* || Devant un nom d'œuvre, s'emploie pour désigner l'ouvrage lu en entier : *J'ai lu tout « les Misérables ».* || **2.** Renforce un nom au singulier en insistant sur la notion d'intégralité : *La journée se passa toute à attendre le médecin. Elle se pelotonnait toute frileusement dans son fauteuil. Notre entrevue, je la lui rapporterai toute fidèlement. La belle liqueur de flamme rose s'en allait toute dans le gosier de ces garnements* (Daudet). || **3.** S'emploie devant un tour prépositionnel avec le sens de « tout entier » : *Elle était toute de bleu vêtue. Une robe toute en soie. Elle va pieds nus, elle est toute en sang* (Bloy). *Elle demeurait sérieuse et impassible, toute à son travail* (Bordeaux). *Le duc ne resta que quelques instants, assez pour que je comprisse qu'Odette, toute à des soupirants plus jeunes, se moquait de lui* (Proust). [V. aussi TOUT adv., Rem. 4., pour l'accord.] || **4.** *Il (elle) est tout(e) à tous,* il (elle) est toujours prêt(e) à rendre service à tout le monde : *Elle était toute à chacun et toute à tous* (Huysmans). [Pour l'accord, v. Rem. 7.]

◆ **Toutes et quantes fois que** loc. conj. V. QUANTES.

• REM. **1.** *Tout* se prononce [tu] devant une consonne, [tut] devant une voyelle ou un *h* muet*tout citoyen* [tusitwajɛ̃], *tout individu* [tutɛ̃dividy], *tout homme* [tutɔm] ; *tous* se prononce [tu] : *tous les jours* [tulɛʒur], sauf devant une voyelle, où il se prononce [tuz] : *à tous égards* [atuzegar].

2. *Tout,* devant un titre d'ouvrage, reste invariable quand il précède l'article *le* ou *les* ou un déterminatif masc. faisant partie du titre ou quand ce titre ne contient pas d'article : *J'ai lu tout « les Misérables », tout « Mes Prisons », tout « Madame Bovary ».* Devant l'article *la* ou *les* ou un déterminatif fém. l'usage hésite, mais l'accord se fait généralement surtout au sing. : *J'ai lu toute « la Porte étroite », tout* ou *toutes « les Fleurs du mal », tout* ou *toutes « Ces dames aux chapeaux verts ».* Si le titre ne commence pas par un article ou un déterminatif, *tout* reste invariable : *J'ai lu tout « Émaux et Camées », tout « Phèdre ».*

3. *Tout* placé immédiatement devant un nom de ville reste invariable, ainsi que ses corrélatifs pour désigner l'ensemble des habitants : *Tout Rome était sur le forum.* Mais il peut s'accorder lorsqu'il désigne la totalité matérielle de la ville elle-même : *Tout(e) Rome était couverte de monuments.*

4. Lorsque *tout* est employé comme sujet dans une phrase négative, la négation porte non sur le verbe, mais sur *tout : Toute vérité n'est pas bonne à dire. Toute musique n'est pas propre à louer Dieu* (La Bruyère).

5. *Tout* suivi de *autre* est adjectif et variable lorsqu'il détermine le nom qui suit *autre : Parlez-moi de toute autre chose. Toute autre personne l'eût compris* (toute chose, toute personne autre que celle en question). Mais *tout* est adv. et invariable s'il modifie l'adj. *autre* et lorsqu'il est accompagné de *un, une : C'est tout autre chose que je désirais. C'est une tout autre affaire* (une chose, une affaire entièrement différente).

6. *Tout* renforçant un nom sans déterminant, v. TOUT 3 (Rem. 2).

7. Dans les expressions *être, se faire, se donner tout à tous* ou *tout à chacun,* le premier *tout* est adjectif et variable : *La vérité est toute à tous* (Courier). Cependant, quand l'expression se rapporte à un pluriel masculin, *tout* reste invariable : *Pasteurs charitables qui se sont fait tout à tous* (Bossuet).

8. *Tout à, tout de, tout en,* v. TOUT adv. (Rem. 4).

2. tout [tu], pl. **tous, toutes** [tus, tut] pron. indéf. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; fin du IX^e s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *tuit,* au cas sujet, et *toz* au cas régime [*tous,* au cas sujet et au cas régime, XII^e s.], aux sens II, 1-2 ; sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *tot* [*tout,* XII^e s. ; *tout ou partie,* 1872, Littré] ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [aussi « beaucoup de choses... » ; *être tout pour quelqu'un,* v. 1770, J.-J. Rousseau — aussi en parlant d'une personne ; *manquer de tout,* 1828, Nerval ; *tout est là,* 15 juill. 1853, Flaubert ; *c'est tout dire,* 1665, Boileau ; *c'est tout,* 1678, La Fontaine ; *ce n'est pas tout,* 1640, Corneille ; *avoir tout de,* 1883, A. Daudet ; *et tout,* v. 1354, *Modus ; à tout faire,* 1690, Furetière ; *tout va,* 1964, Larousse] ; sens I, 3, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*tout lui est bon,* 1964, Robert] ; sens I, 4, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy ; sens I, 5, XV^e s., Juvenal des Ursins ; sens II, 3, v. 1207, Villehardouin ; sens II, 4, av. 1781, Turgot [*tous tant que,* 1530, Palsgrave, 859]).

I. « TOUT » DANS SES EMPLOIS AU SINGULIER. **1.** Avec une valeur de collectif ou de neutre, désigne l'ensemble, la totalité des choses en question ou des choses en général : *Tout est prêt. Tout est perdu fors l'honneur. Tout est beau, tout est bon, tout est grand à sa place* (Lamartine). *Il mange de tout à présent* (Gide). || *Tout ou partie,* la totalité ou une partie seulement. || **2.** Au sens fort, « toutes choses » : *Le temps efface tout. Dieu a tout créé.* || *Par extens.* Beaucoup de choses et particulièrement l'essentiel : *Ils jouent la vie comme une partie d'échecs, dans laquelle le succès est tout* (Staël). *Pour tout accueillir, je vivais les mains ouvertes et n'ai su les refermer sur rien* (Gide). *Vous souffrez et vous avez l'amour de Dieu. Vous avez tout* (Montherlant). *Contrôlant tout, mais ne faisant rien, il n'a jamais été condamné par les tribunaux* (Vailland). || *Être tout pour quelqu'un,* en parlant d'une chose, constituer son centre exclusif d'intérêt : *La musique est tout pour lui ;* en parlant d'une personne, être pour lui un objet exclusif d'affection : *La seule idée que je n'étais pas tout pour elle, faisait qu'elle n'était presque rien pour moi* (Rousseau). || *Manquer de tout,* ne pas avoir même le nécessaire. || *Tout est là,* c'est là qu'est l'essentiel, le point crucial ; il n'y a rien d'important en dehors. || *C'est tout dire,* on ne peut rien dire de plus, rien qui soit au-dessus. || *Avoir réponse à tout,* v. RÉPONSE. || *C'est tout,* il n'y a rien d'autre. || *Ce n'est pas tout,* cela ne suffit pas, il y a encore autre chose. || Fam. *Avoir tout de,* ressembler en tous points à (avec en général une valeur dépréciative) : *Ils ont tout du fumier* (Barbusse). *Tu as tout de la moukère* (Pagnol). || *Et tout* (parfois redoublé), et quantité d'autres choses du même genre : *Il sont en train de faire un fortin, avec coupole et tout* (Romains). *Appliquée, chez elle, à la cuisine, au repassage, et tout et tout* (Chevallier). || Fam. *Comme tout,* v. COMME. || *À tout faire,* qui est bon à tout usage. || *Bonne à tout faire,* v. BONNE. || *Tout va,* terme employé dans les casinos pour indiquer que le montant des mises n'est pas limité. || **3.** N'importe quoi de bon ou de mauvais : *On s'habitue à tout. Un individu capable de tout. Il ne resta plus de moi, au bout de cinq minutes, qu'un*

enfant dépouillé de ses ordres étrangers [...] *qu'un garçon décidé à tout* (Giraudoux). || *Tout lui est bon,* il est capable d'utiliser les pires moyens pour arriver à ses fins. || **4.** Avec une valeur récapitulative, sert à reprendre les termes d'une énumération portant sur des choses : *Les citernes, les bassins, les viviers, tout était infecté* (Daudet). || **5.** Sert à désigner un ensemble d'êtres animés avec une valeur récapitulative ou non (vieilli) : *Femmes, moines, vieillards, tout était descendu* (La Fontaine). *Tout avait fui, même les médecins* (Chateaubriand).

II. « Tous », « toutes » dans leurs emplois au pluriel. **1.** Désigne l'ensemble des êtres ou des choses formant un groupe déterminé dont il a été question ou auquel on se réfère : *J'ai vérifié les ampoules, toutes éclairaient. Mais nous reconnaissons chez tous le même visage convulsé* (Mauriac). *Les anciens missionnaires sont presque tous morts de la fièvre* (Malraux). || *Une fois pour toutes,* v. fois (§ I, n. 1). || **2.** Avec une valeur récapitulative, reprend un ensemble de termes désignant des êtres animés : *Vieillards, hommes, femmes, enfants, tous voulaient me voir* (Montesquieu). || **3.** Peut être renforcé par des adverbes ou des locutions adverbiales : *Partons tous ensemble. Crions tous à la fois, tous en même temps.* || **4.** *Tous* s'emploie comme nominal désignant des personnes pour exprimer l'universalité : *Ce parc est la propriété de tous. Chacun est solidaire de tous.* || *Tous tant que,* renforce la notion d'universalité : *Tous tant que nous sommes.*

◆ **Après tout** loc. adv. V. après.

◆ **À tout prendre** loc. adv. V. prendre (G, n. 3).

◆ **En tout** loc. adv. (v. 980, *Fragment de Valenciennes* [écrit *en tot ;* aussi « ... à tous égards »]). En faisant le total de tous les éléments, sans rien exclure : *Cela fait mille francs en tout.* || En tous points, à tous égards : *Mon travail est en tout conforme à ce que vous m'aviez demandé.*

◆ **En tout et pour tout** loc. adv. (1935, Acad.). Sans rien de plus : *J'ai en tout et pour tout dix-huit francs en poche.*

◆ **Tout compris** loc. adv. ou adj. (1964, Larousse [aussi « sans dépense supplémentaire »]). Sans qu'il y ait besoin de rien ajouter ; *spécialem.,* sans dépense supplémentaire : *Prix de pension tout compris.* (V. aussi à l'ordre alphab.)

◆ **Tout compté, tout considéré** loc. adv. (1678, La Fontaine [*tout compté*]). En tenant compte de tous les éléments de réflexion. après mûr examen.

• Rem. **1.** *Tout* se prononce [tu] devant une consonne, [tut] devant une voyelle ou un *h* muet, sauf s'il est suivi d'une pause : *Tout passe* [tupas]. *Tout arrive* [tutariv].

2. On peut considérer *tous* soit comme un adjectif indéfini (au sens II. 1), soit comme un pronom de reprise dans des constructions telles que*Nous tous. Eux tous. Les experts se trompent tous. Je les ai tous connus,* etc. Il se prononce alors [tus], et on peut parfois lui substituer *chacun* : *Nous avons tous* (ou *chacun*) *nos défauts. Elles sont toutes* (ou *chacune*) *chez elles.*

3. tout [tu] adv. (même étym. qu'aux deux art. précéd. ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *tot* [*tout.* xii^e^ s.], au sens 1 *a* [*tout maintenant,* v. 1207, Villehardouin] ; sens 1 *b,* v. 980, *Passion du Christ* [*tout autre,* 1606, Nicot ; *le tout premier,* 16 nov. 1863, Sainte-Beuve ; *c'est tout un,* v. 1370, Oresme] ; sens 2, v. 980, *Passion du Christ* [*tout à vous,* 1872, Littré] ; sens 3, v. 1196, J. Bodel [aussi pour renforcer un superl.] ; sens 4, milieu du xvi^e^ s., Ronsard [aussi accordé avec le nom] ; sens 5, xii^e^ s., *Roncevaux* [aussi pour marquer une opposition...] ; sens 6, 1677, M^me^ de Sévigné ; sens 7, xii^e^ s., *Roncevaux ;* sens 8, 1964, Robert ; sens 9, 1633, Corneille). **1.** S'emploie pour marquer l'intensité ou le degré absolu : *a*) devant certains adverbes, certaines locutions adverbiales, certaines prépositions ou locutions prépositives (en ce cas, il est invariable) : *Tout près. Tout au loin. À tout jamais. Tout au plus. Tout au moins. Tout aussitôt. Tout autrement. Tout près de lui. Tout en haut de la colline. C'était le palais du roi Luc. Tout contre était la maison d'Abeille* (France) ; et class. : *Il m'est dans la pensée | Venu tout maintenant une affaire pressée* (Molière) ; *b*) devant un adjectif ou un participe passé (pour les règles d'accord, v. Rem. en fin d'article) : *Ils sont tout contents. Un tout petit enfant. Elle est tout étonnée, toute contente. La sollicitude de ma mère et de Miss Ashburton, tout occupée à prévenir ma fatigue, si elle n'a pas fait de moi un paresseux, c'est que j'ai vraiment goût au travail* (Gide). *Ce sont de tout petits enfants* (Duhamel). || *Tout autre,* v. tout 1 (Rem. 5). || *Le tout premier, la toute première,* la personne qui se trouve réellement, exactement en tête, au premier rang. (Pour *tout le premier,* v. tout 1 [§ I, n. 3].) || Fam. *Tout plein,* v. plein 1, adv. (n. 3 et 4) || *C'est tout un,* c'est absolument la même chose, cela revient absolument au même : *Partir ou rester, pour moi c'est tout un.* || **2.** S'emploie devant un tour prépositionnel pour en renforcer le sens : *Un arbre tout en fleur. Un enfant tout en larmes. Un sujet tout de circonstance. Elles sont tout à leur travail. En ce temps-là, deux dames habitaient la même maison que nous, deux dames vêtues l'une tout de blanc, l'autre tout de noir* (France). [V. Rem. 4.] || *Tout d'une pièce,* v. pièce. || *Tout à tous,* v. tout 1 (Rem. 7). || *Tout à vous,* formule de politesse invariable, « à votre disposition ». || **3.** Sert à renforcer un comparatif d'égalité : *C'est tout aussi beau qu'avant. Mettez une pierre à la place, | Elle vous rendra tout autant* (La Fontaine). || *Tout comme, c'est tout comme,* v. comme (§ I, n. 1). || *Class.* Pouvait servir à renforcer un superlatif : *Margot est toute des plus jolies, et il y aurait plaisir de lui margotter le cœur* (Regnard). || **4.** Sert à renforcer la valeur qualificative exprimée par un nom épithète ou attribut, à marquer la plénitude : *Un costume tout laine. Une personne tout sucre, tout miel. Corentin était tout bonne foi, et paraissait plein de confiance* (Balzac). || Même emploi à l'époque classique, où *tout* pouvait s'accorder avec le nom : *C'est un de ces braves de profession, de ces gens qui sont tous coups d'épée* (Molière). || *Être tout yeux, tout oreilles* ou *tout ouïe, tout oreilles.* v. œil (a, § II. n. 2), oreille (§ I, n. 3) et ouïe 1 (n. 2). || **5.** Devant un gérondif, s'emploie pour renforcer le sens temporel et marquer la simultanéité : *Parler, rire tout en marchant.* || Peut aussi marquer une opposition entre deux actions, deux circonstances simultanées et qui semblent peu conciliables, il prend alors le sens de « bien que », « quoique » : *Tout en me félicitant, il glissait quelques réflexions perfides.* || **6.** Devant un certain nombre de participes passés adjectivés, prend une valeur temporelle d'achèvement, « déjà » : *C'est tout vu.* || *Tout cuit,* v. cuit. || *Tout fait,* v. fait. || **7.** Devant un adjectif, sert à marquer que l'état exprimé par ce dernier est resté tel quel et n'a subi aucune modification : *Manger de la viande toute crue. Je m'étais couché tout habillé et ne m'abandonnais que d'un œil au sommeil* (Gide). *Pour le mettre au bain, je saisis le petit être tout nu* (Duhamel). || **8.** Peut, avec quelques adjectifs, marquer une diminution et signifier « un peu » : *Il est tout fou.* || **9.** *Class.* S'employait comme concessif devant un adjectif avec lequel il s'accordait : *Tout dédaigné, je l'aime* (Corneille).

◆ **Tout à coup** loc. adv. V. coup (§ V, n. 2).

◆ **Tout à fait** loc. adv. V. fait 1.

◆ **Tout à l'heure** loc. adv. V. heure.

◆ **Tout de ce pas** loc. adv. V. pas 1.

◆ **Tout de go** loc. adv. V. go.

◆ **Tout de même** loc. adv. V. même.

◆ **Tout de suite** loc. adv. V. suite.

◆ **Tout à trac** loc. adv. V. trac.

◆ **Tout** (et un adjectif) **que** loc. conj. (xv^e^ s., Juvenal des Ursins [avec un nom, 1534, Rabelais]). Avec l'indicatif ou (par anal. avec *quelque... que*) avec le subjonctif, marque le degré absolu d'un adjectif ou d'un adverbe sur lequel porte une subordonnée concessive : *Tout malin qu'il est, il ne s'en est pas moins trompé. Tout familiers et agréables que me fussent devenus ces lieux, il me fallut cependant songer à quitter Topo* (Céline). || Class. *Tout* (et un nom) *que,* marque la concession : *Tout notre gendre que vous soyez, il y a grande différence de vous à nous* (Molière).

◆ **Tout beau !** loc. interj. V. beau (§ vii).

◆ **Tout doux !** loc. interj. V. DOUX.

• REM. **1.** À l'époque classique, comme dans l'ancienne langue, dont c'est une survivance, *tout* était normalement accordé avec l'adjectif qu'il modifiait : *Deux bergers amoureux, tous remplis de langueur* (Molière). Aujourd'hui, l'usage veut que l'adverbe soit toujours invariable devant un nom masculin et s'accorde en genre et en nombre devant les adjectifs féminins commençant par une consonne ou un *h* aspiré : *Ils étaient tout penauds. Tout habiles qu'ils sont. Elle est toute courbatue. Elle est toute hagarde. Toutes raisonnables qu'elles sont* (Acad., 1935). Cependant la langue littéraire moderne tend de plus en plus à accorder *tout* avec l'adjectif qu'il modifie, suivant en cela l'ancien usage : *Je n'ai rien reconnu et j'en suis toute attristée* (Duhamel). *Si Dieu tenait enfermé dans sa main droite la Vérité toute entière* (Gide).

2. Lorsque *tout* renforce un nom sans déterminant, épithète ou attribut, l'invariabilité est de règle dans un certain nombre de locutions figées : *Être tout feu, tout flamme. Être tout ouïe, tout oreilles ;* et dans des locutions de la langue commerciale : *Une cravate tout soie. Un tissu tout laine.* En dehors de ces locutions, l'usage littéraire est hésitant et l'on trouve aussi bien l'accord que l'invariabilité, selon que l'auteur considère que *tout* est employé en fonction d'adjectif ou en fonction d'adverbe. Toutefois, le sens peut rester ambigu lorsque le sujet et le nom attribut ou épithète sont de même genre, la distinction étant impossible grammaticalement entre *tout* adjectif et *tout* adverbe : *Maman était toute indulgence* (Martin du Gard) pourra signifier : *Elle était entièrement pétrie d'indulgence* ou *elle était l'indulgence même.*

3. *Tout autre,* v. TOUT adj. (Rem. 5).

4. *Tout à, tout de, tout en,* l'accord se fait généralement au féminin singulier : *Elle est toute à sa tâche. Une pièce toute de circonstance. Une robe toute en soie.* Mais *tout* reste invariable avec un nom ou un pronom féminin pluriel : *Elles sont tout à leur travail. Elles sont tout de bleu vêtues. Des robes tout en broderies.*

4. tout [tu] n. m. (emploi substantivé de *tout* 1 [v. cet art.] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 2 [*du tout,* écrit *del tut — del tot,* v. 1175, Chr. de Troyes, et *du tout,* v. 1213, *Fet des Romains ; le tout,* fin du XV^e s., Commynes ; *sur le tout,* v. 1673, Retz ; ...*du tout au tout,* 1694, Acad. — *du tout en tout,* même sens, XIII^e s., Bartsch] ; sens 1, XIII^e s., Littré [*le tout ensemble,* 1872, Littré] ; sens 3, 1904, Larousse [*sur le tout,* 1611, Cotgrave] ; sens 4, 1842, Acad. [*mon tout*] ; sens 5, 1552, Rabelais [*le Tout* — d'abord « tout le monde », fin du XV^e s., Commynes ; *le Grand Tout,* 1591, Desportes] ; sens 6, milieu du XVI^e s., Ronsard [aussi « objet exclusif d'intérêt... » ; *ce n'est pas le tout,* 1876, Larousse]). **1.** L'ensemble constitué par les diverses parties d'une chose divisible : *Des couleurs qui se fondent en un tout homogène. La partie est plus petite que le tout. Entre l'esprit et le talent, il y a la proportion du tout à sa partie* (La Bruyère). *Une bonne pièce doit former un tout* (Cocteau). ‖ *Le tout ensemble,* tous les éléments, toutes les parties pris ensemble. ‖ **2.** *Le tout,* l'ensemble des choses dont il vient d'être question, tout cela : *Il avait constaté trente mètres de façade, deux boutiques* [...] *et trente-deux exploitations* [...]. *Le tout fut mentionné dans un rapport* (France). ‖ Class. *Du tout,* entièrement, tout à fait, absolument (même dans une proposition négative) : *Il est certain que l'espérance étant du tout ôtée le désir cesse* (Descartes). *Je ferai réponse aux hommes quand je ne serai du tout si dévote* (Sévigné). ‖ Class. *Sur le tout,* par-dessus tout : *Sur le tout, j'admire votre désintéressement* (Retz). ‖ *Changer, être différent du tout au tout,* de fond en comble, complètement : *Depuis sa maladie il a changé du tout au tout.* ‖ **3.** *Le tout,* en héraldique, indique sans répétition, dans une énumération, que plusieurs pièces sont du même émail. ‖ *Sur le tout,* se dit d'un écusson placé au centre d'un écu écartelé. ‖ **4.** *Le tout, mon tout,* dans une charade, le mot complet qui doit être deviné par une indication générale et par les syllabes successives à trouver. ‖ **5.** Absol. *Le tout, le Grand Tout,* l'universalité des choses : *Notre corps, qui tantôt n'était pas perceptible dans l'univers, imperceptible lui-même dans le sein du tout...* (Pascal). *En bonne doctrine, je n'ai rien à objecter à je ne sais quel nirvâna qui tend à nous dissoudre dans le grand Tout* (Proust). ‖ **6.** Le plus important, ce qui constitue l'essentiel : *Le tout est de réussir.* ‖ *Vx* ou *littér.* Objet exclusif d'intérêt, d'affection, d'admiration : *Enfin il en est fou ; c'est son tout, son héros* (Molière). *Je voyais en esprit cette fortune, qui avait été, semblait-il, le tout de ma vie,* [...] *cette chose* [...] *qui ne m'intéressait plus, ne me concernait plus* (Mauriac). ‖ *Ce n'est pas le tout,* il y a, outre cela, autre chose d'important à dire ou à faire ; cela ne suffit pas : *Ce n'est pas le tout de se lamenter, il faut agir.* ‖ *Jouer, risquer le tout pour le tout,* v. JOUER, v. tr., et RISQUER.

◆ **Pas du tout, point du tout, plus du tout** ou simplem. **du tout** loc. adv. (XIV^e s. [d'abord « pas entièrement », XII^e s.]). Sert à renforcer la négation, « absolument pas », « en aucune façon » : *Il n'y a plus du tout d'essence dans le réservoir. Je ne puis du tout croire | Qu'il ait voulu commettre une action si noire* (Molière). *« Ne voulez-vous pas, Monsieur l'abbé, vous associer à un si bel ouvrage ? — Point du tout », répondit mon bon maître* (France). *Le portrait qu'il trace de Pierre Louÿs n'est pas du tout exact* (Gide).

◆ **Rien du tout** loc. adv. V. RIEN (§ B. n. 1).

◆ **Sans du tout** loc. adv. (av. 1549, Marguerite de Navarre). Absolument sans : *Il* [un choucas] *était en train d'inspecter l'une après l'autre les fissures, sans du tout s'inquiéter de notre présence* (Samivel).

• REM. *Tout* employé comme nom prend la marque du pluriel : *Plusieurs touts distincts les uns des autres.*

tout-à-l'égout [tutalegu] n. m. invar. (de *tout* 2, de *à* et de *égout ;* 1893 [d'après Robert, 1967], puis 1904, Larousse). Système de vidange envoyant directement à l'égout les matières fécales et les eaux usées.

tout-compris [tukɔ̃pri] n. m. invar. (emploi substantivé de la loc. adv. *tout compris* [v. TOUT 2] ; 18 nov. 1966, *le Figaro*). Mode de calcul d'un prix dans lequel sont inclus tous les frais annexes : *La formule du tout-compris dans un voyage organisé.*

toute-bonne [tutbɔn] n. f. (des fém. des adj. *tout* 1 et *bon ;* 1379, J. de Brie, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Sorte de sauge. ‖ **2.** Variété de poire. ‖ **3.** Autre nom de l'*épinard sauvage.*

• Pl. *des* TOUTES-BONNES.

toute-épice [tutepis] n. f. (du fém. de *tout* 1 et de *épice ;* 1762, Acad.). Nom usuel de la *nigelle cultivée* et du *myrte piment,* dont les graines sont utilisées comme épice.

• Pl. *des* TOUTES-ÉPICES.

toutefois [tutfwa] adv. (du fém. plur. de *tout* 1 et du plur. de *fois ;* v. 1280, Studer-Waters, écrit *toutes fois,* au sens de « toujours » ; sens actuel, 1456, Studer-Waters, écrit *toutesfois* [*toutefois,* 1559, Amyot]). Sert à apporter une réserve, une restriction, une correction assez légère à la proposition qui précède celle (exprimée ou sous-entendue) qu'il détermine, en jouant ainsi le rôle de liaison entre ces deux propositions : *Il fait doux maintenant, pas assez toutefois pour arrêter le chauffage. Je lui parlerai, si toutefois il veut bien m'écouter. Il faut travailler sérieusement, sans toutefois tomber dans un excès néfaste.*

• SYN. : *cependant, mais, néanmoins, pourtant.*

◆ **Toutefois que** loc. conj. (1373, Gace de la Buigne). *Class.* ou *dialect.* Toutes les fois que : *Le cardinal de Richelieu allait bien, toutefois que son intérêt ne le portait point au mal* (Retz).

toute-présence [tutprezɑ̃s] n. f. invar. (du fém. de *tout* 1 et de *présence ;* 1701, Furetière). Ubiquité, présence de Dieu en tous lieux.

toute-puissance [tutpɥisɑ̃s] n. f. invar. (du fém. de *tout* 1 et de *puissance,* sur le modèle du lat. *omnipotentia,* omnipotence [v. OMNIPOTENCE] ; 1377, Oresme, au sens 3 ; sens 1-2, 1447 [d'après le *FEW,* IX, 234 *b*] ; sens 4, 1871, Zola). **1.** Pouvoir total, absolu que détient quelqu'un : *Nous*

connaissons la part de l'homme qui se veut toute-puissance et immortalité (Malraux). || **2.** Autorité absolue, puissance souveraine qu'exerce une personne, un groupe sur une collectivité : *La toute-puissance d'un dictateur, d'un parti.* || **3.** Pouvoir illimité que la théologie reconnaît à Dieu. || **4.** Personne jouissant d'un pouvoir important, d'une considérable influence : *La jolie M*[me] *Michelin, qui se glissait si habilement par les portes entrebâillées, était une toute-puissance* (Zola).
• SYN. : **2** *despotisme ;* **3** *omnipotence.*

toute-science [tutsjɑ̃s] n. f. invar. (du fém. de *tout* 1 et de *science ;* 1752, Trévoux). Science universelle, un des attributs de Dieu.

toutim [tutim] n. m. (de *tout* 2 et du suff. *-ime,* issu du lat. *-issimus,* suff. de superl. ; 1596, Pechon de Ruby, écrit *toutime ; toutim,* 1967, Robert). *Arg.* Le tout, le reste.

toutou [tutu] n. m. (redoublement du radical expressif *to-,* qui évoque des choses ou des êtres petits ; 1640, Oudin, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Voltaire [*filer comme un toutou,* 1964, Larousse]). **1.** Hypocoristique de chien : *C'est le petit toutou adoré qu'on embrasse éperdument, qu'on nourrit de sucre* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Personne très docile : *C'est un vrai toutou.* || *Filer comme un toutou,* se laisser conduire, diriger en tout, sans manifester la moindre opposition.

tout-Paris [tupari] n. m. invar. (de *tout* 1 et du n. de ville *Paris ;* v. 1820, d'après le *FEW,* XIII/2, 122 *b*). Ensemble des personnalités qui, du fait de leur importance, de leur notoriété dans un domaine quelconque (arts, littérature, politique, affaires, etc.) ou de leur position sociale et mondaine, sont amenées à figurer régulièrement dans les grandes manifestations de la vie parisienne : *Dans ce temps-là, le tout-Paris se composait de toute cette élite d'hommes chargés de façonner l'opinion des autres, et qui, quand un poète vient à naître, en sont toujours avertis les premiers* (Baudelaire). *Courriéristes, gens du monde, diplomates, rastaquouères qui forment ce qu'on appelle le « Tout-Paris »* (Rod).

tout-petit [tupəti] n. m. (de *tout* 3 et de l'adj. *petit ;* 1936, d'après Robert, 1967). Tout jeune enfant, bébé : *Le tout-petit est étendu dans son lit* (Duhamel).
• Pl. *des* TOUT-PETITS.

tout-puissant [tupɥisɑ̃], **toute-puissante** [tutpɥisɑ̃t] adj. (de *tout* 3 et de l'adj. *puissant,* sur le modèle du lat. *omnipotens,* omnipotent [v. OMNIPOTENT] ; v. 1180, P. Barbier, au sens 2 [substantiv., 1672, Sacy] ; sens 1, 1669, Racine ; sens 3, 1667, Racine). **1.** Qui détient un pouvoir total, absolu ou, du moins, considérable : *Au temps où Napoléon était tout-puissant en Europe. Au Moyen Âge, l'Église était toute-puissante. L'architecte qui, sous Napoléon III, restaura tant de châteaux* [...] *eut l'imprudence d'attaquer Viollet-le-Duc, alors tout-puissant* (France). || **2.** Se dit de Dieu auquel la théologie reconnaît une autorité qui ne dépend ni n'émane de personne et qui s'exerce d'une manière absolue ; et substantiv. : *Le Tout-Puissant.* || **3.** *Fig.* Qui règne sur les esprits, les cœurs, les tient sous sa domination : *Les charmes tout-puissants d'une jolie femme. La toute-puissante éloquence d'un grand orateur.*
• Pl. *des* HOMMES TOUT-PUISSANTS ; *des* FEMMES TOUTES-PUISSANTES.
• SYN. : **1** *influent, souverain.*

tout-venant [tuvnɑ̃] n. m. et adj. invar. (de *tout* 2 et du part. prés. de *venir ;* XIV[e] s., *Miracles de Nostre-Dame,* comme loc. adv., au sens de « à la minute » ; comme n. m. et adj., au sens 1, 1837, Baudrimont, VI, 374 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1934, J. Romains). **1.** Charbon ou minerai non trié, tel qu'il sort de la mine, en blocs de toutes tailles mêlés de poussière : *Acheter du tout-venant. L'allocation en charbon tout-venant* (Hamp). || **2.** Marchandise non triée, non sélectionnée. || **3.** *Fig.* Ce qui n'est pas le fruit d'une sélection ; personnes et choses telles qu'elles se présentent ordinairement : *Chaque chapitre nous offre le tout-venant de ses impressions et de ses réactions* (Crémieux). *Moi, fille quelconque, presque godiche, tout-venant* (Amiel).

toux [tu] n. f. (lat. *tussis,* toux ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *tos ;* début du XIII[e] s., écrit *tous ; toux,* 1487, Garbin). Expiration brusque, convulsive et bruyante de l'air contenu dans les poumons, déterminée par l'irritation du nerf pneumogastrique : *Toux sèche, grasse. Les quintes de toux des malades, ces horribles toux déchirantes, ininterrompues, qui tiennent du râle, du sanglot, du chant du coq enroué* (Daudet).

touzelle n. f. V. TOUSELLE.

tox(i)- [tɔks(i)], **toxico-** [tɔksiko], premiers éléments, tirés, de *toxique,* et qui entrent dans la composition d'un certain nombre de mots.

toxalbumine [tɔksalbymin] n. f. (de *tox*[*i*]- et de *albumine ;* 1904, Larousse). Toxine de nature protidique.

toxémie ou **toxhémie** [tɔksemi] n. f. (de *tox*[*i*]- et de -[*h*]*émie,* du gr. *haima,* sang ; 1869, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XL, 322). Ensemble des accidents provoqués par l'accumulation, dans le sang, des poisons endogènes ou exogènes que le mauvais état des organes excréteurs n'a pas permis d'éliminer.

toxémique [tɔksemik] adj. (de *toxémie ;* 1938, G. Duhamel). Qui est dû à la toxémie : *Une perforation, disait-il, avant la quatorzième heure ! Le péritoine envahi. Des phénomènes toxémiques* (Duhamel).

toxi-. V. TOX(I)-.

toxi-alimentaire [tɔksialimɑ̃tɛr] adj. (de *tox*[*i*]- et de *alimentaire ;* 1918, Proust). Qui relève, provient d'une intoxication alimentaire : *Ce qui était matériellement observable pouvait aussi bien être causé* [...] *par une dyspnée toxi-alimentaire* (Proust).

toxicité [tɔksisite] n. f. (dér. savant de *toxique ;* 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse [*toxicité ; coefficient de toxicité,* 1964, Robert]). **1.** Caractère de ce qui est toxique. || **2.** *Coefficient de toxicité,* ou simplem. *toxicité,* quotient de la quantité d'une substance nécessaire pour tuer un animal par le poids de cet animal exprimé en kilogrammes.

toxico-. V. TOX(I)-.

toxicodermie n. f. V. TOXIDERMIE.

toxicogène [tɔksikɔʒɛn] adj. (de *toxico-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1876, Larousse, au sens de « qui est produit par l'empoisonnement » ; sens actuel, 1904, Larousse). Qui produit une substance toxique.

toxicologie [tɔksikɔlɔʒi] n. f. (de *toxico-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1803, Brunot). Science qui traite des poisons, de leurs actions sur l'organisme et de leur identification : *Une thèse de toxicologie. Un expert en toxicologie.*

toxicologique [tɔksikɔlɔʒik] adj. (de *toxicologie ;* 1836, Acad.). Qui relève de la toxicologie : *Recherche, expertise toxicologique.*

toxicologue [tɔksikɔlɔg] n. (de *toxicologie ;* 1842, Acad.). Spécialiste de toxicologie.

toxicomane [tɔksikɔman] adj. et n. (de *toxicomanie ;* 1923, Larousse). Qui se livre à la toxicomanie : *Les toxicomanes à la recherche de leur drogue* (Valéry).

toxicomaniaque [tɔksikɔmanjak] adj. (de *toxicomanie ;* 1972, Garnier et Delamare). Qui relève de la toxicomanie : *Accoutumance toxicomaniaque.*

toxicomanie [tɔksikɔmani] n. f. (de *toxico-* et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; fin du XIX[e] s., Bloch-Wartburg, puis 1923, Larousse). Appétence permanente et morbide pour les substances ou les médicaments procurant des effets toniques, euphorisants ou analgésiques, et créant, par leur usage prolongé, un état d'intoxication chronique.

toxicophage [tɔksikɔfaʒ] adj. et n. (de *toxico-* et de *-phage,* du gr. *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1876, Larousse). Se dit d'une personne qui use habituellement, et souvent d'une manière progressive, de certaines substances toxiques comme la morphine, la cocaïne, etc.

◆ n. (1876, Larousse). *Autref.* Nom donné aux habitants des régions montagneuses de la Basse-Autriche, qui consommaient régulièrement une certaine quantité d'arsenic pour s'éclaircir le teint et se procurer un embonpoint factice.

toxicophilie [tɔksikɔfili] n. f. (de *toxico-* et de *-philie,* gr. *philia,* amitié, de *philos,* ami ; 26 févr. 1969, *le Monde*). Goût, attirance pour les substances toxiques produisant des sensations agréables.

toxicophobie [tɔksikɔfɔbi] n. f. (de *toxico-* et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1933, Larousse). Peur morbide des poisons, qui fait craindre à certaines personnes de consommer des mets ou de boire des liquides dont elles n'ont pas surveillé la préparation.

toxicophore [tɔksikɔfɔr] adj. (de *toxico-* et de *-phore,* gr. *phoros,* qui porte, de *pherein,* porter ; 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Se dit des animaux et des plantes qui produisent des venins ou des poisons. || **2.** Se dit des animaux qui se nourrissent sans danger de substances toxiques pour l'homme, mais dont la viande peut provoquer de graves empoisonnements pour ceux qui la consomment.

toxicose [tɔksikoz] n. f. (dér. savant de *toxique ;* 1904, Larousse, écrit *toxikose* [*toxicose,* 1923, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert [*toxicose,* même sens, 1953, Larousse]). **1.** Maladie provoquée par l'action de poisons endogènes ou exogènes sur l'organisme. || **2.** *Toxicose aiguë du nourrisson,* affection, de pronostic grave, caractérisée par un effondrement des fonctions vitales, se traduisant par une altération profonde de l'état général, accompagnée de déshydratation aiguë.

toxidermie [tɔksidɛrmi] n. f. (de *toxi*[*co*]- et de *-dermie,* du gr. *derma,* peau ; 1907, Larousse). Nom donné à des lésions cutanées d'origine toxique. (On dit aussi TOXICODERMIE. n. f. [1949, Larousse].)

toxie [tɔksi] n. f. (de *tox*[*ique*] ; 1933, Larousse). Unité correspondant à la quantité d'un liquide toxique capable de tuer immédiatement en injection intraveineuse un lapin, et divisée par le poids en kilogrammes de celui-ci.

toxigène [tɔksiʒɛn] adj. (de *toxi-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1889, *Répertoire de pharmacie,* 3e série, I, 68). Qui produit des toxines.

toxi-infectieux, euse [tɔksiɛ̃fɛksjø, -øz] adj. (de *toxi-infection,* d'après *infectieux ;* 1966, Vic-Dupont, p. 52). Provoqué par une toxi-infection : *Des phénomènes toxi-infectieux.*

toxi-infection [tɔksiɛ̃fɛksjɔ̃] n. f. (de *toxi-* et de *infection ;* 1923, Larousse). Genre d'infection où les germes morbides agissent surtout par les toxines qu'ils sécrètent.

● Pl. *des* TOXI-INFECTIONS.

toxine [tɔksin] n. f. (de *tox*[*ique*] ; 1896, A. Gautier, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1901, Maeterlinck ; sens 4, XXe s.). **1.** Poison rencontré chez certains organismes vivants, tels les venins de certains serpents. || **2.** Nom donné aux substances toxiques solubles élaborées par les bactéries : *Toxine tétanique, diphtérique. Les toxines microbiennes qui se forment là-dedans* [le genou] *vont vous empoisonner lentement. Il n'y a qu'une solution, l'amputation* (Malraux). || **3.** Poison sécrété par certaines plantes ou fleurs : *Chaque fleur sécrète des toxines qui stérilisent tous les pollens étrangers* (Maeterlinck). || **4.** *Fig.* Poison moral : *C'est que leur âme n'élimine pas les toxines* (Bernanos).

toxinhémie [tɔksinemi] n. f. (de *toxin*[*e*] et de *-hémie,* du gr. *haima,* sang ; 1964, Larousse). Intoxication générale de l'organisme par les toxines microbiennes, sans qu'il y ait passage de microbes dans le sang.

toxique [tɔksik] n. m. (lat. *toxicum,* poison à l'usage des flèches, poison, gr. *toxikon,* poison dont on imprègne une flèche, neutre substantivé de l'adj. *toxikos,* qui convient pour un arc ou pour des flèches, de *toxon,* arc, flèche ; v. 1155, Wace, écrit *toxiche ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *tossique ; toxique,* v. 1220, Coincy [mot rare av. le XVIe s.]). Nom générique des poisons : *Il y a des toxiques animaux, végétaux, minéraux.*

◆ adj. (sens 1, 1583, Du Monin, puis 1845, Bescherelle ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Se dit de ce qui contient du poison, de ce qui est susceptible de provoquer une intoxication : *Les étiquettes des pharmaciens dont tout produit est déclaré nullement toxique* (Proust). || **2.** Qui est dû à la présence d'un poison dans l'organisme : *Choc toxique. Il avait imputé comme cause à l'inflammation un état toxique et prescrit un régime désintoxiquant* (Proust).

toxo- [tɔkso], premier élément, tiré de *tox*[*ique*], et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

toxoïde [tɔksɔid] n. m. (de *toxo-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse). Produit de modification des toxines se rencontrant dans certains bouillons de culture (diphtérie, tétanos) et qui, dépourvu de toxicité, est cependant capable de fixer l'anticorps, ce qui lui conserve ses propriétés immunisantes.

toxolyse [tɔksɔliz] n. f. (de *toxo-* et de *-lyse,* gr. *lusis,* action de délier, fin, dissolution ; 1933, Larousse). Altération provoquée dans la cellule par l'introduction d'une substance toxique dans le milieu où elle vit.

toxoplasme [tɔksɔplasm] n. m. (du gr. *toxon,* arc, et de *-plasme,* gr. *plasma,* chose façonnée, de *plassein* ou *plattein,* modeler ; 1908, d'après Robert, 1977). Genre d'êtres unicellulaires, uninucléés, ne pouvant vivre qu'à l'intérieur des cellules vivantes et qui se rencontrent dans les leucocytes et, exceptionnellement, les hématies des vertébrés, déterminant la toxoplasmose.

toxoplasmose [tɔksɔplasmoz] n. f. (dér. savant de *toxoplasme ;* 1964, Larousse). Maladie parasitaire des vertébrés, due à la présence dans l'organisme de toxoplasmes.

toxote [tɔksɔt] n. m. (gr. *toxotês,* archer, de *toxon,* arc ; 1876, Larousse). Poisson osseux des eaux douces du Sud asiatique, appelé usuellement *archer,* à cause de l'adresse avec laquelle il lance des gouttes d'eau, avec la bouche, sur les insectes courant sur les plantes du rivage, pour les faire tomber à l'eau et les gober.

traban [trabɑ̃] n. m. (allem. *Trabant,* garde du corps ; av. 1631, Bassompierre, aux sens 1-2). **1.** *Vx.* Hallebardier. || **2.** Soldat employé surtout comme garde du corps d'un prince, d'un chef militaire ou du drapeau : *Le vestibule de l'Infante était gardé par douze trabans suédois, choisis pour leur taille et leur blondeur étonnante* (La Varende).

● REM. On rencontre rarement l'orthogr. DRABAN (1770, Voltaire) ou TRABANT (av. 1631, Bassompierre) : *Sire marchez devant trabants marchez derrière* (Apollinaire).

trabant [trabɑ̃] n. m. (origine incertaine. peut-être dér. savant du lat. *trabs.* poutre [v. l'art. suiv.] ; 1964, Larousse). Court fragment de chromosome, séparé de la portion principale de celui-ci par une ou plusieurs constrictions.

trabe [trab] n. f. (lat. *trabs* ou *trabes, trabis,* poutre, javelot, massue, torche ; fin du XVe s., Fossetier, au sens de « poutre, barre » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** En héraldique, partie de l'ancre qui est perpendiculaire à la tige. || **2.** Hampe d'un drapeau.

trabea [trabea] ou **trabée** [trabe] n. f. (lat. *trabea,* même sens, peut-être de *trabs,* poutre [v. l'art. précéd.], la trabée étant ornée de bandes de couleur ; 1611, Cotgrave [*trabée*], et 1964, Larousse [*trabea*]). Dans l'Antiquité romaine, toge de cérémonie ornée de bandes de couleurs différentes.

● Pl. *des* TRABEAE.

1. trabéation [trabeasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *trabea* [v. l'art. précéd.] ; 1842, Acad.). Action de revêtir la trabea.

2. trabéation [trabeasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *trabes,* poutre [v. TRABE] ; 1872, Littré). En architecture ancienne, syn. de ENTABLEMENT.

3. trabéation [trabeasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *trabeatio,* incarnation de Jésus-Christ,

du lat. class. *trabea,* trabée [v. TRABEA] ; 1803. Boiste [*an de la Trabéation,* 1876, Larousse]). Syn. anc. de INCARNATION (de Jésus-Christ). || *An de la Trabéation,* an de l'Incarnation.

trabéculaire [trabekylɛr] adj. (de *trabécule,* pour le sens 1, et [pour le sens 2] dér. savant du lat. *trabecula,* petite poutre [v. l'art. suiv.] ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Relatif aux trabécules. || **2.** Qui est formé de travées.

trabécule [trabekyl] n. f. (empr., en vue d'un sens spécialisé, du lat. *trabecula,* petite poutre, dimin. de *trabes,* poutre [v. TRABE] ; 1855, Nysten). En histologie, fin prolongement qui se détache d'une paroi et fait saillie dans une cavité, le plus souvent en contractant des anastomoses avec les trabécules voisines.

traboule [trabul] n. f. (mot lyonnais d'origine incertaine ; début du XX^e s., d'après Robert, 1967). Nom donné, à Lyon, à d'étroits passages qui font communiquer deux rues à travers un pâté de maisons : *En bas de l'escalier, Juliette fit quelques pas et s'enfonça dans une traboule* (Triolet).

trabucaire [trabykɛr] n. m. (catalan *trabucaire,* même sens, de l'esp. *trabuco,* gros fusil, empr. du gascon *trabúcou,* même sens, de l'anc. occitan *trabucar,* renverser, mot de même étym. que le franç. *trébucher* [v. cet art.] ; 1869, V. Hugo). *Vx.* Nom donné aux brigands, armés de tromblons, qui s'attaquaient aux voyageurs dans les Pyrénées : *Le brigandage des trabucaires aux gorges du mont Jaxa* (Hugo).

trabuco [trabuko] n. m. (mot esp. signif. proprem. « gros fusil » [v. l'art. précéd.] ; 14 mai 1849, *Bulletin des lois,* au sens 2 [adjectiv., 1872, Littré] ; sens 1, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Tromblon : *Deux escopeteros ornés de leur trabuco* (Gautier). || **2.** Cigare de La Havane en forme de tromblon : *Le trabuco entre les dents* (Bertrand) ; et adjectiv. : *Des cigares trabucos.*

1. trac [trak] n. m. (du radical expressif *trak-,* qui évoque quelque chose de brusque ou de rapide ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 [aussi « chemin suivi par quelqu'un »] ; sens 2, 1534, Rabelais). **1.** *Vx.* Trace des bêtes. || *Class.* Chemin suivi par quelqu'un : *Suivre le trac des autres* (Sorel). || **2.** *Vx.* Allure du cheval ou du mulet.

2. trac [trak] n. m. (mot vietnamien de même sens ; 1933, Larousse). Beau bois du Viêt-nam méridional, rappelant le palissandre, et qui est utilisé pour la fabrication de meubles incrustés.

3. trac [trak] n. m. (même étym. que pour *trac* 1 ; nov. 1830, Esnault, écrit *traque* [*trac,* 1835, Raspail], au sens 2 ; sens 1, 1833, Esnault [écrit *trac*]). **1.** *Fam.* Sentiment d'appréhension qu'éprouve la personne qui va se produire en public : *Hier à l'Athénée pour la centième* [de la pièce « Sud »], *tous les comédiens avaient le trac* (Green). *À présent, il retrouvait en lui le trac qu'il avait connu avant les matches de lutte ou les compétitions de poids et haltères* (B. Clavel). || **2.** Toute espèce de peur : *La parole un peu bégayante et le trac de je ne sais quoi* (Goncourt). *Mabin marchait toujours vers la cabane avec ce calme apparent qui accompagne le trac* (Simenon).

● SYN. : 2 *frousse* (fam.), *trouille* (pop.).

4. trac (tout à) [tutatrak] loc. adv. (même étym. que pour *trac* 1 ; 1493 [d'après le *FEW,* XIII/2, 190 *a*], dans la loc. *tout d'un trac,* « sans s'arrêter » ; *tout à trac,* au sens actuel, 1549, R. Estienne). Avec brusquerie et sans réfléchir : *Elle racontait son histoire, telle qu'elle la savait, tout à trac* (Lorrain). *Il arrive et, tout à trac, il vous pose la question sans fioritures* (Giono).

traçage [trasaʒ] n. m. (de *tracer ;* 1876, Larousse, au sens I, 1 [...sur une pièce mécanique..., 1933, Larousse ; *traçage optique,* 1968, Larousse] ; sens I, 2, 1876, Larousse [« galerie... », 1964, Larousse] ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens II, 1968, Larousse [pour les deux loc.]).

I. 1. Action de tracer. || *Spécialem.* Opération consistant à reporter sur une pièce mécanique les traits figurant sur le dessin de la pièce finie, et à limiter ainsi les surépaisseurs de métal à enlever. || *Traçage optique,* méthode de traçage utilisée pour les pièces de très grosse chaudronnerie, en particulier pour les tôles de coques de navires, et consistant à projeter sur le sol les traces lumineuses de l'épure en vraie grandeur de la forme à réaliser. || **2.** Creusement d'une galerie dans un gisement minier, en vue de sa reconnaissance ou de son exploitation ultérieure. || Galerie découpant le gisement. || **3.** *Exploitation par traçages,* méthode d'exploitation minière par de larges galeries parallèles, délimitant des piliers de minerai ou de charbon qu'on abandonne ou qu'on réserve.

II. Réchauffage d'une canalisation, d'un récipient ou d'un appareil par une petite tuyauterie de vapeur *(traçage à la vapeur)* ou à l'aide d'un câble chauffant *(traçage électrique).*

traçant, e [trasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tracer ;* v. 1330, Digulleville, écrit *trassant,* au sens de « qui sait suivre une piste » ; écrit *traçant,* au sens 1, 1694, Tournefort, 556 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Se dit des racines ou des tiges qui s'étendent horizontalement sous la terre à une très faible profondeur, et des plantes qui ont des racines de ce genre. || **2.** *Balle traçante, obus traçant,* projectiles dont le culot contient un évidement dans lequel sont placées une composition d'allumage et une composition traceuse, cette dernière rendant le projectile visible, de jour comme de nuit, sur toute sa trajectoire : *Dans la plus belle et la plus chaude des nuits d'août, le ciel de Paris mêle aux étoiles de toujours les balles traçantes, la fumée des incendies* (Camus).

tracas [traka] n. m. (déverbal de *tracasser ;* v. 1500, Picot, écrit *traquas* [*tracas,* 1588, Montaigne], au sens I, 4 ; sens I, 1, 1611, Cotgrave ; sens I, 2, 1694, Acad. ; sens I, 3, 1665, La Fontaine ; sens II, 1765, *Encyclopédie*).

I. 1. *Class.* Bruit, agitation de gens qui vont et viennent : *Le bruit de leur tracas n'interrompt pas mes rêveries plus que ne ferait celui de quelque ruisseau* (Guez de Balzac). *Tout ce tracas qui suit les gens que vous hantez* (Molière). || **2.** *Class.* Désordre : *Tous les meubles de cette maison sont dérangés, hors de leur place, c'est un tracas épouvantable* (Acad., 1694). || **3.** *Class.* Métier, fonction : *Ce petit tracas de dame d'honneur, dont elle* [M^me de Richelieu] *s'acquittait si bien, est tout dérangé* (Sévigné). [En ce sens, le mot est jugé « bas ».] || **4.** *Auj.* Embarras, souci momentané, causé surtout par des problèmes matériels : *Ma vie se passe à lutter contre les fées, et l'on ne s'imagine pas le tracas que ces petites personnes me donnent* (France). *Cette affaire lui cause bien du tracas.*

II. Ouverture qui, dans certaines fabriques, est pratiquée dans les planchers des divers étages, pour faciliter le montage ou la descente des matériaux.

● SYN. : **I, 4** *difficulté, embêtement* (fam.), *ennui.*

tracassant, e [trakasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tracasser ;* 1872, Littré). Qui tracasse : *Des affaires tracassantes.*

tracasser [trakase] v. intr. (de *traquer ;* 1^re moitié du XV^e s., *Vie de saint Eustache,* au sens de « traquer [les bêtes] » ; sens 1, 1458, *Mystère du Vieil Testament ;* sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Vx.* Aller et venir en s'adonnant à des occupations futiles ; s'agiter vainement : *Il aime la chambre* [...] *où il tracasse toute la journée* (La Bruyère). *Celles-ci se dédommagent avec les cancans et tracassent comme des écureuils en cage* (Taine). || **2.** *Class.* Être irrésolu : *Vous ne conclurez rien avec cet homme-là, c'est* [...] *un esprit faible, qui ne fait que tracasser* (Furetière, 1690).

◆ v. tr. (sens 1, 1588, Montaigne ; sens 2, 1546, Rabelais). **1.** *Tracasser quelqu'un,* lui donner du souci (souvent pour un motif futile) : *On y voit* [dans les « Discours » et les « Examens » de Corneille] *combien l'impitoyable unité de lieu le tracasse* (Sainte-Beuve). *Si tu étais à attendre le bourreau, ce qui te tracasserait, ce ne serait pas l'ennui de mourir, mais l'irritation parce que le bourreau est en retard* (Montherlant). || **2.** Fam. *Tracasser quelque chose,* agiter, remuer cette chose (vieilli) : *N'est-ce pas*

un plaisir bien vif que de tracasser le feu ? (Balzac).

◆ **se tracasser** v. pr. (1670, M^me^ de Sévigné, au sens de « se tourmenter l'un l'autre » ; sens actuel, 29 août 1759, Diderot). *Fam.* Se donner du souci, se tourmenter : *Il ne faut pas te tracasser, mon vieux, ton histoire finira par s'arranger.*

● SYN. : *s'en faire* (fam.), *se faire de la bile* [ou *du mauvais sang*] (fam.), *s'inquiéter.*

tracasserie [trakasri] n. f. (de *tracasser ;* 1580, Montaigne, aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1713, Hamilton [« ...brouille, querelle », 1718, Acad.] ; sens 4, av. 1778, Voltaire). **1.** *Vx.* Action de tracasser, de se dépenser en occupations futiles. || **2.** *Vx.* Attitude ou propos par lesquels on suscite des brouilles, des incidents fâcheux : *Berlin est un petit Paris : il y a de la médisance, de la tracasserie, des jalousies* (Voltaire). || *Par extens.* et *vx.* Effets fâcheux d'une telle attitude, de tels propos ; brouille, querelle : *Une tracasserie entre les auteurs et les acteurs* (Grimm). || **3.** *Auj.* Ennui causé à quelqu'un à propos de choses peu importantes, ou pour des motifs futiles : *Elle intervenait parfois dans les débats financiers et les tracasseries administratives* (Duhamel). || **4.** Ce qui cause de la contrariété : *Il s'était abandonné aux tracasseries de la vieillesse* (Dupé).

● SYN. : **3** *chicane, chinoiserie* (fam.), *ergotage ;* **4** *ennui, incommodité, inconvénient.*

tracassier, ère [trakasje, -ɛr] n. et adj. (de *tracasser ;* 1680, Richelet, au sens 3 ; sens 1, 1713, Destouches ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 4, av. 1850, Balzac). **1.** *Class.* Qui se dépense en occupations futiles, s'agite et se donne du souci pour des riens : *À sa place, M^me^ de Longueville n'eût été qu'une tracassière* (Rousseau). || **2.** *Vx* et *fam.* Qui aime à susciter des brouilles, des chicanes entre les personnes par des propos insignifiants : *Elle cancane avec l'épicier, Marthe et quelques autres tracassières* (Jammes). || **3.** Qui suscite habituellement des ennuis, des embarras à quelqu'un pour des motifs de peu d'importance : *Une administration, une police tracassières. Les indifférents ont un empressement merveilleux à être tracassiers au nom de la morale* (Constant). || **4.** Qui ennuie, taquine, ne laisse aucun repos : *Un enfant tracassier. Une petite chienne tracassière.*

tracassin [trakasɛ̃] n. m. (de *tracasser ;* 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [aussi *avoir le tracassin*]). **1.** *Fam.* Humeur inquiète. || **2.** *Dialect.* Agitation d'une personne qui semble en proie à des tracas : *Le tracassin du Midi, agitation sur place de celui qui paraît aiguillonné par un tracas perpétuel* (Dauzat). || *Avoir le tracassin,* être agité, ne pas tenir en place : *C'est pas la bougeotte qu'il a, le p'tit comte, ah, Madame, c'est le tracassin* (La Varende).

trace [tras] n. f. (déverbal de *tracer ;* v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 [*faire la trace,* 1941, Frison-Roche ; *trace directe,* 1970, Robert ; *suivre à la trace,* 1580, Montaigne ; *être sur la trace de,* au fig., 1876, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, v. 1280, Saint-Pathus [*trace de balzane,* 1872, Littré] ; sens 4, 1538, R. Estienne [dans des tours négatifs, v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans*] ; sens 5, XIII^e^ s., d'après le *FEW,* XIII/2, 144 *b ;* sens 6, 1847, Michelet [« petite quantité de quelque chose », XIV^e^ s., Lanfranc ; « petite quantité », au fig., 1913, Suarès] ; sens 7, 1933, Larousse ; sens 8, 1876, Larousse [*trace d'une feuille,* 1933, Larousse — « coupe transversale de ce système... », 1964, Larousse] ; sens 9, 1872, Littré ; sens 10-11, 1964, Larousse [« indice de faible épaisseur... », 1872, Littré] ; sens 12, 1876, Larousse [aussi *abattage à la trace*] ; sens 13, 1872, Littré [aussi *trace d'un plan ; trace d'une matrice,* 1964, Larousse]). **1.** Série d'empreintes que laisse le passage d'un homme, d'un animal ou d'un véhicule et qui indique la direction qu'il a prise : *Rien pourtant n'était apparu, sauf une trace, une traînée banale de pas de bête qui se perdait dans la campagne* (Pergaud). *Une place rectangulaire assez vaste gardait dans son argile rouge, entre de nombreuses flaques, des traces de pneus, de roues ferrées et de sabots* (Camus). || Spécialem. *Faire la trace,* tasser la neige sous ses pas pour rendre le passage plus facile et marquer l'emplacement de l'itinéraire à suivre : *Il faut aller au moins faire la trace jusqu'au pied des rochers et se rendre compte* (Frison-Roche). || *Trace directe,* position normale du skieur en descente. || *Suivre à la trace,* suivre en se guidant d'après les traces laissées : *Le cambrioleur s'étant blessé au poignet, les policiers ont pu le suivre à la trace.* || Fig. *Suivre les traces de quelqu'un,* v. SUIVRE (§ II, n. 1). || Fig. *Être sur la trace de,* être en voie de découvrir : *Cette équipe de chercheurs semble être sur la trace d'une découverte révolutionnaire.* || **2.** *Lever la trace,* en vénerie, couper le pied droit du sanglier, pour en faire les honneurs à la curée. || **3.** Marque physique laissée par un coup, une maladie, un phénomène, sur quelqu'un ou sur quelque chose : *L'élève Dargelos était épileptique. Il se battait alors contre un ange et portait ensuite la trace des coups* (Cocteau). *Ce vêtement a des traces d'usure, de brûlure. Il y a des traces de doigts sur les murs.* || *Trace de balzane,* ou simplem. *trace,* syn. de BALZANE. || **4.** Indice, signe qui témoigne d'une action passée : *Il jeta un coup d'œil sur la malle, sur les autres traces de préparatifs* (Romains). *Il restait partout des traces de désordre* (Simenon). *Laisser une trace de son passage.* || S'emploie souvent dans des tours négatifs : *Ses larmes n'avaient laissé aucune trace sur son visage net, lisse* (Triolet). *Il se dit que pour lui l'avenir sera peut-être une tombe, qu'il s'y engloutira sans laisser plus de trace que Rosa et Diégo* (Beauvoir). *Les enquêteurs n'ont pas trouvé (la moindre) trace d'effraction.* || **5.** *Fig.* Marque psychique imprimée en quelqu'un par un événement : *La soirée de la veille avait laissé dans l'âme du jeune homme une trace profonde* (Musset). || **6.** Particule très ténue d'une substance que l'on découvre, à l'analyse, dans une autre substance : *Déceler des traces d'albumine dans le sang, d'arsenic dans une boisson, d'amiante dans les poumons.* || *Fig.* Très petite quantité : *Il faisait un temps frais et orageux, sans une trace de vent* (Vian). *La voix dure a crié « Halte », par deux fois, sans la moindre trace d'accent* (Robbe-Grillet). || **7.** Chemin qu'on se fraye au sabre d'abattis, à travers une forêt vierge : *La plus incertaine trace, dans la plus ignorée Afrique est moins douteuse encore* (Gide). || **8.** En botanique, syn. de COULANT OU STOLON. || *Trace d'une feuille,* ensemble du système vasculaire de la feuille ; coupe transversale de ce système à un niveau quelconque. || **9.** Reproduction du dessin sur le parchemin, dans le travail de la dentelle réseau. || **10.** En reliure, empreinte obtenue par la pression du fer à dorer chauffé, qu'on pratique avant de coucher l'or : *Pour bien fixer l'or, le fer à dorer doit repasser exactement dans la trace.* || **11.** Dans une mine, intersection d'une surface ou d'un volume avec un autre plan : *Trace d'une faille, d'une couche, sur un parement de galerie ou sur un front d'avancement.* || Indice de faible épaisseur témoignant qu'un filon ou une couche se prolonge sans disparaître complètement. || **12.** Sorte de pioche à deux tranchants pointus, employée dans les carrières de pierre et de marbre. || *Abattage à la trace,* procédé d'exploitation des carrières, qui consiste à isoler les blocs latéralement par des entailles et à les arracher ensuite de leur lit. || **13.** *Trace d'une droite,* intersection d'une droite avec un plan pris pour plan de projection. || *Trace d'une matrice,* en algèbre, somme des éléments de la diagonale principale d'une matrice carrée. || *Trace d'un plan,* intersection d'un plan avec un plan de référence ou de projection.

● SYN. : **1** *traînée ;* **4** *marque, reste, vestige ;* **5** *empreinte.*

tracé, e [trase] adj. (part. passé de *tracer ;* av. 1563, La Boétie, au sens de « indiqué » [en parlant d'une voie] ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Se dit d'un pourpoint, d'un corsage, etc., ornés d'un dessin dont les contours sont accompagnés de fines broderies d'or ou d'argent. || **2.** Se dit des chevaux inscrits au studbook et dont la généalogie est connue. || **3.** *Réserves tracées,* parties d'un gisement minier découpé et préparé pour l'exploitation, dont on peut ainsi évaluer le tonnage et les frais d'exploitation. (On dit aussi RÉSERVES RECONNUES OU RÉSERVES CERTAINES.)

◆ **tracé** n. m. (1792, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1803, Boiste [*tracé des épures,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1872, Littré [aussi « projection... de l'ensemble de ces lignes »] ; sens 3, 1798, Acad. ; sens 4, 1964, Larousse ; sens 5, 1975, Larousse). **1.** Ensemble des lignes par lesquelles on représente un dessin, un plan : *Le tracé d'une avenue. Le tracé d'une tapisserie.* || *Tracé des épures,* dessin, en grandeur d'exécution, des diverses parties d'une construction. || **2.** Jalonnement, sur le sol, des lignes caractéristiques d'un ouvrage fortifié : *Tracé bastionné, polygonal.* || Projection, sur un plan horizontal, de l'ensemble de ces lignes. || **3.** Parcours suivi par une voie de communication, un cours d'eau, etc. : *Comme les tracés de ces oueds d'abord impétueux et qui peu à peu* [...] *disparaissent* (Cl. Simon). *Il est hors de doute que le tracé prévu doit être maintenu* (Vian). *Cette route de montagne a un tracé fort sinueux.* || **4.** Nom donné aux points devant, à l'aiguille, contournant les dessins des motifs à broder. || **5.** *Tracé sur couche,* en cartographie, procédé graphique consistant à enlever avec un outil certaines parties d'une couche opaque ou colorée recouvrant le support de rédaction transparent ; document obtenu par ce procédé.

◆ **tracée** n. f. (v. 1330, Digulleville, au sens de « chose tracée » ; sens actuel, fin du XIX[e] s., A. Daudet). *Vx.* Syn. de TRACE, TRAÎNÉE (peu usité) : *Au lieu d'écraser les sauterelles, les soldats les flambaient en répandant de longues tracées de poudre* (Daudet).

tracelet [traslɛ] ou **traceret** [trasrɛ] n. m. (de *tracer ;* 1676, Félibien [*traceret*], et 1812, Mozin [*tracelet*]). Pointe à tracer d'ajusteur, de charpentier, de menuisier.

• SYN. : *traçoir.*

tracement [trasmɑ̃] n. m. (de *tracer ;* 1476, Godefroy, écrit *trachement,* avec un sens peu clair ; 1538, R. Estienne, écrit *tracement,* au sens de « action de suivre à la trace » ; sens actuel, 1636, Monet). Action de tracer : *Nous ne pouvons voir de constellation au ciel que nous ne fournissions aussitôt les tracements qui en joignent les astres* (Valéry). *Le tracement d'une route.*

• SYN. : *traçage.*

tracer [trase] v. tr. (lat. pop. **tractiare,* suivre à la trace, suivre, du lat. class. *tractus,* action de tirer, de traîner, de *tractum,* supin de *trahere,* tirer, traîner ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *tracier,* aux sens de « suivre à la trace, chercher, traquer, poursuivre » ; 1439, Godefroy, écrit *traichier* [*trasser,* 1454, Du Cange ; *tracer,* 1561, Calvin], au sens de « biffer » ; sens 1, 1606, Nicot [aussi « marquer avec des points d'aiguille... »] ; sens 2, av. 1563, La Boétie [*tracer sur le terrain,* 1872, Littré — *tracer,* même sens, 1691, Racine ; *tracer en grand,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1876, Larousse [...sur une pièce mécanique..., et *salle à tracer,* 1964, Larousse] ; sens 4-5, 1964, Larousse ; sens 6, 1968, Larousse ; sens 7, 1669, Widerhold ; sens 8, 1690, Furetière [« exprimer sous une forme littéraire », 1667, Boileau] ; sens 9, 1669, Racine [*tracer... la voie à quelqu'un,* au fig., av. 1563, La Boétie]). [Conj. **1 a.**] **1.** Représenter, marquer au moyen de lignes et de points : *Ortegal s'interroge pendant que son fusain trace une jolie ligne légère qui ne décide encore rien* (Romains). *Le porte-plume de bois rouge avec la plume sergent-major* [...] *lui servait à tracer des modèles d'écriture* (Camus). *Tracer le plan d'un immeuble. Tracer une demi-droite perpendiculaire à une droite donnée.* || Marquer avec des points d'aiguille le dessin, le contour de : *Tracer des fleurs sur un drap à broder, sur un canevas.* || **2.** Marquer sur le terrain l'emplacement d'une voie, d'un bâtiment, etc. : *Tracer une nouvelle route à travers la plaine. Tracer les contours d'une maison. Tracer un sillon, une tranchée, une rigole.* || *Tracer sur le terrain,* faire de petits sillons marquant la place des tranchées de fondation. || *Tracer en grand,* reproduire sur un mur un arc, une épure de construction. || **3.** Indiquer sur place les dimensions et la forme d'un objet à débiter, à ajuster : *Tracer la coupe d'une pierre.* || Reporter sur une pièce mécanique les lignes du dessin qui la représente. || *Salle à tracer,* dans les chantiers de construction navale, vaste salle au parquet parfaitement lisse, sur lequel sont dessinées en vraie grandeur les différentes pièces de construction de la coque. || **4.** Faire une trace sur le plat ou sur le dos d'un livre à dorer. || **5.** Reconnaître ou découper par des galeries un gisement, en vue de son exploitation. || **6.** *Tracer à la vapeur,* réchauffer une canalisation ou un appareil à l'aide d'une petite tuyauterie de vapeur pour éviter le gel. || **7.** Représenter par l'écriture, écrire : *Monsieur de Lamartine traça cette phrase sous la dictée des cris terribles qui rugissaient au-dehors* (Hugo). *Des graffiti tracés d'une main vengeresse.* || **8.** Dépeindre par l'écriture ou par la parole : *Je ne puis me défendre de donner ici le portrait que M. Renan trace du plus ancien roi d'Israël* (France). *L'assistante sociale a tracé un tableau pathétique de la situation de ces pauvres gens.* || *Class.* Exprimer sous une forme littéraire : *L'un peut tracer en vers une amoureuse flamme ;* | *L'autre d'un trait plaisant aiguiser l'épigramme* (Boileau). || **9.** *Fig.* Indiquer la direction, la voie à suivre : *Tracer une ligne de conduite à quelqu'un.* || Fig. *Tracer le chemin, la route, la voie à quelqu'un,* lui donner les conseils, les exemples propres à lui faire atteindre son but.

• SYN. : **8** *dresser, faire, retracer.*

◆ v. intr. (sens 1, 1810, M[me] de Genlis, II, 478 ; sens 2, 1694, Tournefort, 559 ; sens 3, fin du XIII[e] s., Beaumanoir [« fuir vivement », milieu du XX[e] s.]). **1.** En parlant des animaux, creuser des galeries souterraines peu profondes : *Les taupes tracent et remuent beaucoup le sol* (M[me] de Genlis). || **2.** En parlant de racines ou de tiges, s'étendre horizontalement : *Resté seul éveillé, j'allai m'asseoir à l'écart, sur une racine qui traçait au bord du ruisseau* (Chateaubriand). || **3.** *Pop.* Aller très vite : *Une tire qui trace. Ce coureur, il trace drôlement.* || *Arg.* Fuir vivement.

◆ **se tracer** v. pr. (1872, Littré, au sens de « être tracé » ; sens actuel, milieu du XX[e] s.). *Arg.* Partir : *De la façon dont les bouseux nous biglaient en brandissant leurs fourches, valait mieux se tracer avant que ça se termine en rodéo* (Le Breton).

traceret n. m. V. TRACELET.

traceur, euse [trasœr, -øz] adj. et n. (de *tracer ;* 1558, G. Morel, au sens de « chasseur, traqueur » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1933, Larousse [aussi *balle traceuse*] ; sens 3, 1968, Larousse ; sens 4, 1949, Larousse). **1.** Qui trace. || **2.** Qui laisse une traînée lumineuse. || *Balle traceuse,* syn. de BALLE TRAÇANTE. || **3.** Se dit de substances dont on peut suivre le cheminement, et qui sont utilisées en géologie, en hydrographie, etc. || **4.** Se dit de l'isotope radio-actif d'un élément naturel, qui, ajouté à celui-ci en petite quantité, permet de le repérer au cours de ses transformations chimiques.

◆ **traceur** n. m. (fin du XVI[e] s., au sens de « celui qui trace un dessin » ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « celui qui exécute le tracé d'un jardin » ; sens I, 1, 1872, Littré ; sens I, 2, 1933, Larousse [*traceur de coques,* 1964, Larousse] ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens I, 4, 1967, J. Franco, p. 64 ; sens II, 1, 1872, Littré [*traceur de route,* 1964, Larousse] ; sens II, 2-3, 1975, Larousse ; sens II, 4, 1975, *Lexis*).

I. 1. Ouvrier qui fait de petits sillons sur le terrain pour indiquer la place d'une construction. || **2.** Ouvrier métallurgiste exercé dans le traçage et le marquage des pièces de mécanique ou de chaudronnerie. || *Traceur de coques,* professionnel capable d'exécuter d'après dessin le traçage des pièces et des épures au gabarit en vue de montage, dans la construction aéronautique et navale. || **3.** *Traceur de charpente en bois,* charpentier en bois hautement qualifié, chargé de tracer les épures sur le sol et de contrôler le montage sur épures. || **4.** Personne qui établit le tracé d'un parcours de compétition sportive ou d'une piste de ski.

II. 1. Organe d'un appareil indicateur qui inscrit sur le papier les diverses indications fournies par l'appareil au cours de son fonctionnement. || Spécialem. *Traceur de route,* petit chariot muni d'un style qui, en liaison avec les organes de commande d'un simulateur de vol, dessine sur une carte le parcours fictif de

l'appareil. || **2.** En cartographie, appareil de dessin automatique. || **3.** *Traceur de courbes,* machine périphérique d'un ordinateur dessinant des courbes sous commande d'informations digitales. || **4.** Ligne de vapeur ou câble chauffant qui suit une canalisation principale pour éviter le gel ou le figeage du produit véhiculé.

◆ **traceuse** n. f. (1836, Acad.). Ouvrière qui reproduit des motifs, des dessins sur des canevas à tapisserie, des tissus à broder, à ajourer, à denteler, par des points devant.

trachéal, e, aux [trakeal, -o] adj. (de *trachée ;* 1765, *Encyclopédie* [*bifurcation trachéale, muscle trachéal,* 1964, Larousse]). Qui se rapporte à la trachée. || *Bifurcation trachéale,* ensemble constitué par la terminaison de la trachée et l'origine des deux bronches souches. || *Muscle trachéal,* lame musculaire située à la face postérieure de la trachée.

trachéates [trakeat] n. m. pl. (de *trachée ;* 1904, Larousse). Nom donné aux arthropodes qui respirent par des trachées, par opposition à ceux qui respirent par des branchies.

trachée [traʃe] n. f. (bas lat. *trachia,* la trachée-artère, du gr. *trakheîa artêria,* même sens, du n. f. *artêria,* artère, conduit de l'air, et de *trakheîa,* fém. de l'adj. *trakhus,* raboteux, rude, proprem. « le conduit raboteux » ; v. 1378, J. Le Fèvre, au sens 1 [*trachée-artère* — du gr. *trakheîa artêria,* v. ci-dessus —, v. 1363, Chauliac] ; sens 2, 1734, Brunot ; sens 3, 1748, d'après Trévoux, 1752). **1.** Chez l'homme et les vertébrés à respiration aérienne, canal cartilagineux qui fait communiquer le larynx avec les bronches et sert au passage de l'air pendant la respiration. (On dit aussi TRACHÉE-ARTÈRE en ce sens.) || **2.** Appareil respiratoire de la plupart des arthropodes, consistant en tubes ramifiés à l'extrême et qui portent l'air directement à toutes les cellules du corps. || **3.** Vaisseau servant à la conduction de la sève brute, et dont l'ensemble, associé aux fibres et aux cellules ligneuses, forme le bois des végétaux.

trachéen, enne [trakeɛ̃, -ɛn] adj. (de *trachée ;* 1838, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1893, *Dict. général ;* sens 2, 1842, Acad.). **1.** Qui respire par les trachées : *Les épeires sont des araignées trachéennes.* || **2.** Relatif à la trachée des arthropodes : *Branchies trachéennes.*

trachéide [trakeid] n. f. (de *traché*[*e*] et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1964, Larousse). Vaisseau imparfait, conducteur de la sève, propre aux plantes jeunes et aux gymnospermes.

trachéite [trakeit] n. f. (dér. savant de *trachée ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine,* écrit *trachéitis ; trachéite,* 1823, *Dict. des termes de médecine*). Inflammation de la trachée-artère.

trachéo- [trakeo], premier élément, tiré de *trachée,* et qui entre dans la composition de mots savants.

trachéo-bronchique [trakeobrɔ̃ʃik] adj. (de *trachéo-* et de *bronchique ;* 1964, Larousse [aussi *ganglions trachéo-bronchiques*]). Qui concerne à la fois la trachée et les bronches. || *Ganglions trachéo-bronchiques,* groupe de ganglions lymphatiques situés de chaque côté de la trachée, près de sa bifurcation, et entre les deux bronches souches qui lui font suite.

trachéo-bronchite [trakeobrɔ̃ʃit] n. f. (de *trachéo-* et de *bronchite ;* 1878, Larousse). Trachéite compliquée de bronchite.

trachéo-bronchoscopie [trakeobrɔ̃koskɔpi] n. f. (de *trachéo-* et de *bronchoscopie ;* 1933, Larousse). Méthode d'exploration directe de la trachée et des grosses bronches à l'aide d'un tube introduit soit par voie buccale (le plus souvent), soit par l'orifice d'une trachéotomie.

trachéocèle [trakeɔsɛl] n. m. (de *trachéo-* et de *-cèle,* gr. *kêlê,* tumeur, hernie ; 1812, Mozin). Tumeur gazeuse du cou qui résulte d'un épanchement d'air dans une poche en communication avec la trachée.

trachéole [trakeɔl] n. f. (dimin. de *trachée ;* 1964, Larousse). Ultime ramification de la trachée des arthropodes, pénétrant jusqu'à l'intérieur des cellules.

trachéomycose [trakeomikoz] n. f. (de *trachéo-* et de *mycose ;* 1964, Larousse). Maladie cryptogamique de diverses plantes, due à un fusarium dont les tissus envahissent les vaisseaux de la plante et la font rapidement dépérir.

trachéoscopie [trakeoskɔpi] n. f. (de *trachéo-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1933, Larousse). Syn. de TRACHÉO-BRONCHOSCOPIE.

trachéotomie [trakeotɔmi] n. f. (de *trachéo-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, amputation, dér. de *temnein,* couper ; 1772, *Dict. de chirurgie*). Opération chirurgicale consistant à ouvrir la trachée-artère soit pour rétablir la respiration au moyen d'une canule en cas d'obstacle laryngé, soit pour permettre l'aspiration répétée des mucosités bronchiques.

trachéotomique [trakeotɔmik] adj. (de *trachéotomie ;* 1836, Acad.). Qui se rapporte à la trachéotomie.

trachéotomiser [trakeotɔmize] v. tr. (de *trachéotomie ;* 1835, J. Beugnot, I, 242). Pratiquer la trachéotomie.

trachomateux, euse [trakomatø, -øz] adj. (dér. savant de *trachome ;* 1964, Larousse). Relatif au trachome.

◆ adj. et n. (1964, Larousse). Qui est atteint de trachome.

trachome [trakom] n. m. (gr. *trakhôma, -matos,* même sens, proprem. « aspérité », de *trakhoûn,* rendre ou être rude, âpre, raboteux, dér. de *trakhus,* raboteux, rude ; 1752, Trévoux). Conjonctivite granuleuse due à un virus filtrant répandu dans certains pays chauds : *Ses yeux* [de Belgacem] *sont déjà pris par le trachome* (Duhamel).

trachure [trakyr] n. m. (gr. *trakhouros,* même sens, proprem. « à la queue rude », de *trakhus,* raboteux, rude, et de *oura,* queue ; 1791, Valmont de Bomare, écrit *trachiure ; trachure,* 1836, Acad.). Poisson de mer très commun, assez semblable au maquereau, mais beaucoup moins savoureux, caractérisé par des flancs épineux. (On l'appelle également CARANQUE, CHINCHARD, MAQUEREAU BÂTARD, SAUREL.)

trachy- [traki], premier élément, tiré du gr. *trakhus,* raboteux, rude, et qui entre dans la composition de quelques mots.

trachyandésite [trakiɑ̃dezit] n. f. (de *trachy*[*te*] et de *andésite ;* 1933, Larousse). Roche volcanique intermédiaire entre les trachytes et les andésites, caractérisée par la coexistence de plagioclase et d'orthose.

trachycarpus [trakikarpys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, du gr. *trakhus,* raboteux, rude, et *karpos,* fruit ; 1964, Larousse). Palmier de l'Himalaya, de la Chine et du Japon, cultivé comme plante ornementale, notamment en France.

trachystomates [trakistɔmat] n. m. pl. (de *trachy-* et de *-stomate,* gr. *stoma, -matos,* bouche, orifice ; 1965, Guibé, p. 33). Ordre d'amphibiens, caractérisés par la coexistence de branchies et de poumons.

trachyte [trakit] n. m. (du gr. *trakhutês,* rudesse, âpreté, dureté, dér. de *trakhus,* raboteux, rude ; 1801, Haüy). Roche volcanique ayant la composition chimique et minéralogique d'une syénite, caractérisée par la prédominance du feldspath alcalin et le manque à peu près total de quartz ou de néphéline.

traçoir [traswar] n. m. (de *tracer ;* 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1715, La Quintinie). **1.** Syn. de TRACELET, ou TRACERET. || **2.** Outil servant au jardinier à marquer des sillons peu profonds.

tract [trakt] n. m. (mot angl. signif. « traité, brochure, tract », abrév. de *tractate,* traité, empr. du lat. *tractatus,* action de toucher, action de traiter un sujet, de *tractatum,* supin de *tractare,* traiter [v. TRAITER] ; 1er juin 1832, *Lettres sur les États-Unis d'Amérique* [I, 127], au sens 1 ; sens 2, 1840, Reybaud, p. 237). **1.** Brochure, opuscule portant sur une question politique, religieuse, etc. (vieilli) : *Mais c'est si ravissant ce petit opuscule, ce petit tract* (Proust). || **2.** Petite feuille de papier imprimée

qu'on distribue, ou petite affiche qu'on colle aux murs, à des fins d'information ou de propagande : *On avait distribué des tracts qui annonçaient une réunion politique pour le soir avec des délégués venus de Paris* (Vailland).

tractable [traktabl] adj. (de *tracter ;* 20 janv. 1969, *l'Observateur*). Qui peut être tracté : *Cette caravane est tractable par une voiture de 6CV minimum.*

tractation [traktasjɔ̃] n. f. (lat. *tractatio,* maniement, action de s'occuper de, mise en œuvre, de *tractatum,* supin de *tractare,* traiter [v. TRAITER] ; v. 1460, G. Chastellain, aux sens de « négociation, manière d'agir » ; sens actuel, 30 juill. 1872, *Journ. officiel,* p. 5220). *Péjor.* Négociation de caractère semi-clandestin, qui se déroule laborieusement (s'emploie le plus souvent au plur.) : *De là à penser que le chanoine a servi d'intermédiaire, qu'il y a eu des tractations occultes* (Romains).

• SYN. : *marchandage. pourparlers.*

tracté, e [trakte] adj. (de *tract[eur]* ; 1949, Larousse [aussi pour un engin de combat]). Qui est tiré par un tracteur : *Une moissonneuse tractée.* || *Spécialem.* Se dit d'un engin de combat qui se déplace par remorquage à l'aide d'un tracteur mécanique : *Canon tracté. Artillerie tractée.*

tracter [trakte] v. tr. (de *tracté ;* 20 févr. 1965, l'*Aurore,* p. 6). Tirer au moyen d'un tracteur, d'une voiture, d'un remonte-pente : *Ce puissant véhicule tracte une lourde remorque. Pour tracter cette caravane, il faut avoir le permis E. Ce téleski peut tracter jusqu'à vingt skieurs simultanément.*

tracteur, trice [traktœr, -tris] adj. (dér. savant du lat. *tractum,* supin de *trahere,* tirer, traîner ; 1970, Robert, aux sens 1-2). **1.** Qui est capable de tracter : *Véhicule tracteur. La puissance tractrice d'un véhicule, d'un treuil.* || **2.** *Force tractrice,* force développée par le courant d'un cours d'eau, qui lui permet d'attaquer le fond et les berges et de transporter des matériaux solides.

◆ **tracteur** n. m. (sens 1, 1872, Littré [« pièce articulée... », 1836, Acad.] ; sens 2, 19 oct. 1876, *la République française*). **1.** Machine ou mécanisme produisant une traction. || *Spécialem.* Pièce articulée qui s'adapte au forceps de Tarnier pour opérer la traction obstétricale. || **2.** Véhicule automobile qui sert à remorquer d'autres véhicules ou à tirer des instruments agricoles : *Tracteur d'artillerie lourd. La famille du Bressan avait trop peu de terres et d'argent pour acheter un tracteur* (Vailland).

tractif, ive [traktif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *tractum,* supin de *trahere,* tirer, traîner ; 1836, Acad., au sens de « qui fait souffrir par un tiraillement » ; sens actuel, 1842, Acad.). En mécanique, qui exerce une traction : *Force tractive.*

traction [traksjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *tractum,* supin de *trahere,* tirer, traîner ; 1503, Chauliac, au sens 1 [*traction rythmée de la langue,* 1933, Laousse — ...*rythmique...,* 1904, Larousse ; *tractions vertébrales,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1888, Larousse [*traction avant,* 1934, d'après Robert, 1967 — « voiture automobile... », 1949, Larousse ; *traction en unités multiples,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1914, A. Gide ; sens 4-5, 1876, Larousse). **1.** Action de tirer à soi : *Exercer une traction progressive, énergique sur un objet fixe. Ce levier est soumis à un effort de traction considérable.* || *Traction rythmée ou rythmique de la langue,* manœuvre employée pour exciter le réflexe respiratoire chez les asphyxiés. || *Tractions vertébrales,* méthode de traitement de certaines affections traumatiques ou rhumatismales de la colonne vertébrale, et qui consiste à exercer sur un segment du rachis des tractions, par l'intermédiaire d'un appareil spécial qui permet d'en doser la force et la durée d'une façon précise. || **2.** Action de déplacer un objet par une force située en avant de la résistance : *La traction animale de jadis a été remplacée par la traction mécanique. Traction à vapeur. Traction électrique.* || *Traction avant,* dans un véhicule automobile, dispositif spécial par lequel l'effort moteur s'exerce sur les roues avant : *La plupart des constructeurs d'automobiles se sont mis à la traction avant ;* voiture automobile entraînée de cette façon (en ce sens, s'abrège souvent en traction) : *Avec la mitraillette dont le canon luit sous la lune, la traction avant noire, sans phares, bondit dans la nuit* (Aragon). || *Traction en unités multiples,* système de remorquage d'un train par plusieurs motrices électriques ou diesel-électriques, commandées par un seul conducteur. || **3.** Mouvement de gymnastique qui consiste à soulever le corps suspendu à une barre, à des anneaux, etc., ou allongé sur le sol, à l'aide des seuls bras : *Faire des tractions à la barre fixe. Pour agripper le sommet du mur, il* [Lafcadio] *n'eut recours à l'aide de personne ; une traction le rétablit* (Gide). *En s'aidant de l'escabeau, Jonas se pendit alors au plafond de la soupente et* [...] *effectua quelques tractions* (Camus). || **4.** En théorie de l'élasticité, mode de travail d'un corps soumis à l'action d'une force agissant suivant son axe et tendant à l'allonger. || **5.** Dans une administration ferroviaire, service chargé des locomotives et du personnel de conduite.

tractionnaire [traksjɔnɛr] n. m. (de *traction ;* avr. 1961, *Tendances,* 162-26). Agent du service de la traction ferroviaire.

tractoire [traktwar] adj. (lat. *tractorius,* qui sert à traîner, à tirer, de *tractum,* supin de *trahere,* tirer, traîner ; 1547, J. Martin, 136). En mécanique, qui concerne la traction : *Machine tractoire.*

◆ n. f. (1765, *Encyclopédie*). Syn. de TRACTRICE 2.

tractoriste [traktɔrist] n. (dér. savant de *tracteur ;* 1964, Larousse). Conducteur, conductrice de tracteur.

1. tractrice adj. V. TRACTEUR, TRICE.

2. tractrice [traktris] ou **tractoire** [traktwar] n. f. (dér. savant du lat. *tractum,* supin de *trahere,* tirer, traîner ; 1711, *Histoire... de l'Académie... des sciences,* p. 78 [*tractrice*]). Courbe possédant une asymptote *x'Ox* et telle que la portion de tangente MT comprise entre le point de contact M et l'asymptote ait une longueur constante.

tractus [traktys] n. m. (lat. *tractus,* action de tirer, de traîner, traînée, de *tractum,* supin de *trahere,* tirer, traîner ; 1867, Aronssohn, I, 357 [*tractus gastrointestinal, génital,* 1933, Larousse]). En histologie, faisceaux de fibres que l'on observe à la surface ou à l'intérieur des organes. || *Tractus gastro-intestinal,* ensemble des organes constituant l'appareil digestif. || *Tractus génital,* ensemble des organes constituant l'appareil génital.

tradescantia [tradɛskɑ̃sja] n. m. (lat. scientif. moderne *tradescantia,* même sens [début du XVIIIe s.], du n. du botaniste hollandais J. *Tradescant* [1608-1662] ; 1839, Boiste, comme n. f., écrit *tradescante ;* 1876, Larousse, comme n. f., écrit *tradescantie ;* comme n. m., écrit *tradescantia,* 1964, Larousse). Plante vivace, à feuillage coloré, que l'on cultive dans les jardins ou comme plante d'appartement, et qui a pour nom usuel *misère.*

trade-union ou **trade union** [trɛdynjɔn] n. f. (loc. angl. de même sens, de *trade,* commerce, métier, et de *union,* union [empr. du franç. *union*] ; 1836, M. Chevalier [I, 338], écrit *trade's union ; trade-union, trade union,* 1904, Larousse). Dans les pays anglo-saxons, terme désignant les syndicats ouvriers : *En Angleterre nous trouvons des choses comme le club, comme l'étroite discipline des tradeunions, comme les équipes sportives* (Claudel).

• Pl. *des* TRADE-UNIONS.

trade-unionisme [trɛdynjɔnism] n. m. (de *trade-union ;* 1896, *la Nouvelle Revue,* XCIX, 19). Mouvement des trade-unions.

trade-unioniste [trɛdynjɔnist] adj. (de *trade-union ;* 1964, Larousse). Relatif aux trade-unions.

◆ n. (1923, Larousse). Membre d'une trade-union.

• Pl. *des* TRADE-UNIONISTES.

traditeur [traditœr] n. et adj. m. (lat. *traditor,* traître [et, à basse époque, « celui qui transmet »], de *traditum,* supin de *tradere,* transmettre, remettre [v. l'art. suiv.] ; 1487, Garbin, au sens de « traître » ; sens actuel, 1721, Trévoux). Nom donné aux chrétiens

qui, sous Dioclétien, par crainte des persécutions, livrèrent les livres sacrés aux païens.

tradition [tradisjɔ̃] n. f. (lat. *traditio,* remise, livraison, transmission, enseignement, de *traditum,* supin de *tradere,* transmettre, remettre, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *dare,* donner ; 1291, Godefroy, écrit *tradiccion,* au sens de « action par laquelle on livre quelque chose à quelqu'un » ; écrit *tradition,* au sens II, 1, 1488, Le Huen [« personne... qui symbolise la tradition... », av. 1869, Sainte-Beuve] ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1964, Larousse [« ...remise à un ordinand des objets du culte... », 1835, Acad. — « action de remettre les insignes d'une charge, d'une dignité à celui à qui on la confère », 1694, Acad.] ; sens II, 2, 1541, Calvin ; sens II, 3, 1701, Massillon [*être de* ou *une tradition,* 1872, Littré] ; sens II, 4, 1964, Larousse).

I. 1. En droit, transfert de la possession d'une chose faisant l'objet d'un contrat : *La remise des clés d'un appartement au nouveau propriétaire est une tradition symbolique.* || **2.** Remise d'un objet matériel symbolisant, en droit germanique, l'exécution d'un acte. || Dans la liturgie, au cours de la collation d'un ordre, remise à un ordinand des objets du culte dont il aura à se servir.

II. 1. Transmission orale de légendes, de faits, de doctrines, d'opinions, de coutumes, d'usages, etc., au cours d'un long espace de temps : *Un classique est un écrivain qui veille sur la tradition* (Renard). *La légende de rabbi Yom Tom Lévy procède en droite ligne de cette tradition des Lamed-waf* (Schwarz-Bart). || Personne ou chose qui symbolise la tradition, en qui elle semble s'incarner : *Ces grands individus me paraissent tenir au génie même de la poétique humanité et en être la tradition vivante perpétuée* (Sainte-Beuve). || **2.** Une des sources, orale ou écrite, d'une doctrine religieuse révélée, en dehors des livres canoniques (s'écrit avec une majuscule en ce sens) : *La Tradition juive, islamique. C'est la Tradition qui interprétait l'écriture ; on croyait que son vrai sens était celui dont les siècles passés étaient convenus* (Bossuet). || **3.** Manière d'agir ou de penser transmise de génération en génération : *Je vois l'Académie où Montherlant va entrer comme le dernier refuge des écrivains qui appartiennent à une certaine tradition d'écriture* (Mauriac). *Leur tradition familiale se poursuit en dépit des défaites, elle survit aux années* (Hériat). *Renouer avec une tradition oubliée.* || *Être de tradition* ou *une tradition,* être normal, habituel, établi par l'usage en telle ou telle circonstance : *Armand lui donne un billet de cent sous, c'est de tradition* (Cayrol). *Le bizutage est une tradition bien établie dans certaines classes préparatoires.* || **4.** Au théâtre et au music-hall, mot ou phrase dus à l'imagination d'un interprète, et qui s'ajoute au texte d'un auteur.

• SYN. : **II, 3** *coutume, pratique, rite, usage.*

traditionalisme [tradisjɔnalism] n. m. (de *traditionaliste ;* 25 juill. 1851, *le Correspondant* [p. 455], au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Système de croyances fondé sur la tradition. || **2.** Attachement, quelquefois aveugle, aux coutumes et aux croyances établies par la tradition : *Le traditionalisme de certaines provinces.* || **3.** Du point de vue de la théologie catholique, erreur qui admet dans l'homme une incapacité de parvenir soit à la connaissance, soit à la certitude de l'existence de Dieu, indépendamment de la Révélation : *Le premier concile du Vatican a condamné la doctrine du traditionalisme.*

• SYN. : **2** *conformisme.*

traditionaliste [tradisjɔnalist] adj. et n. (dér. savant de *traditionnel ;* 1849, *le Correspondant* [p. 29], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Qui est fermement attaché aux coutumes et aux croyances établies par la tradition : *Un homme de loi traditionaliste. Les traditionalistes n'admettent les innovations qu'avec prudence.* || **2.** Se dit des philosophes qui, comme Bonald et Lamennais, ont professé que toute vérité provient d'une révélation primitive, et ne peut être connue que par la tradition.

• SYN. : **1** *conformiste, conservateur.*

traditionnaire [tradisjɔnɛr] n. et adj. (de *tradition ;* 1696, Pezron). Nom donné aux Juifs qui font appel à la tradition talmudique pour interpréter la Bible.

traditionnel, elle [tradisjɔnɛl] adj. (de *tradition ;* 1722, Houtteville, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Qui est fondé essentiellement sur la tradition : *Croyances traditionnelles. Interprétation traditionnelle d'un texte. Les lois, les constitutions traditionnelles.* || **2.** *Fam.* Qui est passé dans les habitudes, dans les usages : *La date, désormais traditionnelle, d'un congrès.*

• SYN. : **2** *coutumier, habituel, usuel.* — CONTR. : **1** *moderne, nouveau, novateur, révolutionnaire ;* **2** *inaccoutumé, inhabituel, insolite.*

traditionnellement [tradisjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *traditionnel ;* 1784, d'après le *FEW,* XIII/2, 152 *a* [qui donne une référence dont nous n'avons pu retrouver à quoi à elle correspond]). D'après la tradition ; conformément à la tradition : *Cette fête se célèbre traditionnellement à telle date. Il a agi dans ce domaine traditionnellement, sans la moindre originalité.*

traducianisme [tradysjanism] n. m. (dér. savant du lat. *traducere,* transmettre [v. TRADUIRE] ; 1876, Larousse). Doctrine théologique d'après laquelle l'âme de l'enfant serait engendrée par ses parents, comme son corps.

traducianiste [tradysjanist] adj. (de *traducianisme ;* 1964, Larousse). Qui a trait au traducianisme.

◆ adj. et n. (1876, Larousse). Qui professe le traducianisme.

traducteur, trice [tradyktœr, -tris] n. (empr. [avec influence sémantique de *traduire*] du lat. *traductor,* qui fait passer [de l'ordre des patriciens dans celui des plébéiens], de *traductum,* supin de *traducere,* faire passer [v. TRADUIRE] ; fin du XV^e s. [d'après le *FEW,* XIII/2, 154 *a*], écrit *traduitor,* au sens de « guide » ; écrit *traducteur,* au sens actuel, 1540, Dolet). Personne qui transpose un texte d'une langue dans une autre : *Ce qui chez le traducteur est la plus grande des qualités, le plus haut des dons — celui de l'imitation — est une tare chez le romancier* (Triolet).

◆ **traducteur** n. m. (1860 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1968, Larousse [aussi *traducteur de langage*]). **1.** Organe d'un appareil télégraphique ou d'un récepteur Morse qui transforme des impulsions électriques en signaux sonores ou graphiques. || **2.** En cybernétique, élément qui reçoit un signal sous la forme d'une première grandeur physique et émet un signal sous la forme d'une autre grandeur physique, la grandeur traduite. || **3.** En informatique, programme servant à traduire un programme d'un langage de programmation dans un autre langage plus proche de celui de la machine. || *Traducteur de langage,* programme qui accepte les ordres d'un langage de programmation et leur fait correspondre des ordres équivalents dans un autre langage de programmation.

◆ **traductrice** n. f. (1964, Larousse). Machine de bureau à cartes perforées, permettant d'interpréter en clair les perforations d'une carte sur celle-ci ou sur une autre carte.

traduction [tradyksjɔ̃] n. f. (lat. *traductio,* action de faire passer d'un point à un autre, métonymie, de *traductum,* supin de *traducere,* faire passer [v. TRADUIRE] ; XIII^e s., Godefroy, au sens de « le fait de livrer » ; sens 1, 1530, Lefèvre d'Étaples [*traduction automatique,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, av. 1782, d'Alembert). **1.** Action de faire passer, de transposer d'une langue dans une autre : *Des traductions* [...]. *Voilà ce que je fais surtout ; des traductions de vers français en vers anglais, ou encore de nouvelles françaises* (Hémon). *Ici Radio-Paris, ne quittez pas l'écoute : dans un instant nous vous transmettrons la traduction française de la première partie du discours du chancelier Hitler* (Sartre). *Une traduction mot à mot, juxtalinéaire. Une traduction*

fidèle, approximative. (V. art. spécial.) || *Traduction automatique,* transfert entièrement automatique, par une machine, de la signification d'un énoncé d'une langue naturelle dans une autre : *Il est peu probable qu'on parvienne un jour à une véritable traduction automatique.* || **2.** Résultat de l'action de traduire ; ouvrage qui en reproduit un autre dans une langue différente : *Le sujet, ajouta-t-il, est tiré de l'« Oreste » d'Euripide. J'avais lu, dans une traduction déjà ancienne de cette tragédie, une scène* (France). || **3.** Interprétation, façon d'exprimer, de correspondre à : *Sous le titre d'« Odes », il* [Hugo] *a compris, nous dit-il* [...], *toute traduction d'un événement contemporain ou d'une impression personnelle* (Sainte-Beuve). *Le vers ïambique* [...] *est la traduction la plus simple de cette pulsation qui ne cesse de compter le temps dans notre poitrine* (Claudel). *Il* [Camus] *a cru devoir donner à son message romanesque* [« l'Étranger »] *une traduction philosophique* (Sartre).

● SYN. : **3** *expression, représentation.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA TRADUCTION

Bien qu'il ait existé des traducteurs dès que les hommes ont inventé l'écriture dans les grands empires proto-historiques, bien que la traduction ait fleuri à Rome, puis refleuri dès les débuts de l'humanisme (XIIIe s.) et de la Renaissance, et bien qu'elle ait proliféré sans arrêt depuis lors, cette activité intellectuelle remarquable — puisqu'elle faisait passer la pensée d'une langue à une autre, ou « penser en deux langues » — n'a pas du tout, pendant longtemps, retenu l'attention scientifique proprement dite. Les réflexions sur l'« art de la traduction », comme on disait, bien que très nombreuses et souvent signées de grands noms depuis Horace jusqu'à Michel Foucault par exemple, n'étaient généralement que des remarques éparses, des observations fines mais pointillistes, un amas assez informe de recettes et de mises en garde. Jusque vers 1945, elles n'ont jamais réussi à constituer une théorie ni une méthode, et n'ont jamais, non plus, prétendu le faire.

La situation a changé radicalement après la Seconde Guerre mondiale pour nombre de raisons convergentes, dont les principales sont l'accélération en volume des relations internationales de toutes espèces, le développement et l'organisation des professions d'interprète et de traducteur, la prolifération des écoles de traducteurs et des associations de traducteurs, d'une part, et, d'autre part, l'apparition des ordinateurs, auxquels on a songé dès 1948 pour essayer de réaliser des traductions automatiques, juste au moment où la linguistique, en train de devenir une science de pointe, était en mesure d'essayer de répondre aux questions qu'on lui posait de toutes parts à ce propos.

Ce bouillonnement d'idées concernant la traduction depuis un bon quart de siècle aboutit à l'heure actuelle à une situation probablement presque aussi confuse que celle d'avant 1940. Alors, un traducteur pouvait se sentir perdu dans une poussière de conseils empiriques minuscules ; aujourd'hui, le même traducteur risque d'être abasourdi par le bruit de théories multiples, pas toujours compatibles entre elles, et même parfois contradictoires. Au point que la première démarche est sans doute aujourd'hui de bien distinguer l'opération de traduction proprement dite de tout ce qui n'est pas elle, et qu'on y assimile abusivement.

Par exemple, le développement des notions de code, codage, décodage, transcodage amène à parler de traduction pour des opérations comme celles qui font passer un message d'une forme graphique à une autre : on dit alors qu'on traduit ce message en morse, ou en braille, ou en duployé, et que ces trois opérations font partie de la grande famille des traductions. On est même allé jusqu'à penser que le problème de la traduction peut être traité comme un cas particulier du problème de la cryptographie et que, puisque, aujourd'hui, on peut tout décrypter (par ordinateur), on pourrait aussi de la même façon tout traduire. C'est une grave erreur théorique : toutes les opérations ci-dessus sont en effet (et ne sont que) des opérations sur des écritures, c'est-à-dire au sens exact du terme des opérations de transcription — opérations de réécriture qui ne concernent pas le sens du message traité, et pour lesquelles on n'a pas besoin de comprendre le sens de ce message. Muni du code, au sens propre, par lequel on peut faire correspondre à chaque lettre de l'alphabet un certain nombre de tirets et de points dans un certain ordre, je peux transcrire en morse, à la suite, lettre par lettre, n'importe quel message, y compris, avec un peu d'attention, ceux qui sont écrits en des langues que je ne comprends pas : c'est ce que font tous les télégraphistes du monde. Le cas est exactement le même pour le déchiffrage (ou le déchiffrement) des messages cryptographiques chiffrés, c'est-à-dire ceux où chaque lettre (ou chaque groupe de lettres, chaque mot ou chaque groupe de mots) correspond à un chiffre de 0 à 9 ou à un groupe de chiffres. Le cas du décryptage (qu'on confond trop souvent avec le déchiffrage) est légèrement différent, du point de vue qui nous occupe. Le déchiffreur connaît le code (mais pas forcément la langue du message) et opère une transcription mécanique ; le décrypteur — souvent rebaptisé en linguistique par un anglicisme ésotérique : *cryptanaliste* — ignore le code et doit le découvrir par des méthodes spécifiques qui ressortissent au calcul des probabilités, et qui n'ont rien à voir, elles non plus, avec les opérations de traduction proprement dites ; le fait qu'il connaisse — ou qu'il soit supposé connaître — la langue du message qu'il traite peut l'aider en raccourcissant le temps de ses tâtonnements, mais rien de plus (cf. Georges Mounin, *la Machine à traduire,* La Haye, 1964).

On dira la même chose de l'opération spécifique dite de *translittération,* qui est une espèce particulière de transcription dans laquelle on fait passer un texte ou fragment de texte d'une écriture dont l'alphabet n'est pas l'alphabet latin (le grec, le cyrillique du russe, l'arménien, l'hindi, le japonais, le chinois) en alphabet latin. Il s'agit alors également d'un transcodage au sens propre, opération par laquelle chaque lettre ou, plus largement, chaque caractère (qui peut être une lettre comme en grec et en arabe, une syllabe comme en hindi ou en japonais, un signe équivalent au mot comme en chinois) se voient réécrits par la lettre ou la suite de lettres qui leur correspondent de manière bi-univoque en alphabet latin. Cette opération, elle non plus, n'intéresse pas le sens du message et ne suppose pas non plus la connaissance du sens de celui-ci : la preuve en est que tous les bibliothécaires du monde, lorsqu'ils établissent la fiche d'un ouvrage publié dans une de ces écritures non latines, en donnent la transcription en caractères latins — qu'ils sachent ou, le plus souvent, qu'ils ignorent la langue en question.

Le cas des transcriptions phonétiques est légèrement différent, lui aussi, de ceux qu'on vient d'évoquer, malgré l'usage universel du terme *transcription ;* mais il n'a rien de commun, lui non plus, avec le problème de la traduction. *Transcription,* en effet, dans son sens le plus exact, signifie le passage d'une écriture (d'une *scription*) à une autre, et l'on a proposé, pour les transcriptions phonétiques, de parler purement et simplement de *scription.* Le terme n'a pas pris, mais il attirait l'attention sur le fait que, dans une « transcription » phonétique, on passe non d'une écriture à une autre, mais de la substance orale d'un message à son enregistrement dans un code écrit. André Martinet, lors du second Colloque de linguistique fonctionnelle, a fait très justement observer qu'« il y a proprement transcription lorsque l'équivalent graphique d'un énoncé linguistique est remplacé par un autre équivalent graphique, lorsque, par exemple, *les tableaux noirs* devient [le tablonwar] (transcription phonétique)

ou /le tablo nuar/ (transcription phonologique). Mais, lorsqu'on doit fournir une représentation graphique des données d'un enregistrement — que le parler en cause ait ou non une graphie traditionnelle —, il ne peut s'agir d'une *transcription,* mais bien d'une *notation.* Dans la pratique de la description linguistique, on n'a guère à transcrire, puisqu'on part normalement de données strictement phoniques. Là où il y a transcription, c'est dans le cas d'une translittération où l'on remplace chaque lettre d'un alphabet par celle d'un autre alphabet, comme le russe *razgovor* (une notation phonétique serait [rəzgavwor]). Dans ce cas, il vaut mieux s'en tenir au terme précis de *translittération.* On a donc intérêt à utiliser généralement *notation* (notation phonétique, notation phonologique, notation étroite, notation large) et à abandonner le terme de *transcription,* qui rappelle indûment la prise en considération d'une graphie traditionnelle ».

Ce qui importe ici, et c'est pourquoi on s'y est attardé, c'est de bien voir que toutes les opérations qu'on vient d'analyser, bien que portant toutes sur des messages linguistiques, n'effectuent de manipulations que sur les *signifiants* de ces messages — et même, plus exactement, sur la seule substance des unités minimales qui consituent les signifiants de ces messages. Au contraire, s'il est une certitude centrale (et bénéficiant du consensus le plus total) concernant les opérations en jeu dans la traduction, c'est que celles-ci portent — à travers les signifiants — sur les *signifiés* du message ; et que tout le problème de la traduction consiste à prouver que le transfert de ces signifiés est correctement assuré. C'est donc une erreur, qu'on ne dénoncera jamais assez parce qu'elle est encore aujourd'hui couramment commise, d'assimiler (ou même seulement de rapprocher) ces opérations de transcription, de translittération, de transcodage et de notation avec celle de la traduction, en croyant éclairer celle-ci par celles-là.

C'est par cette prolifération de grandes hypothèses totalitaires et de vastes généralisations sur l'opération traduisante que les linguistes, depuis vingt-cinq ans, ont tenté de répondre aux sollicitations dont ils étaient l'objet (mais non de la part des traducteurs, on le verra). Certains linguistes même, comme Roman Jakobson, ont été conduits à des constructions plus ambitieuses encore que les rapprochements qui viennent d'être évoqués. Pour ce dernier, assez coutumier de ces fougueuses constructions vastement englobantes, tout serait traduction dans le langage ; la signification d'un signe linguistique ne serait que sa traduction par un autre signe « dans lequel il serait pleinement développé », le discours indirect aussi serait une traduction, et la traduction en général ne serait rien d'autre « qu'une espèce de synonymie », etc. Non seulement la traduction serait coextensive à la linguistique tout entière, mais même elle la déborderait. En effet, il existerait trois types de traductions :

a) la **traduction intralinguistique** *(intralingual),* c'est-à-dire toutes les façons de donner des équivalents d'un mot dans sa propre langue (synonymie, *rewording,* définition au sens ordinaire du terme, paraphrase, etc.) ;

b) la **traduction interlinguistique** *(interlingual),* qui serait la traduction proprement dite, le passage d'une langue naturelle à une autre ;

c) la **traduction intersémiotique** *(transmutation),* qui couvrirait toutes les formes de traduction de signes verbaux au moyen de signes non verbaux (et peut-être l'inverse). En ce sens, la création des panneaux de signalisation routière (qui est partie de messages linguistiques : « sens interdit », « défense de stationner », etc.) serait une opération de traduction intersémiotique.

Malheureusement, cette trichotomie, pour séduisante qu'elle soit comme présentation classificatoire des faits, n'offre aucune procédure opératoire. Ni la « traduction » intralinguistique — qui peut être suggestive en sémantique —, ni la « traduction » intersémiotique n'ont apporté depuis bientôt vingt années (R. Jakobson, « On linguistic Aspects of Translation », dans Reuben Brower, *On Translation,* 1959) aucune contribution théorique ou méthodologique à la traduction proprement dite.

Une fois écartés ces errements sans doute inévitables, que peut-on dire aujourd'hui de la traduction qui soit plus scientifique que ce qu'on pouvait en dire au temps où Valery Larbauy écrivait cette bible de l'écrivain traducteur empirique, *Sous l'invocation de saint Jérôme* (Gallimard, 1946) ?

Tout d'abord, grâce à la réflexion des praticiens eux-mêmes, il s'est dégagé une première bipartition capitale entre la traduction proprement dite et l'interprétation, ou interprétariat, qui exigent des formations très sensiblement différentes et des qualités intellectuelles presque exactement contraires (cf. Jean Herbert, *Manuel de l'interprète,* 1952 ; Danica Seleskovitch, *l'Interprète dans les conférences internationales,* 1968). L'interprétation elle-même exige des techniques assez distinctes dans l'interprétation consécutive et dans la simultanée, voire dans la chuchotée, dont les dénominations parlent d'elles-mêmes. En ce qui concerne la traduction, pour celle qu'on appelle « à livre ouvert » ou « à vue », lorsqu'il s'agit de traduire oralement un texte distribué par écrit au moment même ou peu avant que l'orateur ne le prononce lui-même, il s'agit là d'une spécialité intermédiaire, peut-être plus proche de l'interprétation que de la traduction (laquelle implique toujours le passage d'un texte écrit à un autre texte écrit, séparés par un temps variable de travail sur le texte de départ et le texte d'arrivée).

Un autre produit solide de la réflexion des praticiens a été également l'analyse des différences spécifiques entre les divers types de traduction selon les domaines où elle s'applique (traduction littéraire, poétique, théâtrale, scientifique, technique, journalistique, juridique, diplomatique, etc.). Déjà très élaborée chez Fedorov, cette classification commode, utile, sinon indiscutable, a été parfaitement exposée en français par Edmond Cary (*la Traduction dans le monde moderne,* Genève, 1956).

Le produit le plus visible, après 1945, de la collaboration entre la linguistique et l'activité traduisante a été l'apparition de véritables *méthodes de traduction,* enfin dignes de ce nom en ce sens qu'elles proposaient une réflexion systématique sur les opérations de traduction, qu'elles analysaient et décrivaient de manière ordonnée, pour la première fois, ce qui rendait possible un enseignement de la traduction qui ne fût pas simplement, comme jusqu'alors, un entraînement « sur le tas ». Après celle de A. V. Fedorov (*Vvedenie v teoriju perevoda,* 1953 ; traduction ronéographiée à l'Institut de traducteurs de Bruxelles), peu accessible au public occidental, et celle de Jiřý Levý (en tchèque ; traduction anglaise sous presse : *Literary Translation : the Theory and the Practice,* Amsterdam, Van Gorcum éd.), pratiquement ignorée, il faut mentionner, de Jean-Paul Vinay et Jean Darbelnet, le manuel fondamental qu'est la *Stylistique comparée du français et de l'anglais* (Didier, 1958). Bien qu'inspiré par un livre plus ancien d'Alfred Malblanc (*Pour une stylistique comparée du français et de l'allemand,* 1940 et 1946), beaucoup plus imparfait dans sa théorie du « génie » des langues abstraites et concrètes, et dans sa pratique (littéraire et puriste), l'ouvrage de Vinay et Darbelnet mérite d'être considéré. encore aujourd'hui, comme une des rarissimes méthodes scientifiques d'enseignement de la traduction qui existent.

Leur grand mérite a été de fournir des cadres d'analyse assez rigoureux pour affronter scientifiquement, grâce à des concepts opératoires, une activité dont la description se dissolvait avant eux dans celle d'un savoir-faire à peu près insai-

sissable. C'est ainsi qu'ils ont proposé de classer la réalisation du transfert du sens (d'une langue à une autre) en sept catégories d'opérations distinctes, entre lesquelles le traducteur a le choix selon le type de difficulté qu'il rencontre.

• 1. Lorsque la langue de départ (langue source) offre à travers un mot ou un groupe de mots, une réalité matérielle ou abstraite qui n'existe pas dans la langue d'arrivée (langue cible), la solution spontanée la plus fréquente est l'**absence de traduction,** qui devient un **emprunt** si l'emploi s'en généralise dans la langue cible. C'est ainsi qu'entrent (en français) des mots comme *charter, baby-sitter, O.K., best-seller, hippie, gadget, leadership, motel, mass media,* ou *bretzel,* ou *spoutnik, apparatchik, houligan,* ou *marina, cafeteria, pizzeria,* etc.

• 2. Lorsque la forme étrangère s'y prête, ou que le traducteur s'y risque, la désignation d'une réalité non linguistique encore inexistante dans la langue d'arrivée peut être obenue par un **calque,** c'est-à-dire une forme étrangère mais francisée cette fois (au moins dans sa phonologie et sa forme lexicale, voire morphologique). De cette manière viennent d'apparaître en français *anxieux* (< *anxious,* au sens de « désireux de »), *informel* (< *informal,* au sens de « libre, dégagé de toute règle, ou procédure, ou obligation formelle »), *management, prêt-à-porter, se relaxer, reprographie, de routine, sophistiqué, suspense, tester,* etc. Le calque peut être lexical comme dans les exemples ci-dessus — ou de structure (dans *national-socialisme,* où la place de l'adjectif, anormale en français, copie la forme allemande ; cf. aussi *science-fiction, public-relations*) — ou d'expression, lorsque la syntaxe décalquée est très voisine de la forme française (*jeter le bébé avec l'eau du bain, demander à quoi on joue, reprendre ses billes* qui n'ont jamais dû être sentis comme des reprises de clichés anglais, sauf de ceux qui savent l'anglais).

• 3. La **traduction littérale,** ou mot à mot, est la solution idéale, celle où les structures des deux énoncés sont parallèles. Bien que plus rare que ne le pensent les débutants, même avancés, elle existe, surtout entre langues très voisines, et surtout dans certains types stylistiques : *A megamurder is the killing, in time of war, of one million of people in the enemy civilian population* = « Un mégameurtre est l'assassinat, en temps de guerre, d'un million de personnes dans la population civile ennemie ». Le souci d'une bonne traduction pousse souvent les traducteurs à éviter cette traduction littérale (par réaction contre leur temps d'apprentissage) et les fait alors tomber dans la *surtraduction* par refus inutile du mot à mot.

Ces trois premières procédures sont dites de traduction directe. Vinay et Darbelnet proposent ensuite quatre autres procédures, dites obliques, pour résoudre des difficultés qui résistent à la traduction directe.

• 4. La **transposition,** qui joue encore totalement dans le cadre de la linguistique formelle, consiste à préserver le contenu sémantique intégral de la phrase source, mais sans en respecter les parties du discours, ou classes syntaxiques. Au lieu de traduire un adjectif par un adjectif, un verbe par un verbe, un singulier par un singulier, un pluriel par un pluriel, un sujet par un sujet, un complément par un complément, on est contraint, parce que la langue cible n'offre pas l'équivalent formel, de transposer le contenu sémantique d'une classe dans une autre, sans aucune perte de signification : *She is disarmingly frank* = « Elle est d'une franchise désarmante » (l'adverbe anglais devient adjectif en français, l'adjectif anglais devient un substantif), *The proof of the pudding is in the eating* = « La preuve du pudding, c'est qu'on le mange », etc.

• 5. Avec la **modulation,** nous sortons du domaine linguistique formel en ce sens que nous ne pouvons plus démontrer linguistiquement que l'énoncé cible est rigoureusement l'équivalent sémantique de l'énoncé source. Il s'agit d'apprécier (forcément de façon subjective) si (malgré une différence « de point de vue » sur la réalité non linguistique à traduire, une différence « d'éclairage et très souvent de catégorie de pensée ») les deux énoncés, source et cible, disent la même chose. On le peut souvent, grâce à la connaissance intime des deux cultures dont les deux langues sont l'expression : *No trespassing* déclenche immédiatement *Défense d'entrer.*

• 6. L'**équivalence** représente un pas de plus vers la liberté de choix. donc vers la plus grande responsabilité du traducteur. Il s'agit en effet maintenant de rendre un énoncé source par un énoncé cible qui n'a formellement ni sémantiquement rien de commun avec le premier, si l'on se borne au sens linguistique immédiat — mais qui rend pourtant le même effet sémantique global : *snug as a bug in a rug* correspond à la description de la même situation que *comme un coq en pâte ; if wishes where horses...* dit exactement la même chose, malgré toutes apparences contraires, que *avec des « si » on mettrait Paris dans une bouteille.*

• 7. Enfin, Vinay et Darbelnet préconisent même de recourir, en désespoir de cause, à l'**adaptation.** Ce serait l'utilisation d'une équivalence approchée entre une situation source et une situation cible analogue, ou la moins éloignée possible. Le passage de l'équivalence à l'adaptation n'est pas toujours facile à délimiter. C'est sans doute dans les situations de théâtre, au sens propre du mot *situation,* que le procédé rendra le plus de services. Mais ce ne sont pas les seules : si un orateur anglo-saxon, pour éclairer quelque point de vue qui lui tient à cœur, recourt à une allusion au base-ball, le traducteur français fera bien de déployer toute son ingéniosité pour découvrir une analogie plausible tirée du Tour de France par exemple, s'il veut que sa traduction soit comprise (cf. aussi J.-P. Vinay, *la Traduction humaine,* dans A. Martinet, *le Langage,* Encyclopédie de la Pléiade, 1968, p. 729-757).

Les analyses de Vinay et Darbelnet, comme leurs procédures, mettent en relief le concept essentiel de *compensation,* qui permet de résoudre l'irritant problème de la fidélité (les quatre procédures obliques sont toutes des compensations). Vinay et Darbelnet ont également permis de mieux analyser, avec plus de précision, nombre de difficultés formulées en termes impressionnistes, grâce aux concepts de *perte* et de *gain* sémantiques. Leurs procédures, en effet, permettent de mesurer très exactement ce que le traducteur est obligé de laisser tomber à cause du manque de ressources de la langue cible (*snug as a bug in a rug* offre une triple assonance d'un effet stylistique certain qui manque dans un *coq en pâte*) ; ou bien ce qu'il doit ajouter (ou choisir d'ajouter) à cause des structures de sa langue cible. Ainsi, pour traduire *Vvedenie v teoriju perevoda,* comme le russe ne possède pas d'article, il faut choisir entre *Introduction à* UNE *théorie de la traduction* et *Introduction à* LA *théorie de la traduction* — donc ajouter chaque fois une précision qui n'est pas dans le texte russe, et que seule la lecture de tout le livre, et peut-être l'habitude culturelle de la pensée russe, permet de justifier. On ferait la même observation lorsqu'il s'agit de traduire le simple mot français *cuivre* en italien, puisque, même si le contexte français n'offre aucune précision, il faudra choisir obligatoirement entre *rame* (cuivre rouge) et *ottone* (cuivre jaune), qui ajoutent au texte italien une information supplémentaire (ou peut-être une erreur) par rapport au texte français.

Le manuel de traduction de Vinay et Darbelnet a vingt ans. On a plus d'une fois suggéré qu'il méritait d'être refondu sur une base plus rigoureuse (cf. Robert Godel, *Cahiers Ferdinand de Saussure,* 1960, p. 69-72), ou même qu'il était largement dépassé. Mais, d'une part, on n'a guère pu le dépasser qu'en raffinant simplement le détail de procédures qui sont excellentes, et restent indiscutées dans leur principe et leur classification (cf. Félix Kahn, *Traduction et linguistique,* dans les *Cahiers*

Ferdinand de Saussure, 1971-1972, p. 21-42, excellent lui aussi). Et d'autre part, force est bien de constater que ce manuel, d'apparence si facile à faire — maintenant qu'il existe — n'a jusqu'ici provoqué aucun travail analogue sur d'autres paires de langues, où l'existence en serait précieuse : franco-italien, franco-espagnol, franco-russe, etc. Ce qui suggère que la tâche était scientifiquement plus difficile que la très grande aisance et la limpidité du livre de Vinay et Darbelnet ne le donnent à penser.

On a d'ailleurs la contre-épreuve, et la possibilité de mesurer l'apport de la linguistique aux réflexions sur la traduction, grâce à l'ouvrage parallèle d'Irène de Buisseret, *Deux langues, six idiomes* (1973, rééd. 1975, Carlton-Green Publishing, Ottawa). Il s'agit là d'un « manuel pratique de traduction de l'anglais et du français », d'une teneur absolument remarquable par l'abondance des exemples, la finesse des analyses, la qualité des préceptes, des procédés et des conseils. L'auteur est une pédagogue excellente, éloquente, imagée. Le livre, qui a la forme d'un cours essentiellement parlé, brille des qualités de vie et d'exposition d'une conférencière pleine d'entrain. De plus, cette traductrice, qui a fini sa carrière comme chef du département des traducteurs à la Cour suprême d'Ottawa, possédait une solide culture linguistique. Toutefois, cette culture était déjà vieillie, nourrie de Bally, Dauzat, Brunot, Marcel Cohen (en tant que franciste), Meillet, surtout des grammairiens Grevisse, Damourette, et des puristes Georgin, Thérive, Le Bidois, Whatmough, Saussure et Chomsky n'apparaissent que pour des citations de hasard, comme Nida. Chose paradoxale, Vinay et Darbelnet ne sont connus que comme auteurs d'articles, et leur *Stylistique comparée* est ignorée, sauf à la bibliographie. Malgré les qualités proprement extraordinaires de l'auteur comme traductrice, et de son livre comme manuel pratique, tout ceci aboutit à une présentation, simplement pittoresque et peu cohérente, des grandeurs et des servitudes de la traduction. Au lieu d'une analyse méthodique, on est en face d'un catalogue brillant et riche où sont répertoriées l'« hydropisie verbale » (style diffus), la cacographie, la « concrétite » et l'« abstraitification », la « distorsionnite » (qui est souvent le mot à mot), l'« hypothésomanie », la « culturite », l'« hypo-attention », etc. Entre cette somme de faits bien collectés mais mal analysés et mal classés, qui représente le plus haut point atteint par un traducteur de grande classe dans la transmission de son savoir-faire, et le manuel de Vinay et Darbelnet, la comparaison est parlante : la linguistique sert à quelque chose en matière de traduction.

Par une anomalie qui n'est qu'apparente, et que les traducteurs pourraient relever avec quelque ironie, les linguistes ont produit beaucoup plus de théories de la traduction que de méthodes pratiques ou de manuels ou de cours de traduction.

Mais peut-être faut-il, avant de les exposer, s'entendre sur le sens à donner au mot *théorie* dans le domaine de la traduction. Maint philosophe doute encore qu'on puisse donner une théorie de la traduction, et doute même que la linguistique soit la science la plus qualifiée pour élaborer cette théorie. D'abord parce que la linguistique est encore très démunie en matière de théorie sémantique, et que la traduction part de la sémantique d'un texte pour aboutir à la sémantique d'un autre texte. Ensuite, parce qu'il paraît peu croyable qu'on réalise une théorie vraie de la traduction si l'on n'a pas encore éclairci — plus que ce n'est le cas jusqu'ici — les rapports entre la langue, ou les langues, et la pensée (problème sur lequel on ne dispose à l'heure actuelle que de vieilles spéculations philosophiques offrant peu de prises opératoires, même lorsque ces spéculations se voient rajeunies par des terminologies en vogue). On trouvera à travers le *survey article* de Peter Newmark, *The Theory and the Craft of translation,* dans *Language teaching and C.I.L.T.* (1975, p. 5-26), un tableau récent et fouillé sur ces problèmes.

Si l'on prend le mot *théorie* au sens rigoureux, mathématique et formel, de construction hypothético-déductive, fondée sur des axiomes, des définitions et des règles en nombre fini, construction telle qu'elle permette de décrire la structure et le fonctionnement de tout un domaine à l'étude, et ce de façon reproductible sans écart, quel que soit l'opérateur, il n'y a pas de doute qu'une théorie de la traduction ne pourrait être rien d'autre, selon I. A. Mel'čuk, que la « construction de modèles exhaustifs opérationnels pour le langage en général et pour une série de langues en particulier, en tant que moyens de communication, et ceci nous semble coïncider avec le problème central de la linguistique synchronique » (*Linguistique et traduction automatique,* dans *Rev. int. sc. soc.*, XX, 1967, n° 1, p. 68-84). De ce point de vue, la théorie idéale de la traduction serait le programme d'un ordinateur contenant ces descriptions linguistiques, exhaustives et pas à pas, d'une paire de langues, avec les règles de correspondances exhaustives entre les deux descriptions. Un tel ordinateur n'existe pas, et il y a plus de dix ans que les chercheurs les plus optimistes ont renoncé même à en rêver.

Mais le mot *théorie* peut aussi désigner, moins ambitieusement, le rassemblement dans une construction organique et systématique de tout ce que l'on sait — ou que l'on croit savoir — à un moment donné sur un sujet donné, construction destinée à décrire de manière ordonnée, à classer et à expliquer un ensemble de faits connus. De ce point de vue on peut parler de théories de la traduction. La méthode de traduction de Vinay et Darbelnet en est une, ou le fragment d'une ; les classifications de Fedorov et de Cary en sont d'autres fragments, compatibles entre eux, intégrables dans un ensemble plus vaste. Les vieux débats qui opposaient les traductions fidèles aux belles infidèles, les traductions littérales aux traductions libres, les traductions soucieuses de la forme aux traductions soucieuses du contenu, les traductions littéraires aux traductions scientifiques et techniques, et ceux qui discutaient sur la possibilité ou l'impossibilité de traduire étaient déjà des approximations non ridicules de problèmes théoriques véritables. Quelles clartés, quelles précisions, quels enrichissements leur ont apportés les travaux de Eugène A. Nida (*Toward a Science of Translating,* 1963), de Mario Wandruszka (*Sprachen, vergleichbar und unvergleichtig,* 1969), J. C. Catford (*A linguistic theory of translation,* 1965) ? Tel est le vrai problème.

Il semble bien que, sous des terminologies différentes (cf. G. Mounin, *Linguistique et traduction,* Bruxelles, 1976), tout le monde soit d'accord pour envisager trois grandes catégories de problèmes théoriques concernant la traduction.

• 1. Certaines difficultés proviennent d'obstacles qu'on peut appeler civilisationnels, ou culturels au sens large. Telle civilisation, véhiculée par une langue donnée, présente des réalités non linguistiques qui n'ont pas d'équivalent dans la civilisation de la langue d'arrivée. C'est naturellement le lexique qui reflète le plus fréquemment ces difficultés, qui, comme nous l'avons vu, sont justiciables soit de l'absence de traduction assortie d'une note infrapaginale ou d'une glose ou paraphrase dans le texte même, soit de l'emprunt ou du calque. Il faut signaler, d'une part, que cette difficulté existe pour des civilisations apparemment très voisines (comment traduire *i vitelloni* ou *la dolce vita* de l'italien ?) et, d'autre part, que les réalités linguistiques en question ne sont pas seulement celles de la vie matérielle, mais aussi des réalités économiques, sociologiques, politiques, idéologiques, esthétiques (la résonance du mot *saule* dans un poème chinois ne peut être saisie par un lecteur européen sans un long commentaire philologique, historique et culturel (cf. G. Mounin, *Problèmes théoriques de la traduction,* 1963).

• 2. Certaines difficultés proviennent d'obstacles qu'on peut appeler plus pro-

prement linguistiques : ceux qui sont liés aux différences entre les structures de la langue de départ et celles de la langue d'arrivée. On n'oubliera pas que ces structures sont aussi bien lexicales (le champ sémantique d'un concept peut varier grandement d'une langue à l'autre) que morphologiques (comment rendre la catégorie grammaticale de l'*aspect* dans une langue cible qui ne le possède pas, et faut-il la rendre toujours, ou bien seulement quand elle est pertinente ?) ou syntaxiques. C'est surtout sur ce dernier point que s'est appuyée l'hypothèse de Whorf, selon qui les structures de notre langue découpent le réel d'une façon *sui generis,* et nous imposent donc une vision du monde qui peut différer profondément de la vision du monde construite par une autre langue. Si Whorf avait totalement raison, non seulement la traduction serait impossible, mais l'intercompréhension le serait aussi, et jamais un Français n'aurait compris un Chinois (c'est ce que soutenait I. A. Richards dans *Mencius on the mind,* 1932). Mais toutes les procédures « obliques » de Vinay et Darbelnet montrent qu'il peut exister des équivalences de signification entre des structures linguistiques totalement différentes. D'autre part, on peut penser — et les sciences humaines le démontrent — qu'il existe des universaux biologiques, physiologiques, psychologiques, sociologiques, anthropologiques qui font qu'une large partie de l'expérience non linguistique des hommes leur est commune. Nida montre même que toutes les langues du monde possèdent des universaux linguistiques — très différents de ceux de Chomsky — tels qu'il existe partout des *object-words* (mots qui désignent des choses), des *event-words* (mots qui désignent des processus), des *qualifiers* (mots qui déterminent les *object-words* et les *event-words*) et des *relationals* (marques qui établissent des rapports syntaxiques entre les trois autres catégories). Tout cela, même si ce n'est ni prouvé ni peut-être prouvable exhaustivement, repose sur des bases empiriques solides. Grâce à ces données de fait, on peut toujours commencer à traduire.

• 3. Enfin, d'autres difficultés proviennent d'obstacles qu'on peut appeler stylistiques, en ce sens qu'elles découlent de l'usage très particulier que la littérature en général fait de la langue.

Si l'on pose que traduire un poème c'est essentiellement d'abord en traduire la versification, la métrique ou la rythmique, la prosodie, la phonologie ou la phonétique, et reproduire en priorité toutes les caractéristiques spécifiques de son genre littéraire et de sa tradition culturelle esthétique dans la langue de départ, alors il est probable que traduire un poème est presque toujours impossible. Mais il faut prendre garde, alors, qu'on s'enferme dans un double ou triple paradoxe. Que se passe-t-il donc chez les lecteurs qui découvrent des beautés dans les traductions françaises d'Homère en prose ? (et c'est assez souvent la plus grande partie de ces beautés que les lecteurs de grec célèbrent aussi chez Homère). Et que penser de tous les spécialistes qui ont célébré pendant des siècles l'harmonie, la musique inégalables des vers d'Homère, ou de Virgile, en se fondant sur une phonétique grecque, ou latine, que nous savons de source sûre aujourd'hui profondément erronée ? (il suffit de comparer la prononciation traditionnelle des deux alphabets à leur prononciation *restituée* qu'on connaît bien aujourd'hui). L'endécasyllabe italien a des propriétés profondément différentes du décasyllabe ou de l'alexandrin français ; pourtant, des millions de lecteurs ignorant l'italien sont aussi assurés de connaître *ce qui fait la grandeur* de Leopardi que des lecteurs italianisants.

La réponse que suggère la linguistique à ces questions, c'est que, probablement, pendant longtemps, on a confondu les propriétés rhétoriques d'une œuvre littéraire avec ses propriétés esthétiques. Or ces propriétés rhétoriques sont celles que l'œuvre possède en commun avec toutes les autres, bonnes ou moins bonnes, de son genre, en cette langue et dans cette culture. Ce ne sont pas automatiquement celles qui lui confèrent sa valeur esthétique spécifique. Une litote peut être un tic et non du grand art ; une métaphore peut être inadéquate, et inopportune, etc. Traduites fidèlement, elles n'aident en rien à percevoir la qualité propre du texte. Tous les rythmes ternaires ne sont pas productifs, tous les rejets ne sont pas expressifs, etc. Ces considérations mènent une linguistique réaliste à poser que toutes les structures (phoniques, rythmiques, métriques, prosodiques, rhétoriques, etc.) n'ont pas forcément une fonction poétique, c'est-à-dire ne sont pas forcément pertinentes pour transmettre le je-ne-sais-quoi qui, jusqu'ici, fait qu'un texte littéraire produit tel ou tel effet spécifique. Tout le travail du traducteur (et c'est là qu'est le sommet de son intuition, de son art, de son talent) est de percevoir ces effets, de les détecter avec sûreté, d'en identifier si possible les moyens structurels et de traduire, par ces moyens, et ces moyens seuls, ou par d'autres moyens compensateurs, le même effet ou l'effet le plus proche possible. Le péril d'une conception rhétorique, c'est-à-dire mécanique formelle de la littérature, c'est de postuler que toutes les structures sont toujours pertinentes, de postuler que toutes les structures produisent automatiquement les effets que décrètent les traités de rhétorique. Toute l'histoire de la littérature témoigne que c'est une erreur. Il y a des œuvres littéraires meilleures que d'autres, et des traductions de ces œuvres meilleures que d'autres — pour des raisons qu'une linguistique formelle et structurale, mais en même temps fonctionnelle, commence à pouvoir mettre en lumière.

On croit donc apercevoir, en dépit de la diversité des terminologies, une convergence certaine des théories linguistiques concernant la traduction. Toutefois, l'unanimité n'est pas faite pour autant en matière de théorie, car la coupure est restée profonde entre linguistes et traducteurs, même si elle a changé de nature au cours des années. Les traducteurs, en effet, d'abord à la fois attirés par la linguistique et réticents vis-à-vis d'elle, ont objecté — c'est la position de Cary dans tous ses écrits — que la traduction était un art et non pas une science, et moins encore une science linguistique. Par la suite, imprégnés de cette linguistique qu'ils récusaient ou suspectaient, ils se sont proposé d'utiliser la linguistique elle-même contre les théories linguistiques de la traduction. Légitimement fascinés (surtout les traducteurs littéraires) par la part d'inconscient, d'intuition, d'impondérable qui se fait jour à chaque instant dans l'élaboration de leurs produits, ils ont cherché à formuler la théorie de leur pratique. Ils ont cru l'avoir trouvée dans une lecture probablement mal assimilée de Saussure : selon eux, la linguistique n'aurait rien à offrir au traducteur parce qu'elle est une science de la langue, tandis que la traduction tout entière est à situer dans la sphère de la parole (c'est oublier la dialectique saussurienne, aux yeux de laquelle il n'y a rien dans la langue qui n'ait d'abord été dans la parole, et selon laquelle toute la parole résulte d'un apprentissage qui est à la fois découverte et réactualisation de la langue). Il en résulterait que la linguistique contrastive, quand elle compare lexiques, morphologies et syntaxes d'une paire de langues (pour en faciliter la traduction), serait inutile — puisque, disent les traducteurs, ils ne travaillent pas, eux, sur deux langues, mais sur deux textes. « Le rapport interlinguistique vient par la rapport intertextuel, et non le rapport intertextuel par le rapport interlinguistique », écrit à ce propos Henri Meschonnic, qu'on croit pouvoir, à cause de ce type de réflexions, classer parmi les traducteurs qui théorisent leur pratique, plutôt que parmi les linguistes (cf. H. Meschonnic, *Pour la poétique,* II, 1973).

Suivant ces vues, l'opération centrale de la traduction ne serait pas une opération justiciable de la linguistique : ce serait tout simplement la *compréhension* du texte à

traduire, au sens le plus large du terme « compréhension » — ce que George Steiner a lumineusement illustré dans le premier chapitre de son livre *After Babel* (Londres, 1975), qui est plutôt une philosophie du langage qu'une théorie de la traduction. Ce premier chapitre, intitulé *Understanding as translation,* démontre que comprendre un texte c'est convoquer, pour l'éclairer, tout ce qui l'entoure, depuis le contexte le plus immédiat jusqu'à la civilisation tout entière dans laquelle il baigne, ou a baigné quand il s'agit d'une œuvre d'un autre âge ou d'une autre culture. C'est cette opération que Danica Seleskovitch et Marianne Lederer appellent « exégèse » (*Études de linguistique appliquée,* X-XII-1973) de la parole du texte, qu'elles opposent à sa « linguistique ». Un linguiste est toujours étonné de voir ainsi redécouvertes et rebaptisées des vérités que la linguistique analyse et décrit depuis presque un demi-siècle, quand elle expose avec Bronislaw Malinovski (1923) ou Wilbur Marshall Urban (1939) les obstacles psycho-socio-ethnologiques à la traduction ; ou avec Leonard Bloomfield (*Language,* 1933) que la signification d'un énoncé est liée indissolublement à la situation (au sens le plus étroit comme au sens le plus large du terme) dans laquelle cet énoncé a été exprimé. Même s'il est vrai que, pour traduire, il faut comprendre (c'était déjà l'axiome de base d'Étienne Dolet en 1549), il est périlleux de dire que « comprendre, c'est déjà traduire » — car on reste alors dans le domaine de la traduction intralinguistique, chère à Jakobson. Il faut en sortir pour réaliser la traduction interlinguistique, avec d'autres moyens. Il y a, dans l'opération traduisante, un moment de la compréhension, et ce moment est capital, les traducteurs ont raison d'y insister : un traducteur, à la différence d'un lecteur, ne peut pas faire semblant de comprendre, ni même se persuader à bon compte qu'il comprend. Mais au-delà de ce moment de l'intercompréhension, il y a tout le travail de la traduction, moment linguistique et moment stylistique (c'est-à-dire encore linguistique). La querelle entre traducteurs et linguistes semble un conflit superficiel d'attardés, une perte de temps.

Comme la traduction, autant que toutes les activités humaines, baigne entièrement dans la culture et l'idéologie de son époque, il faut maintenant souligner que le succès actuel des théories formalistes en littérature n'est pas resté sans influencer les traducteurs et les réflexions sur la traduction. Cela s'est manifesté par un renouveau d'intérêt pour la théorie de Walter Benjamin (1923), théorie philosophique et esthétique de la traduction, selon laquelle le problème n'est pas de viser le lecteur, ni l'effet produit ou à produire sur le lecteur. Au contraire, ce problème de la traduction (littéraire) doit être de viser l'artiste, de ne viser que le respect intégral de l'artiste et de son texte. Il préconisait donc de traduire à ras de texte, mot à mot, forme par forme, association lexicale par association lexicale, structure syntaxique par structure syntaxique. Il ressuscitait ainsi, une fois de plus, le vieux courant hébraïque de la traduction comme opération sacrée sur un texte intouchable, position qui avait été celle d'Aquila contre saint Jérôme, et celle de toute la traduction rabbinique (cf., à ce sujet, Vidal Sephiha, *le Ladino,* Paris, 1973). On sent son influence directe sur Vladimir Nabokov et sa traduction « maximale », sur Meschonnic (en dépit de son conflit sur la traduction de la Genèse par André Chouraqui [cf. *Cahiers internationaux du symbolisme,* 1976, n° 31-32]), sur Pierre Klossovsky dans sa traduction de *l'Enéide* et, plus diffuse, sur George Steiner.

Mais ce culte de la forme pour la forme — qui postule erronément sans doute que toute forme, linguistique ou rhétorique, a une fonction littéraire ou esthétique — s'est aussi manifesté par une véritable émulation des traducteurs en direction des textes difficiles à traduire à cause de leurs subtilités formelles. On s'est rué sur les traductions de James Joyce, de Quarantotto Gambini, de Queneau, de Raymond Roussel, de Cummings, etc. Non sans risque couru, et rencontré, de confondre usage ludique et usage esthétique ou poétique du langage — même s'il n'a pas été inutile de lutter contre cette vieille impossibilité prétendue de traduire les jeux de mots, les jeux sur les mots, les jeux avec les mots. Des limites réputées inaccessibles ont sans doute été atteintes en ce domaine, et les plus remarquables ne sont pas toujours les plus célébrées. Ainsi, il semble difficile d'aller plus loin dans la traduction comme à-peu-près phonique ou comme translation phonétique, que Luis d'Antin van Rooten dans son *Mots d'heures : gousses, rames,* qui récrit en français tout simplement les comptines anglaises de *Mother Goose Rhymes* (Angus and Robertson, Londres, 1968) où

> *Humpty-Dumpty / Sat on a wall...*

devient

> *Un petit d'un petit / S'étonne aux Halles...*

Il est probable que cette passion formaliste pour la traduction n'offre pas que des résultats profitables. L'esclavage envers la forme risque d'obnubiler jusqu'à la trahir la poésie du poème lui-même, aux dépens de ses prestiges (ou de ses accidents) les plus externes. On croit en découvrir des exemples dans les prouesses auxquelles se condamne Léon Robel dans sa traduction du russe (cf. les revues *Change,* n° 14, 1973, et n° 19, 1974 ; ou les *Cahiers du symbolisme,* n° 24-25, 1973). Des traducteurs moins fascinés ne restent pas indemnes de ce goût pour le rendement formel à tout prix, même quand il n'est pas esthétiquement pertinent. On peut s'hypnotiser sur ces deux phrases de Nathalie Sarraute dans...*Disent les imbéciles :* « Elle est mignonne. Un bonbon fondant » (p. 31). On peut même, avec une teinture de linguistique, essayer de se persuader que cette exclamation banale en français constitue un grand mystère esthétique, et situer ce mystère dans la séquence des cinq consonnes nasales [m], [ñ], [n], [b], [b] réalisées avec un arrondissement des lèvres, comme la labio-dentale [f] d'ailleurs ; et tout cela renforcé par le même arrondissement labial des voyelles, une orale [ɔ] et trois nasales [ɔ̃], [ɔ̃], [ɑ̃]. Un essayiste pressé ne manquerait pas de dire qu'il y a là comme la succession articulatoire d'une dizaine de baisers. Le malheur, comme Queneau l'avait bien vu, est qu'on peut faire exactement les mêmes raisonnements sur « Elle est minable. Un babouin grognon. » (Il y a autant d'arrondies dans le texte de Nathalie Sarraute à quelques pages de là : « Un mot pourtant qui ne paie pas de mine. ») Tous les linguistes savent, depuis Georges Lote, Maurice Grammont et André Spire, que la phonétique n'est expressive que *lorsque le sens s'y prête* et, plus encore, lorsque le sens le demande, c'est-à-dire lorsqu'elle est fonctionnellement pertinente. Ici, dans le contexte, la phrase est quelconque, et les quinze ou vingt pages que Nathalie Sarraute a brodées dessus (p. 15-32) sont un bel exemple de conditionnement d'un grand écrivain par la mode : son analyse « linguistique » des deux phrases est puérile. Ce n'est pas dans de tels couplets qu'est le secret du talent de l'auteur. Et si le traducteur veut sauvegarder quand même quelque chose du banal arrondissement des lèvres, la compensation lui permettra de trouver quelques voyelles ou consonnes satisfaisantes, en quelque langue qu'il opère. L'obsession formaliste — à côté de ses apports indiscutables dans la traduction des textes où la recherche, formelle ou ludique, est pertinente — risque de ramener les traducteurs trop scrupuleux vers la *traductionnite* et *l'hypertraduction :* se persuader que le Français entend une musique inégalable dans *cliquetis ;* ou, pis encore, se désespérer de ne pouvoir traduire l'expressivité de *louvoyer,* dans laquelle on se persuaderait de voir (par inculture étymologique, ou par étymologie populaire, ou par manie de paronomase) une évocation de la démarche oblique du loup !

Il résulte du panorama qu'on vient de lire que, depuis une trentaine d'années,

les travaux sur la traduction ont subi une transformation qualitative importante. Cette transformation a pour cause évidente les interventions de la linguistique dans ce domaine, qu'elle avait ignoré jusqu'alors. Si le rendez-vous entre traducteurs et linguistes a été jusqu'à un certain point un rendez-vous manqué jusqu'ici, et si les linguistes ont sensiblement déserté les problèmes de la traduction ces dernières années, toutes les conditions sont cependant réunies aujourd'hui pour une meilleure approche interdisciplinaire. On peut penser que celle-ci est à l'œuvre dans les dizaines de grandes écoles et instituts d'interprètes et de traducteurs épars dans le monde, et que c'est d'eux (relativement silencieux jusqu'ici dans la production scientifique) qu'on peut attendre la mise au point possible et nécessaire des méthodes de traduction, des manuels et des traités destinés à réaliser la synthèse théorique de tous les apports considérables qui viennent d'être évoqués.

Georges MOUNIN.

traductionnel, elle [tradyksjɔnɛl] adj. (de *traduction ;* 1963, Mounin). Relatif à la traduction (peu usité) : *Il faut faire la statistique des échecs traductionnels pour un texte donné, pour une paire de langues données* (Mounin).

traduire [tradɥir] v. tr. (lat. *traducere,* conduire au-delà, faire passer d'un point à un autre [et, à basse époque, « traduire »], de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *ducere,* conduire, mener ; 1480, Bartzsch [64], dans la loc. *traduire en cause et en procès,* « porter devant la justice » ; sens I, 1668, La Fontaine ; sens II, 1, 1527, Dassy ; sens II, 2, 1636, Monet ; sens II, 3, v. 1696, d'après Féraud, 1788 ; sens III, 1807, Mme de Staël).

I. EN TERMES DE DROIT. Citer, appeler à comparaître en justice : *Traduire quelqu'un en justice. Le jeune Maubel reçut son acte d'accusation et fut traduit devant le Tribunal révolutionnaire le 10 brumaire* (France).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** *Traduire un mot, un texte,* etc., les faire passer d'une langue dans une autre : *Quand Monsieur Ripois lui demanda de traduire en anglais ce qu'elle venait de lire, elle parut le faire facilement* (Hémon). *Il y a des copains qui ne savent pas l'allemand et qui m'ont demandé de leur traduire le discours d'Hitler* (Sartre). || **2.** *Traduire un auteur,* transposer ses œuvres dans une autre langue : *Le bonhomme était fort lettré et traduisait, dit-on, Horace de mémoire* (La Varende). || **3.** Substituer à un sens obscur ou apparent le sens profond et véritable qu'on attribue à un fait ou à un énoncé : *Il interprète et traduit tout selon son dogme* (Gide). *Il est vrai que, si l'envie s'exprime en phrases dédaigneuses, il faut traduire : « Je ne veux pas le connaître » par « je ne peux pas le connaître »* (Proust).

III. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE OU UNE CHOSE. *Fig.* Rendre sensible, manifeste, selon un code particulier : *Seul, en cet instant, le ton de la voix traduisait son inquiétude — d'autant plus fortement* (Malraux). *Il serait difficile de traduire en mots sa pensée confuse* (Mallet-Joris). *Cette œuvre traduit bien l'angoisse de l'époque où elle a été écrite.*

• SYN. : **I** *convoquer.* || **II, 1** *transposer ;* **3** *comprendre, deviner, interpréter.* || **III** *manifester, montrer, révéler, trahir.*

◆ **se traduire** v. pr. (sens 1, 1843, Th. Gautier ; sens 2, 1663, Molière). **1.** Se manifester, s'exprimer d'une certaine manière, en parlant d'une chose : *La pensée se glace en se traduisant en phrases* (Nerval). *Le dépit ne se traduisait chez lui que par une sorte d'irritabilité plus aiguë* (Fromentin). *Le programme d'action allait donc se traduire par un nombre de démarches immédiates* (Romains). || **2.** *Class.* En parlant des personnes, se donner tel aspect : *Des gens qui se traduisent en ridicules malgré leurs qualités* (Molière).

traduisible [tradɥizibl] adj. (de *traduire ;* 1725, Brunot). Qui peut être traduit (s'emploie généralement dans des tours négatifs) : *Cette expression n'est pas traduisible en français.*

• CONTR. : *intraduisible.*

trafalgar [trafalgar] n. m. (du n. du cap *Trafalgar* [en Espagne], près duquel la flotte française subit une très grave défaite devant les Anglais le 21 oct. 1805 ; 1889, Esnault [pour les deux loc.]). Fam. *Coup de trafalgar* et, ellipt., *un trafalgar,* accident imprévu, aux conséquences désastreuses : *Tâchez qu'elle ne risque plus un coup de trafalgar pareil !* (Croisset). *Nous, on a prévu le trafalgar, on s'est garni à temps le portefeuille* (Arnoux).

1. trafic [trafik] n. m. (ital. *traffico,* trafic, mot d'origine inconnue ; 1339, Bloch-Wartburg, sans indication de forme ni de sens ; sens I, 1, 1441, Godefroy, écrit *traffitz* [*trafic,* 1559, Amyot ; au fig., 1632, Corneille] ; sens I, 2, v. 1664, La Rochefoucauld ; sens I, 3 1656, Pascal ; sens I, 4, 1541, Calvin [*trafic d'influence,* 1936, Capitant] ; sens I, 5, 1964, Larousse ; sens II, 1872, Littré).

I. 1. *Class.* Commerce : *Un marchand grec en certaine contrée | Faisant trafic* (La Fontaine) ; et au fig. : *Te voilà donc ici, peste du bien public, | Qui réduit les amours en un sale trafic !* (Corneille). || **2.** *Class.* Domaine où s'exerce une activité (sans nuance péjor.) : [La fidélité] *est de tous les trafics de l'amour-propre* [...] *celui où il fait le moins d'avances, et de plus grands profits* (La Rochefoucauld). || **3.** *Auj.* Commerce clandestin, illégal : *Vu les trafics auxquels il* [Guglielmo] *se livrait, il était en bons rapports avec un certain nombre d'experts et d'intermédiaires marrons, qui se tenaient dans la coulisse, plus ou moins disponibles* (Romains). *Avant la guerre, Porto Manacore faisait du trafic avec la côte dalmate* (Vailland). *Trafic d'armes, de métaux précieux, de stupéfiants.* || **4.** Le fait de monnayer des choses non vénales : *J'avais senti entre le trafic du maquereau et la brutalité de l'agent le lien le plus intime* (Beauvoir). *Faire trafic de son honneur, de son corps.* || *Trafic d'influence,* infraction pénale commise par celui qui se fait rémunérer pour obtenir ou tenter de faire obtenir un avantage de l'autorité publique : *Combien d'administrateurs d'entreprises publiques ou privées, combien de riches commerçants* [...] *se livrent aujourd'hui à des trafics d'influence* (Aymé). || **5.** *Fam.* Activités plus ou moins condamnables et mystérieuses ou compliquées : *Un drôle de trafic.*

II. *Vx.* Cheville qu'on adaptait à un canon de fusil pour le manier commodément pendant qu'on le forgeait.

• SYN. : **I, 5** *combine* (fam.), *cuisine* (fam.), *grenouillage* (fam.),

2. trafic [trafik] n. m. (angl. *traffic,* commerce, transport, roulage, circulation des marchandises [dans les chemins de fer], empr. du franç. *trafic* 1 ; 1872, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Mouvement, circulation des trains sur une voie ferrée, des véhicules sur une route, des avions sur une ligne aérienne, etc. : *Ils vont et viennent environnés par un trafic étrange et la vague pulsation des départs* (Chardonne). *Les gares connaissent un intense trafic au moment des vacances. Le trafic urbain, routier, aérien.* || **2.** Circulation des marchandises : *Dans ce port, le trafic est en augmentation.*

traficant, e n. V. TRAFIQUANT, E.

traficoter [trafikɔte] v. tr. (de *trafiquer ;* 1951, Queneau, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s.). **1.** *Fam.* et *péjor.* Se livrer à un petit commerce plus ou moins honnête : *Ce n'est pas un escroc de grande envergure : il se contente de traficoter.* || **2.** *Fam.* et *péjor.* Faire (quelque chose de plus ou moins mystérieux) : *Qu'est-ce que tu traficotes avec ce transistor ?*

• SYN. : **2** *fabriquer* (fam.), *trafiquer* (fam.).

traficoteur, euse [trafikɔtœr, -øz] adj. et n. (de *traficoter ;* milieu du XXe s.). *Fam.* et *péjor.* Qui traficote.

trafiquant, e [trafikɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. de *trafiquer ;* 1585, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1688, Bossuet [« personne qui vit du commerce des marchandises, surtout avec les pays lointains »,

1678, La Fontaine] ; sens 2, 1833, Mérimée). **1.** *Class.* Commerçant (sans nuance péjor.) : *Pierre Valdo, marchand de Lyon, dans une assemblée où il était selon la coutume avec les autres trafiquants* (Bossuet). || *Vx.* Personne qui vit du commerce des marchandises, surtout avec les pays lointains : *Une compagnie de trafiquants, venant de chez les Creeks, dans les Florides, me permit de la suivre* (Chateaubriand). || **2.** *Auj.* et *péjor.* Personne qui fait un commerce peu honnête ou illicite : *Léo Roche, marchand de canons, même pas, trafiquant de canons... Requin et escroc* (Triolet). *Les trafiquants du marché noir. Un gros trafiquant en stupéfiants.*

• Rem. **1.** L'orthogr. TRAFICANT (1872, Littré) est rare et vieillie : *Je détestai dans le fond de mon âme les ruses de ces vils traficants* (France).

2. La forme synonyme TRAFIQUEUR, EUSE (de *trafiquer* ; XV^e s., Bloch-Wartburg, puis 1564, J. Thierry) est tombée en désuétude : *Vital avait répondu aux avances de ce trafiqueur de terre* (Theuriet). *M. Brochet* [...], *important commerçant établi à Bambari, tint tête aux trafiqueurs* (Gide).

trafiquer [trafike] v. intr. (ital. *trafficare,* trafiquer, de *traffico* [v. TRAFIC 1] ; milieu du XV^e s., J. de Bueil, d'après Bloch-Wartburg [qui n'indiquent ni la forme ni le sens exact du mot] ; sens 1, 1529, Parmentier ; sens 2, 1675, M^me de Sévigné ; sens 3, 1872, Littré). **1.** *Class.* Faire un commerce lointain (sans nuance péjor.) : *Quelque marchand qui ne sait que trafiquer sur mer* (Racine). *Les Portugais trafiquèrent aux Indes en conquérants* (Montesquieu). || **2.** *Class.* Entretenir des relations, une correspondance, avoir commerce : *Elle sait que je trafique en plusieurs endroits* (Sévigné). || **3.** *Auj.* et *péjor.* Se livrer à des opérations commerciales clandestines et illégales : *Cet homme a honteusement trafiqué avec les occupants pendant la guerre.*

◆ v. tr. ind. **[de, avec]** (sens 1, 1636, Corneille ; sens 2, 1678, Hauteroche). **1.** Tirer un profit, le plus souvent illicite, de quelque chose, ou tirer profit d'une chose qu'il est honteux de monnayer : *Ce M. Swift trafiquait de pelleteries avec les tribus indiennes enclavées dans le territoire cédé par l'Angleterre aux États-Unis* (Chateaubriand). [L'amitié] *doit être implacable pour le parti pris de trafiquer de son âme, de son esprit et de sa pensée* [il s'agit d'espionnage] (Balzac). *Cet homme d'affaires peu délicat trafique avec l'argent des autres.* || **2.** *Péjor.* Avoir un commerce, des relations condamnables avec : *Trafiquer avec les femmes.*

◆ v. tr. (sens 1, fin du XVII^e s., Saint-Simon [au fig., av. 1615, Pasquier] ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Faire le commerce de (vieilli) : *La maison appartenait à un vendeur d'esclaves. Ah ! On ne cachait pas son jeu en ce temps-là. On avait du coffre, on disait : « Voilà, j'ai pignon sur rue, je trafique des esclaves, je vends de la chair noire »* (Camus). *Trafiquer de l'or, des devises. Trafiquer une lettre de change* ; et au fig. : *Ceux dont l'unique profession est de vendre et d'acheter des billets publics sur les nouvelles heureuses et malheureuses qu'on débite, et de trafiquer la crainte et l'espérance* (Voltaire). || **2.** *Fam.* et *péjor.* Soumettre à des manipulations frauduleuses ou malhonnêtes : *Trafiquer du vin. Trafiquer un compteur. C'était lui qu'on voulait abattre au moyen d'une boisson trafiquée* (La Varende). || **3.** *Fam.* Faire (quelque chose de plus ou moins mystérieux) : *Qu'est-ce que tu trafiques dans ton coin ? Qu'est-ce que tu as trafiqué dans ce moteur ?*

• Syn. : **2** *frelater, maquiller, truquer.*

◆ **se trafiquer** v. pr. (début du XIX^e s. [d'après Larousse, 1876], au sens de « être l'objet d'un trafic » ; sens actuel, 1958, Aragon). *Fam.* Se faire, se passer : *Qu'est-ce qui se trafiquait à Paris ?* (Aragon).

trafiqueur, euse n. V. TRAFIQUANT, E.

tragédie [traʒedi] n. f. (lat. *tragœdia,* la tragédie, effet oratoire, mouvement pathétique, déclamation, gr. *tragôdia,* chant religieux dont on accompagnait le sacrifice d'un bouc aux fêtes de Bacchus, chant, drame héroïque, tragédie, événement tragique, action de jouer la tragédie, dér. de *tragôdos,* qui chante pendant l'immolation du bouc aux fêtes de Bacchus, qui chante dans un chœur de tragédie, acteur tragique, poète tragique, de *tragos,* bouc, et de *adein,* chanter ; 1300 [d'après le *FEW,* XIII/2, 171 *a*], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1549, R. Estienne ; sens I, 3, 1636, Monet [« manière propre à un auteur de traiter ce genre... », 1690, Furetière] ; sens I, 4, 1669, Boileau ; sens I, 5, début du XX^e s. [*jouer la tragédie.* au fig., 1876, Larousse] ; sens II, 1, 1552, d'après le *FEW,* XIII/2, 171 *a* ; sens II, 2, 1580, Montaigne ; sens II, 3, milieu du XX^e s.).

I. 1. Dans l'Antiquité grecque, pièce de théâtre de forme à la fois dramatique et lyrique, mettant en scène des acteurs dialoguant et un chœur chantant, dont le sujet, propre à exciter la terreur ou des émotions violentes, était tiré de la légende ou de l'histoire : *Les tragédies d'Eschyle, de Sophocle.* || **2.** À l'époque classique, en France, œuvre dramatique en vers, dont la composition est soumise à des règles strictes, qui met en scène des personnages illustres, notamment ceux de l'Antiquité grecque ou romaine, qui fait reposer l'action sur de grands sentiments, des conflits passionnels et les catastrophes qui en découlent : *Il* [Pierre] *venait de travailler d'arrache-pied sur une dissertation ayant pour sujet « L'esprit de Résistance dans les tragédies de Corneille »* (Aymé). || **3.** Ensemble des règles et des pratiques caractérisant le genre littéraire dans lequel entrent les œuvres tragiques particulières : *On a beaucoup et trop écrit depuis Aristote sur la tragédie ; les deux grandes règles sont que les personnages intéressent et que les vers soient bons* (Voltaire). || Manière propre à un auteur de traiter ce genre littéraire : *Corneille a la gloire d'avoir inventé la tragédie politique* (P. Larousse). *On peut dire que la tragédie racinienne est l'art de la méchanceté* (Barthes). || **4.** *Fig.* et *littér.* L'art tragique personnifié : *Ainsi pour nous charmer, la tragédie en pleurs | D'Œdipe tout sanglant fit parler les douleurs* (Boileau). || **5.** Ensemble des règles qui sont propres à l'interprétation et à la mise en scène d'une tragédie grecque ou classique : *Enseigner la tragédie à des débutants. Une actrice douée pour la tragédie.* || Fig. et fam. *Jouer la tragédie,* affecter des attitudes, un ton, tenir des propos propres à exciter sans raison valable la pitié ou un autre sentiment tragique.

II. 1. Enchaînement d'événements funestes, terribles : *À ce nom de Stuart l'idée d'une longue tragédie vient à l'esprit* (Chateaubriand). || **2.** Moment particulièrement et intensément dramatique dans la vie d'une personne ou d'une collectivité : *Une vie est usée moins par ses grandes tragédies que par ses petits ennuis et pertes de temps* (Montherlant). *La tragédie de la défaite.* || **3.** *Fig.* Caractère, qualité d'une chose funeste et implacable : *La tragédie de la mort est en ceci qu'elle transforme la vie en destin, qu'à partir d'elle rien ne peut être compensé* (Malraux).

tragédien, enne [traʒedjɛ̃, -ɛn] n. (de *tragédie* ; av. 1370, Machaut, écrit *tragedian* [*tragédien,* fin du XIV^e s., E. Deschamps], au sens 2 ; sens 1, milieu du XVIII^e s., d'après Féraud, 1788 ; sens 3, XX^e s.). **1.** *Anc.* Auteur de tragédies : *Un bon tragédien est très propre à être un très bon historien* (Voltaire). || **2.** Acteur, actrice qui interprète des tragédies : *Un bon tragédien, une grande tragédienne. Une voix de tragédienne.* || **3.** *Péjor.* Personne qui, par affectation, donne un tour dramatique aux choses par le ton qu'elle adopte et par ses plaintes exagérées.

tragi-comédie [traʒikɔmedi] n. f. (lat. *tragicomœdia,* contract. de *tragicocomœdia,* tragi-comédie, de *tragico-,* élément tiré de *tragicus,* tragique [v. TRAGIQUE], et de *comœdia,* comédie [v. COMÉDIE] ; 1545, J. Martin, aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XVI^e s., Brantôme). **1.** Aux XVI^e et XVII^e s., pièce en vers à sujet et à personnages illustres, dont l'intrigue est tragique, mais le dénouement heureux : *Observons que « le Cid » fut donné d'abord sous le titre de tragi-comédie* (Voltaire). || **2.** Nom donné à toute tragédie que certains incidents et certains ressorts rapprochent de la comédie : *Le sujet d'« Amphitryon » est un sujet de tragi-*

comédie. || **3.** *Fig.* Mélange d'événements tristes ou inquiétants et d'événements heureux ou comiques dans la vie quotidienne. • Pl. *des* TRAGI-COMÉDIES.

tragi-comique [traʒikɔmik] adj. (de *tragi-comédie,* d'après le couple *comédie/comique ;* 1624, *Dict. général,* au sens 1 [substantiv., 1876, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1718, Acad.). **1.** Qui appartient au genre de la tragicomédie : *Rotrou excella dans des pièces au genre tragi-comique ;* et substantiv. : *Le tragi-comique.* || **2.** Se dit d'une pièce où se mêlent le tragique et le comique : *À plus de quarante années de distance, le ménage Wasselin m'apparaît comme un couple de cabotins jouant leur vie à la façon d'une pièce tragi-comique* (Duhamel). || **3.** Se dit d'un fait ou d'un événement qui a des aspects tragiques et d'autres comiques : *Une histoire tragi-comique. Un incident tragi-comique.*

tragien, enne [traʒjɛ̃, -ɛn] adj. (de *tragus ;* 1765, *Encyclopédie,* X, 887 [art. *muscle*]). Qui appartient au tragus : *Le muscle tragien.*

tragique [traʒik] adj. (lat. *tragicus,* de tragédie, véhément, pathétique, terrible, horrible [et, comme n. m., « poète tragique, acteur tragique »], gr. *tragikos,* de bouc, qui concerne la tragédie ou les tragédiens, qui a les allures de la tragédie, de *tragos,* bouc [v. aussi TRAGÉDIE] ; 1414, Premierfait, au sens 1 ; sens 2, av. 1842, Stendhal ; sens 3, 1713, Hamilton ; sens 4, 1596, Hulsius ; sens 5, 1644, Corneille ; sens 6, 1964, Robert). **1.** Qui appartient, qui est propre à la tragédie : *Cette tribu d'une cinquantaine de personnages tragiques qui habitent la tragédie racinienne* (Barthes). *Le genre tragique.* || **2.** Se dit d'un acteur doué pour la tragédie, apte à comprendre et à interpréter les situations tragiques : *Talma avait l'âme tragique, mais il était si bête qu'il tombait dans les affectations les plus ridicules* (Stendhal). || **3.** Se dit de ce qui, chez une personne, exprime l'angoisse, la terreur ou un autre sentiment violent propre à une situation particulièrement grave : *Leclerc, la bouche tragique et l'œil de celui qui revient de l'enfer, partit d'un pas de légionnaire pour le poste de commandement* (Malraux). *Un air, un ton tragique.* || **4.** Se dit de ce qui entraîne une catastrophe ou qui est marqué par quelque événement funeste : *Une erreur tragique. J'espère qu'à ce moment cette horrible guerre sera finie ! Quels jours tragiques et grandioses nous vivons !* (Claudel). || **5.** *Fig.* Qui émeut fortement, bouleverse, par le caractère implacable et l'horreur des malheurs provoqués : *Un sort tragique. Certaines misères sont tragiques.* || **6.** *Fam.* Se dit de ce qui présente un certain caractère de gravité, sans être funeste (surtout sous une forme négative) : *Il ne s'était rien produit de tragique, rien qui valût la peine d'être raconté. La nuit précédente avait été mille fois plus dramatique puisqu'un homme avait été tué...* (Simenon). *Ce n'est pas tragique !*

• SYN. : **3** *sombre, ténébreux ;* **4** *dramatique, terrible ;* **5** *cruel, déchirant, pathétique ;* **6** *alarmant, grave, inquiétant, sérieux.* — CONTR. : **1** et **2** *comique.*

◆ n. m. (sens 1, av. 1696, La Bruyère ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1685, Racine ; sens 4, 1771, Trévoux [*tourner au tragique,* 1798, Acad.] ; sens 5, 1747, d'après Féraud, 1788). **1.** Le genre de la tragédie : *Cultiver le tragique. Notre littérature du* XVII^e^ *s. a excellé dans le tragique.* || **2.** Ce qui présente le caractère, l'atmosphère de la tragédie : *Le véritable tragique, le comble de la terreur est qu'elle aime son amant criminel et parricide* (Voltaire). *Le sentiment du tragique qui court à travers notre littérature ne date pas d'hier* (Camus). || **3.** Auteur de tragédies : *Corneille et Racine sont nos grands tragiques. Cette fois ce n'est plus Eschyle, c'est Euripide. L'Apollonide c'est* [...] *du troisième tragique d'Athènes* (France). || **4.** Ce qu'il y a de terrible dans un événement : *Le tragique de la situation.* || *Tourner au tragique,* prendre une allure menaçante, alarmante, devenir très grave : *Si la police tire sur les manifestants, la situation risque de tourner au tragique.* || **5.** *Prendre (ne pas prendre) quelque chose au tragique,* accorder (ne pas accorder) une importance exagérée à quelque chose : *Ne prenez pas au tragique des événements qui relèvent de la farce* (Cocteau).

tragiquement [traʒikmɑ̃] adv. (de *tragique ;* 1549, R. Estienne, au sens 2 ; sens 1, 1648, Guez de Balzac). **1.** À la manière de la tragédie : *Un acteur qui interprète tragiquement une scène simplement dramatique.* || **2.** D'une manière funeste, fatale : *Il est mort tragiquement.*

tragoscèle [tragɔsɛl] adj. (gr. *tragoskelês,* à jambes ou à pieds de bouc, de *tragos,* bouc, et de *skelos,* jambe ; 1876, Larousse). Se disait, dans l'Antiquité grecque, de Pan et des satyres, représentés avec des jambes de bouc.

tragus [tragys] n. m. (gr. *tragos,* bouc, tragus [ce tubercule étant recouvert de poils, comme un bouc] ; 1751, *Encyclopédie* [art. *antitragus*]). Petit tubercule de l'orifice externe du conduit auditif.

trahir [trair] v. tr. (lat. **tradīre,* altér. [par changement de conj.] du lat. class. *tradere,* transmettre, remettre, livrer, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *dare,* donner ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *trades,* à la 2^e^ pers. du sing. de l'indic. prés. [*traïr,* à l'infin., 1080, *Chanson de Roland ; trahir,* v. 1360, Froissart], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1559, Amyot ; sens I, 3, v. 1130, *Eneas ;* sens I, 4, av. 1559, J. Du Bellay ; sens I, 5, 1636, Corneille [« manquer de la reconnaissance due à quelqu'un », 1640, Corneille] ; sens I, 6, av. 1951, A. Gide ; sens I, 7, fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy ; sens I, 8, 1872, Littré ; sens I, 9, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 1-2, 1580, Montaigne ; sens II, 3, 1836, Balzac ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens III, v. 1587, du Vair).

I. TROMPER PERFIDEMENT. **1.** Ne pas respecter le devoir de fidélité à l'égard d'une personne, d'une collectivité, d'une institution en faisant cause commune avec l'ennemi : *Les journées les plus sombres, les voici. La France trahie et trahie par des Français... On en voit qui souhaiteraient une victoire totale de l'Allemagne, qui sont prêts à pousser à la roue, qui collaborent, comme on dit* (Green). || **2.** *Absol.* Devenir un traître à son pays, se comporter en tant que tel : *Pendant la dernière guerre, il a trahi.* || **3.** Être infidèle en amour : *Ne plus l'aimer ce serait la trahir, elle a besoin de mon amour* (Gide). || **4.** Ne pas respecter un pacte quelconque : *Trahir sa promesse, son serment, son devoir, ses engagements.* || **5.** Ne pas soutenir la cause de quelqu'un : *Trahir les intérêts, l'attente de quelqu'un.* || *Class.* Manquer de la reconnaissance due à quelqu'un : *Tu trahis mes bienfaits, je les veux redoubler* (Corneille). || **6.** Déformer la pensée de quelqu'un soit en ne rendant pas compte de ses paroles exactes, soit par une interprétation infidèle : *On peut trahir un auteur en le traduisant trop littéralement. Est-ce trahir le Christ, profaner l'Évangile, que d'y voir une méthode pour arriver à la vie bienheureuse ?* (Gide). || **7.** Agir en contradiction avec ce qui fait la raison d'être d'un idéal, d'une pensée : *Trahir sa foi, son parti. Trahir la vérité. Ce fanatique de l'art* [Flaubert] *trahissait l'art puisqu'il en coupait les racines* (Mauriac). *Je voulais dire la vanité de tout, mais l'écrivain trahit son désespoir dès qu'il en fait un livre : mieux valait peut-être imiter le silence de M. Teste* (Beauvoir). || **8.** En parlant de l'expression, ne pas correspondre aux intentions, les dépasser : *Mon mari s'est laissé aller à sa vivacité et ses paroles ont sûrement trahi sa pensée* (Aymé). || **9.** Abandonner au moment critique alors qu'on ne s'y attendait pas, ne pas seconder : *Ma vertu pour le moins ne me trahira pas* (Corneille). *Ses forces. ses yeux l'ont trahi.*

II. FAIRE APPARAÎTRE CE QUI DEVAIT DEMEURER CACHÉ. **1.** Dévoiler à dessein ce qui devait rester secret : *Mais toujours au moment de trahir mon mystère | Je ne sais quelle main me forçait à me taire* (Lamartine). *Trahir un secret.* || **2.** Être l'instrument de révélation indiscrète du secret de quelqu'un (en parlant de choses) : *Des gendarmes déguisés en bourgeois, mais trahis par leurs éperons et leurs cols d'uniforme, se promènent çà et là* (Hugo). *Un regard rapide jeté en arrière convainquit Valentin qu'aucune glace,*

aucune porte ne pouvait le trahir ; il serra la jeune veuve sur son cœur (Musset). || **3.** Laisser paraître involontairement des idées, des sentiments que l'on voulait cacher : *Sans changer de visage, sans trahir la plus petite émotion* (Stendhal). *Dès la naissance d'Hubert, tu trahis ta vraie nature : tu étais mère, tu n'étais que mère* (Mauriac). || **4.** Être l'indice révélateur de l'état d'âme réel, de la nature profonde de quelqu'un : *Ses façons trahissaient un perpétuel et minutieux respect de soi-même* (France). *Les coins de sa bouche trahissaient son émotion* (Vian).

III. *Class.* et *fig.* Renoncer à quelque devoir, à quelque promesse en faveur de, sacrifier à : *J'ai trahi la justice à l'amour paternel* (Corneille).

• Syn. : **I, 3** *tromper ;* **4** *manquer à, rompre, violer ;* **5** *décevoir ;* **6** *dénaturer, fausser ;* **9** *faire défaut, lâcher.* || **II, 1** *divulguer, livrer ;* **2** *démasquer, dénoncer, signaler ;* **3** *manifester, marquer, montrer ;* **4** *dévoiler, révéler.*

◆ **se trahir** v. pr. (1650, Corneille, au sens de « agir contre ses propres intérêts » ; sens 1, 1672, Racine ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, av. 1742, Massillon). **1.** Laisser paraître dans son comportement un état, des idées, des sentiments que l'on voulait cacher : *À la brusque nouvelle de la mort de Rodrigue, Chimène s'est trahie ; elle a changé de couleur et va se pâmer* (Sainte-Beuve). *Elle se pencha sur moi, sans doute pour s'assurer que j'étais endormi. Comme elle resta longtemps ! J'avais peur de me trahir* (Mauriac). || **2.** Se faire découvrir par imprudence : *Se trahir en faisant du bruit.* || **3.** Être visible, se manifester : *Aucun sentiment ne se trahissait chez lui extérieurement.*

trahison [traizɔ̃] n. f. (de *trahir* [v. l'art. précéd.] et, pour *haute trahison,* adaptation de l'angl. *high treason,* « lèse-majesté », de *high,* haut, et de *treason,* trahison [empr. du franç. *trahison*] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *traïsun* [*traïson,* xiie s., *Roncevaux ; trahison,* xiiie s., *Chronique de Rains,* p. 22], au sens 1 [*haute trahison,* 1677, Bloch-Wartburg, sans indication de sens, et 1690, Furetière, au sens de « lèse-majesté » — sens actuel, 1810, Code pénal (pour le président de la République, 1876, Larousse)] ; sens 2, milieu du xxe s. ; sens 3, 1673, Racine ; sens 4-5, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 6, 1642, Corneille). **1.** Action de celui qui, par félonie, favorise l'action de l'ennemi en lui livrant des secrets militaires ou en visant à affaiblir les forces combattantes de son pays : *À nouveau 92* [après la nouvelle du retour de Napoléon à Paris], *la patrie en danger, les armées étrangères menaçant nos frontières : comme alors la victoire dépend du peuple, ou c'est la guerre du peuple ou c'est la trahison* (Aragon). || *Haute trahison,* crime consistant à entretenir des relations coupables avec un pays ennemi en vue de nuire à sa patrie ou à ses alliés ; crime d'ordre politique commis par le président de la République en exercice et jugé par la Haute Cour de justice sur accusation des deux Assemblées délibérantes. || **2.** Ensemble de ceux qui trahissent : *Les derniers voiles, sous lesquels l'ennemi et la trahison opéraient contre la France, sont désormais déchirés. L'enjeu de cette guerre est clair pour tous les Français : c'est l'indépendance ou l'esclavage* (De Gaulle). || **3.** Infidélité en amour : *Martine me soupçonnait, sans arrêt, des plus noires trahisons, me prêtant des relations coupables avec toutes les femmes que nous rencontrions* (Galtier-Boissière). || **4.** Manquement à un engagement, à une cause : *Mais elles* [les femmes qui se marient tard] *n'ont qu'à s'adapter, bien ou mal. Elles n'auront pas besoin de cacher que le rugby les assomme. Leur franchise n'aura pas l'air d'une trahison* (Aymé). || **5.** Action de celui qui abandonne ou dessert une personne alors que celle-ci pouvait compter sur son soutien : *C'est pure trahison de sa part de n'avoir pas apporté à son ami le secours de son témoignage.* || **6.** *Fig.* Indications, données trompeuses : *La trahison des sens, La trahison des yeux.*

• Syn. : **1** *félonie, forfaiture, traîtrise ;* **4** *défection, déloyauté, démission, désertion ;* **5** *parjure, perfidie, scélératesse.*

traille [traj] n. f. (lat. *tragula,* javelot muni d'une courroie, herse, filet ; v. 1395, J. Boutillier, au sens de « câble pour haler un bateau » ; sens 1, 1671, Pomey ; sens 2, 1842, Acad. ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Bac qui, sous l'effet du seul courant, glisse le long d'un câble reliant les deux bords d'une rivière. || **2.** Le câble lui-même : *La traille du bac avance par à-coups doux et silencieux* (Arnoux). || **3.** Syn. de chalut : *Pêcher à la traille.*

traillet [trajɛ] n. m. (de *traille ;* 1769, Duhamel du Monceau). Dévidoir sur lequel on enroule les lignes de pêche ou la ligne à hameçons.

1. train [trɛ̃] n. m. (déverbal de *traîner* 1 [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *traïn* [*train,* xive s.], au sens de « ensemble d'objets dont la terre est jonchée » ; sens I, 1, xve s., *Perceforest* [*aller bon train...,* 1680, Richelet ; *aller à fond de train,* av. 1850, Balzac ; *aller petit train,* 1904, Larousse — *...d'un petit train,* av. 1949, Colette ; *un cheval qui n'a pas de train,* 1872, Littré] ; sens I, 2, 1872, Littré ; sens I, 3, 1909, Esnault [*un train d'enfer,* 1835, Acad. ; *...au train,* 1924, Esnault] ; sens I, 4, 1580, Montaigne [*un train de sénateur,* 1668, La Fontaine ; *aller son train,* av. 1709, Regnard ; *aller bon train,* xvie s. ; *mener bon train,* 1718, Acad. — en parlant de choses, 1876, Larousse] ; sens I, 5, fin du xve s., Commynes [*du... train où vont les choses,* 1967, Robert — d'abord *au train dont vont les choses,* 1876, Larousse ; *...aller son train,* 1671, Mme de Sévigné ; *aller son petit train,* av. 1924, A. France ; *tout d'un train,* « sans discontinuer », 1538, R. Estienne — « sans tarder », 1637, Descartes] ; sens I, 6, fin du xve s., commynes [*mettre quelqu'un en train,* 1611, Cotgrave] ; sens I, 7, 1876, Larousse [*être en train de* et l'infin., 1735, Marivaux — d'abord « être en humeur de », 1681, Mme de Sévigné ; *mettre en train quelque chose,* 1872, Littré — *remettre en train...,* sens analogue, 1672, Mme de Sévigné ; *mise en train,* 1860, Dochez — « action de tout disposer pour le tirage d'une forme, en imprimerie », 1835, Acad.] ; sens II, 1, v. 1175, Godefroy [écrit *traïn ; train,* fin du xive s., E. Deschamps] ; sens II, 2, 1588, Montaigne [« genre de vie déterminé par les ressources... », 1893, Loti ; *mener grand train,* 1876, Larousse — *grand train,* « genre de vie fastueux », 1611, Cotgrave] ; sens II, 3, fin du xve s., Commynes [*train — train de maison,* 1837, Balzac] ; sens II, 4, 1889, P. Bourget ; sens II, 5, 26 mai 1768, d'Alembert [*faire du train,* 1779, Mme de Genlis ; *il va y avoir du train,* av. 1885, V. Hugo] ; sens III, 1, v. 1240, d'après le *FEW* [XIII/2, 163 *a*], écrit *trahin* [*train,* v. 1360, Froissart ; *train de maison,* 1876, Larousse] ; sens III, 2, v. 1190, d'après le *FEW,* XIII/2, 163 *a ;* sens III, 3, av. 1825, P.-L. Courier [*train — train des équipages,* 1872, Littré ; *train de combat, train régimentaire,* 1904, Larousse] ; sens III, 4, 1975, Larousse ; sens III, 5, 1923, Larousse ; sens III, 6, 1660, Oudin [aussi *train de bois*] ; sens III, 7, 1935, Acad. ; sens III, 8, 1759, Richelet ; sens III, 9, 1836, Acad. ; sens III, 10, 1904, Larousse ; sens III, 11, 1680, Richelet ; sens III, 12, 1964, Larousse ; sens III, 13, 1975, Larousse ; sens III, 14, 1863, Littré [art. *côte*] ; sens III, 15, 1964, Larousse ; sens IV, 1, v. 1560, Paré ; sens IV, 2, 1897, L. Bloy [*se manier le train,* 1964, Larousse] ; sens IV, 3, 1467, d'après le *FEW,* XIII/2, 163 *a ;* sens IV, 4 et 6, 1964, Larousse ; sens IV, 5, 1933, Larousse ; sens IV, 7, 1922, Larousse [art. *atterrissage*]).

I. Manière de progresser. **1.** Allure plus ou moins rapide (en parlant d'un animal de trait, d'une bête montée, d'un véhicule ou des personnes transportées) : *Ce que cette femme lui dit de ces gens de cheval qui avaient passé par ce hameau lui donna le courage de passer outre, et lui fit hâter le train de sa bête* (Scarron). || *Aller bon train* ou *au train de poste,* aller vite, à la manière de l'équipage de diligence. || *Aller à fond de train,* progresser au grand galop, très rapidement : *Tu vas aller à fond de train à Beaumont sur ce cheval* (Balzac). || *Aller petit train* ou *d'un petit train,* aller doucement : *En voiture, je vais d'un petit train de dame du second Empire. Un poney me dépasserait* (Colette). || *Un cheval qui n'a pas de train,* un cheval qui n'a pas d'allure réglée ou dont l'allure n'est pas rapide. || **2.** Vitesse

plus ou moins grande à laquelle est courue une course de chevaux : *Selon les enjeux, il peut y avoir, dans une course, un train soutenu, beaucoup de train ou pas de train.* || **3.** Allure à laquelle se déroule une épreuve sportive de vitesse : *Des cyclistes qui vont grand train. Forcer le train. Mener le train.* || *Un train d'enfer,* une très grande vitesse. || *Gagner au train,* gagner sans avoir modifié l'allure dans le cours de l'épreuve. || **4.** Manière de marcher, allure (en parlant de personnes) : *Accélérer le train pour ne pas manquer l'autobus.* || *Un train de sénateur,* démarche lente et grave : *S'avancer vers la tribune d'un train de sénateur.* || *Aller son train,* ne pas se hâter plus que d'ordinaire, aller de son pas ordinaire. || *Aller bon train,* aller vite, agir rapidement : *Taille, quoi, pour aller de l'avant. Et il y allait bon train, jouant du piano à toute vitesse sur tout ce qui se trouvait autour de lui* (Giono). || *Mener bon train,* presser quelqu'un d'agir, ne pas le ménager ; en parlant des choses, amener plus vite à son but, hâter l'issue de : *Mener bon train un procès.* || **5.** Manière de se dérouler, d'évoluer (en parlant des choses) : *« Monsieur, dit mon bon maître, je conviens qu'il n'y a point à cela d'utilité sensible, et que le train du monde n'en sera point changé »* (France). *La soirée allait un train raisonnable* (Duhamel). *Certains êtres se révèlent mieux dans le train ordinaire de la vie que d'autres dans l'extraordinaire* (Jouhandeau). || *Du, au train où vont les choses,* à l'allure où la situation évolue. || *Aller bon train, aller son train,* continuer à se développer, à se manifester : *Je ne dis pas qu'elle soit volage* [...] *à en croire les bonnes langues qui, vous pouvez le croire, vont leur train* (Proust). *Que chacun balaie devant sa porte ; c'est tout ce qu'on lui demande ; et que le monde aille son train* (Montherlant). || *Aller son petit train,* se manifester discrètement, progresser tranquillement : *Les vertus y vont leur petit train* (France). || Vx. *Tout d'un train,* sans discontinuer ou sans tarder. || **6.** *Être en train,* en parlant d'une personne, être dans de bonnes dispositions, pour se livrer à une activité : *Si tu n'es pas en train, nous n'irons pas au cinéma ce soir.* || *Mettre quelqu'un en train,* lui donner de l'allant, une ardeur joyeuse : *Tous les gens qui ont le don merveilleux de mettre en train tous les gens sérieux* (Voltaire). *Il entra au café Suisse en se disant qu'un apéritif ou deux le mettraient en train* (Simenon). || **7.** *En train,* en cours d'exécution, de déroulement (en parlant des choses) : *Ne vous inquiétez pas : vos affaires sont en train. Je voulais rentrer ici au plus tôt pour en finir avec le texte de la semaine en train* (Butor). || *Être en train de* (et l'infinitif), en parlant de personnes ou de choses, indique que l'action qui est en cours se poursuit : *Ils étaient là en train de fendre du bois pour la soupe* (Maupassant). *Quand je l'ai rencontré dans l'escalier, Salamano était en train d'insulter son chien* (Camus). || *Mettre en train quelque chose,* faire les préparatifs préliminaires, donner l'impulsion initiale à une action, un travail ; commencer à l'exécuter : *Mettre en train une nouvelle campagne publicitaire.* || *Mise en train,* début d'exécution.

II. MANIÈRE DE SE COMPORTER, DE VIVRE. **1.** *Class.* Façon dont une personne agit, se conduit : *Mon Dieu, nous savons le train des enfants dont les pères se remarient, et de quel œil ils ont coutume de regarder ce qu'on appelle belle-mère* (Molière). || **2.** Class. *Train de vie,* manière de vivre : *Et si j'ai dit que je voulais corriger ma conduite et me jeter dans un train de vie exemplaire, c'est un dessein que j'ai formé par pure politique* (Molière) ; *auj.* genre de vie déterminé par les ressources dont une personne dispose : *D'ailleurs, son train de vie, qui est des plus modestes, concorde avec ses ressources avouées* (Romains). || *Mener grand train,* adopter un mode de vie qui entraîne de grandes dépenses : *Mais sans aucune fortune, elle menait grand train et ses toilettes étaient une des dernières gloires de la France* (France). || **3.** Vx. *Train de maison,* ou simplem. *train,* ensemble des moyens matériels et du personnel qui constituent le service domestique : *Lorsque le train avait dû être diminué, à la suite de gros embarras d'affaires* (Zola). *Or il remettait à sa femme, pour le train de maison, deux mille francs par mois* (Romains). || **4.** Littér. *Être dans le train,* suivre le mode de vie de son temps, être dans le ton, à la mode : *Elle* [Simone] *vivait six mois en Bretagne* [...] *et six mois à Paris, chez des amis dans le train* (Montherlant). || **5.** *Vx* et *fam.* Bruit, tapage, animation plus ou moins désordonnée : *La salle, magnifiquement éclairée, s'emplissait de train, de rires* (Daudet). || Fam. *Faire du train,* faire du tapage, accompagné ou non de mouvements désordonnés, de troubles : *Le parti révolutionnaire profiterait du service à l'occasion de la mort du duc de Berry pour faire du train* (Chateaubriand). *Les chiens sont affolés* [devant les rats] ; *ils font un tel train qu'enfin on les enferme* (Gide). || *Il va y avoir du train,* il va y avoir du bruit ou du remue-ménage : *On entend les servantes rire et dire : « Il va y avoir du train »* (Hugo).

III. SUITE DE PERSONNES OU DE CHOSES, FORMANT UN ENSEMBLE ORGANISÉ. **1.** *Vx.* Suite de domestiques et de bêtes de somme accompagnant un maître dans ses déplacements : [Mme de Montespan] *est dans une calèche à six chevaux avec la petite de Thianges* [...] *; elle a un carrosse derrière, attelé de la même sorte, avec six filles, elle a deux fourgons, six mulets, et dix à douze cavaliers à cheval, sans ses officiers ; son train est de quarante-cinq personnes* (Sévigné). || Vx. *Train de maison,* personnel domestique : *D'autre part le bâtonnier et ses amis ne tarissaient pas de sarcasmes au sujet d'une vieille dame riche et titrée, parce qu'elle ne se déplaçait qu'avec tout son train de maison* (Proust). || **2.** En termes de commerce, convoi de bêtes qu'on fait voyager ensemble : *Un train de chevaux, de mulets.* || **3.** *Train,* ou (vx) *train des équipages,* ensemble des unités de l'armée assurant les transports sur route et la circulation routière dans l'armée de terre : *Sa femme* [d'un percepteur] *dépensait beaucoup d'argent chez le coiffeur et la couturière à cause d'un joli lieutenant du train des équipages* (Aymé). || *Train de combat* (en abrégé *T. C.*), ensemble des véhicules portant les munitions et le ravitaillement d'une unité. || *Train régimentaire,* ensemble des véhicules affectés à l'intendance d'un corps de troupes. || **4.** *Train d'escadre,* ensemble de bâtiments et de moyens logistiques flottants, destiné à assurer le ravitaillement et l'entretien d'une force navale en opération. || **5.** Suite de véhicules motorisés ou remorqués formant un ensemble de transport : *Train routier, train de camions.* || **6.** *Train de bateaux,* réunion de bateaux amarrés ensemble pour être remorqués ou poussés : *À ce moment, nous croisâmes un train de chalands* (Duhamel). || *Train de bois,* pièces de bois rassemblées, remorquées ou descendant un cours d'eau : *Et dans les jaillissements d'écume, de grands trains de bois qui s'avançaient lentement en tenant toute la largeur du canal* (Daudet). || **7.** *Train d'ondes,* en électroacoustique, série d'ondes successives. || **8.** Nombre de vibrations successives produites par un mouvement d'horlogerie en un temps déterminé. || **9.** Dans une imprimerie, nombre de presses en activité. || **10.** *Train de laminoirs,* ensemble des laminoirs par lesquels passe un produit déterminé en vue de son élaboration : *Train à barre, train à tôle.* || **11.** En mécanique, ensemble d'organes accouplés pour permettre un résultat déterminé : *Train d'engrenages.* || **12.** *Train de forage,* ensemble des tiges de forage et du trépan. || **13.** *Train de travaux,* en informatique, ensemble de programmes consécutivement dépendants et traités les uns derrière les autres par l'ordinateur. || **14.** *Train de côtes,* morceau de boucherie correspondant à la partie supérieure du dos, et débité en tranches sous forme d'entrecôtes. || **15.** Ensemble de mesures administratives ou législatives coordonnées se rapportant au même sujet : *Un train de réformes.*

IV. PARTIE D'UN ÊTRE ANIMÉ OU D'UNE CHOSE ASSURANT LE MOUVEMENT. **1.** Partie postérieure ou antérieure d'un

animal de trait, et, *par extens.*, d'un autre quadrupède : *Le train avant d'un cheval, d'un bœuf, d'un cerf. Toby-chien et Kiki-la-Doucette, le train de derrière bas, s'abritent qui sous la bibliothèque, qui sous un fauteuil* (Colette). || **2.** *Train arrière,* ou simplem. *train,* partie postérieure d'une personne : *C'est l'heure des coups de pied dans le train* (Colette). *À coups de galoche dans le train, voilà comment il aurait rendu la populace aux sentiments de l'honneur et de la hiérarchie* (Aymé). || Fam. *Se manier le train,* se hâter, se dépêcher. || **3.** Charronnage sur lequel porte le corps d'un véhicule quelconque. || **4.** *Train avant, train arrière,* dans une voiture automobile, ensemble des éléments qui remplacent l'essieu à l'avant, à l'arrière. || **5.** *Train de pneus,* ensemble des pneus qui équipent les quatre roues d'une voiture et la roue de secours. || **6.** *Train de roulement d'un engin chenillé,* ensemble des organes qui assurent le roulement de l'engin. || **7.** *Train d'atterrissage,* ensemble des éléments qui assurent le roulement d'un avion sur les pistes : *Ayant oublié, au retour d'un vol, de commander son train d'atterrissage, il avait posé l'avion sur le ventre* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **I, 4** *marche, pas ;* **5** *courant, cours, déroulement, développement, mouvement ;* **6** *en forme* (fam.).

2. train [trœ] n. m. (même mot que *train* 1, avec influence possible de l'angl. *train,* traînée, suite, cortège, convoi de chemin de fer, lui-même empr. du franç. *train* 1 ; 1829, Swann [18], au sens I, 1 [*train de voyageurs,* 1837, d'après Robert, 1964 ; *train de marchandises,* 1872, Littré ; *train mixte,* 1876, Larousse ; *train autos-couchettes,* 1968, Larousse ; *train-poste,* 1872, Littré, art. *train ; train-parc, train balai,* 1964, Larousse ; *train drapeau,* 1955 — d'après Robert, 1970 —, puis 1964, Larousse ; *train de secours,* 1933, Larousse] ; sens I, 2, 1893, *Dict. général* [*train de luxe,* 1923, Larousse ; *train de neige,* 1964, Robert ; *le train onze* — le nombre « 11 » signifiant « les jambes » au loto —, 1920, Bauche] ; sens I, 3, 1923, Larousse ; sens I, 4, 9 mars 1966, *le Monde* [*prendre... — monter...,* 2 nov. 1970, *l'Express ; ...comme une vache... regarde passer un train,* 1964, Robert] ; sens II, 13 avr. 1961, *l'Express*).

I. 1. Ensemble constitué par une ou plusieurs locomotives entraînant une suite de véhicules de transport sur des rails, dans les chemins de fer à longue distance ou dans les chemins de fer métropolitains : *Un train long d'une centaine de mètres.* || *Train de voyageurs,* convoi comprenant seulement des voitures de transport de voyageurs. || *Train de marchandises,* convoi formé uniquement de wagons transportant des marchandises, des matériaux. || *Train mixte,* convoi composé à la fois de voitures de voyageurs et de wagons de marchandises. || *Train autos-couchettes,* train composé de voitures-lits et de wagons transportant les automobiles des voyageurs. || *Train-poste,* train rapide qui comporte surtout des wagons réservés au transport du courrier. (Pl. *des* TRAINS-POSTE.) || *Train-parc,* train aménagé pour recevoir et loger le personnel travaillant sur la voie. (Pl. *des* TRAINS-PARCS.) || *Train balai,* dernier train de la soirée sur les chemins de fer métropolitains et les lignes de banlieue. || *Train drapeau,* train de luxe, rapide, destiné à assurer le prestige de la compagnie ferroviaire. || *Train de secours,* train comportant des engins de levage et de sauvetage pour dégager les voies en cas d'accident. || **2.** Moyen de transport et de voyage par une compagnie de chemins de fer, soumis à des horaires et à un tarif fixés ; convoi ferroviaire : *Aller à un congrès par le train. Voyager en train. Elle* [Henriette] *le voyait* [Alexis] *si peu qu'elle finit par prendre le train pour sa petite ferme en Normandie* (Triolet). *Manquer le train.* || *Train express, direct, omnibus, rapide,* V. EXPRESS, DIRECT, OMNIBUS, RAPIDE. || *Train de luxe,* grand rapide offrant aux voyageurs un confort exceptionnel et réservé généralement à un service international. || *Train de plaisir,* V. PLAISIR 1 (§ II, n. 4). || *Train de neige,* train prévu spécialement pour acheminer des voyageurs vers les stations de sports d'hiver. || Plaisamm. et fam. *Le train onze,* la marche à pied (vieilli) : *Si on a le temps, on va prendre le train onze* (Colette). || **3.** Les voyageurs du train : *Tout le train s'est mis à chanter.* || **4.** Fig. et fam. *Prendre le train* ou *monter dans le train en marche,* participer à une action, à une entreprise déjà commencée, déjà lancée, sans en avoir eu l'initiative : *Le politicien habile et opportuniste sait toujours prendre le train en marche.* || Fam. *Être comme une vache qui regarde passer un train,* avoir un air particulièrement ahuri, abruti.

II. *Train spatial,* ensemble des différentes capsules faisant partie d'une même expédition interplanétaire, arrimées ou non.

traînage [trɛnaʒ] n. m. (de *traîner* 1 ; 1531, Godefroy, écrit *traisnage* [*traînage,* XVIᵉ s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1964, Larousse [« mode de transport, dans les mines, à l'aide de bennes posées sur des patins », 1876, Larousse] ; sens I, 3, 1812, Mozin ; sens I, 4, 1923, Larousse ; sens II, 1964, Larousse).

I. 1. Action de traîner quelque chose : *Un treuil de traînage.* || **2.** Ensemble du dispositif de manutention qui consiste à entraîner des wagonnets, des berlines chargés de matériaux à l'aide d'un câble ou d'une chaîne sans fin. || **3.** Action de transporter quelque chose sur la glace au moyen de traîneaux. || **4.** Période de l'atterrissage d'un ballon pendant laquelle la nacelle est traînée sur le sol.

II. *Traînage magnétique,* ensemble des phénomènes qui consistent dans le retard des variations de l'aimantation d'une substance ferro-magnétique par rapport à celles du champ.

traînailler [trɛnaje] v. tr. (de *traîner* 1 ; av. 1889, Barbey d'Aurevilly, au sens 2 ; sens 1, 1893, Courteline). **1.** *Fam.* Traîner, tirer plus ou moins : *Traînailler la jambe.* || **2.** *Fig.* Répandre çà et là, colporter : *S'il y a un mot traînaillé partout, tant il est vrai ! C'est que le bonheur n'a pas d'histoire* (Barbey d'Aurevilly).

◆ v. intr. (sens 1, 1877, Zola ; sens 2, 1907, Moselly ; sens 3, 1904, É. Guillaumin). **1.** Se déplacer péniblement d'un endroit à un autre : *Aujourd'hui, elle rentrait de bonne heure, traînaillait d'une chaise à l'autre* (Huysmans). || **2.** Errer à l'aventure : *On l'avait vu traînailler pendant une semaine* (Moselly). || **3.** S'acheminer lentement et inexorablement vers la mort : *Il traînailla plusieurs mois et finalement mourut* (Guillaumin).

traînant, e [trɛnɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *traîner* 1 [v. ce mot] ; v. 1160, *Roman de Tristan,* écrit *traïnant* [*traînant,* XVIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1660, Corneille [*style traînant,* 1753, Buffon] ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Qui pend en frottant sur le sol : *Une robe traînante.* || **2.** *Fig.* Se dit d'œuvres littéraires qui lassent par des longueurs : *Le quatrième acte est moins traînant que les autres. Un récit traînant.* || *Style traînant,* celui qui manque de vivacité, d'énergie. || **3.** Se dit d'une élocution très lente : *Une voix traînante. Sa prononciation traînante trahissait son origine bourguignonne* (Martin du Gard). *J'observais Ram. Il parlait peu, mais sur un ton à la fois gras et traînant* (Morand).

• SYN. : **2** *languissant, monotone ;* **3** *lent.*

traînard, e [trɛnar, -ard] n. (de *traîner* 1 ; 1611, Cotgrave, comme adj., au sens de « qui rampe à terre » ; 1660, Oudin, au sens de « valétudinaire » ; comme n., aux sens 1-2, 1823, Boiste). **1.** Personne qui s'attarde à la suite d'un groupe, d'une troupe en marche : *Seuls les traînards ne sont pas encore arrivés à l'étape.* || **2.** Personne qui flâne et s'attarde : *Cette nuit on a entendu des cris dans la rue : c'étaient des traînards à moitié ivres.*

◆ adj. (1929, Saint-Exupéry). Se dit d'une façon de se déplacer lente et pénible : *Il frappa longuement la porte jusqu'à secouer un pas traînard* (Saint-Exupéry).

◆ **traînard** n. m. (sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Ensemble des câbles souples reliant une tourelle d'artillerie ou un télépointeur à une partie fixe du navire. || **2.** Sur un tour mécanique, ensemble qui coulisse sur la glissière du

banc et porte les organes destinés à maintenir les outils et à commander leur avance.

traînasse [trɛnas] n. f. (de *traîner* 1 ; 1635 [d'après le *FEW*, XIII/2, 168 *a*], dans la loc. *herbe traînasse*, « renouée » ; comme n. f., au sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1761, d'après Trévoux, 1771). **1.** Nom de certaines plantes qui s'étendent beaucoup, comme la renouée des oiseaux : *À Saint-Pierre, le myrtille marécageux (vaccinium fulliginosum) est réduit à l'état de traînasses* (Chateaubriand). || **2.** Nom donné aux tiges aériennes rampantes dont un bourgeon produit des racines adventices : *Les traînasses du fraisier.* (Syn. STOLON.)

traînassement [trɛnasmɑ̃] n. m. (de *traînasser ;* 1956, Guth, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Action de traîner mollement sur le sol : *Au-delà, commence la vie des autres : les bruits des voisins connus... le traînassement des chaussons, la querelle quotidienne* (Duhamel). || **2.** Action de s'attarder, d'errer çà et là : *C'était toujours à peu près les mêmes charrettes, les mêmes brouettes, les mêmes vieilles gens au regard démoli ; autour d'eux le même marché aux puces de literie et de hardes, le même traînassement désordonné du bétail* (Romains).

traînasser [trɛnase] v. tr. (de *traîner* 1 ; av. 1493, G. Coquillart, dans la loc. *trainacer le patin,* « fréquenter les compagnies légères » ; écrit *traînasser,* au sens 1, 1563, d'après le *FEW,* XIII/2, 167 *b ;* sens 2, 1749, Voltaire). **1.** Déplacer en traînant indolemment : *Elle marche en traînassant ses pantoufles* (Balzac). || **2.** *Fig.* Prolonger inutilement ; faire traîner en longueur : *Traînasser une affaire.*

◆ v. intr. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Errer longuement sans but, à l'aventure : *J'en pleurais, j'en pleurais avec la mère, de les voir traînasser en pantoufles d'une pièce à l'autre* (Daudet). *On traînassait dans la rue nette et brillante* (Montherlant). || **2.** S'attarder : *C'est là, mais c'est là ! dit-elle. Viens donc ! Que tu es agaçante à toujours traînasser* (Sartre). || **3.** En parlant de la voix, avoir des inflexions lentes : *La voix traînassait à plaisir, comme celle d'une arpète qui relate un vague petit incident aux copines de l'atelier* (Romains).

• SYN. : **1** *flâner, traînailler ;* **2** *traîner.*

traînasserie [trɛnasri] n. f. (de *traînasser ;* 1581, D. Sauvage [I, 119], écrit *trainacerie,* au sens de « action de traîner en longueur » ; écrit *traînasserie,* au sens actuel, 1611, Vigenère). *Littér.* Texte écrit qui, par sa longueur, lasse l'attention du lecteur : *Ces longueurs, ou plutôt ces traînasseries, ce lyrisme épais et rudimentaire, germanique on dirait — me sont intolérables* (Gide).

traîne [trɛn] n. f. (déverbal de *traîner* 1 [v. ce mot] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *traïne,* au sens de « retard », et dans la loc. *a traïne,* « répandu irrégulièrement sur toute la surface » ; fin du XIIe s., J. Bodel, écrit *traine,* au sens de « prison » ; sens 1, 31 mars 1867, *le Siècle ;* sens 2, av. 1918, Apollinaire ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1553, d'après l'*Encyclopédie,* 1771 — planches, VIII, XII, 6 — [*pêche à la traîne,* 1876, Larousse ; pour une embarcation, 1718, Acad.] ; sens 5, 1842, Acad. ; sens 6, 1872, Littré ; sens 7, 1838, Balzac). **1.** Partie du bas d'une robe qui, à l'arrière, repose sur le sol : *La traîne de la mariée. À un moment, en effet, c'est dans l'allée des piétons marchant vers nous, que j'apercevais Mme Swann laissant s'étaler derrière elle la longue traîne de sa robe mauve* (Proust). *Le grand matin, je m'éveillai irritée et bougonne, pestant contre la mairie et l'église, contre la lourdeur de ma robe à traîne* (Colette). || **2.** *Fig.* et *littér.* Suite de choses qu'on laisse derrière soi (on dit plutôt TRAÎNÉE) : *Ses regards laissaient une traîne | D'étoiles dans les soirs tremblants* (Apollinaire). || **3.** Partie postérieure d'un système nuageux, située en arrière du corps, donnant un temps instable. || **4.** En termes de marine, nom de divers objets qu'on traîne derrière le navire (filet, corde). || *Pêche à la traîne,* pêche où l'on remorque une ligne armée d'un leurre imitant une proie vivante. || *Embarcation à la traîne,* bateau subsidiaire qui est traîné par un bateau plus important. || **5.** Syn. de TRAÎNEAU (au sens 3). || **6.** Nom donné aux menus bois formant la lisière des forêts et dont on fait des fagots : *Ramasser des traînes.* || **7.** Dans le Berry, chemin creux : *Ils s'en revenaient lentement par des traînes bordées de grandes haies* (Theuriet).

◆ **À la traîne** loc. adv. ou adj. (sens 1 et 4, 1904, Larousse ; sens 2, 1931, Chautard ; sens 3, 1964, Robert). **1.** *Laisser quelqu'un à la traîne,* en termes de marine, le laisser à terre, s'il n'arrive pas au quai d'embarquement à l'heure où passe le canot. || **2.** En retard, à une certaine distance d'un groupe qui progresse régulièrement : *Ceux qui défilent maintenant sont des retardataires. Ils se hâtent, en débandade, tête basse, épuisés, tirant la jambe, inquiets d'être à la traîne* (Martin du Gard). *Parce que, à la sortie de Saint-Pol, il est resté à la traîne, Alfred. Un fer perdu. Alors, tandis que les autres trottaient vers Béthune, il était seul en arrière à cheminer au pas* (Aragon). || **3.** Fig. *Être à la traîne,* ne pas pouvoir suivre le rythme, le progrès dans un travail : *Un élève qui est à la traîne dans la classe.* || **4.** En désordre, abandonné négligemment : *Ces stocks de dossiers, ces inépuisables réserves d'affaires à la traîne* (Romains).

traîneau [trɛno] n. m. (de *traîner* 1 ; 1227, Godefroy, écrit *traneau* [*trainneaul,* fin du XIVe s. ; *traîneau,* 1549, R. Estienne], au sens de « voiture sans roues servant au transport des fardeaux pesants » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1933, Larousse ; sens 5, v. 1265, J. de Meung [écrit *trainiau ; traîneau,* XVIe s.] ; sens 6, 1933, Larousse [« filet pour prendre les oiseaux », 1690, Furetière]). **1.** Chariot bas, muni de patins au lieu de roues, servant à transporter des personnes ou des marchandises sur la neige ou sur la glace : *Chaque jour nous sortions en voiture, puis en traîneau, lorsque la neige fut tombée, enveloppés jusqu'au cou de fourrures* (Gide). || **2.** *Anc.* Morceaux de bois que l'on disposait en croix sous la charrue pour la traîner en la maintenant à une certaine hauteur du sol. || **3.** Chariot métallique servant à supporter une herse ou un brabant pour les déplacer sans qu'ils touchent le sol. || **4.** Bloc en acier portant le canon, dans certains matériels d'artillerie, et qui participe au recul du canon sur l'affût. || **5.** En termes de pêche, syn. de TRAÎNE et de SENNE. || **6.** Grand filet que les braconniers emploient la nuit pour capturer le gibier à plume dans la plaine.

traîne-bûches [trɛnbyʃ] n. m. invar. (de *traîne,* forme du v. *traîner* 1, et du plur. de *bûche ;* 1923, Larousse). Nom donné par les pêcheurs à la larve aquatique de la phrygane, parce qu'elle se traîne sous l'eau dans un fourreau soyeux renforcé de brindilles.

traîne-buisson [trɛnbɥisɔ̃] n. m. (de *traîne,* forme du v. *traîner* 1, et de *buisson ;* 1770, Buffon). Nom usuel donné à l'*accenteur mouchet,* ou *fauvette d'hiver,* très commun en France.

• Pl. *des* TRAÎNE-BUISSONS.

traîne-charrue [trɛnʃary] n. m. (de *traîne,* forme du v. *traîner* 1, et de *charrue ;* 1778, Buffon). Nom usuel donné à un passereau appelé *traquet,* qui se nourrit d'insectes.

• Pl. *des* TRAÎNE-CHARRUES.

traînée [trɛne] n. f. (part. passé fém. substantivé de *traîner* 1 ; v. 1354, *Modus,* au sens de « trace qu'on fait avec des morceaux de bête morte pour attirer le loup dans un piège » [cf. sens I, 3] ; sens I, 1, av. 1896, Goncourt ; sens I, 2-3, 1872, Littré ; sens II, 1-2, 1607, Hulsius [pour des grains de poudre..., 1493, La Curne ; *traînée de poudre,* « nouvelle qui se répand rapidement... », 1964, Larousse ; *traînée de plâtre,* 1904, Larousse] ; sens II, 3-4, 1701, Furetière ; sens II, 5-6 et III, 2, 1964, Larousse ; sens III, 1, 1949, Larousse ; sens IV, v. 1488, *Recueil Trepperel* [rare av. 1770 env., J.-J. Rousseau]).

I. 1. Ce qu'on traîne : *Balayant les chemins de la traînée de leurs robes de soie* (Goncourt). || **2.** En termes de pêche, ligne de fond utilisée en eau douce ou en mer. || **3.** Morceau de viande ou de charogne que l'on promène sur les pistes qui aboutissent à un piège destiné à la capture d'animaux nuisibles.

II. 1. Ce qui s'étale, s'étire sur une certaine longueur : *Des perspectives reliées par de longues traînées de verdures grimpantes séduisaient l'œil* (Nerval). *Quand la pluie étalant ses immenses traînées | D'une vaste prison imite les barreaux* (Baudelaire). || **2.** *Une traînée de,* petite quantité de quelque chose s'étalant sur une certaine longueur et sur une faible largeur : *Des traînées de café sur une robe. Tu as ramassé une traînée de boue, mon cher* (Huysmans). *Elle* [Vanna] *trace une double ligne au milieu de l'assiette, dans les traînées de crème et de sucre* (J. P. Faye). || Autref. *Traînée de poudre,* grains de poudre formant une ligne continue et destinés à communiquer le feu à l'amorce de l'arme ; *auj.,* se dit d'une nouvelle qui se répand, se transmet avec une rapidité étonnante. || *Traînée de plâtre,* filet de plâtre appliqué sur un mur pour servir de guide à l'épaisseur de l'enduit. || **3.** Longue trace laissée sur le sol ou sur une surface quelconque par quelque chose : *Des traces semblables aux traînées des escargots après la pluie* (Camus). || **4.** Longue trace laissée dans l'espace par quelque chose qui passe : *Les traînées de lumière d'une comète. Le soleil avait disparu, laissant seulement des traînées rouges au-dessus des arbres* (Lacretelle). || **5.** *Traînée de condensation,* trace blanchâtre laissée dans le ciel par l'échappement des gaz d'un moteur d'avion dans certaines conditions de température et d'humidité à très haute altitude. || **6.** Phénomène de diffraction observé dans certains cristaux, et se traduisant par des traces lumineuses.

III. 1. Force qui s'oppose au mouvement d'un corps dans un fluide : *Coefficient de traînée.* || **2.** Différence entre le point d'impact d'une bombe sur le sol et le point théorique où elle tomberait si la trajectoire se produisait dans le vide.

IV. *Pop.* Femme de mauvaise vie : « *Elle serait la dernière des dernières, une traînée, si elle ne vous aimait pas, car vous la retirez d'un enfer* » (Balzac).

traîne-malheur [trɛnmalœr] n. m. invar. (de *traîne,* forme du v. *traîner* 1, et de *malheur ;* 1664, Brunot). *Vx* et *fam.* Personne qui a une vie misérable : *Je ne rencontrais pas sire Enguerrand venant d'Espagne, mais de pauvres traîne-malheur* (Chateaubriand).

• REM. On dit auj. TRAÎNE-MISÈRE (de *traîne* [v. ci-dessus] et de *misère ;* 1904, Larousse) : *C'était un clochard, un traîne-misère de leur famille, un clochard clochant qui raclait de la semelle le pavé du boulevard* (Aymé).

traînement [trɛnmɑ̃] n. m. (de *traîner* 1 ; 1295, Godefroy, au sens de « effort qu'on doit faire » ; 1501, Godefroy, au sens de « action de traîner un condamné par les rues » ; 1538, R. Estienne, au sens de « action de se traîner, de ramper » ; sens 1, av. 1872, Th. Gautier ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Action de traîner quelque chose : *Un traînement de chaînes.* || **2.** Le bruit ainsi provoqué : *Le voilà, se dit-il, en entendant un traînement de pieds et un bruit écrasé de savates* (Huysmans). *Le malade s'éveilla, et dès que Jean eut reconnu le traînement des pantoufles paternelles, il entra dans l'odeur des remèdes qui saturait la chambre* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Caractère de ce qui est traînant : *Le traînement de voix des Welches* (Barrès). *Le traînement de l'accent faubourien.*

traîne-misère n. m. invar. V. TRAÎNE-MALHEUR.

traîne-patins n. m. invar. V. TRAÎNE-SAVATES.

1. traîner [trɛne] v. tr. (lat. pop. **traginare,* traîner, dér. de **tragere,* altér. du lat. class. *trahere,* tirer, traîner ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *traïner* [*traîner,* XVIe s.], aux sens II, 2-3 [*traîner à la barre,* av. 1865, Proudhon] ; sens I, 1, v. 1155, Wace, écrit *traïner* [*trainner,* v. 1220, Coincy ; *traîner,* 1530, Palsgrave, 750] ; sens I, 2, 1679, Bossuet ; sens I, 3, av. 1960, A. Camus ; sens I, 4, 1690, Furetière [...*la jambe ; traîner les pieds,* 1872, Littré — d'abord ...*ses pieds,* 1552, R. Estienne] ; sens I, 5, av. 1577, Belleau [*traîner sa chaîne,* au fig., 1876, Larousse ; *traîner ses guêtres...,* 1888, Villatte] ; sens I, 6, v. 1460, G. Chastellain [absol., 1580, Montaigne ; *qu'est-ce qu'il traîne !,* XXe s.] ; sens I, 7, av. 1589, J. A. de Baïf ; sens I, 8, XXe s. ; sens I, 9, milieu du XXe s. ; sens I, 10, fin du XVe s., *Nouvelles françaises inédites du XVe siècle ;* sens II, 1 et 5, 1690, Furetière ; sens II, 4, 11 janv. 1758, d'Alembert ; sens II, 6, 1667, Boileau ; sens III, 1, 1636, Monet [*traîner quelqu'un,* 1680, Richelet] ; sens III, 2, 1549, R. Estienne).

I. FAIRE MOUVOIR QUELQUE CHOSE. **1.** Déplacer derrière soi en tirant par terre : *Traîner une chaise près de la fenêtre. Des chevaux qui traînent une herse.* || **2.** Tirer quelque chose qui roule : *Des wagons traînés par une locomotive. Un porteur qui traîne un chariot à bagages.* || **3.** Emporter avec soi quelque chose qui embarrasse : *Traîner un parapluie toute la journée. À longueur de semaine, Jonas traînait ses poches gonflées d'un courrier sans cesse négligé et renouvelé* (Camus). || **4.** *Traîner la jambe* ou (fam.) *la patte,* déplacer avec peine la jambe par suite d'une blessure, d'une maladie ou simplement par fatigue : *Il y en avait, c'étaient des blocs de boue, où avaient-ils pu se rouler ainsi ? Tous piteux de pluie, traînant la patte, implorant une chambre* (Aragon). || *Traîner les pieds,* marcher sans soulever les pieds du sol : *Il* [son oncle Émile] *marchait en traînant les pieds, et les feuilles faisaient autour de ses pas une sorte de murmure qui imitait le ruissellement de l'eau* (Green). || **5.** Avoir la marche entravée par un poids (au pr. et au fig.) : *Les galériens, autrefois, traînaient un boulet. On a pu dire que l'histoire est un boulet que l'humanité traîne derrière elle. Je crois que la poésie est un boulet plus lourd encore* (Aymé). || Fig. *Traîner sa chaîne,* mener une vie pénible. || Fig. et fam. *Traîner ses guêtres, ses bottes,* flâner, aller à un endroit où on n'avait que faire : *Tiens, tu traînes tes guêtres par ici, maintenant ?* || **6.** Subir une chose pénible dont on n'arrive pas à se débarrasser : *Traîner une maladie, une toux rebelle. Il* [Senac] *traîne un violent rhume de cerveau et ne se lasse pas d'en esquisser l'étiologie* (Duhamel). || *Absol.* et *fam.* Être sans cesse souffrant : *Il a traîné tout l'hiver avant de se décider à entrer à l'hôpital.* || Pop. *Qu'est-ce qu'il traîne !,* comme il est stupide ! || **7.** Supporter longtemps un genre d'existence pénible, sans joie : *Là, depuis quelque temps, elle traîne une vie | Que soutient à grand-peine une sale industrie* (Musset). *Quel genre d'être était-ce ? Il n'avait pas une tête de brute. Au contraire ! Il avait plutôt l'air d'un pauvre diable mal portant, qui traîne une vie solitaire* (Simenon). || **8.** Être suivi dans sa marche par quelque chose : *Chacun* [des nègres] *traînait après lui son petit nuage de poussière qu'il secouait en cadence* (Céline). || **9.** *Fig.* Être suivi dans sa vie par des faits qui nuisent à la réputation : *Mais est-ce que par hasard il n'avait pas traîné en plus de ses idées genevoises quelque autre tare, quelque malformation honteuse ?* (Cl. Simon). || **10.** *Class.* et *fig.* En parlant de choses, entraîner : *L'endurcissement au péché traîne une mort funeste* (Molière).

II. EMMENER QUELQU'UN. **1.** Déplacer quelqu'un dans une voiture : *L'aspect qu'offrait la place de la Révolution au moment où Louis XVI, traîné dans la voiture du maire de Paris, y arriva pour mourir* (Hugo). || **2.** Déplacer derrière soi en tirant : *On voyait d'autres femmes, celles de la campagne, bruyantes, agacées, dont les mains pendent inertes, des mains qui ne peuvent servir qu'à traîner un tas de marmaille* (Cayrol). || **3.** Emmener de force quelqu'un, le contraindre à aller quelque part avec soi : *Trois ou quatre nègres* [...] *harcelaient un malheureux milicien prisonnier qu'ils traînaient par la ville, les mains liées derrière le dos* (Hugo). *Je ne veux pas qu'on le traîne en cour d'assises* (Barbey d'Aurevilly). *Il l'avait traînée au concert, dans les expositions, il lui expliquait les tableaux, et pendant ce temps-là, elle le haïssait* (Sartre). || *Traîner à la barre,* contraindre quelqu'un à aller devant la justice. || **4.** *Traîner dans la boue,* v. BOUE (n. 6). || **5.** Se faire accompagner constamment par quelqu'un : *Elle visite*

ses bonnes amies, traîne son mari avec elle (Taine). || **6.** *Class.* et *fig.* Attirer, séduire : *Traînant tous les cœurs après soi* (Racine).

III. FAIRE DURER QUELQUE CHOSE. **1.** *Class.* et *littér.* S'arranger pour que quelque chose n'aboutisse pas rapidement, prolonger volontairement : *Je ne sais demain si on jugera ou si l'on traînera l'affaire toute la semaine* (Sévigné). *La vie encore laisse tout au même plan, précipite les faits ou les traîne indéfiniment* (Maupassant). || *Traîner en longueur,* v. LONGUEUR (§ II, n. 3). || *Traîner quelqu'un,* lui faire attendre la conclusion d'une affaire. || **2.** Émettre lentement les sons de la voix : *Traîner la voix, les phrases. Des femmes* [...] | *Derrière lui traînaient un long gémissement* (Baudelaire).

◆ v. intr. (sens I, 1, début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *traïner* [*trainer,* fin du XII[e] s., Marie de France ; *traîner,* 1530, Palsgrave, 760] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens I, 3, 1694, Acad. ; sens I, 4, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné [*laisser traîner quelque chose,* 1690, Furetière ; impers., 1922, R. Martin du Gard] ; sens I, 5, 1727, Boissy ; sens I, 6, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens II, 1, 1580, Montaigne [« se laisser distancer... », 1718, Acad. ; *faire traîner,* XX[e] s.] ; sens II, 2, av. 1867, Baudelaire ; sens II, 3, v. 1460, G. Chastellain [*ça ne traînera pas,* 1887, Zola] ; sens II, 4, 1861, Goncourt).

I. 1. Pendre en frottant contre le sol : *Il retenait avec les dents son manteau trop long qui traînait* (Flaubert). *Les robes qui traînent sur les marches dans la lumière appauvrie* (Butor). || **2.** Pêcher à la traîne. || **3.** Pendre en désordre : *Cheveux qui traînent dans le dos.* || **4.** Être dispersé ça et là en désordre : *Tu sais que de gilets et d'habits par la chambre* | *Vont traînant au hasard mille fois essayés* (Musset). *Sur l'ottomane, traînait une guitare toute neuve, garnie d'une bandoulière de moire* (Duhamel). || *Laisser traîner quelque chose,* ne pas prendre soin de mettre les choses à leur place, omettre de les ranger : *Elle* [maman] *ne me le disait pas plus directement parce qu'elle craignait que je laissasse traîner mes lettres* (Proust). || Impers. *Il traîne dans,* on trouve çà et là : *On a vu qu'il traînait dans le droit germanique quelques survivances du droit maternel : en l'absence d'héritiers mâles, la fille pouvait hériter* (Beauvoir). || **5.** Se trouver partout, être rebattu : *J'entends bien ce que l'on me dit ; cela traîne partout, cela fait un lieu commun* (Alain). || **6.** Errer çà et là sans but (en parlant d'une personne) : *J'interdis formellement qu'on traîne dans les rues de Paris, le soir, avec Germaine* (Prévost). *Je vous signale au passage que le champion du monde Al Brown, le génie de la boxe, traîne actuellement à Harlem, seul, inconnu, sans le sou* (Cocteau).

II. 1. Montrer de la lenteur dans une tâche ; perdre du temps, s'attarder : *Traîner dans un travail. « On s'est repliés pour ne pas être pris, quand ils ont débordé les lignes, par-derrière. — Sur ordre, hein ! faut pas confondre, précise le brigadier. — Et on a fait vite, dit le caporal. Il s'agissait pas de traîner* » (Robbe-Grillet). || *Spécialem.* Se laisser distancer par d'autres qui avancent plus vite : *Des coureurs qui traînent en arrière du peloton.* || *Faire traîner,* faire délibérément quelque chose avec lenteur : *Elle* [la prostituée] *préfère le type un peu soûl, l'amour dans un ronflement de son partenaire, le rire spasmodique du client qui fait traîner* (Cayrol). || **2.** Tarder à se dissiper : *Les lueurs rouges qui traînent encore à l'horizon* (Baudelaire). *Des écharpes de brouillard traînent sur les vignes* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Se prolonger indûment : *Il* [mon père] *effarouchait maman par des réflexions telles : « En somme, il est heureux que ces affaires du Havre aient traîné jusque maintenant* » (Duhamel). *La plupart des procès traînent* (Romains). || Fam. *Ça ne traînera pas,* il n'y en aura pas pour longtemps : *S'il vient chez moi, je le flanquerai dehors, ça ne traînera pas !* || **4.** En parlant de la voix, s'arrêter sur une syllabe, un mot, prendre une modulation hésitante : *Il* [Jallez] *laissa traîner la voix comme s'il hésitait sur le mot suivant* (Romains).

● SYN. : **I, 3** *retomber, tomber ;* **6** *flâner, traînailler, traînasser.* || **II, 1** *lambiner, lanterner* (fam.) ; **3** *durer, s'éterniser.*

◆ **se traîner** v. pr. (sens I, 1, 1538, R. Estienne ; sens I, 2, av. 1857, Musset [au fig., 1964, Robert] ; sens I, 3, XII[e] s., *Jeu d'Adam ;* sens I, 4, av. 1559, J. Du Bellay ; sens I, 5, v. 1717, Massillon ; sens II, 1, av. 1814, Parny ; sens II, 2, 1807, M[me] de Staël).

I. 1. Avancer en rampant sur le sol : *Un bébé qui se traîne sur le tapis.* || **2.** *Se traîner aux pieds de quelqu'un,* se mettre à genoux devant lui en signe d'humilité, pour supplier : *Vainement la Portia se traînait à leurs pieds,tremblante,échevelée* (Musset) ; au *fig.,* supplier ou quémander sans dignité. || **3.** Se déplacer avec peine : *Je me traînais d'une chaise à l'autre... J'ai maigri de six livres en deux mois. Je végétais dans la maladie* (Céline). || **4.** Suivre avec difficulté un groupe : *Suant, soufflant, ahuri de peur et de fatigue, il se traînait à la queue de la colonne...* (Daudet). || **5.** Aller quelque part à contrecœur : *Je ne vais plus dans le monde, je m'y traîne* (J. de Maistre).

II. 1. *Fig.* S'écouler lentement : *Pendant une heure, j'oubliai mon ennui. Mais ensuite la journée se traîna lourdement* (Beauvoir). *Les jours se traînaient agréablement, dans la chaleur accablante du mois d'août* (Mallet-Joris). || **2.** *Fig.* Prendre un cours languissant : *La conversation se traînait. Elle avait épuisé l'intérêt des bibelots du salon et des toilettes* (Rolland).

2. traîner [trɛne] n. m. (emploi substantivé de *traîner* 1 ; av. 1951, A. Gide). *Littér.* Accent traînant (peu usité) : *Et ces syllabes innocentes prononcées avec le traîner faubourien, prirent une sonorité de glas funèbre* (Gide).

traînerie [trɛnri] n. f. (de *traîner* 1 ; 1555, La Bouthière [44], au sens de « maladie de langueur » ; 1560, Godefroy, au sens de « pêche à la traîne » ; sens 1, 1601, P. Charron ; sens 2, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 3, XX[e] s. ; sens 4, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). **1.** *Vx.* Caractère de tout ce qui traîne, se prolonge trop : *La traînerie de ce mal sans bout* [...] *lui portait sur les nerfs* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Lenteur dans l'exécution d'un morceau de musique. || **3.** Diction traînante, élocution qui s'appesantit sur certains phonèmes : *Il parlait avec une lenteur qui aurait semblé seigneuriale si la traînerie de la gouaille n'y avait retenti* (Hamp). || **4.** Action de traîner, de s'attarder : *Les familles parisiennes qui encombrent les routes de campagne de la traînerie de leur dimanche* (Daudet).

traîne-savates [trɛnsavat], **traîne-semelles** [trɛnsəmɛl] ou **traîne-patins** [trɛnpatɛ̃] n. m. invar. (de *traîne,* forme du v. *traîner* 1, et du plur. de *savate, semelle, patin ;* 1951, R. Fallet [*traîne-semelles*], 1975, *Lexis* [*traîne-savates*], et 1970, Robert [*traîne-patins*]). *Fam.* Oisif qui passe son temps à errer de-ci de-là.

traîneur, euse [trɛnœr, -øz] n. (de *traîner* 1 ; v. 1440, Godefroy, au fém., écrit *traineresse,* au sens de « celle qui traîne un condamné par les rues » ; écrit *traîneur,* au masc., au sens 2, 1636, Corneille [*traisneux...,* même sens, v. 1600, *Ancien Théâtre françois ; traîneur de sabre,* av. 1825, P.-L. Courier — « militaire de carrière », 1964, Larousse] ; sens 1, fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, 1689, M[me] de Sévigné ; sens 5, 1694, Acad. ; sens 6, fin du XIX[e] s., A. Daudet). **1.** *Vx.* Personne qui traînait la chaise : *M[me] d'Aiguillon alla voir Monsieur qui était au Palais-Royal, et dit à son traîneur d'entrer* (Saint-Simon). || **2.** Anc. *Traîneur d'épée,* vagabond ou fainéant qui portait l'épée. || Auj. et pop. *Traîneur de sabre,* militaire qui affecte la bravoure ; *par extens.* et *péjor.,* officier de carrière : *Je me rappelle avoir dû, à Metz, céder le trottoir, non sans colère, à un lieutenant ou capitaine, au sourcil insolent, traîneur de sabre accompli pour image antimilitariste* (Romains). || **3.** Braconnier qui chasse au traîneau. || **4.** *Vx.* Traînard : *L'armée de cent mille hommes, réduite à trente mille, était côtoyée d'une bande de cinquante mille traîneurs* (Chateaubriand). || **5.** Chien courant qui ne suit pas le gros de la meute.

|| **6.** *Vx.* Personne qui erre sans but, vagabond : *Sous cette rude moustache, effroi des chiens et des traîneurs de bancs* (Daudet).

trainglot [trɛ̃glo] n. m. (de *train* 1, sous l'influence de *tringle ;* 1857, Esnault). *Fam.* Soldat du train.

• REM. On écrit aussi TRINGLOT (1863, Sainéan, *le Langage parisien*).

traînier [trɛnje] n. m. (de *traîner* 1 ; 1607, Montlyard [490], comme adj., au sens de « qui se traîne » ; comme n. m., au sens actuel, fin du XIXe s., Courteline). Personne qui s'attarde dans des lieux plus ou moins bien fréquentés (rare) : *Un certain courant de sympathie me poussait même vers ce fou, que je sentais bien ne pas valoir grand-chose, être un peu flemme, un peu traînier, un peu ivrogne* (Courteline).

training [treniŋ] n. m. (mot angl. signif. « instruction, exercice, entraînement », de *to train,* traîner, dresser, entraîner, empr. du franç. *traîner* 1 ; 1872 [d'après Fr. Mackenzie, I, 134], au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s. [« survêtement avec capuche », v. 1970] ; sens 3, v. 1970). **1.** Entraînement sportif. || **2.** Vêtement d'entraînement. (Vieilli). || Survêtement avec capuche. || **3.** *Au plur.* Chaussures de toile à semelles de caoutchouc.

train-parc n. m., **train-poste** n. m. V. TRAIN 2.

train-train [trɛ̃trɛ̃] n. m. (altér. [sous l'influence de *train* 1] de *trantran,* son du cor [1611, Cotgrave], petits secrets d'une affaire [1616, *Ancien Théâtre françois*], routine [1680, Richelet], redoublement de *tran,* cri des chasseurs [1561, Du Fouilloux], mot d'origine onomatop. ; fin du XVIIIe s., Brunot, aux sens 1-2). **1.** Rythme ordinaire et monotone de quelque chose : *Le train-train des événements journaliers. Il s'agissait d'un repas tout simple, qui modifiait à peine le train-train familial* (Romains). || **2.** Suite d'occupations qui ont lieu habituellement et qui se répètent régulièrement : *À part quelques artistes que je viens de citer, les autres continuent tranquillement leur petit train-train* (Huysmans). *Elle m'assurait que, l'an prochain, elle ne se laisserait pas abrutir par le train-train quotidien* (Beauvoir).

• SYN. : **1-2** *routine.*

traire [trɛr] v. tr. (lat. pop. *tragere, tirer, réfection — d'après le lat. class. *agere,* pousser, amener [*actum,* au supin] — du lat. class. *trahere,* tirer, traîner [*tractum,* au supin] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* comme v. pr., au sens de « se rendre quelque part » ; 1080, *Chanson de Roland,* comme v. tr., au sens de « tirer » ; sens 1, 1292, Godefroy [absol., 1810, Mme de Genlis, I, 229] ; sens 2, v. 1320, *Glossaire d'Évreux*). [Conj. **73.**] **1.** Tirer le lait du pis d'une femelle en pressant les mamelles à la main ou au moyen d'un appareil : *Je viens à l'étable pour traire la vache, Majesté* (Ionesco). *Traire une chèvre, une brebis, une ânesse ;* et absol. : *Le maître avait coutume de venir dans l'étable à l'heure de traire et d'y amuser la fermière* (Jouhandeau). || **2.** *Traire du lait,* le tirer des mamelles : *On livre avant midi le lait trait le matin même.*

1. trait [trɛ] n. m. (lat. *tractus,* action de tirer, de traîner, traînée, tracé, espace déterminé, déroulement [au fig.], de *tractum,* supin de *trahere,* tirer, traîner ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au sens IV, 1 [...*à grands traits,* v. 1185, *Aliscans* — écrit ...*a grans trais* (d'abord au sing. ...*a grant trait,* v. 1130, *Eneas*) ; ...*à longs traits,* 1534, Rabelais ; *d'un trait...,* 1681, Mme de Sévigné — *tout d'un trait,* 1596, Hulsius (*tout d'un même trait,* même sens, 1530, Palsgrave, 830)] ; sens I, 1, XIIIe s., Villard de Honnecourt [...*d'un trait de plume,* « rapidement », fin du XVIIe s., Saint-Simon ; *écrire d'un trait de plume,* av. 1679, Retz ; *n'avoir qu'un trait de plume,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *trait de scie,* 1893, *Dict. général* (d'abord *trait de la scie,* 1694, Acad.) — « chaque coupe... », 1508, *Comptes du château de Gaillon,* écrit ...*de sye*] ; sens I, 2, 1538, R. Estienne [*dessin au trait...,* av. 1784, Diderot — *trait,* « ligne d'un dessin qui n'est pas ombré », 1670, N. Coypel ; *faux trait,* 1964, Larousse ; *avoir un faux trait dans les yeux,* 1774, Buffon ; *trait pour trait,* 1670, Th. Corneille ; *à grands traits,* 1788, Féraud — aussi au fig.] ; sens I, 3, 1666, Molière ; sens I, 4, 1802, Senebier, III, 229 [*art du trait ; trait,* 1872, Littré] ; sens II, 1, fin du XIIIe s., J. de Condé ; sens II, 2, 1968, Larousse [*avoir trait à,* 1579, d'après le *FEW,* XIII/2, 149 *b*] ; sens II, 3, fin du XIIIe s., J. de Condé [*faire des traits à quelqu'un,* av. 1850, Balzac] ; sens II, 4, 1658, Pascal [*trait ; trait d'esprit,* 1671, Pomey] ; sens II, 5, 1538, R. Estienne [*sous les traits de,* av. 1867, Baudelaire] ; sens III, 1, fin du XIIe s., *l'Escoufle* [*animaux de trait,* av. 1948, Bernanos — *bêtes de trait,* même sens, 1872, Littré (*cheval de trait,* « cheval qu'on emploie à tirer des charges », 1564, J. Thierry)] ; sens III, 2, XIIIe s., Dochez ; sens III, 3, 1373, Gace de la Buigne ; sens III, 4, 1769, Duhamel du Monceau [*trait de chalut,* 1933, Larousse] ; sens III, 5, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens III, 6, 1756, Giraudeau ; sens III, 7, 1655, Molière [*avoir le trait...,* 1872, Littré — *trait,* « droit de jouer le premier, aux échecs », 1690, Furetière (*tret,* « coup, en termes de jeux », v. 1221, *Renart et Piaudoue*)] ; sens IV, 2, 1835, Acad. ; sens IV, 3, 1374, d'après le *FEW,* XIII/2, 149 *a ;* sens IV, 4, 1690, Furetière [*prendre long trait,* même sens, 1559, Amyot]).

I. 1. Ligne tracée sur une surface : *Avoir devant soi une feuille de papier ; dans sa main droite quelque chose qui peut faire des traits, comme un crayon, un porte-plume* (Romains). *On barre les chèques de deux traits obliques. Tirer un trait pour souligner un mot.* || *Rayer, biffer d'un trait de plume,* rapidement, brutalement : *Le directeur a rayé d'un trait de plume cette proposition.* || Class. *Écrire d'un trait de plume, n'avoir qu'un trait de plume,* écrire sans lever la plume, d'un seul jet : *Voilà ce que j'écrivis presque d'un trait de plume sur la table du cabinet des livres du Luxembourg* (Retz). *Vous savez que je n'ai qu'un trait de plume ; aussi mes lettres sont fort négligées ; mais c'est mon style, et peut-être qu'il fera autant d'effet qu'un autre plus ajusté* (Sévigné). || *Trait de scie,* ligne indiquant où il faut scier le bois, et, *par extens.,* chaque coupe faite à la scie dans une bûche : *La prochaine fois, dit-il, nous prendrons les bûches entières et tu donneras deux traits, puisque aussi bien tu veux scier du bois* (Duhamel). || **2.** *Spécialem.* Ligne d'un dessin : *Faire un croquis en quelques traits.* || *Dessin au trait, gravure au trait,* dessin, gravure qui n'indiquent que le contour des formes, sans ombre ni modelé : *Quelque chose sans plus de réalité ni d'existence qu'un visage dessiné au trait sur le fond blanc du papier* (Cl. Simon). || *Faux trait,* planche lithographique spéciale comprenant les contours de toutes les couleurs, et sur laquelle on lève les épreuves des faux décalques. || *Vx. Avoir un faux trait dans les yeux,* loucher légèrement. || *Trait pour trait,* avec une fidélité absolue : *Copier un dessin trait pour trait.* || *À grands traits,* en traçant rapidement quelques lignes, sans s'arrêter aux détails : *Une esquisse exécutée à grands traits ;* et au fig. : *Il nous a dépeint la situation à grands traits. Il exposait à grands traits le complot ourdi dans les prisons pour noyer la République* (France). || **3.** *Class.* et *au plur.* Manière personnelle de tracer les lettres, écriture : *De son auguste seing reconnaissez les traits* (Racine). || **4.** *Art du trait,* ou simplem. *trait,* ensemble des techniques et des opérations qui aboutissent à la construction des charpentes.

II. 1. Marque, élément caractéristique : *Ces deux romans ont plusieurs traits communs. L'humidité est un trait dominant de ce climat. Deux traits du caractère d'Albertine me revinrent à ce moment à l'esprit* (Proust). *Par un trait de ma nature toujours trop prompte à se laisser séduire par l'apparence des choses* (Carco). || **2.** En linguistique, dimension pertinente phonologique, syntaxique ou sémantique (ex. [± animé]), ou propriété phonologique, syntaxique ou sémantique d'une unité minimale (ex. [+ animé], [− animé]). || *Avoir trait à,* se rapporter à, concerner : *Il s'intéresse à tout ce qui a trait à l'astronomie.* || **3.** Manière particulière de se conduire, acte marquant une certaine façon d'être : *Ce qui*

est un crime dans un état de civilisation perfectionné n'est qu'un trait d'audace dans un état de civilisation moins avancé (Mérimée). *Les annales de l'humanité abondent en traits illustres* (Duhamel). [Léautaud] *a ce trait commun avec son cher Stendhal de se faire plus noir qu'il n'est* (Mauriac). || Vx et fam. *Faire des traits à quelqu'un,* ne pas lui être fidèle : *C'est une façon de nous venger des traits que nous font mesdames nos grisettes* (Hugo). || **4.** *Trait d'esprit,* ou simplem. (vieilli) *trait,* expression vive, brillante, spirituelle : *On me trouve spirituel. Le tout est de s'entendre sur le sens du terme. Rien ne me fâche comme un trait d'esprit* (Cocteau). *Lucien était étourdi par ce qu'on nomme le trait, le mot, surtout par la désinvolture de la parole et l'aisance des manières* (Balzac). || **5.** Lignes caractéristiques, aspect général du visage : *Ses traits étaient extraordinairement expressifs quand il voulait, et pouvaient exprimer n'importe quoi ; mais au repos, il prenait l'air d'un imbécile* (Gide). *Elle marchait aussi vite qu'eux, les traits tirés comme eux, les prunelles un peu plus fixes que d'habitude et les lèvres plus sèches* (Simenon). || *Sous les traits de,* sous l'aspect de, en présentant comme : *Il a décrit son adversaire sous les traits d'un arriviste.*

III. 1. *Class.* Traction : *Le frottement des parties qui se fait dans les machines demande une augmentation de force pour le trait* (Furetière, 1690). *Lorsqu'on veut employer la vache au labourage, il faut avoir attention de l'assortir avec un bœuf de sa taille, afin de conserver l'égalité du trait et de maintenir le soc en équilibre* (Buffon). || *Animaux de trait,* ceux qu'on emploie à tirer des charges : *Du bétail, ni trop bon ni trop mauvais, des bœufs, des ânes, des animaux de trait et de labour* (Bernanos). || **2.** Longe de corde ou de cuir à l'aide de laquelle les chevaux tirent ce qu'ils ont à charrier : *Les chevaux sont habillés de l'essentiel : une bricole, un surfaix* [...] *les traits, la bride* (Pesquidoux). || **3.** En vénerie, lanière qui sert à tenir en laisse le limier qu'on mène au bois. || **4.** Espace qu'un bateau de pêche parcourt en traînant le filet. || *Trait de chalut,* trajet que fait un chalutier entre deux relevages du filet. || **5.** *Navire à traits carrés,* navire qui porte des voiles carrées à tous ses mâts. || **6.** Ce qu'il faut ajouter au plateau d'une balance en équilibre pour l'entraîner. || **7.** Class. *Donner le premier trait,* donner la première impulsion à une affaire, l'engager : *Je m'en vais là-dedans donner le premier trait* (Molière). || *Avoir le trait, le premier trait,* aux jeux d'échecs ou de dames, être désigné par le sort pour jouer le premier.

IV. 1. Quantité de boisson qu'on avale sans reprendre haleine : *Le gourmet venait de lamper un trait de vin et reposait sa timbale* (Duhamel). || *Boire à grands traits,* boire longuement sans reprendre haleine : *Je pris de nouveau ma bouteille de rhum et je bus à grands traits* (Maupassant). || *Boire à longs traits,* boire longuement, lentement : *En sorte que quoi qu'il* [le chrétien] *fasse, on l'oblige de boire à longs traits à cette coupe enchantée* (Chateaubriand). || *D'un trait, d'un seul trait, tout d'un trait,* sans s'arrêter, en une seule fois : *Il se versa un verre de vin, ce qui lui arrivait rarement au repas de midi, et il le but d'un trait* (Martin du Gard). *Le soir, il tombe de fatigue dans son lit, car il n'est pas fort, dort tout d'un trait, et recommence le lendemain une existence découragée* (Daudet). || **2.** En musique, succession rapide de notes : *Il s'applique consciencieusement à taper à côté de ses notes, et à rater tous ses traits* (Rolland). || **3.** Dans l'ancienne liturgie catholique, psaume, le plus souvent réduit à quelques versets, qui remplaçait certains jours l'alleluia de la messe. || **4.** Class. *Prendre trait,* durer longtemps, traîner en longueur : *Voilà une maladie qui a la mine de prendre trait* (Furetière, 1690).

• SYN. : **I, 1** *barre, droite, filet, raie, rayure.* || **II, 1** *caractère, caractéristique, disposition, propriété ;* **3** *action, coup, fait, marque, signe ;* **4** *mot.* || **IV, 1** *gorgée, goulée* (fam.), *lampée* (fam.).

2. trait [trɛ] n. m. (déverbal de *traire* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [...*gens de trait,* 1431, Du Cange ; *partir comme un trait,* 1668, La Fontaine] ; sens 2, 1651, Corneille [absol., fin du XVI^e s., Brantôme] ; sens 3, 1642, Corneille ; sens 4, 1640, Corneille [*trait de lumière,* 1647, Corneille] ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* Projectile à pointe acérée : *Les traits volèrent de part et d'autre* (Fénelon). *Comme un archer, son trait lancé, s'enfuit au grand galop, l'avion, mettant de la vitesse, filait vers les lignes allemandes* (Montherlant). || *Hommes de trait, gens de trait,* archers, arbalétriers : *Les hommes de trait qui couraient pour les rejoindre* (Flaubert). || *Partir comme un trait,* partir très rapidement. || **2.** *Fig.* Attaque vive, propos blessant ou mordant : *Les traits de la raillerie, de la satire. Il a subi les traits de la calomnie.* || *Class.* et *absol.* Raillerie piquante : *On en voit* [des fous] *souvent dans les cours. | Le prince y prend plaisir ; car ils donnent toujours | Quelque trait aux fripons, aux sots, aux ridicules* (La Fontaine). || **3.** *Class.* Vive impression causée par ce qui émeut : *Mon cœur n'est point à l'épreuve des traits | Ni de tant de vertus, ni de tant de bienfaits* (Corneille). || **4.** *Fig.* Tout ce qui frappe rapidement : *Cette idée est un véritable trait de génie.* || *Trait de lumière,* révélation soudaine, explication qui apparaît brusquement : *Lu un article extrêmement instructif du Père Boyer sur la psychanalyse en Suisse. Il y a une page qui a été pour moi comme un grand trait de lumière* (Green). || **5.** Dans l'industrie minière, extraction du charbon.

• SYN. : **2** *assaut, brocard, pointe, sarcasme ;* **4** *éclair, étincelle, rayon.*

3. trait [trɛ] adj. m. (part. passé de *traire* [v. ce mot] ; 1379, *Inventaire du mobilier de Charles V,* 38). *Or trait,* or qui, par passage à la filière, a été transformé en fil très ténu.

◆ n. m. (1680, Richelet). Fil très ténu d'or ou d'argent.

traitable [trɛtabl] adj. (de *traiter,* d'après le lat. *tractabilis,* palpable, maniable, souple [au fig.], de *tractatum,* supin de *tractare,* toucher [v. TRAITER] ; v. 1170, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens I, 1, XIII^e s., Richard de Fournival ; sens I, 2, v. 1360, Froissart ; sens II, 1559, d'après le *FEW,* XIII/2, 142 *a*).

I. 1. *Class.* et *littér.* Se dit de quelqu'un qui se laisse adoucir, qui cède volontiers : [Les femmes] *Que le son d'un écu rend traitables à tous* (Corneille). *Vous serez plus traitable. Vous n'oserez plus exiger que la mensualité de deux mille soit portée à trois* (Romains). || **2.** *Class.* Se dit de ce qui est agréable. qui plaît : *Cette forêt si belle, si traitable, où nous nous promenons si familièrement* (Sévigné).

II. Se dit de ce qu'on peut traiter, développer : *C'est une question difficilement traitable en si peu de temps.*

• SYN. : **I, 1** *accommodant, arrangeant, complaisant, conciliant.*

traitant [trɛtɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *traiter ;* 1628, Ch. Sorel, d'après le *FEW,* XIII/2, 141 *b*). *Class.* Financier ayant signé avec le roi un accord pour lever en son nom certains impôts : *La veuve et les cousins, chacun y fait pour soi | Comme fait un traitant pour les deniers du roi* (Corneille).

◆ adj. m. *Médecin traitant,* v. MÉDECIN.

trait d'union [trɛdynjɔ̃] n. m. (de *trait* 1, *d*[*e*] et *union ;* 1770, Buffon [aussi au fig.]). Petite ligne horizontale qu'on met entre les éléments de certains mots composés *(porte-plume, rez-de-chaussée, arrière-boutique)* ou entre un verbe et un pronom personnel ou démonstratif qui le suit *(dit-il, qui est-ce ? fais-le).* [Les typographes le nomment DIVISION.] (V. art. spécial.) || *Fig.* Personne ou chose qui établit un lien, une relation entre des personnes séparées ou opposées : *C'est le vagabond que Lafcadio rencontre sur sa route* [...], *qui doit servir de trait d'union entre lui et Édouard* (Gide).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE TRAIT D'UNION

MARQUE DE COHÉSION DE PLUSIEURS MOTS

Le trait d'union marque **régulièrement** l'unité d'une suite de mots dans les cas suivants :

• 1° Entre le verbe et les pronoms qui le suivent immédiatement : *dit-il, venez-vous ? fût-ce, dites-le-lui ;* à moins que le pronom ne soit complément d'un verbe qui suit : *Allez le lui dire.*

La règle s'étend aux pronoms ou adverbes *en* et *y : Prenez-en, Venez-y* (mais : *Je vais en prendre, Il faut y veiller*).

Le « *t* euphonique » est précédé et suivi d'un trait d'union (v. EUPHONIE, art. spécial) : *Où va-t-on ? Sans doute se trompe-t-il.*

Dans tous ces cas, l'unité est un fait de syntaxe réalisé au moment de la parole : le second mot est un pronom ou adverbe « conjoint » (v. PERSONNE, art. spécial) se rapportant au premier mot

• 2° Devant les adverbes *ci* et *là* des pronoms et adjectifs démonstratifs : *celui-ci, cet homme-là ;* ces adverbes participent au sens du mot démonstratif, auquel ils donnent l'opposition proche/lointain que le latin exprimait par des suffixes différents *(iste/ille).*

Le trait d'union se retrouve

— dans les locutions composées de *ci* ou *là* et d'une préposition ou d'un adverbe : *de-ci de-là, ci-contre, là-bas, ci-dessus ;*

— après *ci* suivi d'un participe dans les locutions comme *ci-inclus, ci-joint ;*

• 3° Entre un pronom personnel et l'adjectif *même :*

> *Il est venu lui-même.*
> *Lui-même est venu.*

Dans cet emploi, *même* constitue avec le pronom personnel un pronom composé indéfini (v. ce mot, art. spécial) ;

• 4° Dans les noms de nombre composés, entre deux noms inférieurs à cent juxtaposés sans conjonction : *cent quatre-vingt-deux* (v. NUMÉRAUX [*les Mots*], art. spécial).

Le trait d'union marque **irrégulièrement** l'unité des mots composés, lorsque les éléments de composition sont des mots aptes à former des syntagmes libres ; comparer :

> *Rentré chez lui, il s'endormit* ***sur-le-champ*** (cf. lat. *illico*) ;
> *Des tas de paille pourrissaient* ***sur le champ*** (cf. lat. *in loco*).

L'emploi du trait d'union peut distinguer un mot composé d'un « synthème » (v. SYNTAGME, art. spécial) ; comparer :

> *Je veux avoir un* ***tête-à-tête*** *avec le chef ;*
> *Les deux hommes ont discuté* ***tête à tête.***

Mais beaucoup de mots composés sont écrits en un seul mot sans raison particulière ; comparer : *portefeuille, portemanteau* et *porte-cartes, porte-cigarettes.*

Beaucoup sont écrits en deux mots sans trait d'union ; comparer : *un tête-à-tête, un vis-à-vis* et *un corps à corps, un face à face.*

La différence entre un mot composé et un synthème est souvent insaisissable ; comparer : *coffre-fort* et *garde champêtre.*

Albert Dauzat écrivait :

« En opposant trente-neuf mots en *contre-* avec trait d'union à quarante-trois sans trait d'union, **l'Académie** a fabriqué à l'usage des typographes un casse-tête. »

Mais Ferdinand Brunot se montrait (pour une fois) plus indulgent à l'égard des « immortels » en écrivant :

« Le trait d'union n'a pas été bien utilisé, il ne pouvait guère l'être, sous peine d'une révision perpétuelle de l'orthographe. »

Le sentiment d'une certaine liberté permet des emplois stylistiques :

> *...Un résidu de crayon de couleur vermillon qu'elle a volé à Dibiri, le fils de la mercière-journaux-papeterie-patrons de mode-piqûres à la machine-herboristerie* (Alexandre Arnoux).

On ne confondra pas un tel emploi avec celui des traits d'union détachant les syllabes d'un mot ou d'une suite de mots pour suggérer une articulation appuyée :

> *Ce-que-je-sais-faire ? ? ? ?*
> *J'ai encore cherché toute la nuit, je n'ai rien trouvé* (J. Vallès).

Comme le remarque J. Damourette (*Traité moderne de ponctuation*, p. 128), il ne s'agit plus ici de véritables traits d'union.

MARQUE DE COUPURE D'UN MOT

Un trait d'union marque la coupure accidentelle d'un mot **non achevé à la fin de la ligne.** Cette coupure coïncide en principe avec une limite de syllabe (v. ce mot, art. spécial) : *pré-céda, précé-da.* Elle s'en écarte cependant sur les points suivants :

— Les *e* muets non élidés font une syllabe comme s'ils étaient toujours prononcés : *la che-mi-se ;*

— On ne coupe pas un mot après une seule lettre : les mots *ami, ère, irons* sont donc insécables ;

— On ne coupe pas entre deux voyelles : *Léon, pays, maïs, réel* sont insécables ;

— On ne coupe pas avant ou après un *x* ou un y placé entre deux voyelles : *rixe, taxi, Texas, moyen, rayer* sont insécables (mais on peut couper : *mix-ture, tex-tile, cy-gne*) ;

— On sépare les consonnes écrites doubles alors qu'une seule est prononcée : *at-tirail, souf-fler, riches-se, adoles-cent.*

Le trait d'union signe de coupure n'est à écrire qu'une fois, en fin de ligne. On évite de le faire coïncider avec le trait d'union marquant l'unité d'un mot composé : par exemple, *là-bas, vis-à-vis* ne peuvent être coupés en fin de ligne.

HISTORIQUE

Les Alexandrins, à qui remonte l'invention des accents (v. ce mot, art. spécial), avaient un signe de jonction de la forme d'un oméga majuscule renversé, appelé *hyphen,* pour lier deux mots que l'on associe dans le sens et la prononciation. Robert Estienne s'en servit dans l'impression des textes latins *(de℧industria, ante℧malorum)* et — rarement — en français *(passe℧temps).*

En 1533, Montflory, dans la *Briefve doctrine,* usa, pour signe d'union, de l'« accent enclitique », qu'à l'imitation des Latins il plaçait sur la dernière syllabe d'une forme verbale suivie d'un pronom personnel sujet : *l'accuseràу ie ?*

Dans la réédition de cet ouvrage en 1538, cet accent était remplacé par « une virgule appellée macaph, de laquelle souvent usent les Hebrieux, qui se figure en ceste sorte — et se met la dicte virgule entre le verbe et la diction enclitique suivante. Exemple, *iray-ie,* le *diray-ie* ».

N. Catach montre dans sa thèse sur *l'Orthographe française à l'époque de la Renaissance* (1968) que cet usage avait été observé d'abord en Italie, puis à Genève par le cousin de Calvin, P. Olivetan, dans une des premières traductions françaises de la Bible (1535), et non seulement entre le verbe et le sujet, mais pour les « noms composez » de l'hébreu *(Beth-Leem).*

Des signes concurrents furent essayés : en 1535, D. Janot plaçait un accent circonflexe entre *tres* et l'adjectif : *tres^hault ;* en 1557. Jean de Tournes usait du même signe renversé pour les noms composés : *porcˬepic.* Mais le « macaph » d'Olivetan, rejeté par Dolet en 1540, puis adopté par lui en 1544, l'emporta dans des éditions à gros tirage comme le *Tresor des Amadis* de Plantin (1560) et de Waesberghe (1561). Il se répandit en France au XVIIᵉ s., et l'Académie, dans les *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise* (1673), sanctionna ses divers emplois, entre autres le double trait d'union autour du *t* euphonique préconisé par Vau-

gelas. La sixième édition du *Dictionnaire* (1835) l'introduisit dans un très grand nombre de mots composés, sans observer pourtant de règles rigoureuses.

L'emploi du trait d'union marquant un mot inachevé en fin de ligne remonte au XIIe s. (Charles Higounet, *l'Écriture,* 1964). Lefèvre d'Étaples, dans sa *Grammatografia* (1529), l'appelle *punctum sectionis* et le donne sous la forme doublée : =. Il se confondra très vite avec le macaph.

traite [trɛt] n. f. (part. passé fém. substantivé de *traire* [v. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, avec un sens peu clair, peut-être celui de « fait de ressembler à » ; sens I, 1538, R. Estienne ; sens II, 1, 1690, Furetière [*...des nègres*] ; sens II, 2, 1964, Larousse [*traite... des blanches,* av. 1850, Balzac] ; sens III, 1723, Savary des Bruslons [d'abord « droit de douane », v. 1350, La Curne, et « action de retirer de l'argent d'une lettre de change », 1679, J. Savary ; *tirer une traite sur l'avenir,* 1948, H. Bazin ; *traite consulaire et de la marine,* 1964, Larousse] ; sens IV, fin du XVe s., Commynes [*d'une traite...,* v. 1460, G. Chastellain (*tout d'une traite,* 1527, Dochez) — « ...sans interruption », 1665, La Fontaine]).

I. Action de traire : *La traite des vaches se fait le soir et le matin.*

II. 1. *Traite des Noirs ou des nègres,* trafic des esclaves noirs pratiqué depuis les grandes découvertes jusqu'à la fin du XIXe s. || **2.** *Traite des êtres humains,* délit commis par l'individu qui, pour satisfaire les passions d'autrui, engage ou détourne en vue de la débauche des femmes ou des enfants. || *Traite des femmes* ou *des blanches,* recrutement de femmes et de jeunes filles en vue de la prostitution à l'étranger.

III. Écrit par lequel un créancier invite son débiteur à payer une somme déterminée, à une certaine date, à une troisième personne ou à celui qui sera désigné par cette personne : *Tirer une traite sur quelqu'un. Il y avait les traites harcelantes des achats dits à tempérament* (Duhamel). *Vous me proposez de régler mon manteau ? La traite est pour la fin du mois* (Saint-Exupéry). || Fig. *Tirer une traite sur l'avenir,* disposer de l'avenir comme si on était sûr de ce qu'il nous réserve : *Au surplus, cette victoire, la vôtre, je suis tenté de dire qu'elle n'est pas de ce temps et même qu'elle n'est pas de ce monde. Vous avez tiré une traite sur l'avenir, une traite à très longue échéance* (H. Bazin). || *Traite consulaire et de la marine,* procédure de paiement des dépenses publiques, ayant pour objet de permettre aux navires français de régler les dépenses qu'ils engagent au cours d'escales à l'étranger.

IV. Distance qu'on parcourt sans s'arrêter : *Il partait gaillardement pour une traite de trois kilomètres* (Romains). || *D'une traite, d'une seule traite, tout d'une traite,* sans s'arrêter : *Le premier jour, nous gagnons d'une traite Constantine* (Gide). *Mais pourquoi Lille ? C'est une ville affreuse ! Sa Majesté n'y allait pas d'une traite, voyons !* (Aragon) ; de façon continue, sans interruption : *Assis près du feu, j'ai relu d'une seule traite « In the closed room », petit livre tranquille et mystérieux que j'aime beaucoup* (Green).

• SYN. : **IV** *course, parcours, trajet.*

1. traité [trɛte] n. m. (lat. *tractatus,* action de toucher, action de s'occuper de, action de traiter un sujet, de *tractatum,* supin de *tractare,* toucher, manier, traiter [v. TRAITER] ; 1370, Oresme, écrit *traicté ; traité,* 1530, Palsgrave, 283). Ouvrage où l'on traite d'une science, d'une connaissance ou d'un art : *Un traité sur l'amitié, la vieillesse, la musique. Un traité de physique. Quand la mère des trois Sénèques, Helvia, perdit son mari, le plus célèbre de ses fils composa pour elle un petit traité philosophique* (France).

• SYN. : *discours, essai, étude, manuel.*

2. traité [trɛte] n. m. (part. passé substantivé de *traiter ;* 1300, d'après le *FEW* [XIII/2, 141 *a*], écrit *traitiet — traictié,* 1322, Runkewitz, et *traité,* 1596, Hulsius — [« toute espèce de convention » ; « convention entre deux gouvernements... », v. 1360, Froissart — écrit *traité*]). Convention entre deux gouvernements définissant des obligations mutuelles : *Traité militaire. Traité de commerce, de non-agression. Le plus grand mensonge des hommes est de faire croire qu'il y a des traités de paix* (La Varende). *Nous dirons seulement que nous venons pour mettre un terme au régime du mandat* [en Syrie] *et pour conclure un traité garantissant l'indépendance et la souveraineté* (De Gaulle). || *Par extens.* et *vx.* Toute espèce de convention : *Mais pour vous, vous savez quel est notre traité ; | Parlez-moi, je vous prie, avec sincérité* (Molière).

• SYN. : *pacte ; accord, contrat.*

traitement [trɛtmɑ̃] n. m. (de *traiter ;* XIIIe s., Godefroy, au sens de « négociation, délibération » ; sens I, 1, v. 1510, d'après le *FEW,* XIII/2, 141 *b* [« façon dont une femme accueille l'amour de quelqu'un », 1666, Molière ; « honneurs rendus à un haut personnage », av. 1679, Retz ; *mauvais traitements,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1582, La Curne ; sens II, 1, 1636, Monet [pour les plantes, XXe s.] ; sens II, 2, 1783, Buffon ; sens II, 3, 1964, Larousse [aussi *traitement acide*] ; sens II, 4, 1964, Robert ; sens II, 5, 1872, Littré).

I. MANIÈRE DE TRAITER QUELQU'UN. **1.** Manière bonne ou mauvaise de se conduire envers une personne : *Un traitement cruel, indigne, inadmissible. N'est-ce point pour nous dissocier davantage de l'Angleterre, devenue « l'ennemi commun », qu'ils* [les Allemands] *nous accordent pour l'instant un traitement de faveur ?* (Gide). || *Spécialem.* et *class.* Façon dont une femme accueille l'amour de quelqu'un : *Acanthe a du mérite et t'aime tendrement ; | D'où vient que tu lui fais un si dur traitement ?* (Molière). || *Class.* Honneurs rendus à un haut personnage : [Le prince de Condé] *porta si loin les avantages d'un prince de France et de la première maison de l'univers que tout ce qu'on put obtenir de lui fut qu'il consentît à traiter d'égal avec l'archiduc ; le même traitement fut assuré au duc d'Enghien* (Bossuet). || *Mauvais traitements,* coups, violences, sévices infligés à quelqu'un : *J'avais écrit la lettre d'accord avec Raymond pour attirer sa maîtresse et la livrer aux mauvais traitements d'un homme « de moralité douteuse »* (Camus). || **2.** Rémunération par mensualités d'un fonctionnaire de l'État ou d'un officier supérieur : *Il n'avait aucun souci d'argent, la pension paternelle s'ajoutant à son traitement d'officier et aux indemnités de séjour* (Vailland).

II. MANIÈRE D'AGIR SUR QUELQUE CHOSE EN VUE D'UN RÉSULTAT. **1.** Ensemble des moyens mis en œuvre pour combattre une maladie, pour guérir un malade : *Le traitement de la tuberculose. Suivre un traitement par piqûres. Être en traitement. Je vais à Arriège très sérieusement, et ces vingt-huit jours de traitement me permettent, l'hiver, de manger des truffes, de boire du bourgogne et de me coucher à trois heures du matin* (Colette). || Ensemble des moyens employés pour prévenir ou guérir les maladies des plantes : *Traitement de la vigne par le sulfate de cuivre.* || **2.** Manière d'opérer sur certaines matières qu'on veut transformer : *Faire subir à un métal un traitement thermique. Le traitement de la fonte par le procédé Bessemer.* || **3.** Procédé de raffinage à l'aide d'un réactif, d'un solvant. || *Traitement acide,* raffinage, à l'aide de l'acide sulfurique, des essences, du pétrole, des huiles. || **4.** En informatique, manipulation d'une information par une machine quelconque, telle que l'information sortante soit déduite, mais différente de l'information entrante. || **5.** Manière d'aménager, d'exploiter une forêt.

• SYN. : **I. 2** *appointements, émoluments. solde.* || **II. 1** *médication, thérapeutique.*

traiter [trɛte] v. tr. (lat. *tractare,* traîner avec violence, toucher souvent, manier, s'occuper de, se comporter envers [quelqu'un], traiter [une question, un sujet], de *tractum,* supin de *trahere,* tirer, traîner ; v. 1130, *Eneas,* dans la loc. *trait*[*i*]*er sa vie,* « se conduire » ; sens I, 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*traiter quelqu'un de,* 1642, Corneille — *...comme,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné, et *...en,* 1644, Corneille ;

traiter comme un chien, 1718, Acad. — d'abord ...*comme chien,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; *traiter quelqu'un... de haut en bas,* 1660, Molière ; *traiter de,* suivi d'un nom exprimant le sentiment... 1637, Rotrou ; *traiter quelqu'un de Turc à More,* 1659, Molière] ; sens I, 2, 1660, Pascal ; sens I, 3, 1538, R. Estienne ; sens II, 1, XIII^e s., *Médicinaire liégeois* [pour un malade, 1636, Monet] ; sens II, 2, 1765, *Encyclopédie,* X, 522 [« soumettre au raffinage... », 1964, Larousse ; en sylviculture, 1836, *Maison rustique du XIX^e siècle,* IV, 87 *b*] ; sens II, 3, v. 1196, J. Bodel ; sens II, 4, v. 1208, Henri de Valenciennes [en termes d'art..., 1676, Félibien]).

I. SE COMPORTER ENVERS QUELQU'UN. **1.** Agir envers quelqu'un de telle ou telle façon : *Traiter quelqu'un avec humanité, avec cruauté. Bien traiter quelqu'un.* [Les étudiants] *me traitaient sans condescendance, et même avec une particulière gentillesse, car ils ne voyaient pas en moi une rivale* (Beauvoir). || *Traiter quelqu'un en, comme,* (class.) *de,* agir, se comporter envers lui comme on le ferait envers : *Et jusqu'à la conquête ils nous traitent de reines* (Corneille). *Les façons modernes qui consistent à traiter les grands-parents en camarades* (Taine). *Les Gaugrand la traitaient comme une parente, avec plus de confiance et beaucoup moins d'égards qu'une femme de ménage* (Marceau). || Fam. *Traiter comme un chien,* v. CHIEN. || *Traiter quelqu'un de haut, de haut en bas,* se comporter envers lui d'une manière très hautaine, méprisante. || Class. *Traiter de* (suivi d'un nom), agir envers quelqu'un ou quelque chose avec le sentiment exprimé par ce nom : *Traitant de mépris les sens et la matière* (Molière). || Class. et fig. *Traiter quelqu'un de Turc à More,* être très dur avec lui : *Je vois ici deux yeux qui ont la mine d'être de fort mauvais garçons, de faire insulte aux libertés, et de traiter une âme de Turc à More* (Molière). || **2.** *Traiter quelqu'un de,* l'appeler, le qualifier de telle ou telle façon : *Ceux qui me traitent d'hypocrite et d'ambitieux me connaissent peu : je ne réussirai jamais dans le monde, précisément parce qu'il me manque une passion et un vice, l'ambition et l'hypocrisie* (Chateaubriand). *Mais pourquoi Malherbe traite-t-il d'injurieux ami ce pauvre Monsieur Duperrier ?* (France). || **3.** Recevoir à sa table, convier à un repas : *Depuis son veuvage, Miraud qui, sauf lorsqu'il traitait un ami, de loin en loin, préparait les aliments lui-même* [...] *devait se contenter de la cuisine* (Romains).

II. AGIR SUR QUELQUE CHOSE EN VUE D'UN RÉSULTAT. **1.** Combattre une maladie par une médication, des soins appropriés : *Traiter la tuberculose, la syphilis. Traiter un cancer par des rayons.* || *Par extens.* Prodiguer à un malade les soins nécessaires à son état : *Traiter un cancéreux. Un jour qu'il faisait fort chaud, j'avise le feldwebel qui venait de s'asseoir sur un tas de pierres à l'ombre d'une baraque où étaient traités des blessés anglais égarés dans notre formation* (Duhamel). || **2.** Soumettre à un traitement, à des manipulations appropriés : *Traiter des vins par la pasteurisation. Traiter une pièce métallique. Ce tissu a été traité, il ne rétrécit pas.* || *Spécialem.* Soumettre au raffinage par tel ou tel procédé : *Traiter une huile à l'acide.* || En sylviculture, aménager, exploiter une forêt. || **3.** Soumettre quelque chose à des discussions, des négociations avec une ou plusieurs personnes en vue d'une conclusion : *Traiter un marché. Nous connaissons fort bien M. Johann August Suter, nous sommes ses agents de commission et traitons depuis des années de très grosses affaires pour lui* (Cendrars). || **4.** Prendre pour objet d'un travail écrit ou oral, exposer, développer : *Traiter une question, un problème. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi dans ce livre certaines scènes, certains dialogues sont traités ; d'autres passés sous silence, escamotés* (Gide). || En termes d'art, exécuter, représenter de telle ou telle manière : *Une « composition »* [...] *aussi assommante* [...] *qu'un combat des Horaces et des Curiaces traité suivant les traditions de l'École* (Romains).

● SYN. : **II, 1** *soigner ;* **3** *conclure, faire, négocier ;* **4** *aborder, étudier.*

◆ v. tr. ind. [**de**] (sens 1, v. 1170, *Vie d'Édouard le Confesseur ;* sens 2, 1656, Pascal). **1.** Prendre pour objet d'étude, exposer oralement ou par écrit : *L'occasion est belle pour traiter de l'âme des foules et faire là-dessus des développements mystiques* (Alain). || **2.** *Par extens.* En parlant d'études, d'ouvrages, etc., avoir pour objet, être relatif à : *Cette série d'articles traite de l'énergie nucléaire.*

● SYN. : **1** *discourir de, disserter sur, parler de.*

◆ v. intr. (fin du XVI^e s., A. d'Aubigné [aussi « négocier... une convention »]). Entrer en pourparlers, discuter en vue d'un accord : *Il doit y avoir des moyens* [...] *de traiter avec lui humainement* (Colette). || *Spécialem.* Négocier un traité, une convention : *Une organisation d'études et d'achat de matériel de guerre, pouvant traiter directement avec l'Armement anglais et l'industrie américaine* (De Gaulle).

traiteur [trɛtœr] n. m. (de *traiter ;* v. 1170, G. de Saint-Pair, écrit *traitor,* au sens de « guide » ; 1275 [d'après le *FEW,* XIII/2, 141 *b*], écrit *traicteur* [*traiteur,* XIV^e s., Godefroy], au sens de « négociateur, ambassadeur » ; sens 1, 1648, Brunot ; sens 2, 1893, *Dict. général*). **1.** Restaurateur (vieilli) : *Pendant une semaine, ils allèrent de traiteur en traiteur, cherchant non la bonne cuisine, mais le lieu favorable aux entretiens à voix basse* (Duhamel). *J'ai dîné chez un petit traiteur, en pleine vieille ville, à deux pas de la cathédrale* (Romains). || **2.** Commerçant qui prépare sur commande des plats à emporter et qui peut effectuer la livraison à domicile : *Le traiteur doit livrer la langouste à midi et demi. Et les femmes revenant de chez le traiteur avec des portions* (France).

traître, esse [trɛtr, trɛtrɛs] n. (francisation, d'après *trahir* [v. ce mot], du lat. *traditor, -toris,* traître, de *traditum,* supin de *tradere,* transmettre, remettre [v. TRAHIR] ; v. 980, *Passion du Christ,* au cas régime, écrit *tradetur* [*traït(o)ur,* 1080, *Chanson de Roland*], et 1080, *Chanson de Roland,* au cas sujet, écrit *traïtre* [*traître,* en toute fonction, 1530, Palsgrave], au sens 1 [*en traître,* 1636, Corneille] ; sens 2, 1642, Livet). **1.** Personne qui trahit : *C'est un traître, un type qui s'est vendu aux boches, une sale crapule, un dégoûtant personnage* (Aymé). *La voix* [d'Hitler] *reprit, dominant la tempête* [...] : *Benès exige ceci des Allemands : « Si je fais la guerre contre l'Allemagne, tu devras tirer sur les Allemands. Et si tu refuses tu seras un traître et je te ferai fusiller »* (Sartre). || *En traître,* traîtreusement ; en agissant par surprise : *Tu étais prévenu, je ne t'ai pas pris en traître.* || **2.** *Class.* Terme d'injure n'impliquant ni trahison ni perfidie : *Laisse là son nom, traître, et dis ce qu'il a dit* (Molière).

● SYN. : **1** *délateur, espion, félon, judas.*

◆ adj. (sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1665, Boileau ; sens 5, 1798, Acad.). **1.** Se dit de quelqu'un qui trahit : *Et lui deux fois traître, — d'abord à cette caste dont il était issu et qu'il avait reniée, désavouée* [...] *— traître ensuite à la cause qu'il avait embrassée* (Cl. Simon). || **2.** Se dit d'un comportement, d'un détail de la personne qui a le caractère de la perfidie : *Une remarque traîtresse. Les soleils mouillés | De ces ciels brouillés | Pour mon esprit ont les charmes | Si mystérieux | De tes traîtres yeux | Brillant à travers leurs larmes* (Baudelaire). || **3.** Se dit d'un animal qui attaque alors qu'on ne s'y attend pas : *Méfiez-vous de ce chien, il est traître.* || **4.** Se dit de certaines choses dangereuses sous une apparence anodine : *C'est traître le wagonnet, il ne faut pas l'abandonner une minute ; ça vous file des mains comme un chat* (Cayrol). *Ce petit vin est traître : il vous monte vite à la tête.* || **5.** Fam. *Pas un traître mot,* pas un seul mot : *Par chance, Isabelle ne saisissait pas un traître mot* (Arnoux). *Je ne comprends pas un traître mot de ce que vous m'écrivez* (Sartre).

● SYN. : **2** *déloyal ;* **3** *fourbe, sournois.* — CONTR. : **1** *fidèle, loyal ;* **2** *franc, sincère.*

traîtreusement [trɛtrøzmɑ̃] adv. (de l'anc. adj. *traitreux,* traître [XIII^e s., d'après le *FEW,* XIII/2, 153 *a*], dér. de *traître* [v. l'art. précéd.] ; v. 1307, G. Guiart). D'une

manière traîtresse : *Ils nous ont traîtreusement attaqués par-derrière.*

traîtrise [trɛtriz] n. f. (de *traître ;* 1810, Molard). Comportement ou acte perfide : *Agir par traîtrise. Se conduire avec traîtrise. Et si je répondais aux ruses par la ruse, aux traîtrises par la traîtrise ?...* (Cocteau).
• SYN. : *déloyauté, fourberie, mauvaise foi, perfidie, trahison.* — CONTR. : *fidélité, franchise, loyauté.*

trajectoire [traʒɛktwar] n. f. (dér. savant du lat. *trajectum,* supin de *trajicere,* jeter au-delà, faire passer d'un endroit à un autre, passer au-delà, traverser, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *jacĕre,* jeter, lancer ; v. 1363, Chauliac, au sens de « sorte d'instrument » ; sens 1, 1747, Mairan [« courbe décrite par un projectile », 1872, Littré] ; sens 2, av. 1918, Apollinaire ; sens 3, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Ligne qu'un objet en mouvement décrit dans l'air de son point de départ à son point d'arrivée : *À peine Leclerc voyait-il le combat des avions de chasse, dont les trajectoires enchevêtrées donnaient l'impression de la chute* (Malraux). *Il passa devant le magasin de roulements à billes, et il eut le plaisir de retrouver les petites sphères d'acier décrivant encore leurs impeccables trajectoires* (Queneau). || *Spécialem.* Courbe décrite par un projectile : *La trajectoire d'un obus.* || **2.** *Fig.* Cheminement de la pensée : *Même au plus élevé de ma trajectoire spirituelle, je ne me serai jamais senti à l'aise que baigné dans un océan de Matière* (Teilhard de Chardin). || **3.** En mathématiques, courbe qui coupe sous un angle donné toutes les courbes données par une même équation.

trajet [traʒɛ] n. m. (ital. *tragetto,* traversée, lat. *trajectus,* même sens, de *trajectum,* supin de *trajicere,* traverser [v. l'art. précéd.] ; 1553, P. Barbier, écrit *traject* [*trajet,* fin du XVIe s.], au sens 2 ; sens 1, 1580, Montaigne ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Action de parcourir l'espace qui sépare un point d'un autre : *Dans le trajet douloureux de la prison au lieu de l'expiation,* [...] *il versa des larmes* (France). *Il est vrai qu'Héclin est à douze kilomètres. Mais les garçons du village font très facilement le trajet en bicyclette* (Bernanos). || **2.** Chemin à parcourir pour aller d'un point à un autre : *Étudier le trajet de Paris à Albi. Ce monument est sur mon trajet quotidien.* || **3.** En médecine, parcours d'une production normale ou pathologique : *Trajet d'une veine, d'une fistule.*
• SYN. : **1** *course, étape, parcours, route ;* **2** *itinéraire, tracé.*

trajeter [traʒte] v. tr. (de *trajet* [v. l'art. précéd.] ; 1558 [d'après le *FEW,* XIII/2, 188 *a*], écrit *trajecter,* comme v. intr., au sens de « passer d'un bord d'une rive à l'autre » ; écrit *trajeter,* comme v. tr., au sens 1, 7 nov. 1627, Richelieu ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Class.* Transporter par mer : *Faites en sorte que les vivres de Bigottau et ceux du dit Hébert soient heureusement et promptement trajetés* (Richelieu). || **2.** *Class.* Traverser : *Ce bras de mer est facile à trajeter* (Furetière, 1690).

1. tralala ou **tra-la-la** [tralala] n. m. (mot onomatop. ; 1833, Béranger, comme mot servant de refrain et remplaçant les paroles d'une chanson ; sens 1, 1860, *Revue de philologie française* [XLVI, 40], au sens 1 ; sens 2, 9 sept. 1869, *le Gaulois ;* sens 3, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** *Fam.* Apprêts nombreux et compliqués ou somptueux dans la mise de quelqu'un : *Coiffés de soie, rubans, bottines, tout le tralala* (Pérochon). *Joseph et Hélène sont partis, passé la demie de huit heures, lui en smoking, elle en toilette de soirée, robe décolletée, fourrure, enfin tout le tralala* (Duhamel). || **2.** Cérémonial somptueux : *Un petit pied-à-terre très commode, tout près de la gare, où il pouvait se reposer des fatigues de la Chambre, libre des réceptions et des grands tralalas* (Daudet). *Certes, je m'attendais à vous voir partout ailleurs qu'à un des grands tralalas de ma tante...* (Proust). || **3.** Toute recherche ou toute complication inutile : *Il leur faut du gaz dans leur église, un tas de tra-la-la, est-ce que je sais, moi !* (Huysmans).
• SYN. : **2** *cérémonies, chichis* (fam.) ; **3** *chiqué* (fam.), *embarras. façons, simagrées.*

2. tralala ou **tra-la-la** [tralala] interj. (même mot que *tralala* 1 ; 1935, Acad.). *Fam.* Exprime l'incrédulité ou la joie : *Tralala ! cette histoire ne tient pas debout. Tralala ! j'ai gagné !*

tram [tram] n. m. (mot angl. de même sens, abrév. de *tramway,* tramway [v. TRAMWAY] ; 26 mars 1877, *Journ. officiel,* p. 3455 [la date de 1829, donnée par Dauzat-Dubois-Mitterand, est une erreur]). Abrév. de TRAMWAY : *Les trams à trolley filaient sans corner, jetant les étincelles de leur antenne* (Martin du Gard).

tramail [tramaj] ou **trémail** [tremaj] n. m. (bas lat. *tremaculum,* même sens, du lat. class. *tres,* trois, et *macula,* maille d'un filet ; 1197 [*tramail*] et XVe s. [*trémail*], d'après le *FEW,* XIII/2, 236 *b*). Filet de pêche à trois rets superposés, soutenu par des flotteurs et lesté de plomb.

trame [tram] n. f. (lat. *trama,* chaîne, trame, tissu ; XIIe s. [d'après le *FEW,* XIII/2, 195 *a*], écrit *traime* et *treme* [*trame* — sous l'influence de *tramer* —, 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1764, Ch. Bonnet ; sens 5, 1829, Balzac ; sens 6, 1636, Corneille [*trame de la vie,* même sens, 1552, Ronsard] ; sens 7, XXe s. ; sens 8, av. 1890, Maupassant ; sens 9, av. 1615, É. Pasquier). **1.** Dans le tissage, ensemble des fils qui passent transversalement entre les fils tendus de la chaîne d'une étoffe : *Trame de fil, trame de soie. Le feu l'éclairait en entier, pénétrant d'une lumière crue la trame de sa robe* (Flaubert). || **2.** Écran quadrillé ou réticulé que l'on interpose entre l'original et la couche sensible dans les procédés de simili-gravure. || **3.** En télévision, ensemble des lignes horizontales qui sont décrites au cours d'un balayage vertical unique. || **4.** Éléments qui constituent la charpente ou la partie résistante d'un tissu animal. || **5.** *Fig.* Ce qui constitue la charpente d'une œuvre littéraire ou cinématographique, les idées principales, le plan, l'intrigue : *Le professeur, s'appuyant sur mon livre « Opium », met sur le compte de l'opium les associations indirectes qui composent la trame du film « le Sang d'un Poète »* (Cocteau). || **6.** *Class.* Le cours, la durée de la vie : *Il a coupé ma trame dès le commencement de mes jours* (Bossuet). || **7.** Enchaînement logique : *Peu à peu, il retrouvait une conscience lucide de sa situation, les idées reformaient une trame continue dans son cerveau vide* (Aymé). || **8.** *Fig.* Ensemble de détails qui constituent un fond, une suite continue sur laquelle se détachent les événements importants : *Un de ces faits insignifiants et délicieux qui forment le fond même, la trame de l'existence* (Maupassant). *Si j'écrivais l'histoire, je lui donnerais pour trame les faits météorologiques, l'abondance des récoltes* (Alain). *Rien n'avait encore déchiré la trame de notre vie bien réglée* (Butor). || **9.** Ensemble de machinations cachées, d'intrigues nouées (vieilli) : *Le roi mort, les ennemis ne se tinrent pas pour battus et recommencèrent leurs trames autour du conseil de l'archevêque* (Sainte-Beuve). [Ivan Ogareff] *était l'âme de l'invasion, et lui seul, par ses trames depuis longtemps ourdies, avait eu assez d'influence sur les khans et sur leurs hordes pour les entraîner à la conquête de la Russie asiatique* (Verne).
• SYN. : **5** *canevas, carcasse, ossature ;* **7** *chaîne, engrenage ;* **8** *texture, tissu ;* **9** *agissements, manigances, manœuvres.*

tramer [trame] v. tr. (lat. pop. **tramare,* tramer, du lat. class. *trama,* trame [v. l'art. précéd.] ; XIIIe s., *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1596, Hulsius). **1.** Entrelacer les fils de la trame avec ceux de la chaîne, de manière à former l'étoffe. || **2.** Produire une image à l'aide d'une trame. || **3.** Préparer en cachette une mauvaise action : *Tramer une machination, un mauvais coup. À les entendre* [les instituteurs], *il s'agirait d'un nouveau plan de campagne, d'un « dénoyautage », d'un complot réactionnaire tramé dans les ténèbres* (Mauriac).
• SYN. : **3** *machiner, manigancer* (fam.), *ourdir.*

◆ **se tramer** v. pr. (1792, Beaumarchais). Être préparé en cachette pour nuire à quelqu'un : *Je me demande ce qui se trame là. Un mauvais coup se trame dans l'ombre contre moi. La France est puissamment inté-*

ressée à savoir ce qui se trame au Vatican (Romains).

trameur, euse [tramœr, -øz] n. (de *tramer ;* 1313, Godefroy, écrit *tremeur,* au sens de « tisserand » ; 1588 [d'après le *FEW,* XIII/2, 195 *b*], au sens de « celui qui trame un complot » ; sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). Ouvrier, ouvrière qui dispose sur les canettes les fils devant servir à la trame.

◆ **trameuse** n. f. (1836, Acad.). Machine qui fait les fils de la trame.

traminer [traminɛr] n. m. (mot allem. de même sens ; 1868, Larousse, t. III, p. 737 *d*). Variété de cépage blanc d'Alsace.

traminot [tramino] n. m. (de *tram,* sur le modèle de *cheminot ;* 15 mars 1930, *les Nouvelles littéraires*). Employé d'une compagnie de tramways.

tramontane [tramɔ̃tan] n. f. (ital. *tramontana,* étoile polaire [d'au-delà des monts], d'où « nord », puis « vent du nord », lat. médiév. [de l'Italie] *transmontana stella,* étoile polaire, du lat. class. *transmontana,* fém. de l'adj. *transmontanus,* qui se trouve au-delà des monts [de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *montanus,* relatif à la montagne, dér. de *mons, montis,* montagne, mont], et *stella,* n. f., étoile ; v. 1210, Jal [1482], écrit *tresmontaigne* [*tramontane,* 1298, *Livre de Marco Polo*], au sens 1 ; sens 2, 1298, *Livre de Marco Polo*). **1.** *Vx.* L'étoile polaire, qui permettait aux navigateurs de s'orienter. || Fam. *Perdre la tramontane,* v. PERDRE, v. tr. (§ II, n. 4). || **2.** Sur le bas Languedoc, vent du nord-ouest qui présente les mêmes caractères que le mistral, ou vent venant des régions situées au nord des Alpes et soufflant vers la Méditerranée.

tramp [trɑ̃p] n. m. (mot angl. signif. proprem. « marche pesante, ouvrier qui voyage à pied, vagabond » ; 15 nov. 1861, *Revue des Deux Mondes* [d'après Fr. Mackenzie, p. 235], sans indication de sens ; sens actuel, 1903, *le Yacht,* p. 11). Navire de charge qui n'est pas affecté à une ligne régulière, et qui navigue au hasard des affrètements.

tramping [trɑ̃piŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *tramp* [v. l'art. précéd.] ; 1953, Larousse). Navigation à la demande, sans itinéraire fixe.

tramway [tramwɛ] n. m. (mot angl. de mêmes sens, de *tram,* rail plat, chariot à charbon, et de *way,* chemin ; 1818, Bonnaffé, au sens de « voie ferrée dans une mine » ; sens 1-2, 1860, Bonnaffé). **1.** Chemin de fer urbain dont les rails non saillants sont posés sur le profil de la rue. || **2.** Véhicule de transport en commun, aujourd'hui à traction électrique, circulant sur une voie de ce type : *Au-delà de la haute grille qui longeait l'avenue Daumesnil, de temps en temps rompant le silence et la solitude de deux lieues de bois, les tramways à vapeur passaient en sifflant, leur longue fumée rejetée en arrière* (Daudet).

tranchage [trɑ̃ʃaʒ] n. m. (de *trancher* 1 ; 1872, Littré, au sens I, 1 ; sens I, 2-3, 1964, Larousse ; sens II, 1949, Larousse).

I. 1. Mode de débit d'une bille de bois à l'aide d'une trancheuse, produisant des feuilles minces de placage destinées à l'ébénisterie ou au revêtement des panneaux contre-plaqués de qualité. || **2.** Industrie débitant le bois par cette méthode. || **3.** Opération de fente grossière des blocs de pierre à tailler, au moyen de coins et de cales.

II. Opération qui consiste à vieillir artificiellement une liqueur en la portant à une température de 70 à 90 °C en vase clos.

tranchant, e [trɑ̃ʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *trancher* 1 [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *trenchant* [*tranchant,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], au sens 1 [*écuyer tranchant,* 1530, Palsgrave, 235] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, v. 1354, *Modus ;* sens 4, XX^e^ s. ; sens 5, 7 déc. 1768, Voltaire ; sens 6, début du XIII^e^ s., écrit *trencant* [*trenchant,* fin du XIV^e^ s., E. Deschamps ; *tranchant,* 1673, M^e^ de Sévigné] ; sens 7, 1667, Brunot). **1.** Se dit de ce qui est propre à trancher, à couper net : *Le côté tranchant d'une lame. Un couteau tranchant. Vos étriers tranchants, larges triangles d'or* (Hugo). *Le meurtrier a dû se servir à la fois d'une arme contondante et d'une arme tranchante* (Romains). || *Écuyer tranchant,* v. ÉCUYER. || **2.** *Angle tranchant,* dans un outil de coupe, angle formé par la face de dégagement (celle sur laquelle glisse le copeau) et la face de dépouille (celle qui est en contact avec la face qui vient d'être usinée). || **3.** *Côtés tranchants,* en vénerie, côtés usés du pied d'un animal. || **4.** Se dit d'une douleur physique aiguë, violente comme un coup de poignard : *Passé le réveil nauséeux, passées les tranchantes souffrances du début, je découvre peu à peu mes nouveaux amis* [les blessés qu'il a opérés] (Duhamel). || **5.** *Fig.* Qui se targue de régler rapidement et irrévocablement les choses d'un ton catégorique, absolu : *Des jeunes gens à la tête chaude, hardis et tranchants* (Musset). *Si parfois tu es bourru, tranchant, injuste, cruel, avec un manque de nuance volontaire, enfin possédé par quelque chose d'assez impie, c'est un peu ma faute* (Montherlant). || **6.** Qui marque la volonté de couper court, de décider rapidement et irrévocablement sans admettre de discussion : *Un ton tranchant. Paroles, réponses tranchantes. Alors Monsieur de Bourneval fit un pas et déclara d'une voix forte, d'une voix tranchante* (Maupassant). *Tous ces gens, rêve Gurau, sont amusants. Chacun d'eux est plein d'outrecuidance au point d'émettre les opinions les plus tranchantes...* (Romains). || **7.** *Vx* ou *littér.* Se dit de couleurs qui contrastent très violemment, qui se détachent très nettement du fait de leur vivacité : *Des teintes tranchantes qui fatiguent les yeux. Aborder le soir en venant juste de s'éveiller, c'est voir tout plus brillant, vide, tranchant* (Faye).

● Syn. : **1** *acéré, affilé, aiguisé, coupant ;* **4** *aigu, lancinant ;* **5** *autoritaire, cassant, catégorique, décidé, impérieux ;* **6** *décisif, doctoral, impératif, incisif, péremptoire ;* **7** *tranché.*

tranchant [trɑ̃ʃɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *trancher* 1 [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *trenchant* [*tranchant,* 1296, Godefroy], au sens de « instrument tranchant » ; sens 1, av. 1191, *Vengement Alixandre,* écrit *trancant* [*tranchant,* v. 1380, *Aalma,* art. *acies ; vrai tranchant, faux tranchant,* 1755, *Encyclopédie,* V, 763 ; *à deux tranchants...,* 1672, Sacy — « qui procède de deux manières différentes pour mener l'attaque », 1784, Beaumarchais, et « qui peut avoir deux effets opposés... », 1756, Voltaire] ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1907, Larousse ; sens 4, 1789, Brisson, I, 80 [*le tranchant de la jambe,* XX^e^ s.] ; sens 5, av. 1880, Flaubert ; sens 6, 1538, R. Estienne). **1.** Côté affilé de la partie tranchante d'un instrument destiné à couper : *Le tranchant d'un couteau, d'un sabre, d'une épée. Le couteau* [de la guillotine], *chargé d'un poids médiocre, était de petite dimension et à tranchant recourbé* (Hugo). || *Vrai tranchant,* partie affilée d'une lame. || *Faux tranchant,* le côté opposé. || *À deux tranchants, à double tranchant,* dont la lame est affilée des deux côtés ; au *fig.,* qui procède de deux manières différentes pour mener l'attaque : *Ce n'est pas de cette façon qu'on pouvait battre Saucisse. Delphine savait très bien de quelle façon on pouvait la battre.* [...] *Si elle le prenait* [ce parti] *si tard ce n'est pas par bonté d'âme. C'est parce qu'il fallait se servir d'une arme à deux tranchants* (Giono) ; qui peut avoir deux effets opposés et se retourner contre celui qui le manie : *Argument à double tranchant. Ce pouvoir était entre les mains du sultan comme un glaive à deux tranchants qui blessait son maître quand il était manié d'une main faible* (Voltaire). || **2.** Instrument dont on se sert pour détacher les rayons des parois de la ruche. || **3.** Couteau souple à deux manches, qui sert à écharner les peaux au travail de rivière. || **4.** *Le tranchant de la main,* la partie de la main opposée au pouce. || *Le tranchant de la jambe,* la partie avant de la jambe, opposée au mollet : *Sur le tranchant de la jambe, l'ingénieur reçut le projectile* (Audiberti). || **5.** Ce qui fend, traverse de part en part un élément, un milieu : *Des hirondelles coupaient l'air du tranchant de leur vol* (Flaubert). || **6.** *Fig.* Ce qu'il y a d'abrupt, de cassant, de péremptoire dans l'attitude, les propos de quelqu'un : *Le tranchant de sa voix, l'aspect sévère de cette chambre tapissée de livres* [...], *tout cela m'intimidait*

beaucoup (Daudet). *Tant de recommandations, d'admonestations, de réprimandes perdent tout leur tranchant, à l'égal de galets de plage* (Gide).

tranche [trɑ̃ʃ] n. f. (déverbal de *trancher* 1 [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *trenche,* au sens de « action de couper, de décider » ; 1213, *Romania* [LXV, 503], écrit *tranche,* au sens de « partie d'un tout » ; sens I, 1, 1288, Godefroy ; sens I, 2 et 5, 1694, Th. Corneille ; sens I, 3, 1749, d'après le *FEW,* XIII/2, 279 *a ;* sens I, 4, XVᵉ s., Laborde, p. 520 [*tranche de gouttière, tranche de tête,* 1964, Larousse] ; sens I, 6, 1872, Littré ; sens I, 7, 1690, Furetière ; sens I, 8-9, 1964, Larousse ; sens I, 10, 1845, Bescherelle ; sens II, 1, 1964, Larousse ; sens II, 2, 1771, Trévoux ; sens II, 3, 1935, Acad. ; sens II, 4, 1871, Rimbaud [*tranche de vie,* 1923, Larousse] ; sens III, 1, 1676, Félibien ; sens III, 2, 1723, Savary des Bruslons [« espèce de couteau », 1364, Du Cange] ; sens III, 3, XVᵉ s., Du Cange ; sens III, 4, 1877, Littré).

I. 1. Morceau, d'épaisseur variable, prélevé avec un instrument tranchant sur la surface ou dans l'épaisseur d'une chose comestible : *Une fine tranche de jambon. Il mangea un œuf et un morceau de lard avec quatre tranches d'un gros pain très blanc* (Giono). *Ce jeune professeur qui, au cours d'un dîner, a considéré sa tranche de melon avec défiance et fini par la manger tout entière, y compris les pépins et l'écorce* (Sartre). *Dans la cuisine, Mia coupait de grandes tranches de lard gras* (Simenon). || *Tranche napolitaine,* v. NAPOLITAIN. || **2.** Corps dur, de peu d'épaisseur, ayant deux surfaces planes parallèles : *Une tranche de marbre, de pierre.* || **3.** La surface même que présente un objet dans le sens de l'épaisseur, bord mince : *La tranche d'une planche.* || **4.** Surface formée par l'ensemble des feuillets d'un livre, broché et relié, du côté où on les a rognés : *La tranche d'un livre. Une tranche marbrée. Un livre doré sur tranche.* || *Tranche de gouttière,* tranche opposée au dos du volume, et généralement concave, dans un livre relié. || *Tranche de tête,* tranche de la partie supérieure d'un livre, le plus souvent rognée dans un livre relié. || **5.** Surface que présente l'épaisseur du flan d'une pièce de monnaie sur tout son pourtour. || **6.** Dans un canon, section perpendiculaire à l'axe d'un élément cylindrique : *La tranche de culasse.* || **7.** *Tranche grasse,* morceau formé par les muscles antérieurs du bœuf. || *Tende de tranche,* v. TENDE. || **8.** Portion de banc minier ayant l'épaisseur d'une bordée. || **9.** *Tranche de précipitation,* ou simplem. *tranche,* couche d'eau liquide tombée en un point du sol du fait des précipitations, recueillie et mesurée par le pluviomètre. (On dit aussi LAME.) || **10.** Terre déversée sur le côté par la charrue.

II. 1. Groupe de wagons ou de voitures entrant dans la composition d'un train et ayant la même destination : *La tranche « Lyon » du « Mistral ».* || **2.** Série de chiffres consécutifs dans une même somme. || **3.** Chacune des parties successives de certaines opérations : *La tranche de Pâques de la Loterie nationale. Les crédits à la construction seront débloqués par tranches. Cet emploi du temps* [...] *prévoyait pour chaque semaine une certaine tranche du programme de l'examen* (Pagnol). || **4.** Fig. *Une tranche de,* une certaine portion, une certaine quantité de : *Une large tranche de temps sera nécessaire pour terminer cet ouvrage. Vous vous êtes offert une vraie tranche de pittoresque* (Romains). || *Tranche de vie,* expression créée par l'auteur dramatique Jean Jullien et adoptée par l'école naturaliste pour définir son idéal esthétique, la transcription réaliste de la vie à un moment donné et telle qu'elle est au jour le jour : *S'il veut que l'illusion soit complète, le romancier sera toujours censé en savoir plus qu'il n'en dit ; la notion de « tranche de vie » montre bien l'étendue des connaissances qu'on lui suppose sur ce qui s'est passé avant et après* (Robbe-Grillet). || *S'en payer une tranche,* v. PAYER, v. pr.

III. 1. Outil en forme de coin, utilisé pour sectionner une barre métallique soit au rouge *(tranche à chaud),* soit à la température ambiante *(tranche à froid).* || **2.** Couteau avec lequel le fondeur en sable taille et répare les moules. || **3.** Sorte de pioche ou de houe. || **4.** Ligne séparant les exploitations lors d'une coupe.

tranché, e [trɑ̃ʃe] adj. (part. passé de *trancher* 1 [v. ce mot] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *trenchié,* au sens de « en pente rapide » ; écrit *tranché,* au sens 1, 1581, Bara ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1765, *Encyclopédie ;* sens 5, 1769, Ch. Bonnet ; sens 6, 1876, Larousse). **1.** En héraldique, se dit de l'écu divisé par une ligne diagonale allant de l'angle dextre du chef à l'angle senestre de la pointe. || **2.** *Taille tranchée,* aspect de la pierre de taille cassée à l'aide de coins et présentant une cassure irrégulière, jalonnée par la trace des coins. || **3.** Se dit du drap qui, teint en pièce, présente à l'intérieur, lorsqu'on le coupe, une teinte plus faible. || **4.** Se dit de couleurs vives, sans mélange, qui se détachent nettement. || **5.** *Fig.* Se dit de choses qui se distinguent nettement les unes des autres par des caractères manifestes : *Si les distinctions sociales demeurent en France si nettement tranchées, c'est que la mobilité sociale y demeure relativement réduite* (Laroque). *Son sentiment* [de Costals] *était donc en partie bon et en partie mauvais. Comme les trois quarts de nos sentiments. Ce que ne veut pas la société, qui veut des genres tranchés, pour qu'on s'y retrouve* (Montherlant). || **6.** Qui est absolu, péremptoire et ne s'embarrasse pas de nuances : *Ils* [...] *évitent les affirmations tranchées, glissent sur les points scabreux, atteignent à la correction parfaite* (Taine).
• SYN. : **5** *distinct, net, séparé ;* **6** *catégorique.* — CONTR. : **5** *composite, confus, indistinct ;* **6** *diplomatique, habile, prudent.*

tranche-caillé [trɑ̃ʃkaje] n. m. invar. (de *tranche,* forme du v. *trancher* 1, et de *caillé ;* 1923, Larousse). Appareil formé de fils de métal parallèles et servant, en fromagerie, à diviser le caillé.

tranchée [trɑ̃ʃe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *trancher* 1 [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *tranchiee* [*tranchée,* XIIIᵉ s., *Roman de Renart*], au sens 1 ; sens 2, 1530, Palsgrave, 282 [*être de tranchée,* 1872, Littré ; *tête de tranchée,* 1690, Furetière ; « ...communication enterrée... », 18 nov. 1915, *Écho de Paris ; guerre de(s) tranchées,* 1923, Larousse ; *artillerie de tranchée,* 1933, Larousse] ; sens 3, 1872, Littré ; sens 4, 1699, d'après Trévoux, 1771). **1.** Toute espèce de fossé à ciel ouvert, pratiqué intentionnellement : *Creuser, ouvrir une tranchée. Les rails passent au-dessus d'une zone creuse, noire dans leur intervalle ; longue tranchée droite, dont le fond sombre ne peut se voir* (Faye). || **2.** Fossé profond creusé par l'assiégeant pour permettre, dans la guerre de siège, aux assaillants de mener leurs opérations à couvert : *Toutes nos tranchées et travaux sont d'une grande profondeur pour mettre nos gens à couvert* (Pellisson). || *Être de tranchée,* être de service dans une tranchée. || *Tête de tranchée,* partie de la tranchée la plus rapprochée de la place à assiéger. || *Par extens.* Toute sorte de communication enterrée permettant la circulation hors de la vue de l'ennemi et le tir à couvert : *On voit se découper la crête, déchirée, échevelée de notre tranchée, et j'aperçois, collés sur la paroi d'avant, tous les cinq pas,* [...] *les ombres des veilleurs* (Barbusse). *J'ai barboté vingt minutes dans une tranchée à moitié inondée* (Martin du Gard). || *Guerre de(s) tranchées,* forme de guerre dans laquelle le front tenu par les deux adversaires est sillonné par une ligne de tranchées continue que chacun des assaillants essaie de percer : *De 1915 à 1918, la Première Guerre mondiale fut, sur le front français, une guerre de tranchées.* (On dit aussi GUERRE DE POSITION, par opposition à la *guerre de mouvement.*) || *Artillerie de tranchée,* nom donné, pendant la Première Guerre mondiale, aux matériels à tir courbe servis à l'infanterie et utilisés dans les tranchées. || *Couteau de tranchée,* v. COUTEAU. || **3.** Sentier que l'on ouvre en ligne droite dans une forêt. || **4.** *Tranchée de mur,* ouverture rectangulaire pratiquée dans un mur.

tranchée-abri [trɑ̃ʃeabri] n. f. (de *tranchée* et de *abri ;* 1907, Larousse). Abri en forme de tranchée utilisé pour la défense antiaérienne.

• Pl. *des* TRANCHÉES-ABRIS.

tranchées [trɑ̃ʃe] n. f. pl. (plur. de *tranchée ;* 1538, R. Estienne, au sens 1 [*tranchées rouges,* 1680, Richelet] ; sens 2, 1812, Mozin [*tranchées,* même sens, 1690, Furetière]). **1.** Douleurs très aiguës occasionnées par les contractions de la musculature intestinale : *Au lit depuis vendredi soir. Une sorte de diarrhée coloniale* [...]. *Quelques tranchées, somme toute supportables* (Gide). *Malgré les tranchées qui fouettaient de temps en temps son ventre* [...], *Angelo s'attarda un instant* (Giono). || *Tranchées rouges,* coliques violentes du cheval, dues le plus souvent à une congestion intestinale. || **2.** *Tranchées utérines,* douleurs paroxystiques de l'utérus apparaissant après la délivrance, surtout chez les multipares.

• SYN. : **1** *coliques.*

tranche-fil ou **tranchefil** [trɑ̃ʃfil] n. m. (de *tranche,* forme du v. *trancher* 1, et de *fil ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens de « petit bourrelet qui garnit le bord de la tranche d'un livre relié » ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « chaînette attachée au mors de la bride » ; sens actuel, 1803, Boiste). Instrument qui sert à couper les boucles des tapis pour obtenir un aspect velouté. (On dit aussi TRANSFIL.)

• Pl. *des* TRANCHE-FILS.

tranchefile [trɑ̃ʃfil] n. f. (des impératifs des v. *trancher* 1 et *filer ;* 1411, Godefroy, écrit *trenquefille,* au sens de « sorte de corde » ; fin du XV^e^ s., Molinet, écrit *tranchefille,* au sens de « chaînette attachée au mors de la bride » ; écrit *tranchefile,* aux sens 1-2, 1611, Cotgrave). **1.** Dans une reliure, broderie en fils de soie de couleurs vives, placée en haut et en bas du dos pour protéger celui-ci. || **2.** *Vx.* Couture en forme de bordure que faisaient les cordonniers à l'intérieur des chaussures.

tranchefiler [trɑ̃ʃfile] v. tr. (de *tranchefile ;* v. 1536, M. Du Bellay, au sens de « faire une épissure à [un cordage] » ; sens actuel, 1680, Richelet). Broder ou poser les tranchefiles sur une reliure.

tranchefilure [trɑ̃ʃfilyr] n. f. (de *tranchefiler ;* 1876, Larousse). Opération consistant à garnir le livre à relier de ses tranchefiles.

tranche-gazon [trɑ̃ʃgazɔ̃] n. m. invar. (de *tranche,* forme du v. *trancher* 1, et de *gazon ;* 1835, *Maison rustique du* XIX^e^ *siècle,* au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Instrument servant à détacher le gazon par bandes de largeur uniforme, et à ébarber les bords des gazons dans les jardins. || **2.** Charrue à soc large et coupant.

tranchelard [trɑ̃ʃlar] n. m. (de *tranche,* forme du v. *trancher* 1, et de *lard ;* 1463, Du Cange [art. *tranchetus*]). Couteau de cuisine à lame mince et souple dont on se sert pour couper des tranches de lard, de jambon.

tranchement [trɑ̃ʃmɑ̃] n. m. (de *trancher* 1 ; XIII^e^ s., d'après le *FEW,* XIII/2, 281 *a*). Action de trancher.

tranche-montagne [trɑ̃ʃmɔ̃taɲ] n. m. (de *tranche,* forme du v. *trancher* 1, et de *montagne ;* 1389, *Dict. général,* comme surnom d'une personne ; comme n. commun, 1611, Cotgrave). *Fam.* et *vx.* Fanfaron qui fait grand étalage de sa bravoure et se dit prêt à tout pourfendre : *Mon intention était de devenir un petit fier-à-bras, un tranche-montagne* (Gautier).

• Pl. *des* TRANCHE-MONTAGNES.

1. trancher [trɑ̃ʃe] v. tr. (lat. pop. **trīnicare,* trancher, proprem. « couper en trois », du lat. class. *trīni,* au nombre de trois, dér. de *tres,* trois ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *trencher* [*tranchier,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *trancher,* v. 1380, *Aalma,* art. *seco*], au sens 1 [*trancher... la tête de quelqu'un,* début du XII^e^ s., *Pèlerinage de Charlemagne* — écrit *...teste... ; trancher la gorge de quelqu'un,* 1964, Robert] ; sens 2, 1484, Chuquet ; sens 3, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens 4, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné [*trancher le mot,* 1611, Cotgrave ; *le trancher net,* 1666, Molière — *trancher net,* même sens, 1640, Oudin] ; sens 5, v. 1310, La Curne). **1.** Couper une chose en deux à l'aide d'un instrument, en séparant d'un seul coup : *Il coupait doucement, avec réflexion, tranchant les derniers tendons* (Maupassant). *Un coup de molette d'acier de la Samaritaine ; vraiment elle tranche bien le verre* (Arnoux). *La lame est très usée et prend une forme orientale, mais comme elle tranche le pain avec facilité* (Cayrol). || *Trancher le col, le cou, la tête de quelqu'un,* le décapiter à l'aide d'un instrument tranchant, et, spécialem., guillotiner un condamné à mort : *Le président m'a dit dans une forme bizarre que j'aurais la tête tranchée sur une place publique au nom du peuple français* (Camus). || *Trancher la gorge de quelqu'un,* provoquer sa mort en faisant, au moyen d'un instrument tranchant, une large entaille sur le cou à l'endroit de la carotide : *Il lui a tranché la gorge avec un rasoir.* || **2.** Diviser nettement en deux ou plusieurs parties : *Les phares tranchaient la piste en deux* (Duras). || **3.** *Fig.* Interrompre brusquement le cours, l'existence de quelque chose : *Tu étais si beau que je n'ai pas pu tirer. Je n'ai pas pu arrêter la vie, trancher la vie, ce soir-là* (Green). *Elle a tranché comme une faux la fade intimité du monde* (Sartre). *La guerre avait tranché le peu de liens qu'il se reconnût* (Gracq). || **4.** *Class.* Abréger, interrompre des propos : *Il allait au Conseil, dont l'heure qui pressait | A tranché ce discours qu'à peine il commençait* (Corneille). || Littér. *Trancher le mot,* dire nettement, sans précautions oratoires : *Il y a pourtant de part et d'autre une fraude manifeste ; tranchons le mot, un crime honteux* (Voltaire). *Il a été vif. Tranchons le mot ; il s'est montré brutal et même féroce* (Duhamel). || Class. *Le trancher net,* parler franchement et sans ambages : *Pour le trancher net, | L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait* (Molière). || **5.** Faire un choix, prendre une décision qui met fin à une difficulté, résout un problème : *Trancher un différend. La situation est entre vos mains : vous pouvez la trancher ou la résoudre* (Hugo). *Quand mon frère voyageait en Tchéco-Slovaquie et en Pologne, des paysans venaient en foule le supplier de trancher des procès vieux de vingt ans* (Giraudoux). *Il s'interdisait de revenir sur la question. Il la considérait comme tranchée et se flattait de pouvoir enfin s'endormir, puisqu'il n'y avait plus de débat* (Caillois).

• SYN. : **1** *découper, sectionner, tailler, tronçonner ;* **3** *arrêter, rompre ;* **5** *arbitrer, régler, résoudre, solutionner* (fam.).

◆ v. intr. ou tr. ind. (sens 1, v. 1190, Garnier de Pont Sainte-Maxence [« découper les viandes », fin du XIII^e^ s., Joinville ; *trancher dans le vif,* 1872, Littré — au fig., 1835, Acad.] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1723, d'après le *FEW,* XIII/2, 287 *b* [*trancher sur,* 1867, Zola] ; sens 4, 1701, Massillon [*...sur...*] ; sens 5, 1941, Mauriac [*tranchons là,* 1872, Littré ; « rompre un entretien », 1662, Molière] ; sens 6, v. 1475, *Recueil Trepperel*). **1.** Couper franchement et aisément : *Ce couteau tranche comme un rasoir.* || *Spécialem.* et *vx.* Découper les viandes : *C'était l'écuyer tranchant qui tranchait à la table du roi.* || *Trancher dans le vif,* couper dans la chair vive, enlever avec les parties atteintes ce qu'il faut des parties saines pour que le mal soit totalement extirpé et que l'infection ne s'étende pas ; au *fig.,* prendre énergiquement et sans ménagement une décision salutaire : *Je compte sur Georges pour faire preuve de caractère une fois au moins, et pour trancher dans le vif* (Cocteau). || **2.** Se découper très nettement sur un fond de couleur différente ou contraster très vivement avec les couleurs avoisinantes : *Ces quelques notes vives tranchent sur l'ensemble et animent la composition. Elle montrait le couchant où des bandes de feu tranchaient vivement sur des nuages bruns nuancés de rouge* (Balzac). *Déjà les toits bleuissaient, les persiennes tranchaient en clair sur la pierre enfumée des maisons* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* Se faire remarquer par contraste avec ce qui l'entoure : *Ce mannequin de la rue de la Paix dont j'avais remarqué les toilettes tapageuses tranchait par son allure décidée* (Galtier-Boissière). || *Trancher sur,* former un net contraste avec, être en opposition avec : *M. de Charlus dit avec une expression presque féroce qui tranchait sur sa froideur habituelle : « Ce sont de petites*

canailles » (Proust). || **4.** *Trancher de, sur quelque chose,* en décider d'une manière catégorique et péremptoire : *Trancher de tout avec assurance. Un grand chic ne doutant de rien et tranchant sur tout* (Musset). *Des discoureurs qui se jettent dans la bataille et tranchent sur tous sujets* (Alain). || **5.** Mettre fin brusquement à une discussion en émettant un avis catégorique : *C'est tout à fait inutile, trancha Joseph Pasquier, de gaspiller des frais de timbre* (Duhamel). *ça va, tranche Renaud, va t'occuper de la voiture* (Triolet). || *Tranchons là,* arrêtons là la discussion, c'est inutile de continuer. || *Class.* Rompre un entretien : *Car, tranchant avec moi par ces termes exprès :* | *« Retirez-vous, mon âme aux visites renonce »* (Molière). || **6.** Class. et littér. *Trancher de,* se donner prétentieusement des airs de : *Il y aurait plaisir d'abaisser son orgueil, et de soumettre un peu ce cœur qui tranche tant du brave* (Molière). *Le médecin Baungarten* [...] *tranchait de l'esprit fort et voulait qu'on doutât de tout, excepté de la médecine* (Mérimée).

• SYN. : **2** *ressortir ;* **3** *détonner ;* **4** *statuer.*

◆ **se trancher** v. pr. (v. 1570, Carloix, au sens de « se retrancher » ; sens actuel, av. 1872, Th. Gautier). Présenter une coupure nette, franche : *Un endroit où la vallée se tranche en une profonde coupure* (Gautier).

2. trancher [trɑ̃ʃe] v. intr. (même mot que *trancher* 1 ; 1690, Furetière). *Class.* Provoquer de violentes coliques, des tranchées : *On met de l'anis dans les médecines comme le correctif du séné, pour empêcher qu'il ne tranche* (Furetière, 1690).

tranchet [trɑ̃ʃɛ] n. m. (de *trancher* 1 [v. ce mot] ; 1288, Dauzat-dubois-Mitterand, sans indication de forme ni de sens ; 1364, Du Cange, au sens de « espèce de couteau » ; sens 1, 1904, Larousse [aussi *tranchet*] ; sens 2, 1434, Godefroy, écrit *trenquet* [*tranchet,* 1530, Palsgrave, 266] ; sens 3, 1676, Félibien). **1.** *Tranchet d'enclume,* ou simplem. *tranchet,* outil en forme de coin prolongé par une queue qui s'encastre dans une entaille pratiquée sur la table de l'enclume et qui sert au forgeron à couper le fer. || **2.** Outil d'acier avec lequel les cordonniers et les bourreliers coupent et travaillent le cuir. || **3.** Outil dont se servent les plombiers pour couper le plomb.

tranche-tête [trɑ̃ʃtɛt] n. m. invar. (de *tranche,* forme du v. *trancher* 1, et de *tête* [v. ce mot] ; v. 1360, Froissart, comme n. f., écrit *tranche-teste ;* écrit *tranche-tête,* comme n. m., 1872, Littré). *Autref.* Nom qu'on donnait au bourreau chargé de décapiter les condamnés.

trancheur, euse [trɑ̃ʃœr, -øz] adj. (de *trancher* 1 ; v. 1207, Villehardouin, comme n. m., écrit *trancheor,* au sens de « sapeur » ; 1834, Landais, écrit *trancheur,* comme adj., au sens de « qui parle, qui décide hardiment » ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** *Plat trancheur,* plateau de service sur lequel les officiers de bouche disposaient les viandes, du XVIe au XVIIIe s. || **2.** *Couteau trancheur,* couteau servant à ouvrir la morue.

◆ **trancheur** n. m. (sens 1 et 3, 1964, Larousse ; sens 2, 1765, *Encyclopédie,* X, 736 ; sens 4, 1872, Littré ; sens 5, 1876, Larousse). **1.** Maître d'hôtel d'un restaurant, chargé du découpage des viandes. || **2.** Matelot qui ouvre les morues. || **3.** Chef d'entreprise d'une usine de tranchage. || **4.** Ouvrier qui procède au débitage du bois à la trancheuse. || **5.** Ouvrier carrier spécialement chargé d'attaquer la masse en ouvrant des tranchées verticales.

◆ **trancheuse** n. f. (sens 1, 1933, Larousse ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Machine à bois servant à la fabrication des feuilles de placage. || **2.** Engin de travaux publics servant à creuser des tranchées.

1. tranchoir [trɑ̃ʃwar] n. m. (de *trancher* 1 [v. ce mot] ; 1206, Godefroy, écrit *trancheor* [*trenchoir,* 1300, Gay ; *tranchoir,* 1341, d'après le *FEW,* XIII/2, 281 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1853, Laborde, p. 521 ; sens 3, 1388, Du Cange ; sens 4, 1876, Larousse). **1.** *Vx.* Plateau de bois sur lequel on découpait la viande. (On dit auj. PLANCHE À HACHER.) || **2.** Plateau de métal sur lequel l'écuyer tranchant découpait les viandes en présence du roi. || **3.** *Autref.* Tranche mince de pain bis sur laquelle on disposait les viandes découpées pour les servir. || **4.** Petite natte de jonc sur laquelle on coupe le fromage.

2. tranchoir [trɑ̃ʃwar] n. m. (emploi métaphorique de *tranchoir* 1, ce poisson ayant un corps mince et effilé ; 1876, Larousse). Nom usuel des poissons du genre *zancle.*

trangle [trɑ̃gl] n. f. (var. de *tringle ;* 1611, Cotgrave, au sens de « tringle » ; sens actuel, 1690, furetière). En héraldique, fasce diminuée d'épaisseur.

tranquille [trɑ̃kil] adj. (lat. *tranquillus,* calme, paisible ; v. 1460, G. Chastellain, aux sens 1-3 ; sens 4, 1680, Richelet ; sens 5, av. 1841, Chateaubriand [*un père... tranquille,* 1964, Robert] ; sens 6, v. 1770, J.-J. Rousseau [« s'abstenir de perturber la vie d'une collectivité... », 1949, Cocteau ; *laisser quelque chose tranquille,* 1939, Montherlant] ; sens 7, 1677, Racine ; sens 8, 1671, Boileau ; sens 9, 1669, Racine [*avoir l'esprit... tranquille,* 1735, Lesage ; *être tranquille comme Baptiste,* 1808, d'Hautel ; *tranquille à quelque chose,* 1667, Racine] ; sens 10, 1838, Stendhal ; sens 11, 1872, Littré ; sens 12, 1684, Mme de Sévigné). **1.** Où l'on ne décèle pas de mouvement notable et d'où se dégage, du fait du calme qui y règne, une impression de paix, de sécurité : *Une mer, un ciel tranquille. Ce toit tranquille, où marchent des colombes,* | *Entre les pins palpite, entre les tombes* (Valéry). *C'était un matin tranquille, avec des feuilles immobiles comme les pierres, et de temps à autre un vent très léger, presque frais* (Malraux). || **2.** Où il n'y a pas d'agitation bruyante et où il y a peu de circulation : *Ici tout me rappelle notre Europe. Ici, c'est une petite maison d'autrefois avec un jardin un peu mélancolique, dans une rue tranquille comme une rue de province, au cœur de New York cependant* (Green). || **3.** Qui n'est pas agité, perturbé par des troubles politiques, sociaux, par des conflits ou par des menaces de conflit ; qui jouit de la tranquillité publique : *Le quartier est tranquille, on peut y circuler à toute heure en toute sécurité. Cette partie du monde est pour l'instant tranquille.* || **4.** Se dit d'un être animé qui n'est pas agité, qui se tient en repos et ne trouble le repos de personne : *Un enfant tranquille. Et si c'était un endroit qu'il* [le loup] *ait choisi lui-même, il n'y serait pas plus tranquille.* [...] *Tout ce qu'il fait, c'est de coucher deux ou trois fois ses longues oreilles* (Giono). *Je lui ai dit : « Allez, reste tranquille »* (Camus). || **5.** Qui par nature n'aime pas l'agitation, le mouvement, le bruit, se comporte paisiblement et n'aime pas être dérangé : *Avoir des voisins tranquilles. On nous a dérangés, mais c'est fini, nous voilà tranquilles* (Adamov). *Ce tas de cochons bien tranquilles chez eux avec leurs petites affaires, leur travail, comme si de rien n'était !* (Triolet). || Fam. *Un père, un petit père tranquille,* une personne calme et paisible qui n'aime pas être bousculée. || **6.** *Laisser quelqu'un tranquille,* s'abstenir de l'importuner, de le déranger ou de le tourmenter : *Laisse-moi tranquille avec tes histoires, je ne veux plus en entendre parler. Ce qu'on aurait dû faire, c'était le conduire dans une cellule et l'y laisser tranquille en attendant de décider de son sort* (Simenon) ; s'abstenir de perturber la vie d'une collectivité, permettre à ses membres de vivre en paix : *Istanbul semble soumise à des forces occultes qui la détestent, à des forces humaines qui la ravagent. Les unes et les autres ne la laissent jamais tranquille* (Cocteau). || Fam. *Laisser quelque chose tranquille,* s'abstenir ou cesser d'y toucher : *Laisse ce bibelot tranquille, tu vas le casser.* || **7.** Qui se déroule sans incident, que rien ne vient troubler : *Jouir d'un bonheur tranquille. Avoir une vie tranquille.* || **8.** Se dit d'un mouvement qui s'effectue sans à-coups, sans précipitation, avec régularité : *Marcher d'un pas tranquille. Il l'écarta d'une poussée tranquille et puissante.* || **9.** *Fig.* Qui est sans agitation morale, sans inquiétude, sans souci : *Partir tranquille après avoir réglé ses affaires. Il* [Louis XIV] *est mort plus que tranquille au sujet de Port-Royal et de la Révolution* (Mauriac). *Avec ces 100 francs je paierai mon médecin ; c'est ma dernière dette et demain je pourrai mourir tranquille* (Jouhandeau). *Je vais être tranquille pendant quelques jours, sans souci* (Butor). || *Avoir l'esprit, la conscience*

tranquille, ne rien avoir à se reprocher. || Fam. *Être tranquille comme Baptiste,* offrir à la vue de tous un calme imperturbable, quelles que soient les circonstances. || Class. *Tranquille à quelque chose,* sans inquiétude devant quelque chose, malgré quelque chose : *Muet à mes soupirs, tranquille à mes alarmes* (Racine). || **10.** *Par extens.* Qui témoigne d'un état d'esprit exempt d'inquiétude : *Un air, un visage tranquille. Un courage tranquille. Une sorte de dédain tranquille pour ce qu'elle laissait ainsi derrière soi* (Yourcenar). || **11.** *Fam.* Se dit de quelqu'un qui affirme quelque chose avec conviction, sans se poser de question, tellement il est sûr de son fait : *Il a menti, je suis tranquille qu'il n'est pas parti.* || **12.** *Baume tranquille,* décoction de plantes qu'on employait pour calmer certaines douleurs.

• SYN. : **1** *calme ;* **4** *immobile, sage ;* **7** *paisible ;* **8** *lent, régulier ;* **9** *confiant, rassuré ;* **10** *impassible, imperturbable, stoïque ;* **11** *certain, sûr.* — CONTR. : **1** *agité, déchaîné, houleux ;* **2** *bruyant, mouvementé, trépidant ;* **3** *dangereux, troublé ;* **4** *infernal* (fam.), *insupportable, remuant ;* **5** *exalté, excité, irascible, violent ;* **8** *brutal, précipité, saccadé ;* **9** *angoissé, anxieux, contrarié, inquiet, tourmenté.*

tranquillement [trɑ̃kilmɑ̃] adv. (de *tranquille ;* 1549, R. Estienne, au sens 2 ; sens 1, 1806, Mme de Genlis ; sens 3-4, 1664, Boileau ; sens 5, 1649, La Rochefoucauld). **1.** Sans s'agiter : *Restez tranquillement assise où vous êtes* (Giono). || **2.** D'une manière calme, paisible : *Il a toujours vécu tranquillement à la campagne.* || **3.** Sans être importuné, dérangé ou tourmenté : *Laissez-le, il faut qu'il travaille tranquillement. La femme d'un prisonnier, qu'on ne voulait pas laisser tranquillement faire l'amour avec le prisonnier évadé, arrivé depuis peu* (Triolet). || **4.** Sans éprouver d'inquiétude, sans trouble moral : *Il est parti tranquillement, laissant tout le monde dans l'embarras.* || **5.** Sans s'émouvoir outre mesure malgré les circonstances : *Il a tranquillement fait face à ses agresseurs.*

• SYN. : **1** *calmement, gentiment, sagement ;* **2** *paisiblement ;* **3** *sereinement.*

tranquillisant, e [trɑ̃kilizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tranquilliser ;* 1788, Féraud). Propre à tranquilliser, à rassurer une personne agitée ou inquiète : *Une nouvelle tranquillisante. En arrivant à Villeneuve, je trouvai deux billets assez tranquillisants sur la santé de Mme de Caud* (Chateaubriand).

• SYN. : *rassurant.* — CONTR. : *alarmant, inquiétant.*

◆ **tranquillisant** n. m. (1960, R. Vailland). Nom donné à un certain nombre de substances propres à combattre l'angoisse ou l'anxiété et à rétablir le calme nerveux : *Administrer un tranquillisant.*

• SYN. : *calmant.*

tranquilliser [trɑ̃kilize] v. tr. (dér. savant de *tranquille ;* 1420, Bloch-Wartburg). *Tranquilliser quelqu'un,* lui redonner la tranquillité d'esprit en le délivrant d'une inquiétude, d'un souci : *Il ne savait que dire pour la tranquilliser sans lui mentir* (Martin du Gard). *Tranquillisé, il changea de côté, dans l'espoir de s'endormir bientôt* (Caillois).

• SYN. : *calmer, rasséréner, rassurer.* — CONTR. : *affoler, alarmer, inquiéter, obséder, tourmenter, troubler.*

◆ **se tranquilliser** v. pr. (1677, Mme de Sévigné, au sens de « se calmer » [en parlant du sang] ; 1718, Acad., au sens de « se tenir tranquille » ; sens actuel, 1798, Acad.). Cesser de s'inquiéter : *Tranquillisez-vous, tout s'arrangera.*

tranquillité [trɑ̃kilite] n. f. (lat. *tranquillitas,* calme [de la mer], tranquillité [de l'âme], de *tranquillus,* tranquille [v. TRANQUILLE] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* au sens 3 ; sens 1, v. 1460, G. Chastellain ; sens 2, 1933, J. Romains ; sens 4, av. 1564, Calvin). **1.** État de ce qui est sans agitation, sans mouvement notable ou inquiétant : *Tranquillité de la mer, du ciel, de l'air. Rien ne venait troubler la tranquillité du lac.* || **2.** Absence de bruit, d'agitation, de circulation : *La tranquillité de cette rue contraste avec l'animation bruyante du boulevard. Un groupe de fêtards qui trouble la tranquillité publique.* || **3.** État d'un lieu qui n'est pas perturbé par des troubles politiques, sociaux ; paix dans les rapports entre citoyens, entre États : *Rétablir la tranquillité dans une région en proie à des mouvements de révolte. Ils demandent l'intégrité et la tranquillité de leur dernier asile* (Fromentin). *Il paraîtra sans doute étrange que, dans une époque aussi troublée, j'ai pu jusqu'ici vivre dans une tranquillité relative* (Green). || **4.** *Fig.* État de celui qui n'est pas troublé par quelque souci, quelque inquiétude : *Je vous aurais déjà souffleté et provoqué depuis longtemps si je n'avais tenu avant tout à la tranquillité* [...] *de la pauvre femme que vous avez fait tant souffrir* (Maupassant). *Tout va de soi pour Colette, elle ne s'interroge jamais ; la tranquillité paysanne* (Arnoux). *Demain, il faudrait qu'il laissât périr Jésus ou qu'il sacrifiât, pour le sauver, sa tranquillité et sa carrière* (Caillois).

• SYN. : **1** *accalmie, calme ;* **2** *paix, quiétude.* — CONTR. : **1** *orage, tempête, tourmente ;* **2** *agitation, animation ;* **3** *désordre, effervescence, perturbation, troubles ;* **4** *affolement, angoisse, anxiété, inquiétude.*

trans- [trɑ̃s *et* trɑ̃z *devant une voyelle ou un* h *muet*], premier élément, tiré du lat. *trans,* au-delà de, par-delà, de l'autre côté de, par-dessus, et qui entre dans la composition de mots pour indiquer l'idée de traversée, de passage au-delà ou de changement.

transaction [trɑ̃zaksjɔ̃] n. f. (bas lat. *transactio,* action d'achever, de finir, transaction [en droit], du lat. class. *transactum,* supin de *transigere,* arranger, accommoder [v. TRANSIGER] ; 1298, Godefroy, au sens de « transfert [d'un bien] » ; sens 1, 1343, Godefroy ; sens 2, 1936, Capitant ; sens 3, 1837, Balzac ; sens 4, 1829, Boiste). **1.** Acte par lequel on transige ; contrat par lequel les parties terminent une contestation ou en préviennent une autre, moyennant un prix ou des concessions réciproques. || **2.** Acte par lequel une administration fiscale consent à ne pas exercer de poursuites contre le contrevenant moyennant le paiement d'une somme forfaitaire. || **3.** Opération commerciale ou boursière : *Transaction à court terme. Transactions commerciales, boursières. Il tenait le plus souvent à régler en personne ses transactions bancaires à la foire de la Toussaint* (Yourcenar). || **4.** *Fig.* Accommodement de conscience.

• SYN. : **4** *composition, compromis.*

transactionnel, elle [trɑ̃zaksjɔnɛl] adj. (de *transaction ;* 1823, Boiste). Qui a le caractère d'une transaction : *Une opération transactionnelle. Un acte, un projet transactionnel.*

transactionnellement [trɑ̃zaksjɔnɛlmɑ̃] adv. (de *transactionnel ;* 6 avr. 1873, *Journ. officiel*). Au moyen ou sous forme d'une transaction.

transafricain, e [trɑ̃zafrikɛ̃, -ɛn] adj. (de *trans-* et de *africain ;* 1907, Larousse). Qui traverse l'Afrique de part en part : *Route, voie ferrée transafricaine.*

transailles [trɑ̃zaj] n. f. pl. (probablem. dér. demi-savant du lat. *transire,* aller au-delà [v. TRANSIR] ; 1600, O. de Serres). Nom donné, dans le Midi, à des semailles qu'on fait entre la récolte du printemps et les semailles d'automme.

transalpin, e [trɑ̃zalpɛ̃, -in] adj. (lat. *transalpinus,* qui est au-delà des Alpes, de *trans-,* au-delà de, et de *alpinus,* des Alpes, dér. de *Alpes,* les Alpes ; 1546, Rabelais, au sens 1 [*Gaule transalpine,* 1690, Furetière, art. *trans*] ; sens 2, 1796, d'après Littré, 1872). **1.** *Anc.* Qui est situé au-delà des Alpes par rapport à Rome. || *Gaule transalpine,* Gaule proprement dite, par opposition à la Gaule cisalpine, partie septentrionale de l'Italie. || **2.** *Auj.* Qui est situé au-delà des Alpes par rapport à la France.

transaminase [trɑ̃saminaz] n. f. (de *trans-* et de *amine ;* 1964, Larousse). Enzyme qui effectue le transport d'un groupement NH_2 d'un corps à un autre, c'est-à-dire la transamination.

transamination [trɑ̃saminasjɔ̃] n. f. (de *transamin[ase]* ; 1964, Larousse). Opération effectuée par la transaminase.

transanal, e, aux [trɑ̃sanal, -o] adj. (de *trans-* et de *anal* ; 1964, Larousse). Qui a lieu ou se fait à travers l'anus : *Sclérose transanale d'hémorroïdes internes.*

transandin, e [trɑ̃sɑ̃dɛ̃, -in] adj. (de *trans-* et de *andin* ; 1872, Littré [*chemin de fer transandin* et *transandin,* n. m., 1907, Larousse]). Qui traverse les Andes. || *Chemin de fer transandin,* et substantiv. *le transandin,* voie ferrée franchissant les Andes.

1. transat [trɑ̃zat] n. m. (1912, Esnault, au sens de « navire » ; sens actuel, 14 janv. 1943, A. Gide). Abrév. fam. de TRANSATLANTIQUE, n. m.

2. transat [trɑ̃zat] n. f. (v. 1964). Abrév. fam. de COURSE TRANSATLANTIQUE.

transatlantique [trɑ̃zatlɑ̃tik] adj. (de *trans-* et de *atlantique* ; 1823, Boiste, aux sens 1-2 [*la course transatlantique,* 1960, date de la création de cette épreuve]). **1.** Qui est au-delà de l'océan Atlantique : *Région transatlantique.* || **2.** Qui traverse l'Atlantique : *Un paquebot transatlantique.* || *La course transatlantique,* course de voiliers en solitaire qui, partant d'Angleterre, traverse l'océan Atlantique.

◆ n. m. (sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Paquebot assurant la liaison entre l'Ancien et le Nouveau Continent en traversant l'océan Atlantique : *Les gros transatlantiques, rangés au quai, éteints et lourds, semblaient dormir entre deux traversées* (Daudet). || **2.** Sorte de chaise longue pliante, en toile, créée à l'origine pour les paquebots de la Compagnie générale transatlantique : *Renversé dans un transatlantique, il n'avait pas cessé de la surveiller de loin* (Triolet). [On dit, plus couramment et par abrév., un TRANSAT.]

transbahutement [trɑ̃sbaytmɑ̃] n. m. (de *transbahuter* ; 1951, Queneau). *Pop.* Action de transbahuter, de transporter avec soi quelque chose.

transbahuter [trɑ̃sbayte] v. tr. (de *trans-* et de *bahut* ; 1883, Esnault). *Fam.* Transporter avec soi quelque chose d'un lieu à un autre : *Deux feuillets, déjà un peu mâchurés sur les bords, comme quelque chose qu'on a lu et relu, transbahuté avec soi* (Aragon).

◆ **se transbahuter** v. pr. (1975, *Lexis*). *Fam.* Se déplacer avec difficulté, d'une manière malcommode.

transbordement [trɑ̃sbɔrdəmɑ̃] n. m. (de *transborder* ; 1792, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Opération consistant à transborder des êtres ou des choses d'un véhicule à un autre : *Transbordement de marchandises, de voyageurs.* || **2.** *Compagnie de transbordement,* unité spécialisée du train, chargée de transporter à terre la cargaison d'un navire au mouillage.

transborder [trɑ̃sbɔrde] v. tr. (de *trans-* et de *bord* ; 1792, Brunot). Faire passer d'un bateau, d'un train ou d'un véhicule quelconque dans un autre : *Transborder des marchandises, des passagers, une cargaison. Dans mon avion, à minuit dix, on aura transbordé le courrier, et je décollerai pour le Nord* (Saint-Exupéry).

transbordeur [trɑ̃sbɔrdœr] adj. m. (de *transborder* ; 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Se dit d'un appareil ou d'une installation qui sert à transporter d'un point à un autre. || **2.** *Pont transbordeur,* pont à tablier très élevé, auquel est suspendue une plate-forme mobile, servant à faire franchir une étendue d'eau à des voyageurs, des marchandises.

◆ n. m. (sens 1-2, 1904, Larousse ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Appareil utilisé pour faire passer wagons et locomotives d'une voie à l'autre et perpendiculairement à celles-ci. || **2.** Navire qui sert au transbordement des marchandises et des voyageurs. || **3.** Appareil permettant de ravitailler un navire en mer sans l'obliger à entrer dans un port.

transcaspien, enne [trɑ̃skaspjɛ̃, -ɛn] adj. (de *trans-* et de [*mer*] *Caspienne,* n. géogr. ; 1877, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Qui est situé au-delà de la mer Caspienne : *La république d'Ousbékie est une des républiques soviétiques transcaspiennes.* || **2.** Qui va au-delà de la mer Caspienne : *Voie ferrée transcaspienne.*

◆ **transcaspien** n. m. (1907, Larousse). Chemin de fer de l'Asie centrale soviétique qui unit la Caspienne à Tachkent.

transcaucasien, enne [trɑ̃skokazjɛ̃, -ɛn] adj. (de *trans-* et de *Caucase,* n. géogr. ; 1904, Larousse). Se dit des régions de l'U.R.S.S. situées au sud de la chaîne du Grand Caucase.

transcendance [trɑ̃sɑ̃dɑ̃s] n. f. (de *transcendant* ; 1640, Oudin, puis 1872, Littré, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1904, Larousse ; sens I, 3-5, 1962, Foulquié [aussi *morale de la transcendance*] ; sens II, 1, mai 1735, *Mercure de France,* p. 839 ; sens II, 2, fin du XVII^e s., Saint-Simon).

I. EN PHILOSOPHIE. **1.** Caractère de ce qui est transcendant, de ce qui se situe au-delà d'un domaine pris comme référence et qui est d'un ordre différent : *La transcendance de Dieu par rapport aux créatures. La transcendance de la conscience par rapport à la matière.* || **2.** Ce qui se situe au-dessus ; réalité transcendante : *Pour Jaspers, la transcendance est au-delà de toute forme. Pour les scolastiques, la transcendance est l'élévation au-dessus de toutes les catégories. Il est admirable que la plus haute transcendance, et le plus avisé réalisme, conseillent également le pardon des injures* (Montherlant). *Marx détruit toute transcendance, puis accomplit de lui-même le passage du fait au devoir* (Camus). || **3.** Sans idée de supériorité, ce qui se situe au-delà du domaine considéré, et particulièrement ce qui est extérieur à la conscience : *Pour les phénoménologistes, tous les objets appartiennent à la transcendance.* || **4.** *Une transcendance,* une réalité transcendantale et particulièrement, pour les phénoménologues, le moi transcendantal. || **5.** Action de transcender un niveau de connaissance, ou de se transcender, de se dépasser : *En deçà de la signification immédiate, on trouve l'absurde, qui est théoriquement la signification nulle, mais qui, en fait, mène aussitôt, par une récupération métaphysique bien connue, à une nouvelle transcendance* (Robbe-Grillet). || *Morale de la transcendance,* système éthique fondé non sur la notion de bien et de devoir, mais sur l'effort de dépassement, sur le fait de se transcender. (Syn. MORALE DE DÉPASSEMENT.)

II. DANS LA LANGUE COURANTE. **1.** Supériorité marquée, qualité éminente dans un certain domaine de quelqu'un, de quelque chose : *La transcendance de son intelligence est notoire. La transcendance d'un talent.* || **2.** *Class.* Toute espèce de supériorité que l'on affecte d'avoir : *Brulart* [...] *avait un air de hauteur, de transcendance, de pédanterie* (Saint-Simon).

● SYN. : **II, 1** *éminence, excellence, perfection.* — CONTR. : **I, 1** *immanence.*

transcendant, e [trɑ̃sɑ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. scolast. *transcendens, -dentis,* transcendant, part. prés. adjectivé du lat. class. *transcendere,* surpasser [v. TRANSCENDER] ; 1405, Chr. de Pisan, écrit *transcendent* [*transcendant,* XVI^e s.], au sens I, 2 [dans la philosophie scolastique, 1520, La Roche] ; sens I, 1, 1601, P. Charron [*il n'est pas transcendant,* 1964, Robert] ; sens I, 3, 1801, Ch. Fr. D. de Villers ; sens I, 4, 1943, Sartre [*transcendant à,* av. 1945, P. Valéry] ; sens I, 5, 1962, Foulquié ; sens II, 1, 1933, Larousse [*géométrie transcendante,* « géométrie qui emploie l'infini dans ses calculs », 1740, Acad.] ; sens II, 2, 1762, Acad. [...*équation transcendante,* 1765, *Encyclopédie*]).

I. 1. Qui s'élève nettement au-dessus de tout ce qui est du même ordre ; qui est très supérieur à la moyenne (se dit aussi fam. en mauvaise part) : *Une intelligence transcendante. Faire preuve d'une bêtise transcendante. Il avait cédé aux charmes pénétrants, à la coquetterie transcendante, et surtout à la passion* (Gautier). || Fam. *Il n'est pas transcendant,* il n'est guère doué, guère intelligent : *Il* [le secrétaire] *n'est pas transcendant. Mais ce n'est pas un méchant garçon* (Romains). || **2.** En philosophie, qui se situe au-delà du domaine pris comme référence et qui est d'un ordre radicalement supérieur : *Dieu est transcendant au monde.* || Dans la philosophie scolastique, se disait des

attributs si universels qu'ils dépassaient les catégories d'Aristote. || **3.** Chez Kant, qui est au-delà de toute expérience possible ; qui dépasse le monde de l'expérience. || **4.** En phénoménologie, sans idée de supériorité, ce qui est en dehors du domaine de la conscience, ce qui est objet pour la conscience : *Il serait inexact de dire que l'objet affectif possède l'extériorité, il n'est que transcendant* (Sartre). || Par extens. et littér. *Transcendant à,* qui n'est pas soumis à, qui échappe au contrôle, à l'action de : *Ce qui est transcendant à toute machinerie* (Valéry). || **5.** Chez Heidegger, qui s'élève à un niveau supérieur, qui se dépasse.

II. 1. Se dit de tout nombre qui n'est racine d'aucune équation algébrique à coefficients entiers : *π est un nombre transcendant.* || **2.** *Courbe transcendante,* courbe dont l'équation n'est pas algébrique. || *Fonction, équation transcendante,* celle qui n'est pas algébrique.

● SYN. : **I, 1** *exceptionnel, remarquable.*

transcendantal, e, aux [trɑ̃sɑ̃dɑ̃tal, -o] adj. (lat. scolast. *transcendentalis,* transcendantal, de *transcendens, -dentis* [v. l'art. précéd.] ; 1503, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1801, Ch. Fr. D. de Villers ; sens 3, 1838, Th. Gautier ; sens 4, av. 1951, A. Gide). **1.** Se dit, dans la philosophie scolastique, de certains attributs si universels qu'ils conviennent à tous les êtres et dépassent les catégories d'Aristote (tels l'un, le vrai, le bien). || **2.** Se dit, chez Kant, de tout ce qui est connaissance *a priori* ou générale, c'est-à-dire de tous les principes de la connaissance qui se trouvent dans l'esprit antérieurement à toute expérience et qui sont les conditions de l'expérience en général : *L'espace et le temps sont deux concepts transcendantaux.* || **3.** Se dit de l'activité de l'esprit qui prétend aller au-delà des limites de l'expérience : *L'imagination, loin d'apparaître comme une caractéristique de fait de la conscience, s'est dévoilée comme une condition essentielle et transcendantale de la conscience* (Sartre). || **4.** *Littér.* Qui permet de se dépasser : *Esprit pur ! « dans l'air supérieur ». Toute passion, toute émotion est méprisable, qui n'est pas transcendantale* (Gide).

transcendantalisme [trɑ̃sɑ̃dɑ̃talism] n. m. (de *transcendantal ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Se dit des philosophies qui admettent des formes et des concepts *a priori* comme condition nécessaire de toute connaissance possible. || **2.** École philosophique américaine, dont Emerson a été le principal représentant, promouvant un mysticisme moral et une forme de panthéisme.

transcender [trɑ̃sɑ̃de] v. tr. (lat. *transcendere,* monter en passant par-delà, franchir, surpasser, de *trans,* au-delà de, par-delà, par-dessus, et de *scandere,* monter, escalader ; début du XIVe s., au sens de « transgresser », et v. 1370, au sens actuel, d'après le *FEW,* XIII/2, 200 *a* [le mot ne semble pas être attesté entre la fin du XVIe s. et 1903, *Revue de métaphysique,* p. 9]). S'élever à un niveau de connaissance, de pensée supérieur, ou accéder, après avoir traversé un niveau de connaissance, un état, à un ordre différent et supérieur : *Si elle* [la métaphysique] *est une science et non pas simplement un exercice, il faut qu'elle transcende les concepts pour arriver à l'intuition* (Bergson). *Il se fait autre, comme le dormeur de qui le brusque mouvement issu de son rêve altère, transcende ce rêve, et le transforme en rêve qualifié comme tel* (Valéry). *Les diverses activités de la joie* [...] *sont animées et transcendées par une intention qui vise à travers elles le monde* (Sartre).

◆ **se transcender** v. pr. (sens 1-2, 1962, Foulquié). **1.** Se dépasser soi-même, s'efforcer d'aller au-delà de ses possibilités apparentes ou réelles. || **2.** *Se transcender vers,* chez les phénoménologues, en parlant de la conscience, se porter, s'éclater vers son objet.

transcodage [trɑ̃skɔdaʒ] n. m. (de *transcoder ;* 24 juill. 1966, *le Monde,* au sens 2 ; sens 1, 1968, Larousse). **1.** Action de transcoder ; résultat de cette action. || **2.** Opération consistant à transposer d'un système dans un autre des images de télévision.

transcoder [trɑ̃skɔde] v. tr. (de *trans-* et de *coder ;* 6 juin 1969, *le Monde,* au sens 2 ; sens 1, 1968, Larousse). **1.** Transposer d'un code dans un autre. || **2.** Transposer d'un système dans un autre les images télévisées, pour permettre leur diffusion dans une zone où le procédé d'émission de ces images est différent de celui qui est adopté par l'émetteur d'origine.

transcodeur [trɑ̃skɔdœr] n. m. (de *transcoder ;* 21 mars 1967, *le Monde*). Appareil utilisé pour assurer le transcodage d'émissions télévisées.

transcontainer [trɑ̃skɔ̃tɛnɛr] ou **transconteneur** [trɑ̃skɔtnœr *ou* trɑ̃skɔtənœr] n. m. (de *trans-* et de *container* ou de sa var. francisée *conteneur ;* 1968, Larousse, au sens 1 [*transcontainer ; transconteneur,* 1975, Larousse] ; sens 2, 1975, Larousse [pour les deux formes]). **1.** Conteneur spécialement conçu pour faciliter le transport des charges complètes de marchandises par un ou plusieurs modes de transport. || **2.** Navire conçu pour le transport des marchandises en conteneurs.

transcontainer-express [trɑ̃skɔ̃tɛnɛrɛksprɛs] n. m. (de *transcontainer* et de *express ;* 11 nov. 1969, *la Croix*). Convoi ferroviaire essentiellement composé de wagons spécialement conçus pour le transport de conteneurs.

transcontinental, e, aux [trɑ̃skɔ̃tinɑ̃tal, -o] adj. et n. m. (de *trans-* et de *continental ;* 1872, Littré [*chemin de fer transcontinental,* 1876, Larousse — substantiv., 1904, Larousse]). Qui traverse tout un continent : *Voie ferrée transcontinentale.* || *Chemin de fer transcontinental,* et substantiv. *un transcontinental,* chemin de fer traversant de part en part un continent.

transcriptase [trɑ̃skriptaz] n. f. (dér. savant de *transcript*[*ion*] ; 1975, Larousse). Enzyme qui catalyse la synthèse d'un acide ribonucléique (A.R.N.) en transcrivant le message inscrit dans l'acide désoxyribonucléique (A.D.N.).

transcripteur [trɑ̃skriptœr] n. m. (dér. savant du lat. *transcriptum,* supin de *transcribere,* transcrire [v. TRANSCRIRE] ; 1538 [d'après le *FEW,* XIII/2, 201 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1959, Larousse). **1.** Personne qui transcrit quelque chose : *Les grands artistes ne sont pas les transcripteurs du monde, ils en sont les rivaux* (Malraux). || **2.** Appareil qui transcrit.

transcription [trɑ̃skripsjɔ̃] n. f. (lat. impér. *transcriptio,* transcription, copie, cession, du lat. class. *transcriptum,* supin de *transcribere* [v. l'art. suiv.] ; 1338, *R. La. R.* [LV], au sens 2 ; sens 1, 1558, S. Fontaine ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1828, Mozin ; sens 5, milieu du XXe s.). **1.** Reproduction exacte, par l'écriture, d'un message déjà rédigé, avec utilisation possible d'un code différent : *Transcription d'un texte, d'un manuscrit. La transcription phonétique d'un mot. Faire la transcription en clair d'un message chiffré.* || **2.** Opération consistant à recopier sur un registre officiel un acte juridique passé ailleurs, pour en assurer la publication à l'égard des tiers : *La transcription d'un divorce, d'un décès, d'une naissance sur les registres d'état civil. Frais de transcription.* || **3.** Dépôt, au bureau de la conservation des hypothèques, d'un exemplaire de tout acte constatant ou effectuant une modification de la propriété d'un immeuble ou d'un droit immobilier. || **4.** Adaptation d'une composition musicale à un ou plusieurs instruments ou voix autres que ceux pour lesquels elle a été composée. || **5.** Représentation, traduction par l'écrivain d'une réalité intérieure ou extérieure ; reproduction de ce qui a été dit, pensé, vu, ressenti : *La transcription exacte d'une conversation. La transcription en style édifiant du bavardage malveillant de deux commères* (Sartre).

transcrire [trɑ̃skrir] v. tr. (francisation, d'après *écrire,* du lat. *transcribere,* transcrire, transporter par un acte [en droit], enregistrer dans, copier, de *trans,* au-delà de, par-dessus, et de *scribere,* écrire ; 1234 [d'après le *FEW,* XIII/2, 201 *a*], au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général* [« écrire en langage clair... », 1580, Montaigne] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1680, Richelet ;

sens 5, 1828, Mozin ; sens 6, v. 1570, Carloix [absol., av. 1778, Voltaire]). [Conj. **65.**] **1.** Reproduire textuellement par l'écriture quelque chose qui est déjà écrit : *Transcrire des notes. Jacques avait simplement transcrit cet autre verset du même chapitre* (Gide). || **2.** Reproduire exactement par écrit un texte en utilisant d'autres caractères, un autre code : *Transcrire du grec en caractères latins. Transcrire en clair un message chiffré.* || *Spécialem.* Écrire en langage clair un texte ancien de lecture difficile en raison de sa graphie ou des abréviations qu'il comporte : *Transcrire un papyrus grec, une inscription.* || **3.** Transposer d'un registre ou d'un compte sur un autre : *Transcrire le journal au grand livre.* || **4.** Opérer une transcription officielle : *Transcrire un jugement, un divorce.* || **5.** Opérer la transcription d'une composition musicale : *Gounod a transcrit pour violon le « Prélude » de Bach.* || **6.** Représenter par l'écriture, sans apporter de modifications, une réalité intérieure ou extérieure ; reproduire fidèlement ce qui a été dit, vu, pensé, ressenti : *Transcrire une conversation, un entretien. Je ne compose pas ; je transcris mes souvenirs tout comme ils viennent* (Gide). *Ses phrases étaient simples, nettes, se coupaient bien ; transcrites telles quelles elles eussent fourni un texte non point élégant mais correct* (Romains) ; et absol. : *Si on voulait faire usage de sa raison au lieu de sa mémoire et examiner plus que transcrire* (Voltaire). *Je ne transcris pas, je construis* (Robbe-Grillet).

• SYN. : **1** *copier, recopier ;* **2** *traduire ;* **3** *reporter ;* **4** *enregistrer.*

transdanubien, enne [trɑ̃sdanybjɛ̃, -ɛn] adj. (de *trans-* et de *Danube,* n. géogr. ; 30 sept. 1775, Galiani, au sens de « qui habite au-delà du Danube » ; sens actuel, 1872, Littré). Relatif à la Transdanubie, partie de la Hongrie située à l'ouest et au sud du Danube.

transducteur [trɑ̃sdyktœr] n. m. (de *trans-* et de *[con]ducteur ;* nov. 1957, *Larousse mensuel,* au sens 2 ; sens 1, 1975, Larousse). **1.** Système qui transforme une grandeur physique de valeur donnée en une autre qui est fonction de la première. || **2.** Appareil capable de convertir l'énergie électrique en énergie mécanique ou acoustique, ou inversement : *Les haut-parleurs sont des transducteurs.*

transduction [trɑ̃sdyksjɔ̃] n. f. (de *trans-* et du lat. *ductio,* action de conduire, de *ductum,* supin de *ducere,* conduire ; 1964, Larousse). Type particulier d'échange génétique, réalisé par l'intermédiaire d'un bactériophage.

transe [trɑ̃s] n. f. (déverbal de *transir* [v. ce mot], au sens anc. de « mourir », et [pour les sens 2-5] empr. de l'angl. *trance,* ravissement d'esprit, catalepsie, léthargie, lui-même empr. du franç. *transe ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens de « agonie » ; sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2, 1862, *l'Illustration* [p. 162], écrit *trance* [*transe,* 1891, Huysmans] ; sens 3, av. 1951, A. Gide [pour un artiste, 1949, Maurois] ; sens 4, 1932, Mauriac ; sens 5, XXe s.). **1.** Profonde inquiétude, appréhension très vive accompagnées d'angoisse, que cause un danger ou un mal qu'on croit prochain (généralement au pl.) : *Quand une mère a reçu de son enfant un assaut semblable à celui de l'affaire de Presles, elle est en des transes continuelles* (Balzac). *Je ne vous dirai pas toutes les transes que j'éprouvai, obligé de me cacher le jour et de ne marcher que la nuit* (Sue). || **2.** État de sensibilité particulière où se trouvent certains médiums lorsqu'ils sont le siège de phénomènes dits « parapsychiques » ou « occultes » : *Mais les jeunes négresses, surtout, entraient dans la transe la plus affreuse, les pieds collés au sol et le corps parcouru des pieds à la tête de soubresauts de plus en plus violents à mesure qu'ils gagnaient les épaules* (Camus). || **3.** État de sensibilité exacerbée et d'exaltation d'une personne qui se sent transportée hors d'elle-même et du monde réel en communion avec quelque objet transcendant : *J'ai souvent observé qu'en un instant aussi solennel, toute émotion humaine peut, en moi, faire place à une transe quasi mystique, par quoi mon être se sent magnifié ; ou plus exactement* [...] *comme dépossédé de lui-même, dépersonnalisé* (Gide). || *Spécialem.* État de l'artiste saisi par l'inspiration. || **4.** Fam. *Entrer en transe,* manifester un état d'excitation extrême sous l'effet d'une émotion réelle ou simulée. || **5.** Crise convulsive observée dans certaines affections nerveuses : *Un homme d'une trentaine d'années* [...] *était agité d'une sorte de transe hystérique* (Giono). *Cet homme couvert de boue, immonde, pitoyable comme un épileptique dans sa transe* (Butor).

• SYN. : **1.** *affres, anxiété.*

transept [trɑ̃sɛpt] n. m. (mot angl. de même sens [XVIe s.], proprem. « enclos qui est au-delà de la nef », du lat. *trans,* au-delà de, par-delà, et *saeptum,* clôture, barrière, enceinte, part. passé neutre substantivé de *saepire,* entourer d'une haie, enclore, entourer, dér. de *saepes,* haie, enceinte, clôture ; 1823, Ducarel, p. 18). Dans une église, galerie transversale qui forme les bras de la croix et sépare le chœur de la grande nef : *On le découvrit assassiné à la croisée du transept dans la Nouvelle Cathédrale* (Butor).

transférabilité [trɑ̃sferabilite] n. f. (dér. savant de *transférable ;* 1964, Larousse). Qualité d'une monnaie qui peut être convertie en certaines autres monnaies.

• SYN. : *convertibilité.*

transférable [trɑ̃sferabl] adj. (de *transférer ;* 1596, Basmaison [151], puis 1819, Boiste). Que l'on peut transférer : *Valeur transférable.*

• SYN. : *cessible.*

transfèrement [trɑ̃sfɛrmɑ̃] n. m. (de *transférer ;* 1704, Trévoux). Action de transférer, d'opérer le transfert d'une personne d'un lieu de détention dans un autre : *Transfèrement de forçats. Transfèrement cellulaire.*

• SYN. : *transfert.*

transférer [trɑ̃sfere] v. tr. (lat. *transferre,* transporter, transcrire, reporter, changer, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *ferre,* porter ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 1550, *Bible Louvain ;* sens 4, 1896, Th. Ribot). [Conj. **5b.**] **1.** Faire passer d'un lieu dans un autre selon certaines modalités, en observant certaines formalités : *Transférer le siège d'une société. À la séparation, l'évêché de M***, qui occupait auparavant un magnifique bâtiment du XVIIe s.* [...], *avait été transféré dans une très belle maison bourgeoise* (Romains). *Nous serions transférés ensemble à la maison d'arrêt du chef-lieu, où est la cour d'appel* (Sarrazin). || **2.** Faire passer d'un compte à un autre au moyen d'une écriture de virement : *Transférer des fonds d'une banque dans une autre. Transférer des fonds à l'étranger.* || **3.** Substituer sur un registre le nom d'une personne à celui d'une autre ; transmettre un droit, un bien d'une personne à une autre : *Transférer une inscription de rente. Transférer à quelqu'un le bénéfice d'une rente.* || **4.** *Fig.* Transporter, étendre une charge d'énergie affective de l'objet qui l'a primitivement provoquée à un autre objet : *L'amoureux transfère son sentiment de la personne aimée aux choses qui l'entourent habituellement. L'appareil psychique transforme et transfère l'énergie libre en la dérivant ou en la liant* (Le Gall).

transfert [trɑ̃sfɛr] n. m. (mot lat. [souvent employé sur les registres] signif. proprem. « il transfère », 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *transferre* [v. l'art. précéd.] ; juill. 1715, Law [II, 12], au sens II, 1 ; sens I, 1, 21 août 1874, *Journ. officiel,* p. 6037 ; sens I, 2-3, 5-6 et II, 4, 1964, Larousse ; sens I, 4, 1949, Larousse ; sens I, 7, 1975, Larousse ; sens II, 2-3, 1872, Littré ; sens III, 1, 1896, Th. Ribot ; sens III, 2, 1962, Foulquié ; sens III, 3, 1933, Larousse).

I. PASSAGE D'UN LIEU DANS UN AUTRE. **1.** Action de transporter des êtres ou des choses d'un lieu dans un autre en respectant les modalités prescrites : *Transfert de reliques. Le transfert des cendres de Napoléon de Sainte-Hélène à Paris. Le lieutenant Moreno, incarcéré* [...] *et délivré par un heureux hasard lors d'un transfert de prison à prison* (Malraux). || **2.** Opération consistant à muter un joueur professionnel d'un club dans un autre. || **3.** Opération bancaire consistant à faire passer des

valeurs monétaires d'un compte sur un autre : *Transferts de capitaux d'un pays à un autre. Étant donné que certains transferts de fonds commencent à s'effectuer, cela ne peut qu'aller très vite en s'améliorant* (Faye). || **4.** Dans une chaîne de fabrication, déplacement automatique des pièces à usiner d'un poste de travail à un autre, réalisé par une succession de machines-transferts. || **5.** *Ligne de transfert,* tuyauterie reliant la sortie d'un four de raffinerie à l'appareil de réaction ou de traitement. || **6.** En cybernétique, action très générale par laquelle un système crée un signal de sortie à partir d'un signal d'entrée. || **7.** En informatique, déplacement d'une donnée d'un emplacement dans un autre, généralement sans destruction de l'enregistrement original.

II. PASSAGE D'UNE PERSONNE À UNE AUTRE. **1.** Acte par lequel on fait passer un droit d'une personne à une autre. || **2.** Mode de transmission des titres nominatifs. || **3.** Substitution sur un registre du nom d'une personne à celui d'une autre. || **4.** *Revenus de transfert,* revenus prélevés sur les agents économiquement productifs et redistribués selon certaines normes aux ayants droit : *Les prestations de Sécurité sociale, les allocations familiales sont des revenus de transfert.*

III. 1. PASSAGE, OPÉRÉ PAR L'ESPRIT.,D'UN OBJET À UN AUTRE OBJET. || **2.** Phénomène par lequel une personne transporte, étend une charge d'énergie affective de l'objet qui l'a provoquée à un autre objet mentalement associé. || **3.** Phénomène par lequel une activité intellectuelle ou manuelle modifie une autre activité qui lui est consécutive dans le temps, soit en la rendant plus facile *(transfert positif).* soit en la troublant ou en la rendant impossible *(transfert négatif).* || **4.** Acte par lequel un sujet psychanalysé projette sur la personne de son analyste une charge d'énergie affective ayant pour objet primitif une autre personne aimée *(transfert positif)* ou haïe *(transfert négatif)* dans le passé, particulièrement pendant l'enfance : *Ce qui est capital n'est pas la transformation de l'inconscient en conscient, c'est le transfert affectif sur la personne du médecin qui, n'étant jamais un juge, devient un confident, un soutien et un guide* (J. Delay).

transfert-paiement [trɑ̃sfɛrpɛmɑ̃] n. m. (de *transfert* et de *paiement ;* 1872, Littré [art. *transfert*]). Opération par laquelle une caisse d'épargne annule le compte d'un déposant et le transmet à une autre caisse.
• Pl. *des* TRANSFERTS-PAIEMENTS.

transfert-recette [trɑ̃sfɛrrəsɛt] n. m. (de *transfert* et de *recette ;* 1872, Littré [art. *transfert*]). Opération par laquelle une caisse d'épargne charge ses livres d'un compte de déposant qui lui est transmis par une autre caisse.
• Pl. *des* TRANSFERTS-RECETTES.

transfiguration [trɑ̃sfigyrasjɔ̃] n. f. (lat. *transfiguratio,* métamorphose, transformation, de *transfiguratum,* supin de *transfigurare* [v. l'art. suiv.] ; 1231 [d'après le *FEW,* XIII/2, 203 *a*], au sens 2 [« tableau... », 1835, Acad. ; « fête... », 1680, Richelet] ; sens 1, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, 1862, V. Hugo ; sens 4, 1919, A. Gide). **1.** Changement d'un état en un autre qui lui est supérieur : *La mort n'est qu'une transfiguration glorieuse* (Chateaubriand). || **2.** *La Transfiguration de Jésus-Christ,* état glorieux dans lequel le Christ se montra à trois de ses disciples sur le mont Thabor (en ce sens prend une majuscule) ; *par extens.,* tableau représentant cette scène ; fête catholique qui, le 6 août, célèbre cet événement. || **3.** *Fig.* Changement opéré sur une personne ou sur une chose, qui la fait apparaître sous un jour nouveau : *Quand on prend l'avion, on a ce sentiment d'avoir assisté à la transfiguration du monde* (Ionesco). || **4.** Changement profond d'expression qui illumine un visage : *Cette bonne nouvelle a provoqué en lui une véritable transfiguration. C'était moins un sourire qu'une transfiguration* (Gide).

transfigurer [trɑ̃sfigyre] v. tr. (lat. *transfigurare,* transformer, métamorphoser, changer, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *figurare,* façonner, former, représenter, dér. de *figura,* configuration, figure [v. FIGURE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « métamorphoser » ; sens 1, 1541, Calvin ; sens 2, 1936, R. Martin du Gard). **1.** Changer profondément l'aspect, le caractère, la nature d'une personne ou d'une chose en les faisant apparaître sous un jour nouveau et généralement magnifiés : *Il est sorti moralement transfiguré de cette épreuve. De jeunes peupliers dont le couchant transfigurait les frondaisons et les fûts grêles* (Duhamel). *L'ascèse intérieure par laquelle chaque homme peut transfigurer le réel en merveilleux* (Camus). || **2.** Donner au visage un éclat inaccoutumé (surtout au part.-adj.) : *La joie l'a transfiguré. Bruno Walter, que l'âme de Mozart possède quelques instants ce matin-là, et dont j'observais pendant qu'il jouait le visage transfiguré, c'est pourtant un de ces hommes que M. Hitler a chassé du Reich* (Mauriac).
◆ **se transfigurer** v. pr. (milieu du XII^e s., au sens de « prendre miraculeusement un éclat glorieux » [en parlant du Christ arrivant au Thabor] ; sens 1, v. 1230, *Merlin ;* sens 2, 1541, Calvin). **1.** *Vx.* Passer d'un état à un autre, d'une forme à une autre, se transformer : *Qu'il* [Needham] *s'en tienne à ses anguilles* [...], *que surtout l'envie de se transfigurer en serpent ne lui prenne plus* (Voltaire). || **2.** Prendre un aspect complètement nouveau et étrange ou merveilleux : *Tout se transfigurait à mes yeux ; chaque personne qui m'approchait semblait changée ; les objets matériels avaient comme une pénombre qui en modifiait la forme* (Nerval).

transfil [trɑ̃sfil] n. m. (var. de *tranchefil ;* 1876, Larousse). Syn. de TRANCHE-FIL.

transfilage [trɑ̃sfilaʒ] n. m. (de *transfiler ;* 1836, Acad.). Opération consistant à transfiler une voile ou à rapprocher deux morceaux de toile bord à bord.

transfiler [trɑ̃sfile] v. tr. (var. de *tranchefiler ;* 1836, Acad., au sens 1 [« enverguer une voile... », 1958, Merrien] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Rapprocher deux morceaux de toile bord à bord au moyen d'un bout de ligne. || Enverguer une voile en passant un filin dans les œils-de-pie de la voile et autour de la draille qui la supporte. || **2.** *Transfiler une amarre,* la laisser filer sur le treuil.

transfini, e [trɑ̃sfini] adj. (de *trans-* et de *fini ;* 1890, d'après Robert, 1964). *Nombre transfini,* nombre non fini, imaginé pour mesurer la richesse en éléments d'un ensemble infini : *Le nombre des nombres entiers, celui des points dans l'espace, etc., constitue ce qu'il* [Cantor] *appelle un « nombre cardinal transfini », c'est-à-dire un nombre cardinal plus grand que tous les nombres cardinaux ordinaires* (Poincaré).
◆ **transfini** n. m. (1923, Larousse). *Littér.* Ce qui a le caractère d'un nombre transfini : *Sur ces axes illustres, c'est un ensemble indénombrable de découvertes, un transfini d'idées qui s'est livré à la puissance étrange de l'esprit géométrique* (Valéry).

transfixiant, e [trɑ̃sfiksjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant du lat. *transfixum* [v. l'art. suiv.] ; 1964, Larousse). *Douleur transfixiante,* qui traverse de part en part.

transfixion [trɑ̃sfiksjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *transfixum,* supin de *transfigere,* percer de part en part, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *figere,* ficher, fixer ; 1859, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXX, 475). Procédé d'amputation qui consite à percer de part en part la région où doit se faire l'opération, et à couper les muscles et la peau en procédant du dedans au dehors.

transfluence [trɑ̃sflyɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *transfluere,* couler au travers, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *fluere,* couler, s'écouler ; 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Débordement d'un glacier qui passe d'une vallée dans une autre. || **2.** Type de défluviation caractérisé par la jonction du lit ou du bras nouveau avec une autre rivière.

transfo [trɑ̃sfo] n. m. (1964, Robert). Abrév. fam. de TRANSFORMATEUR : *Le transfo a grillé.*

transformable [trɑ̃sfɔrmabl] adj. (de *transformer ;* av. 1578, Pontus de Tyard [rare av. le XIX^e s.]). Qui peut être transformé : *Un siège transformable en couchette. Un élément chimique transformable.*

transformateur, trice [trɑ̃sfɔrmatœr, -tris] adj. (dér. savant de *transformer ;* 1617, Crespin, comme n. m., au sens de « celui qui transforme » ; comme adj., au sens actuel, 1876, Larousse). Qui transforme, est propre à transformer : *Action, industrie transformatrice.*

◆ **transformateur** n. m. (1888, Larousse). Appareil statique à induction électromagnétique, destiné à transformer un système de courants variables, circulant dans l'un de ses enroulements, en un ou plusieurs autres systèmes de courants variables de même fréquence, mais d'intensité ou de tension généralement différentes, circulant dans d'autres enroulements.

transformation [trɑ̃sfɔrmasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *transformatio,* transformation, métamorphose, du lat. class. *transformatum,* supin de *transformare,* transformer [v. TRANSFORMER] ; 1375, R. de Presles, au sens I, 1 [au fig., 1665, d'après Bescherelle, 1845] ; sens I, 2, 1872, Littré [*transformation bactérienne,* 1964, Larousse] ; sens II, 1, 1755, *Encyclopédie,* V. 849 [aussi *transformation d'une équation ; transformation conforme, linéaire, projective,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1968, Larousse [aussi en grammaire générative] ; sens II, 3, 1872, Littré ; sens III, 1930, Larousse [art. *football*]).

I. 1. Action de transformer ou de se transformer ; passage d'une forme à une autre : *La transformation du minerai en métal. Un atelier, une usine, une industrie de transformation. La transformation d'une chenille en papillon.* || *Fig.* Changement complet de caractère, de manière d'être : *La transformation de l'enfant qui, en un jour, sur un mot, devint femme* (Taine). *Les transformations des mœurs et des idées ne sont jamais soudaines* (France). || **2.** Modification d'un organe sous l'influence des changements de fonctions. || *Transformation bactérienne,* transfert de caractères génétiques de bactéries donatrices à des bactéries réceptrices par l'intermédiaire de l'acide désoxyribonucléique (A. D. N.) des bactéries donatrices.

II. 1. Passage d'une figure mathématique à une autre, d'un ensemble d'éléments à un autre par une mise en correspondance de leurs éléments respectifs : *L'idée me vint* [...] *que les transformations arithmétiques des formes quadratiques ternaires indéfinies étaient identiques à celles de la géométrie non euclidienne* (Poincaré). || *Transformation conforme,* celle qui concerne les angles. || *Transformation d'une équation,* passage d'une équation à une autre par une substitution opérée sur la ou les variables. || *Transformation linéaire,* celle qui s'exprime par des équations linéaires. || *Transformation projective,* syn. de HOMOGRAPHIE. || **2.** Dans la théorie linguistique de Harris, relation formelle qui existe entre deux classes de phrases ou de constructions conçues comme des séquences de classes de morphèmes qui sont telles qu'elles peuvent être partiellement couplées, classe de morphèmes par classe de morphèmes, de façon que le même choix de morphèmes se retrouve dans les classes couplées. (V. DISTRIBUTIONALISME, art. spécial.) || En grammaire générative, opération qui convertit les structures profondes générées par la base en structures de surface, soumises ensuite à la composante phonologique et phonétique. (V. GÉNÉRATIVE [*Grammaire*], art. spécial.) || **3.** *Transformation des propositions,* en logique, substitution à une proposition d'une proposition équivalente.

III. Au rugby, action d'envoyer le ballon d'un coup de pied au-dessus de la barre transversale et entre les poteaux de but, après qu'un essai a été marqué.

● SYN. : **I, 1** *conversion, reconversion, transmutation ; métamorphose, mutation, renouvellement, variation.*

transformationnel, elle [trɑ̃sfɔrmasjɔnɛl] adj. (de *transformation ;* 1964, Dauzat-Dubois-Mitterand [*composante transformationnelle,* 1972, *Dict. de linguistique ; grammaire transformationnelle,* 1968, Larousse]). Qui se rapporte aux transformations linguistiques : *Règles transformationnelles.* || *Composante transformationnelle,* partie de la syntaxe d'une grammaire générative contenant les règles qui permettent de passer des suites engendrées par la base aux suites qui, en recevant une interprétation phonétique, deviennent les phrases réalisées. || *Grammaire transformationnelle,* grammaire qui comprend, outre une composante syntagmatique, une composante transformationnelle.

transformationniste [trɑ̃sfɔrmasjɔnist] adj. (de *transformation ;* 1972, *Dict. de linguistique*). *Hypothèse transformationniste,* en grammaire générative, hypothèse qui consiste à considérer que les noms, les adjectifs et les verbes dérivés sont produits par la composante transformationnelle et non pas inscrits directement dans la base.

transformé, e [trɑ̃sfɔrme] adj. (part. passé de *transformer ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens de « métamorphosé » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Qui est amélioré, régénéré : *Un processus intelligemment transformé. Un enfant transformé par l'air des montagnes.* || **2.** *Essai transformé,* au rugby, essai suivi d'une transformation réussie. || **3.** *Système de la sensation transformée,* nom donné au système de Condillac, qui explique toute la connaissance et même tout l'être psychique par des transformations de la sensation.

◆ **transformée** n. f. (sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, 1968, Larousse). **1.** En mathématiques, figure engendrée par la transformation d'une autre figure. || **2.** Dans la théorie linguistique de Harris, phrase ou construction qui est dans une relation de cooccurrence avec une autre phrase ou construction (par ex., *Paul a été frappé par Pierre* est une transformée de *Pierre a frappé Paul,* et réciproquement).

transformer [trɑ̃sfɔrme] v. tr. (lat. *transformare,* métamorphoser, transformer [au pr. et au fig.], de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *formare,* former, conformer [v. FORMER] ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *tresformer* [*transformer* — sous l'influence du lat. —, v. 1300, *Mediaeval Studies,* XVI, 29], au sens I, 1 [au fig., 1370, Oresme] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens II, 1755, *Encyclopédie,* V, 849 ; sens III, 1949, Larousse).

I. 1. Donner à une personne ou à une chose une forme nouvelle : *Circé transforma les compagnons d'Ulysse en pourceaux. Transformer un minerai en métal. Il n'était pas très sûr que le port du monocle l'avantageât, mais on ne pouvait nier que son visage fût transformé* (Aymé). || *Fig.* Changer la nature, le caractère de : *Ne sentez-vous pas que Minerve vous a comme transformé en un autre homme au-dessus de vous-même ?* (Fénelon). || **2.** *Fam.* Améliorer la santé de, régénérer : *Ce séjour à la montagne l'a transformé : il a une mine resplendissante.*

II. En mathématiques, opérer la transformation de : *Transformer une équation, une formule algébrique.*

III. Au rugby, faire la transformation d'un essai.

● SYN. : **I, 1** *changer, convertir, modifier, rénover, transmuer ; métamorphoser.*

◆ **se transformer** v. pr. (sens 1, milieu du XIV^e s., d'après le *FEW,* XIII/2, 203 *b ;* sens 2, 1588, Montaigne). **1.** Subir une modification importante dans sa forme ou son état : *Le têtard qui se transforme en grenouille. Le minerai se transforme en métal dans le haut fourneau.* || **2.** *Fig.* Changer de caractère, de nature : *Méfions-nous des loups qui se transforment en agneaux !*

● SYN. : **1** *changer, évoluer, se métamorphoser ;* **2** *devenir.*

transformisme [trɑ̃sfɔrmism] n. m. (de *transformer ;* 1867, *Congrès international d'anthropologie,* p. 401). Doctrine d'après laquelle les espèces animales et végétales dérivent les unes des autres par voie de filiation.

• SYN. : *darwinisme, évolutionnisme, lamarckisme, mutationnisme.* — CONTR. : *fixisme.*

transformiste [trɑ̃sfɔrmist] adj. (de *transformisme ;* 1876, Larousse). Qui appartient au transformisme : *Système, théorie transformiste.*

◆ adj. et n. (1872, Littré). Partisan du transformisme.

transfuge [trɑ̃sfyʒ] n. (lat. *transfuga,* déserteur, celui qui passe à l'ennemi, dér. de *transfugere,* passer à l'ennemi, déserter [au pr. et au fig.], de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *fugere,* s'enfuir ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1699, Massillon [au fig., 1735, Gresset]). **1.** Personne militaire ou civile qui abandonne son armée ou sa patrie pour passer à l'ennemi ou gagner un pays hostile : *Recueillir des transfuges. Être renseigné par un transfuge.* || **2.** Personne qui abandonne un parti, un groupe, une doctrine, pour se rallier à ses adversaires : *Le transfuge d'un parti.* || *Fig.* Personne qui change d'attitude, de comportement pour adopter son contraire : *Un transfuge de la vertu.*

transfuser [trɑ̃sfyze] v. tr. (de l'anc. adj. *transfus,* transfusé, transmis, lat. *transfusus,* part. passé de *transfundere,* transvaser [v. TRANSFUSION] ; 1668, *Journ. des savants* [28], au sens 2 ; sens 1, 1700, Pomey ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Faire passer un liquide d'un récipient dans un autre (vieilli) : *Transfuser du vin, de l'eau.* || **2.** Opérer la transfusion du sang : *On a dû transfuser deux litres de sang au blessé.* || **3.** *Fig.* Faire passer d'une personne à une autre, lui communiquer : *À l'ombre de Christophe, Olivier reprenait goût à la lumière ; Christophe lui transfusait un peu de son abondante vitalité, de sa robustesse physique et morale, qui tendait à l'optimisme, même dans la douleur* (Rolland).

• SYN. : **3** *infuser, inoculer, insuffler, passer, transmettre.*

transfuseur, euse [trɑ̃sfyzœr, -øz] n. (de *transfuser ;* 1667, La Martinière). Personne qui pratique la transfusion.

transfusion [trɑ̃sfyzjɔ̃] n. f. (lat. *transfusio,* action de transvaser, apport étranger, mélange, de *transfusum,* supin de *transfundere,* transvaser, reporter sur [au fig.], de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *fundere,* verser, répandre ; 1307 [d'après le *FEW,* XIII/2, 204 *b*], au sens de « innovation » ; sens 1, 1541, Calvin ; sens 2, v. 1665 [d'après Robert, 1964], puis 1690, Furetière [*centre de transfusion sanguine,* v. 1950] ; sens 3, 1374, d'après le *FEW,* XIII/2, 204 *b*). **1.** *Vx.* Syn. de TRANSVASEMENT. || **2.** Méthode thérapeutique qui consiste à injecter par voie intraveineuse le sang d'un sujet sain à un receveur (malade ou blessé) de groupe identique ou compatible : *Le docteur a bien voulu m'affirmer dès l'abord que la blessure était fort grave et que la transfusion avait bien des chances d'échouer* (Gide). || *Centre de transfusion sanguine,* établissement où on reçoit le sang des donneurs, que l'on conserve pour répondre à la demande des médecins. || **3.** *Fig.* Action de communiquer, d'infuser à quelqu'un ses idées, ses sentiments, ses principes : *Quand l'affection est mutuelle à un même degré* [...] *c'est* [...] *la transfusion et la coexistence de deux âmes* (Marmontel). *La leçon* [de Valdemar à Cécile] *commençait. Était-ce vraiment une leçon, au sens étroit du mot ? C'était plutôt, j'y ai souvent songé depuis, une transfusion mystique* (Duhamel).

transgresser [trɑ̃sgrɛse] v. tr. (dér. savant du lat. *transgressum,* supin de *transgredi,* traverser [v. TRANSGRESSION] ; 1385, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay). **1.** Ne pas respecter, ne pas obéir à (avec un complément désignant une chose) : *Le commissaire me félicita. Je lui dis que j'étais toujours du côté des lois ; je n'ajoutai pas : « Même quand je les transgresse »* (Montherlant). *Elle ne voyait pas comment elle eût pu transgresser le règlement* (Prou). || **2.** Dépasser, aller au-delà de ce qui est permis : *Le crime ne mène à rien, il n'est qu'une tentative absurde pour transgresser des limites misérables* (Monnerot).

• SYN. : **1** *contrevenir, enfreindre, tourner, violer ;* **2** *franchir, outrepasser.*

transgresseur [trɑ̃sgrɛsœr] n. m. (bas lat. *transgressor,* même sens, du lat. class. *transgressum,* supin de *transgredi* [v. TRANSGRESSION] ; XIII^e s., Trénel). *Vx* ou *littér.* Celui qui transgresse : *Si quelque transgresseur enfreint cette promesse* (Racine). *Combien de transgresseurs* [de la loi mosaïque] *ont passé leurs jours dans les délices !* (Voltaire).

transgressif, ive [trɑ̃sgrɛsif, -iv] adj. (de *transgresser,* sur le modèle de *progressif ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Qui transgresse : *Une attitude transgressive.* || **2.** En géologie, qui a les caractères d'une transgression.

transgression [trɑ̃sgrɛsjɔ̃] n. f. (lat. *transgressio,* action de passer de l'autre côté, de traverser [et, à basse époque, « infraction »], de *transgressum,* supin de *transgredi,* passer de l'autre côté, traverser, passer d'une chose à une autre, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *gradi,* marcher, s'avancer ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Action de transgresser : *La transgression d'une loi, d'un ordre, d'un précepte.* || **2.** Submersion d'une partie du continent par la mer, qui résulte soit de l'affaissement du continent, soit de l'élévation du niveau de la mer.

• SYN. : **1** *violation.*

transhorizon [trɑ̃sɔrizɔ̃] adj. invar. (de *trans-* et de *horizon ;* 1975, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Se dit d'un faisceau hertzien qui permet d'assurer une liaison entre deux stations émettrices-réceptrices non situées en visibilité directe. || **2.** Se dit d'un radar basé à terre, dont la portée au sol est supérieure à la limite théorique de portée optique définie par sa distance à la ligne d'horizon, en raison de la courbure du globe terrestre.

transhumance [trɑ̃zymɑ̃s] n. f. (de *transhumer ;* 1823, Bloch-Wartburg, au sens 1 [pour le bétail, 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Mouvement des troupeaux de moutons méditerranéens qui, l'été, se déplacent vers les montagnes voisines. || *Par extens.* Déplacement du bétail utilisant alternativement et saisonnièrement deux zones de pâturage séparées par une région qu'il ne fait que traverser. || **2.** Déplacement que les apiculteurs font subir aux ruches pour suivre la floraison.

transhumant, e [trɑ̃zymɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *transhumer ;* 1803, Bloch-Wartburg). Qui se déplace pour transhumer : *Des troupeaux, des bergers transhumants. Nous nous hisserons aux pacages d'été avec les transhumants de la Crau et de la Camargue* (Arnoux).

transhumer [trɑ̃zyme] v. tr. (francisation de l'esp. *trashumar,* transhumer, de *tras,* au-delà [lat. *trans,* même sens], et du lat. *humus,* sol, terre ; 1823, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Mener paître des bestiaux transhumants, et surtout des troupeaux de moutons. || **2.** Transplanter un arbre dans une autre terre.

◆ v. intr. (sens 1, 8 avr. 1868, *Moniteur universel,* p. 494 [aussi en parlant des bergers] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Aller paître dans les montagnes. || En parlant des bergers, accompagner les troupeaux transhumants. || **2.** En parlant des abeilles, changer de séjour, de résidence.

transi, e [trɑ̃zi] adj. (part. passé de *transir ;* XII^e s., *Roncevaux,* au sens de « mort » ; sens 1, XIV^e s., *Miracles de Nostre-Dame ;* sens 2, début du XV^e s., A. Chartier ; sens 3, XV^e s., La Curne). **1.** Qui est pénétré profondément et comme paralysé par le froid : *Il y avait un grand feu. Le roi était transi. « J'ai bien froid », dit-il* (Hugo). *Ils* [les blessés du front] *arrivaient donc transis, et notre première pensée était de les réchauffer* (Duhamel). || **2.** *Fig.* Qui est dans un état moral comparable à celui d'une personne transie de froid : *À plusieurs reprises, les « sieg Heil ! » déferlent, et c'est la grande rumeur de la mer. Je voudrais pouvoir écrire que j'en ai l'échine transie, sinon de crainte, du moins de pathétique* (Montherlant). *Il récite sa leçon en tremblant de tout son corps transi de peur* (Hébert). || **3.** *Amoureux transi,* V. AMOUREUX, EUSE.

• SYN. : **1** *frissonnant, gelé, glacé, grelottant ;* **2** *engourdi, figé, pétrifié.*

◆ adj. et n. m. (1964, Larousse). Se dit de sculptures du Moyen Âge et de la Renaissance représentant un mort à l'état de cadavre nu.

transiger [trɑ̃ziʒe] v. intr. (lat. *transigere,* faire passer à travers, mener à bonne fin, arranger, accommoder, régler, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *agere,* faire avancer, emmener ; 1342, Du Cange [art. *mareare*], au sens de « accommoder un différend par des concessions réciproques » ; sens 1, 1465, Bartzsch ; sens 2, 1830, Stendhal ; sens 3, 1951, Mauriac). [Conj. **1b.**] **1.** Faire des concessions réciproques pour conclure un arrangement : *Transiger avec quelqu'un. Transiger sur un point délicat. Il* [le marchand de bois] *transige : il sacrifie quelque chose, il se coupe un bras, comme on dit* (Alain). *Angélo essaya fiévreusement de transiger à sept, moins pour l'économie que pour la sorte de victoire qu'il voulait toujours remporter* (Giono). || **2.** Fig. *Transiger avec l'honneur, le devoir, la conscience,* etc., ne pas se conduire exactement comme le demanderait l'honneur, le devoir, la conscience, etc., en s'autorisant de raisons plus ou moins valables ou spécieuses : *Je songe à la Colombe d'Alain-Fournier qui se jeta dans un étang pour ne pas transiger avec la pureté* (Beauvoir). *Malgré ses grands principes, il lui arrive de transiger parfois avec sa conscience !* || **3.** *Ne pas transiger sur une chose,* conserver toute sa rigueur, demeurer inflexible relativement à cette chose : *Autant qu'elle* [la baronne] *détestât sa belle-fille, elle ne transigeait pas sur les principes* (Mauriac).

• SYN. : **1** *s'arranger, composer ;* **2** *manquer à.*

transigible [trɑ̃ziʒibl] adj. (de *transiger ;* 1829, Boiste). Qui peut faire l'objet d'une transaction : *Au point où en sont les choses, cette affaire est difficilement transigible.*

transir [trɑ̃zir] v. tr. (lat. *transīre,* aller au-delà, par-delà, passer à travers, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *īre,* aller ; XII^e s., *Roncevaux,* comme v. intr., au sens de « mourir » ; comme v. tr., au sens 2, 1580, Montaigne ; sens 1, av. 1648, Voiture [absol., 1836, Lamartine]). [Conj. : v. *finir.*] **1.** *Class.* et *littér.* Pénétrer et engourdir, en parlant du froid : *Un froid glacial* [...] *transissait les invités* (Gautier). *Cuverville, hier, s'est endormi dans un nuage, qui transit encore ce matin la contrée* (Gide) ; et absol. : *Un air égal et doux, tiède haleine de l'onde. | Règne ici quand la bise ailleurs transit ou gronde* (Lamartine). || **2.** *Class.* et *fig.* Saisir, faire frissonner (en parlant d'un sentiment fort) : *Cette gravité qui transissait les peuples d'admiration* (Guez de Balzac). *La vue de ce monstre l'a transi d'horreur* (Furetière, 1690).

• SYN. : **1** *geler, glacer, paralyser.*

◆ v. intr. (milieu du XIV^e s., G. de Machaut, au sens de « être stupéfié » ; sens 1, 1660, Oudin [d'abord *transir de froid,* 1636, Monet] ; sens 2, 1588, d'après le *FEW,* XIII/2, 206 *b*). **1.** *Class.* Être pénétré et presque paralysé par le froid : *Je transissais, je brûle maintenant* (La Fontaine). *Je sentis tout mon corps et transir et brûler* (Racine). || **2.** *Class.* et *fig.* Être en proie à une grande crainte : *J'ai transi de vous voir passer de nuit cette montagne que l'on ne passe jamais qu'entre deux soleils, et en litière* (Sévigné).

transissement [trɑ̃zismɑ̃] n. m. (de *transir ;* milieu du XIV^e s., G. de Machaut, au sens 2 ; sens 1, 1607, Pallet). **1.** *Vx.* État d'une personne transie de froid. || **2.** *Class.* et *fig.* Émotion violente, angoisse, inquiétude : *On paraît fort touché dans Paris, et dans plusieurs maisons, de cette grande mort* [celle de Turenne]. *Nous attendons avec transissement le courrier d'Allemagne* (Sévigné).

transistor [trɑ̃zistɔr] n. m. (mot angl. signif. proprem. « résistance de transfert », contract. de *trans[fer]*, transfert [empr. du franç. *transfert*], et de *resistor,* résistance, de *to resist,* résister [empr. du franç. *résister*] ; 1953, Larousse, au sens 1 ; sens 2, v. 1960). **1.** Dispositif à semiconducteur, souvent appelé *triode à cristal,* qui, au même titre qu'un tube électronique, peut amplifier des courants électriques, engendrer des oscillations électriques et assumer les fonctions de modulation et de détection. || **2.** *Poste à transistors,* ou simplem. *transistor,* poste récepteur de radio équipé de transistors : *Le soir, penché sur le poste de radio à transistors, on les écoute parler* (Le Clézio).

transistorisation [trɑ̃zistɔrizasjɔ̃] n. f. (de *transistoriser ;* 24 oct. 1964, *Paris-Match,* p. 153). Action d'équiper de transistors un appareil ; résultat de cette action : *La transistorisation des appareils récepteurs de radio a permis d'alléger considérablement les postes portatifs.*

transistoriser [trɑ̃zistɔrize] v. tr. (dér. savant de *transistor ;* 1964, Larousse). Équiper de transistors : *Des circuits transistorisés.*

transit [trɑ̃zit] n. m. (ital. *transito,* transit, lat. *transitus,* action de franchir, passage, de *transitum,* supin de *transire,* passer de l'autre côté [v. TRANSIR] ; 1663, Colbert, au sens I, 4 ; sens I, 1, début du XX^e s. [*cité de transit,* 1975, Larousse] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens I, 3, et II, 1964, Larousse ; sens I, 5, 1936, Capitant).

I. 1. Action de passer par un lieu sans y séjourner avant d'être acheminé vers un autre lieu : *Nous avions reçu du camp, en transit, à la fin de l'hiver précédent, un petit convoi de prisonniers, qui provenaient de divers autres camps et qu'on devait envoyer ensuite je ne sais où* (Romains). *Des voyageurs en transit à l'aérogare d'Orly.* || *Cité de transit,* ensemble de logements dans lesquels sont hébergés provisoirement des immigrés ou des réfugiés : *De nombreux manœuvres nord-africains travaillent sur ce chantier, et le bus de la ligne 12 les ramène chaque soir dans les parages du quartier de la Miolaine où ils vivent dans une cité de transit* (R. Jean). || **2.** Passage sans arrêt d'un convoi sur des sections de voie successives d'une gare. || **3.** En droit international, action de traverser les États. || **4.** Régime fiscal qui accorde la franchise des droits de douane pour les marchandises qui traversent le territoire national à destination d'un pays étranger sans s'y arrêter et sans passer par la mer entre le point d'entrée et le point de sortie. || **5.** *Chèque en transit,* chèque donnant lieu à des opérations d'endossement dans un pays où il n'a pas été émis et où il n'est pas payable.

II. *Transit intestinal,* déplacement du contenu du tube digestif depuis le pylore jusqu'au rectum, sous l'influence des contractions péristaltiques de l'intestin.

transitaire [trɑ̃zitɛr] n. m. (de *transit ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Qui concerne le transit, qui se fait par transit : *Commerce transitaire.* || **2.** Se dit du lieu par lequel passent des marchandises en transit : *Une gare, un port transitaire.*

◆ n. m. (1842, Acad.). Commissionnaire en marchandises qui s'occupe de transit.

transiter [trɑ̃zite] v. tr. et intr. (de *transit ;* 1832, Balzac). Passer en transit : *Transiter des marchandises. Des voyageurs qui transitent par la France.*

transitif, ive [trɑ̃zitif, -iv] adj. (bas lat. grammat. *transitivus,* transitif, du lat. class. *transitum,* supin de *transire,* passer de l'autre côté [v. TRANSIR] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 5 ; sens 1, 1550, Meigret ; sens 2, 1625, Maupas [« qui utilise un verbe transitif... », XX^e s.] ; sens 3, av. 1715, Malebranche ; sens 4, 1947, A. Lalande). **1.** En grammaire, se dit d'un verbe qui admet un complément d'objet direct (*verbe transitif direct* [ex. : *La chèvre broute l'herbe*]) ou un complément d'objet indirect (*verbe transitif indirect* [ex. : *L'écolier songe aux vacances*]). [V. TRANSITIVITÉ, art. spécial.] || **2.** Qui est propre aux verbes transitifs : *Forme transitive. Emploi transitif.* || Qui utilise un verbe transitif ou employé transitivement : *Tournure transitive. Construction transitive.* || **3.** *Cause transitive,* en philosophie, cause dont l'action se transmet du sujet à un objet distinct de celui-ci. || **4.** *Relation transitive,* en logique et en mathématiques, relation entre un premier élément *a* et un second élément *b,* qui, lorsqu'elle est valable pour *a* et *b,* ainsi que pour *b* et un troisième élément *c,* l'est aussi pour *a* et *c.* || **5.** *Littér.* Qui a un caractère de transition, qui n'est que passager (rare) : *Il n'y a d'achèvements que partiels, locaux, transitifs* (Valéry).

transition [trɑ̃zisjɔ̃] n. f. (lat. *transitio,* action de passer, passage, transition [en rhétorique], de *transitum,* supin de *transire,* passer de l'autre côté [v. TRANSIR] ; XIII^e s., Godefroy, écrit *transision,* au sens de « agonie » ; XV^e s., écrit *transsision,* au sens de « moment passager » ; écrit *transition,* au sens 3, 1521, P. Fabri [dans un film, 1964, Robert ; en musique, 1765, *Encyclopédie*] ; sens 1, 1807, M^{me} de Staël [pour une planète, 1752, Trévoux ; *transition atomique,* 1968, Larousse] ; sens 2, 1779, H. B. de Saussure [*transition phonétique,* 1972, *Dict. de linguistique — transition,* même sens, 1964, Larousse] ; sens 4, 1835, Balzac ; sens 5, 1975, *Lexis ;* sens 6, 1968, Larousse ; sens 7, 1964, Larousse [en aéronautique, 1949, Larousse] ; sens 8, 1975, Larousse ; sens 9, 1872, Littré ; sens 10, 1923, Larousse). **1.** Action de passer d'un état à un autre : *Douce transition de la lumière à l'ombre* (Gautier). *Une transition brusque du chaud au froid.* || *Spécialem.* Passage d'une planète dans un lieu du ciel de l'horoscope. || *Transition atomique,* phénomène dans lequel un atome effectue le passage d'un niveau d'énergie à un autre. || **2.** Passage graduel d'un état à un autre grâce à des états intermédiaires : *Vous trouverez des feuilles de plus en plus larges, de plus en plus échancrées, et vous pourrez former une collection de feuilles qui établiront entre la feuille aux longs doigts et la feuille sans lobe une transition insensible* (Alain). *La neige était tombée brutalement à la mi-octobre, après huit mois de sécheresse sans que la pluie eût apporté une transition* (Camus). || *Transition phonétique,* passage des organes phonateurs d'une position donnée à une autre. || **3.** Dans une réflexion ou dans une œuvre, manière de passer graduellement d'une idée à une autre, d'un développement à un autre : *Beaucoup travaillé à mon roman. C'est un livre à la fois rapide et décousu. J'ai négligé les transitions, ce qui n'est peut-être pas mauvais* (Green). || Dans un film, passage d'un plan à un autre : *Le fondu enchaîné constitue souvent une transition.* || Élément musical servant de passage entre deux thèmes. || **4.** État ou degré intermédiaire par lequel on passe d'un état à un autre : *Elle le trouvait beau avec son visage sans transition, sa peau très blanche et ses cheveux très noirs* (Supervielle). *Le purgatoire était considéré comme une transition entre l'enfer et le paradis.* || **5.** *Classe de transition,* jusqu'en 1976, nom donné, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, à une classe accueillant les élèves de douze à quatorze ans dont le niveau scolaire était jugé insuffisant. || **6.** *Éléments de transition,* éléments chimiques que leurs propriétés font considérer comme intermédiaires entre les métalloïdes et les métaux proprement dits : *L'antimoine, le silicium, l'étain sont des éléments de transition.* || **7.** *Point de transition,* en physique, point anguleux d'une courbe de solubilité, correspondant à une modification chimique du corps dissous en équilibre avec la solution saturée ; en aéronautique, point où, sur un profil d'aile, l'écoulement de l'air cesse d'être laminaire pour devenir turbulent. || **8.** *Rayonnement de transition,* rayonnement qui se produit lorsqu'une particule chargée, animée d'un mouvement rectiligne uniforme, franchit l'interface séparant deux milieux de constantes diélectriques différents. || **9.** *Terrains de transition,* terme sous lequel on groupait autrefois les terrains d'âge cambrien, silurien et dévonien, parce qu'ils font transition entre les micaschistes et gneiss précambriens et les sédiments plus récents. || **10.** *Style de transition,* style artistique intermédiaire entre celui qui le précède et celui qui le suit et participant des deux à la fois : *Le « style Régence » est un style de transition entre les styles Louis XIV et Louis XV.*

● SYN. : **1** *passage ;* **3** *liaison ;* **4** *intermédiaire.*

◆ **De transition** loc. adj. (1964, Robert). Qui constitue un état intermédiaire : *Une équipe, un gouvernement, un régime de transition.*

◆ **Sans transition** loc. adv. (1887, Maupassant). Brusquement, sans étape intermédiaire : *Sans aucune transition, je commençai à parler de mes projets, de mes études* (Gide). *Ni aurore, ni crépuscule... une journée lourde, grisâtre, et puis, sans transition, la nuit humide* (Saint-Exupéry).

transitionnel, elle [trɑ̃zisjɔnɛl] adj. (de *transition ;* 1865, Vogt, p. 607). Qui forme transition ; qui en a le caractère : *Un stade transitionnel.*

transitivement [trɑ̃zitivmɑ̃] adv. (de *transitif ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). D'une manière grammaticalement transitive, avec un complément d'objet : *Un verbe qui s'emploie, qui se construit transitivement.*

transitivité [trɑ̃zitivite] n. f. (dér. savant de *transitif ;* 1933, Marouzeau [art. *transitif*], au sens 1 ; sens 2, 1947, A. Lalande ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Caractère d'un verbe transitif : *La transitivité directe, indirecte.* (V. art. spécial.) || **2.** En mathématiques, propriété d'une relation transitive : *Les translations jouissent à la fois de la commutativité et de la transitivité* (Boll). || **3.** *Transitivité stochastique,* en psychologie expérimentale, caractéristique d'un classement d'objets A, B, C, entre lesquels existe une relation transitive particulière, classement qu'on demande à un sujet d'établir par comparaison par paire portant sur ces trois objets A, B, C et dans lesquels les jugements d'indifférence sont autorisés.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA TRANSITIVITÉ

EMPLOI SCOLAIRE DES TERMES TRANSITIF ET INTRANSITIF

La nomenclature des termes de grammaire scolaire imposée en France par arrêté ministériel en 1910 ignore les mots *transitif* et *intransitif,* mais on lit, dans la note ministérielle du 21 mars 1911 :

« Pour désigner le sens des verbes, on ne saurait employer les mots « actif » et « neutre », puisque, dans la nomenclature, « actif » est le nom d'une forme de verbe, et « neutre » le nom d'un genre. Il y a donc lieu de recourir aux termes *transitif* et *intransitif,* qui sont d'un usage courant dans les livres de grammaire, et qu'exige l'adoption du terme *complément d'objet,* mentionné dans la circulaire. »

Les deux termes reparaissent dans les *Instructions* de 1938 modifiant les programmes de grammaire du cours supérieur (deux années faisant suite au cours moyen) :

« Le verbe transitif est celui qui a un complément d'objet, direct ou indirect. Un verbe qui n'a pas de complément d'objet est intransitif. »

Ils sont toujours absents de la nomenclature dans sa réédition de 1949, mais, en 1950, la *Progression grammaticale dans l'enseignement du premier degré* les introduit en seconde année de cours moyen. Tandis que le *Code de terminologie grammaticale du ministère belge de l'Instruction publique* (1949, 1957) distinguait « d'après leur emploi » :

— les verbes transitifs directs, indirects,

— les verbes intransitifs,

la nomenclature française officielle continua à rejeter ces termes ; elle les évite encore dans la circulaire du 22 juillet 1975 pour l'enseignement du français dans le second degré.

Ils étaient pourtant d'un usage constant dans les manuels diffusant depuis le début du XX^e s. ce qu'on appelle aujourd'hui la « grammaire traditionnelle », et qu'André Chervel appelle la « deuxième grammaire scolaire » par opposition à la « première » inspirée des grammaires de Noël et Chapsal (de 1823 à la fin du XIX^e s.). Empruntons à A. Chervel (... *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français,* 1977, p. 245) ce tableau comparatif des systèmes du verbe dans les deux grammaires scolaires (v. page suivante).

Selon Chervel, le premier manuel scolaire où se rencontrent ces termes est le *Cours supérieur et complémentaire,* de J.-J. Dussouchet (1904). Mais Jesse Levitt (*The Grammaire des grammaires of Girault-Duvivier,* 1968) les a relevés « par

NOËL ET CHAPSAL	actif	passif	neutre		pronominal	unipersonnel
DEUXIÈME GRAMMAIRE SCOLAIRE	transitif direct		transitif indirect	intransitif	pronominal	impersonnel
	(forme active)	(forme passive)				

exception » dans la *Grammaire française méthodique et raisonnée,* d'Alexandre Boniface (1844), lequel se refusait déjà à opposer *actif* et *neutre.*

Les grammairiens des deux époques s'entendent au moins sur un point : ils distinguent des **classes d'emploi,** non des classes lexicales. Le même verbe peut être actif *(je vois)* ou passif *(je suis vu) ;* le même verbe peut être intransitif ou transitif, par exemple *pousser* selon qu'il signifie « croître » *(Le blé pousse)* ou « exercer une pression sur quelqu'un ou quelque chose pour le déplacer » *(Je pousse mon camarade) ;* le même verbe peut être actif *(J'aperçois Paul),* passif *(Paul a été aperçu)* ou pronominal *(Je m'aperçois de mon oubli).*

CHEVAUCHEMENTS DE CLASSES

Les querelles bimillénaires à propos du classement des emplois du verbe tiennent à ce qu'on a toujours mêlé, à des degrés divers, des classes ressortissant à des chefs différents :

• 1° Un classement **purement morphologique** devrait distinguer, par la forme de conjugaison, trois catégories :

M1 : verbes **actifs :** *je vois (j'ai vu), je dors (j'ai dormi) ;*

M2 : verbes **passifs :** *je suis vu (j'ai été vu) ;*

M3 : verbes **pronominaux :** *je me vois (je me suis vu).*

• 2° Un classement **purement syntaxique** devrait distinguer, par la présence possible ou impossible d'un objet, les catégories suivantes :

S1 : verbes **transitifs** (objet obligatoire ou facultatif) : *Je vois la maison. Je doute de ta parole. Je m'aperçois de mon oubli.*

S2 : verbes **intransitifs** (objet impossible) : *Il dort. Il se tait.*

On voit que la classe M1 contient des verbes de type S1 et de type S2 ; la classe M3 également ; la classe M2 ne contient que des éléments de la classe S1, et seulement une partie de ses éléments.

Noël et Chapsal constituent la classe des verbes **neutres** avec tous les éléments de M1 qui n'entrent pas dans S1 ; ils restreignent M1 aux verbes ayant aussi le type M2. D'où résulte un classement qui n'est ni parfaitement morphologique, ni parfaitement syntaxique.

La « deuxième grammaire scolaire » représente un progrès puisque, mis à part les verbes pronominaux, elle ne juxtapose plus le chef morphologique au chef syntaxique ; elle subordonne le premier au second, et la variation en voix n'est mentionnée qu'à propos des verbes transitifs, les autres n'ayant que la forme active.

Pourtant, les grammairiens modernes ne se font pas faute d'attaquer le nouveau classement, et cela parce qu'il repose dans la plupart des manuels sur deux types de définitions vulnérables :

I. DÉFINITION SÉMANTIQUE PAR LA « PORTÉE DE L'ACTION ».

Classe P1 : l'action porte (ou « passe ») sur un objet ;

Classe P2 : l'action n'intéresse que le sujet.

Ferdinand Brunot, dans *la Pensée et la langue,* distinguait sous ce chef des verbes *objectifs* et des verbes *subjectifs.* On identifie communément la classe P1 à S1 (transitifs) et la classe P2 à S2 (intransitifs).

Or l'application du seul critère sémantique, que l'autorité de Brunot a pu accréditer, soulève ordinairement des objections de gros bon sens qui doivent le faire abandonner — du moins dans l'usage scolaire :

— Dans une phrase comme *Le chien reçoit des coups,* l'action passe apparemment sur le chien et non sur les coups ! On a S1, mais P2.

— Dans une phrase comme *La planche tombe sur la tête du chien,* l'action passe sur le chien, et pourtant le verbe est intransitif. On a S2, mais P1.

En définitive, et même si la pertinence de ces objections peut être discutée (v. plus loin), les classes distinguées par la « portée de l'action » ne coïncident pas nettement avec les classes syntaxiques.

II. DÉFINITION DISTRIBUTIONNELLE PURE.

Appeler transitif le verbe « qui a un complément d'objet », comme il est fait dans les instructions de 1938 et comme les distributionalistes ont voulu le faire, donne des classes qui recouvrent encore mal le classement syntaxique :

D1 : verbes employés **avec un complément d'objet :**

Paul a mangé un gâteau.

D2 : verbes employés **sans complément d'objet :**

Paul a dormi. *Paul a mangé.*

On n'observe aucune différence de sens entre l'emploi D1 et l'emploi D2 du verbe *manger.* Il est reconnu depuis longtemps qu'il existe des emplois « **absolus** » des verbes transitifs (directs et indirects) ; l'emploi D2 de *manger* est du ressort de l'effacement (ou ellipse).

Cette critique tombe si l'on appelle transitif **tout verbe qui admet un complément d'objet ;** le verbe *manger* en admet un, même dans l'emploi D2 ; le verbe *dormir* n'en admet pas. Le verbe *pousser,* au sens de « croître », est intransitif ; il est transitif dans *Ne poussez pas !* comme dans *Je pousse mon camarade.*

THÉORIES DE LA TRANSITIVITÉ VERBALE

Les théories modernes de la transitivité ont été évoquées à propos de la notion corollaire d'OBJET (v. ce mot, art. spécial). Rappelons l'*Essai sur la structure logique de la phrase* (1926), où Albert Sechehaye définissait la transitivité par **l'incomplétude** du sémantisme verbal.

En 1960, Andreas Blinkenberg consacra un ouvrage au *Problème de la transitivité en français moderne.* Partant de l'impression très générale d'« incomplétude », il définissait la transitivité comme un accolement fixe établi entre certaines espèces de mots, accolement qui se fait selon des habitudes linguistiques acquises.

Selon une analyse qui date de Bréal, l'accolement d'un verbe de mouvement, comme le latin *petimus* (« nous nous dirigeons »), avec un nom marqué d'un morphème de direction, comme l'accusatif *urbem* (« vers la ville »), a donné à la longue un syntagme où le verbe *petimus,* exprimant à lui seul la direction, appelle un complément, tel que *urbem,* auquel il impose la désinence d'accusatif. L'emploi de ce cas, n'étant plus libre, n'a plus de signification propre : il marque l'« objet » du procès (comparer, en français : « Nous gagnons la ville »). Un terme A devient transitif à partir du moment où il **régit** nécessairement un terme B (« rection-transitivité », v. RECTION, art. spécial). La marque casuelle de l'objet est généralement en latin la désinence d'accusatif,

comme ici, mais d'autres verbes, en fonction de leur sens, peuvent régir d'autres cas : ainsi, l'ablatif dans le syntagme *utor libris* (« Je me sers de livres ») remonte à un emploi autonome de l'instrumental. Il existe entre le verbe transitif et son objet un rapport réciproque de nécessité : le premier appelle le second, le second suppose le premier.

L'incomplétude, selon Blinkenberg, n'est pas seulement grammaticale, elle est sémantique : le complément d'objet apporterait une différenciation touchant le sens du verbe ; ainsi le verbe *apprendre* change de valeur selon qu'il a un seul régime, direct, ou deux régimes dont un indirect :

apprendre l'anglais/
apprendre l'anglais à son frère.

Cette formulation d'une corrélation sémantico-syntaxique appelle quelque réserve. Il semble qu'on puisse parler proprement d'incomplétude sémantique dans les cas de « coalescence lexicale », lorsqu'une lexie reçoit son sens du mot qui la termine (comparer la lexie *chevaux de frise* avec le syntagme *chevaux de labour ;* comparer *prendre place* avec *prendre Narbonne*). Dans les séquences verbe + objet, la détermination du sens du verbe par celui de l'objet n'est pas essentiellement différente de celle qu'on observe, par exemple, entre le sens du sujet et le sens du complément se rapportant à l'objet dans :

*Cette **opération** a mis à l'épreuve la science du **chirurgien*** (comparer : *du mathématicien*).

Une telle détermination sémantique est largement indépendante de la nature des fonctions en jeu ; elle est étrangère à la notion syntaxique de transitivité. La construction du verbe *apprendre* ne « modifie » pas le sens de ce verbe, elle le **révèle** parce qu'elle en est la conséquence.

Une préposition peut se glisser entre le terme A et le terme B ; elle est alors, selon Blinkenberg, d'une valeur sémantique très faible, voire inexistante : *se fier à quelqu'un, manquer de quelque chose, tomber sur l'ennemi, attendre après quelqu'un, se battre avec quelqu'un, buter contre un mur, s'engager dans la rue, courir par la ville, passer devant quelqu'un...*

Mais ce critère sémantique apparaît à l'usage tout à fait inefficace, et beaucoup des compléments cités relèvent plutôt de la « circonstance » (v. ce mot, art. spécial) que de l'objet.

En 1968, Mira Rothemberg, dans sa thèse sur *les Verbes à la fois transitifs et intransitifs en français contemporain,* adopta des critères plus positifs.

Renonçant à l'« impression d'incomplétude », contestée dans les cas d'emploi absolu (ex. : *Paul boit*), elle appelle transitif un verbe « **pouvant se construire avec un objet direct ou indirect ».**

Ses critères de l'objet direct sont formels (v. OBJET, art. spécial).

Celui de l'objet indirect l'est aussi : la préposition qui s'insère entre le terme A et le terme B **n'admet pas la commutation.** Il y a objet indirect dans *manquer de pain,* parce qu'aucune préposition ne peut être substituée à *de ;* il y a complément circonstanciel dans *passer devant quelqu'un,* parce qu'on peut dire *passer derrière quelqu'un, passer près de quelqu'un, passer au-dessus de quelqu'un,* etc. Une préposition commutable présente un sens propre ; une préposition non commutable n'est plus significative : elle forme avec le radical un lexème composé de sens non analysable.

Mira Rothemberg pousse le plus loin possible l'analyse des emplois absolus, en fonction de l'extension et du sens des objets sous-entendus. Les emplois absolus des transitifs indirects sont rares (ex. : *Paul insista*), parce que leur sens dépend largement de la préposition, laquelle impose ordinairement l'expression de son régime (on ne peut dire : **Paul raffole,* ni **Paul raffole de*). Sur plus de 7000 verbes recensés, M. Rothemberg a relevé 64 verbes uniquement transitifs à objet indirect obligatoire (ex. : *raffoler de, adhérer à*) et 32 verbes uniquement transitifs à objet indirect facultatif (ex. : *insister, obéir*).

Elle en vient aux verbes **intransitifs,** c'est-à-dire refusant la construction avec un objet (direct ou indirect). Par exemple, le verbe *compter,* transitif direct dans :

Les enfants apprennent à écrire et à compter,

transitif indirect dans :

Je compte sur vous et sur votre aide,

est intransitif dans :

Cet événement compte.

Le verbe *aboutir* est transitif indirect dans :

Les pourparlers aboutiront

parce qu'on poserait la question « À quoi aboutiront les pourparlers ? ». Il est intransitif dans :

La route aboutit à la mer/dans une impasse/ etc.

parce que la préposition est commutable et qu'on demanderait « Où aboutit la route ? ».

Il existe **des verbes intransitifs à détermination obligatoire,** appelant un complément circonstanciel

— de lieu :

Paul demeure à Paris/dans la Beauce/ en banlieue/ etc.,

— de mesure :

Les vacances durent trois mois,
Ce livre coûte dix francs,
Ce fromage pèse quatre kilos.

Les verbes **attributifs** *devenir, sembler, redevenir* sont aussi des intransitifs exigeant un complément d'information obligatoire.

Le verbe *être* peut être verbe d'existence *(Je pense, donc je suis),* verbe attributif *(Il est jeune),* ou auxiliaire *(Il est tombé).* Au verbe *avoir,* M. Rothemberg réserve un statut à part, ni transitif, ni intransitif.

Deux verbes intransitifs à détermination obligatoire introduisent **exclusivement un infinitif :** *daigner, tâcher de.* D'autres, en plus de l'infinitif, admettent *rien, tout, quelque chose, cela : Paul peut venir, Paul peut tout ;* mais ces pronoms, qui ne sont pas des représentants de noms et qui peuvent être tenus pour objets d'un verbe sous-entendu (*Paul peut tout* [*faire*]), ne suffisent pas à garantir le sens transitif. Avec *pouvoir* se range *vouloir (Il veut partir/Il veut* [*avoir*] *quelque chose),* qui a pourtant un emploi transitif *(Il veut ce livre). Sembler* et *paraître* sont attributifs, et admettent aussi un infinitif complément : *Il semble jeune/Il semble dormir.*

Les verbes **unipersonnels** sont intransitifs, sauf *il faut,* dont le régime peut être représenté par *le, la, les :*

Il faut ces pinces/Il les faut.

M. Rothemberg consacre quelques pages aux verbes **intransitifs à objet interne,** rappelant qu'ils ont été étudiés par G. Gougenheim dans les *Mélanges Maurice Delbouille* (v. OBJET, art. spécial) ; très peu se rencontrent en français non littéraire, comme *vivre :*

J'ai vécu des instants inoubliables.

Passant aux verbes **pronominaux,** elle rejoint, dans l'ensemble, le classement traditionnel :

A. Pour un grand nombre de verbes transitifs, l'emploi pronominal a rigoureusement le même sens que l'emploi ordinaire, et le pronom réfléchi est commutable avec *le, la, les* sans altération sémantique ; comparer : *Vous **vous** rasez chaque matin/Vous **le** rasez chaque matin.*

B. Dans les autres cas, le pronom réfléchi, n'étant pas commutable, a la valeur d'un morphème de voix :

Presque tous les verbes transitifs à objet inanimé peuvent être employés à la forme pronominale avec le sens d'un passif ex-

primant une manière générale d'agir sans mention d'agent :

La laine se teint.

Beaucoup de verbes transitifs prennent à la forme pronominale un sens différent (intransitif ou transitif) de celui du verbe simple :

On étend du linge/
La plaine s'étend sous nos yeux.

Paul aperçoit Marie/
Paul s'aperçoit de son erreur.

Quelques-uns rejoignent ainsi, avec ou sans nuance, un emploi simple intransitif existant à côté de l'emploi transitif ; comparer :

Je casse la branche.	*Avance ton pied.*
La branche a cassé.	*Paul avançait.*
La branche s'est cassée.	*Paul s'avançait.*

Quelques-uns ne connaissent que l'emploi pronominal : *s'évanouir, se raviser, s'abstenir de quelque chose.*

Au terme de ce classement, M. Rothemberg reconnaît qu'il dépend du choix des critères dont on aura convenu pour le complément d'objet. Pour certains grammairiens, par exemple pour les auteurs du dictionnaire Robert, il n'existe pas d'objet indirect : les verbes appelés ci-dessus transitifs indirects sont donc, pour eux, intransitifs. D'autres, comme Blinkenberg, prenant pour critère toute incomplétude, appellent transitifs les verbes comme *aller, durer,* dénommés plus haut intransitifs à détermination obligatoire.

L'usage observé dans le *Grand Larousse de la langue française* se rapproche assez étroitement de celui que définit M. Rothemberg.

Celle-ci justifie son choix par une meilleure adéquation à son étude des **verbes à la fois transitifs et intransitifs.**

De cette classe, elle élimine les verbes homonymes tels que *voler* (quelque chose) et *voler* (en l'air) ; elle tient pour tels *retourner* (ses poches) qu'elle rattache à *tourner,* et *retourner* (chez soi) qu'elle dérive de *retour.* Son propos est de **définir des classes sémantiques de verbes par des oppositions proportionnelles entre le transitif et l'intransitif correspondant.** Elle élimine les cas où un verbe peut avoir les deux sens avec le même sujet *(Paul court vite / Paul court le 800 mètres / Paul court les musées / Paul court les mers)* : il s'agit toujours d'oppositions de type isolé. Dans les cas retenus, les deux constructions impliquent un sujet différent ; comparer :

Paul fume un cigare.	*Marie pèle une orange.*
La cheminée fume.	*Son nez pèle.*

M. Rothemberg distingue là trois catégories d'emplois :

• 1° IL EXISTE UNE RELATION D'ANALOGIE ENTRE LE SUJET DE L'INTRANSITIF ET CELUI DU TRANSITIF :

La jupe dépasse.
Le succès dépasse nos espérances.

Dans tous les exemples donnés, comme dans celui-ci, l'emploi intransitif peut être interprété comme un emploi transitif absolu (*La jupe dépasse* [*le bord du manteau*]) ;

• 2° IL EXISTE UNE RELATION D'ANALOGIE ENTRE LE SUJET DE L'INTRANSITIF ET L'OBJET DU TRANSITIF :

Son nez pèle. Marie pèle une orange.

Cette catégorie se rattache sémantiquement à la suivante ;

• 3° LE SUJET DE L'INTRANSITIF EST IDENTIQUE À L'OBJET DU TRANSITIF :

La branche casse.
Paul casse la branche.

Cette troisième catégorie rejoint la classe des verbes appelés **symétriques** par Jean Dubois (*Journal de psychologie,* 1966 ; *Grammaire structurale, le verbe,* 1967), classe étudiée par René Lagane dans les *Cahiers de lexicologie* (1967-I). Alors que Dubois et Lagane s'intéressent aux modalités syntaxiques de la construction double, tenue pour une des formes de la « transformation passive », M. Rothemberg cherche à classer les verbes ainsi construits en fonction de traits sémantiques communs :

— verbes exprimant un mouvement :

Le chien sort/On sort le chien ;

— verbes exprimant une position dans l'espace :

L'enfant couche ici/On couche l'enfant ici ;

— verbes exprimant un « processus », un « changement d'état » :

La viande cuit/Marie cuit la viande.

Cette dernière sous-classe fait elle-même l'objet d'un classement interne.

La concurrence entre l'intransitif et le pronominal *(Ce tableau noircit/Ce tableau se noircit),* donnés pour quasi-synonymes par F. Brunot *(la Pensée et la langue),* Wagner et Pinchon *(Grammaire du français classique et moderne),* exerce la sagacité de R. Lagane et M. Rothemberg, qui l'interprètent différemment, et jugent en expansion, le premier, le tour intransitif, et la seconde, le tour pronominal.

Les écoles modernes de linguistique formaliste, après avoir mis en doute la pertinence de notions, comme la transitivité, fondées dans les manuels scolaires sur des critères décevants, ont souvent retrouvé ces notions en partant de critères meilleurs. Ainsi, Maurice Gross condamnait en 1969 l'usage fait dans les grammaires de notions sémantiques « comme celles de complément d'objet direct et de verbe transitif » (*Langue française,* n° 1), mais son équipe de recherche au Laboratoire d'automatique documentaire et linguistique (J.-P. Boons, A. Guillet, Ch. Leclere) a publié en 1973 le résultat de travaux sur *les Verbes intransitifs ;* un chapitre était consacré à distinguer les verbes toujours transitifs, les verbes toujours intransitifs, et les verbes ayant les deux emplois.

Une interprétation sémantique n'est d'ailleurs pas exclue par les formalistes eux-mêmes ; John Lyons (*Linguistique générale,* éd. française, 1970) accepte la définition traditionnelle (valable pour toutes les langues indo-européennes) de la transitivité par l'expression d'une action « passant » de l'agent au patient, si cette vue correspond au sentiment du locuteur français ou anglais :

« Bien que la classe des verbes transitifs du point de vue syntaxique comporte sans aucun doute de nombreux verbes dont on ne peut pas dire que les effets des actions qu'ils expriment passent d'un « agent » à un « but », il n'en reste pas moins vrai que l'explication notionnelle de la transitivité peut manifestement s'appliquer à la majorité des verbes transitifs du point de vue syntaxique (ou formel) » [p. 269].

Peut-être vaut-il mieux dire que cette notion est une forme de logique primaire inconsciente (v. POSSESSION, art. spécial) applicable à **tout verbe transitif.** Il suffit de mettre le verbe au participe passé pour vérifier que la personne ou la chose affectée par l'action est bien celle que désigne le complément d'objet : quand le chien reçoit les coups, ce sont les coups qui sont *reçus,* non le chien.

TRANSITIVITÉ HORS DU VERBE

La grammaire scolaire limite à la construction des verbes la notion de transitivité, parce que ses manifestations formelles les plus apparentes sont la transformation passive et l'accord du participe passé ; une autre raison de cette limitation est que les définitions sémantiques traditionnelles associent la transitivité à l'idée d'une « action passant sur un objet » : or le verbe est le mode d'expression normal des actions.

Il en sera autrement si l'on adopte une définition plus abstraite du signifié verbal, selon laquelle le verbe peut exprimer une relation (R) entre plusieurs ensembles (soit A et B). Une phrase telle que *Paul rencontre Marie* peut alors se formuler A R B. L'incomplétude d'une phrase comme **Paul rencontre* est comparable à celle

d'une formule comme A R ; l'expression d'une relation implique un terme « but » autant qu'un terme « source » : **toute idée de relation est transitive** au sens linguistique du mot (mais non pas au sens que lui donnent les mathématiques).

S'il en est ainsi, la transitivité peut affecter — comme l'enseigne Albert Sechehaye — **tous les mots exprimant des relations.**

C'est d'abord la **préposition,** comme il est montré à l'article spécial consacré à ce mot ; une phrase telle que :

J'ai trouvé la boîte dans

appelle une suite qu'on peut appeler le **régime** de la préposition *dans* (ex. : *le tiroir, le placard, le grenier*).

Quelques prépositions se rencontrent, comme certains verbes transitifs, en « emploi absolu » ; elles fonctionnent alors comme des adverbes : *Arrêtez-vous devant ; Ne vous appuyez pas contre.*

Certains adjectifs ont un sens relationnel, et peuvent être tenus pour transitifs :

Je voudrais une somme égale (à la sienne).
Le grenier était plein (de blé).
C'est un enfant capable (de bons résultats).

L'intransitivité seule distingue l'adverbe de la préposition : il n'y a donc pas d'adverbe transitif.

Un nom peut être relationnel, donc transitif :

Paul est le père (de Marie).

Dans les langues à cas, ces transitivités non verbales se manifestent comme la transitivité verbale par des faits de rection (v. ce mot, art. spécial) : l'adjectif latin *par* (« égal ») « gouverne » le datif, l'adjectif *plenus* (« plein ») le génitif, etc.

Une conception encore plus abstraite de la transitivité conduit à la définir par toute affinité entre deux unités grammaticales, même si la seconde n'a pas la forme substantive et ne peut être remplacée par un synonyme substantif. Ainsi Sechehaye peut-il distinguer, de la **transitivité de relation,** une **transitivité d'inhérence** (*Essai*, p. 82) : les verbes comme *être, devenir, sembler,* ceux que la grammaire scolaire appelle « verbes attributifs », ont un sens incomplet appelant un « attribut », aussi bien adjectif que substantif. Il les classera de ce fait parmi les « transitifs », contrairement à l'usage de la grammaire traditionnelle.

Ces extensions risquent de conduire loin de la notion primitive et de sa justification pragmatique. Il peut être préférable de désigner par des noms différents des classes de verbes définies par des ensembles de propriétés aussi différents. La notion de « verbes attributifs » n'est pas sans fondement. Maurice Gross, à l'exemple de Z.-S. Harris, a jugé opportun de désigner par un terme nouveau, *verbes opérateurs,* la classe des verbes pouvant avoir pour complément un syntagme verbal à l'infinitif ou une proposition entière introduite par *que* (*Grammaire transformationnelle du français,* 1968) : si ce terme se révèle pragmatiquement rentable, il justifie l'abandon du répartitoire ordinaire de « transitivité » pour une classe qui réunit des verbes dits transitifs *(oser)* et des verbes dits intransitifs *(courir).*

HISTORIQUE DE LA NOTION

Pierre Flobert retrace dans sa thèse sur *les Verbes déponents latins* (1975) l'histoire du classement des verbes dans l'Antiquité.

Dès le v^e^ s. av. J.-C., dans l'Inde, le grammairien Panini opposait l'intransitif (*akarmaka,* « sans objet ») et le transitif *(karmaka)* ; mais l'Inde n'exerça aucune influence sur la science gréco-latine.

Chez les Grecs, la première classification connue est celle des stoïciens, conservée par un texte de Diogène Laerce, qui distinguait trois types de verbes :

— ὀρθά « debout » (ex. : ἀχοὑει, ὁρα, διαλέγεται)

— ὕπτια, « renversés » (ex. : ἀχοὑομαι, ὁρωμαι)

— οὐδέτερα, « ni l'un ni l'autre » (ex. : φρονειν, περιπατειν).

Les exemples et le contexte montrent que la première classe contient les verbes transitifs actifs ou moyens, la seconde les verbes passifs, la troisième les verbes intransitifs actifs ou moyens.

Denys le Thrace (début du I^er^ s. av. J.-C.) abandonna ce classement sémantique pour un classement morphologique : **l'actif, le passif, le moyen.** Il n'était donc plus question du neutre (οὐδέτερα).

Dans le même siècle, Varron, appliquant au latin le modèle grec, distinguait les *verba contraria ut amor* (c'est-à-dire les verbes ayant actif et passif) et ceux qui *contraria non habent* (ceux qui n'opposent pas une voix à une autre) répartis eux-mêmes entre deux types : *loqui* (les déponents) et *currere* (les intransitifs).

Quintilien ne distingue que l'actif et le passif, c'est-à-dire deux modèles de conjugaison. Aulu-Gelle (II^e^ s.) introduit les *verba communia,* du type *hortor,* de sens actif ou passif sous forme passive.

Pour le grec, cependant, un classement tout différent était imaginé par Apollonios Dyscole. Celui-ci distingua :

• 1° Par la **construction :**

— les verbes se suffisant à eux-mêmes (αὐτοτελη) ;

— les verbes par eux-mêmes incomplets (ἐλλειπη) exigeant une détermination ;

• 2° Par le **sens,** symétriquement :

— l'intransitif (ἀδιαβίβαστος) ;

— le transitif (διαβιβαστιχός), par lequel « l'activité est en quelque sorte transportée sur un objet » ; celui-ci est à l'accusatif ou aux cas obliques.

Priscien adapta sa partition au latin et calqua sur αὐτοτελη le terme *absolutus,* sur ἀδιαβίβαστος *intransitivus,* sur διαβιβαστιχός *transitivus.* Le premier terme semble référer à la notion d'*oratio perfecta* (phrase achevée), le second et le troisième à la portée de l'action : sont transitifs les verbes « signifiant l'action avec passage sur quelque chose » *(actum significantia cum transitione in quodcumque),* intransitifs les verbes « sans passage » *(sine transitione).* Mais il est possible par figure de joindre aux verbes « absolus » des cas obliques (c'est-à-dire autres que le nominatif), comme « d'employer absolument les transitifs » *(transitiva absolute proferre).*

Cette terminologie fut reprise et ces vues commentées et développées au Moyen Âge, conjointement à la théorie de la **rection** (v. ce mot, art. spécial).

Une grammaire anonyme du XI^e^ s. énonce :

« Omnis constructio ex substantia et actu fit. Que aut erit absoluta, ut *Iohannes legit,* aut transitiva, hoc est ut agentis actus in pacientem transferatur, ut *Iohannes legit librum* » (d'après Ch. Thurot, *Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen Âge,* 1868).

Au XII^e^ s., Hugues de Saint-Victor étendait hors du domaine du verbe la distinction des constructions transitive et intransitive, et appliquait le mot *regere* (« régir ») à la subordination d'un nom à un autre nom.

Cependant les grammaires latines du Moyen Âge maintenaient un classement des verbes en cinq « genres » : *actifs, passifs, neutres, communs, déponents* (v. PASSIF, art. spécial).

Palsgrave, appliquant cette division à la langue française, ne conserva que trois classes :

« La langue française n'a pas d'autres sortes de verbes que les verbes actifs, passifs et moyens, si bien qu'elle n'a ni déponents ni communs ni neutres, sauf que nous appellerons de tels verbes en langue française moyens, comme les Latins les appelaient neutres » (traduit de *l'Esclaircissement de la langue francoyse,* 1530).

Les verbes intransitifs se confondaient donc avec les pronominaux dans la classe « moyenne » :

« Alors que les verbes actifs signifient qu'une action passe de celui qui agit pour aller au-delà, en sorte que cette action se porte sur un autre élément, l'action des verbes moyens à l'inverse ne sort pas de celui qui agit, mais se retourne sur lui ou bien se passe à l'intérieur de l'être agissant lui-même. »

Avec des définitions semblables, Meigret (1550) revenait aux termes de Priscien, *transitif* et *intransitif :*

« Nous appellons un verb' actif tranzitif, qant son acçion se peut transferer en un aotre : come, j'endors Pierre [...] : par çe moyen je suis la caoze qui fet que l'acçion de dormir s'imprim' en Pierre. »

Chez Robert Estienne (*Traité de la grammaire française,* 1557), la trilogie de Palsgrave reparaissait sous les termes *actif, passif* et *neutre* qui devaient traverser l'époque classique, la dernière classe s'allégeant dès 1607 (Maupas) des *réfléchis* (v. PRONOMINAUX [*Les verbes*], art. spécial).

Les définitions d'Arnauld et Lancelot (1660) restent sémantiques :

« On appelle proprement actifs, ceux qui signifient une action à laquelle est opposée une passion ; comme *battre, être battu ; aimer, être aimé* [...]. Les *neutres,* que quelques Grammairiens appellent *verba intransitiva,* verbes qui ne passent point au-dehors, sont de deux sortes... »

De Wailly (1754) distingue encore *actif, passif* et *neutre :*

« La plupart des Verbes *Neutres* expriment une action comme le verbe actif ; mais ils diffèrent du verbe actif, en ce que les uns n'ont point de régime, et que les autres n'ont qu'un régime indirect, au lieu que le verbe actif a, ou peut toujours avoir un régime direct. Suivant ces observations, on pourrait donner au verbe actif, le nom de *Verbe actif direct ;* on pourrait appeler *Actifs indirects,* les verbes neutres qui expriment action, mais qui n'ont point de régime. Enfin ceux des Verbes Neutres qui n'expriment point d'action, on les appellerait simplement *Verbes Neutres.* »

Dans un tel système, *transitif* double inutilement *actif,* aussi disparaît-il chez plusieurs autres grammairiens, tel Beauzée qui, à l'article *régime* de l'*Encyclopédie,* appelle l'objet « complément immédiat de tout *verbe actif relatif* ».

À travers les grammaires de Lhomond (1780) et de Noël et Chapsal (1823), la tripartition *actif/passif/neutre* achèvera une longue carrière couronnée par une diffusion sans précédent.

transitoire [trɑ̃zitwar] adj. (lat. *transitorius,* qui offre un passage, de passage [et, à basse époque, « passager, court, transitoire »], de *transitum,* supin de *transire,* passer de l'autre côté [v. TRANSIR] ; 1170 [d'après de *FEW,* XIII/2, 207 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Qui passe rapidement, qui ne dure pas : *Un état, une situation transitoire. Des compagnons nous ont été donnés, imposés* [à la guerre], *dont la fréquentation, même fortuite et transitoire, nous eût naguère paru intolérable* (Duhamel). || **2.** Qui sert de transition, remplit l'intervalle d'un état de choses à un autre : *Il s'agissait d'une solution transitoire* (Troyat). *Une fonction, un régime transitoire.*

● SYN. : **1** *éphémère, momentané, passager ;* **2** *provisoire, temporaire.* — CONTR. : **1** *durable, éternel, immuable, interminable ;* **2** *définitif, irrévocable, permanent.*

transitoirement [trɑ̃zitwarmɑ̃] adv. (de *transitoire ;* 1530, *R. Ét. Rab.,* III [rare av. le début du XIXe s.]). D'une façon transitoire : *Accepter d'assumer une fonction transitoirement.*

transitron [trɑ̃zitrɔ̃] n. m. (de *transi[t]* et de *[élec]tron ;* 1964, Larousse). Oscillateur à relaxations, utilisant un tube pentode dont le circuit de grille-écran contient le circuit accordé : *Le transitron peut être employé comme source des tensions en forme de dents de scie dans les bases de temps des téléviseurs.*

transjuran, e [trɑ̃sʒyrɑ̃, -an] adj. (de *trans-* et de *Jura,* n. géogr. ; 1904, Larousse). Qui est au-delà du Jura.

translatable [trɑ̃slatabl] adj. (de *translater ;* 1975, Larousse). Se dit d'un programme qui peut être chargé à un emplacement quelconque de la mémoire centrale d'un ordinateur, ou déplacé dans cette même mémoire au cours de son exécution.

translatage [trɑ̃slataʒ] n. m. (de *translater ;* 1876, Larousse). Dans l'industrie textile, seconde mise en carte reproduisant, couleur par couleur et ligne par ligne, toutes les duites confondues dans une première mise en carte.

translaté [trɑ̃slate] n. m. (part. passé de *translater ;* 1968, Larousse). *Translaté par x à gauche (à droite) d'une partie A d'un ensemble ∊ muni d'une loi de composition,* sous-ensemble formé en composant chaque élément de la partie A par un élément donné *x* de l'ensemble ∊ à gauche (à droite).

translater [trɑ̃slate] v. tr. (dér. savant du lat. *translatum,* supin de *transferre,* porter d'un lieu à un autre, transcrire, traduire [v. TRANSFÉRER] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens de « déplacer, transporter dans un autre lieu » ; sens I, 1, v. 1138, Gaimar ; sens I, 2-3, 1968, Larousse ; sens II, 1812, Mozin).

I. 1. *Class.* et *littér.* Faire passer d'une langue dans une autre, traduire : *Je ne sais quel translateur du XVIe s. a translaté ainsi ces vers de Virgile* (Voltaire). *Nous devions, en outre, abandonner le jargon professionnel et tout translater en clair, ce qui nous divertit d'abord* (Duhamel). || **2.** En informatique, modifier les instructions d'une routine de façon que la routine puisse être déplacée, puis exécutée à cette nouvelle place. || **3.** Modifier les adresses relatives par rapport à une origine.

II. Faire le translatage de la mise en carte d'un dessin.

translateur [trɑ̃slatœr] n. m. (lat. *translator,* qui transporte ailleurs [et, à basse époque, « traducteur »], de *translatum* [v. l'art. précéd.] ; fin du XIIe s. [d'après le *FEW,* XIII/2, 209 *b*], au sens 1 ; sens 2-3, 1964, Larousse [« tout appareil émettant des signaux... », 1904, Larousse]). **1.** *Class.* Celui qui translate, qui traduit : *Ils ne seraient pas auteurs, ils seraient seulement tourneurs et translateurs* (Chapelain). || **2.** Machine cybernétique dans laquelle le signal de sortie correspond à celui d'entrée, non en vertu d'une relation algébrique, mais selon une loi due à une convention, comme dans les machines de traduction automatique. || **3.** Émetteur d'un téléscripteur. || Tout appareil émettant des signaux qui traduisent l'information à transmettre par un code.

translatif, ive [trɑ̃slatif, -iv] adj. (lat. *translativus,* qui transporte ailleurs, de *translatum,* supin de *transferre,* porter d'un lieu à un autre [v. TRANSFÉRER] ; 1373 [d'après le *FEW,* XIII/2, 209 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1959, Tesnière, p. 80). **1.** En droit, qui opère un transfert : *Un acte translatif de propriété. La prescription, la vente, la succession sont des titres translatifs de propriété.* || **2.** *Fonction translative,* nom donné par le linguiste Tesnière à la fonction d'un mot vide « marquant », lorsque celui-ci révèle (et permet) le passage d'une unité d'une catégorie dans une autre.

◆ **translatif** adj. et n. m. (1972, *Dict. de linguistique* [comme adj. et n. m.]). *Cas translatif,* ou, ellipt., *translatif* n. m., cas qui exprime le changement, le passage d'un lieu à un autre, ou qui indique la qualité, l'état résultant d'un processus.

translation [trɑ̃slasjɔ̃] n. f. (lat. *translatio,* action de transporter, de transférer [au pr. et au fig.], traduction, transposition, de *translatum,* supin de *transferre,* porter d'un lieu à un autre, traduire [v. TRANSFÉRER] ; fin du XIIe s., *Job,* au sens de « traduction dans une autre langue » ; sens I, 1, v. 1380, *Aalma* [pour le siège d'un organisme, 1474, Bartzsch ; pour les reliques d'un saint, v. 1200, d'après le *FEW,* XIII/2, 209 *a*] ; sens I, 2, 1541, Calvin [*translation de legs,* 1872, Littré] ; sens I, 3, 1964, Larousse ;

sens I, 4, 1796, Laplace [*translation des continents,* 1964, Larousse] ; sens I, 5, 1964, Larousse [*surface de translation,* 1968, Larousse] ; sens I, 6, 1972, *Dict. de linguistique* [dans la théorie de L. Tesnière, 1959, Tesnière, p. 83] ; sens I, 7, 1975, Larousse [aussi *translation dynamique*] ; sens I, 8, 1877, Littré ; sens II, 1680, Richelet).

I. 1. Action par laquelle on fait passer, on transporte d'un lieu dans un autre : *La translation des cendres de Napoléon Ier. Il eût été urgent dans l'intérêt de sa sécurité que sa translation à Blois ou ailleurs se décidât au plus tôt* (Sainte-Beuve). || Action de transporter d'un endroit dans un autre le siège d'un organisme, d'une administration : *La translation d'un tribunal, d'une préfecture.* || *Translation des reliques d'un saint,* déposition des reliques d'un saint — préalablement transférées d'un autre lieu —, qui s'opère le jour de la dédicace d'une église dont le saint est le patron. || **2.** Action de faire passer d'une personne à une autre un droit, un honneur, une charge : *Cette époque fameuse de la translation de la couronne aux Carolingiens* (Montesquieu). || *Translation de legs,* déclaration par laquelle on transfère un legs d'une personne à une autre. || **3.** En droit fiscal, mécanisme d'après lequel l'individu, payeur de l'impôt désigné par la loi, a tendance à transférer cette charge sur d'autres, en tout ou en partie. || **4.** Mouvement d'un solide dont toutes les parties gardent une direction constante. || *Translation des continents,* syn. de dérive des continents. || **5.** En mathématiques, transformation ponctuelle définie à l'aide d'un vecteur $\vec{V}$, dans laquelle un point M a pour transformée l'extrémité M' du vecteur $\overrightarrow{MM'}$, équipollent à $\vec{V}$. || *Surface de translation,* surface engendrée par une courbe C, dite « génératrice », qui se déplace suivant un mouvement de translation. || **6.** Dans la théorie linguistique de Ch. Bally, rapport qui existe entre deux mots ou suites de mots de nature différente, mais ayant la même fonction ; dans la théorie de L. Tesnière, action de faire passer un mot plein d'une classe grammaticale dans une autre classe grammaticale : *La translation a toujours comme point de départ et comme point d'aboutissement une catégorie donnée, c'est-à-dire une espèce de mot* (Tesnière). || **7.** En informatique, opération de réévaluation de toutes les adresses au sein d'un programme, afin qu'il puisse être chargé en un emplacement quelconque de la mémoire centrale d'un ordinateur, ou même déplacé au cours de son exécution. || *Translation dynamique,* celle qui correspond au déplacement du programme dans la mémoire, effectuée alors que le programme a déjà été partiellement exécuté. || **8.** *Appareil de translation,* dispositif destiné à assurer le raccordement de deux voies de transmission radiotélégraphiques.

II. *Translation d'une fête,* action de reporter une fête religieuse ou un office d'une date à une autre.

• SYN. : **I, 1** *transfert ;* **2** *passation, transmission.*

translittération ou **translitération** [trɑ̃sliterasjɔ̃] n. f. (de *trans[cription]* et du lat. *littera,* caractère d'écriture, lettre ; 14 oct. 1874, *Journ. des débats,* p. 3 [*translittération*], et 1933, Marouzeau [*translitération*]). Transcription lettre pour lettre des mots d'une langue étrangère dans un alphabet préalablement choisi — le plus souvent l'alphabet latin — sans la préoccupation de rendre compte des sons réellement prononcés : *En ce qui concerne les langues étrangères la transcription doit purement et simplement calquer l'alphabet original c'est-à-dire être une simple translittération* (Meillet).

translittérer ou **translitérer** [trɑ̃slitere] v. tr. (de *translit[t]ération ;* 1964, Larousse [pour les deux formes]). Faire correspondre à un signe d'une écriture un signe d'une autre écriture.

translocation [trɑ̃slɔkasjɔ̃] n. f. (mot angl. signif. proprem. « déplacement, changement de place », du lat. *trans,* au-delà de, par-delà, et *locatio,* disposition, arrangement, de *locatum,* supin de *locare,* placer, disposer, dér. de *locus,* lieu ; 1941, J. Rostand, *Idées nouvelles,* p. 89). Mutation chromosomique réalisée par rupture d'un chromosome et attache du fragment libéré à un autre chromosome non homologue.

translucide [trɑ̃slysid] adj. (lat. *translucidus,* transparent, diaphane, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *lucidus,* brillant, lumineux, dér. de *lux, lucis,* lumière ; 1556, R. Le Blanc [le mot ne semble pas être attesté entre 1600, O. de Serres, et 1803, Boiste]). Se dit d'une substance qui laisse passer la lumière sans permettre de distinguer nettement les objets : *Dans la porte de l'escalier, au milieu du noir que je croyais total, la partie vitrée était translucide et bleue* (Proust). *Les verres dépolis sont translucides.*

• SYN. : *diaphane.* — CONTR. : *opaque.*

translucidité [trɑ̃slysidite] n. f. (dér. savant de *translucide ;* 1567, *Dict. général,* puis 1779, H. B. de Saussure, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Propriété, caractère de ce qui est translucide. || **2.** *Translucidité d'un film sur un subjectile,* en peinture, qualité d'un film intermédiaire entre l'opacité et la transparence.

• SYN. : **1** *diaphanéité.* — CONTR. : **1** *opacité.*

translucidus [trɑ̃slysidys] n. m. (mot lat. signif. « diaphane » [v. TRANSLUCIDE] ; 1968, Larousse). Dans la classification des nuages, nuage en banc, en nappe ou en couche, dont la majeure partie est suffisamment translucide pour laisser apparaître la position du Soleil ou de la Lune.

transmetteur [trɑ̃smɛtœr] n. m. (de *transmettre ;* v. 1460, G. Chastellain, au sens de « celui qui envoie [une délégation] » ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Appareil servant à transmettre les signaux télégraphiques ou radio-électriques. || **2.** *Transmetteur d'ordres,* appareil qui, dans les navires et les chemins de fer, transmet à un exécutant les ordres d'un chef.

transmettre [trɑ̃smɛtr] v. tr. (lat. *transmittere,* envoyer par-delà, transporter, faire passer, remettre, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *mittere,* envoyer ; Xe s., Bartsch, écrit *trametre,* au sens de « envoyer » ; sens I, 1, v. 1040, Bartsch, écrit *trametre* [*transmettre* — forme refaite sur le lat. —, XIIe s.] ; sens I, 2, v. 1165, Marie de France ; sens I, 3, v. 1560, Paré [pronominalem., 1553, *Bible Gérard*] ; sens II, 1, 1854, Nerval [« acheminer une émission radiophonique... », XXe s. — aussi absol.] ; sens II, 2, av. 1650, Descartes ; sens III, 1670, Bossuet). [Conj. **49.**]

I. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE. **1.** Faire passer, faire parvenir, communiquer (ce qu'on a reçu) : *La plus vieille loi d'élection du monde est la loi en vertu de laquelle le pouvoir pontifical a été transmis de saint Pierre au prêtre qui porte aujourd'hui la tiare* (Chateaubriand). *Pourquoi certains hommes ont-ils reçu une foi qui résiste au péché ? Pour la transmettre à d'autres* (Green). *Transmettez-lui de ma part mes sincères salutations. Transmettre un ordre. Transmettre un dossier.* || **2.** Faire passer d'une personne à une autre, par mutation, la possession ou la jouissance de quelque chose : *Transmettre un droit, une propriété, un privilège.* [La baronne à Paul :] *« Épousez, mon ami ! Les gens qui ont un nom et des terres à transmettre, une famille à conserver, doivent tôt ou tard finir par là »* (Balzac). || **3.** *Fig.* Faire parvenir à quelqu'un une qualité, un caractère que l'on a déjà soi-même : *Transmettre sa gloire, son nom à la postérité ;* et pronominalem. : *La raison et la vérité se transmettent, l'industrie peut s'imiter, mais le génie ne s'imite point* (Marmontel).

II. AVEC UN SUJET DÉSIGNANT UNE PERSONNE OU UNE CHOSE. **1.** Acheminer ou réacheminer un message télégraphique ou téléphonique : *On vous passe une communication importante transmise de New York. Elle trouvait Jonas tenant [...] le récepteur de téléphone qui lui transmettait une invitation affectueuse à déjeuner* (Camus). || Acheminer une émission radiophonique ou télévisée : *Un concert transmis de nos studios ;* et absol. : *Cette station transmet en direct, en différé.*

|| **2.** En parlant d'une chose, permettre le passage, agir comme intermédiaire : *Une bielle, une courroie, un pignon qui transmettent un mouvement. Le petit vitrail commença à transmettre* [...] *une sorte d'agitation qui bougeait dans les profondeurs de l'église* (Giono).

III. *Class.* Faire accéder : *C'est la persévérance qui nous transmet à la gloire* (Bossuet).

• SYN. : **I, 1** *déléguer, propager, transférer ;* **2** *laisser, léguer ;* **3** *donner.* || **II, 1** *adresser, passer ; retransmettre.*

transmigration [trɑ̃smigrasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *transmigratio,* émigration, exil, captivité, du lat. class. *transmigratum,* supin de *transmigrare* [v. l'art. suiv.] ; v. 1190 [d'après le *FEW,* XIII/2, 210 *a*], au sens 1 [*la transmigration de Babylone,* v. 1265, Br. Latini — écrit ...*de Babiloine*] ; sens 2, 1580, Montaigne [*transmigration — transmigration des âmes,* 1679, Bossuet ; « mythe platonicien... », 1788, J.-J. Barthélemy]). **1.** Action de transmigrer : *Le passage des peuples de Scandinavie sur les bords du Rhin* [...] *n'était point une conquête mais seulement une transmigration* (Montesquieu). || *La transmigration de Babylone,* dans l'Écriture sainte, la déportation des Juifs à Babylone, sous Nabuchodonosor. || **2.** *Transmigration des âmes,* ou simplem. *transmigration,* syn. de MÉTEMPSYCOSE : *Il* [Bouddha] *connut que l'heure de sa dernière transmigration était arrivée* (Grousset) ; mythe platonicien selon lequel les âmes doivent errer d'autant plus longtemps qu'elles ont été plus mauvaises dans leur vie précédente, avant de s'incarner de nouveau dans un corps.

• SYN. : **1** *émigration, exode, migration.*

transmigrer [trɑ̃smigre] v. intr. (lat. *transmigrare,* passer d'un lieu à un autre, émigrer, changer d'habitation, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *migrare,* changer de séjour, partir, émigrer ; 1538, H. de Crenne, au sens 1 ; sens 2, 1769, Ch. Bonnet). **1.** Abandonner le pays qu'on habite pour aller vivre dans un autre. || **2.** Passer d'un corps dans un autre, en parlant des âmes : *Il y a deux ou trois personnes que j'assassinerais avec délices* [...] *si je possédais le mot qui fait transmigrer les âmes d'un corps à l'autre* (Gautier). *La capitale de la transmigration ?* [Bénarès] *mais ce qui transmigre, transmigre d'âme en âme autant que de corps en corps* (Malraux).

• SYN. : **1** *émigrer.*

transmissibilité [trɑ̃smisibilite] n. f. (dér. savant de *transmissible ;* 1789, d'après Mercier, 1801). Propriété de ce qui peut être transmis : *La transmissibilité des maladies contagieuses.*

transmissible [trɑ̃smisibl] adj. (dér. savant du lat. *transmissum,* supin de *transmittere,* transporter, remettre [v. TRANSMETTRE] ; 1583, *ZRP,* LXVII, 46). Qui peut être transmis : *Une propriété, un bien transmissible. Une maladie facilement transmissible. Rien de moins transmissible que le rire, ou du moins ce qui le provoque. Il est contagieux, comme le bâillement ; mais ce n'est pas du tout la même chose* (Gide).

• SYN. : *cessible, contagieux, transférable.*

transmission [trɑ̃smisjɔ̃] n. f. (lat. *transmissio,* trajet, traversée, passage [et, à basse époque, « envoi »], de *transmissum,* supin de *transmittere,* transporter, remettre [v. TRANSMETTRE] ; XIVe s. [d'après le *FEW,* XIII/2, 210 *b*], au sens I, 1 [par une chambre, 1964, Larousse] ; sens I, 2, 2e semestre 1807, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* p. 162 ; sens I, 3, 1588, Montaigne [*transmission des pouvoirs,* 1936, Capitant] ; sens II, 1, 1783, Buffon [pour un message télégraphique..., 1933, Larousse ; pour une émission de radio..., et « émission ainsi réalisée », 1964, Robert ; *transmission de données,* 1968, Larousse] ; sens II, 2, 1904, Larousse ; sens II, 3, 1872, Littré [« organe... servant à transmettre un mouvement », 1861, *le Français moderne,* XLIII, 56 ; *courroie de transmission,* 1876, Larousse] ; sens II, 4, 1933, Larousse [*transmission automatique,* 1975, Larousse]).

I. 1. Action de faire passer d'une personne à une autre ce que l'on a reçu ; résultat de cette action : *La transmission d'un ordre, d'une décision. La transmission d'un dossier au service compétent. La transmission d'une nouvelle.* || Spécialem. *Transmission du texte voté par une chambre à l'autre chambre,* acte par lequel le président de l'assemblée qui a voté un texte de loi le transmet au président de l'autre assemblée pour examen par cette dernière. || *Agent de transmission,* v. AGENT 2. || **2.** Passage, par contage ou inoculation, d'une maladie infectieuse d'un individu malade à un individu sain. || **3.** Action de faire passer à une personne la possession ou la jouissance de quelque chose : *Transmission héréditaire d'une propriété. Quoi qu'il en soit, la transmission de la fortune par voie d'héritage était parfaitement concevable quand la famille existait. Mais maintenant...* (France). || *Transmission des pouvoirs,* opération par laquelle les pouvoirs d'une personne exerçant une autorité sont transférés à son successeur. (Syn. PASSATION DE POUVOIRS.)

II. 1. Action de propager un phénomène physique : *La transmission du son, de la chaleur.* || *Spécialem.* Opération consistant à acheminer d'un lieu à un autre un message télégraphique ou téléphonique. || Opération consistant à acheminer une émission de radio ou de télévision du lieu où elle est produite jusqu'aux postes récepteurs ; émission ainsi réalisée : *Assister à la transmission en direct d'une cérémonie, d'une épreuve sportive.* || *Transmission de données,* en informatique, transfert d'informations codées d'un point à un autre point d'un système. || **2.** *Transmission de pensée,* sorte de phénomène télépathique selon lequel une personne pourrait faire connaître à une autre personne éloignée d'elle sa pensée sans aucune communication sensible. || **3.** En mécanique, action de faire passer un mouvement d'un organe à un autre. || *Par extens.* Organe ou ensemble des organes servant à transmettre un mouvement. || *Courroie de transmission,* organe constitué par une bande souple (de cuir, de tissu ou de matières synthétiques) servant à mettre en liaison deux axes de rotation par le moyen de poulies. || **4.** *Arbre de transmission,* ou simplem. *transmission,* ensemble des organes interposés entre le moteur et les roues motrices d'un véhicule : *Ce vieux camion a cassé sa transmission dans une montée difficile.* || *Transmission automatique,* mécanisme assurant la manœuvre de l'embrayage et du changement de vitesse en fonction du régime et de la charge du moteur, sans intervention du conducteur.

• SYN. : **I, 1** *communication, diffusion ;* **2** *propagation ;* **3** *cession, passation, transfert, translation.*

◆ **transmissions** n. f. pl. (1953, Larousse [*service des transmissions,* même sens, 1933, Larousse]). Arme ou service chargés de la mise en œuvre des moyens de liaison (câbles hertziens, téléphones, télétypes, radio, etc.) à l'intérieur des armées.

transmodulation [trɑ̃smɔdylasjɔ̃] n. f. (de *trans-* et de *modulation ;* 1948 [d'après Robert, 1967], puis 1964, Larousse). Déformation d'un signal radio-électrique, due à la superposition d'un autre signal dans un élément de liaison ou d'amplification non linéaire (généralement tube électronique ou transistor).

transmongolien [trɑ̃smɔ̃gɔljɛ̃] adj. et n. m. (de *trans-* et de *Mongolie,* n. géogr. ; 1964, Larousse [aussi comme n. m.]). *Chemin de fer transmongolien,* ou *le Transmongolien,* voie ferrée reliant OulanOude à Oulan-Bator, et qui permet une liaison directe Moscou-Pékin plus courte que par le Transsibérien.

transmuable [trɑ̃smɥabl] ou **transmutable** [trɑ̃smytabl] adj. (de *transmuer/transmuter ;* v. 1300, *Mediaeval Studies,* XVI, 29 [*transmuable*], et 1812, Mozin [*transmutable*]). Qui peut être transmué : *Les alchimistes ont cru les métaux transmuables.*

transmuée [trɑ̃smɥe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *transmuer ;* 1968, Larousse). En mathématiques, pour une transformation ponctuelle *f* de l'espace E, transformation par laquelle il faut remplacer *f* si l'espace E a subi au préalable une transformation *t.*

transmuer [trɑ̃smɥe] ou **transmuter** [trɑ̃smyte] v. tr. (lat. *transmutare,* faire changer de place, transporter ailleurs, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *mutare,* déplacer, changer ; v. 1265, J. de Meung, au sens 1 [*transmuer ; transmuter* — forme refaite d'après le lat. —, av. 1869, Sainte-Beuve] ; sens 2, XVe s., *Perceforest* [*transmuer ; transmuter,* av. 1922, Proust]). **1.** Changer un élément en un autre en modifiant sa nature (s'emploie surtout en parlant des alchimistes) : *Le secret de l'alchimiste, le pouvoir de transmuter les métaux sans valeur en or* (Huysmans). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Changer complètement : *Et chacune de ces Albertines était différente comme est différente chacune des apparitions de la danseuse dont sont transmutées les couleurs* (Proust). *Nous détenons aujourd'hui le secret pour transmuer en victoire toutes les défaites de la vie* (Mauriac). *Tu transmues par la mort la vie dans la vie* (Jouve).
• SYN. : **1** *convertir ;* **2** *métamorphoser.*

transmutabilité [trɑ̃smytabilite] n. f. (dér. savant du lat. *transmutare* [v. l'art. précéd.] ; 1721, Mencke). Caractère de ce qui peut être transmué : *Les alchimistes croyaient à la transmutabilité des métaux vils en métaux précieux.*

transmutable adj. V. TRANSMUABLE.

transmutant, e [trɑ̃smytɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *transmuter ;* 1949, Larousse). Se dit de particules capables de provoquer une transmutation nucléaire par leur choc contre les atomes.

transmutation [trɑ̃smytasjɔ̃] n. f. (lat. *transmutatio,* transposition [de lettres], de *transmutatum,* supin de *transmutare,* faire changer de place [v. TRANSMUER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 [pour les métaux, 1587, F. de La Noue] ; sens 2, 1949, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Changement d'une chose en une autre : *La transmutation de cendres en verre. Je me livre comme une vague à la transmutation monotone de l'eau en eau* (Valéry). *Rousseau a toujours menti ; et l'époque moderne repose toute sur le mensonge de Rousseau, — ce mensonge essentiel : la transmutation du plomb vil en or pur, du mal en bien* (Mauriac). ‖ *Transmutation des métaux,* objectif visé par le « grand œuvre » des alchimistes, qui pensaient obtenir la transformation en or ou en argent de certains métaux, grâce à la pierre philosophale. ‖ **2.** En physique nucléaire, transformation d'éléments chimiques s'opérant soit spontanément, soit, le plus souvent, artificiellement par bombardement des atomes par des corpuscules de grande énergie cinétique : *Nous réserverons le terme de transmutation aux transformations provoquées d'un élément stable* (Thibaud). ‖ **3.** Transformation d'un chromosome qui n'est pas due à une mutation génique (c'est-à-dire non-disjonction, fragmentation, fusion, translocation, duplication, addition ou perte).
• SYN. : **1** *conversion, mutation.*

transmuter v. tr. V. TRANSMUER.

transocéanien, enne [trɑ̃sɔseanjɛ̃, -ɛn] ou **transocéanique** [trɑ̃sɔseanik] adj. (de *trans-* et de *océanien* 1/*océanique ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 [*transocéanien ; transocéanique,* 1872, Littré] ; sens 2, 1872, Littré [pour les deux formes]). **1.** Qui est de l'autre côté de l'océan : *Les pays transocéaniens.* ‖ **2.** Qui va d'un côté à l'autre de l'océan : *Navigation transocéanique. Câbles transocéaniques.*

transpadan, e [trɑ̃spadɑ̃, -an] adj. (lat. *transpadanus,* même sens, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *padanus,* du Pô, dér. de *Padus,* le Pô ; 1872, Littré). Qui est situé au-delà du Pô : *La Gaule Transpadane.*

transpalette [trɑ̃spalɛt] n. f. (contract. de *trans[port]* et de *palette ;* 1964, Larousse). Petit chariot de manutention, motorisé ou non, qui peut être introduit sous une charge ou une palette pour les soulever légèrement et les déplacer sur des distances courtes.

transparaître [trɑ̃sparɛtr] v. intr. (de *transparent,* d'après *paraître ;* 1640, Oudin, au sens 1 [ne semble pas être attesté entre 1671, Pomey, et 1823, Boiste ; *laisser transparaître,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1er mars 1867, *Revue des Deux Mondes,* p. 244 [*laisser transparaître...,* au fig., 1897, L. Bloy]). [Conj. **58.**] **1.** Être plus ou moins visible à travers une chose matérielle : *Une colle qui transparaît à travers un papier trop mince. La lune encore presque pleine transparaît derrière la brume* (Gide). ‖ *Laisser transparaître,* laisser voir plus ou moins nettement : *La peau trop fine de ses joues laissait transparaître une vive rougeur* (Proust). ‖ **2.** *Fig.* Apparaître, être discerné, distingué, se manifester parmi d'autres éléments qui ont tendance à masquer : *C'est la vie intérieure des choses qu'il verra transparaître à travers leurs formes et leurs couleurs* (Bergson). *Quelle sincérité transparaît malgré tout, sous ces compliments qu'il veut banaux* (Butor). ‖ Fig. *Laisser transparaître ses intentions, ses buts, ses sentiments,* etc., ne pas réussir à les dissimuler.
• SYN. : **1** *apparaître, paraître, percer, poindre ;* **2** *se manifester, ressortir, se révéler.*

transparence [trɑ̃sparɑ̃s] n. f. (de *transparent ;* v. 1380 [d'après le *FEW,* VII, 646 *b*], au sens 1 [pour l'air, 1807, Mme de Staël ; « translucidité », 1872, Littré ; *en transparence,* 1958, S. de Beauvoir ; *par transparence,* 1935, *Encyclopédie française,* XVII, XXVI, 15 ; *transparence d'une couche photosensible,* 1964, Larousse] ; sens 2, av. 1923, Loti ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, 1862, V. Hugo ; sens 5, 1865, Mme de Gasparin ; sens 6, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** Propriété des milieux, des corps transparents : *La transparence du verre, de l'eau claire, de l'atmosphère. Dehors, la pluie tombait, fluide et blanche. Les vitres n'avaient plus de transparence* (Simenon). *Il avait allumé toutes les ampoules de la nef l'une après l'autre ; nous étions de retour au transept ; le vitrail, ayant perdu toute transparence, semblait une mosaïque de lames de charbon polies* (Butor). ‖ *Littér.* Qualité de l'air quand il est particulièrement pur et léger : *Quand je me décidai à ouvrir l'œil, il faisait soleil. Le temps était clair, léger, un peu frais. L'air avait de la transparence et de la netteté* (Duhamel). ‖ *Par extens.* Dans la langue courante, se dit pour *translucidité : La transparence de la peau, du teint.* ‖ *En transparence,* à travers ce qui est transparent ou translucide : *Marguerite portait une robe habillée, en crêpe de Chine gris, dont les manches laissaient apercevoir en transparence de jolis bras ronds* (Beauvoir). ‖ *Par transparence,* par le fait que les objets peuvent être vus ou distingués à travers les corps transparents ou translucides : *On voyait ses longues jambes par transparence à travers le crêpe léger de sa robe* (Sartre). ‖ *Transparence d'une couche photosensible,* rapport entre le flux lumineux transmis à travers une petite région du support et le flux lumineux total frappant cette même région. ‖ **2.** *Littér.* Effet dû au passage de la lumière à travers un milieu plus ou moins transparent : *Puis la nuit descend, dans des transparences bleuâtres où, là-bas, les granits d'Arabie tardent encore à s'éteindre* (Loti). ‖ **3.** Procédé cinématographique qui consiste à enregistrer simultanément avec une caméra les images d'un film projeté sur un écran en verre dépoli et des personnages réels évoluant devant cet écran, qui sert de décor animé. ‖ **4.** *Fig.* Qualité de ce qui, dans la personnalité ou les actions de quelqu'un, est sans mystère, se laisse aisément pénétrer ou deviner : *À cet âge innocent où l'on voudrait que toute l'âme ne soit que transparence, tendresse et pureté, je ne revois en moi qu'ombre, laideur, sournoiserie* (Gide). ‖ **5.** *Fig.* Qualité des choses intelligibles qui sont faciles à saisir, à comprendre, à apprécier : *Dans une langue que nous savons, nous avons substitué à l'opacité des sons la transparence des idées* (Proust). *La transparence du style d'un écrivain.* ‖ **6.** *Spécialem.* Notion de linguistique utilisée, en corrélation avec celle d'*opacité* (v. ce mot), pour noter l'effacement plus ou moins marqué de l'émetteur dans son message, par rapport au récepteur.
• SYN. : **5** *clarté, intelligibilité.* — CONTR. : **1** *opacité ;* **5** *hermétisme, opacité.*

transparent, e [trɑ̃sparɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. médiév. *transparens, -entis,* transparent, du lat. class. *trans,* au-delà de, par-delà, par-dessus, et *parens, -entis,* part. prés. de *parēre,* apparaître, se montrer ; v. 1370, Oresme, au sens 1 [littér., 1945, Sartre ; pour

des corps qui... laissent plus ou moins passer la lumière..., 1690, Furetière] ; sens 2, 1805, Lunier ; sens 3, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 4, av. 1799, Marmontel). **1.** Se dit d'un milieu qui laisse passer les rayons lumineux et permet de distinguer nettement les objets à travers son épaisseur : *Une cloison de verre transparente. Le verre dépoli est translucide et non transparent. L'eau qui court entre les racines des vergnes, d'une seule coulée, demeure transparente, céleste...* (Mauriac). *Chaque aéroport vantait son temps clair, son ciel transparent, sa bonne brise* (Saint-Exupéry) ; et littér. : *Il lui prit la tête à deux mains et se pencha sur ses yeux. C'étaient deux lacs de glacier, transparents et sans fond* (Sartre). || *Par extens.* Se dit de corps qui ne sont pas réellement transparents, mais laissent plus ou moins passer la lumière ou voir ce qui est derrière eux : *Une porcelaine fine, transparente. Un corsage transparent. Des mains à la peau transparente.* || **2.** *Spécialem.* En peinture, se dit des couleurs qui laissent transparaître celles qui sont dessous, ou transparaissent à travers d'autres. || **3.** *Fig.* Qui n'a pas de secrets, qui ne dissimule rien de ses pensées, de ses sentiments, qui est bien tel qu'il apparaît : *Son cœur, transparent comme le cristal, ne peut rien cacher de ce qui s'y passe* (Rousseau). *L'âme, même la plus transparente, laisse ignorer d'elle bien des replis même à celui qui l'aime* (Gide). || **4.** *Fig.* Se dit des actions, des propos d'une personne dont les raisons ou le sens ne sont pas clairement avoués, mais peuvent être aisément devinés : *Une allusion transparente. Cela fait un commerce de jolies hypocrisies, de petites flatteries déguisées, de petites provocations transparentes* (Taine). *Un peu avant la guerre, de petites chroniques transparentes pour ce qu'on appelait les initiés avaient commencé à faire le plus grand tort à M. de Charlus* (Proust).

• SYN. : **1** *limpide ;* **4** *clair, évident, manifeste.* — CONTR. : **1** *opaque ;* **4** *caché, hermétique, insaisissable, obscur.*

◆ **transparent** n. m. (XVIe s., au sens de « plaque de verre » ; 1664, Brunot, au sens de « vitrage » ; sens 1, 1762, Acad. ; sens 2, 1782, Mme de Genlis, III, 96 ; sens 3, 1876, Larousse [« vêtement recouvert d'une robe transparente », 1676, Mme de Sévigné] ; sens 4, 1718, Acad. ; sens 5, 1767, Diderot). **1.** Support de papier, de tissu, etc., sur lequel figurent des motifs décoratifs (peints, découpés...), ou élément d'architecture sculpté à jour, destiné à être éclairé par-derrière au moyen d'une source lumineuse : *Mademoiselle Préfère* [...] *découpe des transparents de papier pour les lampes* (France). || **2.** *Vx.* Sorte d'écran sur lequel on faisait apparaître, par transparence, un texte, des dessins : *Je me revois aussi, le soir, buvant les nouvelles d'un transparent lumineux sur les Boulevards* (Romains). || **3.** Étoffe très légère qui, disposée sur une autre de couleur différente, en laisse voir la nuance : *Un transparent de tulle, de dentelle.* || **4.** Feuille où sont tracées des lignes noires horizontales et qui, placée sous un papier non réglé, sert à guider l'écriture. || **5.** Préparation que l'on applique sur les couleurs d'une peinture pour leur donner de l'éclat.

transperçant, e [trɑ̃spɛrsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *transpercer ;* 1556 [d'après Robert, 1970], sans indication de sens ; fin du XVIe s., A. d'Aubigné, écrit *transperceant,* au sens de « transparent » ; écrit *transperçant,* au sens actuel, 1867, Goncourt). Qui transperce (au pr. et au fig.) *Des yeux bleus* [qui] *dardaient* [...] *on ne savait quoi de profond, de transperçant, de clair et d'aigu* (Goncourt).

transpercement [trɑ̃spɛrsəmɑ̃] n. m. (de *transpercer ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Action de transpercer ; état de ce qui est transpercé. || **2.** *Spécialem.* Défaut d'impression dû au fait que, l'encre traversant le papier, la partie imprimée d'un côté de la feuille devient visible de l'autre côté.

transpercer [trɑ̃spɛrse] v. tr. (de *trans-* et de *percer ;* XIIe s., *Dolopathos,* au sens 1 [littér., XXe s.] ; sens 2, 1580, Montaigne [*transpercer le cœur,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*] ; sens 3, 1872, Littré [absol., 1964, Robert ; *être transpercé,* 1690, Furetière]). **1.** Percer de part en part : *Un éclat d'obus lui a transpercé le bras. Quand j'aurai fait le brave, et qu'un fer, pour ma peine, | M'aura d'un vilain coup transpercé la bedaine, | Dites-moi, mon honneur, en serez-vous plus gras ?* (Molière) ; et littér. : *L'aurore étire le nuage et le transperce de ses rais brillants* (La Varende). || **2.** *Fig.* et *littér.* Atteindre quelqu'un en profondeur, le toucher dans une région sensible : *Elle demeura là figée, comme transpercée par ma sympathie ardente* (Jouhandeau). *Être transpercé de douleur.* || Fig. *Transpercer le cœur,* causer une vive douleur morale, une violente affliction : *Elle lui souriait, elle avait l'air bien honnête, Boris eut le cœur transpercé par les remords* (Sartre). || **3.** Traverser, pénétrer, imprégner (surtout en parlant de la pluie) : *Il a reçu toute l'averse : ses vêtements étaient transpercés ;* et absol. : *Il pleut, mais d'une petite pluie qui ne gêne pas. On ne se rend compte qu'à la longue qu'elle transperce* (Aragon). || Fam. *Être transpercé,* en parlant d'une personne, être trempé, mouillé jusqu'aux os.

transphrastique [trɑ̃sfrastik] adj. (de *trans-* et de *phrastique ;* 1970, Robert). En linguistique, se dit d'un niveau d'analyse constitué par l'ensemble du texte formé d'une suite de phrases.

transpirant, e [trɑ̃spirɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *transpirer ;* 1932, Céline). Qui transpire, est en transpiration (rare) : *Nous nous sommes relevés, transpirants, pour boire* (Gide).

transpiration [trɑ̃spirasjɔ̃] n. f. (de *transpirer ;* 1503, Chauliac, au sens 1 [« ... la sueur », 1680, Richelet ; *être en transpiration,* 1890, Maupassant] ; sens 2, 1764, Ch. Bonnet). **1.** Phénomène physiologique par lequel la sueur sécrétée par les glandes sudoripares est éliminée par les pores de la peau : *Favoriser, réduire la transpiration.* || *Par extens.* Le liquide ainsi éliminé, la sueur : *Un coup de vent froid frappe son visage, un frisson court sur son corps baigné de transpiration* (Pieyre de Mandiargues). || *Être en transpiration,* transpirer abondamment. || **2.** Fonction des surfaces végétales aériennes, qui règle l'évaporation de l'eau contenue dans la sève brute de façon à assurer, par le remplacement de cette eau, la nutrition minérale de la plante.

transpirer [trɑ̃spire] v. intr. (lat. médiév. *transpirare,* transpirer, proprem. « respirer à travers », du lat. class. *trans,* au-delà de, par-delà, par-dessus, et *spirare,* souffler, respirer, exhaler ; 1503, Chauliac, au sens II, 1 [*transpirer sur quelque chose,* 1967, Robert] ; sens I, 1, milieu du XVIe s., d'après le *FEW,* XIII/2, 215 *a* [« s'exhaler... », 1827, Chateaubriand] ; sens I, 2, 1738, Ch. Rollin [impers., 1718, Acad.] ; sens II, 2, 1762, Ch. Bonnet).

I. 1. *Vx.* Sortir du corps sous forme liquide par les pores de la peau : *Les humeurs transpirent au travers de la peau* (Littré). || *Par extens.* et *littér.* S'exhaler, s'échapper hors de quelque chose : *Des fumées transpirent à travers les pores du gouffre, surtout du côté de la Torre del Greco* (Chateaubriand). || **2.** *Fig.* Être dévoilé, divulgué, commencer à être connu, en parlant de ce qui devrait demeurer secret : *Je l'entendais* [Aziyadé] *pleurer. Les visiteurs aussi l'entendaient bien un peu, mais sa présence fréquente chez moi avait déjà transpiré dans le voisinage, et elle était tacitement admise* (Loti). *Nous crûmes un moment que nous avions commis quelque imprudence, que notre projet de fuite avait transpiré* (Romains) ; et impers. : *S'il transpirait la moindre chose de ces révélations dont il n'y a peut-être pas un autre exemple, il en coûterait la fortune, la liberté et la vie peut-être à plusieurs personnes* (Chateaubriand).

II. 1. Éliminer de la sueur par les pores de la peau : *Transpirer à grosses gouttes. Vous transpirez par la paume. C'est une chance. Les timides, souvent, transpirent par la paume* (Duhamel). *Mastny était pâle et transpirait, il avait des cernes sous les yeux* (Sartre). || Fam. *Transpirer sur quelque chose,* faire effort, se donner de la peine pour venir à bout d'une tâche difficile. || **2.** Émettre de la vapeur d'eau, en parlant des végétaux.

• SYN. : **II, 1** *suer.*

◆ v. tr. (sens 1, 1685, Mme de Sévigné ; sens 2, 1862, Fromentin). **1.** *Class.* Émettre par les pores de la peau : *Ils ont mieux aimé* [...] *me faire transpirer toutes ces sérosités* (Sévigné). ‖ **2.** *Fig.* et *littér.* Exhaler, dégager, laisser apparaître : *Et cette maison !* [...] *Cette maison qui transpire la saleté, la chaleur malpropre, l'ignoble misère, comment pouvez-vous rentrer tous les soirs là-dedans* (Rolland).

transplant [trɑ̃splɑ̃] n. m. (déverbal de *transplanter ;* janv. 1956, *Larousse mensuel,* XIV, 6). En chirurgie, organe destiné à être greffé sur un sujet en vue de remplacer un organe déficient.

transplantable [trɑ̃splɑ̃tabl] adj. (de *transplanter ;* 1600, O. de Serres [rare av. 1872, Littré]). Qui peut être transplanté : *Arbre transplantable.*

transplantation [trɑ̃splɑ̃tasjɔ̃] n. f. (de *transplanter ;* 1556, R. Le Blanc, au sens 1 ; sens 2, 10 juill. 1909, *la Nature,* p. 82 [aussi « greffe »] ; sens 3, 1680, Mme de Sévigné). **1.** Action de transplanter un végétal : *La transplantation des arbres et des arbustes ne doit se faire qu'à l'époque du ralentissement de la sève.* ‖ **2.** Opération qui a pour objet de transplanter dans un organisme vivant, au lieu et place d'un organe déficient, un organe entier prélevé sur un autre individu : *Transplantation rénale, cardiaque.* ‖ *Par extens.* Syn. de GREFFE. ‖ **3.** *Fig.* Action d'établir une personne, un être vivant, ou de s'établir soi-même, dans un lieu différent de son lieu d'origine.

• SYN. : **3** *émigration, migration, transmigration.*

transplanté, e [trɑ̃splɑ̃te] n. (part. passé substantivé de *transplanter ;* oct. 1967, *Guérir,* au sens 1 ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Personne qui s'est établie dans un pays différent de son pays d'origine : *Une famille de transplantés.* ‖ **2.** *Fam.* Personne qui a subi la greffe d'un organe : *Un transplanté cardiaque.*

• SYN. : **1** *émigré.*

transplantement [trɑ̃splɑ̃tmɑ̃] n. m. (de *transplanter ;* 1600, O. de Serres [« action de transplanter »], et 1881, A. Daudet [« action de se transplanter »]). *Vx.* Action de transplanter, de se transplanter : *Du jour où Audiberte avait vu la demoiselle accrocher une fleur au tambourin de son frère, à cette minute même s'était levée dans son esprit ambitieux une vision splendide d'avenir, qui n'avait pas été étrangère à leur transplantement* (Daudet).

transplanter [trɑ̃splɑ̃te] v. tr. (bas lat. *transplantare,* transplanter, du lat. class. *trans,* au-delà de, par-delà, et *plantare,* planter, dér. de *planta,* plant, plante ; 1373 [d'après le *FEW,* IX, 25 *a*], puis 1528, Platine, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1580, Montaigne [« accoutumer... à un milieu... différent », 1862, Fromentin]). **1.** Extraire d'un endroit un végétal, avec ses racines, pour le planter dans un autre : *Transplanter de jeunes arbres.* ‖ **2.** Greffer dans un organisme vivant un organe prélevé sur un autre individu : *Transplanter un rein.* ‖ **3.** Faire passer une personne, un être vivant d'un lieu, d'un pays, d'un milieu dans un autre, pour l'y établir durablement : *Probus fut obligé de transplanter de la Germanie des hommes et des bœufs pour cultiver la Gaule* (Michelet). *Le Paris où mes parents me transplantaient, c'était celui du lendemain de la guerre...* (Romains). ‖ **4.** Faire passer quelque chose de son milieu d'origine dans un autre milieu, pour l'implanter, le faire adopter : *Un art transplanté d'Orient en Occident. Il* [Zelten] *avait des facilités en tout, sport, éloquence, peinture, excepté dans le madrigal et le triolet qu'il s'obstinait à vouloir transplanter dans la poésie rhénane* (Giraudoux). ‖ *Par extens.* et *littér.* Accoutumer, adapter à un milieu, à un mode de vie différent : *Je sentais qu'il y avait en moi je ne sais quoi de local et de résistant que je ne transplanterais jamais qu'à demi* (Fromentin).

• SYN. : **1** *rempoter, repiquer ;* **3** *déplacer, déporter ;* **4** *implanter, transférer, transporter ; acclimater, enraciner.*

◆ **se transplanter** v. pr. (1690, Furetière). Abandonner un séjour pour s'installer dans un autre : *La difficulté de se transplanter à mon âge est si grande et si désagréable que je n'ai pu encore me résoudre à passer mon hiver dans des climats plus chauds* (Voltaire).

transplantoir [trɑ̃splɑ̃twar] n. m. (de *transplanter ;* 1796, *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Outil de jardinage servant à transplanter. ‖ **2.** Chariot que les arboriculteurs emploient pour déplacer, avec la terre qui entoure les racines, l'arbre destiné à être transplanté.

transpolaire [trɑ̃spɔlɛr] adj. (de *trans-* et de *polaire ;* 17 nov. 1954, *le Monde*). Qui passe, se fait par le pôle : *Ligne aérienne transpolaire.*

transpondeur [trɑ̃spɔ̃dœr] n. m. (contract. de *trans*[*metteur*] et de [*ré*]*pondeur ;* 1968, Larousse). Appareil destiné à répondre à une impulsion radar.

transport [trɑ̃spɔr] n. m. (déverbal de *transporter ;* 1312 [d'après le *FEW,* IX, 220 *a*], au sens I, 6 ; sens I, 1, 1538, R. Estienne [...par le moyen d'engins mobiles..., 1690, Furetière ; *moyen de transport,* 1843, Th. Gautier ; *prime de transport,* 1948, d'après Larousse, 1968] ; sens I, 2, 1835, Acad. [« navire... », 1788, Féraud] ; sens I, 3, 1964, Robert [aussi *transport de force*] ; sens 1, 4, 1872, Littré ; sens I, 5, 1668, Racine [*transport sur les lieux,* 1835, Acad. — *transport,* « perquisition à domicile », 1692, Kuhn] ; sens II, 1, 1614, Livet [avec un complément, 1647, Corneille] ; sens II, 2, 1690, Furetière [*transport au cerveau,* av. 1678, La Rochefoucauld (*transport,* 1668, Molière) — aussi « cet état lui-même »]).

I. 1. Action, manière de transporter quelqu'un ou quelque chose, de le porter d'un lieu à un autre : *Le blessé est mort pendant son transport à l'hôpital. Personne n'a voulu se charger du transport de nos valises. La vertu suppose la liberté, comme le transport d'un fardeau suppose la force active* (Voltaire). ‖ *Spécialem.* Action d'acheminer les personnes ou les choses vers un lieu de destination souvent éloigné, par le moyen d'engins mobiles appropriés (ferroviaires, routiers, maritimes, fluviaux, aériens...) : *Transport des voyageurs, des marchandises. Transport du courrier, des colis postaux. Transport par route, par fer, par mer, par eau. Le transport aérien.* ‖ *Moyen de transport,* manière de transporter les personnes ou les marchandises comportant une catégorie déterminée de matériel : *Son idée avait été, dans sa pénurie de moyens de transport* [...], *de gagner Château-Arnoux, qui n'était qu'à une lieue à travers bois, et là de louer un cabriolet pour descendre par la vallée de la Durance* (Giono). ‖ *Prime de transport,* prime mensuelle instituée en 1948, dans la région parisienne, pour faire supporter par les entreprises une partie du coût du relèvement des tarifs des transports publics. (V. aussi TRANSPORTS n. m. pl., ci-après.) ‖ **2.** Véhicule servant à transporter : *Un gros transport routier.* ‖ *Transport de troupes,* ou simplem. *transport,* navire spécialement construit ou paquebot réquisitionné servant au transport des forces militaires : *Six cuirassés, quatorze croiseurs et dix-huit transports pénétrèrent dans l'embouchure du fleuve des Hippopotames...* (France). ‖ **3.** *Transport de l'énergie,* transmission de l'énergie électrique des lieux de production aux lieux d'utilisation, sous tension élevée, par lignes aériennes. ‖ *Transport de force,* ligne aérienne électrique de grande puissance, pour la transmission d'énergie à longue distance. ‖ **4.** Vx. *Terrains de transport,* terrains dont les matériaux ont subi un transport naturel par la force d'un courant d'eau, de boue, par le vent ou par les glaciers. ‖ **5.** *Transport de justice,* déplacement de magistrats en vue d'opérer une mesure d'instruction. ‖ *Transport sur les lieux,* transport de justice effectué en matière répressive, en vue d'opérer des constatations, des saisies ou une reconstitution des faits (crime ou délit). ‖ **6.** Acte par lequel se réalise la cession des biens incorporels (droit, créance) : *Faire le transport d'une rente. Tâchons de réaliser, et promptement, tous les placements hypothécaires. Nos notaires ne demanderont pas mieux que de faire des transports : ils y trouvent à boire et à manger* (Balzac).

II. 1. *Class.* et *littér.* Émotion, trouble, agitation causés par une forte impression, par un sentiment violent, par la passion, notamment par l'amour, et où l'on se sent comme porté hors de soi-même (au sing. ou au plur.) : « *Tout destin me serait, sans vous, insupportable. — L'amour dans son transport parle toujours ainsi* » (Molière). *Cécile regarde avec transport cette petite créature qui n'existait pas, naguère, et qui est apparue soudain et qui remplit maintenant si bien tout l'espace de l'univers* (Duhamel). *Je me rappelle mon émerveillement lorsque, à seize ans, je découvris, dans « l'Homme libre » de Barrès, la mirobolante formule : « sentir le plus possible en s'analysant le plus possible ». Cela me jeta dans des transports* (Mauriac). || *Auj.* S'emploie généralement avec un complément (dans quelques locutions), et plus rarement seul, pour exprimer l'aspect externe de la manifestation des sentiments : *Transports d'allégresse, d'enthousiasme, de colère. Sans doute imaginez-vous aisément avec quels transports de joie je lus cette lettre* (Gide). || **2.** *Vx.* Accès, manifestation d'un état morbide : *Il s'était vu, au plus fort des souffrances de son mal, saisi d'un dernier transport qui lui parut être le moment suprême* (Nerval). || Vx. *Transport au cerveau,* ou simplem. *transport,* délire, égarement d'esprit causé par la maladie, la fièvre, la congestion cérébrale, et, *par extens.,* cet état lui-même : *M^lle de Guise n'a rien à se reprocher que la mort de son neveu ; elle n'a jamais voulu qu'il ait été saigné ; la quantité de sang a causé le transport au cerveau* (Sévigné). *Une fièvre qui lui a enfin donné le transport* (Rousseau).

• SYN. : **I, 1** *acheminement, transfert ;* **6** *translation, transmission.* || **II, 1** *exaltation, ravissement ; élan.*

◆ **transports** n. m. pl. (sens 1, 1949, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Ensemble des divers modes d'acheminement des personnes et des marchandises : *Les transports routiers, maritimes, aériens.* || **2.** Matériaux solides déplacés par un cours d'eau (sables, cailloux, blocs, boues, limons, substances en suspension...).

transportable [trɑ̃spɔrtabl] adj. (de *transporter ;* 1758, Brunot). Qui peut être transporté, qui peut supporter d'être déplacé d'un lieu dans un autre : *Un blessé transportable. Ces vins doivent être consommés sur place, car ils ne sont pas transportables.*

• SYN. : *déplaçable, portable.* — CONTR. : *intransportable.*

transportant, e [trɑ̃spɔrtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *transporter ;* 1671, M^me de Sévigné). *Vx* ou *littér.* Qui transporte, qui émeut fortement, suscite l'admiration, l'enthousiasme : *Vous trouvez donc que vos comédiens ont bien de l'esprit de dire des vers de Corneille ; en vérité, il y en a de bien transportants* (Sévigné). *La joie la plus transportante qu'il eût jamais eue* (Sainte-Beuve). *Je ne saurais vous dire combien c'était beau, transportant, enfin sublime* (Flaubert).

transportation [trɑ̃spɔrtasjɔ̃] n. f. (de *transporter ;* 1519, G. Michel de Tours, au sens de « action de se transporter quelque part » ; sens 1, av. 1778, Voltaire ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** *Vx.* Action de transporter de force une population, un groupe humain d'un pays dans un autre ; déportation : *L'auteur en compte quatorze* [générations] *de David à la transportation en Babylonie, et quatorze encore de la transportation à Jésus* (Voltaire). || **2.** *Spécialem.* Régime d'exécution de certaines peines privatives de liberté qui prévoyait le transport des condamnés dans un lieu lointain : *En France, la transportation à la Guyane a été supprimée en 1938.*

transporté, e [trɑ̃spɔrte] adj. (part. passé de *transporter ;* 1541, Calvin, au sens II [« qui est sous le coup d'un sentiment agréable... », 1678, La Fontaine ; « saisi d'un mouvement de colère... », 1665, Boileau] ; sens I, 1690, Furetière).

I. Qui fait l'objet d'un transport : *Être responsable des marchandises transportées.*

II. *Fig.* et *littér.* Qui éprouve une forte émotion, qui est en proie à un sentiment violent (avec un complément introduit par *de*) : *Être transporté de reconnaissance, de colère, de douleur. J'arrivais chez Brigitte transporté de joie* (Musset). || *Absol.* et *littér.* Qui est sous le coup d'un sentiment agréable (joie, plaisir, enthousiasme...) : *Le vieux, tout transporté, dit, en pleurant de joie...* (Heredia). *Maman partait à rire. Elle avait l'air transportée* (Duhamel). || *Absol.* et *class.* Saisi d'un mouvement de colère, d'irritation : *Pour moi, j'étais si transporté | Que, donnant de fureur tout le festin au diable, | Je me suis vu vingt fois prêt à quitter la table* (Boileau).

• SYN. : **II** *éperdu, fou, ivre ; extasié, ravi.*

◆ **transporté** n. m. (1872, Littré). Celui qui était condamné à la transportation.

transporter [trɑ̃spɔrte] v. tr. (lat. *transportare,* transporter, déporter, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *portare,* porter ; v. 1180, P. Barbier, au sens I, 1 [avec un sujet désignant le moyen de transport, 1729, Fontenelle ; *la foi transporte les montagnes,* 1872, Littré — *transporter des montagnes,* « avoir une foi très vive », 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1564, *Indice de la Bible* [aussi « ... déporter une population » ; « soumettre à la peine de la transportation », 1748, Montesquieu] ; sens I, 3, 1749, Buffon ; sens I, 4, 1532, Rabelais ; sens I, 5, 1564, *Indice de la Bible ;* sens I, 6, 1541, Calvin ; sens I, 7, 1292, Godefroy ; sens I, 8, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, v. 1290, d'après le *FEW,* IX, 220 *a* [« ravir de plaisir... », av. 1662, Pascal — avec un complément, 1541, Calvin]).

I. TRANSPORTER QUELQU'UN OU QUELQUE CHOSE. **1.** Porter, déplacer d'un lieu à un autre quelqu'un ou quelque chose, spécialement à l'aide d'un moyen de transport (avec un sujet désignant soit la personne qui effectue ou organise le transport, soit l'organisme transporteur) : *Transporter un malade en ambulance. Transporter des meubles dans sa voiture. Une société qui transporte toute sa production par la route. La S.N.C.F. transporte chaque année des millions de voyageurs. Il m'a dit : « Je suppose que vous voulez voir votre mère. » Je me suis levé sans rien dire et il m'a précédé vers la porte. Dans l'escalier, il m'a expliqué : « Nous l'avons transportée dans notre petite morgue... »* (Camus). || Et avec un sujet désignant le moyen de transport : *Un avion qui peut transporter plus de trois cents passagers. L'armée* [des Perses] *s'assembla aussitôt dans une plaine de Cilicie : six cents vaisseaux la transportèrent dans l'île d'Eubée* (Barthélemy). || Fig. *La foi transporte les montagnes,* la foi religieuse, et, *par extens.,* la croyance ferme en quelque chose, produit des effets étonnants. || **2.** Faire partir d'un lieu pour établir dans un autre : *Elle proposa de les installer* [les deux aînés] *dans la grande pièce en masquant leur lit par un paravent, et de transporter le bébé dans la petite pièce où il ne serait pas réveillé par le téléphone* (Camus). || *Vx.* Déplacer, déporter une population : *D'autres* [princes] *introduisirent la coutume de transporter les peuples entiers avec toutes leurs familles dans de nouvelles contrées...* (Rollin). || *Spécialem.* et *vx.* Soumettre à la peine de la transportation : *Rarement les voleurs sont-ils punis de mort en Angleterre ; on les transporte dans les colonies* (Voltaire). || **3.** Être le moyen, l'agent, l'intermédiaire par lequel s'effectue le déplacement de quelque chose : *Les roches, les matériaux transportés par les torrents. Les habitants accusaient le vent de transporter les germes d'infection* (Camus). || **4.** *Fig.* et *littér.* Conduire, porter quelqu'un, en imagination, en esprit, dans un autre lieu, une autre époque : *J'aime surtout les poètes qui me transportent dans la plus haute antiquité* (J. de Maistre). *Je me sens déjà moins disposé à admettre le « sacrifice du sang » [...] que si le poète m'avait transporté dans ce temple colossal* (Sainte-Beuve). || **5.** *Vx* ou *littér.* Faire passer, transférer en un autre lieu le siège d'une autorité, le théâtre d'une opération, d'un événement, etc. : *Constantin transporta le siège de l'Empire romain à Constantinople. Transporter la guerre ailleurs, la discorde chez l'adversaire.* || **6.** *Fig.* Placer ailleurs, dans d'autres conditions, introduire dans un autre milieu, un autre contexte : *Transporter à*

la scène, dans un roman des événements récents. Bientôt on sentit qu'il fallait transporter dans notre langue les beautés et non les mots des langues anciennes (d'Alembert). || **7.** Faire passer, transmettre par un acte un bien incorporel d'une personne à une autre : *Transporter un droit, une créance. Transporter à quelqu'un ses droits sur une terre.* || **8.** En comptabilité, transférer une somme d'un compte à un autre au moyen d'un virement par écritures.

II. TRANSPORTER QUELQU'UN. *Class.* Émouvoir, agiter fortement quelqu'un, lui faire éprouver des sentiments violents qui le mettent hors de lui-même : *Sa douleur le transportait si fort qu'il ne pouvait s'empêcher de parler seul* (Segrais). || *Class.* et *littér.* Ravir de plaisir, faire éprouver une vive satisfaction : *Le P. Bourdaloue fit un sermon le jour de Notre-Dame qui transporta tout le monde* (Sévigné). *Exception faite pour une poignée de tableaux qui le transportaient, et pour les gribouillages évidemment grossiers, tout lui paraissait également intéressant et indifférent* (Camus). || *Auj.* Généralement employé avec un complément (dans quelques expressions) : *Transporter de joie, d'enthousiasme, de colère. Ce spectacle transporte d'admiration* (Gobineau).

• SYN. : **I, 1** *camionner, déménager, véhiculer, voiturer ;* **2** *transférer ;* **3** *acheminer, charrier, entraîner, répandre ;* **4** *reporter ;* **5** *implanter, introduire ;* **6** *adapter, transposer ;* **7** *transférer.*

◆ **se transporter** v. pr. (sens I, 1, v. 1355, Bersuire [« se rendre en un lieu par autorité de justice... », 1549, R. Estienne] ; sens I, 2, 1538, R. Estienne ; sens II, début du XVIIe s., Malherbe).

I. 1. Se déplacer pour se rendre en un lieu ou chez une personne : *Se transporter auprès d'un malade, en province. M. du Rouvre quittait la campagne, le jour où je m'y suis transporté, pour éviter les effets d'une contrainte par corps* (Balzac). || *Spécialem.* Se rendre en un lieu par autorité de justice, aux fins d'enquête, de vérification, de constatation : *Le juge d'instruction s'est transporté sur les lieux de la catastrophe.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Se porter par l'imagination, par la pensée dans une autre époque, un autre lieu : *Transportez-vous par la pensée dans ce milieu, cette civilisation de l'Égypte ancienne.*

II. *Class.* Se mettre hors de soi, céder aux effets de la passion ou d'une violente réaction affective : *Mme la Dauphine [...] s'est transportée d'une telle colère que le roi fut trois fois chez elle pour l'apaiser, craignant pour sa grossesse* (Sévigné).

transporteur, euse [trɑ̃spɔrtœr, -øz] adj. (de *transporter ;* v. 1380, *Aalma,* comme n. m., au sens de « celui qui transporte » ; comme adj., au sens actuel, 1904, Larousse). Qui transporte, qui permet le déplacement de quelque chose sur une certaine distance : *Benne transporteuse.*

◆ **transporteur** n. m. et adj. (sens 1, 20 déc. 1869, d'après Littré, 1872 [comme adj. ; comme n. m., 6 mars 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 225] ; sens 2, 1907, Larousse [*transporteur élévateur,* 1923, Larousse ; *transporteur pneumatique, transporteur à vis* ou *transporteur hélicoïdal,* 1964, Larousse — aussi *hélice transporteuse*] ; sens 3, 1975, Larousse [aussi *transporteur de vrac* et *transporteur de conteneurs*] ; sens 4, 1968, Larousse ; sens 5, 1953, Larousse). **1.** Personne qui, par profession, effectue des transports pour le compte d'autrui : *Transporteur routier ;* et adjectiv. : *Voiturier transporteur.* || **2.** Appareil assurant mécaniquement le transport de matériaux ou de charges sur un trajet déterminé. (Syn. CONVOYEUR.) || *Transporteur élévateur,* syn. de SAUTERELLE (§ II, n. 3). || *Transporteur pneumatique,* conduit à l'intérieur duquel de petits colis ou des matières pulvérulentes sont entraînés au moyen de l'air comprimé. || *Transporteur à rouleaux,* v. ROULEAU. || *Transporteur à vis* ou *transporteur hélicoïdal,* appareil constitué par une gouttière de tôle à l'intérieur de laquelle tourne une vis sans fin, dont la rotation entraîne les matières à déplacer. (Syn. HÉLICE TRANSPORTEUSE.) || **3.** *Transporteur de gaz,* navire de charge destiné au transport de gaz liquéfiés. || *Transporteur de vrac,* navire de charge destiné au transport des marchandises sèches en vrac. (Syn. VRAQUIER.) || *Transporteur de conteneurs,* syn. de PORTE-CONTENEURS. || **4.** *Transporteur aérospatial,* premier étage d'un lanceur de satellite ou de véhicule spatial capable de revenir sur Terre comme un aéronef, donc susceptible d'être utilisé plusieurs fois. || **5.** *Transporteurs d'hydrogène,* corps capables de passer facilement de leurs formes oxydées à leurs formes réduites et inversement, jouant ainsi un rôle essentiel dans la respiration cellulaire.

transporteur-érecteur [trɑ̃spɔrtœrerɛktœr] n. m. (de *transporteur* et de *érecteur ;* 1975, Larousse). Véhicule servant au transport et au tir d'un missile tactique ou de roquettes.

• Pl. *des* TRANSPORTEURS-ÉRECTEURS.

transposable [trɑ̃spozabl] adj. (de *transposer ;* 1829, Boiste, au sens I [pour des éléments qui peuvent être intervertis, 1964, Robert] ; sens II, 1, 1964, Robert ; sens II, 2, 1876, Larousse).

I. Qui peut être transposé, mis à une autre place : *Un membre de phrase transposable doit être séparé par la ponctuation* (Nodier). || *Spécialem.* Se dit d'éléments qui peuvent être intervertis : *Termes transposables.*

II. 1. Se dit de ce qui peut être appliqué, moyennant les adaptations nécessaires, à un domaine différent de son domaine spécifique : *Une explication psychologique qui n'est pas transposable à une situation historique.* || **2.** En musique, qui peut être mis d'un ton dans un autre.

transposé, e [trɑ̃spoze] adj. (part. passé de *transposer ;* 1300, Cantimpré, écrit *traunsposé,* au sens de « dans un ordre renversé » ; v. 1370, Oresme, écrit *transposé,* au sens de « changé » ; sens actuel, 1762, J.-J. Rousseau). Se dit d'une composition, d'une structure musicale qu'on a fait passer d'un ton dans un autre : *Rien n'est plus naturel que de solfier par transposition, lorsque le mode est transposé* (Rousseau).

◆ **transposée** adj. et n. f. (1968, Larousse [aussi comme n. f.]). *Matrice transposée,* ou *transposée* n. f., en mathématiques, pour une matrice donnée, matrice résultant d'une symétrie par rapport à la diagonale principale : *La transposée de la matrice A se note ᵗA.*

transposer [trɑ̃spoze] v. tr. (adaptation, d'après *poser,* du lat. *transponere,* transporter, transposer, transplanter, de *trans-* au-delà de, par-delà, et de *ponere,* poser, établir ; v. 1355, Digulleville, au sens I, 1 [en termes de jeu, 1718, Acad.] ; sens I, 2, 1606, Crespin ; sens II, 1, 1833, Michelet ; sens II, 2, 1694, Acad.).

I. 1. *Vx.* Changer de place, faire passer d'une place à une autre. || *Spécialem.* et *vx.* En termes de jeu, transporter son argent d'une carte sur une autre. || **2.** Placer des éléments dans un ordre différent de celui où ils figuraient ou devraient figurer (avec un complément au pluriel ou impliquant la pluralité) : *Transposer les termes d'une proposition. Tétablir des lignes transposées accidentellement dans une composition.*

II. 1. Transformer, modifier quelque chose, mais en conservant l'essentiel de sa signification, pour l'appliquer à un domaine différent, l'adapter à une destination ou à des conditions nouvelles : *Une œuvre dramatique qui transpose à notre époque une légende antique. Au départ de tout destin poétique, il y a le songe. Je doute si aucun enfant a transposé la vie plus que je ne l'ai fait* (Mauriac). || **2.** Écrire ou exécuter une pièce musicale dans un ton différent de celui dans lequel elle est écrite.

• SYN. : **I, 2** *intervertir, permuter, renverser, retourner.* || **II, 1** *replacer, transporter.*

transposeur [trɑ̃spozœr] adj. m. (de *transposer ;* 1964, Larousse). *Châssis transposeur,* châssis spécial permettant d'effectuer le tirage des clichés stéréoscopiques sans avoir à découper les deux vues.

transpositeur [trɑ̃spozitœr] adj. et n. m. (dér. savant de *transposer ;* 1835, Acad.,

au sens de « celui qui transpose » ; sens actuel, 1842, Mozin [pour un clavier..., 1964, Larousse]). Se dit d'un instrument de musique construit de telle sorte qu'il produise un autre son que celui qui correspond à la note écrite. || Se dit d'un clavier mobile, adapté à l'harmonium, qui permet — sans transposition — de jouer dans un autre ton que celui du morceau noté que l'on exécute.

transposition [trɑ̃spozisjɔ̃] n. f. (de *transposer,* d'après *position ;* v. 1363, Chauliac, au sens I, 1 [en intervertissant l'ordre..., 1588, Montaigne] ; sens I, 2, 1933, Marouzeau [« ...inversion », 1647, Vaugelas] ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1845, Bescherelle ; sens I, 5, 1835, Acad. [« formation de la transposée... », 1968, Larousse] ; sens I, 6, 1933, Larousse ; sens I, 7, 1964, Larousse ; sens I, 8, 1876, Larousse ; sens II, 1, 1680, M[lle] de Scudéry ; sens II, 2, 1694, Acad. ; sens II, 3, 1968, Larousse).

I. **1.** Action de transposer, de changer de place ; résultat de cette action. || *Spécialem.* Action de placer des éléments en intervertissant l'ordre dans lequel ils figuraient ou devraient figurer : *Transposition de mots. Une transposition, un mot oublié suffisent pour former un sens absurde ou odieux* (Voltaire). || **2.** En linguistique, syn. de MÉTATHÈSE et de TRANSLATION. || *Vx.* Renversement de l'ordre habituel des mots, inversion : *Les transpositions légères qui donnent aux vers de la grâce et de la force* (Bouhours). *Il faut toujours prendre garde que les transpositions ne donnent lieu à des équivoques* (Condillac). || **3.** Dans l'imprimerie, interversion de deux signes, de deux lignes, de deux paquets, de deux pages, de deux cahiers, etc. || **4.** Déplacement de certains organes, et particulièrement des viscères, tel que l'organe considéré se trouve du côté opposé à celui qu'il occupe normalement. || **5.** Dans une équation ou une inégalité algébrique, passage d'un terme d'un membre dans l'autre membre avec changement de signe. || Formation de la transposée d'une matrice, d'une substitution. || **6.** Modification de la structure d'une molécule chimique par déplacement d'atomes au sein de la molécule. || **7.** Permutation de conducteurs élémentaires dans un conducteur électrique subdivisé, en vue de réduire les pertes par courants parasites. || **8.** En tissage, reproduction totale ou partielle, mais toujours exacte et point par point, des effets d'une mise en carte.

II. **1.** Action de transformer quelque chose pour l'appliquer à un domaine différent ou l'adapter à des conditions nouvelles, en lui imposant des modifications qui ne touchent pas au fond : *La poésie permet la transposition de tous les faits qui ne sont point écartés les uns des autres d'un grand nombre d'années, et qui n'ont entre eux aucune liaison nécessaire* (Voltaire). *L'essentiel en peinture est la transposition, c'est-à-dire le passage de l'objet pesant, modelé, surchargé de détails inexpressifs, à l'objet peint, c'est-à-dire à une abstraction* [...] *qui doit conserver une valeur intrinsèque* (Lhote). || **2.** Transport d'un morceau ou d'un fragment musical d'une hauteur à une autre, sans en changer les intervalles. || **3.** *Loi de transposition,* en psychologie, loi selon laquelle un ensemble perçu demeure inchangé si tous ses éléments subissent une même modification (ex. :modification de la taille d'une figure, de la hauteur tonale d'une mélodie).

• SYN. : **I, 1** *déplacement, interversion, permutation.*

transpyrénéen, -enne [trɑ̃spireneɛ̃, -ɛn] adj. (de *trans-* et de *pyrénéen ;* 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Qui est situé au-delà des Pyrénées : *Régions transpyrénéennes.* || **2.** Qui traverse les Pyrénées : *Voies ferrées transpyrénéennes.*

transrhénan, e [trɑ̃srenɑ̃, -an] adj. (lat. *transrhenanus,* qui habite ou qui est situé au-delà du Rhin, de *trans,* au-delà de, et de *rhenanus,* du Rhin, de *Rhenus,* le Rhin ; 1835, Acad.). Qui est situé au-delà du Rhin, à l'est du Rhin.

transroulier [trɑ̃srulje] adj. et n. m. (de *trans-* et de *roulier ;* 1975, Larousse [aussi comme n. m.]). *Cargo transroulier,* ou *transroulier* n. m., navire sur lequel la cargaison est transportée dans des véhicules roulants, qui sont embarqués et entreposés à bord sur leurs roues. (On dit aussi NAVIRE POUR CHARGES ROULANTES.)

transsaharien, enne [trɑ̃ssaarjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *trans-* et de *saharien ;* 18 févr. 1882, *l'Illustration* [*chemin de fer transsaharien* et *le Transsaharien,* 1907, Larousse]). Qui traverse le Sahara. || *Chemin de fer transsaharien,* ou *le Transsaharien,* projet de voie ferrée qui devait unir la Méditerranée à la boucle du Niger, et dont un seul tronçon a été exécuté.

transsexualisme [trɑ̃ssɛksɥalism] n. m. (dér. savant de *transsexuel ;* 1968, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Sentiment délirant, éprouvé par certains sujets physiquement normaux, d'appartenir au sexe opposé. || **2.** Désir de changer de sexe, qui est non seulement, pour un homme, le désir de jouer le rôle d'une femme, mais d'être sexuellement une femme, et réciproquement.

transsexuel, elle [trɑ̃ssɛksɥɛl] adj. et n. (de *trans-* et de *sexuel ;* 1968, Larousse). Se dit d'un sujet atteint de transsexualisme.

transsibérien, enne [trɑ̃ssiberjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *trans-* et de *sibérien ;* 1904, Larousse, aux sens 1-2 [aussi *chemin de fer transsibérien* et *le Transsibérien*]). **1.** Qui est situé au-delà de la Sibérie. || **2.** Qui traverse la Sibérie. || *Chemin de fer transsibérien,* ou *le Transsibérien,* voie ferrée de l'U.R.S.S., auj. électrifiée, reliant Tcheliabinsk, dans l'Oural, à Vladivostok, en Extrême-Orient (construite de 1891 à 1904).

transsonique [trɑ̃ssɔnik] adj. (de *trans-* et de *sonique ;* 1953, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Se dit des vitesses voisines de celle du son (mach 0,8 à mach 1,2). || **2.** Se dit des appareils et des installations servant à l'étude expérimentale de ces vitesses : *Soufflerie transsonique.*

transsonnance ou **transsonance** [trɑ̃ssɔnɑ̃s] n. f. (de *trans-* et de [*ré*]*sonance ;* 1933, Larousse [*transsonnance*], et 1964, Larousse [*transsonance*]). *Transson(n)ance percutatoire,* modification du son transmis à l'oreille au moment où le doigt qui percute passe de l'organe ausculté à un organe voisin, et qui permet de tracer la limite entre ces deux organes.

transsubstantiation [trɑ̃ssypstɑ̃sjasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *transsubstantiatio,* transsubstantiation, du lat. class. *trans,* au-delà de, par-delà, et *substantia,* substance [v. SUBSTANCE] ; 1374 [d'après le *FEW,* XII, 355 *b*], écrit *transustanciacion* [*transsubstantiation,* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné], au sens 2 ; sens 1, 1611, Cotgrave). **1.** *Vx* ou *littér.* Changement d'une substance en une autre : *La Mort brillait par son absence : décéder, ce n'était pas mourir, la métamorphose de cette vieillarde en dalle funéraire ne me déplaisait pas ; il y avait transsubstantiation, accession à l'être...* (Sartre). || **2.** *Spécialem.* Dans la théologie catholique, changement de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, dans l'eucharistie : *Ainsi j'avais un ami qui démontrait l'existence de Dieu par la transsubstantiation et le Saint-Sacrement* (Claudel).

transsubstantier [trɑ̃ssypstɑ̃sje] v. tr. (de *transsubstanti*[*ation*] ; XIV[e] s. [d'après le *FEW,* XII, 356 *a*], écrit *transsubstentier* [*transsubstantier,* XVI[e] s.], au sens 2 [pronominalem., fin du XIX[e] s., Huysmans] ; sens 1, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). **1.** *Vx.* Changer une substance en une autre. (V. Rem.) || **2.** *Spécialem.* Convertir (le pain et le vin) en la substance du corps et du sang du Christ (rare) : *Ne vous semble-t-il pas dès lors que le vin présenté au Sauveur pour transsubstantier son précieux sang devrait être lui aussi à l'avenant des cérémonies liturgiques...* (Huysmans) ; et pronominalem. : *Ce pain s'était transsubstantié en la chair du Christ* (Huysmans).

• REM. Au sens 1, on a employé le v. TRANSSUBSTANTIFIER (de *trans-* et de *substantifier* 1 ; av. 1945, P. Valéry) : *L'amibe se déforme vers sa minuscule proie, obéit à ce qu'il* [sic] *va transsubstantifier, puis se hale à son pseudopode aventuré et s'y rassemble. Ce mécanisme est celui de toute la nature vive* (Valéry).

transsudat [trɑ̃ssyda] n. m. (de *transsudation,* d'après *exsudat ;* 1933, Larousse). Liquide de suintement hydrominéral, apparaissant au niveau de la peau, d'une muqueuse, d'une séreuse, en dehors de toute inflammation, et qui résulte de troubles circulatoires, de certaines dermatoses.

transsudation [trɑ̃ssydasjɔ̃] n. f. (de *transsuder ;* 1714, J. Astruc). Action de transsuder : *La transsudation de l'eau à travers la paroi de certains vases.*

transsuder [trɑ̃ssyde] v. intr. (de *trans-* et du lat. *sudare,* suer, être en sueur, épancher comme une sueur ; 1700, Liger, au sens 1 ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** En parlant d'un liquide, passer au travers des pores d'un corps et apparaître à sa surface en fines gouttelettes : *Le suc cristallin qui transsude, et sort des grandes masses quartzeuses* (Buffon). || **2.** *Fig.* et *littér.* Émaner de quelque chose, transparaître au travers de quelque chose : *La beauté transsude de la forme dans le monde de l'art* (Flaubert). *Comme il est juste que nous ayons sur nous cette croix de sang ! C'est le cœur qui a transsudé* (Montherlant).

◆ v. tr. (sens 1, 1779, H. B. de Saussure ; sens 2, av. 1880, Flaubert). **1.** Émettre lentement, laisser passer sous forme de fines gouttelettes un élément liquide : *Les perles sont une concrétion de la matière que transsude l'animal qui habite certaines coquilles* (Karr). || **2.** *Fig.* et *littér.* Dégager, exhaler : *Une petite ville qui transsude un ennui de garnison* (Flaubert).

transtockeur [trɑ̃stɔkœr] n. m. (de *trans-* et de *stocker* 1 ; 1975, Larousse). Appareil utilisé pour la manutention de charges isolées à l'intérieur des magasins comportant des rayonnages et des allées de circulation rectilignes.

1. transuranien, enne [trɑ̃zyranjɛ̃, -ɛn] adj. (de *trans-* et du n. de la planète *Uranus ;* 1866, *Revue des Deux Mondes,* p. 1062). Qui est situé au-delà de la planète Uranus : *Espaces transuraniens. Planète transuranienne.*

2. transuranien, enne [trɑ̃zyranjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (de *trans-* et de *urani[um]* ; 1948, Pierre Rousseau, p. 56). Se dit des éléments chimiques dont le numéro atomique est supérieur à celui de l'uranium (92) : *Les éléments transuraniens n'existent pas dans la nature. Le plus connu des transuraniens est le plutonium (94).*

transvaluation [trɑ̃svalɥasjɔ̃] n. f. (de *trans-* et de *[é]valuation ;* 1923, Larousse). Chez Nietzsche, renversement des valeurs morales.

transvasage [trɑ̃svazaʒ] n. m. (de *transvaser ;* 1964, Larousse). Opération qui consiste à transférer un vin d'un récipient dans un autre. (Syn. SOUTIRAGE.)

transvasement [trɑ̃svazmɑ̃] n. m. (de *transvaser ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 [*transvasation,* même sens, 1570, Liébault, 212] ; sens 2, 1770, *Encyclopédie œconomique,* I, 79). **1.** Action de transvaser : *Le transvasement d'un vin d'un tonneau dans un autre.* || **2.** Action de transporter les abeilles d'une ruche dans une autre.

transvaser [trɑ̃svaze] v. tr. (de *trans-* et de *vase,* n. m. ; 1570, Liébault [212], au sens 1 ; sens 2, 1852, Nerval). **1.** Faire passer un liquide d'un récipient dans un autre : *Transvaser du vin d'une cuve dans une autre.* || **2.** *Vx* et *plaisamm.* Transférer des personnes, les transporter d'un lieu dans un autre : *Ce n'était pas une mince besogne de transvaser d'un bord du fleuve à l'autre une population de plus d'un million d'âmes* (Gautier). *Il avait décidé qu'on y transvaserait une cinquantaine de jeunes détenus* (Theuriet).

transvaseur [trɑ̃svazœr] n. m. (de *transvaser ;* 1836, Acad., aux sens 1-2). **1.** Personne qui opère le transvasement de liquides. || **2.** Appareil employé pour le transvasement de matières diverses, et en particulier des liquides.

transverbération [trɑ̃svɛrberasjɔ̃] n. f. (bas lat. *transverberatio,* action de transpercer, du lat. class. *transverberatum,* supin de *transverberare* [v. l'art. suiv.] ; 1531, Vignay, au sens de « coup qui traverse de part en part » ; sens actuel, 1901, Huysmans). Blessure au cœur que sainte Thérèse d'Avila disait avoir reçue du dard d'un séraphin au cours d'une oraison : *Elle eut la transverbération du cœur ainsi que sainte Thérèse et l'impression des instruments du Calvaire, ainsi que Claire de Montefalco* (Huysmans).

transverbérer [trɑ̃svɛrbere] v. tr. (lat. *transverberare,* transpercer [au pr. et au fig.], de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *verberare,* battre de verges, frapper, dér. de *verber,* baguette, verge ; 15 mars 1876, *Revue des Deux Mondes* [p. 254], au sens 1 ; sens 2, 1888, M. Barrès, p. 51). [Conj. **5 b.**] **1.** *Fig.* Transpercer (le cœur), dans le langage des mystiques : *Le vieux père attribuait à une certaine faiblesse d'esprit ce qui était le résultat des ravages intimes de rêves impossibles en un cœur que l'amour avait transverbéré* (Renan). || **2.** *Fig.* et *littér.* Blesser, atteindre quelqu'un au plus profond : *Toutes les victimes des égoïsmes supérieurs, transverbérées de ces flèches glorieuses qui sont les pensées des sages, gisaient sur le parvis du lieu que nous rêvons* (Barrès).

transversaire [trɑ̃svɛrsɛr] adj. (lat. *transversarius,* placé en travers, transversal, de *transversus,* transversal [v. TRANSVERSE] ; 1611, Cotgrave, au sens de « transversal » ; sens actuel, 1812, Mozin). Qui appartient, se rapporte aux apophyses transverses.

◆ n. m. (1765, *Encyclopédie*). Nom donné à divers muscles : *Transversaire du cou.*

transversal, e, aux [trɑ̃svɛrsal, -o] adj. (lat. médiév. *transversalis,* transversal, du lat. class. *transversus,* même sens [v. TRANSVERSE] ; 1496, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1534, Vaganay [pour une voie, 1882, A. France ; *ligne transversale,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1907, Haug). **1.** Qui est disposé en travers de quelque chose, c'est-à-dire perpendiculairement, ou à peu près, à sa longueur ou à sa hauteur : *Les buts, au football, sont constitués de deux montants verticaux et d'une barre transversale.* || *Allée, rue, route transversale,* celle qui coupe à angle droit une autre voie, généralement plus importante : *Le long des boulevards, il le suivit par amusement [...], mais quand le fonctionnaire prit une rue transversale, le jeune homme le serra de plus près...* (France). || Spécialem. *Ligne transversale,* sur le réseau français, ligne de chemin de fer ne rayonnant pas autour de Paris. || **2.** En géologie, se dit de ce qui est perpendiculaire à la direction d'une chaîne ou d'un pli : *Faille transversale. Coupe transversale.*

◆ **transversale** n. f. (1752, Trévoux, comme n. d'une des sutures du crâne ; sens 1, 1812, Mozin ; sens 2, XX[e] s. ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Ligne, barre horizontale ou qui coupe perpendiculairement des lignes parallèles : *L'Histoire, telle qu'on la concevait jadis, se présentait comme un ensemble de tables chronologiques parallèles, entre lesquelles quelquefois des transversales accidentelles étaient çà et là indiquées* (Valéry). || **2.** Rue, voie transversale : *Emprunter, suivre une transversale.* || **3.** Droite coupant une figure (polygone, courbe...), et plus particulièrement droite coupant deux côtés d'un triangle et le prolongement du troisième.

transversalement [trɑ̃svɛrsalmɑ̃] adv. (de *transversal ;* 1490, Vaganay). Selon une direction ou dans une position transversale ; horizontalement : *La peau du tigre a, sur un fond de poil fauve, des bandes noires qui s'étendent transversalement* (Buffon).

transverse [trɑ̃svɛrs] adj. (lat. *transversus,* oblique, transversal, part. passé adjectivé de *transvertere,* tourner vers, de *trans,* au-delà de, par-delà, par-dessus, et de *vertere,* tourner, faire tourner ; 1503, Godefroy, au sens de « oblique » ; sens 1, 1534, Chauliac [*apophyse transverse,* 1872, Littré ; *muscle transverse de l'abdomen,* 1876, Larousse — *transverse,* n. m., « nom donné à divers muscles », 1721, Trévoux ; *muscle transverse du nez...,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1751, *Encyclopédie* [art. *axe*]). **1.** Se dit de parties anatomiques placées dans une direction transversale, généralement par rapport à l'axe du corps. || *Apophyse transverse,* éminence osseuse située de chaque côté des vertèbres. || *Muscle transverse de l'abdomen,* muscle large et plat, constituant le

plan profond de la paroi antérolatérale de l'abdomen. || *Muscle transverse du nez, de l'oreille,* petits muscles peauciers de la face. || **2.** *Axe* ou *diamètre transverse d'une hyperbole,* celui des deux axes d'une hyperbole qui rencontre la courbe.

transvésical, e, aux [trɑ̃svezikal, -o] adj. (de *trans-* et de *vésical ;* 1964, Larousse [aussi *technique transvésicale*]). Qui traverse la vessie. || *Technique transvésicale,* type de prostatectomie effectuée après ouverture de la vessie et à travers cet organe.

transvestisme [trɑ̃svɛstism] n. m. (du lat. *trans,* au-delà de, par-delà, au-dessus, et *vestis,* vêtement, habit ; 1964, Larousse). Adoption, par certains sujets atteints d'inversion sexuelle, des vêtements et des habitudes sociales du sexe opposé.

• REM. On dit aussi TRAVESTISME. Le syn. ÉONISME désigne plus précisément le cas du sujet masculin qui adopte les attributs féminins.

transvider [trɑ̃svide] v. tr. (de *trans-* et de *vider ;* 1829, Boiste). Verser le contenu d'un récipient dans un ou plusieurs autres.

transylvain, e [trɑ̃silvɛ̃, -ɛn] ou **transylvanien, enne** [trɑ̃silvanjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Transylvanie,* n. géogr. ; 1845 — d'après Robert, 1967 — [*transylvain*], et 1876, Larousse [*transylvanien*]). Qui est relatif à la Transylvanie ; habitant ou originaire de cette région.

trantran [trɑ̃trɑ̃] n. m. (redoublement de *tran,* « cri des chasseurs » [1561, Du Fouilloux], mot d'origine onomatop. ; 1611, Cotgrave, au sens de « son du cor » ; 1616, *Ancien Théâtre françois,* au sens de « petits secrets d'une affaire » ; sens actuel, 1680, Richelet). Forme anc., auj. littér., de TRAIN-TRAIN (v. ce mot) : *Édouard est un de ces êtres dont les facultés, qui dans le trantran coutumier s'engourdissent, sursautent et se bandent aussitôt devant l'imprévu* (Gide). *Le trantran du service commence à lui peser* (Dorgelès).

trapan [trapɑ̃] n. m. (de *trappe* 1 ; 1331, Godefroy, au sens de « planche » ; sens actuel, 1690, Furetière). Haut d'un escalier, endroit où finit la rampe.

trapette ou **trappette** [trapɛt] n. f. (dimin. de *trappe* 1 ; 1765, *Encyclopédie* [*trappette*], et 1876, Larousse [*trapette*]). Baguette placée entre les lisses, et qui fait retomber les fils demeurés en l'air après le passage des navettes.

trapèze [trapɛz] n. m. (bas lat. *trapezium,* trapèze [en géométrie], borne en forme de trapèze, gr. *trapezion,* petite table, trapèze [en géométrie], de *trapeza,* table ; 1542, Bovelles [19], au sens 1 [*trapèze isocèle,* 1904, Larousse ; *trapèze rectangle,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1872, Littré [« l'ensemble des exercices... », 1964, Robert ; *trapèze volant,* 1904, Larousse ; *trapèze au porteur,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1958, Merrien ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Quadrilatère dont deux côtés, les bases, sont parallèles et inégaux : *La statue de Marc-Aurèle occupe le centre de la petite place en forme de trapèze arrangée par Michel-Ange* (Stendhal). || *Trapèze isocèle,* trapèze dont les deux côtés non parallèles sont égaux. || *Trapèze rectangle,* trapèze dont un des côtés non parallèles est perpendiculaire aux bases. || **2.** Appareil de gymnastique constitué de deux cordes verticales suspendues à un portique et réunies à leur base par une barre ronde, de bois ou de métal : *Mais je ne valais plus rien au trapèze, qui me donnait le vertige* (Gide). || *Par extens.* L'ensemble des exercices que l'on exécute à l'aide de cet appareil : *Faire du trapèze.* || *Trapèze volant,* appareil d'acrobatie aérienne permettant l'envol successif ou simultané de plusieurs voltigeurs, qui, partant d'un trapèze en balancement, en saisissent un autre lancé à leur rencontre. || *Trapèze au porteur,* technique acrobatique dans laquelle un porteur, assis en renversement sur un trapèze en balancement, saisit par les mains ou par les jambes le voltigeur qui a quitté un trapèze opposé. || **3.** Système de sangles qui maintient le corps d'un équipier de yacht de régate en encorbellement à l'extérieur du bordé dans la position de rappel, pour équilibrer la gîte provoquée par le vent. || **4.** *Trapèze de modulation,* figure obtenue sur l'écran d'un oscilloscope servant à contrôler la modulation d'un émetteur radioélectrique, quand cette modulation est correcte.

◆ adj. et n. m. (av. 1885, V. Hugo [*muscle trapèze* ou *trapèze,* n. m., v. 1560, Paré ; *os trapèze* ou *trapèze,* n. m., 1872, Littré]). Qui est en forme de trapèze : *Une de ces places trapèzes autour desquelles tous les styles se dressent* (Hugo). || *Muscle trapèze,* ou *trapèze* n. m., muscle de la région dorsale, qui rapproche l'omoplate de la colonne vertébrale. || *Os trapèze,* ou *trapèze* n. m., le plus externe des os de la deuxième rangée du carpe.

trapèze-comète [trapɛzkɔmɛt] n. m. (de *trapèze* et de *comète ;* 1964, Larousse). Appareil formé de deux trapèzes opposés tournant simultanément sur un axe, et sur lesquels deux équilibristes en contrepoids exécutent leur travail.

• Pl. *des* TRAPÈZES-COMÈTES.

trapéziforme [trapezifɔrm] adj. (de *trapézi-,* élément tiré de *trapèze,* et de *forme ;* 1872, Littré). Qui a la forme d'un trapèze.

trapéziste [trapezist] n. (de *trapèze ;* 1879, Goncourt). Gymnaste, acrobate, équilibriste spécialisé dans les exercices exécutés au trapèze : *Le corps du trapéziste semble prendre quelque chose de voltigeant* (Goncourt).

trapézite [trapezit] n. m. (lat. *trapezita,* banquier, gr. *trapezitês,* changeur, banquier, de *trapeza,* table, comptoir ; 1872, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Dans la Grèce ancienne, changeur, banquier : *Ils n'estiment que ce qui sert à faire fructifier leurs tables de trapézites* (Renan). || **2.** Dans l'Égypte lagide, fonctionnaire qui jouait le rôle de percepteur et de trésorier-payeur.

trapézoèdre [trapezɔɛdr] n. m. (de *trapézo-,* élément tiré de *trapèze,* et de *-èdre,* gr. *hedra,* siège, base ; 1845, Bescherelle). Solide dont les faces sont des trapèzes.

trapézoïdal, e, aux [trapezɔidal, -o] adj. (de *trapézoïde ;* 1839, Boiste). Qui est en forme de trapèze : *Un prisme dont les bases sont trapézoïdales.*

trapézoïde [trapezɔid] adj. et n. m. (gr. *trapezoeidês,* en forme de table, de *trapeza,* table, et de *eidos,* forme, apparence ; 1872, Littré [aussi *os trapézoïde* et *trapézoïde,* n. m.]). Qui ressemble à un trapèze. || *Os trapézoïde,* ou *trapézoïde* n. m., os de la deuxième rangée du carpe, situé entre le trapèze et le grand os.

◆ n. m. (1652, H. de Meynier). Quadrilatère dont deux côtés sont parallèles et dont les deux autres se croisent. (On dit aussi TRAPÈZE DE SECONDE ESPÈCE.)

trapézo-métacarpien, enne [trapezometakarpjɛ̃, -ɛn] adj. (de *trapézo-,* élément tiré de *trapèze,* et de *métacarpien ;* 1876, Larousse). *Articulation trapézo-métacarpienne,* articulation du trapèze avec le premier métacarpien.

trappage [trapaʒ] n. m. (francisation de *trapping ;* 1975, Larousse). Phénomène par lequel des gaz inspirés sont retenus dans un territoire broncho-pulmonaire pathologique, lors de l'expiration. (Équivalent français de l'angl. TRAPPING.)

1. trappe [trap] n. f. (bas lat. *trappa,* piège, trappe, francique **trappa,* mêmes sens ; v. 1175, Chr. de Troyes, aux sens 1-2 ; sens 3, v. 1268, É. Boileau [« l'ouverture qui couvre cette porte », 1552, Rabelais ; *trappe d'accès,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1845, Bescherelle [« dispositif... employé par les illusionnistes », 1904, Larousse] ; sens 5, 1694, Acad. ; sens 6, 1872, Littré [aussi « petite porte servant au ramonage » et « plaque... pour intercepter l'air froid... »]). **1.** Piège formé d'une fosse creusée dans le sol et recouverte d'une bascule ou de branchages, et qui fonctionne lorsque l'animal met le pied dessus : *Une bête prise dans une trappe.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Piège, ruse insidieuse : *Il n'y a que les Français pour inventer ces sortes de trappes* (Balzac). || **3.** Panneau, porte fermant une ouverture pratiquée au niveau du sol, d'un plancher ou d'un plafond, et que l'on peut lever ou abaisser à volonté : *La trappe d'une cave, d'un grenier. Ces deux hommes levèrent une grande trappe de bois, couverte de terre*

et de broussailles, qui cachait l'entrée d'une longue allée en pente et souterraine (Lesage). || *Par extens.* L'ouverture que couvre cette porte : *Passer, descendre par une trappe. Un grenier où l'on accède par une trappe. On disparaîtrait comme dans une trappe et personne ne pourrait jamais nous retrouver* (Triolet). || *Trappe d'accès,* ouvrage permettant l'accès sur la couverture d'un bâtiment. || **4.** Partie du plancher de la scène d'un théâtre qui s'ouvre et se referme mécaniquement, permettant des effets d'apparition et de disparition. || Dispositif analogue employé par les illusionnistes. || **5.** Porte ou fenêtre mobile dans une coulisse : *La trappe d'un colombier.* || **6.** Porte en tôle d'une cheminée (syn. RIDEAU et TABLIER) : *Le feu grondait furieusement, crachant des braises sous la trappe* (Huysmans). || Petite porte servant au ramonage. || Plaque de tôle posée horizontalement dans le coffre ou au-dessus du tuyau d'une cheminée, pour intercepter l'air froid venu d'en haut.

2. trappe [trap] n. f. (du n. de Notre-Dame de la *Trappe* [dans l'Orne], où s'établit l'ordre des trappistes au milieu du XII^e s. ; fin du XVII^e s., M^me de Sévigné, aux sens 1-2 [*la Trappe...,* « abbaye mère de l'ordre », 1844, Chateaubriand]). **1.** *La Trappe* (avec une majuscule), ordre des Cisterciens réformés de la stricte observance, dits *trappistes.* || **2.** Monastère, abbaye de trappistes : *Fonder une nouvelle trappe.* || Spécialem. *La Trappe* ou *la Grande Trappe* (avec une majuscule), abbaye mère de l'ordre, à Soligny-la-Trappe (Orne).

trappeur [trapœr] n. m. (angl. *trapper,* même sens, de *to trap,* prendre dans une trappe, dér. de *trap,* trappe, piège ; 1833, Th. Pavie, 174). Chasseur d'animaux à fourrure, en Amérique du Nord.

trappillon [trapijɔ̃] n. m. (dimin. de *trappe* 1 ; 1772, *Encyclopédie* [planches, X, IV, 1], au sens 2 ; sens 1, 1872, Littré). **1.** Dispositif qui tient une trappe fermée. || **2.** Ouverture pratiquée dans le plancher de la scène d'un théâtre pour livrer passage aux décors appelés « fermes », qui montent des dessous.

trapping [trapiŋ] n. m. (mot angl. de même sens ; 1968, Larousse). Dans l'imprimerie, fixation d'un film d'encre sur un autre.

trappiste [trapist] n. m. (de *trappe* 2 ; 1803, Boiste). Religieux de l'ordre des Cisterciens réformés de la stricte observance, ou de la Trappe.

trappistine [trapistin] n. f. et adj. (de *trappiste ;* 1844, Chateaubriand, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Religieuse appartenant à un couvent de l'ordre de la Trappe. || **2.** Liqueur fabriquée par les trappistes.

trapu, e [trapy] adj. (de *trape,* court et gros de taille [XIV^e s., d'après le *FEW,* XXI, 283 *b*], mot d'origine inconnue ; 1583, Du Monin, au sens 1 [par extens., av. 1870, A. Dumas père ; pour des animaux, 1690, Furetière] ; sens 2, 1843, Th. Gautier ; sens 3, 1886, Esnault [« ...difficile, ardu », 1890, Esnault]). **1.** Se dit d'une personne de petite taille, mais large, ramassée sur elle-même, et donnant souvent une impression de force : *Ils sont presque aussi grands l'un que l'autre : Salavin, plus mince, un peu voûté ; Édouard plus trapu, plus lourd* (Duhamel) ; et par extens. : *D'un point imprécis de l'attelage se détacha sans bruit une silhouette trapue, sans cou, mais à la tête énorme que coiffait un béret détrempé...* (Simenon). || Se dit aussi des animaux : *Un cheval trapu. Les petits cerfs trapus n'habitent guère les futaies et se tiennent presque toujours dans les taillis* (Buffon). || **2.** *Littér.* Se dit de choses peu élevées, dont la base est large : *C'était une belle petite vigne champenoise, nette* [...]. *Pas d'herbes folles : rien que les ceps trapus et la terre...* (Duhamel). *Quelle étrange maison ! Trapue, massive, presque une citadelle* (Saint-Exupéry). *C'était étrange à voir ainsi dans la brume, un homme en chapeau mou qui s'évertuait à diriger le bachot trapu* (Simenon). || **3.** *Arg. scol.* Qui est très doué intellectuellement, qui a de solides connaissances : *Un candidat trapu. Il est trapu en mathématiques.* || En parlant d'une question, qui est difficile, ardu : *Un sujet, un problème trapu.*

• SYN. : **1** *courtaud, râblé, ramassé ;* **2** *massif ;* **3** *calé* (fam.), *ferré* (fam.), *fort ; dur.* — CONTR. : **1** *délié, élancé, filiforme, fluet, longiligne, svelte ;* **2** *délicat, élevé, fin, grêle, ténu ;* **3** *ignare, ignorant, nul ; facile, simple.*

traque [trak] n. f. (déverbal de *traquer ;* 1798, Acad.). Action de traquer, de rabattre le gibier vers la ligne des chasseurs. (Syn. RABAT.)

traqué, e [trake] adj. (part. passé de *traquer ;* 1726, J.-B. Rousseau [littér., 1936, R. Martin du Gard ; *...un air de bête traquée,* 1964, Robert]). Se dit d'un animal, d'une personne que l'on poursuit à outrance : *Non qu'il semblât naïf ; plutôt prêt à attaquer ou à s'échapper, prophète traqué, tel qu'en connaissent les débuts des révolutions* (Malraux). *Il évoqua la vie des fidèles traqués et prononça le nom grec du poisson...* (Caillois) ; et littér. : *Ce regard peureux, traqué que donnent l'inquiétude et la fatigue combinées* (Gide). || *Comme une bête traquée, un air de bête traquée,* se dit d'une personne aux abois, qui est à la limite de la résistance physique ou morale.

traquenard [traknar] n. m. (languedocien et gascon *tracanart,* trot défectueux du cheval, cheval qui a cette allure, du radical onomatop. *trak-,* qui évoque quelque chose de brusque et de heurté ; 1534, Rabelais, aux sens I, 1-2 ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, 1622, La Curne [« difficulté qui se présente comme un piège », av. 1951, A. Gide).

I. 1. Trot défectueux du cheval, dans lequel les battues diagonales sont partiellement dissociées, et qui est souvent la conséquence de la fatigue ou d'un mauvais dressage. || **2.** Cheval qui a cette allure.

II. 1. Piège du genre des trébuchets, dont on se sert pour prendre les animaux nuisibles : *Le vent s'engage entre les bâtiments, tourne sur lui-même et s'affole comme une bête sauvage prise au traquenard* (Duhamel). *Des aigles* [...] *avaient pris des pylônes pour des traquenards et, naturellement, ils s'étaient mis à voler autour* (Audiberti). || **2.** *Fig.* Piège, machination préparés à l'avance contre quelqu'un, pour lui nuire, le faire échouer dans ses entreprises : *Dans quel traquenard ai-je été donner hier soir !* (Gide). *C'est affreux et déshonorant. Je suis tombé dans un traquenard* (Duhamel). || *Par extens.* et *fam.* Difficulté qui se présente comme un piège : *Une version lation pleine de traquenards.*

• SYN. : **II, 2** *embûche, guet-apens, souricière.*

traquer [trake] v. tr. (du radical onomatop. *trak-,* qui évoque quelque chose de brusque ; v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans,* au sens de « s'emparer [du corps d'une personne] » ; av. 1577, Belleau, au sens de « chasser [les troupeaux] devant soi » ; sens 1-2, 1743, Trévoux ; sens 3, fin du XVII^e s., Saint-Simon [en parlant d'animaux, 1876, Larousse ; « poursuivre quelqu'un de ses importunités », milieu du XX^e s.] ; sens 4, milieu du XX^e s.). **1.** Battre, fouiller un lieu, un bois, pour faire fuir le gibier et le rabattre vers la ligne des chasseurs : *Je savais traquer le bois comme la braconne en personne* (Roupnel). || **2.** Pousser, rabattre le gibier de façon à l'enfermer dans un cercle de chasseurs de plus en plus étroit : *Traquer le gros gibier. Ces cris sont ceux des gens qui traquent le sanglier* (Sue) ; et par extens. : *Nos jeunes seigneurs ont trouvé fort drôle, pendant une chasse, de le traquer* [un homme] *comme un animal et de lancer leur meute à ses trousses...* (Cocteau). || **3.** Poursuivre sans relâche, en la serrant de près, une personne en fuite, pour la capturer, lui faire un mauvais parti, etc. : *Traquer un malfaiteur. Ne leur suffit-il pas d'avoir la police aux trousses, de se sentir traqués sans arrêt ?* (Carco) ; et en parlant d'animaux : *On les avait traqués* [des chiens] *dans les rues et mis dans des sacs, dans des paniers, et puis on les avait abandonnés dans une île déserte* (Sartre). || *Par exagér.* Poursuivre quelqu'un de ses importunités : *On l'avait vivement supplié de briguer l'Académie et de demander la Légion d'honneur, les journalistes le traquaient et on imprimait sur lui des tas de mensonges* (Beauvoir). || **4.** *Littér.* Pourchasser quelque

chose pour le combattre, le faire disparaître : *Traquant l'injustice, nous reprendrons, l'une après l'autre, toutes les parties du vieil édifice...* (Césaire).

1. traquet [trakɛ] n. m. (du radical onomatop. *trak-*, qui évoque quelque chose de brusque ou un bruit sec ; 1458, *Mystère du Vieil Testament*, au sens I ; sens II [d'après le cri de l'oiseau], 1555, Belon, *Oiseaux*, 360).

I. Pièce d'un moulin, animée d'un mouvement ininterrompu, qui fait tomber le blé sous la meule.

II. Passereau de taille assez faible, insectivore, avec une zone blanche à la base de la queue, et dont il existe de nombreuses espèces vivant en Europe, en Afrique et en Asie.

2. traquet [trakɛ] n. m. (de *traquer* et/ou du radical onomatop. *trak-* [v. l'art. précéd.] ; 1694, Acad. [aussi *donner dans le traquet*]). Piège que l'on tend aux bêtes puantes : *Prendre un renard au traquet.* || Vx. *Donner dans le traquet*, se laisser tromper par quelque artifice.

1. traqueur [trakœr] n. m. (de *traquer ;* 1798, Acad. [« personne qui... poursuit un animal ou une personne », 1964, Larousse]). Personne employée pour traquer, rabattre le gibier (syn. RABATTEUR) : *Ses yeux se posèrent furtivement sur Honoré* [...], *les yeux d'une biche soupçonnant la venue des traqueurs* (Pérochon). *Il l'avait menée* [la chasse] *en compagnie de Serge et d'une trentaine de traqueurs* (Jouglet). || *Par extens.* Personne qui traque, poursuit un animal ou une personne : *De rudes gars, traqueurs de renards ou de marmottes* (F. Lefèvre).

2. traqueur, euse [trakœr, -øz] adj. et n. (de *trac* 3 ; 1835, Esnault [substantiv., 1880, Zola]). *Arg.* et *vx.* Peureux, inquiet, pusillanime : *Il était très traqueur au fond, il ne se souciait pas de finir à Bicêtre* (Zola) ; et substantiv. : *Sa mère lui avait fait placer toute sa fortune à l'étranger* [...]. *Mais Maria Blond se fâche : En voilà une traqueuse !* (Zola).

trass [tras] n. m. (du néerl. *tiras*, ciment ; 1872, Littré). Tuf volcanique utilisé dans les mortiers hydrauliques.

trattoria [tratɔrja] n. f. (mot ital. de même sens ; 1851, Nerval). Petit restaurant simple et sans façon, en Italie : *Il dîna dans une trattoria voisine, pour n'avoir pas à se mettre en habit* (Gide).

traulet [trolɛ] n. m. (de l'anc. v. *troller*, faire aller çà et là [fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre*], aller de-ci de-là [1640, Oudin], lat. pop. **tragulare*, poursuivre en furetant, du lat. class. *tragula*, javelot, filet, dér. de *trahere*, tirer, traîner ; 1829, Boiste). Pointe d'acier montée sur une hampe, dont on se sert pour marquer des points sur un plan, pour piquer un dessin d'architecture.

traulisme [trolism] n. m. (gr. *traulismos*, bégaiement, défaut de parole, de *traulizein*, bégayer, grasseyer, dér. de *traulos*, qui bégaie, qui balbutie ; 1933, Larousse). Difficulté, pour les sourds-muets à qui l'on apprend à parler, de prononcer la lettre *r* et la lettre *k*.

trauma [troma] n. m. (mot gr. signif. « blessure » ; 1876, *Journ, de médecine et de chirurgie pratiques* [XLVII, 523], au sens 1 ; sens 2, av. 1935, P. Bourget). **1.** Violence, blessure locale produite par un agent extérieur agissant mécaniquement. || **2.** *Trauma psychique*, ou simplem. *trauma*, choc émotif qui modifie la personnalité du sujet en la sensibilisant à des atteintes ultérieures analogues : *Le terme barbare, mais expressif de trauma affectif* (Bourget).

traumaticine [tromatisin] n. f. (dér. savant de *traumatique ;* 1872, Littré). Vernis constitué par une solution chloroformique de gutta-percha, utilisé en dermatologie.

traumatique [tromatik] adj. (bas lat. *traumaticus*, efficace contre les blessures, gr. *traumatikos*, qui concerne les blessures, bon pour les blessures, de *traûma, -matos*, blessure ; 1549 [d'après le *FEW*, XIII/2, 232 *b*], au sens de « propre à guérir les blessures » ; sens actuel, 1810, Capuron [*fièvre traumatique*, 1872, Littré ; *choc traumatique*, 1877, Littré]). Qui est relatif aux plaies, aux blessures : *Lésions traumatiques.* || *Fièvre traumatique*, fièvre qui accompagne la suppuration des plaies. || *Choc traumatique*, ensemble de troubles physiologiques consécutifs à un traumatisme (blessure par coup, écrasement, plaie, etc.).

traumatisant, e [tromatizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *traumatiser ;* 1926, Alfred Martinet, p. 1571). Qui traumatise ou est de nature à traumatiser, à produire un choc psychique et des perturbations diverses plus ou moins graves : *Une suite d'événements traumatisants. On sait bien que toute guerre est traumatisante, qu'elle ébranle, quelle que soit son issue, les sociétés les plus fermement établies* (J. Hélias).

traumatisé, e [tromatize] adj. et n. (part. passé de *traumatiser ;* 1933, J. Carles [p. 545], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Qui est victime d'un traumatisme (au sens 1) : *Un traumatisé grave.* || **2.** Qui a subi un choc psychologique et en éprouve les conséquences : *Un candidat traumatisé à la suite de son échec.*

traumatiser [tromatize] v. tr. (de *traumatique ;* 1921, E. Sergent [p. 856], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Atteindre, affecter d'un traumatisme (au sens 1) : *Son accident l'a profondément traumatisé.* || **2.** Soumettre quelqu'un à un choc émotionnel violent, qui laisse des traces chez le sujet et a des retentissements durables sur sa conduite : *Un spectacle propre à traumatiser un enfant.*

● SYN. : **1** *choquer ;* **2** *perturber.*

traumatisme [tromatism] n. m. (de *traumatique ;* 1855, Nysten, au sens 1 [« la violence elle-même », 1964, Larousse ; *traumatisme crânien*, 1964, Robert] ; sens 2, 1925, A. Gide ; sens 3, 1957, H. Piéron). **1.** Ensemble des lésions locales occasionnées par une violence extérieure et des troubles généraux qui en résultent : *Un traumatisme consécutif à un accident de la route.* || *Par extens.* La violence elle-même. (Syn. TRAUMA.) || *Traumatisme crânien*, choc à la tête, produisant ou non une blessure. || **2.** Choc psychique qui occasionne des troubles plus ou moins durables : *L'instinctif travail de réaction qui succède à ces traumatismes moraux* (Bourget). || **3.** En psychanalyse, état d'un organisme soumis à un excès d'excitation et qui refuse toute excitation nouvelle.

traumatologie [tromatɔlɔʒi] n. f. (du gr. *traûma, -matos*, blessure, et de *-logie*, du gr. *logos*, discours, science ; av. 1836 [d'après Robert, 1967], puis 1876, Larousse). Partie de la médecine et de la chirurgie qui a pour objet l'étude et le traitement des blessures (chirurgie d'urgence, accidents du travail, accidents de la route, chirurgie de guerre, etc.).

traumatologique [tromatɔlɔʒik] adj. (de *traumatologie ;* 1854, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis 1904, Larousse). Qui est relatif à la traumatologie : *Chirurgie traumatologique.*

traumatologiste [tromatɔlɔʒist] ou **traumatologue** [tromatɔlɔg] n. (de *traumatologie ;* juin 1965, *l'Action automobile et touristique* [*traumatologue*], et 17 mars 1969, *l'Express* [*traumatologiste*]). Médecin, chirurgien spécialiste de traumatologie.

traumatopnée [tromatɔpne] n. f. (du gr. *traûma, -matos*, blessure, et *pneîn*, respirer ; 1904, Larousse). Ensemble des bruits respiratoires qui se font entendre à la sortie et à l'entrée de l'air, quand une plaie thoracique met en communication la plèvre avec l'atmosphère extérieure.

1. travail [travaj] n. m. (déverbal de *travailler ;* XIIe s., *Lois de Guillaume*, au sens I, 2 [*se mettre en travail*, 1689, Mme de Sévigné] ; sens I, 1, fin du XIIe s., *Moniage Guillaume ;* sens I, 3, v. 1155, Wace [*travail d'enfant — travail*, v. 1462, *Cent Nouvelles ; ...en travail*, 1559, Amyot ; *de travail*, 1944, G. Duhamel] ; sens I, 4, 1685, Bossuet ; sens II, 1, début du XVe s., Ch. d'Orléans [*se mettre au travail*, 1881, A. France ; *travail collectif*, 1964, Robert] ; sens II, 2, début du XVe s., Ch. d'Orléans ; sens II, 3, 1668, Molière [« exercice accompli par un cheval pendant le dressage », 1842, Acad. ; *travail à la longe*, 1933, Larousse — d'abord *travail de*

plate-longe, 1872, Littré ; *travail des chiens,* 1964, Larousse] ; sens II, 4, début du XV[e] s., Ch. d'Orléans [*un travail de cheval,* 1690, Furetière ; « action de s'entraîner à certains mouvements... », 1964, Robert] ; sens II, 5, 1636, Monet [*travail de rivière,* 1836, Acad. ; pour le verre fondu, 1876, Larousse] ; sens II, 6, 1690, Furetière [« manière désastreuse dont quelque chose est exécuté... », 1949, R. Merle] ; sens II, 7, 1690, Furetière ; sens II, 8, 1866, Th. Gautier ; sens II, 9, 1763, Le Verrier de La Conterie ; sens III, 1, 1803, J.-B. Say [*travail continu, travail à domicile, travail pénitentiaire,* 1936, Capitant ; *travail noir,* 1964, Larousse ; *travail clandestin, travail temporaire,* 1975, Larousse ; *de travail,* 1964, Robert ; *arrêt de travail,* milieu du XX[e] s. — aussi « formulaire... » et « grève... » ; *cessation de travail,* 1967, Robert ; *être sans travail,* 1893, *Dict. général ; certificat de travail,* 1936, Capitant, art. *certificat ; contrat de travail,* 1907, Larousse ; *conflit du travail,* 1933, Larousse] ; sens III, 2, av. 1960, A. Camus ; sens III, 3, 1803, J.-B. Say ; sens III, 4, 1877, Zola ; sens IV, 1, 1783, Buffon [au fig., 1860, Baudelaire] ; sens IV, 2, 1842, Balzac ; sens IV, 3, 1809, Chateaubriand [*travail des liaisons,* 1904, Larousse ; « élaboration progressive... », au fig., 1934, P. Valéry] ; sens IV, 4, 1790, Lavoisier [*travail aérien,* 1964, Larousse] ; sens IV, 5, 1872, Littré).

I. 1. *Class.* Fatigue physique provoquée par une activité pénible ; effort soutenu qui fatigue : *Le travail du chemin, le veiller, l'exercice du bal et de la promenade m'avaient extrêmement appesanti* (Voiture). *Après bien du travail, le coche arrive au haut* (La Fontaine). || **2.** *Class.* État de celui qui souffre physiquement, moralement, qui est en proie aux tourments, à l'inquiétude : *À cause du grand mystère de notre Rédemption que Notre-Seigneur y a opéré et des grands travaux qu'il a soufferts* (Bossuet). *Mais une dure loi, des dieux mêmes suivie, | Ordonne que le cours de la plus belle vie | Soit mêlé de travaux* (J.-B. Rousseau). || *Se mettre en travail,* se faire du souci, se tourmenter : *Ne vous mettez point si tôt en travail ; c'est dommage de perdre vos couleurs* (Sévigné). || **3.** Vx. *Travail d'enfant,* ou simplem. *travail,* douleurs de l'enfantement. *Auj.* Dans quelques expressions, ensemble des phénomènes mécaniques qui préparent et constituent l'accouchement : *Entrer en travail. Dans la chambre que l'on ne parvenait jamais à rendre assez chaude, je naissais péniblement le 28 janvier 1873 et je donnais beaucoup de mal à ma mère en travail* (Colette). || *De travail,* spécialement conçu, agencé pour y accoucher les parturientes : *Lit de travail. Salle de travail.* || **4.** *Fig.* et *vx.* Épreuves, souffrances, convulsions qui accompagnent une laborieuse mutation : [Les troubles de la Fronde] *était-ce comme un travail de la France prête à enfanter le règne miraculeux de Louis* (Bossuet).

II. 1. Ensemble d'activités exercées par l'homme, généralement productives ou créatrices, et dirigées vers une fin médiate ; situation d'une personne qui exerce avec continuité une telle activité : *On doit savoir alterner travail et repos. Le travail physique, manuel. Le travail intellectuel. Le travail utile est par lui-même un plaisir* (Alain). *La vie n'est pas le travail : travailler sans cesse rend fou* (Malraux). || *Se mettre au travail,* commencer à travailler. || *Travail de force,* v. FORCE. || *Travail collectif,* travail organisé en équipe où chaque individu coopère à une activité commune. || **2.** Effort que l'homme doit soutenir pour faire quelque chose ; activité déployée pour accomplir une tâche : *Il me faudra plusieurs jours de travail pour terminer. Que de travail encore pour mener à bien ce que j'ai déjà tant travaillé !* (Gide). *Je ne parle pas d'immigrants en quête d'une terre à féconder par leur travail* (Saint-Exupéry). || **3.** Efforts que doivent faire les animaux pour exécuter une tâche imposée par l'homme : *Le travail des bœufs, des chevaux qui tirent la charrue.* || *Spécialem.* Exercice accompli par un cheval pendant le dressage. || *Travail à la longe,* exercices exécutés par un cheval tenu au bout d'une longe. || *Travail des chiens,* manière qu'ils ont de démêler les ruses de la bête et de retrouver la voie. || **4.** Ensemble des activités déployées, des efforts soutenus pour accomplir une tâche déterminée ; tâche à accomplir : *Se mettre à un travail de longue haleine. Interrompre un instant son travail. Mon fils vous indiquera votre travail* (Vallès). *Vous savez parfaitement que c'est pour elle que j'ai accepté ce travail qui me répugne* (Adamov). || *Travail de bénédictin,* v. BÉNÉDICTIN. || *Travail de Romain,* v. ROMAIN. || *Un travail de cheval,* un labeur pénible. || *Spécialem.* Action de s'entraîner à exécuter certains mouvements, à acquérir dans son art de la virtuosité, de la maîtrise ; exercices ainsi effectués : *Le travail du trapéziste. Le travail à la barre fixe. Le travail du boxeur au punchingball.* || **5.** L'ouvrage exécuté, manuel, artistique ou intellectuel, considéré comme une suite d'opérations manuelles relevant d'une technique ou comme la somme de recherches érudites (v. aussi TRAVAUX) : *Le travail de marqueterie qui orne cette commode. Le travail de gravure que nous devons à ce peintre est tout à fait remarquable. Publier un travail historique, scientifique.* || *Travail de rivière,* ensemble des opérations qui ont pour objet de préparer la peau au tannage. || Mise en œuvre du verre fondu en une seule fois. || **6.** Manière dont l'ouvrage est exécuté, la tâche accomplie ; qualité d'exécution : *Une dentelle d'un travail délicat. Je m'extasie sur le travail de cette boîte qui, certainement, est un vrai bijou* (Balzac). *Assassin perfide et tenace ! Oh ! rien à dire, c'est du travail très propre. Pas de sang versé...* (Montherlant). *Et puis attention aux taches, hein ? Soignez votre travail, que diable* (Vian). || *Fam.* Manière désastreuse dont quelque chose est exécuté, dont une tâche est accomplie, et, *par extens.,* situation difficile, inextricable qui en résulte : *Voyez un peu le travail ! Quel travail !* || **7.** Manière dont quelqu'un exécute une tâche : *Avoir le travail lent, facile.* || **8.** Action ou façon de travailler une matière, de manier un instrument : *Le travail de la glaise. Le travail du bois, du fer. Le travail du pinceau.* || **9.** *Travail de sanglier,* endroit où le sanglier a fouillé la terre.

III. 1. Activité professionnelle régulière et rétribuée ; exercice effectif de cette activité : *Avoir un travail intéressant. Un travail peu lucratif. Travail à mi-temps, à plein temps. Chercher du travail. Je ne veux pas qu'il soit dit qu'un garçon de courage qui demande à s'occuper, ne trouve pas de travail chez moi* (Vallès). *Les jeunes aiment le billard et les cartes qui ne ressemblent pas au travail imbécile de chaque jour* (Camus). || *Travail continu,* travail sans interruption exécuté par les membres d'une équipe qui se relaient ; système appliqué par les entreprises dont les activités ne s'interrompent jamais. || *Travail à domicile,* celui qui est effectué chez soi pour le compte d'une entreprise. (V. TRAVAILLEUR [*à domicile*].) || *Travail noir,* celui qui échappe aux législations sociales et fiscales ; *spécialem.,* travail non déclaré qu'un salarié effectue pour son compte en dehors de ses heures de travail régulières chez un particulier. || *Travail clandestin,* travail exécuté par des travailleurs en situation irrégulière, non inscrits au registre des métiers et échappant aux obligations sociales et fiscales. || *Travail temporaire,* travail consistant en des missions limitées dans le temps et effectuées sans contrat par des salariés mis à la disposition provisoire d'un utilisateur par une entreprise spécialisée à cet effet. || *Travail pénitentiaire,* travail auquel sont astreints les détenus de droit commun, conformément au but à la fois rétributif et réadaptateur de la peine, et dont l'organisation matérielle varie selon les établissements et selon la durée de la peine. || *De travail,* conçu pour un certain travail, en général professionnel : *Un bleu de travail. Des instruments de travail. Une table de travail. Le peignoir d'Henriette* [...] *ressemblait maintenant à une blouse de travail* (Triolet). || *Arrêt de travail,* interruption de travail pour cause de maladie ; *par extens.,* formulaire signé du praticien, établissant médicalement cet état de fait ; grève de courte durée, non concertée ; débrayage. || *Cessation de travail,* grève concertée. || *Être sans*

travail, être au chômage. || *Certificat de travail,* document que tout employeur doit légalement donner à un salarié lors de l'expiration ou de la résiliation de son contrat de travail. || *Contrat de travail,* convention par laquelle un salarié s'engage à mettre temporairement son activité professionnelle à la disposition d'un employeur, et à se subordonner à lui pour l'exécution de cette activité, et par laquelle, d'autre part, l'employeur s'engage à lui verser en contrepartie un salaire. || *Convention collective du travail,* v. CONVENTION. || *Conflit du travail,* litige qui survient entre un salarié et son employeur, et met en cause directement ou non l'activité professionnelle du salarié. || *Inspecteur du travail,* v. INSPECTEUR. || *Médecin du travail,* v. MÉDECIN. || *Médecine du travail,* v. MÉDECINE. || **2.** Lieu où s'exerce une activité professionnelle rétribuée : *Se rendre à son travail. À cette heure-là, ils se levaient pour aller au travail* (Camus). || **3.** Activité économique exercée par l'homme, facteur essentiel de la production, caractérisée par son utilité et par son coût : *Le travail et le capital. Principe de la division du travail. Fondre largement, dans une société sans classes, par une nouvelle organisation du travail tous les éléments sains, indistinctement* (Martin du Gard). || **4.** L'ensemble des travailleurs qui participent à la vie économique d'un pays, et, *spécialem.*, ensemble des travailleurs salariés des secteurs industriel et agricole : *Le monde du travail. Association capital-travail. Le ministère du Travail.* || *Bourse du travail,* v. BOURSE.

IV. 1. Action progressive, continue qu'exerce un élément, un phénomène naturel et qui aboutit à un effet constatable ; cet effet : *Le travail des eaux de ruissellement. Le travail de l'érosion fluviale, éolienne, glaciaire.* || *Fig.* Manifestation évidente, constatable de l'action d'une force qui s'exerce d'une manière progressive et continue au profit et surtout aux dépens de quelqu'un, de quelque chose : *Le travail du temps. Ce délabrement intellectuel est dû au travail inexorable de la maladie.* || **2.** Action d'un agent qui s'emploie d'une manière continue et insistante à modifier un certain état de choses ; résultat de cette action : *Le travail des rebelles infiltrés dans des régions apparemment tranquilles. Ces désordres, ces troubles : c'est le travail des agitateurs.* || **3.** Modification interne que subit une matière, une substance ; ensemble des phénomènes qui s'y produisent et en altèrent la forme, la nature : *Le travail de la fermentation du vin. Le travail du bois, d'un meuble sous l'action de l'humidité, de la température.* || *Travail des liaisons,* fatigue d'un navire à la mer, qui le fait se disjoindre. || *Fig.* Élaboration progressive, lente évolution : *Le psychanalyste débusque le travail souterrain de l'inconscient. Depuis sept ans autant que je puis en juger, il se passe quelque chose dans la meilleure partie de votre âme. On ne vous laisse pas tranquille, il se fait un travail, quel je l'ignore* (Claudel). || **4.** Action de produire un effet utile par son activité, son fonctionnement ; effet ainsi produit : *Pupitre qui commande le travail de plusieurs machines. Le travail effectué par une moissonneuse-lieuse. Le travail musculaire. Mesurer le travail ventilatoire. Le travail du cœur, des reins.* || *Travail aérien,* utilisation d'un aéronef pour la réalisation de travaux particuliers. || **5.** Produit de l'intensité d'une force par la projection, sur la direction de la force, du déplacement de son point d'application : *L'unité de travail est le joule. Le joule équivaut au travail fourni par une force de 1 newton dont le point d'application se déplace de 1 m dans la direction de la force. Dans le système* CGS, *l'unité de travail est l'erg, qui vaut* 10^{-7} *joules.*

● SYN. : **I, 3** *gésine* (vx). || **II, 1** *labeur* ; **4** *besogne, ouvrage, tâche* ; **6** *façon, facture.* || **III, 1** *emploi, fonction, métier, place, poste, profession, situation* ; **2** *boulot* (pop.), *turbin* (pop.). || **IV, 2** *œuvre* ; **4** *fonctionnement, marche.*

◆ **travaux** n. m. pl. (sens 1, 1636, Corneille ; sens 2, 1751, Voltaire [*gros travaux, travaux de ville,* 1964, Robert ; *travaux domestiques...,* 1910, Apollinaire ; *travaux de dames,* 1964, Robert — *travaux de femme,* même sens, 30 déc. 1878, Goncourt ; *grands travaux,* 1748, Montesquieu] ; sens 3, av. 1781, Turgot [aussi « ouvrage... exécuté pour le compte de l'Administration » ; « ... peine correctionnelle... », 1759, Voltaire ; *les Travaux publics,* 1936, J. Romains] ; sens 4, 1669, Widerhold [*service des travaux du génie,* 1964, Larousse] ; sens 5, v. 1790, Brunot ; sens 6, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*travaux dirigés,* 1968, Larousse] ; sens 7, 1872, Littré [*travaux préparatoires,* 1936, Capitant]). **1.** *Class.* Suite d'actions, d'entreprises difficiles et périlleuses qui constituent un titre de gloire pour celui qui les a accomplies : *Les martyrs jouissent du fruit de leurs glorieux travaux* (Furetière, 1690). *Les travaux d'Hercule.* || **2.** Ensemble d'activités propres à un domaine déterminé exigeant généralement une certaine dépense physique et l'application d'une technique appropriée : *Les travaux agricoles ou les travaux des champs. Exécuter des travaux d'assainissement. Travaux de construction, de terrassement. Moi aussi, dit Pontius en soupirant, j'ai voulu entreprendre de grands travaux d'utilité publique...* (France). || Fam. *Inspecteur des travaux finis,* v. INSPECTEUR. || *Gros travaux,* travaux pénibles, mais n'exigeant pas une connaissance ni une habileté particulière. || *Travaux domestiques, ménagers,* toutes les opérations nécessaires à la bonne tenue d'un intérieur. || *Travaux de dames,* ouvrage que les femmes exécutent à l'aiguille, au crochet, etc. || *Travaux de ville,* travaux d'imprimerie destinés aux particuliers. || *Grands travaux,* grands chantiers dans le domaine des transports, construction d'un ouvrage d'art (pont, viaduc, tunnel). || **3.** *Travaux publics,* autref., travaux d'utilité publique ; ancienne peine correctionnelle instituée par le Code de justice militaire et aujourd'hui supprimée : *Les condamnés aux travaux publics étaient affectés à des travaux d'utilité publique, notamment en Algérie* ; *auj.*, ouvrage de construction, de réparation ou d'entretien exécuté pour le compte de l'Administration. || *Les Travaux publics,* l'administration, le ministère des Travaux publics et des Transports. || **4.** Suite d'opérations, surtout de terrassement, pratiquées sur le terrain à des fins militaires : *Travaux de défense, d'approche. Travaux de siège.* || Fig. *Travaux d'approche,* v. APPROCHE. || *Service des travaux du génie,* service chargé de la construction, de l'entretien et de la gestion domaniale des bâtiments militaires. || **5.** *Travaux forcés,* peine afflictive et infamante punissant les criminels de droit commun et comportant l'obligation au travail, qui était subie dans les bagnes, puis au bagne de la Guyane : *Les travaux forcés ont été abolis en 1960 pour être remplacés par la réclusion criminelle.* || **6.** Ensemble, suite de recherches érudites dans un domaine intellectuel donné (v. aussi TRAVAIL [§ II, n. 5]) *Être l'auteur d'importants travaux historiques. Les travaux de Louis de Broglie sur la mécanique ondulatoire. C'est une opinion trop répandue que les sous-préfets ne sont occupés que d'aimables travaux littéraires* (Aymé). || *Travaux dirigés,* exercices pratiques contrôlés visant à l'application des cours magistraux. || *Travaux pratiques,* v. PRATIQUE 2 (§ I, n. 1). || **7.** Ensemble de discussions, d'examens, de concertations au sein d'un organisme quelconque en vue d'aboutir à une résolution : *Les travaux de la commission des finances. Les travaux de l'Assemblée nationale.* || *Travaux préparatoires,* ensemble des rapports, exposé des motifs, discussion préparatoire d'un texte législatif, qui servent à comprendre et à interpréter les dispositions de ce texte.

2. travail [travaj] n. m. (forme irrégulièrement issue du bas lat. *trepalium,* instrument de torture [582, Du Cange], proprem. « machine faite de trois pieux », du lat. class. *tres,* trois, et *pālus,* poteau, pieu ; v. 1210, *Perlesvaus*). Appareil avec lequel on maintient de grands animaux domestiques dans certaines attitudes pendant qu'on les ferre, qu'on les panse ou qu'on les soigne.

● Pl. *des* TRAVAILS.

travaillant, e [travajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *travailler* ; 1373 [d'après le *FEW,* XIII/2, 288 *b*], dans la loc. *merrien travaillant,* « surface travaillante » ; *surfaces*

travaillantes, 1872, Littré). *Surfaces travaillantes,* surfaces des meules entre lesquelles s'opère l'écrasement des matières à moudre.

travaillé, e [travaje] adj. (part. passé de *travailler ;* 1080, *Chanson de Roland,* au sens 6 ; sens 1, 1602, Kuhn, 67 ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4 et 7, 1559, Amyot ; sens 5, av. 1613, M. Régnier ; sens 8, fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut*). **1.** Qu'on a façonné d'une certaine manière : *Un objet grossièrement travaillé. Derrière nous, Rouen, la ville aux églises, aux clochers gothiques, travaillés comme des bibelots d'ivoire* (Maupassant). *L'orgue, un fouillis de sculpture, énorme masse de bois sombre travaillé à l'excès, est soutenu par deux éléphants blancs* (Green). || **2.** *Absol.* Qui a nécessité un long façonnage, un travail délicat ; particulièrement fouillé : *Du bois travaillé. Une argenterie travaillée.* || **3.** Qui est le fruit d'un important travail intellectuel : *C'est un rapport travaillé.* || **4.** Qui est le fruit de beaucoup de soin, de recherche, aboutissant à un effet voulu : *Un style, un genre travaillé. J'écoute sa voix* [de Maxime] *prononcer ces mots-là, sa belle voix sombre, nuancée, prenante, et comme travaillée théâtralement, sa voix qui embellit les paroles* (Colette). || **5.** Qui subit physiquement l'action lente, progressive et pernicieuse de quelque chose : *Travaillé par la maladie, par la fièvre.* || **6.** *Absol.* et *class.* Fatigué : *Je viens délasser ma vue travaillée dans cet admirable vert* (Guez de Balzac). || **7.** Qui subit l'action continue d'une force agissante visant à déterminer ou à modifier un comportement : *La foule travaillée par des agitateurs. L'opinion travaillée par la propagande révolutionnaire.* || **8.** Qui est en proie à une obsession, à un trouble moral, à des tourments intérieurs : *Ils se flattaient de faire la charité avec intelligence, travaillés de la continuelle crainte d'être trompés et d'encourager le vice* (Zola). *Son fils aîné qui avait beaucoup changé ces derniers temps, et que l'on sentait travaillé par un esprit de doute et de révolte* (Martin du Gard). *Travaillé de rêves ambitieux, je me voyais acheminant vers les sommets de la vertu, de la perfection, mon âme couverte de bénédictions* (Duhamel).

• SYN. : **2** *façonné, ouvragé, ouvré ;* **3** *fignolé* (fam.), *soigné ;* **4** *affecté, apprêté, étudié, précieux, sophistiqué ;* **5** *abattu, épuisé ;* **7** *conditionné ;* **8** *habité, hanté, obsédé, poursuivi, tourmenté.*

travailler [travaje] v. tr. (forme irrégulièrement issue du lat. pop. *trepaliare, torturer avec l'instrument appelé « trepalium », du bas lat. *trepalium* [v. TRAVAIL 2] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *travaillier* [*travailler,* XIIIe s.], au sens I, 2 [*travailler un poisson,* 1964, Larousse] ; sens I, 1, v. 1150, *Estoire Joseph ;* sens I, 3, 1964, Robert [*travailler les côtes à quelqu'un,* « lui donner des coups », 1867, Delvau] ; sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 5, fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut ;* sens I, 6, 1798, Acad. [au part. passé dès 1559, Amyot] ; sens II, 1, 1680, Richelet [*travailler la terre,* 1845, Bescherelle ; *travailler... une pâte...,* 1732, Liger, II, 885 ; *travailler la mer,* 1883, Maupassant] ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1636, Monet [au part. passé dès 1559, Amyot] ; sens II, 4, 1893, *Dict. général ;* sens II, 5, 1930, P. Morand, p. 12 ; sens II, 6, 1373, Gace de la Buigne [*travailler le taureau,* 1926, Montherlant]).

I. 1. *Class.* Soumettre à une torture physique : *Ne trouvez-vous pas que l'inquisition est une manière bien sûre et bien commode pour travailler ses ennemis, quelque innocents qu'ils soient ?* (Pascal). || **2.** Soumettre physiquement à une action pénible : *La fièvre, la maladie le travaille. Ce matin, la pénicilline me travaille. Tout flotte et je circule dans une sorte de crainte vague, de vertige mou* (Cocteau). || *Travailler un poisson,* le fatiguer quand il est au bout de la ligne. || **3.** Assener à son adversaire une série de coups, en parlant d'un boxeur : *Travailler son adversaire au corps.* || **4.** *Fig.* Soumettre à une souffrance morale continue, provoquer une angoisse, une inquiétude latente : *Cette philosophie du Nord qui travaillait ces peuples* (Quinet). *Un tenace remords travaillait le jeune homme* (Camus). || **5.** Revenir sans cesse à l'esprit, intriguer : *Cette question capitale me travaillait vaguement l'esprit* (Fromentin). *Alors Alexis s'est tu, mais cette histoire embrouillée a continué de travailler son cerveau* (Lacretelle). || **6.** Soumettre à une force psychiquement agissante, à une action continue et concertée pour déterminer un comportement, une attitude surtout subversifs : *Travailler l'opinion. Il faut que Jonas le barbier le travaille ; il sait prendre Saül* (Gide). *Travaillez-les, rendez-les fous de rage, mettez le trouble partout* (Sartre).

II. 1. Soumettre une matière, une chose concrète à une action continue, de façon à lui donner une forme ou à en modifier la forme : *Travailler le fer, le bois, l'ivoire. Le tapis* [...] *rappelait les poésies de la Perse, où des mains d'esclaves l'avaient travaillé* (Balzac). *Tubalcaïn, ancêtre de tous ceux qui travaillent les métaux, les tenailles dans la main gauche, tenant une roue sur l'enclume* (Butor). || *Travailler la terre,* la rendre apte à produire en la soumettant à diverses opérations. || *Travailler un appareil, une pâte, une sauce,* y incorporer les substances qui doivent les composer en les soumettant à un brassage continu pour les amalgamer parfaitement. || *Travailler la mer,* fendre la mer de son étrave, en parlant d'un bateau : *Le chalutier est le bateau de mer par excellence* [...], *il travaille la mer la voile gonflée* (Maupassant). || **2.** *Péjor.* Soumettre à des manipulations illégales, falsifier : *Travailler le vin.* || **3.** Soumettre à un travail intellectuel de révision, de remaniement pour améliorer ou atteindre l'effet souhaité : *Travailler son style, ses vers. Travailler un mémoire, un rapport. Il* [Loïs Masson] *enfle son style et le travaille pour retrouver le ton de Bernanos* (Mauriac). || **4.** Essayer d'acquérir une connaissance en étudiant, de s'améliorer en s'exerçant avec application : *Travailler un morceau de piano. Ils seront heureux ceux qui* [...], *hors du souci, du tracas, du fatras temporels, dans le grand silence des lampes, aux veillées d'hiver, pourront travailler les auteurs* (Péguy). *Je regrette maintenant d'avoir refusé de travailler mon espagnol au collège* (Anouilh). || **5.** Chercher à améliorer par l'exercice, l'entraînement, l'exécution d'un mouvement, d'une série de mouvements : *Boxeur qui travaille son jeu de jambes, sa garde. Joueur de tennis qui travaille son revers. Danseuse qui travaille ses pointes, ses bras.* || **6.** Soumettre un animal à des exercices de dressage, d'entraînement : *Travailler un cheval.* || *Travailler le taureau,* lui faire exécuter tous les mouvements qui sont de règle dans les diverses phases d'une corrida.

• SYN. : **I, 2** *abattre, épuiser ;* **4** *hanter, obséder, poursuivre, tourmenter ;* **5** *occuper, préoccuper, troubler ;* **6** *agiter, exciter.* || **II, 1** *façonner ;* **3** *fignoler* (fam.), *lécher* (fam.), *polir, soigner ;* **4** *étudier ;* **6** *dresser, manier.*

◆ v. tr. ind. (sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, sept. 1732, Voltaire [suivi d'un infin., v. 1207, Villehardouin] ; sens 3, v. 1207, Villehardouin). **1.** Consacrer ses efforts, son activité à l'exécution matérielle de quelque chose, soit seul, soit en coopération avec d'autres : *Travailler à une robe.* Les blocs de pierre [...] *de l'église de la Madeleine à laquelle on travaillait encore* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** S'adonner à un travail intellectuel particulier : *Travailler à un livre, à une étude, à un article. J'écris l'histoire des Pingouins. J'y travaille assidûment* (France). || *Travailler à* (et l'infinitif), s'efforcer patiemment et continûment de : *Voilà à peu près vingt ans que je lis les bons auteurs et que je travaille à les imiter* (Alain). *Je travaille à détruire cette langue* (Troyat). || **3.** Consacrer ses efforts, son activité à la réalisation de quelque chose ; contribuer, par ses actes, à créer ou à étayer une situation, bonne ou mauvaise : *Félicité comprit que son fils était depuis 1848 un agent secret très actif* [...]. *Il était évident qu'il travaillait à l'Empire* (Zola). *Il* [Baudelaire] *travaillait, et pas toujours consciemment, au malentendu qui l'isolait dans son époque...* (Gide).

• SYN. : **1** *exécuter, faire ;* **2** *composer, écrire, préparer ; tâcher ;* **3** *s'employer, œuvrer.*

◆ v. intr. (sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens II, 1, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, 22 janv.

1842, Flaubert ; sens II, 3, 1690, Furetière [*travailler pour quelqu'un,* 1669, Racine — *...contre...,* 1651, Corneille ; *le temps travaille pour, contre quelqu'un,* av. 1945, P. Valéry] ; sens II, 4, 1867, Delvau [« s'adonner à la prostitution » ; « voler », 1623, d'après le *FEW,* XIII/2, 289 *b*] ; sens II, 5, 1859, Mozin [en parlant des animaux, 1876, Larousse] ; sens II, 6, 1846, V. Hugo [au fig., 1876, Larousse] ; sens II, 7, 1770, Raynal ; sens II, 8, 1683, M^me^ de Sévigné ; sens III, 1, 1872, Littré ; sens III, 2, 1964, Larousse ; sens III, 3-5, 1690, Furetière ; sens III, 6, 1812, Mozin ; sens III, 7, av. 1709, Regnard [*travailler du chapeau,* 1949, Larousse]).

I. 1. *Class.* Faire un effort physique que l'on ressent comme pénible, douloureux : *Sa poitrine travaille à respirer* (Furetière, 1690). || **2.** *Class.* Se trouver en difficulté, peiner : *Les grands hommes ne sont embarrassés que de petites choses, et ils travaillent plus à donner à boire et à filer qu'à faire des siéges et à défaire des monstres* (Pellisson).

II. 1. Exercer avec continuité une activité qui, généralement, demande un effort, en vue de produire un effet utile ; exercer son activité habituelle : *Travailler intellectuellement. Il travaille dans son jardin. C'est dur de travailler avec les grandes chaleurs* (Adamov). *Il savait que les peintres travaillaient à la lumière du jour* (Camus). *Angel n'avait obtenu qu'un rang inférieur parce qu'il n'aimait pas travailler* (Vian). || **2.** S'adonner à un travail scolaire : *Élève qui travaille bien et a de bons résultats.* || **3.** Exercer une activité professionnelle rétribuée, un métier : *Travailler aux pièces, à la chaîne. Travailler à mi-temps, à plein temps. Travailler en atelier, en usine, à domicile. Tu finiras par travailler pour le nourrir, pour payer le loyer et le téléphone* (Jouhandeau). *Malinoff ne connaissait pas Lyane Valoris et n'avait jamais travaillé pour le cinéma* (Troyat). *« Commandant, dit-il, de quoi vivent ces gens que nous venons de voir ? — Ils travaillent quand on a besoin d'eux », dit le commandant* (Camus). || Fig. *Travailler pour, contre quelqu'un,* agir de manière à le favoriser, à le desservir : *Alexandre ne croyait pas travailler pour ses capitaines* (Bossuet). || *Le temps travaille pour, contre quelqu'un,* avec le temps, à la longue sa position s'améliore, se détériore : *Mais, si le moment leur est favorable, le temps travaille pour nous* (Valéry). || **4.** *Pop.* S'adonner à la prostitution ; voler. || **5.** S'entraîner à exécuter certains mouvements, à effectuer des exercices : *Un trapéziste qui travaille sans filet. Danseuse qui travaille à la barre.* || En parlant des animaux que l'on dresse, exécuter un numéro ou s'exercer à son exécution : *De même que croissent les dangers du dompteur à raison du nombre de fauves qu'il « fait travailler »* (Maeterlinck). || **6.** Être en action, en mouvement pour produire un certain travail : *C'est une épreuve de force où les muscles travaillent. Matériel qui travaille jour et nuit. La pelle, qui ne chôme guère, travaille à l'envers comme à l'endroit* (Rollinat). || *Fig.* Fonctionner activement : *Faire travailler sa matière grise.* || **7.** Fonctionner pour produire des biens, des services : *Industrie qui travaille à perte. Travailler pour un certain type de clientèle.* || **8.** Produire un revenu : *Faire travailler son argent, ses capitaux. Mon argent, celui que je place, que je prête, si tu veux, je le prête à des gens qui le font travailler* (Duhamel).

III. 1. Subir un tassement qui compromet la solidité de l'ouvrage, en parlant de maçonnerie. || **2.** En parlant d'un terrain, s'affaisser sur le soutènement. (Syn. FORCER.) || **3.** En parlant d'un panneau, d'un meuble, d'une charpente, d'un assemblage ou de leurs éléments, se disjoindre et gauchir sous l'influence de la température, de l'humidité : *Une poutre qui travaille. La porte a travaillé et ferme mal.* || **4.** Supporter un poids, un effort, une pression : *Un pilier, une charpente qui travaille. Chaque navire à l'ancre, la proue au vent, travaillait de tous ses rivets, comme au large* (Saint-Exupéry). || **5.** Subir une action interne qui entraîne certaines modifications : *Le vin travaille dans les cuves. La pâte travaille. À une table non lointaine, des convives buvaient un champagne grec qui, ayant travaillé pendant la traversée, lançait au plafond le bouchon, avec une détonation terrible* (Morand). || **6.** En parlant des couleurs, s'altérer avec le temps : *Les bleus de ce tableau ont travaillé.* || **7.** *Fig.* Être en effervescence ; s'exciter : *Les esprits travaillent. Son petit amour-propre ne manque pas de travailler sur ces données* (Rolland). *Votre imagination travaille et, comme d'habitude, travaille dans le sens de l'anxiété* (Montherlant). || Fam. *Travailler du chapeau,* ne pas avoir toute sa raison, être un peu fou.

◆ **se travailler** v. pr. (sens I, 1, v. 1155, Wace ; sens I, 2, fin du XIII^e^ s., Joinville ; sens I, 3, début du XII^e^ s., *Pèlerinage de Charlemagne ;* sens II, 1872, Littré).

I. 1. *Class.* Être sous le coup d'une fatigue physique : *Errant çà et là, elle* [la brebis égarée] *s'était extrêmement travaillée* (Bossuet). || **2.** *Class.* Être en proie à une vive préoccupation, à un tourment moral : *Pourquoi te travailles-tu vainement ?* (Bossuet). || **3.** *Class.* et *littér.* Faire des efforts, se donner de la peine : *Plus l'esprit s'y travaille et plus il s'y confond* (Corneille). *Ces conversations où les sots se travaillent et se détirent pour dire quelque chose* (Barbey d'Aurevilly). *Certains se travaillent pour obtenir l'unité de leur être* (Gide).

II. Subir un certain travail, être travaillé : *C'est un métal qui se travaille bien.*

travailleur, euse [travajœr, -øz] adj. et n. (de *travailler* [v. l'art. précéd.] ; XII^e^ s., Bloch-Wartburg, comme n. m., au sens de « celui qui tourmente, ennemi » ; XIII^e^ s., Guillaume de Tyr, comme adj., au sens de « qui endure la fatigue » ; sens 1, 1552, R. Estienne ; sens 2, fin du XVII^e^ s., Saint-Simon). **1.** Qui travaille de telle ou telle manière : *Un travailleur acharné. Un piètre travailleur. Un élève peu travailleur.* || **2.** *Absol.* Qui aime le travail, qui travaille assidûment : *Il est honnête et c'est un travailleur. Vous êtes belle, vous, je vous aime ; vous êtes une femme travailleuse et soigneuse...* (Balzac).

◆ adj. (1833, Balzac). *Littér.* Consacré au travail : *Quoique vingt sous par jour me suffisent, je ne possède pas la rente de cette oisiveté travailleuse* (Balzac).

◆ n. (sens 1, 1606, Crespin ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [*travailleur à domicile, travailleur indépendant,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1842, Acad. [aussi « les ouvriers »] ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** Personne qui se livre à quelque travail, rétribué ou non, à une occupation suivie et utile : *Les travailleurs et les badauds. Il est certain que plusieurs de nos travailleurs y ont mis* [dans l'« Encyclopédie »] *bien des choses inutiles* (d'Alembert). *Tout le monde rentra, à la nuit, y compris les travailleurs que Fred avait invités à boire* (Simenon). || **2.** Personne salariée, particulièrement dans l'industrie : *Les travailleurs manuels, intellectuels. À partir de quel échelon de la hiérarchie le travailleur qualifié cesse-t-il d'appartenir au prolétariat ?* (Raymond Aron). || *Travailleur de force,* v. FORCE (§ I, n. 1). || *Travailleur à domicile,* ouvrier qui exécute chez lui, moyennant une somme forfaitaire, un travail qui lui est confié par un établissement industriel, commercial ou artisanal. || *Travailleur indépendant,* personne qui exerce une profession non salariée. || **3.** *Les travailleurs,* l'ensemble des classes sociales salariées, et, *spécialem.,* les ouvriers : *Défendre, soutenir les travailleurs.* || **4.** *Autref.* Soldat appartenant à un corps spécialisé dans les terrassements, les travaux de siège ; sapeur.

◆ **travailleuse** n. f. (sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1810, M^me^ de Genlis, I, 349 ; sens 3, 1833, Balzac). **1.** *Travailleuse familiale,* personne diplômée de l'État, qui assure, à domicile, une aide aux mères de famille. || **2.** *Vx.* Les abeilles ouvrières : *Les travailleuses paraissent prévoir ce que doit pondre la mère des abeilles* (Genlis). || **3.** Petite table à ouvrage, souvent munie de tiroirs compartimentés : *Une travailleuse en bois de merisier déteint remplissait l'embrasure* (Balzac).

travaillisme [travajism] n. m. (de *travailliste ;* 1964, Larousse). Mouvement politique qui s'inspire des doctrines des

socialistes anglais : *Ils disent que le travaillisme, ou socialisme, fait partout des progrès immenses et mine la vieille société...* (Romains).

travailliste [travajist] adj. (de *travail,* partic. pour entrer dans la trad. de l'angl. *Labour Party,* parti travailliste, de *labour,* travail [empr. du franç. *labeur*], et de *party,* parti [empr. du franç. *parti*] ; 1907, Larousse, comme n. m., au sens de « membre du parti socialiste à la Douma russe » ; comme adj., au sens 2, 1948, Sartre ; sens 1 et 3, 1964, Larousse). **1.** *Parti travailliste,* parti socialiste anglais, constitué par les trade-unions, les coopératives, ainsi que par des sections locales. || **2.** Qui appartient à ce parti : *Un leader travailliste. Les journaux travaillistes.* || **3.** Qui s'inspire des doctrines de ce parti : *Certains voudraient en France une sorte de mouvement travailliste.*

◆ n. (1923, Larousse). Membre du parti travailliste anglais : *Les travaillistes s'opposent aux conservateurs.*

travailloter [travajɔte] v. intr. (dimin. de *travailler ;* 1906, A. Gide). *Fam.* Travailler mollement, sans se presser ni se fatiguer.

trave [trav] n. f. (provenç. *travo,* même sens, de l'anc. provenç. *trau,* poutre, lat. *trabs, trabis,* même sens ; 1904, Larousse). Pièce de bois horizontale entaillée, unissant deux autres pièces perpendiculaires sans les affleurer.

travée [trave] n. f. (de l'anc. franç. *trev,* poutre [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], *tref* [v. 1155, Wace], lat. *trabs, trabis,* même sens ; 1356, Godefroy, au sens 2 [*travée de comble,* 1694, Th. Corneille] ; sens 1, 1835, Acad. [pour un pont, 1676, Félibien] ; sens 3, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens 4, 1949, G. Lecomte, p. 160 [« ensemble des personnes... », 1975, *Lexis*] ; sens 5, 1936, R. Martin du Gard). **1.** Portion de voûte comprise entre deux supports : *Travée de nef.* || *Travée d'un pont,* partie d'un pont comprise entre deux piles. || **2.** Solivage placé entre deux maîtresses poutres. || *Travée de comble,* espace compris entre deux combles. || **3.** Espace compris entre deux points d'appui principaux d'une construction ou séparé d'un autre par un cloisonnement. || **4.** Rangée de bancs, de tables alignés les uns derrière les autres : *Les travées d'une assemblée, d'un amphithéâtre.* || *Par extens.* Ensemble des personnes qui y sont assises : *Une vive protestation s'élève des travées de gauche.* || **5.** Espace de circulation entre des rangées de sièges : *Dès huit heures non seulement les cinq mille places assises du Cirque Royal étaient toutes occupées, mais les travées étaient pleines de manifestants debout* (Martin du Gard).

travelage [travlaʒ] n. m. (de *trav[ée]* ; 1949, Larousse, au sens de « écartement entre les traverses de chemin de fer » ; sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Ensemble des traverses d'une voie ferrée. || **2.** Nombre de traverses placées dans un kilomètre de voie.

traveller's cheque ou **traveller's check** [travlœrsʃɛk] n. m. (angl. *traveller's check,* même sens, de *traveller,* voyageur [dér. de *to travel,* aller, marcher, voyager], et de *check,* chèque [v. CHÈQUE] ; 1964, Larousse). Dénomination anglo-améric. du *chèque de voyage* (v. CHÈQUE).

• Pl. *des* TRAVELLER'S CHEQUES.

travelling [travliŋ] n. m. (mot angl. signif. proprem. « action de voyager, voyage », de *to travel,* aller, marcher, voyager ; 1930 [d'après J. Giraud, p. 201], aux sens 1-2 [d'abord *travelling-caméra,* mars 1927, d'après J. Giraud, p. 201] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Au cinéma, artifice de mise en scène consistant à filmer un plan avec un appareil mobile, généralement monté sur un chariot roulant sur rails. || **2.** L'appareil lui-même : *À ce moment le travelling est tout près de Stella* (Croisset). || **3.** *Travelling optique,* effet analogue au travelling, obtenu avec une caméra munie d'un objectif de distance focale continûment variable.

travers [travɛr] n. m. (lat. *traversus,* var. de *transversus,* oblique, transversal [employé souvent à l'accus. ou à l'ablatif substantivés *transversum, transverso,* avec les prép. *in,* en, et *de,* de, dans les loc. *in transversum,* en travers, et *de traverso,* de travers], part. passé adjectivé de *transvertere,* tourner vers, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *vertere,* tourner, faire tourner ; v. 1545, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1660, Corneille ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1964, Larousse [« crevasse transversale dans le canon d'un fusil », 1803, Boiste] ; sens 5, 1964, Larousse ; sens 6, 1773, Bourdé de Villehuet [...*vent de travers,* 1958, Merrien ; *par le travers,* 1558, Godefroy, X, 851] ; sens 7-8, 1680, Richelet ; sens 9, 1878, Larousse [aussi « morceau de viande... »] ; sens 10, 1694, Acad. ; sens 11, 1637, Corneille). **1.** Étendue d'un corps considéré dans le sens qui est perpendiculaire à sa longueur et qui constitue sa largeur, son épaisseur, sa profondeur : *Un travers de doigt.* || **2.** *Class.* Distance représentée par la largeur ou l'épaisseur de quelque chose : *Deux voisines dont les demeures ne sont séparées que par le travers d'une rue* (Corneille). || **3.** Étendue d'un corps d'une extrémité à l'autre de la transversale. || **4.** Dans un produit métallurgique, sens perpendiculaire à celui de la déformation mécanique par travail à chaud ou à froid. || **5.** Direction de plan de fissilité perpendiculaire au longrain. || **6.** Flanc d'un navire : *Nous présentâmes le travers à l'« Alceste » et nous fîmes un feu roulant auquel les Anglais répondirent avec vigueur* (Mérimée). || *Mer, vent de travers,* mer, vent agissant sur un navire perpendiculairement à la route suivie. || *Par le travers,* dans une direction perpendiculaire à l'axe longitudinal du navire : *Ce n'est pas une plaisanterie de recevoir son grand mât par le travers* (Claudel). *Mitrailleur ! Ils* [les chasseurs] *passent par le travers* (Saint-Exupéry). || **7.** Filet doré placé sur le dos d'un livre relié. || **8.** Corde transversale d'une raquette. || **9.** Maniement du bœuf que l'on pratique au niveau des vertèbres lombaires pour apprécier l'épaisseur des muscles ; morceau de viande de porc contigu aux côtes. || **10.** *Vx.* Défaut de ce qui n'a pas une ligne normale, de ce qui est dévié, irrégulier : *Il y a du travers dans ce bâtiment* (Littré). || **11.** *Fig.* Petit défaut dû à une bizarrerie de l'esprit ou du caractère, qui fait que la personne raisonne ou se comporte d'une manière peu conforme au sens commun et souvent ridicule : *Donnant dans le travers commun à tous les commentateurs, je prête à mon auteur des intentions qu'il n'avait pas* (France). *En fait, Ronsard est un poète officiel, avec tout ce que cela comporte de servitudes et même de ridicules. Et il a tous les travers que l'on critique chez les poètes officiels* (Duhamel).

◆ **À tort et à travers** loc. adv. V. TORT.

◆ **À travers, au travers,** loc. adv. (v. 1226, d'après le *FEW,* XIII/2, 224 *b* [*au travers ; à travers,* 1830, Stendhal]). En franchissant d'un bout à l'autre, en pénétrant de part en part : *La balle a tapé contre la vitre et elle est passée à travers. Il y avait une grille, mais elle pouvait passer la main au travers. Tchen tenterait-il de lever la moustiquaire ? Frapperait-il au travers* (Malraux). || Fig. *Passer au travers,* V. PASSER, v. intr. (B, § III).

◆ **À travers** loc. prép. (v. 1155, Wace, au sens de « de travers » ; sens 1, 1458, *Mystère du Vieil Testament* [*à travers champs...,* 1640, Oudin — d'abord *à travers les champs,* 1606, Nicot, et *travers chans,* fin du XIIe s., *l'Escoufle*] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, av. 1662, Pascal ; sens 4, 1862, Fromentin ; sens 5, 1580, Montaigne [*envisager... à travers quelque chose,* 1734, Massillon]). **1.** En parcourant une surface d'un bout à l'autre, en pénétrant de part en part un corps, un milieu avec, souvent, l'idée implicite d'un obstacle franchi ou à franchir : *Le chemin contournait le village à travers les prairies* (Mauriac). *Le plus sage serait de continuer à marcher à travers les collines* (Giono). *De ce balcon, je peux aussi, tirant vers moi les deux battants de la porte-fenêtre, regarder ma chambre à travers les rideaux* (Sollers). *Il imagina les circonvolutions du labyrinthe souterrain à travers Paris* (Mallet-Joris). || *À travers champs, à travers bois,* en parcourant les champs, les bois ; au milieu des champs, des bois : *Se promener à travers champs.* || **2.** En utilisant, pour franchir un obstacle et aller au-delà, un espace libre, un jour : *Les petits poissons peuvent se glisser à travers les mailles du filet. Un sentier montait à travers les rochers* (Giono). || Fig. *Passer à travers quelque chose,* V. PASSER, v. intr. (B, § III). || **3.** En dépit de quelque chose qui semble être en opposition : *Il*

sourit à travers ses larmes (Hermant). *Sa joie éclatait même à travers ses douleurs* (Voltaire). ‖ **4.** D'un bout à l'autre d'un certain laps de temps, d'une certaine période : *Sa famille remonte à travers les siècles jusqu'au Moyen Âge. L'histoire de l'humanité à travers les âges.* ‖ **5.** *Fig.* Par l'intermédiaire de quelque chose : *Or, en littérature, comme en peinture, les grandes créations ne nous ont pas atteint à travers des doctrines* (Malraux). ‖ *Envisager, voir, juger, à travers quelque chose,* ne voir, ne juger que par le truchement de quelque chose, en se conformant rigoureusement à ce modèle : *Manuel est un honnête homme, mais il ne voit qu'à travers son parti* (Malraux). *Puisqu'on voit la vie à travers les romans... Il y a des gens marqués pour toujours par ces vérités-là* (Sarraute).

◆ **Au travers de** loc. prép. (sens 1, v. 1210, *Folque de Candie ;* sens 2, 1585, Cholières ; sens 3, 1667, Racine). **1.** En franchissant d'un bout à l'autre une étendue, en pénétrant de part en part un corps, un milieu : *Il allait au travers de la lande vers le village. Il s'est passé une épée au travers du corps. Il aperçoit le clocher au travers de la brume.* ‖ **2.** En utilisant les passages libres, les interstices pour franchir quelque chose et aller au-delà : *Le navire fait route au travers des écueils.* ‖ Fig. *Passer au travers de,* v. PASSER, v. intr. (B, § III). ‖ **3.** Par l'intermédiaire de quelque chose : *Au travers de cette comparaison, l'idée apparaît mieux.*

◆ **À travers de** loc. prép. (fin du XV^e s., Commynes). *Class.* En franchissant ce qui fait obstacle, en pénétrant de part en part : *On ne voit plus les vérités de la religion ni les terribles jugements de Dieu que comme à travers d'un nuage épais* (Bossuet). *À travers des rochers la peur les précipite* (Racine).

◆ **De travers** loc. adv. (v. 1155, Wace, au sens de « dans le mauvais sens » ; 1314, Mondeville, au sens de « d'une extrémité à l'autre dans le sens de la largeur » ; sens 1, v. 1465, Picot, I, 157 [*avaler de travers,* 1856, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXVII, 463 ; *regarder quelqu'un de travers,* au fig., milieu du XIV^e s., G. de Machaut ; *...une parole de travers,* 1611, Cotgrave ; *prendre les choses de travers,* 1668, Molière] ; sens 2, 1474, *Mystère de l'Incarnation* [*...esprit de travers,* 1671, La Rochefoucauld ; *aller de travers,* v. 1692, Fénelon — *aller tout de travers,* même sens, milieu du XVI^e s., Ronsard]). **1.** Selon une direction qui s'écarte de la direction normale, régulière ; dans une position autre que la position normale, habituelle : *Marcher de travers. Avoir le nez de travers. Il a mis sa casquette de travers. Le constat montre que la voiture accidentée se présente de travers par rapport à l'obstacle.* ‖ Fam. *Avaler de travers,* laisser pénétrer un peu de nourriture ou de boisson dans la trachée par suite d'un faux mouvement dans la déglutition. ‖ Fig. *Regarder quelqu'un de travers,* le regarder avec animosité en lui marquant de la suspicion, de l'antipathie : *J'ai l'air de mentir et tout le monde me regarde de travers. Et pourtant, je suis simple et je n'aime pas le mensonge* (Cocteau). ‖ *Un mot, une parole de travers,* un mot, une parole hostile. ‖ *Prendre les choses de travers,* les prendre en mauvaise part ou les mal comprendre et s'en fâcher. ‖ **2.** *Fig.* D'une manière contraire à la raison, au bon sens : *Raisonner de travers, tout de travers. Écoutez, disait M^me Cottard, on est excusable de répondre un peu de travers quand on est interrogé ainsi de but en blanc, sans être prévenue* (Proust). ‖ *Avoir l'esprit de travers,* avoir l'esprit mal fait ou mal tourné ; mal interpréter. ‖ *Aller de travers,* ne pas se dérouler, ne pas évoluer dans un sens favorable, raisonnable : *Mon père et ses amis parlaient inlassablement de politique et je savais que tout allait de travers* (Beauvoir).

◆ **En travers** loc. adv. (1080, *Chanson de Roland,* au sens de « directement, en droite ligne » ; sens 1, v. 1155, Wace [*rester en travers,* au fig., av. 1902, Zola] ; sens 2, 1691, Ozanam, 278 [*mettre en travers,* 1771, Bougainville, II, 315 ; *s'échouer en travers,* 1876, Larousse]). **1.** Dans une position transversale par rapport à un axe, à une direction : *Le chemin est coupé, des arbres sont tombés en travers. Scier une planche en travers.* ‖ Fig. et fam. *Rester en travers à quelqu'un,* en concevoir une certaine rancœur : *Ça me reste en travers, quand je demande...* (Zola). ‖ **2.** Se dit de la position d'un bâtiment dont la direction de la quille est perpendiculaire à la direction du vent ou du courant. ‖ *Mettre en travers,* prendre une route telle que la mer frappe le navire sur le côté ; mettre en panne. ‖ *S'échouer en travers,* s'échouer sur le flanc.

◆ **En travers de** loc. prép. (v. 1213, *Fet des Romains,* au sens de « de part en part » ; sens 1, 1848, G. Sand [*en travers du chemin, de la route de quelqu'un,* au fig., XX^e s.] ; sens 2, 1859, V. Hugo ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Dans une position transversale par rapport à l'axe de l'objet considéré, perpendiculairement à une direction : *Un camion renversé en travers de la route. Tandis qu'un grand épagneul couché en travers de la chaussée se levait à regret...* (France). *À moins qu'elle n'eût à le déshabiller ivre mort et qu'il ne s'endormît en travers du lit, inconscient* (Triolet). ‖ Fig. *En travers du chemin, de la route de quelqu'un,* de façon à lui faire obstacle, à l'empêcher de poursuivre dans cette voie : *Ceux qui voudront la voler, la tromper, l'insulter, de quelque manière que ce soit, me trouveront planté en travers de leur route* (Troyat). ‖ **2.** *Fig.* De manière à contrecarrer quelque chose : *Il se met toujours en travers de nos desseins. Mais le destin se mit en travers de son projet initial* (Arnoux). ‖ **3.** Se dit de la position d'un bâtiment lorsque la direction de sa quille est perpendiculaire à celle du vent, du courant ou d'un objet donné : *Mettre un navire en travers de la lame.*

traversable [travɛrsabl] adj. (de *traverser ;* 1819, Boiste). Que l'on peut traverser : *Un fleuve traversable.*

traversage [travɛrsaʒ] n. m. (de *traverser ;* 1507, Godefroy, écrit *travessaige,* au sens de « droit payé pour traverser une rivière » ; 1723, Savary des Bruslons, écrit *traversage,* au sens de « façon donnée à une étoffe de laine » ; sens actuel, 1964, Larousse). Opération de brasserie par laquelle on fait passer la bière de la fermentation principale à la fermentation secondaire.

traversant, e [travɛrsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *traverser ;* XIV^e s., Cuvelier, au sens de « transversal » ; sens actuel, 1975, *Lexis*). Qui transperce : *Une douleur traversante.*

travers-banc [travɛrbɑ̃] n. m. (de *travers* et de *banc ;* 1904, Larousse). Dans une mine, galerie horizontale au rocher, perpendiculaire aux lignes de niveau des couches.

● Pl. *des* TRAVERS-BANCS.

traverse [travɛrs] n. f. (fém. de *travers ;* v. 1130, *Eneas,* dans la loc. *a la traverse,* « de côté, en travers » ; début du XIV^e s., *Entrée d'Espagne,* au sens de « vent d'ouest » ; sens I, 1 [déverbal de *traverser*], 1559, Amyot ; sens I, 2, 1532, Rabelais [comme n. f. — aussi « rue de traverse » ; *chemin de traverse,* 1690, Furetière ; *rue de traverse,* 1721, Trévoux ; « ...passage qui relie directement deux salles », 1549, R. Estienne] ; sens I, 3, 1675, M^me de Sévigné ; sens II, 1, 1387, d'après le *FEW,* XIII/2, 225 *b* [dans un châssis de charpente..., 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 3, 1680, Richelet ; sens II, 4, 1845, Bescherelle ; sens II, 5, 1964, Larousse ; sens II, 6, 1552, d'après le *FEW,* XIII/2, 225 *b ;* sens II, 7, v. 1460, G. Chastellain).

I. 1. *Class.* Action de traverser, de faire traverser ; et, *par extens.,* chemin à faire pour aller d'un lieu à un autre : *La traverse d'Autun ici qui est diabolique* (Sévigné). ‖ **2.** *Chemin, route de traverse,* ou simplem. *traverse,* chemin étroit, plus court que la route ou menant en un lieu auquel elle ne conduit pas ; route secondaire : *Vite, vite, on s'est levé, on a attelé la charrette, habillé les enfants à moitié endormis et l'on s'est sauvé par la traverse avec quelques voisins* (Daudet). *On se jetait dans les routes de traverse pour éviter les régiments avec leurs voitures, les convois* (Aragon). ‖ *Rue de traverse,* ou simplem. *traverse,* dans une agglomération, petite rue ou passage reliant deux rues plus importantes : *Il* [M. de Charlus] *m'entraîna dans une rue de traverse, plus obscure que le boulevard* (Proust). *C'était un très bon petit hôtel dans une courte traverse qui aboutissait au quai de l'Isère* (Giono). ‖ Dans un grand bâtiment, pas-

sage qui relie directement deux salles : *Salem arriva le premier, car, familier du palais, il avait trouvé une traverse du* XVI*e* *siècle pour aller du Trésor à la salle Barberousse* (Giraudoux). || **3.** Class. et fig. *De traverse,* d'une manière indirecte : *Nous n'avons point de ses nouvelles que de traverse* (Sévigné).

II. 1. Pièce de bois ou de métal perpendiculaire aux éléments principaux d'une construction, et destinée à maintenir l'écartement de ces éléments ; pièce horizontale de bois, faisant partie d'un châssis de charpente ou de menuiserie, et qui est assemblée dans les montants. || **2.** Entretoise reliant les longerons du cadre d'un châssis de voiture, les limoniers d'un chariot. || **3.** Chacune des barres transversales qui servent à maintenir et à renforcer les barreaux d'une grille. || **4.** Chacune des pièces de bois, de métal ou de béton placées sur le sol perpendiculairement à la voie, et sur laquelle les rails sont assujettis : *Pour l'instant, ils vont monter la voie sur les traverses* (Vian). || **5.** Poutrelle portant des isolateurs, sur les poteaux télégraphiques. || **6.** Massif de terre établi sur le terre-plein d'un ouvrage de fortification, perpendiculairement au parapet (XVII^e^-XIX^e^ s.). || **7.** *Fig.* et *littér.* Ce qui fait obstacle aux projets de quelqu'un, ce qui barre sa route pour lui interdire momentanément le succès : *Si j'ose, après tant d'années, raconter les traverses de notre vie sans éclat, c'est que la musique est là, partout présente, jaillissante* (Duhamel). *Nous imaginions des traverses à notre amour pour nous donner la joie de les écarter* (Sartre).

● Syn. : **II, 7** *difficulté, écueil, épreuve, revers.*

◆ **À la traverse** loc. adv. (v. 1130, *Eneas,* au sens de « de côté, en travers » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1549, R. Estienne). **1.** *Class.* Incidemment : *S'il vous vient un petit conte à la traverse, ne vous en contraignez pas* (Sévigné). || **2.** *Class.* et *littér.* De façon à constituer un obstacle inopiné ; en opposition inattendue à une situation existante : *J'en eus d'abord du regret, mais les distractions vinrent à la traverse* (Rousseau). *La chamaille pouvait durer. Quelque autre souci surgissait à la traverse* (Duhamel).

◆ **À la traverse de** loc. prép. (1659, Molière). *Class.* et *littér.* De façon à faire obstacle à quelque chose brusquement, inopinément, et à en entraver, à en rompre le cours : *Les rivaux qui se jettent à la traverse d'une inclination établie* (Molière). *Elle s'imagina [...] que ce serait la plus belle chose du monde que de se jeter à la traverse des sentiments de sa mère, et de détourner de son propre côté, ce qui devait avoir tant de valeur* (Gobineau).

traversé, e [travɛrse] adj. (part. passé de *traverser ;* fin du XVI^e^ s., Brantôme, au sens de « transperçant » ; 1611, Cotgrave, dans la loc. *cheval traversé,* « cheval fort du dessous et large du poitrail » ; sens actuel, fin du XVII^e^ s., M^me^ de Sévigné). Partagé d'un bout à l'autre : *Un mur traversé seulement en son milieu par un long tuyau* (Faye).

traversée [travɛrse] n. f. (part. passé fém. substantivé de *traverser ;* 1678, Jal, au sens 2 ; sens 1, av. 1841, Chateaubriand [*traversée du désert,* au fig., 30 mars 1969, *le Monde*] ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1876, Larousse ; sens 5, av. 1890, Maupassant). **1.** Action de traverser de bout en bout un espace déterminé, un pays : *La traversée en voiture de ce village est difficile. La traversée du Sahara. Dans le chemin de bois [...], il n'y avait plus que des bonds de lapereaux, des traversées de faisans épouvantés* (Daudet). || Fig. *Traversée du désert,* disparition de la scène politique pendant un certain temps d'une personnalité en vue. || **2.** Action de passer d'un bord à un autre en traversant la mer, un fleuve : *La traversée de Quiberon à Belle-Isle se fait par un bac. La traversée de Marseille à Ajaccio s'est effectuée par une mer calme. Quand les Andes furent bien explorées, une fois les techniques des traversées bien au point, Mermoz confia ce tronçon à son camarade Guillaumet* (Saint-Exupéry). || **3.** Course en montagne effectuée en combinant un itinéraire de montée et un itinéraire de descente, les deux itinéraires se trouvant sur des arêtes ou des versants différents, en principe opposés. || **4.** *Traversée de voie,* point où deux voies de chemin de fer se coupent. || **5.** *Fig.* Passage brusque et de courte durée d'un mouvement affectif qui inonde l'être : *Ce fut en elle une traversée de joie* (Maupassant).

traversée-jonction [travɛrseʒɔ̃ksjɔ̃] n. f. (de *traversée* et de *jonction ;* 1968, Larousse). Ensemble d'appareils de voie permettant le passage des trains d'une voie sur l'autre entre deux voies qui se croisent à angle aigu.

● Pl. *des* TRAVERSÉES-JONCTIONS.

traverser [travɛrse] v. tr. (lat. pop. **traversare,* var. du lat. class. *transversare,* remuer en travers, de *transversum,* supin de *transvertere,* tourner vers [v. TRAVERS] ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 8 [*traverser quelqu'un,* « transpercer ses vêtements », 1718, Acad. — au part. passé] ; sens I, 1, v. 1155, Wace [au fig., 1876, Larousse] ; sens I, 2, v. 1155, Wace [absol., fin du XIII^e^ s., Joinville ; *traverser un pont,* 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 3-4, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné ; sens I, 5, 1687, Bossuet ; sens I, 6, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens I, 7, 1808, Delille [« subsister encore en l'état après une longue période », 1839, Lamartine] ; sens I, 9, 1669, Racine ; sens I, 10, av. 1890, Maupassant ; sens I, 11, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné ; sens II, 1, v. 1155, Wace ; sens II, 2, 1694, Th. Corneille).

I. 1. Parcourir un espace d'un bout à l'autre : *Traverser de part en part un pays. Traverser une ville sans s'arrêter. Traverser la Manche à la nage. Des pas traversèrent le palier, puis commencèrent à monter* (Giono). *Il a fallu traverser un petit plateau qui domine la mer et qui dévale ensuite vers la plage* (Camus). *Ce docteur referma la porte, traversa le bureau, pour passer dans la salle d'attente* (Mallet-Joris) ; et au fig. : *La renommée de Shakespeare a mis cent quarante ans à traverser le détroit* (Hugo). || **2.** Franchir dans le sens transversal un espace qui s'étend en longueur et, *spécialem.,* une voie de communication : *Traverser la rue, une route. Ils traversèrent la chaussée et s'arrêtèrent devant l'étalage* (Sartre). *Ils traversent des rivières, levant leurs armes à bras tendus au-dessus de la tête* (Sollers). || *Absol.* Passer d'un bord à l'autre de la chaussée : *Il est interdit de traverser en dehors des passages cloutés. Les châtiments, on croit les éviter parce qu'on fait attention aux voitures en traversant, qu'on évite les dangers* (Proust). *Béa B. traversa entre les voitures* (Le Clézio). || *Traverser un pont,* le parcourir dans toute sa longueur. || **3.** En parlant de quelque chose de mobile, se déplacer d'un bout à l'autre, d'un bord à l'autre d'un espace : *La Seine traverse Paris. L'autobus traverse le boulevard et s'engage dans une rue perpendiculaire. La Mère, riant de plus en plus fort, pousse du pied la voiture, qui traverse la scène de gauche à droite, puis disparaît dans la coulisse* (Adamov). || **4.** S'étendre en longueur d'un bout à l'autre d'un espace : *Allée qui traverse le jardin. Ortegal [...] trace de temps en temps, du bout d'un long fusain, un trait extrêmement léger qui traverse une grande partie de la toile* (Romains). *La piste traversait l'étroite plaine dans toute sa longueur* (Duras). || **5.** *Class.* S'étendre en travers de quelque chose en faisant obstacle ; barrer : *C'est partout des forts élevés et des forêts abattues qui traversent des chemins affreux* (Bossuet). || **6.** *Class.* et *fig.* Faire obstacle, susciter des difficultés pour empêcher quelqu'un d'agir, quelque chose de réussir, de suivre son cours : *L'envie se plaît à traverser les desseins d'autrui* (Furetière, 1690). *Mon rival en tout cas ne peut me traverser* (Molière). || **7.** Se trouver dans une période caractérisée par un certain état ; passer par cet état pendant un certain temps : *Traverser une période de chance, d'euphorie. C'est un vaurien, un cœur de pierre ! Est-ce qu'il est digne des inquiétudes que nous avons traversées à cause de lui ?* (Martin du Gard). *Notre pays, mon ami, traverse une époque troublée* (Duhamel). *J'ai traversé avant ma huitième ou ma dizième année une période assez longue de colères qui, paraît-il, étaient odieuses* (Romains). *La France traverse la plus*

terrible crise de son histoire (De Gaulle). || En parlant de choses, subsister encore en l'état après une longue période : *Ce mythe a traversé les âges. Sa gloire, son nom traversera les siècles.* || **8.** Pénétrer de part en part un corps, un milieu : *La balle lui a traversé le cœur. La pluie a traversé ses vêtements. Tandis que j'écartais mes draps dans la lumière blafarde qui traversait les minces rideaux* (Butor). || Par extens. et fam. *Traverser quelqu'un,* mouiller ses vêtements jusqu'à la peau : *C'était après une grosse pluie d'orage ; un marchand de bœufs, complètement traversé, se changeait* (La Varende). || **9.** Passer au travers de quelque chose qui fait obstacle en se frayant un passage ; aller au-delà : *Traverser la foule. Traverser les lignes ennemies. Et surtout prendre un soin terrible de ne pas être forcés, de ne pas le laisser traverser la ligne* [des tirailleurs] (Giono). || **10.** *Fig.* Pénétrer subitement au plus profond de l'être : *Et elle le tenait à pleins bras, traversée brusquement par un souffle d'autrefois, par une grande secousse de souvenirs* (Maupassant). *Je n'ai pas pu la tuer. J'ai seulement été traversé par un frisson rapide, une fièvre* (Le Clézio). || **11.** Se présenter à l'esprit d'une manière inopinée et fugitive : *On sent qu'une grande pensée traversait cette foule* (Hugo). *Ce Noirot dont l'image traversait la tête du baron* (Bourget). *Parfois, au cœur de ce néant, j'étais visité, traversé par un songe* (Duhamel). *Une réminiscence de ses lectures anciennes lui traversa la mémoire* (Caillois).

II. 1. Mettre de travers : *Traverser le cheval en lui faisant légèrement déplacer ses hanches.* || **2.** *Traverser une ancre,* mettre la verge horizontale entre les bossoirs.

• SYN. : **I, 1** *franchir ;* **8** *percer, transpercer.*

◆ **se traverser** v. pr. (fin du XIIe s., *Moniage Guillaume,* au sens de « aller au travers de » ; sens actuel, 1680, Richelet). En parlant d'un cheval, marcher en ne gardant pas ses hanches rigoureusement derrière ses épaules : *Il n'était pas en selle que Cantaor — c'était le nom de la bête — piétinait, se traversait* (Montherlant).

1. traversier, ère [travɛrsje, -ɛr] adj. (lat. *traversarius,* var. de *transversaius,* placé en travers, transversal, dér. de *transversus,* oblique, transversal [v. TRAVERS] ; v. 1180, *Mort Aymeri de Narbonne,* comme n. m., au sens de « traversin » ; comme adj., au sens 3, av. 1615, Pasquier ; sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1694, Acad. [d'abord ...*traversaine,* v. 1280, Adenet, et ...*traverse,* 1589, Arbeau, 33]). **1.** *Vx* ou *dialect.* Qui constitue une traverse : *Rue, sente traversière. Quand ils eurent dépassé les dernières maisons, ils laissèrent la route et prirent un petit chemin traversier* (Pérochon). || **2.** *Flûte traversière,* nom donné à la flûte qui se tient parallèlement à la bouche, pour la distinguer de celles qui sont tenues perpendiculairement. || **3.** *Fig.* Se dit d'astres, de planètes qui sont censés exercer une influence néfaste sur le destin de quelqu'un : *Abailard était né sous une planète traversière* (Pasquier).

◆ **traversière** n. f. (1964, Larousse). Haussière placée perpendiculairement au navire.

2. traversier, ère [travɛrsje, -ɛr] adj. (de *traverser ;* 1718, Acad.). *Barque traversière,* barque faisant le va-et-vient entre deux points peu éloignés.

◆ **traversier** n. m. (sens 1, 1678, Guillet ; sens 2, 1975, *Lexis*). **1.** Chasse-marée à trois mâts. || **2.** Au Canada, syn. de BAC, de FERRY-BOAT.

traversin [travɛrsɛ̃] n. m. (de *travers ;* fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* au sens de « trajet, distance » ; sens 1, 1368, *Kritischer Jahresbericht* [VI, 233], écrit *traversain* [*traversin,* 1530, Palsgrave, 199 ; *faux traversin,* 1835, Acad.] ; sens 2, v. 1648, Retz ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1546, Mantellier, écrit *traversain* [*traversin,* 1561, Mantellier] ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Oreiller long et étroit qui s'étend sur toute la largeur à la tête du lit : *La tête est soutenue par un traversin de la même teinte claire que la paillasse* (Robbe-Grillet). || *Faux traversin,* oreiller long mis au pied du lit pour faire symétrie avec celui qui est à la tête. || **2.** *Class.* Fléau d'une balance : *L'homme est comme le traversin d'une balance qui branle toujours* (Retz). || **3.** Pièce transversale de la charpente d'un bâtiment, servant à consolider les deux parties de la membrure. || **4.** L'une des pièces de bois qui forment le fond d'une futaille et servent à la renforcer. || **5.** Ardoise dont le petit axe est parallèle au longrain.

traversine [travɛrsin] n. f. (fém. de *traversin* [v. l'art. précéd.] ; v. 1280, Adenet, comme adj. f., écrit *traversaine,* au sens de « traversière » [en parlant d'une flûte] ; 1690, Furetière, dans la loc. *rue traversine,* « rue transversale » ; comme n. f., au sens 2, 1765, *Encyclopédie ;* sens 1, 1876, Larousse ; sens 3, 1872, Littré ; sens 4, 1765, *Encyclopédie* [*maîtresse traversine,* 1872, Littré]). **1.** Pièce de bois qu'on fixe horizontalement sur des pilotis pour les relier entre eux. || **2.** Planche qui sert à passer d'un bateau dans un autre. || **3.** En charpente, traverse d'un grillage. || **4.** Pièce de bois formant le radier d'une écluse et qui est entaillée sur la tête des pilotis. || *Maîtresse traversine,* traversine qui porte sur le seuil de l'écluse.

travertin [travɛrtɛ̃] n. m. (ital. *travertino,* même sens, altér. de *tivertino,* même sens, proprem. « [pierre] de Tivoli », lat. *tiburtinus,* de Tibur, de *Tibur,* n. d'une ville voisine de Rome, sur l'Anio [auj. Tivoli] ; 1611, Cotgrave, écrit *trevertin ; travertin,* 1765, *Encyclopédie*). Variété de calcaire formée par dépôt de concrétions opérées par les eaux, présentant des cavités garnies de cristaux, et déjà utilisée comme matériau de construction des monuments dans la Rome antique.

travesti, e [travɛsti] adj. (part. passé de *travestir ;* v. 1536, M. Du Bellay, écrit *transvesti* [sous l'influence du lat. *trans* — v. l'art. suiv. ; *trasvesti,* fin du XVIe s. ; *travesti,* 1669, La Fontaine], au sens 1 [*rôle travesti,* 1872, Littré] ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1648, Scarron [écrit *travesti*]). **1.** Qui est revêtu d'un déguisement : *Un acteur travesti.* || *Rôle travesti,* rôle d'un acteur qui change de déguisements au cours de la pièce : *Toinette dans « le Malade imaginaire » est un rôle travesti.* || **2.** Se dit de toute fête ou divertissement où les participants usent de déguisements : *Bal travesti, fête travestie.* || **3.** *Vx* et *littér.* Se disait d'une pièce mettant en scène des personnages nobles, et composée en vers burlesques.

◆ **travesti** n. m. (sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Ensemble des pièces de vêtement permettant de prendre le déguisement complet d'un personnage : *Un travesti de Pierrot.* || **2.** *Jouer un travesti,* pour une actrice, jouer un rôle masculin, ou, pour un acteur, jouer un rôle féminin. || **3.** En psychiatrie, personne qui, par ses vêtements et ses manières, se comporte comme une personne de l'autre sexe.

travestir [travɛstir] v. tr. (ital. *travestire,* travestir, de *tra-,* préf. exprimant la transformation, l'échange [lat. *trans,* au-delà de, par-delà], et de *vestire,* habiller [lat. *vestire,* même sens — v. VÊTIR] — v. aussi l'art. précéd. ; 1648, Scarron, au sens 3 ; sens 1, 1669, Bossuet ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Habiller quelqu'un de vêtements de manière à le faire apparaître comme d'un autre sexe, d'un autre âge ou d'une autre condition : *Travestir un homme en femme, un enfant en soldat, un aristocrate en prolétaire.* || **2.** *Fig.* et *péjor.* Changer l'apparence de quelque chose, en modifier le caractère, la nature par une déformation plus ou moins consciente : *Je ne voudrais pas vous laisser croire que je sois capable de travestir ma pensée pour obtenir un meilleur traitement* (Romains). *Je ne lui gardais pas rancune d'avoir travesti une vérité difficile* (Aymé). *Il était déçu et, travestissant sa déception, croyait qu'il ne l'aimait plus* (Sagan). || **3.** *Vx.* Composer une imitation burlesque d'une œuvre sérieuse : *Scarron a travesti « l'Énéide ».*

• SYN. : **1.** *costumer, déguiser ;* **2** *falsifier, maquiller* (fam.), *masquer. se travestir* (1580, Montaigne). Revêtir un déguisement en vue d'un divertissement : *Se travestir en comtesse pour un bal costumé.*

travestisme [travɛstism] n. m. (de *travesti ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis 1964, Larousse). Syn. de TRANSVESTISME.

travestissement [travɛstismɑ̃] n. m. (de *travestir* ; 1694, Acad., au sens 1 [*rôle, pièce à travestissements,* 1872, Littré] ; sens 2, av. 1782, d'Alembert ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, av. 1869, Sainte-Beuve ; sens 5, 1876, Larousse). **1.** Action de travestir ou de se travestir : *On a vu maintes fois le travestissement être un moyen de licence et de désordre* (Sainte-Beuve). || *Rôle, pièce à travestissements,* rôle, pièce où un acteur change plusieurs fois de costume, de façon à représenter plusieurs personnages, ou un personnage d'un sexe autre que le sien. || **2.** Manière de se travestir, costume de déguisement : *Des nègres, des négresses, des mulâtres dans tous les travestissements, étalant tous les costumes, et, ce qui est pire, toutes les nudités* (Hugo). || **3.** Utilisation maniaque, par un individu, de vêtements qui sont propres à une personne d'une condition sociale ou d'un sexe différents des siens : *Le travestissement est un signe de mythomanie ou de perversion.* || **4.** *Fig.* et *péjor.* Action d'altérer ou de déformer le caractère ou la nature de quelque chose : *Roederer, qui aimait la discussion, n'admettait pas le travestissement de son opinion* (Sainte-Beuve). *C'est un monstrueux travestissement de la vérité qui m'a rempli le cœur de dégoût* (Gide). || **5.** *Fig.* Apparence trompeuse donnée à un écrit, à une œuvre : *Le sanglant travestissement dont il a revêtu sa philosophie* [de Nietzsche] (Camus).

● SYN. : **1** *déguisement ;* **2** *travesti ;* **4** *altération, déformation.*

travestisseur [travɛstisœr] adj. et n. (de *travestir ;* v. 1760, d'après Trévoux, 1771). *Vx* ou *littér.* Se dit des formes ou des personnes qui dénaturent le caractère d'un auteur ou d'une œuvre : *Des vers burlesques travestisseurs. Le travestisseur d'Homère* (d'Alembert).

traveteau [travto] n. m. (de l'anc. franç. *trev,* poutre [fin du XIe s., *Gloses de Raschi*], *tref* [1170, Maurice de Sully], lat. *trabs, trabis,* poutre, arbre élevé ; v. 1155, Wace, au plur., écrit *travetiaux ;* au sing., v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *travetel* [*traveteau,* fin du XVe s.]). Nom donné par les forestiers au soliveau. (On dit aussi TRAVETTE [1877, Littré].)

traviole (de) [dətravjɔl] loc. adv. (de *trav[ers*], au sens anc. de « action de traverser » [début du XIIIe s.] ; 1836, Vidocq, comme n. f., au sens de « traverse » ; écrit *de traviole,* au sens actuel [sous l'influence de la loc. adv. *de travers*], 1866, Delvau). *Pop.* De travers : *Je me demande ce que c'est que ce lustre qui s'en va tout de traviole* (Proust).

travois [travwa] n. m. (origine incertaine, peut-être mot dialectal dér. de l'anc. franç. *trev, tref,* poutre [v. TRAVETEAU] ; 1964, Larousse). Système de traction primitif constitué de deux perches, attachées par une extrémité à un animal, l'autre traînant sur le sol, et solidarisées par des traverses.

travon [travɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *trev, tref,* poutre [v. TRAVETEAU] ; 1550, G. Paradin). Pièce de charpente qui couronne la file des pieux formant une pile d'un pont de bois et sur laquelle reposent les poutrelles de la travée. (On dit aussi SOMMIER.)

travouil [travuj] n. m. (var. de l'anc. franç. *traoul,* même sens [XIIIe s., *ZRP,* XXII, 562], *travoul* [v. 1450, Gay], lat. pop. *traduculus, dévidoir, treuil, du lat. class. *tradux, -ducis,* sarment [qu'on fait passer d'un arbre à un autre], dér. de *traducere,* conduire au-delà, faire passer, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *ducere,* tirer, mener, conduire ; fin du XVIe s., Du Fail). Dévidoir servant à mettre à la main les fils en écheveaux.

travoul [travul] n. m. (emploi spécialisé du moyen franç. *travoul* [v. l'art. précéd.] ; 1694, Th. Corneille). Morceau de bois plat ou cadre en bois sur lequel les pêcheurs enroulent le fil de leur ligne.

travure [travyr] n. f. (de l'anc. franç. *trev, tref,* poutre [v. TRAVETEAU] ; 1448, Godefroy). Ensemble des éléments qui portent la travée dans un plancher ou dans un pont.

traxcavator [trakskavatɔr] n. m. (contract. de *tra[cteur*] et de *[e]xcavateur ;* 1964, Larousse). Engin léger de terrassement, monté sur chenilles et destiné au chargement des déblais recueillis par un godet commandé par des câbles.

trayeur, euse [trɛjœr, -øz] n. (de *traire ;* v. 1400, d'après le *FEW,* XIII/2, 179 *b*). Personne qui est préposée à la traite des vaches.

◆ adj. (1582, Agneaux [écrit *traieur ; trayeur,* 1874, d'après Littré, 1877]). Qui sert à traire : *Des gobelets trayeurs.*

◆ **trayeuse** n. f. (1923, Larousse). Appareil permettant la traite mécanique des vaches : *Une trayeuse électrique.*

trayon [trɛjɔ̃] n. m. (de *traire ;* XIIIe s., *BEC* [4e série, t. II — 1856 —, p. 368], écrit *treon ;* 1551 [d'après le *FEW,* XIII/2, 179 *a*], écrit *traion ; trayon,* 1583, Liébault, 38 *a*). Chacune des tétines du pis d'une vache, d'une chèvre, d'une brebis, etc., que l'on presse pour en tirer le lait.

treaz [treaz] n. m. (mot breton de même sens ; 1869, Heuzé [carte n° 7]). Sable marin mêlé de coquilles et utilisé comme engrais.

trébuchage [trebyʃaʒ] n. m. (de *trébucher ;* 1872, Littré). Opération de vérification du poids des monnaies au moyen de la balance de précision dite « trébuchet ».

trébuchant, e [trebyʃɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *trébucher ;* 1538, R. Estienne, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1964, Robert ; sens I, 3, 1920, Tharaud ; sens II, av. 1553, Rabelais [*monnaie trébuchante,* 1893, *Dict. général*]).

I. 1. Se dit de la personne qui trébuche : *Était-ce le trébuchant promeneur des allées du Palais-Royal ?* (Esparbès). || **2.** Se dit de l'allure de la personne qui trébuche : *La démarche trébuchante d'un ivrogne. Traverser la rue d'un pas trébuchant.* || **3.** Se dit de tout débit marqué par des hésitations, des arrêts : *Madame, fis-je d'une voix trébuchante, est-ce bien ici qu'habite Monsieur Raymond Pasquier ?* (Duhamel). *De nouveau la Marche turque reprit son cours trébuchant* (Mauriac).

II. Se dit de monnaies d'or ou d'argent dont le poids est conforme à la réglementation : *En bons louis d'or et pistoles bien trébuchantes* (Molière). || *Monnaie* (ou *espèces*) *sonnante(s) et trébuchante(s)* , v. SONNANT, E.

● SYN. : **I, 1** *flageolant, vacillant ;* **2** *chancelant, incertain, titubant, zigzaguant ;* **3** *entrecoupé, hésitant, heurté, saccadé.*

◆ **trébuchant** n. m. (1680, Richelet). Excès de poids qu'on donnait aux pièces de monnaie pour compenser l'usure.

trébuchement [trebyʃmɑ̃] n. m. (de *trébucher* [v. l'art. suiv.] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « chute, ruine, renversement » ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, v. 1265, J. de Meung). **1.** Action de trébucher, de faire un faux pas : *Le moindre trébuchement amène une chute* (Lacretelle). || **2.** *Fig.* Défaillance passa-gère contraire aux règles de droiture : *Même les saints, même les plus hardis héros, ont connu des heures de défaillance* [...]. *Le spectacle de leurs trébuchements mêmes nous instruit* (Gide).

trébucher [trebyʃe] v. intr. (de l'anc. préf. *tré[s]-,* marquant le mouvement au-delà [lat. *trans,* au-delà de, par-delà], et de l'anc. n. m. *buc,* tronc du corps [1080, *Chanson de Roland*], francique *būk, ventre ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *trebuchier,* comme v. tr., au sens de « renverser, faire tomber » ; v. 1119, Ph. de Thaon, comme v. intr., écrit *trebuchier* [*trebucher,* fin du XIIe s., Simund de Freine], au sens I, 2 [au fig., 1642, Corneille] ; sens I, 1, 1874, Barbey d'Aurevilly [*trébucher sous quelque chose,* XXe s. ; absol., 1690, Furetière] ; sens I, 3, av. 1865, Proudhon ; sens I, 4, 1572, Amyot ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 26 août 1872, *Journ. officiel,* p. 5707).

I. 1. *Trébucher sur* ou *dans (contre) quelque chose,* ou *sur quelqu'un,* les heurter avec le pied dans sa marche en provoquant un déséquilibre du corps qui peut causer la chute : *C'est entre ses deux bras écartés qu'un soir, trébuchant sur le tapis du couloir, Jacques avait fait vers elle son premier pas* (Martin du Gard). *Il y trébuche (dans l'ombre) sur quelqu'un d'agenouillé et il s'étala de tout son long sur un homme* (Giono). *D'Arrast* [...] *trébuchait comme un homme ivre dans les chemins troués* (Camus). *Lui trébuche contre les pierres, tombe, se relève (la paume de sa main droite saigne)* [Sollers]. || *Trébu-*

*cher sous quelque chose,*être déséquilibré en marchant par une charge très lourde qu'on porte : *Imaginez tout se passant d'une autre manière, Judas courant à Jésus alors que celui-ci butait et trébuchait sous le poids de sa croix* (Green). || *Absol.* Faire un faux pas : *Guernico tenta de fuir. Les pavés accumulés le faisaient trébucher sans cesse* (Malraux). [Dans les sentiers de montagne] *ils marchaient par groupes compacts que séparait un large intervalle. Ils se tenaient par la main, par le coude, par l'épaule. Ils trébuchaient sans cesse. Quand l'un d'eux tombait, le serre-file du paquet l'aidait à se relever* (Caillois). || **2.** *Class.* Tomber (parfois employé avec l'auxil. *être*) : *Il frissonne, il chancelle, il trébuche, il expire* (Corneille). *Cette personne enfin sur l'herbe tendre | Est trébuchée, et, comme je le croi, | Sans se blesser* (La Fontaine) ; et au fig. : *Je flattais ta manie, afin de t'arracher | Du honteux précipice où tu vas trébucher* (Corneille). || **3.** *Fig.* Être chancelant, sur le point de céder, en parlant de certains comportements : *Une vertu, une résistance qui trébuche.* || **4.** *Fig.* Être arrêté par une difficulté, hésiter : *Et qui, voyant un fat s'applaudir d'un ouvrage | Où la droite raison trébuche à chaque page, | Ne s'écrie aussitôt...* (Boileau). *Mon esprit ayant trébuché entre quelque année lointaine et le moment présent, les environs de Balbec vacillèrent et je me demandai si toute cette promenade n'était pas une fiction* (Proust).

II. 1. *Vx.* Faire incliner d'un côté le plateau d'une balance : *Une pièce d'or qui trébuche.* || **2.** Vérifier le poids d'une monnaie au moyen du trébuchet.

• SYN. : **I, 1** *achopper* (vx), *buter ;* **3** *chanceler, faiblir, fléchir, mollir.*

◆ v. tr. (29 sept. 1329, *Ordonnance royale,* au sens de « diminuer le poids [des monnaies] » ; sens actuel, 1636, Monet). Faire passer au trébuchet : *Trébucher des louis d'or.*

trébuchet [trebyʃɛ] n. m. (de *trébucher ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 3 [au fig., fin du XIV^e s., E. Deschamps] ; sens 1, fin du XIII^e s., Végèce ; sens 2, 1326, Godefroy, art. *atrebuchier* [« balance de haute précision... », 1964, Robert]). **1.** Au Moyen Âge, machine de guerre qui lançait des pierres pour abattre les murailles. || **2.** Petite balance de précision qui servait autrefois à peser les pièces de monnaie pour vérifier si elles n'avaient pas été diminuées de poids : *L'argent sec et liquide qui se comptait au pouce, en pièces sonnantes et trébuchantes — du trébuchet, le pèse-métal —, terme joyeux dont les amateurs se servaient avec plaisir* (La Varende). || *Auj.* Balance de haute précision, utilisée pour les pesées délicates de laboratoire. || **3.** Piège pour les oiseaux, les fouines, les belettes et les rats, dont le mécanisme de déclenchement consiste en un assemblage de bûchettes en équilibre : *Au commencement de l'automne, Firmin dit : « Ça y est, j'ai placé mon trébuchet. La planche est graissée. Maintenant le premier qui touche aux ficelles, dans la trappe ! Il n'y a plus qu'à attendre »* (Giono). || *Fig.* Piège : *Les hommes pris au trébuchet de leurs fautes n'aiment pas faire à la clémence une offrande de leurs remords* (Baudelaire).

trécheur n. m. V. TRESCHEUR.

trécorrois, e [trekɔrwa, -az] ou **trégorrois, e** [tregɔrwa, -az] adj. et n. (dér. savant de *Tréguier,* n. d'un ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord ; 1876, Larousse, écrit *trécorien ; trécorrois* et *trégorrois,* 1904, Larousse [art. *trécorien*]). Relatif à Tréguier ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

tredame [trədam] interj. (aphérèse de *Notre-Dame,* désignation de la Sainte Vierge ; 1670, Molière). *Class.* Sorte de jurement placé dans la bouche des femmes dans le langage des comédies : *Tredame ! Monsieur, est-ce que Madame Jourdain est décrépite ?* (Molière).

tréfeau [trefo] n. m. (var. du moyen franç. *treffeu,* chenet [XIV^e s., Godefroy], de l'anc. préf. *tré[s]*-, marquant la position au-delà ou par-dessus [lat. *trans,* au-delà de, par-delà], et de *feu* 1 ; 1876, Larousse, écrit *tréfau ; tréfeau,* 1964, Larousse). Nom donné dans diverses régions à la bûche de Noël.

• REM. On trouve aussi TRÉFAU (v. ci-dessus), TRÉFOIR (du moyen franç. *treffeu* [v. ci-dessus] ; 1876, Larousse), TRÉFOUEL (du moyen franç. *treffeu* [v. ci-dessus] ; v. 1320, *Poème français sur le précieux sang,* écrit *tresfouel ; tréfouel,* 1877, Littré).

tréfilage [trefilaʒ] n. m. (de *tréfiler ;* 1923, Larousse). Opération qui consiste à obtenir des fils métalliques en étirant par force un produit métallique de section plus grosse à travers des formes appelées « filières ».

tréfiler [trefile] v. tr. (de *tréfil[erie]* ; 1800, Bloch-Wartburg). Convertir un métal en fils de diverses grosseurs par étirage à froid.

tréfilerie [trefilri] n. f. (de l'anc. n. m. *tréfilier,* tréfileur [v. 1268, É. Boileau], de l'anc. préf. *tré[s]*-, marquant le mouvement au-delà [lat. *trans,* au-delà de, par-delà], et de *fil ;* v. 1268, É. Boileau). Établissement industriel où l'on procède au tréfilage.

tréfileur [trefilœr] n. m. (de *tréfiler ;* 1800, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1811, Wailly ; sens 2, 1975, *Lexis*). **1.** Ouvrier qui pratique le tréfilage. || **2.** Industriel qui exploite un établissement où l'on pratique le tréfilage.

◆ adj. m. (1964, Larousse). Qui contribue au tréfilage : *Le banc tréfileur.*

tréfileuse n. f. (de *tréfiler ;* 1964, Larousse). Machine à tréfiler de grand rendement à usage industriel.

tréfiloir [trefilwar] n. m. (de *tréfiler ;* 1964, Larousse). Outil à tréfiler utilisé en orfèvrerie et en bijouterie.

tréflage [treflaʒ] n. m. (de *trèfle ;* 1933, Larousse). Défaut dans la frappe des monnaies qui consiste en une surimpression double ou triple des légendes, résultant d'un déplacement du coin sous les coups de marteau.

trèfle [trɛfl] n. m. (gr. *triphullon,* trèfle, neutre substantivé de l'adj. *triphullos,* à trois feuilles, de *treîs,* trois, et de *phullon,* feuille ; 1314, Mondeville, écrit *tresfle* [*treffle,* 1487, Garbin ; *trèfle,* 1530, Palsgrave], au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1890, Maupassant ; sens I, 3, milieu du XV^e s., *Évangiles des quenoilles ;* sens I, 4, 1762, Acad. ; sens II, 1, 1694, Th. Corneille ; sens II, 2, 1552, Rabelais [« carte de cette couleur », 1661, Molière ; *insolent comme un valet de trèfle,* 1872, Littré] ; sens II, 3, 1681, Ménestrier, 131 ; sens II, 4, 1876, Larousse ; sens II, 5, 1964, Larousse ; sens II, 6, 1904, Larousse ; sens II, 7, 1958, Merrien ; sens II, 8, 1701, Furetière ; sens III, 1, 1864, Esnault ; sens III, 2, 1725, d'après le *FEW,* XIII/2, 294 *b*).

I. 1. Plante à feuilles composées de trois folioles, utilisée surtout comme plante fourragère : *Les avoines étaient encore debout, mais on fauchait les trèfles et les luzernes, qui séchaient rapidement au soleil* (Hériat). *Trèfle violet. Trèfle rouge. Trèfle rampant.* || **2.** Pièce de terre où pousse du trèfle : *Une interminable ligne de vaches* [...] *pâturent un trèfle aussi vaste qu'un lac* (Maupassant). || **3.** *Trèfle à quatre feuilles,* feuille de trèfle qui présente anormalement quatre folioles et qui est considérée pour cette raison comme un porte-bonheur. || **4.** *Trèfle d'eau,* nom usuel d'une espèce de *menyanthes.*

II. 1. En architecture, ornement en forme de trèfle : *Comme ces châtelaines* [...] *qui, sous le trèfle des ogives, passaient leurs jours le coude sur la pierre et le menton dans la main* (Flaubert). [Syn. TRILOBE.] || **2.** Figure de feuille de trèfle qui forme une des deux couleurs noires du jeu de cartes : *L'as, le roi, le dix de trèfle. Jouer trèfle* ou *du trèfle.* || Carte de cette couleur : *Avoir deux trèfles.* || Vx. *Insolent comme un valet de trèfle,* très insolent, par allusion à un jeu où le valet de trèfle est maître. || **3.** En héraldique, meuble qui représente une feuille de la plante. || **4.** Partie libre d'une dent de chien, présentant trois tubercules évoquant la forme d'une feuille de trèfle. || **5.** *Carrefour en as de trèfle, en trèfle,* ou simplem. *trèfle,* carrefour autoroutier à trois ou quatre directions d'importance équivalente, raccordées par un tracé symétrique dont le plan évoque un trèfle à trois ou

quatre feuilles. || **6.** Sorte d'épaulette portée par les tambours-majors et les militaires de la gendarmerie, comportant un nœud d'aiguillettes façonné en forme de trèfle. || **7.** Pièce métallique de forme triangulaire percée d'un trou à chaque angle et servant à régler le mât de charge. || **8.** Dispositif de mine comportant trois fourneaux formant un trèfle.

III. 1. *Arg.* Argent : *Avoir du trèfle.* || **2.** *Arg.* Tabac (vieilli) : *Il m'a refilé un paquet de trèfle* (Dorgelès).

tréflé, e [trefle] adj. (de *trèfle ;* 1629, Dorival, écrit *trefflé,* puis 1842, Acad., écrit *tréflé,* au sens 1 [*église à plan tréflé,* 1964, Robert] ; sens 2, 1644, d'après Richelet, 1680 [écrit *tréflé*]). **1.** Se dit d'éléments architecturaux en forme de trèfle : *Les embrasures des fenêtres étroites et tréflées étaient si profondes qu'elles formaient des cabinets* (Chateaubriand). *Rose tréflée.* || *Église à plan tréflé,* église dont le chevet était découpé en trois absides en éventail. || **2.** Se dit, en héraldique, d'une pièce dont les extrémités sont en forme de trèfle : *Croix tréflée.*

tréflière [treflijɛr] n. f. (de *trèfle ;* 1872, Littré [*tréflier,* n. m., même sens, 1836, Landais]). Champ ensemencé de trèfle.

tréfoir n. m. V. TRÉFEAU (REM.).

tréfoncier, ère [trefɔ̃sje, -ɛr] adj. (de *tréfonds ;* 1er oct. 1857, *Revue des Deux Mondes,* p. 682). Relatif au tréfonds : *Redevance tréfoncière.*

◆ **tréfoncier** n. m. (v. 1283, Beaumanoir, écrit *treffonsier ; tréfoncier,* XVe s. [mot probablem. plus anc., puisque le dér. *tresfoncierement* est attesté dès 1262, Godefroy]). Propriétaire du fonds et du tréfonds.

tréfondre [trefɔ̃dr] v. intr. (de l'anc. préf. à valeur intensive *tré*[*s*]- [lat. *trans,* au-delà de, par-delà] et de *fondre ;* 1765, *Encyclopédie,* XVI, 577 *a*). En parlant d'une soudure, prendre en dedans aussi bien qu'en dehors.

tréfonds [trefɔ̃] n. m. (de l'anc. préf. *tré*[*s*]-, marquant le mouvement au-delà [lat. *trans,* au-delà de, par-delà], et de *fonds ;* XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1897, Loti [*jusqu'au tréfonds,* 1923, R. Martin du Gard]). **1.** Nom donné, en droit, au sous-sol minéralisé d'un fonds terrien ; le sol lui-même. || **2.** *Fig.* Ce qu'il y a de plus profond, de plus secret : *Savoir le fonds et le tréfonds d'une affaire.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Ce qu'il y a de plus intime chez une personne : *Il rit, de ce rire qui semblait venir du tréfonds de sa personne, et qui se terminait dans l'aigu, dans l'altitude* (Duhamel). *Thérèse prononça à mi-voix : « Ma fille... » et ces mots à peine entendus retentirent jusqu'au tréfonds de son être* (Mauriac). || *Jusqu'au tréfonds,* très profondément : *Depuis l'arrivée d'Antoine, il était frappé du désarroi qu'il devinait chez son frère ; et il en était remué jusqu'au tréfonds* (Martin du Gard).

• SYN. : 3 *fin fond.*

tréfouel n. m. V. TRÉFEAU (REM.).

trégorrois, e adj. et n. V. TRÉCORROIS.

tréhalase [trealaz] n. f. (de *tréhala* [v. l'art. suiv.] ; 1907, Larousse). Enzyme qu'on trouve chez certains champignons et dans l'intestin du lapin, et qui hydrolyse le tréhalose.

tréhalose [trealoz] n. m. (de *tréhala,* n. d'une espèce de manne déposée par un insecte [1872, Littré], turc *tigalah,* même sens ; 1857, M. Berthelot). Hydrate de carbone qui, par hydrolyse, se décompose en deux molécules de glucose, qu'on trouve dans certains champignons et qu'on peut reproduire synthétiquement.

treillage [trɛjaʒ] n. m. (de *treille* 1 ; 1600, O. de Serres, au sens 1 ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1804, Senancour ; sens 4, 1611, Cotgrave). **1.** Entrecroisement de lattes en carrés ou en losanges, formant des berceaux, des palissades ou des espaliers dans les jardins : *Un portique de treillage sur lequel grimpent des rosiers.* || **2.** Assemblage de plantes dont les tiges s'entrecroisent en poussant : *Le dessèchement des tiges les avait incurvées en un capricieux treillage dans les entrelacs duquel s'ouvraient les fleurs pâles* (Proust). || **3.** Fils de fer tendus sur des piquets, des perches ou un mur pour supporter les sarments de la vigne. || **4.** Clôture ajourée, le plus souvent métallique : *« Plus jamais je ne jouerai en double mixte avec elle », pensa Boris. Derrière le treillage, les balles sonnaient gaiement contre les raquettes* (Troyat).

treillager [trɛjaʒe] v. tr. (de *treillage ;* 1767, Schabol). [Conj. **1 b.**] Garnir de treillage : *Les pavillons du beurre et de la volaille alignaient leurs petites boutiques treillagées* (Zola).

treillageur [trɛjaʒœr] n. m. (de *treillage ;* 1767, Schabol). Personne qui fait ou vend des treillages ou des treillis.

• REM. On dit aussi TREILLAGISTE (1877, Littré).

treillard [trɛjar] ou **treillon** [trɛjɔ̃] n. m. (de *treille* 1 ; 1870 — d'après Littré, 1872 — [*treillon*], et 1904, Larousse [*treillard*]). Dans certaines régions de France, treille basse soutenue sur lattis ou palissage.

1. treille [trɛj] n. f. (lat. *trichila,* berceau de treille ou de verdure, tonnelle ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* au sens 2 ; sens 1, av. 1220, Gace Brulé [*le jus de la treille,* 1668, La Fontaine ; *le dieu de la treille,* 1579, Godefroy] ; sens 3, 1877, Littré). **1.** Vigne dont on laisse pousser les sarments, qui sont dirigés et maintenus par un treillage fixé à un mur ou formant un berceau, une tonnelle : *Une treille de muscat.* || Plaisamm. *Le jus de la treille,* v. JUS 1. || Poét. *Le dieu de la treille,* Bacchus. || **2.** Berceau ou tonnelle de treillage sur lesquels s'entrelacent des plantes grimpantes, et notamment la vigne : *Les ormes grandirent démesurément, l'allée élargie se perdit sous les arceaux d'une treille défunte* (Colette). *Manger sous la treille en été, dans le jardin.* || **3.** Chaque maille du tulle.

2. treille [trɛj] n. f. (lat. *tragula,* espèce de javelot muni d'une courroie, herse, sorte de filet ; 1409, Godefroy, au sens de « câble pour haler un bateau » ; sens actuel, 1659, Duez). Espèce de filet de pêche tendu sur deux portions de cercle qui se croisent, utilisé pour la pêche aux crevettes.

1. treillis [trɛji] n. m. (de *treille* 1 ; fin du XIIIe s., Joinville, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1581, Bara, 45 ; sens I, 3, 1842, Acad. ; sens I, 4 et 6, 1690, Furetière ; sens I, 5, 1904, Larousse [*poutre en treillis,* 1964, Larousse] ; sens II, 1964, Larousse).

I. 1. Clôture à claire-voie formée par l'entrelacement de lattes de bois ou de fils métalliques ; *spécialem.,* grillage en métal, qui laisse passer l'air et la lumière : *La maison occupait un long espace entre la rue et un jardin vieillot que fermait un vaste treillis* (Green). *Un fin treillis fixé sur une armature de bois fermait les garde-manger.* || **2.** En héraldique, ensemble des frettes dont les entrecroisements sont ornés d'un clou. || **3.** Vx. *Lettres en treillis,* caractères d'écriture comportant de nombreux entrelacs, en usage au Moyen Âge. || **4.** Armature de vitrail ou de verrière consistant en croisillons de fer. || **5.** Ouvrage de construction métallique fait de poutres entrecroisées et rivetées, formant un tout rigide : *La tour Eiffel est une construction en treillis.* || *Poutre en treillis,* poutre composée dont l'âme est formée d'un treillis de planches assemblées par clouage ou par boulons. || **6.** Châssis divisé en plusieurs carreaux ou compartiments, utilisé pour copier des tableaux afin de les reproduire dans leur dimension réelle, en réduction ou en augmentation.

II. En mathématiques, structure formée par un ensemble d'éléments unis entre eux par une certaine relation d'ordre.

2. treillis [treji] n. m. (lat. pop. **trilīcius,* élargissement du lat. class. *trilīx, -līcis,* tissé de trois fils, de *tres,* trois, et de *līcium,* lisse du métier à tisser ; v. 1130, *Eneas,* comme adj., écrit *tresliz* [*treliz,* 1167, Godefroy], au sens de « fait de mailles entrelacées » ; comme n. m., écrit *treilliz* [sous l'influence de *treille* 1], XIVe s., Godefroy [*treillis,* 1690, Furetière], au sens 1 ; sens 2, 1951, Giono). **1.** Sorte de toile de chanvre écru très grossière, utilisée pour faire des sacs, des vêtements de fatigue ou des tentures d'appartement : *Je l'ai trouvée au fond du*

cabinet où elle rangeait ses robes, assise sur une malle, en chemise et en jupon, l'air égaré, son bonnet de treillis blanc sur ses bandeaux (Martin du Gard). *Un pantalon de treillis.* || **2.** Vêtement grossier de travail ou d'exercice : *Angelo jeta le fusil à vingt pas* [...] *et passa rapidement sa main sur les flancs de l'homme pour s'assurer qu'il n'avait pas de couteau à la ceinture ; il était d'ailleurs vêtu du treillis d'uniforme qui n'avait pas de poches* (Giono).

treillissé, e [trejise] adj. et n. m. (de *treillis* 1 ; v. 1350 [d'après le *FEW,* XIII/2, 267 *a*], au sens de « garni d'un treillis » ; sens actuel, 1660, Corneille). Se dit d'un décor ajouré en forme de treillage : *Corbeille à bords treillissés. Un treillissé en faïence.*

◆ adj. (sens 1, 1681, Ménestrier ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** En héraldique, se dit de bandes appliquées les unes sur les autres et disposées en croisillons. || **2.** Se dit de surfaces marquées de dessins en forme de treillage.

◆ **treillissé** n. m. (27 févr. 1869, *Journ. officiel,* p. 256). Étoffe tissée et disposée en treillis.

◆ **treillissée** n. f. (1845, Bescherelle). Nom donné à une espèce de couleuvre.

treillisser [trejise] v. tr. (de *treillissé* [v. l'art. précéd.] ; 1497, Havard). Garnir d'un treillis : *Fort-Archambault... quintessence d'exotisme. Beauté des huttes au toit treillissé* (Gide). *Treillisser une fenêtre.*

treizain [trɛzɛ̃] n. m. (de *treize* [v. l'art. suiv.], proprem. « sou de treize deniers » ; 1296, Godefroy, écrit *trezain ; treizain,* 1512, d'après le *FEW,* XIII/2, 234 *b*). Monnaie en usage au Moyen Âge, équivalant à un sou d'argent.

treize [trɛz] adj. num. cardin. (lat. *tredecim,* treize, de *tres,* trois, et de *decem,* dix ; v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *treze ; treize,* 1273, Adenet). Douze plus un : *Un garçon de treize ans. Les personnes superstitieuses évitent d'être treize à table.*

◆ adj. num. ordin. (1872, Littré). Qui est le treizième dans l'ordre : *Le chapitre treize, Page treize, Louis treize.*

◆ n. m. invar. (sens I, 1 et 3-4, 1872, Littré ; sens I, 2, XX^e s. ; sens II, av. 1672, G. Patin [au fig., 1893, *Dict. général*]).

I. 1. Le nombre treize : *Treize est un nombre premier.* || **2.** Coureur ou cheval portant comme numéro d'enregistrement le nombre treize : *La combinaison gagnante du tiercé était le six, le neuf et le treize.* || **3.** Le treizième jour du mois : *Nous sommes le treize.* || **4.** Maison ou entité quelconque classée sous le numéro treize : *Habiter le treize de telle rue.*

II. *Treize à la douzaine,* pratique commerciale tombée en désuétude, qui consistait à donner en gratification un treizième objet pour douze effectivement payés ; *fig.* et *fam.,* tant qu'on en veut, une grande quantité (vieilli).

treizième [trɛzjɛm] adj. num. ordin. (de *treize* [v. l'art. précéd.] ; v. 1138, Gaimar, écrit *treszime* [*treziesme,* 1366, Runkewitz ; *treizieme,* 1380, Du Cange], au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau ; sens 4, 1872, Littré). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre treize : *Le treizième siècle. Avoir la treizième place.* || **2.** Plaisamm. et vx. *Marié au treizième arrondissement,* se disait de quelqu'un qui vivait en concubinage, alors que Paris n'avait que douze arrondissements. || **3.** *Le treizième mois,* v. MOIS. || **4.** Qui est contenu treize fois dans un tout : *La treizième partie d'un ensemble.*

◆ n. (1893, *Dict. général*). Personne qui occupe la treizième place : *Être le* ou *la treizième en classe.*

◆ n. m. (sens 1 et 3, 1690, Furetière ; sens 2, 1964, Robert [sans aucun doute bien plus anc.]). **1.** *Vx.* Le treizième jour du mois. || **2.** Le treizième arrondissement de Paris : *Acheter un appartement dans le treizième.* || **3.** Une partie d'un tout divisé en treize parties égales : *Recevoir le treizième d'un héritage.*

treizièmement [trɛzjɛmmɑ̃] adv. (de *treizième* [v. l'art. précéd.] ; 1636, Monet, écrit *trezièmement ; treizièmement,* 1701, Furetière). En treizième lieu.

treiziste [trɛzist] n. m. (de [*jeu à*] *treize ;* 14 nov. 1964, *Libération*). Joueur de jeu à XIII.

tréma [trema] n. m. (gr. *trêma, -matos,* trou, ouverture, orifice, point sur un dé, de *titrân,* trouer, percer ; 1762, Acad. [d'abord *points trematz,* même sens, 1600, Palliot]). Signe de ponctuation formé par deux points horizontaux et supérieurs (¨), qui se place sur les voyelles graphiques *e, i, u,* pour indiquer qu'elles ne forment pas diphtongue avec une autre voyelle qui précède ou qui suit. (V. art. spécial.)

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE TRÉMA

Placé sur *i,* le tréma marque pour cette lettre une prononciation indépendante de la voyelle précédente :

— [i] dans *caïd, Celluloïd, haïr, héroïne, héroïsme, Isaïe, naïf, ouïr ;*

— [ɛ̃] dans *coïncidence ;*

— [j] dans *aïeul, baïonnette, faïence, glaïeul, ïambe, païen.*

Placé sur *u,* il marque la prononciation [y] dans *Esaü* et *Saül.*

Placé sur *e,* il marque la prononciation [ɛ] dans *Noël, Israël.*

Il est employé aussi sur *e* pour marquer que le mot se prononce comme si *e* n'était pas écrit ; c'est le cas :

— dans le mot *ciguë* et le féminin des adjectifs *aigu, ambigu, contigu, exigu* (*aiguë,* etc.) ;

— dans les noms de *Saint-Saëns* et de *M^me de Staël.*

• REMARQUE. Cet usage du tréma est propre au français ; dans d'autres langues européennes, il marque une modification du timbre de la voyelle même ; comparer allem. *der Sohn* (le fils)/*die Söhne* (les fils) ; *gut* (bon)/*gütig* (bienveillant).

HISTORIQUE

L'emploi du tréma remonte à un usage observé par H. Varnhagen (1879) et Kurt Lincke (1886) dans des manuscrits anglo-normands du XII^e s. (v. Beaulieux, *Histoire de l'orthographe française,* t. II, p. 15 et suiv.).

Un accent y était employé pour distinguer les syllabes. Exceptionnellement, chaque syllabe en recevait un ; mais normalement les copistes n'en usaient qu'en cas d'ambiguïté, lorsque deux voyelles contiguës admettaient plusieurs interprétations.

1° Voyelles semblables. Comme dans les textes de latin, de provençal, d'allemand, d'anglais, une voyelle longue pouvait être marquée par le doublement. On distinguait alors de ce cas celui de deux voyelles en hiatus par un accent sur ces deux voyelles :

aa = *ā* *áá* = *a* + *a* en hiatus

2° Voyelles différentes. L'accent sur une des deux voyelles distinguait la séquence dissyllabique d'une diphtongue ou d'un digraphe monosyllabique. Il frappait soit la première voyelle *(pechéur),* soit la seconde *(saúlez),* rarement les deux *(óánz).*

(D'autres procédés de notation de la **dierèse** sont indiqués à l'article spécial consacré à ce mot.)

Un double accent avait des fonctions différentes : placé sur *u* ou *il* il notait la valeur consonantique : *aüant* (= *avant*), *aüra* (= *avra*).

En France comme en Angleterre, la voyelle *i* était souvent surmontée d'un accent ; l'*y* prit aussi l'accent, et quelquefois un accent double.

Ces diverses pratiques, maintenues, modifiées, confondues au cours des siècles et d'une terre à l'autre, évoluèrent de façon plus concertée, comme l'emploi de tous les accents, à l'époque de l'imprimerie.

Palsgrave, dans *l'Esclaircissement de la langue francoyse* (1530), observe (irrégulièrement) l'usage de marquer d'un accent les syllabes toniques : *aguysée, aguyllón, conduýre, vne fémme, doulcemént.* Il emploie le double point sur l'*y (ambiguÿté) ;* il l'emploie aussi sur l'*u,* mais pour lui donner le son voyelle [y] :

agüe, ambigüe, ambigüeux ; les deux voyelles se suivant peuvent porter chacune le tréma : *auiourdhüÿ, dedüÿt.*

Des points remplacèrent les accents : l'emploi de deux points pour marquer la diérèse est systématique en 1531 dans l'*Isagōgè* de J. Sylvius (Jacques Dubois) ; mais chacune des deux voyelles en diérèse porte un point, et l'ensemble est clairement opposé aux mêmes groupes en synérèse, portant l'accent circonflexe, marque d'unité ; comparer :

a͡i, e͡i, o͡i, o͡y, a͡u, e͡u, o͡u
ȧi, ėi, ȯi, ȯẏ, ȧu̇, ėu̇, ȯu̇.

Conformément à cet exemple, l'auteur de la *Briefue doctrine pour deuement escripre selon la propriete du langaige francoys* (Paris, déc. 1533) — ouvrage aussitôt adopté pour code de l'accentuation par beaucoup d'imprimeurs — préconisa le tréma comme « signe de diuision » par opposition à l'accent circonflexe, « signe de conionction » : dans l'exemple donné, *païs* (prononcé [pais]), c'est l'*i* qui portait les deux points. Aucun de ces deux signes ne recevait de nom.

En 1533-34, l'imprimeur lyonnais François Juste mettait en pratique certains enseignements de Sylvius, et écrivait *Noë* avec tréma dans ses éditions de *Gargantua* et des poèmes de Marot.

Le tréma se retrouve à Genève en 1535 dans une des premières traductions françaises de la Bible, par P. Olivetan, cousin de Calvin ; l'auteur se réclamait de Sylvius. Vers 1537, l'imprimeur genevois J. Gérard possédait dans ses casses le signe du tréma et l'utilisait assez couramment.

En 1538, Étienne Dolet, élève, comme Juste, du Lyonnais Sébastien Gryphe, employait le tréma dans l'édition des œuvres de Marot. En 1540, il publia un petit traité *De la punctuation de la langue francoyse. Plus des accents d'ycelle,* qui reprenait presque textuellement les leçons de la *Briefue doctrine,* notamment sur le tréma, et qui lui succéda dans les ateliers d'imprimerie.

Pourtant l'usage restait flottant. En 1545 et 1547, l'imprimeur parisien Groulleau, tout en plaçant le tréma sur la deuxième voyelle d'un groupe de deux (*obeïssant, louë, resiouïr*), reprenait l'ancienne notation par *ü* de *v* devant *r* : *deüra, feürier* (= *devra, février*).

En 1548, Thomas Sebillet, se réclamant de Marot pour l'écriture, employait le tréma dans son *Art Poëtique* imprimé à Paris par Corrozet ; il le plaçait souvent sur la première voyelle *(espïes, gracïeux, pöetes)* et superposait quelquefois un accent au tréma. Les trémas se multiplièrent dans la réédition de son traité à Lyon par Temporal (1551) et par Payen (1556), qui les replaça sur la seconde voyelle.

Ronsard, qui se posa dès 1550 en réformateur de l'orthographe (v. ce mot, art. spécial), usa irrégulièrement du tréma *(poëte, traïssant, naïf),* particulièrement pour distinguer *u* de *v (loüer, auoüroit)* et pour donner à *i* la valeur de semi-consonne à l'exclusion de l'*y (moïen).*

La distinction d'*u* voyelle commanda l'emploi du tréma en France pendant tout le XVII^e s., et les *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise* de l'Académie (1673) l'exigent encore dans *veuë, loüer, grenoüille, morüe,* où il ne sert qu'à écarter une mauvaise lecture (*veve, lover,* etc.), en même temps que dans *aiguë, arguër,* où il reste utile de nos jours, bien qu'on l'ait supprimé dans le second. Le *Dictionnaire* (1694) adopta enfin l'usage moderne du *j* et du *v,* sans que l'emploi du tréma en fût simplifié pour autant ; les graphies comme *ruë, ruïne* diparaîtront dans l'édition de 1718, mais se maintiendront longtemps dans l'usage — avec les flottements sur le choix de la voyelle marquée *(ruë* ou *rüe)* qu'on observe dès les plus anciens textes.

Le nom de *tréma* (emprunté du grec *trêma,* « trou », « point sur un dé ») était apparu en 1600 sous la forme *points trematz.*

Le tréma allemand procède d'un *e* écrit en gothique au-dessus d'une voyelle de l'alphabet latin pour noter un phonème allemand inconnu du latin ; l'*e* pouvait aussi être adscrit, et les graphies *ae, oe, ue,* archaïques, ont le même sens que *ä, ö, ü.*

trémail n. m. V. TRAMAIL.

trémaillade [tremajad] n. f. (de *trémail* ; 1771, Duhamel du Monceau). Grand tramail de pêche, formé de trois nappes superposées, et qu'on emploie comme filet dormant en Méditerranée.

trématage [tremataʒ] n. m. (de *trémater* ; 1872, Littré [*droit de trématage,* 31 janv. 1873, d'après Littré 1877 — art. *trémater*]). Action de trémater. || *Droit de trématage,* droit que possèdent certaines catégories de bateaux de passer les premiers aux écluses.

trémater [tremate] v. tr. et intr. (origine obscure ; 1415 [d'après le *FEW,* XXIII, 108 *a*], écrit *tremarter* [*trémater,* 1765, *Encyclopédie*], au sens 2 ; sens 1, 1872, Littré). **1.** *Vx.* Dépasser un banc de sable. || **2.** Dépasser un bateau sur une voie d'eau navigable.

trématodes [trematɔd] n. m. pl. (gr. *trêmatôdês,* criblé de trous, troué, de *trêma, -matos,* trou [V. TRÉMA], et de *eidos,* forme, apparence — ces vers ayant la peau percée de petits trous ; 1839, Boiste [*trématodées,* même sens, 1827, Acad.]). Classe de vers plathelminthes parasites de vertébrés, portant des ventouses sur leur face ventrale, généralement à la partie postérieure du corps (comme la douve du foie du mouton).

tremblaie [trɑ̃blɛ] n. f. (de *tremble* 1 ; 1294, Godefroy, écrit *trembloie ; tremblaie,* 1600, O. de Serres). Lieu planté de trembles.

tremblant, e [trɑ̃blɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *trembler* ; v. 1174, Hue de Rotelande, au sens 1 [pour une voix ; « qui tremble », XIII^e s.] ; sens 2, 1553, *Bible Gérard* ; sens 3, 1688, Bossuet). **1.** Qui tremble : *Le vieux, tout tremblant, disait de son ton calme qu'il ne perdait jamais : « Te vla-ti revenu, Jean »* (Maupassant). *À l'intérieur, dans l'ombre piquée par des flammes tremblantes de bougies* (Camus). || *Spécialem.* Qui émet des sons, des paroles mal assurés, dont le débit a un rythme saccadé : *Alors, la jeune femme, d'une voix entrecoupée, tremblante, commença* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Qui est saisi d'une grande frayeur : *Des esclaves tremblants. Qu'a-t-on parlé du génie tremblant et terrifié de Pascal ?* (Mauriac). || **3.** *Class.* Craintif, qui marque la timidité : *Sa politique* [de Clément VII], *tantôt trop tremblante, et tantôt trop précipitée* (Bossuet).

● SYN. : **1** *vacillant ; chevrotant, trémulant* (littér.) ; **2** *affolé, apeuré, effrayé, épouvanté, terrifié.*

◆ **tremblant** n. m. (1669, Widerhold). Mécanisme de l'orgue ou de l'harmonium, placé dans un porte-vent ou sur tout autre passage de l'air, et qui, sous l'action de certains ressorts, donne aux jeux qu'il accompagne un débit ondulant par saccades continuelles.

◆ **tremblante** n. f. (sens 1, 1836, J. Beugnot, II, 311 *b* [art. *moelle épinière*] ; sens 2, 1768, Valmont de Bomare). **1.** Maladie nerveuse des moutons, caractérisée par un tremblement musculaire au niveau de l'épaule et de la cuisse, accompagné d'un prurit intense du dos et des reins. || **2.** Syn. de TREMBLE 2.

tremblard [trɑ̃blar] n. m. (de *trembler* ; 1904, Larousse). Syn. de TREMBLE 2.

1. tremble [trɑ̃bl] n. m. (bas lat. *tremulus,* même sens [IV^e s.], fém., puis masc. substantivé de l'adj. du lat. class. *tremulus,* tremblant, agité, de *tremere,* trembler, être agité ; v. 1138, Gaimar). Espèce de peuplier dont les feuilles s'agitent au moindre vent : *Je veux parler de ces grands peupliers de Lombardie qu'on appelle aussi des trembles et qui frémissent au moindre souffle* (Claudel).

2. tremble [trɑ̃bl] n. m. (déverbal de *trembler* ; 1560, Gesner). Nom usuel de la torpille des côtes de France, appelée aussi *tremblard, tremblante, trembleux, trémouline,* etc.

tremblé, e [trɑ̃ble] adj. (part. passé de *trembler* ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 [substantiv., fin du XIX^e s., A. Daudet] ;

sens 2, 1846, G. Sand ; sens 3, 1829, Boiste [comme n. m. ; *filet tremblé,* 1872, Larousse, t. VIII, p. 364 *c*]). **1.** Se dit d'une chose qui est ou semble être exécutée par une main qui tremble : *Cette écriture « tremblée », c'est celle de ma vieille bonne, jamais revue depuis quarante ans* (Mauriac). *Un dessin tremblé ;* et substantiv. : *L'agitation se sentait seulement au tremblé de la plume, à l'inégale conduite des lignes* (Daudet). || **2.** Se dit de sons dont l'intensité varie faiblement, mais selon un rythme rapide : *Sa parole était émue, presque tremblée* (Goncourt). *Je n'ai pu retenir un soupir tremblé, un cri trouble* (Colette). || **3.** *Filet tremblé,* ou, substantiv., *un tremblé,* en imprimerie, filet ondulé, sinueux.

tremblement [trɑ̃bləmɑ̃] n. m. (de *trembler ;* XIIe s. [d'après le *FEW,* XIII/2, 242 *b*], au sens I, 2 ; sens I, 1, 1549, R. Estienne [« succession d'oscillations... involontaires... », 1690, Furetière] ; sens II, 1, v. 1500, d'après le *FEW,* XIII/2, 242 *b ;* sens II, 2, 1845, Bescherelle ; sens II, 3, 1637, Corneille ; sens II, 4, 1530, Pals-grave, 291 [d'abord *...de la terre,* 1370, Oresme] ; sens III, 1877, Littré [« une quantité d'autres choses ou d'autres personnes du même genre », 1833, Balzac]).

I. 1. Agitation du corps ou d'une de ses parties par de petites secousses : *Un léger tremblement de la main. Un tremblement le saisit, et son front se couvrit de sueur* (Martin du Gard). *Un petit tremblement de surprise et de douleur la secouait* [Rusticule] *et un hoquet obstruait sa gorge* (Arnoux). || *Spécialem.* Succession d'oscillations rythmiques involontaires, décrites par tout ou partie du corps autour de la position d'équilibre : *Elle parlait avec une vibration inouïe, malgré les tremblements saccadés de sa mâchoire qui claquait à briser ses dents* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Fig.* État de crainte, d'effroi, de terreur révérentiels : *La vie dont il* [Nietzsche] *parlait avec crainte et tremblement a été dégradée en une biologie à l'usage domestique* (Camus).

II. 1. Succession d'oscillations, de mouvements rapides qui agitent une chose : *Le tremblement d'un point suspendu. Le tremblement du sol au passage du métro, du train.* || **2.** Terme par lequel certains paléographes ont caractérisé les sinuosités de l'écriture diplomatique à partir du VIIIe s. || **3.** En musique, terme par lequel on désignait le trille en France, aux XVIIe et XVIIIe s. || **4.** *Tremblement de terre,* séisme.

III. Fam. *Tout le tremblement,* un grand déploiement de moyens : *Quelque temps après, on déclenchait une expédition avec tout le tremblement* (Romains) ; une quantité d'autres choses ou d'autres personnes du même genre : *Trépignements, hurlements et tout le tremblement* (Le Goffic). *J'ai vu arriver la police, le juge et tout le tremblement.*

● SYN. : **I, 1** *frémissement, frisson, frissonnement ; claquement.* || **II, 1** *trépidation, vibration.* || **III** *tralala* (fam.) ; *bataclan* (fam.).

trembler [trɑ̃ble] v. intr. (lat. pop. **tremulare,* trembler, du lat. class. *tremulus,* tremblant, agité, de *tremere,* trembler, être agité, redouter ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [absol., 1690, Furetière] ; sens I, 3, fin du XIIe s., Conon de Béthune [*trembler que,* 1694, Acad. — ... *de,* 1549, J. Du Bellay ; *faire trembler,* 1382, d'après le *FEW,* XIII/2, 241 *a*] ; sens II, 1 et 3, v. 1207, Villehardouin [aussi « être bouleversé par un séisme » ; au fig., av. 1960, A. Camus]) ; sens II, 2, 1767, Diderot.

I. 1. Être agité de petits mouvements musculaires vifs, pressés, convulsifs : *La douce enfant tremblant de froid comme un oiseau* (Banville). *Je me hâte en tremblant d'énervement* (Colette). *La main de l'ivrogne n'est pas sûre et tremble* (Hébert). *Trembler de tous ses membres.* || *Trembler comme une feuille* ou *comme la feuille,* v. FEUILLE. || **2.** En parlant de la voix, présenter de brusques variations de ton, d'intensité : *La voix de M. Lepage tremblait de colère et d'amertume* (Aymé) ; et absol. : *La voix des vieillards tremble.* || **3.** Éprouver de la crainte, de l'inquiétude : *Et le roi d'Angleterre prenait Boulogne ; on tremblait pour Paris* (Voltaire). *Le faible tremble devant l'opinion* (Mme Roland). *Le don de crainte est faible chez moi. Je ne tremble pas assez devant Dieu* (Green). || *Trembler que* (suivi du subjonctif), *de* (suivi de l'infinitif), appréhender, craindre : *Je tremble que votre lettre ne soit pas tout à fait sérieuse* (Nerval). *Du matin jusqu'au soir, la congrégation trembla de voir apparaître l'huissier* (Barrès). || *Faire trembler,* inspirer une grande frayeur : *Le méchant qui fait trembler est bien près de trembler lui-même* (Beaumarchais). *Sa voix fait trembler tout le monde.*

II. 1. Être agité de menues oscillations, de secousses répétées, en parlant des choses : *Le bruissement des feuillages qui, malgré l'absence de vent, tremblaient et faisaient le bruit de l'eau* (Giono). *J'ai vu l'escalier raide avec sa rampe qui tremble toute, dès que l'on y pose la main* (Butor). || **2.** En parlant de la lumière, présenter de brusques variations d'intensité, vaciller : *La flamme de la cheminée faisait trembler au plafond une clarté joyeuse* (Flaubert). || **3.** Être ébranlé : *Un peu plus loin, une tour de béton et de verre tremblait sur sa base* (Le Clézio) ; et au fig. : *La famille tremble, le respect du travail se perd, la patrie tout entière est livrée au blasphème* (Camus). || *Spécialem.* Être bouleversé par un séisme : *La terre a tremblé en Roumanie en mars 1977.*

● SYN. : **I, 1** *frémir, frissonner ;* **2** *chevroter ;* **3** *s'affoler, craindre, s'épouvanter ; redouter.* || **II, 1** *osciller, vibrer ;* **2** *clignoter.*

● REM. Au sens I, 3, la langue classique construisait également ce verbe avec la préposition *à* (1632, d'après le FEW, XIII/2, 241 *a*) : *Je tremble à vous nommer l'ennemi qui m'opprime* (Racine).

tremble-terre [trɑ̃blətɛr] n. m. (de *tremble,* forme du v. *trembler,* et de *terre ;* av. 1464, J. Chartier). *Class.* Tremblement de terre : *Ce n'est point un coup de foudre qui les tue, un tremble-terre qui les engloutit* (Retz).

trembleur, euse [trɑ̃blœr, -øz] adj. (de *trembler ;* XVe s. [d'après le *FEW,* XIII/2, 243 *a*], comme n. m., au sens de « celui qui tremble » ; comme adj., au sens actuel, 1788, Bachaumont, XXXIII, 160). Qui tremble : *Mon verre est plein d'un vin trembleur comme une flamme* (Apollinaire).

◆ adj. et n. (1690, Furetière). Se dit d'une personne craintive ou peureuse à l'excès, ou trop circonspecte : *Un amoureux trembleur travaillé par l'émotion* (Roupnel). *Envoyé à la Convention, mais orateur peu disert et trembleur parfait, il* [l'avocat Cabarot] *s'était rejeté dans la pratique silencieuse des affaires* (Gobineau). *Qu'il* [un secrétaire] *ne se montre pas, en outre, trop capon. Je n'aime pas les trembleurs* (Arnoux).

◆ n. (1872, Littré). *Fam.* Personne atteinte de chorée ou de paralysie agitante.

◆ **trembleur** n. m. (sens 1, 1872, M. N. Bouillet [« sonnerie... », 1872, Littré] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Appareil qui interrompt et rétablit le passage du courant électrique à de courts intervalles. || Sonnerie qui fonctionne sur ce principe. || **2.** Appareil qui communique aux cocons contenus dans la bassine un sautillement continuel, favorable à leur dévidage.

◆ **trembleurs** n. m. pl. (1657, Loret). *Vx.* Nom français des quakers : *De là ils eurent le nom de Quakers, qui signifie « trembleurs »* (Voltaire).

◆ **trembleuse** n. f. (sens 1-2, 1872, Littré). **1.** Tasse qui est retenue dans sa soucoupe par une cavité l'empêchant de se renverser. || **2.** Syn. de DANDINETTE (au sens 1).

trembleux [trɑ̃blø] n. m. (de *trembler ;* 1904, Larousse). Syn. de TREMBLE 2.

tremblotant, e [trɑ̃blɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *trembloter ;* 1553, Vaganay [pour une lumière, 1636, d'après Richelet, 1680]). *Fam.* Qui tremblote : *D'une main tremblotante d'émotion, la Faustin atteignit sur une tablette un flacon* (Goncourt). *Une voix tremblotante.* || Se dit d'une lumière qui vacille : *Ses centaines de lumières tremblotantes* (Theuriet).

● SYN. : *tremblant, vacillant.*

tremblote [trɑ̃blɔt] n. f. (déverbal de *trembloter ;* 1894, Esnault, au sens de « fièvre » ; sens actuel, 1904, Larousse [aussi *avoir la tremblote*]). *Fam.* Tremblement : *Il lui prenait* [à robichard] *des tremblotes telles qu'il soutenait sa main droite de sa main gauche* (La Varende). || Pop. *Avoir la tremblote,* trembler vivement de peur ou de froid : *Le bonhomme a la tremblote et il a fermé sa porte* (Barbusse).

tremblotement [trɑ̃blɔtmɑ̃] n. m. (de *trembloter ;* 1553, Vaganay). Action de trembloter : *Ce hideux tremblotement des jambes, ces mains qui dansaient toutes seules sans que l'homme les remuât, l'émurent d'une poignante pitié* (Huysmans).

trembloter [trɑ̃blɔte] v. intr. (dimin. de *trembler ;* 1549, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 2, av. 1606, Desportes). **1.** Être saisi d'un faible tremblement, en parlant des êtres animés : *Il avait sa casquette enfoncée sur les sourcils et ses deux grosses lèvres tremblotaient, ce qui ajoutait à son visage quelque chose de stupide* (Flaubert). *Il se pressait beaucoup, parce qu'il était en retard, et son gros ventre tremblotait à chaque pas* (Merle). || **2.** Être soumis à une suite de petites oscillations, en parlant des choses : *Je levai les yeux vers le filet où tous les paquets* [...] *tremblotaient aux secousses du train* (Maupassant). *Des bouquets de flammes fragiles tremblotaient au fond, dans le chœur* (Duhamel).

● SYN. : **1** *trembler ;* **2** *osciller, vaciller.*

trémellales [tremelal] n. f. pl. (de *trémelle ;* 1964, Larousse). Ordre de champignons de la classe des basidiomycètes.

trémelle [tremɛl] n. f. (lat. scientif. moderne *tremella,* même sens [milieu du XVIIIe s.], du lat. class. *tremulus,* tremblant, agité, de *tremere,* trembler, être agité ; 1765, *Encyclopédie,* XVI, 585 *a*). Espèce de champignon gélatineux d'un beau jaune d'or, qui apparaît en hiver sur les branches mortes.

trémet [tremɛ] n. m. (origine obscure ; 1867, Larousse [art. *bossis*]). Plate-forme en bordure des marais salants, où on amasse le sel récolté pendant toute une saison. (On dit aussi TASSELIER et TESSELIER.)

trémeur [tremœr] n. f. (lat. *tremor,* tremblement, agitation, terreur, de *tremere,* trembler, être agité, redouter ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *tremor* [*trémeur,* 1273, Ibn Ezra]). *Class.* Grande crainte : *On attend des nouvelles d'Allemagne avec trémeur ; il doit y avoir eu un grand combat* (Sévigné).

trémie [tremi] n. f. (lat. *trimodia,* vase qui contient trois boisseaux, de *tres,* trois, et de *modius,* mesure de capacité servant surtout pour le blé, boisseau ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *tremuie* [*trémie,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1437 [d'après le *FEW,* XIII/2, 276 *a*], écrit *tremuye* [*trémie,* 1680, Richelet ; « châssis... », 1803, Boiste ; *bande de trémie,* 1690, Furetière] ; sens 4, 28 févr. 1875, *Avranchin ;* sens 5, 1872, Littré). **1.** Sorte de réservoir en forme de pyramide quadrangulaire tronquée et renversée, qui se place au-dessus de tout appareil destiné à stocker, à couper, à trier, à broyer des substances pour les diriger vers les parties actives de l'appareil : *Une trémie à blé. La trémie d'une presse à injecter les matières plastiques. Les trémies d'un haut fourneau.* || **2.** Sorte de boîte qui sert de mangeoire aux oiseaux de basse-cour. || **3.** Espace réservé dans un plancher pour porter l'âtre d'une cheminée. || Châssis qui isole du tuyau d'une cheminée les pièces de bois d'un plancher. || *Bande de trémie,* chacune des bandes métalliques qui servent à soutenir les âtres et les languettes des cheminées. || **4.** Pyramide creuse qui résulte de la cristallisation naturelle du sel existant en dissolution dans une saumure. || **5.** Pièce de flanelle à travers laquelle les miroitiers font passer le mercure pour en séparer les impuretés.

trémière [tremjɛr] adj. et n. f. (altér. de *rose d'outremer,* même sens [v. 1500, E. Rolland, *Flore,* III, 83] ; *rose trémière,* 1581, P. Rousset [*trémière,* n. f., 1803, Boiste]). *Rose trémière,* ou simplem. *trémière,* V. ROSE 1.

trémion [tremjɔ̃] n. m. (de *trémie ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1694, Th. Corneille). **1.** Pièce qui soutient la trémie d'un moulin. || **2.** Pièce qui soutient la hotte d'une cheminée.

● REM. Au sens 1, on rencontre aussi la forme TRÉMILLON (1803, Boiste).

trémisse [tremis] n. m. (bas lat. *tremissis,* Pièce de monnaie, tiers d'un aureus, du lat. class. *tres,* trois, et *as,* as [unité de monnaie, de poids, de mesure] ; 1876, Larousse). En numismatique, tiers du sou.

trémois [tremwa] n. m. (bas lat. *trimensis,* qui pousse en trois mois, du lat. class. *tres,* trois, et *mensis,* mois ; v. 1210, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Variété de blé de printemps qui pousse en trois mois. || **2.** Mélange de blé, de seigle, d'avoine et de vesces, qui fournit un fourrage.

● REM. On rencontre aussi les formes TRAMOIS (fin du XIVe s. [d'abord *trameis,* 1235, Godefroy] et TRAIMOIS (1876, Larousse).

trémolite [tremɔlit] n. f. (du n. du val *Tremola* [dans le massif du Saint-Gothard], où l'on trouve d'importantes quantités de ce silicate ; 1779, H. B. de Saussure). Silicate naturel du genre *amphibole,* contenant du magnésium, du calcium, du fer et de l'aluminium : *L'amiante est une variété de trémolite.*

trémolo [tremɔlo] n. m. (ital. *tremolo,* tremblement de la voix, emploi substantivé de l'adj. *tremolo,* tremblant, lat. *tremulus,* tremblant, agité, de *tremere,* trembler, être agité ; 1829, Fétis, au sens 1 ; sens 2, 1830, *la Mode,* IV, 77 ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1872, Littré). **1.** Syn. anc. de VIBRATO. || **2.** Effet particulier aux instruments à cordes, consistant en une suite de tirés et de poussés tellement rapides que les sons ne présentent aucune solution de continuité : *Une phrase chromatique en trémolo des instruments à cordes* (Berlioz). || **3.** Vibration analogue de la voix dans le chant : *En route, les bêtes de la forêt, je les entendis bien souvent encore, avec leurs plaintes et leurs trémolos et leurs appels* (Céline). *Les trémolos de la cantatrice.* || **4.** Tremblement de la voix, marquant généralement une émotion, réelle ou feinte : *Vous en trouverez d'autres qui vivent de leur plume ou de leur trémolo oratoire* (Alain). *Sur mon honneur de soldat (et ici la voix de M. de Norpois vibra d'un léger trémolo patriotique)...* [Proust].

trémouline [tremulin] n. f. (provenç. *tremoulino,* même sens, de *tremoulo,* tremble [arbre], bas lat. *tremulus,* même sens [v. TREMBLE 1] ; 1904, Larousse). Syn. de TREMBLE 2.

trémoussement [tremusmɑ̃] n. m. (de *trémousser ;* 1573, Larivey). Action de se trémousser : *Je ne prêtais plus qu'une faible attention aux trémoussements d'un couple de gitans* (Gide). *Tout le bal n'était qu'un trémoussement pataud* (Roupnel).

trémousser [tremuse] v. tr. (de l'anc. préf. à valeur intensive *tré*[*s*]- [lat. *trans,* au-delà de, par-delà] et de *mousse* 2, proprem. « agiter comme pour faire mousser » ; 1611, Cotgrave). *Class.* Remuer, imprimer des secousses : *Cette voiture* [un carrosse belge] *est spécifique, | Pour trémousser et secouer | Un bourguemestre apoplectique* (Voltaire).

◆ v. intr. (1549, R. Estienne, au sens de « frémir, frissonner » ; sens moderne, milieu du XVIe s., Ronsard). Se donner du mouvement, s'agiter, en parlant parfois des personnes, mais surtout des oiseaux (vieilli) : *Maître Eneas en trémoussa, | Sans dire ce qu'il en pensa* (Scarron).

◆ **se trémousser** v. pr. (sens 1, 1532, Rabelais ; sens 2, av. 1672, G. Patin). **1.** S'agiter d'un mouvement vif, mais peu régulier, se donner beaucoup de mouvement : *Il commença à pivoter galamment, sautillant, se trémoussant d'une façon drôle* (Maupassant). *Mais ça ne mérite pas plus qu'un regard amusé de grand seigneur devant une danse de paysans qui se trémoussent* (Romains). || **2.** *Fig.* Se démener ; se donner de la peine pour atteindre un but : *Cet arriviste s'est trémoussé comme un beau diable pour obtenir ce poste.*

● SYN. : **1** *se dandiner, gigoter* (fam.), *se tortiller.*

trempabilité [trɑ̃pabilite] n. f. (de *tremper ;* 1964, Larousse). Aptitude d'un alliage, et notamment d'un acier, à subir la trempe sur une forte épaisseur.

trempage [trɑ̃paʒ] n. m. (de *tremper ;* 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1938, Montagné et Gottschalk [aussi avec du sirop] ; sens 3 et 5-7, 1964, Larousse [aussi dans la fabrication du coton-poudre] ; sens 4, 1872, Littré). **1.** Action de tremper quelque chose dans un liquide : *Le trempage des semences avant les semailles. Le trempage du linge avant le lavage.* ‖ **2.** Immersion dans l'eau des légumes secs, avant de les cuire. ‖ Opération consistant à imbiber de sirop certains gâteaux. ‖ **3.** Opération de brasserie consistant à humidifier les grains d'orge afin de provoquer leur germination. ‖ **4.** Action d'humecter d'eau le papier pour l'impression, afin de le rendre propre au tirage. ‖ **5.** Syn. de CHIMICAGE. ‖ **6.** Procédé de pose des glaçures, consistant à immerger dans l'émail liquide l'objet, cuit en dégourdi. ‖ **7.** Dans la fabrication des poudres B, opération consistant à laisser la poudre pendant plusieurs heures dans de l'eau chaude pour lui enlever le dissolvant qu'elle renferme encore. ‖ Dans la fabrication du coton-poudre, immersion du coton à nitrer dans le bain de nitration.

trempant, e [trɑ̃pɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tremper ;* 1872, Littré, au sens de « qui plonge dans un liquide » ; sens actuel, 28 janv. 1874, *Journ. officiel,* p. 850 [*pouvoir trempant,* 1964, Larousse]). *Acier trempant,* acier qui peut recevoir la trempe, et caractérisé par sa trempabilité. ‖ *Pouvoir trempant,* facilité que possède un acier d'être obtenu à l'état trempé avec ses meilleures caractéristiques mécaniques, et qui permet d'obtenir un effet de trempe homogène entre la surface et le cœur d'une pièce traitée.

trempe [trɑ̃p] n. f. (déverbal de *tremper* [v. ce mot] ; v. 1180 [d'après le *FEW,* XIII/1, 169 *a*], écrit *tempre* [*trempe,* 1559, Amyot], au sens I, 1 [pour un produit métallique ; « action de tremper quelque chose dans un liquide », 1872, Littré ; « qualité que le métal acquiert... » v. 1570, Carloix ; *pénétration de trempe,* 1964, Larousse] ; sens I, 2 et 5, 1803, Boiste ; sens I, 3, 1751, *Encyclopédie,* II, 403 ; sens I, 4, 1876, Larousse ; sens I, 6, 1904, Larousse ; sens I, 7, 1975, Larousse ; sens II, 1, v. 1570, Carloix ; sens II, 2, v. 1460, G. Chastellain ; sens III, 1867, Delvau).

I. 1. Action de tremper quelque chose dans un liquide. ‖ *Spécialem.* Opération de traitement thermique qui consiste dans le refroidissement rapide d'un produit métallurgique dans un milieu approprié, afin de provoquer une modification structurale de ses constituants soit dans leur nature, soit dans leurs proportions. ‖ *Par extens.* Qualité que le métal acquiert au cours de cette opération : *Une épée d'une bonne trempe.* ‖ *Pénétration de trempe,* effet produit par la trempe, qui peut varier en différents points d'une pièce métallique, en particulier entre la surface et le cœur. ‖ **2.** En pelleterie, opération qui consiste à mouiller la peau en cuve, pour lui rendre sa souplesse. ‖ **3.** Dans la fabrication de la bière, syn. de TREMPAGE. ‖ **4.** Opération qui consiste à appliquer une couche de colle sur la peau, la toile, les différents papiers employés en reliure, le dos du volume. ‖ **5.** En imprimerie, syn. de TREMPAGE. ‖ **6.** Refroidissement brusque du verre en cours de fabrication, à partir d'une température voisine de la température de ramollissement jusqu'à la température ordinaire. ‖ **7.** Brusque refroidissement d'un produit pétrolier, au cours d'un processus de raffinage, permettant de mettre fin très rapidement à la réaction.

II. 1. *Fig.* Énergie et résistance dont fait preuve une personne sur le plan physique, moral ou intellectuel ; fermeté de caractère qui rend apte à supporter les épreuves : *Un homme de la trempe de M. Leibniz* (Fontenelle). *Il faudrait un courage d'une trempe bien exceptionnelle pour résister à un coup pareil sans aucune excitation d'amour-propre* (Daudet). ‖ **2.** *Fig.* Toute espèce de manière d'être, de nature : *Son cher Birton et un autre débauché de la même trempe* (Voltaire). *J'ai passé l'âge où un homme de ma trempe peut tenter de s'améliorer* (Duhamel).

III. *Fam.* Correction vigoureuse : *Au milieu de la nuit, en rentrant chez nous avec une biture au vin rouge, je flanquerais aussi bien une trempe à Octave* (Aymé). *Un jour que tu t'attaqueras à des gens dans la rue, tu te feras mettre une bonne trempe* (B. Clavel). [On a dit aussi TREMPÉE.]

• SYN. : **I, 2** *mouille ;* **II, 2** *acabit, sorte, style, type.* ‖ **III** *dégelée* (fam.), *frottée* (fam.), *peignée* (fam.), *raclée* (pop.).

trempé, e [trɑ̃pe] adj. (part. passé de *tremper* [v. l'art. suiv.] ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *tempré,* au sens de « qui n'est ni trop chaud ni trop froid » ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *trempé,* au sens de « modéré, sage » ; sens 1, 1688, Bossuet ; sens 2, 1559, Amyot [*trempé jusqu'aux os,* 1879, Loti] ; sens 3, av. 1872, Th. Gautier [*vin trempé,* 1673, Molière] ; sens 4, XIIe s., *Roncevaux* [écrit *tenpré ; trempé,* début du XVIIe s., Malherbe] ; sens 5, av. 1613, M. Régnier). **1.** Qui a été plongé dans un liquide. ‖ **2.** Qui a été imbibé par un liquide : *Il enlève ses vêtements trempés de neige* (Blais). *Un linge trempé de sueur, de sang.* ‖ *Trempé jusqu'aux os,* se dit d'une personne qui vient de rester longtemps sous la pluie, dont les vêtements sont transpercés par la pluie. ‖ *Trempé comme une soupe,* v. SOUPE. ‖ **3.** Vx. *Eau trempée,* eau rougie de vin : *Il y en avait assez pour égayer deux femmes habituées à ne boire que de l'eau à peine trempée* (Gautier). ‖ Vx. *Vin trempé,* vin mêlé d'eau. ‖ **4.** Se dit d'un métal, d'un alliage qui a subi l'opération de la trempe : *De l'acier trempé. Une épée bien trempée.* ‖ **5.** *Fig.* Se dit d'un caractère qui a la fermeté, l'énergie nécessaires pour affronter les épreuves et les dangers : *Il faut pourtant consentir à reconnaître que, pour nombre d'âmes, et que je crois des mieux trempées, le bonheur n'est point dans le confort et dans la quiétude, mais dans l'ardeur* (Gide). *Si cette belle insouciance est la marque des caractères fortement trempés, je veux croire que mon père* [...] *n'était pas d'un métal médiocre* (Duhamel).

◆ **trempé** n. m. (1933, Larousse, au sens de « façon donnée à une chose en la trempant dans l'eau, dans la colle, etc. » ; sens actuel, 1964, Larousse). Méthode consistant à plonger un objet dans de la peinture, du vernis ou une préparation assimilée, pour qu'il en soit revêtu.

trempée [trɑ̃pe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *tremper ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens de « façon donnée à une chose en la trempant dans un liquide » ; sens actuel, 1844, Balzac). Syn. vieilli de TREMPE (au sens III) : *Butscha sait bien qu'un regard jeté sur Modeste lui vaudrait une trempée à la mode de Vannes* (Balzac).

tremper [trɑ̃pe] v. tr. (lat. *temperare,* disposer convenablement les éléments d'un tout, combiner dans de justes proportions, tempérer, de *tempus, -poris,* temps, conjoncture, situation ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *temprer,* au sens de « mélanger » ; sens 1, fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *temprer* [*tremper* — par métathèse du premier *-r-* —, 1530, Palsgrave, 228 ; *tremper ses lèvres dans,* 1928, R. Martin du Gard ; *tremper son épée dans le sang de quelqu'un,* av. 1863, Vigny ; *tremper ses mains dans le sang,* 1636, Corneille] ; sens 2, v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *tremprer* [*tremper,* v. 1300, d'après le *FEW,* XIII/1, 168 *b*] ; sens 3, fin du XIIIe s., Joinville [écrit *tremper*] ; sens 4, XIIe s., *Roncevaux,* écrit *tenprer* [*tremper,* XVIe s. ; *tremper à blanc,* 1872, Littré] ; sens 5, av. 1613, M. Régnier [au part. passé ; à l'infin., av. 1824, J. Joubert]). **1.** Plonger dans un liquide : *Sur le coin d'une table de marbre, un jeune homme trempait la corne d'un croissant, d'un air désabusé, dans un bol de café noir* (Arnoux). *Tremper sa plume dans l'encre, son pinceau dans le pot de peinture.* ‖ *Tremper ses lèvres dans,* boire à peine d'un liquide. ‖ Vx. *Tremper son épée dans le sang de quelqu'un,* le tuer d'un coup d'épée. ‖ Fig. *Tremper ses mains dans le sang,* commettre ou conseiller un crime. (Vieilli.) ‖ **2.** Mouiller abondamment : *La chemise de Mademoiselle qui, par l'effet du vin dont elle est trempée, ne forme plus qu'un voile transparent* (France). *Tremper son mouchoir de larmes, son tee-shirt de*

sueur. || Vx. *Tremper la soupe, tremper une soupe à quelqu'un,* v. SOUPE. || **3.** *Vx.* Diluer le vin en y versant de l'eau, ou inversement : *Tremper son vin, son eau.* || **4.** Soumettre un métal à l'opération de la trempe : *Tremper du fer, de l'acier.* || *Tremper à blanc,* tremper de l'acier chauffé à blanc. || **5.** *Fig.* Donner de la force d'âme, du caractère, de l'énergie à : *Les brutalités de son père et de ses petits compagnons le trempaient solidement* (Rolland). *Et Jean aussi est dur. Le malheur trempe les êtres dignes de ce nom* (Giraudoux).

• SYN. : **5** *aguerrir, blinder, cuirasser, durcir, endurcir.*

◆ v. intr. (sens I, 1, XIII[e] s., *Médicinaire liégeois,* écrit *tempreir* [*tremper,* 1549, R. Estienne] ; sens I, 2, av. 1662, Pascal [*tremper en,* même sens, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; *tremper dans le sang,* 1677, Racine] ; sens II, 1876, Larousse [*tremper gras, maigre,* 1964, Larousse]).

I. 1. Baigner quelque temps dans un liquide ; rester plongé, immergé : *Vois-tu sur cette planche | Le flacon de couleur brune, où trempe une branche* (Musset). *Pommes de terre déshydratées. À faire tremper quatre heures avant de les cuire* (B. Clavel). *Le linge trempe dans la bassine.* || **2.** Fig. *Tremper dans* (suivi d'un nom abstrait), avoir part à quelque chose ; être complice de : *Tous ces personnages étaient d'âge mûr* [...] *et certains avaient trempé dans la chouannerie* (Balzac). *Vous n'avez jamais trempé dans le modernisme, vous ?* (Romains). *Cet extrémiste a trempé dans tous les complots contre la République.* || Fig. et littér. *Tremper dans le sang,* être l'auteur ou le responsable d'un meurtre : *Vos mains n'ont point trempé dans le sang innocent* (Racine).

II. Enduire de colle la peau, la toile, les différents papiers employés en reliure. || *Tremper gras, maigre,* mettre une couche épaisse, fine de colle.

trempette [trɑ̃pɛt] n. f. (de *tremper ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Syn. vieilli de MOUILLETTE. || **2.** Fam. *Faire trempette,* prendre un bain très court ou dans une eau très peu profonde ; patauger dans l'eau.

trempeur [trɑ̃pœr] n. m. (de *tremper ;* 1611, Cotgrave). Ouvrier qui trempe : *Trempeur de papier, d'acier.*

trempis [trɑ̃pi] n. m. (de *tremper ;* 1350, Godefroy, au sens de « action de tremper quelque chose dans un liquide » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1690, Furetière [« endroit où on dessale le poisson », 1872, Littré]). **1.** Liqueur acide dans laquelle doreurs, argenteurs, brunisseurs, étameurs, etc., trempent les pièces de métal pour les décaper. || **2.** Eau dans laquelle on met à tremper la morue pour la dessaler. || Endroit où on dessale le poisson.

tremplin [trɑ̃plɛ̃] n. m. (ital. *trempellino,* tremplin [fin du XVI[e] s.], de *trempellare,* remuer, branler, mot formé sur le radical germ. **tramp-*, qui exprime l'idée de « marcher, fouler, trépigner » ; 1680, Richelet, au sens 1 [*saut du tremplin,* 6 juill. 1852, Flaubert] ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** Planche inclinée ou très élastique qui donne plus d'élan à un sauteur ou à un plongeur : *Les flots qui s'élançaient l'un après l'autre comme des sauteurs sur un tremplin* (Proust). || *Saut du tremplin,* saut exécuté à l'aide du tremplin. || **2.** Plan incliné recouvert de neige qui donne l'élan nécessaire pour le saut à skis. || **3.** *Fig.* Tout ce dont on se sert ou sur quoi on s'appuie pour arriver à un but : *Le grand artiste est celui qu'exalte la gêne, à qui l'obstacle sert de tremplin* (Gide). *Cette foi en l'homme de demain, qui était la raison d'être de la révolution, le vrai tremplin de tout l'élan révolutionnaire...* (Martin du Gard). *Se faire de quelqu'un un tremplin pour arriver.*

trempoir [trɑ̃pwar] n. m. (de *tremper* [v. ce mot] ; 1338, Godefroy, écrit *temproyr* [*trempoir,* v. 1360, Froissart], au sens de « sorte de coupe, de vase » ; 1611, Cotgrave, au sens de « endroit où les tanneurs mettent tremper les cuirs » ; sens actuel, 1812, Mozin). Endroit où on met à tremper les pièces de drap chez les foulonniers.

trémulant, e [tremylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *trémuler ;* av. 1848, Chateaubriand [le moyen franç. *tremulant,* « tremblant » — av. 1525, J. Lemaire de Belges —, était un dér. de *tremule,* même sens — v. 1500, d'après le *FEW,* XIII/2, 246 *a* —, lat. *tremulus,* même sens — v. TRÉMULER]). *Littér.* Qui est agité d'un tremblement : *La note claire, trémulante de son rire* (Chateaubriand). *Une ondulation trémulante et qui se propageait très loin* (Genevoix). *Une voix trémulante cria : Qui est là ?* (Montherlant).

trémulation [tremylasjɔ̃] n. f. (de *trémuler ;* 14 mars 1873, *Journ. officiel,* p. 1773). État de tremblement incessant que l'on observe à la suite d'une contraction musculaire brusque quand les réflexes sont exagérés : *Le cheval était de bronze... à peine quelques trémulations peaussières* (La Varende).

• REM. La forme TRÉMULEMENT (1884, Huysmans) est rare et littér. : *Ce petit trémulement que l'on subit en voyant, en écoutant ou en lisant une belle œuvre* (Huysmans).

trémuler [tremyle] v. intr. (dér. savant du lat. *tremulus,* tremblant, agité, de *tremere,* trembler, être agité ; XV[e] s. [d'après le *FEW,* XIII/2, 246 *a*], au sens de « trembler » ; sens 1, 1801, Mercier ; sens 2, 1903, Huysmans). **1.** *Littér.* Être agité d'un tremblement continu : *Un bleu de lin, que faisait vibrer et trémuler le son de centaines de cloches vénérables* (L. Daudet). *À l'horizon, l'air trémulait comme la cuisse du cheval après l'effort, le ciel se moirait de vagues de clarté* (Arnoux). || **2.** *Fig.* Frémir sous l'empire d'une vive émotion : *Le petit frisson de la splendeur divine vous fait trémuler l'âme* (Huysmans).

• SYN. : **1** *chevroter, frémir, frissonner, grelotter, palpiter, trembloter ;* **2** *vibrer.*

◆ v. tr. (1876, Larousse). Donner un mouvement de trépidation à : *Trémuler les doigts.*

trenail [trənaj] n. m. (angl. *treenail,* cheville, de *tree,* arbre, et de *nail,* ongle, clou ; 1843, *Journ. des chemins de fer,* p. 477). Cheville qui sert à assujettir les tirefonds dans les traverses de chemin de fer.

trench-coat [trɛnʃkot] n. m. (loc. angl. de même sens, proprem. « manteau de tranchée », de *trench,* tranchée [déverbal de *to trench,* creuser la terre, faire des sillons, retrancher, empr. du franç. *trencher,* forme anc. de *trancher* — v. ce mot], et de *coat,* habit, vêtement, manteau [empr. du franç. *cotte*] ; v. 1920, d'après Larousse, 1933). Sorte de manteau imperméable, généralement muni d'une ceinture.

• Pl. *des* TRENCH-COATS.

• REM. On emploie fréquemment aujourd'hui la forme abrégée TRENCH (milieu du XX[e] s.) [Pl. *des* TRENCHS].

trend [trɛnd] n. m. (mot angl. signif. proprem. « direction, tendance, orientation » ; 1964, Larousse). En statistique, mouvement de longue durée.

trennel [trɛnɛl] n. m. (mot languedocien de même sens, d'origine incertaine ; 1869, d'après Littré, 1877). Dans les fermes où se fabrique le roquefort, sorte de huche où on met les moules contenant le caillé et qu'on maintient à une température constante.

trentain [trɑ̃tɛ̃] n. m. (de *trente ;* XIII[e] s. [d'après le *FEW,* XIII/2, 271 *a*], comme adj., écrit *trentein,* au sens de « trentième » ; 1398, Godefroy, comme n. m., écrit *trentain,* au sens de « mesure de capacité » ; sens 1, 15 mai 1676, *Arrêt du Conseil ;* sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, 1964, Larousse [*trentain,* même sens, 1472, d'après le *FEW,* XIII/2, 271 *a*]). **1.** Drap dont la chaîne était composée de trois mille (trente fois cent) fils, et qui s'employait pour la confection des vêtements de cérémonie. (On l'appelait aussi TRENTE-CENT.) || **2.** Terme dont on se sert au jeu de paume pour marquer que les joueurs ont chacun trente points. || **3.** *Trentain grégorien,* série de trente messes célébrées pour un défunt.

trentaine [trɑ̃tɛn] n. f. (de *trente ;* v. 1155, Wace, au sens 1 ; sens 2, av. 1720, Chaulieu ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Nombre exact ou approximatif de trente : *Une trentaine de ces charrettes vides retournèrent aux melonnières* (Giono). || **2.** Âge approximatif de trente ans : *J'ai franchi, sans m'en croire humiliée, la trentaine* (Colette).

|| **3.** Au XV^e s., fraction de la compagnie, commandée par un trentenier.

trente [trɑ̃t] adj. num. cardin. (lat. pop. **trinta,* trente, contract. du lat. class. *triginta,* même sens ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *trenta ; trente,* v. 1050, *Vie de saint Alexis*). Trois fois dix : *Trente personnes. La guerre de Trente Ans.*

◆ adj. num. ordin. (1872, Littré). Trentième : *Page trente, chapitre trente.*

◆ n. m. (sens 1, 1463, d'après le *FEW,* XIII/2, 271 *a* ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1964, Larousse [sans aucun doute bien plus anc.] ; sens 4, 1933, Larousse [« moitié d'un jeu de quatre points dont chacun vaut quinze », 1680, Richelet]). **1.** Le nombre trente : *Le produit de trente multiplié par six.* || **2.** Le trentième jour du mois : *Je viendrai le trente. Nous sommes le trente du mois de mai.* || **3.** Dans une série, personne ou chose qui porte le numéro trente : *Habiter au trente.* || **4.** Au tennis, deuxième point d'un jeu marqué par un joueur ou par une équipe.

trente-cent [trɑ̃tsɑ̃] n. m. (de *trente* et de *cent* ; 1876, Larousse). *Vx.* Syn. de TRENTAIN.

trente-deux-pieds [trɑ̃tdøpje] n. m. invar. (de *trente-deux* et du plur. de *pied* [d'après les dimensions du tuyau] ; 1803, Boiste). L'un des tuyaux de l'orgue.

trente-et-quarante [trɑ̃tekarɑ̃t] n. m. invar. (de *trente, et* et *quarante* ; 1648, Scarron). Jeu de cartes et de hasard pratiqué dans certains casinos, où le banquier aligne deux rangées de cartes dont le total des points doit se situer entre trente et quarante.

1. trente et un [trɑ̃teœ̃] n. m. (de *trente, et* et *un* ; 1464, d'après le *FEW,* XIII/2, 271 *b*). Jeu de cartes dans lequel chaque joueur cherche à obtenir un total de trente et un points ou à s'en approcher le plus possible.

2. trente-et-un [trɑ̃teœ̃] n. m. (emploi fig. de *trente et un* 1, par comparaison de ce qu'on a de plus beau comme vêtements avec le point gagnant du jeu de trente et un ; 1833, L. Vidal et J. Delmart [*se mettre... ; être...,* 1964, Robert]). Fam. *Être, se mettre sur son trente-et-un,* être vêtu de ses plus beaux vêtements, les revêtir : *Alors, Louis, c'est pour aller chez les Vertignes, que tu t'es mis sur ton trente-et-un ?* (Butor).

trente-mailles [trɑ̃tmaj] n. m. invar. (de *trente* et du plur. de *maille* 1 ; 1765, *Encyclopédie*). Espèce de tramail.

trentenaire [trɑ̃tnɛr] adj. (de *trente,* sur le modèle de *centenaire* ; 1495, Vignay). Qui dure, qui a duré trente ans : *La servitude de passage qui permet de l'exploiter est actuellement éteinte par prescription trentenaire* (Duhamel).

trentenier [trɑ̃tənje] n. m. (de *trentaine* ; 1265 [d'après le *FEW,* XIII/2, 271 *b*], au sens de « service célébré trente jours après le décès » ; sens actuel, XV^e s., Godefroy). Chef militaire qui, au XV^e s., commandait, dans une compagnie d'infanterie, la fraction appelée « trentaine ».

trente-six [trɑ̃tsis] adj. num. cardin. (de *trente* et de *six* ; 1834, Balzac). *Fam.* S'emploie pour indiquer un nombre assez important, mais indéterminé : *Je lui ai dit que je ne lui demandais pas de monter un moment, parce que je devais le lendemain matin faire trente-six choses absurdes* (Aragon). *Je dis non et non, pour trente-six raisons !* || Fam. *En voir trente-six chandelles,* v. CHANDELLE et VOIR.

◆ n. m. invar. (1888, Villate). Fam. *Tous les trente-six du mois,* à peu près jamais ; fort rarement : *Il écrit à sa mère quand il y pense : tous les trente-six du mois !*

trentième [trɑ̃tjɛm] adj. num. ordin. (de *trente* ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *trentisme* [*trentiesme,* 1487, Garbin ; *trentième,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre trente : *La trentième année du siècle. Le trentième jour du mois.* || **2.** Qui est contenu trente fois dans l'unité : *La trentième partie des effectifs.*

◆ n. (1872, Littré). Personne ou chose qui occupe le trentième rang : *Vous êtes la trentième sur la liste d'attente.*

◆ n. m. (1723, Savary des Bruslons). Partie d'un tout divisé en trente parties égales : *Toucher deux trentièmes.*

trentièmement [trɑ̃tjɛmmɑ̃] adv. (de *trentième* ; 1636, Monet). En trentième lieu.

tréou [treu] n. m. (mot provenç. de même sens ; 1904, Larousse). En Méditerranée, voile carrée qui sert à remplacer une voile latine par gros temps.

trépan [trepɑ̃] n. m. (lat. médic. du Moyen Âge *trepanum,* trépan, gr. *trupanon,* instrument pour percer, trépan chirurgical, tige qu'on enfonce dans un cylindre creux, de *trupân,* percer, trouer, enfoncer dans ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1562 [d'après le *FEW,* XIII/2, 246 *b*], écrit *trapan* [*trépan,* 1611, Cotgrave] ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1611, Cotgrave ; sens 5, 1876, Larousse [*trépan de sonde,* même sens, 1872, Littré]). **1.** Instrument de chirurgie qui permet de percer les os, surtout ceux du crâne. || **2.** Outil semblable à un vilebrequin, dont se servent les sculpteurs pour faire des trous dans la pierre ou le marbre. || **3.** Sorte de cloche ajourée, à la périphérie de laquelle se trouvent réparties des pastilles coupantes, qu'on utilise pour le perçage de trous de fort diamètre et de peu de profondeur. || **4.** Tarière avec laquelle on perce la pierre. || **5.** Outil qui, dans un sondage ou un forage, attaque le terrain sur tout le fond du trou.

trépanation [trepanasjɔ̃] n. f. (de *trépaner* ; XIV^e s., Lanfranc, écrit *trepanacion ; trépanation,* v. 1560, Paré [aussi dans les os du crâne]). Opération chirurgicale consistant à pratiquer une ouverture dans un os et, *spécialem.,* dans les os du crâne : *Ce malade a subi plusieurs trépanations.*

trépan-benne [trepɑ̃bɛn] n. m. (de *trépan* et de *benne* ; 1975, Larousse). Outil de forage constitué par une benne tubulaire lourde équipée de coquilles ouvrantes.

● Pl. *des* TRÉPANS-BENNES.

trépané, e [trepane] adj. et n. (part. passé de *trépaner* ; 1872, Littré). Qui a subi l'opération de la trépanation.

trépaner [trepane] v. tr. (de *trépan* ; v. 1363, Chauliac). Pratiquer une opération chirurgicale à l'aide du trépan.

trépang n. m. V. TRIPANG.

trépas [trepa] n. m. (déverbal de *trépasser* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *trespas,* au sens de « action de passer » ; sens I, 1, XIII^e s. [d'après le *FEW,* VII, 721 *a*], écrit *trespas* [*trépas,* 1636, Monet] ; sens I, 2, 1403, *Coutumes d'Anjou,* III, 242 [*aller... ; passer...,* 1904, Larousse] ; sens II, 1340, Gay, écrit *trespas* [*trépas,* v. 1490, *Romania,* LXXI, 528]).

I. 1. *Littér.* Passage de la vie à la mort, surtout en parlant d'une personne : *Mais l'insolent trépas de mon père avait désobligé les Schweitzer : il ressemblait trop à une répudiation* (Sartre). *Vous voulez que je vous raconte les circonstances qui ont marqué son trépas ?* (Anouilh). || **2.** Fam. *Aller, passer de vie à trépas,* mourir.

II. Au Moyen Âge et jusqu'au XVII^e s., nom donné à un coulant de ceinture, ordinairement en métal.

trépassé, e [trepase] n. (part. passé de *trépasser* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, comme adj., écrit *trespassé,* au sens de « vieux, qui a achevé sa carrière » ; comme n., au sens actuel, XIII^e s., P. Paris [p. 186], écrit *trespassé* [*trépassé,* 1636, Monet ; *...la fête des Trépassés,* 1690, Furetière]). Personne décédée (s'emploie surtout dans un contexte religieux) [vieilli] : *Dans la plupart des villages de la Bretagne, c'est ordinairement à la pointe du jour que l'on sonne pour les trépassés* (Chateaubriand). *Dans ce début de novembre consacré aux trépassés, son esprit s'oriente avec plus de force qu'aucune autre année vers le souvenir de ses parents pour y trouver un appui* (Barrès). || *Le jour, la fête des Trépassés,* le 2 novembre, jour des morts.

● SYN. : *défunt, mort.*

trépassement [trepasmɑ̃] n. m. (de *trépasser* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *trespassement ; trépassement,* 1640, Oudin). *Vx* et *littér.* Action de trépasser, de mourir : *M. de Thou désirait que je lui fisse un trépassement du Christ, et me le paierait très*

bien (Poussin). *Vous n'êtes pas un homme qu'on voit sans regret ni douleur aller à son trépassement* (France).

trépasser [trepase] v. intr. (de l'anc. préf. *tré[s]-*, marquant le mouvement au-delà [lat. *trans,* au-delà de, par-delà], et de *passer ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *trespasser,* comme v. tr., au sens de « dépasser [quelqu'un] en marchant », et fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* au sens de « traverser, franchir [quelque chose] » ; comme v. intr., au sens actuel, v. 1155, Wace, écrit *trespasser* [*trépasser,* 1636, Monet]). *Vx* et *littér.* En parlant de personnes, mourir : *Le pauvre défunt est trépassé* (Molière). *On lui avait prédit* [à Robert Guiscard] *qu'il trépasserait à Jérusalem* (Chateaubriand). *Il a trépassé dans un accès de rage froide, le nez contre le mur, sans même jeter un regard à ceux qu'il abandonnait* (Duhamel).

• SYN. : *décéder, disparaître, s'éteindre, expirer, passer* (vx).

• REM. Ce verbe se conjugue avec *avoir* ou *être,* selon qu'on veut exprimer l'action ou l'état.

trépidant, e [trepidɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *trépider ;* 1881, A. Daudet, au sens 1 ; sens 2, 1935, Acad.). **1.** Qui est agité de petites secousses rapides : *Elle eut une attaque de nerfs qui la secoua, affolée, trépidante, sur le lit* (Huysmans). *Un mécanisme trépidant.* || **2.** *Fig.* Qui ne laisse jamais de repos, qui connaît une activité incessante : *La vie des citadins est assez trépidante.*

• SYN. : **2** *aminé, mouvementé, tumultueux.*

trépidation [trepidasjɔ̃] n. f. (lat. *trepidatio,* agitation, désordre, trouble [au pr. et au fig.], de *trepidatum,* supin de *trepidare* [v. l'art. suiv.] ; 1290, Drouart la Vache, au sens de « tremblement, frayeur, peur » ; sens 1, 1788, Buffon ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1876, Larousse [« violente agitation intérieure », av. 1850, Balzac]). **1.** Tremblement saccadé et continu : *Mes reins, un peu affaiblis, eussent malaisément supporté la trépidation de l'express et j'ai retardé mon départ de vingt-quatre heures* (Colette). *C'était bien la trépidation d'un moteur à deux temps* (Robbe-Grillet). || **2.** Tremblement pathologique du corps ou d'une de ses parties. || **3.** *Fig.* Vive agitation, animation excessive : *La trépidation de la vie parisienne.* || *Vx* et *fig.* Violente agitation intérieure : *Le poète ressentit une trépidation qui ressemblait à de la peur* (Balzac).

trépider [trepide] v. intr. (lat. *trepidare,* s'agiter, se démener, être agité par la crainte, de *trepidus,* qui s'agite, qui se démène, inquiet, tremblant ; 1495, Vignay, au sens de « s'agiter », puis 1801, Mercier, au sens 1 ; sens 2, milieu du XXe s. [« ...se démener en tous sens », av. 1922, Proust] ; sens 3, 2 mai 1874, *Journ, officiel,* p. 3064). **1.** Être agité d'une série de petites secousses rapides, en parlant d'une chose : *Le restaurant trépidait, remué par l'arrivée des trains* (Huysmans). || **2.** Être animé d'un tremblement rapide, en parlant du corps ou d'une partie du corps : *Les mains trépidaient* [...] *si vite qu'il semblait y en avoir quatre ou cinq au bout de chaque bras* (Beckett). || *Par extens.* S'agiter, se démener en tous sens : *J'avais pu enfin attacher le bourdonnement à sa cause, à ce petit insecte qui trépidait là-haut* (Proust). || **3.** *Fig.* et *fam.* Trembler, tressauter sous l'empire d'une vive émotion : *Trépider d'impatience.*

• SYN. : **1** *vibrer ;* **2** *trembloter ; frétiller, gigoter* (fam.), *se trémousser.*

trépidomètre [trepidɔmɛtr] n. m. (de *trépido-,* élément tiré de *trépidation,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1923, Larousse). Type de sismographe destiné à enregistrer ou à surveiller les oscillations de certaines constructions (édifices, ponts, barrages hydro-électriques, etc.).

trépied [trepje] n. m. (bas lat. *tripes, -pedis,* trépied, vase à trois pieds, masc. substantivé de l'adj. du lat. class. *tripes, -pedis,* qui a trois pieds, qui porte sur trois pieds, de *tres,* trois, et de *pes, pedis,* pied ; v. 1200 [d'après le *FEW,* XIII/2, 292 *a*], écrit *trepez* [*trepiet,* XIIIe s., Schlessinger ; *trepié,* 1313, Havard ; *trépied,* 1549, R. Estienne], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière [pour la Pythie, 1559, d'après le *FEW,* XIII/2, 292 *b,* écrit *tripié — trepier,* 1606, Crespin, et *trépied,* 1636, Monet] ; sens 3, 1353, Gay, écrit *trepié* [*trépied,* 1876, Larousse]). **1.** Dans l'Antiquité, support à trois pieds. || *Spécialem.* Siège à trois pieds sur lequel la Pythie s'installait pour rendre ses oracles. || **2.** Ustensile de cuisine ou de camping à trois pieds, parfois muni d'un manche. || **3.** Meuble à trois pieds servant de support aux aiguières, aux vases.

trépignée [trepiɲe] n. f. (part. passé fém. substantivé de *trépigner ;* 1867, Delvau). *Vx* et *pop.* Volée de coups : *Toute la vie de cette femme lui passait en fuite d'égout sous les yeux... l'atelier de Caoudal, les trépignées chez la Gournerie* (Daudet).

trépignement [trepiɲmɑ̃] n. m. (de *trépigner ;* 1552, R. Estienne, écrit *trépinement ; trépignement,* 1580, Montaigne). Action de trépigner : *Quand la danse se fut terminée au milieu des trépignements de joie de tous les officiers russes* (Gobineau). *Le trépignement d'un enfant en colère.*

trépigner [trepiɲe] v. intr. (de l'anc. v. *treper,* frapper du pied, sauter, danser [v. 1155, Wace], germ. **trippōn,* sautiller, sauter ; v. 1460, Villon, au sens de « avancer d'un pas mal assuré » ; sens 1, 1534, Rabelais ; sens 2, 1680, Richelet [sans aucun doute beaucoup plus anc., puisque le dér. *trepignis,* « bruit que fait un cheval en trépignant », est attesté v. 1355, Bersuire]). **1.** Frapper vivement et nerveusement des pieds contre le sol : *Tu le mettais en rage. Il trépignait, il écumait* (Carco). *Après chaque chanson, le public trépignait, hurlant des titres, réclamant toujours d'autres chansons* (B. Clavel). || **2.** En parlant d'un cheval nerveux, lever et poser précipitamment ses extrémités (sans changer de place) en grattant quelquefois le sol avec force.

• SYN. : **1** et **2** *piaffer.*

◆ v. tr. (sens 1, 1690, d'après Trévoux, 1721 ; sens 2, av. 1880, Flaubert [« accabler de coups », 1867, Delvau]). **1.** *Littér.* Fouler : *La veuve Chabanel avait été remplacée par le concierge, qui trépignait le lit à coups de poing* (Huysmans). *Cependant, dès l'après-midi, matelots et fourriers trépignaient le sable comme s'ils avaient à en arracher le doux jus des vendanges* (Giraudoux). || **2.** *Fig.* Maltraiter en paroles, médire de (vieilli) : *Fais l'éloge de Berton et trépigne légèrement les autres pour montrer que lui seul nous importe* (Flaubert).

trépigneuse [trepiɲøz] n. f. (de *trépigner ;* 1907, Larousse). Manège à plan incliné, actionné par les pieds du cheval placé à l'intérieur de l'appareil.

trépointe [trepwɛ̃t] n. f. (de l'anc. préf. *tré[s]-*, marquant le mouvement au-delà [lat. *trans,* au-delà de, par-delà], et de *pointe ;* 1408, Godefroy). Bande de cuir étroite que les bourreliers ou les cordonniers cousent entre deux cuirs plus épais pour renforcer une couture, consolider la semelle.

tréponème [treponɛm] n. m. (du gr. *trepein,* tourner, diriger, et *nêma, -matos,* fil [de *neîn,* filer], ce protozoaire étant en forme de spirale ; juin 1909, *Larousse mensuel*). Genre de protozoaire spiralé (classe des spirochètes), dont trois espèces sont responsables de maladies (syphilis, pian, carate).

très [trɛ devant une consonne, trɛz devant une voyelle ou un *h* dit muet] adv. (lat. *trā* [*n*]*s,* au-delà de, par-delà, pardessus ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 ; sens 2, début du XIIIe s., *Guillaume de Palerne ;* sens 3, 1676, Mme de Sévigné ; sens 4, v. 1370, Oresme ; sens 5, début du XVe s., Ch. d'Orléans). **1.** Se place devant un adjectif, un participe employé adjectivement, ou un autre adverbe pour marquer le superlatif absolu : *Mais Marie est très, très intelligente, insista-t-elle en appuyant sur « très »* (Mauriac). *Ils s'arrêtèrent de nouveau très vite* (Vian). *Vous avez agi très sagement. Cette question est assurément très embarrassante.* || **2.** S'emploie également devant un nom employé comme adjectif ou devant une locution à valeur adjective : *Il fait très gamin pour son âge. Elle a un style très XVIe arrondissement. Un homme très en colère.* || **3.** *Class.* et *littér.* S'emploie devant un participe à valeur verbale : *Ils m'ont très assurée que la vendange de cette année m'aurait empirée* (Sévigné). *Je me suis très enrhumé* (Flaubert). || **4.** S'emploie dans des locutions verbales composées d'un

verbe, le plus souvent le verbe *avoir,* suivi d'un substantif non déterminé, jouant le rôle d'un complément d'objet direct (ce tour est critiqué par les puristes) : *Mais j'aimerais mieux que tu gardes la chambre bleue pour Paul Vence, qui a très envie de venir* (France). *Ces soirs où je rentrais tard de la Raspelière, j'avais très sommeil* (Proust). *Hélène avait très peur et même elle poussait des cris* (Duhamel). *Avoir très faim, très soif, très chaud, très froid.* (V. Rem.) || **5.** S'emploie dans les réponses avec ellipse de l'adjectif ou de l'adverbe : *« Es-tu content de ta journée ? — Oh ! oui, très. » « Y a-t-il longtemps que ça dure ? Très, aussi loin que je remonte »* (Malraux).

• SYN. : **1** *effroyablement, énormément, extrêmement, fort, infiniment, parfaitement, prodigieusement, terriblement ;* **2** *tout à fait ;* **4** *bien, vraiment.*

• REM. La langue classique employait *très* plus largement que la langue actuelle devant des noms qui n'avaient pas nettement valeur d'adjectif : *Il n'a jamais été guerrier quoiqu'il fût très soldat* (Retz). *Oui, vous êtes sergent, Monsieur, et très sergent* (Racine).

trésaille [trezaj] n. f. (déverbal de l'anc. franç. *teseiller,* tendre à quelque chose, s'étirer [v. 1175, Chr. de Troyes], dér. de *teser,* tendre [v. 1170, Godefroy], lat. pop. **tensare,* même sens, du lat. class. *tensum,* supin de *tendere,* tendre, étendre ; 1680, Richelet, écrit *tréseille ; trésaille,* 1765, *Encyclopédie*). Pièce horizontale de bois qui maintient les ridelles d'une charrette.

trésaillé, e [trezaje] adj. (part. passé de *se trézaller,* se fendiller [1767, Ph. Macquer, art. *porcelaine*], emploi spécialisé de l'anc. franç. *tresaler,* aller au-delà [1080, *Chanson de Roland*], de l'anc. préf. *tré[s]-*, marquant le mouvement au-delà [lat. *trans,* au-delà de, par-delà], et de *aller ;* 1872, Littré, écrit *tressaillé ; trésaillé,* 1923, Larousse). *Tableau trésaillé, faïence trésaillée,* tableau, faïence que l'action de la chaleur a détériorés et fendillés. (On dit aussi TRÉSALLÉ, E [1893, *Dict. général*].)

trésaillure [trezajyr] n. f. (de *trésaillé ;* 1923, Larousse). État de surface caractérisé par de multiples petites fissures sur un émail céramique ou un enduit. (On dit aussi TRESSAILLURE [1872, Littré].)

trescheur [trɛʃœr] ou **trécheur** [treʃœr] n. m. (de *tresser* [v. ce mot] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *trecedoir,* au sens de « tresse [de lin non filé] » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *treceor,* au sens de « ornement de tête pour les femmes » ; sens actuel, 1276 [d'après le *FEW,* XIII/2, 263 *b*], écrit *trechoir* [*trescheur,* 1611, Cotgrave, *trêcheur,* 1765, *Encyclopédie,* et *trécheur,* 1872, Littré]). En héraldique, pièce constituée par un orle rétréci, ordinairement double et orné de fleurs de lis dirigées alternativement vers les bords et vers le cœur de l'écu.

trésor [trezɔr] n. m. (mot issu [avec un premier *-r-* d'origine obscure] du lat. *thesaurus,* trésor [caché ou enfoui], grande quantité de, lieu où l'on conserve des richesses, dépôt, magasin, gr. *thêsauros,* dépôt, dépôt d'argent, dépôt de choses précieuses, lieu de dépôt, trésor d'un temple ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 1 [au fig., 1672, Sacy] ; sens I, 2, v. 1206, Guiot de Provins [dans l'Antiquité, 1690, Furetière ; « lieu où sont conservés les archives et les objets précieux... », 1334, Havard] ; sens I, 3, 1690, Furetière [*trésor monétaire,* 1964, Larousse] ; sens I, 4, 1904, Larousse ; sens I, 5, fin du XIIIe s., Joinville [*le Trésor — le Trésor public,* 1748, Montesquieu ; *agent judiciaire du Trésor,* 1936, Capitant, art. *agent ; bon du Trésor,* 1936, Capitant, art. *bon*] ; sens I, 6, v. 1265, Br. Latini ; sens II, 1, v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *tressor* [*trésor,* fin du XIVe s., E. Deschamps] ; sens II, 2, v. 1800, d'après le *FEW,* XIII/1, 310 *b ;* sens II, 3, 1686, Bossuet).

I. 1. Amas d'or, d'argent ou d'objets précieux mis en réserve ; grandes richesses : *Les marchands ont accumulé leurs trésors, siècle après siècle* (Le Clézio). *Les trésors de Crésus.* || *Spécialem.* et *fig.* Dans le style biblique, assemblage, grand amas de : *Le trésor des miséricordes divines, des vengeances célestes.* || **2.** Lieu où l'on enferme des choses précieuses : *Si j'étais joaillier et si je prenais dans mon trésor un collier de perles...* (Musset). || *Spécialem.* Dans l'Antiquité, petit édifice abritant des statues et des ex-voto à l'intérieur d'un sanctuaire panhellénique : *Le Trésor de Délos était destiné à recevoir des offrandes.* || *Spécialem.* Lieu où sont conservés les archives et les objets précieux d'une seigneurie, d'une communauté ou d'une église : *Visiter le trésor de Notre-Dame de Paris.* || **3.** En droit, toute chose précieuse (monnaies, bijoux, pierreries, médailles, statues, vases, objets d'art) qui, après avoir été cachée, est ensuite découverte fortuitement, sans que personne puisse prouver qu'il en est le propriétaire : *Dans les veillées, on parle de ses grands voyages, comme des aventures que coururent toujours les chercheurs de trésors* (Barrès). || *Trésor monétaire,* dépôt caché, lors d'un bouleversement militaire, politique ou économique, et non récupéré par le propriétaire. || **4.** *Trésor de guerre,* argent monnayé et conservé par un État pour faire face à l'éventualité d'une guerre : *Le trésor de guerre allemand se trouvait à Spandau.* || **5.** *Le Trésor public,* ou simplem. *le Trésor,* service d'exécution du budget de l'État. (S'écrit avec une majuscule en ce sens.) || *Agent judiciaire du Trésor,* fonctionnaire qui a compétence pour représenter le Trésor public devant les tribunaux judiciaires et recevoir et viser les significations dans la plupart des instances tendant à faire déclarer l'État créancier ou débiteur pour des causes étrangères à l'impôt ou au domaine. || *Bon du trésor,* titre de dette à court terme, correspondant à l'engagement souscrit par le Trésor public de payer une somme déterminée, à une certaine date, au porteur ou au titulaire du titre. || **6.** Nom donné à divers ouvrages d'érudition, concernant les langues anciennes, le félibrige, etc. : *Le Trésor de la langue grecque.*

II. 1. *Fig.* Personne, chose ou ensemble de choses considérés comme utiles ou précieux à divers titres : *Le destin des mères est de trembler toujours pour leurs plus chers trésors* (Balzac). *La liberté leur était donc un trésor qu'ils préféraient à toutes les richesses* (Bossuet). *Rien ne vaut le trésor de tant de souvenirs communs* (Saint-Exupéry). || **2.** *Fam.* S'emploie souvent comme terme d'affection, de tendresse : *Cher trésor, combien je te trouve beau !* (Balzac). *Viens ici, mon petit trésor, que je t'embrasse !* || **3.** *Un trésor de* (suivi d'un nom abstrait), une abondance précieuse de : *Il faudra trouver et renouveler sans cesse en moi ce trésor d'énergie que réclame la vie des errants et des solitaires !* (Colette). *Elle* [Nadine] *possédait des trésors de mauvaise foi, mais aussi beaucoup de lucidité* (Beauvoir). *Dépenser des trésors d'indulgence, d'ingéniosité, de patience.*

• SYN. : **I, 1** *richesse.*

◆ **trésors** n. m. pl. (sens 1, 1534, Rabelais, écrit *thesors* [*trésors,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1667, Boileau [*...de Cérès ; ...de Bacchus,* 1872, Littré]). **1.** Grandes richesses monétaires, artistiques, morales : *Les plus grands trésors des rois de France. Le Louvre contient des trésors picturaux inestimables. La bonté et la justice sont de trop rares trésors.* || **2.** *Trésors de l'Église,* mérites surabondants de Jésus-Christ et des saints, qui sont, pour l'Église, comme un bien de famille. || **3.** Vx et poét. *Les trésors de Cérès, de Bacchus,* les moissons, le vin.

trésorerie [trezɔrri] n. f. (de *trésorier ;* XIIIe s., La Curne, au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1935, Acad. [*...difficultés de trésorerie,* 1964, Robert] ; sens 4, 1803, Boiste ; sens 5, 1798, Acad. ; sens 6, 1975, *Lexis ;* sens 7, 1936, Capitant). **1.** Lieu où on garde et où on administre le Trésor public. || **2.** Fonctions de trésorier public. || **3.** Ensemble des capitaux liquides d'une association, d'une organisation, d'une entreprise. || *Avoir des difficultés de trésorerie,* manquer de fonds pour faire face aux dépenses courantes. || **4.** Mode de conservation et de mouvement des fonds qui appartiennent à l'État. || **5.** Ministère des Finances du Royaume-Uni : *Lord de la Trésorerie.* || **6.** *Fam.* Argent liquide dont dispose une personne : *Ma trésorerie est à fond de cale.* || **7.** *Moyens de trésorerie,* moyens par lesquels le Trésor pallie

l'insuffisance des recettes par rapport aux dépenses de l'État (emprunts, avances, etc.).

trésorier, ère [trezɔrje, -ɛr] n. (de *trésor,* d'après le bas lat. *thesaurarius,* gardien du trésor, du lat. class. *thesaurus,* trésor [v. TRÉSOR] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *tresorer ; trésorier,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). Personne qui détient et comptabilise l'argent d'une collectivité ou d'une association : *Le trésorier de la paroisse, de l'amicale, du syndicat.*

◆ **trésorier** n. m. (xvᵉ s., La Curne). Officier chargé d'effectuer toutes les recettes et de solder toutes les dépenses d'un corps de troupes, dont il tient, en outre, les archives administratives.

trésorier-payeur [trezɔrjepɛjœr] n. m. (de *trésorier* et de *payeur ;* 21 nov. 1865, *Bulletin des lois*). *Trésorier-payeur général,* comptable supérieur chargé d'assurer, dans le ressort d'un département, le service public du Trésor.

• Pl. *des* TRÉSORIERS-PAYEURS.

tressage [trɛsaʒ] n. m. (de *tresser ;* 1876, Larousse). Action de tresser ; manière dont un objet est tressé : *Le tressage de la paille. Un tressage serré.*

tressaillant, e [trɛsajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tressaillir ;* v. 1270 [d'après le *FEW,* XI, 96 *b*], au sens de « qui passe promptement d'un sentiment à l'autre » ; sens actuel, fin du xvIᵉ s., A. d'Aubigné). Qui tressaille : *Une sorte de vertige qui la jetait* [...] *pâmée, tressaillante, entre ses bras* (Huysmans). *Un long sommeil tressaillant de rêves* (Colette).

tressaillement [trɛsajmɑ̃] n. m. (de *tressaillir ;* v. 1560, Paré, au sens 2 ; sens 1, 1572, Amyot ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Secousse brusque de tout le corps, due généralement à une émotion vive : *Un long tressaillement, suivi d'un froid mortel, | A fermé les beaux yeux d'Obéide oppressée* (Voltaire). *Un léger tressaillement qu'elle ne put réprimer m'avertit qu'elle avait reconnu mon pas* (Gide). || **2.** Brusque vibration d'une chose, d'un ensemble d'objets mouvants : *Sombre tressaillement des chênes éternels* (Hugo). *Le tressaillement du feuillage des arbres que le vent agitait* (Gobineau). || **3.** *Fig.* Vive émotion, agitation : *Le tressaillement de Paris le jour de sa libération.*

• SYN. : **1** *haut-le-corps, mouvement, soubresaut, sursaut ;* **3** *effervescence.*

tressaillir [trɛsajir] v. intr. (de l'anc. préf. *tré*[*s*]-, marquant le mouvement au-delà [lat. *trans,* au-delà de, par-delà], et de *saillir ;* 1080, *Chanson de Roland,* comme v. tr., au sens de « franchir en sautant » ; comme v. intr., au sens 1, v. 1138, Gaimar [en parlant d'un muscle, 1928, R. Martin du Gard] ; sens 2, av. 1854, Nerval). [Conj. **11.**] **1.** Éprouver une sorte de secousse musculaire dans tout le corps sous l'effet d'une vive émotion : *Je tressaillais, sentant mon âme à demi-morte | Comme sous le couteau de boucher la brebis* (Banville). *Et pourtant mon cœur tressaille de pitié, oh ! d'une pitié infinie, à toutes les tristesses que je rencontre* (Gide). || En parlant d'un muscle, être brusquement mis en tension : *Les muscles tressaillaient sous la finesse de la peau* (Martin du Gard). || **2.** En parlant des choses, être le siège d'une sorte d'ébranlement brusque, de vibration : *La terre a tressailli d'un trouble prophétique* (Nerval). *Aujourd'hui, le soleil débordant qui faisait tressaillir le paysage le rendait inhumain et déprimant* (Camus).

• SYN. : **1** *sursauter, tressauter ;* **2** *trembler, vibrer.*

tressaillure n. f. V. TRÉSAILLURE.

tressautement [trɛsotmɑ̃] n. m. (de *tressauter ;* 1556, La Bouthière, au sens 1 [rare av. 1857, Goncourt] ; sens 2, xxᵉ s.). **1.** Mouvement brusque et nerveux du corps : *Son visage tressaille légèrement près des yeux, au-dessus de la tempe, le tressautement minuscule lui donne un air de discrète fragilité* (Faye). || **2.** Secousse, cahot : *Les tressautements d'une carriole sur un chemin.*

• SYN. : **1** *haut-le-corps, soubresaut, sursaut, tressaillement.*

• REM. La forme TRESSAUT (déverbal de *tressauter ;* milieu du xɪvᵉ s., Machaut) est à peu près inusitée aujourd'hui : *Chaque tressaut de la solide voiture de louage sur le cailloutis de la place laissait voir un significatif et long fourreau de serge verte* (Daudet). *Alors elle se tut, mais elle avait des tressauts, des commencements d'attaques de nerfs* (Huysmans).

tressauter [trɛsote] v. intr. (de l'anc. préf. *tré*[*s*]-, marquant le mouvement au-delà [lat. *trans,* au-delà de, par-delà], et de *sauter ;* milieu du xɪvᵉ s., Machaut, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Être secoué d'un mouvement violent par tout le corps sous l'effet d'un choc émotionnel : *Ce nom de Bergotte me fit tressauter comme le bruit d'un revolver qu'on aurait déchargé sur moi* (Proust). || **2.** En parlant des choses, être agité de secousses : *Les bras noués derrière la tête, il regardait tressauter la flamme de sa bougie* (Duhamel).

• SYN. : **1** *tressaillir, sauter, sursauter ;* **2** *sautiller, trembler, vaciller.*

tresse [trɛs] n. f. (lat. pop. **trichia,* tresse, corde, gr. du Iᵉʳ s. *trikhia,* écorce de palmier pour la confection de cordes, du gr. class. *thrix, trikhos,* poil, cheveu ; fin du xɪᵉ s., *Gloses de Raschi,* écrit *trece,* au sens de « tresse de lin non filé » ; 1155, Godefroy, écrit *trece* [*tresce,* v. 1170, *Livre des Rois ; tresse,* 1212, Rathbone Goddard], au sens II [*tresse de chevelure,* 1904, Larousse] ; sens I, 1, 1561, Gay [dans la marine, 1691, Ozanam] ; sens I, 2, 1904, Larousse [*tresse de vêtement,* 1964, Larousse — *tresse,* même sens, 1904, Larousse] ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens I, 4, 1904, Larousse).

I. 1. Genre de ruban fait de fils, de brins entrecroisés sans trame : *Une tresse de soie, de paille. Faire une tresse avec trois ficelles.* || Dans la marine, cordage plat, tressé à la main et composé de fil de caret ou de bitord. || **2.** Galon d'or ou d'argent placé sur le bandeau d'un képi et dont le nombre correspond au grade de celui qui le porte. || *Tresse de vêtement,* nom donné aux larges galons de laine, d'or ou d'argent qui garnissaient les vêtements à la hussarde, imités des costumes hongrois ou orientaux. || **3.** Enveloppe de fils textiles ou métalliques entrecroisés, utilisée comme séparateur ou comme revêtement des câbles électriques. || **4.** En architecture, ornement courant, plat ou convexe, formé de rubans entrelacés.

II. Cheveux entrelacés en forme de natte : *Elle* [Angelina] *brossait avec amour de magnifiques cheveux noirs dont les tresses luisantes, ramassées en chignon au-dessus de la nuque, semblaient vivre et se tordre comme un nœud de serpents* (Green). || *Tresse de chevelure,* ancienne coiffure de certains corps militaires, notamment les hussards, jusque sous le premier Empire.

tressé, e [trɛse] adj. (part. passé de *tresser* [v. l'art. suiv.] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *trecié* [*tressé,* xvɪɪᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Qui est entrelacé de manière à former une ou plusieurs tresses : [Ses bretelles] *étaient toutes neuves, en cuir et caoutchouc tressé* (Vian). *Un collier en raphia tressé.* || **2.** En minéralogie, se dit d'un corps dont les filaments sont entrelacés les uns dans les autres.

tresser [trɛse] v. tr. (de *tresse* [v. ce mot] ; fin du xɪᵉ s., *Gloses de Raschi,* écrit *trecier* [*treser,* v. 1213, *Fet des Romains ; tresser,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1806, Delille ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Disposer en forme de tresse : *Ses doigts tressaient l'osier* (Lamartine). *Tresser de la soie, des joncs, des cheveux.* || **2.** Fabriquer à l'aide de brins entrelacés : *Tresser une corbeille, un panier.* || **3.** Fig. *Tresser des couronnes à quelqu'un,* le couvrir de louanges, le glorifier.

tresseur, euse [trɛsœr, -øz] n. (de *tresser ;* 1680, Richelet). Personne qui tresse, qui sait tresser : *Un tresseur de rotin.*

tressoir [trɛswar] n. m. (de *tresser* [v. ce mot] ; fin du xɪᵉ s., *Gloses de Raschi,* écrit *trecedoir,* au sens de « tresse de lin non filé » ; fin du xɪvᵉ s., E. Deschamps, écrit *tressoir,* au sens de « ornement de tête pour les femmes » ; sens actuel, 1721, Trévoux). Instrument sur lequel on tresse les cheveux.

tréteau [treto] n. m. (réfection, d'après les mots formés avec l'anc. préf. *tré*[*s*]-,

marquant le mouvement au-delà [lat. *trans,* au-delà de, par-delà], d'un mot non attesté **tratel, trateau,* tréteau, lat. *tra[n]stellum,* var. de *tra[n]stillum,* petite poutre, petite traverse, dimin. de *tra[n]strum,* poutre transversale, traverse ; fin du XII^e s., *Geste des Loherains,* écrit *trestel* [*tretel,* fin du XIII^e s., Joinville ; *tresteau,* v. 1460, Villon ; *tréteau,* 1599, Hornkens], au sens 1 [au fig., av. 1825, P.-L. Courier] ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1893, Esnault). **1.** Pièce généralement en bois, longue et étroite, supportée par quatre pieds formant un V renversé à chaque extrémité, et soutenant une table, une estrade, etc. : *Dresser des tréteaux pour une fête, une réunion publique. Du haut de ses tréteaux, chacun de ces Hippocrates criait que son élixir était le seul qui fût bon, et décriait les autres* (Rolland) ; et au fig. : *Un homme ne saurait aujourd'hui s'élever sur les tréteaux de l'ambition qu'à l'aide de quelqu'un qui y est déjà monté* (Courier). || **2.** Pièce de bois garnie de clous auxquels les nattiers attachent les cordons de paille à tresser. || **3.** *Anc.* Instrument de torture composé de deux pièces de bois entre lesquelles on allongeait le corps du patient soumis à la question. || **4.** *Arg.* Dans la langue du turf, mauvais cheval.

◆ **tréteaux** n. m. pl. (1669, Boileau [*monter sur les tréteaux,* 1872, Littré — *avoir monté sur les tréteaux,* « avoir été saltimbanque », 1718, Acad.]). Théâtre ambulant où se jouent en plein air des spectacles comiques ou burlesques (vieilli) : *La colline apparaissait au loin comme le plus rare des tréteaux, où des scènes de miracle se joignaient à une véritable comédie* (Barrès). || *Monter sur les tréteaux,* se faire comédien. (Vieilli.)

treuil [trœj] n. m. (lat. *torculum,* pressoir, lieu où est le pressoir, de *torquēre,* tordre ; 1282, Godefroy, écrit *troil* [*treuil,* XIV^e s., Du Cange], au sens de « pressoir à raisins » ; sens actuel, v. 1354, *Modus,* écrit *tueil* [*trueil,* 1579, d'après le *FEW,* XIII/2, 42 *a,* et *treuil,* 1611, Cotgrave ; *treuil de forage,* 1964, Larousse]). Appareil destiné à tirer ou à lever des charges, par l'intermédiaire d'un cordage, d'un câble ou d'une chaîne qui s'enroule autour d'un cylindre horizontal, appelé « tambour », ou d'une noix, actionnés avec ou sans démultiplication par une manivelle à main ou par un moteur. || Spécialem. *Treuil de forage,* treuil puissant, à plusieurs vitesses d'enroulement du câble, permettant d'effectuer la manœuvre de remontée du trépan, depuis le fond du puits, dans les meilleures conditions de rapidité.

treuillage [trœjaʒ] n. m. (de *treuiller ;* 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 8 août 1970, *la Tribune de Genève*). **1.** Action de treuiller un planeur. || **2.** Opération permettant de monter ou de descendre des charges à l'aide d'un filin actionné par un treuil, notamment pour porter secours à des mineurs, des alpinistes, etc.

treuille [trœj] n. f. (lat. *tragula,* espèce de javelot muni d'une courroie, herse, sorte de filet ; 1409, Godefroy, écrit *traille,* au sens de « câble pour haler un bateau » ; 1659, Duez, écrit *treille,* au sens de « sorte de filet » ; écrit *treuille,* au sens actuel, 1876, Larousse). Petite truble à pêcher les crevettes.

treuiller [trœje] v. tr. (de *treuil* [v. ce mot] ; 1256, Godefroy, écrit *troillier,* au sens de « pressurer, presser, dévider » ; écrit *treuiller,* au sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1975, *Lexis*). **1.** Lancer un planeur à l'aide d'un treuil. || **2.** Monter ou descendre des charges à l'aide d'un filin actionné par un treuil.

treuilles [trœj] n. f. pl. (origine obscure ; 1872, Littré). Entrailles de hareng, qui servent d'appât.

treusse n. f. V. TRUISSE.

trêve [trɛv] n. f. (francique **treuwa,* contrat, pacte, traité ; v. 1138, Gaimar, écrit *true* [*trive,* v. 1155, Wace ; *treve,* v. 1207, Villehardouin ; *trêve,* XVII^e s.], au sens 1 [*trêve de Dieu,* 1732, Trévoux ; *trêve de pêche,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1690, Furetière [*trêve des confiseurs,* 1888, Larousse] ; sens 3, 1426 [d'après le *FEW,* XVII, 361 *b*], écrit *triefve* [*trêve,* 1675, Widerhold ; *faire trêve à quelque chose,* 1424, A. Chartier — écrit *...triefve... ; sans trêve,* v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens 4, 1655, Molière). **1.** Suspension temporaire des hostilités entre belligérants : *Demander, établir, violer une trêve.* || *Trêve de Dieu,* mesure d'interdiction des guerres féodales pendant certains jours de la semaine, prescrite de façon répétée par les conciles ecclésiastiques, surtout aux X^e et XI^e s. || *Trêve de pêche,* convention par laquelle deux nations belligérantes s'engagent à respecter les pêcheurs des deux partis. || **2.** Suspension d'attaques quelconques : *Notre tête-à-tête n'avait guère cessé d'être un corps-à-corps, entrecoupé de trêves incertaines où Maurice perdait l'avantage* (H. Bazin). || Fam. *Trêve des confiseurs,* V. CONFISEUR, EUSE. || **3.** *Fig.* Suspension d'une action, d'un effet ; relâche : *M^me Ernestine se tut ; la trêve de la langue ne durerait pas longtemps* (Arnoux). *Sa maladie ne lui laisse pas de trêve.* || *Faire trêve à quelque chose,* l'interrompre momentanément : *C'est une bonté de la Providence que nous fassions trêve aux tristes réflexions* (Sévigné). *Faisons trêve un instant à nos soucis, et amusons-nous !* || *Sans trêve,* sans arrêt, sans relâche : *Chanter, discourir sans trêve.* || **4.** Fam. et ellipt. *Trêve de...,* assez de, finissons-en avec : *Trêve de plaisanterie ! passons aux choses sérieuses.*

trévire [trevir] n. f. (déverbal de *trévirer ;* 1776, *Encyclopédie* [Suppléments, I, 575 *b*]). Cordage frappé en double au sommet d'un plan incliné, qu'on file en douceur pour amener au bas de ce plan un colis de forme cylindrique.

trévirer [trevire] v. tr. (de l'anc. préf. *tré[s]-,* marquant le mouvement au-delà [lat. *trans,* au-delà de, par-delà], et de *virer ;* milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *tresvirer,* au sens de « faire tourner » ; 1694, Th. Corneille, écrit *trévirer,* au sens de « chavirer une manœuvre » ; sens actuel, 1872, Littré). Déplacer à l'aide de trévires.

1. tri [tri] n. m. (déverbal de *trier ;* milieu du XIV^e s., Machaut, aux sens de « triage, élite » ; sens I, 1, 1764, Duhamel du Monceau ; sens I, 2, 1964, Larousse [aussi *bureau de tri ; indicateur de tri,* 1933, Larousse] ; sens I, 3, 1975, Larousse ; sens I, 4, 1968, Larousse ; sens II, 1765, *Encyclopédie*).

I. 1. Action de trier : *Tout est pêle-mêle dans cette caisse : il faut faire un tri. Se pourrait-il que nous fassions, par habitude, le tri de ses paroles et de ses gestes, ne retenant que ce qui nourrit nos griefs et entretient nos rancunes ?* (Mauriac). || **2.** Installation de triage du courrier. || *Bureau de tri,* lieu où s'effectue la répartition du courrier entre les différentes directions. || *Indicateur de tri,* document faisant connaître la direction à donner aux correspondances pour toutes destinations. || **3.** En informatique, opération de classement d'articles d'information suivant un certain ordre. || **4.** *Centre de tri,* endroit (camp, établissement, etc.) où on procède à la répartition dans des lieux de travail ou de résidence de personnes dont on vérifie au préalable l'identité, les aptitudes professionnelles, etc.

II. Assemblage de colonnes qui fait partie du métier à fabriquer les lacets.

• SYN. : **I, 1** *choix, triage.*

2. tri n. m. V. TRICK.

3. tri- [tri], premier élément, tiré du lat. *tri-* ou du gr. *tri-,* préf. respectivement issus de *tres,* trois, et de *treîs,* même sens, et qui entre dans la composition de nombreux mots.

triable [trijabl] adj. (de *trier ;* XV^e s., *Romania* [XXIII, 199], au sens de « qui mérite d'être choisi » ; sens actuel, début du XVII^e s., Malherbe). Qui peut être trié.

triac [trijak] n. m. (mot angl. de même sens, de *tri-* [lat. *tri-* — v. TRI- 3] et des initiales de *a[lternative],* alternatif [empr. du franç. *alternatif*], et de *c[urrent],* courant [empr. du franç. *courant* 2] ; 1968, Larousse). Composant électronique bidirectionnel à une seule électrode de commande.

triacide [triasid] adj. et n. m. (de *tri-* 3 et de *acide ;* 1872, Littré). Qui possède trois fonctions acide.

triacleur [trijaklœr] n. m. (de *triacle* [v. 1210, Godefroy], forme anc. de *thériaque* [v. ce mot] ; 1409, Godefroy, écrit *tiracleur ; triacleur,* 1415, d'après le *FEW,* XIII/1, 308 *b*). *Class.* Vendeur de thériaque ; charlatan : *Tous ces beaux suffisants dont la cour est semée, | Ne sont que triacleurs et vendeurs de fumée* (M. Régnier).

triade [trijad] n. f. (bas lat. *trias, triadis,* nombre de trois, gr. *trias, triados,* nombre trois, groupe de trois ; 1564, Ronsard, au sens 1 [« groupe de trois divinités... », 1876, Larousse] ; sens 2-3, 1904, Larousse ; sens 4, 1968, Larousse). **1.** Groupe de trois personnes ou de trois choses étroitement associées : *La Chine et l'Inde formaient bientôt avec l'Égypte une triade menaçante* (Baudelaire). || *Spécialem.* Groupe de trois divinités associées dans un même culte : *La « Triade capitoline », formée de Jupiter, Junon et Minerve, avait, au Capitole romain, un temple unique à trois nefs.* || **2.** Chez les néo-platoniciens, trinité de l'Un, de l'Intelligence et de l'Âme. || **3.** Nom donné, dans la poésie chorale des Grecs, à un groupe de trois couplets : la strophe, l'antistrophe et l'épode : *Les odes de Pindare nous offrent les meilleurs exemples de triades.* || **4.** *Méthode des triades,* en psychologie expérimentale, méthode qui consiste à présenter toutes les combinaisons possibles de trois stimuli au sujet, qui doit indiquer celui qu'il met en première ligne et celui qu'il met en troisième ligne.

triadelphe [trijadɛlf] adj. (de *tri-* 3 et du gr. *adelphos,* frère ; 1872, Littré). Se dit des plantes dont la fleur présente des étamines soudées par leurs filets en trois faisceaux distincts.

triadique [trijadik] adj. (de *triade* et/ou du gr. *triadikos,* triple, ternaire [dér. de *trias, triados,* triade — v. TRIADE] ; 1721, Trévoux, au sens de « dont chaque strophe finit par une louange à la Trinité » [en parlant d'hymnes de l'Église grecque] ; sens actuel, 1842, Acad.). Qui appartient à une triade.

1. triage [trijaʒ] n. m. (de *trier ;* 1370, *Chartes de Liège,* au sens I, 1 [au fig., 1580, Montaigne] ; sens I, 2, XXe s. [*gare de triage,* 1904, Larousse] ; sens I, 3, 1765, *Encyclopédie* [« atelier dans lequel se fait cette opération », 1964, Larousse] ; sens I, 4, 1904, Larousse ; sens I, 5, 1763, *Encyclopédie* [Planches, II, XXI, 3] ; sens I, 6, 1845, Bescherelle ; sens II, fin du XVIIe s., Saint-Simon).

I. 1. Action de trier, de répartir en diverses catégories ou d'éliminer certaines choses : *Le comte passa dans la chambre qu'avait occupée son frère, fit un triage de ses papiers, et jeta au feu ceux qui auraient pu le compromettre* (Nerval). *Elle fait, dans le tas de choses qu'elle accomplit, pense ou exprime, le triage de celles qui sont poétiques ou de celles qui ne le sont pas* (Renard) ; et au fig. : *Paris (vers 1900) était le thermomètre de l'univers : tout occupé de son génie ; centre d'une immense opération de triage des valeurs humaines ; machine à jugements* (Morand). || **2.** Opération consistant à répartir des wagons de chemin de fer entre diverses voies de garage, à partir d'un tronçon unique, en raison de la destination de chacun : *Sur les voies de triage pesaient les longues rames de wagons* (Hamp). || *Gare de triage,* v. GARE 1. || **3.** Opération d'enlèvement des morceaux de stérile dans le charbon ou le minerai tout-venant. || Atelier dans lequel se fait cette opération. || **4.** Opération consistant à éliminer de la vendange, avant de la pressurer ou de la jeter à la cuve, les grains mauvais, tachés ou attaqués par les moisissures. || **5.** Action de mettre au rebut les feuilles tachées ou déchirées du papier, avant de le mettre en mains ou en rames. || **6.** Première opération pratiquée dans les peignages de laine pour obtenir des lots d'égale finesse.

II. *Class.* Ensemble de personnes soigneusement choisies pour leur appartenance à la bonne, la haute société : *La comtesse d'Ayen et Mme de Caylus* [...] *excellèrent à les jouer* [les rôles d'Esther et d'Athalie] *devant le roi et le triage le plus étroit et le plus privilégié chez Mme de Maintenon* (Saint-Simon).

• SYN. : **I, 1** *choix, sélection, tri.*

2. triage [trijaʒ] n. m. (même mot que *triage* 1 [quoi qu'en disent plusieurs dictionnaires étymologiques, le terme n'a rien à voir avec l'anc. franç. *triege,* « chemin le plus court, passage » — fin du XIe s., *Gloses de Raschi* —, lat. pop. **trebium,* même sens, du gaulois **trebo,* quartier d'un village, village] ; 1343, *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* [XXXIV, 304], au sens de « partie de la forêt communale attribuée au seigneur » ; sens 1, 1583, Ragueau ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Canton, subdivision d'une forêt : [Il] *s'arrangea avec un propriétaire du voisinage pour lui sous-louer le droit de chasse, dans les triages* (Theuriet). || **2.** Étendue de forêt que surveille un agent technique ou un garde particulier.

1. trial [trijal] n. m. (emploi comme n. commun du n. du chanteur français Antoine *Trial* [1736-1795] ; 1876, Larousse). Chanteur d'opéra-comique qui tient l'emploi où excellait Antoine Trial, ténor comique.

• Pl. *des* TRIALS.

2. trial [trijal] n. m. (angl. *trial,* même sens, proprem. « essai », de *to try,* essayer ; 15 déc. 1974, *B. T.*). Sport motocycliste consistant en une course d'adresse sur tous terrains : *Une moto de trial. Une compétition de trial.*

• Pl. *des* TRIALS.

trialcool [trialkɔl] n. m. (de *tri-* 3 et de *alcool ;* 1946, d'après Robert, 1967). Corps qui possède trois fonctions alcool.

trialisme [trijalism] n. m. (de *tri-* 3 ; 1923, Larousse [« système politique... », 1964, Larousse — « réunion, sous un même souverain, de trois États autonomes », 1923, Larousse]). Système composé de trois éléments : *Le trialisme platonicien de l'intelligence, du cœur et des besoins physiques.* || *Spécialem.* Système politique élaboré entre 1848 et 1914 et par lequel un État sud-slave nouvellement constitué aurait été associé à l'Autriche et à la Hongrie au sein de la monarchie des Habsbourg.

trialiste [trijalist] n. (de *trial* 2 ; 15 déc. 1974, *B. T.,* p. 19). Sportif pratiquant le trial.

triammonique [triamɔnik] adj. (de *tri-* 3 et de *ammon[ium]* ; 1872, Littré). Qui contient trois radicaux ammonium : *Phosphate triammonique.*

triandre [triɑ̃dr *ou* trijɑ̃dr] adj. (de *triandrie ;* 1872, Littré). Qui appartient à la triandrie : *Espèce, plante triandre.*

triandrie [triɑ̃dri *ou* trijɑ̃dri] n. f. (de *tri-* 3 et du gr. *anêr, andros,* mâle ; 1783, *Encycl. méthodique*). Troisième classe du système sexuel de Linné, comprenant les genres qui ont des fleurs hermaphrodites à trois étamines libres.

triangle [trijɑ̃gl] n. m. (lat. *triangulum,* triangle, de *tres,* trois, et de *angulus,* angle, coin ; v. 1265, J. de Meung, au sens I, 1 [*élément d'un triangle,* 1964, Larousse ; *hauteur d'un triangle,* 1866, Littré, art. *hauteur ; triangle arithmétique,* 1872, Littré ; *triangles semblables,* 1876, Larousse ; *triangle sphérique,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1721, Trévoux ; sens I, 3, 1872, Littré ; sens I, 4, 1904, Larousse ; sens I, 5-6, 1964, Larousse ; sens I, 7, 1876, Larousse [dans un yacht, 1964, Larousse] ; sens I, 8, 1975, *Lexis* [*triangle de présignalisation,* 1975] ; sens I, 9, 1964, Larousse [pour les deux formes] ; sens I, 10, XXe s. ; sens II, 1834, Landais).

I. 1. Figure géometrique formée par les segments de droite joignant deux à deux trois points non alignés : *Je connais quelque chose sur les relations entre les lignes d'un triangle* (Saint-Exupéry). || *Élément d'un triangle,* toute grandeur élémentairement définissable dans un triangle quelconque. || *Hauteur d'un triangle,* perpendiculaire abaissée d'un sommet sur le côté opposé. || *Médiane d'un triangle,* V. MÉDIANE. || *Triangle acutangle,* V. ACUTANGLE. || *Triangle arithmétique,* ensemble de nombres entiers qu'une loi de formation incite à ordonner en triangle. || *Triangle équiangle* ou *équilatéral,* V. ÉQUIANGLE, ÉQUILATÉRAL. || *Triangle isocèle, obtusangle,* V. ISOCÈLE, OBTUSANGLE. || *Triangle rectangle,* V. RECTANGLE. || *Triangle scalène,* V. SCALÈNE. || *Triangles semblables,* triangles ayant

leurs angles égaux chacun à chacun et les côtés opposés proportionnels. || *Triangle sphérique,* triangle curviligne dont les côtés sont trois arcs de grand cercle. || **2.** En chiromancie, figure située au milieu de la main. || **3.** L'un des attributs de la franc-maçonnerie, en forme de triangle : *Il trace avec son pouce le triangle maçonnique sur la paume de ma main* (Sartre). || **4.** En héraldique, meuble de l'écu, représentant la figure de ce nom. || **5.** Disposition des tiges de poussée ou de réaction dans la transmission de certaines automobiles. || **6.** Forme caractéristique des signaux de ralentissement disposés le long des voies ferrées. || **7.** Pavillon de marine de forme triangulaire, utilisé pour les signaux. || Dans un yacht, partie de la voilure située à l'avant ou à l'arrière du bateau. || **8.** Forme caractéristique de certains signaux de priorité ou de danger disposés le long des routes. || *Triangle de présignalisation,* dispositif en forme de triangle et recouvert d'un enduit phosphorescent, que le Code de la route fait obligation à un automobiliste en panne de déposer à 30 m au moins en arrière de son véhicule, afin de prévenir les autres automobilistes, de jour comme de nuit, de la présence d'un obstacle sur la route. || **9.** *Triangle de rebroussement* ou *de tournage,* ensemble de voies ferrées constituant un triangle curviligne, permettant à une machine de changer de direction. || **10.** *Fig.* Ensemble quelconque, formé de trois personnes ou de trois éléments : *Le mari, la femme et l'amant, triangle obligé des comédies du boulevard. L'amour, la haine et la mort font une sorte de triangle psychologique, dont a usé maint romancier.*

II. Instrument de musique fait d'une tige d'acier cylindrique repliée en triangle et suspendue à une cordelette, et qu'on fait résonner en le frappant avec une tige d'acier.

◆ **En triangle** loc. adj. ou adv. (1833, Michelet [*montage en triangle,* 1949, Larousse]). Disposé de manière à former un triangle : *Trois arbres plantés en triangle. Une voile en triangle.* || *Montage en triangle,* manière de grouper plusieurs circuits électriques parcourus par des courants triphasés, consistant à placer les appareils d'utilisation sur les trois côtés d'un triangle dont les sommets sont reliés aux trois fils du réseau.

trianglé [trijɑ̃gle] adj. m. (de *triangle ;* 1564, La Curne, au sens de « triangulaire » ; sens actuel, 1964, Larousse). En héraldique, se dit de l'écu divisé en triangles d'émaux alternés par une combinaison de lignes diagonales, verticales et parfois horizontales.

triangulaire [trijɑ̃gylɛr] adj. (bas lat. *triangularis,* qui a trois angles, du lat. class. *triangulum,* triangle [V. TRIANGLE] ; 1377, Oresme, au sens 1 [« qui affecte la forme d'un triangle », v. 1560, Paré] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1872, Littré [substantiv., comme n. de différents muscles de forme triangulaire, v. 1710, d'après Trévoux, 1721 ; *ligament triangulaire,* 1964, Larousse ; *muscle triangulaire des lèvres, du sternum,* 1872, Littré] ; sens 4, 1876, Larousse ; sens 5, 1657, Huygens, II, 25 ; sens 6, 1964, Robert [aussi *élection triangulaire*] ; sens 7, 1964, Larousse). **1.** Qui a trois angles : *Des enfants, dans la cour triangulaire, habillent un chat de couleurs vives* (Mallet-Joris). *Figure triangulaire. Terrain triangulaire.* || Qui affecte la forme d'un triangle : *Siry, c'est un large visage triangulaire tout noir, un garçon trapu, avec des gestes de comédien* (Malraux). || **2.** Dont la base ou la section est un triangle : *Prisme triangulaire. Tige métallique triangulaire.* || **3.** Se dit de certains éléments anatomiques en raison de leur forme. || *Ligament triangulaire,* lame fibro-cartilagineuse étendue de l'apophyse styloïde du cubitus à la cavité sigmoïde du radius. || *Muscle triangulaire des lèvres,* petit muscle peaucier de la face. || *Muscle triangulaire du sternum,* muscle mince, aplati, situé sur la face postérieure du plastron sterno-costal. || **4.** *Lettres triangulaires,* sortes de lettres tranchées, dont la base et le sommet, c'est-à-dire les petits traits horizontaux qui terminent le bas et le haut d'un jointage, finissent en triangle. || **5.** *Nombres triangulaires,* suite de nombres obtenus en faisant la somme de tous les nombres entiers inférieurs à un entier déterminé, mais, par ailleurs, quelconque. || **6.** Qui intéresse trois groupes ou trois individus : *Un tournoi triangulaire de bridge.* || *Élection triangulaire,* celle dans laquelle trois candidats sont en présence. || **7.** *Commerce, trafic triangulaire,* aux XVII^e et XVIII^e s., trafic qui consistait, à partir des ports européens, à échanger des produits contre des esclaves qu'on vendait aux Antilles, et à rapporter en Europe des produits antillais (sucre, épices, etc.).

triangulairement [trijɑ̃gylɛrmɑ̃] adv. (de *triangulaire ;* 1803, Boiste). De façon triangulaire. (Rare.)

triangulateur [trijɑ̃gylatœr] n. m. et adj. (dér. savant de *trianguler ;* 1876, Larousse). Géomètre chargé d'effectuer des triangulations.

triangulation [trijɑ̃gylasjɔ̃] n. f. (bas lat. *triangulatio,* mise en triangle, du lat. class. *triangulum,* triangle [V. TRIANGLE] ; 1819, Boiste). Ensemble des opérations géodésiques qui visent à fixer la position très précise d'un certain nombre de points par la détermination des triangles dont ils sont les sommets.

trianguler [trijɑ̃gyle] v. tr. (de *triangul[ation]* ; 1829, Boiste). Faire la triangulation de : *Trianguler une région.*

triannuel, elle [trianɥɛl] adj. (de *tri-* 3 et de *annuel ;* 1876, Larousse). Syn. de TRISANNUEL, ELLE.

trianon [trijanɔ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Trianon,* n. de plusieurs maisons de plaisance enclavées dans le parc du château de Versailles ; 1701, Furetière). Nom donné, aux XVII^e et XVIII^e s., à des pavillons construits dans des parcs à l'imitation des Trianons de Versailles.

trias [trijɑs] n. m. (allem. *Trias,* même sens, emploi spécialisé du bas lat. *trias,* nombre de trois [V. TRIADE], les terrains de cette époque géologique contenant trois formations distinctes [marne, calcaire, grès] ; 1845, Bescherelle). Époque géologique constituant la première période de l'ère secondaire.

triasique [trijazik] adj. (de *trias ;* 1845, Bescherelle). Qui appartient au trias : *Roche triasique.*

triathlon [trijatlɔ̃] n. m. (de *tri-* 3, sur le modèle de *décathlon* et de *pentathlon ;* 1964, Larousse). Épreuve d'athlétisme comportant une course, un saut et un lancer.

triatomicité [triatɔmisite] n. f. (dér. savant de *triatomique ;* 1872, Littré). Caractère des molécules triatomiques.

triatomique [triatɔmik] adj. (de *tri-* 3 et de *atomique ;* 1872, Littré). Se dit des molécules de trois atomes : *La molécule d'eau* H_2O *est triatomique.*

tribade [tribad] n. f. (lat. *tribas, -badis,* même sens, gr. *tribas, -bados,* même sens, de *tribein,* frotter ; 1566, H. Estienne). *Vx.* Femme pratiquant l'homosexualité : *Le vice des tribades, disent les Mémoires secrets de la République des Lettres, à la date du 11 juillet 1774, devient fort à la mode parmi nos demoiselles d'Opéra* (Goncourt).

tribadisme [tribadism] n. m. (de *tribade ;* 1857, É. Monneret, I, 526). *Vx.* Homosexualité féminine.

tribal, e, als [tribal] adj. (de *tribu ;* 1872, Littré, au sens de « qui vit par tribus » ; sens actuel, 1939, Caillois, p. 77 [aussi « relatif à la tribu »]). Qui est caractérisé par l'existence de la tribu comme unité sociale : *Le régime tribal demeure vivant dans certaines parties de l'Afrique.* || Relatif à la tribu : *Emblème tribal.*

tribalisme [tribalism] n. m. (de *tribal ;* 1964, Larousse). Organisation sociale de caractère tribal.

triballe [tribal] n. f. (déverbal de *triballer ;* XIII^e s., aux sens de « sonnerie de cloches, cabaret où l'on boit sans s'asseoir » ; sens 1, 1731, d'après Trévoux, 1743 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** *Vx.* Morceau de porc frais, cuit dans la graisse, vendu jadis par des marchands ambulants. || **2.** Tringlette de métal ou de bois dont les fourreurs battent les peaux pour les assouplir.

triballer [tribale] v. tr. (probablem. altér. d'après l'anc. v. *bal[l]er,* danser [XIIe s. — bas lat. *ballare,* même sens], de l'anc. v. *tribo[u]ler,* tourmenter, ravager, s'agiter [v. TRIBOUILLER] ; XIIIe s., écrit *tribaler,* au sens de « remuer de côté et d'autre » ; écrit *triballer,* au sens actuel, 1757, d'après Robert, 1967). Passer les peaux à la triballe.

tribart [tribar] n. m. (origine incertaine, peut-être dér. de l'anc. v. *tribler,* broyer, harceler, tourmenter [XIIe s., Godefroy], lat. *tribulare,* oppresser, tourmenter [v. TRIBULATION] ; 1532, Rabelais, au sens de « gros bâton » ; sens 1-2, 1872, Littré). **1.** Bâton qu'on suspend au cou d'un chien pour l'empêcher de chasser ou de courir dans les vignes. || **2.** Collier formé de trois bâtons, qu'on met au cou des porcs, des veaux, des chèvres, pour les empêcher de passer à travers les haies.

tribasique [tribazik] adj. (de *tri-* 3 et de *basique ;* 1842, Acad.). Se dit d'un corps qui possède trois fonctions base : *L'aluminium est un corps tribasique.*

tribo- [tribo], premier élément, tiré du gr. *tribein,* frotter, et qui entre dans la composition de quelques mots.

tribo-électricité [triboelɛktrisite] n. f. (de *tribo-* et de *électricité ;* 1964, Larousse). Production d'électricité statique par frottement de deux corps convenablement choisis.

tribo-électrique [triboelɛktrik] adj. (de *tribo-électricité,* d'après *électrique ;* 1964, Robert, aux sens 1-2). **1.** Relatif à la tribo-électricité : *Phénomènes tribo-électriques.* || **2.** Qui produit de l'électricité statique : *Tissu tribo-électrique.*

tribologie [tribɔlɔʒi] n. f. (de *tribo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1975, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Science et techologie des surfaces en contact animées d'un mouvement relatif, et des pratiques qui s'y rapportent. || **2.** Étude du frottement et de l'usure, en pathologie articulaire.

triboluminescence [tribolyminɛsɑ̃s] n. f. (de *tribo-* et de *luminescence ;* juill. 1907, *Larousse mensuel*). En physique, luminescence provoquée par un choc ou un frottement.

triboluminescent, e [tribolyminɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *triboluminescence,* d'après *luminescent ;* juill. 1907, *Larousse mensuel*). Qui est affecté par le phénomène de triboluminescence : *Corps triboluminescent.*

tribomètre [tribɔmɛtr] n. m. (de *tribo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1765, *Encyclopédie*). Instrument qui sert à mesurer les forces de frottement.

tribométrie [tribɔmetri] n. f. (de *tribo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1923, Larousse). Mesure des forces de frottement.

tribord [tribɔr] n. m. (moyen néerl. *stierboord,* même sens, proprem. « bord du gouvernail, côté où on rame pour diriger », de *stier,* gouvernail, et de *boord,* bord d'un vaisseau ; 1484, Garcie [on a longtemps employé les var. *estribord* — 1573, Du Puys — et *stribord* — 1678, Guillet]). Côté droit d'un navire, pour un observateur tourné vers l'avant : *Les hommes de l'équipage furent divisés en deux bordées de tribord et de bâbord* (Verne).
● CONTR. : *bâbord.*

tribordais [tribɔrdɛ] n. m. (de *tribord ;* 1704, Trévoux). Homme de l'équipage faisant partie du quart de tribord.

tribouil [tribuj] n. m. (déverbal de *tribouiller* [v. l'art suiv.] ; XIIe s., Godefroy, écrit *tribouil ; tribouil,* fin du XIIIe s., Joinville). *Vx* et *fam.* Agitation importune ; trouble : *Comités, clubs, sections faisaient un tribouil effroyable* (Chateaubriand).

tribouiller [tribuje] v. tr. (altér. [sous l'influence de v. comme *brouiller, fouiller, souiller*] de l'anc. franç. *triboler,* tourmenter, affliger, ravager, être tourmenté [XIIe s., Godefroy], *tribouler* [v. 1220, Godefroy], lat. *tribulare,* presser avec la herse, oppresser, tourmenter [v. TRIBULATION] ; XIIIe s., écrit *tribullier,* et fin du XVe s., écrit *tribouil[l]er,* d'après le *FEW,* XIII/2, 252 *b*). *Vx* et *fam.* Jeter dans le trouble, contrarier : *Et ce n'est pas la peine de parler de ça à notre chérubin, ça le tribouillerait, ça le ferait jaunir* (Balzac).
◆ v. intr. (1642, Oudin). *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Être troublé, remué par une émotion : *Je me sens tout tribouiller le cœur quand je te regarde* (Molière).

1. triboulet [tribulɛ] n. m. (de l'anc. v. *tribouler* [v. l'art. précéd.] ; 1611, Cotgrave, écrit *triboullet* [*triboulet,* 1680, Richelet], au sens 1 [en anc. provenç., sous la forme *tribolet,* dès 1498, Fagniez] ; sens 2, 1944, Lanel, p. 10). **1.** Cylindre en bois dont se sert l'orfèvre pour arrondir les ouvrages forgés ou ciselés. || **2.** Cône allongé servant à déterminer le diamètre intérieur des bagues.

2. triboulet [tribulɛ] n. m. (emploi comme n. commun de *Triboulet,* surnom de Fleurial, célèbre bouffon de Louis XII et de François Ier [1479-v. 1536] ; 1594, d'après le *FEW,* XIII/2, 251 *b*). Personnage excentrique et irresponsable : *Les électeurs de Béziers, las d'être représentés par ce triboulet politique, avaient donné son siège à un représentant sérieux* (Baudelaire).

tribraque [tribrak] n. m. (lat. *tribrachys* ou *-chus,* même sens, gr. *tribrakhus,* même sens, masc. substantivé de l'adj. *tribrakhus,* qui se compose de trois brèves, de *treîs,* trois, et de *brakhus,* court, bref ; 1671, Pomey). En métrique ancienne, pied de trois syllabes brèves, employé comme substitut de l'ïambe et du trochée.

tribromure [tribrɔmyr] n. m. (de *tri-* 3 et de *bromure ;* 1964, Larousse). Composé chimique dont la molécule contient trois atomes de brome.

tribu [triby] n. f. (lat. *tribus,* tribu [division du peuple romain] ; v. 1355, Bersuire, au sens 2 ; sens 1, 1691, Racine ; sens 3, 1478, Molinet [*les douze tribus,* « le peuple hébreu », 1450, Trénel, 351] ; sens 4, 1680, Richelet ; sens 5, v. 1712, d'après Trévoux, 1771 ; sens 6, 1836, Acad. ; sens 7, 1680, Mme de Sévigné [« coterie, groupe », fin du XVIIe s., Saint-Simon ; « grand nombre d'animaux », 1770, Buffon]). **1.** Groupement de familles vivant dans la même contrée, organisées selon un dispositif social commun, tirant primitivement leur origine d'une même souche et s'appuyant sur des mythes communs : *Les pauvres tribus décimées, refoulées dans la forêt équatoriale* (Mauss). *Ma mission consiste à entrer en relations avec les tribus maures* (Saint-Exupéry). || **2.** Division de la population, chez certains peuples de l'Antiquité : *La tribu, comme la phratrie, avait des assemblées et portait des décrets, auxquels tous ses membres devaient se soumettre* (Fustel de Coulanges). || **3.** Chez les Hébreux, postérité de chacun des douze fils de Jacob. || **4.** Subdivision des quatre nations qui composaient l'ancienne université de Paris. || **5.** Réunion de moines ayant un supérieur particulier, soumis à l'abbé. || **6.** En histoire naturelle, subdivision de la famille, dans la classification systématique. || **7.** *Fam.* Grande famille, famille nombreuse (souvent péjor.) : [À Francis Jammes :] *Voici un petit souvenir pour mon jeune filleul qui continue à être, je l'espère, le plus bel ornement de votre petite tribu* (Claudel). *Il s'est installé chez nous avec toute sa tribu.* || Coterie, groupe : *À chaque générale, les acteurs doivent affronter la tribu des critiques.* || *Par extens.* et *plaisamm.* Grand nombre d'animaux : *Il découvrit sous le lit toute une tribu de cafards.*
● SYN. : **1** *clan, ethnie, peuplade.*

tribulation [tribylasjɔ̃] n. f. (lat. impér. *tribulatio,* tribulation, tourment, du lat. class. *tribulatum,* supin de *tribulare,* presser avec la herse, oppresser, tourmenter, de *tribulum* [v. l'art. suiv.] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *tribulatiun* [*tribulation,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], au sens 2 ; sens 1, v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *tribulatium* [*tribulacion,* fin du XIIIe s., Joinville ; *tribulation,* v. 1360, Froissart]). **1.** *Class.* Infortune, désagrément qui cause un vif souci : *Serait-il point, compère, à votre passion | Arrivé quelque peu de tribulation ? | Je le jurerais presque à voir votre visage* (Molière). || **2.** *Vx* ou *littér.* Dans la langue religieuse, difficulté vécue par l'homme chrétien dans le monde et dans le siècle : *Les justes vivent en repos au milieu des tribulations et des adversités* (Furetière, 1690). *La Supérieure ajoutait que, depuis*

trente ans qu'elle était à la tête de la maison, elle n'avait jamais vu de religieuse [...] *qui fût plus contente d'avoir quitté les tribulations du monde* (Chateaubriand).

◆ **tribulations** n. f. pl. (av. 1799, Marmontel). Suite d'épreuves et d'aventures plus ou moins désagréables et surprenantes : *« Monte-Cristo », qui me tombait bientôt des mains avant d'avoir éveillé en moi la moindre curiosité pour les tribulations compliquées de ses fantoches* (Gide). *Chanvieux résuma ses tribulations et déclara que, pour le présent, il travaillait à Boulogne dans les bureaux d'une usine* (Aymé).

• SYN. : *aventures, difficultés, mésaventures.*

tribulum [tribylɔm] n. m. (mot lat. désignant une sorte de herse destinée à séparer le grain de la balle, du radical de *terere*, frotter, battre le blé ; 1964, Larousse). Sorte de traîneau monté par une personne et tiré par un animal pour effectuer le battage des céréales.

tribulus [tribylys] n. m. (lat. *tribulus*, même sens, gr. *tribolos*, même sens, masc. substantivé de l'adj. *tribolos*, à trois pointes, de *treîs*, trois, et de *ballein*, jeter, lancer ; v. 1363, Chauliac, écrit *tribul* ; 1611, Cotgrave, écrit *tribule* ; *tribulus*, 1933, Larousse). Plante velue, annuelle, dont le fruit se sépare en cinq coques, et qui pousse dans les sables et les endroits incultes du midi de la France.

tribun [tribœ̃] n. m. (lat. *tribunus*, tribun [primitivement chef d'une des trois tribus de Rome], de *tribus*, tribu [v. TRIBU] ; v. 1213, *Fet des Romains*, au sens 1 [*tribun de la plèbe*, v. 1355, Bersuire ; *tribun militaire*, 1636, Monet] ; sens 2, 1800, Brunot ; sens 3, 1823, Brunot). **1.** Dans la Rome antique, magistrat chargé peut-être à l'origine de l'administration d'une tribu. || *Tribun de la plèbe*, magistrat élu par la plèbe pour être le défenseur de ses droits et de ses intérêts : *Les tribuns de la plèbe étaient les seuls qui n'eussent à accomplir aucun sacrifice* (Fustel de Coulanges). || *Tribun militaire*, l'un des six officiers supérieurs qui étaient à la tête de la légion romaine durant la période classique. || **2.** En France, membre du tribunat, assemblée instituée par la Constitution de l'an VIII. || **3.** *Fig.* Orateur populaire, à l'éloquence puissante et directe : *Il* [Maurras] *n'est pas très dangereux parce qu'il n'est pas un homme d'action, parce qu'il est le contraire d'un tribun ou d'un entraîneur d'hommes, parce qu'il se nourrit de phrases, parce qu'il a peur du danger* (Romains).

tribunal [tribynal] n. m. (lat. *tribunal*, estrade en demi-cercle où siégeaient les magistrats, tribune, de *tribunus*, tribun [v. l'art. précéd.] ; fin du XIIe s., comme adj., au sens de « où s'assied un juge dans l'exercice de ses fonctions » [en parlant d'un siège, d'une chaire] ; XIIIe s., comme n. m., au sens de « siège d'un juge » ; sens 1-2, v. 1670, d'après Richelet, 1680 ; sens 3, XVe s., d'après le *FEW*, XIII/2, 256 *a* [dans les basiliques romaines, 1835, Acad.] ; sens 4, 1904, Larousse [*tribunal de commerce*, 16 août 1790, *Moniteur universel* ; *tribunal des conflits, tribunal de droit commun, tribunal d'exception, tribunal judiciaire, tribunal maritime commercial, tribunal répressif*, 1936, Capitant ; *tribunal correctionnel*, 1876, Larousse ; *tribunal pour enfants*, 1912, d'après Larousse, 1933 ; *tribunal de grande instance, tribunal d'instance*, 1959, d'après Larousse, 1964 ; *tribunal des pensions*, 1953, Larousse] ; sens 5, 1795, Snetlage ; sens 6-7, 1876, Larousse [aussi *tribunal séculier*] ; sens 8, 1642, La Mothe Le Vayer [*le tribunal de Dieu*, 1677, Miege ; *le tribunal de la pénitence*, 1694, Acad.]). **1.** Juridiction d'un magistrat ou de plusieurs qui jugent ensemble : *Déféré pardevant le tribunal de la Sainte Inquisition, Manassé se voyait entaché du crime dont il venait de laver Eliezer Jefryo* (Schwarz-Bart). *Traîner quelqu'un devant les tribunaux.* || **2.** Ensemble des magistrats qui composent cette juridiction : *Il est inutile de préciser certains mots sur lesquels il n'y a pas à se méprendre. Dites-en seulement la première lettre. Le tribunal comprendra* (Courteline). || **3.** Lieu où siège cette juridiction : *La foule attendait devant le tribunal l'issue du procès à huis clos.* || *Anc.* Partie postérieure des basiliques romaines, en forme d'hémicycle, où les magistrats rendaient la justice. || **4.** *Tribunal administratif*, tout tribunal qui se rattache à la juridiction administrative ; juridiction de droit commun du contentieux administratif, qui juge en premier ressort. || *Tribunal de commerce*, V. COMMERCE. || *Tribunal des conflits*, tribunal spécial présidé par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, composé de magistrats des ordres judiciaire et administratif, et destiné à régler les conflits d'attribution surgis entre les juridictions afférentes à ces deux ordres. || *Tribunal correctionnel*, formation particulière du tribunal de grande instance, qui juge les délits commis dans son ressort ou les délits commis en dehors de ce ressort par des personnes qui résident ou sont arrêtées dans ce ressort. || *Tribunal de droit commun*, tribunal devant lequel doivent être portés tous les différends pour lesquels la loi n'a pas prévu la compétence d'un tribunal d'exception. || *Tribunal pour enfants*, juridiction composée du juge des enfants, qui la préside, et de deux assesseurs, simples particuliers qui se sont signalés par l'intérêt qu'ils portent aux questions relatives à l'enfance. || *Tribunal d'exception*, tribunal spécial auquel la loi défère tel ou tel type d'affaire. || *Tribunal de grande instance*, juridiction qui a remplacé en 1959 le tribunal d'arrondissement et le tribunal civil, et qui est compétente pour les affaires civiles qui dépassent la compétence du tribunal d'instance ou de police. || *Tribunal d'instance*, juridiction qui a remplacé en 1959 la justice de paix, et qui, composée d'un juge unique, statue en certaines matières qui lui reviennent. || *Tribunal judiciaire*, juridiction de l'ordre judiciaire, par opposition aux juridictions de l'ordre administratif. || *Tribunal maritime commercial*, tribunal qui juge les délits maritimes. || *Tribunal des pensions*, tribunal administratif d'exception, institué dans chaque département pour juger en premier ressort les contestations relatives aux pensions militaires, de guerre ou de service. || *Tribunal de simple police* ou *de police*, V. POLICE 1. || *Tribunal répressif*, toute juridiction chargée de rendre la justice en matière pénale. || **5.** Anc. *Tribunaux révolutionnaires*, tribunaux d'exception créés à Paris et dans certains départements (par les représentants en mission), qui siégèrent de 1792 à 1795 : *Le Tribunal révolutionnaire faisait triompher l'égalité en se montrant aussi sévère pour les portefaix et les servantes que pour les aristocrates et les financiers* (France). || **6.** *Tribunal militaire*, terme désignant, dans le langage courant, toute juridiction d'exception appelée à juger, en temps de paix ou en temps de guerre, les militaires ou assimilés en activité de service et, dans certains cas, les civils. || **7.** *Tribunal ecclésiastique*, tribunal institué par l'Église pour connaître des fautes ecclésiastiques ou des fautes commises par les clercs ; au *fig.*, pouvoir spirituel des prêtres. || *Tribunal séculier*, tribunal composé de juges civils. || **8.** *Fig.* Tout être ou entité qu'on regarde comme une source de jugements irrécusables, propres à départager les partisans d'opinions opposées, sur des questions de fait ou de morale : *Rousseau a commis un attentat bien plus grave que le simple renversement du tribunal de la conscience qui condamnait tous les crimes* (Mauriac). || Vx et fig. *Le tribunal de Dieu*, la justice divine. || Vx et fig. *Le tribunal de la pénitence*, la confession : *Toutes les fois que je me présentais au tribunal de la pénitence, il m'interrogeait avec anxiété* (Chateaubriand).

• SYN. : **2** *cour, parquet.*

tribunat [tribyna] n. m. (lat. *tribunatus*, dignité de tribun, de *tribunus*, tribun [v. TRIBUN] ; v. 1500 [d'après le *FEW*, XIII/2, 256 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1800, Brunot). **1.** Charge de tribun de la plèbe dans la Rome antique ; exercice de cette charge : *Le tribunat était aux yeux du patricien quelque chose d'impie, d'anormal, de contraire à tous les principes* (Fustel de Coulanges). || **2.** En France, assemblée délibérante et permanente instituée par la Constitution de l'an VIII (1800-1807).

tribune [tribyn] n. f. (lat. médiév. *tribuna*, tribune, du lat. class. *tribunal*, tribunal, tribune [v. TRIBUNAL] ; 1231, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1606, Pallet [*éloquence de la tribune*, 1835,

Acad.] ; sens 2, av. 1799, Marmontel [*tribune libre,* 1964, Robert] ; sens 3, XV^e s., *R. La. R.* [VI, p. 78], puis 1636, Monet [en architecture religieuse, 1690, Furetière] ; sens 4, 1872, Pearson [*les tribunes,* 1847, Michelet] ; sens 5, 1876, Larousse). **1.** Lieu élevé, sorte d'estrade d'où les orateurs grecs et romains haranguaient le peuple, et d'où parlent de nos jours les orateurs dans les assemblées délibérantes : *Le héraut disait : « Qui veut prendre la parole ? » Les orateurs montaient à la tribune, par rang d'âge* (Fustel de Coulanges). *Barrès alors intervint à la tribune* [de la Chambre des députés] *pour remettre les choses au point* (Tharaud). || *Éloquence de la tribune,* éloquence propre aux débats des assemblées politiques : *On sent très bien le moment où l'éloquence de la tribune devint de parade toute et de masque, et ne servit plus qu'à masquer la réalité du jeu* (Péguy). || **2.** Circonstances ou moyens grâce auxquels peuvent s'exprimer, se manifester publiquement des idées, des doctrines : *Il n'est pas question que notre journal devienne la tribune exclusive de la tendance majoritaire du parti* (Blum). || *Tribune libre,* rubrique dans un journal, émission de radio ou de télévision dans laquelle des représentants ou des associations de diverses tendanses idéologiques ou politiques sont admis à exposer leurs opinions sous leur propre responsabilité. || **3.** Galerie réservée à certaines personnes dans une église ou dans la salle qui abrite une assemblée : *La tribune du corps diplomatique. Ils s'étaient vus plusieurs fois dans l'atelier de David, dans une tribune de l'assemblée, aux Jacobins* (France). || En architecture religieuse, nom donné soit à la galerie ménagée au-dessus des bas-côtés d'une nef d'église, soit à la plate-forme du jubé, soit au balcon où est placé le buffet d'orgue et où sont groupés les chanteurs qui ne font pas partie du chœur. || **4.** Construction légère et couverte, pourvue de gradins offrant des sièges à la partie la plus favorisée du public, pour lui permettre d'assister, à l'abri du soleil ou de la pluie, à un défilé, à un meeting ou à un spectacle sportif de plein air. || Fam. *Les tribunes,* le public qui occupe les gradins d'un stade : *L'arbitre siffle « coup franc » sous les huées des tribunes.* || **5.** *Tribune des juges à l'arrivée,* petite guérite élevée, placée sur le côté de la piste, juste à la hauteur du poteau d'arrivée.

tribunitien, enne [tribynisjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du bas lat. *tribunitius,* var. du lat. class. *tribunicius,* relatif aux tribuns, de *tribunus,* tribun [v. TRIBUN] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 [rare av. le XVIII^e s.] ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** *Puissance tribunitienne,* ensemble des pouvoirs et prérogatives des tribuns de la plèbe, possédés par César dictateur et par les empereurs romains, et qui les faisaient bénéficier, en particulier, du caractère sacré des tribuns. || **2.** *Éloquence tribunitienne,* éloquence fougueuse, propre à soulever les passions populaires.

tribut [triby] n. m. (lat. *tribūtum,* taxe, impôt, contribution, part. passé neutre substantivé de *tribuere,* répartir entre les tribus, attribuer, imputer, de *tribus,* tribu [v. TRIBU] ; début du XIV^e s., *Entrée d'Espagne,* écrit *trebu* [*tribut,* 1463, Bartzsch], au sens de « impôt, taxe » [*treü(d),* forme plus pop., 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 1, 1668, La Fontaine ; sens I, 2, av. 1615, Pasquier ; sens I, 3, 1964, Larousse [« impôt direct sur le revenu... », 1904, Larousse] ; sens I, 4, 1662, Corneille [*payer le tribut à (la) Nature,* 1668, La Fontaine — *...à la mort,* v. 1660, Bossuet ; *payer le tribut du sang,* 1975, *Lexis*] ; sens II, 1, 1669, Boileau ; sens II, 2, 1656, Molière).

I. 1. Redevance imposée jadis par l'État vainqueur au vaincu, comme signe de sa défaite ; redevance, contribution imposée par un État à un autre État, par un peuple à un autre peuple en signe de dépendance : *Ces Guana* [peuples anciens du Brésil] *cultivaient la terre et payaient un tribut de produits agricoles aux seigneurs mhaya en échange de leur protection* (Lévi-Strauss). || **2.** *Vx.* Contribution, impôt levés par un État, un seigneur, etc., sur ses sujets pour servir à son entretien, à ses dépenses : *Il n'y a point d'état où l'on ait plus besoin de tributs que dans ceux qui s'affaiblissent* (Montesquieu). || **3.** Impôt direct et personnel des citoyens romains, à l'époque républicaine. || Impôt direct sur le revenu, auquel étaient soumises les provinces de l'empereur romain (celles du sénat payant le *stipendium*). || **4.** *Fig.* Ce que l'on accorde comme dû, ce que l'on supporte comme plus ou moins mérité : *Qui nous empêche de voir dans le salaire le tribut collectif à chaque bienfaiteur anonyme de la reconnaissance universelle ?* (Claudel). *Payer un lourd tribut à la guerre, à la malchance.* || Fig. *Payer le tribut à la nature, à la mort,* mourir. || Fig. *Payer le tribut du sang,* participer à une guerre.

II. 1. *Class.* Ce qui constitue une rétribution, ce que l'on perçoit à titre de salaire : *Je sais qu'un noble esprit peut sans honte et sans crime | Tirer de son travail un tribut légitime* (Boileau). || **2.** *Class.* Hommage amoureux : *Que ce tribut qu'on rend aux traits d'un beau visage | De la beauté d'une âme est un clair témoignage* (Molière).

tributaire [tribytɛr] adj. (lat. *tribūtarius,* qui concerne le tribut, tributaire, de *tribūtum,* taxe, impôt [v. l'art. précéd.] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, 1573, Desportes ; sens 3, 1723, J.-B. Rousseau ; sens 4, 1771, Trévoux). **1.** Qui paye tribut : *L'invincible et généreux Amazan, reconnu pour héritier du royaume de Babylone, entra dans la ville en triomphe, avec le phénix, en présence de cent rois tributaires* (Voltaire). || **2.** *Fig.* Qui se trouve sous la dépendance de : *Il avait fallu, pour le faire céder* [le père de Tota], *que la paralysie le rendît tributaire de sa femme* (Mauriac). *La révolution et l'art du XX^e siècle sont tributaires du même nihilisme* (Camus). || **3.** Qui ne saurait échapper à, s'affranchir de : *Nous sommes tous tributaires de la mort.* || **4.** Se dit d'un cours d'eau qui se jette dans un autre cours d'eau, ou dans un lac, ou dans la mer : *La Bienne est tributaire de l'Ain. La Vilaine est tributaire de l'Atlantique.*

● SYN. : **2** *asservi, dépendant, subordonné ;* **3** *soumis ;* **4** *affluent.*

tribute [tribyt] adj. (lat. *tributus,* qui se fait par tribu, de *tribus,* tribu [v. TRIBU] ; 1904, Larousse). *Comices tributes,* l'une des assemblées du peuple à Rome, où les citoyens votaient par tribu.

tricalcique [trikalsik] adj. (de *tri-* 3 et de *calcique ;* 1872, Littré). Se dit du phosphate de formule $Ca_3(PO_4)_2$, renfermant trois atomes de calcium.

tricard, e [trikar, -ard] n. (de *triquer,* condamner à la surveillance de la haute police, à l'interdiction de séjour [1882, Esnault], dér. de *trique* [v. ce mot] ; 1926, Esnault). *Arg.* Personne interdite de séjour : *Une tricarde de moins dans l'Aube, ils seront bien soulagés et moi aussi* (Sarrazin). [On écrit aussi TRIQUARD, E.]

tricastin, e [trikastɛ̃, -in] adj. et n. (de *Tricastin,* n. d'une anc. région du bas Dauphiné ; 1876, Larousse). Relatif à Saint-Paul-Trois-Châteaux ou au Tricastin, ancienne région du bas Dauphiné ; habitant ou originaire de cette ville, de cette région.

tricennal, e, aux [trisɛnal, -o] adj. (bas lat. *tricennalis,* de trente ans, et, au neutre plur. substantivé *tricennalia,* « fête qui se célèbre tous les trente ans », du lat. class. *triceni,* chacun trente, chaque fois trente [de *triginta,* trente], et de *annus,* année ; 1721, Trévoux, comme n. f. pl., au sens de « fêtes qui se célèbrent tous les trente ans » ; comme adj., au sens actuel, 1872, Littré). Qui dure trente ans : *Engagement tricennal.*

tricentenaire [trisɑ̃tnɛr] n. m. (de *tri-* 3 et de *centenaire ;* v. 1950, d'après Robert, 1967). Troisième centenaire : *On fêta en 1973 le tricentenaire de la mort de Molière.*

tricéphale [trisefal] adj. (gr. *trikephalos,* à trois têtes, de *treîs,* trois, et de *kephalê,* tête ; 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Qui a trois têtes : *Idole tricéphale.* || **2.** Surnom de certaines divinités (Hécate, Hermès, Cerbère).

◆ n. m. (1812, Mozin). Monstre à trois têtes.

triceps [trisɛps] n. m. (mot lat. signif. « qui a trois têtes, triple », de *tres,* trois, et de *caput,* tête ; v. 1560, Paré). Nom donné

à divers muscles, dont l'une des insertions se fait par trois faisceaux, ou chefs : *Triceps brachial, sural.*

tricératops [triseratɔps] n. m. (de *tri-* 3, du gr. *keras, keratos,* corne, et *ôps,* vue, visage ; mai 1908, *Larousse mensuel*). Reptile fossile dinosaurien, dont le corps avait 6 à 8 m de long et dont la tête était armée de trois cornes.

trich(o)- [trik(o)], premier élément, tiré du gr. *thrix, trikhos,* poil, cheveu, et qui entre dans la composition de divers mots techniques ou savants.

triche [triʃ] n. f. (déverbal de *tricher* ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens de « tromperie » ; sens 1, 1702, *Maison académique* ; sens 2, 1660, Chapelain [*c'est de la triche,* 1964, Robert]). **1.** Au jeu de romestecq, réunion d'emblée de trois cartes semblables, comme trois as, trois rois, etc. || **2.** *Fam.* Syn. de TRICHERIE : *La triche en reviendra à son maître* (Balzac). || *C'est de la triche !,* s'emploie dans le langage enfantin pour dénoncer une violation de la règle du jeu.

tricher [triʃe] v. intr. (lat. pop. **trīccare,* chercher des échappatoires, var. expressive du lat. *trīcari,* chercher des détours, chicaner ; v. 1155, Wace, écrit *trichier* [*tricher,* v. 1265, J. de Meung], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1835, Acad. ; sens 4, 1893, *Dict. général*). **1.** Enfreindre discrètement les règles d'un jeu, en vue de gagner : *La plupart des femmes trichent au jeu* (Sand). *La fraude était à tel point devenue chez lui instinctive qu'il n'aurait su dire lui-même quand il jouait et quand il trichait* (Benoît). || **2.** Frauder d'une manière quelconque ; agir malhonnêtement : *La fortune et les dieux trichent comme de grands coquins* (Galiani). *Ce qui se passe à la Chambre me laisse dans un état d'indifférence morne. Car tout le monde triche* (Mauriac). || **3.** Rendre moins sensible un défaut ou modifier les dimensions apparentes d'un objet par des procédés de métier : *Le décorateur de cinéma triche ordinairement en utilisant la perspective. Il a fallu tricher pour ajuster ces deux pièces un peu gauchies.* || **4.** *Tricher sur une chose,* tromper sur sa valeur, sa quantité, etc. : *Tricher sur la qualité, sur le poids d'une marchandise. Cette vieille coquette triche outrageusement sur son âge.*

◆ v. tr. (sens 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Vx ou littér. *Tricher quelqu'un,* le tromper, le voler dans un jeu d'argent ou en d'autres circonstances : *Quand j'ai triché ce Hollandais, je ne pensais qu'à gagner vingt-cinq napoléons, voilà tout* (Mérimée). || **2.** *Tricher une serrure,* la crocheter : *Entrer chez d'honnêtes gens en trichant leur serrure* (Hugo).

tricherie [triʃri] n. f. (de *tricher* ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Fraude commise en jouant à un jeu d'argent : *Gagner par tricherie.* || **2.** Tromperie quelconque ; abus de confiance de celui qui triche : *Admettre comme si on l'avait comprise une chose qu'on n'a pas comprise, c'est de la tricherie* (Romains). [V. aussi TRICHE.]

tricheur, euse [triʃœr, -øz] adj. et n. (de *tricher* ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière). **1.** Qui triche au jeu : *Larli jouait aux dominos avec nous, très tricheur et charmant* (Gide). *Un tricheur professionnel.* || **2.** Qui trompe, en général : *Il y a partout des tricheurs.*

trichiasis [trikjazis] n. m. (bas lat. *trichiasis,* même sens, gr. *trikhiasis,* même sens, de *trikhiân,* souffrir de trichiasis, dér. de *thrix, trikhos,* poil, cheveu ; 1611, Cotgrave, écrit *trichiase* ; *trichiasis,* 1765, *Encyclopédie*). Déviation, congénitale ou acquise, de l'implantation des cils qui se dirigent vers le globe oculaire et l'irritent.

trichinal, e, aux [trikinal, -o] adj. (de *trichine* ; 1872, Littré). Relatif à la trichine ; qui est dû à la trichine : *Infection trichinale.*

trichine [trikin] n. f. (lat. scientif. moderne *trichina,* même sens, tiré [par analogie de forme] du gr. *thrix, trikhos,* poil, cheveu ; 1845, Bescherelle). Petit ver parasite responsable de la trichinose, qui vit à l'état adulte dans l'intestin grêle de l'homme et de quelques mammifères, et à l'état larvaire dans l'épaisseur des muscles.

trichiné, e [trikine] adj. (de *trichine* ; 1864, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXXV, 341). Se dit d'un organe envahi par les trichines.

trichineux, euse [trikinø, -øz] adj. (de *trichine* ; 1872, Littré). Se dit d'un animal infesté de trichines : *Porc trichineux.*

trichinoscope [trikinɔskɔp] n. m. (de *trichino-,* élément tiré de *trichine,* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1923, Larousse). Appareil composé d'un microscope et d'un projecteur combinés, au moyen duquel on examine la viande de porc pour y déceler la présence éventuelle de trichine.

trichinose [trikinoz] n. f. (de *trichine* ; 1864, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXXV, 340). Maladie parasitaire à manifestations intestinales (diarrhées) et musculaires (douleurs et apparition d'œdèmes), provoquée par des trichines.

trichion [triʃjɔ̃] n. m. (gr. *trikhion,* dimin. de *thrix, trikhos,* poil, cheveu ; 1970, Robert). Limite supérieure du visage, marquée par l'intersection de la racine des cheveux et du plan sagittal.

1. trichite [trikit] n. f. (dér. savant du gr. *thrix, trikhos,* poil, cheveu, par analogie de forme ; 1765, *Encyclopédie*). Groupe de cristaux très fins qui ressemblent à des paquets de fils.

2. trichite [trikit] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1964, Larousse). Organite extra-cellulaire, comparable à une minuscule flèche venimeuse, que certains protozoaires ciliés *(gymnostomes)* peuvent lancer en grand nombre sur leur proie.

● SYN. : *trichocyste.*

trichloréthylène [trikloretilɛn] n. m. (de *tri-* 3, de *chlor[e]* et de *éthylène* ; 1933, Larousse). Liquide insoluble dans l'eau, ininflammable, doué d'un grand pouvoir solvant, très employé pour le nettoyage des vêtements.

trichlorure [triklɔryr] n. m. (de *tri-* 3 et de *chlorure* ; 1964, Larousse). Composé dont la molécule contient trois atomes de chlore.

trichobézoard [trikobezɔar] n. m. (de *tricho-* et de *bézoard* ; 1964, Larousse). Concrétion formée de cheveux ou de poils, qui se rencontre dans l'estomac de certains individus arriérés ou débiles mentaux ayant l'habitude de manger leurs cheveux.

trichocéphale [trikosefal] n. m. (de *tricho-* et de *-céphale,* gr. *kephalê,* tête ; 1812, Mozin). Petit ver blanc de 30 à 50 mm, dont la partie antérieure, effilée, lui permet de s'implanter dans la muqueuse intestinale de l'homme et de quelques mammifères.

trichocéphalose [trikosefaloz] n. f. (de *trichocéphale* ; 1923, Larousse). Maladie parasitaire qui a pour cause la présence de trichocéphales dans l'intestin.

trichoclastie [trikoklasti] n. f. (de *tricho-* et de *-clastie,* du gr. *klastos,* brisé, de *klân,* briser ; 1933, Larousse). Tic consistant à s'arracher les poils, les cheveux, les cils, etc.

trichocyste [trikosist] n. m. (de *tricho-* et de *-cyste,* gr. *kustis,* creux, objet creux ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Nom qui sert quelquefois à désigner le bulbe pileux, ou encore un kyste pileux. || **2.** Syn. de TRICHITE 2.

trichoglossie [trikoglɔsi] n. f. (de *tricho-* et de *-glossie,* du gr. *glôssa,* langue [organe] ; 1872, Littré). État pathologique de la langue, qui fait qu'elle semble couverte de poils.

trichogyne [trikoʒin] n. f. (de *tricho-* et de *-gyne,* gr. *gunê,* femme, femelle ; 1876, Larousse, au sens de « genre de plantes de la famille des composées » ; sens actuel, 1892, P. Guérin). Organe unicellulaire des algues rouges, qui joue le rôle du style et du stigmate des plantes à fleurs.

trichologie [trikolɔʒi] n. f. (de *tricho-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1872, Littré). Science qui étudie les cheveux et les poils.

tricholome [trikolom] n. m. (de *tricho-* et du gr. *lôma,* frange, bordure d'un vêtement ; 1845, Bescherelle). Genre de champignons basidiomycètes, comportant de nombreuses espèces comestibles : *Le tricholome de la Saint-Georges pousse au printemps dans les prés.*

trichoma [trikoma] ou **trichome** [trikom] n. m. (gr. *trikhôma,* chevelure épaisse, poil long et touffu, de *trikhoûn,* rendre chevelu, dér. de *thrix, trikhos,* poil, cheveu ; 1812, Mozin [*trichome*], et 1836, Acad. [*trichoma*]). Feutrage des cheveux produit par l'accumulation de la poussière, de la matière sébacée et des parasites.

trichomanie [trikomani] n. f. (gr. *trikhomania,* manie d'avoir de longs cheveux, de *thrix, trikhos,* poil, cheveu, et de *mania,* folie, dér. de *mainesthai,* être fou ; 1904, Larousse). Tic observé dans certaines névroses, qui consiste à se passer constament la main sur les cheveux ou la barbe, à humecter, polir, lustrer les poils et leur donner un certain pli.

trichomonas [trikomɔnas] n. m. (de *tricho-* et du gr. *monas,* seul [et, au fém. substantivé, « unité »], de *monos,* seul, unique ; 1837 [d'après Robert, 1964], puis 1923, Larousse). Protozoaire flagellé, caractérisé par la présence d'une membrane ondulante, parasite de certains animaux et de l'homme.

trichomonase [trikomɔnaz] ou **trichomonose** [trikomɔnoz] n. f. (de *trichomon[as]* ; 1964, Larousse [pour les deux formes]). Affection parasitaire due à la présence du trichomonas dans l'organisme.

trichomycine [trikomisin] n. f. (de *tricho[monas]* et de *-mycine,* du gr. *mukês,* champignon ; 1968, Larousse). Antibiotique antifongique isolé en 1952.

trichomycose [trikomikoz] n. f. (de *tricho-* et de *mycose ;* 1904, Larousse). Maladie parasitaire des poils, provoquée par un champignon microscopique.

trichophytie [trikofiti] n. f. (de *trichophyt[on]* ; 20 janv. 1877, *le Progrès médical,* p. 43). Toute maladie cutanée déterminée par le développement d'un trichophyton.

trichophytique [trikofitik] adj. (de *trichophytie ;* 1964, Larousse). Relatif à la trichophytie.

trichophyton [trikofitɔ̃] n. m. (de *tricho-* et du gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, végétal, dér. de *phuein* [faire] naître, [faire] croître ; 1858, Nysten). Champignon qui vit en parasite sur la peau de l'homme et des animaux, provoquant des trichophyties.

trichoptilose [trikoptiloz] n. f. (de *tricho-* et du gr. *ptilôsis,* action de garnir de plumes, chute des cils, dér. de *ptiloûn,* donner des ailes, de *ptilon,* plume, duvet ; 1904, Larousse). Affection des cheveux dans laquelle ceux-ci se dessèchent et se fendent à leur extrémité ou latéralement.

trichorhexis [trikorɛksis] n. f. (de *tricho-* et du gr. *rhêxis,* action de déchirer, déchirure, de *rêgnunai,* briser, rompre ; 1923, Larousse). Forme de trichoptilose qui affecte les poils de la barbe et de la moustache.

trichotillomanie [trikotijɔmani] n. f. (de *tricho-,* de *tillo-* [du gr. *tillein,* arracher poil à poil] et de *-manie* [gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou] ; 1904, Larousse). Tic qui consiste à se gratter continuellement les cheveux.

trichotome [trikotom] adj. (de *trichotomie ;* 1812, Boiste). Qui se divise en trois ; qui procède par divisions successives de trois.

trichotomie [trikotɔmi] n. f. (de *tri-* 3, sur le modèle de *dichotomie ;* 1836, Acad.). Division par trois.

trichotomique [trikotɔmik] adj. (de *trichotomie ;* 1836, Acad.). Relatif à la trichotomie : *Classification trichotomique.*

trichroïsme [trikrɔism] n. m. (de *tri-* 3 et du gr. *khroa,* couleur de la peau, coloration, teint ; 1872, Littré). Phénomène produit par un corps offrant trois couleurs distribuées diversement suivant la manière dont on le regarde.

trichroïte [trikrɔit] adj. (de *trichroïsme ;* 1872, Littré). Qui présente le phénomène du trichroïsme.

trichrome [trikrom] adj. (gr. *trikhrômos,* de trois couleurs, de *treîs,* trois, et de *khrôma,* couleur de la peau, carnation, coloris ; 1907, Larousse). Se dit d'une image photographique ou photomécanique obtenue par le procédé de la trichromie.

trichromie [trikromi] n. f. (de *tri-* 3 et de *-chromie,* du gr. *khrôma* [v. l'art. précéd.] ; 1876, Larousse, au sens de « genre d'insectes lépidoptères nocturnes » ; sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Ensemble des procédés photographiques et photomécaniques en couleurs, dans lesquels toutes les teintes sont obtenues à l'aide des trois couleurs primaires ou des trois couleurs complémentaires. || **2.** Impression avec les trois encres primaires d'après trois clichés obtenus par sélection trichrome de l'original.

trick [trik] n. m. (angl. *trick,* levée, main [aux cartes], proprem. « tour, ruse, finesse », de *trikier,* var. normanno-picarde de l'anc. franç. *trichier,* tromper [v. TRICHER] ; janv. 1773, *Mercure de France* [au whist ; au bridge, 1923, Larousse]). Au bridge, tout pli fait au-delà des six plis qui constituent le « devoir ».

● Rem. On rencontre parfois la forme altérée TRI (1841, Bloch-Wartburg [au whist ; au bridge, 1923, Larousse]).

triclinique [triklinik] adj. (dér. savant du gr. *triklinos,* à trois lits, de *treîs,* trois, et de *klinê,* couche, lit ; 1872, Littré). Se dit des cristaux qui ne possèdent aucun axe de symétrie.

triclinium [triklinjɔm] n. m. (lat. *triclinium,* lit de table pour trois personnes, salle à manger, gr. *triklinion,* var. de *triklinon,* table à trois lits, neutre substantivé de l'adj. *triklinos* [v. l'art. précéd.] ; XIIIe s., puis 1752, Trévoux, écrit *tricline ; triclinium,* v. 1775, Condillac). Salle à manger des anciens Romains, dont le mobilier était constitué par trois lits de table disposés en fer à cheval, avec une table au centre.

tricoises ou **triquoises** [trikwaz] n. f. pl. (emploi substantivé de *turcoise* [XIIe s.] — anc. fém. de *turc* —, proprem. « tenaille[s] turque[s] » ; 1314, Mondeville, écrit *turquoises,* au sens de « espèce de tenailles » ; sens I, 1, v. 1380, *Romania* [XXXVIII, 451], écrit *trequoises* [*tricoises,* 1803, Boiste, et *triquoises,* 1904, Larousse ; « ...tenailles servant au maréchal-ferrant », 1680, Richelet, écrit *tricoises — triquoises,* 1904, Larousse] ; sens I, 2, 1964, Larousse [pour les deux formes] ; sens II, 1904, Larousse [pour les deux formes]).

I. 1. Tenailles dont se servent les ouvriers du bois pour tenir et arracher des clous, des chevilles. || Sortes de tenailles servant au maréchal-ferrant : *Son aide était derrière lui, tenant les tricoises* (Béraud). || **2.** Clé utilisée par les sapeurs-pompiers pour serrer à fond les raccords des tuyaux ou pour ouvrir les couvercles des bouches d'incendie.

II. Machine de guerre utilisée jadis pour démanteler certaines parties du rempart d'une place assiégée.

tricolore [trikɔlɔr] adj. (bas lat. *tricolor,* tricolore, du lat. class. *tres,* trois, et *color,* couleur ; 1695, Regnard, écrit *tricolor* [*tricolore,* 1798, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1789, d'après le *FEW,* II/2, 923 *b* [écrit *tricolore*] ; sens 3, av. 1834, Béranger). **1.** Qui comporte trois couleurs (rare) : *J'étais venu ici pour revoir d'un coup d'œil Le Caire et sa citadelle, Le Caire, tricolore, sol rouge de Libye, sol jaune d'Arabie, sol noir du delta* (Morand). || *Feu tricolore,* v. FEU 1 (§ II, n. 3). || **2.** Qui a les trois couleurs bleu, blanc et rouge, devenues, au cours de la Révolution française, l'emblème de la nation française : *Les sans-culottes lui passèrent au côté l'écharpe tricolore* (Barrès). *Saluer le drapeau tricolore.* || *Cocarde tricolore,* v. COCARDE. || **3.** *Fig.* Qui exalte abusivement le sentiment national : *Des vainqueurs hébétés et fourbus qu'on abreuvait de phrases tricolores* (Benjamin).

● Syn. : **3** *chauvin, cocardier.*

◆ adj. et n. m. (1964, Robert). En sports, se dit des joueurs français : *L'équipe*

tricolore. Les tricolores ont gagné par cinq buts à deux.

◆ n. m. (av. 1896, Goncourt). || *Le tricolore,* l'assemblage des trois couleurs nationales : *Le fond des loges est peint en tricolore* (Goncourt).

tricône [trikon] n. m. (de *tri-* 3 et de *cône ;* 1964, Larousse). Trépan de sondage à trois molettes dentées, de forme sensiblement conique.

triconque [trikɔ̃k] n. m. (de *tri-* 3 et de *conque ;* 1964, Larousse). Plan tréflé, à trois absides arrondies, fréquent dans les églises de rite grec.

tricorne [trikɔrn] adj. (lat. *tricornis,* qui a trois cornes, de *tres,* trois, et de *cornu,* corne ; 1836, Bloch-Wartburg, sans indication de catégorie ni de sens ; sens actuel, 1876, Larousse). Qui a trois cornes ou trois appendices en forme de cornes (rare) : *Marchandes de beurre, de race peuhle, avec de grands chignons tricornes plaqués de cuivre* (Loti).

◆ adj. et n. m. (1837, Balzac [comme n. m. ; *chapeau tricorne,* 1893, *Dict. général*]). *Chapeau tricorne,* ou (le plus souvent) *tricorne* n. m., chapeau dont les bords relevés forment trois cornes : *Il* [le curé] *ne défit plus la queue de sa soutane et renonça au chapeau tricorne qui le distinguait de ses confrères* (Mauriac). *Il suffit à un acteur d'un tricorne, d'un habit bleu et de quelques grimaces intelligentes pour ressusciter tout un siècle* (Green).

1. tricot [triko] n. m. (déverbal de *tricoter* 1 ; 1660, Oudin, au sens de « aiguille à tricoter » ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1666, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV,* III, 767 [« ouvrage qu'on tricote », av. 1695, La Fontaine] ; sens 3, 1886, Loti [*tricot de corps,* 1964, Robert] ; sens 4, 1904, Larousse ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Action ou manière de tricoter ; confection d'un tissu à mailles, à l'aide d'aiguilles spéciales : *Apprendre le tricot. Faire du tricot.* || **2.** Tissu ainsi réalisé : *C'était un tout petit garçon au béret de tricot rouge* (Simenon). || Ouvrage qu'on tricote : *La pauvre mère* [...] *laissa tomber son tricot de ses mains tremblantes et soupira* (France). || **3.** Pièce de vêtement faite de ce tissu, avec ou sans manches : *Entre votre chemise et votre tricot, vous placez un journal plié en quatre* (Bernstein). || *Tricot de corps, de peau,* syn. de MAILLOT DE CORPS. || **4.** Vêtement de matelot fait de tissu tricoté à rayures horizontales blanches et bleues, et qui se porte sous la chemise. || **5.** En électricité, syn. de TRESSE.
● SYN. : **3** *chandail, gilet.*

2. tricot [triko] n. m. (dimin. de *trique ;* 1413, Godefroy, écrit *triquot ; tricot,* 1640, *Ancien Théâtre françois*). *Vx* et *fam.* Gourdin : *Comment, du respect, si vous me faites prendre un tricot, je le perdrai, morgué, bien davantage* (Dancourt).

tricotage [trikɔtaʒ] n. m. (de *tricoter* 1 ; av. 1573, Jodelle, au sens de « commerce amoureux » ; sens 1, 1680, Richelet [« manière de tricoter », 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 686] ; sens 2, av. 1870, A. Dumas père). **1.** Action de tricoter : *Il fallait rester près de la chaise à tricotage* (Farrère). *Vite, Jane repart dans son tricotage* (Sarrazin). || Manière de tricoter : *Un tricotage serré, régulier.* || **2.** *Pop.* Action de remuer vivement les jambes : *Le tricotage des coureurs cyclistes.*

tricotée [trikɔte] n. f. (part. passé fém. substantivé de *tricoter* 2 ; 1877, Littré). *Pop.* Volée de coups de trique.

1. tricoter [trikɔte] v. tr. et intr. (emploi fig. de l'anc. v. *tricoter,* « courir, sauter, danser » [XVᵉ s., Godefroy], dér. de *tricot* 2 ; v. 1560, Gay). Exécuter en mailles entrelacées, avec des aiguilles spéciales : *Cependant madame la duchesse douairière de Brécé tricotait des fichus de laine noire pour les orphelines* (France). *Tricoter des chaussettes, un pull-over.* || *Aiguille à tricoter,* v. AIGUILLE (§ I, n. 2).

◆ v. intr. (sens 1, 1765, *Encyclopédie ;* sens 2, av. 1741, J.-B. Rousseau [*tricoter des jambes...,* 1867, Delvau ; *tricoter,* « pédaler vivement... », 1899, Esnault] ; sens 3, 1950, Esnault). **1.** En parlant d'un cheval qui va au trot, faire des mouvements de jambes très rapides, mais sans ampleur. || **2.** *Fam.* Remuer vivement les jambes ou les pattes pour courir, danser, etc. : *Je tricotais péniblement pour le suivre, mon ombre courte avait peine à garder le contact avec ses talons* (Arnoux). || Pop. *Tricoter des jambes, des gambettes, des pincettes,* courir, danser, s'enfuir ; pédaler vivement à bicyclette. || **3.** Aller d'un trottoir à l'autre pour desservir une rue, en parlant d'un préposé des postes.

2. tricoter [trikɔte] v. tr. (de *tricot* 2 ; XIVᵉ s., *Miracles de Nostre-Dame* [*tricoter quelqu'un ; tricoter les côtes à quelqu'un,* 1876, Larousse]). *Tricoter les côtes à quelqu'un,* ou *tricoter quelqu'un,* le battre à coups de gourdin : *Nous le tricoterons ferme et nous le ferons marcher droit* (Balzac).

tricoterie [trikɔtri] n. f. (de *tricoter* 1 ; 1580, Montaigne, au sens de « ruse, fourberie » ; sens actuel, 1872, Littré). Fabrique de tricots. (Vieilli.)

tricotets [trikɔtɛ] n. m. pl. (de *tricoter* 1 [v. ce mot], au sens anc. de « danser » ; 1637, Discret). *Class.* Sorte de danse d'un mouvement rapide : [M. Esprit] *me parle* [...] *d'un laquais qui a dansé les tricotets sur l'échafaud où il allait être roué* (La Rochefoucauld).

tricoteur, euse [trikɔtœr, -øz] n. (de *tricoter* 1 ; 1585, Cholières, au fém., écrit *triquoteuse* [*tricoteuse,* 1660, Oudin — *tricoteur,* au masc., 1611, Cotgrave ; *les tricoteuses,* v. 1794, Brunot ; *une tricoteuse,* au fig., 1930, L. Daudet, *la Femme,* p. 32]). Personne qui tricote. || Spécialem. *Les tricoteuses,* terme par lequel on a désigné les femmes du peuple qui assistaient en tricotant aux audiences du Tribunal révolutionnaire et aux séances des Assemblées : *Des reptiles immondes qui bâillaient avec les tricoteuses autour de l'échafaud* (Chateaubriand). || Fig. et péjor. *Une tricoteuse,* une femme qui se complaît dans l'expression outrée d'opinions sociales et politiques avancées. (Vieilli.)

◆ **tricoteur** n. m. (1808, Brunot). Métier à tricoter.

◆ **tricoteuse** n. f. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1884, Havard). **1.** Machine à tricoter. || **2.** *Anc.* Petite table à ouvrage dont la partie supérieure était munie sur les côtés d'un rebord évasé.

tricourant [trikurɑ̃] adj. invar. (de *tri-* 3 et de *courant* 2 ; 5 déc. 1967, *le Monde*). Se dit d'une motrice susceptible de fonctionner avec trois courants électriques de nature, de fréquence et de tension différentes.

tricouse [trikuz] n. f. (moyen néerl. *strickhose,* sorte de guêtre, de *stricken,* tricoter, nouer, et de *hose,* pantalon, culotte ; 1451, *Comptes et Mémoriaux du roi René* [177], écrit *tricquehouse* [*triquehouse,* 1455, Gay ; *tricouse,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Guêtre tricotée au métier, qui recouvrait ou remplaçait le houseau, ou house, en peau ou en cuir. || **2.** Chaussette, chausse coupée, jambière, qui se portait sous la botte.

tricrésylphosphate [trikrezilfɔsfat] n. m. (de *tri-* 3, de *Crésyl* et de *phosphate ;* 1964, Larousse). Liquide incolore, bouillant à 275 °C, dérivé de la réaction du crésol sur l'oxychlorure de phosphore, et utilisé comme produit d'addition pour les huiles et les essences.

tricrote [trikrɔt] adj. (de *tri-* 3 et du gr. *krotos,* bruit qu'on fait en frappant sur quelque chose ; 1904, Larousse). *Pouls tricrote,* pouls dont la courbe inscrite au sphygmographe présente un sommet et deux soulèvements dans la ligne de descente.

trictrac [triktrak] n. m. (onomatop. [v. aussi TRIQUETRAC] ; XVᵉ s., *Franc Archer de Bagnolet,* dans la loc. *pas tric trac,* « pas pour lequel on fait un bruit strident et régulier » ; av. 1615, Pasquier, au sens de « bruit des dés qu'on jette » ; sens I, fin du XIXᵉ s., A. Daudet ; sens II, 1, 1549, R. Estienne ; sens II, 2, milieu du XVIᵉ s., Ronsard ; sens II, 3, fin du XVIIᵉ s., Mᵐᵉ de Sévigné ; sens III, 1776, Buffon [« draine » ; « traquet », 1834, Baudrillart]).

I. Bruit d'un mécanisme actionné en deux temps : *Soudain, ils entendirent le trictrac d'un fusil qu'on armait* (Daudet).

II. 1. Jeu qui se joue avec des dés et des dames sur un tableau, comme le jacquet : *Les hommes sont plus délicats au jeu que dans les affaires sérieuses, et ils mettent la probité dans le trictrac, où elle les gêne médiocrement* (France). || **2.** Le damier qui recouvre la table et sur lequel on joue : *Le trictrac qui servait de bureau au pauvre général* (Vailland). || **3.** Partie qu'on joue à ce jeu.

III. Nom usuel commun à la draine et au traquet.

tricuspide [trikyspid] adj. (lat. *tricuspis, -pidis,* qui a trois pointes, de *tres,* trois, et de *cuspis, -pidis,* pointe ; 1654 [d'après Robert, 1964], puis 31 mars 1673, *Journ. des savants*). *Valvule tricuspide,* valvule cardiaque qui empêche le reflux du sang de l'oreillette dans le ventricule droit au moment de la systole.

tricuspidé, e [trikyspide] adj. (de *tricuspide ;* 1797, Bulliard). Qui est muni de trois pointes. (Rare.)

tricycle [trisikl] adj. (de *tri-* 3 et de *cycle ;* 1964, Larousse). Se dit d'un train d'atterrissage possédant une roue située à l'avant du fuselage et deux roues latérales placées sous les ailes.

◆ n. m. (1834, Landais, au sens de « voiture à trois roues » ; sens 1, 1888, Larousse ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Vélocipède à trois roues, dont deux à l'arrière : *Un tricycle pour enfants.* || **2.** Sorte de petit chariot à trois roues, employé dans les gares et les aéroports pour le transport des bagages.

tricyclique [trisiklik] adj. (de *tri-* 3 et de *cyclique ;* 1964, Larousse). Se dit d'un composé organique dont la formule comporte trois cycles.

tridacne [tridakn] n. m. (lat. *tridacna,* n. neutre plur., « sorte d'huîtres très grandes », gr. *tridaknos,* qu'il faut mordre à trois reprises, dont on ne peut faire moins de trois bouchées, de *tris,* trois fois, et de *daknein,* mordre ; 1827, Acad.). Nom scientifique d'un coquillage bivalve des mers chaudes appelé *bénitier.*

tridactyle [tridaktil] adj. (gr. *tridaktulos,* qui a trois doigts, de *treîs,* trois, et de *daktulos,* doigt ; 1800, Lacépède, *Poissons* [II, 459], au sens 1 ; sens 2, 1959, Larousse). **1.** Se dit d'une espèce animale qui a normalement trois doigts par patte : *Paresseux tridactyle.* || **2.** Se dit d'un membre de vertébré terminé par trois doigts.

◆ n. m. (1876, Larousse). Grillon répandu dans les régions chaudes du globe.

tride [trid] adj. (esp. *trido,* même sens, lat. *trītus,* foulé souvent, habitué, rompu, part. passé adjectivé de *terere,* frotter, fouler souvent, user ; 1611, Cotgrave). En équitation, se dit d'un mouvement vif, prompt, exécuté par un cheval.

trident [tridɑ̃] n. m. (lat. *tridens, -dentis,* harpon, trident de Neptune, trident des rétiaires, masc. substantivé de l'adj. *tridens, -dentis,* qui a trois pointes, de *tres,* trois, et de *dens, dentis,* dent, pointe ; XIII^e s. [d'après le *FEW,* XIII/2, 269 *a*], au sens 1 [assez rare av. 1564, J. Thierry] ; sens 2, 1757, *Encyclopédie,* VII, 213 ; sens 3, 1611, Cotgrave ; sens 4, 1904, Larousse [« parabole de Descartes », 1765, *Encyclopédie*]). **1.** Fourche à trois dents, qui était l'attribut de Poséidon et de quelques divinités marines : *Neptune de son trident frappait la terre, et on en voyait sortir un cheval fougueux* (Fénelon). || **2.** Fourche à trois pointes ou dents, pour harponner les poissons. || **3.** Outil agricole, bêche ou fourche à trois dents. || **4.** En mathématiques, cubique ayant un point double à l'infini.

tridenté, e [tridɑ̃te] adj. (de *tri-* 3 et de *denté ;* 1803, Boiste). Qui présente trois dents, trois pointes : *Feuille tridentée.*

tridermique [tridɛrmik] adj. (de *tri-* 3 et du gr. *derma,* peau ; 1904, Larousse [*gastrula tridermique,* 1964, Larousse]). Qui a trois feuillets. || *Gastrula tridermique,* embryon parvenu au troisième stade de son évolution, et qui présente les trois feuillets fondamentaux : ectoderme, endoderme et mésoderme.

tridi [tridi] n. m. (de *tri-* 3, sur le modèle de *lundi, mardi,* etc. ; 1793, Fabre d'Églantine). Troisième jour de la décade, dans le calendrier républicain : *Les dîners philosophiques qui avaient lieu encore tous les tridis* (Sainte-Beuve).

tridimensionnalité [tridimɑ̃sjɔnalite] n. f. (dér. savant de *tridimensionnel ;* 12 août 1968, *l'Express*). Caractère de ce qui a trois dimensions.

tridimensionnel, elle [tridimɑ̃sjɔnɛl] adj. (de *tri-* 3 et de *dimensionnel ;* 1953, Larousse, au sens 1 [« qui agit dans un espace à trois dimensions », 28 janv. 1971, *le Monde*] ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Qui a, comporte trois dimensions : *Espace tridimensionnel.* || *Par extens.* Qui agit dans un espace à trois dimensions : *Radar tridimensionnel.* || **2.** *Impression tridimensionnelle,* impression graphique donnant la sensation de relief.

triduum [tridyɔm] n. m. (lat. *triduum,* espace de trois jours, de *tres,* trois, et de *dies,* jour ; 1876, Larousse [*triduum sacrum,* 1964, Larousse]). Dans la liturgie catholique, série de trois jours dédiés à la prière : *À l'heure présente, on célèbre un triduum et un office de réparation de ce sacrilège dans l'église Saint-Jean-SaintFrançois* (Huysmans). || *Triduum sacrum,* les trois derniers jours de la semaine sainte.

● REM. On trouve aussi la forme TRIDUO (ital. *triduo,* même sens, lat. *triduum* [v. ci-dessus] ; 1872, Littré) : *Les conférences religieuses appelées « fervorino », les chemins de croix, les triduo* (Goncourt).

trie [tri] n. f. (déverbal de *trier ;* XV^e s. [d'après le *FEW,* XIII/2, 304 *b*], au sens de « choix, élite » ; sens 1, 1887, Huysmans [« action de faire un choix », av. 1589, J. A. de Baïf ; « action de trier le poisson... », 25 juill. 1776, d'après Littré, 1877] ; sens 2, 1433, *R. Li. R.,* XXVI, 123). **1.** Action de trier, de choisir (rare) : *Les idées obtenues après de sévères tries blessaient telles que des fausses notes* (Huysmans). || *Spécialem.* Action de trier le poisson pour la vente. || **2.** Abri pour les pigeons qui n'affecte pas la forme du colombier, c'est-à-dire la forme ronde ou carrée.

trié, e [trije] adj. (part. passé de *trier ;* 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui est le résultat d'une sélection : *La délicatesse est trop grande, de ne pouvoir souffrir que des gens triés* (Molière). *J'avoue que j'éprouvais autant de surprise que d'amusement à voir un homme aussi bien élevé, aussi à la mode dans les coteries les plus triées, remercier avec effusion le directeur du cabinet du ministre des Postes d'être venu chez eux* (Proust). || **2.** Qui a fait l'objet d'un tri : *Du riz trié.* || Fig. *Trié sur le volet,* v. TRIER v. tr.

● SYN. : **1-2** *choisi, sélectionné.*

trièdre [triɛdr *ou* trijɛdr] adj. (de *tri-* 3 et de *-èdre,* gr. *hedra,* siège, base ; 1793 [d'après Robert, 1964], sans indication de catégorie ni de sens ; sens actuel, 1872, Littré [aussi *angle trièdre*]). Qui a trois faces planes (terme de mathématiques, de minéralogie) : *Prisme trièdre.* || *Angle trièdre,* v. TRIÈDRE n. m.

◆ n. m. (1876, Larousse [aussi *trièdres supplémentaires ; trièdre trirectangle,* 1933, Larousse ; *trièdres symétriques,* 1904, Larousse]). Figure formée par trois plans ASB, BSC et CSA qui se coupent en un point S unique, et dont on ne considère que les parties limitées par les droites SA, SB, SC suivant lesquelles ces plans se coupent deux à deux, chacune de ces droites étant elle-même limitée d'un côté au point S. (On dit aussi ANGLE TRIÈDRE OU ANGLE SOLIDE.) || *Trièdre trirectangle,* trièdre dont les trois faces sont des angles droits. || *Trièdres supplémentaires,* deux trièdres de même orientation et tels que les arêtes de l'un sont perpendiculaires aux plans des faces de l'autre. || *Trièdres symétriques,* deux trièdres tels que les arêtes de l'un sont les prolongements des arêtes de l'autre.

triège [trijɛʒ] n. m. (var. dialect. de *triage* 2 [v. ce mot] ; 31 juill. 1875, *Journ. officiel,* p. 6141). Canton de bois ; partie distincte d'un bois.

triel [triɛl] n. m. (de *tri-* 3, d'après *duel ;* 1933, Marouzeau). Catégorie du nombre exprimant, dans certaines langues, le concept

de « trois », distincte du singulier, du duel et du pluriel.

triémarginé, e [triemarʒine] adj. (de *tri-* 3 et de *émarginé ;* 1872, Littré). Se dit d'un cristal dont chaque bord est remplacé par trois facettes.

triennal, e, aux [triɛnal *ou* trijɛnal, -o] adj. (bas lat. *triennalis,* de trois ans, qui dure trois ans, du lat. class. *tres,* trois, et *annus,* année ; 1352, Godefroy, au sens de « qui se lève tous les trois ans » [en parlant d'un impôt] ; sens 1, 1549, R. Estienne [en parlant des personnes, 1594, *Satire Ménippée ; vœux triennaux,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1521, *ZRP,* LXVII, 47 [*assolement triennal,* 1872, Littré]). **1.** Qui dure trois ans, qui est prévu, conféré pour une durée de trois ans : *Plan d'équipement triennal. Charge, fonction triennale.* ‖ En parlant des personnes, qui est élu, nommé pour trois ans : *Supérieur triennal. Administrateurs triennaux.* ‖ *Vœux triennaux,* vœux que le religieux prononce pour une période de trois ans. ‖ **2.** Qui a lieu, revient tous les trois ans : *Exposition, fête triennale.* ‖ *Assolement triennal,* V. ASSOLEMENT.

triennat [triɛna] n. m. (réfection [d'après des mots comme *épiscopat, décanat,* etc.] du n. m. *triennal,* « période de trois ans » [1671, Pomey], emploi substantivé de l'adj. *triennal* [v. l'art. précéd.] ; 1752, Trévoux, au sens 1 [pour les vœux d'un religieux, 1964, Larousse] ; sens 2, 1767, Diderot). **1.** Période de trois ans. ‖ *Spécialem.* Période pendant laquelle sont valables les vœux triennaux d'un religieux. ‖ **2.** Exercice d'une charge, d'une fonction, etc., pendant trois ans : *Quand on a fini son triennat, on passe à Rome où nous avons une autre école* (Diderot).

triennium [triɛnjɔm] n. m. (lat. *triennium,* espace de trois ans, de *tres,* trois, et de *annus,* année ; 1621, *Livres de raison* [270], écrit *trienne,* au sens de « période de trois ans » ; écrit *triennium,* au sens moderne, 1771, Trévoux). *Autref.* Cycle d'études de trois ans qu'il fallait parcourir pour accéder aux grades en théologie.

triépointé, e [triepwɛ̃te] adj. (de *tri-* 3 et de *épointé ;* 1872, Littré). Se dit d'un cristal dont chaque angle solide est remplacé par trois facettes.

trier [trije] v. tr. (bas lat. *trītare,* broyer [VIe s.], d'où probablem. « séparer en broyant », du lat. class. *trītum,* supin de *terere,* frotter, broyer ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 [*trier sur le volet,* 1552, Rabelais] ; sens 2, 1256, Ald. de Sienne ; sens 3, 1872, Littré [*trier un train,* 1964, Larousse]). **1.** Choisir, parmi un certain nombre de personnes ou de choses, celles qui correspondent à un critère donné (de qualité ou autre) et les séparer du reste : *Trier des photos pour l'illustration d'un ouvrage. Sur un champ couvert d'une moisson fertile, ils vont triant avec soin quelques mauvaises herbes, pour accuser celui qui l'a semé d'être un empoisonneur* (Rousseau). *Affairée, elle a trié, parmi les étoffes, les bleus favorables au jaune de mes yeux...* (Colette). ‖ Fig. *Trier sur le volet,* choisir selon un critère de sélection très rigoureux (surtout au part.-adj.) : *Ne vendre que des articles triés sur le volet. Une entreprise si hasardée exigerait du moins un équipage trié sur le volet* (Verne). ‖ **2.** Examiner un ensemble de choses pour en éliminer les éléments défectueux, les déchets, les impuretés : *Trier des graines, des haricots. On trouve, | En triant ce gravier, | Des perles, maintes fois* (Vielé-Griffin). ‖ **3.** Répartir, distribuer en catégories homogènes les éléments d'un ensemble : *Trier des œufs, des pommes de terre, des fruits selon leur grosseur. Trier des lettres. Une machine mécanographique qui trie rapidement des milliers de cartes perforées.* ‖ *Trier un train,* en séparer les wagons par destinations, sur le faisceau de débranchement d'une gare de triage.

● SYN. : **1** *sélectionner ;* **3** *classer.*

triérarchie [trierarʃi] n. f. (gr. *triêrarkhia,* commandement d'une trière, obligation d'équiper une trière à ses frais, de *triêrarkhos* [v. l'art. suiv.] ; 1721, Trévoux, au sens de « commandement d'une trière » ; sens actuel, 1797, Gattel). À Athènes, charge de triérarque, qui consistait dans l'obligation d'équiper une trière et de la commander.

triérarque [trierark] n. m. (lat. *trierarchus,* triérarque, commandant d'une trière, gr. *triêrarkhos,* commandant d'une trière, citoyen riche tenu d'équiper une trière à ses frais, de *triêrês,* trière [v. l'art. suiv.], et de *arkhein,* guider, commander ; 1370 [d'après Robert, 1967], écrit *trier-arche,* sans indication de sens ; écrit *triérarque,* au sens 1, v. 1710, d'après Trévoux, 1721 ; sens 2, 1738, Ch. Rollin). **1.** Dans la Grèce ancienne, commandant d'une trière. ‖ **2.** À Athènes, citoyen riche qui était tenu d'armer et d'équiper à ses frais une trière, soit seul, soit conjointement avec d'autres, et qui en était nominalement, et souvent effectivement, le commandant : *Quelquefois, pour équiper un vaisseau, il y avait deux triérarques, quelquefois trois, et quelquefois jusqu'à dix* (Rollin).

trière [triɛr] n. f. (lat. *trieris,* même sens, gr. *triêrês,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *triêrês,* à trois étages, à trois rangs de rames, de *treîs,* trois, et de *arein,* infin. fut. de *airein,* lever ; v. 1370, Oresme, écrit *trierie,* puis 1872, Littré, écrit *trière*). Galère, vaisseau de guerre en usage dans la Grèce antique, comprenant trois rangs de rameurs superposés. (Syn. TRIRÈME.)

triergol [triɛrgɔl] n. m. (de *tri-* 3 et de *ergol ;* 1968, Larousse). Association de trois propergols pour l'alimentation de la chambre de combustion d'un moteur-fusée.

triester [triɛstɛr] n. m. (de *tri-* 3 et de *ester ;* 1964, Larousse). Corps possédant trois fois la fonction ester.

triétéride [trieterid] n. f. (lat. *trieteris, -ridis,* espace de trois ans [et, au fém. plur. *trieterides,* « fêtes célébrées en l'honneur de Bacchus, à Thèbes, tous les trois ans »], gr. *trietêris, -ridos,* triennal [et, au fém. substantivé, « fête triennale, période triennale »], dér. de *trietês,* qui dure trois ans, de *treîs,* trois, et de *etos,* année ; 1721, Trévoux). Période de trois ans, dans le calendrier des Athéniens.

◆ **triétérides** n. f. pl. (1842, Acad.). Fête dionysiaque triennale.

triétérique [trieterik] adj. (lat. *trietericus,* qui a lieu tous les trois ans, gr. *trietêrikos,* triennal, de *trietêris* [v. l'art. précéd.] ; 1721, Trévoux). Trisannuel : *Cycle triétérique.*

trieur, euse [trijœr, -øz] n. (de *trier ;* v. 1550, d'après le *FEW,* XIII/2, 305 *b* [dans les mines, 1964, Larousse ; dans une papeterie, 1765, *Encyclopédie*]). Personne qui trie quelque chose, qui est affectée à des opérations de triage, de tri : *Le trieur d'épis et le leveur de balles, deux hommes d'âge, se disputaient* (Pérochon). ‖ *Spécialem.* Ouvrier, ouvrière qui fait le triage, à la main, du charbon, des minerais, dans les mines. ‖ Personne qui fait le triage des chiffons dans une papeterie, ou des papiers finis en rames.

◆ **trieur** n. m. (sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3-4, 1964, Larousse). **1.** Instrument d'agriculture servant au nettoyage, à l'épuration des grains et des graines. ‖ **2.** Appareil de meunerie avec lequel on sépare du blé les graines étrangères : *Trieur à alvéoles, à disques.* ‖ **3.** Appareil mécanique de triage : *Trieur magnétique de minerais.* ‖ **4.** Appareil ou dispositif de bureau permettant de trier des documents et de les répartir en un certain nombre de catégories ou selon leurs destinataires.

◆ **trieuse** n. f. (1845, Bescherelle, au sens de « machine à éplucher la laine » ; sens actuel, 1953, d'après Robert, 1967). Machine de bureau permettant de classer à grande vitesse des cartes perforées.

trieur-calibreur [trijœrkalibrœr] n. m. (de *trieur* et de *calibreur ;* 1964, Larousse). Appareil destiné à trier les fruits, les pommes de terre, les œufs selon leur forme, leur grosseur, leur poids.

● Pl. *des* TRIEURS-CALIBREURS.

trifacial, e, aux [trifasjal, -o] adj. et n. m. (de *tri-* 3 et de *facial ;* 1872, Littré [aussi comme n. m.]). *Nerf trifacial,* ou *trifacial* n. m., syn. de NERF TRIJUMEAU.

trifide [trifid] adj. (lat. *trifidus,* fendu en trois, qui a trois pointes, de *ter,* trois fois [de *tres,* trois], et du radical de *findere,* fendre, séparer, diviser ; 1783, Bulliard). Se dit des organes des végétaux et des animaux qui sont partagés en trois par des divisions profondes : *Graine trifide.*

triflèche [triflɛʃ] adj. (de *tri-* 3 et de *flèche ;* 1964, Larousse). Se dit de l'affût d'un canon constitué de trois flèches, qui confèrent à l'arme une très grande stabilité et lui permettent de tirer « tous azimuts ».

trifluorure [triflyɔryr] n. m. (de *tri-* 3 et de *fluorure ;* 1968, Larousse). Composé contenant trois atomes de fluor : *Trifluorure de chlore.*

trifoliolé, e [trifɔljɔle] adj. (de *tri-* 3 et de *foliole ;* 1876, Larousse). Dont le pétiole se termine par trois folioles.

• REM. On dit aussi TRIFOLIÉ, E (de *tri-* 3 et de *folié ;* 1817, Bloch-Wartburg).

trifolium [trifɔljɔm] n. m. (lat. *trifolium,* trèfle, de *tres,* trois, et de *folium,* feuille ; 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Nom générique du *trèfle.* || **2.** En mathématiques, courbe ayant la forme d'une rosace à trois feuilles.

triforium [trifɔrjɔm] n. m. (angl. *triforium,* triforium [début du XVIII[e] s.], empr. du lat. médiév. *triforium,* même sens, latinisation de l'anc. franç. *trifoire,* incrustation, ciselure [milieu du XII[e] s., *Roman de Thèbes*], dér. de l'anc. v. *tresforer,* transpercer, lat. *transforare,* même sens, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *forare,* percer, trouer ; 1831, A. de Caumont [IV, 253], au sens 2 ; sens 1, 1904, Larousse). **1.** Ajourage de la galerie ménagée au-dessus des bas-côtés de la nef, dans une église ou une cathédrale, et par lequel cette galerie s'ouvre sur l'intérieur. || **2.** Cette galerie elle-même : *Le triforium de la cathédrale de Laon.*

triforme [trifɔrm] adj. (lat. *triformis,* qui a trois formes, triple, de *tres,* trois, et de *forma,* forme ; 1606, Crespin, au sens de « qui a trois formes » ; sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** À triple forme, épithète appliquée à Diane, à Hécate, et à certains êtres mythologiques, la Chimère, Géryon, Cerbère, etc. || **2.** Se dit d'un minerai qui présente la combinaison de trois formes différentes.

trifouillage [trifujaʒ] n. m. (de *trifouiller ;* 1878, Larousse). *Fam.* Action de trifouiller.

trifouillée [trifuje] n. f. (part. passé fém. substantivé de *trifouiller ;* 1877, Zola, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Fam.* et *vx.* Volée de coups, rossée : *Les gars du bourg voulaient nous flanquer une trifouillée* (Guillaumin). || **2.** Fam. *Une trifouillée de,* un grand nombre de : *Il y a toujours chez lui une trifouillée de gens.*

• SYN. : **1-2** *tripotée* (pop.).

trifouiller [trifuje] v. tr. (croisement de *tri[poter]* et de *fouiller ;* 1808, d'Hautel, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s., Huysmans [« explorer une chose complexe... », 1904, Larousse] ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** *Fam.* Remuer, déplacer sans méthode, sans soin un certain nombre de choses, en cherchant : *Tout est en désordre : il a encore trifouillé mes papiers.* || **2.** *Fam.* Toucher, manier quelque chose avec insistance et sans précaution : *Ne trifouille pas cette plaie.* [Céline] *se trifouilla avec les doigts les frisons de ses cheveux* (Huysmans). || *Spécialem.* et *fam.* Explorer une chose complexe, démonter et remonter ses parties, pour la réparer, la modifier, etc. : *Il est tout le temps en train de trifouiller le moteur de sa voiture. Toi qu'on voit toujours peindre, ou jouer du violon, ou trifouiller quelque chose* (Gyp). || **3.** *Fig.* et *fam.* Tourmenter, faire souffrir longuement et avec raffinement : *Chez moi, tout se passe en dedans et me trifouille l'âme* (Balzac). *La souffrance, le scrupule, le remords, bref, tout ce qui trifouille la condition humaine* (Audiberti).

• SYN. : **1** *tripatouiller* (fam.), *tripoter ;* **2** *triturer ;* **3** *miner, ronger, tenailler, torturer, travailler.*

◆ v. intr. (1808, d'Hautel). *Fam.* Fouiller au hasard ou maladroitement, en déplaçant beaucoup de choses et en créant du désordre : *Trifouiller dans un tiroir. Je ne veux pas que tu trifouilles dans mes affaires. Il trifouillait dans son bouc... Il se rebiffait la moustache !...* (Céline).

• SYN. : *farfouiller* (fam.).

trifouilleur, euse [trifujœr, -øz] n. (de *trifouiller ;* 1904, Larousse). Personne qui trifouille, aime à trifouiller ; personne indiscrète ou brouillonne.

trifurcation [trifyrkasjɔ̃] n. m. (dér. savant du lat. *trifurcus,* qui a trois pointes, de *tres,* trois, et de *furca,* fourche ; 1762, Ch. Bonnet). Division en trois branches (rare) : *Trifurcation du tronc d'un arbre, d'un vaisseau sanguin, d'une route.*

trigame [trigam] adj. et n. (bas lat. *trigamus,* qui a eu trois femmes, gr. *trigamos,* qui est ou s'est marié trois fois, de *treîs,* trois, et de *gamos,* union, mariage ; v. 1380, *Aalma,* au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Marié pour la troisième fois : *Homme, femme trigame.* || **2.** Qui a contracté un troisième mariage sans que les deux premiers aient été dissous.

trigatron [trigatrɔ̃] n. m. (probablem. du préf. *tri-* 3 et de *[élec]tron ;* 1964, Larousse). Dispositif de commutation électronique, comportant un éclateur et un hémisphère, utilisé dans certains montages modulateurs de radars.

trigaud, e [trigo, -od] adj. et n. (moyen haut allem. *triegolf,* trompeur, tricheur ; 1607, Hulsius [par extens., 1694, Acad. — la référence du *Dict. général,* de Dauzat-Dubois-Mitterand, etc., à Oresme est inexacte]). *Class.* Qui agit avec duplicité, qui n'est pas franc : *On ne peut sortir d'affaires avec les trigauds que par les procès* (Furetière, 1690). *Tu vaux mieux que tout ça, toi, Mathurin ; tu n'es point trigaud* (Dancourt) ; et par extens. : *Un esprit bas, sordide, trigaud, etc., veut dire la même chose qu'une âme basse, sordide, etc.* (Boileau). *Il a la mine trigaude* (Acad., 1694).

trigauder [trigode] v. intr. (de *trigaud ;* 1680, Richelet). *Class.* Agir avec duplicité, user de détours, de finasseries : *Il ne fait que trigauder* (Acad., 1694).

trigauderie [trigodri] n. f. (de *trigaud ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, av. 1724, Dufresny). **1.** *Class.* et *littér.* Action, comportement de trigaud : *Les honnêtes gens sont ennemis des trigauderies, veulent rompre ou conclure bientôt une affaire* (Furetière, 1690). *Chaque fois que s'organisait une noble flibusterie philanthropique, on était sûr de le voir se mettre à la traverse : il avait un plaisir scandaleux à ficher le nez des gens vertueux dans leurs trigauderies* (Rolland). || **2.** *Vx* ou *littér.* Duplicité, manque de franchise : *Que n'avez-vous un peu de la trigauderie de Lucinde !* (Dufresny). *Le maître était né conspirateur ; la trigauderie, le mystère, les dangers, les poursuites, les travestissements lui étaient aussi indispensables qu'à tout autre l'air et la paix* (G. Lenotre).

trigémellaire [triʒemɛlɛr] adj. (de *tri-* 3 et de *gémellaire ;* 3 juill. 1875, *le Progrès médical,* p. 377). Se dit d'une grossesse où il existe trois embryons ou trois fœtus.

trigéminé, e [triʒemine] adj. (de *tri-* 3 et de *géminé ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** En minéralogie, se dit d'une forme cristalline qui comporte trois paires d'éléments, six éléments disposés deux à deux. || **2.** *Pouls trigéminé,* pouls dont le rythme se compose de trois pulsations régulières groupées, suivies d'un silence, après lequel les trois pulsations se répètent.

trigle [trigl] n. m. (lat. scientif. moderne *trigla,* même sens [XVIII[e] s.], gr. *trigla* ou *triglê,* mulet de mer, rouget ; 1791, Valmont de Bomare). Poisson osseux marin à forte tête pyramidale, cuirassée, appelé aussi *grondin,* type de la famille des *triglidés.*

triglidés [triglide] n. m. pl. (de *trigl[e]* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse). Famille de poissons téléostéens comprenant les trigles et les genres voisins.

triglycéride [trigliserid] n. m. (de *tri-* 3 et de *glycéride ;* 1964, Robert). Lipide formé par l'estérification du glycérol avec trois acides gras.

triglyphe [triglif] n. m. (lat. *triglyphus,* même sens, gr. *trigluphos,* même sens, masc. ou fém. substantivé de l'adj. *trigluphos,* à trois pointes, de *treîs,* trois, et de *gluphein,* tailler ; 1545, Van Aelst). Ornement de la frise dorique, composé de deux glyphes et deux demi-glyphes, reproduit à intervalles égaux le long de l'entablement et qui alterne avec les métopes.

◆ n. m. et adj. (1845, Bescherelle). Cristal ayant la forme d'un cube chargé de stries dont les directions sont perpendiculaires entre elles sur les trois faces contiguës à un même sommet.

trigonal, e, aux [trigɔnal, -o] adj. (lat. *trigonalis,* triangulaire, de *trigonus* [v. l'art. suiv.] ; 1549, Havard). Qui a trois angles, triangulaire (rare) : *Le grand côté de ce carrefour trigonal est orné d'un méchant beffroi écaillé d'ardoises* (Hugo).

trigone [trigon] adj. (lat. *trigonus,* triangulaire, gr. *trigônos,* à trois angles, de *treîs,* trois, et de *gônia,* angle, coin ; 1534, Rabelais). Qui a trois angles : *Au milieu de la place se dresse une jolie fontaine trigone de la Renaissance allemande* (Hugo).

◆ n. m. (1377, Oresme, au sens de « triangle » ; sens 1, 1845, Bescherelle [*trigone cérébral ; trigone,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1876, Larousse [*trigone ; trigone de Lieutaud,* 1964, Larousse — d'abord *trigone vésical,* 1836, Acad.]). **1.** *Trigone cérébral,* ou simplem. *trigone,* lame de substance blanche placée au-dessous du corps calleux, au-dessus du troisième ventricule, dont elle constitue la voûte. (Syn. FORNIX.) || **2.** *Trigone de Lieutaud,* ou simplem. *trigone,* espace triangulaire de la face interne de la vessie, limité par les deux orifices urétéraux et le col vésical.

trigonelle [trigɔnɛl] n. f. (lat. scientif. moderne *trigonella,* même sens [XVIII[e] s.], du lat. class. *trigonus,* triangulaire [v. TRIGONE] ; 1765, *Encyclopédie*). Genre de papilionacées, voisin des trèfles et dont l'espèce la plus connue est le *fenugrec.* (On dit aussi TRIGONELLA n. m. [1933, Larousse].)

trigonocéphale [trigɔnɔsefal] n. m. (lat. scientif. moderne *trigonocephalus,* même sens, du gr. *trigônos,* à trois angles [v. TRIGONE], et *kephalê,* tête ; 1829, Boiste). Serpent à tête triangulaire, voisin du crotale, très venimeux, vivant en Asie et en Amérique, appelé aussi *mocassin d'eau.*

trigonocéphalie [trigɔnɔsefali] n. f. (du gr. *trigônos,* à trois angles [v. TRIGONE], et *kephalê,* tête ; 1933, Larousse). Malformation du crâne, qui lui donne une forme triangulaire à sommet antérieur.

trigonométrie [trigɔnɔmetri] n. f. (lat. scientif. moderne *trigonometria,* trigonométrie [fin du XVI[e] s.], du gr. *trigônon,* triangle [neutre substantivé de l'adj. *trigônos,* à trois angles — v. TRIGONE], et *metron,* mesure ; 1613, Dounot [aussi « application de ces relations à la résolution des triangles... » ; « application de ces relations à des figures plus compliquées... », 1876, Larousse ; *trigonométrie rectiligne, sphérique,* 1691, Ozanam]). Science qui, à l'origine, traitait des relations entre les éléments d'un triangle, spécialement entre les angles et les côtés. || Application de ces relations à la résolution des triangles, c'est-à-dire au calcul des éléments à partir de certains d'entre eux, donnés en nombre suffisant pour déterminer le triangle. || Application de ces relations à des figures plus compliquées, en particulier aux arcs orientés. || *Trigonométrie rectiligne,* partie de la trigonométrie qui traite des figures planes. || *Trigonométrie sphérique,* étude des relations entre les éléments des triangles sphériques.

trigonométrique [trigɔnɔmetrik] adj. (de *trigonométrie ;* 1718, *Mémoires de l'Académie des sciences,* 255 [*fonction trigonométrique,* 1964, Larousse]). Qui appartient, se rapporte à la trigonométrie : *Calcul trigonométrique. Mesures trigonométriques.* || *Fonction trigonométrique,* chacune des fonctions d'un angle ou d'un arc définies en trigonométrie (sinus, cosinus, etc.) et des fonctions inverses (arc sinus, arc cosinus, etc.).

trigonométriquement [trigɔnɔmetrikmɑ̃] adv. (de *trigonométrique ;* 1762, Acad.). Suivant les règles, les procédés de la trigonométrie.

trigramme [trigram] n. m. (gr. *trigrammos,* formé de trois lettres, de *treîs,* trois, et de *gramma,* caractère d'écriture, lettre, dér. de *graphein,* écrire ; 1872, Littré, aux sens 1-2). **1.** Mot de trois lettres. || **2.** Sigle de trois caractères réunis : *Le* IHS *chrétien* (= Iesus Hominum Salvator) *est un trigramme.*

trihalogéné, e [trialɔʒene] adj. (de *tri-* 3 et de *halogéné ;* 1968, Larousse). Se dit d'un dérivé organique contenant trois atomes d'halogène dans sa molécule.

trihebdomadaire [triɛbdɔmadɛr] adj. (de *tri-* 3 et de *hebdomadaire ;* 1872, Littré). Qui a lieu, qui paraît trois fois par semaine : *Des réunions de travail trihebdomadaires.*

trihémimère [triemimɛr] adj. et n. f. (de *tri-* 3, de *hémi-* et de *-mère,* gr. *meros,* partie ; 1872, Littré). Dans la métrique grecque et latine, se dit de la césure placée au milieu du second pied d'un vers.

trihybride [triibrid] n. m. et adj. (de *tri-* 3 et de *hybride ;* 1964, Larousse). Hybride résultant d'un croisement entre deux parents différant par trois paires de caractères.

trihydrol [triidrɔl] n. m. (de *tri-* 3, de *hydr-* et de [*alco*]*ol ;* 1953, Romanovsky et Cailleux, p. 6). Polymère de l'eau, de formule $(H_2O)_3$, qui existe dans l'eau liquide.

triiodure [trijɔdyr] n. m. (de *tri-* 3 et de *iodure ;* 1872, Littré). Composé dont la molécule contient trois atomes d'iode.

trijumeau, elle [triʒymo, -ɛl] n. et adj. (de *tri-* 3 et de *jumeau ;* 1572, Amyot). Se dit parfois d'un enfant né avec deux autres, d'une même couche.

◆ **trijumeau** adj. et n. m. (1872, Littré [comme adj. ; comme n. m., 1876, Larousse]). *Nerf trijumeau,* ou *trijumeau* n. m., nerf crânien de la cinquième paire, qui, après avoir traversé le ganglion de Gasser, se divise en trois branches : le nerf ophtalmique, le nerf maxillaire supérieur et le nerf maxillaire inférieur. (Syn. NERF TRIFACIAL.)

trilatéral, e, aux [trilateral, -o] adj. (de *tri-* 3 et de *latéral ;* 1721, Trévoux). *Vx.* Qui a trois côtés.

● SYN. : *triangulaire.*

trilatération [trilaterasjɔ̃] n. f. (de *trilatère ;* 1975, Larousse). Procédé, utilisé en topographie et en géodésie, par lequel on mesure les longueurs des côtés d'un ensemble de triangles.

trilatère [trilatɛr] n. m. (lat. impér. *trilaterus,* qui a trois côtés, du lat. class. *tres,* trois, et *latus, lateris,* côté ; 1765, *Encyclopédie,* comme adj., au sens de « qui a trois côtés » ; comme n. m., au sens actuel, 1803, Boiste). Système de trois droites formant un triangle.

trilinéaire [trilineɛr] adj. (de *tri-* 3 et de *linéaire ;* juill. 1876, *Journ. des savants* [p. 438], au sens de « de trois lignes » ; *coordonnées trilinéaires,* 1904, Larousse). *Coordonnées trilinéaires,* système de coordonnées employé en géométrie plane.

trilingue [trilɛ̃g] adj. (lat. *trilinguis,* qui a trois langues, qui parle trois langues, de *tres,* trois, et de *lingua,* langue ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui est en trois langues : *Inscription trilingue.* || **2.** *Collège trilingue,* nom donné jadis au Collège de France, où l'on enseignait l'hébreu, le grec et le latin.

◆ adj. et n. (1535, C. Marot). Se dit d'une personne qui a l'usage, la connaissance de trois langues : *Interprète trilingue. Secrétaire trilingue.*

trilitéralité ou **trilittéralité** [trilitera-lite] n. f. (dér. savant de *trilit*[*t*]*ère ;* 1872, Littré [*trilittéralité*], et 1933, Larousse [*trilitéralité*]). Caractère de ce qui est trilitère, des langues à racines trilitères : *La trilittéralité n'exclut pas le monosyllabisme* (Renan).

trilitère ou **trilittère** [trilitɛr] adj. (de *tri-* 3 et du lat. *littera,* caractère d'écriture, lettre ; 1845, Bescherelle, écrit *trilittère* [*trilitère,* 1933, Larousse], au sens 1 [*langues trilittères,* 1872, Littré] ; sens 2, 1872, Littré, écrit *trilittère* [*trilitère,* 1933, Larousse]). **1.** Se dit du type principal des racines

des langues sémitiques, composé de trois consonnes servant de support aux voyelles : *Dans l'état actuel des langues sémitiques, toutes les racines verbales sont trilittères* (Renan). ‖ Par extens. *Langues trilitères,* les langues sémitiques. ‖ **2.** Qui est composé de trois lettres : *Il y a aussi ce fameux mot trilittère qui commence par un « c » et rime avec « bon »* (Le Bidois).

trilithe [trilit] n. m. (de *tri-* 3 et de *-lithe,* gr. *lithos,* pierre ; 1872, Littré). Monument mégalithique formé d'une table de pierre reposant sur deux supports verticaux.

trille [trij] n. m. (ital. *trillo,* trille [XVe s.], mot d'origine onomatop. ; 1753, J.-J. Rousseau, au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). **1.** Ornement musical qui consiste dans le battement très rapide et plus ou moins prolongé d'une note avec la note immédiatement supérieure : *Mais, pour le jeu de ces trilles et de ces arpèges vite envolés, il faudrait une voix d'un timbre toujours pur* (Banville). ‖ **2.** *Littér.* Émission sonore (chant d'oiseau, bruit...) évoquant cette exécution musicale : *Heurtant Trivelin qui se mouche | Avec un trille extravagant, | À Colombine Scaramouche | Rend son éventail ou son gant* (Gautier). *Nul bruit qu'un égouttement d'eau dans les vasques du bassin, le trille perdu d'un rossignol auquel d'autres rossignols répondaient* (Daudet). *Aucune lueur ne révélait que ce fût l'aube, mais seulement ce trille interrompu de merle, une roulade encore endormie* (Mauriac).

triller [trije] v. tr. (de *trille ;* 1836, Acad.). Exécuter en trille, orner de trilles : *Triller un passage.*

◆ v. intr. (1910, Colette). Faire un trille, des trilles : *Un rossignol chantait à gorge déployée, trillait et battait de la langue...* (Arnoux).

trillion [triljɔ̃] n. m. (de *tri-* 3, sur le modèle de *million ;* 1484, Tropfke [I, 7], écrit *tryllion* [*trillion,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1520, La Roche, 7). **1.** *Anc.* Mille billions ou un million de millions, soit 10^{12}. ‖ **2.** Depuis 1948, un million de billions, soit 10^{18}.

trilobe [trilɔb] n. m. (de *tri-* 3 et de *lobe ;* 1964, Larousse). Élément d'architecture formé de trois arcs de cercle tangents, caractéristique du style gothique. (Syn. TRÈFLE.)

trilobé, e [trilɔbe] adj. (de *tri-* 3 et de *lobe ;* 1783, Bulliard [p. 195], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Se dit d'un organe végétal divisé en trois lobes : *Feuille trilobée.* ‖ **2.** Qui est en forme de trèfle : *Arcature trilobée.*

● SYN. : **2** *tréflé.*

trilobites [trilɔbit] n. m. pl. (lat. scientif. moderne *trilobites,* même sens [fin du XVIIIe s.], du lat. class. *tres,* trois, et *lobus,* lobe [v. LOBE] ; 1812, Mozin). Importante classe d'arthropodes marins, fossiles, caractéristiques du précambrien et du primaire, ainsi nommés parce que leur corps, composé de trois parties, tête, thorax et abdomen, est divisé longitudinalement en trois lobes.

triloculaire [trilɔkylɛr] adj. (de *tri-* 3 et du lat. *loculus,* petit endroit, cassette, dimin. de *locus,* lieu ; 1797, Bulliard). Se dit d'un organe végétal partagé intérieurement en trois loges : *Ovaire triloculaire de l'iris.*

trilogie [trilɔʒi] n. f. (gr. *trilogia,* ensemble de trois tragédies, de *treîs,* trois, et de *logos,* discours ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1810, Mme de Staël ; sens 3, 1842, Acad. ; sens 4, 5 févr. 1966, *le Monde*). **1.** Dans la Grèce ancienne, ensemble de trois tragédies composées sur un même thème légendaire : *« L'Orestie » d'Eschyle est la seule trilogie antique qui nous soit parvenue complète.* ‖ **2.** Ensemble de trois œuvres dramatiques que leur action rattache l'une à l'autre : *« Wallenstein », trilogie de Schiller.* ‖ **3.** Ensemble de trois œuvres se faisant suite, ou ouvrage littéraire divisé en trois parties : *Les souvenirs de Gorki lui ont fourni la matière de sa trilogie : « Ma vie d'enfant », « En gagnant mon pain », « Mes universités ».* ‖ **4.** *Fig.* et *fam.* Se dit de trois choses liées, de trois personnes : *La trilogie des trois pouvoirs : exécutif, législatif, judiciaire.*

trilogique [trilɔʒik] adj. (de *trilogie ;* 1836, Acad.). Qui se présente sous la forme d'une trilogie (rare) : *Poème trilogique.*

triloupe [trilup] n. f. (de *tri-* 3 et de *loupe* 1 ; 1876, Larousse). Loupe composée, comprenant trois lentilles.

trimaran [trimarɑ̃] n. m. (de *tri-* 3 et de [*cata*]*maran,* mot dans lequel *cata-* a été pris, par erreur, pour un préf. ; 1958, Merrien). Embarcation à voiles constituée par trois coques parallèles (la coque centrale étant généralement plus importante que les deux coques latérales), réunies par une armature rigide.

trimard [trimar] n. m. (de *trimer* 1 ; 1566, Esnault, écrit *trimar* [*trimard,* 1821, Ansiaume], au sens 1 [au plur., av. 1872, Th. Gautier] ; sens 2, 1903, Esnault ; sens 3, 1892, Esnault). **1.** Arg. et vx. *Le trimard,* la route, les chemins : *Ils avaient pris leurs baluchons pour s'en aller sur le trimard* (Béraud). *Il y a un protocole du trimard comme des cours...* (Arnoux) ; et au pluriel : *Le voleur à la tire, le rinceur de cambriole, ceux qui font la grande soulasse sur les trimards mènent une vie charmante en comparaison* (Gautier). ‖ **2.** *Arg.* et *vx.* Vie nomade, déplacement à pied, vagabondage sur les routes : *La peur du « trimard » à quoi pouvait l'obliger Firmin s'il était forcé de prendre ses cliques et ses claques lui fit trouver des raisons* (Giono). ‖ **3.** *Arg.* et *vx.* Travailleur nomade, vagabond courant les routes.

● REM. On trouve aussi l'orthogr. TRIMAR : *Il y a du raisiné sur le trimar* (Hugo).

trimarder [trimarde] v. intr. (de *trimard ;* 1628, Chereau). *Arg.* et *vx.* Aller, se déplacer à pied sur les routes, de pays en pays, vagabonder.

trimardeur [trimardœr] n. m. (de *trimarder ;* 1712, Esnault, au sens de « voleur de grand chemin » [*trimardeux,* même sens, 1561, Esnault] ; sens 1, 1894, Esnault ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** *Arg.* et *vx.* Vagabond, nomade courant les routes : *Elle était sûre d'avoir atteint une extrémité : comme lorsque le trimardeur s'aperçoit qu'il a suivi un chemin ne menant nulle part...* (Mauriac). ‖ **2.** *Spécialem.* et *vx.* Ouvrier qui allait de ville en ville pour chercher du travail : *Arriver à pied à Châtillon ne me dit guère, à cause du patron chez qui je dois travailler là-bas. Il nous prendra pour des trimardeurs et il me payera moins...* (Giono).

trimbalage ou **trimballage** [trɛ̃balaʒ], **trimbalement** ou **trimballement** [trɛ̃balmɑ̃] n. m. (de *trimbal* [*l*]*er ;* 1836, Vidocq, écrit *trimballage* [*trimbalage,* 1872, Littré ; *trimballement,* 1883, Esnault — *trimbalement,* XXe s.], au sens 1 ; sens 2, 26 févr. 1865, Goncourt, écrit *trimballement* [*trimbalement* et *trimbal(l)age,* XXe s.]). **1.** *Fam.* Action de trimbaler, de transporter quelque chose ou quelqu'un : *Le « Largeau » s'arrête au petit débarcadère, ce qui épargne le difficile trimballement de notre bagage en pirogue* (Gide). ‖ **2.** *Fam.* Le fait de se trimbaler ou d'être trimbalé : *Une course capricieuse et désordonnée, un trimballement insensé de fiacre à l'heure* (Daudet). *Six heures de trajet par jour, vous ne résisteriez pas au trimballage* (Vandérem).

trimbaler ou **trimballer** [trɛ̃bale] v. tr. (var. nasalisée de l'anc. v. *tribaler,* remuer de côté et d'autre [v. TRIBALLER] ; 1790, *le Rat du Châtelet,* écrit *trimbaler* [*trimballer,* 1828, Vidocq], au sens 2 [*trimbaler quelqu'un d'un lieu à un autre ; trimbaler quelqu'un,* 1872, Littré] ; sens 1, av. 1872, Th. Gautier [« ...porter sur soi », av. 1951, A. Gide ; *qu'est-ce qu'il trimbale !,* 1937, Esnault — d'abord « quelle fatigue ! », 1926, Esnault] ; sens 3, av. 1867, Baudelaire). **1.** *Fam.* Porter, transporter sans soin ou sans ménagement, et souvent avec peine, quelque chose ou quelqu'un : *Toutes les petites filles, dès qu'elles ont sept ou huit ans, portent, à cheval sur les reins, un frère cadet qu'elles trimbalent, secouent, dans leurs jeux et leurs courses...* (Loti). *Je ne supporterai pas de voir trimballer indignement un vin si jeune et si digne d'égards* (Guitry). ‖ *Spécialem.* et *fam.* Avoir, porter sur soi : *Le soir même, en rentrant, je lis un article américain que tout le jour j'avais trimbalé dans ma poche — extrêmement*

élogieux et sensible (sens anglais) sur « Un esprit non prévenu » (Gide). || Fig. et pop. *Qu'est-ce qu'il trimbale !,* peut-il être bête ! || **2.** Fam. *Trimbaler quelqu'un,* le mener avec soi, l'avoir à sa suite partout où l'on va (avec l'idée d'une obligation fastidieuse) : *Trimbaler des parents en visite à Paris. M^me de Conti la trimbalant partout avec elle, comme elle aurait fait de son petit chien* (Goncourt). || Fam. *Trimbaler quelqu'un d'un lieu à un autre,* l'obliger, sans égards, à se déplacer, à changer de résidence, etc. : *Et les fils d'officier, quand on trimbale leur père d'Épinal au Havre...* (Romains). || **3.** *Fig.* et *fam.* Avoir sans cesse quelque chose présent à l'esprit : *Pour écrire vite, il faut avoir beaucoup pensé, — avoir trimballé un sujet avec soi, à la promenade, au bain, au restaurant, et presque chez sa maîtresse* (Baudelaire).

◆ **se trimbal(l)er** v. tr. (1877, Zola). *Fam.* Se déplacer : *Je me demande pourquoi il se trimbale avec un porte-documents : ce soir il était vide, mon vieux, plat comme une limande !* (Sarrazin).

trimbaleur, euse ou **trimballeur, euse** [trɛ̃balœr, -øz] n. (de *trimbal[l]er ;* 1904, Larousse). *Fam.* Personne qui trimbale. (Rare.)

1. trimer [trime] v. intr. (origine incertaine, peut-être var. dialect. de *tramer* [proprem. « faire la navette »] ou mot de la même famille que l'anc. franç. *trumel,* partie inférieure de la jambe, mollet — v. TRUMEAU — [proprem. « jouer des jambes »] ; fin du XIV^e s., E. Deschamps, écrit *trumer,* au sens de « courir » ; écrit *trimer,* au sens 1, 1619, d'après Fr. Michel, 1856 ; sens 2, 1754, Esnault). **1.** *Arg.* et *vx.* Marcher, aller à pied sur les routes, les chemins. || **2.** *Fam.* Travailler dur, faire des besognes pénibles, épuisantes : *Un excellent homme qui trime, du matin au soir, ainsi qu'un paysan, et qui, à cause même de son genre de travail, vit très à l'écart* (Huysmans). *Le seul bon souvenir que le régiment ait laissé à Edmond, c'est d'y avoir vu des fils à papa trimer comme les autres et subir des avanies* (Romains).

2. trimer n. m. V. TRIMMER.

trimère [trimɛr] adj. (gr. *trimerês,* formé de trois parties, triple, de *treîs,* trois, et de *meros,* partie ; 1876, Larousse, au sens 1 [aussi pour le végétal lui-même] ; sens 2, 1904, Larousse [aussi pour l'animal lui-même]). **1.** En botanique, se dit d'une partie d'un végétal composée de trois éléments semblables disposés en triangle équilatéral : *Périanthe trimère. La fleur du lis est trimère.* || *Par extens.* Se dit du végétal lui-même : *Plante trimère.* || **2.** Se dit d'une partie anatomique d'un insecte composée de trois articles se faisant suite : *Insecte au tarse trimère.* || *Par extens.* Se dit de l'animal lui-même : *Coléoptère trimère.*

◆ n. m. (1953, Larousse). Polymère constitué par l'association de trois molécules d'un autre composé *(monomère) : Le benzène (C_6H_6) est le trimère de l'acétylène (C_2H_2).*

trimestre [trimɛstr] n. m. (lat. *trimestris,* de trois mois, qui a trois mois, de *tres,* trois, et de *mensis,* mois ; 1564 [d'après le *FEW,* XIII/2, 275 *b*], comme adj., au sens de « qui revient tous les trois mois » [en parlant du blé] ; 1596, Hulsius, au sens de « qui dure trois mois » [en parlant d'une charge] ; comme n. m., au sens 1, 1718, Acad. [« chacune des quatre périodes de... l'année civile », 1872, Littré] ; sens 2, début du XX^e s. [aussi « travail fourni par un élève au cours d'une de ces périodes »] ; sens 3, 1834, Landais). **1.** Période de trois mois : *Rendre ses comptes par trimestre.* || *Spécialem.* Chacune des quatre périodes de trois mois en lesquelles se divise l'année civile : *Loyer payable d'avance, au début de chaque trimestre.* || **2.** En France, chacune des trois périodes de travail de l'année scolaire, délimitées par les congés de Noël et de Pâques et par les grandes vacances. || *Par extens.* Travail fourni par un élève au cours d'une de ces périodes : *Un trimestre satisfaisant.* || **3.** Somme payée ou reçue tous les trois mois : *Verser le trimestre d'une rente viagère. Toucher son trimestre de pension.*

trimestriel, elle [trimɛstrijɛl] adj. (de *trimestre ;* 1817, S. Gérardin, écrit *trimestrial,* au sens de « dont la fleur reste épanouie pendant trois mois » [en parlant d'une plante] ; écrit *trimestriel,* au sens 1, 1831, *Journ. de géologie,* III, 209 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, début du XX^e s.). **1.** Qui dure trois mois, correspond à trois mois : *Fonction trimestrielle. Un bordereau trimestriel.* || **2.** Qui se produit, revient, paraît tous les trois mois : *Des versements trimestriels. Publication, revue trimestrielle.* || **3.** Qui concerne le trimestre scolaire : *Bulletin trimestriel.*

trimestriellement [trimɛstrijɛlmɑ̃] adv. (de *trimestriel ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Tous les trois mois ; à raison d'une fois par trimestre : *Se libérer par des paiements effectués trimestriellement.*

trimétallique [trimetalik] adj. (de *tri-* 3 et de *métallique ;* 1968, Larousse [aussi *plaque trimétallique*]). Qui est composé de trois métaux. || *Plaque trimétallique,* plaque offset faite de trois métaux : un, généralement le chrome, réceptif à l'eau ; un autre, le cuivre, réceptif à l'encre ; le troisième, zinc ou acier, servant de support.

triméthylamine [trimetilamin] n. f. (de *tri-* 3 et de *méthylamine ;* 1888, Larousse). Amine tertiaire, gazeuse, liquéfiable à 3°C, à odeur de marée, que l'on extrait de la saumure de harengs ou des vinasses de betteraves.

trimètre [trimɛtr] n. m. et adj. (lat. *trimetrus,* le trimètre [masc. substantivé de l'adj. *trimetrus,* de trois mètres, de six pieds], gr. *trimetron,* vers trimètre [neutre substantivé de l'adj. *trimetros,* de trois mesures, de six pieds, de *treîs,* trois, et de *metron,* mesure] ; 1701, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [aussi *trimètre romantique*]). **1.** Dans le système de versification prosodique, vers formé de trois mètres ou mesures : *Le trimètre ïambique grec est devenu le sénaire ïambique chez les Romains, ceux-ci comptant en pieds et non en mètres.* || **2.** Dans les versifications syllabiques, comme celle que suit le vers français, vers marqué de trois accents, ou à deux coupes. || Spécialem. *Trimètre romantique,* vers alexandrin coupé 4/4/4, alors que l'alexandrin classique est coupé 6/6 : *« Pluie ou bourrasque | il faut qu'il sorte, | il faut qu'il aille » est un trimètre romantique.*

1. trimétrique [trimetrik] adj. (de *trimètre ;* 1842, Acad.). Qui se rapporte au trimètre : *Rythme trimétrique.*

2. trimétrique [trimetrik] adj. (de *tri-* 3 et de *-métrique,* du gr. *metron,* mesure ; 1872, Littré). En minéralogie, se dit des formes cristallines dont on rapporte les faces à un système de trois axes.

trimmer ou **trimer** [trimœr *ou* trimɛr] n. m. (angl. *trimmer,* personne ou chose qui arrange, qui ajuste, de *to trim,* arranger, mettre en ordre, disposer ; 15 juill. 1877, *le Temps* [p. 3], écrit *trimmer* [*trimer,* 1933, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Engin de pêche constitué par un gros flotteur plat circulaire, sur la tranche duquel s'enroule la ligne. || **2.** Condensateur ajustable, de faible capacité, servant à parfaire l'accord dans les récepteurs où plusieurs circuits doivent être rigoureusement alignés ou syntonisés.

trimorphe [trimɔrf] adj. (gr. *trimorphos,* à trois formes, de *treîs,* trois, et de *morphê,* forme ; 1839, Boiste, comme n. de plante ; sens actuel, 1842, Acad.). Se dit des substances susceptibles de cristalliser sous trois formes différentes.

trimorphisme [trimɔrfism] n. m. (de *trimorphe ;* 1842, Acad.). Polymorphisme des substances trimorphes.

trimoteur [trimɔtœr] adj. et n. m. (de *tri-* 3 et de *moteur ;* mars 1932, *la Science et la Vie,* p. 214). Se dit d'un avion muni de trois moteurs : *Bombardier trimoteur.*

trin, e [trɛ̃, trin] adj. (lat. *trinus,* sing. de *trini,* au nombre de trois, de *tres,* trois ; v. 1265, J. de Meung, dans la loc. *trine unité,* « Trinité » ; sens 1, 1458, *Mystère du Vieil Testament,* écrit *trine* au masc. et au fém. [*trin* au masc., av. 1778, Voltaire] ; sens 2, 1562, Du Pinet [*trine aspect — trin aspect,* 1694, Acad. ; *trine opposition,* 1872, Littré] ; sens 3, 1942, Queneau). **1.** Qui est triple (en parlant de la Trinité ou de Dieu considéré dans le mystère de la Trinité) : *Jésus a-t-il dit qu'il était trin et consubstantiel ?*

(Voltaire). || **2.** *Trin aspect* ou *trine opposition,* en astrologie, position de deux planètes éloignées l'une de l'autre du tiers du zodiaque. || **3.** *Fam.* et *littér.* Qui est composé de trois personnes : *Il croisa des familles trines et endimanchées, des militaires en permission...* (Queneau).

• REM. On trouve aussi la forme *trine* au masculin.

trinervé, e [trinɛrve] adj. (de *tri-* 3 et de *nervé ;* 1799, Ventenat). Se dit d'une feuille à trois nervures.

tringlage [trɛ̃glaʒ] n. m. (de *tringler ;* 1933, Larousse). Ensemble des tringles, barres et leviers constituant une commande rigide d'un ensemble mécanique : *Le tringlage de la commande d'avance à l'allumage d'un moteur.*

tringle [trɛ̃gl] n. f. (moyen néerl. *tingel,* latte plate ; 1328, Godefroy, écrit *tingle* [*tringle* — par une altér. mal expliquée —, 1459, Gay], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1676, Félibien ; sens I, 3, 1872, Littré ; sens II, 1, 1611, Cotgrave [pour le tapis d'un escalier, 1872, Littré] ; sens II, 2 et 4, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1680, Richelet ; sens II, 5, 1611, Cotgrave [pour les gouttières, 1904, Larousse ; pour un treillage, 1872, Littré ; *tringle à coulisse,* 1964, Larousse] ; sens II< 6, 1933, Larousse ; sens II, 7, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 8, 1905, Esnault).

I. 1. *Vx.* Baguette de bois plate, utilisée en menuiserie pour faire des moulures ou pour remplir des vides. || **2.** Moulure plate, à la partie inférieure du triglyphe dorique. || **3.** Ligne droite marquée à la craie, à l'aide d'un fil ou d'une ficelle, sur une pièce de bois, un tissu, etc.

II. 1. Tige métallique ronde ou plate, destinée à supporter un rideau, une draperie, etc. || Baguette de cuivre ou d'un autre métal servant à maintenir en place le tapis d'un escalier. || **2.** Tube de métal supportant l'ensemble des branches d'un parapluie. || **3.** Pièce de bois ou de fer garnie de crochets ou de chevilles, à laquelle on suspend des marchandises. || **4.** Pièce métallique assurant le verrouillage d'une crémone lorsqu'une de ses extrémités s'engage dans la gâche correspondante. || **5.** Tige métallique cylindrique de faible section servant à divers usages : *Une enseigne au bout d'une tringle de fer | Que balance le vent pendant les nuits d'hiver* (Baudelaire). || *Spécialem.* Tige métallique avec laquelle sont bordées les gouttières. || Perche soutenant, en haut et en bas, les lames d'un treillage. || *Tringle à coulisse,* tringle métallique pouvant rentrer dans une sorte de fourreau, qui permet d'en augmenter ou d'en diminuer la longueur. || **6.** Verge métallique circulaire enrobée dans le caoutchouc d'un pneumatique, à l'endroit en contact avec la jante de la roue. || **7.** Chacune des règles métalliques que, dans le coulage des glaces, on place de part et d'autre de la table, et dont l'écartement et la hauteur déterminent la largeur et l'épaisseur de la glace. || **8.** Fig. et pop. *Se mettre la tringle,* ne pas recevoir ce qu'on espérait, être obligé de se passer de quelque chose, en particulier de nourriture.

tringler [trɛ̃gle] v. tr. (de *tringle* [v. l'art. précéd.] ; 1328, Godefroy, écrit *tingler,* au sens de « garnir de lattes de bois servant à couvrir les joints entre les planches » ; écrit *tringler,* au sens 1, 1676, Félibien ; sens 2, 1954, S. de Beauvoir, p. 95). **1.** Marquer d'une ligne droite une pièce de bois, un tissu, à l'aide d'une ficelle ou d'un fil tendus et enduits de craie, qu'on soulève légèrement et qu'on laisse retomber. || **2.** *Pop.* Posséder une femme.

tringlette [trɛ̃glɛt] n. f. (dimin. de *tringle* [v. ce mot] ; 1351, Gay, écrit *tinglette,* au sens de « goupille rivée retenant la monture des manches de couteaux » ; écrit *tringlette,* aux sens 1-2, 1676, Félibien). **1.** Pièce de verre qui entre dans un panneau de vitres. || **2.** Outil de verrier servant à ouvrir les rainures dans les baguettes de plomb où s'enchâssent les éléments des vitraux.

tringloir n. m., ou **tringloire** [trɛ̃glwar] n. f. (de *tringler ;* 1904, Larousse [*tringloire*], et 1933, Larousse [*tringloir*]). Appareil utilisé en gravure pour tracer des traits.

tringlot n. m. V. TRAINGLOT.

trinitaire [trinitɛr] n. et adj. (de *trinité ;* 1541, Calvin, au sens 1 [« ...catholique... », 1876, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Personne qui croit à l'existence de trois personnes en Dieu. || *Spécialem.* S'est dit des catholiques, par opposition à ceux qui rejettent le mystère de la Trinité. || **2.** Nom donné jadis aux membres de sectes qui professaient sur la Trinité une opinion peu orthodoxe.

◆ n. m. et adj. (1876, Larousse). Religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité.

◆ n. f. et adj. (1872, Littré). Nom donné aux membres de quelques congrégations féminines.

◆ adj. (1935, Acad.). Qui se rapporte à La Trinité : *Dogme trinitaire.*

trinité [trinite] n. f. (lat. ecclés. impér. *trinitas,* la réunion de trois, la Sainte-Trinité, du lat. class. *trini,* au nombre de trois, dér. de *tres,* trois ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *Trinitad* [*Trinitet,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; trinité,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence], au sens 1 [*ordre de la Sainte-Trinité,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1348, Runkewitz [*à Pâques ou à la Trinité,* 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1854, Nerval ; sens 4, v. 1370, Oresme ; sens 5, 1690, Furetière [*herbe de la Trinité,* même sens, 1546, d'après le *FEW,* XIII/2, 286 *a*]). **1.** Union de trois personnes distinctes ne formant qu'un seul Dieu, qui constitue un des mystères de la religion chrétienne (en ce sens, s'écrit avec une majuscule) : *Les trois personnes de la Trinité sont le Père, le Fils et le Saint-Esprit.* || *Ordre de la Sainte-Trinité,* ordre religieux fondé au XIIe s. pour le rachat des captifs et auj. voué surtout aux Missions, dont les membres sont habituellement appelés *trinitaires.* || **2.** Fête chrétienne en l'honneur du mystère de la Trinité, célébrée le dimanche qui suit la Pentecôte. || *À Pâques ou à la Trinité,* se dit à propos d'un événement incertain, problématique, et qui ne se produira peut-être pas : *« Les journaux disent que ça ne durera plus longtemps. À mon idée, on sera chez nous pour Pâques... — Ou pour la Trinité », plaisante Gilbert* (Dorgelès). || **3.** Se dit de trois dieux formant une triade ou d'une divinité triple : *Brahmā créateur, Vishnu conservateur, Çiva destructeur sont unis dans la Trimourti ou Trinité hindoue.* || **4.** *Littér.* Groupe de trois personnages ou de trois éléments liés sous quelque rapport et présentant une unité étroite et de caractère indiscutable : *L'Espagne était une sorte de trinité sociale, composée de l'Église, de la monarchie et de la démocratie* (Quinet). *La trinité musicale : « Mignon », « les Huguenots » et « Faust » avaient gaillardement passé le cap de la millième représentation* (Rolland). || **5.** Autre nom de la *pensée* ou *violette tricolore.*

trinitré, e [trinitre] adj. (de *tri-* 3 et de *nitré ;* 23 mars 1907, *l'Illustration,* p. 191 *a*). Se dit de composés chimiques renfermant dans leur formule de composition trois fois le radical NO_2.

trinitrique [trinitrik] adj. (de *tri-* 3 et de *nitrique ;* 1964, Larousse). Qui dérive de trois molécules d'acide nitrique : *Éther trinitrique de la glycérine.*

trinitrobenzène [trinitrɔbɛ̃zɛn] n. m. (de *tri-* 3 et de *nitrobenzène ;* 1933, Larousse). Un des trois dérivés trinitrés isomères du benzène, de formule $C_6H_3(NO_2)_3$: *Le trinitrobenzène symétrique est un explosif.*

trinitrophénol [trinitrɔfenɔl] n. m. (de *tri-* 3, de *nitro-* et de *phénol ;* 1933, Larousse [« dérivé trinitré symétrique du phénol ordinaire... », 1964, Larousse]). Tout dérivé trinitré d'un phénol. || *Spécialem.* Dérivé trinitré symétrique du phénol ordinaire, ou acide picrique. (V. PICRIQUE.)

trinitrotoluène [trinitrɔtɔlɥɛn] n. m. (de *tri-* 3 et de *nitrotoluène ;* 1874, Wurtz, III, 442 *a* [art. *toluène*]). Solide cristallisé produit par nitration du toluène, constituant un explosif très puissant appelé *tolite* ou désigné par l'abrév. T.N.T.

trinka [trɛ̃ka] n. f. (origine incertaine ; 1964, Larousse). Appareil rembourré sur lequel se couchent certains acrobates pour maintenir les jambes allongées à la verticale et la plante des pieds à l'horizontale.

trinôme [trinom] n. m. (de *tri-* 3, d'après [*bi*]*nôme* ; 1554, J. Peletier du Mans). Polynôme composé de trois termes : *Le trinôme du second degré est de la forme* $ax^2 + bx + c$.

◆ adj. (1872, Littré). Se dit d'une expression algébrique composée de trois termes : *Facteur trinôme.*

trinquart [trɛ̃kar] n. m. (angl. *trinker*-[*boat*], même sens, de *trink,* filet de pêche, et de *boat,* bateau ; 1730, Savary des Bruslons). Petit bâtiment de formes lourdes, destiné à la pêche du hareng.

trinqueballe n. m. V. TRIQUEBALLE.

trinqueballer [trɛ̃kbale] v. tr. et intr. (mot issu, avec une nasalisation de la première voyelle, d'un croisement de l'anc. v. *tribaler,* remuer de côté et d'autre [v. TRIBALLER], et du n. f. *triqueballe* [v. ce mot] ; 1534, Rabelais [au part.-adj., début du XX^e s.]). *Vx* ou *littér.* Agiter ou s'agiter en tous sens, faire aller ou aller de droite et de gauche, et généralement avec bruit : *Il est têtu comme un âne, ce major* [...], *portant autour du cou, en guise de sonnailles, un tas de croix volées qui trinqueballent quand il marche* (Maupassant) ; et au part.-adj. : *Les mères traînent à leurs jupes | Leur trousseau long d'enfants bêlants, | Trinqueballés, trinqueballants...* (Verhaeren).

trinquer [trɛ̃ke] v. intr. (allem. *trinken,* boire ; fin du XIV^e s., E. Deschamps, au sens I, 3 ; sens I, 1, 1690, Furetière ; sens I, 2, 1552, Rabelais [*trinquer à quelque chose,* 1964, Robert] ; sens II, 1, 1876, d'après Chautard, 1931 [aussi « subir un préjudice... »] ; sens II, 2, 1933, Larousse).

I. 1. Lever son verre et le choquer contre celui d'une personne avec qui on s'apprête à boire, en formulant un souhait, des vœux, ou en signe d'engagement mutuel : *Trinquer avec quelqu'un. Parfois elle va chercher deux petits verres fins comme une coquille d'œuf et gravés à la meule de guirlandes ingénues ; elle les remplit de rhum et trinque avec Armand* (Cayrol). || **2.** Boire en compagnie, à la santé les uns des autres : *Soit enfin que le soir, après le travail, on les vît, assis autour de la longue table de cuisine* [...], *choquer en trinquant leurs grands gobelets d'étain* (Musset). || *Trinquer à quelque chose,* boire à quelque chose en levant son verre : *Trinquer à la santé de quelqu'un. Trinquons à notre amitié. Ah, l'Italie, Monsieur, vous ne serez jamais tout à fait un peintre tant que vous n'y aurez point voyagé ! Vous n'avez point été en Italie ? Laissez que nous trinquions à l'émerveillement d'au-delà des Alpes, à ce qui vous attend là-bas, à l'Italie !* (Aragon). || **3.** *Vx* ou *fam.* Boire ; boire avec excès ; : *J'ai mangé comme quatre et j'ai trinqué d'autant* (Regnard). *Il aime trinquer.*

II. 1. *Pop.* Subir une dure épreuve physique, souffrir : *Il a sérieusement trinqué lors de son opération.* || *Pop.* Subir un préjudice, une perte, une sanction, etc. : *Trinquer pour les autres. Je ne puis partager l'indignation de certains à voir trinquer également les civils* (Gide). *Il* [le ministre] *peut mourir demain, ou mercredi matin. Et, en ce cas, ma société trinquera de vingt mille francs* (Duhamel). || **2.** *Spécialem.* et *pop.* En parlant d'une chose, subir un dommage matériel : *Peu de gros dégâts, il n'y a guère que les phares qui aient trinqué.*

1. trinquet [trɛ̃kɛ] n. m. (ital. *trinchetto,* voile triangulaire, peut-être du lat. *trini,* au nombre de trois, de *tres,* trois ; v. 1500, Auton, au sens de « voile de trinquet » ; sens actuel, 1690, Furetière [*voile de trinquet,* 1904, Larousse]). Mât de misaine, généralement un peu incliné sur l'avant, des bâtiments gréés en voiles latines : *Le mât de misaine, le trinquet...* (La Varende). || *Voile de trinquet,* voile de ce mât.

2. trinquet [trɛ̃kɛ] n. m. (mot des parlers du Sud-Ouest, d'origine incertaine ; 1964, Larousse). Salle quadrangulaire aménagée pour des parties de pelote basque.

trinquette [trɛ̃kɛt] n. f. (de *trinquet* 1 ; v. 1512, Seyssel). Foc le plus rapproché du grand mât ou du mât de misaine, qui vient avant le petit foc.

trinqueur [trɛ̃kœr] n. m. (de *trinquer ;* av. 1553, Rabelais). *Vx.* Personne qui aime à trinquer, à boire : *Il était de ces âmes dévoyées en qui persistent, sous une jovialité de trinqueurs, de secrètes valeurs à jamais préservées* (Roupnel).

trio [trijo] n. m. (ital. *trio,* trio, de *tre,* trois [lat. *tres,* même sens], d'après *duo,* duo [lat. *duo,* deux] ; fin du XVI^e s., A. d'Aubigné, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1829, Fétis ; sens I, 3, 1975, *Lexis ;* sens I, 4, 1904, Larousse ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1668, La Fontaine).

I. 1. Composition musicale écrite pour trois exécutants : *Trio pour piano, violon et violoncelle. Trio pour cordes, Le « Trio des Parques » dans « Hippolyte et Aricie » de Rameau.* || **2.** Seconde partie d'un pas redoublé, d'une marche, d'une valse, d'une polka, d'une scottish, d'une mazurka, d'un scherzo, d'un menuet. || **3.** En mathématiques, ensemble ayant trois éléments. || **4.** Type de laminoir non réversible à trois cylindres.

II. 1. Formation comprenant trois musiciens : *Trio à cordes. Trio d'anches. Le monsieur et la dame ne parvenaient pas à déterminer lequel des deux avait eu l'idée de faire venir le trio Morani...* (Mallet-Joris). || **2.** Groupe de trois personnes unies sous quelque rapport (parenté, goûts, habitudes...) ou associées dans une même activité (souvent employé ironiq. ou péjor.) : *Cette maison que ce trio d'incapables allait mener à la ruine* (Duhamel).

triobole [triɔbɔl] n. m. (lat. *triobolus,* même sens, gr. *triobolos,* même sens, de *treîs,* trois, et de *obolos,* obole ; 1721, Trévoux). Monnaie des Grecs qui valait trois oboles.

triode [trijɔd] n. f. et adj. (de *tri-* 3, d'après [*di*]*ode ;* 1923, Larousse). Tube électronique à trois électrodes.

triodion [triɔdjɔ̃] n. m. (de *tri-* 3 et du gr. *ôdê,* chant ; 1876, Larousse). Livre à l'usage de l'Église orthodoxe, contenant l'office d'une partie de l'année (temps de Pâques), et ainsi appelé parce qu'il renferme beaucoup d'hymnes à trois strophes.

triol [triɔl] n. m. (contract. de *tri*[*alco*]*ol ;* 1964, Larousse). Syn. de TRIALCOOL.

trioléine [triɔlein] n. f. (de *tri-* 3 et de *oléine ;* 1904, Larousse). Triester oléique de la glycérine. (On dit aussi OLÉINE.)

1. triolet [trijɔlɛ] n. m. (mot d'origine incertaine, peut-être en rapport avec l'anc. franç. *triolaine,* jeûne de trois jours [v. 1220, Coincy], dér. de *tri-* 3 ; 1488, *R. La. R.* [XLVII, 23]). Petite pièce de huit vers, généralement octosyllabes, composée sur deux rimes, dont le premier vers, le quatrième et le septième sont les mêmes, le huitième vers répétant parfois le second.

2. triolet [trijɔlɛ] n. m. (dimin. de *trio ;* 1839, Boiste). Groupe de trois notes d'égale valeur, à exécuter dans le même temps que deux notes de même figure.

triomphal, e, aux [trijɔ̃fal, -o] adj. (lat. *triumphalis,* de triomphe, de *triumphus,* triomphe [v. TRIOMPHE 1] ; milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* au sens 2, dans la loc. *arc trionfal,* « arc de triomphe » [*arc triomphal,* 1549, Havard ; pour un monument élevé pour... honorer un triomphateur, 1690, Furetière ; *arc triomphal,* « grande arcade... », 1964, Larousse — *un triomphal,* 1964, Robert] ; sens 1, v. 1355, Bersuire, écrit *triumphal* [*triomphal,* 1532, Rabelais ; *couronne triomphale,* 1863, Littré, art. *couronne* — en héraldique, 1876, Larousse] ; sens 3, 1751, Voltaire [pour des airs, des chants, 1541, C. Marot — par extens., 1964, Robert] ; sens 4-5, 1876, Larousse ; sens 6, 1502, d'après Dochez, 1860 ; sens 7, 1904, Larousse ; sens 8, 1929, J. Green). **1.** Relatif au triomphe, dans la Rome antique : *Le vainqueur entrait à Rome sur un char triomphal. L'imperator entrait dans Rome vêtu de la pourpre triomphale. Pour un tel général, la récompense suprême est que le sénat lui permette d'accomplir le sacrifice triomphal* (Fustel de Coulanges). || *Couronne triomphale,* v. COURONNE ; en héraldique, couronne formée de deux branches de laurier. || **2.** Se dit d'un monument élevé pour commémorer une victoire, honorer

un triomphateur : *Le monde n'aperçoit en Napoléon que des victoires ; les larmes dont les colonnes triomphales sont cimentées ne tombent point de ses yeux* (Chateaubriand). *La Porte triomphale se découpait sur un reste de ciel jaune et rougi* (Faye). || *Arc triomphal,* v. ARC. || Spécialem. *Arc triomphal,* ou, substantiv., *un triomphal,* grande arcade qui se dresse à l'entrée du chœur des basiliques chrétiennes. || **3.** Qui est organisé pour célébrer une grande victoire militaire : *Utrecht envoya ses clefs et capitula avec toute la province qui porte son nom. Louis* [XIV] *fit son entrée triomphale dans cette ville* (Voltaire). || Se dit d'airs, de chants, composés et exécutés à l'occasion d'un triomphe : *Jouer une marche triomphale ; par extens.* se dit d'un chant, d'un air empreint de solennité et d'exaltation joyeuse : *Des formations de vingt-cinq à trente exécutants qui ébranlent les airs de leurs accents triomphaux* (Hélias). || **4.** Qui a pour objet d'honorer, avec un faste et une solennité exceptionnels, s'accompagnant d'un concours de foule et de manifestations d'enthousiasme, d'acclamations, un personnage éminent pour célébrer son génie, fêter ses exploits : *La descente triomphale des Champs-Élysées que fit Lindbergh après sa traversée de l'Atlantique.* || **5.** Qui suscite des démonstrations d'admiration, d'enthousiasme : *L'accueil fut triomphal ! immédiat ! Sans se concerter, entraînés irrésistiblement, ils l'applaudirent* (La Varende). || **6.** Qui se déploie avec faste, solennité ; qui est marqué par l'éclat, la pompe, l'exaltation qui caractérise un triomphe : *Et du fleuve prochain à grand'voix triomphales | Les elfes rire au vent ou corner aux rafales* (Apollinaire). *Or le ballet doit être quelque chose de fastueux et de triomphal* (Green). || **7.** Qui constitue un succès éclatant, une grande victoire dans un certain domaine : *Un résultat triomphal. Une élection triomphale* (Acad.). *J'ai eu, au lendemain d'une première triomphale, une seconde avec onze spectateurs* (Giraudoux). || **8.** *Fam.* Qui marque l'exaltation, la fierté : *Un air, un geste triomphal. Une femme passe près de lui et il tourne son visage en larmes vers elle, des larmes qu'il n'essuie pas, des larmes triomphales* (Cayrol).

• SYN. : **3** *solennel ;* **5** *chaleureux, délirant, enthousiaste, frénétique ;* **6** *éclatant, fastueux, glorieux, magnifique, somptueux, splendide.*

triomphalement [trijɔ̃falmɑ̃] adv. (de *triomphal* [v. l'art. précéd.] ; v. 1510, Auton, écrit *triumphallement* [*triomphalement,* XVII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Avec la pompe, les honneurs du triomphe : *Un vainqueur olympique reçu triomphalement dans sa ville natale.* || **2.** Avec un résultat qui constitue un succès éclatant : *Être élu triomphalement à l'Académie française.* || **3.** *Fam.* D'un air triomphant : *Il nous a annoncé triomphalement son succès.*

triomphalisme [trijɔ̃falism] n. m. (de *triomphal ;* 13 nov. 1964, *le Monde* [p. 9], au sens de « pompe majestueuse des cérémonies, visant à provoquer des sentiments de vénération » ; sens actuel, 9 juill. 1965, *le Monde,* p. 15). Attitude d'une personne ou d'un groupe faisant preuve d'une confiance exagérée en eux-mêmes, en leurs idées, leurs conceptions, leurs théories.

triomphaliste [trijɔ̃falist] adj. et n. (de *triomphalisme ;* 5 nov. 1966, *le Monde,* au sens de « qui vise à provoquer un sentiment de vénération » ; sens actuel, 8 oct. 1969, *la Croix*). Qui fait preuve de triomphalisme : *Une attitude triomphaliste. C'est un triomphaliste impénitent, rien ne peut l'ébranler.*

triomphant, e [trijɔ̃fɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *triompher ;* v. 1460, *Mystère du siège d'Orléans,* écrit *triumphant* [*triomphant,* 1580, Montaigne], au sens 2 ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 3, 1666, Molière [*Église triomphante,* 1690, Furetière] ; sens 4, 1701, Massillon ; sens 5, 1694, Boileau [« qui marque l'exultation... », 1694, Acad.] ; sens 6, 1946, G. Duhamel, p. 222 ; sens 7, XV[e] s., La Curne [écrit *triomphant*]). **1.** Qui jouit des honneurs du triomphe (vieilli) : *Sa triomphante ascension* [de Jésus-Christ], *je dis triomphante, puisque ce retour au ciel fut un vrai triomphe, mais bien différent de certains triomphes dont l'antiquité honorait les conquérants* (Bourdaloue). || **2.** Qui a remporté par les armes une victoire totale, éclatante : *Avec des troupes triomphantes il forçait toute l'Allemagne à demander la paix à la France* (Fléchier). || **3.** Qui est sorti vainqueur d'une lutte, d'une rivalité ; qui a surmonté victorieusement tous les obstacles : *Sortir triomphant d'une compétition, d'une épreuve sportive. La disparition de Trotsky, chassé par son rival triomphant, des annales de la Révolution* (Raymond Aron). || *Église triomphante,* v. ÉGLISE. || **4.** Qui se développe, s'impose d'une manière envahissante : *Le présent s'estompait devant le passé triomphant* (Troyat). || **5.** Qui jouit visiblement du sentiment de sa victoire, de son avantage : *C'est alors que ma mère triomphante me rendit des comptes que d'ailleurs elle ne me devait pas* (Mauriac). || *Par extens.* Qui marque l'exultation visible, un transport de joie, de fierté : *Rien n'est pénible à beaucoup de vieillards comme le spectacle des joies triomphantes de la jeune génération* (Green). *Le procureur s'est écrié : « Oh ! non, cela suffit » avec un tel éclat et un tel regard triomphant dans ma direction* (Gamus). || **6.** *Péjor.* Qui reflète une intense et visible satisfaction de soi : *La bêtise triomphante des bourgeois de Flaubert. Il* [le sot] *donne à l'observateur effaré le spectacle de l'extravagance, de l'imbécillité audacieuse, impunie, triomphante* (Duhamel). || **7.** Dont la beauté éclatante est empreinte de majesté : *Une démarche de reine, un port triomphant. Il avait pour maîtresse une Anglaise longue et rousse, aux membres grêles, aux yeux immenses, avec des seins triomphants* (Triolet).

• SYN. : **2** *victorieux ;* **3** *gagnant, vainqueur ;* **5** *radieux, rayonnant ;* **7** *altier, majestueux, royal.*

triomphateur, trice [trijɔ̃fatœr, -tris] adj. et n. (lat. *triumphator,* triomphateur, de *triumphatum,* supin de *triumphare,* triompher [v. TRIOMPHER] ; v. 1340, J. Le Fèvre, au sens 1 ; sens 2, 4 juill. 1776, Voltaire). **1.** Qui a remporté une victoire militaire éclatante : *L'armée triomphatrice est partout acclamée. Le vainqueur de Soliman, le libérateur de la chrétienté, le triomphateur de Tunis* [Charles Quint] (Voltaire). || **2.** Qui a remporté un succès éclatant, une victoire totale dans un domaine quelconque : *Dans cette épreuve, le triomphateur s'est nettement détaché. L'équipe triomphatrice du championnat.*

• SYN. : **1** *triomphant, victorieux ;* **2** *gagnant.*

◆ adj. (1806, Delille). Qui marque l'exultation, une orgueilleuse assurance, la fierté : *Prendre un air triomphateur. Le catholicisme triomphateur qu'il* [Claudel] *incarne n'irrite pas les seuls incrédules* (Gide).

• SYN. : *triomphant.*

◆ **triomphateur** n. m. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1872, A. Daudet). **1.** Dans l'Antiquité, général victorieux à qui étaient accordés les honneurs du triomphe : *Ce prince* [le czar] *n'avait pas besoin de l'esclave des triomphateurs romains ; il savait assez lui seul prescrire de la modestie à son triomphe* (Fontenelle). || **2.** *En triomphateur,* sous les acclamations de la foule accourue pour célébrer ses exploits : *Celui qui met le plus souvent dans sa casquette est proclamé roi de la chasse et rentre le soir en triomphateur à Tarascon* (Daudet).

1. triomphe [trijɔ̃f] n. m. (lat. *triumphus,* entrée solennelle à Rome d'un général victorieux, victoire [au fig.] ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *triumphe* [*triomphe,* XVI[e] s.], au sens 3 ; sens 1, v. 1265, Br. Latini, écrit *triumphe* [*triomphe,* XV[e] s. ; *arc de triomphe,* 1671, Pomey ; *mener quelqu'un en triomphe,* 1559, Amyot] ; sens 2, fin du XV[e] s., Commynes [*faire un triomphe à quelqu'un,* 1876, Larousse ; *en triomphe,* 1553, *Bible Gérard ; porter quelqu'un en triomphe,* v. 1790, G. de Mirabeau] ; sens 4, 1527, *le Loyal Serviteur,* écrit *triumphe* [*triomphe,* milieu du XVI[e] s.] ; sens 5, av. 1564, Calvin ; sens 6, v. 1462, *Cent Nouvelles ;* sens 7, 1663, Corneille [*le triomphe de quelqu'un,* 1798, Acad.] ; sens 8, 1821, Esnault [« fête de la promotion de saint-cyriens... », 1887, Esnault] ; sens 9, v. 1450, La Curne). **1.** Récompense suprême décernée, dans l'Antiquité, à un général ayant remporté une grande victoire, et consistant en une entrée solennelle dans

la ville à la tête de son armée, sous les acclamations de la foule pour aller célébrer un sacrifice aux dieux : *Après chaque victoire, on offrait un sacrifice ; c'est là l'origine du triomphe qui est si connu chez les Romains et qui n'était pas moins usité chez les Grecs* (Fustel de Coulanges). || *Arc de triomphe*, v. ARC. || Class. *Mener quelqu'un en triomphe*, lui faire suivre le cortège triomphal, enchaîné au char du triomphateur : *Les rois qu'ils* [les Romains] *faisaient mourir inhumainement, après les avoir menés en triomphe, chargés de fers* (Bossuet). || **2.** Manifestation grandiose, solennelle, organisée en l'honneur d'une personnalité importante pour célébrer ses succès éclatants, ses exploits, son génie : *Le triomphe fait à Voltaire pour son retour à Paris. J'ai mieux aimé vous donner quelque légère idée du génie de Pétrarque* [...] *que de vous répéter ce que tant d'autres ont dit* [...] *de ce triomphe au Capitole en 1341* (Voltaire). || *Faire un triomphe à quelqu'un*, lui prodiguer de grandes démonstrations d'admiration, d'enthousiasme, l'acclamer publiquement. || Class. *En triomphe*, avec la pompe, la solennité d'un triomphe : *David la mena* [l'arche d'alliance] *en triomphe dans Sion* (Bossuet). || *Porter quelqu'un en triomphe*, l'élever à bras d'hommes audessus de la foule et le porter ainsi au milieu des acclamations : *Au moment que je parle, le bruit court que le fils Capet, évadé du Temple, est porté en triomphe à Saint-Cloud* (France). || **3.** Victoire militaire éclatante (vieilli) : *Et ce triomphe heureux qui s'en va devenir | L'éternel entretien des siècles à venir* (Racine). || **4.** Victoire complète, éclatante, remportée dans une lutte, une rivalité, une opposition quelconque entre individus ; succès décisif, réussite totale dans un domaine quelconque : *Les rires d'Hortense étaient en ce moment causés par un triomphe remporté sur l'obstination de la cousine Bette* (Balzac). *Il faut que cela se passe convenablement. Que ce soit une réussite, un triomphe* (Ionesco). || **5.** Victoire complète, éclatante qui assure à une chose un empire total, un établissement sans conteste possible au détriment de ce qui s'y opposait : *Il aurait assassiné de ses mains celui qu'il croyait le Messie pour contribuer ainsi au triomphe de sa foi* (Caillois). *Le triomphe littéraire du latin ne nous console pas de notre ignorance à peu près totale de l'étrusque* (Hélias). || **6.** Transports de joie, de fierté, exultation qui accompagnent une victoire, un succès : *Un air de triomphe. Cri de triomphe. Son « Racine » nous le faisait voir* [Mauriac] *avec une lueur de triomphe dans les yeux...* (Green). || **7.** Suite d'actions, de productions, situation particulière qui vaut à quelqu'un les marques éclatantes de la faveur publique : *Son élection a été un véritable triomphe. Aux approches de la distribution des prix, je redoublais mes prières, je parlais de triomphes pressentis* (Balzac). *Mes aînés escomptaient leur triomphe habituel ; nous eûmes un triomphe indescriptible ! À travers les sept pays, une marée d'enthousiasme nous a portés deux mois* (Charon). || *Le triomphe de quelqu'un*, la production, la performance qui lui vaut l'admiration, l'enthousiasme de tous ; le point, la circonstance où quelqu'un a montré qu'il excellait : *« Le Spectre de la Rose » était le triomphe de Nijinski. Et leur triomphe* [des hommes politiques] *a été de s'emparer du mot* [folklore] *et de ses dérivés pour les vider de tout potentiel révolutionnaire* (Hélias). || **8.** Sous la Restauration, fête en l'honneur de l'élève de Saint-Cyr qui, au tir au mortier, avait abattu le tonneau servant de cible. || *Auj.* Fête de la promotion de saint-cyriens venant d'achever leur première année d'étude. || **9.** Manifestation glorieuse, éclatante : *Elle dansait avec ivresse, avec emportement, grisée par le plaisir, ne pensant plus à rien dans le triomphe de sa beauté, dans la gloire de son succès* (Maupassant). *Il n'est pas rare que le dimanche de Pâques soit marqué par un triomphe du soleil* (Alain). *Notre 1900 marque le triomphe de la femme* (Cocteau).

2. triomphe [trijɔ̃f] n. f. (déverbal de *triompher* ; v. 1460, Villon, écrit *triumphe* [*triomphe*, 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Ancien jeu de cartes, qui est une variante de l'écarté. || **2.** Nom de l'atout à ce jeu.

triompher [trijɔ̃fe] v. intr. (lat. *triumphare*, obtenir les honneurs du triomphe, exulter, triompher de quelqu'un ou de quelque chose, de *triumphus*, triomphe [v. TRIOMPHE 1] ; 1538, R. Estienne, au sens 1 ; sens 2-3, 1553, *Bible Gérard* ; sens 4, 1636, Corneille ; sens 5, 1550, *Bible Louvain* ; sens 6, 1673, Molière ; sens 7, 1636, Monet). **1.** Dans l'Antiquité, recevoir les honneurs du triomphe. || **2.** Remporter une éclatante victoire ou une victoire sans conteste dans un domaine quelconque : *Achille va combattre et triomphe en courant* (Racine). *Liste qui a triomphé aux élections municipales.* || **3.** Remporter un avantage décisif qui assure un succès définitif : *Avec la rage froide d'un homme sûr de triompher un jour* (Balzac). || **4.** En parlant de choses, s'établir définitivement, s'imposer sans conteste possible : *La raison triomphait sans mal, quand il s'agissait des problèmes de géométrie* [chez Pascal] (Duhamel). *Pour que puisse triompher la vérité, il lui faut juste cela : un seul témoin* (Sarraute). || **5.** Afficher un air de triomphe ; jouir orgueilleusement et manifestement d'une situation, d'un avantage : *Je triomphai le jour où elle dut reconnaître que la maison Fondaudège jouissait du plus grand crédit* (Mauriac). *Dans cette colonie de la Bambola-Bragamance, au-dessus de tout le monde, triomphait le Gouverneur* (Céline). || **6.** Remporter un succès éclatant, incontestable ; connaître une gloire qui éclipse celle de tous les rivaux : *Pourquoi dramatiser Molière ? Il eut, en définitive, un beau destin. Molière triomphe avec une œuvre immortelle* (Mauriac). || **7.** Exceller en quelque chose, être l'objet de la faveur publique, des acclamations : *C'est le rôle où il triomphe. Cet avocat triomphe dans les plaidoiries d'assises.*

● SYN. : **2** *gagner, vaincre* ; **3** *l'emporter* ; **4** *dominer, prévaloir, primer* ; **5** *exulter, jubiler, trôner* ; **6** *briller, se distinguer, exceller.*

◆ v. tr. ind. [**de**] (sens 1, v. 1265, J. de Meung, écrit *triumpher* [*triompher*, 1559, Amyot ; « ...surmonter ce qui constitue un obstacle », fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 2, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [aussi « venir définitivement à bout de »] ; sens 3, v. 1540, d'après le *FEW*, XIII/2, 301 *a* ; sens 4, av. 1648, Voiture). **1.** Remporter un avantage décisif, éclatant, une grande victoire dans un affrontement militaire ou une rivalité, une compétition avec quelqu'un : *Triompher de ses adversaires, de ses concurrents. Triompher de ses ennemis. Esther a triomphé des filles des Persans* (Racine). || *Par extens.* Vaincre, surmonter ce qui constitue un obstacle : *Le jour de l'élection, à la surprise générale, l'obscurité triompha de l'éblouissement : Chaussepierre* [...] *fut nommé président du Jockey et le duc de Guermantes resta sur le carreau...* (Proust). *Elle se sentit libre soudain, capable de triompher de n'importe quel obstacle en se jouant* (Mallet-Joris). || **2.** Remporter un succès définitif et total dans une lutte menée contre quelque chose de fâcheux que l'on veut faire disparaître ou oublier ; venir définitivement à bout de : *Son intelligence triomphe de sa laideur. Eh, bien ! Jérôme, toi qui te plaignais des rigueurs de ta destinée, voici que tu triomphes de tes accablements, sans modestie vaine* (Arnoux). || **3.** *Class.* Se prévaloir d'une situation que l'on considère comme un avantage, s'en glorifier : *Sa charmante moitié | Triomphait d'être inconsolable* (La Fontaine). || **4.** *Class.* Afficher un sentiment de joie, être ravi : *Après vous avoir vu triompher des victoires de nos ennemis, je suis bien aise de vous mander que nous avons pris Corbie* (Voiture).

● SYN. : **1** *anéantir, battre, défaire, écraser, l'emporter sur, surclasser, surpasser, terrasser, vaincre* ; *dominer, dompter, franchir, maîtriser.*

trionychidés [triɔnikide] n. m. pl. (de *trionyx* et de *-idé*, du gr. *eidos*, forme, apparence ; 1876, Larousse). Famille de tortues d'eau douce, caractérisées par la possession de trois griffes aux pattes et d'une carapace entièrement osseuse.

trionyx [triɔniks] n. m. (de *tri-* 3 et du gr. *onux, onukhos*, ongle [cette tortue n'ayant d'ongles qu'à trois doigts] ; 1827, Acad.). Tortue carnassière et très féroce qui vit dans les fleuves des régions chaudes et qui peut atteindre 70 cm de long.

trioxyde [triɔksid] n. m. (de *tri-* 3 et de *oxyde ;* 1964, Larousse). Composé dont la molécule comprend trois atomes d'oxygène.

trip [trip] n. m. (mot angl. signif. proprem. « trajet, voyage » ; 1975, Larousse). *Pop.* Dans le langage des toxicomanes, période de troubles de la conscience liés à l'effet d'une drogue. (On dit aussi VOYAGE.)

tripaille [tripaj] n. f. (de *tripe* 1 ; v. 1450, Gréban, au sens 1 [en termes de chasse, 1834, Baudrillart] ; sens 2, début du XX[e] s.). **1.** *Pop.* Amas de tripes, d'intestins : *Voici les ateliers inférieurs où se fait la grosse cuisine. Un peuple de charcutiers pour émincer le lard ! Un peuple de boyaudiers pour laver toute la tripaille* (Duhamel). || *Spécialem.* En termes de chasse, intestins des animaux. || **2.** *Fam.* Estomac des ruminants, accommodé de diverses manières et servi en tant que mets : *Elle a un peu trop mangé de tripaille* (Acremant).
● SYN. : **1** *boyaux, entrailles.*

tripale [tripal] adj. (de *tri-* 3 et de *pale* 1 ; 1949, Larousse). Muni de trois pales : *Hélice tripale.*

tripang [tripɑ̃] ou **trépang** [trepɑ̃] n. m. (mot malais de même sens ; 1770, Raynal, d'après Robert, 1964 [qui n'indique pas la forme du mot] ; 1872, Littré, écrit *tripan* et *trépang* [*tripang,* 1904, Larousse]). Nom donné à diverses grosses holothuries comestibles de la mer Rouge et des océans Indien et Pacifique.

triparti, e [triparti] ou **tripartite** [tripartit] adj. (lat. *tripartitus,* divisé en trois, de *tres,* trois, et de *partitus,* part. passé de *partire,* diviser en parties, partager, dér. de *pars, partis,* part, partie ; v. 1460, écrit *trisparti, e,* et 1533, écrit *triparti, e* [d'après le *FEW,* VII, 689 *a*], au sens 2 [*tripartite,* au fém., 1690, Furetière, et au masc., 1935, Acad.] ; sens 1, 1876, Larousse, écrit *triparti, e* [*tripartite,* au masc. et au fém., début du XX[e] s.] ; sens 3, 1935, Acad. [pour toutes les formes ; *commission tripartite,* 1964, Robert] ; sens 4, 1935, Acad. [pour toutes les formes]). **1.** Qui assure une division en trois éléments : *À cette coupe les romantiques ont ajouté une coupe tripartite : c'est le trimètre romantique* (Dauzat). || **2.** Qui présente une division en trois parties : *Feuille tripartite.* || **3.** Qui intéresse trois parties : *Je n'accepte pas que vous, représentant de la France, assistiez seulement comme expert à une conférence tripartite* (De Gaulle). || *Commission tripartite,* commission comprenant des représentants de l'État, des employeurs et des employés, ou bien des producteurs, des consommateurs et des représentants de l'État. || **4.** Qui associe trois partis politiques : *Dans ce gouvernement tripartite, les faux exposés communistes commençaient à susciter les faux exposés socialistes et M. R.P.* (Malraux).

tripartisme [tripartism] n. m. (de *triparti[te]* ; 1949, Larousse). Coalition gouvernementale formée de trois partis politiques.

tripartition [tripartisjɔ̃] n. f. (bas lat. *tripartitio,* division en trois parties, du lat. class. *tres,* trois, et *partitio,* partage, division, répartition, de *partitum,* supin de *partire,* diviser en parties [v. TRIPARTI] ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Division d'une quantité en trois parties. || **2.** En physique nucléaire, éclatement d'un noyau en trois fragments.

tripatouillage [tripatujaʒ] n. m. (de *tripatouiller ;* 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1906, Ch. Péguy). **1.** *Fam.* Action de tripatouiller ; ensemble de remaniements, de retouches maladroites ou mal venues faits sur une œuvre littéraire : *J'ai longtemps préféré « Partage de Midi ». Mais les tripatouillages que l'auteur a fait subir à cette dernière pièce m'en ont un peu détaché* (Mauriac). || **2.** *Fam.* Ensemble de manipulations, de manœuvres contribuant à fausser quelque chose : *Tripatouillage des comptes, des écritures.*

tripatouiller [tripatuje] v. tr. (croisement de *tri[poter]* et de *patouiller ;* 1888, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1920, Bauche ; sens 3-4, 1964, Robert). **1.** *Fam.* Remuer, manier en tous sens avec maladresse et insistance : *Tripatouiller des papiers, des dossiers. Ne tripatouille pas ce réveil, tu vas le casser.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Soumettre à des remaniements abusifs une œuvre littéraire ou artistique sans l'assentiment de l'auteur : [Le pape Urbain VIII] *ordonna de tripatouiller les antiennes et ce sont, hélas ! ces retapages que le Romain chante encore* (Huysmans). *Aussitôt mort, il* [Shakespeare] *entre dans l'obscurité et tout le monde tripatouille ses pièces* (Montherlant). || **3.** *Fam.* Modifier pour fausser dans une intention malhonnête, altérer frauduleusement : *Tripatouiller la comptabilité d'une entreprise. Tripatouiller les chiffres pour fausser les résultats.* || **4.** *Absol.* et *fam.* Se livrer à des opérations plus ou moins louches pour en tirer profit.
● SYN. : **1** *trifouiller* (fam.) ; **2** *tripoter ;* **3** *falsifier, maquiller, trafiquer ;* **4** *fricoter* (fam.).

tripatouilleur, euse [tripatujœr, -øz] n. (de *tripatouiller ;* 1904, Larousse). Personne qui tripatouille, qui se plaît à tripatouiller.

1. tripe [trip] n. f. (d'un mot non attesté **trippa,* « intestins », d'origine obscure ; XIII[e] s., Barbazan [IV, 88], au sens 1 ; sens 2, XIV[e] s., Cuvelier [*tripes à la mode de Caen,* 1872, Littré] ; sens 3, 1534, Rabelais ; sens 4, 1938, Bernanos [*avoir la tripe républicaine,* 1964, Robert ; *prendre aux tripes,* 2 déc. 1946, A. Gide] ; sens 5, 17 août 1867, *Moniteur universel,* p. 1116 ; sens 6, 1701, Liger, II, 276 [*...à la tripe ; ...en tripes,* 1876, Larousse] ; sens 7, 1872, Littré [*cuir en tripes,* même sens, 1812, Mozin]). **1.** Entrailles des animaux : *Appâter un lieu de pêche avec de la tripe de poisson.* || **2.** Mets constitué par la partie comestible de l'estomac des ruminants, diversement accommodée (souvent au plur.) : *Manger de la tripe. Il avait englouti tout un plat de tripes* (Giono). || *Tripes à la mode de Caen,* tripes cuites avec du bœuf, un bouquet garni, et mouillées au cidre. || **3.** *Fam.* et *au plur.* Intestins de l'homme, région abdominale : *Recevoir un coup de baïonnette dans les tripes.* || *Vomir, rendre tripes et boyaux,* V. VOMIR et RENDRE. || **4.** *Fig.* et *fam.* Siège des sentiments : *Être ému jusqu'aux tripes.* [La politique] *se noue dans les profondeurs de chacun, dans ses tripes comme disent les uns, dans son âme selon les autres, dans quelque chose, en tout cas, qui vient de plus loin que toutes les philosophies* (Hélias). || *Avoir la tripe républicaine,* être foncièrement républicain, être attaché aux institutions républicaines d'une manière presque viscérale. || *Prendre aux tripes,* émouvoir très vivement et très profondément : *Et ça vous a une gueule ! une atmosphère ! C'est d'une poésie ! noire ! fantastique ! Ça vous prend aux tripes* (Aymé). || **5.** Partie intérieure d'un cigare. || **6.** *Œufs à la tripe* ou *en tripes,* œufs durs coupés en tranches et fricassés avec des oignons. || **7.** *Peau en tripe,* peau préparée pour le tannage par le travail de rivière.

2. tripe ou **trippe** [trip] n. f. (origine inconnue ; 1317, Bloch-Wartburg, écrit *tripe,* et 1389, Godefroy, écrit *trippe* [mot probablem. plus anc., puisque le dér. *triperie,* « manufacture où on fabrique ce genre de velours de laine », est attesté dès 1275, Godefroy]). Sorte de velours ou de panne dans lequel le poil était de laine, la trame de chanvre et qui servait très souvent autrefois à habiller les meubles : *Des tapisseries des Gobelins recouvraient les fauteuils de bois doré ; de la tripe rouge ou de la colemande bleue, les fauteuils dits de commodité* (La Force).

tripée [tripe] n. f. (de *tripe* 1 ; 1794, *Encycl. méthodique*). Syn. de TRIPAILLE, en termes de chasse.

tripeptide [tripɛptid] n. m. (de *tri-* 3 et de *peptide ;* 1964, Larousse). Polypeptide donnant par hydrolyse trois acides aminés.

triperie [tripri] n. f. (de *tripier ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* au sens 1 ; sens 2, 1873, Zola). **1.** Boutique où l'on vend les abats des animaux de boucherie, et notamment les tripes. || **2.** Commerce du tripier : *Travailler dans la triperie.*

tripette [tripɛt] n. f. (dimin. de *tripe* 1 ; v. 1462, *Cent Nouvelles,* au sens de « petite tripe » ; sens actuel, 1743, Trévoux). Pop. *Ça ne vaut pas tripette,* ça ne vaut absolument rien.

triphasé, e [trifaze] adj. (de *tri-* 3 et de *phase ;* 1895, *Almanach Hachette,* 341). Se

dit d'un système de courants polyphasés constitué par trois courants monophasés décalés l'un par rapport à l'autre de 1/3 de période.

triphénol [trifenɔl] n. m. (de *tri-* 3 et de *phénol* ; 1968, Larousse). Corps possédant trois fonctions phénol.

triphénylméthane [trifenilmetan] n. m. (de *tri-* 3, de *phényl[e]* et de *méthane* ; 1876, Larousse, comme n. f. ; comme n. m., 1888, Larousse). Composé dérivant du méthane, qui a une grande importance dans la chimie des matières colorantes. (Syn. TRITANE.)

triphtongue [triftɔ̃g] n. f. (de *tri-* 3 sur le modèle de *[di]phtongue* ; 1550, Meigret). Type de syllabe, non représenté en français moderne, comportant trois sons en une seule émission de voix.

tripier, ère [tripje, -ɛr] n. (de *tripe* 1 ; XIIIe s., *Dict. général*). Commerçant qui vend des tripes, des abats.

triplace [triplas] adj. (de *tri-* 3 et de *place* 1 ; 1964, Larousse). Se dit de véhicules où peuvent prendre place trois personnes : *Une moto à side-car est un véhicule triplace.*

◆ n. m. (1964, Larousse). Avion comportant trois places.

triplan [triplɑ̃] adj. et n. m. (de *tri-* 3 et de *plan* 2 ; 1908, *Revue de philologie française*, XLII, 128). Se disait, dans les débuts de l'aviation, d'un appareil à trois plans de sustentation.

triple [tripl] adj. (lat. *triplus*, triple, de *tres*, trois ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *treble* [*triple* — par réfection sur le mot lat. —, fin du XIVe s.], au sens 1 [*triple croche*, 1740, Trévoux ; *monstre triple*, 1872, Littré ; *naissance triple*, 1941, J. Rostand, *l'Homme*, p. 42] ; sens 2, 1581, d'après le *FEW*, XIII/2, 297 *a* [*la Triple Entente*, 1923, Larousse ; *point triple*, 1953, Larousse] ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, v. 1380, *Aalma* [écrit *trible* et *triple*] ; sens 5, 1795, Brunot [*au triple galop*, 1964, Robert]). **1.** Qui est constitué de trois parties identiques ou analogues : *Une triple enveloppe de cuir, de toile et de papier. Une triple semelle.* || *Triple croche*, v. CROCHE. || *Triple menton*, v. MENTON. || *Monstre triple*, monstre formé de trois individus réunis. || *Naissance triple*, accouchement donnant naissance à trois enfants, ou *triplés*. || **2.** Qui se compose de trois éléments : *César est l'homme le plus complet de l'histoire, parce qu'il réunit le triple génie du politique, de l'écrivain et du guerrier* (Chateaubriand). || *La Triple Entente*, l'entente réalisée entre l'Angleterre, la France et la Russie en 1914. || *Point triple*, point qui, dans le diagramme d'un corps pur, représente l'équilibre invariant de ce corps sous ses trois phases (solide, liquide et gazeuse) coexistantes. || **3.** Qui est répété trois fois : *Il entendit une triple détonation. En triple exemplaire. Faire un triple nœud.* || *Triple saut*, v. SAUT. || **4.** Qui est trois fois égal à une grandeur donnée (généralement postposé en ce sens) : *Ce procédé de construction exige une quantité triple de matériaux, une durée triple de celle communément nécessaire.* || **5.** *Fam.* Sert à marquer un haut degré d'une qualification, d'un état : *Triple idiot.* || *Au triple galop*, au grand galop, à toute vitesse : *Un témoin a vu le voleur s'enfuir au triple galop.*

◆ n. m. (XIVe s [d'après le *FEW*, XIII/2, 297 *a*], au sens de « morceau à trois voix » ; 1606, Crespin, au sens de « mesure ternaire où l'on bat en trois temps égaux » ; sens actuel, 1611, Cotgrave [*en triple*, 1872, Littré ; *papier plié en triple*, 1876, Larousse]). Valeur, quantité trois fois plus grande : *Il te proposera une somme ridicule, commence par réclamer le triple, il lâchera peut-être le double* (Daudet). *Il paraît le triple de son âge.* || *En triple*, en trois unités identiques (exemplaires, échantillons, etc.). || *Papier plié en triple*, en trois parties ramenées l'une contre l'autre.

1. triplement [tripləmɑ̃] adv. (de *triple* ; v. 1380, *Aalma*). De façon triple ; sous trois rapports : *Un souper impromptu, magnifique, qui charmait triplement Roger par son faste, son improvisation, son contraste* (La Varende).

2. triplement [tripləmɑ̃] n. m. (de *tripler* ; 1515, Bloch-Wartburg). Action de tripler : *Procéder au triplement des sentinelles.*

tripler [triple] v. tr. (de *triple* ; 1304, R. de Lespinasse, III, 42). Rendre triple ; multiplier par trois : *À cause de la lourdeur des terres mouillées, on avait dû tripler les attelages* (Fromentin). *On sait qu'il a son gîte dans la terre de M. Bompard, — ce qui, par parenthèse — a doublé et même triplé le prix de cette terre* (Daudet).

◆ v. intr. (1690, Furetière). Devenir triple : *Le coût de la vie a triplé au cours des trois dernières années. La population a triplé presque partout depuis Charlemagne* (Voltaire).

triplés, ées [triple] n. pl. (part. passé substantivé de *tripler* ; 1964, Larousse). Groupe de trois enfants nés d'une même grossesse.

triplet [triplɛ] n. m. (de *triple* ; 1872, Littré, au sens de « jet de trois dés amenant trois points semblables » ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 2 et 4, 1968, Larousse ; sens 3, 1964, Robert ; sens 5, 1888, Larousse ; sens 6, 3 juill. 1875, *le Soleil* ; sens 7, 5 déc. 1977, *le Figaro*). **1.** Objectif photographique constitué de trois lentilles formant un ensemble optique corrigé des principales aberrations. || **2.** En mathématiques, ensemble ordonné ayant trois éléments. || **3.** Groupe de trois raies voisines dans un spectre. || **4.** Groupe de trois points des luminophores, rouge, bleu et vert, disposé au sommet d'un triangle équilatéral sur le fond d'un cathoscope trichrome à masque. || **5.** Ensemble de trois fenêtres en baies, groupées. || **6.** *Au plur.* Syn. de TRIPLÉS, ES. || **7.** Au pari mutuel, tiercé effectué uniquement dans les bureaux d'un champ de courses.

tripléter [triplete] v. tr. (de *triple* ; 1842, Acad.). Dans l'industrie textile, mettre en triple du fil.

triplette [triplɛt] n. f. (de *triple* ; 30 mai 1891, *l'Illustration* [p. 479 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [*la triplette centrale*, 1964, Robert] ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** *Anc.* Bicyclette à trois places. || **2.** Groupe de trois joueurs qui forment équipe au jeu de boules ou qui ont ensemble un rôle décisif dans la marche d'une équipe. || *La triplette centrale*, les trois demis de l'équipe de football. || **3.** Dans l'industrie textile, ensemble des parties de chaîne qui sont envergées par trois fils pour un.

1. triplex [triplɛks] n. m. (lat. *triplex*, triple, de *tres*, trois ; 1964, Larousse). Procédé d'élaboration de l'acier par affinage successif au moyen de trois appareils : convertisseurs, four Martin et four électrique.

2. Triplex [triplɛks] n. m. (n. déposé, mot lat. signif. « triple » [v. l'art. précéd.] ; 17 août 1912, *la Nature*, p. 177). Verre de sécurité se brisant sans produire d'éclats dangereux et constitué par une feuille d'acétate de cellulose placée entre deux lames de verre.

triplicata [triplikata] n. m. invar. (du lat. *triplicare*, multiplier par trois [dér. de *triplex, -plicis*, triple, de *tres*, trois], d'après *duplicata* ; 1758, Voltaire). Deuxième copie d'un acte, d'un écrit.

triplice [triplis] n. f. (lat. *triplex, -plicis*, triple, de *tres*, trois ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, comme adj., au sens de « triple » ; comme n. f., au sens actuel, 1904, Larousse). Nom donné à la triple alliance réalisée entre l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie en 1882.

triplicité [triplisite] n. f. (bas lat. *triplicitas*, nature triple, du lat. class. *triplex, -plicis*, triple, dér. de *tres*, trois ; 1273, Ibn Ezra). Caractère de ce qui est triple.

triploïde [triplɔid] adj. et n. (du gr. *triploûs*, triple [de *treîs*, trois], et *eidos*, forme, apparence ; 1872, Littré, comme n. m., au sens de « élévatoire composé de trois branches » ; comme adj. et n., au sens actuel, 1953, Larousse). Se dit des organismes dont les cellules ont trois lots chromosomiques au lieu de deux.

triploïdie [triplɔidi] n. f. (de *triploïde* ; 1953, Larousse). Particularité des êtres triploïdes.

triplostémone [triplɔstemɔn] adj. (du gr. *triploûs*, triple [dér. de *treîs*, trois], et *stêmôn*, chaîne de tisserand, trame ; 1876, Larousse). Dont les étamines sont trois

fois plus nombreuses que les divisions de la corolle.

triplure [triplyr] n. f. (de *tripler ;* 1636, Monet, écrit *tripleure* [*triplure,* 1700, Pomey], au sens de « action de tripler » ; sens actuel, 1964, Larousse). Tissu renforcé, le plus souvent tissé en armure toile à trois épaisseurs, et utilisé pour donner de la résistance, de la tenue à certaines parties du vêtement.

tripode [tripɔd] adj. (gr. *tripous, -podos,* à trois pieds, de *treîs,* trois, et de *pous, podos,* pied ; 1904, Larousse). *Mât tripode,* mâture métallique en forme de trépied, supportant la hune de tir de certains bâtiments modernes : *Je reconnais sa silhouette familière* [du « Queen Elizabeth »], *son mât tripode et pyramidal au haut duquel clignote l'œil cyclopéen de son projecteur* (Morand).

tripodie [tripɔdi] n. f. (gr. *tripodia,* même sens, de *tripous, -podos,* à trois pieds [v. l'art. précéd.] ; 1904, Larousse). En métrique ancienne, vers composé de trois pieds.

tripoli [tripɔli] n. m. (emploi comme n. commun du n. de *Tripoli,* ville de Syrie d'où venait cette poudre ; 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 296). Roche siliceuse donnant une poudre qui sert à nettoyer et à polir, et qui est également employée comme absorbant de la nitroglycérine : *Vous n'avez jamais épluché les patates, vous, ni décortiqué les marrons ; vous n'avez jamais astiqué les cuivres au tripoli* (Arnoux).

tripolir [tripɔlir] ou **tripolisser** [tripɔlise] v. tr. (de *tripoli* et de *polir/lisser ;* 1650, Brunot, écrit *tripolir* [*tripolisser,* 1803, Boiste], au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse [pour les deux formes]). **1.** Aiguiser. || **2.** Polir avec une pierre ou avec du tripoli.
• REM. Au sens 2, on a dit aussi TRIPOLISSER (av. 1885, V. Hugo) : *À force de lessiver, de savonner, de fourbir* [...], *de tripoliser* (Hugo).

triporteur [tripɔrtœr] n. m. (contract. de *tri*[*cycle*] et de *porteur ;* 2 déc. 1900, *la Vie au grand air,* p. 807). Cycle à pédales ou à moteur comportant trois roues, dont deux à l'avant sur lesquelles porte une caisse destinée au transport des marchandises : *Le marchand de soupe roule en triporteur* (Dorgelès).

tripot [tripo] n. m. (de l'anc. v. *triper,* sauter [v. 1185, *Aliscans*], *treper,* trépigner, sauter, danser [v. 1155, Wace], germ. **trippōn,* sautiller, sauter ; v. 1160, *Roman de Tristan,* au sens de « acte amoureux » ; sens 1, v. 1460, Villon [*dans son tripot,* 1670, Mme de Sévigné] ; sens 2, 1707, Lesage [aussi « maison de jeu... »] ; sens 3, av. 1837, Fr. M. Ch. Fourier ; sens 4, av. 1784, Diderot ; sens 5, v. 1180, Godefroy [« ...société où peuvent s'épanouir... les intrigues... », 3 mars 1757, Voltaire]). **1.** *Class.* Lieu entouré de murs et aménagé pour jouer au jeu de paume : *Il y avait dans notre voisinage un jeu de paume où les fainéants de la ville s'assemblaient chaque jour. On y voyait un de ces braves de profession qui s'érigent en maîtres et décident les différends dans les tripots* (Lesage). || Class. et fig. *Dans son tripot,* dans un domaine qui est familier à quelqu'un, sur un sujet où il excelle : *Nous nous trompions dans la pensée qu'il* [Bourdaloue] *ne jouerait si bien que dans son tripot* (Sévigné). || **2.** *Péjor.* Maison particulière dont les maîtres reçoivent des joueurs à des fins lucratives, et, *par extens.,* maison de jeu, cabaret où l'on joue : *La familiale pension se changeait en petit tripot, où le « pot » mêlait les louis aux billets de banque* (Colette). || **3.** Lieu où l'on s'adonne à un trafic plus ou moins illicite, à des spéculations : *Le tripot de la Bourse.* || **4.** Endroit malfamé, mal fréquenté. || **5.** *Class.* et *fig.* Action de tripoter, d'intriguer : *N'y aurait-il pas un peu de tripot dans tout ceci ?* (Mme de Châteauroux). || *Par dénigrement* ou *par iron.* Assemblée, société, lieu où peuvent s'épanouir à l'envi les intrigues, les basses querelles, les tripotages : *Il y a bien des tripots, celui de la Sorbonne, celui de la comédie et celui que vous avez quitté sont les plus pitoyables ; je quitterai bientôt le grand tripot de ce monde et je n'y regretterai guère que vous* (Voltaire).

tripotage [tripɔtaʒ] n. m. (de *tripoter* [v. ce mot] ; 1482, Flamang, au sens de « manœuvres, intrigues » ; sens 1, 1609, M. Régnier ; sens 2, 1515, G. Cretin ; sens 3, av. 1896, Goncourt ; sens 4, av. 1837, Fr. M. Ch. Fourier ; sens 5, av. 1848, Chateaubriand). **1.** *Class.* Action de mélanger des choses peu appétissantes ou bizarres ; le mélange ainsi réalisé : *Il semblait que le diable eût fait ce tripotage* (M. Régnier). || **2.** *Class.* et *fig.* Assemblage disparate : *La dévotion de la M. , mêlée avec toutes ses autres manières, font un bon tripotage* (Bussy-Rabutin). || **3.** *Fam.* Action de toucher, de manier quelque chose de manière répétée, sans utilité et sans ménagement : *Le tripotage frénétique d'un jeu de cartes* (Goncourt). || **4.** *Fig.* Opération financière plus ou moins honnête, manœuvres plus ou moins louches pratiquées à des fins d'ambition ou d'intérêt : *Il paraît que Dutertre a promis une forte prime à l'entrepreneur si tout était prêt à une date qu'il a fixée. Il doit en manigancer des tripotages, cet être-là !* (Colette). *Toutes ces affaires sont de simples tripotages, fondés sur le trafic d'influence, la corruption de fonctionnaires et la prévarication* (Pagnol). || **5.** Ensemble de remaniements, de manipulations plus ou moins licites que l'on fait subir à un texte : *De l'autre côté du Rhin, en face de Mannheim, on retrouve la Bavière par une suite des odieuses coupures et des tripotages des traités de Paris, de Vienne et d'Aix-la-Chapelle* (Chateaubriand).
• SYN. : **3** *tripatouillage* (fam.) ; **4** *combines* (pop.), *grenouillage* (fam.), *manigances ;* **5** *falsification, maquillage.*

tripotailler [tripɔtaje] v. tr. (de *tripoter ;* 1886, Bloy, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** *Fam.* Toucher sans cesse et sans raison, machinalement, ou manipuler de manière répétée et maladroitement : *Madeleine qui va s'appuyer sur le piano en tripotaillant des fleurs* (Bataille). || **2.** *Fig.* Se livrer à de petits trafics illicites, à de petites opérations malhonnêtes.

tripotée [tripɔte] n. f. (part. passé fém. substantivé de *tripoter ;* 1843, Dupeuty et Cormon, au sens 1 ; sens 2, 1880, Zola ; sens 3, 1867, Delvau). **1.** *Pop.* Volée de coups : *Tous le plaignirent bien haut* [M. Georges] *d'avoir reçu une pareille tripotée* (La Varende). *J'espère que tu ne me gardes pas rancune pour la petite tripotée que je t'ai flanquée ; tout le monde a son caractère et il arrive qu'on sorte de ses gonds* (Giono). || **2.** *Pop.* Défaite complète dans une bataille, une lutte quelconque. || **3.** *Pop.* et *fig.* Grand nombre : *Une tripotée d'enfants.*

tripoter [tripɔte] v. tr. (de *tripot* [v. ce mot], au sens anc. de « manège, intrigue » ; 1581, N. de Montand, au sens 5 [mot probablem. plus anc. — v. la date du dér. *tripotage*] ; sens 1, 1867, Delvau [« réussir... avec maestria », av. 1889, Barbey d'Aurevilly] ; sens 2, 1867, Delvau [aussi *tripoter le carton ; tripoter les cartes,* 1868, A. Daudet] ; sens 3, 1843, Landais ; sens 4, 1787, Louvet de Couvray ; sens 6, 1774, Beaumarchais). **1.** Dans l'argot des peintres, gâcher artistiquement les couleurs, exécuter une œuvre picturale : *Je dessinais pour moi ; je tripotais même l'eau-forte, assez bien* (Mac Orlan). || *Par extens.* Réussir quelque chose avec maestria (vieilli) : *Ces dîners comme le Diable peut seul en tripoter pour ses favoris* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** *Fam.* Toucher de la main ou manipuler quelque chose de manière répétée et sans y attacher d'importance : *La jeune fille tripotait le manche d'un éventail* (Goncourt). *Un petit homme* [...] *qui, tripotant sa moustache grise...* (Carco). || *Tripoter les cartes, le carton,* jouer aux cartes : *Je crois que son plus grand mérite à cette dame-là, c'était de tripoter les cartes fort habilement* (Daudet). || **3.** *Fam.* Manier malproprement ou sans précaution et avec insistance : *Ne tripote pas ça, c'est fragile. En semaine, je m'approchais des dames qui tripotent des coupons aux étalages des grands magasins* (Cocteau). || **4.** *Pop.* Faire des attouchements à une personne : *Il s'agit de la marquise en train de se faire agréablement tripoter par un monsieur* (Farrère). *Arrête un peu de me tripoter. Je finis par avoir des bleus sur les cuisses* (Aymé). || **5.** *Fig.* et *fam.* Organiser, combiner d'une manière plus ou moins malhonnête : *Tripoter une affaire.* || **6.** *Fam.* Manipuler, utiliser de manière

à en tirer plus ou moins frauduleusement un profit : *Tripoter des fonds.*

● SYN. : **2** *tripatouiller* (fam.), *tripotailler* (fam.).

◆ v. intr. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1867, Delvau ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** *Fam.* S'occuper à remuer, à manipuler diverses choses plus ou moins propres : *Elle* [Ada] *parlait ainsi par jeu* [...] *parce qu'elle trouvait plaisir à jouer avec des pensées douteuses et malpropres, comme un enfant qui se délecte à tripoter dans l'eau sale* (Rolland). || **2.** *Fam.* Toucher, déplacer avec insistance et sans précaution des choses qu'on dérange, qu'on brouille : *Il a encore tripoté dans mes papiers, tout est en désordre.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Se livrer à des opérations financières plus ou moins louches pour en tirer profit : *Il a fait fortune en tripotant dans les fournitures aux armées.*

● SYN. : **1** et **2** *trifouiller* (fam.), *tripatouiller* (fam.), *tripotailler* (fam.) ; **3** *fricoter* (fam.), *trafiquer.*

tripoteur, euse [tripɔtœr, -øz] n. (de *tripoter ;* 1581, N. de Montand, au sens de « celui qui agit confusément, qui brouille les choses » ; sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 2, 1802, Flick). **1.** Qui manipule quelque chose en vue d'une fin, d'un résultat : *Les miracles que les tripoteurs du pouvoir voulaient opérer à prix d'or* (Balzac). *Car il lui fallait de l'honnêteté au tripoteur d'affaires* (Huysmans). || **2.** Qui se livre à des opérations financières plus ou moins honnêtes : *Ah ! l'imbécile qui s'était laissé gruger par un banquier qu'il estimait par le seul fait que ce tripoteur ne s'occupait jamais d'affaires et s'occupait d'art* (Huysmans).

◆ adj. (1964, Robert). *Pop.* Qui tripote, se plaît à tripoter : *Il a les mains tripoteuses.*

● SYN. : *baladeur* (fam.), *frôleur.*

tripotier, ère [tripɔtje, -ɛr] adj. et n. (de *tripot ;* 1611, Cotgrave, au sens de « celui qui fréquente les jeux de paume » ; sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, 1808, Fr. M. Ch. Fourier). **1.** *Vx.* Tenancier d'un jeu de paume, d'un tripot. || **2.** *Fam.* Personne qui se livre à des spéculations financières fructueuses (vieilli) : *Il a toujours spéculé à la Bourse et il n'y a pas plus tripotier que ce vieux-là* (Hervieu).

tripous ou **tripoux** [tripu] n. m. pl. (mot dialect., dér. de *tripe* 1 ; 1655, au sens de « boudin », et 1909, au sens actuel, d'après Robert, 1967). Plat auvergnat composé de tripes de veau roulées en paquets et cousues, accommodées de diverses façons avec une sauce relevée.

trippe n. f. V. TRIPE 2.

tripsomètre [tripsɔmɛtr] n. m. (de *tripso-*, élément tiré du gr. *tripsis,* friction, frottement [dér. de *tribein,* frotter], et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1975, Larousse). Appareil destiné à mesurer la résilience ou mémoire élastique du caoutchouc.

triptote [triptɔt] n. m. (bas lat. grammat. *triptotus,* même sens, gr. *triptôtos,* même sens, de *treîs,* trois, et de *piptein,* tomber, échoir ; 1721, Trévoux). Mot dont la déclinaison comporte trois cas.

triptyque [triptik] n. m. (du gr. *triptukhos,* formé d'une peau repliée trois fois, triple [de *treîs,* trois, et de *ptukhê,* ce qui se plie, pli], d'après *diptyque ;* 1838, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1948, É. Henriot [« petit carnet de passage en douane... », 1933, Larousse] ; sens 3, 1936, A. Gide). **1.** Ensemble décoratif composé de trois panneaux portant des peintures ou des décors en relief, les deux panneaux extérieurs étant susceptibles de se rabattre sur le panneau central : *Beaucoup de retables sont des triptyques.* || **2.** Document comportant trois volets qui se superposent par pliage. || *Spécialem.* Petit carnet de passage en douane qui permettait à une voiture de passage franchir une frontière sans acquitter le montant des droits de douane. || **3.** *Fig.* Œuvre littéraire ou musicale offrant une composition ternaire et une certaine symétrie.

triquard n. m. V. TRICARD.

trique [trik] n. f. (mot dialect. du Nord-Est, var. du moyen franç. *estricque,* « radoire pour mesure à grains » [1429, Godefroy], déverbal de l'anc. franç. *estriquier,* « passer la main sur quelque chose » [XIII[e] s., Godefroy], *estrikier,* « ôter les aspérités — du drap — » [1275, Godefroy], *estriquer,* « passer un bâton sur la mesure pour faire tomber le blé qui est en trop » [1490, Molinet], francique **strîkan,* frotter ; 1385, Godefroy, dans la loc. *jouer aux triques,* « faire un jeu [probablem. avec des bâtons] » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1848, G. Sand [...*sec comme un coup de trique,* 1926, Maurois] ; sens 3, av. 1885, V. Hugo ; sens 4, 1929, Montherlant ; sens 5, 1885, Esnault [d'abord « surveillance de la haute police », 1878, L. Rigaud]). **1.** Fort bâton ou bâton grossier : *Il suffit d'un képi, d'un beau képi galonné, reluisant au bout d'une trique* (Daudet). || **2.** Gros bâton utilisé comme arme pour frapper : *Ils ne marchent qu'à coups de trique. C'est seulement quand j'ai pu me défendre qu'il a reçu mes coups de trique* (Aymé). || *Maigre, sec comme un coup de trique,* se dit d'une personne ou d'un animal très maigre. || **3.** Volée de coups de bâton appliquée à titre de correction, de châtiment : *Les apprentis des corporations étaient soumis à la trique. La secousse électrique | Du nerf de bœuf parfois relayé par la trique* (Hugo). || **4.** *Fig.* Exercice brutal de l'autorité : *On n'obtient rien dans ce pays que par la trique. Et quel repos pour l'esprit qu'un régime où tout s'arrange avec la pâtée et la trique !* (Montherlant). || **5.** *Arg.* Interdiction de séjour.

● SYN. : **2** *gourdin, massue, matraque.*

triqueballe [trikbal] n. m. (origine incertaine ; XV[e] s., *Romania* [XIV, 430], au sens de « instrument de torture » ; sens 1-2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Chariot qui était en usage autrefois pour le transport des pièces d'artillerie. || **2.** Fardier utilisé pour le transport de fardeaux lourds et longs, et comprenant deux roues et un essieu élevé sous lequel on suspend la charge.

● REM. On dit aussi TRINQUEBALLE, n. m. (1923, Larousse).

trique-madame [trikmadam] n. f. (altér. de *tripe-madame,* même sens [1547, E. Rolland, *Flore,* VI, 108], proprem. « saute, madame ! », de *tripe,* 2[e] pers. du sing. de l'impér. prés. de l'anc. v. *triper,* sauter [v. TRIPOT], et de *madame ;* 1550, Guéroult). Nom usuel de *Sedum album,* ou *orpin blanc.*

● Pl. *des* TRIQUE-MADAMES.

triquer [trike] v. tr. (de *trique ;* 1690, Furetière, au sens de « trier les triques » ; sens actuel, 1842, Acad.). *Fam.* Battre à coups de trique : *On trique moins dans les métiers. On meurt moins dans les taudis* (Hamp).

triquet [trikɛ] n. m. (dimin. de *trique ;* 1676, Félibien, au sens 2 ; sens 1, 1680, Richelet). **1.** Sorte de batte dont on se servait pour jouer à la paume. || **2.** Échafaud de couvreur en forme de triangle.

triquètre [trikɛtr] n. f. (lat. *triquetra,* fém. de *triquetrus,* qui a trois angles, triangulaire ; 1611, Cotgrave, comme n. m., au sens de « triangle » ; comme n. f., au sens actuel, 1812, Mozin). Assemblage de trois jambes repliées en triangle, qui figure sur certaines médailles antiques, souvent en guise de contremarque.

● REM. On dit aussi TRISKÈLE, n. f. (gr. *triskelês,* à trois jambes, à trois pieds, de *treîs,* trois, et de *skelos,* jambe ; 1933, Larousse), et on trouve également employée la forme latine TRIQUETRA, n. f. (1933, Larousse) : *Les trois jambes qui forment la triquetra, l'antique emblème de la Sicile* (Bertheroy).

triquoises n. f. pl. V. TRICOISES.

trirectangle [trirɛktɑ̃gl] adj. (de *tri-* 3 et de *rectangle ;* 1876, Larousse [aussi *trièdre trirectangle* et *triangle sphérique trirectangle*]). Qui a trois angles droits. || *Trièdre trirectangle,* trièdre dont les trois faces sont des angles droits. || *Triangle sphérique trirectangle,* triangle sphérique dont les trois angles sont droits.

trirègne [triʀɛɲ] n. m. (de *tri-* 3 et de *règne ;* 1690, Furetière). Nom donné à la coiffure pontificale qu'on désigne communément du nom de *tiare,* et qui symbolise le triple pouvoir : impérial, royal et sacerdotal :

Ici, le Père, couronné ainsi qu'un pape du trirègne, et assis sur le rebord d'une gloire pareille à une amande d'or (Huysmans).

trirème [trirɛm] n. f. (lat. *triremis,* même sens, fém. substantivé de l'adj. *triremis,* qui a trois rangs de rames, de *tres,* trois, et de *remus,* rame, aviron ; v. 1355, Bersuire [le mot ne semble pas être attesté entre le milieu du XVIe s. et 1721, d'après Trévoux, 1752]). Équivalent, chez les Romains, de la *trière* des Grecs, navire de guerre en usage dans la Méditerranée antique, et qui comportait, à chaque bord, trois rangs de rameurs superposés : *La trirème bondit : elle érafla l'idole établie à l'angle du môle* (Flaubert).

trirote [trirɔt] n. f. (de *tri-* 3 et du lat. *rota,* roue ; 1842, Acad.). Chaise roulante à trois roues, que peut faire mouvoir elle-même la personne qui y est assise.

trisagion [trizagjɔn] n. m. (du gr. *trisagios,* trois fois saint, de *tris,* trois fois [dér. de *treîs,* trois], et de *hagios,* saint, sacré ; 1701, Furetière). Triple acclamation de la liturgie grecque, où le mot « saint » se répète trois fois, et qui subsistait dans l'ancienne liturgie romaine du vendredi saint.

trisaïeul, e [trizajœl] n. (de *tri-* 3, sur le modèle de *bisaïeul ;* 1552, D. Sauvage, écrit *trisayeul ; trisaïeul,* av. 1754, Destouches). Le père ou la mère d'un des arrière-grands-parents.

• REM. Au plur. on dit aussi des *trisaïeux.*

trisannuel, elle [trizanɥɛl] adj. (de *tri-* 3, sur le modèle de *bisannuel ;* 1771, d'après Robert, 1964 [qui n'indique pas le sens du mot] ; sens 1-2, 1876, Larousse). **1.** Qui a lieu tous les trois ans. || **2.** Qui peut durer trois ans : *Plante trisannuelle.*

triscooter [triskutœr] n. m. (contract. de *tri[cycle]* et de *scooter ;* 1964, Larousse). Sorte de scooter dont la partie arrière est remplacée par une caisse de livraison à deux roues.

trisecteur, trice [trisɛktœr, -tris] adj. (de *trisect[ion]* ; 1829, Boiste, comme n. m., au sens de « instrument pour diviser l'angle en trois » ; comme adj., au sens actuel, 1842, Acad.). Qui réalise la trisection : *Courbe trisectrice.*

trisection [trisɛksjɔ̃] n. f. (de *tri-* 3 et de *section ;* 1690, Furetière [aussi *trisection de l'angle*]). Division en trois parties égales. || *Trisection de l'angle,* partage d'un angle en trois parties et, plus particulièrement, en trois parties égales.

triséquer [triseke] v. tr. (de *trise[ction]* ; 1872, Littré). Partager en trois parties.

trisilicique [trisilisik] adj. (de *tri-* 3 et de *silicique ;* 1876, Larousse). Se dit d'un acide silicique dont la formule contient trois molécules de silice.

triskèle n. f. V. TRIQUÈTRE.

trismégiste [trismeʒist] adj. (bas lat. *trismegistus,* trois fois grand [surnom de Mercure], du gr. *tris,* trois fois [dér. de *treîs,* trois], et *megistos,* superl. de *megas,* grand ; 1532, Rabelais, au sens de « très grand » ; sens 1, 1579, F. de Foix ; sens 2, av. 1867, Baudelaire). **1.** Surnom donné par les Grecs d'Égypte au dieu Thot, puis à Hermès, dont ils firent un ancien roi d'Égypte, auteur de livres secrets relatifs à l'alchimie, la magie, l'astrologie. || **2.** *Littér.* Surnom donné à d'autres puissances surnaturelles invoquées dans les pratiques magiques : *Sur l'oreiller du mal c'est Satan Trismégiste | Qui berce longuement notre esprit enchanté, | Et le riche métal de notre volonté | Est tout vaporisé par ce savant chimiste* (Baudelaire).

trismus [trismys] n. m. (gr. *trismos,* petit bruit aigu, de *trizein,* pousser un petit cri aigu, grincer ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *trismos ; trismus,* 1806, Capuron). Constriction pathologique des maxillaires, due à la contraction des muscles masticateurs, qui est un des symptômes du tétanos.

• REM. La forme francisée TRISME, n. m. (1806, Capuron), n'est plus employée.

trisoc [trisɔk] n. m. (de *tri-* 3 et de *soc ;* 1835, *Maison rustique du XIXe siècle,* I, 199 *b*). Charrue à trois socs.

trisodique [trisɔdik] adj. (de *tri-* 3 et de *sodique ;* 1872, Littré). Qui contient trois atomes de sodium.

trisomie [trizomi] n. f. (de *tri-* 3 et du gr. *sôma,* corps ; 1964, Larousse). État d'un organisme qui possède un chromosome en surnombre dans une paire : *Chez l'homme, la trisomie affectant le chromosome 21 est responsable du mongolisme.*

trisomique [trizomik] adj. (de *trisomie ;* 1964, Larousse). Qui se rapporte à la trisomie.

trisphérique [trisferik] adj. (de *tri-* 3 et de *sphérique ;* 1975, Larousse [aussi *culasse trisphérique*]). Dont la surface est formée de trois calottes sphériques. || *Culasse trisphérique,* culasse d'un moteur d'automobile comportant trois surfaces hémisphériques qui se coupent, et dont deux supportent respectivement les soupapes d'admission et d'échappement, et la troisième la bougie d'allumage en position centrale.

trissement [trismɑ̃] n. m. (de *trisser* 1 ; 1845, Bescherelle). Cri de l'hirondelle. (Rare.)

1. trisser [trise] v. intr. (bas lat. [d'origine onomatop.] *trissare,* même sens ; 1839, Boiste). Produire le cri qui lui est propre, en parlant de l'hirondelle.

2. trisser [trise] v. tr. (de *tri-* 3, sur le modèle de *bisser ;* 1853, Th. Gautier, au sens 1 [« rappeler un artiste... », 1964, Robert ; absol., 1964, Larousse] ; sens 2, 1897, E. Rostand). **1.** Faire reprendre une nouvelle fois une partie d'un spectacle, d'un concert, d'un récital qui a été bissée : *Le grand air du troisième acte a été trissé.* || *Par extens.* Rappeler un artiste, un exécutant pour qu'il répète une troisième fois son interprétation : *Trisser un pianiste, une cantatrice ;* et absol. : *On bisse, on trisse, on acclame* (Arnoux). || **2.** En parlant d'un exécutant, reprendre de nouveau, à la demande du public, ce qu'il a déjà interprété deux fois : *Trisser un duo.*

3. trisser (se) [sətrise] v. pr. et **trisser** [trise] v. intr. (origine incertaine, peut-être emploi fig. de *trisser* 2 [proprem. « s'en aller en troisième vitesse »] ; 1905 [d'après Robert, 1964], sans indication de forme ni de sens ; comme v. pr., 1928, Lacassagne, et comme v. intr., 1949, Larousse). *Pop.* S'en aller, partir vivement, se sauver, « prendre le large » : *Trisse-toi ! voilà le surveillant. Et comment qu'on les verrait se trisser, les vieux birbes* (Dorgelès).

trissyllabe ou **trisyllabe** [trisilab] adj. et n. m. (lat. *trisyllabus,* qui a trois syllabes, gr. *trisullabos,* trissyllabe, de *treîs,* trois, et de *sullabê,* syllabe [v. SYLLABE] ; 1529, *Mél. Picot* [d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, qui n'indiquent pas la forme du mot ; *trissyllabe,* 1550, Meigret ; *trisyllabe,* 1876, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Se dit d'un mot qui comporte trois syllabes : *Un adjectif trissyllabe. « Définir » est un trissyllabe.* || **2.** Se dit des vers de trois syllabes (tels ceux de V. Hugo : *Par Saint-Gilles, | Viens-nous-en, | Mon agile | Alezan*).

trissyllabique ou **trisyllabique** [trisilabik] adj. (de *tris[s]yllabe ;* 1550, Meigret [*trissyllabique*], et 1876, Larousse [*trisyllabique*]). Qui appartient à un trissyllabe.

triste [trist] adj. (lat. *tristis,* affligé, chagrin, amer, désagréable, funeste, sombre, sévère, morose ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *trist* [*triste,* v. 1155, Wace], au sens I, 1 [*triste... comme un bonnet de nuit...,* 1611, Cotgrave ; *...triste de,* 1671, Molière] ; sens I, 2, v. 1380, *Aalma ;* sens I, 3, 1213, Studer-Waters [en parlant d'un animal, milieu du XVIIIe s., Buffon ; *le chevalier... de la Triste-Figure,* 1690, Furetière] ; sens I, 4, v. 1170, *Floire et Blancheflor* [*avoir le vin triste,* 1694, Acad.] ; sens II, 1-2, v. 1130, *Eneas,* écrit *triste* [aussi « qui s'écoule dans la tristesse... » ; « qui rapporte des faits malheureux... », v. 1601, Malherbe] ; sens II, 3, 1636, Monet [*couleur triste,* 1690, Furetière, art. *couleur ; temps triste,* 1690, Furetière ; *il fait triste,* XXe s.] ; sens II, 4, 1636, Corneille [*être dans un triste état,* 1893, *Dict. général* — aussi pour des personnes ; *...faire triste figure,* 1829, Boiste — d'abord *faire une triste figure,* 1701, Furetière ; *il est triste de,* av. 1719, Mme de Maintenon — *...que,* 4 juin 1777, Voltaire] ; sens II, 5, 1671, Boileau ; sens II, 6, v. 1160, d'après le *FEW,* XIII/2,

302 *a* ; sens II, 7, 1642, Corneille ; sens II, 8, 1677, Racine).

I. SENS SUBJECTIF : QUI ÉPROUVE OU MONTRE DE LA TRISTESSE (EN PARLANT DES PERSONNES, DE LEUR ASPECT, DE LEURS ACTIONS, DE LEURS DISPOSITIONS D'ESPRIT). **1.** Se dit d'une personne qui, à la suite d'une peine, d'un chagrin, d'une préoccupation, etc., ne peut éprouver de la joie, du contentement, et est portée au doute, au pessimisme, aux idées sombres : *Cette nouvelle l'a rendu triste. Aujourd'hui je ne vous consolerai pas, car je suis triste aussi, triste jusque dans l'âme, et j'ai sommeil* (Gide). « *Quand on perd de l'argent, on est triste. Humain, trop humain ! — Je ne suis pas triste, mais étonné* » (Adamov). || *Triste comme la pluie, comme un bonnet de nuit, comme un éteignoir,* très triste. || *(Être) triste de,* (être) affligé, désolé du fait de : *Je l'ai trouvé tantôt tout triste de je ne sais quoi que vous lui avez dit* (Molière). || **2.** Se dit d'une personne qui n'est pas portée à la gaieté, à l'amusement, qui a ou paraît avoir une humeur sombre, un fond de gravité, de mélancolie : *Ne pas aimer les gens tristes. Pour te plaire, disait Lucien, il faudrait jouer un rôle, n'est-ce pas ? et celui d'un homme triste* (Stendhal). « *Je suis un marrant, dit-il. — Ça ne m'étonne pas, répondit Amadis. — Il y en a, ils sont tristes, mais pas moi* » (Vian). || **3.** Se dit de ce qui, chez une personne, dans sa physionomie, son aspect, son comportement, dénote ou exprime la tristesse : *Un regard triste. Marcelle avait cessé de rire, il y avait un pli dur et triste au coin de ses lèvres* (Sartre). « *Mais qu'est-ce qui vous donne cet air triste alors si vous m'aimez et que tout le monde le veut bien ? — Je ne peux pas vous le dire* » (Anouilh). *Il les regardait entrer un à un, de ses yeux tellement clairs qu'ils paraissaient sans couleur dans son vieux visage basané, la bouche triste sous la moustache épaisse et tombante* (Camus) ; et en parlant d'un animal : *La cigogne a presque toujours l'air triste* (Buffon). || *Le chevalier à* ou *de la Triste-Figure,* surnom de Don Quichotte. || *Faire triste mine, faire triste mine à quelqu'un,* v. MINE 3. || **4.** Se dit des états psychologiques, intellectuels ou affectifs marqués ou inspirés par la mélancolie, le pessimisme, le découragement : *Ses pensées étaient plutôt tristes. Une triste et profonde rêverie. Quelle mâle gaieté, si triste et si profonde | Que, quand on vient d'en rire, on devrait en pleurer !* (Musset). || Fam. *Avoir le vin triste,* être d'une humeur sombre quand on a bu.

II. SENS OBJECTIF : QUI CAUSE DE LA TRISTESSE (EN PARLANT SURTOUT DES CHOSES). **1.** Qui cause du chagrin, de l'affliction, de la souffrance, qui éveille des regrets, des pensées graves, pénibles, douloureuses : *Un triste événement. Quelle triste chose, cette fin prématurée ! Je voudrais vous cacher une triste nouvelle, | Madame ; mais il faut que je vous la révèle* (Racine). || **2.** Qui est marqué par des événements malheureux, affligeants, funestes : *Une triste année. Une triste soirée passée dans l'angoisse. Quelle triste destinée que la sienne !* || Qui s'écoule dans la tristesse, la mélancolie, l'ennui : *Les dimanches tristes de la province. De tristes vacances.* || Qui rapporte des faits malheureux, expose, décrit de pénibles réalités : *Une histoire triste. Ne pas aimer les romans, les spectacles tristes.* || **3.** Qui est dénué de gaieté, de vie, de couleur, etc., qui est propre à inspirer de la mélancolie, du désespoir : *Un appartement, un quartier triste. Je deviendrai un pilier de café militaire dans la triste garnison d'une petite ville mal pavée* (Stendhal). *Quand ce jeune homme rentra chez lui | Il entendit de tristes gammes, | Qu'un piano pleurait dans la nuit* (Laforgue). *Avons-nous assez divagué de la belle aube au triste soir* (Apollinaire). || *Couleur triste,* couleur sombre, sans éclat. || *Temps triste, jour* ou *journée triste,* temps, jour gris, sans soleil : *La journée, qui était l'une des dernières de l'automne, était froide et triste* (Lacretelle). || Adverbialem. *Il fait triste,* le temps est gris, maussade. || **4.** Qui est affligeant, déplorable, difficile à admettre ou à supporter, qui inspire des réflexions, des jugements pénibles ou attristants (placé avant le nom) : *Il a eu une triste fin. C'est une triste compensation. Faire une triste expérience. Quel triste temps que celui où l'éditeur d'un roman frivole demande instamment à l'auteur une préface du genre de celle-ci* (Stendhal). || *Être dans un triste état,* en parlant des choses, avoir subi de graves dégâts ou altérations : *La voiture accidentée était dans un triste état* ; en parlant des personnes, avoir un aspect extérieur lamentable, ou être dans un état de santé qui inspire les plus vives inquiétudes : *Il est revenu crotté, déchiré, dans un triste état. Malade qui est dans un triste état.* || *Avoir triste allure, faire triste figure,* se présenter sous un aspect peu avantageux, pitoyable. || *Il est triste de* (et l'infinitif), *que* (et le subjonctif) il est déplorable, regrettable de ou que : *Il est triste de se voir accuser quand on est innocent. Il est triste, à mon gré, pour le genre humain, qu'un homme comme Pascal ait été un fanatique* (Voltaire). || **5.** *Péjor.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui, par sa médiocrité, son caractère bas et méprisable, suscite un jugement sévère, la réprobation (placé avant le nom) : *Un triste personnage. Un triste sire. Jouer un triste rôle dans une affaire. Telle est la triste vérité. Énée est un froid et triste personnage auprès du majestueux Adam* (Chateaubriand). *Nous ne nous sauverons pas ! s'écria l'équipage. Les lâches seuls osent fuir, triste courage !* (Giraudoux). || **6.** *Class.* Qui est d'un caractère sombre, sévère, rigoureux, farouche (en parlant des personnes ou des choses) : *Il se déguise en vain : je lis sur son visage | Des fiers Domitius l'humeur triste et sauvage* (Racine). *Il fit cet édit triste et terrible par lequel il interdisait tous les magistrats de la ville* (Saint-Réal). || **7.** *Class.* Qui est d'un caractère lugubre, funeste, inquiétant (en parlant surtout des choses) : « *Voilà quel est mon songe. — Il est vrai qu'il est triste* » (Corneille). *Les Orestes et les Œdipes, tristes fantômes qu'a évoqués le poète magicien...* (La Fontaine). || **8.** *Vx.* Dont l'état, la condition inspire de la pitié, de la commisération : *Je ne crains que le nom que je laisse après moi. | Pour mes tristes enfants, quel affreux héritage !* (Racine).

● SYN. : **I, 3** *funèbre, lugubre, rembruni, sinistre* ; **4** *désabusé, funeste, mélancolique, morose, noir, sombre.* || **II, 1** *attristant, désolant, navrant* ; **2** *angoissant, dramatique* ; *déprimant, terne* ; **3** *maussade, morne* — CONTR. : **I, 1** *allègre, content, joyeux* ; **2** *enjoué, gai, jovial, rieur* ; **3** *badin, folâtre, réjoui* ; **4** *optimiste, stimulant, tonique.* || **II, 1** *heureux* ; **2** *bon* ; *agréable, divertissant, plaisant* ; *amusant, comique, drôle* ; **3** *animé, coloré, enchanteur.*

◆ n. (v. 1530, C. Marot). Personne qui, par nature, n'est pas gaie : *C'est un triste. Je ne suis pas une triste, je suis heureuse* (H. Bataille).

triste-à-patte [tristapat] n. m. (de *triste, à* et *patte* ; 1788, Mercier [X, 316], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Nom donné autrefois aux soldats du guet. || **2.** *Fam.* Soldat d'infanterie.

● Pl. *des* TRISTES-À-PATTE.

tristement [tristəmɑ̃] adv. (de *triste* ; v. 1175 [d'après le *FEW*, XIII/2, 302 *b*], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1656, Pascal ; sens II, 1, 1415, Bartzsch ; sens II, 2, 1876, Larousse).

I. 1. En éprouvant de la tristesse, sans joie : *Terminer sa vie seul, tristement. Souvent sur la montagne, à l'ombre d'un vieux chêne, | Au coucher du soleil, tristement je m'assieds* (Lamartine). *Elle monta lentement, tristement l'escalier* (France). || **2.** D'une manière qui exprime la tristesse, avec un air triste : *Sourire tristement. Il nous dit cela si tristement, qu'il me fit pitié* (Pascal).

II. 1. D'une manière qui attriste, inspire des regrets, des pensées moroses : *La pluie tombait tristement. Un roman qui finit tristement.* || **2.** D'une manière désolante, pour des raisons peu honorables : *Un personnage, un exploit tristement célèbre. Ces faits sont tristement authentiques.*

● SYN. : **I, 1** et **2** *lugubrement, sombrement.* — CONTR. : **I, 1** *gaiement, joyeusement* ; **2** *allègrement.*

tristesse [tristɛs] n. f. (de *triste* ou du lat. *tristitia,* affliction, temps malheureux, caractère sombre ou sévère, dér. de *tristis* [v. TRISTE] ; v. 1180, Marie de France, au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1370, Oresme ; sens I, 3, 1690, Furetière [« caractère de ce qui... dénote cet état », milieu du XVIII[e] s., Buffon] ; sens II, 1, av. 1696, La Bruyère ; sens II, 2, 1782, M[me] de Genlis ; sens II, 3, 1904, R. Rolland).

I. 1. État d'une personne qui, pour une cause accidentelle ou de façon permanente, est en proie à l'abattement, au pessimisme, ne peut éprouver de la joie, de la satisfaction, rire, montrer de la gaieté : *Idoménée* [...] *tomba dans une tristesse mortelle* (Fénelon). *La lecture de ces lignes jeta M. Bergeret dans la tristesse* (France). *Il a éclaté de ce rire bruyant qui n'efface jamais tout à fait sa tristesse* (Butor). || **2.** Période pendant laquelle une personne est dans cet état ; fait, événement, personne qui en est la cause (souvent au plur.) : *Les joies et les tristesses de l'existence. L'hiver emporte toujours avec lui quelque chose de nos tristesses* (Hugo). || **3.** Expression d'une personne qui manifeste cet état : *Son visage se couvrit de tristesse* (Troyat). *Ensuite, il m'a regardé attentivement et avec un peu de tristesse. Il a murmuré : « Je n'ai jamais vu d'âme aussi endurcie que la vôtre... »* (Camus). || Caractère de ce qui, dans l'attitude, les actions, la physionomie, dénote cet état : *La tristesse du regard, du sourire. Des paroles empreintes de tristesse. Le client leva les yeux et son visage marqué par la quarantaine parut à Wilfred d'une tristesse amère, malgré le sourire qui plissait les coins des paupières* (Green). *Socrate perd un peu de la tristesse de sa figure jaune, une lueur d'espoir le traverse* (Mallet-Joris).

II. 1. *Class.* Caractère de ce qui est grave, austère, sévère : *Ce n'est point une nécessité qu'il y ait du sang et des morts dans une tragédie : il suffit que l'action en soit grande, que les acteurs en soient héroïques, que les passions y soient excitées, et que tout s'y ressente de cette tristesse majestueuse qui fait tout le plaisir de la tragédie* (Racine). *Le discours chrétien est devenu un spectacle. Cette tristesse évangélique qui en est l'âme ne s'y remarque plus* (La Bruyère). || **2.** Caractère des choses qui manquent d'animation, de gaieté, de couleur, etc., et qui portent à la mélancolie, aux réflexions graves ou sombres : *La tristesse d'un paysage. La réception a été d'une tristesse funèbre. Le bruit de ces torrents et de la mer est d'une tristesse qui serre le cœur* (Genlis). || **3.** Caractère de ce qui est affligeant, déplorable : *Ironiser sur la tristesse des temps.*

• SYN. : **I, 1** *abattement, affliction, mélancolie, morosité, neurasthénie ;* **2** *chagrin, malheur, peine.* — CONTR. : **I, 1** *allégresse, contentement, enjouement, entrain, euphorie, gaieté ;* **2** *joie, plaisir, satisfaction ;* **3** *drôlerie.*

trisubstitué, e [trisypstitɥe] adj. (de *tri-* 3 et de *substitué ;* 1964, Larousse). Se dit des dérivés obtenus par substitution de trois atomes ou de trois radicaux à trois atomes de la molécule : *Le chloroforme est un dérivé trisubstitué du méthane.*

trisulfure [trisylfyr] n. m. (de *tri-* 3 et de *sulfure ;* 1872, Littré). Sulfure contenant trois atomes de soufre dans sa molécule : *Trisulfure de phosphore.*

trisyllabe adj. et n. m., **trisyllabique** adj. V. TRISSYLLABE, TRISSYLLABIQUE.

tritagoniste [tritagɔnist] n. m. (gr. *tritagônistês,* qui joue les troisièmes rôles, acteur médiocre, de *tritos,* troisième [dér. de *tris,* trois fois, de *treîs,* trois], et de *agônizesthai,* concourir, combattre, dér. de *agôn,* réunion, concours, lutte, de *agein,* mener, conduire ; 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Acteur qui jouait les troisièmes rôles dans les tragédies grecques. || **2.** Acteur médiocre. (Vieilli.)

tritane [tritan] n. m. (contract. de *tri-[phénylmé]t[h]ane ;* 1964, Larousse). Syn. de TRIPHÉNYLMÉTHANE.

tritérium n. m. V. TRITIUM.

tritéron n. m. V. TRITON 3.

trithéiste [triteist] n. m. (de *trithéisme,* croyance en trois dieux, en la Trinité [1727, Voltaire], de *tri-* 3 et du gr. *theos,* dieu, divinité ; 1872, Littré). Nom donné aux chrétiens que l'on accusait d'admettre, dans la Trinité, non seulement trois personnes, mais trois substances, trois Dieux *(trithéisme).* [On a dit aussi TRITHÉITE (1872, Littré).]

tritium [tritjɔm] ou **tritérium** [triterjɔm] n. m. (du gr. *tritos,* troisième [dér. de *tris,* trois fois, de *treîs,* trois], d'après *deutérium ;* 1949, Larousse [pour les deux formes]). Isotope radioactif de l'hydrogène, de nombre de masse 3 (symb. T). [V. aussi TRITON 3.]

1. triton [tritɔ̃] n. m. (lat. *Triton,* Triton [dieu marin, fils de Neptune], gr. *Tritôn ;* 1512, J. Lemaire de Belges, au sens 1 ; sens 2, 1828, Mozin ; sens 3, 1803, Boiste [comme terme d'histoire naturelle, sans indication de sens, 1754, Bloch-Wartburg]). **1.** Divinité marine à tête et buste humains et à queue de poisson, descendant du dieu Triton, fils de Poséidon et d'Amphitrite. || **2.** Batracien de la famille des urodèles, à queue aplatie latéralement, d'existence amphibie, commun dans les mares et les étangs, et dont il existe une vingtaine d'espèces : *Triton à crête.* || **3.** Mollusque gastropode marin, dont la forte coquille, qui peut atteindre 30 cm de long, est la conque marine des Anciens.

2. triton [tritɔ̃] n. m. (lat. médiév. *tritonum,* même sens, gr. *tritonon,* espace de trois tons, de *treîs,* trois, et de *tonos,* tension, rythme, ton, dér. de *teinein,* tendre ; 1615 [d'après Robert, 1964], écrit *trite ; triton,* 1629, Bloch-Wartburg). Intervalle mélodique ou harmonique de trois tons : *L'intervalle « fa » ↗ « si » est un triton.* (Syn. QUARTE AUGMENTÉE.)

3. triton [tritɔ̃] ou **tritéron** [triterɔ̃] n. m. (de *tritium/tritérium,* d'après *électron, neutron, proton,* etc. ; 1964, Robert [*triton*]. et 1968, Larousse [*tritéron*]). Nom donné au noyau de tritium, formé d'un proton et de deux neutrons.

trituberculé, e [trityberkyle] adj. (de *tri-* 3 et de *tubercule ;* 1876, Larousse [pour les dents des mammifères fossiles, 1964, Larousse]). Qui porte trois tubercules. || *Spécialem.* Se dit des dents de mammifères fossiles portant trois tubercules disposés en triangle.

triturable [trityrabl] adj. (de *triturer ;* 1581, Dusseau). Qui est propre à subir la trituration : *Matières triturables.*

triturant, e [trityrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *triturer ;* 1872, Littré, dans la loc. *surface triturante...,* même sens ; *face triturante...,* 1964, Larousse). *Face triturante d'une dent,* surface d'une dent qui effectue la mastication des aliments.

triturateur [trityratœr] n. m. (dér. savant de *triturer ;* 1782, *Encycl. méthodique,* au sens 1 ; sens 2, 1876, d'après Littré, 1877). **1.** Syn. de BROYEUR : *Triturateur à pâte, à vieux papiers.* || **2.** Vx. *Triturateur de garance,* ouvrier qui broyait la garance utilisée comme colorant.

trituration [trityrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *trituratio,* battage [du blé], de *trituratum,* supin de *triturare* [v. TRITURER] ; XIII[e] s. [d'après le *FEW,* XIII/2, 309 *a*], au sens 1 [dans un emploi littér., 1918, G. Duhamel, *Civilisation,* p. 260 ; *bois de trituration,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1933, Larousse [« préparation obtenue par ce procédé », 1964, Larousse]). **1.** Action de triturer une matière, de la réduire en menus éléments par écrasement, friction : *La trituration des aliments au cours de la mastication ; et littér.,* en parlant des effets des combats, des opérations militaires : *C'est* [l'autochir] *le premier grand atelier de réparation que l'homme blessé rencontre au sortir de l'atelier de trituration et de destruction qui fonctionne à l'extrême avant* (Duhamel). || *Bois de trituration,* rondins ou déchets de scierie destinés à être convertis en particules pour la fabrication de panneaux agglomérés. || **2.** *Spécialem.* Opération de la fabrication du papier qui a pour objet de mettre en pâte la cellulose en balles ou les vieux papiers. || **3.** En pharmacie, procédé de dispersion d'un médicament solide, soluble ou insoluble, au sein

d'un excipient pulvérulent (lactose). || *Par extens.* Préparation obtenue par ce procédé.

triture [trityr] n. f. (lat. *tritura,* action de frotter, frottement, battage du blé, de *tritum,* supin de *terere,* frotter ; 1610, J. Duval, au sens de « action de triturer » ; sens moderne, v. 1790, Brunot). *Vx.* Habitude de traiter les affaires publiques ou privées : *Tu n'entends rien absolument à la triture des affaires* (Gautier).

triturer [trityre] v. tr. (bas lat. *triturare,* battre [le blé], du lat. class. *tritura* [v. l'art. précéd.] ; 1519, G. Michel de Tours, au sens de « battre le blé » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1857, Baudelaire [*se triturer... les méninges,* 1946, M. Aymé] ; sens 3, 1893, Courteline). **1.** Réduire en éléments menus ou fins une substance ou un mélange de substances, par écrasement, frottement, malaxation, etc., sans choc, pour obtenir un produit homogène, poudre ou pâte : *Triturer des drogues dans un mortier.* || **2.** Manipuler avec insistance, presser, faire aller entre ses doigts, sans intention précise, souvent d'un geste machinal : *Je vois des lumières, dit Jaime, qui triturait un fil de fer* (Malraux). *Armand n'est pas trop rassuré ; il regarde ses pieds ; il triture ses clefs dans sa poche ; il aime les sentir dans la paume de sa main...* (Cayrol). || Fig. *Se triturer la cervelle, les méninges,* s'acharner à chercher la solution d'un problème, d'une difficulté, mais sans succès ou avec des résultats insignifiants. || **3.** Manier sans soin, sans précaution, tripoter : *Des livres abîmés, triturés par des lecteurs négligents.*
• SYN. : **2** *tripoter* (fam.).

tritureuse [trityrøz] n. f. (de *triturer ;* 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 729). Machine automotrice servant à incorporer dans un sol préalablement ameubli et à lui mélanger intimement sur place des matériaux d'apport complémentaires. (Terme préconisé comme équivalent de l'angl. *pulvimixer.*)

triumvir [trijɔmvir] n. m. (lat. *triumvir,* membre d'une commission de trois personnes, triumvir, de *trium,* génitif de *tres,* trois, et de *vir,* homme ; 1534 [d'après le *FEW,* XIII/2, 312 *a*], au sens 1 ; sens 2, 1545, A. J. Le Maçon ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Dans la Rome antique, magistrat qui, conjointement avec deux collègues, était chargé d'une partie de l'administration : *Triumvirs chargés de l'application des sentences de mort. Triumvirs chargés des festins sacrés.* || **2.** Chacun de ceux qui, sous la République romaine, formèrent le premier (César, Pompée, Crassus) et le second triumvirat (Octave, Antoine, Lépide). || **3.** Se dit parfois de Robespierre, Couthon, Saint-Just, qui sous la Révolution, après la mort de Danton, détinrent l'autorité.

triumviral, e, aux [trijɔmviral, -o] adj. (lat. *triumviralis,* même sens, de *triumvir* [v. l'art. précéd.] ; 1579 [d'après le *FEW,* XIII/2, 312 *a*], puis 1762, Acad.). Qui appartient aux triumvirs : *Pouvoirs triumviraux.*

triumvirat [trijɔmvira] n. m. (lat. *triumviratus,* commission de triumvirs, le triumvirat, de *triumvir,* triumvir [v. TRIUMVIR] ; 1556, Bonivard, au sens 1 [« durée de cette fonction », 1904, Larousse] ; sens 2, 1573, Desportes [« chacune des périodes... », 1964, Robert] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Dans la Rome antique, fonction de triumvir. || Durée de cette fonction. || **2.** Nom donné à l'association que formèrent César, Pompée et Crassus en 60 av. J.-C. *(premier triumvirat),* puis à celle que formèrent Octave, Antoine et Lépide en 43 av. J.-C. *(second triumvirat),* pour exercer le pouvoir suprême à Rome. || Chacune des périodes de la fin de la République correspondant à ces gouvernements. || **3.** *Littér.* Groupe de trois personnes unies pour accaparer l'autorité : *Une association dirigée par un triumvirat d'ambitieux.*

trivalence [trivalɑ̃s] n. f. (de *trivalent,* d'après *valence ;* 1968, Larousse). Caractère des éléments chimiques trivalents.

trivalent, e [trivalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *tri-* 3 et de *valence ;* 1876, Larousse). Se dit d'un élément chimique dont la valence est 3.

trivelin [trivlɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Trivelin,* surnom d'un bouffon de la comédie italienne, aux jambes tordues, ital. *Trivellino ;* 3 janv. 1654, Loret). *Vx.* Baladin, bouffon : *Car en tout temps ces petits trivelins | Vont inventant nouvelles singeries* (J.-B. Rousseau).

trivelinade [trivlinad] n. f. (de *trivelin ;* 1683, La Fontaine). *Class.* Farce, bouffonnerie : *Volontiers je paie en gambades, | J'ai huit ou dix trivelinades | Que je sais sur mon doigt* (La Fontaine).

trivial, e, aux [trivjal, -o] adj. (lat. *trivialis,* trivial, grossier, vulgaire, dér. de *trivium,* carrefour, endroit où aboutissent trois chemins, de *ter,* trois fois [de *tres,* trois], et de *via,* voie, chemin ; 1550, Rabelais, au sens 2 [pour des personnes... qu'on peut voir partout, av. 1696, La Bruyère] ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 3, 10 févr. 1672, E. de Coulanges [en mathématiques, 1968, Larousse] ; sens 4, 1876, Larousse [pour des termes, 1669, Boileau ; en parlant d'une personne, 1975, *Lexis*]). **1.** Chez les Romains, se disait des divinités qui présidaient aux carrefours : *Dieux triviaux ;* et par extens. : *Puis, toute souriante* [...], *elle raconte à Marguerite que, chaque soir, et sans en manquer un, elle brûle, au nom d'Anthime, deux cierges, aux côtés de la Madone triviale, à l'angle nord de la maison...* (Gide). || **2.** *Class.* Qui est bien connu de tous (sans nuance défavorable) : *Un endroit de saint Jérôme que tous les écoliers savent par cœur* [...], *un passage si trivial...* (Bossuet). || *Class.* et *spécialem.* Se dit des personnes très répandues, qu'on peut voir partout facilement : *Le manieur d'argent, l'homme d'affaires est un ours qu'on ne saurait apprivoiser ; on ne le voit dans sa loge qu'avec peine* [...]. *L'homme de lettres au contraire est trivial comme une borne au coin des places ; il est vu de tous, et à toute heure, et en tous états...* (La Bruyère). || **3.** *Class.* et *littér.* Qui est extrêmement commun, banal, qui, à force d'être rencontré ou répété, a perdu tout caractère d'originalité ou de distinction (avec une nuance péjorative) : *Nous sommes tous mortels, et l'heure et le moment sont fort incertains. Je finis par cette moralité un peu triviale* (Coulanges). *Les bonnes maximes sont sujettes à devenir triviales* (Vauvenargues). *Cela semble trivial à dire, mais il faut le dire : le défaut de relations est un des grands malheurs de la société* (Montherlant). || *Auj.* et *spécialem.* En mathématiques, se dit d'une relation dont l'évidence la rend banale et lui ôte souvent tout intérêt : *Sous-ensembles triviaux d'un ensemble.* || **4.** *Péjor.* Qui est d'une basse vulgarité, d'un caractère grossier et malséant : *Plaisanteries triviales. Cette aristocratie qui irritait tant d'Argenton ressortait mieux encore sur le milieu trivial où ils se trouvaient maintenant* (Daudet). *Elle voulait détester Vidame, détester ses manières de faux aristocrate dédaigneux, sa suffisance et ses railleries parfois triviales* (Duhamel). || *Spécialem.* Se dit des termes et du langage qui expriment avec une crudité choquante les réalités que la délicatesse et la bienséance ont accoutumé d'évoquer de façon plus nuancée : *Mot trivial. Expressions triviales. Un livre trivial ;* et par extens. : *Un auteur trivial.*
• SYN. : **3** *rebattu, usé ;* **4** *obscène, ordurier, vulgaire.*

trivialement [trivjalmɑ̃] adv. (de *trivial ;* 1596, Hulsius, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** *Vx.* D'une manière commune, ordinaire, banale. || **2.** D'une manière vulgaire, avec une liberté choquante : *Parler, plaisanter trivialement.*

trivialité [trivjalite] n. f. (dér. savant de *trivial ;* 1611, Cotgrave, au sens 2 ; sens 1, 1669, Widerhold ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** *Vx* ou *littér.* Caractère de ce qui est trop connu, banal, sans intérêt : *Le mauvais goût des compositions rivalisait avec la trivialité des figures et la mollesse du modelé* (About). || **2.** *Vx* ou *littér.* Chose banale, rebattue, sans intérêt, platitude : *Des longueurs insupportables, des répétitions sans nombre, des trivialités dites avec pompe...* (Mirabeau). || **3.** *Péjor.* Caractère de ce qui est bas, grossier, malséant : *S'exprimer avec trivialité. Un ouvrage d'une trivialité écœurante.* || **4.** *Péjor.* Pensée ou expression vulgaire, grossière, malséante : *Un vaudeville, un répertoire plein de trivialités.*

trivium [trivjɔm] n. m. (lat. médiév. *trivium,* même sens, emploi spécialisé du lat. class. *trivium,* endroit où aboutissent trois chemins [v. TRIVIAL] ; XIIIe s., H. d'Andeli, écrit *trive ; trivium,* 1845, Bescherelle). Groupe des trois arts libéraux (grammaire, rhétorique, dialectique) dont l'étude précédait celle des disciplines du *quadrivium* (v. ce mot), dans l'université du Moyen Âge.

troc [trɔk] n. m. (déverbal de *troquer* 1 ; 1464, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1564, J. Thierry, écrit *troq* [*troc,* 1636, Monet ; *économie de troc,* 1964, Larousse — *troc,* 1936, P. Valéry ; *troc pour troc,* milieu du XVIe s., Ronsard — écrit *troque pour troc*] ; sens 2, 1580, Montaigne [écrit *troque*]). **1.** Échange direct d'un objet, d'un bien contre un autre : *Faire un troc. Proposer un troc à quelqu'un.* || *Économie de troc,* ou simplem. *troc,* système dans lequel les transactions commerciales se font sans intermédiaire monétaire, c'est-à-dire marchandises contre marchandises : *Et notre économie hésite à chaque instant entre un développement illimité de la symbolique des échanges, et un retour tout à fait inattendu au système primitif, au système des sauvages, au troc* (Valéry). || Vx. *Troc pour troc,* se disait d'un échange qui ne comportait le versement d'aucune différence. || **2.** *Fig.* Action d'échanger une chose contre une autre : *Ne pas accepter le troc de son indépendance contre la sécurité matérielle.*

trocart [trɔkar] n. m. (altér. de *trois-quarts* 2 ; 1694, Th. Corneille). Instrument de chirurgie formé d'un poinçon monté sur un manche et glissant dans une canule, qui sert à faire des ponctions ou à introduire des appareils d'endoscopie dans certaines cavités.

troch(o)- [trɔk(o)], premier élément, tiré du gr. *trokhos,* roue (dér. de *trekhein,* courir), et qui entre dans la composition de quelques mots.

trochaïque [trɔkaik] adj. (lat. *trochaicus,* trochaïque, composé de trochées, de *trochaeus,* trochée [v. TROCHÉE] ; 1551, B. Aneau [pour un vers ; pour un rythme et *coupe, césure trochaïque,* 1904, Larousse]). Se dit d'un rythme de la poésie grecque et latine où le pied fondamental est le trochée. || Se dit de vers appartenant à ce rythme : *Tétramètre trochaïque catalectique du grec. Septénaire trochaïque du latin.* || *Coupe, césure trochaïque,* coupe de l'hexamètre dactylique placée au troisième dactyle, après les deux premières syllabes de ce pied, qui forment un trochée.

trochanter [trɔkɑ̃tɛr] n. m. (gr. *trokhantêr,* organe ou instrument pour courir, partie du fémur où s'attachent les muscles de la cuisse, de *trokhân,* courir, dér. de *trokhos,* course, de *trekhein,* courir ; 1541, Canappe, au sens 1 [*grand trochanter, petit trochanter,* v. 1560, Paré] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Nom donné à deux tubérosités arrondies que présente le fémur à l'union du col avec le corps. || *Grand trochanter,* saillie volumineuse située au-dessus et en dehors du col du fémur, donnant insertion à plusieurs muscles (moyen et petit fessier, pyramidal, etc.). || *Petit trochanter,* apophyse conique située à l'union du col du fémur avec la face interne de cet os, où s'attache le muscle psoas iliaque. (Syn. TROCHANTIN.) || **2.** Second article des membres des animaux articulés, situé entre la hanche et le fémur.

trochantérien, enne [trɔkɑ̃terjɛ̃, -ɛn] adj. (de *trochanter ;* 1810, Capuron). Qui se rapporte au grand trochanter.

trochantin [trɔkɑ̃tɛ̃] n. m. (de *trochant[er],* par changement de suff. ; 1810, Capuron, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Autre nom du *petit trochanter.* || **2.** Petite pièce du thorax des insectes.

trochantinien, enne [trɔkɑ̃tinjɛ̃, -ɛn] adj. (de *trochantin ;* 1810, Capuron). Qui appartient au trochantin ou petit trochanter.

1. troche [trɔʃ] n. f. (lat. pop. **traduca,* altér. du lat. class. *tradux, -ducis,* sarment qu'on fait passer d'un arbre à un autre, dér. de *traducere,* conduire au-delà, faire passer, traverser, de *trans,* au-delà de, par-delà, et de *ducere,* mener, conduire ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* aux sens de « touffe de roseaux sur le même pied, groupe de palmiers » ; sens 1, 1923, Larousse ; sens 2, 1904, Larousse [« faisceau de perles, de pierres précieuses », 1352, Godefroy — d'abord écrit *troce,* début du XIVe s.]). **1.** *Vx* ou *dialect.* Gerbe, bouquet, faisceau : *Une belle troche d'aubépine avec une trique passée dedans* (Roupnel). || **2.** Fleuron fait de plusieurs gemmes.

◆ **troches** n. f. pl. (1561, Du Fouilloux, au sens de « pelote, paquet [de fumées de cerf] » ; sens actuel, 1690, Furetière). Fumées à demi formées que le cerf jette en juin et juillet. (On dit aussi TORCHES [v. 1354, Modus].)

2. troche n. f. V. TROQUE 1.

1. trochée [trɔʃe] n. m. (lat. *trochaeus,* pied composé d'une longue et d'une brève [ce qui donne un rythme rapide], gr. *trokhaîos,* même sens, masc. substantivé de l'adj. *trokhaîos,* propre à la course, dér. de *trokhos,* -course, de *trekhein,* courir ; 1551, Gruget). Dans les systèmes prosodiques reposant sur la quantité (grec, latin), pied formé d'une longue suivie d'une brève, le temps marqué portant sur la longue.

2. trochée [trɔʃe] n. f. (de *troche* 1 ; 1561, La Curne, au sens de « bouquet de fruits » ; sens actuel, 1820, Dralet, p. 105). Touffe de jeunes pousses ou brins issus du tronc d'un arbre coupé un peu au-dessus de terre : *Il tailla un bâton dans une trochée de coudrier* (Theuriet). [Syn. CÉPÉE.]

trochereau [trɔʃro] n. m. (de *troche* 1 ; 1823, Boiste). Nom usuel du *pin des marais.*

trochet [trɔʃɛ] n. m. (dimin. de *troche* 1 ; v. 1400, Godefroy, au sens de « assemblage [de perles] » ; sens actuel, milieu du XVIe s., Ronsard). Bouquet que forment les fleurs ou les fruits de certains arbres : *La seconde espèce de chêne porte ses glands en bouquets ou trochets comme les noisettes* (Buffon).

trochidés [trɔkide] n. m. pl. (de *troche* 2 et de *-ide/-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse, écrit *trochides ; trochidés,* 1904, Larousse). Famille de mollusques gastropodes prosobranches, renfermant les *troques* et genres voisins.

trochilidés [trɔkilide] n. m. pl. (de *trochil[us]* et de *-ide/-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1842, Acad., écrit *trochilides ; trochilidés,* 1877, Littré). Famille d'oiseaux renfermant les colibris, ou oiseaux-mouches.

trochilus [trɔkilys] n. m. (lat. *trochilus,* roitelet [oiseau], gr. *trokhilos,* même sens, de *trekhein,* courir ; 1611, Cotgrave, écrit *trochile* [*trochilus,* av. 1885, V. Hugo], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré, écrit *trochile* [*trochilus,* 1904, Larousse]). **1.** *Anc.* nom générique du *pluvian : Le petit oiseau trochilus fait son nid dans la gueule du crocodile* (Hugo). || **2.** Genre d'oiseaux-mouches comprenant les colibris du groupe des *rubis,* pris pour type de la famille des *trochilidés.*

trochiscation [trɔkiskasjɔ̃] n. f. (de *trochisque ;* 1872, Littré). Préparation des trochisques.

trochisque [trɔkisk] n. m. (lat. impér. *trochiscus,* pastille ronde, pilule, gr. *trokhiskos,* même sens, proprem. « petite roue, petite boule », dimin. de *trokhos,* roue, dér. de *trekhein,* courir ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *torcis ;* 1425, O. de La Haye, écrit *trocisque ; trochisque,* v. 1560, Paré). Produit pharmaceutique ou autre façonné en forme de cône, préparé par dessiccation d'une pâte dure obtenue par trituration, qu'on employait jadis comme les pastilles et qui sert auj. à faire des fumigations par combustion.

trochlée [trɔkle] n. f. (lat. *trochlea,* poulie, gr. *trokhalia,* var. de *trokhilia,* toute machine ronde ou cylindrique pour élever des fardeaux, treuil, cabestan, poulie ; 1721, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Petite formation fibro-cartilagineuse qui sert de poulie de réflexion au muscle grand oblique de l'œil. || **2.** Jointure articulaire dans laquelle un os roule sur une poulie que lui présente l'os adjacent.

trochléen, enne [trɔkleɛ̃, -ɛn] adj. (de *trochlée ;* 1875, J. A. Fort, II/1, 315). Se dit des articulations dans lesquelles une des surfaces a la forme d'une poulie.

trocho-. V. TROCH(O)-.

trochoïde [trɔkɔid] adj. (gr. *trokhoeidês,* en forme de roue ou de cercle, circulaire, de *trokhos,* roue [dér. de *trekhein,* courir], et de *eidos,* forme, apparence ; 1872, Littré). Qui a la forme d'une roue tournant sur son axe.

◆ adj. et n. f. (1872, Littré). Se dit d'articulations dans lesquelles les surfaces articulaires sont des segments de cylindre, l'un convexe, l'autre concave : *L'articulation de l'atlas et de l'axis est une articulation trochoïde.*

◆ n. m. (1872, Littré). Figure représentée par une corde en vibration. (Syn. FUSEAU.)

◆ n. f. (1658, Pascal). Syn. anc. de CYCLOÏDE.

trochophore [trɔkɔfɔr] n. f. (de *trocho-* et de *-phore,* gr. *phoros,* qui porte, de *pherein,* porter ; 1964, Larousse). Larve en forme de toupie des annélides et des mollusques, caractérisée par sa double couronne de cils, la position latérale de sa bouche, etc.

• REM. On dit aussi TROCHOSPHÈRE (de *trocho-* et de *sphère ;* 1904, Larousse).

trochotron [trɔkɔtrɔ̃] n. m. (de *trocho[ïde]* et de *[élec]tron ;* 1968, Larousse). Tube électronique destiné au comptage décimal.

trochure [trɔʃyr] n. f. (de *troche* 1 ; v. 1354, *Modus*). Quatrième andouiller du cerf.

troène [trɔɛn] n. m. (altér., d'après *frêne, chêne,* d'une forme [attestée dialectalem.] *trouille* ou *trôye,* troène, francique **trugil,* même sens ; v. 1265, J. de Meung, écrit *troine ;* 1538, R. Estienne, écrit *troesne ; troène,* 1550, Guéroult). Arbuste des jardins, de la famille des oléacées, à feuilles caduques ou persistantes, à fleurs blanches odorantes, souvent cultivé en haies.

troglo- [trɔglo], premier élément, tiré du gr. *trôglê,* trou (de *trôgein,* ronger), et qui entre dans la composition de quelques mots.

troglobie [trɔglɔbi] adj. et n. m. (de *troglo-* et de *-bie,* gr. *bios,* vie ; 1907, Larousse). Se dit des animaux et des plantes qui vivent exclusivement dans les grottes et les souterrains.

troglodyte [trɔglɔdit] n. m. (lat. *troglodyta,* habitant des cavernes, gr. *Trôglodutês,* Troglodyte [membre d'un peuple d'Éthiopie qui vivait dans des cavernes], roitelet, emploi substantivé de l'adj. *trôglodutês,* qui habite dans des trous, de *trôglê,* trou [de *trôgein,* ronger], et de *dunein,* s'enfoncer, se plonger ; XIIe s., L. Constans, au plur., comme n. d'un ancien peuple d'Afrique qui vivait dans des cavernes ; sens I, 1, 1721, Montesquieu [« personne qui habite dans des excavations... creusées dans la roche », 1872, Littré] ; sens I, 2, XXe s. ; sens II, 1778, Buffon).

I. 1. Habitant des cavernes et des abris naturels : *Un spectacle aussi grossier que celui des troglodytes accroupis dans les cendres et rongeant des os de cheval* (France). ‖ *Par extens.* Personne qui habite dans des excavations, des demeures creusées dans la roche : *Je venais de parcourir le pays des Matmata, qui vivent en troglodytes dans des cavernes qu'ils fouissent à même des monticules...* (Duhamel). ‖ **2.** *Fam.* Homme primitif, inculte, sans éducation et sans finesse : *Je préfère passer à vos yeux pour le plus méprisable troglodyte* (D. Amiel).

II. Très petit passereau, au bec fin, presque sans queue, chanteur bruyant, insectivore, qui fait son nid au voisinage du sol, dans les fourrés : *La ronce aux rameaux pourpres* [...] *où trottinait le troglodyte* (Genevoix).

◆ adj. et n. m. (1966, Larousse). S'emploie parfois comme syn. de TROGLOPHILE (v. ce mot).

troglodytique [trɔglɔditik] adj. (lat. *troglodyticus,* des Troglodytes, de *troglodyta* [v. l'art. précéd.] ; 1842, Acad. [*habitation... troglodytique,* 1872, Littré]). Qui est relatif aux troglodytes : *Mœurs troglodytiques.* ‖ *Habitation, village troglodytique,* habitation ou ensemble d'habitations souterraines, surtout fréquentes dans les régions calcaires : *Les villages troglodytiques du Vendômois.*

troglodytisme [trɔglɔditism] n. m. (de *troglodyte ;* 15 déc. 1875, *Revue des Deux Mondes,* p. 796). Vie, habitat des troglodytes.

troglophile [trɔglɔfil] adj. et n. m. (de *troglo-* et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1907, Larousse). Se dit des êtres, des organismes qui recherchent les cavernes et les lieux souterrains, sans y demeurer exclusivement et sans être complètement adaptés à la vie cavernicole.

trogloxène [trɔglɔksɛn] adj. et n. m. (de *troglo-* et du gr. *xenos,* étranger, hôte ; 1964, Larousse). Se dit des hôtes accidentels des cavernes et des eaux souterraines.

1. trogne [trɔɲ] n. f. (gaulois **trugna,* museau, groin ; v. 1400, Chr. de Pisan, écrit *trongne,* au sens de « forme, apparence [d'une chose] » ; sens 1, 1458, *Mystère du Vieil Testament,* écrit *trongne* [*troigne,* 1534, Godefroy ; *trogne,* 1580, Montaigne] ; sens 2, 1652, Livet [« visage allumé par l'habitude... de la boisson », XVe s., Basselin, écrit *trongne — trogne,* 1624, Livet]). **1.** *Vx* et *fam.* Visage, tête : *Tu veux, en combat singulier,* | *Exposer ta petite trogne...* (Bachaumont). ‖ **2.** *Auj.* et *fam.* Visage épais, grotesque ou comique, et, *spécialem.,* visage allumé par l'habitude de la bonne chère et de la boisson : *Aux buveurs à rouge trogne* | *Il dit : trinquons à grands coups* (Béranger).

2. trogne [trɔɲ] n. f. (de *trogn[on] ;* 1842, Acad.). Nom donné, dans l'ouest de la France, aux arbres de haies conduits en têtards.

trognon [trɔɲɔ̃] n. m. (déverbal de l'anc. franç. *estroigner,* élaguer [1377, d'après le *FEW,* XIII/2, 335 *b*], altér. [d'après *trogne* 1] de *estronner,* même sens [1326, *ZFSL,* XXII, 103], lui-même altér. [d'après *tronc* — prononcé : trɔ̃] de *estronchier,* même sens [1276, d'après le *FEW,* XIII/2, 335 *a*], de *es-,* préf. à valeur intensive [lat. *ex-,* même sens], et de l'anc. v. *tronchier,* retrancher, enlever en coupant [v. 1280, d'après le *FEW,* XIII/2, 335 *a*], lat. *truncare,* tronquer, amputer, dér. de *truncus,* coupé, mutilé ; v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *troignon* [*trongnon,* v. 1460, Villon ; *trognon,* 1660, Oudin], au sens 1 [*jusqu'au trognon,* au fig., 1920, Bauche] ; sens 2, 1867, Delvau ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Ce qui reste des fruits à pépins et de certains légumes quand on en a ôté la partie comestible : *Trognon de pomme, de chou.* ‖ Fig. et fam. *Jusqu'au trognon,* complètement, jusqu'au bout : *Je le posséderai jusqu'au trognon. J'ai le moyen* (L. Descaves). *Ah ! ils nous ont jusqu'au trognon* (Dorgelès). ‖ **2.** *Pop.* Tête, figure. ‖ **3.** *Pop.* et *plaisamm.* Terme d'affection à l'adresse d'un enfant, d'une jeune fille, d'une femme.

◆ adj. m. (1964, Robert). *Pop.* Gentil, mignon : *Comme il est trognon avec ce béret !*

troïka [trɔika] n. f. (russe *troïka,* attelage à trois chevaux ; 1866, Th. Gautier, au sens 2 ; sens 1, 1968, Larousse ; sens 3, 1964, Robert [« groupe de trois sociétés... », 16 mars 1967, *le Monde*]). **1.** En Russie, groupe de trois chevaux attelés de front. ‖ **2.** Véhicule russe (traîneau, landau...) traîné par trois chevaux attelés de cette manière. ‖ **3.** *Fig.* Dans la langue de l'information, triumvirat, groupe de trois personnes unies pour assurer une direction, politique ou autre. ‖ *Par extens.* Groupe de trois sociétés, de trois entreprises.

trois [trwɑ] adj. num. cardin. (lat. *três,* trois ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *treis* [*trois,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 ; sens 2, 1868, A. Daudet [*deux ou trois...,* 1752, Voltaire ; *trois ou quatre...,* 1862, V. Hugo]). **1.** Deux plus un : *Un tabouret à trois pieds. Il faut au moins trois heures pour faire l'aller et retour. Il y a mille secrets que trois amis doivent savoir et qu'ils ne peuvent se dire que deux à deux* (Rousseau). ‖ *Les trois huit,* v. HUIT. ‖ *Les trois quarts, les trois quarts du temps,* v. QUART n. m. ‖ *Trois-quarts,* n. m., v. à l'ordre alphab. ‖ **2.** Sert à indiquer une faible quantité, sans précision : « très peu de » : *Il n'a pas prononcé trois mots de toute la soirée.* ‖ *Deux ou trois..., trois ou quatre...,* marque une petite quantité avec approximation : *Je l'ai rencontré deux ou trois fois. Attendez-moi, je reviens dans trois ou quatre minutes.* ‖ Fam. *En trois coups de cuiller à pot,* v. CUILLER.

◆ adj. num. ordin. (1872, Littré [fam., 1689, Mme de Sévigné]). Troisième : *Henri III.*

Tome trois. Il est trois heures juste ; et fam. : *Je crois que vous êtes le trois ou quatrième sur la liste.*

◆ n. m. invar. ou pron. (sens 1, 1673, Molière ; sens 2, 1273, Adenet [*trois, deux et un,* 1835, Acad.] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1872, Littré ; sens 5, 1893, *Dict. général ;* sens 6, 1690, Furetière [« face d'un dé... », 1694, Acad.] ; sens 7, av. 1848, Chateaubriand ; sens 8, XXe s.). **1.** Nombre qui suit deux dans la série naturelle des nombres entiers : *Sept ôté de dix, il reste trois. Trois est un nombre premier.* || **2.** *Ellipt.* Trois personnes, trois objets, trois choses : *Ils ne viendront certainement pas tous les trois. Je prends les trois. Les Trois se réuniront le mois prochain.* || *Règle de trois,* v. RÈGLE. || *Trois, deux et un,* se dit de l'ordonnance normale, de la position habituelle de six meubles sur un écu. || **3.** Le chiffre, le ou les signes, le ou les caractères qui représentent le nombre trois dans la numération écrite : *Écrire un trois en chiffres arabes (3), en chiffres romains (III). Un trois retourné.* || **4.** Numéro correspondant au chiffre 3, ou concurrent qui porte ce numéro dans une compétition : *Jouer le trois à la roulette. Le trois n'est pas arrivé.* || **5.** Immeuble d'une rue, chambre d'un hôtel, local, etc., portant le numéro trois : *Le trois de la rue de la Paix.* || **6.** Carte à jouer portant trois marques : *Le trois de cœur.* || Face d'un dé, domino marqués de trois points. || **7.** Le troisième jour du mois : *Le docteur reprend ses consultations à partir du trois.* || **8.** Dans la langue des coulisses, le troisième acte d'un spectacle : *Mon entrée du trois dans la revue du Casino* (Morand).

trois-deux [trwadø] n. m. invar. (de *trois* et de *deux ;* 1765, *Encyclopédie* [art. *mesure*], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Dénomination d'une mesure à trois temps, peu usitée, ayant la blanche pour unité de temps. || **2.** Morceau de musique dont la mesure est à trois-deux.

trois-étoiles [trwazetwal] n. m. et adj. invar. (de *trois* et du plur. de *étoile ;* 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse [pour un restaurant, XXe s.]). **1.** S'emploie pour désigner une personne qu'on ne veut pas nommer, et en particulier l'auteur d'un livre ou d'un article désirant conserver l'anonymat (souvent noté par trois astérisques) : *Monsieur, Madame trois-étoiles. Un article signé***.* || **2.** Dans la classification hôtelière, indique un établissement de grand confort : *Un hôtel trois-étoiles.* || Dans un guide touristique très répandu, signale un restaurant de grande réputation : *Déjeuner dans un trois-étoiles.*

trois-huit [trwaɥit] n. m. invar. (de *trois* et de *huit ;* 1767, J.-J. Rousseau, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 1897, *Revue Encyclopédique,* p. 887). **1.** Dénomination d'une mesure à trois temps, ayant la croche pour unité de temps. || **2.** Morceau de musique dont la mesure est à trois-huit. || **3.** *Les trois huit,* v. HUIT.

troisième [trwazjɛm] adj. num. ordin. (de *trois ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *troisime* [*troisiesme,* 1487, Garbin ; *troisième,* av. 1525, J. Lemaire de Belges], au sens 1 [*troisième rail,* 1964, Larousse ; *troisième tête,* 1834, Baudrillart — d'abord *cerf à sa troisième tête,* 1778, Le Verrier de La Conterie] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Qui occupe un rang marqué par le nombre trois : *Le troisième étage. Le troisième âge. La troisième République. S'adresser à quelqu'un à la troisième personne. Sa fille est troisième en anglais. Pour un âne enlevé, deux voleurs se battaient : | L'un voulait le garder, l'autre voulait le vendre. | [...] Arrive un troisième larron | Qui saisit maître Aliboron* (La Fontaine). || *De troisième ordre,* v. ORDRE. || *Troisième rail,* rail conducteur, dans certaines installations de traction électrique. || *Troisième tête,* en vénerie, cerf de quatre ans. || **2.** Se dit de chaque fraction d'un tout divisé en trois parties égales (peu usité) : *La troisième partie de 21 est 7.*

◆ n. (1668, La Fontaine). Personne ou chose qui occupe le troisième rang : *Arriver le, la troisième. Le taxi démarre. Ce n'est pas le premier de la file, mais le troisième* (Mallet-Joris).

◆ n. m. (1835, Acad.). Le troisième étage d'un immeuble.

◆ n. f. (sens 1, 1694, Acad. [« ensemble des élèves d'une classe de cette catégorie », 1876, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse [sans aucun doute beaucoup plus anc.] ; sens 3, début du XXe s. [aussi « place de cette classe »] ; sens 4, v. 1945). **1.** Classe qui constitue la quatrième année des études du second degré, et où se termine le premier cycle de cet enseignement : *Un élève de troisième.* || *Par extens.* Ensemble des élèves d'une classe de cette catégorie. || **2.** Troisième vitesse d'un moteur (moins démultipliée que la seconde et la première) : *Passer en troisième.* || **3.** *Vx.* Classe naguère en usage dans les véhicules de transport, d'un confort moindre que la seconde et la première : *Un compartiment de troisième.* || *Par extens.* Place de cette classe : *Louer une troisième.* || **4.** Fam. *La Troisième,* la troisième République, régime politique de la France entre 1875 et 1940.

troisièmement [trwazjɛmmɑ̃] adv. (de *troisième ;* 1584, Vaganay). En troisième lieu.

trois-mâts [trwamɑ] n. m. invar. (de *trois* et du plur. de *mât ;* 1835, Acad. [*trois-mâts barque,* 1872, Littré ; *trois-mâts carré, trois-mâts goélette,* 1904, Larousse ; *trois-mâts latin, goélette à trois mâts,* 1933, Larousse]). Navire à voiles de grandes dimensions, portant trois mâts, non compris le mât de beaupré. || *Trois-mâts barque,* navire ayant des voiles carrées aux deux mâts de l'avant seulement. || *Trois-mâts carré,* navire ayant des voiles carrées à ses trois mâts. || *Trois-mâts goélette,* navire n'ayant de voiles carrées qu'au mât de l'avant. || *Trois-mâts latin,* ou *goélette à trois mâts,* trois-mâts sans voiles carrées, n'ayant comme voiles principales que des voiles « auriques » ou « goélettes ».

trois-points [trwapwɛ̃] adj. invar. *Frère trois-points,* v. POINT 1 (D, § III, n. 3).

1. trois-ponts [trwapɔ̃] n. m. invar. (de *trois* et du plur. de *pont ;* 1843, Landais). Dans l'ancienne marine, navire de guerre portant trois batteries couvertes superposées.

2. trois-ponts [trwapɔ̃] n. m. ou f. invar. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1881, Esnault). *Arg.* et *vx.* Casquette de soie assez haute, portée surtout, au siècle dernier, par les voyous, les souteneurs : *Un homme trapu [...], les rouflaquettes cornant sous le trois-ponts, se promène avec sa dame* (Huysmans).

1. trois-quarts [trwakar] n. m. invar. (de *trois* et du plur. de *quart ;* 1690, Furetière [art. *levraut*], au sens I, 1 [*levraut de trois quarts ; trois-quarts,* 1872, Littré] ; sens I, 2-3, 1872, Littré ; sens I, 4, 1964, Larousse [adjectiv., 1964, Robert] ; sens II, 14 mars 1903, *la Vie au grand air,* p. 173).

I. 1. En termes de chasse, levraut atteignant presque la taille d'un lièvre ordinaire : *On sait que le lièvre mâle, jeune, prend le nom de trois-quarts* (Pesquidoux). [On dit aussi LEVRAUT DE TROIS QUARTS.] || **2.** Violon d'un quart plus petit qu'un violon ordinaire, et destiné aux enfants. || **3.** Coupé plus grand qu'un coupé ordinaire. || **4.** Manteau court, d'homme ou de femme. (On dit aussi, adjectiv., *un manteau, un imperméable trois-quarts.*)

II. Dans une équipe de rugby, chacun des quatre joueurs qui, au coup d'envoi, se tiennent derrière le demi d'ouverture sur une ligne marquant à peu près le troisième quart de leur camp, à compter du centre.

2. trois-quarts [trwakar] n. m. invar. (var. graphique de *trois carres,* de *trois* et du plur. de *carre* 1 ; 1694, Th. Corneille, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Syn. de TROCART. || **2.** Grosse lime triangulaire.

● REM. On écrit aussi TROIS-CARRES (1876, Larousse).

trois-quatre [trwakatr] n. m. invar. (de *trois* et de *quatre ;* 1765, *Encyclopédie* [art. *mesure*], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Dénomination d'une mesure à trois temps, ayant la noire pour unité de temps. || **2.** Morceau de musique dont la mesure est à trois-quatre.

trois-six [trwasis] n. m. (de *trois* et de *six,* proprem. « alcool dont trois mesures ajoutées à trois mesures d'eau faisaient six mesures d'esprit à 19° » ; 1795, d'après le *FEW,* XIII/2, 248 *a* [« ...eau-de-vie de degré élevé », av. 1872, Th. Gautier]). *Vx.* Alcool, eau-de-vie titrant 30° Cartier ou 85° Gay-Lussac, dont trois parties mélangées à un poids égal d'eau fournissaient six parties d'alcool à 19° Cartier. || *Par extens.* Alcool, eau-de-vie de degré élevé : *Il avala une énorme lampée. C'était de l'alcool presque pur ; mais il avait tellement froid que le trois-six lui parut aussi fade et insipide que l'eau claire* (Daudet).

1. trôle [trol] n. f. (déverbal de *trôler ;* 5 oct. 1867, *Moniteur universel* [p. 1273], au sens 1 [*vente à la trôle* et *trôle ; ouvrier à la trôle,* 1872, Littré] ; sens 2, 25 juin 1873, *Journ. officiel,* p. 4186). **1.** Vx. *Vente à la trôle,* ou simplem. *trôle,* colportage chez les marchands du faubourg Saint-Antoine, par les ouvriers en chambre, des meubles qu'ils avaient fabriqués. || *Ouvrier à la trôle,* ouvrier en meubles qui écoulait sa production de cette manière. || **2.** *Filet à la trôle,* filet de pêche en forme de chalut, que l'on traîne en mer au hasard.

2. trôle n. f. V. TROLLE 1.

trôlée [trole] n. f. (part. passé fém. substantivé de *trôler ;* XVIII^e s., d'après le *FEW,* XIII/2, 175 *a*). *Vx* ou *dialect.* Groupe, bande : *Il n'était pas rare de rencontrer là des trôlées de touristes pilotés par quelques pisteurs d'hôtel* (Lorrain). *Cinq ou six fois l'an, je te rencontre* [Fanchette, la chatte] *dans le jardin, sur les murs, l'air fou, ridicule, une trôlée de matous autour de toi* (Colette).

trôler [trole] v. intr. (lat. pop. **tragul[l]are,* suivre le gibier à la trace, du lat. class. *trahere,* tirer, traîner, entraîner ; fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre,* écrit *troller,* au sens de « faire aller çà et là [un animal qu'on chasse] » ; v. 1354, *Modus,* écrit *treiller,* au sens de « chercher la bête avec les chiens sans avoir aucune piste » ; sens moderne, 1640, Oudin, écrit *troller* [*trôler,* 1680, Richelet]). *Vx* ou *dialect.* Se déplacer sans but, flâner, « traîner » : *Il trôle dans le jardin, vous allez le trouver* (Goncourt). *Elle trôlait tout le jour, à moitié habillée* (Rolland).

◆ v. tr. (1662, Brunot, écrit *troller ; trôler,* 1762, Acad.). *Pop.* et *vx.* Traîner, promener avec soi : *Il trôle partout ses moutards.*

trôlerie [trolri] n. f. (de *trôler ;* 1900, Colette). *Vx* ou *dialect.* Action d'aller sans but, vagabondage : *Au bout de cinq jours de trôlerie dans les bois, à me griffer les bras et les jambes aux ronces, la curiosité et le mal de l'école me reprennent* (Colette).

trôleur [trolœr] n. m. (de *trôler* [v. ce mot] ; 1660, Oudin, écrit *trolleur ; trôleur,* 1888, Villatte). *Dialect.* Vagabond : *Fini le vagabondage de flemme et de fièvre qui, durant quinze mois, nous mena, trôleurs, de la rue de Bassano à Montigny...* (Colette).

troll [trɔl] n. m. (suédois *troll,* même sens ; 1836, Acad., écrit *trollon ; troll,* 1842, Acad.). Dans les légendes scandinaves, être surnaturel qui joue un rôle analogue à celui des lutins.

1. trolle [trɔl] ou **trôle** [trol] n. f. (déverbal de *troller, trôler* [v. TRÔLER] ; 1655, Salnove, écrit *trôlle ; trolle,* 1732, Liger [II, 783], et *trôle,* 1964, Larousse [*trole,* 1803, Boiste]). Dans la langue de la vénerie, manière de chasser au hasard du lancer, après avoir découplé les chiens.

2. trolle [trɔl] n. m. (allem. *Trolle,* même sens ; 1791, Valmont de Bomare). Plante herbacée vivace, de la famille des renonculacées, poussant dans les prairies un peu humides, et dont certaines espèces sont cultivées dans les jardins pour leurs belles fleurs jaunes ou orange.

trolley [trɔlɛ] n. m. (angl. *trolley,* trolley, proprem. « petit wagon qui roule », de *to troll,* tourner, rouler, empr. du franç. *troller* [v. TRÔLER] ; 1893 [d'après *le Français moderne,* 1975, p. 57], au sens 1 ; sens 2, v. 1945). **1.** Dispositif de contact électrique, par poulie ou patin à gorge, entre un conducteur aérien et un récepteur mobile : *Les trams à trolley filaient sans corner, jetant au ciel plombé les étincelles de leur antenne* (Martin du Gard). || **2.** *Fam.* et *par abrév.* Trolleybus : *Une rue à trolleys, à coups de vents et à camions* (Romains).

trolleybus [trɔlɛbys] n. m. (de *trolley,* sur le modèle de *omnibus, autobus ;* v. 1938, d'après *le Français moderne,* VIII [1940], p. 109). Autobus à traction électrique assurée grâce à un trolley.

trombe [trɔ̃b] n. f. (ital. *tromba,* trombe [XVI^e s.], emploi métaphorique [à cause de l'analogie de forme] de *tromba,* trompe, trompette [XIV^e s.], francique **trumba,* trompette [v. TROMPE] ; 1642, A. Oudin [II, p. 566], au sens 1 [*trombe marine,* 1876, Larousse — *trombe,* même sens, 1664, J. de Thévenot] ; sens 2, 1887, Zola [« déversement abondant et brutal », 1856, Baudelaire] ; sens 3, 1928, R. Martin du Gard [aussi « très rapidement »]). **1.** Masse nuageuse ou liquide de petit diamètre, soulevée en colonne et animée d'un mouvement rapide de rotation. || *Trombe marine,* phénomène du même genre où la trombe nuageuse se prolonge par une colonne liquide qui monte de la mer : *Des trombes marines se dressaient là accumulées et en apparence immobiles comme les piliers noirs d'un temple* (Saint-Exupéry). || **2.** *Trombe d'eau,* averse particulièrement abondante et brutale comme l'eau qui retombe d'une trombe : *On avait d'abord pensé à vider le bief, mais avec les trombes d'eau qui tombaient, c'était impossible* (Simenon). || *Par anal.* Déversement abondant et brutal : *Elle montra les vitres assaillies par une trombe de grêlons* (Lacretelle). || **3.** *En trombe,* inopinément et de façon brusque ou brutale : *Un temps de galop, arrivée en trombe à Serquigny* (La Varende) ; très rapidement : *L'omnibus Panthéon-Courcelles passe en trombe au ras de la boutique* (Céline).

● SYN. : **2** *cataracte, déluge.*

trombidion [trɔ̃bidjɔ̃] n. m. (lat. scientif. moderne *trombidium,* même sens [fin du XVIII^e s.], peut-être de l'ital. *tromba,* trompe [v. l'art. précéd.], et du gr. *eidos,* forme, apparence, proprem. « en forme de trompe » ; 1803, Boiste). Petit animal rouge de l'ordre des acariens : *L'aoûtat est la larve d'une espèce de trombidion.*

trombidiose [trɔ̃bidjoz] n. f. (de *trombidi[on] ;* 1923, Larousse). Troubles cutanés (rougeur, démangeaison, cuisson) consécutifs aux piqûres de trombidions.

trombine [trɔ̃bin] n. f. (peut-être d'un mot ital. [non attesté] **trombina,* visage, dimin. métaphorique de *tromba,* trompette [v. TROMBE] — en franç., *trompette* a également signifié « visage » ; 1835, Raspail — [« expression de la physionomie », 1904, Larousse]). *Pop.* Visage, avec une nuance affective, généralement favorable : *J'embrasserai la vieille trombine avec moult satisfaction* (Flaubert). || Expression de la physionomie : *Et pourquoi qu'tu fais c'te trombine aujourd'hui ?* (Benjamin).

tromblon [trɔ̃blɔ̃] n. m. (empr. [avec insertion d'un *-l-* d'origine obscure] de l'ital. *trombone,* grande trompette, narcisse, tromblon [v. l'art. suiv.] ; 1669, Bloch-Wartburg, au sens de « narcisse » ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1923, Larousse ; sens 3, 1843, Th. Gautier [*chapeau tromblon ; tromblon,* 1876, Larousse]). **1.** Arme à feu ancienne, à canon évasé : *Au-dessus de la cheminée, brillaient trois espingoles à canon de cuivre, dont un vrai tromblon d'abordage face au petit navire* (La Varende). || **2.** *Vx.* Dispositif lance-grenades qui se fixait au canon d'un fusil Lebel. || **3.** Vx. *Chapeau tromblon* ou *tromblon,* chapeau haut de forme large du haut : *Les hommes sont ornés d'un sarrau bleu et d'un chapeau tromblon* (Hugo). *Des hommes en veste ronde, en tromblon gris* (Goncourt).

● SYN. : **1** *espingole.*

trombone [trɔ̃bɔn] n. m. (ital. *trombone,* grande trompette, augment. de *tromba,* trompette, francique **trumba,* trompette [v. TROMPE] ; av. 1589, J. A. de Baïf, écrit *trombon* [*trombone,* 1703, S. de Brossard], au sens I, 1 [*trombone à pistons,* 1904, Larousse] ; sens I, 2, 1842, Acad. ; sens II, 1949, Larousse [« antenne... », 1964, Larousse]).

I. 1. Instrument à vent de la catégorie des cuivres et formé de deux tubes dont l'un s'emboîte et coulisse dans l'autre de façon

à modifier la longueur de la colonne d'air. || *Trombone à pistons,* trombone dans lequel les pistons remplacent le jeu de la coulisse. || **2.** Celui qui joue de cet instrument.

II. Petite attache en fil métallique pour papiers, rappelant la forme de cet instrument. || Antenne constituée par un dipôle replié, très employée pour la réception des ondes métriques et décimétriques de la télévision et de la modulation de fréquence.

tromboniste [trɔ̃bɔnist] n. m. (de *trombone ;* 1836, Acad.). Musicien jouant du trombone. (On dit plutôt TROMBONE.)

trommel [trɔmɛl] n. m. (mot allem. signif. proprem. « tambour » ; 1845, Bescherelle, au sens 2 [pour des tubercules] ; sens 1, 1872, Littré). **1.** Crible cylindrique ou conique servant à classer par grosseur les minerais en morceaux. || **2.** Tambour rotatif destiné à polir, ébarber ou arrondir des grains par frottement mutuel, ou à concasser des morceaux de charbon, ou à débourber des minerais boueux, des racines fourragères.

trompe [trɔ̃p] n. f. (francique **trumba,* trompette, mot d'origine onomatop. ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 1 [« cor de chasse », v. 1460, Dochez ; *à son de trompe,* au fig., 1656, Pascal — au pr., 1549, R. Estienne] ; sens I, 2, 1893, Courteline [*trompe de brume,* 1904, Larousse] ; sens II, 1, 1964, Larousse [*trompe à vide,* même sens, 1904, Larousse] ; sens II, 2, 1765, *Encyclopédie* [...*trompe de Fallope,* 1701, Furetière — *trompe de la matrice,* même sens, 1685, Furetière] ; sens II, 3, 1538, R. Estienne [chez... des insectes..., 1685, Furetière] ; sens III, 1567, Ph. Delorme).

I. 1. Instrument à vent en forme de cône recourbé, en bois, en métal ou en corne : *Sonner de la trompe.* || *Spécialem.* Autre nom du *cor de chasse.* || Fig. *À son de trompe,* en attirant bruyamment l'attention par ses propos : *Que cela reste entre nous ; n'allez pas le proclamer à son de trompe.* || **2.** Appareil avertisseur monté sur les premières automobiles, sur des bicyclettes : *De rares autos glissaient prudemment, précédées du bruit insistant de leurs trompes* (Martin du Gard). || *Trompe de brume,* avertisseur sonore utilisé par les bateaux en cas de visibilité réduite.

II. 1. *Trompe à eau, à mercure,* appareil comportant un système tubulaire destiné à faire le vide. || **2.** *Trompe d'Eustache,* canal qui met en communication le tympan de l'oreille et la partie latérale et supérieure du pharynx, permettant à l'air extérieur de pénétrer dans la caisse du tympan à chaque mouvement de déglutition. || *Trompe utérine* ou *trompe de Fallope,* conduit joignant l'utérus à chaque ovaire. || **3.** Long prolongement du nez de l'éléphant, dont il se sert comme organe de préhension ou pour aspirer et rejeter l'eau. || *Par extens.* Chez d'autres mammifères ou chez des insectes, des mollusques, toute partie buccale ou nasale en forme de tube : *La trompe du tapir. Le papillon déroule sa trompe pour sucer le suc des fleurs.*

III. En architecture, portion de voûte suspendue dans un angle pour soutenir une construction en encorbellement.

trompe-la-mort [trɔ̃plamɔr] n. m. invar. (de *trompe,* forme du v. *tromper, la,* art. défini fém., et *mort* 1 ; 1834, Balzac, comme surnom d'un bagnard évadé ; comme n. m., 1868, A. Daudet). *Fam.* Personne qui a échappé par miracle à une maladie mortelle, à de graves dangers, ou qui, malgré sa vieillesse, semble résister à la mort : *Allons, ne vous désolez plus, Mademoiselle ; dans huit jours, ce jeune trompe-la-mort sera sur pied, c'est moi qui vous en réponds* (Daudet).

trompe-l'œil [trɔ̃plœj] n. m. invar. (de *trompe,* forme du v. *tromper, l',* art. défini masc. élidé, et *œil ;* 1803, Boiste, au sens 1 [*en trompe-l'œil,* av. 1867, Baudelaire] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Technique de peinture ou de décoration visant à créer l'illusion du relief : *Un trompe-l'œil si parfait qu'on croirait pouvoir toucher du doigt les moulures et les colonnettes. Chirico est un poète qui s'exprime sur des toiles, grâce au métier italien du trompe-l'œil* (Cocteau). || *En trompe-l'œil,* en recourant à cette technique : *Des coins de muraille où étaient peintes en trompe-l'œil des tonnelles en raccourci* (Zola). || **2.** *Fig.* Apparence flatteuse, qui fait illusion sur la réalité : *Le monde, ses obligations, ses usages, quel trompe-l'œil !* (Mauriac).

● SYN. : 2 *façade, faux-semblant.*

tromper [trɔ̃pe] v. tr. (de *se tromper de,* se moquer de — quelqu'un — [1388, Du Cange, art. *trompator*], emploi métaphorique et pron. du v. intr. *tromper,* sonner de la trompe [v. 1167, Gautier d'Arras], dér. de *trompe ;* av. 1370, J. Le Bel au part. passé, dans la loc. *se trouver trompé,* « se trouver dans une situation délicate » ; 1396, *Revue critique* [5e année, 2e semestre, p. 400], comme v. tr., à l'infin., au sens de « se moquer de [quelqu'un] » ; sens 1, v. 1420, d'après le *FEW,* XVII, 378 *a* [absol., v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin*] ; sens 2, 1673, Racine [« se soustraire... à l'attention de quelqu'un », 1672, Racine] ; sens 3, 1665, Molière ; sens 4, 1553, *Bible Gérard* [*cela ne trompe pas,* av. 1922, Proust] ; sens 5, 1580, Montaigne ; sens 6, 1552, Rabelais [*tromper le temps,* v. 1534, B. Des Périers]). **1.** Donner volontairement à quelqu'un une idée erronée de la réalité, de la vérité : *Tromper l'acheteur sur la qualité du produit. Que faut-il pour tromper un expert médical ? D'abord la mauvaise mine* (Sarrazin) ; et absol. : *Oui, mais la vérité trompe mieux* (Montherlant). || **2.** Induire une personne ou un animal en erreur par des faux-semblants de façon à déjouer une surveillance, à échapper à une poursuite : *Le prisonnier a trompé son gardien. Lièvre qui trompe les chiens.* || Se soustraire habilement à l'attention de quelqu'un : *Tromper la vigilance des sentinelles.* || **3.** Être infidèle aux engagements sentimentaux ou conjugaux pris envers quelqu'un : *Il avait fallu que je visse de mes propres yeux la trahison de ma maîtresse pour croire qu'elle pouvait me tromper* (Musset). *Qu'une femme trompe son mari, cela les regarde tous les deux, et cela ne regarde qu'eux* (Giraudoux). || **4.** En parlant de choses, présenter à l'esprit une idée, une représentation trompeuse : *Nos sens nous trompent parfois. Un léger brouillard d'hiver qui en bleuissait les profondeurs* [du parc] *et trompait sur les vraies distances* (Fromentin). || *Cela ne trompe pas,* c'est un indice certain : *De certains signes imperceptibles si l'on veut, mais qui ne trompent pas* (Proust). || **5.** Ne pas correspondre à ce que l'on attendait, à ce que l'on espérait : *Ce médiocre résultat a trompé notre attente, notre espoir. Cette femme lui parut en harmonie avec son renom ; elle ne trompait aucune de ses idées sur la grande dame* (Balzac). || **6.** Calmer par une satisfaction illusoire, une diversion momentanée : *Rivière était sorti pour marcher un peu et tromper le malaise qui reprenait* (Saint-Exupéry). *Un quignon de pain traînait sur un coin de table. Il le grignota pour tromper les tiraillements de la faim* (Troyat). *Lire un vieux catalogue pour tromper son ennui.* || Class. *Tromper le temps,* s'occuper, faire quelque chose pour ne pas trouver le temps trop long : *Ils cherchent à tromper le temps par mille sortes d'occupations* (Bossuet).

● SYN. : **1** *abuser, berner, duper, se jouer de, leurrer, mystifier, rouler* (fam.) ; **2** *donner le change, feinter* (fam.) ; *déjouer, endormir ;* **4** *induire en erreur ;* **5** *décevoir ;* **6** *apaiser.*

◆ **se tromper** v. pr. (sens 1, 1553, *Bible Gérard* [*se tromper de tant,* 1683, La Fontaine ; *se tromper à quelque chose,* 1580, Montaigne ; ...*à s'y tromper,* 1793, Collin d'Harleville] ; sens 2, 1798, Acad. [*se tromper d'adresse,* au fig., av. 1857, Musset ; *(ou).*) **1.** je me trompe fort, ou, 1670, Molière ; *si je ne me trompe,* 1671, Pomey]). || **2.** Commettre une erreur : *On se trompe peut-être toujours quand il s'agit de juger le cœur des autres* (Céline). *Il a voulu savoir aussi l'âge de maman. J'ai dit « une soixantaine d'années », pour ne pas me tromper* (Camus). *Je me suis trompé sur votre compte, dit-il tout à coup, très vite, avec une rage panique. Vous n'êtes qu'une petite intrigante* [...]. *Moi qui croyais pouvoir m'appuyer sur vous, me fier à vous...* (Mallet-Joris). || *Se tromper de tant,* faire une erreur numérique de : *Il s'est trompé de dix francs en rendant la*

monnaie. || *Se tromper à quelque chose,* être victime d'une illusion en considérant cette chose : *On pourrait se tromper à son air innocent ; en réalité, c'est un intrigant. La question paraît toute simple, mais ne vous y trompez pas.* || *C'est à s'y tromper,* se dit d'une ressemblance telle qu'elle pourrait engendrer une méprise. || **3.** *Se tromper de,* suivi d'un nom sans article, faire une confusion concernant telle chose, prendre une chose pour une autre : *Ils se trompèrent de chemin à cause du trop grand nombre de renseignements qu'avait donnés la sentinelle* (Giono). *Se tromper de jour, de mot, de chapeau.* || Fig. et fam. *Se tromper d'adresse,* v. ADRESSE. || *(Ou) je me trompe fort, ou...,* indique la quasi-certitude qu'on a de quelque chose : *Voilà donc le beau jeune homme... Je le regarde ; ou je me trompe fort, ou je l'ai déjà vu quelque part* (France). || *Si je ne me trompe,* sauf erreur de ma part (sert à atténuer une affirmation ou, ironiquement, à la renforcer) : *Cela s'est passé, si je ne me trompe, il y a cinq ans. Mais, si je ne me trompe, vous ne m'avez jamais remboursé.*

tromperie [trɔ̃pri] n. f. (de *tromper ;* XIV[e] s., Cuvelier, au sens 1 [aussi « action ou parole trompeuse »] ; sens 2, 1553, *Bible Gérard*). **1.** Comportement visant à tromper : *Mais Philippe, subtil, né pour la chasse et la tromperie, habille de mystère son mutisme* (Colette). *Mais elle ne travaillait pas, elle disait toujours qu'elle n'arrivait pas et c'est comme ça que je me suis aperçu qu'il y avait de la tromperie* (Camus). || Action ou parole trompeuse : *Cette garantie du vendeur n'est qu'une tromperie.* || **2.** *Class.* Caractère mensonger : *Tremblez dès à présent à la tromperie de vos passions, aux belles couleurs dont elles parent vos vices secrets* (Bossuet).

• SYN. : **1** *bluff* (fam.), *duperie, fraude, hypocrisie, mauvaise foi, supercherie ; feinte, imposture, leurre, mystification.*

trompeter [trɔ̃pte *ou* trɔ̃pəte] v. intr. (de *trompette ;* milieu du XIV[e] s., Machaut, au sens 1 ; sens 2, 1669, Widerhold [d'abord en parlant de la grue, v. 1560, Paré]). [Conj. **4 a.**] **1.** Jouer de la trompette. (Rare.) || **2.** Crier, en parlant de l'aigle.

◆ v. tr. (1611, Cotgrave, au sens de « publier à son de trompe » ; sens 1, 1640, Oudin ; sens 2, 8 févr. 1764, Voltaire ; sens 3, milieu du XVI[e] s., Amyot). **1.** *Class.* Sommer à comparaître, d'après la coutume ancienne d'assigner quelqu'un à son de trompe : *On le fait trompeter comme un scélérat devant la porte même de son église* (Retz). || **2.** *Vx.* Faire connaître à un large public : *On souhaite que vous en donniez quelques exemplaires* [du livre sur la Tolérance] *à des personnes qui les trompetteront dans le monde* (Voltaire). || **3.** Faire savoir partout à grand bruit : *Les parents sont bien fiers d'avoir produit un lardon, et le trompettent à tous les vents* (Montherlant).

• SYN. : **3** *carillonner, claironner, clamer, corner* (fam.), *proclamer.*

trompeteur [trɔ̃ptœr *ou* trɔ̃pətœr] n. m. (de *trompeter ;* 1530, Palsgrave [283], au sens de « celui qui sonne de la trompette » ; sens actuel, 1721, Trévoux). Chacun des muscles des joues appelés plus souvent *buccinateurs.*

trompette [trɔ̃pɛt] n. f. (dimin. de *trompe ;* 1319, J.-M. Richard, *Mahaut* [p. 109], au sens 1 [*trompette bouchée,* 1964, Robert ; *nez en trompette,* 1861, Larchey — *queue...,* 1964, Robert ; *trompettes du jugement dernier,* v. 1770, J.-J. Rousseau — *trompettes du jugement,* même sens, 1594, La Curne ; *trompettes de Jéricho,* 1873, Larousse, art. *Jéricho* — au fig., dès 1793 env., C. Desmoulins ; *les trompettes de la Renommée,* 1690, Furetière ; *sans trompette,* av. 1453, Monstre-let] ; sens 2, 1640, Oudin ; sens 3, 1636, Mersenne, p. 217 ; sens 4, 1798, Acad. [*trompette de mer,* même sens, 1694, Th. Corneille] ; sens 5, 1933, Larousse). **1.** Instrument à vent à embouchure, de la catégorie des cuivres, dont le corps est un tube cylindrique replié sur lui-même, légèrement conique et terminé par un pavillon : *Soudain éclate une cacophonie burlesque où la rage de la contrebasse se mêle à l'irritation de la trompette* (Queneau). *Trompette simple,* ou *trompette de cavalerie. Trompette à pistons,* ou *trompette chromatique.* || *Trompette bouchée,* trompette dont on a muni d'une sourdine le pavillon. || *Nez en trompette, queue en trompette,* nez d'une personne, queue d'un animal dont l'extrémité est relevée. || *Trompettes du jugement dernier,* celles qu'un ange doit sonner, suivant les livres saints, avant le jugement dernier, et dont le son réveillera les morts. || *Trompettes de Jéricho,* d'après la Bible, celles que Josué fit sonner sous les remparts de cette ville, et au son desquelles ils s'effondrèrent. || Vx. *Les trompettes de la Renommée,* la rumeur publique. || Fam. *Sans tambour ni trompette,* v. TAMBOUR. || Class. *Sans trompette,* vivement et discrètement : *Holà, madame la Belette, | Que l'on déloge sans trompette* (La Fontaine). || **2.** *Class.* et *fig.* Personne qui divulgue ce qu'elle sait, qui colporte des rumeurs : *Il se défend longtemps du mal qu'on dit d'autrui : | Ou, s'il en est enfin convaincu malgré lui, | Il ne s'en fait point la trompette* (Corneille). || **3.** *Trompette marine,* ancien instrument de musique composé d'un manche très long et d'une caisse de résonance en bois, avec une seule corde qu'on faisait vibrer avec un archet : *Il y faudra mettre aussi* [dans le concert] *une trompette marine : la trompette marine est un instrument qui me plaît et qui est harmonieux* (Molière). || **4.** Nom donné aux coquilles marines utilisables comme trompe, telles que les buccins et les tritons. || **5.** Chacune des parties évasées du pont d'une automobile, situées de part et d'autre du différentiel et renfermant les arbres de roues.

◆ n. m. (sens 1, 1365, La Curne [aussi « soldat... »] ; sens 2, 1643, Th. Corneille). **1.** Celui qui joue de la trompette dans un orchestre ou une fanfare : *Je dois aller voir pour un trompette à Schiavone... Leur jazz possède un excellent trompette* (Vailland). || *Spécialem.* Soldat chargé d'effectuer les sonneries. || **2.** *Class.* et *fig.* Celui qui répand, qui propage un bruit : *Dorante n'est qu'un fourbe* [...] *| Et d'un discours en l'air, qu'il forge en imposteur, | Il me fait le trompette et le second auteur* (Corneille).

trompette-des-morts [trɔ̃pɛtdemɔr] ou **trompette-de-la-mort** [trɔ̃pɛtdəlamɔr] n. f. (de *trompette, de, la* [art. défini fém.] ou *des* [art. défini plur. contracté] et *mort* 1 et 2 ; 1845, Bescherelle [*...des morts*], et 1923, Larousse [*...de la mort*]). Nom usuel du champignon appelé aussi *craterelle.*

trompette-major [trɔ̃pɛtmaʒɔr] n. m. (de *trompette* et de *major* 1 ; 1872, Littré [art. *trompette*]). Chef des trompettes dans les corps montés.

• Pl. *des* TROMPETTES-MAJORS.

trompettiste [trɔ̃pɛtist] n. m. (de *trompette ;* 1829, Fétis). Musicien qui joue de la trompette, notamment dans une formation de jazz.

trompeur, euse [trɔ̃pœr, -øz] adj. (de *tromper ;* XIII[e] s., *Sept Sages de Rome,* au sens 1 [substantiv. ; comme adj., 1538, R. Estienne] ; sens 2, 1538, R. Estienne). **1.** Qui trompe, aime à tromper ; qui induit volontairement en erreur : *Il est dissimulé et trompeur. Accueillir quelqu'un avec un sourire trompeur ;* et substantiv. : *Méfiez-vous des trompeurs. C'est double plaisir de tromper le trompeur* (La Fontaine). || **2.** Se dit de ce qui induit en erreur, provoque l'illusion : *Rien n'est trompeur en ce tableau parfait du monde ; et tel il est, tel il apparaît sans aucune faute, jamais* (Alain). *Or le sable est trompeur : on le croit ferme et l'on s'enlise* (Saint-Exupéry).

• SYN. : **1** *artificieux, fourbe, hypocrite, mensonger ; imposteur, mystificateur, tricheur ;* **2** *captieux, fallacieux, illusoire, insidieux, perfide, traître.*

trompeusement [trɔ̃pøzmɑ̃] adv. (de *trompeur ;* 1554, d'après le *FEW,* XVII, 378 *b*). D'une manière trompeuse : *On nous avait présenté trompeusement la situation.*

trompillon [trɔ̃pijɔ̃] n. m. (dimin. de *trompe ;* 1676, Félibien, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** En architecture, petite trompe. || **2.** En menuiserie, moyeu où convergent les petits bois dans une porte ou une imposte cintrée.

tronc [trɔ̃] n. m. (lat. *truncus,* tronc [d'arbre], souche, buste d'une personne, fût de colonne, fragment, morceau détaché, masc. substantivé de l'adj. *truncus,* coupé,

mutilé, tronqué [au pr. et au fig.] ; v. 1155, Wace, écrit *trunc* [*tronc,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 ; sens 2, v. 1240, d'après le *FEW,* XIII/2, 339 *b* [écrit *trunc ; tronc,* v. 1460, G. Chastellain] ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, 1314, Mondeville [*tronc basilaire, cérébral,* 1964, Larousse] ; sens 5, 1559, Amyot ; sens 6, 1926, Esnault [aussi « cerveau »] ; sens 7, 1876, Larousse [aussi *tronc de prisme ; tronc de colonne,* 1835, Acad. — *tronc,* même sens, 1636, Monet] ; sens 8, XIII[e] s., d'après le *FEW,* XIII/2, 304 *a* [« boîte portative... », 1923, Radiguet]). **1.** Partie inférieure de la tige principale d'un arbre, depuis les racines jusqu'à la naissance des grosses branches : *Je suis un vieil arbre couvert de mousse un peu fraîche, mais le cœur du tronc est pourri et dévoré par les fourmis* (Montherlant). || **2.** *Fig.* Origine commune à partir de laquelle s'opère une différenciation : *Presque toutes les langues d'Europe sont issues d'un même tronc.* || **3.** Spécialem. *Tronc commun,* dans le langage de la pédagogie, cycle d'études parcouru par tous les élèves avant leur répartition en diverses sections. || **4.** Partie principale d'un vaisseau, d'un nerf qui, après un court trajet, se divise en plusieurs branches : *Tronc brachiocéphalique. Tronc des artères sigmoïdes.* || *Tronc basilaire,* artère constituée par l'anastomose de deux artères vertébrales. || *Tronc cérébral,* partie du cerveau formée par les pédoncules cérébraux, la protubérance annulaire et le bulbe rachidien. || **5.** Partie centrale et principale du corps, chez l'homme et les animaux, à laquelle se rattachent la tête et les membres : *Il évoque rapidement l'aspect de Broudier, le tronc épais, la face pleine et blanche, la moustache fine, le regard riche* (Romains). || **6.** *Arg.* Tête ; cerveau : *Te casse pas le tronc, tu peux pas comprendre.* || **7.** *Tronc de cône, tronc de pyramide,* solide compris entre la base d'un cône ou d'une pyramide et une section plane qui rencontre toutes les génératrices ou toutes les arêtes. || *Tronc de prisme,* solide compris entre la base d'un prisme et une section plane non parallèle à cette base et rencontrant toutes les arêtes. || *Tronc de colonne,* en architecture, fragment de fût. || **8.** Boîte disposée dans les églises pour recevoir les aumônes : *Arrêter des pilleurs de troncs.* || Boîte portative munie d'une fente, qu'on utilise pour faire une collecte.

• SYN. : **5** *buste, torse.*

troncation [trɔ̃kasjɔ̃] n. f. (bas lat. *truncatio,* amputation, du lat. class. *truncatum,* supin de *truncare,* tronquer [v. TRONQUER] ; 1552, R. Estienne, au sens de « fait de tronquer » ; sens actuel, 1964, Larousse [le mot ne semble pas être attesté entre 1611, Cotgrave, et le milieu du XX[e] s.]). Phénomène linguistique consistant dans l'abrègement d'un mot par suppression d'une ou de plusieurs syllabes à l'initiale ou à la finale, comme dans *un* (ca)*pitaine, une radio*(graphie).

troncature [trɔ̃katyr] n. f. (dér. savant de *tronquer ;* 1813, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 73], au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Partie tronquée d'une chose. || **2.** Substitution d'une facette à une arête au cours de la taille d'un cristal.

tronce [trɔ̃s] n. f. (de l'anc. franç. *trons,* tronçon [v. TRONÇON] ; XIII[e] s., Godefroy, écrit *tronche* [*tronce,* 1409, d'après le *FEW,* XIII/2, 337 *b*], au sens de « grosse souche d'arbre » ; sens 1-2, 1771, Trévoux). **1.** Portion de tronc coupée selon deux plans transversaux parallèles l'un à l'autre : *Le père Vincent ébauchait à l'aide de son erminette une couple de sabots dans une tronce de hêtre* (Theuriet). || **2.** Autre forme de *tronche* (au sens 1).

tronche [trɔ̃ʃ] n. f. (forme fém. tirée de *tronc ;* 1554, Havard, au sens de « billot de bois » ; sens 1, 1704, Trévoux ; sens 2, 1596, Pechon de Ruby). **1.** *Autref.* Nom donné, dans certaines contrées, à la grosse souche ou à la grosse bûche de bois que l'on faisait brûler dans l'âtre spécialem. la veille de Noël. (On disait aussi TRONCE.) || **2.** *Arg.* Tête d'une personne : *La tronche est un mot de mépris destiné à exprimer combien la tête devient peu de chose quand elle est coupée* (Balzac). *Dis donc, l'enrhumé qui parle si sec, j'aimerais bien voir un peu ta tronche pour me la rappeler demain matin* (Aymé).

• SYN. : **2** *gueule* (pop.), *trogne.*

tronchet [trɔ̃ʃɛ] n. m. (dimin. de *tronc ;* v. 1260, *Récits d'un ménestrel de Reims* [205], au sens de « billot » ; sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Billot de bois à trois pieds, qu'utilisent les tonneliers. || **2.** Billot de la bigorne des orfèvres.

tronçon [trɔ̃sɔ̃] n. m. (de l'anc. franç. *truns,* morceau, tronçon, éclat [v. 1170, d'après le *FEW,* XIII/2, 337 *a*], lat. pop. **trunceus,* coupé, tronqué, du lat. class. *truncus,* coupé, mutilé, tronqué [v. TRONC] : 1080, *Chanson de Roland,* écrit *trunçun* [*tronçon,* XII[e] s.], au sens 1 [« billot coupé dans un tronc d'arbre », 1470, Godefroy, écrit *tronchon,* et 1771, Trévoux, écrit *tronçon ;* dans le fût d'une colonne, 1701, Furetière] ; sens 2, 1878, Acad. ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1680, Richelet). **1.** Fragment, morceau d'une chose allongée coupée ou brisée transversalement : *Il recommença à verser de l'eau sur le tronçon de membre qui lui restait* (Maupassant). *Hedwige s'était assise près de la cheminée où fumaient deux tronçons de bûches* (Green). *Couper une anguille en tronçons. Le défilé s'était séparé en plusieurs tronçons.* || *Spécialem.* Billot coupé dans un tronc d'arbre. || Chacune des pierres taillées en cylindre qui, posées en délit, entrent dans le fût d'une colonne, dite *colonne par tronçons.* || **2.** Portion d'une ligne, d'une voie : *On apercevait, de l'autre côté, un bref tronçon de la rue Vandamme, enclavé par erreur dans le quartier de la Gaîté* (Duhamel). *Un tronçon de ruelle menait à la digue* (Simenon). *Un nouveau tronçon d'autoroute a été ouvert à la circulation.* || **3.** *Fig.* Portion isolée d'une suite logique ou chronologique : *L'événement lui revenait en mémoire par tronçons.* || **4.** Partie de la queue du cheval qui porte les crins.

• SYN. : **2** *fraction, segment.*

tronconique [trɔ̃kɔnik] adj. (de *tronc [de] cône ;* 1872, Littré). Qui est en forme de tronc de cône : *L'ombre de la mouche — qui a la forme du fil incandescent de l'ampoule électrique, cachée par l'abat-jour tronconique de la lampe* (Robbe-Grillet).

tronçonnage [trɔ̃sɔnaʒ] n. m. (de *tronçonner ;* 1421, Godefroy, écrit *tronchonnage,* au sens de « action de scier un tronc » ; écrit *tronçonnage,* au sens actuel, 1933, Larousse). Action de débiter en tronçons des métaux ou des pièces de bois.

• REM. On dit aussi TRONÇONNEMENT (1559, Amyot, au sens de « mutilation » ; sens actuel, 1600, O. de Serres).

tronçonner [trɔ̃sɔne] v. tr. (de *tronçon ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *tronçoner ; tronçonner,* v. 1185, *Aliscans*). Couper en tronçons : *Tronçonner un arbre, un serpent. Un feuilleton de télévision tronçonné en six épisodes.*

tronçonneuse [trɔ̃sɔnøz] n. f. (de *tronçonner ;* 21 août 1920, *la Nature,* p. 126). Machine-outil ou scie mécanique portative servant à tronçonner.

tronculaire [trɔ̃kylɛr] adj. (de *troncule ;* 1897, Debove et Achard, IX, 37). Se dit, en anatomie et en pathologie, de ce qui est relatif à un tronc, et spécialement à un tronc nerveux ou à un tronc de vaisseau lymphatique : *Anesthésie tronculaire. Lymphangite tronculaire.*

troncule [trɔ̃kyl] n. m. (bas lat. médic. *trunculus,* tronçon, dimin. du lat. class. *truncus,* tronc [v. TRONC] ; 1872, Littré). Petit tronc vasculaire.

trône [tron] n. m. (lat. *thronus,* trône, gr. *thronos,* siège élevé, trône [pour les rois ou les dieux], siège de maître ou de patriarche ; v. 1120, H. Berger, écrit *trone* [*trône,* XVII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1120, d'après le *FEW,* XIII/1, 316 *a* [*monter sur le trône,* 1640, Corneille ; *autour du trône,* 1715, Massillon ; *les conseillers du trône,* 1842, Balzac ; *discours du trône,* 1835, Acad.] ; sens 3, 1871, Zola ; sens 4, 1808, d'Hautel ; sens 5, 1904, Larousse). **1.** Siège d'apparat élevé où prennent place un souverain, un pape, un évêque dans l'exercice solennel de leurs fonctions : *Trône pontifical, épiscopal. La reine Omphale était assise, comme un dieu sur un trône* (Banville). || **2.** *Fig.*

Dignité, autorité royale : *Être prétendant au trône.* || *Monter sur le trône,* commencer à régner. || *Autour du trône,* dans la famille, les proches du souverain. || *Les conseillers du trône,* ceux que le souverain a coutume de consulter pour prendre leurs avis. || *Discours du trône,* dans les monarchies parlementaires, celui qu'un souverain prononce à l'ouverture d'une session des chambres. || **3.** Régime, institution monarchique : *Sur les pas de Bonaparte, les Français feraient le tour du monde, renversant partout les trônes et les autels* (France). || **4.** *Fam.* et plaisamm. *Être sur le trône,* être sur le siège des cabinets d'aisances ou sur le vase de nuit. || **5.** *Trône d'une planète,* le signe astrologique qui lui est attribué.

◆ **trônes** n. m. pl. (XIII^e s., La Curne). Dans la théologie catholique, un des neuf chœurs des anges.

• SYN. : **3** *monarchie.*

trôner [trone] v. intr. (de *trône ;* 1801, Mercier, au sens de « régner » ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1840, Ch. de Bernard ; sens 3, 1923, R. Martin du Gard). **1.** Être assis à une place d'honneur : *Dans des fauteuils de velours cramoisi, aux regards de tous, trônent les grands-parents* (Taine). || **2.** *Péjor.* Se tenir dans une attitude de solennité affectée : *Trôner dans les salons.* || **3.** En parlant d'objets, occuper une place centrale qui attire les regards : *Le cercueil nu, presque debout, appuyé au dossier du siège, trône [...] sur le char, comme le tabernacle d'un dieu* (Jouhandeau). *Il distingua une sorte de tréteau où trônait un chromo représentant saint Georges* (Camus).

• SYN. : **1** *présider ;* **2** *parader, se pavaner, plastronner* (fam.).

tronqué, e [trɔ̃ke] adj. (part. passé de *tronquer ;* milieu du XVI^e s., Ronsard, au sens 1 [pour un cône, une pyramide, 1691, Ozanam] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Dont on a retranché la partie supérieure : *Statue, colonne tronquée.* || *Cône tronqué,* syn. de TRONC DE CÔNE. || *Pyramide tronquée,* syn. de TRONC DE PYRAMIDE. || **2.** Se dit d'une arête ou d'un sommet d'un cristal remplacés par une troncature. || **3.** *Fig.* Qui est altéré par des lacunes, des omissions : *Citation tronquée. Bien souvent il n'avait pu recueillir que des renseignements tronqués* (Sartre).

• SYN. : **3** *dénaturé, écourté, falsifié, mutilé.*

tronquer [trɔ̃ke] v. tr. (lat. *truncare,* tronquer, amputer, de *truncus,* coupé, mutilé, tronqué [v. TRONC] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *tronchier,* aux sens de « couper par morceaux, enlever un tronçon de » ; 1495 [d'après le *FEW,* XIII/2, 336 *a*], écrit *tronquer* [sous l'influence du lat. *truncare* — v. ci-dessus], au sens de « élaguer [un arbre] » ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1607, Hulsius ; sens 3, 1845, Bescherelle). **1.** Priver d'une ou de plusieurs parties extrêmes : *L'érosion a tronqué ces montagnes. Un coup de sabre avait tronqué son nez* (Balzac). || **2.** *Fig.* Altérer par des retranchements ou des omissions : *L'histoire et les mémoires contemporains ont tronqué ou mal rapporté ou même omis complètement certains détails de l'arrivée de l'empereur à Paris au 20 mars 1815* (Hugo). *Kron a tronqué mes dialogues, souffla Le Veneur d'Oisel à la script-girl. C'est devenu idiot* (Morand). || **3.** En mécanique, scier sur le tour.

• SYN. : **1** *amputer ;* **2** *couper, écourter, estropier, mutiler.*

trop ([tro] devant une consonne, [trɔp] devant une voyelle ou un *h* muet) adv. ou n. m. (bas lat. *truppus* ou *troppus,* troupeau [fin du VII^e s.], francique **thorp,* village, troupeau, entassement [v. aussi PAR 3] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 [après un verbe, avant un adjectif et avec certaines locutions — avant un adverbe, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy ; *trop peu,* 1273, Adenet ; *trop... pour* et l'infin., 1687, Bossuet — introduisant une proposition négative, 1667, Racine ; *trop... pour que* et le subjonctif, 1932, Maurois] ; sens I, 2, 1669, Molière [*pas trop,* 1652, La Rochefoucauld] ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland* [*trop plus...,* 1381, Du Cange ; *trop mieux,* v. 1360, Froissart] ; sens I, 4, v. 1175, Chr. de Troyes [*ne... que trop,* 1580, Montaigne ; *ne... pas trop,* 1652, La Rochefoucauld ; *ne... plus trop,* 1888, Maupassant ; *ne... trop,* 1964, Larousse ; *sans trop,* 1885, Maupassant] ; sens II, 1, v. 1265, Br. Latini [*c'est trop,* 1669, Molière ; *c'est trop que...,* 1671, M^me de Sévigné] ; sens II, 2, 1250, Godefroy [*le trop peu,* 1694, Acad.] ; sens II, 3, 1636, Corneille ; sens III, 1, 1611, Cotgrave [*en faire trop,* fin du XIII^e s., Joinville ; *c'en est trop !,* 1672, Racine ; *trop de... pour...,* 1659, Dorimond] ; sens IV, 1, 1669, Boileau [*de trop — en trop,* 1876, Larousse ; *rien de trop,* 1678, La Fontaine — d'abord *rien trop,* 1580, Montaigne ; *trop d'un...,* 1647, Corneille — *trop de la moitié,* 1669, Molière] ; sens IV, 2, 1670, Molière [*de trop* — en parlant d'une chose, 1669, Boileau] ; sens IV, 3-4, 1964, Robert).

I. EMPLOI ADVERBIAL. **1.** S'emploie avec un verbe, un adjectif, un adverbe, certaines locutions, pour indiquer une quantité ou une intensité excessive (« plus qu'il ne faut, plus qu'il n'est normal ou raisonnable ») : *a)* après un verbe (ou soit avant, soit après l'infinitif, ou entre l'auxiliaire et le participe aux temps composés) : *Il boit trop, il se rendra malade. Trop parler* (ou *parler trop*) *est toujours nuisible. Il a trop attendu, sa maladie n'est plus guérissable. La langue est noble, pure, ferme, pas très éclatante. Elle pourrait même par moments l'être plus sans le paraître trop* (Sainte-Beuve) ; *b)* avant un adjectif : *Ses absences trop fréquentes nuisent à son travail. Un chef trop autoritaire. Un cou trop long, comme si on lui avait tiré dessus* (Queneau) ; *c)* avant un autre adverbe : *Il n'a rien entendu, il était trop loin. Vous lui parlez trop rudement. Marie de Lados voyait de trop près maintenant la vieille idole déboulonnée* (Mauriac) ; *d)* avec certaines locutions : *J'ai trop soif, il faut que je boive quelque chose. Sa maison est vraiment trop en désordre. Il avait trop envie d'intervenir dans la discussion.* || *Trop peu,* pas assez : *Une réponse trop peu nuancée. Indélicat ? C'est trop peu dire.* || *Trop... pour* (suivi de l'infinitif), *trop... pour que* (introduisant une subordonnée avec un verbe au subjonctif), marquent qu'une certaine quantité ou un certain degré étant dépassés, il en résulte nécessairement une conséquence : *C'est trop beau pour être vrai. Il est trop fier pour accepter un secours. Je suis trop fatigué pour en rien dire* (Gide). *Mais les malheurs de la patrie sont trop récents et mes pouvoirs trop bien reconnus pour qu'aucun veuille et puisse songer à jouer isolément* (De Gaulle) ; introduisant une proposition négative, donnent un caractère affirmatif à ce qui est exprimé négativement dans la proposition subordonnée : *Ce fait est trop important pour qu'on n'en tienne pas compte. Ah ! je l'ai trop aimé pour ne le point haïr* (Racine). || Fam. *De trop,* pour « trop », v. § IV, n. 4. || **2.** *Trop* peut être modifié par un autre adverbe (*un peu, beaucoup, bien*) précisant le degré de l'excès : *Si je le regardais un peu trop, il détournait le regard, après avoir fort gentiment fait un petit clin d'œil de mon côté* (Giono). *Il était beaucoup trop loin, ce petit morceau de verre, et pour une fois bien trop lumineux* (Butor). || *Par trop,* v. PAR 3. || *Pas trop,* pas beaucoup, pas très, à un faible degré : *« Êtes-vous frileux ? — Pas trop. »* || **3.** *Class.* S'employait au sens de « très, extrêmement » (sans idée d'excès, de dépassement) : *Au premier avis que le hasard lui porta d'un siège important, il* [Condé] *traverse trop promptement tout un grand pays, et, d'une première vue, il découvre un passage assuré pour le secours...* (Bossuet). *Ce sont de petits boutons, tout prêts à partir, qui font un vrai rouge ; et puis ils poussent tous une petite feuille, et comme c'est inégalement, cela fait un mélange trop joli de vert et de rouge* (Sévigné). || Class. *Trop plus (de), trop mieux,* beaucoup plus (de), beaucoup mieux : *Tant d'autres te sauront en sa place ravir, | Avec trop plus d'attraits que cette écervelée* (Corneille). *Pardonnez-moi toutes ces redites, vous qui savez et qui possédez trop mieux tous les points que je range ici* (Saint-Simon). || **4.** S'emploie encore auj. avec une valeur de superlatif (« très, bien, fort, parfaitement », etc.), mais cet emploi est limité à des formules de politesse, à des phrases de nuance hypocoristique, ou à des expressions avec des verbes comme *savoir, connaître,* suivis d'un complément indiquant une circonstance qu'on déplore : *Vous êtes trop*

bon pour moi. Venez quand vous voudrez, je serai trop heureux de vous recevoir. Il est trop mignon avec ce costume ! || *Ne... que trop,* d'une manière très suffisante, à un degré très suffisant, bien assez : *Je ne le sais que trop. Vous n'avez que trop raison d'affirmer... Ce n'est que trop vrai. Ces abus n'ont que trop duré.* || *Ne pas ou ne plus... trop, ne... trop, sans trop,* indiquent non plus l'excès, mais un degré faible (« ne pas... beaucoup », « ne plus... bien », « ne... guère », « sans bien ») : *C'est un spectacle que je n'ai pas trop aimé. À votre place, je ne la croirais pas trop. Je ne sais plus trop. Je ne sais trop que vous conseiller. Il se leva et partit sans trop comprendre ce qu'il faisait.*

II. Emploi substantival. **1.** Employé sans déterminant, absolument ou précédé d'un autre adverbe (*un peu, beaucoup, bien*), en fonction de sujet, de complément d'objet ou d'attribut, *trop* désigne une quantité ou un nombre excessifs de choses (rarement de personnes) prises globalement : *Trop c'est trop* (titre d'une œuvre de B. Cendrars). *Si vous demandez trop, vous n'obtiendrez rien. Son œuvre est inégale, il produit trop. Qui trop embrasse mal étreint. Dix francs ? Vous me rendez trop. Ils étaient trop. Vous exigez beaucoup trop de vous-même* (Adamov). || *C'est trop !,* se dit pour marquer sa gratitude quand on reçoit un présent ou des félicitations estimées trop élogieuses. || Vx. *C'est trop que...,* cela est ou devient excessif, inadmissible, etc. : *Ah ! ma bonne, que je voudrais bien vous voir un peu, vous entendre* [...] *vous voir passer, si c'est trop que le reste !* (Sévigné). || **2.** Précédé de l'article défini, *trop* indique l'excès, la quantité ou le degré plus que suffisants : *En tout, le trop est un défaut. La vieillesse aime le peu et la jeunesse aime le trop* (Joubert). *Je connais le temps du trop et le temps de l'épuration* (Valéry). || *Le trop peu,* le manque, l'insuffisance. || **3.** *Class.* ou *littér.* Précédé d'un déterminant (article défini, démonstratif, possessif) et suivi d'un complément introduit par *de, trop* indique l'excès de quelque chose : *Il y en a beaucoup que le trop d'esprit gâte* (Molière). *J'abuse, cher ami, de ton trop d'amitié* (Racine). *Ce trop de confiance dans ses moyens finira par se retourner contre lui.*

III. « Trop de » (avec un complément), jouant le rôle d'un déterminant quantitatif ou numéral. **1.** Suivi d'un nom au singulier ou au pluriel, « une quantité excessive ou un degré excessif de... », « un nombre excessif de... » (en fonction de sujet, de complément ou d'attribut) [v. Rem.] : *Trop de personnes âgées demeurent dans le besoin. Avoir trop d'argent, trop de choses. Elle mange trop de sucreries. Il se tourmente, il se pose trop de questions. Nos sens n'aperçoivent rien d'extrême : trop de bruit nous assourdit, trop de lumière éblouit* (Pascal). || *En faire trop,* aller au-delà de ce qui est nécessaire ou normalement demandé : *C'est au fond à la « performance » que j'en ai. Ce Léonard Bernstein en fait trop, pour mon goût, mais c'est parce qu'il n'y a rien qu'il ne puisse faire* (Mauriac). || Littér. *C'en est trop !,* c'est aller trop loin, c'est insupportable, intolérable : *C'en est trop, Madame, répliqua don Fadrigue ; je ne mérite pas que vous me regrettiez si longtemps* (Lesage). || *Trop de... pour...,* plus qu'il ne faut de... pour... (introduit une conséquence [v. § I, n. 1]) : *Mon fils, j'ai connu trop de sortes de personnes et traversé des fortunes trop diverses pour m'étonner de rien* (France). *La répression de février avait été faite de trop de tortures pour que l'insurrection manquât d'hommes résolus* (Malraux). || **2.** Class. *Trop d'un, trop de deux,* etc., v. § IV, n. 1.

IV. « De trop », « en trop », locutions adverbiales ou adjectives. **1.** *De trop, en trop,* s'emploient en corrélation avec un terme précédent (nom, pronom, adjectif numéral) exprimant l'excès, le surnombre désigné par *trop : Vous m'avez rendu dix francs de trop. Boire quelques verres de trop, un coup de trop. Il y a quelques centimètres en trop. Cherchant son regard une seconde de trop* (Sagan). *Nous ne vieillirons pas ensemble | Voici le jour en trop | Le temps déborde* (Eluard). || Fam. *Rien de trop,* exprime l'insuffisance : *« Il ne fait pas chaud, ce matin. — Il n'y a rien de trop. »* || Class. *Trop d'un, trop de deux, trop de la moitié,* etc., s'employaient pour *un, deux, la moitié de trop* ou *en trop : Ah ! Madame, pour moi j'ai vécu trop d'un jour* (Racine). *C'est trop, me disait-il, c'est trop de la moitié | Je ne mérite pas de vous faire pitié* (Molière). || **2.** *De trop,* ou (plus rarement pour les personnes) *en trop,* en fonction d'attributs, avec des verbes comme *être, se sentir, paraître,* etc., se disent d'une personne dont la présence n'est pas souhaitée dans une société ou dans une assemblée : *Je me suis expliqué aussi la bizarre impression que j'avais d'être de trop, un peu comme un intrus* (Camus). *Étienne se sentit de trop et retourna dans sa chambre* (Troyat) ; d'une chose considérée comme superflue ou inutile : *Il a supprimé chez lui tout ce qui était en trop, tous les ornements et les objets inutiles. Mademoiselle, votre approbation est de trop* (Diderot). || **3.** *Ne pas être de trop,* être absolument nécessaire (en parlant d'une chose mesurable, durée ou autre) : *Trois jours ne seront pas de trop pour remplir un tel programme. Cette question est importante : un chapitre de l'ouvrage ne sera pas de trop.* || **4.** Fam. *De trop,* dans la langue courante, s'emploie parfois pour *trop* exprimant l'excès : *Il ne faut pas que cela se voie de trop* (H. Bazin). *Il n'y en aura pas de trop.*

● Rem. Quand *trop* est suivi d'un complément introduit par *de,* l'accord du verbe ou de l'adjectif qui dépendent de ce groupe se fait généralement avec le complément : *Trop de larmes ont été répandues* (Littré). *Trop de bonté est cruelle à la vanité d'autrui* (Vercors, cité par Grevisse, § 376, N. B., 2) ; cependant, si la pensée attache plus d'importance à l'excès marqué par *trop* qu'au complément, l'accord se fait avec l'adverbe de sens collectif, c'est-à-dire au masculin singulier : *Trop d'indulgence peut être dangereux.*

● Syn. : **I, 1** *énormément, excessivement, extrêmement ;* **4** *infiniment.* || **II, 2** *abus, démesure, exagération, excès, outrance.* || **IV, 1** *en excédent, en surnombre ;* **2** *gênant, gêneur, importun, indésirable, intrus.*

tropaire [trɔpɛr] n. m. (lat. médiév. *troparium,* livre de chants d'église, du lat. class. *tropus,* trope [v. trope] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *tropier,* au sens de « livre d'heures » ; écrit *tropaire,* au sens 1, 1721, Trévoux ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Dans l'Église grecque, genre d'hymne de durée assez courte. || **2.** En musique, recueil de tropes (au sens II, 2).

tropanol [trɔpanɔl] n. m. (de *[a]trop[ine] ;* 1964, Larousse). Base obtenue par hydrolyse de l'atropine.

tropanone [trɔpanɔn] n. f. (de *tropan[ol] ;* 1964, Larousse). Cétone hétérocyclique correspondant au tropanol.

trope [trɔp] n. m. (lat. *tropus,* trope [en rhétorique], et, à basse époque, « chant, mélodie », gr. *tropos,* tour, manière, mode, mélodie, manière de s'exprimer, style, figure de mots, de *trepein,* tourner ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *trop,* au sens de « mélodie » ; écrit *trope,* au sens I, 1, 1554, J. de Maumont ; sens I, 2, 1842, Acad. ; sens II, 1, 1964, Larousse ; sens II, 2, 1933, Larousse).

I. 1. Dans l'ancienne rhétorique, figure de mots, et, *par extens.,* tout procédé par lequel un mot ou une expression sont détournés de leur sens propre et employés dans un sens différent (ex. :*l'homme* pour *le genre humain, le sceptre* pour *la royauté,* etc.) : *Les principaux tropes sont l'antonomase, la catachrèse, la métaphore, la métonymie et la synecdoque.* || **2.** *Tropes des sceptiques, des pyrrhoniens, tropes de la suspension,* ensemble des arguments, généralement au nombre de dix, par lesquels les sceptiques grecs entendaient prouver l'impossibilité de parvenir à la certitude.

II. 1. Dans la musique grecque, hauteur fondée sur l'octave moyenne des voix, où se place le « système », élément majeur de la structure musicale. (Syn. ton.)

|| **2.** Dans la musique médiévale, amplification d'un chant liturgique au moyen d'additions ou de substitutions de caractère particulariste.

troph(o)- [trɔf(o)], premier élément, tiré du gr. *trophê,* action de nourrir, nourriture (de *trephein,* nourrir), et qui entre dans la composition de quelques mots.

trophallaxis [trɔfalaksis] n. f. (de *troph[o]-* et du gr. *allassein* ou *-ttein,* changer, échanger, dér. de *allos,* autre ; 1933, Larousse). Échange mutuel de nourriture entre certains insectes adultes et leurs larves.

trophée [trɔfe] n. m. (bas lat. *trophaeum,* altér. du lat. class. *tropaeum,* arbre abattu et élagué auquel on suspendait les armes des vaincus, monument élevé sur le champ de bataille, victoire, triomphe, souvenir, gr. *tropaion,* monument de victoire élevé, avec les armes prises sur l'ennemi, à l'endroit où la déroute avait commencé, neutre substantivé de l'adj. *tropaios,* qui fait tourner, qui met en fuite, dér. de *tropê,* tour, changement de direction, déroute, de *trepein,* tourner ; 1488, Vaganay, au sens I, 2 [« partie d'un animal tué à la chasse... », 1872, Littré] ; sens I, 1, 1573, Desportes [« ensemble des armes d'un ennemi vaincu, que l'on disposait sur un tronc d'arbre... », 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1857, Flaubert ; sens I, 4, 1652, Bossuet [*faire trophée de quelque chose,* 1669, Widerhold] ; sens II, 1, 1788, J.-J. Barthélemy [« assemblage d'armes, de drapeaux, disposés avec art pour conserver le souvenir d'une victoire », av. 1502, O. de Saint-Gelais] ; sens II, 2, 1690, Furetière [« motif décoratif groupant divers emblèmes... », av. 1553, Rabelais] ; sens II, 3, 1860, Sainte-Beuve).

I. 1. Dans l'Antiquité, ensemble des dépouilles prises à l'ennemi et mises en tas sur le champ de bataille pour attester sa défaite : *Élever un trophée.* || Ensemble des armes d'un ennemi vaincu, que l'on disposait sur un tronc d'arbre dépouillé de ses branches, en signe de victoire : *La joie des Grecs après la victoire était bien plus modeste : ils érigeaient des trophées, mais de bois, c'est-à-dire d'une matière peu durable, et que le temps avait bientôt consumée ; et il était défendu de les renouveler* (Rollin). || **2.** Objet pris à l'ennemi, à l'adversaire et considéré comme un symbole de victoire : *Ton épée est à moi ; mais tu serais trop vain, | Si ce honteux trophée avait chargé ma main* (Corneille). *Des drapeaux et des canons, trophées des campagnes napoléoniennes.* || *Par anal.* Partie d'un animal tué à la chasse, et plus spécialement le massacre des cervidés, les défenses du sanglier : *Et seuls, les « moranes » étaient parés des trophées suprêmes, des dépouilles de lion : crocs, griffes, morceaux de peau fauve* (Kessel). || **3.** Objet témoignant d'un succès, récompense attribuée au vainqueur d'une épreuve, d'une compétition, sportive ou autre : *De tous les concours, il revenait chargé de trophées. Le petit bureau qu'ils connaissaient déjà, meublé de faux rustique, les murs ornés de trophées sportifs* (Camus). || **4.** *Fig.* Marque, témoignage d'une réussite, d'une victoire : [Un homme] *craint de servir de trophée à votre orgueil ; mais il ne se fâche jamais d'être l'objet de votre charité* (Bossuet). *M^me^ Apremont est l'éloquence même : au gré de l'occasion, elle a émis quelques périodes rares, historiques, dont elle est fière et qu'elle promène chaque jour comme des trophées le long de sa conversation* (Jouhandeau). || Fig. et vx. *Faire trophée de quelque chose,* s'en faire gloire, en tirer vanité : *Elle n'était pas fille à faire trophée d'une pareille observation* (Lesage).

II. 1. Monument en pierre, en marbre représentant les prises faites aux ennemis, élevé par les Anciens en souvenir d'une victoire : *Les ruines romaines de La Turbie sont les restes du trophée érigé par Auguste en mémoire de la soumission des peuples des Alpes.* || **2.** Motif décoratif formé d'armes, de drapeaux groupés en panoplie autour d'une cuirasse et d'un casque : *Trophées sculptés en relief sur un arc de triomphe.* || *Par extens.* Motif décoratif groupant divers emblèmes, les attributs d'un art, d'une industrie, d'une profession : *Un trophée de l'agriculture.* || **3.** Panoplie d'armes réelles employée comme décoration, dans un local, une demeure : *Nous habitions un grand appartement plein de choses étranges. Il y avait sur les murs des trophées d'armes sauvages surmontés de crânes et de chevelures...* (France).

trophique [trɔfik] adj. (dér. savant du gr. *trophê,* action de nourrir, nourriture, de *trephein,* nourrir ; 1830, *Dict. des termes de médecine,* Supplément [*nerfs et centres trophiques, troubles trophiques,* 1904, Larousse ; *rôle trophique du noyau,* 1964, Larousse]). Qui est relatif à la nutrition des tissus organiques. || *Nerfs et centres trophiques,* éléments du système nerveux qui règlent la nutrition des organes. || *Rôle trophique du noyau,* action indispensable du noyau cellulaire sur tous les éléments de la cellule. || *Troubles trophiques,* troubles résultant de modifications de la nutrition des tissus ou organes.

trophisme [trɔfism] n. m., ou **trophie** [trɔfi] n. f. (dér. savants du gr. *trophê,* action de nourrir, nourriture, de *trephein,* nourrir ; 1904, Larousse [pour les deux formes]). Aspect dynamique de la nutrition. *tropho-.* V. TROPH(O)-.

trophoblaste [trɔfɔblast] n. m. (de *tropho-* et de *-blaste,* gr. *blastos,* ce qui germe, ce qui pousse ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Couche périphérique, à fonction nourricière, entourant les blastomères. || **2.** Bouton embryonnaire, dans l'œuf des mammifères, à la fin de la segmentation.

trophocyte [trɔfɔsit] n. m. (de *tropho-* et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1904, Larousse). Cellule, souvent très ramifiée, pénétrant dans une autre cellule et exerçant un rôle nourricier.

trophœdème [trɔfedɛm] n. m. (de *troph[o]-* et de *œdème ;* 1904, Larousse). Œdème lié à des troubles trophiques.

trophomicrobien, enne [trɔfɔmikrɔbjɛ̃, -ɛn] adj. (de *tropho-* et de *microbien ;* 1970, Robert). Qui dépend à la fois de facteurs trophiques et microbiens.

trophonévrose [trɔfɔnevroz] n. f. (de *tropho-* et de *névrose ;* 1865, Nysten, 1562 *b*). Affection caractérisée par des troubles trophiques, et dans laquelle on ne peut déceler aucune lésion définie du système nerveux.

trophoplasma [trɔfɔplasma] n. m. (de *tropho-* et de *[cyto]plasme ;* 1897, *l'Année biologique,* 1). Partie du cytoplasme qui joue un rôle purement nutritif.

trophotropisme [trɔfɔtrɔpism] n. m. (de *tropho-* et de *tropisme ;* 1933, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Action que les aliments exercent sur la direction de croissance des tissus végétaux. || **2.** Réaction physique entraînant les poissons vers des zones où la nourriture est plus abondante.

tropical, e, aux [trɔpikal, -o] adj. (de *tropique* 1 ; 1824, *Annales des sciences naturelles* [III, 172], au sens 1 [pour les parties du globe... avoisinant chacun des tropiques..., et *régions tropicales,* 1872, Littré ; *zone tropicale,* 1908, Martonne ; *climat tropical,* 1955, Robert, art. *exubérant*] ; sens 2, 1872, Littré [« qui est destiné à ces régions... », 1964, Robert] ; sens 3, 1872, Littré [*chaleur...*]). **1.** Qui appartient, se rapporte aux tropiques. || *Spécialem.* Se dit des parties du globe terrestre avoisinant chacun des tropiques, et, plus précisément, de la partie située entre les tropiques : *L'Afrique tropicale. Au jardin public, je n'aimais que le coin réservé à la botanique, cette floraison d'étiquettes aux noms mystérieux évocateurs d'îles tropicales, de fleurs sanglantes dont le parfum endort et tue...* (Mauriac). || *Régions tropicales* ou *intertropicales,* régions situées approximativement entre les deux tropiques. || *Zone tropicale* ou *zone des tropiques,* V. TROPIQUE. || *Climat tropical,* climat chaud, caractérisé par une faible variation annuelle des températures et de fortes variations pluviométriques entre la période sèche et la période humide. || **2.** Qui est propre aux régions situées sous les tropiques, et, *par extens.,* aux pays chauds : *Faune tropicale. Plantes tropicales. Cultures tropicales. Produits tropicaux.* || *Par extens.* Qui est destiné à ces régions, à leur climat : *Costume tropical.*

|| **3.** *Chaleur, température tropicale,* très élevée, comparable à celle qui règne sous les tropiques.

tropicalisation [trɔpikalizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *tropical ;* 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Préparation, traitement d'un matériau ou d'un matériel destinés à le rendre insensible ou peu sensible aux effets du climat tropical, en particulier à l'action des moisissures ou à la corrosion due à l'humidité. || **2.** Traitement de passivation pour pièces en acier préalablement zinguées ou cadmiées.

tropicalisé, e [trɔpikalize] adj. (de *tropicalis[ation] ;* 1959, Giordan, p. 116). Qui a subi la tropicalisation : *Produits tropicalisés.*

tropicaliser [trɔpikalize] v. tr. (de *tropicalis[ation] ;* 1970, Robert). Soumettre à la tropicalisation.

1. tropique [trɔpik] n. m. (lat. impér. *tropicus,* tropical, de tropique [et, comme n. m., « tropique »], gr. *tropikos,* qui concerne les changements de saison [et, comme n. m., « cercle du tropique ou solstice »], de *tropos,* tour [v. TROPO-], parce que, quand le Soleil est arrivé à un tropique, il s'en retourne vers l'équateur ; 1377, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1532, A. Fabre, 125 [aussi *tropique du Cancer ; tropique du Capricorne,* 1562, Du Pinet ; *zone des tropiques,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie,* au plur., et 1770, Buffon, au sing. [*maladie des tropiques,* 1845, Bescherelle ; *oiseau des tropiques,* 1765, *Encyclopédie*]). **1.** Chacun des deux parallèles de la sphère céleste, de déclinaisons + et – 23° 27', qui passent par les points solsticiaux (points de l'écliptique qui sont à la plus grande distance du plan de l'équateur). || **2.** Chacun des deux parallèles de la sphère terrestre, de latitude + et – 23°27', qui limitent les régions du globe dans lesquelles le Soleil passe deux fois par an au zénith : *tropique du Cancer,* dans l'hémisphère Nord ; *tropique du Capricorne,* dans l'hémisphère Sud. || *Zone des tropiques,* ou *zone tropicale,* la zone du globe terrestre limitée par les deux tropiques. || **3.** *Les tropiques,* ou (plus rarement) *le tropique,* la zone tropicale, et, plus généralement, les régions les plus chaudes de la Terre : *L'azur phosphorescent de la mer des tropiques | Enchantait leur sommeil d'un mirage doré* (Heredia). *Dakar ne change guère. Ce n'est pas la peine assurément d'être allé chercher au fond du tropique une vague banlieue lyonnaise* (Saint-Exupéry). || *Maladie des tropiques,* la fièvre jaune. || *Oiseau des tropiques,* nom usuel des espèces du genre *phaéton.*

◆ adj. (1835, Acad. [*année tropique,* 1751, *Encyclopédie,* I, 388 — *an tropique,* même sens, 1691, Ozanam, 177 ; *révolution tropique...,* 1964, Larousse ; *signes tropiques,* 1904, Larousse]). Qui se réfère à la position exacte de l'équinoxe, laquelle définit le rythme et, par conséquent, l'instant des solstices (c'est-à-dire où le Soleil, dans son mouvement propre, atteint l'un ou l'autre des tropiques). || *Année tropique,* intervalle de temps qui s'écoule entre deux passages du Soleil à l'équinoxe de printemps : *Par suite de la précession des équinoxes, l'année tropique est un peu plus courte que l'année sidérale (d'environ 20 mn 23 s).* || *Révolution tropique d'une planète, d'un satellite,* intervalle de temps séparant deux passages de la planète ou du satellite par l'un des points d'intersection des plans de l'équateur et de l'orbite de cet astre. || *Signes tropiques,* en astrologie, les signes du zodiaque qui correspondent aux quatre temps équinoxiaux et solsticiaux : Bélier, Cancer, Balance et Capricorne.

2. tropique [trɔpik] adj. (lat. impér. *tropicus,* figuré, métaphorique, gr. *tropikos,* de la nature des tropes, de *tropos,* trope [v. TROPE] ; 1375, R. de Presles [rare jusqu'au milieu du XX^e s.]). Qui a le caractère de trope.

tropisme [trɔpism] n. m. (dér. savant du gr. *tropos,* tour, direction, de *trepein,* tourner ; 1904, Larousse, au sens 1 [« déplacement global d'un organisme... », 1914, A. Gide] ; sens 2, 1924, P. Valéry). **1.** Orientation de croissance présentée par les organes végétaux en réponse à certaines stimulations, d'ordre physique (lumière, pesanteur...) ou chimique (humidité, présence de cuivre...) : *On distingue les tropismes selon la cause à laquelle on les rapporte : phototropisme, géotropisme, hydrotropisme, chimiotropisme, etc. Nous manifestons à cet égard* [à l'égard des individus] *une sensibilité spéciale, comparable aux tropismes qui poussent les plantes vers la lumière ou les font lutter contre la gravitation* (Duhamel). || *Par extens.* Déplacement global d'un organisme qui se dirige vers un agent physique ou s'en éloigne (en ce cas, on préfère auj., selon les modalités, les termes TACTISME, TAXIE, PATHIE) : *En attendant de s'attaquer à l'homme, Anthime Armand-Dubois prétendait simplement réduire en « tropismes » toute l'activité des animaux qu'il observait. (Tropismes ! Le mot n'était pas plus tôt inventé que déjà l'on ne comprenait plus rien d'autre ; toute une catégorie de psychologues ne consentit plus qu'aux tropismes.)* [Gide]. || **2.** *Fig.* et *littér.* Force obscure qui pousse les individus à agir de la même façon, à se porter vers un même pôle d'attraction : *Les Celtes, les Slaves, les peuples germaniques ont subi l'enchantement de la plus noble des mers ; une sorte de tropisme invincible, s'exerçant pendant des siècles, a donc fait de ce bassin aux formes admirables l'objet du désir universel et le lieu de la plus grande activité humaine* (Valéry).

tropo- [trɔpo], premier élément, tiré du gr. *tropos,* tour, direction, manière, mode (de *trepein,* tourner), et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

tropologie [trɔpɔlɔʒi] n. f. (bas lat. *tropologia,* langage figuré, gr. *tropologia,* même sens, de *tropos,* trope [v. TROPE], et de *logos,* discours ; XIII^e s., Godefroy, au sens 1 [rare av. le XVII^e s.] ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1884, Huysmans). **1.** Emploi figuré du langage ; expression figurée, et en particulier moralité présentée sous une forme allégorique : *L'Écriture est pleine de tropologies qui ne doivent pas être prises dans le sens littéral* (Fénelon). || **2.** Science, étude des tropes, des emplois figurés du langage. || **3.** Science des symboles : *Elles ont été envisagées sous cet aspect depuis la plus haute antiquité et la tropologie des gemmes est une des branches de cette symbolique chrétienne si parfaitement oubliée par les prêtres et les laïques de notre temps* (Huysmans).

tropologique [trɔpɔlɔʒik] adj. (bas lat. *tropologicus,* métaphorique, figuré, de *tropologia* [v. l'art. précéd.] ; 1374, d'après le *FEW,* XIII/2, 324 *a*). *Vx.* Qui a le caractère de la tropologie, qui procède de l'emploi figuré du langage : *L'auteur* [Malebranche] *prend pour tropologiques toutes les expressions de l'Écriture* (Fénelon).

tropolone [trɔpɔlɔn] n. f. (de *tropo-* et probablem. de *[cét]one ;* 1964, Larousse). Nom générique de cétones dont la constitution se déduit de celle d'un composé aromatique en intercalant le groupe CO entre deux carbones d'un noyau.

tropomètre [trɔpɔmɛtr] n. m. (de *tropo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1888, Larousse). Instrument servant à la mesure de la torsion de l'humérus et du fémur, élément important en anthropologie.

tropopause [trɔpɔpoz] n. f. (de *tropo[sphère]* et du gr. *pausis,* cessation, fin, dér. de *pauein,* faire cesser ; 1934, Quillet). Surface idéale limitant vers le haut la troposphère, et qui marque le début de la stratosphère.

tropophyte [trɔpɔfit] adj. et n. f. (de *tropo-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, de *phuein,* [faire] naître, [faire] croître ; 1964, Larousse). Se dit des plantes terrestres adaptées à l'alternance de saisons sèches et humides (zone des savanes, Asie des moussons, etc.).

troposphère [trɔpɔsfɛr] n. f. (de *tropo-* et de *[atmo]sphère ;* av. 1913 [d'après Robert, 1964], puis sept. 1916, *Larousse mensuel*). Couche atmosphérique qui s'étend de la surface du globe à la base de la stratosphère, et dont l'épaisseur augmente du pôle (5 km) à l'équateur (18 km).

troposphérique [trɔpɔsferik] adj. (de *troposphère ;* 1968, Larousse). Qui se rapporte à la troposphère : *Turbulence troposphérique.*

tropotaxie [trɔpɔtaksi] n. f. (de *tropo-* et de *-taxie,* du gr. *taxis,* mise en ordre, arrangement, de *tassein* ou *tattein,* ranger, arranger, disposer ; 1975, Larousse). Réaction d'orientation provoquée, chez un animal, par l'excitation simultanée de deux récepteurs de nature différente.

trop-perçu [tropɛrsy] n. m. (de *trop* et de *perçu,* part. passé de *percevoir ;* 1908, *Encyclopédie universelle du* XX^e^ *siècle,* au sens 1 ; sens 2, 1936, Capitant ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Partie excédentaire d'un paiement ou d'un remboursement dont le montant, par suite d'une erreur, est supérieur à celui de la somme qui était due. || **2.** *Spécialem.* Perception excessive d'impôts directs, à la suite de faux emploi ou de double emploi. || **3.** Bénéfice réalisé par une société coopérative de consommation, qu'elle utilise pour ses œuvres sociales ou ristourne aux associés au prorata de leurs achats.

• Pl. *des* TROP-PERÇUS.

trop-plein [troplɛ̃] n. m. (de *trop* et de *plein ;* 1671, M^me^ de Sévigné, au sens 4 [« ce qui... demeure disponible », 1836, Lamartine] ; sens 1-2, 1743, Trévoux [« puisard... », 1872, Littré] ; sens 3, v. 1790, G. de Mirabeau ; sens 5, av. 1922, Proust). **1.** Quantité de liquide ou de matière qui s'échappe d'un récipient quand sa capacité se trouve dépassée : *Le trop-plein d'une cuve, d'une mesure de grain. Recueillir le trop-plein d'une pièce d'eau.* || **2.** Dispositif destiné à évacuer le liquide excédentaire, dans un réservoir, une installation, etc., quand une limite déterminée est dépassée : *Le trop-plein d'un bassin, d'une retenue d'eau, d'un radiateur d'automobile. Une installation de chauffage central munie d'un trop-plein.* || *Spécialem.* Puisard aménagé auprès d'une citerne pour recevoir les eaux en excédent. || **3.** *Fig.* Ce qui est en excès, ce qui dépasse la capacité de quelque chose : *Un pays qui cherche à exporter le trop-plein de sa population.* || **4.** *Fig.* Sentiments que l'on ne peut garder pour soi et qu'on éprouve le besoin de manifester ou de communiquer à autrui : *Épancher le trop-plein de sa peine, de son chagrin. Un gros trop-plein qui sortit de mon cœur et dont il était soulagé au fur et à mesure qu'il se désemplissait* (Fromentin). || *Fig.* Ce qui, chez une personne, n'est pas employé, requis par l'usage normal et demeure disponible : *Un trop-plein de vie, d'énergie. Il n'avait consacré aux problèmes les plus pressants que le trop-plein d'une imagination bouillonnante* (L. Daudet). || **5.** *Fig.* État de plénitude, de surabondance des possibilités individuelles : *Cette période nouvelle de la vie de Swann où à la sécheresse, à la dépression des années antérieures, avait succédé une sorte de trop-plein spirituel* (Proust). *Tandis qu'elle l'accompagne jusqu'à la porte, lui serre la main, il sent en elle cette chaleur, cette générosité, ce trop-plein de forces — on est prêt à les gaspiller — que donne le sentiment de la délivrance toute proche, de la liberté...* (Sarraute).

• Pl. *des* TROP-PLEINS.

• SYN. : **3** *excédent.*

1. troque [trɔk] n. m. (lat. scientif. moderne *trochus,* même sens, gr. *trokhos,* roue, anneau, de *trekhein,* courir ; 1768, Valmont de Bomare, comme n. f., écrit *troche ;* écrit *troque,* comme n. m., 1842, Acad.). Mollusque gastropode, type de la famille des *trochidés,* vivant dans l'océan. Indien et le Pacifique, et dont la belle coquille, épaisse et nacrée, a la forme d'un cône. (On dit aussi TROCHE, n. f.)

2. troque [trɔk] n. m. (déverbal de *troquer* 2 ; 1876, Larousse). Opération consistant à troquer les aiguilles.

1. troquer [trɔke] v. tr. (du radical expressif *trokk-,* qui évoque un échange rapide de la main à la main ; v. 1280, *Clef d'Amors,* écrit *troquier* [*trocquer,* 1530, Palsgrave ; *troquer,* 1549, R. Estienne], au sens 1 [en lat. médiév., sous la forme *trocare,* dès 1257, *Dict. général ;* absol., 1648, Scarron ; *troquer de,* fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné] ; sens 2, fin du XVI^e^ s., A. d'Aubigné). **1.** Donner, céder quelque chose en échange d'autre chose : *Ésaü troqua son droit d'aînesse contre un plat de lentilles. Comme ferait un affamé qui troquerait un diamant contre un morceau de pain* (Proust). || *Absol.* Pratiquer le troc, la transaction commerciale qui consiste à échanger deux marchandises sans référence à un équivalent monétaire : *Des peuples qui ont longtemps troqué avant de se servir de monnaie.* || Vx. *Troquer de,* faire échange de : *C'est grand dommage qu'on ne puisse troquer de femme ; qu'il y aurait de troqueurs au monde !* (Dancourt). || **2.** *Littér.* Abandonner, laisser une chose pour en prendre une autre : *Troquer ses vêtements de ville contre une tenue d'intérieur. Il alla décrocher sa jaquette, qu'il avait troquée contre sa blouse professionnelle, et l'inspecta* (Mac Orlan). *M. de Guiscart s'appelait Hauchet de Guiscart, et les trois quarts de l'année était pour tous M. Hauchet. Ce qui ne l'empêchait pas de troquer ce nom, d'aventure, contre tel ou tel nom d'une ancienne seigneurie de sa famille...* (Montherlant).

• SYN. : **1** *échanger ;* **2** *remplacer par.*

• REM. Chateaubriand (av. 1841) a employé TROQUIR pour *troquer : Si l'étudiant voulait troquir ses jeunes jambes contre mon char à bancs et mon plus mauvais char de gloire, avec quel plaisir je prendrais son bâton, sa blouse grise et sa barbe blonde.*

2. troquer [trɔke] v. tr. (même mot que *troquer* 1 ; 1723, Savary des Bruslons). Débarrasser les aiguilles du morceau d'acier que le marquage laisse dans l'œil ou chas.

1. troquet [trɔkɛ] n. m. (emploi spécialisé [avec une altér. de la première voyelle] de *traquet* [v. ce mot], au sens de « chevalet de couvreur » [1676, Félibien] ; 1876, Larousse). Chevalet du comble d'une toiture.

2. troquet [trɔkɛ] n. m. (abrév. altérée de la loc. *blé turquet,* même sens [1547, Ch. Estienne] — proprem. « blé turc » —, où *turquet* est un dér. de *turc ;* 1845, Bescherelle). Autre nom du *maïs.*

3. troquet [trɔkɛ] n. m. (aphérèse de *mastroquet ;* 1873, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1883, Esnault). **1.** *Pop.* et *vx.* Cabaretier : *On mange chez l'troquet avec Maman* (Frapié). || **2.** *Pop.* Petit café, « bistrot » : *Un troquet de banlieue.*

troqueur, euse [trɔkœr, -øz] n. (de *troquer* 1 ; v. 1550, *Kwartalnik Neofilologiczny* [I, 78], écrit *trocheur ; troqueur,* 1586, Bloch-Wartburg). Personne qui troque, qui aime le troc, les échanges. (Peu usité.)

trot [tro] n. m. (déverbal de *trotter ;* v. 1155, Wace, au sens 1 [*trot assis, trot enlevé* ou *à l'anglaise,* 1904, Larousse ; *courses au trot,* 1964, Larousse — *courses de trot,* 1964, Robert, et *trot,* 1957, Robert, art. *hippodrome*] ; sens 2, 1690, Furetière [aussi *...au grand trot* — au fig., 1798, Acad.]). **1.** Allure du cheval et de certains quadrupèdes, intermédiaire entre le pas et le galop, et caractérisée par des battues également espacées, exécutées successivement par chaque bipède diagonal : *Et le cheval maigre, à tête basse, avait une allure intermédiaire entre le pas et le trot* (Romains). *Angélo se remit en selle et s'éloigna au petit trot* (Giono). || *Trot assis,* trot dans lequel le cavalier reste assis sur la selle. || *Trot enlevé* ou *à l'anglaise,* trot dans lequel le cavalier se soulève de sa selle en s'appuyant sur les étriers, puis reprend contact avec celle-ci au moment de la battue d'un des deux bipèdes de sa monture. || *Courses au trot, de trot,* ou simplem. *trot,* courses hippiques dans lesquelles les chevaux doivent donner leur plus grande vitesse sans galoper : *Trot monté. Trot attelé.* || **2.** *Fam.* Allure d'une personne qui se presse, marche vite, ne s'attarde pas : *Il s'en va ; tout doucement d'abord ; puis, un peu plus loin, prend le trot* (Gide). || Fam. *Au trot, au grand trot,* à vive allure, très rapidement : *Aller au trot porter une lettre à quelqu'un. Il la conduisit au grand trot jusqu'à l'aéroport ; fig.* et *fam.,* vivement, rondement, sans traîner : *Mener une affaire au trot. Allez, au trot, dans un quart d'heure tout doit être terminé.*

trotskisme [trɔtskism] n. m. (du n. de Lev Davidovitch Bronstein, dit *Trotski,* homme politique soviétique [1879-1940] ; 15 août 1926, *la Revue universelle* [p. 431], écrit *trotskysme ; trotskisme,* 1964, Larousse). Ensemble des théories politiques émises par Trotski et par les groupes ou tendances qui se réclament de lui et de ses idées.

trotskiste [trɔtskist] n. et adj. (du n. de *Trotski* [v. l'art. précéd.] ; 15 août 1926, *la Revue universelle* [p. 438], écrit *trotskyste ; trotskiste,* 1964, Larousse). Qui est partisan de Trotski, qui se réclame de ses théories politiques : *Groupes trotskistes.*

◆ adj. (1964, Larousse). Qui se rapporte à Trotski ou au trotskisme.

trotte [trɔt] n. f. (déverbal de *trotter ;* v. 1390, Godefroy, écrit *trote,* au sens de « trot » ; écrit *trotte,* au sens actuel, 1680, Richelet [*tout d'une trotte,* 1904, Larousse]). *Fam.* Distance assez longue à parcourir, ou parcourue : *Nous ne rentrons pas à l'hôtel, je n'ai pas envie de faire deux fois de plus cette trotte...* (Colette). *Douze kilomètres dans les collines, ce n'est pas excessif, mais ça fait tout de même une trotte* (Pagnol). || *Tout d'une trotte,* sans faire de halte.

trotte-menu [trɔtməny] adj. (de *trotte,* forme du v. *trotter,* et de *menu* 1, adv. ; 1261, Godefroy, écrit *Trotemenu,* comme surnom d'une personne ; écrit *trotte-menu,* comme adj., au sens 1, 1660, Oudin [*la gent trotte-menu,* 1668, La Fontaine] ; sens 2, 1875, Verlaine). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui va, marche vivement, à petits pas rapides : *Les babies, les bonnes, les vieilles dames à pliants, les mères pauvres, tout le Paris trotte-menu qui vient se mettre à l'abri des voitures dans ces parterres bordés de trottoirs, connaissaient le père Stenne et l'adoraient* (Daudet). || *La gent trotte-menu* (La Fontaine), les souris. || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui est animé d'un rythme vif, sautillant : *Au son trotte-menu du violon des noces* (Verlaine).

trotter [trɔte] v. intr. (francique **trottôn,* courir ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [« ... monter une bête qui va au trot » ; « aller le trot... », v. 1175, Chr. de Troyes ; *trotter menu,* v. 1550, Godefroy, V, 246 *a ; trotter des épaules,* 1872, Littré] ; sens 2, 1690, Furetière [« aller à petits pas... », 1640, Oudin] ; sens 3, XIIIe s., *Roman de Renart* [« aller et venir hâtivement... », 1665, La Fontaine ; *trotter menu...,* 1784, Beaumarchais] ; sens 4, XVe s., Basselin [en parlant des pensées, 1698, Dancourt]). **1.** Aller le trot (en parlant du cheval et de quelques quadrupèdes) : *Cheval dressé à trotter.* || Faire aller son cheval au trot, monter une bête qui va au trot (en parlant du cavalier, du driver) : *Assise de côté, l'une trotte à l'anglaise ; | L'autre va sautillant sur la selle française* (Delille). || *Trotter menu,* en parlant d'un cheval, avancer peu, en allant à un trot raccourci. [V. aussi n. 3 ci-après.] || *Trotter des épaules,* trotter lourdement, le cheval donnant l'impression de se tirer avec les épaules au lieu de se pousser avec les membres postérieurs. || **2.** Marcher, en parlant des oiseaux des marais : *La bécassine trotte.* || Aller à petits pas rapides et sautillants, en parlant de certains animaux : *On entend des souris qui trottent dans le grenier.* || **3.** Marcher beaucoup, faire de longs déplacements à pied (en parlant des personnes) : *Il gèle à pierre fendre ; je suis tout le jour à trotter dans ces bois* (Sévigné). *En Angleterre, les gens ennuyés de leur maison, et sous prétexte d'un exercice salutaire, font quatre ou cinq lieues tous les jours, comme si l'homme était créé et mis au monde pour trotter* (Stendhal). || *Par extens.* Aller et venir hâtivement, faire de nombreuses courses ou démarches, se démener : *Quand je veux tirer de mes parents quelque service, je fais mon testament et aussitôt ils trottent* (Courier). *Trotter dans toute la ville pour trouver une chambre d'hôtel.* || *Trotter menu, d'un pas menu,* aller, marcher à petits pas rapides : *Petit Pierre prend les devants, sur les bras de la vieille au nez d'oiseau, qui trotte vite et menu, avec un déhanchement bizarre...* (Loti). *Sans cesse affairée, elle* [la femme de Gide] *trottait d'un pas menu d'un bout à l'autre de la maison ou du jardin ; on la voyait passer, souriante mais insaisissable...* (Gide). || **4.** *Fig.* Aller, agir vivement, se porter rapidement un peu partout (en parlant des choses) : *Lui qui écrit au courant de la plume, qui n'a qu'à laisser trotter la sienne, il l'a forcée cette fois à de savants manèges* (Sainte-Beuve). *Donc, les syllabes trottaient, agiles et alertes* (Romains). || *Fig.* et *spécialem.* En parlant des pensées, venir et revenir à l'esprit, s'imposer avec une insistance plus ou moins grande à l'attention : *Les idées vous trottent tout le temps dans la tête, et dans un pêle-mêle qui se ressemble en somme, quelle que soit l'heure* (Romains). *Les paroles du petit homme lui trottaient* [au roi] *dans la cervelle* (Pourtalès).

◆ **se trotter** v. pr. (v. 1460, Villon). *Fam.* Partir, s'en aller vivement, précipitamment, s'enfuir : *Le petit lézard se dégagea lentement, puis, ayant pris le vent, se trotta avec une agilité surprenante* (Gide). *Moi je me trotte, car je crois que ta montre retarde* (Proust).

trotterie [trɔtri] n. f. (de *trotter ;* XVe s., *Romania* [XXXV, 416], au sens de « endroit où l'on fait fouler » ; écrit *trotterie,* au sens class., 1680, Mme de Sévigné). *Class.* Déplacement, petit voyage : *Je vous demande* [...] *comme vous vous portez de votre voyage de Marseille* [...]. *Je ne saurais approuver cette trotterie inutile* (Sévigné).

trotteur, euse [trɔtœr, -øz] n. (de *trotter ;* XVe s. [d'après le *FEW,* XVII, 373 *a*], écrit *troteur,* au sens de « vagabond, rôdeur » ; écrit *trotteur,* au sens 3, 1660, Oudin ; sens 1, 1872, Littré [« mauvais cheval qui ne va qu'au trot », 1690, Furetière] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Cheval dressé à trotter : *Un attelage de deux trotteurs.* || **2.** *Spécialem.* Cheval de demi-sang sélectionné pour son aptitude à la vitesse à l'allure du trot : *Trotteur anglais. Trotteur français.* || **3.** Personne qui marche beaucoup, fait de nombreux déplacements à pied.

◆ adj. et n. m. (1964, Larousse). S'est dit d'un type de chaussures de ville au talon large et bas.

◆ **trotteuse** n. f. (1919, Estaunié, au sens de « petite lampe à main » ; sens actuel, 1934, Quillet [adjectiv., av. 1949, Colette]). Aiguille des secondes, dans une montre, une pendule : *La minuscule trotteuse du cadran des secondes a dû se décrocher, tomber par terre* [...], *et il ne reste plus que l'aiguille des heures arrêtée au chiffre cinq...* (Sollers) ; et adjectiv. : *Le sexagénaire à moustache grise qui se glisse chez moi* [...] *ouvre ma montre et regarde palpiter l'aiguille trotteuse...* (Colette).

trottin [trɔtɛ̃] n. m. (de *trotter ;* 1198, comme n. pr. de personne, et 1594, comme n. m., au sens de « animal qui trotte », d'après le *FEW,* XVII, 372 *b ;* sens 1, 1648, Scarron ; sens 2, 1856, Fr. Michel). **1.** *Vx.* Petit laquais ou petit commis qui faisait les courses. || **2.** *Vx* ou *littér.* Apprentie, jeune ouvrière de la mode et de la couture qui était chargée des courses, des livraisons, des réassortiments : *Elle* [Marthe] *fait éclore sous ses doigts un adorable chapeau ou un jabot de dentelle, avec le chic d'une « première » de bonne maison. Marthe n'a rien pourtant du trottin* (Colette).

trottinement [trɔtinmɑ̃] n. m. (de *trottiner ;* 1845 [d'après Robert, 1967], écrit *trotinement,* sans indication de sens ; écrit *trottinement,* au sens 2, 1869, Flaubert ; sens 1, 1964, Robert). **1.** Action de trottiner, de marcher à petits pas pressés. || **2.** *Fig.* et *littér.* Bruit qui évoque celui d'une marche rapide et sautillante : *On entendait, par intermittence, le trottinement de la pluie sur le sable du jardin* (Rolland).

trottiner [trɔtine] v. intr. (de *trotter ;* v. 1155, Wace, écrit *trotiner* [*trottiner,* 1660, Oudin], au sens 2 ; sens 1, 1775, Beaumarchais). **1.** Aller à un trot très court (en parlant du cheval). || **2.** Marcher à petits pas pressés et d'une allure sautillante (en parlant des personnes et des animaux) : *La jeune femme trottinait aux côtés de l'Anglais, dont les grandes jambes faisaient un pas tandis qu'elle en faisait deux* (Martin du Gard). *Mille petits bassets trottinent par les rues asphaltées avec des pattes si courtes que leur ombre reste tout le jour juste au-dessous d'eux, comme un tapis* (Giraudoux).

trottinette [trɔtinɛt] n. f. (de *trottiner ;* 1889, G. Macé, au plur., au sens de « bottines » ; au sing., au sens 1, 1902, Esnault ; sens 2, 1952, Esnault). **1.** Jouet d'enfant (v. PATINETTE). || **2.** *Fam.* et *plaisamm.* Automobile.

trotting [trɔtiŋ] n. m. (mot angl. signif. « action de trotter, trot, course au trot », de *to trot,* trotter, empr. du franç. *trotter ;* 1876, Larousse, au sens de « lutte de

chevaux allant au trot » [terme de turf] ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Exercice du cheval au trot. || **2.** Élevage des chevaux trotteurs.

trottoir [trɔtwar] n. m. (de *trotter ;* 1577 [d'après Stoer, 1625], au sens 1, dans la loc. *être sur le trottouer* [...*trottoir,* 1580, Montaigne — en parlant d'une jeune fille..., 1694, Acad. ; « piste où les maquignons faisaient trotter les chevaux », 1660, Duez, art. *trottiera*] ; sens 2, 1762, Acad. ; sens 3, 1625, Stoer, écrit *trouttouer* [*trottoir,* 1660, Oudin ; *faire le trottoir,* 1861, Larchey — « ...s'adonner à la prostitution », 1929, Cocteau ; *trottoir cyclable,* 1907, Larousse ; *trottoir roulant,* 16 juin 1900, *l'Illustration,* p. 388 *b*] ; sens 4-5, 1964, Larousse ; sens 6, 1598, G. Bouchet [*grand trottoir,* 1840, d'après Larchey, 1889 — *petit trottoir,* 1866, Delvau]). **1.** *Vx.* Piste où les maquignons faisaient trotter les chevaux. || Fig. et vx. *Être sur le trottoir,* être en vue, être sur le devant de la scène : *Les tracasseries de ce monde ne finissent point tant qu'on est sur le trottoir* (Voltaire) ; en parlant d'une fille, être en âge, en situation de se marier. || **2.** *Vx.* « Chemin élevé que l'on pratique quelquefois le long des quais et des ponts pour la commodité des gens qui vont à pied » (Trévoux). || **3.** Espace de largeur variable, à niveau plus élevé que celui de la chaussée, généralement bitumé ou dallé, qui est ménagé de chaque côté d'une rue pour la circulation des piétons : *Je me mêle aux passants, j'avance avec eux sur le trottoir...* (Sollers). || Pop. *Faire le trottoir,* en parlant d'une prostituée, racoler les passants ; *par extens.,* en parlant d'une femme, s'adonner à la prostitution : *Si la môme perd sa place, elle n'a plus qu'à faire le trottoir* (Sartre). || *Trottoir cyclable,* syn. de PISTE CYCLABLE (v. PISTE). || *Trottoir roulant,* syn. anc. de TAPIS ROULANT (v. ROULANT) : *C'est ce Français* [l'apathique bourgeois], *le jour venu, que nous secouerons sur un trottoir roulant mû à une telle vitesse qu'il y perdra sa paresse ou la vie* (Giraudoux). || **4.** En géomorphologie, petite banquette au pied d'une falaise. || **5.** Rebord limitant une passe de chapeau, soit au-dessus, soit au-dessous. (Syn. GOUTTIÈRE.) || **6.** *Arg.* et *vx.* Bavardage. || *Grand trottoir,* dans l'argot des coulisses, répertoire classique (d'où *petit trottoir,* les drames et les vaudevilles).

1. trou [tru] n. m. (bas lat. *traugum,* trou [VIIIe s.], altér. du lat. pop. **traucum,* même sens, mot d'origine pré-gauloise ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *trau* [*trou,* 1273, Adenet], au sens I, 1 [*trou d'eau,* 1964, Robert ; *trou d'air,* 1949, Larousse ; *être sur le trou,* 1690, Furetière ; *faire le trou normand...,* 1867 — d'après Robert, 1967 —, puis 1883, Maupassant ; *boire comme un trou,* av. 1686, Chapelle et Bachaumont — *boire en trou,* même sens, 1648, Scarron ; *avoir un trou sous le nez,* 1844, d'après Larchey, 1878 — d'abord « être grand mangeur », 1640, Oudin] ; sens I, 2, v. 1200, *Lai d'Ignaure,* écrit *trau* [*trou,* 1532, Rabelais ; « endroit servant de repaire au poisson... », 1964, Larousse ; *trou individuel,* 1959, Larousse ; *faire son trou,* au fig., 1835, Vigny] ; sens I, 3, 1592, Havard ; sens I, 4, v. 1525, La Curne [*n'être jamais sorti de son trou,* 1964, Robert ; *un petit trou pas cher,* 1904, Larousse] ; sens I, 5, 1964, Larousse [aussi « parcours entre deux trous »] ; sens I, 6, 1878, Larchey [*aller au trou,* XXe s.] ; sens I, 7, 1725, Granval ; sens II, 1, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *trau* [*trou,* 1273, Adenet ; *faire un trou... à la nuit,* 1606, Nicot ; *trou du chat,* « chatière... », 1964, Larousse — *trou au chat,* même sens, v. 1534, B. Des Périers ; *trou du chat,* « ...ouverture... dans le plancher de la hune... », 1842, Acad. ; *trou d'homme,* « ouverture de visite... », 1840, Wexler — d'abord *trou de l'homme,* 1838, Wexler ; *trou d'homme,* dans un char de combat..., et *trou de poing, de sonde, de coulée, de vidange,* 1964, Larousse ; *trou de la serrure,* 1893, *Dict. général ; trou du souffleur,* 1835, Acad.] ; sens II, 2, XIIIe s., *Chronique de Rains* [p. 95], écrit *trau* [*trou,* XVIe s. ; « ...plaie... profonde », XIIe s., *Chevalerie Vivien,* écrit *trou ; faire un trou pour ôter une tache,* au fig., 1876, Larousse] ; sens II, 3, 1765, *Encyclopédie* [*trous de la base du crâne,* 1933, Larousse — *trous,* même sens, 1876, Larousse ; *les trous de nez,* 1964, Robert ; *s'en mettre plein les trous de nez,* 1964, Larousse ; *trou du cul,* 1530, Palsgrave, 195 — *trou de balle,* 1861, Larchey] ; sens II, 4, 1942, Esnault [en parlant d'un coureur, 1950, Esnault — dans un classement, milieu du XXe s. ; *dans le trou,* 1964, Robert] ; sens III, 1, milieu du XXe s. [*trou dans la... comptabilité,* 1964, Robert ; *boucher un trou,* 1690, Furetière, art. *boucher ; faire un trou pour en boucher un autre,* 1669, Widerhold — *déboucher un trou...,* même sens, 1640, Oudin] ; sens III, 2, 1964, Larousse [*trou dans un emploi du temps, trou de mémoire,* 1964, Robert] ; sens III, 3, 1767, Diderot [« partie trop sombre... », 1757, Pernety ; « partie des premiers plans... », 1842, Acad.] ; sens III, 4, av. 1951, A. Gide ; sens III, 5, 1964, Larousse ; sens III, 6, 1975, Larousse).

I. CAVITÉ DE PROFONDEUR VARIABLE. **1.** Cavité ou dépression plus ou moins profonde, naturelle ou artificielle, que présente un corps ou une surface : *Une chaussée dégradée, pleine de trous. Tomber dans un trou. Vous souvient-il, Monsieur, quand ma maudite mule | Me jeta par malice en ce trou si profond ?* (Regnard). *Les puits sahariens sont de simples trous creusés dans le sable* (Saint-Exupéry). || *Trou d'eau,* trou dans le lit d'un cours d'eau, à l'endroit duquel se produit un tourbillon ou une dépression de la surface des eaux. || *Trou d'air,* zone atmosphérique affectée par des courants descendants, qui annulent en partie la portance d'un avion ou d'un planeur. || *Être sur le trou,* en parlant des pierres extraites d'une carrière, être encore à proximité des puits d'extraction. || *Faire le trou normand, le trou du milieu,* boire un verre d'alcool au milieu d'un repas, pour activer la digestion et creuser l'estomac : *Entre chaque plat, on faisait un trou, le trou normand, avec un verre d'eau-de-vie, qui jetait du feu dans les corps et de la folie dans les têtes* (Maupassant). || Fam. *Boire comme un trou,* boire énormément : *Nous étions en veine de confidences. Les vins et la vodka y aidaient. X... en particulier avait bu comme un trou, devenait lyrique* (Gide). || Pop. *Avoir un trou sous le nez,* être porté sur la boisson, s'enivrer. || **2.** Cavité naturelle ou aménagée dans laquelle loge un animal, ou qui peut servir d'abri à l'homme : *Trou de taupe, de souris, de rat. Trou de lapin, de blaireau, de renard.* || *Par extens.* Endroit servant de repaire au poisson, ou endroit profond fréquenté par les poissons : *Trou à congres. Trou à carpes.* || *Trou individuel,* élément de tranchée destiné à un homme seul. || *On le ferait cacher, mettre, rentrer,* etc., *dans un trou de souris,* v. SOURIS 2. || Fig. *Faire son trou,* en parlant d'une personne, se créer une situation sociale comportant aisance et sécurité ; réussir dans la vie. || **3.** *Fig.* et *fam.* Maison, domicile, retraite où l'on s'isole, où l'on vit retiré du monde : *Vous m'écrivez, mon cher et grand philosophe, de votre lit où vous voyez dix lieues de lac, et moi je vous réponds de mon trou où je vois le ciel long de trois aunes* (d'Alembert). *Moi, je ne vois personne. Je vis dans mon trou* (Montherlant). || **4.** *Fig.* et *fam.* Localité éloignée de toute agglomération, sans commodités et sans distractions, ou, *par exagér.,* ville de province demeurée à l'écart de la vie moderne : *Comme c'est un vrai trou, j'ai peur que tu ne t'ennuies* (Goncourt). *Dans tel petit trou de province ou tel milieu obscur de Paris, où la fille du hobereau ou du greffier lui avait semblé jolie* (Proust). || Fam. *N'être jamais sorti de son trou,* n'avoir pas voyagé, ne rien connaître du monde, du progrès, de la civilisation. || *Un petit trou pas cher,* un lieu de villégiature peu connu, peu fréquenté, où l'on peut passer des vacances à bon marché (vieilli) : *Et il y a des petits trous pas chers où le fils d'un marchand de meubles est prince des élégances et règne sur une cour comme un jeune prince de Galles* (Proust). || **5.** *Spécialem.* Au golf, petite cavité de 108 mm de diamètre et de 103 mm de profondeur, située sur le green, et dans laquelle le joueur doit envoyer sa balle : *Un terrain de golf comporte normalement dix-huit trous.* || *Par extens.* Parcours entre deux trous : *Perdre sa balle au dixième trou* (c'est-à-dire entre le neuvième et le dixième). || **6.** *Fam.* Fosse creusée dans le sol pour enterrer un mort, tombe (dans

quelques expressions) : *Il est dans le trou.* || Fam. *Aller au trou,* être enterré, mourir. || **7.** *Arg.* ou *pop.* Prison : *Être au trou, dans le trou. Aller au trou.*

II. OUVERTURE, SOLUTION DE CONTINUITÉ. **1.** Ouverture existant dans un corps solide, un objet, une paroi, etc., et qui les traverse dans toute leur épaisseur : *Le trou d'une aiguille. Les trous d'une écumoire. Percer un trou dans une planche avec un vilebrequin. C'est-y pas celui qu't'as pris l'aut'e semaine pour boucher l'trou d'la cabane à lapins ?* (Maupassant). || Fig. et vx. *Faire un trou à la lune* ou *à la nuit,* v. LUNE 1. || *Trou du chat,* chatière au bas d'une porte ; sur les grands voiliers, ouverture ménagée dans le plancher de la hune, près du mât, pour permettre le passage d'un homme et la descente des manœuvres. || *Trou d'homme,* ouverture de visite ménagée dans la paroi d'un réservoir, d'une cuve, d'une chaudière, et fermée par un tampon autoclave ; dans un char de combat, ouverture à trappe établie dans le plancher et constituant une sortie de secours pour l'équipage. || *Trou de poing,* petite ouverture de visite permettant d'inspecter un appareil, d'y introduire la main et un outil. || *Trou de sonde,* orifice de jauge d'un réservoir de stockage. || *Trou de coulée,* orifice par lequel s'effectue la coulée d'un métal en fusion, dans un appareil métallurgique, four ou poche de coulée. || *Trou de vidange,* orifice du carter d'un moteur, fermé par un bouchon fileté, par lequel on fait écouler l'huile de graissage usée. || *Trou de la serrure,* l'orifice par lequel on engage la clef. || *Trou du souffleur,* ouverture pratiquée dans le plancher de la scène d'un théâtre, masquée par une sorte de capuchon, et par laquelle le souffleur, assis dans sa loge, peut passer la tête. || **2.** Solution de continuité dans une surface, en particulier dans l'étoffe d'un vêtement, due généralement à l'usure ou à une cause accidentelle : *Avoir un trou à sa chaussette. Un gilet de flanelle dans lequel je ravaudais de petits trous* (Giono). || *Spécialem.* Déchirure accidentelle de la peau et des tissus, plaie béante et profonde : *Un trou à la tête. Il* [un soldat] *a deux trous rouges au côté droit* (Rimbaud). || Fig. et fam. *Faire un trou pour ôter une tache,* adopter un remède pire que le mal. || **3.** Nom donné à certains orifices ou canaux anatomiques. || *Trou occipital,* v. OCCIPITAL, E, AUX. || *Trous de la base du crâne,* orifices de cette région traversés par les vaisseaux et les nerfs qui pénètrent dans la cavité crânienne ou qui en sortent. || Fam. *Les trous de nez,* les narines. || Pop. *S'en mettre plein les trous de nez,* se gorger de nourriture, de boisson. || Pop. *Ne pas avoir les yeux en face des trous,* v. ŒIL. || Pop. *Trou du cul, trou de balle,* anus. (V. aussi CUL.) || **4.** Fam. *Faire le trou,* dans les sports d'équipe (surtout au rugby), percer la défense de l'équipe adverse ; en parlant d'un coureur, parvenir à mettre une certaine distance entre soi et ses concurrents ; *par extens.,* dans un classement, se démarquer de ses concurrents en prenant plusieurs points d'avance. || Fam. *Dans le trou,* dans une partie du terrain non défendue, dans un espace dégarni de joueurs adverses (jeux de ballon) : *Lancer dans le trou. Placer dans le trou.*

III. CE QUI MANQUE, CE QUI FAIT DÉFAUT. **1.** Dette, perte d'argent, déficit financier, etc. (surtout dans des expressions) : *Une gestion qui se solde par un trou de plusieurs millions.* || *Trou dans la caisse, trou dans la comptabilité,* somme d'argent qui manque et dont on ne peut justifier l'emploi. || *Boucher un trou,* acquitter une dette. || *Faire un trou pour en boucher un autre,* faire de nouvelles dettes pour payer des dettes anciennes. || **2.** Lacune préjudiciable, élément qui manque dans un ensemble, une continuité : *Il* [le docteur] *a des trous de pensée, des moments où ça tourne à vide dans sa tête...* (Sartre). *Ce tableau, oui, regardez-le. Ne le reconnaissez-vous pas ? Ce sont « les Juges intègres ». Vous ne sursautez pas ? Votre culture aurait donc des trous ?* (Camus). || *Trou dans un emploi du temps,* intervalle de temps pour lequel une personne ne peut fournir aucune indication sur ses activités. || *Trou de mémoire,* défaillance de mémoire, lacune dans des souvenirs : *Je m'avise, à raconter les années de ma jeunesse, des trous singuliers de ma mémoire...* (Aragon). || **3.** En peinture, vide laissé mal à propos dans une composition, espace qui devrait être rempli. || Partie trop sombre qui donne l'impression d'un vide. || Partie des premiers plans qui se confond avec les plans les plus reculés. || **4.** Dans une œuvre dramatique ou littéraire, point faible, passage peu réussi qui contraste avec la tenue du reste de l'ouvrage : *Je relis sa « Confidence africaine »* [de R. Martin du Gard] *avec la satisfaction la plus vive. Aucune défaillance, aucun trou* (Gide). || **5.** *Spécialem.* Dans les semi-conducteurs, atome qui a perdu un électron et qui, de ce fait, est ionisé positivement. (Syn. LACUNE.) || **6.** *Trou noir,* en astronomie, objet dont l'existence est prévue par la théorie de la relativité générale, extrêmement dense et dont la propriété principale est de n'émettre aucun rayonnement.

• SYN. : **I, 1** *anfractuosité, creux, crevasse, excavation ;* **2** *tanière, terrier ;* **3** *coin, désert, retraite ;* **4** *bled* (pop.), *patelin* (fam.). || **II, 2** *accroc, déchirure.* || **III, 2** *défaillance, vide.*

2. trou [tru] n. m. (lat. *thyrsus,* tige des plantes [v. THYRSE] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *trus* [*tros,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens de « tronçon » ; sens actuel, XIII[e] s., Godefroy, écrit *tros* [*trou,* v. 1380, *Aalma*]). *Vx* et *dialect.* Syn. de TROGNON, usité dans l'expression *trou de chou.*

troubade [trubad] n. m. (abrév. de *troubadour* [v. ci-après, REM.] ; 1856, Esnault). *Pop.* et *vx.* Soldat d'infanterie, homme de troupe : *Je te retrouve sans habits de troubade, tu as donc aussi lâché le métier ?* (Huysmans).

• REM. On trouve aussi la forme TROUBADOUR (altér. plaisante de *troupier,* sous l'influence de *troubadour,* « poète » ; 1833, Esnault) : *Mon affaire était faite, oh ! raide, si je n'avais pas eu l'idée de me réclamer en qualité de Français et de troubadour auprès de M. de Rivière* (Balzac).

troubadour [trubadur] n. m. (anc. provenç. *trobador,* cas régime de *trobaire,* poète [XII[e] s.], de *trobar,* faire des vers, inventer [XII[e] s.], mot de même étym. que le franç. *trouver* [v. ce mot] ; 1575, J. de Nostredame [p. 14], au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Poète lyrique du Moyen Âge (XII[e]-XIII[e] s.), qui composait ses œuvres dans une des langues d'oc. || **2.** *Ironiq.* Se dit parfois d'un chanteur ou d'un poète dont le thème essentiel est l'amour.

◆ adj. ou appos. (sens 1, 1878, Larchey [*genre... ; style...,* 1872, Littré] ; sens 2, 1833, Th. Gautier). **1.** *Genre, style,* etc., *troubadour,* mode qui se manifesta en France à partir de 1822 dans les lettres et dans les arts, et qui est caractérisée par le goût du Moyen Âge romanesque et par une imitation superficielle des formes gothiques : *Une tombe ogive en style troubadour* (Hugo). *La chapelle, de style troubadour, était encore debout il y a quelque trente ans* (Yourcenar). || **2.** *Littér.* et *ironiq.* Qui est à l'image des troubadours, qui cultive les mêmes valeurs (raffinement et élévation des sentiments, respect de la femme aimée, etc.) : *On a des égards pour les dames, on les ouvrira auparavant, non pas les dames, mais les fenêtres ; il faut éviter l'amphibologie. Le Français est essentiellement troubadour* (Gautier).

troubadouresque [trubaduresk] adj. (de *troubadour ;* 1846, E. Van Bemmel [4], au sens 1 ; sens 2, 14 nov. 1874, Goncourt ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui est propre aux troubadours (rare) : *La poésie troubadouresque.* || **2.** *Littér.* Qui rappelle les troubadours : *Et rien ne saurait rendre ce qu'il mettait d'effusion, de caresse rapprochante dans ce prénom troubadouresque de Bompard* [« Gonzague »] (Daudet). || **3.** Qui est dans le style troubadour du XIX[e] s. || **4.** *Péjor.* Qui est d'une sentimentalité mièvre et fade, mais non dépourvu de grâce : *Quelque chose d'émasculé, d'enfantin, de troubadouresque* (Goncourt). *Chansons légères et romances sentimentales, troubadouresques* (Hermant).

troubadourisme [trubadurism] n. m. (de *troubadour ;* 1846, Th. Gautier, aux sens 1-2). **1.** Genre, style troubadour (XIXe s.) : *Dans des poses de dessus de pendule et de troubadourisme* (Goncourt). || **2.** *Péjor.* Poésie, littérature qui sacrifie trop au sentiment, à l'amour : *« Le Lac » de Lamartine, reprit-il* [le peintre Delacroix] *en haussant les épaules de pitié, une romance, mysticisme et troubadourisme* (*le Temps,* 1877, *in* Littré).

troublant, e [trublɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *troubler ;* 1581 [d'après le *FEW,* XIII/2, 424 *b*], puis 27 mai 1850, Sainte-Beuve, au sens 2 [« qui provoque l'embarras... », 14 déc. 1894, Goncourt] ; sens 1, 1860, Baudelaire ; sens 3, début du XXe s.). **1.** *Vx.* Qui est de nature à troubler, à perturber les fonctions organiques et psychiques : *Le haschich est, dans son effet présent, beaucoup plus véhément que l'opium, beaucoup plus ennemi de la vie régulière, en un mot, beaucoup plus troublant* (Baudelaire). || **2.** Qui altère, rompt la sérénité de l'esprit : *Un rêve troublant. Une rencontre troublante.* || *Spécialem.* Qui provoque l'embarras, la perplexité, fait naître le doute, l'inquiétude : *Des faits troublants se sont révélés au cours de l'enquête. Il était allé à la banque pour éclaircir certaines questions troublantes* (Simenon). *Vous êtes un des cas les plus troublants de la psychiatrie ; une des énigmes les plus angoissantes de la Grande Guerre...* (Anouilh). || **3.** Qui émeut les sens et provoque le désir : *Malgré ton air calme, tu es devenue assez... troublante* (Bernstein).

● SYN. : **2** *bouleversant, frappant, saisissant ; déconcertant, déroutant, embarrassant ;* **3** *aguichant* (fam.), *ensorcelant, provocant.*

1. trouble [trubl] adj. (mot issu [après métathèse du *-r-*] du lat. pop. **turbulus,* trouble, troublé, réfection du lat. class. *turbidus,* agité, fougueux, orageux [de *turba,* trouble d'une foule en désordre], d'après *turbulentus,* troublé, agité, en désordre, de *turba* [v. ci-dessus] ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *truble* [*troble,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *trouble,* fin du XIIIe s., Joinville], au sens 1 [*vins troubles,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence — écrit ...*truble ; pêcheur en eau trouble,* au fig., 1964, Robert ; *l'eau trouble,* au fig., XXe s.] ; sens 2, 1690, Furetière [pour le temps, le ciel, v. 1354, *Modus ; des yeux. troubles,* 1694, Boileau ; *regard trouble,* 1975, *Lexis* — d'abord « vision peu nette », 1705, Boileau ; *vue trouble,* 1665, Molière — au fig., 1876, Larousse] ; sens 3, v. 1283, Beaumanoir, écrit *tourble* [*trouble,* fin du XIVe s., Chr. de Pisan ; « qui contient des éléments... suspects... », v. 1360, Froissart] ; sens 4, av. 1782, d'Alembert). **1.** Se dit d'un liquide qui manque de limpidité, qui contient en suspension des impuretés, des éléments étrangers : *Une eau limoneuse, trouble. Un grand roman, pour moi, c'est comme Saint-Pétersbourg bâtie sur des marais, comme Venise gagnée, au prix de quels efforts, sur les eaux troubles de la lagune* (Sarraute). || *Vins troubles,* vins dont la fermentation a été incomplète et qui recommencent à fermenter quand, l'hiver passé, la température s'élève. || Fig. *Pêcher en eau trouble,* V. PÊCHER 2. || Fig. *Pêcheur en eau trouble,* celui qui aime les situations louches, suspectes. || Fig. et littér. *L'eau trouble,* tout ce qui, dans la vie sociale, est de caractère louche, malhonnête, douteux : *Vive l'eau trouble, et les sociétés faisandées ! — Bon. Mais à un certain degré de corruption, les occasions de profiter de cette corruption sont si abondantes, que nous ne pouvons les « honorer » toutes...* (Montherlant). || **2.** Se dit d'un corps, d'un milieu qui a perdu sa transparence, sa clarté, sa luminosité : *Verre trouble.* || *Temps trouble, ciel trouble,* atmosphère brumeuse, nuageuse : *Le temps fuit. Le ciel trouble s'emplit déjà d'hiver* (Gide). || *Des yeux, des prunelles troubles,* ternes, sans éclat et dont l'expression manque de netteté : *Elle tourna vers lui des yeux un peu troubles* (Sartre). *Ses prunelles troubles exprimaient la méfiance* (Troyat). || *Regard trouble,* qui manque de franchise, traduit des intentions équivoques. || *Vue trouble,* confuse, indistincte ; au *fig.,* conception erronée, peu lucide ou déformée des choses. || **3.** *Fig.* et *vx.* Qui comporte des parties obscures, mal expliquées, et laisse planer le doute : *Tout ce qui est trouble présentement s'éclaircira* (Sévigné). || *Auj.* et *péjor.* Qui contient des éléments cachés, suspects ou inquiétants : *Une affaire trouble.* || **4.** *Fig.* Qui n'est pas net, qui comporte des éléments équivoques ou inavouables : *Une joie trouble. Des désirs troubles. Racine devait payer cher, un jour, les plaisirs troubles, les profits clandestins qu'il dut trouver alors dans de telles fréquentations* (Mauriac).

◆ adv. (1541, Calvin [au fig., dès le début du XVe s., Ch. d'Orléans]). *Voir trouble,* ne pas voir distinctement, avoir la vue brouillée.

2. trouble [trubl] n. m. (déverbal de *troubler ;* v. 1283, Beaumanoir, écrit *tourble* [*trouble,* 1549, R. Estienne], au sens II, 5 ; sens I, 1, 1876, Larousse [« état d'un milieu ...dont la limpidité est altérée », 1933, Larousse ; *trouble opalescent, point de trouble,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, v. 1360, Froissart, écrit *trouble* [aussi « altération des rapports entre personnes... »] ; sens I, 3, 1468 Bartzsch [écrit *trouble*] ; sens II, 1, 1842, Balzac [« altération d'une fonction psychique... », 1888, Maupassant] ; sens II, 2, 1559, Amyot [*trouble,* « inquiétude, agitation de l'esprit », XIIIe s., d'après le *FEW,* XIII/2, 424 *b*] ; sens II, 3, 1559, Amyot [« agitation... provoquée par le sentiment... amoureux », 1761, J.-J. Rousseau] ; sens II, 4, 1559, Amyot [« réaction... qui révèle l'émotion... », 1826, Vigny]).

I. 1. État d'un corps, d'un milieu dont l'équilibre, la stabilité sont perturbés par des causes physiques (rare) : *Le trouble causé par la tempête dans les eaux de la mer n'atteint jamais une grande profondeur. Le trouble des éléments* (Acad.). || *Spécialem.* État d'un milieu, d'un liquide dont la limpidité est altérée : *Le trouble de l'atmosphère.* || *Trouble opalescent,* en météorologie, voile bleuâtre qui estompe les objets éloignés quand la visibilité dépasse 20 km. || *Point de trouble,* température à laquelle une huile, convenablement refroidie dans un calorimètre, se trouble et laisse apparaître un nuage opalescent, premier signe de la congélation. || **2.** *Vx* ou *littér.* Rupture, altération de l'ordre, de l'équilibre d'un groupe organisé, de l'harmonie existant entre les individus d'une société ; état d'agitation, de tumulte, de violence qui en résulte : *Jeter le trouble dans une assemblée. Un pays, une ville en proie au trouble et au désordre. Baléazar partit aussitôt, et arriva aux portes de Tyr dans le temps que toute la ville était en trouble pour savoir qui succéderait à Pygmalion* (Fénelon). *La génération romantique française devait être, au contraire, celle de la Révolution, de l'Empire... Les romantiques français sont bien ceux qui sont nés dans le trouble et l'indécision, et non ceux qui sont nés dans l'ordre et la victoire* (Giraudoux). || *Spécialem.* Altération des rapports entre personnes, état de désunion, de mésintelligence : *Apporter le trouble dans un ménage, dans une famille. Hans ne peut entrer dans les ordres* [...]. *Il n'a pas la vocation. Vous le connaissez. Il n'apporterait que trouble parmi les moines* (Cocteau). || **3.** *Au plur.* Ensemble de faits, d'actes violents ou séditieux par lesquels, dans une société, se manifeste l'opposition contre le pouvoir ou entre factions, partis, groupes politiques, etc. : *Troubles sociaux. Troubles politiques. Une longue période de persécutions et de troubles religieux. On rend ceux qui gouvernent responsables des troubles, quelle qu'en soit la cause ou le prétexte* (Voltaire). *Il* [Pilate] *ne croyait pas à l'éventualité de troubles étendus et durables* (Caillois).

II. 1. Anomalie dans le fonctionnement d'un organe, d'un appareil, d'un système, se traduisant par diverses conséquences pathologiques (le plus souvent au plur.) : *Souffrir d'un trouble de la vision. Ressentir des troubles de l'équilibre. Troubles intestinaux. Troubles respiratoires. Troubles nerveux.* || *Spécialem.* Altération d'une fonction psychique, s'accompagnant en général d'anomalies du comportement : *Troubles de la mémoire, de la parole, de la personnalité. Troubles névrotiques. Troubles mentaux. La difficulté d'apprendre à lire vient d'un trouble général et plus ancien, la difficulté de parler* (Sartre). || *Troubles trophiques,* V. TROPHIQUE. || **2.** *Littér.* État d'agitation, de confusion, d'égarement qui prive, généralement

de façon momentanée, une personne de l'usage normal de ses facultés intellectuelles : *Essayer de dominer le trouble de ses pensées. Oh ! que j'ai souffert dans cet entretien ! | Jamais trouble d'esprit ne fut égal au mien* (Molière). || **3.** État d'une personne qui domine avec peine ses réactions affectives et ressent profondément une émotion, un sentiment : *Je sentis à mon trouble que j'allais me perdre, et je m'arrêtai* (Rousseau). *Son trouble en présence d'Édouard le rendait muet* (Gide). *Au moment de se séparer d'elle, il ne pouvait se défendre d'une tristesse dont il n'eût jamais convenu* [...]. *Qu'il se sentait impatient d'échapper à ce trouble* (Mauriac). || *Spécialem.* et *littér.* Agitation intérieure, émotion agréable provoquée par le sentiment ou le désir amoureux : *Troubles de l'amour. Troubles des sens.* || **4.** Manière d'être, comportement d'une personne qui est en proie à une vive agitation intérieure, qui perd le contrôle de soi, son assurance, ses moyens : *Son trouble a fait penser qu'il ne disait pas la vérité. Le favori sortit, mais le trouble de son maître ne lui avait point échappé* (Vigny). *Son trouble s'atténue, elle le regarde avec ses grands yeux brillants, voulant lui exprimer comme elle lui est reconnaissante d'être venu* (Butor). || *Spécialem.* Réaction particulière qui révèle l'émotion, l'agitation intérieure, la perte du contrôle de soi : *Trouble de la voix, du visage. Manu louchait vers la porte. Son silence, le trouble de sa physionomie le dénonçaient aux buveurs qui le regardaient avec colère* (Aymé). || **5.** En droit, action d'inquiéter un possesseur dans la jouissance d'un bien, soit par un acte matériel *(trouble de fait),* soit par la revendication d'un droit *(trouble de droit).*

• SYN. : **I, 2** *crise, désordre, ébullition, effervescence ; désaccord, discorde, dissension, dissentiment, tension, zizanie ;* **3** *agitation, convulsions, remous, secousse, soulèvement.* || **II, 1** *affection, dérèglement, perturbation ;* **3** *bouleversement, confusion, désarroi.*

• REM. Au XVII^e s., le mot était parfois employé au fém. (v. 1283, Beaumanoir, écrit *tourble ; trouble,* v. 1673, Retz) : *J'ai fait les troubles, parce que je les ai prédites* (Retz).

◆ **troubles** n. m. pl. (1817, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* II, 265). Matériaux fins transportés en suspension par un cours d'eau.

3. trouble n. f. V. TRUBLE.

troublé, e [truble] adj. (part. passé de *troubler* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *turblé* [*torblé,* fin du XII^e s., *Moniage Guillaume ; tourblé,* XIII^e s., *Apollonius ; troublé,* 1538, R. Estienne], au sens II, 2 [« qui est perplexe... », 1964, Robert ; *conscience troublée,* 1876, Larousse] ; sens I, 1, av. 1613, M. Régnier [« qui est altéré... dans sa qualité », 1638, Rotrou] ; sens I, 2, fin du XIV^e s., E. Deschamps [écrit *troublé*] ; sens I, 3, 1770, Raynal ; sens II, 1, 1538, R. Estienne [aussi par extens.]).

I. 1. Qui est devenu trouble, qui a perdu sa limpidité, sa transparence : *Des eaux troublées. Une atmosphère troublée.* || *Par extens.* Qui est altéré, affecté dans sa qualité : *La nuit était splendide, à peine troublée par l'électricité blafarde et nerveuse de la gare* (Duhamel). || **2.** Qui est agité, marqué par des troubles, des émeutes, des soulèvements : *Une période troublée de l'histoire d'un pays. La situation intérieure de Paris apparaît comme fortement troublée* (Gambetta). *Les temps troublés, les âges difficiles ou incertains n'ont pas été improductifs* (Morand). || **3.** *Spécialem.* Se dit d'un droit dont l'exercice est gêné par une tierce personne : *Possession troublée.*

II. 1. Se dit des facultés mentales dont le fonctionnement normal est altéré : *Sa raison était troublée à force de terreurs et de misères* (Flaubert). *Il fallait que j'eusse, dès matines, l'esprit troublé par ce que j'ai vu cette nuit* (France). *Une imagination troublée ;* et par extens. : *Un cerveau troublé. Une tête troublée.* || **2.** Se dit d'une personne qui est en proie à l'émotion ou à une vive agitation intérieure, et qui a de la peine à contrôler ses pensées, ses réactions : *J'étais si troublé qu'en faisant les présentations, j'ai bafouillé* (Aymé). *Elle esquissa un geste dolent et ferma les yeux, tandis qu'il restait là, troublé, à la contempler* (Simenon). || *Spécialem.* Qui est perplexe, ne sait que penser, quel parti prendre : *Une fois de plus, Grange se sentit incertain et troublé. Elle était spontanée, mais elle n'était pas limpide : c'était les eaux printanières, toutes pleines de terre et de feuilles* (Gracq). || Par extens. *Conscience troublée,* en proie à l'incertitude, au doute.

• SYN. : **I, 2** *mouvementé, orageux, tumultueux.* || **II, 1** *dérangé, déréglé ;* **2** *affolé, bouleversé, ému, remué, retourné, saisi ; ébranlé.* — CONTR. : **I, 1** *clair, limpide, pur, translucide, transparent ;* **2** *calme, paisible, tranquille.* || **II, 1** *équilibré, lucide, posé ;* **2** *impassible, imperturbable, indifférent, placide, serein.*

troubleau n. m. V. TRUBLEAU.

trouble-fête [trubləfɛt] n. invar. (de *trouble,* forme du v. *troubler* [v. ce mot], et de *fête* [v. ce mot] ; XIII^e s., *Isopet de Lyon,* écrit *troble-feste* [*trouble-feste,* av. 1553, Rabelais ; *trouble-fête,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1831, V. Hugo). **1.** Personne importune qui, par sa présence inattendue ou son action, vient déranger le cours d'une réunion, interrompre des réjouissances : *Éloigner les trouble-fête. La vieille trouble-fête* (Hugo). *Je vais être un trouble-fête, me dis-je* (Mérimée). || **2.** Personne qui dérange, qui vient semer le doute, l'inquiétude, détruire la satisfaction générale : *On n'a pas manqué de me dire qu'en critiquant une société à l'apogée du succès j'assumais le rôle détestable de trouble-fête* (Duhamel).

• SYN. : **1** *éteignoir* (fam.), *importun, rabat-joie* (fam.).

• REM. On a dit aussi TROUBLE-JOIE (de *trouble,* forme du v. *troubler,* et de *joie ;* 1864, A. Daudet) : *Il nous est arrivé un méchant garçon, un trouble-joie, un gâte-fête* (Daudet).

◆ n. m. invar. (av. 1701, Boursault). *Littér.* Cause de trouble, de dérangement, d'ennuis, etc. : *L'amour est le grand trouble-fête de la jeunesse* (Sand).

troubler [truble] v. tr. (mot issu [après métathèse du *-r-*] du lat. pop. **turbulare,* troubler, de **turbulus,* trouble, troublé [v. TROUBLE 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* comme v. intr., écrit *trubler,* au sens de « devenir trouble » [en parlant des yeux] ; comme v. tr., au sens I, 4, v. 1155, Wace, écrit *trobler* [*troubler,* 1538, R. Estienne] ; sens I, 1, v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *trobler* [*troubler,* XV^e s. ; « ...altérer la pureté, l'uniformité », 1675, Quinault ; « ...créer du mouvement, de l'agitation », 1561, d'après le *FEW,* XIII/2, 424 *a*] ; sens I, 2, v. 1196, J. Bodel [« ...faire cesser un état stable... de quelque chose », 1636, Corneille] ; sens I, 3, v. 1170, *Livre des Rois,* écrit *trubler* [*tourbler,* XIII^e s., *Chronique de Rains,* p. 73, et *troubler,* 1553, *Bible Gérard ;* en parlant de l'état stable d'une société, 1690, Furetière] ; sens II, 1, av. 1654, Guez de Balzac [« perturber une fonction mentale... », fin du XIV^e s., E. Deschamps ; *troubler la vue,* 1876, Larousse ; *troubler le sommeil,* 1671, Boileau] ; sens II, 2, v. 1155, Wace, écrit *trubler* [*troubler,* 1538, R. Estienne ; « ...faire perdre son assurance... », 1549, R. Estienne ; « ...rendre perplexe... », 1668, Molière ; *troubler les consciences,* 1707, Lesage ; pour un état psychique..., 1686, Bossuet — par extens., 1667, Boileau] ; sens II, 3, 1667, Racine [par extens., et *troubler les sens,* 1869, Flaubert] ; sens II, 4, 1530, Palsgrave, 763 [« interrompre... », 1640, Corneille] ; sens II, 5, 1409 [d'après le *FEW,* XIII/2, 424 *a*], écrit *tourbler* [*troubler,* 1549, R. Estienne]).

I. AVEC UN COMPLÉMENT DÉSIGNANT UN MILIEU OU UN ÉTAT PHYSIQUE, UN MILIEU, UN ÉTAT OU UN FAIT SOCIAL. **1.** *Troubler un milieu physique,* le rendre trouble, en altérer la limpidité, la transparence : *Troubler une solution en agitant le flacon qui la contient. Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ?* (La Fontaine). *Le cœur de l'homme est comme l'éponge du fleuve, qui tantôt boit une onde pure, dans les temps de sérénité, tantôt s'enfle d'une eau bourbeuse, quand le ciel a troublé les eaux* (Chateaubriand) ; en altérer la pureté, l'uniformité : *Un léger brouillard qui trouble l'atmosphère. Un ciel que rien ne trouble ;* y créer du mou-

vement, de l'agitation : *La tempête trouble la surface des eaux.* || **2.** Littér. *Troubler quelque chose,* y apporter le trouble, en rompre le calme, l'équilibre, l'harmonie : *Sa voix redoutable | Trouble les enfers* (J.-B. Rousseau). *La trompette a troublé les échos des déserts* (Voltaire). *Ces profondes solitudes n'étaient point troublées par la présence de l'homme* (Chateaubriand) ; *par extens.,* altérer, faire cesser un état stable, équilibré de quelque chose : *Troubler le silence, le calme, la majesté d'un lieu. Il n'osa pas embrasser Chloé pour ne pas troubler l'harmonie de sa toilette et se rattrapa avec Isis et Alise* (Vian). || **3.** Vx ou littér. *Troubler un pays, une collectivité,* etc., y susciter des troubles, de l'agitation, y introduire le désordre, l'indiscipline, la discorde : *Cet objet de tant de jalousie, | Cette Hélène, qui trouble et l'Europe et l'Asie, | Vous semble-t-elle un prix digne de vos exploits ?* (Racine). *Les premiers qui troublent un État travaillent toujours, sans le savoir, pour d'autres que pour eux* (Voltaire). *Monsieur Kerguézec, je n'ai pas besoin de tourner la tête pour savoir que c'est vous qui troublez la classe* (Pagnol). || Auj. *Troubler un état stable, ordonné, d'une société, d'un groupe social,* le perturber, le compromettre : *Troubler l'ordre public. Troubler la paix du monde, la paix sociale. Troubler la paix des ménages.* || **4.** *Troubler quelque chose,* en déranger, en entraver ou en interrompre le déroulement, le développement normal : *La réunion a été troublée par des contestataires. Rien ne manquait au festin ; | Mais quelqu'un troubla la fête* (La Fontaine). *On siffle* [« les Burgraves »] : *Hugo ne veut pas du mot, et dit devant les acteurs : « On trouble ma pièce. » Les acteurs, qui sont malins, disent depuis ce jour troubler au lieu de siffler* (Sainte-Beuve). *Je découvre à des signes souvent imperceptibles que mes articles du « Figaro » troublent des intérêts puissants* (Mauriac).

II. Avec un complément désignant une personne, une fonction organique ou mentale, un état physique ou psychique. **1.** *Troubler une fonction,* perturber le fonctionnement d'un organe ou d'un ensemble d'organes : *Troubler la digestion, les fonctions digestives ; spécialem.,* perturber une fonction mentale, compromettre son exercice, son usage normal : *Troubler l'esprit, la raison. Des lectures qui troublent l'imagination. Il faut que ce matin, à force de trop boire, | Il se soit troublé le cerveau* (Molière). *Tous ces vestiges qui m'appellent troublent de plus en plus mon attention* (Butor). || *Troubler la vue,* en diminuer l'acuité, la finesse : *Des tentures bleues et noires couvraient les murs d'un dessin géométrique dont les complications et les violences agaçaient et troublaient la vue* (Green). || *Troubler le sommeil,* l'interrompre, ou le rendre agité, coupé d'insomnies. || **2.** *Troubler quelqu'un,* lui faire perdre son calme intérieur, susciter en lui un état émotif ou des sentiments plus ou moins intenses, qui compromettent le contrôle de l'activité mentale et la réflexion : *Deux ou trois fois Edmée sentit glisser sur elle le regard de la tante et cela la troubla beaucoup plus que les nouvelles du vol* (Simenon). *Je me tiens au fond de la pièce sans qu'elle me voie, et elle continue de lire une lettre qui semble la troubler beaucoup* (Sollers) ; *spécialem.,* lui faire perdre son assurance, ses moyens, l'intimider : *Cet enfant n'ose plus souffler mot, vous le troublez avec votre regard sévère ;* le rendre perplexe, incertain, hésitant sur ce qu'il convient de penser ou de faire : *Ce qui me trouble aussi, c'est la formule de sa lettre : « Sentiments distingués et respectueux. » Suis-je quelqu'un qu'on respecte ? Ou il cherche à me rouler, ou il se fout de moi* (Montherlant). || *Troubler les consciences,* y faire naître le doute, l'inquiétude, inspirer à quelqu'un des scrupules moraux, religieux : *Je me plais bien davantage à troubler les consciences qu'à les rendre tranquilles* (Lesage). || *Troubler un état psychique, affectif,* etc., en perturber le cours, le développement, le faire cesser : *Troubler la sérénité, le bonheur de quelqu'un. Venir troubler la joie générale. Troubler la rêverie, la réflexion de quelqu'un ;* et par extens. : *Troubler la paix de l'âme, le repos de la conscience.* || **3.** *Troubler quelqu'un,* l'émouvoir agréablement, lui inspirer des sentiments tendres : *Cette présence la troublait. Détestant ses rigueurs, rabaissant ses attraits, | Je défiais ses yeux de me troubler jamais* (Racine) ; et par extens. : *Troubler le cœur de quelqu'un.* || *Troubler les sens,* faire naître un désir sensuel. || **4.** Vx. *Troubler quelqu'un,* le déranger dans ses occupations, son activité : *Empêchez qu'en ces lieux on me vienne troubler* (Quinault) ; *spécialem.,* l'interrompre quand il parle : *Prête, sans me troubler, l'oreille à mes discours, | D'aucun mot, d'aucun cri n'en interromps le cours* (Corneille). || **5.** *Troubler quelqu'un,* inquiéter une personne dans l'exercice d'un droit : *Troubler quelqu'un dans la possession d'un domaine.*

● Syn. : **I, 1** *brouiller ; embrumer, obscurcir ;* **2** *déranger, perturber ;* **3** *bouleverser ;* **4** *désorganiser.* || **II, 2** *agiter, ébranler, émouvoir, frapper, remuer, retourner, secouer ; affoler, déconcerter, démonter, désarçonner, désorienter, impressionner ; dérouter, embarrasser, intriguer ;* **3** *ensorceler, envoûter.* — Contr. : **I, 1** *clarifier, filtrer, purifier ;* **3** *discipliner, pacifier, tenir ;* **4** *appuyer, protéger, soutenir.* || **II, 2** *rassérener, rassurer, tranquilliser ;* **3** *indifférer.*

◆ v. intr. (1080, *Chanson de Roland,* écrit *trubler,* au sens de « devenir trouble » [en parlant des yeux] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *torbler,* au sens de « s'agiter, devenir tumultueux » [en parlant de la mer] ; fin du XIVe s., E. Deschamps, écrit *troubler,* au sens de « être en querelle ensemble » ; sens class., milieu du XVIe s., Ronsard). *Class.* Avoir la tête troublée, perdre la raison : *De passion pour moi deux sultanes troublèrent, | Deux autres pour me voir du sérail s'échappèrent* (Corneille).

◆ **se troubler** v. pr. (sens I, 1680, Richelet [pour le temps, le ciel, 1690, Furetière] ; sens II, 1, v. 1695, Fénelon [en parlant des yeux] ; sens II, 2, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens II, 3, XIVe s., Du Cange [art. *parturitio*], écrit *soi tourbler* [*se troubler,* 1553, *Bible Gérard ;* « être décontenancé... », 1669, Racine]).

I. Devenir trouble, perdre sa limpidité, sa transparence : *Comme une eau pure et calme commence à se troubler aux approches de l'orage* (Rousseau). *Il eut un hoquet. Ses prunelles se troublèrent* (Troyat). || *Le temps, le ciel se trouble,* le temps se gâte, le ciel s'obscurcit, devient nuageux. (Vieilli.)

II. 1. *Sa vue, son regard, ses yeux se troublent,* sa vue s'obscurcit, devient moins nette, perd son acuité. || **2.** *Littér.* S'altérer, s'affaiblir, perdre sa clairvoyance, sa lucidité (en parlant de l'esprit, des fonctions mentales) : *Sa mémoire, son esprit se trouble. Au milieu de tant de passions qui nous agitent, notre raison se trouble et s'obscurcit* (Bernardin de Saint-Pierre). *Je sentis mes idées se troubler, puis se calmer, puis se troubler encore* (Musset). *Hélas ! Ma tête se trouble. Voyons, voyons... Il est atroce de céder. D'autre part, il est atroce d'attirer la malchance en s'obstinant* (Cocteau). || **3.** Éprouver une vive émotion, un trouble, une inquiétude, qui crée un désarroi, affecte le comportement : *Vous vous troublez, Madame, et changez de visage* (Racine). *Anne était déjà à contretemps* [dans une danse]. *Et Rochelle suivait sans se troubler* (Vian). || *Spécialem.* Être décontenancé, perdre le contrôle de soi, ses moyens : *Je me troublai, lorsqu'il fallut le réciter, au point de n'en pouvoir dire un seul mot* (Rousseau). *L'orateur lui-même se troubla, commit un lapsus, se reprit et son intonation hésita, se désunit* (Arnoux). *Les timides se troublent facilement.*

troubleur, euse [trublœr, -øz] n. et adj. (de *troubler ;* 1261, d'après le *FEW,* XIII/2, 425 *a*). Personne qui trouble, qui est cause d'un trouble ou de troubles. (Rare.)

trou-de-loup [trudəlu] n. m. (de *trou* 1, *de* et *loup ;* 1845, Bescherelle). Défense accessoire analogue à une chausse-trape, constituée par une excavation circulaire de 2 m de diamètre et de 1,20 m de profondeur, dissimulant un pieu aiguisé.

● Pl. *des* TROUS-DE-LOUP.

troué, e [true] adj. (part. passé de *trouer ;* fin du XIIe s., *Raoul de Cambrai,* au sens 1

[*pièces trouées,* av. 1872, Th. Gautier] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Qui est percé d'un ou de plusieurs trous : *Des vêtements usés et troués. Partout, les pierres noires et découpées, les façades ajourées et trouées portant des lambeaux de mosaïque ou de faïence...* (Faye). || *Pièces trouées,* anc. pièces de monnaie percées d'un trou en leur centre : *Un sou troué.* || **2.** Fig. *Troué de,* marqué, parsemé de taches qui évoquent des trous : *Une nuit opaque, trouée de taches de lumière.*

trouée [true] n. f. (part. passé fém. substantivé de *trouer ;* fin du XV^e^ s., Molinet, écrit *trauwée* [*trouée,* 1611, Cotgrave], au sens 1 [dans une forêt..., fin du XVII^e^ s., Saint-Simon] ; sens 2, 1887, Zola ; sens 3, av. 1854, Nerval ; sens 4, 1907, Larousse ; sens 5, 1798, Acad. [*faire sa trouée,* 22 sept. 1851, Sainte-Beuve — en parlant d'une chose, 8 juin 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 549]). **1.** Ouverture naturelle ou artificielle à travers un obstacle (haie, palissade, etc.), et qui permet le passage : *Il* [le lièvre] *s'enfuit par un trou, | Non pas trou, mais trouée, horrible et large plaie | Que l'on fit à la pauvre haie* (La Fontaine). *La brèche par où l'on entrait dans la ruine était une trouée de mine* (Hugo). || *Spécialem.* Dans une forêt, un bois, espace libre, dégarni d'arbres, s'étendant en profondeur : *L'homme regardait la trouée par où le fleuve surgissait de la grande forêt brésilienne et descendait vers eux* (Camus). *Malgré le bruit de l'averse qui battait la route, la trouée plus claire du chemin* [dans une forêt] *paraissait à Grange celle même de l'embellie* (Gracq). || **2.** Endroit d'une prairie, d'un champ cultivé où la végétation a été coupée. || **3.** Large espace sans nuages, laissant apparaître le ciel : *Par moments une grande trouée d'azur dans le ciel, trempée d'eau, avec un soleil pâle, qui laissait trembler au vent, sur les murs, des ombres déteintes et frileuses* (Nerval). *Le soleil se faisait plus éclatant dans une trouée de grand bleu, et le feuillage nouveau miroitait comme un banc de petites dorades* (Pieyre de Mandiargues). || **4.** Interruption dans un relief, ou large zone de passage naturelle entre deux massifs montagneux : *Les crêtes de la cordillère des Andes s'élèvent à sept mille mètres. Et Mermoz décolla pour chercher des trouées* (Saint-Exupéry). *La trouée de Belfort.* || **5.** Rupture produite par une action militaire (feu ou choc) dans un dispositif de défense (syn. PERCÉE, RUPTURE) : *Faire, effectuer, réussir une trouée. Quand Charette se vit à la tête de quinze mille hommes, il commença sa trouée vers le littoral* (La Varende). *Une trouée s'ouvrit entre le 152^e^ et le 182^e^ d'infanterie* (Pagnol). || Fig. et vx. *Faire sa trouée,* faire son chemin dans l'existence, dans la société, réussir ; en parlant de quelque chose, s'imposer à l'attention du public.

• SYN. : **1** *brèche, trou ; percée.*

trouelle [truɛl] n. f. (var. de *truelle ;* 1770, Duhamel du Monceau). Petite baguette souple que l'on place entre les mailles de certains filets à manche, pour les maintenir ouvertes.

trouer [true] v. tr. (de *trou* 1 ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [*trouer quelqu'un...,* 1900, Esnault ; *se faire trouer la peau,* 1964, Robert — aussi « se faire tuer en combattant »] ; sens 2, 1867, Zola ; sens 3, v. 1829, d'après Dochez, 1860). **1.** Percer d'un trou, de trous (soit par une opération volontaire, soit par accident) : *Trouer une cloison pour y établir une porte. Trouer ses vêtements, ses chaussures. Le projectile a troué la vitre.* || Pop. *Trouer quelqu'un, trouer la peau à quelqu'un,* le tuer avec une arme à feu. || Pop. *Se faire trouer la peau,* se faire tuer ou blesser par balle(s) ; *spécialem.,* se faire tuer en combattant. || **2.** Constituer une ouverture dans quelque chose : *Une façade que trouent des baies de forme régulière.* || **3.** Traverser un milieu, s'y enfoncer, y faire une trouée : *Les bouches des canons trouaient au loin la foule* (Hugo). *Les deux phares trouaient la nuit opaque, faisant jaillir tous les dessins géométriques peints en jaune, les pointillés, les raies, les panneaux de métal avec le chiffre 100, les flèches, les cercles, les triangles* (Le Clézio).

• SYN. : **1** *déchirer, perforer, transpercer, traverser.*

◆ **se trouer** v. pr. (1611, Cotgrave). Se percer d'un trou, de trous : *Votre pull-over se troue au coude.*

troufignon [trufiɲɔ̃] n. m. (de *trou* et de *fignon,* dimin. de l'adj. *fin,* proprem. « trou petit, trou mignon » ; 1610, Béroalde de Verville, au sens 1 ; sens 2, 1877, Zola). **1.** *Pop.* Ouverture anale. || **2.** *Pop.* Derrière : *Nos chers poilus pourraient bien les reconduire jusqu'à la frontière à grands coups de baïonnette dans le troufignon* (Romains).

• REM. On dit aussi, au sens 1, TROUFIGNARD (de *troufign[on],* par changement de suff. ; 1872, Larchey).

troufion [trufjɔ̃] n. m. (probablem. altér. de *troupier ;* 1894, Esnault). *Pop.* Simple soldat : *Dans l'armée, un simple troufion qui rengage comme sergent est censé pouvoir arriver à tous les grades...* (Romains).

trouillard, e [trujar, -ard] adj. et n. (de *trouille* 1 ; 1891, d'après Robert, 1967). *Pop.* Se dit d'une personne qui fait montre d'un naturel peureux : *La mère Merle bredouille qu'elle a peur. Quelle trouillarde !* (Bory).

• SYN. : *froussard* (pop.), *poltron, timoré.*

1. trouille [truj] n. f. (probablem. mot dialect., déverbal de l'anc. franç. *truilier,* broyer [XIII^e^ s., *Médicinaire liégeois*], *troiller,* pressurer [1256, Godefroy], dér. de *treuil* [v. ce mot] ; 1889, Sainéan, *le Langage parisien,* au sens de « colique » ; sens actuel, 1900, Sainéan, *le Langage parisien* [*ne pas avoir la trouille,* 1904, Larousse]). *Pop.* Peur intense : *Fourdillat n'a peur de rien, c'est entendu. Mais il a une trouille noire de n'être pas réélu* (Duhamel). || *Ne pas avoir la trouille,* avoir de l'audace, du toupet : *N'empêche qu'ils n'ont pas la trouille de servir ici, en lieu et place de bière blonde, cette f...ichue lavasse à l'encaustique* (Colette).

2. trouille [truj] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1793, *Cours complet d'agriculture,* III, 288). Tourteau fourni par le pressurage des graines de colza pour la fabrication de l'huile.

trouillote [trujɔt] n. f. (dimin. de l'anc. n. f. *truylle,* truble [1303, d'après le *FEW,* XIII/2, 330 *a*], *trouille* [1594, Godefroy], var. de *truelle ;* 1769, Duhamel du Monceau). Truble dépourvue de manche, que l'on suspend comme le plateau d'une balance.

trouilloter [trujɔte] v. intr. (de *trouiller,* « péter », emploi dialect. de l'anc. v. *troiller,* « pressurer » [v. TROUILLE 1] ; 1833, Pétrus Borel). *Pop.* et *vx.* Sentir mauvais : *Augustine qui, bien sûr, devait avoir mangé ses pieds tant elle trouillotait du goulot* (Zola).

trou-madame [trumadam] n. m. (de *trou* 1 et de *madame ;* 1571, Havard [« la table... où sont fixées les arcades... » ; « jeu... », 1611, Cotgrave]). *Anc.* Jeu, fort à la mode au XVII^e^ s., consistant à faire passer des boules sous des arcades numérotées ; *par extens.,* la table elle-même où sont fixées les arcades et sur laquelle on joue.

• Pl. *des* TROUS-MADAME.

troupe [trup] n. f. (forme fém. tirée d'un n. m. [non attesté] **trop,* troupeau, bas lat. *truppus,* même sens [fin du VII^e^ s.], francique **thorp,* village, troupeau ; v. 1180, P. Barbier, écrit *trope* [*troupe,* 1538, R. Estienne], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1662, Bossuet ; sens I, 3, v. 1310, La Curne, écrit *trope* [*troupe,* 1538, R. Estienne] ; sens I, 4, XIII^e^ s., La Curne, écrit *trope* [*troupe,* 1553, *Coutumier général,* II, 60] ; sens I, 5, 1553, *Bible Gérard* [*les étourneaux sont maigres parce qu'ils vont en troupe,* 1869, A. Daudet (d'abord au propre, 1690, Furetière) ; *par troupes,* 1636, Monet] ; sens I, 6, 1662, R. Poisson [*troupe ; troupe de comédiens,* 1663, Molière] ; sens II, 1, 1477, Bartzsch [« soldats... qui composent une armée... », 1636, Monet ; *troupes métropolitaines,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1872, Littré [*corps de troupe,* 28 mars 1928, *Journ. officiel ; servir dans la troupe,* 1964, Larousse] ; sens II, 3, 1862, V. Hugo ; sens II, 4, 1825, Le Couturier [*enfant de troupe,* 1835, Acad.] ; sens II, 5, 1964, Robert [aussi par abrév.] ; sens II, 6, 1963, Larousse).

I. 1. *Class.* Groupe important d'individus assemblés ; multitude : *Il a déjà prêché son évangile ; déjà les troupes se pressent pour écouter sa parole* (Bossuet). || **2.** *Class.* Le commun des hommes, pris collectivement, le vulgaire : *Les génies*

extraordinaires se démêlent toujours de la troupe (Bossuet). || **3.** Rassemblement, fortuit ou organisé, d'un nombre important d'individus se déplaçant ensemble ou se livrant à la même activité : *Le cortège faisait troupe belle et forte. Roger marchait devant* (La Varende). [Ils] *reprennent leur marche, morne troupe captive traînant ses chaînes, chassée vers quelles immensités marécageuses* (Sarraute). *Il suspectait dès l'abord cette troupe disparate armée de glaives et de bâtons,* [...] *allant sans mandat et la nuit s'emparer d'un prédicateur qui n'était pas régulièrement inculpé* (Caillois). || **4.** Groupe important d'animaux sauvages, vivant ensemble ou se trouvant accidentellement réunis : *Par un temps grisâtre d'automne, lorsque la bise souffle sur les champs, que les bois perdent leurs dernières feuilles, une troupe de canards sauvages, tous rangés à la file, traversent en silence un ciel mélancolique* (Chateaubriand). || **5.** *En troupe,* se dit de personnes et d'animaux réunis en grand nombre et se déplaçant ensemble : *Les animaux lâches vont en troupe ; le lion marche seul dans le désert* (Vigny). || *Les étourneaux sont maigres parce qu'ils vont en troupe* (prov.), la part de chacun est réduite quand il y a trop de monde à table. || *Par troupes,* par groupes distincts et nombreux. || **6.** *Troupe de comédiens, d'artistes,* ou simplem. *troupe,* ensemble des comédiens, des artistes jouant habituellement ensemble, attachés à un même théâtre ou groupés autour d'un même animateur : *Dès l'année 1905, Vidame, encore fort jeune, avait commencé de recruter une troupe de théâtre, troupe composée en grande partie d'amateurs ou de comédiens errants* (Duhamel).

II. 1. Toute réunion d'hommes en armes, constituant une formation prête au combat, qu'elle soit composée d'éléments réguliers ou non, organisés ou non : *Une troupe de maquisards. Une troupe de rebelles s'avance vers la ville. Dès que le gros de la troupe passa devant la rue, des coups de revolver partirent de toutes les portes* (Malraux). || *Spécialem.* et *au plur.* Soldats, sous-officiers et officiers régulièrement organisés qui composent une armée ou une partie d'armée : *Les troupes de César. Acheminer des renforts de troupes. Les troupes aéroportées. Les arrivées se succédaient avec une ampleur croissante* [...]. *En même temps que les troupes, affluaient des automobiles* (Barbusse). || *Troupes de marine,* v. MARINE (§ II, n. 3). || *Troupes métropolitaines,* celles qui, recrutées dans la métropole et naguère en Algérie, en Tunisie et au Maroc, étaient plus spécialement chargées de la défense de ces territoires. || **2.** L'armée en général ; l'ensemble des militaires qui composent une armée, une certaine partie de l'armée : *Le front avançait, la troupe envahissait la ville. Les civils étaient tenus de loger la troupe.* || *Corps de troupe,* unité organique d'une arme ou d'un service, dotée des moyens nécessaires pour s'administrer de façon indépendante : *Le corps de troupe par excellence est le bataillon.* || *Servir dans la troupe,* servir dans une unité combattante. || **3.** La formation militaire ou la force publique qui a été chargée de maintenir ou de rétablir l'ordre : *La troupe a tiré sur les manifestants. Les électriciens ont soudainement déclenché la grève ; on a appelé la troupe* (Suarez). || **4.** Terme générique employé pour désigner tous ceux qui, dans l'armée, ne sont ni officiers ni sous-officiers, c'est-à-dire les soldats de seconde et de première classe, les caporaux ou brigadiers, les caporaux-chefs ou brigadiers-chefs : *Foyer réservé à la troupe. Homme de troupe.* || *Enfant de troupe,* v. ENFANT (§ II, n. 3). || **5.** *Cigarettes, tabac de troupe,* ceux qui sont distribués aux soldats dans l'armée française. (Par abrév. et fam., on dit aussi *du troupe* [au masc.] ou *des troupes.*) || **6.** Chez les scouts, les éclaireurs, unité autonome formée de plusieurs patrouilles, et qui, avec une meute et un clan, forment un groupe.

• SYN. : **I, 3** *bande, cortège.* || **II, 1** *bataillon, détachement, escouade, formation, patrouille, régiment ; forces, unité.*

troupeau [trupo] n. m. (de l'anc. n. m. **trop,* troupeau [v. l'art. précéd.] ; v. 1155, Wace, écrit *tropel* [*troupeau,* v. 1465, Bartzsch], au sens 5 ; sens 1, fin du XIIIe s., R. de Cesare, écrit *tropel* [*troupel,* XIVe s., Godefroy, et *troupeau,* 1530, Palsgrave, 215 — aussi « ensemble des animaux de même espèce faisant partie d'une exploitation... »] ; sens 2, v. 1170, *Floire et Blancheflor,* écrit *tropel* [*troupeau,* XVIe s.] ; sens 3, 1801, Chateaubriand ; sens 4, 1642, Corneille [*en troupeau(x),* 1832, Musset] ; sens 6, 1558, Ronsard [aussi « communauté de fidèles... » ; *...le troupeau de Jésus-Christ,* 1550, *Bible Louvain*]). **1.** Groupe important d'animaux domestiques réunis à dessein pour l'élevage ou la pâture : *Troupeau de moutons, de vaches. Je regrette* [...] *le temps où les troupeaux paissaient sur le Forum enseveli* (France). *Cette paix n'était troublée, de loin en loin, que par quelques tintements de clochettes assourdis, s'échappant des étables où ruminaient les troupeaux* (Frison-Roche). || *Spécialem.* Ensemble des animaux de même espèce faisant partie d'une exploitation ou confiés à la garde d'un berger : *Je me réjouissais de ce spectacle, comme jadis Henri IV à Chauny s'amusait du vacher nommé Tout-le-Monde, qui rassemblait ses troupeaux au son de la trompette* (Chateaubriand). || **2.** *Poét.* Ensemble de choses réunies en grand nombre en un lieu et dont l'aspect peut évoquer un troupeau paisible d'animaux : *Le blanc troupeau de mes tranquilles tombes* (Valéry). *Il* [le train] *avait traversé en sifflant avec orgueil d'immenses troupeaux de maisonnettes disparates, basses, éparpillées à l'aventure parmi les jardins frileux* (Duhamel). || **3.** Groupe important d'animaux sauvages qui vivent et se déplacent habituellement ensemble ou qui se trouvent accidentellement réunis : *Troupeau d'oies sauvages. Troupeaux de bisons. Hier des poissons volants. Aujourd'hui des troupeaux de dauphins* (Gide). *Plus personne ne s'étonne des troupeaux de rhinocéros parcourant les rues à toute allure* (Ionesco). || **4.** *Péjor.* Groupe d'êtres humains rassemblés passivement, sans ordre : *Hier la Grande Armée, et maintenant troupeau !* (Hugo). *Je regardais le troupeau d'émigrants misérables qui gisaient sur le pont, écrasés de soleil et de fatigue...* (Beauvoir). || *En troupeau(x),* en grand nombre et sans ordre, sans discipline : *Tout à coup il y eut cette lugubre bousculade, ces gens fuyant en troupeaux vers les frontières...* (Green). || **5.** Le plus grand nombre, la foule : *Descartes est encore lu et suivi par deux ou trois obstinés : le troupeau a galopé avec Bacon* (Alain). || **6.** *Fig.* Ensemble de personnes réunies sous une même direction spirituelle, et, *spécialem.,* communauté de fidèles dont est responsable un pasteur (allusion à la parabole du Bon Pasteur) : *Ah ! ce n'est pas peu de choses d'être apôtre des Saxons et l'évêque de ce troupeau intérieur et enfermé, de ce peuple bouché et qui fermente !* (Claudel). || *Le troupeau du Seigneur, le troupeau de Jésus-Christ,* l'ensemble des fidèles, l'Église.

troupiale [trupjal] n. m. (mot indigène du Brésil, de même sens ; 1760, Brisson). Oiseau passereau d'Amérique, à plumage noir varié de jaune ou d'orange vifs, à bec assez long et pointu, qui vit en troupes et construit un nid en forme de coupe suspendue.

troupier [trupje] n. m. (de *troupe ;* 1821, Desgranges). *Fam.* Militaire, homme de troupe (vieilli) : *Ce jeune député est parti au début de la guerre comme simple troupier* (Gide).

• SYN. : *soldat.*

◆ adj. m. (1876, Larousse [*un comique troupier,* début du XXe s. ; *le comique troupier,* 1964, Larousse]). Qui est propre aux soldats. (Vieilli.) || *Un comique troupier,* chanteur de variétés qui se produisait sur scène en costume de militaire et dont le répertoire était fondé sur la vie des casernes. || *Le comique troupier,* genre comique d'un humour dépourvu d'esprit, lourd et grossier.

• REM. Comme adj., on rencontre parfois le féminin *troupière* (av. 1880, Flaubert) : *La tartine déclamatoire contre la guerre eût contrarié sa fibre troupière* (Flaubert).

troussage [trusaʒ] n. m. (de *trousser ;* v. 1390, au sens de « chose dont on est chargé », et 1465, au sens de « action de

charger », d'après le *FEW*, XIII/2, 93 *b* ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Action de trousser une volaille. || **2.** Opération qui a pour objet, en fonderie, de réaliser un moule en sable. || **3.** Dans le Pas-de-Calais, garnissage destiné à maintenir le massif de charbon qui tend à s'ébouler sur le côté d'une galerie ou d'un chantier.

trousse [trus] n. f. (déverbal de *trousser* [v. ce mot] ; XII^e s., *Dolopathos,* écrit *torse* [*trousse,* XIII^e s., Rutebeuf], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière [*en trousse,* v. 1560, Paré] ; sens I, 3, XV^e s., Littré [*trousse de flèches* (écrit ...*de flesches*) — *trousse,* v. 1570, Carloix ; *trousse de cartouches,* 1964, Larousse] ; sens I, 4, 1660, Oudin [d'abord « poche de selle », v. 1268, É. Boileau, et « valise », 1360, Havard] ; sens II, 1, 1677, Miege [*quitter les trousses,* 1685, Du Buisson] ; sens II, 2, v. 1500, La Curne ; sens II, 3 et III, 3, 1964, Larousse ; sens III, 1, 1680, Richelet ; sens III, 2, 1872, Littré).

I. 1. *Vx* ou *dialect.* Assemblage de choses de même espèce réunies et liées ensemble : *La descente des lourdes trousses de foin par un sentier de chèvres* (Proal). || **2.** *Class.* Paquet, bagage roulé ou plié, et notamment manteau de voyage plié derrière la selle : *Arrange ouvertement ta trousse, et qu'on voie ton cheval à la grille* (Beaumarchais). || *En trousse,* en croupe : *Que dit-il quand il voit, avec la mort en trousse, | Courir chez un malade un assassin en housse ?* (Boileau). || **3.** Class. *Trousse de flèches,* ou simplem. *trousse,* carquois : *Une trousse d'amazone, ses flèches et son baudrier* (Scarron). || Auj. *Trousse de cartouche,* empaquetage réglementaire contenant un nombre déterminé de paquets de cartouches. || **4.** Pochette à compartiments, souvent repliable, dans laquelle se trouvent réunis un ensemble d'objets, d'instruments d'utilisation fréquente et destinés à divers usages spéciaux : *Une trousse à outils. Une trousse de toilette, de voyage. Trousse d'écolier. À ce moment, M. Coquebert s'approcha du lit avec sa trousse, fit un nouveau pansement...* (France).

II. 1. Haut-de-chausses bouffant et relevé, porté au XVI^e s. et, plus tard, par les pages et les novices du Saint-Esprit (souvent au plur.) : *Pourpoint de satin blanc à petits carreaux galonné d'or, trousse de satin blanc, bas de soie formant le pantalon* (Goncourt). || *Quitter les trousses,* se disait d'un jeune homme qui avait fini son service de page. || **2.** Fig. et fam. *Aux trousses de quelqu'un,* sur les pas de quelqu'un, à sa poursuite ou à sa suite : *Ne leur suffit-il pas d'avoir la police aux trousses, de se sentir traqués sans arrêt* (Carco). *N'empêche que ce matin vous lui couriez aux trousses, à cette pauvre petite* (Queneau). || **3.** Vêtement plus ou moins collant recouvrant le corps des gymnastes et des acrobates entre la ceinture et les cuisses.

III. 1. Cordage dont se sert le charpentier pour relever des fardeaux de poids moyen. || **2.** *Trousse de cuvelage,* ou simplem. *trousse,* anneau spécial de cuvelage, en fonte, prenant appui dans le terrain, et que l'on pose à la base de chaque retraite de cuvelage. || **3.** Outil de sondage destiné à perforer la roche en l'usant par frottement avec de la grenaille ou un abrasif approprié.

• REM. On trouve aussi, dans certaines régions, la graphie TROSSE (1876, Larousse) au sens I, 1 : *Portant bien en équilibre sur la tête et les épaules une lourde « trosse » de foin serrée dans des cordelettes...* (Frison-Roche).

troussé, e [truse] adj. (part. passé de *trousser* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *trussé* [*troussé,* 1273, Adenet], au sens de « chargé de » [en parlant d'une bête de somme] ; sens 1, 1770, Buffon ; sens 2, 1857, Banville [pour une personne, 1767, Diderot] ; sens 3, av. 1854, Nerval [*nez troussé,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné] ; sens 4, 1858, Th. Gautier ; sens 5, 1616, d'après le *FEW,* XIII/2, 92 *a* ; sens 6, 1640, Oudin ; sens 7, 1566, d'après le *FEW,* XIII/2, 92 *a*). **1.** Relevé et maintenu en faisceau (vieilli) : *Une grande huppe écarlate, troussée en une seule touffe* (Buffon). || **2.** Se dit d'une partie de vêtement et particulièrement d'une jupe, d'un jupon qui ont été relevés : *Les manches troussées. Les jupes troussées.* || *Par extens.* Se dit d'une personne dont les jupes sont relevées, retroussées : *Une femme nue n'est point indécente ; c'est une femme troussée qui l'est* (Diderot). *Elle* [la belle Galloisse] *allait gorge nue et bras nus, gaillardement troussée* (Rolland). || **3.** Disposé selon un mouvement remontant (vieilli) : *Une paire de moustaches, de celles qu'on nomme « crocs », troussées très galamment* (Nerval). *Je suis parti, le képi en bataille, la moustache troussée au vent* (Roupnel). || Class. *Nez troussé,* nez retroussé, dont le bout est un peu relevé : *M^me de Monglas a les yeux petits* [...], *la bouche agréable, le nez un peu troussé* (Bussy-Rabutin). || **4.** Se dit d'une volaille ou d'un gibier dont les membres repliés sont maintenus liés le long du corps pour la cuisson. || **5.** *Class.* Dont les vêtements ont été choisis, arrangés d'une certaine façon ; mis, vêtu : *Ayant mis ce jour-là pour être plus agile | Cotillon simple, et souliers plats. | Notre laitière ainsi troussée...* (La Fontaine). || **6.** *Class.* et *fam.* Se disait d'une personne présentant telle ou telle conformation, tel ou tel aspect physique : *Considérez un peu le bel adolescent. | N'est-il pas bien troussé pour faire des conquêtes ?* (Quinault). || **7.** *Fig.* Arrangé, tourné d'une certaine façon : *Un compliment, un discours, un article bien troussés. Un poète* [...], *qui m'a paru faire des choses assez congrûment troussées* (Gautier). *Mais l'article, avec sa fin abrupte, prend un air assez mal troussé* (Gide).

trousseau [truso] n. m. (de *trousse* [v. ce mot] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *torsel* [*trussel,* v. 1155, Wace ; *trossel,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *trousseau,* XIV^e s.], au sens 1 [*trousseau de clefs,* 1636, Monet] ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, début du XIII^e s., *Guillaume de Dole,* écrit *trossel* [*troussel,* v. 1268, É. Boileau, et *trousseau,* fin du XIV^e s., E. Deschamps ; pour un enfant qui quitte sa famille..., 1835, Acad.] ; sens 4, 1933, Larousse [aussi « appareil... »] ; sens 5, 1552, Gay ; sens 6, 1869, d'après Littré, 1877). **1.** *Vx.* Série de petits objets de même nature liés ensemble : *Un trousseau de flèches.* || Auj. *Trousseau de clefs,* ensemble de clefs réunies par un anneau de fer : *Mère Marie de l'Incarnation* [...] *détache de son trousseau* [...] *la clef du portail* (Bernanos). *Il avait pris son trousseau de clefs et, sans hâte, il ouvrit la porte de sa voiture* (Duhamel). || **2.** En anatomie, très petit faisceau de fibres ou de vaisseaux très fins : *Trousseau aponévrotique.* || **3.** Linge, lingerie, vêtements que l'on donne à une jeune fille qui se marie ou qui entre en religion, et, *par extens.,* que l'on donne à un enfant qui quitte sa famille pour un temps relativement long : *Il y a trois nuits que je veille sur le trousseau de M^lle Michard* (Giono). *Le trousseau d'un lycéen, d'un pensionnaire.* || **4.** Méthode utilisée en fonderie pour exécuter des moules ou des noyaux de pièces de révolution. || Appareil permettant d'utiliser ce mode de moulage. || **5.** Dans la frappe des monnaies au marteau, coin correspondant à l'effigie, que l'on plaçait sur le flan, lui-même posé sur l'autre coin, ou pile. || **6.** Variété de cépage rouge cultivée dans le Jura.

trousse-galant [trusgalɑ̃] n. m. (de *trousse,* forme du v. *trousser,* et de *galant,* n. m. ; début du XVI^e s., É. Médicis, écrit *trosse galand ;* v. 1560, Paré, écrit *trousse galand ; trousse-galant,* 1611, Cotgrave). *Plaisamm.* Nom donné autrefois à plusieurs maladies foudroyantes, et spécialem. au choléra sporadique : *Votre trousse-galant s'appelle le choléra-morbus* (Hugo).

• Pl. *des* TROUSSE-GALANTS.

trousse-pète [truspɛt] n. f. invar. (des impér. prés. de *trousser* et de *péter,* proprem. « trousse-toi, puis pète ! » ; 1798, Acad.). *Pop.* et *vx.* Petite fille.

• REM. On a dit aussi, mais plus rarement, TROUSSE-PET, n. m. invar. (forme masc. tirée de *trousse-pète* [v. ci-dessus] ; 1872, Littré), à propos d'un petit garçon.

trousse-pied [truspje] n. m. invar. (de *trousse,* forme du v. *trousser,* et de *pied ;* 1812, Mozin). Lanière qui tient replié le

pied d'un animal domestique qu'on veut ferrer ou soigner.

trousse-queue [truskø] n. m. invar. (de *trousse,* forme du v. *trousser,* et de *queue* 1 ; 1553, Bloch-Wartburg). Gaine de cuir entourant le tronçon de la queue d'un cheval et faisant partie du harnais.

1. troussequin [truskɛ̃] n. m. (de *trousse* et du suff. dimin. picardo-wallon *-quin,* flamand et néerl. *-kijn,* même sens ; 1677, P. Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1856, Esnault). **1.** Partie postérieure de la selle, plus élevée que les autres parties de cette selle. || **2.** *Arg.* Postérieur.

2. troussequin n. m. V. TRUSQUIN.

troussequiner v. tr. V. TRUSQUINER.

trousser [truse] v. tr. (lat. pop. **torsare,* tordre, trousser, du bas lat. *torsum,* var. du lat. class. *tortum,* supin de *torquēre,* tordre, tourner ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *trosser,* aux sens de « charger [quelque chose] sur [une bête de somme], charger [une bête de somme] de [quelque chose] » ; sens 1, v. 1155, Wace, écrit *trusser* [*trosser,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, et *trousser,* début du XIIIe s., *Guillaume de Dole ; trousser bagage,* 1609, M. Régnier] ; sens 2, v. 1550, *Ancien Théâtre françois ;* sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [aussi « rédiger... avec aisance »] ; sens 4, fin du XIVe s., E. Deschamps ; sens 5, 1872, Littré ; sens 6, 1853, V. Hugo ; sens 7, 1583, d'après le *FEW,* XIII/2, 91 *b ;* sens 8, 1732, Liger, II, 854 ; sens 9, 1690, La Quintinie ; sens 10, 1933, Larousse ; sens 11, 1964, Larousse). **1.** *Class.* Assembler en tas, en faisceaux maintenus par des liens : *Trousser du foin, du fourrage. Et troussant mon paquet, de sauver ma personne* (M. Régnier). || Fig. et fam. *Trousser bagage,* plier bagage, partir au plus vite : *« Qu'est devenu Doris ? — Il a troussé bagage »* (La Fontaine). || **2.** *Class.* et *fig.* Expédier dans l'autre monde, faire mourir rapidement : *Ma tante et lui ont été troussés en moins de trois semaines, et j'hérite de tout cela* (Dancourt). || **3.** Faire quelque chose promptement et avec brio : *Trousser une affaire. En peu de temps Philippe Dubois eut troussé dans le genre de Hubert-Robert une ferme abandonnée, des arbres abattus, un torrent desséché* (France). || *Spécialem.* Rédiger avec rapidité et aisance : *Il serait commode pour Victor de savoir trousser une lettre* (Flaubert). || **4.** Relever, ramener vers le haut une pièce de vêtement qui pend, qui retombe et, de ce fait, gêne ou peut gêner : *Trousser ses manches. Elle trousse jupe et culotte pour descendre à l'eau, aussi haut qu'elle peut, avec une sérénité de petit garçon...* (Colette). *De ses deux mains l'une baguée portait l'ombrelle, l'autre gantée troussait la jupe à traîne* (Jouhandeau). || **5.** Pop. *Trousser une femme,* la posséder : *Est-ce qu'on aime une femme comme vous ! On la trousse dans une chambre d'hôtel...* (Aymé). || **6.** Disposer selon un mouvement remontant (vieilli) : *Trousser sa moustache en crocs.* || **7.** Relever la queue d'un cheval en la nouant ou en faisant usage du trousse-queue. || **8.** Replier les membres d'une volaille ou d'un gibier le long du corps et les brider pour qu'ils soient maintenus pendant la cuisson. || **9.** Relever et attacher les branches qui poussent trop bas. || **10.** En moulage de fonderie, réaliser le moule ou le noyau d'une pièce de révolution par troussage. || **11.** Dans le Pas-de-Calais, exécuter un troussage de mine.

◆ v. intr. (sens 1, 1765, *Encyclopédie,* XVI, 718 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** En parlant du cheval, plier ses membres en les remontant, en particulier dans le mouvement du saut. || **2.** Saisir le gibier par en dessous, en parlant de l'autour.

◆ **se trousser** v. pr. (1538, R. Estienne). Relever ses jupes.

trousseur [trusœr] n. m. (de *trousser ;* 1883, Maupassant). *Fam.* Homme qui court les filles, débauché : *C'est un trousseur de jupons. Vigoureux trousseur de servantes* (Maupassant).

troussière [trusjɛr] n. f. (de *trousser* [v. ce mot] ; 1492, Godefroy, écrit *trousiere* [*troussière,* 1559, Godefroy], au sens de « trousse » ; sens actuel, 1876, Larousse). Corde avec laquelle on unit deux pièces d'un échafaudage de construction.

troussis [trusi] n. m. (de *trousser ;* 1611, Cotgrave). *Vx.* Pli fait à une robe pour la raccourcir.

troussoire [truswar] n. f. (de *trousser* [v. ce mot] ; XIIIe s. [d'après le *FEW,* XIII/2, 93 *b*], écrit *torsoire* [*troussoire,* 1381, Godefroy], au sens de « agrafe ou ceinture destinée à relever les habits d'une femme » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Pince d'émailleur.

trou-trou [trutru] n. m. (réduplication de *trou ;* 1964, Larousse). Ornement de lingerie composé d'une série de petits jours où coulisse un cordon : *L'ourlet du col avec le trou-trou passe-ruban* (Hamp).

• Pl. *des* TROU-TROUS.

trouvable [truvabl] adj. (de *trouver ;* fin du XIVe s., Chr. de Pisan). Qui peut être découvert, imaginé, rencontré : *Une forme de gouvernement qui mette la loi au-dessus de l'homme ; si cette forme est trouvable, cherchons-la, et tâchons de l'établir* (Rousseau). *Cette femme n'était pas loin, était trouvable* (Maupassant). *Une énigme difficilement trouvable.*

trouvaille [truvɑj] n. f. (de *trouver* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *trovaille* [*trouvaille,* XIIIe s.], au sens de « épave » ; sens 1, 1658, Scarron ; sens 2, XIIIe s., Du Cange [art. *fortuna*] ; sens 3, av. 1945, P. Valéry ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** Découverte heureuse et fortuite : *Faire une trouvaille.* || **2.** Chose considérée comme intéressante ou exceptionnelle et qui a été découverte, fortuitement ou non : *Sa collection de pièces s'est enrichie de quelques remarquables trouvailles. Wildremet* [...] *me vanta comme une trouvaille une vilaine petite chambre* (Rousseau). || **3.** Le fait de trouver, de découvrir par un effort intellectuel ou une heureuse inspiration : *Ce poème s'est toujours présenté à moi comme « réellement inspiré »* [...] *mais cette inspiration* [...] *ne m'a jamais paru être allée sans quelque avanie dans la trouvaille des mots* (Breton). || **4.** *Fig.* Image, idée ou mot original, heureusement trouvés ; rapprochement heureux : *Sa majesté* [...] *détacha ce mot si bien choisi d'« affinités », ce mot qui était une véritable trouvaille* (Proust). *Quelle aisance, quel élan, quel mouvement et quelle grâce ! Il* [J.-J. Rousseau dans *les Confessions*] *a des trouvailles exquises* (Duhamel). *Puisque le caractère sacré du travail manuel est une trouvaille purement et spécifiquement bourgeoise* (Montherlant).

trouvé, e [truve] adj. (part. passé de *trouver* [v. l'art. suiv.] ; XIIe s., *Roncevaux,* écrit *trové* [*trouvé,* XIIIe s.], au sens 1 [*enfant trouvé,* 1517, d'après le *FEW,* IV, 661 *a ; le premier trouvé,* v. 1629, Corneille] ; sens 2, 1677, Mme de Sévigné ; sens 3, 1665, Boileau]). **1.** Qui a été découvert fortuitement : *Bureau des objets trouvés.* || *Enfant trouvé,* V. ENFANT (§ II, n. 1). || Class. *Le premier trouvé,* le premier venu : *Aucun jusqu'à ce point n'est encore arrivé ;* | *Mais je te changerai pour le premier trouvé* (Corneille). || **2.** *Tout trouvé,* qui se présente de soi-même ou qui s'offre naturellement à l'esprit sans qu'on ait eu à le chercher, et qui convient parfaitement à la situation ou à l'idée : *Le moyen est tout trouvé. Vous voyez bien que voilà la cachette toute trouvée* (Genlis). || **3.** Fig. *Bien trouvé,* qui est neuf, original, heureusement imaginé : *Voilà un mot bien trouvé.*

trouver [truve] v. tr. (lat. pop. **tropare,* commenter allégoriquement, d'où « composer [un poème] », puis « inventer », du lat. class. *tropus,* trope [v. TROPE] — v. aussi ci-dessous, § III, n. 1 ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *trouver* [*trouver,* XIIIe s.], au sens I, 1 [au fig., 1898, Lichtenberger ; *trouver le mot de l'énigme,* 1876, Larousse] ; sens I, 2, 1862, V. Hugo ; sens I, 3, 1872, Littré ; sens I, 4, 1273, Adenet ; sens I, 5, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens I, 6, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*quand on me cherche, on me trouve,* 1964, Larousse — *qui me cherche me trouve,* même sens, 1876, Larousse ; *trouver Dieu,* av. 1662, Pascal ; *aller... trouver quelqu'un,* XIIe s., *Roncevaux*] ; sens I, 7, 12 nov. 1686, Racine [*trouver une femme, un mari,* 1661, Molière ; *trouvez-moi quelqu'un,* 1666, Molière] ; sens II, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [en parlant de choses abstraites, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens II, 2, 1642, Corneille [aussi *trouver la*

mort ; dans une œuvre..., chez un auteur..., 1690, Furetière ; avec *on...*, av. 1662, Pascal] ; sens II, 3, 1640, Corneille ; sens II, 4, 1964, Larousse ; sens II, 5, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 6 et III, 1, 1080, *Chanson de Roland* [« faire des vers, composer un poème », v. 1175, Chr. de Troyes ; absol., 1221, *Lai de l'Ombre ; où avez-vous trouvé cela ?*, 1798, Acad.] ; sens III, 2, XIVe s., *Livre du bon Jehan ;* sens III, 3, 1782, Laclos [*trouver à* et l'infin., 1273, Adenet ; *trouver à redire,* XVe s., Dochez] ; sens III, 4, 1830, Balzac ; sens IV, 1 et 3-4, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens IV, 2, 1273, Adenet [*que je vous y trouve !*, 1667, Molière] ; sens IV, 5, 1273, Adenet [*trouver bon/mauvais que,* « approuver, désapprouver », 1636, Monet ; *trouver bon que,* comme formule de politesse, 1690, Furetière ; *trouver que,* « avoir pour opinion personnelle... », 1636, Monet] ; sens IV, 6, 1872, Littré).

I. DÉCOUVRIR QUELQUE CHOSE OU QUELQU'UN QUE L'ON CHERCHAIT. **1.** Voir, découvrir ou obtenir quelque chose que l'on cherchait systématiquement ou que l'on espérait se procurer à l'occasion : *Faire des forages pour trouver du pétrole. Trouver un livre rare sur les quais, après bien des recherches. Il eut beau fouiller les talus briquet en main pour tâcher de trouver la trace des roues du tombereau* (Giono). *Un pistolet comme ça, ce n'est pas facile à trouver* (Vian) ; et au fig. : *Trouver une issue à la situation. Trouver sa voie.* || Fig. *Trouver le mot de l'énigme,* découvrir enfin un secret que l'on avait vainement cherché à connaître (v. aussi ÉNIGME, n. 1). || **2.** Arriver à découvrir, à sentir en palpant : *Malade très faible dont on ne peut trouver le pouls.* || **3.** Arriver à déceler, à reconnaître en employant divers moyens d'investigation : *Trouver une lésion pulmonaire en examinant une radio. Trouver des staphylocoques à l'analyse. Le médecin lui a trouvé une bronchite.* || **4.** Arriver à obtenir, à se procurer pour son usage une chose utile ou indispensable : *Trouver un appartement. Il faut que je trouve mille francs d'ici trois jours. Tout en haut du gratte-ciel, il avait pu trouver une petite chambre* (Merrien). *Le plus difficile était de trouver des voitures et des conducteurs* (Cocteau). || **5.** *Fig.* Accéder à un état souhaité ou désirable, en présentant pour soi tel ou tel avantage : *Trouver enfin le bonheur. Trouver le calme, le repos. Ne pas pouvoir trouver le sommeil. Trouver du travail. Trouver asile, refuge, réconfort auprès de quelqu'un. Trouver un remède à ses maux. Il a trouvé le filon. Je te trouverais un métier, si tu veux* (Faye). || *Trouver grâce aux yeux de quelqu'un,* v. GRÂCE (§ I, n. 1). || *Trouver son compte à,* v. COMPTE (§ I, n. 2). || **6.** Apercevoir ou arriver à découvrir, à joindre quelqu'un que l'on cherche ou recherche : *Je vous trouve enfin. Dites-moi où je pourrai vous trouver la semaine prochaine. La police n'a pu trouver les ravisseurs. On a trouvé et arrêté l'assassin.* || Fig. *Quand on me cherche, on me trouve,* celui qui me provoque ou cherche à me tourmenter, à me nuire rencontrera en moi quelqu'un prêt à lui retourner ses mauvais procédés : *Je n'attaque jamais personne, bien que je riposte quelquefois : le plus souvent je me tais. Si ce père, que je ne connaisais pas, ne m'avait pas cherché, il ne m'aurait pas trouvé* (Mauriac). || *Trouver Dieu,* avoir le sentiment de sa présence, de son existence : *L'ermite croit qu'il a trouvé Dieu, parce qu'il a trouvé la solitude* (Montherlant). || *Aller, venir trouver quelqu'un,* se rendre auprès de lui, aller le voir. || Fig. et fam. *Trouver le lièvre au gîte,* v. LIÈVRE (n. 5). || *Trouver la pie au nid,* v. NID (n. 1). || **7.** Arriver à découvrir quelqu'un qui soit capable d'assumer telle fonction, de remplir telle mission : *Trouver une bonne. Trouver quelqu'un qui veuille bien se charger de l'affaire. Je ne trouverai donc personne qui veuille s'enfuir avec moi !* (Vallès). *Mais comment trouver un homme de confiance ?* (Troyat). || *Trouver une femme, un mari,* se marier. || Fig. et fam. *Trouver chaussure à son pied,* v. CHAUSSURE (n. 1). || Par extens. *Trouvez-moi quelqu'un,* désignez-moi, citez-moi donc quelqu'un de tel, si vous le pouvez : *Trouvez-moi un faiseur de fagots qui sache comme moi raisonner* (Molière). *Trouvez-moi un meilleur ami que lui.*

II. DÉCOUVRIR PAR HASARD QUELQUE CHOSE OU QUELQU'UN. **1.** Apercevoir découvrir, rencontrer par hasard quelque chose sans l'avoir cherché : *Trouver un trésor en démolissant un mur. En ouvrant un livre qui me semblait avoir été déplacé, j'y trouvai des billets de mille francs* (Balzac). *J'ai trouvé un snack-bar près du stade, un bar un peu plus loin* (Butor) ; et en parlant de choses abstraites : *Prendre son plaisir où on le trouve. Ma poésie d'enfant solitaire, je la trouvais ailleurs* (Marouzeau). *Ce serait dans l'endroit du monde où l'on s'attendrait le moins à le trouver, que le pouvoir sur tous serait enfin planté : dans la cité volante de l'air léger* (Faye). || **2.** *Fig.* Voir se présenter, rencontrer d'une manière fortuite : *Trouver de la résistance. Trouver des difficultés, un obstacle sur sa route.* || *Trouver la mort,* être tué. || *Spécialem.* Rencontrer quelque chose dans une œuvre littéraire, musicale, picturale, etc., chez un auteur, un compositeur, un artiste, en prenant connaissance de son œuvre : *C'est un mot que je ne m'attendais pas à trouver chez un romancier populaire. Trouver des sonorités rares dans un morceau exécuté sur des instruments anciens.* || Avec *on, nous, vous,* on peut découvrir, rencontrer ou on remarque l'existence de, il y a : *Personne n'a donné sur l'exécution de Louis XVI certains détails minutieux et caractéristiques qu'on va trouver ici, écrits pour la première fois, rapportés par un témoin oculaire* (Hugo). *Lili savait tout : le temps qu'il ferait, les sources cachées, les ravins où l'on trouve des champignons* (Pagnol). *L'œuvre d'art vient de la vie : à son origine nous trouvons ces extases dont l'expérience proustienne est jalonnée* (Picon). || **3.** *Fig.* En parlant de choses, susciter du fait de sa seule existence, rencontrer : *Toute politique trouve tôt ou tard ses détracteurs. La beauté d'Hélène et de Cassandre a trouvé en Ronsard un chantre immortel.* || **4.** *Fam.* Découvrir en arrivant en un lieu tel état, telle situation : *Nous avons trouvé là-bas le beau temps. C'est la révolution, la guerre civile que nous avons trouvées en débarquant.* || **5.** *Fig.* Ressentir en soi-même tel sentiment, présenter telle disposition mentale du fait de la présence de quelqu'un, de la rencontre de quelque chose ou de l'existence d'une situation : *Ne trouver que dégoût et mépris face à un tel comportement. J'ai trouvé beaucoup de plaisir à lire ce livre. Trouver de la satisfaction à remplir son devoir.* || **6.** Rencontrer quelqu'un par hasard, se trouver fortuitement en sa présence : *Trouver quelqu'un sur son passage. J'ai trouvé à Athènes quelques amis venus, eux aussi, visiter la Grèce. Rentrer chez soi et trouver des importuns.* || Fig. *Trouver quelqu'un sur son chemin,* v. CHEMIN (§ I, loc. fig.). || *Trouver son maître,* v. MAÎTRE 1 (§ II, n. 7). || *Trouver à qui parler,* v. PARLER v. tr. ind. (§ I, n. 1).

III. DÉCOUVRIR, OBTENIR PAR UN EFFORT DE L'ESPRIT, DE LA VOLONTÉ. **1.** Arriver à découvrir, à déceler, à connaître quelque chose, soit par un effort de réflexion, d'imagination, soit par une intuition soudaine, un heureux hasard : *Trouver un nouveau procédé de fabrication. Trouver la cause d'un phénomène. Ah ! je n'aurais pas trouvé ça tout seul* (Triolet). *Je crois que vous pourriez trouver à présent une solution* (Mallet-Joris). *Ce compositeur a trouvé des accents nouveaux ;* et absol. : *Il vous faudra ne plus envisager l'art comme une distraction, mais comme un sacerdoce. Il faudra vous convaincre que l'artiste trouve d'abord et cherche après* (Cocteau). || *Trouver moyen de,* v. MOYEN (n. 1). || *Trouver le joint,* v. JOINT (n. 4). || Fig. et fam. *Où avez-vous trouvé cela ?,* qu'est-ce qui vous permet de penser cela. || **2.** Concevoir, élaborer mentalement les termes que l'on veut employer oralement ou par écrit pour s'exprimer d'une certaine façon : *Ne pas trouver ses mots. Trouver le mot juste. Ma mère souffrait beaucoup de la gêne où nous vivions, et elle trouvait souvent des paroles aigres pour son mari* (Maupassant). *J'avais l'impression qu'il avait quelque chose à m'annoncer et ne trouvait pas en quels termes le faire* (Proust). || **3.** Se ménager, obtenir par un effort de volonté, d'imagination ou par un effet du hasard : *Trouver*

le temps de lire, de se reposer. Il me faut trouver l'occasion de lui parler. Trouverez-vous la possibilité de venir ? || *Trouver à* (et l'infinitif), parvenir à faire quelque chose grâce aux efforts déployés ou par un effet du hasard : *J'ai trouvé à vendre ma voiture un prix raisonnable. Je n'ai pas pu trouver à me loger dans cette ville.* || *Trouver à redire,* découvrir ou inventer des raisons de critiquer, de blâmer, de dénigrer : *Il trouve à redire à tout ce qu'on fait.* || Class. *Trouver à redire à,* v. REDIRE (§ II). || **4.** Faire naître, développer en soi une virtualité par un effort de volonté, une recherche appropriée : *Il lui fallait, malgré sa fatigue, trouver la force de continuer, de terminer sa tâche. Au terme de tous les efforts vers le mieux, ce qu'on trouve c'est l'espérance* (Daniel-Rops).

IV. DÉCOUVRIR, VOIR UNE PERSONNE OU UNE CHOSE SOUS TEL ASPECT, DANS TELLE SITUATION. **1.** Découvrir, remarquer, constater qu'une personne ou une chose se présente à la vue d'autrui en un certain lieu, en tel état, dans telle situation (avec un complément et un attribut du complément ou avec un complément d'objet direct accompagné d'un qualificatif) : *Trouver quelqu'un mort. Trouver tout en désordre. Je l'ai trouvé chez lui. Je l'ai trouvée occupée à faire son ménage.* || **2.** : *Souvent j'ai trouvé les portes fermées* (Butor). || **3.** Surprendre quelqu'un dans une situation fâcheuse ou délictueuse : *Trouver quelqu'un en faute. Trouver un malfaiteur en train de fracturer une serrure.* || Fam. *Que je vous y trouve !,* se dit en manière de menace pour renforcer l'interdiction faite à quelqu'un d'aller quelque part ou de faire quelque chose. || **4.** Remarquer, constater chez une personne telle ou telle manière d'être physique, morale ou intellectuelle : *Je lui ai trouvé bonne mine. Je lui trouve mauvais moral, il est déprimé. Trouver de l'esprit, du génie à quelqu'un.* || **5.** Attribuer à une chose concrète ou abstraite tel caractère, telle qualité, tel défaut d'après ses propres constatations : *Trouver mauvais goût au vin. Je trouve à ton procédé pas mal d'inconvénients. Un souffle arrive de la mer. Je trouve l'air salé* (Renard). || **6.** Faire état de telle ou telle opinion personnelle concernant une personne, une chose, une action ; la considérer de telle ou telle manière : *Trouver quelqu'un désagréable, impertinent. Trouver un ouvrage bien fait, une phrase obscure. Trouver une femme jolie, gracieuse. À peine fut-il sur la frontière qu'il trouva ridicule de se tenir dans une maison, occupé à se chauffer devant une bonne cheminée, tandis que des soldats bivouaquaient* (Stendhal). *Nous avons aussi causé de M^lle^ Rachel qu'il a trouvée médiocre dans Eriphile* (Hugo). *Edmond ne trouvait pas cela raisonnable, mais il ne voulait pas avoir l'air peureux* (Maurois). *L'image était vive, mais ne déplaisait pas à Pilate, qui la trouvait heureuse* (Caillois). || *Trouver le temps long,* v. LONG (§ II, n. 5). || Fam. *La trouver mauvaise,* v. MAUVAIS (§ I, n. 5). || Fam. *La trouver saumâtre,* v. SAUMÂTRE (n. 3). || *Trouver bon,* v. BON (§ I, n. 7). || *Trouver bon, trouver mauvais que,* approuver, désapprouver ou déplorer quelque chose : *Je trouverais fort mauvais qu'il en fût autrement* (Courier). || *Trouver bon que,* formule de politesse analogue à « permettez que », « avec votre permission ». || *Trouver que,* avoir pour opinion personnelle, fondée ou non, que (avec emploi du subjonctif dans un tour négatif ou interrogatif) : *Je ne trouve pas qu'il soit plus simple d'agir ainsi. Trouvez-vous que ce procédé soit bien honnête ? Je ne peux pas dire comme je trouve que Swann change, dit ma grand-tante, il est d'un vieux !* (Proust). *Je compris qu'elle trouvait que c'était une bonne formule* (Giono). *Les petites trouvaient que la compagnie d'un chien est chose bien agréable* (Aymé). || **7.** *Absol.* En proposition incise ou sous la forme d'une proposition interrogative directe, « croire » : *Une paresse semblable, trouvait-il, était inadmissible. « Et Oreste vous ressemble, citoyen Gamelin.— Vous trouvez ? » fit le peintre avec un sourire grave* (France).

● SYN. : **I, 1** *déceler, dénicher* (fam.) ; **3** *découvrir, détecter ;* **6** *mettre la main sur, rencontrer, toucher.* || **II, 1** *tomber sur ;* **5** *éprouver.* || **III, 1** *concevoir, imaginer, inventer.* || **IV, 2** *pincer* (fam.) ; **5** *estimer, juger, regarder comme, tenir pour.*

◆ **se trouver** v. pr. (sens 1, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 2, v. 1460, Villon [en parlant de choses abstraites, av. 1703, Saint-Évremond] ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1549, R. Estienne [*il se trouve que,* fin du XV^e^ s., Commynes ; *si ça se trouve,* 1953, J. Perret] ; sens 5, v. 1265, J. de Meung ; sens 6, 1640, Oudin ; sens 7, fin du XVII^e^ s., Saint-Simon ; sens 8, av. 1648, Voiture [*se trouver bien,* « ...se sentir heureux », 1553, *Bible Gérard ; se trouver bien/mal,* « se sentir en bonne, en mauvaise santé », 1904, Larousse ; *comment vous trouvez-vous ?,* 1872, Littré ; *se trouver bien/mal de quelque chose,* 1532, Rabelais]). **1.** Rentrer en possession de soi-même ; découvrir et assumer sa personnalité profonde : *Il n'y a rien de plus pernicieux que de vivre à l'ombre d'une gloire, dit-elle, on s'étiole. Il faut que toi aussi tu te trouves toi-même* (Beauvoir). || **2.** Équivalent stylistique du verbe *être* marquant la position, la situation d'une personne ou d'une chose dans l'espace, ou par rapport à une autre personne, à une autre chose : *Le point A se trouve à égale distance de M et de M'. Trouvez-vous ici à cinq heures. Son nom se trouve en tête sur la liste. L'endroit où il se trouvait, d'ailleurs le plus désolé de la Sologne* (Alain-Fournier). *L'appartement se trouvait au premier étage d'un ancien hôtel du XVIII^e^ siècle, dans un vieux quartier de la capitale* (Camus). || En parlant de choses abstraites, avoir son siège, résider : *C'est là que se trouve le nœud du problème.* || **3.** Pouvoir être découvert, rencontré en un endroit ; exister : *Le lis martagon se trouve en montagne. Cette espèce en voie de disparition ne se trouve plus que dans quelques vallons isolés. Cette tournure familière ne se trouve jamais chez cet auteur.* || *Cela ne se trouve pas sous le pied, sous le sabot, dans le pas d'un cheval, d'un âne,* v. ÂNE (n. 1) et CHEVAL (§ I, n. 1). || **4.** *Impers.* Il se rencontre, il existe, il y a : *Cette région est pauvre et il s'y trouve peu d'agglomérations. Il s'est trouvé des poitrines et des têtes bretonnes plus dures que le fer de l'étranger* (Michelet). || *Il se trouve que,* il arrive, il se produit que (suivi du subjonctif) : *Il se trouva que, la roue étant cassée, la voiture ne pût pas repartir. Par quelle malchance se trouvait-il que ce lauréat ne pût être présent à la remise des prix ?* || Pop. *Si ça se trouve,* il est fort possible que : *Il n'est pas venu hier et, si ça se trouve, il est malade.* || **5.** Être à un moment donné dans tel état, dans telle position, dans telle situation : *Se trouver dans le besoin, en difficulté. Il but encore une gorgée et son verre se trouva vide* (Ramuz). *À ce moment-là, arriver, c'était nous trouver en lieu sûr avant la nuit* (Bosco). *À quatre heures, dans la grande cour glacée, ravinée par la pluie, je me trouvai seul avec Meaulnes* (Alain-Fournier). || **6.** Être soudainement ou par un effet du hasard en tel lieu, en telle position, en telle situation : *Les copains se trouvèrent dehors, sans qu'aucun d'eux eût eu conscience de sortir* (Romains). *En promenade sur les Grands Boulevards, nous nous trouvâmes nez à nez avec la veuve du malheureux* (Jouhandeau). *Il se demandait maintenant quelle raison, quelle excuse il donnerait à Stefan s'ils se trouvaient tout à coup face à face* (Gibeau). || **7.** *Se trouver être, avoir* (et quelques autres infinitifs), être, avoir, etc., par hasard, par un concours fortuit de circonstances : *Son capitaine se trouve être un ami de son père. Il se trouve avoir en naissant un pied dans le Droit, un pied dans l'Église* (Michelet). *Se demander ce qu'il se trouvera avoir à vos yeux gagné ou perdu* (Romains). || **8.** Porter un jugement personnel, fondé ou non, sur sa propre personne, ses actes, la situation dans laquelle on est ; éprouver en son for intérieur telle impression, tel sentiment : *Se trouver spirituel, intelligent. Se trouver mal à l'aise en société. À huit ans, je ne me trouvai pas embarrassée car je ne connaissais rien aux enfants. Une nourrice heureusement accompagnait la fille de mon père* (Colette). || *Se trouver bien,* éprouver du bien-être physiquement et moralement, se sentir heureux : *Il fait beau, je suis en forme, je me trouve bien. Se trouver bien chez soi. Je me trouve bien en ta compagnie. Après tout, si tu te trouves bien là...* (Adamov). || *Se trouver bien, mal,* se sentir en bonne, en mauvaise santé : *Je ne me trouve pas bien*

depuis quelques jours. || *Comment vous trouvez-vous ?*, comment allez-vous ? || *Se trouver mal,* V. MAL 2 (n. 1). || *Se trouver bien ou mal de quelque chose,* avoir lieu d'en être satisfait ou mécontent : *Je me suis trouvé bien d'avoir suivi vos conseils.*

• SYN. : **8** *se croire, s'estimer, se juger.*

trouvère [truvɛr] n. m. (de *trouver* [v. l'art. précéd.], au sens anc. de « faire des vers, composer un poème » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *troverres* [au cas sujet] et *troveor* [au cas régime], au sens de « auteur, conteur » ; écrit *trouvère,* au sens actuel, 1670, Huet). Poète lyrique des XII[e] et XIII[e] s., qui composait ses œuvres dans la langue du nord de la France, ou « langue d'oïl ».

trouveur, euse [truvœr, -øz] n. (de *trouver* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *troveor,* au sens de « auteur, conteur » [v. l'art. précéd.] ; sens I, 1, XIII[e] s., *Romania* [XXXVI, 10], écrit *troveor* [*trouveur,* XIV[e] s., Du Cange, art. *troef*] ; sens I, 2, v. 1380, *Aalma ;* sens II, 1690, Furetière [*trouveresse,* déc. 1874, *Revue britannique,* p. 369 — *troveresse,* « celle qui invente », v. 1380, *Aalma ;* « poète en général », début du XIX[e] s., Nodier]).

I. 1. Personne qui découvre fortuitement ou non quelque chose : *Objet perdu mis par le trouveur à la disposition des réclamants* (Hugo). *Et je me suis façonné une oreille qui l'écoute, comme un trouveur de sources* (Claudel). *Le chirurgien est à sa façon un découvreur, un trouveur, ou plus justement un créateur* (Duhamel). || **2.** Personne qui trouve par un effort de l'esprit, de l'imagination ou par l'effet de l'inspiration : *Et nos versificateurs, académiciens ou non, sont de bien piètres trouveurs si on les compare à M. Charles Fourrier* [sic], *l'inventeur des attractions passionnées* (Gautier).

II. S'est parfois employé pour *trouvère* (le fém. est alors *trouveresse*) au sens de « poète lyrique du Moyen Âge quelle que soit la langue dans laquelle il s'exprime », et, *par extens.,* poète en général (rare) : *On savait déjà du temps de Naudé que Théophile Folengio n'était pas le rentable trouveur du genre macaronique* (Nodier). *Peu trouveur de ma nature,* [...] *j'ai pris la seule poésie qui fût dans mon âme* (Balzac).

◆ adj. (1872, Littré [*trouveur,* n. m., même sens, 1690, Furetière]). *Chien trouveur,* chien que son odorat subtil rend habile dans la quête du gibier.

troy [trɔj] ou **troy-weight** [trɔjwɛjt] n. m. (angl. *troy* ou *troy-weight,* même sens, proprem. « poids de Troyes », de *Troy,* Troyes — en Champagne — [franç. *Troyes*], et de *weight,* poids ; 1669, Chamberlayne [p. 19], écrit *troye* [*troy,* 1876, Larousse ; *troy-weight,* 1770, Grosley, III, 30]). Système de poids anglais employé pour les métaux précieux et les pierreries, dans lequel la livre ne vaut que 12 ounces, soit 373,242 g, et l'ounce 480 grains, soit 31,103 5 g.

troyen, enne [trwajɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Troie* et de *Troyes,* n. géogr. ; XII[e] s. [d'après Robert, 1964], au sens de « habitant ou originaire de Troie » [pour Troyes, 1876, Larousse ; « relatif à Troie... », 1674, Racine — « relatif à Troyes », 1876, Larousse]). Relatif à l'antique Troie, capitale de la Troade, ou à la ville de Troyes, en Champagne, ou à leurs habitants ; habitant ou originaire de ces deux villes.

1. truand, e [tryɑ̃, -ɑ̃d] n. (gaulois **trugant,* mendiant, vagabond ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *truant* [*truand,* XIV[e] s., Godefroy], au sens 1 ; sens 2, fin du XIII[e] s., *Doon de Mayence*). **1.** Au Moyen Âge, vagabond, mendiant de profession. || **2.** *Class.* Terme d'injure : *Ah ! truande, as-tu bien le courage | De m'avoir fait cocu dans la fleur de mon âge ?* (Molière).

◆ adj. (fin du XII[e] s., écrit *truant,* au sens de « misérable, méprisable » ; écrit *truand,* au sens actuel, 1379, La Curne). Relatif aux truands, aux mendiants du Moyen Âge (rare) : *La race truande* (Hugo).

◆ **truand** n. m. (1906, Esnault [« ...vaurien », fin du XIII[e] s., *Doon de Mayence,* écrit *truant* — *truand,* XV[e] s., Godefroy]). *Pop.* Malfaiteur intégré dans un milieu délinquant ; homme du milieu : *J'y lis* [dans un article] *qu'un truand se vantait auprès d'un de nos confrères de s'être lié avec moi « dans un claque »* (Mauriac). *Un jour* [...] *j'ai reçu la visite d'un grand truand, corse lui aussi, du très gros gibier* (Olivenstein). || *Par extens.* Personne sans scrupule, vaurien.

• SYN. : *bandit, gangster.*

2. truand [tryɑ̃] n. m. (emploi métaphorique de *truand* 1 ; 1812, Mozin). Marchepied d'un métier de tisserand.

truandaille [tryɑ̃dɑj] n. f. (de *truand* 1 ; XIII[e] s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1910, A. Suarès, p. 35). **1.** Au Moyen Âge, réunion, groupe de mendiants professionnels, de vagabonds. || **2.** *Littér.* Caractère, comportement de truand : *La lumière jette une sorte de pourpre sur la truandaille des hommes et de leurs repaires* (Suarès).

truander [tryɑ̃de] v. intr. (de *truand ;* v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, milieu du XX[e] s.). **1.** Mener la vie d'un mendiant, d'un vagabond. (Vieilli.) || **2.** *Pop.* Ne pas respecter, par paresse ou par intérêt, les conventions établies, les règles imposées : *Soldat qui essaie toujours de truander pour échapper aux corvées. Élève qui truande en composition.*

• SYN. : **2** *frauder, tricher.*

◆ v. tr. (1964, Robert). *Pop.* Voler ou tromper quelqu'un, souvent en abusant de sa confiance ou de sa naïveté : *Il m'a encore truandé avec ses boniments.*

truanderie [tryɑ̃dri] n. f. (de *truand ;* XIII[e] s., Géraud [p. 8], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [art. *truand*]). **1.** Au Moyen Âge, état de truand. || **2.** Association, réunion de truands, de mendiants professionnels : *Toute la truanderie turque est aujourd'hui sur pied ; je distribue des aumônes à tout ce monde* (Loti).

truandisme [tryɑ̃dism] n. m. (de *truand ;* 31 oct. 1877, *Journ. officiel,* p. 7083). Manière de s'exprimer, locution, terme appartenant à la langue des truands. (Vieilli.)

truble [trybl] ou **trouble** [trubl] n. f. (mot issu [avec un passage au fém. dû à l'influence du lat. *trulla,* truelle — V. TRUELLE] du n. neutre lat. *tryblium* ou *trublium,* plat, écuelle, gr. *trublion,* bol, plat, assiette ; v. 1155, Wace, écrit *truble,* au sens de « sorte de pelle » ; sens actuel, v. 1268, É. Boileau *[truble],* et 1704, Trévoux [*trouble* — sous l'influence de *troubler*]). Petit filet de pêche en forme de poche ; sorte d'épuisette emmanchée ou non : *Les pêcheurs à la trouble à Écré-Hou* (Hugo).

trubleau [tryblo] ou **troubleau** [trublo] n. m. (de *truble/trouble* [v. l'art. précéd.] ; 1583, Godefroy *[troubleau],* et 1769, Duhamel du Monceau *[trubleau]*). Petite truble.

trublion [tryblijɔ̃] n. m. (du lat. *trublium,* écuelle [v. TRUBLE] — avec influence de *troubler* —, le surnom du prétendant au trône de France [que soutenaient les trublions] étant « gamelle » ; 1901, A. France, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** *Vx.* Partisan des royalistes pendant l'affaire Dreyfus : *La fleur du nationalisme français, l'élite de nos trublions* (France). || **2.** *Péjor.* Individu qui fait délibérément de l'agitation pour inciter au désordre, semer le trouble quelque part : *Le service d'ordre dut expulser quelques trublions qui s'étaient mêlés à la manifestation syndicale.*

• SYN. : **2** *agitateur, perturbateur, provocateur.*

1. truc [tryk] n. m. (anc. provenç. *truc,* choc, heurt, déverbal de *trucar,* heurter, cogner, battre, lat. pop. **trūdicare,* mêmes sens, du lat. class. *trūdere,* pousser, faire sortir ; v. 1220, Coincy, au sens de « coup d'adresse, ruse » ; XV[e] s., Godefroy, au sens de « stratagème » ; 1611, Cotgrave, au sens de « coup » ; sens I, 1, 1800, Boiste ; sens I, 2, 1876, Larousse [« moyen... de réaliser un tour d'adresse » et « ...son principe », 1867, Delvau] ; sens I, 3-4, 1876, Larousse ; sens I, 5, 1849, Esnault ; sens I, 6-7, 1789, Esnault ; sens II, 1886, Sainéan, *le Langage parisien* [en parlant de choses abstraites, 1884, Esnault ; *repiquer au truc,* 1888, Villatte — avec un sens érotique, 1934,

G. Chevallier ; *faire le truc,* 1876, Sainéan, *le Langage parisien*]).

I. 1. *Fam.* et *vx.* Habileté, savoir-faire déployés dans un art, un métier : *Est-ce que je ne connais pas toutes les couleurs ! j'ai le truc de chaque commerce* (Balzac). ‖ **2.** Tour de main personnel ou procédé ingénieux et plus ou moins secret permettant d'obtenir un résultat particulier dans un art, un métier : *On a tâché de retrouver le truc du nommé Titien* (Coppée). *Tous les petits ingénieurs qui trouvent un petit truc et qui ne savent qu'en faire* (Martin du Gard). ‖ *Spécialem.* Moyen secret de réaliser un tour d'adresse, procédé d'illusionniste : *Il y a sûrement un truc dans ce tour de cartes, mais lequel ? ; par extens.*, le tour lui-même ou son principe : *Comme devant un prestidigitateur maladroit dont on devine tous les trucs* (Aragon). ‖ **3.** Habileté dont font preuve les auteurs dramatiques ou les romanciers pour créer des situations émouvantes, pour provoquer ou ménager l'intérêt. ‖ **4.** Recette, procédé de composition, d'écriture qu'utilise plus ou moins systématiquement un auteur : *Molière, lorsqu'il écrit en vers, s'en tire à coups d'expédients ; il connaît maints menus trucs pour satisfaire les exigences de la mesure et de la rime* (Gide). ‖ **5.** Mécanisme ou procédé utilisé au théâtre pour mouvoir certains décors, exécuter des changements à vue et, en général, pour produire des effets surprenants ou insolites de mise en scène. ‖ **6.** Façon d'agir, moyen adroit, subtil employés pour se tirer d'embarras ou pour arriver à ses fins : *Un des trucs de Louis, qui lui avait toujours réussi, c'est de se figurer qu'on désire par goût et avec passion tout ce qui vous est utile* (Gide). *Je connais un truc pour se débarrasser des importuns.* ‖ **7.** Artifice destiné à faire illusion ; tromperie cachée : *Leur charité est un fameux truc* (Mirbeau). *Quand je pense à la bobine du Jacques qui découvrira ce truc, j'en ai le ventre en persienne* (Bourget). *Une femme menteuse, avec un truc extrêmement simple, peut leurrer, sans se donner la peine de le changer, des quantités de personnes, et qui plus est la même qui aurait dû le découvrir* (Proust).

II. *Fam.* Mot par lequel on désigne un objet, une chose ou un ensemble de choses qu'on ne veut pas ou qu'on ne sait pas nommer, ou dont le nom ne vient pas assez vite à l'esprit : *Le truc qu'on vient de voir, c'était pas le Panthéon bien sûr, c'était la gare de Lyon* (Queneau). *Il aurait bien voulu savoir le nom du plat qu'on avait servi* [...] : *un truc brun qui avait l'air bon* (Sartre) ; et pour désigner des choses abstraites : *C'est pas des trucs à faire* (Romains). *Il devait en connaître des trucs et des machins sur l'Amérique !* (Céline). *Raconte ! Il t'arrive toujours des tas de trucs à toi* (Merle). ‖ Pop. *Repiquer au truc,* recommencer quelque chose ou se servir à nouveau de quelque chose : *Duparc, qui répétait à chaque verre, d'une voix déjà grasse : « Je repique au truc »...* (Hermant) ; et avec un sens érotique : *Il arrive parfois qu'elles* [les femmes de Clochemerle] *soient pour plusieurs Clochemerlins, et qu'elles repiquent au truc* (Chevallier). ‖ Pop. *Faire le truc,* se livrer à la prostitution.

• SYN. : **I, 2** *astuce* (fam.), *recette, secret ;* **6** *combinaison, combine* (fam.) ; **7** *duperie, mystification, supercherie.*

2. truc ou **truck** [trœk] n. m. (angl. *truck,* roue de bois, camion, truck [dans les chemins de fer] ; 1843, *Journ. des chemins de fer* [p. 558], écrit *truck* [*truc,* 1845, Bescherelle], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré [pour les deux formes] ; sens 3-4, 1904, Larousse [pour les deux formes]). **1.** Wagon en plate-forme pour le transport des objets encombrants : *Une locomotive camouflée les croisait, puis un canon sur truck, transporté avec les servants assis autour...* (Montherlant). ‖ **2.** Plate-forme exhaussée au-dessus d'une voie ferrée, pour charger aisément les voitures sur les wagons. ‖ **3.** Sorte de camion, de lourd chariot. ‖ **4.** Chariot roulant sur rails et établi sur les cintres d'un grand pont en construction.

trucage n. m. V. TRUQUAGE.

truche [tryʃ] n. f. (mot franco-provenç., d'origine incertaine ; 1872, Littré). Grand vase en terre vernissée, destiné à conserver l'huile d'olive.

truchement [tryʃmɑ̃] n. m. (ar. *tourdjoumān,* interprète ; fin du XIIe s., *Prise d'Orange,* écrit *drugement* [*trucheman,* fin du XIVe s., *Chronique de Flandre ; truchement,* 1530, Palsgrave], au sens 1 ; sens 2, début du XVe s., Ch. d'Orléans [écrit *truchement*] ; sens 3, 1576, P. de Brach ; sens 4, 1920, G. Duhamel ; sens 5, 1836, Balzac [*par le truchement de,* 1939, *le Français moderne,* VII, 54]). **1.** *Class.* et *littér.* Personne servant d'interprète entre interlocuteurs parlant des langues différentes : *Où est le truchement pour lui dire qui vous êtes, et lui faire entendre ce que vous dites ?* (Molière). *J'ignore d'ailleurs si les deux hommes* [Hals et Descartes] *pouvaient s'entendre l'un l'autre sans truchement* (Valéry). ‖ **2.** *Littér.* Personne qui traduit la pensée de quelqu'un, lui sert de porte-parole, d'intermédiaire : *Le ministre chrétien, dit encore saint Jérôme, est le truchement entre Dieu et l'homme* (Chateaubriand). *Il avait, pendant leurs courtes fiançailles* [...], *rêvé de remodeler Cécile, de l'assujettir à ses songeries d'intellectuel inquiet, d'en faire, en même temps, son disciple, son truchement, sa messagère* (Duhamel). ‖ **3.** *Class.* Ce qui permet de traduire la pensée, les sentiments de quelqu'un, de les communiquer sans les exprimer ouvertement : *Adorables regards, | Doux truchements du cœur* (Corneille). ‖ **4.** Le fait de servir d'interprète entre deux ou plusieurs interlocuteurs : *Il avait parfois recours au truchement de Moktar, son domestique arabe, pour éclaircir quelque chose dans les chicanes des indigènes* (Duhamel). ‖ **5.** Le fait de servir d'intermédiaire, de communiquer quelque chose qui ne peut pas être traduit en paroles : *Mais la musique demeurait le truchement entre les âmes, le langage secret, la nourriture eucharistique* (Duhamel). ‖ *Par le truchement de,* par l'entremise de quelqu'un ou au moyen de quelque chose : *Donner ses ordres par le truchement d'un secrétaire. Au-dessus de cette pièce de toile, se trouvait tendue une autre pièce de toile,* [...] *assujettie par le truchement de cordons reliés à des piquets métalliques* (Vian).

trucher [tryʃe] v. intr. (de *truc* 1 [v. ce mot], au sens anc. de « coup », proprem. « frapper à toutes les portes » ; 1628, Chereau). *Vx* et *pop.* Mener la vie d'un mendiant professionnel, d'un vagabond.

◆ v. tr. (1628, Chereau). *Vx.* Mendier : *Cherche un bon coin, | Truche une croûte* (Richepin).

trucheur, euse [tryʃœr, -øz] n. (de *trucher ;* 1632, Chereau). *Vx.* Vagabond, mendiant professionnel.

trucider [tryside] v. tr. (lat. *trucidare,* égorger, massacrer, tuer, de *trux, trucis,* farouche, sauvage, et de *caedere,* frapper, abattre, tuer ; 1485, d'après le *FEW,* XIII/2, 325 *a* [le mot ne semble pas être attesté entre le milieu du XVIe s. et 1792 env., Brunot]). *Fam.* et *plaisamm.* Faire périr de mort violente, et spécialement avec une arme blanche : *Khosroês aurait donc été trucidé par son fils* (Huysmans).

truck n. m. V. TRUC 2.

trucmuche [trykmyʃ] n. m. (de *truc* 1 et du suff. arg. *-muche ;* 1914, Esnault). *Pop.* Objet, chose ou, plus rarement, personne que l'on ne veut pas ou que l'on ne peut pas nommer exactement : *Un trucmuche jaune, pas du bouillon, d'la friture* (Barbusse).

truculence [trykylɑ̃s] n. f. (lat. *truculentia,* dureté, âpreté, manières farouches, de *truculentus* [v. l'art. suiv.] ; 1629, Ritter, *les Quatre Dictionnaires,* au sens de « férocité », puis 1853, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, 21 févr. 1862, Goncourt). **1.** Apparence brutale et farouche ; air terrible (vieilli) : *Jean Bart ne pouvait copier Duquesne avec sa truculence et sa goinfrerie* (La Varende). ‖ **2.** Rudesse, réalisme coloré et pittoresque, dans ses excès, du caractère, de l'apparence, des propos : *J'engage les pédants et les snobs à supprimer la truculence de leur vocabulaire* (Hermant). *Courteline se laisse trop facilement aller à une truculence*

facile qu'il prête indifféremment à tous ses personnages (Gide).

● SYN. : 2 *gaillardise, gauloiserie, paillardise, verdeur.*

truculent, e [trykylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *truculentus,* farouche, dur, cruel, menaçant, terrible, de *trux, trucis,* farouche, sauvage ; 1495, Vignay, au sens 1 [le mot ne semble pas être attesté entre 1611, Cotgrave, et 1737 — d'après Trévoux, 1771] ; sens 2, 1935, Acad. ; sens 3, 16 déc. 1872, *le Temps,* p. 2). **1.** Qui a ou qui veut se donner un aspect brutal, farouche, terrible (vieilli) : *Le caractère barbare et truculent du gaulois primitif* (Gautier). || **2.** Se dit d'un individu haut en couleur, qui attire l'attention et porte à rire par son aspect pittoresque, sa rusticité ostensible ou voulue, son manque de mesure : *On appelle truculents les gens à face rubiconde et, si l'on veut me passer cette familiarité, les rigolos* (Hermant). || **3.** En parlant de l'expression, qui est d'un réalisme pittoresque, coloré, plein de verdeur et même un peu grossier : *La phrase truculente de Rabelais. Sans rien apporter de neuf, simplement en prêtant aux idées des autres la magie de son verbe truculent* (Martin du Gard).

truculer [trykyle] v. intr. (de *trucul[ent] ;* 1894, A. Jarry). *Littér.* et *plaisamm.* Avoir une apparence, une façon d'être truculente, un langage truculent : *Ce ne serait pas assez dire qu'il trucule, il exubère ; il effervesce* (Claudel).

truellage [tryɛlaʒ] n. m. (de *trueller ;* av. 1872, Th. Gautier, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Travail fait à la truelle. || **2.** Peinture empâtée par couches épaisses.

truelle [tryɛl] n. f. (mot issu [avec un *-u-* phonétiquement irrégulier] du lat. impér. *truella,* var. du lat. class. *trulla,* petite écumoire, espèce de poêle, truelle de maçon, cuvette, dimin. de *trua,* écumoire ; XIII^e s., Littré, au sens 1 ; sens 2, 1783, Havard). **1.** Outil de maçon servant à étendre le mortier sur les joints, à faire des enduits de plâtre, et qui est constitué par une lame d'acier prolongée d'une partie contre-coudée s'emboîtant dans un manche : *Nous l'avions aplatie* [une cuiller] *à coups de marteau pour en faire une truelle* (Pagnol). || **2.** Spatule de métal permettant de servir le poisson à table.

truellée [tryele] n. f. (de *truelle ;* 1344, Bloch-Wartburg, puis 1549, R. Estienne). Quantité de matière qui peut tenir sur une truelle.

trueller [tryele] v. tr. (de *truelle* [v. ce mot] ; 1561, Maumont, écrit *trueller,* comme v. intr., au sens de « étendre le mortier avec la truelle » ; écrit *trueller,* comme v. tr., au sens actuel, 1887, Fénéon). Peindre à pleine pâte, par couches épaisses : *M. Charles Tillot truelle avec un entêtement sombre des pivoines, des chrysanthèmes, des femmes nues et des anémones* (Fénéon).

truellette [tryelɛt] n. f. (dimin. de *truelle ;* 1791, *Encycl. méthodique*). Petite truelle permettant d'exécuter les ornements en relief des plafonds.

truffage [tryfaʒ] n. m. (de *truffer ;* 1938, Montagné et Gottschalk). Opération culinaire consistant à garnir un mets de truffes : *Le truffage d'une volaille, d'un pâté.*

truffe [tryf] n. f. (anc. provenç. *trufa,* truffe, bas lat. *tūfera,* même sens, dér. de **tūfer,* var. dialect. [non attestée] du lat. class. *tuber,* tumeur, bosse, excroissance du bois, espèce de champignon, de *tumēre,* être gonflé ou enflé ; 1363, Gay, au sens I, 1 [v. aussi TRUFFER (SE) 2] ; sens I, 2, 1600, O. de Serres ; sens I, 3, 1556, *R. La. R.,* XIX, 135 [*truffe,* même sens, 1538, R. Estienne] ; sens I, 4, 1964, Robert [*truffe au chocolat ; truffe,* 1964, Larousse] ; sens II, 1, 1933, Larousse ; sens II, 2, 1843, Balzac [« nez, en général », 1904, Larousse] ; sens II, 3, 1918, Proust).

I. 1. Champignon dont les fructifications souterraines, qui mûrissent en hiver à la base des chênes, ont l'aspect de tubercules d'un brun sombre et constituent un comestible très recherché : *Ils trouvent les choses, disait mon père, comme les porcs trouvent les truffes* (Saint-Exupéry). || **2.** Dans certaines régions, nom donné à la pomme de terre : *Le papa Chauvot* [...] *entendit Decorne marmonner des menaces en piochant ses truffes* (Normandy). || **3.** *Truffe d'eau,* la macre flottante, ou châtaigne d'eau. || **4.** *Truffe au chocolat,* ou simplem. *truffe,* friandise en forme de truffe faite d'une pâte à base de beurre et de chocolat enrobée de cacao.

II. 1. Extrémité du museau du chien. || **2.** *Pop.* Nez gros et rond : *Ce petit garçon qui m'a eu l'air d'avoir la truffe de son grand'père au milieu du visage* (Balzac). || *Par extens.* Nez, en général : *Vous savez, Comtesse, qu'un nouveau coup vient de nous tomber sur la truffe* (Savoir). || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne stupide : *Il faut qu'il soit tout de même une fameuse truffe* (Proust).

truffé, e [tryfe] adj. (part. passé de *truffer ;* 1826, Brillat-Savarin, au sens 1 ; sens 2, 1942, A. Camus [pour une personne, 1910, Colette] ; sens 3, milieu du XX^e s. [au fig., 1955, Robert — art. *extrait*]). **1.** Garni de truffes en morceaux ou en lamelles : *Un pâté truffé. Du foie gras truffé. Poularde truffée.* || **2.** Se dit d'un épiderme parsemé de taches noirâtres ou bleuâtres comme la peau d'une volaille truffée : *Il avait un visage truffé de ces larges plaques noires que l'âge développe sur la peau* (Duhamel). || *Spécialem.* Se dit d'une personne dont la peau est marquée de taches livides dues à des coups, des contusions : *Une grasse dame à la viande truffée de gnons* (Sem). || **3.** Garni à l'excès de : *Un terrain truffé de mines. Un ecclésiastique* [...] *tente de s'absorber dans la lecture de son bréviaire truffé d'images* (Butor) ; et au fig. : *Discours truffé de citations. Lui-même* [Gardon] *se servait d'un allemand incorrect et sommaire, truffé d'expressions russes* (Romains).

● SYN. : 3 *bondé, bourré, rempli.*

truffeau [tryfo] n. m. (de *truffe,* par analogie de forme ; 1429 [d'après le *FEW,* XIII/2, 385 *b*], au plur., écrit *truffaux,* au sens de « ornement que les femmes plaçaient sur la tête » ; au sing., écrit *truffeau,* aux sens 1-2, 1964, Larousse). **1.** Au XIV^e s., masse de cheveux postiches que les femmes portaient sur les tempes. || **2.** Au XV^e s., bourrelet, recourbé en U, de la coiffure des femmes.

1. truffer [tryfe] v. tr. (de *truffe ;* 1798, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1933, J. Romains ; sens 3, 1835, Th. Gautier ; sens 4, 1933, Larousse). **1.** Garnir de truffes : *Truffer une volaille.* || **2.** *Fam.* Pourvoir abondamment quelque chose de : *Truffer un terrain de mines.* || **3.** *Fig.* et *fam.* Parsemer un texte oral ou écrit d'éléments qui l'entrecoupent : *Il truffe son exposé de références pédantes et inutiles. Elle parlait à une vitesse folle, en truffant son discours de mots étrangers* (Simenon). || **4.** Pop. *Truffer quelqu'un,* lui donner des coups qui laissent des marques livides sur la peau.

● SYN. : 3 *bonder, bourrer, remplir.*

2. truffer (se) [sətryfe] v. pr. (de *truffe,* au sens fig. de « moquerie, plaisanterie » [v. 1170, *Floire et Blancheflor*], « tromperie » [v. 1175, Chr. de Troyes] — la recherche des truffes demandant beaucoup d'habileté [comme la moquerie, la tromperie] ; XIII^e s., *Isopet de Lyon*). *Vx* ou *dialect.* Se moquer : *Tu n'as pas vu que je me truffais de lui. Je galégeais* (Aicard).

trufferie [tryfri] n. f. (de *[se] truffer* [v. l'art. précéd.] ; v. 1220, Coincy, écrit *truferie ; trufferie,* 1798, Acad.). *Vx* et *fam.* Action d'abuser, par jeu, de la crédulité de quelqu'un : *Sans son goût pour la trufferie, sans sa perpétuelle démangeaison d'enseigner autrui, je crois qu'il aurait recherché un compagnon moins candide que moi* (France).

truffette [tryfɛt] n. f. (dimin. de l'anc. n. f. pl. *truffles,* « atours de dames portés sur les tempes » [1387, Gay], *truffes* [1401, Gay], emploi métaphorique de *truffe ;* 1723, Savary des Bruslons [*truffette,* « petite truffe » — 1611, Cotgrave —, était un dimin. de *truffe*]). Toile de lin assez fine, en usage au XVII^e et au XVIII^e s., pour confectionner les mouchoirs et les chemises de femme.

trufficulteur, trice [tryfikyltœr, -tris] n. (de *truffe,* d'après *agriculteur, horticulteur,* etc. ; 1er avr. 1875, *Revue des Deux Mondes,* p. 660). Personne qui pratique la culture de la truffe.

trufficulture [tryfikyltyr] n. f. (de *truffe,* d'après *agriculture, horticulture,* etc. ; 1er avr. 1875, *Revue des Deux Mondes,* p. 634). Culture de la truffe.

truffier, ère [tryfje, -ɛr] adj. (de *truffe ;* 1801, *Cours complet d'agriculture* [IX, 434], au sens de « homme qui cherche et déterre les truffes » ; 19 nov. 1867, *Moniteur universel* [p. 1426], au sens de « qui a rapport aux truffes » ; sens 1, 1876, Larousse [*chêne truffier,* 1872, Littré ; *mouche truffière,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Se dit des lieux où poussent les truffes : *Terrain truffier. Région truffière.* || *Chêne truffier,* variété de chêne dont les racines vivent en symbiose avec le mycélium de la truffe. || *Mouche truffière,* espèce de mouche qui se rencontre là où poussent des truffes. || **2.** Qui est dressé à la recherche des truffes : *Chien truffier. Truie truffière.*

◆ **truffière** n. f. (1749, Brunot). Terrain dans lequel poussent des truffes : *Des légions de mouches friandes volaient dessus les truffières* (Rosny).

truie [trɥi] n. f. (bas lat. *troja,* truie [VIIIe s.], abrév. de la loc. [non attestée] **porcus de Trojā,* même sens, proprem. « porc de Troie » [du lat. class. *porcus,* « porc », *de,* prép. marquant l'origine, et *Trojā,* ablatif de *Troja,* « Troie » — ville de Phrygie], altér. du lat. impér. *porcus trojanus,* porc farci, garni de menu gibier, proprem. « porc troyen, porc garni à l'intérieur [comme le cheval de Troie était rempli de soldats] », du lat. class. *porcus* [v. ci-dessus] et *trojanus,* troyen, de Troie [de *Troja* — v. ci-dessus] ; milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *troie* [*truie,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], au sens 3 ; sens 1, fin du XIIe s., Marie de France ; sens 2, 1803, Boiste [d'abord « marsouin », 1611, Cotgrave]). **1.** Femelle reproductrice du porc. || **2.** *Truie de mer,* nom vulgaire d'un poisson du genre scorpène. || **3.** Sorte de catapulte romaine lançant de gros boulets destinés à ébranler les murailles.

truisme [trɥism] n. m. (angl. *truism,* axiome, évidence, vérité banale, de *true,* vrai, véritable ; 10 nov. 1829, Jacquemont). Vérité si évidente, si banale que sa seule énonciation ne peut rien apporter : *Qu'est-ce que la démocratie internationale ? C'est une démocratie qui est internationale. On me pardonnera ici ce truisme, puisque les vérités les plus évidentes sont aussi les plus travesties* (Camus). *Un orateur qui se contente d'aligner des truismes.*

● SYN. : *lapalissade, tautologie.*

truisse [trɥis] n. f. (de l'anc. franç. *truis,* tronçon de lance [v. 1155, Wace], lat. pop. **truscium,* même sens, contamination du préroman **truko-* ou **trukio-,* trognon, tronçon, et du lat. class. *thyrsus,* tige des plantes [v. THYRSE] ; 1829, Balzac, écrit *truisse* [*treusse,* 1964, Larousse]). En Vendée, touffe d'arbres taillés en têtards dans les haies : *Son bois de chauffe était coupé dans ses haies ou pris dans les vieilles truisses* (Balzac). [On dit aussi TREUSSE.]

1. truite [trɥit] n. f. (var. de *troite,* même sens [v. 1175, Chr. de Troyes], bas lat. *tructa,* même sens, peut-être du gr. *trôktês,* espèce de poisson de mer, proprem. « qui mange, vorace, rapace », dér. de *trôgein,* manger, ronger ; v. 1175, Chr. de Troyes [*truite saumonée,* 1564, J. Thierry ; *truite arc-en-ciel,* 1904, Larousse]). Poisson de la famille des salmonidés, carnivore, à peau parsemée de taches sombres et parfois d'ocelles, vivant dans les torrents, les rivières aux eaux vives et les lacs de montagne, et très recherché pour sa chair fine et savoureuse. || *Truite saumonée,* truite à chair rose comme le saumon. || *Truite arc-en-ciel,* truite à reflets irisés, originaire de Californie.

2. truite [trɥit] n. f. (emploi métaphorique de *truite* 1 ; 1751, *Encyclopédie,* II, 401). Cage carrée, en fer ou en brique, qui fait partie d'un fourneau de brasserie.

truité, e [trɥite] adj. (de *truite* 1 ; 1680, Richelet, au sens 1 [aussi *cheval truité*] ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam). **1.** Tacheté, marqueté, comme une truite, de nombreuses petites taches généralement rougeâtres, brunâtres ou noires : *Jeune personne aux cheveux blond filasse, et à la peau truitée de taches de rousseur* (Gautier). *Des couleuvres bleues, truitées de rouge* (Toulet). *Rose jaunâtre, truité de gris* (Huysmans). || *Cheval truité,* cheval dont la robe est tachetée de poils alezans. || **2.** Se dit des poteries dont la glaçure se trouve couverte par un réseau de craquelures rappelant les écailles de la truite : *Porcelaine de Chine truitée.* || **3.** Qui rappelle la truite par sa saveur : *Un turbotin ? ... oui ! — un peu truité ? ... non ! — saumoneux ?* (Villiers de L'Isle-Adam).

◆ **truité** n. m. (av. 1880, Flaubert). *Le truité,* l'aspect craquelé de la céramique ainsi dénommée ; le procédé employé pour l'obtenir : *Il parlait du tournage et du tournassage, du truité et du glacé* (Flaubert).

truitelle [trɥitɛl] n. f. (dimin. de *truite* 1 ; 1743, Trévoux). Jeune truite.

truiticole adj., **truiticulteur, trice** n., **truiticulture** n. f. V. TRUTTICOLE, TRUTTICULTEUR, TRICE, TRUTTICULTURE.

trullisation [trylizasjɔ̃] n. f. (lat. *trullissatio,* action de crépir, enduit, crépi, de *trullissatum,* supin de *trullissare,* enduire, crépir, dér. de *trulla,* truelle de maçon [v. TRUELLE] ; 1691, Aviler [II, 862], écrit *trullization ; trullisation,* 1694, Th. Corneille). Travail à la truelle d'enduits ou de crépis que l'on applique à l'intérieur des voûtes.

trullo [trulo] n. m. (mot ital. de même sens ; 1964, Larousse). Construction ronde et conique des Pouilles, faite de pierres sans ciment et servant de remise ou d'habitation.

● Pl. *des* TRULLI.

trumeau [trymo] n. m. (peut-être du francique **thrum,* tronçon, bout, moignon ; fin du XIIe s., *Geste des Loherains,* écrit *trumel* [*trumeau,* fin du XIVe s., E. Deschamps], au sens de « partie inférieure de la jambe, mollet » ; sens I, XVe s., *BEC,* 5e série, I, 226 ; sens II, 1, 1624, BlochWartburg, puis 1676, Félibien [« ...panneau de glace recouvrant cet espace », 1718, Havard] ; sens II, 2, 1718, Havard [« peinture ornementale... », 1841, Balzac] ; sens II, 3, 1957, Robert [art. *hancher*] ; sens II, 4, 1864, d'après Larchey, 1878).

I. Jarret du bœuf, en termes de boucherie.

II. 1. Partie d'un mur située entre deux baies, entre deux ouvertures verticales. || *Par extens.* Panneau de bois peint ou sculpté, panneau de glace recouvrant cet espace. || **2.** Panneau de glace décorant une cheminée ; peinture ornementale le surplombant. || **3.** Au Moyen Âge, colonne, pilier qui supportait, en son milieu, le linteau d'un portail d'église. || **4.** Pop. *Vieux trumeau,* personne âgée : *La vue de tout ce petit monde laborieux* [les étudiants] *est fort plaisante pour un vieux trumeau comme moi* [M. de Charlus] (Proust).

truquage ou **trucage** [trykaʒ] n. m. (de *truquer ;* 1872, Littré, écrit *trucage* [*truquage,* 1904, Larousse], au sens 2 [« l'objet ... soumis à ce traitement », début du XXe s.] ; sens 1, 1876, Larousse, écrit *trucage* [*truquage,* 1904, Larousse] ; sens 3, 1888, Esnault ; sens 4, 1907, d'après J. Giraud, p. 202 [« l'un... de ces procédés », 1923, Larousse]). **1.** Opération illicite pratiquée clandestinement sur un produit pour provoquer une modification frauduleuse à des fins d'intérêt : *Le truquage des vins.* || **2.** Ensemble de procédés utilisés pour donner à des objets récents un aspect ancien qui en augmente le prix (vieilli) : *Le sanctuaire du truquage, le Panthéon du toc* (Gsell). || *Par extens.* L'objet qui a été soumis à ce traitement : *Un des plus riches antiquaires de Nice vendait d'habiles truquages* (Margueritte). || **3.** Utilisation de moyens peu délicats ou illicites dans une intention frauduleuse pour donner le change, arriver à ses fins ou abuser autrui : *Le truquage des élections. Le professeur Mangemanche n'a jamais voulu avoir recours au truquage* (Vian). || **4.** Ensemble de procédés cinématographiques destinés à donner l'illusion de la réalité à des plans qu'il serait impossible de tourner réellement ou pour obtenir certains effets : *Truquage optique.*

Truquage du son. (On dit aussi EFFETS SPÉCIAUX.) || *Par extens.* L'un quelconque de ces procédés : *Le transparent est un des trucages les plus couramment employés.*
• SYN. : **3** *falsification, fraude, tricherie.*

truquer [tryke] v. tr. (de *truc* 1 ; v. 1840, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 4, 1910, Apollinaire). **1.** Apporter en secret une modification à quelque chose à des fins frauduleuses : *Truquer un bijou. Truquer les dés.* || **2.** *Fig.* Fausser le sens, les résultats de quelque chose par des manœuvres délibérées et frauduleuses : *Truquer une expérience. Nous avons candidement, et à ciel ouvert, truqué les élections* (Mauriac). *Le public se moque complètement de savoir si le combat est truqué ou non* (Barthes). || **3.** Munir de dispositifs secrets, de machinerie : *Truquer une serrure. Avancez un peu dans le pays, vous ne trouverez pas un coin qui ne soit truqué, machiné comme les dessous de l'Opéra* (Daudet). || **4.** Utiliser un truc, des truquages cinématographiques.
• SYN. : **1-2** *falsifier.*
◆ v. intr. (1846, Esnault [« tricher au jeu », 1964, Robert]). User de trucs, de faux-semblants, d'expédients pour arriver à ses fins ou se tirer d'embarras, et, *spécialem.*, tricher au jeu.

truqueur, euse [trykœr, -øz] n. (de *truquer* ; 1840, Esnault, au sens de « teneur de jeu truqué » ; sens 1, 1867, Delvau ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1888, Vil-latte). **1.** Personne qui use de trucs, de procédés indélicats, qui triche : *Ne vous fiez pas trop à lui, c'est un truqueur.* || **2.** Technicien du spectacle, spécialiste du truquage. || **3.** *Pop.* Homme qui se prostitue avec des hommes et se livre au chantage contre eux : *Ce n'est pas un de ces efféminés comme on en rencontre tant aujourd'hui, qui ont l'air de petits truqueurs et qui mèneront demain peut-être à l'échafaud leurs innocentes victimes* (Proust).

trusquin [tryskɛ̃] ou **troussequin** [truskɛ̃] n. m. (mot issu [après dissimilation du premier (k-) — écrit *c*-] du wallon *cruskin*, outil de menuisier servant à tracer une mortaise, néerl. *kruisken*, petite croix, dimin. de *kruis*, croix ; 1676, Félibien, écrit *trusquin* [*troussequin* — sous l'influence de *trousser* —, milieu du XVIIIe s., Buffon], au sens 1 ; sens 2-3, 1964, Larousse ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** Instrument servant, en mécanique et en menuiserie, à tracer sur une pièce des lignes parallèles à une surface dressée. || **2.** Appareil formé d'une règle verticale, montée sur un pied, et d'un élément mobile coulissant le long de cette règle, qui sert à arrondir à la hauteur désirée les jupes, les manteaux, etc. || **3.** Outil qui sert à arrondir les dents de peigne, les limes, etc. || **4.** Sorte de rabot permettant de transformer les brins d'osier fendus en éclisses d'épaisseur ou de largeur fixes.

trusquiner [tryskine] ou **troussequiner** [truskine] v. tr. (de *trusquin/troussequin* [v. l'art. précéd.] ; 1845, Bescherelle [*trusquiner*], et 1872, Littré [*troussequiner*]). Tracer des lignes parallèles à l'aide du trusquin.

trust [trœst] n. m. (mot anglo-améric. signif. « combinaison financière réunissant plusieurs entreprises sous une direction unique », de l'angl. *to trust*, avoir confiance, se fier à [les participants d'un trust faisant, en principe, confiance à la direction de celui-ci], dér. de *trust*, confiance, assurance ; 5 mai 1888, *l'Économiste français* [p. 555], aux sens 1 et 2 [*trust horizontal, vertical, intégré*, 1964, Larousse] ; sens 3, 1945, Sartre ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Groupement volontaire d'entreprises juridiquement distinctes, constitué primitivement aux États-Unis, en vue d'une entente sur les prix. (On dit plutôt auj., en ce sens, POOL.) || **2.** Entreprise importante résultant de l'association ou de la fusion de plusieurs petites entreprises, en vue d'obtenir sur le marché une position dominante concernant un produit ou un secteur. || *Trust horizontal*, se dit d'un trust lorsque les entreprises qu'il regroupe ont le même objet ou des objets proches. || *Trust vertical* ou *intégré*, se dit d'un trust lorsque les entreprises qu'il regroupe ont des objectifs complémentaires. || **3.** Puissance financière et industrielle comprenant non seulement les trusts proprement dits, mais tous les organismes ou groupes d'entreprises associés ou contrôlés, et dont l'envergure lui assure un grand pouvoir économique et une force de pression sur les pouvoirs publics. || **4.** En U.R.S.S., ensemble industriel placé sous une direction unique.
• SYN. : **2** *association, cartel, consortium, entente.*

truste [tryst] ou **trustis** [trystis] n. f. (lat. médiév. *trustis*, même sens, latinisation de l'anc. haut allem. *Trost*, fidélité ; 1873, Deloche [*trustis*], et 1877, Littré [*truste*]). Chez les Francs et les Germains, troupe formée d'antrustions.

truster [trœste] v. tr. (de *trust* ; mai 1911, *Larousse mensuel* [II, 123], au sens 1 [au fig., 1935, J. Romains] ; sens 2, 2 nov. 1964, *l'Express*). **1.** Accaparer, contrôler à la manière des trusts : *Truster un marché* ; et au fig. : *Le vice et la vertu passent entièrement sous notre contrôle. Nous les trustons* (Romains). || **2.** *Fig.* et *fam.* Recevoir à titre personnel un nombre important de choses qui constituent en général un avantage : *Truster les décorations. Élève qui truste les bonnes notes, les premières places. Maury demandait s'il n'avait point vu de lettres pour lui ; il ne put s'empêcher de dire : « J'ai trusté les dernières »* (Kessel).

trusteur [trœstœr] n. m. (de *truster* ; 1905, P. Adam [p. 43], au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Personne qui organise et dirige un trust : *Tous les ministres responsables, tous les banquiers, tous les trusteurs, tous les munitionnaires du monde, seraient impuissants à déchaîner des guerres si les peuples refusaient de se laisser mobiliser* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Personne qui accapare, cumule un grand nombre d'avantages : *Exploiteurs, trusteurs, bluffeurs* (Donnay).

trutticole [trytikɔl] ou **truiticole** [trɥitikɔl] adj. (de *truite*, d'après *agricole, piscicole*, etc. ; 1970, Robert [pour les deux formes]). Qui concerne l'élevage des truites.

trutticulteur, trice [trytikyltœr, -tris] ou **truiticulteur, trice** [trɥitikyltœr, -tris] n. (de *truite*, d'après *agriculteur, pisciculteur*, etc. ; 1970, Robert [pour les deux formes]). Éleveur de truites.

trutticulture [trytikyltyr] ou **truiticulture** [trɥitikyltyr] n. f. (de *truite*, d'après *agriculture, pisciculture*, etc. ; 8 juill. 1968, *l'Express [truiticulture]*, et 1970, Robert *[trutticulture]*). Élevage de truites.

trypano- [tripano], premier élément, tiré du gr. *trupanê* ou *trupanon*, instrument pour percer, tarière, trépan (dér. de *trupân*, percer, trouer), et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots.

trypanose [tripanoz] n. f. (de *trypan[osome]* ; 1904, Larousse). Syn de TRYPANOSOMIASE.

trypanosome [tripanozom] n. m. (de *trypano-* et de *-some*, gr. *sôma*, corps, proprem. « qui a le corps en forme de tarière » ; 1843, *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, XVII, 1134-1136). Protozoaire flagellé, souvent de grande taille, à membrane ondulante, parasitant toutes les classes de vertébrés et, probablement, certains insectes, agent spécifique d'un certain nombre de maladies des pays chauds.

trypanosomiase [tripanozomjaz] ou **trypanosomose** [tripanozomoz] n. f. (de *trypanosom[e]* ; juin 1907, *Larousse mensuel [trypanosomiase]*, et 1923, Larousse *[trypanosomose]*). Nom générique donné aux maladies provoquées par les différentes variétés de trypanosomes. (On dit aussi TRYPANOSOMATOSE [1964, Larousse] et TRYPANOSE.)

trypanosomides [tripanozomid] n. m. pl. (de *trypanosom[e]* et de *-ide*, gr. *eidos*, forme, apparence ; 1964, Larousse). Ordre ou famille de protozoaires flagellés, comprenant les trypanosomes et les genres voisins.

trypsine [tripsin] n. f. (dér. savant [d'après *pepsine*] du gr. *tripsis*, friction, frottement [de *tribein*, frotter], ou *thrupsis*, action de briser [de *thruptein*, briser, broyer] ; 1888, Larousse). Diastase du suc pancréatique,

qui transforme les protides en acides aminés au cours de la digestion intestinale.

trypsinogène [tripsinɔʒɛn] n. f. (de *trypsino-*, élément tiré de *trypsine*, et de *-gène*, du gr. *gennân*, engendrer, produire ; 1904, Larousse). Substance sécrétée par le pancréas, qui, inactive par elle-même, se transforme en trypsine active sous l'action de l'entérokinase, ferment soluble contenu dans le suc duodénal.

trypsique [tripsik] adj. (de *tryps[ine]* ; 1933, Larousse). Qui contient de la trypsine.

tryptophane [triptofan] n. m. (de *trypto-*, élément tiré de *trypsine*, et de *-phane*, du gr. *phainein*, faire briller, faire paraître, rendre visible ; 1933, Larousse). Acide aminé indispensable à l'organisme, qui se forme dans l'hydrolyse de nombreuses protéines.

tsar [tsar], **tzar** [dzar] ou **czar** [ksar] n. m. (russe *tsar'* et/ou polonais *czar*, empereur, lat. *caesar*, titre porté par les empereurs romains, emploi comme n. commun de *Caesar*, n. de Jules César ; 1561, *Histoire des pays septentrionaux* [fol. 152], écrit *czar* [*tsar*, 1607, Bloch-Wartburg ; *tzar*, 1715, d'après Trévoux, 1721]). Titre porté par les anciens empereurs de Russie et par divers souverains polonais, serbes et bulgares.

tsarévitch [tsarevitʃ] ou **tzarévitch** [dzarevitʃ] n. m. (russe *tsarévitch*, même sens, de *tsar* [v. l'art. précéd.] ; 1678, A. Des Barres [p. 81], écrit *czaroïdg* ; 1728, Rousset de Missy [p. 41], écrit *czarewitz* ; 1872, Littré, écrit *tsarowitz* ; 1876, Larousse, écrit *tzarowitz* ; *tsarévitch* et *tzarévitch*, 1904, Larousse). Fils aîné du tsar de Russie et prince héritier.

tsarine [tsarin] ou **tzarine** [dzarin] n. f. (de *tsar* [v. ce mot] ; 1721, Trévoux [pour les deux formes]). Femme du tsar.

• REM. En Pologne, la femme du czar est la CZARINE (de *czar* [v. TSAR] ; 1725, Fontenelle).

tsarisme [tsarism] n. m. (de *tsar* ; 1907, Larousse). Principe autocratique du gouvernement de l'ancienne Russie, lorsque le pouvoir souverain appartenait au tsar ; régime des tsars.

tsariste [tsarist] adj. (de *tsarisme* et/ou de *tsar* ; av. 1935, P. Bourget). Qui concernait le tsarisme ; qui émanait du tsar ou le soutenait : *Ce Gapone était un agent provocateur à la solde de la police tsariste* (Gsell). *Le régime tsariste fut renversé* (Bourget).

tségo [tsego] n. m. (mot d'une langue de l'Afrique ; 1933, Larousse). Race de chimpanzé, dit aussi *chimpanzé chauve*, caractérisé par la couleur noire des parties nues de sa face, de ses mains et de ses pieds.

tsé-tsé [tsetse] n. f. invar. (mot de la langue des Setchuana, peuple de l'Afrique australe ; 1er août 1857, *Revue des Deux Mondes* [p. 672], comme n. m. ; comme n. f., 1872, M. N. Bouillet). Nom usuel d'une mouche d'Afrique, du genre *glossine*, dont certaines espèces transmettent la maladie du sommeil. (On dit aussi *mouche tsé-tsé*.)

T.S.F. [teɛsɛf] n. f. (abrév. de *t[élégraphie]*/ *t[éléphonie] s[ans] f[il]* ; 1909 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, 12 avr. 1913, *la Nature*, p. 316 [aussi « la technique elle-même »] ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, 1945, Sartre [*poste de T.S.F.* ; *T.S.F.*, 1949, Sartre]). **1.** Procédé utilisé pour communiquer à distance en utilisant les propriétés des ondes électromagnétiques, en vue de transmettre des messages codés, écrits ou oraux : *Des navires, par T.S.F., demandaient au pilote l'accès du port* (Van der Meersch). || La technique elle-même : *Je suis monteur en T.S.F.* (Hamp). || **2.** Émission radiophonique (vieilli) : *Écouter la T.S.F. Mettre la T.S.F.* || **3.** Les divers organismes qui étaient chargés de l'organisation des programmes et de leur transmission. || **4.** *Poste de T.S.F.*, ou simplem. *T.S.F.*, poste récepteur de radio (vieilli) : *Ma T.S.F. est en panne, il faudra que j'en achète une neuve.*

• REM. Le mot est auj. remplacé par RADIO.

tsigane n. V. TZIGANE.

tsoin-tsoin [tswɛ̃tswɛ̃] interj. (onomatop. ; 1917, Esnault). Onomatopée figurant d'une manière comique les sons qu'un instrument de musique est censé lancer à la fin d'un couplet.

tsonga [tsɔ̃ga] n. m. (mot bantou ; 1964, Larousse). Langue bantoue parlée au Mozambique.

tsuga [tsyga] n. m. (d'un mot exotique ; 15 avr. 1876, *Revue des Deux Mondes*, p. 913). Conifère américain et asiatique de grande taille, planté dans les parcs pour l'ornementation.

tsuica [tswika] n. f. (mot roumain de même sens ; 1876, Larousse, écrit *tzouica* ; 1934, Vercel, écrit *tzuica* ; *tsuica*, 1970, Robert). Eau-de-vie de prune produite en Roumanie, où elle est très appréciée.

tsunami [tsynami] n. m. (japonais *tsunami*, mêmes sens, proprem. « vague d'orage » ; 1915 [d'après Robert, 1977], sans indication de forme ni de sens ; 1933, Larousse, écrit *tsunamis* [*tsunami*, 1949, Larousse], au sens de « raz de marée... » [« ... onde solitaire... », 1964, Larousse]). Dans le Pacifique occidental, onde solitaire déclenchée dans la mer par un tremblement de terre ou par une explosion volcanique. || *Par extens.* Raz de marée qui en résulte.

1. tu [ty] pron. pers. de la 2e pers. du sing. (lat. *tū*, tu, toi ; v. 980, *Fragment de Valenciennes*). Pronom sujet du verbe à la 2e personne du singulier, *tu*, dans une situation de dialogue ou de discours, désigne la personne à qui l'on s'adresse, sans distinction de sexe : *Si tu viens. Tu sais bien ce qu'il faut faire.*

◆ n. m. (1771, Trévoux [*dire tu à quelqu'un*, 1876, Larousse ; *être à tu et à toi avec quelqu'un*, 1835, Acad.]). Le mot *tu* ; l'action de tutoyer, le tutoiement ; : *Combien de passion dans un tu égaré !* (Balzac). || *Dire tu à quelqu'un*, le tutoyer. || Fam. *Être à tu et à toi avec quelqu'un*, être avec lui dans les termes d'une très grande familiarité : *Ses manières d'un habitué des cours, à tu et à toi avec tous les princes d'Orient* (Daudet).

• REM. **1.** *Tu* ne s'emploie qu'envers des personnes avec qui l'on entretient des rapports familiers ou affectueux ; dans les autres cas on emploie le *vous* dit « de politesse ».

2. *Tu*, pronom de la 2e personne du singulier, peut être employé au lieu de *vous* pour marquer la supériorité, l'arrogance ou le dédain ou, au contraire, pour marquer le suprême respect. Dans le style noble, *tu* peut alterner avec *vous* pour traduire une vive émotion et donner un caractère pathétique : *Sire, vous pouvez prendre à votre fantaisie, | L'Europe à Charlemagne, à Mahomet l'Asie, | Mais tu ne prendras pas demain à l'Éternel !* (Hugo).

3. Répétition du pronom sujet, v. IL (REM. 2).

4. *Tu* s'appuie étroitement sur le verbe qui le suit et dont il ne peut être séparé que par la négation *ne*, par un ou plusieurs autres pronoms atones ou par les adverbes pronominaux *y* ou *en* : *Tu me le dis. Tu le lui promets. Tu ne mentiras pas. Tu en viens. Tu y vas.*

5. Dans l'interrogation directe, dans les propositions incises ou avec les tours qui exigent l'inversion du sujet, *tu* est placé immédiatement après le verbe (ou l'auxiliaire dans les temps composés), auquel il est relié par un trait d'union : *Que fais-tu ? Tu allais, dis-tu, au bureau... Peut-être avais-tu ri alors.*

6. L'élision de *tu* en *t'* devant une voyelle est du langage populaire : *T'as d'la veine.*

2. tu, e [ty], part. passé du v. *taire*.

tuable [tɥabl] adj. (de *tuer* ; 1566 [d'après le *FEW*, XIII/2, 448 *a*], au sens 1 ; sens 2, 1812, Mozin). **1.** Que l'on peut tuer ; qui peut être tué : *Allory n'est pas tuable. Dans dix ans, il écrira encore une chronique frétillante sur « le Matin au Bois »* (Romains). || **2.** Bon à tuer pour être consommé : *Un cochon tuable.*

tuant, e [tɥɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *tuer* ; 1638, Chapelain, au sens 2 ; sens 1, 1660, Bossuet). **1.** *Fam.* Qui épuise les forces, la résistance de quelqu'un ; extrêmement fatigant : *Il est vrai que c'est un métier tuant que ces excès de cérémonies, et de civilités* (Sévigné). *Je suis éreinté, c'est tuant !*

(Hervieu). || **2.** *Fam.* Qui ennuie, importune à l'excès : *Il est tuant avec ses bons mots !*

• SYN. : **1** *claquant* (pop.), *crevant* (pop.), *épuisant, éreintant* (pop.), *exténuant, harassant ;* **2** *assommant, empoisonnant* (fam.).

tu autem [tyotɛm] n. m. (mots lat. signif. « mais toi », qui constituent le début d'une phrase du bréviaire dont le sens complet est « mais toi, Seigneur, aie pitié de moi », de *tu,* toi [v. TU 1], et de *autem,* mais, d'autre part ; v. 1220, Coincy, dans la loc. *dire « tu autem »,* finir [une œuvre littéraire] ; sens moderne, v. 1480, *Mystère de saint Quentin [entendre le tu autem,* 1876, Larousse]). *Vx* et *fam.* Difficulté essentielle, nœud de l'affaire : *Eh ! merguienne, voilà le Tu autem* (Marivaux). || *Entendre le tu autem,* comprendre rapidement la véritable difficulté.

tub [tœb] n. m. (angl. *tub,* baquet, baignoire, bain ; 1878, *le Yacht* [p. 298], écrit *tob,* au sens de « bateau » ; écrit *tub,* au sens 1, 1884, Goncourt ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Large et profonde cuvette, généralement circulaire, en métal, en caoutchouc ou en matière plastique, où l'on peut faire des ablutions à grande eau : *Le broc d'eau chaude près de la margelle du tub* (Colette). *Il lui montra la table de toilette et sa garniture, le tub, l'armoire à linge, la commode...* (France). || **2.** Les ablutions qu'on y fait : *Notre nouveau caporal, un petit raffiné, prenait son tub* (Dorgelès).

tuba [tyba] n. m. (ital. *tuba,* trompette, du lat. *tuba,* trompette, trompe [qui avait donné directement l'anc. franç. *tube,* « trompette », XIIIe s., Godefroy] ; fin du XIXe s., Huysmans, au sens I ; sens II, 1964, Larousse).

I. Instrument de musique à vent, en cuivre, à perce conique, de la famille des saxhorns : *Les assourdissants vacarmes des tubas* (Huysmans).

II. Tube respiratoire permettant de nager en conservant la tête sous l'eau.

tubacé, e [tybase] adj. (dér. savant du lat. *tubus,* tuyau, canal, tube ; 1842, Acad.). En forme de tube.

tubage [tybaʒ] n. m. (de *tuber* 1 ; 1818, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, sans indication de sens et avec une référence qui n'est pas contrôlable ; sens 1, 1858, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXIX, 439 ; sens 2, 1842, Acad. [« colonne de tubes... », 1876, Larousse] ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Introduction d'un tube, rigide ou souple, dans un orifice ou dans un canal naturel pour en maintenir ou en élargir l'ouverture, pour y introduire une substance thérapeutique ou alimentaire, ou pour explorer les organes sous-jacents : *Tubage gastrique. Alimentation par tubage. Brancart devrait intervenir pour le tubage ou même la trachéotomie* (Margueritte). || **2.** Opération consistant à revêtir de tubes un sondage, un puits, afin d'en cuveler les parois ; colonne de tubes placés dans un sondage pour maintenir les terrains. || **3.** *Anc.* Opération qui consistait à garnir l'intérieur d'une bouche à feu d'un tube en acier. (On dit auj. CHEMISAGE.)

tubaire [tybɛr] adj. (dér. savant du lat. *tuba,* trompette, trompe ; 1818, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, sans indication de sens et avec une référence qui n'est pas contrôlable ; sens 1, 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine ;* sens 2, 1841, A. F. Chomel, 215). **1.** Qui concerne la trompe d'Eustache ou la trompe de Fallope : *Catarrhe tubaire. Grossesse tubaire.* || **2.** *Souffle tubaire,* souffle que l'on entend à l'auscultation dans certaines maladies du poumon et qui rappelle celui que l'on entend lorsqu'on souffle dans un tube rigide.

tubard, e [tybar, -ard] adj. et n. (de *tub[erculeux] ;* 1920, Esnault). *Pop.* Tuberculeux.

tube [tyb] n. m. (lat. *tubus,* tuyau, canal, tube, conduite ; 1453, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1460, Godefroy, au sens de « voûte » ; sens I, 1, 1611, Cotgrave [*tube capillaire,* 1876, Larousse ; *tube à essai(s),* 1923, Larousse ; *tube à niveau,* 1964, Larousse ; *tube de sûreté,* 1872, Littré ; *tube de Pitot* ou *de Darcy,* 1876, Larousse] ; sens I, 2, 1611, Cotgrave [*à pleins tubes,* « avec toute la puissance... disponible », 1964, Robert — « à toute vitesse », 1935, S. Bazin, 75] ; sens I, 3, av. 1778, Voltaire [« cylindre... servant à donner l'orientation... à un projectile autopropulsé », 1949, Larousse ; *tube fumigène,* 1964, Larousse] ; sens I, 4, 1964, Robert [*tube acoustique,* 1812, Mozin ; *à pleins tubes,* « au plus fort de sa puissance sonore », 1947, Marcus, I, 8] ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1933, Larousse [en radio-électricité, 1949, Larousse ; *tube de Branly, tube à vide, tube de Crookes...,* 1923, Larousse ; *tube cathodique,* 1964, Larousse] ; sens I, 7, 1770, Buffon [*tubes contournés du rein,* 1904, Larousse ; *tubes de Malpighi,* 1933, Larousse ; « ...l'estomac », v. 1865, Esnault] ; sens I, 8, 1817, S. Gérardin [« partie inférieure... des corolles gamopétales », 1791, Valmont de Bomare ; *tubes criblés,* 1904, Larousse ; *tube pollinique,* 1933, Larousse] ; sens I, 9, 1964, Larousse [*tube de champ — tube de force,* 1975, *Lexis*] ; sens I, 10, 1933, Larousse ; sens I, 11, 1964, Robert [aussi *tube de rouge à lèvres*] ; sens II, 1, 1964, Robert ; sens II, 2, 1868, Esnault ; sens II, 3, début du XXe s. ; sens II, 4, 13 juill. 1903, *l'Auto ;* sens II, 5, 1952, Esnault ; sens II, 6, 1901, Esnault ; sens II, 7, 1967, Robert [aussi « ce succès lui-même »]).

I. 1. Conduit ou appareil en forme de cylindre creux, souple ou rigide, ouvert à une extrémité ou aux deux : *Un tube de verre. Un tube gradué.* || *Tube capillaire,* tube de très petit diamètre intérieur (ce qui le fait comparer à l'épaisseur d'un cheveu) : *Le tube capillaire d'un thermomètre à alcool, à mercure.* || *Tube à essais,* v. ESSAI (§ I, n. 3). || *Tube à niveau,* tube transparent permettant la lecture directe du niveau intérieur de l'eau dans une chaudière. || *Tube de sûreté,* tube à fermeture hydraulique, qui s'adapte à un appareil de chimie pour empêcher un liquide de passer d'un vase dans un autre lorsque la pression varie. || *Tube de Pitot* ou *de Darcy,* instrument imaginé par Pitot, perfectionné par Darcy, et qui sert à mesurer le débit des cours d'eau. || **2.** Élément de conduite, en métal, à section généralement circulaire) : *Tube d'une canalisation. Les tubes d'une chaudière.* || Fig. et fam. *À pleins tubes,* avec toute la puissance motrice ou mécanique disponible : *Faire fonctionner la machine à pleins tubes ; par extens.,* à toute vitesse : *Rouler à pleins tubes.* (V. aussi n. 4.) || **3.** La partie cylindrique d'une arme à feu qui détermine, par la position que lui donne le tireur, la direction initiale du projectile éjecté : *Le tube d'un canon. Un fusil à long tube.* || Cylindre métallique creux servant à donner l'orientation initiale à un projectile autopropulsé : *Tube lance-torpilles. Tube lance-fusée. Tube de mortier.* || *Tube fumigène,* artifice agricole, en forme de cylindre, dont la combustion produit une fumée dense, qui séjourne au voisinage du sol et empêche la formation de gelée blanche. || **4.** Tuyau d'un instrument de musique à vent : *Tube coulissant du trombone à coulisse.* || *Tube* ou *tuyau acoustique,* tuyau qui autrefois permettait aux passagers assis à l'arrière d'une voiture de communiquer avec le chauffeur dont ils étaient séparés par une vitre : *L'auto ne démarra pas. Ferral saisit le tube acoustique, pas de réponse : il n'y avait plus de chauffeur, plus de valet* (Malraux). || Fig. et fam. *À pleins tubes,* au plus fort de sa puissance sonore : *Mettre la radio à pleins tubes.* (V. aussi n. 2.) || **5.** Le cylindre creux portant les lentilles de certains instruments d'optique : *Le tube d'une longue-vue. Le tube d'un télescope, d'un microscope.* || **6.** Cylindre creux en verre, rempli d'un gaz sous basse pression et utilisé pour l'éclairage par fluorescence : *L'étroit linteau sur lequel les tubes au néon inscrivent cette enseigne* (Butor). *L'avant-bras cristallisé et creux, sur l'accoudoir, s'agrandit et absorbe tout ce qui paraît, à la façon d'un tube fluorescent* (Faye). || Syn. de LAMPE lorsqu'il s'agit de tubes amplificateurs, détecteurs, redresseurs, oscillateurs et modulateurs à plusieurs électrodes, utilisés en radio-électricité. || *Tube de Branly,* premier détecteur des ondes hertziennes dans la télégraphie sans fil. || *Tube à vide,* ampoule vidée d'air et comprenant au moins deux électrodes entre lesquelles

s'établit, dans certaines conditions, un courant d'électrons. || *Tube cathodique,* tube à vide dans lequel l'impact d'un faisceau d'électrons sur un écran fluorescent permet de visualiser la forme des tensions électriques. || *Tube de Crookes, de Coolidge,* appareils producteurs de rayons X. || **7.** Canal ou conduit naturel chez l'homme ou l'animal : *Les tubes urinifères. Ce conte où de petits personnages s'enfonçaient par le tube digestif et visitaient le corps* (Sollers). || *Tubes contournés du rein,* tubes qui font suite à la capsule de Bowmann. || *Tubes de Malpighi,* principaux organes d'excrétion chez les insectes. || *Fig.* et *pop.* Le gosier, l'estomac. || **8.** Chacun des petits canaux juxtaposés que l'on remarque à la surface inférieure du chapeau des champignons du genre *boletus.* || Partie inférieure et tubuleuse des calices ou des corolles gamopétales. || *Tubes criblés,* élément essentiel du liber, constitué par de longs vaisseaux, formés de cellules perforées, qui s'étendent dans toute la plante et où circule la sève élaborée. || *Tube pollinique,* filament (prothalle mâle) issu de la germination d'un grain de pollen. || **9.** *Tube de champ,* ou *tube de force,* portion de l'espace enveloppée par l'ensemble des lignes de champ qui s'appuient sur un contour fermé. || **10.** Récipient allongé et cylindrique, fait d'un métal très malléable ou de matière plastique souple, aplati à un bout et muni à l'autre d'une petite ouverture filetée sur laquelle s'adapte un bouchon à vis et qui sert d'emballage à des matières visqueuses que l'on fait sortir en pressant : *Un tube de pâte dentifrice. Tube de lait concentré. Des tubes de peinture.* || **11.** Récipient cylindrique rigide, fermé à un bout et muni d'un bouchon à l'autre, utilisé comme emballage pour les solides ou les poudres : *Un tube d'aspirine, de granulés. Un tube de vanille en poudre.* || *Tube de rouge à lèvres,* étui fait de deux cylindres qui s'emboîtent, l'un contenant le bâton de rouge et l'autre servant de fermeture.

II. 1. Forme d'un tuyau, d'un cylindre creux : *Un jeu de clés en tube.* || **2.** *Vx* et *fam.* Chapeau haut de forme : *Il portait un tube gris de forme évasée, que Delion ne faisait plus que pour lui* (Proust). *Le Lorrain* [Poincaré] *souriant et mobile* [...], *son tube constamment à la main, contrastait avec la masse débonnaire de son prédécesseur* (Aragon). || **3.** Le métro de Londres (vieilli) : *La « Pall Mall Gazette » achetée chaque nuit à l'entrée du tube* (Morand). *Le tube est un chemin de fer électrique souterrain non sans analogie avec notre métro* (Romains). || **4.** *Vx* et *fam.* Pneumatique : *Comme Françoise n'avait pas eu le temps d'envoyer un « tube » à sa fille, elle nous quitte dès après le déjeuner* (Proust). || **5.** *Vx* et *fam.* Téléphone. || **6.** Dans la langue du turf, tuyau. || **7.** *Fam.* Chanson, disque qui connaissent un grand succès ; ce succès lui-même.

1. tuber [tybe] v. tr. (de *tube ;* août 1489, *Ordonnance royale,* au part. passé, dans la loc. *fer tubé,* « espèce de fer peu solide », puis 1842, Acad., à l'infin., au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Garnir un sondage de tubes de retenue. || **2.** *Vx.* Garnir d'un tube en acier l'intérieur d'une bouche à feu. (On dit auj. CHEMISER.)

2. tuber [tœbe] v. tr. (de *tub* 2 ; 1898, P. Bourget, 111). Donner un tub à : *Tuber un enfant.*

◆ **se tuber** v. pr. (1904, Larousse). Prendre un tub : *De scier du bois, puis de me tuber, m'a mis le corps en état d'heureux équilibre* (Gide).

tubéracées [tyberase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *tuber,* tumeur, excroissance, sorte de champignon, dér. de *tumēre,* être gonflé ou enflé ; 1842, Acad.). Famille de champignons ascomycètes entièrement souterrains, dont l'espèce la plus connue est la truffe.

tubérales [tyberal] n. f. pl. (dér. savant du lat. *tuber* [v. l'art. précéd.] ; 1964, Larousse). Ordre de champignons ascomycètes comprenant la truffe et les espèces voisines.

tubercule [tybɛrkyl] n. m. (lat. *tuberculum,* petite saillie, petit gonflement, dimin. de *tuber,* tumeur, excroissance [v. TUBÉRACÉES] ; 1541, L. Vassée, au sens 1 [*tubercules... quadrijumeaux,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse [« élévation à la racine des dents », 1721, Trévoux] ; sens 3-4, 1740, Acad. ; sens 5, 1703, Liger ; sens 6, 1904, Larousse). **1.** En anatomie, éminence naturelle peu développée : *Tubercule ischio-pubien, occipital, pharyngien.* || *Tubercules bi-jumeaux, quadrijumeaux,* éminences situées à la face supérieure du tronc cérébral, en avant des pédoncules cérébraux. || **2.** Surface arrondie des molaires broyeuses. || **3.** Lésion de la peau, occupant les couches profondes du derme, et formant des masses solides, arrondies, qui évoluent lentement en laissant des cicatrices : *Tubercules syphilitiques.* || **4.** Lésion élémentaire de la tuberculose, se présentant sous forme de nodules que l'on rencontre à l'intérieur des tissus et qui évoluent d'une manière caractéristique. || **5.** Excroissance se développant sur diverses parties de la plante, racine ou partie aérienne, et ayant pour fonction d'accumuler des réserves nutritives : *La pomme de terre, la patate sont des tubercules. Tubercules du cyclamen.* || **6.** Racine pivotante très importante de certaines plantes (carottes, navets, etc.).

tuberculé, e [tybɛrkyle] adj. (de *tubercule ;* 1779, Brunot). Garni de tubercules : *Coquille tuberculée. Feuille tuberculée.*

tuberculémie [tybɛrkylemi] n. f. (de *tubercul[eux]* et de *-[h]émie,* du gr. *haima,* sang ; 1933, Larousse). Passage de bacilles tuberculeux dans le sang.

tuberculeux, euse [tybɛrkylø, -øz] adj. (de *tubercule ;* 1570 [d'après le *FEW,* XIII/2, 389 *b*], au sens de « qui présente des tubercules » [en anatomie] ; sens 1, 1876, Larousse [« qui a des pustules », 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [dans la loc. *phtisie tuberculeuse,* « tuberculose pulmonaire » — avec allusion explicite au bacille de Koch, fin du XIX^e s. ; *bacille tuberculeux,* 1964, Robert] ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** Qui provoque dans les tissus des tubercules pathologiques (emploi antérieur à la découverte du bacille de Koch) : *Lupus tuberculeux. Phtisie tuberculeuse.* || **2.** Qui présente des tubercules dus au bacille de Koch ; qui est dû à la tuberculose : *Oui, les parents ont fait d'abord des difficultés parce que notre petit Raymond est mort d'une méningite tuberculeuse* (Mauriac). *Les poumons tuberculeux guérissent en se desséchant et asphyxient peu à peu leur heureux propriétaire* (Camus). || *Bacille tuberculeux,* agent pathogène de la tuberculose. || **3.** Se dit des végétaux qui présentent des renflements, ou tubercules. (On dit plutôt TUBÉREUX, EUSE.)

◆ n. (1841, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XII, 246). Malade atteint de tuberculose pulmonaire : *Mia, par exemple, n'était pas capable d'être tuberculeuse, et pourtant sa chair drue était malsaine* (Simenon).

tuberculide [tybɛrkylid] n. f. (de *tubercul[e]* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1896 [d'après Robert, 1977], puis 1904, Larousse). Dermatose paraissant liée à la tuberculose sans que l'étude bactériologique révèle la présence du bacille de Koch.

tuberculifère [tybɛrkylifɛr] adj. (de *tuberculi-,* élément tiré de *tubercule,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1872, Littré [*carabe tuberculifère,* 1904, Larousse]). En termes de zoologie, qui présente des tubercules (s'emploie surtout comme nom spécifique) : *Carabe tuberculifère.*

tuberculination [tybɛrkylinasjɔ̃] ou **tuberculinisation** [tybɛrkylinizasjɔ̃] n. f. (de *tuberculin[is]er ;* 1907, Larousse [pour les deux formes]). Injection de tuberculine, pratiquée en vue de révéler une tuberculose latente.

tuberculine [tybɛrkylin] n. f. (de *tubercul[eux] ;* 1891 [d'après Robert, 1964], puis 1904, Larousse). Extrait glycériné d'une culture de bacilles de Koch, renfermant leur toxine, utilisé dans la cuti-réaction et la tuberculination.

tuberculiner [tybɛrkyline] ou **tuberculiniser** [tybɛrkylinize] v. tr. (de *tuberculine ;* 1907, Larousse [pour les deux formes]). Injecter de la tuberculine diluée à l'homme ou aux animaux que l'on veut éprouver pour le diagnostic de la tuberculose.

tuberculinique [tybɛrkylinik] adj. (de *tuberculine ;* 1912, d'après Robert, 1977). *Réaction tuberculinique,* réaction à la tuberculine.

tuberculinisation n. f., **tuberculiniser** v. tr. V. TUBERCULINATION, TUBERCULINER.

tuberculisable [tybɛrkylizabl] adj. (de *tuberculiser ;* 1890, J. Rochard, II, 146). Qui peut être atteint de tuberculose.

tuberculisation [tybɛrkylizasjɔ̃] n. f. (de *tuberculiser ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Formation du tubercule (au sens 4) ; processus qui le produit. ‖ **2.** Envahissement de l'organisme par le bacille de Koch. ‖ **3.** *Épreuve de tuberculisation,* syn. de TUBERCULINATION.

tuberculiser [tybɛrkylize] v. tr. (dér. savant de *tubercule ;* 1855, Nysten, au sens 1 [d'abord comme v. intr., 1842, Acad.] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Produire des tubercules pathologiques dans un organisme. ‖ **2.** Injecter la tuberculine (à un sujet).

tuberculoïde [tybɛrkylɔid] adj. (de *tuberculo-*, élément tiré de *tuberculeux,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1933, Larousse). *Bacilles tuberculoïdes,* bacilles acido-résistants autres que ceux de la tuberculose et de la lèpre. (Syn. PARATUBERCULEUX.)

tuberculolytique [tybɛrkylolitik] adj. (de *tuberculo-* [v. l'art. précéd.] et de *-lytique,* gr. *lutikos,* qui est propre à délier, de *luein,* délier, dissoudre ; 1970, Robert). Se dit de ce qui détruit les bacilles tuberculeux.

tuberculome [tybɛrkylom] n. m. (dér. savant de *tubercule ;* 1933, Larousse). Masse fibro-caséeuse tuberculeuse compacte, ressemblant à une tumeur.

tuberculose [tybɛrkyloz] n. f. (de *tubercule ;* 1854, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXV, 470 [aussi *tuberculose pulmonaire* — avec allusion explicite au bacille de Koch, fin du XIX^e s.]). Maladie infectieuse et contagieuse commune à l'homme et aux animaux, due au bacille de Koch et caractérisée par la formation, autour de chaque centre bactérien, d'une production inflammatoire ayant en général l'aspect de tubercules : *Tuberculose rénale, intestinale. Le vaccin de Koch accuse dans un organisme les lésions de la tuberculose* (France). ‖ *Tuberculose pulmonaire,* ou simplem. *tuberculose,* celle qui a pour siège les poumons.

tuberculostatique [tybɛrkylostatik] adj. et n. m. (de *tuberculo-*, élément tiré de *tuberculeux,* et de *-statique,* gr. *statikos,* propre à arrêter, de *histanai,* placer debout, fixer, immobiliser ; 1961, Galli et Leluc, p. 111). Se dit de bactériostatiques actifs sur le bacille tuberculeux.

tubéreuse [tyberøz] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *tubéreux ;* 1630, Bloch-Wartburg [aussi « la fleur... »]). Plante originaire du Mexique, de la famille des liliacées, à fleurs blanches en grappes, au parfum suave et très pénétrant. ‖ La fleur de cette plante, utilisée en parfumerie : *La trop puissante tubéreuse* (Maeterlinck).

tubéreux, euse [tyberø, -øz] adj. (lat. *tuberosus,* rempli de proéminences, plein de bosses, de *tuber,* excroissance, bosse, sorte de champignon, dér. de *tumēre,* être gonflé ou enflé ; 1478, Chauliac, écrit *tuberoux* [*tubéreux,* 1520, Chauliac], au sens de « charnu et renflé » [en parlant d'un membre] ; sens actuel, 1611, Cotgrave). Qui présente des tubercules, en parlant des végétaux : *Racine tubéreuse.*

tubériforme [tyberifɔrm] adj. (de *tubéri-*, élément tiré du lat. *tuber,* sorte de champignon [v. l'art. précéd.], et de *forme,* 1842, Acad.). Se dit d'une production animale ou végétale qui a la forme, l'aspect d'une truffe : *Racine tubériforme.*

tubérisation [tyberizasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *tuber,* excroissance, bosse [v. TUBÉREUX] ; mars 1915, *Larousse mensuel,* III, 385). Transformation en tubercules de la partie inférieure de la tige ou des organes radiculaires de certains végétaux, due à l'élévation de la pression osmotique des sèves et permettant à l'individu végétal de survivre pendant l'hiver, de sorte que les espèces à tubercules sont généralement vivaces.

tubérisé, e [tyberize] adj. (de *tubéris[ation] ;* 1964, Larousse). Qui s'est transformé en tubercule : *Racine tubérisée.*

tubérosité [tyberozite] n. f. (dér. savant de *tubéreux ;* 1478, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Protubérance que présentent certains os, donnant attache à des muscles ou à des ligaments. ‖ **2.** *Tubérosité de l'estomac,* chacune des portions renflées que présente l'estomac à ses deux extrémités.

tubeur [tybœr] n. m. (de *tube ;* 1923, Esnault). *Pop.* Vendeur de renseignements, de « tuyaux », pour les courses.

tubeuse [tybøz] n. f. (de *tuber* 1 ; 1964, Larousse). Emporte-pièce utilisé pour découper les bouchons dans les bandes de liège.

tubicole [tybikɔl] adj. et n. (de *tubi-*, élément tiré du lat. *tubus,* tuyau, canal, tube, et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1827, Acad.). Se dit de tout animal qui vit dans un tube : *Certains animaux sont capables d'édifier des récipients dans lesquels ils habitent, et c'est le cas des vers dits tubicoles* (Duhamel).

tubiste [tybist] n. m. (de *tube ;* 1904, Larousse). Employé des postes chargé de la manipulation des appareils à air comprimé acheminant les cartes-télégrammes dites « pneumatiques ».

◆ n. m. et adj. (1953, Larousse). Ouvrier qui travaille dans un caisson à air comprimé.

tubleu ! [tyblø] interj. (altér. euphémique de *tudieu ;* av. 1673, Molière). *Autref.* Forme familière de juron : *Ces petites façons papelardes et chattemites que je vous avais ! Tubleu !* (Gautier).

tubo-ovarien, enne [tyboɔvarjɛ̃, -ɛn] adj. (de *tubo-*, élément tiré du lat. *tubus,* tuyau, canal, tube, et de *ovarien ;* 1872, Littré). Qui a rapport à la trompe de Fallope et à l'ovaire : *Ligament tuboovarien.*

tubotympanite [tybotɛ̃panit] n. f. (de *tubo-* [v. l'art. précéd.] et de *tympan ;* 1953, Larousse). Otite de l'oreille moyenne, accompagnée d'une inflammation de la trompe d'Eustache.

tubulaire [tybylɛr] adj. (dér. savant du lat. *tubulus,* petit tuyau, petit conduit, dimin. de *tubus,* tuyau, canal, tube ; 1752, É. Bertrand, au sens 3 [*faisceau tubulaire, corps tubulaire, plaques tubulaires,* 1964, Larousse] ; sens 1, 1755, A. J. Dezallier d'Argenville, 92 ; sens 2 et 4, 1876, Larousse ; sens 5, 1964, Robert ; sens 6, fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** Qui a la forme d'un tube : *Canalisation tubulaire.* ‖ **2.** Qui est constitué d'une série de tubes métalliques assemblés entre eux : *Un échafaudage tubulaire.* ‖ **3.** Se dit d'une chaudière ou d'un échangeur de chaleur dans lesquels la circulation du fluide chaud ou de l'eau s'effectue dans des tubes qui offrent une grande surface aux échanges de chaleur. ‖ *Faisceau tubulaire,* ensemble des tubes qui composent cette sorte de chaudière. ‖ *Corps tubulaire,* partie de la chaudière comportant les tubes à fumée et comprise entre les deux *plaques tubulaires.* ‖ **4.** *Pont tubulaire,* pont composé d'une série de tubes métalliques mis bout à bout et supportés par des piles en maçonnerie. ‖ **5.** Dont les pieds, les montants sont faits de tubes métalliques : *Mobilier tubulaire. Chaise tubulaire.* ‖ **6.** Syn. de TUBULÉ (au sens 2) : *Notre Seigneur et sa Mère, habillés d'étoffes tubulaires d'un rouge acide de groseille et d'un bleu de Prusse, dur* (Huysmans).

tubulé, e [tybyle] adj. (lat. *tubulatus,* pourvu de tuyaux, creux comme un tube, de *tubulus* [v. l'art. précéd.] ; 1743, É. F. Geoffroy, au sens 1 ; sens 2, 1798, Acad. ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Qui présente une ou plusieurs tubulures : *Cornue tubulée.* ‖ **2.** Se dit d'une draperie qui tombe en plis arrondis, semblables à des tubes : *La casquette bleue tubulée qui la couronnait* (Balzac). *Voici des draperies qui, voulant paraître légères, sont tubulées et tortillées comme du macaroni* (Baudelaire). ‖ **3.** Se dit des organes floraux dont la forme rappelle un tube ou un doigt de gant.

tubuleux, euse [tybylø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *tubulus,* petit tuyau, petit conduit [v. TUBULAIRE] ; 1763, Planque [22, 26], au sens 2 ; sens 1, 1904, Larousse). **1.** *Glandes tubuleuses,* glandes cylindriques ouvertes, qui constituent les diverticules d'un épithélium. ‖ **2.** Qui se présente sous la forme d'un tube : *Corolle tubuleuse.*

tubuli- [tybyli], premier élément, tiré du lat. *tubulus,* petit tuyau, petit conduit (dimin. de *tubus,* tuyau, canal, tube), et qui entre dans la composition de quelques mots.

tubulifères [tybylifɛr] n. m. pl. (de *tubuli-* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1872, Littré). Nom donné à divers groupes d'insectes, notamment aux hyménoptères et à un sous-ordre des tysanoptères comprenant un insecte nuisible à l'olivier.

tubuliflore [tybyliflɔr] adj. et n. m. (de *tubuli-* et de *-flore,* lat. *flos, floris,* fleur ; 1842, Acad.). Se dit des composées dont le capitule ne comporte que des fleurs tubulées.

tubulure [tybylyr] n. f. (dér. savant du lat. *tubulus,* petit tuyau, petit conduit [v. TUBULI-] ; 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1898, d'après Robert, 1977 ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1933, Larousse [*tubulure d'alimentation, d'échappement,* 1964, Larousse]). **1.** Ouverture d'un flacon ménagée de façon à recevoir un ou plusieurs tubes passant à travers le bouchon. ‖ **2.** Chaque élément d'un ensemble de tubes métalliques et, *par extens.,* de tuyaux que comporte une installation : *Les tubulures d'une chaudière.* ‖ **3.** Courte tuyauterie terminée par une bride sur laquelle se raccorde une canalisation. ‖ **4.** *Tubulure d'admission,* dans un moteur à explosion, tuyau conduisant le mélange gazeux du carburateur aux cylindres. ‖ *Tubulure d'alimentation,* tuyau utilisé pour conduire un fluide (eau, essence, huile, etc.) d'un point à un autre de l'ensemble mécanique dont il dépend. ‖ *Tubulure d'échappement,* ajutage menant les gaz brûlés d'un moteur dans le pot d'échappement.

tudesque [tydɛsk] adj. et n. m. (anc. ital. *tudesco,* allemand, francique **theudisk,* teuton ; 1512, J. Lemaire de Belges, comme n. m., au sens de « Allemand » ; comme adj. et n. m., au sens actuel, 1872, Littré). Se dit de la langue parlée par les Germains à l'époque du haut Moyen Âge.

◆ adj. (sens 1, av. 1559, J. Du Bellay ; sens 2, v. 1770, d'après Féraud, 1788). **1.** *Vx.* Qui se rapporte aux Allemands : *Dans les auberges, il y a toujours un garçon qui parle français, français quelque peu coloré par le milieu tudesque dans lequel il est plongé* (Hugo). *En quittant la France, je fuis mon bottier, son accent tudesque m'est devenu insupportable* (France). ‖ **2.** *Vx* et *péjor.* Rude, grossier : *Manières, façons tudesques.*

tudieu ! [tydjø] interj. (abrév. du juron [*par la ver*]*tu* [*de*] *Dieu* ; 1537, B. Des Périers). *Vx* et *fam.* Juron de l'ancienne comédie : *Tudieu, l'ami* [...], *comme vous baillez des soufflets !* (Molière). *Tudieu, mon cher, je ne vous connaissais pas. Vous avez été épique* (Rolland).

tué [tɥe] n. m. (part. passé substantivé de *tuer* ; 1559, Amyot [*tué à l'ennemi,* 26 oct. 1877, *Journ. officiel,* p. 6998]). Personne décédée de mort violente : *Cette collision a fait deux tués et trois blessés.* ‖ *Tué à l'ennemi,* militaire tué au combat, ou mort peu après des blessures qu'il a reçues.

tue-chien [tyʃjɛ̃] n. m. invar. (de *tue,* forme du v. *tuer,* et de *chien* ; 1387, Godefroy, écrit *tukien* [*tuechien,* 1510, Godefroy], au sens de « employé chargé de tuer les chiens errants » ; sens actuel, 1544, d'après le *FEW,* XIII/2, 448 *b*). Nom usuel du *colchique d'automne* et de la *morelle noire.*

tue-diable [tydjɑbl] n. m. invar. (de *tue,* forme du v. *tuer,* et de *diable* ; 1904, Larousse). Leurre pour poissons carnassiers de rivière, composé d'une olive enrubannée de clinquant, d'une queue en forme d'hélice, et armé d'hameçons.

tue-mouches ou **tue-mouche** [tymuʃ] n. m. (de *tue,* forme du v. *tuer,* et de *mouche* ; 1829, Boiste, au sens de « fausse oronge » ; sens actuel, 1872, Littré [comme adj. ; comme n. m., 1907, Larousse]). *Vx.* Syn. de ATTRAPE-MOUCHES : *Nicole a pris sur la table un tue-mouches* (Bernstein) ; et adjectiv. : *Papier tue-mouche(s).*

• Pl. *des* TUE-MOUCHES.

◆ adj. (1960, Larousse [art. *amanite*]). *Amanite tue-mouches,* autre nom de la *fausse oronge.*

tuer [tɥe] v. tr. (lat. *tutare,* var. de *tutari,* garantir, protéger, se préserver de, chercher à écarter, éteindre [la faim, la soif, etc.], fréquentatif de *tuèri,* observer, veiller sur, protéger ; v. 1155, Wace, au sens 1 [absol., 1611, Cotgrave ; *tue ! tue !,* 1690, Furetière ; *tir à tuer,* 1964, Larousse ; *il n'a jamais tué personne,* 1975, *Lexis* ; *être bon à tuer,* 1904, Larousse] ; sens 2, v. 1200, J. Bodel [aussi pour des animaux de boucherie — absol., 1740, Acad. ; *tuer le cochon,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1553, *Bible Gérard* ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [« plonger dans un état émotif pénible... », 1636, Corneille] ; sens 6, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 7, 1468, d'après le *FEW,* XIII/2, 446 *a* ; sens 8, 1752, Trévoux [pronominalem., 1872, Littré] ; sens 9, 1608, M. Régnier [.. *le temps*]). **1.** Donner volontairement la mort à quelqu'un, le faire périr de mort violente : *En somme, on a essayé de le tuer ! Puis on l'a guéri ! Puis on l'a tué pour de bon !* (Simenon). *Je devrais te tuer comme un chien ! hurla Michel* (Troyat). *Tuer un homme d'un coup d'épée, de revolver, de fusil* ; et absol. : *Vous apprendrez la joie de piller, de tuer, de détruire, et vous deviendrez forts et heureux comme des bêtes fauves* (Aymé). ‖ *Tue ! tue !,* cri par lequel les soldats s'excitaient autrefois au carnage. ‖ *Tir à tuer,* tir au but exécuté par d'excellents tireurs avec une arme munie d'une lunette de visée. ‖ Fam. *Il n'a jamais tué personne,* il n'est pas méchant. ‖ Fam. et par exagér. *Être bon à tuer,* être insupportable. ‖ **2.** Faire périr un animal de mort violente : *Tuer du gibier. Il a chassé toute la journée sans rien tuer.* ‖ *Spécialem.* Donner la mort à des animaux de boucherie : *Tuer des lapins, des volailles, des moutons. Tuer un bœuf au merlin, au pistolet* ; et absol. : *Le matin Tricotet n'avait pas encore tué* [...]. *Il devait tuer à midi. Je vais moi-même à la boucherie, comme je suis* (Colette). ‖ *Tuer le cochon,* pour un paysan, procéder, ou, plus souvent, faire procéder par un boucher, à domicile, à l'abattage d'un cochon, puis à la confection immédiate de boudin, de jambons, de rillettes, de saucisses, etc., cérémonie qui, traditionnellement, fournit l'occasion d'agapes et de réjouissances domestiques. ‖ *Tuer le veau gras,* v. GRAS, GRASSE. ‖ Fam. *Tuer les mouches au vol,* v. MOUCHE 1 (§ I, n. 2). ‖ Pop. *Tuer le ver,* v. VER. ‖ Fig. *Tuer la poule aux œufs d'or,* v. POULE 1 (§ I, n. 1). ‖ **3.** En parlant d'une chose, être la cause de la mort de quelqu'un : *Elle aimait trop le bal, c'est ce qui l'a tuée* (Hugo). *Le lieutenant fait demi-tour. Mais une rafale de mitrailleuse le tue net* (Saint-Exupéry). *La route tue beaucoup d'automobilistes à chaque weekend.* ‖ **4.** Causer la destruction, la perte de : *La gelée printanière a tué les premiers bourgeons. Le surrégime tue un moteur en peu de temps.* ‖ **5.** *Fig.* Épuiser de fatigue, accabler physiquement : *Adieu. Je vous tue par la longueur de mes lettres* (Sévigné). *Son métier le tue. Ce travail trop dur le tuera.* ‖ *Class.* et *littér.* Plonger dans un état émotif pénible et violent qui engendre le désespoir : *Je vous connais encore, et c'est ce qui me tue* (Corneille). *Voulez-vous m'abandonner encore à ces vaines ardeurs qui me tuent ?* (Nerval). ‖ **6.** Faire disparaître, faire cesser : *La distance ne tue pas un tel sentiment, elle le renforce, et* [...] *le purifie* (Maurois). *Mais la main-d'œuvre a disparu. La mécanique la supplante. Le robinet a tué le porteur d'eau. Et voilà le drame* (Cocteau). *La télévision a tué les conversations en famille et les veillées campagnardes.* ‖ **7.** *Class.* ou *dialect.* Éteindre : *S'ils n'eussent tué ce flambeau* (Malherbe). *Ma mère tua son falot et nous entrâmes* (E. Le Roy). ‖ **8.** En peinture, nuire à l'éclat de : *Au Prado, on a prudemment isolé les Ménines, qui tuaient la moitié des Velasquez* (Malraux). *Cette couleur tue sa voisine* ; et pronominalem. : *Ces deux teintes se tuent.* ‖ **9.** Fig. *Tuer le temps, les heures, un moment,* se livrer à des activités futiles afin de ne pas s'ennuyer : *Tu me*

demandes à quoi j'emploie mon temps, je ne l'emploie pas, je le passe, je le tue (Musset).

• SYN. : **1** *assassiner, descendre* (pop.) ; **2** *abattre* ; **3** *emporter, faucher* ; **4** *détruire* ; **5** *anéantir, crever* (pop.), *éreinter* (fam.), *miner, user* ; **6** *ruiner, supprimer.*

◆ **se tuer** v. pr. (v. 1130, *Eneas*, au sens de « s'enivrer » ; sens 1, 1718, Acad. ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 3, v. 1460, Villon ; sens 4, 1659, Livet [*se tuer de*, même sens, v. 1460, Villon] ; sens 5, 1872, Littré). **1.** Mourir par accident : *Il se tua stupidement, sur l'autoroute, en voulant éviter un chevreuil qui traversait.* || **2.** Se donner volontairement la mort : *Elle ouvrit la fenêtre pour se tuer ou se sauver ; elle n'en savait rien* (France). *Le désespéré se tua d'une balle en pleine tête.* || **3.** *Fam.* et *par exagér.* Se fatiguer à l'extrême ; ruiner sa santé : *La bonne femme pleurait dans son assiette. Elle gémit « Tuez-vous donc pour élever d's éfants ! »* (Maupassant). *Se tuer à l'ouvrage, à la tâche, au travail.* || **4.** Fam. *Se tuer à* (suivi d'un verbe à l'infinitif), s'évertuer inutilement à : *Je me tue à vous répéter qu'une femme n'aime qu'une fois, et que pour moi vous êtes cette fois* (Montherlant). || **5.** En parlant du cidre en vidange, prendre une teinte brune ou noire en perdant sa saveur.

• SYN. : **2** *se suicider, se supprimer* ; **3** *s'épuiser, s'éreinter* (fam.), *s'user* ; **4** *s'acharner, s'escrimer.*

tuerie [tyri] n. f. (de *tuer* ; 1350, Godefroy, au sens 3 ; sens 1, av. 1520, Seyssel [« ... querelle violente », fin du XIXe s., A. Daudet] ; sens 2, XXe s.). **1.** Massacre atroce et sans pitié ; carnage général : *La tuerie de la Saint-Barthélemy. Le dénouement d'Hamlet est une vraie tuerie.* || *Fam.* et *par exagér.* Bataille, querelle violente : *Tout le jour c'étaient des scènes, des cris, du fracas, des tueries* (Daudet). || **2.** *Vx.* Activité épuisante : *Le travail tranquille de cet hôtel nous reposait de la tuerie du Savoy* (Hamp). || **3.** Local où sont abattus les animaux de boucherie.

• SYN. : **1** *boucherie, hécatombe.*

tue-tête (à) [atytɛt] loc. adv. (de *à*, *tue* [forme du v. *tuer*] et *tête* ; XVIe s. [d'après Robert, 1964], puis 1658, Scarron). En donnant à la voix toute la force possible : *Jourdan et Fromentin parlaient en même temps et en venaient à crier à tue-tête pour se faire entendre* (Aymé). *Au lieu de chanter à tue-tête, il se mit à pleurer comme s'il quittait un lieu adoré* (Cayrol).

tueur, tueuse [tɥœr, -øz] adj. (de *tuer* ; v. 1265, J. de Meung [au fig. ; au pr., av. 1885, V. Hugo]). Qui tue, qui donne la mort (peu usité) : *D'inexorables garçons tueurs, à figure hérodienne* (Hugo) ; et au fig. : *Male herbe de minuit, tueuse de remords* (Samain).

◆ **tueur** n. m. (sens 1, v. 1190, J. Bodel, écrit *tueour* [*tueur*, XIIIe s. ; *tueur à gages*, 1566, H. Estienne — *tueur*, même sens, av. 1453, Monstrelet] ; sens 2, 1872, A. Daudet [péjor., 1916, Barbusse] ; sens 3, 1669, Widerhold). **1.** Individu qui a tué d'autres personnes, ou pour qui le meurtre est une activité quasi régulière : *La police a diffusé le portrait-robot du tueur, dont les multiples crimes ont épouvanté la population.* || *Tueur à gages*, ou simplem. *tueur*, homme de main chargé d'exécuter un crime pour un tiers : *Tu as pensé qu'il suffisait tout bêtement de payer des tueurs pour me régler mon compte ? Idiote ! Grosse gourde !* (Aymé). || **2.** Syn. de CHASSEUR : *Le tueur de lions, stupéfait, se frotta les yeux* (Daudet). || *Péjor.* Celui qui chasse plus pour le profit que pour le sport : *Cet habitué des safaris n'est pas un chasseur, c'est un tueur.* || **3.** Celui qui tue les animaux dans un abattoir : *Détail qui ne manque pas de saveur, on a trouvé sur ce tueur de bœufs un exemplaire d'une revue naturiste, organe des théories végétariennes* (Arnoux).

• SYN. : **1** *assassin, criminel, meurtrier.*

◆ **tueuse** n. f. (1654, Cyrano). *Vx* et *fam.* Épée : *Pour aujourd'hui je veux bien laisser au fourreau ma tueuse* (Gautier).

tue-vent [tyvɑ̃] n. m. invar. (de *tue*, forme du v. *tuer*, et de *vent* ; 1723, Savary des Bruslons). Abri formé de claies ou de paillassons, destiné à garantir le fendeur d'ardoises du mauvais temps ou de la chaleur.

tuf [tyf] n. m. (ital. *tufo*, tuf, lat. *tofus*, pierre spongieuse et friable ; 1280, *Documents en français des archives angevines* [II, 74], écrit *tufe* [*tuf*, 1407, Du Cange, VIII, 205 *a*], au sens 2 ; sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 3, av. 1696, La Bruyère ; sens 4, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Roche poreuse légère, formée soit de cendres volcaniques cimentées *(cinérite)*, soit de concrétions calcaires déposées dans les sources ou dans les lacs : *Il n'est pas jusqu'à ce tuf volcanique, à Sorrente, qui ne me plaise* (Gide). || **2.** Sous-sol moins dur que la pierre, mais dans lequel la charrue ne peut pas pénétrer : *Des lames de tuf sur lesquelles se brisaient nos charrues* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *vx.* Ce qui constitue le fond véritable, caché sous de trompeuses apparences : *Il arrive dans la vie intellectuelle du docteur un de ces faits qui labourent jusqu'au tuf le champ des convictions et le retournent* (Balzac). *L'hystérie ! Pourquoi ce mystère physiologique ne ferait-il pas le fond et le tuf d'une œuvre littéraire ?* (Baudelaire). || **4.** Étoffe très grossière, dont se servent les tondeurs de drap pour garnir leurs tables.

• SYN. : **3** *tréfonds.*

tuffeau ou **tufeau** [tyfo] n. m. (de *tuf* ; 1433, *R. Li. R.* [XXVI, 123], écrit *tufel* ; *tuffeau*, 1466, d'après le *FEW*, XIII/2, 2 *a*). Craie micacée ou sableuse à constituants assez grossiers, variété de tuf : *Les blanches maisons de Touraine sont souvent construites en tuffeau.* (On dit aussi CRAIE TUFFEAU [1876, Larousse]).

tufier, ère [tyfje, -ɛr] adj. (de *tuf* ; 1407, Du Cange, écrit *tuffier*, comme n. m., au sens de « carrière de tuf » ; 1562, Du Pinet, écrit *tuffière*, comme n. f., au sens de « sol qui contient du tuf » ; écrit *tufier*, comme adj., au sens actuel, 1694, Th. Corneille). Qui est de la nature du tuf : *La terre tufière est médiocre.*

tuilage [tɥilaʒ] n. m. (de *tuile* ; 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Façon donnée au drap avec la tuile. || **2.** Syn. de TUILE (au sens 3).

tuile [tɥil] n. f. (lat. *tegula*, tuile, toit, toiture, de *tegere*, couvrir, recouvrir ; v. 1170, *Livre des Rois*, écrit *tiule* [*tuille* — par métathèse du *-i-* —, 1333, Gay ; *tuile*, 1538, R. Estienne], au sens 1 [*tuile coffine, cornière, gambardière, gauche, mécanique, pendante*, 1964, Larousse ; *la tuile*, « une couverture de tuiles... », 1762, J.-J. Rousseau — *les tuiles*, même sens, 1553, *Bible Gérard*] ; sens 2, 1784, Mme de Genlis, II, 244 ; sens 3, 1723, Savary des Bruslons ; sens 4, 1938, Montagné et Gottschalk ; sens 5, 1886, Esnault ; sens 6, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Plaquette en terre cuite dont la forme est conçue pour former un assemblage avec d'autres, composant le toit des maisons, des bâtiments : *Tuile plate, rectangulaire. Un toit de tuile* ou : *en tuiles.* || *Tuile coffine*, tuile convexe transversalement, dans le sens de la largeur. || *Tuile cornière*, celle qu'on met sur les angles, les arêtes ou les encoignures des toits. || *Tuile faîtière*, v. FAÎTIER, ÈRE. || *Tuile gambardière*, tuile concave transversalement, dans le sens de la largeur. || *Tuile gauche*, tuile simplement incurvée sur la moitié de sa largeur. || *Tuile mécanique* ou *tuile industrielle*, tuile moulée à la machine, et comportant un relief facilitant la pose, qui se fait par emboîtement. || *Tuile pendante*, tuile convexe longitudinalement, dans le sens de la longueur. || *La tuile*, une couverture de tuiles, les tuiles : *Préférer la tuile à l'ardoise.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Événement fâcheux et imprévu : *La Providence, pleine de bonne volonté, mais brouillonne* [...], *lui envoyait comme des tuiles des bonheurs qu'il n'avait pas demandés* (Tr. Bernard). *Nous avons trouvé que, quand j'aurai payé l'étude, il me resterait six mille francs* [...], *en admettant qu'il ne tombe pas une nouvelle tuile* (Montherlant). || **3.** Petite planche des tondeurs de drap, au moyen de laquelle on achève de coucher le poil. (On dit aussi TUILAGE.) || **4.** Petit four sec arrondi sur un rouleau à pâtisserie afin de lui donner la forme d'une tuile. || **5.** Au jeu, syn. de CARTE TUILÉE. || **6.** Lingotière à l'usage des orfèvres.

• SYN. : **2** *accident, emmerdement* (pop.), *pépin* (pop.).

tuilé, e [tɥile] adj. (de *tuile* [v. ce mot] ; v. 1188, *Chanson d'Aspremont,* écrit *tiulé,* au sens de « de couleur brique » [en parlant de la robe d'un cheval] ; 1305 [d'après le *FEW,* XIII/1, 155 *b*], écrit *tuylé,* au sens de « dont la couleur rappelle celle de la tuile » [en parlant d'une étoffe] ; écrit *tuilé,* au sens 1, 1791, Valmont de Bomare ; sens 2-3, 1876, Larousse ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Se dit de ce qui est recouvert de tuiles, ou disposé comme des tuiles sur un toit : *Un monstre japonais aux yeux saillants, au dos couvert d'écailles finement tuilées* (Daudet). || **2.** Se dit d'un drap qui a subi le tuilage. || **3.** *Cartes tuilées,* paquet de cartes que les tricheurs disposent au-dessus du jeu après l'avoir légèrement cintré, de manière à faire couper où ils désirent. || **4.** *Vin tuilé,* vin auquel le vieillissement et l'oxydation ont donné une couleur orangée.

tuileau [tɥilo] n. m. (dimin. de *tuile* [v. ce mot] ; XIVe s., Godefroy, écrit *thieulleau,* au sens de « mortier contenant des morceaux de tuiles » ; sens actuel, 1458, *Mystère du Vieil Testament,* écrit *tuilleau* [*tuileau,* 1611, Cotgrave]). Morceau de tuile, fragment de tuile cassée : *Un petit bassin* [...] *était endigué par des tuileaux multicolores* (Hervieu).

tuiler [tɥile] v. tr. (de *tuile* [v. aussi *tuilé*] ; XIIIe s. [d'après le *FEW,* XIII/1, 156 *a*], au part. passé, écrit *tyulé [tuillé,* XVe s., La Curne], au sens de « couvert de tuiles » ; à l'infin., écrit *tuiler,* au sens actuel, 1723, Savary des Bruslons). Faire subir au drap le tuilage.

tuilerie [tɥilri] n. f. (de *tuile* [v. ce mot] ; 1221, Godefroy, écrit *tulerie [tuillerie,* 1287, Bevans ; *tuilerie,* 1538, R. Estienne], au sens 2 ; sens 1, 1872, Littré [aussi « art de fabriquer les tuiles »] ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Industrie de la fabrication des tuiles. || Art de fabriquer les tuiles. || **2.** Usine où sont fabriquées les tuiles. (V. REM.) || **3.** *Vx.* Ensemble des tuiles constituant le toit : *Il y a une maison quasi méridionale dont le toit plie sous la tuilerie à gouttières* (Balzac).

• REM. Au sens 2, on rencontre également la forme TUILIÈRE (1430, d'après le *FEW,* XIII/1, 155 *a* [d'abord écrit *tuilliere,* v. 1155, Wace]) : *Ma mère vint à penser à un homme de Saint-Ceyrac qui avait dans la forêt une tuilière ou tuilerie* (E. Le Roy).

tuilette [tɥilɛt] n. f. (dimin. de *tuile* [v. ce mot] ; v. 1190, Godefroy, écrit *tiulete* [*tuilette,* 1573, d'après le *FEW,* XIII/1, 154 *a*], au sens de « petite tuile » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie,* XVII, 108). Plaque de terre obturant, pendant la cuisson, le col du pot utilisé pour la fusion du cristal.

tuilier, ère [tɥilje, -ɛr] adj. (de *tuile* [v. ce mot] ; 1964, Larousse). Relatif à la fabrication des tuiles : *Industrie tuilière.*

◆ **tuilier** n. m. (sens 1, 1200, Godefroy, écrit *tiulier [tuilier,* 1287, d'après le *FEW,* XIII/1, 154 *b*] ; sens 2, 1606, Nicot). **1.** Ouvrier qui fabrique les tuiles. || **2.** Patron d'une tuilerie.

◆ **tuilière** n. f. V. TUILERIE (Rem.).

tularémie [tylaremi] n. f. (du lat. scientif. moderne *tular[ensis],* [bactérie] de *Tulare* [n. du comté de Californie où la maladie fut découverte], et de *-[h]émie,* du gr. *haima,* sang ; 1911 [d'après Robert, 1964], puis 1933, Larousse). Maladie infectieuse des mammifères, épidémique chez le lièvre, et transmissible à l'homme par piqûre d'insectes (tiques, poux, taons) ou par excoriation cutanée. (On dit aussi FIÈVRE DE LA MOUCHE DU CERF, FIÈVRE DE LA MOUCHE DU DAIM.)

tulipe [tylip] n. f. (lat. scientif. du XVIe s. *tulipa* [n. f.] et *tulipan* [n. neutre], tulipe, du turc *tülbend,* turban [v. TURBAN], par analogie de forme ; 1600, O. de Serres, écrit *tulipan [tulipe,* 1611, Cotgrave], au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Plante ornementale à bulbe, de la famille des liliacées, importée de Turquie au XVIe s., et dont la fleur est très décorative : *La Hollande cultive les tulipes par champs entiers.* || **2.** Objet ou ornement affectant la forme évasée de cette fleur : *Le festonnage contourné des tulipes qui versaient l'électricité* (Bourget). *Déjà l'allumette flambait, déjà le gaz commençait de chantonner dans la tulipe de verre trouble* (Duhamel). || **3.** *Boîte à tulipe,* appareil utilisé pour l'impression du pain de savon sur quatre faces.

tulipier [tylipje] n. m. (de *tulipe ;* 1751, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens I, 1-2, 1845, Bescherelle ; sens II, 1762, Acad. [*tulipier du Gabon,* 1933, Larousse]).

I. 1. Horticulteur spécialisé dans la culture des tulipes. || **2.** Amateur de tulipes. (En ce sens, on dit aussi TULIPISTE [1933, Malraux].)

II. Arbre de la famille des magnoliacées, originaire des États-Unis, aux fleurs d'un type primitif ressemblant à des tulipes, au bois tendre et léger, très peu rétractile, ce qui le fait apprécier en ébénisterie : *Et dans le feuillage sombre du tulipier, des fleurs jaunes brillent comme des lampions d'or* (Claudel). [On le nomme aussi PEUPLIER JAUNE.] || *Tulipier du Gabon,* nom usuel d'une bignoniacée au bois tendre, bel arbre utilisé en Afrique tropicale pour l'ornementation.

tulle [tyl] n. m. (emploi comme n. commun de *Tulle,* n. du chef-lieu de la Corrèze, où le tulle fut d'abord fabriqué ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Tissu mince de coton ou de soie, très léger et transparent, formé par un réseau de mailles rondes ou polygonales extensibles : *Un tulle bleu qui entourait d'une nuée sa longue taille un peu penchée en avant, ombrait son visage d'une douceur brune* (Daudet). || **2.** *Tulle gras,* compresse de gaze imprégnée d'une pommade, en général à base de paraffine et de baume du Pérou, utilisée comme pansement cicatrisant.

tullerie [tylri] n. f. (de *tulle ;* 1872, Littré). Commerce ou fabrique de tulle.

tullier, ère [tylje, -ɛr] adj. (de *tulle ;* 15 mai 1868, *Moniteur universel,* p. 662). Relatif au tulle : *Industrie tullière.*

tulliste [tylist] n. (de *tulle ;* 1842, Acad. [« personne qui fabrique... du tulle » ; « ouvrier en tulle », 1872, Littré]). Ouvrier, ouvrière en tulle. || Personne qui fabrique ou qui vend du tulle.

tuméfaction [tymefaksjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *tumefacere,* gonfler [v. TUMÉFIER] ; 1552, *ZRP,* LXVII, 47). Terme général qui désigne une augmentation de volume anormale d'une partie du corps, sans préjuger de sa cause (en clinique).

• SYN. : *bouffissure, boursouflure, enflure, gonflement, intumescence, œdème.*

tuméfié, e [tymefje] adj. (part. passé de *tuméfier ;* 1788, Brunot, au sens de « enflé d'orgueil » ; sens actuel, 1872, Littré). Qui porte une ou des enflures et des marques colorées dues à des coups : *J'observais ton visage noir* [de Guillaumet], *tuméfié, semblable à un fruit blet qui a reçu des coups* (Saint-Exupéry).

tuméfier [tymefje] v. tr. (francisation [d'après les nombreux verbes en *-fier*] du lat. *tumefacere,* gonfler, de *tumère,* être gonflé ou enflé, et de *facere,* faire ; 1561, d'après le *FEW,* XIII/2, 412 *a*). Causer l'enflure locale d'une partie du corps : *Coup qui tuméfie la paupière.*

◆ **se tuméfier** v. pr. (1690, Furetière [comme v. intr., avec le même sens, v. 1560, Paré]). Devenir tuméfié ; enfler.

tumescence [tymɛsɑ̃s] n. f. (de *tumescent ;* 1839, Boiste [pour un organe érectile, 1933, Larousse]). Gonflement d'un organe. || *Spécialem.* Nom sous lequel on désigne parfois la turgescence d'un organe érectile, et notamment du pénis.

tumescent, e [tymɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *tumescens, -entis,* part. prés. de *tumescere,* s'enfler, se gonfler, inchoatif de *tumère,* être gonflé ou enflé ; 1839, Boiste). Qui s'enfle, se gonfle.

• SYN. : *gonflé, turgescent.*

tumeur [tymœr] n. f. (lat. *tumor,* enflure, gonflement, bouffissure, de *tumère,* être gonflé ou enflé ; v. 1398, *Somme Me Gautier,* écrit *tumor [tumeur,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1764, Ch. Bonnet). **1.** Processus pathologique où la prolifération exagérée des cellules aboutit à une surproduction tissulaire qui

persiste et a tendance à s'accroître : *Être opéré d'une tumeur au cerveau. Tumeur bénigne, maligne.* || **2.** *Tumeur blanche,* affection articulaire caractérisée par une tuméfaction blanchâtre, et qui est en réalité une lésion tuberculeuse de l'articulation : *Tumeur blanche du genou.* || **3.** Production anormale prenant naissance sur des végétaux, et affectant souvent des formes globuleuses : *Les loupes, très appréciées en ébénisterie, sont de grosses tumeurs.*

tumoral, e, aux [tymɔral, -o] adj. (dér. savant de *tumeur ;* 1964, Larousse). Qui est spécifique de la tumeur : *Lésion tumorale. Tissu tumoral.*

tumulaire [tymylɛr] adj. (dér. savant du lat. *tumulus,* tombeau [v. TUMULUS] ; 1771, Trévoux). Relatif aux tombeaux : *Belle de la beauté funèbre d'une Vénus tumulaire* (Goncourt). *Pierre tumulaire.*

tumulte [tymylt] n. m. (lat. *tumultus,* désordre, trouble, vacarme, trouble causé à Rome par le déchaînement soudain d'une guerre, soulèvement soudain, trouble de l'esprit, de *tumère,* être gonflé ou enflé, être gonflé par une passion, être menaçant ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *temolte [temulte,* v. 1155, Wace ; *tumulte* — sous l'influence du mot lat. —, v. 1200, d'après le *FEW,* XIII/2, 412 *a*], au sens 1 [*en tumulte,* 1640, Corneille] ; sens 2, av. 1936, Alain ; sens 3, 1573, Desportes ; sens 4, 1662, Corneille ; sens 5, début du XVIe s., Godefroy ; sens 6, v. 1570, Carloix). **1.** Grand mouvement de foule accompagné de bruit et de désordre : *Un tumulte emplit d'un coup la rue, fait de cris emmêlés, de coups de fusils, de hennissements furieux, de chutes* (Malraux). || *En tumulte,* dans la confusion, le désordre. || **2.** Bruit confus provoqué par un grand nombre de personnes parlant fort toutes à la fois : *Ils en vinrent à parler tous ensemble. Soudain ils perçurent le tumulte qu'ils faisaient, et ils se turent tous ensemble* (Alain). || **3.** Grande activité déployée par un grand nombre de personnes, et qui semble engendrer une certaine confusion : *Nos maîtres les plus aimés, les mieux écoutés, nous les choisissons près de nous, dans la lumière de notre temps, dans le tumulte de notre siècle* (Duhamel). *Le tumulte des affaires.* || **4.** *Class.* et *littér.* État de violente agitation intérieure : *Ce ne sont point les sens que mon amour consulte, | Il hait des passions l'impétueux tumulte* (Corneille). *Elle était bien incapable, pour l'instant, d'analyser ce tumulte intérieur* (Martin du Gard). || **5.** Dans la Rome primitive, alerte soudaine et grave, accompagnée de la levée en masse. || **6.** *Vx.* Soulèvement armé : *La grandeur de la république* [...] *changea en guerres civiles les tumultes populaires* (Montesquieu).

• SYN. : **1** *tintamarre, tohu-bohu* (fam.), *vacarme ;* **2** *boucan* (fam.), *brouhaha, chahut* (fam.), *clameur, raffut* (pop.) ; **3** *tourbillon ;* **4** *bouillonnement, effervescence, remous.*

tumultuaire [tymyltɥɛr] adj. (lat. *tumultuarius,* enrôlé précipitamment [en parlant d'un soldat], fait précipitamment, à la hâte, de *tumultus* [v. l'art. précéd.] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** *Class.* Qui est fait d'une manière précipitée et désordonnée : *Pour le temps, il m'a fallu réduire en soulèvement tumultuaire une guerre qui n'a pu durer guère moins d'un an* (Corneille). *On n'a pu rien résoudre en ce Conseil, tant il était tumultuaire et plein de chaleur* (Furetière, 1690). || **2.** Qui se rapporte au tumulte romain : *Levée tumultuaire.*

tumultuairement [tymyltɥɛrmɑ̃] adv. (de *tumultuaire ;* 1559, Amyot, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne). **1.** *Class.* En désordre : *Elles* [les Enquêtes] *prirent leur place tumultuairement dans la Grande Chambre* (Retz). || **2.** *Class.* Avec précipitation : *Je vous écrivis mercredi dernier, tumultuairement, à mon ordinaire* (Chapelain).

tumultuer [tymyltɥe] v. intr. (lat. *tumultuare,* même sens, de *tumultus,* tumulte [v. TUMULTE] ; v. 1360, d'après le *FEW,* XIII/2, 412 *a*). *Vx* et *littér.* S'agiter, faire du tumulte : *Des gens tumultuaient chez un marchand de tabac* (Huysmans).

tumultueusement [tymyltɥøzmɑ̃] adv. (de *tumultueux ;* v. 1355, Bersuire). D'une manière tumultueuse : *Des îlots d'où s'envolent tumultueusement des tourbillons de mouettes* (Daudet).

tumultueux, euse [tymyltɥø, -øz] adj. (lat. *tumultuosus,* plein d'agitation, de trouble, de *tumultus,* tumulte [v. TUMULTE] ; v. 1354 [d'après le *FEW,* XIII/2, 412 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1859, V. Hugo ; sens 3, 1640, Corneille ; sens 4, v. 1650, Pascal ; sens 5, 1665, Molière). **1.** Qui manifeste une agitation bruyante et désordonnée : *Un peuple tumultueux les emplissait* [les rues], *de jeunes garçons, agitant des sonnettes, criaient à la porte des bains ;* [...] *des esclaves couraient avec des corbeilles sur leur tête* (Flaubert). *Une assemblée tumultueuse.* || **2.** Qui est secoué de mouvements violents et bruyants : *Des flots tumultueux.* || **3.** Qui s'accompagne d'une excitation bruyante : *J'envisageais aussi la possibilité d'une entrée tumultueuse : je lâcherais avec violence un propos dans ce genre : « C'est ignoble ! C'est abominable ! Ils m'ont fait perdre ma situation »* (Duhamel). || **4.** *Fig.* Qui est rempli d'événements mouvementés, se succédant d'une façon rapide et imprévue : *Mener une existence tumultueuse.* || **5.** *Fig.* Qui ne laisse pas en repos l'esprit ou le cœur de quelqu'un : *Dans le premier désordre d'une mémoire encombrée de souvenirs tumultueux* (Fromentin). *Les amours tumultueuses et magnifiques* (Samain). *Hamlet lui avait été particulièrement cher dans la période de troubles et de doutes tumultueux qu'il* [Jean-Christophe] *venait de traverser* (Rolland).

• SYN. : **1** *houleux, impétueux, tapageur ;* **2** *bouillonnant, démonté ;* **3** *fracassant ;* **4** *frénétique, trépidant ;* **5** *agité, fiévreux, orageux, tempétueux.* — CONTR. : **1** *calme, impassible, passif, placide ;* **2** *apaisé, calmé ;* **3** *discret, muet, réservé ;* **4** *serein, tranquille ;* **5** *doux, paisible, sage.*

tumulus [tymylys] n. m. (mot lat. signif. « éminence, élévation, tertre, tombeau [de terre amoncelée] », de *tumēre,* être gonflé ou enflé ; 1811, Chateaubriand). Amas de terre ou construction en pierre, de forme pyramidale, que les Anciens élevaient sur une sépulture : *Une vallée tortueuse s'ouvrit devant nous ; elle circulait autour de plusieurs monticules de figure à peu près semblable, et qui avaient l'air de monts artificiels ou de tumulus* (Chateaubriand). *Ces tumuli ne sont point rares dans les États, notamment dans le New Jersey* (Villiers de L'Isle-Adam).

• Pl. *des* TUMULUS ou *des* TUMULI (comme en latin).

tunage [tynaʒ] n. m. (de *tuner,* construire une tune [1765, *Encyclopédie,* XVI, 745], dér. de *tune ;* 1765, *Encyclopédie,* XVI, 745). Syn. de TUNE 2.

1. tune n. f. V. THUNE.

2. tune [tyn] n. f. (néerl. *tuin,* clayonnage ; 1765, *Encyclopédie,* XVI, 745). Travail de clayonnage destiné à garantir un terrain contre l'action des eaux. (Syn. TUNAGE.)

tuner [tjunœr *ou* tynɛr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to tune,* accorder ; 1964, Larousse). Amplificateur accordé de haute fréquence, dans un récepteur de radio ou de télévision.

tungar [tœ̃gar] n. m. (contract. de *tung[stène]* et de *ar[gon] ;* 1948 [d'après Robert, 1977], puis 1953, Larousse). Appareil redresseur de courants alternatifs, permettant le passage de grandes intensités.

tungstate [tœ̃kstat] n. m. (de *tungst[ène] ;* 1789, Lavoisier). Sel d'un acide tungstique.

tungstène [tœ̃kstɛn] n. m. (suédois *tungsten,* même sens, proprem. « pierre [*sten*] lourde [*tung*] » ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *tungsteen ; tungstène,* 1784, Bergman [*carbure de tungstène,* 1964, Larousse]). Métal lourd (symb. : W), gris-noir, utilisé pour fabriquer les filaments des lampes à incandescence. || *Carbure de tungstène,* corps d'une très grande dureté, utilisé dans certains outils de coupe pour l'usinage à grande vitesse des métaux ou le perçage de matériaux durs, comme le béton : *Une lame, une mèche en carbure de tungstène.*

tungstique [tœ̃kstik] adj. (de *tungst[ène]* ; 1789, Lavoisier). Se dit d'un oxyde et d'un acide dérivant du tungstène.

tungstite [tœ̃kstit] n. f. (de *tungst[ène]* ; 1904, Larousse). Oxyde de tungstène naturel.

tunicelle [tynisɛl] n. f. (lat. médiév. *tunicella,* tunicelle, du lat. class. *tunica,* tunique [v. TUNIQUE] ; XVIe s. [d'après le *FEW,* XIII/2, 413 *b*], au sens de « ornement sacerdotal » ; sens actuel, 1933, Larousse). Chacun des deux vêtements liturgiques portés naguère par un prélat sous la chasuble, au cours de la messe pontificale.

tuniciers [tynisje] n. m. pl. (dér. savant du lat. *tunica,* tunique [v. TUNIQUE] ; 1827, Acad.). Classe des protocordés, comprenant des animaux marins dont le corps est entouré d'une tunique en forme de sac.

tunicine [tynisin] n. f. (dér. savant du lat. *tunica,* tunique [v. TUNIQUE], d'après *tuniciers* [v. l'art. précéd.] ; 1872, Littré). Substance qui forme l'enveloppe, ou tunique, des tuniciers.

tunique [tynik] n. f. (lat. *tunica,* vêtement de dessous des Romains à l'usage des deux sexes, cosse, gousse, coquille, tunique de l'œil ; 1156, Rathbone Goddard, au sens I, 3 ; sens I, 1, v. 1190, Rathbone Goddard [*tunique de JésusChrist* et *tunique sans couture,* 1690, Furetière (*tunique,* même sens, XIIIe s.) — comme symbole de l'unité de l'Église, 1964, Larousse ; *tunique de Nessus,* 1872, Littré — au fig., 1874, Larousse, art. *Nessus*] ; sens I, 2, 1964, Larousse [« partie de robe formant étage... », 1797, Brunot] ; sens I, 4, 1845, Bescherelle ; sens II, 1, 1314, Mondeville, écrit *tunicle* [*tunique,* XIVe s., Lanfranc ; *tuniques vasculaires,* 1904, Larousse — *tuniques,* même sens, 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1552, R. Estienne).

I. 1. Ample vêtement de dessous, de longueur variable, avec ou sans manches, en usage chez de nombreux peuples de l'Antiquité et chez certains peuples modernes : *Elle défit les deux boucles de sa tunique et se mit nue, l'étoffe ayant glissé à terre* (Louÿs). || *Tunique de Jésus-Christ, tunique sans couture,* vêtement du Christ que les soldats jouèrent aux dés après la crucifixion ; symbole de l'unité de l'Église. || *Tunique de Nessus,* selon la mythologie grecque, tunique empoisonnée donnée par Nessus à Déjanire comme un talisman contre l'infidélité, et qui brûla Hercule lorsqu'il l'eut revêtue ; au *fig.,* mal impitoyable dont on ne peut se défaire : *Joseph* [...] *était parfaitement résolu à se délivrer de cette tunique de Nessus* (Duhamel). || **2.** *Auj.* Corsage de forme droite ou vague, s'arrêtant à mi-cuisses ou descendant au-dessous du genou, que les femmes portent sur une jupe, un short, un pantalon. || Partie de robe formant étage, portée sur un fourreau et plus courte que lui. || **3.** Ornement porté par le sous-diacre par-dessus l'aube au cours de la messe solennelle et de certaines cérémonies et qui, généralement, ne se distingue pas de la dalmatique. || **4.** Longue vareuse à col droit et sans poches, qui fait partie de l'uniforme de grande tenue des militaires de certaines écoles.

II. 1. En anatomie, nom de diverses membranes fibreuses qui enveloppent certains organes. || *Tuniques vasculaires,* couches superposées (élastique, musculaire, endothéliale) qui constituent les parois propres des vaisseaux. || **2.** Nom scientifique des enveloppes des bulbes ou oignons, et de toutes les enveloppes végétales en général.

tuniqué, e [tynike] adj. (de *tunique ;* 1306 [d'après le *FEW,* XIII/2, 413 *b*], écrit *teniclé,* au sens de « revêtu d'une cotte d'armes » ; 1719, Gueudeville [VIII, 166], écrit *tuniqué,* au sens de « revêtu d'une tunique » ; sens actuel, 1803, Boiste). En botanique, se dit d'un bulbe enveloppé d'une tunique.

tunisien, enne [tynizjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Tunisie,* n. géogr. ; 1373, Gace de la Buigne, écrit *tunicien* [*tunissien,* 1690, Furetière, art. *alphanet*], au sens de « grand faucon africain » ; écrit *tunisien,* au sens actuel, XVIIIe s., d'après Robert, 1967). Relatif à la Tunisie ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ **tunisien** n. m. (1964, Larousse). Dialecte arabe maghrébin parlé en Tunisie.

tunisois, e [tynizwa, -az] adj. et n. (de *Tunis,* n. géogr. ; 1964, Larousse). Relatif à Tunis ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

tunnel [tynɛl] n. m. (mot angl. signif. « tuyau, tonnelle, tunnel », empr. du franç. *tonnelle* [qui a signifié « tuyau » en 1551, Bloch-Wartburg] ; 1825, Wexler, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré [*tunnel de lave,* 1904, Larousse] ; sens 3, 1901, A. France ; sens 4, 1964, Larousse [aussi « couloir de grilles... »] ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Galerie souterraine, généralement voûtée, de large section, ouverte dans un obstacle naturel pour y faire passer une voie de communication : *Emprunter le tunnel sous le Mont-Blanc pour se rendre en Italie.* || **2.** Toute galerie souterraine : *Il y avait là dans le talus une sorte de tunnel en maçonnerie, avec une vanne qui servait à amener aux irrigations les eaux du canal* (Simenon). || *Tunnel de lave,* dans un appareil volcanique, cavité souterraine allongée, à parois et plafond de lave scoriacée. || **3.** *Fig.* Mauvaise passe, période difficile qu'on est obligé de subir dans l'espoir de déboucher sur un avenir meilleur : *Il* [M. Bergeret] *avait entrevu la délivrance, la liberté, une vie nouvelle. Ce n'était qu'une lueur dans les ténèbres, mais vive et fixe devant lui. Comment sortirait-il du tunnel ?* (France). *Voir la fin du tunnel. Arriver au bout du tunnel.* || **4.** Assemblage de cerceaux et de toiles dans lesquels passent les acrobates par un saut plané ; couloir de grilles réunissant, dans un cirque, la cage des fauves à la cage d'exercice. || **5.** Galerie en blindage qui, sur certains chars d'assaut, protège le brin supérieur de la chenille.

tunnellisation [tynɛlizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *tunnel ;* 1964, Larousse). Intervention chirurgicale ayant pour effet de créer un conduit artificiel, le plus souvent à l'intérieur d'une épiphyse osseuse, pour protéger l'articulation d'une affection osseuse voisine.

tuphos [tyfɔs] n. m. (mot gr. signif. « fumée, torpeur, stupeur, léthargie », de *tuphein,* faire fumer, enfumer, brûler ; 1964, Larousse). État de stupeur, d'indifférence, que l'on observe dans certaines infections graves *(fièvre typhoïde, typhus).*

tupi [typi] adj. et n. invar. (mot amérindien de même sens ; 1904, Larousse). Se dit d'un groupe ethnique du Brésil et du Paraguay, dont les parlers appartiennent à la grande famille linguistique *tupi-guarani.*

tupinet [typinɛ] n. m. (origine incertaine ; 1872, Littré). Nom usuel de la mésange à longue queue.

tuque [tyk] n. f. (mot canadien, var. du franç. *toque ;* 1659, d'après Robert, 1977). Au Canada, bonnet de laine de forme conique et surmonté d'un pompon.

turban [tyrbɑ̃] n. m. (turc *tülbend,* turban, persan *dulband,* même sens ; v. 1350 [d'après le *FEW,* XIX, 188 *a*], écrit *tourbelon* [*tolliban,* fin du XVe s., Commynes ; *turban,* 1538, *ZRP,* LX, 383], au sens 1 [« toile de coton rayé... », 1730, Savary des Bruslons ; *prendre le turban,* 1688, Bossuet] ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet [« partie du képi militaire... », 1857, E. Sue] ; sens 3, 1836, Balzac ; sens 4, av. 1854, Nerval ; sens 5, av. 1880, Flaubert ; sens 6, depuis 1765, *Encyclopédie,* X, 868 *b* [en parlant de coquillages]). **1.** Coiffure de certains Orientaux, formée d'une longue pièce d'étoffe de coton, de laine ou de soie, quelquefois de dentelle, qu'on enroule autour de la tête recouverte préalablement d'une calotte de drap : *Ses cheveux noirs bouclaient, en profusion d'anneaux, sur les plis serrés de son turban bleu rayé de rouge* (Gobineau). || *Vx.* Toile de coton rayée de bleu et de blanc, fabriquée en Inde et servant à faire les turbans. || Vx. *Prendre le turban,* se convertir à l'islām. || **2.** Coiffure de forme analogue portée autrefois par certains corps de l'armée française d'Afrique : *Avec sa veste bleue, brodée de jaune, son turban, sa derbouka, le turco vint compléter la mascarade* (Daudet). || *Vx.* Partie du képi militaire qui entoure la tête et porte les passepoils. || **3.** Coiffure de femme faite d'un tissu souple drapé sur une calotte, à

la manière des turbans orientaux : *Debout derrière moi, il* [Renaud] *veille à l'équilibre du turban de fourrure sur ma tête, me tend les manches de ma zibeline* (Colette). || **4.** *Vx.* Nom parfois donné à la ceinture de flanelle qui se drapait autour du corps comme le turban autour de la tête : *« Passez votre bras dans mon turban, Madame la comtesse, et ne craignez rien », dit-il, en donnant un coup de bâton sur les flancs de son bidet qui partit au grand trot* (Nerval). || **5.** Mode de dressage de certains mets en forme de couronne : *Si nous mangions* [...] *un turban de lapins à la Richelieu* (Flaubert). *Turban de poisson.* || **6.** Nom usuel donné à certaines plantes et à certains coquillages dont la forme rappelle celle d'un turban.

turbe [tyrb] ou **tourbe** [turb] n. f. (lat. *turba,* trouble d'une foule en désordre, multitude, foule ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *torbe* [*turbe,* v. 1155, Wace ; *tourbe,* v. 1283, Beaumanoir], au sens de « troupe, foule, multitude de gens » ; sens actuel, 1549, R. Estienne [pour les deux formes]). *Enquêtes par turbe(s),* en droit ancien, enquêtes faites auprès des habitants pour constater la coutume, l'usage sur une question de droit.

turbeh ou **turbé** [tyrbe] n. m. (ar. *turbeh,* même sens ; XVIIe s. [d'après Robert, 1964], sans indication de forme ; *turbé,* 1859, V. Hugo, et *turbeh,* 1904, Larousse). Dans les pays musulmans, tombeau cubique recouvert d'une coupole en pierre blanchie à la chaux où se faisaient enterrer les notables : *Ce turbé que Bagdad montre encore aujourd'hui | Reçut le sultan mort et se ferma sur lui* (Hugo).

turbellariés [tyrbɛlarje] n. m. pl. (dér. savant de *turbelle,* genre de vers aquatiques, lat. scientif. moderne *turbella,* même sens, emploi spécialisé [à cause des mouvements des cils vibratiles de ces vers] du n. f. pl. du lat. class. *turbellae,* trouble, bruit, tapage, petite foule, dimin. de *turba,* trouble d'une foule en désordre ; 1876, Larousse). Classe de vers plats qui vivent dans la terre humide, les eaux douces ou salées.

turbicole [tyrbikɔl] adj. (de *turbi-,* élément tiré de *tourbe,* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1964, Larousse). Qui se rapporte aux tourbières.

turbide [tyrbid] adj. (lat. *turbidus,* trouble, agité, confus, de *turba,* agitation d'une foule en désordre ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens de « tempétueux » ; sens actuel, 1615, L. Guyon, II, 156). *Littér.* Qui n'est pas limpide. (Peu usité.)

turbidimètre [tyrbidimɛtr] n. m. (de *turbidi[té]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; nov. 1910, *Larousse mensuel,* I, 823). Appareil qui sert à apprécier la turbidité d'un liquide ou d'un cours d'eau.

turbidimétrie [tyrbidimetri] ou **turbimétrie** [tyrbimetri] n. f. (de *turbidi[té]* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse [pour les deux formes]). Méthode de dosage de substances insolubles ou émulsionnées, qui consiste à mesurer par un moyen optique le trouble qu'elles produisent dans un milieu liquide.

turbidimétrique [tyrbidimetrik] ou **turbimétrique** [tyrbimetrik] adj. (de *turbi[di]métrie ;* 1964, Larousse [pour les deux formes]). Relatif à la turbidimétrie.

turbidite [tyrbidit] n. f. (de *turbid[ité] ;* 1968, Larousse). Dépôt des séries géologiques et des fonds marins actuels, dont on attribue la formation aux courants de turbidité.

turbidité [tyrbidite] n. f. (dér. savant de *turbide ;* nov. 1910, *Larousse mensuel* [I, 823], au sens 1 ; sens 2, 1953, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** État d'un liquide trouble. (Rare.) || **2.** Teneur en troubles, en boues d'un cours d'eau. || **3.** *Courants de turbidité,* courants dus à la forte densité d'eaux boueuses glissant sur le fond, dans une nappe d'eau.

turbin [tyrbɛ̃] n. m. (déverbal de *turbiner* 2 ; 1821, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1873, Esnault). **1.** *Pop.* Travail rémunéré (licite ou non) : *Aller au turbin. Se mettre au turbin.* || **2.** *Arg.* Prostitution.

turbinable [tyrbinabl] adj. (de *turbiner* 1 ; 1964, Larousse [aussi *débit ...turbinable*]). Se dit de la quantité de fluide pouvant faire fonctionner une turbine. || *Débit maximal turbinable,* dans une centrale hydraulique, débit maximal que les installations de cette centrale peuvent absorber.

turbinage [tyrbinaʒ] n. m. (de *turbiner* 1 ; 1872, Littré [aussi « fonctionnement d'une turbine »]). Action de faire passer un fluide dans une turbine ; fonctionnement d'une turbine. (Vieilli.)

turbinal, e, aux [tyrbinal, -o] adj. (dér. savant du lat. *turbo, -binis,* forme ronde [v. l'art. suiv.] ; 1964, Larousse). *Crêtes turbinales,* petites saillies que présente la paroi externe des fosses nasales.

turbine [tyrbin] n. f. (lat. *turbo, -binis,* ce qui tourne en rond, tourbillon, tournoiement, toupie, forme ronde, mouvement circulaire ; 1536, Rabelais, comme n. m., au sens de « tourbillon de vent » ; comme n. f., au sens 1, 1824, *Oxford English dictionary,* XI, II, 474 [*turbine à gaz,* 1953, Larousse ; *turbine volumétrique,* 1968, Larousse] ; sens 2 et 4, 1964, Larousse ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** Roue motrice munie d'aubes, sur lesquelles on fait agir la vitesse et la pression d'un fluide (eau, vapeur ou gaz) : *Ils lui décrivaient le moteur de la future Mercédès : l'un d'eux faisait un croquis de la turbine* (Vailland). *Le hurlement aigu de la turbine, à demi étouffé par un coffrage d'insonorisation, emplissait l'étroit cul-de-sac* (Vian). || *Turbine à gaz,* moteur comprenant essentiellement un compresseur et une turbine montés sur le même axe, mais séparés par une ou plusieurs chambres de combustion. || *Turbine volumétrique,* dispositif mécanique tournant, dont la rotation, due à la perte d'énergie interne d'un fluide, est provoquée par l'action de ce fluide dans des cavités à volume variable, mais ne comportant que des organes en rotation. || **2.** Appareil servant, dans la fabrication des crèmes glacées, à congeler le mélange utilisé en lui incorporant de l'air. || **3.** Essoreuse de sucrerie servant à séparer le sucre du sirop sous l'effet de la force centrifuge. || **4.** *Turbine de forage,* turbine spéciale actionnée par la circulation des boues, et qui assure ainsi la rotation du trépan au fond du puits, dans le turboforage.

turbiné, e [tyrbine] adj. (lat. *turbinatus,* de forme conique, de *turbo, -binis,* tourbillon, forme circulaire [v. l'art. précéd.] ; 1541, Canappe). En histoire naturelle, se dit de ce qui a la forme d'une toupie : *Coquille turbinée.*

1. turbiner [tyrbine] v. tr. (de *turbine ;* 1891 [d'après Robert, 1977], sans indication de sens ; sens 1, 1907, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Soumettre le sirop de sucre à l'action de la turbine d'extraction. || **2.** Faire agir l'eau d'un cours d'eau, d'une retenue ou de la mer sur une turbine entraînant un alternateur.

2. turbiner [tyrbine] v. intr. (probablem. altér. du mot dialect. *tourpiner,* tournailler au travail [av. 1812, Esnault], de *torpie,* var. dialect. de *toupie ;* 1800, Esnault). *Pop.* Travailler : *Sans oublier que les ingénieurs, on les fait rudement turbiner, et qu'au début, on ne les paye pas lourd* (Romains).
• SYN. : *bosser* (pop.), *boulonner* (pop.), *trimer* (pop.).

1. turbineur [tyrbinœr] n. m. (de *turbiner* 1 ; 1874 [d'après Littré, 1877], au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Ouvrier qui, dans une raffinerie de pétrole, procède au déparaffinage par centrifugation des produits visqueux. || **2.** Dans une sucrerie, ouvrier qui fait fonctionner les turbines d'extraction permettant de séparer, après cuite, le sucre du sirop.

2. turbineur, euse [tyrbinœr, -øz] adj. et n. (de *turbiner* 2 ; 1821, Esnault). *Pop.* Qui travaille beaucoup : *Ce gars est drôlement turbineur. Cette ouvrière est une turbineuse.*

turbinidés [tyrbinide] n. m. pl. (de *turbo* 1 [v. ce mot] et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse). Famille de mollusques gastropodes prosobranches, comprenant le *turbo* et les genres voisins.

turbith [tyrbit] n. m. (arabo-persan *turbid,* turbith ; XIIIe s., *Simples Médecines,* écrit *turbit* [*turbith,* XVe s.], au sens de

« plante des Indes dont la racine est employée comme purgatif » ; sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1685, Furetière ; sens 3, 1876, Larousse [*turbit,* même sens, 1690, Furetière]). **1.** Nom donné autrefois à diverses substances médicamenteuses généralement irritantes ou purgatives. || **2.** *Turbith minéral,* sulfate basique de mercure. || **3.** *Turbith végétal,* rhizome et racines d'*Ipomea turpethum* (convolvulacée) qui entrent dans la composition de l'eau-de-vie allemande.

1. turbo [tyrbo] n. m. (lat. scientif. moderne *turbo,* même sens, emploi métaphorique du lat. class. *turbo, -binis,* tourbillon, tout objet de forme circulaire [v. TURBINE] ; 1819, *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*). Mollusque gastropode prosobranche des mers chaudes (famille des turbinidés), dont la coquille est utilisée dans l'industrie de la nacre.

2. turbo- [tyrbo], premier élément, tiré du lat. *turbo, -binis,* mouvement circulaire (v. TURBINE), et qui sert à former des mots composés techniques dans lesquels il dénote la présence d'une turbine.

turbo-agitateur [tyrboaʒitatœr] n. m. (de *turbo-* 2 et de *agitateur ;* 1975, Larousse). Appareil servant à des opérations de mélange ou d'agitation, dont le rotor comporte un dispositif à pales ou une roue à aubes inclinées.

• Pl. *des* TURBO-AGITATEURS.

turbo-alternateur [tyrboaltɛrnatœr] n. m. (de *turbo-* 2 et de *alternateur ;* 1923, Larousse). Groupe générateur d'électricité, composé d'une turbine et d'un alternateur montés sur le même axe.

• Pl. *des* TURBO-ALTERNATEURS.

turbobroyeur [tyrbobrwajœr] n. m. (de *turbo-* 2 et de *broyeur ;* 1975, Larousse). Appareil de broyage dans lequel on disperse simplement de petits agglomérats dans un liant.

turbocompresseur [tyrbokɔ̃prɛsœr] n. m. (de *turbo-* 2 et de *compresseur ;* 1923, Larousse). Compresseur rotatif centrifuge à haute pression, constitué par une ou plusieurs roues à aubes montées en série sur le même arbre, et destiné à l'alimentation d'un réseau ou d'une machine.

turbodynamo [tyrbodinamo] n. f. (de *turbo-* 2 et de *dynamo ;* 16 janv. 1904, *la Nature,* p. 105). Accouplement d'une turbine et d'une dynamo.

turbofiltre [tyrbofiltr] n. m. (de *turbo-* 2 et de *filtre ;* 1975, Larousse). Séparateur centrifuge utilisé dans le traitement des vernis.

turboforage [tyrbofɔraʒ] n. m. (de *turbo-* 2 et de *forage ;* 1964, Larousse). Procédé de forage dans lequel l'entraînement du trépan se fait par une turbine placée au-dessus et mue par la circulation des boues.

turbomachine [tyrbomaʃin] n. f. (de *turbo-* 2 et de *machine ;* 1900, Rateau). Nom donné souvent à tous les appareils qui agissent dynamiquement sur un fluide à l'aide d'une roue cloisonnée, mobile autour d'un axe fixe.

turbomoteur [tyrbomɔtœr] n. m. (de *turbo-* 2 et de *moteur ;* 1890 [d'après Robert, 1977], puis 1923, Larousse). Turbine à action, à un ou deux étages de vitesse, mue par l'air comprimé et fonctionnant comme moteur.

turbopompe [tyrbopɔ̃p] n. f. (de *turbo-* 2 et de *pompe* 2 ; 1923, Larousse). Pompe centrifuge élévatoire, couplée directement à une turbine à vapeur.

turbopropulseur [tyrbopropylsœr] n. m. (de *turbo-* 2 et de *propulseur ;* 22 oct. 1910, *la Vie au grand air,* p. 785). Moteur d'avion composé d'une turbine à gaz couplée à une ou à plusieurs hélices par l'intermédiaire d'un réducteur.

turborail [tyrboraj] n. m. (de *turbo-* 2 et de [*auto*]*rail ;* 10 juill. 1967, *l'Express*). Autorail fonctionnant à l'aide d'une turbine.

turboréacteur [tyrboreaktœr] n. m. (de *turbo-* 2 et de *réacteur ;* août 1948, *Larousse mensuel,* p. 126). Turbine à gaz utilisée dans l'aéronautique et fonctionnant par réaction directe dans l'atmosphère.

turbostatoréacteur [tyrbostatoreaktœr] n. m. (de *turbo-* 2 et de *statoréacteur ;* 1967, *Science et Vie,* n° 593, p. 128). Ensemble de propulsion pour avion, constitué par la combinaison d'un turboréacteur et d'un statoréacteur.

turbosurpresseur [tyrbosyrprɛsœr] n. m. (de *turbo-* 2 et de *surpresseur ;* 1964, Larousse). Dans une sucrerie, pompe centrifuge recomprimant la vapeur.

turbot [tyrbo] n. m. (anc. scand. **þornbutr,* même sens, proprem. « barbue [*butr*] à piquants [*þorn*] » ; v. 1138, Gaimar, écrit *turbut ; turbot,* 1215, Bloch-Wartburg). Grand poisson plat de la famille des pleuronectidés, qu'on trouve en Méditerranée et dans l'Atlantique, et dont la chair est très estimée. (On l'appelle également FAISAN D'EAU, BERTONNEAU, CLAVÉLAT, TRÉBOULET.)

turbotière [tyrbɔtjɛr] n. f. (de *turbot ;* 1803, Boiste). Ustensile de cuisine, de forme analogue à celle du turbot, et qui sert à cuire ce poisson.

turbotin [tyrbɔtɛ̃] n. m. (dimin. de *turbot ;* 1694, Acad.). Petit turbot.

turbotrain [tyrbotrɛ̃] n. m. (de *turbo-* 2 et de *train ;* mai 1968, *Chemins de fer*). Train automoteur à traction autonome, dont la puissance est fournie par des turbines à gaz aéronautiques.

turboventilateur [tyrbovɑ̃tilatœr] n. m. (de *turbo-* 2 et de *ventilateur ;* 12 mars 1904, *la Nature,* p. 233). Accouplement d'une turbine et d'un ventilateur.

turbulence [tyrbylɑ̃s] n. f. (lat. impér. *turbulentia,* trouble, perturbation, du lat. class. *turbulentus* [v. l'art. suiv.] ; 1495, Vignay, au sens I, 2 ; sens I, 1, 1846, Balzac ; sens I, 3, 1728, Voltaire ; sens II, 1949, Larousse).

I. 1. Caractère, défaut d'une personne turbulente : *La turbulence d'un enfant.* || **2.** *Littér.* Agitation bruyante et désordonnée qui trouble la tranquillité d'autrui : *Dans la turbulence des fêtes ou le silence des lieux solitaires* (Baudelaire). || **3.** *Vx.* Esprit de trouble : *Peretti, [...] dont la turbulence égala la dissimulation* (Voltaire).

II. Mouvement d'un fluide qui s'écoule en formant des tourbillons : *Étudier les turbulences dans une soufflerie. Lavage par turbulence. Zone de turbulence atmosphérique.*

• SYN. : **I, 1** *fougue, impétuosité, pétulance, vivacité ;* **2** *effervescence, frénésie, tourbillon, tumulte.* — CONTR. : **I, 1** *apathie, indolence, nonchalance, passivité, placidité, tranquillité ;* **2** *calme, paix, silence.*

turbulent, e [tyrbylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *turbulentus,* troublé, agité, en désordre, remuant, factieux, de *turba,* trouble d'une foule en désordre, mêlée, désordre, confusion ; v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens 2 ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1949, Larousse). **1.** Se dit d'une personne (ou de son mode de vie) qui s'agite bruyamment et trouble la tranquillité d'autrui : *Ce n'était plus la petite Duval, ni la jeune mariée turbulente et presque toujours décoiffée* (Musset). *Je sais bien que Charlotte et Gaspard sont horriblement turbulents* (Gide). || **2.** *Vx* ou *littér.* Qui se plaît dans l'agitation, le trouble ; qui est propre à exciter le désordre, le trouble : *Esprits vastes, mais inquiets et turbulents, capables de tout soutenir hors le repos* (Massillon). *Vers deux heures du matin, mes voisins qui, sans repos, crachaient des mots turbulents, firent monter une entrecôte et du manzanilla* (Morand). || **3.** *Régime turbulent,* régime d'écoulement d'un fluide où il y a brassage et mélange des différentes couches. (Contr. RÉGIME LAMINAIRE.)

• SYN. : **1** *agité, diable* (fam.), *dissipé, remuant.* — CONTR. : **1** *calme, docile, sage, tranquille.*

◆ **turbulent** n. m. (1904, Larousse). Appareil utilisé en mégisserie pour le foulage des peaux.

1. turc, turque [tyrk] adj. et n. (turcopersan *türk,* turc, du persan *tourk,* proprem. « qui a la peau blanche et l'œil noir » ;

v. 1207, Villehardouin, au sens 1 ; sens 2, 1898, Larousse, art. *bain* [*café turc,* 1964, Robert ; *cheval turc,* 1694, Acad. — *turc,* n. m., même sens, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *fort comme un Turc,* 1658, Scarron ; *le Grand Turc,* av. 1453, Monstrelet ; *ne pas faire plus de cas... que du Grand Turc,* 1876, Larousse — *ne songer non plus à quelqu'un qu'au Grand Turc,* même sens, 1779, Mme de Genlis ; *traiter quelqu'un de Turc à Maure,* 1659, Molière — d'abord écrit *...à More,* 1624, Livet]). **1.** Relatif à la Turquie ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays. || **2.** *Bain turc,* bain de vapeur ; établissement où on peut prendre des bains de vapeur. (Syn. HAMMÂM.) || *Café turc,* café très fort et très noir servi dans une petite tasse avec le marc que l'on précipite au fond en ajoutant quelques gouttes d'eau froide. || *Cheval turc,* cheval d'une race intermédiaire entre le cheval arabe et le cheval persan. || *Fort comme un Turc,* v. FORT, E 1. || *Le Grand Turc,* titre que les chrétiens donnaient autrefois aux sultans ottomans : *Vous savez que le fils du Grand Turc est ici ?* (Molière). || Fam. *Ne pas faire plus de cas d'une personne, d'une chose, que du Grand Turc,* n'y prêter aucune attention. || *Jeunes Turcs,* v. JEUNE-TURC. || *Tête de Turc,* v. à l'ordre alphab. || Vx. *Traiter quelqu'un de Turc à Maure,* le traiter sans ménagement.

◆ **À la turque** loc. adj. et adv. (sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [au fig., 1762, Acad.] ; sens 2, av. 1890, Maupassant ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Selon la coutume turque : *Un lit à la turque. Être coiffé à la turque ;* au *fig.,* rudement, durement : *Traiter ses ouvriers à la turque.* || **2.** *S'asseoir à la turque,* à même le sol, les jambes repliées : *On réveilla le marquis et Gontran pour aller s'asseoir à la turque un peu plus loin* (Maupassant). || **3.** Se dit de cabinets d'aisances sans siège.

◆ **turc** n. m. (sens I, 1, v. 1207, Villehardouin [*se faire Turc,* 1872, Littré] ; sens I, 2, 1660, Oudin ; sens I, 3, 1613, Voultier ; sens II, 1670, Molière).

I. 1. Musulman. || *Se faire Turc,* devenir musulman. || **2.** *Péjor.* Personne dure, impitoyable : *C'est un vrai Turc.* || **3.** Nom usuel de la larve du hanneton commun, ou ver blanc : *Ces animaux rongeurs et destructeurs nommés, selon les pays, des thons, des turcs, des vers blancs, et qui sont le premier état du hanneton* (Balzac).

II. Langue ouralo-altaïque parlée en Turquie, en Sibérie, en Asie centrale et dans les Balkans.

2. turc ou **turck** [tyrk] n. m. (emploi métaphorique de *turc* 1 ; 1904, Larousse [pour les deux formes]). Outil de chaudronnier, qui peut remplacer la bouterolle.

turcie [tyrsi] n. f. (origine inconnue ; 1392, d'après le *FEW,* XXIII, 88 *a*). Sous l'Ancien Régime, levée de terre faite au bord de la Loire ou de ses affluents, pour empêcher les inondations.

turcique [tyrsik] adj. (lat. scientif. moderne *turcicus,* turc [proprem. « — selle — turque »], du franç. *turc* 1 ; 1839, Boiste). *Selle turcique,* v. SELLE (§ II, n. 4).

1. turco- [tyrko], premier élément, tiré de *turc* 1, et qui entre en composition avec certains adjectifs de nationalité, pour indiquer qu'une chose intéresse à la fois la Turquie et un autre pays : *Armée turco-égyptienne.*

2. turco [tyrko] n. m. (mot du sabir algérien de même sens [1830, Esnault], proprem. « [soldat] turc » [l'Algérie étant restée sous la domination turque jusqu'en 1830], empr. de l'ital. *turco,* turc, de même étym. que le franç. *turc* 1 ; 1857, Esnault). *Fam.* Sobriquet donné aux tirailleurs algériens servant dans l'armée française au cours de la campagne de Crimée : *Il s'appelait Kadour, venait de la tribu du Djendel et faisait partie de cette poignée de turcos qui s'étaient jetés dans Paris à la suite de l'armée de Vinoy* (Daudet).

turcoman adj. et n. m. V. TURKMÈNE.

turco-mongol, e [tyrkomɔ̃gɔl] adj. et n. m. (de *turco-* 1 et de *mongol ;* 1967, Robert). Se dit de l'ensemble des langues turques et mongoles.

turco-persan, e [tyrkopɛrsɑ̃, -an] adj. (de *turco-* 1 et de *persan ;* 1967, Robert). Se dit des mots que le turc a empruntés au persan.

turco-tatar, e [tyrkotatar] adj. et n. m. (de *turco-* 1 et de *tatar ;* 1964, Larousse). Se dit de l'ensemble des langues turques parlées en Turquie et en Asie centrale.

turdidés [tyrdide] n. m. pl. (du lat. *turd*[*us*], grive, et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1872, Littré [*turdoïdes,* même sens, 1845, Bescherelle]). Importante famille de passereaux insectivores, au plumage souvent brun, parfois excellents chanteurs, tels que les grives, les merles, les rouges-gorges et les rouges-queues, les rossignols, etc.

turdus [tyrdys] n. m. (mot lat. signif. « grive » ; 1904, Larousse). Nom scientifique des grives et des merles, genre type de la famille des turdidés.

turelure ou **ture lure** [tyrlyr] n. f. (suite onomatop. utilisée comme refrain de chanson ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** *Vx.* Refrain de certaines chansons populaires : *Que de choses dans le monde finissent comme les amours de ma tante, ture, lure* (Chateaubriand). || **2.** *Vx* et *péjor.* Refrain usé, chanson banale : *Il existe une liturgie bénédictine que je ne souffrirai pas de voir sophistiquer par je ne sais quelles turelures* (Huysmans).

turf [tœrf *ou* tyrf] n. m. (mot angl. signif. « tourbe, gazon, pelouse, lieu où se font les courses de chevaux », francique **turba,* tourbe ; 1828, *Journ. des haras,* au sens I, 1 ; sens I, 2, av. 1842, Stendhal [« le sport hippique... », 1853, E. Chapus] ; sens II, 1, 1926, Esnault [aussi « racolage... »] ; sens II, 2, 1935, Esnault ; sens II, 3, 1929, Esnault).

I. 1. Terrain gazonné sur lequel se font les courses de chevaux : *Il commença par se plaindre du champ de Mars, turf exécrable* (Flaubert). *En attendant, Wazemmes trouve tout à fait tolérables les après-midi qu'il passe sur le turf* (Romains). || **2.** Ensemble des personnes qui sont concernées par le sport hippique ou qui assistent aux courses : *Et souvent, il avait, dans le turf ébloui | Senti courir les cœurs des femmes après lui* (Hugo). || *Par extens.* Le sport hippique en général : *Les gens du turf. Un fanatique du turf.*

II. 1. *Arg.* Lieu public où une femme se livre à la prostitution ; racolage sur la voie publique. || **2.** *Arg.* Fille publique : *Ah ! disait le vieux turf au docteur Lacassagne, dans notre métier, le plus fatigant, c'est les étages* (Simonin). || **3.** *Arg.* Travail.

turfiste [tœrfist *ou* tyrfist] n. (de *turf ;* 1853, E. Chapus, p. 306). Personne qui aime le sport hippique, qui assiste souvent aux courses et parie : *Dès le départ il* [un cheval] *prit la tête du peloton et s'en détacha de trois longueurs. Un pareil départ, de l'avis des turfistes, ne saurait faire présumer du résultat de la course* (Aymé).

turgescence [tyrʒɛsɑ̃s] n. f. (lat. médiév. *turgescentia,* turgescence, du lat. class. *turgescens, -entis* [v. l'art. suiv.] ; 1752, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, 1933, Larousse ; sens 3, 1854, A. François, 88). **1.** État de rigidité et de gonflement des organes végétaux non ligneux, résultant d'une forte teneur en eau. || **2.** Augmentation de volume d'un organe par rétention du sang veineux : *Turgescence des veines.* || **3.** *Fig.* Agitation, soulèvement : *La turgescence et l'agitation de la tempête* (Baudelaire).

● SYN. : **2** *congestion, tumescence.*

turgescent, e [tyrʒɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *turgescens, -entis,* part. prés. de *turgescere,* se gonfler, s'enfler, inchoatif de *turgēre,* être gonflé ou enflé ; 1812, Boiste). Qui subit ou a subi un gonflement local : *La crête du coq est fréquemment turgescente.*

● SYN. : *enflé, gonflé, tumescent.*

turgide [tyrʒid] adj. (lat. *turgidus,* gonflé, enflé, de *turgēre,* être gonflé ou enflé ; 1463, d'après le *FEW,* XIII/2, 430 *b* [rare jusqu'en 1833, Balzac]). *Littér.* Boursouflé, gonflé : *Ses yeux rougis et ses paupières turgides sous les lunettes d'écaille* (France). *Sans tendresse, elle regardait cette belle gorge turgide qui n'avait jamais encore été gonflée par le lait* (Duhamel).

turiobulbe [tyrjobylb] n. m. (de *turio[n]* et de *bulbe ;* 1872, Littré). Nom donné à des bourgeons terminaux des rameaux souterrains qui se renflent en masse charnue et envoient, l'année suivante, des tiges florifères.

turion [tyrjɔ̃] n. m. (lat. *turio,* jeune pousse, tendron, rejeton ; 1555, B. Aneau). Nom donné parfois aux bourgeons, aux jeunes pousses de certaines plantes, notamment des asperges.

turkmène [tyrkmɛn] adj. (mot persan de même sens ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *turckmann ;* 1876, Larousse [art. *Turcomans*], écrit *troukhmène ; turkmène,* 1895 [d'après Robert, 1970], puis 1904, Larousse). Se dit du peuple turc vivant en U.R.S.S. (Turkménistan, Ouzbékistan, Russie d'Europe), en Afghānistān et en Iran.

◆ n. m. (1964, Larousse). Langue parlée par un million de personnes environ entre la Caspienne et la mer d'Aral.

• REM. On rencontre rarement aujourd'hui les formes TURCOMAN, E (1697, d'après Robert, 1964) et TURKOMAN, E (1876, Gobineau) : *Ils avaient envoyé des émissaires parmi les tribus turkomanes, pour traiter du rachat des captifs* (Gobineau).

turlotte n. f. V. TURLUTTE.

turlupin [tyrlypɛ̃] n. m. (origine inconnue ; XIV^e s., Du Cange, au sens de « membre d'une certaine secte hérétique » ; XIV^e s., *Miracles de Nostre-Dame,* au sens de « rieur, badin » ; sens 1 [emploi comme n. commun de *Turlupin,* surnom pris par l'auteur de farces Henry *Legrand* — 1583-1634], av. 1654, Guez de Balzac ; sens 2 [emploi atténué du sens de « hérétique », v. ci-dessus], 1642, Oudin ; sens 3 [emploi comme n. commun de *Turlupin* — v. ci-dessus], fin du XIX^e s., Huysmans). **1.** *Class.* Comédien des tréteaux de la foire, qui débitait des plaisanteries équivoques et de mauvais goût, et, *par extens.,* auteur qui composait des comédies de mauvais goût : *Toutefois à la cour les Turlupins restèrent, | Insipides plaisants, bouffons infortunés, | D'un jeu de mots grossier partisans surannés* (Boileau). || **2.** *Class.* Fainéant, poltron, vaurien : *Si j'en étais juge, je sais bien à quoi je condamnerais tous ces Messieurs les turlupins* (Molière). || **3.** *Vx.* Mauvais acteur : *Il contemplait la salle tandis qu'un Turlupin émiettait dans une sauce rebattue de musique, du patriotisme et de l'amour* (Huysmans).

turlupinade [tyrlypinad] n. f. (de *turlupin ;* 1654, Scarron). Plaisanterie de mauvais goût (vieilli) : *Ne voulez-vous pas me défaire de votre marquis incommode ? Pensez-vous me le laisser toujours sur les bras, et que je puisse durer à ses turlupinades perpétuelles ?* (Molière). *J'étais à la caisse où j'avais dû fuir les turlupinades de ton mari* (Porto-Riche).

turlupiner [tyrlypine] v. intr. (de *turlupin ;* 1615, *Harangue de Turlupin).) Vx.* Faire des plaisanteries de mauvais goût.

◆ v. tr. (sens 1, 1695, Regnard ; sens 2, 1790, Brunot). **1.** *Vx.* Se moquer de : *Le sieur Ventes ayant turlupiné la demoiselle Virginie sur sa rupture avec M^lle Arnould* (Goncourt). || **2.** *Fam.* Tracasser, tourmenter avec insistance : *Ce qui me turlupine, c'est la parenté d'idées entre ces trois plans* (Flaubert). *Il* [Costals] *disait : — [...] Ma famille me turlupine : « Il faut que tu te maries, pour avoir une femme qui tienne ton intérieur »* (Montherlant).

turlurette [tyrlyrɛt] n. f. (de *turelure ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *turluette,* au sens de « flageolet de berger » ; XIV^e s., Cuvelier, écrit *turlurete,* au sens de « cornemuse » ; écrit *turlurette,* aux sens 1-2, 1872, Littré ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Instrument de musique dont faisaient usage les mendiants au XIV^e s. || **2.** Refrain de certaines chansons populaires : *Tu chantes turlurette et la faridondaine* (Hugo). || **3.** *Vx* et *pop.* Femme gaie qui aime à s'amuser.

turlut [tyrly] n. m. (mot onomatop. évoquant le cri de l'oiseau ; 1680, Richelet). Autre nom de l'oiseau appelé aussi *farlouse* ou *pipit des prés.*

turlutaine [tyrlylɛn] n. f. (mot formé sur le même radical que *turlututu ;* 1803, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général* [« idée fixe, lubie », 1854, Lachâtre]). **1.** Nom ancien de la serinette. || **2.** *Fig.* et *fam.* Ce qu'on répète sans cesse, refrain, rengaine : *Dieu merci il* [votre père] *n'est pas orateur. Et c'est la seule chose qui compte auprès de mes très chers collègues, quand même ce qu'on dit ne serait que turlutaines* (Proust). || *Par extens.* Idée fixe, lubie (vieilli) : *La turlutaine de notre temps, c'est la réhabilitation de la femme perdue* (Augier).

turlutte [tyrlyt] ou **turlotte** [tyrlɔt] n. f. (origine inconnue ; 1^er nov. 1874, *Revue des Deux Mondes* — p. 114 — [*turlutte*], et 1904, Larousse [*turlotte*]). Engin utilisé pour la pêche en mer, formé d'un morceau de plomb entouré d'hameçons.

turlututu [tyrlytyty] n. m. (suite onomatop. imitant le son de la flûte ; 1844, Balzac [*turlutu,* 1876, Larousse]). *Fam.* Flûte, fifre ou mirliton. (Vieilli.) [On rencontre aussi la forme TURLUTU.]

◆ n. m. (av. 1896, Goncourt). Mélodie imitant le son de la flûte : *La grande sœur murmure un petit turlututu, bête et mélancolique* (Goncourt).

◆ interj. (sens 1, 1654, Loret ; sens 2, 1839, Flaubert). **1.** Onomatopée qui simule le jeu de la flûte et qui traduit la gaieté. || **2.** S'emploie ironiquement pour refuser, pour se moquer, pour interrompre un bavard, etc. : *Est-ce que le bouillant Jules Lemaître d'alors aurait même écrit son article ? Turlututu* (Romains).

turnapull [tœrnapul] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, de l'angl. *to turn,* tourner [empr. du franç. *tourner*], et *to pull,* tirer, arracher, pousser ; 1964, Larousse). Engin de terrassement composé d'un tombereau automoteur qui se charge lui-même de déblais au cours de son déplacement par raclage du terrain, et se vide en décharge par escamotage de son fond de benne.

turne [tyrn] n. f. (alsacien *türn,* prison, allem. *Turm,* tour ; début du XVI^e s., Aebischer [51], au sens de « maison » ; sens 1-2, 1822, Esnault ; sens 3, 11 nov. 1854, Th. Gautier [à l'École normale supérieure, 1882, Esnault — *thurne,* 1933, J. Romains]). **1.** *Vx* et *pop.* Petite maison, logis : *De quoi s'acheter une turne à la campagne* (H. Bataille). *Ah ! voilà maintenant la maison* [...]. *Loger dans une turne pareille, c'est à peine croyable, à peine concevable* (Duhamel). || **2.** Chambre meublée de dernier ordre : *Y m'donne rendez-vous deux fois par semaine dans une mauvaise petite turne de rien du tout* (Gyp). || **3.** *Arg. scol.* Chambre d'étudiant ; petite chambre et salle de travail pour trois ou quatre élèves dans une école supérieure, et notamment à l'École normale supérieure : *Où l'aurait-il menée ? Dans sa turne d'étudiant ?* (Ary-Leblond). *Quand il rentra dans la turne, Jallez et Budissin paraissaient travailler* (Romains). [On rencontre parfois l'orthogr. THURNE, en ce sens.]

turnep [tyrnɛp] ou **turneps** [tyrnɛps] n. m. (angl. *turnip,* même sens, de *to turn,* tourner [le turnep ayant une racine pivotante], et de l'anglo-saxon *naep* ou *nep,* navet, lat. *napus,* même sens ; 1755, Fr. Mackenzie, écrit *turnep ; turneps* [forme de plur. prise pour un sing.], 1820, *Dict. d'histoire naturelle*). Variété de chou-rave : *Ici, dit le comte, je sème des turneps* (Flaubert).

turn-pull [tœrnpul] n. m. (mot angl. de même sens, de *to turn,* tourner [empr. du franç. *tourner*], et de *to pull,* pousser ; 1964, Larousse). Système de commande d'appareillage électrique par un bouton qu'on tourne d'abord et qu'on pousse ensuite.

turonien, enne [tyrɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (dér. savant du lat. *Turones,* les Turons, peuple riverain de la Loire [habitant la région qui constitue auj. la Touraine] ; 1842, Orbigny). En géologie, se dit d'un étage du début du crétacé supérieur représenté par la craie tuffeau de Touraine.

turpide [tyrpid] adj. (dér. savant du lat. *turpis,* honteux [v. l'art. suiv.] ; v. 1390, La Curne, comme n., au sens de « action honteuse » ; comme adj., au sens actuel, av. 1502, O. de Saint-Gelais [le mot ne semble pas être attesté entre la fin du XVI^e s. et 1830, Balzac]). *Littér.* Se dit d'une personne (ou

de son comportement) qui a une certaine laideur morale : *Ce religieux était pourvu d'une âme vraiment turpide* (Huysmans).

● SYN. : *abject, ignoble, immonde, infâme, sordide, vil.*

turpitude [tyrpityd] n. f. (lat. *turpitudo,* laideur, difformité, laideur morale, indignité, infamie, de *turpis,* laid, vilain, honteux, ignoble ; v. 1390 [d'après le *FEW,* XIII/2, 433 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Caractère immoral et honteux d'une personne, de ses actes, de sa conduite : *La turpitude et le scandale de ses mœurs* (Marmontel). *Un vieux penchant humain mène à la turpitude* (Hugo). *Se vautrer dans la turpitude.* ‖ **2.** Acte, parole ou pensée par lesquels se manifeste ce caractère : *Astre obscène* [la Lune], *polisson et libidineux, lui dit-il, tu n'es jamais las d'éclairer les turpitudes des hommes* (France). *Cette affaire-là* [l'affaire Dreyfus] *jusqu'ici, c'est la bouteille à l'encre. Je ne dis pas que d'un côté comme de l'autre il n'y ait pas à cacher d'assez vilaines turpitudes* (Proust).

● SYN. : **1** *abjection, déshonneur, honte, ignominie, infamie.*

turquerie [tyrkəri] n. f. (de *turc* [*turquerie,* « pierre précieuse dont les Indiens ornent leur nez » — 1578, J. de Léry —, était issu de *turquoise,* par changement de suff.] ; 1668, Molière, au sens 2 ; sens 1, 1870, Bürger, II, 213 [« ce qui est exécuté sur le modèle propre à l'art... turc », début du XXe s.]). **1.** Œuvre littéraire ou artistique, à la mode au XVIIe et au XVIIIe s., qui fait intervenir ou représente des personnages originaires d'une Turquie de fantaisie : *La turquerie du « Bourgeois gentilhomme ». Du grand art,* [...] *les turqueries peintes aux Batignolles, sous un jour froid ?* (Huysmans). ‖ Ce qui est exécuté sur le modèle propre à l'art, à la civilisation turque ou orientale : *Il y avait un rappel de turquerie à la draperie des fenêtres* (Hermant). ‖ **2.** *Fig.* et *fam.* Dureté, âpreté sordide : *Il est Turc là-dessus, mais d'une turquerie à désespérer tout le monde* (Molière).

turquesse [tyrkɛs] n. f. (fém. de *turc ;* 1872, Littré). Femme turque. (Rare.)

turquette [tyrkɛt] n. f. (de [*herbe du*] *turc,* même sens [1565, d'après le *FEW,* XIX, 192 *b*] ; 1633, d'après le *FEW,* XIX, 192 *b*). Nom usuel de la *herniaire glabre.*

turquin [tyrkɛ̃] adj. m. (ital. *turchino,* turquoise, turquin, proprem. « de Turquie », de *turco,* turc [v. TURCO 2], le bleu passant pour être la couleur préférée des Turcs ; 1471, *Comptes et Mémoriaux du roi René,* p. 260). *Littér.* Se dit d'un bleu foncé et mat : *Des yeux turquins* (Rosny). *La chambre est ouverte au ciel bleu turquin* (Rimbaud).

◆ adj. m. et n. m. (1771, Havard [*marbre turquin ; turquin,* n. m., 1842, Acad.]). *Marbre turquin,* ou substantiv., *turquin,* variété de marbre bleu veiné de blanc, qu'on trouve en Italie : *Sur la cheminée de marbre turquin* (Gautier). *Le turquin bleu, le noir portor* (Sully Prudhomme).

turquine [tyrkin] n. f. (de l'ital. *turchino,* turquoise [v. l'art. précéd.] ; 1680, Richelet). Variété de turquoise peu estimée.

turquoise [tyrkwaz] n. f. (fém. substantivé de l'anc. adj. *turcois,* turc [v. 1170, *Fierabras*], dér. de *turc ;* v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *turquoyse* [*turquoise,* XIVe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du XIXe s. ; sens II, 1, 1779, Havard ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1791, Valmont de Bomare).

I. 1. Pierre fine opaque, de couleur bleu ciel à bleu-vert, qui est une variété de phosphate naturel d'aluminium et de cuivre : *Tant que vous aurez cette turquoise au cou, vous ne vieillirez pas* (Hugo). *Les turquoises sont un gage de bonheur* (Gobineau). ‖ **2.** Couleur analogue à celle de la pierre précieuse : *Le ciel fin de turquoise* (Samain). *Je voyais derrière les vitres le sable jaune pâle et la mer d'un bleu de turquoise* (Green).

II. 1. Étoffe croisée fabriquée en Turquie. ‖ **2.** Siège long ou lit de repos, créé au milieu du XVIIIe s. et comportant à ses extrémités deux chevets de même forme et d'égale hauteur. ‖ **3.** Nom usuel d'un petit papillon d'Europe.

◆ adj. invar. (1893, *Dict. général*). Qui est de la couleur de la pierre fine : *Un bleu turquoise. Une mer turquoise.*

turriculé, e [tyrikyle] adj. (dér. savant du lat. *turricula,* petite tour, dimin. de *turris,* tour ; 1842 [d'après Robert, 1964], puis 1872, Littré). Se dit des coquilles dont la spire est disposée de manière à présenter l'aspect d'une petite tour.

turritelle [tyritɛl] n. f. (lat. scientif. moderne *turritella,* même sens [début du XVIIIe s.], du lat. class. *turritus,* muni de tours, en forme de tour, dér. de *turris,* tour ; 1800, Boiste). Mollusque gastropode à coquille très pointue, vivant dans le sable et dans les mers chaudes.

tursion [tyrsjɔ̃] n. m. (lat. *tursio,* sorte de poisson [peut-être « requin »] ; 1876, Larousse, écrit *tursio ; tursion,* 1933, Larousse). Nom usuel d'un dauphin.

tussah ou **tussau** n. m. V. TUSSOR.

tussigène [tysiʒɛn] adj. (de *tussi-,* élément tiré du lat. *tussis,* toux, et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1897, Nysten, 1641 *b* [*zones tussigènes,* 1964, Larousse]). Qui peut déclencher la toux. ‖ *Zones tussigènes,* zones de la muqueuse respiratoire, dont l'irritation déclenche la toux. (Syn. TUSSIPARE.)

tussilage [tysilaʒ] n. m. (lat. *tussilago,* même sens, de *tussis,* toux [cette plante étant employée dans des tisanes pectorales] ; 1671, Quatroux). Plante commune vivace, à rhizome traçant, dont une espèce, appelée vulgairement *pas-d'âne,* est employée dans des préparations pectorales.

tussipare [tysipar] adj. (de *tussi-,* élément tiré du lat. *tussis,* toux, et de *-pare,* du lat. *parĕre,* enfanter, produire ; 1904, Larousse). Syn. de TUSSIGÈNE.

tussor ou **tussore** [tysɔr] n. m. (angl. *tussore, tussur, tusser* ou *tussah,* tussor, hindoustani *tasar,* même sens ; 1844 [d'après Littré, 1872], écrit *tussore* [*tussor,* 1904, Larousse ; *tussah* et *tussau,* 1923, Larousse — d'abord *soie tussah,* 15 sept. 1873, *Journ. officiel,* p. 5897, et *soie tussau,* 1904, Larousse (*soie tussor,* 1964, Larousse)], au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse [pour les deux formes]). **1.** Sorte de foulard fabriqué en Inde avec une soie fournie par le ver à soie sauvage. (On dit aussi TUSSAH ou TUSSAU.) ‖ **2.** Étoffe de soie légère, analogue à celle qu'on tisse avec la soie tussor : *Pas de cravate, mais une molle chemise de tussor ouverte* (Mauriac).

tutélaire [tytelɛr] adj. (bas lat. *tutelaris,* protecteur, de tutelle, du lat. class. *tutela* [v. l'art. suiv.] ; 1552, Rabelais, au sens 2 ; sens 1, 1613, Voultier). **1.** Qui concerne la tutelle : *Gestion tutélaire.* ‖ **2.** Qui tient sous sa garde, sous sa protection ; favorable, secourable : *Se passer de Dieu... Je veux dire : se passer de l'idée de Dieu, de la croyance en une Providence attentive, tutélaire et rémunératrice..., n'y parvient pas qui veut* (Gide). *Puissance, divinité tutélaire. Bonté tutélaire.*

● SYN. : **2** *attentif, bon, protecteur.*

tutelle [tytɛl] n. f. (lat. *tutela,* action de veiller sur, protection, garde, et, dans la langue jurid., « tutelle », de *tueri,* avoir les yeux sur, regarder, veiller à ; 1332, Godefroy, au sens 1 [*conseil de tutelle,* 1876, Larousse ; *tutelle de fait,* 1975, *Lexis ; tutelle aux allocations familiales,* 1964, Larousse] ; sens 2, v. 1355, Bersuire ; sens 3, av. 1539, Gringore ; sens 4, 1933, Larousse [*autorité de tutelle,* 1964, Larousse] ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Charge imposée à une personne, conformément à la loi, de prendre soin de la personne et des biens d'un mineur ou d'un interdit : *Ces grands auteurs des grandes journées préparaient avec Pitt et Cobourg la royauté d'Orléans ou la tutelle de Louis XVII* (France). *Être placé sous la tutelle d'un parent proche. Cet enfant est sous tutelle.* ‖ *Conseil de tutelle,* personne nommée par le père mourant pour assister la mère survivante dans la tutelle des enfants. ‖ *Tutelle de fait,* exercice des fonctions de tuteur par une personne qui n'y est pas régulièrement habilitée. ‖ *Tutelle aux allocations familiales,* institution qui permet le versement des prestations familiales à une personne physique ou morale autre que les parents d'un enfant élevé dans des conditions

défectueuses, ou lorsque le montant des allocations n'est pas utilisé dans l'intérêt des enfants. || **2.** *Fig.* et *littér.* Protection, sauvegarde exercée à l'égard de quelqu'un : *Se placer sous la tutelle des lois.* || **3.** *Fig.* et *péjor.* Surveillance contraignante : *Et je me demandai si M. Verdurin* [...] *n'avait pas secoué la tutelle de sa femme* (Proust). || **4.** *Tutelle administrative,* contrôle exercé par une autorité administrative *(autorité de tutelle)* sur une collectivité publique secondaire, en vue de maintenir celle-ci dans le respect de la loi et de faire prévaloir un intérêt public supérieur. || **5.** *Régime de tutelle,* régime sous lequel l'O.N.U. place, depuis 1945, les territoires jugés encore incapables de se gouverner par eux-mêmes et dont l'administration est exercée par une puissance tutrice dans le dessein de promouvoir leur indépendance.

tuteur, trice [tytœr, -tris] n. (lat. *tutor,* défenseur, protecteur, gardien, curateur, et, dans la langue jurid., « tuteur », de *tueri* [v. l'art. précéd.] ; v. 1265, *Livre de jostice,* écrit *tutor* [*tuteur,* XIV^e s.], au sens 1 [*n'avoir pas besoin de tuteur,* 1798, Acad. — *ne pas vouloir de tuteur,* même sens, 1690, Furetière ; *tuteur ad hoc,* 1835, Acad.] ; sens 2, XIV^e s., *Nature à l'alchimie*). **1.** Personne chargée légalement de protéger la personne et les biens d'un mineur ou d'un interdit : *Il faut bien que je mette la tutrice de Jean-Paul au courant de mes affaires* (Martin du Gard). *En qualité de tuteur des enfants mineurs, il avait examiné les comptes de Fred* (Simenon). || Fam. *N'avoir pas besoin de tuteur,* savoir gérer ses affaires soi-même. || *Subrogé tuteur,* v. SUBROGÉ. || *Tuteur ad hoc,* personne chargée de représenter et de défendre le mineur, soit dans un acte particulier, lorsque ses intérêts risquent d'être opposés à ceux du subrogé tuteur, soit dans une action en désaveu de paternité. || **2.** *Fig.* et *littér.* Personne physique ou morale assurant la protection, ou la direction spirituelle de quelqu'un ou de quelque chose : *Les lois doivent être les tutrices et non les geôlières de la liberté* (Hugo).

• SYN. : **2** *gardien, mainteneur, protecteur.*

◆ **tuteur** n. m. (1701, Furetière). Bâton, tige ou armature qui soutient et guide une jeune plante : *Arracher au passage quelques tuteurs de rosiers* (Proust).

◆ adj. m. (1872, Littré). *Corset tuteur,* enveloppe en bois ou en fer qu'on place autour d'un jeune arbre pour le protéger.

tuteurage [tytœraʒ] n. m. (de *tuteurer ;* 1907, Larousse). Action de munir une jeune plante d'un tuteur.

tuteurer [tytœre] v. tr. (de *tuteur ;* 1907, Larousse). Munir d'un tuteur : *Tuteurer des rosiers grimpants.*

tuthie ou **tutie** [tyti] n. f. (ar. *tuthia,* même sens ; 1256, Ald. de Sienne *[tutie],* et v. 1560, Paré [*tuthie*]). Oxyde de zinc qui se forme au cours du traitement de certains minerais de plomb.

tutiorisme [tytjɔrism *ou* tysjɔrism] n. m. (dér. savant du lat. *tutior,* plus sûr, compar. de *tutus,* protégé, à l'abri, sûr, part. passé adjectivé de *tueri,* avoir les yeux sur, regarder, veiller à ; 1904, Larousse). En théologie morale, doctrine préconisant de suivre l'opinion la plus sûre chaque fois que l'opinion la plus large n'est pas théoriquement certaine.

tutioriste [tytjɔrist *ou* tysjɔrist] n. (de *tutiorisme ;* 1904, Larousse). Partisan du tutiorisme.

tutoiement [tytwamɑ̃] n. m. (de *tutoyer ;* 1636, Monet, écrit *tuteiement ; tutoiement,* 1690, Hauteroche). Action, habitude de tutoyer : *Il* [Rodrigue] *ne peut s'en tenir au vous et passe au tutoiement* (Sainte-Beuve).

tutoyer [tytwaje] v. tr. (des pron. pers. *tu* et *toi ;* v. 1280, Bibbesworth, écrit *tutoiser* [*tutoyer,* 1394, Du Cange], au sens 1 ; sens 2, milieu du XX^e s.). [Conj. **2a.**] **1.** S'adresser à quelqu'un en usant de la deuxième personne du singulier et du pronom « tu » : *Il ne les tutoyait* [les femmes] *que pour les féliciter, ce qui donnait à la louange quelque chose de moins solennel* (Duhamel). *L'abbé, qui nous tutoyait au patronage, nous disait « vous » ici* (Carco). || **2.** Fam. *Tutoyer un obstacle,* dans un concours hippique, le toucher, en le franchissant, sans le faire tomber, en parlant du cheval.

tutoyeur, euse [tytwajœr, -øz] adj. et n. (de *tutoyer ;* 1752, Ch. Le Roy [péjor., fin du XIX^e s., A. Daudet]). *Littér.* Qui a l'habitude de tutoyer : *Oui, j'ai pu voir encore les derniers représentants de cette génération de tutoyeurs de Dieu assister au culte avec leur grand chapeau de feutre sur la tête, qu'ils gardaient pendant toute la pieuse cérémonie* (Gide). || *Péjor.* Qui a tendance à tutoyer n'importe qui, en prenant une liberté déplacée : *Jusqu'à leurs garçons de boutique, familiers, tutoyeurs* (Daudet).

◆ adj. (1874, A. Daudet). *Littér.* Qui dénote une liberté d'attitude et de langage : *Le geste familier, tutoyeur* (Daudet). *Un style volontiers tutoyeur.*

tutti [tuti] n. m. invar. (mot ital. signif. proprem. « tous », plur. de *tutto,* tout, lat. pop. **tottus,* var. expressive du lat. class. *totus,* tout, entier ; 1765, *Encyclopédie,* au sens 1 [« ensemble de sons... », 1831, V. Hugo] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Jeu d'ensemble de tous les instruments d'un orchestre (par opposition au *solo*) : *La joie, la musique et l'entrain de la danse causèrent une ivresse qui fit disparaître ces nuances dans le crescendo du tutti* (Balzac). || *Par extens.* Ensemble de sons ou de bruits qui se font entendre en même temps : *Prêtez donc l'oreille à ce tutti des clochers* (Hugo). *Un tutti de calottes, de gueulades et de rires* (Flaubert). || **2.** Passage d'une partition dans lequel l'orchestre joue tout entier : *Reprendre au tutti.*

tutti frutti [tutifruti] loc. adj. invar. (loc. ital. signif. proprem. « tous fruits », de *tutti,* tous [v. l'art. précéd.], et de *frutti,* plur. de *frutto,* fruit, lat. *fructus,* rapport, revenu, fruit [v. FRUIT 1] ; 1933, Larousse). Composé ou parfumé de toutes sortes de fruits : *Un sorbet tutti frutti.*

◆ n. m. invar. (1899, A. Allais). Crème glacée aux fruits variés.

tutti quanti [tutikwɑ̃ti] loc. adv. (loc. ital. signif. proprem. « tous tant qu'ils sont », de *tutti,* tous [v. TUTTI], et de *quanti,* aussi nombreux, plur. de *quanto,* combien grand, lat. *quantus,* combien grand, tel [en grandeur] ; 1671, M^me de Sévigné). *Fam.* Tous ces gens, tous autant qu'ils sont (s'emploie iron. à la place de *etc.,* dans une énumération de personnes) : *En tout cas que les Guermantes aillent ou non chez M^me Verdurin, elle reçoit, ce qui vaut mieux, les d'Sherbatoff, les d'Forcheville, et tutti quanti, des gens de la plus haute volée* (Proust). *Renault, Peugeot et tutti quanti* (Pagnol).

1. tutu [tyty] n. m. (altér. enfantine de *cucu,* redoublement de *cul ;* 1890, Ch. Monselet, 48). *Fam.* S'emploie, en parlant aux petits enfants, pour désigner les fesses : *On va faire panpan sur ton tutu,* ou *faire panpan tutu.*

2. tutu [tyty] n. m. (mot expressif formé par le redoublement de la syllabe *tu- ;* 1881, Esnault). Partie du costume conventionnel de la danseuse académique, consistant en un petit jupon de tulle, de tarlatane ou de tout autre tissu, pris par le milieu en forme de petite culotte et recouvert d'un ou de deux autres jupons bouffants.

tuyau [tɥijo] n. m. (du francique **thūta,* tuyau ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *tudel* [*tuel,* XIII^e s. ; *tuyau,* XV^e s.], au sens I, 7 ; sens I, 1, v. 1100, *Romanische Studien* [I, 177], écrit *tuiel* [*tuyau,* XIV^e s., Laborde, 530 ; *tuyau d'arrosage,* 1893, *Dict. général ; tuyau de poêle,* 1876, Larousse — « chapeau haut de forme », 1832, Esnault (*chapeau en tuyau de poêle,* même sens, 1864, Erckmann-Chatrian) ; *la famille tuyau de poêle,* 1926, d'après Robert, 1964] ; sens I, 2, 1658, Scarron ; sens I, 3, 1748, Esnault ; sens I, 4, 1964, Larousse [aussi *tuyau de descente ; tuyau de chute,* 1964, Larousse — *tuyau,* même sens, 1690, Furetière ; *tuyau à soupape,* 1933, Larousse] ; sens I, 5, 1893, *Dict. général* [*tuyau sonore,* 1878, Larousse — *tuyau,* même sens, v. 1500, Picot (écrit *tueau*)] ; sens I, 6, XIII^e s., *Roman de Renart,* écrit *tuiau* [*tuyau,* 1538, R. Estienne] ; sens II, av. 1493, G. Coquillart ; sens III [de *(dire dans le) tuyau (de l'oreille)*], 1872, Pearson [*tuyau crevé,* 1925, Cendrars]).

I. 1. Élément à section constante d'un conduit, utilisé pour la circulation d'un fluide ou d'un produit pulvérulent : *Une*

ruelle silencieuse et très étroite, encombrée de tuyaux et d'escaliers métalliques (Butor). *Tuyau de cuivre, de plomb, de plastique. Tuyau d'alimentation, de chauffage central.* || *Tuyau d'arrosage,* conduit de caoutchouc ou de plastique qui sert à amener à la lance d'arrosage l'eau prise à une conduite principale. || *Tuyau de poêle,* conduit de tôle dont les extrémités sont usinées de manière à pouvoir s'imbriquer dans un conduit identique ; ensemble des tuyaux imbriqués les uns dans les autres et dont les extrémités s'adaptent d'un côté à un appareil de chauffage et de l'autre à une ouverture pratiquée dans la cheminée ; *fig.* et *fam.*, chapeau haut de forme : *Il était en redingote, tuyau de poêle et gants noirs ; comme qui reviendrait de baptême ou d'enterrement* (Gide). [On employait autref. la loc. adj. EN TUYAU DE POÊLE : *Derrière lui marchait le secrétaire Schwân, le chapeau en tuyau de poêle tout droit sur sa grosse figure bourgeonnée* (Erckmann-Chatrian).] || Pop. *La famille tuyau de poêle,* désignation ironique d'un groupe de personnes apparentées, ou de couples distincts, dont les relations sexuelles paraissent compliquées et équivoques. || **2.** *Pop.* Gosier, estomac (vieilli) : *Colle-toi ça dans le tuyau.* || **3.** Fam. *Dire dans le tuyau de l'oreille,* v. OREILLE (§ I, n. 2). || **4.** *Tuyau à ailettes,* corps de chauffe constitué par un tube en fonte ou en acier, sur lequel sont fixées des ailettes rectangulaires ou circulaires. || *Tuyau de chute,* canalisation verticale servant à l'évacuation des W.-C. || *Tuyau de descente,* canalisation verticale servant à l'évacuation des urinoirs, lavabos, bidets, éviers, etc. || *Tuyau à soupape,* tuyau de poêle dans lequel peut fonctionner un papillon. || **5.** *Tuyau acoustique,* long conduit qui sert à porter le son à distance. || *Tuyau sonore,* ou simplem. *tuyau,* tout tube à parois lisses et rigides de section carrée, conique ou cylindrique, dont l'air intérieur peut vibrer sous l'effet du souffle humain ou d'un ventilateur. || **6.** Extrémité creuse de la plume des oiseaux. || **7.** Tige creuse du blé et de certaines plantes : [Pan] *donne l'accolade à ces roseaux enchantés, puis en coupe trois tiges dont il fait sept tuyaux de longueurs décroissantes qu'il creuse, vide de leur moelle, perce de trous et lie ensemble avec deux joncs* (Laforgue).

II. Pli cylindrique fait à du linge empesé, à l'aide d'un fer spécial dit « fer à tuyauter » : *Une guimpe, une collerette à tuyaux.*

III. *Fig.* et *fam.* Renseignement donné confidentiellement à quelqu'un ; information précieuse et connue d'un petit nombre de personnes : *Toi qui as un pied, un œil et une oreille dans la place, tu voudras bien me donner quelques tuyaux ?* (Gide). *Je ne suis pas un spéculateur jouant la tendance et cherchant le tuyau* (Hamp). *Un turfiste en quête d'un tuyau pour la prochaine course.* || Fam. *Un tuyau crevé,* un renseignement sans valeur.

tuyautage [tɥijotaʒ] n. m. (de *tuyauter ;* 1872, Littré, aux sens I, 1 et II ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens III, 1904, Larousse).

I. 1. Ensemble de tuyauteries. || **2.** Technique, art d'installer des tuyauteries.

II. Action de donner au linge des plis cylindriques ; le tissu ainsi plissé : *Son bonnet dont le tuyautage avait l'air d'être en biscuit* (Proust).

III. *Fam.* Action de renseigner confidentiellement ; le fait d'être renseigné : *Le tuyautage a ruiné bien des gens.*

tuyauté, e [tɥijote] adj. (part. passé de *tuyauter ;* 1867, Zola, au sens I ; sens II, XX^e s.).

I. Qui comporte de nombreux petits plis cylindriques : *Quelques vieilles paysannes avec de rondes figures ridées comme des pommes, sous des bonnets tuyautés* (Alain-Fournier). *Un joli petit amour de bavolet au ruché tuyauté* (Giono).

II. *Fam.* Renseigné, informé : *Un parieur très bien tuyauté.*

◆ **tuyauté** n. m. (sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Manière dont le linge est tuyauté : *Un tuyauté soigné.* || **2.** Ensemble des plis cylindriques donnés au linge empesé : *Et les tuyautés neigeux d'une haute collerette* (Richepin).

tuyauter [tɥijote] v. intr. (de *tuyau ;* 1872, d'après Littré, 1877). En parlant d'une céréale, se former en tuyau, commencer à pousser la tige qui doit porter l'épi.

◆ v. tr. (sens I, 31 janv. 1822, *l'Observateur des modes ;* sens II, 1899, Esnault).

I. Repasser et plisser en forme de tuyaux : *Tuyauter un jabot, un bonnet.*

II. Fam. *Tuyauter quelqu'un,* lui donner des renseignements confidentiels, des conseils utiles : *Tuyauter un ami pour la Bourse, pour le tiercé.*

tuyauterie [tɥijotri] n. f. (de *tuyau ;* 1845, Bescherelle, aux sens 1-2 ; sens 3, 1877, Littré). **1.** *Vx.* Fabrique de tuyaux métalliques. || **2.** Ensemble de canalisations, de conduites assurant la circulation d'un fluide ou de matières pulvérulentes dans une installation. || **3.** Ensemble des tuyaux apparents qui, dans un orgue, cachent les tuyaux où se produisent réellement les sons.

tuyauteur, euse [tɥijotœr, -øz] n. (de *tuyauter ;* 9 févr. 1901, *le Sourire,* p. 11 *b*). Personne qui vend des tuyaux aux courses.

◆ **tuyauteur** n. m. (de *tuyau ;* 1964, Larousse). Ouvrier ou industriel spécialisé dans la construction de tuyauteries.

tuyère [tyjɛr *ou* tɥijɛr] n. f. (de *tuy[au] ;* 1389, écrit *toiere,* et 1450, écrit *tuyere* [d'après le *FEW,* XVII, 407 *b*], au sens I, 1 ; sens I, 2-4, 1876, Larousse ; sens II, 1, 1964, Larousse ; sens II, 2, 1949, Larousse [aussi *tuyère thermopropulsive*] ; sens II, 3, 1968, Larousse).

I. 1. Ouverture pratiquée à la partie inférieure et latérale d'un fourneau et destinée à recevoir le tuyau, ou bec, des soufflets. || **2.** Revêtement métallique de cette ouverture garnissant la partie creusée de la paroi. || **3.** Partie du fourneau où cette ouverture est pratiquée. || **4.** Buse qui passe dans cette ouverture.

II. 1. Élément de canalisation profilé, destiné à imposer à un fluide en écoulement une augmentation de vitesse. || **2.** Conduit terminal d'une turbine à gaz qui restitue les gaz à l'atmosphère et dans lequel se produit la détente qui fournit l'énergie propulsive. || *Tuyère thermopropulsive,* syn. de STATORÉACTEUR. || **3.** Sur un parachute, orifice réglable pratiqué dans la coupole et dont la forme ainsi que l'orientation permettent de créer des forces de directions variables assurant au parachute une plus grande maniabilité.

T.V.A. [tevea] n. f. (1954, d'après Larousse, 1961 [art. *chiffre*]). Sigle de TAXE À LA VALEUR AJOUTÉE.

tweed [twid] n. m. (angl. *tweed,* étoffe de laine, altér. de *tweel,* même sens, déverbal de *to tweel,* var. de *to twill,* croiser [un tissu] ; 1845, Th. Gautier). Tissu de laine cardée, d'armure toile ou sergé, généralement établi en deux couleurs et utilisé pour la confection de vêtements sport : *Ces jeunes Anglais, rasés [...], qu'on voyait en pyjamas après le tub matinal, en veston de tweed tout le jour* (Tharaud). *Un complet de tweed safran* (Duhamel).

tweeter [twitœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to tweet,* pépier ; 1964, Larousse). Terme employé improprement pour désigner un haut-parleur chargé de la reproduction des notes aiguës.

twill [twil] n. m. (angl. *twill,* étoffe croisée, déverbal de *to twill,* croiser [un tissu] ; 1875, d'apr. Fr. Mackenzie, p. 241). Tissu très souple en soie, en armure sergé, à côtes très fines.

twin-set [twinsɛt] n. m. (loc. angl. de même sens, de *twin,* jumeau, et de *set,* ensemble ; v. 1950 [d'après Robert, 1967], puis 1964, Larousse). Ensemble de tricot comportant un pull-over et un cardigan assortis.

◆ Pl. des TWIN-SETS.

twist [twist] n. m. (angl. *twist,* corde, action de tordre, tortillement, déverbal de *to twist,* tordre, se tordre, se tortiller ; 1904, Bonnaffé, au sens de « caoutchouc » ;

sens actuel, 1960, d'après Robert, 1964). Danse caractérisée par un balancement très rythmé.

twister [twiste] v. intr. (de *twist ;* 1964, Larousse). Danser le twist.

twisteur, euse [twistœr, -øz] n. (de *twister ;* 1964, Robert [art. *twist*]). Personne qui danse le twist.

two-step [tustɛp] n. m. (loc. anglo-améric. de même sens, proprem. « deux pas », de l'angl. *two,* deux, et *step,* pas ; 16 août 1902, *À travers le monde*). *Vx.* Danse américaine dérivée de la polka.

tychopsie [tikɔpsi] n. f. (du gr. *tukhê,* sort, événement heureux ou malheureux, et *opsis,* action de voir, vue, apparence, aspect ; 1904, Larousse). Courbe de la loi des erreurs accidentelles, dont on se sert, dans la théorie mathématique de l'évolution, pour déterminer l'ampleur de la variation d'un caractère.

tylenchus [tilɛ̃kys] n. m. (du gr. *tulos,* bosse, et *egkhelus,* anguille ; 1904, Larousse). Genre de ver nématode vivant dans le sol et dans les épis de blé, où il détermine la nielle.

tylose [tiloz] ou **tylosis** [tilozis] n. m. (gr. *tulôsis,* callosité, de *tuloûn,* rendre calleux, dér. de *tulos,* bosse, cal, durillon ; 1872, Littré [*tylose*], et 1904, Larousse [*tylosis*]). Cor au pied et œil-de-perdrix.

tympan [tɛ̃pɑ̃] n. m. (lat. *tympanum,* tambourin, roue pleine, machine élévatoire, panneau d'une porte, tympan [en architecture], gr. *tumpanon,* tambourin, cylindre ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens II, 1 ; sens I, 1, 1872, Littré ; sens I, 2, 1677, Miege [*tympan* — d'abord écrit *tympane,* 1552, Rabelais ; *membrane du tympan,* 1872, Littré ; *corde du tympan,* 1876, Larousse] ; sens I, 3, 1893, *Dict. général* [*briser le tympan à... — bruit à briser le tympan,* « bruit très fort », 1835, Acad.] ; sens II, 2, 1506 [d'après le *FEW,* XIII/2, 455 *a*], écrit *timpan* [*tympan,* 1611, Cotgrave] ; sens II, 3 et 5, 1676, Félibien ; sens II, 4 et 6, 1611, Cotgrave [« machine dont on se sert pour draguer... », 1872, Littré] ; sens II, 7, 1876, Larousse [*tympan,* même sens, 1611, Cotgrave]).

I. 1. Cavité de l'oreille moyenne. (On dit aussi CAISSE DU TYMPAN.) || **2.** *Membrane du tympan,* ou simplem. *tympan,* membrane fibreuse tendue, qui limite l'oreille moyenne, la sépare du conduit auditif externe et transmet les vibrations sonores : *Les vibrations des machines retentissaient encore contre son tympan* (Troyat). || *Corde du tympan,* filet nerveux, branche du facial, qui longe la membrane du tympan, puis sort du rocher pour s'anastomoser avec le nerf lingual. || **3.** Fam. et par exagér. *Briser, crever le tympan* ou *les tympans à quelqu'un,* lui parler trop fort ou faire un bruit assourdissant : *Ce gosse turbulent nous brise le tympan. Un vacarme, un tapage à crever les tympans.*

II. 1. *Vx* et *littér.* Tambour : *Quelque coup de tympan céleste* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Espace triangulaire, uni ou orné de sculptures, compris entre le linteau et les deux rampants d'un fronton ou d'un gable : *La vieille cheminée de pierre qui porte, sculptés sur son tympan, un râteau, une pelle, une faucille et une gerbe de blé* (Mauriac). || **3.** Panneau compris entre des moulures. || **4.** Dans la presse typographique à bras, cadre garni d'un morceau d'étoffe, sur lequel on place les pointures, la marge et, successivement, chacune des feuilles à imprimer. || **5.** Pignon enté sur son arbre, et qui engrène dans les dents d'une roue. || **6.** Roue hydraulique qui puise l'eau par son pourtour et la déverse par son axe. || Machine dont on se sert pour draguer le fond des cours d'eau. || **7.** Vx. *Roue à tympan,* roue creuse dans laquelle un ou plusieurs hommes marchaient pour la faire tourner, et qui jouait le même rôle que le treuil des carriers.

tympanal, e, aux [tɛ̃panal, -o] adj. et n. m. (de *tympan ;* 1872, Littré [pour les trois loc. — aussi *tympanal,* n. m.]). *Cercle, cadre* ou *os tympanal,* ou simplem. *tympanal,* n. m., os en forme d'anneau, sur lequel est tendue la membrane du tympan.

1. tympanique [tɛ̃panik] adj. (de *tympan ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine,* au sens 1 [*artère tympanique,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** En anatomie, relatif au tympan : *Quelques solistes enragées* [des grenouilles], *au goitre blanc, gonflant leur membrane tympanique à fleur de peau, avaient lancé leur chant monotone* (Pergaud). || *Artère tympanique,* branche collatérale ascendante de l'artère maxillaire interne. || **2.** *Organe tympanique,* organe auditif complexe, propre aux insectes chanteurs.

2. tympanique [tɛ̃panik] adj. (du gr. *tumpanon,* tambourin [v. TYMPAN] ; 1837, Raciborski, p. 688). *Son tympanique,* sonorité particulière à timbre aigu que certaines régions du corps manifestent à la percussion.

tympaniser [tɛ̃panize] v. tr. (lat. impér. *tympanizare,* jouer du tambour, gr. *tumpanizein,* battre du tambour, de *tumpanon,* tambourin [v. TYMPAN] ; v. 1520, Godefroy, écrit *tympanizer,* au sens de « signaler bruyamment, faire connaître à grand bruit » ; écrit *tympaniser,* au sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, av. 1867, Baudelaire [*tympaniser les oreilles de*]). **1.** *Class.* et *littér.* Railler, décrier publiquement ; signaler bruyamment : *C'est lui qui dans des vers vous a tympanisées* (Molière). *Les moindres écarts de conduite étaient tympanisés, dans une sorte de cruauté salace* (La Varende). || **2.** Vx et fam. *Tympaniser quelqu'un, les oreilles de quelqu'un,* lui répéter sans cesse la même chose : *J'ai un ami qui m'a plusieurs années tympanisé les oreilles de Berquin* (Baudelaire).

tympanite [tɛ̃panit] n. f. (bas lat. médic. *tympanites,* même sens, gr. *tumpanitês,* même sens, proprem. « maladie où le ventre est tendu comme un tambour », de *tumpanon,* tambourin [v. TYMPAN] ; 1372, Corbichon, écrit *timpanides ;* v. 1560, Paré, écrit *tympanites ; tympanite,* 1759, Richelet). Gonflement pathologique de l'abdomen, causé par l'accumulation des gaz dans l'intestin de l'homme et donnant à la percussion une sonorité particulière à timbre aigu : *Elle se trouve attaquée d'une maladie bizarre* [...]. *Les médecins appellent ça une tympanite* [...]. *Oui, la pauvre femme fait du bruit à tout moment, sans s'en douter le moins du monde* (Goncourt).

• REM. On dit aussi TYMPANISME (de *tympanite,* par changement de suff. ; 1872, Littré).

tympanon [tɛ̃panɔ̃] n. m. (gr. *tumpanon,* tambourin [v. TYMPAN] ; 1680, Richelet, écrit *timpanon ; tympanon,* 1690, Furetière). Instrument de musique jadis fort répandu, ancêtre de l'épinette et du clavecin, de forme trapézoïdale, muni de cordes de laiton qu'on touche avec des baguettes de bois ou d'acier.

tympanoplastie [tɛ̃panoplasti] n. f. (de *tympano-,* élément tiré de *tympan,* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, de *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; 1964, Larousse). Intervention chirurgicale destinée à réparer le tympan par une greffe cutanée.

tympanosclérose [tɛ̃panoskleroz] n. f. (de *tympano-,* élément tiré de *tympan,* et de *sclérose ;* 1953, Larousse). Sclérose du tympan, qui aboutit à la surdité.

tyndallisation [tɛ̃dalizasjɔ̃] n. f. (du n. du physicien irlandais John *Tyndall* [1820-1893] ; 1904, Larousse). Méthode de stérilisation imaginée par le physicien Tyndall, qui consiste en chauffages discontinus à une température relativement basse, suivis de refroidissements.

type [tip] n. m. (lat. *typus,* figure, image, statue, caractère, phase [d'une maladie], gr. *tupos,* coup, empreinte, marque, figure, image, modèle, exemple, règle ou ordre selon lesquels une maladie croît et décroît ; v. 1380, *Aalma,* au sens I, 1 [en appos., 1926, Ch. Gide] ; sens I, 2, 1777, *Encyclopédie* [Suppléments, art. *grec ;* « personnage particulièrement représentatif... », 1845, Bescherelle] ; sens I, 3, 1901, A. Hermant ; sens I, 4, 1845, Bescherelle [aussi en biologie] ; sens I, 5, 1872, Littré [« ensemble de caractères morphologiques correspondant à une aptitude... », 1964, Larousse] ; sens I, 6, 1872, Littré [*types biologiques, type floral,*

type d'herbier, 1964, Larousse] ; sens I, 7, 1835, Acad. ; sens I, 8, 1931, Saint-Exupéry ; sens I, 9, 1968, Larousse ; sens I, 10, v. 1380, *Aalma ;* sens I, 11, 1953, Larousse ; sens I, 12, 1975, Larousse ; sens II, 1, 1872, Littré [au fig., 1694, Acad.] ; sens II, 2, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1835, Acad. [*tippe,* « machine à imprimer », v. 1570, Carloix] ; sens II, 4, 1690, Furetière ; sens III, 1, 1844, Balzac ; sens III, 2, 1881, Esnault [*pauvre type,* 1964, Larousse ; *sale type,* 1964, Robert] ; sens III, 3, 1880, Esnault).

I. 1. Forme idéale considérée comme comportant en soi au plus haut degré les propriétés, les qualités essentielles d'une classe d'êtres ou de choses de même nature : *Son père, sa tante Séraphie, ses grands-parents, le fantôme délicieux de sa mère, ses premiers amis, ses maîtres ne cessent point de lui servir de types, étalons de sensibilité, de méchanceté, de sottise ou d'ennui* (Valéry). *Un type de beauté sculpturale ;* et en appos. : *La Parisienne type est autre chose que « la Parisienne typique »* (Dauzat). *Une phrase type. Établir une liste type, un contrat type.* || **2.** Ensemble de propriétés, de traits généraux qui caractérise une catégorie d'êtres ou de choses, et permet de les distinguer, de les classer : *Un type* [...] *résume et concentre sous une forme particulière toute une famille de caractères et d'esprits* (Hugo). *C'est au mythe lui-même, soumis à l'épreuve de l'analyse, qu'il appartient de révéler sa nature et de se ranger dans un type* (Lévi-Strauss). *Les divers types humains. Les différents types d'architecture.* || *Spécialem.* Personnage particulièrement représentatif d'une disposition psychologique ou d'une condition sociale : *Molière trace des types bien plutôt que des caractères* (Gide). *Le type du jeune ouvrier d'Île de France* (Martin du Gard). *Ce qui dans notre esprit survit de Proust, ce sont des types : Charlus, les Verdurin, Swann, la grand-mère et la mère de Marcel* (Mauriac). || **3.** Fam. *Être le type de quelqu'un,* lui plaire, l'attirer par son aspect physique : *Je n'étais pas son type* (Lorrain). || **4.** Ensemble de caractères physiques qui distinguent ou sont censés distinguer un groupe humain, une espèce, une race : *Il ne lui vient pas à l'esprit d'examiner s'il reste dans nos campagnes beaucoup d'exemplaires du type lorrain, large d'épaules, haut de stature, épanoui de visage et de propos* (Barrès). *Il* [Silbermann] *n'était pas le seul Juif dans notre classe* [...]. *Aucun n'avait un type sémite aussi marqué* (Lacretelle). *Le type mongol.* || En biologie, forme générale synthétique autour de laquelle oscillent les variations individuelles d'une race, d'une espèce, etc. || **5.** Ensemble de caractères distinctifs d'une race d'animaux. || Ensemble de caractères morphologiques correspondant à une aptitude ou à une production : *Type laitier.* || **6.** En botanique, unité systématique (espèce, genre ou famille) qui réunit le plus grand nombre des caractères propres à l'unité de rang supérieur (genre, famille ou ordre) à laquelle elle appartient, de façon à en représenter un aspect moyen, dont les autres membres du groupe s'écartent relativement peu. || *Types biologiques,* caractères qui permettent de classer les plantes d'après la conformation des feuilles, des tiges et des bourgeons. || *Type floral,* plan d'organisation générale des fleurs. || *Type d'herbier,* échantillon d'herbier à partir duquel a été décrite l'espèce pour la première fois. || **7.** Ordre dans lequel se développent et se succèdent les symptômes d'une maladie. || **8.** Ensemble de traits, de critères bien déterminés qui caractérisent une série d'objets manufacturés, et notamment des véhicules : *Mon avion, type « Simoun », décolle sa surcharge bien avant d'avoir épuisé l'aire disponible* (Saint-Exupéry). *Une locomotive du type Mountain ou 241. Une conduite intérieure de type berline.* || **9.** En psychologie différentielle, constellation de traits somatiques ou psychologiques présentant entre eux une certaine cohésion. || **10.** Personnage, événement ou institution de l'Ancien Testament qui annonce un personnage, un événement ou une institution du Nouveau Testament : *L'Agneau pascal est le type de Jésus Christ.* || **11.** *Théorie des types,* théorie des logiciens Whitehead, Russell, Burali-Forti, qui distinguent plusieurs types de propositions susceptibles d'être soumis à des règles définies concernant l'emploi des diverses sortes d'arguments. || **12.** *Type d'ordre,* en mathématiques, catégorie de tous les ensembles ordonnés isomorphes à un même ensemble ordonné.

II. 1. Empreinte destinée à produire des empreintes semblables. || *Fig.* et *littér.* Original qui figure l'empreinte d'après laquelle seront reproduits d'autres concepts, d'autres faits, d'autres choses : *Selon les Platoniciens, les idées de Dieu sont les types de toutes les choses créées* (Acad., 1694). *Ou si cette âme, à qui ce beau corps fut donné | Sur son type divin ne l'a pas façonné* (Lamartine). || **2.** Forme de bois sur laquelle sont moulés, dressés et repassés les chapeaux. || **3.** *Autref.* Caractère d'imprimerie : *Il fait consister l'art typographique dans la mobilité des types* (Daunou). || **4.** Sujet quelconque, figure ou scène historique, ou mythologique, ou symbolique, imprimé au droit et au revers sur le flan monétaire : *Adieu le type de M. de la Chapelle sur Bruxelles. Il était pourtant imaginé fort heureusement, mais, à mon sens, les médailles prophétiques dépendent un peu du hasard* (Boileau).

III. 1. *Fam.* Figure, personnage d'une individualité, d'une originalité bien tranchée et souvent pittoresque : *Quel type ! Ça, c'est un type !* || **2.** *Fam.* Homme en général, individu : *Moi, je trouvais ça très épatant. Eh bien ! J'ai vu des types qui rigolaient* (Duhamel). *En tout cas, vous vous êtes conduit, vous, comme un chic type* (Romains). *Je n'ai pas pris un amant, j'ai couché avec un type* (Malraux). || Fam. et péjor. *Pauvre type,* homme, garçon peu intelligent ; individu méprisable : *J'étais sûr que tout irait mal, avec ces pauvres types sans caractère et sans génie* (Duhamel). || Pop. *Sale type,* personnage douteux, dont il y a lieu de se méfier. || **3.** *Pop.* Amant (s'emploie avec le possessif) : *On lui a tué son type, son amour* (Amiel).

● SYN. : **I, 1** *exemple, modèle, parangon ;* **2** *classe, espèce, genre, ordre ; caractère, figure, portrait ;* **3** *genre, idéal ;* **8** *modèle, prototype.* || **II, 1** *archétype.* || **III, 1** *personnage, phénomène ;* **2** *gars* (fam.), *gens, individu.*

typé, e [tipe] adj. (de *type ;* 1843, Töpffer). Se dit d'une personne ou d'une chose qui présente à un haut degré les caractères du type dans lequel on la range : *Des hommes bien typés, très différents* (Amiel). *Un caractère fortement typé.*

● SYN. : *accusé, caractéristique, marqué.*

typer [tipe] v. tr. (de *type ;* 14 févr. 1873, *Journ. officiel* [p. 1078], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* Marquer d'un type, d'une empreinte correspondant à certaines qualités : *Typer des poudres.* || **2.** Dessiner, représenter d'une manière qui caractérise : *Une page qui type le Français moyen.*

typesse [tipɛs] n. f. (de *type ;* 1879, Esnault). *Pop.* et *péjor.* Femme, fille (peu usité) : *N'écoute pas cette sale typesse* (Cocteau).

typha [tifa] n. m. (lat. scientif. médiév. *typha,* même sens, gr. *tuphê,* espèce de varech ; 1552 [d'après le *FEW,* XIII/2, 456 *a*], écrit *typhe,* au sens de « sorte de froment » ; sens actuel, 1611, Cotgrave, écrit *typhe* [*typha,* 1784, Bernardin de Saint-Pierre]). Plante herbacée vivace, à souche rampante, à feuilles radicales, et dont les épis fructifères sont très décoratifs.

typhacées [tifase] n. f. pl. (dér. savant de *typha ;* 1839, Boiste). Famille de plantes à fleurs monocotylédones, comprenant des plantes aquatiques.

typhique [tifik] adj. (de *typh[us] ;* 1836, Acad.). Relatif au typhus ou à la fièvre typhoïde : *Il aurait reconnu un état typhique dans cette prétendue grippe* (Mauriac). *Bacille typhique.*

◆ adj. et n. (1855, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXVI, 201). Qui est atteint de typhus ou de fièvre typhoïde : *Il avait été interdit d'avoir des typhiques au front* (Martin du Gard).

typhl(o)- [tifl(o)], premier élément, tiré du gr. *tuphlos,* aveugle, sans ouverture (en parlant du cæcum), et qui entre dans la composition de quelques mots, en médecine et en chirurgie, pour désigner le cæcum.

typhlite [tiflit] n. f. (dér. savant du gr. *tuphlos,* sans ouverture, en parlant du cæcum [v. TYPHL(O)-] ; 1858, Nysten). Inflammation du cæcum et de son appendice.

typhlographe [tiflɔgraf] n. m. (du gr. *tuphlos,* aveugle, et *graphein,* écrire ; 1872, Littré). Instrument au moyen duquel les aveugles peuvent écrire.

typhobacillose n. f. V. TYPHOTUBERCULOSE.

typhoïde [tifɔid] adj. (de *typho-,* élément tiré de *typhus,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence [*typhodes,* « qui s'accompagne de délire, en parlant d'une fièvre » — 1660, Fernel —, était un empr. du gr. *tuphôdês,* même sens, dér. de *tuphos,* vapeur qui monte au cerveau, torpeur, stupeur — v. TYPHUS] ; 1813, Pinel [II, 282], aux sens de « qui a le caractère du typhus, relatif au typhus » ; sens 1, 1904, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse [d'abord *maladies typhoïdes,* 1904, Larousse — *fièvre typhoïde du cheval,* 1878, Larousse]). **1.** *État typhoïde,* état de stupeur observé dans certaines infections graves (*fièvre typhoïde, typhus,* etc.) et qui paraît dû à l'intoxication des éléments du système nerveux central par des toxines que sécrètent les bactéries pathogènes. ‖ **2.** *Affections typhoïdes,* nom donné autrefois à plusieurs maladies du cheval, actuellement bien individualisées : la fièvre typhoïde, la salmonellose, la pneumonie contagieuse et la laryngotrachéite infectieuse, ou grippe équine.

◆ adj. et n. f. (1826, d'après le *FEW,* XIII/2, 460 *a* — dont la référence est incontrôlable — [*fièvre typhoïde ; typhoïde,* n. f., 1855, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXVI, 201]). *Fièvre typhoïde,* ou *typhoïde* n. f., maladie infectieuse de l'homme, provoquée par l'ingestion d'aliments contenant des bacilles d'Eberth, qui se multiplient dans l'intestin et agissent par des toxines ; maladie aiguë, spéciale au cheval, très contagieuse et inoculable, due à un ultravirus, caractérisée par une forte hyperthermie, un état de prostration très accusé et une évolution rapide, généralement bénigne.

typhoïdique [tifɔidik] adj. (de *typhoïde ;* 17 mars 1877, *le Progrès médical,* p. 207). Qui se rapporte à la fièvre typhoïde.

typhomalaria [tifɔmalarja] n. f. (de *typho[ïde]* et de *malaria ;* 1904, Larousse). Fièvre typhoïde modifiée dans son évolution par le paludisme. (On dit aussi FIÈVRE TYPHOMALARIENNE [1904, Larousse].)

typhomanie [tifɔmani] n. f. (gr. *tuphomania,* sorte de stupeur, de *tuphos,* stupeur [v. TYPHUS], et de *mania,* folie, dér. de *mainesthai,* être fou ; 1694, Th. Corneille). État typhique compliqué de délire, qu'on observe dans les formes graves de la typhoïde et du typhus.

typhon [tifɔ̃] n. m. (lat. *typhon,* tourbillon, gr. *tuphôn,* tourbillon de vent, trombe d'eau, ouragan, de *tuphein,* faire fumer, incendier ; 1504, Bloch-Wartburg, probablem. au sens de « cyclone, violent orage » ; sens actuel [de l'ital. *tifone,* typhon, empr. — avec influence du lat. *typhon,* v. ci-dessus — du portugais *tufão,* même sens, chinois dialect. *t'ai-fung,* grand vent], 1571, d'après Arveiller, p. 484 [qui cite un texte que nous n'avons pu retrouver — probablem. un manuscrit], écrit *tifon* [*typhon* — sous l'influence du lat. (v. ci-dessus) —, 1643, G. Fournier]). Violente tempête dans les mers de Chine et dans l'océan Indien, qui provoque de grandes dévastations.

● SYN. : *cyclone, tornade, trombe.*

typhose [tifoz] n. f. (de *typho[ïde] ;* 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** État fébrile avec stupeur, présentant quelque ressemblance avec la fièvre typhoïde, mais produit par un autre microbe. ‖ **2.** *Typhose aviaire,* maladie infectieuse et contagieuse des oiseaux, observée surtout chez la poule.

typhotuberculose [tifɔtybɛrkyloz] n. f. (de *typho[ïde]* et de *tuberculose ;* 1904, Larousse). Tuberculose miliaire aiguë, à laquelle les symptômes généraux donnent une apparence clinique voisine de celle de la fièvre typhoïde.

● REM. On dit aussi TYPHOBACILLOSE (de *typho[ïde]* et de *bacillose ;* 1885, Landouzy et Dejerine).

typhus [tifys] n. m. (lat. médical moderne *typhus,* typhus, gr. *tuphos,* torpeur, stupeur, léthargie, proprem. « fumée, vapeur », de *tuphein,* faire fumer, incendier ; 1667 [d'après *le Français moderne,* XIV, 291], avec un sens peu clair ; sens 1, 1760, d'après Robert, 1964 — qui donne une référence dont nous n'avons pu découvrir à quoi elle correspond — [*typhus exanthématique ; typhus,* 1784, d'après le *FEW,* XIII/2, 460 *a*] ; sens 2, 1964, Larousse [aussi *typhus du chien*]). **1.** Nom donné à diverses affections contagieuses (rickettsioses, spirochétoses, etc.) caractérisées par de la fièvre, une éruption cutanée et un état de stupeur. ‖ *Typhus exanthématique, typhus murin,* V. EXANTHÉMATIQUE, MURIN. ‖ **2.** *Typhus du chat,* nom commun à la gastroentérite infectieuse et à la leucopénie infectieuse du chat. ‖ *Typhus du chien,* gastroentérite hémorragique. (Syn. MALADIE DE STUTTGART.)

typifier [tipifje] v. tr. (de *typi-,* élément tiré de *type,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1845, Bescherelle [au part. passé ; à l'infin., av. 1948, A. Artaud]). Ériger en type (peu usité) : *Il eût fallu typifier quelques personnages* (Crémieux).

typique [tipik] adj. (bas lat. *typicus,* symbolique, figuré, intermittent, gr. *tupikos,* qui figure, allégorique, de *tupos,* type [v. TYPE] ; 1495, Vignay, au sens de « allégorique » ; sens 1, 1823, V. Hugo ; sens 2, av. 1850, Balzac ; sens 3, 1845, Bescherelle ; sens 4, 1933, Larousse [*typique,* « qui affecte un type bien particulier, en pathologie », 1765, *Encyclopédie*] ; sens 5, 1904, Larousse [*forme typique,* 1964, Larousse] ; sens 6 [esp. *tipico,* même sens, bas lat. *typicus* — v. ci-dessus], 1967, Robert). **1.** Qui caractérise une personne ou une chose ; qui se rapporte à un type déterminé ou qui constitue un type : *L'intérêt du mythe de référence ne tient pas* [...] *à son caractère typique, mais plutôt à sa position irrégulière au sein d'un groupe* (Lévi-Strauss). *Un cas typique de frustration. Fille laide, vierge sûrement, s'amourache du premier venu. C'était inévitable* (Mallet-Joris). *Dégager les traits typiques d'un objet, d'un ensemble. Cette réponse est typique d'une certaine mentalité.* ‖ **2.** Qui est fortement original : *Balzac a créé plusieurs personnages typiques.* ‖ **3.** En biologie, se dit des caractères de type qu'on retrouve chez l'individu, avec une plus ou moins complète identité. ‖ **4.** *Tumeur typique,* tumeur qui rappelle la structure du tissu aux dépens duquel elle se produit. ‖ **5.** *Exemplaire typique,* en histoire naturelle, individu d'après lequel l'auteur a fait la description originale. ‖ *Forme typique,* forme de l'espèce prise en elle-même et qui fait abstraction des caractères distinctifs de ses variétés. ‖ **6.** Se dit d'une musique de caractère sud-américain : *Un orchestre typique. Un rythme typique.*

● SYN. : **1** *caractérisé, caractéristique, distinctif, spécifique.*

typiquement [tipikmɑ̃] adv. (de *typique ;* fin du XVII[e] s., Abbadie [d'après Robert, 1964]). D'une façon typique : *Une attitude typiquement française.*

● SYN. : *spécifiquement.*

typiser [tipize] v. tr. (de *typique ;* 1834, Balzac). Caractériser par les traits essentiels (peu usité) : *Une pièce de théâtre aux personnages typisés.*

1. typo, ote [tipo, -ɔt] n. (abrév. de *typographe ;* 1861, Larchey [*typo ; typote,* 1874, d'après Darmesteter, 1877 — p. 46]). *Fam.* Ouvrier, ouvrière typographe : *La femme typo(graphe) est appelée populairement typote* (Dauzat). *Certains typos eux-mêmes, accoutumés qu'ils sont à recevoir des textes dactylographiés, commettent beaucoup d'erreurs de lecture pour peu qu'on leur confie un manuscrit cursif* (Étiemble).

2. typo [tipo] n. f. (1964, Larousse). Abrév. fam. de TYPOGRAPHIE.

3. typo- [tipo], premier élément, tiré de *type,* et qui entre dans la composition de quelques mots techniques ou savants.

typochromie [tipɔkrɔmi] n. f. (de *typo-* 3 et de *-chromie,* du gr. *khrôma,* surface d'un corps, couleur de la peau, coloris ; 1845, Bescherelle). Impression typographique en couleurs.

• SYN. : *chromotypographie.*

typocœlographie [tiposelografi] n. f. (de *typo-* 3, du gr. *koîlos,* creux, et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1904, Larousse). Art d'écrire mécaniquement au moyen de types creux mobiles.

typographe [tipɔgraf] n. et adj. (de *typo-* 3 et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1554 [d'après le *Dict. général* — dont la référence est incontrôlable], écrit *tipographe ; typographe,* 1594, d'après le *FEW,* XIII/2, 461 *b*). Ouvrier, ouvrière capable de composer, à l'aide de caractères mobiles pris à la main dans les casses, les textes destinés à l'impression, de remanier les compositions après les corrections, de monter et d'imposer les pages en vue de l'impression : *Des réunions où se rejoignent tous les ans, autour de Jean Giono et de Maximilien Vox, des typographes venus de tous les horizons* (Peignot). *Un compositeur typographe.*

typographie [tipɔgrafi] n. f. (de *typo-* 3 et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1577, Ganieu, aux sens 1-2 ; sens 3, fin du XVIIIe s., d'après Flick, 1802 ; sens 4, 1926, Maurois). **1.** Technique qui a pour objet de former, au moyen de caractères d'imprimerie, des mots, des lignes, des pages : *Si la typographie des humanistes gouverne encore nos casses, leur écriture reste sensible* [...] *jusqu'en nos écoles primaires* (Étiemble). || **2.** Procédé d'impression à partir de ces pages ainsi composées, qui sont serrées dans un châssis, lui-même calé sur la machine : *La typographie est concurrencée aujourd'hui par l'offset et l'hélio.* || **3.** Partie d'une imprimerie où se font la composition et la mise en pages. || **4.** Manière dont un texte imprimé est composé : *Une typographie aérée, dense, illisible.*

typographique [tipɔgrafik] adj. (de *typographie ;* 1560, J. Millet, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Qui est propre à la typographie ou aux usages en vigueur dans l'imprimerie : *Composition, impression typographique. Le Code typographique.* || **2.** *Écriture typographique,* en graphologie, écriture qui affecte les formes de la typographie, des caractères d'imprimerie.

typographiquement [tipɔgrafikmɑ̃] adv. (de *typographique ;* 1800, Boiste). Selon les règles de la typographie : *Une maquette typographiquement irréalisable. Un texte typographiquement parfait.*

typolithographie [tipɔlitɔgrafi] n. f. (de *typo-* 3 et de *lithographie ;* 1845, Bescherelle). Utilisation conjointe de la typographie et de la lithographie pour l'impression de textes, d'illustrations.

typologie [tipɔlɔʒi] n. f. (de *typo-* 3 et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1840, d'après le *FEW* [XIII/2, 461 *a*], au sens 4 [« exposé de leur signification dans une perspective religieuse », 1964, Larousse ; « correspondance entre l'Ancien et le Nouveau Testament », 1930, Réau] ; sens 1, 1897, Wechniakoff [aussi « méthode de caractérisation des types humains »] ; sens 2, 1897, Wechniakoff ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Étude des caractères morphologiques de l'homme ; méthode de caractérisation des types humains. || **2.** Détermination des traits caractéristiques dans un ensemble de données en vue d'y déterminer des types, des systèmes : *Une typologie des voies urbaines. Ce linguiste cherche à élaborer une typologie des discours.* || **3.** En psychologie différentielle, étude systématique des traits de caractère visant à classer n'importe quel individu selon un type physique ou psychologique. || **4.** Interprétation théologique des choses de la Bible ; exposé de leur signification dans une perspective religieuse ; correspondance entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

typologique [tipɔlɔʒik] adj. (de *typologie ;* mai 1916, *Larousse mensuel* [III, 770], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui est fondé sur l'étude des types, des phénomènes typiques. || **2.** Qui se rapporte à la typologie.

typomètre [tipɔmɛtr] n. m. (de *typo-* 3 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1836, Acad., aux sens 1-2). **1.** Règle graduée en points typographiques et en douzes (ou en cicéros), qu'on utilise en imprimerie. || **2.** Outil du fondeur en caractères, qui sert à calibrer les lingots et les gros caractères.

typon [tipɔ̃] n. m. (emploi comme n. commun de *Typon,* n. de la firme suisse qui fabriqua la première un film au gélatinobromure à grand contraste, sur lequel l'affaiblissement chimique des points tramés était possible ; 1964, Larousse). Positif tramé destiné à être copié sur la plaque offset.

typote n. f. V. TYPO 1.

typtologie [tiptɔlɔʒi] n. f. (de *typto-,* élément tiré du gr. *tuptein,* frapper, et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1876, Larousse). Dans le spiritisme, communication des esprits faite au moyen des coups frappés par les tables tournantes ou sur un objet quelconque : *On interrogeait les esprits par la typtologie, c'est-à-dire en convenant avec eux soit de la valeur alphabétique, soit de la signification conventionnelle des coups frappés par la table* (France).

tyran [tirɑ̃] n. m. (lat. *tyrannus,* roi, souverain, monarque, despote, usurpateur, gr. *turannos,* mêmes sens ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *tirant,* au sens de « scélérat, homme cruel, violent » ; v. 1155, Wace, écrit *tirant* [*tyran,* v. 1380, *Aalma*], au sens I, 2 ; sens I, 1, 1690, Furetière [« celui qui exerçait le pouvoir absolu après l'avoir usurpé... », 1370, Oresme — écrit *tyran*] ; sens I, 3, 1553, *Bible Gérard ;* sens I, 4, 1625, Racan [*l'usage est le tyran des langues,* 1690, Furetière] ; sens II, 1775, Buffon).

I. 1. Dans l'Antiquité grecque, chef politique qui exerçait le pouvoir absolu après l'avoir reçu normalement d'une délégation du peuple : *Un tyran de Corinthe demandait un jour à un tyran de Milet des conseils sur le gouvernement* (Fustel de Coulanges). || *Par extens.* Celui qui exerçait le pouvoir absolu après l'avoir usurpé, et souvent d'une manière cruelle et contraignante : *Les Grecs ne mirent point de bornes aux vengeances qu'ils prirent des tyrans ou de ceux qu'ils soupçonnèrent de l'être* (Montesquieu). || **2.** Souverain despotique, injuste, cruel : *Le tyran* [Napoléon] *est dégoûté de la pièce qu'il joue bien avant les spectateurs* (Céline). *Néron fut un tyran détesté. Mort aux tyrans !* || **3.** Personne dont le comportement est excessivement autoritaire et qui fait régner autour d'elle une inutile contrainte : *Être le tyran de sa famille. Voir en sa femme un vrai tyran. Cet enfant gâté est un petit tyran.* || **4.** *Littér.* Ce qui exerce un pouvoir oppressif : *Amour, tyran des hommes et des dieux !* (Chénier). || *L'usage est le tyran des langues* (prov.), l'usage est plus fort que les règles de grammaire et s'impose malgré elles.

II. Petit passereau d'Amérique, insectivore, très agressif envers les autres oiseaux, appelé aussi *gobe-mouches.*

• SYN. : **I, 2** *autocrate, despote, dictateur.*

• REM. Ce mot garde le genre masc., même quand il désigne une femme ; le féminin (1573, Desportes) est très rare : *Cette petite tyranne de Cosette* (Hugo).

tyranneau [tirano] n. m. (dimin. de *tyran ;* 1578, Despence [« personnage qui veut tout régenter... », 1690, Furetière]). Tyran de second ordre, dont le pouvoir est très limité. || *Fam.* et *plaisamm.* Personnage qui veut imposer sa loi à ses proches.

tyrannicide [tiranisid] n. (lat. *tyrannicida,* même sens, de *tyrannus,* tyran [v. TYRAN], et de *caedere,* battre, abattre, tuer ; 1487, Garbin). Meurtrier, meurtrière d'un tyran.

◆ n. m. (lat. *tyrannicidium,* même sens, de *tyrannicida* [v. ci-dessus] ; v. 1562, Bonivard). Meurtre d'un tyran : *C'est la tyrannie qui provoque le tyrannicide.*

tyrannie [tirani] n. f. (de *tyran* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *tirrannie* [*tyrannie,* v. 1213, *Fet des Romains*], au sens 2 ; sens 1, 1864, Fustel de Coulanges [« pouvoir absolu usurpé... », v. 1510, d'après le *FEW,* XIII/2, 463 *b*] ; sens 3, v. 1460, G. Chastellain ; sens 4, fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire* [écrit *tyrannie*]). **1.** Dans l'Antiquité grecque, pouvoir absolu obtenu légalement du peuple : *Liberté signifiait le gouvernement où les riches avaient le dessus et défendaient leur fortune ; tyrannie indiquait exactement le contraire* (Fustel de Coulanges). || *Par extens.* Pouvoir absolu usurpé et illégal : *Lorsque Cassius fut condamné pour avoir aspiré à la tyrannie, on mit en question si l'on ferait mourir ses enfants* (Montesquieu). || **2.** Gouvernement despotique, injuste, cruel : *Il ne faut ni art ni science pour exercer la tyrannie* (La Bruyère). *Gémir sous la tyrannie.* || **3.** Oppression, conduite impérieuse et violente dans les rapports de société ou de famille : *Le peuple supporte plus facilement la tyrannie d'un gouvernement qu'il a créé que la rigueur légale des institutions qui ne sont pas son ouvrage* (Chateaubriand). *Christine P. avait eu assez à souffrir de l'intransigeance de son père pour qu'elle se sentît en quelque sorte délivrée* [par sa mort] *d'une espèce de tyrannie* (Prou). || **4.** *Fig.* Grande influence, domination irrésistible exercée par quelque chose : *Il faut nous soustraire délibérément à la tyrannie du luxe* (Duhamel). *La tyrannie des passions.*

• SYN. : **1** *absolutisme, autocratie ;* **3** *autoritarisme, despotisme, dictature, domination ;* **4** *carcan, chaîne, joug.*

tyrannique [tiranik] adj. (lat. *tyrannicus,* de tyran, tyrannique, de *tyrannus,* tyran [v. TYRAN] ; 1370, Oresme, au sens 2 ; sens 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1660, Corneille). **1.** Relatif au pouvoir absolu d'un tyran. || **2.** Qui agit ou se manifeste d'une manière oppressive, impérieuse, violente : *La force sans la justice est tyrannique* (Pascal). *Un père de famille tyrannique. Une loi tyrannique. Une amitié exclusive et tyrannique.* || **3.** Se dit de ce qui exerce une influence, une domination irrésistible : *La volonté tyrannique de l'opinion. Le charme tyrannique de la beauté.*

• SYN. : **1** *absolu, autocratique ;* **2** *arbitraire, despote, dictatorial, dominateur ;* **3** *assujettissant, oppressif.* — CONTR. : **1** *démocratique, libéral.*

tyranniquement [tiranikmɑ̃] adv. (de *tyrannique ;* v. 1370, Oresme). D'une manière tyrannique.

tyranniser [tiranize] v. tr. (de *tyran ;* 1370, Oresme, comme v. intr., au sens de « exercer le pouvoir de tyran dans un pays » ; comme v. tr., au sens 3, 1547, d'après le *FEW,* XIII/2, 463 *b ;* sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1549, R. Estienne). **1.** Exercer le pouvoir absolu, d'une manière cruelle et oppressive, sur un peuple : *Tyranniser ses sujets.* || **2.** Exercer une autorité oppressive sur quelqu'un : *Tyranniser son mari, ses enfants. Une femme tyrannisée par son mari.* || **3.** *Fig.* Opprimer, soumettre à une pénible contrainte morale ou intellectuelle : *Cette fureur du jeu, qui vous tyrannise* (Massillon). *Livré à ce monde de pensées qui le tyrannisaient et le voulaient posséder sans conteste* (Gobineau).

• SYN. : **1** *asservir, assujettir, persécuter, soumettre ;* **2** *dominer, mener, opprimer, régenter ;* **3** *enchaîner, hanter, obséder, subjuguer.*

tyrannosaure [tiranozɔr] ou **tyrannosaurus** [tiranozɔrys] n. m. (lat. scientif. moderne *tyrannosaurus,* même sens, du gr. *turannos,* maître, tyran [v. TYRAN], et *sauros* ou *saura,* lézard ; v. 1890 — d'après Robert, 1977 — *[tyrannosaure],* et 1933, Larousse *[tyrannosaurus]*). Reptile dinosaurien fossile de très grande taille, ayant vécu en Amérique au crétacé supérieur.

tyrien, enne [tirjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Tyr,* lat. *Tyrus,* gr. *Turos,* Tyr [ville maritime de Phénicie] ; 1876, Larousse). Relatif à l'ancienne ville de Tyr ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

tyro- [tiro], premier élément, tiré du gr. *turos,* fromage, et qui entre dans la composition de quelques mots.

tyroglyphe [tiroglif] n. m. (de *tyro-* et de *-glyphe,* du gr. *gluphein,* tailler, sculpter ; 1872, Littré). Nom scientifique de la *mite du fromage,* petit acarien allongé, armé d'un suçoir conique.

tyrolien, enne [tirɔljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Tyrol,* n. d'une anc. province de l'Empire autrichien [auj. partagée entre l'Autriche et l'Italie], allem. *Tirol ;* début du XIX^e s., d'après Robert, 1967 [*chapeau tyrolien,* 26 déc. 1874, Mallarmé]). Relatif au Tyrol ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région. || *Chapeau tyrolien,* chapeau d'homme en feutre vert, dont le ruban est orné d'une petite plume.

◆ **tyrolien** n. m. (1964, Larousse). Groupe oriental de parlers rhéto-romans.

◆ **tyrolienne** n. f. (sens 1, 1816, Jouy ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** Air à trois temps qui s'exécute en franchissant, avec un accent particulier et à l'aide de certaines notes de poitrine et de tête qui se succèdent rapidement, d'assez grands intervalles mélodiques : *Le duo se terminait par une tyrolienne bouffonne* (Zola). || **2.** Danse du Tyrol.

tyrosinase [tirozinaz] n. f. (de *tyrosine ;* 1897, *l'Année biologique,* p. 275). Enzyme du groupe des oxydases, qui possède la propriété d'oxyder la tyrosine.

tyrosine [tirozin] n. f. (dér. savant du gr. *turos,* fromage [cet acide aminé se trouvant dans le vieux fromage] ; 1855, d'après Robert, 1967). Acide aminé contenu dans plusieurs protides, dont l'oxydation fournit des pigments noirs, les mélanines.

tyrothricine [tirotrisin] n. f. (de *tyrothrix,* n. d'un bacille qui provoque des maux de gorge [1907, Larousse], du gr. *turos,* fromage, et *thrix,* poil, cheveu ; 1939, d'après Robert, 1964). Dénomination commune d'une association d'antibiotiques contre les maux de gorge.

tyrrhénien, enne [tirenjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Tyrrhénie,* lat. *Tyrrhenia,* Tyrrhénie, Étrurie, gr. *Turrênia,* même sens, de *Turrênos,* Tyrrhénien ; 1876, Larousse). *Vases tyrrhéniens,* vases peints trouvés dans les nécropoles de l'ancienne Tyrrhénie, ou Étrurie.

tzar n. m., **tzarévitch** n. m., **tzarine** n. f., **tzarisme** n. m., **tzariste** adj. et n. V. TSAR, TSARÉVITCH, TSARINE, TSARISME, TSARISTE.

tzeltal [tsɛltal] n. m. (mot maya de même sens ; 1876, Larousse, écrit *tzendal ; tzeltal,* 1964, Larousse). Langue du groupe maya-quiché, parlée au sud-est du Mexique.

tzigane ou **tsigane** [tsigan] n. et adj. (allem. *Zigeuner,* bohémien, hongrois *czigany,* même sens, peut-être du gr. byzantin *atsinganos,* prononc. pop. de *athinganos,* proprem. « qui ne touche pas », mot s'appliquant à une secte de manichéens venus de Phrygie et réputés comme magiciens, du gr. class. *a-,* préf. à valeur privative, et *thigganein,* toucher ; XV^e s. [d'après Dauzat-Dubois-Mitterand], écrit *cigain,* sans indication de sens ; 1664, J. de Thévenot, au fém. plur., écrit *tchinguiennes,* pour désigner des danseuses de Constantinople ; écrit *tzigane,* au sens 1, 1843, Th. Gautier [*tsigane,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1913, Apollinaire). **1.** Relatif à un peuple nomade originaire des confins de l'Inde et de l'Iran, d'où ils ont commencé leurs migrations vers le V^e s., apparaissant en Europe orientale à partir de la fin du XIV^e s. et en Europe occidentale au XV^e s. : *Un ours un singe un chien menés par des tziganes | Suivaient une roulotte traînée par un âne* (Apollinaire). || **2.** Se dit des musiciens bohémiens, ou portant le costume bohémien, qui jouent de la musique tzigane : *Vous préféreriez un restaurant de luxe avec des tziganes* (Romains). *Django Reinhardt fut un célèbre guitariste tzigane.*

◆ adj. (1964, Robert). *Musique tzigane,* musique populaire d'Europe centrale (Bohême, Hongrie) adaptée par les musiciens tziganes.

◆ n. m. (1872, Littré). Langue propre aux tziganes, rameau détaché de l'indo-aryen et fortement modifié par les diverses langues des pays où ils habitent. (Syn. ROMANI.)

u

u [y] n. m. (lat. *u*, u [20e lettre de l'alphabet] ; XIIIe s., Jubinal II, 186 [*en U*, 1964, Robert ; pour des arbres fruitiers, 1933 Larousse — *U simple* et *U double*]). Vingt et unième lettre de l'alphabet français, notant une voyelle palatale antérieure arrondie, caractéristique du français. (V. art. spécial.) || *En U*, se dit de divers objets en forme de U : *Un tube en U ; spécialem.*, se dit des arbres fruitiers auxquels on a donné une forme spéciale, en élevant soit deux branches parallèles *(U simple)*, soit quatre branches équidistantes *(U double)*.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA LETTRE « U »

La lettre *u* a en français des emplois très variés :

• 1° Elle note la voyelle [y] :

ut [yt] *tu, tue* [ty]

• 2° Suivie d'une voyelle prononcée, elle note la semi-consonne [ɥ] :

nuage [nɥaʒ] *nuée* [nɥe] *nuit* [nɥi].

Exception : après une consonne suivie de *r* ou *l*, la lettre *u* garde sa valeur vocalique devant une voyelle autre que *i* :

cruelle [kryɛl] *truand* [tryɑ̃]
fluet [flyɛ] ;

• 3° Associée à *n* ou *m*, elle note la voyelle nasale [œ̃] :

alun [alœ̃] *parfum* [parfœ̃] ;

• 4° Les séquences *au* et *eau* notent [o] :

faux [fo] *rauque* [rok].

Exceptions : le son est ouvert dans le prénom masculin *Paul* [pɔl] (mais *Paule* [pol]) ; le tréma (v. ce mot, art. spécial) fait prononcer le *u* séparément dans *Saül, Esaü ;*

• 5° Les séquences *eu* et *œu* notent

[ø] en syllabe ouverte : *feu* [fø], *bœufs* [bø] ;

[œ] en syllabe fermée : *fleur* [flœr], *bœuf* [bœf].

Exception : le digraphe *eu* note [y] dans les formes du verbe *avoir* (*eu, j'eus, nous eûmes*, etc.) et dans le mot *gageure* [gaʒur] ;

• 6° La séquence *ou* finale ou suivie d'une consonne note la voyelle [u] : *fou* [fu], *houle* [ul] ; suivie d'une voyelle prononcée, elle note la semi-consonne [w] : *joua* [ʒwa], *ouest* [wɛst], *Louis* [lwi].

Exception : après une consonne suivie de *r* ou *l*, *ou* garde sa valeur vocalique :

troué [true] *ébloui* [eblui] ;

• 7° Le digraphe *qu* note [k] :

que [kə] *qui* [ki] *quelqu'un* [kɛlkœ̃] ;

• 8° Le digraphe *cu* a le timbre [k] devant *e* dans *écueil, cercueil* et les mots de la famille de *cueillir ;*

• 9° Le digraphe *gu* a le timbre [g] devant *e* et *i :*

guerre [gɛr] *gui* [gi] *Guy* [gi].

HISTOIRE DES EMPLOIS

Dans l'écriture latine appelée « capitale », une même lettre en forme de V notait à l'époque classique la voyelle [u] (ex. : FORVM, VXOR) et la semi-consonne homorgane [w] (ex. : VITA, AVIS). Cette ambivalence était sans inconvénient, le premier phonème n'apparaissant qu'en position de voyelle, le second en position de consonne.

La prononciation [w] est attestée par la graphie *ov* des transcriptions grecques : Οὐαλέριος (= *Valerius*).

À partir du Ier s. de notre ère, le [w] des mots latins, labialisant son articulation, devint une constrictive bilabiale et rejoignit le [b], dont l'articulation s'était desserrée (la même confusion de *b* et de *v* s'observe aujourd'hui en espagnol en position intervocalique : *haba, nuevo*). Le nouveau phonème fut alors transcrit en grec par β : Νέρβας (= *Nerva*) ; dans les inscriptions latines, B remplaçait parfois V : BALIAT pour VALEAT (Pompéi).

Les grammairiens latins remarquèrent que la lettre V notait soit une voyelle, soit une consonne, et l'empereur Claude (41-54) imagina, pour distinguer la première, de l'écrire par un F (digamma) renversé : Ⅎ ; cet usage, observé sur quelques monuments, disparut après lui.

Au IIIe s., la consonne écrite *v* ou *b* devint le [v] labiodental que conserve le français, sauf en position initiale, où *b* se raffermit dans la plus grande partie du territoire roman : lat. *lavare* > *laver*, lat. *ventum* > *vent*, lat. *faba* > *fève*, lat. *habere* > *avoir*, mais lat. *bellum* > *bel*.

Quant à la voyelle écrite *v*, sa prononciation évolua différemment selon qu'elle était originellement brève ou longue. L'*u* bref devint *o* fermé du IIIe au Ve s., et en français, selon sa position, redevint [u] (ex. : *bŭcca* > *bouche*) ou se diphtongua en [ou] puis [eu] *(hōra > heure) ;* l'*u* long conserva son timbre jusqu'au début du VIIIe s., époque où il subit en gallo-roman une palatalisation (v. PALATALITÉ, art. spécial), devenant le [y] de *nu* (lat. *nūdum*). Seul ce dernier emploi présentait encore obligatoirement au XIIe s. la graphie *u* primitive, un *o* ayant été substitué à *u* dans la valeur [u] par confusion avec les cas où cette valeur était prise par un *o* primitif *(corone, torment*, du lat. *corona, tormentum)*.

À cette époque, la même lettre notait donc la consonne [v] et la voyelle [y], mais la forme en avait été modifiée depuis le IIe s. par la substitution, à l'écriture capitale, d'écritures arrondies appelées *onciale* et *nouvelle écriture romaine* (IIe-VIIIe s.), *caroline* ou *française* (IXe-XIIe s.) ; à la forme *v* avait succédé la forme *u*.

Aux alentours de 1200 se répandit l'écriture *gothique*, usitée jusqu'au XIVe s., et que remplacera au XVe s. en Italie l'écriture *humanistique*, inspirée de la caroline. Toutes confondent [y] et [v].

L'entourage graphique suffisait la plupart du temps à déterminer la valeur de la lettre :

— généralement voyelle avant et/ou après une consonne : *un, tu, mur ;*

— généralement consonne dans les autres cas : *uie, uoler, lauer*.

Mais il restait bien des cas ambigus, comme les mots écrits *aura* (= *avra* ou *aura*, deux formes concurrentes), *iure* (= *ivre* ou *jure*), *salue* (= *salve* ou *salue*).

On observe quelquefois, au XIIe s., une tendance à marquer par l'opposition d'une lettre angulaire du type des « capitales » (V) et d'une lettre arrondie du type des « onciales » *(u)* la distinction des majuscules (en début de texte ou de vers) et des minuscules. La même opposition est utilisée, surtout à partir du XIIIe s., pour marquer le début du mot ; on écrit donc : *vn* (= *un*), *vsure* (= *usure*), *viure* (= *vivre*). Cet usage se conservera jusqu'au XVIIe s. et apparaîtra encore au XVIIIe : *vnion, viuacité*.

Dans des cas particuliers se manifestait le besoin de marquer la distinction des deux phonèmes. C'est ainsi qu'à partir du XIIIe s. un *h* non étymologique fut placé devant un *v* initial suivi de *i* pour marquer sa valeur vocalique dans les mots comme *huis, huit, huile* (v. « H » [*La lettre*], art. spécial). En moyen français, on plaça devant l'*u* consonne la lettre latine à laquelle il remonte pour marquer sa valeur consonantique : *febue* (= *fève*, lat. *faba*), *Lefebure* (= *Lefèvre*, lat. *Faber*), *apuril* (= *avril*, lat. *aprilis*), *ensepuelir* (= *ensevelir*, lat. *in* + *sepelire*) ; on écrivit *brefue* pour *brève*, d'après *bref ;* on écrivit *aduoine, adueugle* par fausse étymologie.

Les imprimeurs français adoptèrent l'écriture humanistique soit *antique* ou *romaine* (droite), soit *italique* (penchée). L'écriture romaine conservait l'usage d'écrire *v* au début des mots, l'italique avait généralisé *u*.

Mais, en 1492, Antonio de Lebrija imagina, en Espagne, de réserver la forme *v* à la consonne et la forme *u* à la voyelle : il observait ce nouvel usage tout au long de sa *Grammatica castellana.*

En 1524, Trissino en réclamait autant pour l'italien dans une lettre au pape Clément VII, et sa réforme fut appliquée dans ses ouvrages en 1529, et dans un autre livre, par un autre imprimeur, en 1544.

En France, Jacques Dubois (Sylvius) proposa en 1531 de distinguer *u* consonne (comme *i* consonne, v. « I » [*La lettre*], art. spécial) par un trait d'union : *u*-.

Meigret ne parle pas de l'*u* dans son traité de réforme orthographique (1542) ; Ronsard n'y songea pas plus que lui.

En 1548, Ervé Fayard annonçait dans l'*Avertissement* de sa traduction de Galien qu'il noterait *u* consonne par *v* dans le corps des mots ; mais l'imprimeur mit partout *u.*

En 1550, Peletier du Mans distinguait au contraire la consonne par *v* à l'initiale, usage adopté par l'imprimeur Jean de Tournes en 1553. En 1558, Jean de Tournes généralisait la distinction à l'intérieur du mot (*Œuvres* de Marot).

En 1559, Ramus adoptait la distinction, mais dans un ouvrage latin *(Scholae grammaticae),* où elle n'était pas justifiée. Il l'appliqua au français dans sa *Gramere* en 1562. Son *v* et son *j,* appelés « lettres ramistes », eurent en France une vie courte.

Aux Pays-Bas, l'imprimeur Plantin, probablement en liaison avec Jean de Tournes, et se réclamant de Ramus, appliqua la distinction *v/u* dans les minuscules et fut suivi par ses élèves, puis par ses concurrents, dont les impressions, importées en France, y firent adopter vers la fin du XVII^e s. l'usage abandonné au XVI^e. Dans les *Fables* de La Fontaine, publiées en 1678, la distinction est faite ou non selon les pages, c'est-à-dire selon les typographes qui les ont composées.

L'U majuscule, créé par l'imprimeur Wechel en 1559, n'avait été repris par Plantin que dans ses impressions latines, quelquefois dans des impressions anglaises, jusqu'au milieu du XVII^e s.

Le premier *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) adopta la distinction *v/u* (comme la distinction *j/i*) en majuscules comme en minuscules dans l'impression du texte, mais non dans l'ordre alphabétique, où les mots en *u* et en *v* sont mélangés, comme les mots en *i* et en *j.*

Les emplois combinés de la lettre *u* remontent tous à une époque où ils s'expliquaient phonétiquement, si l'on donne à *u* le timbre [u] qu'il conservait même à l'état isolé dans les vieux textes à côté de son timbre [y].

Dans les digraphes *au, eu, ou* et le trigraphe *eau,* l'*u* nota le timbre pris par *l* ancien vocalisé en gallo-roman dans des mots comme *chevals, chevels, fols,* et *bels ;* le développement ultérieur des diphtongues et de la triphtongue qui en résultaient ([au], [eu], [ou], [eau]) aboutit respectivement à [o], [ø], [u], [o].

Le trigraphe *oeu* combine plusieurs diphtongues anciennes dont l'aboutissement commun était [ø], soit [eu] et [ue], la seconde étant écrite *oe* (d'abord en début de mot) pour éviter la lecture *ve* (ex. : *oel* pour *uel,* « œil » ; *oef* pour *uef,* « œuf »).

Le digraphe *qu* remonte à l'occlusive labiovélaire latine *qw* délabialisée du latin au français.

Le digraphe *cu* remonte à la diphtongue *ue* issue d'*o* ouvert roman : *cercueil* (gréco-latin *sarcŏphagu*), *je cueil* (lat. *cŏllĭgo*).

Le digraphe *gu* remonte

— soit à l'occclusive labiovélaire *gw* née du *w* initial germanique : *guerre,* du germ. **werra ; gui,* du lat. *viscum* influencé par le francique **wihsila ; Guy,* du francique *Wido ;*

— soit à la diphtongue [ue] : *orgueil,* du germ. **urgôli.*

ubac [ybak] n. m. (anc. provenç. *ubac,* même sens [XV^e s.], lat. *opacus,* qui est à l'ombre, ombreux, sombre ; v. 1935 [d'après le *FEW,* VII, 357 *b*], puis 1949, Larousse). Dans les Alpes, versant d'une vallée de haute montagne orienté au nord, par opposition à l'*adret,* exposé au sud.

• SYN. : *envers, ombrée.*

ubérale [yberal] adj. f. (dér. savant du lat. *uber,* mamelle, sein ; sept. 1909, *Larousse mensuel,* I, 547). *Fontaine ubérale,* fontaine ornée de statues de femmes lançant des jets d'eau par la pointe de leurs seins : *Les fontaines ubérales furent très à la mode en Allemagne.*

ubiquinone [ybikɥinɔn] n. f. (dér. savant du lat. *ubique,* partout [v. UBIQUITÉ] ; 1968, Larousse). Substance répandue dans l'ensemble des organismes végétaux et animaux, et à laquelle on attribue le rôle d'un coenzyme respiratoire.

ubiquisme [ybikɥism] n. m. (de *ubiquiste ;* 1580, Montaigne). Doctrine de Luther, critiquée parmi les réformés, selon laquelle la présence réelle du Christ dans l'eucharistie s'explique par une participation de sa nature humaine à l'omniprésence de Dieu, et non par l'effet de la transsubstantiation.

ubiquiste [ybikɥist] n. (dér. savant du lat. *ubique,* partout [v. UBIQUITÉ] ; 1585, Feuardent, comme n. m., au sens de « docteur en théologie qui ne faisait partie d'aucun collège particulier » ; comme n., au sens actuel, 1593, P. Charron). Partisan de l'ubiquisme. (Syn. UBIQUITAIRE.)

◆ adj. et n. (av. 1763, Panard). Qui est présent partout à la fois. (Syn. UBIQUITAIRE.)

◆ adj. (sens 1-2, 1964, Larousse ; sens 3, 25 juill. 1945, *Opéra,* p. 2). **1.** Qui appartient, se rapporte à l'ubiquisme. || **2.** Syn. de COSMOPOLITE, adj. (au sens 3). || **3.** *Littér.* Qui a des aptitudes multiples, qui est susceptible de s'appliquer à de nombreux objets différents. : *Ce grand intellectuel y a donné* [P. Valéry, dans *l'Âme et la Danse, Eupalinos*] *la pleine mesure de son esprit ubiquiste et pourtant capable d'une totale concentration de ses forces sur tout problème* (Gregh).

• SYN. : **3** *polyvalent.*

ubiquitaire [ybikɥitɛr] n. (de *ubiquit[é] ;* av. 1622, François de Sales). Partisan de l'ubiquisme (syn. UBIQUISTE) : *Le raisonnement des ubiquitaires...* (Bossuet).

◆ adj. (1872, Littré). Qui est présent en tout lieu (syn. UBIQUISTE) : *La mort ubiquitaire, qui se pose sur une tête, sur une autre* (Romains).

ubiquité [ybikɥite] n. f. (dér. savant du lat. *ubique,* partout, en tout lieu, de *ubi,* où [sans mouvement] ; 1548, Du Fail, au sens 1 ; sens 2, 1839, Acad. [*avoir le don d'ubiquité,* 1878, Acad. — d'abord ...*de l'ubiquité,* 1842, Mozin] ; sens 3, av. 1945, P. Valéry ; sens 4, av. 1922, Proust). **1.** Caractère d'un être qui est présent partout (syn. OMNIPRÉSENCE) *L'ubiquité est un attribut de Dieu.* || **2.** Faculté d'être présent physiquement en deux ou plusieurs lieux en même temps : *Putois était vu en même temps dans les rues, dans les champs et dans les bois* [...]. *On lui accorda ce don d'ubiquité que possèdent tant de héros populaires* (France). *Il* [Tainchebraye] *se prodiguait dans une ubiquité qui le faisait apparaître partout : « Bourreau de filles, bourreau de chevaux... »* (La Varende). || Fam. *Il, elle a le don d'ubiquité,* se dit d'une personne qu'on voit partout, qui semble être partout à la fois. || **3.** *Littér.* Caractère de ce qui existe partout, se rencontre dans tous les lieux du monde : *Elle contraste si évidemment avec la multiplication des échanges, l'ubiquité des intérêts, le mélange des mœurs et des plaisirs internationaux qu'il semble à bien des esprits tout à fait improbable que cette paix contradictoire, ce faux équilibre, ne se change insensiblement dans une véritable paix, une paix sans armes...* (Valéry). || **4.** *Littér.* Caractère de ce qui n'a pas d'objet défini, mais peut s'appliquer à des objets multiples : *Asiles innombrables et alternatifs, où venait simultanément se réfugier, dans l'incertaine ubiquité de ses espérances, son cœur heureux, vagabond et multiplié* (Proust).

ubuesque [ybɥɛsk] adj. (de *Ubu*, n. du héros de la pièce d'Alfred Jarry *Ubu roi* [1896], qui est une charge énorme montrant l'absurdité de toutes choses ; 1er mai 1922, *Mercure de France*, p. 772). *Littér.* Se dit de ce qui, par son caractère grotesque, absurde ou caricatural, rappelle le personnage d'Ubu, d'Alfred Jarry : *Une administration ubuesque. Une situation ubuesque.*

uchronie [ykrɔni] n. f. (du gr. *khronos*, temps, sur le modèle de *utopie* [v. ce mot] ; 1876, Renouvier [« reconstruction de l'histoire d'une période à partir de données supposées », 1904, Larousse]). Chez Renouvier, « esquisse historique apocryphe du développement de la civilisation européenne tel qu'il n'a pas été, tel qu'il aurait pu être ». || *Par extens.* Reconstruction de l'histoire d'une période à partir de données supposées.

uhlan [ylɑ̃] n. m. (allem. *Uhlan*, même sens, mot polonais, empr. du turc *ōğlān*, jeune homme, garçon ; 1578, Charrière, écrit *ullac* ; 1748, d'Argenson, écrit *houlan* et *hulan* ; *uhlan*, 1793, Brunot). Cavalier armé d'une lance, qui servait dans les armées allemande, autrichienne, polonaise, russe (fin du XVIIe s.-début du XXe s.).

ukase [ukɑz] ou **oukase** [ukɑz] n. m. (russe *ukaz*, édit, décret, de *ukazat'*, montrer, ordonner, prescrire ; 1774, Éon de Beaumont [V, 192], écrit *oukas [ukase*, 1775, *Studia neophilologica*, XXVII, 236 ; *oukase*, av. 1870, Mérimée], au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet [écrit *ukase*]). **1.** Dans l'ancienne Russie, édit du tsar portant sur un objet déterminé : *Le branle-bas militaire semblait s'accélérer en Russie ; de toutes parts se confirmait la supposition que le tsar, la veille, en secret, avait signé l'ukase décisif, l'ukase de la mobilisation générale* (Martin du Gard). || **2.** Décision autoritaire et sans appel : *Mon premier soin, en rentrant à la fabrique, fut d'avertir Vendredi qu'il eût à rester chez lui dorénavant. Infortuné Vendredi ! Cet ukase lui creva le cœur, mais il s'y conforma sans une plainte* (Daudet).

• SYN. : **2** *mise en demeure, sommation, ultimatum.*

ukrainien, enne [ykrɛnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Ukraine*, n. géogr. ; 1731, Voltaire). Qui appartient, se rapporte à l'Ukraine ; habitant ou originaire de cette région. (Syn. PETIT-RUSSE, RUTHÈNE.)

◆ **ukrainien** n. m. (1933, Larousse). Langue slave parlée principalement dans la république soviétique d'Ukraine.

ulcératif, ive [ylseratif, -iv] adj. (dér. savant de *ulcérer* ; XIVe s., B. de Gordon). Qui produit ou est de nature à produire une ulcération.

ulcération [ylserasjɔ̃] n. f. (lat. *ulceratio*, ulcération, ulcère, de *ulceratum*, supin de *ulcerare*, ulcérer [v. ULCÉRER] ; 1314, Mondeville, aux sens 1-2 ; sens 3, 1803, Boiste). **1.** Processus pathologique de destruction et de gangrène d'un tissu, aboutissant à une perte de substance, l'ulcère. || **2.** Lésion ulcéreuse, de caractère généralement superficiel, en cours d'évolution : *Ulcération de la peau. Ulcération traumatique de la langue.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Blessure morale de caractère durable : *L'ulcération des inimitiés* (Leconte de Lisle).

• SYN. : **2** *chancre, exulcération, ulcère.*

ulcère [ylsɛr] n. m. (lat. *ulcus, ulceris*, ulcère, plaie, écorchure d'un arbre, plaie du cœur [au fig.] ; 1314, Mondeville, comme n. f. [comme n. m., 1546, R. Estienne], au sens 1 [*ulcère variqueux*, 1876, Larousse] ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, 1588, Montaigne). **1.** Perte de substance d'un revêtement cutané ou muqueux, s'accompagnant d'une réaction conjonctive plus ou moins importante, et dont la cicatrisation est lente : *Ulcère de la jambe. Ulcère de l'estomac, du duodénum.* || *Ulcère variqueux*, ulcère de la jambe provoqué par les troubles circulatoires dus aux varices. || **2.** Plaie des arbres, au tronc, aux branches, aux racines : *Le tronc* [d'un pommier] *est bref, noueux, couvert de cicatrices. La greffe est mal placée, difforme et cernée d'ulcères* (Duhamel). || **3.** *Fig.* et *littér.* Plaie sociale, source de maux, de corruption, ou blessure morale inguérissable : *Nul ulcère, nulle fange n'est assez repoussante pour dégoûter Carlyle* (Taine). *L'ulcère de la jalousie.*

ulcéré, e [ylsere] adj. (part. passé de *ulcérer* ; 1314, Mondeville, au sens 1 ; sens 2, 1575, d'après le *FEW*, XIV, 4 *b* [*conscience ulcérée*, 1546, M. de Saint-Gelais]). **1.** Qui est atteint d'un ulcère, d'une ulcération : *Sa main droite est toujours ulcérée* (Bossuet). *Appliquer un pansement sur la région ulcérée. Plaie ulcérée.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne qui éprouve un ressentiment profond et durable : *Waldhaus restait ulcéré : sa dignité avait été outragée ; et ce qui rendait l'affront plus mortifiant encore, c'est qu'il avait eu des témoins...* (Rolland). *« Moi, dit-il, je veux être l'ami de mes enfants. — Voudrais-tu dire par exemple, lui demande une fois sa sœur ulcérée, que j'ai été l'ennemie des miens ? »* (Jouhandeau) ; et par extens. : *Ce n'est pas à des cœurs ulcérés qu'il faut présenter des vers, c'est aux âmes tranquilles* (Voltaire). *Elle ne croyait pas et Dieu n'était qu'un nom | Pour cette âme ulcérée* (Gautier). || Vx et littér. *Conscience ulcérée*, atteinte, tourmentée par le remords.

• SYN. : **2** *blessé, froissé, mortifié, offensé, outragé, vexé.*

ulcérer [ylsere] v. tr. (lat. *ulcerare*, blesser, faire une plaie à, blesser — le cœur — [au fig.], de *ulcus, ulceris*, ulcère, plaie [v. ULCÈRE] ; 1314, Mondeville, au part. passé [v. l'art. précéd. ; à l'infin., v. 1500, d'après le *FEW*, XIV, 4 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave). [Conj. **5 b.**] **1.** Atteindre, affecter d'une ulcération, d'un ulcère : *Un agent chimique qui ulcère les tissus.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Blesser vivement et durablement quelqu'un, dans son amour-propre ou sa sensibilité : *Cette mise à l'écart, après tant de services rendus, l'a ulcéré. Ce qui m'avait surtout ulcéré, c'est un mot de Grimm* (Diderot).

◆ **s'ulcérer** v. pr. (1314, Mondeville). Se transformer en ulcère, prendre le caractère d'une ulcération : *Une lésion cutanée qui a tendance à s'ulcérer.*

ulcéreux, euse [ylserø, -øz] adj. (lat. *ulcerosus*, couvert de blessures, couvert de plaies, de *ulcus, ulceris*, ulcère, plaie [v. ULCÈRE] ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1546, R. Estienne). **1.** Qui est de la nature de l'ulcère : *Plaie ulcéreuse.* || **2.** Qui est atteint, couvert d'ulcères : *Membre ulcéreux.*

ulcérogène [ylserɔʒɛn] adj. (de *ulcéro-*, élément tiré de *ulcère*, et de *-gène*, du gr. *gennân*, engendrer, produire ; 1964, Larousse). Qui favorise l'ulcération, provoque la formation d'ulcères : *Facteurs ulcérogènes.*

ulcéroïde [ylserɔid] adj. (de *ulcéro-*, élément tiré de *ulcère*, et de *-ide*, gr. *eidos*, forme, apparence ; 1878, Larousse). Qui ressemble à un ulcère : *Des lésions ulcéroïdes.*

ulcéro-nécrotique [ylserɔnekrɔtik] adj. (de *ulcéro-*, élément tiré de *ulcère*, et de *nécrose* ; 1966, Larousse). Se dit d'un tissu qui est le siège d'une perte de substance avec nécrose.

ulcus [ylkys] n. m. (mot lat. signif. « ulcère, plaie » [v. ULCÈRE] ; 1923, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Ulcère de l'estomac : *Ulcus de Cruveilhier.* || **2.** Variété de cancer de la peau, qui se rencontre surtout à la face.

uléma [ylema] ou **ouléma** [ulema] n. m. (ar. *'ulamā'*, plur. de *'ālim*, docte, savant, érudit ; 1765, *Encyclopédie [uléma]*, et 1874, Larousse, art. *ouléma [ouléma]*). Docteur de la loi et théologien musulman : *Il portait des cheveux blancs en brosse dure, une moustache rognée mais épaisse et neigeuse, une courte barbe d'uléma* (Duhamel).

ulex [ylɛks] n. m. (mot lat. désignant une sorte de romarin ; 1858, Legoarant). Nom générique de l'ajonc.

uligineux, euse [yliʒinø, -øz] adj. (lat. *uliginosus*, plein d'humidité, marécageux, dér. de *uligo, -ginis*, humidité [naturelle] de la terre, contract. de **uviligo*, dér. du v. archaïque *uvēre*, être humide, moite ; 1546, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** *Terrains uligineux*, terrains d'une extrême humidité. || **2.** Qui croît ou vit dans les lieux humides : *Plantes uligineuses.*

• REM. On dit aussi ULIGINAIRE (de *uligineux,* par changement de suff. ; 1803, Boiste, aux deux sens).

ulluco [ylyko] n. m. (esp. *ulluco,* même sens, quechua *ullucu,* même sens ; 1872, Littré, écrit *ulluque ; ulluco,* 1876, Larousse). Plante de la famille des chénopodiacées, cultivée en Bolivie et au Pérou pour ses tubercules comestibles.

• REM. On dit aussi ULLUCU (1964, Larousse), ULLUQUE (v. ci-dessus) et MELLOCO (1964, Larousse).

ulmacées [ylmase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *ulmus,* orme, ormeau ; 1828, Mozin). Famille de plantes dicotylédones apétales, comprenant des arbres à feuilles caduques, et dont les genres principaux sont l'*orme* et le *micocoulier.*

ulmaire [ylmɛr] n. f. (lat. scientif. de la Renaissance *ulmaria,* même sens, du lat. class. *ulmus,* orme, ormeau [les feuilles de l'ulmaire ressemblant à celles de l'orme] ; 1583, Gauchet). Espèce de spirée, appelée aussi *reine-des-prés,* plante décorative croissant au bord des rivières et dans les lieux humides.

ulmeau [ylmo] n. m. (var. dialect. de *ormeau ;* 1314, d'après le *FEW,* XIV, 6 *b*). Orme commun.

ulmique [ylmik] adj. (peut-être de *ulm[aire] ;* 1834, Boiste). Se dit d'un acide qui prend naissance dans la décomposition des matières animales et végétales, et qui contribue à la formation de l'humus.

ulmus [ylmys] n. m. (mot lat. signif. « orme, ormeau » ; 1904, Larousse). Nom générique de l'orme.

ulnaire [ylnɛr] adj. (dér. savant du lat. *ulna,* avant-bras ; 1843, Landais). Qui se rapporte à l'os cubital, à l'avant-bras.

ulotricales [ylɔtrikal] n. f. pl. (dér. savant de *ulotrix ;* 1964, Larousse). Important ordre d'algues vertes (chlorophycées), comprenant des espèces très diverses par leur habitat (maritime, d'eau douce ou terrestre ; libre ou parasitaire), par leur forme (dissociée, filamenteuse ou lamellaire), et plus encore par leur mode de reproduction, mais qui ont toutes une structure cellulaire et des zoospores à deux flagelles.

ulotriche [ylɔtriʃ] ou **ulotrique** [ylɔtrik] adj. (gr. *oulothrix, -trikhos,* aux cheveux bouclés, crépus, de *oulos,* roulé fortement sur soi-même, frisé, crépu, et de *thrix, trikhos,* poil, cheveu ; 1872, Littré [*ulotrique*], et 1964, Larousse *[ulotriche]*). Qui a les cheveux crépus.

ulotrix [ylɔtriks] n. m. (du gr. *oulothrix,* aux cheveux bouclés [v. l'art. précéd.], par analogie de forme ; 1876, Larousse, écrit *ulothrix ; ulotrix,* 1904, Larousse). Genre d'algues filamenteuses des eaux douces, qui sert de type à l'ordre des *ulotricales.*

ulster [ylstɛr *ou* œlstœr] n. m. (mot angl. de même sens, emploi comme n. commun de *Ulster,* n. de l'Irlande septentrionale, où a d'abord été fabriquée l'étoffe dont on faisait ce pardessus ; 1872, d'après Littré, 1877). *Vx.* Pardessus d'hiver de forme longue : *Un ulster de chasse, aux poches compliquées* (Bourget).

ulstérien, enne [ylsterjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Ulster,* n. géogr. [v. l'art. précéd.] ; 1923, Larousse). Qui se rapporte à l'Ulster, région nord de l'Irlande ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **ulstériens** n. m. pl. (1923, Larousse). Protestants unionistes groupés en Ulster.

ultérieur, e [ylterjœr] adj. (lat. *ulterior,* qui est au-delà, de l'autre côté, mot formé sur le même radical que *ultra* [v. ULTRA-1] ; 1495, Vignay, écrit *ulteriore* [*ultérieur,* 1531, Godefroy], au sens 2 ; sens 1, 1596, Hulsius). **1.** En géographie ancienne, se disait d'une région située au-delà d'une limite prise pour référence, par rapport à celui qui parle (s'oppose à *citérieur, e*) : *La Gaule citérieure ou cisalpine, et la Gaule ultérieure ou transalpine* (située en deçà, au-delà des Alpes). : *Sénèque naquit à Cordoue, ville célèbre de l'Espagne ultérieure* (Diderot). ‖ **2.** Se dit d'une chose qui est intervenue ou doit intervenir après une autre dans le temps (s'oppose à *antérieur, e*) : *Il a vendu à son éditeur un livre intitulé « les Blandices »* [...]. *Mais, loin de contrarier ses entreprises mystiques, ce livre les favorise, en ce sens que, corrigé par un ouvrage ultérieur, il deviendra très honnête...* (France).

• SYN. : **2** *futur, postérieur, suivant.* — CONTR. : **2** *antécédent, antérieur, passé, précédent, préexistant.*

ultérieurement [ylterjœrmɑ̃] adv. (de *ultérieur ;* 1570, Huguet). Plus tard, à une date ultérieure : *Vous serez averti ultérieurement de la suite qui sera réservée à votre demande.*

• SYN. : *après, ensuite, par la suite.* — CONTR. : *antérieurement, avant, précédemment.*

ultième [yltjɛm] adj. (de *ultime,* d'après *deuxième, troisième,* etc. ; 1872, Littré). V. ULTIME.

ultimatif, ive [yltimatif, -iv] adj. (de *ultimat[um] ;* 1923, Larousse). Qui a la forme d'un ultimatum (peu usité) : *Le gouvernement du Reich reproche aux Polonais la forme ultimative de leur démarche* (Suarez).

ultimatum [yltimatɔm] n. m. (mot du lat. des diplomates du XVIII^e s., tiré du lat. class. *ultimus* [v. l'art. suiv.], d'après le lat. class. *imperatum,* commandement, part. passé neutre substantivé de *imperare,* commander ; 1740, Brunot, au sens 2 ; sens 1, 1792, d'après le *FEW,* XIV, 7 *b*). **1.** Acte par lequel un État somme un autre État de donner satisfaction à un certain nombre d'exigences, dans un délai limité, mais toujours très bref, faute de quoi l'état de guerre naît automatiquement à l'expiration du délai fixé : *Adresser, rejeter un ultimatum. La note avait nettement le caractère d'un ultimatum puisque le gouvernement de Vienne exigeait l'acceptation totale de ses conditions, et qu'il avait fixé un délai pour la réponse...* (Martin du Gard). ‖ **2.** Proposition qui ne peut être discutée, qui est à prendre ou à laisser, qui a la forme d'une mise en demeure : *On lui avait conseillé de temporiser, de se faire passer pour malade ; il s'était vite trouvé devant un ultimatum* (Malraux).

• SYN. : **2** *mise en demeure, sommation.*

ultime [yltim] adj. (lat. *ultimus,* le plus au-delà, le plus reculé, le plus éloigné, du dernier degré, mot formé sur le même radical que *ultra* [v. ULTRA- 1] ; v. 1220, Coincy, au sens 1 [ne semble pas être attesté entre 1611, Cotgrave, et le XIX^e s.] ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1947, A. La-lande). **1.** Qui vient en dernier lieu dans le temps : *C'est l'ultime concession que je puisse faire. Soit ! si le présent nous refuse la manne, nous puiserons à nos ultimes ressources* (Duhamel). ‖ **2.** *Vx.* Qui est à la dernière place, au dernier rang : *La syllabe ultime d'un mot.* (En ce sens, on a dit aussi ULTIÈME.) ‖ **3.** Qui constitue le dernier terme auquel on puisse parvenir à l'issue d'un raisonnement, d'une analyse régressive : *Résidu ultime.*

• SYN. : **1** *dernier, suprême.*

ultimo [yltimo] adv. (mot lat. signif. « enfin, à la fin », ablatif neutre adverbialisé de l'adj. *ultimus* [v. l'art. précéd.] ; 1842, Acad.). En dernier lieu (dans la série des adv. *primo, secundo, tertio...*). [Rare.]

ultimogéniture [yltimoʒenityr] n. f. (du lat. *ultimus,* le plus éloigné [v. ULTIME], d'après *primogéniture ;* 1964, Larousse). Régime des sociétés dans lesquelles la transmission de l'héritage familial se fait au dernier-né.

1. ultra- [yltra] préfixe tiré du lat. *ultra,* de l'autre côté (de), au-delà (de), au-dessus (de), plus que, et qui entre dans la composition d'adjectifs et de noms, où il indique soit une position au-delà de... (précisée par le mot principal) : *ultramontain ; ultrason ;* soit un degré extrême ou excessif : *ultracatholique, ultra-pessimiste ; ultradroite, ultragauche.*

I. INDIQUE UNE POSITION, UNE SITUATION, UN ÉTAT, ETC. QUI SE SITUE AU-DELÀ DE QUELQUE CHOSE. **1.** Dans des adjectifs de sens local ou géographique : *Des randonnées ultra-marines* (Claudel). *Possessions de féeriques aristocraties ultra-rhénanes, japonaises* (Rimbaud). ‖ **2.** Dans des adjectifs et des noms de la langue scientifique ou savante : *Ultraviolet, ette, ultrazodiacal, e, aux. Ultramicroscope, ultrastructure. Sans manquer de respect à la*

physique et à la chimie, on peut deviner qu'elles ne sont rien à côté de l'ultra-physique et de l'ultra-chimie... (France). *Vers les deux extrémités,* [la sensibilité] *donne des ultra-mondes et des infra-mondes* (Valéry).

II. Indique un degré extrême ou excessif d'une qualité ou d'un état. **1.** Dans des adjectifs et des noms exprimant des opinions ou des positions politiques ou idéologiques : *Ultra-libéral, ultra-réactionnaire, ultra-révolutionnaire. Ultracisme, ultraroyalisme, ultracollaboration.* || **2.** Dans des adjectifs de la langue usuelle ou littéraire, où *ultra* a soit le sens de « très, extrêmement » : *Ce bonnet ultra-coquet* (Balzac). *La tenue ultra-correcte* [...] *des jeunes voraces* (Daudet). *Au bout d'un certain temps de vie ultra-dangereuse* (Romains). *Dans les exemples que j'ai cités* [...] *du roman moderne... enfin... je veux dire ultra-récent...* (Queneau) ; soit le sens de « trop, exagérément » : *Personnes ultra-raisonnables et anti-poétiques* (Baudelaire). || **3.** Dans des noms composés à effet stylistique : *Les ultra-politiques ont passé dans les mœurs* (Barbey d'Aurevilly). *Les périls de l'ultra-civilisation* (Lichtenberger). *L'amour du silence est tel, chez Parain, qu'il découvre un autre silence, un ultra-silence...* (Sartre).

• Rem. **1.** Le préf. *ultra-* étant très productif à l'époque contemporaine, notamment dans la langue politique et dans la langue scientifique, n'ont été traités dans le dictionnaire que les termes bien établis dans le lexique.

2. Les composés formés avec *ultra-* sont écrits soit avec un trait d'union, soit en un seul mot. La tendance actuelle est à la suppression du trait d'union.

2. ultra [yltra] n. (abrév. de *ultra-révolutionnaire* [de *ultra-* 1 et de *révolutionnaire ;* 1793, Brunot], pour le sens 1, et de *ultra-royaliste* [v. ce mot], pour les sens 2-4 ; 1792, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1816, Chateaubriand ; sens 3, 1869, Flaubert ; sens 4, 3 mars 1872, *Journ. officiel,* p. 1530). **1.** Personne qui professe des opinions extrêmes, et en particulier membre d'un parti politique qui défend des positions plus radicales que celles de ses dirigeants : *Les ultras de tout genre, classiques ou monarchiques* (Hugo). *Tous les régimes, pour leur malheur ou pour leur châtiment, ont leurs ultras* (Girardin). || **2.** *Spécialem.* Sous la Restauration, nom donné aux partisans intransigeants de l'Ancien Régime, adversaires de la Charte et du régime représentatif, qui se prétendaient « plus royalistes que le roi » : *Que me faut-il à moi ? culbuter les ministres ; pour cela les ultras sont aussi bons que d'autres* (Courier). *En 1822, il* [Benjamin Constant] *dénonce du haut de la tribune, dans des termes qui pourraient être aujourd'hui signés de Guillemin, ces ultras, oppresseurs au nom du Christ...* (Mauriac). [V. aussi ultra-royaliste.] || **3.** Conservateur intransigeant, réactionnaire, ennemi du progrès social et des réformes, partisan du maintien des situations acquises : *Au vrai, cette race-là a toujours joué la même carte, celle des émigrés, celle des ultras, celle qui en France finit toujours par perdre* (Mauriac). || **4.** Celui qui soutient sans réserve quelque chose (une cause, une idée...), qui s'en montre un partisan passionné : *Les ultras de l'écologie.*

◆ adj. (sens 1-2, av. 1842, Stendhal). **1.** Qui représente une tendance extrême dans une idéologie, politique ou autre : *Le parti ultra fit composer la commission des prélats les plus ambitieux* (Stendhal). *La loi Gouvion Saint-Cyr, votée en 1818, malgré l'opposition des royalistes ultra, retirait l'avancement au bon plaisir du roi...* (France). || **2.** *Spécialem.* Qui était favorable aux idées ultraroyalistes et à un retour aux principes de l'Ancien Régime, sous la Restauration : *L'incomparable Gros* [...], *géomètre de la haute volée et mon maître, à l'insu de mes parents mâles, car il était jacobin et toute ma famille bigotement ultra* (Stendhal).

ultra-basique [yltrabɑzik] adj. (de *ultra-* 1 et de *basique ;* 1933, Larousse). *Roche ultra-basique,* roche à minéraux lourds (olivine, amphibole, pyroxène...), sans minéraux clairs, pauvre en silice.

ultracentrifugation [yltrasɑ̃trifygasjɔ̃] n. f. (de *ultra-* 1 et de *centrifugation ;* 1949 [d'après Robert, 1967], puis 1953, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Centrifugation à très grande vitesse (plus de 60 000 tr/mn), utilisée en biologie pour séparer les protéines de masse moléculaire inégale. || **2.** Procédé utilisé pour séparer les différents isotopes d'un élément, par exemple pour séparer les deux principaux isotopes 235 et 238 de l'uranium naturel.

ultracentrifugeuse [yltrasɑ̃trifyʒøz] n. f. (de *ultra-* 1 et de *centrifugeuse ;* 1949, Larousse). Centrifugeuse à régime de rotation très élevé (plus de 60 000 tr/mn).

ultracisme [yltrasism] n. m. (de *ultra* 2 ; 1831, Balzac). *Vx.* Tendance, opinions des ultras sous la Restauration : *Depuis que M. de Villèle s'était séparé de moi, la politique s'était dérangée : l'ultracisme contre lequel la sagesse du président du conseil luttait encore l'avait débordé* (Chateaubriand).

ultracourt, e [yltrakur, yltrakurt] adj. (de *ultra-* 1 et de *court* 1 ; 1933, Larousse). Se dit des ondes électromagnétiques dont la longueur est de l'ordre de quelques centimètres.

ultradien, enne [yltradjɛ̃, -ɛn] adj. (de *ultra-* 1 et probablem. du lat. *dies,* jour ; 1968, Larousse). Se dit d'un rythme de variations dans l'éclairement, la chaleur ou toute autre constante d'un milieu biologique dont la période est inférieure à 20 heures.

ultrafiltration [yltrafiltrasjɔ̃] n. f. (allem. *Ultrafiltration,* même sens [début du xx^e s.], du lat. *ultra,* de l'autre côté [de], au-delà [de], et de *Filtration,* filtration [empr. du franç. *filtration*] ; 1933, Larousse [la référence de 1908 donnée par Robert, 1964, concerne le mot allem. et non le mot franç.]). Filtration à travers des membranes poreuses permettant d'isoler les grosses molécules protéiques et les virus dits « filtrants » (qui traversent les filtres ordinaires).

ultrafiltre [yltrafiltr] n. m. (de *ultra-* 1 et de *filtre ;* 1933, Larousse). Appareil employé pour l'ultrafiltration.

ultrafiltrer [yltrafiltre] v. tr. (de *ultra-* 1 et de *filtrer,* 1964, Larousse). Soumettre à l'ultrafiltration.

ultragerme [yltraʒɛrm] n. m. (de *ultra-* 1 et de *germe ;* 1953, Larousse). Syn. de virus filtrant.

ultra-marin, e [yltramarɛ̃, -in] adj. (de *ultra-* 1 et de *marin* 1, d'après *outremer ;* av. 1891, Rimbaud). *Littér.* Qui est au-delà des mers, qui est outre-mer : *Les pages que je me souviens aujourd'hui de tirer d'un délaissement prolongé aux feuilles de périodiques disparus ont été écrites à ces moments d'intervalle et de vide que laissaient entre elles mes « saisons » diplomatiques dans les régions ultra-marines...* (Claudel).

ultramarine [yltramarin] n. f. (fém. substantivé de l'adj. *ultra-marin ;* 1904, Larousse). Syn. de outremer 1 (au sens I, 1).

ultramicroscope [yltramikrɔskɔp] n. m. (de *ultra-* 1 et de *microscope ;* 1906 [d'après Robert, 1964], puis 1923, Larousse). Microscope dans lequel un dispositif d'éclairage latéral permet de déceler et d'observer des objets invisibles au microscope ordinaire.

ultramicroscopie [yltramikrɔskɔpi] n. f. (de *ultra-* 1 et de *microscopie ;* 1906 [d'après Robert, 1964], puis 1923, Larousse). Ensemble des procédés et des recherches relatifs à l'observation et à l'étude des corps trop petits pour pouvoir être observés au microscope ordinaire.

1. ultramicroscopique [yltramikrɔskɔpik] adj. (de *ultra-* 1 et de *microscopique ;* 8 juill. 1876, *Journ. officiel,* p. 4959). Qui est de dimensions trop faibles pour pouvoir être décelé, observé à l'aide du microscope ordinaire.

2. ultramicroscopique [yltramikrɔskɔpik] adj. (de *ultramicroscopie ;* 1923, Larousse). Qui appartient, se rapporte à l'ultramicroscopie.

ultra-moderne ou **ultramoderne** [yltramɔdɛrn] adj. (de *ultra-* 1 et de *moderne* ; 1894, P. Arène, p. 77). Qui est très moderne : *Il faut vous dire que je me suis fait construire par Turpin, vous savez ? un studio ultra-moderne* (Romains).

• SYN. : *dernier cri, up to date.*

ultramodernisme [yltramɔdɛrnism] n. m. (de *ultramoderne,* d'après *modernisme ;* 1970, Robert). Caractère de ce qui est d'un modernisme extrême.

ultramontain, e [yltramɔ̃tɛ̃, -ɛn] adj. et n. (lat. médiév. *ultramontanus,* ultramontain [1265, Du Cange], du lat. class. *ultra,* au-delà de, et *mons, montis,* mont, montagne, sur le modèle du lat. class. *transmontanus,* qui se trouve au-delà des monts [v. TRAMONTANE], et *ultramundanus,* qui est au-delà des mondes [de *ultra* — v. ci-dessus — et de *mundus,* le monde, l'univers] ; nov. 1323, *Ordonnance royale,* au sens 1 ; sens 2, 1693, Racine). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui est, qui habite au-delà des monts, tout spécialement des Alpes, à savoir italien pour les Français, français ou allemand pour les Italiens : [Le commandant Aspertini, de Naples] *ne manquait pas d'aller voir son correspondant ultramontain à chaque voyage qu'il faisait en France* (France). ‖ **2.** Qui est partisan de l'ultramontanisme, de la primauté du Saint-Siège (par opposition à *gallican, e*) : *Il paraît qu'on l'eût* [Mgr Myriel] *trouvé plutôt ultramontain que gallican* (Hugo). *De plus, il me traite d'ultramontain, moi qui me croyais plutôt de tendances gallicanes* (Mauriac).

◆ adj. (sens 1, 1532, d'après le *FEW,* XIII/2, 212 *a ;* sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** *Vx* ou *littér.* Qui est situé au-delà des monts, des Alpes, par rapport à la France ou à l'Italie : *Beyle, au fond, n'eût point détesté de vivre dans une petite cour ultramontaine* (Mauriac). ‖ **2.** Qui appartient à l'ultramontanisme, qui lui est favorable : *Doctrines, théories, principes ultramontains. Jouvency employa la plus belle latinité à flatter et à établir les prétentions les plus ultramontaines* (Saint-Simon).

• SYN. : **1** *transalpin.* — CONTR. : **1** *cisalpin.*

ultramontanisme [yltramɔ̃tanism] n. m. (dér. savant de *ultramontain ;* 1733, Bloch-Wartburg). Ensemble des doctrines théologiques favorables à la primauté de l'Église romaine et à l'extension des prérogatives du pape, qui se sont établies surtout au cours du XIXe s., par opposition au *gallicanisme : Ce qui gémissait en Mgr Dougain, c'était le gallican, épouvanté par un triomphe sans précédent de l'ultramontanisme* (Romains).

ultramorale [yltramɔral] n. f. (de *ultra-* 1 et de *morale ;* 1876, Renouvier, p. 43). Mot employé par Renouvier pour désigner un excès de la pratique du bien aboutissant à l'anéantissement de la vie individuelle, et qui, selon lui, caractérise, avec sa contrepartie l'*antimorale,* la philosophie pratique de l'Orient ancien.

ultranoir [yltranwar] n. m. (de *ultra-* 1 et de *noir* 2 ; 1964, Larousse). Partie du signal vidéo de télévision qui est limitée par le niveau de noir et qui est réservée aux signaux de synchronisation.

ultra-petita [yltrapetita] loc. adv. (loc. lat. signif. « au-delà de ce qui a été demandé », de *ultra,* au-delà de, et de *petita,* plur. de *petitum,* demande, part. passé neutre substantivé de *petere,* chercher à atteindre, demander ; 1936, Capitant). *Statuer ultra-petita,* en parlant d'un tribunal, d'un juge, décider sur une chose qui ne lui était pas soumise, ou accorder à l'une des parties plus qu'il n'était demandé.

◆ n. m. (1845, Bescherelle). Vice d'une décision de justice comportant l'un de ces caractères : *Un jugement entaché d'ultrapetita.*

ultraphagocytose [yltrafagɔsitoz] n. f. (de *ultra-* 1 et de *phagocytose ;* 1964, Larousse). Propriété des histiocytes et des monocytes d'absorber des particules extrêmement fines, comme celles de certains colorants colloïdaux.

ultrapression [yltraprɛsjɔ̃] n. f. (de *ultra-* 1 et de *pression ;* 1949, Larousse). Pression très élevée, atteignant plusieurs milliers d'atmosphères.

ultraroyalisme [yltrarwajalism] n. m. (de *ultraroyaliste,* d'après *royalisme ;* 1824, d'après le *FEW,* X, 203 *a*). Doctrine des ultraroyalistes.

ultraroyaliste ou **ultra-royaliste** [yltrarwajalist] adj. et n. (de *ultra-* 1 et de *royaliste ;* 1798, Acad. [sous la Restauration, 1816, Chateaubriand]). Qui est un partisan acharné de la royauté et des idées monarchiques : *Ultra-royaliste et ultra-voltairien* (Hugo). ‖ *Spécialem.* Sous la Restauration, royaliste extrémiste, partisan du retour à l'Ancien Régime (v. ULTRA 2) : *Nous vîmes sortir* [des urnes] *un ultraroyaliste et un ministériel* (Courier).

◆ adj. (1876, Larousse). Qui exprime, soutient des idées extrêmes en faveur des doctrines monarchiques : *L'État va se transformer en journal ultra-royaliste* (Gyp).

ultrasensible ou **ultra-sensible** [yltrasɑ̃sibl] adj. (de *ultra-* 1 et de *sensible ;* 1855, Baudelaire). Qui est d'une extrême sensibilité : *Appareil ultrasensible. Pellicule photographique ultrasensible.*

ultrason ou **ultra-son** [yltrasɔ̃] n. m. (de *ultra-* 1 et de *son* 2 ; 1933, Larousse). Vibration de même nature que le son, mais de fréquence trop élevée (supérieure à 20 000 hertz) pour que l'oreille puisse la percevoir.

ultrasonique [yltrasɔnik] adj. (de *ultrason,* d'après *sonique ;* 1955, d'après Robert, 1977). Qui appartient, se rapporte aux ultrasons.

ultrasonographie [yltrasɔnɔgrafi] n. f. (de *ultrasono-,* élément tiré de *ultrason,* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire, décrire ; 1975, Larousse). *Ultrasonographie oculaire,* méthode d'exploration ophtalmologique qui s'appuie sur la réflexion d'un faisceau d'ultrasons sur les surfaces des différents milieux oculaires. (Syn. ÉCHOGRAPHIE OCULAIRE.)

ultrasonore [yltrasɔnɔr] adj. (de *ultrason,* d'après *sonore ;* 1923, Langevin et Florisson). Se dit des vibrations dont les fréquences s'échelonnent entre 20 et 100 kHz.

ultrasonoscopie [yltrasɔnɔskɔpi] n. f. (de *ultrasono-,* élément tiré de *ultrason,* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1953, Larousse). Exploration du corps au moyen des ultrasons, en vue de localiser et de délimiter une anomalie pathologique.

ultrasonothérapie [yltrasɔnɔterapi] n. f. (de *ultrasono-,* élément tiré de *ultrason,* et de *thérapie ;* 1953, Larousse). Utilisation thérapeutique des ultrasons.

ultrastructure [yltrastryktyr] n. f. (de *ultra*[*microscopique* 1] et de *structure ;* 1964, Larousse). Structure cellulaire décelée par l'examen au microscope électronique.

ultravide [yltravid] n. m. (de *ultra-* 1 et de *vide,* n. m. ; 1975, Larousse). Vide particulièrement poussé (correspondant à une pression inférieure à 10^{-8} torr).

ultraviolet, ette ou **ultra-violet, ette** [yltravjɔlɛ, -ɛt] adj. et n. m. (de *ultra-* 1 et de *violet ;* 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert [« qui en a les propriétés... », av. 1922, Proust]). **1.** Se dit des radiations du spectre placées au-delà du violet, et dont la longueur d'onde est comprise entre 4 000 Å et 200 Å (environ). ‖ **2.** Qui se rapporte, correspond à ces radiations : *Le domaine ultraviolet.* ‖ *Par extens.* et *littér.* Qui en a les propriétés, notamment celle de ne pas être perceptible à l'œil : *Swann, qui ne pouvait pas plus la voir que si elle avait appartenu à un monde ultra-violet* (Proust).

◆ **ultra(-)violet** n. m. (av. 1924, A. France). Partie du spectre correspondant aux radiations ultraviolettes : *Les artistes de demain semblent croire que d'ici à peu nous distinguerons l'ultra-violet* (France).

ultravirus [yltravirys] n. m. (de *ultra-* 1 et de *virus ;* 1921, *Comptes rendus des séances et Mémoires de la Société de biologie,* t. LXXXV, p. 425 [séance du 23 juill. 1921]). Virus filtrant.

ultra-zodiacal, e, aux [yltrazɔdjakal, -o] adj. (de *ultra-* 1 et de *zodiacal ;* 1858, Legoarant). Se dit des planètes dont l'orbite n'est pas comprise entièrement entre les plans qui limitent le zodiaque (8° de part et d'autre de l'écliptique).

ululant, e [ylylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *ululer ;* fin du XIXe s., Huysmans). Se dit d'un son qui évoque le cri des rapaces nocturnes : *J'aime, ô louve câline, les miaulements de ta voix, j'aime ses sons ululants et rauques* (Huysmans).

ululation [ylylasjɔ̃] n. f. (bas lat. *ululatio,* hurlement funèbre, du lat. class. *ululatum,* supin de *ululare,* hurler [v. ULULER] ; v. 1220, Coincy, écrit *ululacion* [*ululation,* XVe s., Godefroy], au sens 1 ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier). Syn. de ULULEMENT, aux sens 1 et 2 : *Les demoiselles d'Ilian | Firent longue ululation* (Scarron). *La nuit, elle se promène sur les remparts en poussant des sanglots qui se mêlent aux ululations des hiboux et des chouettes* (Gautier).

ululement [ylylmɑ̃] n. m. (de *ululer ;* 1541, G. Michel de Tours, au sens 1 ; sens 2, 9 avr. 1868, *Moniteur universel,* p. 498). **1.** *Littér.* Hurlement, plainte prolongés, ou son, bruit sinistre, notamment des éléments, qui rappelle la plainte de l'homme ou de l'animal : *Il n'y avait pas un Français non plus, l'an dernier, à cette extraordinaire fête nocturne, où j'assistai, presque par hasard, appelé par le seul bruit du tambour et par les ululements des femmes* (Gide). *Ululement de l'ouragan, d'une sirène.* || **2.** *Spécialem.* Cri des oiseaux rapaces nocturnes, en particulier des chats-huants : *Personne n'osait ni remuer ni parler. On entendit, par les fenêtres ouvertes, le ululement du hibou dans le bois* (Pourtalès).

• REM. On écrit aussi HULULEMENT (1959, Robert).

ululer [ylyle] v. intr. (lat. *ululare,* hurler [en parlant de chiens, de loups], vociférer ; XVe s. [d'après le *FEW,* XIV, 14 *b*], au sens 1 [ne semble pas être attesté entre 1530, Palsgrave, et 1842, Acad.] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** *Littér.* Pousser de longs cris plaintifs, ou émettre un bruit, un son analogue à une plainte, à un gémissement : *L'on entendait seulement au loin, près de la gare de ceinture, une machine qui ululait et semblait sangloter dans l'ombre* (Huysmans). || **2.** *Spécialem.* Crier, en parlant des oiseaux rapaces nocturnes : *La nuit m'expédiait des oiseaux sauvages intacts* [...], *et faisait ululer pour moi un grand-duc bien portant au fond de la forêt...* (Giraudoux).

• REM. On écrit aussi HULULER (début du XIXe s., Nodier).

ulve [ylv] n. f. (lat. *ulva,* herbe des marais ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *ulva ; ulve,* 1808, Boiste). Algue verte de l'ordre des ulotricales, en forme de lamelle, commune au sommet de la zone intertidale des rivages, et que l'on consomme parfois sous le nom de *laitue de mer.*

umbo [ɔ̃bo] n. m. (mot lat. signif. « bosse d'un bouclier, bouclier » ; 14 juin 1874, *Journ. officiel,* p. 4023). Partie centrale, en forme de bosse ou de saillie, des boucliers antiques : *Les housses étant défaites, on voyait sur les umbos la figure de César* (Flaubert). *La cheville vous a fait* [aux chaussures] *une rondeur tendue comme l'umbo du bouclier...* (Montherlant).

umeau [ymo] n. m. (var. dialect. de *ormeau ;* 1876, Larousse). Autre nom de l'*ormeau.*

umlaut [umlaut] n. m. (mot allem. signif. « inflexion », de *um-,* préf. marquant le changement, et de *Laut,* son ; 1903 [d'après Robert, 1970], puis 1933, Marouzeau [« le signe qui note l'inflexion », 1975, *Lexis*]). Inflexion vocalique, marquée dans l'écriture, en allemand, par un tréma sur la voyelle : *ä, ü, ö.* || Le signe qui note l'inflexion.

1. un, une [œ̃, yn] adj. num. cardin. (lat. *ūnus,* un [seul], l'un, une personne, quelqu'un, un même, le même, par excellence, et, au neutre substantivé *ūnum,* « une [seule] chose » ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 1 ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [*un seul* — écrit *un sul ; un,* v. 980, *Passion du Christ*]). **1.** Le premier des nombres, pris comme base de la numération, désignant une quantité égale à l'unité et qui est l'élément auquel on rapporte d'autres quantités pour les évaluer : *Un franc. Des enfants de un à douze ans. Je serai absent une heure ou deux. Il vient à Paris une fois par mois. La puissance réelle du moteur est de quarante et un chevaux. Un intervalle de vingt et une minutes.* || **2.** Spécialem. *Un seul,* ou simplem. *un,* qui est unique, qui est seul de son espèce, qui ne dépasse pas un : *Ce travail devra être exécuté en un jour. Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli | Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli* (Boileau).

◆ adj. num. ordin. (1648, Scarron [pour désigner une division d'un ouvrage, 1893, *Dict. général ;* pour commander l'exécution du premier temps d'un mouvement, 1670, Molière ; *ne faire ni une ni deux,* 1834, Balzac). *Un (une)* marque le rang quand il est employé pour indiquer l'heure, la date : *Vers une heure. Il est une heure passée. À quatre heures une minute. Le trente et un janvier. L'an un de la République ;* pour désigner une division d'un ouvrage : *Livre un, chapitre un, page un* (ou *une*). *Acte un, scène un. Chant un, vers quarante et un. Strophe vingt et un* (ou *une*) ; ou, ellipt., pour commander l'exécution du premier temps d'un mouvement : *Une !... deux ! Une !... deux !* || Fam. *Ne faire ni une ni deux,* V. DEUX.

◆ adj. num. et pron. (sens 1, 1668, La Fontaine [*encore un que les Anglais* ou *les Prussiens... ne mangeront pas,* 1876, Larousse ; *être sans un,* 1899, Esnault ; *et d'un...,* quand on compte, 1750, Bret ; *et d'une,* après une observation qu'on veut sans réplique, av. 1765, comte de Caylus ; *un à un...,* v. 1250, Bartsch — « successivement... », 1690, Furetière] ; sens 2, 1560, *Bible Estienne* [renforcé par *seul,* 1668, La Fontaine ; *pas un... qui,* 1901, P. Louÿs] ; sens 3, 1668, La Fontaine ; sens 4, 1670, Racine [*ne faire qu'un... — n'être qu'un,* v. 1530, C. Marot ; *faire un avec,* av. 1922, Proust ; *c'est un,* 1678, La Fontaine — *ce n'est qu'un,* début du XVIIe s., Malherbe ; *c'est tout un,* « c'est identique... », 1390, J. des Preis (écrit... *ung*) — « cela n'a pas d'importance », 1538, R. Estienne]). **1.** Est employé avec une valeur pronominale dans des phrases elliptiques ou dans des locutions où il conserve son sens numéral et représente un être unique (animé ou inanimé) : *Il est exactement deux heures une, quatre heures moins une* [= « une minute »]. : *Cinq voix pour, une contre.* || Fam. *Encore un [= « un repas »] que les Anglais* ou *les Prussiens n'auront pas* ou (*vx*) *ne mangeront pas,* se dit, par plaisanterie, en se levant de table. || Fam. *Il était* (ou *c'était*) *moins une,* V. MOINS 2. || Pop. *Être sans un,* V. SANS. || Fam. *Et d'un, et d'une,* en voilà déjà un ou une, voilà déjà une première chose faite (quand on compte ou qu'on exécute des objets successifs). || Fam. *Et d'une,* se dit après un argument ou une observation que l'on veut sans réplique. || *Un(e) à un(e), un(e) par un(e),* une seule personne ou une seule chose à la fois : *Transporter des objets fragiles un à un. Vous interrogerez ces personnes une par une ;* successivement, à tour de rôle : *Il faut distinguer les différentes questions et les traiter une à une.* || **2.** *Pas un(e),* aucun, nul, personne (employé en fonction d'adjectif ou de pronom, avec la particule négative *ne,* sauf dans les phrases elliptiques ou certaines propositions comparatives) : *Pas un élève n'a répondu. Il est aussi adroit que pas un. Sous Louis XI, pas un grand homme* (Voltaire). *Ils allaient, l'arme au bras, front haut, graves, stoïques. | Pas un ne recula. Dormez, morts héroïques !* (Hugo) ; et renforcé par *seul : Pas un seul petit morceau | De mouche ou de vermisseau* (La Fontaine). [V. aussi Rem. 5 et 6.] || *Pas un... qui,* introduit une relative avec le subjonctif : *Pas une qui n'ait dans son chignon quarante épingles et une fleur rouge* (Louÿs). *Pas un bachelier sur dix qui sache vraiment le français, le simple français correct* (Billy). || Fam. *Comme pas un,* V. PAS 2. || **3.** *Plus d'un(e),* un certain nombre, un assez grand nombre de personnes ou de choses (en fonction d'adjectif ou de pronom) : *Nous avons plus d'une ancienne pièce qui, étant corrigée, pourrait passer à la postérité* (Voltaire). *Plus d'un homme en avait paru séduit* (Arland). *Plus d'une de ces expressions paraîtra désuète avant longtemps.* || **4.** Au masculin, entre dans quelques expressions avec le sens de « une seule et même chose », « une seule et même personne ». || *Ne faire qu'un (avec),* ou (vieilli) *n'être qu'un,* former une réa-

lité unique, se confondre, être tout à fait semblable(s) ou parfaitement uni(s) [selon les contextes] : *Notre orgueil et nous ce n'est qu'un, au lieu que nous et notre vertu c'est deux* (Marivaux). *Nos principes nous paraissent surtout irrésistibles quand ils ne font qu'un avec nos passions* (Villemain) ; et sans négation : *L'église* [...] *faisait un avec tout le reste, semblait un accident, un produit de cette fin d'après-midi* (Proust). || Class. *C'est un, ce n'est qu'un,* telle chose se confond avec telle autre, elles ne sont pas différentes ou distinctes : « *...La Fortune a, dit-on, des temples à Surate ;* | *Allons là.* » *Ce fut un de dire et s'embarquer* (La Fontaine). || Auj. *C'est tout un,* c'est identique, il n'y a aucune différence : *Honte et pauvreté, c'est tout un ; richesse et hardiesse vont ensemble* (Sainte-Beuve) ; *par extens.,* cela n'a pas d'importance *Rester, partir, c'est tout un.*

◆ **un** n. m. invar. (sens 1, v. 980, *Passion du Christ ;* sens 2-3, 1718, Acad. [« personne ou chose qui porte ce numéro... », 1812, Mozin] ; sens 4, 1812, Mozin ; sens 5, 1811, Esnault). **1.** Une unité : *Deux et un font trois. Un plus un égalent deux. Compter chaque groupe pour un. Parier à dix, à cent contre un.* || **2.** Le chiffre, le signe graphique ou imprimé qui note l'unité numérique : *Trois un de suite correspondent au nombre cent onze (111). Le chiffre est à demi effacé, on ne voit plus s'il s'agit d'un un ou d'un quatre.* || **3.** Numéro correspondant à l'unité : *C'est le un qui est sorti.* || Personne ou chose qui porte ce numéro (concurrent dans une épreuve, immeuble d'une rue, local, etc.) : *Le un s'est détaché du peloton. La clef du un a été perdue.* || **4.** L'as, dans certains jeux de cartes où il vaut un point. || **5.** *Le un,* dans la langue du théâtre, le premier acte d'une pièce : *Demain, répétition du un.*

◆ **une** n. f. (sens 1, 1890, Esnault ; sens 2, 1954, A. Billy, *Madame,* p. 13 ; sens 3, v. 1965). **1.** *La une,* dans la langue de la presse, du journalisme, la première page d'un journal : *Une nouvelle annoncée sur cinq colonnes à la une.* || *Du sang à la une,* v. SANG. || **2.** *La une,* dans la langue du théâtre, la première scène d'un acte : *La une du deux.* || **3.** Fam. *La une,* la première chaîne de télévision : *Un film sur la une, des variétés sur la deux.*

• Rem. **1.** On ne fait pas l'élision devant *un* quand il désigne un nombre, un chiffre, un numéro, ou quand, exprimant une quantité, on veut insister sur celle-ci : *Compter de un à dix. Le un est peu lisible sur ce document. Habiter le un* (ou *au un*), *rue du Marché. Une distance de un kilomètre. Des pièces de un franc.*

2. Dans l'indication des divisions d'un ouvrage, on dit aussi bien *chapitre un, acte un, tome un,* que *chapitre premier,* etc. ; mais l'usage est d'écrire, en tête d'un chapitre, d'un acte, d'un tome : *chapitre premier, acte premier,* etc. Après un nom féminin, *un* est en principe invariable : *Page un, note un, strophe vingt et un ;* toutefois le féminin est parfois employé : *Page trente et une.*

3. Lorsque le mot *minute* est omis, dans l'indication de l'heure, le féminin *une* est plus fréquent que le masculin *un : Il est minuit une, trois heures vingt et une, cinq heures moins une* (plutôt que *minuit un, vingt et un, moins un*).

4. Lorsque *vingt et un, trente et un,* etc., est suivi de *mille, un* est invariable : *Vingt et un mille, trente et un mille tonnes de minerai.*

5. Lorsque *pas un* est accompagné d'un adjectif ou d'un participe, celui-ci est généralement précédé de la prép. *de : Il n'y en avait pas un d'acceptable.*

6. À l'époque classique, *pas un* était employé dans des contextes où l'on se servirait auj. de *aucun, nul, personne,* ou de *un seul : Toutes ses nymphes l'assurent qu'il n'a fait aucune offre de service à pas une d'elles* (Corneille). *Le Roi continua son chemin, sans que pas un de ceux qui étaient auprès de lui osât lui donner de conseil* (La Rochefoucauld). *Il se trouva que, sur tous essayée,* | *À pas un d'eux elle* [la couronne] *ne convenait* (La Fontaine). *Il faut absolument qu'on m'ait ensorcelé :* | *Si j'en connais pas un, je veux être étranglé* (Racine).

7. Après *plus d'un,* l'accord du verbe se fait au singulier : *Plus d'un avait paru choqué ;* à moins que l'idée de pluralité ne prédomine dans la pensée de celui qui parle : *Je sais que plus d'un, parmi les jeunes élèves de médecine, sont affectés par le spectacle opératoire* (Valéry).

2. un, une [œ̃, yn] adj. **1.** qualificatif (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [*République une et indivisible,* 1793, d'après Larousse, 1876] ; sens 2, 1580, Montaigne [pour ce qui est formé d'éléments distincts, mais liés..., 1680, Richelet] ; sens 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure). || **2.** Se dit de ce qui est sans parties et n'admet pas de division : *Un Dieu un. L'Église est une* (Bossuet). *La vérité est une, immuable, éternelle* (Vauvenargues). *L'esprit est un, le couteau de la philosophie n'y trouvera pas de jointure, c'est pourquoi il nous est recommandé, comme à l'ancien Abraham* (*Gen., XV, 10*), « *de ne pas diviser les oiseaux* » (Claudel). || *République une et indivisible,* titre de la République française de 1793. || **3.** Se dit d'un être multiple, composite, formé de parties, mais qui est plus que la somme de ses parties, qui possède une unité propre, constitue un tout organisé, un ensemble structuré : *Renfermer dans un système qui soit un les branches infiniment variées de la science humaine* (d'Alembert). *Que la France soit une un instant, elle est forte comme le monde* (Michelet). || *Spécialem.* Se dit de ce qui est formé d'éléments distincts, mais liés, coordonnés de façon à produire un effet unique, à concourir à une même fin : *L'action, dans une œuvre dramatique, doit être une.* || **4.** Se dit de ce qui est unique : *En France, la loi est une pour toutes les cités comme pour tous les citoyens* (Hugo).

◆ **un** n. m. (sens 1, 1624, Bacon ; sens 2, 1947, A. Lalande). **1.** *L'un,* la notion d'unité, supposée par celle de multiplicité, qui lui est corrélative, et conçue comme le principe de l'être et de la pensée : *L'un et le multiple.* || **2.** *L'Un,* chez Plotin, la première des trois hypostases, identifiée au Bien absolu, qui est au-delà de toute existence et de toute connaissance, et d'où procèdent toutes choses.

3. un, une, des [œ̃, yn, de] art. indéf. (même étym. qu'aux deux art. précéd. ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens I, 1 [avec un nom au pluriel — contract. de la prép. *de* et de l'art. défini plur. *les* —, XIIIe s. ; devant un nom non-comptable, fin du XIXe s.] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie* [avec une valeur générale..., 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 4, 1668, Molière [dans des phrases exclamatives..., sans qualificatif..., 1765, Diderot ; devant un adjectif substantivé, 1884, Zola] ; sens I, 5 [contract. de la prép. *de* et de l'art. défini *les*], 1862, V. Hugo ; sens I, 6, av. 1673, Molière [devant un nom accompagné d'un superlatif, 1666, Molière ; avec la valeur de l'adjectif possessif, 1636, Corneille ; « quelque, un certain », v. 980, *Passion du Christ*] ; sens I, 7, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 1 et 4, 1559, Amyot ; sens II, 2, 1669, Boileau ; sens II, 3, av. 1794, Chamfort ; sens II, 5, 1960, Daninos [*un monsieur...,* 1834, Balzac] ; sens II, 6, 1924, Radiguet).

I. Devant un nom commun. **1.** Devant un nom comptable au singulier, présente l'être animé ou inanimé désigné par le nom comme un individu distinct, mais indéterminé, d'une espèce donnée : *Un homme vous a demandé ce matin. Il a reçu une lettre. Le mur d'un jardin de chez nous peut enfermer plus de secrets que le mur de Chine* (Saint-Exupéry). || Avec un nom au pluriel, l'indétermination porte à la fois sur la qualité et sur le nombre des êtres désignés par le nom : *Accoudé à la fenêtre, il regardait des enfants jouer dans la rue.* || Employé devant un nom non-comptable (substance continue, notion abstraite...), indique que ce nom est pris dans un sens particulier : *Un ciel d'orage. Des lumières clignotent dans la nuit. Et l'air prie bas entre les feuilles noires ;* | *Une eau sanglote* (Vielé-Griffin). || **2.** *Spécialem.* Sert à introduire, dans un récit ou dans une narration, un personnage non encore identifié : *Un agneau se désaltérait* | *Dans le courant d'une onde pure.* | *Un loup survient à jeun, qui cherchait aventure...* (La Fontaine). || **3.** Peut

indiquer que l'être animé ou inanimé désigné par le nom est un représentant quelconque, absolument indifférent, de l'espèce à laquelle il appartient : *Faites venir un médecin. Un voyage se prépare avec soin. Un quadrilatère est un polygone qui a quatre côtés ;* ou, avec une valeur générale, le présenter comme le type de l'espèce, porteur de tous ses caractères : *Un homme peut-il agir aussi bassement ? Une définition doit être aussi brève que possible.* || **4.** S'emploie avec une valeur expressive, et souvent avec emphase, devant un nom accompagné d'un adjectif : *Ce vin est d'une qualité remarquable. Voilà un bel exploit ! ;* ou, dans des phrases exclamatives, soit devant un nom sans qualificatif (celui-ci étant sous-entendu) : *Il y avait une foule ! Il parle avec une éloquence ! ;* soit devant un adjectif substantivé : *La soirée m'a paru d'un long !* (Zola). || **5.** *Des* s'emploie devant un numéral (même devant *un*) pour exprimer une valeur approximative, avec une nuance d'insistance, d'emphase : *Travailler jusqu'à des deux heures du matin. Il y a des endroits où vous avez des un mètre, un mètre cinquante d'eau* (Romains). || **6.** *Class. Un, une* pouvait s'employer là où l'on utilise auj. l'art. déf. *le, la : Et l'on sait ce que c'est qu'un courroux d'un amant* (Molière). *Plus de soixante mille hommes* [...] *étaient arrivés à une même heure devant cette grande ville* (Racine) ; en particulier devant un nom accompagné d'un superlatif : *Une si illustre princesse ne paraîtra dans ce discours que comme un exemple le plus grand qu'on se puisse proposer* (Bossuet). *C'est une chose la plus aisée du monde* (Molière). || Avec la valeur de l'adjectif possessif : *Travaillez à vous rendre un* [= son] *père favorable* (Molière). *Il faut venger un* [= mon] *père et perdre une* [= ma] *maîtresse* (Corneille). || Avec le sens des adj. indéf. *quelque, un certain : J'ai pu connaître, depuis un temps, la passion que vous voulez tenir secrète* (Molière). || **7.** *Class.* S'employait dans des expressions où il est omis auj. : *Puisque, par un bonheur, personne n'est encore averti de la chose, portons-le dans son lit...* (Molière).

II. Devant un nom propre. **1.** S'emploie devant le nom d'une personne célèbre ou notoire pour lui enlever son caractère particulier et en faire une sorte de nom commun désignant un type, une catégorie de personnes : *Un Mécène aisément peut faire des Virgiles* (Boileau). *Il faut être l'ami d'un Tacite : c'est par un Tacite qu'il faut être loué* (Diderot). || **2.** S'emploie pour assimiler une personne à un personnage connu, dont les caractéristiques sont notoires : *On a parlé à son propos d'un nouveau Balzac : c'est un jugement un peu hâtif.* || **3.** S'emploie pour exprimer un aspect inattendu, exceptionnel d'une personne, non conforme à l'idée ordinaire qu'on a d'elle : *« Comment l'avez-vous trouvé ? — J'ai vu un Dupont pitoyable, effondré, découragé. » Une Sarah Bernhardt qui n'était pas dans ses bons jours.* || **4.** S'emploie, avec une nuance plus ou moins emphatique, pour exprimer l'admiration, le mépris, l'ironie, etc. : *Un Napoléon n'aurait pas commis une telle faute de tactique. Maxime de Trailles est un homme qui appartient à cette race éminemment intelligente d'où s'élancent parfois un Mirabeau, un Pitt, un Richelieu...* (Balzac). || **5.** *Un(e) certain(e), un(e) nommé(e), un(e) appelé(e)* [suivis du nom d'une personne], une personne du nom de (indique en principe que cette personne n'est pas autrement connue, et peut comporter une nuance de dédain) : *Un certain monsieur Blot* (titre d'un ouvrage de P. Daninos). *Le savetier qui a tué Ginest était un appelé Laudrel. Je l'ai bien connu* (Duhamel). [V. aussi certain, e 2.] || *Un monsieur...*, s'emploie, dans le même sens, pour présenter un personnage dont il n'a pas encore été question : *Ces renseignements étaient tout ce que savait un M. Murat sur le compte du père Goriot...* (Balzac). || **6.** S'emploie devant un nom de famille pour marquer l'appartenance d'un homme, d'une femme à cette famille : *M^me^ de Sévigné était une Rabutin par son père et une Coulanges par sa mère.*

4. un, une [œ̃, yn]pl. **uns, unes**[œ̃, yn] pron. indéf. (même étym. qu'aux trois art. précéd. ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 1 [*un... des... qui,* 1273, Adenet ; *de deux choses l'une...,* 1872, Littré ; *de deux... l'un...,* « un... sur deux », 1546, R. Estienne] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland* [aussi pour reprendre... un terme précédemment énoncé ; suivi d'un nom introduit par *de,* av. 1890, Maupassant ; *en voilà un qui,* 1885, A. Daudet ; *c'en est une,* av. 1922, Proust] ; sens I, 3, 1668, La Fontaine [*un qui,* fin du XV^e^ s., Commynes — *comme un qui,* 1558, J. Du Bellay] ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland* [aussi *l'un..., l'autre...*] ; sens II, 2, av. 1563, La Boétie [*l'un et l'autre ; l'un ou l'autre,* 1666, Molière — pour ce qu'on ne veut ou ne peut désigner plus précisément, début du XX^e^ s. ; *ni l'un ni l'autre,* 1559, Amyot] ; sens II, 3-4, 1273, Adenet [*l'un dans l'autre,* 1812, Mozin ; *de l'un à l'autre, de l'un en l'autre,* en héraldique, 1876, Larousse] ; sens II, 5, 1559, Amyot).

I. « un, une », « l'un, l'une ». **1.** *Un, une de, l'un, l'une de,* suivi d'un complément (nom ou pronom) désignant un ensemble, un groupe limité d'êtres ou de choses : « un être animé ou inanimé pris parmi... » : *Un des meilleurs poètes du* XIX^e^ *siècle. C'est un de mes amis. L'un de ses défauts majeurs est l'indiscrétion. L'une des deux est de trop. L'un* ou *un de nous, d'eux. L'un d'entre vous. Je sens seulement qu'il* [d'Alembert] *est un des plus grands géomètres, un des plus beaux esprits et une des plus belles âmes de l'Europe* (Voltaire). || *Un* (ou *l'un*), *une* (ou *l'une*) *des... qui, que,* introduisent une relative dont le verbe (ou le participe passé) s'accorde soit avec l'indéfini, soit avec son complément (v. Rem. 2) : *Comme ce dessein m'a fourni une des scènes qui ont le plus réussi dans ma tragédie...* (Racine). *Une des plus misérables que j'eusse encore rencontrées* (Mérimée). *Une des seules de la région qui eût résisté aux tremblements de terre* (Morand). *Je suis un de ces êtres ridicules qui ne savent pas faire de l'argent* (Aymé). *L'une des erreurs les plus graves qu'un homme politique ait commise(s).* || *Un de ces jours,* v. jour. || *De deux choses l'une, ou bien..., ou bien...,* il n'y a pas de milieu (se dit pour présenter les deux termes d'une alternative, entre lesquels il faut choisir). || Vx. *De deux jours l'un, de deux dimanches l'un,* un jour, un dimanche sur deux : *N'allant plus au café que de deux jours l'un, et au spectacle que deux fois la semaine* (Rousseau). *Un peu plus tard nous prîmes un abonnement au Conservatoire où, deux années de suite, nous allâmes ainsi, de deux dimanches l'un* (Gide). || **2.** *Un, une* (sans l'article élidé) s'emploient en corrélation avec le pron. *en* antéposé, représentant l'ensemble d'êtres animés ou inanimés auquel se réfère l'indéfini (souvent avec un sens numéral marqué) : *Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là !* (Hugo). *« Combien voulez-vous d'exemplaires de l'ouvrage ? — Donnez-m'en un » ;* ou reprenant, pour éviter sa répétition, un terme précédemment énoncé : *Sans la « Phèdre » de M. Racine, on ignorerait aujourd'hui que Pradon en a composé une* (Voltaire). *On demanda un médecin ; il y en avait un dans l'assistance.* || *Fam. Un, une* sont parfois suivis d'un nom introduit par *de,* pour insister sur la nature de la chose représentée : *J'en ai une, de cave, une vraie...* (Martin du Gard). || *En voilà un (une) qui,* voilà un homme, une femme qui : *En voilà une qui n'a pas froid aux yeux.* || Ellipt. et pop. *En pousser une,* v. pousser (§ IV, n. 6). || Ellipt. et pop. *C'en est une,* c'est « une tante », un homosexuel. || **3.** *Littér. Un, une* (ou *l'un, l'une*) peuvent être employés sans antécédent quand le contexte est suffisamment explicite : *Je voyais décroître | Les ombres que j'avais autour de moi debout ; | Une de temps en temps tombait* (Hugo). || Class. *Un, une qui,* quelqu'un qui : *Ma fantaisie me fait haïr un croasseur, un qui souffle en mangeant* (Pascal). *Un qui n'avait jamais sorti de Corinthe commençait ainsi son histoire...* (Racine). || *Auj.* L'emploi de *un, une,* au sens de « un homme », « une femme », et suivis d'une relative ou d'un complément, est devenu familier ou littéraire (notamment dans l'expression *comme un qui*) : *Mon cher, je suis venu*

chez vous | Pour entendre une langue humaine ; | — Comme un qui, parmi les Papous, | Chercherait son ancienne Athène (Baudelaire). *Un qui savait commander, capable de déposer ses galons et de dire à un gars : « Sors dehors si t'es un homme ! »* (Malraux). *Un de Baumugnes* (œuvre de Giono). *Une que j'estime, c'est...*

II. « L'UN », « L'UNE », « LES UNS », « LES UNES » EMPLOYÉS EN CORRÉLATION AVEC « L'AUTRE », « LES AUTRES », « UN AUTRE », « D'AUTRES ». **1.** *L'un ... l'autre* ou *un autre, les uns ... les autres* ou *d'autres* s'emploient pour opposer deux êtres (ou deux groupes d'êtres), animés ou inanimés : *L'un joue, l'autre travaille. Les uns veulent la justice, d'autres l'égalité, d'autres la liberté.* || *L'un..., l'autre...,* celui-là, celui-ci, le premier, le second des deux cités précédemment : *La jeunesse est présomptueuse, et la vieillesse est timide ; l'une veut vivre, l'autre a vécu* (M^{me} Roland). || *L'un vaut l'autre, l'un portant l'autre, qui voit l'un voit l'autre,* V. AUTRE. || **2.** *L'un, l'autre,* unis par un élément de coordination, forment les expressions *l'un et l'autre, l'un ou l'autre, ni l'un ni l'autre* (employées aussi au pluriel). || *L'un et l'autre,* tous les deux : *L'un et l'autre, à mon sens, ont le cerveau troublé* (Boileau). *Je mets les uns et les autres sur le même pied.* || *L'un ou l'autre,* soit l'un, soit l'autre, l'un excluant l'autre : *Le moyen de choisir de deux grandes beautés, | Égales en naissance et rares qualités ? | Rejeter l'une ou l'autre est un crime effroyable | Et n'en choisir aucune est bien plus raisonnable* (Molière) ; telle ou telle personne ou chose que l'on ne veut ou ne peut désigner plus précisément : *Je sais seulement par l'un ou l'autre de ses camarades, qu'il fut mis à l'ordre du jour de l'armée au Tonkin* (Bordeaux). || *Ni l'un ni l'autre,* aucun des deux : *Ni l'un ni l'autre n'est venu* ou *ne sont venus* (v. Rem. 3). || *C'est tout l'un ou tout l'autre,* V. AUTRE. || **3.** *L'un l'autre, les uns les autres,* où les deux pronoms sont juxtaposés, expriment la réciprocité : *Se complimenter l'un l'autre. Scrutant nos actions [...] il dira : « Voilà de méchants petits animaux. Ils se rendent justice puisqu'ils se mangent les uns les autres »* (France). || **4.** Les diverses prépositions permettent de marquer de nombreux rapports entre les deux termes du groupe *l'un... l'autre* (subordination, disjonction, réciprocité, succession, opposition, etc.) : *Le garçon est ridicule, il aurait dû nous présenter l'un à l'autre* (Sartre). *Se séparer l'un de l'autre. Se dresser l'un contre l'autre. L'un après l'autre. L'un avec l'autre. Les uns pour les autres.* || *L'un dans l'autre,* V. AUTRE. || *De l'un à l'autre, de l'un en l'autre,* expressions employées en héraldique pour éviter une répétition, dans le cas où les émaux sont alternés entre les deux moitiés d'une partition et les figures qui y sont posées. || **5.** *Class. Un, l'un* (opposé à *autre*) pouvaient s'employer au sens de « une chose » : *Promettre est un et tenir est un autre* (La Fontaine). *Je me contenterai d'en dire* [de la comédie] *deux choses* [...] : *l'un, que je soumets tout ce que j'ai fait* [...] *à la censure des puissances* [...] ; *l'autre, que...* (Corneille).

● REM. **1.** On emploie indifféremment *un de* ou *l'un de ;* cependant *l'un de* est plus fréquent en début de phrase, ou lorsque le complément est un pronom personnel : *L'un de nous, de vous, d'eux.*

2. Le verbe de la relative introduite par *un des ... qui* se met soit au pluriel, si, par le sens, il se rapporte à l'ensemble des éléments désignés par le complément de *un* (cas le plus ordinaire) : *Un des maîtres d'équipage qui servaient de cadres à nos équipes agricoles* (Gracq) ; soit au singulier, s'il se rapporte au seul élément représenté par l'indéfini *un : Une des choses qui a le plus exercé ma curiosité en arrivant en Europe, c'est...* (Montesquieu).

Après *un de ces...* (ou *ceux, celles*) *qui,* l'accord du verbe de la relative se fait au pluriel : *C'est un de ces écrivains qui ne considèrent que le style. Vous êtes un de ceux qui lui témoignent le plus de sympathie ;* à moins que la relative, par le sens, ne concerne que l'unité représentée par le pronom indéfini : *J'allais justement chez une de ces femmes, qui habite rue Pauquet* (Romains).

3. Avec *l'un et l'autre,* le verbe peut se mettre au singulier ou au pluriel, mais ce dernier est auj. beaucoup plus fréquent : *L'une et l'autre est bonne, sont bonnes* (Acad.). *À demeurer chez soi l'une et l'autre s'obstine* (La Fontaine). Lorsque le verbe précède, le pluriel est de règle : *Ils sont venus l'un et l'autre.*

L'un ou l'autre, de sens disjonctif, est suivi d'un verbe au singulier : *L'un ou l'autre sera nommé à cette fonction ;* mais, si les deux sujets ne s'excluent pas, le verbe peut être au pluriel : *Dans un instant où l'un ou l'autre ont besoin d'amour* (Vailland).

Ni l'un ni l'autre est suivi d'un verbe au singulier ou au pluriel. Celui-ci est normal quand le sens collectif prévaut : *Ni l'un ni l'autre n'ouvrirent la bouche avant qu'ils fussent dans la campagne* (Green) ; il est de règle quand le verbe est placé avant : *Ils n'ont été élus ni l'un ni l'autre.*

unaire [ynɛr] adj. (de *un* 1, d'après *binaire ;* 1972, *Dict. de linguistique*). *Transformation unaire* ou *singulière,* en grammaire générative, transformation portant sur une seule suite générée par la base, par opposition aux *transformations généralisées,* qui intéressent au moins deux suites : *Les transformations passive, négative, interrogative et emphatique sont des transformations unaires ou singulières.*

unanime [ynanim] adj. (lat. *unanimus,* qui a les mêmes sentiments, qui vit en accord, de *unus,* un [seul], et de *animus,* âme, esprit, pensée ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* puis 1530, Palsgrave [319], au sens 1 ; sens 2, 1534, d'après le *FEW,* XIV, 27 *a* [« qui est le fait de tous... », 1690, Furetière] ; sens 3, 1906, J. Romains). **1.** Se dit de personnes qui ont le même avis, les mêmes sentiments, qui sont en complet accord au sujet de quelque chose (au pluriel, ou au singulier avec un collectif) : *Les critiques ont été unanimes à reconnaître la qualité de ce spectacle. La population, l'opinion publique unanime réprouve de telles méthodes. Des témoins venaient d'être entendus, ils avaient été unanimes* (Hugo). || **2.** Se dit de ce qui exprime, manifeste l'accord de tous : *Un vote, un consentement, une résolution, une protestation unanime. Cependant la confiance ne rentra pas pour cela dans les esprits, et l'on remit d'une voix unanime à la fin du mois prochain la déposition du bilan du malheureux armateur* (Dumas père). *L'opinion de nos pasteurs est unanime sur ce point* (R. Peyrefitte). || *Par extens.* Qui est le fait de tous, qui est éprouvé ou accompli par tous simultanément : *Cette haine contenue, mais unanime, qu'il lisait dans tous les yeux, lui serrait le cœur* (Stendhal). *Un rire unanime agitait valetaille, gardes civils, invités, et la duchesse, et Soledad* (Montherlant). || **3.** *Spécialem.* et *littér.* Qui exprime la réalité profonde du groupe, qui s'accorde avec les tendances et les aspirations de la collectivité : *Le Bourg régénéré, Conte de la vie unanime* (de J. Romains).

● SYN. : **2** *commun, général.* — CONTR. : **1** *partagé.*

unanimement [ynanimmɑ̃] adv. (de *unanime ;* 1467, Bartzsch). D'une manière qui manifeste l'accord de tous ; à l'unanimité : *Tous les chefs de partis bavarois réprouvèrent unanimement son programme* (Giraudoux).

unanimisme [ynanimism] n. m. (de *unanime ;* févr. 1912, *Larousse mensuel,* II, 344). Doctrine littéraire du début du XX^e s., dont l'initiateur a été Jules Romains, et selon laquelle l'écrivain doit, dans ses œuvres (poétiques, romanesques, dramatiques), exprimer « la vie unanime et collective », c'est-à-dire traduire les sentiments et les réactions des groupes humains, décrire l'individu au sein de la réalité sociale et dans ses rapports avec les autres.

unanimiste [ynanimist] adj. et n. (de *unanimisme ;* févr. 1912, *Larousse mensuel,* II, 344). Partisan, adepte de l'unanimisme : *Les poètes unanimistes. Outre J. Romains, les principaux unanimistes ont été G. Chennevière, R. Arcos, G. Duhamel, Ch. Vildrac, L. Durtain...*

◆ adj. (févr. 1912, *Larousse mensuel,* II, 344). Qui appartient, se rapporte à l'unanimisme : *Le mouvement unanimiste.*

unanimité [ynanimite] n. f. (lat. *unanimitas,* accord, harmonie, concorde, de *unanimus,* qui a les mêmes sentiments [v. UNANIME] ; 1370, Oresme, au sens 1 [aussi « concordance de tous les avis... » ; *à l'unanimité...,* 1876, Larousse] ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Unité de vue, d'opinion entre toutes les personnes composant un groupe, une assemblée, une collectivité : *L'unanimité des membres de la commission s'est manifestée en plusieurs points de la discussion. Un projet qui fait l'unanimité contre lui. Une pièce comme « Demain il fera jour » est appelée à créer une sorte d'unanimité contre son auteur* (Montherlant). ‖ *Spécialem.* Concordance de tous les avis, de tous les suffrages exprimés, sans exception, à l'occasion d'une consultation : *Si nous avions voté au scrutin secret, je suis certain que le nom de notre estimable maire y aurait obtenu l'unanimité* (Balzac). ‖ *À l'unanimité (des voix, des suffrages),* par la totalité de ceux qui prennent part au vote : *Un projet adopté à l'unanimité.* ‖ **2.** Caractère de ce qui est admis, approuvé, décidé par tous : *L'unanimité de cette décision a surpris. De là procédaient ces haines sourdes et profondes qui donnèrent une effroyable unanimité à l'insurrection de 1850 et détruisirent les éléments d'un durable état social en France* (Balzac).
• SYN. : **1** *accord, ensemble, totalité.* — CONTR. : **1** *minorité, partie.*

unau [yno] n. m. (mot tupi de même sens ; 1614, Claude d'Abbeville). Mammifère de l'Amérique tropicale, de l'ordre des édentés, arboricole, à mouvements lents.

unci- [ɔ̃si], premier élément, tiré du lat. *uncus,* crochet, crampon, grappin (gr. *ogkos,* courbure, croc, crochet), et qui entre dans la composition de quelques mots.

unciforme [ɔ̃sifɔrm] adj. (de *unci-* et de *forme ;* 1808, Boiste [*apophyse unciforme,* 1964, Larousse ; *éminence unciforme,* 1876, Larousse]). Qui a la forme d'un crochet. ‖ *Apophyse unciforme,* saillie en forme de crochet que présente la face antérieure de l'os crochu du carpe. ‖ *Éminence unciforme,* saillie du plancher du ventricule latéral du cerveau.

uncinaire [ɔ̃sinɛr] n. f. (dér. savant du lat. *uncinus,* crochet, dér. de *uncus,* même sens [v. UNCI-] ; 1876, Larousse). Ver cylindrique, parasite de l'intestin, plus connu sous le nom d'*ankylostome duodénal,* qui cause la maladie appelée *uncinariose* ou *ankylostomiase.*

uncinariose [ɔ̃sinarjoz] n. f. (dér. savant de *uncinaire ;* 1923, Larousse). Autre nom de l'*ankylostomiase.*

1. unciné, e [ɔ̃sine] adj. (lat. *uncinatus,* crochu, recourbé en crochet, de *uncinus,* crochet [v. UNCINAIRE] ; 1808, Boiste [pour les lames sporifères..., 1964, Larousse]). Qui est pourvu d'un crochet, de crochets. ‖ *Spécialem.* Se dit de lames sporifères des champignons dont la retombée sur le pied se prolonge par une sorte d'onglet.

2. unciné, e [ɔ̃sine] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; 1957, H. Piéron). *Crise uncinée,* variété d'aura épileptique qui associe des hallucinations gustatives et olfactives et des troubles de conscience (sentiment de déréalisation ou sentiment de déjà-vu).

uncinus [ɔ̃sinys] n. m. (mot lat. signif. proprem. « crochet », de *uncus,* même sens [v. UNCI-] ; 1968, Larousse). Espèce de cirrus, souvent en forme de virgule et terminé à son sommet par un crochet ou par un flocon.

unda-maris [ɔ̃damaris] n. m. invar. (loc. lat. signif. « onde de la mer » [ce jeu d'orgue évoquant le bruit des vagues], de *unda,* eau agitée, onde, vague, et de *maris,* génitif de *mare,* mer ; 1872, Littré). Jeu d'orgue de 8 pieds, accordé plus haut que le salicional, auquel il est associé.

undécennal, e, aux [ɔ̃desenal, -o] adj. (du lat. *undecim,* onze [v. ONZE], d'après *décennal ;* 1877, Littré). Qui correspond à un intervalle de onze ans : *Le Soleil présente une activité dont le maximum et le minimum ont des périodes undécennales.*

underground [œndœrgrawnd] adj. et n. m. invar. (angl. *underground,* sous-sol, lieu souterrain, et, comme adj., « souterrain », de *under,* sous, au-dessous [de], et de *ground,* sol, terre ; 1968, Larousse, au sens 2 [*cinéma underground ;* pour des œuvres qui... relèvent de cette orientation, 30 nov. 1972, *l'Express*] ; sens 1, 1977, Robert). **1.** Se dit de groupes, de mouvements artistiques ou littéraires qui se situent en marge des courants dominants de l'art et de la littérature des sociétés actuelles, et dont les œuvres marquent une réaction contre les formes et les valeurs esthétiques établies : *Compagnie théâtrale underground.* ‖ **2.** Se dit des œuvres qui, dans les divers domaines de l'activité artistique, relèvent de cette orientation : *Film underground. Le dernier underground de la littérature américaine.* ‖ Spécialem. *Cinéma underground,* films expérimentaux réalisés par des metteurs en scène américains prônant l'avènement d'un « cinéma parallèle » et diffusés en dehors des circuits commerciaux ordinaires.

◆ n. m. (févr. 1970, *Vie et Langage,* n° 215, p. 106). *L'underground,* l'ensemble des milieux où s'élaborent ces formes d'art, leurs organes d'expression, etc.

un-et-un [œ̃eœ̃] n. m. invar. (de *un* 1 et de la conj. *et ;* 1876, Larousse). Genre d'ourdissage ou de tramage dans lequel les fils pairs de chaîne ou de trame diffèrent des fils impairs sous le rapport soit de la couleur, soit du numéro, soit de la torsion.

unguéal, e, aux [ɔ̃gɥeal, -o] adj. (dér. savant du lat. *unguis,* ongle [v. UNGUIS] ; 1812, Mozin, écrit *onguéal ; ungéal,* 1828, Mozin [*matrice, phalange unguéale,* 1872, Littré ; *plaque, substance unguéale,* 1904, Larousse]). Qui appartient, se rapporte à l'ongle. ‖ *Matrice unguéale,* sillon dans lequel est implanté l'ongle et par lequel il croît. ‖ *Phalange unguéale,* phalange qui porte l'ongle. ‖ *Plaque unguéale,* lame formée de cellules analogues à celles de l'ongle adulte, et qui apparaît à l'extrémité des doigts, au quatrième mois de l'évolution embryonnaire. ‖ *Substance unguéale,* substance de l'ongle.

unguifère [ɔ̃gɥifɛr] adj. (de *ungui-,* élément tiré du lat. *unguis,* ongle [v. l'art. suiv.], et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1843, Landais). Qui porte un ongle.

unguis [ɔ̃gɥis] n. m. (lat. *unguis,* ongle [de la main ou du pied], onglet ; 1721, Trévoux). Petit os mince, quadrilatère, situé sur la paroi interne de l'orbite.

1. uni, e [yni] adj. (lat. *ūnītus,* part. passé de *ūnīre,* unir [v. UNIR], et/ou part. passé du franç. *unir ;* v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 3 ; sens I, 1, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire ;* sens I, 2, 1677, Bossuet ; sens II, 1, 1530, Palsgrave, 928 [var. *oni,* v. 1213, *Fet des Romains*] ; sens II, 2, 1876, Larousse [pour un tissu, 1787, Bernardin de Saint-Pierre] ; sens II, 3, 1640, Oudin ; sens II, 4, fin du XVIIe s., Saint-Simon [« d'humeur égale », 1669, Mme de Sévigné] ; sens II, 5, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens II, 6, 1762, Acad. [*cheval uni,* 1625, d'après Richelet, 1680]).

I. 1. Se dit de deux ou de plusieurs choses qui sont rapprochées entre elles de manière à former un tout, un ensemble : *Deux planches unies bout à bout. Des éléments unis dans une structure complexe.* ‖ **2.** Fig. *Uni à quelque chose,* qui s'allie à cette chose : *Le courage uni à la persévérance triomphe en fin de compte de nombreuses difficultés.* ‖ **3.** Se dit d'individus qui sont rapprochés par des liens affectifs (amitié, amour, tendresse : *Méchante, elle* [la cousine Bette] *eût brouillé la famille la plus unie* (Balzac). *Je les trouve enviables et gentils, ce mari et cette femme qui ne se quittent pas, unis comme des amants* (Colette).

II. 1. Dont la surface ne présente pas d'inégalités, d'aspérités ; dont le relief ne présente aucun accident : *Vous connaissez le sable uni, le sable droit des interminables plages de l'Océan* (Maupassant). *La traversée du Kansas est particulièrement monotone ; vaste plaine toute unie* (Green). *Un fil uni.* ‖ **2.** Qui est d'une seule couleur : *Le grand jour arrivant par les vitraux tout unis, éclaire obliquement les bancs* (Flaubert). *Un bleu uni.* ‖ *Spécialem.* Se dit d'un tissu d'une seule couleur et ne comportant pas de dessins, d'ornements d'une autre couleur : *Une étoffe, une nappe unie. Un drap uni.*

|| **3.** *Class.* et *littér.* Qui n'est agrémenté d'aucun ornement : *Venir en visite amoureuse avec une jambe toute unie, un chapeau désarmé de plumes,* [...] *! mon Dieu ! quels amants sont-ce là !* (Molière). *Vérité toute unie, toute simple, et très consolante pour ceux qui désirent que Pascal ait fini dans la paix du Christ, en étroite union avec la sainte Église* (Mauriac). || **4.** *Vx.* Qui se comporte d'une manière naturelle, sans recherche ni affectation : *J'aime les gens simples et unis* (Marivaux). || **5.** *Littér.* Qui est sans variété, sans diversité : *Un bonheur tout uni nous devient ennuyeux ; il faut du haut et du bas dans la vie, et les difficultés qui se mêlent aux choses réveillent les ardeurs, augmentent les plaisirs* (Molière). || **6.** *Galop uni,* galop régulier. || *Cheval uni,* celui qui a un galop régulier.

• SYN. : **I, 1** *abouché, assemblé, joint, soudé ;* **2** *allié, combiné.* || **II, 1** *égal, lisse, plan, plat ;* **2** *unicolore, uniforme ;* **5** *monotone, morne.* — CONTR. : **I, 1** *séparé ;* **2** *dissocié ;* **3** *brouillé, désaccordé, désuni.* || **II, 1** *inégal, pittoresque ;* **2** *bariolé, bigarré, chamarré, multicolore ;* **5** *divers, mouvementé, varié.*

◆ **uni** n. m. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** Étoffe d'une seule couleur et sans dessins : *Porter de l'uni.* || **2.** Class. *À l'uni,* au même niveau : *Il faudrait relever cette allée à l'uni du parterre* (Acad., 1694).

◆ adv. (1694, Acad.). D'une manière égale : *Raboter une planche bien uni.*

• REM. À l'époque classique, l'adjectif pouvait se construire avec *à* suivi de l'infinitif (1644, Corneille) : *De deux princes unis à soupirer pour vous* (Corneille) ; aujourd'hui, la seule préposition admise après *uni* est *pour* : *Deux intrigants unis pour abattre leur rival.*

2. uni- [yni], premier élément, tiré du lat. *unus,* un (seul), et qui entre dans la composition de nombreux mots.

uniangulaire [yniɑ̃gylɛr] adj. (de *uni-* 2 et de *angulaire ;* 1876, Larousse). Qui n'a qu'un angle : *Figure uniangulaire.*

uniate [ynjat] n. et adj. (russe *ounyiat,* même sens, de *ounyia,* union, bas lat. ecclés. *unio,* même sens [v. UNION 1] ; 1876, Larousse). Chrétien de rite oriental qui reconnaît l'autorité du pape.

uniatomique [yniatɔmik] adj. (de *uni-* 2 et de *atomique ;* 1968, Larousse). Syn. de MONOATOMIQUE.

uniaxe [yniaks] adj. (de *uni-* 2 et de *axe ;* 1908, *Encyclopédie universelle du* XX^e *siècle*). Se dit d'un cristal qui possède un axe de symétrie d'ordre supérieur à 2.

unicellulaire [ynisɛlylɛr] adj. (de *uni-* 2 et de *cellulaire ;* 1838, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens actuel, 1872, Littré [aussi pour des animaux ou des végétaux]). Qui est formé d'une seule cellule : *Un corps unicellulaire.* || *Spécialem.* Se dit des animaux ou des végétaux dont la simplicité d'organisation est telle qu'ils ne sont constitués que par un seul élément anatomique : bactéries, diatomées, protozoaires, etc.

unichroïsme [ynikrɔism] n. m. (de *uni-* 2 et du gr. *khroa,* surface d'un corps, couleur de la peau, coloration, teint ; 1872, Littré). Propriété de certains minéraux de présenter toujours la même couleur, quelle que soit la direction des rayons lumineux qui les traversent.

unichroïte [ynikrɔit] adj. (de *unichro[ïsme] ;* 1872, Littré). Dont la propriété est l'unichroïsme.

unicisme [ynisism] n. m. (de *unique ;* 1872, Littré, au sens 1 [à propos de la syphilis ; en général, 1970, Robert] ; sens 2, 1904, Larousse [en biologie]). **1.** Doctrine médicale selon laquelle les troubles mentaux et les troubles organiques procéderaient de la même cause. || **2.** Syn. de MONISME (au sens 1).

• CONTR. : **1** et **2** *dualisme.*

uniciste [ynisist] adj. (de *unicisme ;* 1^er juill. 1921, *Mercure de France,* p. 170). Qui se rapporte à l'unicisme médical ou philosophique.

◆ adj. et n. (1904, Larousse). Partisan de l'unicisme.

unicité [ynisite] n. f. (dér. savant de *unique ;* v. 1730, Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Caractère de ce qui est unique : *Baudelaire n'a point choisi de renoncer à cette conscience lucide qui fait sa dignité et son unicité* (Sartre). || **2.** *Théorème d'unicité,* théorème affirmant que le problème posé a une seule solution.

unicolore [ynikɔlɔr] adj. (lat. *unicolor,* même sens, de *unus,* un [seul], et de *color,* couleur ; 1845, Bescherelle). Qui est d'une seule couleur : *Drapeau unicolore.*

• SYN. : *uni.* — CONTR. : *bariolé, bigarré, multicolore.*

unicorne [ynikɔrn] adj. (lat. *unicornis,* qui n'a qu'une corne [et, à basse époque, comme n. m., « licorne — animal fabuleux »], de *unus,* un [seul], et de *cornu,* corne ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* comme n. f., au sens de « licorne » ; comme adj., au sens actuel, 1552, R. Estienne). Qui n'a qu'une corne : *Rhinocéros unicorne.*

◆ n. m. (1791, Valmont de Bomare). Syn. de LICORNE DE MER. (V. aussi LICORNE [étym.].)

unicursale [ynikyrsal] adj. f. (de *uni-* 2 et du lat. *cursus,* course, direction, de *cursum,* supin de *currere,* courir ; 1904, Larousse). En mathématiques, se dit d'une courbe telle que les coordonnées de ses points sont fonctions rationnelles d'un paramètre.

unidimensionnel, elle [ynidimɑ̃sjɔnɛl] adj. (de *uni-* 2 et de *dimensionnel ;* 1968, Larousse). Qui a une seule dimension : *Un milieu abstrait, unidimensionnel.*

unidirectionnel, elle [ynidirɛksjɔnɛl] adj. (de *uni-* 2 et de *directionnel ;* 1953, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse). **1.** Qui n'a qu'un sens de déplacement : *Courant unidirectionnel. Circulation unidirectionnelle.* || **2.** Se dit d'un appareil qui reçoit ou transmet une onde dans une direction bien déterminée.

unième [ynjɛm] adj. num. ordin. (de *un* 1 ; v. 1250, Mousket, écrit *unime ;* 1530, Palsgrave [372], écrit *ungiesme ;* 1538, R. Estienne, écrit *ungieme ; unième,* 1552, R. Estienne). S'emploie à la place de *premier* dans la formation d'adjectifs numéraux composés, et se met à la suite des dizaines (sauf à la suite de *dix*), des centaines et des mille : *Le trente et unième et dernier jour du mois. Le deux cent unième jour de l'année. C'est la mille et unième fois que je te le dis.*

unificateur, trice [ynifikatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *unifier ;* 1907, Larousse). Qui unifie : *Les forces unificatrices de l'Europe se heurtent à des obstacles importants. Cet homme politique s'est voulu l'unificateur de son pays.*

unification [ynifikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *unifier ;* 1838, Bloch-Wartburg, puis 1842, Acad.). Action d'unifier ; résultat de cette action : *L'unification des classes et l'égalité des sexes ont enlevé à la vieille comédie presque toute sa matière* (France).

unifié, e [ynifje] adj. (part. passé de *unifier ;* av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam, au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse [pour une organisation..., 1923, Larousse]). **1.** Qui est ramené à l'unité ; qui a trouvé son unité : *Une procédure unifiée.* || *Spécialem.* Se dit d'une organisation qui résulte de la fusion de plusieurs autres : *Je n'ai pas voulu être du parti unifié* (Romains). || **2.** Littér. *Unifié à,* joint à (rare) : *Les arcanes du fantoche ne vous révéleront pas comment son mécanisme s'idéalise, unifié à la beauté de la Chair* (Villiers de L'Isle-Adam).

unifier [ynifje] v. tr. (francisation [d'après les nombreux verbes en *-fier*] du bas lat. *unificare,* même sens [début du V^e s.], du lat. class. *unus,* un [seul], et *facere,* faire ; v. 1380, *Aalma* [rare av. 1838, Acad.]). Amener ou ramener à l'unité : *Bismarck est mort assuré d'avoir unifié un empire allemand éternel* (Mauriac). *Unifier les poids et mesures.*

• SYN. : *standardiser, uniformiser.*

◆ **s'unifier** v. pr. (1876, Larousse). Être amené à l'unité.

unifilaire [ynifilɛr] adj. (de *uni-* 2 et de *fil ;* 1964, Larousse [aussi *circuit unifilaire*]). Qui ne comprend qu'un seul fil. || *Circuit unifilaire,* circuit électrique composé d'un

seul fil, qui se ferme par la terre ou par la masse.

uniflore [yniflɔr] adj. (de *uni-* 2 et de *-flore,* lat. *flos, floris,* fleur ; 1778, Lamarck, I, 86). Qui ne porte qu'une fleur : *La hampe de la tulipe est uniflore.*

1. uniforme [ynifɔrm] adj. (lat. *uniformis,* simple, uniforme, de *unus,* un [seul], et de *forma,* forme ; 1370, Oresme, au sens 3 [*mouvement uniforme ;* « qui ne présente aucune variété... dans son déroulement », 1636, Monet] ; sens 1, 1459, *Coutumier général,* II, 1180 ; sens 2, 1657, Retz ; sens 4, 1669, Boileau ; sens 5-6, 1964, Larousse). **1.** Qui a la même forme, le même aspect : *Un village aux uniformes toits rouges* (Daudet). *La banlieue de Paris s'est couverte d'immeubles uniformes. Cette foule présente des visages uniformes.* || **2.** *Class.* Unanime : *Le consentement uniforme de tous les Allemands* (Retz). || **3.** Qui ne présente aucune variété dans son déroulement ou dans sa composition : *Les journées, uniformes pour moi, sont de plus en plus courtes* (Daudet). *Qu'il différait de sa campagne vendéenne, ce paysage gris et uniforme, bouché par un horizon enfermé* (Lacretelle). || *Mouvement uniforme,* V. MOUVEMENT (A, § I, n. 1). || **4.** *Fig.* Qui reste toujours semblable, toujours égal : *L'âme se rassasie de tout ce qui est uniforme, même du bonheur parfait* (Stendhal). *La nature n'est pas uniforme ; et il serait absurde de vouloir imposer à tous les mêmes lois du cœur* (Rolland). *Une allure, un style uniformes.* || **5.** *Fonction uniforme dans un domaine,* fonction de la variable complexe *f(z)* qui, en tout point *z* de ce domaine, ne peut prendre qu'une seule valeur. (On dit aussi FONCTION MONODROME.) || **6.** *Champ uniforme,* champ de vecteurs qui a en tout point même direction, même sens et même intensité.

• SYN. : **1** *analogue, identique, même, pareil, semblable ;* **3** *insipide, monotone, morne ;* **4** *égal, plat, uni.* — CONTR. : **1** *différent, disparate, dissemblable, divers ;* **3** *accidenté, animé, mouvementé ;* **4** *capricieux, changeant, fantaisiste, varié.*

2. uniforme [ynifɔrm] n. m. (abrév. de la loc. *habit uniforme,* uniforme militaire [1718, Acad.] ; 1707, Lesage, au sens 2 [avec, déjà, une valeur quelque peu figurée ; *endosser, porter, quitter l'uniforme,* 1872, Littré] ; sens 1, 1830, Stendhal ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Tenue réglementaire qui est imposée à toute une catégorie de personnes : *Certes, on peut animer les hommes, en les habillant d'uniformes* (Saint-Exupéry). *Uniforme de collégien, de contractuelle, de pompier.* || **2.** Tenue réglementaire que revêtent les militaires en service : *Elle s'aperçoit alors qu'il porte des habits civils et non plus cet uniforme dans lequel, cent fois, en rêve, elle l'a vu frappé à mort et perdant son sang* (Hériat). *Ils portent à présent l'uniforme bleu des aviateurs avec un brassard* (B. Clavel). || *Endosser l'uniforme,* V. ENDOSSER. || *Porter l'uniforme,* être militaire. || *Quitter l'uniforme,* rentrer dans la vie civile. || **3.** Personne, militaire en tenue : *Ce matin, dit-elle* [Mlle Anaïs], *j'étais assise en face de deux uniformes soviétiques* (Aymé).

uniformément [ynifɔrmemɑ̃] adv. (de *uniforme* 1 ; v. 1380, *Aalma,* écrit *uniformeement ;* début du XVIe s., écrit *uniformement ; uniformément,* 1607, Hulsius). D'une manière uniforme : *On voyait passer lentement les pesants carrosses de la Cour, remplis de femmes vêtues de noir uniformément* (Vigny). *Le ciel uniformément bleu jaunissait vers l'horizon* (Montherlant). || *Mouvement uniformément accéléré,* V. MOUVEMENT (A, § I, n. 1).

uniformisation [ynifɔrmizasjɔ̃] n. f. (de *uniformiser ;* 1823, Thiers [aussi « résultat de cette action »]). Action d'uniformiser : *Procéder à l'uniformisation des règlements administratifs, des programmes scolaires.* || Résultat de cette action : *La civilisation moderne se caractérise par une certaine uniformisation des modes de vie.*

uniformiser [ynifɔrmize] v. tr. (dér. savant de *uniforme* 1 ; 1728, abbé de Saint-Pierre). Conférer le même aspect à ; rendre de même nature, de même forme : *Des visages bruns durcis, souvent ridés, uniformisés par cette patine spéciale aux troupes africaines* (Mac Orlan). *Uniformiser les droits de douane entre deux pays.*

• SYN. : *standardiser.* — CONTR. : *diversifier.*

uniformitarisme [ynifɔrmitarism] n. m. (dér. savant de *uniformité ;* 1904, Larousse). Théorie qui explique le passé géologique de la Terre par des causes analogues à celles qui agissent de nos jours.

uniformitariste [ynifɔrmitarist] n. et adj. (de *uniformitarisme ;* 1904, Larousse). Partisan de l'uniformitarisme.

uniformité [ynifɔrmite] n. f. (bas lat. *uniformitas,* uniformité, du lat. class. *uniformis,* uniforme [v. UNIFORME 1] ; v. 1370, Oresme, au sens 1 ; sens 2, 1719, La Motte). **1.** Ressemblance des différentes parties d'une chose ou de différentes choses entre elles : *La parfaite uniformité d'un damier, d'une colonnade, d'une frise. Si chaque heure, devant ces longs pays muets, a une couleur différente, tous les jours sont pareils ; ils se confondent : leur uniformité crée un présent éternel* (Mauriac). || **2.** Absence de variété, de diversité : *L'ennui naquit un jour de l'uniformité* (Houdar de La Motte). *D'où vient que la pampa argentine soit d'une désolante uniformité, et paraisse plus plate que la plaine ne peut être ?* (Romains).

• SYN. : **1** *égalité, identité ;* **2** *monotonie, platitude.* — CONTR. : **1** *contraste, dissemblance, diversité.*

unigraphie [ynigrafi] n. f. (de *uni-* 2 et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1964, Larousse). Comptabilité à partie simple.

unihoraire [yniɔrɛr] adj. (de *uni-* 2 et de *horaire ;* 1964, Larousse). *Puissance unihoraire,* celle que peut fournir une locomotive électrique pendant une heure sans que l'échauffement des conducteurs dépasse une certaine valeur.

unijambiste [yniʒɑ̃bist] n. et adj. (de *uni-* 2 et de *jambe ;* 25 juin 1914, *le Sourire,* p. 13). Qui n'a qu'une jambe : *Si elles lui coupent la jambe droite* [à leurs fils], *les armées seront unijambistes* (Giraudoux).

unijonction [yniʒɔ̃ksjɔ̃] n. f. (de *uni-* 2 et de *jonction ;* 1968, Larousse). Élément semi-conducteur comportant une seule jonction dont la conductibilité s'amorce pour une valeur précise, dite « tension de pic », de la tension appliquée à la jonction. (On dit aussi DIODE À DOUBLE BASE.)

unilatéral, e, aux [ynilateral, -o] adj. (de *uni-* 2 et de *latéral ;* 1778, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1803, Boiste [*entraînement unilatéral,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1933, Marouzeau ; sens 3, v. 1935, d'après le *FEW,* V [1949], 205 *b ;* sens 4, 1804, Code civil [*promesse, engagement unilatéral,* 1933, Larousse] ; sens 5, 1877, Littré). **1.** Qui est situé d'un seul côté : *Des plates-bandes unilatérales. Stationnement unilatéral.* || *Entraînement unilatéral,* transmission de l'effort du moteur d'une motrice à un essieu par l'intermédiaire d'un seul train d'engrenages disposé au voisinage de l'une de ses roues. || **2.** En phonétique, se dit du *l* qu'on articule en n'ouvrant un passage à l'air expiré que d'un seul côté de la langue. || **3.** Se dit de ce qui vient d'une seule des parties en présence : *Je ne puis cacher à Votre Excellence l'étonnement que me cause cette réponse unilatérale* (De Gaulle). *Prendre une décision unilatérale.* || **4.** *Contrat unilatéral,* celui qui ne fait naître d'obligations qu'à la charge d'une des parties, mais qui nécessite cependant l'accord du bénéficiaire. || *Promesse* ou *engagement unilatéral,* obligation ne naissant à la charge du débiteur que par la seule volonté de celui-ci. || **5.** *Péjor.* Qui ne voit qu'un côté des choses : *Porter un jugement unilatéral sur quelqu'un.*

• SYN. : **5** *partial, sectaire.* — CONTR. : **1** *bilatéral.*

unilatéralement [ynilateralmɑ̃] adv. (de *unilatéral ;* 10 mars 1778, Proschwitz, p. 306). D'une façon unilatérale : *Rompre unilatéralement un traité.*

unilinéaire [ynilineɛr] adj. (de *uni-* 2 et de *linéaire ;* début du XXe s., au sens 1 [au fig. ; « qui suit une seule ligne », 1964, Larousse] ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Qui suit une seule ligne : *Série unilinéaire ;* et au fig. : *Le latin est unilinéaire et court droit au*

but (L. Daudet). || **2.** *Filiation unilinéaire,* en ethnologie, filiation qui ne tient compte que d'une des ascendances, soit maternelle, soit paternelle.

unilingue [ynilɛ̃g] adj. (de *uni-* 2, d'après *bilingue, trilingue ;* 1872, Littré). Syn. de MONOLINGUE.

uniloculaire [ynilɔkylɛr] adj. (de *uni-* 2 et de *loculaire ;* 1771, Trévoux). En botanique, se dit d'un ovaire qui ne présente qu'une seule loge (réséda, violette).

uniloque [ynilɔk] adj. (de *uni-* 2 et de *-loque,* du lat. *loqui,* parler ; 1876, Larousse). En droit, se dit d'un acte qui exprime la volonté d'un seul individu (peu usité) : *Le testament est un acte uniloque.*

uniment [ynimɑ̃] adv. (de *uni* 1 ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *uniement* [*uniment,* 1546, R. Estienne], au sens de « également, toujours de même, pareillement » ; sens 1, 1678, Guillet ; sens 2, av. 1696, La Bruyère ; sens 3, av. 1778, Voltaire). **1.** D'une façon unie, égale, uniforme (vieilli) : *Une toile travaillée uniment. Un cheval qui galope uniment.* || **2.** *Class.* Sans façon : *Un homme qui, avec un style nourri des saintes Écritures, explique au peuple la parole divine uniment et familièrement* (La Bruyère). || **3.** Auj. *Tout uniment,* avec simplicité, sans ambages : *Voici la chose tout uniment* [...], *c'est simple comme la croix* (Fabre). *Nous sommes entrés dans son cabinet de travail et je lui ai demandé tout uniment s'il pourrait faire passer mon petit article de réponse* (Duhamel).

● SYN. : **3** *sans détour, tout simplement.*

unimodal, e, aux [ynimɔdal, -o] adj. (de *uni-* 2 et de *modal ;* 1964, Larousse). En statistique, qui décrit une distribution de fréquences à un seul mode.

unimodulaire [ynimɔdylɛr] adj. (de *uni-* 2 et de *modulaire ;* 1968, Larousse). Se dit d'un nombre complexe dont le module est égal à l'unité.

uninaire [ynineʀ] adj. (de *uni-* 2, d'après *binaire ;* 1970, Robert). En logique, se dit d'un opérateur qui n'affecte qu'une seule proposition.

uninervé, e [ynineʀve] adj. (de *uni-* 2 et de *nervé ;* 1923, Larousse [*uninerve,* même sens, 1872, Littré]). Se dit des feuilles qui n'ont qu'une nervure.

uninominal, e, aux [yninɔminal, -o] adj. (de *uni-* 2 et de *nominal ;* 20 juin 1874, *Journ. officiel,* p. 4181 [*scrutin uninominal ;* « qui ne contient qu'un nom » et « qui ne peut se faire qu'en indiquant un seul nom », 1877, Littré]). Qui ne contient qu'un nom ; qui ne peut se faire qu'en indiquant un seul nom. || *Scrutin uninominal,* v. SCRUTIN.

unio [ynjo] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, emploi métaphorique du lat. class. *unio,* sorte d'oignon [v. l'art. suiv.] ; 1876, Larousse). Nom scientifique de la *mulette,* moule d'eau douce.

1. union [ynjɔ̃] n. f. (lat. *unio,* le nombre un, l'unité, grosse perle, sorte d'oignon [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « union »], de *unus,* un [seul] ; v. 1225, *Barlaham,* au sens de « unité » ; sens 1, v. 1380, *Aalma* [*union sexuelle,* 1933, Larousse] ; sens 2, v. 1380, *Aalma ;* sens 3, 1636, Monet [aussi « association, syndicat établis dans un dessein de protection... » ; *union des créanciers,* 1807, Code de commerce ; *l'union fait la force,* 1923, Larousse] ; sens 4, 1670, Molière [*union conjugale,* même sens, 1659, Molière] ; sens 5, fin du XIVe s., E. Deschamps [*union nationale, union sacrée,* 1964, Larousse] ; sens 6, 1791, Brunot ; sens 7, av. 1778, Voltaire [*union internationale, personnelle,* 1904, Larousse ; *union douanière,* 1872, Littré] ; sens 8, 1964, Larousse [pour les deux loc.]). **1.** Combinaison étroite de deux ou plusieurs choses différentes, de manière à ce qu'elles n'en forment plus qu'une seule : *Concevoir l'union qui est entre deux choses, c'est les concevoir comme une seule* (Descartes). *L'union de deux terres.* || *Union sexuelle,* fusion de deux cellules, l'une mâle, l'autre femelle, en une seule, le zygote, ou œuf fécondé. (Syn. FÉCONDATION.) || **2.** Jonction, liaison entre deux ou plusieurs choses : *C'est une belle union que celle de l'innocence et de la valeur* (Staël). *L'union de nos efforts nous assurera le succès.* || *Trait d'union,* v. TRAIT. || **3.** Association de personnes, de sociétés ou de collectivités, en vue d'un certain but : *Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.* || *Spécialem.* Association, syndicat établis dans un dessein de protection et de défense ou dans un dessein d'accaparement et de spéculation : *Union de producteurs, de consommateurs, de banquiers.* || *Union des créanciers,* état dans lequel le Code de commerce place les créanciers d'un débiteur déclaré en état de faillite ou non admis au concordat en cas de règlement judiciaire, de façon à assurer entre eux une répartition aussi équitable que possible des deniers provenant de la liquidation de l'actif, en les empêchant de poursuivre individuellement leur créance. || *L'union fait la force* (prov.), c'est en agissant tous ensemble qu'on atteint à la plus grande efficacité, qu'on obtient les meilleurs résultats. || **4.** Mariage (s'emploie surtout dans la langue soutenue) : [Mme Raquin] *s'étendit avec un flot de paroles sur la convenance, sur les avantages d'une pareille union* (Zola). || *Union libre,* v. LIBRE (§ III, n. 5). || **5.** *Fig.* Concorde, conformité d'efforts et de pensées : *Le mot « France » évoque l'idée de justice, d'union ; le mot « Français » évoque le népotisme, les tiraillements, la désunion* (Giraudoux). || Spécialem. *Union nationale* ou *union sacrée,* nom donné en France à des gouvernements constitués, en raison de circonstances graves, avec les membres de la plupart des partis, dans une sorte de trêve idéologique. || **6.** Groupement dont les adhérents sont d'autres groupements : associations, mutuelles, syndicats. || **7.** Acte qui unit sous un seul gouvernement plusieurs provinces ou plusieurs États ; provinces ou États ainsi unis : *L'Union américaine. L'Union soviétique.* (Dans ce sens, prend une majuscule.) || *Union internationale,* association contractuelle groupant, en vue de défendre des intérêts communs, les représentants de plusieurs États. || *Union personnelle,* situation internationale de deux États politiquement distincts l'un de l'autre, mais ayant le même souverain. || *Union douanière,* v. DOUANIER, ÈRE. || **8.** *Union religieuse* ou *union des Églises,* nom donné à la réconciliation entre l'Église romaine et l'Église byzantine, qui demeura toujours partielle ou théorique, et qui échoua après de nombreuses vicissitudes.

● SYN. : **1** *amalgame, fusion ;* **2** *alliance, association, combinaison, conjugaison ;* **3** *fédération, groupement, ligue, rassemblement ;* **5** *communion, entente, fraternité, harmonie, unisson.* — CONTR. : **1** *désagrégation, disjonction, dislocation, division, séparation ;* **5** *désaccord, désunion, discorde, dissension, mésentente, opposition, zizanie.*

2. union [ynjɔ̃] n. f. (lat. *unio,* grosse perle [v. l'art. précéd.] ; XIIe s., Studer et Evans, écrit *uniun ; union,* 1532, Gay). Perle en forme de poire.

unionidés [ynjɔnide] n. m. pl. (de *unio* et de *-ide/-idé,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse, écrit *unionides ; unionidés,* 1904, Larousse). Importante famille de mollusques bivalves d'eau douce, renfermant un grand nombre de genres, parmi lesquels les *unios* et les *anodontes.*

unionisme [ynjɔnism] n. m. (de *union* 1 ; 1836, Acad., au sens 2 [« ...mouvement en faveur du maintien de l'union dans un État confédéré » ; « opinion de ceux qui voulaient maintenir l'union de l'Irlande et de la Grande-Bretagne », 1923, Larousse] ; sens 1, 1870, *Revue des Deux Mondes,* LXXXVI, 922). **1.** *Vx.* Doctrine préconisant l'association des ouvriers pour défendre leurs intérêts contre leur patron. || **2.** Opinion de ceux qui voulaient maintenir l'union de l'Irlande et de la Grande-Bretagne. || En général, mouvement en faveur du maintien de l'union dans un État confédéré.

unioniste [ynjɔnist] adj. (de *union* 1, peut-être d'après l'angl. *unionist,* partisan de l'union, de *union,* union [empr. du franç. *union* 1] ; 1964, Larousse). Relatif à l'unionisme.

◆ adj. et n. (sens 1, 1836, Acad. ; sens 2, 1872, Littré [*éclaireurs unionistes,* août 1930, *Larousse mensuel,* VIII, 483, art. *scoutisme*]). **1.** Partisan du maintien de l'union dans un État confédéré (par opposition à *séparatiste*) : *Le parti unioniste s'opposait*

à l'autonomie de l'Irlande. || **2.** Membre d'une trade-union, en Angleterre. || *Éclaireurs unionistes,* branche protestante du scoutisme français.

uniovulaire [yniɔvylɛr] adj. (de *uni-* 2 et de *ovulaire ;* 1964, Larousse). *Jumeaux uniovulaires,* syn. de JUMEAUX MONOZYGOTES.

uni-ovulé, e [yniɔvyle] adj. (de *uni-* 2 et de *ovule ;* 1876, Larousse). Se dit des carpelles qui ne possèdent qu'un seul ovule (capucine, euphorbe, ombellifères).

unipare [ynipar] adj. (de *uni-* 2 et de *-pare,* du lat. *parĕre,* enfanter, accoucher ; 1836, J. Beugnot, II, 429 *b* [art. *parturition*]). Qui ne donne ordinairement naissance qu'à un seul petit à la fois : *La jument est unipare.* • CONTR. : *multipare.*

unipenne [ynipɛn] adj. (de *uni-* 2 et de *-penne,* lat. *penna,* plume, aile ; 1876, Larousse). Qui n'a qu'une nageoire impaire (la dorsale, la caudale et l'anale ne formant qu'une crête continue).

unipersonnel, elle [ynipɛrsɔnɛl] adj. (de *uni-* 2 et de *personnel,* d'après *impersonnel ;* 1823, Boiste). Se dit de verbes usités seulement à la troisième personne du singulier (ex. *il pleut, il vente*). [V. art. spécial.]

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES VERBES ET LES CONSTRUCTIONS UNIPERSONNELS

Un même adjectif, dans le vocabulaire grammatical usuel, s'applique à une classe morphologique, les **modes impersonnels,** c'est-à-dire ceux qui n'ont aucune marque de personne (infinitif, gérondif, participe), et à une classe sémantico-syntaxique, les **verbes impersonnels,** qui n'apparaissent, aux modes personnels, qu'à la troisième personne du singulier (ex. : *il neige, il neigera, il neigerait*). Il est moins ambigu et plus juste d'appeler ces verbes **unipersonnels,** comme ont fait Damourette et Pichon, et, dès 1823, Noël et Chapsal, et d'employer aussi ce terme pour désigner un fait non plus lexical, mais syntaxique, la **construction unipersonnelle,** qui concerne d'autres verbes, habituellement variables en personne ; ex. : *Il tombe de la neige* (comparer : *Je tombe, tu tombes, ..., ils tombent*).

DÉFINITION MORPHOLOGIQUE

Le verbe unipersonnel est défini morphologiquement :

• 1° Par la présence, devant la forme verbale, du **pronom***il* non commutable : *Il pleut* (on ne dit pas **Je pleus, *tu pleus,* etc.).

Ce pronom peut être en liaison avec une forme d'infinitif : ***Il*** commence à **pleuvoir.** En dehors de ce cas, les verbes unipersonnels n'apparaissent à aucune forme impersonnelle en français moderne, si ce n'est le verbe *s'agir* dans le tour *s'agissant* (préposition remontant à une sorte de proposition participiale [V. PARTICIPE, art. spécial]).

Les verbes *il y a, il faut, il s'agit,* toujours unipersonnels, sont employés en français parlé sans *il :*

> *Y a du danger. Faut réfléchir.*

Quelques verbes comme *reste, suffit,* quelques formules comme *n'importe, peu importe, n'empêche, peu s'en faut, mieux vaut* peuvent être interprétés soit comme des verbes unipersonnels sans *il,* soit plutôt comme des verbes personnels traditionnellement employés avec inversion du sujet.

• 2° Par l'**invariabilité en personne, en nombre et en genre,** le verbe ne s'accordant qu'avec son pronom support *il ;* on dit :

> *Il viendra mon père et moi*
> (mais : *Mon père et moi viendrons*).
> *Il est venu deux personnes*
> (mais : *Deux personnes sont venues*).

Le verbe unipersonnel est en somme un verbe **neutre** quant à la personne, au nombre et au genre.

Ces traits morphologiques définissent également les emplois unipersonnels des verbes personnels.

La forme unipersonnelle du verbe se combine éventuellement avec la forme passive :

> ***Il est permis*** d'apporter son repas.

Elle ne ressortit donc pas au chef de la **voix** (v. ce mot, art. spécial), où se définit le passif. Damourette et Pichon ont proposé le terme d'*ostension* pour désigner ce « répartitoire » (*Des mots à la pensée,* § 858, § 1487 et suiv.) :

— ostension **tripersonnelle :** *Tu viendras, Paul viendra ;*

— ostension **unipersonnelle :** *Il viendra Paul et toi.*

Mais *ostension,* qui met l'accent sur la manière de « montrer » l'action (lat. *ostendere*) conviendrait mieux pour désigner ce qu'on appelle ordinairement « aspect », et ne contient rien dans son sémantisme qui caractérise essentiellement le phénomène concerné. Quant à *tripersonnelle,* on le remplacera avantageusement, avec G. Moignet, par *pluripersonnelle* (qui n'exclut pas l'impératif).

VERBES MÉTÉOROLOGIQUES

Quelques verbes dénotant des phénomènes naturels météorologiques sont lexicalement unipersonnels : *il pleut, il tonne, il éclaire, il gèle, il grêle, il neige, il vente, il brume, il bruine, il verglace.*

Ce type de verbe existait en latin *(pluit, tonat, fulgurat, ninguit, grandinat),* en grec *(huei, neiphei),* en sanskrit (*vāti,* « il y a du vent ») ; il se retrouve en allemand (*es regnet,* « il pleut », *es zieht,* « il y a un courant d'air »), en anglais (*it rains,* « il pleut »), en italien (*piove,* « il pleut »).

Le français (entre autres langues romanes) ajoute à ces verbes simples une série de locutions composées de *faire* suivi d'un adjectif ou d'un nom : *il fait beau/chaud/froid/sec/humide, il fait du vent/du brouillard/du soleil, il fait nuit, il fait clair de lune...*

Les grammairiens discutent sur la nature du pronom qui apparaît devant le verbe, formellement neutre en anglais et en allemand, masculin en français. Commandant l'accord du verbe, il se comporte comme un sujet, mais ne représente rien qui ait été précédemment nommé. Selon Charles Bally, il renvoie à quelque chose de « diffus et pensé très inconsciemment, malaisé à dégager » (*Linguistique générale et linguistique française,* 2e éd., 1944, p. 36). Leo Spitzer, plus précis, y voit *das grosse Neutrum der Natur,* « le grand neutre de la nature », tout aussi mythique (écrit-il) que Jupiter ou Zeus (les Latins disaient *Juppiter tonat,* « Jupiter tonne », Homère : *Zeus huei,* « Zeus pleut »).

Dans un article du *Français moderne* (*« Il » impersonnel, syntaxe historique et interprétation littéraire,* octobre 1959), Gerold Hilty oppose les interprétations très diverses des grammairiens, dont les deux courants peuvent être représentés par Georges et Robert le Bidois, selon qui *il*

> « fait fonction de sujet ; sujet dont la valeur réelle de démonstratif est pleinement attestée par la langue populaire, lorsqu'elle dit : *ça pleut, ça grêle, ça tonne* » (*Syntaxe du français moderne,* 1935-1938, p. 177),

et par Cornelis de Boer pour qui *il* n'est qu'un morphème sans contenu, un sujet apparent *(Scheinsubjekt)* né du

> « besoin de donner à n'importe quel verbe un sujet *formel, morphologique* » (*Syntaxe du français moderne,* 1954, p. 56).

G. Hilty montre qu'historiquement le pronom *il* est apparu devant les formes verbales unipersonnelles au même moment et pour les mêmes raisons rythmiques que les pronoms masculins et féminins devant les formes personnelles (v. plus loin, *Historique*) ; c'est d'ailleurs un pronom formellement masculin, et non neutre, et si Leo Spitzer affirme

qu'il exprime « la pensée mythique et transcendantale »,

> « il faut tout de même se demander si alors le Moyen Âge, qui faisait un usage beaucoup plus restreint de ce pronom, était moins enclin aux mythes et moins conscient de la transcendance [...]. Comment expliquer alors la différence entre le français et le provençal, sinon par la supposition — inadmissible — que les Provençaux — et avec eux les Catalans, les Espagnols, les Portugais et une très grande partie des Italiens — aient moins la conscience des forces mythiques, et le sentiment de la transcendance que les Français, puisqu'ils ne connaissent que le type *pleut* sans ce pronom magique qui serait une porte ouverte sur l'infini ? »

Gérard Moignet pose plus justement le problème dans un article des *Travaux de linguistique et de littérature de l'université de Strasbourg* (IX, 1, 1971) : *Verbe unipersonnel et voix verbale.* La présence ou l'absence de pronom n'y change rien : *pluit, tonat* sont des « unipersonnels » autant qu'*il pleut, il tonne,* parce qu'ils portent une marque de troisième personne du singulier qui les soustrait aux variations personnelles et numériques. Le morphème *-t* latin, comme le morphème *il* français, exprime la « personne d'univers » (voir PERSONNE, art. spécial) encore dépourvue de structuration sémantique, prête à recevoir toute détermination du contexte.

Dans le cas des verbes météorologiques, aucune détermination ne vient, et la personne d'univers est interprétée par chacun selon sa mentalité. Les uns y verront un sujet-agent, une force naturelle ou surnaturelle, Zeus ou Pan. Les autres y verront, aussi bien, un sujet-patient comme celui des verbes *dormir, souffrir, se réjouir ;* la fonction sémantique du sujet est en effet d'indiquer la personne ou la chose source d'une relation ou siège d'un état exprimé par le verbe.

Pierre Flobert (*les Verbes déponents latins des origines à Charlemagne,* 1975) écarte ce choix en pensant que le sujet, en latin comme en français, est l'élément naturel omis sous peine de redondance : *pluit = pluvia pluit ; tonat = tonitrus tonat ; ninguit = nix ninguit ; il pleut = la pluie pleut,* etc. Le sanskrit ne recule pas devant la tautologie *vāto vāti,* « le vent vente ». Cette vue rejoint celle du générativiste Postal qui, dans un article de l'*International Journal of American Linguistics* (XXXII, 1966, p. 93-99), donnait pour structure profonde à une phrase comme *il pleut :*

> *la pluie* + verbe météorologique.

• REMARQUE. Les verbes météorologiques ont subi, surtout en français littéraire, plusieurs influences analogiques :

a) celle des verbes pluripersonnels intransitifs (v. P. Höybye, *les Expressions impersonnelles,* dans les *Mélanges Grevisse,* 1966) :

> *Avril* ***pleut*** *aux hommes, mai* ***pleut*** *aux bêtes* (proverbe).
> ***Pleuvez*** *donc, je vous en conjure !* (Scarron).
> *Des pétales* ***neigent*** *sur le tapis* (A. Gide) ;

b) celle des verbes pluripersonnels construits unipersonnellement avec une séquence sujet (construction étudiée plus loin) :

> *Il* ***pleut*** *des vérités premières ;*

c) celle des verbes pluripersonnels transitifs suivis d'un complément d'objet :

> *La lune* ***neige*** *sa lumière sur la couronne gothique de la tour* (Chateaubriand).

IL Y A, IL FAUT, IL S'AGIT

IL Y A.

Le verbe *avoir* constitue avec *il* et *y* une locution verbale toujours unipersonnelle, obligatoirement suivie d'un nom ou d'un groupe nominal qui lui est lié comme le complément d'objet au verbe transitif :

> *Il y a* ***du fromage.*** *Il y a* ***des souris*** *dans la meule.*

Les grammairiens ont toujours discuté de la fonction exercée par ce groupe nominal. Sa place après le verbe l'assimile au complément d'objet (v. ce mot, art. spécial), mais il en diffère par l'impossibilité de devenir sujet d'une forme passive (**Du fromage y est eu*) et d'être remplacé par un pronom personnel conjoint ; comparer :

> *J'y vois mes parents/Je les y vois.*
> *Il y a mes parents/*Il les y a.*

On peut appeler le groupe suivant *il y a* une « séquence » (F. Brunot), mais il précède le verbe quand il est représenté par *que : les gens* ***qu****'il y avait, le vent* ***qu****'il y a.* Le terme très général de **régime** devrait donner satisfaction.

La locution *il y a* a pour fonction principale d'exprimer ce que le philosophe Anton Marty appelait le « jugement d'existence » (*Ueber subjeklose Sätze und das Verhältnis der Grammatik zu Logik und Psychologie,* dans *Gesammelte Schriften,* 1918). Selon Marty, à côté des « jugements doubles » à Sujet et Prédicat, la langue formule des « jugements simples » qui se limitent à reconnaître ou nier l'existence d'un être : *Dieu est, Il pleut, Il y a du pain, Il n'y a pas de Dieu.* On peut encore discuter cette analyse et penser, avec Albert Henry, qu'une phrase comme *Il y a un orage* est « un prédicat dont le sujet est constitué par les circonstances atmosphériques du moment » (*C'était il y a des lunes,* 1968) ; plus précisément cet auteur estime, avec André Martinet, que le prédicat est *un orage* et que la locution *il y a* actualise le prédicat (le situe dans l'espace et dans le temps).

Le régime peut être une proposition conjonctive :

> *« Vous faites une tête ! Qu'y a-t-il ? — Il y a que j'ai perdu mon portefeuille. »*

Mais cette locution a d'autres fonctions. L'une, très répandue dans l'usage oral, consiste à introduire le thème dont une proposition relative exprime le prédicat (v. PRÉDICATION, art. spécial) :

> *Il y a la tête de ma poupée qui est cassée.*

La construction *il y a ... que* peut indiquer prédicativement l'intervalle de temps écoulé depuis un fait énoncé :

> *Il y a* ***trois ans*** *qu'il s'est marié.*

De cette acception dérive la valeur prépositionnelle étudiée par Albert Henry dans l'ouvrage cité plus haut :

> *Il s'est marié il y a trois ans.*
> *Une robe d'il y a cent ans.*

Il FAUT.

Le verbe *falloir* est, comme *y avoir,* exclusivement unipersonnel. Il exige aussi une séquence, laquelle se confond plus parfaitement avec un objet direct, car elle peut être représentée par un pronom personnel conjoint ; comparer :

> *Il me faut* ***ces livres/Il*** *me* ***les*** *faut.*

Le nom de « complément d'objet » est donné à cette séquence par Tobler (*Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik,* 1886), F. Brunot (*la Pensée et la langue,* p. 289-90), Kristian Sandfeld (*l'Infinitif,* 1943, § 54). Beaucoup d'autres préférant y voir un « sujet réel », Knud Togeby a tenté de les départager dans un article des *Études romanes* de Lund (XVIII, p. 220 et suiv.).

À part *il faut* et *il y a,* on ne connaît pas de verbe unipersonnel ou construit unipersonnellement qui soit « transitif direct ». Le verbe *avoir* est transitif dans ses emplois personnels, mais *falloir* n'a pas d'emploi personnel (des phrases comme *Le cœur me faut* présentent le verbe *faillir,* d'ailleurs sans objet direct).

Il faut, à la différence d'*il y a,* admet pour régime un infinitif : *Il faut parler ;* cette construction est si répandue que K. Togeby imagine qu'on veuille la retrouver dans les cas où le régime est un nom, en supposant l'ellipse d'*avoir :*

> *Il me faut ces livres = Il me faut avoir ces livres.*

Mais le problème resterait entier : l'infinitif est-il sujet réel ou objet de *falloir ?*

Le rapprochement de la construction *Il lui faut progresser* avec *Il lui semble progresser, Il me paraît progresser* semble à Togeby un argument sérieux en faveur d'une analyse de l'infinitif séquence comme sujet réel. La possibilité d'employer *le, la, les* devant *falloir* n'interdit pas d'y voir un « sujet réel » comme dans *Il le semble* ou dans *Mais une heure, il* ***les*** est bientôt (Proust).

En conclusion, on retiendra surtout que *falloir* ne se construit comme aucun autre verbe. Aussi peut-on préférer parler de *régime* sans intégrer cette fonction unique à telle ou telle classe fonctionnelle large.

Le régime de *falloir* est souvent une proposition conjonctive au subjonctif :

> *Il faut que tu travailles* (même sens que : *Il te faut travailler*).

La valeur de besoin ou de nécessité fait place à un tout autre sens dans les locutions *il s'en faut, peu s'en faut* (v. FALLOIR, à l'ordre alphab.).

IL S'AGIT.

Le verbe *s'agir* a ceci en commun avec *y avoir* et *falloir* qu'il est toujours unipersonnel (on ne dit pas : **Paul s'agit de quelque chose, *Ceci s'agit de cela*).

Il est obligatoirement suivi d'un régime indirect introduit par *de,* de forme nominale ou verbale :

> *Il s'agit de Paul. Il s'agit de progresser.*

Quoique la construction de *s'agir* soit comparable à celle d'un verbe comme *parler (Nous parlons de Paul),* son régime n'est pas totalement identifiable à un complément d'objet indirect, car il ne peut être remplacé par *en ;* on dit : *Nous en parlons ;* on ne dit pas : **Il s'en agit.*

CONSTRUCTION UNIPERSONNELLE

Il est fréquent qu'un verbe apte à la construction pluripersonnelle reçoive dans le discours la **construction unipersonnelle** sans qu'on puisse relever une différence dans son contenu lexical d'une construction à l'autre ; exemple :

> (1) *Un vent terrible* ***souffle,***
>
> (2) *Il* ***souffle*** *un vent terrible* (J. Romains).

Le passage de (1) à (2) peut être décrit par une « règle de transformation » (T_{unip}) telle que la suivante (applicable aux verbes à séquence nominale directe) :

$$T_{unip} : S_{plurip} + V_{plurip} \rightarrow il + V_{3e\,sg} + S_{plurip}.$$

Comme le syntagme nominal régime en (2) occupe en (1) la position de sujet, on estime qu'il est encore sujet en (2), et on l'appelle « sujet réel » pour le distinguer de *il,* « sujet apparent », terminologie remontant à Noël et Chapsal (1823).

On remarquera que ces termes, ni cette règle, ne peuvent être appliqués à *il y a* ni à *il faut :* on ne dit pas **Des souris y ont dans la meule,* ni **Ces livres me fallent.*

Noël et Chapsal se sont inspirés des théories de Du Marsais, qui distinguait *il,* « sujet grammatical », du « sujet logique » composé de *il* (= cela) et de son complément *un vent terrible* (v. André Chervel, *...Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français,* 1977, p. 107-109). Du Marsais lui-même suivait en gros l'enseignement (transformationaliste) d'Arnauld et Lancelot (1660), pour qui *il neige* remontait à une structure profonde comme : *il (la neige) se fait.*

Le terme de « sujet réel », fortement attaqué par Brunot, qui voulait y voir, comme dans les séquences de *il y a* et *il faut,* un complément d'objet direct et ne se résignait à les nommer *séquences* que pour éviter quelques « inconvénients pédagogiques », fut fermement réhabilité par Damourette et Pichon (§ 1491), qui, toutefois, substituèrent à « sujet apparent » et « sujet réel » les termes **soutien** et **repère,** précisant que, dans l'« ostension tripersonnelle », soutien et repère se confondent pour former le **soubassement.**

Paradoxalement, Brunot, qui, dans les « séquences » des constructions unipersonnelles, voyait de véritables compléments d'objet, considérait *ce* ou *ça (cela)* comme des substituts possibles de *il,* particulièrement dans la langue parlée. Effectivement, on dit :

> *Il pleut. Il est stupide de faire cette démarche.*
> *Ça pleut. C'est stupide de faire cette démarche.*

Le fait que la substitution est souvent impossible *(*Ça fait froid, *Ce me semble que vous vous trompez, *C'était une fois un petit tailleur)* oblige à écarter cette assimilation et à voir dans *ce, ça (cela)* remplaçant *il* un sujet ordinaire, éventuellement repris par une apposition, laquelle peut être détachable *(C'est stupide, de faire cette démarche)* ou même antéposable *(Faire cette démarche, c'est stupide)* et n'a plus rien d'un complément d'objet.

David Gaatone (*la Transformation impersonnelle en français,* dans *le Français moderne,* oct. 1970) note quelques différences entre le « sujet réel » et le sujet d'un verbe pluripersonnel. Le premier seul connaît la substitution de *de* aux articles *un, une, du, de la, des* dans un contexte négatif :

> *Autant rêver d'un monde où il ne tomberait jamais* ***de grêle*** (J. Romains).

Le premier seul peut avoir la forme du pronom *en :*

> *Les invités ne se font pas attendre : il* ***en*** *arrive déjà.*

Mais ces différences tiennent à des servitudes de la transformation négative et de la représentation par *en* qui ne mettent pas en cause la nature de la fonction sujet.

La conception de G. Moignet, exposée entre autres dans l'article mentionné ci-dessus, rejoint en quelque mesure l'analyse de Du Marsais et celle de Damourette et Pichon ; le pronom que ceux-ci appellent « soutien » exprime selon lui la « personne d'univers », et le régime appelé par eux « repère » définit la « personne de sémantèse », qui efface la personne d'univers dans la mesure où son extension est plus étroite ; il n'y a pas d'effacement avec les verbes comme *il pleut, il y a, il faut,* dont « la sémantèse est en affinité avec la personne d'univers » ; il y a effacement instantané dans la construction pluripersonnelle, où la personne de sémantèse s'exprime avec le sujet ; il y a effacement retardé dans la construction unipersonnelle.

Le sujet réel (ou repère, ou régime) peut avoir la forme :

— d'un **nom** ou **groupe nominal,** comme dans les exemples précédemment donnés ; exceptionnellement, le nom sujet réel est indirect :

> *Il a suffi d'un hasard ;*

— d'un **pronom :**

> *Il reste nous ; Il vous manquera quelqu'un ;*

— d'un **verbe à l'infinitif** introduit par *de* (sauf après *valoir mieux, faire bon*) :

> *Il convient de réfléchir* (mais : *Il vaut mieux réfléchir*) ;

— d'une **proposition conjonctive :**

> *Il convient/Il vaut mieux qu'on réfléchisse.*

Les grammairiens ont toujours cherché à grouper en classes sémantiques les verbes admettant la construction unipersonnelle. En fait, le choix de cette construction paraît commandé par des facteurs grammaticaux plus ou moins indépen-

dants du sémantisme verbal proprement dit, et dont voici les principaux :

A. PREMIER FACTEUR.

Le facteur formel capital est dégagé par Hanne Martinet dans un article sur *les Variantes impersonnelles d'énoncés en français (la Linguistique, 1975/1).*

Le régime du verbe unipersonnel ayant la plupart des caractères formels du complément d'objet direct, **on ne construit unipersonnellement que des verbes dont le statut sémantico-syntaxique exclut la présence d'un complément d'objet,** lequel pourrait être confondu avec le sujet réel.

• 1° Ce sont essentiellement des **verbes intransitifs :**

> *Il **est venu** deux personnes.*
> *Il **dormait** un chat dans un coin de la pièce.*

Certains verbes sont transitifs ou intransitifs selon leur sens ; dans ce cas, le contexte doit permettre de choisir entre les deux ; comparer :

> *Il a débouché un camion au coin de la rue.*
> *Il a débouché une bonne bouteille.*

Le contexte indique que *déboucher* est intransitif dans la première phrase (et *il* sujet apparent), tandis qu'il est transitif dans la seconde (et *il* sujet représentant).

On évite les phrases ambiguës comme *Il traîne quelques livres ;* mais on peut dire : *Il traîne quelques livres sur les tables* (sens intransitif), *Il traîne quelques livres dans sa serviette* (transitif).

• 2° Les **verbes pronominaux** dont le pronom n'est pas analysable et qui présentent globalement le sens d'un verbe intransitif peuvent être construits unipersonnellement :

> *Il se produit* (= il arrive) *des baisses de courant.*

Cette faculté s'étend aux pronominaux de sens passif :

> *Il se faisait là un grand échange d'idées.*
> *Il s'organisa des quêtes.*

On évite les cas où le pronom réfléchi peut être pris pour un datif, la séquence pouvant être confondue avec un complément d'objet : *Il ne se chante rien* (deux sens possibles).

• 3° Les **verbes transitifs** admettent la construction unipersonnelle **au passif** puisque l'objet du verbe à l'actif devient sujet au passif :

> *Il est exigé une tenue correcte.*
> *Il a été perdu une montre.*

Dans ce cas particulier, la séquence, « sujet réel » d'un passif, a donc bel et bien la valeur sémantique d'un complément d'objet, et ce tour fait concurrence au tour où le verbe à l'actif aurait pour sujet *on ;* comparer :

> *On exige une tenue correcte.*
> *On a perdu une montre.*

De même qu'en latin la forme passive fut étendue à des verbes intransitifs à la faveur de la construction unipersonnelle *(Pugnabatur, Ventum est),* en français des verbes « transitifs indirects », dont la passivation est impossible en construction pluripersonnelle, se rencontrent en construction unipersonnelle :

> *Il sera procédé à un appel.*
> *Il a été beaucoup parlé de vous.*

La confusion est également à craindre **entre le sujet réel et un groupe nominal attribut** — dont la construction est identique à celle du complément d'objet. C'est pourquoi les verbes attributifs ne figurent en construction unipersonnelle **qu'avec un attribut adjectif :**

> *Il est criminel de tuer ce chien,*
> *Il est criminel qu'on tue ce chien.*
> (et non : **Il est un crime qu'on tue ce chien).*

B. DEUXIÈME FACTEUR.

Les conditions d'emploi de la construction unipersonnelle sont dictées au second chef par la valeur sémantique du tour même. Le rôle fondamental de la « transformation impersonnelle » est, selon Robert Martin (*la Transformation impersonnelle,* dans *Revue de linguistique romane,* juill.-déc. 1970), de réduire au sujet formel *il* la partie de la phrase ayant valeur de « thème » en donnant valeur de « prédicat » à l'ensemble Verbe + Sujet réel ; dans la formule suivante, qui lui est empruntée (p. 383), SN et SV désignent le « syntagme nominal » et le « syntagme verbal » de la grammaire générative (v. ce mot, art. spécial) :

voir bas de cette page.

On peut aller plus loin dans le même sens en remarquant que très souvent le verbe lui-même n'apporte aucun élément d'information, et que le prédicat doit être limité au régime :

> *Il y a **du vent.** Il fait **des éclairs.***
> *« Que voulez-vous ? — Il me faut **du beurre et du fromage.** »*

Cette interprétation justifie certaines conditions observées par des grammairiens comme P. Pieltain (*la Construction impersonnelle en français moderne,* dans les *Mélanges Delbouille,* 1964) et André Eskénazi (*Notes sur les constructions impersonnelles du français contemporain,* dans *Revue romane,* III, 2, 1968) :

• 1° LE SUJET RÉEL EST LE PLUS SOUVENT INDÉTERMINÉ :

> *Il s'est produit **un accident** sous ma fenêtre.*

Mais :

> *Deux voitures sont entrées en collision ce matin ; **l'accident** s'est produit sous ma fenêtre.*

A. Eskénazi, qui donne ces deux exemples, rappelle qu'une condition analogue commande la transformation passive selon Jean Dubois (*Grammaire structurale du français, le Verbe,* p. 89). On peut invoquer dans les deux cas le besoin de rapprocher tout « référent » (comme l'article défini) du référé (ici : la collision), mais cette loi de distanciation minimale a pour corollaire le placement en tête de phrase du « thème » logique, dont le référent fait naturellement partie, tandis que l'article indéfini *(un, des, du)* convient à un nom qui apporte l'information.

Ce n'est là qu'une tendance générale, et rien n'interdit que la prédication porte sur un objet ou une personne connus, dont la détermination est permanente (nom propre) ou est faite par un complément postposé ; Damourette et Pichon donnent cet exemple du premier cas :

> *Il vous arrivera **mademoiselle Flore Brazier** dans quatre heures d'ici* (Balzac).

David Gaatone (art. cité) donne, entre autres, cet exemple du second :

> *Là-dessus, il lui revint confusément **le souvenir** d'un incident de contrôle assez gros, dont l'avait saisi Manifassier* (J. Romains).

Rien n'est ici demandé de la détermination au texte antécédent, non plus que dans cet autre exemple :

> *Il lui venait **la sueur** au front (id.).*

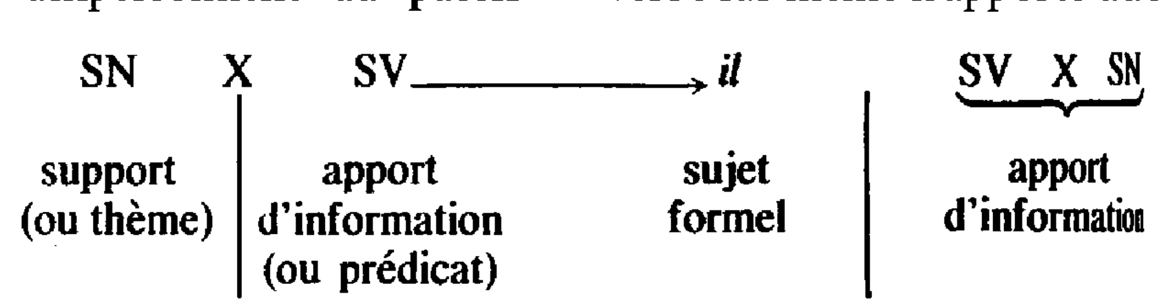

• 2° LE VERBE UNIPERSONNEL EXPRIME SOUVENT L'IDÉE DE SURVENANCE, D'EXISTENCE OU D'INEXISTENCE *(il arrive, il se produit, il y a, il est, il manque)* :

À chaque instant, il se passe quelque chose dans notre maison.
Il existe des ouvrages sur Delteil.
Il manque deux dents en bas.

En effet, ces verbes ont leur place naturelle dans les *phrases existentielles* d'Anton Marty, prédicats sans thème trouvant dans la construction unipersonnelle leur expression la plus adéquate.

C. TROISIÈME FACTEUR.

Un troisième facteur ressort d'un tableau statistique donné par D. Gaatone dans l'article cité ; les constructions unipersonnelles libres relevées dans quatre ouvrages pris au hasard sont classées en deux groupes :

— verbes attributifs (V_a) accompagnés d'une séquence infinitive (S_i) ou phrastique (S_p) ;

— autres verbes (V_b) accompagnés des mêmes séquences ou d'une séquence nominale (S_n).

Voir bas de cette page.

Ces chiffres attestent la très grande fréquence des verbes unipersonnels dont la séquence est infinitive (47,7 p. 100 dans ce corpus) ou phrastique (28,7 p. 100). L'auteur ajoute qu'il a relevé en tout et pour tout dans ces textes quatre verbes attributifs construits personnellement avec un sujet infinitif, et deux avec un sujet phrastique. En d'autres termes, même dans la langue littéraire (à laquelle appartiennent ces ouvrages), on remplace systématiquement des phrases comme

Acheter du sucre est urgent,
Qu'on prenne des mesures s'impose,

par :

Il est urgent d'acheter du sucre,
Il s'impose qu'on prenne des mesures.

Indépendamment du facteur « rythmique », dont il va être parlé et qui joue pour la plupart des groupes sujets à base verbale, indépendamment aussi du fait qu'une forme infinitive ou propositionnelle convient mieux à une information nouvelle qu'à une simple référence au contexte, on peut penser que la forme « neutre » du verbe unipersonnel et de son sujet apparent est plus adéquate que la forme pluripersonnelle à un sujet réel sans genre ni nombre. En effet, la construction pluripersonnelle est choisie — à l'exclusion de l'autre — quand l'adjectif est attribut d'un nom :

Aucune connaissance n'est définitive.
**Il n'est définitif aucune connaissance.*

D. QUATRIÈME FACTEUR.

Dans tous les cas peut jouer le facteur habituellement appelé **rythmique,** plus justement désigné par **économie de l'énoncé** à l'article spécial ORDRE DES MOTS. Soit la phrase de J. Romains citée par D. Gaatone p. 401 :

Il ne lui échappait pas d'autre part que sa vie matérielle lui rendait plus difficiles qu'à d'autres les rencontres favorables du loisir et de l'humeur.

Si la phrase ainsi construite paraît préférable à ce que donnerait la construction personnelle, c'est peut-être une question de rythme, un membre long (proposition d'environ 28 syllabes) étant mieux venu après un membre court (10 syllabes) qu'avant. Mais, surtout, la reconnaissance du canon phrastique est presque immédiate, la conjonction *que* introduisant le sujet du verbe à quatre syllabes d'intervalle, alors que la construction personnelle tiendrait la phrase en suspens sur 28 syllabes, par-dessus un syntagme propositionnel compliqué d'une comparaison et d'un attribut du groupe complément d'objet.

D. Gaatone signale quelques cas de complexité syntaxique où la « transformation impersonnelle » est la seule issue ; exemple :

Elle regardait en arrière également, pour s'assurer qu'on ne la suivait pas, car, avec l'idée nouvelle ***qu'il n'était pas absolument impossible qu'****elle devînt la proie d'un inconnu rencontré par hasard* [...], *il lui était venu la peur des carabiniers*
(A. Pieyre de Mandiargues).

Une simple énumération de sujets d'un verbe passif entraîne souvent soit l'inversion pluripersonnelle :

Ont été élus : MM. Dupuis, Lécluze, Legorgeux, etc.,

soit la construction unipersonnelle :

Il a été trouvé : une montre, un appareil photo, deux parapluies, etc.

Les deux tours placent d'ailleurs opportunément la liste des sujets en position de prédicat.

Ouvrages	$V_a + S_i$	$V_a + S_p$	$V_b + S_n$	$V_b + S_i$	$V_b + S_p$
1	12	1	16	3	5
2	18	3	21	18	2
3	43	41	36	12	5
4	46	36	12	21	11
Total	119	81	85	54	23

HISTORIQUE

Si l'on parle de verbes unipersonnels en latin à propos de *pluit, ninguit* (phénomènes naturels), *licet*, « il est permis », *oportet*, « il faut » (verbes « éthiques »), *accidit*, « il arrive » (verbe d'événement), *me miseret*, « j'ai pitié », *me paenitet*, « je me repens » (verbes affectifs), c'est parce que ces verbes n'ont jamais normalement de sujet au nominatif.

Une raison semblable permet d'appeler unipersonnels en ancien français les verbes qui apparaissent dans un contexte n'offrant aucun mot sujet, comme les verbes météorologiques :

Tone et pluet, molt fet oscur
(Eneas).

Un seul mot peut figurer devant ces verbes à la forme de sujet, le pronom *il*, qui apparaît dès la *Vie de saint Alexis* (v. 1050) :

Quant li jurz passet ed ***il*** *fu anuitet*
[Quand le jour s'acheva et qu'il fit nuit].

Selon G. Moignet (*Grammaire de l'ancien français*, p. 129), cet emploi du pronom *il* ne devint usuel qu'au XIII^e^ s.

Pendant toute la période de l'ancien et du moyen français, on rencontre avec ou sans *il* les verbes aujourd'hui unipersonnels (avec d'autres dont l'usage a été abandonné), et de nombreux verbes pluripersonnels employés unipersonnellement dans des constructions de plus en plus proches de celles d'aujourd'hui.

Le neutre latin *ĭllud*, devenu *ĭllum* en latin vulgaire, apparaît dialectalement sous la forme *el*, dont l'*e* s'est parfois ouvert *(al)* ou assimilé *(ol)* :

Si cum **el** *est leis et dreiture*
[Comme il est juste et droit]
(Benoît de Sainte-Maure).

Mais presque partout la forme masculine fut substituée au neutre comme elle le fut dans le domaine de l'adjectif. Cette forme *il* est pourtant dénoncée neutre par son invariabilité, car elle n'est pas remplacée par *elle* si le sujet réel est féminin :

Dient Franceis : « ***Il*** *nus i cuvent* ***guarde !*** »
[Les Français disent : « Il nous faut (avoir) de la méfiance ! »]
(la Chanson de Roland).

Cette invariabilité manifeste une conception neutre de la forme verbale introduite.

L'emploi de *il* répondait au même besoin que l'emploi des pronoms sujets devant le verbe : occuper la place 1 de la proposition que les pronoms conjoints proclitiques ne suffisent pas à tenir (v. ORDRE DES MOTS, art. spécial) ; dans une même

pièce de Rutebeuf *(la Grièche d'hiver),* on lit :

> ***Or*** *m'en souvient* [Il m'en souvient maintenant] (v. 48).
>
> ***Il*** *ne me remaint rien souz ciel* [Il ne me reste rien sous le ciel] (v. 41).

Or tient la place 1 au vers 48, *il* au vers 41.

> ***Ci*** *a riche homme !* [Voilà un homme riche !] (v. 27).
>
> ***Qu'il*** *n'i a point* [Car il n'y en a pas] (v. 30).

Ci tient la place 1 au vers 27, *il* au vers 30.

La présence de *il* n'était donc pas, comme de nos jours, une marque constante de l'emploi unipersonnel. Or, en l'absence de *il,* la construction unipersonnelle d'un verbe avec sujet réel postposé était souvent indiscernable de la simple inversion, que l'on peut très bien avoir, par exemple, dans la phrase suivante (où l'inversion serait entraînée par l'antéposition de la proposition temporelle) :

> *Tandis qu'il estoit en cel penser li avint une aventure merveilleuse (la Queste del saint Graal).*

La forme unipersonnelle est certaine quand le pronom *il* est employé :

> *Mes puis que vos ne me veistes mes, vos di je qu'**il** m'avint une des plus merveilleuses aventures dou monde (ibid.).*

L'invariabilité du verbe est-elle un indice de la construction unipersonnelle ? Pas absolument, puisque dans l'inversion un verbe au singulier a souvent plusieurs sujets coordonnés, et que la présence même du pronom *il* n'empêche pas l'accord (fréquent) du verbe avec un sujet réel au pluriel ; Lucien Foulet (*Petite Syntaxe de l'ancien français,* p. 203) en donne ces exemples :

> *En cel pré avoit un rastelier ou **il menjoient** cent et cinquante toriaus (la Queste del saint Graal).*
>
> ***Il se sont*** *femmes assés*
> [Il est beaucoup de femmes]
> *Ki s'entresamblent de biautés (Roman des Sept Sages).*

L'accord du verbe est encore possible au XVI^e^ s. comme dans cette phrase de Rabelais (où le *z* de *ilz,* purement graphique, ne doit pas faire prendre ce mot pour un sujet réel anticipant le groupe nominal suivant) :

> *dont **ilz sont mors** plus de vingt et deux cens soixante mille et seize personnes depuis huict jours* (*Pantagruel,* 32).

G. Moignet (*l'Unipersonnel avec thème nominal en ancien français,* dans *Mélanges Rostaing,* 1974) donne cet exemple d'accord en genre :

> ***Il m'est prise*** *si trés grant **fain***
> *Ke me verrés ja enragier*
> *Se je n'ai moult tost a mangier*
> *(l'Atre périlleux).*

Peut-on du moins tirer un indice du « cas » (sujet ou régime) de la séquence ? G. Moignet montre, p. 88 de la *Grammaire* déjà citée, que si le cas régime est à peu près seul employé après *avoir :*

> *Cel jor i ot bien **vint et sis abez** (le Couronnement de Louis),*

et le cas sujet après *il est :*

> *Il se fu ja **uns riches hom** (Roman des Sept Sages),*

les flottements ne sont pas rares avec les autres verbes :

> *Qu'eles atendent qu'il i viegne*
> ***Uns chevaliers*** *qui les maintiegne (Perceval).*
>
> *Et quant il venoit **aucun trespassant,** il l'arrestoit* (*Tristan* en prose).

Dans le dernier exemple de *la Queste, toriaus* est au cas régime quoique sujet d'un verbe au pluriel.

L'emploi du cas régime *(nul bel eschet)* est une preuve catégorique de la construction unipersonnelle dans ce vers de Rutebeuf où la « séquence » précède le verbe :

> *Nul bel eschet ne lor eschiet*
> [Il ne leur échoit aucune bonne aubaine].

Pourtant, la disparition de la déclinaison rendra cette marque caduque, et le morphème « unipersonnel » se définira d'abord par l'invariabilité du verbe, puis, au cours des siècles, par la présence obligatoire du pronom *il.*

QUELQUES VERBES ET LOCUTIONS UNIPERSONNELS APPELLENT DES REMARQUES PARTICULIÈRES :

• Les verbes météorologiques sont stables, comme les phénomènes qu'ils dénotent ; *il pluet, il esclaire, il tone, il vente, il tempeste,* hérités du latin, se sont maintenus jusqu'à nos jours. Mais nous avons perdu *il ajorne, il anuite, il avespre,* remplacés par *il se fait jour, il se fait nuit, c'est le soir.*

L'emploi du verbe *faire* dans les locutions comme *il fait froid* remonte lui-même au bas latin (*facit frigus,* chez saint Augustin).

Le latin classique usait d'une construction, d'ailleurs archaïque, des verbes signifiant « pleuvoir, etc. » avec un ablatif instrumental : *Pluit sanguine,* « Il pleut du sang » (Cicéron, Tite-Live) ; le vieux poète Pacuvius écrivait :

> *Sagittis nivit, plumbo et saxis grandinat*
> [Il neige des flèches, il grêle du plomb et des pierres].

Un accusatif d'objet interne se rencontrait aussi : *Lapides pluit,* « Il pleut des pierres » (Tite-Live).

À l'époque impériale se rencontrent assez souvent des constructions personnelles : *Nubes pluunt,* « Les nuages pleuvent », *Caelum pluit,* « Le ciel pleut », *Fundae saxa pluunt,* « Les frondes font pleuvoir des pierres » (Stace).

Toutes ces constructions ont été perpétuées par l'ancien français jusqu'à nos jours.

• Le latin, à basse époque, avait fait du verbe *habere* un unipersonnel d'existence dont la séquence était au cas régime :

> *Habet in bibliotheca Ulpia librum elephantinum* [Il y a dans la bibliothèque Ulpia un livre d'ivoire] (Flavius Vopiscus, IV^e^ s.).

Ce verbe servait entre autres à indiquer un intervalle de lieu ou de temps :

> *Ex quo hinc profectus est, habet annos* XIV [Depuis qu'il est parti d'ici, il y a quatorze ans] (*Historia Apollonii,* VI^e^ s.).

Ces constructions se retrouvent en ancien français avec le cas régime ou le cas sujet :

> *Ne n'avoit si **hardi home** dedens le cité qui as murs osast moustrer le doit* (*Chronique d'Ernoul,* XIII^e^ s.).
>
> *En celuy tens, avoit **aucuns jeunes homes** en Chipre* [En ce temps-là, il y avait à Chypre un jeune homme] (Philippe de Novare, XIII^e^ s.).

Dès les premiers textes apparaît aussi la locution *y a,* également construite avec le cas sujet ou le cas régime ; les deux voisinent dans ces vers de la *Vie de saint Alexis :*

> ***Nuls*** *n'en **i at** kin alget malendus* [qui s'en aille malade],
> ***Cel*** *n'en **i at** kin report sa dolur* [qui remporte son mal] (554-55).

Dans les premiers emplois, l'adverbe y apportait toujours, selon Nyrop (*Grammaire historique de la langue française,* VI, § 192), une détermination de lieu ; plus tard, l'adverbe s'emploiera pléonastiquement :

> *Il y eust grant foison d'arbres en la montaigne* (Joinville).

Il deviendra dans de tels contextes un élément sans sémantisme propre, servant à distinguer mieux l'emploi unipersonnel.

Il y a apparaît au XII^e^ s., *il a* au XIII^e^ s., ordre d'apparition déterminé par le hasard des textes conservés. Au XVI^e^ s., *a* et *il a* disparurent définitivement devant *y a* et *il y a* conservés jusqu'en français moderne (v. Damourette et Pichon, § 1520-1532).

L'emploi d'*avoir* pour marquer l'intervalle de temps a donné naissance à plusieurs locutions :

— anciennement *pieça* (= il y a un morceau [de temps]) ;

— au XVI^e^ s. *naguère,* écrit jusque-là *n'a guère(s)* (= il n'y a guère [de temps]).

• Des verbes éthiques du latin classique *(libet, licet, decet, necesse est, oportet, praestat)* il ne reste en ancien français que *loist* (de *licet,* « il est permis »), toujours unipersonnel, disparu à la fin du XVI^e^ s. (et dont l'infinitif *loisir* ne s'est maintenu que comme substantif).

Deux verbes, *estovoir* et *covenir,* exprimaient la nécessité.

Le premier remonte à la locution latine *ŏpus est,* « il est besoin », inversée en bas latin *(est ŏpus)* et devenue *est ues* que l'on rencontre au XI^e^ s. ; la locution *avoir ues,* « avoir besoin », s'est longtemps maintenue, tandis qu'*estues,* transformé en *estuet* et pris pour une forme verbale unipersonnelle, donnait naissance au verbe *estovoir* sur le modèle de *puet/povoir.*

Covenir, de *convenire,* « convenir, décider », exprimait une nécessité absolue : « *Or m'i convenra morir* », disait Aucassin sur le point d'être emprisonné.

Il faut n'a remplacé *estuet* qu'au XVI^e^ s. Il remonte à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent du verbe *faillir* (lat. pop. **fallire* pour *fallĕre,* « manquer »), et son premier sens est « il manque » dans les locutions *petit s'en faut, petit s'en faillit* (XIII^e^ s.), *peu s'en faut.* L'idée de « manque » entraînant l'idée de « besoin », donc de « nécessité », un verbe *falloir* fut refait sur le présent *faut* et le futur *faudra* d'après *valoir/vaut/vaudra.* Un nouveau mot était né. Mais l'imparfait *failloit* concurrença *falloit* jusqu'au XVI^e^ s. :

> *Il le failloit lyer de chaisnes de fer (Pantagruel).*

• Dans beaucoup de langues, les verbes de sentiment sont unipersonnels, la personne affectée étant exprimée par un nom ou pronom régime : lat. *me miseret/ paenitet/pudet/taedet, mihi dolet* ; allem. *es ekelt mich,* « je suis dégoûté », *es hungert mich,* « j'ai faim ».

Dès le latin s'observe une tendance à faire du patient le sujet d'un verbe pluripersonnel : *misereo,* « j'ai pitié », *paeniteo,* « je me repens », *pudeo* « j'ai honte », *taedeo,* « je suis dégoûté ».

En ancien français, les verbes affectifs unipersonnels sont nombreux : *il me chaut* (*calet,* « fait chaud »), *il me poise* (*pensat,* « il est lourd, pénible »), *il me grieve* (**grevat,* même sens), *il me plaist, me delite, m'abelit, m'atalente, m'ennuie :*

> *A li parler* ***ne m'ennuie*** [Il ne me déplaît pas de lui parler] (*Tristan,* de Thomas).

> *Tel as ocis dunt al coer* ***me regretet*** [Tu as tué un homme tel que j'en ai le regret au cœur] (*la Chanson de Roland,* 1566).

Il me sovient (subvenit), il me membre (memorat) présentaient aussi comme patient le personnage désigné par le pronom.

On lit encore au XVI^e^ s. : *il me deult, il m'ennuie, il me fasche :*

> *Le bras estant haussé pour frapper,* ***il nous deult,*** si le coup ne rencontre et qu'il aille au vent (Montaigne).

La langue parlée tendait à éviter ces constructions ou à les personnaliser ; on lit dès l'origine *je me souviens ;* on lit au XVI^e^ s. *se chaloir :*

> *Amour en vain l'assault* [l'attaque],
> *Car elle de ses traits rebouchans*
> [s'émoussant] *ne se chaut*
> (Baïf).

Le français moderne garde *il me plaît, il me déplaît, il m'importe, il se sied, il me souvient.*

Dans le « colloque » des *Fêtes galantes,* Verlaine emploie la forme littéraire :

> *« Te souvient-il de notre extase ancienne ?*
> *— Pourquoi voulez-vous donc qu'il m'en souvienne ? »*

Dans le soliloque de la *Chanson d'automne,* il abdique toute préciosité :

> *Je me souviens*
> *Des jours anciens...*

Ailleurs, il sait retrouver la nuance pathétique de l'impersonnel ; c'est le début fameux de l'« ariette oubliée » :

> *Il* ***pleure*** *dans mon cœur*
> *Comme il pleut sur la ville.*

Et toute la pièce est un essai d'identification du mystérieux agent de larmes que figure *il* devant *pleure.*

• On a vu que le latin étendit aux verbes intransitifs la construction passive unipersonnelle (ex. : *Pugnatum est* [On a combattu]). En français, l'extension analogique n'a pas dépassé la passivation des verbes transitifs indirects ; on cite au XVII^e^ s. :

> *Il fut dansé, sauté, ballé* [dansé] (La Fontaine, *Contes*).

Ce sont des emplois exceptionnels et sans lendemain, imités du latin.

unipétale [ynipetal] adj. (de *uni-* 2 et de *pétale ;* 1872, Littré). Qui n'a qu'un pétale. (On dit aussi UNIPÉTALÉ, E [1872, Littré] et, plus souvent, MONOPÉTALE.)

uniphasique [ynifazik] adj. (de *uni-* 2 et de *phase ;* 1968, Larousse). *Questionnaire uniphasique,* en psychologie différentielle, questionnaire de personnalité qui ne fournit qu'une note, n'a de valeur prédictive que dans un domaine particulier et n'explore qu'un aspect de la personnalité.

unipolaire [ynipɔlɛr] adj. (de *uni-* 2 et de *polaire ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Qui n'a qu'un pôle électrique : *Appareil, interrupteur unipolaire.* || **2.** Se dit d'un neurone dont le corps cellulaire porte un seul prolongement, comme les neurones en T des ganglions spinaux.

unique [ynik] adj. (lat. *unicus,* unique, seul, sans égal, de *unus,* un [seul] ; fin du XV^e^ s., Molinet, au sens 1 [*seul et unique,* 1751, *Encyclopédie* — discours préliminaire ; *...fils... unique,* 1668, Molière] ; sens 2, 1876, Larousse [art. *voie* — sur une route, XX^e^ s. ; *sens unique,* janv. 1914, *la Science et la Vie,* p. 31] ; sens 3, 1640, Corneille ; sens 4, av. 1696, La Bruyère ; sens 5, 1758, Diderot). **1.** Qui est seul en son genre ; dont il n'existe aucun autre exemplaire (placé avant ou après le nom) : *Rome, l'unique objet de mon ressentiment* (Corneille). *Dans la seule entrevue, toute fortuite, qu'il m'a été donné d'avoir avec notre grand amateur de Racine, Racine fut l'unique objet de l'unique entretien* (Valéry). *Dos Passos* [...] *peut donner tous ses soins à rendre la singularité d'une vie. Chacun de ses personnages est unique* (Sartre). || *Seul et unique,* renforcement du sens de *seul : Un seul vers, mon cher monsieur, un seul et unique vers pouvait être romantique ou classique, selon que l'envie lui en prenait* (Musset). || *Enfant, fils, fille unique,* enfant, fils, fille qui n'a ni frère ni sœur. || **2.** *Voie unique,* ligne de chemin de fer ne comportant qu'une seule voie et qui nécessite un régime spécial d'exploitation et de signalisation ; sur une route, limitation provisoire de la circulation à une seule file de voitures (au lieu de deux ou trois) pour cause de travaux, d'effondrement de la chaussée, de chute de pierres, etc. || *Sens unique,* v. SENS 2. || **3.** Se dit d'une personne ou d'une chose infiniment supérieure aux autres, d'une qualité particulièrement éminente (toujours placé après le nom) : *Il la voulait promise à un destin unique* (Malraux). *Ce peintre est unique. Un fait unique dans l'Histoire.* || **4.** Qui est le même pour plusieurs choses : *Placer toutes les troupes sous un commandement unique. Une solution unique à tous ces problèmes.* || **5.** *Pop.* Qui étonne beaucoup par sa manière d'agir : *Ce type est vraiment unique !*

• SYN. : **3** *exceptionnel, extraordinaire, incomparable, inégalable ;* **4** *seul ;* **5** *extravagant, incroyable, inouï, stupéfiant.* — CONTR. : **1** *différent, divers, nombreux, plusieurs ;* **3** *banal, médiocre, minable, quelconque ;* **4** *double, multiple.*

• REM. Au sens 3, la langue classique admettait le superlatif, à la différence de l'usage actuel (1640, Corneille) : *Je verrai mon amant, mon plus unique bien* (Corneille).

uniquement [ynikmɑ̃] adv. (de *unique ;* 1458 [d'après le *FEW* — XIV, 43 *a* —, dont la référence est incontrôlable], au sens 1 ; sens 2, 1541, Calvin). **1.** Exclusivement : *Il retourne à Bonn le soir même ; il vient donc à Paris tout uniquement pour me voir* (Gide). *Je ne sais plus rien et j'aime uniquement* (Apollinaire). *Un produit uniquement composé d'éléments naturels.* || **2.** *Class.* Par-dessus tout : *Moi, qui t'ai toujours chérie uniquement* (Corneille).

unir [ynir] v. tr. (lat. *ūnīre,* unir, réunir, de *ūnus,* un [seul] — v. aussi UNI 1 ; v. 1165, Thomas, dans la loc. *unir un conte,* « réunir les données d'un récit » ; sens I, 1, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire ;* sens I, 2, 1594, Pithou ; sens I, 3, 1748, Montesquieu ; sens I, 4, 1538, R. Estienne ; sens I, 5, 1640, Corneille ; sens I, 6, 1660, Corneille ; sens I, 7, XIVe s., Du Cange [art. *appropriare*] ; sens II, 1539, R. Estienne).

I. 1. Assembler, rapprocher étroitement deux ou plus de deux éléments de manière à constituer un tout : *Unir une mosaïque de populations en une seule nation. Le fil directeur de l'action unit les divers épisodes de ce roman complexe.* || **2.** Associer, joindre ensemble : [La sœur Angélique :] *Dieu a tellement uni notre cause à celle de l'Église qu'il semble que ce soient deux choses inséparables* (Montherlant). *Elle unissait la grâce à la beauté. Unir ses chagrins, ses douleurs.* || **3.** Établir une communication entre deux choses : *Alexandre forma le dessein d'unir les Indes à l'Occident* (Montesquieu). [Le petit pont] *qui, par-dessus les eaux graisseuses du Sileys, unit la rue de l'Empereur-de-Russie* [...] *à la place Jeanne* (Toulet). *Le tunnel sous le mont Blanc unit directement la France et l'Italie.* || **4.** Établir des liens affectifs entre des personnes, des familles, des groupes : *Une douce conformité d'humeur et de goûts m'unissait étroitement à ma sœur* (Chateaubriand). *Ces deux familles ont été unies par le malheur.* || **5.** Lier par le mariage : *Plus tard quand Dieu nous aura unis, d'autres mystères nous sont réservés* (Claudel). *Le maire unit les époux au nom de la loi. Des familles unies par un double mariage.* || **6.** *Fig.* Créer le rapprochement, la concorde : *La grandeur d'un métier est peut-être avant tout d'unir les hommes* (Saint-Exupéry). || **7.** Associer par un lien politique, économique : *Le traité de Rome unit les peuples de l'Europe occidentale dans la Communauté économique européenne.*

II. Enlever les inégalités, les aspérités : *Unir une allée, une planche.*

• SYN. : **I, 1** *unifier ;* **2** *allier, combiner, conjuguer, marier ;* **3** *raccorder, relier, réunir ;* **4** *lier ;* **6** *rapprocher.* || **II** *égaliser, lisser, planer, polir.* — CONTR. : **I, 1** *démembrer, désagréger, disloquer ;* **2** *détacher, disjoindre, dissocier ;* **3** *séparer ;* **4** *brouiller, fâcher ;* **6** *désolidariser, désunir, diviser.*

◆ **s'unir** v. pr. (sens 1, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 2, 1669, Racine). **1.** Se lier, s'associer : *Le pâle hortensia s'unit au myrte vert* (Nerval). *Un type de héros en qui s'unissent l'aptitude à l'action, la culture et la lucidité* (Malraux). || **2.** S'attacher par des liens affectifs, par le mariage : *Les deux femmes se sont unies dans une haine commune. Les époux s'unissent pour le meilleur et pour le pire.*

• SYN. : **1** *s'allier, s'associer, se combiner, se conjuguer ;* **2** *se lier, se marier.*

uniramé, e [ynirame] adj. (de *uni-* 2 et du lat. *ramus,* rameau, branche ; 1876, Larousse). Qui n'est pas bifurqué. (S'emploie surtout en parlant des pattes des articulés.)

• CONTR. bifurqué, biramé.

uniréfringent, e [ynirefrɛ̃ʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *uni-* 2 et de *réfringent ;* 1872, Littré). Qui ne produit qu'une seule réfraction : *Cristal uniréfringent.*

unisérié, e [yniserje] adj. (de *uni-* 2 et de *série ;* 1872, Littré). Se dit des organes dont les parties identiques sont disposées sur un seul rang, ou de ces parties elles-mêmes : *Filament unisérié. Poils unisériés.*

unisexe [ynisɛks] adj. (de *uni-* 2 et de *sexe ;* 1763, Adanson [I, p. CCLXIV], au sens de « qui n'a qu'un sexe » [en parlant d'une fleur] ; sens actuel, 1971, *les Mots « dans le vent »*). Dans le langage de la mode, qui convient à l'un ou l'autre sexe, indifféremment : *Des pantalons unisexes. Une coiffure unisexe.*

unisexué, e [ynisɛksɥe] adj. (de *uni-* 2 et de *sexué ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 [*unisexé,* même sens, 1800, Bulliard] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Se dit des fleurs qui n'ont, les unes, que des étamines, les autres, qu'un pistil. || **2.** En biologie, qui n'a qu'un seul sexe.

unisexuel, elle [ynisɛksɥɛl] adj. (de *uni-* 2 et de *sexuel ;* 1794, Gouan [109], au sens de « unisexué » [en botanique] ; sens actuel, 1904, Larousse). Syn. peu usité de HOMOSEXUEL, ELLE.

unisson [ynisɔ̃] n. m. (bas lat. *unisonus,* qui a le même son, de son uniforme, du lat. class. *unus,* un [seul], et *sonus,* son, bruit ; 1375, Oresme [au fig., 1862, Fromentin]). Absence d'intervalle entre deux sons émis simultanément ; ensemble de sons ayant même hauteur : *Il y eut un accord de tout l'orchestre, un unisson plein, parfait, continu, et les notes n'étaient plus des sons* (Goncourt) ; et au fig. : *En répondant par un unisson parfait au ton cordial et froid de son adieu* (Fromentin).

◆ **À l'unisson** loc. adv. (sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1829, Boiste). **1.** En exécutant simultanément les mêmes notes : *Chanter, jouer à l'unisson.* || **2.** *Fig.* Sans qu'il y ait de discordances, d'une manière unanime : *Applaudir à l'unisson.*

◆ **À l'unisson de** loc. prép. (1837, Balzac [*unisson,* « conformité de sentiments », 1580, Montaigne]). En harmonie avec, en parfaite concordance avec : *Aussi sut-elle* [Mme de Bargeton] *à Chatelet un gré infini de lui avoir indiqué les moyens de se mettre à l'unisson du beau monde parisien* (Balzac). *Le ciel nocturne et bas s'éblouit de la ville | Et mon cœur bat à l'unisson des vies | Qui animent la ville au-dessous des grands cieux* (Apollinaire).

unitaire [ynitɛr] adj. (de *unité ;* 1688, Bossuet, comme n. m., au sens de « socinien, hérétique qui nie la Trinité et ne reconnaît qu'une seule personne en Dieu » ; 1803, Boiste, comme adj., au sens de « qui ne subit qu'un seul décroissement par rangée » [en parlant d'un cristal] ; sens 1, av. 1837, Fr. M. Ch. Fourier [en tératologie, 1872, Littré] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1830, Balzac ; sens 4, 1964, Larousse [pour un anneau, et dans un anneau d'intégrité, 1968, Larousse] ; sens 5, 1953, Larousse). **1.** Qui se rapporte à l'unité, qui tend vers l'unité : *En harmonie, l'une des premières opérations sera de rassembler un congrès de grammairiens et naturalistes pour composer une langue unitaire* [...] *avec les cris des animaux et autres documents naturels* (Fourier). || En tératologie, se dit d'un monstre dans la constitution duquel on ne peut reconnaître qu'un seul individu. || **2.** *Production unitaire,* fabrication d'un seul produit ou de quelques produits identiques, avant de reprendre une autre fabrication. || **3.** Qui recherche l'unité, dans le domaine politique ou syndical : *Poursuivre une stratégie unitaire. Une manifestation unitaire.* || **4.** Se dit d'un vecteur porté par un axe, de sens positif et de longueur unité. || Se dit d'un anneau qui possède un élément unité (élément neutre pour la multiplication). || Dans un anneau d'intégrité à élément unité, se dit d'un élément qui divise l'unité. || **5.** *Théorie du champ unitaire,* partie de la théorie de la relativité groupant les forces de la gravitation et les forces électromagnétiques dans une même interprétation, comme conséquence des propriétés de l'espace.

◆ adj. et n. (sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Partisan de l'unité dans le domaine politique ou syndical : *Un militant unitaire. La réunification syndicale, en*

1935, fut obtenue par la fusion des unitaires et des confédérés. || **2.** Syn. de UNITARIEN, ENNE (au sens 2).

unitarien, enne [ynitarjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *unitaire* ; 1842, Acad., écrit *unitairien,* et 1904, Larousse, écrit *unitarien,* au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse [« socinien », 1872, Littré]). **1.** Partisan de l'unité, de la centralisation politique. (Vieilli.) [On a dit aussi UNITAIRIEN, ENNE.] || **2.** Se dit des membres d'une secte religieuse angloaméricaine qui nie le dogme de la Trinité. (On dit aussi UNITAIRE.)

unitarisme [ynitarism] n. m. (de *unitaire ;* 1865, Proudhon [*unitarianisme,* même sens, 1838, Acad.]). Doctrine des unitaires, en politique, ou des unitariens, en religion.

unité [ynite] n. f. (lat. *unitas,* unité, identité, unité de sentiments, de *unus,* un [seul] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1265, Br. Latini [*unité d'action, de lieu,* 1660, Corneille ; *unité de temps,* 1690, Furetière — d'abord ...*de jour,* 1660, Corneille] ; sens I, 3, av. 1654, Guez de Balzac [en peinture, 1876, Larousse — *unité d'objets,* même sens, 1765, *Encyclopédie*] ; sens I, 4, av. 1874, Michelet [*unité d'action,* 1967, Robert ; *unité de vues,* 1964, Robert] ; sens II, 1, 1370, Oresme [*système d'unités, unités... fondamentales,* 1888, Larousse ; *unité astronomique,* 1968, Larousse ; *unité de radium,* 1933, Larousse ; *unité de compte,* 1975, Larousse] ; sens II, 2, 1370, Oresme [dans un nombre entier de plusieurs chiffres..., 1680, B. Lamy, 14 ; dans un ensemble structuré..., 1968, Larousse] ; sens II, 3, 1964, Larousse [aussi *unité fourragère*] ; sens II, 4, 1964, Larousse ; sens II, 5, 1968, Larousse [*unité significative,* 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens II, 6, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens II, 7, 1969 ; sens II, 8, 1929, Esnault ; sens III, 1, 1904, Larousse [d'abord *unité tactique,* 1872, Littré ; *petite unité, grande unité, commandant d'unité, unité administrative, unité de combat, unité d'instruction,* 1964, Larousse] ; sens III, 2, 1949, Larousse ; sens IV, 1, 1964, Larousse [pour les deux loc.] ; sens IV, 2, 13 nov. 1969, *le Monde ;* sens V, 1, 1964, Larousse [aussi *unité pilote*] ; sens V, 2, 1964, Larousse ; sens V, 3, 1968, Larousse).

I. 1. Qualité de ce qui forme un tout : *Les rayons de mon soleil, depuis son aurore jusqu'à son couchant, se croisant et se confondant, ont produit dans mes récits une sorte de confusion, ou si l'on veut, une sorte d'unité indéfinissable* (Chateaubriand). *Après avoir marché de longs siècles dans la nuit de l'enfance* [...] *est venu le grand moment où elle* [l'humanité] *s'est reconnue, où elle s'est sentie comme unité vivante* (Renan). *Il n'a jamais rien cherché dans ses articles, que l'unité française, ni rien montré, sinon que cette unité se trouvait naturellement composée de l'harmonieuse diversité de nos provinces* (Gide). || **2.** Qualité de ce qui n'a pas de parties, de ce qui est un (par opposition à *pluralité*) : *La France ne serait sauvée que par l'unité du pouvoir placée un instant dans la même main* (Michelet). *Ainsi le jour de 1513 où Luther ouvrit sa Bible à l'épître aux Romains, l'unité du monde chrétien était virtuellement brisée et une ère nouvelle commençait pour l'Europe* (Green). || *Unité d'action, de lieu, de temps,* dans la littérature classique française, règles dramatiques selon lesquelles chaque pièce devait, en son entier, se dérouler 1° en une seule action principale ; 2° dans le même édifice ou, au moins, dans la même ville ; 3° dans l'espace d'une journée au plus. || **3.** Caractère de ce qui est continu, suivi, conséquent (s'emploie surtout dans les domaines littéraire et artistique) : *L'unité est pour moi la première qualité des romans* (d'Alembert). *L'unité de l'art chrétien au Moyen Âge, des bords de la Somme aux rives de l'Arno, nul ne l'a sentie comme lui* [Ruskin] (Proust). || En peinture, subordination des masses secondaires à une masse principale. || **4.** Accord, harmonie : *La volonté de s'unir, c'était déjà l'unité des cœurs* (Michelet). *Il règne une grande unité dans cette organisation.* || *Unité d'action,* possibilité d'agir en commun dans le domaine politique et syndical, qui constitue l'objectif principal des unitaires. || *Unité de vues,* accord complet entre deux ou plus de deux personnes sur un problème particulier : *Après de longs débats, les délégués sont parvenus à une entière unité de vues sur cette question capitale.*

II. 1. Grandeur prise comme terme de comparaison avec des grandeurs de même espèce : *L'unité est la première mesure ; rien ne mesure l'unité* (Condillac). *Unité de longueur, de poids.* || *Système d'unités,* ensemble cohérent d'unités choisies de façon à simplifier certaines formules physiques reliant plusieurs grandeurs. || *Unités de base* ou *unités fondamentales,* unités en petit nombre (trois à six) desquelles on dérive les autres unités d'un système : *Le centimètre, le gramme et la seconde sont les unités fondamentales du système C.G.S.* || *Unité astronomique,* unité de longueur (symb. : U.A.) équivalant au rayon de l'orbite circulaire que décrirait autour du Soleil une planète de masse négligeable, soustraite à toute perturbation, et dont la révolution sidérale serait, en jours moyens, 365,25. || *Unité de radium,* gramme de radium élément. || *Unité de compte,* étalon de valeur servant à établir la valeur exacte des dettes ou des créances, en les soustrayant le plus possible aux fluctuations des monnaies nationales. || **2.** Chacune des parties semblables qui composent un nombre. || Dans un nombre entier de plusieurs chiffres, chiffre qui est placé le plus à droite. || Dans un ensemble structuré, élément neutre, s'il existe, d'une loi de composition interne notée multiplicativement. || **3.** Quantité d'une substance correspondant à une certaine activité pharmacologique, et évaluée par expérimentation. || *Unité fourragère,* étalon employé pour mesurer la valeur énergétique des aliments, et qui correspond à la quantité d'énergie utilisable par l'organisme animal contenue dans un kilogramme d'orge moyenne. || **4.** *Unité statistique,* fait élémentaire à étudier. || **5.** *Unité d'analyse,* dans l'analyse de contenu en psychologie sociale, élément simple, supposé indécomposable, caractérisable objectivement, qu'il faut définir, dénombrer et ranger dans les catégories. || *Unité significative,* partie d'un message qui a par elle-même une signification essentiellement semblable à celle qu'elle acquiert par son contexte, et qui ne peut être divisée en plusieurs parties ayant un même rôle du point de vue du sens. || **6.** *Unité linguistique,* élément discret identifié à un certain niveau ou rang : *Une unité linguistique ne sera reçue telle que si on peut l'identifier dans une unité plus haute* (Benveniste). || **7.** *Unité de valeur* (abrév. *U. V.*), dans une université, enseignement correspondant à une discipline précise et sanctionné par un contrôle des connaissances. || **8.** *Arg.* Dix mille francs : *Un casse de trente unités, ça vaut déjà le coup.*

III. 1. Élément d'une force militaire constitué, encadré, articulé et équipé de façon permanente : *Mais les attaques sont si puissantes et si obstinément répétées que les unités exposées fondent en quelques jours au feu furieux de milliers de pièces de tout calibre* (Valéry). *Pendant l'hiver de 1917, j'ai fait la connaissance d'un jeune musicien de province qui servait dans la même unité que moi* (Duhamel). *Rejoindre son unité après une permission.* || *Petite unité,* formation inférieure à la division. || *Grande unité,* formation supérieure à la division. || *Commandant d'unité,* officier placé à la tête d'une unité organique. || *Unité administrative,* celle qui forme un élément permanent de gestion administrative du personnel et du matériel prévus à son tableau d'effectif : *Un corps de troupes est constitué par la réunion d'un certain nombre d'unités administratives.* || *Unité de combat,* celle qui est pourvue des moyens nécessaires (en effectifs et en matériel) pour assurer à son échelon certaines missions de combat. || *Unité d'instruction,* unité formée souvent de façon temporaire et réunissant l'ensemble des recrues suivant un même cycle d'instruction. || **2.** Appellation donnée à des bâtiments de la Marine nationale, quelle que soit leur importance : *Les unités de la flotte. Une flotte de tant d'unités.*

IV. 1. *Unité de voisinage,* ou *unité résidentielle,* en urbanisme, quartier résidentiel constituant un tout par lui-même, muni de l'équipement collectif nécessaire au développement complet de la vie de la communauté. || **2.** *Unité d'enseignement et de recherche* (abrév. *U.E.R.*), élément de base constitutif des universités, selon la loi d'orientation de décembre 1968, et correspondant à un ou à plusieurs anciens départements.

V. 1. Groupe d'appareils, dans un laboratoire ou une usine, capables de réaliser une opération industrielle indépendamment des autres installations de cette usine : *Une unité de cracking, de raffinage.* || *Unité pilote,* installation de laboratoire ou semi-industrielle, reproduisant à petite échelle les conditions de traitement, les pressions, la température d'une fabrication. || **2.** *Conduite en unités multiples,* couplage de plusieurs locomotives ou automotrices identiques qui peuvent être conduites par un seul agent de l'une quelconque des cabines de conduite de ces engins. || **3.** Appellation d'une partie d'un ordinateur ou d'un calculateur effectuant un certain type d'opération : *Unité d'affichage, de contrôle, d'échange, d'entrée, de sortie, de traitement.*

• SYN. : **I, 1** *tout ;* **2** *unicité ;* **3** *cohérence, cohésion, harmonie ;* **4** *communion, fraternité, solidarité, union.*

unitegminé, e [ynitɛgmine] adj. (de *uni-* 2 et du lat. *tegmen, tegminis,* tout ce qui sert à couvrir, enveloppe du grain, de *tegere,* couvrir, recouvrir ; 1907, Larousse). Se dit des ovules qui n'ont qu'un tégument (ombellifères, composées).

unitif, ive [ynitif, -iv] adj. (lat. médiév. **unitivus,* unitif, du lat. class. *unitum,* supin de *unire,* unir, réunir [v. UNIR] ; v. 1420, A. Chartier, au sens 2 [*vie unitive ;* « qui unit... à Dieu », 1615, d'après le *FEW,* XIV, 48 *a*] ; sens 1, 1872, Littré [*rescrit unitif,* 1701, Furetière]). **1.** Qui unit : *Fibres unitives du cœur.* || Spécialem. *Rescrit unitif,* celui qui unit deux bénéfices. || **2.** Qui unit, qui est propre à unir à Dieu. || *Vie unitive,* dans le langage des mystiques, vie d'union totale et permanente à Dieu : *Qu'il n'y ait pas dans les monastères assez de religieux arrivés à la vie unitive et fondus en Dieu, d'accord* (Huysmans).

univalence [ynivalɑ̃s] n. f. (de *univalent ;* 1964, Larousse). *Domaine d'univalence d'une fonction,* domaine dans lequel une fonction mathématique est univalente.

univalent, e [ynivalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *uni-* 2 et de *valence ;* 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui a pour valence 1 : *Radical univalent.* || **2.** Se dit d'une fonction de la variable complexe qui, dans un domaine donné, prend une seule fois les valeurs qu'elle est susceptible de prendre.

univalve [ynivalv] adj. (de *uni-* 2 et de *valve ;* 1742, A. J. Dezallier d'Argenville [116], au sens 1 ; sens 2, 1778, Lamarck, I, 89 ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Se dit des mollusques qui n'ont qu'une valve. || **2.** Se dit d'un péricarpe qui ne s'ouvre que d'un côté. || **3.** Se dit des fruits capsulaires formés d'une seule pièce.

◆ **univalves** n. m. pl. (1904, Larousse). Ancien nom des gastropodes.

univers [ynivɛr] n. m. (lat. *universus,* tout entier, considéré dans son ensemble, universel [et, au neutre substantivé *universum,* « ensemble des choses, univers »], de *unus,* un [seul], et de *versus,* part. passé de *vertere,* tourner, faire tourner, proprem. « tourné de manière à former un ensemble » ; milieu du XIIe s., d'après le *FEW* [XIV, 53 *a*], comme adj., au sens de « entier, complet, dans sa plus grande extension », et milieu du XVIe s., Huguet [*Évolution,* 158], au sens de « qui s'étend au monde entier » ; comme n. m., au sens I, 3, v. 1530, C. Marot ; sens I, 1, av. 1613, M. Régnier [*expansion de l'univers,* 1953, Larousse] ; sens I, 2, av. 1613, M. Régnier ; sens I, 4, 1553, *Bible Gérard ;* sens I, 5, 1830, Lamartine ; sens I, 6, 1807, Mme de Staël ; sens I, 7, 1761, J.-J. Rousseau ; sens I, 8, 1968, Larousse [aussi « ensemble des personnes... », et *univers d'attitude*] ; sens I, 9, 1947, A. Lalande [en linguistique, 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens II, 1904, Larousse).

I. 1. Ensemble des divers systèmes de planètes et d'étoiles : *Supposons que, dans une nuit, toutes les dimensions de l'univers deviennent mille fois plus grandes* (Poincaré). *Notre univers possède certainement un très grand nombre de systèmes planétaires analogues au nôtre* (Ducrocq). || *Expansion de l'univers,* théorie dérivée de celle de la relativité, et selon laquelle les différentes galaxies de l'univers s'écarteraient les unes des autres avec une vitesse proportionnelle à leur distance par rapport à l'observateur terrestre. || **2.** L'ensemble de ce qui existe : *Et ce n'est pas à moi de t'expliquer le monde, | Que celui qui l'a fait t'explique l'univers* (Lamartine). *Puis Ulysse lui apprit* [au Cyclope] *les faux syllogismes, l'Univers construit sur des nombres* (Giraudoux). || **3.** La Terre habitée tout entière : *Pour l'enfant amoureux de cartes et d'estampes, | L'univers est égal à son vaste appétit* (Baudelaire). *Ce grand voyageur a parcouru l'univers.* || **4.** Les habitants de la Terre, l'ensemble des hommes : *L'infaillibilité a fait Napoléon, elle en eût fait un Dieu, si l'univers ne l'avait entendu tomber à Waterloo* (Balzac). *Tu mettrais l'univers entier dans ta ruelle, | Femme impure !* (Baudelaire). || **5.** L'endroit, le milieu dans lequel on vit : *Son univers obscur était borné par les murs mêmes de cette pièce qu'elle n'avait jamais quittée* (Gide). *Il faut que je sorte d'un univers où j'étais un homme pour rentrer dans un univers où je serai un outragé* (Montherlant). || **6.** *Fig.* Ce qui est en quelque sorte le tout, l'essentiel pour quelqu'un, exclusivement à tout le reste qui n'est qu'accessoire : *Celui qui a son univers dans sa famille est heureux* (Sainte-Beuve). || **7.** *Fig.* Domaine matériel, intellectuel ou moral harmonieusement organisé : *Le lexique français, en sortant de sa bouche* [de Hugo], *est devenu un monde, un univers coloré, mélodieux et mouvant* (Baudelaire). *On s'avance dans l'univers parisien* [dans « les Illusions perdues »], *on s'y familiarise avec ses types, ses gros monstres, ses requins...* (Morand). || **8.** En psychologie, totalité des éléments qui répondent à tous les critères déterminés dans le domaine qu'on étudie. || Ensemble des personnes sur lesquelles portera l'enquête après détermination de leurs caractéristiques. || *Univers d'attitude,* ensemble des limites à l'intérieur desquelles se situe l'attitude d'un individu. || **9.** *Univers du discours,* en logique, ensemble potentiel de tous les jugements uniquement vrais ou uniquement faux ; en linguistique, minimum irréductible de contexte nécessaire à un énoncé.

II. *Grand univers,* format de papier pour impressions lithographiques (1 x 1,30 m).

• SYN. : **I, 2** *cosmos, création, monde, nature ;* **4** *hommes, humanité ;* **5** *domaine, sphère.*

universalisation [ynivɛrsalizasjɔ̃] n. f. (de *universaliser ;* 1795, Brunot, au sens 1 ; sens 2, av. 1865, Proudhon). **1.** Action d'universaliser ; résultat de cette action : *Elle* [la machine] *aussi est un facteur d'universalisation. De l'objet mécanique en effet, il n'est généralement qu'une façon de se servir...* (Sartre). || **2.** En philosophie, passage du particulier à l'universel : *L'universalisation d'un principe moral.*

universaliser [ynivɛrsalize] v. tr. (dér. savant de *universel ;* 1769, Ch. Bonnet, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Rendre universel ; répandre partout : *Démocratisez la propriété, non en l'abolissant, mais en l'universalisant* (Hugo). || **2.** En logique, considérer sous son aspect universel.

◆ **s'universaliser** v. pr. (1876, Larousse). Devenir universel ; se généraliser : *Cette guerre était condamnée à s'universaliser* (Romains).

universalisme [ynivɛrsalism] n. m. (dér. savant de *universel ;* 1823, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Opinion de ceux qui ne reconnaissent d'autre autorité que le consentement universel. || **2.** Doctrine d'après laquelle Dieu a voulu la rédemption de tous les hommes.

universaliste [ynivɛrsalist] adj. (dér. savant de *universel ;* 1757, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1947, A. Lalande). **1.** Qui embrasse la

totalité du monde, qui s'adresse à tous sans distinction : *Cette vraie pensée de Gandhi est infiniment plus large, plus humaine, plus universaliste que celle de l'Évangile publié sous son égide* (Rolland). || **2.** Qui a trait à l'universalisme philosophique ou religieux.

◆ n. et adj. (1704, Trévoux). Partisan de l'universalisme philosophique ou religieux.

universalité [yniversalite] n. f. (bas lat. *universalitas,* universalité, du lat. impér. *universalis* [v. UNIVERSEL] ; 1375, R. de Presles, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1636, Monet [en droit, 1690, Furetière] ; sens 4, 1601, P. Charron). **1.** Qualité de ce qui est universel, de ce qui embrasse tout : *Cette honorable universalité de la langue française, si bien reconnue et si hautement avouée dans notre Europe, offre pourtant un grand problème* (Rivarol). || **2.** En logique, qualité d'une proposition universelle. || **3.** Totalité, ensemble d'êtres ou de choses : [Une république] *où il n'y a qu'un seul peuple composé de l'universalité des citoyens* (Lamartine). *Plus instruit que ne l'est généralement un banquier, son éducation avait comporté l'universalité des connaissances qui constitue l'enseignement polytechnique* (Balzac). || *Spécialem.* En droit, ensemble des biens et des dettes considérés comme formant un tout : *Déclarer sa fortune à sa fille, inventorier l'universalité de ses biens, meubles et immeubles pour les liciter* (Balzac). || **4.** Qualité d'une personne qui a toutes les aptitudes, toutes les capacités : *Je sais aussi que votre universalité suffit à tout* (Voltaire). *Après qu'on eut parlé de l'universalité des dons du mari, tout innocemment je demandai : « Et vous, Madame, vous ne faites rien ? »* (Gide).

universaux [yniverso] n. m. pl. (plur. substantivé de *universal,* universel [fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire*], var. anc. de l'adj. *universel ;* 1641, Descartes, au sens 1 [*querelle des universaux,* 1893, *Dict. général — lutte des universaux,* même sens, 1876, Larousse] ; sens 2, 1972, *Dict. de linguistique*). **1.** En philosophie, ancien nom des concepts généraux : *Au premier point de vue* [l'extension], *on distingue parmi les universaux les « genres » et les « espèces » ; au second point de vue* [la compréhension], *la différence, le propre et l'accident* (Goblot). || *Querelle des universaux,* controverse scolastique sur la nature et l'origine des idées générales, qui opposa autrefois les rationalistes aux empiristes. || **2.** *Universaux du langage,* ensemble de formes, de concepts, de relations existant dans toutes les langues du monde.

universel, elle [yniversel] adj. (lat. impér. *universalis,* universel, général, du lat. class. *universus,* tout entier, considéré dans son ensemble [v. UNIVERS] ; v. 1200, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, v. 1265, Br. Latini [*exposition universelle,* 1864, Littré, art. *exposition*] ; sens 2, 1569, Huguet, *Évolution,* 158 [*consentement universel,* av. 1662, Pascal] ; sens 3, 1601, P. Charron ; sens 4, v. 1265, Br. Latini ; sens 5, 1580, Montaigne [pour une proposition, v. 1265, d'après le *FEW,* XIV, 49 *b ;* pour un quantificateur, 1968, Larousse] ; sens 6, 1975, Larousse ; sens 7, 1964, Larousse ; sens 8, 1949, Larousse [*moteur... ; récepteur...,* 1964, Larousse] ; sens 9, v. LÉGATAIRE). **1.** Qui s'étend au monde entier ; qui embrasse la totalité des êtres et des choses : *Et c'était un merveilleux spectacle de voir mon bon maître* [...] *relevant la tête pour disserter, selon l'occurrence, soit des plans de monarchie universelle attribués au feu roi, soit des aventures galantes d'un financier* (France). *Le paysan, dans son labour, arrache peu à peu quelques secrets à la nature et la vérité qu'il dégage est universelle* (Saint-Exupéry). || *Exposition universelle,* v. EXPOSITION. || *Jugement universel,* v. JUGEMENT (§ I, n. 2). || **2.** Qui provient de tous : *Pesez ce que vaut, parmi nous, cette expression populaire, universelle* [...] : *donner sa parole d'honneur* (Vigny). *Ce pays martyre a été l'objet d'une compassion universelle.* || *Consentement universel,* v. CONSENTEMENT. || *Suffrage universel,* v. SUFFRAGE. || **3.** Se dit d'une personne qui a des capacités pour tout, des connaissances dans tous les domaines : *Aucun artiste n'est plus universel que lui* [Hugo], *plus apte à se mettre en contact avec les forces de la vie universelle* (Baudelaire). *Homme universel, B. entreprend, avec un égal génie et sans plus de vergogne, sculpture, gravure, peinture à l'huile* (Gide). || **4.** En philosophie, qui est valable de façon totale et impérative : *Aucune idée n'est réellement générale, sinon pour l'usage et la commodité, mais* [...] *toute idée est toujours pensée comme universelle* (Alain). *Jugement, principe universel.* || **5.** En logique, se dit d'un terme en tant qu'il convient à tous les individus d'une classe. || Se dit d'une proposition dont le sujet est pris dans toute son extension, de telle sorte qu'on énonce une relation vraie de tous les individus qui en font l'extension. || Se dit d'un quantificateur qui, liant une variable d'une fonction propositionnelle, signifie que toute valeur de la variable vérifie cette proposition (symb. : $\forall$, qui s'énonce « pour tout »). || **6.** Dans un ensemble mathématique ordonné, se dit de l'élément unique, s'il existe, plus grand que tous les autres. || **7.** Se dit d'une machine-outil conçue pour exécuter les différentes opérations d'usinage d'une pièce sans qu'il soit nécessaire de changer son montage : *Un tour universel.* || *Clé, pince universelle,* v. CLÉ (§ III, n. 4), PINCE (§ II, n. 1). || **8.** *Moteur universel, récepteur universel,* moteur électrique, récepteur de radiodiffusion qui peuvent fonctionner indifféremment sur courant continu ou alternatif. || **9.** *Légataire universel, à titre universel,* v. LÉGATAIRE.

◆ **universel** n. m. (sens 1, XVe s., La Curne ; sens 2, 1621, P. Du Moulin, p. 3). **1.** Ce qui est universel : *L'art réalise, sans effort apparent, la réconciliation du singulier et de l'universel dont rêvait Hegel* (Camus). || **2.** Dans la philosophie scolastique, nom sous lequel étaient désignés les concepts ou termes généraux qui servaient à classer les êtres et les idées : *L'universel s'oppose au particulier.*

universellement [yniverselmɑ̃] adv. (de *universel ;* 1265, écrit *universaument,* et 1314, écrit *universellement,* d'après le *FEW,* XIV, 49 *b*). D'une manière universelle : *C'était un grand mathématicien, universellement connu* (Triolet). *Ce principe s'applique universellement.*

universitaire [yniversiter] adj. (de *université ;* 1819, Boiste [*restaurant universitaire,* v. 1948]). Relatif à l'université : *Bâtiments universitaires. Domaine universitaire. Études universitaires.* || *Grade universitaire,* v. GRADE (§ I, n. 3). || *Restaurant universitaire,* en abrégé *restau U,* v. RESTAU.

◆ adj. et n. (1814, Béranger). Qui exerce une fonction d'enseignement dans l'Université : *Le personnel universitaire. On sait que le ministère Fourtoul a laissé dans la mémoire des vieux universitaires un pénible souvenir* (France).

université [yniversite] n. f. (lat. *universitas,* totalité, ensemble [et, à basse époque, dans la langue juridique, « corps, compagnie, corporation, communauté »], de *universus,* tout entier [v. UNIVERS] ; 1218, Godefroy, au sens de « communauté » ; sens 1, XIIIe s., Rutebeuf ; sens 2, v. 1360, Froissart [*conseil d'université,* 1969] ; sens 3, 1923, Larousse ; sens 4, 1er mars 1808, *Bulletin des lois* [aussi « ensemble des membres de l'enseignement public... »] ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1898, d'après Larousse, 1907). **1.** Au Moyen Âge, institution ecclésiastique jouissant de privilèges royaux et pontificaux et chargée de l'enseignement. || **2.** Ensemble d'établissements scolaires relevant de l'enseignement supérieur (collèges, écoles, instituts, U.E.R.), et regroupés dans une circonscription administrative : *L'université de Besançon, de Paris X, de Tours. Une université se compose d'une ou de plusieurs U. E. R. Le président d'une université.* || *Conseil d'université,* organisme élu au deuxième degré, comprenant des représentants des enseignants, des étudiants, du personnel administratif et des personnalités extérieures, chargé de veiller à la gestion et au fonctionnement de l'université. || *Grand maître de l'Université,* v. MAÎTRE 1 (§ II, n. 2). || **3.** Bâtiment où se trouvent rassemblées les U.E.R. : *Aller à l'université. Une université située au milieu d'un campus.* || **4.** Ensemble du personnel d'administration et du personnel enseignant dans les universités françaises. || Ensemble des membres de l'enseigne-

ment public des divers degrés, dépendant de l'Éducation nationale. || **5.** En droit ancien, corporation des maîtres, élèves et suppôts et, *par extens.*, ensemble des écoles qui dépendent d'elle. || **6.** *Universités populaires,* associations destinées à répandre l'instruction dans les milieux populaires et visant à rapprocher les intellectuels et la classe ouvrière : *Singulier peuple, qui ne se précipite point aux doctes leçons de nos savantes universités populaires* (Péguy).

univibrateur [ynivibratœr] n. m. (de *uni-* 2 et de *vibrateur ;* 1968, Larousse). Montage à transistors susceptible de passer d'un état stable à un état instable.

univitellin, e [ynivitɛlɛ̃, -in] adj. m. (de *uni-* 2 et de *vitellin ;* 1953, Larousse). Qui provient d'un seul œuf : *Jumeaux univitellins.*

univocité [ynivɔsite] n. f. (dér. savant de *univoque ;* 1921, Vendryes, p. 192). Caractère de ce qui est univoque : *L'univocité d'une proposition logique, d'un terme technique.*

• REM. On rencontre plus rarement la forme UNIVOCATION (bas lat. *univocatio,* homonymie, de *univocus* [v. l'art. suiv.] ; 1503, Chauliac).

univoltin, e [ynivɔltɛ̃, -in] adj. (ital. *univoltano,* même sens, de *uni-,* élément tiré du lat. *unus,* un [seul], et de *volta,* tour, fois [v. VOLTE 1] ; 1872, Littré, écrit *univoltain* [*univoltin,* 1876, Larousse], comme n. m., au sens de « ver à soie qui ne donne, dans l'année, qu'une seule génération » ; comme adj., au sens actuel, 1964, Larousse). Se dit des insectes qui se reproduisent à raison d'une génération par an.

univoltinisme [ynivɔltinism] n. m. (de *univoltin ;* 1964, Larousse). Particularité des races ou des espèces univoltines.

univoque [ynivɔk] adj. (bas lat. *univocus,* qui n'a qu'un son, qui n'a qu'un nom [terme de grammaire], du lat. class. *unus,* un [seul], et *vox, vocis,* voix, son ; v. 1363, Chauliac, au sens de « qui ne s'applique qu'à une seule affection » [terme de médecine] ; sens 1, v. 1380, *Aalma ;* sens 2, 1965, Larousse ; sens 3, 1876, Larousse [pour les deux loc.]). **1.** Qui s'applique à plusieurs choses dans un seul et même sens : *« Homme » est univoque à Pierre et à Paul. Une proposition univoque.* || **2.** Se dit d'une correspondance entre deux ensembles mathématiques qui, d'un élément du premier, conduit à un élément, et un seul, du second. || **3.** *Signes, symptômes univoques,* signes, symptômes caractéristiques d'une maladie ou d'un état auquel ils sont propres. (On dit plus couramment PATHOGNOMONIQUE.)

• CONTR. : **1** *ambigu, équivoque.*

un tel, une telle n. V. TEL, TELLE.

upas [ypɑs] n. m. (mot malais signif. proprem. « poison » ; 1808, Boiste [adjectiv., av. 1872, Th. Gautier]). Arbre de Malaisie, dont le latex, toxique, est utilisé par les indigènes pour empoisonner leurs flèches ; et adjectiv. : *Plante de l'idéal, plus venimeuse que le mancenillier ou l'arbre upas* (Gautier).

upérisation [yperizasjɔ̃] n. f. (angl. *uperization,* même sens, de *u[ltra]p[asteurize],* pasteuriser à un haut degré, du préf. intensif *ultra-* [lat. *ultra,* au-delà (de), au-dessus (de), plus que], et de *to pasteurize,* pasteuriser [empr. du franç. *pasteuriser*] ; 1964, Larousse). Procédé de stérilisation continue du lait en vrac, par injection directe de vapeur surchauffée dans le lait soumis à un écoulement turbulent et maintenu sous pression.

upérisé, e [yperize] adj. (de *upéris[ation] ;* févr. 1969, *Femme pratique,* écrit *uppérisé ; upérisé,* 1975, *Lexis*). Se dit du lait qui a été soumis à l'upérisation.

uppercut [ypɛrkyt] n. m. (mot angl. de même sens, de *upper,* supérieur [de *up,* vers le haut], et de *cut,* coupure, coup [déverbal de *to cut,* couper] ; 1er déc. 1905, *la Vie au grand air,* p. 1013). Coup de poing porté de bas en haut, le plus souvent sous le menton : *Jacques s'avance et descend un de ses adversaires d'un direct au menton, abolit un autre d'un uppercut au plexus solaire* (Queneau).

upsilon [ypsilɔn] n. m. (mot gr. de mêmes sens, proprem. « u simple », de *u,* u, et de *psilon,* neutre de l'adj. *psilos,* nu, simple ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Vingtième lettre de l'alphabet grec (υ), correspondant au *u* français, mais devenue *y* dans les mots français tirés du grec. || **2.** Signe numérique grec valant 400 avec l'accent supérieur à droite (υ') et 400 000 avec l'accent inférieur à gauche (͵υ).

upstream [œpstrim] adv. (mot angl. de même sens, de *up,* vers le haut, en montant, et de *stream,* cours, courant ; 1964, Larousse). D'aval en amont ; en remontant le courant.

up to date [œptudet] loc. adj. (loc. angl. signif. « jusqu'au jour, du dernier genre », de *up,* en montant, de *to,* vers, et de *date,* date [empr. du franç. *date*] ; 1894, *la Nature* [p. 147], au sens 2 ; sens 1, 1923, Larousse). **1.** Au courant, à jour (vieilli) : *Un annuaire up to date.* || **2.** Au goût du jour, moderne (vieilli) : *Ah ! Vous voulez me rendre up to date ! C'est moi qui vous rendrai vieille France !* (Bourget).

upwelling [œpwɛliŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *up,* vers le haut, et de *to well,* jaillir, sortir ; 1968, Larousse). Mouvement vertical des eaux océaniques superficielles, provoqué par un vent soufflant du continent.

uraète [yraɛt] n. m. (lat. scientif. moderne *uroaetus,* même sens, proprem. « aigle à queue », du gr. *oura,* queue, et *aetos,* aigle ; 1904, Larousse). Grand aigle brun d'Australie, de la famille des falconidés.

uræus [yreys] n. m. (lat. moderne *uraeus,* même sens, du gr. *ouraios,* qui concerne la queue, dér. de *oura,* queue des animaux ; 1858, Th. Gautier). Représentation symbolisée du serpent naja, qui figurait sur la coiffure des pharaons et de certaines divinités égyptiennes.

uranate [yranat] n. m. (de *urane ;* 1845, Bescherelle). Sel dérivant de l'anhydride UO_3 : *Uranate d'ammonium.*

urane [yran] n. m. (allem. *Uran,* même sens [fin du XVIIIe s.], du n. de la planète *Uranus* [découverte peu de temps avant l'urane], emploi arbitraire du bas lat. *Uranus,* n. du père de Saturne, gr. *Ouranos,* même sens [proprem. « le Ciel »] ; 1790, *Annales de chimie,* 1re série, VI, 175). Oxyde d'uranium UO_2, considéré longtemps comme un corps simple.

uraneux [yranø] adj. m. (de *urane ;* 1872, Littré). Se dit des dérivés de l'uranium quadrivalent : *Chlorure uraneux.*

uranides [yranid] n. m. pl. (de *uran[ium]* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1872, Littré, au sens de « famille de minéraux dérivés de l'uranium » ; sens actuel, 1968, Larousse). Groupe d'éléments chimiques comprenant l'uranium, le neptunium, le plutonium et l'américium, dont les propriétés chimiques sont voisines.

uranie [yrani] n. f. (lat. scientif. moderne *urania,* même sens, emploi arbitraire, comme n. commun, du lat. class. *Urania,* n. de la muse de l'astronomie, gr. *Ourania,* même sens, proprem. « la céleste », fém. substantivé de l'adj. *ouranios,* du ciel, céleste, dér. de *ouranos,* ciel ; 1827, Acad.). Genre de lépidoptères comprenant de grands papillons de Madagascar, aux vives couleurs.

uranifère [yranifɛr] adj. (de *urani[um]* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1949, Larousse). Qui renferme de l'uranium : *Sels uranifères. Minerai uranifère.*

uraninite [yraninit] n. f. (de *urane ;* 1843 [d'après Robert, 1964], puis 1949, Larousse). Syn. de PECHBLENDE.

uranique [yranik] adj. (de *urane ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 [pour des radiations, 1904, Larousse] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Qui se rapporte à l'uranium. || *Spécialem.* et *vx.* Se disait des radiations émises par l'uranium et ses dérivés : *Rayons uraniques.* || **2.** *Sels uraniques,* ou *sels d'uranyle,* sels d'uranium dérivant du radical uranyle et dans lesquels l'uranium a la valence 6.

uranisme [yranism] n. m. (allem. *Uranismus,* même sens [milieu du XIXe s.], du gr. *Ourania,* surnom d'Aphrodite, proprem. « la céleste » [v. URANIE] ; 1904, Larousse). Inversion sexuelle observée

dans le sexe masculin : *Loin de nier ou de cacher son uranisme, il* [Proust] *l'expose, et je pourrais presque dire : s'en targue* (Gide).

uraniste [yranist] adj. et n. m. (de *uranisme ;* 1904, Larousse). Se dit d'un homme atteint d'inversion sexuelle : *Mais je veux bien croire qu'il a raison ; et que les uranistes sont encore un peu plus nombreux que je ne le croyais d'abord* (Gide).

• REM. On a dit aussi URANIEN (1909, Colette) : *Et puis il a de mauvaises mœurs, Dieu merci, cet uranien frusqué à Londres* (Colette).

uranite [yranit] n. f. (de *uran[ium] ;* 1872, Littré). Nom générique des phosphates et arséniates naturels contenant de l'uranium et d'autres métaux.

uranium [yranjɔm] n. m. (de *urane ;* 1804 [d'après Robert, 1964], au sens de « urane » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Métal (U) de numéro atomique 92, de masse atomique 238,07, de densité 18,7, extrait de l'urane.

uranniobite [yrannjɔbit] n. f. (de *uran[inite]* et de *niob[ium] ;* 1964, Larousse). Variété d'uraninite riche en niobium.

1. urano- [yrano], premier élément, tiré du gr. *ouranos,* ciel, voûte de la bouche, palais, et qui entre dans la composition de quelques mots savants.

2. urano- [yrano], premier élément, tiré de *uranium,* et qui entre dans la composition de mots scientifiques.

uranochalcite [yranɔkalsit] n. f. (de *urano-* 2 et du gr. *khalkos,* cuivre ; 1904, Larousse). Sulfate hydraté naturel d'uranium, de calcium et de cuivre.

uranocircite [yranɔsirsit] n. f. (de *urano-* 2 et peut-être du lat. *circus,* cercle, cirque, gr. *kirkos,* cirque ; 1904, Larousse, écrit *uranocirgite ; uranocircite,* 1923, Larousse). Phosphate hydraté naturel de baryum et d'uranium.

uranographe [yranɔgraf] n. m. (de *uranographie ;* 1836, Acad.). *Vx.* Savant qui s'occupe d'uranographie.

uranographie [yranɔgrafi] n. f. (gr. *ouranographia,* description du ciel, de *ouranos,* ciel, et de *graphein,* écrire, décrire ; 1694, Th. Corneille, écrit *ouranographie ; uranographie,* 1762, Acad. [« science qui a pour objet la description du ciel », 1872, Littré]). *Vx.* Description du ciel. || *Vx.* Science qui a pour objet la description du ciel.

uranographique [yranɔgrafik] adj. (de *uranographie ;* 1835, Acad. [*coordonnées uranographiques,* 1863, Littré, art. *coordonné*]). *Vx.* Qui se rapporte, appartient à l'uranographie. || *Coordonnées uranographiques,* syn. anc. de COORDONNÉES ÉQUATORIALES.

uranophane [yranɔfan] n. f. (de *urano-* 2 et de *-phane,* du gr. *phainein,* [faire] briller, [faire] paraître ; 1904, Larousse). Silicate hydraté naturel d'uranium et de calcium. (Syn. URANOTILE.)

uranopilite [yranɔpilit] n. f. (de *urano-* 2 et peut-être du gr. *pîlos,* laine, feutre [par analogie d'aspect] ; 1907, Larousse). Sulfate hydraté naturel d'uranium.

uranoplastie [yranɔplasti] n. f. (de *urano-* 1 et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, de *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; 1862, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXXIII, 101). Réparation, par autoplastie, des divisions du voile du palais osseux.

uranoscope [yranɔskɔp] n. m. (lat. *uranoscopus,* même sens, gr. *ouranoskopos,* même sens, proprem. « poisson qui regarde le ciel, dont les yeux sont tournés vers le haut », masc. substantivé de l'adj. *ouranoskopos,* qui observe le ciel, de *ouranos,* ciel, et de *skopeîn,* observer, examiner ; 1546, M. de Saint-Gelais, III, 269). Poisson osseux voisin des vives, répandu dans les mers chaudes, et dont une espèce, connue sous les noms de *rascasse blanche, tapecon,* etc., est commune en Méditerranée.

uranospathite [yranɔspatit] n. f. (de *urano-* 2 et de *spath ;* 1964, Larousse). Phosphate hydraté naturel d'uranium, de couleur jaune à vert pâle.

uranosphérite [yranɔsferit] n. f. (de *urano-* 2 et peut-être de *sphère ;* 1923, Larousse). Uranate hydraté naturel de bismuth.

uranospinite [yranɔspinit] n. f. (de *urano-* 2 et peut-être du radical de *spin[elle] ;* 1964, Larousse). Arséniate hydraté naturel d'uranium et de calcium, de couleur verte.

uranostaphylorraphie [yranɔstafilɔrafi] n. f. (de *urano-* 1 et de *staphylorraphie ;* 1904, Larousse). Restauration chirurgicale, par autoplastie, de la voûte palatine et du voile du palais, dans le cas de division congénitale.

uranostéoplastie [yranɔsteɔplasti] n. f. (de *uran[o]-* 1 et de *ostéoplastie ;* 1872, Littré). Restauration chirurgicale de la voûte palatine.

uranothallite [yranɔtalit] n. f. (de *urano-* 2 et de *thallium ;* 1923, Larousse). Carbonate hydraté naturel de calcium et d'uranium.

uranothorianite [yranɔtɔrjanit] n. f. (de *urano-* 2 et de *thorianite ;* 1968, Larousse). Thorianite contenant une proportion importante d'oxyde d'uranium UO_2.

uranothorite [yranɔtɔrit] n. f. (de *urano-* 2 et de *thorite ;* 1964, Larousse). Silicate naturel de thorium et d'uranium.

uranotile [yranɔtil] n. f. (de *urano-* 2 et peut-être [par analogie d'aspect] du gr. *tilai,* petits flocons de laine, duvet, peluche, dér. de *tillein,* arracher poil à poil ; 1923, Larousse). Syn. de URANOPHANE.

uranyle [yranil] n. m. (de *uran[o]-* 2 et de *-yle,* gr. *hulê,* bois, matière ; 1888, Larousse). Radical UO_2 bivalent, contenu dans certains sels uraniques, que l'on appelle aussi *sels d'uranyle.*

urase [yraz] n. f. (de *ur[ée] ;* 1923, Larousse). Enzyme hydratant l'urée et la transformant en carbonate d'ammonium.

urate [yrat] n. m. (de *ur[ée] ;* 1798 [frimaire an VII], *Bulletin des sciences*). Sel de l'acide urique.

urbain, e [yrbɛ̃, -ɛn] adj. (lat. *urbanus,* de la ville, urbain, poli, fin, spirituel [et, comme n. m., « citadin »], de *urbs, urbis,* ville, la Ville [Rome] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 [*tribus urbaines,* 1740, Trévoux] ; sens 2, v. 1355, Bersuire [*chauffage urbain,* nov. 1926, *Larousse mensuel,* art. *chauffage*] ; sens 3, v. 1508, d'après le *FEW,* XIV, 60 *a*). **1.** Qui appartenait à Rome, à la Ville. || *Tribus urbaines,* tribus, au nombre de quatre, que Servius Tullius établit dans Rome. || **2.** Qui appartient à la ville, aux villes en général : *Le paysan suivait, autant que les populations urbaines, l'élan de la Révolution* (Michelet). *L'éclairage urbain fonctionne d'ailleurs comme en temps de paix ; il y a même des lampadaires qui sont restés allumés tout le jour* (Robbe-Grillet). || *Chauffage urbain,* V. CHAUFFAGE. || **3.** *Vx* ou *littér.* Qui montre de l'urbanité, un grand usage du monde.

◆ **urbain** n. m. (v. 1770, J.-J. Rousseau). Habitant de la ville, citadin (rare) : *J'errai quelques jours autour de la ville, logeant chez les paysans de ma connaissance, qui tous me reçurent avec plus de bonté que n'auraient fait des urbains* (Rousseau). *Cette longue fraternisation forcée des urbains et des ruraux sous la bannière de la République* (L. Cladel).

◆ **urbaine** n. f. (1845, Bescherelle). *Anc.* voiture de place : *Vers les Acacias se dirigent les voitures de grande remise, les urbaines des cocottes, les broughams, les milords carrés...* (Morand).

urbanification [yrbanifikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *urbanifier ;* 1964, Larousse). Aménagement d'un territoire selon les principes de l'urbanisme.

urbanifier [yrbanifje] v. tr. (de *urbani-,* élément tiré de *urbain,* et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1949, Larousse). Transformer, aménager selon les principes de l'urbanisme.

urbanisation [yrbanizasjɔ̃] n. f. (de *urbaniser ;* 1938, A. et H. Hamon [p. 69-70], au sens 1 ; sens 2, milieu du XXᵉ s. [« phénomène démographique... », 1964, Larousse]).

1. Action d'urbaniser, d'aménager en zone d'habitation urbaine un espace qui jusqu'alors était affecté à d'autres usages et en particulier à l'agriculture : *Un plan qui prévoit l'urbanisation de plusieurs hectares à proximité d'une zone industrielle.* || **2.** Le fait de s'urbaniser (en parlant d'un espace géographique). || Phénomène démographique se traduisant par une concentration croissante de la population dans des agglomérations de caractère urbain, et qui a pour corollaires le dépeuplement des campagnes, l'augmentation du nombre et de l'importance des villes.

urbanisé, e [yrbanize] adj. (part. passé de *urbaniser ;* 1964, Robert [art. *urbaniser*]). Qui a été aménagé en agglomération ou en zone urbaine, qui est occupé par l'habitat urbain : *Des quartiers nouvellement urbanisés.*

urbaniser [yrbanize] v. tr. (dér. savant de *urbain ;* 25 nov. 1785, Restif de La Bretonne, au sens de « faire acquérir de l'urbanité à » ; sens 1, 6 avr. 1873, *le Dix-Neuvième Siècle,* p. 3 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** *Vx.* Faire évoluer en donnant les caractères propres à la ville : *Vous introduisez la campagne dans les habitations de la ville, et vous urbanisez l'entourage, les habitudes, le labeur même du campagnard* (About). || **2.** Transformer en ville, affecter à une occupation urbaine un espace qui jusqu'alors avait d'autres destinations : *Un projet visant à urbaniser plusieurs hectares à la périphérie d'une ville.*

◆ **s'urbaniser** v. pr. (XX^e^ s.). Se transformer en agglomération urbaine, être occupé progressivement par un habitat urbain (en parlant d'une région, d'un espace géographique) : *Une zone rurale qui commence à s'urbaniser.*

urbanisme [yrbanism] n. m. (dér. savant de *urbain ;* XVIII^e^ s. [d'après Robert, 1964], au sens de « science de l'urbanité » ; sens I, 1, 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis début du XX^e^ s. ; sens I, 2, 1936, Capitant ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens II, 1933, Marouzeau).

I. 1. Art d'aménager et d'organiser les agglomérations humaines : *Les travaux d'extension, d'embellissement, de réorganisation, bref, d'urbanisme* (Romains). || **2.** Art de disposer dans l'espace urbain ou rural les établissements humains au sens le plus large (habitations, locaux de travail, lieux de loisirs, réseaux de circulation et d'échanges), de telle sorte que les fonctions et les relations entre les hommes s'exercent de la façon la plus commode, la plus économique et la plus harmonieuse. || **3.** Ensemble des règles juridiques qui permettent aux pouvoirs publics de contrôler l'utilisation du sol en milieu urbain.

II. Forme de langage, terme particulier aux gens de la ville (par opposition à *provincialisme, rusticisme,* etc.).

1. urbaniste [yrbanist] n. (dér. savant du n. du pape *Urbain* VI [v. 1318-1389] ; 1876, Larousse). Nom des partisans du pape de Rome Urbain VI, lors du Grand Schisme d'Occident.

2. urbaniste [yrbanist] n. f. (dér. savant du n. du pape *Urbain* IV [v. 1200-1264] ; 1869, Larousse, art. *clarisses*). Nom donné aux religieuses de Sainte-Claire qui adoptèrent la règle mitigée, en 1263, par le pape Urbain IV : *Il y a à Peteghem, en Flandre, un couvent d'urbanistes* (Hugo).

3. urbaniste [yrbanist] n. (de *urbanisme ;* 1911, d'après Robert, 1964 [aussi « technicien... » — 1911 est la date de la fondation de la « Société française des urbanistes » ; adjectiv., 1964, Larousse]). Spécialiste de l'urbanisme. || Technicien spécialisé dans l'aménagement et l'ordonnancement des villes, plus généralement de toutes les agglomérations humaines, et, par extension, dans tout ce qui concerne la planification territoriale : *Pour supprimer les taudis, les urbanistes fichent tout par terre, et reconstruisent* (Martin du Gard) ; et adjectiv. : *Architecte urbaniste.*

◆ adj. (1923, Larousse). Qui est relatif à l'aménagement des zones d'habitation : *Réglementation urbaniste.*

urbanistique [yrbanistik] adj. (de *urbanisme ;* 17 juin 1964, *le Monde*). Qui appartient, qui est propre à l'urbanisme : *Des conceptions urbanistiques discutables.*

urbanité [yrbanite] n. f. (lat. *urbanitas,* le séjour de la ville, qualité de ce qui est de la ville, bon ton, politesse, de *urbanus,* urbain [v. URBAIN] ; 1370, Oresme, au sens 2 ; sens 1, av. 1648, Voiture ; sens 3, av. 1703, Saint-Évremond). **1.** Politesse des anciens Romains : *Ils* [les Romains] *ont laissé leur atticisme* [des Grecs] *bien loin derrière leur urbanité...* (Guez de Balzac). || **2.** Politesse faite de courtoisie naturelle et d'un grand usage du monde : *Je réserve une mention particulière à un homme tout à fait courtois, d'une urbanité exquise, qui commandait une division devant nous, qui se nommait Guignabaudet, qui parlait aux soldats blessés d'une manière humaine et affectueuse* (Duhamel). || **3.** Qualité de ce qui est empreint de courtoisie, d'un grand usage du monde : [Il] *passa à la Chambre des lords, dont le cadre convenait peut-être mieux à la bonne grâce, à la finesse et à l'urbanité de son éloquence* (Sainte-Beuve).

● SYN. : **2** *civilité, éducation, savoir-vivre ;* **3** *délicatesse, distinction, élégance, tenue.* — CONTR. : **2** *impolitesse, muflerie* (fam.), *sans-gêne ;* **3** *grossièreté, rusticité.*

urbi et orbi [yrbiɛtɔrbi] loc. (loc. lat. signif. « à la ville [de Rome] et à l'univers », de *et,* et, et des datifs des substantifs *urbs, urbis,* ville, la Ville [Rome], et *orbis,* cercle, surface circulaire, la terre, l'univers ; 1833, Balzac, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse).

1. Se dit de la bénédiction du pape lorsque, à certains jours de fête, il bénit solennellement les fidèles du monde entier. || **2.** *Littér.* Partout, en tous lieux, à tous vents : *Publier, clamer une nouvelle urbi et orbi.*

urbinate [yrbinat] adj. et n. (de l'ital. *Urbino,* n. d'une ville des Marches et d'un duché de l'Italie péninsulaire, lat. *Urbinum,* n. d'une ville d'Ombrie ; 1876, Larousse [*l'Urbinate,* 1933, Larousse]). Qui est relatif à la ville ou au duché d'Urbino ; habitant ou originaire de cette ville, de ce duché. || *L'Urbinate,* surnom donné à Raphaël.

urcéolé, e [yrseɔle] adj. (dér. savant du lat. *urceolus,* dimin. de *urceus,* pot, cruche ; 1802, L.C.M. Richard). Se dit d'un organe végétal renflé vers le milieu et rétréci à la partie supérieure : *Calice urcéolé.*

urdu n. m. et adj. V. OURDOU.

ure n. m. V. URUS.

uréase [yreaz] n. f. (dér. savant de *urée ;* 1876 [d'après Robert, 1964], puis 1964, Larousse). Enzyme rencontré dans divers bactéries ou champignons, chez certaines légumineuses, et qui est employé, en analyse, pour le dosage de l'urée.

urédinales [yredinal] n. f. pl. (dér. savant de *urédo,* nielle ou charbon — maladie des plantes — [1765, *Encyclopédie*], lat. *uredo, -dinis,* même sens, de *urere,* brûler ; 1964, Larousse [*urédinées,* même sens, 1842, Acad.]). Ordre de champignons basidiomycètes, parasites des végétaux, produisant les maladies connues sous le nom de *rouilles.*

urédospore [yredɔspɔr] n. f. (de *urédo* [v. l'art. précéd.] et de *spore ;* 1908 [d'après Robert, 1967], puis 1923, Larousse). Une des formes de fructification des urédinales.

urée [yre] n. f. (de *ur[ine] ;* v. 1363, Chauliac [assez rare jusqu'à la fin du XVIII^e^ s.]). Substance de déchet des matières azotées de l'organisme, de formule $OC(NH_2)_2$, rencontrée dans le sang et l'urine des carnivores, et qui, obtenue par synthèse, est utilisée à diverses fabrications industrielles (plastiques) et en pharmacie : *Le taux normal d'urée dans le sang est de 0,20 à 0,40 g/litre et de 20 g/litre dans l'urine.*

uréide [yreid] n. m. (de *uré[e]* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1857 [d'après Robert, 1964], puis 1878, Larousse). Corps obtenu à partir de l'urée, par substitution d'un ou de deux radicaux acides à un ou deux atomes d'hydrogène.

uréine [yrein] n. f. (de *uré[e] ;* 1933, Larousse). Corps obtenu à partir de l'urée, par substitution d'un ou de deux radicaux alcoyle ou phényle à un ou deux atomes d'hydrogène.

uréique [yreik] adj. (de *uré[e] ;* 1878, Larousse). Qui se rapporte à l'urée.

urémie [yremi] n. f. (de *ur[ée]* et de *-[h]émie,* du gr. *haima,* sang ; 1847, Piorry, III, p. 399). Ensemble de symptômes traduisant l'accumulation dans le sang de principes toxiques que le rein élimine à l'état normal (on dit plutôt auj. AZOTÉMIE OU HYPERAZOTÉMIE) *L'urémie est souvent causée par une insuffisance rénale.*

urémigène [yremiʒɛn] adj. (de *urémi[e]* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1964, Larousse). Qui détermine l'urémie : *Néphrite urémigène.*

urémique [yremik] adj. (de *urémie ;* 1858, Nysten). Qui se rapporte à l'urémie : *Accidents urémiques.*

◆ n. (1970, Robert). Malade atteint d'urémie : *Traitement des urémiques.*

uréo- [yreo], premier élément, tiré de *urée,* et qui entre dans la composition de mots savants.

uréogenèse [yreɔʒənɛz] n. f. (de *uréo-* et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1964, Larousse). Ensemble des réactions qui, au niveau des différents organes, aboutissent à la transformation des groupements aminés ou ammoniacaux en urée.

uréogénique [ureɔʒenik] adj. (de *uréo-* et de *-génique,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1953, Larousse). Qui se rapporte à la sécrétion de l'urée : *Coefficient uréogénique.*

uréomètre [yreɔmɛtr] n. m. (de *uréo-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1904, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Appareil destiné au dosage gazométrique de l'urée. || **2.** Syn. de UROMÈTRE.

uréotélique [yreɔtelik] adj. (de *uréo-* et du gr. *telos,* achèvement, fin, résultat ; 1968, Larousse). Se dit des animaux dont le principal produit d'excrétion protidique est l'urée (par ex., les mammifères).

urétéral, e, aux [yreteral, -o] adj. (de *uretère ;* 1904, Larousse). Qui concerne les uretères : *Orifice urétéral. Sonde urétérale. Calculs urétéraux.*

uretère [yrtɛr] n. m. (gr. *ourêtêr,* même sens, de *oureîn,* uriner, dér. de *oûron,* urine ; 1541, Canappe). Canal qui conduit l'urine de chacun des deux reins dans la vessie.

urétérectomie [yreterɛktɔmi] n. f. (de *uretèr[e]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1933, Larousse). Résection chirurgicale d'un uretère, en totalité ou en partie.

urétérite [yreterit] n. f. (dér. savant de *uretère ;* 1803, Wailly, écrit *urétéritis ; urétérite,* 1823, *Dict. des termes de médecine*). Inflammation de l'uretère.

urétéro- [yretero], premier élément, tiré de *uretère,* et qui entre dans la composition de mots savants.

urétérocèle [yreterɔsɛl] n. f. (de *urétéro-* et de *-cèle,* gr. *kêlê,* tumeur, hernie ; 1964, Larousse). Malformation congénitale, caractérisée par une dilatation, parfois considérable, de la partie terminale de l'uretère, qui vient faire saillie dans la vessie.

urétérolithiase [yreterɔlitjaz] n. f. (de *urétéro-* et de *lithiase ;* 1872, Littré). Présence d'un calcul dans l'uretère.

urétéropyélographie [yreterɔpjelɔgrafi] n. f. (de *urétéro-* et de *pyélographie ;* 1964, Larousse). *Urétéropyélographie rétrograde,* radiographie de l'uretère dans sa totalité et du bassinet, à l'aide d'une sonde spéciale introduite dans l'orifice urétéral et permettant l'injection d'un liquide opaque aux rayons X.

urétérorraphie [yreterɔrafi] n. f. (de *urétéro-* et de *-rraphie,* du gr. *rhaphê,* couture, suture ; 1964, Larousse). Intervention chirurgicale consistant à suturer l'uretère pour rétablir la continuité du canal.

urétérostomie [yreterɔstɔmi] n. f. (de *urétéro-* et de *-stomie,* du gr. *stoma,* bouche, embouchure ; 1933, Larousse [*urétérostomie cutanée,* 1964, Larousse]). Intervention chirurgicale ayant pour objet d'aboucher l'uretère soit à la peau *(urétérostomie cutanée),* soit dans le côlon, et notamment dans l'anse sigmoïde.

urétérotomie [yreterɔtɔmi] n. f. (de *urétéro-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; janv. 1912, *Larousse mensuel,* II, 319). Ouverture chirurgicale d'un uretère, pratiquée le plus souvent pour en extraire un calcul.

urétéro-vésical, e, aux [yreterɔvezikal, -o] adj. (de *urétéro-* et de *vésical ;* 1964, Larousse [aussi *reflux urétéro-vésical*]). Qui appartient à l'uretère et à la vessie. || *Reflux urétéro-vésical,* passage de l'urine de la vessie dans l'uretère, c'est-à-dire dans un sens non physiologique.

uréthanne [yretan] n. m. (de *ur[ée]* et de *éthane ;* 1845, Bescherelle, écrit *uréthane ; uréthanne,* 1964, Larousse [« nom générique des autres éthers carbamiques », 1904, Larousse, écrit *uréthane — uréthanne,* 1964, Larousse]). Éther carbamique $NH_2COOC_2H_5$, utilisé comme hypnotique. || *Par extens.* Nom générique des autres éthers carbamiques.

urétral, e, aux [yretral, -o] adj. (de *urètre* [v. l'art. suiv.] ; 1796 [fructidor an IV], *Bulletin des sciences* [p. 113], écrit *uréthral ; urétral,* 1798, Swediaur, I, 183). Qui appartient, se rapporte à l'urètre : *Muqueuse urétrale. Rétrécissement urétral.*

urètre [yrɛtr] n. m. (bas lat. médic. *urethra,* même sens, gr. *ourêthra,* même sens, de *oureîn,* uriner, dér. de *oûron,* urine ; 1667, *Journ. des savants* [II, 80], écrit *urèthre ; urètre,* 1694, Acad.). Canal allant de la vessie au méat urinaire, servant à l'écoulement de l'urine et également, chez l'homme, au passage du sperme.

urétrectomie [yretrɛktɔmi] n. f. (de *urètr[e]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1888, Larousse). Intervention chirurgicale qui consiste à réséquer un segment de l'urètre.

urétrite [yretrit] n. f. (dér. savant de *urètre* [v. ce mot] ; 1803, Wailly, écrit *uréthritis ;* 1829, Boiste, écrit *urétritis ; urétrite,* 1836, Acad.). Infection de l'urètre.

urétro-, anc. **uréthro-** [yretro], premier élément, tiré de *urètre* (v. ce mot), et qui entre dans la composition de mots savants.

urétrocèle [yretrɔsɛl] n. f. (de *urétro-* et de *-cèle,* gr. *kêlê,* tumeur, hernie ; 1933, Larousse). Hernie de l'urètre dans le vagin.

urétrographie [yretrɔgrafi] n. f. (de *urétro-* et de *[radio]graphie ;* 1953, Larousse). Radiographie de l'urètre, après injection d'un liquide opaque aux rayons X.

urétro-périnéal, e, aux [yretrɔperineal, -o] adj. (de *urétro-* et de *périnéal ;* 1872, Littré, écrit *uréthro-périnéal ; urétropérinéal,* 1876, Larousse). Qui se rapporte à l'urètre et au périnée : *Fistule urétropérinéale.*

urétro-rectal, e, aux [yretrɔrɛktal, -o] adj. (de *urétro-* et de *rectal ;* 1904, Larousse). Qui se rapporte à l'urètre et au rectum : *Fistule urétro-rectale.*

urétrorragie [yretrɔraʒi] n. f. (de *urétro-* et de *[hémo]rragie ;* 1872, Littré, écrit *uréthrorrhagie ;* 1876, Larousse, écrit *urétrorrhagie ; urétrorragie,* 1904, Larousse). Hémorragie provenant de l'urètre.

urétrorraphie [yretrɔrafi] n. f. (de *urétro-* et de *-rraphie,* du gr. *rhaphê,* couture, suture ; 1872, Littré, écrit *uréthrorrhaphie ;* 1876, Larousse, écrit *urétrorrhaphie ; urétrorraphie,* 1904, Larousse). Suture de l'urètre destinée à rétablir la continuité du canal, le plus souvent après une rupture traumatique.

urétroscope [yretrɔskɔp] n. m. (de *urétro-* et de *-scope,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1872, Littré, écrit *uréthroscope ; urétroscope,* 1876, Larousse). Instrument d'endoscopie destiné à l'examen de l'urètre, du col vésical et, accessoirement, de la vessie.

urétroscopie [yretrɔskɔpi] n. f. (de *urétro-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1872, Littré, écrit *uréthroscopie ;*

urétroscopie, 1876, Larousse). Examen de l'urètre au moyen de l'urétroscope.

urétrotome [yretrɔtɔm] n. m. (de *urétro-* et de *-tome,* gr. *tomos,* qui coupe, de *temnein,* couper ; 1872, Littré, écrit *uréthrotome ; urétrotome,* 1876, Larousse). Instrument servant à pratiquer l'urétrotomie interne.

urétrotomie [yretrɔtɔmi] n. f. (de *urétro-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1872, Littré, écrit *uréthrotomie ; urétrotomie,* 1876, Larousse). Incision d'une partie rétrécie de l'urètre, pratiquée soit par voie externe (par le périnée), soit par voie interne (au moyen de l'urétrotome).

urétro-vésical, e, aux [yretrɔvezikal, -o] adj. (de *urétro-* et de *vésical ;* 1876, Larousse). Qui se rapporte à l'urètre et à la vessie.

urf [yrf] adj. (aphérèse de *turf,* même sens [1865, Esnault], emploi métaphorique de *turf,* terrain de courses ; 1850 [d'après Robert, 1964], sans indication de forme ; 1876, Esnault, écrit *urffe ; urf,* 1876, Larchey). *Pop.* et *vx.* Distingué, élégant.

urgence [yrʒɑ̃s] n. f. (de *urgent ;* 1573, G. Paradin, au sens 1 [ne semble pas être attesté entre 1660, Oudin, et 1789, Ranft] ; sens 2, 1792, Brunot [*en cas d'urgence,* 1893, *Dict. général ; état d'urgence,* 1964, Larousse ; *procédure d'urgence,* 1936, Capitant] ; sens 3, 1936, Capitant ; sens 4, 1964, Larousse [aussi *trousse d'urgence*]). **1.** Caractère de ce qui est urgent, de ce qui requiert une action, une décision immédiate : *Une intervention chirurgicale dont l'urgence ne fait aucun doute. Quelle que soit l'urgence de l'action, il nous est interdit d'oublier, faute de quoi cette action demeurera stérile, la vocation qui doit la commander* (Saint-Exupéry). || **2.** Obligation d'agir, d'intervenir rapidement dans une situation particulière : *Prendre des mesures d'urgence. L'Assemblée, après avoir décrété l'urgence, adopte à l'unanimité les projets de Condorcet* (Chateaubriand). || *En cas d'urgence,* dans une situation où il importe d'agir sans délai. || *État d'urgence,* régime exceptionnel qui, en cas de troubles graves ou de calamité publique, renforce les pouvoirs de l'autorité administrative : *Décrété en conseil des ministres, l'état d'urgence peut être prorogé au-delà de douze jours par une loi qui en fixe la durée.* || *Procédure d'urgence,* procédure parlementaire accélérée, lorsque l'urgence est reconnue, pour l'adoption d'un projet de loi. || **3.** *Spécialem.* En droit, situation qui peut entraîner un préjudice irréparable s'il n'y est porté remède à bref délai : *Le juge des référés est compétent en cas d'urgence.* || **4.** *Une urgence,* un cas où l'état du malade nécessite l'intervention rapide d'un médecin, et, *par extens.,* l'ensemble des soins médicaux ou chirurgicaux qui doivent être pratiqués en pareil cas. || *Trousse d'urgence,* ensemble de médicaments et d'instruments qui permettent d'appliquer les premiers soins dans les cas urgents.

◆ **D'urgence** loc. adv. (v. 1790, G. de Mirabeau). Sans délai, sur-le-champ : *Convoquer quelqu'un d'urgence, de toute urgence, d'extrême urgence. Il a fallu l'opérer d'urgence. Il y a toujours le travail forcé auquel il n'est pas question que je me dérobe. Dans mon seul courrier de ce matin, trois éditeurs me demandent d'urgence de tenir mes promesses* (Mauriac).

urgent, e [yrʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. impér. *urgens, -gentis,* pressant, part. prés. adjectivé de *urgēre,* presser ; 1340, Godefroy [*il est urgent de,* 1876, Larousse — *il devient urgent...,* av. 1850, Balzac]). Qui ne peut être remis à plus tard, qui doit être fait, examiné, décidé, etc., à bref délai : *Des tâches urgentes. Un problème urgent. Une décision devient urgente. Couvrir les besoins les plus urgents. Il avait, le lendemain dans l'après-midi, une affaire urgente à La Rochelle* (Maupassant). *La caractéristique d'un infirmier : n'être jamais à portée d'appel quand on a un urgent besoin de lui, — et s'éterniser dans la chambre aux moments où sa présence est insupportablement inopportune* (Martin du Gard). || *Il est, il devient urgent de* (et l'infinitif), il n'est plus possible de différer de faire telle chose : *L'affaire était fort douteuse, ignoble ; il devenait urgent de transiger* (Balzac).

● SYN. : *impératif, pressant, pressé.*

urger [yrʒe] v. intr. (de *urg[ent] ;* 24 oct. 1903, *le Sourire,* p. 8 *b* [à la forme impersonnelle ; « être urgent... », 1907, A. Jarry ; avec un infinitif complément, XX^e s.]). [Conj. **1 b ;** ne s'emploie qu'à la 3^e pers.] *Fam.* Être urgent, presser : *Une décision qui urge. Rien n'urgeait. Nous avions le temps* (Henriot). || Se rencontre surtout à la forme impersonnelle : *Et puis c'est pas le moment de me causer comme ça, ça urge l'histoire de la gosse* (Queneau) ; et avec un infinitif complément : *Bref, il urge de débarquer M. Prosper Louèche, si l'on veut éviter une mauvaise histoire* (Chevallier).

urgonien, enne [urgɔnjɛ̃, -ɛn] adj. et n. m. (probablem. d'un n. de lieu ; 1904, Larousse). Se dit du faciès calcaire du crétacé inférieur, formant, dans les Préalpes, de grands escarpements (Vercors).

urhidrose ou **uridrose** [yridroz] n. f. (de *ur[ine]* et du gr. *hidrôs,* sueur ; 1876, Larousse [*uridrose*], et 1953, Larousse [*urhidrose*]). Sueur jaunâtre et visqueuse, renfermant les éléments constitutifs de l'urine, symptôme d'urémie.

uricase [yrikaz] n. f. (dér. savant de *urique ;* 1964, Larousse). Enzyme (oxydase) qui, chez la plupart des mammifères, transforme l'acide urique en allantoïne.

uricémie [yrisemi] n. f. (de *urique* et de *-[h]émie,* du gr. *haima,* sang ; 1868, Gigot-Suard). Trouble de la nutrition dû à l'accumulation d'acide urique dans le sang.

uricosurique [yrikɔzyrik] adj. et n. m. (de *urico-,* élément tiré de *urique,* et du gr. *surein,* tirer, traîner, charrier ; 1961, Galli et Leluc, p. 101). Se dit des substances qui favorisent l'élimination de l'acide urique et des urates par les urines, et en débarrassent l'organisme. (On dit aussi URICO-ÉLIMINATEUR [de *urico-* — v. ci-dessus — et de *éliminer ;* 1964, Larousse].)

uricotélique [yrikɔtelik] adj. (de *urico-,* élément tiré de *urique,* et du gr. *telos,* achèvement, fin, résultat ; 1968, Larousse). Se dit des animaux dont le principal produit d'excrétion protidique est l'acide urique ou ses sels (par ex., les oiseaux, les reptiles terrestres).

uridrose n. f. V. URHIDROSE.

urinaire [yrinɛr] adj. (de *urine ;* v. 1560, Paré [*voies urinaires, méat urinaire, calculs urinaires, fistule urinaire,* 1872, Littré]). Qui appartient, se rapporte à l'urine. || *Voies urinaires,* ensemble des organes qui concourent à l'évacuation des urines. || *Méat urinaire,* orifice externe de l'urètre. || *Calculs urinaires,* concrétions solides qui se forment dans les voies urinaires. || *Fistule urinaire,* trajet anormal donnant passage à l'urine, d'origine congénitale, accidentelle, chirurgicale, médicale.

urinal [yrinal] n. m. (bas lat. *ūrīnal,* pot de nuit, du lat. class. *ūrīna,* urine [v. l'art. suiv.] ; v. 1380, *Aalma,* au sens de « vase de nuit » [*orinal,* même sens — de l'anc. franç. *orine,* v. l'art. suiv. —, v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens 1, 1514, Gay ; sens 2, v. 1462, *Cent Nouvelles*). **1.** Vase de forme spéciale, en verre ou en matière plastique, permettant de faire uriner les malades couchés. || **2.** Vase de verre où l'on conserve l'urine des malades pour la montrer aux médecins.

● Pl. *des* URINAUX.

urine [yrin] n. f. (lat. *ūrīna,* urine ; v. 1155, Wace, puis v. 1380, *Aalma* [en anc. franç., la forme la plus usitée était *orine,* même sens — v. 1175, Chr. de Troyes —, lat. pop. **aurīna,* même sens, croisement du lat. class. *ūrīna* — v. ci-dessus — et *aurum,* or — proprem. « liquide couleur d'or »]). Liquide jaune ambré, extrait du sang par les reins, et collecté par la vessie avant son évacuation par l'urètre : *L'homme sain excrète environ 1 500 g d'urine par vingt-quatre heures. Rétention, incontinence d'urine. Analyse d'urines.*

uriner [yrine] v. intr. (de *urine ;* v. 1380, *Aalma* [l'anc. franç. *oriner,* « traiter (quelqu'un) par l'inspection des urines » — XIII^e s., d'après le *FEW,* XIV, 62 *b* —, était un dér. de *orine* — v. l'art. précéd.]). Évacuer l'urine par les voies naturelles :

Un malade qui n'urine plus. Un chien qui urine contre un arbre.

urineux, euse [yrinø, -øz] adj. (de *urine ;* 1611, Cotgrave, au sens de « qui se rapporte à l'urine » ; *abcès urineux,* 1836, Acad.). *Abcès urineux,* abcès produit par l'infiltration de l'urine dans le tissu cellulaire.

urinifère [yrinifɛr] adj. (de *urini-,* élément tiré de *urine,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1843, Landais). Qui porte, conduit l'urine : *Tubes urinifères des reins.*

urinoir [yrinwar] n. m. (de *uriner ;* 1754 [d'après Trévoux, 1771], au sens de « urinal » ; sens actuel, 1872, Littré). Lieu aménagé pour permettre aux hommes d'uriner : *Clochemerle, qui s'était passé d'urinoir pendant mille ans et plus, n'éprouvait pas le besoin d'en avoir trois du jour au lendemain* (Chevallier).
• SYN. : *pissotière* (fam.), *vespasienne.*

urique [yrik] adj. (de *ur[ée] ;* 1803, Wailly, au sens 1 ; sens 2, 1855, Nysten [aussi *calcul urique ; diathèse urique,* 1876, Larousse]). **1.** Se dit d'un acide organique azoté, de formule $C_5H_4N_4O_3$, présent à très faible dose dans le sang, à dose moins faible dans l'urine (0,5 g par litre), et provenant de la dégradation, dans l'organisme, des nucléoprotéides. || **2.** Qui se rapporte à l'acide urique. || *Calcul urique,* calcul d'acide urique. || *Diathèse urique,* disposition de l'organisme à produire une grande quantité d'acide urique, qui, ne pouvant être éliminé, s'accumule dans le sang et se dépose en cristaux dans les articulations (uricémie).

urite [yrit] n. m. (dér. savant du gr. *oura,* queue des animaux ; 1933, Larousse). Segment abdominal des insectes. (Syn. UROMÈRE.)

urne [yrn] n. f. (lat. *urna,* grand vase à puiser de l'eau, urne pour le tirage au sort, urne cinéraire ; 1487, Garbin, au sens 4 ; sens 1, 1503, d'après le *FEW,* XIV, 63 *b ;* sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1809, Chateaubriand ; sens 5, 1549, R. Estienne [« boîte close... », 1845, Bescherelle ; *aller aux urnes,* 1957, *FEW,* XIV, 63 *b*] ; sens 6, 1798, Ventenat [« feuille en forme de cornet... », 1964, Larousse] ; sens 7, 1970, Robert). **1.** Vase de forme et de capacité variables, en terre ou en bronze, qui servait aux Anciens à puiser l'eau : [Hylas] *s'appuyant à la rive penchante, | Dans le cristal sonnant plonge l'urne pesante* (Chénier). || **2.** *Poét.* Vase, récipient, coupe à boire, rappelant ou non, par sa forme, les urnes ou les cratères antiques : *Toujours avec l'espoir de rencontrer la mer, | Ils voyageaient sans pain, sans bâtons et sans urnes* (Mallarmé). *Urne jamais tarie où s'acharne la lèvre* (Samain). || **3.** Élément décoratif figurant une urne antique, qui sert d'attribut aux sources, aux fontaines, aux fleuves personnifiés : *On y voyait le poète* [Homère] *représenté sous la figure d'un grand fleuve, où d'autres fleuves venaient remplir leurs urnes* (Chateaubriand). || **4.** Vase dans lequel sont conservées les cendres d'un mort : *Urne funéraire. Urne cinéraire. Les Romains consacraient un grand espace et des édifices assez vastes à l'urne funéraire de leurs amis ou de leurs concitoyens illustres* (Staël). || **5.** Dans l'Antiquité, vase de forme spéciale dans lequel on recueillait les suffrages. || *Auj.* Boîte close, munie d'une fente à sa partie supérieure et destinée à recevoir les bulletins de vote lors d'un scrutin : *Déposer son bulletin dans l'urne.* || *Aller aux urnes,* voter. || **6.** Sporange des mousses, en forme d'urne, recouvert d'un opercule et d'une coiffe. (Syn. CAPSULE.) || Feuille en forme de cornet, capable de retenir les eaux de pluie, comme chez le népenthès. (Syn. ASCIDIE.) || **7.** Dans le calcul des probabilités, échantillon sur lequel se fait un tirage : *Schéma d'urne.*

1. uro- [yro], premier élément, tiré du gr. *oûron,* urine, et qui entre dans la composition de quelques mots.

2. uro- [yro], premier élément, tiré du gr. *oura,* queue des animaux, et qui entre dans la composition de quelques mots.

urobiline [yrɔbilin] n. f. (de *uro-* 1 et de *bile ;* 1877, Nysten, p. 1665 *a*). Pigment dérivé de la bilirubine, présent en petite quantité dans l'urine, dont il constitue une des matières colorantes.

urobilinurie [yrɔbilinyri] n. f. (de *urobilin[e]* et de *-urie,* du gr. *oûron,* urine ; 1888, Larousse). Présence normale ou pathologique d'urobiline dans l'urine.

urochrome [yrɔkrom] n. m. (de *uro-* 1 et de *-chrome,* gr. *khrôma,* surface d'un corps, teinte, couleur ; 1865, Nysten, p. 1594 *b*). Substance azotée jaune, le plus abondant des pigments urinaires (0,3 g par litre d'urine).

urocordés [yrɔkɔrde] n. m. pl. (de *uro-* 2 et du lat. *c[h]orda,* tripe, corde, gr. *khordê,* boyau, corde ; 1964, Larousse). Syn. de TUNICIERS.

urocyon [yrɔsjɔ̃] n. m. (de *uro-* 2 et du gr. *kuôn,* chien ; 1904, Larousse). Renard gris argenté de l'Amérique du Nord, qui grimpe aux arbres et ne creuse pas de terrier.

urodèles [yrɔdɛl] n. m. pl. (de *uro-* 2 et du gr. *dêlos,* visible, évident ; 1839, Boiste). Sous-classe de batraciens conservant leur queue à la métamorphose, comme les *tritons,*la *salamandre.*

urogénital, e, aux [yrɔʒenital, -o] adj. (de *uro-* 1 et de *génital ;* 1846, Orbigny, VII, 708-709 [art. *mammifères*]). Syn. de GÉNITO-URINAIRE.

urographie [yrɔgrafi] n. f. (de *uro-* 1 et de *[radio]graphie ;* av. 1947 [d'après Robert, 1964], puis 1953, Larousse). Radiographie des voies urinaires après injection intraveineuse d'une substance opaque aux rayons X, qui, en s'éliminant, donne une image contrastée des cavités rénales, des uretères et de la vessie.

uroïde [yrɔid] adj. (de *uro-* 2 et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1878, Larousse). Qui est en forme de queue.

urolagnie [yrɔlaɲi] n. f. (de *uro-* 1 et du gr. *lagneia,* commerce intime, libertinage, dér. de *lagneuein,* avoir un commerce intime, être libertin, de *lagnês,* var. de *lagnos,* libertin, débauché ; av. 1962 [d'après Robert, 1977], puis 1968, Larousse). Perversion sexuelle consistant dans une érotisation des fonctions urinaires, chez le sujet ou chez autrui, et qui est d'origine névrotique ou perverse.

urologie [yrɔlɔʒi] n. f. (de *uro-* 1 et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1851, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXII, 437). Partie de la médecine et de la chirurgie qui traite les affections des voies urinaires chez les deux sexes et de l'appareil génital chez l'homme.

urologique [yrɔlɔʒik] adj. (de *urologie ;* 1923, Larousse). Qui est relatif à l'urologie : *La technique opératoire urologique.*

urologue [yrɔlɔg] n. (de *urologie ;* 1860, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXXI, 43). Praticien spécialiste de l'urologie.

uromère [yrɔmɛr] n. m. (de *uro-* 2 et de *-mère,* gr. *meros,* partie, part ; 1933, Larousse). Syn. de URITE.

uromètre [yrɔmɛtr] ou **uréomètre** [yreɔmɛtr] n. m. (de *uro-* 1 [ou de sa var. *uréo-*] et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1872, Littré *[uromètre],* et 1904, Larousse [*uréomètre*]). Aréomètre, gradué de 1 à 1,050, servant à mesurer la densité des urines. (On l'appelle plutôt PÈSE-URINE.) [V. aussi URÉOMÈTRE.]

uromyces [yrɔmisɛs] n. m. (de *uro-* 1 et du gr. *mukês,* champignon ; 1876, Larousse). Champignon parasite de l'ordre des urédinales, agent des rouilles de diverses plantes : graminées, légumineuses, betterave, œillet, etc.

uropeltidés [yrɔpɛltide] n. m. pl. (de *uropeltis,* serpent fouisseur de l'Inde [1876, Larousse], du gr. *oura,* queue des animaux, et *peltê,* petit bouclier léger ; 1904, Larousse). Famille de serpents fouisseurs de l'Inde, non venimeux, dont le type est l'*uropeltis* à queue épineuse.

uropode [yrɔpɔd] n. m. (de *uro-* 2 et de *-pode,* gr. *pous, podos,* pied, patte ; 1876, Larousse, au sens de « genre d'arachnides » ; sens actuel, 1904, Larousse). Dernier appendice abdominal des crustacés, souvent aplati et servant de nageoire.

uropyge [yrɔpiʒ] ou **uropygium** [yrɔpiʒjɔm] n. m. (de *uro-* 2 et du gr. *pugê,* fesse, derrière ; 1876, Larousse *[uropyge],* et 1923, Larousse [*uropygium*]). Nom scientifique du croupion des oiseaux.

uropygial, e, aux [yrɔpiʒjal, -o] adj. (de *uropyge ;* 1845, Bescherelle). Qui appartient au croupion des oiseaux : *Plumes uropygiales.*

uropygienne [yrɔpiʒjɛn] adj. f. (de *uropyge ;* 1872, Littré). Se dit d'une glande graisseuse (et de sa sécrétion) qui se trouve au croupion des oiseaux, et dont ils utilisent la sécrétion pour lisser leurs plumes.

urotoxie [yrɔtɔksi] n. f. (de *urotox[ique] ;* 1888, Larousse). Degré de toxicité présenté par l'urine au cours de certaines infections.

urotoxique [yrɔtɔksik] adj. (de *uro-* 1 et de *toxique ;* 1888, Larousse). *Coefficient urotoxique,* chiffre qui exprime la quantité d'urine nécessaire pour tuer en injection sous-cutanée un kilogramme d'être vivant.

urquain [yrkɛ̃] n. m. (origine obscure ; 1872, Littré). Bout de madrier sur lequel repose la meule du potier.

ursidés [yrside] n. m. pl. (du lat. *ursus,* ours, et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1845, Bescherelle). Famille de mammifères carnassiers comprenant les *ours* et les genres voisins, animaux de grande taille, aux longues griffes non rétractiles, à la démarche plantigrade, et dont le régime alimentaire est loin d'être uniquement carnivore.

ursigramme [yrsigram] n. m. (de *U.R.S.I.,* sigle de *Union radiophonique scientifique internationale,* et de *[télé]gramme ;* 1933, Larousse). Télégramme radiodiffusé chaque jour par certaines stations radioélectriques, et donnant des renseignements qui intéressent le magnétisme terrestre, l'électricité atmosphérique et l'activité solaire.

ursuline [yrsylin] n. f. (du n. de sainte *Ursule,* bas. lat. *Ursula ;* 1639 [d'après Robert, 1964], puis 1680, Richelet). Religieuse de l'ordre de sainte Ursule, fondé en 1537 par sainte Angèle de Merici : *Alors, fais-toi ursuline, pendant que nous y sommes* (Balzac).

urticacées [yrtikase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *urtica,* ortie ; 1876, Larousse, art. *urticé* [d'abord *urticées,* 1803, Boiste, et *urticinées,* 1842, Acad.]). Famille de plantes dicotylédones aux fleurs unisexuées et sans pétales, comprenant surtout des herbes (ortie, pariétaire) et servant de type à l'ordre des urticales.

urticaire [yrtikɛr] n. f. (abrév. de *fièvre urticaire,* même sens [1759, *Journ. de médecine,* X, 316], dér. savant du lat. *urtica,* ortie, démangeaison ; 1806, Capuron [*urticaria,* même sens, 1795, Cullen, I, 457]). Éruption cutanée caractérisée par l'apparition de plaques et de petites papules semblables à celles que produisent les piqûres d'ortie, et qui est souvent une réaction allergique de l'organisme à certains aliments (fraises, œufs, crustacés, charcuterie, etc.).

urticales [yrtikal] n. f. pl. (dér. savant du lat. *urtica,* ortie ; 1964, Larousse). Ordre de plantes dicotylédones, comprenant de nombreuses espèces d'arbres ou d'herbes aux fleurs sans pétales, groupées dans les familles des urticacées (ortie), ulmacées (orme), moracées (mûrier, figuier), cannabinacées (chanvre, houblon).

urticant, e [yrtikɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant du lat. *urtica,* ortie, démangeaison ; 1864, A. Jamain [p. 508], au sens de « qui provoque des démangeaisons » [en parlant des poils animaux ou végétaux] ; sens 1, 1872, Littré [pour des organes ou des agents, 1914, A. Gide ; *cellules urticantes...,* 1964, Larousse ; *poils urticants,* 1904, Larousse] ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** Se dit des animaux et des végétaux dont le contact produit une sensation de brûlure et une réaction inflammatoire de la peau : *Animaux marins urticants.* || *Par extens.* Se dit des organes ou des agents produisant l'urtication : *Tentacules urticants. Les punaises ont des mœurs particulières* [...]. *On ne sait trop pourquoi elles infusent sous la peau du dormeur une subtile huile urticante dont la virulence à la moindre friction s'exaspère...* (Gide). || *Cellules urticantes des cœlentérés,* V. NÉMATOCYSTE. || *Poils urticants,* poils unicellulaires que porte la tige des orties. || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui produit une sensation ou une impression vive, évoquant l'effet d'une brûlure : *Ou juge-t-elle plus urticant le péché commis près de son mari, dans une chambre* (Huysmans). *Un sang plus prompt me réchauffait les membres. Avec la vie revenaient toutes sortes de pensées urticantes* (Duhamel).

urticarien, enne [yrtikarjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant de *urticaire ;* 1904, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1933, Larousse). **1.** Qui appartient, se rapporte à l'urticaire. || **2.** Se dit des éruptions cutanées qui présentent l'aspect de l'urticaire.

urtication [yrtikasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *urtica,* ortie, démangeaison ; 1765, *Encyclopédie* [art. *vésicatoire*], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** *Vx.* Excitation révulsive locale, produite par la flagellation à l'aide d'orties. || **2.** Réaction inflammatoire de la peau accompagnée d'une sensation de brûlure, produite par un agent urticant.

urubu [yryby] n. m. (angl. *urubu,* même sens [1672, *Oxford English Dictionary,* XI, 465 *a*], mot tupi ; 1770, Buffon). Petit vautour répandu dans toute l'Amérique tropicale, au plumage entièrement noir, aux pieds rougeâtres : *L'urubu est un rapace diurne.*

uruguayen, enne [yrygɥejɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Uruguay,* n. géogr. ; 1933, Larousse). Relatif à l'Uruguay ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays.

urus [yrys] ou **ure** [yr] n. m. (lat. [d'origine celtique] *ūrus,* taureau sauvage ; 1560, Aneau *[ure],* et 1876, Larousse [*urus*]). Autres noms de l'*aurochs : Le chasseur compta une horde de chevaux, un troupeau d'urus* (J.-H. Rosny).

1. us [ys] n. m. pl. (lat. *ūsus,* usage, emploi, pratique, de *ūsum,* supin de *ūti,* se servir de, utiliser, employer, user de ; v. 1155, Wace [aussi au sing. ; *les us et coutumes,* v. 1207, Villehardouin — d'abord *custume et us,* v. 1155, Wace, et *us et custume,* v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence]). *Vx* ou *littér.* Les usages : *Selon les us de l'île de Cythère* (La Fontaine). *Et tout cela pour prouver quoi ? Que l'histoire de l'homme aurait pu être différente, différents nos us, nos mœurs, nos coutumes, nos goûts...* (Gide) ; et au sing. : *L'us de se marier* (Mallarmé). || Auj. *Les us et coutumes,* les usages, les habitudes, les traditions d'une région, d'un peuple, d'un milieu, etc. : *Les soins bêtifiants d'une boutique et d'une caisse avaient modifié son intelligence, en la pliant aux us et coutumes de sa profession* (Balzac).

2. us [ys] (XVIe s. [*mots en us,* 1842, E. Sue ; *savant en us,* av. 1778, Voltaire — *savant dont le nom est en us,* même sens, 1661, Molière]). Terminaison d'un grand nombre de mots latins forgés par les savants jusqu'au XVIIe s., ou de noms propres français latinisés aux XVIe et XVIIe s. (ainsi *Cartesius* pour *Descartes*). || Vx et fam. *Mots en us,* mots latins ou de forme latine autref. employés dans le langage scientifique : *Il n'effarouche plus les malades par de grands mots en us* (Sue). || Vx et fam. *Savant en us,* savant hérissé de latin, dont le nom est latinisé, pédant : *Ne vous avisez pas de croire que je traduis les hiéroglyphes couramment ; c'est un savant en us qui m'a expliqué ceux-là* (Mérimée).

usable [yzabl] adj. et n. m. (de *user* 1 ; XIIIe s. [d'après le *FEW,* XIV, 70 *a*], au sens de « dont on peut user » ; sens actuel, 1858, Legoarant). Qui s'use, peut s'user, se détériorer progressivement par l'usage qu'on en fait (peu usité) : *Le fabricant fait de l'usable, le littérateur veut de l'éternel* (Hamp).

usage [yzaʒ] n. m. (de *us* 1 ; v. 1155, Wace, au sens II, 1 [aussi absol., au sing. ; absol., au plur., fin du XIIe s., Conon de Béthune] ; sens I, 1, v. 1190, d'après le *FEW,* XIV, 84 *b* [« le fait de se servir de ses possibilités individuelles... », v. 1370, Oresme ; *faire usage de quelque chose,* 1690, Furetière ; *perdre l'usage des sens,* av. 1767, Malfilâtre ; *mettre en usage,* 1642, Corneille ; *être d'usage,* v. 1673, Retz ; *faire... beaucoup d'usage, garanti à l'usage,* 1872, Littré ; *à l'usage,* 1928, R. Martin du Gard ; *à l'usage de,*

1553, *Bible Gérard ; avoir l'usage de quelque chose,* 1690, Furetière ; *en usage,* v. 1370, Oresme] ; sens I, 2, 1559, Amyot ; sens I, 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné [*à usage* et un qualificatif, 1857, Flaubert ; *à usage de* et un nom, 1934, J. Romains ; *hors d'usage,* 1538, R. Estienne] ; sens I, 4, 1580, Montaigne ; sens I, 5, 1273, *Mémorial de Robert II* [*usage — droit d'usage,* v. 1460, *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts,* 3e série, VI, 469 ; *prêt à usage,* 1933, Larousse] ; sens II, 2, v. 1283, Beaumanoir [*usages civils et commerciaux,* 1964, Larousse — *usages commerciaux,* sens partiellement identique, 1904, Larousse] ; sens II, 3, fin du XIIe s., Herman de Valenciennes ; sens II, 4, XVe s., d'après le *FEW,* XIV, 84 *b* ; sens II, 5, 1669, Racine ; sens II, 6, fin du XVIIe s., Saint-Simon [« ensemble des règles de civilité... », 1827, Stendhal] ; sens II, 7, début du XVIIe s., Malherbe [*orthographe d'usage,* 1876, Larousse]).

I. 1. Action d'user de quelque chose, de s'en servir, de l'appliquer, selon sa nature, son caractère propre, à la satisfaction d'un besoin : *L'usage du tabac n'est pas sans conséquences pour la santé. Un usage modéré, immodéré d'une chose. J'aurais pu vivre ou mourir promptement de mon épée : on m'en interdisait l'usage* (Chateaubriand). *Nous nous sommes étonnés que la torture ait pu être partout d'un usage courant et qu'elle ait toujours trouvé autant de bourreaux qu'il lui en fallait...* (Mauriac). || *Par extens.* Le fait de se servir de ses possibilités individuelles, de mettre en action les facultés physiques ou psychiques dont dispose l'être humain : *Avoir l'usage de tous ses membres, de toutes ses facultés. Perdre l'usage de la parole, de l'ouïe. L'usage de la raison. C'est un coupable usage de la liberté que de l'abdiquer* (Cousin). || *Faire usage de quelque chose* (complément concret ou abstrait), l'employer, l'utiliser : *Faire usage d'un vélomoteur pour ses déplacements. Faire usage d'un médicament. Faire usage de sa force, de son autorité. Vivre, ce n'est pas respirer, c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos facultés* (Rousseau). *Pendant soixante ans, sans défaillance, il* [Jean Pacôme] *avait fait usage du droit de vivre* (Sartre). || Vx. *Perdre l'usage des sens,* s'évanouir. || Class. *Mettre en usage,* employer, faire usage de : *Il met tout en usage, et prière et menace* (Corneille). || Class. *Être d'usage,* être utilisé, pratiqué : *Le talent d'insinuer est plus d'usage que celui de persuader* (Retz). || *Faire de l'usage, beaucoup d'usage,* durer longtemps, en parlant d'une chose dont on se sert, particulièrement de vêtements. || *À l'usage,* lorsqu'on utilise, expérimente (quelque chose) : *À l'usage, vous jugerez de la qualité de l'ouvrage.* || *Garanti à l'usage,* se dit d'articles solides dont les commerçants garantissent la longue durée. || *À l'usage de,* destiné à servir à : *Publications à l'usage de la jeunesse. Je réserve ces livres à mon usage personnel. Nous, poètes et philosophes, nous avons créé à notre usage un jardin de vraie beauté* (Baudelaire). || *Avoir l'usage de quelque chose,* pouvoir s'en servir : *L'emprunteur a l'usage de l'objet prêté.* || *En usage,* qui est actuellement employé : *Procédé encore en usage dans l'industrie.* || **2.** *Spécialem.* Action, manière d'employer, de mettre en œuvre dans le discours les éléments du langage : *L'usage fréquent d'un mot, d'une tournure. Usage correct, incorrect, impropre d'un terme scientifique. Un terme qui est encore en usage, qui est sorti de l'usage.* (V. aussi § II, n. 7.) || **3.** Ce à quoi sert un objet, un instrument, sa destination, sa fonction, son utilité : *Un appareil ménager à multiple usage. Un objet dont on ne connaît pas l'usage.* || *À usage* (et un qualificatif), *à usage de* (et un nom), destiné à tel genre d'emploi : *Des locaux à usage commercial, à usage d'habitation. Un médicament à usage externe.* || *Hors d'usage,* se dit de ce qui ne peut plus fonctionner : *Un moteur, un véhicule hors d'usage.* || *Valeur d'usage,* V. VALEUR. || **4.** *Class.* et *littér.* Utilité, avantage qu'on tire de quelque chose ou de quelqu'un : *Je ne connais point cette terrasse, où vous êtes toujours ; elle est d'un grand usage, puisqu'elle est à couvert de la bise* (Sévigné). *Et ces gens* [les devins] *sont en effet de quelque usage : ils prédisent aux hommes qu'ils feront fortune...* (La Bruyère). *Les traductions surannées et gauloises* [de la Bible] *étaient imparfaites, difficiles d'ailleurs et de peu d'usage, à cause du grand changement survenu dans la langue...* (Sainte-Beuve). || **5.** *Droit d'usage,* ou simplem. *usage,* droit réel, incessible et insaisissable, de se servir d'une chose appartenant à autrui et d'en prélever la portion de fruits nécessaire à ses besoins et à ceux de sa famille. || *Prêt à usage,* V. COMMODAT.

II. 1. Pratique, manière d'agir consacrée par le temps et habituellement observée par les membres d'un groupe social : *Aller contre un usage établi. On n'offense jamais plus les hommes que lorsqu'on choque leurs cérémonies et leurs usages* (Montesquieu). *La loi chrétienne a changé une fois les usages farouches de la guerre* (Vigny). *Polaire ne sait pas les usages du monde : elle n'a jamais qu'un amant à la fois...* (Colette). *Les dictionnaires consacrent les usages du parler ; les lois, les usages des mœurs* (Montherlant). || Absol. *Les usages,* les habitudes qui ont cours dans une société : *Se conformer aux usages. Cela est contraire aux usages.* || Absol. *L'usage,* l'ensemble des règles et des pratiques le plus couramment suivies dans les rapports sociaux : *Faire les remarques d'usage. Ouvrir une réunion par la formule d'usage. N'oubliez pas* [...] *qu'il est d'usage de chanter « la Marseillaise » à la fin* [d'un discours] (Malraux). || **2.** *Spécialem.* Règle juridique fondée sur une pratique ancienne : *L'usage se prouve par un parère.* || *Usages civils et commerciaux,* règles habituellement mises en pratique dans la conclusion des actes juridiques. || **3.** *Vx* ou *littér.* Habitude, pratique, particulière à une personne : *Je vous remercie, Madame, de l'avis que vous voulez bien me donner ; on me le donne de toutes parts ; mais il n'est pas de mon usage* (Rousseau). *Laudun avait l'usage de commencer les choses ; mais une horreur naturelle l'empêchait de les continuer et encore plus de les finir* (Gobineau). || **4.** *Vx* ou *littér.* Habitude d'user de quelque chose, de pratiquer une activité : *L'usage des sacrements. Avoir l'usage des lois. Les peuples qui n'ont pas l'usage des lettres* (Bossuet). *Que n'ai-je plus d'usage dans l'art de décrire des victoires et des batailles !* (Massillon). || **5.** *Littér.* Pratique, fréquentation habituelle d'un milieu ; connaissance, expérience qu'on en retire : *Avoir l'usage du monde, de la bonne société. Mais ceux qui de la cour ont un plus long usage, | Sur les yeux de César composent leur visage* (Racine). *La fierté que ne modifie pas l'usage du grand monde devient de la roideur en se déployant sur de petites choses au lieu de s'agrandir dans un cercle de sentiments élevés* (Balzac). || **6.** *Absol.* Expérience des relations humaines, connaissance éprouvée de ce qu'il faut faire et dire en société : *Avoir de l'usage, beaucoup d'usage. Manquer d'usage. Nous disons « usage », sans plus, pour exprimer une façon excellente d'entendre la vie, et de jouir de ses présents avec sagesse et décence* (Duhamel). || *Par extens.* Ensemble des règles de civilité, de bienséance observées dans la bonne société : *Armance ne se permettait pas une foule de choses que l'usage autorise* (Stendhal). || **7.** *Spécialem.* Ensemble des règles de grammaire, relativement stabilisées, appliquées de façon effective par le plus grand nombre de locuteurs à une époque donnée, dans un milieu social déterminé : *Une expression que l'usage n'a pas consacrée. L'usage populaire, littéraire d'une époque. L'usage est l'arbitre souverain des langues* (Acad.). *J'entends : la langue de l'usage actuel vrai, car il faut avouer que ce que nous nommons entre nous le bon usage n'est guère, hélas, qu'une conception de notre Académie* (Valéry). *Je n'ai pas même fait mention, jusqu'ici, du dictionnaire de l'usage élaboré par l'Académie française* (Duhamel). || *Orthographe d'usage,* manière d'écrire les mots en eux-mêmes, indépendamment du rôle qu'ils jouent dans le discours : *Faire une faute d'usage* (par opposition à *faute d'accord, de grammaire, de syntaxe*).

• SYN. : **I, 1** *emploi, utilisation ;* **3** *affectation, rôle, service.* || **II, 1** *convention, coutume ; rite, tradition ;* **4** *expérience, fréquentation, pratique ;* **6** *éducation, politesse, tact, urbanité ; savoir-vivre.*

◆ **usages** n. m. pl. (v. 1435, d'après le *FEW,* XIV, 85 *a* [qui donne une référence dont il n'a pas été possible de savoir à quoi elle correspond]). *Vx.* Terrains vagues appartenant à une commune et sur lesquels les habitants avaient le droit de faire paître leurs bestiaux.

usagé, e [yzaʒe] adj. (de *usage ;* 1289, Godefroy, écrit *usagié* [*usagé,* XV[e] s.], au sens de « accoutumé, d'usage » ; sens I, 1782, Laclos ; sens II, 1, 1877, Littré ; sens II, 2, 1935, Acad.).

I. *Vx.* S'est dit d'une personne qui connaît les usages du monde, qui a de l'usage : *Tout le monde trouva la forme du nez de Cyrano excessivement convenable et* [...] *tout au plus quelque provincial non encore usagé s'avisait d'y trouver le mot à rire* (Gautier).

II. 1. Se dit d'un objet qui présente les marques visibles de l'emploi qu'on en a fait : *Des vêtements, des souliers usagés. Des pneus usagés. Rangés devant le cadre, le diamant minuscule, l'anneau, une paire de gants blancs usagés* (Mauriac). || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui a beaucoup servi, de ce que l'on a trop souvent entendu : *Ressortir des calembours usagés.*

• SYN. : **II, 1** *usé, vieux ;* **2** *éculé, rebattu, ressassé.* — CONTR. : **II, 1** *neuf ;* **2** *dernier, inédit, nouveau, récent.*

usager, ère [yzaʒe, -ɛr] adj. (de *usage ;* v. 1354, *Modus,* écrit *usagier,* au sens de « qui a l'habitude de faire quelque chose » ; écrit *usager,* au sens moderne, v. 1380, *Aalma*). *Vx.* Qui est destiné à un usage habituel, qui fait partie des choses usuelles : *J'y voyais chaque jour les meubles, même les plus usagers, exactement placés de la même façon* (Balzac).

◆ **usager** n. m. (1320, Godefroy [écrit *usager*], au sens de « celui qui connaît bien les usages » ; sens 1, 1321, Godefroy, écrit *usagier* [*usager,* XVI[e] s. ; *franc usager,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Personne qui a un droit réel d'usage. || *Franc usager,* celui qui n'est astreint à aucune redevance. || **2.** Personne qui utilise un service public, emprunte le domaine public : *Les usagers du métropolitain, de la S. N. C. F. Les usagers du téléphone. Les usagers de la route.* || **3.** Personne qui fait usage d'une langue : *Les usagers du français.*

• SYN. : **2** *utilisateur.*

usance [yzɑ̃s] n. f. (de *user* 1 ; v. 1230, *Antéchrist,* au sens 1 [« délai fixe de trente jours... », 1680, Richelet — d'abord « terme pour le paiement des lettres de change », 1655, Kuhn] ; sens 2, 1842, Acad. [*coupe en usance,* 1876, Larousse] ; sens 3, v. 1500, Godefroy). **1.** *Vx.* Usage établi, coutume. || *Spécialem.* Délai fixe de trente jours admis par l'usage pour le paiement d'une lettre de change (à la place d'un mois réel). || **2.** En termes d'eaux et forêts, temps écoulé depuis qu'on a coupé un taillis. (On dit aussi ÂGE DU BOIS.) || *Coupe en usance,* coupe en cours d'exploitation. || **3.** *Vx* ou *littér.* Habitude : *Comment renoncer aux usances câlines, au confort, au bien-être indolent de la vie ?* (Chateaubriand).

usant, e [yzɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *user* 1 ; 1477, Bartzsch, comme n. m. pl., au sens de « personnes qui ont le droit d'usage » ; comme adj., au sens I, 1685, Furetière ; sens II, 1, 1872, Littré ; sens II, 2, 1957, *FEW,* XIV, 71 *b*).

I. *Usant(e) et jouissant(e) de ses droits,* qui est en possession de tous ses droits : *La grosse d'un bail à loyer* [...] *fait à la demoiselle Madeleine Arnould, fille usante et jouissante de ses droits* (Goncourt).

II. 1. *Vx.* Qui use, qui produit une perte de matière par le frottement : *Le rodage s'exécute avec une poudre usante* (Littré). || **2.** *Fig.* et *fam.* Qui fatigue à l'extrême, qui épuise les forces physiques, morales : *Une tâche usante. Des soucis usants. Une force usante pour quiconque lui résistait* (Chevallier).

usé, e [yze] adj. (part. passé de *user* 1 ; v. 1155, Wace, au sens de « habitué [à] » ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, aux sens de « usité, exercé, habile » ; sens 1, 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 518 [« qui est devenu inutilisable... », 1964, Robert] ; sens 2, 1636, Corneille [...*goût usé,* 1694, Acad.] ; sens 3, 1690, Furetière [« ...qu'on a trop entendu... », v. 1265, Br. Latini]). **1.** Se dit d'une chose matérielle qui est altérée, détériorée par un long usage, ou porte les traces d'un frottement, d'une érosion : *Des semelles usées. Une tapisserie usée jusqu'à la corde. Les marches usées et polies d'un escalier de pierre. Un couteau à la lame usée. Ce chapeau tout usé plus beau qu'un diadème* (Hugo). || *Spécialem.* Qui est devenu inutilisable, impropre à sa destination : *Pourvoir au remplacement des pièces usées d'un appareil ménager, d'une machine.* || *Eaux usées,* V. EAU. || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne (de son être physique, de ses facultés...) affaiblie, diminuée par l'âge, le travail, les épreuves, les excès... : *Un vieillard usé. Une santé usée. C'est un supplice de conserver son être intellectuel emprisonné dans une enveloppe matérielle usée* (Chateaubriand). *Et il comprit que le lendemain elle essaierait de le fléchir de nouveau, qu'elle recommencerait à combatttre. Il se sentit triste et usé* (Merle). || *Avoir le goût usé,* émoussé par l'abus des mets épicés, des boissons fortes. || **3.** *Fig.* Se dit de ce qui a subi les effets du temps et a perdu tout intérêt, intellectuel ou affectif, pour quelqu'un : *Le fanatisme usé des siècles héroïques | Se conserve, il est vrai, dans des âmes stoïques* (Voltaire). *Il était un chevalier qui cherchait dans ce monde ce qui n'est pas usé, quotidien, éculé* (Giraudoux). *Et puis j'ai tant pardonné, tout le long de ma vie ! Il n'y a rien de si usé pour moi que le pardon* (Montherlant). || *Spécialem.* Se dit des idées, des expressions qui ont trop servi, qu'on a trop entendues, et qui sont devenues communes, banales pour tous : *Une explication usée. Un sujet usé, rebattu. L'attaque était commencée contre les Jésuites ; on entendit les déclamations banales et usées contre cet ordre célèbre, dans lequel, il faut en convenir, règne quelque chose d'inquiétant, car un mystérieux nuage couvre toujours les affaires des jésuites* (Chateaubriand).

• SYN. : **1** *usagé ;* **3** *éculé, vieilli ; rebattu, ressassé.* — CONTR. : **1** *neuf ;* **3** *exaltant, fascinant, passionnant ; dernier, inédit, moderne, nouveau, récent.*

1. user [yze] v. tr. ind. [**de**] (bas lat. *ūsāre,* employer [VIII[e] s.], du lat. class. *ūsum,* supin de *ūti,* se servir de, utiliser, employer, user de ; v. 1283, Beaumanoir, au sens 1 [« recourir à quelque chose... », v. 1400, Bartsch ; « se servir du langage... », fin du XV[e] s., Commynes] ; sens 2, v. 1360, Froissart [*en user,* 1611, Cotgrave]). **1.** Littér. *User de quelque chose,* s'en servir, l'appliquer de telle ou telle façon à la satisfaction d'un besoin : *Il n'use jamais d'aucune boisson alcoolisée. User de stimulants, de somnifères. User d'un passe-partout pour ouvrir une porte. Tournez, tournez* [chevaux de bois], *sans qu'il soit besoin | D'user jamais de nuls éperons | Pour commander à vos galops ronds* (Verlaine). *Si je me saisis de ces choses, ce n'est pas surtout pour moi personnellement* [...]. *J'en userai seulement comme d'un bien qui n'est pas à moi, mais au presbytère, comme d'un bien de l'Église* (Jouhandeau). *Elle avait découvert aussi sa richesse, et la générosité de son mari qui lui laissait toute liberté d'en user* (Mallet-Joris) ; recourir à quelque chose, l'appliquer à tel ou tel emploi, le mettre en pratique (avec un complément abstrait) : *User d'une permission. User de son influence auprès de quelqu'un. Il faut, au lieu de force, user de finesse et de patience, attaquer l'erreur indirectement et sans paraître y penser* (d'Alembert). *Je n'estime rien tant chez un homme que les modérations dans l'exercice d'un pouvoir quel qu'il soit. Il est parfois moins admirable d'user de son pouvoir, que de se retenir d'en user* (Montherlant). || *Spécialem.* Se servir du langage, mettre en œuvre telle ou telle possibilité de la langue pour s'exprimer : *User d'un langage châtié, de termes rares, de mots à double sens. M. Jourdain n'usait pas plus inconsciemment de la prose que nous du langage. Valéry et les surréalistes mis à part* (Mauriac). *Pour savoir le monde d'aujourd'hui, nous usons*

d'un langage qui fut établi pour le monde d'hier (Saint-Exupéry). || **2.** Class. *User de quelqu'un,* se conduire avec lui, le traiter de telle ou telle façon : *Voilà* [...] | *Comme elle aime la paix, comme elle fait un roi,* | *Et comme elle use enfin de ses fils et de moi* (Corneille). || Class. et littér. *En user,* agir, se comporter de telle ou telle façon : *Je veux en user avec toi en père qui chérit sa fille* (Molière). *On en use ainsi entre Princes* (Acad., 1694). *J'ai réfléchi que le démon n'en use pas autrement avec nous que l'Allemagne avec les nations qu'elle veut asservir* (Green).

● SYN. : **1** *employer, prendre, recourir à, utiliser.*

◆ v. tr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [*user une coupe,* 1730, Savary des Bruslons] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, 1221, *Lai de l'Ombre ;* sens 4-5, 1530, Palsgrave, 645 ; sens 6, av. 1493, G. Coquillart [*user ses yeux,* 1685, Furetière] ; sens 7, 1672, Molière). **1.** *Class.* Employer, faire usage de : *Elles ont usé, depuis que nous sommes ici, le lard d'une douzaine de cochons* (Molière). *On use bien des provisions dans cette communauté* (Furetière, 1690). || Auj. *User une coupe,* en termes d'eaux et forêts, l'exploiter. || **2.** *Class.* et *littér.* Passer un espace de temps, épuiser une durée : *Il vit encore, quoique assez avancé en âge, et il use le reste de ses jours à travailler pour s'enrichir* (La Bruyère). *Le Grand Siècle n'était plus* [...]. *Louis XIV avait usé l'ère brillante des victoires* (Nerval). *La Terre, malgré ses quarante-deux kilomètres par seconde, fait lentement le tour du Soleil. Elle y use une année* (Saint-Exupéry). || **3.** Détruire, dissiper complètement par la consommation, l'utilisation : *User de l'électricité, du gaz. User un paquet de papier à lettres par semaine. Vous usez trop d'essence, il faudra réduire vos déplacements. Des naufragés qui ont usé toute leur réserve d'eau.* || **4.** Altérer, abîmer, détériorer progressivement une chose par l'emploi qu'on en fait : *User ses pull-overs aux coudes. Un métier qui use rapidement les vêtements. Portant ses souliers à la pointe de sa baïonnette, de peur de les user* (Chateaubriand). *Le pouce de mes sujets a usé mon effigie sur mes pièces d'or* (Sartre). || **5.** Diminuer une chose matérielle, en réduire le volume par le frottement, lui faire perdre une partie de sa substance : *On affûte la lame d'un couteau en l'usant sur la meule. La pierre dure use l'acier. Un rocher usé par le mouvement incessant des vagues. Prenez garde de frotter les meubles trop fort, de peur de les user* (Molière). || **6.** *Fig.* Affaiblir quelqu'un, altérer progressivement son être physique, diminuer ses forces (physiques ou morales), sa vitalité, sa résistance... : *Un homme que les excès ont usé avant l'âge. Les épreuves, les privations ont usé sa santé. User ses forces à des tâches pénibles. Ce prince avait usé par son intempérance et par ses débauches un corps vigoureux et robuste* (Rollin). *La constitution d'Antoinette était usée jusqu'à la corde par les années de fatigues excessives* (Rolland). *C'est le travail qui m'a flétri et usé, qui a rendu mon visage ce qu'il est* (Montherlant). || *User ses yeux, s'user les yeux,* affaiblir sa vue : *User ses yeux à déchiffrer des manuscrits.* || **7.** *Fig.* Réduire, amoindrir, affaiblir par un effort persévérant ou par une action lente : *Elle était allée voir les hommes de loi jusque dans leur réduit* [...], *elle avait combattu pouce à pouce, usant la patience des uns, désarmant la brusquerie des autres, rayonnante de bonne foi, de volonté, savante aussi et bonne calculatrice* (Duhamel). *Et chaque instant qui passait, chaque instant usait un peu plus sa jeunesse* (Sartre).

● SYN. : **3** *consommer.*

◆ **s'user** v. pr. (sens 1, 1530, Palsgrave, 780 ; sens 2, 1654, La Fontaine ; sens 3, v. 1695, Fénelon ; sens 4, 1872, Littré). **1.** S'altérer, s'abîmer par l'usage, par l'effet du temps ; perdre de sa substance par l'effet du frottement : *Les vêtements s'usent toujours aux mêmes endroits. Elle* [la jeune fille] *aimait surtout les pierres, ces pierres dont la matière s'use et se polit si doucement avec le temps* (Lacretelle). *C'est mon alliance ;* [...] *oui elle est en or un peu usé ; ça s'use, l'or, au mariage...* (Cayrol). || **2.** *Fig.* En parlant de choses abstraites, s'affaiblir, être détruit, disparaître progressivement : *Les grâces ne s'usent pas comme la beauté, elles ont de la vie, elles se renouvellent sans cesse* (Rousseau). *L'esprit s'use à comprendre* (Montherlant). *C'est bien ce que je craignais, dit-elle sèchement* [...]. *Puisqu'il en est ainsi, nous garderons cet enfant jusqu'à ce que votre colère se soit usée* (H. Bazin). || **3.** *Fig.* En parlant de personnes, perdre ses forces, sa vitalité, s'épuiser lentement : *Avoue que l'argent, c'est un truc et qu'on est un peu bête de s'user jusqu'à la fibre pour gagner dix ou douze francs par nuit* (Duhamel). *Voilà deux heures déjà que nous baignons dans une pression extérieure réduite au tiers de la pression normale, et l'équipage lentement s'use...* (Saint-Exupéry). || **4.** *Fig.* Perdre son autorité, son crédit, son prestige : *Les hommes politiques, les gouvernements s'usent au pouvoir. Bonaparte craignait de s'user* (Thiers).

2. user [yze] n. m. (emploi substantivé de *user* 1 ; 1667, La Fontaine, au sens 2 [au fig. ; « après usage », 1685, Furetière] ; sens 1, 1685, Furetière). **1.** *Vx* ou *littér.* Action d'user de quelque chose, de s'en servir ; durée d'emploi : *Ces trois presses te feront un bon user...* (Balzac). || **2.** Class. et littér. *À l'user,* après usage : *Il y a des draps qui sont plus beaux à l'user, qui s'embellissent quand on les a portés quelque temps* (Furetière, 1690) ; au fig., en parlant des personnes, dans les relations habituelles, la fréquentation : [M. de Pommereuil] *est fort de mes amis ; mais je doute qu'il soit aussi bon à l'user que votre intendant, que vous avez si bien apprivoisé* (Sévigné). *Seul, à l'user, l'ami a appris que chaque fois qu'il parlait politique au ministre, celui-ci restait dans ses généralités et lui disait tout au plus ce qu'il y avait dans les journaux* (Proust).

useur, euse [yzœr, -øz] n. (de *user* 1 ; XIIIe s., Godefroy, aux sens de « celui qui se sert [d'une chose], coutumier » ; sens 1, av. 1757, d'Argenson ; sens 2, 1943, Aymé, *Vouivre,* p. 95). **1.** Personne qui use quelque chose en frottant : *Toute la France, toute la cour, useurs de parquet ou gens affairés, attendent à la porte* [du cardinal de Fleury] (d'Argenson). || **2.** *Fig.* et *littér.* Celui, celle qui use, épuise les forces, la vitalité : *Elle* [la Vouivre] *était la dévorante, la ravageuse, la tempête, l'useuse d'hommes...* (Aymé).

◆ adj. (XXe s.). Qui use, affaiblit, fatigue : *Ce métier useur des yeux* (Hamp).

usinabilité [yzinabilite] n. f. (de *usiner ;* 1968, Larousse). Aptitude d'un matériau solide à se laisser usiner.

usinage [yzinaʒ] n. m. (de *usiner ;* 20 mai 1876, *Journ. officiel* [p. 3460], au sens 1 [« toute méthode de façonnage procédant par enlèvement de matière », 1968, Larousse — aussi *usinage chimique, usinage par faisceau d'électrons, par jet de plasma*] ; sens 2, XXe s.). **1.** Action d'usiner, de façonner des pièces métalliques à l'aide d'une machine-outil : *Usinage d'un pignon. Gamme d'opérations d'usinage.* || *Par extens.* Toute méthode de façonnage procédant par enlèvement de matière. || *Usinage chimique,* procédé de façonnage d'une pièce métallique par dissolution chimique contrôlée d'une quantité de métal déterminée en certains points de la pièce. || *Usinage par faisceau d'électrons,* méthode de façonnage des matériaux à l'aide d'un faisceau d'électrons à grande vitesse, qui provoque l'évaporation de la matière sur l'étendue de la zone d'impact. || *Usinage par jet de plasma,* procédé de façonnage d'une pièce métallique par fusion instantanée avec évaporation partielle de matière sous l'action d'un dard de plasma. || **2.** *Fig.* et *péjor.* Activité qui s'apparente au travail industriel, à la fabrication en série : *L'instruction devient un usinage, une chaîne* (Hamp).

usine [yzin] n. f. (mot des parlers du nord de la Gaule romane, issu [avec influence possible de *cuisine*] du lat. *officīna,* atelier, fabrique [v. OFFICINE] ; 1274, Godefroy, écrit *wisine* [*usine,* 1355, Godefroy], au sens 1 ; sens 2, 1732, d'après le *FEW,* VII, 334 *b* [*usine pilote,* 1949, Larousse] ; sens 3, 1896, Esnault). **1.** *Vx.* Établissement où l'on travaille le fer à l'aide de machines hydrauliques. || **2.** Établissement industriel d'une certaine importance, dont l'activité est consacrée soit à la transformation, à l'aide de machines, de matières premières ou semi-ouvrées en produits finis, soit à la production d'énergie sous

une forme utilisable : *Usine de produits chimiques. Usine métallurgique. Usine à gaz. Usine hydro-électrique. Travailler à l'usine, en usine. Ouvrier d'usine.* || *Usine pilote,* usine conçue en vue de l'essai ou de l'étude de nouvelles fabrications industrielles. || **3.** *Fam.* et *péjor.* Établissement où règne une activité importante, où l'on produit beaucoup, mais où le rendement prime toute autre considération : *C'est une usine à touristes, cette agence de voyages.*

usiner [yzine] v. tr. (de *usine* ; 1773, Godefroy, au sens de « travailler » ; sens 1, 1877, Littré [aussi « façonner... des pièces finies à l'aide d'une machine-outil »] ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Soumettre une matière brute ou dégrossie à l'action d'une machine-outil travaillant par enlèvement de matière : *Usiner des métaux, des alliages réfractaires, des matériaux friables.* || *Par extens.* Façonner, élaborer des pièces finies à l'aide d'une machine-outil : *Usiner une bielle, un excentrique.* || **2.** Fabriquer dans une usine, par des procédés industriels : *Usiner des emballages métalliques.*

◆ v. intr. (1859, Esnault [*ça usine ?,* 1975, *Lexis*]). *Fam.* Travailler activement, abattre de la besogne. || Impers. *Ça usine ?,* on travaille ferme, « on en met un coup » ?

usineur [yzinœr] n. m. et adj. (de *usiner ;* mai 1918, *Larousse mensuel* [IV, 462], au sens 1 ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Ouvrier spécialisé dans le travail sur machine-outil. || **2.** *Fam.* Gros travailleur.

usinier, ère [yzinje, -ɛr] adj. (de *usine* [v. ce mot] ; 1367, Godefroy, comme n. m., écrit *uhenir,* au sens de « celui qui exploite un atelier » ; écrit *usinier,* comme adj., au sens 2, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 1, 1904, Larousse). **1.** *Vx.* Qui se rapporte, appartient, est propre à l'usine : *À l'arrêt du vacarme usinier* (Hamp). || **2.** *Vx* ou *littér.* Se dit des lieux, des villes où sont installées de nombreuses usines, où les activités sont industrielles : *C'est un dimanche qu'ils descendirent de wagon à la grande station usinière de la Basse-Indre* (Daudet). *Verhaeren est de ceux qui nous ont révélé la grandeur lugubre des paysages citadins, des cités usinières* (Duhamel).

◆ **usinier** n. m. (1845, Bescherelle [écrit *usinier*]). *Vx.* Celui qui exploite une usine, industriel : *Le secrétaire du maréchal finissait de gagner une partie d'écarté à un usinier des environs* (Goncourt). *Des députés aux allures importantes, gros bonnets de la finance, usiniers cossus et rustiques* (Daudet).

usité, e [yzite] adj. (lat. *ūsitātus,* accoutumé, entré dans l'usage, courant, part. passé adjectivé de *ūsitāri,* se servir souvent de, fréquentatif de *ūti,* se servir de, utiliser, employer, user de ; v. 1360, Froissart, au sens de « ayant l'habitude de quelque chose, versé en quelque chose » ; sens 1-2, 1538, R. Estienne [*peu usité,* 1964, Robert]). **1.** *Class.* et *littér.* Qui est en usage (emploi général) : *Et, suivant le vieil ordre en Syrie usité,* | [...] *Ils viennent prendre ici la coupe nuptiale* (Corneille). *Cet usage de découper les poils de la face* [...] *est une dernière forme du tatouage, encore usitée seulement chez les Bassoutos et les Zoulous* (France). || **2.** *Auj.* Se dit des formes du langage couramment employées : *Un mot très usité. Une tournure usitée depuis peu. De ces deux synonymes, le plus usité est certainement le premier.* || *Peu usité,* se dit d'un terme qu'on rencontre rarement.

● SYN. : **2** *courant, usuel.* — CONTR. : **2** *rare.*

◆ **(être) usité** v. passif (1541, Calvin). Être employé dans la langue (avec un complément d'agent) : *Enfin « de vrai » est usité par les meilleurs auteurs* (Littré).

usnée [ysne] n. f. (lat. scientif. médiév. *usnea,* même sens, de l'ar. *ušna,* mousse ; 1530, Le Fournier). Lichen filamenteux poussant sur les vieux arbres.

usquebac [yskəbak] n. m. (angl. [d'origine galloise] *usquebaugh,* sorte de whisky ; 1700, d'après Trévoux, 1743). Whisky coloré et parfumé avec diverses plantes, que boivent les montagnards écossais.

ustensile [ystɑ̃sil] n. m. (altér. [sous l'influence de *user* 1] du moyen franç. *utensile,* ustensile [1351, *Chartes de Liège*], lat. *ūtensilia,* tout ce qui est nécessaire aux besoins [meubles, ustensiles de ménage, moyens d'existence, provisions], neutre plur. substantivé de l'adj. *ūtensilis,* utile, nécessaire aux besoins, dér. de *ūti,* se servir de, utiliser, employer, user de ; 1439, *Recueil des anciennes coutumes de la Belgique* [V, III, 4], écrit *ustencile* [*ustensil,* 1534, *Coutumier général,* II, 17 ; *ustensille,* 1560, *Journ. du sire de Gouberville ; ustensile,* 1639, Chapelain], au sens 1 ; sens 2, 1508, *Comptes du château de Gaillon* [520], écrit *ustencille* [*ustensile,* 1663, La Fontaine ; « objet quelconque », av. 1924, A. France] ; sens 3, 1669, Molière ; sens 4, 1639, Chapelain ; sens 5, 22 juill. 1666, J.-B. Colbert). **1.** Objet de petite dimension et de conception simple, servant aux travaux domestiques et surtout à la cuisine : *Ustensiles de nettoyage. Une petite cuisine remplie de tous les ustensiles nécessaires dans un ménage* (Genlis). *Des petites filles en robes noires ou décolorées jouent avec de vieux ustensiles de cuisine, tandis que leurs frères échangent des timbres, ou reviennent des terrains vagues, le ballon sous le bras* (Butor). || **2.** Objet, matériel destiné à certains travaux, à une activité définie (vieilli en certains emplois) : *Ustensiles de jardinage. Ustensiles de pêche. Mais, si commodes que soient les compartiments suisses, l'Alpiniste, empêtré d'ustensiles dont il n'avait pas encore l'habitude, écrasait des orteils avec la pointe de son alpenstock, harponnait les gens au passage de ses crampons de fer...* (Daudet). *Elle revint pour me combler de dons* [...], *une malle de voyage en laque gravée, des chandeliers en cire, tous ustensiles éminemment pratiques...* (Giraudoux). || *Par extens.* et *fam.* Objet quelconque (ironiq. ou péjor.) : *« Savez-vous, monsieur l'abbé, quel effet a produit l'ustensile que Maman a envoyé à la duchesse pour la chapelle de Notre-Dame-des-Belles-Feuilles ? — Quel ustensile voulez-vous dire ? Parlez-vous, mon enfant, du ciboire en vermeil ? »* (France). || **3.** *Class.* Terme qui désignait tous les objets nécessaires dans une maison (meubles, outils, objets domestiques...) : *Mais demain, du matin, il vous faut être habile | À vider de céans jusqu'au moindre ustensile* (Molière). || **4.** *Class.* Objet de toute nature : *Des cheveux, des lettres, un portrait et autres pareilles ustensiles d'amour* (Chapelain). *On abandonnait le lieu ; les ustensiles sacrées étaient perdues* (Fontenelle). [V. Rem.] || **5.** *Class.* Droit, pour les troupes de passage, de prendre chez l'habitant le logement, la nourriture, etc. : *L'ustensile* [écrit *utencile*] *se fournit quelquefois en argent, quelquefois en espèce* (Furetière, 1690).

● SYN. : **1** *appareil, article, matériel ;* **2** *engin, instrument.*

● REM. *Ustensile* était parfois du féminin dans l'ancienne langue.

ustilaginales [ystilaʒinal] n. f. pl. (dér. savant de *ustilago ;* 1964, Larousse [*ustilaginées,* même sens, 1876, Larousse]). Ordre de champignons basidiomycètes, parasites des végétaux, agents des maladies appelées « charbons » et « caries ».

● Sing. *une* USTILAGINALE.

ustilago [ystilago] n. m. (lat. scientif. moderne *ustilago,* même sens, emploi spécialisé du bas lat. *ustilago,* chardon sauvage ; 1876, Larousse). Genre de champignons de l'ordre des ustilaginales, dont les espèces causent le charbon de diverses plantes, en particulier des céréales (blé, orge, avoine, maïs).

ustrinum [ystrinɔm] n. m. (bas lat. *ustrinum,* même sens, du lat. class. *ustum,* supin de *urere,* brûler ; 1872, Littré, écrit *ustrine ; ustrinum,* 1876, Larousse). Lieu où les Romains brûlaient les morts.

usucapion [yzykapjɔ̃] n. f. (lat. *ūsūcapio,* manière d'acquérir par la possession prolongée, de *ūsū,* ablatif de *ūsus,* usage [v. US 1], et de *capere,* prendre ; XIIIe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** En droit romain, un des modes d'acquisition de la propriété, fondé sur une possession prolongée et ininterrompue. || **2.** En droit français, prescription acquisitive, et en particulier prescription abrégée des immeubles par dix à vingt ans.

usuel, elle [yzɥɛl] adj. (bas lat. *ūsualis,* qui sert, habituel, ordinaire, commun, du lat. class. *ūsus,* usage [v. US 1] ; 1298,

Godefroy, écrit *usuau,* au sens de « qui est d'usage » [en parlant d'un cens] ; XV^e s., Godefroy [VIII, 123 *b*], écrit *usuale,* au sens de « qui a cours » [en parlant d'une monnaie] ; écrit *usuel,* au sens actuel, 1606, Crespin [sans aucun doute plus anc., v. la date du dér. *usuellement*]). Se dit des choses dont on se sert ordinairement, qui sont d'un usage habituel : *Objets usuels. Mots, termes usuels. La dénomination usuelle d'une espèce végétale, animale. Ce que nous voulons, c'est précisément quitter les routes usuelles, c'est voir ce que l'on ne voit pas d'ordinaire, c'est pénétrer profondément, intimement dans le pays* (Gide).

• SYN. : *commun, courant, usité, utilisé.* — CONTR. : *exceptionnel, inhabituel, rare.*

◆ **usuel** n. m. (1964, Larousse). Ouvrage qui est à la disposition du public dans les bibliothèques : *Le catalogue des usuels.*

usuellement [yzɥɛlmɑ̃] adv. (de *usuel ;* 1507, *Coutumier général,* I, 150). De façon usuelle, ordinaire, habituelle : *Une abréviation usuellement employée.*

usufructuaire [yzyfryktɥɛr] adj. (bas lat. *ūsufructuārius,* même sens, du lat. class. *ūsusfructus* [v. l'art. suiv.] ; XIII^e s., Godefroy, écrit *usefructuaire ;* 1310, Varin [II, 115], écrit *usufrutuaire ; usufructuaire,* 1328, d'après le *FEW,* XIV, 86 *a*). Qui appartient, est propre à l'usufruit : *Droit usufructuaire.*

usufruit [yzyfrɥi] n. m. (lat. *ūsusfructus,* même sens, de *ūsus,* usage [v. US 1], et de *fructus,* jouissance [v. FRUIT 1] ; 1276, Bloch-Wartburg). Droit d'usage d'un bien appartenant à autrui, y compris le droit d'en percevoir les bénéfices ou intérêts : *Ils* [des titres] *sont aux enfants, en nom, et c'est moi qui touche la rente, l'usufruit, comme dit le notaire* (Duhamel).

usufruitier, ère [yzyfrɥitje, -ɛr] n. et adj. (de *usufruit ;* 1411, Bloch-Wartburg, puis 1507, *Coutumier général,* IV, 618). Qui a l'usufruit d'un bien : *Héritiers usufruitiers. Tout accusait cette ignoble incurie ; le cachet mis par les usufruitiers à tout ce qu'ils possèdent* (Balzac).

◆ adj. (1765, *Encyclopédie* [*réparations usufruitières,* 1872, Littré]). Qui est relatif à l'usufruit : *Jouissance usufruitière.* || *Réparations usufruitières,* celles qui sont à la charge du bénéficiaire de l'usufruit.

usuraire [yzyrɛr] adj. (lat. *ūsūrārius,* dont on a l'usage [et, à basse époque, dans la langue juridique, « d'intérêt, qui concerne l'intérêt de l'argent »], de *ūsūra,* usage, intérêt [v. USURE 1] ; 1320, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1341, Godefroy, au sens de « qui stipule des intérêts » [en parlant d'un contrat, etc.] ; sens 1, 1507, *Coutumier général,* I, 234 ; sens 2, av. 1850, Balzac). **1.** Qui relève de l'usure, qui en a le caractère : *Intérêt usuraire. Profits usuraires. Notre argent rapporte cinq. Si l'on tient compte du risque, vous pouvez servir huit, et ce n'est pas usuraire* (Duhamel). *Aux cultivateurs de la région, il prêtait sur hypothèques, comme pour leur rendre service et avec une bonhomie qui faisait oublier, sur le moment, ses taux usuraires* (Aymé). || **2.** Qui s'accompagne d'usure : *Prêt usuraire. Dette usuraire. Faire nous-mêmes la révolution, qui est inévitable et légitime : d'abord annuler les créances usuraires, presque toutes chinoises, sous lesquelles crève la paysannerie d'un peuple paysan* (Malraux).

usurairement [yzyrɛrmɑ̃] adv. (de *usuraire ;* 1448, Godefroy, au sens de « en stipulant des intérêts » ; sens actuel, 1584, Vaganay). De façon usuraire ; par l'usure. (Rare.)

1. usure [yzyr] n. f. (lat. *ūsūra,* usage, jouissance de quelque chose, usage du capital prêté, jouissance de l'argent sans intérêt, intérêt d'un capital prêté [aussi au fig.], de *ūsum,* supin de *ūti,* se servir de, utiliser, employer, user de ; v. 1138, Gaimar, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1657, Pascal [« délit consistant à stipuler... un intérêt dont le taux effectif dépasse de plus de moitié le taux moyen... », 1936, Capitant — « délit consistant à prêter au-dessus de l'intérêt légal », 1876, Larousse ; *avec usure,* au fig., 1608, M. Régnier]). **1.** *Vx.* Profit, bénéfice retiré de l'argent prêté : *La loi des Douze Tables défendait de porter l'usure plus haut qu'à douze pour cent* (Rollin). *L'usure, ou* [...] *le prix de l'usage, est l'émolument, de quelque nature qu'il soit, que le propriétaire retire de la prestation de sa chose* (Proudhon). || **2.** Taux d'intérêt abusif demandé pour un prêt d'argent : *Prêter à usure.* || **3.** Action de prêter de l'argent à un taux d'intérêt excessif : *Pratiquer l'usure. Une usure affreuse, toujours foudroyée et toujours renaissante, s'établit à Rome* (Montesquieu). || *Spécialem.* Délit consistant à stipuler dans un prêt d'argent un intérêt dont le taux effectif dépasse de plus de moitié le taux moyen pratiqué dans les mêmes conditions par des prêteurs de bonne foi pour des opérations de crédit comportant les mêmes risques. || Fig. *Avec usure,* au-delà de ce qu'on a reçu : *Rendre quelque chose avec usure. La terre le payait de ses peines avec usure, et ne le laissait manquer de rien* (Fénelon). *La logique se venge toujours avec usure des outrages qu'elle a reçus* (Constant).

2. usure [yzyr] n. f. (de *user* 1 ; 1530, Palsgrave [288], au sens 1 [« état d'une chose qui a subi cette atteinte... », 1690, Furetière ; « partie usée d'une chose », XX^e s.] ; sens 2, 1913, Larbaud ; sens 3, 1938, J. Romains ; sens 4, 1877, Zola [*avoir quelqu'un à l'usure,* 1964, Robert]). **1.** Altération, détérioration, perte de substance des choses matérielles, résultant de l'usage qu'on en fait ou d'actions physiques telles que le frottement : *Usure des vêtements, des pièces mécaniques, des dents des mammifères. L'usure due au frottement, au passage des eaux courantes. Un procédé d'usinage qui diminue l'usure des outils de coupe.* || État d'une chose qui a subi cette atteinte, cette altération : *L'usure des dalles, des statues d'un édifice. Des pneumatiques d'automobile dont l'usure est anormale.* || Partie usée d'une chose : *Elle n'apercevait que les pieds des meubles, et, dans l'espace éclairé, les usures du tapis* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Chez une personne, lente atteinte physique, affaiblissement insensible des forces vitales, de la santé, des facultés intellectuelles ou des réactions affectives, dus au temps, aux épreuves, etc. : *L'usure nerveuse que les gens vous causent en n'étant jamais à l'heure* (Montherlant). *Ce ne sont pas seulement des rides. C'est une usure. Mais une usure qui, au lieu de raviner, de durcir, aurait adouci, poli* (Anouilh). *L'usure d'un organisme. L'usure des sentiments, de la sensibilité.* || **3.** *Fig.* Diminution graduelle de la force, de l'efficacité, de l'autorité, du crédit, etc., d'une collectivité, d'une institution : *L'usure de l'ennemi, d'un adversaire. L'usure d'un gouvernement après plusieurs années de pouvoir.* || **4.** Action d'une chose qui use, altère, affaiblit progressivement : *L'usure des années, des siècles, du temps. L'usure du pouvoir. Guerre d'usure. Les vieilles manières de dire où nous voyons une métaphore effacée dans notre moderne langage, par l'usure de l'habitude* (Proust). *Il a un visage* [...] *qui n'a pas été façonné par des mains attendries mais par le vent aigre de la nuit, l'usure de la pluie, et même la brûlure de l'été* (Cayrol). || Fam. *Avoir quelqu'un à l'usure,* triompher de lui par la patience, en le laissant se fatiguer et en essayant de tenir plus longtemps que lui.

usurier, ère [yzyrje, -ɛr] n. (de *usure* 1 ; v. 1174, E. de Fougères, écrit *usurer* [*usurier,* v. 1213, *Fet des Romains*], au sens de « celui qui prête à intérêt » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1588, Montaigne). **1.** Personne qui pratique l'usure, qui prête à des taux d'intérêt abusifs : *Le premier décret des Unions sera la dépossession des prêteurs (Ferral ne disait pas des usuriers)* [Malraux]. || **2.** *Littér.* Personne avide, rapace, impitoyable dans les questions d'argent : *Il a encore profité de la situation pour majorer ses tarifs. Quel usurier !*

usurpateur, trice [yzyrpatœr, -tris] n. (bas lat. *ūsurpator,* celui qui usurpe [quelque chose], du lat. class. *ūsurpatum,* supin de *ūsurpare,* employer, usurper [v. USURPER] ; début du XV^e s., A. Chartier [absol., v. 1639, Retz ; *l'Usurpateur,* av. 1825, P.-L. Courier]). Personne qui s'empare, par des moyens illégitimes, d'une souveraineté, d'un pouvoir, d'un titre, d'un bien, etc. : *Il a révolté tous les philosophes, c'est-à-dire tous les usurpateurs de ce beau nom* (Genlis). || *Absol.* Personne qui s'est emparée de l'autorité souveraine dans un pays :

Le commencement du XVII^e^ *s. était le temps des usurpateurs, presque d'un bout du monde à l'autre* (Voltaire). || *L'Usurpateur,* nom que les partisans des Bourbons donnaient à Napoléon Ier : *Elles* [les puissances] *doivent se faire respecter des peuples, briser enfin le glaive de l'Usurpateur* (Chateaubriand).

◆ adj. (1554, Godefroy). *Littér.* Qui se rend coupable d'usurpation, en particulier de l'usurpation du pouvoir souverain : *Le nom de parlement Maupeou donné au parlement usurpateur annonçait son impopularité* (L. Blanc). *Vous ne concevez pas non plus un prince qui ne serait pas quelque peu usurpateur* (France).

usurpation [yzyrpasjɔ̃] n. f. (lat. *ūsurpatio,* usage, emploi [et, à basse époque, dans la langue jurid., « usage illicite, abus, interruption de l'usucapion »], de *ūsurpatum,* supin de *ūsurpare,* employer, usurper [v. USURPER] ; fin du XIV^e^ s., Godefroy, au sens 1 [*usurpacion de nom — usurpation...,* XVI^e^ s. ; « action d'usurper... », 1559, Amyot ; absol., 1669, Bossuet ; *usurpation d'état civil,* 1964, Larousse ; *usurpation de pouvoir,* 1936, Capitant — *usurpation administrative,* même sens, 1847, Michelet] ; sens 2, 1936, Jouhandeau ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Action d'usurper, de s'approprier sans droit quelque chose ; résultat de cette action : *Usurpation de la couronne, du pouvoir suprême. L'usurpation de ces talents de second ordre ne peut avoir eu lieu sans créer des injustices* (Baudelaire). || *Absol.* Action de s'emparer du pouvoir souverain par des moyens illégitimes : *L'usurpation, pour motiver le remplacement de ce qu'elle remplace, a besoin des formes de la liberté* (Constant). *Le gouvernement républicain qui est tombé sous les coups de l'usurpation et de la force* (Gambetta). || *Usurpation d'état civil,* infraction commise par celui qui a pris le nom d'un tiers dans des circonstances susceptibles de déterminer l'inscription d'une condamnation au casier judiciaire de ce tiers. || *Usurpation de pouvoir,* action d'un agent de l'Administration qui empiète sur le domaine de l'autorité judiciaire, laquelle action constitue une voie de fait engageant la responsabilité personnelle de cet agent. || **2.** *Littér.* Le fait de s'attribuer une chose à laquelle on ne saurait moralement prétendre : *C'est en recourant à cette sorte de charmes qu'Euphémie a dépouillé peu à peu de son inaliénable et exclusive dignité de mère M^me^ Terebinte, pour s'en revêtir aux yeux de Joséphine, et tout le prestige d'Euphémie auprès de Joséphine tient à ce dol qui est une usurpation, une violence, un demi-meurtre moral, un sacrilège* (Jouhandeau). || **3.** La chose usurpée : *La République, c'est-à-dire la souveraineté de l'homme sur lui-même, et sur lui seul, étant le principe social absolu, toute monarchie est une usurpation, fût-elle légalement proclamée* (Hugo).

usurpatoire [yzyrpatwar] adj. (dér. savant de *usurper ;* 1762, J.-J. Rousseau). Qui a le caractère d'une usurpation : *Les autres forces sont devenues iniques et usurpatoires* (Rousseau).

• SYN. : *abusif, illégal, illégitime.*

usurpé, e [yzyrpe] adj. (part. passé de *usurper ;* 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1735, Voltaire). **1.** Qui n'est pas légitime : *Un pouvoir usurpé.* || **2.** *Fig.* Qui n'est pas mérité, qui est fallacieux : *Il n'y a peut-être jamais eu de réputation plus usurpée que celle de Saint-Évremond* (Voltaire).

usurper [yzyrpe] v. tr. (lat. *ūsurpare,* se servir de, employer, prendre possession, s'arroger illégalement, usurper, proprem. « ravir par l'usage », de *ūsū,* ablatif de *ūsus,* usage [v. US 1], et de *rapere,* entraîner avec soi, emporter, ravir, soustraire ; 1340 [d'après le *FEW,* XIV, 83 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1559, Amyot [en parlant de choses, 1876, Larousse]). **1.** S'approprier, par des moyens illégitimes, une chose (souveraineté, pouvoir, bien, titre, dignité, etc.) qui appartient à autrui ou à laquelle on n'a pas droit : *Usurper le pouvoir suprême, la couronne. Usurper le titre d'avocat. Il usurpe une autorité que Dieu ne lui a pas donnée* (Pascal). *La force nous est donnée pour conserver notre bien, et non pas pour usurper celui d'autrui* (Bossuet). || **2.** *Fig.* et *littér.* S'attribuer, obtenir quelque chose indûment, sans raison légitime : *Il a usurpé sa réputation d'homme intègre. Descends du rang des dieux qu'usurpait ton audace* (Lamartine) ; et en parlant de choses : *La lâcheté et l'égoïsme usurpent quelquefois le nom de prudence* (Cousin).

◆ v. intr. (1530, Palsgrave). Vx ou littér. *Usurper sur,* empiéter sur, étendre son pouvoir, son autorité, etc., au détriment de : *Usurper sur les prérogatives de quelqu'un. Moins le gouvernement peut usurper sur le souverain...* (Rousseau).

ut [yt] n. m. invar. (syllabe tirée, comme n. d'une note de musique, par Gui d'Arezzo [v. 995-1050], de *Ut* [*queant laxis*], premier vers de l'hymne latin de saint Jean-Baptiste, dû à Jean Diacre ; v. 1220, Coincy, au sens 1 [*ut de poitrine,* 1841, Delaporte] ; sens 2, av. 1648, Voiture). **1.** Premier degré de la gamme ordinaire sans accidents (v. Rem.) : *Le ton d'*ut. *La clef d'*ut. *Chanter en* ut. *Par une manie de chanteur, pour constater tout au fond de son clavier souterrain la présence d'un certain* ut *d'en bas dont il était très fier et toujours inquiet, le nouveau venu ponctuait toutes ses phrases à l'aide de ces « Beûh ! »* (Daudet). || *Ut de poitrine, do* le plus haut que peuvent donner certains ténors. || || **2.** Note de musique qui, sur la portée, figure un *ut.*

• REM. Remplacé par *do,* au XVIII^e^ s., dans les exercices de solfège, *ut* reste employé dans des expressions où il désigne le ton.

utérin, e [yterɛ̃, -in] adj. (bas lat. jurid. *uterinus,* de la même mère, du lat. class. *uterus,* utérus [v. UTÉRUS] ; v. 1560, Paré [*artère utérine, plexus utérin,* 1876, Larousse ; *plexus nerveux utérin,* 1964, Larousse]). Qui appartient, se rapporte à l'utérus : *Muqueuse utérine. Douleurs utérines.* || *Artère utérine,* branche de l'artère hypogastrique. || *Plexus utérin,* abondant plexus veineux situé sur les côtés de l'utérus. || *Plexus nerveux utérin,* amas nerveux qui est une dépendance du plexus hypogastrique.

◆ adj. et n. (sens 1, 1448, Miélot ; sens 2, 1968, Larousse [aussi *les utérins*]). **1.** En droit, se dit des frères et des sœurs qui sont nés de la même mère, mais non du même père : *Parents utérins. Les utérins s'opposent aux consanguins et aux germains.* || **2.** En ethnologie, se dit d'un système de parenté unilinéaire où l'on ne tient compte que des ascendants maternels. || *Les utérins,* les membres de la branche maternelle d'une famille ne comprenant, à chaque génération, que les enfants des filles de la famille.

utérinité [yterinite] n. f. (dér. savant de *utérin ;* 1829, Boiste). En droit, qualité d'utérin.

utéro- [ytero], premier élément, tiré de *utérus,* et qui entre dans la composition de quelques mots scientifiques.

utéromanie [yterɔmani] n. f. (de *utéro-* et de *-manie,* gr. *mania,* folie, dér. de *mainesthai,* être fou ; 1876, Larousse). Syn. de NYMPHOMANIE.

utéro-ovarien, enne [yterɔɔvarjɛ̃, -ɛn] adj. (de *utéro-* et de *ovarien ;* 1876, Larousse [aussi *artère utéro-ovarienne ; ligaments utéro-ovariens,* 1964, Larousse]). Qui se rapporte à l'utérus et à l'ovaire. || *Artère utéro-ovarienne,* artère issue de l'aorte abdominale, et qui se distribue à l'utérus et à l'ovaire. || *Ligaments utéroovariens,* cordons fibreux tendus entre l'utérus et l'ovaire.

utéro-placentaire [yterɔplasɛ̃tɛr] adj. (de *utéro-* et de *placentaire ;* 1872, Littré). Qui se rapporte à l'utérus et au placenta.

utéro-sacré, e [yterɔsakre] adj. (de *utéro-* et de *sacré* 2 ; 1872, Littré [aussi *ligaments utéro-sacrés*]). Qui se rapporte à l'utérus et au sacrum. || *Ligaments utéro-sacrés,* cordons fibreux tendus, de chaque côté, entre l'utérus et le sacrum.

utéroscopie [yterɔskɔpi] n. f. (de *utéro-* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1872, Littré). Examen de la cavité utérine à l'aide d'un endoscope spécial.

utéro-vaginal, e, aux [yterɔvaʒinal, -o] adj. (de *utéro-* et de *vaginal ;* 1872, Littré

[*plexus utéro-vaginal,* 1964, Larousse]). Qui se rapporte à l'utérus et au vagin. || *Plexus utéro-vaginal,* nom donné à l'ensemble constitué par les plexus veineux utérin et vaginal.

utérus [yterys] n. m. (lat. *uterus,* sein ou ventre de la mère, matrice ; v. 1560, Paré, puis 1710, Brunot). Organe de la gestation chez la femme et chez les femelles des animaux supérieurs (syn. MATRICE) : *L'utérus est un organe creux, à parois musculeuses, destiné à contenir l'œuf fécondé pendant son évolution et à l'expulser au terme de la grossesse.*

utile [ytil] adj. (lat. *ūtilis,* qui sert, profitable, avantageux [et, au neutre substantivé *utile,* « ce qui est utile »], de *ūti,* se servir de, utiliser, employer, user de ; 1260, Godefroy, au sens I, 1 [*utle,* forme pop., v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* et *utele,* forme demi-savante, v. 1120, *Psautier d'Oxford ; il est utile de* et l'infinitif, 1679, Bossuet ; *il est utile que* et le subjonctif, 1656, Pascal ; *utile à* et un infinitif, 1762, J.-J. Rousseau] ; sens I, 2, 1951, A. Lalande ; sens I, 3, 1637, Descartes ; sens II, 1718, Acad. [*en temps utile,* 1835, Acad.]).

I. 1. Se dit de ce qui est propre à satisfaire un besoin estimé légitime, à procurer à une personne ou à la collectivité un avantage, un surcroît de bien-être ou de bonheur : *Un objet, un appareil utile. Les végétaux, les animaux utiles. Une réforme utile. Un ouvrage utile, qui comble une lacune. Cette initiative est très louable, mais ne semble pas très utile. Il croit que ce régime sévère lui est utile. Une œuvre utile aux hommes, à l'humanité. Des explications utiles à la compréhension d'un texte. Ce n'est pas que* [...] *je m'écarte de celui* [...] *qui estime le sanscrit plus utile aux historiens que le grec...* (Giraudoux). || *Il est utile de* (et l'infinitif), *que* (et le subjonctif), il est bon, souhaitable de ou que : *Il serait utile de rappeler notre correspondance précédente. Il n'est pas du tout utile, il est parfois nuisible que la société prenne conscience d'elle-même* (Sartre). || *Utile à* (et un infinitif), qu'il est bon, profitable de : *Des directives utiles à connaître.* || **2.** *Spécialem.* En économie politique, se dit d'un bien ou d'un service qui répond à un besoin ou à un désir, quel qu'il soit. || **3.** Se dit d'une personne dont l'activité, les capacités sont susceptibles d'être profitables à autrui : *Une relation utile. Ne restez pas inoccupé, essayez de vous rendre utile. Il faisait tout ce qu'il fallait pour préparer le chemin du succès, voyait des gens utiles, recevait beaucoup...* (Triolet). *Nous n'avions pas abordé la modernisation de l'enseignement, ni précisé le domaine dans lequel je lui serais éventuellement utile* (Malraux). *C'est toujours utile, quelqu'un qui parle la langue de l'occupant. Ça inspire confiance* (Merle). || **4.** *Charge utile d'un véhicule,* V. CHARGE. || *Puissance utile d'une machine,* V. PUISSANCE.

II. *Jour utile,* en droit, jour pendant lequel on peut agir, et après lequel l'action n'est plus recevable. || *En temps utile,* en temps opportun, le moment venu : *Vous serez convoqué en temps utile.*

● CONTR. : **I, 1** *inutile.*

◆ n. m. (1617, A. d'Aubigné). *L'utile,* ce qui est utile, de nature à satisfaire les besoins, ou ce qui a un caractère purement utilitaire : *Joindre l'utile à l'agréable. Si l'on n'imprimait que l'utile, il y aurait cent fois moins de livres* (Voltaire). *L'utile n'ennoblit pas : cela seul ennoblit qui suppose dans l'homme une valeur intellectuelle ou morale* (Renan).

◆ adv. (milieu du XX^e s.). Fam. *Voter utile,* de telle sorte que la voix ne soit pas perdue.

utilement [ytilmɑ̃] adv. (de *utile* [v. l'art. précéd.] ; fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire,* écrit *utlement ;* XIV^e s., *BEC* [1873, p. 16], écrit *utielement ; utilement,* 1538, R. Estienne). D'une manière utile, profitable, efficace : *S'occuper utilement. Intervenir utilement en faveur de quelqu'un. Rollin, un des hommes qui ont travaillé le plus utilement pour l'éducation de la jeunesse* (d'Alembert).

utilisable [ytilizabl] adj. (de *utiliser ;* 1842, J.-B. Richard de Radonvilliers [pour des personnes, 1934, J. Romains]). Se dit de ce qui peut être utilisé, employé en vue d'obtenir un certain résultat : *Recenser toutes les sources d'énergie utilisables. Une documentation qui n'est pas utilisable en l'état.* || *Fam.* Peut se dire aussi des personnes : *Au début, le Parti pensait que j'étais encore utilisable et puis il a changé d'avis* (Sartre).

● SYN. : *employable, exploitable ; précieux, utile.* — CONTR. : *inemployable, inexploitable, inutilisable ; inutile.*

utilisateur, trice [ytilizatœr, -tris] n. et adj. (dér. savant de *utiliser ;* 1948, Larousse). Personne ou collectivité qui fait usage de quelque chose : *Les utilisateurs du chauffage urbain. Cet ordinateur ne peut être rentable que s'il dispose d'un certain nombre d'utilisateurs. Un procédé de fabrication qui n'a pas trouvé d'utilisateurs.*

◆ adj. (1964, Larousse). Qui utilise : *Les nombreuses industries utilisatrices de l'aluminium.*

utilisation [ytilizasjɔ̃] n. f. (de *utiliser ;* 1796, H. Fr. Roux [supplément]). Action, manière d'utiliser : *L'utilisation de la roue a marqué un progrès de la civilisation. Précautions à prendre dans l'utilisation d'un insecticide.*

● SYN. : *application, emploi, usage.*

utiliser [ytilize] v. tr. (dér. savant de *utile ;* 1792, J. Necker, au sens 1 [au part.-adj., 1872, Littré] ; sens 2, 1964, Robert [aussi « avoir recours à »]). **1.** Tirer parti utilement de quelque chose ou de quelqu'un, se servir d'une chose ou d'une personne comme moyen en vue d'une certaine fin : *Une nouvelle technique permettant d'utiliser l'énergie solaire pour le chauffage domestique. C'était un Américain de Salt Lake City qui avait pris la France en grippe parce qu'elle n'utilisait pas suffisamment le lierre pour agrémenter ses vieilles églises et ses manoirs* (Giraudoux). *Aussi fermé qu'on peut l'être à un monde auquel je demeure pourtant présent, qui se sert de moi, qui m'aura utilisé jusqu'à la fin* (Mauriac). *J'utilisais la moindre inattention de sa part* (Bastide) ; et au participe-adjectif : *Un personnel mal utilisé.* || **2.** Employer, faire usage de : *Utiliser des machines modernes, une main-d'œuvre qualifiée. Il n'utilise sa voiture que pour la promenade.* || *Par extens.* Avoir recours à : *Être capable d'utiliser tous les moyens pour parvenir à ses fins. L'Esprit utilise la lettre, si misérable que soit la lettre* (Mauriac). *À l'occasion, il fallait utiliser des méthodes russes et des capitaux américains* (Malraux).

● SYN. : **1** *exploiter, recourir à ;* **2** *employer, prendre, user de ; emprunter, se servir de.*

utilitaire [ytilitɛr] adj. (de *utilité,* peut-être d'après l'angl. *utilitarian,* qui vise à l'utilité, partisan de l'utilitarisme — fin du XVIII^e s. — [de *utility,* utilité, empr. du franç. *utilité*] ; 1831, Matoré [226], au sens 2 [*véhicule utilitaire,* 1967, Robert] ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 3, av. 1889, Barbey d'Aurevilly). **1.** Qui appartient, se rapporte à l'utilitarisme, doctrine qui fait de l'utilité individuelle et générale le principe des actions humaines : *École utilitaire. Morale utilitaire.* || **2.** Qui a pour fin l'utilité, qui vise le côté utile, pratique des choses et la satisfaction des besoins : *Une activité purement utilitaire. Des préoccupations utilitaires. C'est un temple que nous habitons, et non pas une construction utilitaire* (Claudel). *Je préfère ne plus rien écrire, plutôt que de plier mon art à des fins utilitaires* (Gide). || *Véhicule utilitaire,* véhicule automobile destiné au transport des marchandises ou au transport collectif des personnes. || **3.** *Péjor.* Qui vise uniquement des buts pratiques et la satisfaction des intérêts matériels, qui est incapable d'idéal et d'élévation : *Notre époque, grossièrement matérialiste et utilitaire* (Barbey d'Aurevilly). *Je commence par lui dire que, dans un monde tristement utilitaire, l'égyptologie me paraît être une des sciences les plus*

respectables parce qu'elle est parfaitement désintéressée (Green).

● SYN. : 2 *pragmatique, pratique ;* 3 *intéressé, matérialiste, prosaïque, terre à terre.*

◆ adj. et n. (sens 1, 1835, Th. Gautier ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** *Vx.* Qui soutient, professe l'utilitarisme, doctrine philosophique : *L'Italien, en politique, est machiavéliste ; l'Anglais, utilitaire et malthusien ; le Français, glorieux et artiste* (Proudhon). *Les utilitaires anglais.* (On dit plutôt UTILITARISTE en ce sens.) ‖ **2.** Qui n'obéit qu'à des considérations d'utilité ou d'intérêt (souvent péjor.) : *Je crois qu'il n'y a qu'un utilitaire au monde capable d'arracher une plate-bande de tulipes pour y planter des choux* (Gautier). *Poète de la forme ! c'est là le grand mot que les utilitaires jettent aux vrais artistes* (Flaubert). ‖ **3.** *Littér.* Qui peut être utile, dont il est possible de tirer quelque avantage : *Elle aimait même à faire plaisir au point d'en être arrivée à pratiquer un mensonge spécial à certaines personnes utilitaires, à certains hommes arrivés* (Proust).

◆ adj. et n. m. (1975, Larousse). En informatique, se dit d'un programme d'intérêt général, destiné à assurer automatiquement des fonctions auxiliaires de la programmation (recopie de bandes magnétiques, enregistrement de cartes perforées sur bande magnétique, etc.).

utilitairement [ytilitɛrmɑ̃] adv. (de *utilitaire ;* 1834, Th. Gautier). D'une manière utilitaire, à des fins utilitaires : *Je ne vois pas en quoi une ville organisée utilitairement serait plus agréable à habiter que le Père-La-Chaise* (Gautier).

utilitarisme [ytilitarism] n. m. (dér. savant de *utilitaire,* peut-être d'après l'angl. *utilitarianism,* utilitarisme [de *utilitarian,* utilitaire — v. UTILITAIRE] ; 1831, *le Semeur* [p. 36], au sens 1 ; sens 2, 1948, Sartre ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Doctrine morale fondée sur la notion d'utilité, ou « principe du plus grand bonheur » (Stuart Mill), et qui considère que l'intérêt personnel bien compris, s'identifiant avec l'intérêt de tous, doit être la règle des actions humaines : *On appelle utilitarisme le système qui consiste à ramener la notion du juste à celle de l'utile, par conséquent à faire de l'intérêt le principe du droit et de la morale* (Proudhon). ‖ **2.** Esprit, attitude d'une personne qui montre des préoccupations avant tout utilitaires : *L'œuvre d'art, fin absolue, s'oppose par essence à l'utilitarisme bourgeois* (Sartre). ‖ **3.** *Littér.* Caractère de ce qui a une fin utilitaire, voire étroitement intéressée : *Quant à Bergotte, il se rendait bien compte de cet utilitarisme des visites de M. de Charlus, mais ne lui en voulait pas...* (Proust).

● SYN. : **2** *matérialisme, positivisme.* — CONTR. : **2** *idéalisme, romantisme.*

utilitariste [ytilitarist] adj. (de *utilitarisme ;* 1947, A. Lalande). Qui appartient, se rapporte à l'utilitarisme, doctrine morale : *Les thèses utilitaristes.*

◆ adj. et n. (1947, A. Lalande). Qui soutient, professe l'utilitarisme : *Les philosophes utilitaristes. Les utilitaristes anglais, Bentham, Stuart Mill, Spencer.*

utilité [ytilite] n. f. (lat. *ūtilitas,* avantage, profit, intérêt, de *ūtilis,* utile [v. UTILE] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens 1 [« qualité d'une personne dont l'action est efficace... », 1835, Balzac ; *morale de l'utilité,* 1883, Stuart Mill, p. 31] ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, XIII^e s., *Macchabées* [*utilité publique,* 1677, Fléchier] ; sens 4, av. 1892, Renan ; sens 5, 1314, Mondeville [« ce qui est simplement utilitaire », av. 1867, Baudelaire] ; sens 6, 1812, Mozin [« acteur... », 1845, Bescherelle ; « rôle ou personnage secondaire », 1862, V. Hugo]). **1.** Caractère de ce qui est utile, de ce qui répond à un besoin légitime ; profit qu'une personne ou la collectivité retire d'une chose utile : *Utilité d'un objet, d'un appareil ménager. Une loi qui devrait être d'une grande utilité. Ces recherches ont leur utilité. L'utilité de l'histoire n'est affaiblie que par ceux qui ne savent pas l'écrire, et n'est méconnue que de ceux qui ne savent pas lire* (Barthélemy). *Partout* [dans les commandements de la Bible] *les lois de la morale éclatent dans leur utilité et leur beauté : c'est splendide* (Saint-Exupéry). ‖ Qualité d'une personne dont l'action est efficace, qui rend des services : *Considérer les gens uniquement sous le rapport de leur utilité. Il peut s'en aller, il ne m'est plus d'aucune utilité.* ‖ *Morale de l'utilité,* l'utilitarisme (v. ce mot) : *La morale de l'utilité n'est guère plus que la morale du confort* (Le Senne). ‖ **2.** En économie politique, faculté de satisfaire au désir économique : *C'est le désir du consommateur qui donne son utilité à un bien ou à un service.* ‖ *Utilité marginale,* v. MARGINAL et MARGINALISME. ‖ **3.** Au sens passif ou subjectif, intérêt d'une personne à quelque chose, avantage, profit qu'elle en retire : *Ne considérer que son utilité personnelle. Pour l'utilité de quelques-uns, de tous.* ‖ *Utilité publique,* en droit, avantage qu'une déclaration officielle de l'autorité publique reconnaît pouvoir être procuré soit au public, soit à un service public : *Déclaration d'utilité publique. Association d'utilité publique.* ‖ **4.** Caractère purement utilitaire de quelque chose : *Les hommes accordent plus volontiers la renommée au crime, quand il est grandiose, qu'à l'utilité mesquine* (Renan). ‖ **5.** *Vx* ou *littér.* Ce qui est utile dans quelque chose ; chose utile : *Voilà ce qui m'est venu en pensée touchant le but, les utilités et les parties du poème dramatique* (Corneille). *Les épingles, les aiguilles, les agrafes, ces utilités de tous les jours* (Blanqui). ‖ *Littér.* Ce qui est simplement utilitaire : *Au lieu du caprice brillant ou rêveur, il* [l'amour] *devient une répugnante utilité* (Baudelaire). ‖ **6.** Emploi subalterne au théâtre, et, *par extens.,* acteur qui le remplit (le plus souvent au plur.) : *Cet homme, ainsi que l'Agréé, joue la grande utilité dans cette pièce où, l'un comme l'autre, ils n'acceptent leur rôle que sûrs de leurs honoraires* (Balzac). *Il* [Hamilton] *fait quelque mention des laquais parce que ce sont les utilités ordinaires de la farce* (Duhamel). ‖ *Par anal.* et *littér.* Rôle ou personnage secondaire : *Fidèle abonné de l'Opéra, conseiller pour danseuses et ténors, une de ces utilités parisiennes* (L. Daudet).

● SYN. : **1** *nécessité.*

◆ **utilités** n. f. pl. (1964, Larousse). Dans l'industrie pétrolière, fluides et produits qu'il faut fournir à une installation pour ses besoins en énergie motrice, chaleur et services auxiliaires (électricité, vapeur, eau, air comprimé, etc.).

uto-aztèque [ytoastɛk] n. m. (de *uto-,* élément tiré de *Ute,* n. d'un territoire indien d'Amérique du Nord, et de *aztèque ;* 1964, Larousse). Famille de langues de l'Amérique centrale.

utopie [ytɔpi] n. f. (lat. du XVI^e s., *Utopia,* Utopie [1516, Th. Morus — v. ci-dessous], proprem. « endroit qui n'existe nulle part », du gr. *ou,* non, ne... pas, et *topos,* lieu, endroit ; 1532, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1710, Leibniz ; sens 3, av. 1855, M^me de Girardin ; sens 4, 1862, V. Hugo). **1.** *Utopie* (avec une majusc.), nom donné par Th. Morus à la cité imaginaire qu'il décrit dans son ouvrage *De optimo reipublicae statu, deque nova insula Utopia* (1516), et où est réalisée une organisation idéale de la société. ‖ **2.** Conception imaginaire d'une société idéale, dont les institutions doivent faire disparaître les tares des sociétés existantes et assurer des rapports nouveaux entre les hommes : *« La Cité du Soleil », de Campanella, est une utopie fondée sur le communisme. L'utopie est le principe de tout progrès ; sans les utopistes d'autrefois, les hommes vivraient encore misérables et nus dans les cavernes* (France). *Il était*

donc une terre où l'utopie était en passe de devenir réalité. D'immenses accomplissements déjà nous emplissaient le cœur d'exigence (Gide). || **3.** Projet politique ou social séduisant, mais éloigné des réalités et dont l'application apparaît impossible (plus ou moins péjoratif) : *Lorsque les contradictions de la Communauté et de la Démocratie, une fois dévoilées, seront allées rejoindre les utopies de Saint-Simon et de Fourier* (Proudhon). *Et elle en avait abandonné la littérature, le socialisme, « les doctrines consolantes et les utopies généreuses »...* (Flaubert). *La République, ce mensonge de la paternité universelle des hommes, est la plus anti-naturelle des utopies* (Goncourt). || **4.** *Péjor.* Toute conception chimérique ou irréalisable : *La grande famille universelle du genre humain est une utopie digne de la logique la plus médiocre* (Lautréamont). *J'excuserais encore un jeune homme, un petit morveux, se laissant emballer par les utopies* (Proust).

• SYN. : **4** *chimère, illusion, mirage, rêve, rêverie, songe.*

utopique [ytɔpik] adj. (de *utopie* ; 1529, *Romania* [LI, 45], dans la loc. *lettres utopiques,* « lettres qui se rapportent au pays appelé *Utopie* » ; sens 1, av. 1867, Baudelaire ; sens 2, 1847, K. Marx, p. 4 [*socialismes utopiques,* 1953, Larousse]). **1.** Qui appartient, qui est propre à l'utopie : *Joyeuse ou lamentable, elle* [la poésie] *porte toujours en soi le divin caractère utopique* (Baudelaire). || **2.** Qui tient de l'utopie, qui en a les caractères : *En fait d'impôt, toute prétention à la justice est fatalement utopique* (Proudhon). || *Socialismes utopiques,* expression désignant (à la suite d'Engels) les doctrines socialistes fondées sur un idéal sentimental et réformateur (saint-simonisme, fouriérisme...), par opposition au *socialisme scientifique,* fondé sur l'étude historique et scientifique.

• SYN. : **2** *chimérique, illusoire, imaginaire, irréalisable, mythique.* — CONTR. : **1** *pragmatique, pratique ;* **2** *opportuniste, positif, réaliste.*

◆ n. et adj. (1964, Larousse). Se dit d'un esprit chimérique, qui a perdu tout contact avec la réalité : *C'est un maniaque, un utopique cruel qui anéantit d'avance ce qu'il voudrait avoir fait* (Montherlant). *Un esprit utopique.*

◆ n. m. (av. 1951, A. Gide). *L'utopique,* ce qui présente un caractère utopique : *Baudelaire* [...], *croyant représenter le romantisme, s'y oppose. Ou du moins, en en repoussant la rhétorique et l'utopique convenu, n'en garde plus que la frémissante conscience de sa « modernité »* (Gide).

utopiste [ytɔpist] n. (de *utopie ;* 1792, Ranft). Personne qui imagine des systèmes sociaux ou politiques de caractère utopique, ou qui se laisse séduire par de tels projets (en bonne ou en mauvaise part) : *L'utopiste le plus exalté trouve juste qu'après avoir supprimé en imagination toute inégalité entre les hommes, on admette le droit qu'a l'homme d'employer l'animal selon ses besoins* (Renan). *Ce sont les utopistes qui ont tracé les lignes de la première cité.De rêves généreux sortent les réalités bienfaisantes* (France).

◆ adj. (1842, Acad.). Syn. de UTOPIQUE : *Socialisme utopiste.*

utraquisme [ytrakɥism] n. m. (de *utraquiste ;* 1933, Larousse). Doctrine des utraquistes.

utraquistes [ytrakɥist] n. m. pl. (de la loc. lat. *[sub] utrāque [specie],* sous chacune des deux espèces [v. ci-dessous], de *sub,* sous, de *utrāque,* ablatif de l'adj. indéf. *uterque,* chacun des deux, l'un et l'autre [de *uter,* celui des deux qui, et de *-que,* et], et de *specie,* ablatif de *species,* vue, aspect, espèce [du v. archaïque *specere,* regarder] ; 1872, Littré). Hussites de Bohême qui communiaient sous les deux espèces.

1. utriculaire [ytrikylɛr] adj. (dér. savant de *utricule ;* 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Qui a la forme d'un utricule, d'une petite outre. || **2.** Qui est composé, pourvu d'utricules.

• REM. On dit aussi UTRICULÉ, E (de *utricule ;* 1876, Larousse) et UTRICULEUX, EUSE (de *utricule ;* 1842, Acad.).

2. utriculaire [ytrikylɛr] n. m. (lat. impér. *utricularius,* fabricant ou marchand d'outres, de *utriculus,* petite outre [v. UTRICULE] ; 1876, Larousse). Dans l'Antiquité, batelier qui utilisait un radeau porté par des outres gonflées.

3. utriculaire [ytrikylɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *utricularia,* même sens [XVIII^e s.], du lat. impér. *utriculus,* petite outre [v. UTRICULE] ; 1808, Boiste). Herbe aquatique ou palustre, à rameaux verts et flottants portant de petits utricules, et dont les fleurs ou les feuilles peuvent capturer des insectes ou de petits crustacés.

utriculariacées [ytrikylarjase] n. f. pl. (dér. savant de *utriculaire* 3 ; 1876, Larousse [*utriculariées,* même sens, 1872, Littré]). Famille de plantes à fleurs gamopétales hermaphrodites, dicotylédones, comprenant des herbes terrestres et plus souvent aquatiques, considérées par de nombreux auteurs comme carnivores.

utricule [ytrikyl] n. m. (lat. impér. *utriculus,* petite outre, dimin. du lat. class. *uter, utri,* outre ; 1726, Bloch-Wartburg, au sens de « petite cavité du tissu cellulaire des plantes » ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1758, Duhamel du Monceau). **1.** Une des cavités du vestibule de l'oreille interne, contenant des éléments sensibles à la pesanteur et aux accélérations. || **2.** *Utricule prostatique,* conduit médian, borgne, situé dans l'épaisseur de la prostate et aboutissant au sommet du vérumontanum. || **3.** Très petit organe en forme d'outre, jouant le rôle de flotteur chez la plante appelée « utriculaire ».

utriculé, e adj., **utriculeux, euse** adj. V. UTRICULAIRE 1.

uval, e, aux [yval, -o] adj. (dér. savant du lat. *ūva,* raisin, grappe ; v. 1363, Chauliac, dans la loc. *hémorrhoïdes uvalles,* hémorroïdes en forme de grappes ; sens actuel, 1877, Littré [aussi *station uvale ; cure uvale,* 1878, Larousse]). Qui se rapporte au raisin. || *Cure uvale,* cure de raisin. || *Station uvale,* station où l'on peut faire la cure de raisin.

uvéal, e, aux [yveal, -o] adj. (de *uvée ;* 1878, Larousse). Qui se rapporte à l'uvée.

uvée [yve] n. f. (lat. médiév. *ūvea,* uvée, proprem. « élément en forme de grappe », du lat. class. *ūva,* raisin, grappe ; XIV^e s., B. de Gordon, au sens 1 ; sens 2, 1855, Nysten). **1.** Nom donné à l'ensemble formé par la choroïde et l'iris. || **2.** Couche pigmentaire de l'iris de l'œil.

uvéite [yveit] n. f. (de *uvée ;* 1858, Nysten). Inflammation de l'uvée.

uvifère [yvifɛr] adj. (lat. impér. *ūvifer,* même sens, du lat. class. *ūva,* raisin, grappe, et *ferre,* porter ; 1845, Bescherelle). Qui porte des raisins.

uvulaire [yvylɛr] adj. (de *uvule ;* 1735, Heister, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Qui se rapporte à la luette ou *uvule.* || **2.** Se dit d'un phonème dont l'émission comporte une vibration de la luette : *L'« r » grasseyé est un phonème uvulaire.*

uvulation [yvylasjɔ̃] n. f. (de *uvul[aire] ;* 1964, Larousse). Action de former un phonème uvulaire.

uvule [yvyl] n. f. (lat. médiév. *ūvula,* même sens, dimin. du lat. class. *ūva,* raisin, grappe ; 1314, Mondeville). Nom scientifique de la luette.

uvulite [yvylit] n. f. (de *uvule ;* 1876, Larousse). Inflammation de la luette.

1. uxoricide [yksɔrisid] n. m. (lat. médiév. *uxoricidium,* même sens, du lat. class. *uxor,*

uxoris, épouse, et *caedere,* frapper, abattre, tuer ; 1531, Vignay). Meurtre d'une femme accompli par son mari.

2. uxoricide [yksɔrisid] n. m. (lat. médiév. [non attesté] **uxoricida,* même sens, du lat. class. *uxor, uxoris,* et *caedere* [v. l'art. précéd.] ; 1628, *Chronique bordeloise,* II, 103). Mari meurtrier de sa femme.

uxorilocal, e, aux [yksɔrilɔkal, -o] adj. (de *uxori-,* élément tiré du lat. *uxor,* épouse, et de *-local,* du lat. *locus,* lieu [d'habitation] ; 1968, Larousse). Se dit du mode de résidence des jeunes époux dans les ethnies où existe l'obligation de construire l'habitation dans le village des parents de la femme.

V

v [ve] n. m. (lat. *v*, var. de *u* ; 1690, Furetière, aux sens 1-2 ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Vingt-deuxième lettre de l'alphabet, la dix-septième des consonnes, primitivement confondue avec le *u* dont elle était la majuscule : *Ils ne parvenaient pas à pincer ceux qui traçaient de grands V sur les murs* (Dorgelès). [V. « U » (*La lettre*), art. spécial.] || **2.** Consonne fricative labio-dentale sonore. || **3.** *V lingual,* nom donné aux deux rangées de papilles caliciformes de la langue.

◆ **En V** loc. adj. ou adv. (1964, Robert [*chromosome en V,* 1964, Larousse]). Qui est découpé ou disposé en forme de V : *Une robe de satin vert pomme, pailletée, sans manches, décolletée en V par-devant* (Arnoux). *Une rainure en V. Un moteur six cylindres en V.* || *Chromosome en V,* chromosome avec deux bras. (On dit aussi CHROMOSOME MÉDIOCENTRIQUE.)

V1, V2 [veœ̃, vedø] n. m. (mots allem., de *V,* initiale de *Vergeltungswaffe,* arme de représailles [de *Vergeltung,* revanche, et de *Waffe,* arme], et des chiffres *1* et *2* ; juin 1944 [*V1*] et sept. 1944 [*V2*], d'après Larousse, 1949). Bombes autopropulsées à grand rayon d'action, utilisées par les Allemands en 1944 et 1945.

va interj. V. ALLER 1.

vacance [vakɑ̃s] n. f. (de *vacant* ; 1531, Bloch-Wartburg, dans la loc. *vacance de la foy,* « manque de foi » ; sens 1, 1611, Cotgrave [*vacance d'une succession,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1748, Montesquieu ; sens 3, fin du XIX[e] s., Huysmans [en mauvaise part, av. 1951, A. Gide]). **1.** Situation d'une charge, d'une place, d'un poste momentanément dépourvus de titulaire : *Les affaires de l'État ne peuvent supporter plus longtemps la vacance du pouvoir !* (Césaire). *La vacance d'un siège d'académicien, d'une chaire à l'Université, d'un siège épiscopal.* || *Vacance d'une succession,* état d'une succession que personne ne réclame. || **2.** Temps pendant lequel un poste de responsabilité n'est pas pourvu d'un titulaire mandaté pour l'occuper : *C'est au président du Sénat d'assurer l'intérim pendant la vacance de la présidence de la République.* || **3.** *Fig.* et *littér.* Caractère d'un esprit en état de disponibilité et ouvert à toute sensation, toute impression extérieure : *Plus il la souhaitait et moins la vacance de son esprit le comblait* (Huysmans). *Une sorte de repos dans l'absence, une vacance bienfaisante qui rend l'esprit à sa liberté propre* (Valéry). || En mauvaise part, caractère d'un esprit vide, incapable de pensée profonde : *Un grand front n'exprime pas toujours l'intelligence, mais bien des fois, simplement la vacance et l'évaporation* (Claudel). *L'être pensant qui n'a que soi pour but souffre d'une vacance abominable* (Gide).

● SYN. : **3** *vacuité, vide.*

◆ **vacances** n. f. pl. (sens 1, 1594, d'après le *FEW,* XIV, 95 *a* ; sens 2, 1622, Ch. Sorel [*grandes vacances,* 1901, Jammes] ; sens 3, 1907, Larousse [« cessation des occupations ordinaires », 1669, Widerhold ; *...partir en vacances,* 1932, Mauriac ; *étalement des vacances,* v. 1960]). **1.** Suspension légale annuelle des audiences des cours et des tribunaux. (On dit aussi VACATIONS.) || **2.** Période de fermeture des écoles et des facultés : *Chaque année, à l'approche des vacances,* [...] *je me détachais des amis que je m'étais faits au lycée* (Lacretelle). || *Colonie de vacances,* v. COLONIE (§ I, n. 6). || *Grandes vacances,* celles de l'été. || **3.** Période pendant laquelle les gens qui travaillent cessent leur activité momentanément pour se détendre : *Je ne suis pas le citadin qui joue, en vacances, au paysan* (Saint-Exupéry). *Avoir besoin de vacances. Prendre des vacances. Une lecture de vacances.* || *Aller, partir en vacances,* se rendre dans un lieu de villégiature : *Nous sommes allés en vacances en Tunisie.* || *Étalement des vacances,* v. ÉTALEMENT.

● SYN. : **3** *congé.*

● REM. Au sens 3, on rencontre parfois, dans la langue littéraire, le mot au singulier (1762, Acad.) : *Quelle bosse de travail je vais me donner une fois rentré ! Cette vacance ne m'aura pas été inutile* (Flaubert). *Demain, j'ai vacance et je me promènerai dans les jardins de l'Alcazar* (Theuriet).

vacancier, ère [vakɑ̃sje, -ɛr] adj. (de *vacance[s]* ; 1942, P. Hamp, p. 278). Relatif aux vacances des travailleurs : *Les migrations vacancières. Un séjour vacancier.*

◆ n. (1930, *Revue de philologie française,* XLIII, 78). Personne qui se trouve en vacances et séjourne hors de sa résidence habituelle.

● SYN. : *estivant, touriste.*

vacant, e [vakɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *vacans, -cantis,* part. prés. de *vacare,* être vide, inoccupé, vacant [v. VAQUER] ; 1207, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1608, M. Régnier [« dépeuplé » — en parlant d'une ville —, fin du XIII[e] s., Aimé du Mont-Cassin ; au fig., av. 1922, Proust] ; sens 3, av. 1951, A. Gide [au fig., av. 1924, A. France] ; sens 4, 1523, *Coutumier général,* III, 1080 [*curateur à une succession vacante,* 1804, Code civil]). **1.** Se dit d'une charge, d'un poste qui est momentanément dépourvu de titulaire : *Tu lui diras bien gentiment : « Monsieur Zoyer, vous avez un évêché vacant. Nommez l'abbé Guitrel »* (France). *À peine sorti de la Chambre, M. Larminat avait entrepris, avec une patience inventive et toujours victorieuse, le siège de toutes les places vacantes* (Duhamel). *Un emploi vacant.* || **2.** Qui est disponible, qui n'est pas encore retenu ou occupé : *Une place était vacante à la malle-poste de Strasbourg : il la retint* (Musset). *Un logement vacant* ; et au fig. : *J'étais dans une de ces périodes de la jeunesse, dépourvues d'un amour particulier, vacantes* (Proust). || **3.** Qui ne remplit pas son rôle, qui n'accomplit pas son travail, qui est sans occupation : *Si j'étais assuré de pouvoir te retrouver vacant (ou presque) et d'avoir avec toi quelques bonnes heures de causerie, je reviendrais tout exprès pour te voir* (Gide). *L'abondance des ouvriers français n'y devenait pas telle qu'on en pût voir beaucoup les mains vacantes* (Hamp) ; et au fig. : *Il ne faut pas se tenir l'esprit trop libre et trop vacant* (France). *Il remonta vers le bureau, compulsa les derniers papiers, et considéra le téléphone, l'âme vacante* (Saint-Exupéry). || **4.** *Succession vacante,* succession ouverte et non réclamée par les héritiers. || *Curateur à une succession vacante,* curateur chargé de l'administration d'une succession vacante.

● SYN. : **2** *inoccupé, libre.* — CONTR. : **2** *occupé, pris, retenu.*

◆ **vacant** n. m. (XV[e] s., La Curne, au sens de « droit dû au pape pour la vacance d'un bénéfice » ; fin du XVI[e] s., Brantôme, au sens de « charge vacante » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). En droit, bien qui n'a pas de propriétaire connu.

vacarme [vakarm] n. m. (moyen néerl. *wacharme,* malheur à moi, pauvre de moi, de *wach,* malheur, hélas, et de *arme,* pauvre ; 1288, *Renart le Nouvel,* écrit *waskarme !,* au sens de « au secours ! » ; v. 1307, G. Guiart, écrit *wacarme !,* au sens de « hélas ! » ; sens 1, fin du XIV[e] s., E. Deschamps, écrit *wacarme* [*vacarme,* 1534, Rabelais] ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Grand bruit pénible à supporter ou propre à effrayer : *Les chauffeurs klaxonnent sans motif, comme un enfant joue de la trompette. De ma chambre d'hôtel, c'est un extraordinaire vacarme de klaxons, un vacarme de toutes les couleurs* (Cocteau). *J'ai tiré des meubles contre ma porte ; si M. P. forçait la serrure, il ne manquerait pas de déclencher un vacarme qui m'alerterait* (Prou). || **2.** *Class.* Action de quereller, récriminations : *Cela* [se défier d'une femme et la tourmenter] *vous fait songer à mal ; et ce sont souvent les maris qui, avec leurs vacarmes, se font eux-mêmes ce qu'ils sont* (Molière).

● SYN. : **1** *boucan* (fam.), *raffut* (pop.), *ramdam* (pop.), *tapage, tintamarre, tumulte.* — CONTR. : **1** *silence.*

vacarmer [vakarme] v. intr. (de *vacarme* ; 1882, Huysmans). *Vx* ou *fam.* Faire du vacarme : *Autour de lui les tables vacarmaient avec un bruit terrible* (Huysmans).

vacataire [vakatɛr] adj. et n. (de *vacation* 1 ; v. 1950 [d'après Robert, 1977], puis 1968, Larousse). Se dit d'une personne rémunérée pour le temps consacré à l'accomplissement

de certains travaux (documentation, collaboration technique, etc.).

1. vacation [vakasjɔ̃] n. f. (lat. *vacatio,* exemption, dispense, de *vacatum,* supin de *vacare,* être libre, inoccupé, vacant [v. VAQUER] ; v. 1355, Bersuire, dans la loc. *vacation de droit,* « dispense de charges publiques » ; sens actuel, 1447, Espinas, *Droit municipal,* III, 487). Temps consacré à l'examen d'une affaire ou à l'accomplissement de certaines fonctions, par la personne qui en a été spécialement chargée : *Vacation d'un expert, d'un notaire, d'une aide-bibliothécaire.*

2. vacation [vakasjɔ̃] n. f. (de *vaquer ;* 1408, A. Thierry [I, 51], au sens 2 ; sens 1, 1668, Racine). **1.** Rémunération des officiers ministériels, des experts. || **2.** *Class.* Métier en général, profession : *Les rôtisseurs qui mangent moins que les personnes d'une autre vacation* (Cyrano).

◆ **vacations** n. f. pl. (sens 1, 1425, Isambert, VIII, 700 ; sens 2, 1611, Cotgrave). **1.** Vacances judiciaires. || **2.** *Chambre des vacations,* chambre d'un tribunal ou d'une cour, siégeant pendant les vacances judiciaires pour juger les causes urgentes.

vaccaire [vakɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *vaccaria,* même sens, proprem. « herbe à vaches », du lat. class. *vacca,* vache ; 1861, Orbigny). Plante herbacée annuelle, à fleurs rose pâle, poussant dans les moissons.

• REM. On rencontre aussi la forme latine VACCARIA, n. m. (1845, Bescherelle [comme n. f. ; comme n. m., 1964, Larousse]).

vaccin [vaksɛ̃] n. m. (forme masc. tirée de *vaccine ;* 1801, *Revue de philologie française* [1933, p. 41], au sens 1 [« lymphe... qui... immunise contre la variole » ; « substance... qui... confère l'immunité à l'égard de l'infection déterminée par les microbes mêmes dont elle provient », 1888, Larousse] ; sens 2, 1947, A. Camus ; sens 3, 1933, Larousse ; sens 4, 1953, Larousse ; sens 5, 1942, R. Rolland, p. 90 [*vaccine,* même sens, av. 1850, Balzac]). **1.** Substance d'origine microbienne ou toxine à virulence atténuée qui, injectée à un individu, ou même administrée par voie buccale dans quelques cas, lui confère l'immunité à l'égard de l'infection déterminée par les microbes mêmes dont elle provient. || *Spécialem.* Lymphe provenant d'un bovidé atteint de cow-pox, et qui, injectée à l'homme, l'immunise contre la variole. || **2.** Inoculation de ce type de substance : *Il faudra que vous veniez demain à l'hôpital pour le vaccin préventif* (Camus). *Faire un vaccin à un enfant.* || **3.** Nom donné à des substances microbiennes analogues, mais utilisées à des fins curatives et non plus préventives. || **4.** *Vaccin polyvalent,* celui qui est préparé avec plusieurs races de microbes de même espèce. || **5.** *Fig.* et *fam.* Tout ce qui préserve ou immunise : *Il n'y a pas de vaccin contre l'amour.*

• SYN. : **2** *vaccination.*

vaccinable [vaksinabl] adj. (de *vacciner ;* 1803, Boiste). Qui est en état d'être vacciné : *Cet enfant, en convalescence, n'est pas vaccinable.*

vaccinal, e, aux [vaksinal, -o] adj. (de *vaccine ;* 1812, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [2e partie, p. 278], au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Relatif à la vaccination ; qui est l'effet de la vaccination : *Inoculation vaccinale. Pustule vaccinale.* || **2.** Qui se rapporte à la vaccine : *Affection vaccinale.*

vaccinateur, trice [vaksinatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *vacciner ;* 1801, Mercier). Qui vaccine.

vaccination [vaksinasjɔ̃] n. f. (de *vacciner ;* 1801, Mercier [contre la variole ; en général, 1851, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXII, 403]). Introduction d'un vaccin dans l'organisme, soit en vue de créer l'immunité à l'égard de l'infection correspondante *(vaccinoprévention),* soit en vue de développer les défenses de l'organisme contre une infection déjà installée *(vaccinothérapie) : La vaccination antivariolique est obligatoire.*

vaccine [vaksin] n. f. (abrév. de la loc. *variole vaccine,* cow-pox [1749, *Bibliothèque britannique*], lat. scientif. moderne *variola vaccina,* même sens, proprem. « variole de vache », du bas lat. *variola,* n. f., variole [v. VARIOLE], et du lat. class. *vaccina,* fém. de l'adj. *vaccinus,* de vache, dér. de *vacca,* vache ; 1749, *Bibliothèque britannique,* au sens 1 ; sens 2 [déverbal de *vacciner*], 1800, *Revue de philologie française,* 1933, p. 42). **1.** Maladie éruptive de la vache *(cow-pox)* ou du cheval *(horse-pox),* qui peut se transmettre à l'homme et lui assure l'immunité variolique. || **2.** Évolution des symptômes déterminés chez l'homme par l'inoculation du vaccin contre la variole.

vacciné, e [vaksine] adj. (part. passé de *vacciner ;* 1872, Littré, au sens 1 [comme n., au sens de « personne qui a été vaccinée », 1807, Pinel, II, 37] ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Qui est immunisé contre une maladie infectieuse soit par une vaccination, soit par une atteinte antérieure. || **2.** *Fig.* Qui est préservé d'une peine morale ou d'un trouble affectif par le fait d'une épreuve antérieure : *La passion avait ravagé leur vie à deux reprises, ils étaient vaccinés, disaient-ils* (Vercors).

• SYN. : **2** *blindé, cuirassé, endurci, mithridatisé.*

vaccinelle [vaksinɛl] n. f. (dimin. de *vaccine ;* 1836, Acad.). Éruption vaccinale bénigne.

vacciner [vaksine] v. tr. (de *vaccine* et/ou de *vaccin ;* 1801, Mercier, au sens 1 [« inoculer la vaccine à » ; « immuniser contre une maladie infectieuse... », 1852, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXIII, 387] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Immuniser contre une maladie infectieuse par inoculation du vaccin spécial à cette maladie : *Vacciner des enfants contre la poliomyélite, contre la variole.* || *Spécialem.* Inoculer la vaccine à : *Vacciner un nourrisson.* || **2.** *Fig.* et *fam.* Mettre à l'abri d'une peine morale, d'une chose considérée comme négative, nuisible : *Ses deux divorces l'ont enfin vacciné contre le mariage.*

• SYN. : **2** *guérir, prémunir.*

vaccinide [vaksinid] n. f. (de *vaccine* ou de *vaccin* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1872, Littré). Éruption vaccinale généralisée.

vaccinier [vaksinje] n. m. (de *vaccinia,* même sens [1732, Richelet], du lat. *vaccinium,* vaciet [arbuste], airelle ; 1855, Nysten). Syn. de AIRELLE.

vaccinifère [vaksinifɛr] adj. (de *vaccini-,* élément tiré de *vaccine,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1863, *Journ.* de *médecine et de chirurgie pratiques,* XXXIV, 289). Se dit de la génisse ou de l'enfant qui portent les pustules vaccinales dont la lymphe est empruntée pour la vaccination d'autres personnes.

vaccinogène [vaksinɔʒɛn] adj. (de *vaccino-,* élément tiré de *vaccin,* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1865, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXXVI, 80). Qui produit le vaccin : *Génisse vaccinogène.*

vaccinoïde [vaksinɔid] adj. (de *vaccino-,* élément tiré de *vaccine,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1842, Acad.). Qui ressemble à la vaccine : *Éruption vaccinoïde.*

◆ n. f. (1836, Acad.). Vaccinelle ou vaccine atténuée, bénigne, à évolution rapide, et qu'on observe surtout chez les sujets qui ont déjà été vaccinés.

vaccinoprévention [vaksinɔprevɑ̃sjɔ̃] n. f. (de *vaccino-,* élément tiré de *vaccin,* et de *prévention ;* 1964, Larousse [art. *vaccination*]). Vaccination destinée à immuniser un sujet contre une infection.

vaccinostyle [vaksinɔstil] n. m. (de *vaccino-,* élément tiré de *vaccin,* et de *-style,* lat. *stilus,* tout objet en forme de tige pointue [v. STYLE] ; 1907, Larousse). Nom donné à une lancette à vacciner constituée par une plume métallique non fendue.

vaccinothérapie [vaksinɔterapi] n. f. (de *vaccino-,* élément tiré de *vaccin,* et de *thérapie ;* févr. 1913, *Larousse mensuel,* II, 654). Ensemble des méthodes thérapeutiques qui utilisent les vaccins.

vachard, e [vaʃar, -ard] adj. et n. (de *vache ;* 1800, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert [« rossard et carottier », 1918,

Esnault]). **1.** *Vx* et *pop.* Paresseux. || **2.** *Pop.* Dur, sévère, méchant.

vache [vaʃ] n. f. (lat. *vacca,* vache ; XIe s., Bartsch, au sens I, 1 [*vache laitière,* 1290, Godefroy — écrit *vake... ; coup de pied en vache,* 1860, Th. Gautier — au fig., 1957, *FEW,* XIV, 98 *a ; course à vaches,* 1964, Larousse ; *course de vaches,* 1964, Robert ; *manger de la vache enragée,* 1611, Cotgrave ; *parler le français comme une vache espagnole* — altér. de *...comme un Basque espagnol* —, 1640, Oudin ; *poil de vache,* 1534, La Curne ; *être sorcier comme une vache,* 1640, Oudin ; *une vache n'y trouverait pas son veau,* 1876, Larousse ; *prendre la vache et son veau,* 1876, Larousse — d'abord *...et le veau,* 1622, La Curne ; *la vache à Colas,* 1789, d'après le *FEW,* VII, 110 *a — vache à Colas,* « huguenot », 1605, d'après le *FEW,* VII, 110 *a ; vaches grasses, vaches maigres,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, XIIIe s., Rutebeuf [*vache artificielle,* 1751, *Dict. universel d'agriculture*] ; sens I, 3, 1798, Acad. ; sens I, 4, 1876, Larousse [*se coucher en vache,* 1842, Acad. ; *ruer en vache,* XVIe s., Esnault, puis 1694, Acad.] ; sens I, 5, 1753, Buffon [*vache,* même sens, 1690, Furetière] ; sens I, 6, 1964, Larousse ; sens I, 7, 1904, Larousse [*nœud de vache,* 1872, Littré] ; sens I, 8, 1904, Larousse ; sens II, 1, 1694, Acad. [« femme, mère », v. 1462, *Cent Nouvelles*] ; sens II, 2, 1900, Mirbeau [« ...professeur très sévère », 1964, Larousse] ; sens II, 3, 1879, Esnault ; sens II, 4-5, 1964, Larousse ; sens II, 6, XXe s.).

I. 1. Femelle reproductrice de l'espèce bovine : *Une vache normande. Du lait de vache. Garder, traire les vaches.* || *Vache laitière,* vache que l'on élève pour sa production de lait. || *Vache à lait,* V. LAIT (§ I, n. 3). || *Chacun son métier, les vaches seront bien gardées,* V. MÉTIER (§ I, n. 2). || *Coup de pied en vache,* coup de pied lancé de côté à la façon des vaches ; *fig.* et *pop.,* manœuvre, procédé déloyaux, utilisés par surprise, traîtreusement. || Fam. *Course à vaches,* expression utilisée par les alpinistes pour désigner un parcours en montagne qui n'offre pas de difficultés. || *Course de vaches,* syn. de COURSE LANDAISE. || Fam. *Manger de la vache enragée,* V. ENRAGÉ, E. || *Montagne à vaches,* V. MONTAGNE (§ I, n. 2). || Fam. *Parler le français comme une vache espagnole,* le parler très mal, très incorrectement. || Fam. *Le plancher des vaches,* V. PLANCHER 1 (§ I, n. 8). || Fam. *Il pleut comme vache qui pisse,* V. PISSER. || *Poil de vache,* poil ou cheveu de couleur roussâtre. || Fam. *Être sorcier comme une vache,* manquer de finesse. || Fam. *Cela lui va comme un tablier à une vache,* V. TABLIER (§ I, n. 1). || Fam. *Une vache n'y trouverait pas son veau,* c'est un désordre incroyable, un mélange confus de personnes ou de choses. || Pop. *Prendre la vache et son veau,* épouser une femme enceinte du fait d'un autre. || Vx. *La vache à Colas,* le protestantisme (par allusion à la vache d'un certain Colas qui, ayant pénétré dans un local où se tenait un prêche de protestants, aurait été tuée et mangée par eux) : *Mon père et mon grand-père ont toujours été de la vache à Colas* (Barbey d'Aurevilly). || Fig. *Vaches grasses, vaches maigres,* période d'abondance, de disette (par allusion au songe de Pharaon, Genèse, XLI) : *Voici qu'un de nos chroniqueurs nous prédit vingt années de vaches maigres : pas de grandes œuvres avant vingt ans* (Sartre). || **2.** Peau de l'animal tannée et corroyée : *De lourds brodequins de vache* (L. Cladel). || Vx. *Vache artificielle,* engin constitué par une peau de vache entière, y compris la tête et les cornes, cousue sur un léger mannequin d'osier, et dont le chasseur se couvrait pour s'approcher des oiseaux sauvages sans exciter leur défiance. || **3.** *Autref.* Panier revêtu de cuir, qu'on plaçait sur les voitures de voyage et qui avait les dimensions de l'impériale : *Quand je vis Mme de Gontaut au milieu des malles à moitié faites et des vaches ouvertes, elle se jeta à mon cou* (Chateaubriand). || **4.** *Ventre de vache,* chez le cheval, ventre excessivement développé. || *Se coucher en vache,* en parlant du cheval, se coucher en s'appuyant sur les coudes et en repliant les membres postérieurs sous le corps. || *Ruer en vache,* ruer d'un seul pied, en parlant du cheval. || **5.** *Vache marine,* nom de divers mammifères aquatiques, en partic. du morse et du dugong. || **6.** *Vache à eau,* récipient pliant, en toile ou en matière plastique, utilisé par les campeurs pour constituer une provision d'eau. || **7.** *Joues de vache* ou *demi-joues,* dans la marine, demi-caisses de poulies. || *Nœud de vache,* nœud employé pour réunir deux filins quand ceux-ci doivent être facilement dénoués. || **8.** *Corne de vache,* genre de voussure employée pour donner un certain évasement à une arche de pont, à l'entrée d'un tunnel, etc.

II. 1. *Pop.* Femme très grasse : *Cette commère est une grosse vache.* || **2.** *Pop.* Personne de caractère dur, et sans pitié. || *Spécialem.* Maître, professeur très sévère : *Il y a quelqu'un ici qui est une belle vache* (Benoit). [On dit aussi PEAU DE VACHE (V. PEAU — § II, n. 4).] || **3.** *Arg.* Agent de police (vieilli) : *Seulement faut pas se laisser refiler par les vaches* (Coppée). [Le sergent de ville à Crainquebille :] *Ah ! Vous avez dit : « Mort aux vaches ! » C'est bon ! Suivez-moi* (France). || **4.** Gradé, dans l'armée. || **5.** *Coup en vache,* coup donné par traîtrise. || *Croix des vaches,* V. CROIX (§ III, n. 6). || **6.** *La vache !,* exclamation qui exprime le dépit, et parfois l'admiration : *Avec ça, radin, la vache !* (Aymé). *Ah ! la vache ! quel sprinter ! Impossible de le suivre !*

◆ adj. (sens 1, 1866, Flaubert ; sens 2, 1880, Esnault ; sens 3, 1899, Esnault ; sens 4, 1928, Esnault ; sens 5, 1964, Robert [avec *de ;* sans *de,* 1924, Montherlant]). **1.** *Vx.* Mou, sans consistance : *Depuis que je fais de l'hydrothérapie, je me sens un peu moins vache* (Flaubert). || **2.** *Fam.* Très méchant, très sévère : *Si on sait le prendre* [Le Trouhadec], *dans les examens, il n'est pas vache le moins du monde* (Romains). *Elle sourit, et il fut assez vache pour trouver qu'elle se consolait vraiment très vite* (Montherlant). || **3.** *Fam.* Se dit d'un événement fâcheux et imprévu : *Si je suis un peu perplexe, c'est à cause de Xavière. C'est vache pour elle ce qui arrive là* (Beauvoir). || **4.** *Fam.* Se dit d'une chose ardue, difficile à comprendre : *Le sujet de l'épreuve était très vache. Une question plutôt vache.* || **5.** Pop. *Un (une) vache (de)* [et un nom], qui est sensationnel, hors du commun : *Il s'est payé une vache de moto. On s'est tapé un vache gueuleton.*

● SYN. : **2** *chameau* (fam.), *rosse* (pop.) ; **3** *moche* (fam.) ; **5** *chouette* (fam.).

vachement [vaʃmɑ̃] adv. (de *vache ;* 1930, Esnault, au sens 2 ; sens 1, 1936, Montherlant). **1.** *Vx.* D'une manière méchante, dure ou traître : *C'est pas vrai. J'ai été plaqué deux fois. Et vachement* (Montherlant). || **2.** *Pop.* ou *arg.* Sert d'intensif à des adjectifs, des adverbes, des verbes (« très, beaucoup ») : *Un bouquin vachement intéressant. Un film vachement bien. Il pleut vachement.*

● SYN. : **2** *bigrement* (fam.), *bougrement* (fam.), *drôlement* (fam.), *formidablement, terriblement* (fam.).

vacher, ère [vaʃe, -ɛr] n. (lat. pop. **vaccarius,* vacher, du lat. class. *vacca,* vache ; v. 1196, J. Bodel, écrit *vachier ;* 1538, R. Estienne, écrit *vaccher ; vacher,* 1553, *Bible Gérard* [au fém., 1348, Bevans, écrit *vachiere,* et 1606, Crespin, écrit *vachère*]). Personne qui mène paître les vaches, les bovins, les surveille et en prend soin : *Un vacher qui rassemblait ses troupeaux au son de la trompette* (Chateaubriand).

◆ **vachère** adj. f. (19 nov. 1876, d'après Littré, 1877). *Foire vachère,* foire où on vend surtout des vaches.

vacherie [vaʃri] n. f. (de *vache ;* milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* au sens I, 4 ; sens I, 1, 1336, Varin, II/2, 749 ; sens I, 2, 1549, *Journ. du sire de Gouberville,* écrit *vaquerie* [*vacherie,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1872, Littré ; sens II, 1, 1867, Esnault ; sens II, 2, 1872, d'après Larchey, 1878 ; sens II, 3, 1964, Larousse ; sens II, 4, 1919, Dorgelès ; sens II, 5, 1964, Robert).

I. 1. Étable à vaches. || **2.** Lieu où se font la traite et la vente du lait. || **3.** Établissement agencé pour l'élevage des vaches et la production laitière. || **4.** Ensemble des vaches d'une exploitation.

II. 1. *Vx.* Nonchalance, laisser-aller paresseux : *Nous périssons par l'indulgence, par la clémence, par la vacherie* (Flaubert). || **2.** *Fam.* Méchanceté en paroles ou en actes : *Je l'attends sur la dernière marche, pour lui lancer une vacherie au tournant* (Bory). *La seule chose qui me contrarie, c'est de t'avoir fait une vacherie le premier jour que je sors avec toi* (B. Clavel). || **3.** *Fam.* Sévérité : *Les examinateurs ont été d'une grande vacherie avec les candidats.* || **4.** *Pop.* Mauvaise qualité d'un objet : *Allumer le feu avec une vacherie de bois mouillé qui ne veut pas prendre* (Dorgelès). *Ce produit ne vaut rien, c'est de la vacherie.* || **5.** Pop. *Vacherie de* (et un nom), chose pénible qui se produit malencontreusement, à contretemps ou d'une manière injuste : *Quelle vacherie de pluie ! Cette vacherie de vent nous empêche d'avancer.*

• SYN. : **II, 2** *crasse* (fam.), *entourloupette* (fam.).

vacherin [vaʃrɛ̃] n. m. (de *vache* ; v. 1500, écrit *vacharin,* et 1605, écrit *vacherin* [d'après le *FEW,* XIV, 100 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse). **1.** Fromage saisonnier suisse, préparé également dans le Jura français, à pâte molle et très onctueuse, à croûte lavée. || **2.** Sorte de timbale de pâte meringuée, garnie de crème Chantilly et souvent de glace vanillée.

vachette [vaʃɛt] n. f. (dimin. de *vache ;* fin du XII^e s., Reclus de Moiliens, écrit *vachete* [*vachette,* 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1679, J. Savary, écrit *vaquette* [*vachette,* 1836, Acad.]). **1.** Jeune vache ou vache de petite taille : *Le picador avança vers la vachette, qui grattait fébrilement la terre* (Montherlant). || **2.** Cuir de jeune vache : *Un sac en vachette.*

vacillant, e [vasijɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vaciller ;* v. 1355, Bersuire, au sens 3 ; sens 1, v. 1480, *Mystère de saint Quentin,* écrit *vaxillant* [*vacillant,* 1640, Oudin ; pour le jarret d'un cheval, 1872, Littré] ; sens 2, 1824, Ancelot). **1.** Qui vacille, qui n'est pas stable, pas assuré : *Les assassins* [soutenaient] *le corps vacillant sur le cheval* (France). *Une échelle vacillante. Une démarche assez vacillante.* || *Spécialem.* Se dit du jarret d'un cheval qui oscille au moment de l'appui. || **2.** Se dit d'une lueur, d'une lumière faible dont les variations d'intensité se succèdent à un rythme plus ou moins saccadé : *À l'heure où j'écris ceci, une chandelle vacillante éclaire la table où nous achevons de dîner* (Gide). || **3.** *Fig.* Qui est indéterminé, irrésolu : *Un esprit vacillant. Des opinions vacillantes.*

• SYN. : **1** *branlant, chancelant, flageolant, titubant ;* **2** *clignotant, papillotant, tremblant, tremblotant ;* **3** *changeant, flottant, incertain.*

vacillation [vasijasjɔ̃] n. f. (lat. *vacillatio,* balancement [de *vacillatum,* supin de *vacillare,* vaciller — v. VACILLER], et/ou dér. franç. de *vaciller ;* 1512, J. Lemaire de Belges, au sens 3 ; sens 1, 1549, R. Estienne ; sens 2, 1872, Littré]). **1.** Mouvement de ce qui vacille, qui oscille sur sa base. || **2.** Variation saccadée de l'intensité d'une source lumineuse : [Les lumières] *sont peut-être permanentes et fixes, perçues par moi avec vacillation et par intermittence* (Beckett). || **3.** *Fig.* Le fait d'être indécis, irrésolu : *La vacillation dans les opinions, dans les jugements.*

• SYN. : **1** *balancement, oscillation ;* **3** *flottement, fluctuation, hésitation, irrésolution.* — CONTR. : **3** *assurance, constance, fermeté, stabilité, sûreté.*

vacillement [vasijmɑ̃] n. m. (de *vaciller ;* 1606, Crespin, au sens 1 ; sens 2, 1945, Colette). **1.** Le fait de vaciller, d'osciller : *C'est ce petit vacillement à peine perceptible dans la voix, qui a tout fait chavirer* (Sarraute). || **2.** *Fig.* État d'indécision, de doute : *Les vacillements et l'absence de système* (Suarès).

• SYN. : **1** *flottement ;* **2** *balancement, fluctuation, incertitude, irrésolution.* — CONTR. : **1** *fixité, immobilité ;* **2** *assurance, constance, immuabilité, invariabilité, stabilité.*

vaciller [vasije] v. intr. (lat. *vacillare,* vaciller, branler, chanceler [au pr. et au fig.] ; v. 1180, *Vie de saint Evroult,* au sens 1 ; sens 2, v. 1683, Fénelon ; sens 3, début du XIV^e s., Gilles li Muisis). **1.** Être animé, par rapport à la position d'équilibre d'une chose ou, pour un corps en mouvement, par rapport à son axe de direction, de mouvements latéraux alternatifs et de faible amplitude : *Sa main vacillait en touchant la carafe* (Martin du Gard). *Il vacillait de fatigue* (Troyat). *Une échelle, un mât qui vacille. L'ivrogne vacillait d'une table à une autre.* || **2.** En parlant d'une source de lumière généralement faible, être agitée de mouvements alternatifs irréguliers, ou subir des variations d'intensité brusques et répétées : *Quand vacillent les lucioles | Mouches dorées de la saint Jean* (Apollinaire). *L'étroite cuisine où vacillait la flamme d'une bougie* (Alain-Fournier). || **3.** Devenir incertain, manquer de fermeté, d'assurance : *Devant les contradicteurs, ses opinions vacillent* (Romains). *Un pâle souvenir de moi vacille dans ma conscience* (Sartre). *Un esprit, une mémoire qui vacillent.*

• SYN. : **1** *branler, chanceler, flageoler ;* **2** *clignoter, papilloter, trembler, trembloter ;* **3** *flotter, osciller.*

vacive ou **vassive** [vasiv] n. f. et adj. (mot dialect. [surtout berrichon et francoprovenç.] issu du lat. *vacivus,* vide, dépourvu de, dér. de *vacare,* être libre, inoccupé, vacant [v. VAQUER] ; 1512, *Mystère de Saint-André,* écrit *vacive,* au sens de « agnelle de l'automne » ; début du XVII^e s., Godefroy, écrit *vassive,* au sens de « agneau de plus d'un an » ; sens actuel, 1840 — d'après le *FEW,* XIV, 108 *b* — [*vassive*], et 1876, Larousse [*vacive*]). Nom usuel de la brebis de deux ans qui n'a pas encore porté.

va-comme-je-te-pousse (à la) [alavakɔmʃtəpus] loc. adv. ou adj. (de *va* [2^e pers. du sing. de l'impér. prés. de *aller*], *comme, je, te* et *pousse* [1^re pers. du sing. de l'indic. prés. de *pousser*] ; 1722, Marivaux, dans la loc. *va comme je te pousse,* « n'importe comment » ; fin du XIX^e s., Huysmans, dans la loc. *au va-comme-je-te-pousse* [*à la va-comme-je-te-pousse,* XX^e s.]). *Fam.* En laissant aller les choses, n'importe comment : *Être élevé à la va-comme-je-te-pousse. Une éducation à la va-comme-je-te-pousse.* (On disait autref. *au va-comme-je-te-pousse : Louise se sentait sans force pour réagir, arrivait au va-comme-je-te-pousse* [Huysmans].)

◆ **va-comme-je-te-pousse** n. m. (XX^e s.). *Fam.* Laisser-aller par suite duquel les événements se produisent en dehors de toute action de l'homme qui pourrait en modifier le cours : *Pas d'autorité administrative ; le va-comme-je-te-pousse* (Romains).

vacuisme [vakɥism] n. m. (dér. savant du lat. *vacuum,* le vide, neutre substantivé de l'adj. *vacuus,* vide, inoccupé ; 1771, Trévoux). Système admettant l'existence du vide dans la nature, avant la découverte de la pression atmosphérique.

vacuiste [vakɥist] adj. et n. (dér. savant du lat. *vacuum,* le vide [v. l'art. précéd.] ; 1752, Trévoux). Partisan du vacuisme.

◆ adj. (1842, Acad.). Relatif au vacuisme : *D'anciennes théories vacuistes.*

vacuité [vakɥite] n. f. (lat. *vacuitas,* espace vide, absence de quelque chose, de *vacuus,* vide, inoccupé, vacant, libre [au pr. et au fig.] ; 1314, Mondeville, au sens de « espace vide » ; sens 1, 1552, R. Estienne ; sens 2, av. 1922, Proust [d'abord « impuissance à prendre une résolution », 1601, P. Charron, et « nullité — d'un système philosophique — », 1801, Mercier]). **1.** État ou qualité de ce qui est vide, de ce qui ne contient rien : *La vacuité de l'estomac. La vacuité des espaces intersidéraux.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Vide moral, intellectuel ; absence de valeur, de signification de quelque chose : *Se détendre, ne plus penser, arriver à une certaine vacuité mentale. La vacuité d'une œuvre. Et sans doute si un prestige préalable qu'elles ne perdraient plus ne leur avait été conféré, devant mes yeux éblouis, par la vacuité éclatante de la vie de plage, je ne serais peut-être pas arrivé à lutter victorieusement contre l'idée qu'elles étaient les filles de gros négociants* (Proust).

vacuolaire [vakɥɔlɛr] adj. (de *vacuole ;* 1848, A. Bossu [II, 13], au sens de « qui comporte des vacuoles » [en parlant d'un tissu organique] ; sens 1-2, 1877, Littré). **1.** Relatif

aux vacuoles : *Système vacuolaire.* || *Suc vacuolaire,* v. SUC. || **2.** *Roche vacuolaire,* roche cohérente, qui présente des vacuoles souvent d'origine volcanique.

vacuole [vakɥɔl] n. f. (dér. savant du lat. *vacuum,* le vide [v. VACUISME] ; 1736, *Lettre de Harscouët,* au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Cavité du cytoplasme des cellules renfermant un liquide riche en eau et en substances dissoutes, appelé « suc vacuolaire ». || **2.** Cavité que présentent, à l'intérieur de leur masse, certaines roches cohérentes.

vacuolisation [vakɥɔlizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *vacuole ;* 1897, *l'Année biologique,* 49). Formation de vacuoles soit à l'intérieur des éléments cellulaires, soit à l'extérieur, entre des cellules normalement accolées.

vacuoliser [vakɥɔlize] v. tr. (dér. savant de *vacuole ;* 1970, Robert). Former des vacuoles à l'intérieur du cytoplasme. || *se vacuoliser* (1970, Robert). Se transformer en vacuoles.

vacuome [vakɥom] n. m. (de *vacu[ole] ;* 1964, Larousse). Ensemble des vacuoles d'une cellule.

vacuomètre [vakɥomɛtr] n. m. (de *vacuo-,* élément tiré du lat. *vacuus,* vide, et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse). Dispositif indiquant la valeur de la pression des gaz résiduels dans une soupape électrique. (Syn. INDICATEUR DE VIDE.)

vade [vad] n. f. (ital. *vada,* enjeu, proprem. « qu'il aille », 3e pers. du sing. du subj. prés. de *vadere,* aller, lat. *vadere,* marcher, aller, s'avancer ; v. 1540, M. de Saint-Gelais [I, 251], au sens 1 ; sens 2, 1666, Chapelain [*pour sa vade,* au fig., 1679, Mme de Sévigné]). **1.** *Class.* Somme qui constitue la première mise dans certains jeux de cartes. || **2.** *Class.* Participation d'un associé dans une affaire. || Fig. *Pour sa vade,* pour son compte personnel, dans son intérêt : *Bezons fut outré d'être joué de la sorte* [...] ; *Mme de Saint-Simon, pour sa vade, lui dit son avis du procédé* (Saint-Simon).

va-de-la-gueule [vadlagœl] n. invar. (de *va,* 3e pers. du sing. de l'indic. prés. du v. *aller,* de *de,* de *la* [art. défini fém.] et de *gueule ;* 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1881, L. Rigaud). **1.** *Pop.* Gros mangeur, goinfre. || **2.** *Pop.* Personne très bavarde, qui parle plus qu'elle n'agit.

va-de-l'avant [vadlavɑ̃] n. m. invar. (de *va* [v. l'art. précéd.], de *de,* de *l'* [art. défini élidé] et du n. m. *avant ;* 1952, J. Benda, 531). *Fam.* Homme entreprenant et que rien n'arrête.

vade-mecum [vademekɔm] n. m. invar. (loc. lat. signif. proprem. « va avec moi », de *vade,* 2e pers. du sing. de l'impér. prés. de *vadere,* marcher, aller, s'avancer, et de *mēcum,* avec moi, de *mē,* ablatif du pron. pers. *ego,* moi, et de *-cum,* avec ; 1465, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** *Littér.* Tout objet que l'on porte habituellement sur soi à toutes fins utiles. || **2.** *Littér.* Ouvrage de format portatif et contenant les principaux éléments d'une science, d'un art, etc.

• SYN. : **2** *aide-mémoire, guide, mémento, précis, résumé.*

1. vadrouille [vadruj] n. f. (mot du franç. de la région de Lyon, du préf. intensif *va-* [lat. *valde,* beaucoup, grandement, forme syncopée de *valide,* dér. de *validus,* robuste, vigoureux — v. VALIDE] et de *drouilles,* « vieilles hardes » [mot d'origine obscure] ; 1678, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1968, Larousse ; sens 4, 1867, Delvau). **1.** Tampon fait de déchets de laine ou de filasse, fixé à l'extrémité d'un manche et destiné au nettoyage des ponts de bateaux. || **2.** Guipon qui sert à étendre le goudron sur la carène des bateaux. || **3.** Au Canada, balai en tissu frangé. || **4.** *Pop.* et *vx.* Femme de mœurs légères et de basse condition : *Et riches et lancées, ou besogneuses et pauvres, cocottes à traînes ou vadrouilles en cheveux, il* [Forain] *les a enlevées avec la même dextérité, avec la même audace* (Huysmans).

2. vadrouille [vadruj] n. f. (déverbal de *vadrouiller ;* 1890, Esnault, au sens 1 [*être en vadrouille,* 1932, Céline] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** *Pop.* Promenade faite sans but précis, au hasard des rues et souvent en bandes : *Bébert sait où tout est pourvu que ça soye l'occasion d'une vadrouille* (Céline). || *Être en vadrouille,* ne pas être à son domicile, être sorti : *On tombe toujours malade le dimanche, quand les pharmacies sont fermées et les médecins en vadrouille* (Montherlant). || **2.** *Pop.* Action de courir les rues à la recherche d'aventures sentimentales : *Sa timidité, sa peur instinctive de la femme* [...] *l'empêchaient de prendre part aux grandes vadrouilles de ses camarades* (Hermant).

• SYN. : **1** *balade* (fam.), *flânerie.*

vadrouiller [vadruje] v. intr. (de *vadrouille* 1 ; 1881, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1890, Esnault ; sens 3, XXe s.). **1.** *Pop.* Marcher au hasard par les rues, sans but précis, à l'affût de tout ce qui peut se présenter et particulièrement à la recherche d'occasions de débauche : *Sans vadrouiller dans les bouibouis et sans s'alcooliser chez Maxim's ou ailleurs* (Tr. Bernard). || **2.** *Pop.* Se promener sans but précis, flâner : *Deux minuscules morveux vadrouillent avenue du Bois* (Gide). || **3.** *Pop.* et *fig.* Errer sans pouvoir se fixer : *Les miennes d'idées elles vadrouillaient plutôt dans ma tête avec plein d'espace entre* (Céline).

• SYN. : **1** *rôder ;* **2** *déambuler, musarder, traînasser* (fam.), *traîner.*

va-et-vient [vaevjɛ̃] n. m. invar. (de *va,* 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *aller,* et de *vient,* 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *venir ;* 1765, *Encyclopédie* [X, 660], au sens II, 1 ; sens I, 1, 1812, Mozin ; sens I, 2-3, 1845, Bescherelle ; sens I, 4, 1862, V. Hugo ; sens II, 2, 1836, Acad. ; sens II, 3, 1933, Larousse ; sens II, 4, 1904, Larousse ; sens II, 5, 1765, *Encyclopédie,* XV, 273).

I. 1. Mouvement alternatif d'un élément mobile qui se déplace entre deux points fixes : *Le va-et-vient d'un piston, d'un balancier d'horloge.* || **2.** Mouvement de personnes ou de choses qui vont et viennent en passant par le même point : *Le va-et-vient de la sentinelle. Le va-et-vient de la guimbarde* (Martin du Gard). || **3.** Mouvement des personnes ou des choses qui se déplacent en circulant en sens opposé : *Le va-et-vient bruyant des visiteurs. Un continuel va-et-vient de fourgons* (Daudet). *Tout en poussant les grains polis entre ses doigts, elle continuait à contempler le va-et-vient des véhicules et des gens* (Troyat). || **4.** *Fig.* Échange, mouvement réciproque : *Un va-et-vient d'idées neuves par-dessus les frontières* (Lanson).

II. 1. Dispositif permettant d'établir une communication dans les deux sens entre deux points fixes ou deux points mobiles séparés par une distance qui reste fixe, en général par un système de cordages : *Il s'est jeté à la mer avec une ligne et il a pu établir un va-et-vient* (Vercel). || **2.** Cordage attaché à un filet, à une ligne et qui sert à les immerger et à les retirer de l'eau. || **3.** Dispositif électrique permettant d'allumer ou d'éteindre une lampe de plusieurs points différents. || **4.** Gond de porte permettant l'ouverture dans les deux sens. || **5.** Organe de machine doué d'un mouvement alternatif rectiligne.

• SYN. : **I, 1** *balancement ;* **2** *allées et venues, navette ;* **3** *circulation, passage, trafic.*

vagabond, e [vagabɔ̃, -ɔ̃d] adj. et n. (lat. impér. *vagabundus,* errant [au pr. et au fig.], du lat. class. *vagari,* aller çà et là [v. VAGUER 1] ; 1375, R. de Presles, au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 3, 1635, Corneille ; sens 4, fin du XIVe s., E. Deschamps [écrit *vacabond ; vagabond,* 1647, Descartes]). **1.** *Class.* S'est dit d'individus ou de groupes humains menant une vie nomade : *Ces peuples vagabonds qui erraient de çà et de là sur des chariots sans avoir de demeure fixe* (Bossuet). || **2.** Se dit des animaux domestiques errants : *Un chien perdu devient un chien vagabond.* || **3.** Se dit d'une personne qui ne réside jamais longtemps au même endroit, se déplace sans cesse, effectue de fréquents voyages : *J'ai grandi. J'ai rêvé d'Orient, de lumières* [...] | *De cités au nom d'or et, seigneur vagabond,* | *De pavés florentins où traîner des rapières* (Samain). *Je suis persuadé qu'il n'y a pas de voyageur complet sans une trace en lui de vagabond* (Romains). || **4.** *Class.* et *fig.* Qui fait preuve

d'inconstance : *Si vous m'eussiez crue, vous ne seriez pas vagabonde comme vous êtes* (La Fontaine).

◆ adj. (sens 1, 1844, Th. Gautier ; sens 2, 1736, Voltaire ; sens 3, 1541, Calvin). **1.** Propre aux êtres animés qui mènent une vie errante ou aiment se déplacer sans cesse, voyager : *Avoir l'humeur vagabonde. Des goûts vagabonds le portaient à mener une vie de nomade.* || **2.** Caractérisé par le changement continuel de lieu, de résidence, l'errance : *Mener une vie vagabonde. Sa course vagabonde* (Cayrol). || **3.** *Fig.* Qui passe sans cesse d'un objet à un autre et n'obéit qu'à sa fantaisie : *Imagination vagabonde. Regards vagabonds. Il est temps d'arrêter ici cette lettre vagabonde* (Duhamel).

◆ **vagabond** n. m. (1502, Godefroy [écrit *vaccabon ; vagabond,* 1530, Palsgrave, 284]). Personne qui erre çà et là sans domicile fixe, sans état ni moyens de subsistance avouables : *De vieux vagabonds, des professionnels de la mendicité* (Van der Meersch).

vagabondage [vagabɔ̃daʒ] n. m. (de *vagabonder ;* 1767, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1810, Code pénal [*vagabondage de mineurs,* 1936, Capitant] ; sens 2, 27 mai 1885, *Bulletin des lois ;* sens 3, 1783, Gohin ; sens 4, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** État d'une personne qui mène une vie errante, qui n'a ni domicile fixe, ni moyens de subsistance reconnus : *Le vagabondage est considéré comme un délit et puni par la loi. Il avait erré quelque temps, soumis aux tristes fluctuations du vagabondage* (Gobineau). || Spécialem. *Vagabondage de mineurs,* état des mineurs, qui, ayant quitté le domicile des parents, tuteurs, etc., vivent sans moyens de subsistance légalement reconnus. || **2.** *Vagabondage spécial,* dénomination, avant 1946, de l'infraction commise par le souteneur. || **3.** Le fait, l'habitude d'errer çà et là au hasard, à l'aventure : *Gérard de Nerval tirera du vagabondage, qui fut si longtemps sa grande réjouissance, une mélancolie à qui le suicide apparaîtra finalement comme seul terme et seule guérison possibles* (Baudelaire). || **4.** *Fig.* Le fait de se porter sans cesse sur de nouveaux objets sans pouvoir se fixer : *Peut-être la nature splendide qu'il avait sous les yeux, cette haute montagne où courait une ombre bleue attardée dans tous les plis du terrain, aidait-elle au vagabondage de sa pensée* (Daudet).

vagabondant, e [vagabɔ̃dɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vagabonder ;* v. 1355, Bersuire). *Vx.* Qui mène une vie errante, nomade : *Ces primitives populations vagabondantes de l'Himalaya* (Goncourt).

vagabonder [vagabɔ̃de] v. intr. (de *vagabond ;* 1526, Bourdigné, au sens 1 [au part. prés. dès le XIV^e s. — v. l'art. précéd. ; « commettre le délit de vagabondage », 1876, Larousse] ; sens 2, 1920, G. Duhamel ; sens 3, 1877, Flaubert ; sens 4, 1588, Montaigne). **1.** Mener une vie de vagabond ; changer sans cesse de lieu sans pouvoir se fixer : *Il vagabonde de par le monde, toujours prêt à un nouveau départ.* || *Spécialem.* Commettre le délit de vagabondage. || **2.** En parlant d'animaux domestiques, mener une vie errante : *Chien perdu qui vagabonde.* || **3.** Errer çà et là sans but, à l'aventure : *Des enfants qui vagabondent par les rues. Le Septième vagabondait par les collines et mendiait par les villages* (Blais). || **4.** *Fig.* Passer sans cesse d'un sujet à un autre, d'un objet d'attention à un autre sans s'y attacher : *Lui non plus* [Georges Jeannin], *il n'écoutait pas toujours ; il laissait son esprit vagabonder* (Rolland). *Son regard vagabondait par la pièce* (Duhamel).

● SYN. : **1** *errer, voyager ;* **3** *déambuler, traînasser, traîner, vadrouiller* (pop.) ; **4** *divaguer.*

vagal, e, aux [vagal, -o] adj. (de *vague* 1 ; 1926, Alfred Martinet, 155-156). Relatif au nerf vague ou pneumogastrique.

vagin [vaʒɛ̃] n. m. (lat. médic. moderne *vagina,* même sens, emploi spécialisé du lat. class. *vagina,* gaine, fourreau, étui ; 1668 [d'après Richelet, 1706], écrit *vagina ; vagin* [par changement morphologique], 1680, Richelet). Organe génital interne de la femme, composé d'un conduit musculomembraneux impair et médian, allant de l'utérus à la vulve.

vaginal, e, aux [vaʒinal, -o] adj. (de *vagin ;* 1727, Furetière, au sens de « en forme de gaine » [terme d'anatomie] ; sens 1, 1762, Acad. ; sens 2-3, 1872, Littré). **1.** Qui appartient au vagin : *Muqueuse vaginale.* || **2.** *Tunique vaginale,* chez l'homme, membrane séreuse qui enveloppe la quasi-totalité du testicule et de l'épididyme. || **3.** *Apophyse vaginale,* éminence osseuse de la face intérieure du rocher, engainant la base de l'apophyse styloïde.

vaginalite [vaʒinalit] n. f. (dér. savant de *[tunique] vaginale* [v. l'art. précéd.] ; 1855, Nysten). Inflammation de la tunique vaginale du testicule.

vaginelle [vaʒinɛl] n. f. (dér. savant du lat. *vagina,* gaine, fourreau, étui ; 1803, Boiste, au sens de « genre de vers à tuyaux » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Petite gaine membraneuse qui entoure la base de chaque faisceau de feuilles de pin.

vaginisme [vaʒinism] n. m. (de *vagin ;* 1868, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXXIX, 455). Contraction spasmodique douloureuse du muscle constricteur du vagin, déterminée souvent par des lésions, parfois légères, traumatiques ou infectieuses.

vaginite [vaʒinit] n. f. (de *vagin ;* 1834, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* V, 451). Inflammation de la muqueuse du vagin.

vagir [vaʒir] v. intr. (lat. *vagīre,* vagir [en parlant d'enfants ou d'animaux] ; XVI^e s., La Curne, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1859, V. Hugo). **1.** Crier, en parlant d'un nouveau-né : *Là vagissent* [...] *les enfants dont les yeux s'ouvrirent et se fermèrent en même temps à la douce lumière du jour* (France). || **2.** Crier faiblement, plaintivement, en parlant de certains animaux : *Le lièvre, le crocodile vagissent.* || **3.** *Fig.* et *poét.* Se faire jour sous une forme précaire d'existence ; se faire entendre faiblement : [Le genre humain] *Entend à chaque instant vagir de nouveaux cultes* (Hugo).

● SYN. : **3** *balbutier.*

vagissant [vaʒisɑ̃] adj. (part. prés. de *vagir ;* 1829, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Se dit d'un nouveau-né en train de crier : *Les générations montent, les crèches sont pleines de bébés vagissants* (Giraudoux). || **2.** Se dit d'un cri ou d'une voix faible et plaintive.

vagissement [vaʒismɑ̃] n. m. (de *vagir ;* 1536, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Cri d'un nouveau-né. || **2.** Cri faible et plaintif de certains animaux.

vago- [vago], premier élément, tiré de la loc. *[nerf] vague* (v. VAGUE 1), et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots médicaux.

vagotomie [vagotɔmi] n. f. (de *vago-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1923, Larousse). Section chirurgicale du nerf pneumogastrique.

vagotonie [vagotɔni] n. f. (de *vago-* et de *-tonie,* du gr. *tonos,* tension, dér. de *teinein,* tendre ; 1923, Larousse). Anomalie constitutionnelle particulière, caractérisée par une prédominance des effets du nerf vague sur ceux du système orthosympathique. (Contr. SYMPATHICOTONIE.)

vagotonique [vagotɔnik] adj. (de *vagotonie ;* 1924, Poiré, Perrier et Joannis). Relatif à la vagotonie.

◆ adj. et n. (1945, J. Delay, p. 27). Se dit d'un individu chez lequel prédominent les effets du nerf vague, entraînant une série de troubles caractéristiques : bradycardie, tendance à l'anxiété, salivation, troubles respiratoires, etc.

vaguage [vagaʒ] n. m. (de *vaguer* 2 ; 1845, Bescherelle). *Vx.* Dans la fabrication de la bière à la main, opération consistant à vaguer la bière.

1. vague [vag] adj. (lat. *vagus,* vagabond, errant, inconstant, indéterminé ; fin du XIII^e s., Macé de la Charité, comme n. m., au sens de « vagabond » ; v. 1375 [d'après le *FEW,* XIV, 127 *b*], comme adj., au sens de « errant, vagabond » ; 1495, Vignay, au sens de « non fixé » [en parlant de la pensée de quelqu'un qui prie] ; sens I, 1, 1611, Cotgrave ; sens I, 2,

1672, Corneille [pour un dessin..., 1843, Th. Gautier] ; sens I, 3, 1958, Aragon, p. 353 ; sens I, 4, 1893, d'après Robert, 1964 ; sens I, 5, 1964, Robert ; sens II, 1, 1690, Furetière [« imprécis » — en parlant d'une idée, d'un sentiment, d'un soupçon —, 1531, d'après le *FEW*, XIV, 127 *b*] ; sens II, 2, 26 juin 1869, *Journ. officiel ;* sens II, 3, milieu du XVI[e] s., Ronsard ; sens II, 4, 28 nov. 1864, Sainte-Beuve ; sens II, 5, fin du XVII[e] s., Bossuet ; sens III, 1690 [d'après Robert, 1967], puis 1771, Trévoux).

I. 1. Dont la localisation est imprécise ou impossible ; qu'on ne peut décrire, analyser avec précision, en parlant d'une sensation : *Des douleurs vagues. C'était un mal vague, intense, contre lequel il n'existe aucun remède* (Cocteau). || **2.** Que l'on ne peut distinguer nettement, voir, ou percevoir distinctement ; dont l'apparence sensible reste indéfinissable : *Apercevoir des formes vagues dans la pénombre. Des sons vagues et confus lui parviennent par moments. Un voile est tombé sur ses yeux, et tout autour de lui était devenu trouble et vague* (Merle). || Se dit d'une couleur indécise et comme voilée, d'un dessin qui reste flou : *Un vague demi-jour teint le dôme éternel* (Hugo). *Une aurore que tous les miroirs de la mer reflétaient en vagues traînées roses* (Loti). || **3.** Se dit d'un mouvement imprécis, à peine ébauché et dont la signification n'apparaît pas nettement : *Il salua d'un vague signe de tête cette vieille femme qui ressemblait à la Mort* (Aragon). *Le général avait répondu par un geste vague* (Malraux). || **4.** Dont l'identification précise ne présente aucune importance, tant la personne ou la chose considérée est donnée comme insignifiante (toujours placé avant le nom) : *Une baraque éclairée par un vague lumignon* (Duhamel). *Je me suis trouvé un vague boulot en attendant. Nouvelle rapportée par un vague journaliste en mal de copie.* || **5.** Se dit d'un vêtement qui n'est pas ajusté, qui flotte librement le long du corps : *Un manteau vague. Une robe vague.*

II. 1. Dont le sens ou la signification est difficile ou impossible à saisir du fait de son caractère imprécis ou flottant : *Une réponse vague qui ne satisfait personne. Quand les principes sont vagues, comment les expressions auraient-elles quelque précision ?* (Condillac). *Rien de plus dangereux, de plus haïssable en politique que les mots vagues* (Stern). *Avec une vague excuse et des poignées de main rapides, il* [l'oncle] *se donna le droit de nous fausser compagnie* (Mauriac). || **2.** Se dit de quelqu'un qui manque d'exactitude, de précision dans l'expression de sa pensée : *Il a été très vague et nous a laissé dans l'expectative. Quelques détails indiqués plus précisément ne nuiraient pas ; à force d'être large, on devient vague* (Gautier). || **3.** Dont la manifestation obscure, indéfinissable tient à l'imprécision, l'indétermination de son objet ; que l'on ressent d'une manière confuse : *Une peur vague et irraisonnée la saisit. Un vague besoin de se confier, de s'expliquer. Cet écrivain-là ressent une vague gêne et presque de la honte à parler encore, à écrire encore, alors que presque toutes les grandes voix se sont tues* (Mauriac). *Une vague complicité gênée flotta entre eux* (Mallet-Joris). *Paule commença à éprouver une vague sympathie pour lui* (Sagan). || **4.** Que le caractère mal établi, lointain de son objet rend faible ou peu perceptible ; que l'on ne peut préciser : *C'est un souvenir très vague. Ce sont de vagues cousins du côté maternel. Avoir de très vagues notions touchant un sujet. Un très vague et très lointain rapport* (Anouilh). || **5.** Qui traduit, exprime des pensées, des sentiments indécis, confus : *Les regards que parfois il surprend pesés sur lui ont une expression déconcentrée, à la fois attentive et distraite : une expression troublante, vague à donner le vertige* (Martin du Gard). *Sylvia rêve les yeux vagues* (Mallet-Joris).

III. *Nerf vague,* autre dénomination du nerf pneumogastrique.

● SYN. : **I, 1** *imprécis, indéfinissable ;* **2** *brouillé, brumeux, flou, indistinct, trouble ;* **4** *insignifiant, quelconque.* || **II, 1** *ambigu, approximatif ;* **2** *évasif ;* **3** *confus, obscur ;* **4** *effacé, estompé, lointain.* — CONTR. : **I, 1** *précis ;* **2** *distinct, marqué, net, tranché ;* **5** *ajusté, collant, moulant.* || **II, 1** *clair, détaillé, exact, précis ;* **2** *explicite, formel ;* **3** *franc, profond, véritable ;* **4** *frais, présent, proche ;* **5** *attentif, vif.*

◆ n. m. (sens 1, 1765, *Encyclopédie* [*rester dans le vague,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, 1699, d'après Robert, 1964 ; sens 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens 4, 1830, Brazier et Dumersan [*vague à l'âme ; vague des passions,* 1802, Chateaubriand] ; sens 5, av. 1559, J. Du Bellay [aussi « espace illimité et vide, en parlant du ciel »]). **1.** Ce qui manque de netteté, de précision dans la pensée ou dans son expression ; domaine de l'imprécision : *On peut dire qu'il y a du vague dans les caractères que nous donnons au beau, mais il y a aussi du vague dans l'opinion qu'on y attache* (Marmontel). *Laisser ses interlocuteurs dans le vague en refusant de préciser ses intentions. Être dans le vague.* || *Rester dans le vague,* ne pas donner de précisions : *On restait toujours dans le vague, non sans laisser la porte entrebâillée* (Montherlant). || **2.** Caractère de quelque chose qui est imprécis, indécis dans son apparence sensible : *Le vague et le flou d'un dessin, de la couleur dans un tableau. Le vague d'une silhouette qui émerge du brouillard.* || **3.** Caractère de ce qui est confus, indéfinissable dans le domaine intellectuel, affectif, sensible, de ce dont on ne peut pas prendre conscience d'une manière précise : *Ce qui est du vague dans la poésie, devient du vide dans la prose* (Staël). *Ce tourment qui l'avait forcé* [Swann] *de sortir de chez lui avait perdu de son acuité en perdant de son vague* (Proust). || **4.** *Vague à l'âme, vague des passions,* état de langueur et de mélancolie irraisonnée, tristesse sans cause apparente, que les romantiques ont appelés encore *mal du siècle : Un état de l'âme* [...] *qui précède le développement des grandes passions, lorsque nos facultés ne se sont exercées que sur elles-mêmes, sans but et sans objet, état du vague des passions* (Chateaubriand). *Puis les souvenirs sombrèrent dans un flot montant de vague à l'âme* (Ajalbert). || **5.** Portion d'espace d'un milieu déterminé où les objets sont perçus très confusément : *Ses yeux s'étaient rouverts pendant ce temps, mais déjà obscurcis, fixant dans le vide des ombres flottantes, des formes indécises, telles qu'un plongeur en voit trembler au vague de l'eau* (Daudet). *Le fauteuil où M. Brown avait l'habitude de s'asseoir et de rester parfois plus d'une heure les yeux dans le vague* (Simenon). *Avoir le regard perdu dans le vague.* || *Vx* ou *littér.* Espace illimité et vide, en parlant du ciel : *La nymphe s'élevant dans le vague des cieux* (Régnier). *Dans le vague des airs leurs clameurs se confondent* (Delille).

● SYN. : **2** *flou ;* **3** *imprécision ;* **4** *spleen ;* **5** *vide.*

2. vague [vag] adj. (du lat. *vacuus,* vide, inoccupé, libre, avec influence de *vague* 1 ; v. 1265, Br. Latini, au sens de « dépourvu de titulaire » [en parlant d'une charge] ; fin du XIII[e] s., Joinville, au sens de « abandonné, inhabité, dépeuplé » [en parlant d'un lieu] ; sens actuel, 1611, Cotgrave [*terres vagues* — d'abord écrit ...*vaghes,* XV[e] s., d'après le *FEW,* XIV, 110 *a ; terres vaines et vagues,* 1690, Furetière]). *Terres vagues,* ou *terres vaines et vagues,* terrains incultes (en termes de droit) : *La plupart des concessions faites aux monastères dans les premiers siècles de l'Église étaient des terres vagues, que les moines cultivaient de leurs propres mains* (Chateaubriand). *Dès que je fus certain d'avoir beaucoup de terres vaines et vagues à bon marché* (Balzac). || *Terrain vague,* V. TERRAIN.

3. vague [vag] n. f. (anc. scand. *vágr,* vague ; v. 1130, *Eneas,* écrit *wague* [*vague,* 1150, d'après le *FEW,* XVII, 418 *a*], au sens 1 [*pêche dans la vague,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1830, Lamartine [« la surface de la mer animée par ce mouvement... », av. 1794, A. Chénier] ; sens 3, av. 1869, Lamartine ; sens 4, av. 1850, Balzac ; sens 5, 1842, Acad. ; sens 6, 2 mars 1909, Alain [*formation en vague* ou *vague cyclonique,* 1964, Larousse ; *vague de gaz,* 1933, Larousse] ; sens 7, 1928, R. Martin du Gard ; sens 8, 1830, Lamartine ; sens 9, 1964, Larousse [*vague (d'assaut),* 1916, Barbusse ; *la nouvelle vague,* 23 août 1957, *l'Express* — « les

jeunes cinéastes... », 9 nov. 1958, *le Monde*]). **1.** Masse d'eau qui s'élève à la surface d'une nappe d'eau en s'amincissant à son sommet et qui déferle, sous l'action du vent ou d'autres facteurs : *Ce brouillard qui monte entre les vagues* [de la rivière] *semble l'alourdir* (Daudet). *Je sais que le navire au port, si ancré soit-il, sent encore les vagues du large* (Gide). *Il y a aussi les vagues qui se poursuivent entre elles sans se rattraper jamais* (Montherlant). || *Pêche dans la vague,* surf-casting. || **2.** Mouvement ondulatoire qui anime une grande surface liquide. || *Littér.* La surface de la mer animée par ce mouvement ondulatoire (au singulier collectif) : *Son beau corps a roulé sous la vague marine* (Chénier). *Elles* [les baigneuses] *se précipitaient devant la vague ou la falaise la plus vive* (Giraudoux). || **3.** Surface horizontale d'une certaine étendue agitée d'un mouvement ondulatoire dû au vent et déterminant une succession d'ondes ; ces ondes elles-mêmes : *J'ai traversé l'Atlas, les hauts plateaux et le désert* [...] *et les vagues de sable pendant des centaines de kilomètres, échevelées, avançant puis reculant sous le vent* (Camus). || **4.** Mouvement de large ondulation de la chevelure ; sinuosités que présente ainsi la surface des cheveux : *Le docteur se passa deux mains roses dans les vagues de ses cheveux* (Triolet). *Comme un flot d'encre, sa chevelure s'agitait en vagues immobiles autour d'un petit front opiniâtre* (Green). || **5.** Ligne ondée figurant des vagues et servant de motif décoratif. || **6.** Phénomène physique qui se déclenche brusquement et, se propageant de proche en proche, envahit un lieu : *Mais soudain, vers onze heures, une vague de chaleur pénétra par les fenêtres, les hommes s'épongeaient, les femmes devenaient cramoisies* (Giraudoux). *L'Europe occidentale subit une vague de froid.* || *Formation en vague,* ou *vague cyclonique,* en météorologie, ondulation qui naît spontanément le long d'un front stationnaire, gagne en amplitude et engendre des mouvements tourbillonnaires donnant naissance à un cyclone. || *Vague de gaz,* mode d'émission massive de gaz de combat à partir de batteries de récipients où le gaz était sous pression. || **7.** Déclenchement brusque d'un comportement, d'une tendance qui se propage largement et rapidement : *La parution de « Werther » provoqua une vague de suicides. Cette mesure a soulevé une vague de protestations.* || **8.** Phénomène qui naît, s'enfle et retombe comme une vague et dont les manifestations peuvent se succéder selon un rythme qui rappelle le mouvement des flots : *Cet artiste a soulevé dans la salle des vagues d'applaudissements. La grande vague de la passion les avait soulevés* (Bourget). *Une vague de tendresse me submergea, si brusque que les larmes me vinrent aux yeux presque en même temps* (Mallet-Joris). || **9.** Masse importante d'êtres animés qui déferlent brusquement et irrésistiblement en un lieu : *Une vague d'assaillants attaque la ville. Une nouvelle vague d'immigrants a franchi la frontière. Une première vague de départs encombre les routes.* || *Vague d'assaut,* ou simplem. *vague,* nom donné pendant la Première Guerre mondiale, aux unités de premier échelon dans une attaque : *Chaque vague de l'attaque aurait ainsi derrière elle une vague appartenant à la même unité* (Romains). || Fig. et fam. *La nouvelle vague,* la dernière génération dans ce qu'elle a de caractéristique, la dernière tendance en littérature et en art ; *spécialem.*, les jeunes cinéastes, metteurs en scène, romanciers aux environs de 1957-58.

• SYN. : **1** *lame ;* **2** *flot, flux ;* **7** *épidémie, mouvement ;* **8** *déferlement, flot, marée ;* **9** *ruée, rush.*

4. vague [vag] n. f. (déverbal de *vaguer* 2 ; 1751, *Encyclopédie* [art. *bière*]). Rateau dont les brasseurs se servent pour vaguer la bière.

vaguelette [vaglɛt] n. f. (dimin. de *vague* 3 ; av. 1903 [d'après Robert, 1964], au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust). **1.** Petite vague soulevée par le vent à la surface d'un plan d'eau : *Des vaguelettes dont la frange lumineuse glissait sur les grèves* (Genevoix). *Une Loire terne, retroussée, que hérissent mille furieuses vaguelettes* (Chauviré). || **2.** Ce qui, par sa forme, sa disposition, son mouvement, fait penser à une surface agitée de petites vagues : *Des ciels pommelés, semés à l'infini de vaguelettes* (Escholier).

vaguement [vagmɑ̃] adv. (de *vague* 1 ; 1448, J. Miélot, au sens général de « d'une manière vague, non définie » ; sens 1, 1843, Th. Gautier ; sens 2, 1829, V. Hugo ; sens 3, 1857, Baudelaire ; sens 4, 1762, J.-J. Rousseau ; sens 5, av. 1824, J. Joubert ; sens 6, av. 1799, Marmontel). **1.** D'une manière peu distincte, peu visible : *Ses yeux s'étaient habitués à la pénombre de la roulotte, et il distingua vaguement sur la couchette d'en face la tête d'Alexandre* (Merle). || **2.** D'une manière faible, imperceptible : *Une pièce sombre, vaguement éclairée par un lumignon. Le temps s'améliore vaguement. Un grand vide dans lequel le blessé abandonné palpitait vaguement* (Malraux). || **3.** D'une manière peu distincte, incertaine, peu reconnaissable : *Il s'inclina vaguement. Une musique vaguement chinoise.* || **4.** Sans fournir les précisions attendues, d'une manière imprécise : *Répondre vaguement. Il m'a parlé vaguement du danger qu'il y a à utiliser des gens maladroits dans des affaires délicates* (Pagnol). || **5.** En se faisant des choses une idée imprécise : *Je n'avais pas encore entrevu ou que très vaguement, la possibilité de l'installer à notre foyer* (Gide). || **6.** D'une manière confuse, obscure, indéfinissable : *Cette jeune femme lui donnait vaguement l'impression de le respecter* (Mac Orlan). *Les autres, vaguement inquiets, pressentiront un enseignement brillant, mais « superficiel », qui pouvait leur coûter le bachot* (Bastide).

• SYN. : **1** *indistinctement ;* **2** *faiblement, légèrement, à peine, peu ;* **4** *évasivement ;* **6** *confusément.* — CONTR. : **1** *distinctement, nettement ;* **2** *fortement, intensément, violemment ;* **5** *précisément ;* **6** *franchement, véritablement.*

vaguemestre [vagmɛstr] n. m. (allem. *Wagenmeister,* vaguemestre, de *Wagen,* voiture, et de *Meister,* maître ; 1667, Bloch-Wartburg, puis 1678, Guillet, au sens 1 ; sens 2, 1825, Le Couturier). **1.** Sous l'Ancien Régime, officier chargé de veiller à la bonne marche des convois militaires. || **2.** *Auj.* Sous-officier chargé du service postal dans une unité militaire.

1. vaguer [vage] v. intr. (lat. *vagare,* var. de *vagari,* aller çà et là, errer [au pr. et au fig.], dér. de *vagus,* errant [v. VAGUE 1] ; fin du XII[e] s., *Job,* écrit *vajer* [*vaquer,* v. 1240, *Miracles de la Sainte Vierge ; vaguer,* v. 1380, *Aalma*], au sens 1 [par métaphore, 1677, Bossuet] ; sens 2, 1580, Montaigne [*vaguer en quelque chose,* « perdre de vue son but, en s'occupant de détails secondaires », XIV[e] s., Lanfranc] ; sens 3, XIV[e] s., Lanfranc [*vaguier,* « faire des vagues » — fin du XIII[e] s., *Doon de Mayence* —, était un dér. de *vague* 3]). **1.** *Littér.* Errer çà et là à l'aventure, au gré de sa fantaisie : *La foule vaguait dans les jardins et les bois* (Chateaubriand). *Alphonse vaguait tout le long de la journée dans la cour ou sur le quai...* (France). *Certaines femmes en cheveux, qui vaguaient, de-ci de-là, comme indécises* (Gide) ; et par métaphore : *C'était un après-midi d'avant printemps où de gros nuages vaguaient dans le ciel* (Giraudoux). || **2.** *Fig.* Se porter sans cesse d'un objet sur un autre sans pouvoir se fixer : *Laisser vaguer ses pensées, son imagination, son regard.* || **3.** *Class.* En parlant de choses, se mouvoir en tous sens, flotter : *Son poil d'un châtain brun, vagant* [sic] *après sa tête* (Saint-Amant).

• SYN. : **1** *déambuler, flâner, traînasser* (fam.), *traîner ;* **2** *divaguer, vagabonder.*

2. vaguer [vage] v. tr. (origine incertaine, peut-être dér. de *vague* 3 ; 1751, *Encyclopédie* [art. *bière*]). *Vx.* Brasser le moût dans la cuve, à l'aide de la vague, ou fourquet, pour la fabrication de la bière à la main.

vaguette [vagɛt] n. f. (dimin. de *vague* 3 ; 1880, A. Daudet). Petite vague : *La mer* [...] *roulant* [...] *des vaguettes hautes comme le doigt* (Maupassant).

• SYN. : *vaguelette.*

vahiné [vaine] n. f. (mot tahitien signif. « femme » ; 1900 [d'après Robert, 1967], puis 1933, Larousse [« épouse ou maîtresse... », 1964, Robert]). Jeune fille ou femme de

Tahiti : *Ils abordaient dans des criques où se baignaient les vahinés* (L. Fabre). ‖ L'épouse ou la maîtresse de quelqu'un, à Tahiti : *Un Tahitien et sa vahiné.*

vaiçya [vajsia] n. m. (mot sanskrit de même sens ; 1876, Larousse). Membre de la troisième grande caste du brahmanisme, constituée par les commerçants, les éleveurs de bétail et les cultivateurs.

vaigrage [vɛgraʒ] n. m. (de *vaigre ;* 1752 [d'après Boiste, 1808], écrit *vegrage ; vaigrage,* 1759, Richelet). Ensemble des vaigres : *Comme le vaigrage ne se faisait pas alors en tôle, le navire avait fait de l'eau* (Hugo).

vaigre [vɛgr] n. f. (néerl. *weger,* même sens ; 1634, Jal, écrit *bègre ; vaigre,* 1681, Jal). Bordage qui revêt le côté intérieur des membrures : *Une pointe de roche était entrée dans le navire comme un clou. Plus d'une toise carrée de vaigres avait éclaté* (Hugo).

vaillamment [vajamɑ̃] adv. (de *vaillant ;* v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *vaillantment ; vaillamment,* v. 1298, *Livre de Marco Polo*). En faisant montre de bravoure devant le danger ou en faisant preuve de courage moral devant les difficultés : *Se battre vaillamment. Supporter vaillamment la douleur, l'adversité. Les forces de l'intérieur avaient vaillamment aidé les troupes de Monsabert à s'emparer de Marseille* (De Gaulle).

• SYN. : *bravement, courageusement, héroïquement.* — CONTR. : *lâchement.*

vaillance [vajɑ̃s] n. f. (de *vaillant ;* v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, v. 1200, d'après le *FEW,* XIV, 132 *a ;* sens 3, av. 1865, Proudhon ; sens 4, 1877, Zola). **1.** *Class.* Valeur que l'on reconnaît à quelqu'un, que l'on attache à quelque chose : *Et que de mères à Memphis, | En pleurant diront la vaillance | De son courage et de sa lance* [du Dauphin] *| Aux funérailles de leurs fils* (Malherbe). ‖ **2.** *Vx.* ou *littér.* Qualités dont fait preuve le guerrier valeureux : énergie, mépris du danger, désir de gloire, noblesse d'âme : *Je sais combien la vaillance est une vertu dangereuse ; j'apprends partout que vous n'êtes pas meilleur ménager de votre personne, que vous l'êtes de tout autre chose* (Voiture). *Don Enrique de Letamendi, qui va mettre au service de Fuenleal sa jeune vaillance déjà éprouvée en Italie* (Montherlant). ‖ **3.** Énergie, courage moral que l'on met en œuvre en toute circonstance difficile ; résistance à l'adversité : *Faire preuve de vaillance au moment du décès d'un être cher.* ‖ **4.** Ardeur à vivre, à entreprendre ; bonne santé physique : *Le soleil avait réveillé Bernard. Il s'était levé de son banc avec un violent mal de tête. Sa belle vaillance du matin l'avait quitté* (Gide).

• SYN. : **2** *audace, bravoure, courage, héroïsme, intrépidité ;* **3** *cœur, cran* (fam.). — CONTR. : **2** *couardise, lâcheté, pleutrerie, pusillanimité.*

vaillant, e [vajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (anc. part. prés. de *valoir ;* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* aux sens de « précieux » [en parlant d'une chose] et de « d'un haut mérite » [en parlant d'une personne] ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, 1865, Taine ; sens 3, 1876, Larousse [« qui dénote ce courage... », av. 1876, G. Sand] ; sens 4, 1600, O. de Serres, puis 1788, Féraud ; sens 5, 5 mai 1895, Goncourt ; sens 6, 1771, Trévoux). **1.** Qui fait preuve de hardiesse, de bravoure en face du danger : *Une vaillante armée. De vaillants soldats. La réception* [par Seignelay] *fut effroyable. C'est là, dit-on, que fut prononcée la phrase fameuse sur le cœur et la tête de Tourville... : « Poltron de tête mais vaillant de cœur !... »* (La Varende). *Organiser pour la bataille la bouillante et vaillante jeunesse qui avait mené la lutte clandestine* (De Gaulle). *Le petit marin était un vaillant combattant redoutable* (Triolet). ‖ **2.** Qui dénote un grand courage, de la vaillance : *De vaillants exploits.* ‖ **3.** Qui fait preuve de force d'âme, de courage, d'énergie devant la souffrance, dans les situations pénibles, les difficultés : *Vaillant devant l'adversité, il a tout de suite fait face.* ‖ *Par extens.* Qui dénote ce courage, cette énergie : *Il combattit l'effet des ans avec une vaillante obstination* (Sand). ‖ **4.** Qui fait montre d'une grande ardeur au travail : *Une vaillante infirmière. Une domestique forte et vaillante.* ‖ **5.** Qui est en bon état physique ; qui est robuste, vigoureux (vieilli) : *Il n'est plus guère vaillant depuis sa dernière maladie. Trop peu vaillant pour lui écrire aujourd'hui* (Martin du Gard). ‖ **6.** Se dit d'un cheval plein de vigueur et d'énergie.

• SYN. : **1** *brave, courageux, intrépide, valeureux ;* **4** *actif, dynamique, laborieux, travailleur, zélé ;* **5** *solide.* — CONTR. : **1** *couard, lâche, pleutre, poltron.*

◆ **vaillant** adj. m. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, 1690, Furetière [*n'avoir pas un sol vaillant — n'avoir vaillant un liard,* même sens, 1648, Scarron] ; sens 3, 1733, Marivaux). **1.** *Class.* et *littér.* (*avec une valeur adverbiale*). En fait de biens, de capital, d'argent : *M^me^ la Dauphine avait une fille d'honneur jolie comme le jour ; elle n'avait rien vaillant, comme toutes les Allemandes* (Saint-Simon). *On dit que Monsieur Moreau n'avait pas mille écus vaillants quand Monsieur le Comte l'a mis régisseur à Presles* (Balzac). ‖ **2.** *N'avoir pas* [ou *plus*] *un sou, pas un denier, etc., vaillant,* n'avoir ni bien ni argent, être totalement démuni : *Je suis démuni d'argent* [...]. *Je n'ai pas un sou vaillant dans ma poche* (France). *Cette personne qui n'avait pas un sou vaillant* (Montherlant). ‖ **3.** *Class.* et *fig.* En fait de valeurs, d'avantages : *Et le tout en faveur de M. le chevalier Damis, qui n'a vaillant qu'un accent gascon qui vous amuse* (Marivaux).

◆ n. m. (sens 1, v. 1300, *Vie de saint Eustache ;* sens 2, 1358, Du Cange [d'abord écrit *vallant,* 1347, Du Cange]). **1.** *Class.* Le capital, l'ensemble des biens que l'on possède : *Je suis à vous, disposez de mes peines ; | Car vous savez que c'est tout mon vaillant* (La Fontaine). ‖ **2.** Petite pièce de monnaie d'argent, dite *gros d'argent,* qui valait deux deniers tournois et qui était frappée dans le Hainaut et les Flandres.

vaillantie [vajɑ̃si] n. f. (lat scientif. moderne *vaillantia,* même sens [début du XIX^e^ s.], réfection de *valantia,* même sens [début du XVIII^e^ s.], du n. du botaniste français [en l'honneur de qui la plante fut ainsi dénommée] Sébastien *Vaillant* [1669-1721] ; 1845, Bescherelle). Plante herbacée annuelle, de la famille des rubiacées, à fleurs blanchâtres ou jaunâtres, poussant dans les lieux arides et dont le fruit est muni d'aiguillons.

vaillantise [vajɑ̃tiz] n. f. (de *vaillant ;* v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *vaillentise,* au sens de « vaillance, bravoure » ; écrit *vaillantise,* au sens class., v. 1360, Froissart). *Class.* Acte de bravoure : *Que je vais m'en donner, et me mettre en beau train | De raconter vos vaillantises* (Molière).

vaille que vaille [vajkəvaj] loc. adv. (de *vaille,* 3^e^ pers. du sing. du subj. prés. de *valoir,* et du pron. rel. *que ;* XIII^e^ s., Lerch, II, 350). Que la chose ait quelque valeur ou non ; à peu près, tant bien que mal : *Je suis raccommodé, vaille que vaille, avec M^me^ du Deffant* (d'Alembert).

1. vain, e [vɛ̃, vɛn] adj. (lat. *vanus,* vide, sans consistance, sans fondement, qui n'aboutit à rien, sans conscience ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *vein* [*vain,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens II, 1 ; sens I, 1, début du XIII^e^ s., Godefroy [*vain tombeau,* 1642, Corneille] ; sens I, 2, V. VAGUE 2 ; sens I, 3, V. PÂTURE ; sens II, 2, 1538, R. Estienne, art. *ludibrium* [« rempli de choses superficielles, futiles », début du XV^e^ s., Ch. d'Orléans] ; sens II, 3, fin du XIII^e^ s., Joinville ; sens II, 4, XIV^e^ s., La Curne, puis 1538, R. Estienne [*il est vain de* et l'infinitif, 1890, A. France] ; sens II, 5, av. 1696, La Bruyère ; sens II, 6, v. 1165, Gautier d'Arras [*vain de,* 1690, Furetière ; « qui dénote de la suffisance... », 1665, Molière] ; sens II, 7, av. 1662, Pascal [« léger, muable, inconstant », v. 1160, Benoît de Sainte-Maure]).

I. 1. *Class.* Dans lequel il n'y a rien, qui est vide. ‖ *Vain tombeau,* cénotaphe : *L'âme encor dans les airs, faute de sépulture, | Attend qu'un vain tombeau la vienne soulager* (La Fontaine). ‖ **2.** *Terres vaines et vagues,* V. VAGUE 2 (n. 2). ‖ **3.** *Vaine pâture,* V. PÂTURE.

II. 1. Dont l'apparence abuse en faisant croire à une réalité qui n'est qu'illusoire : *Non ce n'est pas une vaine ombre ! je le tiens je l'embrasse, mon cher Men-*

tor (Fénelon). *Si l'honneur, si la foi n'est pas un vain fantôme* (Hugo). *De vaines chimères.* || **2.** Dont la futilité ne procure qu'une satisfaction peu profonde et peu durable : *Les vains plaisirs du monde. Rien donc de plus vain que la gloire au-delà du tombeau* (Chateaubriand). *Le vain éclat de notre lumignon personnel* (Claudel). || *Par extens.* Rempli de choses superficielles, futiles : *Oh ! qu'il me paraît vain et frivole ce monde que vous quittez !* (Genlis). *Et quand le soir, maintenant, je repasse toutes ces occupations du jour, je sens ma journée si vaine et elle me paraît si vide, que je voudrais la ressaisir au vol, la recommencer heure par heure* (Gide). || **3.** Qui ne repose sur rien de solide, de sérieux : *Ton espoir est vain. Être assailli de vaines appréhensions. Les craintes d'Honoré n'étaient pas vaines* (Aymé). || **4.** Qui est sans aucune efficacité, se révèle inutile : *De vains regrets. De vains efforts. Rien ne me paraît plus vain qu'une révolte impuissante* (Gide). *Je proteste, je m'inquiète, et je sais que ma protestation est vaine* (Mauriac). *Je vous le pardonne. Mais que le pardon est vain ! Ce qui est fait est fait* (Montherlant). *Et son sacrifice n'aura pas été vain* (Merle). || *Il est vain de* (suivi de l'infinitif), il est inutile, il ne sert à rien de : *Il eût été vain d'essayer de lui faire entendre raison* (Mauriac). || **5.** *Class.* Se dit de l'expression, de propos qui sont insipides et ternes : *Il faut éviter le style vain et puéril* [...] ; *l'on peut au contraire en une sorte d'écrits hasarder de certaines expressions, user de termes transposés et qui peignent vivement...* (La Bruyère). *Chez les Grecs lorsque l'éloquence devint oiseuse, elle fut vague et vaine* (Marmontel). || **6.** *Class.* et *littér.* Se dit de quelqu'un qui prétend, sans fondement réel, mériter l'estime d'autrui, en surestimant, par orgueil, ses capacités : *Te mesurer à moi ! Qui t'a rendu si vain ?* (Corneille). *Les princes, loués sans fin et sans relâche des grands et des courtisans, en seraient plus vains, s'ils estimaient davantage ceux qui les louent* (La Bruyère). || *Vain de,* qui s'attache à quelque chose, qui est sans valeur profonde, qui est futile et en tire vanité (vieilli) : *Une femme vaine de sa beauté. Vaine de ses richesses et désireuse de les étaler, elle n'avait, cette fois, rien voulu prêter* (France). || *Par extens.* Qui dénote de la suffisance, de la vanité ; propre à une personne vaine : *De vaines prétentions. Une vaine arrogance.* || **7.** *Class.* Se dit d'une personne dépourvue de valeur, de mérite, de talent : *Lorsqu'une cabale, | Un flot de vains auteurs follement te ravale* (Boileau). *L'air spirituel* [...] : *c'est le genre de beauté où les plus vains puissent aspirer* (La Bruyère).

● SYN. : **II, 1** *chimérique ;* **2** *creux, dérisoire, futile, superficiel, vide ;* **3** *faux, illusoire ;* **4** *inefficace, infructueux, stérile ;* **6** *suffisant, vaniteux.* — CONTR. : **II, 2** *authentique, profond, sérieux, vrai ;* **3** *fondé, justifié, légitime, motivé ;* **4** *efficace, fructueux, utile ;* **6** *humble, modeste.*

2. vain (en) [ɑ̃vɛ̃] loc. adv. (lat. pop. **in vanum,* même sens, du lat. class. *in,* en, et *vanum,* accus. neutre de *vanus* [v. ci-dessus], sur le modèle du lat. class. *in cassum,* sans résultat, de *in* [v. ci-dessus] et de *cassum,* accus. neutre de l'adj. *cassus,* vide, inutile ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan*). Sans obtenir le résultat souhaité, sans utilité, pour rien : *C'est en vain qu'il essaye votre nom à voix basse comme vous le sien tout à l'heure, rien ne répond* (Claudel). *Elle essaya en vain de penser à autre chose* (Duras). *Il est mort en vain, pour une cause perdue d'avance.*

● SYN. : *inutilement, vainement.*

vaincre [vɛ̃kr] v. tr. (lat. *vincere,* vaincre à la guerre, vaincre dans des luttes diverses, venir à bout de, surpasser, avoir gain de cause ; fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *veintre* [*vaincre,* XIIe s.], au sens 3 [*se laisser vaincre,* 1660, Corneille ; *vaincre un cheval,* 1872, Littré] ; sens 1, v. 980, *Passion du Christ,* écrit *veintre* [*vaincre,* XIIe s. ; absol., XIIe s., *Roncevaux*] ; sens 2, 1538, R. Estienne [aussi *vaincre quelqu'un en ;* absol., fin du XIIe s., Châtelain de Coucy] ; sens 4, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 5, v. 1265, J. de Meung [*vaincre un sommet,* v. 1950] ; sens 6, 1677, Racine). [Conj. **47.**] **1.** Remporter un avantage décisif par les armes dans un combat contre un ennemi ou contre un adversaire : *Le 20 avril 1945, les troupes françaises, après de durs combats, ont vaincu les Allemands enfermés dans la poche de Royan. Les Anglais ne sont jamais si faibles ni si aisés à vaincre que chez eux* (Montesquieu) ; et absol. : *Vaincre, c'est vouloir vaincre* (Foch). || **2.** L'emporter dans une lutte pacifique, une compétition : *Vaincre ses concurrents à la course. Vaincre l'équipe adverse. Je l'ai vaincu aux échecs ;* et absol. : *C'étaient des hommes du même bord* [Rivière et ses pilotes], *qui éprouvaient le même désir de vaincre* (Saint-Exupéry). || Spécialem. *Vaincre quelqu'un en,* l'emporter sur lui en un certain domaine par une sorte d'émulation : *Vaincre quelqu'un en audace. Il fit de magnifiques présents à Alexandre, qui ne se laissa pas vaincre en générosité* (Rollin). || **3.** Lutter pour imposer sa volonté, ses vues, pour soumettre à son emprise quelqu'un qui résiste : *Vaincre un fils rebelle* (Mauriac). *Grande chose que réussir dans ce qu'on méprise. Il y faut vaincre et les autres et soi* (Montherlant). || *Se laisser vaincre,* se laisser émouvoir, se laisser fléchir : *Élisabeth, d'abord farouche, agressive, s'était en fin de compte laissé vaincre par la grosse figure rose de Mariette, ses boucles grises et son dévouement* (Cocteau). || *Vaincre un cheval,* le dompter. || **4.** Se rendre maître d'une force puissante, envahissante ou redoutable : *Vouloir vaincre la nature et l'asservir. Ici pour la première fois la mécanique est vaincue, nous ne la voyons plus, nous ne l'entendons plus* (Mauriac). || **5.** Parvenir à surmonter, à dominer par un effort de la volonté : *Vaincre une difficulté, une résistance. Elle essayait seulement de m'aider à vaincre cette vaine et niaise angoisse* (Céline). *Aujourd'hui je me rends compte que j'écris pour vaincre la peur du vide qui me travaille depuis si longtemps* (Green). || *Vaincre un sommet,* le gravir pour la première fois : *Oui, l'Anapurna est vaincu, le premier 8 000 a été gravi* (Herzog). || **6.** Parvenir à supprimer, à faire disparaître : *Les antibiotiques ont permis de vaincre de nombreuses maladies. Vaincre la souffrance. S'efforcer de vaincre la misère.*

● SYN. : **1** *anéantir, défaire, écraser ;* **2** *battre, éclipser, enfoncer* (fam.), *surclasser, surpasser ;* **3** *dominer, dompter ;* **4** *dompter ;* **5** *contrôler, maîtriser ;* **6** *triompher de.*

◆ **se vaincre** v. pr. (1651, Corneille). Parvenir à une parfaite maîtrise de soi en contrôlant ses réactions, en dominant ses instincts, ses passions : *Il mettait la grandeur non à s'élever, mais à se vaincre, à ne faire rien de bas* (Fénelon).

● SYN. : *se contrôler, se dominer, se maîtriser.*

vaincu, e [vɛ̃ky] adj. et n. (part. passé de *vaincre ;* v. 1145, Godefroy [art. *vainqueur*], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Personne qui a subi une défaite dans un combat, une lutte, une compétition, etc. : *Malheur aux vaincus.* [Le paysan] *essuyait les accès de colère des vaincus* (Thierry). *D'ailleurs nul n'est vaincu, s'il ne s'avoue vaincu* (Barrès). || **2.** Se dit de quelqu'un qui s'avoue, d'entrée de jeu, hors de combat, qui se résigne, renonce à la lutte, persuadé d'avance de sa défaite : *Avoir une attitude de vaincu. En 1897, qui était-il, ce prince de la jeunesse* [Barrès], *sinon déjà un vaincu ?* (Mauriac). *Il paraissait désemparé, vaincu* (Bastide).

● SYN. : **2** *défaitiste.*

vainement [vɛnmɑ̃] adv. (de *vain* 1 [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *veinement* [*vainement,* v. 1190, *Sermons de saint Bernard*], au sens 2 ; sens 1, 1679, Bossuet ; sens 3, 1365, d'après le *FEW,* XIV, 164 *b*). **1.** Sans pouvoir atteindre le but visé : *Le parlementaire idéal venait de l'image idéale du Parlement britannique, et ne se trouvait que dans l'héritage de l'Angleterre ; l'agnostique Nehru en cherchait vainement l'image indienne* (Malraux). || **2.** Inutilement, pour rien : *Simone se sentait ridicule devant cette porte fermée, à attendre vainement* (Triolet). || **3.** *Class.* Avec vanité : *Des femmes et des jeunes filles vainement parées* (Fénelon).

vainqueur [vɛ̃kœr] n. m. et adj. m. (de *vaincre ;* v. 1120, Bartsch, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [*le vainqueur de telle montagne,* 1964, Robert] ; sens 3, 1876, Larousse [aussi « comme le ferait un vainqueur... »] ; sens 4, 1644, Corneille [*l'amour*

vainqueur, 1869, Verlaine] ; sens 5, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 6, 1690, Furetière). **1.** Personne qui remporte ou a remporté une victoire ou la victoire par les armes dans un combat, une guerre : *Le vainqueur du tournoi. Le maréchal Pétain est un grand soldat, le vainqueur de Verdun, comme vous dites* (Malraux). *Tuer des hommes, c'est absurde, parce qu'il faut toujours recommencer. C'est pourquoi il n'y a jamais de vainqueur dans une guerre* (Merle). *La foule grise pétaradante des Allemands vainqueurs* (Bastide). || **2.** Personne qui l'emporte dans une lutte pacifique, une compétition : *Remise des médailles, des coupes aux vainqueurs. Pindare a chanté les vainqueurs des jeux Olympiques. L'athlète vainqueur dans l'arène* (Hugo). || *Le vainqueur de telle montagne,* celui qui, le premier, en a atteint le sommet. || **3.** *En vainqueur,* en tant que vainqueur, en exerçant ses droits de vainqueur : *Rentrer en vainqueur dans une ville ;* comme le ferait un vainqueur, en soumettant toute personne à sa volonté sans respecter aucune loi : *Traiter les gens en vainqueur.* || **4.** *Class.* Celui qui a conquis le cœur d'une femme : *Mets ta main sur mon cœur, | Et vois comme il se trouble au nom de son vainqueur* (Corneille). || Poét. *L'amour vainqueur,* l'amour qui soumet les cœurs à sa loi : *Tout en chantant sur le mode mineur | L'amour vainqueur* (Verlaine). || **5.** Qui résiste vaillamment à une force d'anéantissement, de destruction : *Des chênes vainqueurs des ans.* || **6.** Qui est parvenu à dominer, à maîtriser ses tendances, ses réactions : *Vainqueur de ses instincts, de ses passions.*

• SYN. : **1** *conquérant, triomphateur ;* **2** *champion, gagnant, lauréat.*

◆ adj. (sens 1, 1857, Baudelaire ; sens 2, 1713, Hamilton [« air suffisant... », 1798, Acad.] ; sens 3, 1640, Corneille ; sens 4, 1690, Furetière). **1.** Qui témoigne de la victoire remportée : *Reconnaissez Satan à son rire vainqueur | Énorme et laid comme le monde !* (Baudelaire). || **2.** *Air vainqueur,* attitude de celui qui a remporté une victoire, un grand succès, et, *par extens.,* air suffisant et satisfait de celui qui est très sûr de lui. || **3.** *Class.* Qui est l'instrument de la victoire : *Permettez, ô grand roi, que de ce bras vainqueur | Je m'immole à ma gloire, et non pas à ma sœur* (Corneille). || **4.** *Class.* et *littér.* Qui est l'instrument de la victoire amoureuse : *Elle* [Musidora] *cherche au fond de son arsenal* [...] *le sourire le plus amoureusement vainqueur pour le lui décocher et lui percer le cœur d'outre en outre* (Gautier).

• SYN. : **2** *prétentieux, triomphant ;* **4** *conquérant.*

• REM. *Vainqueur* n'a pas de fém. et s'emploie sous sa forme masculine pour désigner une femme : *Elle fut le vainqueur incontesté.* En emploi adjectival et pour désigner une personne, un groupe de personnes, on peut lui substituer *victorieuse : L'équipe victorieuse a été acclamée.*

vair [vɛr] n. m. (lat. *varius,* nuancé, tacheté, bigarré, moucheté ; 1080, *Chanson de Roland,* comme adj., au sens de « gris-bleu et lumineux » [en parlant des yeux] ; comme n. m., au sens 1, v. 1138, Gaimar [écrit *veir ; vair,* v. 1168, Godefroy] ; sens 2, 1549, R. Estienne). **1.** Nom ancien de la fourrure de petit-gris blanc et gris. || **2.** En héraldique, fourrure de l'écu figurée par de petites cloches d'argent et d'azur disposées par quatre, cinq ou six sur un nombre pareil de lignes horizontales : *Portez-vous un blason de gueules ou de vairs ?* (Baudelaire).

1. vairon, onne [vɛrɔ̃, -ɔn] adj. (de *vair ;* v. 1170, *Floire et Blancheflor,* comme n. m., au sens de « cheval tacheté » ; comme adj., au sens actuel, v. 1560, Paré, écrit *véron* [*vairon,* 1690, Furetière — aussi *cheval vairon*]). Se dit de l'œil dont l'iris est cerclé de blanc, ou des yeux d'une même personne lorsqu'ils sont de couleurs différentes : *La colère mettait des nuances appareillées dans les yeux vairons de Cambronne...* (Giraudoux). *Les chiens corniauds à l'œil vairon* (Frison-Roche). || *Cheval vairon,* cheval qui a les yeux vairons.

2. vairon [vɛrɔ̃] n. m. (de *vair ;* v. 1165, Godefroy, écrit *veiron ;* v. 1280, Bibbesworth, écrit *veron ;* 1530, Palsgrave [914], écrit *verron ; vairon,* 1764, Valmont de Bomare). Petit poisson osseux des eaux douces de l'hémisphère boréal, de la famille des cyprinidés, très commun dans les ruisseaux, et qui est surtout utilisé comme appât pour la pêche à la truite.

vaironné, e [vɛrɔne] adj. (de *vairon* 2 ; janv. 1967, *la Pêche et les Poissons,* n° 261, p. 8 [*vaironné,* « bigarré, en parlant d'un oiseau » — v. 1180, d'après le *FEW,* XIV, 183 *b* — était un dér. de *vairon* 1]). Se dit d'un leurre artificiel imitant exactement le vairon.

vaironner [vɛrɔne] v. intr. (de *vairon* 2 ; 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Pêcher la truite à l'aide d'un vairon mort. || **2.** Chasser les vairons, en parlant de la truite.

vaisseau [veso] n. m. (bas lat. *vascellum,* var. du lat. class. *vasculum,* petit vase, dimin. de *vas,* vase, vaisseau, pot, vaisselle ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *veissel,* au sens de « cercueil » ; sens I, 1, v. 1155, Wace, écrit *vaissel* [*vaisseau,* XIVe s. ; « grand récipient destiné à recevoir les liquides », 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1314, Mondeville [*vaisseaux sanguins,* 1765, *Encyclopédie — vaisseaux,* même sens, 1649, Descartes] ; sens I, 3, 1751 [d'après Robert, 1964], puis 1771, Trévoux ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens II, 1, v. 1207, Villehardouin, écrit *vaissel* [*vaisseau,* XIVe s. ; *le vaisseau de l'État,* 1789, Brunot] ; sens II, 2, v. 1207, Villehardouin, écrit *vaissel* [*vaisseau,* XIVe s. ; *vaisseau amiral,* 1680, Richelet ; *vaisseau de ligne,* 1694, Acad. — *vaisseau de haut bord,* 1671, La Fontaine ; *brûler ses vaisseaux,* 1835, Acad.] ; sens II, 3, 20 avr. 1961, *l'Auto-journal,* p. 30 [*vaisseau cosmique ; vaisseau spatial,* 13 avr. 1961, *le Monde,* p. 2] ; sens II, 4, XIIIe s., Fagniez [écrit *vaisiau ; vaisseau,* XVe s.] ; sens III, fin du XVIIe s., Pellisson [aussi « nef d'une église »]).

I. 1. *Class.* et *littér.* Toute espèce de récipient : *Il donna le trésor* [du temple de Jérusalem] *au pillage ; et tant de riches vaisseaux furent abandonnés à un roi impie* (Bossuet). *Il pétrit des vaisseaux dans l'argile et tailla le silex en outils variés* (France). || *Spécialem.* et *vx.* Grand récipient destiné à recevoir des liquides : *Les Hébreux avaient des vaisseaux qui allaient sur le feu* (Brillat-Savarin). || **2.** Organe tubulaire de section plus ou moins importante, permettant la circulation des liquides organiques, et en particulier du sang, chez les êtres animés : *Vaisseaux lymphatiques. Vaisseaux chylifères.* || *Vaisseaux sanguins,* ou simplem. *vaisseaux,* conduits permettant la circulation du sang ; les artères et les veines ainsi que leurs ramifications : *Si je dénudais ma jambe, ne verrais-je pas une veine gonflée, un vaisseau rompu, quelque chose de mou et de froid, qui sent le vieux* (Montherlant). || **3.** Chacune des fines canalisations servant à la conduction de la sève brute. || **4.** En acupuncture, réunion de points appartenant ou non à différents méridiens, et ayant une action commune sur un groupe de fonctions ou de maladies.

II. 1. *Vx* ou *littér.* Navire de dimensions importantes, et, *par extens.,* tout navire : *Des départs de vaisseaux haut voilés dans l'air vif* (Samain). || *Le vaisseau de l'État,* l'État considéré par rapport à la manière dont il est dirigé. (Vieilli.) || **2.** Grand navire de combat : *Une flotte de quarante vaisseaux. Un vaisseau accompagné de corvettes.* || *Lieutenant de vaisseau,* v. LIEUTENANT. || *Enseigne de vaisseau,* v. ENSEIGNE 2. || *Capitaine de vaisseau,* v. CAPITAINE. || *Vaisseau amiral,* vaisseau portant la marque de l'amiral qui est à son bord. || *Vaisseau de ligne* ou *de haut bord,* vaisseau destiné à combattre en ligne, c'est-à-dire en escadre. || *Brûler ses vaisseaux,* v. BRÛLER (§ I, n. 1). || **3.** *Vaisseau cosmique* ou *vaisseau spatial,* engin interplanétaire. || **4.** Auge creusée dans un tronc d'arbre, dans laquelle on foule et on fait dégorger les étoffes.

III. Grand espace couvert constitué par l'intérieur d'un grand édifice de forme allongée et généralement voûté, et, *spécialem.,* nef d'une église : *L'énorme vaisseau vide* [la cathédrale] *était plein d'in-*

fini et de terreurs (Renan). *Saint-Denis et le grand vaisseau de sa basilique* (Goncourt). *J'ai passé aujourd'hui la journée à Reims ! J'ai vu la cathédrale, toute noire du feu qui l'a calcinée, et dont le vaisseau vide est rempli de vol de colombes* (Claudel).

vaisselier [vesəlje] n. m. (de *vaisselle ;* 1295, Havard [IV, 1489], écrit *veisselier,* au sens de « fabricant de vaisselle » ; écrit *vaisselier,* au sens actuel, 1568, Havard). Bahut surmonté d'étagères sur lesquelles on dispose la vaisselle : *La salle à manger où les assiettes du buffet et du vaisselier luisaient en grand nombre* (Romains).

vaisselle [vesɛl] n. f. (lat. pop. **vas-cella,* vaisselle, plur. [pris pour un fém. sing.] du n. neutre du bas lat. *vascellum,* petit vase [v. VAISSEAU] ; v. 1138, Gaimar, écrit *vessele* [*vaissele,* v. 1155, Wace ; *vaisselle,* XIVe s., Cuvelier], au sens 1 [*vaisselle montée,* 1634, Havard, IV, 1499 ; *vaisselle plate,* 1634, Havard ; *casser la vaisselle,* au fig., *s'envoyer la vaisselle à la tête,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1884, Zola [*faire la vaisselle, eau de vaisselle,* 1933, Larousse] ; sens 3, 1934, Aragon [*vaisselle vinaire,* 16 sept. 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 895]). **1.** Ensemble des vases, des récipients qui servent à la préparation des aliments et à leur présentation à table : *Service de vaisselle. Vaisselle de porcelaine. Les armées des grandes puissances asiatiques n'ont pas emporté à Tokio et à Pékin les tableaux du Louvre et la vaisselle de l'Élysée* (France). *La vaisselle était de la vieille argenterie castillane, lourde, plate, frappée aux armes royales* (Cendrars). *À peine était-on orienté par un vague bruit de vaisselle provenant des cuisines* (Cocteau). || *Vaisselle montée,* vaisselle composée de pièces dont les parties sont soudées ensemble. || *Vaisselle plate,* vaisselle d'or ou d'argent dont les pièces sont d'un seul morceau, et, partant, sans soudure. || Pop. et fig. *Casser la vaisselle,* faire un esclandre, du scandale. || Fig. et fam. *S'envoyer la vaisselle à la tête,* se disputer violemment. || **2.** Ensemble des diverses pièces et ustensiles ayant servi à la préparation du repas et au service à table et qui doivent être lavés : *Monsieur sèche son tour pour la vaisselle* (Merle). *La vaisselle s'entasse dans l'évier. J'ai une énorme vaisselle, quelle corvée !* || *Faire la vaisselle,* procéder au lavage des pièces qui ont été utilisées pour la préparation du repas et le service à table. || *Eau de vaisselle,* eau qui a servi à laver la vaisselle. || **3.** Ensemble d'ustensiles servant à d'autres usages : *Vaisselle de toilette.* || *Vaisselle vinaire,* ustensiles servant à la vendange, à la vinification.

vaissellerie [vesɛlri] n. f. (de *vaisselle ;* 1872, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Industrie produisant non seulement la vaisselle de table, mais des récipients de toute taille, tels que seaux, écuelles, salières, etc. || **2.** Ensemble des objets fabriqués par cette industrie : *De la belle vaissellerie. Un magasin de vaissellerie.*

val [val] n. m. (lat. *vallis,* vallée, vallon ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « vallée » ; sens 1, 1273, Adenet [dans des expressions toponymiques, fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens 2, 1559, Amyot ; sens 3, 1964, Larousse [aussi *val perché*]). **1.** *Vx* et *littér.* Petite vallée : *Le val était désert, l'ombre épaisse* (Hugo). *L'homme traversa un bois, descendit dans un val, remonta l'autre pente* (Giono). || *Auj.* S'est conservé dans un certain nombre d'expressions toponymiques : *Les Vaux de Cernay. Le Val Ferret.* || *Par monts et par vaux,* v. MONT (n. 1). || **2.** Class. et littér. *À val,* dans le sens de la pente, en bas : *Et la jetèrent, la corde au cou, à val des rochers* (Courier). || **3.** Dépression allongée et évasée correspondant à un synclinal, dans le relief de type jurassien. || *Val perché,* syn. de SYNCLINAL PERCHÉ.

• REM. **1.** Le mot était autrefois du genre féminin, comme en témoignent les noms de lieux tels que *Laval, Lavau,* etc. : *L'astre échancré me révéla le lac Majeur au bout de la Val Levantine* (Chateaubriand).

2. Le pluriel habituel est *vaux ;* mais il existe un pluriel *vals* dans des expressions consacrées : *Les vals de Loire.*

valable [valabl] adj. (de *valoir ;* XIIIe s., *Assises de Jérusalem,* aux sens 1-2 ; sens 3, début du XXe s. ; sens 4, 1636, Corneille ; sens 5, 1964, Robert ; sens 6, fin du XIVe s., Chr. de Pisan [assez rare jusqu'au XXe s.]). **1.** Qui peut être reçu en justice : *Acte, quittance, testament valables.* || **2.** Se dit de ce qui présente les conditions exigées par une autorité quelconque pour produire l'effet escompté : *Carte à tarif réduit valable sur un certain trajet. Ce ticket, cette pièce de monnaie n'est plus valable.* || **3.** Se dit d'une chose dont la valeur est reconnue : *Ô étranger, tu as entendu parler de ce que c'est qu'une hypothèse ? C'est une supposition gratuite qui explique une série de faits de l'univers, et qui reste valable jusqu'au jour où une plus logique est trouvée* (Giraudoux). *Des révélations essentielles valables pour toute une vie* (Dussane). || **4.** Se dit de ce qui peut être accepté, admis : *Cela ne prouve pas que les opinions de Bergotte fussent moins valables que celles de l'Ambassadeur, au contraire* (Proust). *Mais, à la réflexion, il ne trouvait aucune objection valable à formuler* (Martin du Gard). *Je n'ai aucune raison valable, raisonnable de refuser à la Sûreté ce qu'elle demande* (Malraux). || **5.** Se dit d'une personne qui a les qualités requises pour accomplir quelque chose : *Rechercher un interlocuteur valable.* || **6.** *Fam.* Se dit d'une personne à qui on reconnaît un certain mérite, ou d'une chose qui a une certaine importance : *Devrons-nous au scrutin d'arrondissement une semence d'hommes d'État valables ?* (Mauriac). *Je lui répondis* [à Lyttelton] *d'après ce que Foch, en personne, m'avait naguère appris, qu'il ne pouvait y avoir de commandement interallié valable qui ne fût désintéressé* (De Gaulle).

• SYN. : **1** *valide ;* **2** *bon, effectif ;* **4** *acceptable, admissible ;* **5** *compétent, qualifié ;* **6** *capable, efficient, notable, sérieux.*

valablement [valabləmɑ̃] adv. (de *valable ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *vaillaulement,* au sens de « d'une manière convenable » ; sens actuel, v. 1450 [d'après le *FEW,* XIV, 133 *a*], écrit *vaillablement* [*valablement,* 1636, Monet]). D'une manière valable : *Ce passeport est périmé, il ne peut être produit valablement. Pour traiter valablement cette question, il faut une documentation importante.*

• SYN. : *convenablement, correctement, honnêtement, légalement, régulièrement, sérieusement.*

valadée [valade] n. f. (provenç. *valadado,* même sens, de l'anc. provenç. *valat,* fossé, vallée, dér. de *val,* vallée, lat. *vallis,* vallée, vallon ; 1842, Acad.). Sillon creusé entre deux rangs de ceps pour recevoir de l'engrais.

valais [valɛ] n. m. (emploi comme n. commun de *Valais,* n. de la région d'où ce cépage est originaire ; 1904, Larousse). Variété de cépage noir du Jura, appelé aussi *mourlans noir, taquet, troussais.*

valaisan, e [valɛzɑ̃, -an] adj. et n. (de *Valais,* n. géogr. ; 1876, Larousse [art. *valaisien*]). Relatif au Valais, canton suisse de la haute vallée du Rhône, à l'est du lac Léman, ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce canton.

valaque [valak] adj. et n. (mot slave ayant d'abord désigné les membres d'un peuple de bergers, sans doute des Thraco-Daces romanisés ; 1876, Larousse). Relatif à la Valachie, ancienne région de la Roumanie, ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région.

valat [vala] n. m. (anc. provenç. *valat,* vallée, fossé, de *val,* vallée, lat. *vallis,* vallée, vallon ; 1845, Bescherelle). Rigole servant à drainer les eaux d'orage.

valda [valda] n. f. (emploi métaphorique de *Valda,* n. d'une marque de pastilles contre la toux, le rhume ; 1926, Esnault). *Arg.* Balle d'une arme à feu.

valdingue [valdɛ̃g] n. m. [parfois fém.] (déverbal de *valdinguer ;* 1894, Esnault [*aller à valdingue ;* « chute », 1914, Esnault]). *Pop.* Chute. || Pop. *Aller à valdingue,* faire une chute. (Vieilli.)

valdinguer [valdɛ̃ge] v. intr. (contract. de *val[ser]* et de *dinguer ;* 1894, Esnault [*envoyer valdinguer,* 1970, Robert]). *Pop.* Tomber, s'étaler. || Pop. *Envoyer valdinguer,* faire tomber en poussant brutalement.

valdisme [valdism] n. m. (de *Valdo* ou *Valdès* [en lat. *Valdesius*] — dit Pierre de Vaux —, n. d'un hérésiarque français [v. 1140-v. 1217] ; 1872, Littré). Doctrine de la secte des vaudois, du nom de Valdo, leur fondateur.

valdotain, e [valdɔtɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de [valdot], prononc. locale de *Val d'Aoste ;* 1888, Larousse). Relatif à la vallée d'Aoste ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région.

valençay [valɑ̃sɛ] n. m. (emploi comme n. commun de *Valençay,* n. du ch.-l. de cant. de l'Indre, dans la région duquel ce fromage est fabriqué ; 1964, Larousse [*fromage de Valençay,* même sens, 1938, Montagné et Gottschalk]). Fromage au lait de chèvre, de forme pyramidale à base carrée, fabriqué dans le Berry.

1. valence [valɑ̃s] n. f. (emploi comme n. commun de *Valence,* esp. *Valentia,* ch.-l. de prov. d'Espagne d'où provient cette orange, lat. *Valentia ;* 1839, Mac Culloch, II, 1674). Orange provenant de la région de Valence, en Espagne : *Des marchands d'oranges* [...] *braillant à tue-george : la belle valence !* (Huysmans).

2. valence [valɑ̃s] n. f. (francisation, d'après *équivalence,* de l'angl. *valency,* valence [en chimie], bas lat. *valentia,* vigueur, capacité, du lat. class. *valēre,* avoir de la vigueur, de l'effet [v. VALOIR] ; 1888, Larousse, au sens I ; sens II, 1, 1968, Larousse ; sens II, 2, 1975, Larousse).

I. *Valence d'un élément chimique,* nombre maximal d'atomes d'hydrogène pouvant se combiner avec un atome de cet élément, ou auxquels peut se substituer un atome de cet élément.

II. 1. En psychologie expérimentale, valeur qu'un objet ou une situation prennent au regard d'un être vivant, et qui motive l'attirance ou la répulsion que celui-ci éprouve à leur égard. ‖ **2.** *Valence écologique d'une espèce animale ou végétale,* possibilité qu'a cette espèce de coloniser des milieux différents.

valence-gramme [valɑ̃sgram] n. f. (de *valence* 2 et de *gramme ;* 1933, Larousse). Atome-gramme d'un élément, divisé par sa valence.

• Pl. *des* VALENCE-GRAMMES.

valencien, enne ou **valentien, enne** [valɑ̃sjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Valence,* ville d'Espagne [v. VALENCE 1] ; 1876, Larousse). Relatif à Valence, ville d'Espagne, ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

◆ **valencien** n. m. (1876, Larousse). Dialecte catalan occidental.

valencienne ou **valenciennes** [valɑ̃sjɛn] n. f. (emploi comme n. commun de *Valenciennes,* n. du ch.-l. d'arrond. du Nord où cette dentelle fut d'abord fabriquée ; 1761, Lacombe de Prezel *[valenciennes],* et av. 1850, Balzac *[valencienne]).)* Dentelle aux fuseaux, à dessin floral sur fond de réseau à mailles régulières : *Nous aurions bonne grâce* [...] *à présenter au roi notre maître une belle chemise de linon avec ses entre-deux, ses volants de valenciennes* (France).

valendré, e [valɑ̃dre] adj. (origine incertaine ; 1876, Larousse). Se dit de toute pièce de verre ou de poterie gauchie par l'action du feu.

valentiel, elle [valɑ̃sjɛl] adj. (de *valence* 2 ; 1964, Larousse). Qui a trait à la valence : *Électrons valentiels.*

valentin [valɑ̃tɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun du n. de saint *Valentin,* patron des amoureux, dont la fête tombe le 14 févr. ; v. 1460 [d'après le *FEW,* XIV, 129 *b*], au sens de « marchand de nippes que les galants donnaient à la femme aimée » ; sens actuel, 1694, Ménage). Prétendu choisi par une jeune fille le 14 février, selon une coutume ancienne, et qui était tenu de lui offrir des présents.

valentine [valɑ̃tin] n. f. (fém. de *valentin* [v. l'art. précéd.] ; début du XVe s., Ch. d'Orléans, au sens de « dame qu'on adore » ; sens actuel, 1694, Ménage). Jeune fille qui choisissait un valentin : *Pierre, suivant l'usage, alla chercher Marthe, qui était sa « Valentine » pour ce jour-là* (Moselly).

valentinianisme [valɑ̃tinjanism] n. m. (dér. savant de *valentinien ;* 1845, Bescherelle). Doctrine des gnostiques valentiniens, dont la secte fut fondée au IIe s. par Valentin, et selon laquelle le démiurge est issu d'un couple d'éons émané de l'abîme, Jésus étant l'éon supérieur.

valentinien, enne [valɑ̃tinjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant de *Valentin,* n. d'un gnostique d'origine égyptienne [mort en 161], lat. *Valentinus ;* 1904, Larousse). Relatif au valentinianisme.

◆ adj. et n. (1740, Trévoux). Adepte de cette doctrine.

valérianacées [valerjanase] n. f. pl. (dér. savant de *valériane ;* 1872, Littré [*valérianées,* même sens, 1816, Candolle, 175]). Famille de plantes dicotylédones, aux fleurs gamopétales, dont le type est la valériane.

valérianate [valerjanat] n. m. (dér. savant de *valériane ;* 1842, Acad.). Sel de l'acide valérianique, utilisé autrefois comme calmant.

valériane [valerjan] n. f. (lat. médiév. *valeriana,* même sens [Xe s.], du lat. class. *Valeria,* n. d'un district de Pannonie [région correspondant en gros à la Hongrie actuelle] où cette plante était très répandue ; XIVe s., *Antidotaire Nicolas*). Plante herbacée vivace, à racine plus ou moins charnue, poussant dans les lieux humides, appelée usuellement *herbe aux chats* et utilisée comme antispasmodique et fébrifuge.

valérianelle [valerjanɛl] n. f. (de *valériane ;* 1765, *Encyclopédie*). Plante de la famille des valérianacées, dont une espèce est la *mâche,* ou *doucette.*

valet [valɛ] n. m. (lat. pop. **vassellittus,* jeune gentilhomme, double dimin. du lat. mérovingien *vassus,* serviteur, gaulois **vasso-,* homme ; v. 1138, Gaimar, écrit *vallet,* au sens de « garçon, enfant mâle » ; sens I, 1, v. 1180, Godefroy [écrit *valet*] ; sens I, 2, v. 1155, Wace [écrit *vaslet* et *valet*] ; sens I, 3, 1611, Cotgrave [*valet de carreau,* 1656, Molière] ; sens I, 4, v. 1175. Chr. de Troyes, écrit *vaslet* [*varlet,* fin du XIIe s., et *valet,* v. 1265, J. de Meung ; *valet de chambre du roi,* 1690, Furetière ; *être comme le valet du diable,* 1694, Acad. — d'abord *être le valet du diable,* 1611, Cotgrave, et *estre les varlés au diable,* XVe s., d'après le *FEW,* XIV, 199 *b*] ; sens I, 5, 1658, Livet [comme formule d'adieu ; comme formule de refus, 1661, Molière] ; sens I, 6, v. 1175, Chr. de Troyes [*valet de chambre,* 1559, Amyot — d'abord écrit *varlet...,* 1372, Corbichon ; *valet de pied,* 1609, M. Régnier — d'abord écrit *varlet...,* v. 1460, G. Chastellain ; *tel maître, tel valet,* 1690, Furetière] ; sens I, 7, 1660, Corneille ; sens I, 8, 1690, Furetière [*valet de cour — valet d'écurie,* 1606, Nicot ; *valet de ferme,* 1835, Acad.] ; sens I, 9, 1876, Larousse [*valet de chiens,* même sens, av. 1574, Charles IX — d'abord écrit *varlet...,* 1373, Gace de la Buigne ; *valet de limier,* 1655, Salnove] ; sens I, 10, av. 1885, V. Hugo ; sens I, 11, 1690, Furetière ; sens I, 12, 1665, Retz [*...âme de valet,* 1694, Acad.] ; sens II, 1, 1659, Duez [*valet d'huis,* même sens, 1611, Cotgrave — d'abord écrit *varlet...,* 1539, R. Estienne] ; sens II, 2, 1752, Trévoux ; sens II, 3, 1770, Duhamel du Monceau ; sens II, 4, 1622, d'après le *FEW,* XIV, 200 *b* [en anc. provenç., écrit *varlet,* dès 1473, Pansier] ; sens II, 5, 1888, Larousse ; sens II, 6, 1876, Larousse ; sens II, 7, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 8, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 9, 1690, Furetière [*valet,* même sens, 1589, Havard ; *valet de siège,* 1964, Larousse] ; sens II, 10, 1964, Larousse).

I. PERSONNE AU SERVICE DE QUELQU'UN. **1.** *Anc.* Jeune seigneur chargé d'un service noble. ‖ **2.** Syn. de VARLET. ‖ **3.** Nom donné à la carte à jouer de chaque couleur qui porte la figure d'un valet ou d'un servant d'armes : *Le valet d'atout est, au jeu de belote, la plus forte carte.* ‖ *Valet de carreau,* v. CARREAU (§ III, n. 2). ‖ **4.** Domestique qui accompagnait une personne, faisait partie de sa suite : *Et là-bas, par les chemins couverts, Don Pélage précédé de son valet monte pesamment vers vous* (Claudel). ‖ Anc. *Valet de chambre du roi,* chacun des officiers de cour qui dépendaient du grand chambellan et étaient employés au service de la personne du roi. ‖ *Être comme le valet du diable* (prov.), en faire plus qu'on ne demande. ‖ **5.** Class. *Je suis votre (ton) valet,* formule d'adieu ou de refus, de dénégation : « *Avec votre permis-*

sion, je ne l'épouserai point [le seigneur Anselme]. — *Je suis votre très humble valet ; mais, avec votre permission, vous l'épouserez dès ce soir* » (Molière). || **6.** Serviteur à gages : *Ce n'était pas que mon grand-père l'eût voulu, mais le précepteur, la cuisinière, les valets étaient de son âge* (Giraudoux). || *Valet de chambre,* v. CHAMBRE (§ I, n. 4). || *Valet de pied,* serviteur, habituellement en livrée, qui suit à pied son maître et est également chargé de le servir à table. || *Tel maître, tel valet* (prov.), les qualités et les défauts du maître se retrouvent souvent chez celui qui le sert. || **7.** Au théâtre, rôle de serviteur : *Figaro est un célèbre valet de comédie.* || **8.** *Valet de cour, d'écurie,* ouvrier chargé du soin de la basse-cour, de l'écurie. || *Valet de ferme,* ouvrier employé à la ferme. || **9.** *Valet de chiens courants,* homme chargé de soigner les chiens et de les accompagner à la chasse, et qui tient également les relais : *Vous le verrez ne pas vouloir saluer une duchesse qu'il ne trouve pas assez duchesse et combler un valet de chiens* (Proust). || *Valet de limier,* homme chargé de faire le bois avec le limier. || **10.** Vx. *Valet de ville,* homme affecté au service des voyageurs dans une ville : *Les quatre valets de ville en livrée* (Hugo). || **11.** Vx. *Valet de bourreau,* aide du bourreau. || **12.** *Fig.* et *péjor.* Personne qui se soumet avec une complaisance exagérée aux injonctions de quelqu'un par servilité, par intérêt : *Ce tribun valet, plus lâche qu'une femme* (Hugo). *Et dites-moi, à combien peut se monter le salaire d'un procureur qui s'est fait le valet d'une clique politicienne ?* (Aymé). *Cet homme politique n'est qu'un valet du pouvoir.* || *Avoir une âme de valet,* être disposé à la soumission, avoir un comportement servile.

II. Nom donné à divers objets utilitaires. **1.** *Vx.* Contrepoids qui refermait une porte lorsque, après l'avoir ouverte, on l'abandonnait à elle-même. || **2.** Longue tige métallique servant à maintenir fermé le vantail d'une porte ou d'un portail. || **3.** Perche de bois armée d'un crochet à chaque extrémité, servant à maintenir un filet de pêche tendu et ouvert. || **4.** Pièce métallique coudée à angle aigu, qui sert à maintenir une pièce de bois sur l'établi du menuisier : *Là-bas, c'était l'atelier de menuiserie* [...], *un simple appentis vitré, où s'allongeait un établi, avec son gros valet de fer au bout pour serrer les pièces de bois* (Lacretelle). || **5.** Support utilisé dans les laboratoires pour donner de la stabilité à un ballon, à une capsule, etc., et formé le plus souvent d'un bloc de bois ou de liège légèrement creusé en son centre. || **6.** Arrêt d'appui à ressort, qui sert à maintenir le rouleau en place quand il a exécuté un quart de tour, dans les métiers à tisser à bras. || **7.** Pince à ressort dont les corroyeurs se servent pour fixer les peaux sur la table ou le paroir. || **8.** Pièce de la quadrature d'une montre ou d'une pendule à répétition. || **9.** *Valet de miroir,* support de métal ou de bois adapté au revers d'un miroir de toilette, pour le placer sur une table. (Vieilli.) || *Valet de siège,* au XVIIIe s., armature en fer sur laquelle reposait un pupitre, et qu'on adaptait au siège dit « de commodité ». || **10.** *Valet de nuit,* grand cintre monté sur deux portants mobiles qui permet de disposer les différentes pièces d'un costume d'homme.

valetage [valtaʒ] n. m. (de *valet* [v. l'art. précéd.] ; 1401, Godefroy, écrit *varletage* [*valetage,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** *Vx.* Office de valet. || **2.** *Vx* et *fig.* Basse servilité ; acte de courtisanerie : *Le fils de Saumery, par ses valetages, s'était acquis je ne sais combien de gens* (Saint-Simon).

valetaille [valtɑj] n. f. (de *valet ;* fin du XVIe s., Vauquelin de La Fresnaye, au sens 1 ; sens 2, av. 1825, P.-L. Courier [« homme qui ne mérite pas de considération », 1596, Hulsius]). **1.** *Péjor.* Ensemble des valets, des domestiques d'une maison considérés comme gens dont on fait peu de cas : « *À quelle heure déjeune-t-on ? — Adresse-toi à la valetaille. Je ne suis que cerveau, je ne mange pas, je pense !* » (Colette). *C'est qu'elle* [Mme Balthazar] *veut que tout ce petit monde, la valetaille et les boutiquiers, qu'elle est appelée à rencontrer sans cesse, l'accueillent dans une sorte d'extase* (Jouhandeau). || **2.** *Fig.* et *littér.* Personne d'un caractère servile : *C'est un instinct de nature, nous naissons valetaille* (Courier).

• Syn. : **1** *domesticité, gens, monde, personnel.*

valeter [valte] v. intr. (de *valet* [v. ce mot] ; milieu du XVIe s., Ronsard, écrit *varleter ; valeter,* v. 1570, Carloix [« flatter bassement », 1564, J. Thierry, écrit *varleter — valeter,* 1572, Amyot]). *Class.* et *littér.* Faire office de valet, et, *par extens.,* flatter bassement : *C'est une âme basse, il n'a fait que valeter toute sa vie* (Acad., 1694). *Les femmes nous font tous plus ou moins valeter* (Barbey d'Aurevilly).

valétudinaire [valetydinɛr] adj. (lat. *valetudinarius,* malade, de *valetudo, -dinis,* état de santé, bonne santé, mauvaise santé, maladie, de *valēre,* être fort, vigoureux, en bonne santé [v. VALOIR] ; av. 1778, Voltaire). Qui prédispose à la maladie : *Un tempérament valétudinaire.*

◆ n. et adj. (1346, Godefroy). Personne maladive, d'une santé ordinairement chancelante : *Cette fanatique attention des valétudinaires, qui passent leur temps à s'observer eux-mêmes* (Baudelaire). *Un vieillard valétudinaire.*

valeur [valœr] n. f. (bas lat. *valorem,* accus. de *valor,* valeur, du lat. class. *valēre,* être fort, vigoureux, avoir de la valeur [v. VALOIR] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *valor* [*valeur,* XIIIe s.], au sens I, 1 [*de valeur,* 1690, Furetière ; *sans valeur,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 2, XIIIe s., Littré [*mettre en valeur,* 1738, Ch. Rollin ; *théorie de la valeur,* 1966, Larousse ; *valeur ajoutée,* 1962, Foulquié ; *valeur à casser,* 1968, Larousse ; *valeur déclarée,* 1876, Larousse ; *valeur en compte,* 1756, Giraudeau ; *valeur fournie,* 1936, Capitant ; *valeur refuge,* 1964, Larousse ; *valeur vénale,* 1798, Acad.] ; sens I, 3, 1705, Regnard [*valeur mobilière,* 1874, Larousse, art. *mobilier*] ; sens I, 4, 1845, Bescherelle [*valeur absolue,* 1898, Larousse, art. *absolu ; valeur d'une expression algébrique...,* 1933, Larousse ; *valeur numérique d'une grandeur,* 1904, Larousse ; *valeur d'une variable,* 1964, Larousse] ; sens I, 5, 1549, R. Estienne ; sens I, 6, 1740, Acad. ; sens I, 7, 1964, Larousse [aussi *valeur de crête à crête* et *valeur efficace*] ; sens I, 8, 1964, Larousse [aussi *valeur effective*] ; sens I, 9, 1933, J. Romains [« sens d'une unité linguistique... », 1916, F. de Saussure ; en stylistique, v. 1690, d'après Trévoux, 1771] ; sens I, 10, 1876, Larousse [« proportion... variant dans les divers tons... », 1792, Watelet et Lévesque, I, 521 ; *mettre en valeur,* 1964, Larousse — au fig., 1769, Ch. Bonnet] ; sens I, 11, 7 août 1875, *Journ. officiel,* p. 6468 ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland* [« cette personne elle-même », fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *de valeur,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy — écrit *de valor*] ; sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens II, 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*de valeur,* 1080, *Chanson de Roland* — écrit *de valur*] ; sens II, 4, 1872, Littré ; sens II, 5, v. 1155, Wace, écrit *valur* [*valeur,* XIIIe s.] ; sens II, 6, 1683, Bossuet ; sens II, 7, 1964, Larousse).

I. Aspect quantitatif. **1.** Somme d'argent en échange de laquelle le propriétaire d'une chose peut se dessaisir de celle-ci sans être lésé : *Cette denrée a doublé de valeur en peu de temps. Un terrain qui prend de la valeur. Estimer quelque chose au-dessus, au-dessous de sa valeur.* || *De grande valeur,* ou simplem. *de valeur,* qui est estimé un haut prix : *Jean Schlumberger, ayant appris que je voulais lire « l'Institution chrétienne », a eu la délicatesse de me confier son exemplaire, livre d'une grande valeur, car il a appartenu à Sully qui en a rempli les marges de brèves annotations* (Green). [V. aussi § II, n. 1] || *Sans valeur,* qui ne présente aucun intérêt pécuniaire : *Un colifichet, un bibelot sans valeur.* || **2.** Aspect économique d'une chose lié à son utilité, au travail qu'elle nécessite, au rapport de l'offre et de la demande, etc. : *Opposer la valeur intrinsèque d'une monnaie à sa valeur d'échange. La valeur d'un titre coté en Bourse. Ces vieilles pièces de monnaie n'ont plus de valeur.* || *Mettre en valeur,* faire fructifier : *Mettre un bien, un capital*

en valeur. (V. également ci-dessous, n. 10.) || *Mettre une terre en valeur,* V. METTRE (§ IV, n. 6). || *Théorie de la valeur,* théorie économique expliquant l'origine de la valeur des objets fabriqués et des marchandises. || *Valeur ajoutée,* différence entre la valeur des produits à traiter et leur valeur après transformation, façonnage, etc. || *Taxe à la valeur ajoutée,* V. TAXE. || *Valeur à casser,* minimum du prix tiré de la liquidation d'une entreprise. || *Valeur déclarée,* valeur de la chose transportée, indiquée par l'expéditeur en vue de fixer le montant de la responsabilité du transporteur en cas de perte ou de détérioration au cours du transport. || *Valeur en compte,* celle qui est portée au compte de celui qui doit toucher la somme énoncée dans une lettre de change. || *Valeur fournie,* valeur remise par le bénéficiaire au tireur de la lettre de change. || *Valeur locative,* V. LOCATIF, IVE 1. || *Valeur marchande,* V. MARCHAND, E. || *Valeur or,* V. OR 1 (§ I, n. 6). || *Valeur refuge,* bien acheté en période d'inflation par l'épargnant qui fuit la monnaie, dont il craint la dépréciation. || *Valeur vénale,* prix auquel est estimé un bien. || **3.** Titre de rente, action, obligation, effet de commerce, etc. (le plus souvent au plur.) : *Un portefeuille de valeurs. Il a acheté une valeur sûre. Le marché des valeurs à la Bourse de Paris.* || *Valeur mobilière,* titre négociable émis par des personnes morales publiques ou privées, en vue de matérialiser certains droits. || *Valeur nominale,* V. NOMINAL, E. || **4.** L'une des déterminations possibles d'une grandeur ou d'une quantité mathématiques variables : *La position du centre de gravité dépend évidemment des valeurs attribuées aux masses* (Poincaré). *Valeur arithmétique, algébrique.* || *Valeur absolue,* V. ABSOLU, E (§ I, n. 5). || *Valeur d'une expression algébrique, d'une fonction,* ce que devient cette expression, cette fonction quand on remplace les lettres par des nombres déterminés. || *Valeur numérique d'une grandeur,* mesure de cette grandeur. || *Valeur d'une variable,* nombre auquel la variable peut être posée égale. || **5.** *La valeur de,* ce qui correspond à peu près à : *S'avancer de la valeur de trente pas. Donner au malade la valeur de deux cuillerées à café de ce mélange.* || **6.** Durée relative d'une note de musique : *La valeur de la blanche est double de celle de la noire.* || **7.** *Valeur de crête,* en électricité, maximum des quantités que prend une grandeur dans un certain intervalle. || *Valeur de crête à crête,* en télévision, différence entre la quantité maximale et la quantité minimale d'un signal. || *Valeur efficace,* racine carrée de la moyenne des carrés des valeurs que prend une grandeur alternative pendant une période. || **8.** *Valeur de consigne,* en cybernétique, intensité que la grandeur réglée doit atteindre normalement pour respecter les conditions de la caractéristique de statisme. || *Valeur effective,* celle de la grandeur réglée en régime établi. || **9.** Mesure conventionnelle à partir d'une unité de référence (pour étalonner les signes d'une série) : *La valeur d'une carte, d'un jeton, d'un pion. Les joueurs décident, avant la partie, de la valeur du point.* || *Spécialem.* Sens d'une unité linguistique définie par les positions relatives de cette unité à l'intérieur du système linguistique : *La valeur respective des pièces* [du jeu d'échecs] *dépend de leur position sur l'échiquier, de même que, dans la langue, chaque terme a sa valeur par son opposition avec tous les autres termes* (Saussure). || En stylistique, sens d'un terme ou d'un élément de ponctuation à l'intérieur d'un contexte, effet littéraire produit : *Choisir un mot pour sa valeur affective. On notera la valeur expressive de ce qualificatif.* || **10.** En peinture, intensité relative : *Cet artiste exagère la valeur du premier plan pour reculer ses fonds.* || Proportion de lumière et d'ombre, de clair et d'obscur variant dans les divers tons, afin de situer bien à leur place, dans l'atmosphère, les formes qu'ils révèlent : *Le paysage est dans les valeurs d'un camaïeu gris* (Claudel). || *Mettre en valeur,* faire ressortir, donner du relief à : *« Comment trouves-tu mon accoutrement ? — Ça te met en valeur »* (Triolet). *Un peu de fard met un visage en valeur ;* et au fig. : *La vérité, comme la lumière, aveugle. Le mensonge, au contraire, est un beau crépuscule, qui met chaque objet en valeur* (Camus). *Il est intelligent, mais il ne sait pas mettre ses idées en valeur.* || **11.** Note, appréciation donnée sur un concurrent à l'École des beaux-arts : *Il faut remporter un certain nombre de valeurs pour obtenir le diplôme d'architecte.* || **12.** *Unité de valeur,* V. UNITÉ (§ II, n. 7).

II. ASPECT QUALITATIF. **1.** Qualité physique, intellectuelle, morale d'une personne ; cette personne elle-même : *Je n'ai que faire des privilèges et prétends ne me distinguer du commun que par ma valeur* (Gide). *Madame vient de me dire que vous êtes une valeur* (Pagnol). *Car je te le dis : l'empire est fondé sur la valeur des hommes* (Saint-Exupéry). || *De (grande) valeur,* se dit d'une personne appréciée pour l'ensemble de ses qualités : *Roch, fit-il, est un ami excellent et un garçon de valeur* (Duhamel). *Un athlète, un écrivain de valeur.* (V. aussi § I, n. 1.) || **2.** *Class.* et *littér.* Bravoure au combat, vertu guerrière : *La valeur n'attend pas le nombre des années* (Corneille). || **3.** Qualité intrinsèque d'une chose qui la rend digne d'estime, d'intérêt, et que l'on détermine par comparaison avec le type idéal qui lui correspond : *La vie communautaire n'a de sens et de valeur que si elle entretient, que si elle nourrit ces échanges secrets entre la créature et le Créateur* (Mauriac). *Il dut penser que son chef était de la vieille école et ignorait la valeur des investigations scientifiques* (Simenon). *Incomplète, cette expérience perd presque toute valeur* (Butor). || *De (grande) valeur,* se dit d'une chose qui retient l'intérêt par ses qualités : *Un tableau, un ouvrage de valeur. Un roman, un film de grande valeur.* || **4.** Importance accordée subjectivement à quelque chose : *Léon Blum accordait à la conciliation la valeur que le général de Gaulle accordait à l'inflexibilité* (Malraux). *Il sentait la nécessité de le savourer sans se presser, en lui donnant toute sa valeur de pain, l'honorer en quelque sorte* (Cayrol). *Nous attachons beaucoup de valeur à ces reliques. Il ne faut pas prêter à ces propos une valeur excessive.* || *Jugement de valeur* V. JUGEMENT (§ II, n. 4). || **5.** Importance accordée objectivement à quelque chose : *Cette clause est demeurée sans valeur réelle. Les témoignages des proches de l'accusé n'ont pas de valeur en justice.* || **6.** Importance des choses du point de vue moral, social ou esthétique ; leur efficacité : *La valeur d'un enseignement, d'une réforme. La valeur formatrice d'une œuvre. La valeur éducative d'une méthode nouvelle.* || **7.** Chose considérée comme un idéal à atteindre, comme une référence fondamentale : *Tout se passait comme si ma valeur suprême eût été la vérité* (Malraux).

• SYN. : **I, 1** *prix ;* **2** *cote, cours.* || **II, 1** *capacités, classe, envergure, mérite, trempe ;* **3** *intérêt, portée, sens ;* **4** *prix ;* **5** *validité ;* **7** *but, idéal.*

◆ **valeurs** n. f. pl. (v. 1460, G. Chastellain, au sens de « valeur d'une personne » ; sens 1, 1866, Taine [*valeurs ; valeurs morales,* 1905, Ribot] ; sens 2, 1962, Foulquié). **1.** *Valeurs morales,* ou simplem. *valeurs,* ensemble des règles de conduite, des lois jugées conformes à un idéal par une personne ou une collectivité, et auxquelles elles se réfèrent : *Il s'agit donc d'une crise générale des valeurs. Rien n'y échappe, ni dans l'ordre économique, ni dans l'ordre moral, ni dans l'ordre politique* (Valéry). *Guran, lui, est humain. Il est ouvert aux idées, et il accorde une foi nuancée. Il tient compte des valeurs morales et des hommes qui les incarnent* (Romains). *L'effondrement des valeurs. Avoir un système de valeurs, une hiérarchie des valeurs bien à soi.* || *Échelle des valeurs,* V. ÉCHELLE (§ III). || **2.** *Philosophie des valeurs,* syn. d'AXIOLOGIE.

valeureusement [valørøzmɑ̃] adj. (de *valeureux ;* v. 1460, G. Chastellain). Avec vaillance : *Lutter valeureusement pour l'indépendance.*

• SYN. : *bravement, courageusement, héroïquement, vaillamment.*

valeureux, euse [valørø, -øz] adj. (de *valeur ;* v. 1400, Dochez, au sens 1 ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain). **1.** *Littér.* Qui a

de la valeur, des qualités (peu usité) : *Les seules œuvres vraiment valeureuses sont des messages qui souvent ne sont bien compris que plus tard* (Gide). || **2.** Qui fait preuve de vaillance, de courage : *Une troupe valeureuse.*

• SYN. : **2** *brave, courageux, héroïque, intrépide, vaillant.* — CONTR. : **2** *lâche, peureux, poltron, pusillanime.*

valgus, valga [valgys, valga] adj. (lat. *valgus,* qui a les jambes tournées en dehors, bancal ; 1964, Larousse). En médecine, se dit du pied ou de la jambe qu'affecte une déviation tournée à l'opposé de l'axe du corps : *Pied valgus. Cuisse valga.*

◆ **valgus** n. m. (1839, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* X, 307). Cette déviation elle-même.

validation [validasjɔ̃] n. f. (de *valider ;* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné [pour une élection, 23 janv. 1869, *Annales du Sénat et du Corps législatif,* I, 13]). Action de valider : *La validation d'un acte notarié.* || *Spécialem.* Opération de caractère juridictionnel par laquelle une assemblée délibérante constate la validité de l'élection de ses membres.

• CONTR. : *invalidation.*

valide [valid] adj. et n. (lat. *validus,* fort, robuste, vigoureux, efficace, de *valēre,* être vigoureux, avoir de la valeur [v. VALOIR] ; 1528, *Romania,* LI, 45). Se dit d'une personne dont l'organisme fonctionne normalement, dont la santé n'est pas altérée : *L'indigent valide a droit au travail* (Lévis). *Le reste de la population valide fut vendu* (Renan). *Que les valides prennent soin des malades* (Saint-Exupéry). *Il ne se sent pas assez valide pour faire cette longue route.*

◆ adj. (sens I, 1923, R. Martin du Gard ; sens II, 1, v. 1570, Carloix ; sens II, 2, 1975, *Lexis*).

I. Se dit d'un membre en état de bon fonctionnement : *Je souffrais pour moi et pour ce corps que je serrais contre moi de mon bras valide, le gauche* (Triolet).

II. 1. Se dit d'une chose qui présente les conditions requises pour produire son effet légal ou naturel : *Le concile de Latran enleva la ratification au clergé et au peuple, et rendit l'élection valide à une majorité des deux tiers des voix dans l'assemblée des cardinaux* (Chateaubriand). *Ce papier n'est valide qu'avec un timbre fiscal et un tampon officiel.* || **2.** Se dit d'un test psychologique qui mesure effectivement ce qu'il est censé mesurer.

• SYN. : **II, 1** *valable, réglementaire.*

validement [validmɑ̃] adv. (de *valide ;* 1604, L. Guyon). D'une manière propre à rendre valide : *Contrat validement rédigé.*

valider [valide] v. tr. (bas lat. *validare,* fortifier [au fig.], rétablir, du lat. class. *validus,* fort, efficace [v. VALIDE] ; 1411, Bloch-Wartburg, puis 1461, Bartzsch). Rendre ou déclarer valide : *Passer au commissariat pour faire valider une copie conforme.*

• SYN. : *entériner, homologuer, ratifier.* — CONTR. : *invalider.*

validité [validite] n. f. (lat. impér. *validitas,* force [du corps], solidité [au fig.], du lat. class. *validus,* fort, efficace [v. VALIDE] ; 1508, Godefroy, au sens 1 [pour un test, 1968, Larousse] ; sens 2, 1966, Larousse ; sens 3, 1929, R. Martin du Gard). **1.** Qualité de ce qui est valide : *La validité d'un titre, d'un billet.* || *Spécialem.* Qualité d'un test psychologique valide. || **2.** Durée pendant laquelle un acte est valide : *Proroger la validité d'un passeport.* || **3.** Qualité de ce qui est valable, recevable : *La validité d'une excuse.*

• CONTR. : **1** *invalidité, nullité.*

valine [valin] n. f. (contract. de *val[ériane]* et de *[am]ine ;* 1933, Larousse). Acide aminé dont la carence dans la nutrition entraîne des troubles sensitifs et moteurs.

valise [valiz] n. f. (ital. *valigia,* valise, mot d'origine incertaine, peut-être de l'ar. *walîha,* sac de blé ; 1558, J. Du Bellay, au sens 1 [*faire ses valises,* 1945, Sartre] ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1935, Esnault). **1.** Bagage à main en forme de parallélépipède rectangle, muni d'une poignée, et dans lequel on enferme les vêtements, le linge, les objets qu'on veut emporter en voyage : *Julien gagna la gare à pied, sa valise sur l'épaule* (B. Clavel). || *Faire ses valises,* y ranger les affaires qu'on désire emporter en voyage : *Il faut que je fasse mes valises. J'en aurai pour toute la nuit* (Sartre) ; faire des préparatifs afin de se tenir prêt dans l'éventualité d'un départ forcé. || **2.** *Valise diplomatique,* ensemble des colis faisant partie d'un courrier diplomatique et qui sont dispensés de toute visite douanière. || **3.** Pop. *Faire la valise,* s'en aller, abandonner les lieux (en général précipitamment).

valkyrie ou **walkyrie** [valkiri] n. f. (anc. scand. *valkyria,* valkyrie, de *val,* champ de bataille, et de *kyria,* celle qui choisit ; 1756, P. H. Mallet [« matrone imposante... », 1964, Robert]). Divinité scandinave qui accompagnait les guerriers au combat et désignait, d'après les ordres d'Odin, ceux qui devaient mourir. || *Par extens.* et *ironiq.* Matrone imposante à l'aspect belliqueux.

vallée [vale] n. f. (de *val ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *valee* [*vallée,* v. 1315, *Fouke Fitz Warin*], au sens 1 [*vallée... sèche,* 1872, Littré ; *vallée glaciaire,* 1964, Robert] ; sens 2, v. LARME ; sens 3, v. 1530, C. Marot ; sens 4, 1810, M[me] de Staël ; sens 5, 1835, Baudrimont, IV, 663). **1.** Dépression affectant le relief du sol, étirée en longueur, plus ou moins évasée et souvent sinueuse, qui a été façonnée par un cours d'eau : *Sur l'autre rive, la forêt s'ouvrait, découvrant une vallée assez large dont le versant opposé était une montagne encore tout habitée de nuit* (B. Clavel). || *Vallée morte,* ou *vallée sèche,* celle qui n'est plus aujourd'hui suivie par un cours d'eau. || *Vallée suspendue,* v. SUSPENDU. || *Vallée glaciaire,* large dépression constituée par l'ancien lit d'un glacier. || **2.** *Fig. Vallée de larmes,* v. LARME. || **3.** Bassin d'un cours d'eau : *Les industries de la vallée de la Seine. La haute vallée du Doubs.* || **4.** Dans les massifs montagneux, par opposition à la haute et moyenne montagne, les régions plus basses : *Les montagnards [...], le bâton à la main et le sac au dos, dévalèrent à grands pas le sentier de l'alpage pour regagner la vallée* (Frison-Roche). || **5.** Descenderie dans une mine.

• SYN. : **1** *combe, val, vallon.*

valleuse [valøz] n. f. (altér. du norm. *avaleuse,* descente de falaise, dér. de *avaler,* au sens anc. de « descendre rapidement » [1080, *Chanson de Roland*] ; av. 1880, Flaubert). Dans le pays de Caux, vallée sèche entamant le calcaire et débouchant sur la mer : *Une valleuse qui nous permettait, comme par une échelle, de regagner la rase campagne* (Flaubert).

vallisnère [valisnɛr] ou **vallisnérie** [valisneri] n. f. (lat. scientif. moderne *vallisneria,* même sens [début du XVIII[e] s.], mot formé — en hommage à ce savant — sur le n. du médecin et naturaliste italien Antonio *Vallisnieri* [1661-1730] ; 1770, H. G. Duchesne et P. J. Macquer, écrit *valisneria ; vallisnère,* 1808, Boiste, et *vallisnérie,* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Plante herbacée vivace des eaux stagnantes.

• REM. On rencontre aussi la forme latine VALLISNERIA, n. m. (1933, Larousse).

vallon [valɔ̃] n. m. (ital. *vallone,* grande vallée, augment. de *valle,* vallée, lat. *vallis,* vallée, vallon ; 1529, Parmentier, au sens de « grande vallée » ; sens actuel [sous l'influence de la valeur diminutive du suff. *-on* en franç.], 1564, J. Thierry [*sacré vallon,* 1658, La Fontaine ; *double vallon,* 1660, Boileau]). Petite vallée ; petite dépression entre deux hauteurs, deux coteaux : *Prêtez-moi seulement, vallon de mon enfance, | Un asile d'un jour pour attendre la mort* (Lamartine). || Poét. *Sacré vallon, double vallon,* séjour des Muses, entre les deux cimes du Parnasse et de l'Hélicon, et dont les poètes ont fait comme leur patrie allégorique : *Ces poètes sont-ils nés au sacré vallon ? [...] où donc est leur Parnasse ?* (Hugo).

vallonné, e [valɔne] adj. (de *vallon ;* 1845, d'après Robert, 1967). Qui est occupé de nombreux vallons : *Un pays très vallonné.*

• REM. Dans la langue littéraire, on rencontre parfois la forme synonyme VALLONNEUX, EUSE (av. 1951, A. Gide) : *La contrée vallonneuse qui s'étend à mes pieds* (Gide).

vallonnement [valɔnmɑ̃] n. m. (de *vallonner* et/ou de *vallon ;* 1845 [d'après

Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1-2, 1872, Littré ; sens 3, 1er juill. 1869, *Revue horticole,* p. 247). **1.** Action de vallonner un terrain. (Rare.) || **2.** État de ce qui est valonné ; relief d'un terrain où il y a des vallons et des collines : *Routes qui courent et se croisent en suivant avec mollesse les vallonnements du terrain* (Barrès). *La montée était lente, avec des vallonnements de plus en plus prononcés* (B. Clavel). || **3.** Dans un jardin, un parc, une plaine de jeux, ondulations données artificiellement au sol pour mettre en relief certaines parties.

vallonner [valɔne] v. tr. (de *vallon ;* 1872, Littré). Faire prendre au terrain un relief peu accusé de buttes, de collines séparées par des vallons : *L'érosion en creusant des dépressions et en rabotant les éminences de terrain a vallonné le pays.*

◆ **se vallonner** v. pr. (3 juill. 1873, *Journ. des débats,* p. 3 [« présenter de légères ondulations de terrain », 1909, A. Gide]). Présenter une succession de buttes et de vallons : *Le pays se vallonne jusqu'à la côte.* || *Par extens.* Présenter de légères ondulations de terrain : *Juliette, sans quitter sa chaise longue, peut voir la pelouse se vallonner jusqu'à la pièce d'eau* (Gide).

vallonneux, euse adj. V. VALLONNÉ, E (REM.).

vallum [valɔm] n. m. (lat. *vallum,* palissade couronnant une levée de terre et précédée d'un fossé, rempart ; 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Dans l'Antiquité romaine, palissade formée de pieux fichés en terre, précédée d'un fossé, et qui servait de défense aux camps militaires. || **2.** *Vallum morainique,* moraines frontales disposées en arc de cercle autour de l'extrémité d'une langue glacière.

valoche [valɔʃ] n. f. (de *valise,* par substitution du suff. arg. *-oche* à la finale *-ise ;* 1913, Esnault). Valise : *Zazie s'amenait accompagnée par un type qui lui portait sa valoche* (Queneau).

valoir [valwar] v. tr. ou intr. (lat. *valēre,* être fort, vigoureux, avoir de la valeur, de l'efficacité, avoir trait à, avoir une signification, un sens, être en bonne santé ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *valeir* [*valoir,* fin du XIIe s.], au sens I, 1 [*à valoir sur,* 1718, Acad. ; *savoir ce qu'en vaut l'aune,* v. 1660, Dochez — d'abord *savoir combien c'est l'aune,* XIIIe s., *Chronique de Rains,* 118 ; *vaille que vaille,* 1893, *Dict. général* — « tant bien que mal », XIIIe s.] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland* [*ça vaut le jus...,* 1883, Esnault] ; sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 5, 1901, Jaurès ; sens I, 6, 1607, d'après le *FEW,* X, 333 *b ;* sens I, 7, 1538, R. Estienne [*Paris vaut bien une messe,* 1874, Larousse, art. *messe*] ; sens I, 8, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [*en fait de meubles, (la) possession vaut titre,* 1804, Code civil ; *l'un vaut l'autre,* 1690, Furetière] ; sens I, 9, 1872, Littré [pour un argument, etc., 1580, Montaigne ; *faire valoir que,* 1701, Massillon] ; sens II, 1, 1964, Larousse [absol., au sens de « avoir de la fortune, du crédit », av. 1704, Bourdaloue] ; sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland* [*il ne vaut pas cher,* 1876, Larousse ; *il ne vaut pas la corde pour le pendre,* 1845, Bescherelle — *il ne vaut pas le pendre,* même sens, 1589, *Particularitez notables concernantes l'assassinat du... duc de Guyse,* p. 39 ; *faire valoir quelqu'un,* av. 1678, La Rochefoucauld ; *se faire valoir,* XVe s., *Perceforest* — péjor., 1690, Furetière]). [Conj. **34.**]

I. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Être estimé un certain prix, être évalué au montant qui, normalement, devrait être payé en cas de vente : *Mon joli bracelet tout en or que je t'ai donné, il valait plus de deux cents pistoles* (Claudel). *Ce domaine a été acquis à vil prix, mais il vaut plusieurs millions.* || *À valoir sur,* se dit d'une somme d'argent dont on tiendra compte ultérieurement, qu'on déduira du total dû : *Voici un acompte de 1 000 F, à valoir sur ma dette.* (V. aussi À-VALOIR, n. m., à l'ordre alphab.) || *Valoir son pesant d'or, de moutarde,* V. PESANT, n. m. || Fig. *Savoir ce qu'en vaut l'aune,* V. AUNE. || *Vaille que vaille,* quelle que soit la valeur de la chose, et, *par extens.,* tant bien que mal : *Enfin, vaille que vaille, | J'aurais sur le marché fort bien fourni la paille* (Racine). || **2.** Coûter le même prix que, être équivalent au prix de : *Pour la dépense, un yacht vaut un château.* || **3.** Avoir une certaine qualité, un certain intérêt, une certaine valeur : *Il n'est pas de geôle qui vaille devant un propos de fuite délibéré* (Gide). *Ainsi, le seigneur l'évêque a fait deux cents kilomètres pour bénir ça. L'âme d'un riche vaut donc plus que celle d'un pauvre ?* (Jouhandeau). *Il n'est donc capable de rien qui vaille* (Camus). || Pop. *Ça vaut le jus, ça vaut mille,* se dit d'une chose hors du commun, qui frappe d'étonnement ou d'admiration. || Pop. *Valoir l'os,* V. OS 1. || Pop. *Ça ne vaut pas un pet de lapin,* V. PET 1. || Pop. *Ne pas valoir tripette,* V. TRIPETTE. || **4.** *Ne rien valoir pour quelqu'un, pour quelque chose,* lui être contraire, nuisible : *Ce climat ne te vaut rien. L'humidité ne vaut rien pour ses bronches.* || **5.** *Valoir pour quelqu'un,* le concerner, lui être applicable : *Ce que je viens de dire vaut pour tout le monde, sans exception. Cette clause, heureusement, ne vaut pas pour les personnes dans votre cas.* || **6.** *Donner et retenir ne vaut,* V. DONNER. || **7.** Être assez important pour légitimer, pour justifier quelque chose, mériter : *La Grande Chartreuse vaut un détour. Ce service vaut un remerciement.* || *Valoir la peine,* (fam.) *valoir le coup,* V. PEINE (§ III, n. 1), COUP (§ III, n. 4). || *Paris vaut bien une messe* (dicton), il est parfois nécessaire de faire une concession, même importante, pour obtenir ce qu'on regarde comme l'essentiel. || **8.** Équivaloir à, égaler : *Il n'y a pas de récit qui vaille celui-là, pas de roman inventé qui nous prenne aux entrailles comme cette histoire vraie de l'un de nous* (Mauriac). *En musique, une blanche vaut deux noires. Au tarot, le jeu entier vaut 91 points. Ce roman critiqué en vaut bien d'autres.* || *En fait de meubles, possession vaut titre,* en droit, le fait de posséder équivaut juridiquement à un titre de propriété. || *L'un vaut l'autre,* V. AUTRE, pron. indéf. || *Valoir mieux que,* V. MIEUX (§ I, n. 3). || **9.** *Faire valoir un droit,* l'exercer : *Faire valoir ses droits à la retraite.* || *Faire valoir un argument, une objection,* les employer, les mettre en avant. || *Faire valoir que* (et l'indicatif), démontrer avec pertinence et insistance que : *Le rapporteur a fait valoir de façon convaincante que, désormais, rien ne s'opposait plus à l'adoption du projet.* (V. aussi FAIRE, auxiliaire à valeur factitive, et FAIRE-VALOIR, à l'ordre alphab.)

II. EN PARLANT DES PERSONNES. **1.** *Fam.* Avoir une fortune estimée à : *Wolff, qui « valait 10 millions », expression horrible mais courante, a disparu au cours d'une promenade en montagne* (Green). || **2.** Faire preuve de certaines qualités physiques, intellectuelles ou morales : *Vous tous, les prêtres, vous ne valez pas mieux les uns que les autres* (Barrès). *Privé de sommeil, je ne vaux plus rien* (Gide). *Mais, nous, qu'avons-nous fait ? Que vaut une vie d'écrivain ? Je n'en connais aucune qui ne soit à faire frémir* (Mauriac). *Cet homme vaut mieux que sa réputation.* || *Il ne vaut pas cher,* V. CHER, adv. || *Il ne vaut pas la corde pour le pendre,* V. CORDE (§ II, n. 6). || *Faire valoir quelqu'un,* louer ses qualités, le vanter : *Toute mère fait valoir son enfant.* || Pronominalem. *Se faire valoir,* mettre en relief ses qualités, son propre rôle ; *péjor.* vanter ses mérites avec exagération : *Les femmes de Paris attendent l'heure et le moment de se faire valoir* (Balzac).

● SYN. : **I, 1** *coûter ;* **2** *égaler, équivaloir ;* **5** *intéresser.*

◆ v. tr. (v. 1050, *Vie de saint Alexis,* dans la loc. *valeir a quelqu'un,* « lui être utile, l'aider » ; sens 1, v. 1155, Wace [*valoir quelque chose à quelqu'un ; valoir à quelqu'un de* et l'infin., début du XXe s.] ; sens 2, début du XXe s.). **1.** *Valoir quelque chose à quelqu'un, valoir à quelqu'un de* (et l'infinitif), le lui procurer, le lui faire obtenir : *Les succès oratoires lui valent une grande fortune politique* (Duhamel). *Depuis que tu es au monde, tu ne nous vaux que des misères* (Van der Meersch). *Son infortune lui a du moins valu d'être l'unique représentant réel d'une race qui compte soixante millions de défenseurs* (Giraudoux). || **2.** *Valoir de* (et l'infinitif passif), en parlant d'une chose, mériter de : *Une chose ne vaut pas*

d'être obtenue si elle est payée trop cher (Montherlant). *Malgré les aléas, cette entreprise vaut d'être tentée.*

• SYN. : **1** *assurer, attirer, causer, coûter.*

◆ v. impers. (sens 1, 1662, Corneille [*il vaut mieux — mieux vaut,* v. 1265, J. de Meung ; avec la prép. *de,*1665, Molière] ; sens 2, 1632, Corneille). **1.** *Il vaut mieux* (et l'infinitif), *mieux vaut* (et l'infinitif), il est préférable de : *Il vaut mieux se taire que de dire des sottises. Mieux vaut ne pas participer à une telle entreprise.* || La langue classique construisait le tour *il vaut mieux* avec la préposition *de : Il me vaudrait bien mieux d'être au diable que d'être à lui* (Molière). || **2.** *Autant vaut,* V. AUTANT.

◆ **se valoir** v. pr. (v. 1860, V. Hugo [*ça se vaut,* 1964, Robert]). Avoir la même valeur du point de vue quantitatif ou qualitatif : *Ces deux contrats se valent. Ces élèves se valent à peu près.* || Fam. *Ça se vaut,* c'est équivalent, c'est à peu près pareil.

• REM. L'accord traditionnel veut que le participe *valu* demeure invariable quand le verbe a le sens de « être estimé un certain prix » (il est alors intransitif) : *Les quarante francs que ce livre a valu,* et qu'il s'accorde quand le verbe a le sens de « faire obtenir » (il est alors transitif) : *La récompense que son travail lui a value.*

valorem (ad). V. AD VALOREM.

valorisant, e [valɔrizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *valoriser ;* 26 oct. 1966, *le Monde*). Qui valorise : *Un taux valorisant. Une situation en vue, très valorisante.*

valorisation [valɔrizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *valeur ;* 1907, Larousse, au sens 2 [pour une monnaie ou des rentes, 1933, Larousse] ; sens 1, 1947, A. Lalande ; sens 3, mai-juin 1930, *Journ. de psychologie,* p. 481). **1.** Action de mettre en valeur quelque chose pour en tirer des ressources plus importantes : *Un comité de gestion pour la valorisation de la Haute-Buronde* (Pourrat). *La valorisation d'une industrie négligée.* || **2.** Hausse du prix d'un produit ou d'un service, provoquée volontairement par une mesure législative ou réglementaire ou par une intervention sur le marché. || *Spécialem.* En matière de finances publiques, ensemble de mesures prises pour provoquer le relèvement du cours d'une monnaie dépréciée ou des rentes d'État tombées au-dessous du pair. || **3.** Action d'accorder une importance accrue à quelque chose ou à quelqu'un : *La valorisation d'un phénomène social, d'un mouvement d'opinion. La valorisation du personnel intérimaire.*

• SYN. : **1** *mise en valeur.*

valoriser [valɔrize] v. tr. (de *valoris[ation] ;* 1933, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** *Valoriser quelque chose,* lui donner une plus grande valeur, une plus grande rentabilité : *L'encadrement de verdure valorise ces appartements. Valoriser un fonds de commerce.* || **2.** Accorder une importance accrue à quelque chose ou à quelqu'un ; présenter sous un jour avantageux, mettre en valeur : *Ils* [les fascistes] *prêchaient qu'au lieu de renier la guerre et d'en déprécier les résultats, il était plus habile de valoriser la victoire* (Romains). *Cette promotion l'a valorisé aux yeux de ses collègues. Un bon représentant de commerce sait valoriser sa marchandise.*

• CONTR. : **1** *dévaloriser ;* **2** *déprécier.*

◆ **se valoriser** v. pr. (28 janv. 1965, *le Monde* [en parlant d'une chose, 1942, Bachelard, p. 84]). Accroître sa valeur, en parlant d'une personne : *Il cherche à se valoriser en suivant des cours de formation permanente.*

valse [vals] n. f. (allem. *Walzer,* valse [fin du XVIII^e s.] ; 1800, Bloch-Wartburg, au sens 1 [*valse chaloupée,* avr. 1911, *Larousse mensuel,* II, 83 ; *valse hésitation,* juin 1927, *Larousse mensuel,* VII, 434 ; *valse musette,* 1959, Robert, art. *musette* — sans aucun doute plus anc.] ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3, 1933, Larousse ; sens 4, av. 1872, Th. Gautier ; sens 5-6, 1964, Robert). **1.** Danse à trois temps où les couples tournent sur eux-mêmes en se déplaçant : *Quelle valse inconnue entraînante et magique | M'emporte malgré moi comme une folle idée* (Aragon). || *Valse chaloupée,* V. CHALOUPÉ, E. || *Valse hésitation,* danse qui participe à la fois du boston et de la valse. (V. aussi VALSE-HÉSITATION, à l'ordre alphab.) || *Valse musette,* danse de caractère populaire, dont l'air est joué par un ou plusieurs accordéons. || *Valse viennoise,* V. VIENNOIS, E. || **2.** Morceau de musique écrit pour cette danse : *Les valses de Johann Strauss.* || **3.** Composition musicale de même rythme, mais qui n'est pas destinée à être dansée : *Les valses de Chopin.* || **4.** Mouvement tournoyant comparable à celui des valseurs : *Les libellules exécutent leurs valses* (Gautier). *Les bestiaires faisaient tourner le taureau dans le crépitement furieux de leurs appels, oui, c'était vrai, en une sorte de valse inhumaine et macabre* (Montherlant). || **5.** *Fig.* et *fam.* Succession de titulaires à un poste, intervenant à intervalles rapprochés : *La valse des ministres, des préfets, dans un régime instable.* || **6.** *Fam.* Circulation de choses qui se succèdent et disparaissent rapidement les unes après les autres : *La valse des milliards.*

valse-hésitation [valsezitasjɔ̃] n. f. (emploi fig. de *valse hésitation* [v. l'art. précéd.] ; 2 nov. 1966, *le Figaro*). *Fam.* Comportement hésitant d'une personne ou d'un groupe de personnes devant une décision à prendre : *Après deux jours de valse-hésitation et de fausses sorties, le directeur a finalement repris sa démission.*

• Pl. *des* VALSES-HÉSITATIONS.

valser [valse] v. intr. (de *valse ;* 1798, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1936, Aragon ; sens 3, 1872, Littré [« le changer d'affectation... », 1867, Delvau — d'abord « l'accabler de coups », 1838, d'après Larchey, 1878] ; sens 4 et 6, 1964, Robert ; sens 5, 1956, Aragon, p. 195). **1.** Danser une valse : *Quand le Parisien en serge blanche invita la petite Bouilleux à valser, elle se leva sans étonnement et dansa muette, sérieuse* (Colette). || **2.** Décrire un mouvement tournoyant : *En marchant, elle faisait valser sa robe à volants. Pris d'un brusque malaise, il vit les murs valser autour de lui.* || **3.** Fig. et fam. *Faire valser quelqu'un,* abuser de quelqu'un en le harcelant, en le tracassant : *Cet enfant gâté fait valser sa grand-mère avec ses caprices ;* le changer d'affectation, de poste, pour le harceler : *Ce petit patron autoritaire fait valser son personnel pour éviter les revendications salariales.* || **4.** Fam. *Envoyer valser,* syn. de ENVOYER PROMENER. || **5.** *Fam.* Être lancé violemment, être projeté brutalement : *Et les assiettes de valser à travers la pièce. On l'a brusquement poussé et il est allé valser sur la chaussée.* || **6.** Fam. *Faire valser l'argent, les billets, les millions,* dépenser sans compter.

◆ v. tr. (1872, Littré). Exécuter en valsant : *Valser une mazurka.*

valseur, euse [valsœr, -øz] n. et adj. (de *valser ;* 3 nov. 1802 [12 brumaire an XI], *Courrier des spectacles*). Personne qui valse ou qui sait valser : *Valseurs et valseuses tournoient dans ce salon* (Goncourt).

value n. f. V. MOINS-VALUE ET PLUS-VALUE.

valvaire [valvɛr] adj. (de *valve ;* 1812, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Syn. de VALVÉ, E. || **2.** En technologie, qui appartient ou qui se rapporte aux valves : *Fermeture valvaire.*

valve [valv] n. f. (du lat. *valvae,* n. f. pl., battants d'une porte, porte à double battant ; 1560, Godefroy, au sens I, 3 ; sens I, 1, 1752, Trévoux ; sens I, 2, 1771, Trévoux ; sens I, 4, 1904, Larousse ; sens II, 1 et 3, 1933, Larousse ; sens II, 2, 1845, Bescherelle).

I. 1. Chacun des deux éléments de la coquille de certains mollusques et crustacés, dits bivalves : *Elle* [ma mère] *envoya chercher un de ces gâteaux courts et dodus appelés Petites Madeleines qui semblent avoir été moulés dans la valve rainurée d'une coquille de Saint-Jacques* (Proust). || **2.** Chacune des parties d'un fruit sec (gousse, silique) qui s'ouvre pour laisser échapper les graines ou les spores. || **3.** *Vx* et *littér.* Battant de porte : *Trois portes dont les valves s'accrochaient à de massifs piliers* (Gautier). || **4.** Instrument de chirurgie, généralement en forme de spatule, muni d'un manche formant avec celle-ci un angle de 20° à 90°, et utilisé principalement pour écarter les tissus mous.

II. 1. Appareil destiné à régler le mouvement d'un fluide dans une canalisation suivant les nécessités des organes d'utilisation. || **2.** Petite soupape à clapet qui, dans une chambre à air, en temps normal, obture l'orifice de gonflage sous la pression de l'air contenu et qui, au moment du gonflement, s'efface sous la pression du gonfleur ou de la pompe pour laisser pénétrer l'air. || **3.** Dispositif thermoïonique ou à semi-conducteur, présentant une conductibilité unilatérale et pouvant, de ce fait, servir de détecteur ou de redresseur : *Une diode au germanium est une valve.*

valvé, e [valve] adj. (de *valve ;* 1812, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1817, S. Gérardin). **1.** En botanique, qui est composé ou muni de valves : *Péricarpe valvé.* || **2.** *Corolle valvée,* celle dont les pétales, avant l'épanouissement, ne se touchent que par leurs bords.

valvulaire [valvylɛr] adj. (de *valvule ;* v. 1740 [d'après Trévoux, 1743], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse [*remplacement valvulaire,* 1975, Larousse]). **1.** Syn. de VALVULÉ, E. || **2.** Qui se rapporte aux valvules du cœur : *Lésion valvulaire.* || *Remplacement valvulaire,* substitution d'une valvule par une prothèse ou une greffe.

valvule [valvyl] n. f. (du lat. *valvulae,* n. f. pl., cosse [de fève], gousse, silique, dimin. de *valvae,* battants d'une porte [v. VALVE] ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, v. 1774, Brunot [« gousse de légumineuse », 1669, Widerhold] ; sens 3, 1842, Acad. [« soupape », 1805, Lunier]). **1.** Sorte de repli qui, dans les vaisseaux et conduits de l'organisme, dirige les liquides dans un sens donné et les empêche de refluer en amont. || *Valvule mitrale,* v. MITRAL, E, AUX. || **2.** En botanique, petite valve. || **3.** Sorte de robinet à vanne.

valvulé, e [valvyle] adj. (de *valvule ;* 1817, S. Gérardin). Qui est muni de valvules.

valvulite [valvylit] n. f. (de *valvule ;* 1836, Acad.). Inflammation des valvules.

valvuloplastie [valvyloplasti] n. f. (de *valvulo-,* élément tiré de *valvule,* et de *-plastie,* du gr. *plastos,* façonné, de *plassein* ou *plattein,* façonner, modeler ; 1970, Robert). Opération chirurgicale qui consiste à remettre en état une valvule altérée.

valvulotomie [valvylotɔmi] n. f. (de *valvulo-,* élément tiré de *valvule,* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1964, Larousse). Opération chirurgicale qui consiste à sectionner les valvules cardiaques en cas de sténoses serrées.

vamp [vɑ̃p] n. f. (mot anglo-améric. de même sens, proprem. « vampire », abrév. de l'angl. *vampire,* vampire [empr. du franç. *vampire*] ; 9 sept. 1921, d'après J. Giraud, p. 203). *Fam.* Artiste de cinéma qui joue les rôles de femme fatale (vieilli) : *Elle* [Jane] *détourna un profil de vamp langoureuse quand s'ouvrit la portière arrière* (Bazin). *Les vamps des années trente.*

vamper [vɑ̃pe] v. tr. (de *vamp ;* 1952, *le Français moderne,* XX, 221). *Fam.* Essayer de séduire un homme en prenant des allures de vamp.

vampire [vɑ̃pir] n. m. et adj. (allem. *Vampir,* vampire, du slave *upurĭ,* même sens ; 1746, A. Calmet, au sens 1 ; sens 2, 1835, Th. Gautier ; sens 3, 1756, V. de Mirabeau ; sens 4, 1761, Buffon). **1.** Être imaginaire qui sortirait du tombeau, la nuit, pour sucer le sang des vivants : *Une sorte de femme vampire comme les légendes nous en présentent* (Nerval). || **2.** Criminel ou aliéné qui commet des assassinats ou des violations de sépulture avec, en général, des intentions lubriques. || **3.** *Fig.* Personne qui s'enrichit aux dépens des autres en les ruinant sans vergogne : *Ce promoteur immobilier est un vampire.* || **4.** Grande chauve-souris d'Amérique tropicale, qui mord des mammifères endormis et suce un peu de leur sang.

vampirique [vɑ̃pirik] adj. (de *vampire ;* v. 1790, G. de Mirabeau). Qui a le caractère, la cruauté, l'avidité des vampires : *Gouvernement vampirique* (Mirabeau). *Toutes les figures de l'antique fable enfin parvenues à leur épanouissement vampirique* (Claudel).

vampirisme [vɑ̃pirism] n. m. (de *vampire ;* 1746, A. Calmet [p. 423], au sens 1 ; sens 2, 1891, Huysmans ; sens 3, 1771, Trévoux ; sens 4, 1801, Mercier). **1.** Ensemble des traits caractérisant les vampires (rare) : *J'ai vu déterrer quarante personnes* [...], *dix-sept ont donné tous les signes du vampirisme, c'est-à-dire qu'on les a trouvés frais, vermeils et pareils à des vivants* (Dumas). || **2.** Maladie mentale qui caractérise le vampire (criminel sadique ou nécrophile). || **3.** Croyance aux vampires : *Ce vampirisme arrivait de Croatie* (Pourrat). || **4.** *Fig.* Âpre avidité des personnes qui s'enrichissent aux dépens du bien et du travail d'autrui : *Le vampirisme d'une firme.*

1. van [vɑ̃] n. m. (lat. *vannus,* même sens ; v. 1175, Chr. de Troyes). Grand panier d'osier, plat en avant, ayant un rebord en arrière, muni de deux anses latérales, et avec lequel on secoue le grain pour le débarrasser des impuretés plus légères, telles que les poussières, la balle, qui l'accompagnent.

2. van [vɑ̃] n. m. (angl. *van,* tapissière, longue voiture couverte pour le transport de meubles ou de marchandises, voiture, van, abrév. de *caravan,* caravane, grand chariot, empr. du franç. *caravane ;* 1894, *le Français moderne,* 1975, p. 57). Véhicule fermé, aménagé pour le transport des chevaux de course.

vanadique [vanadik] adj. (de *vanad[ium] ;* 1831, Berzelius, IV, 664). Se dit des dérivés du vanadium.

vanadium [vanadjɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *vanadium,* même sens, tiré [par le découvreur de ce corps, le chimiste suédois Nils Gabriel Sefström — 1787-1845] de *Vanadís,* surnom de la divinité scandinave Freyja ; 1842, Acad. [probablem. plus anc. — v. la date du dér. *vanadique*]). Métal blanc (symb. : V), le plus dur de tous les métaux, de numéro atomique 23, qui existe en petites quantités dans un grand nombre de minerais.

vanda [vɑ̃da] n. f. (hindî *vandā,* même sens ; 1842, Acad.). Orchidacée originaire de l'Inde et de l'Océanie, comprenant des plantes que l'on cultive pour la beauté de leurs fleurs.

vandale [vɑ̃dal] adj. (du n. des *Vandales,* bas lat. *Vandali,* les Vandales [peuple des bords de la Baltique qui envahit et ravagea la Gaule, l'Espagne et l'Afrique du Nord au Vᵉ s. apr. J.-C., puis fonda un royaume à Carthage] ; XIIIᵉ s. [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens actuel, 1876, Larousse). Relatif aux Vandales : *Les armées vandales.*

◆ adj. et n. (1732, Voltaire). *Fig.* Personne brutale ou inculte qui détruit ou endommage des œuvres d'art, des choses belles ou utiles : *Des vandales ont barbouillé les fresques de cette chapelle.*

● SYN. : *barbare, destructeur, dévastateur.*

vandalisme [vɑ̃dalism] n. m. (de *vandale ;* 1794, Brunot). Disposition d'esprit qui porte à détruire ou à détériorer les belles choses, et en particulier les œuvres d'art : *Les statues de cette cathédrale ont souffert du vandalisme des révolutionnaires.*

● SYN. : *barbarie, déprédation.*

vandoise [vɑ̃dwaz] n. f. (gaulois **vĭndĭsia,* poisson blanc, de **vindos,* blanc ; v. 1193, Hélinant, écrit *vendoise ; vandoise,* début du XVᵉ s., A. Chartier). Poisson d'eau douce, très voisin du chevaine.

vanel [vanɛl] n. m. (de *vanne* 1, au sens anc. de « engin de pêche » [1636, Monet, 942 — d'abord écrit *venne,* 1437, *Neuphilologische Mitteilungen,* L, 143] ; 1868, La Blanchère). Filet fixe à nappe simple, employé pour la pêche des truites.

vanesse [vanɛs] n. f. (lat. scientif. moderne *vanessa,* même sens, mot d'origine obscure ; 1827, Acad.). Genre de papillons diurnes, comportant plusieurs espèces très communes (belle-dame, paon-de-jour, etc.), qui sont remarquables par leurs vives couleurs.

vangeron ou **vengeron** [vɑ̃ʒrɔ̃] n. m. (mot jurassien, du préroman **vĭngarius,*

même sens ; 1380 — d'après le *FEW,* XIV, 478 *a* — *[vengeron],* et 1872, Littré *[vangeron]*). Autre nom du *gardon.*

vanillal n. m. V. VANILLINE.

vanille [vanij] n. f. (esp. *vainilla,* même sens, proprem. « petite gaine », dimin. de *vaina,* gaine, housse, lat. *vagīna,* gaine, étui, enveloppe ; 1664, Boulan, au sens 1 ; sens 2, av. 1813, Delille ; sens 3, 1964, Larousse [*liqueur de vanille* ou *vanille,* même sens, 1872, Littré]). **1.** Gousse très parfumée, fruit du vanillier, qui est utilisée en pâtisserie. || **2.** Parfum de cette gousse : *Une crème, une glace à la vanille.* || **3.** *Crème de vanille,* liqueur obtenue en infusant des gousses de vanille dans de l'eau-de-vie.

vanillé, e [vanije] adj. (de *vanille ;* 1845, d'après Robert, 1967). Aromatisé à la vanille : *Du sucre vanillé. Un entremets vanillé.*

vanillier [vanije] n. m. (de *vanille ;* 1764, Valmont de Bomare). Plante grimpante des régions tropicales, de la famille des orchidacées, qui produit la vanille.

vanilline [vanilin] n. f. (de *vanille ;* 1872, Littré). Aldéhyde phénolique qui constitue le principe odorant des gousses de vanille.
• REM. On dit aussi VANILLAL, n. m. (1964, Larousse).

vanillique [vanilik] adj. (de *vanille ;* 1923, Larousse). *Acide vanillique,* acide obtenu par oxydation de la vanilline.

vanillisme [vanilism] n. m. (de *vanille ;* 1894, E. Rochard, VI, 532). Maladie cutanée parasitaire, provoquée par un acarien chez les ouvriers manipulant les gousses de vanille moisies.

vanillon [vanijɔ̃] n. m. (de *vanille ;* 1836, Acad., au sens de « morceau de vanille » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Vanille commune qui exhale une forte odeur de coumarine.

vanisage [vanizaʒ] n. m. (de *vanis[é] ;* 1964, Larousse). Mode de tricotage dans lequel deux fils différents sont travaillés ensemble de façon que l'un d'eux recouvre exactement l'autre.

vanisé, e [vanize] adj. (origine obscure, peut-être dér. d'un n. propre ; 1953, Larousse). Se dit, en bonneterie, du fil doublé de laine, de soie, de Nylon, etc., et des articles confectionnés avec ce fil : *Des bas vanisés.*

vanité [vanite] n. f. (lat. *vanitas,* vaine apparence, mensonge, paroles creuses ou trompeuses, frivolité, légèreté, jactance, fanfaronnade, de *vanus,* vide, sans consistance, sans fondement, mensonger ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du XVIᵉ s., A. d'Aubigné ; sens I, 3, v. 1170, *Livre des Rois* [« propos futiles », av. 1696, La Bruyère] ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens II, 1, v. 1120, *Psautier d'Oxford* [*sans vanité,* 1666, Molière ; *faire vanité de,* 1640, Corneille ; *tirer vanité de,* fin du XVIIᵉ s., Saint-Simon] ; sens II, 2, 1693, La Bruyère).

I. 1. Caractère de ce qui est vain, sans valeur, sans réalité profonde (langue religieuse ou littéraire) : *Une méditation sur la vanité des honneurs. Tout ce qui est dans le monde, la convoitise de la chair, la vanité des biens de cette vie, ne vient pas du Père, mais du monde* (Mauriac). || **2.** *Littér.* Caractère de ce qui est inutile : *Je songe à l'absurde d'un survol d'Arras à sept cents mètres. À la vanité des renseignements souhaités de nous* (Saint-Exupéry). || **3.** *Au plur.* et *littér.* Choses vaines, futiles : *Alain emplit sa vie de mille vanités exigeantes : respectabilité, existence brillante et correcte* (Colette). || *Class.* Propos futiles : *Il ne s'apaise et il ne revient de ce grand fracas que pour bredouiller des vanités et des sottises* (La Bruyère). || **4.** Genre de nature morte évoquant les fins dernières de l'homme : *Les vanités ont connu leur âge d'or en Hollande au XVIIᵉ s.*

II. 1. Caractère d'une personne qui manifeste complaisamment, dans des choses de peu d'importance, sa satisfaction d'elle-même et son désir de paraître : *La vanité* [...], *c'est une admiration de soi, fondée sur l'admiration que l'on croit inspirer aux autres* (Bergson). *La vanité de tout comprendre est ridicule autant qu'une autre, et plus qu'une autre dangereuse* (Gide). || Class. *Sans vanité,* soit dit sans vouloir me vanter : *Pour le cœur, dont sur tout nous devons faire cas,* | *On sait, sans vanité, que je n'en manque pas* (Molière). || Class. *Faire vanité de,* se glorifier de : *On fait souvent vanité des passions, même les plus criminelles* (La Rochefoucauld). || Auj. *Tirer vanité de,* même sens : *S'ils donnent à ma carrière politique une valeur relative qu'elle n'a pas d'elle-même, je n'en tirerai point vanité, je ne ressens point une mauvaise joie du hasard qui mêle mon nom aux événements des siècles* (Chateaubriand). || **2.** *Class.* et *littér.* Parole, acte de vanité : *Qu'on me permette ici une vanité sur mon ouvrage* (La Bruyère). *Il la détache des vanités, car l'orgueil est aux vanités ce que la foi est aux superstitions* (Valéry).
• SYN. : **I, 1** *fragilité, inconsistance ;* **2** *inanité, inutilité ;* **3** *frivolité, futilité.* || **II, 1** *fatuité, infatuation, morgue, orgueil, outrecuidance, prétention, suffisance.* — CONTR. : **II, 1** *humilité, modestie, simplicité.*

vaniteusement [vanitøzmɑ̃] adv. (de *vaniteux ;* fin du XVIIIᵉ s., Gohin [d'après Robert, 1964], puis av. 1850, Balzac). Avec vanité : *Il contemplait vaniteusement les ongles de ses pieds, brillants et polis comme des pierres bien travaillées* (Baudelaire).

vaniteux, euse [vanitø, -øz] adj. et n. (de *vanité ;* 1743, Trévoux). Qui prétend être admiré et s'admire soi-même, à l'occasion des moindres succès ou avantages : *Il se soignait, se peignait surtout avec correction, vaniteux de ses succès de tribune* (Zola). *Comme tous les gens très attachés à leur réputation de simplicité, il était profondément orgueilleux, voire vaniteux* (Aymé).
• SYN. : *fat, infatué, m'as-tu vu* (fam.), *orgueilleux, outrecuidant, poseur* (fam.), *prétentieux.* — CONTR. : *humble, modeste, simple.*

1. vannage [vanaʒ] n. m. (de *vanner* 1 [v. ce mot] ; 1293, Godefroy, écrit *vanage ; vannage,* XVIᵉ s., Du Cange). Action de vanner le grain.

2. vannage [vanaʒ] n. m. (de *vanne* 1 ; 1293 [d'après le *FEW,* XIV, 247 *b*], écrit *vanage* [*vannage,* XVIIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, 25 janv. 1868, *Bulletin des lois ;* sens 3, 1847, Bescherelle). **1.** Système, combinaison, ensemble de vannes. || **2.** Endroit où sont établies des vannes. || **3.** Forte planche clouée sur des pieux, qu'on emploie dans des constructions.

1. vanne [van] n. f. (bas lat. [d'origine gauloise] *venna,* treillage ou palissade servant à arrêter et à prendre le poisson [VIIᵉ s.] — v. aussi VANEL ; 1274, d'après le *FEW,* XIV, 247 *a* [*ouvrir les vannes,* au fig., 1964, Robert ; *ouvrir les vannes à,* au fig., milieu du XXᵉ s.]). Porte qui se meut dans le sens vertical pour ouvrir ou fermer le passage de l'eau, dans une écluse, à l'issue d'un réservoir, dans une canalisation : *D'habitude, on n'ouvre les quatre vannes d'une écluse que l'une après l'autre, petit à petit, afin d'éviter les remous qui pourraient casser les amarres du bateau* (Simenon). || Fig. et fam. *Ouvrir les vannes,* parler sans retenue, d'abondance. || Fig. *Ouvrir les vannes à...,* laisser se répandre en abondance : *Le balancement, les peines de son dos recommençant ouvrirent à nouveau les vannes à son inquiétude et à ses reproches* (Butor).

2. vanne [van] n. f. (déverbal de *vanner* 1 [v. ce mot], au sens anc. de « railler, berner » ; 1883, Esnault, comme n. m., au sens de « mensonge, récit fantaisiste » ; 1893, Esnault, comme n. f., au sens de « semonce » ; sens actuel, 1928, Lacassagne [comme n. m. ; comme n. f., 1949, Merle]). *Fam.* Propos blessant, désobligeant à l'adresse de quelqu'un : *Il passe son temps à lancer des vannes à ses voisins. « Tu parles d'un sale boulot* [...] *— Ah dis donc !* [...] *qu'est-ce que c'est que cette vanne ? C'est toi qui l'as choisi, le sale boulot »* (Merle).

vanné, e [vane] adj. (part. passé de *vanner* 1 [v. ce mot] ; XIIᵉ s., *Chevalier aux deux épées,* dans la loc. *bien vané,* « noble, d'élite » [proprem. « purifié — comme par le vannage »] ; écrit *vanné,* au sens actuel, 1848, G. Sand). *Pop.* Extrêmement fatigué, épuisé : *Je ne marche pas très facilement, et, toujours un peu vanné, je voudrais encore que des bras affectueux me portent dans la vie* (Léautaud). *Je n'ai pas eu une seconde*

depuis mon départ et suis aussi vanné que désireux de me reposer (Saint-Exupéry).

• SYN. : *anéanti, claqué* (fam.), *crevé* (pop.), *exténué, fourbu, harassé, vidé* (pop.)

vanneau [vano] n. m. (de *van* 1 [le bruit des ailes de l'oiseau ayant été comparé à celui d'un van] ; v. 1228, *Roman de la Violette,* écrit *vaniel ;* v. 1360, Froissart, écrit *vaneau ; vanneau,* 1530, Palsgrave, 911). Oiseau échassier brun verdâtre à reflets métalliques, à tête huppée, avec le ventre et les côtés de la tête blancs, qui vit dans les prairies, les marais, les landes, les cultures.

vanneaux [vano] n. m. pl. (de *van* 1, au sens métaphorique de « plume d'essor » [fin du XIIIe s., Tilander] ; fin du XIIIe s., *ZRP* [XLVI, 288], écrit *venniaus* et *vennaus ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* écrit *venneaulx ; vanneaux,* 1690, Furetière). Syn. de VANNES, n. f. pl. (v. ci-après, à l'ordre alphab.).

vannée n. f. V. VANNURE.

vannelle [vanɛl] n. f. (dimin. de *vanne* 1 ; 1904, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Petite vanne destinée à remplir ou à vider les sas des écluses, des canaux, ou les bassins des ports. || **2.** Petite valve servant à interrompre ou à rétablir l'écoulement de l'eau dans une conduite.

• REM. On dit aussi VANTELLE (de *vantail* [v. ce mot] ; 1273, Godefroy, écrit *ventele ; vantelle,* 1407, Godefroy).

vannellerie [vanɛlri] n. f. (de *vannelle ;* 1904, Larousse). Ouvrage de bois ou de maçonnerie destiné à soutenir une retenue d'eau, muni de plusieurs ouvertures qu'on ferme au moyen de vannes.

• REM. On dit aussi VANTELLERIE (de *vantelle* [v. l'art. précéd.] ; 1532, d'après le FEW, XIV, 263 *b* [rare av. le XIXe s.]).

1. vanner [vane] v. tr. (lat. *vannare,* vanner, de *vannus,* van ; 1100 [d'après le *FEW,* XIV, 159 *a*], écrit *vaner* [*vanner,* XIIIe s.], au sens 1 [intransitiv., XIIIe s., Coussemaker, p. 236 — écrit *vanner*] ; sens 2, 1938, Montagné et Gottschalk ; sens 3, fin du XVe s., Molinet [d'abord « railler » — v. 1360, Froissart — et « berner » — 1377, Havard]). **1.** Nettoyer le grain, le trier en le secouant dans un van : *Ces groupes de femmes sur les rochers à pic, prenant la direction de l'air et vannant le blé entre leurs mains levées avec des gestes d'évocation* (Daudet) ; et intransitiv. : *Et quand ce sera fini de battre, il faudra vanner, se casser les bras, s'échiner des reins pour balancer le van* (Aymé). || **2.** En termes de cuisine, agiter une sauce, une crème pour la rendre lisse et homogène. || **3.** *Fam.* Fatiguer quelqu'un à l'extrême, le harasser : *Cette marche l'a vanné.*

• SYN. : **3** *claquer* (fam.), *crever* (pop.), *épuiser, éreinter* (fam.), *exténuer, tuer.*

2. vanner [vane] v. tr. (de *vanne* 1 ; 1694, Th. Corneille). Garnir de vannes.

vannerie [vanri] n. f. (de *vannier ;* 1340, Bevans, au sens de « confrérie des vanneurs » ; 1642, Oudin, au sens de « atelier du vannier » ; sens 1, 1690, Furetière [« ...fibres tressées », XXe s.] ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** Fabrication d'objets tressés à l'aide de tiges, de fibres végétales telles que l'osier ou le rotin : *Un atelier de vannerie.* || *Par extens.* Tiges ou fibres tressées : *Un fauteuil en vannerie.* || **2.** Objets ainsi fabriqués : *Vendre de la vannerie.*

vannes [van] n. f. pl. (de *vann[eaux] ;* 1732, Liger, II, 783). Pennes les plus grandes des ailes d'un oiseau.

• REM. On dit aussi VANNEAUX.

vannet [vanɛ] n. m. (de *vanne* 1, au sens anc. de « engin de pêche » [v. VANEL] ; XVIe s., La Curne, écrit *venet,* puis 1732, Liger [II, 586], écrit *vannet*). Filet qu'on tend sur les grèves qui se couvrent d'eau à marée haute.

vannetais, e [vantɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Vannes,* n. du ch.-l. du Morbihan ; 1876, Larousse). Relatif à Vannes ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

◆ **vannetais** n. m. (1964, Larousse). Dialecte breton parlé dans le département du Morbihan.

vannette [vanɛt] n. f. (dimin. de *van* 1 ; 1680, Richelet). Petit van utilisé pour nettoyer l'avoine destinée aux animaux : *Il alla quérir de l'eau à la mare, pendant qu'elle versait* [...] *une grande vannette ou paillasse de son* (Guillaumin).

vanneur, euse [vanœr, -øz] adj. et n. (de *vanner* 1 [v. ce mot] ; v. 1268, É. Boileau, écrit *vanere ; vanneur,* 1538, R. Estienne). Personne qui vanne.

◆ **vanneuse** n. f. (1904, Larousse). Machine à vanner le grain : *La vanneuse avait ses six mille gerbes à avaler dans la journée* (Pérochon).

vannier [vanje] n. m. (de *van* 1 ; 1226, Godefroy, au fém., écrit *vaniere,* au sens de « ouvrière qui fabrique des vans » [*vanier,* n. m., « ouvrier qui fabrique des vans », 1296, d'après le *FEW,* XIV, 158 *a* — *vannier,* début du XIVe s.] ; sens actuel, 1530, Palsgrave, 196). Artisan qui confectionne des objets (paniers, petits sièges, etc.) en tressant l'osier, le rotin : *Le vannier tresse son panier sur le seuil de sa maison* (Hugo).

vannure [vanyr] n. f. (de *vanner* 1 [v. ce mot] ; XIIIe s., écrit *vaneure ;* 1372, Corbichon, écrit *vanneure ; vannure,* XVe s.). Poussières et déchets éliminés par le vannage des grains.

• REM. On dit aussi VANNÉE n. f. (de *van* 1 ; 1347 [d'après le FEW, XIV, 158 *a*], écrit *vanee,* au sens de « contenu d'un van » ; écrit *vannée,* au sens actuel, 1876, Larousse).

vantail [vɑ̃taj] n. m. (de *vent ;* 1144, Godefroy, écrit *ventail,* au sens de « vanne d'une écluse » ; sens actuel, début du XIVe s., Gilles li Muisis, écrit *ventail* [*vantail,* 1690, Furetière]). Battant de porte ou de fenêtre : *Antoine, complaisamment, tout en retirant sa blouse, faisait jouer les vantaux polis des armoires* (Martin du Gard). *Comprenant enfin qu'il n'y avait point de concierge et qu'il suffisait d'entrer, il souleva le loquet et poussa le vantail* (Duhamel).

• Pl. *des* VANTAUX.

vantard, e [vɑ̃tar, -ard] adj. et n. (de *vanter ;* av. 1576, B. de Monluc). Qui aime à se vanter : *Dans les comédies, Scaramouche est toujours vantard et Arlequin toujours balourd...* (Proust). *Faire le brave, l'avantageux comme un petit garçon vantard* (Genevoix).

• SYN. : *bluffeur, esbroufeur* (fam.), *fabulateur, fanfaron, hâbleur, matamore, menteur, mythomane.*

◆ adj. (1768, Carmontelle). Qui dénote de la vantardise : *Arborer un air vantard.*

vantardise [vɑ̃tardiz] n. f. (de *vantard ;* av. 1850, Balzac, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Caractère de celui qui se vante : *Pécher par vantardise* (Courteline). || **2.** Propos de vantard : *À Belcourt et à Bab-el-Oued, les vieillards assis au fond des cafés, écoutent les vantardises de jeunes gens à cheveux plaqués* (Camus). *N'ajoutez pas foi à de telles vantardises.*

• SYN. : **1** *fanfaronnerie, forfanterie.*

vantelle n. f. V. VANNELLE.

vantellerie n. f. V. VANNELLERIE.

vanter [vɑ̃te] v. tr. (bas lat. ecclés. *vanitare,* être vain, du lat. class. *vanus,* vain, vaniteux ; v. 1180, d'après le *FEW,* XIV, 155 *b*). Présenter de façon très élogieuse quelqu'un ou quelque chose, en faisant ressortir parfois exagérément leurs qualités : *Ils vantaient la grosseur des piliers de Saint-Pierre* (Flaubert). *J'interdis aux marchands de vanter trop leurs marchandises* (Saint-Exupéry). *Il vante les mérites de ses collaborateurs. Vanter une cuisine régionale ;* et au part.-adj. : *Combien de nos écrivains actuels, et je parle des plus vantés, subiraient sans y perdre cette difficile épreuve d'une seconde lecture !* (Baudelaire).

• SYN. : *célébrer, exalter, louer, porter aux nues, prôner.*

◆ **se vanter** v. pr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [« mentir pour se faire valoir », 1782, Laclos ; ...*sans me vanter,* av. 1825, P.-L. Courier] ; sens 2, fin du XIIe s., *Floovant* [« se faire fort d'accomplir quelque chose », 1198, d'après le *FEW,* XIV, 155 *b ; et je m'en vante,* 1964, Robert ; *il n'y a pas de quoi se vanter,* 1872, Littré ; *ne pas se vanter de quelque chose,* 1690, Furetière]). **1.** Se glorifier de ses mérites, de ses qualités réelles ou imaginaires : *Oh ! je ne suis pas l'homme à me vanter, mais si je voulais*

raconter tout ce que j'ai fait pour le pays, j'en étonnerais sûrement plus d'un (Aymé). || *Spécialem.* Mentir pour se faire valoir : *Il prétend avoir abattu douze pièces de gibier en douze coups de fusil, mais je crois qu'il se vante.* || *(Soit dit) sans me vanter,* (soit dit) sans vouloir exagérer mes mérites : *Et puis la curiosité m'a poussé, et cette sincérité qui est, soit dit sans me vanter, ma principale qualité* (Sarraute). *Sans me vanter, je connais mieux la question que lui.* || **2.** *Se vanter de quelque chose,* s'en glorifier, en tirer avantage devant autrui : *Se vanter de ses hautes relations. Il se vante volontiers de ne pas appartenir aux gens d'ici, d'être né à Boulogne par hasard d'une maman bretonne et d'un père inconnu* (Bernanos) ; se faire fort d'accomplir quelque chose : *Il se vante de faire ce travail en deux heures.* || *Et je m'en vante,* et je n'en éprouve aucune honte : *Je suis dur en affaires, et je m'en vante.* || Fam. et ironiq. *Il n'y a pas de quoi se vanter,* mieux vaut ne pas en faire état, ce n'est pas glorieux. || *Ne pas se vanter de quelque chose,* le passer volontairement sous silence, taire ce fait peu honorable : *Tu ne t'étais pas vanté de cet échec.*

• SYN. : **1** *se faire mousser* (fam.), *se faire valoir ;* **2** *bluffer, broder, exagérer ; s'enorgueillir, se flatter de, se piquer, prétendre, se prévaloir, se targuer.*

vanterie [vɑ̃tri] n. f. (de *vanter ;* v. 1235, Bloch-Wartburg). Propos de vantard (vieilli) : *Mon oncle, à son tour, racontait la bataille de Fontenoy, où il s'était trouvé, et couronnait ses vanteries par des histoires un peu franches qui faisaient pâmer de rire les honnêtes demoiselles* (Chateaubriand). *Il disait cela d'un ton si bonhomme qu'on ne pouvait y voir vanterie* (Gide).

va-nu-pieds [vanypje] n. m. invar. (de *va,* 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *aller,* de *nu* 2 et du plur. de *pied ;* 1615, Bloch-Wartburg [art. *pied*], sans indication de sens ; 1668, La Curne, au plur., au sens de « paysans révoltés, en Normandie, en 1639 » ; au sing., au sens actuel, fin du XVIIe s., Saint-Simon). *Péjor.* Personne qui vit très misérablement.

• SYN. : *clochard, gueux, malheureux, miséreux.*

vanvole (à la) [alavɑ̃vɔl] loc. adv. (de *vent* et de *voler* 1 ; XIIe s., *Partenopeus de Blois,* dans la loc. *tenir a venvole* [...*a vanvole,* XIIIe s., *Roman de Renart*], « tenir [quelqu'un] pour inconstant » ; sens actuel, 1607, Pasquier, écrit *à la venvole* [*à la vanvole,* 1610, Pasquier]). À la légère, au hasard (vieilli) : *La naissance et la mort ont le moins perdu des usages indiens, parce qu'elles ne s'en vont point à la vanvole comme la partie de la vie qui les sépare ; elles ne sont point choses de mode qui passent* (Chateaubriand).

• REM. On écrit aussi À LA VENVOLE.

vape [vap] n. f. (abrév. de *vapeur* 1 ; 1925, Esnault, au sens de « bain de vapeur » ; sens actuel, 1935, Esnault [*tomber dans les vapes,* 1975, *Lexis*]). *Pop.* État d'hébétude, de confusion des idées dû à une drogue, à la somnolence, etc. (souvent au plur.) : *Je descends l'escalier* [...], *les jupes de nuit ramassées sur le bras, les nattes embrouillées, les yeux miteux, encore dans la vape* (Sarrazin). || *Tomber dans les vapes,* s'évanouir.

1. vapeur [vapœr] n. f. (lat. *vapor,* vapeur d'eau, exhalaison, fumée, bouffées de chaleur ; v. 1265, J. de Meung, au sens 4 ; sens 1, XIVe s., Lanfranc ; sens 2, v. 1560, Paré [*bain de vapeur,* 1762, Acad. — d'abord « distillation dans laquelle le récipient contenant les matières à distiller est échauffé par la vapeur de l'eau bouillante », 1701, Furetière] ; sens 3, 1794, *Journ. des Mines,* I, 62 [« usage de l'énergie obtenue par la machine à vapeur », av. 1834, Béranger ; ..*à la vapeur, à toute vapeur,* 1872, Littré] ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1625, Racan). **1.** Gaz qui se dégage, sous certaines conditions, d'un corps à l'état liquide ou, plus rarement, à l'état solide : *Vapeur d'alcool, d'essence. La vapeur de mercure soumise à un champ électrique est souvent utilisée comme source lumineuse.* || *Vapeur saturante,* v. SATURANT. || *Vapeur sèche,* v. SEC, SÈCHE (A, § I, n. 6). || **2.** *Spécialem.* Masse gazeuse qui se dégage de l'eau chaude, et spécialement de l'eau portée à ébullition : *Une odeur fétide, âcre, écœurante qui envahissait l'escalier, telle une vapeur lourde et épaisse d'étuve* (Jouhandeau). *Un sifflement de vapeur qui fuse* (Van der Meersch). *Pommes cuites à la vapeur.* || *Bain de vapeur,* séjour dans une atmosphère saturée de vapeur d'eau, à une température élevée, moyen thérapeutique utilisé pour certaines affections. || **3.** *Spécialem.* Eau amenée à l'état gazeux, employée comme source d'énergie : *Machine à vapeur. Bateau à vapeur.* || *Par extens.* Usage de l'énergie obtenue par la machine à vapeur : *Quand la vapeur sera perfectionnée, quand, unie au télégraphe et au chemin de fer, elle aura fait disparaître les distances, ce ne seront plus seulement les marchandises qui voyageront, mais encore les idées rendues à l'usage de leurs ailes* (Chateaubriand). *La vapeur détrôner la voile ? On vous aurait ri au nez* (Vercel). || Fam. *Faire quelque chose à la vapeur,* l'exécuter très vite, sans souci de la perfection. || Fam. *À toute vapeur,* à toute vitesse. || *Renverser la vapeur,* v. RENVERSER. || **4.** Amas de particules liquides en suspension dans l'atmosphère sous forme de masses ou de traînées blanchâtres, et provenant de la condensation de la vapeur d'eau : *Au-dessus de la mer, au pied du ciel, une épaisse hauteur de brume, de vapeur, cache le lever du soleil* (Gide). || **5.** *Fig.* et *littér.* Chose inconsistante et illusoire : *L'homme n'est rien qu'un fantôme, une ombre, une vapeur* (J. de Maistre). *Nous avons, pendant des années, vécu de rêves, de projets, de vapeurs, de reflets dans l'eau* (Duhamel). || **6.** *Class.* Exhalaison subtile qui, selon la médecine ancienne, s'élevait du sang, des humeurs, des organes situés dans l'abdomen, jusqu'au cerveau où elle causait divers troubles : *J'ai su qu'à minuit le malade eut une horrible vapeur à la tête ; la machine se démontait* (Sévigné).

• SYN. : **1** *émanation.*

◆ **vapeurs** n. f. pl. (sens 1, 1664, Molière ; sens 2, av. 1613, M. Régnier). **1.** *Vx.* Troubles, malaises éprouvés spécialement par les femmes : *Il faut laisser Mélinde parler de ses vapeurs, de ses migraines* (La Bruyère). || **2.** Action de ce qui trouble le cerveau : *Il avait bien déjeuné. Les vapeurs du kirsch et du moka, remontant des profondeurs, attaquaient et dissipaient toutes ses pensées* (Duhamel). *Les vapeurs de l'orgueil, de la colère.*

2. vapeur [vapœr] n. m. (abrév. de la loc. *bateau à vapeur ;* 1842, Acad. [d'abord comme n. f., 1828, d'après Robert, 1964]). Navire mû par une machine à vapeur : *Tout à coup, les roues d'un vapeur battaient l'eau près de moi* (Daudet).

vapocraquage [vapokrakaʒ] n. m. (de *vapo-,* élément tiré de *vapeur* 1, et de *craquer ;* 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 743 *a*). Dans l'industrie du pétrole, cracking (ou craquage) en présence de vapeur d'eau.

vapocraquer [vapokrake] v. tr. (de *vapocraqu[age] ;* 1975, Larousse). Procéder au vapocraquage d'une coupe pétrolière pour en tirer l'éthylène.

vapocraqueur [vapokrakœr] n. m. (de *vapocraqu[age] ;* 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 743 *a*). Installation pétrochimique de vapocraquage.

vaporarium [vaporarjɔm] n. m. (mot lat. signif. « calorifère à vapeur », de *vapor,* vapeur [v. VAPEUR 1] ; 1842, Acad.). Salle ou galerie souterraine aménagée au point d'émergence des sources thermales sulfureuses et radioactives, afin de faire bénéficier les malades des gaz thermaux et des émanations dès leur origine.

vaporeusement [vapɔrøzmɑ̃] adv. (de *vaporeux ;* av. 1867, Baudelaire). D'une manière vaporeuse, vague (rare) : *À vous voir ainsi, ma belle délicate, les pieds dans la fange et les yeux tournés vaporeusement vers le ciel, comme pour lui demander un roi, on dirait vraisemblablement une jeune grenouille qui invoquerait l'idéal* (Baudelaire).

vaporeux, euse [vapɔrø, -øz] adj. (lat. impér. *vaporosus,* plein de vapeurs, plein de chaleur, du lat. class. *vapor,* vapeur [v. VAPEUR 1] ; XIVe s., Lanfranc, écrit *vapoureux* [*vaporeux,* v. 1560, Paré], au sens de « qui a l'apparence de la vapeur » ; 1606, Crespin, au sens de « qui contient de la

vapeur » ; sens 1, av. 1794, A. Chénier ; sens 2, 1811, Chateaubriand [*lumière vaporeuse*, 1872, Littré] ; sens 3, 1767, Diderot ; sens 4, 1872, Littré ; sens 5, 1765, *Encyclopédie ;* sens 6, 1696, Dancourt [d'abord comme n., 1689, Mme de Sévigné]). **1.** *Vx.* Qui est formé de vapeur, de brume, de fumée : *L'encens vole en longs flots vaporeux* (Chénier). || **2.** Qui est voilé de légers nuages, de brume : *Un ciel vaporeux. Tout est si léger, presque vaporeux du côté de la rivière dont les berges se perdent et se retrouvent sous une brume mince et ondoyante* (Cayrol). || *Lumière vaporeuse,* celle dont l'éclat est voilé par une vapeur. || **3.** Se dit, en termes de peinture, des contours vagues, imprécis, des tonalités effacées. || **4.** Léger et transparent : *Ses cheveux vaporeux que le peigne abandonne* (Moréas). *Un tissu vaporeux.* || **5.** *Fig.* Imprécis, vague : *Un style vaporeux. Un regard vaporeux. Qu'on ne s'y laisse pas tromper. C'est la plus solide réalité qu'expriment ces phrases vaporeuses* (Montherlant). || **6.** *Vx.* Qui est sujet aux troubles attribués autrefois aux « vapeurs ».

• SYN. : **2** *brumeux, nébuleux, voilé ;* **5** *flou, fumeux, nébuleux.*

◆ **vaporeux** n. m. (1964, Larousse). Caractère de ce qui est flou, léger : *Le vaporeux d'une robe de mousseline.*

vaporisage [vapɔrizaʒ] n. m. (de *vaporiser ;* 1867, *Exposition universelle*). Technique industrielle consistant à soumettre des fils ou des tissus à l'action de la vapeur pour donner l'apprêt, fixer les couleurs.

vaporisateur [vapɔrizatœr] n. m. (dér. savant de *vaporiser ;* 1829, Boiste, au sens de « appareil servant à injecter dans le corps un air humide et chaud » ; sens 1, 1891, Huysmans ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Appareil servant à projeter et à diffuser un liquide sous forme de fines gouttelettes : *Armée d'un vaporisateur, elle parfume à l'excès sa chevelure d'un rouge-rose* (Colette). *Il parfume la pièce avec un vaporisateur* (Achard). || **2.** Récipient spécialement conçu pour la transformation d'un liquide en vapeur. (En ce sens, on dit aussi VAPORISEUR.)

• SYN. : **1** *atomiseur.*

vaporisation [vapɔrizasjɔ̃] n. f. (de *vaporiser ;* 1756, *Encyclopédie* [art. *expansibilité*], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Opération qui fait passer un liquide à l'état gazeux. || **2.** Opération consistant à diffuser un liquide sous forme de fines gouttelettes.

• SYN. : **1** *évaporation, sublimation, volatilisation ;* **2** *pulvérisation.*

vaporiser [vapɔrize] v. tr. (dér. savant de *vapeur ;* 1771, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1790, Prony, II, 175 [au part. passé ; à l'infin., 1812, Mozin] ; sens 2, 1904, Larousse [aussi « projeter sur quelque chose une substance en gouttelettes fines... »]). **1.** Faire passer un liquide à l'état gazeux : *La chaleur vaporise l'eau.* || **2.** Disperser, projeter en gouttelettes fines : *Vaporiser un parfum sur son visage, un produit insecticide sur des plantes.* || *Par extens.* Projeter sur quelque chose une substance en gouttelettes fines à l'aide d'un appareil spécial : *Vaporiser ses cheveux avec une laque. Vaporiser des rosiers avec un insecticide.*

• SYN. : **1** *gazéifier ;* **2** *pulvériser.*

vaporiseur [vapɔrizœr] n. m. (de *vaporiser ;* 1876, Larousse, au sens de « appareil servant à répandre de la vapeur d'eau dans un appartement » ; sens actuel, 1904, Larousse). Syn. de VAPORISATEUR (au sens II).

vaporiste [vapɔrist] n. m. (dér. savant de *vapeur ;* 1964, Larousse). Agent de conduite d'une locomotive à vapeur.

vapor-lock [vapɔrlɔk] n. m. (loc. angl. de même sens, proprem. « obstruction par la vapeur », de *vapo[u]r,* vapeur [empr. du franç. *vapeur*], et de *lock,* serrure, barrage, obstruction ; 1964, Larousse). Panne d'alimentation d'un moteur d'automobile, due à l'échauffement du carburateur.

• Pl. *des* VAPOR-LOCKS.

vaquer [vake] v. intr. (lat. *vacare,* être libre, inoccupé, vacant, oisif, avoir des loisirs pour quelque chose, s'adonner à quelque chose, s'occuper de ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3, XIVe s., Cuvelier). **1.** *Vx.* En parlant d'un poste, être libre, sans titulaire : *Il faut que l'archevêque de Paris soit vieux. Le siège vaque plus souvent* (Hugo). || **2.** Cesser de fonctionner en période de vacances : *Les tribunaux vaquent plusieurs fois par an.* || **3.** *Littér.* Être inoccupé, oisif : *La joie est autre chose pour nous que de vaquer et que de dormir* (Claudel).

• SYN. : **1** *s'adonner à, se livrer à.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (sens 1, XIIIe s., *Apollonius ;* sens 2, 1684, Mme de Sévigné [*vacquier à Dieu,* « consacrer son temps à la méditation de Dieu », 1501, G. Cohen — *vaquer...,* XVIIe s.]). **1.** S'occuper de quelque chose : *Vaquer à ses affaires. Tel est le calme apparent de Blaise Pascal qu'il continue à vaquer à ses affaires* (Mauriac). *Je l'observais de biais tout en vaquant à ma besogne* (Bernanos). || **2.** Class. *Vaquer à quelqu'un,* s'occuper de lui : *J'ai vaqué au bien Bon, et me voilà* (Sévigné).

vaquero [vakero] n. m. (mot. esp. de même sens, de *vaca,* vache, lat. *vacca,* même sens ; 1847, Fr. Michel). En Espagne et en Amérique du Sud, bouvier, conducteur de troupeaux de bœufs, et en particulier celui qui amène les taureaux de combats à la *plaza de toros.*

var [var] n. m. (initiales de *v[olt] a[mpère] r[éactif] ;* 1949, Larousse). Unité de puissance réactive dans les courants électriques alternatifs.

varactor [varaktɔr] n. m. (mot angl. de même sens, de *var,* var [empr. du franç. *var*], et de *[re]actor,* réacteur [empr. du franç. *réacteur*] ; 1968, Larousse). En électronique, élément semi-conducteur destiné à la génération d'harmoniques ou d'hyperfréquences.

varaigne [varɛɲ] n. f. (peut-être var. et spécialisation dialect. de *varenne ;* 1580, Palissy, écrit *varengne ; varaigne,* 1752, Trévoux). Ouverture par laquelle on laisse entrer l'eau de mer dans un marais salant.

varaire [varɛr] n. m. (lat. *veratrum,* même sens ; XIIIe s., d'après le *FEW,* XIV, 275 *b*). Autre nom du VÉRATRE OU VERATRUM.

varan [varɑ̃] n. m. (ar. *waran,* sorte de lézard ; v. 1210, *Estoire d'Eustachius,* écrit *varain,* puis 1812, Mozin, écrit *varan*). Énorme lézard des régions chaudes, pouvant atteindre 3 m de long, ayant une très longue langue fourchue et doué d'une force comparable à celle d'un crocodile.

1. varangue [varɑ̃g] n. f. (anc. scand. *[v]rǫng,* membre, couple, cloison ; 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen,* écrit *varengue ; varangue,* 1573, Du Puys). Dans un navire, pièce qui relie les deux branches d'un couple et les assemble avec la quille, formant ainsi la base de la membrure qui compose la carcasse du bâtiment.

2. varangue [varɑ̃g] n. f. (altér. du portug. *baranda,* var. de *varanda,* véranda [V. VÉRANDA] ; 1821, *Annales maritimes et coloniales,* II, 208). *Vx.* Sorte de véranda : *Le salon, du côté de Paris, donnait sur une varangue en treillage* (Flaubert).

varappe [varap] n. f. (emploi comme n. commun de *Varappe,* n. d'un couloir rocheux du mont Salève [près de Genève], qui servait de lieu d'exercice à de jeunes alpinistes ; 1876 [d'après le *FEW,* XIV, 174 *a*], au sens de « réunion de jeunes ascensionnistes qui, les premiers, descendirent le ravin de la Varappe » ; sens actuel, v. 1925 [d'après le *FEW,* XIV, 174 *a*], puis 1933, Larousse). Escalade de parois rocheuses pratiquée par les alpinistes : *Toutes ces petites varappes courtes et difficiles qu'on a tendance à faire maintenant* (Frison-Roche).

varapper [varape] v. intr. (de *varappe ;* 1898, d'après le *FEW,* XIV, 174 *a*). Escalader des parois rocheuses.

varappeur, euse [varapœr, -øz] n. (de *varapper ;* 1899, Yung). Alpiniste qui pratique la varappe.

vare [var] n. f. (esp. *vara,* même sens, proprem. « verge », lat. *vara,* traverse de bois ; 1598, Acosta [151], écrit *varre ; vare,* 1872, Littré). Ancienne mesure espagnole de longueur (environ 0,84 m) : *Enfin, les précédant de dix longueurs de vare | Et le premier de tous, marche François Pizarre* (Heredia).

varech [varɛk] n. m. (anc. scand. *vágrek*, épave ; v. 1112, *Voyage de saint Brendan*, écrit *warec ; varech*, 1369, Ouin-Lacroix, p. 719). Algues brunes de diverses espèces, rejetées par les flots sur les rivages ou vivant sur les rochers, et que l'on utilise pour amender les terres, pour faire de la litière, etc. : *Au milieu des varechs presque noirs, les flaques d'eau s'élargissaient* (Flaubert). *Une énorme roche à verrues, couverte de varechs bruns, jaunes et rouges* (Maupassant).

varenne [varɛn] n. f. (var. de *garenne ;* 1271, Godefroy, écrit *varene*, au sens de « terrain où il est défendu de chasser ou de pêcher sans la permission du seigneur, souvent entouré de murs et peuplé de lapins » ; écrit *varenne*, au sens 1, 1685, Furetière ; sens 2, av. 1876, G. Sand). **1.** *Vx* ou *dialect.* Terrain non cultivé, et, *par extens.*, friche où le gibier abonde. || **2.** Nom donné, dans le Massif central et l'ouest de la France, à différents types de terres meubles profondes et relativement fertiles : *Il arriva dans des varennes basses, où ses souliers commencèrent à s'enfoncer* (A. de Châteaubriant).

vareuse [varøz] n. f. (de *varer* [v. 1180, *Aquin*], var. dialect. de *garer* [dans les parlers de l'Ouest], proprem. « [blouse] qui protège [les habits] » ; 3 déc. 1784, *Ordonnance du roi* [p. 6], au sens de « chemise de grosse toile [que portent les esclaves à Saint-Domingue] » ; sens 1, 1793, *ZFSL*, LV, 400 ; sens 2, 1958, Merrien ; sens 3, 1904, Larousse ; sens 4, 1872, Littré). **1.** Sorte de blouse en grosse toile portée autrefois par des ouvriers, des marins pêcheurs : *La longue vareuse de toile du mendiant* (Barbey d'Aurevilly). || **2.** Blouse courte d'uniforme des matelots et des quartiers-maîtres de la Marine nationale : *L'homme, vêtu d'un costume marin en grosse serge, un tricot à raies bleues et blanches sous la vareuse marinière, examinait d'Arrast, attentivement, de ses yeux noirs et tranquilles* (Camus). || **3.** Veste de certains uniformes : *Il regarda, perplexe, ma vareuse d'officier sans galons* (Malraux). *D'une main, Gabriel saisit Trouscaillon* [un agent de police] *par le revers de sa vareuse* (Queneau). *Armand jette un coup d'œil sur la vareuse faite d'une grosse étoffe dure qui fait les mouvements gauches, les épaules tombantes, cette sorte de veston dont les boutons ne sont jamais en face des boutonnières* (Cayrol). || **4.** Veste assez ample : *Je portais alors une sorte de vareuse à grand col, que ma tante commence à chiffonner* (Gide).

varheure [varœr] n. m. (de *var* et de *heure ;* 1953, Larousse). Unité d'énergie réactive correspondant à la mise en jeu d'une puissance réactive de 1 var pendant une heure.

varheuremètre [varœrmɛtr] n. m. (de *varheure* et de *-mètre*, gr. *metron*, mesure ; 1953, Larousse). Compteur d'énergie réactive gradué en varheures.

varia [varja] n. m. pl. (mot lat. signif. proprem. « choses variées », neutre plur. substantivé de l'adj. *varius*, varié, divers, différent ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 18 janv. 1973, *Journ. officiel*, p. 725 *b*). **1.** Collection, recueil de choses variées. || **2.** Article ou reportage sur des sujets variés et souvent anecdotiques. (L'Administration préconise l'usage de ce terme à la place de l'anglais FEATURES.)

variabilité [varjabilite] n. f. (dér. savant de *variable ;* v. 1400 [d'après le *FEW*, XIV, 176 *a*], au sens 1 [*variableté* — forme non savante —, XIV^e s., Lanfranc] ; sens 2, 1872, Littré [aussi en biologie] ; sens 3, 1872, Littré). **1.** État, nature, propriété d'une personne ou d'une chose variables : *La variabilité des garçons créait des difficultés à l'éducation mutuelle* (Hamp). *La variabilité du temps, des mœurs, des goûts.* || **2.** Disposition à varier, à changer : *Il dissimule sous des dehors froids et ponctuels une variabilité aiguë* (L. Daudet). || *Spécialem.* En biologie, aptitude à subir certaines variations. || **3.** En grammaire, propriété que présentent certains mots de changer de terminaison selon leur emploi.

• SYN. : **1** *fluctuation, incertitude, précarité ;* **2** *inconstance, instabilité, versatilité.*

variable [varjabl] adj. (lat. impér. *variabilis*, variable, changeant, du lat. class. *variare*, varier [v. VARIER] ; fin du XII^e s., Hammar, au sens 1 [pour le temps, 1690, Furetière] ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3-4, 1964, Robert [*avion à flèche variable*, v. 1970 — d'abord *...à surface variable*, 13 nov. 1920, *la Nature*, p. 153, puis *...à géométrie variable*, milieu du XX^e s.] ; sens 5, 1799, Sicard, II, 181 ; sens 6, 1704, Trévoux [*entité variable*, 1964, Larousse ; *figure variable*, 1904, Larousse]). **1.** Qui est sujet à variation, qui est susceptible de changer dans un temps assez court : *Ma nature variable recherche le mal pour le seul plaisir de nuire* (Gobineau). *La vie est variable aussi bien que l'Euripe* (Apollinaire). *Le général de Gaulle ordonnait l'action selon un « grand dessein » variable, puisqu'il était limité par le possible, variable lui aussi* (Malraux). *Des vents variables. Une humeur variable.* || *Temps variable*, temps susceptible d'évoluer soit vers le beau, soit vers le mauvais temps. || **2.** Se dit d'une étoile dont l'éclat subit des fluctuations selon des périodes plus ou moins longues : *Les céphéides sont des étoiles variables.* || **3.** Divers (avec un nom au plur.) : *Les succès des athlètes français sont très variables d'une année à l'autre.* || **4.** Qui est conçu, fabriqué pour subir une variation : *Lentilles à foyer variable.* || *Avion à flèche variable*, avion dont la surface portante est modifiable à volonté en cours de vol. || **5.** En grammaire, se dit des mots qui peuvent prendre plusieurs formes selon le genre, le nombre, la personne, le temps : *Les adjectifs, les noms, les pronoms, les verbes sont variables.* || **6.** En mathématiques, se dit de ce qui prend ou peut prendre un certain ensemble de valeurs, diverses valeurs : *Nous apprenons à décomposer les corps de forme variable en éléments plus petits tels que chacun d'eux se déplace à peu près suivant les mêmes lois que les corps solides* (Poincaré). *Une grandeur variable.* || *Entité variable*, être mathématique dont la définition admet un certain ensemble de réalisations ou d'actualisations. || *Figure variable*, figure gardant une certaine capacité de transformation.

• SYN. : **1** *capricieux, changeant, flottant, fluctuant, incertain, instable, mobile, ondoyant, velléitaire ;* **3** *différent, inégal.* — CONTR. : **1** *continu, fixe, immuable, inébranlable, stable ;* **3** *constant, identique, invariable.*

◆ n. f. (sens 1, 1947, A. Lalande [*variable individuelle, prédicative*, 1968, Larousse] ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [*variable aléatoire, stochastique*, 1964, Larousse ; *variable dépendante*, 1876, Larousse ; *variable indépendante*, 1872, Littré] ; sens 3, 1964, Larousse [aussi *variable de décision* et *variable théorique*] ; sens 4, 1968, Larousse [aussi *variable indépendante*] ; sens 5, 1975, Larousse [aussi *variable globale, locale*]). **1.** En logique, terme indéterminé qui, dans une relation ou une fonction, peut être remplacé alternativement par divers termes déterminés (constantes) qui en sont les valeurs. || *Variable individuelle*, terme abstrait sans signification, entrant dans une fonction propositionnelle, et qui est susceptible d'être remplacé par une constante. || *Variable prédicative*, terme abstrait désignant un prédicat arbitraire. || **2.** Élément ou grandeur susceptible de prendre des valeurs numériques, algébriques, etc., différentes, comprises ou non entre certaines limites : *Le déterminisme se perd dans des systèmes à milliards de variables où l'œil de l'esprit ne peut plus suivre les lois* (Valéry). *C'est l'union d'une variable et d'un invariant qui fonde la forme verbale dans sa fonction de forme assertive d'un énoncé fini* (Benveniste). || *Variable aléatoire*, ou *variable stochastique*, en mathématiques et en statistique, grandeur qui peut prendre différentes valeurs à chacune desquelles est liée une probabilité. (On dit aussi GRANDEUR ALÉATOIRE.) || *Variable dépendante*, syn. de FONCTION. || *Variable indépendante*, celle dont on peut choisir à volonté la valeur dans un certain domaine. || **3.** *Variable autonome*, en statistique, variable dont la détermination est extérieure à un modèle économétrique. || *Variable de décision*, celle qui est extérieure à un modèle économétrique, mais qui dépend d'une autorité. || *Variable théorique*, celle qui

est introduite dans un modèle structurel, mais n'est pas directement observable. || **4.** *Variable dépendante,* en psychologie expérimentale, facteur modifié au cours d'une expérience par l'action de la variable indépendante ; en sociologie, dans l'étude d'un fait social, ensemble de faits remarqués par le sociologue et qui sont à expliquer par lui. || *Variable indépendante,* en psychologie expérimentale, facteur sur lequel agit l'expérimentateur et qu'il fait varier (quantitativement ou qualitativement) ; en sociologie, fait ou ensemble de faits qui, rattachés à un même phénomène social, sont considérés comme causes de ce phénomène. || **5.** En informatique, information identifiée par un nom ou par une adresse et pouvant prendre une valeur ou un ensemble de valeurs au cours du déroulement d'un programme. || *Variable globale,* celle qui est définie pour tout un programme. || *Variable locale,* celle qui est définie seulement au niveau d'un sous-ensemble d'instructions du programme.

variablement [varjabləmɑ̃] adv. (de *variable ;* v. 1380, *Aalma*). De façon variable. (Peu usité.)

variance [varjɑ̃s] n. f. (de *varier ;* début du XIIIe s., Chardry, au sens de « variation, hésitation » ; sens 1, 1933, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse [aussi *variance conditionnelle* ou *résiduelle*] ; sens 3, 1975, Larousse). **1.** Nombre maximal de facteurs dont on peut imposer simultanément la valeur dans un système physico-chimique. || **2.** En statistique, carré de l'écart type. || *Variance conditionnelle* ou *résiduelle,* moyenne des carrés entre les valeurs calculées et les valeurs observées. || **3.** *Variance d'une variable aléatoire,* moment centré d'ordre 2 de cette variable aléatoire, quand il existe, noté v(x) ou Var(X), X désignant la variable.

variant, e [varjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *varier ;* XIVe s., Cuvelier). Syn. vieilli de VARIABLE.

◆ **variant** n. m. (1933, Larousse [art. *sous-variants*]). En biologie, syn. vieilli de MUTANT.

variante [varjɑ̃t] n. f. (part. prés. fém. substantivé de *varier ;* 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, av. 1922, Proust [en musique et *variante d'un motif,* 1964, Larousse] ; sens 3, fin du XIXe s., d'après Robert, 1964 ; sens 4, 1972, *Dict. de linguistique* [pour les deux loc. et pour *variante combinatoire* — *variante,* « variante libre, en phonétique », 1964, Larousse]). **1.** Texte d'un auteur qui, dans un passage déterminé, diffère de la leçon communément admise, soit que la tradition manuscrite offre plusieurs leçons, soit que l'auteur lui-même ait rectifié le texte d'une première édition : *Les textes des auteurs anciens comportent de nombreuses variantes. Comparer les variantes du « Cid ».* || **2.** Reprise d'un développement littéraire, d'un thème artistique, sous une forme légèrement différente : *Certes la fantaisie, l'esprit de chaque marchand ou marchande introduisaient souvent des variantes dans les paroles de toutes ces musiques que j'entendais de mon lit* (Proust). || *Spécialem.* En musique, nom donné à une version facilitée ou adaptée à d'autres conditions vocales ou instrumentales que la version originale. || *Variante d'un motif,* réapparition de ce motif modifié, mais aisément reconnaissable, non soumise aux règles de la variation. || **3.** Action, chose, idée, etc., qui se distingue peu d'une autre, qui en est très voisine : *Ce nouveau procédé industriel n'est qu'une variante de l'ancien. L'égotisme est une variante culturelle de l'individualisme.* || **4.** *Variante libre,* ou *variante stylistique,* en linguistique, nom donné aux diverses formes que peuvent prendre certains phonèmes et certains morphèmes dans un contexte invariable, sans qu'il y ait modification du sens de l'énoncé : *Le « r » bourguignon et le « r » grasseyé sont des variantes libres du phonème* |r|, *unique en français. Dans les énoncés « Je le peux » et « Je le puis », on a affaire à deux variantes morphématiques libres.* || *Variante combinatoire,* nom donné aux diverses formes que prennent, de façon obligatoire, certains phonèmes et certains morphèmes dans des contextes différents, où ils ne sont donc pas commutables : *« All- », « i- » et « v- » sont les variantes combinatoires du radical du verbe français signifiant « aller ».* (On dit aussi ALLOPHONE et ALLOMORPHE.)

◆ **variantes** n. f. pl. (1842, Acad.). Légumes divers confits dans du vinaigre et servis comme condiment. (Vieilli.)

variateur [varjatœr] n. m. (de *variat[ion] ;* 1964, Larousse, au sens 1 ; sens 2, v. 1970). **1.** *Variateur de vitesse,* en mécanique, appareil permettant de transmettre le mouvement d'un arbre à un autre, avec possibilité de faire varier de façon continue la vitesse de rotation du second. || **2.** *Variateur électronique,* appareil autonome ou intégré à une perceuse électrique, et grâce auquel on peut, sans perdre de puissance, faire varier l'intensité du courant d'alimentation et, par voie de conséquence, la vitesse de rotation de la perceuse.

variation [varjasjɔ̃] n. f. (lat. *variatio,* action de varier, de *variatum,* supin de *variare,* varier [v. VARIER] ; 1314, Mondeville, au sens 1 [en linguistique, 1775, Condillac — *variation diachronique, géographique, sociale, situationnelle,* 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens 2, 1691, Ozanam ; sens 3-4, 1876, Larousse ; sens 5 et 7, 1964, Larousse ; sens 6, 1703, d'après Trévoux, 1752 ; sens 8, 1678, d'après Richelet, 1680 ; sens 9, 1972, *Dict. de linguistique ;* sens 10, 1812, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* 2e partie, p. 77 ; sens 11, 1904, Larousse ; sens 12, 1964, Larousse ; sens 13, 1932, Maurois). **1.** Différence qui affecte les caractères d'un phénomène au cours de son déroulement ou d'une chose dans le cours du temps : *À quelque temps de là, il se produisit, une nuit, une variation singulière de ce rêve, jusque-là toujours semblable à lui-même* (Aragon). *Il est sensible à toutes les variations de bruit* (Saint-Exupéry). *Une variation de débit, d'intensité lumineuse, de volume sonore. Une brusque variation de température. De constantes variations de prix.* || *Spécialem.* En linguistique, propriété d'une langue de n'être jamais identique soit dans le temps *(variation diachronique)* ou dans l'espace *(variation géographique),* soit dans différents groupes sociaux *(variation sociale),* soit, pour un même locuteur, dans différentes situations *(variation situationnelle).* || **2.** Inégalité du mouvement de la Lune, dont la période correspond à une lunaison, et qui provient de l'action perturbatrice du Soleil. || **3.** Ensemble des caractères biologiques qui font que les descendants ne sont pas strictement semblables à leurs ascendants. || **4.** Changement qui apparaît dans le cours de la vie d'une plante. || **5.** *Variations de climat,* syn. d'OSCILLATIONS CLIMATIQUES. || **6.** En musique, opération qui consiste à modifier une mélodie dans ses éléments secondaires : 1° en substituant à toute note originale (ou seulement à quelques notes) un groupe équivalent de valeurs moindres ; 2° en altérant le rythme ou la mesure ; 3° en changeant le mode ou le ton ; 4° en agissant sur l'harmonisation et la polymélodie ; 5° en combinant plusieurs procédés, à la seule condition que l'auditeur puisse percevoir le thème original. || **7.** Enchaînement chorégraphique figurant dans un grand pas de deux. || **8.** Angle formé par l'aiguille d'un compas et le méridien géographique. || **9.** En linguistique, syn. de VARIANTE LIBRE. || **10.** *Calcul des variations,* branche de l'analyse mathématique, développée par Euler et Lagrange, dont le but est de déterminer les minimums et les maximums d'une intégrale dans certaines conditions. || **11.** *Variation d'une fonction « $y(x)$ »,* différence, nommée δy, entre une fonction faiblement différente de $y(x)$ et cette dernière. || **12.** *Coefficient de variation,* en statistique, rapport, exprimé généralement sous forme de pourcentage, de l'écart type à la moyenne. (On dit aussi COEFFICIENT DE DISPERSION.) || **13.** *Variations concomitantes,* V. CONCOMITANT, E.

● SYN. : **1** *écart, fluctuation, modification, oscillation, saute.*

variationnel, elle [varjasjɔnɛl] adj. (de *variation ;* 1968, Larousse). Qui se rapporte à la variation d'une grandeur physique.

varice [varis] n. f. (lat. *varix, varicis,* varice ; 1314, Mondeville). Dilatation localisée et permanente d'une veine, particulièrement fréquente aux jambes, et due à la pression du sang contre un tissu affaibli.

varicelle [varisɛl] n. f. (dér. irrégulier de *variole* ; 1764, d'après le *Dict. des sciences naturelles,* LVI, 31). Maladie très contagieuse, mais sans gravité, due à un virus, atteignant surtout les enfants et caractérisée par une éruption de taches rouges, puis de pustules provoquant de la démangeaison. (On l'appelait autref. PETITE VÉROLE VOLANTE.)

varicocèle [varikɔsɛl] n. m. ou f. (de *varice,* sur le modèle de *cirsocèle,* varicocèle [v. 1560, Paré], gr. *kirsoskêlê,* même sens, de *kirsos,* varice, et de *kêlê,* tumeur ; 1716, Dionis [table]). Tumeur formée par la dilatation variqueuse des veines du cordon spermatique et du scrotum.

• REM. Il semble que, dans l'usage, le masculin soit le genre le plus employé.

varié, e [varje] adj. (lat. *variatus,* varié [part. passé adjectivé de *variare* — v. l'art. suiv.], ou part. passé du franç. *varier* ; 1314, Mondeville, au sens 1 [*musique variée,* 1964, Larousse ; *terrain varié,* 1872, Littré] ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1876, Larousse [« orné de différentes couleurs », 1671, Pomey] ; sens 4, 1314, Mondeville ; sens 5, 1765, *Encyclopédie* [*mouvement uniformément varié,* 1803, Carnot, p. 15]). **1.** Se dit de ce qui présente simultanément ou successivement des différences sensibles ou des éléments qui contrastent entre eux (au sing.) : *Le sonnet d'Arvers est d'un développement moins varié que les Lusiades* (Giraudoux). *Le Jura offre à la vue un paysage très varié. Ce restaurant propose un menu assez varié. Un supermarché où le choix des produits est très varié.* || *Musique variée,* musique appartenant à un genre facile et léger. || *Terrain varié,* terrain militaire utilisé pour l'instruction tactique des unités, et caractérisé par la diversité de ses aspects (coupures, couverts, dénivellations, etc.). || **2.** *Air varié,* en musique, air suivi de variations. || **3.** En architecture, se dit d'une partie composée de matériaux de diverses couleurs. || **4.** Se dit de choses qui diffèrent nettement les unes des autres (au plur.) : *Les écritures et le style des lettres aussi variés que leur orthographe* (Flaubert). *On constata des réactions variées dans l'auditoire. Des échantillons très variés. Des hors-d'œuvre variés.* || **5.** *Mouvement varié,* celui dans lequel la vitesse est fonction du temps. || *Mouvement uniformément varié,* celui dont la vitesse croît ou décroît proportionnellement au temps.

• SYN. : **1** *composite, divers, multiple ;* **4** *différent, dissemblable.* — CONTR. : **4** *identique, semblable.*

varier [varje] v. tr. (lat. *variare,* diversifier, nuancer, mettre de la variété dans, être nuancé ou divers, différer, de *varius,* varié, divers, différent ; v. 1155, Wace, aux sens 1-3 ; sens 4, 1765, *Encyclopédie,* XVI, 846). **1.** Rendre un tout différent en modifiant un ou plusieurs de ses éléments : *Une comptabilité que varie à tout moment la nature des partages* (Balzac). *Souvent elle variait sa coiffure, elle se mettait à la chinoise, et boucles molles* (Flaubert). || **2.** Introduire de la diversité dans une chose : *Les Levantins abondaient à Venise ; leurs pelisses, leurs amples habits aux couleurs éclatantes variaient pittoresquement la foule* (Gautier). *Savoir varier son style, son débit.* || **3.** Employer des choses, des éléments qui contrastent entre eux : *Varier les expressions, les tournures dans le style. Varier ses aliments. Varier ses plaisirs, ses lectures.* || **4.** *Varier un air,* broder sur cet air, le développer sans en changer le motif.

• SYN. : **1** *changer, modifier, transformer ;* **2** *bigarrer, chamarrer, diversifier, nuancer.*

◆ v. intr. (sens I, 1-2, v. 1190, Marie de France [en parlant d'un terme grammatical, 1964, Robert] ; sens I, 3, 1727, Fontenelle ; sens II, 1, XII[e] s., *Naissance du chevalier au cygne ;* sens II, 2, 1694, Acad.).

I. AVEC UN SUJET NOM DE CHOSE. **1.** Présenter des modifications, des changements plus ou moins fréquents dans le temps : *Sa physionomie varie d'un jour à l'autre. Le temps varie de façon très capricieuse.* || **2.** Présenter des différences qualitatives ou quantitatives : *Des coutumes qui varient considérablement d'une région à l'autre. Les goûts varient beaucoup selon les générations. En peu de temps, les prix ont varié du simple au double. Entre la nuit et le jour, la température ne varie pas de plus d'un degré sous ce climat très doux.* || *Varier en genre, en nombre, en personne,* s'accorder au point de vue du genre, du nombre, de la personne, en parlant d'un terme grammatical. || **3.** Prendre différentes valeurs entre des limites : *Une grandeur qui varie de zéro à l'infini. Faire varier une donnée, un paramètre.*

II. AVEC UN SUJET NOM DE PERSONNE. **1.** Changer d'attitude, d'opinion, être inconséquent avec soi-même : *Le moyen de ne pas varier, c'est de ne pas penser* (Renan). *J'ai varié, je varierai encore. À tout moment, je sens en moi une profonde disposition à changer, qui se confond avec l'instinct de vivre* (Green). || **2.** En parlant de plusieurs personnes ou de plusieurs groupes, être d'avis différents à un moment donné : *Sur le sort de Louis XVII, les historiens varient. Les médecins varient sur le remède à ordonner à ce malade.*

• SYN. : **I, 1** *changer, évoluer, se modifier, se transformer ;* **2** *différer.* || **II, 1** *flotter, fluctuer, osciller.*

◆ **se varier** v. pr. (v. 1180, *Vie de saint Evroult,* au sens de « s'altérer, se corrompre » ; sens class., 1654, Racan). *Class.* Se ménager des variations, se différencier : *La nature se varie dans l'homme* (Saint-Évremond).

variété [varjete] n. f. (lat. *varietas,* diversité [au pr. et au fig.], inconstance, de *varius,* varié, divers, différent ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens de « ornements variés pour embellir les habits » ; sens 1 et 3, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 2, 1736, Voltaire ; sens 4, 1690, Furetière [au fig., av. 1794, Chamfort] ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Qualité, caractère de ce qui est varié, composé d'éléments divers : *C'est surtout dans la race humaine que l'infini de la variété se manifeste d'une manière effrayante* (Baudelaire). *La variété même des sentiments que j'éveille est pour moi un parterre charmant* (Louÿs). *New York manque de variété : un seul gratte-ciel permettrait de reconstituer une bonne partie de la ville* (Green). *La variété des humeurs, des goûts.* || **2.** Caractère de ce qui est présenté de manières différentes : *Comme il n'y pas cent façons de traiter la foule, il y a peu de variété dans les méthodes oratoires* (Duhamel). || **3.** Caractère opposé ou différent des parties d'un tout : *La variété des couches sociales représentées par ce groupe parlementaire est grande. La variété des occupations fait tout l'intérêt des vacances. Il y a dans le pays, à ce sujet, une grande variété d'opinions.* || **4.** Groupe animal ou végétal plus petit que l'espèce, et dont les représentants possèdent un caractère commun héréditairement transmissible, qui les différencie des individus des autres variétés de la même espèce : *Une variété d'huîtres, de roses ;* et au fig. : *Je comprends alors la réflexion de Victor Legrand qui disait à sa femme, quelque temps après leur mariage : « Toi, ma petite, tu es par bonheur, fille unique. Tu es seule de la variété »* (Duhamel). || **5.** Genre de musique facile, qui est à la portée d'un public très large : *Des disques de variété.*

• SYN. : **1** *diversité ;* **2** *nuance, variante ;* **3** *changement, différence, dissemblance, disparité, variation.*

◆ **variétés** n. f. pl. (sens 1, 1913, Larbaud ; sens 2, 1798, Acad.). **1.** Spectacle composé de divers numéros sans lien entre eux (chansons, musique de danse, exercices d'adresse, etc.) : *Une émission de variétés à la télévision.* || **2.** Titre de certains recueils composés de morceaux littéraires nombreux et variés.

varietur (ne) [nevarjetyr] loc. adv. ou adj. (loc. lat. signif. proprem. « pour qu'il n'y ait pas de changement », de la conj. *nē,* « pour que... ne... pas », et de *varietur,* 3[e] pers. du subj. prés. passif de *variare,* varier [v. VARIER] ; 1579, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* IX, 78 [*édition ne varietur,* 1907, Larousse]). Dans la langue juridique, s'emploie pour indiquer qu'on appose sur un acte un paraphe empêchant toute substitution de pièce. || *Édition ne varietur,* V. ÉDITION.

variocoupleur [varjokuplœr] n. m. (de *vario-,* élément tiré de *varier,* et de *cou-*

pleur ; 1933, Larousse). Appareil constitué par deux enroulements, l'un fixe et l'autre mobile, chaque enroulement appartenant à un circuit différent, mais couplés l'un à l'autre de façon inductive, le taux de couplage étant réglable.

variole [varjɔl] n. f. (bas lat. *variola,* variole [VIe s.], proprem. « maladie tachetée », du lat. class. *varius,* varié, tacheté, moucheté ; v. 1398, *Somme Me Gautier,* au sens 1 [au plur. ; au sing., 1761, d'après le *Dict. des sciences médicales,* LIX, 31] ; sens 2, 1872, Littré [aussi pour le mouton et la vache ; pour le cheval, 1876, Larousse] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Maladie infectieuse, très contagieuse, due à un virus filtrant et caractérisée par une éruption de taches rouges devenant des pustules qui laissent, après guérison, des cicatrices permanentes. ‖ **2.** Nom de diverses maladies infectieuses et contagieuses affectant certains animaux domestiques : *La variole aviaire s'observe chez la poule, le dindon et le pigeon. Variole de la chèvre, du porc.* ‖ *Variole du cheval,* syn. de HORSE-POX. ‖ *Variole du mouton,* syn. de CLAVELÉE. ‖ *Variole de la vache,* syn. de COW-POX. ‖ **3.** Nom donné au rhizoctone brun, maladie de la pomme de terre caractérisée par des croûtes sclérotiques d'un brun noirâtre à la surface des tubercules.

variolé, e [varjɔle] adj. (de *variole ;* 1829, Boiste [au fig., 1842, Acad.]). Qui est marqué de cicatrices laissées par la variole. ‖ *Fig.* Qui est parsemé de marques analogues à celles de la variole : *La figure de l'oncle, variolée de points noirs* (Huysmans).

◆ n. (1876, Larousse). Personne marquée de la variole.

varioleux, euse [varjɔlø, -øz] adj. (de *variole ;* 1766, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens actuel, 1771, Trévoux). Qui appartient à la variole ; qui la caractérise : *Une éruption varioleuse. Des boutons varioleux.* (On dit aussi VARIOLIQUE en ce sens [1764, *Journ. de médecine,* XX, 472].)

◆ n. (1812, Mozin). Personne atteinte de la variole.

varioliforme [varjɔlifɔrm] adj. (de *varioli-,* élément tiré de *variole,* et de *forme ;* avr. 1833, *Transactions médicales,* XII, 65). Qui présente certains signes de la variole.

variolique adj. V. VARIOLEUX, EUSE.

varioloïde [varjɔlɔid] n. f. (de *variolo-,* élément tiré de *variole,* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1834, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* V, 116). Forme atténuée de la variole : *On voyait sur son visage quelques traits de varioloïde* (M. Prévost).

variolo-vaccin [varjɔlovaksɛ̃] n. m. (de *variolo-,* élément tiré de *variole,* et de *vaccin ;* 1904, Larousse). Virus variolique inoculé à un animal, à un veau de préférence, puis réinoculé à l'homme, dans le dessein de l'immuniser, par atténuation de passage, contre la variole.

variomètre [varjomɛtr] n. m. (de *vario-,* élément tiré de *varier,* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1923, Larousse, au sens de « appareil employé en T.S.F. pour accorder les antennes » ; sens 1, 1949, Larousse ; sens 2-3, 1964, Larousse). **1.** Manomètre différentiel permettant, à bord d'un avion, de mesurer la vitesse ascensionnelle de manière précise. ‖ **2.** Appareil électrique servant à la mesure des inductances propres et des inductances mutuelles. ‖ **3.** *Variomètre magnétique,* syn. de MAGNÉTOMÈTRE.

variorum [varjorɔm] n. m. (mot lat., abrév. de la loc. *editio cum notis variorum scriptorum,* « édition avec des notes de divers auteurs », de *editio,* édition [v. ÉDITION], *cum,* avec [suivi de l'ablatif], *notis,* ablatif plur. de *nota,* note [v. NOTE], *variorum,* génitif masc. plur. de l'adj. *varius,* divers, et *scriptorum,* génitif plur. du n. m. *scriptor,* écrivain, auteur [de *scriptum,* supin de *scribere,* écrire] ; 1721, Trévoux). Terme qui désignait anciennement un ouvrage classique imprimé avec des notes de divers commentateurs.

variotonique [varjotɔnik] adj. (de *vario-,* élément tiré de *varier,* et de *ton* 3 ; 1964, Larousse). Se dit d'une intonation propre à traduire les nuances des sentiments ou des raisonnements.

variqueux, euse [varikø, -øz] adj. (lat. *varicosus,* qui a des varices, variqueux, de *varix, varicis,* varice ; v. 1363, Chauliac, écrit *varicoux* [*variqueux,* 1541, Canappe], au sens de « affecté de varices » ; sens actuel, 1872, Littré [aussi *ulcère variqueux*]). Qui se rapporte, qui est dû aux varices : *Affection variqueuse.* ‖ *Ulcère variqueux,* V. ULCÈRE.

varistance [varistɑ̃s] n. f. (contract. de *var[iable]* et de *[rés]istance ;* 1964, Larousse). Élément semi-conducteur à base de carbure de silicium, dont la résistance varie avec la tension appliquée à ses bornes.

variure [varjyr] n. f. (de *varier ;* 1964, Larousse). Silhouette présentée par le panneton d'une clé.

varlet [varlɛ] n. m. (var. de *vaslet,* même sens [v. 1180, Godefroy], forme anc. de *valet ;* XIIIe s., La Curne). À l'époque féodale, fils de noble placé auprès d'un grand seigneur pour faire l'apprentissage de chevalier.

varlopage [varlɔpaʒ] n. m. (de *varloper ;* 1876, Larousse). Action de varloper.

varlope [varlɔp] n. f. (mot des parlers du Nord-Est, empr. du néerl. *voorloper,* varlope, proprem. « qui court devant », de *voor,* devant, et de *loopen,* courir [anc. *lôpen*] ; fin du XVe s., Godefroy, écrit *vrelope ;* 1564, J. Thierry, écrit *vuarloppe ; varlope,* 1660, Oudin). Grand rabot muni d'une poignée et qu'on manie à deux mains pour dresser une pièce de bois.

varloper [varlɔpe] v. tr. (de *varlope* [v. l'art. précéd.] ; 1546, Rabelais, écrit *vrelopper,* puis 1836, Acad., écrit *varloper*). Aplanir à la varlope : *Varloper une planche, un plateau.*

varmètre [varmɛtr] n. m. (de *var* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse). Appareil qui sert à mesurer une puissance réactive en vars.

varretée [varte] n. f. (origine obscure ; 1876, Larousse). Ganse qui joint deux filets de pêche.

varron [varɔ̃] n. m. (mot de l'anc. provenç. signif. « bouton, pustule », dér. de *bare,* larve d'insecte, tumeur produite par cette larve, lat. *varus,* pustule, petit bouton sur la peau ; 1607, Mizauld, écrit *varon,* au sens de « bouton au visage » ; écrit *varron,* au sens 1, mai 1911, *Larousse mensuel,* II, 124 ; sens 2, 1970, Robert ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Larve qui vit en parasite dans la peau des bovins en y déterminant des tumeurs perforantes, qui rendent le cuir inutilisable. ‖ **2.** Tumeur provoquée par cette larve. ‖ **3.** Trou laissé par cette larve dans le cuir.

varroné, e [varɔne] adj. (de *varron ;* 1923, Larousse). Se dit d'une peau, d'un cuir troués ou gâtés par les varrons.

varsovienne [varsɔvjɛn] n. f. (de *Varsovie,* n. de la capitale de la Pologne [la danse étant d'inspiration polonaise] ; 1876, Larousse). Danse inspirée des danses polonaises la mazurka et la polka, et qui a été créée en France vers 1854.

varus, vara [varys, vara] adj. (lat. *varus,* tourné en dehors, cagneux, qui a les genoux tournés en dedans et les pieds tournés en dehors ; 1904, Larousse). En médecine, se dit du pied ou de la jambe qu'affecte une déviation dirigée vers l'axe du corps : *Pied varus. Cuisse vara.*

◆ **varus** n. m. (1839, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* X, 307). Cette déviation elle-même.

varve [varv] n. f. (suédois *varv,* révolution périodique ; 1964, Larousse). Couche géologique constituée d'un lit fin et d'un lit grossier, correspondant à une année de sédimentation glaciaire.

vasard, e [vazar, -ard] adj. (de *vase* 2 ; 1687, Desroches, 244). Se dit d'un fond constitué de vase molle : *Côte vasarde.*

◆ **vasard** n. m. (1872, Littré). Fond constitué de sable mêlé de vase.

vasa-vasorum [vazavazorɔm] n. m. pl. (loc. du lat. scientif. moderne signif. proprem. « vaisseaux des vaisseaux », du nominatif [*vasa*] et du génitif plur. [*vasorum*] du lat. class. *vas,* vase, vaisseau ; 1876, Larousse). Nom donné aux vaisseaux qui irriguent les parois des gros troncs sanguins.

vasculaire [vaskylɛr] adj. (dér. savant [pour servir d'adj. à *vaisseau*] du lat. *vasculum,* petit vase, dimin. de *vas,* vase, vaisseau ; 1721, Trévoux, au sens 2 [en botanique, 1845, Bescherelle] ; sens 1, 1810, Capuron [*médicament vasculaire,* 1972, Domart et Bourneuf ; ...*tumeur vasculaire,* 1872, Littré ; *troubles vasculaires,* 1964, Larousse] ; sens 3, 1er semestre 1807, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* p. 89). **1.** Qui a rapport aux vaisseaux de l'organisme, et particulièrement aux vaisseaux sanguins : *Système vasculaire. Membrane vasculaire. Rupture vasculaire.* || *Médicament vasculaire,* médicament qui agit sur les vaisseaux sanguins soit pour les dilater (vasodilatateur), soit pour diminuer leur calibre (vaso-constricteur). || *Nævus vasculaire,* ou *tumeur vasculaire,* syn. d'ANGIOME. || *Troubles vasculaires,* ceux qui résultent d'un défaut d'irrigation des tissus dû à un spasme, à une thrombose, à une embolie ou, au contraire, à une rupture vasculaire. || **2.** *Tissu vasculaire,* tissu irrigué par de nombreux vaisseaux sanguins, en anatomie ; en botanique, celui qui comporte des vaisseaux conduisant la sève. || **3.** *Plantes vasculaires,* celles dont le tissu possède des vaisseaux (spermaphytes et ptéridophytes).

vascularisation [vaskylarizasjɔ̃] n. f. (de *vascularis[é] ;* 1846, A. Bossu [II, 537], aux sens 1-2 ; sens 3, 1972, Domart et Bourneuf [« formation pathologique... », 1872, Littré]). **1.** Répartition des vaisseaux dans un organe, une région. || **2.** Densité du réseau vasculaire : *Une forte vascularisation.* || **3.** Formation du réseau des artères et des veines dans l'embryon à partir du mésenchyme. || Formation pathologique de vaisseaux dans un organe, un tissu : *La vascularisation des cancers est anarchique.*

vascularisé, e [vaskylarize] adj. (dér. savant de *vasculaire ;* 1846, A. Bossu, II, 537). Qui est irrigué par des vaisseaux : *Le cœur est un muscle abondamment vascularisé.*

vascularite [vaskylarit] n. f. (dér. savant de *vasculaire ;* 1933, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1972, Domart et Bourneuf). **1.** Inflammation des vaisseaux. || **2.** *Vascularite nodulaire,* inflammation du derme provoquant des nodules cutanés siégeant habituellement aux jambes.

vasculo-nerveux, euse [vaskylonɛrvø, -øz] adj. (de *vasculo-,* élément tiré de *vasculaire,* et de *nerveux ;* 1872, Littré). Qui est formé de vaisseaux et de nerfs : *Le paquet vasculo-nerveux du cou.*

1. vase [vɑz] n. m. (lat. *vas. vasis,* vase, vaisseau, pot ; 1539, R. Estienne, au sens 1 [*en vase clos,* 1953, Robert, art. *clos ; vase de nuit...,* v. 1820, d'après le *FEW,* VII, 213 *b ; vase de théâtre,* 1872, Littré] ; sens 2, 1660, Brébeuf [*vase d'élection...,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné] ; sens 3, 1872, Littré [aussi dans un croissant de cheminée — « ornement qu'on met au-dessus des corniches », 1690, Furetière] ; sens 4, av. 1696, La Bruyère [« forme donnée aux arbres fruitiers... », 1845, Bescherelle] ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Récipient de matière et de forme très variables, servant à toutes sortes d'usages : *De grands vases d'argent remplis de glace pilée* (Claudel). *Un vase de Sèvres. Un vase à fleurs.* || *En vase clos,* V. CLOS, E 1. || *Vase de nuit,* ou simplem. *vase,* syn. de POT DE CHAMBRE. || *Vase de théâtre,* grand récipient d'airain que les Anciens plaçaient en face de la scène pour répercuter la voix des acteurs. || **2.** *Fig.* et *littér.* Personne considérée comme le réceptacle de quelque chose (s'emploie souvent dans un contexte religieux) : *Laissez-moi* [...] | *Atteindre au fond de votre cœur cette eau dont Dieu vous a faite le vase !* (Claudel). *À plaisir elle semblait insister et s'étendre sur la prostitution de ce vase de beauté qu'elle était, blanc comme la statue elle-même* (Louÿs). || *Vase d'élection, vase d'élite,* personne que Dieu a choisie pour la combler de sa grâce. || **3.** Ornement ajouté au haut d'un pilastre de rampe. || Ornement qui termine la partie libre d'un croissant de cheminée. || **4.** Corolle d'une fleur affectant la forme d'un vase : *Elle* [la tulipe] *a un beau vase ou un beau calice* (La Bruyère). || Forme donnée aux arbres fruitiers dont les branches sont redressées en cercle, de sorte que l'ensemble représente un gobelet. || **5.** *Vase d'expansion,* dans une installation de chauffage central, réservoir placé à la partie haute de cette installation et comprenant un trop-plein qui s'écoule à l'air libre.

◆ **vases** n. m. pl. (sens 1, 1863, Littré [art. *communicant* 1] ; sens 2, 1694, Acad.). **1.** *Vases communicants,* récipients qui communiquent entre eux par des tubes ou des ouvertures, et qui servent à l'étude de l'équilibre des liquides. || **2.** *Vases sacrés,* dans la liturgie catholique, ceux qui sont destinés à la célébration de la messe (calice et patène) ou à la conservation de l'eucharistie (ciboire, custode des malades, lunule).

2. vase [vɑz] n. f. (germ. **wása,* vase ; v. 1155, Wace [rare av. le XVe s. ; *ver de vase,* 1er oct. 1874, *Revue des Deux Mondes,* p. 606]). Dépôt de particules très fines qui s'accumule au fond ou au bord des rivières, des étangs, de la mer, et dans lequel il est impossible de prendre pied : *L'eau semblait claire. La vase du fond était d'un gris presque vert, douce aux yeux comme un velours* (Bernanos). || *Ver de vase,* larve d'un moucheron, qui vit dans la vase des étangs et des fossés, et qui est utilisée comme appât par les pêcheurs.

● SYN. : *boue, bourbe, fange, limon.*

vasectomie [vazɛktɔmi] n. f. (de *vas[o]-* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; fin du XIXe s., d'après Robert, 1964 [Robert, 1977, date le mot de 1933]). Résection chirurgicale des canaux déférents.

vaseline [vazlin] n. f. (mot anglo-améric. désignant une sorte de graisse minérale, formé avec l'allem. *Was[ser],* eau, le gr. *el[aion],* huile d'olive, et le suff. scientif. *-ine ;* 1877, *Année scientifique et industrielle,* d'après Robert, 1964). Graisse minérale tirée des résidus de la distillation des pétroles naturels, et utilisée comme excipient pour les pommades : *Ses mains sont grasses de charbon et de vaseline parfumée* (Cayrol). *Enduire un thermomètre de vaseline pour en faciliter la pénétration.* || *Huile de vaseline,* V. HUILE.

vaseliner [vazline] v. tr. (de *vaseline ;* 1904, Larousse). Enduire de vaseline : *Vaseliner une brûlure, une plaie.*

vaselinome [vazlinom] n. m. (dér. savant de *vaseline ;* 1933, Larousse). Tuméfaction sous-cutanée causée par l'injection sous la peau de médicaments dont l'excipient contient de la vaseline.

vaseusement [vɑzøzmɑ̃] adv. (de *vaseux ;* 29 nov. 1967, *le Monde*). *Fam.* De façon peu claire, imprécise. (Peu usité.)

vaseux, euse [vɑzø, -øz] adj. (de *vase* 2 ; 1484, Garcie, au sens 1 ; sens 2, v. 1883, Esnault ; sens 3, 1964, Robert [« confus » — en parlant d'un exposé —, 1903, Esnault] ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Qui est constitué par de la vase, chargé de vase : *Ce Danube qui touche au Rhin par ses sources et par ses bouches vaseuses aux flots qui vont vers le Bosphore* (Nerval). *Le fond vaseux d'un étang.* || **2.** *Fam.* Se dit d'une personne qui est physiquement et intellectuellement dans un état d'engourdissement, de malaise, comme au lendemain d'excès : *J'ai voulu causer avec lui* [Norpois] *après le dîner, je ne sais pas si c'est l'âge, ou la digestion, mais je l'ai trouvé d'un vaseux. Il me semble qu'on aurait eu besoin de le doper* (Proust). *Vous cafouillez, mon cher Bérenger, vous êtes encore vaseux* (Ionesco). || **3.** *Fam.* Se dit de ce qui témoigne de cet état d'hébétude : *Ah ! que le réveil est douloureux, vaseux* (Triolet). *Un exposé complètement vaseux. Des idées plutôt vaseuses.* || **4.** *Fam.* Qui est très médiocre : *Un devoir vaseux. Ne sortir que des astuces vaseuses.*

● SYN. : **1** *boueux, bourbeux, envasé, fangeux, limoneux.*

◆ **vaseux** n. m. (1964, Larousse). *Fam.* Ver de vase.

vasiducte [vazidykt] n. m. (de *vasi-,* var. de *vaso-,* et de *-ducte,* lat. *ductus,* conduite, de *ductum,* supin de *ducere,* conduire ; 1872, Littré). Faisceau vasculaire qui court entre les deux enveloppes d'une graine, et fait communiquer le hile et la chalaze.

vasière [vazjɛr] n. f. (de *vase* 2 ; 1415, Godefroy, au sens 2 ; sens 1, 1872, Littré [*wasier,* n. m., même sens, 1282, Godefroy] ; sens 3, 1872, Littré ; sens 4, 1966, Larousse). **1.** Endroit vaseux : *Tout était à eux, toutes ces vasières, tous ces roseaux*

(A. de Châteaubriant). || **2.** Réservoir aménagé au point le plus haut d'un marais salant pour y stocker, entre deux grandes marées, les eaux destinées à son alimentation. || **3.** Parc à moules. || **4.** Zone littorale, partie d'estuaire couverte de vase et comprise dans la zone interstitielle.

vasistas [vazistɑs] n. m. (emploi plaisant de la loc. allem. *was ist das ?*, « qu'est-ce que c'est » [question que l'on pose souvent à travers un guichet], de *was*, quoi, qu'est-ce que, de *ist*, 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *sein*, être, et de *das*, cela ; 1776, J. F. C. Morand, écrit *wass-ist-dass ;* 1784, *Studia neophilologica* [XXXVI, 329], écrit *wasistas ; vasistas*, 1798, Acad.). Petit vantail pivotant sur un de ses côtés, pratiqué dans une paroi, et qu'on peut ouvrir pour parler à quelqu'un, observer ce qui se passe, donner de l'air : *Je m'étais hissé à pas de loup sur mon échelle afin de voir par le vasistas que je n'ouvris pas* (Proust).

• SYN. : *lucarne, tabatière.*

vaso- [vazo], premier élément, tiré du lat. *vas, vasis*, vase, vaisseau, pot, et qui entre dans la composition de quelques termes de médecine.

vaso-constricteur, trice [vazokɔ̃striktœr, -tris] adj. et n. (de *vaso-* et de *constricteur ;* 4 avr. 1859, *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences,* XL VIII). Qui diminue le calibre des vaisseaux sanguins, ou règle leur constriction : *Nerf vaso-constricteur. Un malade qui doit prendre des médicaments vaso-constricteurs.*

vaso-constriction [vazokɔ̃striksjɔ̃] n. f. (de *vaso-* et de *constriction ;* 1888, Larousse). Diminution naturelle ou provoquée du calibre des vaisseaux sanguins.

vaso-dilatateur, trice [vazodilatatœr, -tris] adj. et n. (de *vaso-* et de *dilatateur ;* avr. 1859, *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences,* XL VIII). Qui augmente le calibre des vaisseaux sanguins : *La papavérine est une substance vaso-dilatatrice.*

vaso-dilatation [vazodilatasjɔ̃] n. f. (de *vaso-* et de *dilatation ;* 1888, Larousse). Augmentation naturelle ou provoquée du calibre des vaisseaux sanguins.

vaso-moteur, trice [vazomɔtœr, -tris] adj. (de *vaso-* et de *moteur ;* 1861, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* XXXII, 15 [*nerfs vaso-moteurs,* 1872, Littré ; *troubles vaso-moteurs,* 1896, Ribot, p. 113]). Qui a rapport aux variations du calibre des vaisseaux sanguins, et, par suite, à leur débit. || *Nerfs vaso-moteurs,* filets nerveux qui se distribuent sur la paroi musculaire des vaisseaux et qui déterminent leur contraction ou leur relâchement. || *Troubles vaso-moteurs,* troubles de la circulation en rapport avec des troubles fonctionnels du système nerveux végétatif.

vaso-motricité [vazomɔtrisite] n. f. (de *vaso-* et de *motricité ;* 1966, Larousse). Fonction régulatrice de la circulation du sang chez les vertébrés, et qui s'exerce par le réglage du diamètre des petites artères.

vasoplégie [vazopleʒi] n. f. (de *vaso-* et de *-plégie,* du gr. *plêgê,* coup ; 1964, Larousse). Vaso-dilatation généralisée, provoquée par certains médicaments et utilisée en anesthésie.

vasopressine [vazoprɛsin] n. f. (de *vaso-* et de *press[ion]* ; 1953, Larousse). Hormone du lobe postérieur de l'hypophyse, qui contracte les artères, élève la tension artérielle et inhibe l'élimination d'eau par le rein.

vasotomie [vazotɔmi] n. f. (de *vaso-* et de *-tomie,* du gr. *tomê,* coupure, ablation, dér. de *temnein,* couper ; 1953, Larousse). Syn. vieilli de VASECTOMIE.

vasouillage [vazujaʒ] n. m. (de *vasouiller ;* 1975, Larousse). *Fam.* Action de vasouiller ; résultat de cette action : *Cet exposé n'est qu'un obscur vasouillage.*

vasouillard, e [vazujar, -ard] adj. (de *vasouiller ;* 1916, Esnault, au sens 1 ; sens 2, 1953, J. Perret, p. 72). **1.** *Fam.* Qui vasouille par manque de lucidité, par fatigue ; qui manque d'énergie, fatigué : *Il s'est senti vasouillard* (Bourdet). || **2.** *Fam.* Se dit de ce qui dénote une grande incertitude, un manque de netteté : *Une réponse vasouillarde. Une intrigue vasouillarde.*

• SYN. : **1** *abattu, flagada* (pop.), *flapi* (fam.), *mal en point, mal fichu* (fam.) ; **2** *confus, fumeux, nébuleux, vague, vaseux* (fam.).

vasouiller [vazuje] v. intr. (dér. fam. de *vaseux ;* 1904, Esnault, au sens de « fainéanter » ; sens 1, 1908, Esnault ; sens 2, 1932, Céline). **1.** *Fam.* Hésiter, s'empêtrer dans ses propos ou dans ses actes : *Je montrerai que si je vasouille dans les discours, je reste solide pour l'action* (Romains). *Un candidat qui vasouille à l'oral.* || **2.** *Fam.* En parlant de choses, se développer, évoluer d'une manière peu satisfaisante : *Une affaire qui commence à vasouiller.*

vasque [vask] n. f. (ital. *vasca,* vasque, empr. des parlers de l'Italie méridionale [où le mot signifie « cuve du pressoir »], lat. *vascula,* plur. [pris pour un fém. sing. en lat. pop.] de *vasculum,* petit vase, dimin. de *vas,* vase, vaisseau, pot ; 1548, *Comptes des bâtiments du Roi* [II, 317], au sens 1 [rare av. le début du XIXe s.] ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1904, Larousse [illustration]). **1.** Bassin large et peu profond où se déverse l'eau d'une fontaine : *L'eau pure des vasques soupire* (Samain). *La peau du cou* [il s'agit de la statue géante d'un cheval], *plissée par un mouvement de la tête, s'incurvait géométriquement comme une vasque marine onduleuse* (Louÿs). || **2.** Bassin naturel de forme évasée : *C'était une grande vasque de rochers alimentée par un ruisseau dont on avait capté le cours* (Duras). || **3.** Coupe large et peu profonde servant à décorer les tables.

vassal, e, aux [vasal, -o] n. (lat. mérovingien *vassallus,* vassal, de *vassus,* serviteur, gaulois **vasso-,* homme ; 1080, *Chanson de Roland* [*grands vassaux,* 1748, Montesquieu]). Personne liée à un suzerain par les obligations de la féodalité et tenue de lui rendre des services personnels : *Tous ceux qui tenaient des terres du seigneur (ceux que la langue féodale nommait proprement des vassaux)* [Tocqueville]. || *Grands vassaux,* ceux qui relevaient du roi.

◆ n. et adj. (1530, Palsgrave, 278). Personne, communauté, entreprise qui se trouve sous la dépendance totale d'une autre : *Ce patron a fait de ses employés de véritables vassaux. Du meurtrier les nations vassales | Courbent leur front tremblant* (Hugo).

vassalique [vasalik] adj. (de *vassal ;* 1964, Larousse [*vassalitique,* même sens, 1829, Boiste]). Relatif à la vassalité : *Le régime vassalique.*

vassalisation [vasalizasjɔ̃] n. f. (de *vassaliser ;* av. 1951, A. Gide). État de soumission complète : *Est-il admissible qu'ici l'Église le subordonne, le soumette !... Quel discrédit entraîne pareille vassalisation !* (Gide).

vassaliser [vasalize] v. tr. (de *vassal ;* milieu du XIXe s. [d'après Robert, 1967], puis 1949, Larousse). Asservir, soumettre aux exigences les plus étroites : *Se réserver des possibilités illimitées de prélèvement sur notre production agricole vassalisée, quoi de plus habile ?* (Gide).

• SYN. *bâillonner, enchaîner, garotter, inféoder, museler, subjuguer.* — CONTR. : *libérer.*

vassalité [vasalite] n. f. (dér. savant de *vassal ;* fin du XVIIe s., Saint-Simon, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1933, Larousse ; sens 4, av. 1850, Balzac). **1.** Condition de vassal. || **2.** Système féodal reposant sur l'existence de liens entre suzerains et vassaux. || **3.** Soumission juridique d'un État inférieur à un État supérieur, ou État suzerain. || **4.** *Fig.* État de sujétion, de dépendance étroite : *Une menace latente qui ne lui laissait* [à la France], *au fond, que le choix entre une vassalité perpétuelle à peine déguisée et quelque lutte désespérée* (Valéry).

• SYN. : **4** *asservissement, servilité.* — CONTR. : **4** *indépendance, liberté.*

vasselage [vaslaʒ] n. m. (de *vassal ;* 1080 *Chanson de Roland,* au sens de « courage, bravoure » ; sens actuel, 1530, Palsgrave [193], écrit *vaisselaige* [*vasselage,* 1549, R. Estienne ; *vasselage actif, passif,* 1636, Monet ; *vasselage lige,* 1876, Larousse]). Syn. de VASSALITÉ (au sens 1). || *Vasselage actif,* droits sur le fief. || *Vasselage passif,* devoirs du vassal. || *Vasselage lige,* celui qui comportait l'obligation de défendre par les armes le seigneur contre ses ennemis.

vasseur [vasœr] n. m. (abrév. de *vavasseur* ; 1147, Du Cange). Nom donné au vassal dans quelques régions.

vassive n. f. et adj. V. VACIVE.

vassiveau [vasivo] n. m. (de *vassive* ; début du XVII[e] s., Godefroy). Agneau de moins de deux ans.

vastadour [vastadur] n. m. (ital. *guastatore,* même sens, de *guastare,* ravager, lat. *vastare,* même sens, de *vastus* [v. l'art. suiv.] ; v. 1534, B. Des Périers, écrit *gastadour ; vastadour,* av. 1553, Rabelais). Au XVI[e] s., soldat mineur ou terrassier.

vaste [vast] adj. (lat. *vastus,* vide, désert, ravagé, prodigieusement grand, monstrueux, démesuré, immense ; 1495, Godefroy, aux sens de « désert, sauvage, inhabité » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1666, Molière [pour une personne de forte carrure, av. 1867, Baudelaire] ; sens 3, 1820, Lamartine ; sens 4, 1678, La Fontaine [« énorme, démesuré », 1964, Robert] ; sens 5, 1694, Acad. ; sens 6, v. 1629, Corneille). **1.** Se dit de ce qui offre une grande étendue : *Un espace de ciel aussi vaste que celui de la campagne de Rome* (Sand). *De vastes horizons. Une vaste plaine. Un jardin très vaste.* ‖ **2.** Se dit de ce qui présente de larges dimensions et, particulièrement, un volume important : *Les vastes yeux de M[me] Alvarez rêvèrent un moment* (Colette). *Élisabeth lui donna la chambre de Michaël séparée de la sienne par une vaste salle de bains* (Cocteau). *De vastes placards.* ‖ Se dit d'une personne de forte carrure (rare) : *C'était un homme vaste à gros visage* (Baudelaire). ‖ **3.** Se dit de ce qui est important numériquement : *Un vaste rassemblement de grévistes. Une vaste assemblée de fidèles.* ‖ **4.** Se dit de ce qui est important sur le plan intellectuel, philosophique ou moral : *J'apprécie les œuvres succinctes, mais j'honore les œuvres vastes aux embranchements innombrables* (Duhamel). *Les philosophes s'attaquent à des idées trop vastes* (Cocteau). *Un esprit vaste. Une vaste érudition.* ‖ *Fam.* Énorme, démesuré : *Une vaste blague. Une vaste rigolade.* ‖ **5.** *Vx.* Se disait de quelqu'un qui voit grand, qui vise haut : *Vaste dans ses desseins, simple dans l'exécution* (Montesquieu). ‖ **6.** *Class.* et *péjor.* Qui s'étend au-delà de la mesure convenable, qu'on ne maintient pas dans des bornes raisonnables (v. Rem.) : *Je refuse d'un cœur la vaste complaisance | Qui ne fait de mérite aucune différence* (Molière).

• SYN. : **1** *démesuré, énorme, gigantesque, immense ;* **2** *grand, large, spacieux ;* **3** *considérable, gros* (fam.), *imposant ;* **4** *ample, étendu.* — CONTR. : **1** *borné, étriqué, exigu ;* **2** *étroit, menu, minuscule, petit, rikiki* (fam.) ; **3** *maigre, modeste, réduit ;* **4** *limité, restreint, succinct.*

◆ adj. et n. m. (1611, Cotgrave, comme adj., et 1690, Furetière, comme n. m. [*vaste interne, externe,* 1872, Littré]). *Muscles vastes,* ou, substantiv., *vaste interne* et *vaste externe,* nom donné à deux chefs du muscle triceps brachial et à deux chefs du muscle quadriceps.

• REM. La langue classique employait cet adjectif de façon plus étendue que la langue actuelle, notamment en l'appliquant plus largement à des notions abstraites : *Ma voix met tout en fuite, et dans ce vaste effroi, | La peur saisit si bien les ombres et leur Roi...* (Corneille). *Quittez le long espoir et les vastes pensées* (La Fontaine).

vastement [vastəmɑ̃] adv. (de *vaste* ; av. 1453, Monstrelet). Sur une grande étendue, avec ampleur : *Et le fleuve et les nuages continuaient de glisser vastement* (Genevoix).

vastité [vastite] n. f. (lat. *vastitas,* dévastation, grandeur démesurée, vaste dimension, de *vastus* [v. VASTE] ; 1517, La Curne, au sens de « dévastation, état de désolation d'un lieu » ; sens actuel, milieu du XVI[e] s., Amyot). *Vx* ou *littér.* Caractère de ce qui est vaste : *Montaigne était accoutumé à la vastité sombre de nos cathédrales gothiques* (Chateaubriand).

vastitude [vastityd] n. f. (lat. *vastitudo,* ravage, proportions énormes, de *vastus* [v. VASTE] ; 1546, Gaigny, 219 v°). *Vx* ou *littér.* Syn. de VASTITÉ : *Un calme de mort que rien ne trouble plus dans la vastitude des neiges immaculées* (Daudet). *Christ, quand il sauvait la terre, ignorait-il donc la vastitude de l'Asie, le grouillement innombrable des fleuves fétides ?* (Arnoux).

• SYN. : *immensité.*

va-te-laver [vatlave] n. m. invar. (de *va,* 2[e] pers. du sing. de l'impér. prés. de *aller,* de *te* et de *laver ;* 1867, Delvau). *Vx* et *pop.* Coup sur la face qui fait saigner le nez : *Il regardait les gens, tout prêt à leur administrer un va-te-laver, s'ils s'étaient permis la moindre rigolade* (Zola).

vatères [vatɛr] n. m. pl. (francisation de *water*[*-closet*] — v. ce mot ; 1964, Larousse). *Pop.* Forme abrégée et francisée de WATER-CLOSET : *Le réduit que l'administration nommait les vatères* (Martin du Gard).

vatérien, enne [vaterjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du médecin et anatomiste allemand Abraham *Vater* [1684-1751] ; 1964, Larousse). Qui se rapporte à l'ampoule de Vater, petite cavité où s'abouchent le canal cholédoque et le canal de Wirsung : *Cancer vatérien.*

vaticane [vatikan] adj. f. (de *Vatican,* n. géogr., lat. *Vaticanus,* le Vatican [l'une des sept collines de Rome] ; av. 1598, Marnix, au sens 1 ; sens 2, 15 avr. 1872, *Revue des Deux Mondes,* 789). **1.** Relatif au pouvoir du pape et de son entourage : *La politique, la presse vaticane. Les influences vaticanes.* ‖ **2.** Qui appartient à l'État de la cité du Vatican : *Voix secrète de la terre vaticane* (Renan).

vaticinant, e [vatisinɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vaticiner ;* 1953, J. Perret, p. 162). Qui vaticine.

vaticinateur, trice [vatisinatœr, -tris] n. (lat. *vaticinator,* devin, prophète, de *vaticinatum,* supin de *vaticinari* [v. VATICINER] ; 1512, J. Lemaire de Belges). *Littér.* Devin, devineresse qui prophétise avec emphase : *Au temps des vaticinateurs et des envoûteurs* (Goncourt).

◆ adj. (1546, Rabelais). Propre au devin qui prophétise avec solennité ; pompeux, prophétique et menaçant : *Ton profond et quasi vaticinateur* (Gide).

vaticination [vatisinasjɔ̃] n. f. (lat. *vaticinatio,* action de prédire l'avenir, oracle, prophétie, de *vaticinatum,* supin de *vaticinari* [v. l'art. suiv.] ; 1512, J. Lemaire de Belges, au sens 2 ; sens 1, 1546, Rabelais). **1.** Action de prophétiser : *Avoir le don de vaticination.* ‖ **2.** *Littér.* Prédiction emphatique ou prétentieuse : *Une vaticination redoutable qui annoncerait la fin des fins* (Bloy). *Rémy Perrier apportait, dans ses vaticinations philosophiques, une intolérance légèrement bafouilleuse, mais entraînante...* (Duhamel).

• SYN. : **1** *prédiction, prophétie, voyance.*

vaticiner [vatisine] v. intr. (lat. *vaticinari,* prophétiser, de *vates,* devin, prophète ; 1481, Bloch-Wartburg). *Littér.* Faire des révélations sur l'avenir avec emphase ou prétention : *Ernest Hello* [...] *pontifiait et vaticinait du haut d'un rocher* (Huysmans). *Hier, à table, il y avait six ou sept Parisiens qui vaticinaient et réglaient le sort de l'Europe* (Green).

◆ v. tr. (1913, Barrès). *Littér.* Annoncer à la manière d'un oracle (rare) : *Le nouveau classicisme qu'il vaticine* (Crémieux).

• SYN. : *prédire, prophétiser.*

va-tout [vatu] n. m. invar. (de *va,* 3[e] pers. du sing. de l'indic. prés. de *aller,* et de *tout ;* 1691, Montchesnay, dans la loc. *faire un va-tout à quelqu'un,* disputer le prix à cette personne ; sens actuel, 1718, Ph. Leroux). À certains jeux de cartes anciens, offre faite par un joueur de jouer sur un coup tout l'argent qu'il possède devant lui. ‖ Fig. *Jouer son va-tout,* v. JOUER v. tr. (§ I, n. 5).

vau [vo] n. m. (var. graphique de *veau,* même sens [1701, Furetière], emploi métaphorique de *veau* [v. ce mot] ; 1953, Larousse). Élément du cintre destiné à supporter tout ou partie d'une voûte pendant sa construction.

• Pl. *des* VAUX.

vauchérie [voʃeri] n. f. (du n. du botaniste genevois, Pierre Étienne *Vaucher* [1763-1841], en l'honneur de qui cette algue fut ainsi dénommée ; 1808, Boiste). Algue filamenteuse de couleur verte, vivant sur le sol humide et dans les eaux douces : *Les câbles entortillés et verdâtres de vauchéries* (Pergaud).

vauclusien, enne [voklyzjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Vaucluse,* n. géogr. ; 1876, Larousse). Relatif au département de Vaucluse ; habitant ou originaire de ce département.

◆ **vauclusienne** adj. f. (1904, Larousse). *Source vauclusienne,* source très abondante, qui est, en fait, la résurgence d'une rivière souterraine.

vaucour [vokur] n. m. (origine incertaine, peut-être de *voquer,* var. de *voguer* [v. ce mot] ; 1872, Littré). Table sur laquelle le potier de terre dresse les blocs d'argile avant de les tourner, et sur laquelle il pose aussi les vases terminés.

vaudaire [vodɛr] n. f. (de *Vaud,* n. du canton de Suisse d'où ce vent semble provenir ; 1872, Littré). Vent d'est violent qui souffle de la vallée vaudoise du Rhône vers le lac Léman.

vauderie [vodri] n. f. (de *vaud[ois]* 2 ; v. 1460, G. Chastellain, au sens de « sorcellerie » ; sens actuel, 1964, Larousse). Doctrine, organisation des vaudois.

vau-de-route (à) [avodrut] loc. adv. (de *avau* [var. de *aval*], *de* et *route,* proprem. « en suivant la pente de la route » ; v. 1536, M. Du Bellay, au sens 1 ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand [*mettre à vau-de-route,* « jeter dans la confusion », 1586, Vigenère, et *être à vau-de-route,* « être en déconfiture », début du XVIIe s., Malherbe]). **1.** *Class.* En déroute : *Les ennemis* [...] *s'en sont fuis à vau-de-route, abandonnant leurs tentes et leur bagage, qui a été pillé* (Racine). || **2.** Vx et fig. *S'en aller à vau-de-route,* tomber en déliquescence : *Aujourd'hui que les opinions s'en vont à vau-de-route* (Chateaubriand).

vaudeville [vodvil] n. m. (altér. de *vau-de-vire,* chanson de circonstance [XVe s., Godefroy], emploi comme n. commun de *Vau-de-Vire,* n. de la région du Calvados d'où était originaire le chansonnier du XVe s. Olivier Basselin ; 1507, N. de La Chesnaye, écrit *vaul de ville* [*vaudeville,* 1549, J. Du Bellay], au sens 1 ; sens 2, 1834, Landais ; sens 3, av. 1896, Goncourt). **1.** *Class.* « Chanson qui court la ville, dont l'air est facile à chanter, et dont les paroles sont faites ordinairement sur quelque aventure, sur quelque intrigue du temps » (Acad., 1694). || **2.** *Autref.* Comédie légère, d'intrigue amusante et romanesque, mêlée de chansons et de danses. || **3.** Depuis le XIXe s., comédie légère fondée presque uniquement sur l'intrigue et le quiproquo : *La petite muse puînée de Thalie : le vaudeville* (Goncourt). *Au régiment il jouait dans les vaudevilles militaires* (Camus).

vaudevillesque [vodvilɛsk] adj. (de *vaudeville* ; 1907, Larousse). Qui ressemble au vaudeville par son caractère léger, par son comique facile et un peu gros : *Il y a une troisième hypothèse, platement vaudevillesque* (Gignoux). *Une situation vaudevillesque.*

vaudevilliste [vodvilist] n. (de *vaudeville* ; 1735, *Dict. général,* puis 1829, Boiste). Auteur de vaudevilles : *Je soupçonne d'ailleurs cette concierge de fournir des « mots » à nos vaudevillistes les plus aimés du public* (Colette).

1. vaudois, e [vodwa, -az] adj. et n. (de *Vaud,* n. géogr. ; fin du XVIIIe s., d'après Robert, 1967). Relatif au canton de Vaud ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce canton suisse.

2. vaudois, e [vodwa, -az] n. (de *Valdo* ou *Valdès* [en lat. Petrus *Valdesius* ou *Valdus*] — dit Pierre de *Vaux* —, n. d'un hérésiarque français [v. 1140 - v. 1217] ; 1170 [d'après Robert, 1964], puis 1285 [d'après le *FEW,* XIV, 129 *a*]). Membre d'une secte fondée par Pierre Valdo dans le dernier quart du XIIe s.

◆ adj. (1904, Larousse). Relatif à cette secte, qui appartient à cette secte : *L'hérésie vaudoise. Les paroisses vaudoises.*

vaudou [vodu] n. m. (dahoméen *vodu,* vaudou ; 1839, Boiste, au sens de « danse nègre » ; sens 1-2, 1876, Larousse ; sens 3, 1872, Littré [écrit *vaudoux ; vaudou,* 1876, Larousse]). **1.** Culte animiste répandu parmi les Noirs des Antilles, où se mêlent des éléments du rituel catholique et des pratiques magiques. || **2.** Divinité adorée au cours d'une de ces cérémonies. || **3.** Individu qui s'adonne à ce culte.

• Pl. *des* VAUDOUX ou *des* VAUDOUS.

◆ adj. invar. (1876, Larousse). Qui a rapport à ce culte : *Les divinités vaudou. Le pathétique des cérémonies vaudou m'a trop durablement assailli pour que, des persistantes vapeurs de sang et de rhum, je puisse prétendre à dégager l'esprit générateur et à en mesurer la réelle portée* (Breton).

vau-l'eau [à] [avolo] loc. adv. (de *avau* [var. de *aval*], *l'* [art. défini élidé] et *eau* ; 1552, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1676, Mme de Sévigné [*aller... ; s'en aller...,* av. 1872, Th. Gautier — *être à vau-l'eau,* « ne pas réussir, en parlant d'une entreprise », 1594, d'après le *FEW,* XIV, 139 *a*]). **1.** Au fil de l'eau, au gré du courant : *Barque qui s'en va à vau-l'eau.* || **2.** Fig. *Aller, s'en aller à vau-l'eau,* se désagréger petit à petit, péricliter : *Quand le maître est absent, tout dans la maison s'en va à vau-l'eau* (Pesquidoux). *La mort imminente de N... me met brutalement face à face avec ce qui arrive à l'œuvre d'un écrivain quand il meurt. Tout était tenu bien en main, tout était en ordre. En un instant tout se désagrège, tout va à vau-l'eau* (Montherlant).

1. vaurien, enne [vorjɛ̃, -ɛn] n. (de *vaut,* 3e pers. du sing. de l'indic. prés. de *valoir,* et de *rien,* proprem. « personne qui n'a aucune valeur » ; début du XVIe s., *Anciennes Poésies fr.* [X, 128], écrit *vaultrien* [*vaurien,* milieu du XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 24 janv. 1718, Mme de Maintenon). **1.** Personne dénuée de scrupules et de principes moraux ; mauvais sujet : *Une vaurienne, une coquine à fouetter sur la place du Châtelet* (Balzac). *Et vous, crapule, vous aviez calculé votre affaire. Vous êtes un vaurien et un suborneur* (Aymé). || **2.** *Fam.* Enfant mal élevé, adolescent effronté qui se plaît à faire des sottises, à jouer des mauvais tours (généralement précédé d'un adj. épithète) : *Dans votre jeune temps, n'avez-vous pas été un charmant vaurien ?* (Musset). *Femme, empêche donc ce grand vaurien d'aller dénicher les merles* (Jouhandeau).

• SYN. : **1** *bandit, brigand, canaille, crapule, fripouille, gredin, scélérat* ; **2** *chenapan* (fam.), *coquin, drôle, fripon, garnement, polisson, sacripant* (fam.), *voyou.*

• REM. Peut s'employer adjectivement en fonction d'attribut seulement (1722, Marivaux) : *La femme est un peu vaurienne, mais elle a du bon* (Marivaux). *Plus on grandit, plus on devient vaurien* (Florian).

2. Vaurien [vorjɛ̃] n. m. (n. déposé, emploi métaphorique de *vaurien* 1 ; 1952 [d'après Larousse, 1966], puis 1958, Merrien). Nom donné à un petit yacht monotype de régate à voile.

vautour [votur] n. m. (lat. pop. **vultōrem,* altér. du lat. class. *vulturem,* accus. de *vultur, -turis,* vautour [et, au fig., « rapace »] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *voltur* [*voutour,* XIIIe s., *Isopet de Lyon ; vautour* — forme dialect. —, 1564, Liébault], au sens 1 [*vautour des agneaux,* 1876, Larousse] ; sens 2, av. 1606, Desportes ; sens 3, 1723, J.-B. Rousseau ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** Nom commun à divers grands rapaces diurnes, au bec puissant, à tête et cou dénudés, se nourrissant de détritus et de charognes : *Très haut par-dessus le fleuve grondant volaient des vautours, en larges cercles, et leurs yeux cherchaient les corps* (Le Clézio). || *Vautour des agneaux,* nom usuel du *gypaète.* || **2.** Toute entité figurant une puissance de destruction, d'anéantissement : *Par-delà ces amas de siècles que dévore | Dans l'espace infini le Temps, ce noir vautour* (Banville). || **3.** *Fig.* et *fam.* Personne d'une dureté et d'une rapacité impitoyables, qui agit toujours avec ruse ou prudence. || **4.** *Ongle de vautour,* grattedos façonné en serre d'oiseau, dont on se servait au Moyen Âge. (On disait aussi ONGLE DE BUTOR.)

vautrait [votrɛ] n. m. (déverbal de *v[e] autrier,* forme anc. de *vautrer* 1 [v. ce mot] ; 1405, Godefroy, écrit *vautroy* ; 1554, Gruget [épître liminaire], écrit *vautray ; vautrait,* 1655, Salnove). Grand équipage de chasse composé de chiens courants spécialement destinés au courre du sanglier.

vautre [votr] n. m. (bas lat. [d'origine gauloise] *vertragus,* espèce de lévrier ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *veltre* ; av. 1191, *Vengement Alixandre,* écrit *viautre* ; 1532, Rabelais, écrit *vaultre ; vautre,* 1640, Oudin). Chien courant qui chasse le san-

glier et les bêtes noires : *Il* [...] *faudrait un équipage de vautres, pour chasser la bête noire* (Hamps).

vautré, e [votre] adj. (part. passé de *vautrer* 2 ; 1670, Molière). Étendu, étalé mollement sur quelque chose avec un abandon, un laisser-aller total : *Des voyous vautrés à plat ventre jouaient aux cartes* (Van der Meersch). *Armand est vautré sur sa chaise* (Cayrol).

vautrement [votrəmɑ̃] n. m. (de *vautrer* 2 ; 1538, R. Estienne, écrit *veautrement ; vautrement,* 1611, Cotgrave). Action de se vautrer ; posture d'une personne, d'un animal qui se vautre (rare) : *Un vautrement farouche de son petit corps* (Goncourt).

1. vautrer [votre] v. tr. (de *vautre* [v. ce mot] ; v. 1387, G. Phébus, écrit *veautrier ;* 1573, Du Puys, écrit *vaultrer ; vautrer,* 1690, Furetière). Chasser à courre le sanglier et les bêtes noires avec des vautres.

2. vautrer [votre] v. tr. (lat. pop. **volūtulare,* rouler, du lat. class. *volūtum,* supin de *volvere,* rouler, faire rouler ; XV^e s. [d'après le *FEW,* XIV, 619 *a*], écrit *voutrer ; vautrer,* 1636, Monet). Étaler et rouler complaisamment, par plaisir (son corps) sur une surface molle : *Le porc vautre son corps dans la boue.*

◆ **se vautrer** v. pr. (sens 1-2, v. 1190, Godefroy, écrit *voutrer* [*vautrer,* fin du XII^e s., Marie de France] ; sens 3, v. 1300, d'après le *FEW,* XIV, 619 *a*). **1.** Se coucher, se rouler avec délices sur une surface molle où le corps s'enfonce plus ou moins profondément : *Se vautrer dans l'herbe haute. Les poules se vautraient dessus* [le fumier], *couchées sur le flanc* (Maupassant). || **2.** S'étendre, s'étaler avec plaisir et sans retenue, dans une pose abandonnée : *Le canapé où ils s'étaient vautrés* (Barbey d'Aurevilly). || **3.** *Fig.* S'abandonner, se laisser aller avec complaisance à de mauvais penchants : *Se vautrer dans la débauche. Ce grand corps puissant ne demandait qu'à ne rien faire, qu'à se vautrer dans une oisiveté et un assouvissement de toutes les heures* (Zola). *Ta conduite est de plus en plus indigne. Tu te vautres dans la paresse et le vice* (Cocteau).

vau-vent (à) [avovɑ̃] loc. adv. (de *avau* [var. de *aval*] et de *vent ;* v. 1155, Wace, écrit *aval vent ; à vau-vent,* 1763, Le Verrier de La Conterie [*aller à vau-vent,* 1872, Littré]). *Vx.* Avec le vent dans le dos : *Chasser à vau-vent.* || *Aller à vau-vent,* se dit du gibier qui fuit avec le vent derrière lui.

vauvert [vovɛr] n. m. (du n. du château de *Vauvert* [près de Gentilly], convoité par les chartreux propriétaires d'un château voisin, qui, pour inciter le roi Louis IX à leur en faire la donation, organisèrent des apparitions de diables et parvinrent ainsi à leurs fins ; v. 1460, Villon, dans la loc. *c'est bien le diable Vauvert,* « c'est une chose extraordinaire » ; 1552, Rabelais, dans la loc. *chicaner en diable Vauvert,* « chicaner avec acharnement » ; sens actuel, 1872, Littré [*être au diable vauvert,* 1964, Larousse]). *Aller au diable vauvert,* V. DIABLE (§ I, n. 3). || *Être au diable vauvert,* être très loin.

vaux n. m. pl. V. VAL ET VAU.

vavasseur [vavasœr] n. m. (lat. médiév. *vassus vassorum,* vavasseur, proprem. « vassal des vassaux », du lat. mérovingien *vassus,* serviteur [gaulois **vasso-,* homme], et *vassorum,* génitif plur. de *vassus ;* milieu du XII^e s., *Roman de Thèbes,* écrit *vavassor* [*vavasseur,* 1229, d'après le *FEW,* XIV, 201 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1927, Mac Orlan). **1.** Petit noble n'ayant que le droit de basse justice et n'ayant pas lui-même de vassaux, degré inférieur dans la noblesse féodale. || **2.** Personne dévouée corps et âme à quelqu'un, à quelque chose : *Il pensait* [...], *à la douceur d'être toujours assis près d'un feu impérissable. Rabe se voyait comme un pauvre, mais heureux vavasseur du feu* (Mac Orlan).

va-vite (à la) [alavavit] loc. adv. (de *à, la* [art. défini fém.], *va* [3^e pers. du sing. de l'indic. prés. de *aller*] et *vite ;* av. 1922, Proust). *Fam.* Trop rapidement et n'importe comment, sans y apporter le soin ou la réflexion nécessaire : *Conclure une affaire à la va-vite. Ah ! ce n'est pas là-bas qu'on aurait rien mangé à la va-vite* (Proust).

● SYN. : *hâtivement, précipitamment.*

veau [vo] n. m. (lat. *vitellus,* petit veau, de *vitulus,* veau ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *vedel* [*veel,* v. 1120, *Psautier de Cambridge ; veau,* fin du XII^e s., Conon de Béthune], au sens 1 [*veau de dîme,* 1872, Littré — *veau de disme,* « gros lourdaud », 1532, Rabelais ; *veau broutier,* 1872, Littré ; *veau de lait,* 1640, Oudin — d'abord écrit *viaul...,* 1396, Godefroy ; *tuer le veau gras,* 1640, Oudin ; *le veau d'or,* 1553, *Bible Gérard* (d'abord écrit ... *veel...,* 1216, d'après le *FEW,* XIV, 546 *b*) — « symbole de la richesse... », 1690, Furetière, et « culte qu'on lui rend », 1694, Acad.] ; sens 2, v. 1653, Cyrano [« sa chair dépecée et parée... », 1530, Palsgrave, 284 ; *veau blanc,* 1970, Robert] ; sens 3, v. 1534, B. Des Périers ; sens 4, 1901, Esnault ; sens 5, 1917, Esnault ; sens 6, v. 1534, B. Des Périers [*faire le veau,* 1668, La Fontaine — *s'étendre comme un veau,* 1654, Scarron] ; sens 7, 1538, R. Estienne [*veau de mer ; veau marin,* 1562, Du Pinet] ; sens 8, 1964, Larousse). **1.** Petit de la vache jusqu'à un an : *On se remit en route* [...] *au milieu des veaux qui regardaient de leurs gros yeux* [...], *le mufle tendu vers la noce* (Maupassant). || Class. *Veau de rivière,* V. RIVIÈRE. || *Veau de dîme,* veau très gras qu'on réservait pour payer la dîme ecclésiastique. || *Veau broutier,* veau qui commence à brouter l'herbe. (On dit aussi BROUTARD.) || *Veau de lait,* veau qui tète encore sa mère ou qui n'est nourri que de lait. || *Tuer le veau gras,* faire de grandes réjouissances de table (par allusion à la parabole de l'Enfant prodigue). || Fam. *Pleurer comme un veau,* V. PLEURER 1 (§ I, n. 1). || *Le veau d'or,* idole de bois plaqué d'or, que les Israélites adorèrent alors que Moïse était sur le mont Sinaï ; au *fig.,* symbole de la richesse, des avantages et de la puissance qu'elle procure ; culte qu'on lui rend : *Adorer le veau d'or. On n'avait jamais vu cela, un banquier contre le veau d'or...* (Giraudoux). || **2.** L'animal tué et dépouillé ; sa chair dépecée et parée pour être vendue en boucherie et utilisée pour l'alimentation : *Manger du veau. Des côtelettes, un rôti de veau. Du jarret de veau.* || *Veau blanc,* chair du veau de lait, d'un rose très pâle, contrairement à la chair rose vif du veau qui a déjà brouté. || **3.** La peau du veau, de la génisse, tannée et corroyée : *Soulier en veau verni. Reliure en veau.* || **4.** *Pop.* Cheval qui court très mal : *Et sur le même poney blanc du genre veau, paisible comme ceux qui portent les enfants* (Montherlant). || **5.** *Pop.* Voiture qui n'a pas de reprises. || **6.** *Fig.* et *fam.* Individu lourd de corps ou d'esprit, qui manque d'ardeur au travail, d'énergie, de ressort : *Ne nous pressons pas* [...]. *Je n'ai aucune hâte de me retrouver avec cette bande de veaux* (Romains). || *Faire le veau, s'étendre comme un veau,* s'étaler nonchalamment dans une pose abandonnée : *Ce nigaud, comme un évêque assis,* | *Fait le veau sur son âne* (La Fontaine). || **7.** *Veau de mer,* ou *veau marin,* nom usuel du *phoque.* || **8.** Chute, déchet résultant d'une opération de chantournement.

vecteur [vɛktœr] n. m. (lat. *vector,* celui qui traîne, qui transporte, de *vectum,* supin de *vehere,* porter, transporter ; 1596, Hulsius, au sens de « conducteur d'un bateau ou d'une voiture » ; sens I, 1, 1904, Larousse ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens I, 3, 1964, Robert [*vecteurs équipollents,* 1933, Larousse ; *vecteur libre,* 1949, Larousse ; *vecteur lié,* 1964, Larousse ; *vecteur unitaire, mesure d'un vecteur, composantes d'un vecteur libre,* 1966, Larousse ; *produit scalaire de deux vecteurs,* 1964, Robert] ; sens II, v. 1960, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand, 1964 [« tout moyen mobile propre à envoyer un projectile, et notamment des missiles air-air et air-sol », 1975, Larousse]).

I. 1. Segment de droite orienté sur lequel on distingue une origine et une extrémité : *La notion de vecteur associe l'idée de grandeur algébrique et l'idée de direction* (Boll). || **2.** Dans un espace à *n* dimensions, grandeur définie par *n* nombres. || **3.** *Support d'un vecteur,* droite ou axe sur lequel se trouve le vecteur. || *Vecteurs équipollents,* vecteurs égaux, parallèles et de même sens. || *Vecteur libre,* vecteur qui peut être remplacé par tout vecteur équipollent. || *Vecteur lié,* vecteur ayant pour extrémités deux points déterminés, et ne pouvant subir aucun déplacement.

|| *Vecteur unitaire,* sur un axe, vecteur de sens positif et de longueur unité. || *Mesure d'un vecteur,* rapport de ce vecteur avec un vecteur unitaire parallèle. || *Composantes d'un vecteur libre,* vecteurs portés par les axes de coordonnées et admettant pour somme géométrique le vecteur donné. (Ces vecteurs sont appelés plus particulièrement *composantes vectorielles,*et leurs mesures, *composantes scalaires.*) || *Produit scalaire de deux vecteurs,* produit de leurs longueurs et du cosinus de leur angle. (Syn. PRODUIT INTÉRIEUR.)

II. Dans les éléments constitutifs d'une force de dissuasion, nom donné au véhicule (bombardier, sous-marin, missile) capable de transporter une charge nucléaire en vue de la lancer sur un objectif. || *Par extens.* Tout moyen mobile propre à envoyer un projectile, et notamment des missiles air-air et air-sol.

◆ adj. (1752, Trévoux, dans la loc. *tourbillon vecteur,* « tourbillon qui transporte avec soi [une planète] » ; sens actuel, 1842, Acad. [d'abord « rayon qui va du centre d'une planète à un satellite », 1760, Paulian]). *Rayon vecteur,* segment orienté qui a pour origine un point fixe, et dont l'extrémité peut se déplacer sur une courbe donnée.

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1949, Larousse ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Se dit d'un animal qui transmet un parasite et constitue pour celui-ci un hôte temporaire où il peut subir une évolution : *La mouche tsé-tsé est l'insecte vecteur de la maladie du sommeil.* || **2.** Se dit, en biologie, d'un hôte intermédiaire transmettant une infection après évolution, dans son organisme, du germe qui la produit : *À l'heure actuelle, le renard est, en Europe, le principal vecteur de la rage.*

◆ adj. et n. f. pl. (1933, Larousse [comme n. f. pl. ; comme adj., 1966, Larousse]). *Gymnospermes vectrices,* ou *vectrices,* celles dont le pollen forme un tube pollinique.

vectocardiogramme [vɛktokardjɔgram] ou **vectogramme** [vɛktogram] n. m. (de *vecto-,* élément tiré de *vecteur,* et de *[cardio]gramme ;* 1953, Larousse [*vectogramme*], et 1967, *Science et Vie,* n° 594, p. 98 [*vectocardiogramme*]). Courbe résumant les variations de directions et d'intensité de la force électromotrice du cœur pendant la contraction cardiaque et permettant d'apprécier le comportement spatial de l'axe électrique du cœur.

vectocardiographe [vɛktokardjɔgraf] ou **vectographe** [vɛktograf] n. m. (de *vecto-,* élément tiré de *vecteur,* et de *[cardio] graphe ;* 1953, Larousse [*vectographe*], et 1970, Robert [*vectocardiographe*]). Appareil électronique permettant l'établissement d'un vectogramme en enregistrant simultanément dans deux dérivations chaque point de l'électrocardiogramme considéré comme un vecteur.

vectocardiographie [vɛktokardjɔgrafi] ou **vectographie** [vɛktografi] n. f. (de *vecto-,* élément tiré de *vecteur,* et de *[cardio]graphie ;* 1953, Larousse, écrit *vectographie* [*vectocardiographie,* 1967, *Science et Vie,* n° 594, p. 98], au sens de « procédé d'exploration électrocardiographique » ; sens actuel, 1972, Domart et Bourneuf). Enregistrement d'un vectocardiogramme.

vectocardiographique [vɛktokardjɔgrafik] ou **vectographique** [vɛktografik] adj. (de *vecto[cardio]graphie ;* 1967, *Science et Vie,* n° 594, p. 98 [*vectocardiographique*], et 1970, Robert [*vectographique*]). Relatif à la vectocardiographie.

vectogramme n. m., **vectographe** n. m., **vectographie** n. f., **vectographique** adj. V. VECTOCARDIOGRAMME, VECTOCARDIOGRAPHE, VECTOCARDIOGRAPHIE, VECTOCARDIOGRAPHIQUE.

vectoriel, elle [vɛktɔrjɛl] adj. (dér. savant de *vecteur ;* 1904, Larousse, au sens 1 [*analyse vectorielle,* 1964, Larousse ; *calcul vectoriel,* 1910, Lattès] ; sens 2, 1904, Larousse [*espace vectoriel, grandeur vectorielle,* 1964, Larousse]). **1.** Qui a rapport aux vecteurs ; qui s'effectue sur des vecteurs : *Géométrie vectorielle. Algèbre vectorielle. La multiplication vectorielle est beaucoup plus compliquée que la multiplication algébrique* (Boll). || *Analyse vectorielle,* analyse des vecteurs. || *Calcul vectoriel,* application des opérations de l'algèbre aux grandeurs dirigées. || **2.** Qui est symbolisé par un vecteur : *Produit vectoriel.* || *Espace vectoriel,* structure d'un ensemble dont le modèle est fourni par les propriétés des vecteurs libres de l'espace. || *Grandeur vectorielle,* grandeur physique dont la définition exige l'énoncé d'un nombre, d'une direction et d'un sens sur cette direction.

vécu, e [veky] adj. (part. passé de *vivre* 1 ; 9 déc. 1876, *Journ. officiel* [p. 9166], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse [*temps vécu,* 1964, Robert, art. *vivre*]). **1.** Qui appartient à la propre expérience de la personne en question : *Le libertinage vécu et littéraire d'un La Fontaine* (Le Senne). || **2.** Qui s'est passé réellement ou qui semble être vraiment arrivé : *Un roman vécu. Une histoire vécue.* || *Durée vécue,* V. DURÉE (n. 4). || *Temps vécu,* temps subjectif, tel que nous le ressentons intérieurement.

◆ **vécu** n. m. (1933, J. Romains). *Le vécu,* l'expérience telle qu'on l'a vécue ; le réel dont on peut témoigner.

Veda [veda] n. m. invar. (sanskrit *veda,* même sens, proprem. « savoir » ; 1756, Voltaire, écrit *veidam ; veda,* 1765, *Encyclopédie*). Ensemble des textes réputés révélés par Brahmā et qui ont été longtemps transmis oralement avant d'être rédigés en sanscrit archaïque, dit sanscrit védique.

vedānta [vedɑ̃ta] n. m. invar. (sanskrit *vedānta,* même sens, proprem. « fin du Veda » ; 1845, Bescherelle). Un des six systèmes philosophiques du brahmanisme sectaire.

vedettariat [vədɛtarja] n. m. (dér. savant de *vedette ;* 1947 [d'après *Vie et Langage,* mai 1955], au sens 1 ; sens 2, 1971, *les Mots « dans le vent »*). **1.** Le fait de devenir une vedette ; état de vedette : *Accéder au vedettariat.* || **2.** Ensemble des phénomènes commerciaux et sociaux qui accompagnent la promotion des vedettes : *Le vedettariat joue un rôle essentiel dans l'industrie du spectacle.*

vedette [vədɛt] n. f. (ital. *vedetta,* lieu élevé où on place une sentinelle, altér. de *veletta,* même sens, mot d'origine obscure et controversée ; 1586 [d'après Stoer, 1638], au sens I, 2 [*en vedette,* « ... en faction » — « en observation », milieu du XVIII[e] s., Buffon ; « poste de guetteur... », 1611, Cotgrave] ; sens I, 1, 1587, F. de La Noue ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens I, 4, 1786, d'après le *FEW,* XIV, 223 *b* [pour le nom de l'acteur, 1876, Larousse ; *mettre en vedette,* 1875, Taine] ; sens I, 5, 7 août 1924, d'après J. Giraud, p. 204 [*avoir... la vedette,* 1933, Larousse (*occuper la vedette,* même sens, 1826, Dumersan) — « être au premier plan des événements d'une période... », 1964, Larousse] ; sens I, 6, 11 nov. 1911, d'après J. Giraud, p. 204 [aussi « acteur principal... » et « acteur célèbre... » ; « artiste en vue », fin du XIX[e] s., A. Daudet ; *vedette américaine, anglaise,* 1964, Larousse] ; sens I, 7, 31 juill. 1919, *Vélo-Sport* [aussi « personnalité bien connue... » ; *faire la vedette,* 1970, Robert ; *jouer les vedettes,* 1958, S. de Beauvoir, p. 88] ; sens I, 8, 17 oct. 1966, *l'Express* [pour une chose, 5 sept. 1964, *le Monde ; terme vedette,* 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens II, 1, 1964, Larousse [*vedette de combat ; vedette lance-torpilles,* 7 sept. 1907, *la Nature,* p. 236 — *vedette,* même sens, 1904, Larousse (*vedette,* « petit bâtiment de guerre en observation », 1828, Laveaux)] ; sens II, 2, 1933, Larousse ; sens II, 3, 1958, Merrien ; sens II, 4, 1842, Acad.).

I. 1. *Autref.* Guetteur posté en un lieu élevé ou sentinelle à cheval placée en observation pour signaler la venue de l'ennemi : *La vedette, le voyant venir droit à son poste, se mit sur ses gardes* (Hamilton). *Nous pouvions nous trouver sous le pistolet d'une vedette* (Chateaubriand). || **2.** *Vx.* Poste de guetteur, de sentinelle établi sur un lieu élevé pour surveiller les alentours : *J'aurais voulu monter dans la curieuse tour qui est, selon toute apparence, l'ancienne vedette de la ville* (Hugo). || Vx. *En vedette,* posté en sentinelle, en faction : *Félicité [...] se tenait en vedette devant la maison du maré-*

chal (Flaubert) ; en observation : *Quand les flamants pêchent la tête plongée dans l'eau, l'un d'eux est toujours en vedette* (Buffon). || **3.** *Auj.* Sentinelle chargée de la sécurité sur un champ de tir. || **4.** *En vedette,* se dit d'un mot ou d'un groupe de mots imprimés seuls sur une ligne et en caractères différents pour attirer l'attention ; *spécialem.,* se dit du nom de l'acteur, de l'artiste mis en tête et en gros caractères sur une affiche annonçant un spectacle, sur un programme, sur un générique de film, pour attester que l'acteur ou l'artiste en est le principal interprète : *Tel petit nom parfaitement inaperçu au Gymnase ou à la Porte-Saint-Martin se trouve en vedette sur l'affiche* (Daudet). || Par extens. *Mettre en vedette,* mettre en vue, faire passer au premier plan : *Son nom ne vous dira rien, bien qu'il ait été mis en vedette, l'an passé, dans des circonstances assez curieuses* (Duhamel). || **5.** Position de premier plan dans le domaine du spectacle ou ailleurs, qui met quelqu'un en vue : *Ces deux grands artistes se partagent la vedette du spectacle. Le procédé l'accommodait aussi en lui épargnant la vedette* (Hermant). || *Avoir, tenir la vedette,* figurer en premier sur l'affiche, le programme ou le générique : *Une jeune chanteuse impatiente de tenir la vedette sur les affiches* (Sartre) ; *par extens.,* être au premier plan des événements d'une période, en parlant de faits ou de l'époque où ils se déroulent : *Les années 15, dans les siècles, ont souvent tenu la vedette, pour le meilleur ou pour le pire* (Romains). || **6.** L'artiste dont le nom figure en tête d'affiche ou du générique ; acteur principal d'une pièce ou d'un film, et, *par extens.,* acteur célèbre qui ne tient que des premiers rôles ; artiste en vue : *Les vedettes de la chanson. Un gros homme sans âge* [...] *suiveur et confident de grandes et petites vedettes* (Daudet). *Les vedettes de Hollywood retrouvant la « une » des grands quotidiens* (Vailland). *Il était engagé à l'A.B.C., avec un cachet considérable et une réclame de grande vedette* (Triolet). || *Vedette américaine,* artiste dont le nom est situé en dernier sur l'affiche, le programme ou le générique, mais dans le même caractère que la tête d'affiche, et précédé de « et ». || *Vedette anglaise,* artiste dont le nom occupe la troisième place sur l'affiche, le programme ou le générique. || **7.** Tout personnage de premier plan qui se distingue dans son art ou sa profession ; personnalité bien connue ou qui ne manque aucune occasion de soigner sa publicité : *Les vedettes de l'actualité. Vous semblez ignorer que vous êtes d'ores et déjà une des plus grandes vedettes du Palais* (Aymé). || *Faire la vedette, jouer les vedettes,* prendre des airs importants, manifester toutes sortes d'exigences, chercher par tous les moyens à se faire remarquer. || **8.** En apposition (avec ou sans tiret) à un nom de personne, marque que la personne en question joue dans son domaine un rôle de premier plan ou est très connue du public en général : *Un animateur-vedette d'émissions radiophoniques. Un mannequin vedette dont on voit la photo sur la couverture de nombreux magazines ;* en apposition à un nom de chose, marque que cette chose est considérée comme très importante ou a été mise au premier plan par les circonstances, l'actualité, etc. : *L'émission attendue, l'émission vedette de la semaine sera le face-à-face entre ces deux hommes politiques. La grande station, la station-vedette des sports d'hiver.* || *Terme vedette,* mot servant d'entrée à un article de dictionnaire.

II. 1. *Vedette de combat,* ou *vedette lance-torpilles,* petit bâtiment de guerre très rapide, armé de 2 à 4 torpilles, et utilisé dans les mers étroites ou au voisinage des côtes à de multiples missions. || **2.** Embarcation automobile assurant le service des officiers sur un bâtiment de guerre : *La vedette du commandant.* || **3.** Petite embarcation à moteur : *La vedette de la douane.* || **4.** Foc supplémentaire gréé sur un bout-dehors spécial.

● SYN. : **I, 6** *étoile, star ;* **7** *célébrité.*

vedettisation [vədɛtizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *vedette ;* 1962, d'après DauzatDubois-Mitterand, 1964). Action d'attirer l'attention du public sur quelqu'un, de le faire connaître, de le faire accéder au rang de vedette, même s'il n'appartient pas au monde du spectacle : *Cette émission de télévision a contribué à la vedettisation de ce jeune chanteur. La vedettisation d'un savant, d'un homme politique.*

vedettisme [vədɛtism] n. m. (de *vedette ;* 1930, d'après J. Giraud, p. 204). Admiration excessive que le public voue aux vedettes du spectacle, du sport, etc.

védique [vedik] adj. (de *Veda ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse [aussi comme n. m.]). **1.** Relatif aux Veda : *La philosophie védique. Hymnes védiques.* || **2.** *Sanskrit védique,* ou *védique* n. m., langue dans laquelle ont été écrits essentiellement les Veda et les Brāhmana, et qui est une forme archaïque du sanskrit.

védisant, e [vedizɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (de *védique* et/ou de *védisme ;* 1939, *Revue belge de philologie et d'histoire* [XVIII, 781], au sens de « celui qui étudie la langue védique » ; sens actuel, XX^e^ s.). Partisan du védisme : *Les védisants expliquaient toute la mythologie par le feu de l'éclair ou la marche du soleil* (Vendryes).

védisme [vedism] n. m. (de *Veda ;* 1904, Larousse [« brahmanisme primitif » ; « ensemble des rites... », 1933, Larousse]). Ensemble des rites et des croyances renfermés dans les Veda ; brahmanisme primitif.

végétal, e, aux [veʒetal, -o] adj. (lat. médiév. *vegetalis,* végétal, du bas lat. *vegetare,* croître [v. VÉGÉTER] ; 1611, Cotgrave, au sens de « qui donne la croissance à une plante » ; sens 1, 1701, Furetière [*association, formation végétale,* 1964, Robert ; *règne végétal,* 1762, Acad.] ; sens 2, 1687, M^me^ de Sévigné ; sens 3, 1964, Robert ; sens 4, 1832, Balzac). **1.** Relatif, propre aux plantes, de la nature des plantes : *Les espèces végétales. Cellule végétale. La vie végétale.* || *Association végétale,* ensemble de plantes d'espèces différentes, vivant dans un même milieu, et dont le mode de vie s'harmonise heureusement. || *Formation végétale,* groupement de plantes de même appartenance ou de même nature : *La forêt est une formation végétale où l'arbre domine.* || *Tapis végétal,* v. TAPIS (n. 7). || *Règne végétal,* l'une des trois grandes divisions traditionnelles des corps de la nature, objet d'étude des sciences naturelles, dans laquelle sont rangées toutes les plantes (les deux autres étant le *règne minéral* et le *règne animal*). || *Terre végétale,* v. TERRE (§ III, n. 1). || **2.** Qui est composé de plantes ou extrait des plantes : *Matières végétales. Hormone végétale. Une huile végétale.* || **3.** Qui figure des plantes : *Motifs végétaux d'ornementation.* || **4.** *Littér.* Qui évoque la vie des plantes par l'absence de vie psychique, l'inactivité, la placidité ; qui est réduit, ou presque, aux seules fonctions de la vie organique : *J'ai dû si longtemps, dans une réclusion et une solitude sans exemple* [...], *rattraper avec peine au fond de moi tout ce qu'il y a de plus menu comme pensée, de plus végétal comme âme...* (Giraudoux).

◆ **végétal** n. m. (v. 1560, Paré). Organisme vivant fixé au sol, qui se nourrit principalement ou exclusivement des sels minéraux et du gaz carbonique dissous dans l'eau, l'air et le sol, et qu'il transforme en matière organique par fixation d'énergie lumineuse ou chimique prise au-dehors : *Au centre de cette luxuriance épineuse, une minuscule place damée où les végétaux ne poussaient pas* (Malraux).

végétalisme [veʒetalism] n. m. (de *végétal ;* 1836, Acad., au sens de « conversion en végétal » ; sens actuel, 1888, Larousse). Système d'alimentation de caractère purement végétal, excluant tout produit d'origine animale, tel que lait, œufs, etc.

végétaliste [veʒetalist] adj. (de *végétalisme ;* 1975, Larousse). Relatif au végétalisme : *Régime végétaliste.*

◆ adj. et n. (1975, *Lexis*). Personne qui pratique le végétalisme.

végétant, e [veʒetɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *végéter ;* 1587, Vaganay, au sens de « qui fait végéter les plantes » ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui vit et se développe

comme les plantes (vieilli) : *Conservez-moi votre amitié, jusqu'à ce que notre machine végétante et pensante retourne aux éléments dont elle est faite* (Voltaire). || **2.** *Tumeur végétante,* tumeur dont le développement se fait surtout en surface (par opposition aux *tumeurs infiltrantes*). || **3.** *Littér.* Qui rappelle la vie des végétaux par son inaction : *Le chaud éveil d'un organisme encore végétant* (Goncourt). *Une génération déjà végétante actuellement* (Frapié).

végétarien, enne [veʒetarjɛ̃, -ɛn] adj. (angl. *vegetarian,* végétarien [milieu du XIXe s.], de *vegetal,* végétal, empr. du franc. *végétal ;* 1873, Th. Hahn). Qui se réclame des principes du végétarisme : *Un régime végétarien. Menu végétarien. La* [sic] *Caveau était un petit bar végétarien, situé dans un sous-sol de la rue Saint-Ours* [...] *en plein quartier universitaire* (Martin du Gard).

◆ adj. et n. (1875, d'après Littré, 1877). Se dit d'une personne qui pratique le végétarisme : *Contrairement aux dictateurs, qui sont presque toujours végétariens et mangent de l'homme, madame Colette aimait la belle cuisine, et son style le prouve* (Cocteau).

végétarisme [veʒetarism] n. m. (de *végétar[ien]* ; 1888, Larousse). Mode d'alimentation excluant la consommation de toute chair animale et de leurs dérivés immédiats, mais où sont admis certains produits d'origine animale (lait, beurre, œufs, etc.), à la différence du végétalisme.

végétatif, ive [veʒetatif, -iv] adj. (lat. médiév. *vegetativus,* végétatif, du bas lat. *vegetare,* croître [v. VÉGÉTER] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 [*être végétatif,* 1872, Littré] ; sens 2, 1872, Littré [aussi *appareil végétatif ; multiplication végétative,* 1959, Robert, art. *multiplication ; noyau végétatif,* 1964, Larousse ; *point végétatif,* 1962, Robert, art. *ramification*] ; sens 3, début du XIXe s., d'après Robert, 1967 ; sens 4, 1889, J. L. Testut, I, 753 [*système nerveux végétatif,* 1964, Larousse] ; sens 5, av. 1778, J.-J. Rousseau [« vivant, mais non doué de raison », v. 1354, *Modus*]). **1.** *Anc.* Qui permet à la vie de se manifester chez les végétaux : *Faculté végétative. Principe végétatif.* || Vx. *Être végétatif,* organisme végétal. || **2.** Qui assure la vie des végétaux : *Organes végétatifs.* || *Appareil végétatif,* partie des plantes supérieures (racines, tiges et feuilles) ou thalle des végétaux inférieurs qui assure leur nutrition, mais pas leur reproduction. || *Multiplication végétative,* celle qui se fait par un élément de l'appareil végétatif (marcottage, bouturage, greffage, etc.). || *Noyau végétatif,* dans le grain de pollen, celui des deux noyaux qui assure la croissance du tube pollinique. || *Point végétatif,* région de la plante où se trouve le méristème. || **3.** *Vx.* Relatif aux processus de nutrition, de croissance et de multiplication, communs aux végétaux et aux animaux : *Fonctions végétatives.* || **4.** *Auj.* Relatif aux activités physiologiques purement organiques et involontaires : *Les mécanismes de la vie végétative s'opposent à ceux de la vie de relation.* || *Système nerveux végétatif,* ensemble des systèmes nerveux sympathique et parasympathique, qui innerve les organes, les vaisseaux, les glandes endocrines et en règle le fonctionnement. || **5.** *Fig.* Se dit de ce qui est réduit à la satisfaction des besoins essentiels, aux actes nécessaires à l'entretien de la vie, sans intervention des facultés intellectuelles : *Le Père Rouget était arrivé par degrés à un état quasi végétatif* (Balzac). *La vie végétative de l'enfance, uniquement peuplée d'objets inoffensifs* (Cocteau). *Cette attente végétative lui plaisait* (Genevoix).

végétation [veʒetasjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *vegetatio,* végétation, emploi spécialisé du lat. impér. *vegetatio,* mouvement, excitation, de *vegetatum,* supin de *vegetare* [v. VÉGÉTER] ; 1525, Dadonville, au sens 1 ; sens 2, v. 1790, d'après le *FEW,* XIV, 214 *b* [au plur., avec le même sens, av. 1778, J.-J. Rousseau ; « ensemble des associations végétales propres à une zone... », 1908, Martonne] ; sens 3, 1706 [d'après Robert, 1967], puis 1721, Trévoux ; sens 4, 1810, Capuron). **1.** Le fait, pour un organisme végétal, de pousser, de se développer et d'accomplir toutes les fonctions qui concourent à assurer sa vie : *Il ne faut pas transplanter une plante en pleine végétation. Une mauvaise exposition freine la végétation des plantes.* || **2.** Ensemble des végétaux et, particulièrement, ensemble des espèces végétales poussant en un même lieu : *La végétation s'éveille au printemps. La mer bat les rochers sur lesquels pousse une végétation qui semble atteindre l'eau* (Malraux). || *Spécialem.* Ensemble des associations végétales propres à une zone déterminée du globe et qui est fonction de divers facteurs (climatique, hydrographique, pédologique, etc.) : *La végétation tropicale. La maigre végétation des régions polaires.* || **3.** Disposition naturelle ou ornementale qui évoque des végétaux ou des ramifications de végétaux : *Une végétation de fleurs de glace étoile les vitres. Ces plafonds éclairés par une végétation de fleurs électriques* (Bourget). || **4.** Excroissance pathologique qui se développe à la surface des animaux ou des végétaux, notamment sur une plaie.

● SYN. : **1** *pousse ;* **3** *arborisation, floraison.*

◆ **végétations** n. f. pl. (sens 1, 1933, Larousse ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Végétations adénoïdes,* ou simplem. (fam.) *végétations,* v. ADÉNOÏDE. || **2.** *Végétations vénériennes,* syn. de CRÊTES-DE-COQ.

végétativement [veʒetativmɑ̃] adv. (de *végétatif ;* 1961, Levadoux, p. 26). D'une manière purement ou presque uniquement organique : *Vivre végétativement.*

végéter [veʒete] v. intr. (bas lat. *vegetare,* croître, emploi spécialisé du lat. impér. *vegetare,* animer, vivifier, dér. du lat. class. *vegetus,* vivant, vif, dispos ; 1375, R. de Presles, au sens de « se développer » [en parlant d'un être vivant] ; sens 1, 1530, Palsgrave ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1833, Balzac ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 5, 1718, Acad. ; sens 6, 1929, J. Green). [Conj. **5 b.**] **1.** *Vx.* Satisfaire aux fonctions de nutrition, de croissance et de multiplication propres aux végétaux et aux animaux : *Tout naît, végète et meurt pour végéter encore* (Delille). || **2.** Vivre, croître, en parlant des végétaux : *Le jour j'avais en perspective les créneaux de la courtine opposée, où végétaient des scolopendres et croissait un prunier sauvage* (Chateaubriand). *Toutes les plantes, tous les arbres végétaient à leur place exacte* (Duhamel). || **3.** Pousser difficilement, avoir une croissance, un développement perturbés : *Plantes qui végètent et dépérissent par manque de lumière. Las du vignoble, nous errions sur les collines, dans ces garrigues brûlées sur lesquelles végétaient, opiniâtres, les chênes verts et les buissons épineux* (Duhamel). || **4.** *Fig.* Mener une existence difficile ou précaire ; ne pas disposer de moyens matériels suffisants pour vivre normalement : *À Rouen, lorsque j'étais enfant, vivait la nièce de Marceline Desbordes Valmore. Elle s'appelait Mme Richard et végétait misérablement en donnant des leçons* (Gide). *On ne le laissera quand même pas végéter et périr dans la misère* (Duhamel). || **5.** *Fig.* Mener une existence médiocre, insipide, dénuée d'intérêt ; passer sa vie dans un emploi obscur et peu rémunérateur : *Résultat : je végète et ne trouve à jouer que des rôles de second plan auxquels je ne prends pas le moindre intérêt* (Duhamel). *On passe encore devant le bureau moisi où végète le petit employé vert* (Céline). || **6.** *Fig.* Ne pas jouir des conditions favorables pour se développer normalement ; être arrêté, freiné dans son développement : *Entreprise qui végète. Ce qui est fasciste n'y a jamais pu que végéter* (Mauriac).

● SYN. : **3** *dépérir, s'étioler, languir ;* **4** *vivoter ;* **5** *s'encroûter* (fam.), *moisir* (fam.), *se morfondre ;* **6** *baisser, péricliter, sombrer.* — CONTR. : **3** *s'épanouir ;* **6** *se développer, être florissant, prospérer.*

véhémence [veemɑ̃s] n. f. (lat. *vehementia,* véhémence d'un orateur, force ou intensité de quelque chose, de *vehemens, -mentis* [v. l'art. suiv.] ; 1491, Vaganay, aux sens 1-2 ; sens 3, début du XVIIe s., Malherbe). **1.** Caractère de ce qui est véhément ; force impétueuse avec laquelle se manifeste une idée, un sentiment : *La véhémence des passions. La véhémence de la controverse, de la dispute oppose violemment les deux antagonistes.* || **2.** Vivacité extrême, ardeur impétueuse et passionnée qui anime quelqu'un sous l'impulsion d'une idée, d'un senti-

ment : *Il s'anima jusqu'à la véhémence* (Gide). *La même véhémence qui l'avait dressé* [Pascal] *contre les jésuites, contre Lalouère l'oppose une dernière fois à ce qu'il vénérait le plus au monde* (Mauriac). *Des femmes le regardaient avec une sombre véhémence* (Dussane). || **3.** *Class.* Violence soutenue, force, intensité extrême d'un agent physique : *Abreuver ce que la véhémence de la chaleur a desséché* (Malherbe).

• SYN. : **1** *ardeur, frénésie, impétuosité, violence ;* **2** *élan, enthousiasme, exaltation, fougue, passion.* — CONTR. : **2** *calme, froideur, impassibilité, indifférence.*

véhément, e [veemɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *vehemens, -mentis,* emporté, impétueux, passionné, violent, intense ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *veement* [*vehement,* v. 1170, *Livre des Rois*], au sens général de « violent, impétueux » ; sens 1, v. 1370, Oresme ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, fin du XIV[e] s., Chr. de Pisan ; sens 4, 1573, Desportes). **1.** Se dit de ce qui se manifeste avec une force impétueuse et soutenue : *Une colère véhémente. Ces véhémentes caresses qui la rendaient folle* (Flaubert). || **2.** Se dit de quelqu'un qui s'exprime avec fougue, passion, pour convaincre, fustiger, émouvoir : *Un orateur véhément.* [Juvénal] *le plus véhément des poètes satiriques* (Diderot). || **3.** Qui témoigne de cette fougue, de cette verve passionnée : *Éloquence véhémente. Faire à quelqu'un des reproches véhéments. Supplications véhémentes.* || **4.** *Littér.* D'une intensité extrême : *Les églises gothiques, dans le Midi* [...], *très mal assorties avec les êtres qui les peuplent et avec le ciel d'un bleu véhément, qui les gâte* (Huysmans).

• SYN. : **1** *frénétique, violent ;* **2** *impétueux, passionné ;* **3** *emporté, enflammé, entraînant ;* **4** *ardent, intense, vif.*

véhémentement [veemɑ̃tmɑ̃] adv. (de *véhément ;* 1363, *Ordonnance royale* [III, 664], au sens 1 ; sens 2, 1492, Salicet ; sens 3, 1552, Rabelais). **1.** Très fortement (vieilli) : *Le peu que j'ai appris de son art me fait véhémentement soupçonner que tout est illusion* (France). || **2.** Avec une grande ardeur : *Je travaille aussi véhémentement mon piano ; pour toutes ces choses, je me lève le matin à cinq heures* (Gide). || **3.** Avec fougue, passion ; très vivement : *Pas encore ! intervint véhémentement l'abbé Lavarède* (F. Fabre).

véhiculaire [veikylɛr] adj. (dér. savant de *véhicule ;* 1842, Acad., au sens de « qui est relatif aux moyens de transport » ; sens actuel, 1935 [d'après Robert, 1967], puis 1964, Larousse). *Langue véhiculaire,* langue commune utilisée d'une manière privilégiée par plusieurs communautés linguistiques pour assurer parmi ces communautés l'intercommunication. (Syn. SUPRA-LOCALE.)

véhicule [veikyl] n. m. (lat. *vehiculum,* moyen de transport, voiture, chariot, de *vehere,* porter, transporter ; 1551, D. Sauvage, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1680, Richelet ; sens 4, 1964, Larousse [« dissolvant », 1812, Boiste] ; sens 5, 1949, Larousse ; sens 6, v. 1660, Bossuet ; sens 7, 1872, Littré [*Grand, Petit Véhicule,* 1876, Larousse]). **1.** Moyen de transport terrestre ou aérien : *Véhicule automobile, hippomobile. Véhicules utilitaires et véhicules de tourisme. Véhicule spatial. La voiture roulait lentement sur le sol glacé. Gérard regardait la pauvre tête cahotée de gauche et de droite à l'angle du véhicule* (Cocteau). || **2.** Ce qui sert à transporter quelque chose, à le faire passer d'un point à un autre : *Le sang est le véhicule de l'oxygène. L'air est le véhicule du son.* || **3.** En pharmacie, excipient liquide. || **4.** En peinture, syn. de LIANT. || **5.** Dispositif qui a pour objet de redresser l'image fournie par un objectif de lunette qui, normalement, est inversée. || **6.** *Fig.* Moyen de transmission, de diffusion de réalités abstraites : *Les langues, véhicules de la pensée, la déforment toutes à leur manière* (Renan). *Les peuples n'avaient, au XVII[e] siècle, adopté notre langue comme véhicule que dans la mesure où elle ne charriait pas d'intérêts trop étroitement égoïstes* (Morand). *La poésie est un véhicule intérieur de l'amour* (Jouve). || **7.** Dans la religion bouddhique, voie, moyen de salut. || *Grand Véhicule,* forme évoluée du bouddhisme, qui s'est développée à partir du début de notre ère dans l'Inde septentrionale. || *Petit Véhicule,* nom donné par dérision à la tradition bouddhique des premiers âges, moins métaphysique que le Grand Véhicule, qui s'est perpétuée à Ceylan, en Birmanie et au Siam.

véhiculer [veikyle] v. tr. (de *véhicule ;* 1852, Töpffer [144], au sens 1 ; sens 2, 1962, Robert [art. *pigment*] ; sens 3, 1934, J. Romains). **1.** Transporter d'un endroit à un autre, dans un engin de transport approprié, un être animé ou une chose : *Véhiculer des marchandises, du matériel. Il* [le général Gallieni] *se demandait avec angoisse comment véhiculer nos fantassins...* (Cocteau). || **2.** Constituer un moyen physique de transport d'un point à un autre pour une chose concrète : *Le sang véhicule des substances nutritives à travers l'organisme.* || **3.** *Fig.* Constituer pour une chose abstraite un moyen de diffusion, de transmission : *Le langage véhicule les idées entre les hommes.*

• SYN. : **3** *diffuser, généraliser, transmettre.*

vehmique [vemik] adj. (du n. de la Sainte-*Vehme,* organisation d'origine germanique, analogue aux tribunaux de francs-juges ; 15 juill. 1863, *Revue des Deux Mondes,* p. 461). Qui appartient, qui est relatif à la Sainte-Vehme : *Tribunal vehmique. Cour vehmique.*

veillant, e [vejɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *veiller ;* v. 1200, J. Bodel). *Class.* Qui fait preuve de vigilance : *L'œil toujours veillant de la Providence* (Bossuet). *Si du veillant Argus la figure effrayante...* (Boileau).

veillaque [vejak] adj. (ital. *vigliacco* ou *vegliacco,* même sens, de *vello,* vil, lat. *vilis,* même sens ; 1577, A. Jamyn, écrit *vieillaque ; veillaque,* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné). *Class.* et *littér.* Homme sans foi et sans honneur ; lâche : *Je vais t'assassiner d'un seul de mes regards, | Veillaque* (Corneille). *Jamais elle ne souffrirait que sa maîtresse devînt la femme de ce veillaque* (Gautier).

veille [vɛj] n. f. (lat. *vigilia,* veille, insomnie, garde de nuit, veillée [et, au Moyen Âge, dans la langue ecclés., « jour qui précède un jour déterminé »], de *vigil,* éveillé, vigilant [et, comme n. m., « garde de nuit, veilleur »] ; v. 1155, Wace, au sens I, 2 ; sens I, 1, 1553, *Bible Gérard ;* sens I, 3, 1690, Furetière [*veille des armes,* 1732, Richelet] ; sens I, 4, 1596, Hulsius [« action de guetter, de surveiller », v. 1360, Froissart ; *chambre de veille,* 1964, Larousse ; *timonier de veille,* 1904, Larousse ; *lit de veille,* 1680, Richelet] ; sens II, 1, 1690, Furetière [« jour qui précède une fête religieuse », v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence — d'abord écrit *voille,* v. 1175, Chr. de Troyes ; « nuit qui précède une date particulière... », 1922, Giraudoux, p. 132] ; sens II, 2, v. 1534, B. Des Périers [*à la veille de,* 1636, Monet ; *ce n'est pas demain la veille,* 1964, Robert] ; sens III, 1636, Monet).

I. 1. Chacune des divisions de la nuit, au nombre de quatre, selon les Romains : *Vers la quatrième veille de la nuit, il* [Jésus] *vint à eux, marchant sur la mer* (Sacy). || **2.** Le fait de ne pas dormir pendant la nuit ou une partie de la nuit, de rester éveillé volontairement ou non aux heures normales de sommeil : *Sa veille redoutable voit les soleils naissants* (Hugo). *J'avais au milieu de la nuit des heures de veille qui ne me semblaient pas prises sur le sommeil...* (Giraudoux). || **3.** Temps pris sur le sommeil et consacré à une occupation généralement importante, à un labeur appliqué (surtout au plur.) : *Ce lieu me plaît ; il a remplacé pour moi les champs paternels ; je l'ai payé du produit de mes rêves et de mes veilles* (Chateaubriand). *La vraie veuve* [...] *passe sa vie* [...] *en veilles saintes, en prières* (Renan). *J'étais, moi, ciseleur et j'eus peur pour la grande aiguière d'argent, à laquelle depuis deux années je travaillais. Contre laquelle j'avais échangé deux années de veille* (Saint-Exupéry). || *Veille des armes,* nuit que celui qui allait être fait chevalier passait en prière auprès de ses armes. (On dit aussi VEILLÉE D'ARMES.) || **4.** Action de veiller, de monter la garde, particulièrement la nuit : *Nous commencions une veille qui pouvait être la dernière* (Saint-Exupéry). || *Chambre de veille,* pièce où se tient le veilleur, l'homme de quart d'un

phare, d'un navire, etc. || *Timonier de veille,* timonier de service sur le pont et chargé de surveiller tous les mouvements des navires sur rade. || *Lit de veille,* lit dressé dans la chambre d'un malade et destiné à la personne qui le veille.

II. 1. *Autref.* La nuit qui précédait une fête religieuse et que l'on passait en prières pour se préparer à la célébrer dignement : *Je crois encore entendre la cloche qui, pendant la nuit, appelait les religieuses aux veilles et aux prières* (Chateaubriand). || *Par extens.* et *auj.* Nuit qui précède une date particulière, une fête : *C'était la nuit, et une veille de Fasching* [Carnaval] (Giraudoux). || **2.** *La veille,* le jour qui précède celui dont on parle, par rapport au passé ou au futur (par rapport au jour présent on dit *hier*) : *Ne jamais savoir la veille quelle serait la nourriture du lendemain* (Michelet). *Savez-vous ces choses que Don Camille m'a dites et que j'ai écoutées la veille de son départ ?* (Claudel). *Ce soir-là, c'était la neige. Elle tombait depuis la veille et naturellement plantait un autre décor* (Cocteau). || *À la veille de* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), indique que ce qui suit est attendu dans un futur très proche : *Nous sommes à la veille de graves difficultés. L'Église de France, qui était à la veille de payer les frais de l'affaire Dreyfus, allait en tirer la leçon* (Mauriac). || Fam. *Ce n'est pas demain la veille,* cela ne se produira pas de sitôt.

III. État d'une personne qui est éveillée, qui ne dort pas (par opposition au *sommeil*) : *La veille procure des jouissances plus réelles que le sommeil* (Virey). *De ce que le monde du rêve n'est pas le monde de la veille, il ne s'ensuit pas que le monde de la veille soit moins vrai : au contraire* (Proust).

◆ **veilles** n. f. pl. (1553, *Bible Gérard* [« œuvres ainsi réalisées », 1665, Boileau]). *Class.* Forte contention d'esprit à laquelle on se soumet, en prenant sur son temps de sommeil, pour s'adonner à l'étude, effectuer un travail intellectuel ; œuvres ainsi réalisées : *Tant de rares esprits | Qui t'ont choisi pour but de leurs savantes veilles* (Chapelain). *Le siècle fortuné | Qui rendu plus fameux par tes illustres veilles* (Boileau).

1. veillée [veje] n. f. (part. passé fém. substantivé de *veiller* 1 ; 1580, Montaigne, au sens de « état de veille » ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1904, Larousse, art. *veille* [*veillée des armes ; veillée d'armes,* 1964, Larousse] ; sens 4, XXe s.). **1.** Temps qui s'écoule entre la fin du repas du soir et le moment de se coucher : *Ma femme* [...] *et les enfants se retiraient* [...] *après le souper, nous laissant tous deux prolonger studieusement la veillée* (Gide). *Après le dîner, elle sortait avec des amis, mais Kisiakoff entendait qu'elle fût rentrée à minuit, car les longues veillées abîment le teint et fatiguent les nerfs* (Troyat). || **2.** Action de veiller un malade, de passer la nuit auprès d'un défunt avant les obsèques : *Pendant la veillée funèbre, nous disions le chapelet à haute voix autour de son lit* (Jouhandeau). || **3.** *Veillée des* (ou *d'*) *armes,* nuit de méditation qui précédait l'adoubement du chevalier. || **4.** *Veillée d'armes,* toute veillée précédant un acte, un événement important : *Je m'en fus passer cette veillée d'armes chez un camarade* (Saint-Exupéry).

● SYN. : **1** *soirée.*

2. veillée [veje] n. f. (de *veille,* même sens [XIIIe s., Rutebeuf], lat. *vigilia,* veille [v. VEILLE] ; 1316 [d'après le *FEW,* XIV, 439 *b*], écrit *veilliee ; veillée,* 1617, Crespin). Réunion familiale ou amicale qui se situe après le repas du soir et que l'on occupe en conversations et passe-temps divers : *On allume la lampe à pétrole pour expédier un semblant de souper. Aussitôt après commence la veillée* (Hélias).

1. veiller [veje] v. intr. (lat. *vigilare,* être éveillé, être sur ses gardes, entourer de soins, de *vigil,* éveillé, vigilant, attentif [et, comme n. m., « garde de nuit, veilleur »] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *veillier* [*veiller,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy], aux sens 1-2 ; sens 3, XIIe s., *Roncevaux ;* sens 4, v. 1210, *Folque de Candie*). **1.** *Class.* Ne pas dormir, être en état de veille : *Rêvé-je ? est-ce que je sommeille ? | Ai-je l'esprit troublé par des transports puissants ? | Ne sens-je pas bien que je veille ? | Ne suis-je pas dans mon bon sens ?* (Molière). || **2.** Rester éveillé volontairement pendant le temps ou une partie du temps normalement consacré au sommeil : *Veiller pour méditer, pour prier. Elle dut veiller toute la nuit pour terminer la robe* (Audoux). || **3.** Exercer une garde, une surveillance constante ; être de garde : *Et la garde qui veille aux barrières du Louvre, | N'en défend pas nos rois* [de la mort] (Malherbe). *Le nombre des attentats a diminué, la police veille.* || **4.** Rester constamment en éveil, pour intervenir en cas de besoin : *Tu ne nous eusses point tués, repartit Ulysse* [au Cyclope], *car ma ruse veillait* (Giraudoux). *Mais le chanoine académie française veillait, et veillait en moi* (Bastide).

◆ v. tr. (v. 1340 [d'après le *FEW,* XIV, 435 *b*], au sens de « tenir [quelqu'un] dans l'état de veille » ; sens 1, 1465, et sens 2, 1409, d'après le *FEW,* XIV, 436 *a ;* sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, XVIIe s., d'après Robert, 1964 [mais sans aucun ex. pour confirmer cette datation]). **1.** Passer la nuit auprès d'un malade pour le surveiller, l'assister en cas de besoin : *La mère l'avait veillé toute la nuit et lorsqu'il était mort, au matin, elle avait geint de la même façon* (Duras). || **2.** Passer la nuit au chevet d'un mort : *Veiller un défunt. Une amie* [...] *s'offrit pour veiller le corps* (Gide). *On veille les morts pendant deux nuits* (Hélias). || **3.** *Littér.* En parlant d'une source lumineuse, rester allumée auprès de quelqu'un pendant la nuit en constituant ainsi une sorte de présence : *Les bougies allumées le veillèrent toute la nuit* (Duhamel). || **4.** *Class.* Exercer une surveillance sur quelque chose ou sur quelqu'un : *Une liberté fort veillée et fort contrainte* (Saint-Simon). || **5.** Fam. *Veiller que,* s'emploie parfois, mais rarement, au sens de « veiller à ce que » : *Veillez que la tenue du personnel soit impeccable* (Deval).

◆ v. tr. ind. [**à, sur**] (sens 1-2, 1553, *Bible Gérard* [aussi *veiller sur quelque chose*] ; sens 3, 1538, R. Estienne [*veiller à* et l'infin., 1902, A. Gide ; *veiller à ce que,* 1748, Montesquieu] ; sens 4, 1538, R. Estienne [*... à ; ... en,* début du XVIIe s., Malherbe]). **1.** *Veiller sur,* être de faction pendant la nuit pour exercer une surveillance vigilante sur : *Puvis de Chavannes a peint à la Sorbonne sainte Geneviève veillant sur la ville endormie* (Mauriac). || **2.** *Veiller sur quelqu'un,* lui assurer une protection attentive et ininterrompue pour le préserver d'un danger et intervenir au besoin : *Veiller sur des enfants. Gamelin n'avait jamais nié l'existence de Dieu ; il était déiste et croyait à une providence qui veille sur les hommes...* (France). || *Veiller sur quelque chose,* surveiller attentivement quelque chose, suivre particulièrement le cours d'un déroulement, d'une évolution à des fins de contrôle et pour intervenir à temps en cas de besoin : *Veiller sur la bonne marche de ses affaires. Veiller sur son linge. Veiller sur la santé de quelqu'un. Seuls, veillons sur nos pensées ; en famille, sur notre honneur ; en société, sur notre langue* (Staël). || **3.** *Veiller à* (suivi d'un nom), s'occuper activement de quelque chose, y donner tous ses soins et être prêt à parer aux difficultés : *Veiller à l'approvisionnement. Veiller à la bonne tenue de ses enfants. Monsieur, le premier devoir de la presse, c'est de veiller à la propreté morale et de dénoncer les abus* (Pagnol). || *Veiller à* (suivi d'un infinitif), *veiller à ce que* (suivi d'un subjonctif), prendre garde à, faire en sorte que : *Veiller à arriver à l'heure. Veillez bien à ce que vos pieds ne quittent jamais la pédale* (Courteline). || *Veiller au grain,* v. GRAIN 2 (n. 3). || **4.** Class. *Veiller à* ou *en,* prendre garde à, se soucier particulièrement de : *Votre Majesté se donnant à Dieu, se rendra plus que jamais attentive à l'obligation très étroite qu'il vous impose de veiller à leur misère* (Bossuet). *Veillons continuellement en une chose, et y tenons toujours l'esprit bandé* (Malherbe).

● SYN. : **2** *assister, garder, s'occuper, prendre en charge, prendre soin, secourir, surveiller ; assurer, maintenir, préserver, protéger.*

◆ n. m. (av. 1606, Desportes). *Class.* Le fait de ne pas dormir pendant le temps ou une partie du temps consacré normalement au

sommeil : *Le travail du chemin, le veiller m'avaient appesanti* (Lettres du XVII^e s.).

2. veiller [veje] v. intr. (de *veille* [v. VEILLÉE 2] ; 1690, Furetière). Passer la veillée avec des parents, des amis pour se distraire.

1. veilleur, euse [vejœr, -øz] n. (de *veiller* 1 ; XV^e s. [d'après le *FEW*, XIV, 436 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1701, Furetière). **1.** Personne qui est en état de veille, qui ne dort pas. || **2.** Personne qui reste au chevet de quelqu'un la nuit : *Le marmottement des vieilles femmes, des veilleuses funèbres* (Bernanos).

2. veilleur [vejœr] n. m. (de *veiller* 1 ; v. 1190, J. Bodel, écrit *veilliere* [*veilleur*, 1355, Du Cange], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré [*veilleur de nuit — veilleur*, 1876, Larousse ; « ... celui qui veille à la tranquillité d'un quartier la nuit », 1876, Larousse] ; sens 3, 1923, Larousse [*veilleur*, même sens, 1845, Bescherelle ; dans un hôtel, 1935, P. Nizan, p. 127]). **1.** Soldat de garde, guetteur. || **2.** *Veilleur de nuit*, ou simplem. *veilleur*, personne qui parcourait autref. les villages en annonçant les heures de la nuit ; *auj.*, dans certains pays, celui qui veille à la tranquillité d'un quartier pendant la nuit. || **3.** *Veilleur de nuit*, personne chargée de surveiller un établissement public ou privé la nuit en effectuant des rondes. Dans un hôtel, employé qui est de service la nuit pour assurer la réception.

3. veilleur [vejœr] n. m. (de *veiller* 2 ; XIX^e s.). Dans certaines régions, celui qui participait à une veillée : *L'usage était que chaque veilleur fournisse la chandelle à son tour* (Mistral).

1. veilleuse [vejøz] n. f. (fém. de *veilleur* 2 ; 1762, Havard, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1927, Mac Orlan [au fig., 1935, Acad.] ; sens I, 4, 1964, Robert ; sens I, 5, 1835, Acad. ; sens I, 6, 1964, Larousse ; sens II, XVIII^e s., Havard).

I. 1. Source d'éclairage d'une faible luminosité, qui reste allumée la nuit en permanence : *La veilleuse faisait tournoyer au plafond ses ronds lumineux, cette espèce de Grande-Ourse mélancolique qui occupe l'insomnie des malades* (Daudet). || **2.** L'appareil lui-même, autref. petite lampe à huile, qui supporte la source lumineuse : *Une veilleuse en porcelaine* (Margueritte). || **3.** *En veilleuse*, se dit d'une lampe dont l'intensité lumineuse a été fortement réduite pour ne pas gêner le sommeil : *La pièce était obscure, éclairée seulement par une lampe en veilleuse, derrière un paravent* (Martin du Gard) ; au *fig.*, se dit de l'activité de quelqu'un qui a été réduite, qui fonctionne au ralenti, ou de quelque chose qui est laissé provisoirement en attente : *Tu vas fermer un atelier, te mettre en veilleuse* (Géraldy). *Le problème restera en veilleuse jusqu'à nouvel ordre.* || **4.** Lampe des phares d'une automobile qui donne l'éclairage le plus faible (Syn. LANTERNE). *Allumer ses veilleuses pour signaler sa position.* || **5.** *Autref.* Petite mèche enduite de cire et montée sur une rondelle de liège qui flottait sur l'huile de la lampe et que l'on allumait pour éclairer. || **6.** Petite flamme contiguë à une rampe d'allumage, à des brûleurs d'un appareil à gaz ou à mazout et qui, brûlant en permanence, permet l'allumage instantané de ces appareils : *La veilleuse d'un chauffe-eau, d'un réchaud.*

II. Canapé dont le dossier est plus haut d'un côté et qui s'utilisait, par paires, au XVIII^e s., de chaque côté de la cheminée.

2. veilleuse [vejøz] n. f. (de *veille*, cette plante résistant au froid de la nuit ; 1842, Acad.). Dénomination commune du *colchique d'automne.*

veilloir [vejwar] n. m. (de *veiller* 1, cette table pouvant être déplacée facilement sous la lumière, pour les travaux de veillée ; 1872, Littré). Table carrée à rebords, autour de laquelle travaille le bourrelier.

1. veillotte ou **veillote** [vɛjɔt] n. f. (de l'anc. n. f. *vieille*, meule de foin [1474, d'après le *FEW*, XIV, 554 *b*], emploi spécialisé de l'anc. franç. *vedille*, vrille de la vigne [XIII^e s., Schlessinger], *veïlle* [1313, *Romania*, VI, 155], lat. *viticula*, cep de vigne, tige [d'une plante grimpante], dimin. de *vitis*, vigne ; 1549, *Journ. du sire de Gouberville*, écrit *viellotte* ; *veillotte*, 1551 [d'après le *FEW*, XIV, 555 *a*], et *veillote*, 1690, Furetière). Meule de foin disposée dans un pré pour y sécher.

2. veillotte [vɛjɔt] n. f. (dimin. de *veill*[*euse*] 2 ; 1872, Littré). Syn. de VEILLEUSE 2.

veinard, e [vɛnar, -ard] adj. et n. (de *veine* ; 1854, Esnault). *Fam.* Qui a de la chance : *Si vous avez eu du soleil en vacances, vous êtes plus veinards que nous. Tout lui réussit : quel veinard !*

• SYN. : *chanceux, fortuné, heureux, verni* (fam.). — CONTR. : *malchanceux, malheureux.*

veine [vɛn] n. f. (lat. *vēna*, veine [en anatomie], filon de métal, veine du bois ou de la pierre, inspiration, veine poétique ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens de « influence, inspiration » ; sens I, 1, 1165, d'après le *FEW*, XIV, 226 *a* [*veines pulmonaires*, 1872, Littré, art. *veineux* ; *veine lymphatique*, 1904, Larousse] ; sens I, 2, XIII^e s., *Roman de Renart* [*avoir du feu dans les veines, sentir le sang bouillir dans ses veines*, 1876, Larousse — *le sang bout dans ses veines*, sens analogue, 1694, Acad.] ; sens I, 3, 1863, Littré [art. *avant-cœur*] ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1607, Hulsius [... dans d'autres matières, 1827, L. S. Le Normand, p. 169] ; sens II, 3, 1964, Larousse ; sens II, 4, 1690, Furetière [*vaine*, « couche de terre », v. 1265, d'après le *FEW*, XIV, 227 *a* ; « filon minier... », v. 1230 — d'après le *FEW*, XIV, 227 *a* —, écrit *vaine — veine*, 1538, R. Estienne ; *taper à la veine*, 1885, Zola] ; sens II, 5, 1636, Monet, puis 1798, Ventenat ; sens III, 1, 1540, Salel [*être en veine...*, 1798, Acad.] ; sens III, 2, 1829, Boiste [*être en veine de bonheur*, « réussir tout ce qu'on entreprend », 1798, Acad.] ; sens III, 3, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné [*estre pris en bonne voine*, « être bien disposé », v. 1240, G. de Lorris] ; sens III, 4, milieu du XIV^e s., d'après le *FEW*, XIV, 229 *a* [interjectiv., 1893, J. Renard]).

I. 1. Vaisseau sanguin ramenant au cœur le sang distribué dans le corps par les artères : *Le sang des veines aboutit aux oreillettes. Visez ce bras du bon Jésus en croix, on en voit toutes les veines et le sang coule dans sa main* (Jouhandeau). || *Veines caves*, v. CAVE 3. || *Veines pulmonaires*, veines ramenant à l'oreillette gauche le sang qui s'est chargé d'oxygène en passant par le poumon. || *Veine lymphatique*, chacun des gros vaisseaux lymphatiques qui collectent la lymphe du côté droit du corps (du côté gauche, il n'y a que le canal thoracique). || **2.** Tout vaisseau où circule le sang : *Un des matelots cria : « Il va se vider, faut nouer la veine »* (Maupassant). || Fam. *Se saigner aux quatre veines*, v. SAIGNER. || Fam. *Avoir du (n'avoir pas de) sang dans les veines*, v. SANG. || *N'avoir plus une goutte de sang dans les veines*, v. SANG. || *Avoir du feu dans les veines*, manifester une bouillante ardeur. || *Sentir le sang bouillir dans ses veines*, être saisi d'une bouillante ardeur, d'une vive impatience. || **3.** En boucherie, maniement du bœuf pratiqué à la pointe de l'épaule et appelé aussi *avant-cœur.*

II. 1. Vaisseau du bois ; fibre : *Scier dans le sens des veines.* || **2.** Trace colorée sinueuse et irrégulière, visible sur la tranche d'un bois ou d'une pierre : *Les yeux distraits cherchent dans les veines du marbre des figures, des animaux, des paysages, mille aliments de rêverie* (Musset). || *Par extens.* Filet coloré apparaissant dans d'autres matières : *D'admirables cheveux châtains nuancés de veines dorées* (Hugo). || **3.** Défaut se présentant en fines stries dans une masse de verre. || **4.** Dans une masse terreuse ou rocheuse, zone étroite et souvent sinueuse, qui se distingue du milieu environnant par sa couleur et sa composition : *Veine de quartz.* || *Spécialem.* Filon minier, mince couche de houille ou de minerai : *Exploiter une bonne veine.* || *Taper à la veine*, en parlant des mineurs, travailler du pic à l'extraction d'un minerai (vieilli) : *Ces gens pour qui les Maheu tapaient à la veine depuis plus d'un siècle* (Zola). || **5.** En botanique, nom donné aux nervures secondaires des feuilles.

III. 1. *Littér.* Inspiration artistique : *La veine poétique, dramatique, satirique. Sa veine se tarit. Quelle pauvre imaginative !*

Je te croyais la veine plus féconde ; allons donc, lâche la bride à ta langue (Gautier). *Il y a dans mon œuvre une veine chrétienne et une veine « profane » (ou pis que profane)* [Montherlant]. || *Être en veine, se sentir en veine,* être inspiré. || **2.** Fig. *Être en veine de,* être disposé, porté à telle ou telle attitude : *J'étais venu pour l'engueuler, parce que j'étais en veine d'engueulade, encore tout chaud, tout brûlant* (Duhamel). *Un autre, en veine de confidence, demande à Armand : « Tu es marié ? »* (Cayrol). || **3.** *Fig.* et *class.* Fortune bonne ou mauvaise ; chance ou malchance (selon le déterminatif accompagnant le nom) : *Madame de Lafayette* [...] *est dans une mauvaise veine de santé* (Sévigné). || **4.** *Fam.* Heureuse fortune, chance : *J'ai eu des clients à qui le treize flanquait la guigne, ou au contraire la veine, d'une façon incontestable* (Romains). *Il avait eu de la veine de s'en être tiré à si bon compte, qui sait où il serait à l'heure qu'il est s'il n'avait pas eu la bonne idée de se débiner* (Triolet). || *Interjectiv.* Traduit la satisfaction que procure un agrément imprévu : *Le voyage autour du monde ! Veine !* (Hermant).

● SYN. : **II, 2** *veinure.* || **III, 1** *souffle, verve.*

veiné, e [vɛne] adj. (de *veine ;* 1611, Cotgrave, au sens de « rempli de veines » ; sens 1, av. 1850, Balzac ; sens 2, 1690, Furetière [art. *veineux*] ; sens 3, av. 1854, Nerval). **1.** Dont les veines apparentes forment sous la peau des filets sinueux bleuâtres : *Elle apercevait, sur le genou de Jérôme, sa main, un peu maigrie, sa longue main veinée, qui tremblait imperceptiblement* (Martin du Gard). *Elle posa sa main dorée, petite, si légère et si lourdement veinée de bleu sombre, sur la tête de Fred* (Bastide). || **2.** Qui présente des filets colorés et sinueux : *Un marbre veiné de rouge.* || **3.** Qui présente des filons : *Le corps est* [...] *pénétré de sensibilité comme une pierre est veinée de fer* (Valéry).

● SYN. : **2** *madré, marbré.*

veiner [vɛne] v. tr. (de *vein[é]* ; fin du XVIII^e s., Bernardin de Saint-Pierre, puis 1812, Mozin). Décorer une surface en traçant des veines analogues à celles du bois ou du marbre : *Le peintre a veiné ce pan de mur.*

● SYN. : *jasper, marbrer.*

veinette [vɛnɛt] n. f. (dimin. de *veine ;* fin du XII^e s., La Curne, écrit *veinete* [*veinette,* 1611, Cotgrave], au sens de « petite veine » ; 1776, Brunot, au sens de « couche de houille » ; sens 1, 1964, Larousse [aussi « couche de charbon trop mince... »] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Petite veine, petit filon. || *Spécialem.* Couche de charbon trop mince pour être exploitée. || **2.** Brosse plate employée par les peintres pour imiter les veines du bois.

veineux, euse [vɛnø, -øz] adj. (de *veine ;* 1545, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1549 [d'après le *FEW,* XIV, 227 *b*], puis 1743, Trévoux [*canal veineux d'Arantius,* 1964, Larousse — *canal veineux,* même sens, 1872, Littré] ; sens 2, 1559, Vaganay). **1.** Qui a rapport aux veines : *Système veineux.* || *Sang veineux,* V. SANG. || *Canal veineux d'Arantius,* veine qui fait communiquer, chez le fœtus, la branche gauche de la veine porte avec la veine cave inférieure. || **2.** Marqué de nombreuses veines : *Le bois du noyer est très veineux.*

● SYN. : **2** *madré, marbré, veiné.*

veinosité [vɛnozite] n. f. (dér. savant du lat. *vēna,* veine [v. VEINE] ; 1855, Nysten, écrit *vénosité,* au sens de « surabondance de sang dans les veines » ; 1873, Nysten, écrit *vénosité,* au sens de « mode de distribution des veines dans un organe » ; écrit *veinosité,* au sens actuel, 1964, Larousse). Petite veine superficielle visible sous la peau.

veinule [vɛnyl] n. f. (lat. impér. *vēnula,* petite veine, dimin. du lat. class. *vēna,* veine [v. VEINE] ; 1615, L. Guyon, écrit *venule* [*veinule,* XVIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, 1817, S. Gérardin ; sens 3, 1964, Larousse [« petite veine dans les mines », 1834, Landais]). **1.** Petite veine, petite ramification de vaisseau sanguin : *Le froid accentuait, à ses joues, un lacis de veinules violettes* (Genevoix). || **2.** Fine ramification d'une nervure de feuille. || **3.** Couche de charbon plus mince qu'une veinette.

veinure [vɛnyr] n. f. (de *veine ;* av. 1922, Proust). Ensemble des veines visibles dans le bois, la pierre : *Ces veinures, ces bigarrures de coloration qui, dans certaines roches, dans certains marbres, révèlent des différences d'origine, d'âge, de « formation »* (Proust).

vêlage [vɛlaʒ] ou **vêlement** [vɛlmɑ̃] n. m. (de *vêler ;* 1834, Baudrimont [II, 244], au sens I [*vêlage ; vêlement,* 1841, Baudrimont, X, 176] ; sens II, 1964, Larousse [*vêlage ; vêlement,* 1967, Robert]).

I. Action de mettre bas, en parlant de la vache.

II. Formation d'un iceberg par dislocation d'un glacier ou de l'inlandsis lorsque la glace flotte sur la mer.

vélaire [velɛr] adj. (dér. savant de *voile* [*du palais*], d'après le lat. *velum,* voile, toile, tenture ; 1874, Ch. Joret, p. 5). Se dit des consonnes ou des voyelles articulées près du voile du palais : *Une variété d'« a » que l'on a appelé vélaire, parce qu'il se prononce avec l'arrière de la langue légèrement relevé vers le voile du palais* (Dauzat). *Le pluriel en « -aux » provient de la vocalisation de « l » vélaire dans « -als ».*

vélamenteux, euse [velamɑ̃tø, -øz] adj. (dér. savant du lat. *velamentum,* membrane anatomique, de *velare,* voiler, couvrir, dér. de *velum,* voile, toile, tenture ; 1923, Larousse). Qui a rapport aux membranes de l'œuf humain.

vélanède [velanɛd] n. f. (moyen gr. *balanidi,* gland, du gr. class. *balanos,* même sens ; 1553, Belon [*Observations,* 30], écrit *velonie ;* 1723, Savary des Bruslons, écrit *valanède ; vélanède,* 1876, Larousse). Cupule du gland du chêne vélani, utilisée pour le tanin qu'elle contient.

vélani [velani] n. m. (du moyen gr. *balanidi* [v. l'art. précéd.] ; 1721, Trévoux [*Supplément*], au sens de « vélanède » ; sens actuel, 1836, Acad.). Chêne d'Asie Mineure, de taille moyenne.

vélar [velar] n. m. (du lat. [d'origine gauloise] *vela,* cresson d'hiver ; 1550, Guéroult). Plante crucifère communément appelée *herbe aux chantres,* dont les propriétés béchiques sont efficaces contre l'enrouement.

vélarisation [velarizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *vélaire ;* 1933, Marouzeau). Phénomène par lequel un phonème prend un caractère vélaire.

vélariser (se) [səvelarize] v. pr. (dér. savant de *vélaire ;* 1970, Robert). Prendre un caractère vélaire : *En ancien français, le « l » placé devant une autre consonne s'est généralement vélarisé.*

vélarium ou **velarium** [velarjɔm] n. m. (mot lat. de même sens, de *velum,* voile, toile, tenture, rideau ; 1836, Acad.). Toile dont on couvrait les théâtres romains, pour abriter les spectateurs et les acteurs du soleil ou de la pluie.

● SYN. : *velum.*

velaunien, enne [vəlonjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (du lat. *Velauni,* peuple des Alpes Cottiennes ; 1876, Larousse). Relatif au Velay ; habitant ou originaire de cette région. (On dit aussi VELAISIEN, ENNE [de *Velay ;* 1964, Larousse].)

◆ **velaunien** n. m. (1964, Larousse). Dialecte de langue d'oc parlé dans une partie de la Haute-Loire.

velche ou **welche** [vɛlʃ] n. (allem. *welsch,* langue romane ; 1749, Voltaire, au sens 1, écrit *velche* [*welche,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1812, Boiste, écrit *velche* [*welche,* 1876, Larousse]). **1.** *Vx.* Surnom péjoratif appliqué particulièrement par les Allemands aux Français et à tout ce qui est français. || **2.** *Vx.* Homme dépourvu de culture et de goût.

veld [vɛld] n. m. (mot néerl. signif. proprem. « champ » ; 1902, *Grande Encyclopédie*). Nom donné par les Boers aux plateaux dénudés de l'Afrique du Sud.

● REM. On écrit aussi VELDT (1964, Robert).

velelle [vəlɛl] n. f. (lat. scientif. moderne *velella,* même sens, du lat. class. *vēlum,* voile

[de navire] ; 1808, Boiste). Siphonophore aplati, pourvu d'une crête verticale servant de voile quand l'animal flotte à la surface.

vêlement n. m. V. VÊLAGE.

vêler [vɛle] v. intr. (de *veel,* forme anc. de *veau* [v. ce mot] ; 1328, Godefroy, au part. passé adjectivé fém. écrit *vellée,* au sens de « qui vient de vêler » [en parlant d'une vache] ; à l'infin., au sens actuel, fin du XV[e] s., Molinet, écrit *vesler* [*veller,* 1549, R. Estienne ; *veler,* 1625, Stoer ; *véler,* 1680, Richelet ; *vêler,* 1688, Miege]). Mettre bas, en parlant de la vache.

velette n. f. V. VOILETTE 2.

vêleuse [vɛløz] n. f. (de *vêler ;* 1923, Larousse). Appareil destiné à faciliter le vêlage.

vélie [veli] n. f. (lat. scientif. moderne *velia,* même sens, mot d'origine obscure ; 1839, Boiste). Insecte hétéroptère qui glisse à la surface de l'eau.

véliforme [velifɔrm] adj. (de *véli-,* élément tiré du lat. *vēlum,* voile [de navire], et de *forme ;* 1904, Larousse). Qui est en forme de voile : *Chez les argonautes femelles, les bras de la première paire sont véliformes.*

véligère [veliʒɛr] adj. (bas lat. *vēliger,* couvert de voiles, du lat. class. *vēlum,* voile [de navire], et *gerere,* porter ; 1904, Larousse). Se dit d'une larve de mollusque pourvue d'un « voile ».

vélin [velɛ̃] n. m. (de *veel,* forme anc. de *veau* [v. ce mot] ; XIII[e] s., *Vie de seint Auban* [v. 1839], écrit *veeslin* [*vellin,* XIV[e] s., *Miracles de Nostre-Dame ; velin,* 1611, Cotgrave ; *vélin,* 1680, Richelet], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1798, Acad. [*papier vélin ; vélin,* n. m., 1872, Littré — qui condamne cet emploi] ; sens 4, 1904, Larousse [*toile véline,* 15 mars 1869, *Revue des Deux Mondes,* p. 306] ; sens 5, 1723, Savary des Bruslons). **1.** Parchemin très fin, préparé avec des peaux de veau ou de mouton plus lisses et plus fines que pour le parchemin ordinaire : *Un manuscrit sur vélin. Un grand nombre de ces livres, vêtus de vélin blanc, tranchaient sans dureté sur le sombre et chatoyant émail de l'ensemble* (Gide). || **2.** Incunable imprimé sur vélin : *La Bibliothèque nationale conserve les vélins de Charles VIII.* || **3.** Papier de qualité supérieure, imitant le vélin et utilisé pour des éditions soignées : *Ouvrage imprimé sur vélin.* (On dit aussi, mais plus rarement, PAPIER VÉLIN.) || **4.** *Toile vélin,* toile métallique employée dans les ateliers de la Banque de France pour estamper les signes et les lettres constituant le filigrane des billets de banque. (On dit aussi TOILE VÉLINE.) || **5.** Dentelle d'Alençon, appelée aussi *point royal.*

vélineuse [velinøz] n. f. (de *vélin ;* 1872, Littré). Femme qui fabrique la dentelle appelée *vélin.*

vélique [velik] adj. (dér. savant du lat. *vēlum,* voile [de navire] ; 1727, au sens 2 [v. POINT 1] ; sens 1, 1842, Acad.). **1.** Qui a rapport aux voiles des navires. || **2.** *Point vélique,* v. POINT 1 (B, § I, n. 3). [On l'appelle aussi CENTRE DE VOILURE.]

vélite [velit] n. m. (lat. *veles, velitis,* soldat armé à la légère, qui escarmouchait ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 ; sens 2, 21 janv. 1804 [30 nivôse an XII], *Bulletin des lois* [*vélite ; vélite de la garde,* 1964, Larousse]). **1.** Dans l'Antiquité romaine, soldat appartenant à une troupe d'infanterie légère, recruté parmi les moins fortunés : *On distinguait les cohortes des vélites* (Flaubert). || **2.** *Vélite de la garde,* soldat d'une école de cadres créée par Bonaparte dans la garde des consuls, puis organisés dans la garde impériale en 1805 : *Parti comme vélite à dix-huit ans* (Barbey d'Aurevilly).

vélivole [velivɔl] adj. (lat. *vēlivolus,* qui marche à la voile, où on va à la voile, de *vēlum,* voile [de navire], et de *volare,* voler, venir ou aller rapidement ; av. 1841, Chateaubriand, au sens 1 ; sens 2, 1939 [d'après Robert, 1977], puis 1964, Larousse). **1.** *Vx* et *littér.* Qui est mû rapidement par le vent agissant sur des voiles : *Cynthie, ta voix s'affaiblit : il expire sur tes lèvres, le refrain que t'apprit le pêcheur napolitain dans sa barque vélivole* (Chateaubriand). || **2.** Qui est relatif au vol à voile : *Le sport vélivole.*

◆ n. (1964, Larousse). Personne qui pratique le vol à voile.

vélivoler [velivɔle] v. intr. (de *vélivole ;* 1933, Larousse). Pratiquer le vol à voile.

velléitaire [veleitɛr *ou* velleitɛr] adj. et n. (de *velléité ;* fin du XIX[e] s., Bloch-Wartburg, puis av. 1922, Proust). Qui n'a que de molles intentions, qui est incapable de prendre une décision ferme et de réaliser son action : *Un directeur velléitaire. Il lui est facile de prouver que je ne suis qu'un velléitaire, incapable de produire aucune œuvre* (Gide). *Ce n'était pas un rêve vague, une tentation de velléitaire : ce qui prenait subitement forme en lui, c'était un plan précis, le plan d'un geste déterminé, personnel* (Martin du Gard).

● SYN. : *faible, hésitant, inconstant, instable, ondoyant, versatile.* — CONTR. : *décidé, ferme, obstiné, opiniâtre, tenace.*

velléité [veleite *ou* velleite] n. f. (lat. médiév. *velleitas,* velléité, du lat. class. *vellem,* je voudrais, 1[re] pers. du sing. du subj. imparfait [à valeur d'irréel du présent] de *velle,* vouloir ; v. 1600, François de Sales, au sens 1 [... *pas la moindre velléité de,* av. 1850, Balzac] ; sens 2, 1834, Sainte-Beuve). **1.** Amorce d'acte de volonté n'allant pas jusqu'à sa réalisation (s'emploie le plus souvent au plur.) : *Malgré quelques rares et timides velléités, mon âme reste inattentive et fermée* (Gide). *Les mêmes velléités de changement, qui, à défaut de volonté, apparaissaient sur le plan militaire, se faisaient jour dans le domaine politique* (De Gaulle). *Quand j'avais seize ou dix-huit ans, je me plaçais exactement au centre du monde et la terre tournait comme elle pouvait autour de moi... Aujourd'hui encore, j'ai des velléités de me remettre à cette place, mais brèves !* (Green). || *N'avoir aucune velléité, pas la moindre velléité de,* n'avoir absolument pas le désir de ; ne pas vouloir : *Il n'avait aucune velléité d'aborder avec Rumelles ces questions personnelles* (Martin du Gard). || **2.** *Fig.* Vague apparence de : *Un plafond qui avait des velléités d'Alhambra* (Gautier).

● SYN. : **1** *désir, envie, intention.*

vélo [velo] n. m. (abrév. de *vélocipède ;* 1836, Vidocq, au sens de « postillon » ; 1859, Mozin, au sens de « sorte de voiture dont la marche est très accélérée » ; sens I, 1, 1888, Larousse ; sens I, 2, début du XX[e] s. [*vélo-sport,* même sens, 1877, Darmesteter, *Création*] ; sens II, 1964, Larousse).

I. 1. *Fam.* Bicyclette : *C'était le cycliste de tout-à-l'heure. Il pédala jusqu'à Maillat, posa un pied sur le sol et, assis sur la selle de son vélo, regarda Maillat d'un air excité* (Merle). || **2.** *Fam.* Cyclisme, pratique de la bicyclette : *J'ai voulu refaire du vélo, dont je n'avais pas fait depuis plus d'une année, et je suis rentrée dans un banc* (Montherlant).

II. Onglette ou échoppe des graveurs sur bois, dont la lame, à plusieurs tranchants, permet de tracer du même coup deux, trois ou quatre tailles parallèles.

véloce [velɔs] adj. (lat. *velox, velocis,* agile à la course, prompt, rapide ; 1607, Bloch-Wartburg, sans indication de sens, puis 1634, Stevin [206], au sens de « dont le mouvement est rapide » [en parlant d'une planète] ; sens actuel, 1765, Diderot). *Littér.* Qui se déplace avec beaucoup de rapidité, d'agilité : *Vingt-quatre lévriers barbaresques, plus véloces que des gazelles* (Flaubert).

● SYN. : *rapide, vif.*

vélocement [velɔsmɑ̃] adv. (de l'ital. *veloce,* véloce, lat. *velox, velocis* [v. l'art. précéd.] ; fin du XIII[e] s., Aimé du Mont-Cassin, puis [du franç. *véloce*], 1896, A. Gide). *Littér.* Rapidement (rare) : *À présent elles sont agenouillées devant le bassin* [...] *leur corps battant de droite à gauche, d'avant en arrière, vélocement tel qu'un furieux balancier* (Gide).

vélocifère [velɔsifɛr] n. m. (de *véloci-,* élément tiré de *véloce,* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1803, Darmesteter, *Création,* 220). *Vx.* Voiture publique hippomobile d'une marche rapide : *Un vélocifère nous conduisit en cinq heures à Milan* (Stendhal).

vélocimètre [velɔsimɛtr] n. m. (de *véloci-,* élément tiré de *véloce,* et de *-mètre,*

gr. *metron,* mesure ; 1888, Larousse). Appareil servant à déterminer la loi de développement des pressions dans le canon d'une arme à feu, en fonction des vitesses successives du recul.

vélocipède [velɔsipɛd] n. m. (de *véloci-,* élément tiré de *véloce,* et de *-pède,* du lat. *pes, pedis,* pied ; 1804, Brunot, au sens de « voiture dont la marche est très accélérée » ; sens I, 1, 1829, Boiste ; sens I, 2, 6 juin 1868, *l'Illustration,* p. 355 [sans nuance plaisante ; par plaisanterie, 1977, Robert] ; sens II, 1933, Larousse).

I. 1. *Vx.* Appareil de locomotion, à l'origine de la bicyclette, comportant deux roues et un siège, et actionné par des pédales : *Je crois qu'il aimerait mieux un vélocipède neuf que cette vague promesse de couronne à sa majorité* (Daudet). ‖ **2.** *Fam.* Nom donné par plaisanterie à la bicyclette.

II. Syn. de VÉLO (en gravure).

vélocipédique [velɔsipedik] adj. (de *vélocipède ;* 4 mars 1880, *le Sport vélocipédique*). Qui concerne le sport cycliste (vieilli) : *Un club vélocipédique.*

vélocipédiste [velɔsipedist] n. (de *vélocipède ;* 8 nov. 1868, *Moniteur universel,* p. 1457). *Vx.* Utilisateur d'un vélocipède : *Le costume d'un vélocipédiste* (Theuriet).

vélociste [velɔsist] n. (de *vélo ;* 1968, Larousse). Spécialiste de la vente et de la réparation des cycles (bicyclettes, tandems, vélomoteurs).

vélocité [velɔsite] n. f. (lat. *velocitas,* agilité à la course, vitesse, célérité, de *velox, velocis,* véloce [v. VÉLOCE] ; v. 1270, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, XIVe s., *Moamin* [dans le débit de la parole, 1831, Nodier] ; sens 2, 1918, J.-R. Bloch). **1.** *Vx* et *littér.* Grande rapidité dans le mouvement : *Je descendis dans la prairie avec cette vélocité des pieds qui défie celle du cheval échappé* (Balzac). *Quelqu'un qui a connu, il y a vingt-deux ou vingt-trois ans, ce petit bonhomme de décadence nous affirme qu'aux écoles il avait acquis une telle vélocité de plume qu'il pouvait suivre la parole et représenter à son professeur sa leçon intégrale, stricte, avec toutes les répétitions et négligences inséparables* (Baudelaire). ‖ *Par extens.* Grande rapidité dans le débit de la parole : *Il avait articulé ces dernières phrases d'une haleine, en baissant la voix, et avec une telle vélocité que, pour beaucoup de ces étrangers, elles avaient été inintelligibles* (Martin du Gard). ‖ **2.** Extrême rapidité de mouvement dans l'exécution d'un morceau sur un instrument de musique : *Exercices de vélocité pour la main gauche.*

• SYN. : **1** *célérité, prestesse, promptitude, rapidité, vitesse, vivacité.* — CONTR. : **1** *indolence, lenteur, nonchalance.*

vélodrome [velɔdrom] n. m. (de *vélo,* sur le modèle de *hippodrome ;* 1884, Baroncelli [185], aux sens 1-2). **1.** Piste aménagée pour certaines courses cyclistes et entourée de gradins. ‖ **2.** Ensemble des installations et des équipements du lieu où se font les courses sur piste : *Ils parlèrent de la course cycliste de six jours au vélodrome d'hiver* (France).

vélomoteur [velomɔtœr] n. m. (de *vélo* et de *moteur ;* 1893 [d'après *le Français moderne,* 1975, p. 57], comme n. [de brevet] d'un « vélocipède perfectionné » ; sens actuel, 9 août 1933, *l'Auto*). Motocyclette légère, d'une cylindrée comprise entre 50 et 125 cm^3.

vélomotoriste [velomɔtɔrist] n. (dér. savant de *vélomoteur ;* 9 août 1933, *l'Auto*). Personne qui utilise un vélomoteur.

vélo-palatin, e [velopalatɛ̃, -in] adj. (de *vélo-,* élément tiré du lat. *velum,* voile, toile, rideau, et de *palatin* 4 ; 1964, Larousse). Qui concerne le voile du palais : *Division vélo-palatine.*

velot [vəlo] n. m. (dimin. de *veel,* forme anc. de *veau* [v. ce mot] ; 1611, Tuetey, au sens de « petit veau » ; sens actuel, 1802, Flick). Peau de veau mort-né, avec laquelle on fabrique le vélin.

velours [vəlur] n. m. (altér. [par hypercorrectisme, à une époque où le *-r* final avait cessé de se prononcer] de l'anc. franç. *velos,* velours [v. 1155, Wace], *velous* [v. 1190, Godefroy], proprem. « [tissu] velu », lat. *villōsus,* couvert de poils, de *villus,* poil [des animaux, d'une étoffe, etc.] ; début du XVe s., A. Chartier, au sens 1 [*velours frappé,* 1893, *Dict. général*] ; sens 2, av. 1613, M. Régnier [*bois de velours,* 1964, Larousse ; *jouer sur le velours,* 1740, Acad. — par extens., 1872, Littré ; *une main de fer dans un gant de velours,* 1964, Larousse — d'abord ... *sous un gant de velours,* 1835, Balzac] ; sens 3, 1872, Littré [*cautère de velours,* « cautère indolore », v. 1560, Paré] ; sens 4, 1822, Esnault). **1.** Étoffe rase sur l'envers et couverte sur l'endroit de poils dressés, très serrés, maintenus par les fils du tissu et doux au toucher : *Du velours de soie, de coton, de laine.* ‖ *Velours frappé,* v. FRAPPÉ. ‖ **2.** Tout ce qui peut offrir l'aspect chatoyant ou la douceur au toucher du velours : *Les pêches qu'un velours fragile couvre encor* (Samain). *Où est le temps de mes pleurs étincelants, roulant sans le mouiller sur le velours de ma joue ?* (Colette). ‖ *Bois de velours,* bois du cerf récemment repoussés et couverts d'une peau veloutée. ‖ *Faire patte de velours,* v. PATTE (§ I, n. 1). ‖ Fam. *Jouer sur le velours,* ne miser au jeu que ce qu'on a déjà gagné ; *par extens.,* agir sans courir de risque, avec l'assurance de la réussite. ‖ *Une main de fer dans un gant de velours,* une autorité ferme imposée avec douceur, habileté. ‖ **3.** Ce qui produit sur les autres sens un effet de douceur : *Ce potage, c'est un velours pour l'estomac. Il prit son petit verre, avala une gorgée d'armagnac, fit claquer sa langue et dit : « Mâtin ! quel velours ! »* (France). *Ils trouveront du moins une certaine sorcière que j'ai dépeinte, | Qui est la plus dangereuse complice du voleur aux yeux de velours* (Claudel). ‖ **4.** *Fam.* Liaison incorrecte par substitution de *s* à *t* : *Ils parlaient avec des velours et des cuirs* (Vallès).

veloutage [vəlutaʒ] n. m. (de *velouter ;* 1964, Larousse). En peausserie, opération de peignage des poils au moyen d'une carde mécanique.

velouté, e [vəlute] adj. (de *velours* [v. ce mot], prononcé [vəlu] ; v. 1450, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1547, d'après le *FEW,* XIV, 457 *b* [« qui imite le velours », 1782, Havard] ; sens 2, av. 1553, Rabelais [pour une pierre, 1872, Littré — *velouté,* n. m., « couleur sombre et foncée d'une pierre taillée », 1685, Furetière] ; sens 3, 1737, *Nouvelle Instruction pour les confitures* [*vin velouté,* 1680, Richelet]). **1.** Qui a les dessins et les ramages du velours, bien que le fond soit d'une étoffe différente : *Du satin velouté. Je me fais faire une robe vieux-rouge, toute veloutée, toute légère, pour cet hiver* (Montherlant). ‖ Qui imite le velours : *Une tenture en papier velouté.* ‖ **2.** Qui a l'aspect ou la douceur du velours : *Sa joue était veloutée de poudre* (Duhamel). ‖ *Pierre veloutée,* en joaillerie, gemme d'une couleur à la fois limpide et foncée. ‖ **3.** Qui procure au goût, à l'ouïe une impression de douceur, de moelleux : *Crème veloutée. Potage velouté. Sons harmonieux et veloutés. Mais ce qui achevait le charme, c'était la magie de la voix* [d'une actrice], *pure, chaude et veloutée : chaque mot sonnait comme un bel accord...* (Rolland). ‖ *Vin velouté,* vin généreux, doux et agréable au goût : *Les vins couverts et veloutés | Par les vieillards furent goûtés* (Perrault).

• SYN. : **2** *duveté, satiné.*

◆ **velouté** n. m. (1680, Richelet, au sens de « galon fabriqué comme du velours » ; sens 1, 1767, Brunot ; sens 2, 1836, Stendhal ; sens 3, 1845, Bescherelle [« potage très onctueux », 1938, Montagné et Gottschalk]). **1.** Caractère de ce qui est soyeux, doux au toucher : *Fini, le velouté des pêches de Chardin : chez Braque, ce n'est plus la pêche qui est veloutée, c'est le tableau* (Malraux). ‖ **2.** Caractère de ce qui est doux au goût, à l'ouïe : *Le velouté d'une crème, de la voix.* ‖ **3.** Sauce blanche particulière qu'on prépare d'avance et qu'on mêle en petite quantité à diverses sauces : *Velouté gras. Velouté maigre.* ‖ Potage très onctueux : *Un velouté d'asperges.*

veloutement [vəlutmɑ̃] n. m. (de *velouter ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). Aspect velouté : *Les sables avaient des veloutements dans l'ombre au versant de leurs monticules* (Gide).

velouter [vəlute] v. tr. (de *velout[é]* ; milieu du XVI[e] s., Ronsard, comme v. intr., au sens de « fabriquer du velours » ; comme v. tr., au sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1737, *Nouvelle Instruction pour les confitures,* 274). **1.** Donner à quelque chose un aspect qui évoque le velours : *Au pas saccadé de son cheval, Golo, plein d'un affreux dessein, sortait de la petite forêt triangulaire qui veloutait d'un vert sombre la pente d'une colline* (Proust). *Les yeux, que Giuseppe avait fort beaux et que de très longs cils veloutaient, étaient animés d'un feu passionné* (Giono). || **2.** *Fig.* Rendre doux, moelleux : *Une voix tremblotante qu'elle veloutait pour n'éveiller personne* (Barbey d'Aurevilly).

◆ **se velouter** v. pr. (av. 1850, Balzac). Prendre un aspect plus doux, plus moelleux : *Ces fonds frais où la lumière se veloute en s'y perdant* (Balzac).

velouteux, euse [vəlutø, -øz] adj. (de *velout[é]* ; 1904, Larousse). Qui a l'aspect du velours : *Une araignée noire, velouteuse avec sa toile* (Goncourt). *Des morios aux ailes velouteuses, des adonis ponctués de bleu céleste voltigeaient sur les tuiles du toit* (Genevoix).
● SYN. : *duveteux, velouté.*

veloutier [vəlutje] n. m. (de *velours,* d'après *velout[é]* ; 1530, Palsgrave). Ouvrier spécialisé qui tisse des étoffes de velours : *À Sabolas, pays de veloutiers, je veux construire une manufacture de velours* (Béraud).

veloutine [vəlutin] n. f. (de *velout[é]* ; 25 juill. 1875, *Gazette des tribunaux* [p. 715], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1907, Larousse). **1.** *Vx.* Poudre de riz utilisée pour les soins de beauté : *Sur son joli visage un rayonnement fit scintiller la veloutine* (Villiers de L'Isle-Adam). || **2.** Étoffe de soie du XVIII[e] s., ornée de dessins brochés. || **3.** Tissu de coton gratté des deux côtés, offrant l'aspect du velours rasé.

veltage [vɛltaʒ] n. m. (de *velter ;* 1723, Savary des Bruslons). Opération consistant à jauger les tonneaux à la velte.

velte [vɛlt] n. f. (moyen néerl. *viertel* ou allem. *Viertel,* quart [mesure de capacité] ; 1679, J. Savary, au sens 1 ; sens 2, 1723, Savary des Bruslons ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Ancienne mesure de capacité pour le vin, variable selon les régions et valant environ huit litres. || **2.** Instrument pour jauger les tonneaux. || **3.** Récipient en tôle étamée ou en fer-blanc, d'une contenance déterminée (de 20 à 100 litres), et que l'on emploie dans les celliers et caves de certaines régions vinicoles.

velter [vɛlte] v. tr. (de *velte ;* 1723, Savary des Bruslons). Mesurer à la velte.

velture [vɛltyr] n. f. (altér. de *valture,* même sens [1771, Trévoux], dér. de *valet* [v. ce mot] ; 1836, Acad.). Ligature utilisée dans la marine pour réunir deux pièces de bois qui ne se touchent pas.

velu, e [vəly] adj. (bas lat. *villūtus,* velu [VII[e] s.], var. du lat. class. *villosus,* même sens [v. VELOURS] ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 ; sens 2, 1549, Fousch, 231 [en parlant d'une étoffe, XIV[e] s., Godefroy] ; sens 3, 1676, Félibien). **1.** Qui présente un système pileux assez fourni pour être remarqué : *La poitrine velue comme celle d'un grizzli* (Duhamel). *Soulevant la main de Michel, elle examina de près ces doigts vigoureux et légèrement velus, comme elle eût fait d'une bête singulière* (Troyat). || **2.** Se dit d'un tissu végétal qui produit à sa surface un duvet plus ou moins long et fourni : *Il se souvient de l'odeur âcre de la ciguë piétinée et de ces feuilles monstrueuses aux tiges creuses qui poissent au doigt comme du miel, des feuilles velues avec des saletés à la base comme un creux d'oreille* (Cayrol). *Tige velue.* || Se dit d'une étoffe dont la surface est couverte de poils plus ou moins serrés. || **3.** *Pierre velue,* pierre à bâtir non dégrossie.
● SYN. : **1** *poilu ;* **2** *duveté, duveteux, velouté, villeux ; peluché.* — CONTR. : **1** *glabre.*

vélum [velɔm] n. m. (lat. *velum,* voile, toile, tenture, rideau ; 1872, Littré, au sens I ; sens II, 1899, *Grande Encyclopédie* [art. *hydroïde*]).

I. Pièce de tissu tendue ou froncée servant à diminuer la hauteur d'un plafond ou à abriter des spectateurs dans un espace sans toiture.

II. Sorte de diaphragme de certaines méduses, fixé sur le pourtour intérieur du bord de l'ombrelle et servant à la locomotion de l'animal.
● Pl. *des* VÉLUMS.

velventine ou **velvantine** [vɛlvɑ̃tin] n. f. (de *velvet ;* 1819, *l'Observateur des modes* — d'après Dauzat-Dubois-Mitterand — [*velvantine*], et 1876, Larousse [*velventine*]). Velours de coton uni.

velverette [vɛlvərɛt] n. f. (de *velveret,* même sens [1792, Brunot], dér. de *velvet ;* 1836, Acad.). Velours de coton à côtes ou à demi-côtes.

velvet [vɛlvɛ] n. m. (angl. *velvet,* velours, du franç. *velos,* forme anc. de *velours* [v. ce mot] ; 1780, Roland de La Platière, p. 47). Sorte de velours de coton lisse imitant le velours de soie.

velvote [vɛlvɔt] n. f. (de l'anc. n. m. *velu,* velours [v. 1360, Froissart], masc. substantivé de l'adj. *velu ;* 1583, Liébault [*veluette,* même sens, 1514, Gœurot]). Nom commun de diverses plantes velues, notamment d'une espèce de linaire.

venaison [vənɛzɔ̃] n. f. (lat. *venationem,* accus. de *venatio,* chasse, produit de la chasse, de *venatum,* supin de *venari,* chasser [v. VENER] ; v. 1138, Gaimar, écrit *veneison* [*venaison,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 ; sens 2, v. 1354, *Modus,* écrit *veneson* [*venaison,* 1373, Gace de la Buigne]). **1.** Chair de grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier) : *Faire mariner une pièce de venaison.* || **2.** Graisse de ces animaux : *Tous les ans, le renne, comme le cerf, se charge de venaison* (Buffon).

vénal, e, aux [venal, -o] adj. (lat. *venalis,* qui est à vendre, qui se vend [au fig.], de *venus,* vente [usité seulement à l'accus. *venum* et au datif *veno*] ; fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens, au sens de « qui se vend » ; sens 1, 1559, Amyot ; sens 2, XIII[e] s., *Archives des missions scientifiques,* 2[e] série, III, p. 299). **1.** Se dit de certaines charges ou de certains offices qui, sous l'Ancien Régime, s'acquéraient à prix d'argent : *Les offices vénaux étaient ceux de justice et de finance.* || *Valeur vénale,* v. VALEUR. || **2.** *Péjor.* Se dit de quelqu'un qui, au mépris de toute morale, agit pour qui le paye, ou de ce qui s'obtient à prix d'argent : *Croyant avoir affaire à un homme vénal, il avait offert des pots-de-vin à l'expert. L'amour vénal.*
● SYN. : **2** *corruptible, mercantile.* — CONTR. : **2** *incorruptible, intègre, probe.*

vénalement [venalmɑ̃] adv. (de *vénal ;* 1552, R. Estienne). De manière vénale : *Ceux qui embrassent vénalement la profession de lettrés* (Renan).

vénalité [venalite] n. f. (bas lat. *venalitas,* vénalité, du lat. class. *venalis,* vénal [v. VÉNAL] ; 1573, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1581, Froumenteau, 432 ; sens 2, av. 1780, Condillac). **1.** Possibilité d'acquérir à prix d'argent : *La loi du 6 octobre 1791 abolit la vénalité des offices de notaires.* || **2.** Faculté d'acheter le consentement d'une personne : *La faiblesse du roi me désespère [...], la bassesse et la vénalité des représentants du peuple me jettent dans des alternatives de stupeur et de rage* (France).
● SYN. : **2** *bassesse, corruptibilité, mercantilisme.* — CONTR. : **2** *incorruptibilité, intégrité, probité.*

venant, e [vənɑ̃, -ɑ̃t] n. (part. prés. substantivé de *venir ;* fin du XIII[e] s., Végèce, au sens 1 ; sens 2, fin du XIV[e] s., E. Deschamps). **1.** Vx. *Les allants et les venants,* ceux qui vont et viennent, les passants : *Ce passage, toujours plein d'allants et venants, de charrettes, de haquets, est d'un aspect repoussant* (Balzac). || **2.** *À tout venant, à tous venants,* au premier venu : *Ce gentilhomme tenait ses principales ressources d'une maison où des dames généreuses donnaient à tout venant deux jambons pour une andouille* (France). *Donc, ce jour-là, lorsque je descendis dans le hall, j'étais, comme l'hôtel lui-même, ouvert à tous venants* (Morand). *Ouvrir sa bourse à tout venant.*

◆ adj. (sens 1, 1837, Baudrimont [VI, 374], au sens 1 [substantiv. ; comme adj., 1876, Larousse — *tout venant,* loc. adv., « à la minute », XIV[e] s., *Miracles de Nostre-Dame*] ; sens 2, 1845, Bescherelle [d'abord « avenant, agréable », XIII[e] s., *Vie de saint Eustache ;* « qu'on paie régulièrement », 1661, Molière]). **1.** *Tout venant,* se dit d'une marchandise non triée : *Du charbon tout venant.* || Substantiv. *Du tout-venant,* de la marchandise non triée, et, *par extens.,* un produit de qualité commune, médiocre. || **2.** *Bien venant,* qui vient aisément, se développe bien (vieilli) : *Un arbre bien venant. L'enfant était robuste et bien venante* (Theuriet) ; *class.,* qu'on paie régulièrement : *Je le voyais* [La Garde] *avec vingt-huit mille livres de rente bien venantes* (Sévigné).

vendable [vɑ̃dabl] adj. (de *vendre ;* 1249, Bloch-Wartburg). Qui peut se vendre : *Cette voiture est encore vendable d'occasion.*

● CONTR. : *invendable.*

vendange [vɑ̃dɑ̃ʒ] n. f. (lat. *vindemia,* vendange, raisin, temps des vendanges, de *vinum,* vin, raisin, et de *demere,* ôter, enlever ; v. 1190, J. Bodel, écrit *vendenge* [*vendange,* XVI[e] s.], au sens 3 ; sens 1-2, XIII[e] s., *Romania* [XLIV, 557], écrit *venenge* [*vendenge,* 1549, R. Estienne ; *vendange,* 1636, Monet] ; sens 4, 1294, Godefroy, écrit *vernanges* [*vendanges,* 1553, *Bible Gérard*]). **1.** Récolte des raisins destinés à produire du vin : *Faire la vendange, les vendanges. Aller en vendange.* || **2.** Les raisins qu'on récolte : *Comme une vendange qui ploie* (Banville). *Verser la vendange dans la cuve.* || **3.** Le jus des raisins écrasés : *Les murs transpiraient, humectés de vendanges* (Fromentin). || **4.** *Au plur.* Période de l'année où se fait la récolte des raisins : *Je ne l'ai pas revu depuis les vendanges.*

vendangeable [vɑ̃dɑ̃ʒabl] adj. (de *vendanger ;* 1907, Larousse). En état d'être vendangé : *Un vignoble vendangeable.*

vendangeoir [vɑ̃dɑ̃ʒwar] n. m. (de *vendanger ;* 1660, Oudin, au sens 1 [*vendangeoire,* n. f., même sens, 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1728, d'après Trévoux, 1743). **1.** Hotte ou panier de vendangeur. || **2.** S'emploie quelquefois comme syn. de CELLIER.

vendangeon [vɑ̃dɑ̃ʒɑ̃] ou **vendangeron** [vɑ̃dɑ̃ʒrɔ̃] n. m. (de *vendang[eur],* cette larve s'attachant aux oiseaux et aux personnes dans la saison des vendanges ; 1872, Littré [*vendangeron*], et 1904, Larousse [*vendangeon*]). L'un des noms donnés à la larve du trombidion.

vendanger [vɑ̃dɑ̃ʒe] v. tr. (lat. *vindemiare,* vendanger, de *vindemia,* vendange [v. VENDANGE] ; v. 1210, *Folque de Candie,* écrit *vendengier ; vendanger,* XIV[e] s.). Récolter les raisins sur la vigne, dans le vignoble : *Vendanger la vigne.*

◆ v. intr. (v. 1283, Beaumanoir). Faire la vendange : *Dans le Midi, on vendange de bonne heure.*

vendangerot [vɑ̃dɑ̃ʒro] n. m. (var. de *[panier] vendangeret,* même sens [1552, Rabelais], dér. de *vendanger ;* 1904, Larousse). Panier individuel dans lequel chaque vendangeur recueille les raisins.

vendangette [vɑ̃dɑ̃ʒɛt] n. f. (de *vendange* et/ou de *vendanger ;* 1636, Monet, écrit *vendangete,* au sens de « petite vendange » ; écrit *vendangette,* au sens actuel, 1791, Valmont de Bomare). Autre nom de la *grive musicienne,* ou *grive vendangeuse* (1876, Larousse).

vendangeur, euse [vɑ̃dɑ̃ʒœr, -øz] n. (lat. *vindemiator,* même sens, de *vindemiatum,* supin de *vindemiare,* vendanger [v. VENDANGER] ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *vendengeur ; vendangeur,* XIV[e] s.). Celui, celle qui vendange : *Le couteau ouvert et la main sanglante* [...], *les vendangeuses poursuivaient les grappes comme des victimes offertes* (Bordeaux).

vendéen, enne [vɑ̃deɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Vendée,* n. géogr. ; 1831, V. Hugo [probablem. beaucoup plus anc.]). Relatif à la Vendée ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région : *Les plages vendéennes. Un paysan vendéen.*

◆ n. (1793, Frey, 186). Nom donné, pendant la Révolution, aux insurgés royalistes de l'ouest de la France : *Un aveugle n'est pas plus un coupable qu'un vendéen n'est un brigand* (Hugo).

vendémiaire [vɑ̃demjɛr] n. m. (dér. savant du lat. *vindemia,* vendange [v. VENDANGE] ; 1793, Fabre d'Églantine). Premier mois de l'année républicaine, correspondant à la période du 22-23 septembre au 21-22 octobre : *Ma seule noblesse est dans mes actions. Elle date du 13 vendémiaire an IV, quand j'ai foudroyé sur les marches de Saint-Roch les sections royalistes* (France).

venderesse n. f. V. VENDEUR (REM.).

vendetta [vɑ̃dɛta] n. f. (mot italo-corse de même sens, lat. *vindicta,* vengeance, punition [v. VINDICTE] ; 1803, Bloch-Wartburg). Coutume corse qui veut qu'un meurtre ou une offense grave engage d'honneur la famille de la victime à poursuivre la vengeance de la faute par le meurtre du coupable, créant de longues inimitiés entre des familles : *La vendetta corse a pénétré dans certains bas-fonds* (Hugo).

● REM. Certains écrivains du XIX[e] s., et notamment Mérimée, ont employé la forme francisée *vendette* (1840, Mérimée) : *Vous m'avez dit vous-même qu'il n'y avait plus dans votre pays que les gens du peuple qui connussent la vendette* (Mérimée). *La profondeur d'une vendette corse* (Barbey d'Aurevilly).

vendeur, euse [vɑ̃dœr, -øz] n. (lat. *venditor,* vendeur, de *venditum,* supin de *vendere,* vendre [v. VENDRE] ; fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens, au sens 1 ; sens 2, 1893, *Dict. général ;* sens 3, 1964, Robert). **1.** Personne qui vend : *Les vendeurs et les acheteurs discutent longuement sur le champ de foire. Un vendeur de tissu sur les marchés. Vendeur à la sauvette.* || **2.** Employé de magasin ou de boutique chargé de présenter et de vendre les articles : *Les vendeurs s'empressèrent autour de ce client important* (Genevoix). *Armand n'a pas l'impression que les vendeuses offertes à la convoitise du public (on peut tout leur demander avec une brosse à dents) aient une autre existence que celle du magasin* (Cayrol). || **3.** Personne qui connaît et pratique avec succès les techniques de la vente : *Ce représentant est un excellent vendeur.*

● SYN. : **1** *marchand* — CONTR. : **1** *acheteur ;* **2** *client.*

◆ n. et adj. (v. 1265, J. de Meung). En termes de droit, la partie qui vend : *Le vendeur doit à l'acheteur la paisible possession de la chose vendue. J'ai enfin réussi à obtenir une garantie de l'organisme vendeur.*

● REM. En cet emploi, le féminin est VENDERESSE (fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens) : *Madame X, agissant en qualité de venderesse. La société venderesse s'engage à ne pas modifier les prix jusqu'à l'achèvement des travaux.*

◆ adj. (sens 1, 1867, *Enquête sur les principes... qui régissent la circulation monétaire ;* sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui vend : *Un pays vendeur de blé.* || **2.** Qui est disposé à vendre : *Bien des gens voudraient m'acheter cette maison, mais je ne suis pas vendeur.*

vendiquer [vɑ̃dike] v. tr. (lat. *vindicare,* même sens, de *vindex, -dicis,* répondant en justice, garant, qui punit ; v. 1490, La Curne). *Class.* Réclamer, revendiquer : *Un promoteur intervient pour le siège épiscopal, et vendique le cas* (La Fontaine).

vendre [vɑ̃dr] v. tr. (lat. *vendere,* vendre [au pr. et au fig.], de *venum,* accus. de *venus,* vente [v. VÉNAL], et de *dare,* donner ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens 6 ; sens 1, XII[e] s., *Lois de Guillaume* [*bien vendre,* 1690, Furetière] ; sens 2, XII[e] s., *Lois de Guillaume ;* sens 3, 1887, Zola [*vendre quelqu'un,* 1876, Larousse] ; sens 4, v. 1283, Beaumanoir [aussi péjor. ; *vendre son âme...,* 1827, Chateaubriand ; *vendre ... ses faveurs,* 1964, Robert — *vendre sa cha(i)r,* même sens, v. 1265, J. de Meung] ; sens 5, XIII[e] s., *Roman de Renart*). [Conj. **46.**] **1.** Céder quelque chose dont on est propriétaire en échange d'une somme d'argent : *Mes disques, Bézin les a eus longtemps dans sa boutique, et puis tout de même il les a vendus* (Céline). *Comment penses-tu procéder ? Aller chez Salabert, essayer de lui vendre une ou plusieurs chansons ?* (Triolet). *Ces*

chaînettes d'argent qu'on vend au mètre (Van der Meersch). || *Bien vendre,* vendre à bon prix. || Fig. *Vendre la peau de l'ours,* v. OURS. || **2.** Faire le commerce de quelque chose : *On vendait des galettes anisées, des pains de seigle d'un sou, des pommes vertes* (Chateaubriand). *J'avais appris que Maurice faisait son droit* [...], *que ses riches parents vendaient en gros des produits chimiques* (Colette). || **3.** Réaliser la vente de quelque chose pour le compte de quelqu'un d'autre : *Un employé qui vend des tapis dans un grand magasin. Quel est le notaire qui a vendu cette maison ?* || Par extens. *Vendre quelqu'un,* vendre ses meubles après saisie. || **4.** Exercer une activité contre rémunération : *Vendre ses services, son travail, ses idées à une entreprise.* || *Spécialem.* et *péjor.* Régler sa conduite en fonction des avantages, pécuniaires ou non, qu'on obtiendra en contrepartie, en dehors de toute considération morale : *Vendre sa conscience, ses bons offices, son suffrage.* || *Vendre son âme (au diable),* négliger son salut pour s'assurer la possession de biens temporels : *Si l'on pouvait vendre son âme, j'aurais, en cette minute, fait bon marché d'une éternité bienheureuse pour que ce monde de plâtre s'animât d'un coup* (Green). || *Vendre son corps, ses charmes, ses faveurs,* se livrer à la prostitution. || **5.** *Fig.* Ne pas accorder gratuitement, exiger quelque chose en échange de : *La terre vend au travail ce qu'on croit qu'elle donne* (Michelet). || *Vendre chèrement sa vie,* v. CHÈREMENT. || **6.** Dénoncer, trahir par intérêt ou pour d'autres motifs les gens dont on partageait le secret : *Vendre ses complices. À propos, je vais te raconter une histoire ; tu ne me vendras pas* (Montherlant). || Fam. *Vendre la mèche,* v. MÈCHE 1.

● CONTR. : **1** *acheter, acquérir.*

◆ **se vendre** v. pr. (1080, *Chanson de Roland,* dans la loc. *soi vendre cher,* « faire périr beaucoup d'ennemis avant de succomber » ; sens 1, 1552, R. Estienne ; sens 2, 1764, Voltaire [en remplacement de quelqu'un, 1830, Balzac] ; sens 3, XIVᵉ s., d'après le *FEW,* XIV, 232 *a*). **1.** Renoncer en faveur de quelqu'un à sa propre liberté d'action, en échange d'avantages d'ordre pécuniaire : *Il est des gens qui crient très haut qu'ils n'ont jamais voulu se vendre, c'est peut-être qu'on ne se serait jamais soucié de les acheter* (Nerval). *C'est un traître, un type qui s'est vendu aux boches, une sale crapule, un dégoûtant personnage* (Aymé). || **2.** *Vx.* Se faire soldat, s'engager comme soldat pour de l'argent : *Jadis les Suisses se vendaient.* || *Spécialem.* Au XIXᵉ s., faire le service militaire en remplacement de quelqu'un moyennant une somme d'argent. || **3.** En parlant d'une femme, trafiquer de ses charmes.

vendredi [vɑ̃drədi] n. m. (lat. *Veneris dies,* proprem. « jour de Vénus », de *Veneris,* génitif de *Venus,* Vénus [déesse de la beauté et de l'amour], et de *dies,* jour ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *vendresdi ; vendredi,* v. 1175, Chr. de Troyes [*vendredi saint,* 1690, Furetière]). Cinquième jour ouvrable de la semaine, entre le jeudi et le samedi. || *Vendredi saint,* jour où l'on célèbre l'anniversaire de la mort de Jésus-Christ.

vendu, e [vɑ̃dy] adj. et n. (part. passé de *vendre ;* v. 1283, Beaumanoir, au sens de « dont on a effectué la vente » ; sens actuel, 1669, Racine). *Péjor.* Qui agit en faveur de quelqu'un pour de l'argent au mépris de la morale, de l'honneur : *C'est un arbitre vendu. Vous ne pensez tout de même pas que je puisse pardonner à un homme qui s'est fait le complice d'un traître, d'un vendu fasciste, d'un ignoble voyou* (Aymé).

● SYN. : *corrompu, traître.* — CONTR. : *honnête, incorruptible, intègre, probe.*

◆ **vendue** n. f. (1239, Godefroy). *Dialect.* Syn. de VENTE : *Trois aunes de guipure qu'il avait trouvées dans une « vendue »* (Flaubert). *Ils suivaient les ventes qui, dans le pays normand, s'appelaient encore des « vendues »* (La Varende).

vénéfice [venefis] n. m. (lat. *veneficium,* empoisonnement, crime d'empoisonnement, sortilège, maléfice, de *veneficus,* magique, venimeux, empoisonneur, de *venenum,* drogue, poison [v. VENIN], et de *facere,* faire ; fin du XIIIᵉ s., Macé de la Charité). *Vx.* Empoisonnement par sorcellerie : *Ces boissons fleurent les plus redoutables des vénéfices* (Huysmans).

venelle [vənɛl] n. f. (anc. dimin. de *veine ;* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 1 ; sens 2, XVIᵉ s., *Ancien Théâtre françois,* VIII, 257). **1.** Passage public étroit entre deux rangées de maisons : *C'est une bâtisse pittoresque dont le renom n'est pas d'hier. On y accède par une venelle dont on a fait, depuis six mois, un « sens unique », parce que deux voitures ne pourraient y passer de front* (Duhamel). *Il allait prendre une venelle pour arriver par le jardin* (Pérochon). || **2.** Vx et fam. *Enfiler la venelle,* s'enfuir précipitamment : *Le cheval, qu'à l'herbe on avait mis,* | *Assez peu curieux de semblables amis* [le renard et le loup] | *Fut presque sur le point d'enfiler la venelle* (La Fontaine). *Mon bon maître n'y était plus ; il avait enfilé la venelle* (France).

vénéneux, euse [venenø, -øz] adj. (bas lat. *venenosus,* vénéneux, du lat. class. *venenum,* drogue, poison [v. VENIN] ; 1490, Chauliac, au sens 1 [« qui comprend... des plantes vénéneuses... », 1913, Apollinaire] ; sens 2, 1872, Littré [« qui a du venin » — en parlant d'un animal —, 1552, R. Estienne]). **1.** Qui renferme du poison, qui est propre à empoisonner : *Si vous vouliez apprendre à distinguer les champignons vénéneux des comestibles d'après les images d'un album, vous risqueriez fort de vous empoisonner* (Triolet). *La belladone, la ciguë sont des plantes vénéneuses.* || *Par extens.* Qui comprend des végétaux, des plantes vénéneuses, propres à empoisonner : *Le pré est vénéneux mais joli en automne* (Apollinaire). || **2.** Se dit de la chair d'animaux qui, ingérée comme aliment, peut agir comme un poison : *Les moules peuvent être vénéneuses.*

vénénifère [venenifɛr] adj. (de *vénéni-,* élément tiré du lat. *venenum,* drogue, poison [v. VENIN], et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1872, Littré). Qui porte, qui contient du venin, du poison (peu usité) : *Le sang vénénifère des souris* (Huysmans). *Poche vénénifère.*

vénénipare [venenipar] adj. (de *vénéni-* [v. l'art. précéd.] et de *-pare,* du lat. *parĕre,* enfanter, produire ; 1878, Larousse). Qui produit du venin.

vénénosité [venenozite] n. f. (dér. savant de *vénéneux ;* v. 1380, *Aalma*). *Vx.* Qualité de ce qui est vénéneux.

vener [vəne] v. tr. (lat. *venari,* chasser, faire la chasse ; v. 1155, Wace, comme v. intr., au sens de « chasser à l'aide des chiens courants » ; v. 1380, *Aalma,* comme v. tr., au sens de « poursuivre une bête à la chasse » ; sens moderne, v. 1560, Paré). [Ne s'emploie guère qu'à l'infin. et aux temps composés.] *Vx.* Faire courir une bête pour attendrir sa chair : *Vener un mouton.*

◆ v. intr. (1690, Furetière [« la conserver quelque temps avant de la manger », 1876, Larousse]). *Faire vener de la viande,* la faire mortifier ; la conserver quelque temps avant de la manger.

vénérable [venerabl] adj. (lat. *venerabilis,* respectable, auguste, de *venerari* [v. VÉNÉRER] ; v. 1200, *Règle de saint Benoît,* au sens 1 ; sens 2, milieu du XVIᵉ s., Ronsard ; sens 3, 1856, V. Hugo). **1.** Se dit d'une personne qui inspire le respect en raison de son âge, de ses qualités morales et humaines : *Ces jours-là, Mᵐᵉ Escalope cesse de ressembler à ce qu'elle est, c'est-à-dire à une vénérable aïeule, pour prendre un faux air de marchande à la toilette* (Duhamel). *Un vieillard vénérable.* || **2.** Se dit de ce qui confère une certaine marque d'honneur : *Tout le quartier lui donne ce titre vénérable* (Champion). *Une barbe vénérable.* || **3.** Se dit de ce qui, par son ancienneté, est remarquable : *Dans le parc, une longue allée d'arbres vénérables, aux troncs gainés de velours noir et vert, une allée sombre et silencieuse qui fait songer aux avenues mélancoliques de nos plantations du Sud* (Green). *Une bâtisse d'un âge vénérable.*

● SYN. : **1** *honorable, respectable ;* **2** *glorieux, sacré ;* **3** *antique, séculaire.*

◆ adj. et n. m. (sens 1, 1829, Boiste [*vénérable,* n. m. ; *vénérable maître,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière [comme adj. ; comme n. m., 1964, Larousse]). **1.** *Vénérable maître,* ou simplem. *vénérable* n. m., président d'une loge maçon-

nique : *Vénérable maître, c'est un homme libre et de bonnes mœurs qui demande à être admis parmi nous* [...]. *Le vénérable rompt le silence...* (Peyrefitte). || **2.** Titre donné aux docteurs en théologie dans les actes publics.

◆ adj. et n. (1933, Larousse). Titre accordé par l'Église à une personne décédée quand son procès de canonisation est jugé digne d'être introduit en cour de Rome : *Le* (ou *la*) *vénérable Untel.*

vénérablement [venerabləmɑ̃] adv. (de *vénérable ;* v. 1265, d'après le *FEW,* XIV, 239 *a*). D'une manière vénérable. (Peu usité.)

vénération [venerasjɔ̃] n. f. (lat. *veneratio,* respect, de *veneratum,* supin de *venerari,* vénérer [v. VÉNÉRER] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, au sens 2 ; sens 1, 1512, J. Lemaire de Belges). **1.** Respect profond et quasi religieux qu'on a pour certaines personnes : *Micheline regardait son bon oncle avec vénération en lui dédiant un discret sourire de gratitude et de tendresse* (Aymé). *Ce personnage inspire à tous une grande vénération.* || **2.** Sentiment de piété porté à ce qui est considéré comme saint ou sacré : *La sainte ampoule était en vénération dans l'église de Reims* (Hugo). *Il avait une grande foi en la vertu des saints et professait une vénération particulière pour le corps du bienheureux Valery* (France).

● SYN. : **1** *considération, déférence, révérence ;* **2** *adoration, culte, dévotion, piété.*

vénéréologie [venereɔlɔʒi] ou **vénérologie** [venerɔlɔʒi] n. f. (de *vénér[ien]* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1923, Larousse [*vénéréologie*], et 1964, Robert [*vénérologie*]). Partie de la médecine qui traite des maladies vénériennes.

vénéréologiste [venereɔlɔʒist] ou **vénérologiste** [venerɔlɔʒist] n. (de *vénér[é]ologie ;* v. 1900 — d'après Robert, 1964 — [*vénéréologiste*], et 7 oct. 1968, *l'Express* [*vénérologiste*]). Spécialiste des maladies vénériennes.

vénérer [venere] v. tr. (lat. *venerari,* révérer, témoigner du respect à, prier respectueusement ; 1413, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, v. 1450, Gréban ; sens 2, 1528, d'après le *FEW,* XIV, 238 *b* [pour une chose, av. 1923, Loti]). [Conj. **5 b.**] **1.** Rendre aux anges et aux saints le culte qui leur est dû : *On adore Dieu, mais on vénère un saint.* || **2.** Avoir un respect quasi religieux pour quelqu'un : *Ça doit être bon de vénérer quelqu'un, de lui ouvrir son cœur, de s'en remettre à lui de toutes choses* (Duhamel). *Un mort qu'on vénère, celui-là est bien mort* (Bernanos). || Éprouver un attachement profond pour une chose qui existe depuis longtemps : *Je l'aime et le vénère, ce vieux mur* (Loti). *Vénérer les convictions de ses ancêtres.*

● SYN. : **2** *révérer ; respecter.*

vénéricarde [venerikard] n. f. (lat. scientif. moderne *venericardium,* même sens, proprem. « cœur de Vénus », du lat. class. *Veneris,* génitif de *Venus,* Vénus [déesse de la beauté et de l'amour], et du gr. *kardia,* cœur ; 1843, Landais). Mollusque bivalve de la Méditerranée, dont la coquille, en forme de cœur, épaisse, solide, est ornée de grosses côtes rayonnantes.

vénéridés [veneride] n. m. pl. (du lat. *Venus, Veneris,* Vénus [v. l'art. précéd.], dont le n. fut employé pour désigner certains coquillages, et de *-ide/-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1923, Larousse [*vénérides,* n. f. pl., même sens, 1876, Larousse]). Famille de mollusques bivalves, comprenant les *vénus* et genres voisins.

vénerie [venri] n. f. (de *vener ;* v. 1155, Wace, au sens de « exercice de la chasse » ; sens 1, 1552, R. Estienne ; sens 2, 1550, *Journ. du sire de Gouberville ;* sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1718, Acad.). **1.** Art de chasser avec des chiens courants toute espèce d'animaux sauvages, tels que le cerf, le chevreuil, le sanglier, le lièvre, le renard. || **2.** *Vx.* Ensemble de l'équipage d'une chasse : *Il y avait dans la vénerie de Sonneck un piqueur, drôle fort habile* (Hugo). || **3.** *Autref.* Administration des officiers des chasses d'un chef d'État ou d'un puissant personnage. || **4.** *Autref.* Lieu où on logeait les officiers et tout l'équipage de chasse d'un souverain.

vénérien, enne [venerjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *venerius,* relatif à Vénus, aux plaisirs de l'amour, de *Venus, Veneris,* Vénus [déesse de l'amour] ; av. 1466, P. Michault, comme n. m., au sens de « celui qui est adonné à l'amour » ; comme adj., au sens 2, fin du XVe s., Godefroy [*maladie vénérienne,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné] ; sens 1, 1580, Montaigne). **1.** *Vx.* Qui a rapport à l'amour : *Avec son charme de grande fleur vénérienne* (Huysmans). || **2.** Relatif à la copulation, à l'union des sexes : *Acte vénérien.* || *Maladie vénérienne,* maladie contagieuse qui se communique par les rapports sexuels.

◆ n. (1872, Littré). Personne atteinte d'une maladie vénérienne : *C'est pendant cet hiver-là que j'allai visiter le fameux lazaret de Saint-Hilaire, au Temple, où l'on soignait les vénériens, les galeux, les pouilleux de toutes les nations* (Duhamel).

vénérologie n. f. V. VÉNÉRÉOLOGIE.

vénérologiste n. V. VÉNÉRÉOLOGISTE.

venet [vənɛ] n. m. (du moyen franç. *venne,* engin de pêche [v. VANEL] ; XVe s., Du Cange). Enceinte demi-circulaire de dormants verticaux, disposée pour retenir le poisson à marée basse, l'ouverture du parc ainsi formé étant tournée du côté de la terre ferme.

vénète [venɛt] n. m. (du n. des *Vénètes,* lat. *Veneti,* habitants de la Vénétie ; 1933, Larousse). Idiome de la Vénétie préromaine.

venette [vənɛt] n. f. (dimin. du moyen franç. *vesne,* vesse [1552, Rabelais], déverbal de *vesner,* vesser [1552, Rabelais], lat. pop. **vissinare,* même sens, du lat. class. *vissīre,* même sens ; 1662, L. Richer [aussi *avoir la venette*]). *Vx* et *pop.* Peur ; alarme : *Les bourgeois sont devenus sincèrement républicains 1° par venette, 2° par nécessité* (Flaubert). || Vx et pop. *Avoir la venette,* avoir peur : *Auriez-vous la venette à cause d'un aventurier quelconque ?* (Cocteau).

veneur [vənœr] n. m. (lat. *venator,* chasseur, de *venatum,* supin de *venari,* chasser [v. VENER] ; v. 1120, Godefroy, écrit *venere ;* v. 1138, Gaimar, écrit *venor ;* v. 1155, Wace, écrit *veneor ; veneur,* 1345, Runkewitz [*grand veneur,* 1474, Bartzsch]). Chasseur qui dirige la chasse à courre. || Autref. *Grand veneur,* chef de la vénerie d'un grand personnage.

vénézuélien, enne [venezɥeljɛ̃, -ɛn] adj. (de *Venezuela,* n. géogr. ; 1876, Larousse). Relatif au Venezuela ; habitant ou originaire de ce pays.

● REM. On rencontre plus rarement la forme VÉNÉZOLAN, E (1904, Larousse).

venez-y-voir [vnezivwar *ou* vənezivwar] n. m. invar. (de *venez,* 2e pers. du plur. de l'impér. prés. de *venir,* de *y* et de *voir ;* 1579 [d'après de *FEW,* XIV, 244 *b*], au sens de « chose peu considérable » ; sens moderne, av. 1885, V. Hugo [*un beau venez-y-voir,* 1660, Molière]). *Vx* et *fam.* Chose avec laquelle on cherche à se faire remarquer : *Cette Guimard, la dernière fois que je l'ai vue à Longchamp* [...] *avec ses venez-y-voir en turquoises* (Hugo). || Vx et fam. *Un beau venez-y-voir,* un médiocre sujet d'attraction ou d'étonnement, une bagatelle : *D'un panache de cerf sur le front me pourvoir, | Hélas ! voilà vraiment un beau venez-y voir* (Molière).

vengeance [vɑ̃ʒɑ̃s] n. f. (de *venger ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *venjance* [*vengence,* XIVe s. ; *vengeance,* XVe s.], au sens 1 [*par vengeance,* 1876, Larousse ; *la vengeance est un plat qui se mange froid,* 1964, Robert — *la vengeance se mange froide,* même sens, 1923, Larousse] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [... *vengeance divine,* 1559, Amyot] ; sens 3, 1549, R. Estienne [*demander vengeance*] ; sens 4, 1636, Monet [*tirer... — prendre...,* 1080, *Chanson de Roland*] ; sens 5, 1933, Larousse). **1.** Action de se venger ; peine infligée pour punir une offense : *À ma soif de vengeance, ou plutôt de justice, | Je ferais de mes jours cent fois le sacrifice* (Lamartine). *Agir dans un esprit de vengeance. Exercer une vengeance terrible contre son adversaire.* || *Par vengeance,* dans le dessein de se venger : *N'agissez jamais par vengeance.* || Fam. *La*

vengeance est un plat qui se mange froid, pour se venger efficacement, mieux vaut laisser s'écouler un certain temps après avoir reçu l'offense. || **2.** Mal qu'on inflige à quelqu'un pour le châtier en retour : *La vengeance atroce d'une femme passionnée* (Barbey d'Aurevilly). *Honoré qui pensait à des vengeances hardies, avait besoin pour le porter de toute la colère de ses femmes* (Aymé). *La mise à pied de cet employé est une vengeance assez mesquine de son patron.* || *Vengeance céleste, vengeance de Dieu, du ciel, vengeance divine,* malheurs qui arrivent à un coupable et que l'on considère comme une punition de Dieu : *Il n'y avait plus qu'à attendre le signe annonciateur des vengeances de Dieu* (Barrès). *Mais dépêche-toi donc ; la vengeance des dieux galope* (Cocteau). || **3.** *Crier, demander, réclamer vengeance,* chercher à obtenir réparation d'une offense, d'un préjudice ; être le résultat, le témoignage d'une criante injustice, d'un crime qui doit être vengé : *Ivre de haine, cette femme outragée demande vengeance. Le sang répandu crie vengeance. Tout ce qu'elles ont souffert depuis vingt ans semble trouver une issue, jaillit et réclame vengeance* (Barrès). || **4.** *Tirer vengeance de,* ou (class.) *prendre (faire une) vengeance de,* se venger de : *Un crime dont on a tiré vengeance. Edmond Dantès a tiré de ses ennemis une vengeance éclatante. Mais mon honneur me dit que d'une telle offense | Il faut absolument que je prenne vengeance* (Molière). || **5.** *Vengeance privée,* système primitif du droit pénal, d'après lequel la victime d'un dommage a le droit de causer à l'auteur de celui-ci un autre préjudice, éventuellement limité par la loi du talion, ou ramené encore à une composition pécuniaire en vertu de laquelle l'offensé renonce à son droit de vengeance : *Les représailles du Moyen Âge et la vendetta sont des formes de vengeance privée.*

• SYN. : **1** *réparation, représaille, rétorsion.* — CONTR. : **1** *oubli, pardon.*

◆ **vengeance !** interj. (1872, Littré). Cri par lequel on demande vengeance pour soi-même, ou bien on excite quelqu'un à se venger.

venger [vɑ̃ʒe] v. tr. (lat. *vindicare,* revendiquer en justice, réclamer, punir, châtier, venger, de *vindex, vindicis,* répondant en justice, garant, qui punit, vengeur ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *venjiar,* au sens de « tirer vengeance de quelqu'un [pour une offense, etc.] » ; écrit *venger,* au sens 1, 1080, *Chanson de Roland* [« réparer le tort causé à », 1636, Corneille] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland*). [Conj. **1 b.**] **1.** Tirer réparation, par la force, de quelque chose : *Un prêtre ne venge pas les injures* (F. Fabre). *Venger un affront, une défaite, une offense.* || Réparer le tort causé à : *Venger la mémoire d'un ami. Venger son honneur, son pays, sa patrie.* || **2.** *Venger quelqu'un,* punir celui qui l'a offensé : *À qui venge son père, il n'est rien d'impossible* (Corneille).

• SYN. : **1** *se laver de.* — CONTR. : **1** *absoudre, pardonner, remettre.*

◆ **se venger** v. pr. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy [aussi « opposer en réponse à un certain comportement... une autre manière d'agir »] ; sens 3, 1080, *Chanson de Roland* [absol., 1644, Corneille] ; sens 4, v. 1155, Wace). **1.** Obtenir pour soi réparation de quelque chose : *Se venger d'une injure, d'une offense.* || **2.** Se dédommager d'un préjudice subi en le compensant par autre chose : *Il se vengea de sa déconvenue* [...] *en usant des termes les plus sévères* (Vercel). || *Par extens.* Opposer en réponse à un certain comportement (positif ou négatif) une autre manière d'agir : *Les gens se vengent des services qu'on leur rend* (Céline). *Se venger des mépris de quelqu'un par des bienfaits.* || **3.** Tirer pour soi réparation de quelqu'un : *Se venger d'un adversaire, d'un ennemi, d'un voisin malveillant ;* et absol. : *S'ils ne peuvent punir, ils sauront se venger* (Hugo). *Ce culte des morts, selon lui* [un prêtre], *correspond à une idée très ancienne que les morts oubliés se vengent* (Green). || **4.** *Se venger sur quelqu'un,* exercer sa vengeance sur un tiers innocent : *Il s'est vengé sur moi de son échec.*

vengeur, eresse [vɑ̃ʒœr, vɑ̃ʒrɛs] n. et adj. (bas lat. *vindicator,* vengeur, du lat. class. *vindicatum,* supin de *vindicare,* venger [v. VENGER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *vengedur ;* av. 1191, *Vengement Alixandre,* écrit *vengeor ; vengeur* et *vengeresse,* v. 1380, *Aalma*). Personne qui venge ou se venge : *Le vengeur indigné, frissonnant et terrible apparaît* (Hugo). *Nous nous croyions les vengeurs de la sainte Église, les soldats de Dieu* (Barrès).

• SYN. : *justicier.*

◆ adj. (XIIIe s., [d'après le *FEW,* XIV, 468 *a*], au fém., et fin du XVIe s., A. d'Aubigné, au masc.). Qui se rapporte à la vengeance ; qui contribue à la vengeance : *Il y guette* [dans le ciel] *les signes qui vont annoncer l'intervention vengeresse de Dieu* (Barrès). *Il* [Ronsard] *apostrophe un mignon avec une vigueur vengeresse* (Duhamel). *On lit parfois sur les murs des graffiti vengeurs.*

veniat [venjat] n. m. invar. (mot lat. signif. proprem. « qu'il vienne ! », 3e pers. du sing. du subj. prés. de *venīre,* venir ; 1690, Furetière). Ordre donné par un juge supérieur à un juge inférieur de venir se présenter en personne pour rendre compte de sa conduite. (Peu usité.)

véniel, elle [venjɛl] adj. (bas lat. *venialis,* de pardon, pardonnable, excusable, du lat. class. *venia,* faveur, grâce, pardon, excuse ; v. 1230, *Antéchrist,* dans la loc. *pechié venial,* « péché véniel » [*péché véniel,* v. 1380, *Aalma*] ; sens actuel, v. 1265, J. de Meung, écrit *venial* [*véniel,* 1718, Acad.]). Se dit d'une chose qui a peu de gravité, qui n'est pas très gênante sur le plan psychologique ou moral : *Tout cela ne m'empêche guère de remâcher mes soucis, petits et grands, torturants ou véniels* (Duhamel). *Un oubli véniel. Une faute vénielle.* || *Péché véniel,* v. PÉCHÉ.

• SYN. : *anodin, bénin, excusable, léger, négligeable, pardonnable.*

véniellement [venjɛlmɑ̃] adv. (de *véniel* [v. l'art. précéd.] ; 1279 [d'après le *FEW,* XIV, 239 *b*], écrit *venialment ;* v. 1380, *Aalma,* écrit *venielment ; véniellement,* 1442, d'après le *FEW,* XIV, 239 *b*). D'une manière vénielle : *Pécher véniellement.*

venimeusement [vənimøzmɑ̃] adv. (de *venimeux ;* v. 1380, *Aalma*). Avec l'intention de nuire : *Sylvie* [...] *lui parlait venimeusement de Malvina* (Van der Meersch).

venimeux, euse [vənimø, -øz] adj. (de *venim,* forme de *venin* [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *venimos* [*venimeux,* XIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, XIIIe s., d'après le *FEW,* XIV, 236 *a ;* sens 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens 4, XIIIe s., *Roman de Renart*). **1.** Se dit d'un animal qui a du venin et qui peut l'inoculer à un autre animal ou à l'homme : *Toutes les fois qu'un des tronçons de la bête venimeuse* [une vipère blessée] *se tordait convulsivement* (Gautier). || **2.** Qui contient du venin : *La piqûre de l'oursin est venimeuse. Une glande venimeuse. Un aiguillon venimeux.* || **3.** *Class.* Syn. de VÉNÉNEUX : *Le suc de certaines herbes venimeuses* (Fénelon). || **4.** *Fig.* Se dit d'une personne (ou de son comportement) qui est pleine de malveillance, de méchanceté envers quelqu'un : *Marcel est venimeux, il le dira partout, il dira que je vous ai séduit de force* (Colette). *Je me sentais gonflé, tuméfié par un monde de pensées venimeuses* (Duhamel). *Tu l'as regardé souvent, n'est-ce pas, continuai-je d'une voix venimeuse* (Gracq).

• SYN. : **4** *empoisonné, fielleux, haineux, malveillant, méchant, médisant, perfide.* — CONTR. : **4** *bienveillant, bon, gentil, indulgent, obligeant.*

venimosité [vənimozite] n. f. (dér. savant de *venimeux ;* 1314, Mondeville). Caractère de ce qui est venimeux.

venin [vənɛ̃] n. m. (lat. pop. **venīmen,* altér. du lat. class. *venenum,* toute espèce de drogue, poison [au pr. et au fig.], breuvage magique ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *venim* [*venin* — par changement de suff. —, v. 1265, J. de Meung], au sens 2 ; sens 1, v. 1155, Wace, écrit *venim* [*venin,* v. 1240, d'après le *FEW,* XIV, 234 *b*] ; sens 3, v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *velin* [*venin,* v. 1283, Beaumanoir ; *être sans venin...,* 1694, Acad. ; *mettre le venin dans quelque chose,* début du XIXe s., Mme de Staël ; *morte la bête, mort le venin,* 1685, La Fontaine] ; sens 4, v. 1190,

Sermons de saint Bernard, écrit *velin* [*venin,* XVII[e] s.]). **1.** *Class.* Toute espèce de poison : *J'ai su, par une longue et pénible industrie | Des plus nobles venins prévenir la furie* (Racine). || **2.** Liquide toxique sécrété par les organes de certains animaux et de certaines plantes, et qui peut être inoculé, par piqûre ou par morsure, à l'homme ou à d'autres animaux : *Le venin de la vipère, de l'abeille. Certains sérums ont pour objet de contrecarrer les effets de certains venins.* || **3.** *Fig.* Méchanceté, malveillance blessante, haine manifestée en paroles ou en actes : *Les langues ont toujours du venin à répandre* (Molière). *Le venin de la calomnie.* || *Être sans venin, n'avoir point de venin,* n'avoir point de rancune, de malignité. || *Jeter son venin,* V. JETER (§ IV, n. 1). || *Mettre le venin dans quelque chose,* l'envenimer, le rendre pernicieux : *C'est l'orgueil en toute chose qui met le venin dans la blessure* (Staël). || *Morte la bête, mort le venin*(prov.), V. BÊTE 1. || **4.** *Fig.* Caractère pernicieux, dangereux d'une doctrine : *Et cachant, sous l'apparence d'une soumission en paroles, tout le venin de l'hérésie* (Racine). *Si quelque livre de moi vous déconcerte, relisez-le ; sous le venin apparent, j'eus soin de cacher l'antidote* (Gide).
● SYN. : **3** *calomnie, fiel ;* **4** *noirceur, perfidie.*

venir [vənir] v. intr. (lat. *venīre,* venir [dans l'espace ou le temps], se présenter, parvenir à, en venir à ; fin du IX[e] s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens I, 1 [aussi *venir à quelqu'un ;* impers., XII[e] s. ; *faire venir quelqu'un,* 1549, R. Estienne ; *faire venir quelque chose,* av. 1654, Guez de Balzac ; *venir... au secours de quelqu'un,* 1538, d'après le *FEW,* XII, 383 *b ; venir en aide à quelqu'un,* 1863, Littré, art. *aide ; venir avec quelqu'un,* XII[e] s., *Roncevaux ; aller et venir,* XII[e] s., d'après le *FEW,* XIV, 241 *b ; ne faire qu'aller et venir,* 1671, Pomey — aussi « s'éloigner... et revenir très vite » ; *s'en aller comme on est venu,* v. 1675, La Fontaine ; *ça vient ?,* 1964, Larousse ; *y venir,* 1798, Acad.] ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [« être bien accueilli », v. 1175, Chr. de Troyes] ; sens I, 3, XII[e] s. ; sens I, 4, 1904, Larousse [d'abord ... *à bâbord, à tribord,* 1876, Larousse ; *venir au vent...,* 1872, Littré] ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, v. 1167, Gautier d'Arras ; sens I, 7, v. 1770, Diderot [en parlant de l'image photographique, 1872, Littré] ; sens I, 8, fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy [aussi impers.] ; sens I, 9, v. 1175, Chr. de Troyes [« être apporté de... », 1606, d'après le *FEW,* XIV, 240 *b ;* « ... tirer son ascendance de », XV[e] s., Du Cange ; *venir de haut lieu,* 1876, Larousse — d'abord ... *de bon lieu,* av. 1696, La Bruyère ; *venir de bas lieu,* 1872, Littré] ; sens I, 10, v. 1175, Chr. de Troyes [« tirer étymologiquement son origine de », 1606, d'après le *FEW,* XIV, 240 *b*] ; sens I, 11, 1655, Pascal [*de là vient que*] ; sens II, 1, v. 980, *Passion du Christ* [... *qui vient,* « ... qui suit immédiatement le moment où on parle », av. 1549, Marguerite de Navarre ; *venir après,* v. 1791, C. Desmoulins — dans une classification logique ou conventionnelle, av. 1778, Voltaire] ; sens II, 2, 1275, Adenet [*venir ;* impers., 1690, Furetière] ; sens II, 3, 1560, *Bible Rebul* [*un enfant qui vient bien,* 1690, Furetière ; « prendre forme... », au fig., XII[e] s., *Roncevaux*] ; sens II, 4, 1672, Sacy [au fig., XII[e] s., *Roncevaux*] ; sens II, 5, v. 980, *Passion du Christ* [*laisser venir,* 1798, Acad. ; *tout vient à point à qui sait attendre,* 1868, Littré, art. *point* 1 — d'abord ... *à qui peut attendre,* 1690, Furetière (sans *à* devant *qui,* 1552, d'après le *FEW,* IX, 588 *b*)] ; sens II, 6, v. 1360, Froissart [d'abord écrit *advenir,* 1295, Runkewitz] ; sens II, 7, 1656, Brébeuf ; sens III, 1, 1080, *Chanson de Roland* [*venir à bien,* XIII[e] s., Rutebeuf ; *venir à bout de quelque chose,* fin du XIV[e] s., E. Deschamps] ; sens III, 2, fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy [*venir à — en venir à,* 1690, Bossuet ; *en venir à* et l'infin., 1640, Corneille — *venir à,* 1549, R. Estienne] ; sens III, 3, 1080, *Chanson de Roland ;* sens III, 4, V. LÀ ; sens III, 5, 1665, La Fontaine ; sens IV, 1, 1080, *Chanson de Roland* [pour marquer une... intervention... fortuite, av. 1526, J. Marot ; pour insister... sur l'action, fin du XII[e] s., Châtelain de Coucy] ; sens IV, 2, 1553, *Bible Gérard ;* sens IV, 3, 1580, Montaigne).

I. SENS SPATIAL. **1.** En parlant d'un être animé ou d'un véhicule, se déplacer dans la direction du locuteur ou de l'interlocuteur : *Je l'ai appelée, elle est venue* (Claudel). *Alors c'est toi qui viendras à Argelouse ?* (Mauriac). *Il se leva, vint s'asseoir près d'elle et lui prit la main* (Sartre). *Venez donc chez moi un instant. Ils viendront dimanche dans notre maison de campagne. La voiture vint droit sur moi. Le bateau vient à quai ;* et impers. : *Il est venu quelqu'un pour toi cette après-midi.* || *Faire venir quelqu'un,* lui demander de se rendre auprès de soi ; le mander : *Faire venir le médecin, le géomètre.* || *Faire venir quelque chose,* le faire apporter, le faire livrer : *Faire venir son vin de la Bourgogne.* || *Venir à quelqu'un,* s'approcher de lui : *La chèvre vient à l'homme avec confiance* (Buffon). *Venir à lui, c'était venir sur lui* (Hugo). *Le Christ disait : « Laissez venir à moi les petits enfants. »* || *Venir à l'aide, au secours de quelqu'un,* l'aider, le secourir matériellement. || *Venir en aide à quelqu'un,* lui apporter une aide financière ou morale. || *Venir avec quelqu'un,* l'accompagner : *Si vous ne savez pas où aller, venez donc avec nous !* || *Aller et venir,* ou *aller, venir,* V. ALLER. || *Ne faire qu'aller et venir,* s'agiter vainement, être toujours en mouvement ; *fam.,* s'éloigner pour peu de temps et revenir très vite. || *S'en aller comme on est venu,* se retirer, partir ou mourir sans avoir rien acquis, sans avoir retiré aucun bénéfice personnel, ou sans avoir apporté aucune amélioration, aucun changement à la situation. || Fam. *Ça vient ?* dépêche-toi, dépêchez-vous. || Fam. et fig. *Voir venir quelqu'un,* V. VOIR. || Fam. *Venir aux oreilles de quelqu'un,* V. OREILLE (§ I, n. 2). || Pop. *Y venir,* se risquer à l'attaque (formule de défi) : *Viens-y pour voir ! Qu'il y vienne !* || *A beau mentir qui vient de loin*(prov.), V. LOIN. || **2.** Class. *Venir bien,* convenir : *Un peu de son esprit | Nous viendrait bien pour polir chaque écrit* (La Fontaine) ; être bien accueilli : *Voilà un jeune gentilhomme qui vient bien dans le monde* (Molière). || Auj. *Se faire bien venir,* V. BIENVENIR à l'ordre alphab. || **3.** Aller souvent, habituellement chez quelqu'un, fréquenter : *Mon père mort, elle commença à venir aussi chez nous* (Van der Meersch). *Ce retraité vient tous les dimanches au cercle.* || **4.** *Venir sur bâbord, sur tribord,* diriger le navire de manière qu'il se dirige sur la gauche, sur la droite. || *Venir au vent, au lof,* gouverner plus près du vent qu'on ne le faisait. || **5.** Arriver jusqu'à un certain niveau, atteindre une certaine limite : *À marée basse la mer vient jusqu'ici. Ce petit homme me vient juste à l'épaule. Le terrain vient jusqu'à cette borne.* || **6.** En parlant de liquides, parvenir jusqu'à un orifice et s'écouler au-dehors : *L'eau ne venait plus au robinet* (Giono). *Des larmes me vinrent aux yeux* (Van der Meersch). *Quand on presse un abcès, le pus vient tout doucement.* || *Faire venir l'eau à la bouche, les larmes aux yeux,* V. EAU (§ III, n. 1), LARME. || **7.** *Venir bien, venir mal,* sortir bien tiré, mal tiré de la presse, en parlant d'une feuille, d'une estampe, d'une épreuve ; se présenter bien, mal, au cours du développement, en parlant de l'image photographique : *Les grandes capitales viennent mal dans cette page. Les noirs viennent trop lentement sur cette photo.* || **8.** Fig. *Venir à quelqu'un, à l'idée, à l'esprit de quelqu'un,* ou, absol., *venir,* apparaître dans l'esprit ; être conçu : *Le mouvement et le rythme me viennent en vers* (Renan). *Ce matin, travaillé à mon livre avec ces éternelles difficultés : les idées viennent, les mots refusent de se montrer* (Green). *Franchement, il ne me serait jamais venu à l'idée de m'adresser à lui pour ce genre de chose. Cette pensée lui était venue brusquement à l'esprit ;* et impers. : *Il me vient l'idée de vous interroger sur ce mystère.* || **9.** *Venir de,* arriver en provenance de : *Il est venu de Paris en quelques heures. De quel côté vient le vent ;* en parlant d'une chose, être apporté de, provenir par héritage de : *Ce thé vient de Chine. Un bijou qui nous vient d'une lointaine aïeule ;* en parlant d'une personne, être originaire de ; tirer son ascendance de : *On croit que les Gitans viennent des Indes. Notre ami vient d'une vieille souche normande. Elle vient de la petite bourgeoisie de province, d'une famille relativement aisée.* || Vx.

Venir de haut lieu, de bas lieu, avoir une haute, une basse naissance. || **10.** Fig. *Venir de,* avoir son point de départ, son origine, sa cause dans : *Elle* [la liberté] *vient du droit naturel* (Chateaubriand). *D'où viendrait la conscience, si elle pouvait « venir » de quelque chose ? Des limbes de l'inconscient ou du physiologique* (Sartre). *Tout cela vient de ce que vous ne savez pas garder un secret ;* spécialem., tirer étymologiquement son origine de : *Mot qui vient du latin, du grec.* || **11.** *De là vient que, d'où vient que* (suivi de l'indicatif), c'est pourquoi : *Les voisins ont enfin déménagé. D'où vient que nous sommes à présent si tranquilles.*

II. SENS TEMPOREL. **1.** Se présenter à un certain moment dans la succession temporelle : *Il viendra* [l'Antéchrist] *quand viendront les dernières ténèbres* (Hugo). *Un malheur ne vient jamais seul.* || *Le jour, l'année,* etc., *qui vient,* le jour, l'année, etc., qui suit immédiatement le moment où on parle. || *L'appétit vient en mangeant, la fortune vient en dormant,* v. APPÉTIT, DORMIR 1. || *Venir après,* se classer à un moment postérieur dans le temps : *Fais ton travail, les jeux viendront après ;* dans une classification logique ou conventionnelle, succéder à : *La première partie vient après une brève introduction. À l'écarté, l'as vient après le valet.* || **2.** *Venir au jour, au monde,* (vx) *à la lumière* ou simplem. *venir,* naître : *Dire que je suis entré dans le monde, « venu au monde », ou qu'il y a un monde ou que j'ai un corps, c'est une seule et même chose* (Sartre). *Tu es venue grosse comme le poing* (Van der Meersch). *La fille de mon frère vint quand j'avais huit ans* (Colette) ; et impers. : *À force de prier Dieu il lui vint une fille* (Flaubert). || **3.** Pousser, croître : *Et l'oiseau des bois vit aussi, et les chenilles sous la feuille, et le genêt qui vient dans les grès* (Claudel). *Le pin vient bien sur les terrains sableux.* || *Un enfant qui vient bien,* v. BIEN 1. || *Fig.* Prendre forme, atteindre un certain développement : *L'affaire commence à bien venir. Alors, ça vient, ce roman ?* || **4.** Se former, naître et apparaître à la vue : *Des furoncles lui sont venus au visage. La fine pellicule qui vient sur le thé refroidi.* || *Fig.* Apparaître et se constituer peu à peu : *La sagesse vient avec l'âge.* || **5.** Arriver, survenir, en parlant d'un événement de caractère ponctuel : *À cinquante ans, l'heure étant venue, je vendis tout* (Gide). *La nuit était tout à fait venue* (Vercel). *Et puis cette putain de guerre est venue, et c'est comme si la vie avait perdu d'un seul coup son épaisseur* (Merle). || *Laisser venir,* demeurer dans une prudente expectative, en laissant les choses se préciser peu à peu d'elles-mêmes. || *Voir venir,* v. VOIR. || *Venir à son heure,* v. HEURE (§ II, n. 4). || *Tout vient à point (à) qui sait attendre,* avec du temps et de la patience on réussit, on obtient ce qu'on désire. || Fam. *Venir comme un cheveu* (ou *des cheveux*) *sur la soupe,* v. CHEVEU. || **6.** *À venir,* qui doit arriver, se produire ; futur : *Nous ne sommes rien, Myrtil, que dans l'instantané de la vie ; tout le passé s'y meurt avant que rien d'à venir y soit né* (Gide). *Les siècles à venir. Notre existence à venir.* || **7.** Parvenir, subsister jusqu'à un moment donné (en général le présent que nous vivons) : *C'est par Théophraste que sont venus jusqu'à nous les ouvrages du philosophe* [Aristote] (La Bruyère).

III. IDÉE D'ABOUTISSEMENT. **1.** Atteindre un résultat conforme à la nature, ou qui répond aux efforts qu'on a déployés : *Les dernières fleurs viennent à fruit plus souvent que les premières* (Gide). *Ces tomates sont venues à maturité. Ce chercheur obstiné est venu à ses fins.* || *Venir à bien,* réussir : *Ces projets sont venus à bien.* || *Venir à bout de quelque chose,* v. BOUT (§ II, n. 7). || **2.** *Venir à,* ou *en venir à,* arriver à un sujet, à une partie d'un développement : *Venons à notre affaire. Venons-en aux faits. Voilà où je veux en venir. Nous allons en venir au passage le plus important de ce texte.* || *En venir à,* ou (class.) *venir à* (et l'infinitif), se mettre finalement à : *Si nous en venons maintenant à examiner la situation, nous nous apercevons... Il fallut venir malgré moi à agir* (Retz). || **3.** *En venir à* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), arriver à un certain stade, un certain état extrême après une évolution plus ou moins longue : *Ces fanatiques en sont venus aux injures, puis aux coups. Ils s'apostrophèrent violemment, et en vinrent à se battre. On en est venu à se traiter de tous les noms.* || *En venir aux mains,* v. MAIN (A, § I, n. 4). || **4.** Class. *En venir là que de,* v. LÀ (§ I, n. 10). || **5.** *Y venir,* en arriver à admettre quelque chose ou à se rallier à quelque chose ; et aussi se résigner, se résoudre à accepter quelque chose : *Un jour il y viendra* (Voltaire). *Vous me parlez de Laforgue. Quel bonheur si vous y venez !* (Gide). *Que cela lui plaise ou non, il faudra bien qu'il y vienne !* || *Venir à composition,* v. COMPOSITION.

IV. EMPLOI COMME AUXILIAIRE D'ASPECT SUIVI D'UN INFINITIF. **1.** Avec l'infinitif seul, marque l'aboutissement du mouvement au terme duquel se fait l'action exprimée par l'infinitif : *Je viens, Monsieur, lui dis-je, vous demander les conseils de votre expérience* (France). *Ceux qui viennent me voir me font honneur, ceux qui ne viennent pas me voir me font plaisir* (Claudel). *Alors, que venait maintenant réclamer cette indigente ?* (H. Bazin) ; marque une simple intervention possible ou plus ou moins fortuite : *On viendra objecter que... Aucun contretemps ne venait jamais faire obstacle à ses projets ;* s'emploie pour insister simplement sur l'action : *Une obsédante inquiétude venait me torturer. Ne venez pas me dire que vous n'avez rien vu.* || **2.** Avec la préposition *à* suivie de l'infinitif, marque une éventualité, insiste sur l'idée de hasard fortuit, d'occasion : *Si les vergues venaient à toucher l'eau...* (Vercel). *De peur qu'elle vienne à me relancer* (Flaubert). *S'il vient à être découvert, il sera fusillé. Vint à passer un régiment...* || **3.** Avec la préposition *de* suivie de l'infinitif, marque l'achèvement tout récent de l'action exprimée par celui-ci : *Le bruit que cette porte venait de faire en s'ouvrant* (Barbey d'Aurevilly). *Je viens de trouver votre petit mot chez le concierge et me voici à votre service* (Pagnol). *Il vient juste de partir, vous pouvez encore le rattraper !*

● SYN. : **I, 3** *se rendre ;* **8** *se présenter, surgir ;* **9** *provenir ; être issu, sortir ;* **10** *découler, résulter ; dériver.* || **II, 1** *apparaître, naître, survenir ;* **3** *se développer, grandir ;* **4** *pousser ;* **5** *intervenir, tomber.* || **III, 2** *aborder, passer à ;* **3** *finir par.*

◆ **s'en venir** v. pr. (sens 1, v. 1155, Wace ; sens 2, fin du XIII^e s., Joinville). **1.** *Littér.* Syn. vieilli de VENIR, au sens spatial : *Tu t'en viens me traiter de bête carnassière* (La Fontaine). *Les fleuves suspendent leurs cours, et [...] la mer à leur rencontre s'en vient tout entière à leurs bouches* (Claudel). *Tout là-bas sur le Rhin s'en vient une nacelle* (Apollinaire). || **2.** *Fam.* et *vx.* Retourner au lieu d'où l'on était parti : *Après avoir vagabondé, il s'en vint chez lui tout crotté.*

venise [vəniz] n. m. (du n. de la ville de *Venise* [réputée pour sa verrerie], ital. *Venezia,* lat. *Venetia,* la Vénétie [région du nord-est de la Gaule cisalpine] ; début du XX^e s.). Verre très fin et travaillé : *C'est très beau d'être servi dans du venise, mais je voudrais savoir si c'est du bourgogne ou du bordeaux* (H. Bataille).

vénitien, enne [venisjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (ital. *veneziano,* même sens [anc. *venetiano*], de *Venezia,* Venise [v. l'art. précéd.] ; v. 1207, Villehardouin). Relatif à Venise ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette ville.

◆ adj. (sens 1, 1^{er} juill. 1874, Goncourt ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Blond vénitien,* blond roux. || **2.** *Broderie vénitienne,* broderie blanche dont les bords des motifs festonnés se raccordent entre eux par l'intermédiaire de brides également festonnées. || **3.** *Lanterne vénitienne,* v. LANTERNE.

◆ **vénitien** n. m. (1876, Larousse [*dialecte vénitien,* même sens, av. 1841, Chateaubriand]). Dialecte de l'Italie du Nord parlé en Vénétie.

◆ **vénitienne** n. f. (sens 1, 1667, Havard ; sens 2, av. 1889, Barbey d'Aurevilly). **1.** Étoffe de soie fabriquée d'abord à Venise au VI^e s., puis imitée en France sous Colbert. || **2.** Au XIX^e s., tissu d'ameublement en laine, soie et coton, à ornements rouge et or, brillants, sur fonds foncés :

Les draperies de vénitienne de la fenêtre (Barbey d'Aurevilly).

vent [vɑ̃] n. m. (lat. *ventus*, vent, flatuosité, tendance, influence, courant d'opinion ; 1080, *Chanson de Roland*, au sens I, 1 [*aller comme le vent*, 1553, *Bible Gérard* — d'abord *aller comme vent*, XIV[e] s., La Curne ; *aller plus vite que le vent*, 1552, R. Estienne ; *fendre le vent*, 1594, *Satire Ménippée ; autant en emporte le vent*, 1552, R. Estienne ; *coup de vent*, 1611, Cotgrave ; *petite pluie abat grand vent*, 1534, Rabelais — d'abord *pou (= peu) de pluye abat grant vent*, XIV[e] s., *Livre du bon Jehan ; au vent, sous le vent*, en parlant d'un relief, 1964, Larousse ; *en plein vent*, 1690, Furetière, art. *arbre ; faire le vent et la tempête*, 1964, Larousse ; *tourner... à tout vent...*, 1680, Richelet — d'abord *se tourner...*, 1553, *Bible Gérard ; voir de quel côté vient le vent*, au fig., fin du XVII[e] s., Saint-Simon — d'abord *savoir...*, 1640, Oudin, et *regarder...*, 1685, Furetière] ; sens I, 2, 1685, Furetière [*vent arrière ; vent debout*, 1718, Acad. ; *aller selon le vent*, 1694, Acad. — aussi au fig. ; *au gré du vent*, 1872, Littré ; *à la merci du vent*, av. 1613, M. Régnier ; *au vent*, par rapport à un bateau, 1966, Larousse ; *avoir bon vent*, v. 1354, *Modus ; quel bon vent vous amène ?*, 1658, Scarron — d'abord ... *vous mène ?*, 1640, Oudin ; *bon vent*, pour se débarrasser de quelqu'un, 1934, G. Duhamel ; *s'élever au vent*, 1933, Larousse ; *être au vent d'une pointe, d'un danger*, 1964, Larousse ; *force du vent*, 1949, Larousse ; *mettre le vent dans les voiles*, 1964, Larousse ; *il/elle a du vent dans les voiles*, 1883, Esnault (d'abord « il... se sent décidé après boire », 1835, Esnault) — impers., 1904, Larousse ; *porter au vent*, 1690, Furetière] ; sens I, 3, v. ALIZÉ [*vent d'amont*, v. 1354, *Modus ; vent d'aval*, v. 1270, Mahieu le Vilain ; *vent collatéral*, 1611, Cotgrave ; *vent dessus, vent dedans*, 1933, Larousse — *être vent dessus, vent dedans*, « avoir dans certaines voiles le vent dessus et, dans les autres, dedans », 1812, Mozin ; *être vent dessus, vent dedans*, « être ivre », 1828, Esnault ; *vents anniversaires*, 1876, Larousse ; *le vent tombe*, 1690, Furetière] ; sens I, 4, v. 1175, Chr. de Troyes [*aller au vent*, 1834, Baudrillart ; *aller dans le vent*, 1694, Acad. ; *chasser au vent*, 1690, Furetière ; *avoir (le) vent d'un animal*, v. 1354, *Modus ; avoir vent de quelque chose...*, v. 1460, G. Chastellain — *oïr le vent de*, « être informé de », XIV[e] s., Cuvelier ; *nez au vent*, 1829, Balzac ; *quérir le gibier de haut vent*, 1876, Larousse ; *tirer au vent*, 1834, Baudrillart] ; sens I, 5, 1530, Gay, art. *éventail* [*faire du vent*, au fig., 1888, Villatte ; *instrument à vent...*, 1685, Furetière] ; sens I, 6, 1964, Larousse ; sens I, 7, 1[er] sept. 1964, *le Monde ;* sens I, 8, 1552, R. Estienne, art. *follis* [*donner du vent à un tonneau*, 1876, Larousse — d'abord *bailler vent à un tonneau*, 1690, Furetière, et *donner vent à un tonneau*, 1872, Littré ; *prendre du vent*, en parlant du vin, et *vent tissu*, 1876, Larousse] ; sens I, 9, 1645, Corneille [*être au-dessus du vent*, 1565, d'après le *FEW*, XIV, 257 *b*] ; sens I, 10, 1964, Larousse [*vent*, « exposition des peaux à l'air pour les faire sécher », 1876, Larousse] ; sens I, 11, 1538, R. Estienne ; sens I, 12, 1680, Richelet [dès le début du XIII[e] s. en anc. provenç., dans la loc. *vent du cul*] ; sens I, 13, 1553, *Bible Gérard* [aussi *les quatre vents ; aux quatre vents*, 1721, Montesquieu ; *être logé aux quatre vents*, 1690, Furetière, art. *loger — être aux quatre vents*, même sens, 1685, Furetière] ; sens I, 14, v. 1460, G. Chastellain ; sens I, 15, 1538, R. Estienne [art. *aura*] ; sens I, 16, 1936, R. Martin du Gard [*dans le vent*, 1964, Robert] ; sens I, 17, XIII[e] s., La Curne [*c'est du vent*, v. 1360, Froissart ; *vendre du vent et de la fumée*, 1685, Furetière] ; sens I, 18, v. 1270, *Romania*, XXII, 141 ; sens II, 1701, Furetière).

I. 1. Air qui se déplace dans le sens horizontal, sous l'influence des différences de pression dans l'atmosphère. selon une force donnée et dans une direction déterminée : *Le grand vent de mer, le vent du large, le vent dur et salé qui ronge et brûle comme le feu* (Maupassant). *Il sentit brusquement la brise devenir un grand vent* (Triolet). ‖ *Aller comme le vent, plus vite que le vent, fendre le vent*, se déplacer très rapidement. ‖ *Autant en emporte le vent*, v. AUTANT, EMPORTER. ‖ *Coup de vent*, souffle violent qui s'élève tout d'un coup. ‖ Fig. *Cheveux en coup de vent, passer en coup de vent*, v. COUP (§ II, n. 3). ‖ *Moulin à vent*, v. MOULIN. ‖ *Le nez au vent*, v. NEZ (§ I, n. 3). ‖ *Petite pluie abat grand vent* (prov.), v. ABATTRE. ‖ *Porter le nez au vent*, v. NEZ (§ I, n. 7). ‖ *Au vent, sous le vent*, expressions désignant respectivement les deux versants d'un relief par rapport à la direction des vents dominants. ‖ *En plein vent*, dans un endroit découvert et exposé au vent : *Dormir en plein vent. Un étal en plein vent.* ‖ *Arbre en plein* ou *de plein vent*, v. PLEIN-VENT. ‖ *Un vent à décorner les bœufs*, v. DÉCORNER. ‖ Fig. et fam. *Faire le vent et la tempête*, mener tout à sa fantaisie. ‖ Fig. *Tourner, virer à tout vent, à tous les vents, au moindre vent*, suivre toutes les impulsions extérieures, être très versatile. ‖ Fig. *Voir de quel côté vient le vent*, v. CÔTÉ. ‖ **2.** *Vent arrière, vent de travers*, dans le langage des marins, se dit de l'orientation du vent par rapport à la marche du bateau. ‖ *Vent debout*, v. DEBOUT. ‖ *Vent largue, grand largue*, v. LARGUE. ‖ *Aller selon le vent*, régler sa navigation sur le vent, suivre, en naviguant, la direction du vent ; au *fig.*, s'accommoder aux temps, aux circonstances. ‖ *Au gré du vent, à la merci du vent*, sans être gouverné, en parlant d'un bateau ; en étant agité en divers sens par le souffle du vent. ‖ *Au vent*, se dit de tout objet placé soit à bord, soit en dehors d'un bateau, et qui se trouve par rapport à ce bateau du côté d'où souffle le vent. ‖ *Avoir bon vent*, avoir le vent favorable à la route. ‖ Fam. *Quel bon vent vous amène ?*, v. AMENER. ‖ Pop. *Bon vent*, se dit à quelqu'un qu'on a assez vu, dont on veut se débarrasser. ‖ *Avoir le vent en poupe*, v. POUPE. ‖ *Contre vents et marées*, v. MARÉE. ‖ *S'élever au vent*, gagner dans le vent. ‖ *Étaler le vent*, v. ÉTALER 2. ‖ *Être au vent d'une pointe, d'un danger*, s'en trouver au large. ‖ *Force du vent*, intensité avec laquelle le vent souffle. ‖ *Lit du vent*, v. LIT (§ II, n. 6). ‖ *Mettre le vent dans les voiles*, gouverner bon plein. ‖ Pop. *Il (elle) a du vent dans les voiles*, ou impers., *il y a du vent dans les voiles*, se dit ironiq. d'une personne qui titube sous l'effet de l'ivresse. ‖ *Passer au vent, sous le vent*, v. PASSER (A, n. 1). ‖ *Porter au vent*, v. PORTER 1. ‖ *Saute de vent*, v. SAUTE. ‖ *Serrer le vent* ou *pincer le vent*, v. SERRER, PINCER. ‖ *Tâter le vent*, v. TÂTER. ‖ **3.** *Vent alizé*, v. ALIZÉ. ‖ *Vent d'amont, d'aval*, v. AMONT, AVAL 1. ‖ *Vent collatéral*, celui qui souffle exactement entre deux points cardinaux. ‖ *Vent dessus, vent dedans*, manœuvre dans laquelle un phare est plein, l'autre masqué (panne). ‖ Fig. et fam. *Être vent dessus, vent dedans*, être ivre. (Vieilli.) ‖ *Vents étésiens*, v. ÉTÉSIEN. (On dit aussi VENTS ANNIVERSAIRES.) ‖ *Le vent du large*, v. LARGE, n. m. (n. 2). ‖ *Vent portant*, v. PORTANT 1. ‖ *Le vent remonte*, v. REMONTER. ‖ *Le vent tombe*, il mollit. ‖ *Le vent tourne*, v. TOURNER. ‖ **4.** En vénerie, odeur qui émane d'un être vivant ou, parfois, d'une chose, et qui est portée ou non par le vent vers un autre animal ou vers un chasseur : *Le chien huma le vent du renard. Le vent de cette charogne est parvenu aux corbeaux.* ‖ *Aller au vent*, en parlant d'un chien, aller le nez haut pour mieux recueillir les émanations des animaux. ‖ *Aller dans le vent, chasser au vent*, aller contre le vent en chassant. ‖ *Avoir (le) vent de*, avoir le sentiment d' (un animal). ‖ Fig. *Avoir vent de quelque chose* ou, plus rarement, *de quelqu'un*, en recevoir quelque indice, en soupçonner l'existence, d'après certains renseignements : *Il* [Aubigny] *avait entendu parler de son « père-grand »* [...] *mais de l'oncle il n'avait jamais eu vent, et se méfia* (Montherlant). *On ne sait pas jusqu'à quel point ils n'ont pas eu vent de ta présence ici* (B. Clavel). ‖ *Nez au vent*, se dit d'un chien d'arrêt qui quête en portant la tête haute. ‖ *Prendre le vent*, v. PRENDRE (B, n. 11). ‖ *Quérir le gibier de haut vent*, en parlant du chien d'arrêt ou du chien courant, lancer le gibier en levant le nez. ‖ *Tirer au vent*, se dit lorsque le chien, prenant les devants d'un animal, en a le vent. ‖ *Vent de ressui*, v. RESSUI. ‖ **5.** Air agité par un moyen quelconque : *Faire du vent avec un éventail.* ‖ Fam. et fig. *Faire du vent*, faire

l'important, chercher à impressionner autrui : *Mais moi, ceux qui font du vent, je les calme* (Giono). || *Vent coulis,* v. COULIS, ISSE 1. || *Instrument à vent,* ou simplem. *vent,* instrument de musique dont les sons proviennent des vibrations créées par l'air qu'on y introduit. || **6.** Pop. *Du vent !,* va-t-en, allez-vous en ! || **7.** *Vent solaire,* v. SOLAIRE. || **8.** *Vx.* Air en général : *Une outre pleine de vent.* || *Donner du vent à un tonneau,* ménager une petite ouverture pour que le vin puisse couler d'un tonneau plein. || *Prendre du vent,* en parlant du vin, s'aigrir en restant exposé à l'air. || Fig. et littér. *Jeter au vent,* v. JETER (§ I, n. 4). || Vx. *Mettre flamberge au vent,* v. FLAMBERGE. || *Vent tissu,* nom donné autrefois à la gaze, pour exprimer sa transparence et sa finesse. || **9.** Class. *Envoyer au vent,* renoncer à : *Envoyer et la dame et les amours au vent* (Corneille). || Class. *Être au-dessus du vent,* dépasser ses concurrents, être à l'abri de toute infortune financière. || **10.** *Mise au vent,* opération de corroyage effectuée sur le cuir tanné avant de le suspendre au séchoir, et consistant à dresser le cuir sur une table bien plane, au moyen de l'étire. || **11.** *Class.* et *littér.* Haleine, respiration : *L'autre [compagnon], plus froid que n'est un marbre, | Se couche sur le nez, fait le mort, tient son vent* (La Fontaine). *Moi qui n'ai pas le vent long, je n'en pouvais plus d'essoufflement* (Flaubert). *Je poursuivis mon discours dans une sorte d'ivresse charitable* [...]. *Je m'arrêtai à court de vent* (Duhamel). || **12.** Gaz contenu dans le corps de l'homme et de l'animal, et qui peut s'échapper avec ou sans bruit : *Cette masse de bidoche s'accompagne de flageolets ; tout le monde pense aux vents que leur absorption provoquera* (Queneau). *Émettre, lâcher un vent.* || **13.** Point cardinal ; direction : *Je sème à tout vent.* || *Rose des vents,* v. ROSE. || *Les quatre vents,* les quatre points cardinaux. || *Aux quatre vents,* dans toutes les directions, de manière que le vent puisse pénétrer en tous sens ; de tous côtés : *Un château en ruine, ouvert aux quatre vents. Disperser des cendres aux quatre vents.* || *Être logé aux quatre vents,* dans une maison qui n'a plus ni porte ni fenêtres. || **14.** *Fig.* Nouvelle, rumeur, bruit : *Il n'y a pas de monde si muré qu'il soit qui ne reçoive quelque vent du dehors* (Renan). || **15.** *Fig.* Vive impulsion qui entraîne ; tendance, mouvement : *Un vent de mort soufflait sur la famille royale* (Lamartine). *Il lui faut attendre que le vent de l'esprit se lève* (Duhamel). *À la fin de 16 et au début de 17, j'ai eu un coup dur. Comme on dit, j'ai senti passer le vent de la déroute* (Romains). || **16.** *Le vent est à...,* la tendance, la mode est à... : *Vers 1820, le vent était à la phrénologie.* || Fam. *Dans le vent,* à la mode : *Un chanteur tout à fait dans le vent.* || **17.** Chose vaine, sans valeur, néant : *Il n'y avait dans cet homme qu'ignorance et fatuité, tout vent, tout vide* (Michelet). *Un garçon de vingt-quatre ans qui ne fiche rien qui ne fichera jamais rien ! non jamais ! pas seulement l'étoffe d'une petite crapule ! rien, du vent, du vide* (Aymé). || Fam. *C'est du vent,* cela n'a aucune existence réelle, aucune valeur. || Fam. *Moudre du vent,* v. MOUDRE. || Vx et fam. *Vendre du vent et de la fumée,* faire de vaines promesses. || **18.** *Class.* Vanité, orgueil : *Cet homme a bien du vent dans la tête* (Furetière, 1690).

II. Vx. *Vent du projectile,* différence de rayon entre le projectile et l'âme de l'arme qui le lance : *Le chargement par la culasse a supprimé le vent.*

● SYN. : **I, 1** *bise, brise, souffle, zéphir ;* **12** *pet* (fam.) ; **15** *flot, flux, marée ;* **16** *courant, vogue.*

venta [vɛnta] n. f. (mot esp. de même sens ; 1826, Chateaubriand). En Espagne, auberge isolée située le long des routes : *Le soir, à la venta, l'Abencérage prenait sa place au milieu des étrangers* (Chateaubriand). *Il* [Alban] *sortait de Séville par la route de Dos Hermanos, dépassait les ventas blanches et mauves, traversait le pont* (Montherlant).

ventage [vɑ̃taʒ] n. m. (de *venter ;* v. 1501, Destrees, écrit *ventaige,* au sens de « vent, tempête » ; écrit *ventage,* au sens actuel, 1783, Brunot). Nettoyage du grain et élimination des petites graines et matières étrangères au moyen du van.

ventail [vɑ̃taj] n. m. (de *vent ;* 1144, Godefroy, au sens de « vanne, écluse » ; sens actuel, 1314, Gay). Dans une armure, partie de la visière des salades closes, par laquelle le combattant pouvait respirer.

● Pl. *des* VENTAUX.

● REM. On trouve aussi la forme VENTAILLE n. f. (de *vent ;* 1080, *Chanson de Roland*).

vente [vɑ̃t] n. f. (lat. pop. **vendita,* vente, fém. substantivé du lat. class. *venditus,* part. passé de *vendere,* vendre ; v. 1155, Wace, au sens de « prix » ; sens I, 1, v. 1200, d'après le *FEW,* XIV, 232 *a* [*vente au comptant, à crédit, à tempérament,* 1936, Capitant ; *vente par correspondance,* 1975, Larousse ; *vente à découvert,* 1872, Littré ; *vente domaniale,* 1936, Capitant ; *vente à domicile,* 1975, Larousse ; *vente à l'essai,* 1876, Larousse ; *vente à terme,* 1720, Brunot] ; sens I, 2, 1690, Furetière [aussi ... *de bonne vente ;* « les articles vendus », 1975, *Lexis*] ; sens I, 3, v. 1200, d'après le *FEW,* XIV, 232 *a* [*être en vente,* 1690, Furetière ; *mettre en vente,* 1588, Montaigne ; *point de vente,* 1975, *Lexis ; vente automatique,* 1968, Larousse ; *vente au déballage,* 1933, Larousse] ; sens I, 4-5, 1964, Larousse [aussi absol. ; *service après vente,* 1975, *Lexis*] ; sens I, 6, 1580, Alcripe [*vente judiciaire* et *hôtel des ventes...,* 1876, Larousse] ; sens I, 7, 1373, Gace de la Buigne [*jeune vente,* 1835, Acad. ; *vieille vente,* 1872, Littré ; *vider... les ventes, asseoir les ventes,* 1690, Furetière] ; sens II, av. 1848, Chateaubriand [*vente suprême,* 1964, Larousse]).

I. 1. Action de céder quelque chose moyennant un prix convenu : *La vente d'une maison, d'un terrain, d'un bijou. Le notaire a dressé l'acte de vente. Une vente par adjudication. Une vente sur licitation judiciaire, sur saisie.* || *Vente au comptant,* celle qui associe dans le temps la livraison et le paiement de l'objet vendu. || *Vente à crédit* ou *à tempérament,* celle où la livraison précède le paiement complet. || *Vente par correspondance,* celle qui est réalisée au moyen de l'envoi au client éventuel d'un catalogue. || *Vente à découvert,* celle ou le vendeur s'engage à livrer une marchandise qu'il ne possède pas encore. || *Vente domaniale,* celle qui intéresse le domaine public. || *Vente à domicile,* syn. de DÉMARCHAGE. || *Vente à l'essai,* celle qui ne devient définitive qu'à l'expiration d'un certain délai après la livraison, au cours duquel l'acheteur est à même de contrôler que la chose vendue est apte au service auquel elle est destinée. || *Vente à terme,* celle qui comporte un terme soit pour la livraison, soit pour le paiement. || **2.** Écoulement des marchandises ; débit : *Un magasin qui a de la vente. Battre un record de vente. Vente en série, en gros, au détail. Un prix de vente trop élevé.* || *Au plur.* Les articles vendus : *Avoir un pourcentage sur les ventes.* || *Un produit de bonne vente,* un produit qui se vend sans peine, qui rapporte. || **3.** Commerce de celui qui vend : *La vente du lait, des livres, de l'électroménager. Un objet fabriqué pour la vente. Cette vente est d'un bon rapport.* || *Être en vente,* être disponible dans le commerce : *Ce livre est en vente dans toutes les bonnes librairies.* || *Mettre en vente,* commercialiser : *Le prochain modèle de cette voiture ne sera mis en vente qu'à l'automne.* || *Point de vente,* endroit où se vend un produit : *Ce groupe industriel dispose de très nombreux points de vente.* || *Vente automatique,* celle qui recourt uniquement à des distributeurs automatiques, sans intervention de personnel. || *Vente au déballage,* vente au détail effectuée par un commerçant temporairement installé sur un lieu non affecté à cette destination. || **4.** *Vente maritime,* vente commerciale de marchandises que le vendeur expédie par voie de mer à l'acheteur. || **5.** Dans une entreprise, fonction de ceux qui sont chargés d'écouler les marchandises produites ou achetées : *Ingénieur de vente. Techniques de la vente.* || *Absol.* Service commercial chargé de cette fonction. || *Service après vente,* organisation technique d'une entreprise, chargée de résoudre les problèmes que peut poser

à l'acheteur le fonctionnement d'une machine, d'un appareil, d'un véhicule, etc. || **6.** Réunion, occasionnelle ou non, où se rencontrent vendeurs et acheteurs : *La vente devait avoir lieu dans la salle de l'école des garçons* (Pérochon). *Courir les ventes pour acheter des meubles anciens. Vente publique. Vente à l'encan, aux enchères.* || *Vente judiciaire,* vente faite en public et aux enchères, à la barre du tribunal ou devant notaire, et après publicité. || *Hôtel des ventes* ou *salle des ventes,* lieu public dans lequel se déroulent généralement les ventes aux enchères. || *Vente de charité,* v. CHARITÉ. || **7.** Ensemble des arbres d'un bois ou d'une forêt qui viennent d'être abattus. || *Jeune vente,* celle où le bois commence à repousser. || *Vieille vente,* partie d'une forêt dans laquelle le bois est prêt à être exploité. || *Vider, nettoyer les ventes,* enlever le bois qui est coupé. || *Asseoir les ventes,* marquer le bois qui doit être vendu et coupé.

II. Dans la franc-maçonnerie italienne, réunion de carbonari : *Le vénérable des ventes du carbonarisme* (Chateaubriand). *La charbonnerie* [...] *établissait dans toute la France ces réunions mystérieuses qu'elle nommait des ventes, parce qu'à l'origine les conjurés se donnaient pour des charbonniers vendant leur charbon* (France). || *Vente suprême,* comité directeur de la Société des carbonari.

venté, e [vɑ̃te] adj. (part. passé de *venter ;* XIII^e s., *Roman de Renart,* au sens de « jeté au vent » ; sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1842, Acad.). **1.** Où le vent n'est pas freiné ou atténué par des obstacles naturels : *Une plaine très ventée.* || **2.** *Arbre faux venté,* arbre dont le vent a contrarié la croissance.
• SYN. : **1** *éventé, venteux.* — CONTR. : **1** *abrité.*

venteau [vɑ̃to] n. m. (de *vent ;* 1640, Oudin, avec un sens peu clair, peut-être celui de « vantail » ; sens actuel, 1757, *Encyclopédie,* VII, 148). Ouverture munie de soupapes par lesquelles l'air pénètre à l'intérieur d'une soufflerie.

venter [vɑ̃te] v. impers. (de *vent ;* v. 1150, d'après le *FEW,* XIV, 260 *b* [*qu'il vente, qu'il pleuve ou qu'il grêle,* au fig., 1876, Larousse — d'abord *qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il grêle,* 1665, Molière]). Faire du vent : *Il vente très fort sur ce plateau.* || Fig. *Qu'il vente, qu'il pleuve ou qu'il grêle* (ou *neige*), quoi qu'il arrive.

venteux, euse [vɑ̃tø, -øz] adj. (lat. *ventosus,* plein de vent, battu par les vents, de *ventus,* vent ; XII^e s., Dauzat-Dubois-Mitterand, sans indication de sens ; sens 1, v. 1380, *Aalma ;* sens 2, 1256, Ald. de Sienne [écrit *venteus ; venteux,* XVI^e s.] ; sens 3, v. 1560, Paré). **1.** Où il fait du vent : *Nous suivions le long couloir humide et venteux comme le sont tous les couloirs de théâtre* (Daudet). *Une belle journée ensoleillée et venteuse* (Hémon). *Noire et venteuse, la nuit aurait appelé le falot du lanternier* (Genevoix). || **2.** Qui produit des gaz dans l'intestin : *Aliment* [le haricot] *savoureux, modeste et venteux, festin du journalier et du tâcheron* (Arnoux). || **3.** *Colique venteuse,* celle qui s'accompagne de flatulence.
• SYN. : **1** *éventé, venté ;* **2** *flatueux.*

ventier [vɑ̃tje] n. m. (de *vente ;* 1264, Godefroy, au sens de « préposé chargé de la perception des droits de vente et de la surveillance de l'étalon des mesures » ; sens 1, 1577, d'après le *FEW,* XIV, 232 *b ;* sens 2, 1876, Larousse). **1.** Acheteur d'une coupe de bois. || **2.** Ouvrier chargé de marquer le bois qui doit être coupé dans une vente.

ventilateur [vɑ̃tilatœr] n. m. (dér. savant de *ventiler,* avec influence possible de l'angl. *ventilator,* ventilateur, empr. [avec changement de sens] du lat. *ventilator,* vanneur, de *ventilatum,* supin de *ventilare,* agiter dans l'air, exposer à l'air [v. VENTILER] ; 1744, Hales, au sens 1 ; sens 2-3, 1933, Larousse ; sens 4, 1907, Larousse [« tarare », 1770, Brunot] ; sens 5, 1771, Trévoux). **1.** Appareil propre à mettre l'air en mouvement lorsqu'il fait chaud, ou à renouveler l'air dans un local clos : *Dans les salons où de lents ventilateurs brassaient un air moite, inutilement, je guettais des femmes seules* (Gallo). || **2.** Mécanisme qui sert à refroidir le radiateur d'une automobile. || **3.** Aubage caréné pouvant comporter un ou plusieurs étages d'aubes, destiné à assurer, autour du flux principal, la circulation du flux d'air secondaire, dans certains types de turboréacteurs à double flux. || **4.** Partie du tarare déterminant l'appel d'air d'où résulte, à l'intérieur de l'appareil, la ventilation des graines. || **5.** Tuyau qui conduit au-dessus des toits les gaz produits dans une fosse d'aisances.

ventilateur-aérateur [vɑ̃tilatœraeratœr] n. m. (de *ventilateur* et de *aérateur ;* 1964, Larousse). Appareil fixe, souvent installé sur la vitre d'une fenêtre, destiné à renouveler l'air d'un local en évacuant à l'extérieur l'air chaud ou vicié contenu dans ce local et en provoquant l'introduction d'air frais ou pur par aspiration.
• Pl. *des* VENTILATEURS-AÉRATEURS.

ventilation [vɑ̃tilasjɔ̃] n. f. (lat. *ventilatio,* exposition à l'air [et, à basse époque, « vannage du blé » et, au fig., « séparation des bons et des mauvais lors du jugement dernier »] — de *ventilatum,* supin de *ventilare* [v. l'art. suiv.] — et/ou dér. du franç. *ventiler ;* 1382, Bloch-Wartburg, comme terme juridique, sans précision de sens ; 1531 [d'après le *FEW,* XIV, 252 *b*], au sens de « fait d'éventer, de rafraîchir » ; 1574, Laurière, au sens de « estimation » ; sens I, 1, 1819, *Dict. des sciences médicales,* XXXVI, 444 ; sens I, 2, 1904, Larousse [*ventilation secondaire,* 1964, Larousse] ; sens I, 3, 1964, Larousse [*ventilation assistée,* 1968, Larousse] ; sens II, 1, 1964, Larousse ; sens II, 2, 1904, Larousse).

I. 1. Action de renouveler l'air d'un local clos ou de brasser l'air d'un local trop chaud : *Assurer une bonne ventilation des bureaux.* || **2.** Partie de tuyauterie qui prolonge les tuyaux d'évacuation verticaux et les met en communication avec l'atmosphère. || *Ventilation secondaire,* tuyau amenant l'air nécessaire pendant les évacuations et empêchant l'aspiration de la garde d'eau des siphons. || **3.** *Ventilation pulmonaire,* renouvellement de l'air des alvéoles pulmonaires provoqué par les mouvements respiratoires. || *Ventilation assistée,* ensemble des techniques permettant de pallier l'incapacité, pour l'organisme, d'assurer une ventilation pulmonaire suffisante.

II. 1. Répartition entre différentes catégories : *La ventilation des dossiers. La direction a procédé à une ventilation du personnel.* || **2.** Action de répartir certaines sommes sur différents comptes ou entre diverses personnes : *Ventilation des crédits, des frais généraux.*
• SYN. : **I, 1** *aération.*

ventiler [vɑ̃tile] v. tr. (lat. *ventilare,* agiter dans l'air, éventer, exposer à l'air, discuter, débattre, de *ventus,* vent ; fin du XI^e s., *Gloses de Raschi,* écrit *venteler,* au sens de « agiter [un drapeau] en l'air » ; v. 1265, Br. Latini, écrit *ventiler,* au sens de « examiner ou plaider [une cause] devant le juge » ; sens I, 1842, Acad. [« éventer, rafraîchir — le corps — », 1820, Lamartine] ; sens II, 1, 1964, Larousse ; sens II, 2, 1893, *Dict. général ;* sens II, 3, 1611, Cotgrave).

I. Aérer en assurant le renouvellement de l'air : *Ventiler un bureau, un atelier de peinture, un tunnel routier.*

II. 1. Répartir selon différentes affectations un ensemble d'objets dont on dispose : *Ventiler des dossiers, des lots.* || **2.** En comptabilité, affecter à différents chapitres les portions d'une somme globale. || **3.** En droit, évaluer la valeur respective d'objets vendus ensemble.

ventileuse [vɑ̃tiløz] n. f. (de *ventiler ;* 1901, Maeterlinck). Abeille qui bat des ailes à l'entrée de sa ruche, de façon à établir un courant d'air propre à activer l'évaporation du miel, à renouveler l'atmosphère de la ruche et à en abaisser la température. (Syn. VENTILLATEUSE.)

ventillateuse [vɑ̃tilatøz] n. f. (dér. savant de *ventiler ;* 1904, Larousse). Syn. de VENTILEUSE.

ventiller [vɑ̃tije] v. tr. (de *vent* et/ou de *venter ;* v. 1360, Froissart, au sens de « flotter au vent » ; sens actuel, fin du XV^e s., Molinet). Soumettre à l'action d'un vent

léger (rare) : *Le soleil était chaud, mais un vent frais ventillait la feuille* (Pourrat).

ventis [vɑ̃ti] n. m. pl. (de *vent ;* 1812, Mozin, écrit *venti* [*ventis,* 1829, Boiste], au sens de « arbres arrachés avec des cordes comme par le vent » ; sens actuel, 1872, Littré [aussi *faux ventis* — d'abord au sens de « arbres abattus par le vent », 1812, Mozin]). Arbres abattus par les vents. || *Faux ventis,* arbres que l'on a déchaussés pour les faire abattre par le vent.

ventôse [vɑ̃toz] n. m. (empr. du lat. *ventosus,* venteux [v. VENTEUX] ; 1793, Fabre d'Églantine). Sixième mois du calendrier républicain (du 19, 20 ou 21 février au 21/22 mars).

ventosité [vɑ̃tozite] n. f. (bas lat. médic. *ventositas,* même sens, du lat. class. *ventosus,* venteux [v. VENTEUX] ; 1256, Ald. de Sienne). Syn. vieilli de FLATULENCE.

1. ventouse [vɑ̃tuz] n. f. (bas lat. *ventosa,* ventouse, abrév. du lat. class. *ventosa cucurbita,* même sens, proprem. « courge pleine de vent », du n. f. *cucurbita,* courge, et de *ventosa,* fém. de l'adj. *ventosus,* plein de vent [v. VENTEUX], 1256, Ald. de Sienne, écrit *venteuse* [*ventouse,* 1314, Mondeville], au sens 1 [probablem. plus anc. — le dér. *ventouser,* « appliquer des ventouses à », étant attesté dès le XII^e s., *Prise de Cordres ; ventouse sèche,* 1872, Littré] ; sens 2, 1949, Larousse [*faire ventouse,* 1964, Robert] ; sens 3, 1968, Larousse ; sens 4, 1828, Mozin). **1.** Petit pot de verre au col légèrement resserré et aux bords retournés, que l'on applique sur une partie du corps, et à l'intérieur duquel on réalise un vide partiel, pour produire un soulèvement de la peau et une révulsion : *Vous ne savez pas même poser des ventouses* (Bernanos). || *Ventouses scarifiées,* V. SCARIFIÉ, E. || *Ventouse sèche,* celle qu'on applique sans scarification et qui a seulement un effet révulsif. || **2.** Petite calotte de caoutchouc pouvant adhérer sur une surface plane par la pression de l'air : *Un crochet à ventouse. Des fléchettes à ventouse.* || *Faire ventouse,* rester collé par la pression de l'air. || **3.** *Ventouse obstétricale,* appareil à vide utilisé lors d'un accouchement pour extraire la tête du fœtus. || **4.** Organe permettant à certains animaux (sangsue, pieuvre) de rester appliqués étroitement à la surface des corps solides en faisant le vide par application d'un cercle de contact et retrait d'un disque central. || **5.** Fam. *Voiture-ventouse,* v. à l'ordre alphab.

2. ventouse [vɑ̃tuz] n. f. (de *vent ;* 1676, Félibien, au sens de « ouverture ménagée dans les fourneaux et que l'on règle selon le besoin d'air » ; sens I, 1, 1690, Furetière [pour alimenter un foyer de cheminée, 1765, *Encyclopédie ;* « petite grille... », 1872, Littré] ; sens I, 2, 1680, Richelet ; sens I, 3, 1876, Larousse ; sens I, 4, 1873, Bagneris, p. 293 ; sens II, 1872, Littré).

I. 1. Ouverture ménagée pour donner de l'air dans un appartement. || Ensemble de plaques de plâtre entre lesquelles arrive l'air extérieur pour alimenter un foyer de cheminée. || Petite grille donnant passage à l'air froid qui alimente un poêle. || **2.** Ouverture pratiquée dans un mur épais pour laisser écouler l'eau amoncelée derrière lui. || **3.** Appareil servant à donner passage à l'air qui gênerait la circulation du liquide dans les conduites d'eau. || **4.** Effondrement partiel qui se produit dans une chaussée.

II. Petite ouverture ou sorte d'œillet aménagé dans la calotte d'un chapeau imperméable, pour permettre l'aération de la tête.

ventrailles [vɑ̃trɑj] n. f. pl. (de *ventre ;* XII^e s., Godefroy). Ensemble des viscères : *Jeter des ventrailles de lapin.*

• SYN. : *entrailles, tripes.*

ventral, e, aux [vɑ̃tral, -o] adj. (lat. *ventralis,* du ventre, de *venter, ventris,* ventre [v. l'art. suiv.] ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Qui se trouve dans la région du ventre : *Nageoire ventrale.* || **2.** *Parachute ventral,* celui qui est fixé sur le ventre, et qui sert de parachute de secours. || **3.** *Suture ventrale,* ligne formée par le rapprochement des deux bords d'une feuille carpellaire pliée ou roulée sur elle-même.

ventre [vɑ̃tr] n. m. (lat. *venter, ventris,* ventre [de l'homme ou des animaux], sein de la mère, intestins, renflement [d'une bouteille, etc.] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens I, 3 [*dès le ventre de sa mère,* 1860, Sainte-Beuve ; *curateur au ventre,* 1685, Furetière ; *le ventre anoblit,* 1556, *Coutumier général,* II, 475] ; sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland* [*avoir du ventre,* 1876, Larousse ; *prendre du ventre,* 1872, Littré ; *... un ventre de bourgeois,* 1936, Aragon — *.. de propriétaire,* 1934, J. Romains ; *dans.e du ventre,* 16 sept. 1889, Goncourt — « musique... », début du XX^e s. ; *sur le ventre,* 1607, Oudin — *ventre à terre,* 1685, Furetière, et *ventre contre terre,* 1876, Larousse ; *courir ventre à terre,* 1754, d'après Féraud, 1788] ; sens I, 2, v. 1225, *Barlaham* [*avoir mal au ventre,* 1872, Littré ; *se remplir le ventre,* 1798, Acad. — *remplir son ventre,* même sens, 1552, R. Estienne ; *se serrer... le ventre,* 1808, d'Hautel ; *se brosser le ventre,* 1881, L. Rigaud ; *ne songer qu'à son ventre,* 1964, Larousse — *faire (un) dieu de son ventre,* même sens, v. 1225, *Barlaham ; tout fait ventre,* 1640, Oudin ; *ventre affamé n'a pas d'oreilles,* 1546, Rabelais] ; sens I, 4, v. 1560, Paré [« pulpe — du doigt — », 1314, Mondeville] ; sens I, 5, 1080, *Chanson de Roland* [*ventre de vache,* 1872, Littré] ; sens I, 6, 1690, Furetière [aussi *voir ce que quelqu'un a dans le ventre — savoir...,* 1618, Livet *(savoir ce que quelqu'un a au ventre,* même sens, 1463, d'après le *FEW,* XIV, 248 *b)*] ; sens I, 7, v. 1462, *Cent Nouvelles* [d'abord « ventricule du cœur, du cerveau », 1372, d'après le *FEW,* XIV, 251 *a*] ; sens II, 1, 1368, Havard [*ventre du navire,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné ; *ventre d'une voile,* 1904, Larousse ; *faire ventre,* 1552, R. Estienne] ; sens II, 2-3, 1872, Littré ; sens II, 4, 1700 [d'après Robert, 1967], puis 1753, Diderot ; sens II, 5, 1933, J. Romains [*ventre du char, hauteur sous ventre,* 1964, Larousse] ; sens II, 6, XX^e s. ; sens III, 1, 1872, Littré ; sens III, 2, 1872, Littré [*ventre,* même sens, 1680, Richelet]).

I. 1. Chez l'être humain, partie inférieure et antérieure du tronc, contenant en particulier les intestins : *De ses deux poings crispés elle martelait son ventre plat* (B. Clavel). *Recevoir un coup de tête dans le ventre. Avoir le ventre gonflé.* || *Avoir du ventre, prendre du ventre,* avoir de l'embonpoint, prendre de l'embonpoint au niveau de cette partie du corps. || Fam. *Avoir un ventre de bourgeois, de propriétaire,* avoir l'embonpoint d'un homme riche, bien nourri. || *Danse du ventre,* danse orientale dont l'essentiel est la trépidation du ventre nu ; *par extens.,* musique qui accompagne cette danse : *Un mélange de fandango et de danse du ventre* (Claudel). || *Sur le ventre,* ou (vx) *ventre à terre* ou *contre terre,* de tout son long, sur la partie antérieure du corps. || Fig. *Marcher, passer sur le ventre de quelqu'un,* V. MARCHER 1 (§ I, n. 1), PASSER (A, n. 1). || Fig. *Mettre, remettre du cœur au ventre,* V. CŒUR (§ III, n. 11). || Fig. *Se mettre, être à plat ventre devant quelqu'un,* V. PLAT, E 1. || *Rire à ventre déboutonné,* V. DÉBOUTONNÉ, E. || Fig. et fam. *Taper sur le ventre de (à) quelqu'un,* V. TAPER. || *Courir ventre à terre,* V. TERRE. || **2.** Les viscères qui font partie du tube digestif, en particulier l'estomac : *Le ventre creux avec la perspective d'un après-midi à passer sans manger* (Van der Meersch). || *Avoir mal au ventre,* éprouver des douleurs stomacales ou intestinales. || *Avoir le ventre creux, plein,* V. CREUX, EUSE 1, PLEIN, E (A, § I, n. 3). || Vx. *Lâcher le ventre,* V. LÂCHER 1. || *Avoir la reconnaissance du ventre,* V. RECONNAISSANCE. || *Se remplir le ventre,* se rassasier. || Pop. *Se serrer, se frotter le ventre,* devoir se passer de manger : *Périodiquement revenaient des moments difficiles, où l'on était obligé de se serrer le ventre* (Rolland). || Pop. *Se brosser le ventre,* V. BROSSER. || *Ne songer qu'à son ventre,* être très porté sur les plaisirs de la table. || *Tout fait ventre* (dicton), toute nourriture contribue à l'alimentation. || *Ventre affamé n'a pas d'oreilles* (prov.), l'homme pressé par la faim ne prend rien d'autre en considération, est sourd à toute parole. || Fig. *Avoir les yeux plus gros ou plus grands que le ventre,* V. ŒIL (A, § I, n. 1). || **3.** La partie du corps où se font la conception et le développement de l'embryon : *Riche ventre qui n'a jamais porté...* (Verlaine). *La terre est le ventre*

de notre mère qui nous a portés et d'où nous sortons pour naître (Green). || *Dès le ventre de sa mère,* dès sa naissance. || *Curateur au ventre,* curateur nommé pour l'enfant dont une femme est enceinte à la mort du mari. || *Le ventre anoblit,* v. ANOBLIR. || **4.** Nom donné à la partie charnue de certains muscles : *Le muscle digastrique est formé de deux ventres charnus.* || **5.** Chez les animaux, face sternale du tronc qui est ordinairement tournée vers le sol. || *Ventre de vache,* en hippologie, ventre affaissé et dépassant les côtés. || **6.** *Fam.* et fig. *Avoir quelque chose dans le ventre,* avoir réellement des capacités, notamment l'énergie, la volonté : *Moi, je crois surtout à la valeur personnelle. Il y a les garçons qui ont quelque chose dans le ventre* [...] *ils ne sont pas très nombreux* (Romains). || *Voir, savoir ce que quelqu'un a dans le ventre,* chercher à connaître quels sont ses capacités exactes, ses qualités réelles, et aussi ses intentions, ses projets : *L'idée de Deneulin était de voir ce que ce gaillard avait dans le ventre : dès les premiers mots, il le sentit vaniteux, dévoré de passion jalouse* (Zola). || **7.** Class. *Petit ventre,* bas-ventre : *Meillaincour* [...] *avait été blessé dans le petit ventre* (Retz).

II. 1. Partie renflée et creuse d'un objet : *Le ventre d'une amphore, d'une cruche, d'un vase. Démonter un jouet mécanique pour voir ce qu'il a dans le ventre.* || *Ventre du navire,* partie renflée des œuvres vives d'un navire. || *Ventre d'une voile,* arrondi du fond de la voile quand elle est gonflée par le vent. || *Faire ventre,* se bomber : *Il voyait la frêle balustrade de bois ployer et faire ventre sous la poussée de la foule* (Hugo). *Les plafonds faisaient ventre et menaçaient la tête des habitants* (Nerval). *Un proscénium démesuré faisait ventre sur la salle* (Colette). || **2.** Partie de la face d'un mur qui est hors d'aplomb. || **3.** Partie la plus large de la cuve d'un haut fourneau, d'un four, etc. : *Le couvercle de la chaudière tourna, laissant voir un ventre brûlant d'où l'on sortit toutes sortes de boîtes et de paquets* (Duhamel). || **4.** Point d'un corps vibrant où les vibrations présentent la plus grande amplitude. || **5.** Partie inférieure de certains véhicules : *Ayant oublié au retour d'un vol de commander son train d'atterrissage, il avait posé l'avion sur le ventre* (Saint-Exupéry). *Le mécanicien s'allongea sous le ventre du camion.* || *Ventre du char,* face inférieure du plancher d'un engin blindé. || *Hauteur sous ventre,* celle qui est libre en dessous du plancher du char. || **6.** Fig. *Le ventre mou d'une chose,* son point faible, l'endroit par où on peut l'atteindre : *Ce lieu plat et dégagé est le ventre mou du système de défense adverse.*

III. 1. Partie tranchante d'un burin. || **2.** *Ventre à planer,* planchette que les ouvriers appuyaient sur leur poitrine quand ils voulaient planer une pièce.

ventrebleu ! [vɑ̃trəblø] interj. (altér. euphémique de *ventredieu,* même sens, proprem. « par le ventre de Dieu » [fin du XIVe s., E. Deschamps], de *ventre* et de *Dieu ;* 1552, Rabelais). Juron en usage au XVIIe s. : *Eh ventrebleu ! s'il y a ici quelque chose de vilain, ce ne sont point mes jurements, ce sont vos actions...* (Molière).

ventrée [vɑ̃tre] n. f. (de *ventre ;* v. 1167, Gautier d'Arras, aux sens de « ventre, excréments, portée d'une femme » ; sens I, 1, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; sens I, 2, 17 nov. 1849, Flaubert ; sens II, 1600, O. de Serres).

I. 1. *Pop.* Nourriture dont on se gave : *Ils s'étaient flanqué une ventrée de soupe à l'anguille* (Zola). *Il* [le chien Miraut] *se flanqua ainsi des ventrées gargantuesques à la suite desquelles, l'estomac garni, la peau du ventre tendue, il reprenait d'un trot alourdi* [...] *le chemin de Longeverne* (Pergaud). || **2.** *Fig.* et *fam.* Grande profusion ; débauche : *Je me fiche une ventrée de couleurs* (Flaubert).

II. Portée d'une femelle d'animal.

ventre-saint-georges ! [vɑ̃trəsɛ̃ʒɔrʒ] interj. (euphémisme pour *ventredieu* [v. VENTREBLEU], par substitution à *Dieu* du n. de *saint Georges ;* v. 1530, C. Marot). Ancien juron.

ventre-saint-gris ! [vɑ̃trəsɛ̃gri] interj. (euphémisme pour *ventredieu* [v. VENTREBLEU], par substitution plaisante à *Dieu* du n. de *saint Gris* [saint qui n'a jamais existé] ; v. 1530, C. Marot). Juron familier d'Henri IV.

ventriculaire [vɑ̃trikylɛr] adj. (de *ventricule ;* 1842, Acad. [*complexe ventriculaire,* 1964, Larousse ; *liquide, systole ventriculaire,* 1904, Larousse]). Relatif aux ventricules. || *Complexe ventriculaire,* syn. de VENTRICULOGRAMME. || *Liquide ventriculaire,* celui qui remplit les ventricules cérébraux. || *Systole ventriculaire,* contraction des ventricules du cœur.

ventricule [vɑ̃trikyl] n. m. (lat. *ventriculus,* estomac, petit ventre, ventricule [du cœur], dimin. de *venter, ventris,* ventre [v. VENTRE] ; 1314, Mondeville [aussi *ventricules du cœur ; ventricules cérébraux,* 1904, Larousse — *ventricules du cervel,* même sens, 1314, Mondeville ; *ventricules de Morgagni,* 1964, Larousse]). Cavité de divers organes du corps. || *Ventricules cérébraux,* nom donné aux quatre cavités situées au centre des hémisphères cérébraux, du cerveau intermédiaire et du tronc cérébral. || *Ventricules du cœur,* les deux cavités du cœur dans lesquelles s'amasse le sang venu des oreillettes. || *Ventricules de Morgagni,* nom donné à deux diverticules que présente le larynx.

ventriculectomie [vɑ̃trikylɛktɔmi] n. f. (de *ventricul[e]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1933, Larousse). Abrasion chirurgicale de la muqueuse ventriculaire laryngienne du cheval, ayant pour objet la guérison du cornage. (On dit également OPÉRATION DE WILLIAMS.)

ventriculogramme [vɑ̃trikylɔgram] n. m. (de *ventriculo-,* élément tiré de *ventricule,* et de [*électrocardio*]*gramme ;* 1953, Larousse). Partie de l'électrocardiogramme où se manifeste l'effet du ventricule. (Syn. COMPLEXE VENTRICULAIRE.)

ventriculographie [vɑ̃trikylɔgrafi] n. f. (de *ventriculo-,* élément tiré de *ventricule,* et de [*radio*]*graphie ;* 1953, Larousse, aux sens 1-2 [la référence de 1918, donnée par Robert, 1970, concerne un texte anglo-améric. — et non franç. —, dans lequel n'apparaît aucun terme correspondant au franç. *ventriculographie*]). **1.** Radiographie des ventricules cérébraux après injection d'air. || **2.** Radiographie des ventricules du cœur après injection de substance opaque par cathétérisme cardiaque.

ventriculoscopie [vɑ̃trikylɔskɔpi] n. f. (de *ventriculo-,* élément tiré de *ventricule,* et de *-scopie,* du gr. *skopeîn,* observer, examiner ; 1968, Larousse). Technique d'exploration neurochirurgicale permettant de voir directement l'intérieur des ventricules cérébraux.

ventrière [vɑ̃trijɛr] n. f. (de *ventre ;* v. 1130, *Eneas,* au sens de « large ceinturon protégeant le ventre et faisant partie de l'armure » ; XIVe s., *Ordonnance royale* [II, 371], au sens de « sangle qui passe sous le ventre d'un cheval » ; sens 1, 1382, *Compte du clos des Galées de Rouen ;* sens 2, 1395, Godefroy [dans une écluse, 1752, Trévoux] ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Sangle que l'on passe sous le ventre des chevaux pour les tenir suspendus ou pour les soulever. || **2.** Forte traverse de bois servant à consolider une paroi de palplanches. || *Spécialem.* Pièce de bois horizontale d'une écluse, qui soutient les palplanches formant barrage à l'eau. || **3.** Longue pièce de bois fixée provisoirement sous la carène d'un navire prêt à lancer, pour empêcher qu'il ne s'incline pendant le lancement.

ventriloque [vɑ̃trilɔk] n. et adj. (lat. impér. *ventriloquus,* ventriloque, du lat. class. *venter, ventris,* ventre [v. VENTRE], et *loqui,* parler ; 1552, Rabelais, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Personne qui peut parler sans remuer les lèvres et donner l'illusion que sa voix vient du ventre : *Une jeune esclave probablement ventriloque qui passait pour une pythonisse* (Renan). || **2.** Artiste de music-hall qui, sans remuer les lèvres, donne une voix à la marionnette avec laquelle il fait son numéro, et dialogue avec elle.

ventriloquie [vɑ̃trilɔki] n. f. (de *ventriloque ;* 1818, Ourry et Sauvan, 314). Faculté de faire entendre la voix particulière aux ventriloques.

ventripotent, e [vɑ̃tripɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *ventre,* sur le modèle de *omnipotent ;* 1552, Rabelais, dans la loc. *Dieu ventripotent,* qui désigne Bacchus ; sens actuel, 1690, Furetière). *Fam.* Qui a un ventre imposant : *Un cuisinier ventripotent, majestueux* (P. Margueritte).

● SYN. : *bedonnant, gros, pansu* (fam.), *ventru* (fam.).

ventrouiller (se) [səvɑ̃truje] v. pr. (de l'anc. franç. *ventroil,* ventre [v. 1200, d'après le *FEW,* XIV, 254 *b*], lat. *ventriculus,* petit ventre [v. VENTRICULE] ; v. 1155, Wace, comme v. intr., écrit *ventroillier,* au sens de « se coucher sur le ventre » ; écrit *ventrouiller,* comme v. pr., au sens 1, v. 1250, *Bestiaire d'amour rimé ;* sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** *Vx* et *fam.* S'enfoncer jusqu'au ventre : *Il* [le verrat] *se ventrouilla, se retourna, gigota* (Huysmans). *Un vol de canards siffla au-dessus de leurs têtes* [des voyageurs], *s'abattit sur le marais et s'y ventrouilla* (Arnoux). || **2.** *Fig.* Se complaire dans un milieu sordide (rare) : *Dans un temps où tous les peintres se ventrouillaient dans l'auge des foules* (Huysmans).

ventru, e [vɑ̃try] adj. et n. (de *ventre ;* 1236, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1490, Chauliac ; sens 2, av. 1896, Goncourt). **1.** Qui a un gros ventre : *Le cabaretier s'approcha, ventru, sanguin, bouffi de graisse* (Maupassant). || **2.** *Fig.* D'une richesse insolente et satisfaite : *Un bourgeois ventru. Les vils métis qu'on appelle des ventrus* (Goncourt).

● SYN. : **1** *bedonnant, pansu* (fam.), *ventripotent* (fam.).

◆ adj. (1586 [d'après le *FEW,* XIV, 250 *b*], puis 1803, Boiste). Se dit d'un objet qui est renflé, bombé : *Et voici les cornues* [...] *grosses comme des tours, ventrues, rugissantes* (Maupassant). *J'eus bien l'impression que la lampe ainsi perchée était anormalement ventrue, mais je n'accordais que peu de moi-même à cette observation* (Duhamel).

◆ **ventrus** n. m. pl. (av. 1834, Béranger). Sobriquet donné sous la Restauration aux députés du centre qui, votant toujours pour le gouvernement, en obtenaient les meilleures places : *Trois places qui nous passeront sous le nez, et qui seront données à des ventrus, à des laquais, à des espions* (Balzac).

venture [vɑ̃tyr] n. f. (de *vent ;* 1876, Larousse). Syn. de VANNURE.

venturi [vɑ̃tyri] n. m. (emploi comme n. commun du n. du physicien italien Giovanni Battista *Venturi* [1746-1822] ; 1949, Larousse). Tube comportant un rétrécissement, utilisé pour la mesure du débit des fluides.

venu, e [vəny] adj. (part. passé de *venir ;* v. 1155, Wace, au sens 2 [« reçu sans plaisir... » ; « ... qui se présente mal... », 1872, Littré ; « ... qui s'est mal développé », 1808, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* p. 320 ; « à qui quelque chose ne convient pas », v. 1172, Bartsch] ; sens 1, 1876, Larousse [aussi « qui s'est bien développé » ; « ... qui est accepté avec plaisir... », 1226, d'après le *FEW,* XIV, 244 *a*] ; sens 3, 1964, Larousse [« ... tardivement arrivé dans une communauté... », 1690, Furetière]). **1.** *Bien venu,* se dit de ce qui se présente bien, de ce qui a toutes les chances de plaire : *Ce sont quelquefois les livres écrits à toute vitesse qui se trouvent être les mieux venus et les plus lourds de sens* (Green). *Une épreuve photographique bien venue. Un tirage bien venu ;* se dit de ce qui s'est bien développé : *Une plante bien venue ;* se dit de quelqu'un qui est accepté avec plaisir dans une société (vieilli) : *Mon grand'père, très bien venu des nobles, était l'oracle de la bourgeoisie* (Stendhal). [V. aussi BIENVENU, E, à l'ordre alphab.] || **2.** *Mal venu,* se dit de ce qui se présente mal, de ce qui a peu de chance de plaire : *Une pièce mal venue. Un tirage mal venu ;* se dit de ce qui s'est mal développé : *Un lierre mal venu à cause de la sécheresse ;* se dit de quelqu'un qui est reçu sans plaisir, de mauvaise grâce, ou avec hostilité : *Un hôte mal venu ;* à qui quelque chose ne convient pas : *On est mal venu de dire une vérité qui déplaît.* (V. aussi MALVENU, E, à l'ordre alphab.). || **3.** *Tard venu,* se dit d'un enfant né longtemps après ses frères et sœurs, ou né de parents âgés ; se dit d'une personne tardivement arrivée dans une communauté, une association.

◆ n. (1559, Amyot, dans la loc. adj. *premier venu,* « qui arrive le premier » [comme n. m., au sens de « celui qui arrive le premier », 1580, Montaigne] ; comme n., au sens 2, 1580, Montaigne [péjor., 1876, Larousse] ; sens 1, 1640, Oudin [péjor., fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre] ; sens 3, 1668, Molière [comme adj., au sens de « qui vient d'arriver », 1632, Corneille]). **1.** *Le premier venu, la première venue,* une personne quelconque, prise au hasard : *De grands gosses que le premier venu peut enjôler en leur offrant un verre* (Vercel) ; *péjor.,* quelqu'un que l'on ne connaît pas et qui n'est pas recommandable : *Ne vous laissez pas entraîner par le premier venu.* || **2.** *Le dernier venu, la dernière venue,* la personne qui arrive la dernière : *Attention, le dernier venu n'aura plus rien à manger ; péjor.,* personne dont on fait peu de cas : *Il m'a traité comme le dernier venu.* || **3.** *Un nouveau venu, une nouvelle venue,* une personne qui vient d'arriver, ou qui vient d'être admise dans un groupe déjà constitué : *Rosa s'occupait d'un nouveau venu qui exigeait, d'un ton fort rogue, un marc de Bourgogne* (Arnoux).

venue [vəny] n. f. (part. passé fém. substantivé de *venir ;* v. 1155, Wace, au sens I, 1 [*allées et venues,* v. 1360, Froissart] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens II, 1, fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut ;* sens II, 2, XVIe s., d'après le *FEW,* XIV, 243 *a* [*belle venue,* 1690, Furetière ; *première venue,* 1876, Larousse — au fig., av. 1869, Sainte-Beuve ; *tout d'une venue,* « sans irrégularité », 1611, Cotgrave (d'abord « sans interruption », 1538, R. Estienne) — en parlant d'une taille..., 1680, Richelet] ; sens II, 3, XXe s. ; sens II, 4, 1821, Desgranges).

I. 1. Action de venir, d'arriver en un lieu : *Annonçant sa venue | Le clairon de l'Archange entrouvrira la nue* (Hugo). || *Allées et venues,* V. ALLÉE. || **2.** En fonderie, facilité avec laquelle un métal coulé remplit le moule en suivant les contours et les détails de gravure de l'empreinte.

II. 1. Naissance : *La venue d'un enfant dans un foyer n'est pas toujours désirée.* || **2.** Action ou manière de croître, de se développer, en parlant d'un végétal : *Des arbres d'une venue excessive lui cachèrent bientôt tout le ciel* (Toulet). || *Belle venue,* développement plein et vigoureux. || *Première venue,* première pousse, premier jet ; et au fig. : *Un style de première venue.* || *Tout d'une venue,* sans irrégularité : *Tige tout d'une venue ;* se dit d'une taille longue, droite, à peine dessinée : *Les statues égyptiennes sont tout d'une venue.* || **3.** Fig. *D'une seule venue,* se dit d'une œuvre créée en une seule fois, sans repentirs : *À cet égard le portrait de* [Charles II] *est bien remarquable. Il n'est pas d'une seule venue* (Duhamel). || **4.** Vx et fam. *À la bonne venue,* comme cela vient, sans apprêt : *Je vais vous chanter à la bonne venue des couplets qu'on a faits sur moi* (Musset).

● SYN. : **I, 1** *apparition, approche, avènement.* || **II, 2** *croissance, développement, pousse.*

vénus [venys] n. f. (lat. *Venus,* Vénus [déesse de la Beauté et de l'Amour], amour, personne aimée, charme, attrait, agrément ; 1538, R. Estienne, au sens de « ardeur amoureuse » ; sens I, 1, 1675, La Fontaine [*Vénus de carrefour,* 1904, Larousse — d'abord ... *des carrefours,* av. 1850, Balzac] ; sens I, 2 et II, 2, 1876, Larousse ; sens II, 1, 1611, Cotgrave [... *cristaux de vénus,* 1701, Furetière] ; sens II, 3, 1803, Boiste ; sens III, av. 1654, Guez de Balzac).

I. 1. Femme d'une grande beauté : *Une jeune Vénus au maillot exact* (Adam). || Vx et pop. *Une Vénus de carrefour,* une prostituée. || **2.** Type de beauté féminine d'un lieu ou d'une époque : *La Vénus de Lespugue est l'ancêtre des déesses mères ; elle exalte la procréation* (Eydoux). || **3.** Fam. *Coup de pied de Vénus,* V. PIED (A, § I, n. 1).

II. 1. Nom donné au cuivre par les alchimistes. || *Vert de vénus, cristaux de vénus,* acétate de cuivre. || **2.** *Vénus attrape-mouches,* nom usuel de la *dionée.* || **3.** Nom scientifique de la *praire.*

III. *Class.* Charme, agrément (s'écrit le plus souvent avec une majuscule) : *De tout cela il résultait une Vénus que je ne saurais vous dépeindre* (La Fontaine).

• REM. Au sens I, ce mot prend une majuscule.

vénusiaque [venyzjak] adj. (de *Vénus* [v. l'art. précéd.] ; XX[e] s.). *Vx* et *littér.* D'une beauté voluptueuse (le plus souvent en parlant d'une femme) : *Les femmes splendides et vénusiaques du Titien* (L. Daudet).

• REM. On dit aussi VÉNUSTE (lat. *venustus,* plein de charme, de grâce, de *venus,* charme, agrément [v. l'art. précéd.] ; 1481, d'après le FEW, XIV, 271 *b* [rare av. le XIX[e] s.]) : *D'une allure vénuste à tous nous débaucher* (Verlaine).

vénusté [venyste] n. f. (lat. *venustas,* beauté physique, grâce, élégance, charme, de *venus,* charme, agrément [v. VÉNUS] ; v. 1500, Bloch-Wartburg). *Vx* et *littér.* Beauté gracieuse, élégante : *Par son attitude, sa mélancolie, sa vénusté, elle ressemblait à un génie funèbre* (Chateaubriand). *Elle apparaissait en sa forme véritable, qui était grêle et sans vénusté* (France).

venvole (à la). V. VANVOLE (À LA).

vêpre [vɛpr] n. m. (lat. *vesper, vesperis,* le soir ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *vesprae* [*vespre,* 1080, *Chanson de Roland ; vêpre,* XVII[e] s.], au sens de « soir » ; *donner le bon vêpre,* 1671, Molière). Class. *Donner le bon vêpre,* donner le bonsoir : *Je donne le bon vêpre à toute l'honorable compagnie* (Molière).

◆ **vêpres** n. f. pl. (1869, A. Daudet). Vx. *Bonnes vêpres,* bonsoir : *Bonnes vêpres, maître Cornille, lui criaient les paysans* (Daudet). [V. aussi plus loin, à l'ordre alphab.]

vêprée [vɛpre] n. f. (de *vêpre* [v. l'art. précéd.] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *vespree ; vêprée,* XVI[e] s.). *Poét.* Fin d'après-midi, soirée : *Babillons | Des aubes jusqu'aux vêprées* (Verlaine). *L'aurore pénétrée | De la fraîcheur de la dernière vêprée* (Apollinaire).

vêpres [vɛpr] n. f. pl. (francisation [d'après *vêpre* — v. ce mot] du lat. ecclés. médiév. *vesperae,* vêpres, spécialisation [au plur.] du lat. class. *vespera,* temps du soir, soirée ; v. 1207, Villehardouin, écrit *vespres ; vêpres,* 1636, Monet [*premières vêpres,* 1690, Furetière ; *secondes vêpres,* 1876, Larousse]). Dans la liturgie catholique, partie de l'office divin qui, en principe, se récite ou se chante en fin d'après-midi et qui s'intercale entre none et complies : *Aller à vêpres* ou *aux vêpres. Dire, chanter vêpres.* ‖ *Premières vêpres,* celles qui se disent la veille d'une fête, dont elles commencent l'office. ‖ *Secondes vêpres,* celles qui se disent le jour même de la fête.

vepse [vɛps] n. m. et adj. (mot finnois ; 1904, Larousse). Langue balto-finnoise parlée au sud du lac Onega et appartenant au groupe finno-ougrien.

ver [vɛr] n. m. (lat. *vermis,* ver ; v. 980, *Fragment de Valenciennes,* écrit *verme* [*verm,* v. 1283, Beaumanoir ; *ver,* v. 1380, *Aalma*], au sens 3 [*ver mineur,* 1812, Mozin] ; sens 1, v. 1155, Wace, écrit *verm* [*ver,* v. 1380, *Aalma ; ver de terre,* 1530, Palsgrave, 290 — au fig., av. 1662, Pascal ; *je l'écraserai comme un ver,* 1690, Furetière ; *ver à tête noire,* 1904, Larousse ; *nu comme un ver,* 1611, Cotgrave — aussi au fig. (d'abord *nu comme vers,* au pr., v. 1240, G. de Lorris) ; *se tordre, se tortiller comme un ver,* 1964, Robert] ; sens 2, v. 1380, *Aalma* [*ver des enfants,* 1872, Littré — *ver,* même sens, 1690, Furetière ; *ver coquin,* av. 1539, Gringore] ; sens 4, v. 1155, Wace [*ver assassin,* 1768, Val-mont de Bomare ; *ver blanc,* 1771, Trévoux ; *ver de cœur,* 1964, Larousse ; *ver coquin,* 1538, R. Estienne ; *ver fil de fer,* 1966, Larousse ; *ver des galles, ver gris,* 1876, Larousse ; *ver laineux, ver militaire,* 1964, Larousse ; *ver du nez,* 1876, Larousse ; *ver noir,* 1872, Littré ; *ver des pommes,* 1964, Larousse ; *ver à soie,* 1538, R. Estienne ; *le ver est dans le fruit,* av. 1896, Verlaine] ; sens 6, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [écrit *vers,* au plur.]). **1.** Nom donné couramment à des animaux très divers, au corps mou et allongé, sans pattes, qu'on répartit en trois embranchements : *annélides,* ou vers annelés, *plathelminthes,* ou vers plats, et *némathelminthes,* ou vers ronds. ‖ *Ver de terre,* lombric ; au *fig.,* symbole de la plus humble condition, de la faiblesse de l'homme : *Je ne suis qu'un humble ver de terre, Monseigneur* (Hugo). *Lu tout à l'heure des cantiques de William Cowper. L'auteur s'y traite de ver de terre* (Green). ‖ *Je l'écraserai comme un ver,* se dit, par menace, en parlant d'une personne qu'on croit pouvoir abattre, punir, confondre entièrement et aisément. ‖ *Ver à tête noire,* gros ver de terre commun. ‖ *Nu comme un ver,* sans aucun vêtement ; au *fig.,* dans une pauvreté totale. ‖ Fam. *Se tordre, se tortiller comme un ver,* faire des mouvements vifs et désordonnés dans tous les sens. ‖ **2.** Animal parasite d'un être vivant : *Vers intestinaux.* ‖ *Ver des enfants,* ascaride lombricoïde. ‖ *Ver solitaire,* v. SOLITAIRE. ‖ Fig. et fam. *Tirer les vers du nez à quelqu'un,* v. NEZ 1 (§ I, n. 1). ‖ Fig. et pop. *Tuer le ver,* v. TUER. ‖ Vx et fig. *Ver coquin,* ce qui tourne la tête ; fantaisie, caprice : *Et de mon ver coquin, je ne puis me défendre* (M. Régnier). [V. également ci-après, n. 4]. ‖ **3.** Chenille de mite ou de teigne qui ronge le bois, la laine : *Tissu mangé par les vers. Un meuble ancien que rongent les vers.* ‖ *Mangé aux vers,* v. MANGER 1 (REM.). ‖ *Ver mineur,* nom usuel des chenilles de diverses teignes qui minent les feuilles. ‖ **4.** Nom donné aux larves qui parasitent les fruits ou certaines matières animales ou végétales : *Ver des poires, des noisettes, des olives. Ver de viande. Ver de farine. Ver de fromage.* ‖ *Ver assassin,* nom usuel de la larve des dytiques. ‖ *Ver blanc,* larve du hanneton. ‖ *Ver de cœur,* chenille d'une noctuelle aux ailes foncées, appelée aussi *mamestre,* et qui fait des dégâts dans les potagers. ‖ *Ver coquin,* chenille de la cochylis de la vigne. ‖ *Ver fil de fer,* larve du taupin. ‖ *Ver des galles,* larve du cynips. ‖ *Ver gris,* nom usuel des chenilles des noctuelles. ‖ *Ver laineux,* phrygane. ‖ *Ver militaire,* larve d'un moucheron qui se déplace en colonnes composées de myriades d'individus. ‖ *Ver du nez,* larve de l'œstre du mouton. ‖ *Ver noir,* thrips des olives. ‖ *Ver palmiste,* v. PALMISTE. ‖ *Ver des pommes,* chenille d'un carpocapse. ‖ *Ver à soie,* chenille du bombyx du mûrier. ‖ Fig. *Le ver est dans le fruit,* se dit en parlant d'une chose qui porte en elle-même le germe de sa destruction. ‖ **5.** *Ver luisant,* v. LUISANT, E. ‖ **6.** Petit animal qui, selon l'iconographie médiévale et la croyance populaire, ronge les cadavres dans les sépultures : *Je veux que le ver qui rongera mes restes | Ait déjà dévoré des rois* (Hugo). *Et le ver rongera ta peau comme un remords* (Baudelaire).

vérace [veras] adj. (lat. *verax, veracis,* qui dit la vérité, sincère, sûr, de *verus,* vrai, véritable, réel ; fin du XIII[e] s., Aimé du Mont-Cassin, au sens 2 [rare av. le XIX[e] s.] ; sens 1, 1842, Acad.). **1.** Se dit de quelqu'un qui a l'habitude de dire la vérité (vieilli) : [Les] *gens ou peu véraces, ou ordinairement menteurs* (Le Senne). ‖ **2.** Se dit de ce qui est conforme à la vérité (vieilli) : *Deux narrations du même fait, parfaitement véraces* (Renan).

véracité [verasite] n. f. (dér. savant du lat. *verax, veracis,* sincère, sûr [v. l'art. précéd.] ; 1644, Descartes, au sens 2 ; sens 1, 1735, *Bibliothèque britannique,* V, 196 ; sens 3, 1752, Trévoux). **1.** Effort persévérant pour rechercher la vérité ou pour ne pas s'en écarter : *La véracité est la première qualité de l'historien. Sa véracité intrépide* [de Diogène] *le rendait le fléau des philosophes mêmes* (d'Alembert). ‖ **2.** En théologie, attribut en vertu duquel Dieu ne peut ni se tromper ni tromper sa créature. ‖ **3.** Qualité de ce qui est vrai, conforme à la vérité : *Les prodiges de Tilly avaient-ils les conditions de véracité divine exigées par la théologie ?* (Barrès). *La véracité d'un document, d'un témoignage.*

• SYN. : **1** *franchise, sincérité, véridicité ;* **3** *authenticité, exactitude, fidélité, vérité.* — CONTR. : **1** *duplicité, insincérité, mensonge ;* **3** *fausseté, imposture, inauthenticité, inexactitude.*

véraison [verɛzɔ̃] n. f. (mot dialect., du moyen franç. *vérir,* commencer à mûrir [1585, Cholières], dér. de *vair,* changeant, luisant [v. VAIR] ; 1852, *le Français moderne*

[d'après Dauzat-Dubois-Mitterand]). Changement de couleur affectant les fruits, et en particulier le raisin, lorsqu'ils approchent de la maturation.

véranda [verɑ̃da] n. f. (angl. *veranda*, espèce de galerie recouverte d'un toit en pente à l'extérieur d'une maison, hindî *varanda* ou *baranda*, même sens, du portugais *varanda*, balustrade, dér. de *vara*, verge, lat. *vara*, traverse, bâton ; 1758, Grose [74], au sens 1 ; sens 2, 1844, Balzac). **1.** Galerie en bois, abritée, qui entoure les habitations de l'Inde et de l'Extrême-Orient. || **2.** Terrasse couverte et entièrement fermée par des vitres, attenant à une maison, et qui sert de pièce de séjour : *Une vaste chambre à coucher et un studio donnant de plain-pied sur une véranda* (Charbonneau).

• REM. L'orthogr. *vérandah* (1876, Larousse) est vieillie : *Je te vois en pensée aller et venir dans notre salon-vérandah* (Bourget).

vératre [veratr] n. m. (lat. *veratrum*, ellébore ; 1564, d'après le *FEW*, XIV, 275 *b*). Plante herbacée vivace, à larges feuilles ovales, très vénéneuse, et dont une espèce est dite communément *ellébore blanc.*

vératrine [veratrin] n. f. (de *vératre ;* 1821, *Dict. des sciences médicales*). Alcaloïde toxique contenu dans l'ellébore blanc et employé en thérapeutique pour ses propriétés vaso-dilatatrices et hypotensives.

verbal, e, aux [vɛrbal, -o] adj. (bas lat. *verbalis*, de parole, dérivé d'un verbe, du lat. class. *verbum*, verbe [v. VERBE] ; fin du XIVe s., *Songe du Verger*, au sens I, 2 [probablem. plus anc. — v. la date du dér. *verbalement ; réponse verbale*, 1968, Larousse] ; sens I, 1, 1580, Montaigne ; sens I, 3, 1489, d'après le *FEW*, XIV, 276 *a ;* sens I, 4, 1690, Furetière [*note verbale*, 1819, *Annuaire généalogique et historique*, 388 ; *rapport verbal*, 1872, Littré] ; sens II, 1680, Richelet [dès le milieu du XIVe s. en anc. provenç. ; « qui contient un verbe », 1921, Vendryes, p. 143 ; *adjectif verbal*, 1690, Furetière ; *locution verbale*, début du XXe s. ; *noms verbaux*, 1933, Marouzeau ; *thème verbal*, 1964, Larousse]).

I. 1. Qui se rapporte aux mots, à la parole : *L'infirmité des bêtes muettes ne me donne pas l'illusion de posséder une fortune verbale* (Triolet). || **2.** Qui est fait de vive voix et non par écrit : *Un cordelier* [...] *chargé d'une mission verbale* (J. Calmette). *Un accord verbal. Une convention, une promesse verbale.* || *Réponse verbale*, procédé par lequel des questions posées à un ordinateur reçoivent une réponse parlée. || **3.** Qui se traduit, s'exprime par des mots, et ne se concrétise pas en faits : *Ne donnez à votre élève aucune espèce de leçon verbale ; il n'en doit recevoir que de l'expérience* (Rousseau). *Je craignais mon père, ses accès d'impatience, ses violences verbales, sa voix rauque et brisée d'homme vaincu* (Green). *Agressivité verbale. Un courage purement verbal.* || **4.** Se dit d'une communication utilisant de façon concomitante le parlé et l'écrit. || *Note verbale*, courte note non signée, remise par un agent diplomatique à un gouvernement étranger. || *Procès-verbal*, v. à l'ordre alphab. || *Rapport verbal*, dans une société savante, communication qui n'est pas suivie de discussion.

II. Qui concerne le verbe, ou qui lui est propre : *L'infinitif est une forme verbale.* || Qui contient un verbe : *Une phrase verbale. Employer un tour verbal.* || *Adjectif verbal*, participe présent employé comme adjectif. (V. GÉRONDIF et PARTICIPE, art. spéciaux.) || *Locution verbale*, groupe de mots ayant, pour le sens, la valeur d'un verbe : *« Faire grâce » est une locution verbale qui correspond au verbe « gracier ».* || *Noms verbaux*, appellation donnée parfois à l'infinitif et au participe. || *Syntagme verbal*, v. SYNTAGME. || *Thème verbal*, suite de morphèmes servant de base à la conjugaison d'un verbe.

• SYN. : **I, 2** *oral.* — CONTR. : **I, 2** *écrit.*

◆ **verbaux** n. m. pl. (1972, *Dict. de linguistique*). Nom donné, en grammaire générative, à l'ensemble formé par les verbes et les adjectifs, considérés comme appartenant à la même catégorie.

verbalement [vɛrbalmɑ̃] adv. (de *verbal ;* 1337, Godefroy). De vive voix, et non par écrit : *Je ne lui ai donné mon accord que verbalement.*

verbalisateur [vɛrbalizatœr] n. m. et adj. m. (dér. savant de *verbaliser ;* 2 août 1875, *Gazette des tribunaux*, p. 752). Tout fonctionnaire qui dresse un procès-verbal : *L'abus d'un seul agent verbalisateur* (Barbusse).

verbalisation [vɛrbalizasjɔ̃] n. f. (de *verbaliser ;* 1842, Acad.). Action de verbaliser.

verbaliser [vɛrbalize] v. intr. (dér. savant de *verbal ;* 1587 [d'après le *FEW*, XIV, 276 *a*], au sens I ; sens II, 1668, Racine).

I. *Class.* Bavarder, s'étendre longuement en paroles : *Je verbaliserai toujours ; au lieu d'écrire en deux mots, comme je vous l'avais promis, j'écrirai en deux mille* (Sévigné).

II. Dresser procès-verbal : *L'agent 64 est sobre d'avertissements et prompt à verbaliser* (France). *Verbaliser contre un chasseur sans permis, contre un automobiliste en infraction.*

◆ v. tr. (juill. 1967, *la Nef*, n° 31, p. 19). Formuler de vive voix (ce qui était intériorisé) : *Mais Gustave, si le verbe lui manque ou l'étourdit, c'est que la trame de ses idées et de ses affaires n'est pas assez verbalisée* (Sartre).

verbalisme [vɛrbalism] n. m. (de *verbal ;* 1876, Larousse, au sens de « méthode d'enseignement qui s'attache à apprendre les mots plutôt qu'à faire naître les idées » ; sens actuel, av. 1922, Proust). Défaut intellectuel consistant à donner aux mots plus d'importance qu'aux idées qu'ils représentent : *Je savais que chez Robert un certain verbalisme était trop souvent un peu creux, mais d'autres fois signifiait l'assimilation d'idées profondes qu'il était fort capable de comprendre* (Proust).

verbe [vɛrb] n. m. (lat. *verbum*, mot, terme, expression, parole, verbe [en grammaire], et, à basse époque, dans la langue ecclés., « le Verbe » ; v. 1050, *Vie de saint Alexis*, au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon ; sens I, 3, av. 1867, Baudelaire ; sens I, 4, 1596, Hulsius [« ... la parole de Dieu » — *la D(i)eu verbe*, même sens, v. 1112, *Voyage de saint Brendan ;* « ... seconde personne de la Trinité », av. 1606, Desportes ; *le Verbe s'est fait chair*, 1690, Furetière] ; sens II, 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*verbes d'action, d'état*, 1933, Marouzeau ; *verbe auxiliaire*, 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1972, *Dict. de linguistique*).

I. 1. Expression orale de la pensée ; parole, suite de paroles, langage : *L'homme veille, et son verbe incessamment évoque, perpétue la flamme de vie* (Michelet). *Sa passion de l'éloquence, son culte du verbe* (Dussane). || **2.** *Avoir le verbe haut*, v. HAUT, E 1 (§ III, n. 2). || **3.** Manière d'exprimer sa pensée, oralement ou par écrit, dans un contexte de création littéraire : *Avec des rythmes instinctifs, je me flattai d'inventer un verbe poétique accessible, un jour ou l'autre, à tous les sens* (Rimbaud). *De Paul Adam j'ai trouvé quelques lettres magnifiques, et ce mot signifie qu'il y faisait une éclatante dépense de verbe* (Duhamel). || **4.** Dans la théologie chrétienne, la parole de Dieu ; Dieu lui-même incarné en JésusChrist, seconde personne de la Trinité (prend une majuscule en ces deux cas) : *On rêve de saisir ce qui peut subsister d'un Verbe dans les bégaiements de Vintras* (Barrès). *C'est pour cela qu'est venu le fils de Dieu ! L'avènement du Verbe ! La délivrance de toutes les créatures par la parole* (Claudel). || *Le Verbe s'est fait chair*, v. CHAIR (§ III, n. 1).

II. 1. En grammaire traditionnelle, mot qui exprime le procès, c'est-à-dire l'action que fait le sujet, ou bien l'existence de ce dernier, ou son état, ou encore la relation entre l'attribut et le sujet : *Si je me débats avec les verbes, leur conjugaison, le pauvre petit nombre de temps dont nous avons en français l'exercice... ce n'est pas de ma faute* (Aragon). [V. art. spécial.] || *Verbes d'action, verbes d'état*, v. ACTION 1 (§ I, n. 1), ÉTAT (§ I, n. 3). || *Verbe auxiliaire*, v. AUXILIAIRE (art. spécial). || *Verbe impersonnel* ou *unipersonnel*, v. UNIPERSONNELS

(Les verbes et les constructions) [art. spécial]. || *Verbe pronominal,* v. PRONOMINAL (art. spécial). || **2.** En linguistique structurale, constituant du syntagme verbal dont il est la tête.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE VERBE

Le latin exprimait par *verbum* à la fois la notion générale de « mot » et celle d'une partie du discours, le « verbe », principalement distingué du « nom » *(nomen).* Le mot *rhêma* en grec avait déjà les deux mêmes sens. Cette confusion s'explique par la primauté qu'on doit reconnaître à cette partie du discours dans l'architecture grammaticale de toute phrase de ces deux langues, comme de toutes les langues indo-européennes.

DÉFINITION MORPHOLOGIQUE

Un critère formel très simple permet, en français, de reconnaître si un mot est verbe ou ne l'est pas : **un mot est une forme verbale s'il trouve place dans un paradigme de conjugaison** (v. ce mot, art. spécial), c'est-à-dire s'il présente des variations morphologiques en **temps** et en **mode,** éventuellement en **personne,** en **nombre** et en **voix.**

C'est le cas, par exemple, du mot *ému,* qui est participe passé du paradigme où figurent *il émeut, nous émouvons ;* ce n'est pas le cas d'*invendu,* parce qu'on ne dit pas *il *invend, nous *invendons,* ni celui de *stupéfait,* parce qu'on ne dit pas *il me *stupéfait, nous le *stupéfaisons.*

Toute unité formelle recouvrant en principe une unité de sens, on doit se demander quelle unité de signifié recouvre l'unité du signifiant verbe, ce qui conduit à une analyse des **fonctions** marquées par les différentes variations.

FONCTION TEMPORELLE

La variation en **temps** manifeste une fonction propre au verbe, que l'allemand met en lumière en appelant cette classe *Zeitwort* (mot temporel) et qu'Aristote signalait déjà en définissant ce mot *to prossêmainon khronon,* « celui qui indique en plus le temps ». Ainsi, le verbe *partir* et le nom *départ* ont un signifié commun, le fait de « quitter un lieu », mais seul le verbe peut l'exprimer en le situant à l'instant où l'on parle *(il part),* ou à une époque antérieure à cet instant *(il partit),* ou à une époque ultérieure *(il partira) :* par là, le verbe **actualise** le procès dans le temps. La même indication ne peut être donnée avec le nom *départ* qu'en associant au nom un complément de forme adjective *(départ présent/passé/futur)* ou autre *(départ d'aujourd'hui/d'hier/de lundi prochain),* apportant l'indication de temps par le lexique, non par la grammaire.

La variation en temps se combine obligatoirement, en français, avec une variation **aspectuelle,** distinguant par la forme composée ou simple du verbe le procès accompli *(à deux heures, il était déjà parti)* du procès s'accomplissant *(il parlait) ;* une autre distinction aspectuelle est marquée par l'opposition du passé simple à l'imparfait (v. ce mot, art. spécial). Pratiquement, la grammaire scolaire range les variations d'aspect, qui concernent la durée, sous le chef des variations de temps, qui concernent la date, parce qu'elles en sont formellement inséparables.

La prise en compte des différences de date et de durée entre les signifiés verbaux justifie le choix qu'ont fait les grammairiens modernes du mot **procès,** tiré du latin *processus,* « déroulement, progression », pour désigner le signifié commun de toutes les formes verbales.

Un procès peut être par nature instantané comme les actions exprimées par *entrer, mourir, casser, réparer,* ou durable comme les états exprimés par *être, vivre ;* dans le second cas, le verbe diffère encore du nom par le fait qu'il inscrit dans le temps le début ou la fin du procès *(quand je **serai** riche ; j'**ai vécu** à Lyon)* ou même son éternité *(deux et deux **font** quatre).*

Les mots *action* et *état* ne sont pas grammaticaux ; ils recouvrent d'ailleurs mal la compréhension du mot *procès :* les sentiments *(haïr, admirer),* les opérations mentales *(comprendre, se rappeler),* certaines relations *(avoir un voisin, concerner quelqu'un, convenir à quelqu'un* ou *à quelque chose),* certains changements d'état *(devenir)* seront-ils tenus pour actions ou pour états ? L'essentiel est qu'ils s'inscrivent aisément dans le temps, et sont par là « procès ». On ne peut en dire autant, par exemple, du signifié des noms comme *chaise* ou *mouton,* ou du pronom *toi.*

FONCTION SYNTAXIQUE

À la définition reposant sur le signifié du paradigme temporel des formes verbales, certains préfèrent une définition reposant sur les rapports syntagmatiques unissant le verbe aux mots qui l'entourent dans le discours.

Le verbe est apte à la fonction **base de la proposition,** c'est-à-dire peut être le mot à partir duquel se définissent les fonctions syntaxiques de tous les mots enchaînés dans l'unité complexe appelée proposition (v. ce mot, art. spécial).

Damourette et Pichon appelaient cette propriété **puissance nodale :**

> « Ce qui caractérise essentiellement la syntaxe du verbe, c'est qu'il est capable d'assumer par sa puissance propre l'affirmation d'un grand nombre de rapports entre substances et substances, entre substances et qualités. L'ensemble de ces rapports constitue ce que nous appelons le **nœud verbal** » (*Des mots à la pensée,* § 857).

Dans cette formulation, le mot *affirmation* institue une confusion entre la puissance nodale proprement dite, qui est d'ordre syntaxique et définit la proposition, et la fonction appelée *affirmative* par Arnauld et Lancelot (*Grammaire générale et raisonnée,* 1660), qui est d'ordre logique et concerne le verbe au niveau de la phrase.

Émile Benveniste, définissant le verbe comme « **l'élément indispensable à la constitution d'un énoncé assertif fini** », évitait cette confusion :

> « Au sein de l'énoncé assertif, la fonction verbale est double : **fonction cohésive,** qui est d'organiser en une structure complète les éléments de l'énoncé ; **fonction assertive,** consistant à doter l'énoncé d'un prédicat de réalité » (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* 1950).

La puissance nodale (ou fonction cohésive) reste attachée au verbe quand il cesse d'être base ; ainsi, la relation qu'exprime le verbe base *a pris* dans la phrase

> (1) *Aymery a pris Narbonne*

n'est pas altérée dans cette autre, où il figure à l'infinitif comme complément de cause du verbe base :

> (2) *Charlemagne récompense Aymery pour avoir pris Narbonne.*

Dans les deux cas, le verbe *prendre* exprime un procès dont l'« agent » est Aymery (celui qui *prend*) et le « patient » Narbonne (ce qui *est pris*).

Pourtant, la fonction cohésive n'est pleinement manifestée que lorsque le verbe reçoit un sujet propre, c'est-à-dire exerce la fonction « base de la proposition ». Aussi la grammaire générative explique-t-elle tout emploi non propositionnel par la transformation d'une proposition, convention que les grammairiens ont plus ou moins tacitement admise à toute époque.

Le fait d'exprimer une relation entre un agent et un patient est une propriété du verbe *prendre* enregistrable au lexique, parce qu'elle s'attache à ce verbe et à tels autres, mais non à tous, comme un élément de leur sens.

Un classement lexical des verbes du point de vue de leur puissance nodale conduit à distinguer des verbes transitifs, intran-

sitifs, attributifs (v. TRANSITIVITÉ, art. spécial).

L'analyse du signifié des différentes constructions (ou *liages*) du verbe a été faite par Damourette et Pichon (§§ 104, 857-81) entre autres.

On peut en dégrossir le classement en appliquant aux constructions les symboles de la logique moderne employés à l'article spécial SYNTAGME.

À l'exception de certains verbes essentiellement unipersonnels comme *il pleut, il neige,* tout verbe exprime un procès p rapporté à un ensemble x dont le signifiant exerce obligatoirement la fonction sujet devant le verbe aux modes personnels de la voix active :

Paul vient. Que Paul vienne.

La variation du verbe en **personne** et en **nombre** marque le rapport étroit associant le verbe au sujet qu'il présuppose :

Vous venez. Paul et Jeanne viennent.

On peut représenter par $p(x)$ le sens d'un verbe intransitif (comme *venir*).

Un verbe transitif exprime une relation entre x et un autre ensemble, soit y ; son sens peut être représenté par $p(x, y)$.

Il existe des verbes dont le sens met en relation plus de deux ensembles, par exemple *donner : Paul donne une maison à son fils ;* on peut écrire : $p(x, y, z)$.

Ces symboles restent sommaires, ne distinguant pas ce que la langue exprime en employant soit un verbe intransitif *(venir),* soit un verbe « copule » suivi d'un adjectif attribut *(être blanc).* Une analyse plus adéquate des signifiés conduit aux notions de **qualité,** d'**inhérence,** de **relation** (v. QUALITÉ, art. spécial) ; elle fait état de la classe grammaticale des termes régis par le verbe, et même de la nature des déterminants associés à ces termes s'ils sont des noms. Dans tous les cas, c'est au verbe qu'échoit l'expression des rapports entre tous ces mots, et c'est en quoi consiste cette « puissance nodale » qu'aucune autre classe de mots ne possède au même degré.

La variation du verbe en **voix** affecte plus ou moins sa fonction cohésive. Sans doute, la grammaire transformationnelle révèle l'identité des liages en « structure profonde » entre deux phrases comme :

Jacques a cassé la cruche,
La cruche a été cassée par Jacques,

mais il est manifeste que la forme passive (v. PASSIF, art. spécial) permet souvent d'évoquer le procès sans mention d'agent :

La cruche a été cassée.

Quant à la voix pronominale (v. PRONOMINAUX [*Les verbes*], art. spécial), elle peut dispenser, comme le passif, d'exprimer un agent *(la clémentine se vend bien)* ou transformer un verbe transitif en intransitif *(Paul se promène).*

On ne peut manquer de s'étonner qu'une classe de mots, le verbe, puisse associer de façon permanente deux éléments de signification apparemment indépendants : l'intégration au « temps » (fonction marquée morphologiquement) et la mise en relation de plusieurs mots ou groupes de mots (fonction marquée distributionnellement).

Cette coïncidence pourrait être fortuite et caractériser le verbe indo-européen sans s'appliquer aux autres familles de langues. En fait, sans être universelle, elle ne manque pas d'un solide fondement pragmatique.

Noms et pronoms expriment les entités en elles-mêmes, dans une visée atemporelle. Mais les rapports que ces entités entretiennent entre elles s'inscrivent dans le temps : toute relation est opération, effective ou possible. Les messages que sont les phrases ont toujours pour support l'énoncé de telle ou telle relation, ou l'observation d'un procès, la constatation d'une propriété, en somme l'énoncé d'une interaction momentanée entre entités (en comprenant dans celles-ci les personnes du locuteur et du destinataire). L'atemporel exprime l'immuable, isolé dans l'absolu ; il convient à la désignation des « substances », même actuelles, et de leurs qualités : *Paris, l'eau, ce pont, brave, bleu.* Le temporel convient à la phrase, acte de communication, donc de vie, où l'association des mots reflète cette rencontre entre immuables qui constitue l'accident.

Les grammaires traditionnelles ont longtemps défini le verbe comme « le mot qui exprime des *actions* » ; les grammairiens formalistes se sont élevés dans le cours du XX[e] s. — et beaucoup protestent encore — contre cette définition sémantique en vertu de laquelle un mot comme *départ,* exprimant une action, serait paradoxalement à classer dans les verbes. À cette objection a répondu Noam Chomsky, selon qui tout nom d'action résulte en « structure superficielle » de la transformation d'un verbe en « structure profonde » :

Paul part → le départ de Paul.

Dès le Moyen Âge, les « modistes » (v. LINGUISTIQUE, art. spécial), après Boèce (VI[e] s.), répondaient à la même objection en donnant les signifiés morphologiques comme des formes imposées à notre description du monde *(modi significandi),* quelle que soit la matière du référent. Les deux réponses se rejoignent, la structure profonde de Chomsky étant une forme linguistique donnée à l'expression du référent.

FONCTION LOGIQUE

Reste la fonction affirmative d'Arnauld et Lancelot, ou fonction assertive de Benveniste. Les deux termes n'ayant de pertinence que dans la phrase à modalité affirmative, et imputant à une seule modalité ce qui revient à toute prédication (v. ce mot, art. spécial), on leur préférera *fonction prédicative,* en rappelant que le verbe, dans la fonction base, est **marque de prédication,** quel que soit d'ailleurs le partage à faire entre sujet et prédicat selon la connaissance que l'auditeur peut avoir du référent.

Des groupes de mots comme

notre ami curieux de littérature japonaise,
l'armoire victorienne de ta mère

ne sont pas prédicatifs. Il y a prédication si l'on dit :

*Notre ami **est** curieux de littérature japonaise,*
*Ta mère **avait** une armoire victorienne.*

La marque de prédication est le verbe *(est, avait),* même si la situation est telle que toute information nouvelle se résume pour la première phrase à *japonaise* et pour la seconde à *victorienne* (ou encore à *littérature* et à *armoire*).

Affirmative dans ces deux phrases, la prédication est interrogative dans *Où vas-tu ?,* impérative dans *Viens plutôt demain,* exclamative dans *Qu'il est maladroit !*

Dans tous les cas, la présence du verbe est la marque nécessaire de la prédication, comme le signe /=/ ou />/ ou /</ intervenant dans une suite de nombres en mathématiques.

La primauté du verbe dans la fonction prédicative est sans doute la raison qui en fait le support grammatical obligatoire du morphème négatif *ne... pas,* que la portée de celui-ci se limite au signifié verbal :

*Paul **ne** dort **pas,** il réfléchit* (négation du procès),

ou qu'elle s'étende à toute la phrase :

*Paul **n'a pas** laissé les clefs sur le buffet,*

ou même qu'elle s'applique à un terme particulier autre que le verbe :

*Tous **ne** sont **pas** venus* (négation de *tous*).

Le discours français oral ou écrit présente de nombreux exemples de phrases sans verbe, mais les unes s'expliquent traditionnellement par l'ellipse d'un verbe

dans une phrase conforme au schème canon :

Pas un bruit. (= [*On n'entendait*] *pas un bruit*).
Doucement ! (=[*Faites*] *doucement !*)

Les autres peuvent être ramenées à la norme par l'hypothèse d'une transformation qui aurait fait un nom d'un verbe :

Entrée du roi (Le roi entre).

Le problème de l'existence de phrases non verbales en français est traité à l'article spécial PROPOSITION.

La fonction logique du verbe est impliquée dans sa variation en **voix,** qui permet de placer le patient en position de thème ; comparer :

Jacques a cassé une cruche,
La cruche a été cassée.

L'épicier a de belles clémentines.
La clémentine se vend bien.

Paul aime Jeanne et Jeanne aime Paul.
Paul et Jeanne s'aiment.

La modalité de la prédication est impliquée dans la variation en **mode ;** comparer :

Il vient : affirmation,
Qu'il vienne : ordre.

Le mode peut aussi marquer la portée de la prédication ; comparer :

Elle ***ne*** *pense* ***pas*** *que son fils* ***est*** *malade,*
Elle ***ne*** *pense* ***pas*** *que son fils* ***soit*** *malade.*

Dans la première phrase, la prédication négative porte sur *pense,* verbe principal (elle oublie qu'il est malade) ; dans la seconde, elle porte sur *soit,* verbe subordonné (elle pense qu'il ne l'est pas).

S'il a pu paraître surprenant que le verbe cumule la fonction cohésive avec la fonction temporelle, il l'est encore plus, *a priori,* qu'il y ajoute une fonction logique. Or cette troisième fonction, comme la seconde, semble étroitement liée à la première : c'est parce que le verbe actualise le procès dans le temps qu'il se prête particulièrement à l'expression du prédicat ; alors que le thème s'appuie sur le connu, donc sur l'immuable, on comprend que le prédicat, élément nouveau de l'information, s'inscrive par prédilection sur un point ou sur un segment de la ligne du temps.

L'unité des fonctions verbales est grandement éclairée par la formule suivante, empruntée à la contribution de J. Fourquet au numéro du *Journal de psychologie* consacré à la grammaire en 1950 (p. 76) :

Le verbe est le porteur privilégié d'indices qui affectent le sens de la phrase entière.

La fonction temporelle concerne évidemment l'entier de l'énoncé ; seul son signifiant (la conjugaison) se cantonne dans les limites du mot, ce qui permet d'appeler « morphologique » la définition qu'on en tire.

La fonction cohésive affecte toute la proposition, puisqu'elle assoit la définition de celle-ci ; mais la force transitive du verbe peut y être relayée par celle des prépositions, autres mots de liaison. Elle ne suffirait pas à définir le verbe.

La prédication affecte toute la phrase, puisqu'elle en assoit aussi la définition (v. PHRASE, art. spécial) ; mais à la marque nécessaire du verbe à un mode personnel s'associent, pour le partage de l'énoncé en thème et prédicat, des indices d'ordre des mots et d'intonation (graphiquement traduits par la ponctuation).

Le choix du mode verbal marque enfin certaines modalités affectant par définition l'entier de la phrase ; mais il est des indices modaux en dehors du verbe, tels que l'inversion ou la locution *est-ce que* interrogatives, l'adverbe exclamatif *que (Que tu as grandi !),* etc.

EST-IL DES LANGUES SANS VERBE ?

Si les phrases sans verbe, en français, peuvent être tenues pour des altérations accidentelles de la phrase canon, on reconnaît l'existence organique de phrases à prédication nominale dans beaucoup de langues pratiquant par ailleurs la prédication verbale, soit au sein de la famille indo-européenne (grec ancien, russe), soit ailleurs ; la marque de prédication est alors l'intonation ou l'ordre des mots :

« vieil irlandais » *infer maith,*
« le bon homme », mais *maith infer,*
« l'homme est bon » ; turc *qirmizi ev,*
« la maison rouge », mais *ev qirmizi,*
« la maison est rouge » ; hongrois
a meleg viz, « l'eau chaude », mais
a viz meleg, « l'eau est chaude » ; coos
(Oregon) *tsayux tanik,* « la petite
rivière », mais *tanik tsayuk,*
« la rivière est petite », etc. »
(É. Benveniste, *B.S.L.P.,* 1950).

Dans ce type de phrase, il n'y a pas de verbe « copule » (attributif) à rétablir : la prédication y a d'autres marques, la cohésion est éventuellement soulignée par l'accord casuel (en latin et en grec ancien), le temps n'est pas considéré parce qu'il s'agit toujours de vérités atemporelles. Les mêmes langues recourent à un verbe dès qu'il faut donner une détermination de temps, d'aspect, de modalité.

C'est une autre question de savoir s'il existe **des langues sans verbe.** La difficulté de répondre est montrée à l'article spécial CATÉGORIES.

On peut essayer de répondre en examinant quelques types de langue éloignés du nôtre, par exemple ceux dont la structure est analysée dans l'encyclopédie *le Langage* (éd. de la Pléiade, 1968).

• Le **turc,** langue agglutinante par excellence, a, selon Louis Bazin, deux classes de radicaux, que nous appellerons A et B. Le thème de la phrase est obligatoirement un mot de radical A ; le prédicat, toujours final, peut être A ou B. Certains suffixes, comme le locatif *-de/-da/-te/-ta,* ne peuvent apparaître qu'après un radical A ; certains autres, comme l'aoriste *-Ir* et le parfait *mIş,* ne peuvent apparaître qu'après un radical B ; très peu nombreux sont les lexèmes qui ont les deux emplois — d'ailleurs toujours distingués par les traits formels de discours. Tout cela suffit pour qu'on puisse identifier les mots de classe A au nom et à l'adjectif de nos langues, les mots de classe B au verbe. Un mot B peut d'ailleurs recevoir des suffixes qui lui donnent le sens « passif, réfléchi, contributif ou factitif ». La fonction cohésive caractérise aussi les mots de classe B, dont le sens est intransitif ou transitif et peut passer de l'un à l'autre par l'emploi de suffixes (J. Lyons, *Linguistique générale,* 8.2.4) :

Patlïcan pişiyor
(Les aubergines cuisent),

Ahmet patlïcan pişiriyor
(Ahmet fait cuire des aubergines).

La transitivité est telle qu'un effacement de l'objet (« construction absolue » du français) est impossible : « Il écrit » se dit en turc *Yazi yaz-ïyor,* c'est-à-dire « Il écrit de l'écriture ». La double transitivité (« donner quelque chose à quelqu'un ») existe comme en français (Lyons, *L. G.,* 8.2.9 et 8.2.14).

En somme, le turc, langue non indo-européenne, possède une classe très semblable à ce que nous appelons « verbe ».

• Dans la langue africaine des **Peuls,** les unités lexicales sont des racines ou des thèmes suffixés. Certains suffixes confèrent à leur base une fonction prédicative (affirmative ou négative), en même temps qu'une nuance aspectuelle : *war-,* « venir » */warI,* accomplissement de l'action de venir*/warA,* inaccomplissement de cette action, opposition qui conduit à l'expression quasi temporelle de la postérité et de l'antériorité. On a bien là de véritables formes verbales joignant à la fonction prédicative la détermination du temps.

Il s'y ajoute même une opposition de voix, témoin de fonction cohésive : *actif*

et *passif* comparables aux nôtres, *moyen* comparable à nos réfléchis.

• Contrairement à l'opinion autrefois répandue sur le **chinois,** cette langue, selon Alexis Rygaloff, possède une classe de verbes dont « l'unité est démontrée par l'existence de divers modes d'expansion qui lui sont propres, et qu'il est commode de grouper sous le titre traditionnel d'adverbe » : forme chinoise de la puissance nodale.

Ce verbe est le noyau prédicatif normal de la phrase, fonction où il peut toutefois être remplacé par un nom ; il ne peut manquer dans la phrase négative, si bien que la négation est tenue, parmi tous les adverbes, pour le critère du verbe.

Des suffixes confèrent aux formes « verbales » la fonction aspectuelle.

• Le **kalispel,** langue indienne parlée autrefois dans les montagnes Rocheuses, connaît, selon Hans Vogt, une classe de mots susceptibles d'opposer trois aspects :

— l'aspect duratif et l'aspect résultatif, dont une marque est le préfixe *es-* ;

— l'aspect complétif (voisin de l'« aoriste grec »), marqué par l'emploi de suffixes personnels.

On tient ces mots pour une classe verbale parce que l'aspect est propre aux verbes dans nos langues, mais, en fait, la forme durative prend souvent la valeur d'un nom ; ainsi le mot *es-šit,* formé sur la racine *šit,* « se tenir debout, en parlant d'un objet long », prend dans certains contextes le sens de « pieu, arbre ».

Aucune de ces formes ne marque une opposition temporelle.

Les formes non verbales sont capables autant que les formes dites verbales d'assumer des fonctions prédicatives et non prédicatives. Les unes et les autres se combinent avec des éléments personnels qui sont de type possessif pour les premières, de type pronominal pour les secondes. Ni la fonction prédicative, ni la fonction cohésive ne sont donc l'apanage d'une des deux classes, et toutes les deux peuvent recevoir un morphème correspondant à notre subjonctif.

En somme, on ne retrouve dans le prétendu verbe du kalispel qu'un élément de la définition des verbes indo-européens : l'indication de temps, limitée d'ailleurs à l'aspect. C'est trop peu pour établir l'existence, dans cette langue, d'une classe verbe, à moins de limiter à l'indication d'aspect la définition de cette classe, convention beaucoup plus arbitraire que de la définir par un faisceau de traits solidaires.

Aucune théorie génétique ne permettant de supposer une parenté entre l'indo-européen, le turc, le peul et le chinois, on peut imaginer que des besoins semblables expliquent cette ressemblance des moyens d'expression, et laisser aux ethnologues le soin d'expliquer la divergence d'une langue comme le kalispel. Du moins, cet idiome que parlaient seulement en 1936 quelque 400 Indiens dans une réserve témoigne-t-il que la conception d'une opposition verbo-nominale n'est pas le passage unique conduisant l'homme à l'expression de sa pensée.

HISTORIQUE DE LA NOTION

Quand Platon affecta le mot *rhêma,* qui signifiait « parole », « phrase », « mot », à la désignation d'une classe grammaticale, il s'agissait pour lui d'une classe large qui confondait le verbe avec l'adjectif dans la fonction prédicative. Aristote en écarta l'adjectif en spécifiant, comme on l'a vu, la fonction temporelle. Sa définition morphologique sera calquée en latin par Dion d'Alexandrie *(verbum : pars quae adsignificat tempora)* et par Varron *(pars quae habet tempora).* Priscien y ajoutera une indication de sens : *Verbum est pars orationis cum temporibus et modis, agendi vel patiendi significativum* (une partie du discours avec temps et modes, signifiant que l'on agit ou que l'on subit) ; l'unité sémantique résidait dans la notion d'« existence », qu'exprime à l'état pur le verbe « être », appelé de ce fait par Aristote *rhêma huparktikon* (de *huparxis,* « existence »), terme traduit improprement par Priscien *verbum substantivum.*

Lecteur d'Aristote par l'intermédiaire de Boèce, le grammairien français Pierre Hélie réintroduisit dans la définition du verbe la notion d'**affirmation,** abandonnée à la logique depuis Aristarque (Ch. Thurot, *Notices et extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales du Moyen Âge,* p. 117, 148). Trois éléments de définition du verbe étaient réunis dès cette époque : conjugaison (« temps et modes »), contenu sémantique (« existence »), prédication (« affirmation »). La fonction cohésive n'y était pas associée, quoiqu'elle fût de tout temps reconnue sous les faits de *rection* (v. ce mot, art. spécial).

Dans les siècles suivants, l'un ou l'autre de ces éléments dominera, ou une combinaison de plusieurs. Pour Scaliger (1540), les noms signifient ce qui demeure « et les verbes ce qui passe ». Pour Meigret (1550), « le Verbe est une partie du langage signifiant action ou passion avec temps et modes », et il n'est pas de verbe « qui ne se puisse résoudre par le Verbe substantif *estre* ». Roland Donzé (*la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal,* 1967) et André Joly (introduction à l'édition de l'*Hermès* de James Harris, 1972) ont montré par quels cheminements ces diverses doctrines ont conduit à la thèse systématique d'Arnauld et Lancelot (1660), pour qui la « seule vraie définition » du verbe est *vox significans affirmationem,* l'affirmation consistant à rapporter un attribut à un sujet.

De nouvelles réflexions sur le verbe et sur la doctrine d'Aristote conduiront, en Angleterre, James Harris (*Hermès,* 1751) et, en France, Beauzée *(Encyclopédie)* à distinguer nettement dans le sens du verbe « la signification objective », c'est-à-dire le contenu notionnel (par lequel s'opposent, par exemple, *manger* et *boire*), et la « signification formelle » (Beauzée) groupant les signifiés grammaticaux sous l'intitulé général de « temps » (Harris) à l'exemple d'Aristote. La signification objective unira à l'idée d'« existence », que peut exprimer le verbe *être,* différents « attributs », qu'exprime à l'état pur le participe présent *(il dort = il est dormant).*

Cette vue sera perpétuée par les grammaires à travers le XIXe s. (Lhomond, Girault-Duvivier, Noël et Chapsal), et c'est seulement à la fin du siècle que la grammaire dite aujourd'hui « traditionnelle » rompra expressément avec la thèse deux fois millénaire qui faisait de tous les verbes des « verbes attributifs ».

SOURCES DES VERBES

I. HÉRITAGE.

Une bonne partie des verbes français continuent des verbes latins. La répartition entre les trois groupes distingués par la grammaire traditionnelle (verbes du type *aimer,* verbes du type *finir,* autres verbes) s'est faite — au profit du premier groupe — comme il est montré à l'article spécial INFINITIF.

Beaucoup de verbes ont changé de conjugaison en bas latin *(cadĕre → *cadēre),* d'autres en français même *(tistre → tisser).*

Aux verbes du fonds latin se sont ajoutés en latin médiéval des verbes empruntés au germanique, avec adaptation au système morphologique latin :

— verbes en *-an* ou *-ôn* intégrés au type en *-are :*

**bôtan → *botare > bouter*
**wardôn → *wardare > garder ;*

— verbes en *-jan* intégrés au type en *-ire :*

**hatjan → *hatire > haïr.*

II. PRÉFIXATION.

Le bas latin et le français ont formé beaucoup de verbes par simple préfixation de verbes préexistants. Les préfixes ont, dans ce cas, une valeur d'adverbe par rapport au lexème du verbe modifié. Ils n'ont valeur de préposition que dans la formation parasynthétique, dont il sera traité plus loin (au § IV). Les préfixes verbaux sont étudiés dans l'introduction de

ce dictionnaire (tome I, p. LII-LV). Voici quelques indications étymologiques et historiques :

• A- (du lat. *ad,* prép. et préf., cf. *adducere ;* éventuellement assimilé à la consonne initiale : *apportare*) : anc. franç. *acroistre, adormir, aemplir, apercevoir, arester, avenir ;* la forme *ad-* a parfois été rétablie dans l'écriture, puis dans la prononciation ; *advenir* (XIII[e] s.). Le sens général est celui d'un adverbe indiquant la direction vers un lieu (comparer : *tirer/at-tirer*), ou vers l'achèvement *(emplir/a-emplir) ;* cette dernière valeur explique peut-être pourquoi le préfixe *a-* a éliminé de nombreux concurrents au cours des siècles (ex. : *agrandir,* anc. franç. *engrandir, esgrandir*).

• ANTI- (créé par coupure de mots empruntés au latin, comme *anticiper,* où il représentait *ante-,* prép. et préf.) : *antidater,* « dater d'avant ». Le préfixe *anti-* emprunté du grec *(anti,* « contre », préposition de même origine indo-européenne que le latin *ante),* très utilisé dans la dérivation nominale, n'apparaît en tête d'un verbe que dans les formations parasynthétiques (v. plus loin, § IV).

• BES- (lat. *bis,* adv., « deux fois ») ; apparaît en anc. franç. dans quelques verbes issus de dérivés bas latins en *bis- : biscuire* (cuire deux fois, cuire tout à fait) ; mais est devenu péjoratif dans *besjugier* (juger injustement), *bestancier* (disputer), *bestondre* (tondre mal), etc. ; *bestourner* s'est seul conservé, refait en *bistourner.*

• CIRCON- (lat. *circum,* prép. et préf., « autour ») : *circonvenir.*

• CO-/CON-/COM- (lat. *cum,* prép. et préf., « avec ») : *coexister, cosigner.*

• CONTRE- (lat. *contra,* « côte à côte », « en opposition ») : *contresigner, contre-balancer.*

• DE-/DES-/DIS-, de double origine. En latin *de,* préposition et préfixe exprimant un mouvement de haut en bas *(descendo),* puis de simple séparation (*deficio,* je manque), était parvenu à la valeur privative (*dedecet,* il ne convient pas) ; son sens rejoignait celui de *dis-,* marquant séparation *(discindo),* opposition *(dissentio)* et, de là, négation (*discredo,* je ne crois pas). Des doublets comme *decedo/discedo,* « je m'éloigne », favorisaient la confusion des deux préfixes, si bien que le second fut substitué au premier et le supplanta en bas latin. Les graphies de l'ancien français comme *desnuer* (lat. class. *denudare*), *desvoier* (lat. class. *deviare*) attestent le remplacement de *de-* par *dis-* en bas latin ; des graphies comme *desfendre,* substitué à *defendre* (lat. *defendere*) du jour où l'*s* devant consonne ne se prononça plus, prouvent l'identification totale des deux préfixes dans l'esprit des locuteurs du Moyen Âge. Leur valeur est le plus souvent disjonctive, privative (*desdire,* « renier », *desclore,* « ouvrir », *desfouir,* « déterrer »), quelquefois itérative, intensive (*detranchier,* « couper en morceaux », *debatre,* « battre fortement »).

Les emprunts récents au latin présentent *de-* ou *dis-* (*dif-/dim-,* etc.) selon le latin : *defunt* (XIII[e] s.), *depraver* (XIII[e] s.), *dispenser* (XIII[e] s.) ; ainsi *disloquer* remplaça-t-il au XVI[e] s. l'ancien français *desloer* (lat. *dislocare*).

• EN-/EM- (lat. *inde,* adv., « de là ») : *entraîner, emporter, s'enfuir.* Les verbes exprimant un mouvement, un changement de direction, étaient souvent précédés en ancien français de *en,* adverbe ou préfixe séparable :

> *S'en est li dus fuis*
> *(Aiol).*
> *Levez s'en est li chapelains*
> (Béroul).

Peu à peu se sont créés par soudure les dérivés *emporter, ensuivre,* etc.

• ENTRE- (lat. *inter,* prép. et préf.) : a failli devenir le morphème de la réciprocité (v. PRONOMINAUX [*Les verbes*], art. spécial) ; comme tel, il pouvait être attaché à l'auxiliaire ou au verbe recteur du verbe modifié :

> *Ils s'entrecommencent a regarder*
> *(la Mort le roi Artu).*

La valeur réciproque est conservée dans des verbes comme *s'entraider, s'entraimer.* D'autres valeurs se rencontraient : *s'entremettre,* « se mettre au milieu », *entrelacer,* « lacer les uns dans les autres », *entrouvrir,* « ouvrir à demi ».

Le préfixe retrouve sa forme latine dans les emprunts récents : *interposer* (XIV[e] s.).

• E-/ES- (EF-/etc.)/EX- (lat. *ex,* prép. et préf., « hors de ») : *esmovoir, eschever* (éliminé par *achever*), *escompagner* (éliminé par *accompagner*), etc. ; *ex-* dans les emprunts récents : *exclure* (XIV[e] s.), *expliquer* (XIV[e] s.) ; d'anciens mots en *es-* *(espirer)* ont été refaits en *ex- (expirer,* lat. *exspirare).*

• FOR-/FORS- (lat. *foris,* adv., « dehors ») ; fréquent dans l'ancienne langue : *forjurer,* « renoncer par serment », *formener,* « enlever », *forsporter, forprendre ;* il n'en reste guère que *forfaire,* « agir en dehors du devoir », *forclore,* « tenir en dehors par une limite ». Le préfixe se cache dans *faufiler,* anciennement *forfiler* (XIV[e] s.), où *for-* a été confondu avec *faux* comme dans *faux-fuyant.* Une contamination du préfixe francique **fir-* (allem. moderne *ver-*), de sens surtout péjoratif ou augmentatif (allem. *verschieben,* « déranger », *verschlafen,* « dormir à l'excès »), est vraisemblable dans des mots comme *forconter,* « mal conter », *forsjugier,* « condamner à tort », *formener,* « maltraiter », *forjoïr,* « se réjouir outre mesure », la graphie *for-* se rattachant plutôt à **fir,* la graphie *fors-* à *foris.*

• IN- (IL-/IM-, etc.) continue le préfixe latin négatif seulement devant les participes passés, assimilés à des adjectifs : *invendu, inhabité, illimité* (comparer : *inquiet, inhabile, illégal*).

• MAL-/MAU- (lat. *male,* adv. et préf.) : *maldire* (lat. *maledicere*), *malfaire, malparler, maltraiter ; mal-* se prononçait toujours *mau-* anciennement devant une consonne : *maufaire,* etc. ; la prononciation *mal-* dans les mots comme *maltraiter* est remodelée sur l'écriture.

• MÉ-/MES- est rattaché par les uns à l'adverbe latin *minus* (moins), exprimant le degré inférieur, puis la négation, par les autres (Nyrop, von Wartburg) au germanique, d'après les particules péjoratives et négatives *missa-* (vieux haut allem.), *miss-* (gotique), *miss-* (allem. moderne, cf. *misshandeln,* « maltraiter », *misslingen,* « échouer ») ; le second étymon est préférable, mais les deux ont pu se contaminer. Des nombreux dérivés anciens en *mes-* (comme *mescheoir, mesarriver*), quelques-uns se sont conservés sous la forme *mé- (se méprendre, mépriser).* Le préfixe est entré en concurrence avec *mal- :* anc. franç. *mesfaire/maufaire, mesparler/mauparler ;* aujourd'hui *médire* et *maudire* coexistent avec des sens différents.

• OUTRE- (lat. *ultra,* adv. et prép., « au-delà ») : anc. franç. *outrecourir, outrecuidier,* etc. ; il reste *outrepasser* et *outrecuidant.*

• PAR- (lat. *per,* prép. et préf. signif. « à travers » ou « jusqu'au bout » : *percurrere,* « parcourir », *pervenire,* « parvenir ») : anc. franç. *parabatre,* « détruire entièrement », *paramer,* « aimer passionnément », *pardurer,* « durer sans fin ».

> *Bien atent qui paratent* [attend jusqu'au bout] (prov.).

En ancien français, *par* était séparable :

> *Ainz qu'il* ***par****fust* ***issuz*** *del gué*
> [Avant qu'il fût complètement sorti du gué]
> (*Erec,* 3030).

Le français moderne conserve *par-* dans *parachever, parfaire, parsemer.*

• POR-/POUR- (lat. *pro,* prép. et préf., « en avant » : *procedere,* « s'avancer », *providere,* « prévoir ») : le sens ancien se retrouve en ancien français dans *porchassier, porsivre,* mais on glisse à l'idée d'achèvement dans *pourfendre,* et le préfixe *por-* est devenu concurrent de *par- : porbatre,* « battre de toutes ses forces », *porardoir,* « brûler complètement », *pourlécher. Por-* alterne souvent avec *par-* dans les anciens textes : *porferir/parferir, porgesir/pargesir,* etc.

Le préfixe latin a été repris sous la forme *pro-* dans des mots d'emprunt : *procéder, proclamer* ; il a remplacé *pour-* dans *promener* (anc. franç. *pourmener*).

• POST- a été repris au latin (prép. et préf. signif. « après ») pour former des dérivés généralement antonymiques de mots en *anti-* ou *pré- : postdater* (1752), *postsynchroniser* (1950).

• PRÉ- (lat. *prae*, prép. et préf., « devant »), conservé dans des mots d'emprunt *(précéder, prédestiner)*, a servi en français à de nombreuses créations nouvelles : *préfabriquer, préétablir, précontraindre...*

• R-/RE-/RÉ- (lat. *re-/red-*, préf. marquant le mouvement en arrière et le retour d'un procès : *redeo*, « je reviens », *recedo*, « je me retire », *recoquo*, « je recuis ») ; en anc. franç., *re-* était très employé, non seulement comme préfixe au sens de « en arrière » *(retraire*, « retirer », *retorner)*, mais comme morphème indiquant soit le commencement d'une action :

> *Sire cumpainz, alum i* ***referir !***
> [Sire compagnon, allons y frapper de nouveau]
> (*la Chanson de Roland*, 1868),

soit le fait que le procès est accompli par le sujet à son tour, de son côté :

> *Une de ses deus filles ot* [eut]
> *Le tierç, et l'autre* **rot** [eut de son côté] *le quart*
> (*Perceval*, 5582-83).

Dans ces emplois, le préfixe pouvait se placer devant l'auxiliaire ou le verbe recteur :

> *L'empereres* ***rot*** *assemblees ses genz*
> [l'empereur avait rassemblé ses gens de nouveau] (Villehardouin).
> *Or est morz, s'il ne la delivre,*
> *Et cele* ***rest*** *autresi morte*
> [Et elle est morte aussi de son côté]
> (*Cligès*, 3718).
>
> *D'icest honur nem* ***revoil*** *ancumbrer*
> [Je ne veux pas m'encombrer de nouveau de cet honneur]
> (*Vie de saint Alexis*, 188).

Sur les emplois de ce préfixe en français moderne et ses variantes formelles, v. R-, RE- ou RÉ- *(L'affixe)*, art. spécial.

• SOU-/SOUS-/SOS-/SOUZ-. Ces formes continuent le préfixe latin *sub-*, « sous » (*subtraho*, « je tire par-dessous »), mais avec réfection formelle sur la préposition *sous* (de l'adv. latin *subtus*, « par-dessous »), qui a remplacé également *sub* dans l'emploi prépositionnel ; de là, anc. franç. *sostraire, sosmetre, sospeser*, devenus *soustraire, soumettre, soupeser.*

Les mots anciens en *so-* non suivi d'*s* attestent un héritage global sans décomposition : *sofire (sufficere), soduire (subducere), sojorner* (**subdiurnare*) ; *séduire* (XV^e^ s.) est refait sur *seducere, séjourner* est le produit ancien d'une dissimilation.

La forme latine *sub-* a été reprise dans des mots d'emprunt : anc. franç. *submetre*, franç. moderne *subvertir* (XIII^e^ s.), *submerger* (XIV^e^ s.).

Au XV^e^ s., *souspendre* a été refait en *suspendre* d'après *suspendere, soufire* en *suffire* d'après *sufficere.*

• SUR-/SOR- continuent le latin *super* (prép. et préf., « pardessus ») avec le sens local (*soraler*, « passer par-dessus ») et surtout intensif (*sorcuidier*, « être présomptueux », *sorparler*, « être bavard », *soronder*, « déborder »). La réfection en *sur-* a suivi l'évolution de la préposition *sor(e)* en *sur : surpasser, surprendre.*

• SUS- (lat. *susum* pour *sursum*, « vers le haut ») n'est préfixé qu'à des participes passés, de la langue administrative : *susdit, susnommé.*

• TRES- (lat. *trans*, prép. et préf., « à travers », d'où « au-delà de » et « au-dessus de ») a gardé du latin un sens local *(trespasser, tresaler)* ou superlatif *(tresbatre, tresfermir).*

La forme latine *trans-* se trouve dans des mots d'emprunt comme *transporter* (lat. *transportare*), *transmuer* (lat. *transmutare*), *transpirer* (lat. *transpirare*).

III. SUFFIXATION.

On ne forme en français des verbes dérivés que sur le modèle de la première et de la deuxième conjugaison *(chanter, finir).*

La « dérivation immédiate » se fait avec *-er* ou *-ir* à partir de la base lexicale ; ses modalités sont exposées dans l'introduction de ce dictionnaire (tome I, p. XXXIII-XXXIV) :

> base nominale : *coiffe → coiffer ;*
>
> base adjectivale : *calme → calmer, bleu → bleuir.*

La « dérivation médiate » se fait avec des suffixes appartenant tous à la première conjugaison ; à l'inventaire et aux commentaires donnés dans l'introduction, on ajoutera ici quelques indications historiques :

• -AILLER, itératif et péjoratif, continue le latin *-aculare* (dérivant du suff. nominal *-aculus*) : *courailler, criailler, rimailler.*

• -ASSER, péjoratif, implique un suffixe latin **-aceare*, répondant aux suffixes nominaux *-aceu, -acea* (français *-as, -asse*) : *courasser, rimasser.*

• -EILLER, remontant à *-ĭculare*, a donné quelques mots anciens, aujourd'hui disparus : *fameiller, foueiller, toueiller ;* l'ancien *roeiller*, de **roticulare* (de *rotare*), est devenu *rouiller*, puis *rouler* dans l'expression *rouler les yeux.*

• -ELER, diminutif, remonte pour certains verbes au suffixe latin *-ĭllare : sauteler (saltillare) ;* pour un plus grand nombre, il dérive du suffixe nominal *-el/-elle : denteler* (de *dentelle*).

• -ETER, diminutif, dérive du suffixe nominal *-et/-ette : feuilleter* (de *feuillet*), *aileter* (de *ailette*).

• -FIER/-IFIER remonte à *-(i)ficare*, qui dérive de *facere*, « faire », d'où son sens factitif : *certifier, cocufier, électrifier, russifier.*

• -ILLER remonte à *-īculare*, auquel répond le suffixe nominal *-ille (-īcula) : fendiller, sautiller, nasiller.*

• -INER remonte à *-inare* pour quelques verbes anciens : *bruisiner, gratiner* (altéré en *égratigner*) ; pour les autres, il dérive du suffixe *-in : badiner.*

• -ISER, v. -OYER.

• -OCHER, péjoratif, dérive du suffixe nominal *-oche*, d'origine discutée : *flanocher, effilocher.*

• -ONNER, diminutif ou itératif, dérive du suffixe nominal *-on : chantonner, mâchonner ;* il présente les formes élargies *-eronner, -ichonner, -illonner : mordillonner* (Flaubert).

• -OTER/-OTTER, diminutif ou itératif, dérive du suffixe nominal *-ot : baisoter, frisoter, crachoter, siffloter, boulotter.*

• -OUILLER, péjoratif, semble pris à la terminaison de verbes comme *souiller* (**suculare*, de *suculus*, porcelet), *touiller* (de *tudiculare*, broyer) : *bredouiller* (1564, anc. franç. *bredeler*), *chatouiller* (XIII^e^ s.).

• -OYER/-ISER. Le grec avait un suffixe *-idzein* exprimant la manière de se comporter : *khristianidzein*, « faire profession de christianisme ». Les Latins empruntèrent ce suffixe :

— anciennement sous la forme *-issare : graecissare, badissare* (avancer), *comissari* (faire la fête)

— plus tard sous une forme plus exacte :

> *-izare* (savant) : *badizare, baptizare ;*
> *-idiare* (pop.) : *baptidiare.*

L'évolution normale de *-idiare* est *-eier, -oier.* Le suffixe s'est répandu, formant des verbes avec des noms *(foudroyer, côtoyer, larmoyer, guerroyer)* et des adjectifs *(blanchoyer, nettoyer, rudoyer).*

Mais l'altération qu'il entraînait dans la forme des mots savants ou liturgiques amena à réemprunter ces mots sous la forme latine savante : *autoriser, baptiser, scandaliser*, et le suffixe a encore proliféré sous cette forme *(brutaliser, pétrarquiser, galvaniser, revolveriser)*, emprunté d'ailleurs par l'allemand *(-isieren*, ex. *kritisieren)* et par l'anglais *(-ise, -ize*, ex. *to formalize).*

En ancien français, *-oier* alternait souvent avec *-ier,* formé par analogie avec les verbes comme *nier* (lat. *nĕgare*), dont l'infinitif primitif *noier* avait été refait sur les formes fortes telles que *il nie* (*nĕgat* [v. PRÉSENT, art. spécial]). On rencontre donc dans les textes *otrier* pour *otroier, charrier* pour *charroier* (ces deux dernières formes se sont conservées).

IV. PARASYNTHÈSE.

On appelle **parasynthèse** un procédé de formation qui combine préfixation et suffixation.

Des verbes parasynthétiques sont formés avec le suffixe *-er (encapuchonner),* quelquefois *-ir (atterrir, amerrir),* quelquefois *-iser (amenuiser).*

La base lexicale est le plus souvent un nom, par rapport auquel le préfixe a le sens d'une préposition :

at-terr-ir : descendre à terre,
a-chev-er : mener à chef (= fin),
anti-parasit-er : équiper contre les parasites,
dé-ball-er : enlever du paquet (balle),
dé-cachet-er : démunir de son cachet,
em-ball-er : mettre en paquet,
em-bastill-er : mettre en Bastille,
é-branch-er : démunir de ses branches,
ef-feuill-er, ex-foli-er ; démunir de ses feuilles,
extra-vas-er : mettre hors du vase,
four-voy-er : diriger en dehors de la voie, anc. franç.
for-sen-er : mettre hors du (bon) sens,
inter-foli-er : placer entre les feuillets,
trans-bord-er : faire passer sur un autre bord.

La base peut être un adjectif :

a-lourd-ir : rendre lourd,
dé-gourd-ir : faire cesser d'être gourd,
en-gourd-ir : rendre gourd,
en-ivr-er : rendre ivre.

V. LOCUTIONS VERBALES.

Les unités lexicales complexes de la classe « verbe » formées par composition sont les **locutions verbales,** dont un classement sur la base du verbe introducteur *(avoir, faire, donner, mettre, prendre, tenir)* est donné dans l'introduction (p. LXVIII).

Un essai de classement structural est présenté par Georges Bernard dans *la Linguistique* (1974/2, p. 5-17). Deux critères distributionnels :

— la présence ou l'absence d'une articulation (déterminant) devant le nom,

— la présence ou l'absence d'une expansion (c'est-à-dire d'un complément) après la locution,

permettent de distinguer quatre classes d'oppositions :

	ARTICULATION	EXPANSION		ARTICULATION	EXPANSION
1	–	+	/	+	–
2	–	–	/	+	+
3	–	–	/	+	–
4	–	+	/	+	+

C'est seulement dans la deuxième classe que l'on observe une unité de contenu notionnel entre les deux termes opposés, comme il apparaît dans les exemples suivants :

faire fortune/faire la fortune de,
demander grâce/demander la grâce de,
prendre place/prendre la place de.

Il est clair que dans les séquences de droite l'addition d'un complément déterminatif entraîne l'emploi de l'article défini devant le nom. En regard, les séquences de gauche font office de locutions intransitives, dont le sens ne concerne que le sujet.

Dans les trois autres classes, on observe une différence de contenu notionnel :

Classe 1 :

rendre justice à/rendre la justice,
faire fête à/faire la fête ;

Classe 3 :

faire feu/faire du feu,
faire appel/faire l'appel ;

Classe 4 :

faire affaire avec/faire l'affaire de,
faire part de/ faire la part de,
donner raison à/donner la raison de.

Il semble que l'absence de déterminant, remontant à un ancien état de langue, ait été maintenue (ou imitée) comme simple marque de différenciation sémantique (au même titre qu'une opposition de phonèmes).

C'est aussi, bien entendu, une marque explicite de coalescence lexicale : l'emploi d'*appel* sans article après *faire* dénonce la séquence comme une locution (mais toute locution n'a pas cette marque).

La même fonction est remplie après un nom dans les noms composés : *brise-cœur, tire-bouchon,* etc. G. Bernard remarque que les verbes qui servent de base aux locutions verbales ne servent presque jamais de base à un nom composé : on dit *prendre connaissance / courage / garde / haleine / langue / patience / parti / place / plaisir / peur / pied / position / racine / soin ;* on ne connaît aucun nom composé en **prend-...* En revanche, beaucoup de noms composés ont pour premier élément *garde,* alors qu'on ne trouve, de locution verbale, que l'unique *garder rancune.*

Sans doute la suppression du déterminant, marque de coalescence lexicale, est-elle en même temps, grâce à cette distribution complémentaire, un indice de classe pour l'unité qu'elle dénonce : l'absence d'article dénote un verbe composé après *prend,* un nom composé après *garde.*

verbénacées [vɛrbenase] n. f. pl. (dér. savant du moyen franç. *verbene,* verveine [1542, Gesner, 85], lat. pop. **verbena,* verveine, sing. du lat. class. *verbenae,* rameaux de laurier, d'olivier, de myrte [portés en couronne par les prêtres pendant les sacrifices] ; 1816, Candolle, 377). Famille de plantes dicotylédones, à fleurs gamopétales, dont la verveine est le type.

verbeusement [vɛrbøzmɑ̃] adv. (de *verbeux ;* fin du XVIII[e] s., Gohin). D'une manière verbeuse : [Au] *lavoir, où les affaires sont commentées verbeusement* (Chevallier).

verbeux, euse [vɛrbø, -øz] adj. (lat. *verbosus,* diffus, prolixe, de *verbum,* mot, terme, expression, parole [v. VERBE] ; v. 1200, *Règle de saint Benoît,* écrit *verbos* [*verbeux,* 1530, Palsgrave, 308], au sens 1 ; sens 2, 1714, Fénelon). **1.** Qui use d'un flot de paroles, d'une quantité de mots pour exprimer peu de choses : *Ce bon Canivet, si arrogant et si verbeux* [...], *était très modeste aujourd'hui* (Flaubert). *Soudain verbeuse et confuse, grand-mère me parla de mon père* (Mauriac). || **2.** Se dit de ce qui témoigne de ce défaut : *Ce tempérament est commun au Midi, à sa nature verbeuse, gesticulante, qui met tout dehors, exprime tout, pense à haute voix* (Daudet). *Un échange verbeux de propos tantôt bouffons, tantôt solennels, s'ensuit* (R. Jean). *Un style verbeux.*

• SYN. : **1** *bavard, discoureur, loquace, volubile ;* **2** *délayé* (fam.), *filandreux* (fam.), *prolixe.* — CONTR. : **1** *bref, concis, laconique ;* **2** *condensé, elliptique, lapidaire, ramassé.*

verbiage [vɛrbjaʒ] n. m. (du moyen franç. *verboier,* gazouiller — en parlant des oiseaux — [début du XV[e] s., A. Chartier], *verbier* [1530, Palsgrave, 771], var. de l'anc. franç. *werbler,* chanter en modulant [v. 1220, Coincy], francique **werƀilôn,* tournoyer, tourbillonner ; 1671, M[me] de Sévigné). Abondance de paroles par laquelle on s'efforce de masquer la pauvreté de la pensée : *Je m'étalais en verbiage inutile, je m'emberlificotais à plaisir là où une proposition eût suffi* (Arnoux). *L'insupportable verbiage de ce médiocre orateur. Cette dissertation n'est que du verbiage.*

• SYN. : *bavardage, verbalisme, verbosité.* — CONTR. : *brièveté, concision, laconisme.*

verbiager [vɛrbjaʒe] v. intr. (de *verbiage ;* 1718, Acad.). *Vx* ou *dialect.* Prononcer beaucoup de paroles sans portée, pour le simple plaisir de bavarder : *Et elles deux de voltiger, de verbiager, comme des linottes* (Proust).

verbigération [vɛrbiʒerasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. impér. *verbigerare,* se quereller, se disputer, du lat. class. *verbum,* mot, parole [v. VERBE], et *gerere,* porter, tenir ; 1923, Larousse). Chez certains malades mentaux, bavardage animé, incessant, généralement déclamé ou prononcé sur un ton pathétique, comprenant des termes vides de sens ou des mots orduriers.

verbomanie [vɛrbomani] n. f. (de *verbo-,* élément tiré du lat. *verbum,* parole [v. VERBE], et de *-manie,* gr. *mania,* folie, de *mainesthai,* être fou ; 1912, Lourié). Tendance à parler excessivement, accompagnée d'une impuissance à agir.
• SYN. : *logorrhée.*

verboquet [vɛrbɔkɛ] n. m. (de *virer* et de *bouquet* [au sens de « faisceau »] ; 1676, Félibien, au sens de « manière d'attacher les pièces de bois, etc., au gros câble de l'engin avec une corde plus petite pour les élever plus commodément » ; 1680, Richelet, au sens de « manière d'attacher au gros câble une pièce à hisser, au moyen d'un cordage » ; sens actuel, 1694, Th. Corneille). Cordage qui sert à diriger à partir du sol un fardeau qu'on hisse, pour l'empêcher de heurter les murs.

verbosité [vɛrbozite] n. f. (bas lat. *verbositas,* bavardage, verbiage, du lat. class. *verbosus,* verbeux [v. VERBEUX] ; 1501, Fr. Le Roy). Défaut d'une personne ou d'une chose verbeuse : *Sa taciturnité des premiers jours avait fait place à une verbosité nerveuse* (Theuriet). *La verbosité d'un discours.*
• SYN. : *bavardage, verbalisme, verbiage.* — CONTR. : *brièveté, laconisme, taciturnité.*

verdage [vɛrdaʒ] n. m. (de *verd,* forme anc. de *vert* [v. ce mot] ; 1370 [d'après le *FEW,* XIV, 510 *a*], au sens de « légume » ; sens actuel, 1842, Acad.). Récolte en fleur qu'on enfouit pour constituer un engrais. (On dit communément ENGRAIS VERT.)

verdâtre [vɛrdɑtr] adj. (de *verd,* forme anc. de *vert* [v. ce mot] ; 1350, *Dict. général,* écrit *verdastre* [*verdâtre,* 1671, Pomey], au sens 1 ; sens 2, 1843, Th. Gautier). **1.** Dont la couleur tire sur le vert : *Le grand fleuve, devant lui, roulait ses eaux verdâtres* (Flaubert). *Les lames se faisaient toujours plus hautes* [...] ; *on en voyait de grands lambeaux verdâtres qui étaient de l'eau retombante* (Loti). || **2.** Qui est d'une grande pâleur : *Un teint verdâtre. La mine verdâtre d'un hépatique. Il était verdâtre de peur.*
• SYN. : **2** *blafard, blême, livide, plombé, terreux.* — CONTR. : **2** *coloré, frais, rosé, vermeil.*

verdelet, ette [vɛrdəlɛ, -ɛt] adj. (dimin. de *verd,* forme anc. de *vert* [v. ce mot] ; 1319, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1348, d'après le *FEW,* XIV, 509 *a ;* sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1567, d'après le *FEW,* XIV, 509 *a*). **1.** *Class.* D'un vert pâle : *Ainsi qu'ânes, ces gens sont tous vêtus de gris, | Ces autres verdelets aux perroquets ressemblent* (M. Régnier). || **2.** Se dit d'un vin très jeune, pas encore fait et qui, de ce fait, conserve une certaine acidité. || **3.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne qui conserve, malgré son âge, une certaine vigueur de jeunesse. (Vieilli.)

verderet [vɛrdrɛ] n. m. (dimin. de *verd,* forme anc. de *vert* [v. ce mot] ; 1558, G. Morel, au sens de « verdier » [oiseau] ; sens actuel, 1877, Littré). Nom usuel du lézard vert.
• REM. On dit aussi VERDEREAU, n. m. (de *verderet,* par changement de suff. ; 15 avr. 1876, *Revue des Deux Mondes,* p. 751).

verderie [vɛrdəri] n. f. (de *verdier* 2 ; 1317, Godefroy). *Anc.* Étendue de territoire boisée, soumise à la juridiction d'un verdier.

verdet [vɛrdɛ] n. m. (dimin. de *verd,* forme anc. de *vert* [v. ce mot] ; v. 1240 [d'après le *FEW,* XIV, 508 *b*], comme adj., au sens de « verdoyant » ; comme n. m., au sens actuel, v. 1363, Chauliac). Nom donné à divers acétates de cuivre utilisés en teinture à cause de leur couleur verte.

◆ **verdets** n. m. pl. (1842, Acad.). Bande de royalistes arborant la cocarde verte, couleur du comte d'Artois, qui se constituèrent après le 9 Thermidor, puis en 1815, et se livrèrent à la « terreur blanche », massacrant jacobins et protestants : *Verdets, carlistes,* [...] *toute la cohorte des blancs courut au café Lacoste* (Escholier).

verdeur [vɛrdœr] n. f. (de *verd,* forme anc. de *vert* [v. ce mot] ; XIIᵉ s., Marbode, écrit *verdur,* au sens de « couleur verte » ; écrit *verdeur,* au sens 3, v. 1265, J. de Meung ; sens 1, v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 4, début du XVᵉ s., Ch. d'Orléans ; sens 5, 1580, Montaigne ; sens 6, 1636, Monet [rare av. 1798, Acad.]). **1.** Défaut de maturité d'un fruit qui reste âpre au goût et plus ou moins acide. || **2.** État d'un vin trop jeune ou provenant de vendanges insuffisamment mûres et qui conserve une certaine acidité : *Bref, éberlué, j'ingurgitais le vin noir et véhément dans toute la verdeur de sa nouveauté* (Arnoux). || **3.** État d'un bois qui n'est pas encore sec et conserve, après sa coupe, un certain taux d'humidité provenant de sa sève. || **4.** *Fig.* Fougue, ardeur propre à la jeunesse : *Dans la verdeur de l'âge.* || **5.** *Fig.* Vigueur physique conservée chez un homme âgé : *Je ne me suis jamais si bien porté... Vos perles me font un effet du diable... Je me sens une vivacité, une verdeur* (Daudet). *À le voir* [M. Haupetit], *on ne lui donnerait pas plus de soixante-dix ans. Il est d'une verdeur magnifique* (Romains). || **6.** *Fig.* Spontanéité truculente d'un langage libre de tout contrôle, de tout apprêt, sans volonté délibérée de choquer : *Ce n'était plus cette verdeur de style, ces emportements d'éloquence qu'on lui avait connus* (Daudet). *Il* [J.-J. Rousseau] *emploie toutes sortes de tournures populaires d'une belle verdeur* (Duhamel).
• SYN. : **4** *force, juvénilité ;* **5** *énergie, jeunesse ;* **6** *âpreté, crudité, gaillardise, rusticité.*

verdi, e [vɛrdi] adj. (part. passé de *verdir ;* 1802, Chateaubriand, au sens de « rendu vert [par la végétation] » ; sens 1, av. 1902, Zola ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Se dit de vêtements hors d'âge dont la couleur passée tourne au vert : *Il porte encore son vieux manteau verdi et rapiécé.* || **2.** Se dit de choses exposées aux intempéries qui se sont, avec le temps, recouvertes d'une couche de lichen verdâtre : *Ensuite je suis venu m'asseoir sur le vieux banc de pierre, verdi, usé* (Daudet).

verdiau [vɛrdjo] n. m. (de *verd,* forme anc. de *vert* [v. ce mot] ; 1872, Littré). Nom usuel du saule pourpre.

verdict [vɛrdik *ou* vɛrdikt] n. m. (angl. *verdict,* résultat de la délibération du jury, jugement, opinion, sentiment, de l'anc. franç. *verdi[c]t,* jugement d'un jury [XIIIᵉ s., Godefroy], de *ver,* vrai [v. 980, *Passion du Christ*] — lat. *verus,* vrai, véritable, réel —, et de *di[c]t,* part. passé de *dire,* proprem. « véritablement dit » ; 1669, Chamberlayne [I, 189], au sens 1 [à propos de l'Angleterre ; à propos de la France, 1796, *le Néologiste françois*] ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1936, R. Martin du Gard). **1.** Déclaration par laquelle, après délibération, le jury d'un tribunal répond aux questions posées par la cour : *Rendre un verdict d'acquittement.* || **2.** Tout jugement rendu par une autorité : *Le juge a prononcé son verdict.* || **3.** Appréciation qui constitue un jugement de caractère définitif sur un sujet quelconque : *Le verdict de l'opinion publique. Les lettres chaleureuses envoyées par des amis et par des inconnus confirmaient le verdict de la presse* (Beauvoir).
• SYN. : **3** *sentence.*

1. verdier [vɛrdje] n. m. (de *verd,* forme anc. de *vert* [v. ce mot] ; v. 1280, Bibbesworth, écrit *verder ; verdier,* fin du XIVᵉ s., E. Deschamps). Passereau de la taille d'un moineau, commun dans toute l'Europe, au plumage verdâtre, marqué de jaune vif aux ailes et à la queue, et qui se nourrit de petites graines et de quelques insectes.

2. verdier [vɛrdje] n. m. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1200, Godefroy). *Anc.* Officier de l'administration des Eaux et Forêts dont la juridiction portait sur une verderie.

verdin [vɛrdɛ̃] n. m. (de *verd,* forme anc. de *vert* [v. ce mot] ; 1791, Valmont de Bomare). Petit passereau, à plumage brillant, en grande partie vert vif, à bec fin, assez long et courbe, et qui vit en Indo-Malaisie.

verdir [vɛrdir] v. tr. (de *verd,* forme anc. de *vert* [v. ce mot] ; 1680, Richelet, au sens de « couvrir de vert-de-gris [la tranche d'un livre] » ; sens actuel, 1690, Furetière). Rendre vert, communiquer à une personne ou à une chose une couleur verte ou verdâtre : *La lumière verdit les feuilles. Des pierres disjointes, la mousse | Verdit l'humide fondement* (Lamartine). *Une foule de lanternes vénitiennes dansent, éclairant des figures de bas en haut, verdissant des mentons et des lèvres* (Mauriac).

◆ v. intr. (sens 1-2, fin du XIIe s., Reclus de Moiliens ; sens 3, 1694, Acad. ; sens 4, 1893, Courteline). **1.** Devenir vert, prendre une teinte verte. || **2.** Se couvrir de végétation, de verdure : *Les prairies et les bois verdissent au printemps. Il neige sur le jardin, sur les buissons qui verdissaient déjà* (Green). || **3.** Se couvrir de vert-de-gris : *Le cuivre verdit rapidement.* || **4.** Pâlir extrêmement sous l'effet d'une émotion violente ou d'un malaise : *Verdir de peur. Je lui ai mis le certificat sous le nez, rien que pour voir cette laide figure verdir de honte et de lâcheté* (Duhamel). *Tout à coup, elle verdit, se pencha par la portière* (Sartre).

verdissage [vɛrdisaʒ] n. m. (de *verdir ;* 25 mars 1877, *Journ. officiel,* p. 2378). Action de donner une teinte verte.

verdissant, e [vɛrdisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *verdir ;* milieu du XVIe s., Ronsard, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Qui se couvre de végétation naissante, de verdure : *Antoine regardait avec ravissement de chaque côté du chemin les champs hersés, déjà verdissants* (Martin du Gard). || **2.** Qui prend, avec le temps, les intempéries, du fait de sa vétusté, une teinte verte ou verdâtre : *Une vieille étoffe noire, aujourd'hui verdissante. Une ancienne borne sans emploi, verdissante* (Chérau).

verdissement [vɛrdismɑ̃] n. m. (de *verdir ;* 1859, V. Hugo, aux sens 1-2 ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** État, aspect de ce qui verdit : *Ce verdissement du printemps universel* (Hugo). || **2.** Formation de la chlorophylle dans les tissus d'une plante qui donne aux organes végétaux leur teinte verte : *Des verdissements de feuilles monstrueuses* (Hugo). || **3.** Chez les huîtres de Marennes, invasion des tissus du mollusque par la diatomée *navicula,* qui lui communique une teinte verte.

verdoiement [vɛrdwamɑ̃] n. m. (de *verdoyer ;* 1879, Huysmans, au sens 2 ; sens 1, 1923, Larousse). **1.** Action de verdoyer, de se couvrir de végétation, de verdure : *Le verdoiement des prairies.* || **2.** Teinte verte prise par les végétaux chlorophylliens : *Ces verdoiements d'arbres et ces blancheurs de tombes, qui, l'été, lui avaient d'abord plu [...] lui jetèrent bientôt dans l'âme un incurable spleen* (Huysmans).

verdoyant, e [vɛrdwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *verdoyer ;* XIIe s., *Roncevaux,* écrit *verdoiant ; verdoyant,* XIIIe s., Coussemaker, p. 201). Qui verdoie, qui s'étale sous les yeux en une étendue, une masse verte : *Et jetant devant eux* [les bœufs] *en verdoyants morceaux | Les feuilles que leurs mains émondent des rameaux* (Lamartine). *Une petite ville qui, naguère encore, respirait paisiblement au milieu des prairies verdoyantes, entre l'Oise et les forêts* (Duhamel).

verdoyer [vɛrdwaje] v. intr. (de *verd,* forme anc. de *vert* [v. ce mot] ; XIIe s., *Roncevaux,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1831, V. Hugo). [Conj. **6 b.**] **1.** Commencer à devenir vert, en parlant des végétaux, à se couvrir de verdure, en parlant d'une étendue : *Les bois verdoient plus tard que les prairies. J'ai souvenir d'un espace découvert où commençaient de verdoyer toutes sortes de petites plantes souffreteuses et même des arbustes* (Duhamel). || **2.** Apparaître à la vue comme une étendue ou une masse où domine le vert ; donner à l'œil la sensation de vert : *Je vis se dérouler sous moi le paysage, | Le jardin verdoyer sous les murs du village* (Lamartine). *Elle est bordée d'hôtels moroses [...] de murailles et de jardins où verdoient des bouquets d'arbres* (Duhamel). || **3.** *Fig.* Être en plein épanouissement : *Ce n'est pas une raison pour que l'art [...] ne continue pas de verdoyer et de florir* (Hugo).

● SYN. : **3** *s'épanouir, fleurir, prospérer.*

verdunisation [vɛrdynizasjɔ̃] n. f. (de *verduniser ;* 1933, Larousse). Procédé de purification de l'eau par addition de chlore à très faible dose.

verduniser [vɛrdynize] v. tr. (du n. de *Verdun* [chef-lieu d'arrond. de la Meuse], le procédé de la verdunisation ayant été mis au point en 1916, pendant la bataille de Verdun ; 1928, *Comptes rendus... de l'Académie des sciences,* p. 1006). Traiter une eau par verdunisation pour la purifier.

verdure [vɛrdyr] n. f. (de *verd,* forme anc. de *vert* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., Châtelain de Coucy, aux sens 1-2 [*théâtre de verdure,* 1923, Larousse ; *cabinet de verdure,* 1690, Furetière — *salle...,* 1876, Larousse] ; sens 3, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [pour des plantes... que l'on consommait... avec une sauce relevée, 1851, Nerval] ; sens 4, 1464, d'après le *FEW,* XIV, 509 *b* [*tapisserie de verdure ; une verdure,* 1574, d'après le *FEW,* XIV, 509 *b*]). **1.** Couleur verte de la végétation chlorophyllienne : *La tendre verdure des prairies au printemps. Un arbuste épineux, à la pâle verdure* (Lamartine). || **2.** Ensemble des organes végétatifs de couleur verte que développent une plante, un arbuste, un arbre, etc. ; ensemble des herbes, des plantes, du feuillage qui constituent la végétation d'un lieu : *Là, deux ruisseaux cachés sous des ponts de verdure | Tracent en serpentant les contours du vallon* (Lamartine). *Ces braves gens illustres de l'Antiquité, qui aimaient la société des jeunes, et qui promenaient avec eux leur solide conversation sous de riches verdures, au bord des fleuves* (Baudelaire). *Toute la journée je la passais dans ma chambre qui donnait sur les belles verdures du parc* (Proust). *Les verdures du jardin embaumaient la nuit d'été* (Duhamel). || *Théâtre de verdure,* théâtre installé en plein air, dans un décor d'arbres, de plantes et de gazon. || *Salle, cabinet de verdure,* réduit formé de branches entrelacées, de plantes grimpantes. || **3.** Plantes potagères de couleur verte (légumes verts, salade) que l'on consomme crues ou cuites : *Ces épinards feront un bon plat de verdure. La verdure est un mets rafraîchissant.* || Nom donné aux plantes potagères que l'on consommait crues avec une sauce relevée : *Il apporta encore plusieurs verdures sur de petites assiettes* (Nerval). || **4.** *Une tapisserie de verdure* ou *à verdure,* et, elliptiq, *une verdure,* tapisserie où dominent les divers tons de vert des arbres, du gazon, des feuillages et autres motifs : *Un appartement tapissé en verdures de Flandre* (Gautier).

● SYN. : **2** *feuillage, frondaison.*

verduresse [vɛrdyrɛs] n. f. (de *verdure ;* 1821, Desgranges). *Pop.* et *vx.* Cri par lequel les marchandes des quatre-saisons annonçaient leur marchandise : *À la tendresse ! À la verduresse !*

verdurier, ère [vɛrdyrje, -ɛr] n. (de *verdure ;* 1596, Hulsius [comme n. f. ; comme n. m., 1617, Crespin]). Marchand, marchande qui vendaient de la salade et des plantes potagères : *Une grand-mère verdurière sur le carreau des halles* (Margueritte). *Une puissante voix féminine, dans la rue, modula l'appel des verdurières* (Colette).

◆ **verdurier** n. m. (1553, Godefroy). *Autref.* Fournisseur d'une maison royale en salades, légumes verts et beurre.

vérécondie [verekɔ̃di] n. f. (lat. *verecundia,* même sens [v. VERGOGNE] ; 1580, *Ancien Théâtre françois*). Retenue, réserve, discrétion dans les propos, les actes, les manières. (Rare.)

● REM. On trouve aussi la graphie VÉRÉCUNDIE (1902, Tailhade, p. 179) : *À cette objurgation, il adapta maints propos encore de douceur et de vérécundie qui s'harmonisaient on ne peut mieux à sa beauté* (Tailhade).

vérécondieux, euse [verekɔ̃djø, -øz] adj. (de *vérécondie* [v. l'art. suiv.] ; fin du XVe s., Molinet). *Littér.* Qui fait preuve, dans ses paroles, son comportement, de réserve, de discrétion : *Révérencieux et*

vérécondieux, il s'appliquait à rendre de bons offices à l'évêque (France).

• REM. On trouve aussi la graphie VÉRÉCUNDIEUX, EUSE (1902, Tailhade, p. 47) : *Giton, gamin des plus vérécundieux, n'oserait devant tous effectuer l'expérience* (Tailhade).

véreux, euse [verø, -øz] adj. (de *ver* ; v. 1354, *Modus*, écrit *verreux* [*véreux*, 1549, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1559, Amyot). **1.** Se dit des fruits, des légumes qui sont gâtés par les vers qui se nourrissent de leur pulpe : *Les poireaux sont véreux, il va falloir les traiter. Tu n'auras jamais grand-chose ici, tu sais, sauf des pommes véreuses, grosses comme des noix* (H. Bazin). || **2.** *Fig.* Se dit d'une chose suspecte moralement, entachée par une malhonnêteté cachée : *Une affaire véreuse.* || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne foncièrement malhonnête, qui est capable de n'importe quelle compromission par intérêt : *Un avocat véreux. Il est triste de penser que les Bontemps sont des gens véreux qui se servent de leur nièce pour m'extorquer de l'argent* (Proust).

• SYN. : **2** *douteux, louche ;* **3** *corrompu, indélicat, pourri.* — CONTR. : **2** *net, sain ;* **3** *honnête, incorruptible, probe.*

verge [vɛrʒ] n. f. (lat. *virga*, petite branche mince, baguette, rejeton, verge pour battre, bande colorée, et, au plur. *virgae*, « verges en faisceaux des licteurs » ; 1080, *Chanson de Roland*, au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1155, Wace ; sens I, 3, XIII^e s., La Curne ; sens I, 4, v. 1290, *Livre Roisin* [*pouvoir de la verge*, 1611, Cotgrave ; *tenir un héritage par la verge*, v. 1475, d'après Laurière, 1704] ; sens I, 5, 1636, Monet [à Rome, 1964, Larousse] ; sens II, 1, 1680, Richelet ; sens II, 2, 1933, Larousse ; sens II, 3, 1765, *Encyclopédie ;* sens II, 4, 1340, Havard ; sens II, 5, 1694, Th. Corneille ; sens II, 6, début du XV^e s., A. Chartier ; sens II, 7, 1828, Mozin ; sens II, 8, v. 1240, Godefroy [au Canada, début du XX^e s.] ; sens II, 9, 1596, Hulsius ; sens III, 1549, Fousch, 138 [d'abord *verge pelée*, XIII^e s., *Roman de Renart*]).

I. 1. Baguette de bois longue et flexible, ou longue et mince tige de métal : *Verge de noisetier, d'osier. La baguette du sourcier est faite de deux verges de coudrier réunies à une extrémité de manière à former un V.* || **2.** Baguette avec laquelle on frappe, on inflige un châtiment (vieilli) : *La verge du maître d'école. Le sage a toujours recommandé aux parents de tenir la verge assidûment levée sur les enfants* (Fénelon). || **3.** *Fig.* et *vx.* Autorité sévère qui s'impose à quelqu'un : *La verge de la censure publique qui m'a toujours paru infiniment respectable, même placée dans des mains ennemies* (Mirabeau). || **4.** *Anc.* Baguette portée par les huissiers, les sergents en tant que symbole de leur autorité : *Huissier à verge.* || *Pouvoir de la verge*, étendue de territoire sur lequel un sergent pouvait exploiter. || *Tenir un héritage par la verge*, recevoir du seigneur une verge comme emblème d'une acquisition. || **5.** Grande baguette que le bedeau tient à la main et qu'il frappe sur le sol pour régler les cérémonies à l'église. || Baguette flexible que portent ou portaient, à Rome, les pénitenciers.

II. 1. Chacune des baguettes de bois que les tisserands passent entre les fils de la chaîne pour former une croisure derrière les lames. || **2.** Petite baguette de métal, de verre, de bois, etc., que l'on peut faire vibrer soit longitudinalement, soit transversalement, et dont on étudie, en acoustique, les vibrations et les lois en vue de leur application à des instruments de musique (diapason, xylophone, anches). || **3.** Axe portant le balancier d'une horloge. || **4.** Baguette de fer sur laquelle on maintient les panneaux d'un vitrail. || **5.** *Verge de girouette*, tige formant l'axe sur lequel pivote une girouette. || **6.** Partie droite d'une ancre, dans le sens de sa hauteur, qui réunit l'organeau au point de jonction des pattes et qui est traversée par le jas. || **7.** Long manche du fléau qui servait à battre les céréales. || **8.** Ancienne mesure agraire valant le quart d'un arpent ; au Canada, unité de mesure de longueur valant 3 pieds ou 36 pouces : *Elle s'en allait dans le clos des vaches, à trois cents verges de la maison* (Hémon). || **9.** *Verge d'or*, herbe ornementale vivace, aux fleurs jaunes, de la famille des composacées, à floraison tardive.

III. Organe érectile de la copulation, chez l'homme et les mammifères supérieurs. (Syn. PÉNIS.)

◆ **verges** n. f. pl. (sens 1, v. 1170, *Livre des Rois* [« le faisceau... que portaient les licteurs... », 1690, Furetière ; ... *donner des verges pour se faire fouetter*, 1872, Littré — d'abord ... *pour être fouetté*, 1580, Montaigne] ; sens 2, v. 1460, G. Chastellain). **1.** Poignée de baguettes flexibles utilisées comme instrument de correction pour infliger un châtiment corporel : *Donner les verges à quelqu'un. Les chairs gonflaient* [...], *mouchetées comme de coups d'aiguilles par les pointes des verges qui, brisées sous la peau, la lardaient encore, çà et là, d'échardes* (Huysmans). || *Spécialem.* Faisceau de baguettes liées d'une courroie de cuir, que portaient les licteurs dans leurs fonctions. || Fig. *Apporter* ou *donner des verges pour se faire fouetter*, fournir à autrui des armes contre soi-même. || **2.** *Class.* et *fig.* Instrument de la vengeance divine ; châtiment infligé par Dieu : *Dieu dit lui-même de ces gens-là* [les conquérants] *qu'il les envoie en sa colère, et qu'ils sont les verges de sa fureur* (Guez de Balzac).

vergé, e [vɛrʒe] adj. (lat. *virgatus*, tressé avec des baguettes, rayé [en parlant d'une étoffe ou d'une peau], de *virga* [v. l'art. précéd.] ; début du XII^e s., Bartsch, écrit *vergiet*, au sens de « orné et renforcé par des bandes » [en parlant d'un heaume] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *vergié*, au sens de « rayé » ; sens 1, 1244, Fagniez, écrit *vergié* [*vergé*, XVI^e s.] ; sens 2, 1845, Bescherelle [substantiv., 1884, Huysmans]). **1.** Se dit d'une étoffe présentant quelques fils plus grossiers que les autres ou d'une teinte un peu plus pâle ou un peu plus vive. || **2.** *Papier vergé*, et, substantiv., *vergé* n. m., papier dont le filigrane est marqué de vergeures.

vergence [vɛrʒɑ̃s] n. f. (de [*con*]*vergence*/[*di*]*vergence ;* 1953 [d'après Robert, 1967], puis 1964, Larousse). Inverse de la distance focale d'un système optique centré.

vergeoise [vɛrʒwaz] n. f. (de *verge ;* 1762, *Encyclopédie* [planches, I, I, 16). Sucre de qualité inférieure obtenu par une refonte de déchets du raffinage.

verger [vɛrʒe] n. m. (lat. *viridiarium*, même sens, de *viridis*, vert [v. VERT] ; 1080, *Chanson de Roland*). Terrain planté d'arbres fruitiers.

vergerette [vɛrʒərɛt] n. f. (dimin. de *verge ;* 1872, Littré [*vergerolle*, même sens, 1812, Boiste]). L'un des noms usuels de l'*érigéron.*

vergeté, e [vɛrʒəte] adj. (de *verge* et/ou de *vergette ;* 1678, La Fontaine, au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet [écrit *vergetté ; vergeté*, 1762, Acad.]). **1.** Se dit d'un épiderme marqué de fines raies, allant du rose au violet, semblables à des traces de coups de verge : *Des ladies* [...], *beautés à leur automne, vergetées des couleurs de la couperose* (Gautier). || **2.** Se dit de l'écu partagé en vergettes.

• SYN. : **1** *vermicellé, vermiculé.*

vergeter [vɛrʒəte] v. tr. (de *verge* et/ou de *vergette ;* 1555 [d'après le *FEW*, XIV, 493 *a*], écrit *vergecter*, au sens de « pousser » [en parlant de sarments] ; écrit *vergetter*, au sens 1, 1660, Oudin [*vergeter*, 1762, Acad.] ; sens 2, 1693, Montchesnay [écrit *vergeter*]). [Conj. **4 a.**] **1.** *Vx.* Brosser, épousseter avec une vergette : *La servante en train de vergeter une descente de lit* (J.-J. Brousson). || **2.** Passer par les verges, fouetter avec des verges.

vergetier, ère [vɛrʒətje, -ɛr] n. (de *vergette ;* 1659, d'après Savary des Bruslons, 1723). *Anc.* Artisan qui fabriquait et vendait des vergettes et diverses espèces de brosses. (On dit auj. BROSSIER.)

1. vergette [vɛrʒɛt] n. f. (dimin. de *verge ;* v. 1165 [d'après le *FEW*, XIV, 492 *b*], écrit *vergete* [*vergette*, av. 1453, Monstrelet], au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1783, Buffon ; sens 4, 1690, Furetière ; sens 5, v. 1398, *le Ménagier de Paris* [écrit *vergette*]). **1.** Petite verge. || **2.** Tige de bois

longue et mince qui, dans les orgues mécaniques, transmet aux soupapes du sommier le mouvement des touches. || **3.** Défaut d'une pierre précieuse consistant en une veine formant tache. || **4.** En héraldique, pal diminué d'épaisseur. || **5.** *Vx.* Petite brosse faite de soies de sanglier et servant à dépoussiérer les vêtements, les étoffes.

2. vergette [vɛrʒɛt] n. f. (déverbal de *vergeter ;* 1893, *Dict. général*). Fine marque sur la peau, qui ressemble à une trace laissée par un coup de verge.

vergeture [vɛrʒətyr] n. f. (de *verget[é]* ; 1767, *Journ. de médecine* [XXVII, 528], au sens 2 ; sens 1, 1872, Littré). **1.** Fine raie rougeâtre laissée sur la peau par des coups de verges ou de fouet. || **2.** Atrophie cutanée se présentant sous la forme d'une fine raie rouge, violacée, puis nacrée, d'aspect cicatriciel, que présente un épiderme qui a été soumis à une trop forte distension, comme l'abdomen des femmes enceintes (s'emploie surtout au plur.).

vergeur [vɛrʒoer] adj. et n. m. (de *verg[é]* ; 1964, Larousse). Se dit d'un feutre spécial dont les fils de chaîne, en relief, marquent la surface de certains papiers.

vergeure [vɛrʒyr] n. f. (de *verge* et/ou de *vergé ;* 1549, Maignan [236], au sens de « vergeture sur la peau » ; sens 1-2, 1680, Richelet ; sens 3, 1829, Boiste [écrit *verjure ; vergeure,* 1872, Littré]). **1.** Chacun des fils de laiton très serrés et parallèles dont l'ensemble constitue une sorte de toile métallique destinée à retenir la pâte, dans la fabrication du papier à la main. || **2.** Chacune des lignes claires que le papier fabriqué à la main présente aux emplacements occupés par les fils de laiton pendant la fabrication : *Feuilles faites à la main, dont chacune est unique, tenant, avec ses vergeures et ses barbes, d'un amalgame de fibres végétales, tel que de feuilles de papyrus* (Pourrat). || **3.** Inégalité dans la grosseur, la couleur des fils d'une étoffe.

verglaçant, e [vɛrglasɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *verglacer ;* 1606, Nicot, écrit *verglassant ; verglaçant,* 1970, Robert [le mot ne semble pas être attesté entre 1660, Oudin, et 1970]). Qui produit du verglas : *Une pluie verglaçante.*

verglacé, e [vɛrglase] adj. (part. passé de *verglacer ;* 1613, Voultier). Couvert de verglas : *C'est tout enneigé et verglacé au-dessus de trois mille quatre* (Frison-Roche).

verglacer [vɛrglase] v. impers. (de *verglas* [v. l'art. suiv.] ; v. 1193, Hélinant, écrit *verreglacier,* comme v. intr., au sens de « tomber par l'effet du verglas » ; comme v. impers., au sens actuel, XIVe s., Du Cange, écrit *verglacier* [*verglacer,* XVIe s.]). [Conj. **1 a.**] Faire du verglas.

verglas [vɛrgla] n. m. (de *verre* et de *glas,* anc. var. masc. de *glace* [attestée seulement au XIVe s., d'après le *FEW,* IV, 139 *a*], proprem. « glace qui ressemble à du verre » ; v. 1193, Hélinant, écrit *verreglaz* [*verglas,* XVe s., Bloch-Wartburg], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Couche de glace mince et transparente qui se forme sur le sol ou sur les objets dont la température est inférieure à zéro et qui est due à la congélation de l'eau, du brouillard : *Rochers couverts de verglas. Rouler prudemment à cause du verglas. Le verglas gluait sur les prises et le rocher semblait enduit de verre bleu* (Frison-Roche). || **2.** Couche rugueuse et glissante par endroits, qui se forme sur la neige au sol, lorsque celle-ci, après avoir commencé à fondre, se congèle de nouveau.

1. vergne n. m. V. VERNE.

2. vergne [vɛrɲ] n. m. (déverbal de *vergner,* « soutenir [l'encaissement d'une rivière] avec des pieux ou des branches » [1824, Daviel], dér. de *vergne* 1 ; 1877, Littré). Digue de rivière, faite de pieux et de fascines.

vergobret [vɛrgɔbrɛ] n. m. (lat. *vergobretus,* même sens, mot d'origine gauloise ; 1573, Du Puys). Sorte de dictateur annuel des Éduens et de quelques autres peuples de la Gaule, élu par les druides, et qui, seul, pouvait prononcer une peine de mort.

vergogne [vɛrgɔɲ] n. f. (lat. *verecundia,* pudeur, discrétion, respect, honte, timidité, de *verecundus,* réservé, discret, modeste, dér. de *verñri,* révérer, respecter, craindre ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *vergoigne* [*vergogne,* v. 1360, Froissart], au sens 1 ; sens 2, 1588, Montaigne). **1.** *Class.* et *littér.* Sentiment de honte : *Il y a de la vergogne à ne pouvoir rendre autant qu'on a reçu* (Malherbe). *N'avez-vous point vergogne de votre conduite ?* (Claudel). *Cette dame avait raison, je devais être ridicule. Je le sentais et j'en avais grande vergogne* (Duhamel). || **2.** *Sans vergogne,* sans pudeur ou sans scrupule, et sans aucune retenue : *Cette femme serait une catin sans vergogne* (Gautier). *Je me serais, sans vergogne, attribué le mérite de la première découverte faite par Jousselin ou par Studler dans mes laboratoires* (Martin du Gard).

vergogneux, euse [vɛrgɔɲø, -øz] adj. (de *vergogne* [v. l'art. précéd.] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *vergoignos ;* XIIIe s., *Assises de Jérusalem,* écrit *vergongneux ; vergogneux,* v. 1360, Froissart). *Vx* ou *littér.* Qui éprouve un sentiment de honte ou est naturellement porté à avoir honte, à être confus par excès de timidité : *J'étais né sauvage et vergogneux* (Chateaubriand). *Les hameaux pauvres et vergogneux* (Apollinaire).

1. vergue [vɛrg] n. f. (var. normannopicarde de *verge,* même sens [v. 1165, Marie de France], emploi spécialisé de *verge* [v. cet art.] ; XIIe s., *Roncevaux* [*grand-vergue,* 1904, Larousse — d'abord *grande vergue,* 1680, Richelet]). Espar, généralement cylindrique, mais effilé à ses extrémités, disposé horizontalement à diverses hauteurs d'un mât, pour soutenir et orienter la voile qui y est enverguée : *Vergue de misaine.* || *Grand-vergue,* celle qui porte la grand-voile.

2. vergue [vɛrg] n. f. (var. normannopicarde [avec spécialisation de sens] de *verge* [v. ce mot] ; 11 juin 1873, *Journ. officiel,* p. 3291). Branche à fruit d'une vigne.

véridicité [veridisite] n. f. (dér. savant de *véridique ;* 1741, Desfontaines [XXVII, 191], au sens 2 ; sens 1, 1762, Acad.). **1.** *Littér.* Caractère, qualité d'une personne qui a pour souci de dire la vérité ou qui croit la dire : *Vous ne semblez pas convaincu de la véridicité de Maurice* (J. Crépet). || **2.** Caractère de ce qui restitue exactement, fidèlement la réalité : *La véridicité de son témoignage ne fait aucun doute. La véridicité d'un document, d'un témoignage, d'une description. La véridicité de la mémoire.*

● SYN. : **1** *sincérité, véracité ;* **2** *authenticité, fidélité, vérité.*

véridique [veridik] adj. (lat. *veridicus,* qui dit la vérité, confirmé par les faits, de *verus,* vrai, véritable, réel, et de *dicere,* dire ; 1456, Isambert [IX, 320], aux sens 1-2 ; sens 3, av. 1525, J. Lemaire de Belges ; sens 4, av. 1869, Sainte-Beuve). **1.** Se dit d'une personne qui exprime ou qui rapporte avec exactitude ce qu'elle croit être la vérité : *Témoin véridique. Mais ce que je comprenais, c'est que Legrandin n'était pas tout à fait véridique quand il disait n'aimer que les églises, le clair de lune et la jeunesse* (Proust). *Il parlait avec circonspection, s'efforçant d'être véridique sans trop l'inquiéter* (Martin du Gard). || **2.** Se dit d'une personne qui a pour souci constant de dire la vérité, de ne pas la déformer consciemment ou inconsciemment : *Un historien véridique. Sincère et véridique, je manque d'ouverture de cœur ; mon âme tend incessamment à se fermer* (Chateaubriand). || **3.** Se dit d'assertions, d'écrits, de propos jugés conformes à la vérité, au réel : *Ah ! parole trop vraie ! dure et véridique parole !* (Claudel). *Jules Vallès, Alphonse Daudet nous ont laissé des livres véridiques et terribles sur ces misères cultivées* (Valéry). || **4.** Se dit d'une faculté qui conserve exactement ce qu'elle enregistre et le restitue fidèlement : *Une mémoire véridique.*

● SYN. : **1** *sincère ;* **2** *consciencieux, scrupuleux, vrai ;* **3** *authentique, fidèle.* — CONTR. : **1** *menteur, trompeur ;* **2** *perfide, tendancieux ;* **3** *fallacieux, faux, inexact, mensonger.*

véridiquement [veridikmɑ̃] adv. (de *véridique ;* 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers). De manière véridique ; avec le souci de dire la vérité : *Des propos véridiquement rapportés.*

vérifiabilité [verifjabilite] n. f. (dér. savant de *vérifiable ;* 1953, Larousse [*vérificabilité,* même sens, mars 1912, *Larousse mensuel.* II, 367]). Aptitude à être vérifié : *Selon les logiciens de l'école de Vienne, le sens d'une proposition dépend de sa vérifiabilité.*

vérifiable [verifjabl] adj. (de *vérifier ;* XIV[e] s., A. Thierry [IV, 783], écrit *verefiable,* au sens de « qui sert à ratifier » [en parlant d'un sceau], puis 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, écrit *vérifiable,* au sens actuel). Qui peut être vérifié : *Dans l'état actuel de nos connaissances, cette hypothèse n'est pas vérifiable.*

vérificateur, trice [verifikatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *vérifier ;* 1631, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens actuel, 1666, d'après Richelet, 1706). Qui a pour charge ou pour objet de vérifier, de contrôler : *Vérificateur des poids et mesures. Vérificateur de projets de travaux. Prendre des mesures vérificatrices.*

● SYN. : *contrôleur.*

◆ **vérificateur** n. m. (1888, Larousse). Instrument permettant l'exécution des contrôles.

◆ **vérificatrice** n. f. (1964, Larousse). Machine à cartes perforées, utilisée pour contrôler l'exactitude du travail de la perforatrice.

vérificatif, ive [verifikatif, -iv] adj. (dér. savant de *vérifier ;* 1608, Du Sin). Qui a pour objet de vérifier, de contrôler : *Une enquête vérificative.*

vérification [verifikasjɔ̃] n. f. (de *vérifier ;* 1388, Douët d'Arcq, *Charles VI* [II, 174], écrit *verificacion,* au sens de « enregistrement par le parlement ou par une cour » ; écrit *vérification,* au sens 1, 1587, F. de La Noue [pour des écritures, 1690, Furetière ; *vérification des créances,* 1936, Capitant ; *vérification des pouvoirs,* 1789, G. de Mirabeau] ; sens 2-3, 1876, Larousse ; sens 4, 1866, Taine ; sens 5, 1964, Larousse ; sens 6, 1872, Littré [« service public... », 1936, Capitant] ; sens 7, 1921, J. Romains). **1.** Action de vérifier ; opération par laquelle on contrôle la véracité d'une chose en la confrontant avec ce qui peut établir son exactitude : *La vérification d'un témoignage, d'un alibi. La vérification d'une rumeur. Vérification d'une citation en se reportant au texte.* ‖ *Vérification d'écritures,* examen fait en justice d'un acte sous seing privé, pour établir si l'écriture ou la signature est bien celle de la personne à laquelle on l'attribue. ‖ *Vérification des créances,* procédure légale par laquelle, sur la proposition du syndic, le juge commissaire détermine le droit de chacun des créanciers sur les biens du débiteur en faillite. ‖ *Vérification des pouvoirs,* procédure qui consiste à contrôler l'existence et la validité des pouvoirs des membres d'une assemblée délibérante avant que s'ouvre celle-ci ; procédure selon laquelle, en France, le Conseil constitutionnel constate si les membres des assemblées parlementaires ont été validement élus. ‖ **2.** En imprimerie, syn. de RÉVISION. ‖ **3.** Opération par laquelle on établit l'exactitude numérique d'un chiffre, d'une opération, ou rectification que l'on apporte pour les rendre exacts : *Vérification d'un compte, d'une comptabilité. Vérification d'un calcul, d'une opération.* ‖ **4.** Expérience ou observation qui, dans les sciences, confirme une loi énoncée par induction : *Vérification d'une hypothèse.* ‖ **5.** Opération ayant pour objet d'éliminer les pièces dont les dimensions ou les caractéristiques ne répondent pas aux normes établies. (On dit plutôt CONTRÔLE.) ‖ **6.** *Vérification des poids et mesures,* contrôle assurant l'uniformité des poids et des mesures à la fabrication et au cours de visites périodiques ou inopinées chez les personnes utilisant par profession des séries de poids et de mesures ; *par extens.,* le service public dont l'objet est d'assurer l'observation des prescriptions légales concernant l'uniformité des poids et des mesures. ‖ **7.** Le fait d'être vérifié, de s'avérer exact : *Vérification par les événements d'une prévision économique.*

● SYN. : **1** *contrôle, examen, expertise, récolation ;* **7** *confirmation.*

vérificatrice n. f. V. VÉRIFICATEUR, TRICE.

vérifier [verifje] v. tr. (bas lat. *verificare,* présenter comme vrai, du lat. class. *verus,* vrai, véritable, réel, et *facere,* faire ; v. 1296, Ch. V. Langlois [167], au sens de « homologuer, enregistrer » ; sens 1, 1680, Richelet [*vérifier si,* 1835, Balzac] ; sens 2, 1549, R. Estienne ; sens 3-4, 1690, Furetière ; sens 5, 1872, Littré ; sens 6, 1938, J. Romains ; sens 7, 1402, d'après le *FEW,* XIV, 287 *a* [pour ce qui a été énoncé par induction, 1690, Furetière] ; sens 8, 1580, Montaigne ; sens 9, 1964, Larousse [pour les deux loc.]). **1.** Examiner si une chose est conforme à la vérité, à la réalité, en la confrontant avec ce qui peut établir son exactitude : *Vérifier les dires d'un témoin. Vérifier une rumeur. Vérifier une déclaration fiscale. Vérifier une citation. Qu'est-ce que la Foi ? Celle de notre auteur est connaissance, elle part du réel, elle est fondée, elle peut être justifiée et vérifiée* (Mauriac). ‖ *Vérifier si,* procéder à un contrôle, à une expérience, de façon à s'assurer que : *Après avoir vérifié si tous les renvois étaient paraphés* (Balzac). *Il lui fallait un public pour vérifier au plus vite si ça « prenait »* [des chansons] (Triolet). ‖ **2.** Contrôler la valeur logique d'une démarche de l'esprit, sa conformité aux lois qui la régissent, sa cohérence interne : *Vérifier une proposition, un raisonnement, un jugement.* ‖ **3.** Contrôler l'exactitude numérique de quelque chose : *Vérifier une opération, un calcul, un compte.* ‖ **4.** Rechercher l'existence de ce qui confère à quelque chose un caractère de vérité, de réalité : *Vérifier l'exactitude des faits. Vérifier la présence d'albumine dans les urines. Vérifier la conformité des modèles de série au prototype original.* ‖ **5.** Examiner une chose pour s'assurer qu'elle est bien telle qu'elle doit être matériellement, et *spécialem.* qu'un dispositif, un instrument de mesure sont bien conformes à la norme fixée : *Vérifier une graduation. Vérifier un poids, une mesure. Vérifier une balance. Vérifier le titre d'une solution. Vérifier l'état d'un joint, d'une soudure. Je suis contente d'être si bien gardée. J'ai vérifié toutes les sorties. Il n'y a pas moyen d'échapper quand je le voudrais* (Claudel). ‖ **6.** S'assurer par un examen minutieux qu'un appareil, un mécanisme est en bon état de marche : *Vérifier un moteur, une installation de chauffage central.* ‖ **7.** Faire la preuve qu'une chose est vraie, la tenir ou la faire tenir pour vraie quelle que soit la méthode qui a été employée pour établir la véracité de la chose : *Puis en venant vérifier que j'avais tout rangé, je me suis retourné... il y avait un bec Bunsen en veilleuse* (Aragon). ‖ *Spécialem.* Démontrer par l'observation scientifique l'exactitude, la justesse de ce qui a été énoncé par induction : *Vérifier par l'expérience une hypothèse. C'est une idée fausse qu'il est plus commode d'avancer que de vérifier. Je ne puis pas vérifier rigoureusement la loi de la chute des corps dans le vide* (Cresson). ‖ **8.** Avec un nom de chose pour sujet, constituer la preuve, la justification de ce qui a été avancé et en établir ainsi la justesse : *Les observations ont vérifié vos conjectures. L'expérience a vérifié l'hypothèse. Les événements ont vérifié nos prévisions.* ‖ **9.** *Vérifier une équation* et, plus généralement, *une condition,* faire de cette équation, de cette condition, une équation juste, une condition juste : *Valeurs de x qui vérifient une équation.*

● SYN. : **1** *contrôler ;* **2** *analyser ;* **6** *essayer, tester ;* **7** *expérimenter, prouver ;* **8** *confirmer.*

◆ **se vérifier** v. pr. (1679, Bossuet). S'avérer exact : *Vos prévisions se sont vérifiées.*

vérifieur, euse [verifjœr, -øz] n. (de *vérifier* [v. l'art. précéd.] ; 1487, Garbin, au sens de « celui qui enregistre, qui homologue » ; sens actuel [sous l'influence de *vérificatrice*], 1964, Larousse). Personne chargée du fonctionnement d'une vérificatrice.

vérin [verɛ̃] n. m. (forme masc. issue du n. f. lat. *veruīna,* sorte de javeline longue, dard, petite pique, dér. de *veru,* broche, dard, petite pique ; 1389, *R. Li. R.* [X, 143], au sens de « sorte de vis en bois » ; sens actuel, 1463, Godefroy [écrit *verrin ; vérin,* XVI[e] s.]). Appareil de levage qui permet de soulever ou d'abaisser, sur une faible course, de lourds fardeaux : *Vérin hydraulique.*

1. vérine ou **verrine** [verin] n. f. (de *vérin ;* 1803, Boiste, écrit *verrine,* au sens de « sorte de vis en bois » ; écrit *vérine* et

verrine, au sens actuel, 1904, Larousse). Filin terminé par un croc pour haler les chaînes des navires.

2. vérine [verin] n. f. (abrév. de la loc. *petun de Verine,* même sens [1654, P. Boyer du Petit Puy, p. 347], *tabac de Verine* [1658, C. de Rochefort, p. 309], de *Varinas,* n. d'une ville du Venezuela réputée pour son tabac ; 1872, Littré). *Vx.* Tabac en cordes.

3. vérine n. f. V. VERRINE 2 (AU SENS 3).

vérisme [verism] n. m. (ital. *verismo,* même sens, de *vero,* vrai, lat. *verus,* même sens ; 1888, Larousse [XVII, p. 1447 *a*]). Nom donné en Italie à l'école littéraire et musicale qui, à l'instar de l'école naturaliste française, revendique le droit d'exprimer la vérité intégrale avec ses laideurs et ses vulgarités et s'attache à mettre en scène la vie des classes défavorisées : *Vérisme, naturalisme, n'était-ce pas toujours le même fumier ?* (Daudet).

vériste [verist] adj. (ital. *verista,* adepte du vérisme, de *verismo* [v. l'art. précéd.] ; av. 1897, A. Daudet). Qui est propre au vérisme : *Le théâtre vériste. L'art de dialoguer à la façon vériste, en ajoutant bout à bout des bribes de conversation notées sur le calepin, en tramway* (Crémieux).

◆ adj. et n. (1888, Larousse [XVII, p. 1447 *a*]). Adepte du vérisme : *Un romancier vériste. Les véristes sont souvent des romanciers régionalistes.*

véritable [veritabl] adj. (de *vérit[é]* ; v. 1188, Aimon de Varennes, au sens 2 ; sens 1, v. 1190, *Sermons de saint Bernard* [écrit *veritavle ; véritable,* fin du XIV^e s., Chr. de Pisan] ; sens 3 et 6-7, début du XV^e s., A. Chartier ; sens 4, v. 1671, Fléchier [pour la personne elle-même, 1668, Molière] ; sens 5, 1694, Boileau ; sens 8, 1832, Balzac). **1.** *Class.* Qui a souci de dire la vérité ; qui s'efforce d'être franc : *Varicarville* [...] *a été, à mon sens, le gentilhomme de son siècle le plus véritable* (Retz). *J'essaye d'être toujours véritable* (Pascal). || **2.** *Class.* Se dit d'énonciations, de propositions qui méritent l'adhésion entière de l'esprit pour leur conformité avec la vérité : *Il y a peu d'histoires, de relations tout à fait véritables* (Furetière, 1690). *Parce qu'il y a des religions fausses, s'ensuit-il qu'il n'y en ait pas une de véritable ?* (Bossuet). || **3.** Se dit d'une personne ou d'une chose dont l'existence, la réalité, l'identité ne peuvent pas être mises en doute (par opposition à *faux, imaginaire, illusoire,* etc.) : *C'est là son véritable nom. L'identité véritable du suspect n'a pas été révélée. Car toutes nos misères véritables sont intérieures et causées par nous-mêmes* (France). *Je déteste la fausse profondeur, mais je n'aime pas trop la véritable* (Valéry). *Son seul remords véritable était que l'agent de police fût d'une condition inférieure* (Aymé). || **4.** Se dit de ce qui traduit la nature profonde d'une personne : *Connaître quelqu'un sous son véritable jour. Vous mettrez un certain temps à découvrir son véritable caractère.* || *Par extens.* Se dit de la personne elle-même : *Le véritable Hercule n'était pas celui qui filait aux pieds d'Omphale. L'idée que nous avons de nous-mêmes nous fait connaître non pas ce que nous sommes, mais seulement une apparence de notre être véritable* (Cresson). || **5.** Se dit d'une chose, d'une matière qui est bien conforme à ce que son nom désigne, qui n'est pas une imitation : *Un collier de perles véritables. C'est de l'or véritable. De l'ivoire véritable. Il fumait une pipe en véritable bruyère.* || **6.** *Fig.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui possède pleinement les caractères conformes à sa nature, à l'idée qu'on s'en fait, qui ne trompe pas, ne déçoit pas (le plus souvent avant le nom) : *La véritable peur est physique, viscérale. Un véritable ami. Le véritable amour ne calcule rien* (Balzac). || **7.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui mérite bien le nom qu'on lui donne (avant le nom) : *C'est plutôt une rémission qu'une véritable guérison. C'est un véritable gredin. À la suite d'une véritable invasion de chars ennemis* [...], *les résistances isolées furent submergées* (Triolet). || **8.** S'emploie devant un terme métaphorique ou figuré, une dénomination ne représentant pas une réalité, mais une apparence, pour souligner la justesse de l'image ou renforcer la désignation : *Cet ami est un véritable frère pour moi. Cet achat est une véritable folie. Le lion, véritable roi de la savane.*

● SYN. : **3** *authentique, avéré, exact, indubitable, réel ;* **4** *vrai.* — CONTR. : **3** *faux, illusoire, imaginaire, inventé ;* **4** *apparent, superficiel ;* **6** *factice.*

véritablement [veritabləmɑ̃] adv. (de *véritable* [v. l'art. précéd.] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *veritavlement* [*véritablement,* XIV^e s.], au sens 1 ; sens 2-3, fin du XII^e s., *Dialogues de saint Grégoire* [écrit *veritablement*] ; sens 4, XIV^e s., Littré ; sens 5, début du XVII^e s., Malherbe). **1.** *Class.* Conformément à la vérité, avec exactitude et franchise : *Mais à parler des choses véritablement, nous savons que la distinction de ces deux villes n'est qu'une fiction agréable* (Bossuet). || **2.** Dans la réalité, réellement : *Il ne serait pas possible que ma nature fût telle qu'elle est, si Dieu n'existait véritablement* (Bossuet). || **3.** D'une manière effective, réelle, vraiment : *Les acteurs mangeaient véritablement sur la scène.* || **4.** D'une manière conforme à ce qui doit être : *Raisonner confusément ce n'est pas véritablement raisonner.* || **5.** D'une manière conforme aux caractères, à l'apparence que la dénomination suppose : *Il est véritablement amoureux. C'est une femme véritablement élégante.*

vérité [verite] n. f. (lat. *veritas,* la vérité, le vrai, la réalité, droiture, de *verus,* vrai, véritable, réel ; fin du X^e s., *Vie de saint Léger,* écrit *veritiet* [*veritet,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; vérité,* XII^e s.], au sens — toujours très usuel — de « opinion conforme à ce qui est, par opposition à *erreur,* en matière de religion » [cf. sens I, 4] ; sens I, 1, XIV^e s., Le Roux de Lincy, *Proverbes,* II, 434 ; sens I, 2, XII^e s., *Roncevaux* [*vérité formelle,* 1962, Foulquié ; *vérité matérielle,* 1947, A. Lalande] ; sens I, 3, 1962, Foulquié ; sens I, 4, 1655, Pascal [*des vérités premières,* au fig. et ironiq., 1964, Robert ; *dire à quelqu'un... ses vérités,* 1559, Amyot — aussi « lui faire sans ménagement les reproches... » (« lui dire des injures », fin du XVII^e s., M^me de Sévigné) ; « opinion... ayant force d'axiome... », av. 1662, Pascal] ; sens I, 5, 1638, Rotrou [« personnage allégorique... », 1665, Boileau] ; sens I, 6, 1672, Sacy ; sens II, 1, v. 1200, d'après le *FEW,* XIV, 288 *a* [*vérité historique,* 1964, Robert ; *vérité matérielle d'un fait,* 1962, Foulquié] ; sens II, 2, fin du XV^e s., Commynes [*à dire vérité,* 1662, Molière] ; sens II, 3-4, fin du XV^e s., Commynes [« expression artistique... », 1765, Diderot ; *vérité des prix,* 1968, Larousse] ; sens II, 5, fin du XII^e s., Conon de Béthune [en apposition à un nom, 21 août 1964, *le Monde*] ; sens II, 6, 1941, G. Duhamel [*minute... de vérité,* « moment discriminant... », 1964, Larousse] ; sens II, 7, 1677, Racine [« personne sincère... », 1761, Marmontel] ; sens II, 8, 1709, Saint-Simon).

I. AU SENS PHILOSOPHIQUE. **1.** Caractère de toute connaissance jugée vraie, c'est-à-dire devant recevoir l'adhésion pleine et entière de l'esprit par suite de la conformité établie entre la pensée ou son expression et l'objet de pensée ou d'après d'autres critères variables selon les écoles ; la connaissance à laquelle on attache la valeur suprême : *Nous connaissons la vérité, non seulement par la raison, mais encore par le cœur* (Pascal). *Au moment où nous nous croyons dans la vérité, quelle garantie avons-nous de n'être pas dans l'erreur ?* (Cresson). *Une théorie de l'imaginaire conçu comme système des représentations qui séparent le sujet de la vérité* (Rancière). || **2.** Caractère de conformité de la pensée ou de son expression à son objet ; valeur d'un jugement, d'une connaissance *(vérité logique) : La vérité d'une proposition, d'un principe. Argumentation et conclusion d'une vérité frappante. A-t'on jamais vu un ordre qui se justifie, avec une telle force, de la nécessité d'une Histoire, de la vérité d'une dialectique* (B. H. Lévy). || *Vérité formelle,* celle qui consiste exclusivement dans l'accord de la connaissance avec elle-même, indépendamment de son contenu ; absence de contradiction. || *Vérité matérielle,* conformité de la pensée ou de son expression avec une donnée objective, matérielle ou psychique. || **3.** *Vérité ontologique,* conformité de l'être, de l'objet avec l'idée que nous nous en faisons, ou avec son type, son idéal, ou encore avec l'idéal

(idées platoniciennes, pensée divine). || **4.** Proposition vraie qui doit recevoir objectivement l'adhésion pleine et entière de l'esprit ou à laquelle on attache, pour des raisons subjectives, la plus haute valeur, spécialem. en matière de religion, de doctrine, de morale, etc. : *Vérités mathématiques. Vérités de foi et de morale. Vérités révélées. Vérités éternelles. Les vérités scientifiques établies par la méthode expérimentale. Nous connaissons la vérité, non seulement par la raison, mais encore par le cœur* (Pascal). *Je ne connais qu'une vérité : le travail seul fait le bonheur* (Renard). *Il croit à cette vérité dont maladroitement Bourget fait une lourde thèse dans « le Disciple » : que les lettres peuvent être corruptrices, comme elles l'étaient déjà du temps de Rousseau* (Mauriac). *Le « cogito ergo sum » contient une vérité inébranlable. On peut l'interpréter de différentes façons. On ne peut pas le révoquer en doute* (Cresson). *Comment, malheureux, s'écria-t-il, une formule ! C'est une vérité que j'ai mis trente ans à découvrir* (Paulhan). || *Vérités premières,* v. PREMIER, ÈRE (§ I, n. 4). || Fig. et ironiq. *Dire des vérités premières,* débiter des banalités. || Fam. *Dire à quelqu'un ses quatre vérités, ses vérités,* lui parler avec une franchise brutale, lui faire sans ménagement les reproches qu'il est censé mériter et, *par extens.,* lui dire des injures : *Crapule, tu n'aimes pas à t'entendre dire tes vérités* (Aymé). || *Par extens.* Opinion accréditée ayant force d'axiome, mais pouvant être fausse : *Vérité dans un temps, erreur dans un autre* (Montesquieu). *Et pourtant cette « vérité » bien connue est une contre-vérité absolue* (Rancière). *Deux poids et deux mesures. Vérité à l'Ouest, fausseté au-delà du rideau de fer* (B. H. Lévy). || **5.** *La vérité,*ce principe en général considéré comme une entité pouvant être ou non personnifiée : *La vérité est sourde et froide, nos ardeurs ne la touchent pas* (Renan). *En face de Tilak, Gandhi proclame qu'obligé au choix, il sacrifierait la liberté à la vérité* (Rolland). *Sauf des cas très rares, la vérité ne se donne pas à nous ; pour la trouver, il faut la chercher, et pour la chercher il faut la vouloir* (Brochard). || Personnage allégorique symbolisant ce principe et se présentant généralement, dans les arts plastiques, sous les traits d'une femme nue tenant un miroir à la main (prend une majuscule) : *« Le Triomphe de la Vérité », de Rubens.* || **6.** Dieu considéré en tant que fondement de toute vérité ; le Verbe, parole de Dieu (souvent avec une majuscule) : *Silence donc Moïse, et toi parle en sa place, | Éternelle, immuable, immense Vérité* (Corneille).

II. DANS L'USAGE COURANT. **1.** Caractère d'une chose conforme au réel et donnée comme telle ; faits conformes à la réalité et exprimés pour en témoigner : *La vérité d'un témoignage. Déformer, fausser la vérité des faits en faisant un récit tendancieux des événements. Les rêveries que nous imaginons étant endormis ne doivent aucunement nous faire douter de la vérité des pensées que nous avons étant éveillés* (Descartes). *On mentait avec rage au-delà de l'imaginaire, bien au-delà du ridicule et de l'absurde* [...]. *Bientôt, il n'y eut plus de vérité dans la ville* (Céline). || *Vérité historique,* certitude qu'un fait, qu'un événement s'est bien déroulé comme le rapporte l'historien. || *Vérité matérielle d'un fait,* la conformité de son existence, de son déroulement, etc., avec la réalité, avec ce qui a réellement eu lieu. || **2.** L'expression de cette réalité connue et fidèlement rapportée ou à connaître et qui sera, de ce fait, exactement révélée ; information conforme à la réalité : *Elle discernait, immédiatement, à des signes insaisissables pour nous, toute vérité que nous voulions lui cacher* (Proust). *Je devais me résoudre à lui annoncer un beau jour la vérité* (Giraudoux). *Honoré parlait ainsi de la meilleure foi du monde. Il disait la vérité, celle qui était vraie pour un bon homme, pour un bon facteur* (Aymé). *Je veux savoir la vérité, quelle qu'elle soit !* (Bastide). *Je dis la vérité, je ne dis pas le mensonge* (Le Clézio). || Fam. *Sérum de vérité,* v. SÉRUM. || Class. *À dire vérité,* pour parler franchement : *Et s'il avait mon cœur, à dire vérité, | Il tournerait ses vœux d'un tout autre côté* (Molière). || **3.** D'une manière générale, ce qui est conforme au réel tel que nous le percevons ; la réalité abstraite ou concrète : *La vérité et la fiction. La vérité et l'apparence. L'art est la vérité choisie* (Vigny). *Le poète ne doit avoir qu'un modèle, la nature, qu'un guide, la vérité* (Hugo). *La vérité est qu'il était le fils d'un tisserand* (Claudel). *Le roman, fiction mimant la vérité* (Butor). || **4.** Caractère de ce qui est ou nous paraît conforme à la réalité. || *Spécialem.* Expression artistique fidèle de la nature, de la réalité sensible conformément à l'idée que nous nous en faisons ou conformément à un type : *Portrait d'une grande vérité. Ils* [les classiques] *sont bien moins soucieux de la vérité que de la correction et de l'élégance de leurs personnages et de leur expression* (Paulhan). *Un des éléments de la grandeur de Dante est la vérité scrupuleuse de l'observation et l'inimitable familiarité de l'image* (Green). || *Vérité des prix,* théorie selon laquelle le prix des services publics doit correspondre à leur coût réel. || **5.** Ensemble des caractères, des traits, ou caractère essentiel qui définit un objet, qui le fait connaître dans sa réalité profonde : *Acteur qui s'interroge sur la vérité de son personnage. Vous le connaissez mal, vous n'avez pas saisi la vérité de sa nature. Cette jouissance n'est pas un mensonge imposé à ses victimes, mais la pure vérité de leurs pulsions les plus secrètes* (B. H. Lévy). || En apposition à un nom désignant un genre artistique ou littéraire ou des procédés de composition, marque que l'auteur cherche à représenter le plus simplement et le plus fidèlement possible la réalité sensible en bannissant tout souci d'esthétisme : *Cinéma-vérité. Caméra-vérité. Roman-vérité.* || **6.** *Par extens.* Caractère essentiel d'un objet qui en constitue la valeur intrinsèque, en justifie l'existence : *Ma vérité de femme est d'aimer dans la soumission et le respect, il faut que je me sente dépassée* (Montherlant). *Qu'importe le lion, si la vérité des gazelles est d'être ouverte d'un coup de griffe ?* (Saint-Exupéry). || Fam. *Minute, quart d'heure de vérité,* v. MINUTE (§ I, n. 3) ; *spécialem.,* moment discriminant dans une compétition, une confrontation, etc., où l'individu, le groupe devra témoigner, dans les faits, de sa vraie valeur pour l'emporter : *La date du concours approche, autrement dit l'heure de vérité. Il redoute cette minute de vérité à laquelle il ne saurait échapper.* || **7.** Sincérité, bonne foi d'une personne qui exprime, rapporte avec exactitude ce qu'elle sait, ce qu'elle a fait, vu, entendu, etc. ; l'expression spontanée et fidèle de cette réalité : *Parler avec l'accent de la vérité. Son témoignage a emporté l'adhésion des auditeurs par un air de vérité qui ne trompe pas.* || *Par extens.* Personne sincère qui parle sans détours et sans réticence : *Cet homme est la vérité même.* || **8.** *Class.* Véracité d'une personne : *Puységur dont il avait goûté la vérité et la capacité* (Saint-Simon).

● SYN. : **I, 2** *exactitude, justesse ;* **4** *axiome, certitude, conviction, dogme, loi, principe.*|| **II, 1** *véracité, véridicité ;* **3** *réalité, réel ;* **4** *authenticité, naturel, vraisemblance ;* **7** *franchise, spontanéité.* — CONTR. : **I, 1** *erreur ;* **2** *absurdité, fausseté ;* **4** *contre-vérité.*|| **II, 2** *boniment, conte, histoire* (fam.), *mensonge ;* **3** *apparence, fiction, illusion, mirage, rêve ;* **4** *invraisemblance.*

◆ **À la vérité** loc. adv. (1538, R. Estienne). Il est vrai, j'en conviens : *Mais, à la vérité, le rapport est à double sens* (Rancière).

◆ **En vérité** loc. adv. (1273, Adenet, au sens de « en disant la vérité » ; sens 1, 1672, Sacy ; sens 2, v. 1460, Constans ; sens 3, 1975, *Lexis*). **1.** Conformément à l'enseignement que dispense la religion ; conformément à la pratique de la foi : *Des vertus évangéliques pratiquées en esprit et en vérité* (Fléchier). || **2.** Sert à renforcer une affirmation : *Il faut lui restituer* [à l'« Émile » de Rousseau] *le lieu central qui est en vérité le sien et que lui assignait son auteur* (B. H. Lévy). || **3.** Sert à introduire une restriction, une mise au point : *Ce n'est pas un mauvais garçon, mais, en vérité, il est un peu paresseux.*

◆ **De vérité** loc. adv. (v. 1175, Chr. de Troyes). *Class.* Il est vrai : *Ils ont, de vérité, je ne sais quoi de plat* (Corneille).

◆ **Dans la vérité** loc. adv. (1671, Mme de Sévigné). *Class.* Assurément, vraiment : *Je l'eusse fait, dans la vérité, avec beaucoup de joie* (Retz).

verjus [vɛrʒy] n. m. (de *vert* et de *jus,* proprem. « jus acide » ; XIIIe s., *Roman de Renart,* au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse [« raisin de cette vigne », 1723, Savary des Bruslons] ; sens 3, 1351, Godefroy ; sens 4, 1876, Larousse ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Suc acide que l'on tire de raisins provenant de certains cépages ou de tout autre raisin cueilli vert. ‖ **2.** Variété de vigne à fruit âpre et acide ; raisin de cette vigne. ‖ **3.** Raisin cueilli incomplètement mûr. ‖ **4.** Vin très aigre et râpeux. ‖ **5.** Liqueur obtenue en infusant du raisin de Malaga dans de l'eau-de-vie.

verjuté, e [vɛrʒyte] adj. (de *verjus ;* 1694, Acad.). Acide comme du verjus : *Vin blanc verjuté.*

verjuter [vɛrʒyte] v. tr. (de *verjus ;* 1872, Littré). Préparer au verjus ; assaisonner avec du verjus : *Verjuter une sauce.*

verlainien, enne [vɛrlenjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de l'écrivain français Paul *Verlaine* [1844-1896] ; 1894, A. Jarry, au sens 2 ; sens 1, 1970, Robert). **1.** Propre à Verlaine : *La poétique, l'inspiration verlainienne.* ‖ **2.** Qui rappelle Verlaine, son œuvre, son inspiration, son style : *Une douceur verlainienne.*

vermée [vɛrme] n. f. (de *verm,* forme anc. de *ver* [v. ce mot] ; 1258, Clouzot). Appât pour la pêche fait de vers de terre enfilés sur un fil de laine : *Ils sont venus en ton absence, les poissons, manger la vermée* (Chateaubriand). *Les autres lignes sont lâches et leur vermée intacte* (H. Bazin).

vermeil, eille [vɛrmɛj] adj. (lat. *vermiculus,* vermisseau [et, à basse époque, « cochenille, écarlate »], dimin. de *vermis,* ver ; 1080, *Chanson de Roland*). D'un rouge vif tirant sur le rouge cerise : *En savourant le vin vermeil* (Banville). *Ils retirent de leurs cuves des drapeaux tout dégouttants d'une sauce plus vermeille que la mer qui a englouti Pharaon !* (Claudel). *Jacques Porel a gardé sa belle taille, sa bouche vermeille, ses yeux qui n'ont jamais sommeil, sa figure d'enfant choyé à qui il n'arrivera rien...* (Morand).

◆ **vermeil** n. m. (v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *vermaill* [*vermeil,* 1403, Havard], au sens de « étoffe rouge » ; sens 1, 1677, Havard [*vermeil doré,* 1656, Havard — d'abord adjectiv., au sens de « fait en argent doré », 1490, Havard] ; sens 2, av. 1869, Lamartine). **1.** Argent doré à l'or rouge : *Des couverts en vermeil. Le faste me gêne et je ne me sens pas heureux devant une assiette en vermeil* (Green). ‖ Vx. *Vermeil doré,* vermeil d'un ton plus clair, dont la dorure est faite de bas or mélangé d'argent ou d'or vert. ‖ **2.** Ton d'or chaud : *Sur leur corset de feu, d'azur et de vermeil* [des abeilles] (Lamartine).

vermet [vɛrmɛ] n. m. (dimin. de *verm,* forme anc. de *ver* [v. ce mot] ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens de « petit ver » ; sens actuel [l'anc. n. m. *vermet* ayant été spécialisé avec cette signification et latinisé en *vermetus* dans la langue des savants], 1768, Valmont de Bomare). Mollusque gastropode, vermiforme, à coquille enroulée irrégulièrement, vivant fixé aux rochers littoraux des mers chaudes et tempérées.

vermi- [vɛrmi], élément tiré du lat. *vermis,* ver, et qui entre dans la composition de quelques mots.

vermicelier, ère [vɛrmisəlje, -ɛr] ou **vermicellier, ère** [vɛrmiselje, -ɛr] adj. et n. (de *vermicelle ;* 1767, P. J. Malouin, écrit *vermicelier* [*vermicellier,* 1802, Laveaux], au sens 1 ; sens 2, 1834, Balzac). **1.** Fabricant de pâtes alimentaires : *Goriot resta, lui, vermicellier. Ses filles et ses gendres se choquèrent bientôt de lui voir continuer ce commerce* (Balzac). ‖ **2.** Ouvrier travaillant dans une vermicellerie : *Jean-Joachim Goriot était, avant la Révolution, un simple ouvrier vermicellier, habile, économe et assez entreprenant pour avoir acheté le fonds de son maître* (Balzac).

● REM. La forme *vermicelier* semble avoir supplanté la forme *vermicellier.*

vermicelle [vɛrmisɛl] n. m. (ital. *vermicelli,* vermicelles, proprem. « vermisseaux [de pâte] », plur. de *vermicello,* petit ver, lat. pop. **vermicellus,* même sens, var. du lat. class. *vermiculus,* même sens, dimin. de *vermis,* ver ; v. 1553, G. Postel [31], au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, av. 1850, Balzac ; sens 5, 1884, Huysmans). **1.** Pâte à potage, étirée à la filière en fils plus ou moins fins, souvent enroulés sur eux-mêmes. ‖ **2.** Potage fait avec ces pâtes : *Vermicelle au gras.* ‖ **3.** Plat fait avec ce type de pâte : *Vermicelle au lait.* ‖ **4.** Fines raies sinueuses marquant l'épiderme et rappelant la forme d'un vermicelle : *Son rire de bon vivant congestionnait ses pommettes, les couvrait de petits vermicelles rouges, qui se ramifiaient jusque dans le blanc de ses yeux* (Martin du Gard). ‖ **5.** Dessin, motif décoratif fait de filets longs, fins et sinueux : *Des officiers gommés, sanglés* [...] *dans de noires culottes à vermicelle rouge* (Huysmans).

vermicellé, e [vɛrmisele] adj. (de *vermicelle ;* 1789, Havard, au sens de « qui est en forme de vermicelle » ; sens actuel, 1877, Littré). Marqué ou nuancé de filets sinueux qui tranchent sur le fond : *L'énorme cravate écrouélique, blanche, vermicellée de rouille* (Goncourt). *Dans leur cadre d'or blême, vermicellés de bleu turquoise et piquetés d'argent, ces sites d'atmosphère et d'eau s'étendaient à l'infini* (Huysmans).

● SYN. : *vermiculé.*

vermicellerie [vɛrmisɛlri] n. f. (de *vermicel[l]ier ;* 1863 [d'après Robert, 1964], sans indication de sens ; sens 1-2, 1876, Larousse). **1.** Industrie de la fabrication du vermicelle. ‖ **2.** Fabrique de vermicelle.

vermiculage [vɛrmikylaʒ] n. m. (de *vermicul[é]* ; 1835, Th. Gautier). Travail vermiculé de caractère ornemental : *Ce corps de logis d'un ordre rustique, plein de bossages et de vermiculages* (Gautier).

● SYN. : *vermiculation, vermiculure.*

vermiculaire [vɛrmikylɛr] adj. (dér. savant du lat. *vermiculus,* petit ver, vermisseau, dimin. de *vermis,* ver ; v. 1560, Paré, dans la loc. *muscle vermiculaire,* « muscle vermiforme » ; sens 1, 1743, Trévoux [*appendice vermiculaire,* 1751, *Encyclopédie,* art. *appendice*] ; sens 2, av. 1896, Goncourt [*mouvement vermiculaire,* 1734, Brunot] ; sens 3, 1765, *Encyclopédie,* XIII, 208). **1.** Qui ressemble à un petit ver : *Oxyures vermiculaires* (Ponchon). ‖ *Appendice vermiculaire,* v. APPENDICE 1. ‖ **2.** Se dit de la sensation analogue à la reptation d'un ver sous la peau que donne un muscle se contractant fibre par fibre : *Contractions vermiculaires. Quelquefois, le matin, un petit tremblement vermiculaire de la langue* (Goncourt). ‖ *Mouvement vermiculaire,* contractions successives des différentes parties d'un canal musculeux. ‖ **3.** *Pouls vermiculaire,* pouls inégal, filant.

vermiculé, e [vɛrmikyle] adj. (lat. *vermiculatus,* en forme de ver, vermiculé [en parlant d'une mosaïque], de *vermiculus,* vermisseau [v. l'art. précéd.] ; v. 1380, *Aalma,* au sens 2 [*émaux vermiculés,* 1933, Larousse] ; sens 1, 1600, d'après le *FEW,* XIV, 290 *b* ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Marqué de petits sillons, de petits filets sinueux : *Des boursouflures mauves surplombaient des pommettes vermiculées de couperose* (Martin du Gard). *Il sert dix grammes de tabac à priser, qu'emporte une vieille femme, au visage tout vermiculé de rides noirâtres* (Romains). ‖ **2.** Se dit d'ouvrages d'architecture ornés de vermiculures : *Deux terrasses de rocailles, avec des angles de pierre vermiculée, s'élevaient de chaque côté d'une porte massive* (Gautier). *On trouve dans le Marais des rues étroites à vieilles portes brodées, vermiculées, à pignons avancés* [...], *qui vous font penser à l'antique Heidelberg* (Daudet). ‖ *Émaux vermiculés,* émaux dont le fond est recouvert de rinceaux gravés. ‖ **3.** *Texture vermiculée,* variété de texture pegmatique où les petits cristaux de quartz dessinent des sortes de vers sur les bords des feldspaths.

● SYN. : **1** *vergeté, vermicellé.*

vermiculer [vɛrmikyle] v. intr. (de *vermicul[é]* ; 1838, Th. Gautier, comme v. tr., au sens de « marquer de vermiculures » ; comme v. intr., au sens actuel, 1964, Larousse). Présenter des vermiculures, en parlant d'un produit en acier extra-doux.

vermiculite [vɛrmikylit] n. f. (de *vermicu[lé]* et de *-lit[h]e,* gr. *lithos,* pierre ; 1876, Larousse). Minéral de la famille des micas, qui, sous l'action de la chaleur, se déshydrate, avec une grande augmentation de volume, en prenant un aspect vermiculé.

vermiculure [vɛrmikylyr] n. f. (de *vermicul[é]* ; 1835, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Motif architectural se présentant sous forme de stries sinueuses, imitant le cheminement des vers dans le bois. ‖ **2.** Ensemble de fines veines ou boursouflures apparaissant sur les tôles et feuillards d'acier extra-doux, recuits, après cambrage ou emboutissage.

vermidiens [vɛrmidjɛ̃] n. m. pl. (du lat. *vermis,* ver, et du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1933, Larousse). Embranchement d'animaux vermiformes, appelés aussi *vers aberrants,* tels les brachiopodes, les bryozoaires et les rotifères.

vermiforme [vɛrmifɔrm] adj. (de *vermi-* et de *forme ;* 1532, Rabelais). Qui a la forme d'un ver : *Appendice vermiforme.*

● SYN. : *vermiculaire.*

vermifuge [vɛrmifyʒ] adj. et n. m. (de *vermi-* et de *-fuge,* du lat. *fugare,* mettre en fuite, dér. de *fuga,* fuite ; 1738, Bloch-Wartburg). Se dit d'une substance ayant la propriété de détruire ou d'expulser les vers intestinaux : *Un produit vermifuge. L'absinthe, la tanaisie sont des vermifuges.*

vermilingue [vɛrmilɛ̃g] adj. (de *vermi-* et de *-lingue,* du lat. *lingua,* langue [organe] ; 1876, Larousse). Se dit d'animaux dont la langue est longue et étroite comme un ver : *Le caméléon est vermilingue.*

◆ **vermilingues** n. m. pl. (1876, Larousse). Sous-ordre des édentés, comprenant les fourmiliers, dont la langue gluante est vermiforme.

vermille [vɛrmij] n. f. (déverbal de *vermiller ;* 1842, Acad.). En termes de pêche, syn. de LIGNE DE FOND.

vermiller [vɛrmije] v. intr. (d'une forme issue du lat. pop. **vermicellus,* var. du lat. class. *vermiculus,* petit ver [V. VERMISSEAU] ; v. 1534, *Modus,* écrit *vermeiller ;* v. 1387, G. Phébus, écrit *vermillier ; vermiller,* XVᵉ s. [*vermiller en fusées,* 1933, Larousse]). En parlant du sanglier, du porc ou des oiseaux, fouiller la terre pour chercher des vers, des racines. ‖ *Vermiller en fusées,* dans la langue de la vénerie et en parlant du sanglier, laisser des traces droites.

vermillon [vɛrmijɔ̃] n. m. (de *vermeil ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *vermeillon* [*vermillon,* 1530, Palsgrave, 284], au sens 1 [*vermillon d'antimoine,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1625, Racan [adjectiv., 1898, Huysmans]). **1.** Sulfure de mercure ou cinabre pulvérisé, d'un rouge vif tirant sur l'orangé. ‖ *Vermillon d'antimoine,* sulfure rouge d'antimoine. ‖ **2.** Couleur rouge vif : *Pendant tout le voyage, le souvenir, à chaque moment renouvelé, qu'elle n'avait pas pris congé de cette femme, avait fait monter aux joues de Françoise un vermillon qui pouvait effrayer* (Proust) ; et adjectiv. : *Des robes vermillon.*

1. vermillonner [vɛrmijɔne] v. tr. (de *vermillon ;* av. 1577, Belleau, écrit *vermeillonner ; vermillonner,* 1611, Cotgrave [d'abord au part. passé, écrit *vermeillonné,* v. 1380, *Aalma — vermillonné,* XVIᵉ s.]). Colorer de vermillon : *Un sang rose vermillonna ses oreilles* (Samain).

2. vermillonner [vɛrmijɔne] v. intr. (de *vermiller ;* 1690, Furetière). En parlant du blaireau, fouiller la terre pour y trouver des racines, des tubercules.

vermination [vɛrminasjɔ̃] n. f. (lat. *verminatio,* maladie des vers [chez les animaux], de *verminatum,* supin de *verminare,* avoir des vers, être rongé par les vers, dér. de *vermis,* ver ; 1555, d'après le *FEW,* XIV, 293 *b* [rare av. 1872, Littré]). Pullulation de vers intestinaux.

vermine [vɛrmin] n. f. (de *verm,* forme anc. de *ver* [V. ce mot] ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « toute sorte de bêtes nuisibles [souris, serpents, etc.] » ; sens 1-2, v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence ; sens 3, 1576, J. Bodin ; sens 4, fin du XIVᵉ s., E. Deschamps). **1.** Ensemble des insectes parasites qui s'attachent à l'homme, aux animaux : *Un mendiant couvert de vermine. Vermine qui grouille, qui pullule.* ‖ **2.** Insectes ou larves d'insectes se nourrissant de matières végétales ou animales : *Un petit chapeau de peluche* [...] *tout mangé de vermine* (Flaubert). ‖ **3.** Ensemble de gens jugés méprisables, indésirables dans la société : *Vermine de tout poil et de toute fraude* (L. Daudet). *Non, je ne vous aime pas. Je vous méprise, vermine que vous êtes, lâches, imbéciles* (Aymé). ‖ **4.** Personne méprisable : *Cette petite vermine dénonçait les patriotes sous l'Occupation.*

● SYN. : **3** *canaille, crapule, pègre, racaille ;* **4** *chenapan, fripouille* (fam.), *gredin, misérable, scélérat, vaurien.*

1. vermineux, euse [vɛrminø, -øz] adj. (même mot que *vermineux* 2 ; v. 1560, Paré). *Vx.* Relatif aux vers intestinaux ; provoqué par les vers : *Maladie vermineuse.*

2. vermineux, euse [vɛrminø, -øz] adj. (lat. *verminosus,* où il y a des vers, véreux [en parlant d'un fruit], plein de vers [en parlant d'une plaie, etc.] — de *vermis,* ver —, ou dér. du franç. *vermine ;* 1211, *le Bestiaire,* écrit *verminous,* au sens de « où il y a des vers » ; écrit *vermineux,* au sens actuel, 1374, d'après le *FEW,* XIV, 293 *a*). Couvert de vermine : *Antonin rencontrait cinq ou six réfugiés russes, quelquefois couchés dans les pelouses à côté de vagabonds râpés et vermineux* (Daudet). *Toute petite, elle errait, haillonneuse, vermineuse, sordide* (Maupassant).

● SYN. : *pouilleux.*

vermis [vɛrmis] n. m. (mot lat. signif. « ver » ; 1858, Nysten). Partie du cervelet située sur la ligne médiane, entre les lobes latéraux.

vermisseau [vɛrmiso] n. m. (lat. pop. **vermiscellus,* altér. du lat. class. *vermiculus,* petit ver, vermisseau, dimin. de *vermis,* ver ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *vermissel* [*vermisseau,* XIIIᵉ s.], au sens 1 ; sens 2, XIIIᵉ s., d'après le *FEW,* XIV, 289 *a*). **1.** Petit ver de terre ou petite larve vermiforme : *Pas un seul petit morceau | De mouche ou de vermisseau* (La Fontaine). ‖ **2.** Être misérable, faible, chétif : *Vermisseaux que nous sommes !* [...] *| Comme le ciel se rit des vains projets des hommes* (Regnard).

vermivore [vɛrmivɔr] adj. (de *vermi-* et de *-vore,* du lat. *vorare,* dévorer, manger avidement ; 1770, Buffon). Qui se nourrit de vers.

vermouler (se) [səvɛrmule] v. pr. (de *vermoul[u]* ; 1531, R. Estienne, au sens **1** ; sens 2, 1925, A. Gide). **1.** En parlant du bois des meubles, des charpentes, être attaqué des vers, devenir vermoulu. ‖ **2.** *Fig.* S'altérer, se dégrader : *Ce n'est pas bien écrire que de laisser sa prose se vermouler d'alexandrins* (Gide).

vermoulu, e [vɛrmuly] adj. (de *ver* et de *moulu,* part. passé de *moudre,* proprem. « moulu par les vers » ; v. 1244, *R. Li. R.* [VI, 293], au sens 1 ; sens 2, 1572, Amyot). **1.** Se dit du bois, des meubles, etc., rongés par les larves d'insectes : *Une planche vermoulue. Une maison à cinq étages, une vieille maison branlante, qui s'inclinait sur le côté, avec ses planchers qui craquaient et ses plafonds vermoulus* (Rolland). *Une odeur de pierre antique et de bois vermoulu, aussi secrète que celle de la cité profonde, glisse au long des piliers trapus* (Bernanos). ‖ **2.** *Fig.* Qui est vieux et menace ruine : *Des institutions vermoulues.*

vermoulure [vɛrmulyr] n. f. (de *vermoulu ;* v. 1283, Beaumanoir, écrit *vermouleure* [*vermoulure,* 1587, F. de La Noue], au sens 1 ; sens 2, 1718, Acad. [var. *vermouture,* v. 1300, *Romania,* XXXVII, 377]). **1.** Trace ou trou laissés par les insectes qui rongent le bois : *Tout le squelette de la pièce apparaît, en vieilles solives ridées avec des vermoulures où dorment les cirons* (Morand). ‖ **2.** Poudre laissée par les larves qui percent le bois.

vermout ou **vermouth** [vɛrmut] n. m. (allem. *Wermut,* absinthe ; 1798, Acad. [*vermout*], et 1876, Larousse [*vermouth*]). Apéritif composé de vin fortement alcoolisé dans lequel on a fait infuser diverses substances végétales, notamment de l'absinthe, qui le rendent amer et tonique :

Un petit vermouth hein ? Tu dois avoir soif (Pol Neveux).

vernaculaire [vɛrnakylɛr] adj. (dér. savant du lat. *vernaculus,* relatif aux esclaves nés dans la maison, du pays, indigène, national, dér. de *verna,* esclave né dans la maison du maître, indigène ; 1765, *Encyclopédie,* au sens de « endémique » ; sens actuel, 1842, Acad.). *Langue vernaculaire,* langue communément parlée dans les limites d'une communauté (par opposition à une *langue véhiculaire,* utilisée pour des échanges plus larges).

vernal, e, aux [vɛrnal, -o] adj. (lat. *vernalis,* relatif au printemps, de *vernus,* printanier, dér. de *ver, veris,* le printemps ; v. 1119, Ph. de Thaon, dans la loc. *equinotium vernal,* « équinoxe de printemps » ; sens actuel, XVI^e s., d'après le *FEW,* XIV, 299 *a* [*point vernal,* 1751, *Encyclopédie,* I, 897 *a*]). *Littér.* Qui se rapporte au printemps, qui est propre au printemps : *Écoutez la chanson du rossignol : la saison vernale approche* (Loti). *Les genêts sont la décoration vernale de l'Armorique* (La Varende). ‖ *Point vernal,* point équinoxial correspondant au passage du Soleil de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal à l'équinoxe de printemps.

• SYN. : *printanier.*

vernalisation [vɛrnalizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *vernal ;* v. 1930 [d'après Robert, 1964], puis 1949, Larousse). Traitement des semences par le froid ou le chaud, permettant d'obtenir une évolution plus rapide ou de changer la saison de leur germination : *Les blés d'hiver sont transformés en blés de printemps par la vernalisation.*

• SYN. : *printanisation.*

vernation [vɛrnasjɔ̃] n. f. (lat. *vernatio,* mue [des serpents] au printemps, mue en général, de *vernatum,* supin de *vernare,* être au printemps, muer au printemps, de *ver, veris,* printemps ; 1842, Acad.). Syn. de PRÉFOLIATION et de PRÉFLORAISON.

vernay [vɛrnɛ] n. m. (mot dauphinois, peut-être spécialisation de l'anc. dauphinois *vernei,* aunaie, de *verne* [v. l'art. suiv.] ; 1904, Larousse). Cépage noir de l'Isère.

verne [vɛrn] ou **vergne** [vɛrɲ] n. m. (gaulois **verno-,* aune ; v. 1119, Ph. de Thaon [*verne*], et fin du XVI^e s., Palissy [*vergne*]). Nom régional de l'aune : *Je suis comme un vergne arraché qui balle sur la rivière* (Pérochon). *Un grand coup de sifflet s'élève du maquis de vernes* (Frison-Roche).

verni, e [vɛrni] adj. (part. passé de *vernir ;* fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre,* écrit *vreni* [*verni,* 1600, O. de Serres], au sens 1 ; sens 2, 1906, Esnault [d'abord « protégé », 1903, Esnault]). **1.** Rendu brillant par l'application d'un vernis : *Mes pieds blessés d'engelures brûlaient dans les bottines vernies de ma première communion* (Mauriac). *Un luxueux bateau verni* (Genevoix). ‖ **2.** *Fam.* Qui a de la chance : *Quand je pense que vous allez au Portugal, vous êtes drôlement verni, dit-elle avec rancune* (Beauvoir).

◆ n. (1943, Esnault [d'abord « un jeune élégant », 1894, Esnault]). *Un(e) petit(e) verni(e),* une personne favorisée du sort.

◆ **vernis** n. m. pl. (28 mars 1875, *Gazette des tribunaux,* p. 302). *Fam.* Chaussures vernies : *C'est pas les souliers qui me manquent ; j'ai deux paires de vernis, alors...* (Cayrol).

vernier [vɛrɲe] n. m. (emploi comme n. commun du n. de l'inventeur de l'instrument, le mathématicien français Pierre *Vernier* [1580-1637] ; 1797, *Annales de chimie,* 1^re série, XX, 258). Dispositif joint à une règle graduée, droite ou circulaire, dont l'emploi facilite la lecture des fractions de division.

vernir [vɛrnir] v. tr. (de *vernisser,* d'après des formes comme *nous vernissons, vous vernissez,* etc. [qui pouvaient laisser supposer l'existence d'un infin. en *-ir*] ; 1294, Bloch-Wartburg, au sens 1 [au part. passé dès la fin du XII^e s. — v. VERNI] ; sens 2, 1862, V. Hugo). **1.** Enduire de vernis : *Vernir des parquets, des meubles.* ‖ **2.** Rendre brillant : *La table en bois, vernie par cinquante ans d'usage* (Maupassant).

• SYN. : **1** *vitrifier ;* **2** *glacer, lustrer.*

vernis [vɛrni] n. m. (ital. *vernice,* vernis, bas lat. *veronix* ou *veronice,* sorte de résine odoriférante [IX^e s.] — d'où, sans doute, « vernis » —, bas gr. *veronikê,* même sens, emploi comme n. commun du gr. class. *Beronikê,* var. de *Berenikê,* Bérénice, n. de la ville de Cyrénaïque où était produite cette résine ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *verniz* [*vernis,* v. 1265, J. de Meung], au sens 1 ; sens 2, 1600, O. de Serres ; sens 3, 1846, Balzac ; sens 4, 1697, Dancourt ; sens 5, 1872, Littré [aussi *vernis du Japon*]). **1.** Enduit à base d'huile ou de matière résineuse dissoute dans un solvant et que l'on applique sur certains objets en guise de protection ou de décoration : *Le bois blond des cloisons brillait doucement, il était enduit d'un vernis épais* (Sartre). *Du vernis à l'alcool. Un vernis synthétique. Un flacon de vernis à ongles.* ‖ **2.** Enduit vitrifié après cuisson dont on recouvre la poterie, la porcelaine. ‖ **3.** Aspect brillant, laqué : *Il touche la table qui est d'un vernis glacé* (Cayrol). ‖ **4.** Apparence avantageuse, brillante, et qui ne correspond généralement pas à une réalité profonde : *Le malheur donne au caractère un vernis de grandeur* (Stendhal). *La racine, les grilles du jardin, le banc, le gazon rare de la pelouse, tout ça s'était évanoui ; la diversité des choses, leur individualité n'était qu'une apparence, un vernis* (Sartre). *Il n'a qu'un vernis de culture.* ‖ **5.** Nom donné à divers végétaux qui fournissent des sucs résineux destinés à la préparation des vernis : *L'écorce du vernis de Siam fournit une laque dorée.* ‖ *Vernis du Japon,* nom usuel de l'*ailante : Les vernis du Japon jonchent le trottoir de leurs chenilles flétries* (Colette).

• SYN. : **4** *façade, faux-semblant, ombre, simulacre, teinte, teinture.*

vernis-émail [vɛrniemaj] n. m. (de *vernis* et de *émail ;* 1964, Larousse). Vernis donnant des films particulièrement durs, résistants, lisses et tendus.

• Pl. *des* VERNIS-ÉMAUX.

vernis-émulsion [vɛrniemylsjɔ̃] n. m. (de *vernis* et de *émulsion ;* 1964, Larousse). Vernis constitué non par une solution, mais par une émulsion.

• Pl. *des* VERNIS-ÉMULSIONS.

vernissage [vɛrnisaʒ] n. m. (de *vernir ;* 1837, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1886, Zola). **1.** Action d'appliquer un vernis sur une surface : *Le vernissage d'une céramique, d'un tableau.* ‖ **2.** Réception privée qui précède l'ouverture au public d'une exposition de peinture : *Elles vont au vernissage comme elles vont au concours hippique* (Theuriet).

vernissé, e [vɛrnise] adj. (part. passé de *vernisser ;* fin du XII^e s., *Aiol,* écrit *vernissié* [*vernissé,* v. 1560, Paré], au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, av. 1761, Desmahis). **1.** Recouvert de vernis : *Un poêle de faïence vernissée de noir* (Chateaubriand). ‖ **2.** Qui a un brillant comparable à celui du vernis : *Des poissons [...] lustrés, vernissés* (Gautier). *Dans le feuillage sombre, lustré, vernissé, les fruits avaient l'éclat des verres de couleur* (Daudet). ‖ **3.** *Vx* et *littér.* Qui a belle apparence, qui est soigneusement arrangé : *Il préféra le loisir délectable | D'un philosophe aussi sage qu'aimable | Au faux éclat d'un monde vernissé* (Desmahis). *Cette nature trop vernissée* (Bordeaux).

• SYN. : **1** *émaillé ;* **2** *glacé, lustré, satiné, verni.*

vernisser [vɛrnise] v. tr. (de *vernis ;* XII^e s., Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s.). **1.** Recouvrir de vernis des poteries, des faïences, de la porcelaine. ‖ **2.** Faire briller avec éclat : *Ce banc de chêne dont les vêtements de plusieurs générations avaient vernissé la menuiserie* (Theuriet).

• SYN. : **2** *glacer, lustrer, satiner, vernir, vitrifier.*

vernisseur, euse [vɛrnisœr, -øz] n. (de *vernisser* ou de *vernir ;* 1402, Godefroy, au sens de « objet servant à vernir » ; sens actuel, 1669, Widerhold). Personne qui applique des vernis.

vernix caseosa [vɛrnikskazeoza] n. m. (loc. du lat. scientif. moderne, de *vernix,* latinisation de *vernis,* et de *caseosa,* latinisation [au fém.] de *caséeux ;* 1907, Larousse).

Enduit graisseux qui recouvre le corps du fœtus pendant la vie utérine et au moment de la naissance.

vérole [verɔl] n. f. (francisation du bas lat. *variola,* variole [v. VARIOLE] ; fin du XIIe s., Herman de Valenciennes, écrit *verolle,* au sens de « petite vérole » ; sens 1, milieu du XVe s., *Évangiles des quenouilles,* écrit *varoles,* au plur. [*vérole,* au sing., 1532, Rabelais] ; sens 2, fin du XVe s., Commynes [écrit *petite vérole*] ; sens 3, début du XVIIIe s., abbé de Saint-Pierre [d'après la *Revue des Deux Mondes* du 1er févr. 1869, p. 558]). **1.** *Pop.* Syphilis : *Mais moi, il n'y avait pas de danger. Pour attraper la vérole, merci bien. Tu penses une fille qui couche avec tous ceux de la rue qui lui demandent* (Aymé). || **2.** *Petite vérole,* syn. vieilli de VARIOLE : *Louis XV a été le seul roi de France qui soit mort de cette funeste maladie nommée variole ou petite vérole* (Voltaire). *Elle avait offert aux investigations rapides du comte une figure trouée comme une écumoire par la petite vérole* (Balzac). || **3.** *Fig.* Maladie tenace de l'esprit (vieilli) : *Segrais, homme d'esprit, me dit un jour que cette fantaisie de se faire religieux ou religieuse était la petite vérole de l'esprit, et que cette maladie prenait ordinairement entre quinze et dix-huit ans* (abbé de Saint-Pierre). *La littérature est devenue chez moi une vérole constitutionnelle* (Flaubert).

vérolé, e [verɔle] adj. et n. (de *vérole ;* 1520, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1534, Rabelais ; sens 2, 1916, Barbusse ; sens 3, 1766, Ph. Macquer [art. *tuilier*]). **1.** *Pop.* Atteint de la syphilis : *Bagnères-de-Bigorre où vérolés vont prendre bains* (Flaubert). || **2.** *Pop.* Terme de mépris : *C'vérolé-là, i'voulait faire croire qu'y aurait danger d'bombardement* (Barbusse). || **3.** *Tuile vérolée,* tuile marquée de nombreux trous à sa surface.

véron [verɔ̃] n. m. (var. graphique de *vairon* 2 ; 1564, J. Thierry). Autre orthographe de VAIRON.

Véronal [verɔnal] n. m. (n. déposé, de *Vérone,* n. de la ville d'Italie où se trouvait le chimiste allemand E. Fischer quand il proposa de dénommer ce barbiturique, qu'il avait découvert ; oct. 1903, *Journ. médical de Bruxelles,* n° 43, p. 126). Barbiturique utilisé comme somnifère : *Va te coucher ; dors, pour être belle demain. Veux-tu un comprimé de véronal ?* (Maurois).

1. véronique [verɔnik] n. f. (lat. scientif. médiév. *veronica,* même sens, mot d'origine incertaine, signif. peut-être proprem. « plante de sainte Véronique », du bas lat. ecclés. *Veronica,* [sainte] Véronique, n. prétendu d'une femme de Jérusalem qui, selon la légende, aurait essuyé avec un morceau de linge la figure de Jésus-Christ pendant sa montée au Golgotha ; 1550, Guéroult). Genre de plantes de la famille des scrofulariacées, se présentant sous des apparences diverses, et dont une variété d'Europe, la véronique officinale ou thé d'Europe, est utilisée en infusions : *Les yeux sont bleus, non de ce bleu insolent qui prête parfois aux pensées des hommes un bouclier de glace ; les yeux d'Édouard font songer aux pétales de la véronique...* (Duhamel).

2. véronique [verɔnik] n. f. (esp. *veronica,* même sens, emploi comme n. commun de *Veronica,* [sainte] Véronique [bas lat. ecclés. *Veronica* — v. l'art. précéd.], par comparaison de la passe avec le geste que fit sainte Véronique pour essuyer la figure du Christ ; 1926, Montherlant). Passe au cours de laquelle le torero placé de profil provoque le taureau et le fait passer le long de son corps et le conduit aussi loin que possible en le prenant dans les plis de sa cape : *Aux arènes, quand le matador fait une véronique, vous recevez un coup de coude dans le côté gauche ; c'est votre voisin qui la fait en même temps que lui* (Montherlant).

vérot [vero] n. m. (dimin. de *ver ;* XVe s. [d'après le *FEW,* XIV, 294 *a*], au sens de « petit ver » ; sens actuel, 1964, Larousse). Défaut en surface d'une pièce métallique coulée, se présentant sous l'aspect d'un sillon ou d'une boursouflure allongée.

véroter [verɔte] v. intr. (de *vérot,* « petit ver » [v. l'art. précéd.] ; 1812, Mozin, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Chercher des vers pour la pêche. || **2.** En parlant d'oiseaux comme la bécasse ou le vanneau, aller chercher des vers dans les prairies basses et les marécages.

verrage [vɛraʒ] n. m. (de *verre ;* 1949, Larousse). Dépôt d'une couche de verre solubilisé.

verraille [vɛraj] n. f. (de *verre ;* v. 1750, d'après Boiste, 1829). Ensemble de menus objets de verrerie.

verranne [vɛran] n. f. (contract. de *verr*[*e*] et de [*fibr*]*anne ;* 1964, Larousse). Fibre de verre discontinue, d'un diamètre inférieur à 6 micromètres.

verrat [vɛra] n. m. (de l'anc. franç. *ver,* verrat, sanglier [1080, *Chanson de Roland*], lat. *verres,* porc ; 1336, *Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély,* I, 95). Porc mâle servant à la reproduction.

verre [vɛr] n. m. (réfection [d'après les dér. *verré, verrière,* etc.] de l'anc. franç. *voirre,* verre [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *vitrum,* même sens ; v. 1155, Wace, au sens 1 [*verre double,* 1694, Acad. ; *verre de Bohême,* 1752, Havard ; *verre filé,* 1876, Larousse ; *verre armé, verre coulé,* 1964, Larousse ; *verre opale,* 28 janv. 1875, *Journ. officiel,* p. 752 ; *verre organique,* 1953, Larousse ; *verre Pyrex,* 1949, Larousse ; *verre sandwich,* 1947, F. Meyer et P. Grivet, p. 68 ; *verre de sécurité,* 1933, Larousse ; *soie de verre,* juin 1929, *la Science et la Vie,* p. 513 ; *laine... de verre,* 1949, Larousse, art. *laine — coton de verre,* même sens, 1878, Larousse ; *maison de verre,* au fig., 1872, Littré] ; sens 2, début du XIVe s. — v. ci-dessous — [*verre d'antimoine,* 1690, Furetière ; *verre d'arsenic, verre de cuivre, verre volcanique,* 1872, Littré ; *verre de plomb,* 1762, Acad. — d'abord écrit *voirre de plomb,* 1309, Fagniez, II, 20] ; sens 3, v. 1540, Yver [*mettre sous verre...,* 1872, Littré ; *verres de lunettes* ou *verres,* 1690, Furetière ; *verre de contact,* 1949, Larousse ; *verre de lampe,* 1876, Larousse ; *verre de montre,* 1690, Furetière [d'après le *FEW,* XIV, 567 *b,* qui n'indique pas où se trouve la loc. — elle ne figure ni à l'art. *verre* ni à l'art. *montre*] ; *verre périscopique,* 1827, Ch. Dupin, II, 218] ; sens 4, fin du XIIIe s., Joinville [*choquer les verres,* av. 1885, V. Hugo — d'abord *choquer le verre,* 1694, Acad. ; *verre à patte,* 1844, Balzac ; *verre d'eau,* 1964, Larousse] ; sens 5, 1636, Monet [*petit verre,* 1845, Bescherelle]). **1.** Substance solide, transparente et fragile, obtenue par la fusion d'un sable siliceux avec du carbonate de sodium ou de potassium : *Casser comme du verre.* [Les ouvriers] *marchaient avec une lenteur calculée : le verre est fragile* (Duhamel). || *Verre double,* verre très épais. || *Verre mousseline,* V. MOUSSELINE. || *Verre de Bohême,* verre très transparent fait de quartz pulvérisé, de carbonate de potassium et de chaux : *Les fenêtres laissaient voir, au travers de grands carreaux en verre de Bohême, de petits rideaux de mousseline rose* (Balzac). || *Verre filé,* V. FILÉ. || *Verre armé,* verre dans lequel est incorporé un treillis en fil de fer. || *Verre cathédrale,* V. CATHÉDRALE. || *Verre coulé,* glace mince et brute n'ayant pas reçu de travail de surfaçage. || *Verre opale,* verre translucide rendu blanc par la précipitation, au sein du verre en cours de refroidissement, de particules cristallines microscopiques. || *Verre organique,* matière plastique transparente pouvant se substituer au verre dans certaines applications. || *Verre Pyrex* (nom déposé par la Corning Glass Work Cy), verre caractérisé par son faible coefficient de dilatation thermique, d'où sa grande résistance aux écarts brusques et importants de température. || *Verre sandwich,* assemblage de deux feuilles de verre collées de part et d'autre d'une feuille de matière plastique qui a pour fonction de retenir les fragments de verre en cas de bris. || *Verre de sécurité,* verre qui ne doit pas provoquer de coupure grave en cas de bris. || *Soie, laine* ou *ouate de verre,* fibre de verre très fine employée pour l'isolation thermique. || *Papier de verre,* V. PAPIER. || Fig. *Maison de verre,* maison, entreprise où il n'y a rien de secret, où rien de ce qui s'y passe ne peut échapper à l'attention. || **2.** Nom donné à diverses substances minérales. || *Verre d'antimoine,* sulfure d'antimoine grillé et fondu. || *Verre d'arsenic,* oxyde d'arsenic.

|| *Verre de cuivre,* oxyde cuivreux. || *Verre de plomb,* carbonate de plomb. || *Verre volcanique,* obsidienne. || **3.** Plaque de verre, lame de verre : *Le verre de la gravure est fêlé.* || *Mettre sous verre une photographie, un dessin,* l'encadrer en recouvrant le document d'un verre protecteur. || *Verres de lunettes,* ou, absol., *verres,* lames de verre enchâssées dans la monture des lunettes et destinées à corriger ou à protéger la vue : *Les larmes m'en vinrent aux yeux, et je dus essuyer les verres de mes lunettes* (France). *Ma vue baisse, il faut que je change mes verres.* || *Verre de contact,* petite cupule de verre ou de verre organique appliquée directement sur le globe oculaire pour corriger les défauts de la vue. || *Verre de lampe,* manchon de verre qui entoure la mèche pour attiser la flamme. || *Verre de montre,* lame de verre qui recouvre le cadran d'une montre. || *Verre périscopique,* verre de lunettes convexe d'un côté et concave de l'autre. || **4.** Récipient pour boire, en verre ou en cristal : *Verre à eau. Verre à vin du Rhin. Le cidre jaune luisait, clair et doré dans les grands verres* (Maupassant). *Elle se leva, mit de la glace dans son verre et lui versa du whisky* (Triolet). || *Choquer les verres,* trinquer. || *Verre à patte,* verre à pied (vieilli) : *Lançant sur la table le beau verre à patte, qui se fracasse en mille morceaux* (Flaubert). || *Verre d'eau,* ensemble composé de verres à boire, carafe à eau, carafon à fleur d'oranger, sucrier et plateau : *Il y avait le verre d'eau en opaline sur la table* (Mauriac). || *Qui casse les verres les paie,* V. PAYER. || *Se noyer dans un verre d'eau,* V. NOYER. || **5.** Contenu d'un verre à boire : *Il n'avait le droit de boire un verre en compagnie que si, par un hasard invraisemblable, il rencontrait dans la même escale, un autre inspecteur* (Saint-Exupéry). *Il m'a demandé de prendre un verre avec lui* (Sarraute). || *Petit verre,* liqueur alcoolique qu'on prend dans un verre de petite dimension : *Ils rirent tous les deux et se mirent à fumer des cigarettes en buvant des petits verres* (Queneau). || Fam. *Avoir un verre dans le nez,* V. NEZ.

verré, e [vɛre] adj. (de *verre ;* v. 1180 [d'après le *FEW,* XIV, 567 *a*], au sens de « vitré » ; sens actuel, 1871, *Almanach Didot-Bottin,* p. 1187). Saupoudré de poudre de verre : *Papier verré. Toile verrée.*

verrée [vɛre] n. f. (de *verre ;* 1554, Ronsard). Contenu d'un verre à boire (vieilli) : *En lampant de grandes verrées de vin vieux* (Theuriet).

verrerie [vɛrri] n. f. (de *verre* [v. ce mot] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *voirrerie* [*verrerie,* 1690, Furetière], au sens 2 [« commerce du verre », 1964, Robert] ; sens 1, 1376, Godefroy, écrit *voirrerie* [*verrerie,* 1533, Havard] ; sens 3, XIVe s., Godefroy, écrit *vairerie* [*verrerie,* 1662, Havard]). **1.** Établissement où l'on fabrique le verre : *La verrerie flamboyait à l'orée du bois* (Duhamel). || **2.** Fabrication du verre, des objets en verre : *La verrerie s'est beaucoup développée au XIXe s.* || Commerce du verre : *Un grossiste en verrerie.* || **3.** Objets de verre : *Un magasin de verrerie. D'élégantes verreries.*

● SYN. : **3** *cristallerie, verroterie.*

verrier [vɛrje] n. m. (de *verre ;* 1265, Godefroy, au sens I [« celui qui réalise des vitraux », 1964, Larousse ; *peintre verrier,* 1845, Bescherelle] ; sens II, 1540, Havard [écrit *veyrier ; verrier,* 1611, Cotgrave] ; sens III, 1964, Larousse).

I. Ouvrier qui fabrique le verre, les ouvrages en verre : *Nous verrons travailler les verriers : c'est un métier beau et terrible* (Duhamel). || *Spécialem.* Celui qui réalise des vitraux : *Maître verrier.*

II. Panier où l'on range des verres à boire.

III. Défaut d'une pierre de taille présentant l'aspect d'un morceau de verre.

◆ adj. (1845, Bescherelle). *Peintre verrier,* peintre sur verre.

verrière [vɛrjɛr] n. f. (de *verre ;* v. 1130, *Eneas,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1929, R. Martin du Gard ; sens 4, 1964, Larousse ; sens 5, 1779, Havard). **1.** Grand vitrail : *Les verrières de Notre-Dame de Chartres. À une branche du transept, sous la pluie de pierreries d'une verrière du premier âge, un autel de la décadence hausse ses colonnes torses* (France). || **2.** Grande baie fermée par des vitres ou par des vitraux : *Là-dessus, nous pénétrâmes dans le couloir. On voyait, par les verrières, voler les courroies des machines* (Duhamel). || **3.** Toit vitré d'un grand hall : *La verrière d'un marché couvert. Je suis entré. C'était une salle très claire, blanchie à la chaux et recouverte d'une verrière* (Camus). || **4.** Sorte de dôme en matière plastique transparente recouvrant l'habitacle du pilote sur les avions monoplaces rapides. || **5.** Syn. de VERRIER II.

1. verrine n. f. V. VÉRINE 1.

2. verrine [vɛrin] n. f. (fém. substantivé de l'anc. adj. *verrin,* « qui est en verre » [XIIe s.], lat. pop. **vitrinus,* même sens, du lat. class. *vitrum,* verre ; v. 1125, Studer et Evans, écrit *verine* [*verrine,* v. 1155, Wace], au sens de « vitrail » ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1721, Trévoux ; sens 3, 1835, Acad., écrit *vérine* [*verrine,* 1893, *Dict. général* — graphie déjà proposée en 1872, par Littré, à l'art. *vérine*]). **1.** Panneau de verre protégeant une châsse ou une devanture (vieilli) : *La rue de la Platerie éblouit les yeux par ses verrines éclatantes de bijoux* (Gautier). || **2.** Tube de verre dont on fait les baromètres. || **3.** Lampe de verre qui éclairait le timonier pendant la nuit. (On écrit aussi VÉRINE.)

verroterie [vɛrɔtri] n. f. (de *verre ;* 1657, Flacourt [p. 81], écrit *verrotterie ; verroterie,* 1679, J. Savary). Menus ouvrages de verre, généralement coloré, constituant des bijoux de peu de valeur : *À la foire, un camelot vendait des colliers et des broches de verroterie.*

verrou [vɛru] n. m. (lat. *veruculum,* petite broche, petite pique, dimin. de *veru,* broche, dard, pique ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *veruil* [*veroil,* XIIIe s. ; *verrouil* — sous l'influence du lat. *ferrum,* fer —, 1538, R. Estienne ; *verrou* — sous l'influence du plur., qui était normalement *ver(r)ous* —, 1636, Monet], au sens 1 [*verrou de sûreté,* v. 1780, Havard ; *tirer les verrous sur soi,* 1675, Mme de Sévigné ; ... *sous les verrous,* 1829, Boiste ; *porter l'épée en verrou,* 1872, Littré] ; sens 2-3, 1904, Larousse ; sens 4, 1933, Larousse ; sens 5, 1964, Robert ; sens 6, 1959, Larousse). **1.** Appareil de fermeture constitué essentiellement d'une pièce métallique allongée, parallélépipédique ou cylindrique, que l'on fait coulisser horizontalement ou verticalement pour l'engager dans une gâche et assujettir une partie mobile : *Mettre, pousser, tirer le verrou. Il essaya d'ouvrir, le verrou n'était point poussé* (Maupassant). *La porte extérieure* [...] *est condamnée par un verrou de fer* (Sarrazin). || *Verrou de sûreté,* verrou à pêne de fortes dimensions, manœuvré par clef de l'extérieur et par bouton de l'intérieur, ou actionné par bloc de sûreté d'un côté ou des deux côtés. || *Tirer les verrous sur soi,* s'enfermer chez soi. || *[Être] sous les verrous,* (être) en prison. || Vx. *Porter l'épée en verrou,* V. VERROUIL. || **2.** *Verrou de culasse,* dispositif qui rend la culasse solidaire du canon sur certains types d'armes à feu à culasse calée. || **3.** Dispositif qui, dans un aiguillage de voie ferrée, cale les lames de l'aiguillage et s'oppose à leur déplacement latéral. || **4.** *Verrou glaciaire,* barre rocheuse transversale qui obstrue une vallée glaciaire et dans laquelle le torrent forme une gorge profonde. || **5.** Ensemble des moyens militaires (hommes et matériel) permettant de réaliser un verrouillage. || **6.** En football, système de jeu consistant surtout à replier les joueurs en défense.

● SYN. : **1** *targette.*

verrouil [vɛruj] n. m. (même mot que *verrou* [v. l'art. précéd.] ; av. 1872, Th. Gautier). Vx. *Épée (portée) en verrouil* ou *en verrou,* épée portée horizontalement : *Un large baudrier supportant une épée en verrouil* (Gautier).

verrouillable [vɛrujabl] adj. (de *verrouiller ;* 1970, Robert). Qui peut être verrouillé.

verrouillage [vɛrujaʒ] n. m. (de *verrouiller ;* mars 1924, *Larousse mensuel* [VI, 416], au sens de « dispositif d'enclenchement qui, dans les commandes de vitesses, est destiné à éviter les fausses manœuvres » ; sens 1-4, 1964, Larousse ; sens 5, 1964, Robert ; sens 6, 1972, Bureau et Namian). **1.** Action de verrouiller, de fermer au ver-

rou. || **2.** Opération du fonctionnement d'une arme à feu qui a pour objet, avant le départ du coup, de rendre la culasse solidaire de l'arrière du canon, au moyen d'un verrou. || **3.** Sur une voie ferrée, réalisation d'une liaison, d'un enclenchement qui empêche toute modification dans la position d'une aiguille, d'un signal, d'un organe de commande, etc. || **4.** Dispositif mécanique, électrique ou autre destiné à empêcher le fonctionnement d'un appareil dans certaines conditions. || **5.** Opération militaire qui a pour objet d'empêcher le passage de l'ennemi en un point. || **6.** En informatique, le fait de rendre ineffaçable le contenu d'une mémoire ou d'un registre.

verrouiller [vɛruje] v. tr. (de *verrou* [v. ce mot] ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens, écrit *verroillier* [*verrouiller,* XVe s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1780, G. de Mirabeau ; sens 3, 1967, Robert ; sens 4, 1964, Larousse ; sens 5, 1966, Larousse ; sens 6, 1959, d'après le *FEW,* XIV, 284 *a ;* sens 7, XXe s.). **1.** Fermer au verrou : *Cette fois-ci nous verrouillâmes la porte et poussâmes même une armoire devant* (Cendrars). *Verrouiller portes et fenêtres.* || **2.** Enfermer, incarcérer quelqu'un, le tenir captif (vieilli) : *Vingt fois pourtant on me verrouille | Dans les cachots, de par le roi* (Béranger). || **3.** Fermer une arme, sa culasse, au moyen du dispositif appelé « verrou ». || **4.** Sur une voie ferrée, bloquer un organe, un signal, une aiguille dans une position déterminée. || **5.** Empêcher un appareil de fonctionner dans certaines conditions à l'aide d'un dispositif de verrouillage. || **6.** En termes militaires, interdire un passage aux forces ennemies par un dispositif défensif approprié : *Verrouiller un défilé.* || **7.** *Fig.* et *littér.* Fermer, rendre impénétrable : *Il ne bougeait pas son visage, essayant de la garder dans une grande immobilité ; il ne s'apercevait pas qu'au contraire il le verrouillait comme une porte, il le gardait jalousement pour lui* (Cayrol).

◆ **se verrouiller** v. pr. (1718, Acad.). S'enfermer chez soi à double tour.

• SYN. : *se barricader.*

verrucaire [vɛrykɛr] n. f. (lat. [*herba*] *verrucaria,* héliotrope, proprem. « herbe qui guérit les verrues », de *herba,* herbe, et de *verruca,* verrue [v. VERRUE] ; 1600, O. de Serres, au sens de « chicorée qui passe pour guérir les verrues » ; 1611, Cotgrave, au sens de « héliotrope » ; sens actuel, 1828, Mozin). Genre de chlorophycées comprenant des lichens qui croissent sur les écorces et les branches mortes.

verrucosité [vɛrykozite] n. f. (dér. savant du lat. *verrucosus,* qui a une verrue [v. VERRUQUEUX] ; nov. 1908, *Larousse mensuel,* I, 354). Lésion cutanée, de consistance ferme et cornée, causée par une prolifération des papilles dermiques et ressemblant à des verrues.

verrue [vɛry] n. f. (lat. *verruca,* éminence, excroissance, verrue, léger défaut [au fig.] ; XIIe s., *Chevalier aux deux épées,* au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1588, Montaigne). **1.** Tumeur bénigne de la peau, apparaissant surtout au visage et aux mains, sous forme de petites excroissances de chair, et due à une prolifération des papilles du derme : *Verrues planes juvéniles. Verrues vulgaires. Verrue plantaire.* || **2.** Tumeur cutanée, papillome, qui se développe sur certains animaux jeunes : poulains, génisses, bouvillons. (Syn. FIC, POIREAU.) || **3.** *Fig.* et *littér.* Détail qui enlaidit quelque chose, qui en gâte l'harmonie : *Les îlots insalubres, les taudis, ces verrues des grandes villes.*

verruga [vɛryga] n. f. (esp. *verruga,* même sens, proprem. « verrue », lat. *verruca* [v. l'art. précéd.] ; 1904, Larousse). *Verruga du Pérou,* maladie parasitaire péruvienne, due à un sporozoaire inoculé par la piqûre de divers phlébotomes.

verruqueux, euse [vɛrykø, -øz] adj. (lat. *verrucosus,* qui a une verrue, de *verruca,* verrue [v. VERRUE] ; 1495 [d'après le *FEW,* XIV, 307 *a*], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1882, Goncourt ; sens 4, 1778, Lamarck). **1.** Qui est de la nature des verrues, ou qui en a l'aspect : *Tumeurs verruqueuses. Excroissances verruqueuses.* || **2.** Qui comporte des lésions en forme de verrues : *Tuberculose verruqueuse.* || **3.** Qui est couvert de verrues : *Un journaliste à la chair épaisse et verruqueuse* (Goncourt). || **4.** *Fig.* Se dit de parties animales ou végétales présentant des excroissances analogues à des verrues : *Coquille verruqueuse. Tige verruqueuse.*

1. vers [vɛr] n. m. (lat. *versus,* sillon, ligne, rangée, ligne d'écriture, vers, de *versum,* supin de *vertere,* tourner, faire tourner ; v. 1138, Gaimar, au sens 1 [*vers métriques,* 1872, Littré — *vers mesurés,* même sens, 1690, Furetière ; *vers rythmiques,* 1845, Bescherelle — d'abord « vers léonins », 1690, Furetière ; art. *rythmique ; vers syllabiques,* v. SYLLABIQUE ; *vers rimés,* v. 1360, d'après le *FEW,* XVI, 717 *b ; vers blancs,* 1735, Voltaire ; *vers réguliers,* 1964, Robert ; *vers libres,* 1673, Molière — « vers dégagés de toute règle de prosodie », av. 1850, Balzac ; *vers faux,* 1872, Littré] ; sens 2, 1666, Molière [au plur. — au sing., 1669, Boileau ; *écrire en vers,* 1830, Lamartine] ; sens 3, av. 1918, Apollinaire). **1.** En poésie, segment du discours constituant une unité métrique, dont la composition est soumise à des règles d'ordre rythmique et phonique, et la mesure déterminée soit d'après la quantité des syllabes, comme en grec et en latin *(vers métriques),* soit d'après leur accentuation, comme en allemand et en anglais *(vers rythmiques),* soit d'après leur nombre, comme en français *(vers syllabiques)* [v. art. spécial] : *J'ai fait de temps en temps de médiocres vers ; c'est un exercice assez bon pour se rompre aux inversions élégantes, et apprendre à mieux écrire en prose* (Rousseau). *M. Godeau, évêque de Vence, dont nous avons tant de vers et si peu de poésies* (d'Alembert). || *Vers rimés,* vers syllabiques dont la finale rime. || *Vers blancs,* vers non rimés. || *Vers réguliers,* vers dont la composition respecte les règles de la versification traditionnelle. || *Vers libres,* vers de différentes mesures et de rimes variées, et dont la succession ne constitue pas des strophes *(vers libres classiques) : Les fables de La Fontaine sont écrites en vers libres ;* vers dégagés de toute règle de prosodie *(vers libres modernes) : Elle prit l'instrument, et, en s'accompagnant, elle commença une sorte d'improvisation en vers libres* (Balzac). || *Vers faux,* vers qui pèche contre telle ou telle règle de la versification. || **2.** Littér. *Les vers* ou (*collectiv., au sing.*) *le vers,* la poésie : *Écrire, faire, dire des vers. Les vers et la prose. Langage d'initiés, le vers exige une technique savante. L'art des vers* (Boileau). *Les sujets [...] où l'imagination a plus de part que l'émotion doivent être écrits en vers. Des vers vont rarement au cœur et rarement ils font pleurer* (Vigny). *Sa voix sans timbre n'était point rude ; elle lisait des vers et s'évertuait à en écrire* (Gide). || *Écrire en vers,* s'adonner à la poésie. || **3.** En un sens concret, chaque ligne de vers d'un poème : *Le soleil filtre à travers les vitres | Ses rayons font sur mes vers les pitres* (Apollinaire).

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LE VERS

On ne peut plus, comme naguère, définir le vers français par un arrangement prédéterminé des mots et sons qui le composent. Le nombre réglé des syllabes n'est plus un critère stable de réalisation du mètre ; la distribution des syntagmes constitutifs du vers n'est plus régie par l'observance de quelque césure à place fixe ; la rime n'est plus une marque nécessaire ; et même les indices de pure présentation, comme le passage à la ligne avec majuscule initiale, ou sont abandonnés, ou sont insuffisants pour caractériser le vers en tant que tel. Et pourtant la conscience du vers, quand celui-ci prend forme, n'en demeure pas moins présente à la sensibilité linguistique la plus commune. C'est qu'en réalité la nature du discours versifié déborde les limites des descriptions et réglementations traditionnelles. L'évolution des techniques poétiques aux XIXe et XXe s., en provoquant une remise en question des règles de la versification, a eu pour vraie conséquence non point de les détruire, mais de montrer qu'elles fournissaient seulement quelques pièces d'un système plus large, dont elles n'avaient fait qu'isoler et ordonner certains éléments dans un code d'expression limitatif.

En fait, par-delà les différences d'époques, d'écoles, d'esthétiques et même d'états de

langue, tous les vers français possèdent des caractères communs que peut dégager une analyse linguistique simple des notions de rythme verbal et de structure métrique (v. ci-après I). Leur perception comme forme d'expression particulière est liée à un certain nombre de conditions dans l'établissement desquelles la nature et l'artifice, le génie de la langue et son histoire, la conscience spontanée et la tradition culturelle se combinent en se nuançant mutuellement (v. ci-après II). Enfin, le vers peut subsidiairement former un système sonore fondé sur des récurrences phoniques qui le perfectionnent sans en être des constituants fondamentaux (v. ci-après III).

I. LE SYSTÈME RYTHMIQUE DU VERS

Discuter de la question de savoir si le vers français est syllabique ou accentuel, c'est poser un faux problème en établissant une fausse opposition. Le vers français est syllabique ET accentuel. Il est fondé sur un système rythmique qui ordonne en structure, par des rapports accentuels, une matière verbale formée d'unités syllabiques. Le mode de composition du système et la matière syllabique à laquelle il s'applique importent donc également à son fonctionnnement.

A. COMPOSITION DU SYSTÈME

Les principes en sont exposés dans l'article spécial RYTHME, où se trouve une description détaillée. On en résumera les données comme suit, dans le cadre du présent propos.

DU RYTHME AU VERS

Le rythme verbal du français est fondé sur la création et sur la conscience d'un ordre : celui que met dans le déroulement du discours la présence des accents phonétiques (c'est-à-dire le soulignement, en durée, hauteur ou intensité, des syllabes toniques de groupe) à des intervalles aisément perceptibles. La dimension de ces intervalles est mesurée par le nombre des syllabes séparant les accents. L'ordonnance rythmique de l'énoncé s'établit sur la conscience de rapports élémentaires entre les intervalles ainsi déterminés, rapports non uniquement d'égalité, mais aussi bien de proportion ou de progression.

Schémas d'illustration :

— ’ — ’

(accent tombant de 2 en 2 syllabes : rapport d'égalité);

— ’ — — — ’

(accent tombant au bout de 2, puis de 4 syllabes : rapport de proportion);

— ’ — — ’

(accent tombant au bout de 2, puis de 3 syllabes : rapport de progression);

etc.

On passe du rythme au *mètre* (v. ce mot, art. spécial) lorsque cette ordonnance linéaire de détail se transforme en ordonnance d'ensemble isolant comme unité autonome et structurant un segment de discours par établissement de rapports globalement perceptibles non seulement des parties entre elles, mais encore des parties au tout.

Exemple, sur la base des schémas précédents :

— ’ | — — — ” || — — ’ | — — ”

(accents tombant au bout de 2, puis de 4 syllabes : un premier sous-ensemble, par proportion ; accents tombant au bout de 3, puis de 3 syllabes : un second sous-ensemble, par égalité ; enfin un rapport d'ensemble par égalité 6|| 6 des deux sous-ensembles ainsi constitués dans la distribution et le groupement syntaxique des mots : formation d'une structure métrique 6|| 6 par mise en système global du double rythme de détail 2|4 et 3|3).

C'est à l'organisme d'expression linguistique ainsi créé par systématisation du rythme qu'il convient, indépendamment de toutes considérations relatives à la présentation graphique ou à la réalisation sonore, d'appliquer le nom de vers. Ces considérations, en effet, portent seulement sur des éléments accessoires : séparation visuelle, repères harmoniques, dont le plus usuel est la rime (v. ce mot, art. spécial) ; tous éléments souvent intégrés dans la définition du vers. Mais ce ne sont là que des marques annexes. Elles peuvent assurément indiquer les limites du vers, en souligner ou en nuancer les effets. Mais, sauf cas particuliers (v. ci-après II § A et II § C), ces éléments secondaires n'en déterminent ni n'en modifient la structure de base, qui, d'ailleurs, peut s'établir sans eux. **Un vers français est composé d'un système de groupes syllabiques fondé sur une série de rapports accentuels entre ces groupes et entre les combinaisons de groupes qu'ils peuvent constituer.**

Le vers peut être formé :

— de membres constitutifs **simples** (c'est-à-dire faits chacun d'un seul groupe rythmique) :

Envolez-vous || de ce manteau!
4 4
(Hugo)

(vers formé par un ensemble de 8 syllabes établi en structure sur le rapport d'égalité 4|| 4 de deux membres simples)

— de membres constitutifs **composés** (c'est-à-dire faits chacun d'une combinaison de plusieurs groupes rythmiques, eux-mêmes en rapport entre eux) :

J'ai vécu | comme un fou || et j'ai perdu | mon temps
3 3 4 2
6 6
(Apollinaire)

(vers formé par un ensemble de 12 établi sur le rapport d'égalité 6|| 6 de deux membres composés, eux-mêmes combinés en sous-ensembles par les rapports d'égalité 3|3 et de proportion 4|2 de leurs groupes rythmiques composants)

— ou d'une combinaison de membres simples et de membres composés :

Et d'étran|ges fleurs || sur des étagères
3 2
5 5
(Baudelaire)

(vers formé d'un ensemble de 10 établi sur un rapport d'égalité 5|| 5 de deux membres : le premier composé et lui-même articulé en sous-ensemble par progression décroissante 3|2, le second simple).

On a vu que le rapport numérique des groupes rythmiques de base était d'une arithmétique élémentaire, condition d'aisance pour la conscience qu'on en peut prendre. De même, la perception métrique de la combinaison des membres constitutifs du vers est-elle fondée sur les formules de mises en structure les moins complexes : formule **binaire,** c'est-à-dire à deux membres (c'est le cas des exemples précédents : 4|| 4, 6|| 6, 5|| 5), ou formule **ternaire,** c'est-à-dire à trois membres, ceux-ci pouvant être, comme dans les formules binaires, simples :

Nous avancions || tranquillement || sous les étoiles
4 4 4
(Verhaeren)

ou composés :

Savoir | régner || savoir | durer || savoir | revivre
2 2 2 2 2 2
4 4 4
(Eluard)

Des formules plus complexes sont assurément concevables, si l'on tient compte seulement du détail des groupes rythmiques et non de leur mise en composition par sous-ensembles de regroupement. De ces deux vers de Hugo :

> *Considérez | encor | que j'avais, | dès l'aurore,*
> *Travaillé, | combattu, | pensé, | marché, | lutté,*

à ne compter que les accents de détail, le premier peut être considéré comme établi sur une formule structurale quaternaire (4|2|3|3), et le second comme fondé même

sur un rythme à 5 éléments (3|3|2|2|2). Mais, en fait, dans le premier de ces vers, les lois de la phonétique syntactique conduisent à établir une hiérarchie des accents par rassemblement des groupes de détail en membres globaux : verbe principal et son adverbe d'une part, verbe complétif et son annexe circonstancielle de l'autre ; ce qui ramène à une structure d'ensemble binaire à membres composés (4|2|| 3|3). Et, dans le second, où les unités de syntaxe n'assurent point par elles-mêmes de regroupement (puisqu'il s'agit d'éléments grammaticaux de rang identique, du fait de l'énumération), le sens et le style y pourvoient d'autre part, en mettant en relief les deux termes parallèles *(combattu/ lutté),* chacun conclusif d'une série syllabique (série à 3 syllabes | série à 2 syllabes), tous deux caractéristiques d'une attitude bien connue de Hugo, termes vedettes en somme dont les autres, moins marqués, ne sont dans leur série que les servants. Si bien que, là aussi, une hiérarchie des accents s'établit, donnant au vers une structure d'ensemble binaire par membres composés, respectivement de deux et trois groupes rythmiques (3|3|| 2|2|2). Simplement, dans le second membre, se produit, par rapprochement des accents (de deux en deux syllabes) un resserrement du rythme à effet stylistique sensible. Mais la structure métrique de l'ensemble n'est pas, pour autant, mise en question. Le rassemblement des groupes rythmiques en séries globales subordonne, dans l'un et l'autre vers, les accents de détail aux accents d'ensemble portant sur les syllabes sixième et douzième. Dans le premier cas, c'est par l'effet de la syntaxe, dans le second, c'est par l'effet du style ; mais le résultat est le même dans les deux cas. Tout énoncé métrique cohérent aboutit à des regroupements de cette sorte ; si bien qu'on peut faire des structures binaire et ternaire les types fondamentaux du système du vers français.

HÉMISTICHE ET CÉSURE

Les analyses précédentes permettent de donner des notions controversées d'hémistiche et de césure une définition linguistique générale couvrant, dans le système du vers français, l'ensemble de leurs formes historiques et de leurs variétés doctrinales. Les **hémistiches** sont, dans une structure métrique binaire, les deux membres constitutifs de cette structure, c'est-à-dire **les sous-ensembles rythmiques dont la syllabe tonique porte l'un des deux accents majeurs sur lesquels s'articule le système** (syllabes sixième et douzième dans les deux vers cités). Et le terme de **césure** (marque traditionnelle selon les conventions de description : deux barres de séparation ||) désigne **le point où se fait le départ entre les deux hémistiches.** Ce point est marqué ou non par un arrêt dans la diction : c'est une affaire de construction syntaxique, de sens et d'interprétation (v. RYTHME, art. spécial, II § B). Mais il est toujours marqué par le principal accent interne du vers, accent naturel s'il correspond à une articulation grammaticale :

> *Volage adorateur || de mille objets divers*
> (Racine),

accent artificiel de présentation phonostylistique si l'articulation grammaticale se trouve décalée par rapport à l'articulation métrique :

> *Durandal sur son front ||* BRILLE. *Plus d'espérance !*
> (Hugo).

Dans le premier cas, on dit qu'il y a **concordance** entre la phrase et le mètre ; dans le second, qu'il y a **discordance,** avec création d'un effet de style conjoint, en l'occurrence la mise en relief de l'impression suggérée par le verbe indiqué en capitales (v., pour l'analyse de ces phénomènes, RYTHME, art. spécial, II § A, « concordance et discordance rythmiques »).

La constitution métrique du vers se fonde sur le rapport des nombres syllabiques des hémistiches que sépare la césure, rapport soit **rationnel** (ex. : égalité 6|| 6), soit **coutumier** (ex. : 4|| 6 dans le décasyllabe traditionnel [v. MÈTRE, art. spécial, et ci-après II § B du présent art.]). Ce rapport est soit déterminé par un code préétabli (ex. : 6|| 6 dans l'alexandrin classique), soit variable et susceptible de donner naissance à des systèmes concurrents (ex. : 4|| 6, 6|| 4, 5|| 5 dans le décasyllabe moderne, qui utilise toutes les formes historiques de ce mètre). Dans le premier cas, on parle alors de césure **fixe ;** dans le second, de césure **mobile.** Le rapport numérique des hémistiches peut se fonder sur une tradition et un ensemble de règles de l'art : c'est le système du vers classique. Il peut aussi s'élaborer et se modifier au fil du poème, sans règles données de distribution et de succession : c'est le système du vers moderne. Dans ce dernier cas, on peut dire qu'il y a vers de structure binaire césurée dès qu'apparaît un rapport sensible de groupements perceptibles comme hémistiches, rapport d'égalité :

> *C'est le fils pâle et vermeil || de la douloureuse mère*
> (Apollinaire)

(ici égalité 7|| 7) ; rapport de proportion ou de progression :

> *Tout ce que j'ai oublié || dans l'espoir du matin*
> (Reverdy)

(ici progression décroissante 7|| 6) ; ou même juxtaposition de nombres métriques familiers combinés en système d'ensemble :

> *Au premier mot limpide || au premier rire de ta chair*
> (Eluard)

(combinaison des nombres familiers de type hexasyllabique et octosyllabique).

De même que la réalité métrique appelle un élargissement de la définition traditionnelle de la césure (non forcément « coupure » ou « pause », mais simplement point de séparation entre les deux groupements constitutifs du vers), de même elle invite à préciser et nuancer la définition de l'hémistiche. Celui-ci n'est pas seulement le « demi-vers » que semble désigner l'étymologie du mot : il ne l'est qu'en cas de structure métrique fondée sur un strict rapport d'égalité (ex. : alexandrin 6|| 6, décasyllabe 5|| 5). Il existe aussi des hémistiches inégaux, et ce jusque dans les vers de la plus ancienne et constante tradition, tel le décasyllabe césuré 4|| 6, du type :

> *Frères humains || qui après nous vivez*
> (Villon).

C'est que les hémistiches ne se définissent pas seulement par l'égalité, mais plus généralement par le rapport de leurs nombres syllabiques, qui détermine la structure du vers, rapport dont l'égalité n'est qu'une modalité entre autres. De même limite-t-on trop souvent l'emploi des termes de « césure » et d'« hémistiche » à la seule description des vers assez longs pour que leurs membres constituants soient de forme composée (un alexandrin 3|3|| 2|4, par ex.), en les excluant de la description des vers courts, où l'hémistiche se réduit à un groupe rythmique, et la césure, à une coupe de séparation entre deux groupes rythmiques simples :

> *Assurément | il radotait*
> (La Fontaine).

Cette limitation, fondée sur l'habitude plus que sur des raisons linguistiques solides, peut être abandonnée au profit de la cohérence de description du vers. Que les deux membres constituants du vers binaire soient simples ou composés, dès lors qu'intervient dans la relation entre leurs nombres syllabiques un rapport perceptible, générateur de structure ordonnée, ils prennent la même fonction d'hémistiches et peuvent porter le même nom. Et de même, que la démarcation entre eux soit principale (en cas d'hémistiches composés, eux-mêmes articulés sur coupes secondaires entre les groupes rythmiques composants) ou que cette démarcation soit unique (en cas

d'hémistiches simples), cela ne change pas sa fonction, qui est de marquer l'articulation centrale du vers. L'appellation de « césure » lui convient donc dans tous les cas. Tout segment de discours, quand il devient structure métrique autonome, pouvant porter le nom de « vers », il paraît logique d'unifier la description qu'on en peut faire et le matériel terminologique de cette description.

Le problème se pose en termes plus délicats pour ce qui concerne les structures de formule ternaire. D'une part, en effet, les notions d'hémistiche et de césure sont liées aux seuls systèmes binaires ; d'autre part, on l'a vu, les trois membres d'un vers ternaire sont, comme les hémistiches dans le binaire, les constituants fondamentaux de la structure métrique, et les deux coupes qui les séparent fournissent, comme la césure dans le binaire, les articulations majeures sur lesquelles cette structure s'établit. C'est pourquoi on a parlé parfois d'un système « à double césure » ; et c'est pourquoi aussi la dénomination des membres constitutifs du ternaire est demeurée flottante comme leur nature même, intermédiaires qu'ils sont entre les groupes rythmiques de détail du discours et les hémistiches déclarés, composants traditionnels du mètre. Une claire terminologie, sans abus de termes et sans pesante néologie, peut fournir ici quelque protection contre les ambiguïtés. On conseillera donc, en résumé, d'appliquer :

— le terme de **groupes rythmiques** (ou **mesures**) aux séries syllabiques délimitées par leur accent final, qui forment la base du rythme verbal

— le terme de **coupe** au point de séparation de ces groupes rythmiques (v. RYTHME, art. spécial, II § B)

— le terme d'**hémistiche** aux membres constituants d'une structure métrique binaire, ces membres pouvant être *simples* (un seul groupe rythmique) ou *composés* (plusieurs groupes rythmiques)

— le terme de **césure** au point de séparation des hémistiches, la césure se confondant nécessairement avec une coupe, principale en cas d'hémistiches composés (les autres coupes sont alors dites *secondaires*), unique en cas d'hémistiches simples

— enfin, pour respecter la spécificité des systèmes ternaires et ne pas en confondre la description avec celle des binaires, appuyée sur toute une tradition, on appliquera le terme de **membres constituants du ternaire** aux trois sous-ensembles rythmiques sur le rapport desquels s'établit sa structure (ces membres pouvant être eux-mêmes *simples* ou *composés*), et le terme de **coupes d'articulation du ternaire** aux deux points de séparation qui en forment les charnières (ces coupes d'articulation pouvant être elles-mêmes les principales, en cas de membres constituants composés, ou les seules, en cas de membres constituants simples).

B. LA MATIÈRE SYLLABIQUE

L'unité de calcul des rapports numériques sur lesquels s'établissent les structures métriques est la syllabe ; unité aléatoire, mais assez communément admise comme base de la perception rythmique pour que le système ne souffre pas de son manque de rigueur (v. RYTHME, art. spécial, II, début). Aussi bien le vers français tire-t-il de ses nombres syllabiques les noms usuels qui désignent ses types, *décasyllabe, octosyllabe,* etc. — l'appellation commune d'*alexandrin* faisant seule exception pour raison de tradition.

Devenu syllabique par les effets de l'histoire (pour le passage du vers quantitatif latin au vers syllabique français, v. MÈTRE, art. spécial), le vers établit son système sur un compte précis des syllabes, nécessaire en matière de rythme pour la comparaison des groupes accentuels, et en matière de mètre pour la réalisation des structures d'ensemble. D'où l'importance des règles et usages qui conditionnent ici sa lecture et sa perception.

La réalisation du vers repose sur une diction souvent conventionnelle et en partie archaïque : égrènement mesuré des syllabes, résurrection de muettes abolies, distinction syllabique des voyelles contiguës *(passi-on).* Cela tient au fait que les règles du compte syllabique se sont établies sur un état de langue ancien et qu'elles sont restées telles tandis que cet état se modifiait. Mais cela tient aussi à la nature même de l'énoncé poétique, dans lequel la lenteur de déroulement, l'attention plus soutenue portée à la matière phonique du message agissent comme des forces de conservation qui vont à l'encontre des abrègements, fusions ou tassements syllabiques du langage courant. Ces tendances sont, dans le vers régulier traditionnel, ordonnées en règles qu'explique l'histoire. Elles demeurent dans le vers libre moderne sous forme d'options liées au rythme et au style.

SYLLABATION DU VERS TRADITIONNEL

Toutes les syllabes comptent dans le corps du vers. Les difficultés viennent de deux cas litigieux : celui des voyelles en contact à l'intérieur d'un mot *(li-on* ou *lion ?)* et celui des *e* devenus caducs, c'est-à-dire à prononciation incertaine ou nulle, depuis la période du moyen français.

Le problème des voyelles en contact est en principe résolu par la tradition étymologique, dont le sentiment linguistique a conservé longtemps le souvenir et dont les codes poétiques ont converti les applications en règles de l'art, que les lois de la phonétique historique permettent de comprendre. Idée directrice : deux voyelles étymologiquement distinctes forment deux syllabes (on dit qu'il y a « diérèse » [v. ce mot, art. spécial]) ; deux voyelles non distinctes étymologiquement n'en forment qu'une (il y a « synérèse »).

La règle de la diérèse s'applique quelles que soient les formes de la séparation originelle :

— contiguïté étymologique des deux voyelles distinctes (ex. : *lion ;* étym. LEONEM ; la contiguïté *i* + *o* nasal procède de la contiguïté *e* + *o ;* la séparation originelle des voyelles entraîne la diérèse *li-on*) :

> *Vous êtes mon li-on superbe et généreux*
> (Hugo)

— contiguïté historique résultant d'un phénomène d'évolution phonétique qui a rapproché des voyelles originellement séparées (ex. : *suer ;* étym. SUDARE ; la contiguïté *u* + *e* provient de la disparition de la consonne de séparation *d* entre *u* et *a ;* ces voyelles étaient donc distinctes, d'où la diérèse *su-er*) :

> *Et n'ai-je pas su-é la su-eur de tes nuits*
> (Verlaine)

— contiguïté historique résultant d'un fait de formation du vocabulaire (ex. : *alouette ;* dimin. d'un nom anc. *aloue ;* la contiguïté *ou* + *e* dans le dérivé vient de l'accolement du radical et du suffixe, éléments historiquement distincts ; cette distinction entraîne la diérèse *alou-ette*) :

> *Tigres dans les forêts, alou-ettes aux champs*
> (La Fontaine).

Et la règle de la synérèse s'applique réciproquement aux contiguïtés vocaliques issues de phonèmes non séparés à l'origine par une distinction syllabique :

— contiguïté vocalique issue d'une diphtongaison, c'est-à-dire de la segmentation d'une voyelle primitivement unique (ex. : *rien ;* étym. REM ; les éléments vocaliques *i* + *e* résultent de la diphtongaison de *e* latin ; l'unité syllabique originelle entraîne la synérèse, et *rien* ne compte que pour une syllabe) :

> *Je n'épargnerai rien dans ma juste colère*
> (Racine)

— contiguïté vocalique issue d'une coalescence, c'est-à-dire de l'adjonction à une voyelle originellement unique d'un élément devenu vocalique par évolution (ex. : *fruit ;* étym. FRUCTUM ; la contiguïté *u* + *i* résulte de la transformation de *c* latin en semi-voyelle yod, puis en voyelle *i ;*

le caractère non étymologique du groupe vocalique entraîne la synérèse, et *fruit* ne compte que pour une syllabe) :

> *Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir ?*
> (La Fontaine).

Mais ces règles, cohérentes dans leur logique historique, ont fait l'objet au fil des siècles de multiples tempéraments et exceptions qui en ont brisé l'unité. Et les sollicitations de la diction courante, qui incline aux tassements de la synérèse, ont été appuyées ici par deux réactions linguistiques communes :

— la conscience des niveaux de langue, favorable aux progrès de la synérèse malgré l'étymologie dans les mots d'usage fréquent (ex. : *oui ;* étym. HOC ILLE, anc. franç. *oïl ;* la séparation originelle des deux syllabes entraîne régulièrement la diérèse ; mais le caractère commun du mot le réduit à la scansion en synérèse) :

> *Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle*
> (Racine)

— les pressions de l'analogie, génératrices de synérèses historiquement « irrégulières » dans les mots de consonance semblable à celle des séries où la synérèse est conforme à l'étymologie (ex. : *chrétien ;* étym. CHRISTIANUM ; contiguïté vocalique *i* + *e* issue de la contiguïté originelle *i* + *a ;* diérèse normale et observée en ancien français ; mais pression de la série *rien, chien, bien,* etc., où la contiguïté *i* + *e* résulte d'une diphtongaison entraînant la synérèse ; la même diction est, par analogie, adoptée pour la finale de *chrétien,* malgré l'histoire) :

> *De la foi des chrétiens les mystères terribles*
> (Boileau).

De ces héritages lointains et de ces phénomènes annexes résultent évidemment, dans les règles de scansion, des contradictions et un apparent arbitraire, qu'ont soulignés les réactions libératrices de la poésie moderne. Il n'est pas vain néanmoins d'en pénétrer le détail et d'en connaître l'explication par le moyen de l'analyse historique, puisque tous les vers français de facture régulière en portent la marque dans leur syllabation.

Le problème de l'*e* caduc, posé par le maintien, dans le décompte métrique, des syllabes amuïes par l'évolution de la prononciation, reçoit, dans la réalisation et la diction du vers régulier, des solutions tantôt conservatrices, tantôt conformes à cette évolution (v. aussi E [*La lettre*], art. spécial). Le code métrique manque ici d'unité directrice, et la rigidité de règles devenues familières par l'effet de la tradition n'en voile pas le caractère plus d'une fois artificiel. Les cas de détail montrent ici le jeu des diverses tendances.

Cas d'accord absolu avec les réalités de la prononciation : celui de l'*e* terminal de mot suivi d'une initiale vocalique ou d'un *h* non aspiré. Le phénomène de l'*élision* supprime cet *e* dans l'ordre rythmique comme dans l'ordre phonétique courant ; réaction ancienne et pratique constante dans toute l'histoire du vers français :

> *Toi qu'en vain j'interrog(e), esprit, hôt(e) inconnu*
> (Lamartine).

Cas de scansion conservatrice en dépit des évolutions : celui de l'*e* caduc placé entre deux consonnes. Intérieur ou final de mot, il garde sa valeur syllabique à la manière ancienne :

> *Et les élancements de votre éternité*
> (Valéry).

Mais il est aussi des cas parallèles où la règle traduit des tendances contraires, provoquant des traitements différents. Traitements différents dans les cas parallèles des *e* caducs finals des membres constitutifs du vers, selon que ces *e* sont situés à la fin du premier ou du second hémistiche : à la fin du second, l'*e* ne compte pas, soulignant ainsi l'autonomie structurale du vers, qui peut se conclure de la sorte par une syllabe muette surnuméraire — c'est la particularité bien connue des finales de vers dites « féminines » :

> *Ta bouche la demande et ton cœur la respir(e) !*
> (Corneille) ;

à la fin du premier hémistiche, au contraire, une syllabe muette n'est pas admise (sauf si l'élision la fait disparaître, comme dans ce dernier vers, du compte syllabique, ce qui supprime le problème), autrement dit un vers du type :

> **Ta bouche la demand(e), mais ton cœur la refus(e)*

ne serait pas reçu comme correct ; et cela témoigne, dans le vers régulier issu de la tradition classique, d'une conscience différente des unités structurales du vers et de l'hémistiche, alors que cette conscience était identique pour les deux dans le vers médiéval qui admettait l'apocope de l'*e* caduc aussi bien à la césure qu'en fin de vers — particularité dite de la « césure épique » (v. RYTHME, art. spécial, II § B, « Césure sur apocope ») :

> *Fors Sarraguc(e) ‖ k'est en une muntaign(e)*
> *(la Chanson de Roland).*

Traitements différents aussi dans les cas parallèles des *e* caducs après voyelle, selon que ces *e* sont situés à l'intérieur ou à la fin d'un mot *(j'oublierai, j'oublie)* : les deux comptaient également dans le vers ancien *(oubli-e-rai, oubli-e) ;* le vers régulier du français moderne les différencie, admettant l'*e* intérieur sans le compter, conformément à l'évolution de la prononciation :

> *Ceux que vous oubliez ne vous oubli(e)ront pas* (Hugo),

mais marquant quelque embarras devant le reste potentiel d'existence de l'*e* final après voyelle en l'excluant du corps du vers ; ainsi un vers comme :

> **Hector tomba sous lui, Troi(e) périt sous vos coups*

serait considéré comme incorrect, la seule élision (qui supprime le problème) pouvant ici le ramener dans les cadres réglementaires :

> *Hector tomba sous lui, Troi(e) expira sous vous*
> (Racine).

Ces contradictions, qui tiennent historiquement aux vestiges des prononciations anciennes conservées par le code orthographique, ont assurément, dans l'observance des règles, engendré d'assez lourdes contraintes (*remercie m'en et remerciement* traités différemment, admission du groupe *il prie un Dieu* et exclusion du groupe *il prie Dieu,* etc.) et provoqué l'adjonction aux règles d'inévitables exceptions. On prend ici la mesure du rituel de la langue poétique, de ses artifices et de ses rigueurs, le tout en somme aisément admis, puisque trois siècles de poésie française ont là-dessus assez bien vécu.

SYLLABATION DU VERS MODERNE

La matière syllabique, ordonnée par des règles strictes dans le vers traditionnel, est en apparence plus souple et plus ductile dans le vers moderne, où ces règles s'abolissent au profit d'une scansion moins rigoureuse (puisqu'il n'est pas toujours de mètre prédéterminé) et plus proche des réalités de la prononciation. Mais, en fait, le compte syllabique tient finalement autant de place dans le vers moderne que dans le classique. Ou bien, en effet, ce vers se coule dans des moules rythmiques familiers, en apportant seulement aux règles, pour la syllabation, quelques tempéraments qui la rapprochent de la diction vivante. Ou bien il est « libre », c'est-à-dire de dimensions et de structures variables au fil du poème ; mais alors les problèmes de distribution syllabique deviennent plus importants encore que dans le vers régulier, puisque, sans cadre contextuel stable et sans permanence de structure, c'est uniquement de leur solution que dépendent les rapports numériques et les équilibres rythmiques, autrement dit le passage sur le plan métrique, de l'énoncé. Et, dans ce

dernier cas, en l'absence d'un code commun et d'indications précises de la part du poète, l'établissement des structures métriques dépend souvent d'options de lecture, à prendre en fonction du rythme à restituer par une appréciation aussi juste que possible des usages phonétiques de la langue et des valeurs mêmes du texte.

La syllabation des contiguïtés vocaliques tend sans doute, dans le vers moderne, à s'opérer selon les lois du langage courant, c'est-à-dire par synérèse, sans considération des règles fondées sur la tradition étymologique. Ainsi ce vers d'Eluard :

> *Sur des ruines virginales*

placé dans un contexte heptasyllabique qui donne à la lecture un cadre métrique assuré, apparaît-il libéré des contraintes qui imposaient la diérèse aux contiguïtés vocaliques issues de voyelles primitivement distinctes (RU-INA). Mais dans celui-là, du même texte, à l'intérieur d'un autre mouvement du poème, qui se développe en une série d'incontestables alexandrins :

> *Être la source invariable et transparente,*

la diérèse régulière est observée *(invariable),* déroulant amplement le mot sur le vers, en accord avec la tension lyrique et le tempo général du passage. C'est l'illustration du fait que, dans le vers moderne, si la synérèse gagne par l'effet d'un naturel plus apparent dans la diction, la diérèse n'en reste pas moins vivante. Mais la distribution des contiguïtés vocaliques entre les deux n'est fonction désormais ni d'une tradition historique, ni d'un code de règles de l'art : elle est l'objet d'un choix stylistique, éventuellement lié à des commodités métriques de circonstance ou à des habitudes personnelles, mais qui se traduit finalement en effets dont la lecture et l'interprétation ont à tenir compte.

De même la syllabation des *e* caducs tend-elle à se réduire, sans en venir pour autant jusqu'aux abrègements du langage courant — car la diction poétique reste toujours une diction à part. Les servitudes artificielles de l'*e* muet après voyelle peuvent être considérées comme définitivement abolies, et les mots terminés par cet *e*, même non élidable, ont, depuis la fin du XIX[e] s., retrouvé leur place dans le corps du vers :

> *Oh ! tombé(e) de la pluie ! Oh ! tombé(e) de la nuit !*
> (Laforgue).

La question de l'*e* caduc entre consonnes (toujours syllabé dans le vers régulier) est plus complexe, car la réalisation du mètre dépend souvent d'un choix à faire entre divers amuïssements possibles, choix à opérer sans abus ni vulgarité. Mais les exigences du rythme et les habitudes de la langue peuvent ici guider le lecteur comme on peut se douter qu'elles ont guidé le poète. En priorité interviennent les réductions qui marquent les articulations du vers, et le procédé de la *césure épique,* ressurgi des lointains de la poésie médiévale, recouvre dans le vers moderne toute sa légitimité :

> *La lumière est en ell(es) || comme elle est dans les fleurs*
> (Paul Fort).

Il peut même s'étendre à la coupe de simple séparation des mesures (on parlera alors de *coupe épique.* en appliquant aux articulations rythmiques de détail le terme autorisé par la tradition historique) :

> *Il est venu | chez moi || bien des homm(es) | et des femmes*
> (Francis Jammes).

En second lieu peuvent intervenir, en dehors même des articulations métriques, les réductions usuelles de la langue, qui affectent particulièrement les mots grammaticaux à substance lyrique peu dense (articles, prépositions, conjonctions, etc.) :

> *Tu te sens | tout heureux || un(e) rose | est sur la table*
> (Apollinaire).

Mais on conçoit facilement les risques de ces types de scansion : incertitudes de lecture, danger d'erreur ou d'abusive et brutale déformation. L'impératif premier est ici de retrouver mètre et rythme, l'exigence seconde est de le faire sans violer ni les lois de la langue, ni les règles du goût.

II. LA PERCEPTION DU VERS

La perception du vers traditionnel comme forme d'expression spécifique ne posait pas de problème : un code de présentation visuelle, une structure de base préétablie et répétée, un mécanisme de repères sonores terminaux (rime ou assonance) permettaient une facile identification. Les révolutions de la poésie moderne, en supprimant telle ou telle de ces marques, et parfois toutes, sans que disparaisse le sentiment du vers, nous amènent à analyser leur fonction exacte dans le système. Mais elles conduisent surtout à approfondir la définition du vers lui-même en nous faisant chercher, au-delà des apparences, les conditions de sa réalisation dans la conscience qui le conçoit, le reçoit ou le recrée.

A. PRÉSENTATION GRAPHIQUE

La répartition du discours en segments graphiquement séparés n'est pas la condition nécessaire et suffisante de réalisation du vers. Elle n'est pas suffisante : douze syllabes, même isolées par la présentation graphique, ne constituent pas un alexandrin si elles sont distribuées au hasard, sans rapports perceptibles entre leurs groupements accentuels. Et elle n'est pas nécessaire : la création de ces rapports donne la conscience du vers même en cas de présentation suivie, sans isolement visuel des segments métriques, comme les innovations graphiques d'un Paul Fort, faisant survivre cette conscience à l'abandon des séparations apparentes, l'ont très largement démontré :

> *Respire et rends à l'air, fleur de l'air, ton haleine, || | et que ton souffle chaud fasse embaumer les fleurs, || | respire pieusement en regardant le ciel, || | et que ton souffle humide étoile encor(e) les herbes.*

(quatre alexandrins binaires parfaitement perceptibles).

La séparation visuelle peut néanmoins jouer un rôle d'orientation en suggérant un choix des groupements accentuels, comme quand Apollinaire, mettant en vers libres le conte de *l'Obituaire,* lui donne la forme du poème conservé sous le titre de *la Maison des morts ;* et alors tel ensemble globalement sensible comme alexandrin dans la présentation en prose :

> *Mes mains tremblent, je pleure et je voudrais mourir*

devient un groupe de deux vers :

> *Mes mains tremblent*
> *Je pleure et je voudrais mourir*

où l'octosyllabe second se trouve dégagé par l'effet de l'isolement graphique. Mais il s'agit, dans le discours, d'un choix entre plusieurs possibles, non d'une création rythmique par le jeu de la seule présentation. Celle-ci réalise en ce cas des virtualités métriques préexistantes. Elle ne les crée pas.

Au demeurant, le choix proposé par les indications de l'écriture peut n'être pas sans artifice. C'est ce qui se produit lorsque, dans un système préétabli du vers, une hiérarchie imposée des accents métriques (par exemple, dans l'alexandrin traditionnel, accents principaux sixième et douzième et accents secondaires à l'intérieur des hémistiches) ne coïncide pas avec celle des accents naturels de la phrase :

> *La pâle nuit revient, ils combattent ; l'aurore*
> *Reparaît dans les cieux, ils combattent encore*
> (Hugo).

On a alors un effet de *discordance externe* (discordance de vers à vers) entre la phrase et le mètre, par transformation en

accent majeur de vers (sur *aurore*) de ce qui ne serait dans la phrase qu'un accent secondaire de mesure (v. RYTHME, art. spécial, II § A « Concordance et discordance rythmiques »).

Mais le procédé du découpage graphique ne crée réellement le vers qu'en cas d'accentuation artificielle, par son seul fait, d'une syllabe inaccentuable par nature, syllabe d'un élément grammatical proclitique (l'article dans l'exemple suivant) :

> *Et les oiseaux ont peur des hommes fous par les*
> *Branchages noirs et nus que l'hiver blanc dégrime*
> (Aragon),

voire, à la limite, syllabe intérieure d'un mot coupé par fantaisie de rime (et ici plaisir d'équivoque) :

> *Voyez de Banville et voyez Lecon-*
> *Te de Lisle et tôt pratiquons leur con-*
> *Duite* [...]
> (Verlaine).

On aboutit alors à des structures métriques non plus naturelles, mais de pure convention, et qui, sans les artifices de la présentation visuelle, n'existeraient pas.

La conscience du vers apparaît ainsi :

1° Comme indépendante du découpage graphique en cas d'existence, dans la phrase linéaire, de structures métriques assurées — et ce découpage n'est, s'il est observé, qu'une marque extérieure, traditionnelle, mais non nécessaire ;

2° Comme orientée par les options du découpage en cas de virtualités métriques diverses, entre lesquelles la présentation visuelle du discours indique le choix à opérer ;

3° Comme forcée en cas de « discordance », par production d'un écart générateur d'effet entre le système accentuel de la phrase et la structure formelle visuellement attestée du vers ;

4° Comme totalement déterminée par l'artifice graphique si c'est lui seul qui crée l'accent final de vers.

B. STRUCTURE RATIONNELLE ET STRUCTURE COUTUMIÈRE

Conditionné ou non par la présentation graphique, le vers français est fondé — on l'a vu — sur un système de rapports sensibles entre les groupements syllabiques qui constituent ses composants. Mais tous les rapports sur lesquels il s'établit ne sont pas d'une évidence absolue. Le sont sans doute les plus simples d'entre eux : rapport d'égalité ((6|| 6, 4|| 4|| 4, 5|| 5), de proportion (2|| 4), de progression (3|| 4, 4|| 5). Et encore faut-il qu'ils portent sur des nombres assez petits et qu'ils soient assez élémentaires (proportion du simple au double, progression de raison 1) pour s'imposer naturellement à une sensibilité commune. Mais comment expliquer alors qu'un décasyllabe 4|| 6, aux rapports déjà plus complexes :

> *Le Souvenir || avec le Crépuscule*
> (Verlaine)

soit aussi familier à la conscience métrique, sinon plus, qu'un décasyllabe 5|| 5 :

> *Nous aurons des lits || pleins d'odeurs légères*
> (Baudelaire),

au point que ce dernier fut longtemps l'objet d'un mépris proclamé des théoriciens et des poètes ? Ou qu'un octosyllabe 3|| 5 :

> *Le voyage || et le voyageur*
> (Hugo)

le soit autant qu'un octosyllabe 4|| 4 :

> *Mon beau navire || ô ma mémoire*
> (Apollinaire),

qui pourtant est d'une formule plus simple ?

C'est que la conscience métrique n'est pas seulement le produit d'une arithmétique sommaire. L'histoire y joue aussi son rôle, et les habitudes, et la tradition. Comme elle est à la fois nature et artifice dans ses relations avec la présentation graphique du vers, de même elle apparaît, dans sa perception des rapports de nombre, comme un composé complexe de coutume et de raison. C'est la rationalité numérique qui la détermine dans sa sensibilité aux rapports élémentaires générateurs du rythme. Mais la coutume est aussi productrice de rapports qui, sans elle, ne se fussent pas nécessairement imposés à l'esprit. Les deux peuvent coïncider, se renforçant mutuellement : c'est le cas pour l'alexandrin, qui doit à leur accord sur ses formes de base une part de sa fortune. Mais il est aussi des structures qui tiennent essentiellement (comme celle du décasyllabe 4|| 6) à l'histoire et aux origines du vers (v. MÈTRE, art. spécial). La nature première de la conscience métrique est d'ordre rationnel. Mais cette conscience a en outre une seconde nature, d'ordre d'abord coutumier, qui a pu fixer d'autre part les cadres de son exercice.

C. CRITÈRES ET LIMITES DE PERCEPTION

Les limites du vers, indiquées ou non par le découpage graphique, sont celles de la structure métrique globalement perceptible par laquelle il se définit. Le seuil de perception comme vers d'un élément de discours est donc le point de réalisation, dans ses groupements syllabiques, d'une structure minimale par rapports accentuels ; la limite extrême de cette perception, le point où, par l'effet de l'extension de cette partie d'énoncé, ces rapports cessent d'être sentis dans leur système d'ensemble. Pourtant il existe, comme on sait, et des unités d'écriture poétique que leur étendue empêche d'être globalement perceptibles comme vers (celles qu'on dénomme **versets**), et des segments de discours versifié dépourvus de structure rythmique (ceux qui sont trop courts pour avoir plus d'un accent, et donc pour créer quelque rapport accentuel que ce soit, puisque, pour cela, il en faut au moins deux). Dans l'un et l'autre cas se pose donc un problème de statut métrique.

STATUT MÉTRIQUE DU VERSET

On veut parfois faire du verset une forme métrique originale et autonome, unité de souffle ou de sens, s'étendant par larges ondes, sans se soumettre aux lois du nombre ou aux rapports mesurés des accents. C'est risquer de rester dans un flou esthétique trompeur, que la rigueur de la conscience métrique dans le système linguistique du français admet difficilement. En fait, la longueur de ces unités de présentation graphique, délimitées par l'alinéa, appelle dans leur perception rythmique, caractérisée par le jeu des syllabes et l'appui des accents, des réactions de segmentation, qui en découpent les éléments en groupements plus ou moins susceptibles de combinaisons stables. On a alors trois cas possibles :

• 1° Ou bien cette segmentation dégage des ensembles métriquement structurés sous forme sensible de vers, soit par succession de ceux-ci :

> *Je regretterai || le pays natal || | et la pluie de tes yeux || sur la soif des savanes* (Senghor)

(un décasyllabe 5|| 5 et un alexandrin 6|| 6), soit par enchaînement d'hémistiches virtuels éventuellement combinables en structures emboîtées :

> *Sœurs des guerriers d'Assur || furent les hautes Pluies || en marche sur la terre* (Saint-John Perse)

(trois groupements de 6, perceptibles tels quels ou regroupables en deux alexandrins emboîtés sur hémistiche commun, le second membre de 6 pouvant être perçu à la fois comme deuxième hémistiche d'un premier alexandrin et comme premier hémistiche d'un second) ;

• 2° Ou bien les regroupements accentuels s'établissent en suite linéaire, laissant la conscience sensible à leurs rapports successifs, sans création de structures métriques réelles :

> *Même une feuill(e) | dans une atmosphèr(e) | parfaitement calm(e) | de fin d'après-midi | bougeait à l'excès pour moi* (Michaux)

(progression de groupements syllabiques 4|5|5|6|7, avec seulement ébauche d'un

resserrement métrique dans les derniers membres : 2⁝4, 2⁝3⁝2) ;

• 3° Ou, enfin, l'ensemble ne réussit pas à redistribuer ses éléments, ni par construction métrique, ni par rapports linéaires :

Ô Paris
Grand foyer chaleureux avec les tisons entrecroisés de tes rues et tes vieilles maisons qui se penchent au-dessus et se réchauffent (Cendrars)

(rythme sacrifié au développement de l'image).

Dans les deux exemples du premier cas, on a un **verset métrique ;** dans le second cas, simplement un **verset cadencé ;** dans le troisième, un **verset amorphe.** Le verset n'entre dans le système du vers que dans le premier cas. Le statut métrique (ou non métrique) de cette forme de présentation du discours poétique dépend donc de l'existence et du caractère des segmentations auxquelles il peut se prêter.

STATUT MÉTRIQUE DES VERS COURTS

La question des unités poétiques très courtes conduit à définir une condition seconde de l'existence du vers. La condition première est l'établissement d'un système de rapports accentuels. Mais, si la brièveté de certains vers les réduit à un seul accent, ils n'ont pas de structure métrique propre, puisque celle-ci est subordonnée au rapport d'au moins deux groupes accentuels. Les deux premiers de ces trois vers d'Eluard ne répondent donc pas à la définition du mètre par la structure accentuelle interne qui est censée le constituer :

Du soleil
Des citrons
Du mimosa léger

Et n'y répondent même pas les fameux vers courts des *Djinns* de Hugo :

On doute
La nuit...
J'écoute :
Tout fuit.

C'est que leur définition métrique est d'un autre ordre : non plus interne, mais externe ; fondée non plus sur l'existence d'un système de relations à l'intérieur du segment de discours considéré, mais sur l'appartenance de ce segment à une série organisée, dont chaque vers pris dans sa totalité devient alors un composant structural par ses rapports avec les autres composants de cette série (dans la citation d'Eluard, l'égalité 3|3 et le rapport 3|3|6 des vers de la série ; dans celle de Hugo, les rapports résultant du système des rimes *abab* et de l'égalité des segments dissyllabiques que, jointes à la présentation graphique, elles permettent de délimiter).

Il faut donc, pour la définition du vers, ajouter à la considération des *structures internes,* qui peuvent le réaliser indépendamment de son contexte, celle des *structures externes,* qui peuvent le réaliser aussi dans les relations mêmes qu'il établit avec ce contexte. Ces relations peuvent être de caractère sonore (rimes ou autres correspondances) ou de caractère numérique (égalités syllabiques, alternances, proportions). Si le vers a sa structure propre, ces types d'organisation apparaissent comme subsidiaires et participant d'une forme d'ordonnance au second degré de l'énoncé métrique : celle qui résulte des rapports des vers entre eux, superposés aux rapports internes constitutifs du vers. Mais, en l'absence de ces rapports internes, c'est-à-dire si le segment verbal considéré est sans structure propre, celui-ci n'entre dans un système de discours métrique que par cette ordonnance même, d'ordre contextuel, qui devient alors la condition unique de sa perception comme vers. **Le vers peut ainsi se définir par une structure interne propre qui le constitue en système autonome et/ou par une structure externe dans laquelle il entre comme élément composant.**

III. LE SYSTÈME SONORE DU VERS

Les définitions interne et externe du vers auxquelles aboutissent les observations précédentes permettent de fixer la fonction véritable des éléments sonores qui contribuent à le former.

A. CONSTITUANTS EXTERNES : RIME ET ASSONANCE FINALES

Un vers peut être conçu et perçu comme unité linguistique autonome sans les correspondances sonores finales entre deux ou plusieurs segments versifiés (assonances dans l'ancien vers médiéval, rimes dans le vers traditionnel) auxquelles l'histoire associe son existence. Il suffit, pour assurer son statut métrique, que se crée, dans sa composition, le système de rapports accentuels sur lequel on a pu fonder sa définition première. D'où la conception de poèmes en **vers blancs,** isomètres sans rimes ni autres correspondances sonores terminales :

Je formais || un désespoir
Dont mon corps || avait besoin ;
L'amertu || me de la chair
Se ramassait || dans ma bouche
(Jules Romains) ;

en **vers libres,** où, sans règles de composition préétablies, chaque vers vaut d'abord par l'effet de sa structure propre, en relation ou non avec celle des vers voisins :

Pourtant | ce tout petit | miroir
Pour y voir | en riant || les deux yeux | œil pour œil
Et le nez || sans rien d'autre
Et le bout | de l'oreille || et le temps | de bouder
Ce miroir || sans limites
Où nous ne faisions qu'un || avec notre univers
Ce tout petit | miroir || où jouaient | avec nous
Une par u|| ne mille filles
Mille prome|| sses définies
(Eluard) ;

et, à la limite, de la pièce **« monostiche »,** faite d'un seul vers :

Et l'uni|que cordeau || des trompe|ttes marines
(Apollinaire),

où l'établissement d'une structure purement interne (puisqu'il n'y a qu'un vers) permet à elle seule de réaliser le mètre et, partant, le poème.

La rime ou l'assonance finales apparaissent alors, quand elles interviennent, comme ce qu'elles sont en réalité : des constituants secondaires du vers, éléments d'ordonnance par leur valeur de marques, éléments d'ornement, voire de suggestion poétique, par leur valeur d'association des mots ; mais non éléments fondamentaux du mètre, qui s'établit sans elles et auquel elles n'apportent qu'un perfectionnement extérieur à lui. Elles entrent, au même titre que les égalités ou relations diverses entre les mètres, dans la composition des structures externes par les correspondances qu'elles établissent de vers à vers. Mais elles n'entrent pas dans le système interne de ceux-ci ni dans leur définition métrique. Cette dernière ne dépend d'elles que dans un cas : celui où l'absence, dans le vers, de toute structure interne et, entre les vers, de tout rapport numérique simple donne à leur fonction d'ordonnance externe valeur de création organisatrice par correspondance sonore d'ordre contextuel, et par ce moyen seul, selon les critères définis au paragraphe précédent. Ainsi, dans les couples du genre :

C'est promettre beaucoup, mais qu'en sort-il souvent ?
Du vent !
(La Fontaine),

c'est la rime seule qui donne au second vers son existence métrique. Hors les cas de ce type, les correspondances sonores des fins de vers en sont des composantes annexes, génératrices d'organisations secondes, à considérer au niveau des ensembles de vers, mais non permanentes et — le destin glorieux de la rime dans l'histoire du vers ne doit pas tromper sur ce point — non essentielles à la création du vers.

B. CONSTITUANTS INTERNES : LES RÉCURRENCES PHONIQUES

Les correspondances internes de sonorités entrent dans la texture métrique du vers lorsqu'elles superposent aux rapports accentuels des hémistiches et mesures des rapports sonores vocaliques (assonances en toutes positions), consonantiques (allitérations), ou de l'une et l'autre nature (rimes intérieures), qui les doublent en reliant entre elles les unités de base constitutives du mètre. Un système quelconque d'assonances ou d'allitérations peut avoir une fonction harmonique, mais il n'a pas en soi de fonction métrique. Il ne reçoit celle-ci que de sa mise en relation avec la structure rythmique du vers. Ce peut être par l'effet de correspondances élémentaires :

> *Qu'ils sont beaux | de mes bras || les dons vas|tes et vains !*
> (Valéry)

(liaison des deux mesures du premier hémistiche par l'allitération en /b/, des deux mesures du second par l'allitération en /v/, et des deux mesures centrales par l'assonance en /a/ de part et d'autre de la césure). Ce peut être par le jeu de figures phoniques plus subtiles :

> *Mon voile | évaporé || me fuit | vers tes empires...*
> (Valéry)

(schéma de croisement entre la liaison de la première et de la troisième mesure établie par allitérations :
/m-v/ : /m-f/
modulées dans le même registre articulatoire, et la liaison de la deuxième et de la quatrième établie sur dessins complexes également modulés :
/e-v-a-p-r/ : /v-e-ã-p-r/).

Et l'on constate que, souvent, le prétendu mystère des vers les plus célèbres par leur pouvoir d'incantation peut s'éclaircir en partie par la perception des formules rythmo-harmoniques qui en établissent l'ordonnance par correspondance des structures aux deux niveaux (rythmique et sonore) de leur composition :

> *Je demeurai | longtemps || errant | dans Césarée*
> (Racine)

(parallélisme du schéma rythmique « embrassé » 4|2|| 2|4 et du schéma harmonique également « embrassé » qui relie, dans le rapprochement de leurs profils sonores et de leurs finales respectives, *demeurai* à *Césarée* et *longtemps* à *errant* — avec, en outre, en cas de liaison dans la prononciation (normale en diction soutenue, pourvu qu'elle soit discrète), soudure des mesures du second hémistiche sur la formule modulée :

/zerã/ : /zare/

qui assure par la cohésion sonore la résonance de la fin du vers. Ainsi le vers apparaît-il, dans des cas semblables, comme une organisation par structures combinées, un système accentuel ordonnant le groupement des syllabes et un système sonore ordonnant le groupement des phonèmes, avec relation entre les deux.

Mais il est facile d'observer qu'il ne s'agit là encore que de conditions secondes de création et de perception du vers. Celui-ci se réalise sans elles, par le seul rapport des accents ; elles n'affectent, quand elles existent, qu'une partie de sa matière phonique, alors que les rapports accentuels en ordonnent tout l'ensemble syllabique ; et leur présence, consciente ou de hasard, demeure un fait occasionnel, aléatoire et non constant. C'est pourquoi, malgré l'attention qui leur a été portée par les poétiques modernes, les structures sonores internes ne peuvent entrer qu'à titre subsidiaire dans la composition du vers. La conception de celui-ci comme unité rythmo-harmonique aux éléments indissociables domine pourtant les théories vers-libristes de la fin du XIXe s. (Gustave Kahn), selon lesquelles le vers se constitue par « cellules métriques » nécessairement associées entre elles par des correspondances sonores. Mais c'est là, semble-t-il, confondre l'essentiel et l'accessoire, le permanent et le contingent, et la théorie aboutit souvent, dans ses applications systématiques, à des créations assez artificielles :

> *Et ta lèvre et ta fièvre,*
> *Tout est mièvre, tout est vain*
> *Et je me débats des ébats*
> *De ta norme difforme.*
> (Kahn).

Les structures rythmiques accentuelles restent ainsi (sauf cas d'espèce vus précédemment) le seul fondement stable du vers. Les structures sonores soit externes, par correspondances de rimes ou d'assonances finales, soit internes, par récurrences phoniques, même si celles-ci entrent occasionnellement dans le système du mètre par leur relation avec les schémas accentuels, n'y apportent d'ordinaire que des perfectionnements additionnels. C'est donc légitimement que l'exigence de la rime a été exclue de la définition de base du vers par la théorie et la pratique moderne. Quant à celle des correspondances rythmo-harmoniques, elle ne représente qu'un moment de la recherche vers-libriste et n'est jamais vraiment entrée dans cette définition.

Jean MAZALEYRAT.

2. vers [vɛr] prép. (lat. *versus,* dans la direction [de], du côté [de] — avec mouvement —, part. passé adverbialisé de *vertere,* tourner, faire tourner ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 1 [*vers où,* v. 1500, Auton] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland* [pour une chose, 1893, *Dict. général*] ; sens I, 3, v. 1265, J. de Meung [dans des titres d'articles de presse, 1964, Robert] ; sens I, 4, v. 1160, *Roman de Tristan* [« auprès de », v. 1170, *Livre des Rois* — aussi avec une idée de mouvement] ; sens II, 1, v. 1155, Wace ; sens II, 2, v. 1170, *Livre des Rois*).

I. MARQUE LA DIRECTION. **1.** Indique le lieu ou la personne en direction desquels s'effectue un déplacement, un mouvement : *Aller vers le fond du jardin. Les armées marchaient vers la frontière. Le train roule vers Paris. Je crois que le visiteur vient vers vous. Courir l'un vers l'autre. Lève-toi, m'a-t-il dit, prends ton chemin vers Suse* (Racine). *Je me suis levé sans rien dire et il m'a précédé vers la porte* (Camus). || Fam. *Vers où,* vers quel lieu : *Vers où dirigez-vous vos pas ?* || **2.** Indique la direction dans laquelle on porte le corps ou une partie du corps pour prendre une attitude, pour effectuer un geste, pour regarder, etc. : *Se tourner vers son interlocuteur. Courber la tête vers le sol. L'enfant tend ses bras vers sa mère. Tourner les yeux, son regard vers l'horizon.* || Indique l'orientation d'une chose : *Une maison dont la façade regarde vers l'ouest.* || **3.** Avec un terme abstrait, indique le sens ou le point d'aboutissement d'une évolution, l'orientation des tendances d'une personne, etc. : *Être porté vers les extrêmes. Être entraîné vers sa perte. Marcher vers la liberté, vers la justice. Le parti démocratique est seul en progrès, parce qu'il marche vers le monde futur* (Chateaubriand). *Or, la valeur a pour sens ce vers quoi un être dépasse son être...* (Sartre). || En ce sens, est souvent employé dans des titres d'articles de presse de forme elliptique : *Vers une solution dans le conflit de la métallurgie.* || **4.** *Class.* S'employait au sens de « envers », « à l'égard de » : *Ce compliment n'est bon que vers une maîtresse* (Corneille). *J'ai tardé trop longtemps | À m'acquitter vers toi d'une telle promesse* (Molière). *Tu n'as manqué à aucun devoir vers les hommes, qui ne sont rien* (Fénelon) ; et de « auprès de » : *Vous avez du crédit vers lui* (La Rochefoucauld). || *Auj.* et *littér.* S'emploie encore au sens de « auprès de », mais s'accompagne d'une idée de mouvement : *Ce sont vos parents qui m'envoient vers vous.*

II. MARQUE L'APPROXIMATION. **1.** Indique de façon approximative le lieu aux abords duquel se produit un fait, se déroule une action : *L'appareil s'est abattu vers le carrefour des deux routes. Il a été aperçu vers la sortie du village. Vers 2 000 m d'altitude, il commença à éprouver des difficultés respiratoires.* || **2.** Indique de façon approximative l'heure, le moment, l'époque d'un événement : *Vers midi. Vers dix heures* ou *les dix heures. Vers la mi-juillet, le*

temps se gâta. C'est vers trente ans qu'il commença à perdre ses cheveux. Vers la fin de l'Empire, tout le monde détestait le despotisme impérial (Chateaubriand). *Il me faisait dire* [...] *qu'il serait tous les soirs vers six heures à la Rotonde* (Giraudoux).

versable [vɛrsabl] adj. (de *verser ;* fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens de « versatile » [en parlant du sort] ; sens 1, 1842, Mozin ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* S'est dit d'une voiture qui pouvait verser, capoter. || **2.** Se dit d'un liquide qu'on peut verser (rare) : *Le mercure n'est pas facilement versable.*

versage [vɛrsaʒ] n. m. (de *verser ;* XIIe s., *Siège de Barbastre,* au sens de « action de verser, culbute » ; sens 1, 1607, Godefroy [« lieu où se fait cette opération », 1964, Larousse] ; sens 2, 1842, Mozin). **1.** Dans une exploitation minière, opération qui consiste à vider les berlines ou les wagons en les culbutant. || Lieu où se fait cette opération. (Syn. VERSE.) || **2.** Premier labour donné aux jachères.

versaillais, e [vɛrsajɛ, -ɛz] adj. et n. (de *Versailles,* n. du chef-lieu des Yvelines ; 6 avr. 1871, Goncourt, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse [sans aucun doute plus anc.]). **1.** Qui se rapporte à Versailles ; habitant ou originaire de cette ville. || **2.** Se dit de l'armée régulière organisée par Thiers au camp de Satory à Versailles, sous le commandement de Mac-Mahon, pour combattre la Commune, ainsi que des partisans du gouvernement de Versailles en 1871 : *À l'assassinat de Duval, il fallait répondre par la mise en liberté de vingt officiers prisonniers de l'armée versaillaise* (Hugo). *Une affiche force tous les hommes, quelque âge qu'ils aient, à marcher contre les Versaillais* (Goncourt).

● REM. Au sens 2, on trouve aussi la forme péjorative VERSAILLEUX (3 mai 1871, *la Sociale,* p. 2) : *C'est réservé aux Versailleux, ces infamies-là* (Vallès).

versant [vɛrsɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *verser ;* v. 1360, Froissart, dans la loc. *au versant,* « en mauvaise posture » [en parlant d'une troupe de soldats] ; 1718, Acad. [comme adj.], au sens de « sujet à verser » [en parlant d'une voiture] ; sens 1, 1800 [thermidor an VIII], *Bulletin des sciences,* p. 133 ; sens 2-3, 1964, Larousse ; sens 4, av. 1885, V. Hugo). **1.** Chacune des pentes d'une montagne ou d'une chaîne de montagnes : *Versant à pente forte, à pente faible. Le versant français et le versant espagnol des Pyrénées. Les hêtres s'avancent haut sur les versants, jusqu'à plus de 3 000 pieds* (Taine). || **2.** Dans une vallée, pente joignant le talweg à la ligne de faîte : *Au-delà de la frontière, la sente plongeait vers un ravin peu profond où coulait déjà une écharpe de brouillard* [...]. *Le versant belge se relevait assez brusquement en une croupe herbue et déboisée, semée çà et là de jeunes plants de sapins* (Gracq). || **3.** Pan de couverture limité en tête par un faîtage ou une rive de tête, dans le bas par un égout, et sur les côtés par des rives, des arêtiers ou des noues. (Syn. LONG-PAN.) || **4.** Fig. *Les deux versants de,* les deux aspects antithétiques de quelque chose : *Ces deux mots* [« science » et « religion »] *expriment les deux versants du même fait, qui est l'infini* (Hugo).

versatile [vɛrsatil] adj. et n. (lat. *versatilis,* mobile, qui tourne aisément, changeant, inconstant, de *versatum,* supin de *versare,* tourner souvent [v. VERSER] ; v. 1330, Digulleville, au sens de « à deux tranchants » [en parlant d'une épée] ; 1560, Albenas, au sens de « qu'on peut tourner » [en parlant d'une scène] ; sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, 1588, Montaigne). **1.** Se dit d'une personne qui se montre inconstante dans ses opinions, ses sentiments, ses résolutions, qui est sujette à des caprices, à des retournements subits : *Homme, femme versatile. Ce n'étaient ni des sûrs, ni des douteux, ni des antagonistes, c'étaient des versatiles qui ne savaient pas eux-mêmes sur quelle jambe se tenir...* (Duhamel). *Toutes les opinions sont dans les hommes. Non que les hommes soient versatiles, mais parce que leur vérité intérieure est vérité qui ne trouve point dans les mots vêtements à sa mesure* (Saint-Exupéry). || **2.** Se dit aussi de ce qui témoigne de cette disposition : *Esprit, tempérament versatile. Alcibiade était un simple citoyen, riche, ambitieux, vain, débauché, insolent, d'un caractère versatile* (Voltaire).

● SYN. : **I, 2** *capricieux, changeant, divers, fantasque, inconstant, lunatique, ondoyant.* — CONTR. : **I, 2** *buté, entêté, obstiné, opiniâtre, persévérant, têtu.*

◆ adj. (sens 1, 1809, Wailly ; sens 2, milieu du XVIIIe s., Buffon). **1.** *Anthère versatile,* anthère oscillante (v. ce mot). || **2.** *Vx.* Qui change, qui n'est pas toujours le même : *Chaque épreuve augmente la certitude de l'inconstance de la cause, en nous démontrant toujours de plus en plus qu'elle est absolument versatile* (Buffon).

versatilité [vɛrsatilite] n. f. (dér. savant de *versatile ;* 1738, Brunot, au sens 1 ; sens 2, av. 1945, P. Valéry). **1.** Manque de constance d'une personne, de sa pensée, de ses sentiments, de sa volonté, etc. : *La versatilité d'un homme politique. La versatilité du caractère, des opinions. Ce petit, qui pourtant ne paraissait point bête, a l'esprit d'une consternante versatilité* (Gide). || **2.** *Littér.* Aptitude d'une chose à s'adapter aisément et rapidement à des objets multiples et différents : *Je songe à la variété, aux intensités, à la versatilité de notre substance sensible, à ses infinies ressources virtuelles, à ses innombrables relais, par les jeux desquels elle se divise contre elle-même, se trompe elle-même, multiplie ses formes de désir ou de refus...* (Valéry).

● SYN. : **1** *inconstance, instabilité, légèreté, mobilité, variabilité ;* **2** *adaptabilité, malléabilité.* — CONTR. : **1** *constance, entêtement, fidélité, obstination, opiniâtreté, persévérance ;* **2** *inertie, rigidité.*

verse [vɛrs] n. f. (déverbal de *verser ;* 1552, Rabelais, au sens de « pièce d'artillerie servant à renverser les murailles » ; sens 1, 1680, Richelet [d'abord *à la verse,* 1640, Oudin] ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1963, J. Dutourd, p. 40). **1.** *À verse,* avec abondance, comme si l'on versait de l'eau (en parlant de la pluie) : *Il pleut à verse. La pluie tombe à verse.* || **2.** Accident atteignant les céréales et couchant les tiges au sol : *La verse peut être due à des semis trop serrés, à une fumure trop abondante, à l'effet de la pluie et du vent, etc.* || **3.** Lieu où l'on vide le contenu des wagonnets ou des berlines, dans les exploitations minières (syn. VER-SAGE) : *Une verse à remblai.* || **4.** Fam. *La verse pour un, pour deux... !,* formule par laquelle le garçon de salle, dans les cafés, commande les cafés destinés à un, deux consommateurs.

1. versé, e [vɛrse] adj. (part. passé de *verser ;* 1671, Pomey, au sens de « qui a les pointes tournées vers le bas » ; sens actuel, 1872, Littré). En héraldique, se dit d'une pièce ou d'un meuble renversé par rapport à sa position normale : *Le croissant versé a ses deux pointes dirigées vers la pointe de l'écu.*

2. versé, e [vɛrse] adj. (lat. *versatus,* mêlé à, formé à, versé dans, part. passé adjectivé de *versari,* se trouver habituellement, s'occuper de, s'appliquer à, passif de *versare,* tourner souvent [v. VERSER] ; 1559, Amyot [*versé à* et l'art. déf. ; *versé dans, en,* 1607, Hulsius]). Littér. *Versé dans* ou *en,* se dit d'une personne qui a une connaissance approfondie d'une matière, une pratique, une expérience étendue d'une activité : *C'était un philosophe, un de ces sceptiques versés dans l'art de bien vivre et vieillis dans les habitudes sages et les plaisirs modérés* (Morand). *Versé en mathématiques, en histoire ancienne.* || Vx. *Versé en* (avec l'art. déf.), *à,* même sens : *Ceux qui ne sont point versés en l'anatomie* (Descartes). *Harlai égalait les plus versés aux belles-lettres, il connaissait bien l'histoire* (Saint-Simon).

● SYN. : *expert, maître, qualifié, rompu.*

1. verseau [vɛrso] n. m. (de *verser ;* 1872, Littré). En architecture, pente du dessus d'un entablement.

2. verseau [vɛrso] n. m. (de *verse,* forme du v. *verser,* et de *eau,* proprem. « qui verse de l'eau » [la période du Verseau étant généralement pluvieuse] ; 1545, Jacquinot [« personne qui est née sous ce signe », milieu du XXe s.]). Onzième signe du zodiaque, correspondant à la période du 20 janvier au 20 février (avec une majuscule en ce sens). || En termes d'astrologie, personne qui est née sous ce signe.

versée [vɛrse] n. f. (part. passé fém. substantivé de *verser ;* v. 1119, Ph. de Thaon, au sens de « décroissance de la Lune » ; XIII[e] s. [d'après le *FEW,* XIV, 309 *b*], au sens de « chute, culbute » ; sens actuel, 1879, Huysmans). Quantité de liquide versée en une seule fois : *Ainsi il achetait le bonheur de sa fille avec le sang dont il éclaboussait sa cellule. Il le lui donnait par gouttes, au lieu de le lui donner d'une versée* (Barbey d'Aurevilly). *Dans une versée de vin blanc, ils échangèrent le retentissant baiser de fiançailles* (Huysmans).

versement [vɛrsəmɑ̃] n. m. (de *verser ;* v. 1220, *Anseïs de Carthage,* au sens de « fait d'être renversé » ; 1273, Ibn Ezra, au sens de « action de verser [un liquide] » ; sens 1, 1695, Kuhn [« chacun des paiements... », 1876, Larousse] ; sens 2, XX[e] s.). **1.** Action de verser de l'argent, de le remettre en paiement ou en dépôt à une caisse, à un organisme, à une personne : *Faire un versement à sa banque. Le versement d'une somme d'argent à titre d'avance. Le versement d'une caution, d'une rançon.* || *Spécialem.* Chacun des paiements partiels et échelonnés destinés à éteindre une dette, à rembourser une somme : *Acquitter ses impôts par des versements mensuels. Le premier versement devra être effectué avant la fin du mois courant.* || **2.** Montant de la somme ainsi versée : *Un versement insuffisant. Le total de vos versements s'élève à...*

verser [vɛrse] v. tr. (lat. *versare,* tourner souvent, tourner et retourner, bousculer, malmener, fréquentatif de *vertere,* tourner, faire tourner ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « renverser, faire tomber [quelque chose] à la renverse » ; sens I, 1, début du XIII[e] s., *Antéchrist ;* sens I, 2, 1471, d'après le *FEW,* XIV, 310 *b* [« jeter... quelqu'un sur le côté... », XIII[e] s., *Roman de Renart*] ; sens I, 3, v. 1265, J. de Meung ; sens II, 1, v. 1170, *Floire et Blancheflor* [« servir une boisson... », XIII[e] s., *Roman de Renart ;* par métaphore, milieu du XVI[e] s., Ronsard ; « répandre... par inadvertance », v. 1175, Chr. de Troyes ; *verser des larmes,* 1668, La Fontaine ; *verser des pleurs,* 1651, Corneille ; *verser un pleur,* ironiq., 1949, Sartre ; *verser le sang,* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; *verser son sang (pour),* 1670, Racine — dans une construction passive, 1834, Balzac] ; sens II, 2, 1580, Montaigne [*verser l'or... à pleines mains,* 1872, Littré — *verser l'argent,* « dépenser beaucoup », 1762, J.-J. Rousseau] ; sens II, 3, 1668, La Fontaine [aussi avec un complément abstrait ; *verser quelque chose sur quelqu'un,* au fig., 1670, Molière ; *verser quelque chose dans le cœur... de quelqu'un,* au fig., milieu du XVI[e] s., Ronsard — « s'épancher auprès de quelqu'un... », 1687, Bossuet] ; sens II, 4, 1893, *Dict. général* [*verser des personnes à,* 1802, Chateaubriand] ; sens III, 1, 1788, J.-J. Barthélemy ; sens III, 2, 14 sept. 1874, *Gazette des tribunaux,* p. 883 [par anal., 1929, Cocteau]).

I. 1. *Class.* Retourner, labourer la terre : *Un de ces beaux messieurs | Vit un manant rusé, des plus trompeurs, | Verser un champ dans l'île dessus dite* (La Fontaine). || **2.** *Vx.* Faire tomber sur le côté le véhicule que l'on conduit (et ses occupants), en le laissant s'incliner hors de sa position d'équilibre, par maladresse ou volontairement : *Ce cocher a versé sa voiture* (Acad.). *Celui-ci* [le ministre allemand], *plus rusé, lui joue* [au ministre anglais] *d'un tour de diplomate, gagne le postillon de milord, qui versa sa Grâce dans un trou* (Courier). || *Par extens.* Jeter, basculer quelqu'un sur le côté, le faire sortir de la position qu'il occupe : *Rieux trouva son malade à demi versé hors du lit* (Camus). || **3.** Coucher à terre une récolte sur pied, et en particulier les céréales (en parlant des éléments) : *La pluie, le froid et les orages ont fait beaucoup de mal en versant les blés* (Mérimée). *Les tourbillons qui versent les champs* (R. Bazin).

II. 1. Faire couler, répandre un liquide, en penchant, en inclinant le récipient qui le contient : *Verser de l'eau sur les mains de quelqu'un. Verser le contenu d'un seau dans une bassine. On verse le métal en fusion dans les moules à l'aide d'une poche.* || *Spécialem.* Servir une boisson, une consommation : *Verser le vin dans les verres. Versez-leur quelque chose à boire. Il se leva, sortit. Revint avec un verre.* [...] *Prit le bol pour verser la moitié du café au lait dans le verre...* (Malraux). *Quand il avait fini de lire les journaux, il se versait un peu de café à la casserole du poêle et allumait une cigarette* (Gracq) ; et littér., par métaphore : *Votre dernière lettre s'est croisée avec la mienne* [...]. *Vous versez, tour à tour, presque ensemble, le poison et le remède, mais de façon assez savante pour qu'on ne soit ni tué par le poison, ni guéri tout à fait par le remède* (Montherlant). || *Par extens.* Répandre, renverser, laisser couler par inadvertance : *Elle tremblait au point qu'elle versait l'eau qu'elle leur distribuait* (Stendhal). || Littér. *Verser des larmes, des pleurs,* pleurer, avoir de la peine, du chagrin : *Fière de ses larmes, elle en versa beaucoup dans ses prières* (Blais). *Il veut aussi dans sa justice que l'innocent verse des pleurs* (Hugo). || Ironiq. *Verser un pleur,* manifester un chagrin de circonstance. || Littér. *Verser le sang,* V. SANG. || Littér. *Verser son sang (pour),* être blessé ou tué au service d'une cause, sacrifier sa vie pour : *Verser son sang pour la libération de son pays ;* et dans une construction passive : *Tout ce que je puis vous dire maintenant, c'est que, dans ce domaine comme dans les autres, le sang des révolutionnaires n'aura pas été versé en vain* (Sartre). || **2.** Faire tomber de haut en bas, hors du récipient qui la contient, une matière composée d'éléments plus ou moins ténus : *Verser du grain dans une mangeoire. Délayer une poudre en la versant en pluie au-dessus d'une certaine quantité d'eau. Le sable et les gravillons sont versés dans les camions à l'aide d'une trémie.* || Fig. *Verser l'or, l'argent à pleines mains,* dépenser sans compter. || **3.** Littér. *Verser quelque chose sur,* le répandre, le diffuser, le disperser sur quelque chose ou sur quelqu'un : *La lune versait sur le fleuve ses clartés liquides* (France). *Le soleil verse à flots sur notre convoi les rayons mêmes qui cuisent le raisin* (Giraudoux) ; et avec un complément abstrait : *L'heure a versé sa paix sur son front qui sommeille !* (Lamartine). *Tétouara, qui était en veine d'esprit, versait sur nous tous, à demi endormis dans les herbes, des facéties rabelaisiennes, tout en se bourrant de cocos et d'oranges* (Loti). || Fig. et littér. *Verser quelque chose sur* (vieilli) ou *à quelqu'un,* lui donner quelque chose en abondance, le lui prodiguer, lui permettre d'en profiter, d'en jouir : *J'apprends à combien de nouveaux titres je dois être pénétré de reconnaissance pour les bienfaits que M. le prince de Conti a versés sur cette pauvre fille* (Rousseau). *Il y a autre chose à faire d'une belle œuvre que de la copier, c'est de rivaliser avec elle. Ce n'est pas ses résultats qu'elle nous enseigne, ce sont ses moyens. Elle nous verse la joie, l'attendrissement et la colère ! Elle met au cœur de l'artiste une fureur sacrée !* (Claudel). || Fig. et littér. *Verser quelque chose dans le cœur, l'esprit, le sein,* etc., *de quelqu'un,* inspirer à quelqu'un un sentiment, un état ou une disposition d'esprit : *Le ciel versa dans son esprit et dans son cœur* [de M. de Montausier] *ces principes d'honneur et d'équité...* (Fléchier). *J'adoucirai ta peine en écoutant ta plainte, | Et mon cœur versera du baume dans ton cœur* (Lamartine). *Verser la consolation, la paix, la haine dans les cœurs ;* s'épancher auprès de quelqu'un, lui confier, lui faire partager ses propres pensées, ses propres sentiments : *Aimable et généreuse amie* [...], *j'ose encore verser ma honte et mes peines dans votre cœur compatissant* (Rousseau). *Olivier avait des pensées tristes, et il fallait toujours que cet être faible se déchargeât de ses tourments en les versant dans le sein d'un autre* (Rolland). || **4.** *Verser quelqu'un dans,* l'affecter à une arme, à une unité, à un corps, ou le faire passer d'un genre d'emploi à un autre : *Être versé d'office dans les chars de combat. Fantassin versé dans les chasseurs alpins. Enseignant qui demande à être versé dans un emploi administratif. Tout à l'heure, X... est venu me parler. Il est heureux parce que, à la suite d'une demande qu'il a faite, on le verse dans une unité non combattante* (Green). || Vx. *Verser des personnes à,* faire aller, déverser en un autre lieu des personnes en surnombre quelque part : *La Suisse était obligée de verser ses industrieux habitants aux royaumes étrangers, comme elle leur verse ses rivières fécondes* (Chateaubriand).

III. 1. Remettre en paiement ou en dépôt une somme d'argent (en espèces ou sous une autre forme) à une caisse, à un organisme, à une personne : *Pour toute commande, on est prié de verser des arrhes. On lui verse ses appointements directement à son compte en banque. Verser une pension alimentaire à un ascendant. Nous n'hésitâmes pas à verser trois francs par personne pour entendre « la Tour de Nesle », mon père, ma mère et moi* (Colette). || **2.** Apporter, produire un document pour qu'il soit joint à d'autres : *Verser une nouvelle pièce au dossier ;* et par anal. : *Elle vénérait le trésor. Verser un nouvel objet au trésor n'était point une baliverne. Elle exigeait qu'on la consultât* (Cocteau).

• SYN. : **I, 2** *renverser.* || **II, 2** *déverser ;* **4** *muter, nommer.* || **III, 1** *payer, régler ;* **2** *adjoindre, ajouter, incorporer.*

◆ v. intr. (1080, *Chanson de Roland,* au sens de « tomber par terre, être renversé » ; sens 1, 1654, La Rochefoucauld [aussi en parlant d'une personne] ; sens 2, 1600, O. de Serres ; sens 3, 1690, Furetière [en parlant des choses, 1964, Robert]). **1.** Tomber sur le côté, se renverser, en parlant d'un véhicule : *La remorque, trop chargée, a versé dans le fossé.* || *Par extens.* En parlant d'une personne, être basculé, jeté au sol dans une voiture qui verse (vieilli) : *Ce prince* [Henri IV], *si intrépide ailleurs, était toujours inquiété de la crainte de verser, quand il était en voiture* (Voltaire). || **2.** Être abattu, couché au sol par les intempéries, en parlant des récoltes : *Le grand vent fait verser les céréales. La paille, surchargée par son épi, s'incline, et la moisson verse* (Bernardin de Saint-Pierre). || **3.** Fig. *Verser dans,* en parlant des personnes, être entraîné vers une certaine forme de pensée ou d'action regrettable : *Cette tendance de l'homme à verser dans l'impossible et l'imaginaire* (Hugo). *La terrible scène du suicide gagnerait, il me semble, à ne pas être trop annoncée. On verse dans le morne, par excès de préparation* (Gide) ; en parlant des choses, évoluer vers tel état fâcheux : *Une œuvre, une littérature qui verse dans la pornographie.*

• SYN. : **1** *basculer, culbuter ;* **3** *sombrer, tomber.*

verset [vɛrsɛ] n. m. (dimin. de *vers* 1 ; XIII^e s., *Roman de Renart,* au sens 1 [« signe typographique... », 1592, d'après le *FEW,* XIV, 316 *a*] ; sens 2, XIII^e s., *Roman de Renart ;* sens 3, 1933, Larousse ; sens 4, 1872, Littré). **1.** Chacune des courtes sections numérotées, offrant généralement un sens complet, que l'on distingue traditionnellement dans le texte de la Bible et de quelques autres livres sacrés : *Une référence au texte biblique se note par l'indication du titre du livre, du numéro du chapitre et du numéro du verset. Le premier verset d'un psaume. Les versets du Coran. Il n'y a pas une position dans la vie pour laquelle on ne puisse rencontrer dans la Bible un verset qui semble dicté tout exprès* (Chateaubriand). || *Par extens.* Signe typographique, en forme de V barré (℣), que l'on emploie dans les livres pour indiquer le numéro des versets. || **2.** Parole tirée de l'Écriture, employée à l'office (à peu près à toutes les heures) et à la messe (introït et graduel), et composée de deux parties : le verset proprement dit, récité ou chanté par un soliste, et la réponse du chœur. || **3.** En littérature, division d'un poème ou d'un texte poétique composée d'une phrase ou d'une suite de phrases présentant une unité rythmique : *Les versets de Gide. Le verset claudélien.* || **4.** Courte pièce d'orgue, écrite ou improvisée sous forme d'interludes contrapuntiques, qui s'intercale, dès le XVI^e s., entre deux « périodes » grégoriennes ou polyphoniques chantées par la schola ou la foule des fidèles.

verseur, euse [vɛrsœr, -øz] n. (de *verser ;* 1547, J. Martin [*verseur d'eau,* « verseau » ; « personne dont le métier consiste à verser quelque chose », 1904, Larousse]). Personne qui verse, fait couler un liquide : *Il* [le Dauphin, constellation] *a autour de lui l'Aigle, Pégase, la Flèche, le Verseur d'eau et le Cygne* (Voltaire). || *Spécialem.* Personne dont le métier consiste à verser quelque chose (liquide, solide), et en particulier garçon de café ou femme qui, dans certains établissements, sont chargés du service du café.

◆ adj. (1964, Larousse). Se dit d'un dispositif, d'un ustensile qui sert à verser : *Bouchon verseur, bec verseur d'un récipient. Casserole verseuse.*

◆ **verseuse** n. f. (1877, Littré). Cafetière à poignée droite.

versicolore [vɛrsikɔlɔr] adj. (lat. *versicolor,* qui a des couleurs changeantes, bigarré, chatoyant, de *versus,* part. passé de *vertere,* tourner, faire tourner, et de *color,* couleur ; 1812, Mozin, comme n. m., écrit *versicolor,* au sens de « corbeau de l'Extrême-Orient » ; écrit *versicolore,* comme adj., aux sens 1-2, 1845, Bescherelle [pour des oiseaux, 1904, Larousse]). **1.** Qui est de couleur changeante : *La ville semble descendre dans le mirage des eaux versicolores, à mesure que l'ombre monte et l'enveloppe* (Suarès). *Feux mouvants, vibrants, versicolores, phares tournants, scintillements d'astres, de pierreries, dont rien, nous disent ceux qui les ont vus, ne saurait égaler la splendeur* (Gide). || **2.** Qui présente des couleurs variées : *La ceinture d'un arc-en-ciel versicolore...* (Proust). *La tante Victoria distribuait des coussins versicolores sur les canapés* (Sabatier). || *Spécialem.* Se dit de certaines espèces d'oiseaux : *Faisan versicolore.*

• SYN. : **2** *bariolé, bigarré, chamarré, multicolore, polychrome.*

versicule [vɛrsikyl] n. m. (lat. *versiculus,* petite ligne, petit vers [et, au plur., « vers légers »], dimin. de *versus,* ligne, vers [v. VERS 1] ; v. 1327 [d'après le *FEW,* XIV, 316 *b*], au sens de « petite pièce de vers » ; sens moderne, 1835, Acad.). *Vx* et *fam.* Petit vers sans prétention (généralement au plur.).

• REM. On a dit aussi VERSICULET (dimin. de *versicule ;* 1732, Voltaire) : *Si mes anges* [ses amis d'Argental] *trouvent ces versiculets supportables, à la bonne heure ; sinon, au rebut* (Voltaire).

versificateur, trice [vɛrsifikatœr, -tris] n. (lat. *versificator,* celui qui fait des vers, de *versificatum,* supin de *versificare* [v. VERSIFIER] ; 1488, *Mer des histoires,* au sens 1 [*versefieur,* forme plus pop., début du XIII^e s., H. d'Andeli] ; sens 2, milieu du XVI^e s., Ronsard). **1.** Personne, auteur qui pratique l'art des vers : *L'art du versificateur est d'une difficulté prodigieuse, surtout en notre langue, où les vers alexandrins marchent deux à deux, où il est rare d'éviter la monotonie* (Voltaire). *Dans « la Corde d'airain », dans « Dieu », dans « la Fin de Satan », dans la pièce sur la mort de Gautier, l'artiste septuagénaire* [Hugo] (...), *le vieillard très illustre atteint le plus haut point de la puissance poétique et de la noble science du versificateur* (Valéry). || **2.** *Péjor.* Auteur qui fait des vers, parfois avec facilité, mais sans posséder les dons du vrai poète : *Mais ce n'est rien auprès des versificateurs. | Le dernier des humains est celui qui cheville* (Musset).

• SYN. : **1** *poète ;* **2** *rimailleur, rimeur.*

versification [vɛrsifikasjɔ̃] n. f. (lat. *versificatio,* art de faire des vers, composition en vers, de *versificatum,* supin de *versificare* [v. l'art. suiv.] ; fin du XV^e s., Molinet, au sens de « œuvre en vers » ; sens 1, 1548, Th. Sebillet ; sens 2, 1654, Scarron). **1.** Art, technique de la composition des vers : *Les règles de la versification française. Traité de versification. Le fils du grand Racine, qui hérita de son père le talent de la versification* (Voltaire). || **2.** Manière de faire les vers, facture propre à un poète : *Une versification rigoureuse. La versification de Mallarmé.*

versifier [vɛrsifje] v. intr. (lat. *versificare,* faire des vers, exprimer en vers, de *versus,* vers [v. VERS 1], et de *facere,* faire ; XIII^e s., *HLF,* XXIII, 745). Composer des vers ; écrire en vers (rare ; souvent péjor.) : *Je chasse peu, je versifie beaucoup* (Voltaire).

◆ v. tr. (1690, Furetière). Mettre en vers, traiter en vers (surtout au part.-adj.) : *« L'Avare », que Molière n'eut pas le temps de versifier, détermina plusieurs auteurs à faire en prose leurs comédies* (Voltaire). *Quel cerveau bien portant peut concevoir sans horreur une peinture en relief, une sculpture agitée par la mécanique, une ode sans rimes, un roman versifié, etc. ?* (Baudelaire). *Les plus grandes œuvres versifiées, les plus admirables, peut-être, qui nous aient été transmises, appartiennent à l'ordre didactique ou historique* (Valéry).

version [vɛrsjɔ̃] n. f. (lat. médiév. *versio,* version, du lat. class. *versum,* supin de *vertere,* tourner, faire tourner, transformer, traduire ; v. 1270, Mahieu le Vilain, au sens de « retournement » ; sens I, 1836, Acad. ; sens II, 1, 1548, Bloch-Wartburg, puis 1596, Hulsius [pour des traductions anciennes de la Bible..., 1680, Richelet] ; sens II, 2, av. 1699, Racine ; sens II, 3, 1872, *Romania,* I, 60 [« rédaction... des dialogues d'un film », v. 1935] ; sens II, 4, 1674, M^me^ de Sévigné).

I. Manœuvre qui a pour objet de modifier la position du fœtus dans l'utérus de la mère, au moment de l'accouchement.

II. 1. *Class.* Action de faire passer, de traduire un texte d'une langue dans une autre ; le texte résultant de cette traduction, dans une langue autre que la langue originelle : *À nos seigneurs académiques, | Raffineurs de locutions, | Entrepreneurs de versions* (Ménage). *Qu'on ne s'attende pas pourtant de trouver ici une version timide et scrupuleuse des paroles de Longin* (Boileau). || *Spécialem.* Se dit encore auj. des traductions anciennes de la Bible ou de celles de certains textes anciens : *Versions grecque, latine, syriaque, copte de la Bible. La version dite « des Septante » est la plus ancienne version grecque de l'Ancien Testament. Nombre de textes patristiques ne sont connus que par des versions.* || **2.** Exercice scolaire consistant à traduire dans sa langue maternelle un texte d'une langue ancienne ou d'une langue étrangère : *Version latine. Version anglaise.* || **3.** Chacune des rédactions, des présentations qui existent d'un même texte ou d'une œuvre écrite, correspondant aux différentes traditions ou comportant des variantes, des modifications dues à l'auteur lui-même : *Les versions d'un roman médiéval. Une édition critique d'une œuvre littéraire doit tenir compte des différentes versions connues.* || *Spécialem.* Rédaction du texte parlé, des dialogues d'un film : *Film américain présenté en version originale. Un film italien qui a changé de titre dans sa version française.* || **4.** Manière de rapporter, de décrire, d'interpréter un fait ou un ensemble de faits : *Une version singulière d'un incident diplomatique. On connaît plusieurs versions de la disparition de Louis XVII. Je continuerai à accepter sans la critiquer leur version* [des adultes] *du monde* (Beauvoir).

• SYN. : **3** *leçon, variante ;* **4** *compte rendu, interprétation, rapport, récit, relation.*

vers-librisme [vɛrlibrism] n. m. (de *vers-libriste ;* 1923, Larousse, aux sens 1-2). **1.** École des poètes symbolistes adeptes du vers libre. || **2.** Emploi du vers libre moderne.

vers-libriste [vɛrlibrist] n. et adj. (de *vers libres* [v. VERS 1] ; 1891, Verlaine, aux sens 1-2). **1.** Qui compose des vers libres modernes : *H. de Régnier fut un temps vers-libriste.* || **2.** Qui est partisan du vers libre moderne : *L'école vers-libriste.*

• Pl. *des* VERS-LIBRISTES.

verso [vɛrso] n. m. (abrév. de la loc. lat. *folio verso,* « sur le feuillet qui est à l'envers », des ablatifs de *folium,* feuille, feuillet, et de *versus,* part. passé de *vertere,* tourner, faire tourner ; 1663, Bloch-Wartburg [*au verso,* 1876, Larousse]). Revers d'un feuillet, opposé au *recto,* et qui en constitue la seconde page. || *Au verso,* au dos d'une feuille de papier (ou d'une chose similaire) : *Il nous laissa, à mon frère et à moi, une photo* [...]. *Au verso, il avait écrit : « À mes chers petits neveux, en espérant qu'ils sauront vaincre cette peur de l'effort qui nous a perdus »* (Bastide).

• Pl. *des* VERSOS.

versoir [vɛrswar] n. m. (de *verser ;* XIII^e^ s., Dauzat-Dubois-Mitterand, au sens de « sorte de charrue » ; sens actuel, 1751, *Dict. universel d'agriculture*). Partie de la charrue attachée au sep, et qui a pour fonction de renverser la bande de terre que le soc et le coutre ont détachée (syn. OREILLE) : *Pour façonner dans la futaie le coin de bois qui calera le versoir...* (Pesquidoux).

verste [vɛrst] n. f. (russe *verstá,* même sens ; 1607, écrit *virst,* et 1676, écrit *verst,* comme n. m., d'après le *FEW,* XX, 52 *a* [*verste,* 1763, Voltaire] ; *verste,* n. f., 1812, Mozin). Mesure itinéraire usitée autrefois en Russie, et qui valait 1067 m : *La ville la plus proche, qui était à trente verstes de là* (Lemaître).

vert, e [vɛr, vɛrt] adj. (lat. *viridis,* vert, verdoyant, plein de sève, frais, vigoureux, jeune, vif ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens I, 4 [jusqu'au XVIII^e^ s., le mot est souvent écrit *verd,* au masc., et *verde,* au fém. ; pour des espèces... capables de mener une vie autonome, v. 1360, Froissart ; *chou vert,* 1611, Cotgrave ; *chêne vert...,* 1600, O. de Serres ; pour... des étendues de sol occupées par cette végétation, fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy ; *espaces verts,* 1964, Larousse] ; sens I, 1, 1872, Littré [pour un pigment..., 1904, Larousse ; pour une nuance..., 1893, *Dict. général*] ; sens I, 2, v. 1468, O. de La Marche [*bonnet vert,* av. 1615, Pasquier ; *l'homme aux rubans verts,* 1666, Molière ; *tapis vert,* 1893, Courteline — « table de conférence... », 1765, *Encyclopédie,* et « table à jeu d'argent », av. 1615, Pasquier] ; sens I, 3, v. 1360, Froissart [aussi pour une personne livide ; *être vert,* au fig., 1964, Larousse ; *huîtres vertes,* 1872, Littré ; *roche verte,* 1964, Larousse] ; sens I, 5, v. 1268, É. Boileau [pour des légumes... que l'on consomme à l'état frais..., 1660, Oudin — *pois verts ; poivre vert,* milieu du XX^e^ s. ; *café vert,* 1960, Larousse, art. *café*] ; sens I, 6, v. 1185, *Aliscans* [*vin vert,* v. 1398, *le Ménagier de Paris ; ils sont trop verts,* 1857, Banville — *elles sont trop vertes,* même sens, 1690, Furetière] ; sens I, 7, 1604, La Curne [*cuir vert ; morue verte,* 1718, Acad. ; *pierre verte,* 1676, Félibien ; *poudre verte,* 1904, Larousse] ; sens II, 1, 1580, Montaigne [« ... propre à cette période de la vie », av. 1854, Nerval] ; sens II, 2, 1668, La Fontaine [« jeune » — en parlant d'une personne —, fin du XIII^e^ s., Adam de la Halle ; pour des personnes âgées qui ont conservé... de l'allant, 1636, Monet — par extens. *(verte vieillesse),* 1532, Rabelais ; *vert galant,* v. 1550, *Ancien Théâtre françois,* II, 411] ; sens II, 3, 1622, Ch. Sorel [« ... qui montre de la décision... », fin du XIV^e^ s., E. Deschamps — « courageux, fidèle, dévoué », XIII^e^ s., A. G. Ott, 138] ; sens II, 4, 1502, La Curne [pour des propos lestes..., 1904, Larousse ; *langue verte,* « argot... », 1866, Delvau — d'abord « argot des joueurs, qui fréquentent les tapis verts », 1852, Esnault ; *... en raconter de vertes,* 1904, Larousse ; *des vertes et des pas mûres,* V. MÛR, E]).

I. AVEC UNE VALEUR CONCRÈTE. **1.** Se dit d'une couleur située entre le bleu et le jaune dans le spectre de décomposition de la lumière solaire, et que l'on peut produire par la combinaison de ces deux couleurs : *Un dossier administratif de couleur verte.* || Se dit d'un pigment, d'un colorant, d'une laque, etc., qui est de cette couleur : *De la peinture verte. Des pastels, des crayons de couleur verts.* || *Par extens.* Se dit d'une nuance qui tire sur cette couleur : *Des yeux brun-vert.* (V. Rem.) || **2.** Se dit des matières, des objets que l'on a peints ou teints avec une préparation de cette couleur : *Une étoffe verte. Une cravate vert amande. Une petite maison rustique à contrevents verts* (Rousseau). *Une sorte de chemise de soie vert pomme, tout unie...* (Gide). || *Bonnet vert,* V. BONNET. || *Feu vert,* et (fig.) *donner le feu vert à,* V. FEU 1. || *Habit vert,* V. HABIT. || *L'homme aux rubans verts,* Alceste, du *Misanthrope.* || *Sauce verte,* V. SAUCE. || *Tapis vert,* tapis qui recouvre une table de travail, une table de conférence, une table de jeu ; *par méton.,* table de conférence internationale : *Autour du tapis vert étaient représentées vingt nations ;* table à jeu d'argent : *La vie est un tapis vert où l'on ne s'amuse qu'autant qu'on y joue gros jeu* (Mérimée). || **3.** Se dit des êtres et des choses dont la couleur naturelle est verte : *Un lézard vert. Un lac de montagne vert émeraude. C'est une grande curiosité naturelle qu'une grenouille. Celle-ci est verte ; elle a l'air d'une feuille vivante* (France). *De ses yeux vert clair sortait une flamme généreuse qui n'était pas seulement du regard, mais surtout de l'âme pure* (Duhamel). || *Par exagér.* Se dit du teint blême, livide d'une personne et de cette personne elle-même : *Teint vert d'un mourant, d'un cadavre. Être vert de froid. Il était vert et parlait avec difficulté, mais il continuait à sourire* (Sartre). *J'assistai à des parties de*

pelote basque, j'allai voir de jeunes paysans, verts de frousse, planter des cocardes dans le cuir de vaches efflanquées (Beauvoir). || Absol. et fig. *Être vert,* subir une grave déconvenue, une cuisante déception : *Et après ? Qui est-ce qui sera vert ?* (Romains). || *Huîtres vertes,* huîtres dont la chair prend, dans certains parcs, une coloration verdâtre. || *Roche verte,* faciès de roche basique d'origine profonde, caractérisé par la présence de minéraux verts. || **4.** *Spécialem.* Se dit des espèces végétales à chlorophylle, ou de certaines de leurs parties, quand elles ont pris la couleur caractéristique de la pleine végétation : *Une herbe verte et drue. Des feuilles vert tendre. Comment un bourgeon frêle | Peut, si tendre et si vert, jaillir de ce bois noir* (Hugo). *Les arbres sont verts, les gazons verts, les mousses vertes ;* [...] *les tiges non mûres sont vertes...* (Baudelaire). || En botanique, se dit des espèces pourvues de chlorophylle et capables de mener une vie autotrophe : *Végétal vert. Plante verte.* || S'emploie, en particulier, pour opposer certaines espèces à d'autres par leur couleur : *Choux verts et choux rouges ;* ou encore pour indiquer le caractère persistant du feuillage de certaines autres : *Chêne vert. Plantes vertes.* || *Par extens.* Se dit des formes de végétation de couleur verte et des étendues du sol occupées par cette végétation : *Des prés verts à perte de vue. Le printemps est la saison où les forêts redeviennent vertes. Les pentes vertes de la montagne.* || *Espaces verts,* v. ESPACE. || **5.** Se dit des végétaux ou des parties végétales (généralement coupés) qui ont encore de la sève, qui n'ont pas perdu leur eau, ne sont pas secs : *Fourrage vert. Vous avez mis toute une brassée de bois vert sur le feu, vous allez complètement le tuer ! Sans parler de la fumée noire que ça fait...* (Claudel). || *Spécialem.* Se dit des légumes et des produits végétaux que l'on consomme à l'état frais ou avant une maturité complète : *Légumes verts. Pois verts. Haricots verts. Olives vertes.* || *Poivre vert,* fruit du poivrier cueilli avant maturité et utilisé comme condiment en cuisine. || *Café vert,* grains de café non torréfiés. || Fig. *Volée de bois vert,* v. VOLÉE. || **6.** Se dit des fruits, de couleur plus ou moins verte, qui ne sont pas assez mûrs pour être consommés : *Du raisin vert. Une pomme verte.* || Par anal. *Vin vert,* vin de goût acide, dû au manque de maturité du raisin, ou vin jeune qui n'est pas encore fait. || Fig. *Ils sont trop verts,* se dit (par allusion à la fable de La Fontaine « le Renard et les raisins » [III, 11]) à ceux qui affectent de mépriser ce qu'ils ne peuvent atteindre. || **7.** Se dit de quelques produits fraîchement prélevés ou préparés. || *Cuir vert,* peau prise à l'animal abattu et n'ayant subi aucune opération de tannage. || *Ivoire vert,* v. IVOIRE. || *Morue verte,* morue salée et non séchée. || *Pierre verte,* pierre fraîchement tirée de la carrière. || *Poudre verte,* poudre sans fumée en cours de fabrication, avant son séchage, et qui renferme encore un taux important de dissolvant volatil.

II. AVEC UNE VALEUR MÉTAPHORIQUE. **1.** *Littér.* Se dit du jeune âge, du début de la vie, marqué par l'essor des forces physiques, l'ardeur, la vivacité : *La verte jeunesse. Il fuit* [le temps], *et mes vertes années | Disparaissent de mon regard* (Lamartine). || *Par extens.* Qui appartient, qui est propre à cette période de la vie : *Il n'est plus temps d'obéir à ces fantaisies de la verte bohème* (Nerval). *Baudelaire n'a cessé de regretter ces verts paradis des amours enfantines* (Sartre). || **2.** *Vx.* S'est dit d'une personne encore jeune : *Deux veuves sur son cœur eurent le plus de part : | L'une encor verte, et l'autre un peu bien mûre* (La Fontaine). || *Auj.* Se dit des personnes âgées qui ont conservé de la vigueur physique, de l'allant : *Un vieillard demeuré vert. X... me disait avoir rencontré récemment Franz Blei, à Berlin. Ce vieux bohème paraît encore extraordinairement vert* (Gide) ; et par extens. : *Petit, trapu, devenu sec, il portait sa verte vieillesse d'un air guilleret* (Balzac). || *Vert galant,* v. GALANT n. m. || **3.** *Class.* Se dit de ce qui témoigne d'une grande vigueur : *Se délivrant de leurs mains,* [il] *leur donne des coups de poings avec une verte atteinte* (Ch. Sorel). || *Class.* En parlant d'une personne, qui montre de la décision, de la fermeté, de la rudesse dans l'action : *Il ne faut point avoir de mollesse en sa vie ; | Je suis vert* (Regnard). *Quand ce conseiller opine, il montre bien qu'il est vert, qu'il sait bien soutenir son opinion, y demeurer ferme* (Furetière, 1690). || **4.** *Auj.* Se dit d'un langage énergique, dur, cinglant : *Une verte réprimande. De vertes remontrances. Et je pensai aux vertes médisances qu'échangent à travers les haies les gardeuses de bêtes de mon pays* (Colette) ; ou de propos gaillards, lestes, grivois, qui ne s'embarrassent pas des convenances : *Il n'est jamais à l'aise, dans notre société ; les mots verts l'effarouchent, et les saines gauloiseries...* (Rolland). *Honoré et ses garçons montraient dans leurs entreprises auprès des femmes plus de hardiesse que les hommes de chez Maloret ; leurs colères étaient également plus promptes, leurs propos plus verts* (Aymé). || *La langue verte,* l'argot, langage émaillé d'expressions pittoresques et osées : *La langue verte est expressive, mais faite pour exprimer seulement les pires instincts et pour peindre les plus mauvaises mœurs* (France). || Ellipt. et fam. *En dire, en raconter de vertes,* dire des gauloiseries, raconter des histoires lestes, scabreuses. || Ellipt. et fam. *Des vertes et des pas mûres,* des choses peu ordinaires, renversantes, des choses osées, choquantes, ou des choses pénibles, des avanies : *Ce qui ne l'a d'ailleurs pas empêché, dans sa seconde partie, de vous en sortir des vertes et des pas mûres* (Romains). *En voir des vertes et des pas mûres.*

● SYN. : **II, 4** *acerbe, brutal, mordant, sec, vif, violent ; cru, égrillard, gaulois, hardi, polisson, raide.*

● REM. Pour l'accord grammatical des adjectifs de couleur composés avec *vert,* v. GRIS, E.

◆ **vert** n. m. (v. 1200, Du Cange, au sens de « étoffe verte » [cf. sens II, 1] ; sens I, 1, 1549, R. Estienne [« variété... de cette couleur », 1393, Tilander — *vert gai,* « vert jaunâtre » (écrit *vergay*)] ; sens I, 2, XX[e] s. ; sens I, 3, 1562, Du Pinet [*vert anglais, vert à l'iode,* 1964, Larousse] ; sens II, 1, 1876, Larousse ; sens II, 2, 1606, Nicot [*vert d'oie ; vert antique,* 1756, Havard ; *vert d'Égypte, vert campan, vert de Florence, vert de Suse, vert de Corse,* 1752, Havard ; *vert de cuivre,* 1836, Acad.] ; sens II, 3, 1377, Du Cange [*jouer au vert,* 1636, Monet ; *prendre quelqu'un sans vert,* 1546, Rabelais — *prendre... sur le vert,* même sens, 1445, Picot ; *manger son blé en vert,* av. 1486, G. Alexis — écrit *menger...*] ; sens II, 4, 1600, O. de Serres [*mettre au vert,* 1668, La Fontaine ; *se mettre au vert,* au fig., 1888, Villatte] ; sens II, 5, 1964, Robert ; sens III, 1, 1964, Larousse ; sens III, 2, 1872, Littré).

I. COULEUR ET MATIÈRE COLORANTE VERTES. **1.** La couleur verte, une des sept couleurs du spectre de décomposition de la lumière solaire, placée entre le jaune et le bleu : *Teindre une robe en vert. Le vert est le fond de la nature, parce que le vert se marie facilement à tous les autres tons* (Baudelaire). || *Spécialem.* Variété, nuance de cette couleur (précisée le plus souvent par un adjectif ou un nom en apposition) : *Vert clair, vert foncé. Vert-jaune. Vert amande, vert bouteille, vert pomme... Quant aux verts foncés, ainsi que les verts empereur et les verts myrte, ils agissent de même que les gros bleus et fusionnent avec les noirs* (Huysmans). *Le studio présentait, dans l'ameublement, les tentures et les œuvres d'art, un admirable et délicat échantillonnage de verts, depuis le vert jade jusqu'au vert Bosphore* (Duhamel). || **2.** Dans la signalisation ferroviaire, routière, etc., couleur des signaux de voie libre : *Le signal est au vert. Le feu passe au vert.* || **3.** Matière colorante, pigment fournissant une couleur verte, utilisés en peinture, en teinture, dans l'industrie, etc. : *Verts de cuivre, verts d'outremer, verts de cobalt. Verts de chrome, de zinc. Vert malachite.* || *Vert anglais,* mélange de bleu de Prusse et de jaune de chrome. || *Vert à l'iode,* colorant électif des membranes lignifiées.

II. CE QUI EST DE COULEUR VERTE. **1.** Étoffe, vêtement, tenture de couleur verte : *Être habillé de vert. Pièce tendue de vert pâle.*

|| **2.** Nom donné à divers minéraux, et en particulier à des variétés de marbre de couleur verte. || *Vert antique* ou *vert d'Égypte,* marbre noir et vert, veiné de blanc. || *Vert campan,* marbre tiré de la vallée de Campan, dans les Pyrénées. || *Vert de Florence,* marbre vert antique. || *Vert de Suse,* marbre du Piémont. || *Vert de Corse,* roche primitive qui est un mélange renfermant du jade. || *Vert de cuivre,* malachite soyeuse. || *Vert d'oie,* variété de massicot. || **3.** Class. *Le vert,* la verdure, la végétation verte : *Je l'ai découvert | Dans ce panier rempli de vert : | C'est un melon* (Saint-Amant). || Vx. *Jouer au vert,* jouer à un jeu qui se pratiquait au mois de mai : le joueur devait, sous peine d'amende, porter une feuille verte cueillie le jour même. || Class. et littér. *Prendre quelqu'un sans vert,* le prendre au dépourvu : *Il me prit sans vert, et mal préparé pour le payer de bourdes* (Chapelain). *Passavant, qu'on ne prenait jamais sans vert, ne supportait pas d'être joué* (Gide). || Vx. *Manger son blé en vert,* syn. de MANGER SON BLÉ EN HERBE (v. HERBE). || Fig. *Employer, manger le vert et le sec,* v. SEC n. m. || **4.** L'herbe verte, le fourrage vert, la nourriture fraîche donnée au bétail : *Le temps était bon pour les verts, mais un peu mucre pour les blés* (Maupassant). || *Mettre au vert,* laisser un animal brouter en liberté pour lui permettre de se refaire : *Mettre un cheval au vert.* || Fig. et fam. *Se mettre au vert,* prendre des vacances, se reposer à la campagne : *Une fois seul à Paris, Michel prit possession de la ville et de lui-même. Tous ces gens qui le tiraillaient diversement* [...] *s'étaient mis au vert, et Michel se reposait* (Triolet). || **5.** *Le vert de,* la partie verte de certains légumes : *Le vert des oignons, des poireaux.*

III. CE QUI N'EST PAS SEC. **1.** *En vert,* se dit d'une opération qui porte sur une poudre verte : *Triage en vert.* || **2.** *Sardines en vert,* sardines de conserve qui sont seulement couvertes d'un peu de sel.

◆ **verte** n. f. (v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « jeu qui consistait à jeter une fille sur l'herbe en folâtrant avec elle » ; sens actuel, 1866, Delvau). *Pop.* et *vx.* Absinthe, verre d'absinthe : *Poison pour poison, rien ne vaut une bonne verte bien battue* (Daudet). *Il vit un café ouvert* [...]. *Il se jeta sur une chaise : « Garçon, une verte ! »* (France).

vert-de-gris [vɛrdəgri] n. m. invar. (altér. [d'après *gris*] de l'anc. loc. *vert de Grece,* « verdet » [v. 1268, É. Boileau], de *vert,* de *de* et de *Grèce,* n. géogr. [dénomination d'origine obscure] ; 1314, Mondeville, écrit *vert de grice* [*verdegris,* 1337, Bloch-Wartburg ; *vert-de-gris,* v. 1390, Godefroy, X, 448 *a*], au sens 2 ; sens 1, 1617, A. d'Aubigné ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Nom usuel d'un hydrocarbonate de cuivre qui se forme dans l'air humide sur les objets faits de ce métal, sous l'action du gaz carbonique. || **2.** Acétate basique de cuivre, vendu dans le commerce sous le nom de *verdet.* || **3.** Maladie cryptogamique du champignon de couche.

◆ adj. invar. (1964, Robert [substantiv., 1940, Esnault — d'abord « huissier », 1848, Esnault, et « verre d'absinthe » ou « gradé dur sur le service », 1880, Larchey]). Verdâtre (s'emploie le plus souvent pour qualifier les uniformes des soldats de la Wehrmacht au cours de la Seconde Guerre mondiale) : *Un uniforme vert-de-gris* ; et substantiv. : *Le jour de la réquisition des chevaux par les Verts-de-gris* (Bory).

vert-de-grisé, e [vɛrdəgrize] adj. (de *vert-de-gris ;* 1835, Th. Gautier, au sens 2 ; sens 1, 1845, Bescherelle). **1.** Couvert de vert-de-gris : *Le bouton de cuivre de la sonnette, tout couvert de poussière et tout vert-de-grisé* (Gautier). || **2.** *Fig.* Qui a pris la couleur du cuivre vert-de-grisé, qui s'est recouvert d'une substance couleur vert-de-gris : *Quelques marches de pierre vert-de-grisées de mousse* (Rostand).

vert-de-griser (se) [səvɛrdəgrize] v. pr. (de *vert-de-gris ;* 1840, V. Hugo). Se couvrir de vert-de-gris ; prendre la teinte du vert-de-gris : *Un chandelier qui se vert-de-grise.*

vertébral, e, aux [vɛrtebral, -o] adj. (de *vertèbre ;* 1674, *Journ. des savants,* 90 [*artère vertébrale,* 1771, Trévoux ; *disque vertébral, lames vertébrales,* 1876, Larousse ; *nerf vertébral,* 1872, Littré ; *trou vertébral,* 1876, Larousse — *canal vertébral,* 1872, Littré]). Qui a rapport aux vertèbres ; qui est formé par les vertèbres. || *Artère vertébrale,* branche de l'artère sous-clavière qui monte verticalement dans les trous des apophyses transverses des vertèbres cervicales et pénètre ensuite dans la cavité crânienne par le trou occipital. || *Colonne vertébrale,* v. COLONNE (§ II, n. 3). || *Disque vertébral,* syn. de DISQUE INTERVERTÉBRAL. || *Lames vertébrales,* parties postérieures des vertèbres qui s'unissent pour former l'apophyse épineuse. || *Manipulation vertébrale,* v. MANIPULATION. || *Nerf vertébral,* nerf sympathique, branche du ganglion stellaire, qui accompagne l'artère vertébrale. || *Trou vertébral* ou *canal vertébral,* vaste orifice situé au centre de chaque vertèbre : *La superposition des trous vertébraux constitue le canal rachidien.*

vertèbre [vɛrtɛbr] n. f. (lat. *vertebra,* articulation, vertèbre de l'épine dorsale, de *vertere,* tourner, faire tourner ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Chacun des os courts dont l'emboîtement constitue la colonne vertébrale, chez l'homme et chez certains animaux : *Notre épine dorsale, dont les vertèbres mal emboîtées ne tiennent que par miracle* (Maeterlinck). || **2.** Pièce calcaire centrale d'un segment de bras d'ophiure.

vertébré, e [vɛrtebre] adj. et n. (de *vertèbre ;* 1800 [ventôse an VIII], *Bulletin des sciences,* p. 90). Se dit des animaux qui ont des vertèbres.

● CONTR. : *invertébré.*

◆ **vertébrés** n. m. pl. (1806, Lamarck, d'après Robert, 1964 [dont nous n'avons pu retrouver à quel ouvrage de Lamarck il se réfère]). Embranchement du règne animal comprenant tous les animaux pourvus d'une colonne vertébrale, répartis en six classes (agnathes, poissons, amphibies, reptiles, oiseaux et mammifères).

vertébrothérapeute [vɛrtebroterapøt] n. (de *vertébrothérapie,* d'après *thérapeute ;* 14 févr. 1968, *l'Observateur*). Spécialiste de vertébrothérapie.

vertébrothérapie [vɛrtebroterapi] n. f. (de *vertébro-,* élément tiré de *vertèbre,* et de *thérapie ;* 1970, Robert). Traitement des algies vertébrales au moyen de manipulations vertébrales.

vertement [vɛrtəmɑ̃] adv. (de *vert* [v. ce mot] ; 1504 [d'après Robert, 1964], écrit *verdement,* sans indication de sens ; écrit *vertement,* au sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 1, av. 1857, Musset). **1.** Avec verdeur ; avec une jeunesse conservée (rare) : *Je rime encore vertement* (Musset). || **2.** D'une manière rude, vive, énergique ; sans ménagements : *Mais ma mère a répondu vertement qu'elle se ferait plutôt « montrer du doigt » que de mettre sur le pavé une mère et son petit* (Colette).

● SYN. : **2** *brutalement, rudement, vivement.*

vertevelle [vɛrtəvɛl] n. f. (lat. pop. **vertabella,* objet qui tourne, var. du bas lat. *vertibula,* vertèbre, dér. du lat. class. *vertere,* tourner, faire tourner ; XIII^e s., Godefroy, écrit *vertevele ; vertevelle,* XV^e s., *BEC,* 3^e série, t. IV, p. 389). Pièce métallique en forme d'anneau, dans laquelle tourne et glisse un verrou lorsqu'on le pousse ou qu'on le tire.

● REM. On trouve aussi les formes (altér. de *vertevelle*) VERTERELLE (XIV^e s., Du Cange [art. *vertibella*], au sens de « gond » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie,* XVII, 172 *a*) et VERTENELLE (1691, Ozanam).

vertex [vɛrtɛks] n. m. (lat. *vertex, -ticis,* tourbillon, sommet [de la tête, d'une montagne], point culminant du ciel, pôle, de *vertere,* tourner, faire tourner ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *vertiz* [*vertex,* v. 1560, Paré], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1872, Littré ; sens II, 1964, Larousse).

I. 1. Sommet de la tête ; partie du crâne comprise entre les oreilles. || **2.** Portion de la tête située en arrière du front et entre la partie supérieure des yeux, chez les insectes.

II. Point de latitude maximale atteint par une ligne géodésique d'une surface de révolution.

vertical, e, aux [vεrtikal, -o] adj. (bas lat. *verticalis,* vertical, du lat. class. *vertex, -ticis,* sommet, point culminant [v. l'art. précéd.] ; 1545 [d'après le *FEW,* XIV, 323 *b*], dans la loc. *point vertical,* « zénith » ; sens 1, 1587, Vaganay [*station verticale,* 1938, P. Valéry] ; sens 2, 1611, Cotgrave [*cercle vertical ; plan vertical,* 1872, Littré]). **1.** Qui suit la direction du fil à plomb : *À ce moment une pluie diluvienne, verticale, pesante, se mit à tomber* (Duhamel). *Au-dessus de lui, le cargo se dressait comme une immense muraille verticale* (Merle). || *Station verticale,* syn. de STATION DEBOUT : *Un homme en station verticale.* || **2.** *Cercle vertical, plan vertical,* cercle, plan qui contient une verticale.

◆ **vertical** n. m. (1638, Desmarets de Saint-Sorlin). En astronomie, grand cercle de la sphère céleste, dont le plan contient la verticale du point d'observation.

◆ **verticale** n. f. (1872, Littré, au sens de « ligne verticale » ; sens actuel, 1876, Larousse [*verticale d'un lieu* et *verticale ; déviation de la verticale,* 1933, Larousse]). *Verticale d'un lieu,* ou simplem. *verticale,* direction du fil à plomb en ce lieu. || *Déviation de la verticale,* angle formé, en un point donné, par la direction du fil à plomb et par la normale à l'ellipsoïde de référence.

◆ **À la verticale** loc. adv. (1942, Saint-Exupéry). Dans la direction du fil à plomb : *Comme dans les mots croisés d'avoir trouvé certains mots à l'horizontale en fait apparaître d'autres à la verticale* (Triolet). *Le cycliste ramena sa pédale à la verticale, et y posa le pied* (Merle).

verticalement [vεrtikalmɑ̃] adv. (de *vertical ;* 1546, d'après le *FEW,* XIV, 323 *b*). En suivant une ligne verticale : *Une échelle dressée verticalement. Une pluie qui tombe verticalement.*

verticalité [vεrtikalite] n. f. (dér. savant de *vertical ;* 1752, Trévoux). Caractère, état de ce qui est vertical : *Dans les montagnes* [...] *l'énormité des masses et la verticalité des plans ne permettent pas d'apprécier les distances* (Gautier). *Le soleil déclinant mettait sur la verticalité des maisons, des églises, un fauve badigeon* (Proust).

verticille [vεrtisil] n. m. (lat. *verticillus,* peson de fuseau, de *vertere,* tourner, faire tourner ; 1622 [d'après le *FEW,* XIV, 324 *a*], au sens de « peson de fuseau » ; sens actuel, 1694, Tournefort, I, 541). Ensemble de feuilles, de fleurs, de pièces florales partant toutes d'un même niveau, autour d'un axe commun.

verticillé, e [vεrtisile] adj. (de *verticille ;* 1694, Tournefort, I, 540). Disposé en verticille : *Feuilles verticillées.*

verticilliose [vεrtisiljoz] n. f. (de *verticilli[um]* ; 1964, Larousse). Maladie de la pomme de terre causée par le verticillium.

verticillium [vεrtisiljɔm] n. m. (lat. scientif. moderne *verticillium,* même sens, tiré [par analogie de forme] du lat. class. *verticillus,* peson de fuseau [v. VERTICILLE] ; 1876, Larousse, écrit *verticillie,* comme n. f. ; écrit *verticillium,* comme n. m., 1933, Larousse). Champignon parasite qui envahit les vaisseaux de la pomme de terre, provoquant le jaunissement et la mort des feuilles.

verticité [vεrtisite] n. f. (dér. savant du lat. *vertere,* tourner, faire tourner ; 1872, Littré). Faculté qu'a un corps de se diriger dans une direction de préférence aux autres : *La verticité de l'aiguille aimantée.*

vertige [vεrtiʒ] n. m. (lat. *vertigo, -ginis,* mouvement de rotation, tournoiement, étourdissement, éblouissement, de *vertere,* tourner, faire tourner ; v. 1363, Chauliac, écrit *vertigine* [*vertigo,* 1478, Chauliac ; *vertige,* 1611, Cotgrave], au sens 1 [« impression angoissante de chute... au-dessus du vide », v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens 2, 1688, Miege [*esprit de vertige,* 1679, Bossuet]). **1.** Sensation donnant l'illusion que les objets tournent ou oscillent autour de soi, ou que l'on tourne soi-même : *Au premier jour qu'on me permit de me lever, un certain vertige faisait chanceler ma démarche, comme il est naturel après trois semaines de lit* (Gide). *J'éprouvai de nouveau un vertige presque agréable* (Mallet-Joris). *Cette valse me donne le vertige. Avoir des vertiges fréquents.* || Impression angoissante de chute qu'éprouvent certaines personnes au-dessus du vide : *Avoir le vertige en montagne. C'était un vertige. La jeune fille dut se retenir à la rambarde de fer pour ne pas tomber sur la piste* (Le Clézio). || **2.** Trouble passager de l'esprit, égarement : *Un vertige confus bouillonne dans la tête* (Lamartine). *Seules ses automobiles de course lui procuraient parfois du vertige* (Cocteau). *Les bleus de Stael vous donnent un vertige de plaisir* (Triolet). *Ces richesses fabuleuses lui donnèrent le vertige.* || Class. *Esprit de vertige,* folie passagère d'inspiration divine : *Le Seigneur a répandu l'esprit de vertige dans ses conseils* (Bossuet). *Il semble que les Jésuites et leurs amis aient été frappés d'un esprit de vertige* (d'Alembert).

• Syn. : **1** *éblouissement, tournis* (fam.).

vertigineusement [vεrtiʒinøzmɑ̃] adv. (de *vertigineux ;* 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** De manière à donner le vertige : *Un pic vertigineusement escarpé. Se balancer vertigineusement.* || **2.** *Fam.* Très fortement : *Les prix ont monté vertigineusement en quelques mois.*

• Syn. : **2** *démesurément, exagérément, excessivement, follement.* — Contr. : **2** *légèrement, modestement, peu.*

vertigineux, euse [vεrtiʒinø, -øz] adj. (lat. *vertiginosus,* sujet aux vertiges, aux étourdissements, de *vertigo, -ginis,* vertige [v. VERTIGE] ; 1478, Chauliac, au sens 2 ; sens 1, 1851, Baudelaire ; sens 3, 1859, V. Hugo ; sens 4, 1934, Aragon). **1.** Se dit d'un état pathologique qui s'accompagne de vertiges : *Accès vertigineux. Fièvre vertigineuse.* || **2.** *Vx.* Qui éprouve le vertige : *Je dus me recoucher immédiatement, je me sentais vertigineux* (L. Daudet). || **3.** Se dit de ce qui, par l'altitude ou par la vitesse, est susceptible de donner le vertige : *Je voyais la cathédrale* [Notre-Dame] *avec son mât vertigineux* (Claudel). *Le sentier que je suis, assez vertigineux, surplombe le gouffre* (Gide). *La hauteur au-dessus de l'eau paraissait vertigineuse* (Merle). *Une chute vertigineuse. Une allure, une course vertigineuse.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Très grand, très rapide : *Une hausse des prix vertigineuse. L'ascension vertigineuse d'une vedette de music-hall.*

vertiginidés [vεrtiʒinide] n. m. pl. (du lat. *vertigo, -ginis,* mouvement de rotation, révolution [de *vertere,* tourner, faire tourner], et du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1964, Larousse). Famille de très petits escargots à coquille dextre ou senestre, oblongue, ovalaire ou plus ou moins cylindrique.

vertigo [vεrtigo] n. m. (mot lat. signif. « vertige, étourdissement » [v. VERTIGE] ; 1478, Chauliac, au sens de « étourdissement » ; sens I, 1664, d'après Trévoux, 1771 ; sens II, 1622, Livet).

I. Maladie des chevaux qui se manifeste par le désordre des mouvements.

II. *Class.* et *littér.* Grain de folie, fantaisie étrange, soudaine et impérative : *Voyez un peu quel vertigo lui prend !* (Molière). *Voilà le vertigo le mieux conditionné qui soit jamais sorti d'aucun cerveau femelle* (Marivaux). *Elle avait été prise par un vertigo, un besoin de tuer* (Goncourt).

vertu [vεrty] n. f. (lat. *virtūtem,* accus. de *virtus, -tūtis,* caractère distinctif de l'homme, mérite essentiel, valeur caractéristique, qualité morale, énergie, courage, vaillance, de *vir, viri,* homme [opposé à « femme »], homme [dans la plénitude du terme] ; 1080, *Chanson de Roland,* aux sens II, 1-3 ; sens I, 1, v. 1155, Wace [*avoir bien de la vertu...,* 1872, Littré] ; sens I, 2, v. 1265, Br. Latini ; sens I, 3, 1964, Larousse [*la Vertu,* personnifiée, en poésie, av. 1857, Musset] ; sens I, 4, 1876, Larousse ; sens I, 5, 1690, Furetière [*vertus chrétiennes — saintes vertus,* même sens, 1273, Adenet ; *vertus intellectuelles,* v. 1370, Oresme ; *vertus cardinales,* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné — d'abord écrit (au sing.) *vertu cardinal,* 1279, d'après le *FEW,* II/1, 365 *a*] ; sens I, 6, 1677, Racine [*dragon de vertu,* 1662, Molière ; *prix de vertu,* 1820, d'après Larousse, 1875, t. XIII, p. 192 *d* — « la personne digne de cette récompense », 1964, Robert ; *de petite*

vertu, 1964, Robert — de *moyenne vertu,* même sens, 1732, Lesage] ; sens I, 7, 1713, Hamilton [d'abord « personne vertueuse », 1642, Corneille] ; sens II, 4, v. 1155, Wace [*faire vertu,* 1643, Corneille] ; sens II, 5, v. 1155, Wace).

I. 1. Ferme, constante disposition à pratiquer le bien, à suivre les règles morales en vigueur à un moment donné de l'Histoire : *À quoi reconnaît-on la vertu, sinon à ce qu'elle comporte subitement sa récompense ?* (Claudel). *Cet enseignement austère trouvait une âme préparée, naturellement disposée au devoir, et que l'exemple de mon père et de ma mère* [...] *achevait d'incliner vers ce que j'entendais appeler : la vertu* (Gide). *Punir le crime et récompenser la vertu.* || *Avoir (bien) de la vertu pour* (et l'infinitif). avoir bien du mérite à faire ou à souffrir quelque chose (s'emploie le plus souvent par ironie) : *Il faut avoir de la vertu pour supporter ce partenaire mesquin et chicaneur.* || *Faire de nécessité vertu,* V. NÉCESSITÉ 1. || **2.** Disposition particulière pour remplir tel ou tel devoir, pour accomplir telle ou telle action jugée bonne par la société : *Toute vertu est courage ; c'est pourquoi le mot « lâche » est la plus grave des injures* (Alain). *Vertu première : la patience* (Gide). *À mon âge, il n'y a plus qu'une vertu : ne pas faire de peine* (Colette). *Les descendants d'immigrés qui composent sa population* [de l'Amérique] *ont gardé intacts les vertus et les défauts primitifs de leurs nations* (Giraudoux). || **3.** Représentation symbolique des vertus personnifiées, dans certains arts plastiques : *Les vertus des sculpteurs romans, des peintres italiens.* || **4.** Nom donné, pendant la Révolution de 1789, aux figures qui remplaçaient les dames dans les jeux de cartes. || **5.** *Vertus chrétiennes,* ou simplem. *vertus,* en théologie, qualités permanentes du cœur et de l'esprit qui portent à pratiquer les devoirs de la vie chrétienne. || *Vertus intellectuelles,* celles qui perfectionnent le jugement pour la connaissance de la vérité religieuse. || *Vertus cardinales, théologales,* V. CARDINAL 1, THÉOLOGAL. || **6.** Chasteté féminine ; fidélité constante d'une maîtresse ou d'une femme au point de vue des relations sexuelles : *Craignez-vous pour la vertu de votre femme ?* (Claudel). *Je n'avais pas jusque-là souffert trop cruellement de mes doutes sur la vertu d'Albertine* (Proust). *Une épouse d'une vertu irréprochable.* || *Dragon de vertu,* V. DRAGON (§ I, n. 4). || Vx. *Prix de vertu,* prix décerné à une jeune fille chaste et pudique, et, *par extens.,* la personne digne de cette récompense. || Fam. *De petite vertu,* se dit d'une fille ou d'une femme qui accorde facilement ses faveurs, et, le plus souvent, d'une prostituée : *Une personne de grande beauté et de petite vertu* (Maurois). || **7.** *Fam.* Femme chaste, fidèle : *Épouser une vertu.*

II. 1. *Class.* et *littér.* Vigueur physique ou morale : *L'on peut faire ce reproche à l'héroïque vertu des grands hommes qu'elle a corrompu l'éloquence* (La Bruyère). *L'histoire que je raconte ici, j'ai mis toute ma force à la vivre et ma vertu s'y est usée* (Gide). || **2.** *Class.* et *littér.* Force : *Ce malade n'a pas la vertu de se traîner* (Furetière, 1690). *J'ai la tête lourde et me sens sans valeur, sans vigueur, sans vertu* (Gide). || **3.** *Class.* Mérite guerrier, courage au combat : *Pour éprouver sa vertu* [de Condé], *la guerre va épuiser toutes ses inventions* (Bossuet). || **4.** *Class.* Puissance, efficacité : *Le théâtre a une grande vertu pour la correction* (Molière). *J'adorerais un dieu sans force et sans vertu* (Racine). || Class. *Faire vertu,* avoir de l'efficacité : *Attendant que Sabine survienne,* | *Et que sur son esprit vos dons fassent vertu* (Corneille). || **5.** Qualité qui rend une chose propre à avoir tel ou tel effet : *Ces deux vies que nous avions eues, ces centaines d'amis tués ou morts, ces malades* [...] *par la vertu de nos deux verres de marc, nous étions tout prêts à les reprendre* (Giraudoux). *Les pluies d'automne ont cette vertu de faire, en une nuit, éclore à profusion les champignons* (Duhamel). *Pensez-vous que la baguette de coudrier possède véritablement des vertus divinatoires ?* (Arnoux). *Des guérisseuses de village qui connaissent la vertu des herbes et des mousses de la forêt* (Yourcenar).

● SYN. : **I, 1** *mérite, moralité, sagesse ;* **2** *qualité.* || **II, 5** *capacité, effet, efficacité, faculté, pouvoir, propriété, puissance.* — CONTR. : **I, 2** *défaut ;* **6** *débauche, dévergondage, inconduite, infidélité, libertinage.*

◆ **En vertu de** loc. prép. (1668, La Fontaine). En conséquence de ; par l'effet de (s'emploie surtout dans la langue officielle et administrative) : *Si le parquet ne rendit pas une ordonnance de non-lieu, ce fut en vertu de ce principe que la justice ne doit jamais se hâter de relâcher un prisonnier* (France). *En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés... En vertu de l'arrêt du tant...*

◆ **vertus** n. f. pl. (1170, Maurice de Sully, au sens de « un des ordres de la hiérarchie céleste » ; sens class., 1640, Corneille). Class. *Les vertus,* les qualités, les avantages : *Depuis vingt ans je règne, et j'en sais les vertus* (Corneille).

vertubleu [vɛrtyblø], **vertuchou** [vɛrtyʃu] ou **vertudieu** [vɛrtydjø] interj. (de *vertu* et de *Dieu,* proprem. « par la vertu de Dieu » ; XV[e] s., *le Théâtre français avant la Renaissance* [66], sous la forme [altérée euphémiquement — comme *vertubleu* et *vertuchou*] *vertubieu ; vertubleu,* 1665, Molière [*vertuchou,* 1616, *Ancien Théâtre françois* — écrit *vertuchoux* —, et *vertudieu,* av. 1848, Chateaubriand]). Juron ancien : *Quand on n'est pas mort, on le dit, vertubleu !* (France). *Par la vertuchou, on s'amusait* (Hugo). *Vertudieu, un juron s'échappa de lui à réveiller le voisinage* (Chateaubriand).

vertueusement [vɛrtɥøzmɑ̃] adv. (de *vertueux* [v. l'art. suiv.] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *vertuusement* [*vertuosement,* 1170, Maurice de Sully ; *vertueusement,* XIII[e] s.], au sens 1 ; sens 2, v. 1265, J. de Meung ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** *Class.* (déjà vx au XVII[e] s.). D'une manière courageuse : *Puysegier brava vertueusement Vendôme et toute sa cabale* (Saint-Simon). || **2.** D'une manière vertueuse, morale : *Deux types violaient une jeune fille. Je tue les deux types vertueusement* (Merle). *Vivre vertueusement.* || **3.** *Fam.* et *ironiq.* Avec soin, avec conviction : *Les snobs suivent vertueusement les modes les plus absurdes. Il a eu beau protester vertueusement de son innocence, les agents l'ont emmené au commissariat.*

vertueux, euse [vɛrtɥø, -øz] adj. (de *vertu ;* 1080, *Chanson de Roland,* écrit *vertuus* [*vertuos,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; *vertueux,* XIV[e] s.], au sens de « courageux, vaillant » ; sens 1, v. 1370, Oresme ; sens 2, 1661, Molière ; sens 3, 1640, Corneille ; sens 4, 1958, S. de Beauvoir, p. 289). **1.** Qui pratique la vertu ; qui a de la vertu : *Est-ce parce que je suis beau ou noble ou vertueux que je voudrais qu'elle m'aime ?* (Claudel). *L'hypocrite a des heures de sincérité absolue et presque toujours il se croit vertueux* (Green). *Un homme vertueux. Un cœur vertueux.* || **2.** Se dit d'une fille ou d'une femme chaste, ou fidèle et pudique : *Une coquette peut être bien vertueuse, mais elle n'est jamais innocente* (M[me] Cottin). *Une jeune fille vertueuse. Une épouse vertueuse.* || **3.** Se dit de ce qui est inspiré par la vertu : *Une action vertueuse. Un comportement vertueux.* || **4.** Se dit ironiq. de certaines réactions forcées, qui laissent paraître de l'insincérité (toujours placé avant le nom) : *Une vertueuse indignation.*

vertugade [vɛrtygad] n. f. (empr. [avec influence probable de *vertu* — la vertugade pouvant être considérée comme la protectrice de la vertu des femmes] de l'esp. *verdugado,* même sens [proprem. « baguette — qu'on employait pour faire ce bourrelet »], dér. de *verdugo,* baguette [verte], de *verde,* vert, lat. *viridis,* même sens [v. VERT] ; 1544, Gay). Gros et large bourrelet que les dames avaient l'habitude de porter au début du XVII[e] s. au-dessous de leur corps de robe : *Cela était bon du temps qu'on portait des vertugades* (Acad., 1694).

● REM. On rencontre aussi les formes VERTUGALE (1534, Rabelais) et VERTUGARDE (1904, Larousse).

vertugadier, ère [vɛrtygadje, -ɛr] n. (de *vertugade ;* 1690, Furetière). Celui, celle qui fabriquait des vertugades.

vertugadin [vɛrtygadɛ̃] n. m. (de *vertugade ;* 1606, Huguet, au sens I, 1 [aussi « robe... »] ; sens I, 2, 1628, Havard ; sens I, 3, 1705, Boileau ; sens II, 1694, Th. Corneille).

I. 1. *Anc.* Bourrelet porté autour des hanches par les femmes pour faire bouffer leur jupe, et, *par extens.,* robe rendue bouffante par ce moyen : *Sous les vertugadins et les crinolines, les corps sont de vrais corps de femmes* (Maurois). || **2.** *Chaise à vertugadin,* siège sans bras qui permettait aux femmes portant un vertugadin de s'asseoir aisément. || **3.** *Class.* Chose surannée : *Tes bons mots, autrefois délices des ruelles* [...] | *Hors de mode aujourd'hui chez nos plus froids badins* | *Sont des collets montés et des vertugadins* (Boileau).

II. Pelouse de gazon formant un glacis en amphithéâtre.

vérumontanite [verymɔ̃tanit] n. f. (de *vérumontan[um]* ; 1964, Larousse). Inflammation du vérumontanum.

vérumontanum [verymɔ̃tanɔm] n. m. (dér. savant [par analogie de forme] du lat. *veru,* broche, dard, et *mons, montis,* mont, montagne ; 1904, Larousse). Saillie médiane située à la face postérieure de l'urètre prostatique.

verve [vɛrv] n. f. (probablem. lat. pop. **verba,* parole de fantaisie, plur. [pris pour un fém. sing.] du n. neutre du lat. class. *verbum,* mot, terme, expression [v. VERBE] ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens de « proverbe » ; XIII^e s., Rutebeuf, au sens de « inspiration » ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « vilains propos » ; sens 1, av. 1613, M. Régnier ; sens 2, v. 1790, G. de Mirabeau ; sens 3, v. 1464, *Maistre Pierre Pathelin* [« caprice bizarre » ; « fantaisie créatrice », av. 1613, M. Régnier]). **1.** Qualité d'une personne qui s'exprime, oralement ou par écrit, avec abondance, vivacité et brio : *Mon père s'est remis à bavarder avec beaucoup de verve* (Céline). *Déjeuné chez Simone, dont l'intelligence et la verve m'ont ébloui. Elle parle d'une façon admirable de sa vie de théâtre* (Green). || **2.** *Vx.* Excitation quelconque qui pousse à faire quelque chose avec vivacité, ardeur : *Sous l'Empire* [...] *des personnages s'abandonnaient au goût des capitaux, avec autant de verve que nos hommes de bourse les plus acharnés* (Gobineau). || **3.** *Class.* Caprice bizarre ; fantaisie créatrice : *Laisser aller la plume où la verve l'emporte* (M. Régnier). *Je ne sais par quelle verve il a depuis peu quitté la France guerrière et autres bonnes et louables occupations pour ne plus s'amuser qu'à des anagrammes* (Naudé).

• SYN. : **1** *éloquence, esprit, faconde, humour.*

verveine [vɛrvɛn] n. f. (lat. pop. **verbēna,* verveine, sing. du lat. class. *verbēnae,* rameaux de laurier, d'olivier, de myrte [portés en couronne par les prêtres pendant les sacrifices] ; XIII^e s., Littré, au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse ; sens 3, 1909, Colette ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** Plante type de la famille des verbénacées, dont on cultive des formes ornementales originaires d'Amérique et une variété médicinale, souvent utilisée en infusion. || **2.** Infusion obtenue à partir de la verveine odorante : *Boire une verveine avant de se coucher.* || **3.** Parfum tiré de la verveine odorante : *Un parfum de verveine, de citronnelle, flottait autour de lui* (Martin du Gard). || **4.** Liqueur de verveine.

1. verveux, euse [vɛrvø, -øz] adj. (de *verve ;* 1583, Bretonnayau [117], au sens de « capricieux » ; sens 1-2, 1801, Mercier). **1.** *Littér.* Se dit d'une personne qui a de la verve : *Il y a des pièces où on se sent toujours bêtes ; d'autres où on se sent toujours verveux* (Maupassant). *Hier Mardrus vient me relancer à Auteuil. Jovialement supérieur, verveux comme toujours, agaçant un peu tout le monde excepté moi* (Gide). || **2.** Se dit de ce qui dénote de la verve (vieilli) : *Un discours verveux.*

• SYN. : **1** *brillant, loquace, prolixe, volubile.*

2. verveux [vɛrvø] n. m. (plur. [pris pour un sing.] d'une forme non attestée **verveil,* lat. pop. **vertibiculum,* var. de **vertibellum,* objet qui tourne, objet circulaire, du bas lat. *vertibulum,* vertèbre, dér. du lat. class. *vertere,* tourner, faire tourner ; 1315, Du Cange [art. *vervilium*], écrit *vrevieus* [*vervieulx,* v. 1350, d'après le *FEW,* XIV, 321 *a ; verveux,* XV^e s., Du Cange], au sens 1 ; sens 2, 1766, J. Massé [*verveu,* « panier d'osier noir, haut et rond, pour transporter des cerises, etc. », 1680, Richelet]). **1.** Filet en forme de nasse soutenu par des cercles qui vont en diminuant jusqu'au fond où tombe le poisson : *Ce fond de verveux dans lequel semble se débattre quelque chose* (Goncourt). || **2.** *Vx.* Panier conique qu'on attachait au bât d'une bête de somme.

vésanie [vezani] n. f. (lat. *vēsānia,* même sens, de *vēsānus,* qui n'est pas dans son bon sens, qui extravague, forcené, du préf. à valeur privative *vē-* et de *sānus,* sain, bien portant [au physique et au moral] ; v. 1480, *Mystère de saint Quentin* [le mot ne semble pas être attesté entre 1596, Hulsius, et la fin du XVIII^e s.]). *Vx.* Dérèglement d'esprit, folie : *Cette sagace entente de la vie pratique n'a aucun rapport avec les vésanies et les délires* (Huysmans). *La guerre, cette monstrueuse vésanie* (Duhamel).

vesce [vɛs] n. f. (lat. *vĭcia,* même sens ; fin du XII^e s., *Roman d'Alexandre,* écrit *vecce ; vesce,* v. 1283, Beaumanoir). Plante légumineuse de la famille des papilionacées, dont on cultive certaines espèces fourragères : *Vesce commune, vesce blanche, vesce velue.*

vésical, e, aux [vezikal, -o] adj. (bas lat. *vēsīcālis,* de la vessie, du lat. class. *vēsīca,* vessie, ampoule [v. VESSIE] ; 1478, Chauliac, au sens de « en forme d'ampoule » ; sens actuel, 1821, *Dict. des sciences médicales* [*plexus vésical,* 1964, Larousse]). Qui se rapporte, qui appartient à la vessie : *Muqueuse vésicale.* || *Plexus vésical,* plexus veineux qui recouvre les faces latérales de la vessie.

◆ adj. et n. f. (1872, Littré [comme adj. ; comme n. f., 1876, Larousse]). *Artère vésicale,* nom donné à deux artères : la *vésicale inférieure,* branche de l'hypogastrique, et la *vésicale antérieure,* branche de l'artère honteuse interne.

vésicant, e [vezikɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant du bas lat. *vēsīcāre,* former des ampoules, dér. du lat. class. *vēsīca,* vessie, ampoule [v. VESSIE] ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 [rare av. 1812, Mozin] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui produit des vésicules, des ampoules sur la peau ou sur les muqueuses : *L'ortie est vésicante.* || **2.** Se dit de gaz de combat provoquant de graves lésions de la peau et des voies respiratoires, et dont le type est l'*ypérite.*

vésicateur n. m. V. VÉSICATOIRE.

vésication [vezikasjɔ̃] n. f. (dér. savant du bas lat. *vēsīcāre,* former des ampoules [v. VÉSICANT] ; v. 1363, Chauliac). Action produite par une plante ou par un médicament vésicant.

vésicatoire [vezikatwar] adj. et n. m. (dér. savant du bas lat. *vēsīcāre,* former des ampoules [v. VÉSICANT] ; v. 1363, Chauliac). Se dit d'un médicament externe qu'on applique sur la peau pour occasionner une révulsion salutaire : *Un emplâtre vésicatoire. Appliquer un vésicatoire.*

• REM. On rencontre parfois, comme substantif masculin, la forme VÉSICATEUR (de *vésicat[ion]* ; 1970, Robert).

vésico- [veziko], premier élément, tiré du lat. *vēsīca,* vessie, ampoule (v. VESSIE), et qui entre dans la formation de quelques mots savants.

vésico-rectal, e, aux [vezikorɛktal, -o] adj. (de *vésico-* et de *rectal ;* 1904, Larousse [aussi *fistule vésico-rectale*]). Qui se rapporte à la fois à la vessie et au rectum. || *Fistule vésico-rectale,* ouverture mettant en communication la vessie et le rectum.

vésico-utérin, e [vezikoyterɛ̃, -in] adj. (de *vésico-* et de *utérin ;* 1872, Littré). Qui appartient à la fois à la vessie et à l'utérus.

vésico-vaginal, e, aux [vezikovaʒinal, -o] adj. (de *vésico-* et de *vaginal ;* 1876, Larousse [aussi *fistule vésico-vaginale*]). Qui se rapporte à la fois à la vessie et au vagin. || *Fistule vésico-vaginale,* ouverture mettant en communication la vessie et le vagin.

vésiculaire [vezikylɛr] adj. (de *vésicule ;* 1686, Chauvelot, avec un sens peu clair ; sens 1, 1748, Brunot ; sens 2, 1861, É. Monneret, III, 480). **1.** En botanique, qui est en forme de vésicule ou qui présente

des vésicules. || **2.** Qui se produit dans les vésicules pulmonaires : *Son oreille professionnelle suivait au fond de la poitrine sonore le moelleux va-et-vient vésiculaire* (Martin du Gard). *Râle vésiculaire.*

vésicule [vezikyl] n. f. (lat. *vēsīcula,* vessie, gousse, dimin. de *vēsīca,* vessie, ampoule [v. VESSIE] ; 1541, Canappe, au sens 1 [*vésicule biliaire,* 1812, Mozin ; *vésicules cérébrales, vésicules closes,* 1904, Larousse ; *vésicules encéphaliques,* 1964, Larousse ; *vésicule germinative* et *vésicule de Purkinje,* 1866, Littré, art. *germinatif ; vésicule ombilicale,* 1868, Littré, art. *ombilical*] ; sens 2, 1812, Mozin [« partie renflée en forme de vessie » — terme de botanique —, 1771, Trévoux] ; sens 3, 1872, Littré). **1.** En anatomie, nom donné à plusieurs organes creux en forme de petite poche : *Vésicule à venin des vipères.* || *Vésicule biliaire,* v. BILIAIRE. || *Vésicules cérébrales,* dilatations du canal qui succèdent à la gouttière médullaire de l'embryon, et qui constituent les cerveaux antérieur, postérieur et moyen. || *Vésicules closes,* éléments des glandes à sécrétion interne, représentant des acini fermés, groupés en lobules et en lobes pour constituer la glande. || *Vésicules encéphaliques,* cavités que présente le tube neural au cours de son développement. || *Vésicule germinative,* noyau de l'ovocyte. || *Vésicule ombilicale,* cavité d'origine endodermique, qui se forme dans l'œuf, mais en dehors de l'embryon, et qui communique avec l'intestin de celui-ci par le canal ombilical. || *Vésicule de Purkinje,* noyau de l'ovule. || *Vésicules séminales,* v. SÉMINAL. || **2.** Renflement plein d'air qui, chez les plantes aquatiques, joue le rôle d'un flotteur. || **3.** Petit soulèvement circonscrit de l'épiderme, contenant une sérosité.

vésiculé, e [vezikyle] adj. (de *vésicule ;* 1964, Larousse). Se dit des alevins qui n'ont pas encore résorbé leur sac vitellin.

vésiculectomie [vezikylɛktɔmi] n. f. (de *vésicul[e]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1923, Larousse). Extirpation chirurgicale des vésicules séminales.

vésiculeux, euse [vezikylø, -øz] adj. (de *vésicule ;* 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui est en forme de vésicule. || **2.** Se dit d'une plante qui porte des vésicules : *Fucus vésiculeux.*

vésiculite [vezikylit] n. f. (de *vésicule ;* 1907, Larousse). Inflammation des vésicules séminales.

vésiculo-déférentiel, elle [vezikylodeferɑ̃sjɛl] adj. (de *vésiculo-,* élément tiré de *vésicule,* et de *déférent* 1 ; 1964, Larousse [aussi *artère vésiculo-déférentielle*]). Qui se rapporte aux vésicules séminales et aux canaux déférents. || *Artère vésiculo-déférentielle,* branche de l'artère hypogastrique, qui se distribue à la vésicule séminale et à la vessie.

vésiculographie [vezikylɔgrafi] n. f. (de *vésiculo-,* élément tiré de *vésicule,* et de *[radio]graphie ;* 1953, Larousse). Radiographie des vésicules séminales après injection d'une substance opaque.

vesou [vəzu] n. m. (mot créole de même sens, d'origine inconnue ; 1667, Du Tertre, écrit *vezou ; vesou,* 1722, Labat, I, 253). Jus de la canne à sucre qui a subi un début de cuisson, a été écumé et clarifié.

vespasienne [vɛspazjɛn] n. f. (du n. de l'empereur romain *Vespasien* [9-79] — lat. Flavius *Vespasianus* —, qui fit établir des urinoirs à Rome ; 4 janv. 1834, *Journ. des dames*). Édicule abritant un urinoir public à l'usage des hommes : *Il aperçoit au loin une vespasienne, traverse la chaussée pour l'atteindre, constate qu'elle est vide, et y pénètre* (Romains).

vespéral, e, aux [vɛsperal, -o] adj. (bas lat. *vesperalis,* occidental, du lat. class. *vesper,* le soir, le couchant ; 1836, Acad., comme terme de géogr., au sens de « relatif au couchant » ; sens actuel, 1842, Acad.). *Littér.* Qui est propre au soir ; qui se produit le soir : *La clarté vespérale faisait vivement saillir une tour du* XI*e siècle* (Hugo). *Un jour sur deux la fièvre vespérale ne se montrait pas ou était insignifiante* (L. Daudet).

◆ **vespéral** n. m. (1812, Mozin). Livre d'église qui contient l'office des vêpres et des complies : *M*lle *Louise laisse généralement son vespéral à son banc, dans la petite case disposée à cet effet* (Bernanos).

vespérie [vɛsperi] n. f. (lat. médiév. *vesperia,* même sens, proprem. « acte du soir », du lat. class. *vesper,* le soir ; 1561, Corrozet). Dernier acte que soutenait autrefois un licencié en théologie ou en médecine, avant de passer docteur.

1. vespertilio [vɛspɛrtiljo] n. m. (mot du lat. scientif. moderne, de même sens, proprem. « chauve-souris » [v. l'art. suiv.] ; 1907, Larousse). Dermatose qui se développe symétriquement aux pommettes et à la face dorsale du nez et qui prend la forme d'un papillon ou d'une chauve-souris aux ailes déployées.

2. vespertilio [vɛspɛrtiljo] n. m. (lat. *vespertilio,* chauve-souris, proprem. « oiseau du soir », de *vesper,* le soir ; début du XIVe s., *Ovide moralisé, poème,* écrit *vespertille* [*vespertilion,* 1544, Scève ; *vespertilio,* 1904, Larousse], au sens 1 ; sens 2, av. 1885, V. Hugo). **1.** Chauve-souris à grandes oreilles, à ailes courtes et larges. || **2.** *Fig.* Être funeste et malfaisant : *Toutes les espèces de vespertilio qu'engendre ce crépuscule qu'on appelle la guerre* (Hugo).

● REM. Au sens 1, on dit aussi VESPERTILION (v. ci-dessus).

vespérugo [vɛsperygo] n. m. (lat. scientif. moderne *vesperugo,* même sens, emploi spécialisé du bas lat. *vesperugo,* « chauve-souris », proprem. « oiseau du soir », dér. du lat. class. *vesper,* le soir ; 1923, Larousse). Syn. de VESPERTILIO 1.

vespétro [vɛspetro] n. m. (de *vesse !, pète !* et *ro[te]* !, 2e pers. du sing. des impér. prés. de *vesser, péter* et *roter* [à cause des effets attribués à cette liqueur] ; 1767, Menon, 428). Liqueur carminative obtenue en faisant macérer dans l'eau-de-vie des graines d'angélique, de fenouil, d'anis et de coriandre.

vespidés [vɛspide] n. m. pl. (du lat. *vespa,* guêpe, et du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1904, Larousse [*vespiens,* même sens — du lat. *vespa,* guêpe —, 1876, Larousse]). Famille d'insectes hyménoptères dont le type est la *guêpe.*

vesprée n. f. V. VÊPRÉE.

vesse [vɛs] n. f. (déverbal de l'anc. v. *vessir* [v. VESSER] ; XVe s., *Miracles de sainte Geneviève,* au sens 1 ; sens 2, 1865, Larchey ; sens 3, 1875, Esnault). **1.** *Pop.* Émission de gaz fétides, faite sans bruit par l'anus (vieilli) : *Lâcher une vesse.* || **2.** *Vx* et *pop.* Grande peur (par allusion aux effets carminatifs de l'effroi) : *Avoir la vesse.* || **3.** *Vx.* Dans l'argot scolaire, interjection d'alarme.

vesse-de-loup [vɛsdəlu] n. f. (de *vesse, de* et *loup ;* 1530, Palsgrave, 289). Nom usuel du *lycoperdon.*

● Pl. *des* VESSES-DE-LOUP.

vesser [vese] v. intr. (altér. [peut-être sous l'influence de *péter*] de l'anc. v. *vessir,* vesser [attesté seulement v. 1460, Villon], lat. pop. **vīssīre,* même sens, var. du lat. class. *vīsīre,* même sens ; XIIIe s., Jubinal [II, 209], puis 1606, Nicot). *Pop.* En parlant d'un être humain, laisser échapper un gaz nauséabond.

vesseron [vɛsrɔ̃] n. m. (de *vesce ;* 1543 [d'après le *FEW,* XIV, 413 *b*], écrit *vesceron ; vesseron,* 1842, Acad.). Nom usuel de la gesse cultivée.

vessie [vesi] n. f. (lat. pop. **vĕssīca,* altér. du lat. class. *vēsīca,* vessie, objet en peau de vessie, bourse, ampoule, tumeur ; fin du XIIe s., J. Bodel, au sens 5 ; sens 1-2, XIIIe s., Jubinal, II, 294 ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Chez l'homme et chez les grands animaux, poche musculo-membraneuse assez vaste où l'urine s'accumule avant d'être expulsée. || **2.** Ce même organe tiré du corps de l'animal, desséché et rempli d'air : *Des vessies de porc servaient jadis d'enseignes aux charcutiers.* || Fam. *Prendre des vessies pour des lanternes,* v. LANTERNE (§ I, n. 1). || **3.** Poche étanche de matière quelconque, gonflée d'air, logée à l'intérieur d'un ballon, et qui lui confère son élasticité. || **4.** *Vessie natatoire,* v. NATATOIRE. || **5.** *Vx* et *littér.* Chose vide, sans valeur, vaine (comme si elle ne contenait que de l'air) : *Les sottises qu'on fait, qu'on dit*

et qu'on écrit [...], *toutes ces innombrables vessies accumulées* (Voltaire).

vessigon [vesigɔ̃] n. m. (ital. *vescicone*, même sens, de *vescica*, vessie, lat. pop. **vĕssīca*, même sens [v. l'art. précéd.] ; 1598, d'après le *FEW*, XIV, 342 *b*). Tumeur qui se forme dans l'articulation du genou, du grasset ou du jarret du cheval.

vestale [vɛstal] n. f. (lat. *vestalis*, prêtresse de Vesta, de *Vesta*, Vesta [déesse du feu] ; 1562, Du Pinet, au sens 1 [d'abord *vierge vestale*, v. 1355, Bersuire] ; sens 2, 1680, Richelet [« religieuse chrétienne », v. 1534, B. Des Périers]). **1.** À Rome, prêtresse de Vesta chargée d'entretenir le feu sacré, et astreinte à la chasteté : *Le respect qu'on portait aux vestales prouve l'importance de leur sacerdoce* (Fustel de Coulanges). || **2.** *Fig.* Fille très chaste, très pure : *À l'entrée, la vestale me regarde d'un drôle d'air* (Marceau).

vestalies [vɛstali] n. f. pl. (lat. *vestalia*, même sens, neutre plur. substantivé de l'adj. *vestalis*, de Vesta, de *Vesta* [v. l'art. précéd.] ; av. 1553, Rabelais, écrit *vestales*, puis 1803, Boiste, écrit *vestalies*). Fêtes romaines en l'honneur de Vesta, qui avaient lieu le 7 juin.

veste [vɛst] n. f. (ital. *veste*, veste, lat. *vestis*, vêtement ; 1578 [d'après le *FEW*, XIV, 356 *b*], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1835, Acad. ; sens I, 3 [loc. d'origine incertaine], 1867, Delvau ; sens I, 4-5, 1964, Robert ; sens II, 1964, Larousse).

I. 1. *Autref.* Camisole de soie allant jusqu'à mi-cuisse avec des boutons le long du devant et une poche de chaque côté : *En France, on porte des vestes légères sous les justaucorps* (Furetière, 1690). || **2.** *Auj.* Vêtement de dessus qui couvre les bras et le buste jusqu'aux hanches, et ouvert devant : *Un homme en veste de peau de mouton fumait la pipe devant la porte* (Giono). *Il ôta la veste de son bleu et continua de travailler en tricot de corps* (Vailland). *Veste de tweed, de laine. Veste droite, croisée.* || Fam. *Tomber la veste*, v. TOMBER. || Fam. *Retourner sa veste*, v. RETOURNER (§ II, n. 2). || **3.** Fam. *Ramasser, prendre une veste*, essuyer un échec et, *spécialem.*, un échec aux élections : *Il vaudrait cent fois mieux attendre que de ramasser une nouvelle veste* (Romains). || **4.** *Veste de pyjama*, la partie du pyjama qui couvre le buste : *Michel revenait tout propre et frais, avec un pyjama bleu marine, la veste rentrée dans le pantalon* (Triolet). || **5.** *Veste d'intérieur*, sorte de robe de chambre courte.

II. Chacune des couches successives du cocon du ver à soie.

vestiaire [vɛstjɛr] n. m. (lat. *vestiarium*, armoire ou coffre à serrer les habits, garde-robe, de *vestis*, vêtement ; v. 1200, *Règle de saint Benoît*, écrit *vestuaire* [sous l'influence de *vestu*, forme anc. de *vêtu* ; *viestiaire*, XIIIe s., *Hystore Job* ; *vestiaire*, v. 1380, *Aalma*], au sens de « lieu ou armoire où l'on serre les habits sacerdotaux » ; sens I, 1, 1765, *Encyclopédie* [« partie d'un stade... », 1947, A. Camus ; *au vestiaire !*, 1964, Robert] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens I, 3, 1904, Larousse [qui condamne cet emploi] ; sens I, 4, 1er nov. 1863, Goncourt ; sens II, 1360, d'après le *FEW*, XIV, 350 *b* [aussi « argent qu'on leur donne pour s'habiller »] ; sens III, 1721, Trévoux).

I. 1. Lieu où on dépose les vêtements ou les objets que l'on ne veut pas conserver ou que l'on n'est pas autorisé à conserver dans certains établissements : *Le vestiaire d'un théâtre, d'un musée. Prière de déposer au vestiaire cannes et parapluies.* || Partie d'un stade où les sportifs peuvent se changer avant et après le match ou les épreuves (généralement au plur.) : *Les vestiaires comportent souvent des installations sanitaires.* || Fam. *Au vestiaire !* apostrophe à l'adresse d'acteurs, de sportifs qu'on trouve médiocres. (Syn. ALLEZ VOUS RHABILLER !) || **2.** Meuble, généralement métallique et fermant à clé, dans lequel les employés et les ouvriers d'une entreprise peuvent déposer leurs vêtements. || **3.** Tout ce qui a été déposé momentanément au vestiaire : *Alain brusquement quitta la table, se fraya sans précaution un chemin à travers les danseurs plus pressés qu'un banc de sardines, atteignit le bar et demanda son vestiaire* (Mauriac). *Michel prit son vestiaire et ils sortirent, précédés du portier* (Triolet). || **4.** Ensemble des vêtements constituant une garde-robe : *Avoir un vestiaire bien fourni.*

II. Dépense qu'on fait pour les habits des religieux, des religieuses ; argent qu'on leur donne pour s'habiller.

III. Officier du palais byzantin, chargé de la garde des vêtements impériaux et de l'habillement de l'empereur.

vestibulaire [vɛstibylɛr] adj. (de *vestibule* ; 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1951, P. L. Rousseau, p. 12). **1.** Qui appartient, qui a rapport au vestibule de l'oreille : *Les voies vestibulaires sont le labyrinthe postérieur, le nerf vestibulaire et les voies vestibulaires centrales.* || *Rampe vestibulaire*, v. RAMPE (§ I, n. 6). || **2.** Qui se rapporte au vestibule buccal : *Faces vestibulaires des dents.*

vestibule [vɛstibyl] n. m. (lat. *vestibulum*, vestibule, entrée [au pr. et au fig.] ; XIIIe s., *Dict. général*, écrit *vestible*, puis av. 1502, O. de Saint-Gelais, écrit *vestibule*, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1831, V. Hugo ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, 1835, J. Hatin ; sens II, 3, 1964, Larousse [aussi *vestibule de la bouche* et *vestibule du larynx*]).

I. 1. Pièce, souvent de forme allongée, située à l'entrée d'un appartement, d'une maison particulière ou d'un édifice public, par laquelle on passe pour accéder aux autres pièces : *Je la vis traverser le vestibule, sortir par la petite porte qui donne sur les champs* (France). *Deux jeunes filles passèrent près de lui et pénétrèrent dans le vestibule de l'immeuble* (Vian). || **2.** *Fig.* Ce qui précède inéluctablement, ce qui conduit fatalement à : *La maison de prêt sur gages, le prêt fût-il gratuit, est le vestibule de l'hôpital* (Proudhon).

II. 1. Cavité de l'oreille interne, reliée à l'oreille moyenne par les fenêtres ronde et ovale, se prolongeant par le limaçon et portant les canaux semi-circulaires. || **2.** Chez la femme, nom donné à la dépression vulvaire limitée latéralement par les petites lèvres. || **3.** *Vestibule de l'arrière-cavité des épiploons*, partie gauche de l'arrière-cavité située en arrière du petit épiploon. || *Vestibule de la bouche*, partie antérieure de la bouche, située en avant des arcades gingivo-dentaires. || *Vestibule du larynx*, étage supérieur du larynx.

● SYN. : **I, 1** *antichambre, entrée, galerie.*

vestige [vɛstiʒ] n. m. (lat. *vestigium*, plante du pied, empreinte des pas, trace [au pr. et au fig.] ; 1377, Oresme, au sens 2 ; sens 1, v. 1488, *Recueil Trepperel* [d'abord écrit *vestigies*, au plur., 1441, d'après le *FEW*, XIV, 351 *a*]). **1.** *Vx.* Empreinte sur le sol du pied d'un homme ou d'un animal. || **2.** Marque, trace matérielle qui témoigne de l'existence d'une chose disparue (s'emploie le plus souvent au plur.) : *L'île d'Elbe où* [...] *l'on trouve une foule de vestiges volcaniques* (Hugo). *La mer recouvre aujourd'hui le sol où fut le duché des Clarides. Nul vestige de la ville et du château* (France). *Il lui arrivait de chercher les vestiges des maladreries, et de rêver indéfiniment sur les villages où furent allumés le plus de bûchers* (Barrès). *Certains vestiges de beauté se voyaient encore dans les traits de Mme Vasseur, mais ils n'étaient là que pour accuser de tristes ravages* (Green).

● SYN. : **2** *décombres, reste, ruines, souvenirs.*

vestimentaire [vɛstimɑ̃tɛr] adj. (dér. savant du lat. *vestimentum*, vêtement, habit [v. VÊTEMENT] ; 1904, Larousse). Qui concerne les vêtements : *Au moins avez-vous noté quelque particularité vestimentaire qui puisse faire reconnaître le coupable ?* (Aymé). *Élégance vestimentaire.*

vestiture [vɛstityr] n. f. (bas lat. *vestitura*, ornements sculptés, du lat. class. *vestitum*, supin de *vestire*, recouvrir, garnir [v. VÊTIR] ; 1605, Le Loyer [553], au sens de « ensemble des vêtements », puis 1842, Acad., au sens actuel). Ensemble des poils, aiguillons, etc., qui couvrent la surface de certains végétaux.

veston [vɛstɔ̃] n. m. (de *veste* ; 1769, Garsault [p. 19], au sens 1 ; sens 2, 1887, Zola). **1.** *Autref.* Vêtement d'homme plus

court que la veste. || **2.** Veste droite ou croisée faisant partie du costume masculin traditionnel : *Il était si mal tenu que, quand il parlait, tous les boutons de son veston remuaient* (Giraudoux).

vésuvien, enne [vezyvjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Vésuve,* n. d'un volcan proche de Naples, lat. *Vesuvius ;* 1876, Larousse [sans aucun doute plus anc.]). Relatif au Vésuve : *Une éruption vésuvienne.*

vêtement [vɛtmɑ̃] n. m. (lat. *vestimentum,* vêtement, de *vestis,* habit, costume ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *vestiment* [*vestement,* 1080, *Chanson de Roland ; vêtement,* 1671, Pomey], au sens I, 1 [*vêtement d'altitude, vêtement anti-*g, 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, XIIIe s., *Archives des missions scientifiques,* 2e série, t. V, p. 191 [écrit *vestiment ; vêtement,* 1683, Bossuet] ; sens II, 1904, Larousse).

I. 1. Terme général désignant tout ce qui sert à protéger le corps contre les intempéries, à cacher sa nudité, à le parer : *C'était Léopold Baillard, vêtu de pauvres vêtements laïques* (Barrès). *Léo Roche était très grand, pas gras, mais remplissait bien ses vêtements sortis de chez le bon faiseur* (Triolet). *Maillard se sentait bien dans ses vêtements secs* (Merle). *Vêtements de deuil, de cérémonie.* || *Vêtement d'altitude,* combinaison spécialement étudiée pour le vol en altitude, et comportant des dispositifs pneumatiques destinés à limiter les réactions physiologiques de l'organisme en cas de défaillance du système de pressurisation. || *Vêtement anti-* g, combinaison de vol destinée à atténuer les effets de l'accélération sur le corps humain. || **2.** Pièce de l'habillement : *La chambre était, comme ces tableaux du peintre érotique, toute jonchée de vêtements de femme et de linge fin* (France). *Le pardessus est un vêtement d'homme. La canadienne est un vêtement d'hiver.* || **3.** *Fig.* Ce qui recouvre, pare ou dissimule : *La parole est le vêtement de la pensée* (Rivarol). *J'étais d'une insensibilité totale devant tout texte scolaire ; les mots sur les livres d'étude avaient à mes yeux je ne sais quel vêtement gris, uniforme, qui m'empêchait de distinguer entre eux et de les saisir* (Lacretelle).

II. En héraldique, pièce honorable formée par la réunion de quatre triangles qui occupent les coins d'un écu.

• SYN. : **I, 1** *costume, fringues* (pop.), *frusques* (fam.), *habillement, habit, hardes, mise, nippes, toilette ;* **3** *manteau, masque, parure.*

vétéran [veterɑ̃] n. m. (lat. *veteranus,* vieux, ancien [et, comme n. m., « vétéran, dans l'armée »], de *vetus, veteris,* vieux ; 1554 [d'après le *FEW,* XIV, 358 *b*], au sens de « soldat qui est depuis longtemps sous les drapeaux » ; sens 1, 1718, Acad. [*soldat vétéran,* même sens, 1694, Acad., et *soldat veterane,* même sens, 1608, Lavardin] ; sens 2, 1791, Brunot ; sens 3, 1747, Gresset ; sens 4, 1680, Richelet ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Chez les Romains, soldat ayant achevé le temps normal du service militaire et qui le prolongeait parfois volontairement pour bénéficier de certains avantages. || **2.** Aux XVIIIe et XIXe s., militaire âgé ou blessé servant encore dans des unités spéciales, dites « de vétérans » : *Napoléon Ier s'adressait familièrement à ses vétérans.* || **3.** Personne qui, exerçant depuis longtemps une activité ou une profession, a, de ce fait, acquis une ample expérience : *On remarque une adolescente qui fait ses débuts entre les vétérans de la corporation* (Duhamel). *Un vétéran du barreau.* || **4.** Élève du secondaire qui redouble une classe. || **5.** Sportif ayant dépassé l'âge senior.

• SYN. : **3** *ancien.*

vétérance [veterɑ̃s] n. f. (de *vétéran ;* 1705, N. de Lamare, I, 10). *Vx.* État, qualité de celui qui est vétéran (aux sens 1-2), avec les prérogatives attachées à cette qualité.

vétérinaire [veterinɛr] adj. (lat. *veterinarius,* relatif aux bêtes de somme, vétérinaire [et, comme n. m., « médecin vétérinaire »], de *veterinus,* relatif aux bêtes de somme ; 1563, Du Poy-Monclar de Luc). Relatif à la médecine des animaux (surtout domestiques) : *Milau se demande s'il y a un rapport entre la complexion de l'homme et son don naturel pour les soins vétérinaires* (Vailland). *Science vétérinaire.*

◆ n. et adj. (1563, Du Poy-Monclar de Luc). Spécialiste de la médecine des animaux : *Honoré se tenait très loin derrière les vaches, et faisait sentir au vétérinaire qu'il se désintéressait de ses avis* (Aymé). *Un étudiant, un médecin vétérinaire.*

vétillard, e [vetijar, -ard] adj. (de *vétiller ;* fin du XIXe s., L. Bloy). Qui perd son temps en s'attardant inutilement sur des vétilles, sur des choses peu importantes (vieilli) : *Une surveillance vétillarde cauteleusement s'organise* (Bloy).

◆ n. (1640, Oudin). *Vx.* Personne qui s'attarde à des vétilles avec plaisir.

vétille [vetij] n. f. (déverbal de *vétiller ;* 1528, *Comptes des bâtiments du Roi* [I, 10], écrit *vestille* [*vétille,* 1611, Cotgrave], au sens I ; sens II, 1611, Cotgrave).

I. Chose insignifiante qui ne mérite pas qu'on s'y arrête (s'emploie le plus souvent au plur.) : *À la mairie, je serai en veston, dit Costals, qui avait oublié ce détail. Comme tous les gens de son espèce, vague sur les ensembles, il voyait les vétilles avec minutie* (Montherlant). *Vous vous disputez sur des vétilles, mais vous vous entendez tous pour noyer le poisson* (Beauvoir). *S'attacher à des vétilles.*

II. *Vx.* Sorte de jouet consistant en des anneaux entrelacés que l'on ne séparait que malaisément.

• SYN. : **I** *bagatelle, baliverne, broutille, misère, rien.*

vétiller [vetije] v. intr. (de l'anc. franç. *vete,* courroie [XIIIe s., *Roman de Renart*], *vette,* ruban [1449, Godefroy], lat. *vĭtta,* lien, bandelette, ruban ; fin du XVIe s., Béroalde de Verville, au sens de « flotter » [en parlant de cheveux en désordre] et au sens 1 [probablem. plus anc. — v. la date du dér. *vétille*] ; sens 2, av. 1622, François de Sales). **1.** S'amuser à des vétilles. || **2.** Chercher des griefs insignifiants.

• SYN. : **2** *chicaner, chinoiser* (fam.), *chipoter* (fam.), *ergoter, pointiller.*

◆ v. tr. (1611, Cotgrave, au sens de « chatouiller » ; sens moderne, 1732, Voltaire). *Vx.* Critiquer avec minutie et partialité : *Plus d'un éplucheur intraitable m'a vétillé* (Voltaire).

vétilleux, euse [vetijø, -øz] adj. (de *vétiller ;* 1692, Dancourt, au sens de « qui exige des soins minutieux » ; sens actuel, 1732, Fontenelle). Se dit de ce qui est réglé minutieusement, prévu dans ses moindres détails : *Le code général* [...] *du savoir-vivre et du « goût », plus vétilleux que l'ancienne étiquette espagnole* (Claudel). *Je recueillais avec application cet enseignement vétilleux* (Duhamel). *Une règle de vie extrêmement vétilleuse.*

◆ adj. et n. (1658, Scarron [*vétilleur,* même sens, 1642, Oudin]). Se dit d'une personne qui s'attache avec minutie à des choses sans importance : *Un personnage parfaitement vétilleux sur le chapitre de l'argent* (Duhamel). *Une directrice vétilleuse.*

• SYN. : *formaliste, maniaque, méticuleux, minutieux, pinailleur* (fam.), *pointilleux, tatillon* (fam.).

vêtir [vɛtir] v. tr. (lat. *vestīre,* couvrir d'un vêtement, habiller, entourer, garnir [au pr. et au fig.] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *vestir* [*vêtir,* 1636, Monet], au sens 1 ; sens 2, 1530, Palsgrave, 488 ; sens 3, v. 980, *Passion du Christ* [au fig., v. 1265, Br. Latini]). [Conj. **20 ;** v. Rem.] **1.** Couvrir de vêtements ou d'un vêtement particulier : *Vêtir un enfant d'un ensemble de jean. Vêtir une poupée, un mannequin.* || **2.** Fournir des vêtements à : *Dis à cet homme riche : « Seigneur, ils sont nus, vêtons-les... »* (France). *Vêtir les pauvres.* || **3.** Mettre sur soi : *Vêtir un manteau, une robe, un habit de cérémonie ;* et au fig. : *Vêtir la figure | Du valet d'Amphitryon* (Molière).

• SYN. : **1** et **2** *habiller ;* **3** *endosser, enfiler, mettre, passer, revêtir.*

◆ **se vêtir** v. pr. (v. 1155, Wace). Passer ses vêtements, s'habiller : *Se vêtir des pieds à la tête. Se vêtir à la dernière mode. Fuir sans avoir le temps de se vêtir.*

• REM. On rencontre parfois, dans la langue littéraire, des formes conjuguées avec le morphème *-iss-*, notamment à l'imparfait et au participe présent : *Les plus larges feuilles vêtissaient les arbres* (Sainte-Beuve). *Prêtre chrétien, il a consommé à Besançon son sacrifice, secourant le malheureux, nourrissant le pauvre, vêtissant l'orphelin* (Chateaubriand).

vétiver ou **vétyver** [vetivɛr] n. m. (tamoul *vettivern,* sorte d'herbe ; 1828, Mozin [*vétyver*], et 1876, Larousse [*vétiver*]). Plante cultivée de l'Inde, dont la racine fournit un parfum : *Intoxiqué par l'odeur inconnue du vétiver* (Proust).

veto [veto] n. m. (mot lat. signif. « j'interdis », 1re pers. du sing. de l'indic. prés. de *vetare,* interdire ; 1718, Ferrière [28], au sens 1 ; sens 2, 1791, Brunot [*Monsieur, Madame Veto,* 1792, *la Carmagnole*] ; sens 3, 1790, d'après le *FEW,* XVII, 358 *b ;* sens 4, v. 1793, C. Desmoulins ; sens 5, av. 1896, Goncourt). **1.** Formule par laquelle, dans l'ancienne Rome, les tribuns pouvaient mettre obstacle à un décret du sénat. ‖ **2.** *Veto suspensif,* ou simplem. *veto,* aux termes de la Constitution de 1791, droit accordé au roi de suspendre ou d'interdire la promulgation des décrets votés par l'Assemblée : *Le Roi apposa son veto au décret contre les émigrés* (Chateaubriand). ‖ *Monsieur, Madame Veto,* surnoms donnés à Louis XVI, à Marie-Antoinette par le peuple en raison de l'usage fait de ce droit : *Les uns faisaient : « À bas Veto ! » ; les autres répondaient : « Vive le roi ! »* (Hervieu). *Madame Veto avait promis | De faire égorger tout Paris* (la Carmagnole). ‖ **3.** *Auj.* Droit accordé à certaines autorités de s'opposer à l'entrée en vigueur d'une loi régulièrement votée (*veto absolu* ou *suspensif* du chef de l'État) et à chacun des représentants des grandes puissances qui détiennent un siège dans une organisation internationale de s'opposer à une résolution. ‖ **4.** *Fam.* Opposition, refus formel : *Vous pouvez donc l'inviter* [Saint-Yves], *j'autorise, mais je frappe de mon veto tous les autres noms que vous me proposez* (Proust). *Afin de donner sans retard aux peuples menacés un moyen d'opposer leur veto radical à la politique périlleuse des gouvernements* (Martin du Gard). *Un père qui met son veto au mariage de sa fille.* ‖ **5.** *Vx.* Opposition formulée au jeu de cartes : *J'ai le vingt et un, et le voici as de cœur et veto de trèfle* (Goncourt).

vêtu, e [vɛty] adj. (part. passé de *vêtir* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *vestu(t)* [*vêtu,* XVIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1804, Delille). **1.** Habillé : *Il* [Maurice] *arrivait, vêtu de bleu, coiffé d'un panama à ruban rayé* (Colette). *La reine avait vingt ans, et elle était vêtue comme une Parisienne à huit heures du soir* (Giraudoux). *Un directeur d'agence aussi mal vêtu était suspect* (Pagnol). ‖ **2.** *Fig.* Paré, orné : *Le sentier sinuait entre un long mur de grande propriété et un talus vêtu de buissons fleuris* (Rolland). *Des salons vêtus de soie ancienne* (Toulet).

◆ **vêtu** n. m. (1690, Furetière). En héraldique, partition de l'écu en forme de losange dont les quatre angles touchent les bords de l'écu.

vêture [vɛtyr] n. f. (de *vêtir* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *vesteüre* [*vesture,* fin du XIIe s., *Job ; vêture,* XVIIe s.], au sens 1 [au fig., fin du XIVe s., Chr. de Pisan] ; sens 2, 1680, Richelet). **1.** *Vx* et *littér.* Vêtement : *Ces hommes* [...] *| N'avaient donc pour toute vêture | Que quelques feuilles de verdure* (Scarron). *Elle arrondit des yeux énormes, s'imaginant qu'on admirait sa vêture* (Huysmans) ; et au fig. : *L'incendie qui avait arraché aux Maures sa séculaire vêture de chênes-lièges* (Margueritte). ‖ **2.** Cérémonie de la prise d'habit pour un religieux, une religieuse : *Elle* [Mme Elinger] *me dit que ce pénitent, bien qu'il n'eût jamais été trappiste, vécut dans une stricte retraite à Sept-Fons et que la maladie seule empêcha sa vêture* (Mauriac).

vétuste [vetyst] adj. (lat. *vetustus,* qui a une longue durée, vieux, du vieux temps, archaïque, de *vetus,* vieux ; fin du XVe s., Molinet, au sens de « antique » ; sens 1-2, 1842, Acad.). **1.** Qui est détérioré par l'usage ou par le temps : *Meubles vétustes. Maison vétuste.* ‖ **2.** Qui n'est plus en usage : *Un armement, un équipement vétustes.*

• SYN. : **1** *branlant, croulant, délabré, usagé, usé, vieux ;* **2** *caduc, démodé, dépassé, désuet, périmé, suranné.* — CONTR. : **1** *neuf ;* **2** *actuel, moderne, récent.*

vétusté [vetyste] n. f. (lat. *vetustas,* vieillesse, grand âge, antiquité, de *vetustus* [v. l'art. précéd.] ; 1403, *Internele Consolacion* [le mot ne semble pas être attesté entre 1534, Rabelais, et 1740, Acad.]). État de ce qui est vétuste, dégradé par le temps : *L'on obtint une moisissure à ravir des antiquaires, des lézardes d'une vétusté sauvage* (Balzac). *Le décor figurait une double rangée de maisons en toile et carton ; les façades à encorbellement avaient un air de vétusté et de saleté qui devait donner la note historique* (Aymé).

• SYN. : *ancienneté, délabrement, vieillesse.*

vétyver n. m. V. VÉTIVER.

veuf, veuve [vœf, vœv] adj. et n. (lat. *vidua,* veuve [le mot masc., en franç., étant tiré du mot fém.], fém. substantivé de l'adj. *viduus,* veuf [et, comme n. m., « un veuf »] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au fém., écrit *vedve* [*veve,* v. 1131, *Couronnement de Louis ; veufve* — sous l'influence des consonnes labiales précéd. et suiv. —, 1370, d'après le *FEW,* XIV, 432 *a ; veuve,* 1596, Hulsius — *veuve de guerre,* 1975, *Lexis* (sans aucun doute plus anc.)], et 1226 [d'après le *FEW,* XIV, 432 *b*], au masc., écrit *veuve* [*vefve,* v. 1360, Froissart ; *veuf,* 1596, Hulsius]). Se dit d'une personne dont le conjoint est mort : *Il lui traça* [...] *toute une règle de conduite* [...], *la préparant à cette conquête d'un vieux veuf mal avec sa famille* (Maupassant). *Ma mère est veuve, mon père est mort alors que j'étais encore dans la première enfance* (Duhamel). ‖ *Veuve de guerre,* femme qui a perdu son mari à la guerre. ‖ *Défendre la veuve et l'orphelin,* V. ORPHELIN.

◆ adj. (sens 1, fin du XIVe s., E. Deschamps [écrit *veufve ; veuf,* av. 1559, J. Du Bellay] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** *Littér.* Privé d'une personne ou d'une chose : *La division Gudia, veuve de son général* (Ségur). *Ma poche était veuve de son dernier écu* (Dumas). *Mon saut-de-lit bâille sur une chemise froissée dont les échelles ajourées sont veuves de rubans* (Colette). ‖ **2.** *Fam.* Séparé momentanément de son conjoint : *Je suis veuf jusqu'à lundi ; ma femme est chez ses parents.*

◆ **veuve** n. f. (sens 1, 1768, Valmont de Bomare ; sens 2, 1628, Chereau [aussi *épouser la veuve*]). **1.** Passereau granivore d'Afrique à plumage sombre et à grande queue. ‖ **2.** *Arg.* et *vx.* La potence, ou la guillotine : *Dis-moi, monseigneur le bourreau, gouverneur de la veuve* (Balzac). ‖ Vx. *Épouser la veuve,* être pendu ou guillotiné.

veuglaire [vøglɛr] n. f. ou m. (moyen néerl. *vogelaer,* même sens, proprem. « canon à tirer les oiseaux », de *vogel,* oiseau ; 1411, Godefroy, écrit *weughelaire ; veuglaire,* 1458, *Mystère du Vieil Testament*). Pièce d'artillerie en usage aux XIVe et XVe s., et que l'on chargeait par la culasse : *Dans la ville on entendait gronder les canons* [...]. *Le bruit des veuglaires qui tiraient de la porte Saint-Denis se mêlait à la voix de frère Joconde* (France).

veule [vøl] adj. (lat. pop. **vŏlus,* volant [d'où « frivole, léger, faible »], du lat. class. *volare,* voler, venir ou aller rapidement ; fin du XIIe, J. Bodel au sens de « volage, frivole » ; sens 1, 1660, Oudin, art. *floxo* [pour ce qui témoigne de ce défaut, fin du XIXe s., A. Daudet — « affaibli par le jeûne ou la maladie », 1611, Cotgrave] ; sens 2, 1767, Schabol [« longue et faible, en parlant d'une branche », 1701, Furetière ; *terre veule,* 1570, Liébault, 86] ; sens 3, 1er semestre 1807, *Mémoires de l'Académie... des sciences,* p. 113). **1.** Se dit de quelqu'un qui est sans énergie, qui se laisse aller par faiblesse, par lâcheté : *Cette grande pâte molle de garçon instable et veule* (Vercors). *Elle s'en allait, veule dans son débraillé, la bouche mauvaise* (Escholier). ‖ Se dit de ce qui témoigne de ce défaut : *Des paresses de prononciation s'étalant en accent circonflexe sur des syllabes allongées, je ne sais quoi de veule et de mou dans la voix, dans le geste* (Daudet). ‖ **2.** Se dit d'une plante qui manque de vigueur, qui est chétive, grêle : *Un arbuste veule. Des branches veules.*

|| *Terre veule,* terre trop légère. || **3.** Se dit, en peausserie, des poils qui n'ont pas la propriété de se feutrer d'eux-mêmes.

● SYN. : **1** *amorphe, apathique, mou.* — CONTR. : **1** *décidé, énergique, ferme, volontaire.*

veulerie [vølri] n. f. (de *veule ;* 14 juill. 1862, Flaubert). Caractère d'une personne veule ou de sa conduite : *La langue boulevardière avec ses tics, son exagération, sa veulerie* (Daudet). *Qu'on ne me parle plus de la fatalité, elle n'existe que par la veulerie des êtres* (Giraudoux).

● SYN. : *apathie, avachissement.* — CONTR. : *courage, cran* (fam.), *dynamisme, énergie, hardiesse, volonté.*

veuvage [vœvaʒ] n. m. (de *veuve* [v. VEUF] ; 1374, Du Cange [art. *viduitas*], écrit *vesvaige ; veuvage,* 1386, d'après le *FEW,* XIV, 433 *a*). Etat d'une personne veuve et non remariée : *Après des années de veuvage, elle s'est remariée.*

● SYN. : *viduité.*

veuve n. f. V. VEUF.

vexant, e [vɛksɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vexer ;* 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** Contrariant, irritant : *Je ne peux pas retrouver son adresse : c'est vexant.* || **2.** Qui cause une blessure d'amour-propre : *Ma mère me traite toujours comme si j'étais demeuré le bambin qu'elle a dorloté et gourmandé jadis : c'est vexant* (Duhamel).

● SYN. : **1** *agaçant, énervant, exaspérant, horripilant, rageant* (fam.) ; **2** *blessant, cinglant, désagréable, désobligeant, outrageant.*

vexateur, trice [vɛksatœr, -tris] adj. et n. (lat. *vexator,* persécuteur, de *vexatum,* supin de *vexare,* maltraiter [v. VEXER] ; 1549, R. Estienne). Qui cause des vexations (rare) : *Une administration vexatrice.*

vexation [vɛksasjɔ̃] n. f. (lat. *vexatio,* ébranlement, tourment, souffrance, mauvais traitement, persécution, de *vexatum,* supin de *vexare,* maltraiter [v. VEXER] ; 1261 [d'après le *FEW,* XIV, 366 *a*], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1870, Mérimée [« agitation de l'âme, de l'esprit », 1541, Calvin]). **1.** *Class.* Action de tourmenter, de maltraiter quelqu'un : *Et pour la seconde table* [du Décalogue] *qui regarde le prochain, nous attaquons tous les jours son honneur par nos médisances, son repos par nos vexations, son bien par nos rapines* (Bossuet). || **2.** Action, parole par laquelle on inflige une blessure d'amour-propre à quelqu'un : *Un enfant bègue exposé aux vexations de ses camarades.* || **3.** Sentiment éprouvé par quelqu'un qui subit une blessure d'amour-propre : *À part la vexation qui accompagne tout projet avorté* (Mérimée).

● SYN. : **2** *avanie, brimade, brocard, camouflet* (fam.), *sarcasme, tracasserie ;* **3** *humiliation, mortification.*

vexatoire [vɛksatwar] adj. (dér. savant de *vexer ;* 1783, Buffon). Qui inflige des mauvais traitements, des brimades : *Tout système vexatoire porte la peine de ses vexations* (Constant). *Ce décret comportait des mesures vexatoires à l'égard des étrangers.*

vexer [vɛkse] v. tr. (lat. *vexare,* remuer violemment, tourmenter, persécuter, maltraiter, traiter rudement, intensif de *vehere,* porter, transporter, charrier ; v. 1380, *Aalma,* au sens 1 ; sens 2, 1808, d'Hautel [« taquiner, persécuter pour de petites choses », 1788, Féraud]). **1.** *Class.* Tourmenter, soumettre à des mauvais traitements : *Un seigneur qui vexe ses sujets* (Acad., 1694). || **2.** Blesser dans son amour-propre, contrarier : *Il a quitté la salle, vexé par cette remarque. Je me sentais trop faible auprès de vous. Cela me vexait* (Claudel).

● SYN. : **2** *froisser, heurter, humilier, mortifier, offenser, offusquer.* — CONTR. : **2** *consoler, flatter, réconforter.*

◆ **se vexer** v. pr. (1845, Bescherelle). Être froissé dans son amour-propre : « *Cette seule réserve pourtant, mais vous ne vous vexerez pas ? — Me vexer ? Mais au contraire... dites, ne vous gênez pas. C'est plus utile que les compliments* » (Sarraute).

vexillaire [vɛksilɛr] n. m. (lat. *vexillarius,* porte-enseigne, de *vexillum* [v. l'art. suiv.] ; v. 1530, C. Marot, puis 1803, Boiste). Dans l'Antiquité romaine, soldat portant le vexille.

◆ adj. (1589, Le Rocquez [67], au sens de « d'étendard » ; sens actuel, 1842, Acad.). Se dit, en botanique, d'un mode particulier de préfloraison dans lequel un pétale est ployé en deux, de manière à recouvrir tous les autres.

1. vexille [vɛksil] n. m. (lat. *vexillum,* étendard, drapeau, escadron, dimin. de *velum,* voile, toile, tenture ; 1527 [d'après le *FEW,* XIV, 366 *b*], écrit *vexil ; vexille,* 1557, *Bulletin historique et philologique* [1886], n° 1). Étendard des armées romaines, fait d'un morceau d'étoffe fixé à une traverse horizontale perpendiculaire à la hampe.

● REM. On emploie aussi la forme latine VEXILLUM (1876, Larousse).

2. vexille [vɛksil] n. f. (emploi métaphorique de *vexille* 1 ; 1949, Larousse). Surface formée par l'ensemble des barbes situées du même côté du rachis d'une plume d'oiseau.

vexillologie [vɛksilɔlɔʒi] n. f. (de *vexillo-,* élément tiré du lat. *vexillum,* drapeau [v. VEXILLE 1], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1968, Larousse). Étude des drapeaux, des pavillons nationaux ou provinciaux.

vexillologue [vɛksilɔlɔg] n. (de *vexillologie ;* 1968, Larousse). Spécialiste de vexillologie.

via [vja] prép. (lat. *viā,* proprem. « par la voie de », ablatif de *via,* chemin, route, voie ; 1876, Larousse). En passant par (dans les indications d'itinéraires) : *Aller de Paris à Rome via Modane.*

viabiliser [vjabilize] v. tr. (de *viabil*[*ité*] 2 ; 31 mai 1965, *l'Express*). Doter un terrain des équipements qui le rendent habitable ou propre à la construction : *Viabiliser un lotissement.*

1. viabilité [vjabilite] n. f. (dér. savant de *viable ;* 1808, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1939, Giraudoux). **1.** Aptitude à vivre d'un fœtus, d'un nouveau-né. || **2.** Capacité qu'a une entreprise de durer, un projet de se réaliser : *S'interroger sur la viabilité d'un journal.*

2. viabilité [vjabilite] n. f. (dér. savant du lat. *via,* chemin, route, voie ; 1845, Bescherelle, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [aussi *matériau de viabilité* et *carrière de viabilité*]). **1.** Bon état d'une route permettant la circulation : *Les services chargés d'assurer la viabilité des routes de montagne.* || **2.** Ensemble des travaux à exécuter sur un terrain pour qu'on puisse y construire une maison d'habitation (voirie, eau, égouts) : *La ville est obligée d'exécuter au bénéfice des anciens zoniers tous les travaux de viabilité, d'égouts, d'adduction de gaz, d'électricité et d'eau d'une cité moderne* (Giraudoux). || *Matériau de viabilité,* ensemble des roches utilisées pour la construction des routes. || *Carrière de viabilité,* carrière où l'on extrait et prépare les matériaux de viabilité.

viable [vjabl] adj. (de *vie ;* 1537, *le Courtisan,* au sens 1 ; sens 2, 1831, Balzac). **1.** Se dit du fœtus ou du nouveau-né qui présente, dans sa conformation, toutes les conditions qui lui permettent de vivre : *Une fille noble qui logeait chez les Bernardines avait étranglé un enfant prématurément né, mais viable, dont elle venait d'accoucher* (Yourcenar). || **2.** Qui est apte à durer : *Quoique la royauté actuelle ne semble pas viable, je crains toujours qu'elle ne vive au-delà du terme qu'on pourrait lui assigner* (Chateaubriand). *C'est parce que je veux la République que je la veux viable, que je la veux définitive* (Hugo).

● SYN. : **2** *durable, impérissable, stable.* — CONTR. : **2** *fragile, menacé, périssable, précaire.*

viaduc [vjadyk] n. m. (francisation [d'après *aqueduc*] de l'angl. *viaduct,* même sens, du lat. *via,* chemin, route, voie, sur le modèle de *aqueduct,* aqueduc, lat. *aquaeductus,* même sens [v. AQUEDUC] ; 1829, Wexler). Pont d'une grande longueur permettant à une voie ferrée ou à une route de franchir une vallée : *De ce 2 août, je ne retrouve rien d'autre que, durant la nuit, le grondement des trains sur le viaduc de Langon* (Mauriac).

viager, ère [vjaʒe, -ɛr] adj. (de l'anc. franç. *viage,* cours, durée de la vie [XIII^e s.,

Godefroy], dér. de *vie ;* 1291, Godefroy, dans la loc. *en wiagere,* « en viager » ; écrit *viager,* au sens 2, 1332, Godefroy ; sens 1, 1417, d'après le *FEW,* XIV, 541 *b*). **1.** Qui dure toute la vie d'une personne et ne se prolonge pas au-delà : *Les trois cent mille francs de la commode et sa petite rente viagère lui permettent de penser à l'avenir sans inquiétude* (Marceau). *Un revenu viager.* || **2.** Se dit de quelqu'un qui jouit, sa vie durant, de certaines ressources : *Les rentiers viagers. Les princes autrichiens ont leurs biens patrimoniaux dans leur pays, et ne sont, au-delà des Alpes, que des possesseurs viagers : ils tiennent l'Italie à ferme* (Chateaubriand).

◆ **viager** n. m. (1762, Acad. [*en viager,* 1800, A. Duval]). Revenu viager : *Son viager lui permet tout juste de vivre.* || *En viager,* se dit d'un bien vendu en échange d'une rente viagère : *Tu as 9 000 francs de rente. En mettant ton capital en viager, avec l'âge que tu as, tu triplerais ton revenu* (Montherlant). *Sa maison est en viager.*

viande [vjɑ̃d] n. f. (lat. pop. **vianda,* altér. [par dissimilation] du bas lat. *vivanda,* ce qui sert à la vie [début du IXᵉ s.], altér. du lat. pop. **vivenda,* même sens, neutre plur. substantivé du lat. class. *vivendus,* adj. verbal de *vivere,* vivre [v. VIVRE 1] ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 1 [*viande creuse,* au fig., 1653, Corneille] ; sens 2, v. 1382, Godefroy [*viande blanche,* 1718, Acad. ; *viande rouge,* 1964, Larousse ; *viande noire,* av. 1696, La Bruyère] ; sens 3, 1964, Robert [« cadavre », 1938, Esnault ; *montrer sa viande,* 1872, Littré — *cacher sa viande,* « cacher sa nudité », 1690, Furetière ; *sac à viande,* 1964, Robert]). **1.** *Class.* Nourriture quelconque, aliment : *Un ragoût, une salade de concombre, des cerneaux et autres sortes de viandes* (Sévigné). *L'ambroisie n'était pas une viande dont les hommes pussent manger* (Racine). || Fig. et littér. *Viande creuse,* nourriture peu substantielle pour l'esprit, chimères : *Je suis aussi peu curieux de vers que de prose ; tout cela est devenu viande creuse pour moi* (Fénelon). *Des mots c'est tout ce qu'ils avaient à m'offrir : la liberté, le bonheur, le progrès, c'est de cette viande creuse qu'on se nourrissait aujourd'hui* (Beauvoir). || **2.** Nourriture constituée par la chair des animaux autres que les poissons : *Viande de boucherie. Viande rôtie, grillée, bouillie. Manger de la viande saignante. Un peu de viande au pot-au-feu, le dimanche, était une fête pour tous* (Maupassant). || *Viande blanche,* chair du veau, de la volaille, du lapin. || *Viande rouge,* chair du bœuf, du mouton. || *Viande noire,* chair du sanglier, du chevreuil, du lièvre, de la bécasse. || **3.** *Pop.* Corps humain : *Ôte ta viande.* || *Montrer sa viande,* exhiber son corps. || *Sac à viande,* drap cousu en forme de sac et que l'on glisse dans le sac de couchage.

viander [vjɑ̃de] v. intr. (de *viande,* au sens de « pâture du cerf » [v. 1354, *Modus*] ; v. 1354, *Modus*). Pâturer, brouter, en parlant du grand gibier (cerf, daim, chevreuil) : *Ils se sont emballés sur quatre biches qui viandaient* (Hamp).

viandis [vjɑ̃di] n. m. (de *viander ;* v. 1387, G. Phébus, écrit *viandeïs ; viandis,* av. 1574, Charles IX). En termes de vénerie, lieu où pâturent les cerfs et autres bêtes sauvages : *Le soleil était chaud et les jeunes pousses formaient un viandis cher aux cerfs et aux biches* (Vialar).

viatique [vjatik] n. m. (lat. *viaticum,* ce qui sert à faire la route, provisions de voyage, argent de voyage, neutre substantivé de l'adj. *viaticus,* de voyage, dér. de *via,* chemin, route, trajet, voyage ; fin du XIVᵉ s., E. Deschamps, au sens de « route qu'on a à parcourir » ; sens 1, 1636, Monet ; sens 2, 1664, Mᵐᵉ de Sévigné ; sens 3, 1843, Ch. de Bernard). **1.** *Vx.* Argent, provision que l'on donne pour les besoins d'un voyage : *Je l'aurais gardée volontiers pendant six mois et je lui aurais donné un petit viatique pour Paris* (Voltaire). *Le viatique de cinq cents francs que j'avais en quittant Paris menaçait de s'évanouir en un trimestre* (Romains). || **2.** Sacrement de l'eucharistie administré à un malade en danger de mort, comme un secours pour passer dans l'autre vie : *Nous étions d'enterrement. Quel honneur ! Puis c'étaient des baptêmes, des mariages, une visite à Monseigneur, le viatique qu'on portait à un malade* (Daudet). *Les implacables médecins ne le croient pas encore assez malade pour communier en viatique et il ne faut pas inquiéter son entourage* (Mauriac). || **3.** *Fig.* Ce qui apporte une aide, un soutien : *Le dur travail est le grand viatique de la vie* (Michelet). *Vos amis peuvent très bien continuer à ne vous envoyer, pour tout viatique, que de belles épîtres fidèles* (Sarrazin).

vibice [vibis] n. f. (lat. *vibex, vibicis,* marque [de coups de fouet], strie, meurtrissure ; 1845, Bescherelle). Tache violacée de la peau.

vibord [vibɔr] n. m. (mot danois ou norvégien de même sens, de l'anc. scand. *vígi,* parapet d'un bateau de guerre, et *bord,* bord ; 1643, G. Fournier). Forte planche qui borde le pont supérieur d'un navire et lui sert de parapet : *Il n'y avait nulle confusion* [...] *des morceaux de virure avec les morceaux de vibord : tout le naufrage était là, classé et étiqueté* (Hugo).

vibrage [vibraʒ] n. m. (de *vibrer ;* 1949, Larousse [aussi *vibrage du béton*]). Transmission à un corps de chocs ou d'impulsions multiples, à de très courts intervalles, de façon à le faire vibrer. || Spécialem. *Vibrage du béton,* action de soumettre un béton à des vibrations avant achèvement de la prise du liant, pour améliorer son homogénéité. (On dit aussi VIBRATION.)

vibrant, e [vibrɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vibrer ;* 1747, d'Alembert, au sens 1 [*consonne vibrante* ou *une vibrante,* 1904, Larousse ; « qui semble vibrer... », av. 1945, P. Valéry] ; sens 2, 1869, V. Hugo ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Qui est le siège d'une vibration : *Lame vibrante. Cordes vibrantes.* || *Consonne vibrante,* et, substantiv., *une vibrante,* consonne que l'on articule en faisant vibrer la langue : *Les liquides « l » et « r », cette dernière désignée parfois du nom plus précis de vibrante* (Vendryes). || Qui semble vibrer, qui semble agité d'oscillations, de frémissements : *Toute une plage vibrante de soleil se pressait derrière moi* (Camus). || **2.** Qui émet de fortes vibrations sonores : *Claudine nous a vues. À trois pas elle lance, pour Marthe, un vibrant « Salut, Casque-d'Or ! » qui fait retourner les têtes* (Colette). || **3.** Dont le ton, le comportement marquent l'émotion, l'enthousiasme : *Un discours vibrant de patriotisme. Une âme vibrante de colère. Voix vibrante, saccadée, qui avait les colères de son âme* (Goncourt). *Vous êtes un vrai poète, me dit Mᵐᵉ de Cambremer. On vous sent si vibrant, si artiste* (Proust).

● SYN. : **2** *éclatant, retentissant, sonore, tonitruant ;* **3** *ardent, émouvant, pathétique, poignant, touchant.*

vibraphone [vibrafɔn] n. m. (de *vibra-,* élément tiré de *vibrer,* et de *-phone,* gr. *phônê,* son, voix ; 1935, *Encyclopédie française,* XVI, XL, 1). Instrument de musique composé d'une série de lames d'acier que l'exécutant frappe à l'aide de baguettes.

vibraphoniste [vibrafɔnist] n. (de *vibraphone ;* 1964, Robert [probablem. plus anc.]). Personne qui joue du vibraphone.

vibrateur [vibratœr] n. m. (dér. savant de *vibrer ;* 18 mai 1877, *Journ. des débats* [p. 1], au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1949, Larousse). **1.** Transducteur électromécanique utilisé pour transmettre au système osseux, par contact, des vibrations mécaniques à partir d'oscillations électriques. || **2.** En fonderie, appareil qui, par une série de chocs rapides sur la plaque modèle, facilite le démoulage d'une pièce. || **3.** Appareil utilisé pour le vibrage du béton.

vibratile [vibratil] adj. (dér. savant de *vibrer ;* 1776, Lépecq de La Cloture, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand [qui n'indiquent pas le sens du mot] ; sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Doué d'un mouvement spontané de vibration : *Cils vibratiles.* || **2.** *Mouvement vibratile,* mouvement que présentent les cils vibratiles de certains épithéliums. || **3.** Se dit d'une douleur dans laquelle il semble au malade que ses nerfs sont en vibration.

vibration [vibrasjɔ̃] n. f. (bas lat. *vibratio,* action de brandir [du lat. class. *vibratum,* supin de *vibrare,* agiter, brandir — v. VIBRER], et/ou dér. du franç. *vibrer ;* fin du XVe s., Fossetier, au sens de « action de lancer après avoir brandi » ; sens 1-2, 1632, Mersenne, III, 277 ; sens 3, 1926, Maurois ; sens 4, 1680, Richelet [aussi « chacune des périodes de ce mouvement... »] ; sens 5, 1807, Mme de Staël [*vibration... de la lumière,* 1874, Flaubert] ; sens 6, 1876, Gobineau ; sens 7, 1964, Larousse). **1.** Mouvement d'oscillation rapide : *La vibration d'une corde de violon sous l'archet. Des impulsions d'origine électromagnétique font entrer en vibration la membrane d'un haut-parleur. Un immobile frémissement, une vibration sans fin animait les dernières feuilles, bien qu'aucun vent ne se fût levé : la chaleur...* (Malraux). || **2.** Chaque période d'un mouvement oscillatoire rapide : *La note « la » correspond à une fréquence de 435 vibrations par seconde. Des vibrations sonores, lumineuses.* || **3.** Saccade, impulsion répétée à un rythme rapide : *Bernis descend de la carlingue, les jambes lourdes, les membres encore chargés par les vibrations de l'appareil* (Saint-Exupéry). || **4.** *Vx.* Mouvement de va-et-vient d'un pendule : *La vibration monotone du balancier lui était insupportable ; elle se leva pour l'arrêter* (Musset). || Chacune des périodes de ce mouvement lent : *Quand vous voudrez avoir les vibrations deux fois plus lentes, il faudra que le pendule soit quatre fois plus long* (Condillac). || **5.** Modulation, variation dans l'intensité, le timbre d'un son : *Dans la voix de Marino avait pointé soudain une note aiguë, une vibration incontrôlable qu'une contraction de la gorge coupa net* (Gracq). || *Vibration de l'air, de la lumière,* impression visuelle de tremblement, de frémissement que provoque l'air chaud. || **6.** *Fig.* État de ce qui vibre, est agité, transporté par une émotion vive ; effet ainsi produit : *La vibration de l'âme prête à se rompre* (Claudel). *Tout cela* [...] *palpitait d'une étonnante vibration de vie* (Dussane). || **7.** Syn. de VIBRAGE.

• SYN. : **1** *frémissement, frisson ;* **3** *trépidation ;* **4** *oscillation ;* **5** *tremblement, vibrato ;* **6** *palpitation.*

vibrato [vibrato] n. m. (mot ital. de même sens, du lat. *vibrare,* imprimer un mouvement vibratoire à [v. VIBRER] ; 1876, Larousse [d'après le *FEW,* XIV, 402 *a,* qui n'indique pas dans quel art. apparaît le mot — qui ne se trouve pas à l'ordre alphab.], puis 1953, Larousse). Léger tremblement donné à un son émis par la voix ou par un instrument à cordes ou à vent, en vue d'en renforcer la valeur expressive.

• Pl. *des* VIBRATOS.

vibratoire [vibratwar] adj. (dér. savant de *vibrer ;* 1750, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1840, Lamennais ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1968, Larousse). **1.** Qui se compose de vibrations : *Mouvement vibratoire.* || **2.** *Massage vibratoire,* massage effectué au moyen d'un vibromasseur. || **3.** *Sens vibratoire,* chez certains animaux, perception de vibrations élastiques d'une fréquence inférieure à celle des sons audibles.

vibré [vibre] adj. m. (part. passé de *vibrer ;* 1830, Lamartine, au sens de « lancé comme par une vibration » [en parlant d'un accord] ; sens actuel, mars 1936, *Larousse mensuel,* X, 368). Se dit d'un béton qui a subi l'opération du vibrage.

vibrement [vibrəmɑ̃] n. m. (de *vibrer ;* 1832, Matoré, 318). Action de vibrer ; état, mouvement de ce qui vibre (rare) : *En parlant, il se découvrait une sensibilité qu'il ne se connaissait pas, s'émouvait au vibrement de sa propre voix, à de certaines intonations qui lui prenaient le cœur* (Daudet). *Un bruit accompagné d'un petit vibrement de rampe remuant sur ses barreaux* (Huysmans).

• SYN. : *frémissement, tremblement, vibration.*

vibrer [vibre] v. intr. (lat. *vibrare,* imprimer un mouvement vibratoire à quelque chose, agiter, brandir, darder, avoir des vibrations, vibrer [en parlant de sons], étinceler ; fin du XVe s., Fossetier, au sens de « brandir, lancer » ; sens 1, 1752, Trévoux [*faire vibrer la corde sensible,* 1961, Larousse, art. *corde — faire vibrer les cordes sensibles de l'âme,* même sens, 1872, Littré] ; sens 2, 1869, V. Hugo [en parlant de la voix, 1846, Balzac] ; sens 3, 1831, V. Hugo). **1.** Être agité de vibrations, être en vibration : *La corde d'un arc qui vibrerait toujours* (Lamartine). *Les carreaux vibrèrent tant la fenêtre fut fermée énergiquement* (Vercel). *Boris écarta les doigts et le couteau tomba. La lame se ficha dans le plancher et le manche se mit à vibrer* (Sartre). *À toute vitesse ! hurla Fabrizio hors de lui. Le navire vibra de toutes ses tôles* (Gracq). || Fig. et fam. *Faire vibrer la corde sensible,* émouvoir au moyen d'un argument bien choisi. || **2.** Produire un son discontinu fait de la répétition rapide d'un son très bref : *Au même moment, la sonnerie du téléphone vibrait à portée de sa main* (Simenon). || En parlant de la voix, produire des sons tremblés par suite d'une émotion : *Sa voix solennelle et distinguée vibrait comme celle d'un homme dont l'âme est ailleurs que dans les choses de ce monde ; on eût dit qu'il planait dans un azur spirituel* (Baudelaire). *Une voix qui vibre de colère.* || **3.** Être agité par une émotion vive, frémir d'émotion, d'enthousiasme : *Les airs* [...] *qui font* [...] *vibrer l'âme aux proscrits, aux femmes, aux artistes* (Verlaine). *Calme, il semblait vibrer d'émotion impatiente* (Colette). *« Mon père » : durant toute ma jeunesse ces mots me faisaient vibrer* (Montherlant).

• SYN. : **1** *frémir, trembler, trépider.*

◆ v. tr. (1964, Robert). Modifier les propriétés physiques d'un corps par des vibrations : *Vibrer du béton.*

vibreur [vibrœr] n. m. (de *vibrer ;* 1907, Larousse). Interrupteur électromagnétique automatique composé d'un électro-aimant et d'une lame vibrante porteuse d'une armature en fer.

vibrion [vibrijɔ̃] n. m. (de *vibrer ;* 1797, Cuvier, au sens 1 ; sens 2, 1926, Aragon, p. 41). **1.** Bacille en forme de bâtonnet recourbé, muni d'un ou plusieurs cils qui lui confèrent sa mobilité : *Vibrion cholérique.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Personne agitée : *Une malheureuse fille, sans dignité, un « vibrion » comme on disait de mon temps* (Bataille).

vibrionien, enne [vibrijɔnjɛ̃, -ɛn] adj. (de *vibrion ;* 1846, Orbigny, VIII, 35 *b*). Qui appartient ou qui est propre aux vibrions : *Cils vibrioniens.*

vibrionner [vibrijɔne] v. intr. (de *vibrion ;* 9 mars 1876, *Journ. officiel* [p. 1638], au part. passé, au sens de « où l'on trouve des vibrions » ; à l'infin., au sens actuel, 1950, Gracq, p. 21). S'agiter continuellement. (Rare.)

vibriose [vibrijoz] n. f. (de *vibri[on]* ; 1964, Larousse). Maladie observée en France chez les bovins et les ovins, et qui se traduit, chez la femelle, par de la stérilité temporaire.

vibrisse [vibris] n. f. (bas lat. *vibrissae,* poils du nez ; 1845, Bescherelle, aux sens 1-2 ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Poil des narines de l'homme. || **2.** Plume piliforme des oiseaux, à peine munie de quelques barbes très courtes. || **3.** Long poil formant les moustaches et les sourcils des carnassiers : *Les vibrisses du chat.*

vibro- [vibro], premier élément, tiré de *vibrer,* et qui entre dans la composition de quelques mots.

vibrodameur [vibrodamœr] n. m. (de *vibro-* et de *damer ;* 1968, Larousse). Appareil utilisé en construction pour damer le sol par des vibrations.

vibrographe [vibrograf] n. m. (de *vibro-* et de *-graphe,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1949, Larousse). Appareil qui trace des courbes permettant de définir la forme, l'amplitude et la fréquence des vibrations d'un corps.

vibromasseur [vibromasœr] n. m. (de *vibro-* et de *masseur ;* 26 févr. 1914, *le Sourire,* p. 14). Appareil électrique produisant des massages vibratoires.

vibromètre [vibromɛtr] n. m. (de *vibro-* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse). Appareil permettant de mesurer le déplacement, la vitesse ou l'accélération vibratoires d'un corps.

vibromouleuse [vibromuløz] n. f. (de *vibro-* et de *mouleuse ;* 1964, Larousse). Dans le béton manufacturé, engin de production dans lequel, sur un bâti fixe, sont montés simultanément les organes d'approvisionnement, le moule, les vibrateurs et les dispositifs de démoulage.

vibropondeuse [vibropɔ̃døz] n. f. (de *vibro-* et de *pondeur/pondeuse ;* 1964, Larousse). Machine légère et mobile qui produit et dépose sur le sol des éléments de ciment aggloméré.

viburnum [vibyrnɔm] n. m. (lat. *viburnum,* viorne, petit alisier ; 1540, G. Michel de Tours, écrit *viburne ; viburnum,* 1876, Larousse). Nom générique de la *viorne.*

vicaire [vikɛr] n. m. (lat. *vicarius,* remplaçant d'une personne ou d'une chose, de **vicis,* tour, succession [v. VICE- 2] ; v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *viqueire,* au sens de « gouverneur d'un pays » ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *vicaire,* au sens de « le pape [par rapport à saint Pierre] » ; sens 1, 1414, A. Thierry, I, 68 [*grand vicaire..., cardinal-vicaire,* 1690, Furetière ; *vicaire apostolique,* 1705, Ritter, *les Quatre Dictionnaires ; vicaire aux armées,* 1952, d'après Larousse, 1964 ; *vicaire de Jésus-Christ,* 1680, Richelet — *vicaire de Saint-Pierre,* 1842, Acad. ; *père vicaire,* 1872, Littré] ; sens 2, XIVᵉ s., La Curne). **1.** Prêtre qui assiste un curé et qui l'aide à administrer la paroisse : *Un enfant de chœur à soutane trop courte file vers les burettes, et la messe continue, rythmée par la claquette du vicaire* (H. Bazin). || *Grand vicaire,* ou *vicaire général,* prêtre qui assiste l'évêque dans l'administration du diocèse. || *Cardinal-vicaire,* cardinal qui remplace le pape pour l'administration ecclésiastique de la ville et du diocèse de Rome. (Pl. *des* CARDINAUX-VICAIRES.) || *Vicaire apostolique,* évêque chargé par le pape de l'administration d'un pays de mission où la hiérarchie n'est pas réglementairement établie. || *Vicaire aux armées,* titre donné depuis 1952 à l'archevêque de Paris, en tant que supérieur ecclésiastique des aumôneries militaires catholiques. || *Vicaire de Jésus-Christ, de Saint-Pierre,* titre porté par les papes. || *Père vicaire,* religieux qui, dans certains couvents, remplace le supérieur absent. || **2.** *Vicaire de l'Empire,* dans le droit germanique du Moyen Âge, sorte de vice-roi nommé par l'empereur pour administrer un district.

vicairie [vikɛri] n. f. (de *vicaire ;* XIIIᵉ s., Du Cange). Syn. de VICARIAT (au sens 2).

vicarial, e, aux [vikarjal, -o] adj. (dér. savant de *vicaire ;* 1570, Hervet). Qui concerne les vicaires : *Fonctions vicariales.*

vicariance [vikarjɑ̃s] n. f. (de *vicariant ;* 1904, Larousse). Fonction de suppléance exercée par un organe vicariant.

vicariant, e [vikarjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vicarier ;* 1878, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1922, Proust). **1.** Se dit de l'organe capable de suppléer à l'insuffisance fonctionnelle d'un autre organe. || **2.** Se dit d'un élément, d'un phénomène qui se substitue à un autre : *L'amour pur à l'égard d'un jeune parent semble, chez l'inverti, avoir momentanément remplacé, par métastase, des habitudes qui reprendront un jour ou l'autre la place du mal vicariant et guéri* (Proust).

vicariat [vikarja] n. m. (dér. savant de *vicaire ;* début du XVᵉ s., A. Chartier, au sens 1 [« maison où étaient logés les vicaires », 1872, Littré] ; sens 2, 13 sept. 1867, *Moniteur universel,* p. 934 ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Fonction de vicaire. || *Autref.* Maison où étaient logés les vicaires. || **2.** Église, dite aussi *annexe* ou *succursale,* qui est desservie par le clergé d'une église paroissiale et dont les fidèles dépendent du curé de cette dernière. (On dit aussi VICAIRIE.) || **3.** Territoire sur lequel s'exerçait la juridiction d'un vicaire de l'Empire.

vicarier [vikarje] v. intr. (dér. savant de *vicaire ;* 1532, Bourdigné, au sens 2 ; sens 1, 1740, Acad.). **1.** *Vx.* Exercer les fonctions de vicaire dans une paroisse. || **2.** *Vx.* En parlant d'un musicien d'église, aller de ville en ville offrir ses services : *Comme il n'y avait point là de maîtrise où je pusse vicarier, et que d'ailleurs je n'avais garde d'aller me fourrer parmi les gens de l'art...* (Rousseau).

1. vice [vis] n. m. (lat. *vitium,* défaut, imperfection, tare, vice ; v. 1138, Gaimar, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1964, Robert [*avoir du vice,* av. 1902, Zola — *vice,* « ruse, malice », 1867, Delvau] ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1667, Boileau ; sens I, 5, v. 1138, Gaimar [dans le domaine de la vie sexuelle, 1872, Littré] ; sens I, 6, av. 1880, Flaubert ; sens II, 1260, d'après le *FEW,* XIV, 562 *b* [*vice de prononciation,* 1876, Larousse ; *vice caché,* 1936, Capitant ; *vice de forme,* 1872, Littré ; *vice de raisonnement,* av. 1784, Diderot]).

I. DÉFAUT MORAL. **1.** *Littér.* Disposition naturelle à faire le mal, à agir contre la morale : *Peut-on concevoir la vertu sans le vice, l'amour sans la haine, la beauté sans la laideur ?* (France). *Le banditisme normal, aussi dépourvu d'élégance et de délicatesse que pétri de vice et d'astuce, n'autorise guère la maréchaussée à s'absorber tout entière dans les attentats politiques* (Audiberti). *Pour se montrer nue et mettre ainsi sa croupe et son ventre au nez du premier venu, il fallait du vice* (Aymé). || **2.** *Fam.* Conduite qui témoigne d'un goût, d'un penchant qui paraît outrepasser les normes habituelles : *Travailler à ce point-là, c'est du vice !* || Fam. *Avoir du vice,* être rusé, malin : *Il a du vice, le vieux ! Quand il s'arrête comme ça, c'est qu'il devine un embêtement* (Zola). || **3.** *Littér.* Dérèglement dans la conduite, dissolution, débauche : *S'adonner au vice. Croupir dans le vice. Porter les stigmates du vice sur son visage. Il n'y a pourtant pas de commune mesure entre ce qui se perpètre du côté des professionnels du vice et ce qui est infligé à des enfants* (Mauriac). || **4.** Littér. *Le vice,* les personnes vicieuses : *Il sait que le bonheur du vice | Par l'innocent est expié* (Hugo). || **5.** Penchant particulier contraire à la morale ; défaut grave : *L'ivrognerie est un vice. Ils ont [...] exaspéré des vices répugnants* (Duhamel). *L'orgueil, comme l'avarice, est un vice solitaire* (Bernanos). *Il avait deviné le vice mortel de lâcheté qu'elle portait en soi, invisible à tous ceux qui la prenaient pour une femme forte* (Yourcenar). || *Spécialem.* Habitude, goût contraire à la morale dans le domaine de la vie sexuelle : *Louis, son frère, épouse dans le Nord une fille dont les vices faisaient vivre père et mère* (Jouhandeau). || *Vice contre nature,* v. NATURE (§ I, n. 8). || **6.** Habitude invétérée, défaut dont on ne peut se débarrasser : *Le tabac, le café, c'est son vice.*

II. DÉFAUT MATÉRIEL. Imperfection dans l'état des êtres ou des choses : *Cette déviation de la cloison nasale est un vice de conformation. Les lézardes dans ce mur sont dues à un vice de construction. On met au rebut les articles présentant un vice de fabrication.* || *Vice de prononciation,* défaut de prononciation d'une personne qui ne peut articuler correctement certains sons. || *Vice rédhibitoire,* v. RÉDHIBITOIRE. || *Vice caché,* défaut d'une chose vendue ou louée, et que le preneur ne connaît pas au moment du contrat. || *Vice de forme,* défaut que présente l'acte juridique ou instrumentaire qui manque d'une des formalités extérieures exigées par la loi pour sa validité. || *Vice de raisonnement,* point faible, qui retire beaucoup de force aux déductions proposées.

● SYN. : **I, 1** *amoralité, dépravation, immoralité, lubricité, perversion ;* **3** *dévergondage, inconduite, libertinage, licence, stupre ;* **5** *péché, tare, travers.* || **II** *défaut, défectuosité, malfaçon.* — CONTR. : **I, 1** *vertu ;* **3** *candeur, ingénuité, innocence, pureté.*

2. vice- [vis], premier élément, tiré du lat. *vice,* à la place de (ablatif adverbialisé du n. f. **vicis,* tour, succession, alternative [qui, au sing., existe seulement à l'accus. *vicem,* au génitif *vicis* et à l'ablatif *vice*]), et qui se joint à certains noms désignant le titulaire d'une charge ou cette charge elle-même pour indiquer qu'il s'agit de la personne ou de la charge qui leur est adjointe.

vice-amiral [visamiral] n. m. (de *vice-* 2 et de *amiral ;* 1339, Bloch-Wartburg, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** *Autref.* Officier qui secondait l'amiral. || **2.** *Auj.* Officier général de la marine, dont le grade correspond

à celui de général de division ou de général de corps d'armée *(vice-amiral d'escadre).*

• Pl. *des* VICE-AMIRAUX.

vice-chancelier [visʃɑ̃səlje] n. m. (de *vice-* 2 et de *chancelier ;* 1259, Bloch-Wartburg). Personnage qui aide le chancelier dans l'exercice de ses fonctions ou le remplace en son absence.

• Pl. *des* VICE-CHANCELIERS.

vice-consul [viskɔ̃syl] n. m. (de *vice-* 2 et de *consul ;* 1595, Villamont). Personnage qui seconde le consul ou qui joue le rôle de consul dans une résidence où il n'y en a pas.

• Pl. *des* VICE-CONSULS.

vice-consulat [viskɔ̃syla] n. m. (de *vice-consul,* d'après *consulat ;* 1718, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Fonctions de vice-consul. ‖ **2.** Résidence d'un vice-consul.

• Pl. *des* VICE-CONSULATS.

vicelard, e [vislar, -ard] adj. et n. (mot issu [par changement de suff.] de l'arg. *vicelot,* malin, rusé, altér. pop. de *vicieux ;* 1928, Esnault, au sens de « malin, rusé » ; sens actuel, 1964, Robert [art. *vicieux*]). *Arg.* Vicieux, dépravé : *C'est un vieux vicelard.*

◆ adj. (sens 1, 1964, Robert [art. *vicieux*] ; sens 2, 1953, A. Simonin). **1.** *Arg.* Qui a un caractère sournois, méchant : *Un cheval vicelard.* ‖ **2.** *Arg.* Qui requiert de la ruse, de l'astuce, qui offre des difficultés : *Un problème vicelard.*

vice-légat [vislega] n. m. (de *vice-* 2 et de *légat ;* v. 1570, Carloix). Prélat qui exerce les fonctions du légat en l'absence de celui-ci.

• Pl. *des* VICE-LÉGATS.

vice-légation [vislegasjɔ̃] n. f. (de *vice-légat,* d'après *légation ;* 1636, Richelieu). Charge, fonction de vice-légat.

• Pl. *des* VICE-LÉGATIONS.

vicennal, e, aux [visɛnal, -o] adj. (bas lat. *vicennalis,* qui a lieu tous les vingt ans, de *vicennium,* espace de vingt ans, dér. du lat. class. *vicie[n]s,* vingt fois [de *viginti,* vingt], et *annus,* an, année ; XVIe s., Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1797, Gattel ; sens 2, 1721, Trévoux). **1.** Qui dure vingt ans : *Période vicennale.* ‖ **2.** Qui a lieu tous les vingt ans : *Prix vicennaux.*

vice-présidence [visprezidɑ̃s] n. f. (de *vice-président,* d'après *présidence ;* 1771, Trévoux). Fonction, dignité de vice-président.

• Pl. *des* VICE-PRÉSIDENCES.

vice-président, e [visprezidɑ̃, -ɑ̃t] n. (de *vice-* 2 et de *président ;* 1479, Bartzsch, écrit *vi-président ; vice-président,* 24 oct. 1483, d'après Littré, 1872). Celui ou celle qui seconde le président, la présidente, ou exerce la fonction de président ou de présidente en l'absence du titulaire : *Le vice-président de la République cisalpine* (Chateaubriand). *Je sais le nom du sénateur : Il s'appelle Loyer, il est vice-président d'un groupe...* (France).

• Pl. *des* VICE-PRÉSIDENTS.

vice-recteur [visrɛktœr] n. m. (de *vice-* 2 et de *recteur ;* 1868, Souviron [461 — art. *recteur*], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Titre porté jusqu'en 1920 par le chef de l'académie de Paris, dont le recteur était le ministre de l'Instruction publique lui-même. ‖ **2.** Second du recteur dans les facultés catholiques.

• Pl. *des* VICE-RECTEURS.

vice-roi [visrwa] n. m. (de *vice-* 2 et de *roi* 1 ; 1463, Bartzsch, écrit *vige-roy ;* 1466, *Lettres de Louis XI,* écrit *vice-roy ; vice-roi,* XVIIIe s.). Gouverneur d'une province ou d'un royaume qui dépend d'un autre État où règne un roi, un empereur : *Vice-roi des Indes.*

• Pl. *des* VICE-ROIS.

vice-royauté [visrwajote] n. f. (de *vice-roi,* d'après *royauté ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Fonction de vice-roi : *Le roi lui procura la vice-royauté de Sicile* (Saint-Simon). ‖ **2.** Territoire gouverné par un vice-roi.

• Pl. *des* VICE-ROYAUTÉS.

vicésimal, e, aux [visezimal, -o] adj. (dér. savant du lat. *vicesimus,* vingtième, de *viginti,* vingt ; 1872, Littré). Se dit d'un système qui a pour base le nombre vingt : *Numération vicésimale.*

• REM. On rencontre aussi la forme VIGÉSIMAL, E, AUX (dér. savant du lat. *vigesimus,* vingtième, var. de *vicesimus* [v. ci-dessus] ; 1923, Larousse).

vice versa ou **vice-versa** [visevɛrsa *ou* visvɛrsa] loc. adv. (loc. lat. de même sens, proprem. « la place étant tournée », de *vice,* ablatif du n. f. **vicis,* tour, succession, alternative [v. VICE- 2], et de *versā,* ablatif fém. sing. de *versus,* part. passé de *vertere,* tourner, faire tourner ; 1536, d'après Robert, 1977). Inversement, réciproquement : *Sachez que mon père aime infiniment les femmes, et vice versa, dit-il en insistant trop* (Colette). *Moi, j'ai le défaut curieux de dire presque toujours « non » quand je veux dire « oui » et vice versa* (Duhamel).

vichnouisme n. m. V. VISHNUISME.

vichy [viʃi] n. m. (emploi comme n. commun de *Vichy,* n. d'une ville de l'Allier, réputée surtout pour ses sources thermales ; 1904, Larousse, au sens I [*toile de Vichy,* même sens, 1877, Littré] ; sens II, 1964, Robert [probablem. bien plus anc. — *eau de Vichy,* même sens, 1834, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* V. 429]).

I. Étoffe de coton ou de rayonne tissée avec des fils de deux couleurs et formant des carreaux : *Elle plante un peigne à bord de perles dans ses cheveux noirs et tire, sur son busc inflexible, les plis de sa blouse en vichy...* (Colette). [On dit aussi TOILE DE VICHY.]

II. Eau minérale de Vichy : *Boire un verre de vichy.*

viciable [visjabl] adj. (de *vicier ;* fin du XIVe s., E. Deschamps). Qui peut être vicié. (Rare.)

viciateur, trice [visjatœr, -tris] adj. (dér. savant de *vicier ;* 1872, Littré). Qui corrompt. (Rare.)

viciation [visjasjɔ̃] n. f. (de *vicier ;* 1756, V. de Mirabeau, au sens de « action de donner un vice à une personne » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Action de vicier ; résultat de cette action : *La viciation de l'air dans une pièce mal ventilée. La viciation du sens créatif, de l'imagination* (Goncourt).

• SYN. : *altération, corruption, dénaturation, pollution.*

vicié, e [visje] adj. (part. passé de *vicier ;* v. 1265, Br. Latini, au sens 1 [*air vicié,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1768, Condillac [*acte vicié,* 1893, *Dict. général*] ; sens 3, av. 1854, Nerval [« qui a un défaut, en parlant d'une personne », v. 1534, B. Des Périers]). **1.** Qui est altéré dans sa composition, impur : *L'angoisse, comme un sang vicié et noir, s'épaissit et enfle* (Sarraute). ‖ *Air vicié,* air pauvre en oxygène et chargé de gaz carbonique. ‖ **2.** Qui est rendu défectueux : *Les gens qui meublent leur esprit de données imprécises ou fausses, par quoi tous leurs raisonnements ensuite se trouvent viciés* (Gide). ‖ *Acte vicié,* en termes de droit, acte rendu sans valeur par quelque irrégularité de forme. ‖ **3.** Que le vice a perverti, corrompu (rare) : *Les âmes viciées* (Nerval).

• SYN. : **1** *corrompu, pollué, souillé ;* **2** *faussé, gâté, gauchi.* — CONTR. : **1** *pur, sain.*

vicier [visje] v. tr. (lat. *vitiare,* gâter, corrompre, altérer, entacher de vice, de *vitium,* défaut, vice [v. VICE 1] ; XIIIe s., au sens 1 [au part. passé — v. l'art. précéd. ; à l'infin., 1564, J. Thierry] ; sens 2, 1738, Piron ; sens 3, 1396, d'après le *FEW,* XIV, 563 *a* [rare av. 1690, Furetière]). **1.** Affecter de vices qui dégradent, qui portent au mal : *Il n'y a mal que parce que le péché originel est venu gauchir et vicier notre nature* (Claudel). ‖ **2.** Entacher d'un vice, d'un défaut qui rend nul : *Clause qui vicie un acte.* ‖ **3.** Altérer une chose de manière à la rendre plus ou moins impropre à sa fonction ou à l'usage qu'on peut en faire : *Un air que la fumée de charbon de terre n'a jamais vicié* (Mérimée). *Son talent a été vicié par l'argent.*

• SYN. : **1** *corrompre, dénaturer, dévoyer, pervertir ;* **2** *annuler ;* **3** *polluer, souiller.* — CONTR. : **1** *amender, corriger, élever, redresser ;* **3** *assainir, dépurer, épurer, filtrer, purifier.*

vicieusement [visjøzmɑ̃] adv. (de *vicieux ;* 1226, d'après le *FEW,* XIV, 563 *a*). D'une manière vicieuse.

vicieux, euse [visjø, -øz] adj. et n. (lat. *vitiosus,* gâté, corrompu, défectueux, entaché de vice, de *vitium,* défaut, vice [v. VICE 1] ; v. 1265, J. de Meung, écrit *vicieus* [*vicieux,* XVIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, 1559, Amyot ; sens 4, 1932, Céline). **1.** *Class.* et *littér.* Qui commet le mal par instinct, qui manifeste de mauvais penchants : *Vertueux sans mérite et vicieux sans crime. | Qu'on massacre les rois, qu'on brise les autels, | C'est la faute des dieux, et non pas des mortels* (Corneille). *Quel homme de lettres (un peu vicieux sur les bords) n'a pas rêvé d'être un immoraliste ?* (Cocteau). || **2.** Qui a des mœurs dépravées, spécialement dans le domaine sexuel : *Il est entendu que je suis, moi, un sans-cœur et un petit vicieux, un monsieur qui se plaît dans les saletés* (Romains). *Un clin d'œil équivoque entre deux lads, la façon sournoise de la regarder d'un de ces petits garçons malingres, dépenaillés et vicieux que l'on voit passer [...] avec leurs petites gueules de frappes mal nourries, leur air crapuleux* (Cl. Simon). || **3.** Se dit d'un cheval, d'une bête de somme ou de trait qui refuse d'obéir ou qui est ombrageuse, méchante : *Une mule vicieuse.* || **4.** *Fam.* Qui a des goûts, des habitudes bizarres : *Il faut être vicieux pour aimer cette musique !*

• SYN. : **1** *amoral, immoral, pervers, sadique ;* **2** *débauché, dévergondé, libertin, libidineux, lubrique, luxurieux.* — CONTR. : **1** *vertueux ;* **2** *candide, chaste, ingénu, innocent, pur.*

◆ adj. (sens 1-2, v. 1265, Br. Latini, écrit *vicious* [*vicieux,* XIVe s.] ; sens 3, fin du XIIe s., *Job,* écrit *vitious* [*vicieux,* XIVe s.] ; sens 4, 1964, Robert). **1.** *Vx.* Se disait d'une chose entachée d'un défaut, mauvaise : *Il est aussi vicieux de faire trop que trop peu* (Fontenelle). [La compagnie hollandaise] *adopta dans ses chantiers une construction vicieuse qui lui fit perdre beaucoup de navires* (Raynal). || **2.** Se dit de ce qui n'est pas conforme à la norme ou qui va à l'encontre des règles : *Une conformation vicieuse. Un contrat vicieux. Une locution vicieuse. Il employait toujours des expressions qu'il croyait distinguées, sans s'apercevoir qu'elles étaient vicieuses* (Proust). || *Cercle vicieux,* v. CERCLE. || **3.** Qui est inspiré par le vice, qui dénote le vice : *Un geste vicieux. Un regard vicieux.* || **4.** *Fam.* Qui est exécuté avec ruse, pour tromper l'adversaire : *Un plan, un calcul vicieux. Une balle vicieuse au tennis.*

• SYN. : **2** *fautif, impropre, incorrect ;* **3** *impudique, lascif, libidineux, lubrique, salace.* — CONTR. : **2** *châtié, correct, normal, sain ;* **3** *candide, ingénu, innocent, pur.*

vicinal, e, aux [visinal, -o] adj. (lat. *vicinalis,* de voisin, du voisinage, vicinal, de *vicinus,* voisin, qui est à proximité [v. VOISIN] ; XVIe s. [d'après le *FEW,* XIV, 414 *a*], dans la loc. *voye vicinal,* « chemin vicinal » ; sens 1, 1775, Turgot ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Chemin vicinal,* chemin d'intérêt local, qui met en communication des communes entre elles. || **2.** *Taxe vicinale,* impôt affecté à l'entretien des voies publiques.

vicinalité [visinalite] n. f. (dér. savant de *vicinal ;* 1839, Mac Culloch [II, 1963], au sens 1 [*chemin de grande vicinalité,* 1857, Flaubert] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qualité d'un chemin vicinal. || *Chemin de grande vicinalité,* chemin qui met en communication un chef-lieu communal avec un autre chef-lieu communal ou avec une route importante. || **2.** Ensemble des chemins vicinaux.

vicinité [visinite] n. f. (lat. *vicinitas,* voisinage, proximité, rapport, analogie, de *vicinus,* voisin, qui est à proximité [v. VOISIN] ; 1507 [d'après le *FEW,* XIV, 416 *a*], au sens de « proximité, caractère de ce qui est proche » ; sens actuel, 1968, Larousse). En philosophie, voisinage de sens entre des concepts, des notions.

vicissitude [visisityd] n. f. (lat. *vicissitudo,* alternative, échange, passage successif ou alternatif d'un état dans un autre, vicissitude [de la fortune], de **vicis,* tour, succession, alternative [v. VICE- 2] ; v. 1355, Bersuire, au sens 1 ; sens 2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1679, Bossuet ; sens 4, 1893, A. France). **1.** *Class.* et *littér.* Changement dans l'ordre des choses, par alternance périodique de choses très différentes : *Méditons, méditons, fidèles, cette grande et terrible vicissitude : le monde se réjouira et vous serez tristes ; mais votre tristesse tournera en joie, et la joie du monde sera changée en un grincement de dents éternel* (Bossuet). *Je suis libéré du changement et de la diversité. Point de vicissitudes que celles du jour ou de la nuit...* (Claudel). || **2.** *Class.* Instabilité, disposition à changer : *La guerre est journalière, et sa vicissitude | Laisse tout l'avenir dedans l'incertitude* (Corneille). || **3.** *Au plur.* Suite d'événements tantôt heureux, tantôt malheureux : *Les vicissitudes de l'histoire. Nous avons annulé des valeurs, dissocié des idées, ruiné des sentiments qui paraissaient inébranlables pour avoir résisté à vingt siècles de vicissitudes* (Valéry). || **4.** Passage soudain d'une situation heureuse à une situation malheureuse (généralement au plur.) : *Il m'avait aussitôt rendu les vicissitudes de la vie indifférentes, ses désastres inoffensifs, sa brièveté illusoire* (Proust). *Mais la sanglante chute d'Ibrahim avait entraîné avec elle tout cela, et le dégoût que lui avait causé cette vicissitude après tant d'autres lui avait fait perdre jusqu'au souvenir de ces malencontreux débuts d'entreprise* (Yourcenar). *Nous avons ainsi l'air de deux princes du sang chassés du trône, mais dignes, à travers les vicissitudes d'une Europe ensanglantée* (Bastide).

• SYN. : **4** *aléas, hasards, tribulations.*

vicomtal, e, aux [vikɔ̃tal, -o] adj. (de *vicomte ;* XIIIe s., Godefroy). Relatif à un vicomte ou à une vicomté : *Couronne vicomtale. Terres vicomtales.*

vicomte [vikɔ̃t] n. m. (bas lat. *vicecomes, -mitis,* vicomte [IXe s.], du lat. class. *vice,* à la place de [v. VICE- 2], et *comes, comitis,* compagnon [et, à basse époque, « comte »] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *vesconte ;* XIIIe s., *Aucassin et Nicolette,* écrit *visconte ; vicomte,* av. 1453, Monstrelet). Titre de noblesse immédiatement inférieur à celui de comte, et porté en particulier par les fils cadets du comte et leur descendance.

vicomté [vikɔ̃te] n. f. (de *vicomte ;* XIIIe s. [d'après le *FEW,* II/2, 941 *a*], aux sens 1-2). **1.** Titre attaché à une terre dont le propriétaire était vicomte. || **2.** Terre ou juridiction du vicomte : *Le vicomte résidait rarement dans sa vicomté* (Bertrand).

vicomtesse [vikɔ̃tɛs] n. f. (de *vicomte ;* XIIIe s., *Aucassin et Nicolette,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Épouse d'un vicomte. || **2.** Femme possédant une vicomté.

victimaire [viktimɛr] n. m. (lat. *victimarius,* même sens, masc. substantivé de l'adj. *victimarius,* relatif aux victimes, de *victima* [v. l'art. suiv.] ; 1556, Bloch-Wartburg). Dans l'Antiquité, celui qui veillait aux préparatifs d'un sacrifice et qui frappait la victime.

victime [viktim] n. f. (lat. *victima,* animal destiné au sacrifice, victime [au fig.] ; 1496, Vignay, au sens 1 ; sens 2, 1642, Corneille ; sens 3, 1617, A. d'Aubigné [*victime du devoir,* 1904, Larousse ; *se poser en victime,* 1903, Larousse — art. *poser*] ; sens 4, 1735, Lesage [*cheveux, costume à la victime,* 1842, Acad.]). **1.** Être vivant que certains peuples sacrifiaient à une divinité : *Les Carthaginois sacrifiaient des victimes humaines.* || **2.** Nom par lequel les chrétiens désignent Jésus en tant que rédempteur par sa passion et sa mort, perpétuées par la consécration du pain et du vin à la messe : *Souvenez-vous, ô sacré pontife, quand vous tiendrez en vos mains la sainte victime qui ôte les péchés du monde...* (Bossuet). || **3.** Personne sur laquelle s'exercent les conséquences funestes ou fâcheuses de ses propres actes ou de ceux d'autrui : *L'alchimiste de Croisset est mort victime des expériences qu'il tentait sur la créature humaine* (Mauriac). *La plupart des assassinats ne s'accomplissent qu'avec l'adhésion — inconsciente naturellement — de la victime* (Sarraute). *Il a été victime de sa précipitation. Être victime d'une illusion, d'un complot, d'une machination, d'un cambriolage.* || *Victime du devoir,* personne qui périt dans l'exercice de ses fonctions et, en général, pour défendre, protéger autrui : *Un pompier est mort victime du devoir.* || Fam. *Se poser en victime,* se prétendre traité avec injustice. || **4.** Personne qui a péri, a été blessée ou

a subi des dommages dans un accident, une catastrophe, une calamité quelconque : *La collision a fait cinq victimes. Les secours s'organisent en faveur des victimes du tremblement de terre. Les victimes de l'épidémie se comptent par milliers. L'incendie a détruit les bâtiments, mais on ne déplore aucune victime. Commémorer les victimes de la guerre.* || *Cheveux, costume à la victime,* coiffure à cheveux courts, vêtements rappelant la tenue des condamnés à mort sous la Révolution et qui, à Paris, fut à la mode après le 9-Thermidor : *Ses cheveux courts, « à la victime », son air aristocratique, son deuil lui attiraient les symphaties de la jeunesse dorée* (France).

• SYN. : **3** *proie ;* **4** *mort.*

victimer [viktime] v. tr. (lat. impér. *victimare,* égorger ou sacrifier [une victime], du lat. class. *victima,* victime [v. l'art. précéd.] ; 1600, A. Hardy, au sens de « tuer » ; sens moderne, 1795, Brunot [au part.-adj., av. 1867, Baudelaire]). Soumettre à un traitement injuste, maltraiter (vieilli) : *Je m'adresserais aux chambres si les tribunaux nous victimaient* (Balzac) ; et au part.-adj. : *Et cependant, n'a-t-il pas sa beauté et son charme indigène, cet habit tant victimé ?* (Baudelaire).

victoire [viktwar] n. f. (lat. *victoria,* victoire, succès, triomphe, la déesse Victoire, statue de la Victoire, dér. de *victor,* vainqueur, de *victum,* supin de *vincere,* vaincre ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *victorie* [*victoire,* v. 1155, Wace], au sens 1 [*victoire finale,* 1938, Madelin ; *victoire à la Pyrrhus,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1636, Corneille [« statue... », 1843, Th. Gautier — d'abord « peinture représentant la Victoire », 1690, Furetière] ; sens 3, v. 1225, *Barlaham* [*chanter victoire,* 1680, Mme de Sévigné ; « avantage... remporté... sur... les passions », 1640, Corneille]). **1.** Avantage définitif remporté sur les ennemis dans une bataille importante : *La victoire de la Marne. Un chef qui mène ses hommes à la victoire. Remporter une victoire. Les diplomates avaient gâché la victoire des soldats* (Troyat). || *Victoire finale,* celle qui met fin à une guerre, en obligeant le vaincu à demander la paix. || *Victoire à la Pyrrhus,* victoire si chèrement acquise que le bilan en apparaît négatif. || **2.** Déesse, vierge ailée symbolisant la victoire et souvent représentée avec une palme ou une couronne à la main (avec une majuscule en ce sens et au suiv.) ; *par extens.,* statue la représentant : *La Victoire de Samothrace. La mer Égée approche. Le tapis volant se transforme. Des ailes lui poussent. Les ailes qu'on coupait aux Victoires pour qu'elles ne quittassent pas le sol grec* (Cocteau). || **3.** Avantage remporté sur un adversaire, un concurrent, dans une lutte quelconque, une compétition : *Ce parti a remporté une belle victoire politique. La victoire d'un boxeur, d'un joueur d'échecs.* || *Chanter victoire,* se glorifier bruyamment d'un succès. || Avantage moral remporté par la volonté sur les penchants, les passions : *Il n'y a pas de vertu proprement dite sans victoire sur nous-mêmes* (J. de Maistre).

• SYN. : **3** *réussite, succès, triomphe.* — CONTR. : **1** *débâcle, débandade, déconfiture, déroute ;* **3** *échec, insuccès, revers, veste* (fam.).

◆ **Victoire !** interj. (av. 1885, V. Hugo). Cri, souhait de victoire dans un domaine quelconque : *Victoire ! l'ennemi lâche pied.*

victoria [viktɔrja] n. f. (emploi comme n. commun du n. de *Victoria,* reine d'Angleterre [1819-1901], en l'honneur de qui la voiture et la plante furent ainsi dénommées ; 1844 [d'après l'*Oxford English Dictionary* — qui ne donne aucune référence], puis 1867, Delvau, au sens I ; sens II, 1845, Bescherelle).

I. Type de voiture hippomobile, à quatre roues, utilisée autrefois pour les déplacements en ville : *Mollement et majestueusement assise comme une déesse, dans le tiède plein air d'une immense victoria à huit ressorts* (Proust). *Beaucoup de voitures à chevaux, victorias et breaks. Les femmes en costume andalou sont assises dans la capote, et par-derrière, s'étalent les châles couleur de crème, aux fleurs rouges* (Montherlant).

II. Plante aquatique à fleurs blanches et rouges dont les feuilles rondes, pouvant atteindre deux mètres de diamètre, flottent sur l'eau.

victorien, enne [viktɔrjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de la reine *Victoria* [v. l'art. précéd.] ; 1923, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Qui se rapporte à la reine Victoria, à son règne : *Les romanciers de l'ère victorienne.* || **2.** Qui est caractéristique de l'époque correspondant à peu près au règne de la reine Victoria : *Art victorien. Style victorien. Une puritaine élevée par une vieille fille dans l'hypocrisie victorienne* (Maurois). *Jamais encore il n'a osé l'appeler de ce prénom victorien* [Daisy] (Bernanos). *Visite au collège du L... J'ai été reçu dans le bureau victorien du président, le Père B...* (Green).

victorieusement [viktɔrjøzmɑ̃] adv. (de *victorieux ;* v. 1355, Bersuire). D'une manière victorieuse, jusqu'à la victoire : *Résister victorieusement à une attaque. Les pompiers ont lutté victorieusement contre l'incendie.*

victorieux, euse [viktɔrjø, -øz] adj. (lat. *victoriosus,* victorieux, de *victoria,* victoire [v. VICTOIRE] ; v. 1265, Br. Latini, au sens de « qui confère la victoire » [en parlant d'une bataille] ; sens 1, v. 1355, Bersuire ; sens 2, XVe s., d'après le *FEW,* XIV, 418 *a* [*victorieux de,* 1679, Bossuet] ; sens 3, 1640, Corneille). **1.** Qui a remporté la victoire au combat : *L'armée victorieuse. La nation victorieuse. Le conquérant victorieux s'amollit* (Saint-Exupéry). || **2.** Qui a remporté un succès décisif dans une lutte, une compétition : *L'équipe victorieuse.* || Class. *Victorieux de,* qui triomphe de : *Il faut que nos résolutions aient toujours été victorieuses des occasions* (Massillon). || **3.** Qui extériorise, traduit la joie ou l'orgueil du succès : *Avoir un air victorieux. Suivant le rythme exaltant de ses pensées, Édouard marchait maintenant à grands pas victorieux* (Duhamel).

• SYN. : **1** *triomphateur, vainqueur ;* **2** *gagnant ;* **3** *conquérant, glorieux, triomphant.* — CONTR. : **1** et **2** *vaincu.*

victuaille [viktɥaj] n. f. (réfection [d'après le lat. — v. ci-dessous] de l'anc. franç. *vitaille,* nourriture, provision [v. 1138, Gaimar], bas lat. *victualia,* vivres, victuailles, aliments, neutre plur. substantivé de l'adj. du lat. impér. *victualis,* relatif à la nourriture, alimentaire, dér. du lat. class. *victus,* nourriture, subsistance, de *victum,* supin de *vivere,* vivre, être en vie [v. VIVRE 1] ; v. 1300 [d'après le *FEW,* XIV, 418 *a*], écrit *victaille ; victoaille,* 1440, et *victuaille,* 1502, d'après le *FEW,* XIV, 419 *a*). *Class.* Nourriture : *Qu'aperçois-je ! dit-il : C'est quelque victuaille ! | Et si je ne me trompe à la couleur du mets, | Je dois faire aujourd'hui bonne chère ou jamais* (La Fontaine).

◆ **victuailles** n. f. pl. (1542, d'après le *FEW,* XIV, 419 *a*). Provisions de bouche : *L'évidence ne peut rien contre les mots. Je suis comme un affamé devant une vitrine pleine de victuailles* (Aymé). *Il le gorgeait de victuailles, sachant fort bien que son pensionnaire y toucherait à peine, et que ces pâtés et ces salaisons iraient finir sur la table des époux Rombaut et de leurs quatre enfants* (Yourcenar).

• SYN. : *aliments, nourriture, vivres.*

vidage [vidaʒ] n. m. (de *vider* [v. ce mot] ; 1230, Godefroy, écrit *vuidage* [*vidage,* 1845, Bescherelle], au sens 1 ; sens 2, 1920, Bauche ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Action de vider, de se vider : *Le vidage de la machine à laver se fait automatiquement.* || **2.** *Fam.* Expulsion des indésirables : *Quelques solides gaillards sont chargés du vidage.* || **3.** Exhaussement formé de chaque côté d'un canal par la terre extraite.

vidame [vidam] n. m. (bas lat. *vicedominus,* vice-roi, lieutenant du roi, du lat. class. *vice,* à la place de [v. VICE- 2], et *dominus,* maître [de maison], chef, seigneur, dér. de *domus,* maison, demeure ; v. 1207, Villehardouin, écrit *visdame* [*vidame,* XIVe s.], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Au Moyen Âge, représentant d'une abbaye ou d'un évêché chargé de la défense de leurs intérêts temporels : *Dans leurs armes féodales, | Vidames et chevaliers | Sont là, couchés sur les dalles* (Gautier). || **2.** Titre héréditaire, purement honorifique, de celui qui possédait une terre érigée en vidamie : *Je portai le nom de vidame*

de Chartres, et je fus élevé avec grand soin (Saint-Simon). *Elle ne recevait que son père, le duc de Navarreins, sa tante la princesse de Blamont-Chauvry, le vieux vidame de Pamiers* (Balzac).

vidamie [vidami] ou **vidamé** [vidame] n. f. (de *vidame* [v. l'art. précéd.] ; fin du XIIe s., Adgar [p. 90], écrit *visdamné* [*vidammée,* 1384, Varin, III, 596 ; *vidamé,* 1690, Furetière], et v. 1400, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* [XVII, 261], écrit *vidamie,* au sens 1 ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon [*vidamé*], et 1904, Larousse [*vidamie*]). **1.** Charge de vidame. || **2.** Terre à laquelle est attaché le titre de vidame.

vidange [vidɑ̃ʒ] n. f. (de *vider* [v. ce mot] et du suff. d'origine francique *-inga ;* XIIIe s., *Romania* [XXVII, 508], écrit *vuidenghe,* au sens de « vacuité, espace creux » ; 1286, Godefroy, écrit *widenghe,* au sens de « passage, écoulement des eaux, égout » ; sens I, 1, 1538, R. Estienne, écrit *vuidange* [*vidange,* 1762, Acad. ; pour un réservoir, v. 1570, Carloix, écrit *vuydange* — *vidange,* XVIIIe s. ; « action de vider une fosse d'aisances », 1362, d'après le *FEW,* XIV, 592 *a,* écrit *widange* — *vidange,* 1740, Acad. ; pour un moteur d'automobile, 1964, Robert ; pour une automobile, av. 1960, A. Camus ; *en vidange,* pour un récipient, 1690, Furetière (écrit ... *vuidange* — ... *vidange,* XVIIIe s.) — pour son contenu, 1872, Littré] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens I, 3, 1340, Bevans, écrit *widange* [*vuidange,* XVIe s. ; *vidange,* 1762, Acad.] ; sens I, 4, 1387, Fagniez, écrit *widange* [*vidange,* XVIe s. ; « ensemble des matériaux enlevés », 1312, d'après le *FEW,* XIV, 592 *a,* écrit *vuidenge* — *vuidange,* 1690, Furetière, et *vidange,* XVIIIe s.] ; sens I, 5, 1803, Boiste ; sens II, 1, 1872, Littré ; sens II, 2, 1636, Monet, écrit *vuidange* [*vidange,* XVIIIe s. ; *vidange rapide,* 1933, Larousse]).

I. 1. Action de vider. || Opération qui consiste à vider de leur contenu liquide un réservoir, une fosse, etc., pour les nettoyer, les curer, les rendre à nouveau utilisables : *Vidange d'un réservoir, d'une citerne. Vidange du radiateur d'une automobile.* || *Spécialem.* Action de vider une fosse d'aisances : *Entreprise de vidange.* || *Vidange du moteur d'une automobile* et, par extens., *vidange d'une voiture,* opération consistant à évacuer l'huile usée du moteur et à la remplacer par de l'huile neuve : *Elle téléphonait et prenait les rendez-vous, aux meilleures heures ; elle s'occupait des vidanges de la 4CV, des locations dans les hôtels de vacances, du charbon domestique...* (Camus). || *En vidange,* se dit d'un récipient en cours de vidage, d'épuisement : *Tonneau, bouteille en vidange ;* ou de son contenu : *Vin en vidange.* || **2.** *Spécialem.* Évacuation du produit, du réactif, des boues restant dans un réservoir ou un appareil de traitement, après une opération de raffinage. || **3.** Opération par laquelle, dans une forêt, on débarrasse une coupe des bois qui y ont été abattus : *Vidange d'une coupe. Chemins de vidange. Lorsque enfin les bûcherons faisaient vidange, ce n'était point sans abîmer bien des bourgeons* (Gide). || **4.** Transport de matériaux de déblai. || Ensemble des matériaux enlevés. || **5.** Ensemble des déchets d'une exploitation ardoisière. (On dit aussi VUIDANGE.)

II. 1. Petit fossé creusé le long d'une route pour servir à l'écoulement des eaux. || **2.** Dispositif servant à vidanger, permettant l'écoulement du contenu liquide d'un réservoir. || *Vidange rapide,* dispositif destiné à expulser instantanément le combustible des réservoirs d'un avion.

◆ **vidanges** n. f. pl. (1538, R. Estienne, écrit *vuidanges* [*vidanges,* 1762, Acad. — *vuidange,* au sing., même sens, 1409, Runkewitz]). Immondices, matières retirées des fosses d'aisances, des latrines : *Évacuation et utilisation des vidanges.*

vidanger [vidɑ̃ʒe] v. tr. (de *vidange ;* 1855 [d'après le *FEW,* XIV, 592 *b*], au sens 1 [pour une fosse d'aisances, 1877, Littré] ; sens 2, 1872, Littré [après une opération de raffinage, 1964, Larousse]). [Conj. **1 b.**] **1.** Vider de son contenu, par une opération méthodique, un réservoir, une fosse, etc. : *Vidanger une cuve, un radiateur d'automobile. Vidanger une conduite d'eau pour effectuer une réparation.* || *Spécialem.* Vider une fosse d'aisances. || **2.** Évacuer le contenu d'un récipient : *Vidanger l'huile d'un moteur.* || *Spécialem.* Faire écouler le résidu, ou tout autre produit restant, à l'achèvement d'une opération de raffinage.

vidangeur [vidɑ̃ʒœr] n. m. (de *vidanger ;* 11 sept. 1676, *Arrêt du Conseil*). Professionnel assurant la vidange des fosses d'aisances.

vide [vid] adj. (lat. pop. *vocitus, vide, dér. de *voc[u]us, même sens, var. du lat. class. *vacuus,* vide, inoccupé, vacant, due à l'influence du lat. class. *vocivus,* var. de *vacivus,* vide, dér. de *vacare,* être vide ; 1080, *Chanson de Roland,* au fém., écrit *voide,* au sens de « en friche » [en parlant d'une terre] ; écrit *vuit,* au masc., et *vuide,* au fém., au sens 2, v. 1155, Wace [*vuide* s'emploie parfois pour les deux genres dès le XIIIe s., Constans, et *vide* dès le XIVe s., mais la graphie *vide,* au masc. et au fém., n'est devenue officielle qu'en 1762, Acad. — les var. graphiques ne seront plus signalées dans les datations ci-dessous ; « qui n'a... plus son contenu habituel », 1671, Boileau ; ... *estomac vide,* v. 1360, Froissart — ... *ventre vide,* 1690, Furetière] ; sens 1, 6 juin 1647, Descartes [*optiquement vide,* 1964, Robert] ; sens 3, XIIIe s., d'après le *FEW,* XIV, 589 *b* [pour un lieu où il y a très peu de monde, 1964, Robert] ; sens 4, av. 1841, Chateaubriand ; sens 5, milieu du XVIe s., Amyot [« qui n'est marqué par aucun fait saillant... », 1679, Bossuet] ; sens 6, v. 1265, Br. Latini ; sens 7, 1964, Larousse [en informatique, 1972, Bureau et Namian] ; sens 8, 1580, Montaigne [*avoir... le cerveau vide,* 1872, Littré (*avoir le ch[i]ef vuit,* même sens, XIIIe s., *Roman de Renart*) — au fig., 1862, Fromentin ; *tête... vide,* « sans idées... », av. 1776, Mlle de Lespinasse — *tête vide,* « personne irréfléchie », 1718, Acad. ; *regard vide,* av. 1945, P. Valéry] ; sens 9, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence [*vide de sens,* 1670, Bossuet]). **1.** Dans la langue philosophique et scientifique, se dit d'un espace qui ne renferme aucune réalité matérielle, aucun corps de quelque nature qu'il soit : *Il n'est pas moins impossible qu'un espace soit vide, qu'il n'est qu'une montagne soit sans vallée* (Descartes). *Galilée observa les effets des pompes aspirantes, et, s'étant assuré que l'eau n'y monte qu'à trente-deux pieds, et qu'au-delà le tuyau demeure vide, il conclut qu'on n'avait point connu la vraie cause de ce phénomène* (Condillac). || *Optiquement vide,* se dit d'un milieu dans lequel l'observation à l'ultramicroscope ne montre la présence d'aucun corpuscule en suspension. || **2.** Qui ne contient aucun objet perceptible à la vue, aucun corps solide ou liquide : *Les parties vides et les parties pleines d'une décoration ajourée. Ces cloisons comportent un espace vide qui sera garni d'une matière insonore. Une valise vide. Elle se gave de fruits au jardin, afin de pouvoir laisser pendant le repas son assiette vide* (Mauriac). || *Spécialem.* Qui n'a pas, n'a plus son contenu habituel : *Les emballages vides ne sont pas repris. Un jour où les garde-manger de Sienne étaient, s'il se pouvait, plus vides encore qu'à l'ordinaire...* (Yourcenar). || *Avoir l'estomac, le ventre vide,* v. ESTOMAC. || *Les mains vides,* v. MAIN. || **3.** Se dit d'un lieu sans occupant(s), d'une place où il n'y a personne : *Un appartement vide depuis plusieurs mois. Au lever du rideau, la scène est vide. Parler devant des chaises vides. Nous sommes encore les témoins de cette étrange aventure d'un trône qui reste vide sans que personne se soucie de l'occuper* (J. Favre). *Elle monta dans un wagon vide* (Maupassant). || *Par exagér.* Se dit d'un lieu où il y a très peu de monde : *Une pièce manquée, représentée devant des salles vides. Le commerce est en crise, les boutiques, les magasins sont vides. Une ville méridionale dont les rues sont vides aux heures chaudes de la journée.* || **4.** *Spécialem.* Se dit d'une surface, d'une étendue qui est nue, qui n'est occupée par aucun élément susceptible de rompre son uniformité : *Une grande plaine vide, sans arbres ni maisons. Aussi loin que porte mon regard, la campagne est vide* (Mauriac). || **5.** Se dit d'un espace de temps qui n'est pas rempli par une occupation, ou qui est consacré à des activités futiles, sans intérêt : *De longues soirées d'hiver, vides et mornes. Les dimanches sont des jours*

parfois rêveurs et vides... (Colette). *Une heure libre et vide* (Larbaud). || *Par extens.* Qui n'est marqué par aucun fait saillant ou événement important : *Une semaine vide. L'actualité est plutôt vide dans les périodes de fête. Qu'importe à l'histoire de diminuer ou de multiplier des siècles vides, où aussi bien l'on n'a rien à raconter ?* (Bossuet). || **6.** *Fig.* Qui manque de contenu, de densité, qui est dénué de sérieux, d'intérêt véritable : *Un style, un discours grandiloquent et vide. À la longue, le simple plaisir cesse de plaire, et si agréable que soit la vie de salon, elle finit par sembler vide* (Taine). *Il faut se défier du lyrisme vide, de la fantaisie individuelle et creuse* (Claudel). || **7.** En mathématiques, se dit d'un ensemble qui ne contient aucun élément. || En informatique, se dit de ce qui contient une information nulle ou n'est pas porteur de sens. || **8.** *Fig.* et *littér.* Se dit d'une personne qui manque de fond, de richesse personnelle, de ressources intellectuelles ou affectives : *Il* [Christophe] *enrageait de voir Grazia entourée de gens du monde, spirituels et vides* (Rolland). || *Avoir la tête, le cerveau,* etc., *vide,* être étourdi, se sentir faible, du fait de la fatigue, du surmenage, du manque de nourriture : *Enfin il fit nuit tout à fait, le froid nous transperça.* [...] *Nous marchions la tête vide, les yeux douloureux de leur excès de fixité, les jambes molles* (Gracq) ; au *fig.*, ne plus disposer de tous ses moyens intellectuels, avoir de la difficulté à réfléchir, à lier ses idées. || *Fig. Tête, esprit vide,* sans idées, sans pensées : *Sa tête est vide comme celle de beaucoup de vieillards...* (Cendrars). || Fam. *Avoir une case vide,* v. CASE 2. || Fig. *Regard vide,* regard sans expression : *Son regard était vide et fixe, à travers le tremblement de cristal de son binocle* (Valéry). || **9.** *Vide de* (avec un complément concret ou abstrait), qui ne renferme pas de, qui est dépourvu de : *Un récipient vide de tout contenu. Un visage vide d'expression. En quel état croyez-vous la surprendre* [Rome] *? | Vide de légions qui la puissent défendre ?* (Racine). *Cette paire de gants oubliée* [...] *qui rappelle une forte main* [...]. *Mais comme ces gants sont vides de cette main, la salle, ce soir, est vide de celui qui s'en sert* (H. Bazin). || *Vide de sens,* dénué de sens, de signification : *Une phrase, des paroles vides de sens.*

• SYN. : **3** *désert, inhabité, inoccupé, libre, vacant ; dépeuplé, déserté ;* **4** *dénudé ;* **5** *morne, terne ; creux ;* **6** *inintéressant, plat, stérile ;* **8** *frivole, futile, insignifiant, superficiel ;* **9** *démuni, dénué, exempt, privé.* — CONTR. : **1** *plein ;* **2** *bourré, débordant, plein, rempli ;* **3** *occupé, pris ; bondé, comble, complet, encombré ;* **4** *accidenté ;* **5** *animé, chargé, agité, mouvementé, troublé ;* **6** *exaltant, intéressant, passionnant ;* **8** *éminent, profond, remarquable, supérieur.*

◆ n. m. (sens 1, v. 1370, Oresme, écrit *vieu* [*vuide*, 1549, J. Du Bellay, et *vide*, 1648, Pascal ; ... *horreur du vide*, 1648, Pascal] ; sens 2, 1651, Pascal [aussi « ... état d'une enceinte... où les particules matérielles sont fortement raréfiées... » ; *vide barométrique*, 1872, Littré ; *vide moléculaire*, 1968, Larousse ; *vide optique*, 1933, Larousse ; *distillation sous vide, frein à vide*, 1964, Larousse] ; sens 3, 1675, Bossuet [« espace qui s'étend en profondeur... », 1936, E. Jaloux, p. 188 ; *faire le vide dans un lieu, faire le vide autour de quelqu'un*, 1872, Littré ; *faire le vide autour de soi*, 1975, *Lexis* ; *faire le vide dans son esprit*, « ne plus penser à rien », 1975, *Lexis* — « éliminer... toute idée reçue », av. 1922, Proust ; *regarder dans le vide...*, 1964, Robert ; *regard perdu dans le vide*, 1954, S. de Beauvoir, p. 222 ; *parler dans le vide*, 1879, Loti ; *des paroles qui tombent dans le vide*, XX^e s. ; ... *pousser au vide*, 1694, Th. Corneille] ; sens 4, fin du XII^e s., J. Bodel [en architecture, 1636, Monet ; en peinture, av. 1867, Baudelaire ; *vide sanitaire, cube au vide*, 1964, Larousse] ; sens 5, 1713, Hamilton [« solution de continuité dans une série », 1764, Voltaire] ; sens 6, 1876, Larousse [*vide politique*, milieu du XX^e s.] ; sens 7, 1680, M^me de Sévigné [aussi « sentiment... de privation... provoqué... par... la disparition d'un être cher »] ; sens 8, v. 1650, Pascal ; sens 9, 1690, Furetière [« ... néant », fin du XVII^e s., Bossuet]). **1.** En philosophie, absence de toute réalité matérielle dans un espace donné ; espace pur, supposé inoccupé par la matière : *Selon les philosophes atomistes de l'Antiquité (Leucippe, Démocrite, Épicure...), la nature était composée de vide et d'atomes en mouvement, dont les combinaisons produisaient les corps. Je m'accommode assez, pour moi, des petits corps ; | Mais le vide à souffrir me semble difficile* (Molière). *L'attraction et le vide, bannis de la physique par Descartes et bannis pour jamais selon les apparences, y reviennent ramenés par M. Newton...* (Fontenelle). || *La nature a horreur du vide,* aphorisme par lequel l'ancienne physique justifiait certains phénomènes avant leur explication par la mise en évidence de la pesanteur de l'air et de la pression atmosphérique. || **2.** En physique, absence de corps matériel, de quelque nature qu'il soit, dans un espace déterminé : *Expérience sur le vide. Vide absolu et vide relatif.* || Pratiquement, état d'une enceinte, d'un espace clos où les particules matérielles sont fortement raréfiées ; cet espace : *Le vide produit par la machine pneumatique est un vide imparfait. On fait le vide dans les tubes électroniques, les ampoules des lampes électriques. Métallurgie sous vide.* || *Vide barométrique,* espace vide à l'extrémité supérieure du tube d'un baromètre à mercure, au-dessus du niveau du mercure. || *Vide moléculaire,* état d'un récipient dans lequel un gaz est suffisamment raréfié pour que le libre parcours moyen de ses molécules soit nettement plus grand que la distance des parois du récipient. || *Vide optique,* état d'une masse solide, liquide ou gazeuse caractérisé par le fait qu'aucun moyen optique ne permet d'y déceler une hétérogénéité quelconque. || *Distillation sous vide,* fractionnement de produits lourds pour lequel il est nécessaire de faire le vide dans l'appareil de distillation. || *Frein à vide,* type de frein qui se desserre quand on fait le vide dans la conduite de frein, et se serre par le rétablissement de la pression atmosphérique. || **3.** *Littér.* Espace, lieu où il n'y a rien de perceptible, où l'œil ne rencontre aucun objet, aucun être vivant : *Autour d'eux commençait un vide immense qui n'était d'aucune couleur* (Loti). [Le désert] *n'est d'abord que vide et silence* (Saint-Exupéry). || *Spécialem.* Espace qui s'étend en profondeur et où le regard ne découvre aucun objet matériel propre à servir d'appui : *Une passerelle jetée au-dessus du vide. Avoir peur du vide. L'impression que le sol se dérobe soudain sous eux et qu'ils glissent, sans pouvoir se retenir, dans le vide* (Sarraute). *Les timorés qui hésitaient le long d'un à-pic se collaient au rocher, ou bien fermaient les yeux pour ne pas voir le vide* (Frison-Roche). || *Faire le vide dans un lieu,* emporter tout ce qui s'y trouve. || *Faire le vide autour de soi,* éloigner de soi ses amis et relations. || *Faire le vide autour de quelqu'un,* le fuir, contribuer à son isolement. || Fig. *Faire le vide dans son esprit,* ne plus penser à rien ; *littér.*, éliminer de ses pensées, de ses connaissances tout apport étranger, toute idée reçue : *C'est à un sophisme tout aussi naïf qu'obéissent sans le savoir les écrivains qui font à tout moment le vide dans leur esprit, croyant le débarrasser de toute influence extérieure, pour être bien sûrs de rester personnels* (Proust). || *Regarder dans le vide, fixer le vide,* diriger son regard dans l'espace, sans fixer précisément aucun objet. || *Regard perdu dans le vide,* regard de celui qui s'abstrait du milieu ambiant et s'absorbe dans ses pensées : *Il saisit son stylo et resta un long moment le regard perdu dans le vide ; sans doute n'était-il pas si facile d'écrire parmi ces ruines toutes fraîches...* (Beauvoir). || Fig. *Parler dans le vide,* parler sans être écouté ou sans susciter le moindre intérêt : *Elle* [Aziyadé], *elle me regardait avec extase, mais je voyais que sa tête n'y était plus, et que je parlais dans le vide* (Loti). || Fig. *Des paroles qui tombent dans le vide,* qui ne produisent aucun effet sur l'auditoire. || *Tirer, pousser au vide,* en parlant d'un mur, perdre son aplomb. || **4.** Espace plus ou moins important qui n'est pas ou n'est plus occupé par un élément matériel : *Des vides qui apparaissent sur les rayons d'une bibliothèque. Combler les vides dans une haie. Vers onze heures, le voile se déchire par places ; çà et là commence à paraître le vide clair, le vide bleu...* (Loti). || *Spécialem.* En architecture, partie d'un bâtiment qui n'est pas occupée par de la construction, de la maçonnerie,

de la charpente, etc. : *La proportion des pleins et des vides, dans les édifices, varie selon les époques et les styles.* || En peinture, partie d'un tableau qui n'est pas suffisamment remplie : *Un vide fâcheux dans un paysage.* || *Vide sanitaire,* espace continu et ventilé, d'une hauteur réglementaire, qui doit être ménagé sous le plancher du rez-de-chaussée des maisons sans cave. || *Cube au vide,* mesure du tonnage des matériaux extraits d'une carrière, qui consiste à relever périodiquement l'emplacement du front de taille, pour déduire géométriquement le vide créé entre deux relevés successifs. || **5.** Interruption, lacune dans une continuité temporelle, dans les activités, les occupations : *Chercher à meubler les vides de son emploi du temps, de sa journée.* || Solution de continuité dans une série : *N'y a-t-il pas visiblement un vide entre le singe et l'homme ?* (Voltaire). || **6.** Place devenue vacante par le départ ou le décès du titulaire : *Combler les vides d'une unité militaire au combat.* || *Vide politique,* absence d'un homme politique ou d'hommes politiques capables de faire face à une situation. || **7.** *Fig.* Perte, disparition de quelqu'un ou de quelque chose, qui est ressentie comme une privation, un manque : *Vous n'avez que trop raison, Sire, sur la décadence où tout est tombé, et sur le grand vide que laisse la mort de Voltaire* (d'Alembert). *Le vide causé par la perte d'une occupation.* || *Fig.* Sentiment pénible de privation, de désarroi provoqué par l'absence ou la disparition d'un être cher : [Cette perte] *creusait en elle un vide affreux* (Vercel). || **8.** *Fig.* et *littér.* Sentiment d'insatisfaction, de lassitude, sans cause immédiate, mais dû souvent à l'absence d'occupations, au manque d'intérêt intellectuel ou affectif : *Le vide intérieur. Après mes longues journées de vide et d'ennui terne, devant le bon foyer de mon hôte, toute lumière et toute sérénité me revenaient au cœur* (Nerval). *Elle comparait son état actuel à la période de désarroi, de vide atroce, qu'elle avait traversée, trois ans et demi plus tôt* (Martin du Gard). || **9.** *Fig.* et *littér.* Caractère de ce qui manque d'un contenu substantiel, de ce qui est dépourvu d'intérêt, de sérieux, de valeur réelle : *Le vide d'une existence oisive. Tout le monde a été frappé par le vide de son discours, de son argumentation. Sentant ce vide affreux de ma grandeur suprême* (Voltaire). *Quand il nous faut brûler les planches pour qu'une pièce passe, c'est qu'elle a du vide à cacher* (Mauriac). || *Par extens.* et *littér.* Chose vaine, sans valeur ; néant : *Il n'y avait dans cet homme qu'ignorance et fatuité, tout vent, tout vide* (Michelet).

• SYN. : **4** *ouverture ;* **5** *trou.*

◆ **À vide** loc. adv. et adj. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens 3, av. 1660, Scarron ; sens 4, 1765, *Encyclopédie* [*jouer à vide,* 1845, Bescherelle]). **1.** Sans le contenu possible ou prévu : *Un train qui passe à vide. Le camion est reparti à vide.* || Fig. *Passage à vide,* V. PASSAGE 1. || **2.** Sans produire le résultat normal : *Moteur qui tourne à vide.* || *Marche à vide,* V. MARCHE 2. || **3.** *Fig.* Sans effet utile : *Son active pensée fonctionne à vide* (Gide). || **4.** Spécialem. *Corde à vide,* corde d'un instrument de musique qu'on fait résonner dans toute sa longueur, sans y appuyer les doigts. || *Jouer à vide,* faire résonner une corde, avec l'archet, sans en diminuer la longueur par la pression des doigts.

vidé, e [vide] adj. (part. passé de *vider* [v. ce mot] ; v. 1240, G. de Lorris, écrit *vuidié,* au sens de « dépourvu [de] » ; écrit *vidé,* au sens 1, v. 1360, Froissart [avec un complément, 1951, J. Gracq] ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, 1690, Furetière ; sens 4, 1762, Acad. ; sens 5, 1876, Larousse [aussi dans le domaine intellectuel ou artistique ; substantiv., 1888, A. Daudet]). **1.** Qui a été débarrassé de son contenu : *Plier les sacs vidés. Qu'une coupe vidée est amère* (Hugo) ; et avec un complément : *Vanessa, auprès de moi, reposait comme vidée de son sang, la tête fauchée par un sommeil sans rêves* (Gracq). || **2.** *Spécialem.* Se dit de la volaille ou du gibier qu'on a nettoyé de ses entrailles : *Un poulet plumé et vidé.* || **3.** En héraldique, se dit des pièces dont les bords seulement sont marqués, et qui laissent voir à l'intérieur l'émail du champ. || **4.** *Jarrets bien vidés,* en parlant d'un cheval, jarrets maigres et secs. || **5.** *Fam.* Se dit d'une personne exténuée de fatigue et qui n'a plus aucun ressort : *Mathieu se sentait mou et vidé, il commençait seulement à ressentir les fatigues de la nuit* (Sartre) ; et substantiv., en parlant d'un homme usé par les excès : *Qu'elle eût pu l'aimer, ce vidé, ce grotesque à l'âme dure, Védrine ne se l'expliquait guère* (Daudet). || *Fig.* et *fam.* Qui a épuisé totalement ses possibilités dans le domaine intellectuel ou artistique : *Il n'a plus rien dans le ventre, il est vidé* (Goncourt).

• SYN. : **5** *anéanti, épuisé ; fini.*

vide-bouteille(s) [vidbutɛj] n. m. (de *vide-,* forme du v. *vider,* et de *bouteille ;* 1560, *Dict. général,* au sens 1 ; sens 2, 1752, Trévoux ; sens 3, 1872, Littré). **1.** *Fam.* et *vx.* Ivrogne : *Votre vide-bouteille,* | *Votre grand fainéant, votre chien de valet* (Scarron). || **2.** *Vx* ou *littér.* Petite maison de plaisance, à proximité d'une ville, où l'on se réunissait pour se détendre, boire, se divertir : *Pittoresque et riante auberge que cette auberge de Barbizon, vrai vide-bouteille de l'art* (Goncourt). *Cette propriété de banlieue que J. Tom Levis habitait toute l'année, selon l'usage des grands commerçants de Londres, d'abord un vide-bouteilles, toute en rez-de-chaussée et en greniers, devenait pour lui une source de dépenses effroyables* (Daudet). || **3.** Siphon muni d'un robinet, qui permet de vider une bouteille sans la déboucher.

vide-cave [vidkav] n. m. invar. (de *vide-,* forme du v. *vider,* et de *cave* 1 ; 1964, Larousse). Pompe hydraulique qu'utilisent les sapeurs-pompiers pour évacuer l'eau d'un local inondé.

vide-gousset [vidgusɛ] n. m. (de *vide-,* forme du v. *vider,* et de *gousset ;* 1853, V. Hugo, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** *Fam.* et *vx.* Voleur qui dérobe habilement ce que les gens ont sur eux : *Holà ! hé ! c'est donc la fête des drapiers, des tire-laine et des vide-goussets ?* (Nerval). || **2.** Syn. de VIDE-POCHES (au sens 1).

• Pl. *des* VIDE-GOUSSETS.

videlle [vidɛl] n. f. (de *vider ;* 1659, Duez, au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Instrument dont le pâtissier se sert pour couper la pâte. || **2.** Instrument qu'on emploie, en confiserie, pour énoyauter certains fruits. || **3.** *Vx.* Reprise faite à un tissu pour réparer un accroc.

1. vidéo- [video], premier élément, tiré (peut-être par l'intermédiaire de l'angloaméric. *video-*) du lat. *video,* « je vois » (1re pers. du sing. de l'indic. prés. de *vidēre,* voir), et qui entre dans la composition de plusieurs termes du vocabulaire de la télévision.

2. vidéo [video] adj. invar. (emploi adjectivé de *vidéo-* 1 ; 1964, Larousse [*signal vidéo* et *centre vidéo ;* « qui concerne la transmission... par... la télévision », 1974, *les Nouveaux Mots « dans le vent » ; système vidéo,* 1968, Larousse]). Qui concerne la transmission des images par le procédé de la télévision : *Les techniques vidéo. Appareil vidéo. Bande vidéo.* || *Signal vidéo,* dans un studio de prise de vues de télévision, signal complexe contenant à la fois le signal de vision et les signaux de synchronisation. || *Système vidéo,* système permettant le transfert des images à distance. || *Centre vidéo,* partie d'une régie de studio de télévision effectuant toutes les opérations comprises entre la prise de vues et l'émission du signal vidéo.

3. vidéo n. f. V. VIDÉOFRÉQUENCE ET VIDÉOPHONIE.

vidéocassette [videokasɛt] n. f. (de *vidéo-* 1 et de *cassette ;* 24 avr. 1971, *le Monde*). Cassette contenant soit un film spécial, soit une bande magnétique, et qui permet l'enregistrement et la reproduction à volonté d'un programme de télévision (image et son).

vidéodisque [videodisk] n. m. (de *vidéo-* 1 et de *disque ;* 1974, *les Nouveaux Mots « dans le vent »*). Disque dont la gravure correspond à des images, qui peuvent être restituées sur un écran de télévision par l'intermédiaire d'une table de lecture.

vidéofréquence [videofrekɑ̃s] n. f. (de *vidéo-* 1 et de *fréquence ;* 1964, Larousse). Fréquence du signal fourni par le tube de

prise de vues, dans la chaîne d'appareils constituant un émetteur de télévision.

• REM. On dit aussi simplem. VIDÉO. n. f. (abrév. de *vidéofréquence ;* 1977, Robert).

vidéogramme [videogram] n. m. (de *vidéo-* 1 et de *-gramme,* gr. *gramma,* caractère gravé, caractère d'écriture, inscription, de *graphein,* écrire, inscrire ; 1974, *les Nouveaux Mots « dans le vent »*). Terme générique désignant les divers supports (disque, bande magnétique...) qui permettent l'enregistrement, la conservation et la reproduction d'un programme audio-visuel.

vidéophone [videofɔn] n. m. (de *vidéo-* 1 et de *[télé]phone ;* 5 oct. 1955, *le Monde*). Système combinant le téléphone et la télévision, et qui permet à chacun des deux correspondants de voir son interlocuteur sur un écran dès que la communication est établie.

vidéophonie [videofɔni] n. f. (de *vidéo-* 1 et de *-phonie,* du gr. *phônê,* son, voix ; 1975, Larousse). Technique permettant d'enregistrer l'image et le son sur un support magnétique, au moyen d'un magnétoscope, et de restituer cet enregistrement dans un appareil de télévision, soit immédiatement, soit en différé.

• REM. On dit aussi simplem. VIDÉO, n. f. (abrév. de *vidéophonie ;* 1975, Larousse) — terme qui est parfois employé au masculin, notamment au Canada.

vide-ordures [vidɔrdyr] n. m. invar. (de *vide-,* forme du v. *vider,* et du plur. de *ordure ;* 1935, M. Aymé [« le vidoir... », 1964, Larousse]). Système d'évacuation des ordures ménagères, dans un immeuble d'habitation, constitué par un conduit vertical de large section, aboutissant à une poubelle placée au niveau du sol et dans lequel les ordures sont introduites par des vidoirs installés à chaque étage ou dans chaque appartement. || *Par extens.* Le vidoir par lequel on introduit les ordures : *Le vide-ordures est dans la cuisine.*

vide-poches [vidpɔʃ] n. m. invar. (de *vide-,* forme du v. *vider* [v. ce mot], et de *poche ;* 1749, Havard, écrit *vuide-poche* [*vide-poches,* 1829, Boiste], au sens 1 ; sens 2, 1961, *FEW,* XIV, 596 *a* [note 21]). **1.** Petit meuble, coffret, corbeille, coupe, etc., où l'on peut déposer les menus objets que l'on porte habituellement sur soi. || **2.** Dans une automobile, case, compartiment ménagé dans le tableau de bord pour recevoir divers objets. (On dit aussi BOÎTE À GANTS.)

vide-pomme [vidpɔm] n. m. invar. (de *vide-,* forme du v. *vider,* et de *pomme ;* 1828, Laveaux). Petit instrument de cuisine servant à retirer le cœur des pommes sans les couper.

vider [vide] v. tr. (lat. pop. **vocitare,* vider, de **vocitus,* vide [v. VIDE] ; v. 1130, *Eneas,* au sens I, 6, dans la loc. *vuidier les arçons* [*vider...,* XIVe s. (graphie officielle seulement depuis 1762, Acad. — les var. graphiques ne seront plus signalées dans les datations ci-dessous) ; « quitter un lieu... », v. 1190, Garnier de Pont-SainteMaxence ; *vider les lieux,* 1690, Furetière — ... *le plancher,* 1867, Delvau ; *vider l'enceinte,* 1810, Desgraviers] ; sens I, 1, v. 1155, Wace [« rendre vide un contenant... », 1273, Adenet ; *vider son cœur,* 1885, Zola] ; sens I, 2, 1690, Furetière [en... volant, 1964, Robert ; en dépensant..., 1694, Boileau ; *vider sa bourse,* 1876, Larousse — aussi par extens.] ; sens I, 3, 1611, Cotgrave [*vider un abcès,* 1863, Littré, art. *abcès ; vider l'abcès,* au fig., 1967, Robert] ; sens I, 4, 1560, *Journ. du sire de Gouberville* [pour un peigne, 1640, Oudin] ; sens I, 5, 1872, Littré [aussi avec un sujet désignant une chose] ; sens I, 7, 1876, Larousse [aussi par extens.] ; sens II, 1, 1436, *Régestes de la Cité de Liège,* t. III ; sens II, 2, 1968, Larousse ; sens II, 3, 1879, Huysmans [« chasser quelqu'un de son emploi... », 1964, Robert ; *se faire vider,* 1933, Larousse — en termes d'équitation, 1964, Larousse (*vider,* « désarçonner », 1915, Esnault)] ; sens III, v. 1460, G. Chastellain [*vuidier un dit,* « prononcer un jugement », 1313, Godefroy ; *vider... un différend,* 1559, Amyot ; *vider un délibéré,* 4 août 1873, *Gazette des tribunaux,* p. 749]).

I. RENDRE VIDE UN CONTENANT. **1.** Rendre vide un récipient, un réservoir naturel ou artificiel, etc., en versant, en faisant écouler son contenu liquide : *Vider un seau, une bassine. Vider la baignoire, la piscine, un étang. Vider un broc d'eau dans une cuvette.* || Rendre vide un contenant, un local, etc., en le débarrassant de ce qu'il contient (matière, corps, objets...) : *Vider un tiroir, un meuble. Vider ses poches. Vider un paquet de sucre dans le sucrier. Vider une cave pour la ranger. Sa pipe s'était éteinte. Il la déposa, sans la vider, dans un cendrier* (Troyat). *Elle ouvrit un petit placard sous l'évier, prit un baquet d'épluchures, sortit dans le jardin, alla vider le baquet dans la poubelle* (Marceau). || Fig. *Vider son cœur,* s'épancher, confier ses peines, ses tourments. || Fig. et fam. *Vider son sac,* v. SAC 1. || **2.** *Spécialem.* Rendre vide quelque chose en buvant, en absorbant son contenu liquide : *Vider son verre. Vider une bouteille entre amis* (fam.). *Devant l'auberge « Zum Wilden Mann », on vidait des cruchons du petit vin blanc du pays* (Cendrars). *Julien, seul en face de deux serveurs, vidait une coupe de champagne* (Beauvoir) ; en prenant, en emportant, en volant : *Vider un coffre-fort. Ils ont vidé le garde-manger. Une villa que les cambrioleurs ont vidée entièrement ;* en dépensant, en dissipant : *Vider son porte-monnaie, son portefeuille.* || *Vider sa bourse,* dépenser tout l'argent qu'on a sur soi et, *par extens.,* tout ce qu'on possède. || **3.** *Vider un animal,* le préparer à la cuisson en enlevant ses entrailles : *Plumer, vider et flamber un poulet. Faire les plus sales besognes, vider les poissons et les volailles* (Van der Meersch). || *Vider un abcès,* l'inciser pour en faire sortir le pus. || Fig. *Vider l'abcès,* régler de façon rapide et expéditive une situation devenue critique, dangereuse. || **4.** Rendre creux un objet en enlevant de la matière, évider : *Vider une clef.* || *Vider un peigne,* creuser les petits trous dont on a marqué la place à la base des dents. || **5.** Faire évacuer un lieu, un local, le rendre libre de toute occupation (personnes ou choses) : *Vider une salle de réunions. Vider un appartement de ses meubles, de ses occupants.* || Spécialem. *Vider un lieu,* contribuer au départ des personnes qui s'y trouvent (avec un sujet désignant une chose) : *Le mauvais temps a vidé les hôtels de la station.* || **6.** *Class.* Quitter un lieu, le rendre libre en s'en allant (généralement par obligation) : *Il y a eu un ordre qui l'a obligé de vider le royaume* (Furetière, 1690). || Auj. *Vider les lieux,* ou, fam., *vider le plancher,* s'en aller, partir sous la contrainte : *Impossible d'emménager, parce que* [...] *le locataire actuel refuse de « vider les lieux »* (Green). || *Vider l'enceinte,* en parlant de la bête que l'on chasse ou que l'on court, sortir, sans être vue, de l'enceinte où elle était rem-bûchée. || *Vider les arçons, les étriers,* v. ARÇON et ÉTRIER 1. || **7.** *Fig.* et *fam.* Épuiser quelqu'un, le priver de ses forces physiques, de ses moyens intellectuels et moraux : *Cet effort long et soutenu l'a vidé. Par moments, il éprouve une exaspération terrible, le besoin* [...] *de courir chez sa fille* [...], *de lui « sortir ses vérités », mais il fait nuit encore, et il est seul* [...]. *Ce sera encore une nuit blanche pendant laquelle, comme un vampire, elle l'aura sucé, vidé* (Sarraute) ; et par extens. : *Trop d'improvisation vide bêtement l'esprit* (Hugo).

II. RETIRER, ÔTER LE CONTENU D'UN CONTENANT. **1.** Faire couler, évacuer le liquide d'un récipient, retirer la matière, les objets, etc., du contenant qui les renferme : *Un robinet de vidange permet de vider l'eau du radiateur. Videz la poudre du paquet dans un peu d'eau et délayez. Vider les papiers d'un tiroir sur la table. La bonne qui vidait l'eau sale dans l'évier* (Troyat). || *Vider les ventes,* v. VENTE. || **2.** En informatique, copier tout ou partie du contenu d'une mémoire sur un support extérieur. || **3.** *Fam.* Faire sortir par la force, expulser une personne de l'endroit où elle se trouve : *Les perturbateurs furent vidés en moins de deux* (Romains). *Mathieu ferma la porte* [sur Boris] *et revint vers Brunet. « Eh bien ! dit-il en se frottant les mains, tu l'as vidé ! »* (Sartre). || *Spécialem.* Chasser quelqu'un de son emploi, le mettre à la porte : *J'ai dansé, j'ai causé avec un guita-*

riste qu'on venait de vider de la radio pour idées avancées (Beauvoir). || Fam. *Se faire vider,* se faire chasser d'un lieu ou se faire éliminer d'un poste : *Un coup à se faire vider* (Dorgelès) ; en termes d'équitation, se faire désarçonner.

III. RÉGLER DÉFINITIVEMENT QUELQUE CHOSE. *Class.* et *littér.* Régler, résoudre une question, une affaire, en lui apportant une solution complète, définitive : *Ce juge est fort expéditif, il vide bien des procès en peu de temps* (Furetière, 1690). *Ce lieu n'est pas tout à fait propre à vider cette affaire, et nous allons l'examiner ailleurs* (Molière). *Tout à l'heure nous parlerons de l'artiste, c'est-à-dire du talent, de l'exécution, du dessin, du style ; nous viderons la question* (Baudelaire). || *Auj.* Ce sens est limité à quelques expressions, comme *vider une querelle, un différend,* etc. : *Il semblait que toutes les factions s'y fussent donné rendez-vous pour y vider leurs différends* (Mérimée). *Que cette querelle soit vidée une fois pour toutes ! Qu'ils me laissent mourir en paix !* (Mauriac). || *Vider un délibéré,* en termes de droit, prononcer un jugement après en avoir délibéré.

• SYN. : **I, 2** *ingurgiter ; piller ; dégarnir ;* **7** *anéantir, claquer* (pop.), *crever* (pop.), *éreinter* (pop.), *exténuer, harasser, pomper* (pop.), *vanner.*|| **II, 3** *chasser, éconduire ; congédier, limoger* (fam.), *renvoyer, révoquer.*|| **III** *liquider, trancher.*

◆ v. intr. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [*vider... d'affaires,* 1640, Oudin]). *Class.* Partir, s'éloigner, sortir d'un lieu : *Vidons, vidons sur l'heure* (Molière). *Une autre loi plus dure et plus fâcheuse, par laquelle tous ceux qui se trouvaient dans les termes des défenses seraient contraints à vider en très peu de jours* (Saint-Réal). *Videz d'ici, videz de la maison* (Acad., 1694). || Class. et fam. *Vider d'affaire* ou *d'affaires,* sortir d'affaire : *Sans aller plus avant, je vais vider d'affaire* (Molière). *Vidons d'affaires* (Acad., 1694).

◆ **se vider** v. pr. (sens I, 1, 1685, La Fontaine [en parlant d'un contenant quelconque, 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1559, Amyot ; sens I, 3, v. 1190, d'après le *FEW,* XIV, 590 *b* [en vénerie, v. 1354, *Modus*] ; sens I, 4, 1933, Larousse ; sens II, 1964, Robert ; sens III, 1638, *Sentiments de l'Académie... sur la tragi-comédie du Cid*).

I. 1. Perdre, laisser échapper son contenu, devenir vide ou se désemplir, en parlant d'un récipient : *Un tonneau qui s'est vidé accidentellement. Cette canalisation aboutit au trottoir et se vide dans le caniveau. La mer Rouge a la forme d'une bouteille qui se vide dans l'océan Indien par un goulot, le détroit de Bab-el-Mandeb* (Morand) ; ou d'un contenant quelconque : *Les poumons ne se vident jamais complètement. Comme, chemin faisant, sa bourse* [d'un archimandrite] *s'emplissait plus qu'elle ne se vidait, il craignait peu les détours* (Rousseau). || **2.** En parlant d'un lieu, se dégarnir de ses occupants, devenir vide, désert : *Les rues et les routes se vidèrent en un instant* (Lamartine). *La séance terminée, le théâtre (la Chambre des communes est une salle, mais l'Assemblée nationale est un hémicycle) se vida sans bruit* (Malraux). || **3.** En parlant d'une personne, perdre tout son sang, vomir abondamment, ou évacuer beaucoup d'excréments : *Un des matelots cria : « Il va se vider, faut nouer la veine »* (Maupassant). || En vénerie, en parlant des chiens, faire leurs ordures. || **4.** Fig. *Se vider de,* perdre une de ses parties, un élément essentiel : *Vous trouverez parfois que leurs paroles se vident peu à peu de leur sens* (Bergson).

II. En parlant d'un contenu, se déverser, se répandre hors du contenant : *Quand la citerne est pleine, les eaux en excédent se vident par un trop-plein.*

III. *Class.* et *littér.* En parlant d'une question, d'un différend, être réglé de façon définitive, recevoir une réponse, une solution : *Si ce dénouement est selon l'art ou non, c'est une autre question qui se videra en son lieu (Sentiments de l'Académie sur « le Cid »). Les contestations ne se vident pas toutes en une soirée, entre la poire et le fromage* (Sandeau).

• SYN. : **I, 1** *se déverser.*|| **II** *débonder, s'échapper, s'écouler.*|| **III** *se régler, se résoudre, se trancher.*

vide-tourie [vidturi *ou* vidəturi] n. m. invar. (de *vide-,* forme du v. *vider,* et de *tourie ;* 1890 [d'après Robert, 1977], puis 1904, Larousse). Petit chariot doté de deux demi-cercles en métal permettant de le faire basculer, et sur lequel on place une tourie pour la vider.

videur, euse [vidœr, -øz] n. (de *vider* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Roman de Renart,* écrit *vuideur* [*videur,* 1872, Littré], au sens 1 [*videur de pots,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Personne qui vide quelque chose. || Fam. *Videur de pots,* buveur. || **2.** *Fam.* Dans les établissements de nuit et certains lieux publics, homme chargé d'expulser les indésirables.

vide-vite [vidvit] n. m. invar. (de *vide-,* forme du v. *vider,* et de *vite ;* 1933, Larousse). Dispositif de vidange presque instantanée d'une installation, d'un réservoir, d'un appareil de fabrication, utilisé en cas de danger.

vidicon [vidikɔ̃] n. m. (de *vid*[*éo*]- 1 et de *icon*[*oscope*] ; 1964, Larousse). Tube de prise de vues de télévision dont le principe est fondé sur les phénomènes de photo-conductivité.

vidien, enne [vidjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du médecin florentin Guido Guidi, dit, en latin, Vidus *Vidius* [v. 1500-1569] ; 1876, Larousse [aussi *artère vidienne* et *nerf vidien*]). Se dit d'un canal limité par les deux bases de l'apophyse ptérygoïde du sphénoïde. || *Artère vidienne,* branche de l'artère maxillaire interne passant par le canal vidien. || *Nerf vidien,* nerf formé par la réunion des grands nerfs pétreux et d'un rameau du sympathique.

vidimer [vidime] v. tr. (de *vidim*[*us*] ; 1463, Bartzsch [*acte vidimé,* 1964, Larousse]). Expédier, sous la garantie du sceau de l'autorité constituée, un document antérieur. || *Acte vidimé,* V. VIDIMUS.

vidimus [vidimys] n. m. (mot lat. signif. proprem. « nous avons vu », 1re pers. du plur. de l'indic. parfait de *vidēre,* voir ; 1315, Fagniez [II, 30], écrit *vydimus* [*vidimus,* 1392, Godefroy], au sens 2 ; sens 1, 1611, Cotgrave). **1.** Attestation (commençant souvent par la formule *vidimus*) certifiant qu'un acte a été collationné et trouvé conforme à l'original. || **2.** Acte délivré par une autorité, sous la garantie de son sceau, et contenant, dans un cadre de formules déterminé, la transcription d'un acte antérieur. (On dit aussi ACTE VIDIMÉ.)

vidoir [vidwar] n. m. (de *vider ;* avr. 1912, *Larousse mensuel* [II, 396], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Cuvette de métal ou de céramique dans laquelle on déverse les eaux résiduaires. || **2.** Orifice d'un vide-ordures par lequel on introduit les ordures à évacuer.

vidrecome [vidrəkɔm] n. m. (de l'allem. *wiederkommen,* revenir [de *wieder,* de nouveau, et de *kommen,* venir], proprem. « verre qui repasse, revient » ; 1685, Havard, écrit *vidercum ; vidrecome,* 1752, Trévoux). *Vx.* Grand verre à boire que les Allemands faisaient circuler autour de la table, dans les réunions, et que chaque convive devait vider à son tour : *De grands verres de Venise, traversés de spirales laiteuses, des vidrecomes allemands historiés de blasons* (Gautier).

viduité [vidɥite] n. f. (lat. *viduitas.* privation, veuvage, état de femme veuve, de *viduus,* veuf [au pr. et au fig.] ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 [*délai de viduité,* 1936, Capitant] ; sens 2, av. 1605, P. de Brach). **1.** État d'une personne veuve. (Ne se dit guère que des femmes.) || *Délai de viduité,* période (en principe de dix mois) pendant laquelle la femme veuve ou divorcée ne peut contracter un nouveau mariage. || **2.** *Fig.* et *littér.* État de privation, de solitude, d'abandon, de disponibilité : *Jean Valjean n'aimait, certes, pas Cosette autrement que comme un père ; mais* [...], *dans cette paternité, la viduité même de sa vie avait introduit tous les amours ; il aimait Cosette comme sa fille, et il l'aimait comme sa mère, et il l'aimait comme sa sœur...* (Hugo).

• SYN. : **1** *veuvage ;* **2** *vacuité, vide.*

vidure [vidyr] n. f. (de *vider* [v. ce mot] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, écrit *vuydure,* au sens de « espace vide, creux » ; 1611, Cotgrave, écrit *vuideure,* au sens de « action de vider » ; écrit *vidure,* au sens 1, 1752, Trévoux ; sens 2, fin du XIX^e s., A. Daudet). **1.** Ce qu'on retire en vidant un animal : *Il réunit les vidures* [du poisson] *pour le chat* (Renard). || **2.** *Littér.* Déchets, ordures (au plur.) : *Au fond, une tête en grelot vide, ce Samy, un fantoche que la pitié d'une femme intelligente avait ramassé dans la boîte à vidures, les écailles d'huîtres, des restaurants de nuit...* (Daudet).

vie [vi] n. f. • ÉTYM. Lat. *vīta,* vie, existence, genre de vie, subsistance, moyens d'existence, la vie humaine, biographie, histoire, de *vīvere,* vivre (v. VIVRE 1) ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *vida* (*vithe,* v. 1050, *Vie de saint Alexis ; vie,* 1080, *Chanson de Roland*) [v. A, sens II, 5]. — A : sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *vithe* (*vie,* 1080, *Chanson de Roland ; vie latente,* 1964, Larousse) ; sens I, 2-3, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (*en vie,* XII^e s., *Roncevaux ; ... sans vie,* 1669, Racine [aussi « ... évanoui »] ; *revenir à la vie,* 1964, Robert ; *demander la vie,* 1669, Widerhold ; *devoir la vie à quelqu'un,* « être né de lui », 1736, Voltaire [« avoir été sauvé par quelqu'un... », 1872, Littré — *avoir obligation de la vie à quelqu'un,* même sens, 1690, Furetière] ; *donner la vie à quelqu'un,* « l'engendrer... », 1553, *Bible Gérard* [d'abord *donner vie...,* 1273, Adenet] ; *donner... la vie à quelqu'un...,* « ne pas le tuer... », 1553, *Bible Gérard ; redonner... la vie à quelqu'un,* « le tirer d'un état alarmant... », 1690, Furetière [« lui rendre le goût... de vivre », 1663, Molière] ; *avoir la vie dure,* 1690, Furetière ; *n'avoir... qu'un souffle de vie,* 1718, Acad. ; *sa vie ne tient qu'à un fil,* 1872, Littré ; *la bourse ou la vie !,* 1863, Littré, art. *bourse ; sur la vie,* comme formule d'adjuration, v. 1360, Froissart [par forme de serment, 1549, R. Estienne] ; *assurance sur la vie, certificat de vie,* 1936, Capitant) ; sens I, 4, 1762, J.-J. Rousseau (*tout en vie,* 1689, M^me de Sévigné) ; sens I, 5, 1553, *Bible Gérard* (aussi *parole de vie ; la vie éternelle,* 1672, Sacy [*la vie,* 1669, Bossuet — *celeste vithe,* même sens, v. 1050, *Vie de saint Alexis*] ; *la vie future,* v. 1660, Bossuet [*l'autre vie,* av. 1778, J.-J. Rousseau] ; *pain de vie,* XIII^e s., Trénel) ; sens II, 1, 1080, *Chanson de Roland* (aussi « une part importante de l'existence... » ; *élixir de longue vie,* 1864, Littré, art. *élixir ; espérance de vie,* 1964, Larousse ; *vie moyenne...,* milieu du XVIII^e s., Buffon ; *... de ma vie...,* dans les phrases négatives, 1540, Huguet, II, 164) ; sens II, 2, 1080, *Chanson de Roland* (aussi par rapport à la partie qui est déjà vécue... ; *à vie,* v. 1283, Beaumanoir ; *pour la vie,* 1690, Furetière [« pour un temps très long », 1872, Littré]) ; sens II, 3, 1080, *Chanson de Roland* (*refaire sa vie,* début du XX^e s.) ; sens II, 4, v. 1138, Gaimar ; sens II, 5, v. 980, *Passion du Christ,* écrit *vida* (*vithe,* v. 1050, *Vie de saint Alexis,* et *vie,* 1080, *Chanson de Roland ;* « manière de vivre... d'une collectivité... », 1679, Bossuet [par anal., 1901, Maeterlinck] ; *ce n'est pas une vie !,* 1964, Robert ; *... bonne vie...,* « ... vie... exempte de soucis », fin du XIII^e s., Joinville ; *la bonne vie,* « ... la noce », XX^e s. ; *vie d'artiste, vie de Sardanapale,* 1876, Larousse ; *vie de bohème,* 1710, Fénelon ; *vie de chien,* 1690, Furetière ; *femme de mauvaise vie,* 1553, *Bible Gérard* [*fille de vie,* même sens, XIV^e s., Du Cange] ; *vivre sa vie,* 1933, Larousse [aussi « se libérer des contraintes familiales... »] ; *rendre la vie dure... à quelqu'un,* fin du XVII^e s., Saint-Simon) ; sens II, 6, v. 1050, *Vie de saint Alexis ;* sens II, 7, 1080, *Chanson de Roland* (« chacun des domaines où s'exerce l'activité... des sentiments », fin du XII^e s., Châtelain de Coucy) ; sens II, 8, 1080, *Chanson de Roland* (*c'est la vie,* 1872, Littré) ; sens II, 9, 1538, R. Estienne, art. *petere* (*chercher sa vie,* 1668, La Fontaine ; *trouver sa vie,* au fig., 1964, Robert) ; sens II, 10, v. 1534, B. Des Périers ; sens II, 11, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence (*faire la vie,* 1648, Scarron [aussi en parlant d'une femme]) ; sens II, 12, XIII^e s., *Roman de Renart.* — B : sens I, 1, 1701, Furetière ; sens I, 2, av. 1778, Voltaire (« ce qui donne son activité... à quelque chose », av. 1778, J.-J. Rousseau) ; sens I, 3, av. 1830, B. Constant ; sens I, 4, 1887, Darmesteter (*vie d'un produit,* 1968, Larousse) ; sens II, 1, 1964, Robert ; sens II, 2, XX^e s. (*vie moyenne d'un élément radio-actif,* 1964, Larousse).

A. Vie des êtres animés.

• **I.** MODE D'EXISTENCE DES ÊTRES ORGANISÉS. **1.** Ensemble des phénomènes (nutrition, assimilation, croissance, reproduction...) communs aux êtres organisés et qui constituent leur mode d'activité propre de la naissance à la mort : *Vie des organismes, des tissus. Vie cellulaire. Vie animale, vie végétale. Vie intra-utérine du fœtus. Le problème de l'origine de la vie, de l'apparition de la vie sur la terre. On distingue dans les êtres terrestres trois sortes de vies : la vie végétative, la vie sensitive, et la vie réfléchie* (Bonnet). *Il est très vrai que la vie n'introduit absolument aucune différence dans la méthode scientifique expérimentale qui doit être appliquée à l'étude des phénomènes physiologiques et que* [...] *les sciences physiologiques et les sciences physicochimiques reposent sur les mêmes principes d'investigation* (Cl. Bernard). || *Vie latente,* état présenté par les graines, les kystes et les spores des protistes, les organes souterrains pérennants des plantes vivaces, les animaux en état d'anhydrobiose ou d'hibernation, etc., et qui se caractérise par une extrême diminution des échanges respiratoires et un arrêt presque complet des réactions physicochimiques. || **2.** Selon certaines conceptions scientifiques ou philosophiques, principe qui est à l'origine de l'activité des organismes et des phénomènes vitaux : *S'il fallait définir la vie d'un mot* [...] *je dirais : la vie, c'est la création,* [...] *c'est l'idée directrice qui se développe et se manifeste par l'organisation* (Cl. Bernard). *Au sens le plus fort et le plus profond, « vie » ne se définit pas en fonction d'un « ensemble de phénomènes » ; la vie est essentiellement unité interne, principe simple et immanent à soi, par là même, réalité spirituelle et pensée concrète...* (Blondel). || **3.** Le fait de vivre, de présenter le mode d'existence propre aux êtres organisés et les manifestations de l'activité qui est l'opposé de la mort : *Perdre la vie. Tenir à la vie. Il y va de votre vie. Risquer sa vie pour quelqu'un. Laisser la vie sauve à quelqu'un. On est maître de la vie des autres quand on ne compte plus pour rien la sienne* (Fénelon). *Il faut du temps pour vous exposer tout ce que je pense sur le sort de l'homme et sur le vrai prix de la vie* (Rousseau). || *En vie,* vivant : *Il* [l'aumônier] *n'était même pas sûr d'être en vie puisqu'il vivait comme un mort* (Camus). || *Entre la vie et la mort,* v. MORT 1. || *Être, demeurer sans vie,* être mort, et, *par exagér.,* être évanoui. || *Ne pas donner signe de vie,* v. SIGNE. || *Passer de vie à trépas,* v. TRÉPAS. || *Revenir à la vie,* revenir à soi après un évanouissement. || *Demander la vie,* demander d'être épargné. || *Devoir la vie à quelqu'un,* être né de lui : *Ceux à qui nous devons la vie ;* avoir été sauvé par quelqu'un d'un péril mortel. || *Donner la vie à quelqu'un,* l'engendrer, le mettre au monde. || *Donner, laisser la vie à quelqu'un, lui faire grâce de la vie,* ne pas le tuer ou ne pas donner suite à la peine de mort qu'il a encourue. || *Redonner, rendre la vie à quelqu'un,* le tirer d'un état alarmant, lui rendre la santé ; *par extens.,* lui rendre le goût, le courage de vivre. || *Sauver la vie à quelqu'un,* v. SAUVER. || *Avoir la vie dure,* opposer une longue résistance à la mort, n'être pas facilement tué. || *N'avoir qu'un filet, qu'un souffle de vie,* être très affaibli, près de succomber. || *Sa vie ne tient qu'à un fil,* il peut mourir d'un moment à l'autre. || Fam. *La bourse ou la vie !,* si vous ne donnez pas votre argent, on vous ôte la vie. || *Sur la vie,* autant que l'on tient à la vie (formule d'adjuration par laquelle on veut marquer que ce que l'on recommande a autant d'importance que la vie même) : *Gardez-vous sur votre vie d'agir ainsi ;* par forme de serment : *Je vous en déferai, bonhomme, sur ma vie* (La Fontaine). || *Assurance sur la vie,* contrat d'assurance qui, moyennant le paiement d'une prime par l'assuré, prévoit le versement d'une certaine somme à ses ayants droit lors de son décès. || *Certificat de vie,* certificat établi par un notaire ou par le maire, attestant qu'une personne est en

vie. || **4.** Grande activité, dynamisme, entrain que manifeste un être dans tous ses actes, dans son comportement habituel, et qui traduit sa vitalité : *Déborder de vie. Un enfant, un animal plein de vie. Les moments de crise produisent un redoublement de vie chez les hommes* (Chateaubriand). *Il me voit jeune, ardent, plein de vie* (Musset). || Class. *Tout en vie,* plein de vie, de force : *Ce prélat* [...], *hormis la vue, est encore tout en vie à quatre-vingt-douze ans passés* (Sévigné). *Barbezieux mourut tout en vie avec fermeté au milieu de sa famille* (Saint-Simon). || **5.** Fig. *Vie de l'âme,* dans la religion chrétienne, état de grâce. || *La vie éternelle,* ou simplem. *la vie,* le bonheur éternel des élus. || *La vie future, l'autre vie,* l'existence de l'âme après la mort. || *Parole de vie,* prédication religieuse. || *Pain de vie,* eucharistie.

• **II.** État ou période d'activité de l'être humain. **1.** Existence humaine ou existence d'une personne considérée dans sa durée totale, de la naissance à la mort : *Une longue vie. Les âges, les périodes de la vie. La vie est courte, mon cher cousin : c'est la consolation des misérables et la douleur des gens heureux...* (Sévigné). *Rousseau, à la fin de sa vie, s'éloigne de plus en plus des voies chrétiennes et s'orienterait plutôt vers la sagesse bouddhique* (Mauriac). *Sartre tentait* [...] *de me convaincre qu'en un sens toute vie est achevée, qu'il n'est pas plus absurde de mourir à dix-neuf ans qu'à quatre-vingts* (Beauvoir). *Il y a des choses dont je n'ai jamais aimé parler. Quand je suis entré en prison, j'ai compris au bout de quelques jours que je n'aimerais pas parler de cette partie de ma vie* (Camus). || *Par exagér.* Une part importante de l'existence de quelqu'un : *Toute une vie consacrée à la science. Vous devez passer votre vie à aimer et à penser* (Voltaire). || *Élixir de longue vie,* v. élixir. || *Espérance de vie,* v. espérance. || *Vie moyenne,* ou *durée de vie moyenne,* nombre moyen d'années vécues par un groupe d'individus subissant certaines conditions de mortalité, définies le plus souvent par une table de mortalité ; durée probable de la vie pour des personnes ayant un même âge déterminé. || *De la vie, de ma vie, de sa vie,* jamais (dans des phrases négatives) : *De la vie on n'avait vu pareil spectacle. Je ne lui pardonnerai de ma vie.* || *Jamais de la vie,* v. jamais. || **2.** Existence d'une personne considérée à un moment de sa durée, de son développement, soit par rapport à la partie qui n'est pas encore accomplie : *Cette décision engagera votre vie. Dans un des premiers combats d'avant-garde, le brigadier Alphonse reçut au genou une blessure dont il devait boiter toute sa vie* (Aymé). *Jusqu'à quinze ans, je me suis cru en sécurité pour toute ma vie, en France* (Dutourd) ; soit par rapport à celle qui est déjà vécue, passée : *Se remémorer les instants heureux de sa vie. Il a travaillé toute sa vie et se retrouve soudain dans le dénuement.* || *À vie,* jusqu'à la mort, pour toute la partie de la vie qui n'est pas écoulée : *Une pension à vie. Une peine de prison à temps, à vie. Une dignité à laquelle les titulaires sont nommés à vie.* || *Pour la vie,* pour le reste de la vie à partir du moment considéré, jusqu'à la mort : *Cet accident l'a rendu infirme pour la vie ; par exagér.,* pour un temps très long : *C'est un article très solide, vous en aurez pour la vie.* || *À la vie et à la mort,* ou *à la vie, à la mort,* v. mort 1. || **3.** Existence humaine en tant qu'elle est vécue par une personne, marquée par des faits, des événements particuliers, consacrée à telles occupations, telles activités : *Gâcher sa vie. Une vie heureuse, malheureuse. Une vie d'aventure, pleine d'événements extraordinaires. L'homme n'a pas une seule et même vie ; il en a plusieurs mises bout à bout, et c'est sa misère* (Chateaubriand). *Ils me racontent leur vie, leur humble vie* (Duhamel). *J'ai une femme, des enfants, un magasin. Je ne vais pas aller, pour une erreur, bouleverser toute ma vie* (Marceau). || *Refaire sa vie,* se remarier après un deuil, un abandon, une séparation : *Jamais elle n'a voulu refaire sa vie* (Bordeaux). || **4.** Biographie, ouvrage relatant l'histoire d'une personne, les événements de son existence : *Présenter la vie et l'œuvre d'un écrivain. Les « Vies parallèles » de Plutarque. L'occupation pour les jours de pluie, fréquents en ce pays, est d'écrire ma vie : non ma vie extérieure comme les autres ; mais ma vie réelle, celle de mon âme, l'histoire de mes sentiments les plus secrets* (Rousseau). *Prométhée ou la Vie de Balzac* (par André Maurois). || **5.** Existence humaine ou existence d'une personne considérée dans son orientation, sa direction générale, ou sous son aspect qualitatif ou moral ; manière de vivre, de comprendre l'existence : *Genre, style de vie. Aimer la vie simple, tranquille. Avoir une vie réglée, mouvementée, tumultueuse. Une vie exemplaire, irréprochable. Si j'étais à Paris, j'y mourrais bien vite de la vie qu'on y mène* (Voltaire). *Je refusais farouchement la vie qui attendait la future M*[me] *Laiguillon* (Beauvoir). || *Par extens.* Manière de vivre des membres d'un groupe social, des personnes d'une collectivité à une époque donnée, etc. : *La vie des montagnards, des gens de mer. La vie des paysans français au* XVIII[e] *s. Il songe à ce coin paisible de la vieille Europe où tout est calme, réglé, à sa place.* [...] *La vie des habitants est sans histoire : on y travaille, on y est heureux* (Cendrars) ; et par anal. : *La vie des abeilles, des fourmis.* || Fam. *Ce n'est pas une vie !,* cela ne peut durer plus longtemps. || *La belle, la bonne vie,* une vie large, aisée, exempte de soucis. || Spécialem. *La bonne vie,* la vie de plaisir, la noce : *Ce qu'ils rêvent, c'est de soutirer de l'argent, à droite et à gauche, pour mener la bonne vie, faire la fête* (Romains). || *Vie d'artiste,* vie irrégulière, tantôt opulente, tantôt misérable. || *Vie de bohème,* vie insouciante et sans règles de ceux qui vivent au jour le jour, dépensent sans compter, sans souci du lendemain. || *Vie de chien,* existence dure et misérable. || *Vie de garçon,* v. garçon. || *Vie de Sardanapale,* vie molle et voluptueuse. || *Femme de mauvaise vie,* femme de mœurs légères (vieilli) : *C'était une femme de mauvaise vie, comme il y en a trop, et qui n'avait pas plus de morale que de conduite* (Aymé). || *Mener une vie de bâton de chaise, de patachon, de polichinelle,* v. bâton, patachon, polichinelle. || *Mener la vie à grandes guides,* v. guides. || *Vivre sa vie,* vivre de la façon que l'on a choisie, que l'on estime la plus conforme à sa nature, à ses goûts ; se libérer des contraintes familiales et sociales. || *Rendre la vie dure, la vie impossible à quelqu'un,* le traiter durement, le malmener, le harceler à tout propos. || **6.** Existence d'une personne considérée en fonction de son activité professionnelle ou de ses occupations, du lieu où elle les exerce, du milieu où elle vit, etc. (suivi d'un adjectif ou d'un déterminatif) : *Vie militaire, vie civile, vie cléricale. Vie de bureau, vie d'usine. Vie d'écrivain, de journaliste, d'étudiant. La vie ouvrière, la vie littéraire. Se lancer dans la vie politique. Préférer la vie active à la vie sédentaire. Une vie de loisirs, de travail. Il sera impossible de s'imaginer une vie de courtisan plus brillante et plus délicieuse* (Fontenelle). || **7.** Chacun des aspects particuliers que prend l'activité d'une personne, selon les circonstances, les habitudes, les occupations, les relations, etc. : *Vie professionnelle. Vie privée. Vie conjugale, familiale. Dans la vie courante... Pour lui, la vie de famille passe avant tout. Détester le monde et la vie mondaine. Préserver sa vie personnelle.* || *Spécialem.* Chacun des domaines où s'exerce l'activité de l'esprit et des sentiments : *Vie intellectuelle, vie affective. La vie intérieure. Une vie sentimentale mouvementée. Elle* [l'affaire Dreyfus] *aura agi sur la vie spirituelle de ma génération de tout autre façon que sur celle de nos aînés qui y prirent une part active...* (Mauriac). || *Vie publique,* v. public, que 1. || **8.** Absol. *La vie,* la condition de l'homme dans le monde et dans la société, l'existence humaine sous toutes ses modalités, les relations entre les hommes et les réflexions qu'elles inspirent : *Connaître la vie. Ignorer tout de la vie. Une grande expérience de la vie. Regarder la vie en face. Voir la vie en rose. Une vision pessimiste de la vie. Quand on s'est rejoint à sa destinée, on croit ne l'avoir jamais quittée : la vie, selon l'opi-*

nion de Pythagore, n'est qu'une réminiscence (Chateaubriand). *« Mais avez-vous songé à l'amertume de l'enfant innocent et puni ? — Eh oui, j'y songe. Mais quoi ! Ça le prépare pour la vie ! »* (Pagnol). || *C'est la vie,* les choses sont ainsi (parole de résignation devant un événement malheureux ou fâcheux). || **9.** Ensemble des moyens matériels (aliments, ressources financières...) nécessaires pour assurer l'existence d'une personne, la subsistance d'un être vivant : *Gagner sa vie. La hausse du coût de la vie. La vie chère. Un niveau de vie très bas. Il s'en alla mendiant sa vie* (Flaubert). || *Chercher sa vie,* chercher sa subsistance : *Pour sortir de là, nous n'avons qu'un parti à prendre* [...], *vendre le peu qui nous reste et chercher notre vie chacun de notre côté* (Daudet). || Fig. et fam. *Trouver sa vie,* trouver ce qu'on cherche : *J'espère que vous trouverez votre vie dans la bibliothèque.* || **10.** *Class.* Nourriture : *Les pauvres et invalides demandent leur vie* (Furetière, 1690). *Dans la saison | Que les tièdes zéphyrs ont l'herbe rajeunie, | Et que les animaux quittent tous la maison | Pour s'en aller chercher leur vie* (La Fontaine). || **11.** *Class.* Manière Manière de se nourrir, de se traiter, de se divertir ; bonne chère : *Sur un tapis de Turquie | Le couvert se trouva mis. | Je laisse à penser la vie | Que firent les deux amis* (La Fontaine). || Auj. et fam. *Faire la vie,* se livrer au plaisir, à la débauche : *Il aimait, il dépensait ; il a goûté de la débauche, bref « il a vécu », il a « fait la vie »* (Dutourd) ; en parlant d'une femme, s'abandonner à tous les dérèglements. || **12.** *Fam.* et *vx.* Scène, querelle, réprimande bruyante (dans quelques expressions) : *Faire la vie, une vie terrible à quelqu'un. Votre frère est à Saint-Germain ; il est entre Ninon et une comédienne, et Despréaux sur le tout ; nous lui faisons une vie enragée* (Sévigné).

• SYN. : **I, 4** *allant, ardeur, énergie, entrain, pétulance, santé, vigueur, vitalité.* || **II, 3** *destinée.*

B. Vie des choses.

• **I.** DANS L'ORDRE HUMAIN. **1.** Qualité des œuvres artistiques et littéraires qui présentent de l'animation, du mouvement, donnent l'impression du réel et du naturel : *Un portrait figé, qui manque de vie. Un personnage, un récit, un style plein de vie. Des vérités audacieuses, des expressions pleines de vie que la réflexion solitaire n'aurait pas fait naître* (Staël). *Le livre de Crépet sur Baudelaire m'a paru sec et sans vie* (Green). *C'était elle* [...] *qui donnait parfois, fugitivement, presque imperceptiblement, à la peinture morne, plate et sans vie de Paul Coban une brève lueur désespérée...* (Mallet-Joris). || **2.** État, caractère des choses qui sont en activité, qui présentent de l'animation, du mouvement : *Un marché plein de vie. Rendre la vie à un quartier. Redonner la vie à des institutions. La mort de Lalli ne rendit pas la vie à la Compagnie des Indes ; elle ne fut qu'une cruauté inutile* (Voltaire). *Cette ville sans mouvement, sans intérêt et sans vie* (Barbey d'Aurevilly). *C'était pitié de voir la vie s'en aller de notre maison comme d'un corps malade, lentement, tous les jours un peu* (Daudet). || *Par extens.* Ce qui donne son activité, son dynamisme à quelque chose : *Je n'ai pas honte des dogmes qui sont la vie de la foi, et je n'ai aucune disposition à les sacrifier au profit de je ne sais quelles vagues tendances morales* (Claudel). || **3.** Genre, mode d'activité d'une collectivité, d'une société : *La vie économique d'un pays. La vie politique dans les régions. La vie artistique et littéraire d'une petite ville.* || **4.** Existence de ce qui se transforme dans le temps, évolue, passe par des états successifs, parfois disparaît : *La vie des sociétés. Vie et mort des civilisations. La vie des mots. Les langues sont des organismes vivants, dont la vie, pour être d'ordre purement intellectuel, n'en est pas moins réelle et peut se comparer à celle des organismes du règne végétal ou du règne animal* (Darmesteter). *Chaque mot français avant Racine avait une vie personnelle et presque une vie de fête* (Giraudoux). || *Vie d'un produit,* dans le domaine commercial, ensemble des phases d'évolution d'un produit depuis son lancement sur le marché jusqu'à son retrait.

• **II.** DANS L'ORDRE NATUREL ET MATÉRIEL. **1.** Existence des choses soumises à une évolution, à une transformation dans le temps : *La vie d'un volcan, d'un glacier.* || **2.** Durée d'existence, d'usage de certaines choses : *La vie d'une automobile.* || *Vie moyenne d'un élément radioactif,* sa période (v. ce mot) : *La radioactivité d'une substance diminue d'autant plus rapidement que sa vie moyenne est plus courte.*

• SYN. : **I, 1** *chaleur, couleur, expression, pittoresque ;* **2** *dynamisme, mouvement.*

viédaze ou **viédase** [vjedaz] n. m. (mot occitan signif. proprem. « vit d'âne », de *viet,* vit [lat. *vectis,* levier, barre], et de *aze,* âne [lat. *asinus,* même sens] ; v. 1534, B. Des Périers, écrit *viet d'aze,* comme terme d'injure obscène ; écrit *viédaze,* au sens 2, 1611, Cotgrave [*viédase,* 1651, Retz] ; sens 1, 1872, Littré [*viédase ; viédaze,* 1876, Larousse]). **1.** Nom populaire de l'aubergine, dans le midi de la France. || **2.** *Vx* et *pop.* Imbécile, niais : *Je dois avoir l'air d'un franc viédaze avec ma mine ahurie* (Gautier).

vieil [vjɛj] adj. m. (bas lat. *veclus,* altér. du lat. class. *vetulus,* un peu vieux [v. VIEUX] ; XI^e s.). Autre forme masculine de l'adj. *vieux.* (V. ce mot.)

vieillard [vjɛjar] n. m. (de *vieil ;* v. 1155, Wace, écrit *vieillart* [*vieillard,* XIII^e s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1678, La Rochefoucauld [au sing., 1778, Diderot ; dans l'usage administratif, 1833, Balzac]). **1.** Homme d'un âge avancé : *Un vieillard bien conservé. L'inutile vieillard qui n'est bon qu'à mourir* (Hugo). *C'est* [la naïveté] *le premier signe de diminution chez un vieillard, qui glace le sourire sur nos lèvres* (Mauriac) ; et plaisamm. : *« Dites donc, vénérable vieillard, ce n'est pas la première fois que vous faites du chantage ? — Oh ! monsieur... Ai-je l'air d'un débutant ? J'ai commencé avec Panama »* (Pagnol). || **2.** *Les vieillards,* les personnes âgées, sans distinction de sexe : *Nombre de vieillards vivent dans le passé. Les vieillards qui ont étudié dans leur jeunesse n'ont besoin que de se ressouvenir, et non d'apprendre* (Montesquieu). || S'emploie aussi avec la même valeur au sing., pris dans un sens général : *L'âme s'échappe du vieillard sans effort ; elle est sur le bord de sa lèvre* (Diderot). || *Spécialem.* S'est dit, dans l'usage administratif, des personnes de plus de soixante-cinq ans (on dit auj. PERSONNES ÂGÉES OU DU TROISIÈME ÂGE) : *Hospice de vieillards.*

• SYN. : **I, 1** *vieux.*

• REM. *Vieille* a longtemps servi de correspondant féminin (v. 1155, Wace) à *vieillard : Pourriez-vous me dire pourquoi il y a de beaux vieillards et point de belles vieilles ?* (Diderot). *Vieillarde* (v. l'art. suiv.), d'apparition tardive et plutôt familier et ironique, tend à perdre sa valeur péjorative chez certains auteurs contemporains.

vieillarde [vjɛjard] n. f. (fém. de *vieillard ;* 1788, Féraud [sans valeur péjor. ; « femme... très marquée par l'âge », 1847, Ch. de Bernard]). *Littér.* et *péjor.* Femme âgée et très marquée par l'âge : *Une vieillarde hideuse qui tient une horrible auberge* (Hugo). *« Regarde cette vieille fée », dit-il en désignant une vieillarde couverte de fards et de bijoux et coiffée d'un grand chapeau crasseux* (Beauvoir). || Sans valeur péjorative : *M^me Vincent et deux autres vieillardes dont je ne sais plus le nom* (Gide). *La duchesse, vieillarde héroïque* (Hamp).

• SYN. : *vieille.*

1. vieille adj. et n. f. V. VIEUX.

2. vieille [vjɛj] n. f. (emploi spécialisé de *vieille* 1, ce poisson ayant la partie antérieure de la tête très ridée ; 1529, *Romania,* XXXV, 419). Un des noms usuels du *labre* (v. ce mot) : *En toute saison, on pouvait espérer du bar, du mulet, de la vieille* (Vercel).

vieillerie [vjɛjri] n. f. (de *vieil ;* 1680, Richelet, au sens 1 [aussi « vêtement... démodé... »] ; sens 2, 1718, Acad. [« événement du passé qu'on désire oublier », av. 1848, Chateaubriand] ; sens 3, 1918, G. Duhamel, *Civilisation,* p. 239 ; sens 4,

1837, Balzac ; sens 5, 1933, Larousse). **1.** *Littér.* Objet, meuble ancien, passé de mode ou en mauvais état (le plus souvent au plur.) : *J'aurai ma chambre à moi, dans cette petite maison, et on y mettra des vieilleries bretonnes que j'aime, et des fleurs et des fougères* (Loti). *Mon père avait une passion : l'achat des vieilleries chez les brocanteurs* (Pagnol). || *Spécialem.* Vêtement, parure démodés ou usagés : *Il en était de son esprit* [de la duchesse] *comme de ces femmes charmantes qui sont assez belles et vives pour plaire vêtues de vieilleries* (Proust). || **2.** *Fig.* et *péjor.* Idée rebattue, conception surannée ; œuvre littéraire ou artistique dépassée, dépourvue d'intérêt : *Ce que l'on nous donne pour des progrès et des découvertes* [le saint-simonisme, le fouriérisme...] *sont des vieilleries qui traînent depuis quinze cents ans dans les écoles de la Grèce et dans les collèges du Moyen Âge* (Chateaubriand). *Trop nombreux sont en France, aujourd'hui, ceux qui ne s'intéressent plus qu'aux vieilleries ou qu'aux sornettes* (Gide). || *Spécialem.* Événement du passé qu'on désire oublier : *Arrière toutes ces vieilleries de ma vie ! J'en deviendrais fou à force de ruines : parlons du présent* (Chateaubriand). || **3.** *Littér.* Les vieilles gens, ceux qui ne sont plus de leur temps (au sing. collectif) : *M. Poisson n'est pas un méchant homme, loin de là ! Mais il est quand même un peu trop vieux, voyez-vous ! Il ne faudrait pas faire la guerre avec toute cette vieillerie-là* (Duhamel). || **4.** *Littér.* Caractère de ce qui est désuet, démodé : *Le voisinage de plusieurs jolies Parisiennes si élégamment, si fraîchement mises, lui fit remarquer la vieillerie de la toilette de M*[me] *de Bargeton* (Balzac). || **5.** *Fam.* et *plaisamm.* La vieillesse, avec ses incommodités, ses misères : *Des raideurs, des douleurs aux changements de temps : c'est la vieillerie.*

● SYN. : **1** *antiquailles, antiquité ; hardes, nippes ;* **3** *vieillards, vieux ;* **4** *ancienneté, vétusté ;* **5** *sénescence, vieillissement.*

vieillesse [vjɛjɛs] n. f. (de *vieil ;* v. 1120 [d'après le *FEW,* XIV, 361 *b*], écrit *veillece* [*vieillece,* v. 1130, *Eneas ; vieillesse,* v. 1400, Constans], au sens 1 [aussi « grand âge d'une personne... » ; *assurance vieillesse,* 1964, Larousse ; *bâton de vieillesse,* au fig., v. 1225, *Barlaham* — écrit *baston de vielleche ; mourir de vieillesse,* 1580, Montaigne] ; sens 2, fin du XIIe s., Conon de Béthune [*verte vieillesse,* 1532, Rabelais] ; sens 3, milieu du XVIe s., Amyot [« état de dégradation... », 1718, Acad. ; *stade de vieillesse d'un relief,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1636, Corneille ; sens 5, v. 1560, Ronsard). **1.** Période de la vie humaine qui fait suite à l'âge mûr, marquée par un ralentissement progressif de toutes les fonctions, la diminution des forces physiques, l'affaiblissement des facultés mentales, etc. : *Mourir dans l'extrême vieillesse. Une vieillesse heureuse, sereine, misérable. Adieu, mon cher frère ; je crois que nous passerons une assez jolie vieillesse, s'il peut y en avoir de jolie* (Maintenon). *Nous nous étions promis de nous revoir. C'eût été à moi de lui faire signe, mais je m'en suis tenu à l'intention. La vieillesse n'est pas un temps de sécheresse, mais un temps où nous croyons ne plus tenir à la présence, ne plus avoir besoin de la présence* (Mauriac). || *Par extens.* Grand âge d'une personne, d'un animal, d'un végétal : *Vous oubliez le respect que vous devez à sa vieillesse. Des arbres que leur vieillesse a préservés de la hache. Les montagnes d'Écosse, de Galles, d'Auvergne, de Suisse ont fourni plus d'exemples de vieillesses extrêmes que les plaines de Hollande, de Flandre, d'Allemagne et de Pologne* (Buffon). *Douze ans, pour un chien, c'est la vieillesse* (Duhamel). || *Assurance vieillesse,* branche de la Sécurité sociale qui a pour objet de verser une pension aux assurés sociaux ayant atteint l'âge de la retraite et remplissant les conditions requises. || Fig. *Bâton de vieillesse,* v. BÂTON. || *Mourir de vieillesse,* mourir du fait de son âge, du seul fait de son grand âge : *Je ne sais rien de si ridicule qu'un médecin qui ne meurt pas de vieillesse* (Voltaire). *Laisser un cheval mourir de vieillesse.* || **2.** État d'affaiblissement général des forces et des facultés, de fléchissement de la vitalité et d'altération de l'organisme qui caractérise la dernière période de la vie : *Les maladies, les infirmités dues à la vieillesse. Tu connaîtras l'horreur | De la vieillesse affreuse et de la solitude* (Banville). *Et maintenant je comprenais ce que c'était que la vieillesse — la vieillesse qui de toutes les réalités est peut-être celle dont nous gardons le plus longtemps dans la vie une notion purement abstraite...* (Proust). || *Verte vieillesse,* état d'une personne qui, en dépit d'un âge avancé, conserve de la vigueur et de la vitalité. || **3.** *Littér.* État des choses qui existent depuis un grand nombre d'années, ancienneté : *Un monument sans qualités architecturales, mais que sa vieillesse rend vénérable. La poésie convient particulièrement à l'enfance des peuples et l'histoire à leur vieillesse* (Chateaubriand). || *Littér.* État de dégradation, d'altération de ce qui est très vieux : *Un mur, un meuble croulant de vieillesse.* || *Stade de vieillesse d'un relief,* dernier stade du cycle d'érosion, caractérisé par la disparition de toute forme de relief et la formation d'une pénéplaine. || **4.** *Littér.* La vieillesse personnifiée ou considérée comme une force agissante : *La vieillesse est un tyran qui défend, sous peine de la vie, tous les plaisirs de la jeunesse* (La Rochefoucauld). *Au fond du miroir la vieillesse guette ; et c'est fatal, elle m'aura* (Beauvoir). || **5.** *Littér.* Les vieilles gens, les vieillards en général (au sing. collectif) : *La jeunesse flatte, et croit tout obtenir ; | La vieillesse est impitoyable* (La Fontaine). *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait* (prov.).

● SYN. : **2** *sénescence, sénilité.*

vieilli, e [vjɛji] adj. (part. passé de *vieillir ;* av. 1679, Retz, au sens 2 ; sens 1, av. 1696, La Bruyère ; sens 3, 13 avr. 1756, Voltaire ; sens 4, 1770, Raynal ; sens 5, 1872, Littré [pour des termes..., 1863, Littré — préface]). **1.** *Littér.* Qui est devenu vieux, qui a pris de l'âge : *Humbles méditations d'employés vieillis* (Saint-Exupéry). *Un personnel vieilli.* || **2.** Qui a passé un long temps dans un état, une situation, une fonction : *Des preux vieillis dans les alarmes* (Hugo). || **3.** Qui porte les marques de l'âge, qui montre les effets du vieillissement (en parlant d'une personne ou de son physique) : *Un homme fatigué, vieilli. Un visage prématurément vieilli. Il nous a paru en assez mauvaise santé et un peu vieilli* (Voltaire). *Louis l'observa* [sa femme] *dans le petit jour, plein de pitié pour cette figure exténuée, vieillie* (Mauriac). || **4.** *Littér.* Se dit de ce qui décline, n'est plus dans toute sa force, de ce qui a perdu, avec le temps, la majeure partie de son intérêt : *On ne voyait plus dans le paganisme vieilli que les fables de son enfance, l'ineptie ou la méchanceté de ses dieux, l'avarice de ses prêtres* (Raynal). || **5.** Qui est devenu désuet, qui a perdu son caractère d'actualité et tend à disparaître : *Une mode vieillie. Des coutumes vieillies. Ressortir une théorie vieillie. Je vous en prie, abandonnez ces préjugés vieillis.* || *Spécialem.* Se dit des termes et des expressions de la langue qui, sans être complètement sortis de l'usage, sont employés de plus en plus rarement : *Mot vieilli. Locution vieillie.*

● SYN. : **1** *âgé, vieillissant, vieux ;* **4** *antique, désuet, vieillot ;* **5** *démodé, dépassé, périmé, suranné, usé, vétuste ; archaïque, obsolète, vieux.* — CONTR. : **1** *jeune ;* **3** *enfantin, juvénile ;* **4** *nouveau ;* **5** *actuel, moderne, récent.*

vieillir [vjɛjir] v. intr. (de *vieil ;* v. 1155, Wace, au sens de « s'user » [en parlant de draps, d'habits] ; sens 1, fin du XIIe s., *Huon de Bordeaux* [en parlant d'une population, milieu du XXe s. ; *bien vieillir,* 1964, Robert — *mal vieillir,* 1939, Maurois] ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay [« demeurer longtemps, s'attarder », v. 1530, C. Marot] ; sens 3, fin du XVe s., Commynes [aussi « ... décliner » — par exagér., 1964, Robert] ; sens 4, 1559, Amyot ; sens 5, 1683, Fléchier ; sens 6, 1647, Vaugelas [aussi en parlant des éléments du langage] ; sens 7, 1835, Acad.). **1.** Devenir plus vieux, prendre de l'âge ; atteindre, dépasser l'âge où normalement commence la vieillesse : *L'on espère de vieillir, et l'on craint la vieillesse, c'est-à-dire l'on aime la vie et l'on fuit la mort* (La Bruyère). *Le temps passe trop vite... Et on vieillit toujours, hein, on vieillit... On cède la place aux jeunes...* (Sarraute). || *Par extens.* En parlant d'une population, comporter proportionnellement un nombre croissant de personnes âgées. || *Bien, mal vieillir,* en parlant d'une personne, être peu ou fort éprouvé par les effets de l'âge.

|| **2.** Passer une longue partie de sa vie dans un état, une situation, une fonction : *Vieillir dans l'Administration, au service de l'État. Il ne vieillira point dans la classe des officiers subalternes ; c'est de quoi je puis vous assurer* (Lesage). || **3.** Subir les effets du vieillissement, perdre peu à peu les qualités de la jeunesse (force, fraîcheur...) et prendre les caractères, l'aspect des personnes âgées : *Il est toujours le même, il ne vieillit pas. On vieillit promptement dans les pays chauds, et encore plus vite dans le chagrin* (Bernardin de Saint-Pierre). *Il ne pourra vieillir, il ne pourra changer* (Hugo). || *Spécialem.* Paraître soudain plus vieux, décliner : *Elle a beaucoup vieilli, ces dernières années ;* et par exagér. : *Je l'ai à peine reconnu, il a vieilli de dix ans.* || **4.** En parlant de l'esprit, de l'imagination, du cœur, des réactions affectives, etc., se modifier avec le temps, devenir moins vif, moins spontané : *Le cœur ne vieillit pas, je le sais bien ; mais il est dur aux immortels de se trouver logés dans des ruines* (Voltaire). *Quelle triste chose que l'âme ne vieillisse pas en même temps que le corps* (Mérimée). || **5.** En parlant des choses, continuer de durer, prendre de l'âge : *Le vulgaire croit que le monde empire à mesure qu'il vieillit* (Rousseau). || **6.** En parlant des œuvres, des créations de l'homme, être trop marqué par les caractères d'une époque et perdre de son intérêt avec le temps, devenir désuet : *Une mode, une littérature qui a vieilli. Rien, ou presque rien de la langue de Pascal n'a vieilli ; cela prouve sans doute un goût pur et sévère, mais trop sévère et trop exquis* (Marmontel). *Relu des nouvelles de Balzac, non sans admiration, mais ce qui a vieilli chez lui a mal vieilli* (Green). || *Spécialem.* En parlant des éléments du langage, prendre un caractère désuet et sortir peu à peu de l'usage : *Un verbe qui vieillit. Cette locution a vieilli et n'est plus guère employée.* || **7.** En parlant de certaines denrées, prendre des qualités nouvelles, s'améliorer par une conservation plus ou moins longue : *Des vins qui ne peuvent pas vieillir. Faire vieillir des fromages, des alcools.*

• SYN. : **7** *s'affiner, mûrir.* — CONTR. : **3** *se conserver, rajeunir.*

◆ v. tr. (sens 1-2, v. 1240, G. de Lorris ; sens 3, av. 1848, Chateaubriand ; sens 4, 1872, Littré ; sens 5, 1964, Larousse). **1.** Changer, transformer quelqu'un en lui donnant prématurément les caractères, l'aspect de la vieillesse : *Les travaux pénibles, les épreuves l'ont vieilli avant l'âge. Son chagrin l'avait beaucoup vieilli...* (Gide). || **2.** Faire paraître quelqu'un plus âgé qu'il n'est en réalité : *Cette coiffure ne lui va pas, elle la vieillit.* || **3.** *Littér.* Faire évoluer quelqu'un moralement, lui donner une maturité d'esprit propre à un âge plus avancé : *Les événements si rapides nous ont si promptement vieillis, que quand on nous rappelle nos gestes d'une époque passée, il nous semble que l'on nous parle d'un autre homme que de nous* (Chateaubriand). || **4.** Supposer, déclarer quelqu'un plus âgé qu'il n'est réellement : *Trente-cinq ans, dites-vous ? Vous le vieillissez.* || **5.** Soumettre un alliage à un traitement de vieillissement, par maintien à température ambiante ou par léger échauffement, en vue de modifier ses caractéristiques mécaniques : *On vieillit le Duralumin en le maintenant pendant quatre jours à 20 °C après la trempe.*

• SYN. : **3** *mûrir.*

◆ **se vieillir** v. pr. (sens 1-2, 1872, Littré). **1.** Se donner un aspect, une allure correspondant à un âge plus avancé que le sien propre : *Il a laissé pousser sa barbe pour se vieillir. Elle n'était pas vieille cette fille, elle se vieillissait* (Maupassant). || **2.** Se dire, se déclarer plus âgé que l'on n'est en réalité : *Un enfant qui se vieillit pour entrer dans une salle de spectacles.*

vieillissant, e [vjɛjisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vieillir ;* 1626, S. d'Olive du Mesnil, au sens 1 ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand). **1.** Qui vieillit, prend de l'âge, touche à la vieillesse : *Des hommes politiques vieillissants. Un souverain vieillissant qui songe à sa succession.* || **2.** *Littér.* Qui n'est plus tout à fait d'actualité, qui tend à s'éloigner du goût, de la sensibilité d'une époque : *Une école littéraire vieillissante. Un art vieillissant.*

• SYN. : **2** *démodé, dépassé, désuet, périmé, suranné, usé, vieillot.* — CONTR. : **2** *actuel, moderne, nouveau.*

vieillissement [vjɛjismɑ̃] n. m. (de *vieillir ;* 1596, Hulsius, au sens I, 3 ; sens I, 1, 1872, Littré [*vieillissement d'une population,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1872, Littré ; sens I, 4, 1934, Chardonne ; sens I, 5-6, 1933, Larousse ; sens I, 7 et II, 1, 1964, Larousse ; sens II, 2, 1872, Littré).

I. 1. Le fait de vieillir, de prendre de l'âge, de s'acheminer vers la vieillesse : *Assister au vieillissement de ses proches. Le vieillissement dans une fonction.* || *Vieillissement d'une population,* accroissement de la proportion des personnes âgées dans la masse d'une population : *La baisse de la natalité est un facteur important du vieillissement de la population d'un pays.* || **2.** Processus normal de régression de l'activité des organismes vivants, qui intervient dans la dernière période de leur existence et aboutit à la mort (V. SÉNESCENCE) : *Le vieillissement se manifeste à tous les niveaux de l'organisme. Vieillissement des tissus, des organes. Le vieillissement cellulaire semble débuter à un âge précoce. Un des principaux aspects de son désespoir* [...], *c'est un vieillissement prématuré* (Sartre). || **3.** Le fait, pour une chose, de perdre son caractère d'actualité, de se démoder, de ne plus correspondre aux besoins, aux tendances d'une époque : *Le rapide vieillissement de toutes les modes. Le vieillissement d'une doctrine, d'une théorie. Seul l'art parfait reste à l'abri du vieillissement* (Gide). || **4.** Modification que subit, avec le temps, un vin, un alcool conservé dans des conditions déterminées, et qui lui confère un ensemble de qualités nouvelles. || **5.** Phénomène qui se manifeste, dans certains alliages trempés ou écrouis, par une augmentation notable de dureté au cours d'un maintien prolongé à une température peu élevée : *Vieillissement naturel, artificiel.* || **6.** Transformation lente que subissent avec le temps les solutions colloïdales, les matières plastiques, etc., par action de l'air et des autres agents extérieurs. || **7.** Évolution d'un film de peinture ou de vernis au cours du temps, sous l'influence des agents atmosphériques ou de diverses autres causes d'altération (physiques, chimiques, biologiques).

II. 1. Action de donner artificiellement, à des matières, des objets ou des denrées, des qualités qui normalement s'acquièrent avec le temps : *Le vieillissement d'un bois, d'un meuble en ébénisterie.* || **2.** *Spécialem.* Opération par laquelle on fait vieillir un vin, un alcool.

• SYN. : **I, 3** *usure.* — CONTR. : **I, 1** et **2** *rajeunissement.*

vieillot, otte [vjɛjo, -ɔt] adj. (dimin. de *vieil ;* XIII^e s., La Curne, comme n. f., au sens de « petite vieille » ; 1538, R. Estienne, comme n. m., au sens de « petit vieux » ; comme adj., au sens 1, 1648, Scarron [« ... qui a quelque chose... de fané », 1825, M^me de Genlis, II, 348] ; sens 2, 1866, Taine). **1.** Qui est un peu vieux, qui paraît vieux (en parlant d'une personne, de son allure générale, de sa physionomie) : *C'était un fort petit homme, vieillot, avec un grand nez de perroquet* (Saint-Simon). *Une mine ridée et vieillotte. Un air vieillot.* || *Spécialem.* Qui ne paraît plus jeune sans être vieux, qui a quelque chose de vieilli, de fané : *L'expression vieillotte que prit soudain cette hâve figure d'adolescent* (Theuriet). *Depuis ce moment mon enfance allait finir* [...]. *Je devins soumis, vieillot, aussi infirme que ma grand-mère...* (Cayrol). || **2.** Se dit de choses désuètes, dépassées, et qui, avec le recul, prennent parfois un caractère ridicule : *La maison était assez petite, étroite, d'un style agréablement vieillot, près de l'angle de la place* (Romains). *Dans cinq ans, dans sept ans, il aurait ses idées à lui, celles de Mathieu lui paraîtraient attendrissantes et vieillottes...* (Sartre).

• SYN. : **1** *âgé, vieux ;* **2** *antique, démodé, périmé, rococo, suranné, usé, vétuste.* — CONTR. : **2** *actuel, inédit, moderne, nouveau, récent.*

vielle [vjɛl] n. f. (déverbal de *vieller ;* v. 1130, *Eneas,* écrit *viele* [*vielle,* début du XIII^e s.], au sens de « instrument à cordes qui se joue avec un archet » ; sens 1, 1549,

R. Estienne [*vielle ; vielle à roue,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1701, Furetière [*loquet à vielle ; vielle,* 1964, Larousse]). **1.** *Vielle à roue,* ou simplem. *vielle,* instrument de musique folklorique dont les cordes vibrent sous l'effet d'une roue mue par une manivelle et dont les touches permettent de faire varier les sons, accompagnés d'une basse continue. ‖ **2.** *Vielle,* ou *loquet à vielle,* loquet dont le battant se soulève au moyen d'une clef. (On dit aussi CORDELIÈRE.)

vieller [vjɛle] v. intr. (du radical onomatop. *vi-,* qui évoque le son de l'instrument ; début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne* [la vielle étant d'abord une sorte de violon — v. l'art. précéd.]). Jouer de la vielle.

vielleur, euse [vjɛlœr, -øz] ou **vielleux, euse** [vjɛlø, -øz] n. (de *vieller* [v. l'art. précéd.] ; v. 1165, Thomas, écrit *vielur ;* XIII[e] s., Godefroy, écrit *vieleor ; vielleur,* 1370, d'après le *FEW,* XIV, 367 *a* [*vielleux,* XVI[e] s., Godefroy]). Personne qui joue de la vielle : *Le vielleur faisait résonner sa manivelle* (Theuriet). *Jeannette la vielleuse et Catherine la dentellière* (France).

viennois, e [vjɛnwa, -az] adj. et n. (de *Vienne,* n. géogr. ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *vianeis ;* v. 1175, Chr. de Troyes, écrit *vienois ; viennois,* XIII[e] s.). Relatif à la ville de Vienne, capitale de l'Autriche, ou à la ville de Vienne, chef-lieu d'arrondissement de l'Isère, ou à leurs habitants ; habitant ou originaire de l'une ou de l'autre de ces deux villes.

◆ adj. (sens 1, 1877, A. Daudet ; sens 2, 1964, Robert [*café viennois ; chocolat viennois,* 1975, *Lexis*]). **1.** Se dit de pâtisseries à base de pâte levée, fourrées de crèmes diverses et présentées sous forme de gâteaux ronds, de diamètre important, que l'on débite en parts. ‖ **2.** *Café, chocolat viennois,* café, chocolat chaud servi surmonté de crème Chantilly.

◆ adj. et n. m. (1964, Larousse). Se dit de pain fait avec une pâte pouvant contenir du sucre, du lait, des matières grasses, des œufs : *Un petit pain viennois. Une baguette viennoise.*

vierge [vjɛrʒ] adj. (lat. *virgo, virginis,* jeune fille, vierge [en parlant d'une femme, d'un homme ou d'un animal], la constellation de la Vierge, qui n'a pas servi ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *virgine* [*vierge,* XIII[e] s., La Curne], au sens 1 ; sens 2, 1901, Maeterlinck ; sens 4, v. 1530, C. Marot [*cire vierge,* v. 1265, J. de Meung ; *film vierge,* 1967, Robert — *pellicule vierge,* même sens, 1964, Robert ; *casier judiciaire vierge,* 1964, Robert] ; sens 5, 1770, Raynal [aussi « qui n'a jamais été cultivé ou habité » ; *forêt vierge,* 1843, Th. Gautier] ; sens 6, 1611, Cotgrave [*couleur... vierge,* 1792, Watelet et Lévesque] ; sens 7, 1683, Bossuet ; sens 8, 1852, Th. Gautier). **1.** Se dit d'une personne qui n'a jamais eu de relations sexuelles : *J'ai vécu jusqu'à vingt-trois ans complètement vierge et dépravé* (Gide). *Elle* [Anaïs] *eut sur le cœur d'être vierge encore à l'âge de vingt-six ans* (Aymé). ‖ **2.** Se dit de l'individu femelle adulte qui ne s'est jamais accouplé ou du gamète femelle mûr qui n'a pas été fécondé : *Une génisse vierge. Œuf vierge.* ‖ **3.** *Vigne vierge,* v. VIGNE. ‖ **4.** Se dit d'une chose qui est absolument intacte, qui n'a pas été foulée, touchée, utilisée : *Des vases vierges* (Chateaubriand). *La page vierge* (Baudelaire). *La poudre vierge des coquillages* (Saint-Exupéry). *La neige est encore si peu ferme que mes chiens travaillent comme en neige vierge* (P.-É. Victor). ‖ *Cire vierge,* v. CIRE (§ I, n. 1). ‖ *Film vierge,* pellicule qui n'a pas été impressionnée. ‖ *Casier judiciaire vierge,* casier judiciaire sur lequel ne figure aucune condamnation. ‖ **5.** Se dit d'un sol, d'une contrée qui sont demeurés en leur état naturel, qui n'ont subi du fait de l'homme aucune transformation, et, *spécialem.,* qui n'ont jamais été cultivés ou habités : *Découvrir des terres encore vierges. Terrain vierge.* ‖ *Forêt vierge,* v. FORÊT (n. 1). ‖ **6.** Pur de tout mélange avec quelque substance étrangère : *Des métaux vierges.* ‖ *Couleur, teinte vierge,* se dit d'une couleur employée pure, sans mélange avec d'autres. ‖ *Huile vierge,* v. HUILE (n. 2). ‖ **7.** *Fig.* Qui est exempt de toute souillure morale, sans tache : *Un cœur vierge. Sa réputation est vierge.* ‖ **8.** *Vierge de,* qui ne porte aucune empreinte matérielle, aucune trace de ; qui n'a subi aucune atteinte de : *Ce qui finissait par sortir de mes efforts, c'était une page blanche, vierge de toute écriture* (Proust).

• SYN. : 1 *puceau, pucelle ;* 7 *immaculé, innocent, intact, limpide, net, pur.* — CONTR. : 7 *corrompu, dépravé, impur, souillé.*

◆ n. f. (sens 1, v. 980, *Passion du Christ,* écrit *virge* [*vierge,* v. 1250, *Bestiaire d'amour rimé ; amoureux des onze mille vierges,* 1640, Oudin ; *vierge folle,* au fig., 1845, Bescherelle] ; sens 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *la Virgine* [*la Virge,* v. 1155, Wace, et *la Vierge,* XIII[e] s., Bartsch ; *la Vierge Marie,* 1872, Littré ; *la Sainte Vierge,* 1690, Furetière ; « statue... », 1737, Gersaint] ; sens 3, début du XII[e] s., *Pèlerinage de Charlemagne,* écrit *virgene* [*vierge,* XVI[e] s., La Curne ; « chrétienne qui s'est consacrée au service de Dieu... », av. 1742, Massillon] ; sens 4, 1512, J. Lemaire de Belges [« personne née sous ce signe », milieu du XX[e] s.]). **1.** Fille qui a vécu dans une continence parfaite : *La femme, comme mère et comme vierge, est pleine de secrets* (Chateaubriand). *Vierge folle et vierge sage vous portez | Deux morceaux de mon cœur également brûlés* (Jouve). ‖ Fig. *Amoureux des onze mille vierges,* se dit d'un homme qui aime toutes les femmes. ‖ Fig. et fam. *Vierge folle,* fille de mœurs légères (par allusion à une parabole évangélique). ‖ **2.** *La Vierge Marie, la Sainte Vierge,* ou simplem. *la Vierge,* la mère de Jésus-Christ : *Voué à la Vierge, je connaissais et j'aimais ma protectrice que je confondais avec mon ange gardien* (Chateaubriand) ; *par extens.,* statue ou représentation de Marie, mère de Jésus (avec une majuscule, dans ces deux sens) : *« La Vierge aux rochers » de Léonard de Vinci. Son visage de mirabelle était dévoré par des yeux trop larges... un peu saillants à la mode des Vierges lombardes* (La Varende). ‖ **3.** Fille célibataire dont la chasteté éminente, reconnue par l'Église, lui a valu d'être canonisée ; chrétienne qui s'est consacrée au service de Dieu en renonçant au mariage. ‖ **4.** Sixième signe du zodiaque, dans lequel passe le Soleil du 22 août au 22 septembre (avec une majuscule en ce sens). ‖ Personne née sous ce signe.

vietnamien, enne [vjɛtnamjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Viêt-nam,* n. d'une région de l'Indochine orientale ; 1945 [d'après Robert, 1967], puis 1953, Larousse). Relatif au Viêt-nam, à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ **vietnamien** n. m. (1964, Larousse). Langue monosyllabique à six tons parlée au Viêt-nam.

vieux [vjø] ou **vieil** [vjɛj](v. Rem.), **vieille** [vjɛj] adj. (bas lat. *veclus,* vieux, altér. du lat. class. *vetulus,* un peu vieux, dimin. de *vetus,* vieux ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *vielz,* au cas sujet [*vieux* et *vieil,* au cas sujet et au cas régime, XIII[e] s.], au sens II, 1 [pour des objets... ayant acquis... une grande valeur marchande, 1690, Furetière] ; sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *vieil,* au cas régime, et v. 1155, Wace, écrit *vieux,* au cas sujet [*vieux* et *vieil,* pour les deux cas, XIII[e] s. ; *vieux beau,* début du XX[e] s. ; *se faire vieux,* 1636, Monet — au fig., 1867, Delvau ; *vieux... comme Hérode, comme les rues...,* 1690, Furetière — pour des choses, v. 1790, G. de Mirabeau (*vieux comme les rues*)] ; sens I, 2, v. 1460, Villon [adjoint à un terme d'injure, XX[e] s.] ; sens I, 3, 1668, La Fontaine [*vieil ermite,* 1872, Littré ; pour des végétaux, 1690, Furetière] ; sens I, 4, 1636, Corneille [*les vieux jours,* 1672, Molière] ; sens I, 5, 1668, Molière ; sens I, 6, 1964, Robert ; sens I, 7, fin du XVI[e] s., Brantôme ; sens I, 8, 1538, R. Estienne ; sens I, 9, 1566, H. Estienne [*vieille fille,* 1835, Acad. ; *vieux garçon,* 1680, Richelet] ; sens I, 10, 1876, Larousse [au compar., 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens II, 3, v. 1220, d'après le *FEW,* XIV, 360 *a ;* sens II, 4, 1887, Zola [pour des matières... patinées par le temps, 1579, H. Estienne] ; sens II, 5, 1690, Furetière [*la vieille garde,* 1831, Balzac] ; sens II, 6, fin du XIV[e] s., E. Deschamps [*vieux papiers,* 1964, Larousse — d'abord « papiers qui ne servent plus à rien », 1690, Furetière, art. *papier*] ; sens II, 7, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*le vieux Monde,* 1964, Robert] ; sens II, 8, 1611, Cotgrave ; sens II, 9, 1690, Furetière

[*Vieille France,* av. 1935, P. Bourget] ; sens II, 10, v. 1460, Villon [« ... qui n'est plus en usage », 1636, Monet — aussi dans un dictionnaire]).

I. EN PARLANT DES ÊTRES ANIMÉS. **1.** Se dit d'une personne d'un âge avancé qui est marquée par le déclin de la vieillesse ou qui paraît l'être : *Sa vieille mère est encore très valide. L'enfant avait dû vaincre non sa lassitude comme le vieil homme de ce soir, mais sa timidité pour gravir l'escalier de bois et dominer tout à coup la foule* (Mauriac). *Je me demande quelle impression cela doit faire de se sentir vieux* (Green). *Le vieux Bartholomé Campanus était lourdement assis dans un fauteuil à haut dossier [...] ses deux cannes reposaient près de lui à terre* (Yourcenar). *Cela m'est égal, qu'on me traite de gaga, d'ivrogne. Je ne suis ni vieux ni soûl* (Bastide). || *Vieux beau,* v. BEAU, n. m. (n. 5). || Fam. *Vieux marcheur,* v. MARCHEUR, n. (n. 2). || *Se faire vieux,* commencer à vieillir de manière sensible ; *fig.* et *pop.*, commencer à s'ennuyer, à se faire du souci : *Ah ! non, on se fait trop vieux ici* (Zola). || Fam. *Vieux comme Adam, comme Mathusalem, comme Hérode, comme les rues, comme les chemins,* très âgé ; se dit aussi de choses très anciennes. || **2.** *Fam.* S'adjoint à un terme péjoratif pour le renforcer : *C'est un vieux fou, un vieux radoteur. Elle a tout à fait l'air d'une vieille peau avec ce maquillage.* || *Pop.* S'adjoint à un terme d'injure : *Vieille idiote ! Espèce de vieille crapule !* || **3.** Se dit des animaux arrivés à un âge avancé relativement à la longévité de leur race : *Un vieux cheval cagneux. Un vieux chien pelé et galeux. Les chats libres vivent-ils mieux, plus vieux que ceux que nous nourrissons régulièrement ?* (R. Massip). || *Vieil ermite,* terme de vénerie employé pour désigner familièrement un solitaire (vieux sanglier). || Se dit également des végétaux : *Un vieux chêne. De vieux arbres fruitiers qui ne produisent plus guère.* || **4.** Qui appartient à un être animé avancé en âge, à un végétal planté il y a longtemps : *Cheval étique dont la vieille carcasse pointe sous le cuir. L'épanouissement en feuilles sombres de ce bois si vieux et si lourd qu'il semblait s'enfoncer dans la terre et non s'en arracher* (Malraux). *Ces quatre étages sont un peu durs pour mes vieux os* (Beauvoir). || *Les vieux jours,* la vieillesse : *Un dernier défaut qu'on a dans ses vieux jours* (Hugo). || *Ne pas faire de vieux os,* v. OS, n. m. pl. || **5.** Qui a l'aspect physique, le comportement, les traits psychiques d'une personne âgée, sans en avoir l'âge : *Être vieux avant l'âge. Certains hommes sont vieux en naissant* (Bautain). || **6.** Qui accuse l'âge d'une personne, qui fait paraître plus âgé que l'on n'est en réalité, trop âgé : *Ce tissu, ce coloris est trop vieux pour une robe de jeune fille. Ce chapeau est vieux pour son jeune visage.* || **7.** Qui a vécu à une époque antérieure éloignée ou paraissant telle : *Nos vieux auteurs. Puissant Palestrino, vieux maître, vieux génie* (Hugo). || Fig. *Le vieil homme,* v. HOMME (A, n. 6) et DÉPOUILLER (§ II, n. 1). || **8.** Qui est ancien dans un état, un métier ; qui exerce depuis longtemps une même activité, quel que soit son âge : *Un vieux diplomate. Qui suis-je ? Un vieux philosophe qui a la faiblesse de s'intéresser aux autres* (Pagnol). || **9.** Qui est depuis longtemps dans l'état mentionné : *Un vieux célibataire. Un vieil ivrogne. C'est un vieil habitué de la maison. Ce « déjà vu » qui lui était fastidieux chez celles qu'il voyait pour la première fois, il le supportait moins mal chez une vieille amie* (France). || *Vieille fille, vieux garçon,* personne restée célibataire : *Depuis vingt ans cette vieille fille lorgnait les prêtres* (Balzac). || **10.** Qui a tel âge réel ou apparent : *Bref, c'était* [Gérard] *un jeune homme vieux de vingt ans, près d'une jeune fille de vingt mille ans* (Giraudoux). || Au comparatif, indique l'âge relatif d'une personne et, plus rarement, l'ancienneté relative d'une chose par rapport au deuxième terme de la comparaison : *Il est plus vieux que son frère. Il est assez vieux pour voyager seul. Il est trop vieux pour faire des bêtises de ce genre. Sa voiture est plus vieille que la mienne.*

II. EN PARLANT DES CHOSES. **1.** Qui a été fait il y a longtemps ; qui existe depuis longtemps et à quoi l'on reconnaît, de ce fait, un attrait, un charme spécifique ou une certaine valeur sentimentale : *Rouen la ville aux vieilles rues* (Hugo). *Cette vieille maison me rappelle le passé et je l'aime mieux qu'un château moderne* (Renard). || *Spécialem.* Se dit d'objets anciens, ayant acquis du fait de leur ancienneté et de leur plus ou moins grande rareté, une grande valeur marchande : *Assiette en vieux Nevers. Un vieux Sèvres.* || **2.** Se dit d'un vêtement que l'on a tellement porté qu'il épouse parfaitement les formes du corps et dans lequel on se sent tout à fait à l'aise : *Et tous, avec le même lâche bonheur, nous sommes rentrés dans nos huttes comme dans un vieux vêtement* (Genevoix). || **3.** Se dit de boissons ayant acquis, en vieillissant, des qualités appréciées, une saveur particulière : *Du vin vieux. Du vieux marc.* || **4.** Se dit de couleurs dont la teinte est atténuée, adoucie et comme passée : *Un vieux rose. Un satin vieil or.* || Se dit de matières qui ont été patinées par le temps : *Une médaille en vieil argent. Des statuettes en vieil ivoire.* || **5.** Se dit, par opposition à *nouveau* et sans porter de jugement de valeur, de ce qui est, dans le même domaine, plus ancien qu'une autre chose prise comme référence : *Il a donné sa vieille voiture à son fils et en a acheté une nouvelle. Elles* [des photos] *datent de mon vieil appareil, tu sais, celui des Puces de la porte d'Italie* (Audiberti). *La vieille robe de chambre, je la garderai, mais non la neuve* (Bazin). || *La vieille garde,* v. GARDE 1 (§ III, n. 1). || **6.** Se dit de ce qui a subi l'atteinte du temps, et, du fait de l'âge, de l'usure, se trouve altéré, vétuste ou hors d'usage : *Un vieux mur ventru et crevassé. Elle met toujours son vieux chapeau déteint. Du vieux café éventé. Sa vieille guimbarde ne roule plus. Il habite une vieille baraque.* || *Vieux papiers,* papiers usagés, récupérés par l'industrie du papier et du carton. || **7.** Dont l'origine, l'existence remonte loin dans le temps : *La Chine est un pays de vieille civilisation. Les antiquités parfois suspectes de la vieille Europe* (Champion). *J'appartiens à l'une des plus vieilles familles d'Orsenna* (Gracq). || *Le Vieux Monde,* l'Europe (par opposition au *Nouveau Monde,* l'Amérique). || **8.** Qui se dit, a cours, se pratique depuis longtemps : *Les vieilles traditions se perdent. Vieux usages encore en vigueur. C'est un vieux proverbe. Mes soudards manient l'arquebuse au lieu de l'arbalète. Mais le vieux courage, la vieille couardise, la vieille ruse, la vieille discipline et la vieille insubordination sont ce qu'ils étaient* (Yourcenar). || **9.** Qui appartient à une époque reculée ou complètement révolue et peut paraître suranné : *Le bon vieux temps. Je suis resté de la vieille école et n'ai pas changé mes méthodes. Elle cuisine à la vieille mode des plats savoureux. Le vieux puritanisme huguenot* (Dussane). || *Vieille France,* d'une politesse, d'une distinction raffinée et qui semble appartenir à une époque révolue. || *Vieux jeu,* v. JEU (§ IV, n. 5). || **10.** Se dit de l'état ancien d'une langue : *Le vieux français,* ou *ancien français. Le vieil anglais.* || Se dit de ce qui n'est plus en usage : *Respecter dans ce poème ancien la vieille prononciation.* || *Spécialem.* Marque, dans un dictionnaire, qu'un emploi, un terme, une locution sont sentis par la majorité des locuteurs comme n'appartenant plus à leur usage courant.

● SYN. : **I, 1** *âgé* ; **8** *vétéran* ; **9** *endurci, impénitent, invétéré* ; **10** *âgé de.* || **II, 1** *ancestral, antique* ; **6** *défraîchi, délabré, élimé, usagé, usé* ; **7** *antique, millénaire* ; **9** *démodé, dépassé, désuet, périmé, suranné* ; **10** *ancien* ; *archaïque, obsolète, vieilli.* — CONTR. : **I, 1** et **3** *jeune* ; **7** *actuel, moderne* ; **8** *novice.* || **II, 1** *récent* ; **3** *nouveau, vert* ; **4** *éclatant, vif* ; **6** *frais, neuf* ; **9** *moderne, nouveau* ; **10** *contemporain* ; *actuel.*

◆ **vieux, vieille** n. (sens 1, 1080, *Chanson de Roland* ; sens 2, 1273, Adenet ; sens 3, 1884, A. Daudet ; sens 4, 1829, Esnault). **1.** Personne d'un âge visiblement avancé (avec une nuance affective et familière ou avec une valeur péjor. ou condescendante) : *Les vieux de l'asile municipal. Dans le calme et le demi-jour d'une petite chambre, un bon vieux à pommettes roses, ridé jusqu'au bout des doigts, dormait au fond d'un fauteuil* (Daudet). *La vieille est là, près de lui, sur*

le banc, avec son ventre pointu, sa bouche édentée (Sarraute). || **2.** Les gens plus âgés ou nettement plus âgés par rapport à une classe d'âge, à une personne prise comme terme de référence ou relativement à l'activité exercée : *À trente ans, c'est un vieux pour un nageur de compétition. Elle a dix ans, et pour elle, un garçon de vingt-cinq ans, c'est un vieux. Les jeunes et les vieux.* || **3.** Dénomination très familière, mais non irrévérencieuse, par laquelle on désigne parfois les parents (généralement précédé de l'adj. possessif) : *Le soldat sur le dos* [...] *qui revoit les visages de ses vieux tracés dans les étoiles* (L. Daudet). *Du moment où notre vieille épousait notre vieux, il n'avait plus qu'à se sauver* (Claudel). *Il fit un détour* [Jacques l'Aumône] *pour ne pas passer devant la maison de ses vieux* (Queneau). || **4.** *Fam.* S'emploie, généralement précédé de l'adj. possessif, comme terme d'amitié, quel que soit l'âge de la personne à laquelle on s'adresse, en utilisant parfois le genre opposé pour accentuer le caractère affectif : *Salut mon vieux. Comment ça va ma vieille ? Adieu, vieux, amitiés et embrassades à tous les tiens* (Flaubert). *Il craignait qu'ils lui missent la main sur l'épaule en l'appelant « ma pauvre vieille »* (France).

◆ **vieux** n. m. (sens I, 1, 1842, Balzac [« un ancien soldat », 1869, Flaubert ; « un ancien adhérent d'un mouvement quelconque », 1896, Delesalle ; « personne... qui connaît à fond un art... », av. 1867, Baudelaire] ; sens I, 2, 1902, Esnault [comme terme militaire ; « ... patron », 1819, Esnault] ; sens II, 1, 1872, Littré [*vieux-neuf,* fin du XIXe s., Huysmans] ; sens II, 2, 1907, Colette ; sens II, 3, 1872, Littré).

I. 1. *Un vieux de la vieille,* un ancien soldat de la vieille garde : *Voilà comment les Bourbons traitent un lieutenant-colonel, un vieux de la vieille* (Balzac) ; *par extens.,* un ancien soldat ; un ancien adhérent d'un mouvement quelconque ; au *fig.,* une personne expérimentée, qui connaît à fond un art, une tâche, un métier, et ne s'en laisse pas conter : *M. Paul Huet, par exemple, un vieux de la vieille celui-là (je puis appliquer aux débris d'une grandeur militante comme le Romantisme, déjà si lointaine, cette expression familière et grandiose)* [Baudelaire]. || **2.** *Fam.* Dénomination par laquelle les marins désignent le commandant du bateau sur lequel ils naviguent, ou par laquelle les employés d'une entreprise industrielle ou commerciale désignent le patron : [Ici] *le vieux ne râle pas trop* (Vercel).

II. 1. Ce qui n'est pas neuf ; ce qui a été fabriqué, exécuté il y a longtemps et qui a fait un long usage : *Elle retourne et retaille ses vêtements, fait du neuf avec du vieux. Ce n'est pas de l'ancien, c'est du vieux.* || *Vieux-neuf,* s'est dit de pièces de mobilier, de détails d'architecture, d'objets exécutés d'après un modèle ancien ou à la façon ancienne, mais d'époque récente : *Il n'y a pas à s'extasier, ni sur ses portails, ni sur ses voussures en vieux-neuf* (Huysmans). || **2.** Fam. *Un coup de vieux,* un brusque et sensible vieillissement : *Un « coup de vieux ». L'horrible expression pour désigner le vieillissement subit chez quelqu'un* (Montherlant). *Je crois que j'ai pris un bon coup de vieux ces derniers temps* (Sarraute). || **3.** Amertume qu'un vin a pris en vieillissant : *Ce vin a un goût de vieux.*

◆ **vieille** n. f. (sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1529, *Romania,* XXXV, 419 [*vieille* — v. aussi VIEILLE 2 à l'ordre alphab. ; *vieille de mer,* 1768, Valmont de Bomare]). **1.** *Les quatre vieilles,* nom donné aux quatre contributions instituées pendant la Révolution française en tant qu'impôt d'État. || **2.** *Vieille de mer,* ou simplem. *vieille,* un des noms du labre, poisson des mers de l'hémisphère boréal.

◆ **vieux** adv. (1393 [d'après le *FEW,* XIV, 361 *a*], dans la loc. *vieil mort,* « mort depuis quelque temps » ; sens 1, XXe s. [pour ce qui fait paraître quelqu'un vieux..., 1964, Robert] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** *Faire vieux, plus vieux, moins vieux,* etc., avoir l'allure, l'apparence d'une personne âgée, plus âgée, moins âgée, etc., relativement à son âge réel ou à l'âge d'une autre personne : *Il fait plus vieux que son frère. Elle a l'air fatiguée aujourd'hui et elle fait vieux avec ses traits tirés ;* en parlant d'une chose, faire paraître quelqu'un vieux ou plus vieux qu'il n'est : *Ça fait vieux, cette manière de s'habiller.* || **2.** *S'habiller vieux,* s'habiller comme une personne âgée ou plus âgée, relativement à son âge réel.

● REM. **1.** Au masc. sing., les formes *vieil* et *vieux* s'emploient indifféremment pour ce qui est du sens, et le choix entre les deux formes est dicté par un souci d'euphonie : *vieil* étant réservé aux emplois devant un nom commençant par une voyelle ou un *h* muet, *vieux* devant un nom commençant par une consonne ou un *h* aspiré. Cependant, devant les conjonctions *et* et *ou* l'usage de la forme *vieux* prévaut généralement.

2. Chez les auteurs classiques, on pouvait trouver *vieil* devant un nom commençant par une consonne : *On prétend que le vieil Witt avant que de mourir...* (Racine). On le trouvait également devant la conjonction *et,* même s'il était placé après le nom : *Le gouverneur vieil et barbu* (Racine). Ce dernier emploi est repris parfois littérairement de nos jours par archaïsme : *Par un mécanisme obscur, ce jeune et frais visage commença de se contracter, de faire des plis laborieux et ressembla, pendant toute une minute, au visage vieil et défiant de Tante Anna Troussereau* (Duhamel).

3. La forme *vieux* au lieu de *vieil* devant un nom commençant par une voyelle ou un *h* muet s'observe depuis le XVIe s. et s'emploie encore de nos jours à des fins stylistiques pour renforcer le sens de l'adjectif et insister sur la vieillesse de la personne, l'ancienneté de la chose : *Et donc dans cette ville où ils entrèrent, vivait un vieux, vieux empereur* (Daudet). *C'est un vieux appareil dont, en principe, on ne devrait plus se servir* (Gide).

vieux-catholique [vjøkatɔlik], **vieille-catholique** [vjɛjkatɔlik] adj. et n. (de *vieux* et de *catholique ;* 1876, Larousse). Se dit des catholiques allemands qui refusèrent d'adhérer au dogme de l'infaillibilité pontificale en 1870.

vieux-lille [vjølil] n. m. invar. (de *vieux* et de *lille,* n. du chef-lieu du départ. du Nord ; 1964, Larousse). Fromage de Maroilles longuement affiné et d'un goût très prononcé. (On dit aussi GRIS DE LILLE.)

vif [vif], **vive** [viv] adj. (lat. *vīvus,* vivant, animé, en vie, animé [au fig.], vivace [en parlant de choses], vif [en parlant d'une pierre], et, comme n. m., « être vivant », et au neutre substantivé *vīvum,* « la chair vive, le principal » ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 1 [*écorché vif,* au fig., 1922, Barrès — au pr., 1678, La Fontaine ; *chair vive,* 1538, R. Estienne — d'abord écrit *char...,* 1080, *Chanson de Roland*] ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, 1685, Furetière [d'abord *vif bois,* XIVe s., *Ordonnance royale,* VII, 777 ; *arbre vif,* 1872, Littré ; *forêt vive,* 1690, Furetière ; *haie vive,* 1552, R. Estienne] ; sens I, 5, 1552, R. Estienne [aussi *eau vive ; source vive,* 1842, Balzac ; *vive eau,* 1678, Jal ; *chaux vive,* v. 1208, Henri de Valenciennes ; *fonte vive,* 1872, Littré ; *force vive,* chez Leibniz, 1732, Fontenelle — en mécanique, 1872, Littré ; *forme vive,* 1964, Larousse] ; sens I, 6, 1636, Monet [*vive pierre,* « pierre dure », XIIIe s., Studer-Waters ; .. *joints vifs,* 1964, Robert ; *arête vive...,* 1636, Monet] ; sens II, 1, 1538, R. Estienne [« qui témoigne... d'une vivacité immédiatement sensible », 1690, Furetière] ; sens II, 2, 1538, R. Estienne ; sens II, 3, 1672, Mme de Sévigné ; sens II, 4, av. 1696, La Bruyère ; sens II, 5, 1636, Monet ; sens II, 6, 1678, Bossuet ; sens II, 7, av. 1782, d'Alembert ; sens II, 8-9, 1964, Larousse ; sens II, 10 et 12, 1690, Furetière ; sens II, 11, v. 1175, Chr. de Troyes ; sens II, 13, 1636, Monet).

I. QUI EST EN VIE OU QUI SEMBLE DOUÉ DE VIE. **1.** Vivant (d'un emploi plus large au XVIIe s., l'adj. ne subsiste plus auj. en ce sens que dans quelques locutions) : *Ayant ouvert la poitrine d'un animal vif* (Descartes). *Vous êtes encore toute vive dans son souvenir* (Sévigné). *Le jour fatal arriva : il fallut partir pour Versailles plus mort que vif* (Chateaubriand). *Il avait trois garçons bien vifs et trois filles au cimetière* (Aymé). *Être brûlé, enterré vif. Il nous le faut mort ou vif.* || Fig. *Écorché vif,* se dit d'une personne hypersensible, qui réa-

git d'une manière exagérée à la moindre atteinte : *Gabrielle était une écorchée vive ; impossible de dire un mot qui ne la blessât* (Mauriac). || *Chair vive,* v. CHAIR (§ I, n. 1). || *Cheptel vif,* v. CHEPTEL (n. 2). || *Poids vif,* v. POIDS (§ II, n. 1). || **2.** *Class.* et *fig.* Qui est la représentation sensible et comme vivante de quelqu'un : *Si toute religion est une crainte respectueuse de la Divinité, que penser de ceux qui osent la blesser dans sa plus vive image, qui est le Prince ?* (La Bruyère). || **3.** Se dit d'un lieu riche en gibier : *Plaine vive. Forêt vive.* || **4.** *Bois vif* (par opposition à *bois mort*), celui où circule la sève, qui pousse et donne des branches, des feuilles. || *Arbre vif,* bel arbre dont le tronc sans défaut peut être débité en tranches. || *Forêt vive,* forêt qui renferme de grands et beaux arbres. || *Haie vive,* v. HAIE (n. 1). || **5.** Se dit de ce qui semble vivre, de ce qui est doué de mouvement. || *Eau vive,* v. EAU (§ I, n. 2). || *Source vive,* source d'eau courante. || *Vive eau,* grande marée. || *Chaux vive,* v. CHAUX. || *Fonte vive,* fonte qui se maintient pendant un temps assez long à l'état pâteux, lorsqu'elle vient d'être fondue. || *Force vive* (par opposition à *force morte*), chez Leibniz, force naturelle qui anime réellement un corps en mouvement ; en mécanique, produit de la masse par le carré de la vitesse ; énergie naturelle et efficace : *La haine est une trop constante action pour ne pas être une force vive* (Balzac). [V. aussi FORCES, n. f. pl., n. 1.] || *Forme vive,* en géomorphologie, forme dont l'évolution est encore en cours, sous l'effet des processus externes. || *Œuvres vives,* v. ŒUVRES, n. f. pl. (n. 5). || **6.** Se dit du roc, de la pierre que rien ne recouvre, qui a été mis à nu : *Ce chemin, taillé de main d'homme dans le roc vif à une hauteur considérable au-dessus de la rivière, est un ouvrage admirable* (H. B. de Saussure). || *À joints vifs,* se dit d'un assemblage de pierres sans mortier. || *Arête vive, angle vif,* dont le saillant est net, tranchant.

II. QUI EST DOUÉ OU EMPREINT DE VIVACITÉ. **1.** Se dit d'un être animé chez qui la promptitude des mouvements et la rapidité des réactions révèlent une vivacité, une vitalité particulières : *De petits saumons vifs, plus agiles que les brochets* (Genevoix). *J'allais vite car j'étais vive* (Van der Meersch). *Il est vif dans l'attaque, comme dans la riposte.* || *Par extens.* Qui témoigne d'une promptitude, d'une vivacité immédiatement sensible : *Gestes vifs. Regard vif. Il* [Mionnet] *vit un abbé assez jeune, plutôt petit, au visage vif, aux yeux pointus et animés, qu'il ne connaissait pas, et qui salua* (Romains). *M*[lle] *Germaine Lethuit était une petite femme roussâtre, rieuse, aux yeux ronds et vifs* (Mallet-Joris). || **2.** Se dit d'un sens, d'une faculté qui s'exerce d'une façon particulièrement rapide : *Intelligence vive. Imagination très vive. Avoir un odorat très vif. Sans doute avais-je l'esprit vif, curieux, avide, aucun travail intellectuel ne me rebutait* (Mauriac). || **3.** Class. *Vif sur, vif pour,* qui se montre plein de zèle, qui se passionne pour quelque chose : *Je n'ai jamais vu un si bon homme, ni plus vif sur tout ce qui vous regarde* (Sévigné). || **4.** *Class.* Qui communique facilement ses pensées, ses sentiments ; qui se montre généralement expansif : *Il est vif et grand parleur, pour faire parler les autres, pour empêcher qu'on ne lui parle de ce qu'il ne veut pas ou de ce qu'il ne doit pas savoir...* (La Bruyère). || **5.** Se dit d'une personne qui ne peut refréner ses mouvements d'impatience, de colère et se montre trop prompte à s'emporter : *Se montrer trop vif dans une discussion. J'ai peut-être été un peu vif avec vous* (Duhamel). || **6.** Se dit de propos agressifs, décochés vivement et qui blessent l'interlocuteur : *Entre la mère et le fils, tous deux impatients, passionnés, il y eut échange de paroles vives ; la scission s'accentua* (Rolland). *Répondre en termes un peu vifs. Le dialogue prit un tour assez vif. Faire de vifs reproches à quelqu'un.* || **7.** Se dit, en musique, d'un temps rapide et léger : *Rythmes vifs. Chanson vive et gaie.* || **8.** Se dit d'un vin léger et frais. || **9.** *Poudre vive,* poudre dont la déflagration est rapide. || **10.** Se dit de ce qui produit sur les sens une impression pénétrante, aiguë, violente : *L'air vif m'a saisi. Un froid vif. Une douleur vive et aiguë* (Mérimée). *M. de Feuerstein marchait déjà sur le plan rocailleux où le vent vif soufflait* (Arnoux). || **11.** Se dit d'une couleur éclatante, d'une lumière intense : *Un aveugle opéré peut reperdre la vue en se trouvant frappé par un jour trop vif* (Balzac). *On porta des régates rouge vif ; elles suffisaient pour qu'on eût tout du matador* (Montherlant). *De petites fleurs dans les taillis, bleues ou blanches ou jaunes, d'un jaune vif, beurré* (Marceau). *Être ébloui par une lumière trop vive.* || **12.** Se dit d'un style éclatant, rapide, plein de vie et de relief : *Description vive et colorée. Récit vif et pittoresque.* || **13.** Se dit d'un sentiment, d'une émotion, d'une inclination qui affecte intensément la sensibilité de quelqu'un : *Éprouver une vive surprise. Les inquiétudes les plus vives. Un penchant très vif. Prendre à ce drame une vive part* (Michelet). *Horreur mêlée d'une compassion si vive* (Musset). *Ce n'est pas tant de la souffrance qu'Acer veut parler, mais de la conscience vive et douloureuse de notre péché* (Claudel). *L'eussé-je en ce temps rencontré, mon goût pour les sciences naturelles était si vif, que je me précipitais à sa suite, désertant la littérature* (Gide).

• SYN. : **II, 1** *prompt, rapide ;* **5** *brusque, emporté, explosif ;* **6** *acerbe, acéré, blessant, caustique, corrosif, dur, incisif ;* **13** *profond.* — CONTR. : **II, 1** *mou, nonchalant ;* **2** *émoussé, lent, ralenti ;* **5** *doux, patient ;* **6** *bienveillant, conciliant ;* **11** *atténué, estompé, fondu, pâle, passé, tamisé, voilé ;* **12** *douceâtre, fade, froid, morne, plat, terne ;* **13** *faible, léger.*

◆ **De vive force** loc. adv. (1660, Oudin [d'abord *par vive force,* 1080, *Chanson de Roland,* et *à vive force,* 1530, Palsgrave]). V. FORCE.

◆ **De vive voix** loc. adv. (av. 1660, Scarron [d'abord *a vois vive,* 1204, et *par vive voix,* 1258, d'après le *FEW,* XIV, 583 *a*]). En parlant directement à la personne intéressée : *Je préfère lui annoncer la nouvelle de vive voix.*

◆ **vif** n. m. (v. 1155, Wace, au sens de « personne vivante » ; sens 1, 1265, Du Cange ; sens 2, XIII[e] s., Laborde, 542 [*prendre... sur le vif,* av. 1872, Th. Gautier] ; sens 3, 1874, Larousse [d'après le *FEW,* XIV, 583 *a,* qui se réfère à un article que nous n'avons pas retrouvé], puis 1904, Larousse ; sens 4, fin du XIII[e] s., Joinville [... *couper dans le vif,* au fig., 1675, M[me] de Sévigné ; *à vif,* 1893, *Dict. général* — au fig., 1959, Robert, art. *inguérissable ; au vif,* 1559, Amyot ; *études sur le vif,* 18 déc. 1860, Goncourt] ; sens 5, fin du XIV[e] s., *Chronique de Boucicaut ;* sens 6, 1643, G. Fournier [aussi « époque des marées... »] ; sens 7, 1694, Th. Corneille ; sens 8, 1640, Oudin). **1.** Personne vivante, en termes de droit : *Donation entre vifs.* || *La mort saisit le vif,* v. MORT, n. m. (n. 2). || **2.** Modèle vivant (vieilli) : *Peindre au vif, sur le vif.* || *Prendre, saisir sur le vif,* imiter d'après nature avec beaucoup de vérité et de mouvement. || **3.** Petit poisson vivant servant d'appât : *Il fait guère bon pour un vif entre deux brochets* (Chauviré). *Mon oncle le pêchait au vif* [le brochet] (Sarraute). || **4.** La chair vive et sensible : *Amputer, trancher dans le vif.* || Fig. *Trancher, couper dans le vif,* supprimer, sacrifier délibérément certaines choses pour sauver le reste ; prendre d'énergiques résolutions : *Je compte sur Georges pour faire preuve de caractère une fois au moins, et pour trancher dans le vif* (Cocteau). || *À vif,* avec la chair à nu, non cicatrisée et extrêmement sensible : *Doucement, comme pour un pansement qui entoure une plaie à vif, un pansement dont on soulève d'abord les marges les plus éloignées du cœur de la blessure* (Ionesco) ; au *fig.,* poussé à un haut degré d'irritation, d'excitation, exacerbé : *Avoir la sensibilité à vif.* || *Avoir, mettre les nerfs à vif,* v. NERFS, n. m. pl. || *Au vif,* au point le plus sensible, là où les atteintes sont ressenties au maximum : *Mon tort le plus réel, et qui me reste toujours au vif* (Sainte-Beuve). *À la violence des épithètes qu'il* [mon père] *me donnait, je pouvais connaître que mes raisons l'avaient touché au vif* (Aymé). *Piqué au vif par cette voix trop jeune, et pourtant si gênante, d'inquisiteur, je cherchais le trait le plus blessant* (Gracq). || *Études sur le vif,* études faites sur la réalité vivante (par opposition à

celles qui se font en laboratoire). || **5.** *Fig.* Ce qui constitue la partie essentielle d'une affaire ; point où réside l'intérêt majeur de quelque chose : *Il semblait de si bonne foi que j'hésitais à me lancer dans le vif de l'affaire* (Duhamel). *Je l'ai remercié* [l'avocat] *et il m'a dit : « Entrons dans le vif du sujet »* (Camus). || **6.** *Le vif de l'eau,* la haute eau d'une marée, et, *par extens.,* époque des marées de nouvelle et de pleine lune. || **7.** *Le vif d'une pierre,* sa partie la plus dure. || **8.** *Vif de colonne,* fût d'une colonne.
• SYN. : **5** *cœur, fond, nœud.*

vif-argent [vifarʒɑ̃] n. m. (lat. *argentum vīvum,* mercure, du n. neutre *argentum,* argent, et de *vīvum,* neutre de l'adj. *vīvus,* vif [v. l'art. précéd.] ; v. 1268, É. Boileau [*avoir du vif-argent dans les veines, être du vif-argent...,* 1872, Littré]). Ancien nom du mercure. || Fig. et fam. *Avoir du vif-argent dans les veines, être du vif-argent, un vif-argent,* être très vif, avoir des mouvements et des réactions très rapides : *Le danseur, avec une fièvre de vif-argent et des élasticités de clown, bondissait* (Goncourt). *C'est une autre nature, du vif-argent toujours à trotter, à causer* (Arland).

vigésimal, e, aux adj. V. VICÉSIMAL, E, AUX.

vigesimo [viʒezimo] adv. (mot du lat. moderne de même sens, ablatif adverbialisé de l'adj. du lat. class. *vigesimus,* vingtième, var. de *vicesimus,* même sens [v. VICÉSIMAL] ; 1842, Acad.). Vingtièmement.
• REM. *Vigesimo* s'emploie dans une énumération dont les premiers termes sont introduits par *primo, secundo, tertio,* etc. ; et après vingt l'on continue par *vigesimo primo, vigesimo secundo,* etc.

1. vigie [viʒi] n. f. (même mot que *vigie* 2 ; 1686, Œxmelin [I, 280], au sens 3 ; sens 1, 1722, Labat [d'après Trévoux, 1771] ; sens 2, 1722, Labat, V, 266 ; sens 4, 1872, Littré). **1.** Surveillance exercée sur le large du haut d'un poste élevé à bord d'un navire ; ce poste d'observation lui-même : *Être en vigie. Le matelot de vigie.* || **2.** Matelot exerçant une surveillance attentive, posté dans la mâture ou à la proue d'un bateau. || **3.** *Vx.* À terre, homme chargé de surveiller le large et de faire des signaux. || **4.** *Vx.* Poste d'observation consistant en une loge vitrée établie au sommet d'un wagon de chemin de fer composant un train.

2. vigie [viʒi] n. f. (portug. *vigia,* vigie, déverbal de *vigiar,* veiller, lat. *vigilare,* même sens, de *vigil,* qui veille [v. VIGILE 2] ; 1687, Desroches, au sens 1 ; sens 2, 1722, d'après le *FEW,* XIV, 437 *b*). **1.** Petit îlot découvrant à peine à basse mer et de position douteuse. || **2.** Balise signalant un tel îlot.

vigilamment [viʒilamɑ̃] adv. (de *vigilant ;* v. 1508, d'après le *FEW,* XIV, 437 *b*). Avec vigilance. (Rare.)

vigilance [viʒilɑ̃s] n. f. (lat. *vigilantia,* habitude de veiller, soin vigilant, attention, de *vigilans, -antis* [v. l'art. suiv.] ; v. 1380, *Aalma,* au sens de « insomnie » ; 1487, Garbin, au sens de « veillée » ; sens 1, 1530, Palsgrave, 287 ; sens 2, 1588, Montaigne). **1.** Surveillance attentive, soutenue, exercée avec le souci aigu de ne se laisser distraire à aucun moment : *Dans un moment critique, on redouble de vigilance. Sous de lourdes paupières, les yeux* [du meunier] *étaient d'une vigilance très alerte* (Romains). *Les inflexibles vigilances de l'amour maternel* (Dussane). *Sans cesse leur œil maniaque furète avec une vigilance inquiète, pour déceler dans la paroi protectrice, étanche et lisse — une faille, la plus infime fissure...* (Sarraute). *Orsenna eût pu sans grands risques se relâcher d'une vigilance si soupçonneuse* (Gracq). || **2.** Degré élevé d'efficience au niveau des coordinations nerveuses involontaires ; état de veille : *Pourtant je vais mieux et me maintiens en état de vigilance* (Gide).
• SYN. : **1** *attention, circonspection, précaution, soins.*

vigilant, e [viʒilɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *vigilans, -antis,* attentif, soigneux, vigilant, part. prés. adjectivé de *vigilare,* veiller, être éveillé, dér. de *vigil* [v. VIGILE 2] ; 1488, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1491, Vaganay [pour ce qui exprime ou manifeste cette attitude, 1671, Boileau] ; sens 2, 1655, Molière). **1.** Se dit d'une personne qui exerce une surveillance attentive et soutenue : *Une sentinelle vigilante.* || *Par extens.* Se dit de ce qui exprime ou qui manifeste cette attitude : *La sévérité vigilante du père, l'exemple de sa vie de droiture avaient porté leurs fruits* (Aymé). *Manger sa portion de viande crue sous l'œil vigilant de son père* (Troyat). || **2.** Se dit de ce qui est exécuté avec le plus grand soin, avec la surveillance la plus attentive : *Être l'objet de soins vigilants. Exercer auprès d'un dangereux prisonnier une garde vigilante.*
• SYN. : **1** *attentif, circonspect ;* **2** *assidu, attentif.* — CONTR. : **1** *distrait, étourdi ;* **2** *négligent.*

1. vigile [viʒil] n. f. (lat. *vigilia,* veille, garde de nuit, veillée religieuse, de *vigil* [v. l'art. suiv.] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *vigilie* [*vigile,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 2 ; sens 1, v. 1207, Villehardouin [écrit *vegile ; vigile,* v. 1460, G. Chastellain]). **1.** Dans la liturgie catholique, jour qui précède une fête religieuse importante et pendant lequel on observait autrefois l'abstinence et le jeûne : *À quoi bon ce dégoût et ce zèle inutile ? | Est-il donc pour jeûner quatre-temps ou vigile ?* (Boileau). *Prosterné au seuil de sa grotte sauvage, l'ermite Célestin passa en prières la vigile de Pâques, cette nuit évangélique* (France). || **2.** Office célébré ce jour-là entre matines et none.

2. vigile [viʒil] n. m. (lat. *vigil,* éveillé, vigilant, attentif, et, comme n. m., « veilleur, garde chargé de la police pendant la nuit » ; 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse [aussi « gardien de nuit »] ; sens 3, milieu du XX^e s.). **1.** Dans la Rome antique, garde de nuit chargé d'assurer la sécurité nocturne dans la ville et de combattre les incendies. || **2.** Personne chargée de la surveillance nocturne de locaux administratifs, industriels, etc. ; gardien de nuit. || **3.** Dans certains pays, garde assurant dans une ville un service de surveillance, de police et de sécurité : *Le gars n'avait pas payé son repas. Le restaurateur a appelé les vigiles urbains qui l'ont arrêté* (Vailland).

3. vigile [viʒil] adj. (lat. *vigil,* éveillé [v. l'art. précéd.] ; 1955, Lagache [p. 51], au sens 1 [« caractérisé par un état de veille » ; *état vigile,* 1964, Robert] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *État vigile,* état de veille. Caractérisé par un état de veille : *La pensée vigile et le rêve.* || **2.** *Coma vigile,* coma dans lequel le sujet peut réagir aux excitations extérieures (paroles, lumières, etc.).

vigiler [viʒile] v. tr. (lat. *vigilare,* veiller, être éveillé, de *vigil* [v. VIGILE 2] ; 1530, Palsgrave, comme v. intr., écrit *vigiller,* au sens de « s'abstenir de dormir » ; écrit *vigiler,* comme v. tr., au sens actuel, 1964, Larousse). *Vigiler un signal,* actionner le levier ou le bouton de vigilance, à l'observation d'un signal.

1. vigne [viɲ] n. f. (lat. *vīnea,* vigne, vignoble, cep de vigne, fém. substantivé de l'adj. *vīneus,* de vin, dér. de *vīnum,* vin ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* aux sens 1-2 [*raisin de vigne,* 1835, Acad. ; *vigne arbustive,* 1551, d'après le *FEW,* XXV, 91 *a ; vigne basse, vignes en cordon, vignes de labour,* 1876, Larousse ; *vignes pleines,* 1872, Littré ; *pêche de vigne,* 1835, Acad. ; *travailler (à) la vigne du Seigneur,* au fig., 1553, *Bible Gérard ; faire provigner la vigne du Seigneur,* au fig., 1872, Littré — « faire réussir une doctrine », 10 oct. 1764, Voltaire ; *être dans les vignes,* 1718, Ph. Leroux — *... dans les vignes du Seigneur,* 1808, d'Hautel, et *... dans la vigne du Seigneur,* 1893, *Dict. général* (*avoir mis le pied dans la vigne du Seigneur,* même sens, 1690, Furetière)] ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Arbrisseau grimpant, à tige ligneuse, de la famille des ampélidacées, dont une espèce est cultivée pour ses baies sucrées, ou raisins, qui, écrasés et fermentés, donnent le vin : *Un cep de vigne. Les vrilles de la vigne. La vigne, pour moi vivante, heureuse, souffrante, pressant contre elle ses grappes ; mille fois menacée ; les orages, la grêle, la canicule, la pluie, sans compter les maladies* (Mauriac). || **2.** Terrain planté de vignes ; plantation de vignes : *Labourer, tailler sa vigne. Faire la vendange dans ses vignes. Une petite vigne dans les myrtes de Châteauneuf* (Daudet). || *Raisin de vigne,* celui qui pousse dans une vigne (par oppo-

sition à *raisin de treille*). || *Vigne arbustive,* celle que l'on fait grimper sur un arbre. || *Vigne basse,* celle qu'on laisse ramper sur le sol. || *Vignes en cordon,* celles dont les sarments, taillés d'une certaine façon, filent le long de supports de formes variées. || *Vignes de labour,* celles qui sont espacées de façon à pouvoir être cultivées à la charrue. || *Vignes pleines,* celles qui sont plantées en quinconce. || *Pêche de vigne,* pêche que l'on cultive en plein vent (par opposition aux *pêches d'espalier*) et qui vient à maturité au moment des vendanges. || Fig. et vx. *Travailler à la vigne du Seigneur, faire provigner la vigne du Seigneur,* d'après une parabole de l'Évangile selon saint Matthieu, s'employer à la conversion des âmes ; *par extens.,* faire réussir une doctrine. || *Être dans les vignes, être dans les vignes* (ou *la vigne*) *du Seigneur,* être pris de vin : *Au milieu d'une petite débauche où tout le monde, même Godeschal, était dans les vignes du Seigneur* (Balzac). || **3.** *Vigne vierge,* arbrisseau grimpant, de la famille des ampélidacées, qui orne les murs, les tonnelles : *Il ne faut pas compter sur cet aigre printemps pour dissimuler la lèpre des murs décrépis, car la vigne vierge n'a pas encore de feuilles* (Mauriac).

● SYN. : **2** *clos, treille, vignoble.*

2. vigne [viɲ] n. f. (ital. *vigna,* même sens, proprem. « vigne », lat. *vīnea,* même sens [v. VIGNE 1] ; av. 1660, Scarron). Nom que l'on donne à Rome et dans quelques autres villes d'Italie à des maisons de campagne situées près de la ville : *La vigne Borghèse. La vigne Aldobrandine. Un palais de la valeur de dix mille piastres, et une vigne de six mille* (Stendhal).

1. vigneau [viɲo] n. m. (de *vigne* 1 ; 1857, Flaubert). Tertre avec sentier en hélice couronné d'une treille, qu'on aménageait autrefois dans les jardins, en Normandie.

2. vigneau ou **vignot** [viɲo] n. m. (de *vigne* 1 [la littorine ayant une coquille en hélice, qui rappelle les vrilles de la vigne] ; 1611, Cotgrave [*vignot*], et 1771, Duhamel du Monceau [*vigneau — vignol,* même sens, 1553, d'après le *FEW,* XIV, 474 *a*]). Un des noms usuels de la *littorine,* petit gastropode noir, comestible, des rivages de France : *Il commanda le menu, composé de « rocailles », vignots et crevettes grises* (Le Goffic).

vigneron, onne [viɲərɔ̃, -ɔn] n. (de *vigne* 1 ; fin du XIIe s., Reclus de Moiliens). Personne qui cultive la vigne et fait le vin, en tant que propriétaire du vignoble ou ouvrier : *La Saint-Vincent est la fête des vignerons. Ce qui est le plus loin de Montaigne, de Marivaux, c'est le Français lettré, mais ce qui en est le plus près, c'est le vigneron gascon ou la modeste parisienne* (Giraudoux).

◆ adj. (sens 1, fin du XIXe s., Huysmans ; sens 2, 31 mars 1877, *Journ. des débats ;* sens 3, 1904, Larousse). **1.** Propre à un vigneron (peu usité) : *Les yeux, incroyablement purs, changeaient la vulgaire expression des traits, lui enlevaient cette allure vigneronne qu'il avait au loin* (Huysmans). || **2.** Relatif à la vigne ; qui est spécialement conçu pour cultiver la vigne : *Charrue vigneronne.* || **3.** *Hélice vigneronne,* autre nom du gros escargot comestible, dénommé aussi *escargot de Bourgogne.*

vignetage [viɲətaʒ] n. m. (de *vignette ;* 1832 [d'après Littré, 1877], au sens de « action de mettre des vignettes sur les boîtes à cigares » ; sens actuel, 1904, Larousse). Opération consistant à décorer de vignettes une couverture de livre.

vigneté, e [viɲəte] adj. (de *vignette ;* 1334, Havard [*miniature vignetée,* 1904, Larousse]). Se dit de ce qui est orné de vignetures. || *Miniature vignetée,* miniature encadrée par des vignettes.

vignettage [viɲɛtaʒ] n. m. (de *vignette ;* 1968, Larousse). Défaut que présentent certains objectifs dont la répartition lumineuse n'est pas égale au centre et sur les bords.

vignette [viɲɛt] n. f. (de *vigne* 1 ; fin du XIIIe s., Joinville, au plur., au sens de « ornement de meuble, vaisselle, etc., représentant des branches et feuilles de vigne entrelacées » ; au sing., au sens 2, 1454, Havard ; sens 1, 1933, Larousse ; sens 3 et 5, 1872, Littré ; sens 4, 1835, Acad. ; sens 6, 1964, Robert [« estampe... entourée d'un cartouche », 1730, Fontenelle] ; sens 7 et 12-13, 1964, Larousse ; sens 8, 1855, V. Hugo [aussi « l'affiche elle-même »] ; sens 9, 1904, Larousse ; sens 10, 23 juin 1857, *Bulletin des lois ;* sens 11, 1956, d'après Larousse, 1964). **1.** Motif ornemental figurant primitivement un bouquet de feuilles de vigne et de pampres, qui concourait, au Moyen Âge et même au XVIe s., à la décoration des manuscrits. || **2.** Tout motif ornemental d'un texte imprimé, qu'il soit situé en frontispice, en marge, intercalé dans le texte ou placé en fin de chapitre : *Je ne puis contempler la collection des ténébreuses et blanches vignettes dont Nanteuil illustrait les ouvrages des auteurs, ses amis, sans sentir un petit vent frais qui fait se hérisser le souvenir* (Baudelaire). || **3.** Ornement décorant la couverture d'un livre. || **4.** Ornement d'un papier à lettres. || **5.** Ornement en forme de bande, tissé sur le bord d'un mouchoir. || **6.** Dessin qui entoure certaines estampes. || *Par extens.* Estampe, gravure entourée d'un cartouche. || **7.** *Encre vignette,* encre noire, de très bonne qualité, utilisée pour l'impression typographique de similigravures sur papier couché. || **8.** Dessin d'une affiche. || *Par extens.* L'affiche elle-même. || **9.** Petite étiquette portant une inscription ou un motif, apposée sur un objet pour servir de marque de fabrique. || **10.** Petite étiquette portant une gravure ou une inscription et ayant une valeur légale : *La vignette d'une boîte de cigares, d'une boîte d'allumettes, d'un paquet de cigarettes.* || **11.** *Vignette automobile,* document fiscal attestant le paiement par le propriétaire de la taxe instituée en 1956. || **12.** Titre de mouvement des boissons voyageant en petite quantité. || **13.** Timbre attaché à toute spécialité pharmaceutique remboursable par la Sécurité sociale et que l'assuré social doit coller sur sa feuille de demande de remboursement.

vignetté, e [viɲɛte] adj. (de *vignette ;* 1334, Havard, au sens 1 ; sens 2, 1970, Robert). **1.** Orné de vignetures. || **2.** Se dit d'un produit pharmaceutique remboursable par la Sécurité sociale et sur lequel est apposée la vignette qui en indique le prix et qui, collée sur la feuille de demande de remboursement, atteste que le produit a bien été acquis par l'assuré social.

vignettiste [viɲɛtist] n. (de *vignette ;* 1853, Goncourt). Personne qui grave ou dessine des vignettes.

vigneture [viɲətyr] n. f. (de *vignette ;* 1367, d'après le *FEW,* XIV, 474 *b*). Ornement de feuilles de vigne qui encadraient les miniatures.

vignoble [viɲɔbl] n. m. (mot issu [après substitution de suff.] de l'anc. provenç. *vinhobre,* vignoble, lat. pop. de la région de Marseille **vineóporus,* même sens, contamination du lat. class. *vīnea,* vigne [v. VIGNE 1], et du gr. *ampelophoros,* qui porte des vignes, de *ampelos,* vigne, et de *phoros,* qui porte, dér. de *pherein,* porter ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens 1 ; sens 2, fin du XIIIe s., J. de Condé). **1.** Étendue plantée de vignes formant un ensemble caractérisé ; ensemble des vignes d'une région, d'un pays : *Le vignoble bourguignon. Le vignoble de Meursault. Les grands vignobles du Bordelais.* || **2.** Plantation de vignes : *La nuit tombait. Les vignobles aux ceps tordus | Devenaient dans l'obscurité des ossuaires* (Apollinaire). *Un vignoble de qualité.*

◆ adj. (1386, Zeller, écrit *vinoble ; vignoble,* 1835, Acad.). *Vx.* Où l'on cultive la vigne : *Pays vignoble.*

● SYN. : *viticole.*

vignot n. m. V. VIGNEAU 2.

vigogne [vigɔɲ] n. f. (esp. *vicuña,* vigogne, mot quechua ; 1598, Acosta, écrit *vicugne* [*vigogne,* 1640, *Cahiers de lexicologie,* VI, 93], au sens 1 ; sens 2, 1680, Richelet [*chapeau de vigogne,* 1872, Littré — *un vigogne,* même sens, 1680, Richelet] ; sens 3, av. 1922, Proust). **1.** Lama des Andes, de la taille d'un mouton, au pelage laineux et soyeux, propre aux altitudes supérieures à quatre mille mètres : *Une vigogne chargée de borate de soude crache à la figure de son cornac sur un sentier des Andes* (Giono). || **2.** Laine fine, douce et légère faite avec le poil de cet animal : *Un tricot en*

vigogne. || *Chapeau de vigogne,* ou, ellipt., *un vigogne,* chapeau fait avec cette laine : *Ils vont, coiffés d'un vieux vigogne* (Rostand). || **3.** Etoffe fine et légère faite avec cette laine : *Il s'était commandé un pardessus d'une vigogne souple mais chaude qui ne sert guère que pour faire des couvertures de voyage et dont il avait respecté les raies bleues et orange* (Proust).

vigoureusement [vigurøzmɑ̃] adv. (de *vigoureux* 1 [v. l'art. suiv.] ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* écrit *viguerousement* [*vigoureusement,* XIVe s.], au sens 6 ; sens 1, v. 1207, Villehardouin, écrit *vigereusement* [*vigoureusement,* XIVe s.] ; sens 2, milieu du XVIIIe s., Buffon ; sens 3, 1869, Lautréamont ; sens 4, 1872, Littré ; sens 5, av. 1850, Balzac). **1.** En déployant une grande force physique, avec énergie : *Frapper vigoureusement sur l'enclume. Il l'embrasse. Elle le repousse vigoureusement et le gifle* (Pagnol). || **2.** En manifestant une grande vitalité : *Cette végétation de mauvaises herbes a poussé vigoureusement, envahissant les plates-bandes.* || **3.** D'une manière particulièrement nette et précise : *Les sommets encore sombres se détachent vigoureusement sur le ciel illuminé par les premiers rayons du soleil.* || **4.** Avec fermeté et puissance dans l'exécution artistique ou dans l'expression littéraire : *Dessin vigoureusement enlevé. Les silhouettes vigoureusement dessinées d'un caricaturiste. Sujet vigoureusement brossé.* || **5.** *Fig.* Avec force, intensément : *D'admirables paysages contrastent vigoureusement avec l'esprit sinistre de ces montagnes désolées* (Balzac). || **6.** *Fig.* Avec ardeur, passion, impétuosité : *Il proteste vigoureusement contre cette décision. Il a réagi vigoureusement à l'attaque portée contre lui.*

• SYN. : **1** *brutalement, durement, fort, fortement ;* **2** *dru ;* **3** *nettement ;* **4** *fermement, puissamment ;* **6** *énergiquement, vivement.*

1. vigoureux, euse [vigurø, -øz] adj. (de *vigueur* [v. ce mot] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *vigorous* [*vigoureux,* v. 1370, Oresme], aux sens 1 et 3 ; sens 2, 1872, Littré ; sens 4, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens 5, 1559, Amyot ; sens 6, av. 1589, J. A. de Baïf ; sens 7, 1680, Mme de Sévigné ; sens 8, 1767, Diderot [pour des couleurs, 1763, Diderot] ; sens 9, v. 1283, Beaumanoir, écrit *vigereux* [*vigoureux,* 1560, *Bible Rebul ;* dans l'expression, 1666, Molière] ; sens 10, 1666, Molière). **1.** Se dit d'une personne en pleine santé qui manifeste dans l'action beaucoup de vitalité, d'énergie, et peut déployer une grande force physique : *Un enfant vigoureux. Un vieillard encore vigoureux pour son âge. Je vis certains hommes pourtant vigoureux* [...] *s'abîmer dans l'hébétude* (Duhamel). *Ce garçon vigoureux, comme il paraissait frêle dans son uniforme trop grand pour lui !* (Mauriac). || **2.** Se dit d'animaux en pleine force capables de soutenir des efforts importants et prolongés : *Deux chevaux vigoureux traînaient un énorme chargement de bois.* || **3.** Se dit du corps ou d'une partie du corps d'un être animé capable de déployer une grande force physique et de soutenir des efforts importants : *Il a un corps ferme et vigoureux. Il souleva avec aisance le fardeau de ses bras vigoureux. Ses muscles vigoureux en font un animal de trait aux performances remarquables.* || **4.** Se dit de l'état de l'organisme témoignant de la vitalité, de la robustesse du sujet : *Être d'une constitution vigoureuse. Un tempérament vigoureux. Il jouit d'une santé vigoureuse.* || **5.** Se dit de ce qui vient bien, pousse dru et ferme : *Des plantes vigoureuses. Un arbre vigoureux. Des cheveux vigoureux.* || **6.** Se dit de ce qui est appliqué avec force et énergie : *Un vigoureux coup de poing l'a envoyé au sol. Recevoir une vigoureuse correction. Et puis il donna ce vigoureux coup de talon et plongea, et je le vis émerger très loin* (Mauriac). || **7.** Dont l'effet est ou doit être puissant et rapide : *Prescrire une médication vigoureuse. Prendre des mesures vigoureuses pour lutter contre la violence.* || **8.** Qui a été tracé avec fermeté, netteté, précision : *Dessin vigoureux. Des contours fermes et vigoureux.* || Se dit de couleurs vives, bien tranchées : *Un tableau aux coloris vigoureux.* || **9.** Qui conçoit, saisit et s'exprime ou agit avec détermination et force en toute liberté : *C'est un esprit vigoureux et hardi que rien n'arrête. Un talent vigoureux.* || *Par extens.* Qui témoigne de cette attitude dans l'expression : *Il s'exprime dans un style coloré, vigoureux. C'est une œuvre forte, vigoureuse. Tenir des propos vigoureux. Toute peinture des mœurs, quand elle est vigoureuse et brûlante, a quelque chance de conserver les mœurs et d'exaspérer les caractères* (Duhamel). || **10.** Se dit de mouvements affectifs qui se développent puissamment et sans frein : *Vouer à quelqu'un une haine vigoureuse. Une passion vigoureuse.*

• SYN. : **1** *athlétique, costaud* (fam.), *fort, robuste ;* **2** *puissant ;* **5** *vivace ;* **6** *violent ;* **7** *énergique ;* **8** *ferme, net ;* **9** *déterminé, hardi, résolu ; vif ;* **10** *implacable, inextinguible.* — CONTR. : **1** *asthénique, chétif, maladif, malingre, rachitique, souffreteux ;* **3** *faible, fluet ;* **4** *caduc, chancelant, déficient, fragile, précaire ;* **5** *délicat, frêle ;* **6** *léger, petit ;* **8** *flou, trouble, vague ; fondu, estompé, pâle ;* **9** *falot, hésitant, pleutre, pusillanime, timide, timoré ; mièvre.*

2. vigoureux [vigurø] n. m. (emploi comme n. commun de *Vigoureux,* n. de l'inventeur de ce mode de teinture ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Mode de teinture dans lequel on imprime transversalement des bandes de couleur sur des rubans de laine peignée. || **2.** *Fil Vigoureux,* fil obtenu par ce procédé.

viguerie [vigri] n. f. (anc. provenç. *viguaria,* territoire soumis à la juridiction du viguier, de *viguier* [v. ce mot] ; 1311, Godefroy, écrit *vigerie* [*viguerie,* 1611, Cotgrave], au sens 1 [« étendue de sa juridiction », 1340, Godefroy — écrit *viguerie*] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Charge, fonction, titre de viguier. || Étendue de sa juridiction. || **2.** Nom donné autref. à une *vicairie* ou à une *vicomté.*

vigueur [vigœr] n. f. (lat. *vigor,* force vitale, énergie morale ou intellectuelle, vif éclat, de *vigēre,* être en vigueur, avoir de la force, être en honneur, fleurir ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *vigur* [*vigor,* début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne ; vigour,* fin du XIIe s., Conon de Béthune ; *vigueur,* 1370, Oresme], aux sens I, 1-3, 5 et 7 ; sens I, 4, 1872, Littré ; sens I, 6, 1767, Diderot [aussi « puissance d'effet... » ; « touche franche... », 1845, Bescherelle] ; sens I, 8, 1538, R. Estienne ; sens II, av. 1493, G. Coquillart).

I. 1. Force physique, capacité d'action et de résistance que manifeste un être animé en parfaite santé et dans son plein épanouissement : *Un athlète plein de vigueur. Être dans la vigueur de l'âge. La vigueur d'un cheval de trait. Cette force, cette vigueur, ce sang chaud et bouillant semblable à un vin fumeux* (Mauriac). *Le garçon était au plus bas et seule la vigueur de la jeunesse laissait une espèce de chance* (Yourcenar). *Les accidentés que le destin fauche en pleine vigueur* (Beaumont). || **2.** Énergie physique, force musculaire que peut déployer le corps d'un être animé ou une partie de celui-ci : *La vigueur des muscles d'un lutteur. La vigueur des jambes, des bras d'un athlète. La vigueur du corps s'entretient par l'occupation physique ; le labeur cessant, la force disparaît* (Chateaubriand). || **3.** État de robustesse physique, de vitalité que présente l'organisme : *La vigueur de sa constitution l'a sauvé. Il a une nature, un tempérament d'une vigueur exceptionnelle.* || **4.** Aptitude des végétaux à bien se développer ; robustesse d'une plante en plein développement : *La vigueur de la végétation. La vigueur de la forêt tropicale.* || **5.** Force physique, énergie déployée dans l'exécution d'un mouvement, dans l'accomplissement d'une action : *La vigueur du coup l'a anéanti. La vigueur de sa résistance les a surpris. Nous ne nous sommes jamais rencontrés ! dit-il en serrant avec vigueur la main d'Henri* (Beauvoir). || **6.** Fermeté, netteté dans la manière de dessiner, de peindre, qui confère à l'œuvre picturale une grande force expressive. || *Spécialem.* Puissance d'effet résultant de l'opposition franche des couleurs entre elles, des ombres avec la lumière. || Touche franche, nette, en opposition marquée avec le fond. || **7.** Dans le domaine de la vie morale, intellectuelle,

affective, aptitude à agir avec fermeté et décision, en déployant une ardeur, une puissance soutenue exercée dans un souci constant d'efficacité : *Montrer la vigueur de son caractère. Exprimer ses idées avec vigueur. Il considéra avec respect la somme de connaissances, la quantité de travail et la vigueur intellectuelle que suppose un examen et un exposé de l'ensemble de l'œuvre énorme de Svedenborg* (Valéry). || **8.** Force, puissance et fermeté manifestée dans l'expression de la pensée : *Vigueur de l'expression, du style. Ce matin, en écrivant mon livre, j'ai eu conscience d'un nouveau départ de ce roman, une sorte de nouveau commencement. En général, ce regain de vigueur du récit annonce la fin, le début du dernier galop* (Green).

II. *Class.* Effet résultant de la mise en application d'un texte juridique ; efficacité : *Louis XII* [...] *avait rendu sa vigueur à cette loi du royaume* [la Pragmatique Sanction] (Voltaire).

• SYN. : **I, 1** *énergie, vitalité ;* **2** *puissance ;* **4** *exubérance, luxuriance ;* **5** *violence ;* **7** *dynamisme, mordant, véhémence.*

◆ **En vigueur** loc. adj. (sens 1-2, 1679, Bossuet). **1.** Se dit d'un texte juridique qui est actuellement en application : *Lois, mesures en vigueur.* || **2.** Qui est actuellement en usage : *Coutume ancienne qui est toujours en vigueur. Expression vieillie qui n'est plus en vigueur.*

viguier [vigje] n. m. (anc. provenç. *viguier,* viguier, lat. *vicarius,* remplaçant [v. VICAIRE] ; v. 1265, Br. Latini, au sens de « vicaire » ; sens 1, v. 1360, Froissart ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Dans le midi de la France, au Moyen Âge, délégué d'un comte, puis du roi, pour la basse justice. || **2.** Magistrat chargé d'administrer la justice criminelle en Andorre.

vihāra [viara] n. m. invar. (sanskrit *vihāra,* même sens ; 1964, Larousse). Mot sanskrit désignant un monastère, surtout lorsqu'il est affecté à une communauté bouddhique.

vil, e [vil] adj. (lat. *vīlis,* bon marché, de peu de valeur, sans valeur [au fig.], vulgaire ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 3 ; sens 1, fin du XII^e^ s., *Job* [*à vil prix,* 1538, R. Estienne] ; sens 2, v. 1170, *Livre des Rois* [aussi dans la hiérarchie sociale]). **1.** *Vx.* Qui est de peu de valeur, ou même sans valeur : *Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?* (Racine). *Comment le plus précieux des métaux est-il devenu plus vil que le plomb ?* (Musset). || *À vil prix,* très bon marché : *Cet astucieux négociant a acheté à vil prix un stock de marchandises parfaitement revendables.* || **2.** Qui, dans une classification, une hiérarchie, occupe le degré le plus bas : *Les plus vils animaux sont formés avec un appareil non moins admirable* (Voltaire). || *Spécialem.* et *class.* Qui occupe le dernier rang dans la hiérarchie sociale, qui est de la plus basse condition et dont on fait généralement peu de cas : *Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé ?* (Racine). || **3.** Se dit d'une chose ou d'une personne qui inspire le plus profond mépris : *De vils soupçons chargeant sa noble tête* (Hugo). *Pendant que des mortels la multitude vile* [...] | *Va cueillir des remords dans la fête servile...* (Baudelaire). *Du haut en bas de l'échelle sociale reformée, les mieux notés sont les plus serviles, les plus lâches, les plus inclinés, les plus vils* (Gide).

• SYN. : **3** *abject, bas, ignoble, infâme, méprisable, sordide.* — CONTR. : **3** *édifiant, élevé, estimable, exemplaire, noble, sublime.*

1. vilain, e [vilɛ̃, -ɛn] adj. (emploi adjectivé de *vilain* 2 ; v. 1138, Gaimar, au sens de « poltron » ; sens 1, début du XIII^e^ s., *Guillaume de Dole* [*pas vilain,* 1848, G. Sand] ; sens 2-3, v. 1360, Froissart ; sens 4, v. 1155, Wace [*un vilain homme...,* 1651, Scarron] ; sens 5, début du XIII^e^ s., Audefroi le Bastard [*vilaines maladies,* 1934, J. Romains — *vilain mal,* « syphilis », 1690, Furetière, art. *mal*]). **1.** Qui est désagréable à voir, qui déplaît physiquement : *De vilaines maisons. Un vilain chapeau. De vilaines mains, une vilaine bouche.* || Fam. *Pas vilain,* assez joli. || **2.** Qui cause un vif désagrément, qui déplaît profondément : *Un vilain temps. Avoir une vilaine affaire sur les bras.* || *Jouer un vilain tour à quelqu'un,* v. JOUER. || **3.** Qui peut être dangereux sur le plan physiologique ou physique : [Il] *leur montra des traces noires, toute une vilaine apparence de pourriture sur la partie du membre qui ne tenait plus à lui* (Maupassant). *Le phlegmon devenant de plus en plus vilain* (Vercel). *Une vilaine toux. Une vilaine blessure.* || **4.** Qui est moralement laid, malhonnête : *C'est du vilain monde, allez, monsieur l'abbé. Et tout cela spécule, vocifère, emprunte, ne paie pas ses dettes, blasphème* (Barrès). *On n'a aucun intérêt à écouter aux portes. Je vous croyais plus délicat et je trouve que vous avez une bien vilaine façon d'apprendre par surprise ce que tout le monde sait* (Pagnol). *Je vois clair dans votre vilain jeu* (Troyat). || *Un vilain homme,* (fam.) *un vilain monsieur,* un individu peu recommandable : *Alceste est-il la vertu qui fait justice ou simplement un vilain homme ?* (Aragon). *Nous avons un propriétaire très désagréable, qui est probablement aussi un vilain monsieur* (Romains). || Fam. *Un vilain moineau, un vilain oiseau,* v. MOINEAU (§ I, n. 1), OISEAU (§ I, n. 2). || **5.** Qui heurte la décence, la pudeur : *C'est tellement vilain que je n'ose le répéter* (Claudel). *J'ai surpris le bâtard en train de vous apprendre de vilains mots* (Larbaud). *Avoir de vilaines pensées.* || Fam. *Vilaines maladies,* maladies vénériennes.

• SYN. : **1** *laid, moche* (fam.) ; **2** *désagréable, fâcheux* (fam.), *mauvais, sale* (fam.) ; **3** *inquiétant, malsain ;* **4** *abject, corrompu, infâme, méprisable, vil.* — CONTR. : **1** *beau, charmant, joli ;* **4** *édifiant, estimable, exemplaire, honorable, noble ;* **5** *chaste, innocent, pur.*

◆ adj. et n. (sens 1, milieu du XV^e^ s., J. de Bueil [*vilain de,* « avare de — quelque chose — », XII^e^ s., *Jeu d'Adam*] ; sens 2, 1530, Palsgrave, 307 ; sens 3, fin du XII^e^ s., Châtelain de Coucy [pour un enfant..., 1659, Molière]). **1.** *Vx* ou *littér.* Avare : *Voilà mon ladre, mon vilain, dans de furieuses angoisses* (Molière). *Je devenais vilain pour un motif très louable : ménager à maman quelque ressource* (Rousseau). || **2.** *Class.* Grossier, rustre, vulgaire : « *Ne pourrais-je pas seulement lui demander comment elle le trouve* [le diamant] *? — Comment ? Gardez-vous-en bien. Cela serait vilain à vous* » (Molière). || **3.** *Class.* Se disait d'une personne dont la conduite ou les propos ont quelque chose de répréhensible ou de peu convenable : *Voyez comme raisonne et répond la vilaine !* (Molière). || *Auj.* Se dit d'un enfant désobéissant, désagréable, dont la conduite est répréhensible : *C'est ce que sa mère lui a répété chaque jour* [à Guillon] : « *Tu es vilain, sale bête* » (Mauriac). *C'est très vilain de mentir à sa maman. Oh ! la grosse vilaine !*

◆ **vilain** n. m. (1611, Cotgrave, dans la loc. *estre en son vilain,* « être de mauvaise humeur » ; sens I, 1, fin du XVII^e^ s., Saint-Simon ; sens I, 2, 1936, R. Martin du Gard ; sens I, 3, 1877, Zola ; sens II, 1690, Furetière [écrit *villain ; vilain,* 1872, Littré]).

I. 1. Ce qui est caractérisé par la laideur, le manque de beauté physique ou morale : *Le vilain est systématiquement recherché par certains artistes. Le vilain, dans cette affaire, c'est que...* || **2.** *Fam.* Chose déplaisante, fâcheuse : *S'il m'arrivait du vilain, ces jours-ci, voulez-vous le faire parvenir à Genève, à Meynestrel ?* (Martin du Gard). *Les gens d'Argos virent leurs visages rougis par le soleil couchant... et ils pensèrent : « Il va y avoir du vilain »* (Sartre). || **3.** *Fam.* Scandale, dispute : *T'as vu si j'ai été patiente ?* [...] *Mais là, vrai, je ne peux plus, fais-lui comprendre avant que ça tourne au vilain* (H. Bazin). *Le dernier bal, ça a fait du vilain : les injures et les coups pleuvaient.*

II. *Vx.* Pièce de monnaie qui n'avait pas le poids strict, mais qui était dans les limites de la tolérance.

◆ adv. (1680, Richelet). Fam. *Il fait vilain,* il fait mauvais temps.

2. vilain, e [vilɛ̃, -ɛn] n. (bas lat. *villanus,* paysan [IX^e^ s.], du lat. class. *villa,* ferme, métairie ; XII^e^ s., *Lois de Guillaume* [« roturier... », v. 1265, J. de Meung]). Au Moyen Âge, paysan libre (par opposition au *serf*) ; habitant de la campagne (par opposition au *bourgeois*) ; roturier (par opposition au *noble*) [souvent avec un sens méprisant] : *Le vilain retourne la tête :* | *La colombe l'en-*

tend, part et tire de long (La Fontaine). *La guerre consiste à voler des poules et cochons aux vilains* (France). || *Jeux de mains, jeux de vilains,* v. JEU (§ I, n. 1). || *Oignez vilain, il vous poindra, poignez vilain, il vous oindra,* v. OINDRE.

vilainage [vilɛnaʒ] n. m. (de *vilain* 2 ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *vilenage* [*villenage,* XIIIe s., Du Cange ; *vilainage,* 1872, Littré], au sens 3 ; sens 1-2, 1872, Littré). **1.** Condition de vilain. || **2.** Habitation de vilain. || **3.** Terre roturière. (On dit aussi VILLENAGE OU VILENAGE.)

vilainement [vilɛnmɑ̃] adv. (de *vilain* 1 ; v. 1165, Thomas [du point de vue moral ; du point de vue esthétique, 1876, Larousse ; du point de vue socio-culturel, 1572, Amyot]). D'une façon vilaine, contraire aux normes esthétiques : *Un corps vilainement bâti. Manger vilainement* ; ou aux normes socio-culturelles : *Parler vilainement* ; ou aux normes morales : *Mazarin ne cessa vilainement de poursuivre son propre gain et son profit* (Sainte-Beuve).

vilanie n. f. V. VILENIE (REM.).

vilayet [vilajɛt] n. m. (turc *vilâyet,* même sens, de l'ar. *wilâya,* province, préfecture ; 28 mars 1869, *Journ. officiel,* p. 426). Unité administrative, dans certains pays musulmans.

vilebrequin [vilbrəkɛ̃] n. m. (altér. [sous l'influence de *virer,* de *vibrer* et de *libre* — la partie centrale du vilebrequin se mouvant librement] du moyen franç. *wimbelkin,* vilebrequin [XIVe s., Bloch-Wartburg], du moyen néerl. *wimmel,* sorte de vrille [avec le suff. dimin. néerl. *-kijn*] ; 1367, Godefroy, écrit *vuinbrekin* [*vilebrequin,* 1452, Gay], au sens 1 ; sens 2, 1907, Larousse [« arbre coudé dont le coude est articulé à une bielle, en mécanique », 1845, Bescherelle ; *arbre vilebrequin,* 1964, Larousse]). **1.** Instrument à manivelle doublement coudée, au moyen duquel on imprime un mouvement de rotation à une mèche pour percer des trous dans le bois ou dans la pierre, ou à une clé pour serrer une vis ou un écrou. || **2.** Arbre d'un moteur à explosion qui transforme le mouvement alternatif des bielles en un mouvement circulaire. (On a dit aussi ARBRE VILEBREQUIN OU ARBRE MANIVELLE.)

vilement [vilmɑ̃] adv. (de *vil* ; v. 1130, *Eneas,* écrit *vilment* ; *vilement,* 1370, Oresme). *Littér.* D'une manière vile, malhonnête.

• SYN. : *bassement, lâchement.*

vilenage n. m. V. VILAINAGE.

vilené [vilne] adj. m. (de *vilain* 1 ; 1690, Furetière [art. *vilenie*]). En héraldique, se dit de tout animal mâle dont la verge est d'un émail particulier.

vilenie [vilni] n. f. (de *vilain* 1 et 2 ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *vilanie* [*vileinie,* v. 1155, Wace ; *vilenie,* v. 1200, Bartsch], au sens 3 ; sens 1, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens 2, 1538, R. Estienne ; sens 4, milieu du XIIe s., *Roman de Thèbes,* écrit *vilanie* [*vilenie,* v. 1240, G. de Lorris]). **1.** Caractère attribué au vilain ; bassesse méchante : *La vilenie des esclaves est un produit direct du despote* (Hugo). || **2.** *Class.* Avarice sordide : *Sa vilenie le fait mépriser de tout le monde* (Acad., 1694). [V. Rem.] || **3.** Action vile, basse et mesquine : *Cette créature n'arrêtait pas de parler des vilenies de la patronne qui la grugeait et lui volait son linge fin* (Yourcenar). || **4.** Parole injurieuse, grossière : *Mais même dans son patois corse de l'Île-Rousse, la patricienne ne savait pas de ces vilenies et quand elle avait bien crié : « Lâche, lâche, canaille ! » sa belle bouche se tordait de rage impuissante* (Daudet). *Échanger des vilenies.*

• REM. Au sens 2, on rencontre également, dans la langue classique, la forme VILANIE (1668, Molière) : *Le vôtre* [votre père] *animerait contre sa vilanie le plus posé homme du monde* (Molière).

vileté [vilte] n. f. (lat. *vīlitas,* bas prix, absence de valeur, vulgarité, bassesse, de *vīlis,* vil [v. VIL] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *viltet* [*vilté,* XIIe s.], au sens de « humiliation » ; sens 1, v. 1450, Godefroy, écrit *vilté* [*vileté,* 1549, R. Estienne] ; sens 2, v. 1138, Gaimar, écrit *vilté* [*vileté,* XIIIe s.]). **1.** *Class.* Bas prix : *La vileté du prix fait casser les contrats de vente* (Furetière, 1690). || **2.** *Vx* ou *littér.* Caractère bas, infâme d'une personne : *Ayant compris la lassitude des temps et la vileté des âmes, Philippe s'est mis à l'aise* (Chateaubriand).

vilipender [vilipɑ̃de] v. tr. (bas lat. *vīlipendere,* même sens [IXe s.], proprem. « estimer comme vil », du lat. class. *vīlis,* vil [v. VIL], et *pendĕre,* peser, estimer ; 1375, R. de Presles). *Littér.* Traiter avec beaucoup de mépris : *Des pimbêches villageoises qui vilipendaient une fille enceinte* (Dussane). *Ce fabricant vilipende la marchandise de ses concurrents.*

• SYN. : *attaquer, bafouer, décrier, dénigrer, discréditer.* — CONTR. : *encenser, exalter, louer, prôner, vanter.*

villa [vila *ou* villa] n. f. (ital. *villa,* villa, lat. *villa,* maison de campagne [v. VILLE] ; 1743, *Bibliothèque britannique* [XX/2, 114], au sens de « maison de plaisance aux environs des villes d'Italie » ; sens 1, 1832, Balzac ; sens 2, av. 1848, Chateaubriand ; sens 3, 1er août 1872, *Revue des Deux Mondes,* p. 527). **1.** Maison de plaisance, vaste et plus ou moins luxueuse, située dans un lieu de villégiature ou dans un site célèbre, et agrémentée de jardins ou de parcs : *Les ambassades possèdent chacune leur villa de stars* [à Ankara] (Cocteau). *Une très belle villa sur la Côte d'Azur. La villa d'Este, à Tivoli. La villa Médicis, à Rome.* || **2.** Maison de campagne ou pavillon de banlieue d'une certaine importance et entourée d'un jardin : *Une élégante villa s'appuyant contre une futaie* (Chateaubriand). *Quelques tilleuls élagués cachaient mal leur villa au fond du jardin* (Radiguet). || **3.** Chez les Romains, les Gallo-Romains, les Mérovingiens, vaste domaine rural comprenant les terres et les bâtiments : *Et le roi résidait dans sa « villa », c'est-à-dire dans sa métairie* (France). *La villa gallo-romaine était la résidence d'un grand propriétaire terrien, le centre d'une immense exploitation agricole* (Eydoux).

village [vilaʒ] n. m. (de *vil[l]e,* au sens anc. de « ferme » [fin du XIIe s., Marie de France] ; v. 1360, Froissart, au sens 1 [sous la forme latinisée *villagium,* dès 1235, Du Cange ; *être bien de son village,* 1611, Cotgrave ; *coq de village,* 1549, R. Estienne ; *l'idiot du village,* 1957, Robert, art. *idiot*] ; sens 2, 1694, La Fontaine). **1.** Groupe de maisons rurales permanentes, dont les habitants, en majorité, tirent leurs moyens d'existence de l'exploitation des terres situées à l'entour (terroir villageois) : *Honoré épousa Adélaïde et s'installa dans un village voisin où il se loua comme journalier* (Aymé). *Nombreux sont les villages qui perpétuent de nos jours le nom d'un propriétaire terrien de l'antiquité* (Eydoux). || *Être bien de son village,* être très naïf, ne pas connaître les usages du monde. || *Coq de village,* v. COQ 1. || *L'idiot du village,* un niais. || **2.** Population, habitants d'un village : *Le soir les villages arrivaient* (Tharaud). *Le village tout entier ne tarda pas à être informé de toute la scène* (Pergaud). || **3.** *Village de toile,* v. TOILE.

• SYN. : **1** *bourg, bourgade, hameau.*

villageois, e [vilaʒwa, -az] adj. (de *village* ; v. 1500, *Kwartalnik Neofilologiczny,* I, 78). Relatif à un village ou aux habitants d'un village : *Rien qu'à entendre un chant villageois du quinzième siècle, on mesure la pente descendue* (Saint-Exupéry). *Maison villageoise. Mœurs, habitudes villageoises.*

◆ n. (sens 1, v. 1530, C. Marot ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Personne qui habite un village : *Toute l'existence des villageois se groupe autour du clocher* (Cornemin). || **2.** Habitant de la campagne.

village-vacances [vilaʒvakɑ̃s] n. m. (de *village* et du plur. de *vacance* ; 1968, Larousse). Organisation de vacances mettant à la disposition des usagers des bungalows, de petites maisons.

• Pl. *des* VILLAGES-VACANCES.

villanelle [vilanɛl] n. f. (ital. *villanella,* chanson ou danse villageoise, de *villano,* paysan, bas lat. *villanus,* même sens [v. VILAIN 2] ; 1580, Montaigne, au sens 1 ; sens 2-3, 1964, Larousse). **1.** Au XVIe s., chanson pastorale ou populaire. || **2.** Composition polyphonique de caractère populaire, proche de la canzonette, qui fut en vogue au XVe s. et au début du XVIe. || **3.** Poème composé d'un nombre impair

de tercets et terminé par un quatrain. (V. POÈME, art. spécial.)

ville [vil] n. f. (lat. *villa,* maison de campagne, ferme, métairie, et, à basse époque, « domaine rural, agglomération de fermes » ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *vile* [*ville,* v. 1290, *Livre Roisin*], au sens 1 [*en ville,* av. 1613, M. Régnier — dans la suscription des lettres, 1964, Larousse ; *ville d'eaux,* 1964, Robert — sans aucun doute plus anc. ; *ville nouvelle,* 1968, Larousse ; *ville universitaire,* 1876, Larousse, art. *universitaire ; ville éternelle,* 1734, Montesquieu] ; sens 2, av. 1613, M. Régnier ; sens 3, 1845, Bescherelle [*ouvrages...*] ; sens 4, v. 1207, Villehardouin ; sens 5, 1690, Furetière ; sens 6, 1636, Monet ; sens 7, 1660, Boileau ; sens 8, 1677, Boileau [*de ville,* 1549, R. Estienne] ; sens 9, v. 1587, Du Vair [*corps de ville,* 1671, Pomey ; *services de la ville,* 1964, Robert] ; sens 10, v. 1283, Beaumanoir [*villes consulaires,* 1964, Larousse ; *villes franches,* XIIe s., d'après le *FEW,* XV/2, 165 *a ; ville métropolitaine, villes neuves,* 1690, Furetière ; *villes royales,* 1686, Bossuet ; *villes seigneuriales,* 1876, Larousse]). **1.** Agglomération plus ou moins importante, dont les habitants se consacrent à des activités étrangères à l'exploitation du sol, telles que l'industrie, le commerce, l'artisanat, etc. : *Je réside à trente-cinq minutes d'Alger, assez loin de la ville, mais pas tout à fait en pleins champs* (Fromentin). *Ville de ciment et d'acier, murailles de verre s'élançant indéfiniment vers le ciel, ville aux dessins incrustés, aux sillons tous pareils* (Le Clézio). *Une ville de province. Une grande ville, une petite ville. Une ville moyenne.* || *En ville,* à l'intérieur de l'agglomération où on est : *Habiter en ville. Dîner en ville. vous ne trouverez ce journal qu'en ville ;* dans la suscription des lettres, indique que celles-ci sont remises par une autre voie que la voie postale et dans la même localité. (S'écrit le plus souvent par l'abréviation E. V.) || *Ville d'eaux,* station thermale. || *Ville-champignon,* V. CHAMPIGNON. || *Ville-dortoir,* v. à l'ordre alphab. || *Ville nouvelle,* ensemble urbain créé généralement à proximité d'une agglomération urbaine importante et où est prévu le développement simultané des fonctions économiques et de résidence. || *Ville universitaire,* siège d'une université. || *Ville sainte,* V. SAINT, E (§ II, n. 3). || *La ville éternelle,* V. ÉTERNEL, ELLE. || **2.** Ellipt. *La ville,* la cité voisine, par opposition à la campagne, au village : *Quelques voyages à la ville* (Musset). *Le paysan va vendre ses bêtes à la ville. Les gens de la ville. Un monsieur de la ville.* || **3.** *Ouvrages* ou *travaux de ville,* V. TRAVAUX n. m. pl. (n. 2). || **4.** Anc. *Ville forte,* celle qui était entourée d'une enceinte, de remparts. || *Ville ouverte,* V. OUVERT, E (§ I, n. 10). || **5.** Quartier d'une agglomération urbaine : *Il y a deux villes dans Alger, la ville française, ou, pour mieux dire, européenne, qui occupe les bas quartiers* [...] ; *la ville arabe, qui n'a pas dépassé la limite des murailles turques* (Fromentin). *Provins comprend une ville haute et une ville basse. Visiter la vieille ville.* || **6.** Population, habitants de la ville : *Toute la ville en parle. Pour la visite du chef de l'État, toute la ville fut en effervescence.* || **7.** *Class.* Paris et la vie sociale, intellectuelle que l'on y menait, par opposition à la Cour, à Versailles, ou à la province : *Damon ce grand auteur dont la muse fertile | Amusa si longtemps et la Cour et la Ville* (Boileau). *Un homme de la ville est pour une femme de province ce qu'est pour une femme de ville un homme de la cour* (La Bruyère). || **8.** Mœurs des villes, mode de vie des citadins : *J'ai fui la ville aux muses si contraires* (Chénier). *Préférer la ville à la campagne. Les plaisirs, les tentations et les misères de la ville.* || *De ville,* se dit d'un vêtement qu'on met ordinairement pour sortir de chez soi et aller dans la ville, non en réception, ou dans l'exercice de ses fonctions (vieilli) : *Mme René d'Esparvieu parut en robe de ville* (France). *Un vêtement de ville.* || **9.** Entité administrative, commune urbaine comprenant un nombre minimal d'habitants, variable d'un pays à l'autre : *La ville a fait de ce passage une rue* (Balzac). *La patente est la principale ressource financière de notre ville. Le budget de la ville a été voté par le conseil municipal.* || Vx. *Corps de ville,* l'ensemble des magistrats municipaux. || *Services de la ville,* voirie, hygiène, eau, gaz, électricité, transports en commun, etc. || *Hôtel de ville* ou (vx) *maison de ville,* V. HÔTEL, MAISON. || *Sergent de ville, tambour de ville,* V. SERGENT (§ I, n. 1), TAMBOUR (§ I, n. 3). || **10.** Anc. *Bonnes villes,* villes privilégiées ayant une commune et des magistrats jurés, et tenant du roi le droit de bourgeoisie avec affranchissement de la taille. || *Villes consulaires,* communes du midi de la France, qui étaient administrées par un corps de consuls. || *Villes franches,* V. FRANC 2 (§ I, n. 4). || *Villes impériales,* V. IMPÉRIAL, E, AUX. || *Ville libre,* V. LIBRE (§ I, n. 2). || *Ville métropolitaine,* depuis le Moyen Âge, siège d'un archevêché. || *Villes neuves,* villes fondées par une autorité seigneuriale pour être des centres de peuplement et dotées en même temps de franchises. || *Villes royales,* celles dont la seigneurie et la justice appartenaient au roi. || *Villes seigneuriales,* celles où le droit de justice était exercé par le seigneur.

ville-dortoir [vildɔrtwar] n. f. (de *ville* et de *dortoir ;* 1964, Larousse). Syn. de CITÉ-DORTOIR.

● Pl. *des* VILLES-DORTOIRS.

villégiateur [vileʒjatœr] n. m. (de *villégiature ;* 7 août 1876, *le National,* p. 2). Celui qui est en villégiature : *Il avait représenté le villégiateur, l'homme d'affaires* (Pourrat).

● SYN. : *estivant, touriste, vacancier.*

villégiature [vileʒjatyr] n. f. (ital. *villeggiatura,* villégiature, de *villeggiare,* aller à la campagne, dér. de *villa,* maison de campagne, lat. *villa,* même sens ; 1755, Prévost d'Exiles, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Séjour qu'on fait en quelque lieu agréable ou à la campagne pendant la belle saison, pour se distraire et se reposer : *Les Espagnols les plus épris de leur péninsule peuvent y venir en villégiature* (Barbey d'Aurevilly). *Ça vous dit quelque chose, l'idée d'une villégiature animée du côté du Rhin ?* (Beauvoir). *Être en villégiature.* || **2.** Lieu de vacances : *Chercher dans les petites annonces une villégiature pour le mois d'août.*

villégiaturer [vileʒjatyre] v. intr. (de *villégiature ;* 1860, Mérimée). *Fam.* Être en villégiature : *Don Santiago d'Aytona était venu villégiaturer dans sa vicomté* (L. Bertrand).

villenage n. m. V. VILAINAGE.

ville-satellite [vilsatɛlit] n. f. (de *ville* et de *satellite ;* 1939, Giraudoux). Agglomération géographiquement et administrativement séparée d'un centre plus important, avec lequel elle a cependant des relations étroites sur les plans économique et humain.

● Pl. *des* VILLES-SATELLITES.

villette [vilɛt] n. f. (dimin. de *ville* [v. ce mot et VILLAGE] ; v. 1100, *Romanische Studien* [I, 180], au sens de « petite maison des champs » ; sens moderne, v. 1190, *Sermons de saint Bernard* [écrit *vilete ; villette,* v. 1462, *Cent Nouvelles*]). *Vx.* Petite ville : *Beaucoup d'animation dans la villette en fête* (Lavergne).

● REM. Ce mot, conservé dans certains noms de lieu, est remplacé dans la langue courante par *petite ville.*

villeux, euse [vilø, -øz] adj. (lat. *villōsus,* velu, couvert de poils [en parlant d'un animal, d'une étoffe, etc.] ; XIVe s., Lanfranc, écrit *villeus,* au sens de « qui présente des villosités anatomiques » ; écrit *villeux,* au sens actuel, 1742, P. Demours, III, 148 [*tumeur villeuse,* 1964, Larousse — *cancer villeux,* même sens, 1876, Larousse]). Qui est couvert de poils longs, fins et touffus (peu usité) : *Insecte villeux.* || *Tumeur villeuse,* tumeur d'aspect touffu, qu'on rencontre surtout au niveau du côlon.

villosité [vilozite] n. f. (dér. savant de *villeux ;* 1781, R. B. Sabatier [II, 321], au sens 1 ; sens 2, 1836, Acad.). **1.** État d'une surface velue ; ensemble des poils qui recouvrent une surface : *Toute villosité avait disparu depuis longtemps de ces calottes chauves* (Gautier). || **2.** Nom donné aux petites rugosités ou saillies ressemblant à des poils, qui couvrent certaines surfaces et leur donnent un aspect velu : *Villosités intestinales.*

villotier, ère ou **vilotier, ère** [vilɔtje, -ɛr] n. (dér. péjor. de *ville* [la ville étant parfois considérée comme un lieu de perdition, par opposition à la campagne] ; 1167, Godefroy, écrit *vilotier ; villotier,* v. 1460, G. Chastellain). *Vx* et *littér.* Personne débauchée : *La Falourdel, la vilotière du pont* (Hugo).

villotte [vijɔt] n. f. (var. de *veillotte ;* 1606, Nicot, écrit *villote ; villotte,* 1869, d'après Littré, 1877). Syn. de MOYETTE.

vimaire [vimɛr] n. f. (lat. *vis major,* force majeure, de *vis,* force, vigueur, violence, et de *major,* compar. de *magnus,* grand ; v. 1170 [d'après le *FEW,* XIV, 520 *a*], au sens de « dommage, effet funeste, outrage » ; sens moderne, XIVe s., Du Cange). *Vx.* Dégâts causés à une forêt par des accidents naturels contre lesquels on ne peut rien, tels que tornade, grêle, etc.

vin [vɛ̃] n. m. (lat. *vīnum,* vin, raisin, liqueur tirée d'autres fruits que le raisin ; v. 980, *Passion du Christ,* au sens I, 1 [*vin à faire danser les chèvres,* 1808, d'Hautel ; *vin coupé,* 1872, Littré ; *vin d'honneur,* 1835, Acad. ; *vin de messe,* 1869, A. Daudet ; *vin des noces,* 1876, Larousse ; *mettre de l'eau dans son vin,* au fig., fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *quand le vin est tiré, il faut le boire,* 1869, A. Daudet — d'abord sans *quand,* 1696, Regnard] ; sens I, 2, v. 1460, Villon [*avoir le vin mauvais,* 1872, Littré — d'abord *avoir un mauvais vin,* 1690, Furetière ; *cuver son vin,* 1611, Cotgrave ; .. *être pris de vin,* 1690, Furetière ; *être entre deux vins,* av. 1660, Scarron] ; sens I, 3, 1553, *Bible Gérard ;* sens I, 4, v. 1210, Godefroy ; sens I, 5, v. 1360, Froissart [*vin d'appellation d'origine contrôlée, vin aromatisé, vin de café, vin champagnisé, vin crémant, vin délimité de qualité supérieure, vin doux naturel, vin de lies, vin mousseux gazéifié, vin naturellement doux* ou *moelleux* ou *liquoreux, vin tranquille, vin tuilé,* 1964, Larousse ; *vin bleu,* 1867, Larousse, art. *bleu ; vin bouché,* 1845, d'après le *FEW,* XV/1, 202 *b* — *vin cacheté,* fin du XIXe s., A. Daudet ; *vin bourru,* 1690, Furetière ; *vin de coupage,* 1904, Larousse ; *vin cuit,* 1538, R. Estienne ; *vin doux,* 1570, Liébault ; *vin de pays,* 1798, Acad. ; *vin pétillant,* 1660, Oudin ; *vin de table,* 1964, Robert, art. *table ; vin vieux,* v. 1560, Paré — écrit *vin vieil*] ; sens I, 6, 1317, d'après le *FEW,* XIV, 478 *b* [*vin de canne,* 1872, Littré] ; sens I, 7, 1933, Larousse [*vin,* même sens, 1389, La Curne ; *vin médicinal,* 1872, Littré — *vin,* même sens, 1690, Furetière] ; sens I, 8, 1832, Musset ; sens II, 1694, Acad.).

I. 1. Boisson alcoolisée obtenue par la fermentation en cuve du jus de raisin frais : *À mes côtés, des mousquetaires buvaient du vin d'Espagne avec des filles du monde* (France). *Ils avaient à peine pris une gorgée de vin qu'ils gardaient dans leur bouche et qu'ils faisaient aller et venir, aspirant un peu d'air en pinçant les lèvres* (B. Clavel). *Un fût de vin. Un pichet de vin. Boire du vin à table.* || *Baptiser du vin,* V. BAPTISER. || *Marchand de vin, entrecôte marchand de vin,* V. MARCHAND, E. || *Vin à faire danser les chèvres,* V. CHÈVRE. || *Vin coupé,* mélange de plusieurs vins, ou vin mêlé d'eau. || *Vin d'honneur,* celui que des corps constitués offrent à un personnage de marque ; celui que des sociétés offrent à un membre élu ou sortant. || *Vin de messe,* vin blanc utilisé pour la messe : *Oui, mon révérend, j'ai mis le vin dans les burettes* (Daudet). || Autref. *Vin des noces,* vin offert en présent au prêtre qui avait célébré le mariage. || Fig. *Mettre de l'eau dans son vin,* V. EAU (§ I, n. 3). || Fig. *Quand le vin est tiré, il faut le boire* (prov.), quand on est engagé dans une affaire, on ne peut plus reculer. || **2.** Cette boisson en tant qu'elle produit l'ivresse, quand elle est bue avec excès : *Le vin lui monte à la tête. Le vin ne te réussit pas.* || *Avoir le vin gai, triste,* V. GAI, E, TRISTE. || *Avoir le vin mauvais,* devenir méchant quand on a trop bu. || *Cuver son vin,* V. CUVER. || *Être en vin, être pris de vin,* être en état d'ivresse : *Si j'étais en vin, ça pourrait ne pas se passer bien* (Pérochon). || *Être entre deux vins,* être légèrement ivre. || Vx. *Pointe de vin, être en pointe de vin,* V. POINTE (D, § III, n. 3). || *Porter bien, mal le vin,* V. PORTER 1 (§ I, n. 3). || *Sac à vin,* V. SAC 1. || *Tenir le vin,* V. TENIR v. tr. (§ I, n. 13). || **3.** *Vx.* État d'ivresse : *Dans le vin on n'a pas conscience de ses actions.* || **4.** *Class.* Pourboire, gratification : *Il y aura tant pour le vin des garçons* (Acad., 1694). || **5.** Le vin considéré du point de vue de son origine, de son âge, de sa couleur, de sa qualité, de sa fabrication : *Les grands vins de Bourgogne et d'Alsace. Un petit vin clairet. Un vin rosé qui se boit bien.* || *Vin d'appellation d'origine contrôlée* (V. A. O. C.), celui qui répond à des critères précis concernant son aire de production, les cépages utilisés, le rendement à l'hectare, la technique de vinification, le degré alcoolique minimal. || *Vin aromatisé,* vin utilisé pour la fabrication d'apéritifs à base de vin. || *Vin bleu,* V. BLEU 1. || *Vin bouché,* bon vin mis en bouteilles dont le bouchon est cacheté (syn. VIN CACHETÉ) : *Au-dessus de la planche, y a encore du vin bouché* (Balzac). || *Vin bourru,* V. BOURRU, E. || *Vin de café,* vin rosé dont la cuvaison a duré moins de vingt-quatre heures. || *Vin champagnisé,* vin préparé selon la méthode de champagnisation. || *Vin de coupage,* vin de consommation courante obtenu par le mélange, chez un négociant, de vins de provenances différentes. || *Vin crémant,* celui dont la pression de gaz carbonique est intermédiaire entre la pression des vins pétillants et celle des vins mousseux. (V. aussi CRÉMANT.) || *Vin cuit,* V. CUIT, E. || *Vin délimité de qualité supérieure (V. D. Q. S.),* vin d'appellation simple, dont la qualité est garantie par un syndicat responsable de la défense de l'appellation. || *Vin doux,* V. DOUX, DOUCE. || *Vin doux naturel,* celui qui possède naturellement une richesse alcoolique d'au moins 14°, provenant exclusivement des vendanges de muscat, grenache, maccabeo et malvoisie, et enrichi en cours de fermentation de 5 à 10 p. 100 d'alcool. || *Vin de goutte,* V. GOUTTE 1. || *Vin gris, vin jaune,* V. GRIS (§ I, n. 3), JAUNE (§ I, n. 2). || *Vin de lies,* vin impropre à la consommation, résultant du pressurage des lies. || *Vin de liqueur,* V. LIQUEUR (§ II, n. 2). || *Vin mousseux,* V. MOUSSEUX, EUSE 2. || *Vin mousseux gazéifié,* celui dont l'effervescence est obtenue par addition de gaz carbonique. || *Vin naturel,* V. NATUREL, ELLE. || *Vin naturellement doux,* ou *moelleux,* ou *liquoreux,* celui qui n'a été l'objet d'aucune addition d'alcool, mais dont la fermentation n'a pas transformé tout le sucre en alcool : *Le sauternes est un vin naturellement doux.* || *Vin nouveau,* V. NOUVEAU (§ I, n. 1). || *Vin de paille,* V. PAILLE. || *Vin de pays,* vin sans appellation, mais d'une bonne qualité, qui lui permet d'être consommé sans coupage. || *Vin pétillant,* celui qui a subi une légère fermentation secondaire en bouteille. || *Vin piqué,* V. PIQUÉ 1 (§ I, n. 7). || *Vin de presse,* V. PRESSE 1 (§ I, n. 1). || *Vin rouge,* V. ROUGE. || *Vin sec,* V. SEC, SÈCHE (A, § I, n. 8). || *Vin de sucre,* V. SUCRE (§ I, n. 3). || *Vin de table,* vin de qualité moyenne, pour la consommation courante. || *Vin tranquille,* celui qui ne mousse pas. || *Vin tuilé,* V. TUILÉ, E (n. 4). || *Vin vieux,* ou *vieux vin,* vin fin qui s'est bonifié avec l'âge. || **6.** Nom donné à tous les jus d'origine végétale dont une partie ou la totalité du sucre est transformée en alcool par fermentation : *Vin de riz. Vin de cassis, de noix, de prunelles.* || *Vin de canne,* celui qui est tiré de la macération des cannes à sucre. || *Vin de palme,* V. PALME 1. || **7.** *Vin médicamenteux,* préparation pharmaceutique obtenue par macération ou en ajoutant aux différents vins des teintures, extraits, substances minérales ou organiques. || *Vin médicinal,* forme pharmaceutique résultant de l'action dissolvante du vin sur une ou plusieurs substances médicamenteuses. (Syn. ŒNOLÉ) || **8.** *Fig.* et *littér.* Boisson salutaire et vivifiante : *Le vin des forts est le poison des faibles* (Hugo). *Ces bons soirs de septembre où je sentais des gouttes | De rosée à mon front, comme un vin de vigueur* (Rimbaud).

II. *Tache de vin,* nævus pigmentaire de couleur rouge violacé, qui apparaît sur diverses parties du corps.

vinā [vina] n. f. (mot de l'Inde, de même sens ; 1876, Larousse). Instrument de

musique de l'Inde de la catégorie des cithares sur bâtons, à quatre cordes.

1. vinage [vinaʒ] n. m. (de *viner ;* 19 juill. 1867, d'après Littré, 1872). Action d'ajouter de l'alcool au vin ou au moût : *Vinage légal, frauduleux.*

2. vinage [vinaʒ] n. m. (de *vin ;* 1231, Godefroy [aussi « droit levé sur la vendange... »]). À l'époque féodale, droit perçu sur la récolte et le transport du vin produit par un domaine. || Droit levé sur la vendange, lors du tirage du vin.

vinaigre [vinɛgr] n. m. (de *vin* et de *aigre ;* v. 1200, J. Bodel, au sens 1 [*sels de vinaigre,* 1835, Acad. ; *vinaigre de bois,* 1829, Boiste ; *vinaigre radical,* 1765, *Encyclopédie ; vinaigre de Saturne,* 1812, Mozin ; *vinaigre de toilette, au bon vinaigre !,* 1872, Littré] ; sens 2, 1947, Colette [... *en vinaigre* — d'abord *se tourner en vinaigre,* 1857, Flaubert ; *tourner au vinaigre,* au fig., 1932, Céline] ; sens 3, fin du XIXe s., A. Daudet [*temps de vinaigre*] ; sens 4, 1808, d'Hautel [*vinaigre !,* 1904, Larousse] ; sens 5, 1916, Barbusse ; sens 6, av. 1679, Retz). **1.** Produit résultant de la fermentation acétique du vin ou de solutions alcoolisées, et employé autref. comme désinfectant pharmaceutique, auj. comme condiment ou comme milieu de conservation de certains végétaux comestibles : *Le pharmacien Bezuquet lui confectionna une petite pharmacie portative, bourrée de sparadrap, d'arnica, de camphre, de vinaigre des quatre-voleurs* (Daudet). *Vinaigre d'alcool, de cidre, de vin. Conserver des cornichons dans du vinaigre à l'estragon.* || *Sels de vinaigre,* acide acétique cristallisable versé dans les flacons de poche contenant du sulfate de potassium granulé, et que l'on faisait respirer en cas de syncope. || Vx. *Vinaigre de bois,* acide pyroligneux. || *Vinaigre radical,* acide acétique concentré. || *Vinaigre rosat,* v. ROSAT. || *Vinaigre de Saturne,* acétate de plomb liquide. || Vx. *Vinaigre de toilette,* mélange d'eau de Cologne ou d'alcool parfumé avec une quantité égale de vinaigre, et qu'on employait étendu d'eau pour la toilette. || Vx. *Au bon vinaigre !,* cri que l'on prononçait en prenant, par jeu, un enfant sur son dos (comme faisaient autrefois les marchands ambulants portant un tonnelet de vinaigre sur le dos) : *Amédée voulait que je le prisse sur mon dos : « Maman, au bon vinaigre, disait-il, ce sera très drôle »* (Dumas fils). || **2.** *Tourner au* ou *(vx) en vinaigre,* s'aigrir, en parlant du vin. || Fig. et fam. *Tourner au vinaigre,* prendre une fâcheuse tournure : *D'abord amicale, la conversation a vite tourné au vinaigre.* || **3.** *Temps de vinaigre,* ou simplem. *vinaigre,* mauvais temps, dans la langue des marins : *Je t'écris sur mon sac de marsouin, à l'avant de l'Iraouaddy et par un temps de vinaigre, comme ils disent. Ne t'étonne donc pas si mes phrases et mes jambages sont bousculés* (Daudet). || **4.** Au saut à la corde, redoublement de vitesse (par comparaison avec l'effervescence produite par l'acide acétique) : *Il faut sauter à la corde, exécuter des doubles, fournir du vinaigre* (Renard). || Interjectiv. *Vinaigre !,* cri que pousse l'enfant sautant à la corde, pour obtenir de ceux qui la font tourner que le mouvement s'accélère. || **5.** Pop. *Faire vinaigre,* se dépêcher, faire vite : *Il* [Maublanc] *entendit du bruit et se retourna : C'était Chapin sur sa charrette ; il lui dit : « Eh bien ! tu as fait vinaigre, t'es donc si pressé ? »* (Sartre). || **6.** *Fig.* Propos ou comportement qui heurte, qui blesse moralement ou psychologiquement : *Nous n'avons tous qu'un ennemi, le vinaigre du monde* (Audiberti). || *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre* (prov.), v. MOUCHE 1 (§ I, n. 2).

vinaigré, e [vinɛgre] adj. (de *vinaigre ;* 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, J.-J. Rousseau ; sens 3, av. 1850, Balzac). **1.** Assaisonné au vinaigre : *Sauce trop vinaigrée.* || **2.** *Vx.* Désinfecté au moyen de vinaigre : *Mes lettres* [venant des Pouilles] *arrivaient percées et vinaigrées* (P.-L. Courier). || **3.** *Fig.* Rude pour l'oreille, désagréable à entendre : *Un violon vinaigré* (Colette). *Une voix vinaigrée. Des paroles vinaigrées.*

vinaigrer [vinɛgre] v. tr. (de *vinaigré ;* 1690, Furetière). Assaisonner de vinaigre : *Vinaigrer une salade, une sauce, des hors-d'œuvre.*

vinaigrerie [vinɛgrəri] n. f. (de *vinaigrier ;* 1723, Savary des Bruslons, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Établissement où on fabrique du vinaigre. || **2.** Industrie du vinaigre.

vinaigrette [vinɛgrɛt] n. f. (de *vinaigre ;* v. 1398, *le Ménagier de Paris,* aux sens I, 1-2 ; sens II [cette voiture ressemblant aux chariots des vinaigriers], 1680, Richelet).

I. 1. Sauce faite principalement avec de l'huile et du vinaigre : *Bœuf en vinaigrette* ou *à la vinaigrette. Des artichauts à la vinaigrette.* || **2.** Mets accommodé avec cette sauce : *Manger une vinaigrette de bœuf.*

II. *Anc.* Voiture à deux roues, en forme de chaise à porteurs, dans laquelle on se faisait traîner par un homme.

vinaigrier [vinɛgrije] n. m. (de *vinaigre ;* 1514, *Ordonnance royale* [XXI, 572], au sens 1 ; sens 2, 1572, Havard ; sens 3, 1970, *Manufrance,* p. 780 ; sens 4, 1842, Acad. ; sens 5, 1762, Acad.). **1.** Fabricant ou marchand de vinaigre. || **2.** Burette dans laquelle on sert le vinaigre sur la table et qui fait partie de l'huilier. || **3.** Récipient ou tonnelet pour la fabrication domestique du vinaigre. || **4.** L'un des noms usuels du *carabe doré,* qui rejette un liquide acide quand on l'inquiète. || **5.** Autre nom du *sumac : Parmi des bosquets de noisetiers, de vinaigriers* (Pourrat).

vinaire [vinɛr] adj. (lat. *vīnārius,* relatif au vin [et, comme n. m., « marchand de vin »], de *vīnum,* vin [v. VIN] ; 1743, Trévoux, comme n. m., aux sens de « marchand de vin, dans l'Antiquité romaine » et de « religieux chargé du soin de la cave » ; 1756, *Encyclopédie* [VI, 411 *b*], comme adj., dans la loc. *fermentation vinaire,* « fermentation qui se produit dans le vin » ; sens actuel, 1845, Bescherelle). Relatif au vin (vieilli) : *Industrie vinaire.*

● REM. Ce mot tend à être remplacé auj. par VINICOLE.

vinasse [vinas] n. f. (de *vin ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens de « liquide trouble provenant d'un vin à demi aigre et qui sert à la préparation du vert-de-gris » ; sens 1, 1836, Acad. [« toute boisson médiocre », av. 1935, P. Bourget] ; sens 2, 1808, *Mémoires de l'Académie des sciences,* p. 186). **1.** *Fam.* Vin faible ou de mauvaise qualité : *De basses vinasses* (Huysmans). || *Par extens.* Toute boisson médiocre : *Ce n'est pas de la limonade, cette vinasse-là* (Bourget). || **2.** Résidu de la distillation des moûts fermentés : *Une odeur de vinasse flottait dans les chais.*

● SYN. : **1** *bibine* (pop.), *piquette* (fam.).

vincennite [vɛ̃sɛnit] n. f. (de *Vincennes* [v. ci-dessous], n. d'un chef-lieu de canton du Val-de-Marne ; 1923, Larousse). Gaz de combat à base d'acide cyanhydrique liquéfié, mis au point par l'atelier de Vincennes pour le chargement des obus toxiques pendant la Première Guerre mondiale.

vindas [vɛ̃das] ou **vindau** [vɛ̃do] n. m. (anc. scand. *vindáss,* cabestan, de *vinda,* tourner, et de *áss,* barre ; XIIe s., Tobler-Lommatzsch, écrit *windas* [*vindas,* v. 1360, *Berinus ; vindau,* 1904, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré [*vindas ; vindau,* 1904, Larousse]). **1.** Treuil vertical en forme de cabestan, qu'on fait tourner au moyen de leviers horizontaux, et autour duquel s'enroule un câble. || **2.** Syn. de PAS-DE-GÉANT.

vindicatif, ive [vɛ̃dikatif, -iv] adj. et n. (dér. savant du lat. *vindicare,* venger [v. VINDICTE] ; fin du XIVe s., Chr. de Pisan). Qui aime à se venger, qui recherche la vengeance d'une manière systématique : *Pardonnez-moi. Je suis de caractère emporté, vindicatif* (Cocteau). *Ne lui faites pas d'affront : c'est un vindicatif.*

● SYN. : *rancunier.*

◆ adj. (1588, Montaigne). Inspiré par le désir de vengeance : *Il parla de la grandeur de son pays, d'un ton vindicatif* (Beauvoir). *La justice doit être protectrice et non vindicative.*

vindicativement [vɛ̃dikativmɑ̃] adv. (de *vindicatif ;* 1530, d'après le *FEW,* XIV, 470 *a*). D'une manière vindicative.

vindicte [vɛ̃dikt] n. f. (lat. *vindicta,* baguette dont on touchait l'esclave qu'on

voulait affranchir, action de revendiquer, vengeance, punition, de *vindicare,* revendiquer [en justice], punir, châtier, venger, dér. de *vindex, -dicis,* répondant en justice, garant, vengeur ; 1555, M. Nostradamus [1re centurie, v. 38], au sens I [*vindicte publique,* 1690, Furetière] ; sens II, 1876, Larousse).

I. Punition des crimes : *La justice autorise la vindicte légale* (Rémusat). || *Vindicte publique,* action de poursuivre le châtiment d'un coupable au nom de la société : *Il faut bien des preuves à l'innocence pour échapper à la vindicte publique* (Arnoux).

II. Petite baguette qui symbolisait la force et qui, dans les pratiques rituelles de l'ancien droit romain, indiquait, dans certains cas, qu'on était décidé à employer la force pour défendre sa revendication.

vinée [vine] n. f. (de *vin ;* XIIIe s., *Recueil des fabliaux* [II, 140], écrit *vingnée* [*vinée,* XIVe s.], au sens 2 ; sens 1, 1863, Du Breuil ; sens 3, 1369, La Curne ; sens 4, 1661, Godefroy). **1.** Branche à fruit dans la taille longue de la vigne. (On dit aussi VINOUSE.) || **2.** Récolte du raisin et fabrication du vin (vieilli) : *Pleine moisson, pleine vinée* (La Fontaine). *En huit jours, on pourrait encore faire une fameuse vinée* (Beauvoir). || **3.** *Fam.* Quantité de vin absorbée : *Giulio, qui cuvait sa vinée et ronflait* (Arnoux). || **4.** Endroit où on fait fermenter la vendange.

vinelle [vinɛl] n. f. (dimin. de *vin ;* 1845, Bescherelle). Petit vin, vin de faible degré alcoolique.

viner [vine] v. tr. (de *vin ;* 1325, Du Cange, au sens de « débiter du vin » ; sens actuel, 19 juill. 1867, d'après Littré, 1872 [art. *vinage*]). Additionner d'alcool un vin, un moût.

vinettier [vinɛtje] n. m. (de [*épine-*] *vinette ;* 1514 [d'après le *FEW,* XIV, *479 b*], écrit *vinetier ; vinettier,* 1836, Acad.). Autre nom de l'*épine-vinette.*

vineux, euse [vinø, -øz] adj. (lat. *vīnōsus,* adonné au vin, pris de vin, qui rappelle le vin, de *vīnum,* vin [v. VIN] ; XIIIe s., Godefroy, au sens de « qui contient du vin » ; sens 1, 1816, Thénard, III, 419 [*sarment vineux,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1549, R. Estienne [« qui exhale une odeur de vin », 1697, Regnard] ; sens 4, 1600, O. de Serres [substantiv., XXe s. ; *rouan vineux,* 1762, Acad.] ; sens 5, 1876, Larousse ; sens 6, début du XIVe s., Gilles li Muisis ; sens 7, milieu du XVIe s., Ronsard). **1.** Relatif au vin, qui est propre au vin : *Saveur vineuse.* || *Sarment vineux,* celui qui doit porter le raisin. || **2.** Se dit d'un vin riche en alcool. || **3.** Qui rappelle le goût ou l'odeur du vin : *L'odeur vineuse du vermouth* (Sartre). *Une pêche vineuse.* || Qui exhale une odeur de vin : *L'haleine vineuse d'un ivrogne.* || **4.** Qui rappelle la couleur du vin rouge : *Sa large face d'un rouge vineux (sauf sous les yeux, ces poches bistrées) paraissait quémander un salut* (Mauriac). *Un tas de chairs vineuses, grises, bleutées* (Van der Meersch) ; et substantiv. : *Un vermeil tourne au vineux à côté d'un corail doux* (Pourrat). || *Rouan vineux,* cheval rouan dans la robe duquel le bai domine. || **5.** Qui est sali de vin (peu usité) : *Tu chancelles d'ivresse en ta robe vineuse* (H. de Régnier). *Serviette vineuse.* || **6.** *Fam.* Inspiré par l'ivresse : *Si c'était de la familiarité vineuse ou de l'ironie* (Goncourt). *Propos vineux.* || **7.** *Vx.* Fertile en vigne, riche en vin : *Les coteaux vineux de la Bourgogne. Une année vineuse.*

vingt [vɛ̃ *devant une consonne* (v. Rem. 1), vɛ̃t *devant une voyelle ou un* h *muet*] adj. num. cardin. (bas lat. *vintī,* forme contractée du lat. class. *vīgintī,* vingt ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *vint* [*vingt,* 1273, Adenet], au sens 1 [*vingt ans,* 1273, Adenet ; *vingt sous,* XXe s.] ; sens 2, av. 1654, Guez de Balzac). **1.** Deux fois dix : *Il avait de ces idées absurdes que vingt années de sorties dans le monde n'avaient en rien entamées* (Mallet-Joris). *Il y a vingt ans. Deux heures vingt. Vingt divisions.* || *Vingt ans,* la jeunesse : *Il n'a plus vingt ans et il se fatigue vite.* || *Vingt sous,* un franc (soit 20 fois 5 centimes). [Vieilli.] || **2.** Un nombre important, mais indéterminé, de : *Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage* (Boileau). *Des aigles qui volaient sous vingt cieux parsemés* (Hugo).

◆ adj. num. ordin. (1872, Littré [comme premier terme dans les ordinaux composés, v. 1210, d'après le *FEW,* XIV, 443 *a*]). Vingtième : *Page vingt. Le numéro vingt. L'an vingt avant J.-C.* || S'emploie comme premier terme dans les ordinaux composés : *Vingt et unième. Vingt-deuxième.*

◆ n. m. (sens 1, fin du XIIIe s., Joinville ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1964, Larousse [« immeuble... », 1876, Larousse] ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Le nombre formé par deux fois dix : *Vingt et vingt font quarante.* || **2.** Le vingtième jour du mois : *Rendez-vous le vingt avril.* || **3.** Concurrent qui porte le numéro vingt dans une épreuve, une compétition. || Immeuble d'une rue, chambre d'un hôtel, bureau, etc., qui porte le numéro vingt : *Habiter au vingt de l'avenue. Faire cours en salle vingt.* || **4.** Numéro vingt : *Jouer le vingt au tiercé.*

● REM. **1.** Dans les composés, le *t* final de *vingt* se fait entendre même devant une consonne (par ex. *vingt-trois* [vɛ̃ttrwa]).

2. On dit *vingt et un,* mais *vingt-deux, vingt-trois,* etc., jusqu'à *vingt-neuf* inclus.

3. Pour l'orthographe du composé *quatre-vingt(s),* v. à l'ordre alphab. ; pour les anciens composés, de deux fois à dix-huit fois vingt, v. NUMÉRAL, E, AUX (art. spécial), et QUINZE-VINGTS.

vingtain [vɛ̃tɛ̃] n. m. (anc. provenç. *vinten,* même sens, de *vint,* vingt, bas lat. *vintī,* même sens [v. l'art. précéd.] ; 1723, Savary des Bruslons). *Anc.* Drap de laine dont la chaîne était faite de vingt fois cent fils.

vingtaine [vɛ̃tɛn] n. f. (de *vingt* [v. ce mot] ; XIIIe s., Godefroy, écrit *vintaine* [*vingtaine,* 1530, Palsgrave, 373], aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1752, Trévoux [*vingtaine de mai ; vingtaine,* 1876, Larousse] ; sens II, 1676, Félibien [*vintaine,* « corde employée pour hisser quelque chose », 1331, *Romania,* XXXV, 422]).

I. 1. Nombre représentant vingt unités : *Atteindre juste la vingtaine.* || **2.** Nombre de vingt environ : *Nous étions une vingtaine. Une vingtaine d'années.* || **3.** Vx. *Vingtaine de mai,* ou simplem. *vingtaine,* temps qui s'écoule du 21 avril au 10 mai, et qui était regardé comme très redoutable pour la végétation, à cause des gelées tardives qui surviennent assez fréquemment.

II. Petite corde dont les maçons se servent pour tenir écartés des murs les fardeaux qu'on élève.

vingt-deux ! [vɛ̃tdø] interj. (emploi spécialisé [pour une raison non élucidée] du n. de nombre *vingt-deux* [v. 1220, d'après le *FEW,* XIV, 443 *a*], de *vingt* et de *deux ;* 1874, Esnault). *Pop.* S'emploie pour avertir d'un danger (qui consiste le plus souvent dans l'arrivée de la police) : *Eh ! Jo, vingt-deux, v'là les bourres* (Bourdet).

vingt-dieux ! [vɛ̃djø] interj. (de *vingt* et du plur. de *dieu ;* 1920, Bauche). Juron familier : *Vingt-dieux, on peut tout de même pas rester la journée là, à faire les zouaves !* (Martin du Gard).

vingt-et-un [vɛ̃teœ̃] n. m. (emploi substantivé du n. de nombre *vingt et un* [1530, Palsgrave, 368], de *vingt, et* et *un ;* 1772, Dorat). Ancien jeu de cartes où il fallait totaliser vingt et un points, ou s'en approcher le plus possible, pour gagner : *On jouait au whist ou au vingt-et-un* (Theuriet).

vingtième [vɛ̃tjɛm] adj. (de *vingt* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *vintisme* [*vintiesme,* v. 1265, J. de Meung ; *vingtiesme,* 1530, Palsgrave, 372 ; *vingtième,* 1538, R. Estienne], au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** Qui occupe le rang marqué par le nombre vingt : *Le vingtième arbre d'une rangée.* || **2.** Qui est contenu vingt fois dans un tout : *La vingtième partie d'une somme.*

◆ n. (1872, Littré). Personne ou chose qui occupe le vingtième rang : *Vous êtes la vingtième sur la liste d'attente.*

◆ n. m. (sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, 1966, Larousse [*impôt du vingtième ; le vingtième,* XVe s., Bartzsch — d'abord écrit ... *vintisme,* 1271, Runkewitz] ; sens 3, 1875, Larousse, t. XII, p. 227 *b*]). **1.** Fraction d'un tout par-

tagé en vingt parties égales : *Le vingtième de seconde lui-même commence à n'être plus négligeable dans certains domaines de la pratique* (Valéry). *Perdre le vingtième de sa valeur.* || **2.** *Impôt du vingtième,* ou simplem. *vingtième,* ancien impôt qui correspondait à la vingtième partie du revenu : *M. Damilaville, premier commis du vingtième* (Voltaire). || **3.** Le dernier arrondissement de Paris : *Le quartier de Charonne se trouve dans le vingtième.*

vingtièmement [vɛ̃tjɛmmɑ̃] adv. (de *vingtième ;* 1636, Monet). En vingtième lieu.

vingt-quatre [vɛ̃tkatr] adj. num. cardin. (de *vingt* et de *quatre ;* 1660, Corneille [*dans les vingt-quatre heures,* 1797, Klinglin, I, 127 ; *règle des vingt-quatre heures,* 1680, Mme de Sévigné]). *Vingt-quatre heures,* un jour plus une nuit consécutive ; durée approximative de la révolution de la Terre sur son axe. || *Dans les vingt-quatre heures.* avant qu'un jour entier ne soit révolu. || *Règle des vingt-quatre heures,* l'une des règles de la tragédie classique, qui voulait que l'action se déroule en une journée (v. UNITÉ [§ I, n. 2]).

vingtupler [vɛ̃typle] v. tr. (de *vingtuple,* vingt fois plus élevé [1550, Meigret, 57], dér. de *vingt* sur le modèle de *décuple ;* av. 1865, Proudhon). Multiplier un chiffre par vingt. (Rare.)

◆ v. intr. (av. 1951, A. Gide). Être multiplié par vingt (peu usité) : *Le prix de la vie avait vingtuplé* (Gide).

vinicole [vinikɔl] adj. (de *vin,* sur le modèle de mots comme *agricole,* etc. ; 1831, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand [qui n'indiquent pas le sens du terme] ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Relatif à la production du vin : *Un entrepôt vinicole.* || **2.** Où la vigne est cultivée pour produire du vin : *Les régions vinicoles de la France.*

● SYN. : **2** *viticole.*

viniculture [vinikyltyr] n. f. (de *vin,* sur le modèle de mots comme *agriculture,* etc. ; 1834, L. M. V. Taxil, 95). *Vx.* Fabrication du vin.

vinifère [vinifɛr] adj. (lat. impér. *vīnifer,* qui produit du vin, du lat. class. *vīnum,* vin [v. VIN], et *ferre,* porter ; 1812, Mozin). Qui est apte à la culture de la vigne, qui donne du vin : *Terrain vinifère.*

vinificateur [vinifikatœr] n. m. (de *vinificat[ion]* ; 1845, Bescherelle, au sens de « appareil propre à empêcher le contact de l'air avec le vin » ; sens actuel, 1964, Larousse). Personne chargée de la vinification.

vinification [vinifikasjɔ̃] n. f. (de *vin,* sur le modèle de mots comme *panification,* etc. ; 1799, *Annales de chimie* [1re série, XXXV, 247], au sens 2 ; sens 1, 1872, Littré). **1.** Fermentation qui transforme le jus de raisin en vin. || **2.** Ensemble des procédés mis en œuvre pour effectuer au mieux cette transformation et conserver le produit obtenu.

vinifier [vinifje] v. tr. (de *vinifi[cation]* ; 1845, J.-B. Richard de Radonvilliers, puis 1964, Robert). Soumettre à la vinification : *Vinifier les moûts.*

vinique [vinik] adj. (de *vin ;* 1836, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** *Vx.* Qui provient du vin : *Alcool, éther vinique.* || **2.** *Vx.* Se disait d'une série d'acides obtenus par action des acides sur l'alcool éthylique.

vinocolorimètre [vinokɔlɔrimɛtr] n. m. (de *vino-,* élément tiré de *vin,* et de *colorimètre ;* 1964, Larousse). Appareil servant à déterminer l'intensité de la coloration d'un vin.

vinosité [vinozite] n. f. (lat. impér. *vīnōsitas,* suc vineux [du lat. class. *vīnōsus,* vineux — v. VINEUX], et/ou dér. savant du franç. *vineux ;* v. 1380, Conty [rare av. le début du XIXe s.]). Caractère des vins riches en alcool.

vinouse [vinuz] n. f. (mot occitan de même sens, fém. substantivé de l'adj. *vinous,* vineux, lat. *vīnōsus,* même sens [v. VINEUX] ; 1857, d'après Littré, 1877). Syn. de VINÉE (au sens 1).

vinylacétylène [vinilasetilɛn] n. m. (de *vinyl[e]* et de *acétylène ;* 1964, Larousse). Hydrocarbure non saturé, obtenu par polymérisation de l'acétylène.

vinyle [vinil] n. m. (de *vin,* d'après *éthyle ;* 1876 [d'après Robert, 1964], puis 1923, Larousse [*polychlorure de vinyle,* 1975, Larousse]). Radical éthylénique univalent CH_2 = CH —, existant dans les composés vinyliques. || *Polychlorure de vinyle,* syn. de CHLORURE DE POLYVINYLE (v. ce mot).

vinylique [vinilik] adj. (de *vinyle ;* 1876 [d'après Robert, 1964], puis 1949, Larousse). Se dit de l'alcool éthylénique, de formule CH_2 = CHOH, non isolé, mais dont on connaît des esters et de nombreux dérivés.

vioc, vioque [vjɔk] n. et adj. (probablem. forme dialect. issue de l'anc. franç. *viot,* vieillard [v. 1250, Mousket], contract. de *vieillot* [v. ce mot] ; 1815, Esnault, écrit *vioc,* et 1837 [d'après le *FEW,* XIV, 361 *b*], écrit *vioque* [*mes viocs,* 1970, Robert — d'abord écrit ... *vioques,* 1904, Esnault]). *Arg.* Vieux : *Sous prétexte que la technique a progressé, les jeunots prétendent plus écouter les conseils des viocs* (Simonin). || Arg. *Mes viocs,* mes parents.

● REM. On rencontre également la forme VIOQUARD, E (de *vioc, vioque ;* 1879, Esnault).

viol [vjɔl] n. m. (déverbal de *violer ;* 1647, Vaugelas, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [aussi au fig.] ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Rapport sexuel imposé, par la force, à une femme ou une jeune fille, et qui constitue pénalement un crime : *Ces Bavarois sont des brutes qui n'entretiennent leur fureur guerrière que par le meurtre, le pillage et surtout le viol* (Aymé). *Était-ce là le viol dont Héloïse avait rêvé, en ses chastes nuits au couvent ?* (Blais). *Un viol collectif.* || **2.** Action de pénétrer en un lieu interdit : *Viol d'une sépulture, de la clôture d'un couvent.* || *Fig.* Atteinte portée à l'intégrité morale et psychologique d'un individu ou d'une collectivité : *Le cas d'un homme soumis à la torture pour livrer malgré lui un secret serait donc assimilé à un viol, un viol de conscience* (Green). || **3.** Action de transgresser une loi : *Le viol du secret professionnel.*

● SYN. : **2** *profanation, violation ;* **3** *infraction, inobservation, manquement, trahison, transgression.*

violable [vjɔlabl] adj. (lat. *violabilis,* qui peut recevoir une atteinte [au pr. et au fig.], *violare,* violer [v. VIOLER] ; v. 1380, *Aalma,* puis 1794, J. R. Hébert). Qui peut être violé. (Peu usité.)

● CONTR. : *inviolable.*

violacé, e [vjɔlase] adj. (lat. *violaceus,* de couleur violette, de *viola,* violette [fleur] ; 1777, Brunot). Qui tire sur le violet (s'emploie surtout en parlant du visage) : *Boutre parut le premier, la face violacée et luisante autant que l'aubergine, et haletant* (Arnoux). *Des lèvres violacées.*

violacées [vjɔlase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *viola,* violette [fleur], d'après l'adj. *violaceus* [v. l'art. précéd.] ; 1810, Capuron). Famille de plantes dicotylédones dont la violette est le type.

◆ **violacée** n. f. (1810, Capuron). Plante de cette famille.

violacer (se) [səvjɔlase] v. pr. (de *violac[é]* ; 1845, Bescherelle, comme v. intr., au sens de « tirer sur le violet » ; comme v. pr., au sens actuel, 1883, Huysmans). Prendre une teinte violette : *La figure humaine, sous la lumière filtrant dans les feuilles vertes, se violace* (Huysmans).

violat [vjɔla] adj. m. (bas lat. *violatus,* où il entre des violettes [et, au neutre substantivé *violatum,* « vin de violettes »], du lat. class. *viola,* violette ; v. 1206, Guiot de Provins, comme n. m., au sens de « médicament fait avec des violettes » ; comme adj., au sens moderne, 1256, Ald. de Sienne). *Vx.* Qui est à base d'extrait de violettes : *Sirop violat, miel violat.*

violateur, trice [vjɔlatœr, -tris] n. et adj. (lat. *violator,* celui qui porte atteinte, qui profane, qui viole, de *violatum,* supin de *violare,* violer [v. VIOLER] ; 1360, Godefroy, écrit *violatour* [*violateur,* 1419, Godefroy], au sens 3 ; sens 1, v. 1500, *Thérence en françois ;* sens 2, 1690, Furetière). **1.** Celui qui commet un viol sur une femme (vieilli ou langue du droit) : *Un violateur de filles*

(Rousseau). [On dit plutôt auj. VIOLEUR, LEUSE.] || **2.** Personne qui a enfreint l'interdiction de pénétrer dans un lieu (s'emploie surtout dans la langue du droit) : *Nulle recherche contre les violateurs du couvent ne pouvait avoir de succès* (Balzac). *Comment serait-ce moi le violateur du coffre, puisque j'ignore le chiffre ?* (Arnoux). *Violateur de domicile.* || **3.** Personne qui transgresse volontairement une loi, une règle : *Les châtiments qui suivent incessamment les violateurs de la loi morale* (Baudelaire).

• SYN. : **2** *profanateur ;* **3** *contrevenant.*

violation [vjɔlasjɔ̃] n. f. (lat. *violatio,* profanation, violation [de parole], de *violatum,* supin de *violare,* violer [v. VIOLER] ; XII^e s., *Naissance du chevalier au cygne,* écrit *violacion* [*violation,* 1586, Godefroy], au sens 2 [au fig., 1830, d'après Robert, t. IV — 1959 —, p. 877 *a ; violation de la loi,* 1936, Capitant] ; sens 1, v. 1355, Bersuire, écrit *violacion* [*violation,* XVI^e s. ; *violation de domicile, de sépulture,* 1872, Littré] ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1904, Larousse [*violation du secret professionnel,* 1936, Capitant, art. *secret*]). **1.** Action de pénétrer dans une enceinte interdite par la loi ou la religion : *La violation des tombes royales précède les attentats régicides* (Hugo). *La violation d'un asile, d'une église, d'un sanctuaire.* || *Violation de domicile,* délit commis par celui qui s'introduit dans la maison d'autrui en recourant aux menaces et à la violence ; délit commis par le fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire qui s'introduit dans une maison sans le consentement de la personne qui y habite, hors les cas prévus par la loi, et sans remplir les formalités prescrites. || *Violation de sépulture* ou *de tombeau,* délit consistant à commettre une voie de fait portant outrage à un mort inhumé ou ayant fait l'objet d'apprêts funéraires. || **2.** Action d'enfreindre la loi, une loi : *Ce décret a été pris en violation flagrante de la Constitution. Une violation grave du Code civil ;* et au fig. : *Nous respirons la violation du pouvoir par les pores* (Lautréamont). *La violation d'un serment.* || Spécialem. *Violation de la loi,* méconnaissance ou mauvaise application d'une disposition légale ou réglementaire commise par un juge. || **3.** *Violation de dépôt,* abus de confiance commis par la personne qui détourne un meuble lui ayant été remis en dépôt. || **4.** *Violation du secret des lettres,* délit commis par la personne qui, de mauvaise foi, ouvre ou supprime la correspondance adressée à un tiers. || *Violation du secret professionnel,* délit commis par la personne qui révèle à des tiers un secret qui lui a été confié du fait de son état ou de sa profession.

• SYN. : **1** *profanation, viol ;* **2** *contrevenance, infraction, inobservation, manquement, trahison, transgression.*

violâtre [vjɔlatr] adj. (de *viol[et]* ; v. 1468, O. de La Marche, écrit *viaulatre,* puis v. 1770, Diderot, écrit *violâtre*). *Littér.* Syn. de VIOLACÉ, E : [Des] *paupières frottées d'une pâte grasse et violâtre* (Colette). *Le bonhomme devint rouge puis violâtre, puis noir, et l'on put croire une seconde qu'il allait tomber* (Duhamel).

viole [vjɔl] n. f. (anc. provenç. *viola,* viole [fin du XII^e s.], mot formé sur le radical onomatop. *vi-,* qui évoque le son de l'instrument ; XIII^e s., *Aucassin et Nicolette,* au sens I [*viole d'amour,* 1703, S. de Brossard] ; sens II, 1904, Larousse).

I. Nom donné à différents instruments de musique anciens, à corde et à archet, en usage du XV^e au XVIII^e s. : *La viole que frôle encore sa frêle main* (Heredia). *Il dit, de sa belle voix chantante, de sa voix pareille à celle de la viole de gambe...* (Duhamel). || *Viole d'amour,* viole de six à sept cordes en accord parfait de *ré* majeur.

II. Petit cric très léger utilisé par les charpentiers.

violement [vjɔlmɑ̃] n. m. (de *violer ;* début du XIV^e s., *Ovide moralisé, poème,* au sens 2 ; sens 1, fin du XVI^e s., A. d'Aubigné). **1.** *Class.* Viol physique : *Le violement de Lucrèce fit perdre aux Tarquins la domination de Rome* (Furetière, 1690). || **2.** *Class.* Violation : *Un violement si insupportable de la sainteté de l'épiscopat* (Retz).

violemment [vjɔlamɑ̃] adv. (de *violent ;* 1332, Godefroy, écrit *violentment* [*violemment,* 1538, R. Estienne], aux sens 1-2 ; sens 3, 1690, Furetière). **1.** Avec une force brutale : *Il s'arrêtait soudain, tirant violemment sur ses propres rênes* (Yourcenar). *Le boxeur frappa violemment son adversaire.* || **2.** Avec une grande énergie ; avec beaucoup d'intensité : *On frappe violemment à la porte* (Audiberti). *Il s'interrompit, regarda Ferdinand aux yeux, et jeta violemment : « Il n'y a pas de raison pour que je me garde ça »* (Aymé). || **3.** En recourant à des moyens violents (peu usité) : *Rien ne pénètre violemment dans le cœur de l'homme.*

• SYN. : **1** *brutalement, puissamment ;* **2** *énergiquement, fort, fortement, intensément.* — CONTR. : **1** *doucement, mollement ;* **2** *délicatement, faiblement, légèrement.*

violence [vjɔlɑ̃s] n. f. (lat. *violentia,* caractère emporté, farouche, indomptable, force violente, de *violentus* [v. l'art. suiv.] ; 1215, *Dict. général,* au sens 3 [aussi « fait de briser... la résistance... » ; en droit civil, 1804, Code civil ; en droit pénal, 1876, Larousse, art. *viol* — « viol », 1494, d'après le *FEW,* XIV, 487 *b*] ; sens 1, 1314, Mondeville [« acte brutal », 1559, Amyot] ; sens 2, 7 mars 1777, Voltaire ; sens 4, 1538, R. Estienne, art. *vis* [« ... violer », 1748, Montesquieu ; *faire une douce violence à quelqu'un,* 1740, Boissy — d'abord ... *sur quelqu'un,* 1668, Molière ; *se faire violence,* av. 1662, Pascal ; *faire violence à un texte, à une loi,* 1670, d'après Richelet, 1680] ; sens 5, 1669, Racine ; sens 6, 1600, O. de Serres). **1.** Force brutale d'une personne ; agressivité physique ou verbale de son comportement : *Malgré sa violence, il avait bon cœur* (Musset). *Obtenir un résultat par la violence. Un combat d'une extrême violence. Un discours d'une rare violence. La violence de ses propos nous a surpris.* || Acte brutal : *Cette gifle est une violence inutile.* || **2.** Caractère outré d'une expression : *La violence de cette figure de style aboutit à une caricature grotesque.* || **3.** Emploi de la force pour contraindre quelqu'un à faire quelque chose contre son gré en usant de sévices ou de menaces : *On n'est pas un rebelle pour avoir résisté à la violence ou à l'arbitraire* (Dupin). *Faute d'évidence qui les impose, les religions politiques font appel à la violence* (Saint-Exupéry). || En droit civil, contrainte exercée sur une personne en vue de vicier son consentement. || En droit pénal, fait d'agir sans le consentement de la personne intéressée : *Attentat à la pudeur avec violence.* || Fait de briser par la force la résistance opposée par une chose ou une personne. || **4.** *Faire violence à une personne,* la contraindre par la force : *S'il ne peut pas venir, ne lui faites pas violence ; class.,* la violer : *Une jeune personne à laquelle des libertins avaient fait violence* (Restif). || Iron. *Faire une douce violence à quelqu'un,* lui faire accepter une chose qu'il ne refuse que mollement, par délicatesse, pour se faire prier, etc. || *Se faire violence,* s'imposer, par un effort de volonté, une décision ou un comportement qui va contre le désir profond : *Il se fit violence pour ne pas répondre à ce misérable par une bordée d'injures.* || *Faire violence à un texte, à une loi,* les interpréter d'une manière forcée, tendancieuse. || **5.** *Fig.* Haut degré, intensité d'un sentiment, d'une activité humaine : *Dans la violence de cette attente les regrets s'anéantissaient* (Beauvoir). *Violence des passions. La violence de l'amour, du désespoir, du désir.* || **6.** Action irrésistible et dangereuse, généralement destructrice : *La violence du vent, augmentée sur le soir, ne laissait plus entendre le sermon* (Barrès). *La violence de l'ouragan, d'un tremblement de terre.*

• SYN. : **1** *brutalité, force, véhémence ;* **2** *démesure, outrance ;* **5** *ardeur, déchaînement, frénésie, fureur, puissance ;* **6** *déchaînement, furie, impétuosité, virulence.* — CONTR. : **1** *bienveillance, calme, douceur, gentillesse ;* **3** *persuasion ;* **5** *modération, mollesse, tiédeur.*

◆ **violences** n. f. pl. (sens 1, v. 1320, *Coutumier général,* IV, 240 [en droit pénal, *violences graves* et *violences légères,* 1936, Capitant] ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Actes de violences, voies de fait : *Alfred m'a fait subir d'odieuses violences !* (Aymé). *S'abandonner à des violences regrettables.* || En droit pénal, nom donné à des actes de rudesse volontairement commis aux dépens d'une personne et qui, suivant les

circonstances, constituent un délit, l'élément constitutif d'un délit, ou une circonstance aggravante, ou encore un fait générateur d'excuse. || *Violences graves,* celles qui, commises sur une personne, sont de nature à lui faire perdre son sang-froid et à se livrer, sans la liberté d'esprit nécessaire pour agir avec réflexion, à un meurtre ou à des coups et blessures sur la personne du provocateur. || *Violences légères,* celles qui sont trop peu importantes pour être assimilées à des coups et blessures et qui, de ce fait, sont réprimées comme contraventions de police. || **2.** *Violences verbales,* excès de langage dus au mécontentement, à l'agressivité, etc. : *Je craignais mon père, ses accès d'impatience, ses violences verbales, sa voix rauque et brisée d'homme vaincu* (Green).

violent, e [vjɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (lat. *violentus,* emporté [de caractère], farouche, cruel, impétueux [en parlant de choses], de *vis,* force, vigueur, violence ; v. 1213, *Fet des Romains,* au sens 1 [substantiv., 1876, Larousse — « personne d'une extrême dévotion », av. 1662, Pascal] ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, v. 1213, *Fet des Romains ;* sens 4, 1580, Montaigne ; sens 5, av. 1648, Voiture ; sens 6, 1314, Mondeville [« qui agit avec force... », 1580, Montaigne] ; sens 7, av. 1622, François de Sales ; sens 8, 1671, Molière). **1.** Se dit d'une personne (ou de son comportement) qui est naturellement portée vers l'emploi de la force brutale ; qui a un caractère emporté : *Un ancien officier de cavalerie, homme redouté, tendre et violent* (Maupassant). *Ma mère entra en fureur, elle était violente* (Van der Meersch). *Tenir des propos très violents contre quelqu'un ;* et substantiv. : *Ce fou éloquent* [Nietzsche] *est venu redonner un cri de guerre aux violents et aux rapaces* (Romains). *Cette femme apparemment douce est une violente, sujette à de terribles colères.* || **2.** Se dit de ce qui a un caractère forcé, peu naturel : *Certains peintres aiment les tons violents. Un maquillage trop violent.* || **3.** Se dit d'un sentiment, d'un phénomène qui ont une grande intensité : *Je le comprenais à présent, il* [Claude] *était de ceux qui commandent aux plus violents mouvements du cœur, à la colère, au désir, ou à l'impitoyable amour* (Green). *Un violent amour. Une haine violente. De violentes poussées de fièvre.* || **4.** *Mort violente,* mort soudaine et qui intervient dans des circonstances tragiques (par opposition à *mort naturelle*) : *Le cuivre, à notre époque, il sert à fabriquer des douilles d'obus et de la mort violente en perspective* (Arnoux). || **5.** Se dit de ce qui exige de la force, de l'énergie : *Des exercices violents. Un sport violent.* || **6.** Se dit de ce qui agit avec une force impétueuse, irrésistible et souvent dangereuse : *Comme un violent orage éclatait, il passa la nuit dans une grange abandonnée* (Cendrars). *Un violent coup de tonnerre* (Vercel). *Mais de violents courants l'avaient sauvé* [Pellerin] *en le soulevant à sept mille* (Saint-Exupéry). *Recevoir un coup très violent sur le crâne.* || *Class.* Qui agit avec force, qui émeut (sans idée d'excès) : *Il faut quelque chose de plus violent pour le persuader* (Bossuet). || **7.** *Class.* Qui épuise : *Cet état est violent et ne peut pas durer* (Bossuet). || **8.** *Fam.* Vexant, excessif : *C'est tout de même un peu violent que la victime soit prise pour le coupable !*

● SYN. : **1** *brusque, brutal, coléreux, impulsif, irascible ;* **2** *criard, cru, éclatant, outré, vif ;* **3** *ardent, effréné, éperdu, frénétique ;* **6** *effrayant, effroyable, grand, gros, puissant, terrible ;* **8** *fort.* — CONTR. : **1** *calme, impassible, imperturbable, mou, paisible, placide, pondéré, posé, serein ;* **2** *atténué, doux, pâle ;* **3** *modéré, tiède ;* **6** *anodin, bénin, faible, léger, petit.*

violenter [vjɔlɑ̃te] v. tr. (de *violent ;* 1375, R. de Presles, au sens 2 [*violenter quelqu'un à,* 1633, Corneille — ... *pour,* 1642, Corneille] ; sens 1, 1675, La Fontaine ; sens 3, 1935, J. de Lacretelle ; sens 4, 1660, Corneille). **1.** *Class.* Pousser à l'extrême : *Sans rien forcer et sans qu'on violente | Un incident qui ne s'attendait pas* (La Fontaine). || **2.** Forcer quelqu'un par la violence à transgresser la règle naturelle ou morale : *Le Parlement, sous Henri VIII, violenta les consciences* (Staël). *Je nie à l'État le droit de violenter, pour quelque motif que ce soit, les hommes dans leur conscience* (Martin du Gard). || Class. *Violenter quelqu'un à, pour* (suivi de l'infinitif), le contraindre à : *Me violenter à fuir ton entretien* (Corneille). || **3.** Commettre un viol sur une femme : *C'est M. de Prieix, le propriétaire des Hauts-Ponts, qui a violenté cette petite. Il l'a souillée, meurtrie* (Lacretelle). || **4.** *Fig.* et *littér.* Détourner de son cours naturel ; transgresser : *Il* [Jean-Christophe] *haïssait les tours de force, et tout ce qui violente et fausse la nature* (Rolland). *Si souvent la grammaire et la syntaxe y sont volontairement violentées que je crains, par endroits, de prendre pour faute quelque anomalie délibérée* (Gide).

● SYN. : **3** *violer ;* **4** *altérer, dénaturer.*

violer [vjɔle] v. tr. (lat. *violare,* traiter avec violence, faire violence à, porter atteinte à, dévaster, profaner, violer [une femme], enfreindre, transgresser, de *vis,* force, vigueur, violence ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*violer un domicile,* 1841, Balzac ; *violer le secret d'une correspondance,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1080, *Chanson de Roland* [en parlant de la norme linguistique, 1764, Voltaire] ; sens 3, v. 1170, *Livre des Rois*). **1.** Pénétrer dans un lieu sacré ou interdit : *Lorsque les Espagnols violèrent les temples incas, ils y trouvèrent, à leur étonnement, d'immenses stocks de plumes* (Morand). *Violer un asile, une église, un sanctuaire.* || *Violer un domicile,* y pénétrer par effraction. || *Violer le secret d'une correspondance,* en prendre connaissance indûment. || **2.** Agir en opposition à une règle, une loi implicites ou explicites : *Tous les principes moraux* [...] *sont chaque jour violés* [...] *par ceux qui ont pour mission de les faire respecter* (Duhamel). [Le ministre anglais] *déclara que Vichy violait la convention d'armistice* (De Gaulle). *Violer la Constitution ; spécialem.,* en parlant de la norme linguistique : *Il faut violer pour un moment la langue, afin de peindre des travers nouveaux* (Balzac). || **3.** Abuser d'une femme par la force : *Un soir, le fils aîné tenta de violer une jeune servante* (Gide). *Matteo Brigante, lui, préfère violer les vierges* (Vailland).

● SYN. : **1** *profaner ;* **2** *contrevenir, enfreindre, manquer à, trahir, transgresser ;* **3** *violenter.*

violet, ette [vjɔlɛ, -ɛt] adj. (de *violet*[*te*] ; début du XIII^e s., *Guillaume de Dole,* au sens 1 ; sens 2, 1651, Scarron). **1.** Se dit d'un pigment, d'un colorant ou d'une laque dont la couleur constitue l'une des limites visibles du spectre de décomposition de la lumière solaire et se rapproche de la fleur nommée violette : *La splendeur d'une nuit lactée et violette* (Sully Prudhomme). *La soutane violette des évêques.* || **2.** Se dit d'une partie du corps humain congestionnée par un afflux de sang : *Avoir des doigts violets de froid.*

● SYN. : **2** *violacé.*

◆ **violet** n. m. (1359, Godefroy, au sens de « colorant violet » ; sens 1, 1530, Palsgrave, 285 ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1803, Boiste [*bois violet,* même sens, 1708, Havard] ; sens 4, 1904, Larousse). **1.** La couleur violette : *Je note encore, pour le souvenir, que les collines sont d'un bleu qui tourne au violet* (Green). || **2.** Vêtement de couleur violette : *Les évêques sont habillés en violet.* || **3.** Au XVIII^e s., nom donné à un bois utilisé en ébénisterie et provenant des Indes orientales. || **4.** Nom usuel, dans le Midi de la France, d'un mollusque de haute mer : *On la voit qui prend une poignée de violets et qui les met dans le sac que lui tend la cliente* (Pagnol).

violeter [vjɔlete] v. tr. (de *violet ;* 1861, d'après le *FEW,* XIV, 485 *a*). [Conj. **4 a**]. Teinter de violet.

violette [vjɔlɛt] n. f. (dimin. de l'anc. n. f. *viole,* violette [fin du XI^e s., *Gloses de Raschi*], lat. *viola,* même sens ; XII^e s., Marbode, aux sens I, 1-2 ; sens I, 3, 1845, Bescherelle ; sens I, 4, 1890, A. France ; sens I, 5, 1597, Liébault, 283 [*violette de la Chandeleur,* 1845, Bescherelle] ; sens I, 6, 1694, Havard ; sens II, 1953, Esnault [au plur., avec le même sens, 1926, Esnault]).

I. 1. Plante des prés et des bois, aux fleurs unicolores et odorantes, de la famille des violacées : *Il y avait, tout autour des acteurs de ce drame historique, comme une odeur de phosphore et de violette* (Audiberti). || **2.** Fleur de cette plante : *Il était tenté d'apporter à Paule, comme autrefois,*

une grosse botte de violettes pâles (Beauvoir). || **3.** Parfum qui rappelle l'odeur de la violette, et qui est obtenu soit à partir de la plante, soit par synthèse. || **4.** *De violette,* qui a la couleur de la violette : *Reverrai-je vos yeux de sombre violette | Sourire au ciel natal qui s'y reflète | Sous l'arc impérieux que tend un sourcil noir* (Heredia). || **5.** *Violette de Marie,* nom usuel d'une campanule. || *Violette de la Chandeleur,* perce-neige. || **6.** *Bois de violette,* espèce de palissandre du Brésil, au bois violet veiné de noir : *Des meubles, en bois de rose et de violette* (Barrès).

II. *Arg.* Gratification : *Dans ce coup, Dora avait droit à une violette pour avoir gardé le cave au page, le temps qu'on opère* (Simonin).

violeur, euse [vjɔlœr, -øz] n. (de *violer ;* fin du XIIe s., Adgar, écrit *violere ; violeur* [au cas sujet et au cas régime], XIVe s., La Curne). Personne qui a commis un viol.

violier [vjɔlje] n. m. (de l'anc. n. f. *viole,* violette [v. VIOLETTE] ; 1361, Godefroy, écrit *viollier,* au sens de « touffe ou bouquet de violettes » ; écrit *violier,* au sens actuel, fin du XIVe s., Froissart). Nom usuel de la giroflée rouge : *Les remparts dorés au printemps de violiers en fleurs* (Arène).

violine [vjɔlin] adj. (de *viol[ette]* ; 1913, Apollinaire). De couleur violet pourpre.

◆ n. f. (1842, Acad.). Substance âcre, douée de propriétés émétiques, tirée du rhizome de la violette.

violiste [vjɔlist] n. m. (de *viole ;* XVIIe s. [d'après Robert, 1967], puis 1812, Boiste [*violeur,* même sens, v. 1534, B. Des Périers]). Joueur de viole.

violon [vjɔlɔ̃] n. m. (de *viole ;* v. 1500, *Anciennes Poésies fr.* [XIII, 50], écrit *vyollon* [*violon,* 1537, C. Marot], au sens I, 1 [*roi des violons,* 1690, Furetière ; *accorder ses violons,* au fig., 1964, Robert — *accorder ses vielles,* même sens, fin du XVe s., Commynes ; *payer les violons du bal,* milieu du XXe s. — d'abord *payer les violons pour faire danser les autres,* 1671, Molière ; *sec comme un violon,* 1876, Larousse] ; sens I, 2, 1922, Larousse [art. *Ingres*] ; sens I, 3, 1533, Havard [écrit *violon ; violon de village,* 1659, Molière] ; sens I, 4 [peut-être par comparaison des barreaux d'une prison avec les cordes d'un violon], 1790, Esnault ; sens II, 1, 1964, Larousse ; sens II, 2, 1858, *le Magasin pittoresque,* p. 175 ; sens II, 3, 1812, Mozin [« foret de sculpteur... », 1876, Larousse] ; sens II, 4, 1904, Larousse [*poulie à violon,* 1872, Littré ; *violons de mer,* 1904, Larousse — *violons,* même sens, 1872, Littré]).

I. 1. Instrument de musique à quatre cordes accordées de quinte en quinte *(sol, ré, la, mi),* qu'on frotte avec un archet : *Il y a dans le violon des accents qui lui sont si communs avec certaines voix de contralto, qu'on a l'illusion qu'une chanteuse s'est ajoutée au concert* (Proust). || Autref. *Roi des violons,* musicien qui était à la tête de la communauté des maîtres à danser. || Fam. et fig. *Accorder ses violons,* v. ACCORDER (§ I, n. 6). || Fam. et fig. *Payer les violons du bal,* faire les frais de quelque chose sans en avoir le profit. || Fam. *Sec comme un violon,* très sec, très maigre. || **2.** *Violon d'Ingres,* talent qu'une personne cultive en dehors de son activité principale (comme fut le jeu du violon pour le peintre Ingres) : *D'ailleurs presque tous les prêtres cultivaient leur violon d'Ingres et leur tendance intellectuelle* (La Varende). || **3.** Personne qui joue du violon dans un orchestre : *Premier violon, deuxième violon.* || *Violon de village,* joueur sans talent. || Fam. et fig. *Aller plus vite que les violons,* v. VITE. || **4.** *Pop.* Local de sûreté dépendant d'un poste de police, d'un corps de garde : *Les inculpés sont* [...] *mis dans le cabanon nommé par le peuple « violon »* (Balzac). *Toute cette musique infernale qu'on entend dans les postes remplis et qui leur a valu ce sobriquet grinçant et triste : le violon !* (Daudet).

II. 1. Brosse à habits à monture en forme de violon. || **2.** Planche garnie de fils de fer placés comme les cordes d'un violon, et qu'on emploie dans l'impression des tissus. || **3.** Sorte de petit touret à main, s'actionnant à l'aide de l'archet. || Foret de sculpteur utilisé pour percer le marbre. || **4.** *Bateau à violon,* embarcation de la fin du XIXe s., dont le pont avait la forme d'un violon. || *Poulie à violon,* poulie à deux réas, dont la caisse a la forme d'un violon. || *Violons de mer,* cordelettes et planchettes disposées sur les tables à bord des navires, pour retenir la vaisselle par mauvais temps.

● SYN. : **I, 2** *dada* (fam.), *hobby, marotte* (fam.), *passe-temps, passion, toquade.*

violoncelle [vjɔlɔ̃sɛl] n. m. (ital. *violoncello,* violoncelle, dimin. de *violone* [v. VIOLONE] ; août 1709, *Nouvelles de la république des lettres* [238], écrit *violoncello* [*violoncelle,* 1743, J.-J. Rousseau], au sens 1 ; sens 2, 1803, Boiste). **1.** Instrument à quatre cordes accordées en quintes, à l'octave inférieur de l'alto *(do, sol, ré, la),* utilisé comme basse, de la famille du violon, mais d'une taille supérieure et émettant des sons plus graves. || **2.** Syn. de VIOLONCELLISTE.

violoncelliste [vjɔlɔ̃sɛlist] n. (de *violoncelle ;* 1828, Laveaux). Personne qui joue du violoncelle.

violone [vjɔlɔn] n. f. (mot ital. signif. proprem. « grosse viole », augment. de *viola,* viole, empr. de l'anc. provenç. *viola,* même sens [v. VIOLE] ; 1876, Larousse). Contrebasse de viole à six cordes, accordée une octave au-dessous de la basse de viole.

violoné, e [vjɔlɔne] adj. (de *violon ;* 1949, Larousse). Se dit de l'arabesque d'un dossier de fauteuil (style Louis XV) rappelant la forme d'un violon.

violoner [vjɔlɔne] v. intr. (de *violon ;* 11 mars 1656, Loret, au sens de « jouer du violon » ; sens actuel, 1964, Larousse). *Fam.* Jouer médiocrement du violon : *Il violonait aux noces* (Genevoix).

violoneux [vjɔlɔnø] n. m. (de *violoner ;* 1812, Désaugiers [II, 76], au sens 1 ; sens 2, fin du XIXe s., Huysmans). **1.** *Vx.* Syn. régional de MÉNÉTRIER : *Le violoneux accordait son instrument ; dames, chevaliers et demoiselles* [...], *se tenant par la main, commençaient le branle* (France). || **2.** *Fam.* Médiocre violoniste : *Des violoneux râclaient leurs cordes* (Huysmans).

violoniste [vjɔlɔnist] n. (de *violon ;* 1823, Boiste). Personne qui joue du violon.

vioquard, vioque adj. et n. V. VIOC.

viorne [vjɔrn] n. f. (bas lat. *vīburna,* n. f., var. [par changement de genre] du n. neutre du lat. class. *vīburnum,* viorne, petit alisier ; v. 1200, *Romania* [I, 443], écrit *vione ; viorne,* 1538, R. Estienne). Arbrisseau flexible, à fleurs blanches et à baies rouges : *Vinca* [...] *cueillant au jardin des viornes et des clématites pelucheuses pour la table* (Colette).

viote n. f. (var. de *velte ;* 9 juin 1674, d'après Littré, 1872). Syn. de VELTE (sens 1).

V.I.P. [veipe] n. (loc. angl. signif. « personne très importante », formée des initiales des mots *very,* très, *important,* important [empr. du franç. *important*], et *person,* personne [empr. du franç. *personne*] ; 1971, *les Mots « dans le vent »*). Dans le langage des journalistes et de la publicité, désignation d'une personnalité de marque, à laquelle sont dus des égards exceptionnels.

vipère [vipɛr] n. f. (lat. *vīpera,* vipère [animal], personne malfaisante, peut-être contract. de *vīvipara,* fém. de l'adj. *vīviparus,* vivipare — v. VIVIPARE — [v. aussi VIVRE 3 et GUIVRE] ; 1314, Mondeville, au sens 1 [*vipre,* forme plus pop., v. 1265, Br. Latini ; *vipère à cornes,* 1884, Maupassant — *vipère cornue,* même sens, 1791, Valmont de Bomare] ; sens 2, v. 1520, La Curne ; sens 3, v. 1947). **1.** Serpent venimeux, ovovivipare, commun en France, et dont la morsure est dangereuse : *Se dressant à demi, une autre vipère lovée au pied de la souche dardait sa langue bifide* (B. Clavel). *Vipère grise, rouge.* || *Vipère à cornes,* ou *vipère cornue,* syn. de CÉRASTE : *Les scorpions et les vipères cornues, cachés durant le jour dans le sable, sortent et rôdent quand vient la nuit* (Gide). || **2.** *Fig.* Personne méchante et dangereuse qui se plaît à faire le mal : *Elle* [la petite danseuse] *avait l'air bien brave ; pas du tout : une petite vipère* (Montherlant). || Fam. *Langue de vipère,* v. LANGUE (§ II, n. 2). || **3.** Fig. *Vipère lubrique,* injure appliquée, à l'époque stalinienne, aux communistes non orthodoxes.

vipereau [vipro], **vipéreau** [vipero] ou **vipériau** [viperjo] n. m. (dimin. de *vipère ;* 1526, C. Marot [*vipereau* et *vipéreau ; vipériau,* 1904, Larousse]). Jeune vipère.

vipéridés [viperide] n. m. pl. (de *vipèr[e]* et de *-ide/-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1842, Acad., écrit *vipérides ; vipéridés,* 1904, Larousse). Famille de serpents venimeux comprenant tous ceux dont les crochets à venin sont percés d'un canal (type solénoglyphe) et insérés de telle sorte, au bord antérieur de la mâchoire supérieure, que celle-ci en basculant de bas en haut, les amène dans le prolongement de la tête.

vipérin, e [viperɛ̃, -in] adj. (lat. *vīperīnus,* de vipère, de serpent, de *vīpera,* vipère [v. VIPÈRE] ; 1553 [d'après le *FEW,* XIV, 488 *b*], au sens de « venimeux, malfaisant » ; sens 1, 1611, Cotgrave [*couleuvre vipérine,* 1872, Littré — *vipérine,* n. f., 1841, Balzac] ; sens 2, 1934, G. Chevallier [*langue vipérine,* 1596, Hulsius]). **1.** Relatif à la vipère ; qui ressemble à la vipère : *Des ornements vipérins* (Valéry). || *Couleuvre vipérine,* ou, ellipt., *vipérine* n. f., couleuvre qui ressemble à la vipère par la coloration de la peau : *J'eus un voltigeant écureuil, deux couleuvres, dont une vipérine* (Colette). || **2.** *Fig.* Se dit d'une personne qui tient des propos médisants, haineux : *Une noiraude bilieuse, desséchée et vipérine* (Chevallier). || Fig. *Langue vipérine,* syn. de LANGUE DE VIPÈRE.

vipérine [viperin] n. f. (lat. impér. *vīperina,* serpentaire, fém. substantivé de l'adj. du lat. class. *vīperīnus,* de serpent [v. l'art. précéd.] ; XVᵉ s., *Grant Herbier*). Plante des sables, notamment des rivages, caractérisée par son aspect velu et par ses fleurs zygomorphes, qui passent du rouge au bleu en s'épanouissant : *Les bleuets, les myosotis, les vipérines, fleurs bleues dont les nuances se marient fort bien avec le blanc* (Balzac).

virage [viraʒ] n. m. (de *virer ;* 1773, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1812, Mozin, au sens de « action de faire tourner le cabestan sur l'axe » ; sens I, 1, 1893, *Dict. général* [... *virage à la corde,* 1964, Larousse] ; sens I, 2, 4 mars 1958, *le Monde* [... *prendre le virage,* 3 juin 1958, *le Monde*] ; sens I, 3, 1893, *Dict. général* [*virage relevé,* 1ᵉʳ juin 1906, *la Vie au grand air,* p. 431] ; sens I, 4, 1876, Larousse [« point où on vire », 1933, Larousse ; pour un fardeau, 1872, Littré] ; sens I, 5, 1933, Larousse [*virage sur l'aile,* 1936, R. Martin du Gard] ; sens II, 1, 1857, *Année scientifique et industrielle,* I, 224 ; sens II, 2, 1964, Larousse).

I. 1. Changement progressif de direction d'un véhicule terrestre : *Faire un virage à droite, sur la droite. Prendre un virage à une vitesse excessive.* || *Négocier un virage,* v. NÉGOCIER. || *Prendre un virage à la corde,* v. CORDE (§ II, n. 2). || **2.** *Fig.* Changement brusque de conduite, d'orientation, notamment en politique : *Cet opportuniste a opéré un virage complet. Un subtil virage à droite lui permettra de récupérer des voix aux élections.* || Fam. *(Savoir) prendre le virage,* savoir s'adapter avec souplesse à des circonstances nouvelles. || **3.** Partie courbe d'une chaussée, d'un chemin, d'une piste : *Elle* [la rue Clovis] *part bien, elle mériterait une longue carrière ; mais après le premier virage, Clovis, inexplicablement, cède le pas au cardinal Lemoine* (Duhamel). *Virage dangereux.* || *Virage relevé,* portion courbe de la chaussée, légèrement inclinée dans le sens transversal pour compenser la force centrifuge qui s'exerce sur les véhicules : *Ce virage étant mal relevé, les voitures qui l'abordent à grande vitesse quittent facilement la route.* || *Virage en épingle à cheveux,* v. ÉPINGLE. || **4.** Pour les marins, action de virer de bord. || Point où on vire. || *Virage d'un fardeau,* action de le hisser, ou bien espace et hauteur qu'un fardeau doit parcourir pendant qu'on le hisse. || **5.** Changement de direction d'un aéronef : *Pilotages genre « père de famille » sur Farman* [...]. *Virages prudents et majestueux* (Saint-Exupéry). || *Virage sur l'aile,* syn. de GLISSADE SUR L'AILE.

II. 1. Traitement photographique qui consiste à modifier le ton des épreuves positives déjà tirées par passage dans un bain spécial : *Le virage sépia était très apprécié à la Belle Époque. Virage par sulfuration.* (V. aussi VIRAGE-FIXAGE.) || **2.** *Virage de la cuti-réaction,* expression désignant l'apparition de l'allergie dans l'organisme, la cuti-réaction précédemment négative devenant positive.

● SYN. : **I, 3** *tournant, zig-zag.*

virage-fixage [viraʒfiksaʒ] n. m. (de *virage* et de *fixage ;* 1933, Larousse). Traitement photographique qui permet de virer et de fixer en une seule fois les papiers à noircissement direct.

● Pl. *des* VIRAGES-FIXAGES.

virago [virago] n. f. (lat. *virago,* femme robuste, femme guerrière, héroïne, de *vir, viri,* homme [opposé à « femme »], homme [dans la plénitude du terme] ; v. 340, J. Le Fèvre, écrit *virage* [*virago,* v. 1450, Gréban], au sens 1 ; sens 2, 1842, L. J. N. Bertrand). **1.** Femme qui a l'allure et les manières d'un homme : *Une vieille virago effroyable de barbe et monstrueuse de graisse* (About). *Je n'aime point les femmes qui chassent : ce sont des viragos* (La Varende). || **2.** Femme autoritaire et criarde : *Transformée en furie, en virago, en harpie* (Amiel).

viral, e, aux [viral, -o] adj. (de *vir[us]* ; 14 oct. 1950, *le Monde,* au sens 1 ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Relatif à un virus ; provoqué par un virus filtrant : *Une affection virale.* || *Hépatite virale,* v. HÉPATITE 2. || **2.** *Particule virale,* ensemble constitué par un axe d'acide nucléique caractéristique du virus en cause, et une coque de protéines qui l'entoure.

1. vire [vir] n. f. (déverbal de *virer ;* fin du XIᵉ s., *Gloses de Raschi,* au sens de « trait d'arbalète qui tournoie en volant » ; v. 1307, G. Guiart, au sens de « action de tourner » ; sens actuel, 15 août 1877, *Revue des Deux Mondes*). En montagne, petite corniche étroite, horizontale ou légèrement oblique, le long d'une paroi verticale : *Ils atteignaient la petite vire rocheuse qui traversait la paroi, puis se perdait dans le vide au-dessus d'une plaque* (Frison-Roche).

● SYN. : *balcon, palier, terrasse.*

2. vire [vir] n. f. (même étym. qu'à l'art. précéd. [ce panaris faisant le tour du doigt] ; 1872, Littré). Nom usuel d'un panaris qui siège autour de la matrice de l'ongle.

virée [vire] n. f. (part. passé fém. substantivé de *virer ;* 1535, Godefroy, au sens de « rang de ceps » ; sens I, 1907, d'après Chautard, 1931 ; sens II, 1859, Nanquette).

I. *Pop.* Promenade rapide, tour en vue de se distraire : *La ville où on a été faire une virée* (Barbusse). *« Si jamais tu veux t'offrir une petite virée, fais signe à Riquet », m'avait dit Jacques* (Beauvoir). *Faire une virée en voiture.*

II. Bande de forêt, parallèle à la plus grande dimension de la coupe ou aux courbes de niveau, et parcourue par l'équipe de baliveurs, ou encore par les experts, lors d'une estimation.

◆ **virées** n. f. pl. (1594, *Satire Ménippée*). Vx. *Tournées et virées,* allées et venues.

virelai [virlɛ] n. m. (probablem. refrain de chanson, formé sur *virer ;* v. 1280, Adenet, écrit *vireli,* au sens de « air de danse » ; écrit *virelai,* au sens actuel, milieu du XIVᵉ s., Machaut). Type de poème médiéval à forme fixe et à plusieurs strophes, comprenant un refrain. (V. POÈME, art. spécial.)

virement [virmɑ̃] n. m. (de *virer ;* 1546, R. Estienne, au sens de « action de se tourner en rond » ; sens I, 1, XXᵉ s. [« action de virer de bord », 1835, Acad. — « action de faire tourner (le cabestan) », 1803, Boiste] ; sens I, 2, av. 1885, V. Hugo [*virement de bord,* « changement de parti », 1845, Bescherelle] ; sens II, 1, 1904, Larousse [*virement de partie,* « transport d'une dette active à un créancier », 1667, d'après Littré, 1872] ; sens II, 2, 1845, Bescherelle [*mandats et bons de virement,* 1964, Larousse] ; sens II, 3, 1904, Larousse [*virement de crédit ; virement budgétaire,* 1936, Capitant — *virement de fonds,* même sens, 1872, Littré]).

I. 1. Action de changer de direction (peu usité) : *Voyait-il le mouvement de mon épaule droite, le virement de mon bras comme pour prendre un élan ?* (Aragon). || *Spécialem.* Action de virer de

bord. || **2.** *Fig.* et *vx.* Retournement de situation : *Louis-Philippe était entré dans l'autorité royale par le fait d'un virement révolutionnaire* (Hugo). [On dit aujourd'hui VIRAGE.]

II. 1. Opération par laquelle un transfert de fonds est effectué du compte d'une personne au compte d'une autre : *Virement bancaire, postal.* || **2.** En comptabilité, opération consistant à transférer des fonds d'un compte à un autre par un simple jeu d'écritures, sans mouvement matériel de fonds. || *Mandats et bons de virement,* documents comptables par lesquels on transporte une somme du crédit d'une personne au crédit d'une autre. || **3.** *Virement budgétaire,* ou *virement de crédit,* opération qui consiste à transporter à un chapitre du budget des crédits votés pour un autre chapitre par l'organisme compétent.

virémie [viremi] n. f. (de *vir[us]* et de *-[h]émie,* du gr. *haima,* sang ; 1968, Larousse). Infection généralisée produite par un virus.

virer [vire] v. intr. (origine incertaine, peut-être lat. pop. **vīrare,* altér. [par dissimilation des deux consonnes labiales et sous l'influence du lat. class. *lībrare,* balancer, lancer en balançant, dér. de *lībra,* livre — poids —, balance] du lat. class. *vĭbrare,* imprimer un mouvement vibratoire à quelque chose, agiter, brandir, secouer, balancer, lancer ; v. 1155, Wace, comme v. tr., au sens de « tourner » ; v. 1196, J. Bodel, comme v. tr., au sens de « lancer [une arme] en [la] faisant tournoyer » ; comme v. intr., au sens I, 1, 1480, d'après le *FEW,* XIV, 384 *b* ; sens I, 2, 1549, R. Estienne ; sens I, 3, 1931, Mac Orlan ; sens I, 4, 1690, Furetière [aussi *virer au cabestan ; virer de l'avant/de l'arrière,* 1964, Larousse — *virer un navire de l'avant/de l'arrière,* même sens, 1904, Larousse ; *virer de bord,* 1694, Th. Corneille ; *virer à pic,* 1684, Jal] ; sens II, 1, 1818, *Mémoires de l'Académie des sciences,* III, 443 [au fig., 1936, J. Romains ; en parlant d'un textile teint, 1904, Larousse] ; sens II, 2, milieu du XX[e] s.).

I. 1. Tourner sur son axe, sur soi-même : *Ils* [les clochers de Caen] *virèrent une dernière fois, comme deux pivots d'or* (Proust). *Arrête le moulin, mon gars, il ne virera plus pour moi* (Pérochon). || **2.** Décrire une trajectoire, incurvée ou circulaire, en parlant d'un être animé : *Elle* [l'hirondelle] *tourne et vire sans cesse* (Michelet). *Ces mauvaises âmes de nains qui virent toute la nuit autour des Grandes Pierres* (Loti). || **3.** Changer progressivement de direction, en parlant d'un véhicule ou de la personne qui le dirige, le pilote : *Soudain, la voiture, au lieu de virer vers la gauche, se dirigea vers la droite* (Duhamel). *Vous avez viré trop près des hangars au départ de Casablanca* (Saint-Exupéry). || **4.** En termes de marine, exercer un effort de traction sur un cordage ou une chaîne, par enroulement sur un treuil ou sur un guindeau : *On vire sur la chaîne pour rentrer l'ancre. Pare à virer !* || *Manquer à virer,* V. MANQUER, v. tr. ind. (B, § II, n. 3). || *Virer de l'avant (de l'arrière),* faire avancer un navire en embraquant ses amarres de l'avant (de l'arrière) au cabestan ou au treuil. || *Virer de bord,* V. BORD (§ I, n. 2). || *Virer au cabestan,* V. CABESTAN. || *Virer à pic,* tirer suffisamment de chaîne à bord pour que l'étrave vienne se placer juste au-dessus de l'ancre.

II. 1. *Virer à,* changer de caractère, de couleur, de goût ou d'aspect : *À travers la coupure ouverte au-dessus de nous, le ciel très pur virait au bleu sombre* (Gracq). *L'orange de son teint avait viré au rouge brique* (Marceau). *Le mauvais vin vire à l'aigre* ; et au fig. : *Ce militant révolutionnaire a viré au conformisme le plus complet ; spécialem.,* changer de nuance, en parlant d'un textile teint, d'une étoffe teinte. || **2.** *Arg.* Évoluer, devenir (suivi d'un attribut) : *Prix de Rome de gravure, Gino avait viré faussaire* (Simonin).

● SYN. : **I, 1** *pivoter ;* **2** *tourbillonner, tournoyer ;* **3** *braquer.* || **II, 1** *tourner à.*

◆ v. tr. (sens I, 1, 1904, Larousse [*virer le cap,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1964, Larousse ; sens I, 3, 1966, Larousse [*tourner et virer quelqu'un,* 1690, Furetière — d'abord « le tourner en tous sens », v. 1225, *Vie de saint Jean l'Évangéliste*] ; sens I, 4, 1913, d'après Chautard, 1931 ; sens II, 1, 1904, Larousse ; sens II, 2, 1876, Larousse [*virer partie,* « payer par virement », 1636, Kuhn, 99] ; sens III, 1, 1872, Littré ; sens III, 2, 1975, *Lexis* [aussi au fig.]).

I. 1. *Virer l'ancre,* faire effort sur la chaîne pour retirer l'ancre du fond. || *Virer le cap,* changer la direction d'un bateau : *Virer le cap au nord, à l'est.* || **2.** *Virer un filet,* le sortir de l'eau ; le mettre de telle façon qu'on puisse en extraire le poisson. || **3.** Fam. *Virer quelqu'un,* le jeter au bas de son lit : *Les anciens de la chambrée ont viré tous les bleus.* || Vx et fam. *Tourner et virer quelqu'un,* essayer de toutes façons de le sonder, de le faire parler. || **4.** Pop. *Virer une personne,* la faire sortir d'un lieu par la force, la renvoyer : *Le videur a viré le gars du bal comme un malpropre. Cet employé s'est fait virer par son patron.*

II. 1. *Virer une somme,* la faire passer d'un compte à un autre : *Virer sa cotisation au trésorier. L'argent n'a pas encore été viré à mon compte.* || **2.** *Virer les parties,* payer par cession des droits qu'on a soi-même sur un débiteur.

III. 1. Soumettre à l'opération du virage photographique : *Virer des épreuves, des diapositives.* || **2.** Fam. *Virer sa cuti,* avoir une cuti-réaction positive, qui traduit la réaction normale de l'organisme à une infection tuberculeuse ; au *fig.,* s'émanciper.

vires [vir] n. f. pl. (du lat. [d'origine gauloise] *viria,* sorte de bracelet d'homme ; 1671, Pomey). En héraldique, anneaux concentriques au nombre de deux, trois ou quatre.

virescence [virɛsɑ̃s] n. f. (dér. savant du lat. *virescere,* devenir vert, verdir, de *virēre,* être vert ; 1872, Littré). Verdissement des parties colorées des fleurs, sans changement de forme.

virescent, e [virɛsɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *virescence ;* 1966, Larousse). Se dit d'une plante atteinte de virescence.

vireton [virtɔ̃] n. m. (de *virer ;* 1341, Godefroy). Trait d'arbalète empenné de lamelles en hélice, qui lui imprimaient un mouvement de rotation : *Cottes de mailles, fers de lance,* [...] *sagettes et viretons* (Hugo).

virette [virɛt] n. f. (de *virer ;* début du XX[e] s.). *Dialect.* Dans un village, petite rue qui tourne : *Elle prit la virette du village et arriva devant la maison* (Pérochon).

vireu [virø] n. m. (mot dialect. du Centre, de même sens, dér. de *virer ;* 1964, Larousse). Sorte d'éventail en paille et en osier, servant à retourner les fromages en cours de fabrication.

vireur [virœr] n. m. (de *virer ;* 1364, *Romania* [XXXV, 423], au sens de « tournebroche » ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Mécanisme permettant de modifier, à l'arrêt, la position de l'axe d'une machine tournante (turbine, alternateur, etc.). || **2.** *Vireur d'une machine,* dans la marine, tourteau circulaire percé de trous sur sa surface extérieure et monté sur l'arbre de la machine, pour faire virer celle-ci à froid.

vireux, euse [virø, -øz] adj. (lat. *virosus,* d'odeur fétide, infect, de *virus,* humeur, poison [v. VIRUS] ; 1611, Cotgrave, au sens de « venimeux » ; sens 1, 1780, Condorcet ; sens 2, 1753, Le Camus, 89 [pour une odeur ; *substances vireuses,* 1904, Larousse]). **1.** Qui a des propriétés vénéneuses : *L'amanite vireuse, à chapeau blanc, est un champignon mortel.* || **2.** *Odeur, saveur vireuse,* odeur, saveur désagréables et spécifiques de certains produits végétaux, tels que la ciguë et l'opium. || *Substances vireuses,* celles qui ont une saveur et une odeur nauséabondes, parfois signes de propriétés toxiques.

virevolte [virvɔlt] n. f. (déverbal de *virevolter* [v. l'art. suiv.] ; av. 1525, J. Lemaire de Belges, écrit *virevouste,* au sens de « volteface » ; écrit *virevolte,* au sens 2, 1549, Godefroy ; sens 1, 1694, Acad. [écrit *virevouste ; virevolte,* 1872, Littré] ; sens 3, 1924, A. Gide). **1.** En termes de manège, tour et retour exécutés rapidement par un cheval. || **2.** Pivotement sur soi-même exécuté rapidement et avec adresse ; mouvement de ce qui décrit rapidement un arc de cercle, un demi-tour : *Dans cette journée de bon-*

heur, l'esprit de Thérèse avait les virevoltes d'un martin-pêcheur (Barrès). *Les virevoltes des danseurs. Il s'orienta vers nous par une virevolte de son fauteuil tournant.* || **3.** *Fig.* Changement brusque et complet d'aspect, d'opinion : *Ce député a opéré une brusque virevolte. Les virevoltes de la mode, de la rumeur publique.*

• SYN. : **3** *retournement, revirement, volte-face.*

virevolter [virvɔlte] v. intr. (altér. [sous l'influence de l'ital. *giravolta,* « tour en rond », de *girare,* « tourner », et de *voltare,* même sens, verbes respectivement issus du lat. *gyrare,* « faire tourner en rond » — de *gyrus,* « cercle, volte », gr. *gûros,* « cercle, rond » —, et du lat. pop. **volvitare,* « rouler, tourner », de **volvitum,* var. du lat. class. *volutum,* supin de *volvere,* « rouler, faire rouler »] de l'anc. v. *virevouster,* « tourner en rond, tourner de côté et d'autre » [av. 1526, J. Marot], composé de *virer* et de l'anc. v. *vouter,* « rouler » [XIII[e] s., *Roman de Renart*], *vouster,* « faire tourner — un cheval — » [1447, Godefroy, VIII, 300 *b*], lat. pop. **volvitare* [v. ci-dessus] ; 1552, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, fin du XIX[e] s., Huysmans ; sens 3, 1879, Huysmans ; sens 4, 1975, *Lexis*). **1.** Faire une ou des virevoltes ; tourner et retourner rapidement sur soi-même : *Il fit deux pas pour s'éloigner, mais virevolta brusquement* (Martin du Gard). *La jeune anglaise virevoltait aux bras de Neyrial* (Bourget). || **2.** *Littér.* Décrire des volutes, en parlant d'une chose : *La tige* [de l'escalier] *s'élance en virevoltant sur elle-même* (Huysmans). || **3.** *Fam.* S'agiter en allant et venant sans cesse : *Cette troupe de faméliques qui virevoltent autour de Rougon* (Huysmans). || **4.** *Fam.* Changer d'opinion, d'attitude : *Cet homme politique virevolte ridiculement d'un parti à un autre.*

• SYN. : **1** *pivoter, tourbillonner, tournoyer ;* **2** *s'enrouler ;* **3** *graviter, tourner.*

virga [virga] n. f. (mot lat. signif. proprem. « petite branche mince, verge, baguette » ; 1964, Larousse, aux sens I-II).

I. Traînée sombre, descendante, qui prolonge la base d'un altostratus ou d'un nimbo-stratus, et qui traduit une bande de pluie ou de neige.

II. Neume simple qui, dans la notation sans portée, représente un son plus élevé par rapport à un son plus bas. (On dit aussi VIRGULA [mot lat. signif. proprem. « petite branche, rameau, petite baguette », dimin. de *virga* [v. ci-dessus] ; 1964, Larousse].)

virgation [virgasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *virga,* petite branche, baguette ; 1964, Larousse). En géologie, faisceau de plis divergents, en éventail, d'amplitude décroissante du centre vers les bords.

virgilien, enne [virʒiljɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du poète latin *Virgile* [v. 70-19 av. J.-C.], lat. Publius *Virgilius* Maro ; 1546, Rabelais, au sens 4 ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 2, av. 1869, Sainte-Beuve [« qui évoque Virgile » — en parlant d'un site —, 1804, Chateaubriand] ; sens 3, av. 1885, V. Hugo). **1.** Qui a trait à Virgile : *Les œuvres virgiliennes. Études virgiliennes.* || **2.** Qui est propre à Virgile ou ressemble à l'inspiration, aux œuvres, aux personnages ou au style de Virgile : *Un génie tout virgilien respire dans « Paul et Virginie »* (Sainte-Beuve). *On vit se déployer sur la colline une activité toute virgilienne, mais pénétrée d'accents chrétiens* (Barrès). || **3.** *Poét.* Qui est plein d'un agrément champêtre : *La vallée m'apparaissait avec une douceur virgilienne* (Hugo). || **4.** *Sorts virgiliens,* v. SORTS.

1. virginal, e, aux [virʒinal, -o] adj. (lat. *virginalis,* de vierge, de jeune fille, de *virgo, -ginis,* jeune fille, vierge ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* écrit *virginel* [*virginal,* fin du XII[e] s., Reclus de Moiliens], au sens 1 [au fig., 1835, Th. Gautier] ; sens 2, 1570, Liébault ; sens 3, av. 1843, C. Delavigne). **1.** Qui appartient ou qui convient aux vierges : *Cherche pour ton cœur pur une âme virginale, | Chéris-la* (Hugo). *Les pudeurs virginales dont était hérissé notre intérieur d'honnête homme* (Baudelaire). || *Fig.* Qui a quelque chose de chaste, de pur : *Raphaël est virginal* (Gautier). || **2.** *Fig.* Qui n'a jamais été souillé, touché ou utilisé : *Menaçant la terre virginale | Le chaos éperdu s'enfuyait devant Dieu* (Hugo). || **3.** Qui est sans tache, d'une blancheur immaculée : *La neige virginale* (Gautier). || **4.** *Lait virginal,* v. LAIT (§ II, n. 2).

2. virginal [virʒinal] n. m., ou , plus rarement, **virginale** n. f. (emploi substantivé de l'adj. *virginal* [l'instrument ayant un son très pur] ; 1533, Gay [comme n. m.], et 1829, Fétis [comme n. f.]). Instrument de musique à clavier et à cordes pincées, du type de l'épinette, utilisé surtout en Angleterre depuis le XVI[e] s. jusqu'au XVIII[e] s. : *Le vieux Blondeau, ménétrier du sire, avait posé leurs petites mains sur les touches d'ivoire du virginal* (Gautier).

virginalement [virʒinalmɑ̃] adv. (de l'adj. *virginal ;* XII[e] s., Bloch-Wartburg, écrit *virginaument ; virginalement,* v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Comme il convient à une personne vierge : *Héroïnes de Shakespeare chastement hardies, virginalement résolues* (Gautier).

virginie [virʒini] n. m. (ellipse de la loc. *tabac de Virginie,* même sens, de *tabac, de* et *Virginie,* n. d'un État de l'est des États-Unis, angl. *Virginia ;* 1845, Bescherelle). Tabac en feuilles, provenant de la Virginie (États-Unis).

virginien, enne [virʒinjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Virginie* [v. l'art. précéd.] ; 1876, Larousse). Relatif à l'État américain de Virginie ; habitant ou originaire de ce pays.

virginipare [virʒinipar] adj. et n. f. (de *virgini-,* élément tiré du lat. *virgo, -ginis,* vierge, et de *-pare,* du lat. *parĕre,* enfanter, engendrer ; 1964, Larousse). Se dit d'une femelle, de puceron par exemple, capable d'engendrer des femelles parthénogénétiques (par opposition aux *sexupares*).

virginité [virʒinite] n. f. (lat. *virginitas,* virginité, de *virgo, -ginis,* jeune fille, vierge ; fin du IX[e] s., *Cantilène de sainte Eulalie,* écrit *virginitet* [*virginité,* v. 1119, Ph. de Thaon], au sens 1 [« la personne elle-même », av. 1922, Proust] ; sens 2, fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné ; sens 3, 1872, Littré [*faire...,* même sens, 1831, V. Hugo]). **1.** État d'une personne qui n'a jamais eu de rapports sexuels : *Garder sa virginité. Faire vœu de virginité.* || La personne elle-même : *L'exigence du libertin qui veut une virginité est encore une forme de l'éternel hommage que rend l'amour à l'innocence* (Proust). || **2.** *Fig.* État, caractère de ce qui n'a pas été touché, marqué, souillé : *Une couche de chaux redonnera une virginité provisoire aux poteaux blancs* (H. Bazin). *La virginité des grands espaces, des hautes cimes.* || **3.** Fam. et fig. *Refaire une virginité à quelqu'un,* lui rendre l'innocence, la réputation, l'honneur qu'il avait perdu.

virgula n. f. V. VIRGA.

virgule [virgyl] n. f. (lat. *virgula,* petite branche, petite baguette [et, à basse époque, dans la langue grammat., « signe d'accentuation »], dimin. de *virga,* verge, baguette ; 1534, *R. Ét. Rab.* [IV, 21], au sens I, 1 [*observer les points et les virgules,* 1876, Larousse — *prendre soin des points et des virgules,* même sens, 1690, Furetière ; *ne pas changer, enlever une virgule à,* XX[e] s. — aussi par extens.] ; sens I, 2, 1968, Larousse [aussi *virgule flottante ; virgule flottante normalisée,* 1975, Larousse] ; sens II, 1, av. 1841, Chateaubriand [*bacille virgule,* 1889, *Répertoire de pharmacie,* 3[e] série, I, 68] ; sens II, 2 et 4, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1904, Larousse ; sens II, 5, 1812, Mozin ; sens II, 6, 1835, Acad.).

I. 1. Signe de ponctuation ayant la forme d'un petit trait courbé vers la gauche (,), qu'on place à droite et vers le bas des mots pour séparer les membres d'une phrase et indiquer la plus légère pause, ou encore pour séparer les chiffres représentant un nombre entier et ceux qui correspondent à ses décimales : *Dans la rue, il se récitait encore des passages* [de sa lettre], *se félicitant d'une virgule bien placée* (Aymé). [V. PONCTUATION, art. spécial.] || *Observer les points et les virgules,* montrer une grande exactitude. || *Point et virgule,* v. POINT-VIRGULE. || Fam. *Ne pas changer, ne pas enlever,* etc., *une virgule à un texte,* se refuser à apporter la moindre modification à un texte, et, *par extens.*, à l'idée, au raisonnement qu'il exprime : *La règle du jeu m'interdit d'enlever une vir-*

gule à ce qui fut écrit sous le coup de l'événement (Mauriac). || **2.** *Virgule fixe,* en électronique et en informatique, système de notation des nombres dans lequel la virgule séparant la partie entière et la partie fractionnaire est toujours située à un emplacement déterminé des zones de réserve ou de support extérieur réservé à ces nombres. || *Virgule flottante,* système de notation des nombres sous forme de deux parties appelées *mantisse* et *caractéristique,* la valeur du nombre étant égale au produit de la mantisse par une puissance de la base de numération dépendant de la caractéristique. || *Virgule flottante normalisée,* virgule flottante où les zéros inutiles de la mantisse ont été supprimés par un rajustement convenable de la caractéristique.

II. 1. Petit objet légèrement recourbé et terminé en pointe comme une virgule : *Les sourcils, les cheveux, la virgule à la mazarine que montrait vaniteusement l'inconnu* (Balzac). || En appos. *Bacille virgule,* syn. de VIBRION CHOLÉRIQUE. || **2.** Trace malpropre de doigts. || **3.** Dent qui, dans certains compteurs de tours, actionne le mécanisme à chaque révolution de son axe. || **4.** Petite meule artificielle affectant la forme d'une virgule, et montée sur le plateau mobile d'une polisseuse de marbre. || **5.** Baguette plate de laiton employée dans le tissage du velours par chaîne, et qu'on appelle aussi *fer.* || **6.** Vx. *Montre à virgule,* montre dont la verge n'a qu'une seule saillie en forme de crochet ou de virgule.

virguler [virgyle] v. tr. (de *virgule ;* 1725, d'après Trévoux, 1743 [au fig., 25 mai 1868, *Moniteur universel*]). Marquer de virgules : *Virguler un texte ;* et au fig. : *Des corbeaux qui virgulent de leur noirceur la blancheur du sol* (Gautier).

viride [virid] adj. (lat. *viridis,* vert, verdoyant ; 1871, Rimbaud). *Littér.* Verdissant (peu usité) : *La rame | Viride du pois* (Rimbaud). *Que de pluies ont dû laver ces dalles* [des tombes] *pour y faire pousser cette mousse viride !* (Montherlant).

viridité [viridite] n. f. (lat. *viriditas,* la verdure, le vert, de *viridis* [v. l'art. précéd.] ; v. 1508, d'après le *FEW,* XIV, 514 *b* [rare av. 1842, Acad.]). État, couleur de ce qui est vert. (Rare.)

viriel [virjɛl] n. m. (dér. savant du lat. *vis, viris,* force, vigueur ; 1888, Larousse [*théorème du viriel,* 1964, Larousse]). En physique, syn. anc. de POTENTIEL. || *Théorème du viriel,* théorème d'après lequel l'énergie cinétique totale de translation des molécules d'un gaz est égale et de signe contraire au viriel de toutes les forces qui agissent sur lui.

viril, e [viril] adj. (lat. *virilis,* d'homme, mâle, masculin, d'homme fait, vigoureux, courageux [et, à basse époque, dans la langue jurid., « qui revient à la personne »], de *vir, viri,* homme [opposé à « femme »], homme [dans la plénitude du terme] ; 1496, Vignay, au sens 3 ; sens 1, 1503, d'après le *FEW,* XIV, 516 *b ;* sens 2, 1534, Rabelais [*toge virile,* 1835, Acad. — *robe virile,* même sens, 1701, Furetière] ; sens 4, XVI[e] s., La Curne). **1.** Qui appartient au sexe masculin du point de vue physique ou moral : *Ce qu'il me faut de chair virile pour être un homme tout à fait* (Audiberti). *L'honneur, c'est la pudeur virile* (Vigny). || *Membre viril,* v. MEMBRE. || **2.** Qui est propre à l'homme dans la force de l'âge : *Raymond éprouvait, ce matin-là, un singulier besoin de s'affirmer par des actes virils, d'échapper au réseau d'enfantillages dont il sentait son existence empêchée* (Daudet). *Être parvenu à l'âge viril. Une force virile.* || *Toge virile,* celle que portaient normalement les citoyens romains adultes et que les jeunes Romains prenaient en quittant la toge prétexte, à leur majorité. || **3.** *Fig.* Qui possède les qualités physiques, morales et intellectuelles qu'on se plaît à reconnaître dans un homme accompli ; qui est plein d'ardeur, d'énergie : *Et je sentais une joie virile* (Michelet). *Meursault* [de *l'Étranger,* de Camus] *est un exemple de ce silence viril, de ce refus de se payer de mots* (Sartre). *Tenir un langage viril.* || **4.** *Portion virile,* syn. de PART VIRILE (v. PART 1 [A, § II, n. 2]).
• SYN. : **1** *mâle, masculin.* — CONTR. : **1** *féminin ;* **2** *enfantin, puéril.*

virilement [virilmɑ̃] adv. (de *viril ;* 1403, *Internele Consolacion*). D'une manière virile.

virilisant, e [virilizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *viriliser ;* 2 sept. 1940, A. Gide [au fig. ; au pr., 1956, A. Willy, p. 534]). Qui donne, ou est censé donner des forces, des qualités viriles : *Les charlatans dupent souvent les hommes âgés en leur proposant des médicaments virilisants. Une éducation virilisante ;* et au fig. : *Il n'en reste pas moins qu'une littérature peut être plus ou moins virile et virilisante* (Gide).

virilisation [virilizasjɔ̃] n. f. (de *viriliser ;* v. 1796, L. C. de Saint-Martin [p. 325], au sens de « transformation en homme » ; sens actuel, 1967, Robert). Action de viriliser ; résultat de cette action.

viriliser [virilize] v. tr. (dér. savant de *viril ;* v. 1796, L. C. de Saint-Martin [p. 325], comme v. pr., au sens de « devenir homme » ; comme v. tr., au sens actuel, 1801, Mercier [pronominalem., 1922, V. Margueritte]). Rendre viril, conférer un aspect, un caractère viril : *Elle* [...] *l'envoyait à de longues trottes, le virilisait et le matait* (M. et A. Leblond) ; et pronominalem. : *Elle croit se viriliser en raccourcissant* [ses cheveux] (V. Margueritte).
• CONTR. : *efféminer, féminiser.*

virilisme [virilism] n. m. (de *viril ;* 1845 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens actuel, 1953, Larousse). Aspect masculin d'une femelle, caractérisé, chez la femme, par un développement du système pileux, des modifications de la voix, une hypertrophie clitoridienne, et lié le plus souvent à une tumeur surrénalienne ou ovarienne.

virilité [virilite] n. f. (lat. *virilitas,* âge viril, sexe de l'homme, caractère mâle [au fig.], de *virilis,* viril [v. VIRIL] ; 1482, Molinet, au sens 1 ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1718, Acad. ; sens 4, 1493, Meschinot ; sens 5, 1876, Larousse). **1.** Ensemble des attributs et caractères physiques d'un homme adulte : *Avoir beaucoup de virilité. Un visage d'une grande virilité.* || **2.** Âge d'un homme fait : *Parvenir à la virilité.* || **3.** Capacité d'engendrer ; vigueur sexuelle : *Donner des preuves de sa virilité.* || **4.** *Fig.* Fermeté digne d'un homme véritable ; mâle énergie : *C'est un garçon très doué* [Darius Milhaud], *plein de force, de rythme et de virilité, ce qui est rare chez les musiciens d'aujourd'hui* (Claudel). || **5.** Apparence masculine : *Les viragos sont ainsi nommées à cause de la virilité de leur aspect extérieur.*
• SYN. : **1** *masculinité ;* **3** *verdeur.*

virilocal, e, aux [virilɔkal, -o] adj. (du lat. *vir, viri,* homme [opposé à « femme »], et *locus,* lieu, endroit, place ; 1968, Larousse). En ethnologie, se dit de la résidence des époux pour lesquels existe l'obligation de construire l'habitation dans le village des parents du mari.

virocyte [virosit] n. m. (de *viro*[*se*] et de *-cyte,* gr. *kutos,* creux, objet creux ; 1968, Larousse). Leucocyte anormal qu'on trouve dans le sang périphérique des sujets atteints de virose.

viro-fixateur [virofiksatœr] n. m. (de *viro-,* élément tiré de *virer,* et de *fixateur ;* 1933, Larousse). Bain permettant le virage-fixage.

virolage [virɔlaʒ] n. m. (de *viroler ;* 1872, Littré, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Action de munir d'une virole. || **2.** Action d'introduire les flancs d'une monnaie dans la virole où ils doivent être frappés.

virole [virɔl] n. f. (empr. [avec influence de *virer*] du lat. *viriola,* sorte de bracelet d'homme, dimin. de *viria,* même sens [mot d'origine gauloise] ; v. 1200, *Bueve de Hantone,* au sens 1 [*virol,* n. m., même sens, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure] ; sens 2-3, 1964, Larousse ; sens 4, 1876, Larousse ; sens 5, 1671, Pomey ; sens 6, 1765, *Encyclopédie,* X, 665 *a*). **1.** Anneau plat de métal qu'on assujettit au bout de certains objets (manche d'outil, de couteau, etc.) pour les empêcher de se fendre ou de s'user. || **2.** Chacun des tubes métalliques placés à l'extrémité des divers brins des

cannes à pêche, et qui permettent de réunir ces brins entre eux et de former la canne complète par introduction de la virole mâle dans la virole femelle. || **3.** Pièce circulaire placée sur l'axe d'un balancier de montre, et munie d'une fente qui sert à fixer le ressort spiral. || **4.** Anneau fixe placé sur le canon et le fût d'une arme à feu portative, pour tenir la baguette de l'arme. || **5.** En héraldique, chacun des cercles munis d'un anneau, placés près de l'embouchure et du pavillon des huchets, des cors et des trompes. || **6.** Dans les procédés modernes de frappe des monnaies, bague en acier dans laquelle on place le flan et qui porte en creux les dessins qui doivent être reproduits en relief sur la tranche.

virolé, e [virɔle] adj. (de *virole ;* v. 1185, *Aliscans,* au sens de « qui a des bandes de poil d'une autre couleur » [en parlant d'un cheval] ; 1611, Cotgrave, au sens de « garni d'une virole » ; sens actuel, 1690, Furetière [art. *virole*]). En héraldique, se dit d'un huchet, d'une trompe, etc., qui a ses viroles d'un émail différent de celui du corps.

viroler [virɔle] v. tr. (de *virole ;* v. 1185, *Aliscans,* au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Garnir d'une virole un manche d'outil, de couteau, etc. || **2.** Introduire dans la virole les flans destinés à produire une monnaie.

virolier [virɔlje] n. m. (de *virole ;* 1964, Robert). Ouvrier qui fabrique des viroles par découpage de tôle mince et rivetage.

• REM. On dit aussi VIROLEUR (de *viroler ;* 1782, *Encycl. méthodique*).

virologie [virɔlɔʒi] n. f. (de *viro-,* élément tiré de *virus,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1945, [d'après Robert, 1970 — qui ne donne pas de référence], puis avr. 1955, *Larousse mensuel,* XIII, p. 640). Partie de la microbiologie qui a pour objet l'étude des virus filtrants.

virologiste [virɔlɔʒist] n. (de *virologie ;* 1975, Larousse). Spécialiste de virologie.

virose [viroz] n. f. (de *vir[us]* ; 1953, Larousse). Maladie due à un ou à plusieurs virus.

virtualité [virtɥalite] n. f. (dér. savant de *virtuel ;* 1674, Le Gallois, puis 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Caractère de ce qui est virtuel : *Faire passer de la virtualité à la réalité.* || **2.** Technique utilisée dans la conception générale d'un ordinateur et d'un système d'exploitation mettant en œuvre le concept de mémoire virtuelle.

• SYN. : **1** *potentialité.*

◆ **virtualités** n. f. pl. (1801, Ch. Fr. D. de Villers). Dans la langue littér., syn. de POSSIBILITÉS : *Je ne souhaitais point d'échapper à ce qui mettait en vigueur toutes les virtualités de mon être* (Gide). *L'amour sort accru dans ces virtualités de joies et de souffrances* (Crémieux).

virtuel, elle [virtɥɛl] adj. (lat. médiév. *virtualis,* virtuel, du lat. class. *virtus,* vertu, force [v. VERTU] ; 1503, Chauliac, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1964, Larousse [*travail virtuel* — en dynamique —, 1893, *Dict. général*]). **1.** Qui n'existe qu'en puissance, et reste sans effet actuel : *Nous avons tous la faculté virtuelle d'être bons, et par conséquent heureux* (Nodier). *En réalité, dans l'amour il y a une souffrance permanente, que la joie neutralise, rend virtuelle, ajourne* (Proust). || **2.** Se dit d'une particule nucléaire émise et aussitôt réabsorbée au cours d'une transformation nucléaire et dont, par suite, les caractéristiques sont mal définies. || **3.** *Objet virtuel,* objet dont les différents points se trouvent sur le prolongement des rayons incidents, dans un système optique, et n'ont pas de réalité matérielle. || *Image virtuelle,* v. IMAGE (§ II, n. 1). || **4.** *Principe des travaux virtuels,* principe de dynamique d'après lequel, pour qu'un corps soit en équilibre, il faut et il suffit que le travail des forces appliquées soit nul pour tout déplacement virtuel compatible avec les liaisons.

• SYN. : **1** *latent, potentiel, théorique.* — CONTR. : **1** *effectif, formel, réel.*

virtuellement [virtɥɛlmɑ̃] adv. (de *virtuel ;* 1464, Godefroy, écrit *virtualment* [*virtuellement,* 1503, d'après le *FEW,* XIV, 518 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** En puissance : *La vie est virtuellement en toute semence* (J. Simon). *Être virtuellement libre.* || **2.** Théoriquement, pour ainsi dire : *Une tâche virtuellement accomplie.* || **3.** *Fam.* Sert d'excuse à une action qu'on ne fait pas ; en principe : *Virtuellement je suis à mon bureau, en fait je suis chez moi.*

virtuose [virtɥoz] n. (ital. *virtuoso,* virtuose, de *virtù,* énergie, qualité, lat. *virtus,* vertu, force, qualité [v. VERTU] ; 1640, Mersenne [I, 325], au sens 2 ; sens 1, v. 1762, Diderot [« personne qui s'y connaît en musique et en danse », 1667, Molière]). **1.** En musique, exécutant capable de résoudre les plus grandes difficultés techniques sans que l'auditeur soupçonne l'effort fourni : *Wagner avait été audacieux : le programme de son concert ne comprenait* [...] *aucune des exhibitions si chères à un public amoureux des virtuoses et de leurs tours de force* (Baudelaire). || **2.** Personne d'un grand talent, d'une grande habileté, dans quelque domaine que ce soit : *C'est une virtuose que cette M*[me] *Isaac ; elle sait du grec et du latin* (Voltaire). *Formée en virtuose* [de l'aiguille] *par l'ouvroir d'un petit couvent* (Dussane).

◆ adj. (1929, Pagnol). Qui est très habile en son métier : *Un geste de mastroquet virtuose* (Pagnol).

• SYN. : *averti, chevronné, expert.*

virtuosité [virtɥozite] n. f. (de *virtuose ;* 1[er] août 1857, *Revue des Deux Mondes* [p. 705], au sens 2 ; sens 1, 1859, Mozin). **1.** Grand talent d'un musicien : *La virtuosité bohémienne* (Goncourt). *Certains musiciens âgés, en déclin pour tout le reste, acquièrent jusqu'au dernier jour, pour la musique de chambre, une virtuosité parfaite qu'ils ne possédaient pas jusque-là* (Proust). *Morceau exécuté avec beaucoup de virtuosité.* || **2.** Grande aisance d'exécution, grande habileté technique : *Ce qui me gêne dans mon admiration, c'est la grande virtuosité de ce peintre* (Green). *Un trapéziste d'une virtuosité stupéfiante.*

• SYN. : **1** *brio ;* **2** *maestria, maîtrise.*

virulence [virylɑ̃s] n. f. (bas lat. *virulentia,* mauvaise odeur, infection, de *virulentus* [v. l'art. suiv.] ; v. 1363, Chauliac, au sens de « pus d'une plaie, contagieux et corrosif » ; sens 1, 1571, H. Fierabras ; sens 2, 1888, Larousse ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, début du XX[e] s. [« âpreté mordante », 1764, Voltaire]). **1.** *Autref.* Caractère, état de ce qui est nocif pour l'organisme : *La virulence des humeurs.* || **2.** *Auj.* Propriété que possède un microbe de déterminer des accidents pathologiques dans l'organisme où il est introduit. || **3.** Aptitude des parasites à attaquer et à altérer des tissus végétaux vivants. || **4.** *Fig.* Caractère nocif, dangereux, violent d'une action : *La lueur d'agate verte* [de l'orage] *avait perdu de sa virulence* (L. Daudet). || *Fig.* Âpreté mordante : *Virulence d'une critique, d'une satire. Virulence du style.*

• SYN. : **4** *violence ; causticité, dureté, véhémence, vivacité.*

virulent, e [virylɑ̃, -ɑ̃t] adj. (bas lat. *virulentus,* venimeux, du lat. class. *virus,* venin, poison [v. VIRUS] ; v. 1363, Chauliac, au sens de « qui contient ou jette du pus corrosif ou contagieux » [en parlant d'une pustule, d'un ulcère, etc.] ; sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, v. 1560, Paré ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1876, Larousse ; sens 5, 1768, Voltaire). **1.** Qui est causé par un virus : *Maladie virulente.* || **2.** *Vx.* Qui contient un virus : *Humeur virulente.* || **3.** *Auj.* Qui a un certain pouvoir de multiplication : *Un microbe très virulent.* || **4.** Qui produit un effet nocif, pénible : *Un poison virulent. Des inquiétudes virulentes* (Rosny aîné). || **5.** *Fig.* Qui a un caractère très violent et mordant : *Je composerai mes libelles. Ils seront virulents et qui sait si par nos efforts nous n'amènerons point un changement dans les affaires du royaume* (France). *Un discours extrêmement virulent.*

• SYN. : **4** *dangereux, grave, mauvais, pernicieux ;* **5** *âpre, caustique, corrosif, dur, venimeux.*

virulicide [virylisid] adj. (de *viruli-,* élément tiré de *virus* et de *virulent,* et de *-cide,* du lat. *caedere,* frapper, abattre, tuer ; 1953, Larousse). Se dit de substances qui détruisent les virus.

virure [viryr] n. f. (de *virer* ; 1690, Furetière [*abattre un navire de* n *virures, virure d'accastillage, virure de préceinte, virure de renfort,* 1904, Larousse ; *virure de diminution,* 1964, Larousse]). File de bordages s'étendant de l'avant à l'arrière d'un navire, sur la carène. || *Abattre un navire de* n *virures,* faire découvrir ce nombre de virures, à partir de la flottaison dans l'abattage en carène. || *Virure d'accastillage,* chacune des virures des œuvres mortes. || *Virure de diminution,* chacune des virures de l'avant. || *Virure de préceinte,* chacun des bordages formant les préceintes. || *Virure de renfort,* chacune des virures principales du navire.

virus [virys] n. m. (mot lat. signif. « suc, jus, humeur, venin, poison, puanteur, infection » ; 1478, Chauliac, au sens 1 [*virus filtrant,* févr. 1918, *Larousse mensuel,* IV, p. 380] ; sens 2, 1793, Brunot). **1.** *Autref.* Élément d'infection microbien ou d'origine microbienne susceptible de transmettre une maladie : *Le virus syphilitique. Le virus vérolique. Le pus d'une plaie était appelé virus.* || Auj. *Virus filtrant,* V. FILTRANT. || **2.** *Fig.* Source de contagion morale ; tendance irrésistible et considérée comme pernicieuse affectant un individu, un groupe social : *Je crois, en toute sincérité, que j'ai le virus politique dans le sang* (Romains). *Le virus de l'anarchie, de la contestation.*

1. vis [vis] n. f. (lat. *vitis,* vigne, cep, vrille de la vigne [d'où, probablem., « vis »] ; fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi,* écrit *viz* [forme de plur. ; *vis,* fin du XII[e] s., *l'Escoufle*], au sens II, 2 [*escalier à vis,* 1600, O. de Serres ; *vis à jour,* 1872, Littré ; *vis de Saint-Gilles,* 1845, Bescherelle — d'abord *vis Saint-Gilles,* 1567, d'après le *FEW,* XIV, 559 *a*] ; sens I, 1, fin du XI[e] s., *Gloses de Raschi ;* sens I, 2, 1964, Larousse [aussi *vis pointeau ; vis de pression,* 1876, Larousse] ; sens I, 3, 1690, Furetière [*vis de rappel,* 1812, Mozin] ; sens I, 4, 1690, Furetière [*vis hollandaise,* 1872, Littré] ; sens II, 1, 1876, Larousse [*vis,* même sens, 1694, Th. Corneille]).

I. 1. Tige cannelée en hélice qu'on enfonce, en la faisant tourner sur elle-même, soit dans une matrice appelée écrou, et taraudée en sens contraire, soit dans un milieu résistant, par l'effet combiné de la pression et de la rotation : *Vis à bois, à métaux, à tôle. La vis et son écrou constituent ensemble un boulon.* || *Pas d'une vis,* V. PAS 1 (§ III, n. 2). || Fam. et fig. *Donner un tour de vis,* V. TOUR 3 (A, § III, n. 1). || Fam. et fig. *Serrer la vis à quelqu'un,* V. SERRER (§ I, n. 10). || **2.** *Vis platinée,* chacune des pastilles de contact au tungstène des allumeurs modernes, par analogie avec les vis réglables, à tête revêtue de platine, dont était muni autrefois le rupteur du système d'allumage d'un moteur par magnéto. || *Vis de pointage,* V. POINTAGE (§ II, n. 1). || *Vis pointeau,* syn. de POINTEAU 1 (au sens 2). || *Vis de pression,* vis utilisée pour serrer un objet contre un autre. || **3.** Cylindre fileté en hélice : *Une vis de pressoir en bois. La vis d'une presse à bras, d'un massicot.* || *Vis de rappel,* vis assujettie à tourner entre deux points fixes, et dont le mouvement de rotation amène ou éloigne un objet taraudé, engagé sur la vis, mais disposé de façon à ne pouvoir tourner avec elle. (V. aussi RAPPEL, § III, n. 1). || **4.** *Vis d'Archimède,* autref., cylindre incliné, à l'intérieur cloisonné en spirale, qu'on utilisait pour élever l'eau ; auj., hélice de tôle tournant autour de son axe dans une goulotte, et assurant ainsi le déplacement de matériaux pâteux ou pulvérulents. (On dit aussi VIS HOLLANDAISE.)

II. 1. *Vis de colonne,* contour en forme de spirale du fût d'une colonne torse ou de l'escalier placé à l'intérieur d'une colonne creuse. || **2.** *Escalier à vis, en vis* ou simplem. (vx) *vis,* escalier disposé en spirale autour d'un axe : *De nombreux châteaux du Moyen Âge comportent des escaliers à vis. Le bar était désert, mais le docteur descendit un escalier en vis menant à un sous-sol, comme à Harlem* (Morand). *La vis montait, creusée dans l'épaisseur du mur* (Chauviré). || *Vis à jour,* escalier tournant suspendu. || Vx. *Vis de Saint-Gilles* (du type d'un célèbre escalier existant au prieuré de Saint-Gilles, Gard), escalier qui monte en rampe et que couronne une voûte annulaire et rampante : *Une vis de Saint-Gilles ruinée, dont l'hélice fruste a l'air d'un monstrueux coquillage antédiluvien* (Hugo).

2. vis [vis] n. f. (loc. lat. signif. proprem. « force par derrière », de *vis,* force, de *a*[*b*], prép. marquant l'origine, et de *tergo,* ablatif de *tergum,* dos, derrière ; 1872, Littré). *Vis a tergo,* pression exercée par le sang des artères et chassant en quelque sorte par-derrière le sang veineux.

visa [viza] n. m. (mot lat. [qui se mettait souvent sur des actes vérifiés] signif. proprem. « choses vues », neutre plur. substantivé de *vīsus,* part. passé de *vidēre,* voir ; 1527, La Curne, au sens 1 ; sens 2-3, 1964, Larousse). **1.** Formule ou cachet accompagné d'une signature, apposés sur un acte (le plus souvent un passeport) pour le valider ou certifier son authenticité : *J'avais obtenu les visas. Il devait nous quitter un samedi* (Sartre). *Demander un visa pour aller aux États-Unis.* || **2.** Ensemble des textes législatifs et réglementaires servant à étayer une décision de justice et énumérés en tête de celle-ci : *Les visas d'un arrêt du Conseil d'État.* || **3.** Énumération des textes en application desquels un décret ou un arrêté est pris, qui précède l'article premier de ce règlement.

visage [vizaʒ] n. m. (de l'anc. franç. *vis,* visage [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], lat. *vīsus,* vue, sens de la vue, ce qu'on voit, aspect, apparence [d'où, probablem., « visage »], de *vīsum,* supin de *vidēre,* voir ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens 1 [*à visage découvert,* 1721, Montesquieu — au fig., 1660, Corneille] ; sens 2, fin du XIV[e] s., Chr. de Pisan [*changer de visage,* 1538, R. Estienne ; .. *trouver visage de bois,* fin du XV[e] s., Molinet ; *faire bon... visage à quelqu'un,* 1549, R. Estienne ; .. *vrai visage,* 20 mai 1933, A. Gide] ; sens 3, 1669, Racine ; sens 4, 1338, Godefroy, V, 381 ; sens 5, 1640, Oudin [*épouser un visage,* v. 1629, Corneille ; *un visage,* péjor., 1673, Hauteroche] ; sens 6, 1580, Montaigne). **1.** La face humaine, partie antérieure de la tête limitée par les cheveux, les oreilles, le dessous du menton : *Léon Blum leva vers nous son long visage fin* (Malraux). *Il la verrait s'endormir, cachant son visage dans le creux de son bras* (Mallet-Joris). *Un visage rond, ovale, plein. Un visage régulier, symétrique. Un visage détendu, reposé.* || *À visage découvert,* sans masque, sans voile ; au *fig.,* sans chercher à dissimuler, à tromper ; ouvertement. || *Paraître comme le nez au milieu du visage,* V. NEZ 1 (§ I, n. 1). || *Les Visages pâles,* V. PÂLE. || **2.** La partie antérieure de la tête en tant qu'elle exprime ou trahit des sentiments, des émotions : *Son visage, avec des traits vulgaires et grossiers, exprimait la finesse* (France). *Le doux visage maternel* (Alain-Fournier). *Jourdan avait l'air de rassurer son compagnon et lui parlait avec un visage rieur* (Aymé). *Le visage est le miroir de l'âme. Un visage aimable, avenant, enjoué, grognon, maussade, sévère.* || *Changer de visage,* V. CHANGER. || *Un visage de bois, trouver visage de bois,* V. BOIS (§ II, n. 1). || *Faire bon* ou *mauvais visage à quelqu'un,* l'accueillir aimablement ou non : *Elle* [Françoise] *la haïssait, mais elle la craignait et se croyait tenue, quand elle était là, à lui faire « bon visage »* (Proust). || *Montrer, révéler son vrai visage,* laisser paraître son véritable caractère, par un relâchement le plus souvent involontaire du contrôle exercé sur l'expression de son visage : *La colère lui fit perdre son sang-froid, et il montra enfin son vrai visage.* || **3.** *Class.* La vue, les regards, la présence d'une personne : *Leur sombre inimitié ne fuit point mon visage, | Je vois voler partout les cœurs à mon passage* (Racine). || **4.** Vx. *Faux visage,* masque complet, de carton peint ou recouvert d'étoffe, que l'on portait soit pour sortir, soit la nuit pour abriter la face recouverte de pommade ou de fard. || **5.** La personne elle-même, dont le visage est considéré comme l'élément caractéristique : *Rencontrer des visages nouveaux, des visages amis.* || Vx. *Épouser un visage,* épouser une femme pour sa beauté. || Class. et péjor. *Un visage,* une personne qu'on tient en faible estime : *Depuis un mois pourtant ce visage est chez moi* (Collin d'Harleville). || **6.** Aspect que prend ou que présente une chose : *En 1882, il y a cinquante ans, il était impossible de*

prévoir les événements et les découvertes qui ont profondément modifié le visage du monde (Valéry). *Tout ce qui, dans un être, [...] demeure attiré par cet amour sans visage et nom* [l'amour de Dieu] (Mauriac). *La raison porte un visage tout humain, mais elle sait aussi se tourner vers le divin* (Camus).

• SYN. : **1** *face, figure, frimousse, minois* (fam.) ; **2** *faciès, mine, tête, traits ;* **5** *gens ;* **6** *caractère, face, image, physionomie.*

◆ **À deux visages** loc. adj. (v. 1360, Froissart). Trompeur, plein de duplicité : *Cet homme à deux visages dit noir un jour et blanc le lendemain. Une vérité, une politique à deux visages.*

Visagisme [vizaʒism] n. m. (n. déposé, de *visage ;* 1936 [d'après Robert, 1970], puis 15 nov. 1956, *le Monde*). Ensemble des techniques visant à mettre en valeur par la coiffure et le maquillage la beauté d'un visage, en combinant l'harmonie des lignes et des couleurs.

Visagiste [vizaʒist] n. (n. déposé, de *visage ;* 1936 [d'après Robert, 1970], puis févr. 1949, *Larousse mensuel,* XII, p. 224). Personne spécialisée dans le Visagisme.

vis-à-vis [vizavi] loc. adv. (de l'anc. franç. *vis,* visage [v. VISAGE], et de la prép. *à ;* v. 1210, *Folque de Candie*). Face à face (vieilli) : *Ils se trouvèrent soudain vis-à-vis. Ces maisons sont situées vis-à-vis.*

◆ n. m. (v. 1570, Carloix, au sens de « degré de parenté » ; sens 1, fin du XVII^e s., Saint-Simon ; sens 2, 1802, Flick ; sens 3, 1740, Boissy ; sens 4, 1876, Larousse). **1.** Le fait, pour une personne ou une chose, de se trouver en face d'une autre personne ou d'une autre chose : *La personne qui me fait vis-à-vis de l'autre côté de la table est M^lle Pons* (Prou). || **2.** La personne ou la chose qui se trouve en face d'une autre : *Le vis-à-vis de Lucien était un maigre et pâle jeune homme* (Balzac). *Pour vis-à-vis j'ai le ciel fixe et le rideau bleu de la haute mer* (Fromentin). || **3.** *Autref.* Voiture hippomobile qui ne contenait que deux places l'une en face de l'autre : *La présidente a ramené dans son vis-à-vis Éliante dont le carrosse n'était pas encore arrivé* (Gautier). || **4.** Petit canapé en S pour deux personnes, disposé de manière que les deux personnes assises soient face à face.

◆ **Vis-à-vis de** loc. prép. (sens 1, 1458, *Mystère du Vieil Testament* [au fig., 1658, Bossuet] ; sens 2, 1751, Brunot). **1.** En face de : *Je m'étais donc exprimé, vis-à-vis du gouverneur, avec la plus grande réserve, sans employer aucune de ces injures dont tout chacun ici l'abreuve à la journée* (Daudet). *Placés ainsi vis-à-vis l'un de l'autre* [l'évêque et le prêtre], *ils représentaient à cette minute les deux types éternels du révolutionnaire et de l'hérétique* (Barrès). *Vis-à-vis des maisons s'élevait un mur* (Martin du Gard). || *Fig.* En confrontation avec, en présence de : *Il* [l'homme d'intrigues] *regarde comme une grande peine de se trouver vis-à-vis de lui-même* (Bossuet). *Je vous dis que chacun, vis-à-vis de soi, se réduit à peu près à ce qu'il se dit* (Valéry). || **2.** Envers, à l'égard de : *Il se sentait vis-à-vis d'elle dans un état d'hostilité latente* (Rolland). *Je reste, vis-à-vis du luxe, d'une timidité quasi insurmontable* (Gide). *La complication orthographique de notre langue la met en état d'infériorité vis-à-vis de certaines autres* (Valéry). *Léa eut l'élégance de continuer* [...] *à n'avoir vis-à-vis de l'argent qu'une âpreté simplement aryenne* (Montherlant).

• REM. L'emploi de *vis-à-vis de* au sens 2 avec un nom de chose a été condamné par Voltaire, Littré et certains puristes, mais il est aujourd'hui largement passé dans la langue littéraire et dans la langue usuelle.

visaya [vizaja] n. m. (mot indonésien de même sens ; 1964, Larousse). Dialecte du groupe indonésien, parlé aux Philippines dans l'archipel dont il porte le nom.

visbreaking [vizbrekiŋ] n. m. (mot angl. signif. « réduction de viscosité », contract. de *vis*[*cosity*], viscosité [empr. du franç. *viscosité*], et de *breaking,* rupture [de *to break,* rompre, briser] ; 1964, Larousse). Craquage modéré pratiqué sur certains résidus pour dissocier les paraffines lourdes et abaisser la viscosité.

• REM. L'Administration préconise VISCORÉDUCTION pour remplacer ce terme anglais.

viscaire [viskɛr] n. f., ou **viscaria** [viskarja] n. m. (lat. scientif. moderne *viscaria,* même sens, du lat. class. *viscum,* gui ; 1876, Larousse [*viscaire*], et 1964, Larousse [*viscaria*]). Plante herbacée vivace de la famille des caryophyllacées, à fleurs rouges ou pourpres, poussant dans les herbages secs.

viscéral, e, aux [viseral, -o] adj. (bas lat. *visceralis,* profond, intime [du point de vue moral], du lat. class. *viscus, visceris,* entrailles [v. VISCÈRE] ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 4 [rare entre 1637, Crespin, et le début du XX^e s.] ; sens 1, 1798, Acad. [*remèdes viscéraux,* « remèdes propres à fortifier les viscères », 1765, *Encyclopédie ; feuillet viscéral,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse [*arcs viscéraux*] ; sens 3, 1966, Larousse). **1.** Qui se rapporte aux viscères : *Mais les douleurs viscérales et les névralgies avaient dû retrouver toute leur acuité* (Martin du Gard). *Tissus viscéraux. Cavité viscérale.* || *Feuillet viscéral,* feuillet qui entoure la cavité générale de l'embryon. || **2.** *Arcs viscéraux,* ou *squelette viscéral,* ensemble des pièces cartilagineuses ou osseuses qui soutiennent les fentes branchiales des cordes aquatiques chez les poissons. || **3.** *Peur viscérale,* émotion qui, en troublant le système neuro-végétatif, retentit sur les viscères. || **4.** Se dit de toute émotion, de tout sentiment qui paraît venir de ce qu'il y a de plus profond, de plus intime dans l'individu : *Le seul timbre du violoncelle exerce chez bien des personnes une véritable domination viscérale* (Valéry). *Une haine, une jalousie viscérales. Avoir une répulsion viscérale pour quelque chose.*

viscéralgie [viseralʒi] n. f. (de *viscèr*[*e*] et de *-algie,* du gr. *algos,* souffrance, douleur ; 1876, Larousse). Douleur qui atteint les viscères.

viscère [visɛr] n. m. (lat. *viscus, visceris* [employé le plus souvent au plur. *viscera*], intestins, entrailles ; av. 1472, Leseur, II, 215). Tout organe essentiel placé dans la tête, le tronc ou l'abdomen (s'emploie le plus souvent au plur.) : *Le cœur, les poumons, la rate, le cerveau, l'intestin, etc., sont des viscères. On voyait à travers la peau du ventre bondir tous les viscères* (Flaubert). *Elle* [une petite fille] *regarde étriper un agneau, dont l'aubergiste suspend au plafond bas les viscères* (Gide).

• SYN. : *entrailles, tripes.*

viscérotonie [viserotɔni] n. f. (de *viscéro-,* élément tiré de *viscère,* et de *-tonie,* du lat. *tonus,* tension, gr. *tonos,* même sens, de *teinein,* tendre ; 1968, Larousse). Caractéristique des individus viscérotoniques.

viscérotonique [viserotɔnik] adj. (de *viscérotonie ;* 1968, Larousse). Se dit de la structure psychique des individus qui aiment le confort, la détente, manger, dormir, qui sont aimables et recherchent la société.

viscoélasticité [viskoelastisite] n. f. (de *viscoélastique,* d'après *élasticité ;* 1975, Larousse). Propriété d'un corps viscoélastique.

viscoélastique [viskoelastik] adj. (de *visco*[*sité*] et de *élastique ;* 1975, Larousse). Se dit, en physique, d'un corps qui possède à la fois les propriétés d'un produit visqueux et celles d'un produit élastique.

viscoplasticité [viskoplastisite] n. f. (dér. savant de *viscoplastique ;* 1975, Larousse). Propriété d'une substance viscoplastique.

viscoplastique [viskoplastik] adj. (de *visco*[*sité*] et de *plastique ;* 1975, Larousse). Se dit d'une substance à la fois visqueuse et plastique.

viscoréducteur [viskoredyktœr] n. m. (de *viscoréduct*[*ion*] ; 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 743 *a*). Installation de raffinage pour la viscoréduction.

viscoréduction [viskoredyksjɔ̃] n. f. (de *visco*[*sité*] et de *réduction ;* 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 743 *a*). Syn. de VISBREAKING.

viscose [viskoz] n. f. (contract. de *visqu*[*eux*] et de [*cellul*]*ose ;* 1899 [d'après

Robert, 1967], puis 1923, Larousse). Cellulose sodique employée pour la fabrication de la rayonne, de la fibranne et de la pellicule cellulosique.

viscosimètre [viskozimɛtr] n. m. (de *viscosi[té]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1831, *Bulletin de la Société industrielle de Mülhausen,* V, 14). Appareil servant à mesurer la viscosité.

viscosimétrie [viskozimetri] n. f. (de *viscosi[té]* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1933, Larousse). Partie de la physique qui s'occupe de mesurer la viscosité des fluides.

viscosimétrique [viskozimetrik] adj. (de *viscosimétrie ;* 1970, Robert). Relatif à la viscosimétrie : *Mesures viscosimétriques.*

viscosité [viskozite] n. f. (lat. médiév. *viscositas,* viscosité, du bas lat. *viscosus,* visqueux, gluant [v. VISQUEUX] ; 1256, Ald. de Sienne, au sens 1 ; sens 2, 1710, Fontenelle [*viscosité absolue,* 1964, Larousse ; *viscosité cinématique,* 1968, Larousse] ; sens 3, 1888, Larousse ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** État de ce qui est visqueux, gluant : *Tince regardait l'eau. Elle avait la viscosité silencieuse de l'huile* (Morand). *La viscosité de la poix, d'un pavé gras, d'un sol boueux.* || **2.** Résistance d'un fluide à l'écoulement uniforme et sans turbulence : *Mesurer la viscosité d'un produit pétrolier.* || *Viscosité absolue,* force nécessaire au déplacement de l'unité de surface plane de liquide, avec une vitesse unité, par rapport à une autre surface plane du même liquide, qui lui est parallèle, à une distance unité. || *Viscosité cinématique,* quotient de la viscosité absolue d'un fluide par sa masse volumique, à la température considérée. || **3.** *Viscosité électrique,* résistance opposée par les gaz au passage de l'étincelle électrique, et qui ne paraît liée ni à la densité du gaz ni à sa viscosité mécanique. || **4.** Fig. *Viscosité de la main-d'œuvre,* en économie politique, nom donné à la répugnance qu'éprouvent généralement les populations des pays développés à changer de profession ou de lieu d'exercice de la profession.

• CONTR. : 2 *fluidité.*

viscostatique [viskostatik] adj. (de *visco[sité]* et de *-statique,* du gr. *statos,* stationnaire, dér. de *histanai,* placer debout, fixer, immobiliser ; 1975, Larousse). Se dit d'un corps dont la viscosité ne varie pas, ou varie peu, sous l'action des facteurs extérieurs.

visé, e [vize] adj. (part. passé de *viser* 1 ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Se dit de l'objectif que l'on se propose d'atteindre avec une arme, un projectile, et que l'on fixe attentivement avec le regard : *La fléchette touche la cible au point visé. Je prends le champ convenable, je lève ma canne, et je frappe avec le lourd pommeau d'argent à l'endroit visé* (Aymé). || **2.** *Fig.* Qui est pris en considération, à quoi l'on se réfère : *Les articles du Code visés dans un jugement.*

◆ **Au visé** loc. adj. ou adv. (1907, Larousse). En visant avec une arme à feu (par opposition à *au jugé*) : *Tir au visé. Tirer au visé.*

visée [vize] n. f. (part. passé fém. substantivé de *viser* 1 ; XIII[e] s., Godefroy, au sens de « regard, vue, coup d'œil » ; sens 1, v. 1530, C. Marot [pour une arme à feu, 1690, Furetière ; *cercle de visée,* 1933, Larousse ; *ligne de visée,* 1876, Larousse ; *plan de visée,* 1964, Larousse ; *tête de visée,* 1975, Larousse] ; sens 2, 1580, Montaigne [*prendre visée,* 1661, Molière ; *mettre sa visée à quelqu'un,* 1672, Molière] ; sens 3, 1964, Larousse [chez Le Senne, 1934, Le Senne, p. 214]). **1.** Action de viser un objectif, de tenir le regard, une arme, un instrument d'optique dirigés, selon une ligne droite, sur un objet ou un point situé à une certaine distance ; la direction selon laquelle on vise : *La lunette de visée d'un théodolite. Le collimateur est un instrument de visée. Faire plusieurs visées pour effectuer une mesure topographique.* || *Spécialem.* Opération par laquelle on dirige une arme à feu sur l'objectif (syn. POINTAGE) : *Faire une bonne visée.* || *Cercle de visée,* instrument d'observation destiné à la mesure des angles horizontaux. || *Ligne de visée,* ligne joignant l'œil du tireur à l'intersection des lignes de foi verticale et horizontale du collimateur d'un appareil de pointage. || *Plan de visée,* plan vertical passant par l'œil du pointeur et la ligne de foi verticale du collimateur de l'appareil de pointage. || *Tête de visée,* équipement de bord des avions de combat, faisant partie d'un système de tir et de bombardement, et placé devant les yeux du pilote : *La tête de visée a pris la place des anciens viseurs.* || **2.** *Fig.* But qu'une personne assigne à son action, fin à laquelle tend une action, un projet (le plus souvent au plur.) : *Des visées peu claires. Un écrivain auquel on prête des visées politiques. C'est un état assez délicieux que de vivre et travailler, sans attente ni visée extérieure, sans songer à un terme placé hors de soi, à un ouvrage fini, à un but qui se puisse exprimer en peu de paroles...* (Valéry). *L'Allemagne n'ignorait rien des visées belliqueuses du panslavisme russe* (Martin du Gard). *Bruno était bien ennuyé d'avoir découvert les visées de sa maîtresse...* (Mallet-Joris). || Class. *Prendre visée,* fixer, porter son choix : *Elle est sage, elle m'aime, et votre amour l'outrage : | Prenez visée ailleurs, et troussez-moi bagage* (Molière). || Class. *Mettre sa visée à quelqu'un,* jeter son dévolu sur lui : *Votre visée au moins n'est pas mise à Clitandre ?* (Molière). || **3.** *Fig.* En philosophie, dans la phénoménologie de Husserl, acte de l'esprit qui est orienté vers un objet, soit réel (intention pleine), soit spéculatif (intention vide). || Chez Le Senne, fin ultime à laquelle tend l'esprit (ou l'agent moral) par-delà la réalisation des intentions particulières : *Avant qu'elle se soit exprimée par des intentions et des actes qui permettent de la deviner, la visée nous oriente sans que nous le sachions. À l'autre extrémité de l'action morale, elle va plus loin que les déterminations.* [...] *Elle nous entraîne non à penser ceci ou cela, mais à vivre d'une certaine manière...* (Le Senne).

• SYN. : **2** *ambition, dessein, intention, objectif, prétention.*

1. viser [vize] v. tr. (lat. du haut Moyen Âge *visare,* regarder attentivement, var. du lat. class. *visere,* voir attentivement, examiner, aller ou venir voir, de *visum,* supin de *vidēre,* voir ; v. 1155, Wace, au sens 1 [sans complément direct ; « regarder attentivement un objectif pour l'atteindre avec un projectile... », 1610, d'Urfé ; « pointer une arme sur un objectif », absol., v. 1530, C. Marot ; *viser un point marqué,* 1964, Larousse ; *pas mal visé pour un borgne,* 1872, Littré — d'abord *voilà bien visé pour un borgne,* 1690, Furetière] ; sens 2, 1876, Larousse [en parlant des visées..., 1900, Bergson] ; sens 3, 1926, Ch. Gide [*viser un article du Code,* « le citer par référence », 1872, Littré ; *être... visé,* XX[e] s.] ; sens 4, 1919, Dorgelès [« voir, regarder », 1273, Adenet]). **1.** Regarder avec attention un objectif pour l'atteindre avec un projectile, ou l'ajuster avec une arme ou un instrument d'optique : *Bien viser le centre de la cible avant de lancer la fléchette. Lever son fusil et viser le pigeon d'argile. Viser un homme à la tête, au cœur. L'homme, une espèce de Maure, | Saisit un pistolet qu'il étreignait encore, | Et vise au front mon père en criant : Caramba !* (Hugo) ; et sans complément direct : *Viser à la tête, au cœur.* || *Absol.* Pointer une arme sur un objectif : *Bien viser. Viser juste. Viser longuement avant de presser la détente.* || *Viser un point marqué,* diriger la ligne de mire d'une arme sur l'objectif ou sur un point de pointage auxiliaire. || Fig. et vx. *Pas mal visé pour un borgne,* il a mieux réussi qu'on ne pouvait l'espérer. || **2.** *Fig.* Assigner tel objectif, tel but à son action, avoir en vue telle fin : *Viser une place, un poste. Il ne vise rien moins que la présidence de la société. Viser la fortune, les honneurs.* || *Par extens.* En parlant des visées ou de l'action d'une personne, avoir pour objet, pour fin : *Un style qui vise la précision plus que l'élégance. Leur désir de s'élever vise des satisfactions très positives* (Romains). || **3.** *Fig.* En parlant de choses, concerner, intéresser quelqu'un ou quelque chose : *Une mesure qui vise tous les contribuables. Vous n'étiez pas visé par cette remarque. Une réglementation qui ne vise que certains articles de luxe. Son surnom* [« le Sauvage »] *ne visait que sa manière de chevaucher seul, de chasser sans chien ni compagnon, de demeurer muet* (Colette). || Fig. *Être, se croire, se sentir visé,* être, se croire concerné par une attaque, une

critique énoncée en termes généraux : *J'ai l'impression d'être personnellement visé* (Saint-Exupéry). || **4.** *Pop.* Voir, remarquer un spectacle intéressant ou insolite : *As-tu visé le maître d'hôtel qui ressemble à un bedeau ?* (Hermant). *En arrivant, on vise une ferme qui avait l'air abandonnée* (Dorgelès).

• SYN. : **2** *ambitionner, convoiter, désirer, poursuivre, rechercher, rêver de, vouloir ;* **3** *s'appliquer à, se rapporter à, toucher ;* **4** *aviser, regarder.*

◆ v. tr. ind. [**à**] (sens 1, v. 1330, *Baudoin de Sebourg ;* sens 2, 1580, Montaigne [« ressembler à... », 1689, Mme de Sévigné]). **1.** *Viser à* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), avoir en vue un objectif, un résultat, chercher à réaliser quelque chose : *Viser à la réussite. Viser à l'effet. Viser à être le premier. Viser à plaire. Le comte de Fayolle était un homme de quarante ans, de haute taille, visant au majestueux* (Nerval). *De grands peintres, et d'excellents peintres, David, quand il n'était qu'un artiste du* XVIIIe *s. et après qu'il fut devenu un chef d'école, Holbein, dans tous ses portraits, ont visé à exprimer avec sobriété, mais avec intensité le caractère qu'ils se chargeaient de peindre* (Baudelaire). || **2.** Littér. *Viser à* (suivi d'un nom ou d'un infinitif), avec un sujet désignant une chose, tendre à, avoir pour fin : *Il ne pouvait pas deviner à quoi diable tout cela visait* (Hamilton). *Il sut gré à la jeune fille de cette confidence qui visait à le mettre à l'aise* (Aymé) ; *vx,* ressembler à, se rapprocher de : *Le repos y est si grand* [à la campagne] *qu'il vise à la léthargie* (Sévigné). *Dans ses tableaux de paysages, il y a quelquefois des figures qui visent un peu à l'épouvantail* (Diderot).

• SYN. : **1** *rechercher.*

◆ v. intr. (9 juin 1851, Sainte-Beuve [... *haut*]). Fig. *Viser haut, viser bas,* avoir des buts, des projets ambitieux ou, au contraire, modestes : *C'est vrai. C'est un gros coup... Tu as visé haut, Topaze* (Pagnol).

2. viser [vize] v. tr. (de *vis*[*a*] ; 1668, Colbert). Examiner un document et le marquer d'un visa pour attester qu'on l'approuve ou pour l'authentifier, le rendre valable : *Faire viser un passeport, une carte de séjour.*

viseur, euse [vizœr, -øz] n. (de *viser* 1 ; 1222, Godefroy, écrit *viseor,* au sens de « éclaireur » ; écrit *viseur,* au sens actuel, 1556, Godefroy). Personne qui vise. (Rare.)

◆ **viseur** n. m. (sens 1, 1872, Littré [*viseur à micromètre tournant,* 1933, Larousse ; *viseurs de tir aérien, de bombardement,* 1964, Larousse — *viseur,* même sens, 1937, Malraux] ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Appareil ou dispositif optique servant à viser : *Viseur d'un fusil. Un sextant fait de bouteilles dont le viseur était un goulot* (Vercel). || *Viseur à micromètre tournant,* instrument employé dans le réglage du tir par l'observation des coups fusant haut. || *Viseurs de tir aérien, viseurs de bombardement,* appareils optiques ou électroniques facilitant ou effectuant la mise en direction et les corrections nécessaires à l'exécution d'un tir ou d'un bombardement aérien : *Il* [l'avion] *lança une bombe à cinq cents mètres du train ; sans doute n'avait-il ni viseur ni lance-bombes et tirait-il par la fenêtre* (Malraux). || **2.** Appareil analogue à une lunette astronomique, mais permettant de viser un objet situé à distance finie. || **3.** Dispositif monté sur un appareil photographique ou cinématographique, permettant de délimiter exactement l'image que l'on enregistre sur la surface sensible : *Viseurs à cadre ou viseurs iconomètres.*

vis-fraise [visfrɛz] n. f. (de *vis* 1 et de *fraise* 4 ; 1964, Larousse). Vis utilisée pour la taille d'engrenages, et dans les filets de laquelle sont taillées des dents dont les arêtes, en tournant, engendrent une surface pouvant engrener avec l'engrenage à tailler.

• Pl. *des* VIS-FRAISES.

vishnuisme ou **vichnouisme** [viʃnuism] n. m. (de *Vichnou,* n. d'un des aspects du dieu solaire dans la mythologie hindoue ; 1876, Larousse [*vichnouisme*], et 1964, Larousse [*vishnuisme*]). Ensemble des doctrines et des pratiques religieuses relatives à Vishnu.

visibilité [vizibilite] n. f. (lat. impér. *visibilitas,* qualité d'une chose visible, du lat. class. *visibilis* [v. l'art. suiv.] ; 1487, Garbin, au sens 1 [*visibleté,* forme plus pop., fin du XIIe s., Herman de Valenciennes] ; sens 2, 1872, Littré [*pilotage sans visibilité,* 1933, Larousse] ; sens 3, 1935, Acad. ; sens 4, v. 1590, Marnix). **1.** Caractère de ce qui est visible, de ce qui peut être perçu par le sens de la vue : *Visibilité des corps. La grande visibilité d'une couleur. La plupart des gaz sont dépourvus de visibilité.* || **2.** Possibilité de voir, de distinguer plus ou moins nettement les objets à une certaine distance : *Un lieu élevé et dégagé d'où l'on a une bonne visibilité. Un carrefour dangereux, sans visibilité. Limite de visibilité. Pilote signale rien vu malgré visibilité suffisante* (Saint-Exupéry). || *Pilotage sans visibilité (P. S. V.),* méthode de pilotage des avions appliquée quand il est impossible d'avoir une vue directe du sol, et qui recourt aux seules indications données par les instruments de bord. || **3.** En météorologie, degré de transparence de l'atmosphère : *La visibilité dépend de la concentration des corps solides et de la vapeur d'eau dans l'air. La visibilité est une donnée mesurable.* || **4.** Caractère assigné à l'Église par les théologiens catholiques, et qui consiste dans la propriété de pouvoir être discernée par des caractères extérieurs.

visible [vizibl] adj. (lat. *visibilis,* qui a la faculté de voir [et, à basse époque, « qu'on peut voir »], de *visum,* supin de *vidēre,* voir ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 1 [aussi « ... qui... peut être... observé » ; « qui peut être... distingué facilement... », 1842, V. Hugo] ; sens 2, 1580, Montaigne [aussi « qui correspond à une réalité perceptible... » ; *le monde visible,* av. 1662, Pascal ; *Église visible,* 1688, Bossuet] ; sens 3, 1611, Cotgrave [*il est visible que,* 1er avr. 1648, Pascal] ; sens 4, 1967, Aragon, p. 119 ; sens 5, 1673, Mme de Sévigné [« qui est dans une tenue... permettant de se montrer », 1784, Beaumarchais]). **1.** Qui peut être vu, qui est perceptible par le sens de la vue : *Les choses, les corps visibles. Les radiations visibles et non visibles.* || *Spécialem.* Se dit de ce qui est placé dans des conditions telles qu'il peut être actuellement appréhendé par la vue, observé : *Une inscription effacée, qui n'est plus visible. Le jour se lève, les montagnes deviennent visibles à l'horizon. Hipparque et Ptolémée ont compté dans le ciel 1022 étoiles visibles à la vue simple, c'est-à-dire de la sixième grandeur et au-dessus* (Bailly). *Le dimanche, à la messe, je n'essaie même pas de tourner la tête, puisque, de nos places, l'autel seul est visible, et qu'un pilier nous isole de l'assistance* (Mauriac). || *Par extens.* Qui peut être vu, distingué facilement, que l'on ne peut dissimuler : *Une cicatrice qui demeurera visible. Des raccords de peinture bien visibles.* || **2.** Qui peut être perçu, appréhendé par les sens, qui peut être un objet d'expérience : *Les réalités visibles. Une langue est la forme apparente et visible de l'esprit d'un peuple* (Villemain). *La science ne s'occupe que de choses visibles* (Claudel). || *Spécialem.* et *vx.* Qui correspond à une réalité perceptible, manifeste : *Les fortunes réunies* [...] *composèrent un revenu visible d'environ quinze mille francs* (Balzac). || *Le monde visible,* le monde sensible, la réalité concrète : *Tout ce monde visible n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature* (Pascal). || *Église visible,* ensemble des fidèles et de leurs pasteurs (Église militante), par opposition à l'*Église invisible* (Église souffrante et Église triomphante). || **3.** Qui peut être constaté, dont l'existence, la réalité, l'évidence ne peut être mise en doute : *Un manque d'assurance, une timidité visible. Tout cela est visible, avoué* (Duhamel). *C'est la très simple et très visible raison de son détachement* (Mauriac). *Ici* [à Singapour], *la force anglaise est intacte et presque aussi visible qu'à Londres...* (Malraux). || Impers. *Il est visible que,* il est évident, manifeste que, il n'est pas douteux que : *Ah ! Madame, n'est-il pas visible que cette histoire d'agence et de balayeuses n'est qu'une façon déguisée de me faire la charité ?* (Pagnol). || **4.** *Fam.* Se dit d'un spectacle qui mérite d'être vu, auquel on peut assister (surtout dans des phrases négatives ou restrictives) : *Cette année, c'est bien simple, la télé n'était pas visible* (Aragon). || **5.** Se dit d'une personne qui est en état ou accepte de recevoir une visite, des visites : *Mme de Bargeton devait*

rester toujours visible (Balzac). *Elle est visible tous les jours de midi à quatre heures* (Musset). || *Spécialem.* et *fam.* Qui est dans une tenue décente, convenable, permettant de se montrer : « *Mais c'est qu'en vérité mes cheveux sont dans un désordre !... — Je n'ai qu'à reprendre ces deux boucles* [...]. *Entrez, monsieur l'officier ; on est visible* » (Beaumarchais).

• Syn. : **1** *apercevable, percevable ; observable ; apparent, distinct, marqué, net ;* **2** *concret, matériel, perceptible, sensible ;* **3** *clair, constatable, évident, flagrant, manifeste, ostensible, net ;* **4** *regardable.* — Contr. : **1** *invisible ; caché, inobservable ; imperceptible, indécelable, indiscernable ;* **2** *abstrait, immatériel ;* **3** *douteux, équivoque, faux, hypothétique, improbable, secret, suspect.*

◆ n. m. (7 mars 1665, Poussin [« le monde des choses sensibles », av. 1662, Pascal]). *Le visible*, le domaine de ce qui est perceptible à la vue ; *par extens.*, le monde des choses sensibles : *Le visible et l'invisible. Aurait-il jamais découvert, par-delà le visible, l'âme éternelle du monde ?* (Estaunié).

visiblement [viziblǝmɑ̃] adv. (de *visible ;* xiiie s., *Chanson d'Antioche*, au sens 1 ; sens 2, 1312, Godefroy [en début de phrase, 1847, Michelet]). **1.** De façon visible, sensible à la vue : *Le niveau du liquide a visiblement baissé dans le réservoir.* || **2.** De façon certaine, manifeste : *Elle exagérait ! Ce que l'humeur lâche de trop visiblement faux rend ce qu'il y a de plus vrai improbable* (H. Bazin). *Maintenant, ils souriaient. Enchantés, visiblement. Aux anges* (Marceau). || En début de phrase, de toute évidence, on ne peut douter que... : *Visiblement, il ne comprenait pas.*

• Syn. : **1** *distinctement, nettement, sensiblement ;* **2** *clairement, évidemment, manifestement, ostensiblement.* — Contr. : **1** *imperceptiblement ;* **2** *confusément, obscurément, vaguement.*

visière [vizjɛr] n. f. (de l'anc. n. m. *vis*, visage [v. visage] ; v. 1250, *Prise de Defur*, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1609, M. Régnier [« la manière de considérer... », 1655, Molière ; *donner dans la visière à quelqu'un*, 1640, Oudin ; *blesser la visière de quelqu'un*, 1655, Molière — *choquer...*, 1695, Regnard] ; sens I, 3, 1835, Acad. [par anal., 7 nov. 1871, *Journ. officiel*, p. 4329 ; « pièce... destinée à garantir les yeux... », 1941, M. Aymé, p. 142] ; sens I, 4, 1964, Larousse [aussi sur une locomotive électrique] ; sens II, 1680, Richelet).

I. 1. *Autref.* Pièce du casque, souvent mobile, qui garantissait tout ou partie du visage ou protégeait simplement le front et les yeux : *En ce combat, il reçut un coup dans la visière, dont il mourut* (Furetière, 1690). || Vx. *Rompre en visière*, v. rompre. || **2.** *Class.* La vue, le regard, et, *par extens.*, la manière de considérer, de comprendre les choses (surtout dans des expressions) : *Par je ne sais quelle lumière,* | *Que vous avez dans la visière* (Scarron). *Vous avez la visière mal nette* (Th. Corneille). || Class. *Donner dans la visière à quelqu'un*, l'éblouir, lui plaire extrêmement, « lui taper dans l'œil » : *Ce jeune homme est devenu amoureux de cette fille, elle lui a donné dans la visière* (Furetière, 1690). || Class. *Blesser, choquer la visière de quelqu'un*, heurter ses goûts, ses sentiments, ses idées : *Vous savez que sa bile assez souvent s'aigrit,* | *Qu'il peste contre vous d'une belle manière,* | *Quand vos déportements lui blessent la visière* (Molière). *Ce monsieur bas-normand me choque la visière* (Regnard). || **3.** Partie d'une casquette, d'un shako, d'un képi faisant saillie au-dessus du front et des yeux et qui est destinée à les protéger : *Justin sortit de sa poche sa casquette à galons d'or dont la visière était toute craquelée* (Duhamel) ; et par anal. : *Et se faisant une visière de sa main gauche étendue, il interrogeait l'horizon...* (Gautier). *Mettre sa main en visière au-dessus de ses yeux.* || *Spécialem.* Pièce rigide de forme analogue, destinée à garantir les yeux des rayons du soleil ou d'une lumière trop vive : *Une visière bleue en matière plastique.* || **4.** Bordé de tôle placé au-dessus des ouvertures de l'abri d'une locomotive. || Petite avancée du pavillon d'une locomotive électrique.

II. Sorte d'œilleton qui servait à viser dans les armes anciennes (arbalètes, arquebuses, etc.).

visigoth, e adj. et n., **visigothique** adj. V. wisigoth, e, wisigothique.

vision [vizjɔ̃] n. f. (lat. *visio*, action de voir, ce qui se présente à la vue, action de concevoir, idée perçue, conception, de *visum*, supin de *vidēre*, voir ; v. 1120, *Psautier de Cambridge*, écrit *visiun* [*vision*, fin du xiie s., Reclus de Moiliens], au sens II, 3 [« être surnaturel qui se manifeste ainsi », v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence] ; sens I, 1, v. 1265, J. de Meung [« ensemble des processus physiologiques... », v. 1560, Paré ; *vision binoculaire*, 1863, Littré, art. *binoculaire*] ; sens I, 2, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 3, 1541, Calvin [« manière de voir les choses... », 1834, Balzac] ; sens I, 4, 1872, Littré ; sens I, 5, av. 1526, J. Marot [*vision abstractive*, 1904, Larousse ; *vision béatifique*, 1690, Furetière ; *vision intuitive*, 1690, Furetière, art. *intuitif* — *vision*, même sens, 1657, Pascal] ; sens I, 6 et II, 2, 1541, Calvin ; sens II, 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens II, 4, 1611, Cotgrave ; sens II, 5, av. 1654, Guez de Balzac [« idée... sans consistance », 1690, Furetière ; *avoir des visions*, 1928, Pagnol]).

I. Action de voir. **1.** Fonction assurée par le sens de la vue ; perception par les organes de la vue : *Chez l'homme, la vision comprend plusieurs fonctions distinctes : la perception des sensations lumineuses, celle des couleurs, celles des formes, de la distance, du mouvement. Organes de la vision. Les anomalies de la vision. Des verres correcteurs pour la vision éloignée, la vision rapprochée. À un certain âge, souvent le champ de la vision se rétrécit* (Gide). || *Spécialem.* Ensemble des processus physiologiques par lesquels se produisent les excitations lumineuses et les sensations de divers ordres qui en résultent : *Théories de la vision, de la vision chromatique.* || *Vision binoculaire*, formation simultanée dans l'oeil droit et dans l'oeil gauche de deux images différentes de l'objet, qui sont à l'origine de la perception du relief et de la distance. || **2.** Le fait, l'action ou la manière de voir, de percevoir par la vue : *Une visionneuse conçue pour la vision animée ou pour la vision fixe, image par image, de la bande d'un film.* || **3.** Action de voir, de percevoir par l'esprit, de rendre présent à l'esprit : *La vision ou l'intuition de la vérité. La vision directe de l'esprit par l'esprit* (Bergson). || *Spécialem.* Manière de voir les choses, de comprendre, de concevoir un ordre de faits, un ensemble de réalités : *La vision d'un historien, d'un romancier. Une vision idéaliste et optimiste de l'avenir. Il n'est rien qui rétrécisse notre vision du monde comme le vice, comme un vice dominant* (Mauriac). *Une fausse amoureuse qui n'aime que ses comédies et ses rêves ; une femme qui joue la grandeur, la générosité, l'abnégation, alors qu'elle est sans orgueil et sans courage, butée dans l'égoïsme de ses feintes passions. C'est ainsi qu'il la voyait, et sur le papier elle coïncidait exactement avec cette vision* (Beauvoir). || **4.** *Vision en Dieu*, théorie de Malebranche d'après laquelle l'homme n'a pas une connaissance directe des choses sensibles et des lois qui les gouvernent, mais connaît les idées de toutes choses à travers l'esprit de Dieu, auquel son esprit est immédiatement uni. || **5.** Selon la théologie catholique, manière de voir ou de connaître Dieu. || *Vision abstractive*, connaissance de Dieu par ses oeuvres, qui est possible dans cette vie. || *Vision béatifique* ou *intuitive*, contemplation directe de Dieu, sans intermédiaire, qui constitue le bonheur des élus dans le Ciel : *L'état de la claire vision où sont les bienheureux* (Pascal). || **6.** Moyen de connaître les choses divines qui dépasse l'ordre naturel : *La vision mystique.*

II. Ce qui est vu, perçu, conçu. **1.** Ce que l'on voit, ce qui s'offre à la vue : *Après le tremblement de terre, la ville présente une vision d'apocalypse. Il baissa la tête, offrant aux jurés la vision des boucles de sa fine perruque* (Vercors). || **2.** Ce qui s'offre à l'esprit, à l'imagination ; représentation mentale d'une réalité concrète ou abstraite, de caractère visuel ou intellectuel : *Lorsque l'homme découvre*

des idées nouvelles, il ne fait autre chose que discerner, voir à part, individualiser ce qui auparavant était absorbé dans la vision uniforme du tout (Lamennais). *Quoi de plus beau et de plus pur que la vision intérieure d'un mort aimé?* (Sand). *Élisée, pour la première fois, eut la vision rapide et nette de ce qui se passait dans ce ménage royal* (Daudet). *La vision de ce bonheur imaginaire m'aidait à supporter la destruction du bonheur réel* (Proust). || **3.** Représentation d'une réalité cachée ou inaccessible, revêtant une forme sensible, imaginative ou intellectuelle (apparition, révélation, etc.), et considérée comme d'origine surnaturelle : *Visions des mystiques, des prophètes. Les visions de sainte Thérèse d'Avila. Bossuet, en même temps qu'il s'élevait avec un acharnement si impitoyable contre les visions de l'élégant et sensible Fénelon, commentait lui-même, dans l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague de Clèves, les deux visions qui avaient opéré la conversion de cette princesse palatine* (Voltaire). *Elle y eut des extases et des visions. Elle vit la Sainte Vierge qui lui dit : « Je suis Notre-Dame-des-Belles-Feuilles »* (France). || *Par extens.* Être surnaturel qui se manifeste ainsi : *Les grandes landes, peuplées la nuit de visions, étaient au Moyen Âge les temples du sabbat* (Michelet). || **4.** Représentation imaginaire, qui s'impose avec la netteté ou la vivacité de la perception, due au sommeil, à un état pathologique, à un dérèglement mental (surtout au plur.) : *Les visions du rêve, du délire. Les visions d'un malade, des drogués. Des visions troublaient mes sens épouvantés* (Hugo). *Toutes sortes de visions du pays hantaient son cerveau mourant* (Loti). || **5.** *Class.* Idée folle, bizarre, cocasse ou visée chimérique, fruit d'une imagination déréglée : *Sa vision* [de la Grande Mademoiselle] *était d'épouser M. le Prince, qui était marié, et dont la femme se portait bien* (Bussy-Rabutin). *Ce nous est une douce rente que ce monsieur Jourdain, avec les visions de noblesse et de galanterie qu'il est allé se mettre en tête* (Molière). || *Auj.* Idée, conception, projet sans consistance d'un esprit rêveur ou utopique : *Les visions d'un idéaliste. Tremble, malheureux, de prendre les visions de ton cerveau malade pour les clartés de la science!* (Proudhon). || Auj. etfam. *Avoir des visions,* ne pas raisonner sainement, se leurrer : *Non, mon cher. Vous avez des visions, vous entendez parler les balayeuses! C'est bien joli, mais ce n'est pas rassurant* (Pagnol).

● SYN. : **I, 1** *vue ;* **3** *appréhension, représentation ; conception, évocation, optique, sentiment.* || **II, 1** *spectacle, tableau, vue ;* **2** *idée, image, intuition ;* **3** *apparition, révélation ; fantôme, ombre, revenant, spectre ;* **4** *fantasme, hallucination, mirage ;* **5** *chimère, divagation, illusion, rêve.*

visionnaire [vizjɔnɛr] adj. et n. (de *vision ;* v. 1620 [d'après le *FEW,* XIV, 526 *a*], au sens 1 ; sens 2, 1638, Desmarets de Saint-Sorlin [« qui forme des projets utopiques... », 1770, Raynal] ; sens 3, 1934, J. Romains [en parlant des facultés, 12 mai 1872, *le Bien public*]). **1.** Qui a ou croit avoir des visions, des apparitions, des révélations d'ordre surnaturel : *Moine visionnaire. Dieu me garde de perdre le temps à parler ici d'un Cotterus, d'un Drabicius, d'une Christine et de tous les autres visionnaires dont notre ministre* [Jurieu] *nous vante les prédictions* (Bossuet). || **2.** *Class.* Qui a une imagination déréglée, des idées folles, extravagantes : *Cet homme est bien visionnaire, il a des desseins biens extravagants* (Furetière, 1690). *Je vous déclare que je ne prends point de parti entre M. Desmarets et vous ; je laisse à juger au monde quel est le visionnaire de vous deux* (Racine). || *Auj.etlittér.* Qui forme des projets utopiques ou irréalisables, conçoit des théories incontrôlables, des systèmes sans fondement sérieux : *Un réformateur visionnaire. Considérer quelqu'un comme un visionnaire. Des conceptions de visionnaire.* || **3.** *Littér.* Qui est capable d'anticipation, qui a une vision, une intuition juste de l'avenir ou de certaines réalités : *Un poète, un artiste visionnaire. Jules Verne, Wells ont souvent été des visionnaires ;* et en parlant des facultés elles-mêmes : *Il ne serait pas difficile à un oeil visionnaire, comme celui de Hoffmann, de trouver là le décor d'un conte fantastique* (Gautier).

● SYN. : **1** *devin, halluciné, mage, prophète, vaticinateur, voyant ;* **2** *chimérique, illuminé, rêveur.*

◆ adj. (v. 1683, Fénelon). *Class.* Qui a un côté, un caractère chimérique, extravagant : *Kniphausen assura son maître qu'il n'y avait rien de visionnaire dans les avis qu'il lui donnait* (Saint-Simon).

visionner [vizjɔne] v. tr. (de *vision ;* 30 déc. 1921 [d'après J. Giraud, p. 206], au sens de « voir [un film] comme spectateur » ; sens 1, 31 oct. 1925, *les Nouvelles littéraires,* p. 8 ; sens 2, av. 1948, A. Artaud). **1.** Examiner un film cinématographique à la visionneuse, à des fins techniques, pendant l'exécution de son montage : *Visionner une séquence.* || **2.** Voir un film avant sa distribution publique, lors d'une projection destinée à des professionnels du cinéma (critiques, journalistes, directeurs de salles, etc.).

visionneuse [vizjɔnøz] n. f. (de *visionner ;* 1947, Leprohon [267], au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Appareil permettant de regarder et d'examiner les bandes cinématographiques en vue du montage d'un film. || **2.** Appareil permettant de regarder, sous agrandissement, des clichés photographiques de petit format.

visiophone [vizjɔfɔn] n. m. (de *visio*[*n*] et de [*télé*]*phone ;* 1971, d'après *les Nouveaux Mots « dans le vent »,* 1974). Syn. de VIDÉOPHONE.

visiotéléphonie [vizjɔtelefɔni] n. f. (de *visio*[*n*] et de *téléphonie ;* 1949, Larousse). Syn. de VIDÉOPHONE.

visitandine [vizitɑ̃din] n. f. (de *Visit*[*ation*] ; 1721, Trévoux). Religieuse de l'ordre de la Visitation.

visitateur, trice [vizitatœr, -tris] n. (bas. lat. *visitator,* visiteur, inspecteur, du lat. class. *visitatum,* supin de *visitare,* visiter [v. VISITER] ; fin du XV[e] s., Molinet). *Vx.* Personne qui visite, inspecte, surveille.

◆ **visitatrice** n. f. (1721, Trévoux). Religieuse chargée d'inspecter les couvents soit de l'ordre entier, soit d'une province.

visitation [vizitasjɔ̃] n. f. (lat. *visitatio,* apparition, manifestation, action de visiter, visite, de *visitatum,* supin de *visitare,* visiter [v. VISITER] ; fin du XII[e] s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 1 [« visite que la Vierge Marie fit à sa cousine... », 1611, Cotgrave ; *fête de la Visitation,* 1872, Littré — *la Visitation,* même sens, 1611, Cotgrave ; *ordre de la Visitation...,* 1694, Acad.] ; sens 2, 1680, Richelet ; sens 3, 1938, G. Duhamel [« communication... de caractère surnaturel », 1937, Malraux]). **1.** *Vx.* Action de rendre visite à quelqu'un. || *Spécialem.* Visite que la Vierge Marie fit à sa cousine Élisabeth, dans le sixième mois de la conception de Jean-Baptiste, pour la féliciter de cet événement (Luc, I, 39-57). [En ce sens, prend une majuscule.] || *Fête de la Visitation,* ou simplem. *la Visitation,* fête que l'Église célèbre le 2 juillet, en mémoire de cet événement. || *Ordre de la Visitation Sainte-Marie,* ordre de moniales fondé en 1610, à Annecy, par saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal. || **2.** Œuvre peinte ou autre représentant la scène de la Visitation : *La Visitation de Rubens.* (En ce sens, prend une majuscule.) || **3.** *Fig.* et *littér.* Visite, venue de l'inspiration, conçue comme une grâce : *Il lui faut attendre la visitation, il lui faut attendre que le vent de l'esprit se lève...* (Duhamel). || *Fig.* et *plaisamm.* Communication, opération de caractère surnaturel : *Comme Vargas, il pensait que la guerre serait technique, et ne croyait pas que les chefs ouvriers devinssent spécialistes par visitation* (Malraux).

visite [vizit] n. f. (déverbal de *visiter ;* 1556, Thevet, au sens II, 3 [pour les voitures et les wagons, 1964, Larousse ; *visite domiciliaire,* 1798, Acad. — *visite,* même sens, 1690, Furetière ; *visite des lieux,* 1872, Littré — *visite,* même sens, 1690, Furetière ; *visite de douane,* 1964, Robert — *visite,* même sens, 1723, Savary des Bruslons ; *visite de la douane, visite des papiers de bord,* 1904, Larousse ; *droit de visite,* 1872, Littré ; *visite*

des postes, 1964, Larousse] ; sens I, 1, 1607, Hulsius [*rendre visite à quelqu'un,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; *rendre une visite à quelqu'un,* 1782, Mme de Genlis, III, 178 — ... *sa visite...,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *visite de digestion,* 1876, Larousse ; *visites académiques,* 1893, *Dict. général* — *visites,* même sens, av. 1772, Duclos ; *carte de visite,* 1835, Acad.] ; sens I, 2, 1740, Marivaux [*de la visite,* début du XXe s.] ; sens I, 3, 1690, Furetière [*droit de visite,* 1964, Larousse] ; sens I, 4, 1690, Furetière [aussi « examen d'un patient par un médecin » ; « tournées des médecins... dans les hôpitaux publics », 1835, Acad. ; « examen... des militaires portés malades », 1904, Larousse ; « examen périodique de dépistage... », 1964, Larousse ; « examen vétérinaire... », 1933, Larousse ; *passer à la visite,* 1872, Littré] ; sens I, 5, 1690, Furetière ; sens I, 6, 1845, Bescherelle ; sens II, 1, 1580, Montaigne ; sens II, 2, 1964, Robert ; sens II, 4, 1636, Monet [*visite pastorale,* 1872, Littré] ; sens II, 5, 1951, Gracq).

I. ACTION DE VISITER QUELQU'UN. **1.** Action d'aller voir quelqu'un (à son domicile, à son lieu de résidence, de travail, etc.) et de rester un certain temps en sa compagnie, par amitié, par civilité ou pour toute autre raison ; le fait d'avoir un visiteur, de recevoir quelqu'un : *Faire une visite à quelqu'un. Recevoir la visite d'un parent. Visite de courtoisie, de politesse, de remerciement. Visite amicale. Visites protocolaires. Indiquer le motif, l'objet de sa visite. Être en visite. Les visites et les dîners à Paris font perdre un temps prodigieux* (Genlis). *Monsieur, si vous êtes bien le roi, nous nous devons* [...] *de vous recevoir, bien que votre visite nous prenne au dépourvu* (Audiberti). *Au cas où j'aurais des visites — et il y en a toujours entre dix et douze —, vous irez ouvrir, vous introduirez le client et, si je vous dis : « Merci Mademoiselle », vous nous laisserez seuls...* (H. Bazin). || *Rendre visite à quelqu'un,* aller le voir, se rendre chez lui : *J'ai essayé plusieurs fois de vous rendre visite, mais vous étiez toujours absent...* (Pagnol). || *Rendre une visite* ou *sa visite à quelqu'un,* lui faire une visite en remerciement d'une visite reçue. || *Visite de digestion,* visite faite pour remercier d'une invitation à un repas (vieilli) : *Sans doute la duchesse de Guermantes, par mortification, venait parfois faire, ces soirs-là, une visite de digestion à la princesse, qui la gardait tout le temps à côté d'elle, tout en badinant avec le duc* (Proust). || *Visites académiques,* visites traditionnelles que font aux académiciens les candidats à un fauteuil : *La mort de Marivaux en 1763 laissant une place vacante, je fis les visites d'usage, de l'air d'un homme qui n'avait rien à craindre* (Marmontel). || *Carte de visite,* v. CARTE. || **2.** Personne qui se rend chez une autre, qui est reçue par une autre : *Se tournant vers une visite qui arrivait...* (Goncourt). *Souvent, en été, Mme de Coantré était assise au jardin quand une « visite » arrivait...* (Montherlant). || Collectiv. et fam. *De la visite,* des visiteurs : *Que c'est donc plaisant de recevoir de la visite !* (Hémon). || **3.** Le fait de se rendre ou d'être admis auprès de quelqu'un dans des conditions déterminées, notamment dans certaines collectivités, certains établissements publics : *Visite à un malade hospitalisé, à un élève interne dans un collège, à un prisonnier. Horaire des visites. Les visites ont lieu au parloir. L'heure de la visite est passée.* || *Droit de visite,* autorisation légale de voir un enfant remis à la garde d'un des conjoints ou d'une autre personne, de voir un prévenu ou un détenu. || **4.** Déplacement d'un médecin auprès d'un malade, pour l'examiner, préciser le diagnostic de l'affection et en prescrire le traitement : *Visites à domicile et consultations.* || Tournée des médecins et des élèves auprès des malades d'une salle, dans les hôpitaux publics. || Par extens. *Visite médicale,* ou simplem. *visite,* examen d'un patient par un médecin ; *spécialem.,* examen quotidien, par le médecin du corps, des militaires portés malades : *Aller à la visite ;* examen périodique de dépistage pour l'ensemble de l'effectif d'un corps ; examen vétérinaire des animaux malades ou indisponibles. || *Passer à la visite* ou *passer la visite,* se faire examiner par le médecin. || **5.** Vx. *Visite des pauvres, des indigents,* action d'aller voir ces personnes à leur domicile pour connaître leurs besoins et leur venir en aide. || **6.** *Vx.* Manteau que les femmes revêtaient pour faire des visites : *Avec sa visite en sicilienne noire, garnie de passementerie* (Léautaud). *Elle jetait sur ses épaules sa « visite » en cachemire noir brodée de jais...* (Colette).

II. ACTION DE VISITER QUELQUE CHOSE. **1.** Action de visiter un lieu, un édifice, de le parcourir pour prendre connaissance de ce qui présente un intérêt artistique, scientifique, de curiosité, etc. : *Visite d'une région, d'une ville. Visite d'un musée, d'une exposition. La visite du château et du parc, sous la direction d'un guide, dure environ une heure. Visite touristique.* || **2.** Action de se rendre en un pays, une ville, etc., pour y être reçu, y rencontrer des personnalités, traiter divers problèmes, visiter certains lieux, etc. : *La visite à Paris d'une personnalité étrangère. La visite officielle d'un chef d'État.* || **3.** Action de se rendre en un lieu ou dans une collectivité à des fins d'inspection, de contrôle, de vérification : *Visite d'un chantier de construction, d'une exploitation minière. Visite de l'inspecteur d'académie dans un établissement scolaire.* || *Spécialem.* Opération de contrôle du matériel ferroviaire, effectuée sur les voitures et les wagons à leur passage dans les grandes gares, par des agents appelés « visiteurs ». || *Visite domiciliaire,* mesure d'instruction qui consiste à pénétrer au domicile d'un inculpé ou d'un tiers en vue d'y rechercher et d'y recueillir les preuves d'une infraction : *Des patrouilles d'hommes armés de piques parcouraient les rues. On ne parlait que de visites domiciliaires* (France). || *Visite des lieux,* mesure d'instruction d'un tribunal qui se transporte tout entier sur les lieux litigieux. || *Visite de douane,* examen des bagages, des marchandises passant d'un pays à un autre, effectué par les agents de la douane. || *Visite de la douane,* ensemble des recherches que fait la douane à bord d'un navire de commerce pour s'assurer de la régularité de la cargaison. || *Visite des papiers de bord,* examen des papiers de bord d'un navire neutre en temps de guerre, pour vérifier s'il a bien la nationalité qu'il déclare. || *Droit de visite,* droit de contrôle exercé sur les navires de commerce par des navires de guerre après un coup de semonce. || *Visite des postes,* dans l'armée, ronde de sous-officier ou d'officier pour s'assurer de la bonne exécution du service. || **4.** Tournée d'inspection qu'un supérieur ecclésiastique ou religieux exécute dans le cadre de sa juridiction : *Visite d'un supérieur religieux dans les maisons de son ordre.* || *Visite pastorale,* inspection faite par l'évêque dans les paroisses de son diocèse. || **5.** Action de se rendre fréquemment en un lieu, à des fins déterminées : *Faire des visites assidues à une bibliothèque. Marino connaissait mes fréquentes visites à la chambre des cartes, et il les désapprouvait secrètement* (Gracq).

● SYN. : **I, 2** *visiteur ;* **4** *consultation.* || **II, 3** *inspection, tournée ;* **5** *incursion.*

visiter [vizite] v. tr. (lat. *visitare,* voir souvent, visiter, venir voir quelqu'un, inspecter [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « éprouver, affliger »], fréquentatif de *visere,* aller ou venir voir [v. VISER] ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens I, 4 ; sens I, 1-2, v. 1131, *Couronnement de Louis* [en parlant d'un médecin, 1668, La Fontaine] ; sens I, 3, v. 1360, Froissart ; sens I, 5, XVe s., d'après le *FEW,* XIV, 527 *a ;* sens II, 1, v. 1240, G. de Lorris, écrit *viseter* [*visiter,* XIVe s. ; « ... aller voir telle catégorie de lieux... », 1687, Fontenelle] ; sens II, 2, XIVe s., *BEC,* 6e série, II, 145 [« vérifier le matériel ferroviaire... » et *fosse à visiter,* 1904, Larousse] ; sens II, 3, v. 1260, d'après le *FEW,* XIV, 527 *b* [« pénétrer dans un local par effraction... », milieu du XXe s.] ; sens II, 4, v. 1360, Froissart ; sens II, 5, XVe s., d'après le *FEW,* XIV, 527 *a*).

I. VISITER QUELQU'UN. **1.** *Class.* et *littér.* Aller voir quelqu'un, lui faire une visite d'amitié, de courtoisie, etc. : *Il a des formules de compliments différents pour l'entrée et pour la sortie à l'égard de ceux qu'il visite ou dont il est visité* (La

Bruyère). *À Florence, Milton visita Galilée presque aveugle et demi-prisonnier de l'Inquisition* (Chateaubriand). || **2.** *Auj.* Aller voir quelqu'un pour accomplir un devoir social, remplir les obligations de sa profession : *Visiter les indigents, les personnes âgées. Visiter les détenus. Un représentant qui visite sa clientèle chaque mois. Elle aidait les malheureux de toutes les manières, visitant les malades, consolant les veuves...* (France). || *Spécialem.* En parlant d'un médecin, aller examiner un patient à domicile : *Un médecin les visite deux fois par semaine ; et, quand ils sont vieux, ils reçoivent des pensions* (Zola). || **3.** *Class.* Examiner un blessé du point de vue médical, sonder ses plaies : *On le visita et on lui fit accroire qu'il était fort blessé, mais qu'on ne pouvait le panser* (Scarron). || **4.** En parlant de Dieu, soumettre les élus à des actions (épreuves ou grâces) utiles à leur salut : *Les afflictions légères dont le Seigneur s'était jusque-là servi pour nous visiter n'avaient été pour nous que des leçons faibles et impuissantes* (Massillon). || **5.** *Fig.* et *littér.* En parlant de sentiments, de pensées, affecter quelqu'un (son âme, son esprit...) par intermittence : *Il n'était pas interdit d'accueillir la joie ; souvent elle me visitait* (Beauvoir).

II. VISITER QUELQUE CHOSE. **1.** Parcourir un pays, un lieu, aller voir un édifice pour en découvrir les particularités intéressantes, en admirer les beautés : *Visiter une ville, un musée. Visiter l'Italie en autocar. Le lendemain je visitai Coloma dans toute son étendue, prenant bonne note de sa situation et de son assiette...* (Cendrars). *Nous les promenions donc* [les chefs maures] *et il se fit que trois d'entre eux visitèrent ainsi* [en avion] *cette France inconnue* (Saint-Exupéry). || *Spécialem.* Rechercher et aller voir telle catégorie de lieux, pour satisfaire une curiosité particulière : *Visiter les boutiques d'antiquaires, les boîtes des bouquinistes.* || **2.** Parcourir un lieu, examiner quelque chose à des fins d'inspection, de contrôle, de vérification : *Un évêque qui visite son diocèse. Visiter ses propriétés. La commission a visité ce vieux quartier pour établir un nouveau plan d'urbanisme. Visiter un navire, un véhicule, des bagages. M^{me} Astier l'avait soigneusement visité, le matin même, cet habit de cérémonie* (Daudet). || *Spécialem.* Vérifier le matériel ferroviaire à l'occasion de la visite de contrôle dans les grandes gares : *Visiter l'attelage des voitures d'un convoi.* || *Fosse à visiter,* fosse en maçonnerie permettant d'examiner par en dessous les organes d'un véhicule. || **3.** Examiner très soigneusement, fouiller un endroit en vue d'y découvrir une chose cachée : *Visiter un meuble. Visiter les coins et les recoins d'une pièce. Visiter des papiers, des documents. Elle visita encore les tiroirs de la commode* (Troyat). || *Fam.* (et par euphémisme). Pénétrer dans un local par effraction, pour y voler : *Des cambrioleurs avaient visité le coffre-fort. C'est la seconde fois que sa maison de campagne est visitée.* || **4.** *Fam.* Aller voir souvent, fréquenter assidûment : *Un avare qui visite son trésor. Dès le matin, il visite les cabarets.* || **5.** *Littér.* Manifester sa présence en un lieu : *Les Muses visitaient sa demeure cachée* (Musset).

● SYN. : **I, 1** *saluer ;* **5** *pénétrer.* || **II, 1** *explorer, prospecter, sillonner ;* **2** *inspecter ;* **4** *courir, hanter.*

◆ **se visiter** v. pr. (1756, Voltaire). Se rendre mutuellement des visites : *Malheureusement, comme ils habitaient la même maison, que les femmes se visitaient dix fois par jour, le hasard des rencontres les mettait en présence...* (Daudet).

visiteur, euse [vizitœr, -øz] n. (de *visiter ;* 1350, Godefroy, au sens II, 2 [« ouvrier... chargé d'une opération de contrôle... », XX^e s.] ; sens I, 1, v. 1770, J.-J. Rousseau ; sens I, 2-3, 1876, Larousse [*dame visiteuse,* 1933, Larousse] ; sens I, 4, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1872, Littré [*visiteur de marque,* 1964, Larousse]).

I. 1. Personne qui rend visite à une autre, qui est reçue par une autre : *Recevoir, éconduire un visiteur. J'observais mon visiteur du dimanche, tandis qu'il me parlait avec tant de feu* (Mauriac). *Il pénétra enfin dans le vestibule, en pleine lumière, et me demanda, avec une politesse de visiteur, sans même lâcher sa valise : « Votre maman est en haut, n'est-ce pas ?... »* (H. Bazin). || **2.** Personne qui rend visite à quelqu'un vivant momentanément ou habituellement dans certaines collectivités (hôpital, établissement scolaire, pénitentiaire ou religieux, etc.) : *Un jour, pendant la récréation de midi, il fut averti qu'un visiteur le demandait au parloir...* (France). || **3.** *Vx.* Personne qui faisait des visites de charité, allait voir à domicile les indigents, les malades. || Adjectiv. et vx. *Dame visiteuse,* dame qui était chargée de faire des enquêtes sur la situation des assistés, tâche confiée auj. aux assistantes sociales. || **4.** *Visiteur médical, visiteuse médicale,* représentants des laboratoires qui présentent aux médecins les produits pharmaceutiques.

II. 1. Personne qui se rend dans un pays en touriste, qui visite un lieu, un monument, etc. : *Bien accueillir ses visiteurs étrangers. Les visiteurs sont priés de ne pas toucher aux objets exposés. Le château de Versailles attire chaque année de nombreux visiteurs. Assez irrésolu, je me mis à circuler lentement de salle en salle* [...], *comme un visiteur de musée* (Gracq). || *Visiteur de marque,* personnage important qu'on reçoit. || **2.** Personne qui est chargée de l'inspection, de l'examen de quelque chose : *Visiteur, visiteuse de la douane.* || *Spécialem.* Ouvrier, ouvrière chargés d'une opération de contrôle, de vérification : *Les visiteuses, vieilles ouvrières qui regardaient les écheveaux finis* (Hamp).

◆ **visiteur** n. m. (sens 1, 1872, Littré ; sens 2, XIII^e s., *Règle du Temple,* écrit *viseteor* [*visiteur,* XIV^e s. ; *visiteur apostolique,* 1752, Trévoux] ; sens 3-4, 1964, Larousse). **1.** Dans la franc-maçonnerie, frère étranger admis dans une loge. || **2.** Religieux chargé d'inspecter certaines maisons de son ordre. || *Visiteur apostolique,* prélat ou prêtre envoyé par le pape pour inspecter une œuvre, un diocèse, une région. || **3.** Agent des chemins de fer chargé des visites de contrôle du matériel roulant. || **4.** Ouvrier d'une ardoisière qui visite les parties de la voûte ou des parois susceptibles de se détacher.

visnage [visnaʒ] ou **visnague** [visnag] n. m. (origine inconnue ; 1765, *Encyclopédie* [*visnage*], et 1872, Littré [*visnague*]). Ombellifère du genre *ammi,* appelée aussi *fenouil annuel, herbe aux gencives* ou *aux cure-dents,* qui croît dans les pâturages maritimes du midi de l'Europe.

vison [vizɔ̃] n. m. (anc. mot saintongeais signif. « belette » [1420, Godefroy] — appliqué au vison par les colonisateurs du Canada, d'où il revint en France avec son nouveau sens —, lat. pop. **vissio,* puanteur [la belette étant un animal puant], de **vissīre,* vesser [v. VESSER] ; 1761, Buffon, au sens 1 ; sens 2-3, 1964, Robert). **1.** Mammifère carnassier de l'hémisphère Nord, très voisin du putois et dont la fourrure est très recherchée : *Un élevage de visons.* || **2.** Fourrure à poil ras, brune et luisante, de cet animal : *Un manteau de vison. Elle porte la toilette à ravir. Elle avait hier une robe d'un goût exquis. Un manteau de velours rouge bordé de vison clair...* (Pagnol). || **3.** Fam. *Un vison,* un manteau de vison : *Rêver d'un vison.*

visonnette [vizɔnɛt] n. f. (de *vison ;* 1970, Robert). Fourrure de lapin traitée comme du vison.

visonnière [vizɔnjɛr] n. f. (de *vison ;* 1968, Larousse). Établissement d'élevage de visons.

vison-visu [vizɔ̃vizy] loc. adv. (lat. moderne *visum visu,* même sens, loc. formée de l'accus. et de l'ablatif du lat. class. *visus,* vue, ce qu'on voit, aspect [d'où, probablem., « visage »], de *visum,* supin de *vidēre,* voir, proprem. « [opposer, etc.] le visage au visage » ; 1546, Rabelais, écrit *visum visu ; vison visu* [d'après la prononc. du lat. en usage autref.], 1675, M^{me} de Sévigné). *Vx* et *fam.* Vis-à-vis, l'un en face de l'autre : *Comme ils sont logés vison-visu, ils se tarabustent toujours sur le chapitre de leurs femmes* (La Fontaine).

vis-piston [vispistɔ̃] n. f. (de *vis* 1 et de *piston ;* 1968, Larousse). Sorte de vis d'Archimède qui peut être animée d'un mouvement de translation pour agir complémentairement comme un piston, utilisée dans l'industrie des matières plastiques.

• Pl. *des* VIS-PISTONS.

visqueux, euse [viskø, -øz] adj. (bas lat. *viscosus,* gluant, visqueux, du lat. class. *viscum,* gui, glu préparée avec le gui ; XIII^e s., *Simples Médecines,* au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, fin du XIV^e s., E. Deschamps ; sens 4, XIII^e s., *Miracles de saint Éloi,* écrit *visqueus* [*visqueux,* av. 1615, Pasquier ; substantiv., milieu du XX^e s.]). **1.** Se dit d'un liquide épais, s'écoulant lentement, d'une matière molle et qui s'attache aux choses en contact : *Gelée visqueuse. Si la terre est tenace, visqueuse, c'est de la terre glaise* (Voltaire). *C'est comme si l'air devenait visqueux, il vous colle à la peau* (Bernanos). *Elle regarda les glaires qui glissaient lentement* [...], *en laissant des traces luisantes et visqueuses, comme des limaces* (Sartre). || **2.** En physique, se dit d'un fluide qui possède une viscosité élevée : *Huile de moteur visqueuse.* || **3.** Qui est couvert d'un enduit gluant, poisseux : *La peau visqueuse du crapaud. Les murailles étaient suantes et visqueuses comme si des limaçons les eussent engluées de leur bave* (Gautier). || **4.** *Fig.* Se dit de gens mielleux, fuyants, qui inspirent la plus grande méfiance, voire de la répulsion, ainsi que de leur comportement : *Un personnage visqueux. Une poignée de main visqueuse. Un sourire visqueux. Elle n'avait pas rêvé le regard stupéfait de M^me Prêtre auquel avait succédé tant de visqueuse amabilité* (Mallet-Joris) ; et substantiv. : *Méfie-toi de lui, c'est un visqueux.*

• SYN. : **1** *collant, glaireux, gluant, poisseux, sirupeux ;* **4** *doucereux, fourbe, papelard, patelin.*

vissage [visaʒ] n. m. (de *visser ;* 1840, Baudrimont [IX, 203], au sens II ; sens I, 1, 1842, Acad. [en chirurgie, 1964, Robert] ; sens I, 2, 1964, Larousse).

I. 1. Action de visser un objet ; résultat de cette action : *Le vissage d'une serrure. Un vissage défectueux.* || *Spécialem.* En chirurgie, action d'immobiliser, au moyen de vis, les fragments d'un os fracturé ; résultat de cette action. || **2.** *Fig.* et *fam.* Action d'imposer une discipline sévère à quelqu'un, de lui serrer la vis ; résultat de cette action : *Il devenait insolent avec ses parents, mais un bon vissage l'a remis au pas.*

II. Défaut que présentent quelquefois les pièces de poterie façonnées sur le tour, et qui consiste en des lignes ou sillons plus ou moins sensibles, qui, partant de la base du vase, s'élèvent en spirale comme le pas d'une vis.

vissé, e [vise] adj. (part. passé de *visser ;* XVIII^e s., au sens 1 ; sens 2, 1834, Balzac ; sens 3, 1924, Esnault). **1.** Se dit d'un objet qui est retenu par des vis : *Une serrure solidement vissée.* || **2.** Fig. et fam. *Être, rester vissé sur un siège,* y être installé d'une manière si ferme qu'elle paraît définitive : *Personne mieux que toi ne sait rendre et ramasser les guides, faire piaffer un cheval et rester vissé sur sa selle* (Balzac). || **3.** Fig. et fam. *Être mal vissé,* être de mauvaise humeur et le montrer à tout propos.

visser [vise] v. tr. (de *vis* 1 ; fin du XIII^e s., B. de Condé, avec un sens peu clair [peut-être celui de « réduire à l'extrême — des frais, des dépenses »], puis 1762, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1946, M. Aymé [« mettre en prison », 1920, Bauche]). **1.** Fixer ou maintenir serré un objet au moyen de vis : *Visser des ferrures de porte. Cette plaque a du jeu, il faudrait la visser plus fort.* || **2.** Serrer une pièce filetée en la faisant tourner sur une autre qui est également cannelée en spirale : *Visser un manchon sur un tour. Visser le couvercle d'une boîte.* || **3.** *Par extens.* Attacher solidement un objet, comme on le ferait au moyen de vis : *L'individu qui s'était ainsi vissé une panoplie sur le corps disparaissait tellement sous l'habit de guerre, qu'on ne voyait plus de sa personne qu'un nez effronté, rouge, retroussé* (Hugo). || **4.** Fig. et fam. *Visser quelqu'un,* le soumettre à une surveillance et à une discipline sévères : *Ce qui m'épate, c'est qu'on n'ait pas commencé à nous visser* (Benoit).

visserie [visri] n. f. (de *vis* 1 ; 1871, *Almanach Didot-Bottin* [p. 642], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Nom donné à l'ensemble des articles de quincaillerie constitué par les vis et les autres objets de serrage munis d'un pas de vis : *Dans l'arrière-boutique étaient rangées, en casiers de bois, la boulonnerie, la visserie* (Hamp). || **2.** Établissement où l'on fabrique des vis et des objets analogues, tels que les écrous et les boulons.

vistadôme [vistadom] n. m. (anglo-améric. *vistadome,* même sens, de l'angl. *vista,* vue, éclaircie, perspective [ital. *vista,* vue, fém. substantivé de *visto,* qui est l'une des formes du part. passé de *vedere,* voir, lat. *vidēre,* même sens — v. VOIR], et *dome,* coupole [empr. du franç. *dôme* 2] ; 1964, Larousse). Voiture de chemin de fer équipée sur une partie de sa longueur d'un plancher et d'un pavillon surélevés, qui forment un étage muni de grandes baies vitrées grâce auxquelles les voyageurs ont une vue très dégagée vers l'extérieur et peuvent jouir pleinement du paysage.

visu (de) loc. adv. V. DE VISU.

visualisation [vizɥalizasjɔ̃] n. f. (angl. *visualization,* visualisation — fin du XIX^e s. — [de *visualize* — v. l'art. suiv.], ou dér. franç. de *visualiser ;* 1887, A. Binet et Ch. Féré [p. 189], au sens de « faculté de représentation et de compréhension visuelles » ; 28 avr. 1923, *les Nouvelles littéraires,* au sens de « pouvoir de donner à l'image cinématographique une qualité visuelle frappante et originale » ; sens actuel, 1932, A. Artaud [en informatique, 1975, Larousse]). Action de mettre en évidence d'une façon matérielle l'action et les effets d'un phénomène ; résultat de cette opération : *Pour obtenir la visualisation de leurs trajectoires* (P. Devaux). *Dans une soufflerie aérodynamique, on réalise, par diverses techniques, la visualisation de l'écoulement des filets d'air.* || *Spécialem.* En informatique, présentation, sur un écran, des résultats d'un traitement d'informations.

visualiser [vizɥalize] v. tr. (angl. *to visualize,* visualiser — en psychophysiologie — [fin du XIX^e s.], de *visual,* visuel, empr. du franç. *visuel ;* 1887, A. Binet et Ch. Féré [164], au sens I ; sens II, 1, 1919, d'après J. Giraud, p. 207 ; sens II, 2, 1949, Larousse).

I. Vx. *Visualiser une couleur,* en psychophysiologie, voir sur une surface blanche la couleur complémentaire d'une couleur qu'on s'est imaginée auparavant, les yeux fermés.

II. 1. En termes de cinématographie, mettre en images un sujet, une idée, etc. || **2.** Mettre en évidence d'une façon matérielle l'action et les effets d'un phénomène : *Visualiser le déplacement d'un mobile au moyen d'une courbe.*

visuel, elle [vizɥɛl] adj. (bas lat. *visualis,* de la vue, visuel, du lat. class. *visum,* supin de *vidēre,* voir [v. VOIR] ; 1545, Jacquinot, au sens I, 1 ; sens I, 2, fin du XVI^e s. [*axe visuel,* 1812, Mozin ; *angle visuel,* 1691, Ozanam] ; sens II, 1, 1964, Robert [*faculté visuelle,* « sens de la vue », v. 1560, Paré] ; sens II, 2, 1921, Vendryes, p. 9).

I. 1. Relatif au sens de la vue : *Perception visuelle. Images, impressions visuelles. Troubles visuels. Avoir un champ visuel large, étroit, rétréci. L'acuité visuelle est fortement diminuée chez les vieillards. Mesurer les temps de réaction visuels à l'apparition d'un stimulus. J'expérimentais combien le monde visuel diffère du monde des sons* (Gide). || **2.** *Rayon visuel,* ligne droite imaginaire qui relie l'œil de l'observateur à l'objet perçu par la vue. || *Axe visuel,* ligne droite imaginaire qui, passant par le centre de la cornée transparente et par l'ouverture pupillaire, traverse perpendiculairement le cristallin et aboutit au fond de l'œil. (Syn. LIGNE DE VISÉE.) || *Angle visuel,* angle dont le sommet est sur la rétine, et dont les côtés sont formés par les rayons visuels correspondant à deux points déterminés : *L'angle visuel est inversement proportionnel à la distance.*

II. **1.** Se dit de facultés qui utilisent ou retiennent surtout des éléments fournis par le sens de la vue : *Avoir une imagination visuelle, une mémoire visuelle.* || **2.** Se dit d'activités qui font principalement appel au sens de la vue : *On emploie de plus en plus les méthodes visuelles et audiovisuelles dans l'enseignement.*

◆ adj. et n. (1898, *l'Année biologique,* XIX, 725). Se dit d'une personne chez qui prédominent les sensations visuelles ou les éléments relatifs au sens de la vue : *Ce romancier est plutôt visuel qu'inventif. On cause, on discute ; enfin l'on comprend que l'on est un auditif et que l'on parle à un visuel* (Gide).

◆ **visuel** n. m. (1907, Larousse). Dans les stands de tir, nom donné au centre noir ou blanc d'une cible.

visuellement [vizɥɛlmɑ̃] adv. (de *visuel ;* 1845, Bescherelle). D'une manière qui met en jeu le sens de la vue : *Constater visuellement les dégâts.*

● SYN. : *de visu.*

vit [vi *ou moins souvent* vit] n. m. (lat. *vectis,* levier, barre, pilon ; v. 1200, J. Bodel). Membre viril, organe génital mâle.

vitacées [vitase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *vitis,* vigne ; 1849, Orbigny). Syn. de AMPÉLIDACÉES.

vital, e, aux [vital, -o] adj. (lat. *vitalis,* de la vie, qui concerne la vie, qui entretient ou qui donne la vie, capable de vivre, digne d'être vécu, de *vita,* vie, dér. de *vivere* [v. VIVRE 1] ; fin du XIIIe s., R. Lulle [p. 167], dans la loc. *esperit vital,* « la vie, le souffle vital » ; sens 1, 1580, Montaigne [*vial,* forme plus pop., fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire ; esprits vitaux,* début du XVIe s. ; *souffle vital,* 1834, Musset — *vial sofflement,* même sens, fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire ; principe vital,* v. 1762, Ch. Bonnet ; *élan vital,* 1907, Bergson — « ... dynamisme, énergie », 1923, R. Martin du Gard ; *actions vitales,* 1690, Furetière ; *réactions vitales,* 1904, Larousse] ; sens 2, av. 1778, Voltaire ; sens 3, 1930, G. Duhamel [*centre vital,* 1968, Larousse] ; sens 4, 1845, Bescherelle [*les forces vitales d'un pays,* 1876, Larousse]). **1.** Se dit de ce qui est relatif à la vie animale ou végétale, de ce qui lui est essentiel ou de ce qui la constitue : *Les fonctions vitales des organes. Les organes vitaux du corps. La satisfaction des besoins vitaux d'un être animé. L'énergie vitale. Il n'y a aucune réalité objective dans les mots vie, mort, santé, maladie* [...]. *De même quand un physiologiste invoque la force vitale ou la vie, il ne la voit pas, il ne fait que prononcer un mot ; le phénomène vital seul existe avec ses conditions matérielles et c'est là la seule chose qu'il puisse étudier et connaître* (Cl. Bernard). *Ce qui me frappe dans Victor Hugo, c'est une puissance vitale incomparable. Puissance vitale, c'est-à-dire longévité et capacité de travail combinées ; longévité multipliée par capacité de travail* (Valéry). *Il n'y a rien de feu, dans ce thème, aucune impulsion vitale, qui vienne du ventre, des jambes ou du sexe* (Bastide). || Vx. *Esprits vitaux,* parties subtiles du sang, que l'on a cru autrefois être le principe même de la vie animale. || Vx. *Souffle vital,* la respiration (considérée jadis comme la vie même). || Vx. *Principe vital,* principe qui, selon certains physiologistes du XVIIIe s. (les « vitalistes »), était la cause de la vie, et se distinguait à la fois de l'âme pensante et de la substance organisée : *Cela indique une grande énergie dans le principe vital de ces insectes* (Ch. Bonnet). || *Elan vital,* dans la philosophie de Bergson, V. ÉLAN 1 ; *par extens.,* capacité de produire de grands efforts, dynamisme, énergie : *Il suffit qu'Antoine paraisse pour que se répande autour de lui un peu de son élan vital* (Martin du Gard). || *Actions vitales,* en biologie, manifestations énergétiques résultant de la vie. || *Réactions vitales,* en biologie, réactions physiques ou chimiques propres aux corps vivants. || **2.** Se dit de ce qui est nécessaire à l'entretien de la vie animale ou végétale : *Les sucs vitaux de la sève. L'air respirable le plus vital, c'est l'air atmosphérique, pur de toute émanation étrangère à sa constitution* (Raspail). || **3.** Se dit de ce qui est indispensable à la vie matérielle d'un individu ou d'une collectivité : *Il ne gagne même pas le minimum vital. Une ville surpeuplée, où l'espace vital commence à manquer.* || *Centre vital,* centre urbain dont les activités sont essentielles pour un pays, une région. || **4.** *Fig.* Se dit de ce qui est extrêmement important, d'un point de vue matériel ou moral, pour l'action, la conservation, l'épanouissement d'une personne ou d'un groupe de personnes : *Il est vital pour lui de réussir ses examens. La découverte de nouvelles sources d'énergie est devenue une question vitale. Seule, la science peut fournir à l'humanité ses vérités vitales* (Renan). *Nous allons nous pencher sur les mœurs des peuples civilisés, et nous allons voir ensemble quelles sont les nécessités « vitales » qui nous forcent d'obéir à la loi « morale », même si notre esprit n'était pas « naturellement porté à la respecter »* (Pagnol). *Tous les régimes politiques sont bons, puisque tous les gouvernements, quel que soit le régime, satisfont en définitive les besoins vitaux de leur nation* (Montherlant). || *Les forces vitales d'un pays,* les éléments, de nature diverse, dont la disparition aurait de très graves conséquences pour cette nation.

● SYN. : **4** *capital, essentiel, fondamental, indispensable, primordial.*

◆ **vital** n. m. (1932, Bergson, p. 116). *Le vital,* ce qui concerne ou constitue la vie : *Le rôle de la physiologie est de rechercher ce qu'il y a de physique et de chimique dans le vital* (Bergson).

vitalement [vitalmɑ̃] adv. (de *vital ;* 1842, Acad.). D'une façon qui concerne directement la vie : *Des organes vitalement nécessaires.*

vitalisation [vitalizasjɔ̃] n. f. (de *vitaliser ;* 1877, Littré [art. *vitaliser*], au sens de « action de donner une impulsion vitale à la graine des vers à soie » ; sens actuel, 1904, Larousse). Dans les sciences occultes, état des fluides qui composent le périsprit pour s'associer au corps.

vitaliser [vitalize] v. tr. (de *vital ;* v. 1800 [d'après Boiste, 1829], au part. passé, au sens de « imprégné de principes de vie » ; à l'infin., au sens 1, 1842, Mozin ; sens 2, 1859, Baudelaire). **1.** Donner les caractères de la vie à quelque chose (peu usité) : *Vitaliser des éléments inorganiques.* || **2.** *Littér.* Animer quelque chose du frémissement de la vie (peu usité) : *Les modes ne doivent pas être, si l'on veut bien les goûter, considérées comme choses mortes : autant vaudrait admirer les défroques suspendues* [...] *dans l'armoire d'un fripier. Il faut se les figurer vitalisées, vivifiées par les belles femmes qui les portèrent* (Baudelaire).

vitalisme [vitalism] n. m. (de *vital ;* 1775, Bordeu). Ancienne doctrine physiologique, selon laquelle tous les processus physicochimiques propres aux êtres vivants s'expliqueraient par l'existence d'une force particulière (appelée *principe vital*), distincte à la fois de l'âme et de l'organisme : *Voyez Claude Bernard, qui toute sa vie avait combattu victorieusement le vitalisme, l'animisme et toutes les doctrines d'erreur...* (Duhamel).

vitaliste [vitalist] adj. et n. (de *vitalisme ;* 1826, *Encyclopédie progressive,* I, 149). Partisan du vitalisme : *Les principaux vitalistes furent Barthez et Bordeu. Les médecins vitalistes du XIXe s.*

◆ adj. (1878, Acad.). Relatif au vitalisme : *Théories vitalistes. École vitaliste.*

vitalité [vitalite] n. f. (lat. *vitalitas,* principe de la vie, la vie elle-même, de *vitalis,* qui concerne la vie [v. VITAL] ; 1587, Cholières, puis 1765, *Journ. de médecine* [XXII, 191], au sens 1 [en biologie, av. 1779, Ch. Bonnet] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Ensemble des caractères par lesquels se manifeste la vie chez les hommes, les animaux et les végétaux : *Le mouvement est pour l'homme le véritable signe de la vitalité* (Cabanis). *Le froid n'affecte pas la vitalité de certains microbes.* || *Spécialem.* En biologie, intensité de l'activité des êtres animés pendant leur vie, qui se manifeste par une prolifération rapide ou par une très grande mobilité, ou par une production importante de déchets fonctionnels : *La vitalité dépend du génotype de l'individu et des conditions du milieu. Les fourmis ont une vitalité très élevée. Au milieu de ce peuple de sous-nourris, la vita-*

lité d'un chat, qui joue avec un bouchon, m'émerveille (Montherlant). || **2.** Qualité d'une personne ou d'une collectivité dont l'énergie se manifeste par une activité et un dynamisme remarquables : *J'admire ta vitalité ; tu m'amuses* (Bernstein). *Cette vitalité d'autrefois, cette activité que je mettais à entreprendre, ce perpétuel rebondissement* (Martin du Gard). || **3.** *Fig.* En parlant d'objets abstraits, aptitude à produire des résultats nombreux et importants, à se développer fortement ou à se perpétuer : *La vitalité du suffixe « -ation » s'est accrue lorsque le suffixe « -aison » est tombé en désuétude. La vitalité d'une théorie. La vitalité d'un régime politique.*

● SYN. : **2** *énergie, pétulence, vie, vivacité.*

vitamine [vitamin] n. f. (mot angl. de même sens [créé en 1912 — v. le *FEW,* XIV, 543 *a*], proprem. « amine de vie, amine vitale », du lat. *vita,* vie [de *vivere,* vivre — v. VIVRE 1], et de l'angl. *amine,* amine [terme formé sur le radical de *ammoniac,* ammoniac, lat. *ammoniacum* — v. AMMONIAC] ; 1913, *les Nouveaux Remèdes* [XXX, 479], au sens 1 [*vitamines liposolubles, hydrosolubles,* 1964, Larousse] ; sens 2, milieu du XX^e s.). **1.** Nom générique de substances, dépourvues de valeur énergétique ou plastique, qui sont nécessaires, en faibles quantités, au métabolisme animal, dont l'organisme est incapable de faire la synthèse et qui sont fournies à celui-ci par un apport extérieur (alimentaire ou médicamenteux) : *Grâce aux vitamines C, il est moins flemmard* (P.-É. Victor). || *Vitamines liposolubles,* celles qui sont solubles dans les corps gras, telles que les vitamines A, D, E, F et K. || *Vitamines hydrosolubles,* celles qui sont solubles dans l'eau, telles que les vitamines B, C, P et PP. || **2.** *Fig.* et *littér.* Élément qui témoigne d'un état prospère, qui est l'indice d'une grande vitalité : *La poésie n'a jamais été plus étincelante de vitamines* (Fargue).

vitaminé, e [vitamine] adj. (de *vitamine ;* 15 janv. 1933, d'après Galliot, p. 144). Se dit d'une chose qui contient des vitamines, soit naturellement, soit parce qu'on les y a incorporées : *Substance vitaminée. Bonbons, biscuits vitaminés.*

vitaminer [vitamine] v. tr. (de *vitamine ;* 1935, d'après Galliot, p. 144). Fournir à quelqu'un les vitamines dont il a besoin. (Peu usité.)

vitaminique [vitaminik] adj. (de *vitamine ;* 1933, J. Carles, p. 427). Relatif aux vitamines : *Facteurs vitaminiques.*

vitaminisation [vitaminizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *vitamine ;* 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Introduction artificielle de vitamines dans un aliment ou un médicament ; résultat de cette opération : *La vitaminisation des biscuits distribués aux écoliers pendant la guerre de 1939-1945.* || **2.** En pharmacie, préparation d'une vitamine, en particulier par synthèse partielle : *La vitaminisation de l'ergostérol.*

vitaminologie [vitaminolɔʒi] n. f. (de *vitamino-,* élément tiré de *vitamine,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1970, Robert). Discipline médicale qui concerne les vitamines et leurs emplois.

vitaminothérapie [vitaminoterapi] n. f. (de *vitamino-,* élément tiré de *vitamine* et de *thérapie ;* 1953, Larousse). Emploi de vitamines (généralement à doses élevées) à des fins thérapeutiques.

vitchoura [vitʃura] n. m. (polonais *wilczura,* même sens, de l'allem. *Wildschur,* même sens, proprem. « toison sauvage, brute », de *wild,* sauvage, brut, et de *Schur,* tonte, toison ; av. 1784, Diderot). Pardessus garni de fourrure, que portaient les hommes et les femmes, et dont la mode semble être originaire de Pologne : *Matou a le privilège de dormir dans le vitchoura du second capitaine* (Chateaubriand). *Il bâilla, regarda le paysage et posa la main sur le bras d'une jeune femme soigneusement enveloppée dans un vitchoura* (Balzac).

● REM. La Varende (1939, p. 374) emploie, à tort, le mot comme nom féminin : *Le beau Cugnin avait sauté à terre dans sa pelisse de zibeline, sa vitchoura, son bonnet d'astrakan gris.*

vit-de-mulet [vidmylɛ] n. m. (de *vit, de* et *mulet ;* fin du XVI^e s., Brantôme, au sens de « arquebuse à croc » ; sens actuel, 1958, Merrien). Ferrure articulée dans deux sens, réunissant la bôme d'un bateau à voile au pied du mât, et permettant des déplacements horizontaux et verticaux.

● Pl. *des* VITS-DE-MULET.

vite [vit] adj. (origine incertaine et controversée, peut-être d'un radical expressif *vist-* évoquant un mouvement imprévu et rapide ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *viste,* au sens de « habile, agile [au combat, à cheval, etc.] » ; sens 1, v. 1225, *Bueve de Hantone,* écrit *viste* [*vite,* v. 1250, *Bestiaire d'amour rimé ;* pour un animal, 1668, La Fontaine ; pour une partie du corps, 1649, Descartes] ; sens 2, 1900, Esnault [pour une piste, 1926, Esnault] ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, fin du XV^e s., Molinet ; sens 5, 1936, P. Valéry). **1.** *Class.* ou *littér.* Se dit d'une personne qui se déplace avec célérité, qui effectue beaucoup de chemin en peu de temps : *J'ai vu* [dit l'Ecclésiaste] *que l'on ne commet pas ordinairement, ni la course aux plus vites, ni les affaires aux plus sages, ni la guerre aux plus courageux* (Bossuet). *Les sages sont des gens vites. Les saints sont plus vites encore qui bénéficient de la lévitation. Voyez saint Joseph de Coupertine, cet as, qui devrait être le véritable patron de l'aviation* (Cendrars). || Se dit aussi d'un animal : *Le pauvre malheureux* [un lièvre poursuivi par des chiens] *vient mourir à son gîte. | La perdrix le raille et lui dit : | « Tu te vantais d'être si vite ! | Qu'as-tu fait de tes pieds ? »* (La Fontaine). *Les chevaux étaient très vites* (France). || Se dit d'une partie du corps dont les mouvements sont prompts et vifs : *Ma langue* [...] *| Suit plus rapidement l'effort de mon esprit, | Que ne court une plume en la main la plus vite* (Corneille). || **2.** *Auj.* Se dit d'un athlète qui est particulièrement rapide dans les courses : *J'ai accepté des fatigues inutiles, comme de poursuivre un homme plus vite que moi* (Montherlant). *Sur 100 m plat, l'homme le plus vite du monde accomplit le parcours en 9,9 s.* || *Par extens.* Se dit d'une piste qui permet aux athlètes rapides de réaliser d'excellentes performances : *On considère les vélodromes de Mexico, de Montréal et du Vigorelli (à Milan) comme les trois plus vites du monde.* || **3.** *Spécialem.* et *vx.* Se disait, en escrime, d'un tireur dont les coups et les parades se suivent rapidement. || **4.** *Class.* ou *littér.* Se dit d'un mouvement, d'une action, d'une activité qui s'accomplissent avec promptitude : *Et que leur avint-il en ce vite départ | Que laisser promptement une basse demeure ?* (Malherbe). *Le pas ordinaire de l'éléphant n'est pas vite* (Buffon). *Son parler* [de Paul Valéry] *est de plus en plus vite et indistinct* (Gide). || **5.** *Auj.* Se dit d'un engin mécanique, spécialement d'un engin de transport, qui se déplace rapidement ou qui permet des déplacements rapides : *Les ascenseurs qui furent connus comme les plus vites de Paris* (Prévost). *Les enfants trouvent qu'un navire n'est jamais assez gros, une voiture ou un avion jamais assez vite* (Valéry).

● SYN. : **1** *rapide, véloce ;* **4** *hâtif, impétueux, pressé, preste, prompt, vif.* — CONTR. : **1** *lent ;* **4** *indolent, nonchalant, posé, tranquille.*

◆ adv. (sens I, 1, 1538, R. Estienne, écrit *viste* [*vite,* 1636, Monet ; *aller plus vite que le pas,* 1690, Furetière — *plus viste que le pas,* « très rapidement », v. 1530, Picot] ; sens I, 2, 1782, Laclos ; sens II, 1, 1687, Bossuet [*au plus vite,* 1678, La Fontaine ; *parler vite,* 1671, Pomey] ; sens II, 2, 1636, Monet ; sens II, 3, av. 1922, Proust [*avoir vite fait de,* 1923, P. Benoit ; *vite fait,* milieu du XX^e s.] ; sens II, 4, 1690, Furetière [*aller vite* — d'abord « être prompt, expéditif », 1636, Monet ; *aller un peu vite,* 1672, Corneille] ; sens II, 5, 1640, Oudin [au fig., 1690, Furetière — d'abord « être rusé », 1538, R. Estienne, écrit ... *viste...*] ; sens II, 6, 1904, Larousse [... *que les violons ; ... que la musique,* 1964, Larousse] ; sens III, 1665, Molière).

I. 1. En se déplaçant avec célérité, en effectuant beaucoup de chemin en peu de temps (s'agissant d'êtres animés ou de choses) : *Vous marchez plus vite que moi. Le lévrier court vite. Un oiseau, un avion qui vole vite. Ne conduisez pas trop vite : la route est glissante. Les hommes qui montent vite prennent aisément le vertige*

(Lamartine). || Vx. *Aller plus vite que le pas,* s'enfuir avec précipitation. || **2.** À un rythme accéléré : *J'aimais que mon cœur batte vite et irrégulièrement* (Radiguet).

II. 1. En mettant moins de temps que la normale pour accomplir l'action considérée : *Comme il travaille vite, il lui reste pas mal de loisir. Il faudra que nous déjeunions vite si nous voulons être exacts au rendez-vous qu'on nous a fixé. Tu lis trop vite pour comprendre les finesses du texte.* || *Au plus vite,* le plus rapidement possible : *Il a dû rentrer au plus vite, car l'orage menaçait. Donnez-moi votre réponse au plus vite.* || *Parler vite,* avec abondance et rapidité. || **2.** En prenant trop peu de temps pour accomplir l'action considérée ; avec légèreté, sans réflexion : *Il a tort de toujours juger vite, de parler vite, de répondre vite, ce qui lui fait commettre bien des impairs.* || **3.** *Faire vite,* exécuter sa tâche dans les délais les plus brefs : *Je prends mon vélo, comme cela je ferai vite* (Proust). || *Avoir vite fait de* (suivi d'un infinitif), avoir mis, mettre, devoir mettre peu de temps pour (selon la forme du verbe *avoir*) : *Il eut vite fait, il a vite fait, il aura vite fait de terminer son travail. Ce n'est pas très fameux* [les mûres], *à son avis, même en confitures et, du reste, les amateurs ont plus vite fait de planter dans leur jardin cette variété américaine à gros fruits qui se cultive comme le framboisier* (H. Bazin). || Fam. *Vite fait* (loc. adv.), en un temps très court : *Mon moteur, le garagiste l'a vérifié vite fait, mais il m'a quand même présenté une note de 250 F.* || **4.** *Aller vite, aller un peu vite,* agir d'une façon trop rapide et généralement inconsidérée, prendre ses désirs pour des réalités : *Vous voudriez que je signe ce contrat sans l'avoir étudié en détail, il me semble que vous allez vite. Il va un peu vite en prétendant que je suis d'accord avec lui.* || Fam. *À la va-vite,* v. VA-VITE (À LA). || **5.** *Aller vite en besogne,* expédier rapidement la tâche dont on est chargé : *Cet ouvrier va vite en besogne, il abat beaucoup de travail dans sa journée ;* au fig., se montrer impulsif, imprudent ou dissipateur : *Tu travailles depuis deux mois à peine et voilà que tu commandes une automobile, tu vas vite en besogne, mon garçon.* || **6.** *Aller plus vite que les violons, que la musique,* trop se presser.

III. En peu de temps, au bout d'un temps relativement court (quel que soit le phénomène considéré) : *Son apprentissage a été vite terminé. Vous avez été vite prête. Nous serons très vite arrivés. La jeunesse passe bien vite. On est vite fatigué de l'écouter. Henri hésita : ça l'ennuyait de quitter Lambert si vite, après avoir si froidement accueilli une offre où il avait mis tout son cœur* (Beauvoir). *Comme il pensait brusquement à elle partout* [...]. *Quel besoin de la retrouver vite, de s'assurer qu'elle était toujours là, qu'elle lui appartenait toujours...* (Mallet-Joris).

● SYN. : **I, 1** *rapidement.* || **II, 1** *prestement, promptement, rondement ; daredare* (fam.) ; **2** *hâtivement, précipitamment.* || **III** *en un clin d'œil* (fam.), *en un tour de main, tôt, vivement.* — CONTR. : **I, 1** *lentement, tranquillement ;* **2** *normalement.* || **II, 1** *doucement, mollement, nonchalamment ;* **2** *posément.*

◆ interj. (sens 1, v. 1650, Molière ; sens 2, 1846, Balzac ; sens 3, 1888, Courteline). **1.** Avec un impératif (ou employé sans verbe), sert à exhorter de façon pressante à faire en sorte que le phénomène exprimé par le verbe (ou impliqué dans la phrase) se réalise sans retard : *Vite, partons, le temps se gâte ! Vite, vite, un médecin : il vient d'y avoir un accident ! À moi, vite, je vais tomber ! La liberté de la presse est une vraie peste : vite des censeurs !* (Chateaubriand). || **2.** Fam. *Et plus vite que ça,* sert à renforcer un ordre d'une manière assez sèche, en exigeant son exécution immédiate : *Hors de mes pieds, et plus vite que ça !* || **3.** Fam. *Pas si vite,* sert à freiner l'enthousiasme de quelqu'un ou à refuser de lui laisser faire ce qu'il désire : « *Je vais m'acheter une nouvelle moto. — Pas si vite ! As-tu l'argent nécessaire ?* » « *Je vais au cinéma. — Pas si vite ! Tu vas d'abord finir de ranger tes affaires.* »

vitellin, e [vitɛlɛ̃ *ou* vitɛllɛ̃, -in] adj. (dér. savant du bas lat. *vitellum,* jaune d'œuf, ou du lat. class. *vitellus,* petit veau, jaune d'œuf, dimin. de *vitulus,* veau ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *vitelin* [*vitellin,* 1377, Lanfranc], au sens de « qui, par la couleur et la consistance, ressemble au jaune d'œuf » [en parlant de la bile] ; sens actuel [plutôt dér. du franç. *vitellus*], 1836, Acad. [aussi « qui contient le vitellus » et *membrane vitelline — vitelline,* n. f., même sens, 1845, Bescherelle ; *noyau vitellin, sac vitellin,* 1904, Larousse]). Relatif au vitellus ; qui contient le vitellus. || *Membrane vitelline,* ou *vitelline* n. f., membrane épaisse et transparente qui enveloppe l'ovule. (Syn. ZONE PELLUCIDE.) || *Noyau vitellin,* noyau de l'œuf fécondé, qui dérive de la fusion du pronucléus mâle et du pronucléus femelle. || *Sac vitellin,* dans les œufs à segmentation partielle, partie inférieure de la cavité qui renferme le vitellus nutritif et qui, différenciée en une poche sphérique, communique par un étroit orifice (appelé « orifice ombilical ») avec la cavité intestinale de l'embryon. (Syn. VITELLUS ou VÉSICULE OMBILICALE.)

◆ **vitelline** n. f. (1855, Nysten). Phosphoprotéide voisin de la caséine du lait, qui constitue la majeure partie des protides du jaune d'œuf.

vitellinate [vitelinat *ou* vitɛllinat] n. m. (dér. savant du lat. *vitellus,* jaune d'œuf [v. l'art. précéd.] ; 1933, Larousse). *Vitellinate d'argent,* colloïde argentique, renfermant 20 p. 100 d'argent, qui est un antiseptique non caustique, utilisé principalement, sous forme de collyre ou en injections urétrales, dans le traitement local de la blennorragie.

vitelline n. f. V. VITELLIN.

vitellogène [vitɛloʒɛn *ou* vitɛlloʒɛn] n. m. (de *vitello-,* élément tiré de *vitellus,* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1877, Littré, comme adj., pour qualifier les cellules de l'ovaire qui engendrent le vitellus ; comme n. m., au sens actuel, 1904, Larousse). Glande qui, chez les animaux possédant des œufs composés, fournit les cellules formant le vitellus.

vitellogenèse [vitɛloʒənɛz *ou* vitɛlloʒənɛz] n. f. (de *vitello-,* élément tiré de *vitellus,* et de *-genèse,* gr. *genesis,* force productrice, cause, principe, origine ; 1964, Larousse). En biologie, formation du vitellus.

vitellus [vitɛlys *ou* vitɛllys] n. m. (lat. *vitellus,* jaune d'œuf, proprem. « petit veau », dimin. de *vitulus,* veau ; 1799, Ventenat, au sens de « cotylédon unique des graminées, qui rentre dans la plante au lieu de se développer en terre » ; sens 1, 1800, Cuvier, I, 34 [« élément formé de matières non vivantes... », *vitellus nutritif, vitellus germinatif...* 1876, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** *Vx.* En biologie, ensemble des substances qui constituent l'œuf, en dehors du noyau et de la membrane d'enveloppe. || *Auj.* Élément formé de matières non vivantes (albumine, graisse, hydrate de carbone) destinées à la nutrition des blastomères et de l'embryon. (On a dit aussi VITELLUS NUTRITIF.) || Vx. *Vitellus germinatif* ou *formatif,* élément formé de matière plastique, vivante, et qui seul forme l'embryon. (Syn. CYTOPLASME.) || **2.** Sac nutritif dont sont pourvus, sous le ventre, la plupart des poissons qui conservent, après l'éclosion, une forme larvaire. (Syn. SAC VITELLIN.)

vitelot [vitlo] n. m. (de *vit,* par analogie de forme ; 1680, Richelet). Ruban de pâte que l'on fait cuire dans du lait ou que l'on sert avec une sauce piquante.

vitelotte [vitlɔt] n. f. (de *vit,* par analogie de forme ; 1812, Boiste, au sens 1 ; sens 2, 1867, Delvau). **1.** Variété de pomme de terre, dont les tubercules, allongés et cylindriques, ont une surface irrégulière, et dont la chair, d'un blanc rougeâtre, est d'excellente qualité. || **2.** *Par anal.* et *fam.* Nez bourgeonné et de forme irrégulière (vieilli) : *Elle n'a pas une vitelotte au milieu de la figure* (Bataille).

vitement [vitmɑ̃] adv. (de *vite* [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *vistement* [*vitement,* 1625, Racan], aux sens 1-2). **1.** *Class.* et *littér.* Avec rapidité, en allant vite : *Monsieur le Chevalier lui manda de redescendre vitement* (Sévigné). *M*[me] *O'Connell sait peindre librement et vitement ; mais sa couleur manque de consistance. C'est le malheureux défaut de la peinture anglaise,*

transparente à l'excès, et toujours douée d'une trop grande fluidité (Baudelaire). || **2.** *Class.* et *littér.* Sans tarder (s'emploie encore régionalement) : *Ça, payez-nous vitement !* (Molière). *Si tu le veux, nous nous marierons vitement* (Pérochon).

vitesse [vitɛs] n. f. • ÉTYM. De *vite* (v. ce mot) ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *vistece,* aux sens de « habileté, agilité ». — A : sens 1, 1538, R. Estienne, écrit *vistesse* (*vitesse,* 1559, Amyot ; *course de vitesse,* début du XX^e^ s. ; *prendre de la vitesse,* 1964, Robert ; *faire de la vitesse,* 1932, Maurois ; *gagner quelqu'un de vitesse,* 1762, Acad. [aussi au fig.]) ; sens 2, 1787, Bernardin de Saint-Pierre ; sens 3, 1643, Rotrou ; sens 4, 1680, Richelet (*vitesse de marche,* 1933, Larousse). — B : sens I, 1, 1964, Robert ; sens I, 2, 1949, Larousse, art. *sonique* (*vitesse subsonique, transsonique, supersonique,* 1949, Larousse ; *vitesse hypersonique,* 1964, Larousse) : sens I, 3, 1933, Larousse (au fig., 1967, Robert) ; sens II, 1, 1949, Larousse (*vitesse parabolique,* 1968, Larousse) ; sens II, 2, 1975, Larousse (aussi *deuxième, troisième vitesse cosmique*) ; sens III, 1, 1964, Larousse (pour les deux loc.) ; sens III, 2, 1913, Proust (*boîte de vitesses, changement de vitesse, quatrième vitesse,* début du XX^e^ s. ; *en quatrième vitesse,* 1964, Robert [*à la quatrième vitesse,* début du XX^e^ s.]) ; sens IV, 1, 1842, Mozin (*vitesse restante,* 1904, Larousse) ; sens IV, 2, 1960, Larousse, art. *cadence* (pour les deux loc. [*vitesse de tir d'une arme,* « nombre de coups qu'elle peut tirer pendant un temps déterminé », 1904, Larousse] ; *vitesse pratique de tir,* 1964, Larousse) ; sens V, 1, 1876, Larousse (aussi « bureaux... où l'on s'en occupe... » ; *petite vitesse,* 1876, Larousse [aussi « bureaux... où l'on s'en occupe... »]) ; sens V. 2-3, 1975, Larousse ; sens VI, 1964, Robert ; sens VII, 1-2, 1964, Larousse ; sens VIII, août 1919, *la Science et la Vie,* p. 331 ; sens IX, 1, 1738, Voltaire (aussi *vitesse initiale ; vitesse moyenne,* 1904, Larousse ; *vitesse instantanée,* 1964, Larousse ; *vitesse à un instant... donné,* 1923, Larousse) ; sens IX, 2, 1872, Littré (aussi *vitesse aréolaire*) ; sens IX, 3, 1964, Robert (aussi *vitesse de groupe* et *vitesse de signal*) ; sens X, 1968, Larousse ; sens XI, 1, avr. 1870, *l'Aéronaute,* p. 57 ; sens XI, 2, 1964, Robert.

A. Sens généraux.

1. Action ou faculté de parcourir beaucoup d'espace en peu de temps : *La vitesse est tellement l'attribut des oiseaux, que les plus pesants de cette famille sont encore plus légers à la course que les plus légers d'entre les animaux terrestres* (Buffon). *Furet ! Furet ! Surtout, qu'il coure ! [...] Qu'il doive, quelque jour, s'arrêter, que ce soit à l'extrémité définitive de sa vitesse, de sa force !* (Audiberti). *La vitesse d'une voiture, d'un train.* || *Course de vitesse,* épreuve sportive consistant à parcourir le plus rapidement possible une distance relativement courte : *En athlétisme, les courses métriques de vitesse s'effectuent sur 100, 200 et 400 m, ainsi que sur 110 m haies.* || *Prendre de la vitesse,* acquérir progressivement une allure rapide : *L'avion prend de la vitesse sur deux kilomètres, puis décolle en bout de piste.* || Fam. *Faire de la vitesse,* rouler très rapidement en conduisant un véhicule automobile. || Vx. *Gagner quelqu'un de vitesse,* le dépasser en allant plus rapidement que lui sur un trajet donné ; au *fig.,* le devancer, gagner du temps sur lui dans une entreprise quelconque. || Fig. et fam. *En quatrième vitesse,* v. B, § III, n. 2. || **2.** *Fig.* et *littér.* En parlant du temps, le fait qu'il s'écoule ou paraît s'écouler très rapidement ou trop rapidement : *Temps jaloux, se peut-il que ces moments d'ivresse, | Où l'amour à longs flots nous verse le bonheur, | S'envolent loin de nous de la même vitesse | Que les jours de malheur ?* (Lamartine). || **3.** Action ou faculté d'accomplir quelque chose en peu de temps : *J'admire la vitesse avec laquelle il travaille. Avec quelle furie, avec quelle vitesse | Détruis-tu ton ouvrage, inconstante déesse !* (Rotrou). *Un culte de la vitesse supprime l'artisanat...* (Cocteau). || **4.** *Par extens.* Action de se déplacer à une allure qui est mesurée d'après un étalon, explicitement indiqué ou non ; rapport de l'espace parcouru au temps employé pour le parcourir : *Le conducteur d'une voiture automobile doit rester maître de sa vitesse. Amende pour excès de vitesse. Tous les avions de chasse peuvent dépasser la vitesse du son. Il a couru de toute la vitesse de ses jambes. La vitesse du vent a atteint 140 km/h au plus fort de la tempête. Vitesse moyenne, vitesse maximale, vitesse limite. Vitesse acquise. La vitesse d'un animal n'est que l'effet de sa force employée contre sa pesanteur* (Buffon). || *Vitesse de marche,* trajet moyen horaire parcouru par une troupe à pied, à cheval ou en camion, compte tenu des diverses haltes : *De jour, la vitesse de marche sur route d'une troupe à pied est de quatre kilomètres à l'heure.* || *Vitesse de pointe,* v. POINTE, C, n. 3. || Fig. *En perte de vitesse,* v. B, § I, n. 3.

• SYN. : **1** *célérité, vélocité ;* **2** *rapidité ;* **3** *diligence, hâte, précipitation, prestesse, promptitude ;* **4** *allure, train* (vx). — CONTR. : **1** *lenteur ;* **3** *indolence, mollesse, nonchalance.*

B. Sens techniques et scientifiques.

• **I.** EN AÉRONAUTIQUE. **1.** *Vitesse de sustentation,* vitesse minimale nécessaire à un avion pour se maintenir en vol. || **2.** *Vitesse sonique,* vitesse égale à celle du son. || *Vitesse subsonique,* vitesse inférieure à celle du son. || *Vitesse transsonique,* vitesse comprise, à 15°C, entre 980 et 1470 km/h (soit entre les nombres de Mach 0,8 et 1,2 environ). || *Vitesse supersonique,* vitesse supérieure à celle du son. || *Vitesse hypersonique,* vitesse, à 15°C, de 6 000 km/h environ (correspondant à un nombre de Mach supérieur à 5). || **3.** *Perte de vitesse,* situation aérodynamique dans laquelle se trouve un avion lorsque sa vitesse devient inférieure à sa vitesse de sustentation. || Fig. *En perte de vitesse,* se dit d'une personne ou d'une chose dont le succès ou l'activité diminuent fortement : *Un homme politique, une industrie, une idéologie en perte de vitesse.*

• **II.** EN ASTRONAUTIQUE. **1.** *Vitesse de libération,* v. LIBÉRATION. (On dit aussi VITESSE PARABOLIQUE.) || **2.** *Première vitesse cosmique,* vitesse minimale à communiquer à un corps lancé de la Terre pour le satelliser autour de celle-ci (environ 7,9 km/s). || *Deuxième vitesse cosmique,* syn. de VITESSE DE LIBÉRATION. || *Troisième vitesse cosmique,* vitesse minimale que doit atteindre un corps lancé de la Terre pour s'éloigner indéfiniment du Soleil (environ 16,6 km/s).

• **III.** EN AUTOMOBILISME ET EN MOTOCYCLISME. **1.** *Vitesse moyenne,* ou *vitesse de croisière,* moyenne horaire qu'un véhicule est capable de soutenir sur un assez long parcours. || **2.** Chacune des combinaisons d'engrenages d'un moteur d'automobile ou de motocyclette : *La première vitesse est utilisée pour le démarrage. Sur une route de montagne, il faut souvent changer de vitesse. Il change sans cesse ses vitesses pour avoir de meilleures reprises.* || *Boîte de vitesses* ou *changement de vitesse,* ensemble d'engrenages dont les rapports des différentes combinaisons sont en progression géométrique, et qui, interposé entre l'arbre moteur et l'arbre de transmission du mouvement aux roues, a pour objet de fournir un certain nombre de démultiplications pour garantir, sinon la constance du régime du moteur, du moins la variation de celui-ci dans des limites acceptables : *Une boîte à trois, quatre, cinq vitesses. Un certain nombre de voitures sont équipées d'un changement de vitesse automatique.* || *Quatrième vitesse,* combinaison qui, sur la plupart des véhicules automobiles, permet de rouler à l'allure maximale. || Fig. et fam. *En quatrième vitesse,* ou (vieilli) *à la quatrième vitesse,* à toute allure, le plus rapidement possible : *Rédiger un article en quatrième vitesse. Cette affaire a été réglée en quatrième vitesse, ça n'a pas attendu ! Ton concierge chez toi s'empresse | À la quatrième vitesse* (Ponchon).

• **IV.** EN BALISTIQUE. **1.** *Vitesse initiale d'un projectile,* vitesse dont un projectile est animé à l'origine de sa trajectoire : *La*

vitesse initiale est exprimée en mètres par seconde, de même que les autres vitesses d'un projectile. || *Vitesse restante,* vitesse que conserve un projectile sur un point donné de sa trajectoire : *À cause de la résistance de l'air, la vitesse restante est toujours inférieure à la vitesse initiale.* || **2.** *Vitesse théorique de tir,* ou *vitesse de fonctionnement,* nombre de coups qu'une arme est capable de tirer en une minute, défalcation faite des seuls temps morts nécessités par son fonctionnement. (Syn. CADENCE.) || *Vitesse pratique de tir,* nombre moyen de coups qu'une arme est capable de tirer sur un objectif en une minute, compte tenu des temps nécessaires à son service (repointage, alimentation, etc.).

• **V.** DANS LES CHEMINS DE FER. **1.** *Grande vitesse,* service accéléré de transport des marchandises ; bureaux, locaux où l'on s'en occupe, dans une gare (vieilli) : *Expédier un colis par la grande vitesse.* || *Petite vitesse,* service moins rapide de transport des marchandises (vieilli) : *La grande et la petite vitesse ont été remplacées, sur les chemins de fer français, par le « régime accéléré », applicable à tous les transports de détail et à certains wagons complets, et par le « régime ordinaire », qui fonctionne dans les autres cas ;* bureaux, locaux où l'on s'en occupe, dans une gare (vieilli) : *Leur mobilier en souffrance à la petite vitesse* (Chérau). || **2.** *Relèvement de vitesse,* disposition visant à utiliser toutes les possibilités des infrastructures actuelles du réseau français pour y faire circuler les trains à la plus grande vitesse possible. || **3.** *Vitesse imposée,* dispositif équipant certaines locomotives et automotrices électriques, qui permet de régler automatiquement l'allure d'un train à partir d'une valeur choisie par le conducteur, et qui est destiné à alléger la tâche de ce dernier en lui laissant davantage de temps pour porter son attention sur la signalisation.

• **VI.** EN CHIMIE. *Vitesse de réaction,* variation de la concentration, en milieu homogène, de l'un des corps réagissants ou de l'un des corps produits, rapportée à l'unité de temps.

• **VII.** EN CYBERNÉTIQUE. **1.** *Vitesse d'action,* pour un écart déterminé, rapidité de variation de la grandeur réglante que l'on obtiendrait si cette dernière obéissait sans retard à l'organe de réglage. || **2.** *Vitesse de régulation,* rapidité de variation de la grandeur réglée, pour un écart déterminé.

• **VIII.** EN CYCLISME. *Changement de vitesse,* dispositif qui permet de faire passer la chaîne d'une bicyclette d'un pignon à un autre (et aussi d'un plateau à un autre), de diamètre différent. (Syn. DÉRAILLEUR.)

• **IX.** EN MATHÉMATIQUES ET EN PHYSIQUE. **1.** *Vitesse d'un mobile,* espace qu'il parcourt pendant l'unité de temps choisie ; rapport entre ces deux éléments. || *Vitesse initiale,* vitesse dont le mobile est animé au départ. || *Vitesse moyenne,* rapport du chemin que le mobile a parcouru au temps employé pour le parcourir, dans le cas où sa vitesse n'est pas constante. || *Vitesse instantanée,* limite de la vitesse moyenne du mobile sur un trajet dont la longueur tend vers zéro. || *Vitesse à un instant* ou *à un moment donné,* limite de la vitesse du mobile pour une durée de parcours tendant vers zéro ; dérivée du chemin parcouru par rapport au temps. || **2.** *Vitesse angulaire d'un mobile,* dérivée par rapport au temps de l'angle décrit par le rayon vecteur du mobile, ou, si la vitesse reste constante, rapport de cet angle au temps employé. || *Vitesse aréolaire,* dérivée par rapport au temps de l'aire balayée par le rayon vecteur du mobile, ou, si la vitesse reste constante, rapport de cette aire au temps employé. || **3.** *Vitesse de phase,* vitesse avec laquelle se modifie la phase d'un mouvement périodique. || *Vitesse de groupe,* vitesse de propagation de la crête d'un groupe d'ondes interférant ensemble. || *Vitesse de signal,* vitesse égale à la vitesse de groupe, si le signal n'est pas atténué au cours de sa propagation.

• **X.** EN MÉCANIQUE DES FLUIDES. *Vitesse critique,* vitesse à partir de laquelle le régime d'écoulement d'un fluide cesse d'être laminaire pour devenir turbulent.

• **XI.** EN TECHNOLOGIE. **1.** *Vitesse de rotation,* nombre de tours accompli par un axe, un arbre ou un autre organe moteur pendant un temps choisi comme unité de référence : *La vitesse maximale de rotation de cette machine est de 8 000 tours/minute.* || **2.** *Vitesse de coupe,* en parlant d'un métal travaillé, nombre de mètres dont il est coupé par minute dans une fenderie.

◆ **En vitesse** loc. adv. (sens 1, 1923, Larousse ; sens 2, 1922, Proust). **1.** En un délai très court : *Le mécano, toujours pressé, ayant mangé en vitesse* (Dupé). || **2.** Sans délai, aussitôt : *Si jamais vous vous sentez de la peine ou que le cœur vous en dise, n'hésitez pas, me dit-elle* [Albertine], *faites-moi chercher, je viendrai en vitesse...* (Proust). *La cage dégringola jusqu'à terre où je la suivis en vitesse* (Guillaumin).

◆ **À toute vitesse,** ou (class.) **de vitesse** loc. adv. (1888, Courteline [*à toute vitesse ; de vitesse,* 1569, R. Estienne, p. 86]). *Fam.* Aussi rapidement que possible, extrêmement vite : *Travailler à toute vitesse. On se sauve de vitesse d'une maison où le feu a pris* (Furetière, 1690).

viti- [viti], premier élément, tiré du lat. *vitis,* vigne, et qui entre dans la composition de quelques mots.

viticole [vitikɔl] adj. (de *viti-,* sur le modèle de *agricole, horticole,* etc. [le lat. *viticola,* vigneron, n. m. — de *vitis,* vigne, et de *colere,* cultiver —, avait donné le n. m. *viticole,* même sens — 1808, Boiste —, dont l'usage a été très restreint] ; 1842, Acad., au sens de « qui vit ou qui croît dans les vignes » ; sens 1-2, 1872, Littré). **1.** Relatif à la culture de la vigne et à la production du vin : *Industrie viticole. Exposition d'instruments viticoles.* || **2.** Qui produit de la vigne et du vin : *Région, population viticole.*

viticulteur [vitikyltœr] n. m. (de *viti-,* sur le modèle de *agriculteur, horticulteur,* etc. ; 1872, Littré). Personne qui se livre à la viticulture.

• SYN. : *vigneron.*

viticulture [vitikyltyr] n. f. (de *viti-,* d'après *agriculture, horticulture,* etc. ; 1845, Bescherelle, au sens 1 [« art de cultiver la vigne... », 1876, Larousse] ; sens 2, 1936, Aragon). **1.** Culture de la vigne, généralement en vue de produire du vin : *Quel métier de galérien que la viticulture* (Ponchon). || Art de cultiver la vigne et de produire du vin : *Une école de viticulture.* || **2.** L'ensemble des viticulteurs : *Le malaise de la viticulture française.*

vitifère [vitifɛr] adj. (lat. impér. *vitifer,* qui porte la vigne, qui produit de la vigne, planté de vignes, du lat. class. *vitis,* vigne, et *ferre,* porter ; 1842, Acad.). Qui produit des vignes ; où la vigne pousse bien : *Terrain vitifère.*

• SYN. : *viticole.*

vitiligo [vitiligo] n. m. (bas lat. médic. *vitiligo,* n. f., tache blanche sur la peau, dartre, du lat. class. *vitium,* défaut, tare ; 1538, Canappe, au sens de « herpès » [sans indication de genre] ; sens actuel, 1803, Wailly, écrit *vitilige,* comme n. f. [*vitiligo,* 1845, Bescherelle — comme n. m., 1855, Nysten]). Dyschromie de la peau, caractérisée par l'apparition en un ou plusieurs points du corps (tronc, parties génitales, visage, cou) de plaques décolorées, à contours nets, irréguliers, parfois symétriques, limités par une zone où la pigmentation de la peau est, au contraire, anormalement accusée.

vitrage [vitraʒ] n. m. (de *vitre ;* 1611, Cotgrave, au sens I, 1 [« ensemble des vitres garnissant une baie », 1872, Littré ; *rideau de vitrage,* 1929, R. Martin du Gard — *vitrage,* même sens, 28 août 1874, d'après Littré, 1877] ; sens I, 2, 1694, Acad. [« paroi de verre », 1918, Proust] ; sens I, 3, 1851, Nerval ; sens II [de *vitre* ou de *vitrer*], 1845, Bescherelle ; sens III, 1749, Havard).

I. 1. Ensemble des vitres d'un bâtiment : *Le vitrage de cet hôtel a coûté une somme énorme.* || *Spécialem.* Ensemble des

vitres garnissant une baie : *Car bien des années ont passé depuis Combray, où dans nos retours les plus tardifs c'étaient les reflets rouges du couchant que je voyais sur le vitrage de ma fenêtre* (Proust). || *Rideau de vitrage,* ou simplem. *vitrage,* petit rideau translucide qui se fixe directement sur le vantail d'une fenêtre : *Vitrage tendu, vitrage flottant. Le store baissé rendait la lumière accueillante ; le ménage avait été fait ; des rideaux de vitrage, frais repassés, pendaient à la fenêtre...* (Martin du Gard). || **2.** Châssis garni de vitres qui sert de séparation, de porte, de toit, etc. : *Ce coupé fermait par un vitrage incommode et bizarre dont la description prendrait trop d'espace...* (Balzac). *On pénétrait par un large vitrage dans le vestibule* (Prévost). *Le vitrage d'un magasin.* || *Spécialem.* Paroi de verre : *Un poisson* [...] *qui tant qu'il vivra dans son aquarium se heurtera cent fois par jour contre le vitrage qu'il continuera à prendre pour de l'eau* (Proust). || **3.** *Vx.* Vitrine d'exposition : *Des momies qui seront bien étonnées un jour de se réveiller sous un vitrage de musée...* (Nerval).

II. Action de poser des vitres, de garnir de vitres ; résultat de cette action : *Des travaux de vitrage. Le vitrage de la serre est terminé.*

III. Défaut de la soie, dû à une distribution irrégulière des brins, qui, ayant été mal ou trop peu croisés, s'appliquent les uns sur les autres et n'ont alors qu'un éclat terne et vitreux.

vitragé, e [vitraʒe] adj. (de *vitrage ;* av. 1889, Villiers de L'Isle-Adam). Garni de rideaux de vitrage (peu usité) : *Les rideaux long-tombants des fenêtres vitragées* (Villiers de L'Isle-Adam).

vitrail [vitraj] n. m. (de *vitre ;* 1493, Fierville [p. 190], écrit *vitral* [*vitrail,* 1626, Havard], au sens 1 [« châssis de métal... qui occupe une baie de fenêtre ou de porte », 1807, M^{me} de Staël] ; sens 2, 1924, P. Valéry). **1.** Panneau de verre, coloré et généralement historié, divisé en compartiments montés sur plomb, qui remplit et décore une croisée d'église : *Les vitraux de la Sainte-Chapelle. Dans telle paroisse rurale que je connais bien, il s'est trouvé à la Libération un prêtre (aujourd'hui décédé) pour remplacer les vitraux, sans valeur, certes, mais qui n'avaient rien d'offensant et qu'une déflagration avait brisés, par des vitres peintes de figures criardes, dont la hideur fait mal, ou devrait faire mal* (Mauriac). || Châssis de métal à compartiments, garni de petites vitres diversement teintées, qui occupe une baie de fenêtre ou de porte : *Le vitrail de la porte-fenêtre prend des couleurs éclatantes quand le soleil l'éclaire. Le jour perce à peine à travers les vitraux, qui jettent sur les tableaux plutôt des ombres que des lumières* (Staël). *Au* XVI[e] *siècle, les vitraux étaient réservés au fenestrage des châteaux et des églises* (Chateaubriand). || **2.** *Le vitrail,* l'art de fabriquer ces panneaux, avec toutes les étapes préparatoires qu'il comporte et toutes les techniques d'exécution qu'il exige.

● Pl. *des* VITRAUX.

vitrain [vitrɛ̃] n. m. (de *vitre ;* 1964, Larousse). Nom donné à l'un des constituants du charbon, caractérisé par l'aspect brillant et homogène de sa cassure.

vitre [vitr] n. f. (lat. *vitrum,* verre [matière] ; v. 1265, J. de Meung, au sens de « verre » [matière] ; sens 1, 1549, Havard [*faire les vitres,* 1964, Robert ; *faire trembler les vitres,* 1671, Boileau ; *casser les vitres,* au fig., av. 1778, J.-J. Rousseau] ; sens 2, 1660, Oudin ; sens 3, 1454, Havard [*carreaux de vitre,* 1858, Esnault, art. *carreau* 1] ; sens 4, av. 1559, J. Du Bellay). **1.** Panneau de verre transparent qui se place dans un châssis et sert, sans réduire l'éclairement et sans gêner la vue, à empêcher l'air extérieur de pénétrer dans un local : *Nettoyer les vitres d'une fenêtre, d'un magasin. Henri-Maximilien, se levant, s'approcha de la fenêtre et fit remarquer : « Il pleut toujours. » Il pleuvait toujours. Le capitaine tambourinait sur la vitre* (Yourcenar). *Nous a-t-elle aperçus à travers les vitres qui sont, Dieu merci, d'un mauvais verre ancien où les objets se déforment ?* (H. Bazin). || *Faire les vitres,* laver les vitres d'un appartement, d'une boutique, etc. || *Faire trembler les vitres,* parler, chanter d'une voix puissante : *Quoi ! dit-elle* [la Discorde] *d'un ton qui fit trembler les vitres...* (Boileau). || Fig. et fam. *Casser les vitres,* faire un éclat, critiquer autrui sans aucun ménagement : *Dans l'impossibilité de le lire tout entier, j'ai choisi les chapitres où l'auteur casse les vitres, et qui m'ont paru les plus importants* (Rousseau). || **2.** Panneau de verre transparent permettant aux occupants d'un véhicule de voir à l'extérieur sans être exposés à l'air du dehors : *La vitre arrière des automobiles est parfois équipée d'un essuie-glace. Baisser, remonter la vitre. Ce n'est pas lui que Thérèse, les paupières baissées, la tête contre la vitre du wagon, voit surgir...* (Mauriac). || **3.** Ensemble formé par le panneau de verre et le châssis qui soutient celui-ci ; fenêtre (vieilli) : *Vous étiez derrière une vitre avec votre frère* (Sévigné). *Un marchand de vin s'apprêtait à fermer ses vitres* (Huysmans). *L'inspecteur jeta vers la vitre un regard usé* (Saint-Exupéry). || Pop. *Carreaux de vitre,* lunettes. (Vieilli ; *auj.,* on dit simplem. CARREAUX.) || **4.** Toute plaque en matière transparente ou translucide destinée à obturer une ouverture ou à servir de protection : *Leurs vitres* [des Groenlandais] *sont de boyaux transparents de poissons de mer* (Buffon). *Il a cassé la vitre du cadre.*

● SYN. : **1** *carreau, glace, vitrage.*

1. vitré, e [vitre] adj. (part. passé de *vitrer ;* 1495, Vignay). Se dit d'un objet pourvu ou garni de vitres : *Un panneau, un châssis vitré. Une véranda vitrée s'appuierait contre la maison* (Genevoix). *C'était un de ces beaux jours d'hiver un peu brumeux où le fond de l'air est rose ; par la baie vitrée, Henri apercevait un morceau de ciel soyeux* (Beauvoir). || *Porte vitrée,* V. PORTE 1 (§ III, n. 1).

2. vitré, e [vitre] adj. (lat. *vitreus,* de verre, clair ou transparent comme du verre, de *vitrum,* verre [matière] ; v. 1363, Chauliac, au sens 1 [*humeur vitrée,* 1680, Richelet ; *corps vitré,* 1872, Littré — *vitré* n. m., 1964, Robert ; *membrane vitrée,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1812, Mozin ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1835, Acad.). **1.** Se dit, en anatomie, d'éléments qui ont la transparence du verre : *Pituite vitrée.* || *Humeur vitrée,* substance intraoculaire (entourée par une membrane, dite « membrane hyaloïde »), située en arrière du cristallin et en avant de la rétine, qui est une humeur transparente, visqueuse, d'une densité voisine de celle de l'eau, et dont l'indice de réfraction égale 1,339 : *L'humeur vitrée est de couleur de topaze* (Buffon). || *Corps vitré,* ou *vitré* n. m., ensemble constitué par l'humeur vitrée et la membrane hyaloïde. || *Membrane vitrée,* membrane hyaline, transparente, qui sépare les cellules épithéliales du tissu conjonctif sous-jacent. || **2.** En papeterie, se dit d'un parchemin que sa transparence rend défectueux. || **3.** En peausserie, se dit des peaux rendues transparentes par les façons successives qu'elles ont subies. || **4.** Vx. *Électricité vitrée,* électricité produite par le frottement du verre ou ayant les mêmes propriétés que celle que l'on développe sur le verre par frottement. (On dit, auj., ÉLECTRICITÉ POSITIVE.)

vitrellé, e [vitrɛle] adj. (de *vitre ;* 11 juin 1867, *Moniteur universel,* p. 713). Qui est en forme de vitrage : *Un grand vase de plomb à inscriptions grecques, et un châssis d'arabesques ajourées et vitrellées complètent cette curieuse exhibition* (L. Michel).

vitrer [vitre] v. tr. (de *vitre ;* XV[e] s., Laborde [p. 543], écrit *victrer* [*vitrer* XVI[e] s.], au sens I ; sens II, 1876, Larousse).

I. Garnir de vitres ou de vitrages : *Vitrer une porte, une fenêtre, une serre.*

II. *Vitrer des peaux,* donner de la transparence aux peaux qui seront employées pour faire des cribles et des tambours, en les exposant plus ou moins longtemps au soleil.

◆ **se vitrer** v. pr. (1876, Larousse). Devenir transparent, en parlant du parchemin destiné à l'écriture, ainsi que des peaux chamoisées (ce qui constitue un défaut).

vitrerie [vitrəri] n. f. (de *vitre* et/ou de *vitrier ;* 1338, *Actes normands de la Chambre des comptes* [p. 171], puis 1557, Havard,

au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1508, *Comptes du château de Gaillon,* p. 268). **1.** Activité artisanale ou industrielle qui consiste dans la fabrication des vitres, leur pose et quelques travaux accessoires ; commerce des vitres : *Connaître la vitrerie. S'enrichir dans la vitrerie.* || **2.** Produits vendus par le vitrier : *Acheter de la vitrerie.* || **3.** Ensemble des vitres ou des vitraux d'un édifice : *Ainsi qu'à Bourges, dont la vitrerie est de la même époque, l'influence de l'Orient était visible dans les panneaux de Chartres* (Huysmans).

vitrescibilité [vitrɛsibilite] n. f. (dér. savant de *vitrescible ;* 1765, *Encyclopédie*). Caractère de ce qui est vitrescible, vitrifiable.

vitrescible [vitrɛsibl] adj. (dér. savant du lat. *vitrum,* verre [matière] ; 1762, Acad.). Se dit de ce qui est susceptible de se transformer en verre, de prendre une structure vitreuse : *On pourrait dire, avec les naturalistes, que tout est vitrescible dans la nature, à l'exception de ce qui est calcaire* (Buffon). *Ces montagnes sont vitrescibles, c'est-à-dire qu'elles sont composées de roches dont le quartz fait un des éléments*(H. B. de Saussure).

• SYN. : *vitrifiable.*

vitreux, euse [vitrø, -øz] adj. (de *vitre* [v. ce mot], au sens anc. de « verre » [matière] ; 1256, Ald. de Sienne, au sens I, 1 [*humeur vitreuse,* 1611, Cotgrave — d'abord écrit *humeur vitreux,* v. 1560, Paré ; *porcelaine vitreuse,* 1869, Littré, art. *porcelaine ; roche vitreuse,* 1904, Larousse] ; sens I, 2, 1835, Acad. ; sens II, 1, 1611, Cotgrave ; sens II, 2, 1783, Buffon ; sens III, 1, 1964, Larousse ; sens III, 2, 1904, Larousse).

I. 1. Se dit de ce qui a l'apparence de la pâte de verre, du verre fondu. || *Humeur vitreuse,* syn. anc. de HUMEUR VITRÉE. || *Porcelaine vitreuse,* porcelaine tendre et à demi translucide. || *Roche vitreuse,* roche dont la texture est dépourvue de cristaux et dans laquelle les atomes sont en désordre (comme dans les liquides). || **2.** Se dit des yeux ou du regard dont l'éclat est terni, qui ont perdu leur brillant : *Un peu de sang arrivait aux joues, un éclair allumait les yeux ; mais bientôt le regard redevenait vitreux, s'embuait, la bouche détendue laissait retomber ses coins* (Daudet). *Aussitôt dans la chambre, il* [Lewis] *s'installa devant une feuille de papier blanc : la bouche entrouverte, l'œil vitreux, il ressemblait à un poisson* (Beauvoir).

II. 1. Se dit de ce qui a l'aspect, les caractéristiques du verre : *Une couleur d'un bleu très éclatant et vitreux* (Chaptal). *Structure vitreuse.* || **2.** *Cassure vitreuse,* en minéralogie, cassure semblable à celle du verre : *L'un des caractères du quartz dur, opaque ou transparent, est d'avoir la cassure vitreuse, c'est-à-dire par ondes convexes et concaves également polies et luisantes* (Buffon).

III. 1. *État vitreux,* en physique, l'un des deux états de la matière (par opposition à l'état cristallisé), sous lequel se présentent les gaz, les liquides et les solides amorphes, et qui, plus généralement, caractérise les corps isotropes. || **2.** *Dégénérescence vitreuse,* forme de la dégénérescence cellulaire, dans laquelle le cytoplasme, le noyau et les différents organites cessent de se différencier et perdent leurs propriétés histochimiques ordinaires.

• SYN. : **I, 2** *embrumé, noyé.*

vitrier [vitrije] n. m. (de *vitre ;* 1370, *Dict. général,* aux sens 1-2 ; sens 3, 1866, Esnault ; sens 4, 1859, Esnault). **1.** Fabricant, marchand de verre à vitre : *Un vitrier ambulant. La première personne que j'aperçus dans la rue, ce fut un vitrier dont le cri perçant, discordant, monta jusqu'à moi à travers la lourde et sale atmosphère parisienne* (Baudelaire). || **2.** Ouvrier qui pose les vitres dans leurs châssis : *Je commande à des maçons, à des vitriers* [...] *qui m'obéissent assez exactement et me demandent de quoi boire* (Racine). || **3.** *Pop.* En termes de jeux, nom donné aux cartes de carreau, par comparaison de forme avec les carreaux de vitre. || **4.** *Pop.* Nom donné naguère aux chasseurs à pied, peut-être parce que les chasseurs d'Orléans portaient des sacs de cuir verni, reluisant au soleil comme les vitres que les vitriers ambulants portent sur leur dos : *Un jour, portant à des chasseurs à pied un ordre du maréchal Bosquet,* [...] *au moment de quitter l'abri chaud très sûr des petits vitriers,* [...] *il avait senti tout à coup une lourde paresse* (Daudet).

• REM. Le fém. VITRIÈRE, « femme d'un vitrier » (av. 1799, Marmontel), figure encore dans la 7e édition (1878) du *Dictionnaire de l'Académie française,* mais ne semble plus être en usage aujourd'hui : *J'étais heureux, lorsque dans la petite chambre de d'Alembert, chez sa bonne vitrière, faisant avec lui tête à tête un dîner frugal...* (Marmontel).

vitrière [vitrijɛr] n. f. (de *vitre ;* 1757, *Encyclopédie,* VII, 165 *b*). Fer en verges carrées, semblable à celui qu'on emploie dans les verrières d'église.

vitrifiabilité [vitrifjabilite] n. f. (dér. savant de *vitrifiable ;* 1801, Fourcroy, I, p. LXXIV). Caractère de ce qui est vitrifiable.

vitrifiable [vitrifjabl] adj. (de *vitrifier ;* 1734, d'après Trévoux, 1771). Se dit d'une substance qui peut se transformer en verre ou en une matière ayant l'apparence du verre : *Enduit vitrifiable. On pourrait dire* [...] *que les quartz, les cristaux, les pierres précieuses* [...] *avec tous les métaux et autres minéraux, sont vitrifiables par le feu de nos fourneaux* (Buffon). *Le sable des environs de Bordeaux est facilement vitrifiable* (Hugo).

vitrificateur, trice [vitrifikatœr, -tris] adj. (dér. savant de *vitrifier ;* 1842, Acad.). Se dit de ce qui est propre à produire la vitrification : *Méthode vitrificatrice.*

• REM. On dit aussi VITRIFICATIF, IVE (1836, Acad.).

◆ **vitrificateur** n. m. (1970, *Manufrance,* p. 647). Produit pour vitrifier les parquets.

vitrification [vitrifikasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *vitrifier ;* fin du XVIe s., Palissy, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, 1872, Littré). **1.** Transformation en verre : *La vitrification du sable.* || **2.** Transformation, opérée par fusion, d'une substance cristalline, qui laisse cette substance, après refroidissement, dans l'état amorphe d'un liquide surfondu et transparent (c'est-à-dire dans l'état vitreux) : *Vitrification de l'émail.* || **3.** Action de revêtir une surface d'une pellicule de protection en matière plastique transparente ; résultat de cette action : *La vitrification d'un parquet.* || **4.** Matière qui offre l'apparence du verre (vieilli) : *De belles vitrifications.*

vitrifier [vitrifje] v. tr. (de *vitri-,* élément tiré du lat. *vitrum,* verre [matière], et de *-fier,* du lat. *facere,* faire ; 1540, B. Des Périers, au sens 1 [au fig., av. 1951, A. Gide] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Transformer une substance en verre ou lui donner les qualités, l'aspect du verre, par fusion : *Vitrifier du sable, des oxydes. Nous savons par expérience que les matières les plus simples sont les plus difficiles à vitrifier, et qu'au contraire celles qui sont composées sont assez aisément fusibles* (Buffon). || *Fig.* et *littér.* Donner à quelque chose l'aspect dur et inaltérable du verre : *Votre amour foudroyant, qu'il consume ou qu'il vitrifie toute l'opacité de ma chair, tout ce que je traîne après moi de mortel !* (Gide). || **2.** Revêtir une surface d'une pellicule de protection en matière plastique transparente (surtout employé au part.-adj. en ce sens) : *En bas, sur le parquet vitrifié, le policier amorça un demi-tour* (Le Clézio).

◆ **se vitrifier** v. pr. (fin du XVIe s., Palissy). Prendre les caractères, les qualités, l'aspect du verre : *L'oxyde de plomb se vitrifie facilement.*

vitrine [vitrin] n. f. (réfection, d'après *vitre,* de l'anc. n. f. *verine,* vitrail [v. 1125, Studer et Evans], *voirrine,* fenêtre garnie de verre [1611, Cotgrave], *verrine,* vitre placée devant un tableau, etc. [1611, Cotgrave], fém. substantivé de l'anc. adj. *verrin,* qui est en verre [XIIe s.], *voirrin* [1332, Fagniez], lat. pop. **vitrīnus,* de verre [attesté seulement dans des manuscrits du XIVe s.], du lat. class. *vitrum,* verre [matière] ; v. 1501, Destrees, au sens de « verre », puis 1836, Acad., au sens I, 1 [*vitrine réfrigérée,* 1964, Larousse] ;

sens I, 2 et 4, 1872, Littré [*objets de vitrine,* 1964, Larousse] ; sens I, 3, 1975, Larousse ; sens II, 1812, Mozin).

I. 1. Partie d'une boutique ou d'un magasin, séparée de la rue par un vitrage et dans laquelle la marchandise est exposée : *Mettre des objets en vitrine. Tu n'as jamais pu te payer ces gants de peau grise fourrée de lapin que tu regardes depuis trois ans dans la vitrine d'un magasin* (Pagnol). *Deux grandes vitrines donnaient sur la chaussée* (Van der Meersch). || *Vitrine réfrigérée,* vitrine refroidie par des moyens mécaniques, de façon que les denrées périssables exposées ne s'altèrent pas. || **2.** *Par extens.* Ensemble des objets exposés dans une vitrine : *Un décorateur qui change, qui refait, qui arrange une vitrine avant les fêtes. Au-dehors les années | Regardaient la vitrine | Les mannequins victimes | Et passaient enchaînées* (Apollinaire). || *Lèche-vitrines,* v. à l'ordre alphab. || **3.** Spécialem. *Vitrine frigorifique,* meuble réfrigéré, ouvert, souvent muni de ventilateurs activant la circulation de l'air froid, à libre service ou dont le service est assuré par du personnel, et dans lequel sont présentées, sur une faible épaisseur, diverses denrées ne supportant pas la chaleur. || **4.** Petite armoire vitrée dans laquelle sont exposés des objets d'art : *Les vitrines du Louvre. Une vitrine Louis XVI. Des vitrines à rayons. Les vitrines d'un cabinet de médailles* (Littré). || *Objets de vitrine,* petits objets précieux ou de collection.

II. Sorte d'escargot, qui possède un lobe spatuliforme à l'aide duquel il polit sa coquille (qui est très mince, translucide, à spire très courte et à très grande ouverture), qui habite les régions chaudes ou tempérées, et qui vit sous les pierres, parmi les mousses et les débris végétaux.

● SYN. : **I, 1** *devanture, étalage.*

● REM. Au sens II, on dit aussi VITRINA, n. m. (1933, Larousse [d'abord n. f., 1904, Larousse]).

vitrinidés [vitrinide] n. m. pl. (de *vitrin*[*e*] et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1964, Larousse [art. *vitrine*]). Famille de gastropodes pulmonés, dont la vitrine est le type.

vitriol [vitrijɔl] n. m. (bas lat. *vitriolum,* vitriol [sulfate] — IXe s. —, neutre substantivé et altéré de l'adj. *vitreolus,* de verre [les sulfates qui portaient le nom de « vitriol » ayant une apparence vitreuse], dér. du lat. class. *vitreus,* de verre, en verre, de *vitrum,* verre [matière] ; fin du XIe s., *Gloses de Raschi,* écrit *vedriol* [*vitriol,* XIIIe s., *Simples Médecines*], au sens 1 [*vitriol blanc, vitriol bleu,* 1636, Monet ; *vitriol de Chypre,* 1690, Furetière ; *vitriol d'argile,* 1876, Larousse ; *vitriol vert,* 1561, Du Fouilloux ; *vitriol martial,* 1762, Acad. — d'abord *vitriol de Mars,* 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1560, Paré [*huile de vitriol ; vitriol,* 1857, Flaubert] ; sens 3, 1876, A. Daudet ; sens 4, 8 juill. 1850, Sainte-Beuve). **1.** Nom donné anc. à tous les sulfates : *Vitriol de plomb, de fer, de zinc. Nous avons en France quelques mines de vitriol naturel* (Buffon). || *Vitriol blanc,* sulfate de zinc. || *Vitriol bleu,* ou *vitriol de Chypre,* sulfate de cuivre. || *Vitriol d'argile,* alun. || *Vitriol vert,* ou *vitriol martial,* sulfate de fer. || **2.** Auj. *Huile de vitriol,* ou simplem. *vitriol,* acide sulfurique concentré : *« Donnez-moi, je vous prie, une demi-once de vitriol. — Justin, cria l'apothicaire, apporte-nous l'acide sulfurique »* (Flaubert). || **3.** *Pop.* Eau-de-vie très forte (vieilli) : *Et, franchissant un de ces seuils souillés par les sommeils abjects ou les batailles meurtrières de l'ivresse, l'ancien chauffeur se fit servir une double mesure de vitriol* (Daudet). *Est-ce que tu payes une tournée de vitriol ?* (Zola). || **4.** *Fig.* et *littér.* Inspiration, paroles, écrits qui témoignent d'un esprit caustique et mordant : *J'aurais pu aller à Deauville, et écrire en revenant des pages au vitriol sur la faune humaine de Deauville, qui m'auraient fait honneur...* (Montherlant).

vitriolage [vitrijɔlaʒ] n. m. (de *vitrioler ;* 1873, Tolhausen [802], au sens 1 ; sens 2, 15 oct. 1876, d'après Littré, 1877 ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Dans l'industrie textile, opération qui consiste à passer les toiles dans un bain d'acide sulfurique très étendu, pour détruire les matières ferrugineuses et calcaires ; résultat de cette opération. || **2.** Opération qui consiste à passer, pendant un temps très court, les grains dans un bain à 2 p. 100 de sulfate de cuivre, pour les prémunir contre la carie ; résultat de cette opération : *Le grain de semence au moment du vitriolage* (Guillaumin). || **3.** Action de lancer du vitriol sur quelqu'un pour le défigurer ; résultat de cette action.

1. vitriolé, e [vitrijɔle] adj. (de *vitriol* [v. ce mot] ; 1608, Dariot, au sens 1 ; sens 2, XXe s.). **1.** Se disait de ce qui contient un ou plusieurs sulfates : *Fagon voulut tenter un essai, ce fut de la faire baigner* [Mme de Pontchartrain] *dans la plus forte et la plus vitriolée des trois* [sources de Forges] (Saint-Simon). *Tartre vitriolé* (Littré). || **2.** Se dit d'une boisson qui contient une forte dose d'alcool : *Les hommes et les femmes faisaient queue pour boire une boisson vitriolée* (Montherlant).

2. vitriolé, e [vitrijɔle] adj. (part. passé de *vitrioler ;* 1876, Larousse, au sens 1 ; sens 2, début du XXe s.). **1.** Se dit, dans l'industrie textile, de ce qui a été soumis à l'opération du vitriolage. || **2.** Se dit de ce qui a été défiguré par une attaque au vitriol : *Visage vitriolé.*

◆ adj. et n. (1904, Larousse). Se dit d'une personne sur laquelle on a lancé du vitriol pour la défigurer : *Une jeune femme vitriolée. Un vitriolé hideux à voir.*

vitrioler [vitrijɔle] v. tr. (de *vitriol ;* 1876, Larousse, aux sens 1-2 ; sens 3, 1888, Villatte [probablem. plus anc., v. la date du dér. *vitrioleur*]). **1.** Additionner de vitriol, d'acide sulfurique : *Vitrioler un liquide.* || **2.** Dans l'industrie textile, soumettre à l'opération du vitriolage : *Vitrioler le lin, le chanvre.* || **3.** Lancer du vitriol sur quelqu'un pour le défigurer.

vitriolerie [vitrijɔlri] n. f. (de *vitriol ;* 1872, Littré). Fabrique de vitriol, d'acide sulfurique. (Vieilli.)

vitrioleur, euse [vitrijɔlœr, -øz] n. (de *vitrioler ;* 1871, Lissagaray, p. 253 [au fém. ; au masc., 1888, Villatte]). Personne qui jette du vitriol au visage d'une autre personne, par vengeance, dans l'intention de la défigurer : *Nombre d'années après, ces quêtantes créatures m'inspiraient encore autant de terreur que des vitrioleuses* (Gide).

vitriolique [vitrijɔlik] adj. (de *vitriol* [v. ce mot] ; fin du XVIe s., Palissy [« ... de la nature de l'acide sulfurique », 1835, Acad. ; *acide, éther, gaz vitriolique,* 1872, Littré]). *Vx.* Se dit de ce qui est de la nature du sulfate : *Les esprits vitrioliques et arsénicaux sont dangereux* (Furetière, 1690). || Se dit de ce qui est de la nature de l'acide sulfurique. (Vieilli.) || *Acide vitriolique,* acide sulfurique. (Vieilli.) || *Éther vitriolique,* sulfate acide d'éthyle. (Vieilli.) || *Gaz vitriolique,* anhydride sulfureux. (Vieilli.)

vitriolisation [vitrijɔlizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *vitriol* [v. ce mot] ; 1768, Valmont de Bomare, au sens 2 ; sens 1, 1872, Littré). **1.** *Vx.* Action de réduire un corps à l'état de vitriol, de sulfate ; résultat de cette action. || **2.** En minéralogie, efflorescence de sulfate de fer pulvérulent, qui se produit sur les pyrites en décomposition.

vitrioliser [vitrijɔlize] v. tr. (dér. savant de *vitriol* [v. ce mot] ; 1876, Larousse). *Vx.* Réduire à l'état de vitriol, de sulfate : *Vitrioliser un sulfure.*

vitro (in) loc. adv. V. IN VITRO.

vitrocéramique [vitroseramik] n. f. (de *vitro-,* élément tiré du lat. *vitrum,* verre [matière], et de *céramique ;* 1975, Larousse). Matière apparentée aux produits céramiques, obtenue par des techniques verrières et constituée de microcristaux dispersés dans une phase vitreuse résiduelle.

vitrocéramisable [vitroseramizabl] adj. (dér. savant de *vitrocéramique ;* 1975, Larousse). Qui peut être transformé en vitrocéramique : *Composition vitrocéramisable.*

vitropression [vitropresjɔ̃] n. f. (de *vitro-,* élément tiré du lat. *vitrum,* verre [matière], et de *pression ;* 1964, Larousse). Méthode d'examen des lésions cutanées, qui consiste à les regarder à travers un verre de montre appliqué fortement sur la peau par sa face convexe.

vitrosité [vitrozite] n. f. (dér. savant de *vitreux ;* 1872, Littré, au sens 1 [pour des grains de blé, 1968, Larousse] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Caractère de ce qui est vitreux. || *Spécialem.* Qualité des grains de blé dur, dont la cassure doit avoir un aspect translucide, vitreux. || **2.** Passage à l'état vitreux : *Les éléments qui, autour du carbone et du silicium, jouent les rôles dominants dans les phénomènes fondamentaux de la cristallinité et de la vitrosité* (Chancourtois).

vitulaire [vitylɛr] adj. (dér. savant du lat. *vitulus,* veau ; 1872, Littré). *Fièvre vitulaire,* maladie particulière à la vache, qui survient dans les trois ou quatre jours suivant la parturition et qui consiste en une paralysie générale subite.

vitulin, e [vitylɛ̃, -in] adj. (lat. *vitulinus,* de veau [de *vitulus,* veau], ou dér. savant, formé en franç., du lat. *vitulus,* veau ; 1374, Godefroy, comme n. f., écrit *vituline,* au sens de « génisse » ; comme adj., au sens actuel, 1844, Balzac). *Littér.* Se dit d'un visage dont l'aspect rappelle celui de la face d'un veau (peu usité) : *Canalis est un petit homme sec, de tournure aristocratique, brun, doué d'une figure vituline, et d'une tête un peu menue, comme celle des hommes qui ont plus de vanité que d'orgueil* (Balzac).

vitupérant, e [vityperɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vitupérer ;* début du XVIe s., au sens de « qui contient un blâme » [en parlant d'un mot], puis 1903, Huysmans, au sens actuel). *Littér.* Se dit d'une personne qui critique sans cesse et avec âpreté (peu usité) : *L'impétueux, le vitupérant Isaïe* (Huysmans).

vitupérateur, trice [vityperatœr, -tris] n. et adj. (lat. *vituperator,* censeur, critique [de *vituperatum,* supin de *vituperare,* vitupérer — v. VITUPÉRER], ou dér. savant du franç. *vitupérer ;* 1636, Monet [*vitupéreur,* même sens — de *vitupérer* —, v. 1380, *Aalma*]). Se dit d'une personne qui vitupère, qui se livre à des critiques continuelles et acerbes (peu usité) : *Quelques jeunes gens, en train d'écrire devant une table, à l'entrée, saluèrent au passage le vieux sténographe d'un affectueux brouhaha qui coupa court à son récit. « Eh ! voilà le vieux vitupérateur »* (Daudet).

vitupération [vityperasjɔ̃] n. f. (lat. *vituperatio,* blâme, reproche, réprimande, critique, de *vituperatum,* supin de *vituperare,* vitupérer [v. VITUPÉRER] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *vituperaciun ; vitupération,* début du XVIe s., puis 1549, R. Estienne). Blâme, récriminations qu'on profère avec violence contre quelqu'un ou quelque chose : *Passer outre aux vitupérations de ses adversaires.*

vitupère [vitypɛr] n. m. (bas lat. *vituperium,* blâme, reproche, réprimande, du lat. class. *vituperare* [v. l'art. suiv.] ; XIIIe s., Rutebeuf, écrit *vitupire,* au sens de « injure, outrage, affront » ; écrit *vitupere,* au sens class., XIVe s., *Miracles de Nostre-Dame* [*de vitupère,* 1648, Scarron]). *Class.* Chose ou action honteuse ; honte, blâme : *Et si de nos discords l'infâme vitupère | A pu la dérober* [l'Espagne] *aux victoires du père* [de Louis XIII], | *Nous la verrons captive aux triomphes du fils* (Malherbe). *Un homme exécuté dans une famille est un vitupère qui dure longtemps* (Furetière, 1690). || Class. *De vitupère,* blâmable : *Et sans songer si la colère | Est chose de grand vitupère* (Scarron).

vitupérer [vitypere] v. tr. (lat. *vituperare,* trouver des défauts à, blâmer, critiquer, censurer quelqu'un ou quelque chose, de *vitium,* défaut ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens de « mutiler » ; 1328, Godefroy, au sens de « outrager, déshonorer » ; sens moderne, 1337, Runkewitz). [Conj. **5 b.**] *Vx* ou *littér.* Blâmer vivement et fortement quelqu'un ou quelque chose : *Je me bornerai, pour le moment, à remarquer que plusieurs des épisodes les plus importants* [de « Madame Bovary »] *ont été primitivement ou négligés ou vitupérés par les critiques* (Baudelaire). *M. de Kérillis parle à la Chambre pour vitupérer le Reich* (Suarez). *Il continue de vitupérer les politiques...* (Duhamel).

● SYN. : *anathématiser, condamner, critiquer, flétrir, fustiger, réprouver, stigmatiser.* — CONTR. : *approuver, défendre, encourager, excuser, féliciter, justifier, louer, vanter.*

◆ v. tr. ind. [**contre**] (1922, L. Daudet, p. 204). Se répandre en critiques acerbes, en reproches violents (contre une personne ou une chose) : *Vitupérer contre le gouvernement, contre l'augmentation des impôts. Ils* [des moines] *vitupéraient, pareils à ceux qui ont crucifié Jésus, contre les images* (Arnoux).

● SYN. : *déblatérer* (fam.), *fulminer, invectiver, pester* (fam.), *tempêter* (fam.), *tonner.* — CONTR. : *applaudir à, approuver, louer.*

● REM.Le verbe, dans son emploi transitif, était considéré comme « burlesque » par Vaugelas (1647) et par Furetière (1690), tandis qu'aujourd'hui il appartient à la langue littéraire et archaïsante. L'emploi transitif indirect, condamné par les puristes, est, quant à lui, tout à fait usuel dans la langue écrite et orale d'une certaine tenue.

vivable [vivabl] adj. (de *vivre* 1 ; v. 1190, *Sermons de saint Bernard,* aux sens de « qui donne la vie, vital, qui peut vivre » [avec ces sens le mot a cessé de s'employer vers le milieu du XVIe s.] ; sens 1-2, 1909, *Larousse mensuel* [I, 548] ; sens 3, 1953, Larousse). **1.** Se dit de ce qui peut être supporté, de ce qui peut être vécu sans trop de difficulté : *Il n'y a pour elle de repos et de vie vivable que dans le port que lui ouvre Rouchard* (Faguet). *Être toujours dans l'incertitude, ce n'est pas vivable.* || **2.** *Fam.* Se dit d'un endroit où l'on peut vivre assez commodément : *Remis à neuf, cet appartement est tout à fait vivable.* || **3.** *Fam.* Se dit d'une personne facile à vivre, qui a bon caractère (le plus souvent à la forme négative) : *Quand il prépare un examen, je vous assure qu'il n'est pas vivable.*

● SYN. : **1** *soutenable, supportable ;* **2** *agréable, commode, confortable, habitable ;* **3** *accommodant, doux, facile, souple, traitable.* — CONTR. : **1** *insoutenable, insupportable ;* **2** *incommode, inhabitable ;* **3** *invivable* (fam.).

1. vivace [vivas] adj. (lat. *vivax, vivacis,* qui vit longtemps, vivace [en parlant de plantes], durable, animé, vif, de *vivere,* vivre [v. VIVRE 1] ; 1469 [d'après le *FEW,* XIV, 575 *a*], au sens 1 [pour une chose personnifiée, 1588, Montaigne ; pour ce qui frappe les sens par... son acuité, 1956, H. Bazin] ; sens 2, 1718, Acad. ; sens 3, v. 1792, d'après Boiste, 1829). **1.** *Vx.* Se dit d'un être animé qui est constitué de façon à vivre longtemps, qui est doué d'une grande vitalité : *Ils* [les phoques] *sont très durs et très vivaces : ils ne meurent pas facilement, dit un témoin oculaire* (Buffon). *Les femmes sont plus vivaces que les hommes* (Virey). || *Fig.* et *littér.* Se dit d'une chose personnifiée dont l'énergie vitale est éclatante : *Le despotisme est, de nature, très vivace* (Louvet). *Le vierge, le vivace, et le bel aujourd'hui | Va-t-il nous déchirer avec un coup d'aile ivre | Ce lac dur oublié que hante sous le givre | Le transparent glacier des vols qui n'ont pas fui !* (Mallarmé). || *Par extens.* et *fig.* Se dit de ce qui frappe les sens par sa rapidité et son acuité : *Quatre voix pointues, vivaces, faufilant de la causette sur la pointe de la langue, entre deux bouts de chanson. Quelle bonne détente !* (H. Bazin). || **2.** Se dit des végétaux, et surtout des plantes herbacées, qui vivent plus de deux ans, et qui fleurissent et fructifient plusieurs fois. || **3.** *Fig.* Se dit d'une opinion ou d'un sentiment dont il est difficile de se défaire, qui subsistent longtemps et avec beaucoup de force : *Haine vivace. Préjugé vivace. Mon cousin m'ouvrit son cœur : j'y découvris de vivaces ressentiments, des griefs qui, longtemps cachés, n'en étaient que plus redoutables...* (Duhamel). *Des régions où le souvenir de la Terreur était encore vivace* (Aragon).

● SYN. : **1** *résistant, robuste, solide ;* **3** *coriace* (fam.), *enraciné, impérissable, indestructible, persistant, présent, tenace, vivant.*

2. vivace [vivatʃe] adj. invar. (mot ital. de même sens, du lat. *vivax, vivacis,* vif, animé [v. l'art. précéd.] ; 1788 [d'après Robert, 1964], puis 1842, Acad.). En termes de musique, très vif, très rapide, très animé : *Allegro vivace.*

◆ adv. (1842, Acad.). Mot qui se met en tête d'un morceau de musique pour indiquer que l'exécution de celui-ci doit avoir un caractère très vif et très animé : *Molto vivace.*

vivacement [vivasmɑ̃] adv. (de *vivace* 1 ; 1834, Balzac). D'une manière vivace, avec une grande vitalité (peu usité) : *Rastignac avait une de ces têtes pleines de poudre qui sautent au moindre choc. Il était trop vivacement jeune pour ne pas être accessible à cette projection des idées, à cette contagion des sentiments dont tant de bizarres phénomènes nous frappent à notre insu* (Balzac).

vivacissimo [vivatʃisimo *ou* vivatʃissimo] adj. invar. et adv. (mot ital. de même sens, superlatif de *vivace* [v. VIVACE 2] ; 1872, Littré). En termes de musique, superlatif de VIVACE 2.

vivacité [vivasite] n. f. (lat. *vivacitas,* force de vie, longue durée [et, à basse époque, « vivacité d'esprit »], de *vivax, vivacis* [v. VIVACE 1] ; 1491, Vaganay, au sens 1 [dans l'aspect... physique ; « ardeur et rapidité... », 1559, Amyot ; pour une action, 1674, Mme de Sévigné ; en pyrotechnie, 1964, Larousse] ; sens 2, 1512, J. Lemaire de Belges [aussi absol. ; pour une... production de l'esprit, 1738, Ch. Rollin] ; sens 3, 1709, Massillon [pour un comportement, une action, av. 1778, Voltaire] ; sens 4, 1671, Pomey ; sens 5, 1684, Mme de Sévigné). **1.** Ardeur et rapidité d'un être animé dans ses mouvements, ses actions, ses réactions : *Cet enfant est d'une vivacité qui m'étourdit. La vivacité d'un petit chat. Avoir la vivacité de la jeunesse.* || Manifestation de ce caractère dans l'aspect ou le comportement physique : *La vivacité ou la langueur des yeux fait un des principaux caractères de la physionomie* (Buffon). *Elle ressemble à la chambrière de la baillive, avec plus de vivacité dans le regard* (France). *La vivacité des gestes.* || Caractère d'une action qui témoigne de ces qualités de l'individu : *La vivacité de l'attaque des manifestants a surpris le service d'ordre. Ce boxeur a des ripostes d'une vivacité remarquable. Il y vola, et y mit une vivacité d'exécution que l'on n'avait point vue en Espagne de temps immémorial* (Fontenelle). || *Spécialem.* En pyrotechnie, coefficient qui caractérise l'aptitude d'une poudre à émettre plus ou moins rapidement des gaz dans sa combustion en vase clos. || **2.** En parlant d'une faculté intellectuelle et de sa mise en œuvre, promptitude accompagnée d'aisance : *Vivacité de l'intelligence. Une grande vivacité d'esprit. Elles prennent la facilité de parler et la vivacité d'imagination pour l'esprit* (Fénelon). *Son esprit acquit pendant ce temps une vivacité singulière* (France). *Peut-il* [Baudelaire] (...) *constater la vivacité et l'étendue de son intelligence ? Elle n'a d'autres bornes qu'elle-même...* (Sartre) ; et absol. : *Je n'ai jamais vu qu'elle* [Mme de Chevreuse] *en qui la vivacité suppléât le jugement* (Retz). *Sa vivacité ressemble à la vôtre ; votre esprit dérobait tout, comme vous dites du sien* (Sévigné). || Caractère d'une activité, d'une production de l'esprit qui témoigne de ces qualités : *La vivacité d'une conversation, d'un dialogue, d'une comédie. Il* [Lucain] *est riche en belles pensées, et a une grande vivacité de style* (Rollin). || **3.** Disposition naturelle d'un individu à réagir trop rapidement, d'une manière incisive et mordante, à s'emporter très facilement : *Il manque de souplesse dans les rapports sociaux et, plus d'une fois, sa vivacité a failli compromettre sa carrière. La vivacité d'humeur et la promptitude aux colères* (Dussane). || Caractère d'un comportement, d'une action qui témoigne de cette disposition de l'individu : *La vivacité d'une critique. Une réplique d'une vivacité proche de l'insolence. On s'est plaint de sa vivacité* [d'un plaidoyer de Linguet] ; *mais il faut pardonner à son feu qui brûle, en faveur de la clarté qu'il donne* (Voltaire). || **4.** *Par extens.* Caractère d'un élément visuel dont l'éclat est très vif : *La vivacité du teint. La vivacité d'une couleur. Un éclairage dont la vivacité blesse les yeux.* || **5.** *Par extens.* Intensité d'une sensation ou d'un sentiment dont rien n'atténue l'acuité : *La vivacité d'une couleur. La vivacité des impressions. La vivacité d'un chagrin, d'un souvenir. J'ai coupé dans le vif ; et le temps que j'ai passé heureusement avec vous n'avait rien diminué de la vivacité de mes sentiments* (Sévigné). *La passion y gagne en profondeur ce qu'elle paraît perdre en vivacité* (Balzac).

● SYN. : **1** *allant, dynamisme, entrain, exubérance, fougue, impétuosité, pétulance ; vitalité ; prestesse, sémillance ; promptitude, rapidité, soudaineté ;* **2** *acuité, agilité, pénétration ; animation, brio, chaleur, véhémence ;* **3** *emportement, humeur, irascibilité, irritabilité ; âpreté, causticité, mordant ;* **4** *éclat, fraîcheur, intensité ;* **5** *ardeur, véhémence, vigueur, violence.* — CONTR. : **1** *apathie, atonie, calme, indolence, mollesse, nonchalance ; langueur ; lenteur ;* **2** *lourdeur, pesanteur ; fadeur, monotonie, platitude ;* **3** *compréhension, débonnaireté, gentillesse, souplesse ; bienveillance, douceur, indulgence.*

◆ **vivacités** n. f. pl. (av. 1628, Sully). *Vx.* Légers mouvements de colère, prompts et irréfléchis : *Vous retombez sans cesse dans les mêmes vivacités ; tout vous blesse ; tout vous allume* (Massillon).

vivandier, ère [vivɑ̃dje, -ɛr] n. (spécialisation de l'anc. franç. *vivendier,* homme généreux, hospitalier [fin du XIIe s., *Roman d'Alexandre*], réfection [d'après *vivre* 2] de *viandier,* même sens [v. 1155, Wace], dér. de *viande* [v. ce mot], au sens anc. de « ensemble des aliments, de la nourriture » ; 1472, Bartzsch [au masc. ; au fém., 1559, Amyot]). *Autref.* Commerçant(e) autorisé(e) à accompagner un corps de troupe pour vendre aux soldats et aux officiers de la nourriture, des boissons en dehors de l'ordinaire, ainsi que divers objets de nécessité : *On voyait rôder devant les fourneaux les vivandiers en blouse, les militaires en uniforme. Des cantinières allaient criant en allemand et en français* (Chateaubriand).

1. vivant [vivɑ̃] n. m. (part. prés. ou gérondif substantivé de *vivre* 1 ; v. 1050, *Vie de saint Alexis,* au sens 2, dans la loc. *a son vivant,* « pendant sa vie » [*du vivant de quelqu'un,* 1530, Palsgrave, 833 ; *en son vivant,* v. 1155, Wace] ; sens 1, 1080, *Chanson de Roland*). **1.** *Vx.* et *littér.* Le temps que dure la vie de quelqu'un : *Dès le vivant de Clotaire, l'Ostrasie a repris les provinces qui lui avaient été enlevées...* (Michelet). || **2.** Ne s'emploie plus que dans des locutions figées à valeur adverbiale. || *Du vivant de quelqu'un,* durant la vie de cette personne : *Elle a fait ses partages de son vivant et s'était réservé une pension que lui paie sa nièce...* (Balzac). *Même du vivant de son frère aîné, notre petit Raymond, que nous avons perdu à douze ans...* (Mauriac). *Elle n'aurait jamais accepté cela de son vivant.* || Vx. *En son vivant,* pendant qu'il, elle était encore en vie : *Les animaux, au décès d'un lion, | En son vivant prince de la contrée, | Pour faire un roi s'assemblèrent, dit-on* (La Fontaine). *Il fut, en son vivant, un bien joyeux compagnon* (P. Larousse).

2. vivant, e [vivɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vivre* 1 ; début du XIIe s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 [*âme vivante,* 1636, Monet — *homme vivant,* même sens, 1273, Adenet ; *s'ensevelir tout vivant,* 1686, Bossuet — *s'enterrer vivant,* 1727, Destouches] ; sens 2, 1640, Corneille [*être le vivant portrait de...,* 1644, Corneille] ; sens 3, 1672, Sacy ; sens 4, 1553, *Bible Gérard* [aussi *Dieu vivant,* dans la religion hébraïque et dans la religion chrétienne ; *pain vivant,* 1876, Larousse] ; sens 5, 1686, Bossuet [par extens., 1934, Giono ; au fig., 1835, Acad.] ; sens 6, 1507, d'après le *FEW,* XIV, 578 *b* [*mal vivant ; bien vivant,* 1893, *Dict. général*] ; sens 7, 1841, Balzac [*tableau vivant,* 1838, Th. Gautier] ; sens 8, 1699, Massillon [pour des éléments linguistiques, 1922, Brunot, *Pensée,* p. 332] ; sens 9, 1636, Corneille ; sens 10, 1553, *Bible Gérard* [en parlant de l'enseignement de Jésus-Christ, oct. 1963, Mauriac, p. 341 ; pour une chose qui reste bien présente à la mémoire, 1924, A. Gide]). **1.** Se dit (par opposition à *mort*) d'un homme, d'un animal ou d'un végétal qui est en vie, dont la vie se manifeste d'une manière perceptible : *Être enterré vivant. Une plante vivante. Peut-être ferait-on bien des découvertes sur cette merveilleuse union de l'âme et du corps, si l'on osait en aller chercher les liens dans le cerveau d'un homme vivant* (Maupertuis). *On respecte morts ceux qu'on ne connaissait pas vivants* (Guizot). *Citoyens de ma patrie, regardez-moi. Je commence mon dernier voyage* [...]. *Le dieu infernal va me prendre vivante, sans que je connaisse le mariage...* (Cocteau). || Vx. *Âme vivante,* qui que ce soit (dans des phrases négatives) : *Il n'y*

a [...] *âme vivante qui ose soutenir une proposition si fausse* (Furetière, 1690). *Je suis allé en ce lieu ; et je n'y ai trouvé âme vivante* (Littré). || Fig. *S'ensevelir tout vivant, s'enterrer vivant,* se retirer loin du monde, dans une profonde retraite ; renoncer en pleine maturité aux affaires, à la vie publique, etc. : *M. Le Tellier se condamnait, en rendant les sceaux, à rentrer dans la vie privée, au hasard de s'ensevelir tout vivant* (Bossuet). *Eh quoi ! pour un mari vous serez complaisante | Jusqu'à vouloir pour lui vous enterrer vivante* (Destouches). || **2.** *Fig.* Se dit d'une chose qui semble dotée de la vie, parce que ses caractères et ses qualités s'incarnent parfaitement dans une personne donnée : *Vous êtes le vivant exemple du courage.* || *Être le vivant portrait de quelqu'un,* ressembler étonnamment à cette personne, du point de vue physique et aussi, le plus souvent, du point de vue moral : *Cet enfant est le vivant portrait de sa mère.* || **3.** Se dit, en biologie, de ce qui est doué des caractères spécifiques déterminant et servant à définir la vie (par opposition à *brut, inanimé, inorganique*) : *Les êtres vivants. La matière vivante. Protoplasme vivant. Cellule vivante. Le retour des oiseaux, au printemps, est le premier signal et la douce annonce du réveil de la nature vivante* (Buffon). *L'air, qui fait vivre, n'est pas vivant* (Diderot). *Le fluide nerveux est exactement le fluide électrique, modifié seulement par l'organisme vivant* (E. Pelletan). || **4.** Dans la religion chrétienne, se dit d'une personne qui jouit de la vie véritable, c'est-à-dire de la vie de la grâce ou de la vie céleste : *Celle dont nous regrettons la mort est vivante en Dieu* (Fléchier). || *Dieu vivant,* dans la religion hébraïque, Jéhovah (par opposition aux dieux des nations) : *Soldats du Dieu vivant, défendez votre roi* (Racine) ; dans la religion chrétienne, le vrai Dieu, principe de toute vie : *Le Dieu vivant est désormais plutôt avec le monde laïque qu'avec le monde ecclésiastique* (Quinet). || *Pain vivant,* l'eucharistie ; la doctrine de Jésus-Christ, représentée métaphoriquement par la propre personne de celui-ci : *Vos pareils ôtent au peuple le pain vivant à cause des germes qu'il peut contenir et lui imposent un Dieu d'eau distillée, sans goût, sans saveur, sans microbes, abstrait et imbuvable* (Arnoux). [On dit aussi PAIN DE VIE.] || **5.** Qui est plein de vitalité, qui manifeste sa vitalité : *Un enfant vivant, très vivant. Les professeurs reprochent à cet élève de n'être pas assez vivant en classe, de demeurer passif ;* et par extens. : *Il a l'œil vivant, le regard vivant.* || *Fig.* Se dit d'un endroit qui, fréquenté par beaucoup de gens, paraît animé d'une grande vitalité : *Un quartier, un port vivant. Une rue très vivante, où les magasins sont nombreux.* || **6.** Vx. *Bien vivant, mal vivant,* qui respecte, qui transgresse les règles morales et sociales dans sa vie, dans sa conduite : *Il est aux enfers des chaudières bouillantes | Où l'on plonge à jamais les femmes mal vivantes* (Molière). [V. aussi, ci-dessous, VIVANT, E, n., au sens 3.] || **7.** Se dit de ce qui est constitué par un ou plusieurs êtres animés : *Les soldats en ligne forment un mur vivant. J'ai, quant à moi, si peu de goût pour le monde vivant que, pareil à ces femmes sensibles et désœuvrées qui envoient, dit-on, par la poste leurs confidences à des amis imaginaires, volontiers je n'écrirais que pour les morts* (Baudelaire). *Paul subissait, parfois, de petites crises de somnambulisme* [...]. *Elle* [Élisabeth] *ne respirait plus, attentive au manège de la statue vivante qui rôdait adroitement, se recouchait et se réinstallait* (Cocteau). || *Tableau vivant,* représentation d'un tableau célèbre, d'une scène historique ou mythologique bien connue, par un groupe de personnes dont les attitudes et les costumes reproduisent le plus fidèlement possible ceux des personnages du tableau ou de la scène à évoquer : *La mode des tableaux vivants domina ensuite. On demandait des conseils aux artistes* [...] ; *l'on empruntait des sujets à l'histoire ou à la mythologie ou bien l'on représentait des toiles célèbres* (Bertaut). || **8.** *Fig.* Se dit de ce qui évolue et se transforme comme un organisme doué de vie : *Je ne sais ce que vous appelez une société parfaite. Mais il n'y a de société vivante que celle qui est animée par l'inégalité et l'injustice* (Claudel). || Se dit d'éléments linguistiques dont les locuteurs font régulièrement usage et qui n'ont aucun caractère d'archaïsme : *Un terme très vivant. Une tournure bien vivante.* || *Langue vivante,* V. LANGUE. || **9.** *Fig.* Se dit de ce qui reflète bien la vie, de ce qui est animé, vigoureux, frappant : *Un discours, un roman vivant. Une comédie aux dialogues très vivants. Mais ce qui intéresse avant tout Suter dans ce trafic, c'est la parole vivante des voyageurs qui montent et descendent les rivières. Sa maison est ouverte à tous et sa table toujours mise* (Cendrars). *Pour les contemporains de Giotto, ses personnages sont « vivants » comme ceux de Van Gogh sont ressemblants* (Malraux). || **10.** *Fig.* Se dit d'une chose ancienne ou d'une personne décédée dont l'influence demeure active et efficace : *Par cette pratique, nous les faisons revivre* [les morts] *en nous en quelque sorte, puisque ce sont leurs conseils qui sont encore vivants et agissants en nous* (Pascal). *Il y a des morts qui sont plus vivants que les vivants* (Rolland). *Il faut qu'une œuvre soit bien vivante encore pour qu'après un siècle et demi, nous ne cessions de nous en défendre — et avec cet emportement !* (Mauriac) ; *spécialem.*, en parlant de l'enseignement de Jésus-Christ : *Cette parole ne sera jamais lettre morte pour moi ; elle restera vivante, et pas seulement pour moi, mais pour les âmes sans nombre qui continuent de croire, même dans les pays marxistes, à la promesse que le Seigneur fera demain, 1er novembre, dans toutes les églises du monde...* (Mauriac). || Se dit d'une chose qui reste bien présente à la mémoire : *Pour des milliers de déportés, le souvenir de leurs épreuves est aussi vivant qu'il y a trente ans.*

● SYN. : **5** *actif, dynamique, vif ; animé, fréquenté, passant ;* **10** *agissant ; présent, vivace.* — CONTR. : **5** *amorphe, apathique, atone, endormi, engourdi, indolent, mou, nonchalant, passif ;* **8** *mort, sclérosé ; archaïque, vieilli, vieux ;* **9** *fade, figé, froid, plat, terne.*

◆ n. (sens 1, XIIIe s., Tailliar, p. 451 ; sens 2, 1680, Richelet [*bon vivant, bonne vivante — vivant,* 1698, Dancourt (*vivante,* 1762, Acad.) ; adjectiv., av. 1709, Regnard] ; sens 3, 1553, *Bible Gérard*). **1.** Personne qui est en vie : *Ce nombre de trente vivants pour un mort dans la ville de Londres a été adopté par tous les auteurs anglais qui ont écrit sur cette matière* (Buffon). *Elle est rongée par la maladie ; ce n'est plus une vivante, c'est une morte en sursis.* || **2.** *Bon vivant, bonne vivante,* ou simplem. (vx) *vivant(e),* personne gaie, réjouie, facile à vivre et qui aime les plaisirs, particulièrement ceux de la table : *C'est un vivant qui ne se refuse point un plaisir qui se présente* (Lesage). *J'aime la vie, et vivre est la chose certaine, | Mais rien ne sait mourir comme les bons vivants* (Hugo) ; et adjectiv. : *D'ailleurs le monsieur était bon vivant, rond, cordial...* (Romains). || **3.** Vx. *Mal vivant,* homme malhonnête, pervers ou de mœurs douteuses (seulement au masc.) : *Tant de brigands infectent la province, | Que l'on ne sait à quoi songe le prince | De les souffrir ; mais quoi ! les mal vivants | Seront toujours...* (La Fontaine). *Je n'ai pas de peine à croire que ce notaire était un étranger, un mal vivant et un ivrogne* (Voltaire).

◆ **vivant** n. m. (sens I, 1 et II, 1, 1553, *Bible Gérard ;* sens I, 2, 1753, Buffon ; sens II, 2, 1662, Bossuet).

I. AU SINGULIER SEULEMENT. **1.** *Vx.* L'être animé durant sa vie, pendant le temps où il est en vie : *Celle* [une planche représentant un faisan] *de M. Edwards qui a été faite et retouchée à loisir d'après le vivant* (Buffon). *Portrait fait sur le vivant* (Littré). || **2.** *Auj.* Ce qui a les caractères spécifiques de la vie : *Après avoir reconnu qu'il doit exister une infinité de parties organiques vivantes qui doivent produire le vivant ; après avoir montré que le vivant est ce qui coûte le moins à la nature, je cherche quelles sont les causes principales de la mort, de la destruction* (Buffon). *Du mécanique plaqué sur du vivant* (Bergson).

II. AU PLURIEL SEULEMENT. **1.** L'ensemble des gens qui sont en vie, par opposition à ceux qui sont morts : *Les vivants ne peuvent rien apprendre aux morts ; les morts, au contraire, instruisent les vivants* (Chateaubriand). *Les vivants sont toujours, et de plus en plus, dominés par les morts* (Comte). || **2.** *Spécialem.* Dans la religion chrétienne, l'ensemble des êtres

qui jouissent de la béatitude éternelle, les habitants du paradis : *Ainsi est mort le père Bourgoing ; et voilà qu'étant arrivé dans la bienheureuse terre des vivants...* (Bossuet).

vivarais, e [vivarɛ, -ɛz] adj. et n. (du bas lat. *vivariensis,* du Vivarais, de *Vivarium,* Viviers, capitale de la région de la Gaule Narbonnaise qui deviendra le Vivarais ; 1876, Larousse [probablem. beaucoup plus anc.]). Relatif au Vivarais ou à ses habitants ; habitant ou originaire de cette région.

◆ **vivarais** n. m. (1964, Larousse). Dialecte de langue d'oc, parlé dans le Vivarais.

vivarium [vivarjɔm] n. m. (lat. *vivarium,* parc à gibier, garenne, vivier, parc à huîtres [v. VIVIER] ; 1923, Larousse). Établissement aménagé en vue de la conservation de petits animaux vivants (insectes, poissons, amphibiens, reptiles, mammifères) et qui comporte des reconstitutions artificielles de l'habitat particulier à chacune des espèces conservées.

vivat [viva *ou* vivat] interj. (mot lat. signif. « qu'il vive ! », 3e pers. du sing. du subj. prés. [à valeur optative] de *vivere* [v. VIVRE 1] ; 1546, Rabelais). *Vx* ou *littér.* S'emploie pour exprimer une vive approbation, une grande satisfaction, « bravo ! » : *Ah ! vivat ! j'ai gagné ma cause* (Dancourt). *Crions vivat ! la royauté s'est écroulée* (Desmoulins).

◆ n. m. (1648, Scarron). Acclamation poussée en l'honneur de quelqu'un ou de quelque chose (le plus souvent au plur.) : *Les vivats des spectateurs. Et le vivat, et la risée, | Émurent si bien l'assemblée, | Que le plus triste du troupeau | N'eût quitté la part du gâteau* (Scarron). *La procession défilait chaque année avec sa musique, devant chaque bâtiment faisant halte et poussant trois vivats en son honneur...* (Giraudoux).

• REM. Certains auteurs, considérant que le latin *vivat* est une forme personnelle de verbe, donc invariable (v. ci-dessus), ne mettent pas la marque *-s* du pluriel au français *vivat,* lorsqu'il est employé comme substantif : *Le peuple salua Lamartine de mille vivat et rentra dans ses foyers en chantant la « Marseillaise »* (D. Stern).

1. vive [viv] interj. (3e pers. du sing. du prés. du subj. [à valeur optative] du v. *vivre* 1 ; v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 [pour marquer que l'on apprécie les qualités... d'une personne, 1665, Boileau ; *vive Dieu !,* 1660, Bossuet] ; sens 2, av. 1563, La Boétie ; sens 3, av. 1613, M. Régnier). **1.** S'emploie, suivi d'un nom désignant une personne, pour souhaiter à celle-ci une vie longue et heureuse : *Vive le roi ! Il s'élève un grand bruit, et mille cris confus | Ne laissent discerner que « Vive Héraclius ! »* (Corneille). || S'emploie, dans les mêmes conditions, pour marquer que l'on apprécie beaucoup les qualités, les activités, la conduite de cette personne : *Au moment où il arriva à l'Académie, il trouva plus de deux mille personnes dans la cour du Louvre, qui criaient en battant des mains : « Vive M. de Voltaire ! »* (d'Alembert). || Vx. *Vive Dieu !,* s'employait pour exprimer l'étonnement, l'admiration ou la résolution, en prenant Dieu à témoin : *Vive Dieu ! ah ! j'ai pitié de votre aveuglement : je veux ôter de dessus votre dos ce fardeau qui vous accable, et mettre devant vos yeux cette vérité qui vous éclaire* (Bossuet). *Si je les rencontre demain, vive Dieu ! ils verront ce qui leur arrivera* (Lesage). || **2.** S'emploie, suivi d'un nom désignant une communauté, un régime, une idée, etc., pour marquer que l'on souhaite vivement à ceux-ci de prospérer : *Vive la France ! Vive la république ! Vive la liberté ! Le sage dit, selon les gens, | « Vive le roi ! vive la ligue ! »* (La Fontaine). || **3.** *Par extens.* S'emploie, suivi d'un nom désignant une chose abstraite ou concrète, pour indiquer avec force qu'on apprécie, qu'on approuve ou qu'on admire cette chose : *Vive la musique ! Vive les vacances ! Ma foi, Monsieur, les hommes n'ayant guère à choisir qu'entre la sottise et la folie, où je ne vois pas de profit, je veux au moins du plaisir ; et vive la joie !* (Beaumarchais). *Un rideau tombe, un rideau se lève. La vie est morte, vive la vie !* (Cocteau). || **4.** *Qui vive,* v. à l'ordre alphab.

• REM. Le terme qui suit *vive* en était à l'origine le sujet, et *vive* pouvait donc varier en nombre : *vive le roi !, vivent le roi et la reine !* Mais, comme, depuis longtemps, ce mot est devenu une interjection à valeur prépositive, l'accord au pluriel n'est plus qu'un archaïsme de puriste, et les textes où il se présente témoignent d'un état de langue révolu : *Vivent les lettres, vivent les arts, vivent ceux qui ont du goût pour eux !* (Voltaire). *Les gueux, les gueux | Sont les gens heureux ; | Ils s'aiment entre eux, | Vivent les gueux !* (Béranger).

2. vive [viv] n. f. (altér. de l'anc. franç. *vivre,* vipère [v. 1138, *Vie de saint Gilles*], *wivre,* vive [XIIIe s., *Dict. général*], lat. *vīpera,* vipère [v. VIPÈRE ET GUIVRE] ; v. 1398, *le Ménagier de Paris*). Poisson osseux, de la famille des trachinidés, allongé, comprimé, couvert d'écailles minces, et dont la première nageoire dorsale porte six ou sept rayons épineux et venimeux.

vive-arête [vivarɛt] n. f. (du fém. de l'adj. *vif* et de *arête ;* 1636, Monet). Arête d'une pièce de bois, d'une pierre, etc., dont les coins ne sont ni coupés, ni arrondis : *Une poutre à vive-arête.*

vive-eau [vivo] n. f. (du fém. de l'adj. *vif* et de *eau ;* 7 août 1678, Jal, aux sens 1-2). **1.** Forte marée de nouvelle lune ou de pleine lune. || **2.** Époque de ces marées.

• Pl. *des* VIVES-EAUX.

vive-la-joie [vivlaʒwa] n. m. invar. (de *vive* 1, *la* [art. défini fém.] et *joie ;* 1798, Acad.). *Fam.* Homme toujours gai, qui prend la vie du bon côté.

vivement [vivmɑ̃] adv. (de *vif,* adj. ; v. 1155, Wace, au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure [« avec une ardeur excessive... », 1857, Flaubert] ; sens I, 3, 1580, Montaigne [dans des formules de politesse, XXe s.] ; sens II, v. 1501, Destrees).

I. 1. En manifestant sa vitalité par des mouvements rapides ou des réactions promptes : *Se lever, se retourner vivement. Poursuivre vivement un adversaire. Parler vivement.* || **2.** En mettant beaucoup d'ardeur dans son action : *Il a présenté très vivement sa requête. J'insiste vivement pour qu'on me reçoive sans retard, car j'ai d'autres rendez-vous importants. Mener vivement une affaire.* || Avec une ardeur excessive, qui se traduit par des mouvements d'irritation et, particulièrement, par un ton assez sec : *Il traite plutôt vivement ses subordonnés. Réprimander vivement quelqu'un. Ne soyez pas vexé si je vous réponds un peu vivement. Répliquer vivement.* || **3.** D'une manière qui engage profondément l'affectivité : *Être vivement ému, vivement troublé. Il désire vivement se montrer digne de votre confiance. S'intéresser vivement à quelque chose.* || S'emploie, avec une valeur très atténuée, dans diverses formules de politesse : *Nous regrettons vivement de ne pas pouvoir accéder à votre requête.*

II. D'une manière qui frappe les sens par son intensité : *Une vitrine vivement éclairée. La couleur des dessins ressort vivement sur le fond un peu terne du tissu.*

• SYN. : **I, 1** *prestement, promptement, rapidement ;* **2** *fougueusement, impétueusement ; abruptement, brutalement, durement, sèchement ;* **3** *fortement, intensément, passionnément, profondément ; beaucoup, infiniment.*

◆ interj. (sens 1, 1847, Balzac ; sens 2, 1929, Dabit). **1.** S'emploie pour souligner un ordre, en indiquant qu'il doit être accompli le plus vite possible : *Débarrasse-moi le plancher, et vivement ! Allons, vivement, au travail !* || **2.** *Fam.* S'emploie pour donner plus de force à un souhait, en marquant qu'on attend avec impatience le moment de sa réalisation : *Vivement les vacances ! Vivement ce soir, qu'on se couche !*

◆ **Vivement que** loc. conj. (1964, Robert). *Fam.* S'emploie, dans des phrases exclamatives, pour introduire un phénomène dont on désire qu'il soit rapidement accompli : *Vivement qu'on s'en aille d'ici : j'en ai marre de cette baraque !*

viverra [vivɛra] n. m. (mot lat. signif. proprem. « furet » ; 1876, Larousse). Nom scientifique du genre *civette.*

viverravus [vivɛravys] n. m. (de *viverr*[*a*] et du lat. *avus,* aïeul, proprem. « aïeul du viverra » ; 1933, Larousse). Mammifère

carnassier de l'éocène inférieur (ayant des analogies avec la civette), qui habitait les régions occupées aujourd'hui par les États du Wyoming et du Colorado.

viverridés [viveride] n. m. pl. (de *viverr[a]* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse). Famille de mammifères carnassiers (comprenant les civettes, les genettes, les mangoustes et autres genres), au corps assez allongé, aux membres courts, au museau pointu, et, chez quelques espèces, aux ongles rétractiles.

viverrin, e [viverɛ̃, -in] adj. (de *viverra ;* 1839, Boiste, comme n. m. pl., au sens de « viverridés » ; comme adj., au sens actuel, 1876, Larousse [*chat viverrin,* 1904, Larousse]). Se dit d'un mammifère qui ressemble à la civette. || *Chat viverrin,* chat sauvage de l'Inde et de l'Indochine, qui peut se croiser avec le chat domestique.

viveur [vivœr] n. m. (de *vivre* 1 ; 1831, Balzac [adjectiv., av. 1867, Baudelaire]). Homme qui mène une existence insouciante et dissipée, une vie de plaisirs (vieilli) : *À cette époque* [la Restauration] *florissait une société de jeunes gens riches ou pauvres, tous désœuvrés, appelés « viveurs », et qui vivaient en effet avec une incroyable insouciance, intrépides mangeurs, buveurs plus intrépides encore* (Balzac) ; et adjectiv. : *Il lui avait procuré un semblant de société, ses amis garçons, quelques commerçants viveurs* (Daudet). *Il* [Achille Roussin] *était gros mangeur, gros buveur, viveur, rieur...* (Rolland).

• REM. Le féminin VIVEUSE, attesté dans les dictionnaires depuis 1845 (Bescherelle), ne semble pas avoir été réellement usité.

vivide [vivid] adj. (lat. *vividus,* vivant, animé, plein de vie, vif, énergique, de *vivere,* vivre [v. VIVRE 1] ; 1610, L. Guyon [565], puis 1842, Acad.). Se dit d'une couleur qui a un vif éclat. (Peu usité.)

vividité [vividite] n. f. (dér. savant de *vivide* ou, plutôt, du lat. *vividus,* vif, énergique [v. l'art. précéd.] ; 1947, A. Lalande). Force avec laquelle les images sont présentées à la conscience.

vivier [vivje] n. m. (lat. *vivarium,* parc à gibier, garenne, parc à huîtres, vivier, de *vivus,* vivant ; v. 1130, *Eneas,* au sens 1 [var. *viver,* v. 1138, Gaimar] ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1736, Aubin [« le réservoir lui-même », XIVe s., Du Cange] ; sens 4, 1876, Larousse [« panier calé dans l'eau où les pêcheurs mettent le poisson pour le conserver vivant », 1769, Duhamel du Monceau]). **1.** Pièce d'eau d'étendue restreinte, dont le liquide se renouvelle constamment et dans laquelle on conserve, engraisse ou élève des poissons ou des crustacés : *On prend les poissons, dans les viviers, avec la trouble ou la seine* (Bosc). || **2.** En Normandie, pièce d'eau poissonneuse, alimentée par des sources de fond. || **3.** Bateau pêcheur muni d'un réservoir dans lequel on met le poisson pour le garder vivant. || Le réservoir lui-même. || **4.** Récipient de bois ou de métal dans lequel on conserve les poissons vivants.

vivifiant, e [vivifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vivifier ;* v. 1170, *Livre des Rois,* au sens 1 [rare av. le XVIe s.] ; sens 2, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens 3, 1553, *Bible Gérard*). **1.** Se dit de ce qui vivifie, de ce qui donne de la force, ranime la vigueur : *L'air est vivifiant parce qu'il cède au sang une partie de son oxygène* (Cruveilhier). *L'ébénier radieux dont les parfums vivifiants se détachaient à tous les frissons de l'air* (Maupassant). || **2.** *Fig.* Se dit de ce qui accroît la vie, l'activité de l'esprit : *Le souffle vivifiant de la liberté suffit certes à féconder les talents* (Sainte-Beuve). || **3.** *Fig.* En théologie, se dit de ce qui donne la vie à l'âme, de ce qui est la source de la vie spirituelle : *Foi vivifiante. Mais dans l'obscurité tu rends l'œil clairvoyant, | Et joins du haut du ciel à la lettre qui tue, | L'esprit vivifiant* (Corneille). *Les théologiens reconnaissent une grâce vivifiante* (Furetière, 1690).

• SYN. : **1** *stimulant, tonique ;* **2** *exaltant, excitant.* — CONTR. : **1** *anémiant, débilitant ;* **2** *démoralisant, déprimant.*

vivificateur, trice [vivifikatœr, -tris] adj. (bas lat. ecclés. *vivificator,* celui qui vivifie, de *vivificatum,* supin de *vivificare* [v. VIVIFIER] ; 1500, Molinet, comme n. m., au sens de « celui qui vivifie » ; comme adj., aux sens actuels, fin du XVIe s., puis 1845, Bescherelle). Syn. peu usité de VIVIFIANT, E (aux sens 1-2) : *Souffle vivificateur. Action vivificatrice.*

vivification [vivifikasjɔ̃] n. f. (bas lat. ecclés. *vivificatio,* action de vivifier, vivification, de *vivificatum,* supin de *vivificare* [v. l'art. suiv.] ; v. 1380, *Aalma,* au sens 1 ; sens 2, av. 1874, Michelet). **1.** Action de vivifier, de ranimer la vigueur (au pr. et au fig.) ; résultat de cette action (peu usité) : *La vivification des chairs.* || **2.** *Littér.* Élément propre à donner de la force (au pr. et au fig.) [peu usité] : *Il faut profiter des secours, des vivifications que la nature a partout en réserve* (Michelet).

vivifier [vivifje] v. tr. (bas lat. *vivificare,* vivifier [au pr. et au fig.], du lat. class. *vivus,* vivant, animé, et *facere,* faire ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* au sens I, 1 [absol., 1804, Senancour] ; sens I, 2, v. 1120, *Psautier de Cambridge* [absol., v. 1170, *Livre des Rois ; la lettre tue, mais l'esprit vivifie,* 1564, *Indice de la Bible*] ; sens I, 3, fin du XIIe s., puis v. 1380, *Aalma* [au fig., 1711, Brunot] ; sens I, 4, fin du XIIe s., puis v. 1380, *Aalma ;* sens I, 5, 1747, Voltaire ; sens II, 1872, Littré).

I. 1. Donner la vie à quelque chose, et fournir à l'énergie vitale ainsi créée les moyens de se conserver (vieilli) : *L'eau doit vivifier toutes les parties du globe et tous les membres du genre humain* (Bernardin de Saint-Pierre). *L'oxygène vivifie le sang ;* et absol. : *Cette hypothèse* [...] *d'une force qui vivifie, qui élève, qui subtilise, et d'une autre qui corrompt et qui dégrade, n'est pas le moins plausible de nos rêves sur la nature des choses* (Senancour). || **2.** En termes de religion, donner à l'homme les principes de la vie spirituelle et les moyens de la faire s'épanouir : *Notre mémoire, aussi bien que les instructions qu'elle retient, n'est qu'un corps inanimé et judaïque sans l'esprit qui doit le vivifier* (Pascal) ; et absol. : *La grâce vivifie.* || *La lettre tue, mais l'esprit vivifie* (loc. prov.), selon l'Écriture, la saine interprétation d'un texte, d'un ordre, etc., consiste, non pas à en suivre le sens littéral et superficiel, mais à s'attacher à la pensée profonde qu'il contient. || **3.** *Par extens.* Ranimer la vigueur de quelqu'un ou de quelque chose, leur donner de la force, de la vitalité : *L'air pur de la montagne vivifie les convalescents. Le soleil vivifie la nature. Il ne s'agit plus aujourd'hui de sacrifier un peu de sang pour vivifier toute la race* (Saint-Exupéry). || *Fig.* Donner du mouvement, de l'activité à une ville, à une région, à un secteur économique, etc. : *Un excellent réseau de circulation vivifie toute l'île* (Hugo). *La liberté vivifie l'industrie* (M. Chevalier). *Vivifier un pays par des implantations d'usines.* || **4.** *Par extens.* Donner ou redonner à quelqu'un la joie de vivre, lui réchauffer le cœur : *Son cœur vivifie tous ceux qui l'entourent, et leur donne, pour ainsi dire, un nouvel être* (Rousseau). *À peine Albertine était-elle partie pour sa promenade que j'étais vivifié, fût-ce pour quelques instants, par les exaltantes vertus de la solitude* (Proust). || **5.** *Fig.* Donner l'apparence de la vie à quelque chose, y mettre la chaleur et le mouvement de la vie ; ressusciter : *L'historien vivifie le passé. L'abbé Prévost, homme très aimable et très simple, dont le cœur vivifiait les écrits* (Rousseau). *Cuvier fouille une parcelle de gypse, y aperçoit une empreinte, et vous crie : Voyez !... Alors il déroule des mondes, animalise les marbres, vivifie la mort* (Balzac).

II. *Vivifier le plomb,* le couvrir de cendre et de braise, pendant qu'il est en fusion, pour le protéger de l'oxydation à l'air.

• SYN. : **I, 2** *revivifier ;* **3** *fortifier, revigorer, stimuler, tonifier ; ranimer, réveiller ;* **4** *ragaillardir* (fam.), *ravigoter* (fam.), *réconforter ;* **5** *animer.* — CONTR. : **I, 1** *appauvrir, dégrader, détruire ;* **3** *abattre, anéantir ;* **4** *décourager, démoraliser, déprimer.*

vivipare [vivipar] adj. (lat. impér. *viviparus,* vivipare, du lat. class. *vivus,* vivant, et *parère,* enfanter, mettre bas ; 1679, *Journ. des savants* [p. 151], au sens 1 [substantiv., 1753, Buffon] ; sens 2, 1803, Boiste

[« ... dont les graines germent dans le péricarpe », 1872, Littré]). **1.** Se dit des animaux (surtout des mammifères) dont les petits accomplissent leur évolution embryonnaire (ou, tout au moins, la plus grande partie de celle-ci) dans le corps de la mère, et arrivent ainsi au jour complètement développés, biologiquement vivants, et sans qu'aucune membrane les enveloppe : *Tous les mammifères sont vivipares. Les pucerons, vivipares et ovipares tour à tour, naissent tout vivants l'été, pour être plus vite à la besogne* (Michelet) ; et substantiv. : *Les vivipares sont moins féconds que les ovipares* (Buffon). || **2.** Se dit, en botanique, des espèces possédant des bourgeons qui se détachent de la plante mère et reproduisent ainsi l'espèce. || Se dit des plantes dont les graines germent dans le péricarpe.

viviparidés [viviparide] n. m. pl. (de *vivipar[e]* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1933, Larousse). Famille de mollusques gastropodes prosobranches, à une seule branchie, un seul rein et une seule oreillette cardiaque, comprenant des espèces d'eau douce vivipares dont les jeunes peuvent vivre dans le courant des rivières sans être entraînés vers l'aval.

viviparité [viviparite] n. f. (dér. savant de *vivipare ;* 1842, Acad.). Mode de reproduction des animaux vivipares : *La viviparité est la règle chez les mammifères, tandis qu'elle est l'exception chez les autres vertébrés.*

● REM. On a dit aussi VIVIPARIE, n. f. (de *vivipare;* 1872, Littré), et VIVIPARISME, n. m. (de *vivipare ;* 1842, Acad.).

vivisecter [vivisɛkte] v. tr. (de *vivisect[ion]* ; 1884, Huysmans). Pratiquer une vivisection sur un animal (peu usité) : *Le défaut du risque, le surmenage et les idées altruistes nous mènent au point où l'on s'attendrit sur les chiens vivisectés* (Montherlant).

vivisecteur [vivisɛktœr] n. m. (de *vivisect[ion]* ; 1839, F. É. Guérin-Méneville, IX, 604). Personne qui pratique la vivisection : *Des vivisecteurs, loupe et scalpel en main* (Hugo).

vivisection [vivisɛksjɔ̃] n. f. (du lat. *vivus,* vivant, et de *section,* sur modèle de *dissection ;* 1765, *Encyclopédie* [art. *sensibilité*]). Dissection anatomique et expérimentation physiologique opérée sur un animal vivant.

vivo (in) loc. adv. V. IN VIVO.

vivoir [vivwar] n. m. (de *vivre* 1 ; 1919 [d'après Robert, 1977], puis 1960, H. Bazin, p. 104). Syn. de LIVING(-ROOM) ou de SALLE DE SÉJOUR : *Le jeudi, comme le dimanche, Bruno ne s'éloignait guère du vivoir...* (H. Bazin).

● REM. Usuel en franco-canadien, où il a été créé pour traduire l'angl. *living (-room)* [de *to live,* vivre — v. LIVING-ROOM], le mot n'a pas réussi à s'implanter en France.

vivoter [vivɔte] v. intr. (dimin. de *vivre* 1 ; v. 1430, A. Chartier, au sens 1 ; sens 2, 1587, F. de La Noue [avec un complément d'objet interne, 1927, Mac Orlan] ; sens 3, 1580, Montaigne). **1.** Vivre petitement, avec de faibles moyens financiers : *On n'était pas riche, mais on vivotait en gardant les apparences* (Maupassant). *Pour l'immeuble, il peut être loué, ou vendu. Ce qu'on en tirera doit vous permettre de vivoter et d'assurer à notre petit une éducation convenable* (Martin du Gard). || **2.** Vivre au ralenti, sans pouvoir profiter pleinement des plaisirs de l'existence, parce qu'on est physiquement diminué ou pour toute autre raison : *On vivote avec son mari, ma chère ; on ne vit qu'avec son amant* (Balzac) ; et avec un compl. d'objet interne : *Cette convocation sans aucun intérêt l'avait surpris dans un petit hôtel* [...] *où il vivotait une existence peu différente de celle qui, chaque jour, à Paris, l'avilissait un peu plus* (Mac Orlan). || **3.** *Fig.* En parlant de choses, témoigner d'une activité ralentie : *En période de crise économique, beaucoup d'entreprises sont réduites à vivoter. Après avoir vivoté quelque temps, ce journal a cessé de paraître.*

● SYN. : **1** *subsister ;* **2** *croupir, moisir, végéter ;* **3** *languir, somnoler, stagner.*

1. vivre [vivr] v. intr. (lat. *vīvere,* être vivant, continuer à vivre, vivre vraiment. jouir de la vie, durer, subsister, se nourrir. passer sa vie, occuper sa vie de telle ou telle manière ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* au sens I, 1 [*âme qui vive,* 1690. Furetière, art. *âme — homme qui vive,* même sens, v. 1050, *Vie de saint Alexis,* et *personne qui vive,* même sens, XIVe s., *Romanische Forschungen,* XXVII, 866] ; sens I, 2, 1690, Furetière [en parlant des justes... après la mort..., et « ... être en état de grâce », 1538, R. Estienne, art. *ago*] ; sens I, 3, v. 1196, J. Bodel [*il a vécu,* 1640, Corneille ; *il n'a que trop vécu,* 1672, Racine] ; sens I, 4, 1080, *Chanson de Roland* [*faire vivre,* 1673, Molière — « assurer la subsistance de quelqu'un », 1764, Voltaire, et « donner la force d'affronter les difficultés de l'existence », 1831, Balzac ; *vis, vivez...,* 1635, Corneille ; *qui vivra verra,* 1893, *Dict. général*] ; sens I, 5, v. 1265, J. de Meung ; sens I, 6, av. 1648, Voiture [« ... exercer une influence, avoir de la vitalité... », av. 1559, J. Du Bellay] ; sens II, 1, v. 1130, *Eneas* [« prendre ses repas », 1690, Furetière ; *vivre sur soi-même,* 1872, Littré ; *vivre d'amour et d'eau claire...,* 1964, Larousse ; *vivre du pays,* 1824, Ségur — *... sur le pays,* 1893, *Dict. général*] ; sens II, 2, début du XIIIe s., *Guillaume le Maréchal* [*avoir de quoi vivre,* 1688, Dancourt ; *il faut que tout le monde vive,* 1690, Furetière ; *il faut bien vivre,* 1964, Robert — d'abord *il faut bien que je vive,* 23 déc. 1760, Voltaire, et *il faut vivre,* 1872, Littré ; *se laisser vivre,* 1893, Courteline ; *vivre de la grâce de Dieu,* 1872, Littré ; *vivre d'industrie,* 1690, Furetière, art. *industrie*] ; sens II, 3, milieu du XVIe s., Ronsard ; sens II, 4, 20 nov. 1772, d'Alembert [*vivre de sa gloire,* même sens, 1580, Montaigne] ; sens II, 5, 1669, Boileau ; sens III, 1, fin du Xe s., *Vie de saint Léger* [au fig., 1558, Ronsard ; *vivre avec quelqu'un,* 1538, R. Estienne (aussi « être en relations suivies avec cette personne... ») — « être en état de concubinage avec cette personne », v. 1770, J.-J. Rousseau] ; sens III, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*assez jeûne qui pauvrement vit,* 1872, Littré ; *vivre pour quelqu'un, pour quelque chose,* fin du XIVe s., E. Deschamps] ; sens III, 3, 1466, P. Michault [*apprendre à vivre à quelqu'un,* 1678, La Fontaine — « ... réprimander avec vigueur... », 1656, Molière ; *faire vivre un conscrit,* 1856, Esnault ; *facile à vivre,* 1847, Balzac — *difficile...,* 1747, Voltaire] ; sens III, 4, 1578, Ronsard [*avoir vécu,* 1574, Ronsard — péjor., 1893, *Dict. général ; ne pas vivre...,* 29 mai 1706, Mme de Maintenon ; *on ne vit qu'une fois,* av. 1794, A. Chénier]). [Conj. **57.**]

I. ÊTRE EN VIE. **1.** En parlant d'un être organisé, présenter les caractères essentiels de la vie, posséder et exercer les fonctions de nutrition, de reproduction, etc. : *Vivre ce n'est pas respirer, c'est agir ; c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos facultés, de toutes les parties de nous-mêmes qui nous donnent le sentiment de notre existence* (Rousseau). *Les oiseaux vivent dans l'air, et les poissons dans l'eau* (Littré). *Vous qui vivez, donnez une pensée aux morts* (Hugo). *Oui ! quelle chose étonnante c'est que de vivre ! Celui qui vit et pose ses deux pieds sur la terre, qu'envie-t-il donc aux dieux ?* (Claudel). || *Âme qui vive,* qui que ce soit (dans des phrases négatives) : *On n'apercevait âme qui vive dans la plaine...* (Loti). *Votre quartier est vraiment désert : de la station de métro jusqu'à chez vous je n'ai pas rencontré âme qui vive.* || **2.** En parlant de Dieu, jouir de la vie éternelle et infinie : *Dieu vit de toute éternité* (Littré). || Selon l'Évangile, en parlant des justes, jouir, après la mort, d'une nouvelle vie sans fin dans le bonheur promis par Dieu : *Les bienheureux vivent avec Dieu dans la gloire.* || En parlant de l'homme ou de son âme, posséder la vie parfaite, être en état de grâce : *Représentez-vous un véritable juste qui vit de la foi* (Massillon). || **3.** Exercer ses fonctions vitales pendant le temps qui s'écoule entre la naissance et la mort : *Les chênes vivent plusieurs siècles. Vous vivrez jusqu'à cent ans. Il y a toujours un moment dans la vie des êtres jeunes où mourir leur est tout juste aussi normal et aussi séduisant que vivre* (Colette). *Je trouvais d'autant plus affreux de mourir que je ne voyais pas de raison de vivre* (Beauvoir). *Mourir, ce n'est rien. Commence donc par vivre. C'est moins drôle et c'est plus long* (Anouilh). || Vx et littér. *Il*

a vécu, il a terminé le temps de sa vie (euphémisme pour « il est mort ») : *Pourrai-je* [...] | *Embrasser le vainqueur en pleurant le vaincu ?* | *Non, non, avant ce coup Sabine aura vécu :* | *Ma mort le préviendra, de qui que je l'obtienne* (Corneille). *Elle a vécu Myrto, la jeune Tarentine* (Chénier). || Class. *Il n'a que trop vécu*, sa mort a déjà été trop différée, en parlant d'une personne qui a été condamnée ou d'une personne qu'on souhaite voir mourir : *Bajazet est un traître, et n'a que trop vécu* (Racine). || **4.** Conserver la vie, continuer à exercer ses fonctions vitales : *On pensait que César laisserait vivre Vercingétorix vaincu, mais il l'a fait exécuter. Qui sait si demain nous vivrons* (Hugo). *Il n'est pas juste que je vive plus longtemps* (Claudel). || *Faire vivre*, prolonger l'existence d'un être animé dont les fonctions vitales ne peuvent plus s'exercer normalement : *Le régime rigoureux qu'il suit le fait vivre. Le médecin a fait vivre ce malade dont la poitrine est menacée* (Littré) ; assurer la subsistance de quelqu'un : *Depuis qu'elle est veuve, c'est son fils qui la fait vivre. Ses romans ne le font pas vivre, il a un autre métier ; fig.* et *absol.*, donner la force d'affronter les difficultés de l'existence : *L'espoir fait vivre. La haine est un tonique, elle fait vivre...* (Balzac). [V. aussi, ci-après, § II, n. 2 et § III, n. 2.] || Class. *Vis, vivez...*, se dit à une personne à qui l'on fait grâce de la vie : *Vis donc, Horace, vis, guerrier trop magnanime :* | *Ta vertu met ta gloire au-dessus de ton crime* (Corneille). || *Qui vivra verra* (loc. prov.), avec le temps on saura ce qu'il en est, on pourra en juger. || Exclamativement. *Vive*, v. VIVE 1. || **5.** *Fig.* En parlant d'un être humain décédé, garder une plénitude d'existence comparable à la vie : *Il continue à vivre dans l'affection de ses proches. Combien d'années Caton a-t-il vécu ? Caton vit encore, il s'adresse à nous, il s'adresse à nos neveux, il a laissé le modèle impérissable de l'homme vertueux* (Diderot). || **6.** *Fig.* En parlant d'un objet, d'un ensemble matériel ou non, donner l'impression de la vie, manifester une activité assimilable à une forme de vie : *Ce portrait est si ressemblant qu'il vit. Le pilote d'essai sent vivre sa machine, il en perçoit les moindres défaillances. Les villes que j'ai vues vivaient comme des folles* (Apollinaire). *Toute langue vit, travaille, respire, souffre, s'exalte et succombe en se transformant* (Duhamel). || En parlant d'une chose abstraite, exercer une influence, avoir de la vitalité, conserver son intérêt : *La critique n'a jamais tué ce qui doit vivre, et l'éloge surtout n'a jamais fait vivre ce qui doit mourir* (Chateaubriand). *La douairière demanda si, après quatre ans de mariage, cet amour étrange vivait encore* (Musset). *Marcel Proust a donné sa vie pour que son œuvre vive et cela est sans exemple...* (Mauriac). *Cette coutume vit encore dans certaines provinces.*

II. SE MAINTENIR EN VIE. **1.** Assurer l'exercice des fonctions vitales au moyen d'aliments (avec un complément précisant l'aliment employé ou la source d'où il provient) : *Je vis de bonne soupe et non de beau langage.* | *Vaugelas n'apprend point à bien faire un potage...* (Molière). *Le roi a très bien dormi, il a grand'faim, et est bien las de ne vivre que de bouillons* (Dangeau). *La condition naturelle de l'homme est de cultiver la terre et de vivre de ses fruits* (Rousseau). *Nous vivons aux dépens d'une multitude d'animaux* (Raspail). *Jacques était sobre, il vivait de peu* (A. Thierry). || *Absol.* et *vx.* Prendre ses repas : *Vivre dans une pension bourgeoise. Les gentilshommes et les aumôniers vivent à la table de leur maître* (Furetière, 1690). || Fam. et vx. *Vivre sur soi-même*, en parlant d'une personne grosse, ne rien perdre de son embonpoint malgré une alimentation très légère. || Fam. et fig. *Vivre d'amour et d'eau claire, d'amour et d'eau fraîche*, être amoureux au point de ne plus guère songer à s'alimenter. || Par extens. *Vivre du pays, sur le pays*, en parlant d'une armée, se procurer sur place les aliments nécessaires à sa subsistance : *Nos longs et lourds convois auraient appesanti notre marche ; il était plus à propos de vivre du pays* (Ségur). || **2.** Assurer son existence quotidienne (avec ou sans complément précisant le moyen employé à cet effet) : *Il faut travailler pour vivre. Vivre de pêche, de chasse. Vivre du travail des autres. Et être là, jeune et bien portant, à vivre aux crochets de cette mère, qui joignait difficilement les deux bouts !* (Montherlant). *C'est ça ou bien prendre la porte. Et on gagnait juste de quoi vivre. Le fixe payait le loyer à peine, et la guelte, ce n'était pas le Pérou non plus* (Aymé). *Je n'avais pas encore été payé par Matthews and Sons, je vivais sur les quelques livres que j'avais pu passer de France...* (Butor). [V. aussi, ci-dessus, § I, n. 4.] || *Avoir de quoi vivre*, avoir des ressources suffisantes pour mener une existence normale : *Non, morbleu, il n'y aura plus moyen de vivre avec moi ; car je n'aurai bientôt plus de quoi vivre* (Dancourt). *Des milliers de personnes âgées n'ont pas de quoi vivre.* || Fam. *Il faut que tout le monde vive*, il faut permettre à chacun de se procurer des moyens d'existence. || Fam. *Il faut bien vivre*, se dit, en guise d'excuse, pour justifier des activités assurément rémunératrices, mais peu reluisantes. || Fam. *Se laisser vivre*, ne pas faire de grands efforts pour gagner sa vie ; être insouciant. || Fam. et vx. *Vivre de la grâce de Dieu*, n'avoir presque aucune ressource pour subsister. || Vx. *Vivre d'industrie*, assurer son existence par des moyens adroits, mais peu honorables ou inavouables. || *Vivre au jour le jour* ou (class.) *au jour la journée, vivre de ménage, vivre de ses rentes*, v. JOUR (§ III, n. 4), MÉNAGE, RENTE. || **3.** Fig. *Vivre de quelque chose*, y trouver un aliment, un soutien moral, spirituel ou intellectuel : *Vivre d'espoir, de chimères. Non, l'homme ne vit pas uniquement de pain ;* | *Il vit de sentiment, et son cœur en a faim* (A. Barbier). || **4.** Fig. *Vivre de sa réputation* ou *sur sa réputation*, garder l'influence et le crédit acquis par ses activités passées, même si l'on n'accomplit plus rien de notable : *Nous* [Français] *vivons encore un peu de notre ancienne réputation littéraire ; mais cette vie précaire ne durera pas longtemps* (d'Alembert). || **5.** Fig. *Vivre de quelque chose*, en parlant de sentiments, d'idées, de productions de l'esprit, naître et subsister grâce à cette chose : *L'amitié vit d'affinités réciproques. L'amour ne vit que de mystère et de crainte* (M^{me} de Girardin). *La comédie vit du rire qu'inspire le ridicule* (Saint-Marc Girardin).

III. MENER UNE CERTAINE VIE. **1.** Passer son existence dans un certain lieu, dans un certain milieu, à une certaine époque, dans certaines circonstances : *Vivre à la campagne. Vivre l'été au bord de la mer et l'hiver à Paris. Vivre en famille. Virgile a vécu à Rome, sous Auguste. Descartes a vécu au XVII^e siècle. J'aimais mon entourage, mais quand je me couchais le soir, j'éprouvais un vif soulagement à l'idée de vivre enfin quelques instants sans témoin* (Beauvoir). *Ma décision* [d'être ethnologue] *exprimait-elle une incompatibilité profonde vis-à-vis de mon groupe social dont, quoi qu'il arrive, j'étais voué à vivre de plus en plus isolé...* (Lévi-Strauss) ; et au fig. : *Je vis* [...] *avec les livres du siècle passé* (Voltaire). *Il vit toute la journée dans ses bouquins.* || *Vivre avec quelqu'un*, habiter ordinairement avec cette personne : *Il vit avec sa mère et sa sœur. Quand je suis revenue en France après sa mort, j'ai appris fortuitement avec qui tu vivais très légitimement...* (Faye) ; être en relations suivies avec cette personne, la fréquenter : *Un homme avec lequel il est facile, difficile, impossible de vivre. Ah ! mon enfant, qu'il est aisé de vivre avec moi !* (Sévigné). *Le maréchal de Vivonne, connu par son esprit et par son amitié pour Despréaux, allait souvent chez Molière, et vivait avec lui comme Lélius avec Térence* (Voltaire). *Il faut vivre avec les dames pour ne pas devenir sauvage* (J. de Maistre) ; *péjor.*, être en état de concubinage avec cette personne : *À cinquante ans passés, elle vit avec un jeune homme. La surprise avec laquelle j'appris par lui que personne ne doutait dans le monde que je n'eusse vécu avec M^{me} d'Épinay comme Grimm y vivait maintenant...* (Rousseau). || **2.** Mener son existence dans certaines conditions matérielles, morales, intellectuelles ou affectives, ou en lui donnant une certaine orientation, un certain sens : *Vivre*

pauvrement, chichement, fastueusement. Bien vivre. Vivre dans le célibat. Vivre dans la joie. Vivre dans l'oisiveté. Vivre en grand seigneur. Vivre dans l'anxiété, dans le doute. Vivre sans affection, sans amour. Vivre mal. Vivre honnêtement. Vivre dans le péché. Vivre chrétiennement. Vivre en ascète, en saint. Il préfère vivre dans le passé que dans le présent. Avoir perdu ses raisons de vivre. En somme, j'apprenais à vivre. On apprend donc à vivre ? Oui, si c'est sans bonheur. La béatitude n'enseigne rien. Vivre sans bonheur et n'en point dépérir, voilà une occupation, presque une profession (Colette). *M. Le Maître l'avocat, qui avait tant plaidé pour les autres, eut besoin qu'on plaidât pour lui devant des chrétiens, parce qu'il voulait vivre selon son Dieu* (Montherlant). *J'ai vécu tendue vers l'avenir et, maintenant, je me récapitule au passé : on dirait que le présent a été escamoté* (Beauvoir). [V. aussi, ci-dessus, § I, n. 4.] || Vx. *Assez jeûne qui pauvrement vit* (loc. prov.), les personnes pauvres ne sont pas tenues d'observer les jeûnes prescrits par l'Église. || *Vivre pour quelqu'un, pour quelque chose,* faire de cette personne, de cette chose l'unique objet de ses préoccupations et de ses actions : *Il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger* (Molière). *Ce cœur qui n'a jamais vécu que pour son époux* (Bossuet). *Ne vivre que pour ses enfants. Vivre pour la gloire. Cet homme n'a vécu que pour l'étude.* || *Vivre en gentilhomme,* ou *vivre noblement,* V. GENTILHOMME, NOBLEMENT. || *Vivre de régime,* V. RÉGIME 1. || **3.** *Absol.* Se conformer aux usages de la société, avoir dans ses rapports avec autrui le comportement qu'on peut attendre d'une personne bien élevée : *Ce jeune homme est encore un peu rustre, il a besoin d'apprendre à vivre. C'est peu d'être agréable et charmant dans un livre, | Il faut savoir encore et converser et vivre* (Boileau). *Il pose une pièce de vingt sous sur la table en homme qui sait vivre* (Aymé). || *Apprendre à vivre à quelqu'un,* lui enseigner les bonnes manières, les usages du monde, les égards dus à autrui : *Faut-il que la jeunesse | Apprenne maintenant à vivre à la vieillesse ?* (Regnard) ; *par extens.* et *fam.,* le réprimander avec vigueur ou lui donner une bonne correction, pour l'empêcher de commettre de nouvelles fautes : *Il faut apprendre à vivre à ce sexe volage* (Molière). *Et qu'enfin, si quelqu'un parlait mal de Teutales, il lui apprendrait à vivre* (Voltaire). || Arg. mil. *Faire vivre un conscrit,* le dresser. || *Facile à vivre, difficile à vivre,* etc., qui a un caractère accommodant, un caractère peu conciliant, qui se prête aisément, malaisément aux relations familiales ou sociales, etc. : *Son mari, qui s'attachait sans cesse à la représenter autoritaire et impossible à vivre* (Gyp). || **4.** *Absol.* Jouir pleinement des ressources de l'existence, profiter de toutes les possibilités qu'elle offre : *La plupart des hommes meurent sans avoir vécu* (Voltaire). *Le vent se lève !... Il faut tenter de vivre !* (Valéry). *Vivez, ah ! vivez donc, et qu'importe la suite ! N'ayez pas de remords, vous n'êtes pas Juge* (Cendrars). *Germaine a des chagrins d'amour et il faut la distraire. C'est pour ça qu'elle boit du Pernod. Si vous l'empêchez de vivre, elle deviendra folle* (Pagnol). *Il y a eu sans doute des époques où la passion de vivre était si forte qu'elle éclatait, elle aussi, en excès criminels* (Camus). || *Avoir vécu,* avoir eu une existence bien remplie, riche d'enseignements, au cours de laquelle on a beaucoup connu de choses : *Je suis vieux, on t'a dit que j'avais vécu, et tu appelles mon expérience à ton aide* (Maupassant) ; *péjor.,* avoir mené une existence pleine mais désordonnée, le plus souvent une vie de plaisirs et de débauche : *« Avant de te rencontrer, j'ai vécu, continua Firmin. Je ne t'en ai jamais parlé parce que je te voulais. Maintenant, voilà que les choses ressortent... »* (Giono). *Il était lancé dans un certain monde ; il aimait, il dépensait ; il a goûté de la débauche, bref, « il a vécu »* (Dutourd). || *Ne pas vivre, ne plus vivre,* être dans des inquiétudes continuelles, qui empêchent d'apprécier l'existence : *M^me^ votre mère ne vivait pas, et nous vous trouvions bien plus en danger que pendant la petite vérole* (Maintenon). *Depuis qu'il est parti, je ne vis plus.* || *On ne vit qu'une fois* (loc. prov.), se dit, en guise d'excuse, pour justifier un goût excessif pour les plaisirs et la bonne chère : *L'heure s'écoule, ami ; tout fuit, la mort s'avance : | Les grands ni les petits n'échappent à ses lois ; | Jouis, et te souviens qu'on ne vit qu'une fois* (Chénier).

• SYN. : **I, 1** *exister, respirer.* || **II, 1** *se nourrir, se suffire ;* **2** *subsister.* || **III, 1** *demeurer, se fixer, habiter, résider, séjourner ;* **3** *se conduire, se tenir.*

◆ v. tr. (sens 1, 1549, Rabelais [*vivre sa vie,* 1933, Larousse, art. *vie*] ; sens 2, 1573, Desportes ; sens 3-4, 1902, A. Gide). **1.** Mener son existence dans certaines conditions, d'une certaine manière (avec le mot *vie* ou un synonyme comme complément d'objet interne, souvent accompagné d'un qualificatif) : *Ma vie, l'ai-je vécue, ou l'ai-je rêvée ?* (Ampère). *Vivre une vie heureuse, une vie de labeur, de plaisirs, de misère. Vivre une triste existence.* || *Vivre sa vie,* mener son existence à sa guise, pour en profiter le mieux possible, sans se préoccuper des dangers qu'elle comporte et sans tenir grand compte des conventions morales, familiales ou sociales. || **2.** Passer un moment plus ou moins long de son existence (avec, pour complément d'objet interne, un nom désignant une portion de temps, le plus souvent accompagné d'un qualificatif) : *Vivre des jours heureux. Hélas, il faut, avant toute autre chose, vivre à présent les heures les plus pénibles de votre vie* (Valéry). *L'attente de l'assaut n'est déjà pas commode à vivre pour les troupes qui le donneront* (Romains). *Tant de mauvaises heures vécues ensemble* (Saint-Exupéry). || **3.** Connaître ou éprouver intimement quelque chose par l'expérience personnelle qu'on en a faite au cours de son existence : *Je ne me risquerai pas, Monsieur, à parler de ces événements après vous, qui les avez vécus, subis ou créés...* (Valéry). *Cette histoire atroce et indéchiffrable que nous avons vécue* (Mauriac). *La France, tant qu'elle a cru à la raison d'État, qu'elle l'a sentie, qu'elle l'a vécue, fût-ce douloureusement, est restée une nation virile* (Dutourd). || **4.** Mettre en pratique, traduire en actes réels un principe de vie morale ou spirituelle : *Avoir un idéal et le vivre. Vivre sa foi, sa philosophie. On doit penser sa vie, afin de la vivre toute vraiment, et vivre sa pensée, afin de parvenir à penser toute sa vie* (É. Le Roy).

• SYN. : **3** *subir, supporter, traverser ;* **4** *appliquer, pratiquer.*

• REM. **1.** Jusqu'au début du XVII^e^ s., la forme la plus usuelle du passé simple était *je véquis, je vesquis,* encore recommandée par Vaugelas (1647) [d'où l'imparfait du subjonctif *je véquisse, je vesquisse*] : *Il a fallu que la vérité soit venue, afin que l'homme ne véquît plus en soi-même* (Pascal). *Jamais prince ne véquit si bien en son domestique* (Fléchier). *Ce vaillant Sésostris, | Qui jadis en Égypte*[...] *| Véquit de si longues années...* (Racine). Les formes actuelles *(je vécus, je vécusse)* ne l'ont véritablement emporté qu'à la fin du siècle.

2. Le nom qui accompagne directement *vivre* peut être soit un compl. de temps, soit un compl. d'objet interne. Dans le premier cas, le participe *vécu* reste invariable : *Les nombreuses années qu'il a vécu* (« il a vécu pendant de nombreuses années ») ; dans le second cas, le participe varie, s'il y a lieu, en genre et en nombre : *Les dures années qu'il a vécues* (« il a vécu de dures années »).

2. vivre [vivr] n. m. (emploi substantivé de *vivre* 1 ; v. 1130, *Eneas,* au sens 2 [*le vivre et le couvert,* 1678, La Fontaine] ; sens 1, v. 1196, J. Bodel [« manière de vivre », av. 1559, J. Du Bellay]). **1.** *Class.* ou *littér.* Le fait de vivre, d'être en vie : *Ô douce volupté, sans qui dès notre enfance | Le vivre et le mourir nous deviendraient égaux* (La Fontaine). *Dieu nous a donné le vivre ; c'est à nous de donner le bien vivre* (Voltaire). *Dans le rêve la pensée ne se distingue pas du vivre et ne retarde pas sur lui* (Valéry). || *Vx.* Manière de vivre : *Une chose folle, et qui découvre bien notre petitesse, c'est l'assujettissement aux modes, quand on l'étend à ce qui concerne le goût, le vivre, la santé et la conscience* (La Bruyère). *L'industrie, le bien vivre et les jouissances domestiques sont les intérêts*

principaux de l'Autriche (Staël). || **2.** *Vx* ou *littér.* Nourriture (s'emploie encore dans certaines régions) : *Cent fleuves épars | Qui dispersaient le vivre aux gens de toutes parts* (M. Régnier). *Assurer le coucher et le vivre* (Huysmans). *Chaque chasseur avait apporté son vivre* (Aicard). || Demeure usuel dans la loc. *le vivre et le couvert,* la nourriture et le logement : *En général, les monastères étaient des hôtelleries où les étrangers trouvaient en passant le vivre et le couvert* (Chateaubriand).

◆ **vivres** n. m. pl. (sens 1, v. 1155, Wace, puis v. 1380, *Aalma ;* sens 2, 1538, R. Estienne [« entreprise... », 1690, Furetière ; *vivres de réserve,* 1919, Dorgelès ; *commis aux vivres, commission des vivres, faire ses vivres, soute à vivres,* 1904, Larousse ; *vivres de campagne,* 1872, Littré] ; sens 3, 1679, Bossuet [au fig., 1840, Musset]). **1.** L'ensemble des choses qui servent à l'alimentation de l'homme : *Ces vivres consistaient en un gros pain de seigle, un petit fromage, un morceau de lard et deux ou trois livres de bœuf ; ma mère y avait ajouté une douzaine de pommes* (Marmontel). *Les vivres sont fort chers, et le vin est hors de prix* (Littré). *Je vous mets l'eau dans le coffre avant gauche, les vivres dans le coffre droit...* (Saint-Exupéry). || **2.** En termes militaires, la nourriture destinée aux hommes (par opposition aux munitions et au fourrage) : *Quand l'armée passa ce fleuve* [la Vistule], *elle reçut l'ordre de prendre, sans s'arrêter, pour vingt-cinq jours de vivres, mais de ne s'en servir qu'au delà du Niémen* (Ségur). *Ration de vivres. Magasin de vivres.* || *Autref.* Entreprise chargée de la fourniture du pain et de la viande aux troupes : *Il a un emploi, une commission dans les vivres* (Furetière, 1690). *Faire fortune dans les vivres* (Littré). *L'administration des vivres.* || *Vivres de réserve,* ceux que le soldat doit toujours avoir dans son sac, pour le cas où le ravitaillement normal serait interrompu. || *Commis aux vivres,* sur un navire, agent subalterne chargé à bord de l'approvisionnement en nourriture. || *Commission des vivres,* commission qui examine chaque matin, à l'arsenal, la viande destinée à être embarquée sur un navire. || *Faire ses vivres,* en parlant d'un navire, les embarquer à bord. || *Soute à vivres,* cambuse où ils sont entreposés. || *Vivres de campagne,* provisions embarquées sur un navire pour une campagne. || **3.** *Couper les vivres à une armée,* empêcher qu'ils ne lui parviennent, les saisir en route : *Memnon voulait qu'on leur disputât* [aux Grecs] *tous les passages, qu'on leur coupât les vivres* (Bossuet). || Fig. et fam. *Couper les vivres à quelqu'un,* cesser de lui verser une pension, lui supprimer toute aide pécuniaire.

• SYN. : **1** *nourriture, provisions, victuailles.*

3. vivre [vivr] n. f. (lat. *vīpera,* vipère [v. VIPÈRE] ; v. 1138, *Vie de saint Gilles,* au sens de « vipère » ; sens actuel, 1681, Ménestrier [*voivre,* « gros serpent représenté sur une bannière », fin du XIIIe s., Joinville]). En héraldique, syn. de GUIVRE.

• REM. On dit aussi VOUIVRE, n. f. (var. de *guivre* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Médicinaire liégeois,* écrit *vuivre,* au sens de « vipère » ; sens actuel, 1636, Monet, écrit *vuivre* [*vouivre,* 1876, Larousse — var. *wivre,* début du XVIe s.]).

vivré, e [vivre] adj. (de *vivre* 3 ; 1611, Cotgrave). En héraldique, se dit d'une pièce dont les bords, découpés en dents de scie de grandes dimensions, rappellent l'aspect ondulé d'une vivre : *De gueules, au pal vivré d'argent.*

1. vivrier [vivrije] n. m. (de *vivre* 2 ; v. 1770, J.-J. Rousseau). *Autref.* Administrateur ou fournisseur des subsistances de l'armée.

2. vivrier, ère [vivrije, -ɛr] adj. (de *vivre* 2 ; av. 1850, Balzac [*cultures vivrières,* 1872, Littré]). Relatif à la production de substances alimentaires (se dit surtout à propos des pays tropicaux) : *L'Algérie au point de vue vivrier.* || *Cultures vivrières,* cultures dont les produits sont destinés à l'alimentation : *Et ceci à une époque de l'année où les cultures vivrières, qui doivent assurer la vie de sa famille, n'ont point besoin de lui* (Gide).

3. vivrier [vivrije] adj. m. (de *vivre* 2 ; 1904, Larousse). *Bâtiment vivrier,* transport escortant une escadre pour le ravitaillement en vivres.

vizir [vizir] n. m. (turc *vezir,* vizir, empr. de l'ar. *wazīr,* ministre ; 1433, La Broquière, au sens 1 [*grand vizir,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné — écrit *grand visir* (... *vizir,* XVIIIe s.)] ; sens 2, fin du XVIIe s., Saint-Simon). **1.** *Autref.* Principal officier du conseil d'un prince musulman : *Un vizir aux sultans fait toujours quelque ombrage ; | À peine ils l'ont choisi qu'ils craignent leur ouvrage* (Racine). || *Grand vizir,* premier ministre de l'Empire ottoman, qui jouissait d'une autorité presque absolue : *La place du sultan est quelquefois la plus oisive de la terre, et celle du grand vizir la plus laborieuse ; il est à la fois connétable, chancelier et premier président* (Voltaire). || **2.** *Fig.* et *fam.* Homme en place qui commande d'un ton despotique et hautain (vieilli) : *Il parle en vizir* (Littré). *Ce préfet est un véritable vizir* (P. Larousse).

vizirat [vizira] n. m. (de *vizir ;* 1664, J. de Thévenot [p. 154], au sens 1 ; sens 2, 1731, Voltaire). **1.** Dignité, fonctions de vizir. || **2.** Temps pendant lequel un vizir exerce ses fonctions : *La politique de la cour ottomane parut toute changée dès les premiers jours de ce vizirat* (Voltaire).

v'là prép. V. VOILÀ (REM.).

vlan [vlɑ̃] interj. (var. de l'onomatop. *flan,* même sens [1728, Esnault] ; 1834, Boiste). Onomatopée qui imite ou par laquelle on accompagne un bruit soudain, une action subite ou, le plus souvent, un coup violemment assené à quelqu'un : *Vlan ! au même instant, je me sens un coup de pied dans les chevilles qui coupa court à mon bonheur* (F. Soulié).

• REM. On a dit aussi VLI (ET) VLAN (av. 1834, Béranger) : *Vli, vlan, taisez-vous, | Lui dis-je, ou que je vous entende* (Béranger). *Et vli et vlan, les torgnoles pleuvent serré* (Halévy).

vli (et) vlan interj. V. VLAN (REM.).

vloo [vloo] interj. (altér. de *velaut,* cri qu'on pousse pour annoncer qu'on a vu le sanglier, le renard ou le lièvre [1701, Furetière], lui-même altér. de *vellela,* cri par lequel le piqueur annonce qu'il a vu la bête qu'on chasse [1655, Salnove], proprem. « vois-le là », de *ves la,* forme anc. de *voilà* [v. ce mot], avec intercalation du pron. pers. *le ;* 1872, Littré, écrit *vlaau ; vloo,* 1876, Larousse). Cri que poussent les veneurs lorsqu'ils voient par corps un sanglier. (Pour les fauves, on crie *taïaut !*)

voadourou [vɔaduru] n. m. (mot malgache ; 1876, Larousse). Fruit alimentaire du ravenala de Madagascar.

• REM. On dit aussi VOAFONTSI, n. m. (mot malgache ; 1876, Larousse [art. *voadourou*]).

voamboana [vɔambɔana] n. m. (mot malgache ; 1933, Larousse). Bois de Madagascar, de couleur violacée, imitant le palissandre et employé en ébénisterie.

vobulateur [vɔbylatœr] n. m. (dér. savant de *vobuler* [v. ce mot] ; 1964, Larousse). Générateur de courants dont la fréquence acoustique ou radio-électrique varie périodiquement entre deux limites fixes, de façon à permettre l'étude d'un phénomène ou celle du fonctionnement d'un appareil dans la bande de fréquences comprise entre ces limites : *Vobulateur de haute fréquence, de basse fréquence.*

• REM. On écrit aussi WOBBULATEUR, n. m. (1964, Larousse).

vobulation [vɔbylasjɔ̃] n. f. (de *vobuler* [v. l'art. suiv.] ; 1964, Larousse). En électronique, modulation de fréquence par une oscillation dont la fréquence fondamentale est très basse par rapport à la fréquence porteuse.

• REM. On écrit aussi WOBBULATION, n. f. (1964, Larousse).

vobuler [vɔbyle] v. tr. (de l'angl. *to wobble,* osciller, chanceler, vaciller ; 1964, Larousse). En électronique, changer périodiquement la fréquence d'une tension alternative et, plus généralement, d'un phénomène périodique.

• REM. On écrit aussi WOBBULER (1964, Larousse).

vobuloscope [vɔbylɔskɔp] n. m. (contract. de *vobul*[*ateur*] et de [*oscill*]*oscope ;*

1968, Larousse). En électronique, appareil de laboratoire constitué par un vobulateur associé à un oscilloscope et qui permet de visualiser la courbe de résonance des circuits accordés des récepteurs de radio et de télévision.

vocable [vɔkabl] n. m. (lat. *vocabulum,* dénomination, nom d'une chose, mot, terme, de *vocare,* appeler, assigner, désigner, dér. de *vox, vocis,* voix, son, mot ; v. 1380, *Aalma,* au sens 1 [rarement attesté entre 1690, Furetière, et 1842, Acad. ; en statistique lexicale, 1967, Ch. Muller, p. 10] ; sens 2, 1788, Féraud). **1.** Mot faisant partie intégrante d'une langue, et considéré surtout quant à sa signification : *Vocables argotiques, dialectaux. Un vocabulaire restreint, mais dont on sait former de nombreuses combinaisons vaut mieux que trente mille vocables qui ne font qu'embarrasser les actes de l'esprit* (Valéry). ‖ En statistique lexicale, occurrence d'un lexème dans le discours : *La phrase « le petit garçon caresse le petit chat » contient sept mots, et le vocable « petit » y apparaît deux fois. « Le Cid », de Corneille, contient 16 690 mots, mais seulement 1518 vocables.* ‖ **2.** Selon la tradition chrétienne, patronage d'un saint auquel est dédié un édifice du culte : *Une église placée sous le vocable de saint Pierre. La chapelle de l'abbé X... est sous le vocable de saint Athanase et le presbytère est assez modeste* (Green).

• Syn. : *terme.*

vocabulaire [vɔkabylɛr] n. m. (lat. médiév. *vocabularium,* ensemble de mots, vocabulaire, du lat. class. *vocabulum,* mot [v. l'art. précéd.] ; 1487, Garbin, au sens 1 [« dictionnaire abrégé... », 1718, Acad. ; pour une langue spéciale, 1876, Larousse ; en linguistique structurale, 1972, *Dict. de linguistique*] ; sens 2, début du XIXe s., d'après Larousse, 1876 [en grammaire générative, 1968, Larousse — aussi *vocabulaire terminal, vocabulaire auxiliaire* ou *non terminal ;* en informatique, 1975, Larousse] ; sens 3, 1872, Littré [« ensemble des termes propres à une science... », 1803, Boiste] ; sens 4, 1762, J.-J. Rousseau [aussi « ensemble des mots effectivement employés par une personne... » ; *avoir du vocabulaire,* milieu du XXe s. ; *test du vocabulaire,* 1968, Larousse] ; sens 5, 1909, A. France [*quel vocabulaire !,* 1964, Robert]). **1.** *Vx.* Dictionnaire d'une langue contenant les mots de celle-ci, classés par ordre alphabétique, accompagnés d'une définition et, le cas échéant, d'une traduction dans une autre langue : *Le « Vocabulaire latin-françois » de 1487 a été le premier dictionnaire imprimé. Abandonnez votre grammaire,* | *Laissez votre vocabulaire* [le *Dictionnaire* de l'Académie française], | *Vous n'en êtes qu'à l'« a, b, c »* | *Depuis plus d'un lustre passé* (Ménage). *La France manque d'un bon vocabulaire ; l'Espagne et l'Italie en ont ; tous les mots y sont marqués avec leurs étymologies, leurs significations propres et figurées, avec des exemples tirés des meilleurs auteurs dans les différents styles* (Voltaire). ‖ *Auj.* Dictionnaire abrégé, qui comporte seulement les mots les plus usuels d'une langue, brièvement expliqués et suivis éventuellement de leur équivalent dans une langue ancienne ou dans une langue étrangère : *Vocabulaire français à l'usage des classes primaires. Vocabulaire latin. Vocabulaire français-allemand.* ‖ *Spécialem.* Dictionnaire où ne sont relevés et définis que les mots appartenant à une langue spéciale, généralement une langue technique : *Vocabulaire de la musique, de la chimie, du cinéma. Vocabulaire technique et critique de la philosophie* (titre d'un ouvrage d'André Lalande). *Le lexique d'Ansiaume* [...] *complète le vocabulaire* [d'argot] *de Vidocq* (Guiraud). ‖ *Spécialem.* En linguistique structurale, liste exhaustive des occurrences figurant dans un corpus : *Le vocabulaire, liste des unités de la parole, s'oppose au lexique, qui concerne les unités de la langue.* ‖ **2.** Ensemble des mots d'une langue (considéré le plus souvent comme un objet d'étude) : *Le fonds le plus ancien du vocabulaire français procède du latin. Des travaux d'étymologie, de phonétique, de sémantique, d'histoire portant sur le vocabulaire grec.* ‖ *Spécialem.* En grammaire générative, ensemble fini de symboles désignant les éléments d'une langue. ‖ Spécialem. *Vocabulaire terminal,* en grammaire générative, ensemble des symboles désignant les éléments terminaux d'une langue (morphèmes, formants, phonèmes, etc.). ‖ Spécialem. *Vocabulaire auxiliaire* ou *non terminal,* en grammaire générative, ensemble des symboles désignant des catégories : *N (« nom »),* SN *(« syntagme nominal »), P (« phrase ») appartiennent au vocabulaire auxiliaire.* ‖ *Spécialem.* En informatique, ensemble de symboles à partir duquel est bâti un langage. ‖ **3.** Ensemble des mots usités ordinairement dans le langage d'une collectivité, d'un groupe : *Un vocabulaire de clan* (G. Beaumont). *À partir du XIXe siècle et par suite d'un changement dans les conditions sociales, la pègre perd son vocabulaire secret qui devient public en se vulgarisant* (Guiraud). *Le vocabulaire des sportifs est très imagé.* ‖ Ensemble des termes propres à une science, à un art, à une technique, etc. : *Le vocabulaire de la médecine, de l'aviation. La politique à parfois un vocabulaire bien curieux et qui déroute un peu les gens qui n'en ont pas l'habitude* (Aymé). *Le terme de « vocabulaire » désigne conventionnellement un domaine du lexique qui se prête à un inventaire et à une description* (R. L. Wagner). ‖ **4.** Ensemble des mots que connaît une personne : *Ce jeu permet à ceux qui le pratiquent de vérifier l'étendue de leur vocabulaire. Enrichir son vocabulaire en lisant beaucoup. Il* [le colonel] *ne disposait que d'un vocabulaire très pauvre, et suppléait à cette indigence par l'image, par le cliché, par l'accent et la gesticulation* (Mauriac). ‖ Ensemble des mots effectivement employés par une personne, par un auteur : *Franklin avait fini par supprimer dans son vocabulaire les mots « certainement », « indubitablement »* (Sainte-Beuve). ‖ Fam. *Du vocabulaire,* un parler aisé et riche : *Avoir du vocabulaire. Où était Sylvia ? Vraisemblablement avec cet assistant-je-ne-sais-quoi. Une relation qui ne lui rapporterait rien que du vocabulaire* (Mallet-Joris). *Fred le baptisa duc de Morny. Avec des trucs comme ceux-là, du vocabulaire, il eut Maria* (Bastide). ‖ Spécialem. *Test du vocabulaire,* en psychologie différentielle, test comportant quarante-quatre items, dont chacun consiste en un terme auquel le sujet doit trouver un synonyme (dans une liste contenant dix mots), et qui permet d'apprécier le niveau intellectuel des adultes, ainsi que la détérioration mentale des personnes atteintes de troubles psychopathologiques. ‖ **5.** Manière personnelle de s'exprimer oralement ou par écrit ; choix des mots qui porte la marque du locuteur ou de l'auteur : [Elles] *usaient d'un vocabulaire audacieux, elliptique...* (G. Beaumont). *« Presse, presse, dit-elle soudain, on barbouille là-bas. » Barbouille, pour barbote, par attraction culinaire de « bouillir » sans doute, ça faisait partie de son vocabulaire.* (H. Bazin). ‖ Fam. *Quel vocabulaire !,* se dit, interjectivement, pour faire remarquer à une personne qu'elle s'exprime d'une manière incongrue, déplacée : *Surveille-toi : tu deviens d'une grossièreté épouvantable. Mon dieu, quel vocabulaire !*

• Syn. : **1** *glossaire, lexique ;* **3** *jargon, langue ; terminologie.*

1. vocal, e, aux [vɔkal, -o] adj. (lat. *vocalis,* qui fait entendre un son de voix, qui se sert de la voix, qui rend un son, sonore [et, comme n. f., « voyelle »], de *vox, vocis,* voix, son ; v. 1265, Br. Latini, au sens de « qui contient une voyelle » [en parlant d'une syllabe] ; sens 1, milieu du XVe s. [*musique vocale,* 1613, d'après le *FEW,* XIV, 586 *a*] ; sens 2, 1611, Cotgrave ; sens 3, 1832, Raymond). **1.** Se dit de ce qui s'exprime au moyen de la voix : *Oraison vocale. Une preuve vocale mise par écrit n'est jamais qu'une preuve vocale* (Montesquieu). ‖ Spécialem. *Musique vocale,* musique destinée à être chantée, écrite expressément pour les voix (par opposition à *musique instrumentale*) : *Comme la musique vocale a précédé de beaucoup l'instrumentale, celle-ci a toujours reçu de l'autre ses tours de chant et sa mesure* (Rousseau). *Pièce vocale avec accompagnement de piano.* ‖ **2.** Se dit de ce qui est relatif à l'émission de la voix : *Sons vocaux. Technique vocale. Articulations vocales. L'écriture hiéroglyphique s'est formée de l'emploi simultané des représentations des objets,*

de signes vocaux et de figures symboliques (A. Maury). || **3.** Se dit de ce qui sert à l'émission de la voix : *Organes vocaux. Le résonateur que constitue l'appareil vocal...* (Marouzeau). || *Cordes vocales,* v. CORDE.
• SYN. : 3 *phonateur.*

2. vocal, e, aux [vɔkal, -o] n. (lat. médiév. *vocalis,* même sens [XIe s., Du Cange], emploi substantivé et spécialisé de l'adj. du lat. class. *vocalis,* qui se sert de la voix [v. l'art. précéd.] ; 1680, Richelet [adjectiv. 1862, V. Hugo]). Nom donné, dans certaines communautés, à un religieux, à une religieuse ayant le droit de suffrage : *Il me suffit, pour justifier mes confrères les docteurs* [de la faculté de Paris], *de raconter sans déguisement, et comme tout Paris l'a vu, l'histoire de leur signature,* [...] *on peut bien assurer que les délibérations les plus solennelles n'ont guère été composées de tant de véritables vocaux* (Bossuet) ; et adjectiv. : *Les mères, qu'on appelle vocales parce qu'elles ont voix au chapitre* (Hugo).

vocalement [vɔkalmɑ̃] adv. (de *vocal* 1 ; 1531, *R. Ét. Rab.,* III). Au moyen de la voix, en utilisant la parole : *Prier vocalement ou prier mentalement.*

vocalique [vɔkalik] adj. (de *vocal* 1 ; 1872, Littré, au sens 1 [pour des phonèmes, 1968, Larousse ; *alternance vocalique,* 1921, Vendryes, p. 89 ; *système vocalique...,* 1964, Robert] ; sens 2, 1933, Marouzeau [*triangle vocalique,* 1964, Larousse]). **1.** Relatif aux voyelles, et, *par extens.,* à tout élément phonique sonore : *Altération vocalique. Dissimilation vocalique.* || Se dit des phonèmes caractérisés par un écoulement libre de l'air à travers l'appareil vocal et dont les ondes sonores proviennent uniquement de la vibration des cordes vocales : *Les phonèmes vocaliques sont constitués par les voyelles* [a, e, i, *etc.*], *ainsi que par les liquides* [l] *et* [r], *qui possèdent à la fois les traits caractéristiques des voyelles et les traits propres aux consonnes.* || *Alternance vocalique,* alternance portant sur le timbre, la quantité ou l'accent de voyelles : *On observe des alternances vocaliques dans des couples tels que l'anglais « to begIn » (commencer) / « I begAn » (« je commençai »), le latin « sĔdeo » (« je suis assis ») / « sĒdes » (« siège »), le grec « thugÁtêr » (« fille » [au nominatif]) / « thugatrÓs » (« fille » [au génitif]), etc.* || *Système vocalique d'une langue,* syn. de VOCALISME (au sens 3). || **2.** *Point vocalique,* phase d'articulation où apparaît l'effet représenté par une voyelle (comme *a* dans le mot *art*) ou par une sonante (comme *r* dans l'interjection *brr !*). || *Triangle vocalique,* nom donné par certains phonéticiens à une figure représentant la classification des voyelles selon leur point d'articulation.

vocalisateur, trice [vɔkalizatœr, -tris] n. (dér. savant de *vocaliser* 1 ; 1836, Acad.). Personne qui vocalise, qui sait vocaliser.
• REM. On dit aussi VOCALISTE, n. (de *vocal[ise]* ; 1842, Acad.).

1. vocalisation [vɔkalizasjɔ̃] n. f. (de *vocaliser* 1 ; 1821, Castil-Blaze). Art ou action de vocaliser, de chanter de la musique sur une ou plusieurs syllabes, sans prononcer les paroles ni nommer les notes : *Les chanteurs et les cantatrices les plus habiles s'exercent tous les matins à la vocalisation, pour se dérouiller la voix et affermir l'intonation* (Castil-Blaze).

2. vocalisation [vɔkalizasjɔ̃] n. f. (de *vocaliser* 2 et/ou dér. savant de *vocal* 1 ; début du XIXe s., Nodier, au sens I ; sens II, 1, 1845, Bescherelle ; sens II, 2, 1972, *Dict. de linguistique*).

I. Émission de sons vocaux non articulés : *L'homme est arrivé ; il tenait de la nature animale la propriété de la vocalisation ou du cri* (Nodier). *Ils* [les grands singes] *produisent même des sons propres à certaines circonstances, à certaines émotions ; mais il s'agit là d'une simple « vocalisation affective »* (J. Rostand).

II. 1. Changement d'une consonne en voyelle, soit historiquement, soit dans une alternance synchronique : *La forme moderne des mots français « aube », « chevaux » est due à une vocalisation de la consonne « l » présente dans les formes anciennes « albe », « chevals ».* || **2.** Mise en vibration des cordes vocales qui produit le phénomène phonétique appelé « voix ».

vocalise [vɔkaliz] n. f. (déverbal de *vocaliser* 1 ; 1833, L. Quicherat [p. 114], au sens 1 ; sens 2, 1860, Dochez). **1.** Exercice musical consistant à vocaliser : *Faire une heure de vocalises chaque matin.* || **2.** Trait de chant sur lequel on ne prononce aucune parole : *Alboni, avec son chant merveilleux et ses prodigieuses vocalises, attire une foule énorme à l'Opéra* (Gautier).

1. vocaliser [vɔkalize] v. intr. (dér. savant de *vocal* 1 [l'ital. *vocalizzare,* « vocaliser », est un empr. du franç., et non l'inverse — comme le disent beaucoup de dictionnaires étymologiques] ; 1821, Castil-Blaze, au sens 1 ; sens 2, 1862, V. Hugo [au fig., 1875, Larousse, art. *psalmodier*]). **1.** Parcourir, en chantant, une échelle de sons vocaliques pour se former ou s'entretenir la voix : *Une cantatrice qui s'astreint à vocaliser plusieurs heures par jour.* || **2.** Chanter de la musique sur plusieurs syllabes, sans articuler les paroles (comme on le fait dans le chant normal), ni nommer les notes (comme on le fait quand on solfie) : *On doit être aussi libre de penser, de parler, d'écrire, d'imprimer, qu'on est libre de vocaliser ou de déclamer* (Girardin). || *Fig.* Varier agréablement son expression, son style ou ses idées : *Saint-Simon gronde, Mme de Sévigné vocalise, Rabutin siffle, Dangeau psalmodie* (Saint-Victor).

◆ v. tr. (1833, L. Quicherat, p. 114). Exécuter un air de musique en vocalisant : *En parlant ainsi, l'artiste fit résonner les cordes de l'instrument et se mit à vocaliser le chant sublime du « Désir » de Beethoven* (Sand).

2. vocaliser [vɔkalize] v. tr. (dér. savant du lat. *vocalis,* voyelle [v. VOCAL 1] ; 1611, Cotgrave, au part. passé [écrit *vocalizé ; vocalisé,* 1870, *BEC,* p. 131] ; à l'infin., 1907, Larousse). Changer une consonne en voyelle, soit au cours d'un processus historique, soit dans une alternance synchronique (le plus souvent employé au part. passé-adj.) : *Les accusatifs singuliers grecs en « -a » contiennent un ancien « -n » vocalisé.*

◆ **se vocaliser** v. pr. (1871, *R. La. R.,* II, 174). En parlant d'une consonne, se changer en voyelle : *Les pluriels en « -aux » du français sont issus d'anciens pluriels en « -als », dans lesquels le « -l- » s'est vocalisé.*

vocalisme [vɔkalism] n. m. (dér. savant du lat. *vocalis,* voyelle [v. VOCAL 1] ; 1864 [d'après Robert, 1977], sans indication de sens ; sens 1-3, 1872, Littré). **1.** *Vx.* Théorie qui rend compte du rôle des voyelles et de leurs permutations, soit dans la formation et la dérivation des mots d'une même langue, soit dans la comparaison des langues appartenant à une même famille. || **2.** *Vx.* Ensemble des voyelles d'un mot. || **3.** *Auj.* Système des voyelles d'une langue.

vocaliste n. V. VOCALISATEUR, TRICE.

vocatif [vɔkatif] n. m. (lat. impér. *vocativus,* qui sert à appeler [et, comme n. m., dans la langue grammat., « le vocatif »], du lat. class. *vocatum,* supin de *vocare,* appeler [v. VOCABLE] ; XIIIe s., Bloch-Wartburg, puis XIVe s., Littré, puis 1552, R. Estienne). Forme que prennent, dans les langues à déclinaison, les noms, pronoms, adjectifs et participes quand ils servent à interpeller une personne ou une chose personnifiée.

vocation [vɔkasjɔ̃] n. f. (lat. *vocatio,* action d'appeler, assignation [en justice], invitation [et, à basse époque, dans la langue ecclés., « vocation (divine) »], de *vocatum,* supin de *vocare,* appeler [v. VOCABLE] ; fin du XIIe s., *Dialogues de saint Grégoire,* au sens 1 [aussi *vocation des gentils ; vocation d'Abraham,* 1679, Bossuet] ; sens 2, av. 1662, Pascal [*avoir la vocation,* 1897, A. France ; *vocation d'aîné,* 1971, *les Mots « dans le vent »*] ; sens 3, v. 1460, G. Chastellain [par extens., 28 mars 1863, Goncourt] ; sens 4, 1465, La Curne ; sens 5, 1964, Robert [*avoir vocation à, pour,* 1967, Robert] ; sens 6, 1964, Larousse). **1.** En termes bibliques, appel que Dieu fait à une personne, à un peuple, pour les amener à lui ou les charger d'une mission : *Il* [Dieu] *pose les fondements de son Église par la vocation de douze pécheurs* (Bossuet). *Les Juifs ont été les premiers qui ont eu la vocation de Dieu*

(Furetière, 1690). || *Vocation d'Abraham,* choix que Dieu fit du patriarche Abraham pour être le chef des croyants, le père du peuple élu. || *Vocation des gentils,* appel que Dieu fit aux gentils, aux païens par Jésus-Christ et ses apôtres, pour les admettre à la vraie foi, à la connaissance de l'Évangile : *Il* [Dieu] *lui découvre* [à saint Paul] *le secret profond de la vocation des gentils* (Bossuet). || **2.** Impulsion intérieure, ressentie comme un appel de Dieu, par laquelle on se juge prédestiné au sacerdoce ou à la vie religieuse : *Il* [Frédéric] *serait frère prêcheur* [...]. *Quand il fit part de son dessein à sa famille, le vétérinaire lui dit simplement : « Tu seras privé de dessert jusqu'à ce que tu aies changé d'avis. » La vocation de Frédéric se trouva humiliée qu'on lui proposât un obstacle aussi médiocre* (Aymé). || *Avoir la vocation,* ressentir cet appel de Dieu au plus profond de soi-même : *Firmin ? vous savez peut-être, répondit le bonhomme, qu'il est parti du séminaire, parce qu'il n'avait pas la vocation* (France). || *Vocation d'aîné,* vocation tardive. || **3.** Mouvement engageant toute la vie affective et intellectuelle, qui porte quelqu'un à choisir une certaine profession, un certain genre de vie : *Une vocation d'écrivain, d'acteur. Suivre sa vocation. Les vocations manquées déteignent sur toute l'existence* (Balzac). *La vocation qui le poussait n'était point celle qui brille un instant à travers l'esprit des adolescents, puisqu'il lui faisait d'avance l'abandon de sa vie* (Malraux) ; par extens. et plaisamm. : *Sa véritable ambition eût été d'être joli garçon, mais j'ai rarement rencontré dans ma vie une vocation plus manquée que celle-là* (Goncourt). || **4.** Destin vers lequel une personne semble être portée de par sa nature même : *La vocation de l'homme est d'être utile à ses semblables* (Acad., 1835). *Nous n'avons pas d'autre vocation que de cultiver notre cœur et notre intelligence* (Proudhon). *Le normalien n'a généralement pas de don et assez peu de critique. Sa vocation, c'est sa naïveté* (Giraudoux). || **5.** Rôle auquel une communauté paraît être appelée par les conditions matérielles, économiques, politiques, etc., qui sont les siennes : *La vocation agricole d'un pays. Riche en fer et en charbon, cette région a incontestablement une vocation industrielle.* || *Avoir vocation à, pour,* en parlant d'une administration, d'une entreprise, d'un service, etc., être qualifié ou indiqué pour : *L'administration préfectorale a vocation pour contrôler les collectivités locales.* || **6.** *Vocation d'un sol, d'un terrain,* aptitudes particulières de celui-ci à telle ou telle utilisation agronomique.

● SYN. : **3** *goût, inclination, passion, pente ;* **4** *but, destination, mission, objectif, rôle.*

voceratrice [vɔtʃeratritʃe] ou **vocératrice** [vɔseratris] n. f. (corse *voceratrice,* même sens, de *voceru,* vocero [v. l'art. suiv.] ; 1840, Mérimée). En Corse, femme qui chante un vocero : *On nomme ces femmes vocératrices* [...] *et la complainte s'appelle vocero sur la côte orientale* (Mérimée).

vocero [vɔtʃero] ou **vocéro** [vɔsero] n. m. (corse *voceru,* même sens, de *voce,* voix, lat. *vox, vocis,* voix, son ; 1840, Mérimée). En Corse, complainte funèbre improvisée, en vers ou en prose mesurée, que chante une pleureuse dans la maison mortuaire, près de la dépouille mortelle du défunt et en l'honneur de celui-ci : *Un air assez étrange, ma foi, qui tient du vocero corse et de ces chansons de gitanes roumaines qu'on accompagne au cambalo...* (Arnoux).

● Pl. *des* VOCERI ou *des* VOCÉROS.

vocifer [vɔsifɛr] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens, proprem. « qui pousse des cris », du lat. class. *vox, vocis,* son, voix, et *ferre,* porter, apporter ; 1796, d'après le *Dict. des sciences naturelles,* 1830). Nom usuel d'un pygargue, d'un aigle pêcheur qui habite l'Afrique, au sud du Sahara.

vociférant, e [vɔsiferɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vociférer ;* 1770, Buffon, au sens 1 ; sens 2, début du XX^e s. ; sens 3, 1958, Mallet-Joris, p. 268). **1.** Se dit d'un être animé qui vocifère, qui pousse de grands cris : *Une bande de gamins vociférants. De tous les habitants de la basse-cour, aucun n'est aussi vociférant ni plus bruyant* (Buffon). || **2.** *Littér.* Se dit de l'organe qui sert à émettre ces cris : *Elles semblaient, ces bouches vociférantes, exprimer des désirs* (L. Daudet). || **3.** *Littér.* Se dit d'un lieu d'où proviennent des sons que leur intensité rend pénibles à supporter : *Elle descend donc, lentement, la rue d'Odessa, coudoyée par la foule, arrêtée par chaque boutique,* [...] *elle examine les douzaines de jupes qui pendent en plein vent, l'étal vociférant d'un marchand de postes de radio, qui la retient, fascinée, un long moment* (Mallet-Joris).

vociférateur, trice [vɔsiferatœr, -tris] n. (bas lat. *vociferator,* celui qui crie [du lat. class. *vociferatum,* supin de *vociferare,* vociférer — v. VOCIFÉRER], ou, plutôt, dér. savant du franç. *vociférer ;* 1834, Landais). Personne qui vocifère, qui a l'habitude de vociférer : *Et dans ce groupe de vocifera teurs et de justiciers,* [...] *apparaissait Samuel* (Huysmans). *La vocifératrice, ce surnom que l'on donnait pendant la Révolution aux harangueuses des foules* (Bourget).

◆ adj. (av. 1896, Goncourt). *Littér.* Se dit d'éléments sonores dont l'intensité est pénible à supporter : *Des voix vocifératrices* (Goncourt).

vocifération [vɔsiferasjɔ̃] n. f. (lat. *vociferatio,* clameurs, vociférations, de *vociferatum,* supin de *vociferare* [v. l'art. suiv.] ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *vociferatiun ; vocifération,* fin du XIV^e s. [le mot ne semble pas être attesté entre 1611, Cotgrave, et 1792, Brunot]). Parole accompagnée de cris de colère, d'indignation, de menace, etc. (s'emploie le plus souvent au plur.) : *Pousser des vociférations. Cependant, les criailleries de la cuisine étaient devenues de furieuses vociférations qui le décidèrent à se rendre sur les lieux* (Aymé).

● SYN. : *beuglement, clameur, hurlement.*

vociférer [vɔsifere] v. intr. (lat. *vociferare* ou *-rari,* faire entendre des clameurs, pousser de grands cris, dire à plein gosier, de *vox, vocis,* voix, son, et de *ferre,* porter, apporter ; v. 1380, Conty). Parler en criant et avec colère ; pousser des clameurs : *Vociférer contre quelqu'un. La foule, comme les enfants à Guignol, se mit à vociférer* (Radiguet).

◆ v. tr. (av. 1525, J. Lemaire de Belges). Dire quelque chose avec violence sur le ton de la colère ; dire en hurlant : *Vociférer des injures. Des allusions grossières qui étaient vociférées devant la porte, de façon à entrer dans la maison voisine* (Maupassant). *Le sergent vocifère : « Garde à vous ! »* (Romains). *L'aveugle s'est retiré dans la chambre d'ablutions de la mosquée ; il y vocifère, de temps en temps, sa prière* (Duhamel).

vocodeur [vɔkɔdœr] n. m. (de *vo*[*cal*] et de *codeur ;* 1975, Larousse). Organe d'analyse des sons permettant la synthèse de réponses vocales dans un système informatique.

vocoïde [vɔkɔid] n. f. (de *voco-,* élément tiré du lat. *vocalis,* voyelle [v. VOCAL 1], et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1968, Larousse). En phonétique expérimentale, expression acoustique d'une voyelle.

vodka [vɔdka] n. f. (mot russe de même sens, dimin. de *voda,* eau ; 1829, Dupré de Saint-Maure, I, 52). Eau-de-vie de grain, dont l'usage est très répandu en Union soviétique, en Pologne et dans plusieurs pays voisins : *Anne vidait son verre de vodka dans sa coupe de champagne : « Ça anime le champagne, expliqua-t-elle. Essaie donc, c'est très bon »* (Beauvoir).

vœu [vø] n. m. (lat. *vōtum,* vœu, promesse faite aux dieux, objet votif, souhait, désir [et, à l'époque impériale, « vœux prononcés par les époux, mariage »], part. passé neutre substantivé de *vōvēre,* faire un vœu [à une divinité], promettre par un vœu, désirer, souhaiter ; v. 1120, *Psautier d'Oxford,* écrit *vot* [*vou,* v. 1155, Wace ; *veu,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *vœu,* 1273, Adenet], au sens 1 [*faire vœu de,* 1690, Furetière ; « objet promis par un vœu... », XV^e s., Laborde, p. 541] ; sens 2, v. 1120, *Psautier d'Oxford* [*faire vœu de,* 1678, La Fontaine ; « engagement qu'on prend de se consacrer à la vie religieuse », 1694, Acad.] ; sens 3, 1690, M^me de Sévigné [*faire vœu de,* 1609, M. Régnier ; *n'avoir pas fait vœu de,* 1690, Furetière] ; sens 4, 1538, R. Estienne ; sens 5,

28 févr. 1791, G. de Mirabeau [« conseil motivé émanant d'un organisme... consultatif », 1876, Larousse]). **1.** Promesse solennelle, faite à la divinité, d'accomplir tel ou tel acte méritoire si elle exauce une requête qu'on lui adresse : *Beaucoup de catholiques font le vœu de se rendre à Lourdes s'ils guérissent d'une maladie grave. Conformément au vœu, quand j'ai eu sept ans, on m'a conduit à La Louvesc, dans l'Ardèche, où repose le saint* (Bastide). || *Faire vœu de* (suivi de l'infinitif), s'engager par cette promesse à accomplir l'acte en question : *Faire vœu d'aller en pèlerinage. Philipe mourut à l'âge de soixante et onze ans, dans ce vaste palais de l'Escurial, qu'il avait fait vœu de bâtir en cas que ses généraux gagnassent la bataille de Saint-Quentin* (Voltaire). || *Spécialem.* Objet promis par un vœu ; ex-voto : *« Sire Jupin, dit-il, prends mon vœu ; le voilà : | C'est un parfum de bœuf que ta grandeur respire. | La fumée est ta part : je ne te dois plus rien »* (La Fontaine). || **2.** Promesse solennelle, faite à la divinité, d'accomplir un acte méritoire ou de se conformer à une règle difficile, sans condition et dans le seul dessein de lui être agréable : *Ce vœu de la paysanne bretonne n'est plus de ce siècle : c'était toutefois une chose touchante que l'intervention d'une Mère divine placée entre l'enfant et le ciel ; et partageant les sollicitudes de la mère terrestre* (Chateaubriand). || *Faire vœu de* (suivi d'un infinitif ou d'un substantif), s'engager par cette promesse à réaliser ou à respecter la chose en question : *Parmi les Espagnols qui allèrent à la conquête des Indes, il y en eut qui firent vœu de massacrer douze Indiens par jour, en l'honneur des douze apôtres* (Raynal). *Faire vœu de chasteté, de pauvreté.* || *Spécialem.* Engagement qu'on prend de se consacrer à la vie religieuse : *Ce vœu me donne à lui* [Dieu] *sans m'arracher à vous* (Lamartine). || **3.** Promesse que l'on se fait à soi-même, résolution que l'on prend solennellement en son for intérieur : *Après l'accident qu'il a provoqué en état d'ivresse, il s'est fait le vœu de ne plus jamais boire une seule goutte d'alcool.* || *Faire vœu de* (suivi de l'infinitif), se promettre solennellement de : *Il a fait vœu de se venger, d'être plus sage à l'avenir.* || Fam. *N'avoir pas fait vœu de* (suivi d'un infinitif ou d'un substantif), ne se sentir nullement engagé, ni devant soi-même, ni devant autrui, à telle conduite, à tel comportement : *Je n'ai pas fait vœu de supporter toutes les injures sans répondre. Cet individu m'exaspère, et, comme je n'ai pas fait vœu de politesse, il va m'entendre !* || **4.** Souhait très vif, désir ardent d'obtenir ou de voir s'accomplir quelque chose ; expression de ce désir : *Mon vœu est de la revoir en bonne santé. Je fais des vœux pour votre succès. Respecter le dernier vœu, les derniers vœux d'un mourant. Ce mariage répond tout à fait à mes vœux. Faire un vœu à la vue d'une étoile filante. L'homme est aussi trompé par la réussite de ses vœux que par leur désappointement* (Chateaubriand). *Le vœu général* (Littré). *Tout semblait disposé à remplir mes vœux* (Musset). *Ils* [deux académiciens] *me demandèrent d'ajouter un mot à ma lettre : le mot « vœu » ; il fallait que j'exprimasse le vœu de devenir académicien* (Montherlant). || **5.** Volonté, prescription exprimée par une puissance de droit ou de fait : *Le vœu du législateur. Satisfaire au vœu de la loi. Tromper le vœu de la nature* (Littré). || Conseil motivé émanant d'un organisme simplement consultatif : *Les anciens états généraux ne faisaient pas de lois, ils n'émettaient que des vœux.*

● SYN. : **1-2** *serment ;* **5** *avis, résolution.*

◆ **vœux** n. m. pl. (sens 1, 1538, R. Estienne [*vœux — vœux de religion,* 1671, Pomey ; *vœux monastiques,* 1758, Saint-Foix ; *vœux solennels,* 1694, Acad. ; *vœux simples,* 1801, Chateaubriand ; *vœux perpétuels,* 1904, Larousse — *vœux définitifs,* même sens, 1862, V. Hugo ; *vœux temporaires,* 1933, Larousse ; *renouvellement des vœux,* av. 1704, Bourdaloue] ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1876, Larousse ; sens 4, 1678, La Fontaine ; sens 5, 1644, Corneille ; sens 6, 1636, Corneille [au commencement d'une nouvelle année, 1964, Robert] ; sens 7, milieu du xxe s.). **1.** *Vœux de religion,* ou simplem. *vœux,* dans l'Église catholique, acte public, constitué par un ensemble de promesses faites à Dieu et à un supérieur religieux de s'engager, pour la vie ou pour un temps déterminé, dans un institut religieux : *Elle* [Amélie] *me mandait seulement qu'elle avait obtenu les dispenses du noviciat, et qu'elle allait prononcer ses vœux* (Chateaubriand). *Relever quelqu'un de ses vœux.* || *Vœux monastiques,* vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance que prononcent les personnes qui font une profession religieuse : *Au concile de Trente, les généraux d'ordre représentèrent que, si l'on ne permettait pas de pouvoir faire les derniers vœux monastiques à seize ans, et si on les retardait jusqu'à vingt-cinq, il y aurait très peu de religieux et de religieuses* (Saint-Foix). || *Vœux solennels,* vœux qui engagent définitivement ceux qui les prononcent à être intégrés à l'institut religieux qui les reçoit, et à renoncer à la capacité d'acquérir des biens temporels. || *Vœux simples,* vœux qui engagent le profès dans l'état religieux sans une totale renonciation aux biens temporels, et dont il peut être relevé sous certaines conditions : *J'écrirai à l'évêque de Québec ; il a les pouvoirs nécessaires pour vous relever de vos vœux, qui ne sont que des vœux simples* (Chateaubriand). || *Vœux perpétuels,* vœux qui, une fois émis, sont valables pour la vie entière du religieux. || *Vœux temporaires,* vœux par lesquels une personne s'engage dans un institut religieux pour un temps limité, généralement pour un an *(vœux annuels)* ou pour trois ans *(vœux triennaux).* || *Renouvellement des vœux,* cérémonie annuelle au cours de laquelle les religieux et religieuses prononcent de nouveau les vœux qu'ils ont faits en entrant en religion. || **2.** *Vœux de baptême,* dans la religion catholique, promesse faite par le catéchumène, ou par le parrain au nom de l'enfant qu'on baptise, de croire aux vérités de la foi et de vivre conformément à l'Évangile. || **3.** Dans l'Antiquité romaine, prières publiques et sacrifices qui étaient renouvelés tous les cinq, dix ou vingt ans, pour appeler sur les empereurs la protection des dieux. || **4.** *Vx* et *littér.* Prières instantes adressées à la divinité : *Souvent nous trahissons nos plus chers intérêts, | En fatiguant le ciel par des vœux indiscrets* (Quinault). *L'innocence des vœux n'en fait point le succès* (Lemercier). || **5.** *Vx* et *littér.* Instante requête amoureuse, et, *par extens.,* tout témoignage d'amour destiné à conquérir la personne dont on est épris : *Pour la même beauté nous faisons mêmes vœux* (Corneille). *Maintenant que je l'aime encor plus que jamais, | Lorsqu'un heureux hymen, joignant nos destinées, | Peut payer en un jour les vœux de cinq années...* (Racine). *Son cœur* [de Gabrielle d'Estrées], *né pour aimer, mais fier et généreux, | D'aucun amant encor n'avait reçu les vœux* (Voltaire). || **6.** *Par extens.* Souhaits que l'on adresse à quelqu'un à l'occasion d'un événement important : *En cette grande occasion, tous mes vœux vous accompagnent. Quantité de vieilles dames choisissaient déjà, deux mois à l'avance, leurs cartes de vœux pour Noël (chaumières couvertes de neige, houx et gui, chats enrubannés et gantés de mitaines)* [Butor] ; et *spécialem.* au commencement d'une nouvelle année : *Au jour de l'an, on offre des vœux de bonne année et de bonne santé à tous ses amis. Je vous présente mes meilleurs vœux pour 1978.* || **7.** *Par extens.* Souhaits qu'une personne exprime pour elle-même auprès d'une autre personne ou d'un organisme dont elle dépend : *La commission paritaire examine les vœux des fonctionnaires en ce qui concerne leur carrière, leur résidence, etc.*

● SYN. : **7** *desiderata, requête.*

◆ **À pleins vœux** loc. adv. (1650, Corneille). *Class.* En apportant tout le soutien moral dont on est capable : *Que les peuples les plus puissants | Dans nos souhaits à pleins vœux nous secondent* (Corneille).

vogélie [vɔʒeli] n. f. ou **vogelia** [vɔʒelja] n. m. (du n. du botaniste allemand Théodore *Vogel* [1810-1841] ; 1876, Larousse [*vogélie*], et 1964, Larousse [*vogelia*]). Plante herbacée annuelle, appartenant à la famille des crucifères, d'un vert grisâtre, à petites fleurs jaunes, qui peut atteindre 80 cm de hauteur et qui pousse dans les terrains calcaires.

vogoule [vɔgul] n. m. et adj. (de *Vogoules,* n. d'une population d'origine finno-ougrienne établie en Sibérie occidentale ;

1964, Larousse). Langue ougrienne parlée principalement sur le côté est de l'Oural.

vogue [vɔg] n. f. (déverbal de *voguer ;* 1466, P. Michault, au sens II, 1 [par comparaison avec l'impulsion donnée à un navire ; *en vogue,* 1559, Amyot] ; sens I, 1, 1559, Amyot [probablem. plus anc., v., ci-dessus, la date de l'emploi fig. au sens II, 1 ; *mener la vogue,* 1904, Larousse] ; sens I, 2, 1872, Littré [à bord des galères, 1904, Larousse] ; sens I, 3, 1872, Littré, art. *voguer ;* sens II, 2, 1541, Calvin [*en vogue,* 1480, *Baratre infernal*] ; sens III [proprem. « affluence, flot de gens »], XVI[e] s., Du Cange).

I. 1. *Vx.* En termes de marine, impulsion donnée à un bâtiment par le mouvement des rames, « cours d'une galère entraînée par la force des rames » (Furetière, 1690) : *La vogue puissante d'une galère* (Littré). || Auj. *Mener la vogue,* donner la cadence au mouvement des avirons. || **2.** *Vx.* Partie du plat-bord d'un bateau à rames qui reçoit les avirons. || Espace sur lequel se trouvaient les avirons à bord des galères. || **3.** Ensemble des rameurs d'une galère.

II. 1. Célébrité, crédit dont une personne jouit auprès d'un large public, pendant un temps plus ou moins long : *À différentes époques, divers portraitistes ont obtenu la vogue, les uns par leurs qualités et d'autres par leurs défauts* (Baudelaire). || *En vogue,* qui bénéficie, pour un temps, de l'engouement général : *Vous pensez que toute la gloire d'une femme consiste à faire une dépense folle, à se servir de la marchande de modes le plus en vogue* (Genlis). *Cette fille en vogue* [Germaine] *jouait quatre rôles dans la revue...* (Cocteau). || **2.** Mode dont une chose jouit momentanément, et qui la fait rechercher et apprécier par un grand nombre de personnes : *Il trouve déjà sa récompense dans le sentiment d'avoir soustrait ce qu'il compose avec tant de soins aux variations de la vogue et aux accidents de la durée* (Valéry). *La vogue des cheveux longs commence à diminuer.* || *En vogue,* qui bénéficie, pour un temps, d'une large diffusion, d'un succès important : *Cette danse n'est plus en vogue depuis l'été dernier. Une chanson très en vogue actuellement. Le matraquage publicitaire a réussi à mettre en vogue ce nouveau produit de beauté.*

III. Dans certaines régions, en particulier dans le Jura, les Alpes, la vallée du Rhône et le Sud-Est, fête patronale annuelle : *Les fêtes patronales sont nommées vogues dans les Hautes-Alpes* (A. Hugo). *La fête votive qu'à Sabolas comme dans tout le pays dauphinois on appelle la vogue* (Béraud).

• SYN. : **II, 1** *cote, mode, popularité, renom, succès ;* **2** *célébrité, faveur, renommée.*

voguer [vɔge] v. intr. (anc. bas allem. **wogon,* rouler [en parlant d'un bateau], balancer, altér. [sous l'influence du *w-* initial] de l'anc. haut allem. *wagōn,* mêmes sens ; v. 1207, Villehardouin, au sens 1 [*vogue la galère !,* 1552, Rabelais — d'abord *vaugue la galée !,* 1461, Picot] ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay [*vogue avant !,* 1611, Cotgrave] ; sens 3, 1559, Amyot [*voguer à pleines voiles,* au fig., 1661, La Fontaine] ; sens 4, 1803, Lacépède ; sens 5, début du XVII[e] s., P. Charron [en parlant de l'esprit..., fin du XVII[e] s., Bossuet]). **1.** *Vx.* Avancer sur la surface de l'eau, en parlant d'un bateau à rames ou, plus généralement, d'un navire propulsé par un moyen quelconque : *Cette galère commençait à voguer, quand la tempête la surprit* (Furetière, 1690). *Le vaisseau, incapable de gouverner, voguait en travers, jouet du vent et des lames* (Bernardin de Saint-Pierre). || Fig. *Vogue la galère !,* laissons les choses suivre leur cours, et arrive ce qui pourra (vieilli) : *Adieu, madame ; faisons tous deux comme nous pourrons ; vogue la galère* (Voltaire). || **2.** *Vx.* Tirer sur les rames pour faire avancer un bateau : *Les forçats font l'exercice pour apprendre à voguer* (Furetière, 1690). *Les forçats de cette galère voguaient vigoureusement* (Littré). || *Vogue avant !* commandement par lequel on enjoignait aux rameurs d'une galère de se mettre en mouvement. || **3.** Se déplacer sur l'eau, en parlant d'un navigateur ou des passagers d'un bateau : *C'est lorsque, à travers l'Atlantique, il croyait voguer vers l'Asie, berceau de l'ancien monde, que Colomb rencontra un monde nouveau* (Béranger). *Un soir, t'en souvient-il ? nous voguions en silence ; | On n'entendait au loin, sur l'onde et sous les cieux, | Que le bruit des rameurs qui frappaient en cadence | Tes flots harmonieux* [du lac] (Lamartine). || Fig. et vx. *Voguer à pleines voiles,* obtenir toutes sortes de succès, réussir pleinement : *Lorsque sur cette mer* [de la fortune] *on vogue à pleines voiles, | Qu'on croit avoir pour soi le vent et les étoiles, | Il est bien malaisé de régler ses désirs* (La Fontaine). || **4.** Nager en surface, en parlant d'un être animé : *On a remarqué qu'ordinairement les dauphins voguaient contre le vent* (Lacépède). *Des insectes sans avirons voguent pressés* (Hugo). *Sur un beau lac où le feuillage tremble, | Deux cygnes dans l'azur au loin voguent ensemble* (Banville). || **5.** *Fig.* Être entraîné par le cours de la vie, au hasard des événements ; progresser, tant bien que mal, dans diverses circonstances : *Nous voguons sur un milieu vaste* [le monde], *toujours incertains et flottants, poussés d'un bout vers l'autre* (Pascal). *Qu'importe ? Il faut rompre le câble ; | Il faut voguer, voguer toujours ! | Ramer d'un bras infatigable, | Comme vers un port secourable, | Vers le gouffre où tombent nos jours* (Sainte-Beuve). || En parlant de l'esprit ou des pensées, errer à l'aventure : *Ainsi voguaient mes pensées, tandis que les chevaux m'emportaient* (Chateaubriand). *L'esprit vogue plus librement sur cette étendue sans limites* [la mer], *dont la contemplation vous élève l'âme et donne des idées d'infini, d'idéal ?* (Flaubert).

◆ v. tr. (1337, *Chronique normande du* XIV[e] *siècle* [p. 211], dans la loc. *voguer les avirons,* « ramer » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). *Voguer l'argile,* en termes de poterie, manier l'argile, la pétrir avant de la mettre sur le tour (avec des mouvements qui évoquent ceux d'un navire se balançant sur les vagues).

• REM. Comme v. tr., on dit aussi VOQUER (altér. de *voguer ;* 1694, Th. Corneille).

vogueur [vɔgœr] n. m. (de *voguer ;* fin du XIII[e] s., écrit *vogueor* [*vaugueur,* 1373, Du Cange, art. *vogherii ; vogueur,* v. 1536, M. Du Bellay], au sens I ; sens II, 1872, Littré).

I. *Class.* ou *littér.* Rameur : *Il y avait tant de vogueurs sur ce bâtiment* (Furetière, 1690). *J'ai vu des archipels sidéraux ! et des îles | Dont les cieux délirants sont ouverts au vogueur* (Rimbaud).

II. Bouée de sauvetage ; appareil à l'aide duquel une personne qui ne sait pas nager se maintient sur l'eau. (Vieilli.)

voici [vwasi] prép. (de *vois,* 2[e] pers. du sing. de l'impér. prés. de *voir* [v. ce mot], et de *ci* 1 [l'anc. franç. laissait aux deux termes leur indépendance et mettait le premier au plur. si l'on s'adressait à plusieurs interlocuteurs, cf. *vez me ci, vez le ci,* « me voici, le voici » — proprem. « voyez me ci, voyez le ci » — (1080, *Chanson de Roland*), *vei mi ci,* « me voici » — proprem. « vois me ci » — (v. 1170, *Livre des Rois*), *vois ci,* « voici — quelqu'un, quelque chose » (v. 1207, Villehardouin), etc.] ; XIII[e] s., Bloch-Wartburg, sans indication de forme ni de sens ; XIV[e] s., Bartsch, écrit *vecy* [*voici,* fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné], au sens 2 [aussi en opposition avec *voilà*] ; sens 1, 1458, *Mystère du Vieil Testament,* écrit *voicy* — *voici,* XVI[e] s. — [aussi en opposition avec *voilà ;* du point de vue temporel, XIV[e] s., Bartsch, écrit *vezcy* — *voici,* XVI[e] s. ; suivi d'un infinitif... et d'un nom..., fin du XVI[e] s., A. d'Aubigné — d'abord écrit *vez ci...,* v. 1307, G. Guiart ; *en voici bien d'une autre,* 1779, M[me] de Genlis] ; sens 3, 1690, Furetière [*nous y voici,* 1876, Larousse — « les faits que nous attendions... se réalisent... », 1668, La Fontaine, et « nous abordons... la question essentielle », 1694, La Fontaine ; *me... voici bien,* 1678, La Fontaine] ; sens 4, XX[e] s.). **1.** S'emploie, du point de vue spatial, pour désigner à l'attention une personne ou une chose présente, proche ou qui se rapproche : *Voici nos invités. Nous voici enfin. Ah ! te voici, je t'attendais. Voici votre argent, votre quittance. Voici le train qui arrive. Voici la rue que vous cherchiez ;* en opposition avec *voilà,* marque que la personne ou la chose en question est la plus proche du locuteur : *Voici mon fils, et voilà ma fille. Voici votre place, à côté de moi, et voilà celle de votre mari, à l'autre*

bout de la table. Voici de mes deux fils celui qu'un droit d'aînesse | Élève dans le trône et donne à la princesse. | [...] | *Voici votre roi, peuple, et voilà votre reine.* | *Vivez pour les servir, respectez-les tous deux...* (Corneille). ‖ S'emploie, du point de vue temporel, pour attirer l'attention sur ce qui arrive à l'instant où l'on parle, ou sur ce qui va arriver bientôt : *Voici l'heure du départ. Voici le moment de s'expliquer franchement. Rentrons vite, voici la pluie qui commence à tomber. Le ciel est tout noir, voici l'orage. C'est déjà la fin de l'année : voici la Noël. Voici l'instant affreux qui va nous éloigner* (Voltaire). *Mignonne, voici l'avril* (Coppée). ‖ Suivi d'un infinitif (indiquant le mouvement dans l'espace ou dans le temps) et d'un nom (agent du phénomène exprimé par l'infinitif), s'emploie pour attirer l'attention sur une action qui est en train de se dérouler ou qui est imminente : *Voici venir les temps où vibrant sur sa tige* | *Chaque fleur s'évapore ainsi qu'un encensoir...* (Baudelaire). *Et dans son cerveau voici naître, détaillée, précieuse en sa belle ligne, achevée comme il l'ébaucha, l'image souriante de son ami bien aimé* (Ch.-L. Philippe). *Voici, de la maison, sortir un Salavin épineux et glacé* (Duhamel). ‖ *En voici bien d'une autre,* se dit pour marquer que la chose qui arrive est tout à fait inattendue et singulière (vieilli) : *Mais en voici bien d'une autre... que diable fait là ma sœur ?* (Genlis). ‖ **2.** S'emploie, dans une explication insistante, pour introduire les faits, les idées, etc., que l'on s'apprête à exposer : *Voici ce qui s'est passé. Voici la marche à suivre. Voici mes intentions et mes raisons. Voici comment je vois les choses. Je m'en rapporte à vous. Écoutez, s'il vous plaît.* | [...] | *Voici le fait. Depuis quinze ou vingt ans en çà,* | *Au travers d'un mien pré certain ânon passa...* (Racine). *Voici sur quels faits la veuve Vauquer appuyait ses calomnies* (Balzac) ; en opposition avec *voilà,* sert à introduire ce qui n'a pas encore été mentionné, ce qui pourra, pourrait ou aurait pu avoir lieu : *Voilà ce que j'ai dit aux autres, voici ce que je vais maintenant vous dire en confidence. C'est le sincère aveu que je voulais vous faire.* | *Voilà tous mes forfaits.En voici le salaire* (Racine). ‖ **3.** Avec un complément d'objet et son attribut (ou un terme jouant le même rôle qu'un attribut), sert à introduire l'expression insistante d'un état actuel qui résulte de circonstances antérieures, exprimées ou implicites : *Nous voici enfin arrivés, malgré les embouteillages. Nous voici tous assemblés* (Furetière, 1690). *Le voici, donc ermite, et comme perdu dans ce Nazareth tant de fois rêvé* (R. Bazin). *Le voici en mer ce jeune homme de dix-neuf ans* (Delteil). *Le voici installé petit commerçant quelque part* (Tharaud). ‖ *Nous y voici,* nous sommes arrivés ou nous allons bientôt arriver à destination (s'emploie parfois avec d'autres pronoms personnels que *nous*) : *Arrêtez, chauffeur, nous y voici. Un peu de patience ; nous y voici dans cinq minutes ;* au *fig.,* les faits que nous attendions, l'état que nous espérions se réalisent ou vont se réaliser : *Enfin, nous y voici : nous avons payé toutes nos dettes ; par extens.* et *fig.,* nous abordons enfin la question essentielle : *Nous y voici : parlons donc de cet héritage. « Eh ! mon frère* [un compagnon d'Ulysse changé en ours], | *Comme te voilà fait ! Je t'ai vu si joli !* | *— Ah ! vraiment nous y voici,* | *Reprit l'ours à sa manière :* | *Comme me voilà fait ? comme doit être un ours... »* (La Fontaine). ‖ Fam. et ironiq. *Me* (*te, le,* etc.)*voici bien,* je me (etc.) trouve dans une situation fâcheuse, délicate ou désagréable : *« Je m'en vais vous en dire une chanson si belle* | *Qu'elle vous ravira : mon chant plaît à chacun »* | *Le milan* [qui avait capturé le rossignol pour le manger] *alors lui réplique :* | *« Vraiment, nous voici bien ; lorsque je suis à jeun,* | *Tu me viens parler de musique »* (La Fontaine). ‖ **4.** Il y a exactement (tel laps de temps) : *Cela s'est passé voici trois mois. Il est mort voici juste deux ans.*

◆ adv. de phrase (sens 1, XX^e^ s. ; sens 2, 1862, V. Hugo ; sens 3, 1668, Molière [aussi en opposition avec *voilà*]). **1.** S'emploie, dans un dialogue, en même temps que l'on présente à son interlocuteur l'objet qu'il a demandé, ou pour lui annoncer qu'on va le lui apporter incessamment : *« Auriez-vous la monnaie de cent francs ? — Voici, monsieur. »* ‖ **2.** S'emploie, dans un dialogue, comme terme préliminaire d'une réponse ou d'une explication qu'on éprouve quelque embarras à donner : *« Voici. Je m'appelle Jean Valjean »* (Hugo). *« Voici : je crains que le sujet de sa thèse, ... ne soit un peu spécial. — Quelle thèse ? » fis-je, légèrement inquiet* (Gide). ‖ **3.** S'emploie, dans une subordonnée introduite par le relatif *que,* pour attirer l'attention sur la personne ou la chose désignée par le nom antécédent : *L'homme que voici désire se joindre à nous. L'objet que voici m'appartient ;* en opposition avec *voilà,* marque que la personne ou la chose en question est la plus proche du locuteur : *Le monsieur que voici est mon père, et la dame que voilà est notre voisine de palier.*

◆ **Voici que** loc. conj. (sens 1, 1629, Mairet ; sens 2, 1668, La Fontaine). **1.** S'emploie pour attirer l'attention sur un phénomène imminent, déjà commencé, ou nouveau et inattendu : *Voici que votre père arrive. Voici que le jour se lève. On y glisse un doigt et voici qu'elle le presse* (Ch.-L. Philippe). *Jusqu'à ce soir fatal, elle n'était rien. Et voici soudain qu'elle existe* (Miomandre). ‖ **2.** Avec un complément à valeur temporelle inséré entre les deux termes de la loc., s'emploie pour souligner le délai qui sépare le moment où l'on parle de celui dont on parle : *Voici bientôt six semaines qu'il n'a plus quitté son lit. Voici plus d'un an que nous nous sommes perdus de vue. Voici plusieurs jours que je manque de courage* (Balzac).

● REM. Hormis les cas où les deux mots s'opposent dans un même énoncé, *voici* est supplanté par *voilà* dans la plupart de ses emplois dans la langue orale, mais il reste en usage dans la langue écrite d'une certaine tenue.

void [vwa] n. m. (emploi comme n. commun de *Void,* n. d'un chef-lieu de canton de la Meuse, où l'on fabrique un fromage réputé ; 3 févr. 1875, *Journ. officiel,* p. 915). Fromage à la crème fabriqué dans la Meuse.

voie [vwa] n. f. ● ÉTYM. Lat. *vĭa,* chemin, route, rue, voyage, trajet, course, passage, conduit, canal, genre, méthode, moyen, procédé ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *veie* (*voie,* v. 1175, Chr. de Troyes) [v. A, § I, n. 1]. — A : sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *veie* (*voie,* v. 1175, Chr. de Troyes ; *se mettre en voie,* 1665, La Fontaine) ; sens I, 2, XIII^e^ s., *Studier i Modern Språkvetenskap,* XIV, 102 (aussi « ensemble des marques... répandues sur ce chemin... » ; *voie chaude, vive, fumante, voie du relevé, voie doublée,* 1872, Littré ; *voie de bon temps, voie légère,* 1778, Le Verrier de La Conterie ; *voie de hautes erres,* 1872, Littré [*hautes erres,* même sens, 1636, Monet] ; *mettre... sur les voies,* 1872, Littré [*remettre... sur les voies* est attesté dès 1690, Furetière] ; *être à bout de voie,* fin du XVII^e^ s., Saint-Simon [aussi au fig.] ; *n'avoir plus ni vent ni voie,* 1876, Larousse [aussi au fig.] ; *doubler la voie,* 1904, Larousse ; *n'avoir ni vent ni voie de...,* 1690, Furetière, art. *vent* [d'abord écrit ... *ni vent ni voix...,* 1611, Cotgrave, et ... *ne vent ne voie...,* v. 1175, Chr. de Troyes]) ; sens I, 3, 1964, Larousse ; sens II, 1, 1650, Corneille ; sens II, 2, 1872, Littré ; sens III, 1, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *veie* (*voie,* v. 1175, Chr. de Troyes ; « subdivision de la chaussée... », 1964, Larousse ; *être toujours par voies et par chemins,* 1876, Larousse [... *par voie et par chemin,* 1690, Furetière]) ; sens III, 2, 1690, Furetière (aussi *la voie publique ; voie privée,* 1936, Capitant) ; sens III, 3, 1964, Larousse (pour les deux loc.) ; sens III, 4, 1968, Larousse ; sens III, 5, XVIII^e^ s., Brunot (*fausse voie,* 1964, Larousse) ; sens IV, 1, 1636, Monet ; sens IV, 2, 1876, Larousse, art. *sacré* (dans l'Antiquité grecque [à Rome, 1807, M^me^ de Staël] ; « route qui relie Verdun à Bar-le-Duc... », 1916, d'après Larousse, 1923) ; sens IV, 3, 1964, Larousse ; sens V, 1, 29 sept. 1831, *Bulletin des lois* (*voie* [*voie ferrée,* 1872, Littré — *voie de fer,* même sens, 1848, Proudhon] ; *voie unique,* 1876, Larousse) ; sens V, 2, 1865, Littré, art. *garage* (au fig., 1^er^ mars 1963, *le Monde* [pour une personne ; pour une chose, 17 juill. 1965, *Paris-Match*]) ; sens V, 3, mars 1838, *Revue des Deux Mondes,* p. 806 ; sens VI, 1, 1314, Mondeville ; sens VI, 2, 1872, Littré ; sens VI, 3, 1964, Robert ; sens VII, 1, 1678, J.-B. Colbert (*aveugler une voie d'eau,* 1876, Larousse ; *isoler une voie d'eau,* 1904,

Larousse) ; sens VII, 2-3, 1964, Larousse (en informatique, 1975, Larousse) ; sens VIII, 1-2, 1660, Oudin (pour une automobile, 1964, Larousse ; *avoir la voie...,* 1798, Acad. [au fig., 1927, Mauriac]) ; sens VIII, 3, 1690, La Quintinie (aussi « écartement latéral des dents... » ; *donner de la voie à une scie,* 1765, *Encyclopédie,* XIII, 70 *a*) ; sens VIII, 4, 1964, Larousse (« passage successif de l'étoffe sous la calandre, sous l'appareil à lainer », 1723, Savary des Bruslons) ; sens IX, 1, 1508, *Comptes du château de Gaillon,* 282 (« charge d'un seul voyage », 1470, *Comptes de la ville de Doullens*) ; sens IX, 2, 1660, Oudin ; sens IX, 3, XV^e s., *BEC,* 6^e série, I, 247. — B : sens I, 1, XII^e s., Godefroy (*la bonne voie,* av. 1615, Pasquier [*la voie,* même sens, 1273, Adenet] ; *la mauvaise voie,* v. 1330, *Baudoin de Sebourg ; trouver sa voie,* 1898, H. Lichtenberger ; *être en voie de,* v. 1283, Beaumanoir [suivi d'un infinitif ; suivi d'un nom, fin du XII^e s., Châtelain de Coucy] ; *être en bonne voie,* 1964, Larousse ; *être dans la bonne voie,* 1872, Littré ; *mettre quelqu'un sur la voie,* 1762, J.-J. Rousseau [*... sur les voies,* av. 1778, Voltaire] ; *préparer la voie à quelqu'un,* 1643, Corneille [*... les voies...,* 1872, Littré] ; sens I, 2, v. 1120, *Psautier d'Oxford* (aussi absol., et au plur. ; *la voie large,* 1872, Littré ; *la voie étroite,* fin du XII^e s., Reclus de Moiliens ; *corrompre sa voie,* XIII^e s.) ; sens I, 3, 1936, R. Martin du Gard (*en voie de ; en bonne voie,* av. 1890, Maupassant ; *ouvrir la voie à quelque chose,* 1662, Corneille [« rendre cette chose possible en créant un précédent », 1964, Larousse]) ; sens II, 1, XII^e s., Godefroy (avec *de* suivi de l'infini-tif, 1672, Saint-Réal) ; sens II, 2, XII^e s., Godefroy ; sens II, 3, XIII^e s. (par *voie parée,* 1872, Littré ; *voie de droit,* 1690, Furetière [*voie,* même sens, v. 1283, Beaumanoir] ; *voie de fait,* 1764, Voltaire [en droit pénal ; en droit public, av. 1704, Bourdaloue ; « acte de violence... », 1378, Bloch-Wartburg]) ; sens II, 4, 1835, Acad. (plaisamm., 1846, Balzac) ; sens II, 5, 1690, Furetière (*voie sèche,* début du XIX^e s., Cuvier ; *voie humide,* 1826, Brillat-Savarin ; *essai à la voie humide,* 1964, Larousse) ; sens III, 1, 1690, Furetière ; sens III, 2, 1946, d'après Robert, 1964.

A. Sens concrets.

• **I.** TRAJET. **1.** Parcours que l'on suit pour aller d'un point à un autre : *Se frayer une voie dans la brousse. Prendre une mauvaise voie et faire un détour inutile. Chercher, trouver la voie, la bonne voie. Une voie sûre, commode. Une voie dangereuse.* ‖ Class. *Se mettre en voie,* se mettre en route, en campagne : *Leur bagage étant prêt* [...] | *Nos galants se mettent en voie* (La Fontaine). ‖ **2.** En vénerie, chemin parcouru par le gibier : *Les chiens sont sur la voie, ont perdu la voie. Nos chiens, presque tous hors d'haleine,* | *Perdent la voie, et chassent avec peine* (Dancourt). ‖ Ensemble des marques (traces, odeur, etc.) répandues sur ce chemin et qui trahissent le passage des animaux : *Les chasseurs distinguent les loups par les pieds, c'est-à-dire par les voies, les traces qu'ils laissent sur la terre* (Buffon). ‖ *Voie chaude, vive, fumante,* voie sur laquelle le gibier vient juste de passer. ‖ *Voie de bon temps,* voie qui n'a qu'une heure ou deux. ‖ *Voie de hautes erres,* voie de la veille. ‖ *Voie du relevé,* voie déjà vieille. ‖ *Voie légère,* voie que les chiens ont de la peine à suivre et sur laquelle ils dansent. ‖ *Voie doublée,* voie sur laquelle la bête est revenue. ‖ *Voie surpluée* ou *surneigée,* v. SURPLUÉE, SURNEIGÉE. ‖ *Mettre les chiens à la voie* ou *sur les voies,* les amener sur le chemin que la bête a suivi. ‖ *Être à bout de voie,* en parlant d'un chien, s'arrêter parce qu'il ne trouve plus le prolongement de la voie qu'il suivait ; au *fig.,* en parlant d'une personne, s'arrêter faute de moyens pour poursuivre une entreprise (vieilli) : *L'utopiste à bout de voie saisit la plume et devient un peintre* (Sainte-Beuve). ‖ *N'avoir plus ni vent ni voie,* en parlant d'un chien, manquer à la fois des odeurs et des traces qui permettent de suivre la piste du gibier ; au *fig.,* en parlant d'une personne, être complètement à bout de ressources. ‖ *Doubler la voie,* en parlant de l'animal chassé, ruser et chercher à mettre les chiens en défaut. ‖ Fig. *N'avoir ni vent ni voie de quelqu'un, de quelque chose,* n'en avoir aucune nouvelle, n'en rien savoir. (Vieilli.) ‖ Fig. *Mettre quelqu'un sur la voie, sur les voies,* v. ci-dessous, B, § I, n. 1. ‖ **3.** En météorologie, itinéraire suivi de préférence par les courants de perturbation : *Sur l'Europe, on observe un certain nombre de voies cycloniques, auxquelles les météorologistes ont donné des numéros.*

• **II.** MILIEU DANS LEQUEL UN TRAJET S'EFFECTUE. **1.** Moyen, milieu emprunté pour aller d'un point à un autre, pour se faire transporter, ou pour transporter quelque chose : *Une randonnée accomplie par voie de terre et de mer. Voyager par la voie maritime. Un colis urgent, expédié par la voie aérienne.* ‖ **2.** *Voie ferrée,* le chemin de fer en tant que moyen de transport : *Certaines denrées périssables voyagent par voie ferrée, dans des wagons frigorifiques.* (V. aussi, ci-dessous, A, § V, n. 1.)

• **III.** ITINÉRAIRE AMÉNAGÉ. **1.** Espace préparé pour permettre ou faciliter les déplacements d'un point à un autre : *Les voies de communication. Les voies navigables. Les voies urbaines. Une voie, large, étroite. Une voie à sens unique. Une voie prioritaire. Une voie interdite aux poids lourds. Les voies de communication rapprochent les produits et les consommateurs* (M. Chevalier). ‖ *Spécialem.* Subdivision de la chaussée ayant une largeur suffisante pour permettre la circulation d'une file de voitures : *Une route à deux, à trois, à quatre voies. Une voie matérialisée par des lignes jaunes ou blanches.* ‖ *Être toujours par voies et par chemins* ou (vx) *par voie et par chemin,* être sans cesse en déplacement d'un lieu à un autre : *Il était toujours par voie et par chemin, et lui-même a fait ainsi son épitaphe* (Laharpe). *On ne put l'astreindre à travailler. Il était toujours par voies et par chemins, passant ses jours et ses nuits dans les cabarets...* (Renan). ‖ **2.** *Voie publique,* route, rue, chemin, etc., faisant partie de la grande ou de la petite voirie, ouverts à la circulation générale : *On exige de toutes les voitures un péage modique pour l'entretien des voies publiques* (Voltaire). ‖ *La voie publique,* tout espace du domaine public destiné à la circulation : *Les objets trouvés sur la voie publique doivent être déposés au commissariat. Faire du scandale sur la voie publique.* ‖ *Voie privée,* route, rue, chemin, etc., qui ne fait pas partie du domaine public et qui échappe aux règlements de la circulation générale, pourvu que son accès sur la voie publique soit clos. ‖ **3.** *Voie de déviation* ou *voie d'évitement,* route ou rue qui contourne une agglomération afin que la circulation soit moins encombrée à l'intérieur de celle-ci. ‖ **4.** *Voie express,* dans les régions urbanisées, voie de communication rapide pour les automobiles, et dont les deux sens de circulation sont le plus souvent séparés : *Les voies express se distinguent des autoroutes par leurs échangeurs rapprochés et par des carrefours qui ne sont pas toujours à des niveaux séparés.* ‖ **5.** Galerie de mine. ‖ *Fausse voie,* galerie n'ayant pas d'aboutissement, faite dans la partie arrière de la taille pour procurer sur place des matériaux de remblayage provenant de l'entaillage des épontes dans cette galerie.

• **IV.** ITINÉRAIRE AMÉNAGÉ À CARACTÈRE PARTICULIER. **1.** *Voie romaine,* route construite par les Romains pour permettre des communications faciles et sûres, qui se composait généralement de couches multiples de pierres, de terre, de pièces de bois entrecroisées, etc., recouvertes d'un dallage : *On trouve en France de nombreux vestiges de voies romaines.* ‖ **2.** *Voie sacrée,* dans l'Antiquité, route que suivaient les processions pour se rendre d'Athènes à Éleusis ; route qui conduisait à un grand sanctuaire, tel que celui d'Olympie, celui de Delphes ou le Parthénon d'Athènes ; grande route triomphale qui, à travers le Forum romain, menait au Capitole : *Corinne et lord Nelvil suivirent d'abord ce qu'on appelait autrefois la voie Sacrée ou la voie Triomphale* (Staël) ; *auj.,* route qui relie Verdun à Bar-le-Duc par Rosnes et Souilly, et qu'on a jalonnée de bornes en souvenir de

son emploi intense pendant la Première Guerre mondiale, lors de la bataille de Verdun. || **3.** *Voie de la liberté,* nom donné à l'itinéraire routier de 980 km suivi, lors de la libération de la France en 1944, par la IIIe armée américaine du général Patton, d'Avranches à Metz par le sud de Paris : *La voie de la liberté est jalonnée de hautes bornes coniques et roses.* || **4.** Fig. *Voie lactée,* V. LACTÉ.

• **V.** DANS LES CHEMINS DE FER. **1.** *Voie ferrée,* ou simplem. *voie,* double ligne de rails parallèles à écartement fixe, sur laquelle circulent les trains ; ensemble formé par les rails et les accotements : *Il est interdit de traverser la voie, les voies. Il ne reste de visible que la voie du chemin de fer, droite et lisse sous la lueur grondante de deux globes de feu apparus au tournant de la Seine* (Daudet). [V. aussi, ci-dessus, A, § II, n. 2.] || *Voie unique,* ligne ne comportant qu'une voie pour les deux sens de circulation. || **2.** *Voie de garage,* bout de voie établi le long de la voie principale, afin de recevoir les trains qui doivent se garer pour laisser le passage libre à d'autres trains ; *fig.* et *fam.*, situation d'une personne qui a été mise à l'écart, qui est tombée en disgrâce ou dans l'oubli ; place ou fonction sans avenir : *Son nouveau poste est une voie de garage et ne lui offre aucun avantage de carrière ;* situation d'une chose qui est mise en attente ou en réserve : *L'exploration de la Lune par l'homme se trouve actuellement sur une voie de garage.* || **3.** Espace compris entre deux lignes de rails : *Chemin de fer à voie normale, à voie étroite. Un signal prévient les ouvriers pour qu'ils ne restent pas sur la voie au moment du passage du train.*

• **VI.** ITINÉRAIRE OU CONDUIT NATUREL. **1.** Canal ou orifice anatomique : *Les voies urinaires. Les voies spermatiques. Les voies circulatoires. Les voies digestives. Les voies biliaires. Ingérer un médicament par la voie buccale ou le prendre par la voie rectale.* || **2.** Ensemble d'éléments anatomiques constituant un système destiné à assurer une fonction : *Les voies nerveuses de la motricité, de la sensibilité, de l'équilibration. Les voies optiques.* || **3.** Moyen anatomique de transmission : *Le son se propage au cerveau, soit par voie aérienne, c'est-à-dire par l'intermédiaire de l'oreille interne, soit par voie osseuse, c'est-à-dire par l'intermédiaire des os du crâne.*

• **VII.** PASSAGE OUVERT À QUELQUE CHOSE. **1.** *Voie d'eau,* ouverture ou déchirure accidentelle de la coque par laquelle l'eau envahit l'intérieur d'un navire : *Comme on calfate des vaisseaux qui ont des voies d'eau* (Voltaire). || *Aveugler une voie d'eau,* la boucher rapidement par un moyen quelconque. || *Isoler une voie d'eau,* la localiser par une cloison étanche. || **2.** *Voie d'enroulement,* en électricité, ensemble des sections d'un induit à collecteur qui, à un instant donné, se trouvent en série entre deux balais consécutifs de signes contraires. || **3.** *Voie de transmission,* dans les télécommunications, ensemble des dispositifs électriques et mécaniques servant à l'acheminement des messages ; en informatique, liaison particulière entre un ordinateur et un terminal ou entre deux programmes sur deux ordinateurs connectés.

• **VIII.** LARGEUR D'UN PASSAGE OU D'ÉLÉMENTS EN RELATION AVEC UN PASSAGE. **1.** Ornières ou sillons parallèles laissés sur le sol d'un chemin, d'une route, etc., par les roues d'une ou de plusieurs voitures : *Si la charrette quitte la voie, elle risque de se renverser. On a suivi la voie du carrosse* (Littré). || **2.** Distance entre les roues d'un véhicule : *De Dunkheim à Frankenstein, la route se faufile dans un vallon si resserré qu'il garde à peine la voie d'une voiture ; les arbres descendant de deux talus opposés se joignent et s'embrassent dans la ravine* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Pour une automobile, distance entre les roues d'un même essieu, mesurée entre les plans moyens des roues à leur intersection avec le sol. || *Avoir la voie* ou *être à la voie,* en parlant d'un véhicule, n'être pas trop large pour emprunter un chemin donné, et, particulièrement, s'il s'agit d'un chemin de terre, avoir des roues dont l'écartement correspond à celui des ornières creusées dans le sol par les véhicules qui passent habituellement par ce chemin : *J'ai loué la première carriole venue en ne m'informant guère que d'une chose : a-t-elle la voie ?* (Hugo) ; *fig.* et *littér.*, se conformer à un modèle, à une tradition : *De même qu'ici toutes les voitures sont « à la voie », c'est-à-dire assez larges pour que les roues correspondent exactement aux ornières des charrettes, toutes mes pensées jusqu'à ce jour, avaient été « à la voie » de mon père, de mes beaux-parents* (Mauriac). || **3.** *Voie d'une scie,* largeur d'un trait de scie, qui résulte de l'écartement des dents de l'instrument : *Cette scie donne trop, ne donne pas assez de voie ; par extens.*, écartement latéral des dents d'une scie. || *Donner de la voie à une scie,* donner à la scie une forme telle que la partie coupante agisse seule et que le frottement du bois coupé sur la lame proprement dite soit moindre : *On donne de la voie à une scie à main en inclinant ses dents latéralement et alternativement à droite et à gauche ; sur les grandes scies alternatives ou à ruban, on le fait en écrasant légèrement le sommet de la denture.* || **4.** *Voie du peigne,* dans l'industrie textile, trace laissée par le peigne du métier sur le tissu, et qui constitue un défaut.

• **IX.** QUANTITÉ TRANSPORTABLE EN UN SEUL TRAJET. **1.** *Vx.* Quantité de marchandises équivalant à une charretée ordinaire, soit environ deux stères : *Une voie de bois. Une voie de sable, de plâtre, de moellons.* || **2.** Vx. *Voie de charbon,* sac de charbon de bois contenant un hectolitre. || **3.** Vx. *Voie d'eau,* quantité contenue dans deux pleins seaux de porteur d'eau, soit environ trente litres.

• SYN. : **I, 1** *chemin, itinéraire, trajet ;* **2** *brisées, foulées, piste, trace.* || **III, 1** *artère, route, rue.*

B. Sens abstraits.

• **I.** DIRECTION SUIVIE POUR ATTEINDRE UN BUT. **1.** Suite d'actes ayant le même caractère et tendant à la même fin : *S'engager dans une voie difficile. Vous avez choisi une voie sans issue. Rien n'est impossible ; il y a des voies qui conduisent à toutes choses, et, si nous avions assez de volonté, nous aurions toujours des moyens* (La Rochefoucauld). *Arrêté à l'entrée des voies trompeuses de la vie, je les considérais l'une après l'autre, sans m'y oser engager* (Chateaubriand). *Rousseau, à la fin de sa vie, s'éloigne de plus en plus des voies chrétiennes et s'orienterait plutôt vers la sagesse bouddhique* (Mauriac). || *La bonne voie,* ou simplem. *la voie,* celle qui convient au but poursuivi : *Il ne faut pas dire que la voie est étroite ; c'est l'étroitesse qui est la voie* (Wahl). || *La mauvaise voie,* celle qui ne conduit pas au but que l'on vise : *En politique, une trop grande franchise est parfois la mauvaise voie pour un ambitieux.* || *Trouver sa voie,* adopter la conduite la plus conforme à sa nature et qui semble la plus efficace : *Il* [Cyprien] *tient même rarement compte des conseils de Mikael. Il a trouvé sa voie, les idées ne lui manquent pas* (Duhamel). || *Être en voie de* (suivi d'un infinitif ou d'un nom), suivre la marche qui conduit à quelque chose : *Ce malade est en voie de guérison. Être malade, c'est être en voie de mourir* (Raspail). || *Être en bonne voie,* avoir pris un bon départ, qui laisse présager des succès aisés : *Depuis qu'il a décidé de travailler sérieusement, cet élève est en bonne voie.* || *Être dans la bonne voie,* être en passe de réussir ce qu'on souhaite : *L'examen microscopique des corpuscules, puis la découverte de filaments* [...] *lui montraient qu'il était dans la bonne voie* (Mondor). || *Mettre quelqu'un sur la voie* ou (vx) *sur les voies,* l'aider à trouver ce qu'il cherche, à atteindre l'objectif qu'il se propose (par comparaison avec le veneur qui met le limier sur la piste du gibier) : *J'eus beau imaginer, je ne devinai point ; il me mit charitablement sur les voies* (Voltaire). *Faites-lui quelque question qui le mette sur la voie* (Rousseau). || *Préparer la voie* ou (vx) *les voies à quelqu'un,* lui faciliter la tâche, lui permettre de réali-

ser rapidement ses ambitions, en écartant les premiers obstacles qui se dressaient devant lui : *Voilà comme on prêche la réforme ; c'est ainsi qu'on met en pièces le christianisme, et qu'on prépare la voie à l'Antéchrist* (Bossuet). || **2.** Dans la langue religieuse, conduite à suivre pour atteindre un but : *Un chrétien qui cherche la voie du salut. Il* [Jésus] *enseignerait aux hommes la voie parfaite* (Pascal). || *Absol.* Le comportement de l'homme sur la terre, qui déterminera sa rédemption ou sa damnation : *La sagesse de l'homme habile est de bien comprendre sa voie ; l'imprudence des insensés est toujours errante* (Sacy). *Je te jugerai selon tes voies, et tu sauras que je suis le Seigneur* (Bossuet). || *Au plur.* Les desseins selon lesquels Dieu guide la conduite des hommes : *Il* [le Seigneur] *a fait connaître ses voies à Moïse, et ses volontés aux enfants d'Israël* (Sacy). *Les voies de Dieu sont des voies d'amour* (Lamennais). *Les voies de la Providence sont inconnues* (Proust). || *La voie large,* le chemin de l'enfer, ainsi nommé parce qu'il est très facile de se damner. || *La voie étroite,* le chemin du paradis, ainsi nommé parce qu'il est malaisé de faire son salut : *La voie étroite de l'Évangile passe à travers les domaines du prince de ce monde* (Green). || *Corrompre sa voie,* se souiller de crimes : *Tous les états ont corrompu leur voie* (Massillon). || **3.** Orientation de quelque chose ; possibilités offertes à quelque chose (dans certaines locutions). || *En voie de* (suivi d'un nom), en train d'évoluer dans le sens de : *Un état général en voie d'amélioration. Une plaie en voie de cicatrisation.* || *En bonne voie,* se dit d'une chose dont l'évolution favorable laisse présager une heureuse fin : *Les négociations sont en bonne voie. Le médecin examina la blessure et la déclara en bonne voie* (Maupassant). || *Ouvrir la voie à quelque chose,* préparer les conditions nécessaires à sa réalisation : *Les premières négociations entre le patronat et les salariés ont ouvert la voie à un accord ;* rendre cette chose possible en créant un précédent : *De telles manœuvres ouvrent la voie à l'injustice et à l'arbitraire.*

• **II.** MOYEN EMPLOYÉ POUR ATTEINDRE UN BUT. **1.** Moyen qui conduit à un but, considéré du point de vue du résultat désiré : *Chercher la voie des richesses, des honneurs. Les voies de la connaissance, de la sagesse. L'analyse est la voie des découvertes* (Condillac). *La coutume de la mort par voie de pendaison est en effet jusqu'à présent respectée en Grande-Bretagne, prouvant notre attachement aux coutumes, d'une manière générale* (Adamov) ; *class.*, s'employait avec *de* suivi de l'infinitif pour exprimer le but recherché : *Ses ennemis n'oubliaient rien pour lui ôter toutes les voies de se remettre bien avec son père* (Saint-Réal). || **2.** Moyen qui conduit à un but, considéré du point de vue de la nature de la conduite qu'il implique : *La voie de la douceur, de la sévérité. Obtenir quelque chose par des voies détournées. Des biens gagnés par une voie illégitime* (Pascal). *Toutes les voies furent bonnes pour parvenir à l'empire* (Montesquieu). || **3.** Moyen d'action judiciaire : *Voie d'appel. Voie d'opposition. Voies de recours ordinaires et extraordinaires.* || *Par voie parée,* en forme exécutoire. || *Voie de droit,* recours à la justice selon les formes légales. || *Voie de fait,* en droit pénal, acte matériel qui (du fait qu'il ne comporte pas l'usage de la force) ne constitue pas à proprement parler une violence, mais produit au corps de la personne qui le subit une impression désagréable ; en droit public, agissement du pouvoir ou de l'Administration portant atteinte aux libertés individuelles ou à la propriété privée ; *par extens.*, acte de violence, atteinte physique : *Trois sortes de ravages défigurent aujourd'hui l'architecture gothique. Rides et verrues à l'épiderme ; c'est l'œuvre du temps. Voies de fait, brutalités, contusions, fractures ; c'est l'œuvre des révolutions...* (Hugo). || **4.** *Voies et moyens,* en législation financière, ressources de l'impôt : *Discuter les voies et moyens du budget de l'année ;* et plaisamm. : « *Sois tranquille sur les voies et moyens, reprit Josépha. Mon duc te prêtera dix mille francs...* » (Balzac). || **5.** En chimie, manière d'opérer ; nature des moyens employés. || *Voie sèche,* opération conduite par le feu, en dehors de l'emploi des liquides : *La chimie est parvenue à liquéfier, par la voie sèche, la matière des montagnes primitives, qui sont toutes composées de gneiss, de granit...* (Cuvier). || *Voie humide,* emploi des solvants liquides : *Cristallisation par voie humide. La sensation du goût est une opération chimique qui se fait par voie humide* (Brillat-Savarin). || *Essai à la voie humide,* procédé utilisé pour vérifier le titre d'un métal précieux.

• **III.** INTERMÉDIAIRE UTILISÉ POUR ATTEINDRE UN BUT. **1.** Personne ou organisme par lesquels on passe ou doit passer pour réaliser, obtenir ou connaître quelque chose : *Envoyer sa démission par la voie hiérarchique. Ce communiqué a été diffusé par les voies les plus autorisées. Jusqu'à ce jour, aucune déclaration de guerre n'a été notifiée, par voie diplomatique, aux gouvernements européens !* (Martin du Gard). || **2.** *Par voie de conséquence,* par une suite logique et progressive.

• SYN. : **I, 1** *chemin, direction, ligne, route, sentier.* || **II, 1** *instrument ;* **2** *biais, détour, expédient, manière.* || **III, 1** *canal, entremise, intermédiaire, truchement.*

voilà [vwala] prép. (de *vois,* 2e pers. du sing. de l'impér. prés. de *voir* [v. ce mot], et de *là* [l'anc. franç. laissait aux deux termes leur indépendance, comme dans *voici* — v. cet art.] ; v. 1283, Beaumanoir, écrit *ves la* [*vela,* v. 1360, Froissart ; *voilà,* 1538, R. Estienne], au sens 1 [aussi en opposition avec *voici ;* suivi d'un pronom relatif complément, 1632, Corneille ; du point de vue temporel, v. 1360, Froissart, écrit *vela,* et 1538, R. Estienne, écrit *voilà* — aussi en opposition avec *voici ; que voilà,* 1659, Molière ; suivi d'un infinitif... et d'un nom..., fin du XVe s., Commynes — écrit *voilà*] ; sens 2, 1832, Nodier [pour souligner les caractères propres à une personne ou à une chose, 1877, Zola — avec la préposition *de,* 1844, Balzac ; *en voilà assez,* 1866, Larousse, art. *assez ; en veux-tu, en voilà,* 1842, Balzac ; *en voilà pour,* 7 avr. 1909, J. Renard — *en voilà jusqu'à,* sens analogue, 1701, Massillon] ; sens 3, 1553, Jodelle [*ne voilà pas* (*voilà-t-il pas,* 1669, Molière, et *ne voilà-t-il pas,* 1672, Molière) — absol., 1730, Marivaux ; absol. et par antiphrase, 1876, Larousse] ; sens 4, v. 1360, Froissart, écrit *vela* [*voilà,* 1538, R. Estienne — aussi en opposition avec *voici ;* à la fin d'une énumération, av. 1801, Demoustier ; *voilà tout,* av. 1861, Scribe ; *voilà quelqu'un,* 1735, Lesage ; *voilà quelque chose,* 1690, Furetière, art. *hic ; voilà ce que c'est (que) de,* 1690, Furetière] ; sens 5, 1668, Racine [*voilà qui,* 1664, Mme de Sévigné] ; sens 6, av. 1563, La Boétie [*nous y voilà,* 1687, Mme de Sévigné — « les faits que nous attendions... se réalisent... », 1668, La Fontaine, et « nous abordons... la question essentielle », 1730, Marivaux ; *me... voilà bien,* 1863, Littré, art. *bien*] ; sens 7, 1922, R. Martin du Gard).
1. S'emploie, du point de vue spatial, pour désigner à l'attention une personne ou une chose, soit un peu éloignées du locuteur, soit, plus généralement, à une distance indéterminée : *Voilà l'homme dont nous parlions. Voilà notre maison. Le voilà enfin. Le voilà qui arrive.* DON SALLUSTE : *Ah ! vous voilà, bandit.*— DON CÉSAR : *Oui, cousin, me voilà* (Hugo). *Le voilà qui vient par ici* (Giraudoux) ; *class.*, s'employait suivi d'un pronom relatif complément (et non sujet) : *La voilà que son père amène vers la rue* (Corneille). *Le défunt n'est pas mort ; le voilà que je vous amène* (Dancourt) ; en opposition avec *voici,* marque que la personne ou la chose en question est la plus éloignée du locuteur : *Voici un livre pour vous, en voilà un autre pour votre père. Mon sillon ? Le voilà. Ma gerbe ? La voici* (Hugo). || S'emploie, du point de vue temporel, pour attirer l'attention sur ce qui vient d'arriver, ou, plus généralement, sur un élément proche du moment où l'on parle (dans le passé ou dans l'avenir) : *Voilà les arguments que j'ai invoqués, que je vais invoquer pour ma défense. Voilà l'heure qui sonne. Voilà, voilà les cris que je craignais d'entendre* (Racine) ; en opposition avec *voici,* marque que l'on parle d'événements passés : *Voilà la vie de*

chien que nous avons menée pendant deux ans ; voici, j'espère, une période plus heureuse. || *Que voilà* est la forme renforcée de *voilà* : *Que voilà un beau jeune homme ! Que voilà donc une histoire passionnante ! Ha, que voilà bien le monde !* (Sévigné). || Suivi d'un infinitif (indiquant le mouvement dans l'espace ou dans le temps) et d'un nom (agent du phénomène exprimé par l'infinitif), s'emploie pour attirer l'attention sur une action qui est en train de se dérouler ou qui est imminente (peu usité) : *Voilà venir le moment de s'expliquer franchement.* || **2.** *En voilà,* s'emploie pour désigner à l'attention le nombre, la quantité des personnes ou des choses dont on parle : *Tu souhaitais trouver des adversaires à ta taille : en voilà ! De l'argent, en voilà, et plus que tu n'en avais demandé.* || S'emploie, en position détachée, pour souligner les caractères propres à la personne ou à la chose dont on parle : *En voilà une blague, tu ne penses quand même pas que je vais te croire ! Tu parles qu'en voilà un qui ne doit pas être malheureux* (Proust) ; et, *fam.*, avec la préposition *de* servant à mettre en relief le substantif considéré : *« En voilà une d'histoire !... », dit Malaga* (Balzac). *En voilà un de flemmard !* || *En voilà assez,* formule dont on se sert pour mettre brusquement fin à un entretien déplaisant ou, plus généralement, pour signifier qu'on en a par-dessus la tête de quelque chose : *Maintenant en voilà assez : retourne à ton travail et laisse-moi tranquille ! Je te dis qu'en voilà assez* (Brieux). || *En veux-tu, en voilà,* formule dont on se sert pour indiquer que ce dont on parle existe en quantité très abondante, et même excessive : *Tant qu'il était riche, il avait des amis en veux-tu, en voilà.* || *En voilà pour* (suivi d'un complément à valeur temporelle), souligne que ce dont il est question se produira ou se continuera pendant le laps de temps indiqué : *Grand-père commence à raconter ses souvenirs de guerre : en voilà pour toute la soirée !* || **3.** *Ne voilà pas, (ne) voilà-t-il pas,* s'emploie pour marquer la surprise que provoque l'apparition de la personne ou de la chose mentionnée (vieilli) : *Hé bien ! Ne voilà pas mon enragé de maître !* (Molière). *Ne voilà-t-il pas cet abominable homme qui me cite Newton... ?* (Voltaire). *J'ai eu tort de provoquer sa curiosité, — d'accord. Voilà-t-il pas un bien grand crime ?* (Frapié) ; et absol. : LISETTE : *Que voulez-vous, Lisette ? —* SILVIA : *J'aurais à vous parler, madame.—* ARLEQUIN : *Ne voilà-t-il pas ! Eh ! m'amie, revenez dans un quart d'heure ; allez. Les femmes de chambre de mon pays n'entrent point qu'on ne les appelle* (Marivaux) ; *absol.* et *par antiphrase,* il n'y a pas là de quoi s'emporter, se formaliser ou s'étonner : *« Qu'est-ce que c'est, reprit l'archidiacre, que cet individu dont vous avez déchiré la robe ? — Ah bah ! une mauvaise cape de Montaigu ! Voilà-t-il pas ! »* (Hugo). || **4.** S'emploie, dans une explication insistante, pour introduire un mot, une proposition rappelant ce dont il a été question dans le discours, ou, au contraire, pour introduire les faits, les idées, etc., que l'on s'apprête à exposer : *Voilà mes raisons. Voilà donc ce que je pense sur ce sujet. Voilà exactement comment l'accident s'est passé. Écoutez-moi bien : voilà comment je vois les choses. Comment l'homme peut-il être heureux ? Voilà ce que l'on se demande* (Rousseau). *La soif de l'or, voilà le principe des crimes et des malheurs* (Florian) ; en opposition avec *voici,* sert à reprendre ce qui est connu, acquis, ce qui a déjà été mentionné : *Voilà ce que j'ai fait, et voici la conduite que je vais maintenant adopter.* || À la fin d'une énumération, s'emploie pour introduire avec insistance un terme récapitulatif : *Aimer, prier, chanter, voilà toute ma vie* (Lamartine). *Épargner, pardonner, consoler, voilà toute la science de l'amour* (France). || *Voilà tout,* formule marquant, souvent avec une nuance de résignation, qu'on ne peut rien ajouter à ce qui a été dit précédemment : *Ce que j'ai dit, ce n'est pas pour affaires, | C'est pour causer, et voilà tout* (Scribe). *La justice est gratuite, seulement les moyens d'arriver à elle ne le sont pas, voilà tout* (Brieux). || *Voilà quelqu'un,* tels sont les traits caractéristiques de sa personnalité, de son comportement : *Un menteur, un intrigant, un mouchard, voilà ce que vous êtes ! Pour dire la vérité, quoique je n'eusse aucun ressentiment contre ce seigneur, je ne fus pas fâché de lui rendre ce bon office ; voilà l'homme* (Lesage). || *Voilà quelque chose,* telle est la chose qui mérite le plus d'attention, qui suscite des difficultés, etc. : *Attendez, je n'ai pas fini, voilà le plus beau, voilà le pire.* || Fam. *Voilà ce que c'est (que) de* (suivi de l'infinitif), telles sont les conséquences d'une action, d'un comportement, etc. : *Voilà ce que c'est de ne prendre pas conseil* (Furetière, 1690). *Voilà ce que c'est que d'aller au bois où sont les fées !* (France). || **5.** Suivi d'un infinitif, s'emploie pour désigner fortement à l'attention le contenu exprimé par cet infinitif et les mots qui s'y rapportent (vieilli) : *Ta, ta, ta, ta. Voilà bien instruire une affaire ! | Il dit fort posément ce dont on n'a que faire, | Et court le grand galop quand il est à son fait* (Racine). *Souffrir, agir, voilà vivre, voilà être homme* (J. Simon). || *Voilà qui* (suivi d'une proposition à l'indicatif ou au conditionnel), s'emploie pour introduire un phénomène qu'on veut mettre en relief : *Il ne vous a pas parlé de notre entrevue ? Voilà qui est bizarre. Quelques jours de repos, voilà qui devrait vous remettre sur pied. Voilà qui le brouillera avec M. votre père* (Sévigné). *Voilà qui est fait* (Estaunié). || **6.** Avec un complément d'objet et son attribut (ou un terme jouant le même rôle qu'un attribut), sert à introduire l'expression insistante d'un état actuel qui résulte de circonstances antérieures, exprimées ou implicites : *Vous voilà satisfait. Les voilà comme deux bêtes cruelles qui cherchent à se déchirer ; le feu brille dans leurs yeux...* (Fénelon). *La voilà venue* (Becque). || *Nous y voilà,* nous sommes arrivés ou nous allons bientôt arriver à destination (s'emploie parfois avec d'autres pronoms personnels que *nous*) : *Nous y voilà, c'est la troisième porte à gauche. Si j'avais consulté M. Fagon, il m'y aurait envoyé* [aux eaux], *et m'y voilà* (Sévigné) ; au *fig.*, les faits que nous attendions, l'état que nous espérions se réalisent ou vont se réaliser : *Nous y voilà : toutes les fiches de l'ancien catalogue sont reclassées ;* par extens. et *fig.*, nous abordons enfin la question essentielle : *À cette ouverture que crut me faire M. de Dorsan, et à laquelle il ne douta pas de me voir prendre part, je ne répondis que par un : nous y voilà, je m'y attendais* (Marivaux). || Fam. et ironiq. *Me (te, le,* etc.*) voilà bien,* je me (etc.) trouve dans une situation fâcheuse, délicate ou désagréable : *J'ai perdu mon portefeuille avec tous mes papiers et tout mon argent. Ah, me voilà bien !* || **7.** Il y a exactement (tel laps de temps) : *J'ai acheté cet appartement voilà huit ans et, depuis lors, sa valeur a triplé. Il me fut donné de le rencontrer. Ce fut sur une petite plage normande où je passais l'été voilà trois ans* (France).

◆ adv. de phrase (sens 1, 1854, Labiche ; sens 2, XX^e^ s. [pour souligner une objection, un argument, 1955, Anouilh ; absol., 1876, Larousse] ; sens 3, 1876, Larousse [*et voilà,* 1964, Robert] ; sens 4, 1580, Montaigne [aussi en opposition avec *voici*]). **1.** S'emploie, dans un dialogue, en même temps que l'on présente à son interlocuteur l'objet qu'il a demandé, ou pour lui annoncer qu'on va le lui apporter incessamment : *« Garçon, un demi ! — Voilà, monsieur. » « Je voudrais les horaires des trains pour Marseille. — Voilà, monsieur, je suis à vous dans une minute. »* || **2.** S'emploie, dans un dialogue, comme terme préliminaire d'une réponse ou d'une explication qu'on éprouve quelque embarras à donner : *« Avez-vous la somme nécessaire ? — Voilà ! J'attends des rentrées de fonds dans les semaines qui viennent, mais pour le moment, hélas... »* || S'emploie pour présenter et souligner une objection, un argument : *Le truc est tout simple, seulement voilà, il fallait y songer.* || *Absol.* S'emploie dans une réponse, pour marquer que l'on admet la difficulté, l'objection, l'argumentation qui viennent d'être énoncées : *« S'il n'a pas accusé réception de votre demande d'emploi, c'est sans doute qu'il ne voulait pas vous donner de faux espoirs. — Ah, voilà. »* || **3.** S'emploie, à la fin d'une déclaration, pour souligner qu'elle est terminée, et, souvent, pour mettre en relief les derniers termes prononcés : *Tu me flattes maintenant pour me faire parler ; eh bien ! je ne parlerai pas, voilà* (Sand). || On dit aussi *et voilà* : *On m'a demandé de dire quelques mots ; j'ai fait*

un petit laïus ; et voilà. || **4.** S'emploie, dans une subordonnée introduite par le relatif *que,* pour attirer l'attention sur la personne ou la chose désignée par le nom antécédent : *La dame que voilà aurait quelques questions à vous poser. Le café que voilà est le rendez-vous des adolescents du quartier.* ORGON : *Et je verrais mourir frère, enfants, mère et femme, | Que je m'en soucierais autant que de cela.* | — CLÉANTE : *Les sentiments humains, mon frère, que voilà !* (Molière). *Qu'as-tu fait, ô toi que voilà | Pleurant sans cesse, | Dis, qu'as-tu fait, toi que voilà, | De ta jeunesse ?* (Verlaine) ; en opposition avec *voici,* marque que la personne ou la chose en question est la plus éloignée du locuteur : *Remettez d'abord ce paquet au jeune homme que voici, puis vous apporterez l'autre pour la dame que voilà : chacun doit être servi à son tour.*

◆ **Voilà que** loc. conj. (sens 1, 1662, Bossuet ; sens 2, 1833, Balzac [*voilà-t-il pas... ; ne voilà-t-il pas,* 1834, Balzac] ; sens 3, 1859, V. Hugo). **1.** S'emploie pour attirer l'attention sur un phénomène récemment accompli, présent, imminent, ou nouveau et inattendu : *Hier, nous bavardions encore ensemble, et voilà qu'il est mort, emporté par une crise cardiaque. Voilà que vous allez pousser Pierrette à fumer à cette heure ?* (Gyp). || **2.** *Ne voilà-t-il pas que* ou (fam.) *voilà-t-il pas que,* s'emploie pour souligner la surprise provoquée par le phénomène exprimé dans la suite de la phrase : *Voilà-t-il pas* [...] *qu'ils virent | Leur petit garçon dépérir* (Franc-Nohain). *Lui qui ne s'était jamais abaissé à la plaisanterie, ne voilà-t-il pas qu'il était heureux de divertir un vieux sauvage pouilleux* (Benoit). || **3.** Avec un complément à valeur temporelle inséré entre les deux termes de la locution, s'emploie pour souligner le délai qui sépare le moment où l'on parle de celui dont on parle : *Voilà deux ans qu'il a disparu. Voilà bien longtemps que je n'ai eu de tes nouvelles* (Manet). *Voilà plus de huit jours que je le bombarde de télégrammes, sans résultat...* (X. Roux et M. Sergine).

● REM. **1.** Selon les puristes, *voilà* ne doit s'employer que pour désigner ce qui précède ou ce qui est le plus éloigné. En fait, ce principe n'a jamais été appliqué en français (hormis les cas d'opposition de *voici* et de *voilà* [v. ci-dessus, et la Rem. de l'art. VOICI]), comme le montre bien, parmi beaucoup d'autres exemples, ce vers de Racine (*Andromaque,* v. 1596) : *Voilà votre chemin, sortons en sûreté.*

2. Littré et les puristes condamnent la tournure *ne voilà-t-il pas* et la considèrent comme un barbarisme. Seul serait correct le tour *ne voilà pas.* Mais les écrivains les plus réputés ont employé *ne voilà-t-il pas,* du XVII[e] s. à nos jours, et la locution est très usitée aujourd'hui, tandis que *ne voilà pas* est depuis longtemps tombé en désuétude.

3. La forme pop. V'LÀ (av. 1695, La Fontaine) est la contraction de l'ancienne forme VELA, elle-même issue de l'anc. franç. VEZ LA (v. ci-dessus) : *La v'là ! la v'la !* (Beaumarchais). *Tiens, v'la le plus beau* (France).

voilage [vwalaʒ] n. m. (de *voile* 1 [*voilage,* « péage levé sur les bateaux à voiles » — 1293, Godefroy —, était un dér. de *voile* 3] ; 1933, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Garniture d'étoffe transparente que l'on ajoute à une pièce de vêtement et qui la recouvre entièrement ou en partie : *Voilage drapé, voilage froncé d'un corsage. Voilage d'un chapeau.* || **2.** Rideau en tissu transparent, fait d'une seule pièce ou de deux pièces croisées, qui coulisse sur une tringle fixée au-dessus d'une baie et qui est destiné à tamiser la lumière du jour.

1. voile [vwal] n. m. (lat. *vēlum,* toile, tenture, rideau, objet servant à cacher quelque chose à la vue [au pr. et au fig.], mot de la même famille que *vestis,* vêtement, habit, voile ; 1167, Rathbone Goddard, écrit *vol* [*veil,* fin du XII[e] s. ; *voile,* v. 1460, Villon], au sens I, 3 [*prendre le voile,* fin du XVIII[e] s. ; *prise de voile,* 1862, V. Hugo] ; sens I, 1, v. 1170 [d'après le *FEW,* XIV, 224 *b*], écrit *voile* [aussi dans le temple des Juifs ; « étoffe... qu'on étend sur un tableau... », 1757, Pernety ; « pièce... qui couvre le calice... », 1622, V. Gay] ; sens I, 2, XIII[e] s., Andresen, écrit *voil* [*veile,* v. 1265, J. de Meung, et *voile,* fin du XV[e] s. ; sur une coiffure, 1758, Saint-Foix ; pour les femmes musulmanes, 1829, V. Hugo ; *pied de voile,* 1872, Littré ; *sans voile,* 1964, Robert] ; sens I, 4, 1923, R. Martin du Gard ; sens I, 5, 1826, Vigny [au plur., 1677, Racine ; *sans voiles,* 1876, Larousse] ; sens I, 6, 1964, Larousse ; sens I, 7, 1723, Savary des Bruslons ; sens II, 1, 1872, Littré ; sens II, 2, 1788, Buchan, II, 309 ; sens II, 3, 1933, Larousse ; sens II, 4, 1904, Larousse ; sens II, 5, 1964, Larousse ; sens II, 6, 6 oct. 1876, *Journ. officiel,* p. 7350 [en peinture, 1964, Larousse] ; sens II, 7, 1964, Larousse [*voile mince,* 1968, Larousse — *voile,* « cloison mince en béton », 1949, Larousse] ; sens II, 8, 1964, Larousse ; sens II, 9, 1690, Furetière [*les voiles... de la nuit,* 1668, Molière] ; sens II, 10, 1881, A. France [*voile noir, voile rouge* 1964, Larousse ; *voile de la mort,* 1728, Voltaire ; *avoir un voile... devant les yeux,* 1872, Littré — *mettre un voile sur les yeux,* « illusionner », 1690, Furetière] ; sens III, 1, fin du XII[e] s., *Job,* écrit *voil* [*voile,* fin du XVI[e] s. ; *jeter... un voile sur,* 1730, Voltaire — « suspendre l'action de quelque chose », 1748, Montesquieu ; *soulever un coin du voile,* av. 1922, Proust ; *lever le voile...,* 1594, *Satire Ménippée ; arracher le voile,* 1689, Racine — *déchirer...,* 1734, Voltaire] ; sens III, 2, fin du XII[e] s., *Job,* écrit *voil* [*voile,* XVI[e] s.] ; sens III, 3, 1636, Monet [*sans voile(s)...,* av. 1863, E. Delacroix]).

I. PIÈCE DE TISSU. **1.** Pièce de linge ou d'étoffe, plus ou moins opaque, qui sert à couvrir, à masquer ou à protéger : *Dans l'atelier du sculpteur, les statues terminées sont recouvertes d'un voile. Le jour de l'inauguration, le ministre a ôté le voile qui dissimulait la plaque commémorative.* || Grande pièce d'étoffe précieuse qui, dans le temple des Juifs, séparait le saint des saints du reste de l'édifice et dérobait à la vue le sanctuaire où se trouvait l'arche d'alliance : *Le voile du temple de Jérusalem se déchira de haut en bas au moment où mourut Jésus.* || Étoffe noire transparente qu'on étend sur un tableau, pour en décalquer le dessin. || Pièce de soie ornée qui couvre le calice et la patène pendant une partie de la messe, et dont l'usage, institué sous le pontificat de Pie V, est auj. abandonné : *Vous lui donnerez pour notre église un voile de calice que je vous envoie, et que j'ai brodé moi-même* (Genlis). || **2.** Pièce d'étoffe légère dont certaines personnes (le plus souvent des femmes) se couvrent la tête et le visage, soit de façon habituelle, soit dans certaines circonstances particulières : *Voile de mariée. Le voile noir d'une femme en deuil. Une octogénaire au voile de crêpe sanglotait sous une porte cochère...* (Arnoux). || Pièce de tissu fin et transparent qui, du haut d'une coiffure de femme, tombe souplement sur le corps et, particulièrement, sur le visage : *Le voile d'un hennin. Le voile d'une coiffure d'amazone. Baisser, relever son voile. À travers son voile, qui de son chapeau d'homme descendait obliquement* [...], *on distinguait son visage dans une transparence bleuâtre, comme si elle eût nagé dans des flots d'azur* (Flaubert). || Pièce d'étoffe légère, mais généralement opaque, avec laquelle certaines femmes musulmanes, en public, se masquent le visage jusqu'aux yeux : *Les femmes, en Orient, ne sortent point qu'elles ne soient couvertes d'un voile* (Acad., 1835). || *Pied de voile,* bord supérieur d'un voile de femme. || *Sans voile,* à visage découvert. || **3.** Dans la religion catholique, ample pièce d'étoffe que les religieuses et les novices portent sur la tête, et dont elles se couvrent parfois le visage : *Le voile des professes est noir, celui des novices est blanc.* || *Prendre le voile,* entrer en religion, en parlant d'une femme : *Ce jour même, elle prit le voile noir, dernière cérémonie de sa consécration à la vie religieuse* (Riccoboni). || *Prise de voile,* cérémonie qui a lieu pour marquer l'entrée d'une femme en religion. || **4.** Coiffure flottante de tissu fin sous laquelle les femmes exerçant certaines professions enserrent leurs cheveux par mesure d'hygiène : *Le voile blanc des infirmières. Naguère, les gouvernantes d'enfants portaient un voile bleu.* || **5.** *Littér.* Pièce d'un vêtement de femme destinée à cacher une partie du corps : *Chaque voile qui tombe offre un charme de plus* (Baour-Lormian). *Le voile*

qui voltige est plus indiscret que le voile qui tombe (A. d'Houdetot). || *Au plur.* Ensemble des vêtements que porte une femme (s'emploie surtout comme terme d'Antiquité, pour désigner les vêtements légers dont les femmes se drapaient) : *Je ne me soutiens plus : ma force m'abandonne. | [...] | Que ces vains ornements, que ces voiles me pèsent !* (Racine). *Rhodante, nue, a fui les champs où luit la flamme | Et sa ceinture gît sur ses voiles de femme* (Samain). || *Sans voiles,* toute nue (souvent ironiq.) : *Les statues seules peuvent gagner à se montrer sans voiles* (P. Larousse). || **6.** Grande étoffe servant de vêtement aux danseurs. || **7.** Étoffe très légère de laine, de coton, de soie, de textiles artificiels ou synthétiques, utilisée soit pour la confection des vêtements, soit pour la fabrication de rideaux de fenêtre : *Voile de rayonne. Elle* [Marthe] *porte, un peu tôt pour la saison, je trouve, une robe de voile bis à petites roses démodées...* (Colette).

II. SENS ANALOGIQUES. **1.** Enveloppe membraneuse très mince qui, avant la maturité, unit les bords du chapeau des champignons avec le stipe, et qui se rompt à un certain stade de la croissance. || **2.** *Voile du palais,* cloison musculo-membraneuse qui prolonge en arrière la voûte palatine, et qui sépare la partie nasale de la partie buccale du pharynx. || **3.** Pellicule, constituée par la gaine gélatineuse de certains micro-organismes, qui se présente sous forme d'une nappe continue à la surface d'un liquide, notamment sur le vin et les boissons alcooliques laissées en vidange. || **4.** *Voile de montagne,* variété d'amiante. || **5.** *Voile du poumon,* nom communément donné à une lésion pulmonaire peu importante, qui correspond à un aspect radiologique de diminution homogène de la transparence, sans image nodulaire ou fibreuse et sans cavité. || **6.** En photographie, portion anormalement obscure d'une épreuve, due à la réduction accidentelle d'une partie des sels d'argent de la couche sensible du film, réduction produite par une exposition excessive à la lumière, par un séjour trop long dans le bain révélateur ou par la température trop élevée de celui-ci. || En peinture, altération d'un film de vernis se traduisant par une diminution du brillant et un aspect trouble. || **7.** Type de charpente formée d'une nappe de lamelles disposées en réseau. || *Voile mince,* élément de construction en béton, de grande surface et de faible épaisseur (6 à 10 cm). || **8.** Disque à surface conique qui, dans une roue d'automobile, remplace les rayons qui assuraient autrefois la liaison entre le moyeu et la jante. || **9.** Élément qui cache partiellement ou totalement un objet, ou qui le fait paraître plus flou, moins net : *L'horizon commence à disparaître derrière un voile de nuages. De minces rivières glissaient au pied des peupliers, sous des voiles légers de saules* (Maupassant). || Littér. *Les voiles, le voile de la nuit,* l'obscurité nocturne, qui rend toute vision imprécise : *La nuit a étendu ses sombres voiles* (Furetière, 1690). *Les voiles de la nuit commençaient à se déployer dans les airs* (Barthélemy). *Le voile de la nuit tomba* (Rolland). || **10.** Trouble de la vision consistant en des traînées confuses qui semblent intercepter les images : *Avoir un voile dans le regard. Quelle découverte ! La sueur m'en vint au front, et mes yeux se couvrirent d'un voile* (France). || *Voile noir,* chez un pilote d'avion, obscurcissement de la vision qui est produit par une très forte accélération dans le sens tête-siège. || *Voile rouge,* chez un pilote d'avion, remplacement de la vision normale par une perception uniforme réduite au rouge, qui est produit par une très forte accélération dans le sens siège-tête. || Vx. *Voile de la mort,* obscurcissement de la vision qui se produit à l'approche de la mort : *Le voile de la mort se répand sur sa vue* (Voltaire). || Fig. *Avoir un voile sur* ou *devant les yeux,* être le jouet d'illusions qui empêchent de voir les choses telles qu'elles sont ; être aveuglé par les préjugés ou les passions.

III. SENS MÉTAPHORIQUES. **1.** Élément qui supprime ou diminue la possibilité de connaître quelque chose : *Pour certains poètes, l'obscurité fut un voile subtil qui leur permettait de soustraire leur pensée à la curiosité indiscrète des inquisiteurs ou des politiques* (Duhamel). || *Jeter, tirer, mettre le voile* ou *un voile sur quelque chose,* tenir cette chose cachée ou l'enfouir définitivement dans l'oubli : *Il faut tirer le voile sur ces premiers temps* (Massillon). *« Mon ami, me dit-il, nous l'avons aimé vous et moi ; ne pensons qu'à cela ; jetons un voile sur tout le reste »* (Marmontel) ; en suspendre l'action : *Il y a des cas où il faut mettre pour un moment un voile sur la liberté* (Montesquieu). || *Soulever un coin du voile,* commencer à découvrir ou à faire connaître quelque chose. || *Lever le voile* ou *les voiles,* révéler l'existence d'une chose jusqu'alors cachée ou ignorée : *Il faut lever le voile, et faire voir à toute la France l'emportement de quinze ou seize religieuses* (Patru). *Il* [M. de Lamoignon] *leva les voiles qui couvraient ce mystère d'iniquité* (Fléchier). || *Arracher, déchirer le voile,* apporter une révélation brusque ou brutale de quelque chose : *Le voile est déchiré, je m'étais mal connu* (Voltaire). || **2.** Élément qui modifie d'une certaine manière l'apparence de quelqu'un ou de quelque chose : *Un voile sombre de tristesse et de consternation a couvert son visage* (Rousseau). *Le voile de tristesse qui couvrait la figure de Sigognac* (Gautier). || **3.** Moyen employé pour dissimuler ou altérer la réalité ; déguisement trompeur : *Publier un livre sous le voile de l'anonymat, sous le voile d'un pseudonyme. La plus profonde iniquité est celle qui se couvre du voile de la piété* (Bossuet). *Je ne viens point, armé d'un indigne artifice, | D'un voile d'équité couvrir mon injustice* (Racine). || *Sans voile(s),* sans détour ni dissimulation : *Parle sans ombres et sans voiles, clair et ferme...* (Rolland). *Je préfère l'auteur qui nous tend une œuvre sans voiles, comme un visage qui s'avance sans fards...* (Montherlant).

● SYN. : **I, 7** *voilage.*

2. voile [vwal] n. m. (déverbal de *voiler* 2 ; 1933, Larousse). Déformation accidentelle subie par une roue d'un véhicule.

3. voile [vwal] n. f. (lat. pop. **vēla,* voile, plur., pris pour un fém. sing., du n. neutre du lat. class. *vēlum,* voile de navire [employé le plus souvent au plur. *vēla*], navire, mot de la même famille que *vĕhere,* porter, transporter, transporter par bateau [le lat. *vēlum* avait donné directement l'anc. franç. *veil,* « voile de bateau », v. 1112, *Voyage de saint Brendan*] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *veile* [*voile,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens I, 1 [*grand-voile,* 1872, Littré — d'abord *grande voile,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1636, Monet [*a la plainne voile,* même sens, v. 1206, Guiot de Provins ; *toutes voiles dehors,* v. 1786, *Voyage de La Pérouse,* II, 142 ; *faire de la voile,* 1773, Bourdé de Villehuet ; *mettre (les) voiles au vent,* 1559, Amyot — *mettre un navire à la voile,* 1872, Littré, et *mettre à la voile,* 1690, Furetière, art. *mettre*] ; sens I, 3, fin du XIII[e] s., Joinville [*faire voile — être à la voile,* 1689, M[me] de Sévigné, et *être sous voile,* 1678, Guillet ; *faire voile vers...,* 1876, Larousse — d'abord *faire voile en...,* 1664, Molière ; *faire petites voiles,* 1690, Furetière] ; sens I, 4, début du XVII[e] s., Malherbe [« de tout cœur », 1559, Amyot ; *toutes voiles dehors,* 1893, *Dict. général* ; ... *mettre toutes voiles dehors,* 1830, Stendhal — *mettre voile à tout vent,* 1964, Larousse ; *avoir le vent... dans ses voiles,* 1935, Acad.] ; sens I, 5, 1900, d'après Chautard, 1931 [*mettre voile au vent,* même sens, 1652, Th. Corneille] ; sens I, 6, 1835, Esnault, art. *vent* ; sens II, 1, av. 1841, Chateaubriand ; sens II, 2, 1924, P. Morand, p. 90 ; sens III, 1559, Amyot).

I. 1. Pièce de tissu résistant, le plus souvent composée de laizes cousues ensemble, qui, une fois déployée, forme une surface capable de recevoir l'action du vent et qui, montée de façon convenable sur un mât de navire, permet la propulsion du bâtiment : *Voiles de toile, de Nylon. Voiles du beaupré, voiles de misaine, voile du grand mât, voile d'artimon, voile de perroquet. Plier, serrer, carguer les voiles. C'est leur retour qu'ils* [les marins] *préparaient de leurs lourdes mains en hissant les voiles* (Saint-Exupéry). || *Grand-voile,* voile principale du grand mât. || *Voile aurique, voile latine, voile d'étai, voile*

de fortune, voile à houari, voile à livarde, V. AURIQUE 1, LATIN, ÉTAI 2, FORTUNE, HOUARI, LIVARDE. || **2.** *À pleines voiles,* les voiles étant complètement déployées : *Le vent que Neptune faisait souffler les fit entrer à pleines voiles dans une rade* (Fénelon). || *Toutes voiles dehors,* toutes les voiles étant hissées, de façon à permettre d'atteindre la vitesse maximale : *Toutes voiles dehors à l'exception du petit foc* (Vercel). || *Faire de la voile,* soumettre beaucoup de voiles à l'action du vent : *Lorsque nous fûmes enfin atteints par la brise, nous fîmes de la voile, pour nous écarter de la côte* (La Pérouse). || *Mettre les voiles au vent, mettre un navire à la voile,* ou ellipt. *mettre à la voile,* déployer les voiles pour appareiller. || **3.** *Faire voile,* (vx) *être à la voile,* ou (vx) *être sous voile,* être en train de naviguer, en parlant d'un voilier et de ses passagers : *La flotte, qui était à la voile par un temps admirable* (Sévigné). *Ma campagne, qui sera de près de quatre ans, pendant laquelle nous aurons été au moins trente-huit mois sous voile, ce qui est peut-être sans exemple parmi les navigateurs* (La Pérouse). || *Faire voile vers une destination,* s'y rendre par mer, en parlant d'un navire (à voiles ou, *par extens.*, à moteur) et de ses passagers : *Faire voile vers l'Afrique.* || *Faire petites voiles,* naviguer doucement, avec une voilure réduite : *Nous naviguâmes avec plus de précaution, faisant petites voiles la nuit* (La Pérouse). || *Faire force de voiles,* V. FORCE. || **4.** Fig. *À pleines voiles,* sans restriction, sans obstacle (vieilli) : *Aller à pleines voiles vers sa perte* (P. Larousse) ; de tout cœur (vieilli) : *Si je ne tremblais point toujours sous la main de la Providence, je goûterais à pleines voiles les plaisirs de l'espérance* (Sévigné). || *Voguer à pleines voiles,* V. VOGUER. || *Toutes voiles dehors,* avec ostentation. (Vieilli.) || *Mettre toutes voiles dehors, mettre voile à tout vent,* utiliser toutes les circonstances pour tâcher d'en tirer profit, mettre tout en œuvre pour réussir : *Elle met toutes voiles dehors pour plaire* (Stendhal). || *Avoir le vent dans les voiles* ou *dans ses voiles,* être dans la voie du succès, bien réussir dans ses affaires : *Un promoteur qui a le vent dans les voiles.* || **5.** Fig. et fam. *Mettre les voiles,* s'en aller rapidement, s'esquiver : *J'ai mis les voiles en permission* (Mac Orlan). *Est-ce que mon gaillard aurait déjà mis les voiles ?* (Benoit). || **6.** Fig. et fam. *Avoir du vent dans les voiles,* être ivre au point de tituber, de ne plus pouvoir marcher droit.

II. 1. *Vx.* Voyage sur un bateau à voiles ; temps que dure ce voyage : *Le navigateur franchit les eaux d'une terre* [...], *qu'il n'a manquée que* [...] *d'un jour de voile* (Chateaubriand). || **2.** *Auj.* Divertissement ou sport nautique qui consiste à diriger, seul ou non, un bateau à voiles : *Faire de la voile en mer, sur une rivière, sur un lac. Une école de voile et de plongée.* || *Vol à voile,* V. VOL 1.

III. *Littér.* Bateau à voiles : *La flotte que Philippe II mit en mer était de plus de mille voiles* (Furetière, 1690). *Vous avez dans le port poussé sa voile errante* (Hugo).

• REM. Corneille (en 1642) a employé le mot au masculin, probablem. par confusion avec *voile* 1 : *Il venait à plein voile...* (*Pompée*, v. 743).

voilé, e [vwale] adj. (part. passé de *voiler* 1 [v. ce mot] ; v. 1155, Wace, écrit *velé* [*voilé*, v. 1380, *Aalma*], au sens I, 2 [pour des femmes musulmanes, milieu du XVIII[e] s., Buffon] ; sens I, 1, 1835, Musset [pour une baie, 1934, Chardonne] ; sens II, 1, 1817, S. Gérardin ; sens II, 2, 1907, Larousse [pour un poumon..., 1964, Larousse] ; sens II, 3, 1644, Corneille [*regard voilé*, 1820, Lamartine ; *porcelaine voilée*, 1789, *Encycl. méthodique*] ; sens II, 4, 1798, Acad. ; sens III, 1, 1580, Montaigne [« ... dont l'esprit n'a plus une connaissance claire », 1876, Larousse] ; sens III, 2, 1690, Furetière [*en termes voilés*, 1936, J. Romains]).

I. COUVERT D'UNE PIÈCE DE TISSU. **1.** Se dit d'une chose qui est recouverte d'une pièce de linge ou d'étoffe : *Une statue voilée.* || *Spécialem.* Se dit d'une baie qui est pourvue d'un voilage : *La porte vitrée, voilée de brise-bise salis* (Mauriac). || **2.** Se dit d'une personne qui, habituellement ou occasionnellement, porte un voile sur la tête, le visage, etc. : *Religieuse voilée* (Furetière, 1690). *J'ai vu près de l'autel une femme voilée* (Voltaire). || *Spécialem.* Se dit des femmes musulmanes qui, en public, portent un voile pour masquer leur visage jusqu'aux yeux : *Quand les femmes turques sortent, elles sont toujours voilées* (Buffon).

II. SENS ANALOGIQUES. **1.** *Fruit voilé,* fruit dont le calice persiste, sans l'entourer complètement et en restant lâche. || **2.** Se dit d'un cliché photographique qui présente un voile : *Toute cette partie du film est voilée, parce que la pellicule a été surexposée.* || Se dit d'un poumon, ou d'une partie du poumon, dont l'image radioscopique ou radiologique présente une diminution homogène de la transparence. || **3.** Se dit d'un objet qu'un autre dissimule partiellement ou totalement, rend moins net, moins éclatant : *Le soleil est voilé, mais son disque invisible | Porte un jour tendre et doux sur le monde paisible* (Saint-Lambert). *Le ciel était voilé. Une torpeur diffuse et laiteuse unissait l'atmosphère, les collines et les vallées dans un vaste encens* (La Varende). || Spécialem. *Regard voilé,* regard qui est devenu terne, trouble, qui a perdu sa vivacité et son éclat : *Le regard voilé qu'il promenait autour de lui était celui d'un obsédé* (Martin du Gard). || Spécialem. *Porcelaine voilée,* porcelaine dont la blancheur est ternie par l'effet de la cuisson. || **4.** *Par extens.* Se dit d'un son dont le timbre et l'éclat sont assourdis, altérés, affaiblis : *Une voix voilée. Des chants voilés de cors lointains* (Verlaine). *On parlait bas, sur un ton voilé mais égal* (Saint-Exupéry).

III. SENS MÉTAPHORIQUES. **1.** Se dit de ce que l'esprit n'a pas la capacité de comprendre ou de ce qui a été rendu obscur à dessein : *L'avenir voilé se révèle* (Hugo). *Une poésie hermétique dont les mots ont des significations voilées.* || Se dit de ce dont l'esprit n'a plus une connaissance nette : *Je ne garde de ces événements que des souvenirs voilés.* || **2.** Se dit de ce qui a été rendu moins vif par divers procédés, mais dont la nature profonde n'échappe pas à l'attention : *Elle trouvait des paroles aigres pour son mari, des reproches voilés et perfides* (Maupassant). *Vous m'écrivez avec des pleurnicheries voilées...* (Montherlant). *Dans tout ce chapitre, le critique s'exprime avec une ironie voilée.* || *En termes voilés,* d'une manière volontairement ambiguë, en n'utilisant que des allusions, des périphrases.

• SYN. : **II, 3** *brumeux, embrumé, estompé, tamisé* ; **4** *étouffé.* || **III, 1** *énigmatique, mystérieux, secret, sibyllin* ; *flou, lointain, vague* ; **2** *allusif, discret, dissimulé.* — CONTR. : **II, 2** *net* ; **4** *aigu, clair, perçant, sonore.* || **III, 1** *compréhensible, évident, limpide, lumineux* ; *précis* ; **2** *catégorique, direct, franc.*

◆ **voilé** n. m. (av. 1842, Stendhal). *Littér.* État d'un ciel dont la lumière et l'éclat sont atténués (peu usité) : *Ce voilé presque imperceptible n'est pas comparable au voilé de Parme* (Stendhal).

2. voilé, e [vwale] adj. (de *voile* 3 [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *veilé* ; *voilé*, 1611, Cotgrave [rare av. 1773, Bourdé de Villehuet]). Qui porte une certaine voilure, en parlant d'un bateau : *Au lieu d'être entièrement voilée en goélette, « l'Invincible » porte sur son mât de misaine un phare complet de voiles carrées* (X. Raymond). *Navire bien voilé* (Littré). *Des départs de vaisseaux haut voilés dans l'air vif* (Samain).

3. voilé, e [vwale] adj. (part. passé de *voiler* 2 ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Se dit d'une pièce de bois ou de métal qui est déformée, gauchie : *Cette planche est voilée : elle a séjourné trop longtemps dans l'humidité.* || **2.** Se dit d'une roue de véhicule qui a subi une déformation accidentelle, dont la jante n'est plus dans un même plan : *Mon vélo a une roue voilée.*

voilement [vwalmɑ̃] n. m. (de *voiler* 2 ; 1949, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Déformation d'une charpente ou d'une pièce de grande surface et de faible épaisseur sous l'action d'un effort supérieur à la charge admissible : *Le voi-*

lement d'un panneau. || **2.** État d'une roue de véhicule dont la jante, par suite d'un accident, n'est plus dans un même plan : *Le voilement d'une roue de bicyclette.*

1. voiler [vwale] v. tr. (lat. *vēlare,* voiler, couvrir, envelopper, cacher, dissimuler [de *vēlum,* tenture, voile — v. VOILE 1], et/ou dér. du franç. *voile* 1 [v. ce mot] ; fin du XIe s., *Chanson de Guillaume,* écrit *veler* [*voiler,* XIVe s.], au sens de « couvrir d'un voile [une jeune fille pour la faire religieuse] » ; sens I, 1, XIIIe s., Richier, écrit *veler* [*voiler,* 1606, Nicot ; « ... constituer le voile qui recouvre un objet », 1865, Taine] ; sens I, 2, v. 1380, *Aalma* [écrit *voiler ; se voiler le visage,* 1931, Mac Orlan] ; sens II, 1, 1907, Larousse ; sens II, 2, 1606, Nicot ; sens III, 1, 1611, Cotgrave ; sens III, 2, av. 1662, Pascal).

I. COUVRIR D'UNE PIÈCE DE TISSU. **1.** Disposer une pièce de linge ou d'étoffe sur une chose, afin de la couvrir, de la masquer ou de la protéger : *Voiler les statues dans une église. Voiler les tambours en signe de deuil, lors d'une cérémonie funèbre.* || Avec un nom de chose comme sujet, constituer le voile qui recouvre un objet : *On a enlevé le tissu qui voilait le tableau.* || **2.** Disposer sur une personne ou sur une partie de son corps une pièce de tissu léger, en guise de protection ou d'ornement : *Voiler son corps d'un péplum. Voiler ses cheveux d'une mantille.* || Spécialem. *Se voiler le visage,* en parlant des femmes musulmanes, porter en public un voile qui masque le visage jusqu'aux yeux. || *Se voiler la face* (au pr. et au fig.), v. FACE.

II. SENS ANALOGIQUES. **1.** En photographie, provoquer un voile sur une surface sensible : *Un bain révélateur trop chaud voile une pellicule.* || **2.** Dissimuler partiellement ou totalement un objet, le rendre plus flou, moins éclatant (le plus souvent avec un nom de chose comme sujet) : *Un nuage a voilé le soleil. Des larmes lui voilaient les yeux, le regard. La lueur de l'enfer voile l'éclat des cieux* (Hugo). *Le brouillard bleu de la chaleur, sans masquer la forêt, en voilait les formes...* (Malraux).

III. SENS MÉTAPHORIQUES. **1.** Enlever ou diminuer la possibilité de connaître quelque chose : *Voiler ses intentions. Il a tout fait pour voiler la vérité. Le plus grand sacrifice que puisse faire un perfide est de voiler sa perfidie* (Montherlant). || **2.** Modifier l'apparence d'une chose en rendant celle-ci moins nette, moins évidente ou moins crue : *Voiler son émotion. Il n'y a que le délire de la passion qui puisse me voiler l'horreur de ma situation* (Rousseau). *On peut toujours dégager une pensée des mots qui la voilent* (Chateaubriand).

● SYN. : **II, 2** *cacher, couvrir, masquer.* || **III, 1** *camoufler* (fam.), *déguiser, dissimuler ;* **2** *atténuer, estomper.*

◆ **se voiler** v. pr. (sens I, av. 1830, B. Constant [en parlant des femmes musulmanes, 1872, Littré] ; sens II, 1, 1690, Furetière [en parlant du regard, av. 1869, Lamartine] ; sens II, 2, 1836, Stendhal).

I. En parlant d'une personne, se mettre un voile de protection ou d'ornement, particulièrement sur la tête ou sur le visage : *À Madrid, à Lisbonne, les madones baissent les yeux, se voilent, soupirent* (Constant). || *Spécialem.* En parlant des femmes musulmanes, se mettre un voile sur le bas du visage avant de se montrer en public.

II. 1. En parlant d'une chose, disparaître totalement ou partiellement derrière un autre objet, perdre de sa netteté, de son éclat, de sa pureté : *La lune se voile derrière des nuages. Le ciel se voile et veut punir* (Hugo). *Le temps se voilait : l'orage n'éclaterait-il pas avant la course* [de taureaux] (Mauriac). || *Spécialem.* En parlant du regard, devenir terne, trouble, perdre de son acuité : *Ma main recule, froide, et mon regard se voile* (Lamartine). || **2.** En parlant d'un son, diminuer d'intensité et perdre la netteté de son timbre : *Sa voix se voile toujours un peu lorsqu'il raconte ces événements douloureux.*

2. voiler [vwale] v. tr. (de *voile* 3 [v. ce mot] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *veilier,* au sens de « mettre [un navire] à la mer » ; écrit *voiler,* au sens I, 1, 1845, Bescherelle [v. aussi VOILÉ 2] ; sens I, 2, 1er janv. 1864, *Revue des Deux Mondes,* p. 143 ; sens II, 1, 1876, Larousse [art. *voilé*] ; sens II, 2, 1964, Larousse).

I. 1. Garnir un navire de ses voiles : *Voiler un yacht.* || **2.** Adapter à un navire un type de voilure déterminé : *Voiler un bâtiment en brick, en goélette.*

II. 1. Faire perdre à une planche, à un panneau, etc., sa qualité plane (par comparaison avec une voile qui se gonfle sous l'effet du vent) : *L'humidité voile le bois. Une tôle qui a été voilée par un choc.* || **2.** Déformer la roue d'un véhicule de telle sorte que sa jante cesse d'être dans un même plan.

● SYN. : **II, 1** *gauchir.*

◆ v. intr. (fin du XVe s., au sens de « faire voile, prendre la mer » ; sens actuel, 1765, *Encyclopédie*). Se déformer, en parlant d'un objet qui devrait rester plan : *Cette planche a voilé. Les parois des chaudières sont sujettes à voiler.*

● SYN. : *gauchir.*

◆ **se voiler** v. pr. (v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *soi voillier,* au sens de « faire voile, prendre la mer » ; écrit *se voiler,* au sens 1, 1771, Trévoux [en parlant d'un objet quelconque, 1876, Larousse] ; sens 2, 1964, Robert). **1.** Syn. de VOILER (v. intr.) : *Le bois se voile à l'humidité. Ces feuilles de fer étamées* [...] *se sont courbées et voilées par la chaleur de l'étain fondu* (Buffon). || *Par extens.* Se déjeter, se déformer, en parlant d'un objet quelconque : *Les chaudières en tôle de fer sont sujettes à se voiler sous l'influence d'efforts trop considérables ou inégaux entre eux* (Tourneux). || **2.** En parlant d'une roue de véhicule, cesser accidentellement d'avoir sa jante dans un même plan.

voilerie [vwalri] n. f. (de *voile* 3 ; 1691, Ozanam, au sens 1 [« action de confectionner... ces voiles... », 1872, Littré] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Atelier où l'on confectionne et répare les voiles de bateau. || Action de confectionner ou de réparer ces voiles ; résultat de cette action : *Travaux de voilerie* (Vercel). || **2.** Magasin où l'on garde ces voiles.

1. voilette [vwalɛt] n. f. (dimin. de *voile* 1 ; XIIIe s., Godefroy, écrit *volettes,* au plur., au sens de « couvre-chef », puis 1842, Mozin, écrit *voilette,* au sing., au sens actuel). Petit voile léger et transparent, le plus souvent en tulle ou en dentelle, dont sont garnis certains chapeaux de femme et qui peut se rabattre sur le haut du visage ou sur le visage tout entier : *Marthe baisse la voilette de son chapeau couvert de roses...* (Colette). *Relever sa voilette.*

2. voilette [vwalɛt] n. f. (dimin. de *voile* 3 ; 1593, J. Du Chesne de La Violette [p. 590], au sens de « membrane qui sert au nautile de moyen de locomotion » ; sens actuel, 1836, Acad.). *Vx.* Petite voile latine qu'on gréait sur la vergue du grand mât par mauvais temps.

● REM. On disait aussi VELETTE, n. f. (var. de *voilette ;* 1836, Acad.).

voilettée [vwalɛte] adj. f. (de *voilette* 1 ; début du XXe s.). Se dit d'une femme qui porte une voilette (peu usité) : *Deux jeunes femmes chapeautées, voilettées, gantées* (M. Prévost).

voilier, ère [vwalje, -ɛr] adj. et n. (de *voile* 3 ; 1510 [d'après le *FEW,* XIV, 223 *a*], au sens 1 ; sens 2, 1784, d'après le *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle,* 1818). **1.** *Bon* ou *fin voilier, mauvais voilier,* se dit d'un navire qui marche bien, qui marche mal à la voile (vieilli) : *Un navire est bon voilier, fin voilier, quand il a une marche rapide ; mauvais voilier, quand il marche mal* (Littré). *Une corvette, une frégate bonne voilière, fine voilière, mauvaise voilière.* || **2.** *Bon voilier, fin voilier,* ou simplem. *voilier,* se dit d'un oiseau dont le vol est très étendu : *Oiseaux bons voiliers, cormorans, frégates huilées...* (Morand).

◆ **voilier** n. m. (sens I, 1567, Junius, 530 ; sens II, 1, 1660, Oudin ; sens II, 2, 1947, Simenon, p. 35 ; sens III, 1, 1829, *Dict. des sciences naturelles ;* sens III, 2, 1803, Lacépède).

I. Artisan ou marin qui confectionne, qui répare les voiles de bateau : *À chaque instant nos manœuvres se rompaient, et nos voiliers ne pouvaient suffire à réparer les toiles qui étaient presque entièrement usées* (La Pérouse). *Le magasin de Panisse, maître voilier* (Pagnol).

II. 1. Navire à voiles (se dit surtout, depuis le XIXe s., par opposition à *navire à vapeur*) : *C'était un vieux voilier pansu, l'étrave en l'air, des lambeaux de toile empêtrés dans ses mâts rompus* (Duhamel). || **2.** Bateau de sport ou de plaisance qui avance à la voile : *Une course de voiliers.*

III. 1. *Grand voilier,* tout oiseau de mer auquel ses ailes, très longues et puissantes, permettent de grands voyages, et, *spécialem.,* albatros. (Vieilli.) || **2.** Poisson osseux, voisin des scombres, dont le museau est allongé en un rostre pointu, et dont la nageoire dorsale, énorme, se dresse comme une voile : *Les voiliers se rapprochent beaucoup des espadons* (Baudement).

◆ **voilière** n. f. (1714, Bernoulli, p. 140). En géométrie, courbe que forme une voile enflée par le vent.

1. voilure [vwalyr] n. f. (de *voile* 3 ; 1678, Guillet, au sens 2 [*centre de voilure,* 1834, Landais ; *balancer la voilure,* 1904, Larousse] ; sens 1, 1691, Ozanam [*surface de voilure,* 1904, Larousse] ; sens 3, 1949, Larousse [*voilure tournante,* 1933, Larousse] ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** Ensemble des voiles d'un navire, ou des voiles qui garnissent un de ses mâts : *La voilure d'un brick. La voilure du grand mât. Un matelot monté dans la voilure.* || *Surface de voilure,* surface de toile que peut présenter au vent un navire à voiles. || **2.** Ensemble des voiles sous lesquelles navigue un bâtiment, quantité de voiles qu'on déploie pour le faire avancer : *Diminuer, augmenter, régler la voilure. Vous naviguerez dans les eaux de la frégate anglaise, sous la plus petite voilure possible* (Sue). || *Centre de voilure,* point théorique sur lequel semble s'exercer la résultante de l'effort du vent sur toutes les voiles. || *Balancer la voilure,* équilibrer les voiles de l'avant et de l'arrière. || **3.** Ensemble de la surface portante d'un avion, constituée par les ailes. || *Voilure tournante,* surface en rotation (rotor) permettant l'envol vertical et la descente verticale des giravions. || **4.** Surface de toile d'un parachute.

2. voilure [vwalyr] n. f. (de *voiler* 2 ; 1845, Bescherelle). État d'une planche, d'une feuille de métal, d'une roue, etc., qui se déjette, qui est voilée : *La voilure d'une feuille de tôle. La voilure d'une roue de bicyclette.*

• SYN. : *gauchissement, voilement.*

voir [vwar] v. tr. et intr. • ÉTYM. Lat. *vĭdēre,* percevoir par la vue, être témoin de, remarquer, constater, voir par la pensée ou par l'imagination, juger, examiner, déterminer, prendre garde que ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *veder* (*vedeir,* 1080, *Chanson de Roland ; veeir,* v. 1155, Wace ; *veoir,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; *voir,* 1636, Monet [v. A, § I, n. 1. — pour les datations ci-dessous, nous ne signalerons plus les différences de graphie et nous adopterons la forme *voir* dans tous les cas]). — A : sens I, 1, v. 980, *Passion du Christ* (par extens., XVIe s., La Curne ; *voir le jour, l'aurore, le lever du soleil,* « être levé de grand matin », 1893, *Dict. général ; voir le jour,* « être vivant », 1640, Corneille [.. *la lumière,* 1691, Racine] ; *n'être pas digne de voir le jour,* 1872, Littré ; *voir le jour,* en parlant d'une production de l'esprit, 1690, Furetière) ; sens I, 2, 1080, *Chanson de Roland ;* sens I, 3, v. 980, *Passion du Christ* (« vivre à l'époque où a lieu un événement... », fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; en parlant d'une chose personnifiée, 1580, Montaigne ; *on n'a jamais rien vu de pareil...,* 1872, Littré ; *voyez-vous cela !,* av. 1922, Proust [*a-t-on jamais vu cela !,* 1964, Robert — *voyez-un peu !,* même sens, 1673, Molière] ; *je voudrais bien voir cela,* 1872, Littré ; *faut voir ça,* 1932, Céline) ; sens I, 4, v. 1155, Wace (à propos... de choses, 1876, Larousse ; *je l'ai vu de mes propres yeux,* 1669, Molière [... *de mes yeux,* fin du XIIe s., Châtelain de Coucy — écrit ... *euz*] ; *comme je vous vois,* 1708, M. A. Le Grand ; *tel que vous me voyez,* av. 1747, Lesage ; *je l'ai assez vu,* 1964, Robert ; *je ne peux pas... le voir en peinture,* 1868, Littré, art. *peinture ; je voudrais bien vous voir à ma place, je voudrais bien vous y voir,* 1872, Littré ; *voir la mort... de près,* av. 1720, Chaulieu ; *avoir vu le feu,* av. 1861, Scribe) ; sens I, 5, 1867, Delvau ; sens I, 6, 1678, Mme de La Fayette ; sens II, 1, v. 1130, Bartsch ; sens II, 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens II, 3, 1273, Adenet ; sens II, 4, v. 1155, Wace (« rendre... une visite professionnelle » et « examiner... en consultation », 1665, Molière ; *voir un médecin...,* 1923, Larousse ; *voir ses juges,* 1668, Racine) ; sens II, 5, 1680, Richelet (*ce n'est pas une personne à voir,* 1872, Littré ; *voir la cour,* av. 1696, La Bruyère) ; sens II, 6, 1690, Furetière ; sens II, 7, 1538, R. Estienne (aussi *voir une ville, un pays... ;* « se rendre à un spectacle », 1832, Musset ; *avoir beaucoup vu,* fin du XIVe s., *Chronique de Boucicaut ; n'avoir [encore] rien vu,* 1668, La Fontaine [*avoir peu veü d'experience,* même sens, v. 1370, Oresme, et *avoir peu vu,* même sens, XVe s., *Perceforest*] ; *être à voir,* 1876, Larousse [*être digne de voir,* même sens, 1559, Amyot] ; *il faut voir...,* 1964, Larousse ; *qui ne l'a pas vu n'a rien vu,* 1872, Littré ; *allez voir là-bas si j'y suis,* 1697, Regnard) ; sens III, 1, 1080, *Chanson de Roland* (par extens., 1677, Racine ; « ... avoir une vue claire et parfaite des vérités de la foi », 1642, Corneille ; en parlant de Dieu..., 1273, Adenet) ; sens III, 2, fin du XIIIe s., Joinville (*ne pas savoir voir,* 1707, Fontenelle ; *aller, jouer, mettre sans voir* et *payer pour voir,* 1933, Larousse [*voir,* « accepter de jouer le jeu, à la bouillotte », 1872, Littré] ; *j'aime mieux le croire que d'y aller voir,* 1690, Furetière) ; sens III, 3, v. 1170, *Livre des Rois* (par extens., av. 1874, Michelet ; *voir clair,* « recevoir de l'argent », 1690, Furetière) ; sens III, 4, 1690, Furetière ; sens III, 5, av. 1782, d'Alembert (*voyez ; voir,* 1872, Littré) ; sens III, 6, v. 1462, *Cent Nouvelles ;* sens IV, 1, 1560, *Bible Rebul* (avec un nom de chose comme sujet, 1636, Corneille ; « donner en spectacle », 1876, Larousse ; « permettre de regarder », 1673, Boileau [absol., XXe s.]) ; sens IV, 2, 1580, Montaigne (en parlant d'une chose, av. 1711, Boileau ; « se faire attraper... », 1878, Esnault ; *va te faire voir...,* 1964, Robert) ; sens IV, 3, av. 1678, La Rochefoucauld (avec un nom de chose comme sujet..., 1811, Chateaubriand) ; sens IV, 4, 1876, Larousse (sans complément désignant l'action dont il s'agit, 1678, La Fontaine) ; sens IV, 5, 1876, Larousse (au fig., av. 1684, Corneille) ; sens IV, 6, XIIe s., *Partenopeus de Blois,* écrit *i...* (*y voir clair,* v. 1265, J. de Meung, écrit *i...* [aussi « se trouver dans un milieu bien éclairé » et au fig.]) ; sens IV, 7, v. 1207, Villehardouin (*en voir trente-six chandelles,* 1953, Robert, art. *chandelle* [d'abord *voir cent mille chandelles,* 1651, Scarron, et *voir trente-six chandelles,* 1868, Larousse, art. *chandelle*] ; *en avoir vu [bien] d'autres,* 1690, Furetière ; *en voir... de belles...,* 1830, Stendhal [avec un nom de chose comme sujet, 1877, A. Daudet] ; *en voir...,* 1934, Esnault). — B : sens I, 1, fin du XVIe s., Brantôme (avec une subordonnée interrogative indirecte, 1690, Furetière) ; sens I, 2, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens I, 3, 1640, Oudin ; sens II, 1, 1753, Buffon ; sens II, 2, 1876, Larousse ; sens II, 3, 1662, Corneille. — C : sens 1, 1642, Corneille ; sens 2, av. 1648, Voiture (*voir d'ici...,* fin du XVIIe s., Mme de Sévigné ; *je vois ça d'ici,* début du XXe s.) ; sens 3, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy. — D : sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (*voir quelque chose à quelqu'un, dans quelque chose,* 1669, Molière ; *voir une personne* ou *une chose dans* ou *en quelqu'un, quelque chose,* 1762, J.-J. Rousseau ; *voir de [quelque chose] à [faire] quelque chose,* av. 1830, B. Constant ; *voir la fin de quelque chose,* av. 1696, La Bruyère ; *vois, voyez,* 1550, Ronsard ; *que vois-je ?,* 1655, Molière) ; sens I, 2, v. 1155, Wace (*voir la vie en rose,* 1er juin 1876, Fr. Enne ; *voir tout en rose, tout couleur de rose, tout en beau,* 1870, Littré, art. *rose* 2 ; ... *ne rien voir que par le trou d'une bouteille,* 1690, Furetière) ; sens I, 3, v. 1155, Wace ; sens I, 4, 1666, Corneille ; sens II, 1, 1749, Condillac (*voir bien... ; voir faux,* 1872, Littré) ; sens II, 2, 1651, Corneille ; sens II, 3, v. FOI ; sens III, 1, 1667, Racine ; sens III, 2, 1678, La Fontaine ; sens III, 3, 1677, Racine ; sens III, 4, 1690,

Furetière ; sens III, 5, 1668, Molière. — E : sens I, 1, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (*je vois,* 1964, Robert) ; sens I, 2, v. 1050, *Vie de saint Alexis* (*vois-tu, voyez-vous,* 1655, Molière) ; sens II, 1, 1549, R. Estienne (absol., 1949, Cocteau, p. 52) ; sens II, 2, 1762, J.-J. Rousseau ; sens II, 3, 28 avr. 1666, Mme de Maintenon (*je verrai ; on verra,* av. 1772, Duclos ; *nous verrons,* 1690, Furetière) ; sens II, 4, 1792, Florian (*tu verras ; vous verrez,* 1872, Littré) ; sens III, 1, 1555, Ronsard (... comme formule de défi..., 1668, Molière) ; sens III, 2, 1645, Corneille ; sens III, 3, 1668, Molière (absol., 1788, Féraud). — F : sens 1, v. 1196, J. Bodel (*voir de haut,* 1876, Larousse ; *une chose à voir,* 1872, Littré) ; sens 2, 1550, Ronsard (« essayer... », 1560, *Bible Rebul*) ; sens 3, 1668, Molière (*ne voir que,* 1701, Massillon) ; sens 4, 1632, Richelieu (... *à...* [... *de...*, début du XVIIe s., Malherbe — *voir a quelqu'un, quelque chose,* « s'en occuper », v. 1360, Froissart] ; « trouver une occasion d'accomplir cette chose... », début du XXe s. ; *voir à ce que,* 1893, *Dict. général* [*voir que,* 1690, Furetière] ; ... *faudrait voir à voir,* 1964, Larousse) ; sens 5, 1718, Acad. (d'abord *n'avoir que voir à...*, 1640, Oudin ; « n'être nullement concerné par cette chose », 1964, Larousse ; en parlant d'une chose, 22 févr. 1773, Voltaire ; *ça n'a rien à voir,* 1964, Robert). — G : sens 1, v. 1820, Dochez (comme terme de réprobation, 1872, Littré) ; sens 2, v. 1534, B. Des Périers (*voyons voir,* 1693, Callières). — H : sens 1, 1640, Corneille ; sens 2, 1661, Racan (le nom sujet devenant complément circonstanciel dans la phrase transformée, mars 1958, *Chemins de fer ;* avec un part. passé au lieu d'un infin. dans la phrase de départ, mars 1960, *Chemins de fer*). [Conj. **36.**]

A. Percevoir par la vue.

• **I.** D'UNE MANIÈRE PASSIVE (AVEC UN COMPLÉMENT D'OBJET). **1.** Percevoir un objet, au moyen de l'œil, par l'image que cet objet produit sur la rétine et que les nerfs optiques transmettent au cerveau : *La nuit, par temps clair, nous pouvons voir des milliers d'étoiles. « Où es-tu ? Je ne te vois plus ». Ne plus voir les objets de ma chambre parce que j'ai fermé les yeux, c'est voir le rideau de ma paupière...* (Sartre) ; par extens. : *L'œil ne voit pas certaines choses très éloignées.* || Vx. *Voir le jour, l'aurore, le lever du soleil,* être levé de grand matin. || Littér. et fig. *Voir le jour, la lumière,* être vivant : *Tu vois le jour, Cinna ; mais ceux dont tu le tiens | Furent les ennemis de mon père et les miens* (Corneille). *Bientôt de Jézabel la fille meurtrière, | Instruite que Joas voit encor la lumière, | Dans l'horreur du tombeau viendra le replonger* (Racine). [V. aussi JOUR, § I, n. 3, et LUMIÈRE, § I, n. 2.] || Fig. et vx. *N'être pas digne de voir le jour,* avoir commis trop d'infamies pour mériter de continuer à vivre. || Fig. *Voir le jour,* en parlant d'une chose personnifiée, et particulièrement d'une production de l'esprit, être rendue publique, être éditée, promulguée : *La censure a empêché cet écrit de voir le jour* (Littré). *On a beaucoup parlé de cette réforme, mais elle n'a jamais vu le jour.* || Fig. *Voir une paille dans l'œil de son voisin et ne pas voir une poutre dans le sien,* V. PAILLE, § II, n. 1. || **2.** En termes de religion, pouvoir contempler Dieu : *Qui considérera que le visage du prince fait toute la curiosité du courtisan, qu'il s'occupe et se remplit pendant toute sa vie de le voir et d'en être vu, comprendra un peu comment voir Dieu peut faire toute la gloire et tout le bonheur des saints* (La Bruyère). || **3.** Être le témoin d'un fait, d'un état de fait, d'un événement, d'une action : *Comment voir tant d'accidents sans ressentir de chagrin ? Nous l'avons vu très affaibli par sa maladie. Je vois jouer les enfants. Je lui ai vu faire bien des sottises. Pourriez-vous voir de sang-froid une poignée d'hommes résister à l'autorité ?* (Musset). || Vivre à l'époque où a lieu un événement notoire, à un moment considéré comme important : *Beaucoup de personnes qui ont vu la fin de la Seconde Guerre mondiale ne verront pas l'an 2000. J'ai vu l'invasion à l'ombre de nos marbres | Entasser ses lourds chariots* (A. Barbier). || En parlant d'une chose personnifiée, être le lieu ou le moment où se passe un événement marquant : *Heureux le pays qui n'a jamais vu la guerre ! Cette année verra l'achèvement du programme d'électrification de notre région. Ce port d'Aigues-Mortes, devenu aujourd'hui une place inutile, vit partir la flotte la plus nombreuse et la mieux pourvue qui ait jamais vogué sur les mers* (Voltaire). [V. aussi, pour un emploi analogue, ci-après, H, n. 2.] || *On n'a (jamais) rien vu de pareil, de semblable,* il s'agit d'une chose tout à fait extraordinaire. || Fam. *Voyez-vous cela !, a-t-on jamais vu cela ?,* formules de surprise, d'admiration, d'indignation ou d'ironie que l'on prononce à propos d'un événement récent et notable : *On répond insolemment à son professeur maintenant, voyez-vous cela !* || Fam. *Je voudrais (bien) voir cela,* formule, comportant une nuance de défi, par laquelle on prévient une personne qu'on n'a pas l'intention de la laisser faire impunément ce qu'elle médite : *Aller au cinéma sans avoir terminé tes devoirs, je voudrais bien voir cela !* || Fam. *Faut voir ça,* formule qui sert à souligner le caractère remarquable d'un événement dont on a été le témoin, « de la belle manière » : *Le gosse voulait répliquer, mais son frère lui a cloué le bec, faut voir ça.* || *Voir naître, avoir vu naître quelqu'un,* V. NAÎTRE. || *Que vois-je ?,* V., ci-après, D, § I, n. 1. || **4.** Rencontrer une personne, être mis en sa présence : *Depuis cinq ans entiers chaque jour je la vois, | Et crois toujours la voir pour la première fois* (Racine). *Comment est-il, Jérôme, joli ?* [...] *Je l'ai vu une fois une seconde, je l'ai aperçu une fois* (Giraudoux). *Je l'ai vu hier par hasard.* || S'emploie aussi à propos d'animaux ou de choses : *On voit beaucoup de moustiques dans ce coin-là. C'est un quartier où l'on voit des immeubles neufs un peu partout.* || *Je l'ai vu de mes (propres) yeux,* formule par laquelle on insiste sur le fait qu'on a personnellement été mis en présence d'une personne ou qu'on a directement assisté à quelque chose : *« Je ne vous dirai point, reprit l'autre, comment ; | Mais enfin je l'ai vu, vu de mes yeux, vous dis-je... »* (La Fontaine). || *Comme je vous vois,* formule par laquelle on confirme qu'on a réellement rencontré quelqu'un ou eu sous les yeux quelque chose : ÉLISE : *Vous avez vu le diable.* — FOLIDOR : *Oui, comme je vous vois* (M. A. Le Grand). || *Tel que vous me voyez,* formule par laquelle on introduit, à propos de soi-même, un aveu qui va surprendre l'interlocuteur : *Tel que vous me voyez, je rêvais* (Musset). || *Je l'ai assez vu,* formule par laquelle on souligne que la personne en question vous importune et qu'on ne peut plus désormais supporter sa présence. || Fam. *Je ne peux pas, je ne peux plus le voir (en peinture),* formules par lesquelles on marque l'aversion profonde que vous inspire la personne en question, même lorsqu'elle n'est pas directement présente : *Seulement on s'accorda à dire que c'était un jacobin, un buveur de sang, un de ces hommes qu'on ne peut pas voir* (France). || *Je voudrais (bien) vous voir à ma place, je voudrais (bien) vous y voir,* formules par lesquelles la personne qui parle tente de justifier sa conduite, en souhaitant à son interlocuteur de se trouver, sous ses yeux, dans la même situation qu'elle : *Vous m'ennuyez avec vos leçons de morale : je voudrais bien vous y voir, je suis certain que vous ne trouveriez pas cela drôle du tout.* || Fig. *Voir la mort, un danger,* etc., *de près,* y échapper de très peu. || Fig. *Avoir vu le feu,* avoir pris part à des combats militaires : *Comme c'est gauche un soldat qui n'a pas vu le feu !* (Scribe). || Fig. et fam. *Avoir vu le loup,* V. LOUP, § II, n. 1. || **5.** *Ne rien voir,* ou absol. *ne pas voir,* en parlant d'une femme, ne pas avoir ses règles. || **6.** *Fig.* En parlant d'une chose personnifiée, avoir vue sur autre chose, dominer cette chose sans obstacle interposé : *Ce fort voit la place. Elle trouva qu'elles* [les fenêtres] *voyaient tout son jardin et la face de son appartement* (Mme de La Fayette). *Chargé de m'emparer d'une hauteur voisine | Qui*

voit le camp romain, le serre et le domine (Saurin).

● **II.** AVEC UNE PARTICIPATION ACTIVE DE L'ESPRIT (SUIVI D'UN COMPLÉMENT D'OBJET). **1.** Regarder avec attention : *Voyez ce tableau et dites-moi ce que vous en pensez.* || **2.** En termes de religion, examiner et apprécier les actes, les sentiments, les intentions des hommes, en parlant de Dieu : *La postérité les verra* [les actions de Lamoignon] *quand [..] cependant Dieu les voit, et il en est lui-même la récompense* (Fléchier). || **3.** Prendre connaissance de quelque chose par la lecture : *J'ai vu cette nouvelle dans le journal. On voit dans les œuvres d'Homère de nombreux détails sur les usages domestiques des anciens Grecs.* || **4.** Rendre visite à quelqu'un : *Je viendrai vous voir demain. Aller voir un ami malade. Quand ma grand-mère venait nous voir, c'étaient les bons jours* (Michelet). *Qui vient me voir me fait honneur, qui ne vient pas me fait plaisir* (Janin). || Rendre à quelqu'un une visite professionnelle : *Une assistante sociale qui va voir dix personnes dans sa journée. Le docteur viendra te voir ce soir.* || Examiner quelqu'un en consultation : *Un médecin qui voit quatre clients à l'heure, qui voit de nombreux malades.* || *Voir un médecin, un dentiste,* etc., aller les consulter, afin de se faire examiner par eux. || Vx. *Voir ses juges,* aller chez eux pour les solliciter, pour leur recommander son procès : *On va chez les présidents, chez les conseillers ; en trois jours on voit vingt-deux juges ; on crie, on fait du bruit* (Sévigné). || **5.** Rendre des visites régulières à quelqu'un et recevoir les siennes, fréquenter cette personne : *L'an dernier, nous nous sommes fâchés avec lui et nous ne le voyons plus. Nous aimons mieux voir ceux à qui nous faisons du bien que ceux qui nous en font* (Vauvenargues). || Vx. *Ce n'est pas une personne à voir,* il vaut mieux ne pas la fréquenter, elle ne mérite pas qu'on la fréquente. || Class. *Voir la cour,* la fréquenter, y vivre et s'y former : *Se dérober à la cour un seul moment, c'est y renoncer : le courtisan qui l'a vue le matin la voit le soir pour la reconnaître le lendemain, ou afin que lui-même y soit connu* (La Bruyère). || **6.** Recevoir une visite, des visites : *Aujourd'hui je suis très pris, mais je peux vous voir demain à mon bureau, si cela vous convient.* || **7.** Se rendre à un endroit où il se passe quelque chose ou qui présente un intérêt : « *Je serais curieux de voir les lieux où l'accident s'est produit. — Allez donc les voir, c'est tout près d'ici.* » || Se rendre à un spectacle : *Voir un film, une pièce de théâtre, un défilé folklorique.* || *Voir une ville, un pays,* etc., s'y rendre en touriste, pour les visiter, les connaître, en découvrir les beautés : *L'été dernier, nous avons vu le sud du Massif central : c'est une région magnifique. Rome est la seule ville du monde où l'on n'a jamais tout vu* (About). || *Avoir beaucoup vu,* avoir acquis une grande expérience, en voyageant beaucoup ou en fréquentant beaucoup de monde : *Une hirondelle en ses voyages | Avait beaucoup appris. Quiconque a beaucoup vu | Peut avoir beaucoup retenu* (La Fontaine). *Les gens qui ont beaucoup vu sont bons à entendre* (Mme Roland). || *N'avoir (encore) rien vu,* être inexpérimenté, du fait de sa jeunesse et de la connaissance très limitée qu'on a du monde : *Un souriceau tout jeune, et qui n'avait rien vu, | Fut presque pris au dépourvu* (La Fontaine). || *Être à voir,* en parlant d'une chose, offrir un certain attrait de curiosité : *Une exposition qui est à voir.* || *Il faut voir, il faut avoir vu une chose, un spectacle,* leur intérêt est tel qu'il serait tout à fait dommage de ne pas les connaître, de ne pas y avoir assisté : *Je vous assure qu'il faut avoir vu ce film, même si vous n'aimez pas les acteurs.* || Vx. *Qui ne l'a pas vu n'a rien vu,* il s'agit d'une chose remarquable, qui mérite autant qu'il est possible d'être regardée, connue. || Fam. *Allez voir là-bas si j'y suis,* formule par laquelle on fait comprendre à une personne qu'elle vous importune et qu'on souhaite son départ : *Taisez-vous, péronnelle ; | Rentrez ; et là-dedans allez voir si j'y suis* (Regnard).

● **III.** EN EMPLOI ABSOLU. **1.** Jouir du sens de la vue : *Ne voir que d'un œil. Depuis son accident de voiture, elle ne voit plus, et la chose est malheureusement irrémédiable ;* et par extens. : *Les yeux de l'aveugle ne voient pas. Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue ; | Mes yeux ne voyaient plus, je ne pouvais parler ; | Je sentis tout mon corps et transir et brûler* (Racine). || *Fig.* Dans le langage mystique, avoir une vue claire et parfaite des vérités de la foi : *Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée* (Corneille) ; en parlant de Dieu, des anges, discerner et connaître parfaitement toutes choses : *Dieu voit, les anges voient* (Littré). || **2.** Exercer le sens de la vue : *Cet enfant de David, votre espoir, votre attente... | Mais nous nous reverrons. Adieu. Je sors contente : | J'ai voulu voir, j'ai vu* (Racine). *On s'exerce à voir comme à sentir, ou plutôt une vue exquise n'est qu'un sentiment délicat et fin* (Rousseau). *Regarder sans voir.* || *Ne pas savoir voir,* ne pas savoir observer, comprendre et retenir ce qu'on a sous les yeux : *Tout le monde ne sait pas voir ; on prend pour l'objet entier la première face que le hasard nous en a présentée* (Fontenelle). || *Aller sans voir, jouer sans voir, mettre sans voir,* en termes de jeux de cartes, participer à un coup sans avoir regardé son jeu. || *Payer pour voir,* au poker, tenir l'enjeu proposé par un adversaire, pour l'obliger à abattre son jeu. || Vx. *J'aime mieux le croire que d'y aller voir,* formule par laquelle on indique que l'existence d'une chose, matérielle ou non, ne vaut pas la peine d'être vérifiée. || **3.** Jouir de la vue ou exercer le sens de la vue d'une certaine manière (avec un complément à valeur adverbiale) : *Voir bien. Voir mal. Voir trouble. Voir double. Si les hiboux voient mal pendant le jour, ils voient très bien pendant la nuit* (Buffon) ; et par extens. : *Mes yeux voyaient trouble par l'effet de l'inanition* (Michelet). || *Voir clair* (au pr. et au fig.), v. CLAIR, adv. || Fig. *Voir clair dans le jeu de quelqu'un,* v. JEU, § IV, n. 5. || *Voir loin* (au pr. et au fig.), *ne pas voir plus loin que son nez, que le bout de son nez* (au pr. et au fig.), v. LOIN, § I, n. 2. || Fig. *Voir rouge,* v. ROUGE, adv. || Fig. et pop. *Voir clair,* recevoir de l'argent. || **4.** Être en mesure d'exercer le sens de la vue sur un objet déterminé (avec un complément à valeur adverbiale) : *Comme il tient mal ses cartes, ses voisins voient dans son jeu. De cette fenêtre on voit dans la cour de l'immeuble voisin.* || **5.** *Voir, voyez* (en abrégé : *v.*), termes utilisés pour un renvoi (avec un complément à valeur adverbiale) : *Voyez ci-dessus, ci-dessous. Voir page trente. Ce philosophe, trop injuste ennemi de la monarchie, qui, chargé, dans un dictionnaire de morale, de l'article « citoyen », voulait le réduire à ces deux mots : « Citoyen », voyez « république »* (d'Alembert). || **6.** En parlant d'une chose personnifiée, sembler regarder dans une certaine direction et, par suite, permettre au sens de la vue de s'exercer dans cette direction (avec un complément à valeur adverbiale) : *À gauche, on entrait dans une belle salle à manger dont les fenêtres voyaient sur la rue* (Balzac).

● **IV.** LOCUTIONS OÙ « VOIR » IMPLIQUE UNE VISION (AU PR. ET AU FIG.). **1.** *Faire voir,* faire apparaître à la vue, montrer : *Il fit voir sa blessure au chirurgien* (Littré). *Il nous a fait voir sa collection de timbres ;* et, *littér.*, avec un nom de chose comme sujet : *Cette obscure clarté qui tombe des étoiles | Enfin avec le flux nous fait voir trente voiles* (Corneille) ; donner en spectacle : « *Quel est son métier ? — Il fait voir des animaux savants dans les foires* » ; permettre de regarder : *Fais-moi voir ce que tu tiens dans la main ;* et absol. (fam) : « *J'ai trouvé deux pièces de cinq francs sur le trottoir. — Fais voir !* » (V. aussi, ci-après, D, § III, n. 2, et E, § III, n. 2). || Fig. *Faire voir du pays à quelqu'un,* v. PAYS 1 (n. 4). || Fig. et fam. *En faire voir (de toutes les couleurs) à quelqu'un,* v. COULEUR 1 (§ I, n. 1). || **2.** *Se faire voir,* se présenter à la vue, se montrer, en parlant d'une personne : *Il se fait voir dans tous les endroits à la mode ;* au fig. et littér., en parlant d'une chose : *Du rang où notre esprit une fois s'est fait voir, | Sans un fâcheux éclat nous ne saurions déchoir* (Boileau) ; *fam.*, se faire attraper, se faire prendre, avoir un accident fâ-

cheux : *Un truand qui s'est fait voir par la police.* || Fam. *Va te faire voir !, allez vous faire voir !,* formule par laquelle on renvoie brutalement une personne qui vous importune, qui vous inspire du mépris. || **3.** *Laisser voir,* permettre de regarder (un peu moins brusque que *faire voir* en ce sens) : *Laisse-moi voir la lettre que tu as reçue !* ; avec un nom de chose comme sujet, permettre à la vue de découvrir : *Ces ouvertures* [entre les montagnes] *ne laissaient voir qu'un arrière-plan de rochers aussi arides que les premiers plans* (Chateaubriand). [V. aussi, ci-après, D, § III, n. 3.] || **4.** *Voir faire,* être témoin d'une action à laquelle on ne prend aucune part : *Je l'ai vu faire ses acrobaties* ; et sans complément désignant l'action dont il s'agit : *Celui qui le premier a pu l'apercevoir* [l'huître] | *En sera le gobeur ; l'autre le verra faire* (La Fontaine). *Allez-y, que je vous voie faire !* || **5.** *Voir venir,* apercevoir à distance quelqu'un ou quelque chose qui s'approche : *Je vois venir votre frère. D'ici nous verrons venir l'autocar* ; et au fig. : *C'est faiblesse d'attendre | Le mal qu'on voit venir sans vouloir s'en défendre* (Corneille). [V. aussi, ci-après, E, § III, n. 3.] || **6.** *Y voir,* jouir du sens de la vue : *Pendant des années sa vue a baissé peu à peu, et maintenant il n'y voit plus du tout. Six rats jeûnants et ligotés entraient quotidiennement en balance ; deux aveugles, deux borgnes, deux y voyant...* (Gide). || *Y voir clair,* avoir une bonne perception visuelle : *Tout vieux qu'il est, il y voit clair* ; se trouver dans un milieu bien éclairé : *Allume donc la lampe, qu'on y voie clair !* ; au *fig.*, être en mesure de comprendre, de discerner, de juger les choses : *« Au lieu de t'emporter ainsi, tâche de me raconter ce qui s'est passé. J'ignore tout.* [...] *— Pardon ! je suis stupide, moi aussi, et n'ai pas su y voir plus clair que toi, mon pauvre frère »* (Gide). || *N'y voir goutte,* V. GOUTTE 1. || Fig. *N'y voir que du feu,* V. FEU 1 (§ II, n. 1). || **7.** *En voir,* rencontrer, apercevoir un certain nombre de personnes ou de choses appartenant à une catégorie (définie par un substantif antécédent) : *Des starlettes comme on en voit tant dans les magazines. Il habite un de ces grands ensembles comme on en voit beaucoup à la périphérie des villes.* || Fam. *En voir trente-six chandelles,* V. CHANDELLE. || Fig. *En avoir vu (bien) d'autres,* s'être trouvé dans des circonstances bien plus déconcertantes ou avoir supporté des épreuves bien plus pénibles, de sorte que plus rien ne peut vous étonner ni vous émouvoir : *Et je marche audevant de cela, avec une sorte de gaîté funèbre, avec toute la sérénité d'un être encore jeune et résistant, qui en a vu bien d'autres...* (Colette). || Fig. et fam. *En voir, en avoir vu de belles, de drôles, des vertes et des pas mûres, de toutes les couleurs,* etc., se trouver, s'être trouvé dans toutes sortes de circonstances, généralement fâcheuses : *Il a roulé sa bosse un peu partout pendant la guerre, et il en a vu de drôles* ; et avec un nom de chose comme sujet : *Il en avait vu de drôles, le pavillon, du temps de la chanteuse ; maintenant, il en voyait de tristes, car l'infirmerie était installée là* (Daudet). || Absol. et fig. *En voir (en avoir vu),* subir (avoir subi) bien des malheurs, être (avoir été) dans une situation intolérable, insupportable (fam.) : *Elle en a tellement vu avec son ivrogne de mari qu'elle a fini par le quitter.*

● SYN. : **I, 1** *apercevoir, découvrir, discerner, distinguer, entrevoir* ; **3** *assister à* ; *connaître, subir* ; **4** *croiser, tomber sur* ; **6** *embrasser.*|| **II, 1** *contempler, examiner, observer* ; **3** *lire* ; **5** *frayer avec* (fam.). || **III, 6** *donner.*|| **IV, 1** *exhiber, présenter* ; **2** *s'afficher, paraître, se produire.*

B. Percevoir par un autre sens que la vue.

● **I.** SUIVI D'UN COMPLÉMENT D'OBJET. **1.** Percevoir une chose ou un phénomène au moyen de l'ouïe, du toucher, de l'odorat, du goût : *Un chien de chasse voit la piste du gibier avec son nez. A-t-on jamais rien vu de plus impertinent ? Un père venir faire des remontrances à son fils, et lui dire de corriger ses actions,* [...] *et cent autres sottises de pareille nature !* (Molière) ; et avec une subordonnée interrogative indirecte : *Voyez si ce vin est bon ; voyons si cet instrument est d'accord ; il faut voir si cela n'est pas trop chaud ; voyez si c'est la même odeur* (Littré). || **2.** Percevoir une chose ou un phénomène à l'aide d'un sixième sens : *C'est contre cette autorité* [celle de l'Église] *que les libertins se révoltent avec un air de mépris ; mais qu'ont-ils vu ces rares génies ? qu'ont-ils vu plus que les autres ?* (Bossuet). || **3.** Faire l'amour avec quelqu'un (vieilli) : [Louis XI] *conçut tant de chagrin de la mort de son premier fils Joachim, qu'il fit vœu de ne plus voir d'autre femme que la reine, et l'on prétend qu'il a gardé ce vœu* (Duclos).

● **II.** EN EMPLOI ABSOLU. **1.** Percevoir et apprécier le monde extérieur (ou l'une de ses parties) par le moyen d'un des sens ou par le moyen de l'ensemble des sens autres que la vue : *Ferme les yeux et tu verras* (Joubert). || **2.** Se servir, lorsque la vue fait défaut, d'un autre sens pour obtenir des perceptions : *Les aveugles voient avec leurs oreilles, leur nez, et surtout avec leurs doigts.* || **3.** Avoir une perception intuitive de quelque chose : *Comme je ne vois pas dans le fond de son cœur, | J'ignore quels projets peut former son bonheur* (Corneille).

C. Se représenter mentalement.

1. Enregistrer la perception d'images créées par l'esprit en dehors de l'état de veille : *Je vous ai vue en rêve cette nuit. Je l'ai vu cette nuit, ce malheureux Sévère* (Corneille). *Cet Hyrcanien Astyage commande de noyer son petit-fils Cyrus au berceau, parce qu'il a vu en songe sa fille Mandane, mère de Cyrus, pisser si copieusement qu'elle inonde toute l'Asie* (Voltaire). || **2.** Se représenter, à l'aide de souvenirs ou en faisant appel à l'imagination, quelqu'un ou quelque chose qu'on n'a pas sous les yeux : *Je le vois encore avec son visage maigre et son air de chien battu.* || *Voir d'ici quelqu'un* ou *quelque chose,* se les représenter aussi nettement que si on était en train de les regarder : *Nous avons ri aux larmes de votre madame de la Charce et de Philis, sa fille aînée, âgée de trente-neuf ans ; je la vois d'ici* (Sévigné). || Fam. *Je vois ça d'ici,* formule indiquant qu'on n'a pas besoin de plus amples renseignements sur la chose ou la situation évoquée par l'interlocuteur, qu'on se la représente parfaitement : *« On s'est bien amusés ! — Je vois ça d'ici »* (Bourdet). || **3.** Imaginer ou prétendre deviner un événement, une situation à venir : *Une professionnelle de la lucidité m'aurait dit : « Je « vois » des ennuis dans l'avenir, et ceci et cela... »* (Romains). *Nous faisions une promenade en barque sur le lac quand le vent s'est levé ; les vagues étaient si fortes que j'ai vu le moment où nous allions couler.*

● SYN. : **3** *apercevoir, entrevoir.*

D. Constater et considérer d'une certaine manière.

● **I.** SUIVI D'UN COMPLÉMENT D'OBJET. **1.** Constater un fait en portant un jugement, explicite ou implicite, à son sujet : *À quoi voyez-vous que cette pierre est fausse ? Peu d'ouvrages sont éloquents ; mais on voit des traits d'éloquence semés dans plusieurs écrits* (Vauvenargues). || *Voir quelque chose à quelqu'un, dans quelque chose,* y remarquer, à tort ou à raison, cette chose (qualité ou défaut) : *On lui voit un grand courage en toute circonstance. Elle lui voit toutes les qualités, et pourtant c'est un triste sire. Les philosophes classiques voyaient un ordre dans l'univers.* || *Voir une personne* ou *une chose dans* ou *en quelqu'un, quelque chose,* établir un rapport d'équivalence entre la personne ou la chose énoncée en premier lieu et celle qu'on énonce ensuite (qui appartient à une catégorie plus large) : *Certains critiques ne voient dans les tableaux de ce peintre que des barbouillages informes. Un jour viendra où la justice ne verra dans un coupable qu'un sot ou un malade* (Raspail). || *Voir de (quelque chose) à (faire) quelque chose,* considérer qu'il existe un rapport entre une chose et une autre : *Les sauvages ne voient de honte ni à tromper ni à fuir* (Constant). || *Voir la fin de quelque chose,* constater

qu'on en vient à bout, que cette chose est terminée, épuisée : *Je serai content de voir la fin de ce procès. Il n'y a rien dont on voie mieux la fin que d'une grande fortune* (La Bruyère). || *Vois, voyez,* servent, dans des phrases exclamatives, à attirer l'attention sur la qualité que l'on constate et que l'on va énoncer à propos d'une personne ou d'une chose (parfois ironiq.) : *Là... mais voyez donc ce morveux, comme il est joli en fille !* (Beaumarchais). || *Que vois-je ?,* sert à marquer la surprise qu'on éprouve à constater un fait (parfois ironiq.) : *Que vois-je ? mon rival et Trufaldin ensemble !* (Molière). || **2.** Considérer ou apprécier une chose d'une certaine manière : *Ne pas voir les choses comme tout le monde. On voit toujours mal les choses quand on les voit de trop loin* (Voltaire). || *Voir la vie en rose, voir tout en rose,* (vieilli) *voir tout couleur de rose,* (vieilli) *voir tout en beau,* considérer l'existence sous son aspect le plus riant : *Je suis sur le pavé avec une femme et un moutard de trois ans et demi à nourrir. Je ne vois pas la vie en rose* (Enne). || *Voir les choses en noir, voir tout en noir,* V. NOIR 2 (§ III, n. 2). || *Ne voir les choses* ou *ne rien voir que par le trou d'une bouteille,* n'être capable d'apprécier les choses que d'une façon imparfaite ou mesquine (vieilli) : *Le duc de Luynes, abusant de la jeunesse de Louis XIII, qui n'avait pu voir encore le jour, par l'éducation qu'on lui avait donnée, que par le trou d'une bouteille, se fit connétable* (Saint-Simon). || **3.** Considérer ou apprécier une personne d'une certaine manière : *Voir quelqu'un d'un mauvais œil. Il voit les camarades de son fils avec méfiance.* || **4.** Class. *Voir quelqu'un,* prendre en considération l'avis de cette personne : *En matière d'honneur, ne voyez que vous-même* (Corneille).

• **II.** EN EMPLOI ABSOLU. **1.** *Voir bien, voir juste, voir droit,* avoir un jugement sain et bien fondé : *En cette affaire il avait vu juste, comme d'habitude. Pierre pense droit, voit droit, marche droit...* (Morand). || *Voir faux,* avoir un jugement qui ne repose sur aucune base solide : *En matière d'art, ce critique, d'après moi, voit faux.* || **2.** *Ne voir que par les yeux de quelqu'un,* conformer tous ses jugements à ceux de cette personne : *Le prince faible et ignorant ne verra que par les yeux d'un favori passionné, ou d'un ministre flatteur, inquiet et ambitieux* (Fénelon). || **3.** *Voir avec les yeux de la foi,* V. FOI, § III, n. 1.

• **III.** LOCUTIONS OÙ « VOIR » IMPLIQUE UNE CONSTATATION ET UN JUGEMENT. **1.** *À voir,* quand on considère : *À voir ses dépenses, on le croirait millionnaire. Que croira-t-on de vous, à voir ce que vous faites ?* (Racine). || **2.** *Faire voir,* permettre de constater, donner l'exemple de : *Faire voir un grand courage. Mais fussiez-vous issu d'Hercule en droite ligne, | Si vous ne faites voir qu'une bassesse indigne, | Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous | Sont autant de témoins qui parlent contre vous* (Boileau). [V. aussi, ci-dessus, A, § IV, n. 1, et, ci-après, E, § III, n. 2.] || **3.** *Laisser voir,* ne pas réussir à dissimuler à autrui un sentiment, un état d'âme qu'on éprouve : *Alors elle appréhenda de laisser voir son trouble* (Fénelon). *Laisser voir du dépit. Laisser voir sa jalousie.* (V. aussi, ci-dessus, A, § IV, n. 3.) || **4.** *Allez-y voir,* invitation ironique que l'on fait à une personne sceptique d'aller constater la véracité d'une affirmation. || **5.** *Il ferait beau voir,* formule par laquelle on indique qu'on tiendrait pour ridicule le phénomène exprimé dans la suite de la phrase : *Il ferait beau voir que vous doutiez de ma parole.* || **6.** *Qui vivra verra,* V. VIVRE 1 (§ I, n. 4.)

• SYN. : **I, 1** *estimer, juger.*

E. Saisir par l'intelligence, concevoir.

• **I.** COMPRENDRE. **1.** Interpréter correctement la signification de quelque chose : *Vous n'avez pas vu ce que l'auteur voulait dire, et votre traduction contient beaucoup de fautes.* || *Je vois,* formule, souvent ironique, par laquelle on indique à un interlocuteur que l'on comprend très bien de quoi il s'agit : *« Étant donné vos opinions, il ne pouvait pas voter pour vous. — Je vois. »* || **2.** Se rendre compte de quelque chose après réflexion : *Maintenant, je vois mes erreurs. Nous voyons où vous voulez en venir. Je voyais bien qu'avec lui c'était inutile de mentir* (Genevoix). || *Vois-tu, voyez-vous,* formule employée, en incise, pour attirer l'attention d'un auditeur sur la portée de ce qu'on lui dit, pour emporter son adhésion : *Voyez-vous, il faut lui pardonner. Ah ! ouiche ! on ne l'aura* [un ruban], *vois-tu, qu'avec ma vie. Mais, si tu n'es pas contente du prix, j'y joindrai mille baisers* (Beaumarchais).

• **II.** SE FORMER UNE IDÉE SUR QUELQUE CHOSE. **1.** Imaginer comme solution à un problème : *Ne pas voir quel parti prendre. C'est la seule ressource qu'il voie à ses difficultés ;* et absol. : *Taha Hussein est à l'index. Ses démêlés avec la censure paralysent sa plume. Il est aveugle. Il voit. Il voit plus loin qu'il n'est permis de voir en Égypte...* (Cocteau). || **2.** *Façon, manière de voir,* manière dont on juge les choses, opinion qu'on se forme à leur sujet : *Tout homme a son caractère, sa manière de voir et de s'exprimer* (J. de Maistre). *Un adolescent n'a pas la même façon de voir la vie qu'un adulte.* || **3.** *Je verrai, on verra, nous verrons,* formules par lesquelles on diffère une réponse, par lesquelles on élude une demande, en se réservant le droit de réfléchir au parti à prendre : *Il ne répondit à l'exposé qu'elle lui fit de sa situation et de celle de sa fille, que par de durs monosyllabes : je verrai... nous verrons... avec le temps...* (Bernardin de Saint-Pierre). *Nous verrons, répondit le comte. Mot fatal ! pour les grands politiques, le verbe « voir » n'a pas de futur* (Balzac). || **4.** *Tu verras, vous verrez,* formule de menace par laquelle on invite quelqu'un à mesurer les conséquences des actions qu'il projette, et à ne pas les accomplir : *Essaie donc de me désobéir, et tu verras.*

• **III.** LOCUTIONS OÙ « VOIR » IMPLIQUE UNE RÉFLEXION. **1.** *Pour voir,* pour pouvoir juger la nature de la chose dont on parle, pour bien comprendre en quoi elle consiste : *Elle a fait du yoga pendant quelques semaines, simplement pour voir.* || S'emploie, en phrase exclamative, comme formule de défi, pour signifier à quelqu'un quels risques il courrait à faire ce dont il est question : *Attaque-moi un peu, pour voir ! « L'affaire que vous m'avez proposée était une escroquerie. — Répétez donc cela, pour voir ! » Je voudrais bien, pour voir, que vous ne le trouvassiez pas bon !* (Regnard). || *Y voir clair,* V., ci-dessus, A, § IV, n. 6. || **2.** *Faire voir,* démontrer clairement : *Je vous ferai voir votre erreur. Elle lui a bien fait voir qu'il avait tort. En leur donnant* [aux rois] *sa puissance, il* [Dieu] *leur commande d'en user* [...] *pour le bien du monde ; et il leur fait voir, en la retirant, que toute leur majesté est empruntée...* (Bossuet). [V. aussi, ci-dessus, A, § IV, n. 1, et D, § III, n. 2.] || **3.** *Voir venir quelqu'un,* comprendre, deviner ce qu'il se propose de dire ou de faire : *Je le vois venir, il va me demander de l'argent. Je vous vois venir, vous voulez me tirer le ver du nez* (Destouches). || *Voir venir quelqu'un avec ses gros sabots,* V. SABOT. || Absol. *Voir venir,* se former une idée sur une situation future, regarder la tournure que prennent les événements, afin d'agir en conséquence lorsque le moment sera venu : *Laissez les choses se faire : il suffit d'attendre et de voir venir. Tu verras venir sans te faire de mousse* (Hirsch). [V. aussi, ci-dessus, A, § IV, n. 5.]

• SYN. : **I, 1** *pénétrer, saisir ;* **2** *s'apercevoir.* || **II, 1** *concevoir, envisager, trouver.* || **III, 2** *prouver.*

F. Prêter attention à quelque chose, s'en occuper.

1. Examiner une chose avec soin et en mesurer l'intérêt ou les conséquences : *Il faudra voir les pièces du procès. Je n'ai pas encore eu le temps de voir votre article. Les chefs, accablés d'affaires, ne voient rien par eux-mêmes ; des commis gouvernent l'État* (Rousseau). || Absol. *Voir de haut,* examiner une situation, un problème pour les connaître dans leur ensemble : *Tout se tient et se lie, surtout pour qui voit de haut* (M^me^ Guizot). || *Une chose à voir,* à peser mûrement avant qu'on ne prenne une décision à son sujet : *Votre proposition m'intéresse, c'est une affaire à voir.*

|| **2.** S'informer précisément (suivi d'une proposition interrogative indirecte) : *Voyez si cette personne a pris rendez-vous pour la semaine prochaine. Ouvrez un peu la porte, set voyez, je vous prie, | Si mon mari n'est point dans cette galerie* (Molière). || Essayer, tenter une expérience, de façon à acquérir une certitude : *Il faudrait que tu voies si mon smoking te va ; si oui, je te le prêterai bien volontiers. Voyons qui des deux est le plus adroit à ce jeu.* || **3.** Considérer quelque chose en vue d'une fin précise : *Voyez les arguments à employer pour le convaincre.* || *Ne voir que,* n'avoir pas d'autre but que, considérer uniquement : *Quoi que tu fasses, tu ne vois que ton plaisir. Les avares ne voient que leur intérêt. Mon époux, inflexible en sa fidélité, | N'a vu que son devoir et n'a point hésité* (Voltaire). || **4.** *Voir à faire* ou (class.) *de faire quelque chose,* prendre toutes les dispositions nécessaires pour que cette chose se réalise : *Voyez donc à préparer le dîner pour huit heures. Il faudrait voir à ne pas te mettre en retard. Voyons seulement de mettre la main à l'œuvre* (d'Urfé). *Parlons à votre femme, et voyons à la rendre | Favorable...* (Molière) ; *par extens.,* trouver une occasion d'accomplir cette chose ou d'en user : *L'intrigue, qui ne chôme jamais, voyait déjà à en profiter* (Hermant). || *Voir à ce que* ou (vx) *voir que* (suivi d'une subordonnée au subjonctif), faire en sorte que, veiller à ce que : *Voyez à ce qu'il ne manque de rien. Je vous conjure de voir que cet argent soit employé selon sa destination* (Rousseau). || Pop. *Faut* ou *faudrait voir à voir,* formule par laquelle on exige des garanties sérieuses avant un engagement ou par laquelle on refuse un marché qui paraît désavantageux : *Tu veux te marier avec ce garçon ; moi, je ne dis pas non, mais faut voir à voir.* || **5.** *N'avoir rien à voir dans* ou *à quelque chose,* n'avoir aucun droit, aucun motif de s'en occuper : *Il n'a rien à voir dans mes affaires. On se mêle des affaires d'autrui, où l'on n'a rien à voir* (Jussieu) ; n'être nullement concerné par cette chose : *Cesse donc de t'en prendre à lui : il n'a rien à voir dans cette histoire.* || *N'avoir rien* ou *pas grand-chose à voir avec quelque chose,* en parlant d'une chose, n'avoir aucun rapport ou n'avoir que des rapports très éloignés avec ce dont il est question, en être tout à fait différent : *La vertu n'a rien à voir avec la pruderie. La témérité n'a pas grand-chose à voir avec le courage.* || Fam. *Ça n'a rien à voir,* formule par laquelle on indique à quelqu'un qu'il sort du sujet, qu'il parle à côté de la question.

• SYN. : **1** *analyser, contrôler, éplucher* (fam.), *inspecter, peser ;* **2** *s'assurer, s'enquérir, vérifier.*

G. En emploi interjectif ou adverbial.

1. *Voyons,*terme dont on se sert pour exhorter quelqu'un à parler ou à agir : *Je ne comprends rien à ton attitude. Explique-toi, voyons ! Allons, voyons, il faut te mettre au travail.* || Terme de réprobation dont on se sert pour rappeler quelqu'un à l'ordre, pour le réprimander : *Un peu de silence, voyons : le spectacle est commencé. Voyons, vous n'espérez quand même pas que je vais vous croire : ce que vous me racontez est un peu gros.* || **2.** Fam. *Voir,* terme qui, placé après un impératif, sert à accentuer celui-ci : *Écoute voir... Dites voir... Essayons voir... Regardez voir ce que Beethoven et Bach ont fait avec des sons...* (Claudel). || *Voyons voir,* formule par laquelle on annonce qu'on va procéder à un examen attentif.

H. Comme semi-auxiliaire.

1. Avec un nom de personne comme sujet, *voir* donne une valeur passive à l'infinitif qui le suit et peut perdre la quasi-totalité de son contenu sémantique, la tournure où il figure étant simplement plus expressive que le passif employé seul : *Mais l'un* [Sylla], *cruel, barbare, est mort aimé, tranquille, | Comme un bon citoyen dans le sein de sa ville ; | L'autre* [César], *tout débonnaire, au milieu du sénat | A vu trancher ses jours par un assassinat* (Corneille). || **2.** Avec un nom de chose comme sujet, *voir* suivi d'un infinitif et d'un nom est l'équivalent expressif d'une phrase où le premier nom deviendrait le complément du second, devenu lui-même le sujet d'un verbe à un mode personnel ayant remplacé l'infinitif : *Les terrains de ce quartier ont vu leur prix doubler en cinq ans ;* le nom sujet devenant complément circonstanciel dans la phrase transformée : *Le mois d'octobre verra s'achever le nouveau tronçon d'autoroute ;* avec un participe passé au lieu d'un infinitif dans la phrase de départ : *Les trains ont vu leur temps de stationnement réduit à deux minutes dans cette gare.* (V. aussi, pour un emploi analogue, ci-dessus, A, § I, n. 3.)

◆ **se voir** v. pr. (sens I, 1, 1690, Furetière [« se regarder », av. 1696, La Bruyère] ; sens I, 2, 1668, La Fontaine ; sens I, 3, XII^e s., *Roncevaux* [« se représenter mentalement dans telle ou telle situation », 1668, Molière ; *ne pas se voir,* suivi d'un part. prés. ou d'un infin., 1967, Robert] ; sens I, 4, 1636, Corneille ; sens II, 1, 1872, Littré ; sens II, 2, XIII^e s., *Roman de Renart* [« se rencontrer pour un duel », 1672, Molière] ; sens II, 3, 1680, Richelet [*ne pas se voir,* 1872, Littré ; ... *avoir cessé de se voir,* 1876, Larousse] ; sens III, 1, 1559, Amyot ; sens III, 2, 1920, G. Duhamel ; sens III, 3, 1690, Furetière [*cela se voit comme le nez au milieu de la figure* ou *du visage,* 1964, Robert] ; sens III, 4, 1792, Florian [*cela se voit tous les jours,* 1872, Littré ; impers., 1688, La Bruyère] ; sens IV, 1, milieu du XVI^e s., Ronsard ; sens IV, 2, 1653, Vaugelas).

• **I.** EN EMPLOI RÉFLÉCHI. **1.** Percevoir, au moyen de l'œil, l'image qu'on produit soi-même sur une surface réfléchissante : *Se voir dans un miroir. Les gens qui vivent en société ont appris à se voir, dans les glaces, tels qu'ils apparaissent à leurs amis* (Sartre). || *Class.* Se regarder : *C'est le propre d'un efféminé de se lever tard, de passer une partie du jour à sa toilette, de se voir au miroir, de se parfumer...* (La Bruyère). || **2.** *Fig.* Se juger, se connaître, s'apprécier : *Nous nous pardonnons tout, et rien aux autres hommes : | On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain* (La Fontaine). *Vous me verrez, sinon tel que je suis, au moins tel que je me vois moi-même* (Rousseau). || **3.** Se trouver dans telle ou telle situation (avec un attribut de *se* ou un terme jouant le même rôle qu'un attribut) : *Quand on s'est vu riche, il est dur de cesser de l'être* (Marmontel). *Je me vois obligé de demander* [une] *sanction pour vous* (Saint-Exupéry). *Ce livre est un énorme succès de librairie, son auteur se voit brusquement célèbre.* || Se représenter mentalement dans telle ou telle situation : *Il se voyait déjà grande vedette, mais il a dû se contenter de petits rôles. Je me vois encore arrivant à l'école maternelle.* || *Ne pas se voir* (suivi d'un participe présent ou d'un infinitif), avoir du mal à s'imaginer ou refuser de s'imaginer dans telle ou telle situation active : *Je ne me vois pas affrontant* ou *affronter un tel adversaire.* || **4.** *Se voir* (suivi d'un infinitif), se rendre compte qu'on est en train de subir un phénomène : *Jusqu'au bout il a gardé sa lucidité, il s'est vu mourir.* [V. aussi, ci-après, § IV, n. 2.]

• **II.** EN EMPLOI RÉCIPROQUE. **1.** Se distinguer, s'apercevoir l'un l'autre ou les uns les autres au moyen de la vue : *Le brouillard est si épais qu'on ne se voit plus à deux pas.* || **2.** Se rencontrer, être mis en présence l'un de l'autre ou les uns des autres : *Le plus pressé était que nous nous vissions, Gilberte et moi, et que nous puissions nous faire l'aveu réciproque de notre amour, qui jusque-là n'avait pour ainsi dire pas commencé* (Proust). *Il y a plus de cinq ans que nous ne nous sommes vus.* || *Spécialem.* et *class.* Se rencontrer pour un duel : *Si vous avez du cœur, nous nous verrons hors de la ville* (Boissy). || **3.** Se fréquenter, se rendre des visites mutuelles : *Nous nous connaissions juste de vue, mais depuis quelques mois nous nous voyons régulièrement.* || *Ne pas se voir,* ne pas se fréquenter habituellement. || *Ne plus se voir, avoir cessé de se voir,* ne plus se fréquenter, être brouillés.

• **III.** EN EMPLOI PASSIF. **1.** Être ou pouvoir être perçu au moyen de l'œil : *Une mon-*

tagne qui se voit de loin. Notre maison se voit d'ici. Le train ne se voit pas encore, mais on l'entend arriver. Au-dessus de cette porte se voyaient les armes des seigneurs (Chateaubriand). || **2.** Être ou pouvoir être distingué par le regard, être bien apparent : *Il y a des différences de tons dans ce tissu : elles se voient au premier coup d'œil.* || **3.** Être ou pouvoir être discerné par l'esprit, être reconnaissable : *Ses convictions politiques se voient très nettement quand on aborde certains sujets. Il y a des défauts, des vices, des passions qui ne se voient qu'en certaines circonstances.* || Fam. *Cela se voit comme le nez au milieu de la figure* ou *du visage,* c'est évident, cela saute aux yeux. || **4.** Avec un sujet nom de chose ou un sujet neutre, se produire, se rencontrer, avoir lieu : *Pareille fête ne s'est jamais vue. Cela s'est vu quelquefois, cela ne s'est pas encore vu.* || Fam. *Cela se voit tous les jours,* c'est une chose fréquente, il n'y a pas de raison de s'en étonner. || Impers. *Il se voit,* c'est un spectacle accessible à la vue, il existe, on peut constater : *Tout est grand et admirable dans la nature ; il ne s'y voit rien qui ne soit marqué au coin de l'ouvrier* (La Bruyère). *Jamais il ne se sera vu un réveillon pareil* (Daudet).

• **IV.** COMME SEMI-AUXILIAIRE. **1.** Avec un nom de personne ou de chose comme sujet, *se voir* suivi d'un participe passé attribut est un équivalent expressif de *être : De mille affreux soldats Junie environnée | S'est vue en ce palais indignement traînée* (Racine). *Ces fonds se verront affectés à la recherche.* (V. aussi, ci-dessus, § I, n. 3.) || **2.** Avec un nom de personne comme sujet, le groupe constitué par *se voir* suivi d'un verbe à l'infinitif est l'équivalent expressif d'une forme passive de ce verbe employé à un mode personnel : *Ce qui désespérait le plus de si braves hommes, c'était de se voir assommer comme des bêtes prises dans un piège, sans pouvoir venger leur mort* (Vaugelas). *Le romancier s'est vu citer en justice* (Duhamel). [V. aussi, ci-dessus, § I, n. 4.]

• SYN. : **I, 1** *se contempler, se regarder ;* **2** *se considérer, se représenter ;* **3** *être ; se figurer, s'imaginer.* || **II, 3** *commercer* (littér.), *frayer* (fam.), *voisiner* (fam.). || **III, 1** *se distinguer, se montrer ;* **2** *apparaître, paraître, se remarquer ;* **3** *percer, se reconnaître, se sentir ;* **4** *advenir, arriver, se présenter, survenir.*

• REM. *Voi,* forme phonétiquement normale de la première personne de l'indicatif présent (XII^e s. [d'abord écrit *vei,* 1080, *Chanson de Roland*]), est demeurée la plus usitée jusqu'au XVII^e s. inclus : *Caliste, lorsque je vous voi, | Dirais-je que je vous admire ? | C'est vous dire bien peu pour moi* (Corneille) ; à partir du XVIII^e s., on la considère comme un archaïsme selon Littré, qui cite pour appuyer ses dires ces vers de Louis Racine (*la Religion,* chant III [1742]) : *Sans doute il est sacré, ce livre dont je voi| Tant de prédictions s'accomplir devant moi.* Le futur *je voirai* (etc.) et le conditionnel *je voirais* (etc.) [1569, R. Estienne], formés analogiquement sur *je voi, tu vois..., je voyais, tu voyais...,* etc., ne semblent pas s'être employés après le XVII^e s. : *Et ne la voirait-on si fière ni si belle* (M. Régnier). *Vous voirez que désormais il n'écrira plus* (Sévigné).

voire [vwar] adv. (lat. pop. *vēra, vraiment, neutre plur. adverbialisé de l'adj. du lat. class. *vērus,* vrai, véritable, réel, juste, sincère ; v. 1130, *Eneas,* écrit *veire* [*voire,* v. 1175, Chr. de Troyes], au sens 1 ; sens 2, 1636, Monet ; sens 3, v. 1155, Wace, écrit *veire* [*voire,* v. 1265, J. de Meung ; *voire même,* 1615, Brunot]). **1.** *Class.* (déjà *vx* au XVII^e s.). Syn. de OUI, SANS AUCUN DOUTE, CERTAINEMENT : *« Êtes-vous des champs, ma mie ? — Voire, monsieur »* (Béroalde de Verville). || S'emploie parfois encore comme archaïsme littéraire : *Ils ont dit que* [...] *je n'aurais pas dû l'abandonner, ou tout au moins pas sur une île. Voire ; mais je tenais à mettre la mer entre nous* (Gide). || **2.** *Auj.* et *littér.* Vraiment (dans une réponse ironique et dubitative à une assertion trop catégorique) : *« C'est le plus grand écrivain de l'époque. — Voire ! »* (Acad.). || **3.** *Littér.* Et même (s'emploie pour introduire un terme qui renchérit sur un terme précédent) : *Le pauvre Doug méritait, en définitive, davantage l'estime, voire l'admiration, que le mépris ou la colère* (Vercors). || *Voire même* est la forme renforcée de *voire* (v., ci-après, Rem. 1) : *Si quelques-uns, voire même beaucoup, ont voulu prendre leur part de sa gloire...* (Mérimée). *Ce remède est inutile, voire même pernicieux* (Acad., 1835).

• REM. **1.** Auj., le mot ne s'emploie plus que dans la loc. *voire même.* Celle-ci, qui signifie proprement « vraiment même », est condamnée par les puristes, comme étant pléonastique. Usuelle depuis plus de trois siècles, employée par les écrivains les plus réputés et relevée même dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (v. ci-dessus), elle est simplement une forme intensive de *voire,* qui évite toute ambiguïté avec *voir.*

2. Au sens 2, le mot a été signalé comme « vieux » par la plupart des dictionnaires, depuis celui de l'Académie (7^e édition, 1798) jusqu'au *Dictionnaire général* (1893). Cette observation n'apparaît plus dans les dictionnaires du XX^e s.

voirement [vwarmɑ̃] adv. (de l'anc. adj. *ver,* vrai [v. 980, *Passion du Christ*], *veir* [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], *voir* [v. 1175, Chr. de Troyes], lat. *vērus,* vrai, véritable, réel, juste, sincère ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *veirement ; voirement,* v. 1175, Chr. de Troyes). *Vx* ou *littér.* En vérité, véritablement (peu usité) : *Tout est bien aux Dieux voirement ; mais* [...] *tout ne leur est pas dédié* (Malherbe). *Pour deviser ou voirement aviser sur la folie de notre pauvre prince* (P. Fort).

voirie [vwari] n. f. (de *voyer* [v. ce mot] ; 1170, Maurice de Sully, écrit *voierie,* au sens de « basse et moyenne juridiction d'un seigneur » ; sens 1, 1260 [d'après le *FEW,* XIV, 407 *a*], écrit *voierie* [*voirie,* XVI^e s. ; *grande voirie, petite voirie,* 1872, Littré — *petite voirie,* « moyenne justice », 1690, Furetière] ; sens 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens 3, v. 1590, d'après Richelet, 1732 [*droit de voirie,* 1964, Larousse] ; sens 4, XIV^e s., *Ordonnance royale* [« ces immondices eux-mêmes », milieu du XVI^e s., Ronsard] ; sens 5, 1675, La Fontaine [« rebut — de la société — », 1588, Montaigne]). **1.** Ensemble des voies de communication utilisées soit directement par le public, soit par les services publics de transport : *Voirie terrestre, fluviale, maritime, aérienne, routière, ferrée. Entretien de la voirie.* || *Grande voirie,* partie du domaine public qui comprend principalement les routes nationales et départementales, les rues des villes et des villages qui sont la continuation de ces voies, les rues de Paris, les chemins de fer, les fleuves et les cours d'eau navigables ; administration de cette partie du domaine public. || *Petite voirie,* partie du domaine public qui comprend principalement les chemins vicinaux, les chemins ruraux, les rues et places de villes ou villages ; administration de cette partie du domaine public. || **2.** Entretien des voies publiques : *Le service de voirie d'une commune.* || **3.** Partie de l'Administration qui a pour objet l'établissement, la conservation, l'entretien et l'alignement de toutes les voies de communication affectées à la circulation publique : *Être employé à la voirie.* || *Droit de voirie,* taxe payée par tout ce qui est posé sur la voie publique (matériaux, devantures, étalages, kiosques, distributeurs d'essence), et constituant une espèce de loyer dû au propriétaire de la voie. || **4.** *Vx.* Lieu où l'on déposait les immondices, les vidanges, les fumiers, les débris animaux, etc. : *Louis XIV avait eu bien de la peine à empêcher que celui* [Molière] *qui était supérieur à Plaute et à Térence ne fût jeté à la voirie* (Voltaire). || *Par extens.* et *vx.* Ces immondices eux-mêmes : *Ce fut un grand travail que de dessécher ce cloaque* [Marly] *de tous les environs qui y jetaient toutes leurs voiries* (Saint-Simon). *L'ibis suit pendant plus de cent lieues les caravanes qui vont à La Mecque, pour se repaître des voiries qu'elles laissent après elles* (Buffon). || **5.** *Class.* et *fig.* Personne vile, profondément méprisable : *Qui nous a fait recevoir parmi nous | Cette voirie ?* (La Fontaine).

voirine [vwarin] n. f. (emploi spécialisé de l'anc. franç. *verine,* vitrail [v. 1125, Studer et Evans], *voirrine,* bijou en verre [1332, Fagniez], fém. substantivé de l'anc. adj. *verrin,* qui est en verre [v. VITRINE] ; 1853,

Laborde, p. 254). Vx. *Double de voirine,* pierre fine qu'on collait sur du verre coloré, pour augmenter son éclat et son épaisseur apparente.

voisé, e [vwaze] adj. (de *voix ;* 1933, Marouzeau [*trait voisé, trait non voisé,* 1968, Larousse]). Se dit d'un phonème dont la réalisation est caractérisée par la présence d'un son harmonique dû à la vibration des cordes vocales : [b] *est une consonne voisée, par opposition à* [p], *qui ne l'est pas.* ‖ *Trait voisé,* en phonétique, trait distinctif caractérisé acoustiquement par la présence d'une excitation périodique de basse fréquence et, du point de vue articulatoire, par la présence de vibrations périodiques des cordes vocales. ‖ *Trait non voisé,* en phonétique, trait distinctif se caractérisant par l'absence des propriétés qui définissent le trait voisé : [v] *possède le trait voisé, et* [f] *le trait non voisé.*

voisement [vwazmɑ̃] n. m. (de *voisé ;* 1972, *Dict. de linguistique*). Présence ou apparition du trait voisé dans un phonème.

voisin, e [vwazɛ̃, -in] adj. (lat. pop. **vēcīnus,* altér. [dialectale ou due à une dissimilation du premier *-i-*] du lat. class. *vīcīnus,* qui est à proximité, qui se rapproche, qui a du rapport, de l'analogie [et, comme n. m., « un voisin »], dér. de *vīcus,* quartier d'une ville, bourg, village ; v. 1138, Gaimar, écrit *veisin* [*voisin,* fin du XIIᵉ s.], au sens 1 [pour des choses, 1833, Michelet] ; sens 2, v. 1360, Froissart [... *à* — ... *de,* XVIᵉ s., *Coutumier général,* II, 721 ; absol., 1677, Racine] ; sens 3, 1636, Monet [aussi pour une personne ; absol., 1688, Bossuet] ; sens 4, 1580, Montaigne [pour des personnes, av. 1922, Proust ; *tons voisins,* 11 juin 1910, Alain]). **1.** Se dit de personnes qui se trouvent habituellement ou occasionnellement tout près l'une de l'autre ou les unes des autres : *Nous sommes voisins, puisque nous habitons la même rue. Ils étaient voisins lors de la cérémonie, mais ils ne se sont pas adressé la parole.* ‖ Se dit de choses de même nature qui sont situées à peu de distance : *Deux portes voisines. Des États voisins.* ‖ **2.** *Voisin de* ou (class.) *voisin à,* se dit d'une personne ou d'une chose qui se trouve à une distance relativement réduite d'un objet donné : *Les villages voisins de Paris. Le vent redouble ses efforts, | Et fait si bien qu'il déracine | Celui* [un chêne] *de qui la tête au ciel était voisine, | Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts* (La Fontaine). *C'était une chambre d'un hôtel très convenable, situé dans une rue voisine du boulevard des Capucines* (France). ‖ *Absol.* Se dit du lieu qui est le plus proche de celui où se situait d'abord l'action : *Quand l'orage a éclaté, elles se sont réfugiées dans la maison voisine. Tout fuit ; et sans s'armer d'un courage inutile, | Dans le temple voisin chacun cherche un asile* (Racine). *Il quitta son bureau, passa dans la pièce voisine* (Malraux). ‖ **3.** *Voisin de,* se dit d'un moment que peu de temps sépare d'un autre : *Les siècles voisins de celui d'Auguste. Cette mode date des années voisines de 1900.* ‖ Se dit d'une personne menacée d'un événement qu'on estime imminent : *Tout vaincu que je suis, et voisin du naufrage, | Je médite un dessein digne de mon courage* (Racine). *Un malade voisin de la mort. Un négociant voisin de sa ruine.* ‖ *Absol.* Très proche dans le temps de ce dont on parle : *Cela s'est passé au* XIIIᵉ *siècle ou à une époque voisine. Tous les auteurs du temps ou des temps voisins gardent un pareil silence* (Bossuet). ‖ **4.** Se dit d'objets qui se ressemblent beaucoup, qui ont plusieurs caractères communs (avec ou sans complément) : *Le galimatias est voisin de la pompe* (Boursault). *S'il est arrivé à mes idées d'être voisines des vôtres, c'est comme un lierre à qui il arrive quelquefois de mêler sa feuille à celle du chêne* (Diderot). *Le chat et le tigre sont deux espèces très voisines* (Flourens). *Il y a un rire qui est voisin des larmes* (Taine). ‖ Se dit de personnes qui ont des préoccupations, des sentiments communs : *On se sent plus voisin de quelqu'un qui a la même maladie que vous* (Proust). ‖ Spécialem. *Tons voisins,* en musique, tons qui ne diffèrent l'un de l'autre que par une seule altération.

● SYN. : **1** *proche ; adjacent, attenant, contigu, mitoyen ;* **2** *avoisinant, jouxtant, limitrophe ;* **4** *analogue, apparenté, approchant, ressemblant.* — CONTR. : **1** *éloigné ;* **2** *distant ; lointain ;* **4** *différent, dissemblable, opposé.*

◆ n. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, v. 1138, Gaimar, écrit *veisin* [*voisin,* XIIᵉ s. ; *bon voisin,* 1611, Cotgrave ; *mauvais voisin,* XIIᵉ s., *Roncevaux ; en voisin,* 1876, Larousse] ; sens 3, 1580, Montaigne [« pays contigu à celui auquel on appartient », 1691, Racine]). **1.** Personne qui se trouve placée le plus près d'une autre dans une situation donnée : *Mon voisin de table est très sympathique. Au cinéma, il gêne toujours ses voisins par ses commentaires et ses exclamations.* ‖ **2.** Personne qui habite un immeuble, un appartement tout proche de celui où l'on réside : *Un peu moins de bruit ! Tu vas réveiller les voisins. Dans cette villa nous sommes tranquilles, car nous n'avons pas de voisins. Nous avions une voisine de palier avec qui nous nous entendions mal* (Van der Meersch). ‖ *Bon voisin, mauvais voisin,* personne dont les rapports habituels avec celles qui habitent à proximité sont amicaux, inamicaux : *C'est un triste et fâcheux destin | Que d'avoir un mauvais voisin* (Perrault). ‖ *En voisin,* sans façon et à charge de revanche, comme il est normal entre des personnes qui vivent l'une près de l'autre : *Je lui ai emprunté un marteau en voisin. Se rendre service en voisins.* ‖ **3.** Habitant d'un pays qui a une frontière commune avec celui où l'on réside : *Nos voisins les Belges. Nous sommes vos voisins, nos filles sont vos femmes. | [...] | Nous ne sommes qu'un sang et qu'un peuple en deux villes* (Corneille). ‖ Pays contigu à celui auquel on appartient : *Empêcher le voisin d'être trop puissant, ce n'est point faire un mal ; c'est se garantir de la servitude et en garantir ses autres voisins* (Fénelon).

◆ **voisin** n. m. (av. 1711, Boileau). Le prochain, autrui (le plus souvent au singulier en ce sens) : *On rit volontiers des défauts du voisin. Chacun s'imagine être au-dessus de son voisin* (Lesage).

voisinage [vwazinaʒ] n. m. (de *voisin ;* milieu du XIIIᵉ s., J. de Tuim, au sens II, 2 ; sens I, 1, v. 1283, Beaumanoir [pour des personnes, 1690, Furetière ; « rapports qui existent entre des personnes... », 1575, *FEW,* XIV, 415 *a*] ; sens I, 2, 1662, Bossuet ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1596, Hulsius [*voisinage d'un point,* 1964, Robert]).

I. PROXIMITÉ. **1.** Dans l'espace, proximité d'un lieu, d'un objet par rapport à quelqu'un ou à quelque chose : *Le voisinage de la mer donne à cette région un climat très doux. Habiter au voisinage d'une gare. La vapeur d'alcool prend feu au voisinage de la flamme* (Raspail). ‖ *Spécialem.* Le fait, pour des personnes, d'habiter ou de se trouver à proximité d'autres personnes : *Le voisinage de cet ivrogne gêne tous les gens de l'immeuble. Sans le voisinage d'un plus riche, qui donc se douterait qu'il est pauvre ?* (Töpffer). ‖ *Par extens.* Rapports qui existent entre des personnes habitant à proximité les unes des autres ; caractère de ces rapports : *Le voisinage entre les locataires d'un grand ensemble s'avère parfois difficile. Ces deux familles vivent dans un voisinage harmonieux. C'est un homme d'un voisinage très agréable. Des relations de bon voisinage.* ‖ **2.** Proximité d'une chose dans le temps : *Les pénitences du P. Bourgoing l'ont souvent avancé dans le voisinage de la mort, comme pour la lui faire observer de près* (Bossuet). *Des travaux agricoles qui se font au voisinage du printemps.* ‖ **3.** *Fig.* État de choses qui présentent entre elles des analogies, des ressemblances (peu usité) : *Le voisinage des dates rend les actes suspects de collusion* (Furetière, 1690). *La ressemblance du cri de cet émerillon du P. du Tertre avec le cri de notre crécerelle est encore un autre indice du voisinage de ces espèces* (Buffon).

II. CE QUI EST À PROXIMITÉ. **1.** Lieux qui se trouvent à peu de distance de quelqu'un ou de quelque chose : *Un négociant retiré qui demeurait dans le voisinage* (Musset). *Les fumées de cette usine empestent tout le voisinage.* ‖ Spécialem. *Voisinage d'un point,* en mathématiques, intervalle ouvert contenant ce point. ‖ **2.** Ensemble des personnes qui habitent à proximité de quelqu'un ; ensemble des voisins : *Il est, parbleu ! grand jour ; déjà de leur ramage | Les coqs ont réveillé tout notre voisinage*

(Regnard). *La pension que j'habitais avait un voisinage de jeunes brodeuses* (Nerval). *Il avait balbutié et fui devant le voisinage assemblé* (Vercel). *Ameuter tout le voisinage.*

● SYN. : **I, 2** *approche.* || **II, 1** *abords, alentours, environs, parages ;* **2** *entourage.*

voisinance [vwazinɑ̃s] n. f. (de *voisin ;* 1531, Godefroy). *Class.* Rapports entre voisins : *Comme il est avantageux à l'un et à l'autre État de vivre en bonne voisinance, paix et amitié* (Louis XIV, cité par Guizot).

voisiner [vwazine] v. intr. (de *voisin ;* v. 1196, J. Bodel, comme v. tr., au sens de « approcher [quelqu'un] » ; fin du XVe s., Commynes, comme v. intr., au sens de « circuler librement [dans un pays] » ; sens 1, v. 1534, B. Des Périers ; sens 2, 1928, R. Martin du Gard [absol., 1954, A. Camus]). **1.** Fréquenter familièrement ses voisins ; parler volontiers avec eux : *La tante Angélique était absente, en train de voisiner sans doute, et la porte était fermée* (A. Duval). *Elle voisinait et passait la plus grande partie de son temps chez des femmes entretenues* (Murger). || **2.** *Voisiner avec,* se trouver placé près de (en parlant de personnes ou de choses) : *Je voisinais à table avec une très jolie femme. Sur son bureau, la pipe voisine avec les livres.* || *Absol.* Être voisins (avec un sujet au pluriel) : *À Corinthe, deux temples voisinaient, celui de la Violence et celui de la Nécessité* (Camus). ◆ v. tr. (1564, J. Thierry [rare depuis le début du XVIIe s., A. d'Aubigné]). Être situé près de : *Vue d'une falaise* [...], *elle* [une rivière] *voisine les flèches de l'église, située en réalité à une grande distance, et a l'air de les refléter* (Proust).

voiturage [vwatyraʒ] n. m. (de *voiturer ;* 1358, Godefroy). *Vx.* Transport par voiture, *spécialem.* par voiture attelée : *Cet extraordinaire voiturage d'ustensiles* (Chateaubriand).

voiture [vwatyr] n. f. (lat. *vectūra,* transport par terre ou par eau, prix du transport, de *vectum,* supin de *vehere,* porter, transporter ; fin du XIIe s., Everat, au sens II, 1 [écrit *voiture*] ; sens I, 1, XIIIe s., *Romania* [XI, 537], écrit *veiture* [*voiture,* XIVe s. ; « envoi, expédition », 1655, Mme de Sévigné ; *lettre de voiture,* 1690, Furetière] ; sens I, 2, XIIIe s., Guillaume de Tyr, écrit *veicture* [*voiture,* fin du XIIIe s. ; *carrosse de voiture,* 11 mai 1666, Retz ; *à la première voiture,* 1675, Mme de Sévigné] ; sens II, 2, 1538, d'après le *FEW,* XIV, 212 *a ;* sens II, 3, 1876, Larousse ; sens III, 1, v. 1283, Beaumanoir [« table roulante... », 1964, Robert ; *voiture à bras,* 1872, Littré ; *voiture d'enfant,* 1893, *Dict. général* — d'abord « sorte de jouet représentant une voiture », 1872, Littré ; *voiture à chèvre, à âne,* 1964, Robert — *voiture à âne,* « tout véhicule tiré par un âne », 1893, *Dict. général*] ; sens III, 2, 1559, Amyot [« véhicule léger pour les courses de trot », 1964, Robert ; *voiture cellulaire,* 1842, Acad. ; *à pied, à cheval ou en voiture,* 1892, A. Daudet — au fig., 1932, G. Duhamel ; *se garer des voitures,* au fig., 1934, Montherlant] ; sens III, 3, 1829, H. J. Swann, p. 15 [*en voiture !,* 1964, Larousse] ; sens III, 4, 30 mars 1876, *Journ. des débats,* p. 1 [*voiture automobile — voiture,* 27 oct. 1893, *le Français moderne,* 1975, p. 58 ; *voiture de place,* « taxi », 1964, Larousse — *voiture,* même sens, 1938, G. Duhamel ; *voiture de liaison,* 1964, Larousse ; *voiture légère de reconnaissance,* 1951, d'après Larousse, 1964 ; *voiture blindée,* 1936, R. Martin du Gard ; *emmener quelqu'un en voiture,* au fig., 1964, Larousse] ; sens III, 5, 1964, Robert [pour les deux loc.]).

I. TRANSPORT. **1.** *Class.* Action de transporter quelque chose ou quelqu'un ; résultat de cette action : *On a tant payé pour la voiture de ces marchandises* (Acad., 1694). || Envoi, expédition : *Je me trouvai hier chez Mme de Montglas, qui avait reçu une de vos lettres, et Mme de Gouville une autre ; je croyais en trouver une chez moi ; mais je fus trompée dans mon attente,* [...] *et je prétends avoir un de ces jours ma voiture à part* (Sévigné). || Auj. *Lettre de voiture,* lettre dont un voiturier qui transporte des marchandises doit être muni, et qui contient le détail du chargement ; contrat de transport d'une marchandise par chemin de fer, fleuve ou route. || **2.** *Class.* Moyen ou mode de transport : *Votre voiture doit être la litière jusqu'à Roanne, et la rivière jusqu'à Briare* (Sévigné). *Le bateau est une voiture fort commode* (Acad., 1694). || *Carrosse de voiture,* carrosse servant au transport en commun, voiture publique : *M. le Cardinal de Hesse dit publiquement qu'il est venu en carrosse de voiture* (Retz). || Fig. *À la première voiture,* à la première promotion à venir : *Il sera maréchal de France à la première voiture* (Sévigné).

II. CHARGE OU PERSONNES TRANSPORTÉES. **1.** *Class.* Fardeau, chargement que porte un être animé : *Il* [le cheval] *vit sous le faix mourir son camarade* [l'âne], | *Et reconnut qu'il avait tort.* | *Du baudet, en cette aventure,* | *On lui fit porter la voiture,* | *Et la peau par-dessus encor* (La Fontaine). || **2.** *Auj.* Contenu d'un véhicule de transport, en matériaux, denrées, marchandises, etc. : *Une voiture de bois, de briques, de foin, de pommes de terre. Vous ne sauriez déménager ces meubles qu'en quatre voitures* (Furetière, 1690). || **3.** *Auj.* Ensemble des personnes qui se trouvent dans un véhicule de transport : *Toute la voiture poussa des cris d'admiration en découvrant le paysage.*

III. VÉHICULE SERVANT AU TRANSPORT. **1.** Caisse ou plate-forme montée sur roues (quelquefois sur patins), tirée ou poussée par un être animé (animal, être humain), et qui sert à transporter des objets ou des personnes : *Voiture à deux, à quatre roues. Voiture suspendue. Atteler, dételer une voiture. Le phaéton d'une voiture à foin* | *Vit son char embourbé. Le pauvre homme était loin* | *De tout humain secours...* (La Fontaine). || *Spécialem.* Table roulante dont on se sert, dans l'hôtellerie, pour transporter certains plats : *Voiture à hors-d'œuvre.* || *Voiture à bras,* caisse montée sur deux roues, qu'une personne pousse ou tire à force de bras : *Les voitures des marchands de quatre-saisons étaient très souvent des voitures à bras.* || *Voiture d'enfant,* petite caisse montée sur quatre roues, généralement bien suspendue et munie d'une capote amovible, dans laquelle on promène les très jeunes enfants. || *Voiture à chèvre, à âne,* petit véhicule, tiré par l'un ou l'autre de ces animaux, qu'emploient des forains pour promener, contre rétribution, les enfants dans des endroits publics (parcs, jardins, etc.). || **2.** Véhicule hippomobile suspendu, appartenant à un particulier, à une entreprise, à une collectivité, et destiné à transporter des personnes, avec ou sans bagages (depuis l'extension de l'automobile, ce genre de véhicule est d'habitude appelé *voiture à cheval, à chevaux*) : *Les fiacres, les diligences étaient des voitures publiques.* || *Spécialem.* Véhicule léger pour les courses de trot. (Syn. SULKY.) || *Voiture de place,* V. PLACE 2 (n. 1) et aussi, ci-après, § II, n. 4. || *Voiture de remise,* V. REMISE. || *Voiture cellulaire,* véhicule conçu pour le transport des prisonniers, et où ceux-ci sont isolés chacun dans un compartiment. || Fam. *À pied, à cheval et en voiture,* par tous les moyens de transport possibles (auj., dans cette loc., *voiture* est senti comme désignant une automobile) : *Leurs toilettes assorties, promenées à pied, à cheval, en voiture, avaient ensorcelé la ville* (Daudet) ; au *fig.,* de toutes les façons possibles : *Je l'enquiquine, la police, à pied, à cheval et en voiture* (Duhamel). || Fig. et fam. *Se garer des voitures,* cesser de mener une existence aventureuse, se retirer des affaires (auj., dans cette loc., *voiture* évoque plutôt une automobile qu'une voiture à cheval) : *J'y suis enfin ! C'est* [M. de Coëtquidan] *un vieux qui s'est garé des voitures* (Montherlant). || **3.** Véhicule de chemin de fer (et aussi de métro, de tramway) servant au transport des voyageurs (le terme *wagon* ne s'appliquant, en principe, qu'aux véhicules réservés au transport des marchandises) : *Voiture de tête, voiture de queue. Voiture de première classe, de seconde classe.* || *En voiture !,* formule par laquelle le chef de train ou le chef de gare signifie aux voyageurs que le départ du convoi est imminent : *En voiture ! Fermons les portes, s'il vous plaît !* || **4.** Véhicule automobile, le plus souvent non utilitaire (on a dit, d'abord, *voiture*

automobile) : *Voiture de tourisme, voiture de course. Voiture décapotable, voiture à toit ouvrant. Une voiture de 12 CV. Une voiture qui tient bien la route. En octobre 1940* [...], *ma voiture étant remisée exsangue dans quelque garage poussiéreux, j'ai découvert la carriole et le cheval* (Saint-Exupéry). || *Voiture de place,* dans la langue de l'Administration (v. aussi, ci-dessus, § II, n. 2), ou simplem. *voiture,* dans le langage courant, syn. de TAXI : *Il était plus de neuf heures du soir et Cécile eut quelque mal à trouver une voiture* (Duhamel). || *Voiture de liaison* (par abrév., *V.L.*), automobile de tourisme servant à assurer les liaisons entre les divers échelons du commandement militaire. || *Voiture légère de reconnaissance* (par abrév., *V.L.R.*), nom donné, en 1951, à la voiture militaire française dérivée de la jeep américaine. || *Voiture blindée,* voiture dont la carrosserie et les vitres sont à l'épreuve des balles. || Spécialem. *Voiture pie,* v. PIE 1. || *Voiture cellulaire, à pied, à cheval et en voiture, se garer des voitures,* v., ci-dessus, § III, n. 2. || Fig. et fam. *Emmener quelqu'un en voiture,* lui en faire accroire (la possession d'un véhicule automobile étant naguère un signe de richesse et un moyen de jeter de la poudre aux yeux). || **5.** *Voiture d'infirme,* ou (fam.) *petite voiture,* siège monté sur roues et propulsé soit à la main, soit au moyen d'un moteur, qui permet, sur de courts trajets, le déplacement des personnes qui ne peuvent pas ou ne peuvent plus marcher.

voiture-balai [vwatyrbalɛ] n. f. (de *voiture* et de *balai ;* 3 juill. 1965, *la Croix*). Dans une compétition cycliste sur route, camionnette qui suit les coureurs et dans laquelle sont recueillis ceux qui abandonnent la course.

• Pl. *des* VOITURES-BALAIS.

voiture-bar [vwatyrbar] n. f. (de *voiture* et de *bar* 2 ; 1964, Larousse). Voiture de chemin de fer aménagée en bar pour permettre aux voyageurs de consommer des boissons et quelques mets légers (par ex., des sandwiches) durant le parcours.

• Pl. *des* VOITURES-BARS.

voiturée [vwatyre] n. f. (de *voiture ;* 1862, V. Hugo, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré). **1.** Ensemble des personnes qui se trouvent dans un véhicule de transport : *La voiturée qui ouvrait le cortège avait entonné* [...] *un pot-pourri...* (Hugo). *Et moi d'engager la voiturée de donner pour boire au cocher en arrivant* (Sand). || **2.** Contenu d'un véhicule en matériaux, denrées, marchandises, etc. : *Une voiturée* [...] *de blé, de foin, de bois* (Delboulle). *Ils vendent ici, par voiturées, des primevères, et des pâquerettes jaunes, et des jeannettes* (Colette).

• SYN. : **1** et **2** *voiture.*

voiture-épave [vwatyrepav] n. f. (de *voiture* et de *épave ;* 14 nov. 1967, *le Figaro*). Voiture automobile usagée, abandonnée par son propriétaire sur la voie publique.

• Pl. *des* VOITURES-ÉPAVES.

voiture-lit [vwatyrli] n. f. (de *voiture* et de *lit ;* 1951, *Science et Vie,* n° hors série, p. 119). Voiture de chemin de fer aménagée pour permettre aux voyageurs de dormir dans un lit.

• Pl. *des* VOITURES-LITS.

• REM. Bien que *voiture-lit* soit le terme officiel, le syn. WAGON-LIT demeure le plus usité.

voiture-pullman [vwatyrpulman] n. f. (de *voiture* et de *pullman ;* 1964, Larousse). Syn. de PULLMAN.

• Pl. *des* VOITURES-PULLMANS.

voiturer [vwatyre] v. tr. (de *voiture ;* fin du XIII^e^ s., B. de Condé, comme v. intr., au sens de « aller en Terre sainte » ; comme v. tr., au sens 1, 1611, Cotgrave [au fig., av. 1867, Baudelaire ; péjor., 1964, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière ; sens 3, 1718, Acad. [*se faire voiturer,* 1851, Nerval]). **1.** *Vx.* Transporter, d'une façon quelconque, des êtres animés ou des choses d'un point à un autre : *Deux canards, à qui la commère* [une tortue] | *Communiqua ce beau dessein* [voir du pays], | *Lui dirent qu'ils avaient de quoi la satisfaire.* | *« Voyez-vous ce large chemin ?* | *Nous vous voiturerons, par l'air, en Amérique...* » (La Fontaine). *Une de ses mains est posée sur la table ; l'autre voiture à sa bouche de petits morceaux élégamment coupés* (Brillat-Savarin) ; au fig. et littér. (peu usité) : *Tout en lui n'est que poncifs réunis et voiturés ensemble* (Baudelaire). || *Fam.* et *péjor.* Déplacer des personnes sans ménagement, comme s'il s'agissait d'objets, de colis : *On nous a voiturés de droite et de gauche, avec nos bagages, avant de nous amener à notre chambre.* || **2.** *Auj.* Transporter, sur un véhicule à roues, des objets d'un point à un autre : *Le butin voituré des pays conquis* (Goncourt). *L'on voiturait* [dans un restaurant] *un jambon dans sa conque de métal* (Chardonne). || **3.** *Auj.* Transporter, dans une voiture ou un autre véhicule à roues, des personnes d'un point à un autre : *Les deux femmes voiturées laissaient* [...] *venir de grands et longs silences* (Goncourt). || Fam. *Se faire voiturer,* se faire conduire quelque part en voiture.

• SYN. : **3** *véhiculer.*

◆ **se voiturer** v. pr. (1833, Th. Gautier). Se rendre quelque part par un moyen quelconque (au pr. et au fig.) : *Ayant fait réflexion que mon âme immatérielle ne devait pas se voiturer d'un lieu à un autre par les mêmes procédés que ma misérable guenille de corps...* (Gautier).

voiture-restaurant [vwatyrrɛstɔrɑ̃] n. f. (de *voiture* et de *restaurant ;* 1951, *Science et Vie,* n° hors série, p. 117). Voiture de chemin de fer aménagée pour le service des repas.

• Pl. *des* VOITURES-RESTAURANTS.

• REM. Bien que *voiture-restaurant* soit le terme officiel, le syn. WAGON-RESTAURANT demeure le plus usité.

voiturette [vwatyrɛt] n. f. (dimin. de *voiture ;* 1897, *la Nature* [I, 71], au sens 2 [« petite automobile dont le châssis était monté sur trois roues », 7 mai 1898, *le Sport universel illustré,* p. 305] ; sens 1, 1903, Jarry ; sens 3, 1933, Larousse). **1.** Petite voiture tirée ou poussée par un être animé (homme, cheval, etc.) : *Les jours de visite, la place attirait les voiturettes des marchands d'orange et de sucreries* (Duhamel). *Virrel équilibra la voiturette sur son pied, sortit des brancards...* (Merle). || **2.** Voiture automobile de faible puissance et de petites dimensions. || *Vx.* Petite automobile dont le châssis était monté sur trois roues. || **3.** Petit fauteuil roulant d'infirme : *Les voiturettes des handicapés sont acceptées comme bagages.*

voiture-ventouse [vwatyrvɑ̃tuz] n. f. (de *voiture* et de *ventouse ;* 3 nov. 1961, *le Monde*). Voiture automobile qui, par des stationnements de très longue durée, encombre la voie publique.

• Pl. *des* VOITURES-VENTOUSES.

1. voiturier [vwatyrje] n. m. (bas lat. *vectūrarius,* voiturier [du lat. class. *vectūra,* transport par terre ou par mer — v. VOITURE], ou dér. franç. de *voiture ;* 1213, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1268, Godefroy ; sens 2, 1876, Larousse ; sens 3, av. 1865, Proudhon). **1.** *Vx.* Homme qui faisait métier de transporter des voyageurs et des marchandises par terre ou par eau : *Tous voituriers ne doivent partir des ports de charge sans lettres de voiture...* (Furetière, 1690). || **2.** *Vx.* Conducteur d'une voiture de transport. || **3.** Industriel qui a une entreprise de transport par voitures (vieilli) : *Si le voiturier peut et doit être dit producteur, le commerçant l'est également* (Proudhon).

2. voiturier, ère [vwatyrje, -ɛr] adj. (de *voiture* et/ou de *voiturier* 1 ; XIV^e^ s., La Tour-Landry, dans la loc. *gens voitturiers,* « voituriers » ; début du XVI^e^ s., dans la loc. *porte voiturière,* « porte par où passent les voituriers » ; milieu du XVI^e^ s., dans la loc. *chemin voicturier,* « chemin carrossable » ; écrit *voiturier,* au sens moderne, 1845, Bescherelle). *Vx.* Relatif au transport par voiture hippomobile : *Les opérations industrielles, agricoles, extractives, voiturières* (Proudhon).

voiturin [vwatyrɛ̃] n. m. (francisation, d'après *voiture,* de l'ital. *vetturino,* cocher de fiacre, dér. de *vettura,* voiture, lat. *vectūra,* transport par terre ou par mer [v. VOITURE] ; 1640, Brunot, au sens I ; sens II, 1835, Acad.).

I. *Vx.* Homme qui, principalement en Italie et dans le midi de la France, louait à des voyageurs une voiture attelée qu'il conduisait lui-même, se chargeant également de leur nourriture et de leur logement : *Le voiturin chante, avec accompagnement de grelots et de coups de fouet, une délicieuse chanson du pays* (Gautier). *Il* [Christophe] *interpellait les voiturins, vautrés la tête en bas au fond de leurs chariots...* (Rolland).

II. *Vx.* La voiture attelée elle-même : *Voiturins en osier courant au ras de terre* (Daudet).

voïvodat [vɔjvɔda] n. m. (de *voïvode* [v. l'art. suiv.] ; 1829, Boiste, écrit *vayvodat ;* 1876, Larousse, écrit *vaïvodat ; voïvodat,* 1904, Larousse). Autorité du voïvode ; territoire sur lequel elle s'exerce.

• REM. On écrit aussi VOÏÉVODAT (1933, Larousse).

voïvode [vɔjvɔd] n. m. (serbo-croate *vojvoda,* voïvode, ou tchèque *vejvoda,* même sens, ou polonais *wojewoda,* même sens, du russe *vojevóda,* chef d'armée, gouverneur, proprem. « qui conduit [*vodá*] l'armée [*voje*] » ; 14 août 1532, Charrière [I, 212], écrit *vayvaulde* [*voyvode,* 1559, Boulan ; *voïvode,* 1842, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse ; sens 3, 1876, Larousse [d'abord écrit *vayvode,* 1811, Chateaubriand] ; sens 4, 1933, Larousse ; sens 5, 1964, Larousse [« général commandant l'armée, en Yougoslavie », 1923, Larousse]). **1.** *Vx.* Chef d'armée, puis gouverneur de province, dans certains États slaves. || **2.** Titre de certains officiers de cour, dans l'ancienne Pologne. || **3.** Dans la péninsule balkanique, à l'époque de la domination turque, gouverneur de province (Moldavie, Valachie, Serbie, Monténégro). || **4.** Titre du prince héréditaire de Roumanie et de Bulgarie, du temps où ces États étaient des monarchies. || **5.** Dans la Pologne et la Yougoslavie contemporaines, chef du district appelé « voïvodie ».

• REM. On écrit aussi VOÏÉVODE (1933, Larousse [d'abord *woievode,* 1842, Acad.]).

voïvodie [vɔjvɔdi] n. f. (de *voïvode* [v. l'art. précéd.] ; 1812, Mozin, écrit *vayvodie ; voïvodie,* 1842, Acad.). Gouvernement d'un voïvode.

• REM. On écrit aussi VOÏÉVODIE (1933, Larousse).

voix [vwa] n. f. • ÉTYM. Lat. *vocem,* accus. de *vox, vocis,* voix, son de la voix, accent, son musical, ton, mot, vocable, propos, langue ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *voiz* (*vois,* XIIIe s. ; *voix* [avec un *-x* repris à la forme du nominatif lat. — v. ci-dessus], fin du XIIIe s.) [v. A, § I, n. 1]. — A : sens I, 1, v. 980, *Passion du Christ* (*à portée de voix,* 1872, Littré ; *voix artificielle,* 1964, Larousse) ; sens I, 2, 1670, Molière (« voisement », 1972, *Dict. de linguistique*) ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland* (*être sans voix,* début du XIIIe s., Audefroi le Bastard, écrit *estre sans vois* [aussi « demeurer interdit... »] ; *voix d'emprunt, petite voix,* 1847, Balzac ; *la déesse aux cent voix,* av. 1695, La Fontaine) ; sens I, 4, v. 1370, Oresme (avec un complément précisant le registre..., v. 1770, J.-J. Rousseau ; *voix de poitrine,* 1838, Acad. ; *voix de tête,* 1857, A. Adam [... *de fausset,* 1651, Scarron] ; *à voix,* 1933, Larousse ; *être en voix,* av. 1861, Scribe ; *travailler sa voix,* 1964, Robert ; *forcer sa voix,* 1865, Littré, art. *forcer*) ; sens I, 5, 1690, Furetière (aussi « partie confiée à chaque exécutant... » ; *voix principale, voix extérieures,* 1872, Littré) ; sens II, 1, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy ; sens II, 2, milieu du XVIIIe s., Buffon (en vénerie, 1864, Littré, art. *donner* [*voix,* « aboiement d'un chien de chasse », 1678, La Fontaine]) ; sens III, 1, 1080, *Chanson de Roland* (pour les pièces de monnaie, 1872, Littré) ; sens III, 2, 1680, Richelet (*voix angélique,* 1863, Littré, art. *angélique ; voix céleste,* 1863, Littré, art. *céleste*). — B : sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland* (par extens., 1669, Boileau ; « mot, parole », v. 1200, Godefroy ; *à haute voix...,* 1674, Racine ; *à voix basse,* 1863, Littré, art. *bas* [*à sous-voix,* même sens, milieu du XVIe s., Ronsard] ; *à voix de confesse,* début du XXe s. ; *de vive voix,* av. 1660, Scarron [d'abord *par vive voix,* milieu du XIIIe s.] ; *couvrir la voix de quelqu'un,* 1831, V. Hugo ; *grossir sa voix,* av. 1696, La Bruyère [*faire la grosse voix,* 1872, Larousse, art. *gros*] ; *élever la voix,* 1538, R. Estienne [*prendre voix,* 1888, A. Daudet ; « manifester ses sentiments... », début du XIXe s., Mme de Staël — *lever sa voix,* même sens, v. 1360, Froissart] ; *élever la voix pour* ou *en faveur de,* 1872, Littré [par extens., 1691, Racine] ; *parler par la voix de...,* 1667, Racine ; *saluer de la voix,* 1694, Th. Corneille ; *faire passer la voix,* 1904, Larousse) ; sens I, 2, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens I, 3, fin du XVIe s., A. d'Aubigné (*entendre une voix...,* 1685, Bossuet) ; sens II, 1, XIVe s., *Ordonnance royale ; voix publique,* av. 1679, Retz ; *la voix publique,* « la rumeur générale », 1664, Corneille [*la voix de la Renommée,* 1553, *Bible Gérard* — d'abord *la voix de Renommée,* fin du XIVe s., Chr. de Pisan]) ; sens II, 2, XIIIe s., *Assises de Jérusalem* (en parlant d'une chose abstraite, 1876, Larousse) ; sens II, 3, 1636, Corneille. — C : sens I, 1, 1636, Monet (*avoir vois de,* « avoir le droit de », fin du XIIe s., Reclus de Moiliens) ; sens I, 2, 1690, Furetière (*voix consultative,* 1611, Cotgrave) ; sens I, 3, 1636, Monet (aussi *voix passive*) ; sens I, 4, 1893, *Dict. général* (au fig., 1611, Cotgrave [d'abord *avoir voix en chapitre,* v. 1534, B. Des Périers]) ; sens II, 1, 1538, R. Estienne ; sens II, 2, 1657, Pascal (*donner sa voix à quelque chose,* au fig., 1668, Molière) ; sens II, 3, 1764, Voltaire ; sens II, 4, 1876, Larousse ; sens II, 5, 1872, Littré ; sens II, 6, 1638, d'après Richelet, 1680 (au fig., oct. 1625, Voiture) ; sens II, 7, 19 mars 1696, E. de Coulanges (*n'avoir qu'une voix,* 1640, Corneille [en parlant d'une chose, av. 1696, La Bruyère]). — D : sens 1-3, 1753, *Encyclopédie,* art. *conjugaison ;* sens 4, 1962, Robert, art. *pronominal* (*voix réfléchie,* même sens, 1876, Larousse) ; sens 5, 1835, Acad. ; sens 6, 1933, Larousse.

A. Sons produits par l'appareil phonatoire ou un organe analogue.

• **I.** CHEZ L'HOMME. **1.** Ensemble des ondes sonores produites par l'air chassé des poumons, lorsqu'il traverse le larynx et que les cordes vocales entrent en vibration : *Une voix faible, douce, forte, bien timbrée. Voix d'homme, de femme, d'enfant. Chez les garçons, la mue de la voix se produit à l'époque de la puberté. Un beau visage est le plus beau de tous les spectacles ; et l'harmonie la plus douce est le son de voix de celle que l'on aime* (La Bruyère). || *Voix blanche,* v. BLANC 1 (§ II, n. 2). || *À portée de voix,* à une distance égale ou inférieure à celle que peut couvrir la voix humaine en restant audible : *Le voilier n'entrait pas encore dans le port, mais il était déjà à portée de voix.* || Par anal. *Voix artificielle,* en électro-acoustique, son complexe, dont la composition spectrale correspond à celle de la voix humaine moyenne. || **2.** En phonétique, nom donné aux phonèmes qui entraînent la vibration des cordes vocales et font partie des voyelles : *J'ai à vous dire que les lettres sont divisées en voyelles, ainsi dites voyelles parce qu'elles expriment les voix ; et en consonnes*[...]. *La voix A se forme en ouvrant fort la bouche : A* (Molière). || Syn. de VOISEMENT. || **3.** Capacité de produire un ensemble de sons au moyen de l'appareil phonatoire ; manière dont cet ensemble de sons est émis : *Avoir de la voix. Une extinction de voix. Une voix cassée, chevrotante. Une voix gonflée de tendresse soupira dans son dos...* (Sartre). || *Être sans voix,* être aphone ; *par extens.,* demeurer interdit, incapable de parler, sous l'effet d'une vive émotion. || *Voix d'emprunt, petite voix,* voix affectée, qui est émise dans un registre autre que le registre naturel, généralement sur un ton plus aigu : *Poulain m'a parlé de vous, ma chère dame, dit l'homme de loi, de cette voix d'emprunt qu'on appelle vulgairement petite voix, mais qui restait aigre et clairette comme un vin de pays* (Balzac). || *Voix de rogomme, voix de rossignol, voix de sirène, voix de stentor,* v. ROGOMME, ROSSIGNOL, SIRÈNE, STENTOR. || Poét. et vx. *La déesse aux cent voix,* la renommée : *La déesse aux cent voix ne parle d'autre chose* (La Fontaine). || **4.** Capacité de produire un ensemble de sons musicaux au moyen de l'appareil phonatoire ; manière dont cet ensemble de sons est émis : *Ce chanteur a une belle voix, manque de voix. Il avait une des plus grandes voix de la marine* (Ver-

cel) ; avec un complément précisant le registre auquel la voix appartient : *Voix de basse, voix de soprano. On commença par la « Rhapsodie » de Brahms pour voix d'alto, chœur d'hommes, et orchestre...* (Rolland). || *Voix de poitrine,* celle dont la résonance se produit dans les cavités situées sous la glotte. || *Voix de tête* ou *de fausset,* celle dont la résonance se produit dans les cavités situées au-dessus de la glotte : *Madame Mauperin avait une voix qui n'était pas sa voix de tous les jours, une voix de tête qu'elle prenait dans les grandes circonstances* (Goncourt). || *À voix,* se dit d'un chanteur dont la voix est naturellement large et forte : *Un duettiste à voix* (Chérau). || *Être en voix,* être dans de bonnes dispositions physiques pour chanter : *Le ténor n'était pas en voix, il a très mal rendu le grand air du second acte.* || *Travailler sa voix,* en parlant d'un chanteur, la développer, l'assouplir par des exercices appropriés. || *Forcer sa voix,* en parlant d'un chanteur, tâcher de lui donner plus d'intensité ou d'étendue qu'elle n'en a naturellement. || **5.** Chanteur ; personne douée pour le chant : *Une très belle voix, que Dieu nous a envoyée dans nos déserts, nous a chanté des morceaux d'Iphigénie et d'Orphée, qui nous ont fait un extrême plaisir* (Voltaire). || Partie confiée à chaque exécutant dans une composition polyphonique : *Morceau à deux, à trois, à quatre voix.* || *Voix principale,* celle des parties d'une pièce de musique vocale qui en exprime le mieux le caractère. || *Voix extérieures,* parties les plus aiguës et les plus basses d'un morceau de musique vocale.

• **II.** CHEZ L'ANIMAL. **1.** Ensemble des ondes sonores qu'un animal peut produire en expulsant de l'air par son appareil buccal ou phonatoire : *La voix des oiseaux. La voix du cheval, du chien, du loup. La voix rauque du crapaud. Le perroquet, d'une voix de basse grave et profonde, cria soudain* (Gautier). || **2.** *Donner de la voix,* aboyer, en parlant d'un chien : *Il se sentait observé et n'apercevait aucun être vivant, si ce n'est le chien, qui, tirant sur sa chaîne, ne cessait de donner de la voix* (Martin du Gard) ; *spécialem.,* en vénerie, crier, en parlant du chien courant : *Les chiens courants doivent donner de la voix.*

• **III.** EN PARLANT DE CHOSES. **1.** Ensemble des ondes sonores produites par un objet, matériel ou non, que l'on personnifie et dont on assimile le bruit à la voix humaine : *La voix du tonnerre, des flots, des vents. Les cloches dans les airs, de leurs voix argentines, | Appelaient à grand bruit les chantres à matines* (Boileau). *Les sources des vallons boisés n'ont plus de voix* (Banville). *Les pins, traversés par la brise, chantent d'une façon plaintive, mais avec une voix bien plus douce et plus harmonieuse que les autres arbres* (Taine). || *Spécialem.* et *vx.* Son que rendent les pièces de monnaie quand on les jette sur le tas, et qui sert à vérifier leur qualité. || **2.** *Voix humaine,* jeu d'anche de l'orgue, dont les tuyaux, à corps très raccourci, sont dérivés de l'ancienne régale, et qui peut être accompagné ou non par le trémolo ou tremblant : *La voix humaine imite une personne qui chante.* || *Voix angélique,* jeu d'orgue semblable à la voix humaine, mais d'une octave en dessus. || *Voix céleste,* jeu de fond de l'orgue, qui fait entendre, pour chaque note, deux tuyaux de gambe légèrement désaccordés, produisant de la sorte un effet de tremblement ou de vibrato.

• SYN. : **I, 4** *timbre.*|| **II, 1** *chant, cri.*

B. Sons articulés.

• **I.** AU PROPRE. **1.** Organe du langage humain servant à l'expression de la pensée, des sentiments ; manière dont cet organe est employé : *Encourager quelqu'un de la voix. L'âme peut passer tout entière dans la voix aussi bien que dans le regard* (Lamartine) ; et par extens. : *Heureux qui, dans ses vers, sait d'une voix légère | Passer du grave au doux, du plaisant au sévère !* (Boileau). || *Class.* Mot, parole : *Il* [Télémaque] *était comme un homme qui, dans un songe, est oppressé jusqu'à perdre la respiration, et qui, par l'agitation pénible de ses lèvres, ne peut former aucune voix* (Fénelon). || *À haute voix* ou *à voix haute,* en parlant fort et distinctement : *En Angleterre, les femmes ne se mêlent jamais aux entretiens à voix haute* (Staël). || *À voix basse,* en parlant très doucement : *Écrire au crayon, c'est comme parler à voix basse* (Mme Swetchine). || *À mi-voix,* v. MI-VOIX (À). || *À pleine voix,* v. PLEIN 1 (A, § III). || Fam. *À voix de confesse,* en parlant très bas, de façon que seul l'interlocuteur puisse entendre ce qu'on dit : *Et l'on ne disait cela qu'à voix de confesse* (Pourrat). || *De vive voix,* en parlant, et non par écrit ou autrement : *Durant ces temps malheureux les prophètes faisaient retentir de tous côtés, et de vive voix et par écrit, les menaces de Dieu et le témoignage qu'ils rendaient à sa vérité* (Bossuet). || *Couvrir la voix de quelqu'un,* faire un bruit tel qu'on n'entend plus cette personne. || *Grossir sa voix, faire la grosse voix,* parler plus fort que d'habitude et avec un timbre plus grave, pour réprimander, impressionner ou effrayer l'auditeur, les auditeurs : *J'entends Théodecte de l'antichambre ; il grossit sa voix à mesure qu'il s'approche...* (La Bruyère). *Je fais la grosse voix, les gros yeux, enfin comme | Sous des dehors mielleux se cache un faux bonhomme, | Je suis un faux méchant sous mon masque trompeur* (Dumanoir). || *Élever la voix,* ou (vx) *prendre voix,* se mettre à parler plus fort, plus haut, avec plus d'assurance que d'habitude, afin de se faire bien entendre : *Mais aujourd'hui, la causerie se généralisait, montée au ton d'une discussion publique des plus violentes, pour laquelle les arrivants prenaient voix dès le bout de la salle tout en signant la feuille de présence* (Daudet). *Il* [Cyprien] *dit, sans élever la voix : « Entrez ! Oh ! entrez, mon Père ! »* (Duhamel) ; *par extens.,* manifester ses sentiments, exprimer sa pensée, en parlant ou par écrit : *Est-ce au moment où le critique élève la voix pour parler de haut, qu'il lui est permis de détonner ?* (Sainte-Beuve). || *Élever la voix pour* ou *en faveur de quelqu'un, quelque chose,* prendre la parole pour défendre ou soutenir cette personne, cette chose : *Au cours de cette discussion, lui seul a élevé la voix en ma faveur ; par extens.,* embrasser hautement leurs intérêts : *On ne peut trop élever la voix en faveur de l'innocence opprimée* (Voltaire). || *Avoir des larmes dans la voix,* v. LARME. || *Parler par la voix de quelqu'un,* se faire entendre, exprimer sa pensée, son opinion par l'entremise de cette personne : *Avant que tous les Grecs vous parlent par ma voix* (Racine). || Spécialem. *Saluer de la voix,* en termes de marine, pousser les hourras réglementaires. || Spécialem. *Faire passer la voix,* en termes de marine, transmettre un commandement de bouche en bouche jusqu'à celui auquel il est destiné. || **2.** Conseils, avertissements, ordre ou appel exprimés par quelqu'un : *Écouter la voix des flatteurs. Le chien accourt à la voix de son maître. Pourquoi, sourd à la voix d'une mère immortelle, | Et d'un père éperdu négligeant les avis, | Vais-je chercher la mort tant promise à leur fils ?* (Racine). || **3.** La personne qui parle : *On entend une voix se lamenter. Il y avait des voix dans le bureau du directeur.* || *Entendre une voix, des voix,* entendre ou croire entendre parler une personne, des personnes qu'on ne voit pas : *Jeanne d'Arc entendit des voix qui lui disaient d'aller délivrer le royaume de France. J'entends des voix. Lueurs à travers ma paupière...* (Hugo). *Les diables devenus ermites entendent toujours des voix* (Montherlant).

• **II.** AU FIGURÉ. **1.** Idées, sentiments d'une collectivité qui se manifestent clairement à l'esprit : *Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, Messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre* (Gambetta). *Cette grande voix du peuple russe, que Gorki nous faisait entendre, a trouvé des échos dans les pays les plus lointains* (Gide). || *Voix publique,* opinion, jugement du peuple (vieilli) : *Le secret de régner, c'est d'écouter sans cesse cette voix publique qu'on ne méprise pas impunément* (E. Laboulaye). || *La voix publique,* ou *la voix de la Renommée,* la rumeur générale (vieilli) : *Tous veulent*

qu'il [Othon] *soit mort, et c'est la voix publique ; | Mais comment, et par qui, c'est ce qu'aucun n'explique* (Corneille). *Apprendre quelque chose par la voix de la Renommée.* || **2.** Influence, autorité ou crédit d'une collectivité (vieilli) : *Les peuples qui n'ont plus de voix n'en ont pas moins de la mémoire* (Constant) ; et *littér.*, en parlant d'une chose abstraite : *De plus en plus les intérêts obtiennent dans la direction de ce monde une voix prépondérante* (Renan). || **3.** *La voix de quelque chose,* l'impulsion par laquelle cette chose guide l'homme vers un but ou l'en détourne, et qu'il ressent comme un appel, un ordre intérieur : *La voix de la sagesse, de la conscience, de la raison, de la justice. Dans une lutte désespérée, la voix de l'honneur, qui conseille de résister le plus longtemps possible, est toujours bonne à écouter* (Thiers). *C'est cette voix du cœur, qui seule au cœur arrive* (Musset). || *La voix du sang,* v. SANG (§ II, n. 3).

• SYN. : **I, 1** *accent, inflexion, intonation, ton.*|| **II, 1** *expression, opinion, pensée.*

C. Suffrage.

• **I.** DROIT DE VOTER, D'OPINER, D'ÉLIRE, D'ÊTRE ÉLU. **1.** Droit d'exprimer son opinion dans une assemblée, dans un scrutin : *Dans cette consultation, il avait deux voix, la sienne et, par procuration, celle d'un collègue.* || **2.** *Voix délibérative,* droit de vote des personnes faisant partie d'une assemblée qui délibère. || *Voix consultative,* dans une assemblée, un corps, un organisme, etc., droit de donner son avis, mais non de voter : [Les pétitions] *accordent du moins une voix consultative à tous les individus qui sont privés des droits politiques* (Laclos). || **3.** *Voix active,* droit d'élire. (Vieilli.) || *Voix passive,* capacité d'être élu. (Vieilli.) || **4.** *Avoir voix au chapitre,*avoir voix délibérative dans un chapitre de moines. || *Fig.* Être admis à donner son avis, et, *par extens.*, avoir du crédit, de l'autorité : *Nous agirons de telle sorte qu'Émilie n'ait pas voix au chapitre* (Mauriac).

• **II.** OPINION EXPRIMÉE DANS UN VOTE. **1.** Bulletin ou autre moyen servant à exprimer l'opinion d'un votant, d'un électeur, qui est comptabilisé à l'issue d'une consultation, d'une délibération, et qui entraîne une décision dans un sens ou un autre : *Compter les voix. Un candidat qui a gagné, perdu des voix entre les deux tours de scrutin. Finalement, il se trouva sept voix pour la condamnation et huit pour l'acquittement* (France). || **2.** *Donner sa voix à quelqu'un,* voter pour cette personne : *Donnez-moi votre voix pour me faire élire provincial* (Pascal). || Fig. et vx. *Donner sa voix à quelque chose,* y consentir, reconnaître cette chose pour vraie : *Je ne saurais nier, aux preuves qu'on m'expose, | Que tu ne sois Sosie, et j'y donne ma voix* (Molière). || **3.** *Vendre sa voix,* accepter de l'argent pour voter dans un sens déterminé, et, souvent, contre ses propres convictions : *Il y a un sénat à Londres dont quelques membres sont soupçonnés, quoiqu'à tort sans doute, de vendre leurs voix dans l'occasion, comme on faisait à Rome...* (Voltaire). || **4.** *Mettre aux voix,* soumettre au vote : *Le président de l'assemblée a mis cette proposition aux voix.* || **5.** Vx. *Aller aux voix,* voter. || **6.** Vx. *Tout d'une voix,*à l'unanimité des suffrages : *Me voilà enfin votre confrère dans cette Académie française où ils m'ont élu tout d'une voix* (Voltaire). || *Class.* et *fig.* D'un consentement unanime : *Ne vous étonnez donc point* [...] *que ces mêmes juges, devant qui Scipion a été criminel, et qui ont condamné Aristide et Socrate, ne vous donnent point tout d'une voix ce que vous méritez* (Voiture). || **7.** *Class.* et fig. *Avoir la voix de quelqu'un,* avoir son consentement : *Il a la voix et l'approbation du peuple* (E. de Coulanges). || *N'avoir qu'une voix,* être unanimement d'accord : *Les chrétiens et les païens qui nous ont transmis son histoire et ses malheurs* [d'Hypatie], *n'ont qu'une voix sur sa beauté, ses connaissances et sa vertu* (Diderot) ; en parlant d'une chose, faire l'unanimité de l'opinion publique : *« Le Cid » n'a eu qu'une voix pour lui à sa naissance, qui a été celle de l'admiration ;* [...] *il a réuni en sa faveur des esprits toujours partagés d'opinions et de sentiments, les grands et le peuple* (La Bruyère).

• SYN. : **I** *suffrage.*

D. En grammaire.

1. Catégorie grammaticale associée au verbe et à son auxiliaire, et qui indique un certain type de relations entre le verbe, le sujet ou l'agent et l'objet. (V. art. spécial.) || **2.** *Voix active,* celle dans laquelle le sujet du verbe est le plus souvent l'agent d'un phénomène qui s'exerce sur un objet, mais peut aussi être l'agent d'une forme verbale employée absolument ou le patient du phénomène exprimé par le verbe. || **3.** *Voix passive,* celle dans laquelle le sujet du verbe (qui est forcément transitif) serait l'objet du même verbe à la voix active, le complément d'agent (qui peut n'être pas exprimé) étant le sujet dans la phrase active correspondante. (V. PASSIF, art. spécial.) || **4.** *Voix pronominale,* celle où la substance qui est le sujet grammatical du verbe est également l'agent et l'objet du phénomène verbal, ou, plus généralement, celle où le sujet et le pronom personnel non sujet (obligatoirement présent dans la phrase) appartiennent à la même personne. (V. PRONOMINAUX [*Les verbes*], art. spécial.) || **5.** *Voix moyenne,* dans certains idiomes (en grec, par exemple), celle où la substance qui est le sujet grammatical du verbe est en même temps l'objet de l'action indiquée par le verbe, mais n'en est pas forcément l'agent. || **6.** *Voix déponente,* en latin, celle dont la flexion s'apparente à celle du passif et dont l'utilisation correspond en général à celle de la voix moyenne du grec : *Le verbe « sequi » (qui signifie « suivre ») se conjugue à la voix déponente.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA VOIX

DÉFINITIONS FORMELLE ET FONCTIONNELLE

Au début de l'article spécial sur les verbes PRONOMINAUX sont comparées les formes du verbe *voir* apparaissant dans les phrases suivantes :

(1) *Paul* ***a vu,***

(2) *Paul* ***a été vu,***

(3) *Paul* ***s'est vu.***

Le passé composé du verbe *voir* y est formé en (1) avec l'auxiliaire *avoir* au présent, en (2) avec l'auxiliaire *être* au passé composé, en (3) avec *être* au présent, précédé d'un pronom représentant le sujet. L'emploi d'une de ces formes excluant l'emploi des autres, on peut les ranger sous un même chef, traditionnellement appelé **voix.**

Le verbe *voir* est employé

— en (1) à la voix *active,*

— en (2) à la voix *passive,*

— en (3) à la voix *pronominale.*

Les caractères morphologiques de ces voix sont indiqués pour la troisième à l'article déjà mentionné et pour la seconde à l'article PASSIF.

La construction unipersonnelle (v. ce mot, art. spécial) ne peut être rangée sous le chef de la voix, puisqu'elle se combine au passif et au pronominal :

Il a été perdu un peigne.
Il se répand des rumeurs inquiétantes.

On estime ordinairement qu'à l'unité formelle du système des trois voix répond une unité fonctionnelle, c'est-à-dire sémantique ; elles semblent marquer trois modes de « participation du sujet à l'action » :

— en (1) le sujet est agent ;

— en (2) le sujet est patient ;

— en (3) le sujet est agent et patient à la fois.

On peut aussi — comme il est proposé à l'article spécial PASSIF — pousser plus loin l'abstraction et remplacer la notion d'agent par celle de « source » et celle de

patient par celle de « but » de la relation exprimée par le verbe.

Qu'on adopte l'une ou l'autre de ces interprétations, il apparaît entre la définition morphologique et la définition sémantique un décalage qui se situe principalement dans la zone des verbes intransitifs (v. TRANSITIVITÉ, art. spécial).

VOIX DES INTRANSITIFS

La définition morphologique est appliquée sans problème dans l'étude des conjugaisons telle que la présentent les grammaires scolaires du grec, du latin et des langues indo-européennes modernes.

En français, l'intransitif *tomber* passe pour suivre le modèle de la conjugaison active comme le transitif *aimer,* même si le passé composé y a la forme *je suis tombé,* qui se confond avec le « présent passif » *je suis aimé.* Du fait qu'on ne peut dire * *j'ai tombé,* la substitution de l'auxiliaire *être*à l'auxiliaire *avoir* dans l'expression de l'antérieur est tenue pour une variation en distribution complémentaire, non libre donc morphologiquement non significative (v. COMPLÉMENTARITÉ, art. spécial).

Mais l'application de la définition sémantique offre moins de commodité. Le verbe *tomber* n'exprime pas une relation, et l'on est en droit de se demander si le sujet, dans la phrase *Paul tombe,* est agent ou patient. Le sujet du verbe *marcher* apparaît assez clairement comme un agent, mais celui de *souffrir* est plutôt patient : existerait-il des intransitifs actifs et des intransitifs passifs ? Aucune marque formelle ne signale en tout cas une différence de classe entre les deux : *souffrir,*comme *marcher,* reçoit l'auxiliaire *avoir* aux « temps composés ».

Le problème était résolu au XIX^{e} s. par l'appellation de *neutres* donnée aux verbes intransitifs : elle impliquait que les formes de ces verbes, n'étant pas opposables à des passifs, ne sont pas actives. Un verbe comme *pousser,* actif dans ses emplois transitifs *(Il pousse la porte),*était neutralisé dans ses emplois intransitifs *(Le blé pousse).*

Mais faut-il apporter une telle rigueur dans l'application des principes structuralistes ? On en viendrait à s'interdire d'appeler « pronominaux » les verbes comme *s'évanouir, s'affaler,* qui n'existent qu'à la forme pronominale ; or on leur donne ce nom, par assimilation aux cas où cette forme a une valeur d'opposition. Dans le système du nom, le genre féminin se définit par opposition au masculin, opposition significative pour *chien/chienne, neveu/nièce,* mais on appelle féminin un nom comme *chaise,* qui ne s'oppose (formellement ou sémantiquement) à aucun masculin. De la même façon, on pense ordinairement que l'identité formelle entre un verbe comme *dormir* (ou *tomber*) et un verbe comme *voir* (ou *frapper*) suffit à justifier l'appellation de « verbes actifs » pour les premiers comme pour les seconds. On fait ainsi de l'opposition actif/passif ou actif/pronominal une opposition « participative », où la forme non marquée (ici l'actif) ne prend de valeur significative que pour les mots où elle peut être opposée à la forme marquée. L'attribution d'une « valeur active » ou d'une « valeur passive » à un verbe intransitif, étant purement intuitive, n'a aucune pertinence linguistique. Telle est la solution adoptée au XX^{e} s. par la grammaire dite « traditionnelle ».

Plusieurs théoriciens ne s'en sont pas contentés, et ils ont cherché, soit du côté de la forme, soit du côté du sens, des définitions plus satisfaisantes.

Jean Dubois en propose une dans l'optique de la grammaire transformationnelle (*Grammaire structurale du français, le Verbe,* 1967), fondant la définition du passif **sur la possibilité d'une transformation active.** Sont donc passifs les verbes des phrases suivantes :

1. *Le soleil* ***est caché*** *par les nuages* (car on dit : *Les nuages* ***cachent*** *le soleil*) ;
2. *La peau* ***brunit*** *au soleil* (car on dit : *Le soleil* ***brunit*** *la peau*) ;
3. *Ses erreurs* ***s'accumulent*** (car on dit : *Il* ***accumule*** *les erreurs*) ;
4. *Pierre* ***est tombé*** *sous le coup de poing* (car on dit : *Le coup de poing* ***a fait tomber*** *Pierre*).

Rompant ainsi avec la terminologie grammaticale appliquée à leur langue par les Grecs, puis par les Latins, avant de l'être au français par nos premiers grammairiens, Jean Dubois propose un emploi nouveau des termes, lié à une conception fondamentalement transitive de l'actif. Tous les verbes intransitifs sont rangés sous l'étiquette « passifs ». Reste à doter d'une dénomination nouvelle ce qu'on appelait jusqu'ici la « conjugaison passive », pour parer à toute ambiguïté.

La doctrine de Bernard Pottier (*Linguistique générale,* 1974) est l'aboutissement d'une longue réflexion sur les procédés d'expression des relations logiques. Le fondement de la notion de voix n'est pas pour lui une relation entre Sujet et Objet, c'est **la« relation entre l'entité et le comportement** », c'est-à-dire entre la substance exprimée par le nom ou pronom sujet et le procès lui-même :

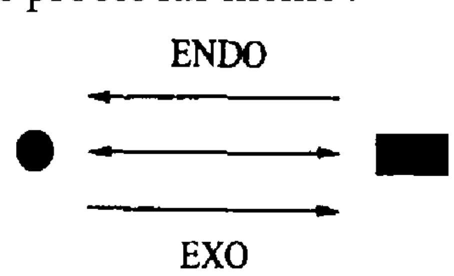

« La relation endocentrique sera appelée **voix attributive,** et la relation exocentrique **voix active.** Plusieurs langues expriment des solutions intermédiaires, qu'on appellera **moyennes.** »

Exemples de voix attributive :

Le chat dort ;
Le chat est noir ;
Le chat est un animal ;
Le chat est blessé.

Exemple de voix active :

Le chat griffe l'enfant.

La « tournure dite passive » est donc un cas particulier de la voix attributive, où se rangent aussi les verbes intransitifs. Tous les canons de la phrase simple trouvent finalement leur place dans cette vaste théorie que l'auteur pense être applicable à un grand nombre de langues.

VOIX MOYENNE DE GUSTAVE GUILLAUME

Pour G. Guillaume (*Existe-t-il un déponent en français ?,* dans *le Français moderne,* avr. 1943), entre l'actif, reconnaissable à l'auxiliaire de temps *avoir,* et le passif, reconnaissable à l'auxiliaire *être* sans effet temporel, le français perpétue une **voix moyenne,** reconnaissable à l'auxiliaire de temps *être : il est né, il est tombé.*

Cette partition, dont le critère est morphologique, a une justification sémantique : le sujet d'un verbe moyen est affecté par l'action, il est « patient », puisque l'état exprimé par le participe passé *(né, parti, entré)* est un état du sujet — alors que le patient d'un procès actif est le complément d'objet (*Paul écrase la guêpe :* c'est la guêpe, et non Paul, qui est *écrasée*).

Le même effet de sens est produit par la conjugaison pronominale :

Paul s'habille (Paul est *habillé*) ;
La tour s'écroule (La tour est *écroulée*).

La « voix réfléchie » représente donc, selon Guillaume, « une restauration discrète de l'ancien moyen, selon lequel, dans le procès même qu'il accomplit, le sujet apparaît conduisant et conduit, dominé et dominant, souvent plus dominé que dominant au sein d'un comportement qui garde cependant quelque chose d'une activité » (*Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1948-49,* publiées par Roch Valin, 1971).

Cette théorie a l'avantage d'un fondement morphologique solide, perpétuant une « voix moyenne », dont le déponent latin et le moyen grec donnaient le modèle. Elle ne résout pas le problème des intransitifs conjugués avec *avoir,* versés avec les transitifs dans la voix active, mais ce problème n'est pas particulier au français.

L'IMMIXTION

Georges Gougenheim, dans son *Étude sur les périphrases verbales de la langue française* (1929, p. 310), remarque qu'il existe dans certaines langues, comme les langues sémitiques, une variante formelle « causative » du verbe, qu'ignorent les langues indo-européennes. Pourtant « les langues romanes (dit-il) ont développé l'usage de *facere*+ infinitif au point d'en faire une véritable périphrase de voix » ; *laxare*+ infinitif marquait une autre nuance. De là la différence sémantique marquée en français par le choix de l'auxiliaire *faire* ou *laisser,* distinction qui n'existe pas, par exemple, en allemand, où *ich habe ihn kommen lassen* peut signifier aussi bien « je l'ai fait venir » que « je l'ai laissé venir ».

En fait, le rattachement de ces oppositions à la morphologie sous le chef de la voix est abusif : elles ne modifient pas la conjugaison proprement dite. Damourette et Pichon (*Des mots à la pensée,* § 1682, § 2042 à 2062) écartent l'assimilation totale de telles périphrases à des morphèmes de voix, et les classent selon le « mode de participation du sujet » dans un « répartitoire d'**immixtion** » où ils distinguent quatre « physes » :

1° L'immixtion **exécutive :**

Ce vieillard prodigue ***paya*** *enfin ses dettes.*

Le vieillard exécute activement le procès de « payer » ;

2° L'immixtion **causative :**

Ce vieillard prodigue ***fit payer*** *ses dettes par son frère.*

Le vieillard intervient activement pour provoquer l'exécution du procès par autrui ;

3° L'immixtion **tolérative :**

Ce vieillard prodigue ***laissa payer*** *ses dettes par son frère.*

Il n'a plus qu'un rôle passif de non-empêchement ;

4° L'immixtion **connective :**

Ce vieillard prodigue ***vit payer*** *ses dettes par son frère.*

Le rapport entre le vieillard lui-même et le paiement de ses dettes n'est plus qu'une synchronie, une connexion sans intervention aucune.

S'il est légitime de considérer les verbes *faire, laisser* et *voir* dans les trois derniers exemples comme des auxiliaires (v. ce mot, art. spécial) ou des semi-auxiliaires, c'est surtout en raison de l'altération de leur sens lexical. Faute de ce trait, un verbe gouvernant un autre verbe à l'infinitif ne constitue avec ce régime qu'un syntagme libre ; c'est le cas des verbes *regarder, entendre,écouter, sentir,* aptes à la construction qui est celle du verbe *voir* au sens connectif :

Il ***regarda payer*** *la note par son ami.*
Il ***entendit appeler*** *son nom par le directeur.*
Je n'ai pas ***senti faire*** *la piqûre par cette infirmière.*

Damourette et Pichon ne veulent pas tenir de tels énoncés comme du ressort de l'immixtion, encore moins de la voix : le mode de participation du sujet *(il, il, je)* n'y est indiqué que lexicalement.

LANGUES SANS VOIX

La notion traditionnelle de voix est liée à une orientation sémantique du verbe par rapport à ses partenaires nominaux (sujet et objet). La forme passive du verbe exprime l'inversion de cette relation. Elle ne pourrait exister dans une langue où le sémantisme verbal exprimerait un procès non orienté, ou d'orientation indifférente, comme peut le faire, en français, un nom d'action ; comparer :

(1) *Paul accuse Jean ;*

(2) *Jean est accusé par Paul ;*

(3) *l'accusation de Jean par Paul.*

En (1), la forme active du verbe donne le sujet *Paul* pour agent. En (2), la forme passive donne le sujet *Jean* pour patient. En (3), la qualité d'agent ou de patient est conférée uniquement par la préposition *de* ou *par.*

André Martinet, dans un article sur *la Construction ergative et les structures élémentaires de l'énoncé* (*Journal de psychologie,* juill.-sept. 1958), jugeait qu'une telle situation est réalisée dans la phrase du basque, dont le verbe ne connaît pas la variation en voix. Il se fondait pour cela sur des exemples empruntés à un article du bascologue René Lafon. Mais celui-ci même contesta l'application qui en était faite, et réintégra le basque parmi les langues à Sujet et Prédicat (*Expression de l'auteur de l'action en basque,* dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* 1960).

L'idée fit pourtant son chemin, et l'on rechercha à travers toutes les langues du monde s'il était des langues sans voix. Parmi toutes les réponses données, une des plus nettes est celle de Mme Cl. Tchekhoff, *Parataxe et construction ergative avec exemples en avar et en tongien* (*B. S. L. P.,* 1973).

Voici deux phrases latines :

a) *Pater venit* [Le père vient] ;

b) *Mater patrem adducit* [La mère amène le père].

En *a,* le nom *pater* est au nominatif parce qu'il est sujet du verbe. En *b,* le sujet est *mater,* et le nom *patrem* est marqué du cas accusatif parce qu'il est « objet du verbe », c'est-à-dire désigne le « patient » de l'action d'amener *(adducere)* orientée du sujet à l'objet. Dans une langue « ergative », le nom du « père » aurait le même traitement en *b* qu'en *a* (absence de marque), et le nom de la « mère » aurait en *b* la fonction d'un déterminant à nuance d'« agent », marquée par le cas « ergatif » (ou « instrumental », ou autre selon les langues). Par opposition à ce type de structure, les langues comme le latin sont appelées « langues objectives » ou « langues accusatives » ; le français est une langue objective.

Le type ergatif est réalisé en avar, langue caucasienne parlée au Daghestan ; comparer :

a) *Emén vačula* [Le père vient] ;

b) *Ebelica emén vačula*
[La mère amène le père].

Vačula est une sorte de prédicat d'existence, qu'on traduirait assez exactement par « il y a venue ». *Emén,* « le père », est un substantif à marque zéro, dont la fonction par rapport au verbe dépend de l'absence ou de la présence d'un mot comme *ebel,* « mère », portant la marque d'agent *(-ica).*

Un exemple analogue est emprunté par Mme Tchekhoff au tongien, langue polynésienne parlée à Tonga :

a) *'oku ui 'ae tamai* [Le père appelle] ;

b) *'oku ui 'ae tamai 'e he fa'é*
[la mère appelle le père].

Le prédicat *'oku ui,* « il y a appel », est en tête ; le premier déterminant, *'ae tamai,* « le père », non marqué, est agent en *a,* mais patient en *b* où le second déterminant, désignant la mère, porte la marque d'agent *('e).*

Le tongien présente pour d'autres verbes la construction objective ; comparer :

a) *'oku sio ae tamai* [Le père voit] ;

b) *'oku sio 'ae tamai ki he fa'é*
[Le père voit la mère].

En *b,* le nom désignant la mère porte la marque d'objet *(ki).*

Cela n'empêche qu'il existe dans cette langue, comme en avar, des verbes dont l'orientation sémantique est un fait de discours, marqué uniquement dans les partenaires du verbe ; la présence d'un terme non marqué est obligatoire en avar — où l'on pourrait à la rigueur appeler ce terme le « sujet » — mais non en tongien. Le fait que ce « sujet » est « agent » ou « patient » sans que le verbe change de forme interdit de parler pour de telles langues d'une catégorie morphologique de la « voix ».

HISTORIQUE

On lit à l'article spécial PASSIF que les Grecs désignaient par *diatheseis* (« manières d'être ») les variations du verbe que nous appelons *voix,* définies par leur sens.

Pierre Flobert, au début de sa thèse sur *les Verbes déponents latins* (1975), donne une liste assez considérable de termes par lesquels les grammairiens latins ont désigné les diathèses :

— termes classificatoires : *divisio, species, qualitas,* surtout *genus ;*

— termes de sens : *intellectus, potestas, sensus, vis, affectus,* surtout *significatio ;*

— termes de forme : *forma,* surtout *vox.*

Vox (voix, son, mot) visait plus particulièrement le signifiant, comme *phônê* chez le Grec Dioclès. Il ne sera emprunté en France dans cette acception qu'au XVIII[e] s., et l'on sait que les nomenclatures grammaticales ministérielles du XX[e] s. ont tendu à l'éliminer au profit de *forme* et de *tournure.*

P. Flobert cite avec égards l'étude de H. C. von der Gabelentz, *Über das Passivum* (1861), qui répertorie dans plus de deux cents langues les procédés d'expression du passif. Mais il s'inscrit en faux contre l'opinion de Gabelentz, adoptée et appuyée par presque tous les grammairiens hellénistes et latinistes qui l'ont suivi, selon laquelle l'indo-européen n'aurait connu qu'un actif et un moyen, le passif ayant été créé ultérieurement — et différemment — dans les langues anciennes. Il fait état de l'existence de formes passives dans les premiers textes du grec, de l'indo-iranien, du hittite, du tokharien et du latin. Ce serait à l'origine un « passif intrinsèque », c'est-à-dire présentant le sujet comme patient sans mention d'agent : un mot latin comme *moveri* serait passé lentement du sens passif de « subir un mouvement » au sens moyen (ou « déponent ») de « se mouvoir », rejoignant la locution *se movere* dans une fonction « intransitivante ».

Quelle qu'ait été l'évolution réelle, l'analyse des langues indo-européennes ne manque jamais de révéler des liens sémantiques étroits entre les trois « voix », dont la persistance à travers les siècles entraîne une présomption d'universalité ; mais on a vu que celle-ci est démentie par les langues ergatives, et il existe des constructions ergatives même dans le domaine indo-européen (en indo-iranien selon Gilbert Lazard dans sa communication à la Société de linguistique de Paris le 18 mai 1974).

1. vol [vɔl] n. m. (déverbal de *voler* 1 ; v. 1175, Chr. de Troyes, au sens I, 1 [*prendre son vol,* XII[e] s., *Roncevaux ; au vol...,* 1798, Acad., art. *tirer*] ; sens I, 2, v. 1175, Chr. de Troyes [*vol à voile,* mai 1871, *l'Aéronaute,* p. 87 ; ... *de haut vol, ... de bas vol,* av. 1486, G. Alexis ; *à vol d'oiseau,* « par le chemin le plus direct... », 1771, Trévoux — « d'un point situé au-dessus de tous les accidents de terrain... », 1835, Acad.] ; sens I, 3, XIII[e] s., Tilander ; sens I, 4, 1636, Monet [*vol du chapon,* XVI[e] s., Loisel, 614] ; sens I, 5, 1774, Buffon ; sens I, 6, v. 1354, *Modus ;* sens I, 7, 1530, Palsgrave ; sens II, 1, 16 oct. 1863, *Presse scientifique des Deux Mondes,* p. 452 [*vol à voile,* 26 janv. 1864, L. Guilbert, *Aviation,* p. 699 *a*] ; sens II, 2, 1929, Saint-Exupéry [*vol de nuit,* 1931, Saint-Exupéry ; *vol d'essai,* 1964, Robert — *premier vol,* 1964, Larousse ; *vol sans visibilité,* 1964, Larousse ; *heures de vol,* 1964, Robert] ; sens II, 3, 1876, Larousse [« emploi d'un de ces appareils » et « ... mouvement en l'air d'un acteur... », 1690, Furetière] ; sens III, 1, v. 1175, Chr. de Troyes [« ... progression d'une chose abstraite... », 1591, Desportes ; « ... extension d'une action... », av. 1613, M. Régnier] ; sens III, 2, 1967, J. Franco, p. 79 [aussi « compétition... »] ; sens III, 3, 1876, Larousse [aussi « en courant très rapidement... » ; « en alliant la vivacité à la pénétration », 1810, M[me] de Staël ; « ... avec adresse et à-propos », av. 1857, Musset] ; sens III, 4, 1458, *Mystère du Vieil Testament* [« à toute vitesse », au propre, XIII[e] s., *Roman de Renart*] ; sens III, 5, 1923, Larousse ; sens III, 6, 1876, Larousse [« commencer à progresser... », fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; *prendre un vol hardi,* 1872, Littré ; *prendre un vol trop haut,* 1640, Oudin] ; sens III, 7, 1761, J.-J. Rousseau ; sens III, 8, 1694, Acad. [*avoir le vol de quelqu'un,* fin du XVII[e] s., M[me] de Sévigné] ; sens IV, 1611, Cotgrave [*vol abaissé,* 1690, Furetière, art. *abaissé ; vol banneret,* 1681, Ménestrier, 41 ; *demi-vol,* 1671, Pomey]).

I. EN PARLANT D'ANIMAUX. **1.** Mode de locomotion propre aux animaux qui se soutiennent et se déplacent dans l'air au moyen d'ailes ou d'organes analogues : *Le vol des insectes, des chauves-souris. Le vol des oiseaux guida Christophe Colomb vers l'Amérique* (Chateaubriand). *L'autruche est impropre au vol, et cependant elle a des ailes* (Taine). ‖ *Prendre son vol,* s'élancer dans l'air pour s'y déplacer, en parlant d'un animal disposant de la locomotion aérienne. ‖ *Au vol, en vol,* pendant que l'animal se déplace dans l'air : *Tirer, tuer un oiseau au vol, en vol, en plein vol. L'hirondelle se nourrit de moucherons qu'elle happe en vol.* ‖ **2.** Façon dont est utilisée la locomotion aérienne par les animaux qui en disposent ; manière particulière de voler : *Vol lourd, faible, lent, rapide. Le chardonneret a le vol bas* (Buffon). *Et de grandes troupes d'oies sauvages, le vol battant, le cou tendu, passaient au-dessus de la maison, annonçant un hiver rude et la neige prochaine au duvet blanc tombé de leurs ailes...* (Daudet). ‖ *Vol plané,* V. PLANÉ 1. ‖ *Vol ramé,* V. RAMÉ 3. ‖ *Vol à voile,* façon de voler des oiseaux à ailes longues (appelés « voiliers ») qui utilisent les courants aériens. ‖ *Oiseau de haut vol,* en fauconnerie, oiseau qui chasse habituellement dans les régions élevées de l'atmosphère : *Un oiseau de haut vol peut parcourir, chaque jour, quatre ou cinq fois plus de chemin que le quadrupède le plus agile* (Buffon). ‖ *Oiseau de bas vol,* en fauconnerie, oiseau qui chasse habituellement assez près de la terre : *L'autour et l'épervier sont classés comme oiseaux de bas vol.* ‖ Par anal. *À vol d'oiseau,* par le chemin le plus direct, celui qu'utilise, en principe, un oiseau que n'arrête aucun obstacle : *De Paris à Rouen, il n'y a que vingt lieues à vol d'oiseau* (Acad., 1835) ; *d'un point situé au-dessus de tous les accidents de terrain, comme celui où pourrait se trouver un oiseau qui plane :Des capitales mortes vues à vol d'oiseau* (Béraud). ‖ **3.** Envergure d'un oiseau, distance qui sépare les deux extrémités de ses ailes déployées : *Cet oiseau a tant de pieds de vol* (Littré). ‖ **4.** Distance qu'un oiseau franchit ou peut franchir d'un trait, sans se reposer : *Les coucous parcourent chaque jour un terrain considérable, sans cependant faire jamais de longs vols* (Buffon). *Le vol de la perdrix n'est pas long* (Acad., 1835). *Le grand vol des oiseaux migrateurs.* ‖ Vx. *Vol du chapon,* dans les anciennes coutumes, étendue de terre qui revenait à l'aîné, outre le manoir principal, dans un partage noble avec ses frères, et qui était évaluée à l'espace qu'un chapon pourrait franchir en volant, soit environ la valeur d'un arpent : *On accédait au jardin, étroit, terminé par une charmille, réduit à ce qu'on appelait jadis « le vol du chapon »* (La Varende). ‖ **5.** Quantité d'animaux qui se déplacent ensemble dans l'air : *Un vol de perdreaux, de canards sauvages. Un vol de sauterelles. Comme un vol de gerfauts hors du charnier natal...* (Heredia). *Et leurs mains s'élevaient comme un vol de colombes* (Apollinaire). ‖ **6.** *Vx.* Chasse faite avec des oiseaux de proie : *La chasse au héron était autrefois parmi nous le vol le plus brillant de la fauconnerie* (Buffon). [Syn. VOLERIE 1.] ‖ **7.** *Vx.* Équipage composé d'oiseaux de proie dressés à chasser le gibier.

II. EN PARLANT D'APPAREILS. **1.** Déplacement dans l'air d'un engin capable de s'y soutenir et d'y suivre un parcours : *Le vol d'un dirigeable, d'un avion, d'un hélicoptère.* ‖ *Vol à voile,* évolution d'un planeur dans les airs, grâce à la force des courants aériens ; sport qui consiste à évoluer dans les airs au moyen d'un planeur. ‖ *Vol plané,* V. PLANÉ 1. ‖ *Vol ramé,* V. RAMÉ 3. ‖ **2.** Parcours d'un aéronef entre le décollage et l'atterrissage ; déplacement effectué par un pilote ou des passagers à bord d'un aéronef : *Un vol de deux heures. Un vol de reconnaissance. Le vol n° 4, à destination de Londres, a été annulé. Le*

commandant de bord a fait approuver son plan de vol par le service de contrôle. Vol à vue. Vol aux instruments. Je viens de faire quelques vols sur « P 38 » (Saint-Exupéry). || *Vol de nuit,* trajet effectué par un aéronef dans l'obscurité. || *Vol d'essai,* ou *premier vol,* parcours aérien par lequel débutent les essais d'un prototype, ou les essais de réception d'un avion de série. || *Vol sans visibilité* (par abrév., *V. S. V.*), parcours au cours duquel le pilotage d'un aéronef s'effectue uniquement aux instruments. || *Heures de vol,* durée totale des parcours effectués en l'air, à bord d'un appareil, par un professionnel de l'aviation : *Un pilote qui a plus de deux mille heures de vol.* || **3.** Dans un théâtre, appareil qui descend des dessus et sert à faire paraître ou à faire se mouvoir dans l'air les génies, les divinités, etc. : *Les vols sont surtout employés dans les féeries et les pièces mythologiques.* || Emploi d'un de ces appareils. || Apparition ou mouvement en l'air d'un acteur produits par l'un de ces appareils : *Il n'y a peut-être que quelque machiniste caché dans le parterre qui s'inquiète d'un vol qui lui aura paru extraordinaire, et qui veut absolument démêler comment ce vol a été exécuté* (Fontenelle).

III. SENS MÉTAPHORIQUES. **1.** Mouvement, course légère d'un objet dans les airs : *Le vol des feuilles qui tombent. Le vol des flocons de neige. Le vol sifflant des dards, le choc des boucliers* (Delille). || *Littér.* Mouvement, progression d'une chose abstraite qui se répand ou s'écoule rapidement : *Ô temps, suspends ton vol ! et vous, heures propices, | Suspendez votre cours ! | Laissez-nous savourer les rapides délices | Des plus beaux de nos jours !* (Lamartine). || *Vx* et *littér.* Essor ou extension d'une action, d'une faculté intellectuelle, d'un don artistique : *Je mesure mon vol à mon faible génie* (Boileau). *Il n'y a vol si haut et si fort qui ne défaille dans l'immensité des cieux* (Chateaubriand). *Le vol de notre esprit est toujours plus puissant que celui de la nature* (Taine). || **2.** *Vol à skis,* ou simplem. *vol,*saut à skis dépassant largement la distance extrême autorisée dans les épreuves de saut proprement dit (à savoir 110 m environ). || Compétition dans laquelle les concurrents pratiquent ce genre de saut. || **3.** *Au vol,* pendant que l'objet traverse l'air rapidement : *Attraper une balle au vol ;* en courant très rapidement sur un objet immobile ou pour rattraper un objet qui se déplace : *Miss Elmina descendit au vol l'escalier du perron et s'assit sur un petit siège rustique* (Méry). *Deux lycéens la bousculèrent* [Lise] *pour prendre au vol un omnibus* (Lacretelle) ; en alliant la vivacité à la pénétration : *Une lecture faite au vol, et il partait à rêver* (Duhamel) ; sans hésiter, avec adresse et à-propos : *Saisir une occasion au vol. Elle* [la favorite] *attrape au vol* [...] *cinq à six cent mille livres* (Musset). || **4.** *De plein vol,* sans passer par les degrés intermédiaires d'une hiérarchie (vieilli) : *Cet homme politique n'a été ni chef de cabinet, ni secrétaire d'État ; il est arrivé de plein vol au ministère.* || **5.** *De haut vol,* de grande envergure dans son genre : *Un escroc de haut vol.* || **6.** *Prendre son vol,* s'en aller, partir rapidement : *Dès le début des vacances d'été, les citadins prennent leur vol vers la campagne, la mer ou la montagne ;* commencer à progresser, à obtenir des succès, à acquérir de la notoriété, de l'influence : *On dirait que tout complote pour m'empêcher de percer, de prendre mon vol, de débuter avec éclat* (Duhamel). || *Prendre un vol hardi,* en parlant d'un écrivain, d'un poète, viser à de grandes compositions. (Vieilli.) || *Prendre un vol trop haut,* prendre des manières, des attitudes propres à un rang social plus élevé que celui où on se trouve ; mener un train de vie qu'on ne pourra pas soutenir. (Vieilli.) || **7.** Vx. *Être d'un certain vol,* avoir une certaine portée d'esprit : *L'intérêt que je prends à lui* [M. d'Orbe] *ne m'empêche pas de voir qu'il n'est pas du vol des deux autres* [Saint-Preux et milord Édouard] (Rousseau). || **8.** Vx. *Avoir le vol pour quelque chose,* y être naturellement propre, avoir des prédispositions pour cette chose : *C'est un homme qui a été employé dans plusieurs affaires importantes, il a le vol pour les négociations* (Acad., 1835). || Class. *Avoir le vol de quelqu'un,* savoir s'y prendre avec cette personne, avoir le talent de réussir auprès d'elle, d'obtenir ses faveurs : *Il avait le vol des dames et le jargon de la galanterie* (Saint-Simon).

IV. EN HÉRALDIQUE. Meuble d'armoiries composé de deux ailes d'oiseau jointes et posées dos à dos, dont les pointes s'étendent vers le haut de l'écu, l'une à dextre, l'autre à senestre : *D'azur au vol d'or.* || *Vol abaissé,* meuble dans lequel les pointes des ailes sont dirigées vers le bas de l'écu : *D'azur, à trois vols abaissés d'argent.* || *Vol banneret,* meuble, posé au cimier, qui comporte deux ailes d'oiseau dont les pointes sont coupées carrément, en forme de bannière. || *Demi-vol,* meuble de l'écu figurant une aile d'oiseau déployée.

• SYN. : **I, 1** *envol, essor ;* **5** *essaim, nuée, volée.*

2. vol [vɔl] n. m. (déverbal de *voler* 2 ; 1610, *Histoire de la navigation de Jean Hugues de Linscot* [19], au sens 1 [*vol qualifié, vol domestique,* 1690, Furetière ; *vol simple, vol à l'américaine,* 1872, Littré ; *vol à la tire,* 1832, Matoré] ; sens 2, 1668, Molière ; sens 3, 1690, Furetière [aussi « le fait... de vendre... en prenant un bénéfice excessif »] ; sens 4, 1635, Corneille ; sens 5, 1975, Larousse). **1.** Le fait de s'emparer du bien d'autrui, par la force ou à son insu ; le fait de soustraire frauduleusement ce qui appartient à autrui : *Vol avec effraction. Vol à main armée. Être accusé de vol. Être condamné pour vol. Pourquoi donc à cette autre demande : « Qu'est-ce que la propriété ? » ne puis-je répondre de même : c'est le vol ! sans avoir la certitude de n'être pas entendu...* (Proudhon). || *Vol qualifié,* celui qui est accompagné d'une ou plusieurs des circonstances aggravantes définies par la loi (effraction, escalade, violences, abus de confiance, emploi de fausses clés, d'armes apparentes ou cachées, etc.). || *Vol simple,* celui qui n'est accompagné d'aucune des circonstances aggravantes définies par la loi. || *Vol domestique,* vol qualifié commis par un salarié dans la maison, l'atelier ou le magasin de son employeur, soit au détriment de ce dernier, soit au détriment de personnes se trouvant dans les locaux en question ; *par extens.,* vol qualifié commis par un salarié dans une maison où celui-ci est reçu avec son employeur. || Fam. *Vol à la tire,* le fait de s'emparer d'objets qui sont dans la poche de quelqu'un. || Vx. *Vol à l'américaine,* vol exécuté par un malfaiteur qui se faisait passer pour un Américain ou, plus généralement, pour un étranger, afin d'endormir la méfiance de la personne à laquelle il s'en prenait. || **2.** Objet dérobé à autrui : *Cacher son vol.* || **3.** Le fait de léser autrui dans ses intérêts en ne lui donnant pas ce qu'on lui doit ou en lui demandant plus qu'il ne doit : *La resquille est un vol.* || *Par extens.* et *fam.* Le fait, pour un commerçant, de vendre un article en prenant un bénéfice excessif : *Il m'a demandé huit francs pour une botte de radis, c'est du vol !* || **4.** *Fig.* Rapt prétendu d'un objet, sur lequel on se donnait, à tort ou à raison, des droits ; résultat de ce rapt : *J'ai une tragédie qui me presse ; Lefranc m'a volé mon sujet et toutes mes situations ; il s'est hâté de bâtir sur mon fonds, et est allé proposer son vol aux comédiens...* (Voltaire). || **5.** *Vol de cycle,* en informatique, priorité d'accès à la mémoire centrale d'un ordinateur donné à une unité d'entrée-sortie pour un transfert élémentaire d'informations aux dépens du besoin d'accès à la mémoire de l'unité arithmétique et logique.

• SYN. : **1** *cambriolage, chapardage, holdup ;* **2** *butin, larcin, rapine ;* **3** *escroquerie, filouterie, grivèlerie ; exploitation.*

volable [vɔlabl] adj. (de *voler* 2 ; 1668, Molière, au sens 1 [pour l'apparence d'une personne, av. 1885, V. Hugo] ; sens 2, av. 1778, J.-J. Rousseau). **1.** Se dit d'une personne à qui l'on peut dérober quelque chose (peu usité) : *Ce n'est pas un homme volable, il ne possède rien* (Acad., 1835). || Se dit de l'apparence d'une personne qui semble être une proie facile pour un voleur (peu usité) : *Des bourgeois dont on pourrait dire qu'ils ont l'air volable* (Hugo). || **2.** Se dit d'une chose qui peut être dérobée à autrui :

J'étais environné de petites choses volables que je ne regardais même pas (Rousseau).

volage [vɔlaʒ] adj. (lat. *volaticus,* qui vole, ailé, changeant, inconstant, éphémère, de *volare,* voler, aller et venir rapidement [v. VOLER 1] ; 1080, *Chanson de Roland,* au sens de « ailé, qui vole » ; sens 1, fin du XIIe s. [en amour, XIIIe s., *Lai du conseil*] ; sens 2, milieu du XIIe s. ; sens 3, milieu du XIIIe s. ; sens 4, v. 1434, J. Dex [au fig., 1694, Bossuet] ; sens 5, 1757, Jal [*compas volage,* 1836, Acad.]). **1.** Se dit de personnes dont l'intérêt ne se fixe pas longtemps sur le même objet, dont les goûts, les opinions, les sentiments changent facilement : *La jeunesse est volage* (Acad., 1835). *L'enfant est aussi volage dans son désir que léger dans son attention* (Bautain). || *Spécialem.* Se dit de personnes qui n'ont pas de constance en amour : *Ô volages femelles ! | La femme est toujours femme. Il en est qui sont belles, | Il en est qui ne le sont pas...* (La Fontaine). *Je languis, je brûle pour Thésée. | Je l'aime, non point tel que l'ont vu les enfers, | Volage adorateur de mille objets divers. | [...] | Mais fidèle, mais fier, et même un peu farouche...* (Racine). *Un mari volage.* || **2.** Se dit du caractère d'une personne qui, intellectuellement ou affectivement, est incapable de se fixer longtemps : *Une humeur volage. Un naturel volage. Un cœur volage. Une jeune fille coquette et volage.* || **3.** *Vx* ou *littér.* Se dit de ce qui ne dure pas longtemps, de ce qui se modifie rapidement, de ce qui manque de solidité : *La haine n'est pas moins volage que l'amitié* (Vauvenargues). *La vie eut bien pour moi de volages douceurs ; | Je les goûtais à peine, et voilà que je meurs* (Chénier). *Dans nos infirmités volages, nous ne pouvons employer que des mots déjà usés par nous dans nos anciens attachements. Il est cependant des paroles qui ne devraient servir qu'une fois* (Chateaubriand). || **4.** Vx. *Feu volage,* sorte d'éruption qui vient au visage, et particulièrement aux lèvres, surtout chez les enfants ; herpès labial ; *class.* et *fig.,* engouement passager, attachement sans profondeur : *Tout cela* [discours de piété sans pratique] *n'est qu'un feu volage qui se dissipe de lui-même* (Bossuet). || **5.** Se dit d'une embarcation, d'un bâtiment qui a peu de stabilité, qui s'incline beaucoup sur un bord ou sur l'autre : *Un navire volage.* || *Compas volage,* aiguille de boussole qui a des oscillations trop vives.

• SYN. : **1** *capricieux, fantasque, inconstant, instable, léger ; frivole ;* **2** *changeant, mobile, ondoyant ;* **3** *éphémère, fragile, fugace, précaire.* — CONTR. : **1** *constant, opiniâtre, persévérant, tenace, têtu ; fidèle ;* **2** *égal, sérieux, stable ;* **3** *durable, éternel, immuable, impérissable, infini.*

◆ n. (v. 1260, *Vie de saint Osith*). *Vx* ou *littér.* Personne dont les goûts, les sentiments changent facilement, en particulier dans le domaine de l'amour : *Une femme inconstante est celle qui n'aime plus ; une légère, celle qui déjà en aime un autre ; une volage, celle qui ne sait si elle aime et ce qu'elle aime ; une indifférente, celle qui n'aime rien* (La Bruyère). *J'aurais pu épouser une coquette qui m'eût trompé, une volage qui m'eût planté là, une bavarde qui m'eût rompu la tête...* (Gide).

• SYN. : *inconstant, infidèle.*

volaille [vɔlɑj] n. f. (mot issu [par changement de suff.] de l'anc. n. f. *volille,* ensemble des oiseaux [v. 1170, *Floire et Blancheflor*], *voleille* [v. 1213, *Fet des Romains*], bas lat. *volatilia,* oiseaux, animaux qui peuvent voler, neutre plur. substantivé [pris ensuite pour un fém. sing.] de l'adj. du lat. class. *volatilis,* qui vole, ailé, dér. de *volare,* voler, aller et venir rapidement [v. VOLER 1] ; XIIIe s., Barbazan [IV, 87], au sens de « ensemble des oiseaux » ; sens 1, 1552, R. Estienne [« viande d'un de ces animaux », 1901, A. France] ; sens 2, 1678, La Fontaine [« oiseau sauvage », 1317, Godefroy] ; sens 3, 1848, G. Sand [« femme... de mauvaise vie », 1808, d'Hautel] ; sens 4, 1899, Esnault [« agent de police », 1901, Bruant]). **1.** Ensemble des oiseaux de basse-cour, et particulièrement des gallinacés qu'on élève en domesticité pour leurs œufs et leur chair : *Engraisser de la volaille.* || Viande d'un de ces animaux : *C'est aux messieurs à découper la volaille* (France). *Quenelles de volaille.* || **2.** Oiseau élevé dans une basse-cour : *Les civettes cherchent, comme les renards, à entrer dans les basses-cours pour emporter les volailles* (Buffon). *Servir une volaille de Bresse.* || **3.** *Vx* et *fam.* Femmes ou jeunes filles en groupe (péjor.) : *Quand Landry la vit* [la petite Fadette] *avec toute cette volaille* [de jeunes drôlesses], *qu'elle comptait prendre à témoin...* (Sand). || *Vx* et *pop.* Femme ou fille de mauvaise vie. || **4.** *Arg.* Police. || Agent de police.

volailler, ère [vɔlaje, -ɛr] n. (de *volaille ;* 1690, Furetière, au sens I ; sens II, 1831, *Mémoires de l'Acad. des sciences,* X, 621 [comme n. m. ; comme n. f., début du XXe s.]).

I. Marchand, marchande de volaille.

II. Lieu où l'on élève la volaille : *Le volailler qui fournissait à mes observations, et dont le niveau du sol était très bas* (Flourens). *Une cour fermée par une écurie, des volaillères, un fournil* (Le Roy).

volailleur [vɔlajœr] n. m. (de *volaille ;* 1821, Desgranges, au sens 1 ; sens 2, 1899, Esnault). **1.** Marchand ou éleveur de volaille. || **2.** *Arg.* et *vx.* Agent de police.

volain [vɔlɛ̃] n. m. (mot issu, par substitution de suff., de *volant* 4 ; 1397, Godefroy, écrit *volin* [*vol(l)ain,* 1452, Du Cange], au sens de « serpe » ; sens actuel, 1872, Littré). Serpe courbée par le bout et très tranchante, employée par les cercliers.

1. volant, e [vɔlɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *voler* 1 ; v. 1188, Aimon de Varennes, au sens 1 [*bien volant, pigeons volants,* 1933, Larousse ; *personnel volant,* 1964, Robert] ; sens 2, 1635, Corneille [*tapis volant,* 1934, Montherlant ; *soucoupe volante,* v. 1950 ; *fusée volante,* 1690, Furetière] ; sens 3, 1865, L. Guilbert, *Aviation,* p. 408 *b* [*matériel volant,* 1964, Robert] ; sens 4, XVe s., La Curne [*draperie volante,* 1872, Littré] ; sens 5, XVe s., Du Cange, art. *volagius* [pour des... organismes auxquels leur mobilité permet des interventions rapides..., 1525, d'après le *FEW,* XIV, 599 *b*] ; sens 6, 1414, d'après le *FEW,* XIV, 599 *b* [*chaise volante,* 1890, Havard ; *table volante,* 1812, Mozin ; *scierie volante,* 1964, Larousse] ; sens 7, 1690, Furetière [aussi *feuille volante* — « brochure... de peu d'étendue », 24 sept. 1735, Voltaire] ; sens 8, 1964, Larousse [*petite vérole volante,* 1672, Mme de Sévigné — d'abord *vérole volante,* 1660, Oudin]). **1.** Se dit d'un être animé capable de s'élever, de se soutenir et de se mouvoir dans l'air, mais appartenant le plus souvent à une espèce qui, d'ordinaire, ne possède pas ce pouvoir : *Qu'une volante escorte | Vous conduise au travers | Des noires vapeurs des enfers* (Quinault). *Le ptérodactyle était un reptile volant de l'ère secondaire.* || *Bien volant,* se dit, en termes de chasse, d'un oiseau qui a un vol régulier : *Une compagnie de perdreaux bien volants.* || *Pigeons volants,* groupe de pigeons caractérisés par l'aptitude à voler en montant très haut et sans culbuter. || *Poisson volant,* v. POISSON 1. || Par anal. *Personnel volant,* dans l'aviation, personnel navigant (par opposition au personnel qui reste à terre, aux *rampants*). || **2.** Se dit d'une chose qui, contrairement aux autres de son espèce, peut se déplacer dans l'air : *Ô dieux ! ce char volant, disparu dans la nue, | La dérobe* [Médée] *à sa peine, aussi bien qu'à ma vue...* (Corneille). || *Tapis volant,* dans les légendes orientales, tapis magique capable de transporter des personnes par la voie aérienne : *Un tapis volant des Mille et une Nuits...* (Montherlant). || *Soucoupe volante,* nom donné à divers objets non identifiés, de forme circulaire, se déplaçant généralement (selon les témoins) à une vitesse très élevée dans l'atmosphère, et qui seraient d'origine extra-terrestre. || *Fusée volante,* en pyrotechnie, fusée, attachée à une baguette, qui s'élève d'elle-même en l'air quand on y a mis le feu : *On tira à cette fête un grand nombre de fusées volantes* (Acad., 1835). || **3.** *Machine volante,* nom donné, dans les débuts de l'aviation, aux aéronefs à moteur : *C'était le début de ces machines qui nous mènent vivement, comme d'autres volantes, au rendez-vous sanglant de la guerre* (L. Daudet). || *Matériel volant,* ensemble des appareils de navigation aérienne (avions, hélicoptères, etc.) d'un organisme civil ou militaire d'aviation. || *Forteresse*

volante, v. forteresse. || **4.** Se dit d'un objet léger qui flotte au vent : *Muses, qu'avez-vous fait de ces robes volantes | Avec quoi, dans les bois, on vous voyait danser ?* (La Fontaine). || Spécialem. *Draperie volante,* en termes de peinture, draperie légère, qui paraît agitée par le vent. || **5.** Se dit de personnes qui se déplacent avec rapidité : *Ces sortes d'ennemis volants ou invisibles* [les protestants poursuivis lors de la révocation de l'édit de Nantes] *donnent des peines infinies* [...] *car ils disparaissent en un moment, et, dès qu'on a le dos tourné, ils ressortent de leurs tanières* (Sévigné). || Se dit de personnes ou d'organismes auxquels leur mobilité permet des interventions rapides et efficaces : *Brigades volantes. Compagnies volantes de sécurité.* || **6.** Se dit de choses qui peuvent être déplacées facilement et rapidement, qu'on change de place à volonté : *Escalier volant. Cloison volante. Cabestan volant. Manœuvres volantes. Le plus poétique tableau qu'offrît la fête de San-Gallo, c'était la boutique volante du célèbre Zamarica, le prince des faiseurs de beignets* (P. de Musset). || *Chaise volante,* siège léger et bas, facilement transportable, en usage au XIX[e] s. || *Table volante,* table légère qu'on déplace aisément : *Une collation est servie sur une table volante* (Hermant). || *Scierie volante,* scierie mobile se déplaçant en forêt de coupe en coupe. || *Pont volant,* v. pont. || *Camp volant, être en camp volant* (au fig.), v. camp. || **7.** Se dit d'un objet qui n'est pas retenu, qui n'est pas fixé ou qui se meut librement autour d'un point de suspension : *Une corde volante.* || *Feuille volante,* feuille de papier qui n'est reliée ni en livre ni en cahier, ou qui en est détachée ; brochure imprimée de peu d'étendue (vieilli) : *Le Français léger ne fait cas que de lourds volumes ; le gros Anglais veut mettre tout en feuilles volantes* (Courier). || **8.** Se dit d'une maladie épidémique qui se transmet très facilement (vieilli) : *La rubéole est une maladie volante.* || *Petite vérole volante,* ancien nom de la varicelle.

• Syn. : **4** *flottant, ondoyant, ondulant ;* **6** *mobile.*

2. volant [vɔlɑ̃] n. m. (part. prés. substantivé de *voler* 1 ; XIII[e] s., Tailliar [p. 452], avec un sens peu clair, peut-être celui de « moulin » ; sens I, 1, 1366, d'après le *FEW,* XIV, 600 *a ;* sens I, 2, 1935, Vercel ; sens I, 3, av. 1673, Molière [« petit ornement en forme d'écusson... », 1933, Larousse] ; sens I, 4, 19 juin 1873, d'après Littré, 1877 ; sens I, 5, 1611, Cotgrave [« jeu que l'on pratique avec cet objet... », 1671, Pomey] ; sens II, 1, 1461, d'après le *FEW,* XIV, 600 *a ;* sens II, 2, 1835, Acad. [*volant de sécurité,* « ce qui sert à régulariser un processus... », 1964, Robert — « réserve... », 1953, Quillet (*volant,* même sens, août 1926, *la Science et la Vie,* p. 137), et « ensemble de possibilités... », 1971, *les Mots « dans le vent » ; volant de trésorerie,* 1964, Larousse] ; sens II, 3, 1876, Larousse [aussi « organe des cardes... »] ; sens II, 4, 1949, Larousse ; sens II, 5, 1942, Saint-Exupéry ; sens II, 6, 16 juin 1860, *le Monde illustré* [*se mettre au volant...*, 1964, Robert ; *être au volant,* 1934, Chardonne — *tenir le volant,* 1945, G. Duhamel ; « la conduite d'une voiture automobile », 9 mars 1903, *Automobile-Revue du littoral,* n° 99, p. 8] ; sens III, 1, 1743, Trévoux ; sens III, 2, 15 févr. 1873, *Revue des Deux Mondes,* p. 803 ; sens III, 3, 1904, Larousse).

I. Objet qui vole ou est exposé au vent. **1.** *Vx.* Aile de moulin à vent. || **2.** Nom donné, dans certaines régions, à une voile de navire : *Il amenait son grand volant, quand il* [le coup de vent] *lui était tombé dessus* (Vercel). || **3.** Garniture en étoffe légère ou du même tissu que le reste du vêtement, froncée, plissée ou en forme, que l'on dispose, en la laissant libre à un bord, sur un vêtement féminin : *Un volant de jupe, d'encolure, de manche. Cette robe de soie gris perle, à volants de chantilly noir, date-t-elle de 1867 ou de 1900 ?* (Colette). || Petit ornement en forme d'écusson, placé à la partie supérieure des pieds d'un meuble. || **4.** Portion libre et détachable de chaque feuillet d'un livre ou carnet à souche. || **5.** Demi-sphère (ou petit cône) de liège, garnie de plumes en couronnes, qu'on lance en l'air avec une raquette en direction d'un partenaire, qui doit la renvoyer de la même façon. || Jeu que l'on pratique avec cet objet et des raquettes : *Il y avait du dimanche dans l'air, des rondes d'enfants au fond des cours, de grandes filles jouant au volant devant les portes...* (Daudet).

II. Objet susceptible d'un mouvement circulaire. **1.** Arbre garni de palettes, qui, en tournant, régularise le mouvement de sonnerie d'une pendule. || **2.** Roue ou disque métallique de poids important, qu'on fixe sur l'arbre d'un moteur ou d'une machine, afin que sa masse en rotation régularise le mouvement de ce moteur, de cette machine. || Fig. *Volant de sécurité,* ce qui sert à régulariser un processus et à en entretenir le mouvement : *Le volant de sécurité d'une chaîne de fabrication ;* réserve permettant de faire face à l'imprévu : *Le volant de sécurité d'une entreprise commerciale ; par extens.,* ensemble de possibilités qu'on se réserve d'exploiter ultérieurement : *Ce volant de sécurité permettra à la France de modifier son attitude, dans les négociations à venir, en fonction de la conjoncture économique et politique.* || Fig. *Volant de trésorerie,* somme dont une entreprise dispose pour assurer sa trésorerie, à savoir le surplus entre les valeurs réalisables à court terme et disponibles, d'une part, et les valeurs exigibles à court terme, d'autre part. || **3.** Axe en acier, supportant deux ou trois règles métalliques, tournant rapidement et utilisé sur les batteurs en filature de coton pour éliminer les impuretés des fibres. || Organe des cardes à hérisson utilisées pour le travail de la laine, consistant en un cylindre rotatif garni de longues aiguilles flexibles et favorisant la saisie des fibres par les aiguilles du peigneur. || **4.** *Volant magnétique,* dispositif d'allumage des moteurs à deux temps de motocyclette, formé d'une magnéto à aimants tournants montée sur le volant du moteur. || **5.** Roue servant à transmettre une manœuvre à un mécanisme : *On ferme cette vanne en tournant un volant. Mes mains aux gants épais et raides, si maladroites au sol, manœuvraient le volant avec aisance* (Saint-Exupéry). || **6.** Dans une automobile, organe circulaire commandant les mouvements des roues directrices par l'intermédiaire d'engrenages et de la timonerie de direction, et sur lequel le conducteur agit à la main pour gouverner le véhicule : *Manœuvrer le volant. Donner un brusque coup de volant pour éviter un obstacle.* || *Se mettre au volant,* ou *prendre le volant,* s'installer dans une automobile pour conduire. || *Être au volant,* ou *tenir le volant,* être en train de conduire une automobile. || *Par extens.* La conduite d'une voiture automobile : *Les champions du volant. Votre fils est un as du volant.*

III. Objet qui en relie ou en supporte d'autres. **1.** Perche pliante sur laquelle on dispose des gluaux : *Chasse aux volants.* || **2.** En construction, intervalle, ou portée, qui existe entre deux supports consécutifs. || **3.** *Volant d'un double hunier,* vergue mobile de double hunier, qui se hisse à la façon d'une vergue de hune ordinaire.

3. volant [vɔlɑ̃] n. m. (emploi substantivé de *volant* 1 ; milieu du XVI[e] s., au sens de « poisson volant » ; 1598, G. Bouchet, au sens de « oiseau » ; sens actuel, 1964, Larousse). Dans l'aviation, employé qui fait partie du personnel navigant (par opposition au *rampant*). [On dit plutôt navigant].

4. volant [vɔlɑ̃] n. m. (gaulois **volammo-*, faucille ; 1441, Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Nom de la serpe dans certaines régions : *Des travailleurs morvandiaux portant sur l'épaule leurs faucilles et leurs volants* (Normandy). || **2.** Grosse serpe, emmanchée au bout d'une perche, qui sert à tailler les arbres.

volante [vɔlɑ̃t] n. f. (fém. substantivé de *volant* 1 ; 1596, Pechon de Ruby, au sens de « ange » ; 1847, Esnault, au sens de « plume à écrire » ; 11 mars 1873, *Journ. officiel* [p. 1687], au sens de « voiture en usage à La Havane » ; 1901, Bruant, au sens de « blouse d'homme » ; sens I [par abrév. de *brigade volante*], début du XX[e] s. ; sens II, 1964, Larousse).

I. *La volante,* personnel de la Régie chargé des contrôles : *On racontait* [...] *que la « volante », les employés de la Régie acharnés à sa poursuite l'avaient acculé à un passage à niveau et capturé* (Pesquidoux).

II. *Pêche à la volante,* sorte de pêche de surface, pratiquée à l'aide d'insectes naturels ou artificiels.

volapük [vɔlapyk] n. m. (de *vol,* mot tiré artificiellement de l'angl. *world,* monde, univers, de *a,* voyelle de liaison en volapük, et de *pük,* mot tiré artificiellement de l'angl. [*to*] *speak,* parler, proprem. « parler universel » ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 12 avr. 1892, Goncourt ; sens 3, 1964, Robert). **1.** Langue artificielle créée et diffusée vers 1880 par Johann Martin Schleyer (1831-1912), curé de Litzelstetten, près de Constance, et qui avait pour base principale l'anglais populaire très simplifié. || **2.** Langue naturelle largement diffusée, qui sert de langue de communication entre des gens appartenant à des communautés linguistiques différentes : *La langue latine* [...], *qui était le volapuck* (v. Rem.) *d'autrefois entre les savants et les littérateurs de tous les pays* (Goncourt). || **3.** *Fig.* et *péjor.* Jargon dans lequel se mélangent des langues différentes : *Un volapük incompréhensible.*

• REM. On écrit aussi VOLAPUCK (12 avr. 1892, Goncourt) [v. sens 2] et VOLAPÛCK (1964, Robert).

volards [vɔlar] n. m. pl. (de *voler* 1, proprem. « branches volantes » ; 1769, Duhamel du Monceau). En termes de pêche, menues branches avec lesquelles on fait les clayonnages d'un parc.

volatil, e [vɔlatil] adj. (lat. *volatilis,* qui vole, léger, éphémère, de *volare,* voler, aller et venir rapidement [v. VOLER 1] ; XIII^e s., Godefroy, écrit *volatille* [*volatil,* XVII^e s., Brunot], au sens 2 ; sens 1, XIV^e s., *Nature à l'alchimie,* écrit *volatil* [rare av. le XVII^e s. ; pour une valeur mobilière, 1975, Larousse] ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Se dit, en physique, d'une substance solide ou liquide qui se sublime ou se vaporise facilement : *Huile volatile. Le mercure est le plus volatil de tous les métaux* (Buffon). || *Par anal.* Se dit d'une valeur mobilière pour caractériser l'importance de son risque boursier en fonction de la volatilité de ses cours. || **2.** *Fig.* et *vx.* Se dit de ce qui ne dure pas longtemps, de ce qui manque de solidité : *Il n'eut jamais pour vous qu'une estime stérile, | Un petit feu léger, vagabond, volatile* (Regnard). || **3.** *Fig.* et *vx.* Se dit d'une chose dont l'action s'étend, se propage avec facilité : *L'esprit est quelque chose de mobile, de vif, de pénétrant, de volatil* (Bautain).

1. volatile [vɔlatil] adj. (même étym. qu'à l'art. précéd. ; v. 1380, *Aalma,* puis v. 1560, Paré). Se dit d'animaux capables de voler, qui sont organisés pour le vol (vieilli) : *Le canard, ce porc de la gent volatile, se goberge hideusement dans la mare* (Hugo).

2. volatile [vɔlatil] n. m. (réfection, d'après le lat. *volatilis,* qui vole [v. VOLATIL], de l'anc. n. f. *volatilie,* ensemble des oiseaux [v. 1120, *Psautier d'Oxford*], *volatile* [v. 1120, *Psautier de Cambridge*], *voletille,* oiseau destiné à la table [XII^e s., *Geste des Loherains*], *volatille* [v. 1265, J. de Meung], bas lat. *volatilia,* oiseaux, animaux qui peuvent voler [v. VOLAILLE] ; v. 1560, Paré, au sens 2 [comme n. m. ou f.] ; sens 1, 1678, La Fontaine [comme n. f. ; comme n. m., 1701, Furetière]). **1.** Animal organisé pour le vol, oiseau ou insecte (vieilli) : *Je ne suis qu'un volatile, répliqua l'autre* [le phénix] ; *mais je naquis dans le temps que toutes les bêtes parlaient encore* (Voltaire). || **2.** Oiseau domestique, oiseau de basse-cour. (Peu usité.)

• REM. Le mot s'est employé aussi au féminin : *Mais un fripon d'enfant* [...] *| Prit sa fronde et, du coup, tua plus qu'à moitié | La volatile malheureuse* [un pigeon] (La Fontaine).

volatilisable [vɔlatilizabl] adj. (de *volatiliser ;* 1823, *Dict. des termes de médecine*). Se dit, en physique, d'une substance susceptible de se volatiliser : *Minéraux volatilisables.*

volatilisation [vɔlatilizasjɔ̃] n. f. (de *volatiliser ;* 1641, E. de Clave [p. 190], aux sens 1-2 ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** Opération physique qui consiste à faire passer une substance de l'état solide ou liquide à celui de gaz ou de vapeur. || **2.** Le fait, pour une substance solide ou liquide, de se transformer en gaz ou en vapeur : *La chaleur détermine souvent la fusion et même la volatilisation des corps solides* (Pelouze). *La volatilisation du mercure, du soufre, du camphre.* || **3.** En céramique, procédé de vernissage du grès, consistant à jeter du sel marin dans le four à la fin de la cuisson.

volatilisé, e [vɔlatilize] adj. (part. passé de *volatiliser ;* av. 1825, P.-L. Courier, au sens 2 [« ... qui a disparu... », 1958, Mauriac] ; sens 1, 1872, Littré). **1.** Se dit d'une substance qui a subi l'opération physique de la volatilisation : *Du camphre volatilisé.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Se dit d'une chose qui a acquis de la subtilité : *Je me rappelai une historiette où la même pensée se trouve bien moins subtilisée ou volatilisée, comme parlent les chimistes* (P.-L. Courier). || *Auj.* et *fam.* Se dit d'une chose ou d'une personne qui s'est évaporée, qui a disparu : *À cause de ses dépenses inconsidérées, tout son patrimoine est désormais volatilisé. Cinq mille citoyens français* [...] *volatilisés, sans que leurs proches eux-mêmes aient cru bon de chercher à savoir ce qu'ils étaient devenus* (Mauriac).

volatiliser [vɔlatilize] v. tr. (dér. savant de *volatil ;* 1611, Cotgrave, au sens 1 ; sens 2, 1831, V. Hugo ; sens 3, 1964, Larousse). **1.** En physique, faire passer une substance solide ou liquide à l'état de gaz ou de vapeur : *On volatilise le soufre pour produire la fleur de soufre.* || **2.** *Fig.* Rendre une chose si subtile, si délicate, si ténue qu'elle en arrive presque à disparaître : *Marivaux raffine, sans doute, et il subtilise ; il note le soupir, il distille une larme, il égrène le mot, il volatilise la pensée ; on doit le respirer, et non s'en nourrir* (P. de Saint-Victor). || **3.** *Fig.* et *pop.* Dérober, escamoter : *Pendant qu'il regardait la parade, on lui a volatilisé son portefeuille.*

◆ **se volatiliser** v. pr. (sens 1, 1872, Littré ; sens 2, v. 1820, Nodier [« disparaître très rapidement... », 1897, E. Rostand — « se hâter », 1865, Esnault]). **1.** En parlant d'une substance solide ou liquide, passer à l'état de gaz ou de vapeur : *L'arsenic se volatilise aisément.* || **2.** *Fig.* et *vx.* Devenir subtil ou délicat à l'excès : *L'esprit se volatilise à la lueur du feu brillant des épigrammes, des pointes ; il se condense au flambeau de la logique, de la vraie philosophie* (Nodier). *Ses idées se volatilisent dans une suite d'illuminations* (Barrès). || *Auj.* Disparaître très rapidement, en parlant d'une chose ou d'une personne : *Plus il parlait, plus il sentait se volatiliser son assurance* (Gide). *En vacances on n'aime guère compter, et l'argent se volatilise sans qu'on s'en rende compte. La conférence était si ennuyeuse qu'au bout d'une demi-heure, presque tous les auditeurs s'étaient volatilisés.*

• SYN. : **1** *s'évaporer, se sublimer, se vaporiser.*

1. volatilité [vɔlatilite] n. f. (dér. savant de *volatil ;* 1641, E. de Clave, au sens 1 [pour une valeur mobilière, 1975, Larousse] ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** En physique, aptitude d'une substance solide ou liquide à se sublimer ou se vaporiser facilement : *La volatilité de l'éther.* [Le tellure] *remarquable par son extrême fusibilité, sa volatilité qui égale presque celle du mercure* (Fourcroy). || *Par anal.* Caractéristique de dispersion des cours d'une valeur mobilière par laquelle est mesuré son risque boursier : *On détermine habituellement la volatilité d'une valeur par l'écart type des variations de ses cours hebdomadaires ou mensuels sur douze à dix-huit mois.* || **2.** *Fig.* Légèreté, finesse, délicatesse extrême ou excessive (peu usité) : *La volatilité de l'esprit, de la pensée.*

2. volatilité [vɔlatilite] n. f. (dér. savant de *volatile* 1 ; fin du XVIII^e s., Bernardin de Saint-Pierre, au sens 2 [« qualité de ce qui est susceptible d'une expansion rapide », 1783, Buffon] ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** *Vx.* Aptitude d'un animal à voler, à se déplacer dans les airs : *L'aile, attribut essentiel de la volatilité, est le cachet idéal de perfection dans presque tous les règnes* (Toussenel). || **2.** *Vx.* Aptitude d'une chose à se répandre, à être portée dans les airs :

Au moyen de la volatilité des graines, ces pays sont devenus les lieux de la terre les plus abondants en plantes (Bernardin de Saint-Pierre). *La force et la volatilité de ce tabac sont telles que l'on éternue dès le seuil des salles dans lesquelles on le prépare* (Gautier). || *Spécialem.* et *vx.* Qualité de ce qui est susceptible d'une expansion rapide : *La lumière, quoique douée* [...] *d'une volatilité qu'on croirait lui être essentielle* (Buffon).

vol-au-vent [vɔlovɑ̃] n. m. invar. (de *vol[e]*, forme du v. *voler* 1, de *au*, art. défini masc. contracté, et de *vent*, proprem. « chose assez légère pour voler au vent » ; 1800 [25 germinal an VIII], *Journ. de Paris*, 898). Moule de pâte feuilletée chaude, à bords assez élevés, qu'on garnit d'une préparation (chaude également) de viande ou de poisson en sauce, accompagnée de champignons, de quenelles, de truffes, d'olives, etc., et que l'on sert en entrée : *Vol-au-vent à la financière.*

volcan [vɔlkɑ̃] n. m. (ital. *Vulcano* ou *Volcano*, n. des îles Lipari et de leurs volcans, lat. *Vulcanus* ou *Volcanus*, Vulcain, dieu du Feu, fils de Jupiter et de Junon, époux de Vénus, qui avait sa résidence sous l'Etna, où il forgeait les foudres de son père [le mot, d'abord appliqué à l'Etna et aux volcans des îles Lipari, qui étaient presque les seuls connus au Moyen Âge, a pris une extension plus grande au XVIe s., sous l'influence de l'esp. *volcán* — mot empr. soit à l'ital. *Volcano*, soit directement au lat. *Volcanus* (v. ci-dessus) —, qui servait, depuis le début du XVIe s., à nommer les montagnes de feu de l'Amérique centrale] ; XIVe s., Godefroy, puis 1575, Thevet, écrit *vulcan* [*volcan*, 1598, *ZRP*, LXVII, 313], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1690, Furetière ; sens I, 3, 1813, Thénard, I, 507 [*volcan artificiel ; volcan de Lémery*, 1872, Littré] ; sens II, 1, 1833, Th. Gautier ; sens II, 2, 1772, Cazotte [en parlant d'un mouvement collectif, av. 1834, Béranger] ; sens II, 3, v. 1780, Brunot).

I. SENS PROPRES. **1.** Ouverture dans l'écorce terrestre qui met en communication le magma avec la surface ; relief montagneux édifié par les laves et les projections issues de l'intérieur du globe par cette ouverture, et qui apparaît en général comme un cône dont la partie supérieure est occupée par un cratère : *Volcan en éruption. Volcan en activité. Les puys du Massif central sont des volcans éteints.* || **2.** *Vx.* Ouverture naturelle d'où s'échappe une matière quelconque : *Volcan de boue. Volcan d'eau chaude.* || **3.** *Volcan artificiel*, ou *volcan de Lémery*, mélange de limaille de fer, de fleur de soufre et d'eau, qui, légèrement chauffé, donne, au bout de quelque temps, du sulfure de fer avec dégagement de chaleur et de vapeurs incandescentes, et qui illustre la théorie de la formation des volcans proposée par l'apothicaire français Nicolas Lémery (1645-1715).

II. SENS FIGURÉS. **1.** Personne ardente et impétueuse, qui a beaucoup de tempérament, qui se contient difficilement ou qui a tendance à s'enflammer à tout propos : *Un adolescent impulsif, qui est un véritable volcan. En mil sept cent deux, mon cœur | Vous déclara son ardeur ; | J'étais un petit volcan, | Souvenez-vous en* (Desaugiers). || **2.** Faculté intellectuelle, psychologique ou morale dont la violence, le bouillonnement sont d'ordinaire nettement perceptibles, mais dont l'activité peut aussi demeurer cachée : *Nos sensations sont d'une vivacité dont rien n'approche ; mon imagination est un volcan* (Cazotte). *La tête de ce jeune homme est un volcan* (Acad., 1835). || *Par extens.* S'emploie parfois en parlant d'un mouvement collectif : *Nos prétendus hommes d'État agissent toujours comme si le volcan révolutionnaire en était à sa dernière éruption* (Girardin). || **3.** Situation qui, malgré son calme apparent, menace de devenir brusquement périlleuse ; danger imminent, mais caché : *Citoyens Représentants, les circonstances où vous vous trouvez ne sont pas ordinaires : vous êtes sur un volcan* (Napoléon Ier). *Le char de l'État navigue sur un volcan...* (Monnier). *Il* [Hoche] *était réellement assis sur un volcan* (Michelet).

volcanicité [vɔlkanisite] n. f. (dér. savant de *volcanique* ; 1813, *Mémoires de l'Acad. des sciences* [p. 26], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Caractère des roches volcaniques : *La volcanicité des basaltes.* || **2.** Syn. de VOLCANISME. (Peu usité.)

• REM. On emploie aussi la forme, plus savante, VULCANICITÉ (1872, Littré).

volcanien, enne [vɔlkanjɛ̃, -ɛn] adj. (de *volcan* ; fin du XVIIIe s., Bernardin de Saint-Pierre). *Vx.* Relatif à un volcan ; constitué par un volcan : *L'œil n'est pas moins surpris de voir les cônes noirs des montagnes volcaniennes vomissant le feu au milieu des forêts* (Bernardin de Saint-Pierre).

volcanique [vɔlkanik] adj. (de *volcan* ; 1778 [d'après Robert, 1964], sans indication de sens ; sens I, 1, 1783, Buffon [*relief volcanique*, 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1783, Buffon [*roches volcaniques*, 1845, Bescherelle] ; sens II, 1, 1900, Colette ; sens II, 2, 1833, Th. Gautier).

I. SENS PROPRES. **1.** Relatif aux volcans, qui appartient aux volcans : *L'activité volcanique. Cheminée, cône volcanique. Les solfatares sont souvent d'anciens dépôts dus à des éruptions volcaniques* (A. Maury). || *Relief volcanique*, forme de relief structural en rapport avec la nature et la disposition des matériaux accumulés par les volcans. || **2.** Qui provient d'un volcan : *Scories volcaniques. Projections volcaniques.* || *Roches volcaniques*, roches d'origine éruptive.

II. SENS FIGURÉS. **1.** Se dit d'une personne très ardente et impétueuse : *Elle a des amitiés plutôt violentes, cette rousse volcanique !* (Colette). || **2.** Se dit de sentiments, d'idées, de facultés qui témoignent d'une continuelle fermentation intérieure et sont susceptibles de se déchaîner brusquement : *Des passions volcaniques. Une imagination volcanique. Un jeune homme* [...] *un peu gros, mais spirituel et possesseur d'un cœur vierge et volcanique* (Ch. de Bernard).

volcaniquement [vɔlkanikmɑ̃] adv. (de *volcanique* ; 1876, Larousse). Par l'action des volcans : *Les roches d'éruption sont celles qui sont sorties de l'intérieur de la terre, ou volcaniquement, à l'état de fusion, ou plutoniquement, à l'état de ramollissement plus ou moins marqué* (Humboldt).

volcanisation [vɔlkanizasjɔ̃] n. f. (de *volcaniser* ; av. 1869, Sainte-Beuve). Production de roches volcaniques : *Les terrains volcaniques du Midi de la France appartiennent à trois ou quatre époques de volcanisation : la plus ancienne est celle qui a formé des montagnes dont les sommets couverts de basalte n'offrent aucune trace de cratère...* (Sainte-Beuve).

volcanisé, e [vɔlkanize] adj. (part. passé de *volcaniser* ; 1783, Buffon). Se dit de ce qui a subi l'action volcanique : *Terre volcanisée. Les observations de M. Faber et de M. le baron de Dietrich sur les matières volcaniques et volcanisées* (Buffon).

volcaniser [vɔlkanize] v. tr. (dér. savant de *volcan* ; 1777, Brunot, au sens 1 ; sens 2, 1792, *Société des Jacobins*, IV, 391). **1.** Amener un minéral à l'état volcanique : *Les causes qui ont volcanisé les basaltes.* || **2.** *Fig.* Exalter très fortement. (Vieilli.)

◆ **se volcaniser** v. pr. (sens 1-2, 1876, Larousse). **1.** Prendre les caractères des roches volcaniques. || **2.** *Fig.* S'animer, s'exalter avec violence et brusquerie. (Vieilli.)

volcanisme [vɔlkanism] n. m. (de *volcan* ; 1842, Mozin, au sens de « système qui attribue à l'action du feu souterrain l'état actuel du globe » ; sens actuel, 1861, Moreau de Jonnès, p. 102). Ensemble des phénomènes géologiques et géographiques dus à l'éruption de magma à la surface de la Terre ou à son voisinage immédiat.

volcanite [vɔlkanit] n. f. (de *Volcano* ou *Vulcano*, n. d'une des îles Lipari, d'où cette variété de soufre est originaire, lat. *Volcanus* ou *Vulcanus* [v. VOLCAN] ; 1812, Mozin). Variété de soufre naturel sélénifère.

volcanologie n. f., **volcanologique** adj., **volcanologiste** ou **volcanologue** n. V. VULCANOLOGIE, VULCANOLOGIQUE, VULCANOLOGISTE OU VULCANOLOGUE.

volcelest [vɔlsəlɛ] n. m. (altér. de *vois-le ce l'est,* « regarde-le, c'est lui », de *vois,* 2e pers. du sing. de l'impér. prés. de *voir,* du pron. pers. masc. *le,* du pron. dém. *ce,* de *l',* forme élidée de *le* [v. ci-dessus], et de *est,* 3e pers. du sing. de l'indic. prés. du v. *être ;* 1810, Desgraviers, écrit *volcelet* [*volcelest,* 1845, Bescherelle], au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1950, Druon, p. 22). **1.** En vénerie, sonnerie du cor indiquant qu'on revoit de la bête qui va fuyant. || **2.** Cri des veneurs indiquant qu'on revoit du pied de l'animal de meute. || **3.** Trace du pied du cerf, qui permet de s'assurer de l'identité de la bête chassée.

vole [vɔl] n. f. (déverbal de *voler* 1 ; 1534, Rabelais, au sens I [les levées semblant s'envoler soudain] ; sens II [le brin paraissant capable de s'envoler], 1964, Larousse).

I. Aux cartes, coup qui consiste à faire toutes les levées. (On dit aussi VOLTE.)

II. Dans la soie grège, brin de cocon qui n'est pas soudé aux autres fils.

volé, e [vɔle] adj. (part. passé de *voler* 2 ; 1690, Furetière, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse ; sens 3, 1867, Delvau). **1.** Se dit d'une chose qui a été dérobée ou soustraite frauduleusement à autrui : *Des objets volés. De l'argent volé. Bien volé ne profite jamais* (prov.). *Les enfants préfèrent les fruits volés en secret à ceux qu'ils peuvent manger à table* (Balzac). || **2.** Se dit d'un enfant qui a été enlevé à ses parents par des malfaiteurs et qui n'a pas retrouvé sa famille : *J'étais peut-être une enfant volée, ou trouvée* (Van der Meersch). || **3.** Se dit d'une personne qui est déçue dans son attente et s'estime lésée : *Le spectacle était vraiment très beau, nous en avons eu pour notre argent, nous n'avons pas été volés.*

● SYN. : **1** *barboté* (fam.), *chipé* (fam.), *fauché* (pop.), *piqué* (pop.), *subtilisé ;* **3** *floué* (fam.), *refait* (pop.).

◆ adj. et n. (av. 1854, Nerval). Victime d'un vol : *Les commerçants volés ont porté plainte. On peut craindre pour le volé que sa caution ne semble pas suffisante aux voleurs* (Ph. Busoni).

volée [vɔle] n. f. (part. passé fém. substantivé de *voler* 1 ; av. 1191, *Vengement Alixandre,* au sens I, 1 [« ... moment... où passent les canards », 1964, Larousse — « moment du soir où passent les bécasses », 1876, Larousse ; *prendre sa volée,* milieu du XVIe s., Amyot — *se mettre a la volee,* même sens, XIIIe s., *Roman de Renart ; donner la volée à un oiseau,* 1893, *Dict. général ; banc de volée,* 1872, Littré] ; sens I, 2, 1572, Amyot [« manière de vivre d'une personne », av. 1848, Chateaubriand ; *prendre sa volée...,* « ... s'éloigner brusquement », 1835, Acad. — aussi « s'affranchir d'une tutelle... » ; *donner la volée à quelqu'un,* 1761, Favart — *... à quelque chose,* 1859, V. Hugo] ; sens I, 3, av. 1191, *Vengement Alixandre* [*... tout d'une volée,* 1690, Furetière] ; sens I, 4, v. 1354, *Modus* [*volée de mars, volée d'août,* 1690, Furetière — *volée,* « compagnie d'oiseaux d'une même couvée », 1611, Cotgrave ; « groupe de personnes... », v. 1570 Carloix ; « ... ensemble des avocats... », 1690, Furetière ; « ensemble de pensées... », mai 1845, Flaubert] ; sens I, 5, 1638, Chapelain [aussi « mérite, talent » ; *de haute volée,* 1847, Michelet — *de la haute volée,* « de très haut rang », 1690, Furetière] ; sens II, 1, 1559, Amyot ; sens II, 2, av. 1591, F. de La Noue [« ensemble des trous de mine... », 1964, Larousse] ; sens II, 3, 1690, Furetière [*entre bond et volée,* 1660, Oudin — au fig., v. 1460, Villon] ; sens II, 4, 1872, Littré [*demi-volée,* 1933, Larousse] ; sens II, 5, 1680, Richelet ; sens II, 6, 1690, Furetière [aussi « son d'une cloche mise en branle »] ; sens II, 7, 1964, Larousse ; sens II, 8, 1704, Trévoux [*d'une volée,* v. 1673, Retz] ; sens III, 1, av. 1660, Scarron [absol., 1836, Stendhal ; « série d'invectives », av. 1842, Stendhal ; *une volée de bois vert,* au fig., XXe s. — « volée de coups », au pr., 1784, Beaumarchais] ; sens III, 2, 1783, Buffon ; sens IV, 1, 1428, Godefroy [*chevaux de volée,* 1669, Widerhold] ; sens IV, 2, 1876, Larousse [« appareil de suspension de la cloche transmettant le branle », 1321, Fagniez] ; sens IV, 3, 1389, Godefroy ; sens IV, 4, 1872, Littré ; sens IV, 5, 1461, Du Cange).

I. LE FAIT DE S'ÉLEVER EN L'AIR (AU PR. ET AU FIG.). **1.** Action de voler, en parlant d'un animal disposant de la locomotion aérienne (vieilli) : *La volée d'un oiseau.* || En termes de chasse, moment du soir et du matin où passent les canards. (On dit aussi PASSÉE.) || *Prendre sa volée,* prendre son essor, en parlant d'un oiseau : *Il* [le coq] *a la voix perçante et rude,* | [...] | *Une sorte de bras dont il s'élève en l'air* | *Comme pour prendre sa volée,* | *La queue en panache étalée* (La Fontaine). || *Donner la volée à un oiseau,* le libérer, le laisser s'envoler après l'avoir gardé captif. || Par anal. *Banc de volée,* dans une carrière, banc de pierre à peine adhérent au banc situé en dessous et qui s'en détache de lui-même. || **2.** *Fig.* Essor hardi et rapide d'une faculté, d'un sentiment, etc. : *La libre volée d'une âme dans le monde immatériel des abstractions* (Goncourt). || Manière de vivre d'une personne : *Il fallut quelque temps à un hibou de mon espèce pour s'accoutumer à la cage d'un collège et régler sa volée au son d'une cloche* (Chateaubriand). || *Prendre sa volée, la volée,* prendre un départ rapide, s'éloigner brusquement (vieilli) : *Je prendrai la volée* | *Au premier bruit fâcheux* (N. Lemercier) ; s'affranchir d'une tutelle, d'une contrainte (vieilli) : *Beaucoup d'adolescents souhaitent quitter leur famille et prendre leur volée.* || Littér. *Donner la volée à quelqu'un, à quelque chose,* donner pleine liberté à cette personne, laisser libre cours à cette chose : *Aux femmes du sérail je donne la volée* (Favart). *Comme les chasseurs qui lâchent dans les parcs les faisans nourris à la basse-cour, il donnait la volée à tous ces souvenirs, à tous ces objets domestiques* (Giraudoux). || **3.** Distance qu'un oiseau parcourt ou peut parcourir en l'air sans avoir besoin de se poser (vieilli) : *La volée des perdrix n'est pas de grande étendue* (Furetière, 1690). || *D'une volée, d'une seule volée, tout d'une volée,* d'un seul trait et sans se reposer, en parlant d'un oiseau qui vole. || **4.** Bande d'oiseaux qui volent ensemble : *Une volée de pigeons, d'étourneaux, de moineaux. Des corneilles criaient en l'air ; leurs épaisses volées tournoyaient au-dessus des arbres dont elles se préparaient à couronner la cime* (Chateaubriand). *Le soir, on voit dans les vallées* | *De noirs oiseaux de nuit qui s'en vont par volées* (Hugo). || Par extens. *Volée de mars, volée d'août,* en économie rurale, ensemble des pigeons éclos en mars, en août. || *Fig.* Groupe de personnes qui vont ou se trouvent ensemble, qui ont le même âge, la même situation, les mêmes préoccupations (vieilli) : *On sait que dans ce temps-là même une volée de philosophes revenait du cercle polaire, sous lequel ils avaient été faire des observations dont personne ne s'était avisé jusqu'alors* (Voltaire). *Des volées d'enfants s'appelant, se poursuivant, ou tout petits, essayant leurs premiers pas* (Daudet). || *Fig.* Sous l'Ancien Régime, ensemble des avocats qui se faisaient inscrire en même temps sur le tableau : *Lorsqu'on était d'une même volée, on était en quelque sorte autorisé à user d'une familiarité commencée sur les bancs de l'école et du stage...* (Bastard d'Estang). || *Fig.* et *littér.* Ensemble de pensées, d'idées qui se présentent en même temps à l'esprit : *Il m'en est venu tantôt une volée de souvenirs dans la tête...* (Flaubert). || **5.** *Fig.* Niveau social (vieilli) : *Il ne doit pas traiter d'égal à égal avec lui, il n'est pas de sa volée* (Acad., 1835). || *Class.* Mérite, talent : *Les éloquents de sa volée sont ceux qui mènent les autres et non pas qui se laissent mener* (Chapelain). || Auj. *De haute volée,* de grande envergure dans son genre : *Un escroc de haute volée.*

II. MOUVEMENT RAPIDE. **1.** Mouvement d'un projectile lancé par un canon ; effet que ce projectile provoque dans sa course (vieilli) : *Il eut la tête emportée par une volée de canon* (Acad., 1835). || **2.** Ensemble de projectiles lancés en même temps par plusieurs bouches à feu, par plusieurs armes de trait : *Une volée de flèches. Les batteries de la Giudecca et de Saint-Georges nous envoyaient en plein leurs volées et bien des vitres avaient été brisées dans le voisinage* (Gautier). *Les volées d'obus tombaient maintenant plus à gauche* (Malraux). || *Par anal.*

Ensemble des trous de mine qui sont mis à feu simultanément : *La mise à feu électrique permet de tirer de grandes volées.* || **3.** Mouvement d'un objet qui a été lancé et n'a pas encore touché terre (par opposition à *bond, rebond*) : *La volée d'une flèche, d'un trait d'arbalète* (Furetière, 1690). *Le canon ne pouvait incommoder les ennemis de volée, mais seulement de bonds* (Saint-Simon). *La volée d'une balle de paume.* || *Entre bond et volée,* au moment où l'objet vient juste de rebondir (vieilli) : *Prendre une balle, prendre un coup entre bond et volée ;* au *fig.*, en profitant le plus rapidement possible d'une circonstance favorable (vieilli) : *Attraper une grâce entre bond et volée.* || **4.** En sports, particulièrement à la paume et au tennis, coup par lequel un joueur renvoie la balle avant qu'elle n'ait touché terre : *Monté au filet après son service, le champion a terminé le set par une volée imparable.* || *Demi-volée,* au tennis, au Ping-Pong, coup par lequel un joueur renvoie la balle immédiatement après qu'elle a touché le sol ou la table. || **5.** *Vx.* Mouvement d'une aile de moulin à vent à l'issue duquel l'aile a accompli un tour complet. || **6.** Mouvement d'oscillation donné à une cloche : *C'était Dieu même qui commandait à l'ange des victoires de lancer les volées qui publiaient nos triomphes* (Chateaubriand). || Son d'une cloche mise en branle : *Des volées de cloches venaient de Sedan* (Zola). || **7.** En haltérophilie, mouvement par lequel l'athlète amène d'un seul temps l'haltère au bout de ses bras tendus au-dessus de sa tête. || **8.** Fig. et vx. *Juger une affaire à volée de bonnet,* la juger sans délibérer, les juges ne faisant qu'opiner du bonnet. || Class. *D'une volée,* sans délibération, lors d'un vote : *Cinquante ou soixante voix le désavouèrent d'une volée ; et je crois qu'elles eussent été suivies de beaucoup d'autres* (Retz).

III. SÉRIE DE COUPS. **1.** Suite de coups rapprochés qu'on applique à une personne ou à un animal : *Grâce à une volée de coups de trique, le mulet, sous un dos en arc de cercle qui se détendait brusquement, et hochant la tête à chaque coup de collier, tira par saccades la bringuebalante charrette...* (Pagnol). || *Absol.* et *fam.* Violente correction, raclée : *Quand ton père verra ton bulletin scolaire, il va sûrement te flanquer une volée.* || *Fig.* Série d'invectives : *Il ne se fâchait jamais et passait avec un sang-froid parfait sous les volées de « petit hypocrite » qui lui arrivaient de toutes parts* (Stendhal). *Une volée de reproches furibonds* (Rolland). || Fig. *Une volée de bois vert,* des critiques violentes et acerbes. || **2.** Série de coups se succédant à de courts intervalles et suivie d'une pause, dans le battage d'une pièce de métal : *Une pièce de fer qui avait reçu quatre volées de coups de marteau et par conséquent toutes les chaudes nécessaires pour être entièrement et parfaitement forgée* (Buffon).

IV. OBJET QUI PERMET OU TRANSMET UN MOUVEMENT. **1.** Pièce de bois de traverse qui s'attache au timon d'un véhicule hippomobile et à laquelle les chevaux sont attelés. || *Chevaux de volée,* ceux qui, dans un attelage à quatre chevaux, sont attelés en avant, à la volée, et non entre des brancards. || **2.** Partie d'une grue sur laquelle est fixée la poulie qui reçoit le câble de levage. || **3.** Partie qui se ferme ou se baisse dans un pont mobile, et qui surplombe quand ce pont est fermé ou baissé. || **4.** Partie d'un escalier comprise entre deux paliers successifs : *De temps en temps, les escaliers s'ouvraient sous les pieds, des volées de marches bordées de métal où les jambes cognaient fort* (Le Clézio). || **5.** Partie d'un canon qui se trouve entre la bouche et la partie frettée portant les tourillons.

• SYN. : **I, 2** *élan ;* **3** *vol ;* **5** *classe, état, milieu, position, rang.*|| **II, 2** *décharge, rafale, salve.*

◆ **De volée** loc. adv. (sens 1, 1660, Oudin [*tant de bond que de volée,* « en saisissant l'occasion... », 1690, Furetière — aussi « d'une façon ou d'une autre... » [(*que de bond que de volée,* même sens, v. 1534, B. Des Périers)] ; sens 2, XXᵉ s.). **1.** En sports, avant que la balle ou le ballon n'ait touché terre : *Reprendre la balle de volée, au tennis.* || Fig. *Tant de bond que de volée,* en saisissant l'occasion favorable (vieilli) : *Obtenir une faveur tant de bond que de volée ;* d'une façon ou d'une autre, comme on peut (vieilli) : *Faire son travail tant de bond que de volée.* || **2.** D'un mouvement rapide et violent : *Mais il avait jeté* [son programme roulé en boule] *de volée, avec toute sa force, en cherchant à toucher et à faire mal* (Montherlant).

◆ **À la volée** loc. adv. ou adj. (sens 1, XIIIᵉ s., *Roman de Renart ;* sens 2, fin du XVIᵉ s., Brantôme [« sans hésiter... », XIIIᵉ s. ; « à toute vitesse », fin du XIIIᵉ s., Joinville ; « ... à la légère », fin du XIVᵉ s., E. Deschamps — d'abord écrit *a le volee,* fin du XIIIᵉ s., Adam de la Halle] ; sens 3, 1886, Zola [pour les semences, 1835, Acad.] ; sens 4, 1964, Larousse ; sens 5, 1872, Littré). **1.** Pendant que l'animal se déplace dans l'air : *Tirer un oiseau à la volée.* || **2.** Avant que l'objet ne retombe sur le sol : *Le dresseur lance à ses otaries des poissons qu'elles happent à la volée.* || *Fig.* Sans hésiter, en guettant le moment favorable : *Saisir une occasion à la volée. Je vous écris dans les moments de repos qu'il faut prendre à la volée* (Maintenon). *Il est toujours en course, il faut le prendre à la volée* (Acad., 1835). || *Fig.* et *fam.* À toute vitesse : *J'ai pensé que je ne pouvais pas monter jusqu'à l'I. N. B. sans venir te voir une seconde, en passant, à la volée, dans ton beau service* (Duhamel). || *Fig.* et *vx.* Trop rapidement et sans réfléchir, à la légère : *Et ne croyez pas que j'aie fait ce dessein à la volée, car il y a longtemps que j'y prépare toute chose* (d'Urfé). *Il ne sait ce qu'il dit, il parle à la volée* (Acad., 1835). || **3.** D'un mouvement ample et fort : *Refermer une porte à la volée.* || *Spécialem.* En jetant les semences, les graines par poignées, d'un mouvement régulier et large, mais non en lignes (vieilli) : *En France, les semences de blé se font à la volée ; en Angleterre, la méthode dominante est celle du semoir* (M. Chevalier). || **4.** *Marche à la volée,* marche d'un tour dont la broche, donnant le mouvement de rotation, est entraînée directement par la poulie de commande, sans passer par l'intermédiaire d'un harnais. || **5.** *Trempe à la volée,* en métallurgie, trempe de barres d'acier pièce à pièce et non par paquets.

◆ **À toute volée** loc. adv. (sens 1, 1942, A. Camus [« en donnant aux cloches le plus grand branle possible », 1762, Acad. — *a volee,* même sens, v. 1360, Froissart] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** || **2.** D'un mouvement large et avec beaucoup de force : *Gifler quelqu'un à toute volée.* || *Spécialem.* En donnant aux cloches le plus grand branle possible : *Sonner à toute volée.* || **3.** *Tirer à toute volée,* exécuter un tir à la portée maximale d'une arme à feu (ce qui ne permet pas un réglage précis des coups).

volémie [vɔlemi] n. f. (de *vol*[*ume*] et de -[*h*]*émie,* du gr. *haima,* sang ; 1968, Larousse). Volume total du sang (plasma et globules) contenu dans l'organisme, comprenant à la fois le sang circulant et celui qui est contenu dans les organes de réserve (rate, foie, etc.).

volémique [vɔlemik] adj. (de *volémie ;* 1968, Larousse). Relatif à la volémie : *Perturbations volémiques.*

1. voler [vɔle] v. intr. (lat. *volare,* voler, aller et venir rapidement ; fin du IXᵉ s., *Cantilène de sainte Eulalie,* au sens I, 1 [*en volant,* 1655, Molière ; *on entend voler les mouches...,* 1841, Balzac] ; sens I, 2, 1373, Gace de la Buigne ; sens I, 3, 1690, Furetière ; sens I, 4, v. 1155, Wace ; sens I, 5, 1688, Miege [... *avant d'avoir des ailes* — d'abord ... *avant qu'avoir...,* 1606, Nicot, et ... *ainçois qu'on ait des ailes,* v. 1360, Froissart ; ... *voler sans avoir d'ailes,* 1694, Acad. — d'abord *voler sans ailes,* XVIᵉ s., Dochez ; *voler de ses propres ailes,* 1694, Acad.] ; sens II, 1, 1876, Taine ; sens II, 2, 1864, *l'Illustration,* II, 110 ; sens II, 3, XIIIᵉ s. [« ... s'agiter au souffle de l'air », 1541, Calvin] ; sens II, 4, 1080, *Chanson de Roland* [au fig., 1874, V. Hugo ; *voler en éclats,* 1643, Rotrou — d'abord ... *par esclas,* fin du XIIIᵉ s., J. de Condé ; *faire voler la tête de quelqu'un,* v. 1196, J. Bodel — écrit ... *teste... ; faire voler les têtes,* v. 1692, Fénelon] ; sens II, 5, v. 1283, Beaumanoir [au fig., v. 1265, J. de Meung] ; sens II, 6, début du XIIIᵉ s. ; sens II, 7,

v. 1398, *le Ménagier de Paris ;* sens II, 8, 1690, Furetière ; sens III, 1, v. 1170, *Livre des Rois ;* sens III, 2, 1865, Ponton d'Amécourt, V, 102 [« effectuer un vol, des vols... » et « se trouver en tant que passager dans un aéronef en vol », 1935, Acad.] ; sens III, 3, v. 1155, Wace [aussi absol. ; au fig., 1594, *Satire Ménippée ; voler au secours de quelqu'un,* 1647, Corneille ; *voler au secours de la victoire,* 1964, Robert] ; sens III, 4, 1678, La Fontaine [« être volage, en parlant du cœur », v. 1210, *Folque de Candie*] ; sens III, 5, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure).

I. EN PARLANT D'ANIMAUX. **1.** Se soutenir et se déplacer dans l'air au moyen d'ailes : *Les hirondelles volent bas par temps d'orage. Les chauves-souris volent en se dirigeant au son. Un moucheron qui volait sans son ordre était aux yeux de Napoléon un insecte révolté* (Chateaubriand). *Les corbeaux volaient en tournant avec de grands cris rauques* (Flaubert). || Vx. *En volant,* pendant que l'animal se déplace dans l'air : *Tirer un oiseau en volant. Ô Dieu ! la belle proie | À tirer en volant !...* (Molière). || Fig. *On entend voler les mouches ou une mouche, on entendrait voler une mouche,* on n'entend plus aucun bruit. || **2.** En fauconnerie, se déplacer d'une certaine manière dans l'air pour chasser, en parlant d'un oiseau de proie (dans certaines locutions). || **3.** Se soutenir quelques instants en l'air grâce à des organes permettant de planer : *Le polatouche, ou « écureuil volant », vole d'un arbre à l'autre au moyen des membranes de ses flancs. Leurs immenses nageoires pectorales permettent aux exocets de voler pendant quelques secondes au-dessus de la surface de la mer.* || **4.** Courir très rapidement : *À travers les bois, par des routes peu frayées, son petit cheval volait comme au sabbat* (Nerval). || **5.** Fig. *Vouloir voler avant d'avoir des ailes, sans avoir d'ailes,* en parlant d'une personne (que l'on compare à un oiseau), entreprendre une chose sans avoir les moyens nécessaires pour la mener à bonne fin. || *Voler de ses propres ailes,* agir par soi-même, sans le secours d'autrui ; se soustraire à la tutelle d'autrui pour être indépendant. (V. aussi, ci-après, § III, n. 1.)

II. EN PARLANT DE CHOSES. **1.** En parlant de certains éléments végétaux, se déplacer en l'air d'un point à un autre, au moyen d'organes appropriés : *Ces semences pourvues d'ailes, qui volent d'elles-mêmes sur tous les terrains* (Taine). || **2.** Suivre un parcours en l'air, en parlant d'un engin capable de s'y soutenir et de s'y déplacer : *Jadis, les avions qui volaient de Paris à New York devaient se ravitailler aux Açores. L'hélicoptère envoyé à la recherche des alpinistes disparus vole au ras des glaciers.* || **3.** Se déplacer en l'air au lieu de tomber verticalement, en parlant de choses que leur légèreté maintient quelque temps en suspension : *Les flocons de neige volent, poussés par le vent. La poussière vole au moindre souffle. Les feuilles que l'hiver entasse, | Sans savoir où le vent les chasse, | Volent en pâles tourbillons* (Lamartine). || En parlant d'étoffes, de vêtements légers, s'agiter au souffle de l'air : *Son voile qui volait, qui volait, | Son voile qui volait au vent* (chanson populaire). || **4.** Être projeté en l'air et y passer avec une grande rapidité : *Les archers faisaient voler leurs flèches sur les assaillants. Le jeu devint orageux ; les cartes volèrent par la chambre* (Hamilton). *La mêlée fut générale. Les chopes volaient à travers la salle, les tables étaient renversées* (Rolland) ; et au fig. : *Au cours de la bagarre, les injures et les menaces volaient.* || *Voler en éclats,* en parlant d'un objet, se briser sous un choc violent et se répandre en éclats dans l'air : *L'essieu crie et se rompt. L'intrépide Hippolyte | Voit voler en éclats tout son char fracassé* (Racine). *Toutes les vitres ont volé en éclats pendant le bombardement.* || *Faire voler la tête de quelqu'un,* la lui trancher d'un coup violent, qui la projette loin du corps. || Fig. *Faire voler les têtes,* exercer une répression sanglante : *Elle* [Élisabeth d'Angleterre] *savait se faire craindre et faire voler les têtes* (Fénelon). || **5.** Se déplacer avec une grande vitesse : *On vous voit moins souvent, orgueilleux et sauvage, | Tantôt faire voler un char sur un rivage, | Tantôt* [...] *| Rendre docile au frein un coursier indompté* (Racine). *Un rapide qui vole de Paris à Marseille en cinq heures ;* et au fig. : *J'écrirais jusqu'à demain ; mes pensées, ma plume, mon encre, tout vole* (Sévigné). *Mon cœur pour le chercher volait loin devant moi* (Racine). || **6.** *Fig.* Se propager rapidement d'un point à un autre : *Du retour de son roi la nouvelle semée, | Volant de bouche en bouche, a changé les esprits* (Voltaire). *Haletons après une renommée qui ne volera pas à quelques lieues de notre tombe* (Chateaubriand). || **7.** *Fig.* S'écouler très vite, en parlant du temps : *Le temps vole, et bientôt amènera le jour | Où le nom des Hébreux doit périr sans retour* (Racine). || **8.** *Fig.* S'effacer rapidement, ne pas subsister longtemps, être vite oublié : *La parole vole, mais l'écriture demeure* (Furetière, 1690).

III. EN PARLANT DE PERSONNES. **1.** S'élever, se soutenir en l'air et s'y déplacer à la façon d'un oiseau : *Il faut, pour se jeter dans l'abîme, être sûr qu'on pourra voler...* (Green). || Fig. *Vouloir voler avant d'avoir des ailes, sans avoir d'ailes, voler de ses propres ailes,* v. ci-dessus (§ I, n. 5). || **2.** Piloter un aéronef entre le décollage et l'atterrissage ; faire partie de l'équipage d'un aéronef en vol : *Je vole maintenant sous les cumulus* (Saint-Exupéry). || Effectuer un vol, des vols sur un aéronef, comme pilote ou comme membre de l'équipage : *Le commandant cessera de voler et prendra sa retraite l'an prochain.* || Se trouver en tant que passager dans un aéronef en vol : *La délégation volait vers les États-Unis lorsque l'attentat eut lieu.* || **3.** Se porter avec une extrême rapidité vers un lieu : *Seigneur, vous entendez : quelque prix qu'il en coûte, | Il veut voler à Troie et poursuivre sa route* (Racine). *Pauline descendrait* [...], *elle volerait vers l'arbre de la clairière* (G. Beaumont). *Voler au combat ;* et au fig. : *Le voyez-vous* [le prince de Condé] *comme il vole, ou à la victoire, ou à la mort ?* (Bossuet). *Et ne savez-vous pas que sur le mont sacré | Qui ne vole au sommet tombe au plus bas degré ?* (Boileau). *On rampe vers la science, on n'y vole pas* (J. de Maistre). || *Absol.* Se déplacer très rapidement : *Montre-toi digne fils d'un père tel que moi | [...] va, cours, vole, et nous venge* (Corneille). *Cet ordre redoubla encore ma reconnaissance pour elle ; je n'allai pas, je volai* (Marivaux). || *Voler au secours de quelqu'un,* lui porter secours aussi vite que possible : *Ce n'est pas assez de courir, volons ! Volons avec des ailes au secours de chaque créature...* (Claudel). || Fig. *Voler au secours de la victoire,* ne soutenir quelqu'un que lorsqu'on est assuré de son succès. || *Voler dans les plumes à quelqu'un,* v. PLUME 1 (§ I, n. 8). || **4.** *Fig.* Ne pas fixer ses idées ou ses sentiments sur un objet précis, faire preuve d'inconstance : *Je suis chose légère et vole à tout sujet ; | Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet* (La Fontaine). *Je vois mes clients voler de l'art scythe à celui de Gandhara ; six mois plus tard, c'est le précolombien qui est en faveur et le mycénien qui se déclasse* (Morand). || **5.** *Vx.* Pratiquer la chasse au vol : *sur une route, je rencontrai un de leurs chefs qui volait avec des faucons* (Legrand d'Aussy).

• SYN. : **I, 4** *filer* (fam.), *foncer* (fam.). || **II, 3** *voltiger ;* **7** *s'enfuir, fuir.* || **III, 3** *courir, s'élancer, foncer, se précipiter, se ruer.*

◆ v. tr. (fin du XIII^e s., Joinville, au sens de « faire tomber d'un lieu élevé » ; v. 1360, Froissart, dans la loc. *voler un faucon,* « faire chasser les oiseaux par un faucon » ; sens 1, 1570, Liébault, 254 ; sens 2, 1636, Monet). **1.** *Vx.* En vénerie, poursuivre ou chasser un animal en volant, en parlant d'un oiseau de proie : *Comme fait un émerillon | Qui veut voler le papillon* (Tristan l'Hermite). *Cet oiseau vole la pie, vole le héron, vole la perdrix* (Acad., 1835). || **2.** *Vx.* En parlant d'un veneur, lancer ses oiseaux de proie à la poursuite d'un animal, dans la chasse au vol : *Je volerai la pie cette après-dînée* (Acad., 1835).

2. voler [vɔle] v. tr. (de *voler* 1 [v. l'art. précéd.], dans des loc. comme *voler la perdrix,* « l'attraper au vol » [en parlant d'un oiseau de proie dressé à la chasse] ; 1549, R. Estienne, au sens I, 1 [absol.,

1580, Montaigne ; *voler un enfant,* 1964, Robert — sans aucun doute bien plus anc.] ; sens I, 2, 1647, Corneille ; sens I, 3, 1964, Robert [sans aucun doute bien plus anc.] ; sens I, 4, 1690, Furetière ; sens I, 5, 1964, Robert [*ne pas l'avoir volé,* 1835, Acad.] ; sens II, 1, 1549, R. Estienne [pronominalem., 1872, Littré] ; sens II, 2, 1690, Furetière [aussi absol.] ; sens II, 3, av. 1672, La Mothe Le Vayer).

I. VOLER QUELQUE CHOSE. **1.** S'emparer du bien d'autrui, par la force ou à son insu ; soustraire frauduleusement ce qui appartient à autrui : *Voler le portefeuille de quelqu'un. Voler de l'argent. Voler les deniers de l'État* (Acad., 1835). *Une nuit on lui vola une douzaine d'oignons* (Maupassant) ; et absol. : *Du faible au fort, ce serait voler ; du fort au faible, c'est seulement s'approprier le bien d'autrui* (Rousseau). *Le sauvage vole sans honte et sans remords, non parce qu'il est dépravé, mais parce qu'il est ingénu* (Proudhon). || *Qui vole un œuf vole un bœuf* (prov), v. BŒUF 1. || Par extens. *Voler un enfant,* l'enlever par surprise et l'emmener dans un endroit où on ne pourra pas le retrouver, généralement pour obtenir une rançon de ses parents. || **2.** S'approprier indûment une chose à laquelle on n'a pas droit ou qui peut être considérée comme la propriété d'autrui : *Son titre de duc est usurpé, il l'a volé. Et de quel droit, monsieur, me volez-vous mon nom ?* (Regnard). || **3.** Prendre une chose à l'improviste, sans le consentement de la personne intéressée : *Bien qu'elle fît semblant de résister, il l'a prise par la taille et lui a volé un baiser.* || **4.** Faire passer pour siennes des idées, des expressions, etc., qu'on a empruntées à autrui : *Quel toupet ! venir me voler mon idée !* (Aymé). || **5.** Obtenir par hasard une chose qu'on n'avait pas méritée : *La balle a fait un faux rebond, et il a volé le point à son adversaire.* || Fam. *Ne pas l'avoir volé,* avoir entièrement mérité le désagrément qui vous arrive : *Si je te flanquais une bonne paire de claques, tu ne l'aurais pas volé. Du Quesne était en disgrâce et ne l'avait pas volé* (La Varende).

II. VOLER QUELQU'UN. **1.** Déposséder une personne d'un bien qui lui appartient en le lui soustrayant par la force ou par la ruse : *Il lui arriva d'être volé par sa servante de quelques doublons, ducassons, nobles à la rose et autres belles pièces d'or...* (France) ; et pronominalem. : *Quand deux voleurs se volent, dit un proverbe, le diable en rit.* || **2.** Dans une transaction commerciale, causer sciemment un dommage à autrui, soit en ne donnant pas tout ce qu'on doit, soit en prenant un bénéfice excessif : *Le marchand qui vole l'acheteur est précisément aussi coupable que l'acheteur qui vole le marchand* (Karr) ; et absol. : *Un boucher qui vole sur le poids de la viande.* (V. aussi VOLÉ, E.) || **3.** Déposséder quelqu'un du fruit de son travail intellectuel, en s'attribuant les créations de cette personne au lieu d'en indiquer la source : *Voler ceux* [les auteurs] *de son siècle en s'appropriant leurs pensées et leurs productions, c'est tirer la laine au coin des rues, c'est voler les manteaux sur le Pont-Neuf* (La Mothe Le Vayer).

• SYN. : **I, 1** *barboter* (fam.), *chaparder* (fam.), *chiper* (fam.), *choper* (fam.), *dérober, détourner, extorquer, faucher* (pop.), *piquer* (pop.), *rafler* (fam.), *ravir, soustraire, subtiliser ; kidnapper ;* **2** *s'emparer, usurper ;* **3** *dérober ;* **4** *copier, emprunter, plagier.* || **II, 1** *dépouiller, détrousser, dévaliser ;* **3** *copier, démarquer, plagier.*

volereau [vɔlro] n. m. (dimin. de *voleur* 2 ; 1651, Macheret, II, 136). Voleur maladroit, de peu d'envergure (vieilli) : *Il faut se mesurer ; la conséquence est nette : | Mal prend aux volereaux de faire les voleurs* (La Fontaine).

1. volerie [vɔlri] n. f. (de *voler* 1 ; 1373, Gace de la Buigne [*haute volerie,* v. 1500, d'après le *FEW,* XIV, 606 *a,* puis 1600, O. de Serres ; *basse volerie,* 1671, Pomey]). Chasse qui se fait avec des oiseaux de proie : *L'électeur de Bavière suivit le roi à la volerie, et s'en retourna le soir à Surênes* (Saint-Simon). [Syn. VOL 1 (au sens I, 6).] || *Haute volerie,* celle qui se fait avec des faucons sur des oiseaux dont le vol est puissant, comme le héron, la grue ou le canard. || *Basse volerie,* celle qui se fait avec des lanerets ou des tiercelets sur de petits quadrupèdes, comme le lièvre, ou sur des oiseaux dont le vol est assez faible, comme la perdrix, la pie, le faisan, la caille, etc.

2. volerie [vɔlri] n. f. (de *voler* 2 ; 1541, Giry, *Établissements de Rouen,* II, 141). *Vx.* ou *littér.* Action de commettre un ou plusieurs vols, de se rendre coupable d'une ou de plusieurs malversations ; résultat de cette action : *La Rappinière, ayant appris que l'on avait fait plusieurs voleries et pillé quelques maisons champêtres, il se mit en devoir de chercher les malfaiteurs* (Scarron). *Tu es de ceux qui cachent leurs voleries, leurs intrigues sous les grands mots* (Aicard).

volet [vɔlɛ] n. m. (de *voler* 1 ; XIII^e s., Godefroy [VIII, 283], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1648, La Curne [nom donné aux lambrequins..., 1876, Larousse] ; sens II, 1, 1546, Rabelais [d'abord « sorte de sas en forme de claie », XV^e s., Godefroy ; *trier sur le volet,* au fig., 1552, Rabelais] ; sens II, 2, 1676, Félibien ; sens II, 3, 1949, Larousse [*volet fluide,* 1975, Larousse] ; sens II, 4-5, 1964, Larousse ; sens III, 1, 1611, Cotgrave [*volet de brisure,* 1872, Littré — *volet brisé,* 1676, Félibien ; *volet de parement,* 1872, Littré] ; sens III, 2, 1836, Lamartine ; sens III, 3, 1872, Littré ; sens III, 4, 1690, Furetière [« le pigeonnier lui-même », 1336, Varin, II, II, 749] ; sens III, 5, 1964, Larousse ; sens III, 6, 1876, Larousse [au fig., 12 mai 1966, *le Monde*] ; sens III, 7, 1769, Duhamel du Monceau ; sens IV, 1-2, 1964, Larousse ; sens IV, 3, 1923, Larousse).

I. VOILE. **1.** Au Moyen Âge, partie flottante d'une coiffe. || **2.** En héraldique, sorte de voile recouvrant le heaume et retombant derrière celui-ci. || Nom donné aux lambrequins qui sont en forme de lanières flottant au vent.

II. OBJET PLAN ET ORIENTABLE. **1.** Tablette sur laquelle on trie des choses menues, comme des graines, des pois, des lentilles, etc. || Fig. *Trier sur le volet,* choisir avec le plus grand soin des personnes ou des choses : *Nous serons, pour cette fois, dans une société triée sur le volet* (Duhamel). || **2.** Chacune des ailettes d'une roue hydraulique. || **3.** En aéronautique, partie d'une aile ou d'une gouverne pouvant être braquée par rotation autour d'un axe parallèle à l'envergure, afin de modifier leur forme générale et, par suite, leurs caractéristiques aérodynamiques : *Manœuvrer les volets de freinage.* || Par anal. *Volet fluide,* dispositif de contrôle pour avion, destiné à remplacer les volets classiques lorsque ceux-ci n'ont plus d'efficacité, par exemple dans les phases de vol vertical des avions à décollage et atterrissage vertical : *Le volet fluide consiste en un jet de gaz éjecté au bord de fuite de la voilure.* || **4.** *Volet fiscal,* en législation sociale, partie de la feuille de soins de l'assurance maladie qui sert à établir le montant des honoraires médicaux pris en charge et déclarés au fisc par la caisse intéressée. || **5.** *Partir au volet,* en électroacoustique, enregistrer en enchaînant avec ce qui a déjà été enregistré, pour éviter de faire un collage sur la bande magnétique.

III. PANNEAU VERTICAL. **1.** Panneau de menuiserie, plein ou ajouré, qui sert à garantir en dedans les châssis d'une fenêtre, et qui s'ouvre ou se ferme à volonté. (Vieilli.) || *Volet de brisure,* ou *volet brisé,* celui qui s'ouvre en deux ou plusieurs parties, pouvant se replier les unes sur les autres. || *Volet de parement,* celui qui est tout d'une pièce. || **2.** Panneau ou battant, en bois ou en métal, plein ou ajouré, rigide ou articulé, qui protège, à l'extérieur, une baie de fenêtre : *Fermer, ouvrir, accrocher les volets. Des volets entrouverts filtre un rais de soleil* (Saint-Exupéry). || **3.** Chacun des panneaux dont on garnit extérieurement, pendant la nuit ou en cas de fermeture, le vitrage, la devanture ou autres baies d'une boutique, d'un magasin, etc. : *Elle avait examiné à travers le volet de sa devanture cet homme rencogné dehors sur le petit banc de pierre...* (Yourcenar). *La serveuse fixait un volet de bois contre l'un des battants de la porte* (Sartre). || **4.** Petite planchette qui, placée verticalement, sert à fermer l'entrée d'un

pigeonnier. || Le pigeonnier lui-même : *Il avait autrefois un colombier à pied, mais il n'a plus qu'un petit volet* (Acad., 1835). || **5.** Porte servant à fermer, sur un véhicule blindé, l'ouverture pratiquée dans la caisse ou la tourelle pour permettre à l'équipage d'y pénétrer. || **6.** Vantail ou aile de retable. || *Fig.* Partie ou aspect d'un ensemble : *Un plan de réorganisation qui comporte quatre volets. Un des volets du triptyque agricole de l'Europe.* || **7.** Chacun des bois qui constituent les montants des filets triangulaires pliants avec lesquels on prend les crevettes.

IV. SYSTÈME D'OBTURATION. **1.** Système d'ouverture ou de fermeture du champ d'une caméra. || **2.** Dans un tableau indicateur d'appartement, chacun des petits disques qui obturent les numéros dans les ouvertures ménagées à cet effet, lorsque le circuit est interrompu. || **3.** *Volet de carburateur,* dans un moteur d'automobile, sorte de valve à éclipse, commandée par l'accélérateur et qui sert à régler l'admission du mélange carburé.

• SYN. : **III, 2** *contrevent, jalousie, persienne.*

voletant, e [vɔltɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *voleter ;* 9 sept. 1889, Goncourt, au sens 2 ; sens 1, début du XX[e] s. ; sens 3, 1945, J.-L. Bory ; sens 4, 1934, J. Romains). **1.** Se dit d'oiseaux qui volent çà et là, en se posant souvent : *La galerie piaillante et voletante de tous les oiseaux* (Lecomte). || **2.** Se dit des mouvements que font les oiseaux en voletant : *Une perspective de raquettes de coudrier* [...] *s'offrant perfidement au sautillement voletant des oiseaux...* (Goncourt). || **3.** Se dit d'une partie du corps humain qui est agitée de mouvements légers et rapides : *Il* [...] *lançait ses mains en avant, écarquillées et voletantes* (J.-L. Bory). || **4.** *Fig.* Se dit d'activités intellectuelles fugitives, qui se développent par à-coups et sans ordre logique : *Pensées voletantes* [...] ; *jugements élémentaires qui tournoyaient après lui comme des moucherons* (Romains).

voleter [vɔlte] v. intr. (dimin. de *voler* 1 ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* au sens 1 ; sens 2, 1690, Furetière [« être agité... par les souffles de l'air », début du XIII[e] s., puis v. 1530, C. Marot] ; sens 3, fin du XIX[e] s., A. Daudet ; sens 4, 19 août 1763, Voltaire [« changer d'avis... à chaque instant », 1964, Robert — d'abord « changer de sujet très souvent », 1580, Montaigne]). [Conj. **4 a.**] **1.** En parlant d'animaux qui disposent de la locomotion aérienne, voler çà et là, à petits coups d'ailes, en se posant fréquemment, en changeant souvent de direction : *Dans le jardin volette un moineau familier, que j'avais déjà remarqué l'an passé* (Gide). *Des papillons de nuit voletaient autour des lampions, et criblaient de coups la toile du parasol* (Martin du Gard). *La mouche effrayée se mit à voleter en rond...* (Sartre). *Des chauves-souris voletèrent au-dessus des tentes et disparurent subitement* (Camus). || **2.** En parlant de choses, se déplacer par petits mouvements légers et rapides comme des coups d'aile : *Les* [...] *feux follets volettent autour des lieux marécageux* (Furetière, 1690). *Il* [Testevel] *saisit un gros morceau de houille, le disposa dans le brasier, regarda longuement la flamme voleter de-ci, de-là...* (Duhamel). || Être agité irrégulièrement et avec peu d'amplitude par les souffles de l'air : *Une écharpe qui volette. Leurs cheveux volettent au vent en petites mèches mutines* (A. Delvau). || **3.** En parlant de personnes, se déplacer en tous sens, de façon rapide et brusque : *Entouré de ces petites têtes blondes qui voletaient autour de lui* (Daudet). || **4.** *Fig.* et *littér.* Ne pas réussir à atteindre une grande élévation intellectuelle ou morale, malgré des efforts nombreux et répétés : *Il faudrait un peu de cette liberté anglaise qui nous manque... nous sommes de jolis oiseaux à qui on a rogné les ailes ; nous voletons, mais nous ne volons pas* (Voltaire). || Changer d'avis, d'opinion à tout instant.

• SYN. : **3** *tourbillonner, tournoyer.*

volette [vɔlɛt] n. f. (de *volet ;* XIII[e] s., au sens de « petit voile pour nonne » ; 1680, Richelet, au sens de « chasse-mouche pour chevaux composé de plusieurs rangs de petites cordes » [au plur.] ; sens 1, 1803, Boiste ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Petite claie sur laquelle on épluche la laine. (Vieilli.) || **2.** Claie en osier sur laquelle on fait égoutter les fromages.

volettement [vɔlɛtmɑ̃] n. m. (de *voleter ;* 1596, Hulsius [le mot ne semble pas être attesté entre 1660, Oudin, et 1870, Goncourt]). Action de voleter ; vol hésitant et capricieux : *Le volettement lourd d'un papillon de nuit* (Goncourt).

1. voleur [vɔlœr] n. m. (de *voler* 1 ; fin du XIV[e] s., Chr. de Pisan, au sens de « sorte de funambule » ; av. 1493, G. Coquillart, au sens de « chasseur au vol » ; sens actuel, 1690, Furetière). En fauconnerie, oiseau de chasse considéré du point de vue des qualités de son vol.

2. voleur, euse [vɔlœr, -øz] n. (de *voler* 2 [*voleur,* « mauvais garçon » — 1516, Godefroy —, était un emploi fig. de *voleur* 1, au sens de « chasseur au vol » — v. l'art. précéd.] ; 1549, R. Estienne, au sens 1 [*au voleur !,* 1668, Molière — au fig., 1659, Molière ; *voleur domestique,* 1668, Racine ; *voleur... d'enfant,* 1967, Robert — sans aucun doute bien plus anc.] ; sens 2, 1549, R. Estienne [*voleur de grands chemins,* 1680, Richelet — « personne qui vole sans aucun scrupule... », 1964, Larousse ; *voleur de lapins, de poules,* 1964, Larousse ; *voleur à la tire,* 1872, Littré, art. *tire ; comme un voleur,* 1683, Bossuet — au fig., 1673, Boileau ; *être fait comme un voleur,* 1829, Boiste — d'abord *être fait en voleur,* 1645, Corneille] ; sens 3, 1594, *Satire Ménippée* [... dans une transaction commerciale..., 1549, R. Estienne] ; sens 4, av. 1626, Th. de Viau ; sens 5, 1871, Rimbaud). **1.** Personne qui s'empare ou s'est emparée du bien d'autrui, par la force ou par la ruse ; personne qui soustrait ou a soustrait frauduleusement ce qui appartient à autrui : *Emprunteur ou voleur, c'est à peu près la même chose quand on n'a rien* (Rousseau). *Dans les grands magasins, des inspecteurs surveillent particulièrement certains rayons, pour repérer les voleuses.* || *Au voleur !,* cri d'une personne à qui l'on vient de dérober quelque chose et qui appelle à l'aide pour arrêter ou retrouver l'auteur du larcin : *Au voleur ! au voleur ! à l'assassin ! au meurtrier ! Justice, juste Ciel ! je suis perdu, je suis assassiné, on m'a coupé la gorge, on m'a dérobé mon argent* (Molière) ; et au fig. : *Oh, oh ! je n'y prenais pas garde :* | *Tandis que, sans songer à mal, je vous regarde,* | *Votre œil en tapinois me dérobe mon cœur.* | *Au voleur, au voleur, au voleur, au voleur !* (Molière). || *Voleur domestique,* personne qui commet ou a commis un vol domestique : *Çà, mon père, il faut faire un exemple authentique :* | *Jugez sévèrement ce voleur domestique* (Racine). || Par extens. *Voleur, voleuse d'enfant,* personne qui enlève un enfant, généralement pour obtenir une rançon de ses parents. || **2.** Personne qui commet habituellement des vols, qui tire ses ressources du vol : *Je ne suis plus maintenant qu'une infâme et immonde créature, une fille, une voleuse* (Balzac). *Ailleurs les voleurs forment une bande ; à Madrid, c'est une corporation* (Hugo). *Jean Cocteau me croit un mauvais voleur. C'est parce qu'auprès de lui je suis d'abord un écrivain. Les voleurs me croient un mauvais écrivain* (Genêt). || *Voleur de grands chemins,* celui qui, autref., détroussait les voyageurs sur les grandes routes et se déplaçait constamment, afin d'échapper aux recherches ; *auj.,* personne qui vole sans aucun scrupule, d'une manière éhontée. || *Voleur de lapins, de poules,* personne qui ne commet que de petits vols ; malfaiteur sans envergure. || *Voleur à la tire,* celui qui s'empare d'objets qui sont dans les poches de ses victimes. || *Comme un voleur,* à la dérobée, en tâchant de passer inaperçu : *Fureter comme un voleur. S'en aller comme un voleur. Jésus-Christ vient, dit-il, comme un voleur, toujours surprenant et impénétrable dans ses démarches ; c'est lui-même qui s'en glorifie dans toute son Écriture* (Bossuet) ; au *fig.,* d'une manière inattendue, surprenante : *Le jour fatal est proche, et vient comme un voleur* (Boileau). *Le printemps est arrivé comme un voleur pendant la nuit. J'entends pour la première fois le coucou...* (Mauriac). || *Être fait comme un voleur,* avoir un aspect inquiétant, des vêtements en mauvais état ou en désordre. (Vieilli.) || *Jouer au gendarme et au voleur,* V. GENDARME. || **3.** Personne qui, sans déro-

ber d'objet matériel, cause sciemment un dommage pécuniaire à autrui : *La médecine, c'est ingrat. Quand on se fait honorer par les riches, on a l'air d'un larbin, par les pauvres on a tout du voleur* (Céline). || *Spécialem.* Personne qui, dans une transaction commerciale, lèse autrui, soit en ne donnant pas tout ce qu'elle doit, soit en prenant un bénéfice excessif : *Ce marchand est un voleur* (Littré). || **4.** *Fig.* Personne qui fait passer pour siennes des idées, des expressions, etc., qu'elle a empruntées à autrui : *Cet écrivain n'est qu'un voleur, un plagiaire sans scrupule.* || **5.** *Fig.* et *littér.* Personne qui détourne à son profit des choses dont la privation est dommageable à autrui : *Christ ! ô Christ, éternel voleur des énergies, | Dieu qui pour deux mille ans vouas à ta pâleur, | Cloués au sol, de honte et de céphalalgies, | Ou renversés, les fronts des femmes de douleur* (Rimbaud).

• SYN. : **1** *chapardeur* (fam.) ; *kidnappeur ;* **3** *escroc ;* **4** *compilateur, copieur, plagiaire.*

◆ adj. (v. 1600, d'après le *FEW,* XIV, 606 *b*). Se dit d'un être humain ou d'un animal qui a l'habitude de commettre des vols, qui a une propension au vol : *Le sauvage est voleur, cruel, dissolu, mais il l'est autrement que nous* (J. de Maistre). *Ma rapacité de pie voleuse* (Van der Meersch).

volier [vɔlje] n. m. (de *voler* 1 ; 1454, Godefroy, au sens de « treille » ; 1478, Godefroy, au sens de « volière » ; sens actuel, 1934, Montherlant [mot sans aucun doute beaucoup plus anc. dialectalem.]). Nom donné, dans certaines régions, à une bande d'oiseaux qui volent ensemble : *Le volier avait la forme d'un long ruban naviguant très bas...* (Montherlant).

volière [vɔljɛr] n. f. (de *voler* 1 ; fin du XIVe s., E. Deschamps, au sens I, 1 [« réduit... où l'on élève des pigeons... », v. 1460, Villon] ; sens I, 2, 1964, Larousse [« maison de tolérance », 1970, Robert] ; sens I, 3, 1938, Montagné et Gottschalk ; sens II, 1933, Larousse).

I. 1. Grande cage ou, plus généralement, tout endroit où l'on élève et nourrit des oiseaux, assez vaste pour que ceux-ci puissent y voler : *Les volières du Jardin des plantes. Diphile commence par un oiseau et finit par mille ; sa maison n'en est pas égayée, mais empestée : la cour, la salle, l'escalier, le vestibule, les chambres, le cabinet, tout est volière ; ce n'est plus un ramage, c'est un vacarme...* (La Bruyère). || *Spécialem.* Réduit couvert et entouré de grillage, où l'on élève des pigeons, des faisans, etc. : *Les pigeons de volière sont les plus délicats* (Acad., 1835). *Un couple de pigeons est suffisant pour peupler une volière* (Guizot). || **2.** *Fig.* et *fam.* Pièce remplie de personnes qui bavardent à voix haute et s'agitent en tous sens. || *Arg.* Maison de tolérance. || **3.** En termes d'art culinaire, mode de dressage des gibiers à plume, qui consiste à replacer, sur l'oiseau cuit, la tête, la queue et les ailes déployées de l'animal : *Faisan en volière.*

II. En sylviculture, cépée d'un taillis, qui, lors d'une coupe de ce taillis, est maintenue sur pied dans son intégrité et qui se développera au cours de la révolution suivante.

volige [vɔliʒ] adj. et n. f. (altér. [peut-être sous l'influence de *volage* ou de *voltiger*] de *[latte] voliche,* volige [attesté seulement en 1755, Aviler], altér. normanno-angevine du moyen franç. *[late] volisse,* [latte] qui sert à porter l'ardoise [1435, Godefroy], proprem. « [latte] si légère qu'un coup de vent pourrait la faire s'envoler », fém. de l'anc. adj. *volaïz,* abattu par le vent [1320, Godefroy], lat. pop. **volaticius,* qui vole, léger, dér. du lat. class. *volare,* voler, aller et venir rapidement [v. VOLER 1] ; 1694, Ménage, au sens de « mince planche de bois blanc » ; sens actuel, 1803, Boiste [*volige ; latte volige,* 1836, Acad.]). *Latte volige* (vx), ou *volige* n. f., mince latte de bois blanc sur laquelle sont fixées les ardoises ou les tuiles d'un toit : *Voliges de sapin. Ce n'est pas bien difficile de clouer des voliges et des ardoises...* (La Varende).

voligeage [vɔliʒaʒ] n. m. (de *voliger ;* 1845, Bescherelle). Action de voliger un toit ; résultat de cette action : *Le couvreur va commencer le voligeage. Un voligeage bien fait.*

voliger [vɔliʒe] v. tr. (de *volige ;* 1845, Bescherelle). [Conj. **1 b.**] Garnir (un toit) de voliges.

volis [vɔli] n. m. (abrév. de l'anc. loc. *bois volis,* « branche abattue par le vent » [1673, d'après le *FEW,* XIV, 603 *a* — dont la référence n'est pas contrôlable], où *volis* est la forme qui continue l'anc. franç. *volaïz* [v. VOLIGE] ; 1845, Bescherelle, comme n. m. pl., au sens de « arbres brisés par le vent » ; au sing., au sens actuel, 1873, Bagneris, p. 6). En sylviculture, cime d'un arbre cassé par le vent qui est tombée à terre (la partie qui reste fixée au sol étant appelée *chandelier*). [On dit aussi ROMPIS.]

volitif, ive [vɔlitif, -iv] adj. (de *volit[ion]* ; 1878, Larousse). Se dit de ce qui produit la volition ou s'y rapporte : *Acte volitif. Phénomènes volitifs.*

◆ **volitif** n. m. (1964, Larousse [*forme volitive,* même sens, 1933, Marouzeau]). En linguistique, forme verbale ou construction exprimant la volonté du sujet d'énonciation : *En latin, le subjonctif eamus, « allons ! », est un volitif.*

volition [vɔlisjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *volo,* première pers. du sing. de l'indic. prés. de *velle,* vouloir ; 1526, Bloch-Wartburg). En psychologie, acte de volonté : *Une volition déterminée par une suite de causes à l'infini* (Condillac). *Un certain nombre de volitions obscures* (M. Prévost).

volkameria [vɔlkamerja] n. m. (du n. du botaniste allemand *Volkamer ;* 1819, *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*). Genre d'arbres et d'arbrisseaux de la famille des verbénacées, comprenant trois ou quatre espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique et aux Antilles : *Et nous revenons sans cesse aspirer les délicieuses pensées de l'oranger ou du volkameria...* (Balzac).

• REM. On dit aussi VOLKAMÉRIE, n. f. (1876, Larousse).

volley-ball [vɔlɛbol] n. m. (loc. angloaméric. de même sens, proprem. « balle à la volée », de l'angl. *volley,* volée [empr. du franç. *volée*], et *ball,* boule, balle [empr. du franç. *balle* 1] ; v. 1925 [d'après Robert, 1964], puis 1949, Larousse). Sport de salle ou de plein air, dans lequel les joueurs, séparés en deux équipes de six, se renvoient, de volée, en le frappant avec les mains, un ballon léger au-dessus d'un filet.

• REM. On abrège souvent le mot en VOLLEY (1967, Robert).

1. volleyeur, euse [vɔlɛjœr, -øz] n. (de *volley[-ball]* ; sept. 1951, *Larousse mensuel,* XII, p. 720). Joueur, joueuse de volley-ball.

2. volleyeur, euse [vɔlɛjœr, -øz] n. (de *volée,* d'après l'angl. *volley,* volée, lui-même empr. du franç. *volée ;* 16 juin 1935, *Tennis et Golf,* au fém., écrit *volyeuse ; volleyeur, volleyeuse,* 1953, Larousse). Au tennis, joueur, joueuse spécialiste de la volée.

volnay [vɔlnɛ] n. m. (emploi comme n. commun de *Volnay,* n. de la commune de la Côte-d'Or où ce vin est produit ; 1800 [25 germinal an VIII], *Journ. de Paris,* 898). Vin rouge de Bourgogne, très renommé, que l'on récolte sur les parcelles délimitées des communes de Volnay et de Meursault (Côte-d'Or).

volon [vɔlɔ̃] n. m. (lat. *volo, volonis,* même sens, de *velle,* vouloir ; 1876, Larousse). Dans l'Antiquité romaine, esclave qui s'enrôlait dans l'armée en cas de grand péril.

volontaire [vɔlɔ̃tɛr] adj. (lat. *voluntarius,* qui agit librement ou volontairement, fait volontairement [et, comme n. m., « soldat volontaire »], de *voluntas,* volonté [v. VOLONTÉ] ; 1265, *Statuts d'hôtels-Dieu* [p. 157], écrit *voluntaire* [*volontaire,* XIVe s.], au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1370, Oresme [*muscles volontaires,* 1872, Littré] ; sens I, 3, 1924, A. Gide ; sens II, 1, v. 1460, G. Chastellain [*engagé volontaire,* 1864, Littré, art. *engagé*] ; sens II, 2, 1932, J. Romains ; sens II, 3, v. 1360, Froissart).

I. EN PARLANT DE CHOSES. **1.** Qui est le résultat d'une décision ou d'une acceptation librement choisie, qui ne procède d'aucune contrainte : *Contribution volontaire. Enrôlement volontaire. Soumission volontaire. Exil volontaire. Liberté, c'est choix, c'est détermination volontaire*

au bien ou au mal (La Bruyère). *La politesse est un échange secret de sacrifices volontaires* (Custine). || **2.** Qui procède de la volonté et non d'un automatisme : *Un acte, un mouvement volontaire. Afin qu'une action soit volontaire, il faut qu'elle procède d'homme qui voie, qui sache, pénètre ce qu'il y a de bien et de mal en elle* (Pascal). || Spécialem. *Muscles volontaires,* muscles qui sont soumis, par l'intermédiaire des nerfs, à l'action de la volonté. || **3.** Se dit d'un trait physique, d'un comportement, etc., qui témoigne ou semble témoigner de la volonté bien affirmée de la personne chez qui on l'observe : *Un menton volontaire. Un regard volontaire. Un caractère volontaire.*

II. EN PARLANT DE PERSONNES. **1.** Qui n'a subi aucune contrainte ; dont les actes procèdent de décisions prises en toute liberté ou dont l'état a été librement accepté : *Pourquoi, de mon tyran volontaire victime, | Précipiter vos jours pour me noircir d'un crime ?* (Corneille). *D'une lâche indolence esclave volontaire* (Boileau). *Console, exilé volontaire, | Les tristes humains dans leurs fers* (Hugo). || *Engagé volontaire,* homme qui s'enrôle dans une armée sans y être obligé par la loi. || **2.** Qui sait manifester nettement sa volonté en toute occasion : *Un jeune homme tenace et volontaire. Le bonhomme* [Ronsard] *est volontaire, obstiné, entêté comme un sourd qui ne retient pas toujours les objections du partenaire* (Duhamel). || **3.** *Péjor.* Qui manifeste une volonté obstinée et déraisonnable ; qui n'obéit qu'à sa volonté du moment (vieilli) : *Emmeline était gâtée, très volontaire, capricieuse et toujours en dépit de fantaisies et de volontés* (Gobineau). *Quand j'avançai en âge, je devins volontaire, adonné aux plus étranges caprices* (Baudelaire).

● SYN. : **I, 1** *consenti, délibéré, intentionnel, voulu ;* **2** *libre.*|| **II, 1** *consentant ;* **2** *décidé, entêté, ferme, obstiné, résolu, tenace, têtu ;* **3** *capricieux, fantasque.* — CONTR. : **I, 1** *obligatoire ;* **2** *automatique, instinctif, involontaire, réflexe, spontané ;* **3** *faible, mou, veule.*|| **II, 1** *contraint, forcé ;* **2** *docile, influençable, malléable, maniable, moutonnier, obéissant, souple ;* **3** *discipliné, raisonnable.*

◆ n. (sens 1, av. 1631, Bassompierre ; sens 2, 1923, Radiguet ; sens 3, 1680, Richelet) **1.** Personne qui assume de son plein gré une mission périlleuse, difficile ou simplement ennuyeuse : *On demande un volontaire pour une patrouille. Cet officier n'était pas commandé ; il alla à cette action comme volontaire* (Acad., 1835). || **2.** Personne qui assure un service de son plein gré et bénévolement : *Les secouristes de la Croix-Rouge sont des volontaires.* || **3.** Personne qui n'obéit qu'à ses caprices (vieilli) : *Vous ne ferez jamais rien de cet enfant, c'est un petit volontaire* (Acad., 1835).

◆ n. m. (sens I, 1690, Furetière ; sens II, 1, 1876, Larousse ; sens II, 2, 1606, Nicot [*volontaires d'un an,* 1876, Larousse, art. *volontariat ; volontaires étrangers,* 1964, Larousse] ; sens II, 3, 1670, Jal).

I. Ensemble des actes qui procèdent du libre exercice de la volonté : *Le volontaire et l'involontaire.*

II. 1. En termes d'histoire romaine, syn. de VOLON. || **2.** Soldat qui entre au service sans avoir été appelé, par un engagement contracté librement : *On demande des volontaires pour le Maroc* (Saint-Exupéry). || *Volontaires d'un an,* jeunes gens qui, d'après la loi de recrutement du 27 juillet 1872, n'accomplissaient qu'un an de service. || *Volontaires étrangers,* appellation donnée, pendant les deux guerres mondiales, à certaines formations militaires composées d'étrangers venus librement combattre au service de la France. || **3.** Sous l'Ancien Régime, jeune gentilhomme embarqué pour apprendre le métier d'officier de marine sans passer par les gardes-marines : *Les volontaires qui recevaient une solde furent remplacés en 1792 par les aspirants de marine.*

volontairement [vɔlɔ̃tɛrmɑ̃] adv. (de *volontaire* [v. l'art. précéd.] ; XIII[e] s., Bloch-Wartburg écrit *volunterment,* sans indication de sens ; sens 1, XIV[e] s., *BEC* [1872, p. 251], écrit *voluntairement* [*volontairement,* XV[e] s.] ; sens 2, 1460, Godefroy ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** De sa propre volonté, sans être contraint ni forcé : *Obéir de bon gré et volontairement. Les sergents l'ont mené en prison, il les a suivis volontairement, il ne l'a point fallu traîner* (Furetière, 1690). || **2.** Par un acte volontaire, avec une intention délibérée : *Il a volontairement fait tomber son petit frère. Vous qui vous souvenez, souvenez-vous de ces enfants qui froidement et volontairement se choisirent pour l'holocauste, versèrent leur vie comme de l'eau* (Montherlant). || **3.** En manifestant nettement son autorité : *Commander, s'exprimer volontairement.*

● SYN. : **1** *volontiers ;* **2** *délibérément, exprès, intentionnellement ;* **3** *autoritairement, énergiquement, fermement.* — CONTR. : **1** *à contrecœur ;* **2** *automatiquement, inconsciemment, instinctivement, involontairement ;* **3** *mollement.*

volontariat [vɔlɔ̃tarja] n. m. (de *volontaire,* sur le modèle de couples tels que *notaire/notariat,* etc. ; 20 févr. 1866, *le Temps*). Engagement volontaire dans l'armée ; service accompli par un engagé volontaire.

volontarisme [vɔlɔ̃tarism] n. m. (dér. savant de *volontaire ;* juill. 1909, *Revue philosophique* [p. 2], au sens 1 ; sens 2-5, 1947, A. Lalande ; sens 6, début du XX[e] s.). **1.** Théorie philosophique selon laquelle le jugement est l'œuvre non seulement de l'intelligence, mais aussi de la volonté : *Le volontarisme cartésien s'oppose à la théorie intellectualiste de Spinoza.* || **2.** En morale, thèse qui donne plus de valeur à l'action qu'à la pensée intellectuelle : *Le volontarisme de Nietzsche.* || **3.** En métaphysique, théorie selon laquelle la volonté est le seul fondement réel des choses, le monde n'étant qu'apparence, représentation subjective : *La philosophie de Schopenhauer mérite le nom de volontarisme.* || **4.** Doctrine psychologique qui accorde la prééminence aux fonctions volontaires de l'individu (affectivité, activité). || **5.** En logique et en morale, théorie selon laquelle la volonté divine détermine librement les normes du vrai et du bien : *Le volontarisme de Duns Scot.* || **6.** Dans le langage courant, tendance à accorder à la volonté la primauté sur toutes les autres facultés de l'individu : *Ces absurdes intentions du prétendu volontarisme populaire* (Maurras). *Le volontarisme ne paie pas* (Beauvoir).

volontariste [vɔlɔ̃tarist] adj. (de *volontarisme ;* 1953, Larousse). Relatif au volontarisme philosophique : *Thèses volontaristes.*

◆ adj. et n. (1902, Lapie, p. 19). Qui professe le volontarisme philosophique : *Un philosophe volontariste. Les volontaristes.*

volonté [vɔlɔ̃te] n. f. (lat. *voluntas, -tatis,* faculté de vouloir, vœu, désir, dispositions à l'égard de quelqu'un, sentiments ou dispositions favorables, zèle, dernières volontés d'un mourant ou d'un mort, intention, de *velle,* vouloir [*volo* à la 1[re] pers. du sing. de l'indic. prés.] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *voluntez* [*volonté,* v. 1360, Froissart — du XI[e] au XVI[e] s. inclus, on employait surtout la var. *volenté* (qui, cependant, ne sera plus signalée dans les datations ci-après)], au sens II, 1 [suivi d'un complément..., av. 1613, M. Régnier ; *par la volonté de quelqu'un,* 1930, Claudel ; *déclaration de volonté,* 1933, Larousse ; *acte de dernière volonté,* 1701, Furetière — *disposition de dernière volonté,* même sens, 1538, R. Estienne ; *les dernières volontés de quelqu'un,* 1701, Furetière — d'abord au sing., 1275, Godefroy, art. *testament*] ; sens I, 1, 1370, Oresme [*principe de l'autonomie de la volonté,* 1936, Capitant ; *bonne volonté,* dans le système philosophique de Kant, 1947, A. Lalande] ; sens I, 2, av. 1678, La Rochefoucauld ; sens I, 3, 1883, Th. Ribot ; sens I, 4, 1655, Pascal ; sens II, 2, 1552, Rabelais [*... de Dieu ; ... du ciel,* 1669, Molière] ; sens II, 3, 1588, Montaigne [avec un complément..., av. 1922, Proust ; *par la volonté de,* 1964, Larousse] ; sens II, 4, 1165, Bartsch [au sing. — au plur., XIV[e] s., Cuvelier ; *faire ses quatre volontés,* 1904, Larousse — *... ses quatre cents volontés,* 1881, A. France ; *n'en faire qu'à sa volonté,* 1872, Littré] ; sens II, 5, v. 1050, *Vie de saint Alexis* [*bonne volonté,* v. 1330, *Baudoin de*

Sebourg — au plur., 1949, G. Lecomte, p. 83 ; *hommes de bonne volonté,* 1690, Furetière — par extens., 1835, Acad. ; *mauvaise volonté,* 1731, Voltaire] ; sens II, 6, v. 1265, J. de Meung).

I. FACULTÉ DE L'ÊTRE HUMAIN. **1.** Faculté que possède l'homme de se déterminer, librement et après réflexion, à faire ou à ne pas faire quelque chose : *Je vous comprends très bien. Vous prononcez vos vœux. Vous entrez dans le domaine où il n'est plus de volonté, de liberté* (Giraudoux). *La volonté règne moins loin dans le corps qu'on ne croit. Il y a des répugnances qui la défient, des refus de la chair que tout notre esprit ne ferait qu'exaspérer en s'acharnant dessus* (Romains). ‖ Spécialem. *Principe de l'autonomie de la volonté,* principe du droit privé selon lequel l'auteur d'un acte a la faculté de le passer sauf à respecter l'ordre public et les bonnes mœurs. ‖ Spécialem. *Bonne volonté,* dans le système philosophique de Kant, volonté commandée par la pure notion du devoir, à l'exclusion de tout autre mobile ou motif. ‖ **2.** Cette faculté en tant que qualité individuelle et personnelle, qui se caractérise par la force avec laquelle on se propose un but et la fermeté sans défaillance avec laquelle on tente de l'atteindre ; énergie morale : *Avoir de la volonté. Il faut beaucoup de volonté pour mener à bien cette entreprise. Une volonté inflexible surmonte tout et l'emporte même sur le temps* (Chateaubriand). *Plus on est grand et moins on doit avoir de volonté ; l'on dépend des événements et des circonstances* (Napoléon Ier). *Il n'existe pas de grand talent sans une grande volonté* (Balzac). ‖ **3.** En psychologie, par opposition à l'automatisme, aux réflexes ou aux impulsions, capacité de se représenter mentalement un mouvement, une action qu'on désire accomplir et d'en produire l'exécution par l'intermédiaire du système nerveux central : *Un geste où la volonté n'a aucune part. Troubles de la volonté. Les maladies de la volonté* (titre d'un ouvrage de Théodule Ribot). ‖ **4.** Ensemble des forces psychiques qui portent l'homme à l'action : *Il n'y a point de génération de l'activité ; loin de là, l'activité, ou ce qui est la même chose, la volonté est le seul principe générateur qui se rencontre dans la nature humaine* (Royer-Collard).

II. EXPRESSION OU RÉALISATION DE CETTE FACULTÉ. **1.** Décision que prend un individu, après réflexion, d'accomplir ou de faire accomplir quelque chose : *Telle est ma volonté. Agir contre la volonté de quelqu'un. Se ranger à la volonté d'un ami. N'est-il pas égal qu'il arrive ce que vous voulez, ou que vous vouliez ce qui arrive. Ce qu'il vous faut, c'est que votre volonté et les événements soient d'accord* (Constant). *J'avoue avoir certain scrupule à décider contre la volonté de papa* (Aymé) ; et suivi d'un complément (nom ou infinitif introduits par *de*) qui précise la nature du but visé : *Une ferme volonté de conciliation. La volonté de profiter de la vie, de conquérir le pouvoir.* ‖ *Par la volonté de quelqu'un,* conformément à la décision exprimée par cette personne : *Gentilshommes, je vous prie d'écouter ce que va répondre votre général. Je vous demande : est-ce par la volonté du Roi d'Espagne que vous êtes ici ?* (Claudel). ‖ *Déclaration de volonté,* en droit, manifestation extérieure du consentement d'une partie à un acte juridique. ‖ *Acte de dernière volonté,* en droit, syn. de TESTAMENT 2. ‖ Par extens. *Les dernières volontés de quelqu'un,* l'expression claire et nette de ce que cette personne, arrivée au terme de sa vie, désire qu'on fasse après sa mort. ‖ **2.** *La volonté de Dieu, du Ciel,* les décisions d'une puissance supérieure à l'homme, auxquelles celui-ci ne peut que se soumettre : *La volonté du Ciel soit faite en toute chose !* (Molière). *Tout est facile, ô mon Dieu, à celui qui Vous aime, | Excepté de ne pas faire Votre volonté adorable* (Claudel). ‖ **3.** En parlant d'une collectivité, expression, explicite ou non, de ce que souhaite fermement la totalité ou une partie de ses membres : *Les élections permettent à la volonté nationale de se faire connaître. Le gouvernement a eu tort d'agir contre les volontés des citoyens. Se perdre au sein d'un grand parti, confondre sa volonté avec une énorme volonté collective : quelle paix, quelle force !* (Beauvoir) ; et avec un complément précisant la nature de la chose souhaitée : *Presque partout, au sein des gouvernements, il y a encore des volontés de paix ; mais partout aussi, maintenant, il y a des volontés de guerre...* (Martin du Gard). ‖ *Par la volonté de,* conformément au mandat de (la collectivité qu'on représente) : *Le président a déclaré qu'il était à son poste par la volonté du peuple et qu'il ne démissionnerait pas.* ‖ **4.** *Péjor.* Exigence, désir, comportement qui se fonde, non sur la réflexion ou sur le raisonnement, mais sur les fantaisies d'un caractère égoïste et autoritaire (le plus souvent au pluriel) : *Vous avez tort d'accéder à toutes les volontés de cet enfant, de lui laisser faire toutes ses volontés. Il semble que ses volontés soient des lois* (Acad., 1835). ‖ Fam. *Faire ses quatre (cents) volontés,* refuser de se contraindre, de se discipliner, en quelque domaine que ce soit : *On n'est pas sur la terre pour s'amuser et pour faire ses quatre cents volontés* (France). ‖ *N'en faire qu'à sa volonté,* n'écouter ni les conseils d'autrui, ni la voix de la raison, et faire uniquement ce qui vous plaît, quelles qu'en soient les conséquences. ‖ **5.** Disposition à agir de telle ou telle manière (dans certaines locutions). ‖ *Bonne volonté,* désir sincère de bien faire, de rendre service : *Ce jeune homme est plein de bonne volonté* (Acad., 1835). *Une crise aiguë de rhumatismes retenait au lit tante Clara [...]. Thérèse mit beaucoup de bonne volonté à la relayer auprès des pauvres gens d'Argelouse* (Mauriac). *Allons, un peu de bonne volonté. Exécutez-vous* (Pagnol) ; *par métonymie* et au *plur.,* les personnes prêtes à se dévouer pour autrui : *Avec son ton sec et ironique, il a l'art de décourager les bonnes volontés.* ‖ *Hommes de bonne volonté,* dans la langue religieuse, personnes qui n'ont d'autre but que de faire le bien : *Gloire soit à Dieu au ciel, et la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté* (Furetière, 1690) ; *par extens.,* personnes capables de dévouement et d'altruisme dans toutes sortes de circonstances : *Il ne faut pas se montrer trop difficile avec les hommes de bonne volonté* (J. de Maistre). ‖ *Mauvaise volonté,* intention ferme de se dérober à sa tâche ou aux ordres d'autrui, exprimée soit directement, soit, plus souvent, sous forme d'une résistance passive et opiniâtre : *Il est dans la nature de l'homme d'endurer patiemment la nécessité des choses, mais non la mauvaise volonté d'autrui* (Rousseau). ‖ **6.** *Class.* Disposition, bonne ou mauvaise, de quelqu'un envers une autre personne : *Il a bien de la bonne volonté pour vous* (Acad., 1694). *Elle ne put s'empêcher d'avoir de la bonne volonté pour lui* (Perrault).

• SYN. : **I, 2** *caractère, détermination, énergie, fermeté, résolution, ténacité.* ‖ **II, 1** *désir, dessein, exigence, intention, souhait, vœu ;* **4** *caprice, fantaisie.*

◆ **À volonté** loc. adv. (sens 1, fin du XIVe s., écrit *a veluntey* [*à volonté,* 1701, Furetière] ; sens 2, v. 1290, *Livre Roisin,* écrit *a vollenteit* [*à volonté,* 1690, Furetière ; comme commandement militaire, et *feu à volonté !,* 1904, Larousse] ; sens 3, 1846, G. Sand). **1.** Autant qu'on peut le désirer : *Manger, boire à volonté. Si vous prenez le menu à 80 F, vous aurez du vin à volonté.* ‖ **2.** Au moment que l'on choisit, de la façon qui paraît la plus opportune : *Commande, billet payable à volonté. Au milieu de la multitude, comme dans un élément qu'il soulevait à volonté, Danton était l'homme le plus puissant de Paris* (Thiers). ‖ *À volonté !,* commandement militaire donnant toute latitude pour exécuter un mouvement ou un tir. ‖ *Feu à volonté !,* commandement militaire qui laissait à chaque tireur l'initiative de l'exécution de son tir, une fois donné l'ordre d'ouvrir le feu. ‖ **3.** Dès qu'on le désire : *On n'aime pas, on ne se souvient pas à volonté.*

volontiers [vɔlɔ̃tje] adv. (du bas lat. *voluntarie,* volontairement, spontanément [du lat. class. *voluntarius,* volontaire — v. VOLONTAIRE], qui fut pourvu d'un -*s* adverbial en lat. pop. ; fin du Xe s., *Vie de saint Léger,* écrit *voluntiers* [*volontiers,*

début du XIII[e] s.], au sens 1 [dans une réponse, 1668, La Fontaine] ; sens 2-3, 1211, *le Bestiaire* [en parlant de choses, fin du XV[e] s., Commynes]). **1.** Avec plaisir, de bon gré ou, du moins, sans répugnance : « *Ferez-vous cela ? — Je le ferai volontiers, bien volontiers, très volontiers* » (Acad., 1835). *Je la quittais d'autant plus volontiers que la chapelle ne me paraissait guère un lieu décent pour m'y enfermer seul avec elle* (Gide). ‖ Employé seul, dans une réponse, équivaut à un « oui » chaleureux : « *Encore un peu de whisky ? — Volontiers.* » ‖ **2.** *Class.* Souvent : *Les Grands* [...] *pour n'avoir rien de commun avec leurs inférieurs, renoncent volontiers à toutes les rubriques d'honneurs et de distinctions* (La Bruyère). ‖ **3.** Par une tendance naturelle ou par habitude : *Plus nous avons vécu pourtant et moins nous avons de certitudes touchant les choses de ce monde sur lesquelles nous tranchons si volontiers* (Mauriac). *Les âmes de Claquebue, au lieu de se pousser sur le chemin du paradis, se mouvaient plus volontiers à ras de terre...* (Aymé). *M[me] Prêtre, si elle était volontiers bavarde, curieuse extrêmement, sans doute médisante, n'était pas de nature hargneuse* (Mallet-Joris). ‖ En parlant de choses, d'une manière habituelle, ordinaire ou fréquente : *Un air volontiers arrogant. Les petites rivières débordent volontiers dans cette saison* (Littré).

• SYN. : **1** *de bon cœur, de bonne grâce ;* **3** *d'habitude, habituellement, machinalement, ordinairement ; couramment, fréquemment, généralement, souvent.* — CONTR. : **3** *jamais, rarement.*

1. volt [vɔlt] n. m. (lat. *vultus,* expression du visage, visage, mine ; v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *vult,* au sens de « visage » ; v. 1155, Wace, écrit *volt,* au sens de « représentation figurée, image » ; sens actuel, début du XIV[e] s., *Grandes Chroniques de France* [VIII, 313], écrit *voult* [*volt,* 1876, Larousse]). En occultisme, figure de cire soumise à certains mauvais traitements, que la personne représentée par cette figure est censée subir elle-même.

2. volt [vɔlt] n. m. (du n. du comte Alessandro *Volta,* physicien italien [1745-1827], qui fabriqua la première pile électrique ; 1881, *Congrès international des électriciens,* au sens 1 [*volt par mètre,* 1968, Larousse] ; sens 2, 1968, Larousse). **1.** Unité de force électromotrice et de différence de potentiel (symb. : V), équivalant à la différence de potentiel qui existe entre deux points d'un fil conducteur parcouru par un courant constant de 1 ampère lorsque la puissance dissipée entre ces points est égale à 1 watt : *Un courant de 220 volts.* ‖ *Volt par mètre,* unité d'intensité de champ électrique, équivalant à l'intensité d'un champ uniforme, tel que le potentiel varie de 1 volt lorsqu'on décrit une longueur de 1 mètre le long d'une ligne de champ. ‖ **2.** En physique nucléaire, syn. de ÉLECTRON-VOLT.

volta [vɔlta] n. f. (mot ital. de même sens, proprem. « tour » [v. VOLTE 1] ; 1842, Mozin). Indication portée sur les partitions musicales et usitée dans les locutions, reprises à l'italien, *prima volta, seconda volta,* etc., « première fois », « seconde fois », etc.

voltage [vɔltaʒ] n. m. (de *volt* 2 ; 1888, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1949, Larousse). **1.** Nombre de volts qui permet le fonctionnement normal d'un appareil électrique : *Le voltage d'une lampe, d'un radiateur.* ‖ **2.** Force électromotrice ou différence de potentiel mesurée en volts. (On dit parfois TENSION en ce sens.)

1. voltaïque [vɔltaik] adj. (du n. de *Volta* [v. VOLT 2] ; 1815, Beudant [p. 584], pour la pile [pour l'électricité, 1872, Littré ; *arc voltaïque,* 1866, Larousse, art. *arc*]). Se dit de la pile électrique de Volta et, de façon plus générale, de l'électricité développée par les piles : *Pile voltaïque. Électricité voltaïque.* ‖ *Arc voltaïque,* syn. anc. de ARC ÉLECTRIQUE.

2. voltaïque [vɔltaik] n. m. et adj. (de [*Haute-*] *Volta,* n. d'un pays d'Afrique équatoriale ; 1964, Larousse). Se dit d'un groupe de langues négro-africaines parlées en Haute-Volta.

voltaire [vɔltɛr] n. m. (emploi comme n. commun du n. de l'écrivain français François Marie Arouet, dit *Voltaire* [1694-1778], qui aurait affectionné les sièges de ce type ; 1876, Larousse). Grand fauteuil bas, à dossier élevé et renversé en arrière : *Un vieux voltaire qu'on pouvait croire échappé au sac d'une ville* (Bloy).

voltairianisme [vɔltɛrjanism] n. m. (dér. savant de *voltairien ;* 1833, Th. Gautier, au sens 1 ; sens 2, 1845, F. Wey). **1.** Fanatisme antireligieux dirigé principalement contre l'Église catholique et les chrétiens qui en font partie : *Tant il est vrai qu'il était passé, du voltairianisme le plus constitutionnel, à l'hugolâtrie la plus cannibale et la plus féroce* (Gautier). ‖ **2.** Attitude d'incrédulité railleuse à l'égard de tout ce qui touche à la religion : *Quel que soit le voltairianisme du gamin, si l'occasion se présente d'être enfant de chœur, il se peut qu'il accepte* (Hugo). *À négliger légèrement ou feindre de négliger légèrement l'Être suprême, et jusqu'à affecter une pointe de voltairianisme* (Montherlant).

voltairien, enne [vɔltɛrjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. de *Voltaire* [v. VOLTAIRE] ; 1836, Musset, au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Relatif à Voltaire, à ses écrits et à leur contenu : *Le style voltairien. L'empereur philosophe Joseph II était tout empreint d'idées voltairiennes et encyclopédistes* (Nerval). ‖ **2.** Se dit de ce qui se caractérise par un scepticisme railleur, hostile à toute religion révélée et à l'influence de toute Église, en particulier à celle de l'Église catholique : *Le royalisme voltairien, variété bizarre, a eu un pendant non moins étrange, le libéralisme bonapartiste* (Hugo). *On est surpris de trouver dans ces Mémoires quelques traits de l'esprit voltairien* (France).

◆ adj. et n. (1801, Mercier). Partisan de Voltaire, imbu de son incrédulité religieuse et de son hostilité railleuse à l'égard de toutes les Églises, en particulier de l'Église catholique : *Ce bonhomme usait du privilège qu'ont les vieux gentilshommes voltairiens de ne point aller à la messe* (Balzac).

voltaïsation [vɔltaizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *voltaïque* 1 ; 1888, Larousse). Utilisation d'un courant galvanique, pour ses effets biologiques et médicaux.

• SYN. : *électrothérapie, galvanisation.*

voltamètre [vɔltamɛtr] n. m. (du n. de *Volta* [v. VOLT 2] et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1843, *Archives de l'Électricité* [III, 163], au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** Tout appareil où se produit une action électrolytique. ‖ **2.** Appareil permettant de mesurer une quantité d'électricité d'après la quantité de corps libérée à une électrode.

voltampère [vɔltɑ̃pɛr] n. m. (de *volt* 2 et de *ampère ;* 1888, Larousse). En électricité, unité de puissance apparente en courant alternatif (symb. : VA), équivalant à la puissance développée par un courant de 1 ampère sous une tension efficace de 1 volt.

voltampèremètre [vɔltɑ̃pɛrmɛtr] n. m. (de *voltampère* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1888, Larousse). En électricité, appareil qui sert à mesurer directement ou indirectement une puissance apparente en voltampères.

1. volte [vɔlt] n. f. (ital. *volta,* tour, lat. pop. *volvita,* part. passé fém. substantivé du lat. class. *volvere,* rouler, faire rouler ; v. 1174, E. de Fougères, puis 1578, Ronsard, au sens I ; sens II, 1, 1435, Bloch-Wartburg [*fermer la volte,* 1876, Larousse ; *serrer la volte, mettre un cheval sur les voltes,* 1690, Furetière ; *élargir la volte,* 1872, Littré ; *se coucher... sur les voltes,* 1690, Furetière, art. *coucher*] ; sens II, 2, 1636, Monet [« révolution d'un astre », v. 1265, Br. Latini ; en escrime, 1747, Voltaire] ; sens II, 3, 1876, A. Daudet).

I. Danse ancienne, tournante, d'origine italienne ou provençale, exécutée par couples, agrémentée de sauts et rythmée à 6/8.

II. 1. Mouvement que le cavalier fait exécuter à sa monture en la menant en rond ; cercle tracé par le cheval dans ce mouvement : *Il monta deux chevaux, le premier sans étriers, en trottant à la longe, le second avec étriers, en exécutant des voltes sans tenir la bride, une baguette passée entre son dos et ses bras* (Chateaubriand).

|| *Fermer la volte,* la terminer. || *Serrer la volte,* approcher de son centre. || *Élargir la volte,* regagner le terrain qu'on a perdu après l'avoir trop serrée. || *Mettre un cheval sur les voltes,* le dresser à exécuter des voltes. || *Se coucher dans la volte, sur les voltes,* en parlant d'un cheval qui tourne au galop, se pencher du côté où il tourne. || **2.** Brusque mouvement circulaire ou semi-circulaire accompli par un être animé : *Le lion, par une volte d'une prestesse incroyable, se retourna et se précipita sur le grillage* (Sue). *À ce moment, Gérin-Labrit fit une volte et sembla prendre à témoin les membres du bureau* (Duhamel). || *Spécialem.* En escrime, mouvement que l'on fait, en tournant sur le pied gauche, pour éviter les coups de l'adversaire (vieilli) : *Les deux champions firent des passes et des voltes avec tant d'agilité...* (Voltaire). || **3.** *Fig.* Changement complet et rapide qui s'opère dans la situation d'une personne, dans son attitude, etc. : *L'arrivée soudaine de sa fille avait été pour le savant une volte complète de situation morale* (L. Daudet). *Certes, la promptitude de votre volte est une merveille de politique* (Montherlant).

● SYN. : **II, 2** *demi-tour, pirouette, rotation, volte-face ;* **3** *renversement, retournement, revirement, révolution, virevolte.*

2. volte [vɔlt] n. f. (altér. de *vole ;* 1680, Richelet). Syn. de VOLE (au sens I).

volte-face [vɔltəfas] n. f. invar. (ital. *voltafaccia,* volte-face, proprem. « tourne face ! », de *volta,* 2e pers. du sing. de l'impér. prés. de *voltare,* tourner [v. VOLTER], et de *faccia,* face [bas lat. *facia,* portrait — v. FACE] ; 1654, J. de Laon [p. 28], dans la loc. *faire volte-face,* au sens, assez vague, de « se retourner » ; sens 1, 1876, Larousse [*faire volte-face,* 1671, Pomey] ; sens 2, 1703, Dancourt [*faire volte-face,* 1669, A. de Montfleury] ; sens 3, av. 1865, Proudhon [sous la forme ital. *volta-facia,* fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; en politique, et *faire volte-face,* 1829, Boiste]). **1.** Mouvement de conversion complète que font des soldats au cours d'un engagement militaire. || Ne s'emploie guère que dans la loc. *faire volte-face,* exécuter ce mouvement : *Il s'arrête, fait volte-face, déploie ses divisions à droite du grand chemin, et contient dans la plaine les colonnes russes qui cherchaient à lui faire perdre cette route* (Ségur). || **2.** Mouvement à l'issue duquel un homme ou un animal se trouve dans une direction opposée à celle qu'il suivait auparavant : *Des cyclistes firent demi-tour sous la voûte des Halles. Armand suivit cette brusque volte-face* (Aragon). || S'emploie surtout dans la loc. *faire volte-face,* exécuter ce mouvement : *Il* [un grand-duc] *fit volte-face, montra son dos tavelé de blanc et de jaune très clair* (Colette). || **3.** *Fig.* Changement complet et soudain d'attitude, de manière d'agir ou de penser : *Pour sortir de cette immense forêt vierge des préjugés humains, il a fallu bien des détours, bien des retraites, des changements de front, des volte-face* (Proudhon). *Elle essaya les volte-face les plus étranges* (Renan). || *Spécialem.* En politique, revirement d'opinion subit ou très rapide : *Une crise de cabinet vint mettre à l'épreuve mon talent pour les volte-face* (Reybaud). *Les volte-face d'un politicien.* || *Faire volte-face,* modifier brusquement sa ligne de conduite ou soutenir des idées contraires à celles qu'on exprimait auparavant : *Ou bien, après un échange d'idées sur lesquelles ils étaient tombés d'accord, Philip, brusquement, faisait volte-face, tournait en dérision ce qu'ils venaient de dire...* (Martin du Gard).

● SYN. : **2** *demi-tour, pirouette, volte ;* **3** *conversion, renversement, retournement, revirement, virevolte.*

volter [vɔlte] v. intr. (ital. *voltare,* tourner [lat. pop. **volvitare,* même sens, fréquentatif du lat. class. *volvere,* rouler, faire rouler], et/ou dér. du franç. *volte* 1 ; début du XVe s., Ch. d'Orléans, dans la loc. *volte, route !,* « tourne, compagnie ! » ; sens 1, milieu du XVIe s., Ronsard [d'abord comme v. tr., au sens de « faire tourner (un cheval) en rond », 1549, R. Estienne] ; sens 2, av. 1841, Chateaubriand [en escrime, 1704, Trévoux]). **1.** En équitation, tourner en exécutant une volte, en parlant de la monture et de son cavalier : *Faire volter un cheval. S'exercer à volter avant un concours hippique.* || **2.** En parlant d'un être animé, accomplir brusquement un mouvement circulaire ou semi-circulaire ; se retourner sur soi-même : *C'en était fait de moi, lorsque l'animal, étonné lui-même du nouveau péril, volte en dedans par une pirouette* (Chateaubriand). *Comme l'espada fait volter le taureau en lui présentant la cape* (Aicard). *Costals écumant volta et sortit, entraînant Solange* (Montherlant). || *Spécialem.* En escrime, exécuter une volte. (Vieilli.)

● SYN. : **2** *pirouetter, pivoter, virevolter.*

volti [vɔlti] interj. (mot ital. de même sens, proprem. « tournez », 2e pers. du plur. de l'impér. prés. de *voltare,* tourner [v. l'art. précéd.] ; 1842, Mozin). Mot inscrit au bas d'une page impaire de partition pour indiquer à l'exécutant que le morceau se continue et qu'il faut donc tourner la page.

voltige [vɔltiʒ] n. f. (déverbal de *voltiger ;* 1544, Mathée, au sens de « incursion brusque et de peu de durée » ; sens I, 1, 1835, Acad. [« corde... », 1964, Larousse] ; sens I, 2, 1736, Lesage [« la corde elle-même... », 1835, Acad.] ; sens I, 3, 1949, Larousse ; sens I, 4, av. 1865, Proudhon [*haute voltige,* 1964, Larousse] ; sens II, 1968, Larousse).

I. 1. Exercice d'équitation ou de cirque consistant à sauter de diverses manières sur un cheval, non sellé ou portant une selle spéciale, qui galope *(voltige au galop)* ou qui est arrêté *(voltige de pied ferme).* || Corde assujettie au corps de l'élève écuyer pour le retenir en cas de chute au cours d'exercices d'acrobaties. || **2.** Chacun des exercices d'acrobatie exécutés sur une corde lâche ou au trapèze volant : *Ils donnaient un divertissement composé de danses, de sauts et de voltiges* (Lesage). || La corde elle-même sur laquelle l'acrobate effectue ces exercices : *La voltige cassa, il se rompit une jambe* (Acad., 1835). || **3.** *Voltige aérienne,* ou simplem. *voltige,* ensemble des manœuvres inhabituelles dans le pilotage ordinaire d'un avion, et qui font l'objet d'un apprentissage particulier ; acrobaties exécutées en vol : *La vrille, le looping, le tonneau sont des figures classiques de la voltige. Les voltiges de la patrouille de France.* || **4.** *Fig.* et *fam.* Dans le domaine intellectuel et moral, raisonnements subtils, manœuvres ingénieuses, dont la fermeté ou la probité sont le plus souvent sujettes à caution : *Un orateur brillant, dont la voltige séduit mais ne convainc pas. La première infidélité commise, la voltige devient pour l'amour une ressource obligée* (Proudhon). [On dit aussi HAUTE VOLTIGE.]

II. Dans les arts graphiques, brouillard d'encre formé par la pulvérisation, sous l'action de la force centrifuge, de l'encre distribuée par les rouleaux d'une rotative.

voltigeant, e [vɔltiʒɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *voltiger ;* 1541, Calvin, au sens 4 ; sens 1, 1595, Vaganay ; sens 2, 1879, Goncourt ; sens 3, début du XXe s.). **1.** Se dit d'un animal qui voltige, qui se déplace dans l'air, çà et là, avec rapidité et légèreté : *L'hirondelle donne la chasse aux insectes voltigeants et suit avec une agilité souple leur trace oblique et tortueuse* (Buffon). *Un voltigeant écureuil* (Colette). || **2.** Se dit de ce qui témoigne de l'aisance de quelqu'un à se mouvoir en l'air : *Le corps du trapéziste semble prendre quelque chose de voltigeant* (Goncourt). || **3.** Se dit d'une chose légère qui se répand dans l'air en tous sens : *Cendre fine et voltigeante* (L. Daudet). || **4.** *Fig.* Se dit de ce qui manque de constance et de fermeté (peu usité) : *Un esprit voltigeant. Une attention voltigeante.*

voltigement [vɔltiʒmɑ̃] n. m. (de *voltiger ;* 1542, Rabelais, au sens de « action de voltiger sur un cheval » ; sens 1, milieu du XVIe s. ; sens 2, 1564, J. Thierry). **1.** En parlant d'un animal doué de la locomotion aérienne, action de voler çà et là : *Le voltigement d'un papillon. Leur mouvement* [des chauves-souris] *dans l'air est moins un vol qu'une espèce de voltigement incertain, qu'elles semblent n'exécuter que par effort et d'une manière gauche* (Buffon). || **2.** En parlant d'une chose légère, le fait de s'agiter, par petits mouvements, au souffle de l'air : *Le voltigement de leur voile de gaze autour de la figure* (Goncourt).

voltiger [vɔltiʒe] v. intr. (ital. *volteggiare,* faire de la voltige, intensif de *voltare,* tourner [v. VOLTER] ; 1534, Rabelais, dans la loc. *voltiger un cheval,* « le faire tourner en rond » ; sens I, 1, 1542, Godefroy ; sens I, 2, 1680, Richelet ; sens II, 1559, Amyot ; sens III, 1 [sous l'influence de *voler, voleter* — de même que les sens suiv.], v. 1540, Yver ; sens III, 2, 1690, Furetière [en parlant de choses que leur légèreté maintient quelque temps en suspension, 1829, Balzac] ; sens III, 3, 1675, Mme de Sévigné ; sens III, 4, 1541, Calvin [*voltiger de belle en belle...,* 1872, Littré]). [Conj. **1 b.**]

I. 1. Faire de la voltige à cheval, comme exercice d'équitation ou de cirque : *Ils apprenaient à monter à cheval, à danser,* [...] *à voltiger* (Saint-Évremond). || **2.** Faire des exercices d'acrobatie, à la corde lâche ou au trapèze volant : *Au-dessus de nous voltigent maintenant, sur trois trapèzes, des gymnastes qui échangent des appels aigus...* (Colette).

II. *Vx.* En parlant de troupes légères de cavalerie, se porter rapidement de côté et d'autre pour harceler l'ennemi : *La route était pénible ; et des corps de Russes voltigeant dans ces quartiers rendaient la marche dangereuse* (Voltaire).

III. 1. En parlant d'animaux doués de la locomotion aérienne, voler çà et là, à petites distances, avec de fréquentes reprises, et sans direction déterminée : *Les abeilles, les papillons voltigent de fleur en fleur. Des couples de ramiers voltigent* (Taine). *Les mouches voltigent sans crainte autour des toiles d'araignées où elles prennent et sucent des moucherons* (Giraudoux). || **2.** En parlant de choses légères, s'agiter, par petits mouvements, au souffle de l'air : *Sa chevelure d'Ève, | Comme une vapeur d'or, voltigeait à l'entour | De son front* (Banville). || En parlant de choses que leur légèreté maintient quelque temps en suspension, être emportées çà et là en suivant les mouvements de l'air : *Des flocons de neige, des papiers qui voltigent au vent.* || **3.** *Fig.* En parlant d'une chose non matérielle (jeu de physionomie, image, etc.), passer fugitivement, ne pas se fixer : *Un sourire de gloire et de triomphe voltigea sur ses lèvres* (Gautier). *Des souvenirs voltigent dans sa tête.* || **4.** *Fig.* Sauter d'un sujet ou d'un objet à un autre, ne pas savoir fixer son attention : *Ce n'est pas en voltigeant de livre en livre qu'il réussira à s'instruire. Cet homme n'apprendra jamais rien à fond, il ne fait que voltiger* (Furetière, 1690). || Spécialem. *Voltiger de belle en belle, de femme en femme,* être très inconstant en amour. (Vieilli.)

voltigeur [vɔltiʒœr] n. m. (de *voltiger ;* 1534, Rabelais, au sens I, 1 ; sens I, 2, 1660, Oudin ; sens II, 1, 21 sept. 1804, *Moniteur universel ;* sens II, 2, 1923, Larousse [*compagnie de fusiliers-voltigeurs,* 1964, Larousse] ; sens II, 3, 6 nov. 1822, *Moniteur universel ;* sens II, 4, 1849, d'après Larousse, 1904 ; sens II, 5, 1933, Larousse ; sens III, 1, av. 1918, Apollinaire ; sens III, 2, 1876, Larousse).

I. 1. Homme qui fait de la voltige à cheval, comme exercice d'équitation ou de cirque. || **2.** Homme qui fait des exercices d'acrobatie à la corde lâche ou au trapèze volant.

II. 1. Au XIXe s., nom donné à des soldats, généralement de petite taille, qui formaient une compagnie d'élite placée à la gauche du bataillon, et qui étaient principalement destinés à tirailler, à se porter rapidement de côté et d'autre : *Les voltigeurs de la garde impériale.* || **2.** Nom donné, depuis la Première Guerre mondiale, aux soldats d'infanterie chargés des missions traditionnelles de l'arme (éclaireur, patrouilleur, grenadier, etc.), par opposition à ceux qui sont spécialisés dans le service d'armes lourdes (fusilier, mitrailleur, servants divers, etc.) : *Depuis 1951, les voltigeurs ont pris le nom de « grenadiers-voltigeurs ».* || *Compagnie de fusiliers voltigeurs,* appellation fréquente des compagnies d'infanterie chargées de mener le combat, par opposition à celles qui ont pour mission de les appuyer de leurs feux (compagnies de mitrailleurs, d'engins, etc.). || **3.** *Voltigeur corse,* soldat d'un corps spécial, institué dans l'île de 1822 à 1850 pour la répression du banditisme : *Un ancien bandit, commandant des voltigeurs corses* (Flaubert). || **4.** *Voltigeur algérien,* soldat d'une compagnie créée en 1849 pour servir d'auxiliaire à la gendarmerie d'Afrique. || **5.** Type courant de cigare de la Régie française des tabacs, ainsi nommé en souvenir des voltigeurs de l'Empire.

III. 1. Animal qui voltige, qui vole çà et là, sur de courtes distances : *Papillon le joli voltigeur* (Apollinaire). || **2.** Nom usuel des souris volantes d'Australie.

voltmètre [vɔltmɛtr] n. m. (de *volt* 2 et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1888, Larousse [*voltmètre de crête, voltmètre électronique, voltmètre à lampes,* 1964, Larousse]). Appareil qui sert à mesurer, directement ou indirectement, une différence de potentiel en volts. || *Voltmètre de crête,* voltmètre qui mesure la valeur de crête d'une tension alternative. || *Voltmètre électronique,* ou *voltmètre à lampes,* voltmètre comportant des tubes électroniques, utilisé pour la vérification et la mise au point des montages électroniques, les mesures en basse et haute fréquence, la détermination du rapport secondaire-primaire d'un transformateur à basse fréquence, etc.

volubile [vɔlybil] adj. (lat. *volubilis,* qui a un mouvement giratoire, qui tourne, qui roule, inconstant, au cours facile [en parlant de la parole], qui a la parole facile, de *volvere,* rouler, faire rouler ; av. 1502, O. de Saint-Gelais, au sens de « changeant, inconstant » [en parlant de la mer] ; sens I, 1-2, 1812, Mozin ; sens II, 1, 1897, L. Bloy ; sens II, 2, 1777, Ch. Sablier, p. 188 [rare av. le XXe s.]).

I. 1. Se dit des tiges de plante qui, trop grêles pour se soutenir par elles-mêmes, ont la propriété de s'enrouler en spirale autour des corps voisins : *Tiges volubiles, fleurs violet pourpre ou plus pâles, qui font face toujours* (Gide). || **2.** Se dit des plantes dont la tige présente cette caractéristique : *Le liseron, le houblon, le chèvrefeuille sont volubiles.*

II. 1. Se dit d'une personne qui parle beaucoup, avec aisance et rapidité : *Par bonheur Mme Etinger, inattentive et volubile, nous racontait son voyage...* (Mauriac). *On la voyait animée de toutes sortes de soucis, rose de plaisir et volubile* (Duhamel). || **2.** Se dit de la manière de parler (et des paroles elles-mêmes) d'une personne qui s'exprime de cette façon : *Une vingtaine de mots arabes prononcés de façon très volubile...* (Duhamel).

• SYN. : **II, 1** *babillard, bavard, jacassier* (fam.), *loquace, prolixe ;* **2** *verbeux.* — CONTR. : **II, 1** *muet, silencieux, taciturne ;* **2** *concis, elliptique, laconique.*

volubilement [vɔlybilmɑ̃] adv. (de *volubile ;* 1954, S. de Beauvoir, p. 367). Avec volubilité (peu usité) : *Parler, s'exprimer volubilement.*

volubilis [vɔlybilis] n. m. (mot du lat. scientif. médiév. signif. « liseron », emploi substantivé et spécialisé de l'adj. du lat. class. *volubilis,* qui a un mouvement giratoire [v. VOLUBILE] ; v. 1500 [d'après le *FEW,* XIV, 611 *a*], au sens 1 [*voluble,* forme plus francisée, fin du XIVe s.] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Autre nom du *liseron des haies : Le bleu fluorescent des enseignes au néon me rappelait les volubilis de mon enfance* (Beauvoir). || **2.** Nom donné à plusieurs convolvulacées, notamment à l'ipomée pourpre : *Ce n'est qu'assez avant dans la nuit que les volubilis déplissent leur fleurs* (A. Karr).

volubilisme [vɔlybilism] n. m. (de *volubile ;* 1872, Littré). Propriété qu'ont les plantes à tige grêle et flexible de s'enrouler autour des corps voisins.

volubilité [vɔlybilite] n. f. (lat. *volubilitas,* mouvement giratoire ou circulaire, rotation, inconstance de la fortune, rapidité ou facilité de la parole, de *volubilis,* qui tourne, inconstant, qui a la parole facile [v. VOLUBILE] ; v. 1380, *Aalma,* au sens I ; sens II, 1680, Richelet [*volubilité de (la) langue,* milieu du XVIe s.] ; sens III, fin du XVe s., Fossetier).

I. *Vx.* Facilité à se mouvoir rapidement : *La figure des corps sphériques donne une*

grande volubilité (Furetière, 1690). *Cela tourne avec une grande volubilité* (Acad., 1835).

II. Aptitude à parler d'abondance, avec aisance et rapidité ; habitude de s'exprimer de la sorte : *M^me de Noailles parle avec une volubilité prodigieuse ; les phrases se pressent sur ses lèvres, s'y écrasent, s'y confondent ; elle en dit trois, quatre à la fois* (Gide). || Class. *Volubilité de (la) langue,* même sens : *Les paroles ne lui coûtaient rien ; quelle volubilité de langue !* (Lesage).

III. *Class.* Dans le domaine intellectuel, moral ou affectif, propension au changement rapide, tendance très nette à l'inconstance : *Ils* [les doutes] *croissent, ils diminuent, ils s'éclipsent, ils reparaissent, ils sont dans la même volubilité et toujours dans le même degré que leurs passions* [des incrédules] (Massillon).

• SYN. : **II** *éloquence, faconde, loquacité, prolixité, verbosité.*

volucelle [vɔlysɛl] n. f. (lat. scientif. moderne *volucella,* même sens, du lat. class. *volucer,* qui vole [v. VOLUCRE] ; 1808, Boiste). Genre d'insectes diptères, comprenant principalement une espèce de mouche dont la larve se développe soit dans le nid des guêpes sociales, soit dans celui des bourdons.

Volucompteur [vɔlykɔ̃tœr] n. m. (n. déposé, de *volu[me]* et de *compteur ;* 1964, Larousse). Appareil de mesure et de distribution de liquides qui fait apparaître automatiquement la quantité débitée et le prix à payer.

volucraire [vɔlykrɛr] n. m. (de *volucre ;* XVI^e s., puis 1876, Larousse). Dans la littérature médiévale, traité de zoologie (généralement en vers) limité à la description des oiseaux : *Le bestiaire et le volucraire* [...] *trouveraient là leur atmosphère propre* (Peladan).

volucre [vɔlykr] n. m. (lat. *volucris,* oiseau, emploi substantivé de l'adj. *volucer, -cris,* qui vole, ailé, dér. de *volare,* voler, aller et venir rapidement [v. VOLER 1] ; 1485 [d'après le *FEW,* XIV, 611 *a*], puis 1891, Huysmans). *Littér.* Oiseau (peu usité) : *Pourquoi l'épervier est-il choisi de préférence aux autres volucres ?* (Huysmans).

volume [vɔlym] n. m. (lat. *volumen, -minis,* chose enroulée, rouleau d'un manuscrit, manuscrit, livre, ouvrage, enroulement, repli, de *volvere,* rouler, faire rouler ; XIII^e s., Godefroy, au sens I, 1 ; sens I, 2, v. 1265, J. de Meung [« matière nécessaire pour remplir un volume », 1664, M^me de Sévigné ; « écrit d'une longueur démesurée », 1676, M^me de Sévigné ; *en petit volume,* « de manière succincte », 1689, M^me de Sévigné — « en petite quantité... », 1676, M^me de Sévigné ; *en grand volume,* « ... d'une manière intense », 1600, O. de Serres — « en grande quantité », 1695, M^me de Sévigné] ; sens I, 3, 1487, Garbin ; sens I, 4, 1975, Larousse ; sens II, 1, fin du XIII^e s., Godefroy [*volume d'action,* 1964, Larousse] ; sens II, 2, 1753, Buffon [« masse, quantité... », 1751, Duclos ; *le volume de quelqu'un,* au fig., av. 1757, Fontenelle ; *faire du volume,* au fig., 1892, H. Régnier, dans l'éd. des *Œuvres* de J. de La Fontaine, t. XI, p. 455] ; sens II, 3, 1690, Furetière [*volume d'un récipient, volume moléculaire, volume atomique,* 1964, Robert ; *volume massique* ou *spécifique,* 1968, Larousse ; *volume gazeux spécifique,* 1964, Larousse] ; sens II, 4, 1964, Robert ; sens II, 5, 1955, Huyghe, p. 208 [par extens., 1935, M. Aymé, p. 151 ; « représentation d'un objet qui a trois dimensions... », 1951, Malraux, p. 383] ; sens II, 6, 1872, Littré ; sens II, 7, av. 1799, Marmontel ; sens II, 8, 1761, Marmontel [pour un appareil électroacoustique, 1953, Larousse ; *volume sonore,* 1964, Robert]).

I. 1. Dans l'Antiquité, manuscrit roulé autour d'un bâtonnet : *Ptolémée Philadelphe, en mourant, la laissa* [la bibliothèque d'Alexandrie] *composée déjà de cent mille volumes ; les princes de cette race qui le suivirent l'augmentèrent encore, de sorte qu'enfin il s'y trouva sept cent mille volumes* (Ch. Rollin). || **2.** Ensemble de cahiers manuscrits, dactylographiés ou, le plus souvent, imprimés, réunis par un brochage ou une reliure : *Volume in-quarto, in-octavo. Deux tomes en un seul volume. Publier un volume de vers. Bienheureux Scudéry, dont la fertile plume | Peut tous les mois sans peine enfanter un volume !* (Boileau). *Lorsqu'on a écrit quelques pages réellement belles, on se permet de barbouiller des volumes* (Rousseau). *Faites-nous des volumes, Monsieur, des volumes. On ne vous demande pas des chefs-d'œuvre ; mais que cela supporte une reliure* (Sedaine). || *Par extens.* Matière nécessaire pour remplir un volume : *Au cours de ce séminaire, il a pris au moins un volume de notes. J'amasse de tes faits le pénible volume* (Boileau). || *Par extens.* et *fam.* Écrit d'une longueur démesurée : *Quoique Madame n'eût jamais guère vu cette tante, elle lui écrivait des volumes deux et trois fois la semaine* (Saint-Simon). || Class. et fig. *En petit volume,* de manière succincte : *Écrivez-moi en petit volume* (Sévigné) ; en petite quantité, avec peu de force : *Je n'aime point votre petit torticolis ; c'est toujours une douleur sensible et importune, quoique en petit volume* (Sévigné). || Class. et fig. *En grand volume,* avec beaucoup de détails, d'une manière intense : *Je l'ai vu* [le cardinal de Retz] *fort possédé de l'envie de vous témoigner en grand volume son amitié, quand il aura payé ses dettes* (Sévigné) ; en grande quantité : *Vous avez eu des temps enragés, et nous aussi ; un froid extrême, et de la neige en grand volume, comme vous savez* (Sévigné). || **3.** Ensemble de cahiers imprimés, réunis par un brochage ou une reliure, qui constitue une partie d'une œuvre plus étendue : *Je n'en suis qu'au second volume de ce roman-fleuve.* || **4.** En informatique, unité amovible de mémoire auxiliaire d'un ordinateur.

II. 1. Partie de l'espace à trois dimensions occupée par un corps : *On sait que l'eau en se congelant augmente de volume* (Dombasle). *Diminution de volume par dessiccation.* || Par anal. et spécialem. *Volume d'action,* portion de l'espace dans laquelle une bouche à feu donnée peut atteindre un objectif. || **2.** Espace approximatif et apparent occupé par un corps ; encombrement de ce corps : *Serrer un paquet pour qu'il fasse moins de volume. Il* [le rhinocéros] *approche de l'éléphant pour le volume et la masse* (Buffon). || *Par extens.* Masse, quantité d'une chose concrète ou abstraite : *La crise a obligé de nombreuses entreprises à réduire le volume de leurs investissements, de leurs dépenses.* || Fig. *Le volume de quelqu'un,* l'importance, le rôle social de cette personne, la considération dont elle jouit : *La plupart des changements qu'un homme fait à son état pour le rendre meilleur, augmentent la place qu'il tient dans le monde, son volume, pour ainsi dire ; mais ce volume plus grand donne plus de prise aux coups de la fortune* (Fontenelle). || Fig. et fam. *Faire du volume,* faire l'important, tâcher de se mettre toujours au premier plan. || **3.** Mesure de l'espace à trois dimensions occupé par un corps : *Le volume de la sphère est égal au tiers du produit de sa surface par son rayon.* || *Volume d'un récipient,* mesure de la masse de substance que celui-ci peut contenir lorsqu'on l'emplit : *Le volume de cette bouteille est exactement d'un décimètre cube.* || *Volume massique* ou *spécifique,* quotient du volume d'un corps par sa masse : *Le volume massique est l'inverse de la masse volumique.* || *Volume moléculaire,* volume d'une molécule-gramme d'un corps. || *Volume atomique,* volume d'un atome-gramme d'un corps. || *Volume gazeux spécifique,* en pyrotechnie, volume, rapporté à l'unité de masse, des gaz, pris dans les conditions normales de température et de pression, que fournit l'explosion d'une substance détonante : *Le volume gazeux spécifique des poudres B est voisin de 950 litres par kilogramme.* || **4.** En géométrie, figure à trois dimensions limitée par des surfaces : *Le cube, le cône, la sphère sont des volumes.* || **5.** En termes de beaux-arts, corps considéré dans ses trois dimensions : *L'architecte a su disposer harmonieusement les lignes et les volumes de ce palais ;* et par extens. : *Son corps était robuste et sérieux comme son beau visage. Il y avait des volumes lourds et fermes, des courbes à longs développements, et aussi des évasements profonds* (Aymé). || Représentation d'un

objet qui a trois dimensions ; impression de relief que produit un objet représenté par l'artiste : *Un dessin aux lignes vivantes et aux volumes qui eussent choqué les amateurs d'académies* (Georges-Michel). || **6.** En verrerie, morceaux de glace qui sont amoncelés ensemble. || **7.** Masse d'eau que débite un fleuve, une rivière, une source, etc. : *L'Amazone est de tous les fleuves celui dont le volume est le plus considérable.* || **8.** Force et ampleur du son, en particulier d'une voix : *Cette voix éclatante, qui remplissait la salle de son volume harmonieux* (Marmontel). *Une voix qui manque de volume.* || *Spécialem.* Intensité du son produit par un appareil électroacoustique : *Diminuer un peu le volume de sa radio.* || Spécialem. *Volume sonore,* en musique, intensité des sons d'un instrument ou d'un groupe d'instruments jouant ensemble.

• SYN. : **I, 2** *brochure, livre, opuscule, ouvrage ;* **3** *fascicule, livraison, tome.* || **II, 2** *calibre, encombrement, grosseur, place ;* **4** *solide ;* **7** *débit ;* **8** *puissance.*

volumètre [vɔlymɛtr] n. m. (de *volu[me]* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1872, Littré). Nom donné à certains aréomètres gradués d'une façon spéciale, et qui font connaître le volume d'un liquide dont le poids est le même que celui de cent volumes d'eau.

volumétrie [vɔlymetri] n. f. (de *volu[me]* et de *-métrie,* du gr. *metron,* mesure ; 1949, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Mesure des volumes. || **2.** En chimie, procédé de dosage utilisant une liqueur titrée, dont on détermine le volume à employer dans son action sur le mélange à doser au moyen d'un indicateur de fin de réaction.

volumétrique [vɔlymetrik] adj. (de *volu[me]* et de *-métrique,* du gr. *metron,* mesure ; 1872, Littré, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Relatif à la détermination des volumes : *Analyse volumétrique. Les rapports volumétriques dans lesquels les gaz se combinent* (Littré). || **2.** Se dit d'un compteur, d'une pompe, d'un compresseur, dans lesquels la quantité de fluide qui les traverse a un volume déterminé par le déplacement d'un piston ou d'une palette.

volumétriquement [vɔlymetrikmɑ̃] adv. (de *volumétrique ;* 1872, Littré). En physique et en chimie, par des procédés volumétriques, suivant les règles volumétriques.

volumineux, euse [vɔlyminø, -øz] adj. (de *volume,* d'après le bas lat. *voluminosus,* qui se roule, qui forme des plis, du lat. class. *volumen, -minis,* chose enroulée, enroulement, repli [v. VOLUME] ; av. 1676, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand [dont la référence est incontrôlable], puis 1739, Desfontaines, *Observations* [XVIII, p. 27], au sens I, 1 [« ... qui comporte un grand nombre de pages », 1890, Zola] ; sens I, 2, av. 1821, Napoléon Ier ; sens II, 1, 1762, Acad. ; sens II, 2, av. 1842, Stendhal ; sens II, 3, 1914, A. Gide).

I. 1. *Vx.* Se disait d'un ouvrage formé d'un grand nombre de volumes : *Comme ses ouvrages* [de Wolf] *sont volumineux, et que nous ne lisons rien* (Voltaire). *Une compilation volumineuse* (Acad., 1835). || *Auj.* Se dit d'un livre, d'un écrit qui comporte un grand nombre de pages : *Un volumineux recueil de morceaux choisis. Il a rédigé un volumineux rapport de sa mission à l'étranger.* || **2.** Se dit d'un ensemble rédigé qui se compose de nombreuses pièces, de nombreux manuscrits : *Une longue et volumineuse correspondance ministérielle est un arsenal où il y a des armes à tous tranchants* (Napoléon Ier).

II. 1. Se dit d'un objet qui occupe beaucoup de place, dont le volume est important : *Un colis volumineux. Les grandes robes de la magistrature et leurs plis volumineux* (Diderot). || **2.** *Littér.* Abondant et consistant (peu usité) : *Le dîner était excellent et volumineux* (Stendhal). || **3.** *Fam.* Se dit d'une personne aux formes plantureuses : *Dans le compartiment où ensuite il monta, une volumineuse nourrice changeait les couches de son poupon* (Gide).

• SYN. : **I, 2** *abondant, important.* || **II, 1** *encombrant, épais, gros.*

volumique [vɔlymik] adj. (de *volume ;* 1964, Larousse [aussi *masse volumique*]). Relatif au volume. || *Masse volumique* ou *spécifique,* quotient de la masse d'une substance par son volume : *Dans le système international S I, l'unité de masse volumique est le kilogramme par mètre cube.*

volupté [vɔlypte] n. f. (lat. *voluptas,* plaisir, joie, satisfaction, plaisir des sens, de l'adv. *volup,* d'une manière conforme aux désirs, agréablement, mot de la même famille que *velle,* vouloir, désirer, souhaiter ; fin du XIVe s., Chr. de Pisan, au sens 1 [aussi au plur. ; « jouissance sexuelle », XVIe s., La Curne — au plur., 1690, Furetière] ; sens 2, 1610, d'Urfé [au plur., 1835, Balzac] ; sens 3, 1756, Voltaire ; sens 4, 1858, Th. Gautier). **1.** Plaisir intense et plein que procure la satisfaction des sens : *Mon enfant, ma sœur, | Songe à la douceur | D'aller là-bas vivre ensemble ! | Aimer à loisir, | Aimer et mourir | Au pays qui te ressemble ! |* [...] *| Là, tout n'est qu'ordre et beauté, | Luxe, calme et volupté* (Baudelaire). *Entre la nature et les œuvres, entre la volupté de voir et la volupté de pouvoir, les échanges sont infinis* (Valéry) ; et au plur. : *Quittons les voluptés pour savoir les reprendre. | Le travail est souvent le père du plaisir* (Voltaire). *J'ai longtemps habité sous de vastes portiques | Que les soleils marins teignaient de mille feux |* [...]. *| C'est là que j'ai vécu dans les voluptés calmes, | Au milieu de l'azur, des vagues, des splendeurs...* (Baudelaire). || *Spécialem.* Jouissance sexuelle : *L'expression « faire l'amour » prête à toutes les erreurs.* [...] *L'amour est un don, la volupté une servitude...* (Duhamel). *L'amant l'étreignit encore. Cette fois, elle eut un sourire de gratitude et de complicité ; son corps* [...] *fut traversé par un rhumatisme de volupté, elle étouffa un long cri d'étonnement* (Aymé) ; et au plur. : *Cette maîtresse ardente* [...] *qui venait de lui prodiguer les délices et les abandons des plus merveilleuses voluptés* (Villiers de L'Isle-Adam). || **2.** Plaisir intense et raffiné de l'âme ; jouissance morale, intellectuelle ou esthétique très profonde : *J'appelle volupté proprement ce qu'on nomme | Ne se reprocher rien et vivre en honnête homme...* (Boursault). *L'innocence des mœurs a sa volupté, qui vaut bien l'autre, parce qu'elle n'a point d'intervalle et qu'elle agit continuellement* (Rousseau). *Je m'en vais par les rues* [...] *| Où je sens, pénétré d'amère volupté, | Qu'encore un peu de toi dans l'air tendre est resté* (Samain) ; et au plur. : *Les jouissances que promet le démon ne sont que celles de la terre agrandies, tandis que les voluptés célestes sont sans bornes* (Balzac). *Le poids indéfinissable des voluptés immatérielles* (Hugo). || **3.** *Vx* et *littér.* Propension à rechercher les plaisirs des sens, et, particulièrement, les plaisirs sexuels : *La vertu de ce prince* [Philippe le Bon] *n'excluait pas en lui la volupté et l'amour des femmes, qui ne peut jamais être un vice que quand il conduit aux méchantes actions* (Voltaire). || **4.** Caractère sensuel, lascif de quelque chose : *La volupté d'une danse, d'un chant.*

• SYN. : **2** *bonheur, délectation, délice, joie, jouissance ;* **4** *lascivité, sensualité.*

voluptuaire [vɔlyptɥɛr] adj. (bas lat. *voluptuarius,* voluptueux, du lat. class. *voluptas,* volupté [v. l'art. précéd.] ; 1357, La Curne, au sens 1 [rare av. 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2, 1547, Budé). **1.** En droit, se dit des dépenses faites en vue du plaisir et non de l'utilité, consacrées à des embellissements de luxe ou de fantaisie. || **2.** *Littér.* Se dit de ce qui concerne le plaisir des sens : *Certes, il est à déplorer que les « cordons bleus » d'à présent ne soient pas contraints par une loi particulière et voluptuaire à connaître les propriétés chimiques des matières...* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *somptuaire.*

voluptueusement [vɔlyptɥøzmɑ̃] adv. (de *voluptueux ;* XIVe s., Godefroy, au sens 1 ; sens 2, 1588, Montaigne). **1.** En goûtant le plaisir que procure la satisfaction des sens : *Ce sont des hommes lâches* [...] *qui ne savent que vivre voluptueusement, sans règle, sans morale* (Massillon). || **2.** D'une manière qui procure un plaisir sensuel ou érotique très vif : *Ces lèvres qui s'ouvraient | Voluptueusement ainsi que des corolles* (Banville). *Je me souviens de certaines lectures de mon enfance, si*

voluptueusement pénétrantes que je sentais la phrase entrer comme matériellement dans mon cœur (Gide).

voluptueux, euse [vɔlyptɥø, -øz] adj. (lat. *voluptuosus,* agréable, délicieux, qui charme, qui plaît, de *voluptas,* volupté [v. VOLUPTÉ] ; v. 1370, Oresme, au sens 2 [pour ce qui inspire ce plaisir..., v. 1770, J.-J. Rousseau ; « ... qui procure... le plaisir sexuel », av. 1381, Ph. de Vitry] ; sens 1, 1572, Amyot [substantiv., 1669, Racine ; « ... qui a un penchant marqué pour les plaisirs érotiques... », 1572, Amyot — substantiv., av. 1704, Bourdaloue] ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Se dit d'une personne qui recherche la satisfaction raffinée des sens et goûte vivement le plaisir que celle-ci procure : *Un homme voluptueux, qui aime la bonne chère, le luxe, la vie douce et facile ;* et substantiv. : *Quand on est comme moi un voluptueux, un mystique, et qu'on n'obéit point à un grisâtre impératif moral, à une austérité de buveur d'eau* (Romains). || *Spécialem.* Se dit d'une personne qui a un penchant marqué pour les plaisirs érotiques et qui sait en profiter pleinement : *La femme voluptueuse est féroce jusqu'à la brutalité* (Ventura) ; et substantiv. : *Le monde est plein de réprouvés, puisqu'il est plein de voluptueux et d'impudiques* (Bourdaloue). || **2.** Se dit d'une chose qui permet d'éprouver le plaisir intense et plein que procure la satisfaction des sens : *Nous sommes très portés à croire que c'est à un commencement d'asphyxie qu'il faut attribuer les sensations voluptueuses que plusieurs individus paraissent avoir éprouvées en Angle-terre par la respiration du gaz oxyde d'azote* (Fourcroy). *Un parfum voluptueux.* || Se dit de ce qui inspire ce plaisir, de ce qui l'évoque : *Mes tableaux voluptueux auraient perdu toutes leurs grâces, si le doux coloris de l'innocence y eût manqué* (Rousseau). *Un joli appartement plein de voluptueuses coquetteries* (Barbey d'Aurevilly). || *Spécialem.* Se dit de ce qui procure, inspire ou concerne le plaisir sexuel : *Une étreinte voluptueuse. Une danse voluptueuse. Le corps de la jeune femme* [Pauline de Beaumont], *représentée étendue, est voilé très légèrement : il est voluptueux...* (Montherlant). || **3.** Se dit de ce qui exprime, traduit la satisfaction sensuelle : *Il* [le papillon] *butine goulu, content* [...] *avec un battement voluptueux d'éventail* (Colette).

volute [vɔlyt] n. f. (ital. *voluta,* volute, empr. du lat. médiév. des architectes *voluta,* même sens, part. passé fém. substantivé du lat. class. *volvere,* rouler, faire rouler ; 1545, Van Aelst, au sens I, 1 [aussi *en volute ;* « enroulement en spirale exécuté en diverses matières... », 1694, Th. Corneille] ; sens I, 2, 1872, Littré ; sens I, 3, 1761, Marmontel [« ligne contournée que suivent... certains feuillages », 1830, Lamartine] ; sens II, 1752, Trévoux).

I. 1. Ornement d'architecture sculpté qui figure un enroulement en spirale : *Des volutes décorent les angles des chapiteaux de l'ordre ionique.* || *Par extens.* Enroulement en spirale exécuté en diverses matière et servant d'ornement : *La volute, d'une grille, d'une crosse épiscopale. La garniture de cheminée, amas informe et compliqué d'amours, d'acanthes, de volutes en bronze doré, me remplit d'admiration* (Colette). || *En volute,* se dit de tout objet qui est retourné sur lui-même à la façon d'une spirale : *Un pied de lampadaire en volute.* || **2.** Partie ronde du bas d'un limon d'escalier sur laquelle repose le pilastre de la rampe. || **3.** Objet quelconque dont l'aspect évoque celui d'une spirale ou d'une hélice : *Les volutes d'un coquillage. Les bleuâtres volutes de fumée qui montent vers le plafond blanc* (Gide). *Marthe s'était mise à tricoter. Sur sa belle nuque robuste, inclinée maintenant, ses cheveux se tordaient en volutes d'une immobilité nerveuse* (Duhamel). || *Spécialem.* Ligne contournée que suivent certaines lianes, certains feuillages : *Les volutes du lierre, du liseron.*

II. Mollusque gastropode prosobranche, type de la famille des volutidés, caractérisé par un pied assez large, des tentacules écartés et coniques, une coquille ovalaire fusiforme avec columelle plissée, mais dépourvue d'opercule.

voluter [vɔlyte] v. tr. (de *volute ;* 1743, Trévoux, au sens 2 ; sens 1, 1876, Larousse). **1.** Enrouler en forme de volute. (Peu usité.) || **2.** Dans la soierie, dévider le fil des fusées. (Vieilli.)

◆ v. intr. (1872, Littré). Former une volute, des volutes : *La lumière qui se filtre par la verdure tendre des marronniers s'en vient voluter autour de ses formes que la marche ondule* (Moréas).

volutidés [vɔlytide] n. m. pl. (de *volut[e]* et de *-ide/-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1876, Larousse, écrit *volutides ; volutidés,* 1964, Larousse). Famille de mollusques gastropodes prosobranches, ayant pour type le genre *volute.*

volvacé, e [vɔlvase] adj. (dér. savant du lat. *volva,* vulve, matrice, enveloppe [des champignons, etc.] ; 1845, Bescherelle). Se dit, en histoire naturelle, de ce qui a la forme d'une bourse.

volvaire [vɔlvɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *volvaria,* mêmes sens, du lat. class. *volva,* vulve, matrice, enveloppe [des champignons, etc.] ; 1803, Boiste, au sens I : sens II, 1827, Acad.).

I. Mollusque gastropode prosobranche, à coquille cylindrique, enroulée, ornée de stries spirales et de ponctuations, et pourvue d'une très étroite ouverture.

II. Champignon de la famille des agarics, à lames roses et muni d'une volve à la base du pied : *Certaines volvaires sont vénéneuses, comme la volvaire gluante, d'autres comestibles, comme la volvaire soyeuse.*

● REM. Au sens I, on dit aussi VOLVARIA, n. m. (1933, Larousse).

volvation [vɔlvasjɔ̃] n. f. (dér. savant du lat. *volvere,* rouler, faire rouler ; 1968, Larousse). Réaction des animaux qui se roulent en boule pour se défendre : *La volvation du hérisson.*

volve [vɔlv] n. f. (lat. *volva,* vulve, matrice, enveloppe [des champignons, etc.] ; 1809, Wailly). Voile membraneux qui enveloppe complètement le chapeau et le pied de certains champignons dans leur jeune âge et qui se brise quand le chapeau s'étale et que le pied s'allonge, les débris du voile formant alors une sorte d'étui à la base du pied et, parfois, laissant subsister des écailles sur le chapeau.

volvocacées [vɔlvɔkase] ou **volvocales** [vɔlvɔkal] n. f. pl. (dér. savants de *volvox ;* 1907, Larousse [*volvocacées*], et 1964, Larousse [*volvocales*]). Ordre d'algues vertes ayant pour type le *volvox.*

volvoce [vɔlvɔs] ou **volvox** [vɔlvɔks] n. m. (lat. scientif. moderne *volvox,* infusoire, emploi spécialisé du lat. class. *volvox, -vocis,* chenille enrouleuse ; 1768, Valmont de Bomare, écrit *volvoce* et *volvox,* au sens de « genre d'animalcules infusoires » ; sens actuel, 1907, Larousse, écrit *volvox* [*volvoce,* 1964, Robert]). Algue verte des eaux douces, formée par une colonie de cellules à deux flagelles, en forme de sphère creuse, et que l'on a prise pendant très longtemps pour un infusoire.

volvule [vɔlvyl] n. f. (lat. scientif. moderne *volvula,* même sens, emploi spécialisé du bas lat. *volvula,* dimin. du lat. class. *volva,* vulve, matrice, enveloppe [des champignons, etc.] ; 1876, Larousse). Mollusque opisthobranche, muni d'une coquille externe à peu près cylindrique, et qui vit dans presque toutes les mers.

volvulé, e [vɔlvyle] adj. (de *volvul[us]* ; 1964, Larousse). En pathologie, qui est atteint de volvulus.

volvulose [vɔlvyloz] n. f. (de [*Onchocerca*] *volvulus,* n. du parasite qui provoque cette maladie, dér. savant du lat. *volvere,* rouler, faire rouler ; 1964, Larousse). Autre nom de l'*onchocercose.*

volvulus [vɔlvylys] n. m. (dér. savant du lat. *volvere,* rouler, faire rouler ; 1685, Furetière). En pathologie, torsion d'un organe creux autour de son point d'attache, spécialement torsion d'une anse intestinale sur elle-même, qui provoque une occlusion et nécessite une intervention chirurgicale d'urgence.

vombat [vɔ̃ba] ou **wombat** [wɔ̃ba] n. m. (angl. *wombat,* même sens [fin du XVIII^e s.], empr. d'une langue indigène de l'Australie ;

1803, Boiste [*wombat*], et 1876, Larousse [*vombat*]). Petit marsupial australien, à membres courts, à griffes puissantes, qui est un végétarien fouisseur.

vomer [vɔmɛr] n. m. (lat. scientif. moderne *vomer,* même sens, emploi spécialisé [par analogie de forme] du lat. class. *vomer,* soc de la charrue [qui avait donné directement l'anc. franç. *vomer,* « soc de charrue » — v. 1280, Bibbesworth] ; 1690 [d'après Robert, 1967], puis 1753, Brunot). Os impair symétrique, mince, irrégulièrement quadrilatère, qui forme la partie supérieure de la cloison des fosses nasales.

vomérien, enne [vɔmerjɛ̃, -ɛn] adj. (de *vomer ;* 1844, Orbigny, art. *dents*). Relatif au vomer.

vomi [vɔmi] n. m. (part. passé substantivé de *vomir* [l'anc. n. m. *vomite,* « ce qu'on a vomi » (XIIIe s.), *vomit* (début du XIVe s., Gilles li Muisis) était issu du lat. *vomitus,* action de vomir — v. VOMITIF] ; 1894, Huysmans, écrit *vomis ; vomi,* 1939, Montherlant). Matières rejetées par vomissement : [Ils] *sentaient la sueur, le vomi et le sang* (Béraud).

• SYN. : *vomissement, vomissure.*

1. vomique [vɔmik] adj. (lat. médiév. *vomica nux,* même sens, du lat. class. *vomica,* fém. de *vomicus,* qui fait vomir [dér. de *vomere,* vomir — v. VOMIR], et *nux, nucis,* n. f., tout fruit à écale et à amande, noix ; XIIIe s., *Simples Médecines,* écrit *noiz vomice,* puis 1561 [d'après le *FEW,* XIV, 630 *a*], écrit *noix vomique*). *Noix vomique,* nom donné aux graines du vomiquier, qui contiennent de la strychnine et ont des propriétés vomitives.

2. vomique [vɔmik] n. f. (lat. *vomica,* abcès, dépôt d'humeur, fém. substantivé de l'adj. *vomicus,* qui fait vomir [v. l'art. précéd.] ; XIVe s., Godefroy, puis 1611, Cotgrave). En pneumologie, rejet brusque, par expectoration, d'une collection purulente enkystée passée par effraction dans les bronches ; collection ainsi évacuée.

vomiquier [vɔmikje] n. m. (de [*noix*] *vomique ;* 1808, *Journ. de botanique,* I, 247). Arbrisseau de l'Inde *(Strychnos nux vomica),* dont l'écorce, inodore et très amère, renferme un peu de strychnine et dont les graines, appelées « noix vomiques », contiennent de la strychnine en abondance.

vomir [vɔmir] v. tr. (lat. pop. **vŏmīre,* altér. [par changement de conjugaison] du lat. class. *vŏmĕre,* vomir, rejeter en vomissant, cracher, rejeter [au pr. et au fig.] — le *-o-* s'étant maintenu sans altération sous l'influence du lat. écrit, car le terme était surtout employé par les médecins, qui utilisaient souvent le lat. ; v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, au sens I, 1 [absol., 1530, Palsgrave, 652 ; *vomir tripes et boyaux,* 1658, Scarron ; *être à faire vomir,* av. 1778, Voltaire — *être capable de faire vomir,* même sens, 1690, Furetière] ; sens I, 2, 1694, Acad. [en parlant d'un poisson, 1964, Larousse] ; sens I, 3, fin du XIIIe s., B. de Condé, puis fin du XVIe s., A. d'Aubigné [absol., av. 1885, V. Hugo ; *vomir son venin...,* 1690, Furetière ; *vomir feu et flamme...,* 1707, Lesage] ; sens I, 4, 1553, *Bible Gérard* [jusqu'au XIXe s., ne s'employait que dans la langue religieuse] ; sens II, 1, fin du XVe s., Fossetier ; sens II, 2, 1674, Racine).

I. EN PARLANT D'ÊTRES ANIMÉS. **1.** Rejeter spasmodiquement par la bouche les matières, solides ou liquides, contenues dans l'estomac : *Vomir son repas ;* et absol. : *Vomir facilement. La fièvre jaune :* [...]. *L'on vomit noir comme du caviar pressé, d'où le nom de la fièvre jaune, le « vomito negro »* (Morand). *« Bleu qu'il était ! Étouffé à demi par l'hostie ! Je le savais, disait Mme Bisserand, je le savais ! On l'étend, on le fait vomir, et croiriez-vous ? L'hostie est ressortie tout entière »* (Mallet-Joris). || Pop. *Vomir tripes et boyaux,* vomir en abondance, longuement et avec beaucoup d'efforts. || Fig. *Être à (faire) vomir,* être si dégoûtant, physiquement ou moralement, que le cœur s'en soulève : *Une épître au comte d'Ayen qui est à faire vomir* (Voltaire). *Ce film est à vomir* (Croisset). || **2.** Rejeter par la bouche diverses matières organiques : *Vomir du sang, de la bile. Il agonisa toute une nuit.* [...] *Il râlait et il vomissait des choses noires* (Beauvoir). || *Par anal.* et *spécialem.* En parlant d'un poisson, recracher l'appât ou la boette. || **3.** *Fig.* Proférer avec violence des paroles ignobles, menaçantes : *Les damnés vomissent d'exécrables blasphèmes contre Dieu* (Furetière, 1690). *Gallimard me communique le dernier numéro des « Marges » où Suarès crève sa poche à fiel. Se sent-il soulagé du moins après avoir vomi ces injures ?* (Gide) ; et absol. : *De braves gens vomissent sur Shakespeare* (Hugo). || *Vomir son venin contre quelqu'un,* dire de cette personne tout le mal possible, avec hargne et rage. || *Vomir feu et flamme contre quelqu'un,* prononcer des paroles extrêmement violentes contre cette personne : *Chacun vomit feu et flamme contre l'audacieux* (Lesage). || **4.** *Fig.* Rejeter quelque chose ou quelqu'un avec violence et dégoût ; exprimer très vivement la répugnance que cette chose ou cette personne vous inspirent : *Je vomis mes contemporains* (Goncourt). *Il se plaignit de la décadence des arts* [...], *vomit longuement la peinture chlorotique d'Ary Scheffer* (France). *La vie, je la vomis* (Croisset). *Beyle gavé de religion la vomit* (Mauriac).

II. EN PARLANT DE CHOSES. **1.** Lancer, projeter violemment au-dehors : *L'onde approche, se brise, et vomit à nos yeux, | Parmi des flots d'écume, un monstre furieux* (Racine). *Aux monts qui vomissent les laves* (Hugo). *Un petit remorqueur vomissant un nuage de fumée noire* (Maupassant). *Le soufre que les volcans vomissent parfois, c'est exactement celui dans lequel les damnés sont plongés par le diable* (Duhamel). || **2.** En parlant d'un lieu occupé par un grand nombre de personnes, leur donner une issue, les laisser se répandre en abondance : *Vers minuit, les cinémas vomissent une foule de spectateurs sur les trottoirs. Lorsque j'entends parler de ces prodigieuses armées que l'Orient vomit de son sein et de leur étonnante magnificence* (Voltaire).

• SYN. : **I, 1** *dégobiller* (pop.), *dégueuler* (pop.), *régurgiter, rendre, restituer ;* **2** *cracher, expectorer ;* **4** *abhorrer, abominer, détester, exécrer, honnir.*

◆ **se vomir** v. pr. (fin du XIXe s., L. Bloy). *Littér.* Avoir profondément honte de soi-même : *Quelque prostitué que je sois, je me vomis à la fin* (Bloy).

vomissement [vɔmismɑ̃] n. m. (de *vomir ;* v. 1200 [d'après le *FEW,* XIV, 629 *a*], au sens 3 [*retourner à son vomissement,* au fig., 1455, d'après le *FEW,* XIV, 629 *a*] ; sens 1, v. 1280, Saint-Pathus ; sens 2, 1694, Th. Corneille [en parlant d'une chose, v. 1560, Paré]). **1.** Expulsion spasmodique, par la bouche, des matières, solides ou liquides, contenues dans l'estomac : *L'ipéca provoque le vomissement. Avoir des vomissements.* || **2.** Expulsion, par la bouche, de diverses matières organiques : *Des vomissements de sang, de bile.* || *Par anal.* et *littér.* En parlant d'une chose, action de rejeter une partie ou la totalité de son contenu, de projeter un objet concret ou abstrait ; les éléments ainsi évacués ou lancés : *Le misérable vomissement de nos égouts dans les fleuves* (Hugo). || **3.** Les matières vomies : *Un vomissement bilieux.* || Fig. *Retourner à son vomissement,* retomber dans le péché, revenir à ses anciens désordres, à ses anciennes erreurs, après s'être amendé pendant quelque temps (par allusion au chien de l'Évangile, qui revient manger ce qu'il a vomi) : *Sincère... cette conversion ! Mais de peu de durée. Comme le chien de l'Écriture, il retourna bientôt à son vomissement* (France).

• SYN. : **3** *vomi, vomissure.*

vomissure [vɔmisyr] n. f. (de *vomir ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *vomisseüre* [*vomissure,* fin du XVe s., Fossetier], au sens 1 ; sens 2, av. 1881, Amiel). **1.** Matières vomies : *Elle reste* [...] *à nettoyer tout comme elle peut après ces réunions littéraires qui empestent la vomissure et le tabac* (Claudel). || **2.** *Littér.* et *péjor.* Production abondante ou excessive : *Il faut des consommateurs pour absorber la formidable vomissure des machines* (Amiel).

• SYN. : **1** *vomi, vomissement.*

vomitif, ive [vɔmitif, -iv] adj. (dér. savant du lat. *vomitus,* action de vomir, ce qui est vomi, de *vomitum,* supin de *vomere,* vomir [v. VOMIR] ; v. 1398, *Somme Me Gautier,* au sens 1 ; sens 2, 1886, L. Bloy). **1.** Se dit de ce qui provoque le vomissement : *Drogue vomitive.* ‖ **2.** *Fig.* Se dit d'une personne ou d'une chose qui est répugnante au point de provoquer la nausée (peu usité) : *Ce vomitif gredin* (Bloy). *Une obséquiosité vomitive.*

◆ **vomitif** n. m. (sens 1, v. 1560, Paré ; sens 2, 1853, V. Hugo). **1.** Substance employée pour provoquer les vomissements : *L'ipéca est un vomitif.* (Syn. VOMITOIRE 1.) ‖ **2.** *Fig.* Personne ou chose qui inspire un dégoût profond (peu usité) : *Ce critique considère l'art abstrait comme un vomitif. Pour digérer le bonheur naturel, comme l'artificiel, il faut d'abord avoir le courage de l'avaler ; et ceux qui mériteraient peut-être le bonheur sont justement ceux-là à qui la félicité, telle que la conçoivent les mortels, a toujours fait l'effet d'un vomitif* (Baudelaire).

• SYN. : **1** *émétique.*

1. vomitoire [vɔmitwar] n. m. (emploi substantivé de l'anc. adj. *vomitoire,* qui provoque le vomissement [1549, R. Estienne], lat. *vomitorius,* même sens, de *vomitum,* supin de *vomere,* vomir [au pr. et au fig. — v. VOMIR] ; 1564, d'après le *FEW,* XIV, 629 *a*). Syn. anc. de VOMITIF, n. m. (au sens 1).

2. vomitoire [vɔmitwar] n. m. (lat. *vomitorium,* employé le plus souvent au plur. *vomitoria,* portes de l'amphithéâtre conduisant aux gradins et offrant un dégagement à la foule, neutre substantivé de l'adj. *vomitorius,* qui fait vomir [v. l'art. précéd.], ces portes vomissant pour ainsi dire la foule ; 1636, Monet, au sens 1 [« voie large et facile... », av. 1841, Chateaubriand] ; sens 2, av. 1872, Th. Gautier [« petit escalier en maçonnerie... », 1872, Littré]). **1.** Nom donné aux larges passages qui, dans les théâtres et amphithéâtres de l'Antiquité romaine, permettaient un accès facile aux différents étages et gradins, ainsi qu'une sortie aisée. ‖ *Par anal.* et *littér.* Voie large et facile, qui peut livrer passage à un très grand nombre de personnes : *Les grands chemins actuels, dans des pays infréquentés, serviront seulement à la guerre ; vomitoires à l'usage de nouveaux Barbares qui, sortant du nord avec l'immense train des armées à feu, viendront inonder des régions favorisées de l'intelligence et du soleil* (Chateaubriand). ‖ **2.** *Auj.* Passage ménagé pour faciliter la circulation, dans un théâtre ou tout autre lieu de spectacle : *Les vomitoires de l'orchestre sont encombrés de gaillards qui font mentir les lois de l'équilibre et de la physique, en se tenant debout hors du centre de gravité* (Gautier). *Ce vomitoire par lequel s'écoule dans l'arène tout ce que le théâtre équestre contient* (Goncourt). ‖ *Par anal.* et *spécialem.* Petit escalier en maçonnerie ménagé dans l'épaisseur du cordon ou des murs en gradins, au pourtour d'un bassin, pour permettre de descendre dans celui-ci.

vomito negro [vɔmitonegro] n. m. (esp. *vómito negro,* fièvre jaune, proprem. « vomissement noir », de *vómito,* vomissement [lat. *vomitus,* action de vomir, ce qui est vomi — v. VOMITIF], et de *negro,* noir [lat. *niger, nigri,* même sens] ; 1808, Bloch-Wartburg, puis 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Syn. de FIÈVRE JAUNE. ‖ **2.** Vomissement abondant de sang noir qui se produit dans certaines formes graves d'appendicite aiguë et dans la fièvre jaune.

voquer v. tr. V. VOGUER.

vorace [vɔras] adj. (lat. *vorax, -racis,* qui est toujours prêt à dévorer, qui engloutit, de *vorare,* manger avidement, dévorer [au pr. et au fig.] ; av. 1539, Gringore, écrit *vorage,* au sens de « qui dévore » ; écrit *vorace,* au sens 1, 1603, d'après le *FEW,* XIV, 632 *a* [pour des plantes, 1767, Schabol] ; sens 2, 1690, Furetière [substantiv., 1845, Bescherelle] ; sens 3, 1694, Acad. [pour ce qui témoigne de la gloutonnerie, 1887, Zola] ; sens 4, 1834, Balzac ; sens 5, 1857, Flaubert ; sens 6, av. 1850, Balzac). **1.** Se dit d'un animal qui mange beaucoup et avec avidité : *Les rats sont aussi lascifs que voraces* (Buffon). *Le brochet est un poisson vorace* (Acad., 1835). ‖ Par anal. *Plantes voraces,* plantes qui épuisent le sol et nuisent ainsi aux plantes voisines. ‖ **2.** Se dit d'un être humain qui avale goulûment d'importantes quantités de nourriture, qui est toujours avide de manger : *Sancho, gros, court, ignoble, vorace, représente la raison pratique* (Gautier) ; et substantiv. : *Le vorace s'inquiète peu de la qualité des aliments.* ‖ **3.** Se dit de ce qui, chez un être vorace, a besoin d'une grande quantité de nourriture pour être satisfait : *Un estomac, un appétit vorace.* ‖ Se dit de ce qui, chez un être vorace, témoigne de sa gloutonnerie : *Manger d'une façon vorace.* ‖ **4.** *Fig.* et *fam.* Se dit d'une personne ou d'une collectivité qui est très exigeante, qui exploite avidement les gens qui dépendent d'elle : *La grasse Flandre était la tentation naturelle de ces gouvernements voraces* (Michelet). *Larseneur supportait des charges* [...] *qui l'obligeaient en outre à travailler chez lui, le soir, au service d'éditeurs voraces* (Duhamel). ‖ **5.** *Fig.* Se dit de ce qui témoigne d'une grande avidité, d'un désir insatiable : *Le gagnant de la partie a ramassé les enjeux d'une main vorace. Je lui jetais des baisers voraces partout où je trouvais une place* (Maupassant). ‖ **6.** *Fig.* Se dit de ce qui absorbe, engloutit, détruit insatiablement toutes sortes de ressources matérielles, intellectuelles ou morales : *Un grand amour est un crédit ouvert à une puissance si vorace, que le moment de la faillite arrive toujours* (Balzac). *Les magisters qui font, parmi les paperasses,* | *Manger l'heure du jeu par les pensums voraces* (Hugo).

• SYN. : **1** *glouton ;* **2** *boulimique, goinfre, goulu, gourmand ;* **3** *dévorant, insatiable ;* **4** *âpre, avide, rapace.* — CONTR. : **1** *frugal, sobre.*

voracement [vɔrasmɑ̃] adv. (de *vorace ;* 1842, Acad.). Avec voracité, d'une manière avide et gloutonne : *Il me suffit de l'avoir vue l'autre jour se jeter voracement sur un bol de framboises* (Daudet).

• SYN. : *avidement, cupidement, gloutonnement, goulûment.*

voracité [vɔrasite] n. f. (lat. *voracitas,* voracité, avidité, nature dévorante [du feu, etc.], de *vorax, -racis,* vorace [v. VORACE] ; fin du XIVe s., *Petit Traité d'alchymie* [v. 177], au sens 1 ; sens 2, av. 1776, Mlle de Lespinasse [« cupidité... », 1775, Beaumarchais] ; sens 3, 1876, Larousse). **1.** Grande avidité à manger : *La voracité des loups, des oiseaux de proie. Tu as surtout cette voracité, cette horrible boulimie du pauvre qui trouve tout d'un coup table mise* (Aymé). ‖ **2.** *Fig.* Avidité très grande à satisfaire un besoin, une envie, un caprice : *Deux volumes de six cents pages chacun ! votre voracité en viendrait à bout en deux jours* (Mlle de Lespinasse). ‖ Cupidité poussée à l'extrême : *La voracité d'un usurier.* ‖ **3.** *Fig.* En parlant de choses, capacité à consommer rapidement toutes sortes de ressources matérielles, intellectuelles ou morales : *Honorons les âges dans leurs chutes successives et le temps dans sa voracité* (Segalen).

• SYN. : **1** *gloutonnerie, goinfrerie.*

vorge [vɔrʒ] n. f. (mot dialect., du gaulois **worrike,* saule, scion ; 1842, Acad.). Un des noms usuels de l'ivraie.

vorgine [vɔrʒin] n. f. (de *vorge ;* 1907, Larousse). Nom donné, dans certaines régions, à un lieu où pousse l'ivraie.

vortex [vɔrtɛks] n. m. (lat. *vortex* ou *vertex, -ticis,* tourbillon [d'eau, de vent, de feu], sommet, tête, point culminant, paroxysme, de *vertere,* tourner, faire tourner ; 1630, Brunot, écrit *vortice,* au sens de « tourbillon d'eau » ; écrit *vortex,* au sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1856, Baudelaire ; sens 3, 1975, Larousse ; sens 4, 1964, Larousse). **1.** En histoire naturelle, disposition de certains éléments en cercles concentriques ou en hélice. ‖ **2.** Tourbillon creux qui, dans certaines conditions, prend naissance dans un fluide en mouvement : *Il y a des contre-courants, d'étranges vortex, et des retours en arrière qu'accusent les îlots d'herbes entraînées* (Gide). ‖ **3.** En météorologie, ensemble de nuages enroulés en spirale, spécifique d'une dépression. ‖ **4.** En termes de mines, orifice d'évacuation du liquide clarifié, dans un cyclone.

vorticelle [vɔrtisɛl] n. f. (lat. scientif. moderne *vorticella,* même sens, proprem. « petit tourbillon », dimin. du lat. class. *vortex, -ticis,* tourbillon [v. l'art. précéd.] ;

1808, Boiste). Protozoaire cilié holotriche des eaux douces, qui vit fixé par un long pédoncule sur les végétaux submergés.

vorticité [vɔrtisite] n. f. (dér. savant de *vortex ;* 1975, Larousse). En mécanique des fluides, caractère d'un écoulement tourbillonnaire.

vos adj. poss. plur. V. VOTRE.

vosgien, enne [vøʒjɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Vosges,* n. géogr., lat. *Vogesus* ou *Vosegus,* les Vosges ; 1876, Larousse). Relatif aux Vosges (massif montagneux et département) et à leurs habitants ; habitant ou originaire des Vosges.

◆ adj. (1872, Littré). *Grès vosgien,* en géologie, moitié inférieure du grès bigarré.

votant, e [vɔtɑ̃, -ɑ̃t] adj. et n. (part. prés. de *voter ;* 1727, Furetière). Se dit d'une personne qui a le droit de vote et qui l'exerce : *Les électeurs votants. Comparer le nombre des inscrits et celui des votants.*

◆ **votant** n. m. (1872, Littré). *Vx.* Membre de la Convention qui avait participé au vote lors du procès de Louis XVI : *C'est le votant ! C'est le conventionnel !* (Hugo).

votation [vɔtasjɔ̃] n. f. (de *voter ;* 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie* [« système d'après lequel on vote », 1789, G. de Mirabeau ; *votation populaire,* 1964, Larousse]). **1.** *Vx.* Le fait de voter, dans une communauté religieuse. ‖ **2.** *Vx.* Action de donner sa voix pour une élection ou dans une délibération ; résultat de cette action. (Se dit encore dans certains pays de langue française, comme la Suisse et le Canada.) ‖ *Vx.* Système d'après lequel on vote : *Nous qui savons qu'il est physiquement impossible de s'assurer d'avoir obtenu le vœu national autrement que par la votation par tête* (Mirabeau). ‖ *Votation populaire,* en Suisse, référendum.

1. vote [vɔt] n. m. (angl. *vote,* suffrage, voix, bulletin de vote, résolution, décision, empr. du lat. *vōtum,* vœu, promesse faite aux dieux, souhait, désir [v. VŒU] — le moyen franç. *vote,* « vœu, prière » [av. 1553, Rabelais], était un empr. direct du lat. *vōtum* [v. ci-dessus] ; févr. 1702, *Mémoires de Trévoux* [p. 202], au sens de « décision prise par les Communes en Angleterre » ; sens 1, 1869, Flaubert [« résultat de cette opération... », 1872, Littré ; *droit de vote,* 1876, Taine] ; sens 2, 1870, *Annales du Sénat et du Corps législatif,* I, 20 [*vote bloqué,* 1968, Larousse ; « système électoral », 1872, Littré] ; sens 3, 1798, Acad.). **1.** Opération par laquelle des électeurs expriment leur avis ou leur choix, dans une assemblée délibérante, dans un corps : *Procéder au vote. Le vote d'un projet de loi. Se rendre dans un bureau de vote. Partout où l'opinion publique intervient par la parole et le vote, la société cesse d'être un troupeau sous le bâton du pasteur* (Rémusat). ‖ Résultat de cette opération, décision prise à l'issue de cette opération : *Le vote est acquis. Exécuter un vote. Annuler un vote.* ‖ *Droit de vote,* droit d'exprimer son opinion par cette opération : *En France, les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'après la Libération.* ‖ **2.** Manière de voter, d'exprimer son opinion dans une assemblée délibérante, dans un corps : *Vote à mains levées. Vote par assis et levé. Nous vous proposons de rétablir, sur la demande de vingt membres, le vote à la tribune, tel qu'il était pratiqué dans l'Assemblée législative...* (B. Josseau). ‖ *Vote bloqué,* modalité de la procédure parlementaire prévue par la Constitution de 1958 et qui permet au gouvernement d'éviter que l'Assemblée vote sur un amendement déposé par l'opposition. ‖ *Par extens.* Système électoral : *Vote direct, indirect. Vote cumulatif. Vote familial. Vote préférentiel.* ‖ **3.** Bulletin ou autre moyen exprimant l'opinion d'un électeur, qui est comptabilisé à l'issue d'une consultation, d'une délibération : *Le député sortant a recueilli beaucoup de votes favorables. Donner son vote à tel candidat.*

● SYN. : **1** *consultation, élection ;* **2** *scrutin ;* **3** *suffrage, voix.*

2. vote [vɔt] n. f. (provenç. *voto,* même sens, lat. *vōtum,* vœu, promesse faite aux dieux [v. VŒU] ; 1869, A. Daudet). En Provence, fête patronale : *À la vote de Fonvieille, c'est lui qui mena la farandole* (Daudet).

voter [vɔte] v. intr. (angl. *to vote,* élire ou nommer par un vote, voter pour [quelqu'un], accorder par un vote [de *vote,* suffrage — v. VOTE 1], et [pour le sens 1] lat. ecclés. moderne *vōtāre,* donner sa voix à [du lat. class. *vōtum,* vœu, promesse — v. VŒU] ; 1680, Richelet, au sens 1 ; sens 2, 1704, Clarendon, I, 341 [jusqu'au milieu du XVIIIe s., le mot ne s'employait qu'en parlant de l'Angleterre ; *voter pour...,* 1753, *Encyclopédie,* art. *Communes* — ellipt., 1936, Aragon]). **1.** *Vx.* Donner sa voix au chapitre, dans une communauté religieuse. ‖ **2.** *Auj.* Exprimer son opinion, son choix par un vote, dans une délibération ou une élection : *Chaque citoyen a le devoir de voter. Voter par assis et levé* (Acad., 1835). *Il ne suffit pas que des électeurs votent, il faut qu'ils votent avec discernement* (Proudhon). ‖ *Voter pour* ou *contre quelqu'un, quelque chose,* émettre un vote favorable ou défavorable à cette personne, à cette chose : *Voter pour le candidat de l'opposition. Voter contre une réforme ;* et, *ellipt.,* avec un complément indiquant en faveur de qui ou de quoi on vote : *Une étudiante suédoise. En médecine. Les droits de la femme, elle voterait à gauche...* (Mallet-Joris). *Voter Dupont. Voter socialiste. Voter rouge.*

◆ v. tr. (sens 1, 1756, Voltaire ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Se prononcer par son vote en faveur de quelque chose ; décider, sanctionner quelque chose par un vote majoritaire : *L'Assemblée nationale vote les lois. On vote à chaque session le budget de l'année* (Acad., 1835). *Il est certain que tu me donnes des conseils précieux, mais tout de même, si le maire a voté pour moi les balayeuses automobiles, c'est parce que j'ai voté pour lui l'affaire des urinoirs souterrains qui vont lui rapporter une fortune...* (Pagnol). ‖ **2.** *Fam.* En parlant d'un groupe de personnes, exprimer d'un commun accord son opinion, ses sentiments à quelqu'un : *Nous votons des félicitations à la maîtresse de maison pour son soufflé au fromage. Voter des remerciements aux organisateurs d'une fête.*

votiak ou **votyak** [vɔtjak] n. m. et adj. (du n. des *Votiaks,* peuple finnois établi en Russie, entre la Viatka et la Kama [1876, Larousse] ; 1875, Larousse [art. *permien*], écrit *votiake ; votiak* et *votyak,* 1964, Larousse). Idiome appartenant au groupe permien des langues finno-ougriennes.

votif, ive [vɔtif, -iv] adj. (lat. *vōtīvus,* voué, promis par un vœu, souhaité, de *vōtum,* vœu, promesse faite aux dieux, souhait, désir [v. VŒU] ; XIVe s., Godefroy, puis 1636, Monet, aux sens 1-2 [*tableau votif,* 1636, Monet ; *jeux votifs,* 1876, Larousse] ; sens 3, 1718, Acad. [*messe votive ;* pour des monnaies..., 1721, Trévoux ; *boucliers votifs,* 1872, Littré ; *fête votive,* 31 mars 1876, *Gazette des tribunaux,* p. 318]). **1.** Se dit de ce qui a rapport à un vœu : *Allons ensemble sur la route d'Éleusis voir l'olivier de Platon et le rocher votif d'Aphrodite* (Cocteau). ‖ **2.** Se dit de ce qui est offert ou exécuté pour acquitter un vœu : *Une offrande votive. Moi j'ai pris charge de l'écrit, j'honorerai l'écrit. Comme à la fondation d'une grande œuvre votive, celui qui s'est offert à rédiger le texte et la notice ; et fut prié par l'Assemblée des Donateurs, y ayant seul vocation* (Saint-John Perse). ‖ *Tableau votif,* tableau, représentant souvent le donateur, qui commémore l'accomplissement d'un vœu. ‖ *Jeux votifs,* dans l'Antiquité romaine, jeux qu'on célébrait pour l'accomplissement d'une promesse faite aux dieux. ‖ *Main votive,* v. MAIN (c, § II, n. 1). ‖ **3.** Se dit de ce qui exprime un vœu : *Une prière votive.* ‖ *Spécialem.* Se dit des monnaies ou médailles romaines frappées à l'occasion d'un vœu public, formulé pour la santé et la conservation de l'empereur. ‖ *Boucliers votifs,* dans l'Antiquité romaine, boucliers que l'on suspendait quelquefois dans les temples ou dans d'autres lieux, soit pour se rendre les dieux favorables, soit en action de grâces. ‖ *Fête votive,* dans le Midi, syn. de FÊTE PATRONALE. ‖ *Messe votive,* v. MESSE.

◆ **votif** adj. et n. m. (XIVe s., Du Cange, écrit *votist,* puis 1876, Larousse, écrit *votif*). Sous la féodalité, se disait des hommes de condition libre, ou même noble, qui se consacraient au service d'un saint, dans une église ou dans une abbaye. (Syn. OBLAT.)

votre [vɔtr], pl. **vos** [vo] adj. poss. (lat. *voster,* var. [ou réfection d'après *noster,* notre — v. NOTRE] de *vester, -tra, -trum,* votre, vôtre, qui est à vous [et, substantiv., au neutre sing. *vestrum,* « ce qui est à vous », au neutre plur. *vestra,* « vos œuvres, vos théories », et au masc. plur. *vestri,* « vos amis, votre siècle »], de *vos,* vous [v. VOUS] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *vostre* [*votre,* XVII^e s.], au sens 1 ; sens 2 et 4, 1080, *Chanson de Roland ;* sens 3, début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne ;* sens 5, début du XV^e s., Ch. d'Orléans ; sens 6, 1674, Racine [pour marquer le mépris, 1642, Corneille ; devant la signature d'une lettre, XX^e s. ; après *faire,* av. 1870, A. Dumas père]). **1.** Désigne comme possesseurs les personnes (la personne, s'il s'agit d'une forme de politesse) indiquées par *vous : Chers amis, cher ami, je trouve votre nouvel appartement vraiment splendide. Vos gants sont tout mouillés. Prenez soin de vos livres.* ‖ **2.** Désigne les personnes (la personne, s'il s'agit d'une forme de politesse) indiquées par *vous* comme les agents ou les patients d'une action, les sièges d'un état, les auteurs d'une œuvre, les gens auxquels une chose est référée : *Votre voyage s'est-il bien passé ? Nous partageons vos joies et vos peines. J'admire la qualité de vos publications. Laissez-nous votre adresse. Venez demain à votre heure.* ‖ **3.** Désigne les personnes (la personne, s'il s'agit d'une forme de politesse) indiquées par *vous* comme appartenant à un groupe, une collectivité, un pays : *Votre société. Ils vont s'installer dans votre quartier. Votre patrie et la mienne ont toujours eu de bons rapports.* ‖ **4.** Marque une relation familiale ou sociale avec les personnes (la personne, s'il s'agit d'une forme de politesse) indiquées par *vous : J'ai bien connu votre mère. Votre directeur est un homme sympathique. Vos fournisseurs. Défendez-vous, Madame, et ne l'accusez pas [Néron].* | [...] | *Quoiqu'il soit votre fils, et même votre ouvrage,* | *Il est votre empereur* (Racine). ‖ **5.** Précède un titre honorifique décerné à certaines personnes, quand on s'adresse à elles à la troisième personne : *Votre Majesté peut avoir confiance en cet homme. Je sais, sage princesse,* | *Quelles soumissions je dois à Votre Altesse* (Rotrou). ‖ **6.** S'emploie avec une valeur affective pour marquer la sympathie : *Votre petit Paul est un garçon charmant ;* ou la familiarité ironique, voire le mépris : *Voici votre Mathan : je vous laisse avec lui* (Racine). *Vous voulez rire avec vos quatre millions* (Voltaire). ‖ Devant la signature d'une lettre s'emploie pour exprimer l'affection ou le dévouement portés au destinataire de la missive : *À bientôt, j'espère ! Votre Jacques.* ‖ Après *faire, votre* remplace l'article défini avec une nuance péjorative : *Vous faites votre coquet* (Dumas père).

• REM. **1.** Emploi de *votre, vos* après *chacun,* v. CHACUN (Rem. 2).

2. Choix entre le singulier *votre* et le plur. *vos,* v. LEUR 2 (Rem. 1-3).

3. Répétition de *votre, vos* devant deux ou plusieurs noms coordonnés ou juxtaposés, v. LEUR 2 (Rem. 5).

4. L'article défini se substitue souvent au possessif quand la possession ne fait aucun doute, et, spécialement, lorsqu'il s'agit de noms représentant des parties du corps ou des facultés de l'âme, ainsi que dans certaines locutions toutes faites : *Quand rentrez-vous à la maison ? Si vous fumez trop la pipe, vous aurez mal à la tête. J'ai bien cru que vous alliez perdre la raison.*

5. *Votre, vos* peuvent renvoyer à *on* ou à un sujet indéterminé : *Dès qu'on arrive dans ce bureau, un secrétaire demande vos papiers. S'il y a refus de priorité, votre compte est bon : l'amende est toujours la plus lourde possible.*

vôtre [votr] adj. poss. (forme tonique de *votre* [v. l'art. précéd.] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *vostre* [*vôtre,* XVII^e s.], au sens 1 [pour exprimer l'affection..., fin du XII^e s., Châtelain de Coucy — ellipt., XX^e s.] ; sens 2, 1637, Descartes). **1.** S'emploie comme attribut du sujet ou de l'objet pour exprimer l'appartenance, la référence à *vous : Ces vêtements sont vôtres. Disposez de ma maison et de ma bourse comme vôtres* (Scribe). *Et puisque vous voulez bien tous deux m'accorder la faveur d'être à moi, je vous prie de considérer cette maison comme vôtre* (France). ‖ *Spécialem.* S'emploie pour exprimer l'affection ou le dévouement qu'on porte à la personne à laquelle on s'adresse ou à laquelle on écrit : *Monsieur, je suis tout vôtre, et ma joie est extrême* | *De pouvoir saluer en toute humilité* | *Un homme dont le nom est partout si vanté* (Molière). *M. de Laharpe, avec qui j'ai le plaisir de parler souvent de vous, pourra vous dire combien je vous suis attaché, et combien je suis vôtre à la vie, à la mort* (d'Alembert) ; et, *ellipt.,* à la fin d'une lettre, juste avant la signature : *En attendant le plaisir de vous revoir, bien vôtre, Dupont.* ‖ **2.** Se trouve parfois, mais rarement, au comparatif ou au superlatif : *Les raisons sont aisées à déduire, et elles seront plus vôtres, si...* (Descartes).

◆ **le vôtre, la vôtre,** pl. les vôtres pron. poss. (XV^e s., d'après le *FEW,* XIV, 350 *a* [*la vôtre,* « votre lettre », fin du XVII^e s., M^{me} de Sévigné]). Renvoie à un nom précédemment exprimé en indiquant un rapport de possession, d'intérêt, de parenté, etc., entre les êtres ou les choses désignés respectivement par ce nom et par le pronom *vous : Ma maison est la vôtre* (Acad., 1835). *Nous avons nos soucis et vous avez les vôtres. Un sort comme le vôtre.* ‖ Class. et ellipt. *La vôtre,* votre lettre (fam.) : « *J'ai reçu la vôtre du 13 juin...* » *en commençant une lettre, ne vaut rien ; il faut dire* « *j'ai reçu votre lettre* » (Callières).

◆ **le vôtre** n. m. (début du XII^e s., *Pèlerinage de Charlemagne,* au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, 1882, Becque [aussi « vous montrer conciliant(s) » ; *vous y avez mis du vôtre,* 1835, Acad.]). **1.** *Class.* Ce qui vous appartient : *Et quand la faim les poind, se prenant sur le vôtre...* (M. Régnier). ‖ **2.** Vx. *Vous en serez du vôtre,* vous perdrez une partie de ce qui vous appartient ; vous ne serez pas récompensé à proportion de vos efforts. ‖ **3.** *Y mettre du vôtre,* apporter votre contribution, participer à un effort commun : *Si vous y mettez tous du vôtre, ce travail sera vite achevé ; spécialem.,* vous montrer conciliant(s) : *Vous n'arriverez pas à un accord sans y mettre un peu du vôtre.* ‖ *Vous y avez mis du vôtre,* vous avez ajouté des choses de votre invention, de votre propre cru.

◆ **la vôtre** n. f. (v. 1773, Diderot [*à la vôtre ! ; à la bonne vôtre !,* 1945, Sartre]). Fam. *À la vôtre !, à la bonne vôtre !,* à votre santé !

◆ **les vôtres** n. m. pl. (XIII^e s., Barbazan, IV, 84 [aussi « vos amis... » ; « ... vos invités... », 1690, Furetière]). Les personnes de votre famille : *Acceptez mes meilleurs vœux pour vous et les vôtres.* ‖ Vos amis, vos concitoyens : *Les vôtres se sont bien battus, ont résisté courageusement* (Acad., 1835). *Non, je ne suis pas des vôtres, je ne suis pas de l'espèce des tire-laine...* (Aymé). ‖ Les gens de votre société, vos invités, vos commensaux : *Je ne puis me rendre à son invitation, je ne serai pas aujourd'hui des vôtres* (Acad., 1835). *Nous serons très volontiers des vôtres jeudi soir.*

◆ **les vôtres** n. f. pl. (sept. 1760, Voltaire). *Faire des vôtres,* commettre vos farces, vos folies, vos fredaines habituelles.

votyak n. m. et adj. V. VOTIAK.

1. voué [vwe] n. m. (part. passé substantivé de l'anc. v. *vo[u]er,* appeler — quelqu'un — [fin du XII^e s., *Moniage Guillaume*], appeler en justice [XIII^e s., *Assises de Jérusalem*], lat. *vocare,* appeler, convoquer, de *vox, vocis,* voix, son, mot [v. VOIX] ; XII^e s., Godefroy, écrit *voet ; voué,* XV^e s.). Sous la féodalité, autre nom de l'avoué.

2. voué, e [vwe] adj. (part. passé de *vouer ;* v. 1570, Carloix, au sens de « dévoué [à quelqu'un] » ; sens 1, 1872, Littré [*voué au blanc, au bleu,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1723, J.-B. Rousseau [« ... contraint d'accepter une situation... », av. 1782, d'Alembert] ; sens 3, 1883, Renan). **1.** Se dit d'une personne ou d'une chose qui est consacrée à une divinité par un vœu religieux : *Certaines religieuses sont vouées à l'adoration perpétuelle.* ‖ *Voué au blanc, voué au bleu,* se dit d'un enfant dont les parents ont promis, par un vœu, qu'il porterait des vêtements blancs ou bleus jusqu'à un certain âge, en l'honneur de la Vierge : *J'ignorais ce que signifiait « être voué au blanc »* (Mauriac).

|| **2.** Se dit d'une personne, d'une collectivité qui, par nature, par goût ou pour respecter les conventions sociales, se consacre entièrement à quelque chose : *La femme est vouée à toutes les vertus discrètes* (Mme Montmarson). *Le genre humain est voué au travail et à la lutte dans la recherche de la liberté, non pas au repos dans le sein de la vérité* (Guizot). *L'envie est le tourment des hommes voués au culte des arts soi-disant libéraux* (Custine). || Se dit d'une personne contrainte d'accepter la situation matérielle, morale ou spirituelle que le sort, les circonstances lui imposent : *La pauvre fille* [...] *comme tous les êtres mal conformés, était vouée à une incurable tristesse* (Gobineau). *Le gros Monsieur, lui, croit qu'après tout l'éducation n'est pas toute-puissante et qu'il est des natures qui sont vouées au mal comme d'autres sont vouées au bien* (Gide). || **3.** Se dit d'une chose qui est destinée de manière impérative ou fatalement promise à quelque chose : *Une région vouée à la culture, à l'industrie. Votre entreprise est vouée à l'échec.*

• SYN. : **2** *prédestiné ;* **3** *condamné.*

• REM. Le mot ne s'emploie pas sans complément, et celui-ci est toujours introduit par la préposition *à.*

vouer [vwe] v. tr. (de *vo[u]*, forme anc. de *vœu* [v. ce mot], ou du lat. pop. **vōtāre*, vouer, dér. du lat. class. *vōtum*, vœu, promesse faite aux dieux, souhait, désir [v. VŒU] ; v. 1120, *Psautier de Cambridge*, écrit *vuer* [*voer*, v. 1155, Wace ; *vouer*, v. 1265, J. de Meung], au sens 1 [absol., XVe s., La Curne] ; sens 2, v. 1175, Chr. de Troyes [par extens., début du XIXe s., Nodier ; *vouer un enfant au blanc...*, 1690, Furetière] ; sens 3, début du XVIIe s., Malherbe [« porter... à quelqu'un... un sentiment... durable... », av. 1782, d'Alembert] ; sens 4, 1872, Littré ; sens 5, 1580, Montaigne [« désigner... pour un sort fâcheux... », 1884, Leconte de Lisle]). **1.** *Vx.* Promettre par un vœu quelque chose à Dieu, à une divinité : *Le religieux, fidèle observateur de la pauvreté qu'il a vouée, s'en tient au pur nécessaire* (Bourdaloue). *Vouer une lampe à la Vierge* (Acad., 1835) ; et absol. : *C'est selon cette loi* [du vœu] *qu'il est dit que Jephté égorgea sa propre fille, et il lui fit comme il avait voué* (Voltaire). || **2.** Consacrer par un vœu quelqu'un ou quelque chose à Dieu, à un de ses saints : *Samuel fut voué à Dieu par sa mère avant qu'il fût conçu* (Furetière, 1690). *Elle me voua à la patronne du hameau, Notre-Dame de Nazareth, et lui promit que je porterais en son honneur, le bleu et le blanc* (Chateaubriand). *Le général avait voué, étant colonel, son régiment au Sacré-Cœur...* (France) ; et par extens. : *Les parents qui vouent leurs enfants à la religion ont une bien fausse idée d'elle* (Nodier). || Spécialem. *Vouer un enfant au blanc, au bleu*, promettre par un vœu qu'il sera jusqu'à un certain âge vêtu de blanc, de bleu, en l'honneur de la Vierge. || **3.** *Vx.* S'engager solennellement à porter de façon définitive tel ou tel sentiment à quelqu'un, à se maintenir toujours dans les mêmes dispositions à son égard : *Quand je lui vouai mon service, | Faillis-je en mon élection ?* (Malherbe). *Je lui vouai dès lors une amitié sincère* (Racine). *Je t'ai voué mes jours, ils te sont consacrés* (Voltaire). || *Auj.* Porter spontanément à quelqu'un ou à quelque chose un sentiment profond et durable, soit en bien, soit en mal : *Ennemi déclaré de toutes les erreurs qui avilissent et dévorent l'espèce humaine, il* [l'abbé de Saint-Pierre] *avait voué à la religion musulmane une aversion particulière* (d'Alembert). *Nombre de femmes vouent une sombre aversion aux gens de qualité* (Colette). *Jacques avait voué à Daniel une affection sévère, très différente de l'amitié complaisante que lui témoignait Daniel* (Martin du Gard). *« Pour aujourd'hui mieux vaudrait s'en tenir là », proposa le père, à qui je vouai, séance tenante, une éternelle reconnaissance* (H. Bazin). || **4.** Employer, de manière active et soutenue, son temps, ses efforts, ses facultés à l'accomplissement d'une tâche, au service d'une cause, d'une idée : *Vouer sa vie, son talent à la défense de la liberté. Voltaire avait voué son existence à la lutte contre l'obscurantisme.* || **5.** Orienter quelqu'un ou quelque chose vers un but donné, les amener à se trouver dans telle ou telle situation, dans tel ou tel état : *Vouer quelqu'un à une tâche difficile. Vouer un jeune homme à servir dans l'armée. La morale sociale consiste à vouer sciemment au bien commun toutes les forces réelles de la société* (Littré). || *Spécialem.* Désigner quelqu'un ou quelque chose pour un sort fâcheux, les y conduire fatalement : *Vouer quelqu'un au mépris de la nation. L'esprit bureaucratique voue à l'échec toute tentative de réforme. Cette terrible loi des suspects qui vouait à la mort quiconque donnait asile à un proscrit* (Renan).

• SYN. : **4** *consacrer, donner ;* **5** *prédestiner ; condamner.*

◆ **se vouer** v. pr. (sens 1, v. 1155, Wace [absol., 1665, La Fontaine] ; sens 2, 1390, La Curne ; sens 3, 1680, Richelet). **1.** Se consacrer par un vœu à Dieu, à une divinité, à l'état religieux : *Se vouer au service de Dieu* ; et absol. (vx) : *Stérilité régnait en mariage... | Encor bien que léans | On se vouât pour obtenir enfants* (La Fontaine). || Fig. et fam. *Ne plus savoir à quel saint se vouer, se vouer à tous les saints*, v. SAINT. || **2.** *Vx* et *littér.* S'attacher, se soumettre à quelqu'un par un engagement solennel et définitif : *Les personnes qui se vouent l'une à l'autre se font souvent un bien dangereux sacrifice* (Nodier). || **3.** S'appliquer à quelque chose d'une façon exclusive et assidue, à la suite d'une décision irrévocable : *L'homme qui se vouerait à la poursuite de la félicité parfaite serait le plus infortuné des êtres* (Staël).

• SYN. : **3** *s'adonner, se consacrer, se donner, s'employer.*

vouge [vuʒ] n. m. (bas lat. *vĭdŭbium*, serpe, mot d'origine gauloise, du gaulois **vidu-*, bois, et **bi-*, battre, abattre, proprem. « ce qui abat le bois » ; v. 1170, G. de Saint-Pair, écrit *vooge* [*voouge*, fin du XIIe s., *Geste des Loherains ; vouge*, XIVe s., Godefroy], au sens 1 ; sens 2, 1389, Godefroy ; sens 3, 1538, R. Estienne). **1.** Sorte de serpe, cintrée intérieurement du côté de la lame, que l'on assujettit à l'extrémité d'un long manche, et qui sert principalement à émonder les arbres : *Tous portaient sur l'épaule le vouge et à la ceinture des haches de charpentier* (Béraud). || **2.** Arme d'hast et de taille du Moyen Âge, à large lame tranchante et asymétrique, terminée par une pointe courbe et montée sur une hampe de 4 à 6 pieds : *Le vouge était surtout employé pour couper les jarrets des chevaux.* || **3.** Épieu de veneur à large fer. (Vieilli.)

vougeot [vuʒo] n. m. (emploi comme n. commun de *Vougeot*, n. de la commune de la Côte-d'Or où ce vin est produit ; 1872, Littré). Vin rouge de Bourgogne, très renommé, que l'on récolte à Vougeol (Côte-d'Or).

vougier [vuʒje] n. m. (de *vouge ;* XVe s., Godefroy). Au Moyen Âge, soldat armé d'un vouge.

vouivre [vwivr] n. f. (var. de *guivre* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Médicinaire liégeois*, écrit *vuivre*, au sens de « vipère » ; fin du XIIIe s., Joinville, écrit *voivre*, au sens de « gros serpent représenté sur une bannière » ; sens 1, 1636, Monet, écrit *vuivre* [*vouivre*, début du XIXe s., Nodier] ; sens 2, début du XVIe s., écrit *wivre* [*vuivre*, 1636, Monet ; *vouivre*, 1876, Larousse]). **1.** Serpent fabuleux (ou, parfois, jeune fille accompagnée de serpents), qui, dans les légendes, a souvent pour mission de veiller sur un trésor. || **2.** En héraldique, syn. de GUIVRE.

voulant, e [vulɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vouloir* 1 ; v. 1370, Oresme). Qui veut, qui a la volonté : *La société était là présente, visible, palpable, voulante et agissante* (Proudhon).

1. vouloir [vulwar] v. tr. • ÉTYM. Lat. pop. **volēre*, réfection (d'après les formes class. *volo*, « je veux », *volebam*, « je voulais », *volui*, « j'ai voulu », etc., ainsi que sous l'influence du lat. pop. **potēre*, « pouvoir » [v. POUVOIR 1]) du lat. class. *velle*, vouloir, désirer, souhaiter, ordonner, prétendre, soutenir, vouloir dire, réclamer (quelqu'un) ; fin du IXe s. (v. A, sens I, 1). — A : sens I, 1, fin du IXe s., *Cantilène de sainte Eulalie*, écrit *voleir* (*voloir*, XIIe s., et *vouloir*, av. 1220, Gace Brulé ; absol., 1553, *Bible Gérard ; sans le vouloir*, 1755, J.-J. Rousseau ; *... vous l'avez voulu*, 1668, Molière ; *faire de quelqu'un ce qu'on veut*, v. 1360, Froissart ; *si veut*, 1876, Larousse) ; sens I, 2, 1273, Adenet (« demander... comme prix », 1835, Acad. ; *vouloir ce qu'on veut, ce que femme veut, Dieu le veut*, 1690, Furetière ;

vouloir quelque chose de quelqu'un et ... *à quelqu'un,* 1642, Corneille) ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland* (*vouloir quelque chose à quelqu'un,* v. 1370, Oresme ; *vouloir du bien, du mal à quelqu'un,* 1538, R. Estienne [*voleir mal a,* « avoir de la haine pour », fin du xᵉ s., *Vie de saint Léger*] ; *que le mal que je lui veux m'arrive !,* 1779, Mᵐᵉ de Genlis [*si je vous veux du mal, qu'il me puisse avenir !,* sens analogue, 1690, Furetière] ; ... *quand on veut...,* 1671, Molière) ; sens I, 4, 1549, R. Estienne (*vouloir l'étalon,* 1876, Larousse [*en vouloir,* même sens, 1845, Bescherelle]) ; sens I, 5, av. 1799, Marmontel ; sens I, 6, début du XIXᵉ s., d'après Larousse, 1876 ; sens I, 7-8, 1273, Adenet (*si vous voulez...,* « si cela vous fait plaisir », 1667, Racine ; .. *si on veut,* formule de concession..., 1672, Molière) ; sens I, 9, 1691, Racine ; sens I, 10, fin du XVᵉ s., Commynes (« ... avoir telle signification », 1538, R. Estienne ; « être le signe... de... », 1690, Furetière ; *qu'est-ce que cela veut dire ?,* formule... de réprobation, 1798, Acad. ; *que veut dire que,* 1662, Corneille) ; sens II, 1, 1670, Molière (avec un nom de chose personnifiée comme sujet, 1677, Bossuet ; *je veux !,* 1945, Sartre) ; sens II, 2, 1640, Corneille (*que voulez-vous que je vous dise ?,* 1456, A. de La Sale [écrit ... *je vous die*] ; *que veux-tu...,* 1666, Molière) ; sens III, 1, fin du XIXᵉ s. (*se faire bien vouloir, mal vouloir de quelqu'un,* 1835, Acad.) ; sens III, 2, v. 1207, Villehardouin (*vouloir* [*vouloir bien,* XIIIᵉ s.] ; avec un nom de chose personnifiée comme sujet, fin du XVIIᵉ s., Mᵐᵉ de Sévigné ; à l'impératif..., 1273, Adenet [dans des formules de politesse, 1876, Larousse] ; dans une phrase interrogative..., 1671, Molière ; *Dieu veuille...,* fin du XIIᵉ s., Châtelain de Coucy) ; sens III, 3, v. 1629, Corneille (*vouloir* [*vouloir bien,* 1690, Furetière] ; *je le veux,* « je l'admets », 1690, Furetière ; *moi, je veux bien,* 1932, Céline). — B : sens 1, 1534, Rabelais ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, av. 1654, Guez de Balzac ; sens 4, 1640, Corneille (*à bouche que veux-tu,* « jusqu'à satiété », v. 1772, Diderot [« à pleine bouche... », 1964, Robert — *traiter quelqu'un à bouche que veux-tu,* « lui faire faire très bonne chère », 1690, Furetière, art. *bouche*]) ; sens 5, 1858, J. A. Dumesnil, II, 329 ; sens 6, 1690, Furetière ; sens 7, XIIᵉ s., *Jeu d'Adam* (impers., v. 1433, *Passion de Semur,* v. 1014). [Conj. **33.**]

A. En parlant de personnes.

• **I.** DÉSIRER, SOUHAITER. **1.** Avoir l'intention déterminée de faire ou de faire faire quelque chose (avec un infinitif, une complétive ou un pronom neutre comme objet) : *Laissez-moi tranquille : je veux travailler. Nos parents veulent que nous allions en Allemagne cet été.* DONA PROUHÈZE : *Ainsi je puis te donner la joie ?* — LE VICE-ROI : *Je sais que tu le peux si tu le veux...* (Claudel). *Tu n'étais pas assez affectueuse, j'en suis certaine. Cela lui a fait de la peine, il a voulu se venger, il a pris n'importe qui...* (Mallet-Joris). || *Absol.* Avoir de la volonté et la manifester fermement : *Il faut vouloir pour agir, et connaître pour vouloir* (Lamennais). || *Sans le vouloir,* sans intention, par inadvertance ou par mégarde : *Le prince de Metternich, feignant d'être russe en détestant la Russie, hâblait sur la guerre sans le vouloir* (Chateaubriand). || *Tu l'as voulu, vous l'avez voulu,* formule par laquelle on coupe court aux récriminations d'une personne, en lui rappelant qu'elle s'est mise elle-même, en pleine connaissance de cause, dans la situation fâcheuse où elle se trouve : *Vous l'avez voulu ; vous l'avez voulu George Dandin, vous l'avez voulu ; cela vous sied fort bien, et vous voilà ajusté comme il faut* (Molière). || *Faire de quelqu'un (tout) ce qu'on veut,* avoir un grand empire sur l'esprit, sur la volonté de cette personne, gouverner sa conduite : *À nul fâcheux débat jamais vous n'en viendrez, | Et vous ferez de lui tout ce que vous voudrez* (Molière). *Les hommes disent des femmes tout ce qu'il leur plaît, et les femmes font des hommes tout ce qu'elles veulent* (Ségur). || Ellipt. *Si veut,* en droit, ancienne locution signifiant « ainsi le veut » : *Si veut le roi.* || *Le roi dit « Nous voulons »,* v. ROI 1 (§ II, n. 1). || **2.** Avoir l'intention déterminée d'obtenir quelque chose (avec un substantif ou un pronom neutre comme objet) : *Les ouvriers sont en grève : ils veulent une augmentation de salaire. Je saurai bien lui faire comprendre que je veux mon dû.* || *Spécialem.* Demander, fixer comme prix : *Il veut 400 000 F de son appartement. Que voulez-vous de ce cheval ?* (Acad., 1835). || *Savoir, ne pas savoir ce qu'on veut,* v. SAVOIR 1 (§ I, n. 2). || *Qui veut la fin veut les moyens* (prov.), v. MOYEN 2. || *Vouloir ce qu'on veut,* souhaiter ardemment quelque chose et n'avoir de cesse qu'on ne l'ait obtenu : *On a beau parler avec dédain du caractère français, il veut énergiquement ce qu'il veut* (Staël). *Quelle damnation il fait de sa vie. Mais il sait ce qu'il veut, et ce qu'il veut, il le veut* (Green). || *Ce que femme veut, Dieu le veut* (prov.), les femmes réussissent toujours à obtenir ce qu'elles ont décidé d'avoir. || *Vouloir quelque chose de quelqu'un,* être déterminé à obtenir cette chose de cette personne : *Et Ruth ne savait point ce que Dieu voulait d'elle* (Hugo). || *Vouloir quelque chose à quelqu'un,* avoir quelque chose à lui demander, attendre quelque chose de cette personne : « *Gardes, que me veut-on ? — Pauline vous demande* » (Corneille). *Qu'est-ce qu'il me veut, cet homme ? Qu'il ne me touche pas, nom de Dieu, qu'il ne me touche pas !* (Aragon). || **3.** Souhaiter vivement (avec un objet abstrait ou concret) : *Voulant la paix, quoiqu'il* [Louis XIV] *fasse la guerre | Avec succès, depuis plus de trente ans* (La Fontaine). *Il avait voulu la surprise, il l'eut* (Genevoix). *Elle n'a fait que changer de chambre. Ce n'est pas ce que nous voulions* (F. Marceau). || *Vouloir quelque chose à quelqu'un,* souhaiter que cette personne soit pourvue de cette chose : *Quand Hélène me parle, je lui voudrais une autre voix ; quand elle me regarde, je lui voudrais d'autres yeux* (Balzac). || *Vouloir du bien, du mal à quelqu'un,* souhaiter que cette personne soit heureuse, malheureuse, et, *spécialem.,* mettre divers moyens en œuvre pour faire son bonheur, son malheur ; avoir de bonnes, de mauvaises intentions à son égard : *Il est défendu aux chrétiens de dire, de faire ou de vouloir du mal à personne* (Bossuet). *J'ai l'âme aimante, et je me suis toujours attaché aux gens, moins à proportion du bien qu'ils m'ont fait que de celui qu'ils m'ont voulu* (Rousseau). || *Que le mal que je lui veux m'arrive !,* je ne lui souhaite aucun mal (vieilli) : *Je ne l'aime guère ; que le mal que je lui veux m'arrive !* (Genlis). || Ellipt. *Autant qu'on veut, quand on veut, comme on veut,* etc., autant qu'on peut le souhaiter, quand on en a envie, à son gré, etc. : *Les avocats parlent pour qui veut, tant qu'on veut, sur ce qu'on veut* (Cormenin). *Tu pourras rire tant que tu veux, mais tu ne m'en voudras pas, même si tu as mal au cœur en avion* (Faye). || *En veux-tu, en voilà,* v. VOILÀ. || **4.** Désirer posséder charnellement (avec un nom de personne comme objet) : *Vouloir une femme. Il ne me veut aucun bien, cet homme-là — il me veut* (Colette). || Par anal. *Vouloir l'étalon,* en parlant d'une jument, être en chaleur. || **5.** Souhaiter obtenir une chose qui ait telle qualité bien déterminée, tel caractère précis (avec un attribut de l'objet) : *Sensible à l'amitié, il la cultivait avec soin, mais il la voulait modérée...* (Marmontel). || **6.** Souhaiter accomplir quelque chose, s'y essayer, mais sans avoir les capacités requises (suivi d'un infinitif) : *Un enfant qui veut faire le jeune homme. Le boiteux ne devient ridicule que lorsqu'il veut courir* (Lévis). || **7.** Au conditionnel, sert à exprimer un souhait d'une façon discrète, polie (avec un substantif ou un infinitif comme objet) : *Je voudrais une chambre avec salle de bain. Je voudrais vous dire quelques mots en particulier. Oh ! comme je voudrais en avoir un* [enfant], *celui-là, le tout petit* (Maupassant). || Par antiphrase. *Je voudrais bien voir cela, je voudrais (bien) vous y voir,* v. VOIR (A, § I, n. 3-4). || **8.** Avoir envie, si peu que ce soit, de quelque chose ; avoir quelque préférence pour une chose (avec un substantif, un infinitif ou une complétive comme objet) : *Voulez-vous un peu de thé ? Si vous voulez vous asseoir, ne vous gênez surtout pas ! Voulez-vous déjeuner avec moi ? reprit-il* [Gobseck] (Balzac).

Voulez-vous que je vous offre quelque chose ? (Van der Meersch). || *Si vous voulez, si tu veux,* si cela vous, te fait plaisir : *Venez faire une promenade avec nous, si vous voulez.* || *Si vous voulez, si tu veux* ou (fam.) *si on veut,* formule de concession qu'on emploie en rappelant les idées, les préférences d'autrui, et qui prépare l'expression de quelques critiques : *La vie à la campagne, si vous voulez, est plus agréable que la vie urbaine, mais il vaut mieux ne pas être trop attaché au confort. C'est un progrès, si on veut, mais obtenu à quel prix !* || **9.** *Vx.* Être d'un caractère qui réclame l'emploi de telle ou telle méthode (suivi d'un infinitif) : *Bientôt ils* [les flatteurs] *vous diront* [...] | *Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même ;* | [...] *Qu'aux larmes, au travail le peuple est condamné,* | *Et d'un sceptre de fer veut être gouverné...* (Racine). *Il y a des enfants qui veulent être menés par la crainte* (Acad., 1835). || **10.** *Vouloir dire,* chercher à exprimer ; avoir dans l'esprit : *Que voulez-vous dire ? Je n'ai pas bien compris ce qu'il veut dire ; par anal.,* en parlant d'une chose, avoir telle signification : *Que veut dire ce mot anglais ? Elle fit la petite moue et le petit haussement d'épaules qui veut dire : C'est peu de chose* (France) ; être le signe, l'indice de quelque chose : *Je me demande ce que veut dire un pareil procédé ? Michel m'a accueillie beaucoup plus gentiment que d'habitude ; d'après toi, qu'est-ce que cela veut dire ?* || Fam. *Qu'est-ce que cela veut dire ?,* formule par laquelle on exprime sa surprise et sa réprobation : *En voilà des façons de répondre à tes parents ! Qu'est-ce que cela veut dire ?* || *Savoir ce que parler veut dire,* V. PARLER 1 (§ I, n. 3). || Class. *Que veut dire que,* comment est-il possible que : *D'où me vient ce désordre, Aufide, et que veut dire* | *Que mon cœur sur mes vœux garde si peu d'empire ?* (Corneille). [V. aussi, ci-après, B, n. 4.]

• **II.** AFFIRMER. **1.** Soutenir péremptoirement et, souvent, sans preuves suffisantes (avec une complétive ou, plus rarement, un infinitif comme objet) : *Il veut absolument avoir déjà rencontré cette femme, alors qu'elle n'était encore jamais venue en France. C'est une étrange rage que celle de quelques messieurs qui veulent absolument que nous soyons misérables* (Voltaire) ; et avec un nom de chose personnifiée comme sujet : *La légende veut que Charlemagne ait eu une grande barbe.* (V. aussi, ci-après, B, n. 1.) || Ellipt. et fam. *Je veux !,* je prétends que oui, c'est sûr et certain : *« C'est-il la mobilisation pour de bon ? — Je veux, dit le lieutenant. On en découdra, Père Croulard, on en découdra ! »* (Sartre). || **2.** Dans une phrase interrogative avec le verbe à la seconde personne, « suggérer comme solution » (avec une complétive ou un pronom neutre comme objet) [le locuteur, dépassé par les problèmes ou les événements, s'en remet à son interlocuteur ou le prend à témoin du caractère inextricable de la situation] : *Que voulez-vous que j'y fasse ? Comment veux-tu qu'on s'en sorte avec un salaire aussi bas ?* || *Que voulez-vous que je vous dise ?,* formule par laquelle on indique que, les choses étant ce qu'elles sont, on se sent impuissant à les modifier. || Ellipt. *Que veux-tu, que voulez-vous,* ou (fam.) *qu'est-ce que tu veux, qu'est-ce que vous voulez,* formules traduisant l'embarras ou, plus souvent, marquant qu'on accepte la situation avec résignation et fatalisme : *J'ai dit que l'idée venait de toi ; qu'est-ce que tu veux, je ne pouvais pas faire autrement. Que voulez-vous ? il a les préjugés de son pays, ceux de son parti et les siens propres* (Voltaire). *J'ai plus de cœur que tu ne penses, mais, que veux-tu, je ne suis pas une tendre* (G. Beaumont).

• **III.** ACCEPTER. **1.** Accepter d'avoir, de garder auprès de soi (avec un nom de personne comme objet) : *Nous partons, papa ne nous veut plus* (E. Rod). || Vx. *Se faire bien vouloir, mal vouloir de quelqu'un,* gagner l'affection de cette personne, s'attirer son inimitié. || **2.** *Vouloir bien,* ou simplem. *vouloir,*consentir à quelque chose (avec un infinitif, une complétive ou un pronom neutre comme objet) : *Voulez-vous me prêter un peu d'argent jusqu'à la fin du mois ? Je veux bien que vous veniez demain. Continuons, si vous le voulez bien. Si je mens, je veux bien être pendu. Je veux mourir si je sais ce qu'il me veut dire* (Destouches) ; et avec un nom de chose personnifiée comme sujet : *Si mes enflures veulent bien me quitter après cinq semaines de martyre, je me retrouverai dans une parfaite santé* (Sévigné). || S'emploie à l'impératif pour tempérer l'ordre contenu dans l'infinitif subséquent, soit dans des phrases neutres : *Veuillez continuer votre déposition. Veuillez n'en rien dire à personne* (Acad., 1835). *Veuille comprendre, mon garçon, que je n'ai pas encore réussi mais que ma méthode est d'hier, que je commence à l'appliquer pour mon propre compte...* (Duhamel) ; soit dans des formules de politesse : *Veuillez entrer. Veuille croire, mon cher Laurent, à mes sentiments distingués* (Duhamel). || Dans une phrase interrogative à valeur exclamative, s'emploie pour donner un caractère à la fois poli, ferme et insistant à la prière ou à l'ordre impliqués dans l'infinitif subséquent : *Voulez-vous me suivre, monsieur ? Voulez-vous bien fermer la porte, je vous prie ? Voulez-vous vous taire ! Veux-tu bien sortir immédiatement, et que je ne te revoie plus !* || *Dieu veuille...,* formule qui introduit un souhait dont on n'ose croire que le ciel consente à le réaliser : *Dieu veuille que nous arrivions à temps ! « J'espère que nos malheurs seront bientôt terminés. — Dieu le veuille ! » Quand je songe à la femme* | *Dont j'étais le mari (Dieu veuille avoir son âme !)* | *Je la crois bien défunte...* (Regnard). || **3.** *Vouloir bien,* ou simplem. (vx) *vouloir* (suivi d'une complétive), admettre comme hypothèse, par concession : *Je veux que Célidée ait charmé son courage* (Corneille). *Mais je veux qu'on vous laisse une part dans la gloire :* | *Que produit pour l'État cette noble victoire ?* (Delavigne). || Class. *Je le veux,* je l'admets : *Ils regorgent de biens et d'honneurs, je le veux* (Bourdaloue). || Ellipt. et fam. *Moi, je veux bien,* formule par laquelle on donne provisoirement son accord, tout en réservant son jugement définitif : *Il a fait tout son possible, moi je veux bien ; j'ai quand même l'impression qu'il ne s'est pas trop fatigué.*

• SYN. : **I, 1** *désirer, entendre, souhaiter, tenir à ;* **2** *demander, exiger, réclamer, revendiquer, solliciter ;* **3** *ambitionner, aspirer à, briguer, espérer, rêver de, viser ;* **5** *désirer ;* **6** *prétendre ;* **7** *aimer.*|| **II, 1** *affirmer, alléguer, prétendre.*|| **III, 2** *accepter, daigner.* — CONTR. : **I, 1** *refuser ;* **3** *décliner, dédaigner, repousser.*|| **II, 1** *contester, nier.* || **III, 1** *chasser, rejeter, répudier.*

B. En parlant de choses.

1. Exiger de par sa nature, sa puissance, son autorité (avec un infinitif, une complétive ou un pronom neutre comme objet) : *La liberté veut être conquise ; jamais elle n'est concédée volontairement* (Lamennais). *L'équité veut que la punition soit proportionnée au délit* (Bautain). *Selon le gouvernement, la raison et la loi veulent que toutes les activités subversives soient réprimées, et l'honneur même de la France le veut aussi.* (V. aussi, ci-dessus, A, § II, n. 1.) || **2.** En grammaire, régir, exiger comme régime (avec un nom de chose comme objet) : *La conjonction « quoique » veut un verbe au subjonctif. En latin, la préposition « ex » veut l'ablatif.* || **3.** En parlant d'une puissance qui échappe au contrôle de l'homme, être responsable d'un événement (suivi d'une complétive) : *Le hasard veut que je l'aie rencontré juste avant de venir vous parler de lui. Le malheur a voulu que l'eau manque au moment où l'incendie s'est déclaré.* || **4.** Avoir besoin de quelque chose pour se développer, pour s'accomplir, pour être satisfait (avec un nom, concret ou abstrait, ou un infinitif comme objet) : *La vigne veut des soins constants et attentifs. Les ouvrages qui veulent être faits avec une certaine légèreté* (Rousseau). *Une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour* (Verlaine). *L'assemblage à tenon et mortaise, dit-il, ne veut point de colle, si l'ouvrage est bien dressé* (France). || *À bouche que veux-tu,* jusqu'à satiété (vieilli) : *Manger,*

boire à bouche que veux-tu ; auj., à pleine bouche et longuement : *Des amoureux qui s'embrassent à bouche que veux-tu.* || **5.** Être organisé de manière à, tendre à, s'efforcer de (suivi d'un infinitif) : *La disposition et la décoration de ces jardins voulaient rappeler en petit ceux* [sic] *de Versailles* (J. A. Dumesnil). *Un éclairage qui veut donner une impression d'intimité.* (V. aussi, ci-dessus, A, § II, n. 1.) || *Vouloir dire,* v. ci-dessus, A, § I, n. 10. || **6.** Se prêter à, être en état de (suivi d'un infinitif) [toujours dans des phrases négatives] : *Cette clef ne veut pas tourner dans la serrure* (Furetière, 1690). *Ce bois ne veut pas brûler* (Acad., 1835). *Depuis hier, le jet d'eau ne veut plus marcher.* || **7.** Être sur le point de (suivi d'un infinitif) [vieilli ou régional] : *La baraque* [...] *semblait vouloir s'affaisser dans la boue...* (Duhamel) ; et impers. : *Il veut pleuvoir. On dirait qu'il veut faire beau.*

● SYN. : **1** *nécessiter, requérir ;* **2** *gouverner ;* **4** *demander, exiger, réclamer.*

◆ v. tr. ind. [**de** — la préposition étant souvent impliquée dans le pronom *en*] (sens 1, XIII^e s., Littré [avec un attribut de l'objet, 1837, Balzac] ; sens 2, 1964, Robert [d'abord « aimer le plaisir ou l'amour », 1920, Bauche] ; sens 3, 1549, R. Estienne [« avoir... des vues sur... », 1611, Cotgrave ; « désirer rencontrer... », 1684, Hauteroche ; « avoir du ressentiment contre... », 1636, Monet ; *en vouloir à quelqu'un de quelque chose,* 1834, Balzac] ; sens 4, 1549, R. Estienne [« manifester un intérêt inquiétant pour... », 1660, Corneille ; *en vouloir à la vie de quelqu'un,* 1735, Voltaire — *en vouloir aux jours de quelqu'un,* même sens, 1647, Corneille]). **1.** *Vouloir de quelqu'un, de quelque chose,* être décidé ou disposé à prendre, à accepter, à recevoir, à garder cette personne ou cette chose (souvent dans des phrases négatives) : *Je veux bien de lui dans notre équipe. Vous pouvez jeter ces vieux livres, je n'en veux plus. Je ne veux pas d'un monde où tout change, où tout passe* (Lamartine) ; et avec un attribut de l'objet : *Veux-tu de moi pour esclave, pour chien, pour gnome ?* (Gautier). *Je ne veux pas de cet argent comme aumône, je tiens à le gagner.* || **2.** Fam. *En vouloir,* faire preuve d'une forte volonté pour parvenir à ses fins : *Je suis sûr que ce jeune homme réussira dans la vie : il en veut.* || **3.** *En vouloir à quelqu'un,* s'en prendre, s'attaquer à cette personne (vieilli) : *À qui en voulez-vous par ce discours-là ?* (Acad., 1835) ; avoir des prétentions, des vues sur cette personne (vieilli) : *Un certain drôle qui, dit-on, en veut à ma nièce* (Hauteroche). *Marton, quel est donc cet homme qui vient de me saluer si gracieusement, et qui passe sur la terrasse ? est-ce à vous à qui il en veut ?* (Marivaux) ; désirer rencontrer cette personne, lui parler (vieilli) : *Je ne te cherchais pas, j'en voulais à ton maître* (Hauteroche). *« Êtes-vous de cette maison, ma bonne dame ? — Oui, monsieur ; à qui en voulez-vous* [...] *? »* (Lamotte) ; *auj.*, avoir du ressentiment contre cette personne : *Il ne réclame aucune sanction personnelle contre qui que ce soit* [...]. *Il n'en veut à personne, mais demande justice tout simplement...* (Cendrars). *Vous savez, quand on accepte à contrecœur de faire un truc, on en veut un peu à celui qui vous y a poussé...* (Beauvoir). || *En vouloir à quelqu'un de quelque chose,* lui tenir rancune de cette chose : *Hélas ! ne m'en voulez pas de conserver une lueur d'espérance...* (Balzac). *Et ne m'en voulez pas si mes réponses sont tardives* (Flaubert). *Tu m'en veux de mes yeux moqueurs* (Verlaine). || **4.** *En vouloir à quelque chose,* considérer cette chose comme mauvaise, la critiquer, la condamner (vieilli) : *Voilà, mon père, comme agissent ceux qui n'en veulent qu'aux erreurs, et non pas aux personnes ; au lieu que vous, qui en voulez aux personnes plus qu'aux erreurs, vous trouvez que ce n'est rien de condamner les erreurs, si on ne condamne les personnes, à qui vous les voulez imputer* (Pascal) ; *auj.*, manifester un intérêt inquiétant pour cette chose, former le projet de s'en emparer : *Quiconque me parle de Dieu en veut à ma bourse ou à ma liberté* (Proudhon). *Les gens de là-bas pouvaient croire qu'on en voulait à leur argent à eux, peut-être* (Duhamel). || Vx et littér. *En vouloir à la vie de quelqu'un,* avoir l'intention de faire périr cette personne : *Va, César est bien loin d'en vouloir à ta vie* (Voltaire).

◆ **se vouloir** v. pr. (sens 1, XX^e s. [en parlant d'une chose..., 28 juill. 1964, *le Monde*] ; sens 2, 1713, Hamilton [absol., 1876, Larousse] ; sens 3, 1799, L. B. Picard [*se vouloir mal de...,* fin du XVI^e s., A. d'Aubigné — *... mal de mort de...,* 1672, Molière ; *je m'en voudrais !,* 1924, Montherlant]). **1.** En parlant d'une personne, se proposer d'acquérir ou de conserver telle qualité et faire tous ses efforts en ce sens (avec un attribut) : *Ce magistrat se veut juste et équitable.* || En parlant d'une chose, prétendre avoir tel caractère, que cette prétention soit justifiée ou non : *Un compte rendu qui se veut objectif.* || **2.** Se souhaiter réciproquement quelque chose, être mutuellement dans les mêmes dispositions d'esprit : *Deux personnes qui se voulaient tant de bien* (Hamilton). *Je n'ai vu jamais aucun de ceux qui l'entouraient se vouloir du mal l'un à l'autre* (Rousseau). || Absol. *S'en vouloir,* avoir de la haine, de la rancune l'un contre l'autre : *Ces deux hommes s'en veulent à mort.* || **3.** *S'en vouloir de quelque chose,* se reprocher d'avoir fait cette chose : *Elle s'en voulait de l'avoir amené là et n'eût pas mieux demandé que de partir* (Daudet). *Je m'en veux de ne pas avoir écouté vos conseils.* || Vx. *Se vouloir (du) mal, se vouloir mal de mort de quelque chose,* regretter amèrement que cette chose existe, qu'elle ait eu lieu : *Je me veux mal de mort d'être de votre race, | Et de confusion j'abandonne la place* (Molière). *Je me veux beaucoup de mal d'être si loin de vous* (Voltaire). || Ellipt. et fam. *Je m'en voudrais !,* formule par laquelle on refuse tout net de faire une chose que l'on juge indigne de soi : *Payer 500 F pour aller voir un match de boxe, je m'en voudrais !*

● REM. **1.** Au subjonctif présent, les formes *veuillions* et *veuilliez,* déjà archaïques au XVII^e s., n'apparaissent plus que sous la plume de quelques écrivains. Dans l'usage normal, elles ont été remplacées par *voulions* et *vouliez.*

2. À l'impératif, selon l'Académie, on emploie *veux, voulons, voulez* au lieu de *veuille, veuillons, veuillez* quand on engage à avoir une volonté ferme. Les faits ne confirment pas cette distinction sémantique. On constate, d'une part, que, dans les phrases affirmatives, la série *veux, voulons, voulez* est rarement attestée, et, d'autre part, que *veuille, veuillez* sont les seules formes usitées, avec un infinitif, pour exprimer un ordre et dans les formules de politesse : *Veuillez m'écouter. Veuillez agréer mes salutations distinguées. Veuille remarquer au passage comme les mots sont adaptés à leurs emplois ordinaires* (Duhamel). En revanche, *veux, voulons, voulez* apparaissent fréquemment dans la tournure négative *ne pas en vouloir à quelqu'un : Ne lui en veux pas trop* (Bourget). *Ne m'en voulez pas, ma sœur* (Barrès) ; les formes *veuille, veuillons, veuillez* se rencontrent également dans cette construction : *N'en veuillez pas à votre fils* (Dumas père). *Grondez-moi mais ne m'en veuillez pas* (Rolland).

3. Après *vouloir,* le verbe de la proposition complétive est au subjonctif. Les exemples où l'indicatif apparaît (sans doute par confusion avec les constructions de *prétendre* ou d' *admettre*) demeurent trop rares pour infirmer la règle ; ils existent néanmoins : *La légende veut qu'* [...] *il rencontra l'illustre El Ghazali...* (Tharaud). *Je veux bien que M. Pierre Chautemps n'a rien dit à son frère...* (Ph. Henriot).

4. La proposition complétive et l'infinitif s'excluent mutuellement, l'infinitif s'employant forcément lorsque l'agent est unique *(je veux venir* = JE *veux* + JE *viens)* et la complétive dans le cas contraire *(je veux qu'il vienne* = JE *veux* + IL *vient).*

5. Dans les phrases négatives, la négation, quoique restant toujours à la même place, affecte sémantiquement tantôt le verbe *vouloir,* tantôt (par anticipation) son complément*Je n'ai pas voulu vous choquer* (« je n'en ai pas eu la volonté »), mais *je ne veux pas que tu viennes* (« je veux que ta venue n'ait pas lieu »), *il ne veut rien savoir de ce qui s'est passé* (« il veut n'en rien savoir »).

6. Malgré la distinction selon laquelle *bien vouloir* serait une formule moins impérative, plus déférente que *vouloir bien,* on constate que les deux formules s'emploient indifféremment, dans l'usage oral comme dans l'usage écrit : *Elle la priait de vouloir bien veiller sur son frère* (Rolland). *Je vais vous demander de bien vouloir considérer ma visite comme terminée* (Duhamel).

2. vouloir [vulwar] n. m. (emploi substantivé de *vouloir* 1 ; fin du XII^e s., Châtelain de Coucy, au sens 1 [« ce que veut quelqu'un » ; « activité de la volonté... », 1647, Vaugelas] ; sens 2, 1683, La Fontaine ; sens 3, début du XV^e s., Ch. d'Orléans [« bonne volonté », 1690, Furetière ; au compar. ou au superl., 1924, A. Gide] ; sens 4, 1538, R. Estienne [*malin vouloir,* 1668, La Fontaine ; *mauvais vouloir,* « mauvaise volonté », 1872, Littré]). **1.** Activité de la volonté, faculté d'exprimer sa volonté : *L'apôtre dit que c'est Dieu qui nous donne le vouloir et le faire* (Acad., 1835). *Le besoin de l'homme, c'est de s'égaler soi-même, en sorte que rien de ce qu'il est ne demeure étranger ou contraire à son vouloir, et rien de ce qu'il veut ne demeure inaccessible ou refusé à son être* (M. Blondel). || *Class.* Ce que veut quelqu'un : *Les chrétiens n'ont qu'un Dieu, maître absolu de tout, | De qui le seul vouloir fait tout ce qu'il résout* (Corneille). || **2.** *Littér.* Acte de volonté : *Sa vie avait été composée d'actes sans volonté, de vouloirs impuissants* (Balzac). || **3.** Vx. *Bon vouloir,* intentions favorables d'une personne à l'égard d'une autre : *De votre bon vouloir nous sommes assurés* (Corneille) ; *auj.,* bonne volonté : *Il y a là de quoi décourager le bon vouloir, tourner en dérision tout dévouement, tout sacrifice* (Gide). *Je l'ai reçue* [la foi] *de mes parents par le bon vouloir de Dieu...* (Green) ; s'emploie parfois au comparatif ou au superlatif : *Je sentis aussitôt que, malgré le meilleur vouloir, je ne pourrais me plier à leur mode...* (Gide). || **4.** Vx. *Mauvais vouloir,* intentions malveillantes d'une personne à l'égard d'une autre ; volonté de nuire : *Dès que nous remuons le bourbier du mauvais vouloir, nous piaffons dans l'absurde* (Raspail). || Class. *Malin vouloir,* même sens : *Mon fils, dit la souris, ce doucet est un chat, | Qui, sous son minois hypocrite, | Contre toute ta parenté | D'un malin vouloir est porté* (La Fontaine). || Auj. *Mauvais vouloir,* mauvaise volonté : *Après tout, il y avait chez lui plus de faiblesse que de mauvais vouloir...* (Gide).

• SYN. : **1** *volonté.*

vouloir-paraître [vulwarparɛtr] n. m. (de *vouloir* 1 et de *paraître* 1 ; 1972, *Dict. de linguistique*). En linguistique, motivation psychologique de l'acte verbal par lequel un sujet déterminé se sert d'un niveau de langue autre que celui qu'il utilise habituellement, afin de se prévaloir du prestige qui lui est attaché.

vouloir-vivre [vulwarvivr] n. m. (de *vouloir* 1 et de *vivre* 1 ; av. 1945, P. Valéry). Selon la philosophie de Schopenhauer, instinct général qui pousse les êtres vivants à persévérer dans leur être et leur espèce propre : *Le vouloir-vivre est, pour Schopenhauer, un aspect de la volonté universelle. La puissance presque infinie du vouloir-vivre* (Valéry).

voulu, e [vuly] adj. (part. passé de *vouloir* 1 ; v. 1265, Br. Latini, au sens 3 [... *mal voulu...* — écrit ... *mal volu...* ; ... *bien voulu...*, v. 1460, G. Chastellain] ; sens 1, 1835, Acad. [*c'est voulu,* 1964, Robert] ; sens 2, 1830, Balzac). **1.** Se dit de ce qui est conforme à une intention, de ce qui est fait ou a été fait volontairement : *Produire l'effet voulu. Des méchancetés voulues et conscientes. Exister c'est être voulu* (Hamelin). *J'écrirai cet avant-propos avec une sobriété voulue* (Montherlant). || Fam. *C'est voulu,* c'est fait exprès, ce n'est pas l'effet du hasard : *« Votre lettre frise l'insolence.— C'est voulu, je ne peux pas sentir mon correspondant. »* || **2.** Se dit de ce qui est imposé, exigé ou requis : *Arriver à l'heure voulue. Accomplir les formalités voulues.* || **3.** Vx. *Être bien voulu, mal voulu de quelqu'un,* être l'objet des dispositions favorables, défavorables de cette personne, être bien vu, mal vu par elle : *Il faut être buse pour aller en Angleterre, mal voulu du peuple anglais* (Rousseau).

• SYN. : **1** *délibéré, intentionnel, volontaire ;* **2** *convenable, exigé, fixé, prescrit ;* **3** *considéré.*

vous [vu *et* vuz *devant une voyelle ou un « h » muet*] pron. pers. de la 2^e pers. du plur. (lat. *vōs,* « vous », employé en position inaccentuée ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *vos* [*vous,* XII^e s. ; *entre vous,* XX^e s. ; *chez vous,* 1863, Littré, art. *chez ; vous-mêmes,* 1868, Littré, art. *même ; vous autres,* 1647, Corneille — ... pour accentuer l'apposition..., 1747, Gresset] ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay [aussi pour les gens appartenant au même groupe social...] ; sens 3 [d'après le *nous* de majesté], 1080, *Chanson de Roland* [substantiv., av. 1807, Écouchard Le Brun ; *de vous à moi,* 1830, V. Hugo ; *vous-même,* 1663, Molière ; *vous... n'êtes plus vous-même,* 1667, Racine] ; sens 4, av. 1662, Pascal ; sens 5, v. 1360, Froissart). **1.** Désigne les personnes à qui l'on parle : *Allez-vous-en, tous ! Il vous a regardés l'un après l'autre. Elles se sont assises devant vous. Qui nous ? Vous c'est nous, et nous c'est vous* (Triolet). || *Entre vous,* sans sortir du groupe que vous formez : *Discutez de ce projet entre vous, puis vous me donnerez votre avis.* || *Chez vous,* dans votre demeure, dans votre milieu, dans votre pays : *Serez-vous chez vous pendant le week-end ? Chez vous, le divorce n'est pas reconnu, je crois.* (Se dit aussi lorsque *vous* représente une seule personne.) || *Vous-mêmes,* forme renforcée de *vous.* || *Vous autres,* marque une opposition entre les interlocuteurs et d'autres personnes : *Vous autres, vous ne parlez que de réformer la société, au lieu d'aider les malheureux qui vous entourent ;* ou s'emploie pour accentuer l'apposition qui suit : *Vous autres, Parisiens, vous êtes bien dédaigneux envers les habitants de la province. Vous autres, fortes têtes, | Vous voilà ! vous prenez tous les gens pour des bêtes* (Gresset). || **2.** Désigne spécialement les contemporains des personnes à qui l'on parle : *Vous êtes trop jeunes pour avoir connu l'Occupation ;* ou les gens appartenant au même groupe social, à la même forme de civilisation que les personnes à qui l'on parle : *Admettez en tout cas que les Anglais perdent moins de temps à table que vous* (Daninos). || **3.** S'emploie, comme forme de politesse, pour désigner la personne à qui l'on parle : *Que disiez-vous, cher Monsieur ?* ; et substantiv. : *L'Amour ne dit point « vous » à sa tendre Psyché...* (Écouchard Le Brun). *Non, non, Amphitryon chéri ! Voilà que tu me dis vous. Je sais trop à quoi mène ce vous solennel* (Giraudoux). || *De vous à moi,* entre nous et sans que ce que je vous dis aille plus loin : *De vous à moi il n'est pas très futé.* || *Chez vous,* v. ci-dessus, n. 1. || *Vous-même,* forme renforcée de *vous.* || *Vous êtes, vous n'êtes plus vous-même,* vous restez, vous ne restez pas fidèle à votre caractère : *Je ne vous connais plus ; vous n'êtes plus vous-même* (Racine). || **4.** S'emploie pour représenter le pronom *on* ou un autre sujet indéfini : *Dès qu'on arrive au service d'accueil, quelqu'un vous prend en charge et s'occupe de vous. L'expérience ressemble aux cure-dents ; personne ne veut s'en servir après vous* (Dorgelès). || **5.** S'emploie, de façon explétive, en fonction de complément d'objet indirect, pour inciter le lecteur ou l'interlocuteur à s'intéresser à ce qui se passe, pour requérir leur attention : *Et elle* [la mule] *vous lui détacha un coup de sabot si terrible, si terrible, que de Pampérigouste même on en vit la fumée...* (Daudet). *Ce porte-hallebarde était robuste. Il vous prit notre Gestas par les épaules et vous le jeta dehors* (France).

• REM. **1.** Pour les fonctions grammaticales de *vous,* voir PERSONNE (LA) ET LES PRONOMS PERSONNELS [art. spécial].

2. Quand *vous* désigne une seule personne, les participes et les adjectifs qui s'y rapportent s'accordent au singulier : *Vous avez toujours été loyal avec lui. Si vous vous sentez inquiète, venez me voir, nous bavarderons.*

◆ n. m. (sens 1, 1876, Larousse ; sens 2, début du XIX^e s., Nodier [*un autre vous-même,* 1673, Racine]). **1.** *Le vous,* le mot « vous », le vouvoiement : *Entre eux, ils se tutoient, mais en public ils n'utilisent que*

le vous. || **2.** *Un vous,* une personne qui est vous : *Vous avez tous une âme qui vous cherche, une pensée qui vous comprend, un autre vous qui est associé de souvenir, ou d'intérêt, ou d'espérance à votre passé, à votre présent et à votre avenir* (Nodier). *J'aime en vous* [...] *un vous qui n'est pas celui du monde...* (Maupassant). || *Un autre vous-même,* une personne qui vous ressemble parfaitement du point de vue physique ou, plus souvent, du point de vue moral et intellectuel : *Ce fils victorieux que vous favorisez,* | *Cette vivante image en qui vous vous plaisez,* | *Cet ennemi de Rome, et cet autre vous-même...* (Racine). *Regardez-moi dans cette occasion-ci comme une autre vous-même !* (Marivaux).

vousoiement n. m., **vousoyer** v. tr. V. VOUSSOIEMENT, VOUSSOYER.

voussé, e [vuse] adj. (de l'anc. adj. *vous,* voûté [v. VOUSSOIR] ; v. 1160, Benoît de Sainte-Maure, écrit *vousé,* au sens de « voûté » ; écrit *voussé,* au sens actuel, 1877, Littré [le mot ne semble pas être attesté entre 1600, O. de Serres, et 1877, Littré]). Se dit de ce qui présente une voussure.

vousseau [vuso] n. m. (de *vouss[oir],* par changement de suff. ; 1690, Furetière). Syn. de VOUSSOIR.

vousser (se) [səvuse] v. pr. (mot probablem. dialect., de l'anc. adj. *vous,* voûté, courbé, bombé [v. VOUSSOIR] ; 1934, Montherlant). *Littér.* En parlant d'une personne, se courber, se voûter (peu usité) : *M. de Coantré se tassa, se voussa, devint quelque chose de tout petit...* (Montherlant).

voussoiement [vuswamɑ̃] ou **vousoiement** [vuzwamɑ̃] n. m. (de *vous[s]oyer ;* 1907, Larousse [pour les deux formes]). Syn. vieillis de VOUVOIEMENT.

voussoir [vuswar] n. m. (de l'anc. adj. *vous,* voûté, courbé, bombé, cambré, enroulé [v. 1160, Benoît de Sainte-Maure], lat. pop. **volsus,* voûté, réfection du lat. class. *volūtus,* part. passé de *volvere,* rouler, faire rouler ; v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *vosoir ;* XIIIe s., Godefroy, écrit *vaussoir ; voussoir,* XVe s., d'après le *FEW,* XIV, 620 *b* [*voussoir à crossette, à branches,* 1876, Larousse]). Chacune des pièces qui forment le cintre d'une voûte ou d'une arcade : *Voussoirs en pierre de taille. Voussoirs en fonte. Voussoirs sculptés. Poser des voussoirs.* (On dit aussi VOUSSEAU.) || *Voussoir à crossette,* voussoir dont la partie supérieure fait un angle pour se raccorder avec une assise de niveau. || *Voussoir à branches,* voussoir qui, étant fourchu, fait liaison avec le pendentif d'une voûte.

voussoyer [vuswaje] ou **vousoyer** [vuzwaje] v. tr. (de *vous* [v. ce mot] ; XIVe s., Du Cange [art. *vosare*], écrit *vosoier ;* XVe s., écrit *vousoier ; vousoyer,* 1842, Mozin, et *voussoyer,* 1845, Bescherelle). Syn. vieillis de VOUVOYER : *Je me vieillis en la tutoyant, il se rajeunit en me vousoyant* (Tr. Bernard). *J'ai constaté qu'il* [Jacques] *vousoie Gertrude à présent, ce qui est certainement préférable...* (Gide).

voussure [vusyr] n. f. (de l'anc. adj. *vous,* voûté, courbé, bombé, cambré [v. VOUSSOIR] ; v. 1130, *Eneas,* écrit *volsure* [*vousure,* v. 1190, Marie de France ; *voussure,* XIVe s.], au sens 1 [« courbure d'un objet... », 1842, E. Sue ; *voussure thoracique, précordiale,* 1872, Littré] ; sens 2, v. 1130, *Eneas* [« chacun des arcs... formant une archivolte », 1898, Huysmans] ; sens 3, 1893, *Dict. général*). **1.** Surface courbe d'une voûte ou d'une arcade, comprise entre la naissance et un point situé en deçà du point le plus élevé de l'arc que décrirait cette courbe afin de former une voûte complète : *Il jouit des choses distribuées dans les dimensions de l'espace : des voussures, des charpentes, des dômes tendus* (Valéry). || *Par anal.* Courbure d'un objet dont la forme rappelle celle d'une voûte : *C'est à peine si la blanche étendue du désert, tout à l'heure si visible, se distingue de la noire voussure du firmament* (Sue). *Il avait une perception physique de la lourdeur de son ventre, de la voussure de son dos...* (Montherlant). || Par anal. et spécialem. *Voussure thoracique,* dilatation des parois thoraciques, de forme convexe, qui survient dans l'emphysème pulmonaire. || *Voussure précordiale,* convexité de la région précordiale, qui s'observe dans certaines dilatations du cœur. || **2.** Partie cintrée qui surmonte une baie de porte ou de fenêtre. || *Spécialem.* Chacun des arcs concentriques formant une archivolte : *Les voussures sculptées d'un portail de cathédrale.* || **3.** Partie de voûte servant d'empattement à un plafond ou le reliant à une corniche.

voûte [vut] n. f. (lat. pop. **volvita,* enroulement, fém. substantivé de **volvitus,* réfection du lat. class. *volūtus,* part. passé de *volvere,* rouler, faire rouler ; v. 1131, *Couronnement de Louis,* écrit *volte,* au sens de « salle voûtée » ; sens I, 1, v. 1190, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrit *volte* [*voute,* 1273, Adenet, et *voûte,* XVIIe s. ; *voûte en plein cintre, en berceau,* 1690, Furetière ; *voûte d'arête,* 1872, Littré ; *voûte en ogive,* 1876, Larousse — *voûte gothique,* même sens, 1690, Furetière ; *voûte sphérique...,* 1876, Larousse] ; sens I, 2, 1964, Larousse [pour les deux loc.] ; sens II, 1, v. 1695, Fénelon ; sens II, 2, 1820, Lamartine ; sens II, 3, 1678, La Fontaine [*voûte céleste* et *voûte azurée ; voûte des cieux,* av. 1714, Fénelon ; *voûte du ciel,* av. 1794, A. Chénier] ; sens II, 4, 1876, Larousse ; sens II, 5, 1690, Furetière ; sens III, 1-2, 1872, Littré [aussi *voûte du palais, voûte palatine* et *voûte... à quatre piliers*] ; sens III, 3, 1964, Larousse ; sens III, 4, 1690, Furetière [*petite voûte,* 1872, Littré] ; sens III, 5, 1688, Miege).

I. EN ARCHITECTURE. **1.** Ouvrage de maçonnerie cintré, formé d'un assemblage de pierres taillées qui s'appuient les unes sur les autres, et destiné à couvrir un espace : *Les voûtes d'un temple, d'une cathédrale, d'un pont, d'une cave. La montée, la flèche, les naissances d'une voûte. Oh ! que j'aime, aux voûtes gothiques,* | *Les vieux saints de pierre athlétiques !* (Musset). *Ce matin, à l'église d'ici* [à Thomery]. *Elle est charmante, avec un chœur dont la voûte à nervures fait songer à un parapluie à moitié ouvert* (Green). || *Voûte en plein cintre,* voûte dont la courbe d'intrados est une demi-circonférence. || *Voûte en berceau,* voûte dont l'axe est horizontal et dont les plans de tête sont normaux à cet axe. || *Voûte d'arête,* voûte résultant de l'intersection de plusieurs berceaux ayant même plan de naissance et même montée : *J'aurais préféré une voûte d'arête, biaise et légèrement barlongue* (Hugo). || *Voûte en ogive,* voûte engendrée par une droite qui se déplace sur deux arcs de cercle qui rencontrent les pieds-droits et se réunissent sur la verticale passant au milieu de l'intervalle de ces pieds-droits : *Les voûtes en ogive peuvent être surbaissées ou surhaussées.* || *Voûte sphérique,* ou *voûte en coupole,* voûte dont la surface intérieure est engendrée par un quart de circonférence qui tourne autour de son rayon vertical pris comme axe : *La voûte en coupole couvre un espace carré.* || *Clef de voûte* (au pr. et au fig.), v. CLEF. || **2.** *Voûte sarrasine,* ou *voûte espagnole,* escalier comportant une ossature en voûte, de forme hélicoïdale, en briques creuses hourdées au plâtre à prise très rapide, et un revêtement (marches et contremarches) en pierres ou en dalles préfabriquées.

II. SENS ANALOGIQUES. **1.** Plafond, de forme concave, d'une cavité naturelle : *La voûte d'une caverne, d'un antre. J'avais franchi une voûte siphonnante* (Casteret). || **2.** Végétation, feuillage, etc., disposés, naturellement ou artificiellement, en forme de cintre, de dôme, de berceau : *La grande ferme paraissait attendre là-bas, au bout de la voûte des pommiers* (Maupassant). *Elle* [Lise] *avait choisi l'endroit le plus ombragé. Les grands arbres formaient une voûte au-dessus de sa tête* (Lacretelle). || **3.** Littér. *Voûte des cieux* ou *du ciel, voûte céleste, voûte azurée,* le firmament : *Quel est donc le puissant architecte qui a suspendu sur nos têtes la voûte immense des cieux ?* (Fénelon). *Hélas ! nul mortel* | *Ne vit exempt de maux sous la voûte du ciel* (Chénier). *Ô vastes cieux, ô profondeur sacrée !* | *Morne sérénité des voûtes azurées !* (Hugo). || **4.** *Voûte d'acier,* suite d'épées croisées au-dessus de la tête des hauts dignitaires de la franc-maçonnerie par des maçons formant la haie sur leur passage. || **5.** *En voûte,* selon une forme qui évoque celle d'un hémisphère ou

d'un demi-cylindre : *Tailler des arbres en voûte. Un rouge météore | Croise en voûte de feu ses gerbes dans les airs* (Hugo).

III. SENS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES. **1.** Partie supérieure d'un fourneau à réverbère, qui est disposée en forme de dôme et qui réfléchit la chaleur de la sole. || **2.** *Voûte du crâne,* partie supérieure de la boîte osseuse que forment les os du crâne. || *Voûte du palais,* ou *voûte palatine,* cloison qui forme la paroi supérieure de la bouche et la paroi inférieure des cavités nasales. || *Voûte à trois, à quatre piliers,* autre nom du trigone cérébral. || **3.** Partie plus ou moins renflée que présentent, en leur milieu, la table et le fond des instruments à cordes. || **4.** *Voûte d'arcasse,* ou simplem. *voûte,* partie arrière de la coque d'un navire, située au-dessus du gouvernail. || *Petite voûte,* saillie située au-dessus de la voûte d'arcasse. || **5.** Partie antérieure de l'arc d'un fer à cheval, opposée à la pince.

voûté, e [vute] adj. (part. passé de *voûter ;* v. 1213, *Fet des Romains,* écrit *vosté* [*voulté,* av. 1559, J. Du Bellay ; *voûté,* XVIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, 1437 [d'après le *FEW,* XIV, 621 *a*], écrit *vouté* [*voûté,* XVIIIe s. ; en héraldique, 1964, Larousse] ; sens 3, 1768, Voltaire [pour une personne, v. 1560, Paré]). **1.** Se dit de ce qui est recouvert d'une voûte ou d'un objet en forme de voûte : *Une cave voûtée. On cherchait* [à Tunis] *l'ombre dans les souks, ces grands marchés couverts, voûtés ou couverts d'étoffes ou de planches...* (Gide). *On redescend dans la ville par de petits escaliers, et des passages voûtés* (Aragon). || **2.** Se dit d'un objet dont la courbure rappelle celle d'une voûte : *Un plafond voûté. Sur un front blanc comme l'ivoire, | Deux petits arcs de couleur noire | Étaient mignardement voûtés* (Voiture). || *Spécialem.* En héraldique, se dit d'une partition ou d'une pièce dont le contour, normalement droit, est rendu concave d'un côté et convexe de l'autre. || **3.** Se dit d'une partie du corps qui se courbe anormalement vers l'avant : *Des épaules voûtées. Son dos voûté par les habitudes du travail le forçait à marcher tout ployé* (Balzac). *L'attitude de Hernandez était d'autant plus simple que sa taille voûtée prêtait moins aux poses martiales...* (Malraux). || Se dit d'une personne dont le dos, momentanément ou de façon durable, s'incurve très fort vers l'avant : *Un homme voûté. L'autre marchait devant maintenant, sanglé et courtois. Plus loin une toute jeune fille le relayait, les cheveux dorés autour du front, les tempes hâlées. Elle était un peu voûtée en marchant* (Faye).

• SYN. : **2** *arqué ;* **3** *courbé ; cassé.*

voûter [vute] v. tr. (de *voûte* [v. ce mot] ; XIIIe s., *Roman de Renart, écrit volter* et *vouter* [*voûter,* XVIIIe s.], au sens 1 ; sens 2, av. 1559, J. Du Bellay, écrit *voulter* [*vouter,* XVIIe s. ; *voûter,* XVIIIe s.] ; sens 3, 1680, Richelet [*voulter un arc,* « le bander », av. 1559, J. Du Bellay]). **1.** Couvrir une construction d'une voûte : *Voûter une cave, une nef d'église. Dans les percements souterrains des chemins de fer, on est presque toujours obligé de voûter la galerie pour soutenir les terres et rochers contre les éboulements* (Tourneux). || **2.** Donner à une partie du corps une courbure anormale vers l'avant, momentanément ou de façon durable : *Le métier de bureaucrate et le mépris des exercices physiques avaient voûté mon dos* (Duhamel). || **3.** *Voûter un fer à cheval,* en rapprocher les deux branches lorsqu'il est trop ouvert, en frappant sur l'une des deux.

◆ **se voûter** v. pr. (sens 1, 1564, J. Thierry ; sens 2, 1883, Renan [en parlant d'une personne, 1690, Furetière]). **1.** Se former en voûte, prendre une forme dont la courbure rappelle celle d'une voûte : *Sous un toit d'arbrisseaux, | Dont les rameaux fleuris se voûtent en berceaux* (Delille). || **2.** En parlant d'une partie du corps, se courber anormalement vers l'avant : *Adieu, Amphytrion. J'aurais pourtant bien aimé voir avec toi l'âge venir, voir ton dos se voûter...* (Giraudoux). || En parlant d'une personne, réduire sa taille en courbant le dos, ou perdre de sa taille à cause d'une courbure anormale du dos, provoquée par l'âge, la maladie, etc. : *Les personnes de grande taille se voûtent plus promptement que les autres* (Littré).

voûture [vutyr] n. f. (de *voûter* [v. ce mot] ; XIIe s., Godefroy, écrit *vouture,* au sens de « partie voûtée, arcade » ; 1576, Godefroy, écrit *vouture,* au sens de « courbure [du front, etc.] » ; écrit *voûture,* au sens II, 1809, Wailly ; sens I, 1853, G. Sand).

I. Dans certaines régions, comme le Berry, nom donné aux voûtes, particulièrement à celles que forme la végétation : *Est-ce qu'on ne respire pas autrement sous ces grandes voûtures de branches ?* (Sand).

II. *Vx.* Espèce de fracture du crâne.

vouvoiement [vuvwamɑ̃] n. m. (de *vouvoyer ;* 1907, Larousse). Le fait de vouvoyer quelqu'un.

• REM. On a dit autrefois VOUSOIEMENT et VOUSSOIEMENT.

vouvoyer [vuvwaje] v. tr. (altér. de *vousoyer,* même sens, [v. VOUSSOYER], d'après *tutoyer,* mot dans lequel la consonne initiale est reprise en tête de la seconde syllabe ; 1834, Courchamps). [Conj. **2 a.**] Adresser la parole à quelqu'un en lui disant « vous » et non « tu » : « *Je n'ose plus vous tutoyer, dit Dominique .— Je comprends ça. Mais on peut très bien se vouvoyer* » (Queneau). *Simone et moi nous parlons, poliment : nous nous vouvoyons, ce qui nous semblait faux. À un tournant, Marie me crie : « C'est là-bas, la ChapelleAnthenaise, tu vois, petit ? »* (Ionesco).

• REM. On a dit autrefois VOUSOYER et VOUSSOYER. En 1872, Littré (à l'art. *voussoyer*) condamnait encore la forme VOUSOYER, et n'admettait que VOUSSOYER.

vouvray [vuvrɛ] n. m. (emploi comme n. commun de *Vouvray,* n. du chef-lieu de canton d'Indre-et-Loire dans la région duquel ce vin est produit ; 1904, Larousse). Vin blanc, fin, léger et doré, produit par le pineau de la Loire, qu'on récolte sur les coteaux de Vouvray, en Indre-et-Loire.

voyage [vwajaʒ] n. m. (lat. *viaticum,* ce qui sert à faire la route, provisions de voyage, argent de voyage [et, à basse époque, en Gaule, « chemin à parcourir »], neutre substantivé de l'adj. *viaticus,* de voyage, dér. de *via,* chemin, route ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *veiage,* au sens de « chemin à parcourir » ; v. 1138, Gaimar, écrit *veage,* au sens de « pèlerinage » ; v. 1188, *Chanson d'Aspremont,* écrit *voiage,* au sens de « croisade » ; sens I, 1, 1425, *Romania* [XXI, 40], écrit *viage* [*voyage,* 1480, d'après le *FEW,* XIV, 381 *b ; le voyage de tel endroit,* 1670, Bossuet ; *voyage au long cours,* 1869, Larousse, art. *cours — ... de long cours,* 1680, Richelet (*voyage,* même sens, 1611, Cotgrave) ; *valoir le voyage,* 1866, Th. Gautier ; *les voyages forment la jeunesse,* XXe s.] ; sens I, 2, 1885, Maupassant [« ... conçu pour le voyage », 1826, Brillat-Savarin] ; sens I, 3, v. 1525, *Voyage d'Antoine Pigaphetta* [aussi *voyage*] ; sens I, 4, 1867, Esnault [*enfant du voyage,* 1885, Esnault ; *les gens du voyage,* 1964, Larousse] ; sens I, 5, v. 1534, B. Des Périers ; sens I, 6, 1508, d'après le *FEW,* XIV, 282 *a* [« charge... », 1872, Littré — « charretée », 1445, Du Cange, VIII, 374] ; sens II, 1, v. 1460, G. Chastellain [*faire le grand voyage,* 1688, Mme de Sévigné — *... le voyage de l'autre monde,* 1691, Dancourt (*faire le voyage,* même sens, 1668, La Fontaine)] ; sens II, 2, 23 mars 1970, *l'Express ;* sens II, 3, 1964, Larousse ; sens II, 4, 1876, Larousse).

I. DÉPLACEMENT DANS L'ESPACE. **1.** Le fait de se rendre à un endroit assez éloigné de celui où on se trouvait ; trajet qu'on effectue à cette occasion : *Faire un voyage, un long voyage, un grand voyage, un voyage autour du monde. Être en voyage. Avoir le goût des voyages. Un voyage en Italie, en Afrique. Voyage en voiture, en avion. Souhaiter un bon voyage à quelqu'un. Un voyage est une opération qui fait correspondre des villes à des heures* (Valéry). *Cette chaîne de minces trouvailles pourrait nous mener plus loin que Magellan et qu'Améric Vespuce leurs voyages* (Yourcenar). || *Le voyage de tel endroit,* celui par lequel on se rend à cet endroit : *Un transporteur parisien qui fait le voyage de Lyon en six heures.* || *Voyage de noces,* V. NOCE. || *Voyage organisé,* V. ORGANISÉ. || *Voyage au long cours* ou (vx) *de long cours,* long déplacement sur mer : *Il n'y a guère que quatre sortes d'hommes qui fassent des voyages de long cours, les marins, les marchands, les soldats et les missionnaires* (Rousseau). || *Valoir le voyage,* en parlant d'une chose, mériter d'être vue, connue, même au prix d'un long déplacement (s'emploie parfois iro-

niquement) : *On sert dans ce restaurant des plats et des vins qui valent le voyage. Si tu avais vu comme il s'est fait remettre à sa place : cela valait le voyage !* || *Les voyages forment la jeunesse* (prov.), ils permettent aux jeunes gens d'acquérir rapidement de l'expérience. || **2.** *De voyage,* qui a rapport à un voyage : *Des souvenirs de voyage. Un agréable compagnon de voyage ;* qui est conçu pour le voyage : *Une tenue, un sac, des chêques de voyage.* || **3.** *Récit, livre,* etc., *de voyage(s),* ou simplem. (vieilli) *voyage,* ouvrage consacré à la relation d'un voyage sortant quelque peu de l'ordinaire : *Pour bien écrire un voyage, il faut un littérateur avec des qualités de peintre, ou un peintre avec un sentiment littéraire* (Gautier). *L'Amazonie, le Tibet et l'Afrique envahissent les boutiques sous forme de livres de voyages* (Lévi-Strauss). || **4.** Vie ambulante que mènent les forains. || *Enfant du voyage,* personne qui, dès l'enfance, a vécu dans le milieu des forains. || Par extens. *Les gens du voyage,* les artistes du cirque. || **5.** Déplacement, long ou court, qu'on effectue à plusieurs reprises sur le même trajet, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre : *Cette semaine, il a fait cinq voyages entre Paris et Versailles. Vous m'avez fait faire bien des voyages inutiles de la cave au grenier.* || **6.** Course effectuée par un voiturier, un livreur, un commissionnaire pour transporter quelque chose (vieilli) : *Ce crocheteur, ce charretier a fait deux voyages pour moi. Il faut payer ses voyages* (Acad., 1835). || Charge que transporte le voiturier à chaque déplacement (vieilli) : *Un voyage de bois, de charbon* (Littré).

II. SENS FIGURÉS. **1.** *Littér.* La vie, considérée comme le trajet qui mène de la naissance à la mort : *Mon beau voyage encore est si loin de sa fin !* (Chénier). *En avançant dans notre obscur voyage, | Du doux passé l'horizon est plus beau ; | En deux moitiés notre âme se partage, | Et la meilleure appartient au tombeau* (Lamartine). || *Faire le grand voyage* ou (vx) *le voyage de l'autre monde,* mourir. || **2.** Dans le langage des toxicomanes, état hallucinatoire que provoque l'usage du L. S. D., ou, *par extens.,* état dans lequel on se trouve après avoir pris une drogue quelconque ; expérience particulière qu'on en retire. || **3.** Fam. *Emmener quelqu'un en voyage,* le tromper par des histoires inventées, lui en faire accroire. || **4.** Nom donné, chez les francs-maçons, aux épreuves que l'on fait subir aux personnes qui veulent entrer dans la société secrète, ainsi qu'aux adeptes qui veulent passer d'un grade inférieur à un grade supérieur.

● SYN. : **I, 1** *circuit, croisière, déplacement, excursion, pérégrinations, périple, tour, tournée ;* **5** *aller et retour, allée et venue, navette, va-et-vient.*

1. voyager [vwajaʒe] v. intr. (de *voyage ;* début du XV^e s., A. Chartier, au sens I, 1 [en parlant des oiseaux migrateurs, 1835, Acad.] ; sens I, 2, début du XV^e s., A. Chartier [au fig., 1^er sept. 1969, *l'Express*] ; sens I, 3, 1964, Robert ; sens I, 4, av. 1913, L. Hémon ; sens II, 1, 1749, Buffon ; sens II, 2, 1786, Le Tourneur [« supporter le transport... », 1893, *Dict. général*] ; sens II, 3, av. 1778, Voltaire). [Conj. **1 b.**]

I. EN PARLANT DE PERSONNES OU D'ANIMAUX. **1.** Se rendre à un endroit assez éloigné de celui où l'on se trouvait : *Voyager par terre, par mer. Voyager de jour, de nuit. Voyager pour ses affaires. Les Anciens voyageaient rarement au-delà de l'équateur* (Mairan). *Le Gouvernement nomme des commissions d'enquête. Mais Washington est par trop loin, les commissions officielles voyagent lentement...* (Cendrars). || *Qui veut voyager loin ménage sa monture,* v. MÉNAGER, v. tr. || *Par anal.* En parlant des oiseaux migrateurs, effectuer un long déplacement pour changer de climat : *Les grues se mettent en ordre pour voyager* (Littré). || **2.** Parcourir diverses régions en observateur et en curieux : *Quand on ne veut qu'arriver, on peut courir en chaise de poste ; mais quand on veut voyager, il faut aller à pied* (Rousseau). *Annaeus Mela, qui avait voyagé par tout le monde romain, fit sentir à ses amis l'étendue du mal dont il se plaignait* (France). || *Fig.* Dans le langage des toxicomanes, atteindre l'état hallucinatoire que provoque l'usage du L. S. D., ou, *par extens.,* l'état particulier qu'entraîne l'absorption d'une drogue quelconque ; jouir de cet état. || **3.** En parlant d'un représentant de commerce, faire des tournées pour placer ses articles : *Voyager pour un laboratoire pharmaceutique.* || **4.** Effectuer plusieurs déplacements, généralement courts, sur le même trajet (ne se dit que dans certaines régions) : *La mère s'est mise à voyager à la rivière avec une chaudière dans chaque main* (Hémon).

II. EN PARLANT DE CHOSES. **1.** Accomplir un parcours plus ou moins important : *Enfin, portant les yeux jusqu'aux extrémités du globe, je vois ces glaces énormes qui se détachent des continents des pôles, et viennent comme des montagnes flottantes voyager et se fondre jusque dans les régions tempérées* (Buffon). *Si nous ne pouvons voyager, la terre voyage pour nous* (Bernardin de Saint-Pierre). *Un caillot qui voyage dans une veine.* || **2.** Être transporté sur un trajet déterminé : *Cette lettre voyagera toute la nuit* (Le Tourneur). *Ces marchandises voyagent aux risques et périls de l'expéditeur.* || *Spécialem.* Supporter le transport sans dommage : *Un vin qui voyage mal.* || **3.** *Fig.* Se développer en progressant (vieilli) : *Les idées ne marchent pas comme les divinités d'Homère, qui en trois pas traversent le ciel ; la raison humaine voyage à petites journées* (Voltaire).

● SYN. : **I, 1** *se déplacer ; migrer ;* **2** *bourlinguer* (fam.). || **II, 1** *circuler.*

2. voyager, ère [vwajaʒe, -ɛr] adj. (de *voyage ;* fin du XIV^e s., E. Deschamps, comme n. m., écrit *voyagier,* au sens de « voyageur » ; comme adj., au sens 1, 1458, *Mystère du Vieil Testament,* écrit *voyagier* [*voyager,* av. 1559, J. Du Bellay] ; sens 2, 1903, Huysmans [« qui manque... de stabilité », 1898, Huysmans]). **1.** *Class.* Qui voyage : *Au milieu de l'Église militante et voyagère* (Arnauld). || **2.** *Fig.* et *littér.* Qui passe d'un objet à un autre, qui ne se fixe pas (peu usité) : *Des pensées voyagères* (Huysmans). || Qui manque d'assise, de stabilité (peu usité) : *Prenez pitié des âmes sans feu ni lieu, des âmes voyagères inaptes à se grouper et à se fixer* (Huysmans).

voyageur, euse [vwajaʒœr, -øz] n. (de *voyager* 1 ; v. 1460, G. Chastellain, au sens 1 [en parlant d'une chose personnifiée, 1942, Aragon ; « personne qui effectuait, à pied, un trajet... », 1637, Descartes ; « personne qui effectue un long parcours en se servant d'un moyen de transport », 1810, M^me de Staël ; « personne qui parcourt une distance... en empruntant un moyen de transport en commun », 1876, Larousse ; *arbre du voyageur,* 1845, Bescherelle] ; sens 2, 1552, Rabelais [aussi « personne qui se rend dans un pays... à des fins... d'exploration » ; « personne qui parcourt une région en touriste », 1840, Mérimée] ; sens 3, 1834, Balzac [*voyageur ; voyageur de commerce,* av. 1850, Balzac] ; sens 4, 1881, Esnault ; sens 5, 1657, Bossuet). **1.** Personne qui se rend à un endroit assez éloigné de celui où elle se trouvait : *Un soupir joyeux de voyageuse | Qui retrouve en rentrant ses meubles familiers* (Samain). *Je me disais : « Je veux bien être un voyageur, je ne veux pas être un émigrant... »* (Saint-Exupéry) ; et, *littér.,* en parlant d'une chose personnifiée : *La vie est un voyageur qui laisse traîner son manteau derrière lui, pour effacer ses traces* (Aragon). || *Vx.* Personne qui effectuait, à pied, un trajet important : *Imitant en ceci les voyageurs qui, se trouvant égarés en quelque forêt, ne doivent pas errer en tournoyant* [...], *mais marcher le plus droit qu'ils peuvent vers un même côté* (Descartes). || *Auj.* Personne qui effectue un long parcours en se servant d'un moyen de transport : *Après une journée de voiture, nos voyageurs se sont arrêtés à un relais gastronomique.* || *Spécialem.* Personne qui parcourt une distance longue ou brève, par voie de terre, en empruntant un moyen de transport en commun : *Les voyageurs sont priés de monter en voiture : le train va partir. Une rame de métro peut contenir plusieurs centaines de voyageurs. Gare de voyageurs et gare des marchandises.* || *Arbre du voyageur,* syn. de RAVENALA. || **2.** Personne qui effectue

ou a effectué des déplacements de longue durée sur des distances importantes : *Un voyageur est une espèce d'historien : son devoir est de raconter fidèlement ce qu'il a vu ou ce qu'il a entendu dire ; il ne doit rien inventer, mais aussi il ne doit rien omettre...* (Chateaubriand). || *Spécialem.* Personne qui se rend dans un pays éloigné à des fins d'étude, d'exploration : *Les voyageurs français Chardin et Tavernier nous ont appris quelque chose de ce grand prophète* [Zoroastre], *par le moyen des guèbres ou parsis qui sont encore répandus dans l'Inde* (Voltaire). *Chaque époque a connu des voyageurs valables* (Lévi-Strauss). || *Spécialem.* Personne qui parcourt une région en touriste (vieilli) : *La Sicile devrait attirer les voyageurs, car ses beautés naturelles et ses beautés artistiques sont aussi particulières que remarquables* (Maupassant). || **3.** *Voyageur de commerce,* ou simplem. *voyageur,* employé d'une maison de commerce chargé de visiter les clients et d'enregistrer les commandes. || **4.** Marchand forain ou banquiste. (Ne s'emploie guère qu'au pluriel en ce sens.) || **5.** *Littér.* L'homme au cours de son existence mortelle, considérée comme un passage : *Nous sommes en ce monde comme des voyageurs bannis de notre patrie... or cet état de voyageur consiste à s'avancer dans les voies de Dieu, et rien n'y répugne tant que de demeurer oisif* (Fléchier). *L'homme, ici-bas,* [...] *est un voyageur qui finit avec sa route...* (Rivarol). *Vous êtes un voyageur qui cherche la patrie* (Lamennais).

◆ adj. (sens 1, 1924, Giraudoux, p. 44 [en parlant d'une chose personnifiée, 1888, A. Daudet] ; sens 2, 1764, Buffon ; sens 3, 1826, V. Hugo ; sens 4, fin du XIXe s., A. Daudet ; sens 5, 1833, Michelet [« qui pousse à changer souvent de séjour », 1873, A. Daudet]). **1.** Se dit d'une personne qui effectue fréquemment ou volontiers de longs déplacements : *Peu voyageuse, elle* [Juliette] *n'avait pas le sentiment de contempler Paris, mais d'être contemplée par lui et par chacun de ses édifices* (Giraudoux) ; et, *littér.,* en parlant d'une chose personnifiée : *Le moulin remuait dans ma pauvre tête inquiète et voyageuse des souvenirs de courses de mer* (Daudet). || *Commis voyageur,* v. COMMIS. || **2.** Vx. *Oiseau voyageur,* oiseau migrateur : *De tous les oiseaux voyageurs, c'est la grue qui entreprend les courses les plus lointaines* (Buffon). || *Pigeon voyageur,* v. PIGEON. || **3.** Se dit de ce qui change souvent de place : *L'eau du saint fleuve emplit sa gourde voyageuse* (Hugo). *Une immense peuplade de poissons, d'un banc voyageur...* (Loti). *Ses regards voyageurs comme des rayons...* (Proust). || **4.** *Littér.* Se dit de ce qui s'étend sur un long espace (peu usité) : *La voie ferrée déroulait tout le long des bois sa noire ligne voyageuse* (Daudet). || **5.** *Fig.* Qui se passe en déplacements : *Une existence voyageuse.* || Qui pousse à changer souvent de séjour : *Humeur voyageuse.*

• SYN. : **3** *mobile, mouvant ;* **5** *errant, itinérant, nomade ; vagabond.* — CONTR. : **3** *fixe ;* **5** *sédentaire.*

• REM. Comme n. m., au sens 1, on a parfois employé la forme VOYAGEUX (1662, Racine) : *Les dieux prennent quelquefois la figure des voyageux* (Racine).

voyageur-kilomètre [vwajaʒœrkilɔmɛtr] n. m. (de *voyageur* et de *kilomètre ;* 1964, Larousse [*voyageur kilométrique,* même sens, 8 juin 1877, *Journ. des débats*]). Unité de trafic utilisée par les administrations ferroviaires et aériennes : *Le transport d'un voyageur à 1 000 km représente 1 000 voyageurs-kilomètres.*

• Pl. *des* VOYAGEURS-KILOMÈTRES.

voyance [vwajɑ̃s] n. f. (de *voyant* [v. l'art. suiv.] ; début du XIIIe s., Huon de Méry, écrit *veance,* au sens de « vue » [le mot n'apparaissant plus avec ce sens après le XVe s.] ; écrit *voyance,* au sens actuel, 1829, Boiste). Faculté que certains médiums prétendent posséder d'apercevoir les choses à distance, dans le temps comme dans l'espace, et, éventuellement, de prédire l'avenir : *Il résolut d'employer le subterfuge qui confondrait Lydwine, en prouvant qu'elle était déshéritée de ce don de voyance des choses cachées...* (Huysmans).

• SYN. : *divination.*

voyant, e [vwajɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *voir* [v. ce mot] ; 1080, *Chanson de Roland,* écrit *veiant* [*veant,* v. 1138, Gaimar ; *voiant,* v. 1180, Godefroy], au sens de « à la vue de, en présence de [quelqu'un] » ; XIIIe s., Tobler [I, 40], écrit *voiant* [*voyant,* 1599, Godefroy], au sens de « visible » ; sens I, 1, 1607, Hulsius [au fig., av. 1867, Baudelaire] ; sens I, 2, 1876, Larousse ; sens I, 3, av. 1874, Michelet ; sens II, 1, 1660, Oudin ; sens II, 2, v. 1773, Diderot ; sens II, 3, 1851, Barbey d'Aurevilly).

I. EN PARLANT DE PERSONNES. **1.** Qui jouit du sens de la vue (peu usité) : *Il y avait pour Gwynplaine voyant une possibilité* [...] *qui n'existait pas pour Dea aveugle...* (Hugo) ; et au fig. : *Les statues de l'antiquité, vivantes, marchantes, voyantes* (Baudelaire). || **2.** Qui possède ou prétend posséder la vision des choses surnaturelles (vieilli) : *Un prophète voyant* (P. Larousse). || **3.** Se dit d'une personne qui perçoit des choses qu'elle n'a pas directement sous les yeux, qui pressent des événements à venir : *La femme est voyante à certains jours ; elle a l'aile infinie du désir et du rêve* (Michelet).

II. EN PARLANT DE CHOSES. **1.** Qui se voit de loin : *C'est un jardin rempli de fleurs* [...] *communes, mais voyantes* (Gautier). *Le rouge est une couleur voyante.* || **2.** *Péjor.* Qui attire l'œil par un éclat criard : *Des filles aux toilettes voyantes et au regard provocateur* (Theuriet). *Le client était jeune et ne savait au juste ce qu'il préférait, car son goût le portait aux teintes vives et en même temps, il ne voulait rien de trop voyant* (Green). || **3.** *Fig.* Qui se manifeste vivement, qui attire fortement l'attention (souvent péjor). : *Le bonheur « trop voyant » de mademoiselle de Polastron* (Barbey d'Aurevilly). *Ses mensonges sont un peu voyants, il devrait chercher des explications plus vraisemblables.*

• SYN. : **II, 1** *éclatant, vif ;* **2** *tapageur ;* **3** *flagrant, manifeste, ostensible, patent, visible.*

◆ n. (sens 1, v. 1120, *Psautier de Cambridge,* écrit *veant* [*voyant,* 1553, *Bible Gérard*] ; sens 2, v. 1170, *Livre des Rois* [écrit *voyant*] ; sens 3, 1812, Mozin ; sens 4, 15 mai 1871, Rimbaud ; sens 5, av. 1850, Balzac). **1.** Personne qui jouit du sens de la vue : *Les voyants et les aveugles. Si vous ne voyez pas de témoin qui puisse vous reprocher votre lâcheté, dans le monde, si vous avez tendu vos pièges si subtilement qu'ils soient imperceptibles aux regards humains, vous dites : « Qui nous a vus ? » Vous ne comptez donc pas parmi les voyants celui qui habite aux cieux ?* (Bossuet). [On dit plus souvent CLAIRVOYANT, E.] || **2.** Syn. anc. de PROPHÈTE, PROPHÉTESSE : *Celui qui s'appelle aujourd'hui prophète, s'appelait alors le voyant* (Sacy). *De toutes parts le peuple de Dieu vient à Silo consulter le voyant* (Massillon). || **3.** Nom donné aux gnostiques et à d'autres sectaires qui prétendaient avoir des connaissances surnaturelles. || **4.** Poète ou poétesse qui perçoit ou sent ce qui demeure caché aux autres hommes : *Le poète se fait « voyant » par un long, immense et raisonné « dérèglement » de « tous les sens ».* [...] *Il arrive à l'inconnu, et quand, affolé, il finirait par perdre l'intelligence de ses visions, il les a vues !* (Rimbaud). *L'écrivain est une sorte de voyant émerveillé. Qu'il émerveille (au moins lui-même). Alors le cycle se referme et le monde s'ouvre comme une fleur énorme* (Pieyre de Mandiargues). || **5.** Personne qui jouit d'une grande pénétration : *On a répété à outrance que M. de Balzac était un observateur, un analyste ; c'était mieux ou pis, c'était un voyant* (Taine).

◆ **voyante** n. f. (1891, Huysmans [déjà en 1876, Larousse, mais avec une nuance mystique]). Femme qui prétend pouvoir connaître le passé et prédire l'avenir par divers procédés, et qui fait métier de révéler ses connaissances aux consultants : *Une voyante extra-lucide. Prophètes en politique, nous le sommes presque toujours à bon compte. Il arrive à toutes les voyantes de tomber juste : c'est cela qui surnage de leurs oracles, le reste est oublié* (Mauriac).

◆ **voyant** n. m. (sens 1, 1964, Larousse [aussi dans certains appareils de contrôle...] ; sens 2, 1845, Bescherelle ; sens 3, 1933, Larousse [« grosse sphère... », 1904, Larousse ; « chacune des parties saillantes d'une bouée... », 1872, Littré] ; sens 4, 1876, Larousse). **1.** Signal destiné à rendre perceptible à la vue divers éléments et à attirer l'attention sur eux : *Quand le train arrive, le voyant se déplace vers la gauche.* || Dans certains appareils de contrôle, dans certains

tableaux de sonnerie, lampe témoin dont l'allumage constitue un avertissement : *Le voyant d'essence de certaines automobiles s'allume lorsque le réservoir ne contient plus qu'un dixième de sa capacité.* || **2.** En géodésie, plaque de deux couleurs (en général rouge et blanc), mobile le long de la tige d'un jalon. || **3.** Dans la marine, partie caractéristique d'un signal (balise, bouée, amer, etc.). || Grosse sphère surmontant les mâts des bateaux-feux. || Chacune des parties saillantes d'une bouée, permettant de suivre un alignement. || **4.** Dans les chantiers navals, instrument pour mettre en place les tins d'un bâtiment en construction, ou pour déterminer l'arc d'un navire.

voyelle [vwajɛl] n. f. (réfection [par passage au fém. sous l'influence de *consonne*] de l'anc. n. m. *voyel,* voyelle [XV^e s., d'après le *FEW,* XIV, 586 *a*], lui-même tiré de l'anc. n. f. *voieul,* voyelle [v. 1265, Br. Latini] — mot aussi employé comme adj. au sens de « vocal » [v. 1265, Br. Latini] —, terme issu [sous l'influence du plur. *voieus*] d'une forme non attestée **voiel,* vocal, voyelle, lat. *vocalis,* qui fait entendre un son de voix, qui se sert de la voix, qui rend un son [et, comme n. f., « voyelle »], de *vox, vocis,* son, voix [v. VOIX] ; XV^e s., Bloch-Wartburg, puis 1530, Palsgrave, aux sens 1-2). **1.** Son musical dû aux vibrations périodiques de l'air laryngé qui s'écoule librement à travers le chenal buccal ; phonème présentant le trait vocalique et n'ayant pas de trait consonantique (v. art. spécial) : *Voyelle orale. Voyelle nasale.* || *Semivoyelle,* v. à l'ordre alphab. || **2.** Lettre utilisée pour noter ce genre de son : *« A », « E », « I », « O », « U », « Y » sont les voyelles de l'alphabet français.* || *Point-voyelle,* v. à l'ordre alphab.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LES VOYELLES

On appelle **voyelles** des phonèmes, c'est-à-dire des unités distinctives, qui diffèrent des *consonnes* comme il est montré à l'article spécial consacré à ce mot : **tout renforcement de l'articulation d'une voyelle s'accompagne d'une plus grande ouverture du canal buccal** (alors que le renforcement d'une consonne s'accompagne d'une plus grande fermeture).

INVENTAIRE DES VOYELLES FRANÇAISES

Le français compte seize voyelles, représentées ci-dessous dans le système de notation de l'Association phonétique internationale, et suivies d'exemples :

[a] (*a* antérieur) *papa, pars* [œ] (*eu* ouvert) *peur, œuf*

[ɑ] (*a* postérieur) *pas, vase* [œ̃] *brun, humble*

[ɑ̃] *blanc, pente* [ø] (*eu* fermé) *peu, œufs*

[ɛ] (*e* ouvert) *forêt, mai* [y] *tu, j'ai eu*

[ɛ̃] *brin, faim* [ɔ] (*o* ouvert) *pomme, Paul*

[e] (*e* fermé) *thé, boucher* [ɔ̃] *blond, honte*

[ə] (*e* muet) *le, genou* [o] (*o* fermé) *pot, beau*

[i] *habit, île* [u] *loup, jour.*

CLASSEMENT PHYSIOLOGIQUE

L'analyse articulatoire des voyelles françaises, connue en gros depuis le XVII^e s. (v. PHONÉTIQUE ET PHONOLOGIE, art. spécial), a été complétée et précisée principalement par la technique d'observation du film radiologique (v. Catherine Brichler, *les Voyelles françaises, mouvements et positions articulatoires à la lumière de la radiocinématographie,* 1970).

On peut classer les voyelles du français :

1° d'après le **lieu d'articulation** (point maximal de resserrement entre la langue et le palais) ;

2° d'après la **participation (ou non) des lèvres** à l'articulation ;

3° d'après l'**aperture** (distance de la langue au palais à l'endroit le plus étroit) ;

4° d'après la **position du voile :** voyelles orales, voyelles nasales.

Le tableau ci-dessous, évoquant grossièrement la place des points d'articulation dans une bouche qui serait tournée vers la gauche, donne de la réalité une vue abstraite très schématisée.

• Le passage du « palais dur » au « palais mou » (voile) est le seuil qui distingue les dix voyelles **antérieures** des six **postérieures ;** naturellement, les unes et les autres ne mettent pas en jeu la même région de la langue, laquelle se soulève respectivement par l'avant ou par l'arrière.

• Le mouvement des lèvres distingue les voyelles **arrondies** (ou **labialisées**) des voyelles **non arrondies** (ou **écartées**). En passant de [a] à [ɛ], [e], [i], on écarte progressivement les commissures des lèvres, et on diminue l'écart en hauteur. En passant de [a] à [œ], [ə], [ø], [y], on rapproche au contraire les commissures et on arrondit les lèvres projetées en avant ; de même quand on passe de [ɑ] à [ɔ], [o], [u]. La *labialisation* est plus marquée en français que dans la moyenne des langues.

Ces deux premiers répartitoires permettent de ranger les voyelles françaises en trois séries :

— les palatales non arrondies,

— les palatales arrondies,

— les vélaires (arrondies, sauf l'[ɑ]).

• À l'intérieur de chaque série, les voyelles se laissent distinguer selon l'aperture, conjuguée au lieu d'articulation. La notion d'aperture a été remise en question par l'observation radiographique : si l'aperture d'un [i] est bien plus faible que celle d'un [a] au point d'articulation, c'est le contraire au niveau du pharynx. On ne tiendra compte que de l'aperture au point d'articulation.

Les éléments des séries suivantes se distinguent entre eux par une aperture décroissante :

— [a], [ɛ], [e], [i]

— [œ], [ø], [y]

— [ɑ], [ɔ], [o], [u].

En même temps, le point d'articulation se déplace du milieu vers l'avant pour les deux premières séries ; dans la troisième série, le point d'articulation se déplace vers l'arrière pour [ɑ], [ɔ], [o], et revient un peu vers l'avant pour [u].

Ces indications ont laissé de côté le phonème « *e* muet » [ə], palatale arrondie dont le point d'articulation est légèrement en arrière de celui de [œ], et l'aperture légèrement plus faible, mais qui tend, lorsqu'il reçoit l'accent, à se confondre avec [œ] et même avec [ø] (v. « E » [*La lettre*], art. spécial).

La position du voile distingue les voyelles **orales,** prononcées avec le voile collé à la paroi arrière du pharynx, et les voyelles **nasales,** prononcées avec un abaissement du voile permettant le passage de l'air expiratoire du côté des fosses nasales, qui deviennent un résonateur interférant avec les résonateurs buccaux (v. NASALITÉ, art. spécial).

Le français distingue quatre voyelles nasales :

— deux vélaires [ɑ̃] et [ɔ̃], articulées sensiblement comme [ɑ] et [ɔ]

	antérieures		*postérieures*	
petite aperture	i	y	u	
moyenne aperture	e ɛ/ɛ̃	ø ə œ/œ̃	o ɔ/ɔ̃	*arrondies*
grande aperture		a	ɑ/ɑ̃	

— une palatale arrondie [œ̃], articulée comme [œ]

— une palatale non arrondie [ɛ̃], articulée comme [ɛ].

Le système ainsi décrit n'est pas identiquement observé dans toutes les régions de France, ni dans toutes les couches sociales. Il est montré à l'article spécial ALPHABET comment le français méridional confond [a] avec [ɑ], [o] avec [ɔ], [e] avec [ɛ] ; en revanche, le français parisien n'a que trois nasales, prononçant *brun* comme *brin, alun* comme *Alain ;* un même défaut de labialisation fait confondre dans bien des régions [ɔ̃] et [ɑ̃] : des rimes comme *Hollande/Rosemonde* se rencontrent chez Guillaume Apollinaire, qui fut élevé sur la Riviera française. Une enquête menée par Guiti Deyhime sur 500 étudiants parisiens venus de toutes les régions de France (v. *la Linguistique,* 1967, 1 et 2) aboutit, comme l'enquête d'André Martinet dans un camp d'officiers prisonniers (*la Prononciation du français contemporain,* 1945), à distinguer en gros une France non méridionale **(Fnm)** et une France méridionale **(Fm)** qui englobe le Midi et le Sud-Ouest ; voici les résultats de l'enquête concernant la distinction effectivement faite entre différents couples de mots (les nombres indiquent le pourcentage de sujets faisant la distinction) :

	laque /lac	*patte /pâte*	*sotte /saute*	*piqué /piquet*	*jeune /jeûne*	*brin /brun*
Fnm......	20	79	94	57	82	50
Fm	72	15	32	7	34	98

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

L'analyse spectrale, pratiquée par les méthodes décrites à l'article spécial PHONÉTIQUE ET PHONOLOGIE, conduit à définir chaque voyelle par la fréquence de ses deux principaux formants.

La figure suivante, relevée dans l'*Album phonétique* de G. Straka, montre pour huit voyelles l'existence d'un type « diffus » (à formants écartés) et d'un type « compact » (à formants rapprochés) ; les chiffres indiquent la fréquence en hertz (périodes par seconde) :

Voir schéma ci-dessous.

Voici les indications correspondantes pour les voyelles qui manquent à la figure :

$$[y] : \frac{1800}{250} \quad [ø] : \frac{1550}{350} \quad [œ] : \frac{1400}{510}$$

Elles sont toutes les trois du type diffus. Quant à l'*e* muet, il a sensiblement, selon Pierre Léon, le spectre du [ø].

La figure montre que le premier formant est d'autant plus haut que l'aperture est plus grande, et le second formant (le plus distinctif) d'autant plus bas que la langue est plus reculée. L'arrondissement des lèvres a aussi pour effet d'abaisser le second formant.

L'articulation des voyelles nasales est caractérisée surtout, acoustiquement, par une réduction de l'intensité du premier formant, donnant l'impression d'un timbre plus aigu (P. Delattre, *Studia linguistica,* VII, 1955).

La figure suivante (d'après P. Delattre) dispose les coordonnées acoustiques relevées ci-dessus selon deux axes, dont l'un indique en ordonnée les fréquences du formant 1 (F 1), l'autre en abscisse les fréquences du formant 2 (F 2).

Voir schéma haut de page, colonne de droite.

La disposition des phonèmes dans cette figure rappelle très nettement celle du tableau de classement physiologique, ce qui est compréhensible puisque le premier formant croît avec l'aperture et que le second diminue à mesure que s'allonge la cavité buccale limitée par le point d'articulation.

HORS DU FRANÇAIS

Le système vocalique du français est plutôt riche, comparé à l'espagnol (5 voyelles), à l'italien (7), au roumain (7), mais pauvre comparé à l'anglais (21). Selon de bonnes descriptions, l'arabe, l'esquimo, le quichua, l'abkhaz n'auraient que 3 voyelles, et le khmer en aurait plus de 30 (v. Jacques Pohl, *l'Homme et le signifiant,* p. 75-85).

Il existe en anglais, en suédois, en norvégien, des voyelles dites **moyennes** (ou **centrales**),

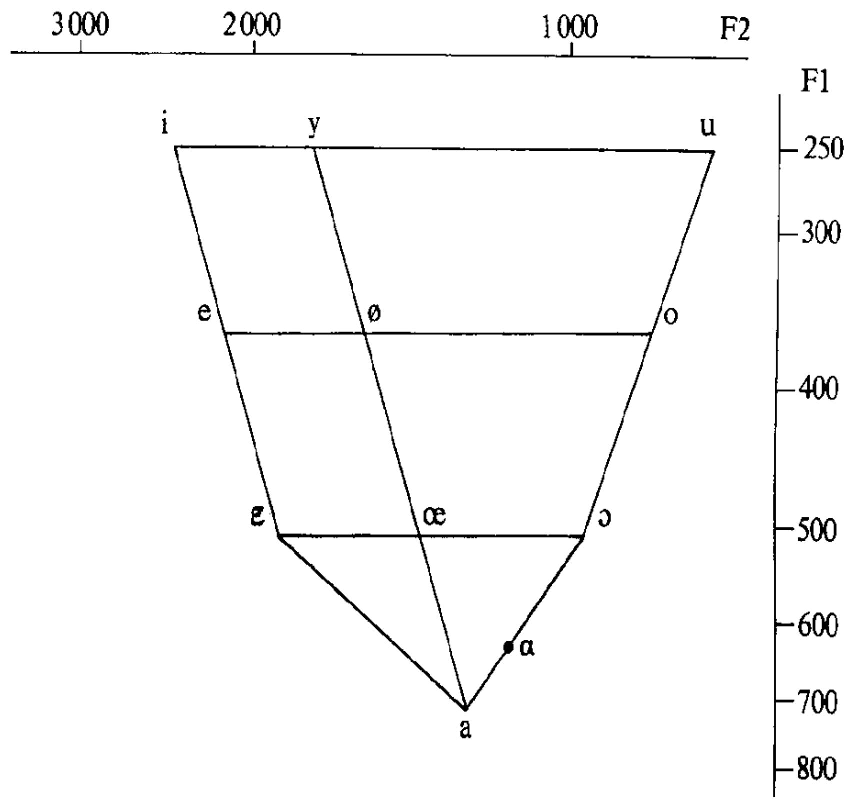

articulées au milieu de la voûte palatine, comme la voyelle des mots anglais *hurt, sir, girl* (moyenne, mi-ouverte et non arrondie).

La plupart des voyelles connues sont articulées comme en français avec le dos de la langue, mais d'autres sont produites avec la pointe de la langue, comme l'*i* dans quelques dialectes suédois et norvégiens. Une position particulière de cette pointe relevée vers le palais produit les voyelles **rétroflexes,** qu'on entend par exemple dans certaines régions de l'Angleterre et en anglais américain, devant un *r* apical amuï : *girl, far, more* (Bertil Malmberg, *la Phonétique,* p. 42).

Certaines différences phonétiques non pertinentes en français, parce qu'elles n'y servent jamais à opposer deux mots par ailleurs identiques, sont pertinentes dans d'autres langues, comme la **durée** vocalique qui, en latin, doublait chaque voyelle brève d'une voyelle longue pouvant lui être opposée à la même place du mot : *vĕnit,* « il vient »/*vēnit,* « il vint ».

La **tension articulatoire,** c'est-à-dire « l'énergie musculaire employée pour la mise en place des organes phonateurs et le maintien de l'articulation » (P. Fouché), n'est pas distinctive en français, mais l'est en anglais et en allemand, où l'on oppose des voyelles *tendues* et des *relâchées :* l'[i] et l'[u] sont tendus dans les mots anglais *seat,* « siège », et *food,* « nourriture », mais relâchés dans *sit,* « être assis », et *foot,* « pied ».

Le relâchement entraîne l'existence de **diphtongues** (v. ce mot, art. spécial) et même de **triphtongues.** Ce type de voyelles, caractéristique de l'anglais — parmi bien d'autres langues —, est ignoré du français moderne, que caractérise une articulation tendue.

QUALITÉS ESTHÉTIQUES DES VOYELLES

Les fondements de la « phonostylistique » et les objections qu'elle a pu soulever sont exposés à l'article PHONÉTIQUE ET PHONOLOGIE. Cette théorie de la valeur connotative des phonèmes est appliquée aux consonnes à l'article spécial consacré à ce mot. Les voyelles étant plus audibles que les consonnes, il est à présumer qu'elles jouent un rôle encore plus important dans l'expressivité.

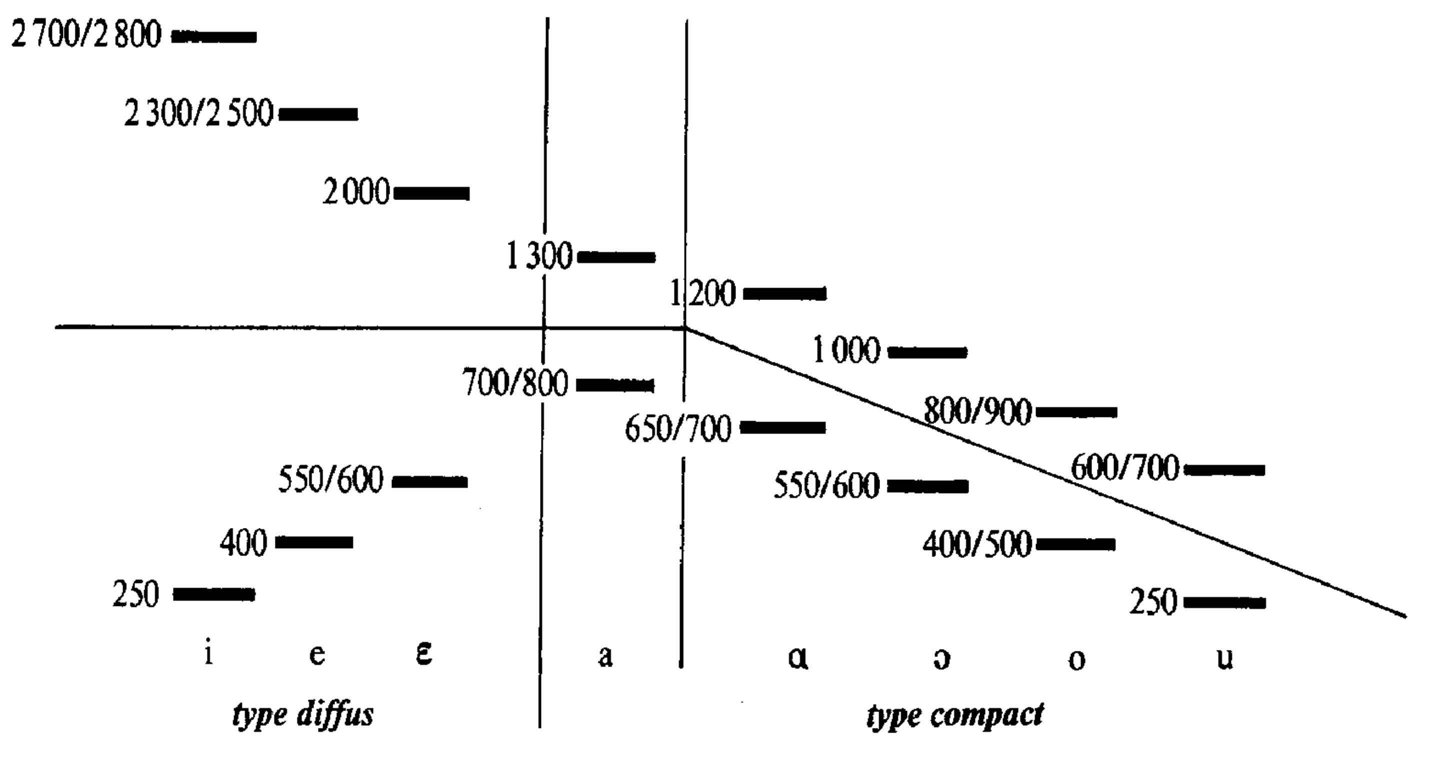

On connaît le sonnet de Rimbaud :

A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu ; voyelles...

René Étiemble a consacré un chapitre du *Mythe de Rimbaud* à démontrer, par le témoignage de quelque deux cent quarante sujets, que toutes les couleurs peuvent être attribuées à toutes les voyelles.

En 1904, Maurice Grammont, dans *le Vers français,* voulut fonder une étude méthodique du symbolisme des sonorités. Il proposait pour les voyelles la classification suivante :

• 1° Voyelles **claires :** les plus antérieures [i], [y], [e], [ɛ], [ɛ̃] et [ø] ; les deux premières peuvent être distinguées par le nom d'**aiguës.**

Les aiguës expriment l'acuité d'un bruit, d'un cri :

Tais-toi, perfide !
Et n'impute qu'à toi ton lâche parricide...
Mais parle : de son sort qui t'a rendu l'arbitre ?
Pourquoi l'assassiner ? Qu'a-t-il fait ? À quel titre ?
Qui te l'a dit ?
(Andromaque).

Les claires conviennent aux bruits ténus, aux êtres et aux objets petits, légers, gracieux :

*D**es** lap**in**s qui **sur** la br**uy**ère*
*L'œil éveillé, l'oreille au gu**et,***
*S'**é**gay**ai**ent, **et** de th**ym** parfum**ai**ent leur banqu**et***
(La Fontaine)

• 2° Voyelles **graves,** divisées en :

— **éclatantes** [a], [ɑ̃], [ɔ], [œ], [œ̃], [ə]

— **sombres** [o], [ɔ̃], [u].

Les éclatantes conviennent aux bruits éclatants : *fracas, craquer, sonore, cataracte, éclatant,* etc. ; elles expriment donc la colère :

*Il faut qu'enfin j'écl**a**te,*
*Que je lève le masque, et déch**a**rge*
m**a** r**a**te
(les Femmes savantes),

ou l'orgueil :

*Est-il quelque ennemi qu'**à** pré**sent** je ne dompte ?*
*Paraissez, N**a**v**a**rr**ois,** M**au**res et C**a**still**ans,***
*Et t**ou**t ce que l'Esp**a**gne **a** nourri de v**a**ill**ants** !*
(le Cid).

Les sombres conviennent aux bruits sourds : *ronron, bourdon, grondement, ronfler, rauque, sourd :*

*La l**ou**rde artillerie et les f**ou**rg**ons** pesants*
*Ne creusent plus la r**ou**te en prof**on**des ornières* (Th. Gautier).

On peut s'étonner qu'un phonéticien donne l'« *e* muet » pour une voyelle éclatante ; qu'il puisse voir entre [ɑ̃] et [ɔ̃] la différence de l'éclatant au sombre ! Trop d'exemples contraires ont été invoqués pour qu'on puisse faire grand état de ces correspondances intuitives, encore moins les donner pour règles d'une expression poétique. Mais il ne faut pas tomber dans l'excès inverse et nier le principe d'une harmonie entre les sons de la langue et la pensée du poète : pourquoi n'existerait-elle pas, comme l'harmonie entre la musique et les paroles d'une chanson, entre les timbres d'un orchestre et la mélodie d'une symphonie ? L'ignorance où l'on est des lois naturelles de ces accords n'interdit pas de les rechercher.

Des expériences de caractère scientifique, rapportées à l'article PHONÉTIQUE, ont établi la légitimité d'un symbolisme attribuant à [i] la valeur « petit », « clair », « léger », « vite », « haut », « près », et à [a] les valeurs opposées. Paul Delbouille, sceptique à l'égard des interprétations esthétiques dès 1961 *(Poésie et sonorités),* reprit le problème en 1966 au colloque de Strasbourg sur le *Vers français au* XX^e *siècle* (titre des Actes publiés en 1967), et soumit au crible de sa sévère critique les jugements d'André Martinet et de Pierre Delattre eux-mêmes, pour reconnaître en fin de compte qu'« un certain symbolisme peut exister dans certaines conditions », qui sont moins du ressort des phonéticiens et des linguistes que des psychologues du langage.

Il se trouve cependant des phonéticiens ou stylisticiens pour continuer la recherche en surmontant le défaitisme. Au nombre de ceux-ci est à citer particulièrement le professeur suisse Henri Morier (*Dictionnaire de poétique et de rhétorique,* 1961 ; 2e éd. très augmentée, 1975).

Fondant le symbolisme des sonorités sur la « théorie des correspondances », Morier donne à celle-ci pour garants, outre Swedenborg, nombre d'écrivains et de philosophes de Fénelon à Proust en passant par Rivarol, Condillac, Goethe, Th. Gautier, Baudelaire.

Ainsi, une correspondance entre le timbre *A* et la couleur rouge lui paraît pouvoir être établie sur des témoignages tel que celui de Thibaudet, qui, venant de citer la première ligne de *Salammbô (C'était à Még* **ara,** faubourg de C**a**rth**a**ge, dans les jardins d'H**a**milc**a**r), ajoute : « Les *a* redoublés des trois noms propres déploient leur rideau de pourpre sombre au seuil de ce roman barbare. » Un autre argument, à considérer, est que l'*a* est la voyelle la plus représentée dans les synonymes de *rouge :* rouge *laque, tanagra, magenta, cinabre,* de *santal, carmin, grenat, cramoisi, cardinal, incarnat, nacarat, écarlate...* Ce dernier mot, venu de *sigillatum,* « décoré de sceaux », par le grec, l'arabe et le persan, désignait jusqu'au XVIe s. un tissu d'une couleur éclatante quelconque, et doit peut-être à ses deux *a* le fait que son sens, au XVIIe s., « s'est cristallisé autour de la couleur rouge vif ». Même spécialisation pour le mot *cramoisi,* qui, chez Rabelais, ne désignait qu'une couleur vive, qu'il s'agît de rouge, de violet ou de bleu. « Venu de l'arabe *qirmizi,* rouge de kermès, le mot de *cramoisi,* où se sont développés deux *a,* retourne définitivement au sens de rouge, le seul que signale Nicot, qui le compare au vermillon et à l'écarlate » (Morier, *D. P. R.*, p. 324).

Par de semblables témoignages est établie la valeur « synesthésique » de la voyelle [y], qui est la couleur bleue :

C'est à cause du clair de lune
*Que j'ass**u**me ce masque noct**u**rne*
(Verlaine).

Et tout un tableau de correspondances chromatiques est proposé, suivies de correspondances « sentimentales » et « métaphysiques » reprises et développées à l'article VOYELLE du *D. P. R.* (p. 1179-1195).

Là, conservant le meilleur de Grammont, et en parfait accord avec les acquis ponctuels d'expériences telles que celles de Chastaing ou de Jacques Pohl, Morier construit, comme le réclamait Delbouille, une théorie d'ensemble rattachant les valeurs expressives aux caractères physiologiques des timbres :

• **1° Hauteur.**

Les RÉSONANCES ÉLEVÉES [i], [y] et, à un moindre degré, [e], [ɛ] sont propres à traduire :

— des sons élevés :

Ô cri
Qui retentis ici
*Si tragique aujourd'h**ui***
***Tu** peux courir immensément de plaine en plaine*
(Verhaeren)

— des êtres ou objets liés à des fréquences élevées : *fifre, flûte, sifflet, crécelle, clochette, sonnette, castagnette, clarinette, criquet, scierie... ;*

— des sensations qui, dans leur domaine, confinent à l'extrême : *vif, briller, pétiller, fulgurant, lumière, vermeil, stimule, émoustille, brûle, attise... ;*

— l'élévation ou la profondeur extrême : *cime, abîme ;*

— des objets de couleur claire ou vive :

*Riv**iè**re, font**ai**ne et r**ui**sseau*
*Portent en livr**ée** jolie*
Gouttes d'argent, d'orfavrerie
(Ch. d'Orléans)

— des émotions très vives (cf. Grammont, la citation d'*Andromaque*) ;

— des actes liés à des émotions : *crime, avanie, zizanie...*

Les RÉSONANCES BASSES [u], [o], [ɑ], [ɔ̃], [ɑ̃], [œ̃], [ɛ̃] sont propres à traduire :

— des sons bas (v. Grammont) ;

— des objets présentant quelque chose de grave et de lourd :

*Le **faubourg** sec**oué** par les **lourds** **tombereaux***
(Baudelaire)

— des sensations analogues dans un autre ordre :

visuelles : ombre, sombre, charbon, goudron, foncé, trouble, verdâtre, noirâtre...
tactiles : mou, doux, velours... ;

— des objets, des lieux sombres et sales : *décombres, catacombes, égout, antre, boue, bourbe, tourbe, excrément, fiente, fange ;*

— des sentiments, des choses, des actes en rapport avec l'ombre, le mal, la peine : *mensonge, affront, offense, fraude, trahison, venin, poison, immonde, infect, souiller, brouille, barbouiller, gribouiller, bafouiller... :*

*Vos veuves **aux fronts** blan**cs**, **l**asses de v**ous** att**endre**,*
*Parlent encore de **vous en** remu**ant** la c**endre***
De leur foyer et de leur cœur
(Oceano Nox).

• **2° Aperture.**

Les PETITES APERTURES favorisent l'expression :

— des petites dimensions : *petit, minime, mignon, menu, lilliputien, minuscule, fil, fétu, fine, pic, aiguille, pygmée, puce, minus (habens), -ille* (*brindille*, etc.) ;

— des sensations liées à l'idée de finesse ou de petitesse : *piquer, fourmiller, subtil, minutie, vétilleux, méticuleux, scrupule, raffiné, futé, futilité, mesquinerie, peccadille...*

Les GRANDES APERTURES favorisent l'expression :

— des grandes dimensions : *large, vaste, lâche, bâiller, grand, immense, énorme, colosse, géant, béant, enfler, bâfrer, océan, montagne, tas, espace, puissance...*

À propos du vers de La Fontaine :

*Il ouvre un l **a**rge bec, **lai**sse tomber **sa proie,***

J.-J. Rousseau écrit : « Ce vers est admirable : l'harmonie seule en fait image. Je vois un grand vilain bec ouvert » ;

— des sentiments ou des états en rapport avec la grandeur : *grand, grandiose, triomphal, éclat, faste, gloire, pompe, apparat, panache, parade, nabab.*

• **3° Intensité.**

Certaines voyelles ([ɑ], [a], [œ], [ɔ] et, à un moindre degré, [ɛ]) sont plus audibles que d'autres, à force d'émission égale ; elles sont de nature à exprimer :

— l'intensité sonore : *patatras !, claquer, fracas, tapage, vacarme, cymbale, tam-tam, ramdam, tintamarre, sabbat, bacchanale, pétarade, proclame, braille, brame, fanfare, clameur, sonore, résonne, cogne, tonne, tonnerre ;*

— la force, la brutalité, la violence : *rage, orgueil, bataille, carnage, horreur, terreur, effort, attaque, éclate, arrache, acharne, sabre, cravache, victoire, hache, Diable, Satan, Satanas, Harès, Mars ;*

— par synesthésie, la couleur la plus voyante, la plus dynamique : le rouge (v. plus haut)

— la force et l'éclat dans l'ordre moral (l'effet se conjugue avec celui de l'aperture ; v. plus haut) : *faste, sacre, parade,* etc.

Les FAIBLES INTENSITÉS ([u], [ɛ̃], [œ̃], [ɑ̃]) contribuent à traduire :

— des sons faibles : *sourd, étouffé, doucement, silence, froufrou, glouglou ;*

— des sentiments évoquant faiblesse ou douceur : *nonchalant, indolent, dormant, doute, pauvre, absent ;*

— tout ce qui évoque la douceur, physique ou morale : *mousse, velours, bourre, pelouse, fourré, emmitoufler, doux,*

*Et je baisai sa main blanche, dévotem**ent***
(Verlaine).

• **4° Forme.**

Les voyelles labialisées sont propres à traduire :

— la rondeur elle-même : *rond, tube, trou, tunnel, lune, ovale, tour, roue, orbe, couronne, rouler, tourner, courber, boule, bulle, bol, pomme, paume, pôle, joufflu, dodu, onde, onduleux, sinueux, tortueux, bombe, bonbonne ;*

— l'affection (par la mimique du baiser) : *amour, Dieu, Jésus, brûler* (pour quelqu'un), *Minou, Nanou, mon petit chou/loup, bout de chou ;*

— le dégoût, la tristesse (par la mimique de la moue) : *moue, dégoût, écœurer, odieux, maussade, vomir, nausée, pouah ! peuh ! répugner, huer, ridicule, morveux, violoneux.*

L'écartement des lèvres est de nature à exprimer (par la mimique du *rire* et du *sourire*) les sentiments gais : *hilare, plaisir, gaieté, allégresse, aise, délire, ivre, malice, comique, humoristique, guilleret, ravi, fantaisie, drôlerie, plaisanterie, facétie.*

• **5° Nasalité.**

La voyelle nasale est une orale voilée, assombrie, altérée ; à ce titre, elle s'accorde à des idées similaires :

— couleurs atténuées ou assombries : *brun, marron, blond, châtain, bronze, airain, sombre, foncé, orange, ambre, palissandre ;*

— dégradation des valeurs : *infect, impur, infester, infamant, déclin,*

*Qu**an**d veux-tu m'**en**terrer, Débauche aux bras imm**on**des ?*
(Baudelaire) ;

— lenteur :

*Là, l'hym**en**, les ch**an**s**on**s, les flûtes, **lentement**,*
*Devaient la rec**on**duire au seuil de **son amant***
(André Chénier)

— tristesse, douleur :

*M**on** Automne éternelle ô ma sais**on** mentale*
*Les m**ai**ns des am**an**tes d'**antan** **jon**chent **ton** sol*
(Apollinaire).

*Les v**en**dredis s**an**gl**an**ts et l**en**ts d'**enterrement***
(Apollinaire).

Comme il est dit à propos des consonnes (v. ce mot, art. spécial), il faut éviter de faire état — dans l'appréciation d'un effet stylistique en littérature — de l'emploi répété d'une voyelle si la fréquence de répétition dans le passage relevé se trouve être, en fait, inférieure ou égale à sa fréquence moyenne d'utilisation. Le tableau suivant, dressé par J.-Cl. Lafon, donne la fréquence moyenne de toutes les voyelles (sur 100 phonèmes consonantiques ou vocaliques d'un texte) :

ɑ : 0,2	ɑ̃ : 3,3	a : 8,1	ə : 4,9
ɛ : 5,3	ɛ̃ : 1,4	e : 6,5	i : 5,6
œ : 0,3	œ̃ : 0,5	ø : 0,6	y : 2
ɔ : 1,5	ɔ̃ : 2	o : 1,7	u : 2,7

Voir haut de page.

D'autres études statistiques ont abouti à des pourcentages sans différence importante (v. Wioland, *Travaux de l'Institut de phonétique de Strasbourg,* 1972, n° 4).

Les quelques exemples littéraires qu'on a lus plus haut montrent qu'un effet d'harmonie timbre-sens est ordinairement obtenu par la répétition ou la convergence des timbres, qu'on pourrait appeler **isophonie.** Il y a deux moues et deux sourires dans l'articulation du titre de Françoise Sagan *Un certain sourire ;* et tout est souriant dans cette strophe d'Eustache Deschamps citée par H. Morier :

Sui-je, sui-je, sui-je belle ?
Il me semble, à mon avis,
Que j'ai beau front et doulz vis
Et la bouche vermeillette ;
Dictes moy se je sui belle...
(Virelay de la Belle Damoiselle).

Pourtant, l'harmonie d'un seul phonème avec le sens peut faire la force d'un mot isolé, par exemple dans un titre : *Décombres, Mélancolie, les Loups, Spleen, Angelus, Adieu.*

HISTORIQUE

I. DU LATIN AU ROMAN.

Le latin classique avait cinq voyelles simples et trois diphtongues ; les voyelles simples pouvaient être longues ou brèves (trait distinctif hérité de l'indo-européen) ; les diphtongues étaient longues :

[ī] / [ĭ]		[ū] / [ŭ]	[ae]
[ē] / [ĕ]	[ō] / [ŏ]		[oe]
[ā] / [ă]			[au]

Dans la bonne prononciation de Rome, la durée d'une voyelle était indépendante de son timbre, et l'on estime que les voyelles [e] et [o], longues ou brèves, avaient en toute position le timbre fermé ; mais chez les provinciaux, chez les paysans des alentours de Rome, par l'effet d'un substrat ou en vertu d'une tendance physiologique qui fait ouvrir le timbre des brèves et fermer le timbre des longues, les oppositions (conscientes) [ē]/[ĕ] et [ō]/[ŏ] se doublaient de différences (inconscientes) [e]/[ɛ] et [o]/[ɔ]. Or il semble que du IIe au Ve s., cette tendance se généralisant, les différences de timbre aient supplanté les différences de durée dans la fonction distinctive des voyelles ; il y avait encore opposition, mais les signifiants avaient changé ; exemple :

	Latin classique	Latin vulgaire
« Il vient ».........	***vĕnit***	***vɛnit***
« Il est venu »	***vēnit***	***venit***

La voyelle *a*, la plus ouverte, échappa à la différenciation des timbres, mais *i* et *u*, les plus fermées, en furent si sensiblement affectées que *ĭ* et *ŭ* aboutirent respectivement aux timbres [e] et [o], auxquels aboutissaient aussi *ē* et *ō*. Il en résulta des pertes d'opposition : par exemple, le présent *vendĭt,* « il vend », se confondit avec le futur *vendēt,* tous deux étant prononcés [vendet] (v. FUTUR, art. spécial).

Le tableau suivant résume ce qu'on appelle le **remplacement de la quantité par la qualité :**

Voir bas de page.

Dans les langues où la durée n'est pas un trait distinctif, une tendance physiologique générale veut encore que la voyelle tonique soit prononcée plus longue que les autres. Il se produisit donc en bas latin un **bouleversement quantitatif :** seule, la voyelle tonique (celle qui l'était en latin classique) put être longue, à condition de ne pas être entravée (c'est-à-dire en syllabe fermée) ; toutes les autres, ainsi que les toniques entravées, furent brèves. Alors qu'en latin classique une voyelle brève pouvait porter l'accent, par exemple l'*e* du présent *vĕnit,* en bas latin toute voyelle tonique brève en syllabe ouverte s'allongea : [vɛ̄nit] ; dès lors la quantité longue, primitivement apanage des voyelles *i, u, e, o* et *a,* fut compatible avec [ɛ] et [ɔ] ; mais elle n'était plus distinctive, et ne doit pas être retenue dans le tableau du système vocalique du bas latin, ainsi réduit à sept voyelles.

Les trois diphtongues maintenues en latin classique, et que s'efforçait de garder la langue savante, subirent une monophtongaison dont la tendance s'observe dès le Ier s. av. J.-C. : [œ] devint [e] sans problème (**pena* pour *poena ;* Lucrèce écrit *fetor* pour *foetor*) ; [ae], prenant le timbre [e] et conservant sa durée longue, fut assimilé d'abord à l'*e* fermé, seul *e* long existant avant le bouleversement quantitatif ([prēda] pour *praeda*), puis à l'*e* ouvert quand il en exista une variante longue ([kɛlu] pour *caelu*) ; *au,* que remplaçait quelquefois *ō* dans la prononciation provinciale ou familière de l'époque classique (*Clōdius* pour *Claudius, pōllulus* pour *paullulus* chez Caton), résista longtemps et ne fut monophtongué dans le bon usage qu'à la fin du Ve s., avec le timbre *o* ouvert (l'*o* du français *or,* qui remonte à *aurum*).

II. DU ROMAN À L'ANCIEN FRANÇAIS.

Le sort des voyelles du roman à l'ancien français a dépendu au premier chef de leur place dans le mot par rapport à l'accent ; les voyelles toniques, toujours maintenues, ont généralement subi de fortes modifications ; les voyelles initiales non toniques ont été conservées, mais moins altérées ; les atones non initiales ont plus ou moins disparu, selon des lois qu'analysent les traités de phonétique historique. On ne signalera ici que les altérations qui modifièrent l'inventaire des voyelles.

Quatre changements essentiels se sont produits pendant les époques romante et gallo-romane :

• 1° Création d'un*e* central [e̥].

Cet *e,* dont les traits phonétiques sont décrits à l'article spécial « E » *(La lettre),* et qui n'était pas labialisé comme l'« *e* muet » d'aujourd'hui, apparut selon G. Straka dès le IIIe s. à la fin des mots proparoxytons terminés par une voyelle autre que *a* et qui n'avaient pas encore perdu leur voyelle pénultième : *comitem, cubitum* se prononcèrent au IIIe s. [k ?mite̥] et [kubite̥]. Il s'en forma plus tard par affaiblissement de l'articulation d'*a* final ou prétonique (VIe s.) : *porta > porte, ornamentum > ornement.* D'autres se formèrent par dégradation de voyelles autres que *a,* conservées dans différentes conditions en position atone : *intro > entre, vendunt > vendent, quadrifurcum > carrefour.* D'autres furent créés de toutes pièces pour permettre la prononciation d'une ou plusieurs consonnes : *major > maire, melior > mieudre.*

• 2° Création d'un [y].

Par une « palatalisation » de la voyelle [u] dont les causes sont encore discutées, le timbre [y] est né en gallo-roman autour de l'an 700 dans les conditions exposées à l'article spécial PALATALITÉ.

• 3° Fermeture de [o] en [u].

Le phonème [u] étant passé à [y] dans tous les mots où il se trouvait, l'articulation [u] aurait disparu si la place n'en avait été prise par une altération du phonème [o] ; on constate au XIe s. une fermeture des [o] en [u] soit à l'initiale (où [torment] devient [turment]), soit sous l'accent (où [botʃe̥] devient [butʃe̥], *bouche*).

L'*o* fermé ne fut plus représenté, au XIe s., que dans les diphtongues.

• 4° Création de diphtongues.

Il est montré à l'article spécial DIPHTONGUES comment des diphtongues sont nées en roman et en gallo-roman

— soit par segmentation de voyelles allongées sous l'accent en syllabe ouverte : *pedem > *piede >* anc. franç. *piet* (G. Straka date du IIIe s. cette diphtongaison de l'*e* ouvert)

— soit par coalescence d'une voyelle avec un élément vocalique nouvellement apparu : *tĕctum > *tejto > teit, toit ;*

— soit par segmentation en syllabe fermée devant certains phonèmes comme yod, *n* ou *l* mouillés :

*lectum > *lɛjto > *lieito* (v. 400).

Le français du XIe s. connaissait les diphtongues suivantes :

[ai] : *chaitif* (lat. **cactivum*) ;

[ie] : *piet* (lat. *pĕdem*), *chier* (lat. *carum*) ;

[uo] : *duol* (lat. *dolum*) ;

[ei] : *mei* (lat. *mē*) ;

[oi] : *voiz* (lat. *vōcem*) ;

[ɔi] : *noise* (lat. *nausea*) ;

[yi] : *nuit* (lat. *noctem*) ;

[ue] : *duel* (différenciation de *uo*) ;

[ou] : *nevou* (lat. *nepōtem*) ;

[ɔu] : *mout* (lat. *molit*) ;

[eu] : *eus* (lat. *illos*), *neveu* (différenciation de *ou*) ;

[ɛu] : *beus* (lat. *bellus*) ;

[au] : *aube* (lat. *alba*).

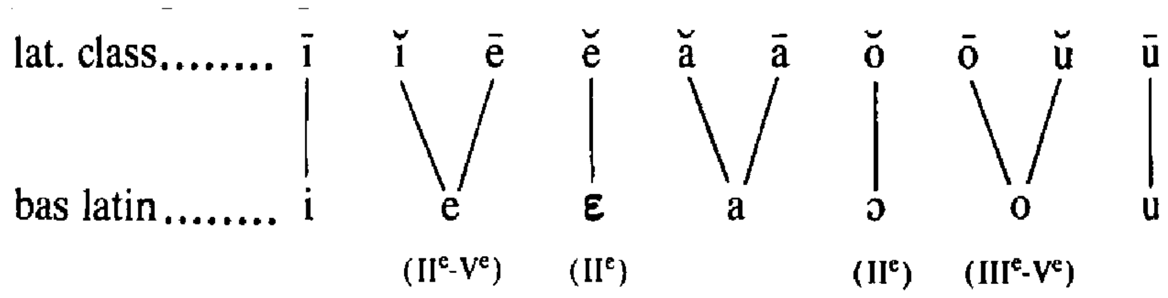

Des triphtongues se sont formées en roman et en gallo-roman, puis ont été réduites à des diphtongues (ainsi *noctem* > **noite* > **nuoite* > *nuit*) ou à des monophtongues (ex. *lĕctum* > **lieito* > *lit*). Peu de triphtongues ont résisté à cette tendance. On peut cependant tenir pour certaine au XI[e] s. l'existence, attestée par la graphie, des triphtongues suivantes :

[ieu] : *cieus* (lat. *caelos*), *tieus* (lat. *talis*) ;

[iɛu] : *grieu* (lat. *graecum*) ;

[ueu] : *orgueus* (lat. **urgolius*) ;

[eau] : *beaus* (lat. *bellus*).

III. DE L'ANCIEN FRANÇAIS AU FRANÇAIS MODERNE.

Entre le XI[e] et le XVII[e] s. se produiront encore d'importantes transformations :

• 1° Création de palatales arrondies d'aperture moyenne.

Au contact d'une voyelle arrondie comme [u] ou [y], soit au sein d'une diphtongue comme [eu], [ue], soit en hiatus (*meür*, du lat. *matūrum*), l'*e* central ou antérieur s'est arrondi par assimilation et il en est résulté au XII[e] s. l'antérieure arrondie [ø] ; plus tard l'« *e* muet » labialisé remplacera tous les *e* centraux (XV[e] s.). L'antérieure [ø] s'est maintenue en syllabe ouverte (comme dans *meut*, anc. *muet*, du lat. *movet*) et s'est ouverte en [œ] au XVII[e] s. devant une consonne prononcée (comme dans *cœur*, anc. *cuer*, lat. *cor*, et dans *seul*, lat. *sōlum*).

• 2° Création des voyelles nasales [ɑ̃], [ɛ̃], [œ̃], [ɔ̃], [ĩ], [ỹ].

La nasalisation, dont on ne peut dire précisément à partir de quel moment elle fut sentie comme distinctive, est étudiée à l'article spécial NASALITÉ ; les nasales les plus fermées, [ĩ] et [ỹ], s'ouvrirent au XVI[e] s. en [ɛ̃] et [œ̃].

• 3° Simplification des diphtongues et des triphtongues.

Les diphtongues tendirent à se monophtonguer aux XII[e] et XIII[e] s., soit qu'un de leurs éléments s'amuït ([øus] > [øs], *eus*), soit qu'il se fermât en semi-consonne ([pie] > [pje], *piet* ; [mɔi] > [moe] > [mue] > [mwe]). On a discuté des causes de cette épuration des phonèmes vocaliques, contemporaine de la désaffrication des consonnes (v. ce mot, art. spécial) ; il ne suffit pas d'invoquer la lourdeur d'un matériel vocalique où les diphtongues étaient deux fois plus nombreuses que les voyelles, car l'épuration aurait pu s'arrêter à mi-chemin : sans doute faut-il faire état d'une tendance à la prononciation tendue ; dans ce cas, le seul superstrat qui pourrait l'expliquer — le superstrat germanique invoqué par P. Delattre (v. DIALECTES, art. spécial) — aurait agi sept siècles après l'invasion des Francs.

Les triphtongues ont été, *a fortiori*, diphtonguées puis monophtonguées : ainsi *beau* s'est réduit à [bo] en passant par [beo] ou à [bjo] en passant par [biau].

• 4° Création d'un *o* fermé et d'un *a* postérieur.

À l'époque où un *s* final de mot ou de syllabe cessa de se prononcer (fin du XII[e] s.), la voyelle [ɔ] ou [a] précédant cet *s* subit un allongement ; exemples :

[grɔ̆s] (lat. *grŏssu*) > [grɔ̄]

[kɔ̆stə̥] (lat. *cŏsta*) > [kɔ̄tə̥]

[băs] (lat. *băssu*) > [bā]

[păsteə̥] (lat. *păsta*) > [pātə̥]

L'*o* ouvert long prit rapidement le timbre fermé : [gro], [kotə̥] (au XIII[e] s.) ; et l'*a* antérieur long prit le timbre postérieur : [bɑ], [pɑtə̥] (au XIII[e] s. selon P. Fouché, mais c'est seulement au XVI[e] s. qu'un imprimeur, Plantin, distingua les deux timbres d'*a*).

Toutes ces modifications ont abouti au système vocalique du XVII[e] s., qui est celui du français moderne.

voyer [vwaje] n. m. (lat. *vicarius*, remplaçant, suppléant, de *vice*, à la place de, ablatif [employé comme préposition] du n. f. [inusité au nominatif sing.] **vicis*, tour, succession, alternative ; 1080, *Chanson de Roland*, écrit *veier* [*voier*, v. 1175, Chr. de Troyes ; *voyer*, XIII[e] s.], au sens de « officier de justice chargé de la basse et moyenne justice » ; 1270, Brussel [II, 742], au sens de « seigneur qui a la justice sur les chemins » [sous l'influence de *voie*] ; sens 1, 1611, Cotgrave ; sens 2, mai 1599, d'après Larousse, 1876). **1.** *Autref.* Officier, agent préposé à l'entretien ou à la police des chemins et des rues : *On ne saurait bâtir sur la rue sans la permission du voyer* (Acad., 1835). || **2.** *Grand voyer*, sous l'Ancien Régime, officier qui était chargé de l'administration générale des voies publiques.

◆ adj. (21 mai 1836, *Bulletin des lois*). *Agent voyer*, ancien nom des ingénieurs du service vicinal.

voyette [vwajɛt] n. f. (dimin. de *voie* ; v. 1260, Girart d'Amiens, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Petite voie, sentier (ne s'emploie plus que dans certaines régions) : *Mélie le vit s'éloigner par la voyette d'un champ* (R. Bazin). || **2.** Sentier rectiligne de peu de largeur, percé à travers bois et spécialement destiné à être emprunté par les chasseurs.

voyeur, euse [vwajœr, -øz] n. et adj. (de *voir* [v. ce mot] ; v. 1138, Gaimar, écrit *veor*, au sens de « guetteur » ; écrit *voyeur*, au sens 1, fin du XVII[e] s., Saint-Simon ; sens 2, 1883, J. Richepin). **1.** *Vx* ou *littér.* Personne qui regarde quelque chose ou quelqu'un par curiosité (souvent péjor.) : *Une vingtaine de seigneurs et quelque peu de voyeurs se tinrent éloignés dans le bas de la salle* (Saint-Simon). || **2.** *Auj.* Personne qui se plaît à assister, sans être vue, aux ébats sexuels d'autrui et qui en tire de la jouissance : *Sa perversité professionnelle prenait aux péripéties de l'aventure un certain plaisir de « voyeur »* (Daudet). *Il était voyeur et fétichiste précisément parce que ces vices allègent la volupté...* (Sartre).

◆ **voyeur** n. m. (1885, G. Macé). Ouverture par laquelle on peut observer (surtout des spectacles érotiques) sans être vu : *Un voyeur dissimulé dans la boiserie* (Margueritte).

◆ **voyeuse** n. f. (1771, *Encyclopédie* [planches, IX, XI, 4]). Chaise à dossier bas rembourré à sa partie supérieure, et sur laquelle on s'asseyait à califourchon, principalement autour des tables de jeu : *Les voyeuses furent à la mode au XVIII[e] s.*

• REM. Comme n. m., au sens 1, on a parfois dit VOYEUX (fin du XVII[e] s., Saint-Simon) : [Ce maréchal] *se contentait de se louer du Roi, qu'il avait vu, mais en deux mots, et sans laisser entendre s'il l'avait vu en voyeux ou d'une autre manière* (Saint-Simon).

voyeurisme [vwajœrism] n. m. (de *voyeur* ; 1957, H. Piéron, au sens 1 ; sens 2, 1964, Robert). **1.** En psychopathologie, perversion qui consiste dans le remplacement de l'acte sexuel par l'observation clandestine de cet acte accompli par autrui. || **2.** *Par extens.* Attitude d'une personne qui, sans manifester son intérêt, observe complaisamment quelque chose ou quelqu'un : *Les accidents de la circulation satisfont le voyeurisme de nombreux badauds.*

voyeuse n. f. V. VOYEUR, EUSE.

voyou [vwaju] n. m. (de *voie*, d'après *filou*, proprem. « celui qui court les voies, les rues » ; 1832, A. Barbier, au sens 1 ; sens 2, 1844, Esnault). **1.** Individu sans scrupule ni moralité, qui se plaît à nuire à autrui : *Une grossièreté ordurière de voyous* (Zola). *Ce matin des voyous profitaient du défaut de police pour démantibuler un petit appareil de pesage automatique...* (Gide). || **2.** *Spécialem.* Gamin des rues malpropre et mal élevé : *Il riait quand on l'appelait galopin, se fâchait quand on l'appelait voyou* (Hugo).

• SYN. : **1** *canaille, crapule, fripouille, truand* ; **2** *chenapan, galopin, garnement, vaurien.*

◆ adj. m. et f. (sens 1, 1880, Zola ; sens 2, 1892, Goncourt). **1.** Se dit d'une personne de moralité douteuse, qui ne respecte pas les conventions sociales : *Une rouleuse de boulevard, rien du tout ; mais elle était si voyou qu'on s'amusait à la faire causer* (Zola). *Le fruitier Gossart, trop voyou* (Adam). || **2.** Se dit de ce qui est propre à une personne de ce genre, ou de ce qui rappelle son ton, ses attitudes : *Avec un rythme mécanique et une expression voyou d'orgue de barbarie* (Hermant). *« Alors, m'sieu de Coantré », dit-il, avec son accent voyou qui plaisait à Léon...* (Montherlant).

• SYN. : **2** *canaille, faubourien, populaire, vulgaire.*

• REM. Le féminin du substantif, peu usité ou régional, apparaît sous les formes VOYOUTE (1866, Delvau) et VOYOUSE (1898, Esnault).

voyoucratie [vwajukrasi] n. f. (de *voyou,* sur le modèle de *aristocratie, démocratie,* etc. ; déc. 1865, Flaubert, au sens 1 ; sens 2, 31 oct. 1870, Goncourt). **1.** Régime despotique exercé par la lie de la société : *Je suis persuadé que beaucoup de jeunes ayant semblablement à lui* [Masson] *un grain d'exaltation, au contact de cette lâche voyoucratie de l'heure présente, sont en train de devenir d'ardents réactionnaires* (Goncourt). || **2.** Ensemble de voyous, bande de voyous : *De nouveaux bataillons se précipitent par la rue de Rivoli, suivis d'une voyoucratie vociférante et gesticulante...* (Goncourt). *On nous pousse vers des banquettes où la voyoucratie s'expose en famille* (Fargue).
• SYN. : **2** *canaille, crapule.*

voyoucratiser [vwajukratize] v. tr. (de *voyoucratie ;* 1868, Barbey d'Aurevilly). Rabaisser quelque chose jusqu'à la vulgarité (peu usité) : *M. Meilhac fait exactement à mes yeux la même chose que le crin crin qui l'accompagne. Ils sont, pour l'heure, tous les deux, aussi en train l'un que l'autre de voyoucratiser le théâtre* (Barbey d'Aurevilly).

voyouse, voyoute n. f. V. VOYOU (REM.).

voyouterie [vwajutri] n. f. (de *voyou, voyoute ;* 1884, Goncourt). Action, parole de voyou. (Peu usité.)

vozigue [vozig] pron. pers. de la 2e pers. du plur. (de *mézigue,* moi [v. ce mot], d'après le couple formé par les adj. poss. plur. *vos* et *mes ;* 1847, Esnault [*vozière,* même sens, 1725, Granval]). *Arg.* Vous.

vrac (en) [ɑ̃vrak] loc. adj. et adv. (du moyen néerl. *wrac,* gâté, corrompu, mal salé ; 1435, Godefroy, écrit *waracq,* comme adj., au sens de « de qualité inférieure » [en parlant d'un hareng] ; 1606, Nicot, écrit *vrac,* comme adj., au sens de « empaqueté » [en parlant d'un hareng] ; écrit *en vrac,* au sens 1, 1730, Savary des Bruslons, p. 874 ; sens 2, 1845, Bescherelle [*engranger en vrac,* 1876, Larousse] ; sens 3, 1893, *Dict. général* [au fig., 1928, R. Martin du Gard]). **1.** Se dit de poissons mis dans des barils sans y être rangés par lits : *Harengs en vrac.* || **2.** Se dit de marchandises exposées ou transportées sans emballage, sans conditionnement particulier : *Des pommes de terre en vrac. Charger du charbon en vrac.* [Il] *se faisait délivrer, en vrac, des flacons de ce produit dont j'ai parlé dans mon récit...* (Duhamel). || *Engranger en vrac,* en économie rurale, engranger sans botteler. || **3.** En désordre, pêle-mêle : *Voilà les notes que j'avais prises il y a longtemps et que je traîne dans ma poche depuis huit jours. Je vous les livre en vrac* (Claudel) ; et au fig. : *Jeter des raisons et des prétextes en vrac pour se justifier.*

◆ **vrac** n. m. (sens 1, 1964, Larousse [*transporteur de vrac,* 1975, Larousse — art. *transporteur*] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Marchandise (charbon, minerais, phosphates, etc.) qui ne demande pas d'arrimage et qui n'est pas emballée : *Transporter du vrac.* || *Transporteur de vrac,* navire de charge destiné au transport de marchandises sèches en vrac. (On dit aussi VRAQUIER.) || **2.** Mode de distribution où le produit est transporté et livré à l'utilisateur par camion ou wagon-citerne : *Le vrac s'oppose au conditionné, qui utilise un emballage, fût ou bidon.*

vrai, e [vrɛ] adj. • ÉTYM. Lat. pop. **veracus,* vrai [attesté sous la forme altérée *veragus* en 770, Du Cange, VIII, 276], du lat. class. *verax, -racis,* véridique, qui dit la vérité, sincère, sûr, dér. de *verus,* vrai, véritable, réel (qui avait donné l'anc. franç. *ver,* vrai [v. 980, *Passion du Christ*], *veir* [v. 1050, *Vie de saint Alexis*], *voir* [v. 1175, Chr. de Troyes] — mot qui fut plus usuel que *vrai,* pendant le Moyen Âge) ; 1080, *Chanson de Roland* (v. A, § I, 1). — A : sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *verai* (*vrai,* v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; en philosophie, mars 1642, Descartes ; *la vérité vraie, la vraie vérité,* 1964, Robert ; *n'est-il pas vrai ?,* 1788, Féraud [*pas vrai ?,* 1778, d'après Féraud, 1788] ; *il est... vrai que,* pour introduire... une explication..., 1642, Corneille [*il est vrai...,* 1666, Molière] ; *aussi vrai que,* 1690, Furetière ; *cela est si vrai que,* 1846, Baudelaire ; *il n'en est pas moins vrai que,* 1904, P. Bourget ; *il est vrai que,* pour introduire... une restriction..., 1637, Descartes [*toujours est-il vrai que,* 1835, Acad. — *vrai est que,* même sens, v. 1534, B. Des Périers] ; *il est vrai,* pour marquer une nuance concessive..., 1636, Corneille [*c'est vrai,* 1908, R. Rolland] ; ... *il n'est que trop vrai,* av. 1778, Voltaire [*il est trop vrai,* même sens, 1674, Racine] ; *ce n'est pas vrai, c'est pas vrai,* « ce n'est pas sérieux... », 1964, Robert [*vrai ?,* 1788, Féraud]) ; sens I, 2, av. 1493, G. Coquillart ; sens I, 3, 1080, *Chanson de Roland* (par exagération, 1580, Montaigne) ; sens I, 4, fin du XIIe s., Châtelain de Coucy (pour un élément intellectuel, 1679, Bossuet) ; sens I, 5, 1636, Monet ; sens I, 6, 1701, Boileau ; sens II, 1, av. 1662, Pascal ; sens II, 2, 1964, Robert ; sens II, 3, 1690, Furetière ; sens II, 4, 1765, *Encyclopédie,* IX, 496 (*jour vrai...,* 1765, *Encyclopédie,* X, 495 [*soleil vrai,* 1964, Larousse] ; *midi vrai,* 1765, *Encyclopédie,* X, 495 ; *hauteur vraie..., cap vrai,* 1904, Larousse ; *coordonnées vraies d'un astre,* 1964, Larousse) ; sens II, 5, 1701, Boileau. — B : sens 1-2, v. 1160, Benoît de Sainte-Maure ; sens 3, v. 1196, J. Bodel (*vrai de vrai,* 1964, Robert [substantiv., 1942, Queneau] ; *un vrai de vrai,* « un homme sûr », 1924, Esnault [*un vrai,* même sens, 1885, Esnault, et *un vrai homme,* même sens, 1845, Esnault] — « une personne qui va jusqu'au bout de... ses idées... », 1964, Larousse ; *le vrai Dieu,* 1679, Bossuet ; *vrai Dieu !,* 1876, Larousse) ; sens 4, 1636, Monet (aussi par exagération, et par métaphore) ; sens 5, 1926, Léautaud.

A. En parlant de choses.

• **I.** DANS LE DOMAINE ABSTRAIT. **1.** Qui est conforme à la réalité, à la vérité, qui présente les qualités nécessaires pour emporter l'assentiment : *Je vais vous raconter une histoire vraie. Il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce qu'il vient de dire. Souvent les choses qui m'ont semblé vraies lorsque j'ai commencé à les concevoir, m'ont paru fausses lorsque je les ai voulu mettre sur le papier...* (Descartes). *On est bien loin de reconnaître pour vrai ce qu'on imagine avoir intérêt à trouver faux* (Lamennais). *Il n'y a d'utile que ce qui est juste, de bon que ce qui est vrai, de grand que ce qui est simple* (Girardin). || *Spécialem.* En philosophie, qui n'implique aucune contradiction formelle : *« Rien ne vient de rien » est aussi vrai que « deux et deux font quatre »* (Voltaire). || Fam. *La vérité vraie, la vraie vérité,* la vérité pleine et entière : *Vous pouvez croire ce que je vous dis, je vous jure que c'est la vérité vraie.* || *N'est-il pas vrai ?* ou, ellipt. et fam., *pas vrai ?,* formules par lesquelles on invite l'interlocuteur à reconnaître qu'on a dit la vérité, « n'est-ce pas ? » : *Un joli bijou, pas vrai ?* (A. Duval). || *Il est (bien) vrai que, c'est vrai que,* ou, en incise, *il est vrai, c'est vrai,* locutions servant à introduire ou à souligner une explication, un argument dont on juge la vérité indiscutable : *Il est vrai que tout art est déloyal* (Sartre). *Vous avez su vous montrer très convaincant, il est vrai, c'est vrai.* || *Aussi vrai que,* suivi d'une proposition que personne, en principe, ne peut mettre en doute, s'emploie pour insister sur la vérité d'une assertion précédente ou subséquente : *Aussi vrai que nous sommes ici, voilà ce qu'il m'a répondu.* || *Cela est si vrai que,* introduit un fait indubitable, qui prouve la vérité de l'affirmation précédemment énoncée : *Un dessinateur est un coloriste manqué. Cela est si vrai, que M. Ingres, le représentant le plus illustre de l'école naturaliste dans le dessin, est toujours au pourchas de la couleur* (Baudelaire). || *Il n'en est pas moins vrai que,* introduit un fait indiscutable, qui corrige l'affirmation précédemment énoncée ou en réduit la portée : *On le considère comme un homme honnête ; il n'en est pas moins vrai qu'autrefois il fréquentait des milieux assez louches.* || *Il est vrai que,* ou (vx) *toujours est-il vrai que,* locutions servant à introduire une proposition qui apporte une restriction ou une correction à ce qu'on vient de dire : *C'est la seule personne que j'aie vue, qui exerce, sans contrainte, la vertu de libéralité... il est vrai qu'elle a vingt-cinq mille écus de rente et qu'à Paris elle n'en dépense pas dix* (Sévigné). *Il a quelques moments d'humeur, toujours est-il vrai qu'il est aimable* (Littré). || *Il est vrai,* ou (fam.) *c'est vrai,* locutions qui, placées en incise, marquent d'une nuance concessive le membre de phrase qui précède ou, moins souvent, celui qui suit, « je l'admets, je le reconnais » : LE COMTE : *Jeune présomptueux !* — DON RODRIGUE : *Parle sans t'émouvoir.* | *Je suis jeune, il est vrai ; mais aux âmes bien nées* | *La valeur*

n'attend point le nombre des années (Corneille). *C'est vrai, il est un peu menteur, mais il est si gentil !* || *Ce n'est* ou (vx) *il n'est que trop vrai,* formule par laquelle on reconnaît la réalité d'un état de choses, d'un événement, etc., tout en marquant qu'on déplore ou qu'on regrette leur existence : « *On prétend qu'il s'est fâché avec toute sa famille. — Ce n'est que trop vrai.* » || *Ce n'est pas vrai,* ou (fam.) *c'est pas vrai,* ou simplem. *vrai,* s'emploient, dans des phrases interrogatives à valeur exclamative, pour indiquer qu'on ne croit guère ou pas du tout à ce qui vient d'être dit, « ce n'est pas sérieux, c'est une plaisanterie » : « *Il espère recevoir la Légion d'honneur. — Vrai ? vous vous moquez de moi. — Il me l'a dit. — C'est pas vrai ! quelle blague !* » || **2.** Se dit de ce qui, dans un groupe, une collectivité, est tenu pour conforme à la vérité et fait l'objet d'une croyance : *Toute religion est considérée par ses adeptes comme la seule vraie religion. Un missionnaire qui s'efforce de répandre la vraie foi.* || **3.** Qui correspond parfaitement à sa désignation, qui présente tous les caractères impliqués dans sa définition : *Il signe ses œuvres de son vrai nom et non pas d'un pseudonyme. La vraie éloquence se moque de l'éloquence ; la vraie morale se moque de la morale* (Pascal). *Adolphe connut vite que j'appartenais à la meilleure, à la vraie race des femelles...* (Colette). *Toute la vie d'un héros consiste en effet à chercher sa vraie figure, à la rectifier, à l'amender* (Morand) ; et par exagér. : *La lecture de ce livre a été pour moi un vrai martyre.* || **4.** Se dit d'un sentiment qui est réellement, profondément éprouvé et se manifeste comme tel : *Dès son plus jeune âge, il a montré une vraie passion pour la musique. Toute vraie joie comme toute vraie tristesse nous vient du dedans* (Green). || Se dit d'un élément intellectuel qui, parmi d'autres de la même espèce, est le seul qui ait de l'importance, qui soit fondé en réalité et mérite considération : *Le vrai motif de sa conduite était le désir de vous plaire. Il allègue toutes sortes d'arguments pour refuser cette mission, alors que la vraie raison est tout simplement sa paresse.* || **5.** Se dit de ce qui convient le mieux à un objet donné, de ce qui paraît le plus juste, le plus adéquat : *Ce tableau ressort mal : il n'est pas à sa vraie place. Elle cherche la vraie manière de s'y prendre pour réussir.* || **6.** Dans le domaine artistique, se dit de ce qui donne une impression de sincérité et de naturel : *Il faut que le style soit vrai et que le mot se modèle sur l'impression, sans quoi il ment à l'esprit* (Lamartine). *Ce romancier invente des sujets intéressants, mais ne réussit pas à donner à ses personnages des caractères vrais.*

• **II.** DANS LE DOMAINE CONCRET OU MESURABLE. **1.** Qui n'est pas une création de l'esprit ou de l'imagination, mais existe de façon objective : *Une première difficulté des choses vraies, c'est que* [...] *elles ne sont jamais simples* (Romains). *Car nous vivons dans plusieurs mondes, chacun plus vrai que celui qu'il contient, et lui-même faux par rapport à celui qui l'englobe* (Lévi-Strauss). || **2.** Se dit de ce qui, par nature, fait partie du corps d'un individu, et ne procède nullement d'un artifice (précédé de l'adjectif possessif) : *À quatre-vingts ans, il a encore ses vraies dents.* || **3.** Se dit d'un objet dont l'apparence répond à la réalité, qui mérite son nom, qui est authentique : *Un vrai diamant. Un collier de vraies perles. Ce n'est pas une copie, c'est un vrai Van Gogh.* || **4.** Se dit, en astronomie, d'éléments perceptibles par l'observation directe ou que l'on connaît après avoir corrigé les mesures fournies par l'observation directe. || *Jour vrai, temps vrai,* mesure du temps fondée sur la marche réelle du soleil, souvent appelé *soleil vrai* (par opposition au *soleil moyen,* qui est un astre fictif sur lequel se fonde la mesure d'un temps uniforme). || *Midi vrai,* heure de passage du soleil au méridien du lieu considéré. || *Hauteur vraie d'un astre,* hauteur d'un astre corrigée de la réfraction (par opposition à la *hauteur apparente*). || *Coordonnées vraies d'un astre,* valeurs des coordonnées apparentes auxquelles on a apporté les corrections d'aberration annuelle. || Par anal. *Cap vrai,* en marine, cap ou relèvement corrigé de la variation du compas. || **5.** En termes de beaux-arts, se dit de ce qui est conforme à la réalité observable, de ce qui reproduit la nature avec fidélité : *Un coloris vrai. Des tons vrais. Des chairs vraies. Rien, dans un tableau, n'appelle comme une couleur vraie* (Condillac).

• SYN. : **I, 1** *avéré, établi, exact, incontestable, indéniable, indubitable, irrécusable, irréfutable ;* **3** *réel, véritable ;* **4** *authentique, profond ;* **5** *approprié, bon, convenable.* || **II, 1** *concret, existant, matériel ;* **5** *fidèle, juste, naturel.* — CONTR. : **I, 1** *contestable, douteux, erroné, fallacieux, fantaisiste, faux, imaginaire, inexact, inventé ;* **3** *apparent ;* **4** *affecté, factice, feint, simulé ;* **5** *inadéquat, incongru, mauvais ;* **6** *artificiel, forcé.* || **II, 1** *chimérique, illusoire, imaginaire, irréel ;* **2** *postiche ;* **3** *faux.*

B. En parlant de personnes.

1. *Vx* ou *littér.* Qui dit la vérité, qui a l'habitude de la dire : *C'est à moi d'être vrai, c'est au lecteur d'être juste. Je ne lui demanderai jamais rien de plus* (Rousseau). *Mais ferme dans ma route, et vrai dans mes discours, | Tel je fus, tel je suis, tel je serai toujours* (M.-J. Chénier). *Il faut être vrai, car il n'y a de force que dans la vérité* (Girardin). || **2.** *Vx* ou *littér.* Qui se comporte avec franchise, sincérité et naturel : *M*[me] *de La Fayette aimait le vrai en toutes choses et sans dissimulation ; c'est ce qui a fait dire à M. de La Rochefoucauld qu'elle était vraie ; façon de parler dont il est auteur et qui est assez en usage* (Segrais). *Madame Delaunay sentit qu'il n'y avait pour elle qu'un moyen de n'être ni faible, ni prude, ni coquette, ni ridicule, c'était d'être vraie* (Musset). || **3.** Qui mérite tout à fait son nom, en qui s'incarnent fort bien les caractères de la catégorie considérée : *Un vrai savant. Un vrai poète. Un vrai père. De vrais amis.* || Fam. *Vrai de vrai,* forme renforcée de *vrai : Ses parents, ses grands-parents, ses arrière-grands-parents sont nés à Paris comme lui : c'est un Parisien vrai de vrai ;* et substantiv. : *Un Parisien, un vrai de vrai.* || Substantiv. *Un vrai de vrai,* dans la langue des malfaiteurs, un homme sûr ; *par extens.* et *fam.*, une personne qui va jusqu'au bout de ses sentiments, de ses idées, quelles qu'en puissent être les conséquences. || *Le vrai Dieu,* celui auquel on croit, le seul qui existe pour ceux qui croient en lui : *Il n'y a que les chrétiens qui adorent le vrai Dieu* (Furetière, 1690). *Le vrai Dieu sous ses pieds foulant le faux prophète* (Hugo). || *Vrai Dieu !,* sorte de juron ou d'exclamation qui marque la surprise, l'approbation et divers autres sentiments (vieilli) : *Vrai Dieu ! s'écria-t-il, vous êtes un bon enfant* (Hugo). || **4.** Qui ressemble tout à fait à quelqu'un ; que l'on pourrait confondre avec cette personne : *Tu vois en Dom Juan, mon maître, le plus grand scélérat que la terre ait jamais porté, un enragé, un chien, un diable, un Turc,* [...] *un vrai Sardanapale, qui ferme l'oreille à toutes les remontrances qu'on lui peut faire...* (Molière) ; par exagér. : *Cet enfant est un vrai tyran ;* et par métaphore : *Notre directrice est un vrai dragon.* || **5.** Dans la littérature ou au théâtre, se dit d'un personnage auquel l'auteur (et, le cas échéant, l'interprète) donne une forte présence, une vie intense : *Andromaque était là, si proche, si vraie qu'il lui semblait* [à Léopold] *entendre sa confidence* (Aymé).

• SYN. : **1** *droit, loyal, véridique ;* **2** *franc, sincère, spontané ;* **3** *authentique ;* **4** *véritable.* — CONTR. : **1** *imposteur, menteur ;* **2** *comédien, dissimulé, fourbe, hypocrite, sournois ;* **3** *faux, prétendu, soi-disant.*

◆ **vrai** n. m. (sens 1, v. 1350, Bartsch [*le vrai de quelque chose,* 1676, M[me] de Sévigné ; *être dans le vrai,* 1876, Larousse ; *il y a du vrai dans quelque chose,* 1810, L. B. Picard ; *dire le vrai, à dire le vrai,* 1660, Corneille] ; sens 2, 1655, Pascal ; sens 3, 1964, Larousse ; sens 4, av. 1662, Pascal). **1.** Ce qui est conforme à la réalité, à la vérité, ce qui mérite d'être cru : *La recherche du vrai. Distinguer le vrai du faux. L'utile et le beau ne sont pas le vrai ; renverser les bornes qui les séparent, c'est détruire les fondements qui les soutiennent* (Taine). *Vous êtes pédagogue et moralisateur : vous n'êtes pas fait pour le simple ni pour le vrai* (Montherlant). || Class. *Le vrai de quelque chose,* la vérité concernant cette chose : *Dès que le roi a su le vrai de l'aventure* (Sévigné). || *Être dans le vrai,* avoir trouvé une solution juste, avoir raison : *Je crois que tu es dans le vrai en traitant la politique comme l'art d'arriver par n'importe quels moyens à une fin dont on ne se vante pas* (Romains). || *Il*

y a du vrai dans quelque chose, il s'y trouve des éléments dont la vérité est indiscutable : *Effronté personnage... Il y a du vrai dans ce qu'il vient de dire* (L. B. Picard). || Class. *Dire le vrai,* s'exprimer avec franchise et sincérité : *Ma sœur, dites le vrai, n'étiez-vous point trop prompte ?* (Corneille). || Class. *À dire le vrai,* pour parler franchement et sans détour : *À vous dire le vrai, cette hauteur m'étonne* (Corneille). || **2.** Ce qui existe de façon objective, ce qui est perceptible par les sens et par l'esprit : *Jamais au spectateur n'offrez rien d'incroyable : | Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable* (Boileau). *La hardiesse du vrai s'élève à des combinaisons interdites à l'art, tant elles sont invraisemblables ou peu décentes, à moins que l'écrivain ne les adoucisse, ne les émousse, ne les châtre...* (Balzac). || **3.** La chose la plus convenable, la plus adéquate : *Le vrai, dans cette affaire, est d'attendre les événements pour y voir plus clair.* || **4.** Dans le domaine artistique, reproduction fidèle de la réalité telle qu'on la conçoit ; ce qui donne une impression de sincérité et de naturel : *Rien n'est beau que le vrai : le vrai seul est aimable ; | Il doit régner partout, et même dans la fable : | De toute fiction l'adroite fausseté | Ne tend qu'à faire aux yeux briller la vérité* (Boileau). *Qu'est-ce donc que le vrai de la scène ? c'est la conformité des actions, des discours, de la figure, de la voix, du mouvement, du geste, avec un modèle idéal, imaginé par le poète et souvent exagéré par le comédien* (Diderot). *Chirico peintre soigneux. Il emprunte au rêve cette inexactitude, cet emploi du vrai pour plaider le faux* (Cocteau).

• SYN. : **1** *vérité ;* **2** *réalité, réel.* — CONTR. : **1** *erreur, faux ;* **2** *illusion, invention.*

◆ adv. (sens 1, v. 1773, Diderot [*dire vrai,* fin du XIV^e s., E. Deschamps] ; sens 2, 1964, Robert [*faire vrai,* 1887, Maupassant] ; sens 3, av. 1825, P.-L. Courier [en incise, 1846, G. Sand]). **1.** Conformément à la vérité ; d'une façon exacte et sincère : *Mais, tiens, parle-moi vrai ; nous sommes sans témoins* (Gresset). *On parle bien quand on parle vrai* (Michon). || *Dire vrai,* dire la vérité : *Quelque défiance que nous ayons de la sincérité de ceux qui nous parlent, nous croyons toujours qu'ils nous disent plus vrai qu'aux autres* (La Rochefoucauld). *Elle dit qu'elle veut être religieuse : mais elle ne dit pas vrai* (Maintenon). || **2.** Dans le domaine artistique, d'une manière conforme à la conception qu'on a du réel et du naturel : *Ce romancier écrit vrai. Un acteur qui joue vrai.* || *Faire vrai,* donner une forte impression de réalité : *Faire vrai consiste* [...] *à donner l'illusion complète du vrai, suivant la logique ordinaire des faits, et non à les transcrire servilement dans le pêle-mêle de leur succession* (Maupassant). || **3.** *Fam.* S'emploie, interjectivement et généralement en tête de phrase, pour accentuer le contenu de la proposition qui suit : *Vrai ! quel travail de Romain ! Eh bien, vrai ! elle est bonne, celle-là !* || *Fam.* S'emploie, en incise, pour mettre en valeur le contexte, « sans aucun doute, vraiment » : *Nous avons bien mangé, vrai, impossible d'avaler une bouchée de plus.*

• SYN. : **1** *sincèrement ;* **2** *juste.*

◆ **Au vrai** loc. adv. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, av. 1553, Rabelais). **1.** *Vx.* Conformément à la vérité, exactement : *Attendez que je sache au vrai ce que je suis* (Corneille). *Voilà, au vrai, tout ce qui s'est passé en cette expérience* (Pascal). *Contez-nous la chose au vrai* (Acad., 1935). || **2.** *Auj.* et *littér.* Pour être tout à fait précis : *Au vrai, il s'agissait pour moi de ne pas faire double dépense* (Mauriac).

◆ **De vrai** loc. adv. (1340, Bartsch). *Vx.* Assurément, à la vérité : *De vrai, ce que tu dis a beaucoup d'apparence* (Corneille). *C'était, de vrai, deux enfants qui n'étaient ni laids, ni sots, ni méchants* (Sand).

◆ **Vrai de vrai** loc. adv. (1964, Larousse). *Fam.* C'est la pure vérité, je l'affirme : *« Vous avez fait ce travail tout seul ? — Oui, tout seul, vrai de vrai. »*

◆ **Pour de vrai** loc. adv. V. POUR (§ I, n. 6).

◆ **À vrai dire, à dire vrai** loc. adv. V. DIRE 1 (§ III, n. 1).

vraiment [vrɛmɑ̃] adv. (de *vrai* [v. l'art. précéd.] ; v. 1119, Ph. de Thaon, écrit *veraiement* [*vraiement,* XIII^e s. ; *vraiment,* 1636, Monet], au sens 2 ; sens 1, v. 1207, Villehardouin ; sens 3, 1550, Ronsard ; sens 4, fin du XIII^e s., Joinville [« je vous en prie », 1893, Zola] ; sens 5, 1668, Racine [« est-ce vrai ?... », 1872, Littré]). **1.** Conformément à la vérité, sans user de dissimulation : *Dire vraiment ce qu'on pense. L'égalité fiscale suppose que chaque contribuable déclare vraiment ses revenus.* || **2.** S'emploie pour donner son sens le plus exact et le plus plein au verbe ou au groupe verbal sur lequel il porte, « véritablement, effectivement » : *Pendant quelques années il s'est laissé vivre, mais maintenant il travaille vraiment. L'aimez-vous vraiment ? Pleure-t-elle vraiment ou joue-t-elle la comédie ? La femme n'a vraiment d'existence que dans la famille* (Proudhon). *Maintenant, on va se battre. On arrive à se battre vraiment, avec cette femme, pour des bêtises pareilles...* (Bastide). || **3.** Sert à donner une valeur superlative à l'adjectif ou à l'adverbe qu'il modifie, « très, tout à fait » : *Il est vraiment sage. Il comprend vraiment bien ce qu'on lui dit. Jamais un homme vraiment supérieur ne souhaitera le rétablissement du pouvoir arbitraire* (Staël). *Ce qui est vraiment intelligent, vraiment grand, vraiment beau est éternel et général* (Gautier). || **4.** S'emploie pour renforcer une affirmation ou une négation, « sans aucun doute, je vous l'assure » : *Oui vraiment, il n'est rien de plus doux dans la vie | Que d'aller, de venir au gré de son envie* (Collin d'Harleville). *« Encore un peu de champagne ? — Vraiment non, j'ai déjà beaucoup trop bu. » Vraiment, il exagère. Il se moque de nous, vraiment.* || S'emploie pour donner plus de force à une demande, à une revendication, « je vous en prie » : *Vraiment, soyez gentil, ne le grondez pas trop fort.* || **5.** Dans une phrase exclamative, sert à exprimer l'étonnement ou l'approbation ironique : LA COMTESSE : *Monsieur est un sot.* | — CHICANNEAU : *Monsieur, vous l'entendez : retenez bien ce mot.* | — PETIT JEAN [à la Comtesse] : *Ah ! vous ne deviez pas lâcher cette parole.* | — LA COMTESSE : *Vraiment, c'est bien à lui de me traiter de folle !* (Racine). *Tu as bien réussi ton coup, vraiment ! Nous voilà dans de beaux draps.* || S'emploie, seul, dans une phrase interrogative, pour demander confirmation de ce qui vient d'être dit ou pour marquer le doute, « est-ce vrai ?, est-ce bien sûr ? » : *« C'est un garçon qui est de taille à se défendre. — Vraiment ? Il m'a toujours paru bien timide. » « Nous avons passé une excellente soirée. — Vraiment ? Vous dites cela pour nous faire plaisir. »*

• SYN. : **1** *franchement, loyalement, sincèrement ;* **2** *réellement ;* **3** *assurément.*

vraisemblable [vrɛsɑ̃blabl] adj. (de *vrai* et de *semblable,* d'après le lat. *verisimilis,* vraisemblable, proprem. « qui est semblable à du vrai », de *veri,* génitif de *verum,* le vrai [neutre substantivé de l'adj. *verus,* vrai, véritable, réel], et de *similis,* semblable, ressemblant, pareil ; v. 1265, Br. Latini, au sens 1 [en loc. impers., XVI^e s., Littré] ; sens 2, 1660, Corneille [aussi en loc. impers.] ; sens 3, XVI^e s., Littré [aussi en loc. impers.]). **1.** Se dit de ce qu'on peut raisonnablement considérer comme vrai, de ce qui paraît réellement fondé : *Une explication, une excuse vraisemblable. Ce que l'esprit humain tient pour vraisemblable, ce que le cœur humain tient pour vrai, voilà l'histoire* (Nisard). || Loc. impers. *Il est vraisemblable que,* il est à peu près certain que : *Il est vraisemblable qu'il m'accusait de vouloir suborner cette fille* (France). || **2.** En termes de beaux-arts et de littérature, se dit de ce qui présente toutes les apparences de la réalité telle qu'on la voit habituellement ou telle qu'on la conçoit : *Jamais au spectateur n'offrez rien d'incroyable : | Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable* (Boileau). *Moins un genre est vraisemblable, plus il est facile d'y être rapide et chaud. On a de la chaleur aux dépens de la vérité et des bienséances* (Diderot). || Loc. impers. *Il est vraisemblable que,* il est admissible, dans des circonstances normales, que : *Il n'est ni vrai ni vraisemblable qu'Andromède, exposée à un monstre marin, ait été garantie de ce péril par un cavalier volant, qui avait des ailes aux pieds...* (Corneille). || **3.** Se dit d'un fait futur qui a toutes les chances de se produire, de se réaliser : *Vu le travail sérieux qu'il a fourni, son succès à l'examen est vraisemblable. Rien de ce qui était vraisemblable n'arriva* (Voltaire). || Loc. impers. *Il est vraisemblable que,* il est plus que probable que : *Il était vraisemblable que la France allait perdre deux provinces* (Voltaire).

• SYN. : **1** *admissible, croyable, recevable ;* **3** *envisageable, plausible, probable.* — CONTR. : **1** *inadmissible, incroyable, invraisemblable ;* **3** *impossible, improbable.*

◆ n. m. (milieu du XVI^e s., Amyot). Ce qu'on peut à bon droit estimer vrai, réel ou probable : *Il est vraisemblable, comme disait le poète Agathon, qu'il survienne des choses qui ne sont pas vraisemblables... C'est de ce vraisemblable extraordinaire que quelques auteurs ont fait usage pour dénouer leurs pièces* (J.-J. Barthélemy). *Le vraisemblable, malgré l'idée que se fait le menteur, n'est pas du tout le vrai* (Proust).

vraisemblablement [vrɛsɑ̃blabləmɑ̃] adv. (de *vraisemblable ;* fin du XIV^e s., Gerson, au sens 2 ; sens 1, 1637, Descartes). **1.** D'une manière qu'on peut raisonnablement considérer comme fondée, comme juste (vieilli) : *Je savais* [...] *que la théologie enseigne à gagner le ciel ; que la philosophie donne moyen de parler vraisemblablement de toutes choses et se faire admirer des moins savants...* (Descartes). || **2.** Selon toute probabilité (en parlant du passé, du présent ou de l'avenir) : *Ceylan n'avait vraisemblablement plus d'habitants cannibales à l'époque où elle était visitée par les Arabes* (A. Maury). *Vraisemblablement il arrivera aujourd'hui* (Littré).

• SYN. : **2** *apparemment, probablement.*

vraisemblance [vrɛsɑ̃blɑ̃s] n. f. (de *vraisemblable,* d'après *semblance ;* 1358 [d'après le *FEW,* XIV, 274 *a*], au sens 1 [*la vraisemblance de quelque chose,* 1580, Montaigne] ; sens 2, 1572, Ronsard ; sens 3, 1358, d'après le *FEW,* XIV, 274 *a* [*la vraisemblance de quelque chose,* 1964, Robert] ; sens 4, 1671, Nicole ; sens 5, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné). **1.** Apparence de vérité : *La calomnie n'est pas absurde, elle cherche un peu de vraisemblance pour colorer ses noirceurs* (Mirabeau). *L'imagination* [...] *va au-delà de la vraisemblance* (J. Calmette). || *La vraisemblance de quelque chose,* qualité qui pousse à croire à la vérité ou à la réalité de cette chose : *La vraisemblance d'une explication, d'une déclaration, d'un compte rendu. Pensé à nouveau à ce religieux qui me parlait de l'enfer à sa façon : elle ne manquait ni de pittoresque, ni de vraisemblance* (Green). || **2.** Dans les beaux-arts et en littérature, conformité à la réalité telle qu'on la voit habituellement ou telle qu'on la conçoit : *Les dénouements des pièces de Molière manquent parfois de vraisemblance. Il fallait inventer une fable qui fût plus vraisemblable ; toutefois le défaut de vraisemblance laisse souvent subsister l'intérêt* (Voltaire). || **3.** Probabilité proche de la certitude, et concernant aussi bien le passé ou le présent que l'avenir : *Selon toute vraisemblance, les choses se passeront ainsi. J'ai donc pu supposer avec vraisemblance que Méla se trouvait alors à Corinthe avec son frère* (France). || *La vraisemblance de quelque chose,* les chances élevées que cette chose a de se produire, de se réaliser : *La vraisemblance d'un remaniement ministériel.* || **4.** Chose qui paraît vraie ou probable (peut s'employer au pluriel en ce sens) : *Les esprits ordinaires sentent bien la différence d'une simple vraisemblance avec une certitude entière* (Fontenelle). *Cette sorte d'esprit qui tient les vraisemblances pour des démonstrations* (Voltaire). || **5.** *Vx.* Convenance sociale (pouvait s'employer au pluriel en ce sens) : *Écoutez ; conservons toutes les vraisemblances ; | On ne se doit lâcher par des impertinences | Que selon le besoin, selon l'esprit des gens* (Gresset).

• SYN. : **1** *crédibilité ; fiabilité ;* **3** *présomption.*

vraquier [vrakje] n. m. (de *vrac ;* 18 janv. 1973, *Journ. officiel,* p. 756 *a*). Syn. de TRANSPORTEUR DE VRAC (v. VRAC n. m.).

• REM. L'Administration préconise l'emploi de ce terme pour éviter l'anglais *bulk carrier.*

vraquier-pétrolier [vrakjepetrɔlje] n. m. (de *vraquier* et de *pétrolier ;* 1975, Larousse). Transporteur de vrac pouvant également transporter des hydrocarbures liquides dans ses cales.

• Pl. *des* VRAQUIERS-PÉTROLIERS.

vrillage [vrijaʒ] n. m. (de *vriller ;* 1873, Tolhausen [p. 806], au sens 1 [pour un fil de pêche, 1964, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Défaut que présentent quelquefois les matières textiles, et qui est dû à une torsion trop poussée des fils. || Torsion vicieuse d'un fil de pêche sur lui-même, imputable soit à ses défauts propres, soit à la rotation du moulinet, soit, plus souvent, à celle des leurres tournants. || **2.** Opération consistant, lors de la construction d'une aile d'avion ou d'une pale d'hélice, à augmenter l'angle de calage au fur et à mesure que l'on s'éloigne du fuselage (pour une aile) ou du moyeu d'hélice (pour une pale) ; résultat de cette opération.

vrille [vrij] n. f. (altér. [peut-être sous l'influence de *virer*] de l'anc. franç. *vedille,* pousse en spirale de la vigne et d'autres plantes grimpantes [XIII^e s., Schlessinger], *veïlle* [1313, *Romania,* VI, 155], *ville* [1538, R. Estienne], et de l'anc. franç. *veïlle* ou *ville,* outil de fer servant à faire des trous dans le bois [XIII^e s., *Romania,* XXVIII, 60], lat. *vītĭcula,* var. de *vītĭcula,* cep de vigne, tige d'une plante grimpante, dimin. de *vītis,* vigne ; XIV^e s., Du Cange, au sens II, 1 ; sens I, 1, 1551, d'après le *FEW,* XIV, 552 *b* [« liseron des champs... », 1876, Larousse — d'abord écrit *vreille,* 1829, *Dict. des sciences naturelles*] ; sens I, 2, 1904, Larousse ; sens I, 3, 1866, E. Parent ; sens II, 2, 1831, V. Hugo ; sens II, 3, av. 1897, A. Daudet [*yeux percés avec une vrille,* 1808, d'Hautel — *yeux percés en vrille,* 1872, Littré ; *yeux perçants comme une vrille...,* 1857, Baudelaire] ; sens III, 1, 1935, G. Duhamel ; sens III, 2, 1937, Malraux [« figure de voltige aérienne... », et *vrille plate,* 1933, Larousse]).

I. 1. Organe filiforme, simple ou ramifié, qui s'enroule en hélice autour d'un support et qui permet à certaines plantes grimpantes de se fixer : *Les vrilles sont des feuilles, des folioles ou des stipules. Les vrilles du houblon* (R. Bazin). *« Tiens, les vrilles de la vigne... Elles font six tours dans un sens, puis neuf ou dix tours dans l'autre, puis trois tours de nouveau dans le sens de leur début »* (Duhamel). || Nom populaire du liseron des champs et d'autres plantes à vrilles. || **2.** Tortillement sur lui-même d'un fil abandonné sans torsion. || **3.** Queue du sanglier (qui est contournée et tordue en forme de vrille).

II. 1. Outil à percer le bois, constitué par une tige métallique, usinée à son extrémité en forme de vis à bois à pas très allongé et se terminant par une pointe aiguë : *Faire des trous dans une planche avec une vrille.* || **2.** *Fig.* et *littér.* Objet, concret ou abstrait, qui provoque une impression de pénétration aiguë : *Son regard était une vrille* (Hugo). *Quand on traverse la place, à midi, le soleil direct vous transperce le crâne, comme avec des vrilles ardentes* (Fromentin). || **3.** Fig. *Yeux en vrille,* yeux petits et ronds : *Penché dans la portière ouverte, il regardait dehors avidement, cherchant à trouer l'ombre et la brume avec ses petits yeux en vrille noyés de bouffissures* (Daudet). [On a dit, autref., YEUX PERCÉS AVEC UNE VRILLE, YEUX PERCÉS EN VRILLE.] || *Yeux perçants comme une vrille, comme des vrilles,* yeux au regard aigu, insistant et très vif : *Elle* [la domestique] *avait un sourire perpétuel et des yeux perçants comme des vrilles...* (Rolland).

III. 1. Ce qui a la forme d'une hélice ou d'une spirale : *Un escalier en vrille ouvert dans le fond de la salle...* (Duhamel). || **2.** Mouvement d'un aéroplane qui tombe en tournant sur lui-même, à la suite d'une perte de vitesse. || *Spécialem.* Figure de voltige aérienne dans laquelle le nez de l'avion suit sensiblement la verticale, tandis que l'extrémité des ailes décrit une hélice en descente assez rapide. || *Vrille plate,* vrille dans laquelle le fuselage de l'avion est peu incliné.

1. vrillé, e [vrije] adj. (de *vrille ;* 1778, Lamarck [I, 233], au sens 1 [pour une feuille pennée..., 1876, Larousse] ; sens 2, 1838, Balzac [*laine vrillée,* 1872, Littré]). **1.** Se dit d'une plante (ou d'une partie de plante) munie de vrilles : *Tige vrillée.* || *Par anal.* Se dit d'une feuille pennée, avec foliole impaire, dont le pétiole commun se termine par un filet uniforme. || **2.** Se dit de ce qui a une disposition en forme de vrille : *Les cordons de vigne dont les pampres vrillés* [...] *entraient par les fenêtres* (Balzac). || Spécialem. *Laine vrillée,* laine des mérinos.

2. vrillé, e [vrije] adj. (part. passé de *vriller ;* 1872, Littré, aux sens 1-2). **1.** Percé avec une vrille : *Une planche vrillée.* || **2.** Percé comme par une vrille : *Attaqué par les vers, ce bois est tout vrillé.*

vrillée [vrije] n. f. (de *vrille ;* 1750, Ménage [*vrillée bâtarde,* 1872, Littré]). Nom populaire du liseron des champs. || *Vrillée bâtarde,* nom populaire de la renouée liseron et de la renouée des buissons.

vrillement [vrijmɑ̃] n. m. (de *vriller ;* 1949, Larousse). Action de percer avec une

vrille ou de se mettre en vrille ; résultat de cette action.

vriller [vrije] v. intr. (de *vrille ;* 1752, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1877, Littré [pour une ligne de pêche, 1964, Larousse]). **1.** S'élever ou, *par extens.,* se mouvoir en décrivant une hélice : *Une fusée d'artifice qui vrille. Un avion qui vrille en tombant.* || **2.** En parlant d'un objet allongé, se tortiller sur lui-même en se rétrécissant : *Un cordage, un cordonnet qui vrille.* || *Spécialem.* Se tordre sur soi-même, en parlant d'une ligne de pêche.

◆ v. tr. (sens 1, 1933, Larousse, art. *vrillé* [pour un fil de pêche, 1964, Larousse] ; sens 2, 1843, Landais [au fig., 1895, Huysmans]). **1.** Tordre en vrille : *Une ficelle vrillée par l'humidité.* || *Spécialem.* Produire le vrillage d'un fil de pêche : *Cette cuiller vrille la ligne.* || **2.** Percer avec une vrille : *Vriller une planche.* || *Fig.* Traverser d'une manière irrésistible et, parfois, en provoquant une impression douloureuse : *Une pointe de feu vrilla les ténèbres* (Huysmans). *Les oreilles vrillées de leurs cris aigus* (Colette). *C'était un cri d'enfant qui venait de vriller l'ombre* (Vercel).

vrillerie [vrijri] n. f. (de *vrillier ;* 1765, *Encyclopédie,* au sens I ; sens II, 1, 1803, Boiste ; sens II, 2, 1836, Acad.).

I. Nom donné par les taillandiers à tous les menus ouvrages et outils de fer ou d'acier qui servent à certains ouvriers, tels que limes, forets, ciseaux, poinçons, burins, vrilles, etc.

II. 1. Fabrication de vrilles. || **2.** Atelier où l'on fabrique des vrilles.

vrillette [vrijɛt] n. f. (de *vrille ;* v. 1354, *Modus,* au sens de « petite vrille » [outil] ; sens actuel, 1764, É. L. Geoffroy, I, 108). Nom donné à divers insectes coléoptères dont les larves rongent le bois et y percent de petits trous ronds, semblables à ceux qu'on ferait avec une vrille très fine.

vrillier [vrije] n. m. (de *vrille ;* 1723, Savary des Bruslons). Ouvrier, artisan qui fabrique des vrilles et d'autres menus outils de fer ou d'acier.

vrillon [vrijɔ̃] n. m. (de *vrille ;* 1791, *Encycl. méthodique*). Sorte de petite tarière faite en forme de vrille : *Clémence serra dans une caisse de bois des vrillons et des allume-feux* (Genevoix).

vrillonner [vrijɔne] v. intr. (de *vriller ;* 1876, Larousse). *Vx* ou *littér.* Former des espèces de vrilles, se contourner en hélice : *Moins haut, moins large et gros, l'essaim mou sans vouloir | Vrillonne, des taons noirs : et, ses ondes pâmées, | Nappe sa grande paix du vieux ru glauque et noir* (Ghil).

vrombir [vrɔ̃bir] v. intr. (d'une suite onomatop. composée d'une fricative labiodentale, d'un *r* et d'une voyelle nasale, et destinée à évoquer le bourdonnement ; fin du XIXᵉ s., A. Daudet). En parlant d'insectes animés d'un mouvement rapide, ou d'objets qui tournent vite, qui s'agitent de façon périodique, produire un bruit vibrant ou sourd de ronflement : *Les moteurs des voitures de course commencent à vrombir. Le fleuve se mit à bouillonner et à vrombir* (Bourget). *Des millions d'insectes* [s'étaient mis] *à vrombir* (Benoit). *Un grondement lointain* [...] *se rapproche, s'amplifie,* [...] *et l'avion passe en vrombissant au-dessus de la forêt vierge, tourne, prépare son atterrissage* (Sollers).

• SYN. : *bourdonner, gronder, mugir, ronfler.*

vrombissant, e [vrɔ̃bisɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vrombir ;* 1907, Larousse). Se dit d'un insecte ou d'une chose qui vrombit : *Un nuage de mouches vrombissantes. Des machines vrombissantes.*

vrombissement [vrɔ̃bismɑ̃] n. m. (de *vrombir ;* 1907, Larousse). Son produit par un insecte ou par un objet qui vrombit : *Le vrombissement d'un essaim de guêpes, d'une turbine, d'un avion. Un vrombissement d'auto* (Amiel).

• SYN. : *bourdonnement, grondement, mugissement, ronflement.*

V.R.P. [veɛrpe] n. m. (1964, Larousse). Sigle de VOYAGEUR, REPRÉSENTANT, PLACIER.

vu, e [vy] adj. (part. passé de *voir ;* XIIᵉ s., écrit *veü* [*vu,* XIVᵉ s.], au sens 1 [*ni vu ni connu,* av. 1834, Béranger ; *ni vu ni connu, je t'embrouille,* 1876, Larousse] ; sens 2, XIIᵉ s. [ellipt., 1964, Robert ; *c'est tout vu,* 1872, Littré] ; sens 3, 1655, Molière). **1.** Qui est perçu par le sens visuel : *Les objets vus devront être décrits avec soin. Un spectacle vu de loin. Vu de profil, il a l'air d'un oiseau de proie. Pas vu, pas pris. Les plaisirs de notre jeunesse, reproduits par notre mémoire, ressemblent à des ruines vues aux flambeaux* (Chateaubriand). || Fam. *Ni vu ni connu,* se dit d'une personne qui a réussi à passer inaperçue, ou d'une chose qui reste invisible, secrète : *On ne m'a pas vu arriver, et je me suis éclipsé en douce : ni vu ni connu. Les juges au prévenu | Disent : ni vu ni connu* (Béranger). || Fam. *Ni vu ni connu, je t'embrouille,* formule par laquelle on affirme que toute recherche demeurera vaine, « on aura beau chercher, on ne trouvera rien » : *Il a organisé ce petit trafic par téléphone et sous une fausse identité : ni vu ni connu, je t'embrouille.* || **2.** Examiné et étudié : *Ne vous attardez pas sur les chapitres déjà vus. Les méthodes astronomiques, vues en elles-mêmes, sont très dignes d'intérêt* (Arago). *Aller à la vérité une fois vue* (Van der Meersch). || Ellipt. et fam. *Vu,* c'est compris : *« Va livrer cette commande, mais si on ne te règle pas la facture, tu me rapporteras le paquet. — Vu ! »* || Fam. *C'est tout vu,* il est inutile de discuter davantage, la décision est prise : *« Réfléchissez encore à ma proposition. — C'est tout vu ; je refuse. »* || **3.** *Bien vu, mal vu,* se dit d'une personne qui jouit, qui ne jouit pas de l'estime d'autrui, ou d'une chose qui reçoit un accueil favorable, défavorable dans tel ou tel milieu : *Être mal vu à cause de ses opinions politiques. Soyez net et ferme : la franchise est toujours bien vue. Au reste, mon amour, quand je l'ai fait paraître, | N'a point été mal vu des yeux qui l'ont fait naître* (Molière). *L'ancien propriétaire du café Florian était très bien vu de la vieille noblesse vénitienne, à laquelle il rendait toutes sortes de petits services officieux* (Gautier).

• SYN. : **1** *aperçu, apparent, observé, perçu, visible ;* **2** *analysé, compris, saisi ;* **3** *apprécié, considéré, estimé.*

◆ **vu** n. m. (sens 1, 1938, Montherlant ; sens 2, 1510, *ZRP,* LXVII, 48 ; sens 3, 1872, Littré [*vu,* « ce qui est exposé — dans un arrêt, etc. — », 1690, Furetière]). **1.** Fam. *Du déjà vu,* quelque chose qui manque de nouveauté ou d'originalité : *Pour beaucoup de ces hommes, dont l'attitude a pu déteindre sur leurs cadets, la guerre est du déjà vu...* (Montherlant). || **2.** *Au vu de quelqu'un,* sans qu'on cherche à se cacher de cette personne (au pr. et au fig.) : *Il s'affiche avec sa maîtresse au vu de sa femme. Cette faillite frauduleuse était préparée depuis longtemps, au vu de toute la bonne société de la ville.* || *Au vu et au su de,* v. SU. || **3.** *Sur le vu de quelque chose,* grâce à l'examen direct qui est fait de cette chose : *Sur le vu des pièces, l'expert a pu se faire une opinion.*

◆ prép. (sens 1, 1690, Furetière ; sens 2, fin du XIVᵉ s., E. Deschamps). **1.** En termes de droit, sert à introduire les références d'un arrêté, d'une loi, d'un jugement : *Vu les articles 81 et 82 du Code pénal... Vu les ordonnances précitées, vu les raisons et allégations de part et d'autre* (Littré). || **2.** Dans le langage courant, « étant donné, eu égard à » : *L'homme ne peut naître que par le moyen d'un autre homme ; il ne peut aussi se conserver qu'à l'aide de son semblable, vu la longueur de son enfance et sa faiblesse individuelle* (Mirabeau). *La récompense devait être plus grande, vu ses services, vu son mérite* (Acad., 1835). *Vu les circonstances, j'admets votre excuse.*

◆ **Vu que** loc. conj. (1421, Godefroy). Attendu que, puisque (auj., s'emploie surtout dans le style administratif ou juridique) : *Vu que vous n'avez pas répondu à ma première convocation, je vous en adresse une autre, sous pli recommandé, avec accusé de réception.*

• REM. En fonction de préposition, *vu* s'accordait autrefois en genre et en nombre avec le ou les substantifs subséquents : *Vue la dispute qu'il prétendait contre M. le duc de M. pour le rang* (Malherbe).

vue [vy] n. f. • ÉTYM. Part. passé fém. substantivé de *voir ;* 1080, *Chanson de Roland* (v. A, sens I, 1). — A : sens I, 1, 1080, *Chanson de Roland,* écrit *veüe* (*vue,* v. 1207, Villehardouin ; *double vue,* « faculté... de voir des choses qui... se passent dans des lieux éloignés », 1876, Larousse [*seconde vue,* 1812, Mozin], « clairvoyance extraordinaire... », 1876, Larousse [aussi *seconde vue*], et « grande perspicacité », 1876, Larousse [*seconde vue,* 1846, Balzac]) ; sens I, 2, v. 1112, *Voyage de saint Brendan,* écrit *veuthe* (*veue,* XIIᵉ s., et *vue,* XIIIᵉ s. ; « manière propre à un indi-

vidu de recevoir les perceptions visuelles », av. 1492, O. de La Marche) ; sens I, 3, v. 1155, Wace (*hors de vue,* 1876, Larousse [*hors la vue,* 1671, Pomey]) ; sens II, 1, 1658, La Fontaine ; sens II, 2, 1949, Larousse ; sens II, 3, 16 juill. 1919, *Vélo-Sport* (*avoir dans la vue,* 1926, Esnault) ; sens III, 1, v. 1360, Froissart (*à la vue de tous...,* 1672, Sacy ; *dans la vue de quelque chose,* 1659, Bossuet ; *à première vue,* 1846, Balzac, et *à la première vue,* 1636, Monet [au fig., 1893, *Dict. général* (*à première vue ; à la première vue,* 13 déc. 1710, Mme de Maintenon)] ; *tout d'une vue,* 1552, R. Estienne [*d'une seule vue,* v. 1695, Fénelon]) ; sens III, 2, v. 1283, Beaumanoir ; sens III, 3, 1708, Dancourt ; sens IV, 1, XVe s., d'après le *FEW,* XIV, 425 *a* ; sens IV, 2, 1370, Du Cange (*la vue de Dieu,* « état des bienheureux qui peuvent contempler Dieu », 1679, Bossuet [« état du mystique qui atteint la contemplation de Dieu », av. 1710, Fléchier]) ; sens IV, 3, XIIe s., Studer et Evans, écrit *vewe* [*voiue,* v. 1265, *Livre de jostice,* et *vue,* 1573, Du Puys ; absol., 1700, Regnard ; *il y a de la vue,* 1904, Larousse) ; sens IV, 4, 1667, Molière ; sens IV, 5, 1704, Trévoux (d'abord « plan en perspective d'une ville, etc. », 1680, Richelet ; « épreuve photographique... », et *vue d'optique,* 1964, Larousse ; *vue cavalière,* 1934, J. Romains [d'abord *vue à la cavalière,* 1838, Stendhal] ; *vue de côte,* 1904, Larousse) ; sens IV, 6, 1763, Le Verrier de La Conterie ; sens V, 1, XVe s., Juvenal des Ursins (*vue droite,* 1804, Code civil ; *vue oblique...,* 1804, Code civil [*vue bée,* même sens, 1690, Furetière] ; *vue libre,* 1933, Larousse ; *vue de souffrance,* 1835, Acad.) ; sens V, 2, v. 1536, M. Du Bellay (« ces ouvertures elles-mêmes », 1876, Larousse) ; sens V, 3, 1707, Lesage (en parlant des baies elles-mêmes..., 1735, Marivaux). — B : sens 1-2, 1580, Montaigne ; sens 3, 1929, R. Martin du Gard ; sens 4, 1671, Mme de Sévigné.

A. Sens concrets ou matériels.

• **I.** ACTION DE VOIR. **1.** Sens par lequel on perçoit la lumière, les couleurs, les formes, les images des objets ; faculté de voir : *La vue est l'un des cinq sens. Les organes de la vue. Perdre la vue dans un accident. Une opération lui a permis de recouvrer la vue. Le toucher est le plus démystificateur de tous les sens, à la différence de la vue, qui est le plus magique* (Barthes). ‖ Par anal. *Double vue,* ou (vieilli) *seconde vue,* faculté prétendue de voir des choses qui existent ou se passent dans des lieux éloignés : *Dans les bruyères de la Calédonie, Lucile eût été une femme céleste de Walter Scott, douée de la seconde vue* (Chateaubriand) ; clairvoyance extraordinaire que posséderait une personne plongée dans le sommeil magnétique ; *par extens.* et *fig.,* grande perspicacité : *La seconde vue d'une mère ne s'acquiert point* (Balzac). ‖ **2.** Manière de percevoir le monde extérieur grâce à ce sens ; formation des perceptions propres à ce sens : *L'obscurité empêche la vue. Le télescope et le microscope améliorent considérablement la vue. L'ophtalmologue soigne les troubles de la vue.* ‖ *Spécialem.* Manière propre à un individu de recevoir les perceptions visuelles : *Depuis quelque temps sa vue baisse. On n'a que faire de tourner la tête, ni de se faire violence ; il n'est question que d'avoir bonne vue, mais il faut l'avoir bonne* (Pascal). *Une vue délicate est offensée par une lumière trop vive* (Montesquieu). *Le secret de secourir la vue affaiblie des vieillards par des lunettes, qu'on nomme besicles, est de la fin du* XIIIe *siècle* (Voltaire). ‖ *Avoir la vue basse, la vue courte,* v. BAS 1 (§ I, n. 3) et COURT 1 (§ I, n. 3). ‖ **3.** Possibilités offertes par ce sens ; portée et acuité de ce sens : *Aussi loin que s'étend la vue, il n'y a que des montagnes et des forêts. Ma vue ne porte pas jusque-là* (Littré). ‖ *Hors de vue,* ou (vx) *hors la vue,* plus loin que les regards ne peuvent porter ; à l'abri des regards : *Le navire était déjà hors de vue.* ‖ *Point de vue,* v. à l'ordre alphab. ‖ Vx. *Lunette de longue vue,* V. LONGUE-VUE. ‖ *À perte de vue,* V. PERTE.

• **II.** ORGANES PERMETTANT DE VOIR. **1.** Le globe oculaire et ses annexes, qui reçoivent les perceptions visuelles et les transmettent au cerveau : *Cet éclairage fatigue la vue. La continuelle lecture use la vue* (Furetière, 1690). *Un nuage confus se répand sur ma vue* (Boileau). *L'œil embrasse les petits objets, les grands confondent la vue* (Voltaire). ‖ *Donner dans la vue,* V. DONNER, v. intr. (n. 1). ‖ **2.** Fam. *En mettre plein la vue à quelqu'un,* éblouir cette personne, lui en imposer, soit par l'aspect physique que l'on a ou la tenue que l'on porte, soit, *par extens.,* grâce à l'aisance, à l'autorité ou à la culture dont on fait montre : *Avec son casque et sa tenue de motocycliste, il en a mis plein la vue à ses copains. L'examinateur m'a interrogé sur l'histoire grecque ; comme j'avais bien potassé le sujet, je lui en ai mis plein la vue.* ‖ **3.** *Arg.* sportif. *Mettre dans la vue* ou *dans l'œil* (suivi d'un complément indiquant une quantité), l'emporter sur ses concurrents de (telle quantité) : *Dans un match de football, il arrive qu'une équipe mette sept ou huit buts dans la vue à l'équipe adverse.* ‖ *Avoir dans la vue* ou *dans l'œil,* être surclassé de, avoir comme retard : *Aux 24 Heures du Mans, Untel avait déjà, à mi-course, seize tours dans la vue sur la voiture de tête.*

• **III.** USAGE QU'ON FAIT DE L'ŒIL ET DE LA FACULTÉ DE VOIR. **1.** Le fait de recevoir des perceptions visuelles avec une participation active de l'esprit : *Regardez ces étoffes, la vue ne vous en coûtera rien, la vue n'en coûte rien* (Acad., 1835). *La première leçon de lecture d'un enfant est la vue de la maison et de la chambre* (Giraudoux). *Un spectacle magnifique s'offre à la vue.* ‖ *À la vue de tous, de tout le monde, etc.,* de façon que tout le monde puisse le constater ; en public : *Vous avez fait cette action en secret ; mais, pour moi, je la ferai à la vue de tout Israël* (Sacy). ‖ Class. *Dans la vue de quelque chose,* en constatant cette chose : *Il oublie sa dignité dans la vue de celle des pauvres* (Bossuet). ‖ *À première vue,* ou (vx) *à la première vue,* la première fois qu'on a l'occasion de voir quelqu'un ou quelque chose ; avant d'avoir pu les considérer à loisir : *Vous m'avez plu, mon cher, à la première vue, | Et jamais mon instinct n'a commis de bévue* (Augier). *À première vue, on les aurait crus tout embués de tendresse et puis, quand on les regardait mieux, on y découvrait quelque chose de dur...* (Sartre). *À première vue, ce tableau me paraît être de Renoir ;* et au fig. : *À première vue, il semble que vous n'ayez guère de chances d'obtenir ce poste.* ‖ Vx. *Tout d'une vue, d'une seule vue,* en un seul coup d'œil : *On y voit* [en Andalousie] *tout d'une vue les montagnes chargées de neige et les campagnes couvertes de fruits* (Voiture). *À Pomponne* [...] *où ils trouveront cinq garçons tout d'une vue* (Sévigné). ‖ *Perdre de vue,* V. PERDRE (§ II, n. 8). ‖ **2.** Le fait de diriger ses yeux vers quelque chose ou quelqu'un pour le regarder : *Devant un spectacle pénible, il détourne la vue. Ébloui d'un éclat si fort, je suis contraint de baisser la vue* (Bossuet). *Entre Chicago et Detroit, la campagne est riante et banale : prairies, bosquets, ruisseaux ; la vue s'y promène, s'y délasse, s'y baigne* (Green). ‖ **3.** Direction que prend le regard en saisissant l'objet regardé (toujours accompagné d'un qualificatif en ce sens) : *Une vue rasante produit des effets de perspective bizarres. De cette terrasse, vous aurez une vue plongeante sur la rue.*

• **IV.** CE QUE PERÇOIT L'ŒIL. **1.** *La vue de quelque chose,* le spectacle que cette chose offre à l'œil : *La vue de cette bagarre l'a bouleversé. Il y a une sorte de honte d'être heureux, à la vue de certaines misères* (La Rochefoucauld). *Mon estomac répugne à la vue du sang* (Thiers). ‖ **2.** *La vue de quelqu'un,* le fait d'avoir cette personne sous les yeux, et, *par extens.,* le fait d'être en sa présence : *Je le vis* [Hippolyte], *je rougis, je pâlis à sa vue ; | Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue...* (Racine). *Sa vue m'est devenue insupportable.* ‖ Spécialem. *La vue de Dieu,* en termes de religion, état des bienheureux qui peuvent contempler Dieu : *Cette vue* [de Dieu] *sera suivie d'un amour immense, d'une joie inexplicable et d'un triomphe sans fin* (Bossuet) ; *par extens.,* état du mystique qui atteint la contemplation de Dieu : *Sainte Thérèse accompagna toutes ses actions d'une secrète vue de*

Dieu (Fléchier). || **3.** Ce qu'une personne perçoit par l'œil, du lieu où elle est placée ; spectacle ou paysage qui s'offre aux yeux (avec un adjectif) : *Une vue étendue, limitée, bornée, panoramique. Dans cette salle, certains spectateurs n'ont qu'une vue restreinte de la scène. Avoir une vue splendide sur les montagnes voisines. J'aimais à me rendre dans ce lieu-là, où l'on jouit à la fois d'une vue immense et d'une solitude profonde* (Bernardin de Saint-Pierre). *La plus belle vue nous fatigue bientôt lorsqu'on la voit trop souvent* (X. de Maistre). *Lise s'arrêta au milieu du pont et, s'appuyant des deux bras sur le parapet, elle regarda le cours supérieur de la rivière qui offrait des vues plus belles* (Lacretelle). || *Absol.* Paysage vaste et beau que l'on peut contempler de tous côtés : *Cette villa nous a immédiatement séduits, à cause de la vue. La montagne est dure à gravir, mais, quand on arrive au sommet, quelle vue !* || Spécialem. *Il y a de la vue,* en termes de marine, l'horizon est clair. || Spécialem. *Servitude de vue,* v. SERVITUDE (§ II, n. 1). || *Point de vue,* v. à l'ordre alphab. || **4.** Aspect sous lequel on voit quelque chose ; position de l'objet par rapport à l'observateur (avec un complément) : *Une vue de côté. Avoir une vue de profil d'un visage.* || *Point de vue,* v. à l'ordre alphab. || **5.** Représentation graphique d'un site, d'un édifice, etc. ; tableau, dessin, estampe qui représente, d'après nature, un site ou un édifice existant : *Une vue de Paris. Une vue du Parthénon. Acheter des vues de Rome. J'ai l'honneur de vous envoyer* [...] *les vues des environs d'Autun que j'ai dessinées d'après nature* (Genlis). || *Spécialem.* Épreuve photographique positive, sur papier ou sur un support transparent, d'un site, d'un édifice, etc. : *Des vues prises d'avion. Projeter des vues en couleurs des régions qu'on a parcourues pendant les vacances.* || *Vue cavalière,* représentation exécutée selon une perspective cavalière. || *Vue d'optique,* gravure exécutée pour être regardée à travers un verre grossissant qui en accuse la perspective. || Spécialem. *Vue de côte,* en termes de marine, croquis rapide et schématique des points saillants d'une côte. || *Prise de vue, prise de vues,* v. PRISE (C, § I, n. 10). || **6.** En vénerie, sonnerie spéciale de trompe, que l'on fait entendre lorsqu'on voit l'animal par le corps.

• **V.** CE QUI PERMET À L'ŒIL DE RECEVOIR LES IMAGES. **1.** Ouverture dans le mur d'un immeuble, par laquelle on peut voir les lieux environnants (vieilli) : *Faire boucher, faire condamner des vues. Réduire les vues d'une habitation. On ne peut ouvrir des vues sur son voisin sans titre* (Furetière, 1690). || *Vue droite,* en droit, ouverture pratiquée dans un mur parallèle au fonds voisin. || *Vue oblique* ou *de côté,* en droit, ouverture pratiquée dans un mur perpendiculaire ou presque perpendiculaire au fonds voisin. || *Vue libre,* en droit, fenêtre pouvant servir à regarder sur le fonds voisin. || *Vue de souffrance,* en droit, baie qui reste fermée et ne sert qu'à laisser pénétrer la lumière. || **2.** Dans les anciennes armures de tête, partie de la visière percée de fentes horizontales, qui permettaient au combattant de voir devant lui. || Ces ouvertures elles-mêmes. || **3.** En parlant d'une habitation ou d'une de ses parties, le fait d'avoir des baies qui permettent au regard de se porter dans telle ou telle direction : *Son appartement a vue sur la cour, sur la rue, sur un parc. Retenir une chambre avec vue sur la mer.* || En parlant des baies elles-mêmes, le fait d'être orientées de telle ou telle manière : *Une porte-fenêtre qui a vue, de plain-pied, sur un magnifique jardin.*

• SYN. : **I, 2** *vision, yeux ;* **3** *regard.* || **II, 1** *œil, yeux.* || **III, 1** *coup d'œil, examen, observation ;* **2** *regard.* || **IV, 1** *aspect, scène, tableau ;* **3** *échappée ; panorama, perspective, point de vue.* || **V, 1** *baie, fenêtre, jour, ouverture.*

B. Sens abstraits.

1. *Class.* Regard de l'esprit, qui permet de connaître ce qui n'est pas accessible à l'œil : *La vue de notre esprit est à peu près semblable à celle de notre corps ; je veux dire qu'elle est aussi superficielle et aussi bornée* (Nicole). || Auj. *Double vue,* v. ci-dessus (A, § I, n. 1). || **2.** Manière de concevoir, de se représenter quelque chose en esprit ; aperçu, idée : *Avoir une vue claire d'une question, d'une situation. Ce n'est là qu'une vue personnelle, je ne vous oblige pas à être de mon avis. Votre lettre sur la langue et sur la musique est bien précieuse ; elle est pleine de vues fines et d'idées ingénieuses* (Voltaire). [V. aussi, ci-après, VUES, n. f. pl.] || *Avoir la vue courte,* v. COURT 1 (§ I, n. 3). || *Point de vue,* v. à l'ordre alphab. || *Perdre de vue,* v. PERDRE (§ II, n. 8). || *À perte de vue,* v. PERTE. || *Donner dans la vue,* v. DONNER, v. intr. (n. 1). || **3.** *Une vue de l'esprit,* une conception trop théorique, qui néglige les données matérielles ou qui, de façon plus générale, ne tient pas assez compte de la réalité : *Jaurès compte aussi sur l'influence des masses, pour empêcher la guerre... Vue de l'esprit !* (Martin du Gard). || **4.** *Class.* ou *régional.* Intention, dessein : *Sa première vue pour ces filles était qu'elles fussent extrêmement pauvres* (Racine). *Sachez donc que je ne suis pas venu ici dans la vue de demander votre fille en mariage, mais dans celle de vous acheter une paire de bœufs...* (Sand).

• SYN. : **2** *avis, conception, impression, jugement, opinion, optique, point de vue.*

◆ **À vue** loc. adv. ou adj. (v. 1130, *Eneas,* écrit *a veüe* [*a vue,* v. 1360, Froissart], au sens de « aux yeux de tous » ; sens 1, 1872, Littré [*garder à vue,* 1680, Richelet ; *chasser... à vue,* 1690, Furetière — *estre a veue,* « quêter de sorte qu'on voie les cerfs et pas seulement leur trace », 1655, Salnove ; *tirer à vue,* 1964, Robert ; *marche à vue,* 1964, Larousse ; *déchiffrer à vue,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1964, Robert [aussi au fig.] ; sens 3, 1676, Mme de Sévigné [*dépôt à vue,* 1964, Larousse] ; sens 4, 1964, Robert [*dessin à vue,* 1907, Larousse]). **1.** Sans cesser de voir, sans quitter des yeux, en observant : *Tenir quelqu'un à vue.* || *Garder à vue,* garder sous une surveillance constante : *Garder un suspect à vue en attendant son inculpation. Mlle de Roquelaure était gardée à vue par cinq ou six religieuses qui se relayaient* (Saint-Simon). || *Chasser* ou *courre à vue,* en vénerie, chasser en voyant la bête que l'on poursuit : *Nous coupons dans la plaine où nous chassons à vue* (Dancourt). || *Tirer à vue,* tirer sur un objet visible. || *Marche à vue,* dans les chemins de fer, allure de marche que doit respecter un mécanicien lorsqu'il a rencontré certains signaux, et telle qu'il puisse arrêter son train sur la portion de voie qu'il voit directement. || *Déchiffrer à vue,* lire (de la musique) sans avoir vu ni étudié la partition auparavant. || *Tenir un navire à vue* ou *en vue,* v., ci-après, EN VUE, loc. adv. ou adj. || **2.** *Changement à vue,* au théâtre, changement de décor que l'on opère sous les yeux des spectateurs, sans baisser le rideau ; au *fig.,* changement brusque et complet : *Dans la vie politique, on assiste parfois à de surprenants changements à vue.* || **3.** En termes de commerce ou de banque, sur simple présentation du titre de paiement : *Des bons du trésor remboursables à vue. Un billet, un mandat payable à vue. Comme une bonne lettre de change bien acceptée, payable à vue, que je toucherais quand il me plairait* (Sévigné). || *Dépôt à vue,* dépôt d'argent que le dépositaire s'engage à restituer à tout moment, sur réquisition du déposant. || **4.** Sans le secours d'instruments, en se guidant uniquement sur ce qu'on peut voir : *Naviguer à vue. Le pilote a été contraint d'atterrir à vue.* || *Dessin à vue,* dessin qu'on fait sans prendre de mesure et sans utiliser d'instruments, l'œil étant le seul moyen d'appréciation.

◆ **À vue de** loc. prép. (sens 1, 1680, Richelet ; sens 2, 1655, Salnove, 101 [au fig., 1606, Nicot]). **1.** *À vue de quelque chose,* à un endroit d'où l'on peut voir cette chose (vieilli) : *Nous mouillâmes à vue de terre* (Littré). || *À vue d'œil,* v. ŒIL (A, § I, n. 3). || Fam. *À vue de nez,* v. NEZ 1 (§ I, n. 1). || **2.** Vx. *À vue de pays,* sans connaître exactement son chemin et en se guidant sur l'aspect des lieux pour deviner la route à suivre : *Marcher, se conduire à vue de pays* (Littré) ; *fig.* et *vx.,* d'après une estimation faite sans données précises ; grosso modo :

GUSMAN : *Ton maître t'a-t-il ouvert son cœur là-dessus* [...] ? — SGANARELLE : *Non pas ; mais, à vue de pays, je connais à peu près le train des choses...* (Molière). *À vue de pays, la succession du curé pouvait aller à une centaine de mille francs* (Diderot).

◆ **De vue** loc. adv. (sens 1, 1538, R. Estienne ; sens 2, 1690, Furetière). **1.** *Connaître quelqu'un de vue,* le connaître pour l'avoir aperçu, mais sans être entré en relations avec lui : *Je le connaissais de vue, mais il m'importait peu de le connaître ou non* (Lesage). || **2.** *Payable à trois, à quatre, etc., jours de vue,* se dit, en termes de banque ou de Bourse, d'un titre payable trois, quatre, etc., jours après la présentation.

◆ **En vue** loc. adv.ou adj. (sens 1, 1690, Furetière [au fig., av. 1850, Balzac ; *mettre en vue,* au fig., 1669, Molière] ; sens 2, 1552, R. Estienne [au fig., 1967, Robert] ; sens 3, 1872, Littré [pour les deux loc.] ; sens 4, av. 1695, La Fontaine [« estimer qu'on a toutes chances d'obtenir... », XX^e s.] ; sens 5, 1690, Bossuet). **1.** En parlant d'êtres animés ou de choses, dans un endroit où il est facile de les apercevoir : *La patrouille progressait dans le sous-bois, en évitant soigneusement de se mettre en vue. Une statue bien éclairée et bien en vue. Lorsque la poule d'Inde couve, il faut qu'elle soit en lieu sec, à une bonne exposition, et point trop en vue* (Buffon). || *Fig.* Dans une position qui attire l'attention, socialement ou intellectuellement : *Pour les artistes le grand problème à résoudre est de se mettre en vue* (Balzac). *C'est toujours intéressant de dîner avec un homme en vue* (Proust). *Un personnage en vue, qui a une situation très en vue.* || Fig. et vx. *Mettre en vue,* rendre sensible, manifeste : *La Providence divine pouvait-elle nous mettre en vue ni de plus près ni plus fortement la vanité des choses humaines ?* (Bossuet). || **2.** *Être en vue,* en parlant d'une chose, être à portée du regard : *San-Julian est en vue ; nous atterrirons dans dix minutes* (Saint-Exupéry) ; au *fig.,* ne pas être loin de se produire ou d'apparaître, être imminent : *Interrogé sur les conflits sociaux, le ministre a déclaré aux journalistes qu'une solution était en vue.* || **3.** *Tenir un navire en vue* ou *à vue,* en termes de marine, suivre une route qui permet de ne jamais cesser de voir ce navire. || **4.** Fig. *Avoir quelque chose en vue,* se le proposer comme but, y songer : *Vous n'avez en vue que vos intérêts personnels. Dieu, en vous imposant l'obligation de veiller sur la conduite de vos domestiques, a eu en vue votre utilité propre* (Bourdaloue). *Il faut bien s'en servir* [des méchants] *pour un temps ; mais il faut aussi avoir en vue de les rendre peu à peu inutiles* (Fénelon) ; estimer qu'on a toutes chances d'obtenir bientôt cette chose : *J'ai en vue d'importantes rentrées d'argent pour la fin du mois. Bien qu'il n'en parle pas encore, il a en vue un nouveau poste, qui constituera une remarquable promotion.* || **5.** Fig. *Avoir quelqu'un en vue,* songer à cette personne pour un travail, une mission, etc. : *Le grand maréchal de Pologne a écrit au roi que, s'il voulait faire quelqu'un roi de Pologne, il le servirait de ses forces ; mais que, s'il n'a personne en vue, il lui demande sa protection* (Sévigné).

◆ **En vue de** loc. prép. (sens 1, 1845, Bescherelle [*être en vue de terre,* 1904, Larousse] ; sens 2, 1690, Furetière [suivi d'un infinitif, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné]). **1.** *En vue de quelque chose,* à une distance d'où l'on peut apercevoir cette chose : *Le navire a sombré en vue du port.* || *Être en vue de terre,* en termes de marine, apercevoir la côte. || **2.** *Fig.* De façon à rendre possible, réalisable quelque chose, de manière à y réussir (suivi d'un substantif) : *Travailler en vue d'un examen. Cet abbé s'attache à la prédication en vue de l'épiscopat* (Furetière, 1690). *Rien ne se fait en vue de rien* (Proudhon). || Dans l'intention précise de (suivi d'un infinitif) : *Il retourne périodiquement à l'université en vue de se recycler. Vous voyez tout ce qui s'y passe* [dans mon cœur], *vous découvrez que la plus grande partie de mes actions se fait en vue de vous être bonne à quelque chose* (Sévigné).

◆ **vues** n. f. pl. (fin du XVI^e s., A. d'Aubigné, au sens de « regard » ; sens 1, 1676, M^me de Sévigné [*avoir des vues sur quelque chose,* 1740, Acad. ; *avoir des vues sur quelqu'un,* 1740, Acad. (*avoir des vues pour quelqu'un,* sens analogue, fin du XVII^e s., M^me de Sévigné). — « avoir l'intention... d'épouser... cette personne... », 1715, Lesage] ; sens 2, v. 1650, Pascal [*échange de vues,* 1936, Aragon] ; sens 3, 1954, Montherlant). **1.** Manière de concevoir une chose, de préparer sa réalisation ; projets, desseins : *Seconder, contrarier les vues de quelqu'un. Les petites affaires sont des victimes qu'il faut toujours sacrifier aux grandes vues* (Voltaire). *Il n'entre pas dans mes vues que l'Espagne de nouveau s'intéresse à l'Afrique. Le Nouveau Monde suffit* (Claudel). || *Avoir des vues sur quelque chose,* former le projet de l'obtenir, de l'acquérir : *Un promoteur qui a des vues sur les terrains situés en bord de mer.* || *Avoir des vues sur quelqu'un,* avoir l'intention de l'employer à telle ou telle tâche : *Plusieurs entreprises ont des vues sur un groupe de jeunes chercheurs spécialisés en électronique ; spécialem.,* avoir l'intention soit d'épouser (ou, *ironiq.,* de séduire) cette personne, soit de lui faire épouser quelqu'un qu'on a choisi pour elle : *Quand j'avais dix-huit ans, et que je commençais d'aller dans le monde, je me mis tout de suite à flirter beaucoup, et je me rappelle qu'alors ma mère me dit : « Il ne faut pas allumer les jeunes filles, quand on n'a pas sur elles des vues sérieuses... »* (Montherlant). || **2.** Ensemble d'idées, de pensées diverses : *On ne peut que s'humilier devant la profondeur de vos vues, si on en juge par le succès de vos démarches* (Laclos). *Dans ce livre* [...], *il y a des vues, mais pas de système* (Barthou). || *Échange de vues,* réunion au cours de laquelle chaque participant expose aux autres ses propres conceptions et en discute avec eux. || *Être à court de vues, à courtes vues,* v. COURT 1 (§ I, n. 3). || **3.** *Littér.* Niveau intellectuel d'une personne, qualité de ses idées : *Durant cinq minutes, le fiel coula de cet homme, petit par les vues, mais grand par le cœur, droit, sensible, généreux...* (Montherlant).

• SYN. : **1** *avis, jugement, objectif, opinion, optique, point de vue, visée ;* **2** *conception, pensée.*

vuidange [vɥidɑ̃ʒ] n. f. (var. de *vidange* [v. ce mot] ; XIII^e s., *Romania* [XXVII, 508], écrit *vuidenghe,* au sens de « vacuité, espace creux » ; 1409, Runkewitz, écrit *vuidange,* au sens de « immondices retirées d'un lieu d'aisances » ; sens actuel, 1803, Boiste, écrit *vidange ; vuidange,* 1964, Larousse). Déchet d'une exploitation ardoisière.

vulcain [vylkɛ̃] n. m. (lat. *Vulcanus,* Vulcain [dieu du feu, fils de Jupiter et de Junon, époux de Vénus, qui avait sa résidence sous l'Etna, où il forgeait les foudres de son père ; fin du XVI^e s., A. d'Aubigné, écrit *vulcan,* au sens de « feu » ; 1618, *le Cabinet satyrique* [I, 133], écrit *vulcan,* au sens de « mari trompé » [Vénus, épouse de Vulcain, étant, dans la mythologie, la maîtresse du dieu Mars] ; écrit *vulcain,* au sens I, 1660, Boileau ; sens II, 1721, Trévoux [*vulcain des philosophes ; vulcain,* 1876, Larousse] ; sens III, 1776, Valmont de Bomare).

I. *Class.* et *poét.* Forgeron, ouvrier qui travaille le fer : *Un affreux serrurier, laborieux vulcain,* | *Qu'éveillera bientôt l'ardente soif du gain,* | *Avec un fer maudit, qu'à grand bruit il apprête,* | *De cent coups de marteau me va fendre la tête* (Boileau).

II. *Vulcain des philosophes,* ou simplem. *vulcain,* nom donné au soufre par les alchimistes.

III. Nom usuel d'un papillon du genre *vanesse,* de couleur rouge et noire.

vulcanal, e, aux [vylkanal, -o] adj. (dér. savant du lat. *Vulcanus,* Vulcain [v. l'art. précéd.] ; 1876, Larousse, aux sens 1-2). **1.** Dans la mythologie latine, relatif à Vulcain. || **2.** *Flamine vulcanal,* prêtre de Vulcain.

vulcanales [vylkanal] n. f. pl. (lat. *vulcanalia,* n. neutre plur., même sens, de *Vulcanus,* Vulcain [v. VULCAIN] ; 1765, *Encyclopédie*). Dans l'Antiquité romaine, fêtes en l'honneur de Vulcain, qui se célébraient le 23 août.

vulcanicité n. f. V. VOLCANICITÉ.

1. vulcanien, enne [vylkanjɛ̃, -ɛn] adj. (dér. savant du lat. *Vulcanus,* Vulcain [v. VULCAIN] ; 1876, Larousse). Se dit de ce

qui appartient ou a rapport à Vulcain, dieu de la mythologie latine.

2. vulcanien, enne [vylkanjɛ̃, -ɛn] adj. (de *volcan,* sous l'influence du lat. *Vulcanus,* Vulcain [v. VULCAIN ET VOLCAN] ; 1842, Acad.). *Hypothèse* ou *théorie vulcanienne,* système qui attribuait à l'action du feu central l'état actuel du globe.
◆ n. (1812, Boiste). *Vx.* Géologue partisan de ce système.

3. vulcanien, enne [vylkanjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Vulcano* ou *Volcano,* n. d'une des îles Lipari, où a lieu ce type d'éruption, lat. *Vulcanus* [v. VOLCAN] ; 1845, Bescherelle, dans la loc. *îles vulcaniennes,* « îles Lipari » ; sens actuel, 1889, d'après Robert, 1977). Se dit de l'un des types d'éruption volcanique caractérisé par des laves visqueuses, à refroidissement rapide, donnant des coulées restreintes et s'accompagnant d'explosions très violentes, qui projettent des bombes craquelées, des lapilli et des cendres.

vulcanique [vylkanik] adj. (réfection savante de *volcanique,* sous l'influence du lat. *Vulcanus,* Vulcain [v. VULCAIN ET VOLCAN] ; 1842, Acad.). Syn. de VOLCANIQUE (au sens I, 1).

vulcanisable [vylkanizabl] adj. (de *vulcaniser ;* 1949, Larousse). Se dit, en chimie, d'une matière qui peut être vulcanisée.

vulcanisant, e [vylkanizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vulcaniser ;* 1964, Robert). Se dit d'une substance qu'on peut utiliser pour la vulcanisation.
◆ **vulcanisant** n. m. (1964, Robert). Substance capable de produire la vulcanisation : *Le soufre, le chlorure de soufre, le sulfure de carbone sont des vulcanisants.*

vulcanisat [vylkaniza] n. m. (de *vulcaniser ;* 1964, Larousse). Échantillon ou objet obtenu par la vulcanisation du caoutchouc ou d'un élastomère analogue.

vulcanisation [vylkanizasjɔ̃] n. f. (angl. *vulcanization,* même sens, de *to vulcanize,* vulcaniser [v. VULCANISER] ; 1847, Bonnaffé). Opération par laquelle on améliore les qualités physiques du caoutchouc en l'imprégnant d'une certaine quantité de soufre.

vulcanisé, e [vylkanize] adj. (part. passé de *vulcaniser ;* 1878, Larousse). Qui a subi le traitement de la vulcanisation : *Caoutchouc vulcanisé.*

vulcaniser [vylkanize] v. tr. (angl. *to vulcanize,* même sens, proprem. « traiter à la façon de Vulcain », de *Vulcan,* Vulcain, lat. *Vulcanus,* même sens [v. VULCAIN] ; 1847, Bonnaffé). Transformer un caoutchouc brut ou un élastomère analogue par le procédé de la vulcanisation.

vulcanisme [vylkanism] n. m. (réfection savante de *volcanisme,* même sens [1842, Mozin — dér. de *volcan*], sous l'influence du lat. *Vulcanus,* Vulcain [v. VULCAIN ET VOLCAN] ; 1842, Acad.). Système, auj. abandonné, selon lequel l'action du feu central, et du volcanisme en général, expliquerait l'état actuel du globe.

1. vulcanite [vylkanit] n. f. (de *vulcan[iser]* ; 1872, Littré). Syn. vieilli de ÉBONITE.

2. vulcanite [vylkanit] n. f. (de *volcan,* sous l'influence du lat. *Vulcanus,* Vulcain [v. VULCAIN ET VOLCAN] ; 1964, Larousse). Roche endogène consolidée à la surface du sol ou à son voisinage immédiat : *Toutes les roches volcaniques sont des vulcanites.*

vulcanologie [vylkanɔlɔʒi] n. f. (de *vulcano-,* élément tiré [sous l'influence sémantique de *volcan*] du lat. *Vulcanus,* Vulcain [v. VULCAIN ET VOLCAN], et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; janv. 1910, *Larousse mensuel,* I, 626). Étude des volcans et des phénomènes volcaniques.
● REM. Dans les milieux scientifiques, on emploie de préférence la forme VOLCANOLOGIE (de *volcano-,* élément tiré de *volcan,* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1890, date de la création de l'*Association internationale de volcanologie* [d'après Robert, 1977]).

vulcanologique [vylkanɔlɔʒik] adj. (de *vulcanologie ;* janv. 1910, *Larousse mensuel,* I, 626). Relatif à la vulcanologie : *Études vulcanologiques.*
● REM. Dans les milieux scientifiques, on emploie de préférence la forme VOLCANOLOGIQUE (de *volcanologie* [v. l'art. précéd.] ; 1924, *Bulletin volcanologique*).

vulcanologue [vylkanɔlɔg] ou **vulcanologiste** [vylkanɔlɔʒist] n. (de *vulcanologie ;* janv. 1910, *Larousse mensuel,* I, 626 [pour les deux formes]). Spécialiste de la vulcanologie.
● REM. **1.** Dans les milieux scientifiques, on emploie de préférence la forme VOLCANOLOGUE (de *volcanologie* [v. VULCANOLOGIE] ; 1964, Larousse).
2. Le terme *vulcanologiste* est vieilli, de même que sa variante VOLCANOLOGISTE (de *volcanologie ;* 1964, Larousse).

vulgaire [vylgɛr] adj. ● ÉTYM. Lat. *vulgaris,* qui concerne la foule, général, ordinaire, commun, banal, de *vulgus,* le commun des hommes, la foule ; XVᵉ s. (v. A, sens I, 1) [v. aussi, ci-après, VULGAIRE, n. m., et VULGAIREMENT]. — A : sens I, 1, 1452, d'après le *FEW,* XIV, 642 *a* (par extens., av. 1885, V. Hugo ; *ère vulgaire,* 1755, *Encyclopédie,* art. *ère*) ; sens I, 2, 1512, J. Lemaire de Belges (pour une langue réservée à l'usage oral..., 1876, Larousse ; *latin vulgaire,* 1873, Larousse, t. X, p. 230 *d ; langues vulgaires,* 1942, Aragon) ; sens I, 3, 1869, Littré, art. *polatouche ;* sens I, 4, fin du XVIᵉ s., Brantôme ; sens II, 1770, Buffon ; sens III, 1, 1664, Brunot ; sens III, 2, 1664, Racine. — B : sens I, 1, 1893, Courteline ; sens I, 2, 1659, Molière (« dont les paroles... dénotent... la grossièreté », 1807, Mᵐᵉ de Staël) ; sens II, 1, 1666, Molière (« qui mérite à peine son nom », 1864, Baudelaire) ; sens II, 2, 1552, d'après le *FEW,* XIV, 642 *b ;* sens II, 3, av. 1922, Proust.

A. Sens neutres.

● **I.** EN PARLANT DE CHOSES. **1.** *Vx* ou *littér.* Qui est propre à tout le monde ; qui est admis par le commun des hommes : *En toutes les langues, les proverbes contiennent la morale vulgaire du pays, et ils méritent d'être conservés* (d'Olivet). *Cette délicieuse créature n'est pas un philosophe affranchi des préjugés vulgaires* (France) ; et par extens. : *Des peuples obstinés l'aveuglement vulgaire* (Hugo). ‖ Vx. *Ère vulgaire,* l'ère chrétienne, communément adoptée pour les datations. ‖ *Substitution vulgaire,* v. SUBSTITUTION. ‖ **2.** Se dit d'une langue qui est employée par l'ensemble de la population : *En France, les premiers poèmes en langue vulgaire ont été composés au Xᵉ siècle. On commença seulement au XVIᵉ siècle à sentir que le beau, pour être en langue vulgaire, ne perdrait rien de ses avantages* (d'Alembert). ‖ *Spécialem.* Se dit d'une langue qui est, en principe, réservée à l'usage oral, tandis qu'une variété de cette langue s'emploie dans l'usage écrit ou littéraire : *De graves inductions amènent à regarder l'arabe vulgaire comme antérieur, dans l'usage, à l'arabe littéral* (Renan). ‖ *Latin vulgaire,* le latin qui a été parlé dans l'ensemble des pays de l'Empire romain, et qui a donné naissance aux différentes langues romanes. ‖ *Langues vulgaires,* les langues romanes, issues du latin vulgaire. ‖ **3.** Se dit de ce qui appartient à la langue courante, et non à la langue scientifique ou technique : *« Écureuil volant » est le nom vulgaire du polatouche, ou scurioptère volucelle.* (On dit plutôt USUEL, COURANT.) ‖ **4.** Qui ressemble à toutes les autres choses du même genre, qui n'a rien de particulier ni de remarquable ; banal : *Un sourire qui semblait ruisseler de ses yeux sur son visage comme des larmes et près de quoi la vulgaire joie des autres m'offensait* (Gide).

● **II.** EN PARLANT D'ANIMAUX. En termes d'histoire naturelle, qui possède les caractères communs de l'espèce, sans aucun trait particulier : *Le faisan doré de Chine possède un collier que n'a pas le faisan vulgaire.*

● **III.** EN PARLANT DE PERSONNES. **1.** *Vx.* Qui ne se distingue en rien de ses semblables, ordinaire : *Lecteurs vulgaires, pardonnez-moi mes paradoxes : il en faut faire quand on réfléchit ; et, quoi que vous puissiez dire, j'aime mieux être homme à paradoxes qu'homme à préjugés* (Rous-

seau). || **2.** *Class.* Si commun qu'il n'attire plus l'attention : *Mais ces monstres* [des fratricides], *hélas ! ne t'épouvantent guères : | La race de Laïus les a rendus vulgaires* (Racine).

• SYN. : **I, 1** *commun, courant, ordinaire ;* **4** *quelconque.* || **II** *commun.*

B. Sens péjoratifs.

• **I.** EN PARLANT DE PERSONNES. **1.** Dont la qualité ne dépasse pas le niveau moyen le plus courant ; quelconque (toujours avant le nom) : *Elle a épousé un vulgaire gratte-papier. Il se prend pour un grand poète, mais ce n'est qu'un vulgaire rimailleur. Au fond, Claudine, tu n'es qu'une vulgaire honnête fille* (Colette). || **2.** Qui est de basse condition ou dépourvu d'éducation (toujours après le nom) : *On n'a besoin d'élever que les hommes vulgaires ; leur éducation doit seule servir d'exemple à celle de leurs semblables. Les autres s'élèvent malgré qu'on en ait* (Rousseau). *À côté de moi étaient des gens vulgaires qui, ne connaissant pas les abonnés, voulaient montrer qu'ils étaient capables de les reconnaître et les nommaient tout haut* (Proust). || Dont les paroles, le comportement dénotent l'absence de goût, la grossièreté : *Hélène, très fardée, très agitée, très provocante et très vulgaire, va droit à la lingerie...* (Sartre). *Un homme vulgaire, qui ne raconte que des histoires obscènes.*

• **II.** EN PARLANT DE CHOSES. **1.** Qui manque d'intérêt, de profondeur : *Quand on se souvient d'un beau vers, d'un beau mot, d'une belle phrase, c'est toujours dans l'air qu'on les lit* [...]. *On ne les imagine point sur la feuille où ils sont collés. Au contraire un passage vulgaire ne se distingue point du livre où on l'a lu ; et c'est là que la mémoire le voit d'abord quand on le cite* (Joubert). *Il n'est de vulgaire chagrin | Que celui d'une âme vulgaire* (Musset). || Qui mérite à peine son nom (toujours avant le substantif, en ce sens) : *Vous avez entendu parler, Messieurs, de la vente des tableaux et des dessins d'Eugène Delacroix. Vous savez que le succès a dépassé toutes les prévisions. De vulgaires études d'atelier* [...] *ont été vendues vingt fois plus cher qu'il ne vendait, lui vivant, ses meilleures œuvres, les plus délicieusement finies* (Baudelaire). || **2.** Qui témoigne d'un manque d'éducation, de délicatesse morale ou de sens esthétique : *Des manières vulgaires. Une conduite vulgaire. Un luxe criard et vulgaire. Je l'accusais d'avoir des goûts vulgaires* (Radiguet). || **3.** Qui choque par sa brutalité, sa grossièreté : *Des propos vulgaires.*

• SYN. : **I, 1** *modeste, simple ;* **2** *commun, fruste, inculte, ordinaire, rustique, rustre ; grossier.* || **II, 1** *insignifiant, médiocre, prosaïque, terre à terre ; banal, quelconque, simple ;* **2** *commun, grossier, populaire ;* **3** *bas, canaille, faubourien, obscène, trivial.* — CONTR. : **I, 1** *brillant, éminent, remarquable ;* **2** *chic* (fam.), *choisi, sélect ; discret, distingué, élégant.* || **II, 1** *élevé, noble, sublime ;* **2** *aristocratique, précieux, raffiné ;* **3** *châtié, délicat, sophistiqué.*

◆ n. m. (XIVe s. [d'après le *FEW,* XIV, 643 *a*], écrit *vulgar* [*vulgaire,* v. 1530, C. Marot], au sens de « langue vulgaire » ; sens I, 1-2, 1549, d'après le *FEW,* XIV, 642 *b ;* sens I, 3, 1756, Voltaire ; sens II, 1810, Mme de Staël).

I. 1. *Vx* ou *littér.* Le commun des hommes : *Il y a souvent plus de stupidité que de courage dans une constance apparente ; le vulgaire ne connaît point de violentes douleurs, et les grandes passions ne germent guère chez les hommes faibles* (Rousseau). *Or, même quand la vérité politique comporte des documents, il est rare que ceux-ci aient plus que la valeur d'un cliché radioscopique où le vulgaire croit que la maladie du patient s'inscrit en toutes lettres...* (Proust). || **2.** *Vx* et *péjor.* La partie la plus ignorante, la plus grossière de la population ; le bas peuple : *Ceux qui méprisent le plus le vulgaire sont souvent obligés de parler et de paraître penser comme le vulgaire* (Voltaire). *Ma naissance me rend aisé ce qui serait difficile au vulgaire* (France). || **3.** Vx ou littér. *Le vulgaire de* (suivi d'un pluriel ou d'un nom collectif), les gens qui, par opposition à l'élite, constituent la partie la plus nombreuse et la plus commune d'une classe, d'un groupe, etc. : *Il y a le vulgaire des grands et le vulgaire du peuple* (Voltaire). *Les manifestations imposantes d'une âme qui n'appartient pas au vulgaire des hommes* (Lautréamont).

II. Ce qui est ordinaire, commun, grossier, trivial : *Sais-tu quel est mon plus grand souci ? C'est de tuer l'ennui.* [...] *Le vulgaire et l'ennuyeux ! toute la mythologie des païens grossiers n'a rien imaginé de plus subtil et de plus effrayant* (Fromentin). *Un auteur qui tombe dans le vulgaire.*

vulgairement [vylgɛrmɑ̃] adv. (de *vulgaire ;* XIIIe s., Bloch-Wartburg, écrit *vulgarement,* sans indication de sens ; écrit *vulgairement,* au sens 1, v. 1415, d'après le *FEW,* XIV, 642 *b* [aussi « en utilisant la langue courante... »] ; sens 2, 1659, Molière). **1.** De façon courante ; communément, ordinairement : *Une hypothèse vulgairement admise. En 1213, le roi Jean, vulgairement nommé Jean sans Terre, et plus justement sans vertu...* (Voltaire). || *Spécialem.* En utilisant la langue courante, et non un langage technique, scientifique ou, simplement, recherché : *Vulgairement parlant. Le myosotis qu'on appelle vulgairement « ne-m'oubliez-pas ».* || **2.** *Péjor.* Sans distinction, d'une manière grossière ou triviale : MAROTTE : *Voilà un laquais qui demande si vous êtes au logis, et dit que son maître vous veut venir voir.* — MAGDELON : *Apprenez, sotte, à vous énoncer moins vulgairement. Dites : « Voilà un nécessaire qui demande si vous êtes en commodité d'être visibles »* (Molière). *Se tenir, se conduire, s'exprimer vulgairement.*

• SYN. : **1** *couramment, populairement ; familièrement ;* **2** *bassement, grossièrement, trivialement.*

vulgarisateur, trice [vylgarizatœr, -tris] adj. et n. (dér. savant de *vulgariser ;* 1836, Acad. [pour des connaissances scientifiques..., 1872, Littré]). Qui répand l'usage ou la connaissance sommaire d'une chose dans le grand public : *Le système d'enseignement du Moyen Âge, prolongé et modifié dans le* XVIIIe *siècle, produisit les libres penseurs, les vulgarisateurs, et finalement la Révolution française* (Littré). *Vulgarisateurs, profiteurs des idées d'autrui* (Margueritte). || *Spécialem.* Qui s'attache à mettre des connaissances scientifiques ou techniques à la portée du grand public : *Les grands naturalistes que le mouvement intellectuel de 89 a fait surgir en France n'étaient pas des vulgarisateurs* (Littré). *Il possédait une bibliothèque médicale de tous les ouvrages relatifs aux traitements mis à la portée du public par les médecins vulgarisateurs et pratiques* (Maupassant).

◆ adj. (1872, Littré). Qui est propre à la vulgarisation : *Talent vulgarisateur.*

vulgarisation [vylgarizasjɔ̃] n. f. (de *vulgariser ;* 1852, Th. Gautier, au sens 1 [pour des notions scientifiques..., 1867, Zola] ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Action de répandre largement des connaissances, des notions, etc., auxquelles peu de personnes avaient accès ; résultat de cette action (vieilli) : *Employée d'abord exclusivement par l'Église à la vulgarisation des idées religieuses, l'imprimerie avait commencé bientôt à les saper* (Lamartine). *Le théâtre, dernier organe de la vulgarisation des idées, commence à se préoccuper des chemins de fer* (Gautier). *Un art populaire n'est pas une vulgarisation* (Malraux). || *Spécialem.* Action de mettre à la portée d'un public de non-spécialistes des notions scientifiques ou techniques difficiles et complexes ; résultat de cette action : *T. avait même joint à sa lettre quelques brochures de vulgarisation médicale...* (Gide). *Pour moi, j'étais couché dans mon lit et j'attendais le sommeil en feuilletant un ouvrage de vulgarisation traitant d'astronomie* (Aymé). || **2.** *Littér.* et *péjor.* Le fait de devenir vulgaire, de perdre sa distinction, sa beauté (en parlant de personnes ou de choses) : *La valeur de l'immeuble est diminuée par la vulgarisation du site* (G. Beaumont).

• SYN. : **1** *diffusion, propagation.*

vulgariser [vylgarize] v. tr. (dér. savant de *vulgaire ;* 1512, J. Lemaire de Belges, au sens 1 [le mot ne semble pas être attesté entre 1530, Palsgrave, et le début du XIXe s. ; pour des notions scientifiques..., 1829, Boiste ;

« faire entrer dans les habitudes », av. 1854, Nerval] ; sens 2, 18 sept. 1846, Flaubert). **1.** Répandre largement, par des livres, des journaux, etc., des idées, des connaissances qui n'appartenaient qu'à une élite : *Il n'est dangereux de vulgariser les lumières et la vérité que chez un peuple corrompu* (Nodier). || *Spécialem.* Rendre accessibles au grand public, au moyen d'une certaine simplification, des notions scientifiques ou techniques jusqu'alors réservées aux seuls spécialistes : *M. Camille Flammarion, qui s'est voué tout entier à l'astronomie, a toutes les qualités imaginables pour vulgariser la science ; d'abord, il sait* (France). || *Par extens.* Faire entrer dans les habitudes : *La science aime les difficultés et ne tient jamais à vulgariser beaucoup l'étude* (Nerval). || **2.** Rendre vulgaire quelqu'un ou quelque chose ; altérer leur délicatesse, leur distinction, leurs qualités esthétiques : *La figure d'Alfreda n'était pas moins changée : une expression ardente, résolue, insolemment sensuelle, déformait et vulgarisait ses traits ; on eût dit le visage d'une fille, le visage d'une fille saoule* (Martin du Gard).

• SYN. : **1** *démocratiser, diffuser, propager.*

◆ **se vulgariser** v. pr. (sens 1, 1845, Bescherelle ; sens 2, 1857, Flaubert). **1.** En parlant de choses, se répandre largement ou devenir accessibles à tous : *On voit en somme se répandre et presque se vulgariser, au* XVIII*e* *siècle, toutes les variétés normales ou dégénérescentes qu'engendre le désir d'en savoir plus qu'on ne peut savoir* (Valéry). || **2.** En parlant de personnes ou de choses, devenir vulgaires, s'enlaidir, déchoir : *Se vulgarisant de plus en plus, il prenait des habitudes grossières* (Flaubert). *Dans le visage encore enfantin, parfois presque charmant de Victor, on distingue déjà quelques traits qui vont se vulgariser, se durcir ou s'épaissir* (Gide).

• SYN. : **1** *se diffuser, se propager.*

vulgarisme [vylgarism] n. m. (dér. savant de *vulgaire ;* 1801, Mercier, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Expression ou tournure populaire, qui n'est pas admise dans le bon usage : *« J'y ai dit » pour « je lui ai dit » est un vulgarisme.* || **2.** Tendance de certains écrivains de la Grèce moderne à substituer la langue démotique à la langue littéraire traditionnelle.

vulgarité [vylgarite] n. f. (lat. *vulgaritas,* banalité [d'un mot], qualité de ce qui est commun [et, à basse époque, « la généralité — des hommes —, le commun »] — de *vulgaris,* commun, banal [v. VULGAIRE] —, et/ou dér. savant du franç. *vulgaire ;* 1496, Vignay, au sens [qui n'est plus attesté par la suite] de « grande masse du peuple » ; sens 1-2, 1800, Mme de Staël ; sens 3, XVIe s., La Curne, puis 1907, Larousse). **1.** Caractère de ce qui est commun, dépourvu de délicatesse ou de recherche ; goût pour les choses terre à terre, banales, sans grandeur : *La vulgarité, en éteignant l'imagination, produit l'ennui* (Stendhal). *Ô vulgarité ! c'est elle qui perd la France, c'est elle qui la fait verser dans l'ornière profonde de toutes les idées fausses* (Girardin). *Ébloui par le journal de Virginia Woolf* [...]. *Il y a chez elle un mépris de toute bassesse, de toute vulgarité* (Green). || **2.** Caractère d'une chose qui heurte le bon goût, les bienséances, ou d'une personne qui ne possède ni distinction, ni savoir-vivre : *La vulgarité du ton, des manières. En société, cet homme est d'une vulgarité insupportable.* || **3.** Parole ou action grossière, qui est la preuve d'un manque d'éducation et de réserve : *Il a passé toute la soirée à dire des vulgarités.*

• SYN. : **2** *grossièreté ;* **3** *obscénité, trivialité.*

Vulgate [vylgat] n. f. (abrév. de *version vulgate,* même sens [fin du XVIe s., A. d'Aubigné], bas lat. ecclés. *versio vulgata,* même sens, du lat. class. *versio,* n. f., version [v. VERSION], et *vulgata,* fém. de *vulgatus,* habituel, répandu, accessible au public, part. passé adjectivé de *vulgare,* répandre dans le public, propager, divulguer, dér. de *vulgus,* le commun des hommes, la foule ; 1666, *Journ. des savants,* p. 184). Traduction latine du texte hébreu des Livres saints, qui fut exécutée en grande partie par saint Jérôme.

vulgivague [vylʒivag] adj. (lat. *vulgivagus,* qui erre partout, vagabond, de *vulgus,* le commun des hommes, la foule, et de *vagari,* aller çà et là, dér. de *vagus,* vagabond ; av. 1765, A. C. Ph. de Caylus, au sens 1 ; sens 2, av. 1778, Voltaire). **1.** Se dit d'une personne qui se prostitue (vieilli) : *Des sophistes, ou plutôt des raisonneurs imprudents, ont prétendu que l'existence des femmes vulgivagues était utile et nécessaire pour le maintien de l'ordre politique et la tranquillité des citoyens* (Caylus). || **2.** Se dit de ce qui conduit ou risque de conduire à la prostitution (vieilli) : *Le mariage qui est le plus grand frein de l'impudicité vulgivague* (Voltaire).

vulgum pecus [vylgɔmpekys] n. m. (loc. pseudo-latine signif. proprem. « le vulgaire troupeau », formée du pseudoadjectif neutre *vulgum,* vulgaire [tiré du n. neutre du lat. class. *vulgus,* le commun des hommes, la foule], et du n. neutre du lat. class. *pecus,* troupeau, bétail, troupe, sur le modèle de la loc. du poète Horace *servum pecus,* « troupeau servile », de *pecus* [v. ci-dessus] et de *servum,* neutre de l'adj. *servus,* asservi, servile ; 1890, Larousse). *Fam.* Locution par laquelle on désigne la multitude ignorante ou, simplement, le commun des mortels : *Les spéculations de la philosophie transcendante sont du haut-allemand pour le vulgum pecus* (P. Larousse).

• SYN. : *béotiens, foule, multitude, peuple, profanes, vulgaire.*

vulnérabilité [vylnerabilite] n. f. (dér. savant de *vulnérable ;* 1836, d'après Robert, 1977). Caractère de ce qui est vulnérable, à la merci de la moindre agression (au pr. et au fig.) : *La vulnérabilité de l'organisme, d'une théorie. La vulnérabilité de la condition humaine* (Malraux).

• SYN. : *fragilité, précarité.* — CONTR. : *invulnérabilité, solidité.*

vulnérable [vylnerabl] adj. (bas lat. *vulnerabilis,* qui blesse [de *vulnerare,* blesser — v. VULNÉRER], et/ou angl. *vulnerable,* qui peut être blessé [lui-même empr. du bas lat. *vulnerabilis* — v. ci-dessus] ; 1676, Pomey, au sens 1 [« exposé aux atteintes d'un mal physique... », 1862, Fromentin] ; sens 2, 1876, Larousse [au bridge, 1933, Larousse] ; sens 3, av. 1855, Mme de Girardin [pour une chose, 1847, Balzac]). **1.** Se dit d'une personne (de son corps ou d'une partie de son corps) qui est exposée aux blessures, aux coups : *Les hommes tiraient couchés, mal groupés, très vulnérables au tir des mitrailleuses* (Malraux). *La cuirasse des chevaliers laissait peu d'endroits vulnérables.* || *Par extens.* Exposé aux atteintes d'un mal physique, de la maladie : *Mal guéri d'un nouveau rhume, je reste extrêmement vulnérable* (Gide). || **2.** Se dit d'une chose qui peut être attaquée avec succès, qui offre une cible aux coups de l'adversaire : *Le nord de la place forte est seul vulnérable. Engagés sous la voûte, ils* [les chars d'assaut] *seraient vulnérables aux grenades, alors que nous serions protégés par l'angle droit du mur* (Malraux). || *Spécialem.* et *fig.* Au bridge contrat, se dit d'une équipe qui a déjà gagné une manche et qui, de ce fait, est exposée à de plus fortes pénalités si elle ne remplit pas son contrat. || **3.** *Fig.* Se dit d'une personne (ou d'une partie de sa personnalité) qui donne prise aux attaques morales et qui les ressent douloureusement : *Ça doit être embêtant de laisser quelqu'un qui se fait du mauvais sang, on doit se sentir vulnérable* (Sartre). *Dans cette situation vous serez vulnérable à ses moindres attaques, à ses moindres ruses, et Dieu sait si elles seront subtiles, si elle connaît les défauts de votre armure et de votre constitution* (Butor). || Se dit d'une chose qui prête à la critique, qui présente des imperfections ou des insuffisances : *Le testament est olographe, il est par conséquent très vulnérable* (Balzac). *Les ouvrages des plus grands génies ont eux-mêmes leur côté vulnérable* (Vitet). *Une argumentation vulnérable.*

• SYN. : **1** *fragile ;* **2** *accessible ;* **3** *réceptif, sensible ; attaquable, imparfait, insuffisant.* — CONTR. : **1** *invulnérable ; immunisé, mithridatisé, résistant ;* **3** *blindé, cuirassé, endurci, inaccessible, insensible ; inattaquable, parfait.*

vulnéraire [vylnerɛr] adj. (lat. *vulnerarius,* relatif aux blessures, de *vulnerare,* blesser [v. VULNÉRER] ; 1539, Canappe [*eau vulnéraire,* v. 1773, Diderot]). *Vx.* Se disait de plantes, de substances propres à guérir les blessures, les plaies : *Médicaments vul-*

néraires. Le millepertuis est une des principales herbes vulnéraires (Acad., 1835). || *Eau vulnéraire,* préparation obtenue en faisant infuser des plantes vulnéraires dans de l'alcool.

◆ n. m. (sens 1, 1694, Acad. ; sens 2, 1872, Littré [« vin, alcool », 1898, Huysmans]). **1.** *Vx.* Préparation, médicament employés pour la guérison des blessures, des plaies. || **2.** Préparation liquide (le plus souvent, boisson tonique) que l'on administrait à une personne ayant subi une blessure grave ou une émotion violente, et qui pouvait également être employée dans divers autres cas : *On se sert des vulnéraires pour les maux d'estomac, pour les coups à la tête, etc.* (Acad., 1835). || *Par extens.* et *fam.* Vin, alcool (vieilli) : *Un verre de vin, de vulnéraire, comme ils* [les poivrots] *disent* (Huysmans).

◆ n. f. (1752, Trévoux). Nom usuel de l'*anthyllis,* qu'on employait autrefois pour soigner les plaies et les blessures récentes.

vulnérant, e [vylnerɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *vulnérer* ; v. 1560, Paré [rare av. 1872, Littré]). Qui produit une blessure : *Les blessures varient selon la longueur, la grosseur, la forme de l'instrument vulnérant* (Dupuytren).

vulnération [vylnerasjɔ̃] n. f. (lat. *vulneratio,* blessure, lésion, de *vulneratum,* supin de *vulnerare,* blesser [v. l'art. suiv.] ; v. 1370, Oresme, au sens de « blessure » ; sens actuel, 1872, Littré [le mot ne semble pas être attesté entre le milieu du XVIe s. et 1872]). Blessure produite par l'instrument dont se sert le chirurgien. (Vieilli.)

vulnérer [vylnere] v. tr. (lat. *vulnerare,* blesser [au pr. et au fig.], de *vulnus, -neris,* blessure, plaie, atteinte [au fig.] ; v. 1380, d'après le *FEW,* XIV, 644 *a* [le mot est très rarement attesté après le milieu du XVIe s.]). [Conj. **5 b.**] *Littér.* Blesser (au pr. et au fig.) [peu usité] : *Rien qui morde, vulnère, incise, tracasse, obsède...* (Céline).

vulpin [vylpɛ̃] n. m. (empr. du lat. *vulpinus,* de renard [dér. de *vulpes,* renard], cette plante étant communément appelée *queue-de-renard* [le lat. *vulpinus* avait déjà donné l'anc. adj. *vulpin,* « de renard, qui se rapporte au renard » — fin du XIVe s., E. Deschamps] ; 1778, Lamarck, III [table]). Plante herbacée de la famille des graminacées, vivace, commune dans les prairies humides, et qui donne un fourrage d'excellente qualité : *L'épi du vulpin rappelle la forme d'une queue de renard, d'où son appellation commune de queue-de-renard.*

vulpinite [vylpinit] n. f. (de *Vulpino,* n. d'une localité italienne, proche de Milan, près de laquelle on trouve ce minéral en quantités importantes ; 1876, Larousse, au sens de « sorte de pierre que l'on emploie aux mêmes usages que le marbre » ; sens actuel, 1923, Larousse). En minéralogie, syn. de ANHYDRITE.

vulselle [vylsɛl] ou **vulsella** [vylsela] n. f. (lat. scientif. moderne *vulsella,* même sens, mot d'origine incertaine ; 1876, Larousse [*vulselle*], et 1904, Larousse [*vulsella*]). Mollusque bivalve, dépourvu de byssus, et dont la coquille est irrégulièrement ovalaire, assez aplatie, avec un ligament semblable à celui des huîtres.

vulsellidés [vylselide] n. m. pl. (de *vulsell[e]* et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1964, Larousse). Famille de mollusques bivalves, dont la vulselle est le type.

vultué, e [vyltɥe] adj. (de *vultu[eux]* ; 1895, A. Daudet). *Littér.* Se dit d'un visage gonflé et rouge (peu usité) : *Seule, la tête émergeait, tranquille et superbe, non plus vineuse et vultuée, mais d'un blanc de cire* (Daudet).

vultueux, euse [vyltɥø, -øz] adj. (lat. *vultuosus,* trop plein de jeux de physionomie, de *vultus,* expression du visage, figure [et, au plur., « jeux de physionomie »] ; 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine,* au sens 1 ; sens 2, 1876, Larousse). **1.** En médecine, se dit de la face humaine quand elle est vermeille à l'excès et bouffie : *Si je passais cette porte, je verrais de chambre en chambre des faces exsangues ou vultueuses de blessés sur les oreillers* (Bourget). || **2.** Se dit, en médecine, de tout ce qui se distingue par une vive coloration sanguine et une notable expansion : *La membrane muqueuse était d'une belle couleur rouge vermeille, d'un aspect vultueux* (Dupuytren).

vultuosité [vyltɥozite] n. f. (dér. savant de *vultueux ;* 1834, *Journ. de médecine et de chirurgie pratiques,* V, 276). En médecine, état d'une face vultueuse : *Dans cette fréquence des gestes, dans cette fureur de paroles, dans cette vultuosité du visage bouleversé,* [ces véhémentes figures...] *ont quelque chose de ce qu'elles maudissent, de l'enfer et de l'hérésie* (Michelet).

vulturidés [vyltyride] n. m. pl. (du lat. *vultur,* vautour, et de *-idé,* du gr. *eidos,* forme, apparence ; 1839, Boiste). Famille d'oiseaux rapaces diurnes, renfermant les vautours américains : condor, urubu, etc.

vulturin, e [vyltyrɛ̃, -in] adj. (lat. *vulturinus,* de vautour, de *vultur,* vautour ; 1867, Goncourt, au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** *Littér.* Se dit de ce qui rappelle le vautour et sa rapacité (peu usité) : *Et ses fonds ! des rangées de crânes de sénats marchands... des profils vulturins penchés sur la délibération des intérêts...* (Goncourt). || **2.** *Pintade vulturine,* espèce de pintade au corps relativement allongé, encore appelée *pintade royale de Madagascar.*

1. vulvaire [vylvɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *vulvaria,* même sens, du lat. class. *vulva,* vulve [v. VULVE], cette plante ayant été employée en gynécologie ; 1673, E. Rolland, *Flore,* IX, 150). Nom usuel d'une espèce de chénopode des décombres, fort commune en France, qui exhale une odeur fétide, et dont les feuilles sont comme poussiéreuses.

2. vulvaire [vylvɛr] adj. (de *vulve ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Se dit, en anatomie, de ce qui est relatif à la vulve, appartient à la vulve : *Fente vulvaire.*

vulve [vylv] n. f. (lat. *vulva,* vulve, matrice, enveloppe des champignons, etc. ; 1488 [d'après le *FEW,* XIV, 648 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1765, *Encyclopédie*). **1.** Ensemble des parties génitales externes chez la femme et chez les femelles des mammifères. || **2.** Fossette triangulaire comprise dans l'entrecroisement des piliers antérieurs du trigone et de la commissure blanche antérieure du cerveau.

vulvectomie [vylvɛktɔmi] n. f. (de *vulv[e]* et de *-ectomie,* du gr. *ektomê,* coupure, amputation, dér. de *ektemnein,* extraire par incision ; 1964, Larousse). Opération chirurgicale consistant à réséquer la vulve en partie ou en totalité.

vulvite [vylvit] n. f. (de *vulve ;* 1846, A. Bossu, II, 1015). En gynécologie, inflammation de la vulve.

vulvo-vaginal, e, aux [vylvovaʒinal, -o] adj. (de *vulvo-,* élément tiré de *vulve,* et de *vaginal ;* 1876, Larousse [*glandes vulvo-vaginales,* 1904, Larousse]). Se dit, en anatomie, de ce qui appartient à la fois à la vulve et au vagin : *Orifice vulvo-vaginal.* || *Glandes vulvo-vaginales,* autre nom des glandes de Bartholin, situées de part et d'autre de l'entrée du vagin.

vumètre [vymɛtr] n. m. (de *vu* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1964, Larousse). Appareil permettant, dans les studios de radiodiffusion, le contrôle visuel de la profondeur de la modulation.

W

w [dublǝve] n. m. Vingt-troisième lettre de l'alphabet français et la dix-huitième des consonnes, lettre prise aux langues germaniques, et qui, en français, a la valeur soit de la consonne [v], notamment dans les mots empruntés à l'allemand : *Wagram* [vagram], [wolfram] [vɔlfram], soit de la semi-consomme [w], notamment dans les mots empruntés à l'anglais et au néerlandais : *Wellington* [wɛliŋtɔn], *whig* [wig], *witloof* [witlɔf]. (Par exception, *wagon* se prononce [vagɔ̃].)

waders [wɛdœrs] n. m. pl. (mot angl. de même sens, de *to wade,* marcher, patauger ; 1964, Larousse). Pantalons de pêche étanches, permettant d'entrer dans l'eau jusqu'au-dessus de la ceinture.

wading [wɛdiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *to wade* [v. l'art. précéd.] ; 1964, Larousse). Pêche en rivière que l'on pratique en entrant dans l'eau.

wagage [vagaʒ] n. m. (mot dialect. du Nord-Ouest, du wallon et du picardo-wallon *wake,* spongieux, mou [en parlant d'un terrain], fade, néerl. *wak,* humide ; 1869, Heuzé, III, carte 7). Limon de rivière utilisé comme engrais.

wagnérien, enne [vagnerjɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du compositeur et dramaturge allemand Richard *Wagner* [1813-1883] ; 1861, Champfleury, 131 [*chanteur wagnérien,* 1964, Robert]). Qui se rapporte à R. Wagner, à ses œuvres ou à ses conceptions musicales et dramatiques : *L'opéra wagnérien. Thème wagnérien. L'épopée wagnérienne et le préraphaélisme* (Fargue). || *Chanteur wagnérien,* spécialiste de l'interprétation des opéras de Wagner.

◆ adj. et n. (1873, A. Daudet). Partisan, admirateur de Wagner et de son œuvre musicale : *Bayreuth, rendez-vous des wagnériens.*

wagnérisme [vagnerism] n. m. (du n. de *Wagner* [v. l'art. précéd.] ; 15 juin 1874, *Revue des Deux Mondes,* p. 951). Système musical de R. Wagner : *On ne sait quel gauche wagnérisme* (Hermant).

wagon [vagɔ̃] n. m. (angl. *waggon,* chariot, voiture de roulage ; 1968, Misson de Valbourg [p. 413], au sens de « charrette couverte [en Angleterre] », puis 1780, Bonnaffé, au sens de « chariot pour le transport de la houille » ; sens I, 1, 1826, Wexler, écrit *vagon* [*wagon,* 1829, d'après le *FEW,* XVIII, 130 *b ;* aussi pour le transport des personnes] ; sens I, 2, 1964, Robert ; sens II, 1872, Littré).

I. 1. Véhicule ferroviaire destiné au transport des marchandises et des animaux : *Wagons couverts. Wagons plats. Wagons à bestiaux. Wagons frigorifiques. Il descendit à contre-voie, bondit par-dessus des rails, des rails, des rails, se tapit derrière des wagons de bétail* (Audiberti). || S'est employé et s'emploie encore pour désigner une voiture conçue pour le transport des personnes : *Il fut accueilli dans le parti comme un voyageur montant à mi-route, la nuit, dans un wagon de première classe, où chacun a fait son coin pour dormir* (Daudet). *C'était un train composé de vieux wagons démodés et sans couloirs* (Duhamel). || **2.** Contenu d'un wagon de marchandises : *Commander un wagon d'engrais.*

II. Élément de terre cuite utilisé pour constituer le corps des conduits de fumée, et dont la forme facilite l'assemblage.

● SYN. : **I, 1** *fourgon, voiture.*

wagon-bar [vagɔ̃bar] n. m. (de *wagon* et de *bar* 2 ; 1907, Larousse). *Anc.* dénomination de la *voiture-bar.*

● Pl. *des* WAGONS-BARS.

wagon-citerne [vagɔ̃sitɛrn] n. m. (de *wagon* et de *citerne ;* 1894, Sachs-Villatte). Wagon destiné au transport des liquides.

● Pl. *des* WAGONS-CITERNES.

wagon-écurie [vagɔ̃ekyri] n. m. (de *wagon* et de *écurie ;* 1844, d'après Fr. Mackenzie, p. 127). Wagon aménagé pour l'embarquement facile et le transport des bêtes fragiles : chevaux de course, étalons, etc.

● Pl. *des* WAGONS-ÉCURIES.

wagon-foudre [vagɔ̃fudr] n. m. (de *wagon* et de *foudre* 2 ; 1964, Larousse). Wagon aménagé pour le transport des boissons, comportant un ou plusieurs foudres (autref. en bois, auj. en métal) fixés à des berceaux portés par un wagon plat.

● Pl. *des* WAGONS-FOUDRES.

wagon-lit [vagɔ̃li] n. m. (de *wagon* et de *lit ;* 8 sept. 1861, *le Charivari,* p. 2). *Anc.* dénomination de la *voiture-lit.*

● Pl. *des* WAGONS-LITS.

wagonnage [vagɔnaʒ] n. m. (de *wagon ;* 1933, Larousse [*indice de wagonnage,* 1964, Larousse]). Transport par wagon. || *Indice de wagonnage,* groupe de deux chiffres et d'une lettre mentionné sur l'étiquette d'expédition et indiquant la direction à donner à un wagon.

wagonnée [vagɔne] n. f. (de *wagon ;* 1952, d'après Robert, 1977). Contenu d'un wagon.

wagonnet [vagɔnɛ] n. m. (dimin. de *wagon ;* 1872, Littré, écrit *wagonet ; wagonnet,* 1876, Larousse). Petit wagon à caisse basculante, employé pour le transport du charbon dans les mines, des terres dans les travaux de terrassement, etc. : *À chacun des étages, des wagonnets, sur trois lignes de rails, couraient d'un bout à l'autre des salles...* (Gide).

wagonnier [vagɔnje] n. m. (de *wagon ;* 1845, Bescherelle). Agent chargé de la manutention, du nettoyage et de la manœuvre des wagons.

wagon-poste [vagɔ̃pɔst] n. m. (de *wagon* et de *poste* 2 ; 1846, Bonnaffé). Wagon réservé au service de la poste.

● Pl. *des* WAGONS-POSTE.

wagon-réservoir [vagɔ̃rezɛrvwar] n. m. (de *wagon* et de *réservoir ;* 1894, Sachs-Villatte). Syn. de WAGON-CITERNE.

● Pl. *des* WAGONS-RÉSERVOIRS.

wagon-restaurant [vagɔ̃rɛstɔrɑ̃] n. m. (de *wagon* et de *restaurant ;* 1873, d'après Fr. Mackenzie, p. 127). *Anc.* dénomination de la *voiture-restaurant : Entre La Roche et Dijon, ils déjeunèrent dans le wagon-restaurant et y laissèrent Choulette seul avec sa pipe, son verre de bénédictine...* (France).

● Pl. *des* WAGONS-RESTAURANTS.

wagon-tombereau [vagɔ̃tɔ̃bro] n. m. (de *wagon* et de *tombereau ;* 1939, Fr. Mackenzie, p. 127). Wagon à bords élevés, que l'on charge par le haut et que l'on décharge par des portes latérales.

● Pl. *des* WAGONS-TOMBEREAUX.

wagon-trémie [vagɔ̃tremi] n. m. (de *wagon* et de *trémie ;* 1964, Larousse). Wagon comportant une ou plusieurs trémies à sa partie supérieure, destiné au transport et au déchargement rapide de matériaux en vrac (ballast, minerai, charbon...).

● Pl. *des* WAGONS-TRÉMIES.

wagon-vanne [vagɔ̃van] n. m. (de *wagon* et de *vanne ;* 1872, Littré [art. *wagon*]). Véhicule circulant sur une voie ferrée à l'intérieur de certains égouts.

● Pl. *des* WAGONS-VANNES.

wahhābisme [vaabism] n. m. (du n. des *Wah[h]abites* [1872, Littré], communauté puritaine islamique fondée au XVIIIᵉ s., de [Muhammad ibn 'Abd al-] *Wahhāb,* n. de son fondateur ; 1872, Littré, écrit *wahabitisme ; wahhābisme,* 1964, Larousse). Doctrine des Wahhābites, communauté islamique qui condamne toutes les innovations.

walkie-talkie [wokitoki] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, var. de *talkie-walkie* [v. TALKIE-WALKIE] ; 1956, Trombe, p. 58). Syn. de TALKIE-WALKIE.

● Pl. *des* WALKIES-TALKIES.

walk-over [walkɔvœr] n. m. (mot angl. signif. proprem. « victoire facile », déverbal de *to walk over,* gagner facilement, de *to walk,* aller, marcher, et de *over,* à travers, au-dessus ; 1867 [d'après Fr. Mackenzie, p. 134], sans indication de sens ; 1872, Pearson, au sens de « fait de terminer seul la course » [en parlant d'un cheval] ; sens 1, 1888, Larousse [« match, compétition dans lesquels un participant n'a pas d'adversaire », 1923, Larousse] ; sens 2, 1964,

Larousse). **1.** Course hippique dans laquelle il ne reste qu'un seul engagé. || *Par extens.* Match, compétition dans lesquels un participant n'a pas d'adversaire. || **2.** *Gagner par walk-over* (abrév. *w.-o.*), être déclaré gagnant d'une épreuve lorsque le ou les concurrents ont déclaré forfait ou ont été éliminés.

walkyrie n. f. V. VALKYRIE.

wallaby [walabi] n. m. (mot australien de même sens ; 1895, *Grande Encyclopédie* [art. *kangourou*]). Nom commun à des espèces de kangourous de petite taille vivant en Australie.

● Pl. *des* WALLABIES.

wallace [valas] n. f. (du n. du philanthrope anglais sir Richard *Wallace* [1818-1890] ; 1876, J. Richepin [*fontaine wallace ; wallace,* n. f., 1904, Larousse]). Nom donné aux cinquante fontaines d'eau potable offertes à la ville de Paris par le philanthrope anglais sir Richard Wallace en 1872 (on dit aussi FONTAINE WALLACE) : *Ses statues de fonte et quelques wallaces qu'il appelait les monuments de son républicanisme et de sa générosité* (Aicard).

wallingant, e [walɛ̃gɑ̃, -ɑ̃t] n. et adj. (de *wallon,* sur le modèle de *flamingant ;* juill. 1912, *Larousse mensuel,* II, 474). Nom donné par leurs adversaires aux Wallons partisans d'une solution extrémiste au problème des nationalités en Belgique, soit par l'autonomie de la Wallonie, soit par le rattachement de celle-ci à la France.

wallon, onne [walɔ̃, -ɔn] adj. et n. (lat. médiév. *wallo, wallonis,* wallon, du germ. **walha,* les Romains, les peuples romanisés ; 1872, Littré, aux sens 1-2 [*wallin,* mêmes sens, XIVe s., Du Cange, art. *Wallus*]). **1.** Qui se rapporte à la Wallonie ou Belgique romane ; habitant ou originaire de cette région. || **2.** *Anc.* Qui se rapporte à la partie romane des anciens Pays-Bas ; habitant ou originaire de cette région.

◆ adj. (1872, Littré). Qui se rapporte aux Wallons ou au wallon (v. ci-après) : *Les parlers wallons. Art wallon. Littérature wallonne.*

◆ **wallon** n. m. (sens 1, XVIe s., La Curne [aussi « tout dialecte roman parlé en Belgique »] ; sens 2, XVIe s., La Curne). **1.** Dialecte du groupe d'oïl parlé dans la plus grande partie de la Belgique romane (sauf dans le sud du Luxembourg et l'ouest du Hainaut), ainsi qu'en France, dans le couloir de Givet-Revin. || *Par extens.* Tout dialecte roman parlé en Belgique. || **2.** *Anc.* Français ou dialecte roman en usage dans le nord du domaine français, notamment dans les Pays-Bas du Sud.

wallonisme [walɔnism] n. m. (de *wallon ;* 1964, Larousse). Fait de langue propre au wallon, qui s'est introduit dans le français de Belgique.

walloniste [walɔnist] n. (de *wallon ;* 1964, Larousse). Érudit, philologue qui, en Belgique, étudie les dialectes wallons.

wapiti [wapiti] n. m. (mot anglo-améric. de même sens, de l'algonquin *wapitik,* daim blanc ; 1876, Larousse). Grand cerf d'Amérique du Nord, connu aussi (sous le nom d'*isubre*) en Sibérie.

warrant [warɑ̃ *ou* varɑ̃ *ou* wɔrənt] n. m. (angl. *warrant,* ordre, prise de corps, mandat, empr. de l'anc. franç. *warant,* var. dialect. du n. m. *garant ;* 1671 [d'après Fr. Mackenzie, p. 84], au sens de « mandat d'amener, prise de corps [en Angleterre] » ; sens actuel, 1836, M. Chevalier, I, 113 [*warrant agricole,* 1907, Larousse ; *warrant hôtelier,* 1933, Larousse ; *warrant pétrolier,* 1936, Capitant]). Titre à endos délivré par un magasin général, en même temps que le récépissé, au déposant de marchandises, en vue de lui permettre d'obtenir éventuellement un prêt gagé sur ces marchandises. || *Warrant agricole,* titre à ordre remis par un agriculteur à son prêteur, et constatant la mise en gage, au profit de ce dernier, des produits, des animaux, etc., sans qu'il y ait dépossession du débiteur. || *Warrant hôtelier,* titre à ordre constatant la mise en gage, au profit d'un prêteur, du mobilier commercial, du matériel ou de l'outillage d'un exploitant d'hôtel, bien que ce dernier en conserve la possession. || *Warrant pétrolier,* titre à ordre constatant la mise en gage de ses stocks de pétrole par un importateur débiteur, qui en conserve la garde dans ses dépôts.

warrantage [varɑ̃taʒ] n. m. (de *warranter ;* 1894, Sachs-Villatte). Action de warranter quelque chose.

warranté, e [varɑ̃te] adj. (part. passé de *warranter ;* 5 avr. 1874, *Journ. officiel,* p. 2508). Se dit de ce qui est donné en garantie par le moyen d'un warrant : *Marchandises warrantées.*

warranter [varɑ̃te] v. tr. (de *warrant ;* 28 juin 1874, *Journ. officiel,* p. 4412). Donner en garantie au moyen d'un warrant.

warrat [vara] n. m. (francique **wraith,* paquet, botte ; v. 1200, J. Bodel, écrit *warat ; warrat,* 1923, Larousse). Mélange de plantes fourragères à base de légumineuses (pois et vesces), donné aux animaux.

washingtonia [waʃiŋtɔnja] n. m. (du n. de l'État américain de *Washington ;* 1904, Larousse). Palmier de l'Amérique du Nord et du Mexique.

wassingue [vasɛ̃g] n. f. (mot picard de même sens, du flamand *wassching,* lavage ; 1908, d'après Robert, 1964). Toile à laver en tissu de coton très lâche, fait de gros fils peu tordus.

wastringue [wastrɛ̃g] n. m. (probablem. var. de *bastringue,* scie à scier le fer [1829, d'après le *FEW,* XXIII, 130 *a*], mot d'origine inconnue ; 1964, Larousse). Outil dérivant de la plane et du rabot.

water n. m. V. WATER-CLOSET(S).

water-ballast [watɛrbalast] n. m. (mot angl. de même sens, de *water,* eau, et de *ballast,* ballast [v. BALLAST] ; 1879, Bonnaffé). Syn. de BALLAST (au sens 3).

water-closet(s) [watɛrklɔzɛt] n. m. pl. (angl. *water-closet,* même sens, proprem. « cabinet à eau », de *water,* eau, et de *closet,* cabinet, empr. de l'anc. franç. *closet,* petit clos [1309, Godefroy], dimin. du n. m. *clos ;* 1816, Simond [I, 71], à propos de l'Angleterre, puis 1854, V. Hugo, à propos de la France). Lieux d'aisances (vieilli sous sa forme complète [v. Rem.]) : *Un petit pavillon treillissé de vert, assez semblable aux bureaux d'octroi désaffectés du vieux Paris, et dans lequel était installé depuis peu ce qu'on appelle en Angleterre un lavabo et en France, par une anglomanie mal informée, des water-closets* (Proust).

● SYN. : *cabinets, toilettes.*

● REM. *Water-closets* n'est plus guère employé sous sa forme complète. Dans la langue courante, on utilise soit la forme abrégée *waters* [1920, Bauche] (prononcé [watɛr] ou, fam., [vatɛr]) : *Aller aux waters. Demander les waters. Il* [Saniette] *enfile le couloir en feignant de chercher ce que Cottard appelait les « water »* (Proust) ; soit l'abrév. *w.-c.* [1898, Franc-Nohain, 165] (prononcé [dubləvese] ou, fam., [vese]) : *Les w.-c. sont au fond du couloir.* Le singulier est rare (XXe s.) : *Le premier, sans conteste, Casimir a fait construire par un « ensemblier » de génie un water parlant et sonore* (Duhamel).

watergang [watɛrgɑ̃g] n. m. (moyen néerl. *watergang,* écoulement d'eau, de *water,* eau, et de *gang,* voie ; 1280, Godefroy, écrit *waterganc* [*watergang,* 1842, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1840, Acad. [écrit *water-gang*]). **1.** Fossé ou canal qui borde un chemin ou un polder, aux Pays-Bas : *L'histoire d'un polder, marais fangeux arraché à la mer, lentement asséché, drainé, coupé de watergangs...* (Van der Meersch). || **2.** Issue quelconque pour les eaux.

waterie [watri] n. f. (de *war[r]at* [v. ce mot] ; XIVe s., Godefroy, écrit *wareterie,* au sens de « chaume [pour couvrir les maisons, etc.] » ; écrit *waterie,* au sens actuel, 1869, d'après Littré, 1877). En Artois, nom des hivernages, fourrages comprenant diverses plantes.

wateringue [watrɛ̃g] n. m. ou f. (moyen néerl. *wateringe,* lieu entouré de digues, de *water,* eau ; 1298, Godefroy, écrit *wateringhe* [*wateringue,* XVIe s.], au sens de « association entre propriétaires pour assurer le libre écoulement des eaux et l'assèchement des marais » ; sens actuel, 1514, d'après le *FEW,* XVII, 549 *a*). En Flandre et aux Pays-Bas, ensemble de travaux effectués pour

l'assèchement des terres situées au-dessous du niveau de la mer.

water-jacket [wotœrdʒakɛt] n. m. (loc. angl. de même sens, de *water,* eau, et de *jacket,* jaquette [empr. du franç. *jaquette*] ; 1903, *la Nature,* p. 231). Four à cuve pourvu d'une enveloppe à circulation d'eau pour rafraîchir les parois.

• Pl. *des* WATER-JACKETS.

water-mangle [watɛrmɑ̃gl] n. f. (loc. angl. de même sens, de *water,* eau, et de *mangle,* calandre ; 1964, Larousse). Mangle dans laquelle la pression est obtenue par des moyens hydrauliques.

• Pl. *des* WATER-MANGLES.

water-polo [watɛrpolo] n. m. (loc. angl. de même sens, de *water,* eau, et de *polo,* polo [v. POLO] ; 1896, Saint-Clair, p. 7). Jeu de ballon qui se joue dans l'eau, entre deux équipes de sept joueurs, et qui consiste à faire pénétrer un ballon dans les buts adverses.

waterproof [watɛrpruf] n. m. (mot angl. signif. « imperméable à l'eau, manteau de caoutchouc », proprem. « à l'épreuve de l'eau », de *water,* eau, et de *proof,* preuve, épreuve [empr. du franç. *preuve* — v. ce mot] ; 1852, Bonnaffé). *Vx.* Manteau imperméable : *Des habits rapés, des waterproofs pleins de boue, le troupeau triste et fidèle des catéchumènes besogneux* (Daudet). *Hélène portait, pour la rue, un long vêtement imperméable, qu'on appelait waterproof et que je trouvais d'une élégance accomplie* (Duhamel).

◆ adj. invar. (1775, d'après Fr. Mackenzie, p. 185 [dont il n'a pas été possible de retrouver à quoi correspond la référence — qui est fausse]). Dans la langue commerciale, se dit d'objets, d'articles qui sont à l'épreuve de l'eau : *Montre waterproof.*

water-white [wotœrwajt] adj. (loc. angl. de même sens, proprem. « eau pure », de *water,* eau, et de *white,* blanc, pur ; 1964, Larousse). Se dit d'une huile de pétrole parfaitement limpide et incolore.

watt [wat] n. m. (emploi comme n. commun du n. de l'ingénieur et mécanicien écossais James *Watt* [1736-1819] ; 1881, *Congrès international des électriciens*). Unité de mesure de puissance, de flux énergétique et de flux thermique (symb. : W) équivalant à la puissance d'un système énergétique dans lequel est transférée uniformément une énergie de 1 joule pendant 1 seconde.

watté, e [wate] adj. (de *watt ;* 1953, Larousse). Se dit d'un courant alternatif dans lequel la tension et l'intensité sont en phase. (On dit plus correctement ACTIF.)

wattheure [watœr] n. m. (de *watt* et de *heure ;* 1894, Sachs-Villatte). Unité de mesure de travail, d'énergie et de quantité de chaleur (symb. : Wh) équivalant à l'énergie fournie en 1 heure par une puissance de 1 watt et valant 3 600 joules.

wattheuremètre [watœrmɛtr] n. m. (de *wattheure* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1933, Larousse). Compteur d'énergie active fournie à un circuit.

wattman [watman] n. m. (de *watt* et de l'angl. *man,* homme ; sept. 1895, *la Locomotion automobile* [p. 196], au sens 1 ; sens 2, 1897, H. Maréchal, p. 153). **1.** *Vx.* Personne chargée de la conduite d'un véhicule automobile : *Dans ma distraction, je n'avais pas vu une voiture qui s'avançait ; au cri du wattman, je n'eus que le temps de me ranger vivement de côté, et je reculai assez pour buter malgré moi contre les pavés assez mal équarris...* (Proust). || **2.** Conducteur d'une locomotrice, d'un tramway (vieilli) : *Françoise* [...] *nous a fait passer sur la plate-forme avant, près du wattman* (Pourrat).

• Pl. *des* WATTMEN.

wattmètre [watmɛtr] n. m. (de *watt* et de *-mètre,* gr. *metron,* mesure ; 1892, d'après Robert, 1977). Instrument de mesure de la puissance mise en jeu dans un circuit électrique.

wau [waw] n. m. (transcript. approximative du son de ce phonème ; 1904, Larousse). Autre nom du *digamma.*

w.-c. n. m. pl. V. WATER-CLOSET(S).

weber [vebɛr] n. m. (emploi comme n. commun du n. du physicien allemand Wilhelm Eduard *Weber* [1804-1891] ; 1881, *Congrès international des électriciens*). Unité de mesure du flux magnétique (symb. : Wb), équivalant au flux d'induction magnétique qui, traversant un circuit d'une seule spire, y produit une force électromotrice de 1 volt si on l'annule en 1 seconde par décroissance uniforme : *Le weber vaut* 10^8 *maxwells.*

weeder [widœr] n. m. (mot angl. de même sens, de *to weed,* sarcler, dér. de *weed,* herbe, mauvaise herbe ; 1964, Larousse). Sorte de herse à longues dents pointues et flexibles, servant à exécuter certaines façons superficielles.

week-end [wikɛnd] n. m. (loc. angl. signif. proprem. « fin de semaine », de *week,* semaine, et de *end,* fin ; 1906, Coulevain, p. 39 [*partir en week-end,* 1963, Daninos, 717]). Congé de fin de semaine, du samedi matin au lundi matin : *Il est encore plus difficile ici qu'en France de poursuivre pendant le week-end une action commencée les jours de travail ; c'est comme si les heures ne faisaient pas partie de la même série* (Butor). || *Partir en week-end,* quitter son domicile pour passer le congé de fin de semaine dans un autre lieu.

• Pl. *des* WEEK-ENDS.

welche n. V. VELCHE.

well-deck [wɛldɛk] n. m. (loc. angl. de même sens, de *well,* puits, et de *deck,* pont, tillac ; 1964, Larousse). Navire de commerce dont le château et la dunette sont reliés par une superstructure.

• Pl. *des* WELL-DECKS.

wellingtonia [wɛliŋtɔnja] n. m. (angl. *wellingtonia,* même sens [milieu du XIX^e s.], du n. du général et homme politique britannique Arthur Wellesley, duc de *Wellington* [1769-1852] ; 1876, Larousse, comme n. f., écrit *wellingtonie ;* comme n. m., écrit *wellingtonia,* 1923, Larousse). Nom scientifique du *séquoia,* grand conifère de l'Amérique du Nord.

welsch n. V. VELCHE.

weltanschauung [vɛltanʃawuŋ] n. f. (mot allem. de même sens, de *Welt,* monde, et de *Anschauung,* intuition, dér. de *anschauen,* regarder, contempler ; v. 1930, d'après Robert, 1967). Conception du monde, de la vie, de la condition de l'homme, propre à une personne, à un auteur, ou impliquée par une doctrine ou par une œuvre littéraire.

welter [vɛltɛr] adj. et n. m. (mot angl. de même sens ; 1923, Larousse [art. *poids*]). En boxe, syn. de MI-MOYEN.

wende [vɑ̃d] n. m. (mot allem. de même sens ; 1876, Larousse). Syn. de SORABE.

wengé [vɑ̃ge] n. m. (mot camerounais de même sens ; 1964, Larousse). Bois du Cameroun et du Congo, de couleur brune et veiné de noir, utilisé en ébénisterie, tabletterie, brosserie, placage, etc.

wergeld [vɛrgɛld] n. m. (lat. médiév. *weregeldum* ou *weregildum,* mêmes sens, saxon *wergeld,* mêmes sens, de *wer,* homme, et de *geld,* argent ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *veregild ;* 1876, Larousse, écrit *wehrgeld ; wergeld,* 1904, Larousse [« la transaction elle-même... », 1876, Larousse — écrit *wehrgeld*]). Dans les pays de droit germanique, notamment en France à l'époque franque, indemnité que l'auteur d'un fait dommageable, spécialement d'un meurtre, devait payer à la victime ou à ses proches pour se soustraire à leur vengeance. || *Par extens.* La transaction elle-même entre le coupable et la victime ou ses ayants droit.

wesleyen, enne [wɛslɛjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (du n. du théologien anglais, fondateur du méthodisme, John *Wesley* [1703-1791] ; 1872, Littré). Partisan de la réforme religieuse de J. Wesley au XVIII^e s. (Syn. MÉTHODISTE.)

westerlies [wɛstœrliz] n. m. pl. (mot angl. de même sens, plur. substantivé de l'adj. *westerly,* d'ouest, de l'ouest, dér. de *west,* ouest ; 1964, Larousse). En météorologie, les vents d'ouest, et spécialement ceux de la zone tempérée.

western [wɛstɛrn] n. m. (mot anglo-améric. de mêmes sens, emploi substantivé de l'adj. angl. *western*, de l'ouest, dér. de *west*, ouest ; 20 mai 1919, d'après J. Giraud, p. 209 [aussi « ce genre cinématographique » ; *western-spaghetti*, 1970, *Combat* — d'après *les Nouveaux Mots « dans le vent »*, 1974]). Film à l'action mouvementée, dont le genre fut créé aux États-Unis, et qui raconte la vie et les aventures des pionniers et des cow-boys à l'époque de la conquête et de l'occupation de l'Ouest américain. || *Par extens.* Ce genre cinématographique. || Fam. *Western-spaghetti*, nom donné à des westerns de réalisation italienne, et qui, souvent, sont la caricature d'un genre déjà très conventionnel.

westphalien, enne [vɛsfaljɛ̃, -ɛn] adj. et n. (de *Westphalie*, n. géogr. ; 1876, Larousse). Qui est relatif à la Westphalie, région historique de l'ouest de l'Allemagne ; habitant ou originaire de cette région.

◆ adj. et n. m. (1904, Larousse). Se dit d'un étage géologique du système carbonifère.

wharf [warf] n. m. (angl. *wharf*, même sens ; 1833, Pavie [287], au plur., écrit *wharves ;* écrit *wharf*, au sing., 1876, Larousse). Appontement en bois ou en métal, perpendiculaire à la rive, qui s'avance en mer et auquel les navires peuvent accoster des deux côtés.

whig [wig] n. (mot angl. de même sens, abrév. de *Whiggamores*, n. donné aux insurgés écossais de 1648 ; 1688, Miege). En Grande-Bretagne, nom donné aux membres du parti qui soutenait les droits du Parlement et des sectes protestantes contre l'autorité monarchique et les privilèges de l'anglicanisme, défendus par les tories.

◆ adj. (sens 1-2, 1872, Littré). **1.** Se dit de ce parti lui-même : *Le parti whig a pris le nom de parti libéral en 1832.* || **2.** Qui appartient, est propre à ce parti : *Ministère whig. La tradition whig.*

whiggisme [wigism] n. m. (de *whig ;* 1717, Bonnaffé, p. 170). Opinion, doctrine du parti whig.

whip [wip] n. m. (mot angl. signif. « fouet, cocher, chef de file, whip », déverbal de *to whip*, fouetter ; 1861, *le Sport* [p. 3], au sens de « conducteur d'un attelage » ; sens actuel, 1874, d'après le *FEW*, XVIII, 133 *a*). Dans le Parlement britannique, secrétaire d'un parti chargé de veiller à la discipline du groupe et de rassembler ses membres lors des votes importants.

whipcord [wipkɔrd] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « corde à fouetter », de *to whip*, fouetter, et de *cord*, corde [empr. du franç. *corde*] ; 4 juill. 1893, *l'Illustration*, p. 7). Tissu anglais très serré, présentant un effet de côte oblique, et dont on fait notamment des culottes de cheval.

whisker [wiskœr] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « moustache, favori », de *whisk*, petit balai ; 1975, Larousse). Matière constituée par des fibres minérales monocristallines, très fines, possédant des propriétés mécaniques exceptionnelles.

whisky [wiski] n. m. (mot angl. de même sens, empr. de l'irlandais *uisce*, même sens, abrév. de la loc. *uisce beatha*, proprem. « eau de vie », de *uisce*, eau, et de *beatha*, vie ; 1770, Contant d'Orville, I, 135 [*un whisky*, 1949, Colette]). Boisson alcoolique provenant de la distillation de moûts préparés par saccharification des céréales au moyen de malt et convenablement fermentés : *Le whisky est fabriqué principalement en Grande-Bretagne et aux États-Unis. « Fine, whisky, eau minérale, jus de fruits ? » demanda Lambert en ouvrant un casier en bas de la bibliothèque* (Beauvoir). || *Un whisky*, un verre, une consommation de cette boisson : *L'odeur de vieux feutre que propageaient les whiskies de cinq heures* (Colette). *Au nom du ciel, pourrais-tu avoir un whisky-soda ?* (Deval).

whist [wist] n. m. (angl. *whist*, même sens, altér. de *whisk*, même sens, proprem. « jeu où l'on enlève vite les cartes », déverbal de *to whisk*, balayer, enlever vite ; 1688, Miege). Jeu de cartes d'origine britannique, ancêtre du bridge, introduit en France sous Louis XIV, et qui se joue généralement entre deux groupes de deux personnes : *Chaque invitation, dans ce pays-ci* [à Londres], *est un surcroît de dépense. Il faut jouer au whist ou aller à la comédie. Refuser est impoli* (Fontanes). *M. de Brécé, le général Cartier de Chalmot et M. Lerond causaient en attendant de faire un whist* (France).

white spirit [wajtspirit] n. m. (loc. angl. de même sens, proprem. « essence blanche », de *white*, blanc, et de *spirit*, esprit, essence [lat. *spiritus*, esprit — v. ESPRIT] ; 1964, Larousse). Produit pétrolier intermédiaire entre l'essence et le lampant, utilisé comme solvant de dégraissage et comme diluant de peinture.

● Pl. *des* WHITE SPIRITS.

wich [wiʃ] n. m. ou **wiche** [wiʃ] n. f. (origine obscure ; 1872, Littré [*wiche*], et 1876, Larousse [*wich*]). Forte perche qui, sur les métiers pour tapis, sert à arrêter les deux extrémités de la chaîne, et remplace le verdillon des métiers ordinaires.

widia [vidja] n. m. (mot allem. de même sens, proprem. « comme le diamant », de *wie*, comme, et de *Dia*[*mant*], diamant [empr. du franç. *diamant*] ; 1964, Larousse). Aggloméré de carbures de métaux rares (tungstène, tantale, titane, molybdène...), avec un liant de cobalt ou de nickel, dont la cohésion est réalisée par frittage.

wigwam [wigwam] n. m. (mot anglo-améric. de mêmes sens, de l'algonquin *wikiwam*, cabane ; 1688, Blome, p. 293 [« hutte... » ; « village... », 1872, Littré]). Hutte, tente, habitation des Indiens de l'Amérique du Nord : *On apercevait du même point de vue le wigwam d'un Indien et l'habitation d'un planteur* (Chateaubriand). || Village de ces mêmes Indiens.

wildcat [wajldkat] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « chat sauvage », de *wild*, sauvage, et de *cat*, chat ; 1964, Larousse). Premier puits d'exploration foré dans un bassin pétrolier qui n'a été jusque-là l'objet que d'exploration géologique et géophysique.

willemœsie [vilmezi] n. f. (probablem. d'un n. pr. ; 1923, Larousse). Crustacé décapode macroure aveugle des grandes profondeurs, dont toutes les pattes thoraciques se terminent par des pinces.

williams [wiljams] n. f. (emploi comme n. commun du n. pr. *William*[*s*], qui est peut-être celui de la personne ayant obtenu cette variété de poires ; 1875, Larousse [art. *poire*]). Variété de poires fondantes.

willow [wilo] n. m. (mot angl. de même sens ; 1933, Larousse). Tambour garni de grosses pointes, servant à épurer les matières textiles, notamment dans la filature des laines cardées.

winch [wintʃ] n. m. (mot angl. signif. « manivelle, treuil » ; 1958, Merrien). Petit treuil à main, utilisé, sur les yachts, pour border les drisses et les écoutes.

winchester [wintʃɛstɛr *ou* wintʃɛstœr] n. m. (emploi comme n. commun du n. du fabricant d'armes américain Oliver F. *Winchester* [1810-1890] ; 1890, A. Daudet). Fusil américain à répétition, de calibre 10,7 mm, utilisé pendant la guerre de Sécession, puis au cours de celle de 1870.

Windsurf [windsœrf] n. m. (n. déposé, de l'angl. *wind*, vent, et de *surf* 1 ; v. 1975). Sport nautique consistant à manœuvrer une planche de surf équipée d'une voile.

wintergreen [wintœrgrin] n. m. (mot angl. de même sens, de *winter*, hiver, et de *green*, vert, feuillage ; 1843, *Comptes rendus... de l'Acad. des sciences*, XVII, 1348). Nom anglais du *gaultheria* (v. ce mot), dont on extrait par distillation une huile essentielle, l'*essence de wintergreen*, très employée en parfumerie.

wisigoth, e [vizigo, vizigɔt] adj. (bas lat. *Visigothus*, Wisigoth, germ. *Westgote*, même sens, proprem. « Goth de l'ouest », de *west*, ouest, et de *Gote*, Goth ; 1667, Boileau, écrit *visigoth*, au sens fig. de « grossier, inculte » ; écrit *wisigoth*, au sens actuel, 1876, Larousse) et **wisigothique** [vizigɔtik] adj. (de *wisigoth* [v. ci-dessus] ; 1876, Larousse [aussi *écriture wisigothique* — d'abord écrit .. *visigothique*, 1842, Acad.]). Qui appartient, se rapporte aux Wisigoths, branche des Goths établie au IVe s. dans la région danubienne et qui

conquit la majeure partie de l'Espagne au Vᵉ s. || *Écriture wisigothique,* écriture cursive employée en Espagne du VIIᵉ au XIIᵉ s.

wiski [wiski] n. m. (angl. *whisky,* même sens, de *to whisk,* mouvoir rapidement ; 1782, Delille). Cabriolet haut et léger, à deux roues de grand diamètre, attelé d'un cheval, et dont la mode fut importée d'Amérique : *Rue de Provence, les wiskis se pressent* (Goncourt).

witloof [witlɔf] n. f. (mot flamand de même sens, proprem. « feuille blanche », de *wit,* blanc, et de *loof,* feuille ; 1890 [d'après Robert, 1967], puis 1904, Larousse). Variété de chicorée, dite aussi *chicorée de Bruxelles,* qui, par étiolement, fournit l'endive.

wobbulateur n. m., **wobbulation** n. f., **wobbuler** v. tr. V. VOBBULATEUR, VOBBULATION, VOBBULER.

wolfram [vɔlfram] n. m. (mot allem. de mêmes sens [XVIᵉ s.], proprem. « crème de loup », de *Wolf,* loup, et de *Rahm,* crème ; 1765, *Encyclopédie* [XVII, 629 *b*], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Tungstate naturel de fer et de manganèse, associé au quartz, et qui est le principal minerai de tungstène. || **2.** Syn. de TUNGSTÈNE.

• REM. On dit aussi WOLFRAMITE, n. f. (de *wolfram ;* 1904, Larousse), au sens 1.

wombat n. m. V. VOMBAT.

won [won] n. m. invar. (mot coréen ; 1964, Larousse). Unité monétaire de la République démocratique populaire de Corée.

worabée [vɔrabe] n. m. (d'un mot éthiopien de même sens ; 1876, Larousse, écrit *worabé ; worabée,* 1933, Larousse). Nom commercial d'un tisserin africain très répandu comme oiseau de cage.

wormien [vɔrmjɛ̃] adj. m. (du n. du médecin danois Olaus *Worm* [1588-1654] ; 1843, Landais). Se dit de chacun des petits os surnuméraires, délimités par des sutures supplémentaires, à la limite de l'occipital et des pariétaux.

worsted [wɔrstɛd] n. m. (emploi comme n. commun de *Worsted,* n. d'un bourg anglais du Norfolk qui fut, dès le Moyen Âge, un centre réputé de tissage ; 1395, Du Cange, écrit *ostade* [*wastarde,* 1420, Godefroy ; *worsted,* 1656, Bonnaffé], au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** Étoffe tissée avec des fils de laine unis et compacts, formés des fibres les plus longues, que le peignage a disposées parallèlement. || **2.** Ce genre de fils.

würmien, enne [vyrmjɛ̃, -ɛn] adj. (de *Würm,* n. d'un lac et d'une rivière du plateau bavarois, où l'on observe les effets de cette glaciation ; 1964, Larousse, aux sens 1-2). **1.** *Glaciation würmienne* ou *de Würm,* nom donné à la plus récente des quatre glaciations alpines. || **2.** Qui appartient, se rapporte à cette glaciation : *Dépôts würmiens.*

wurtembergeois, e [vyrtɛ̃bɛrʒwa, -az] adj. et n. (de *Wurtemberg,* n. géogr. ; 1876, Larousse). Qui est relatif au Wurtemberg, anc. État du sud-ouest de l'Allemagne, aujourd'hui réuni au pays de Bade (Bade-Wurtemberg) ; habitant ou originaire de cette région.

wyandotte [vjɑ̃dɔt] n. et adj. (mot anglo-améric. de même sens, emploi comme n. commun de *Wyandotte,* n. [d'origine indienne] du comté du Michigan [aux États-Unis] où cette race de poules fut créée ; 1886, Bonnaffé). Race mixte américaine de poules, obtenue de divers croisements.

X

x [iks] n. m. (lat. *x*, x [21e lettre de l'alphabet] ; XIIIe s., Jubinal [II, 286], au sens I, 1 [*en X*, 1859, Mozin — *en forme d'X*, av. 1922, Proust ; *jambes en X*, 1872, Littré] ; sens I, 2, av. 1854, Nerval [sur un yacht, 1904, Larousse] ; sens I, 3, av. 1850, Balzac ; sens II, 1, 1690, Furetière ; sens II, 2, av. 1650, Descartes [*axe des « x »*, 1964, Larousse] ; sens II, 3, 1840, Esnault [*l'X*, 1850, Esnault ; *un X*, 1859, Esnault] ; sens II, 4, 1888, Larousse [pour indiquer le caractère indéterminé de quelque chose, 1872, Littré] ; sens II, 5, v. RAYON 1 ; sens II, 6, 1964, Larousse).

I. 1. Vingt-quatrième lettre de l'alphabet français et la dix-neuvième des consonnes, notant les groupes consonantiques [k] + [s] (comme dans *axe, boxe*) ou [g] + [z] *(examen, exulter)*, ayant parfois la valeur de [s] *(soixante, Auxerre)*, de [z] *(dixième)* ou de [k] *(exciter)*, ou ne correspondant à aucun son prononcé *(cheveux, poix)*. [V. art. spécial.] || *En X, en forme d'X*, se dit d'un objet formé de parties croisées comme les barres d'un X : *Des chevalets en X, disloqués* (Barbusse). *Elle grignotait, assise de côté sur un siège en forme d'X* (Proust). || *Jambes en X*, jambes dont les genoux sont tournés en dedans. || **2.** Support en forme d'X : *Il élevait d'abord sa table sur des X* (Nerval). || *Spécialem.* Support en bois de cette forme, mobile, placé à l'arrière d'un yacht pour recevoir la bôme quand la voile est carguée. || **3.** Tabouret, siège aux pieds croisés en X : *Son boudoir meublé d'X en satin bleu ciel* (Hugo). *Le chat* [...] *endormi, plié en deux sur un X en bois* (Goncourt).

II. 1. Chiffre romain (X) valant dix. || **2.** En mathématiques, symbole littéral *(x)* désignant l'inconnue d'une équation, ou la variable indépendante dont dépend une fonction, ou la première des coordonnées cartésiennes (abscisse) d'un point du plan ou de l'espace. || *Axe des « x »*, axe des coordonnées sur lequel on mesure l'abscisse. || **3.** Fam. et vx. *Les « x »*, les mathématiques : *Fort en « x ».* || Arg. scol. *L'X*, l'École polytechnique. || *Un X*, un polytechnicien. || **4.** Sert à désigner une personne qu'on ne peut ou ne veut nommer par son nom : *Monsieur X. Ouvrir une information contre X* ; ou à indiquer le caractère indéterminé de quelque chose : *Et ce qui est possible, ce qui est pensable, c'est que je me marie avec Solange, et que vous et moi nous passions un temps* x *à rêver lugubrement à ce qui aurait pu être* (Bernstein). || **5.** *Rayons X*, v. RAYON 1. || **6.** *Chromosome X*, chromosome sexuel, dit aussi *hétérochromosome*, existant en deux exemplaires dans chaque cellule du sexe homogamétique, en un seul exemplaire dans l'autre sexe, qui peut alors posséder un allèle différent, le *chromosome Y*, ou n'avoir aucun répondant en face du chromosome X.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA LETTRE « X »

La lettre *x* note une suite de deux phonèmes, qui sont :

— [g] + [z] dans les mots commençant par *ex-* suivi d'une voyelle ou d'un *h :*

examen, exercice, exiger, exhorter ;

— [k] + [s] dans les autres cas :

taxe, proximité, extension, excessif, excuse.

Comparer :

— *exercice, exiger :* on prononce [gz] parce que l'*x* est suivi d'une voyelle *(e, i) ;*

— *excellent, exciter :* on prononce [ks] parce que l'*x* est suivi d'une consomme *(c)*, écrite mais non prononcée.

En fin de mot, *x* est prononcé dans des mots comme *sphinx, fox*, ou des noms propres comme *Dax, Aix, Denux.* En dehors de ces cas, il n'est qu'un substitut de *s* dans un certain nombre de noms, d'adjectifs et de verbes où il fait suite à *u* précédé d'une autre voyelle : *cheveux, joyeux, deux, choux, travaux, beaux, je veux, je vaux ;* il est alors muet comme *-s* devant une consonne, et peut faire liaison en [z] devant une voyelle *(de beaux enfants) ;* la liste des cas où *x* remplace *s* comme marque de pluriel ou de personne est donnée aux articles spéciaux NOMBRE et PRÉSENT.

HISTORIQUE

L'*x* prononcé [ks] en latin classique ne correspondait plus qu'à [s] en bas latin (v. ALPHABET, art. spécial). Il n'est donc en ancien français qu'une variante de *s*, dont la prononciation [ks] ou [gz] était savante. Des mots du français moderne comme *examen, mixture, exemple, exhausser* résultent d'emprunts ou de réfections savantes : l'ancien français les connaissait sous la forme *essaim, mesture, essample, essalcier.*

Quant à l'*x* employé après voyelle + *u* (*cheveux*, etc.), son origine probable est exposée à l'article spécial NOMBRE.

xancus [gzɑ̃kys] n. m. (mot du lat. scientif. moderne de même sens ; 1964, Larousse). Mollusque gastropode des mers chaudes, appelé aussi *turbinelle*, dont la coquille nacrée sert à la fabrication de boutons, de colliers, etc.

xanth(o)- [gzɑ̃t(o)], premier élément, tiré du gr. *xanthos*, jaune, et qui entre dans la composition de quelques mots.

xanthélasma [gzɑ̃telasma] n. m. (de *xanth*[*o*]- et du gr. *elasma*, lame, dér. de *elân*, pousser ; 1888, Larousse). Taches jaune chamois, apparaissant sur les paupières vers la cinquantaine, et dues à des dépôts de cholestérol.

xanthie [gzɑ̃ti] n. f. (lat. scientif. moderne *xanthia*, même sens, du gr. *xanthos*, jaune ; 1842, Acad.). Papillon jaune varié de roux, de la famille des noctuidés, dont la chenille vit sur divers arbres.

xanthine [gzɑ̃tin] n. f. (dér. savant du gr. *xanthos*, jaune ; 1842, Acad.). Base renfermée dans certains liquides organiques (sang, urine, bile), et qui est un constituant de la théobromine, de la caféine ou de la théine, etc.

xanthique [gzɑ̃tik] adj. (dér. savant du gr. *xanthos*, jaune ; v. 1270, Mahieu le Vilain, écrit *zanthique*, au sens de « jaune », puis 1845, Bescherelle, écrit *xanthique*, au sens actuel). Syn. de XANTHOGÉNIQUE.

xanthiques [gzɑ̃tik] n. f. pl. (du gr. *xanthikos*, le mois d'avril [chez les Macédoniens], dér. de *xanthos*, jaune ; 1876, Larousse). Fêtes macédoniennes de caractère militaire et religieux, qui se célébraient au mois d'avril.

xantho. V. XANTH(O)-.

xanthochromie [gzɑ̃tɔkrɔmi] n. f. (de *xantho-* et de *-chromie*, du gr. *khrôma*, peau, carnation ; 1923, Larousse). Affection dans laquelle la peau est colorée en jaune verdâtre.

xanthoderme [gzɑ̃tɔdɛrm] adj. (de *xantho-* et de *-derme*, gr. *derma*, peau ; 1964, Larousse). Se dit de la race jaune.

xanthogénique [gzɑ̃tɔʒenik] adj. (de *xanthogène* [1876, Larousse], anc. n. du carbure de soufre, de *xantho-* et de *-gène*, du gr. *gennân*, engendrer, produire ; 1878, Larousse). Se dit d'acides peu stables, dont les esters se forment par action des alcalis sur le sulfure de carbone, en présence d'un alcool. (Syn. XANTHIQUE.)

xanthomatose [gzɑ̃tɔmatoz] n. f. (dér. savant de *xanthome ;* 1904, Larousse). Processus dystrophique qui détermine la formation des xanthomes.

xanthome [gzɑ̃tom] n. m. (dér. savant du gr. *xanthos*, jaune ; 1878, Larousse, écrit *xanthoma ; xanthome*, 1904, Larousse). Tumeur bénigne, cutanée ou sous-cutanée, de couleur jaune, contenant essentiellement du cholestérol.

xanthophylle [gzɑ̃tɔfil] n. f. (de *xantho-*, d'après *chlorophylle ;* 1812, d'après Robert, 1967). Pigment jaune des cellules végétales,

accompagnant la chlorophylle et habituellement masqué par elle.

xanthopsie [gzɑ̃tɔpsi] n. f. (de *xanth[o]-* et du gr. *opsis,* action de voir, la vue, apparence ; 1878, Larousse). Trouble de la vision causé par l'ictère, et dans lequel tous les objets paraissent jaunes.

xatardie [gzatardi] n. f. (du n. du botaniste français *Xatard ;* 1876, Larousse). Plante herbacée de la famille des ombellifères, à racine épaisse et à grosse tige, dont la fleur est jaune verdâtre.

xén(o)- [gzeno], premier élément, tiré du gr. *xenos,* étranger, étrange, et qui entre dans la composition de nombreux mots.

xénarthres [gzenartr] n. m. pl. (de *xén[o]-* et du gr. *arthron,* articulation, jointure ; 1904, Larousse, écrit *xénarthrés ; xénarthres,* 1964, Larousse). Sous-ordre de mammifères édentés, comprenant les tatous, les paresseux et les fourmiliers.

xénélasie [gzenelazi] n. f. (gr. *xenêlasia,* même sens, dér. de *xenêlateîn,* bannir les étrangers, de *xenos,* étranger, et de *elaunein,* pousser, chasser ; 1759, Richelet). Dans certaines cités grecques, expulsion, par mesure administrative, d'étrangers indésirables : *La xénélasie existait à Sparte.*

1. xénie [gzeni] n. f. (gr. *xenia,* qualité d'étranger, liens d'hospitalité, hospitalité, fém. substantivé de l'adj. *xenios,* étranger, qui concerne l'hospitalité, dér. de *xenos,* étranger, hôte ; 1876, Larousse, aux sens 1-2 [aussi « cadeaux faits à des amis » et « présents offerts à l'occasion d'un banquet »]). **1.** Dans la Grèce ancienne, contrat d'hospitalité entre chefs, entre particuliers ou entre États. || **2.** Présent fait à un hôte. || Cadeaux faits à des amis. || Présents offerts à l'occasion d'un banquet.

2. xénie [gzeni] n. f. (gr. *xenia,* qualité d'étranger [v. l'art. précéd.] ; 1904, Larousse). Phénomène par lequel l'albumen d'une graine présente des caractères paternels lorsque la pollinisation a été effectuée par un pollen étranger, et qui s'explique par la double fécondation.

xéno-. V. xén(o)-.

xénodiagnostic [gzenɔdjagnɔstik] n. m. (de *xéno-* et de *diagnostic ;* 1964, Larousse). Méthode de diagnostic qui consiste à utiliser un hôte intermédiaire pour la recherche et l'identification de parasites occultes.

xénoglossie [gzenɔglɔsi] n. f. (de *xéno-* et de *-glossie,* du gr. *glôssa,* langue, langage ; 1er janv. 1918, *Mercure de France,* p. 125). En métapsychique, phénomène au cours duquel un médium parlerait ou écrirait une langue qu'il ne connaît pas.

xénomorphe [gzenɔmɔrf] adj. (de *xéno-* et de *-morphe,* gr. *morphê,* forme ; 1876, Larousse). Se dit d'un minéral qui affecte une forme autre que sa forme habituelle.

xénon [gzenɔ̃] n. m. (angl. *xenon,* même sens [fin du xixe s.], proprem. « chose étrangère, étrange » ; 1903 [d'après Robert, 1967], puis 1907, Larousse). Élément chimique n° 54 (symb. : Xe), un des gaz rares de l'atmosphère, où il se trouve en quantités infimes.

xénoparasitisme [gzenɔparazitism] n. m. (de *xéno-* et de *parasitisme ;* 1964, Larousse). Réaction d'aspect parasitaire provoquée par l'introduction d'un corps étranger inerte chez un sujet vivant.

xénophile [gzenɔfil] adj. et n. (de *xénophilie ;* 1907, Larousse). Qui a de la sympathie pour les étrangers, qui a tendance à favoriser ce qui vient de l'étranger (peu usité) : *Journaliste xénophile.*

◆ adj. (1907, Larousse). Qui témoigne de sympathie pour les étrangers : *Sentiments xénophiles.*

• Contr. : *xénophobe.*

xénophilie [gzenɔfili] n. f. (de *xéno-* et de *-philie,* gr. *philia,* amitié, de *philos,* ami ; 1907, Larousse). Sympathie pour les étrangers, pour ce qui est étranger. (Peu usité.)

• Contr. : *xénophobie.*

xénophobe [gzenɔfɔb] adj. et n. (de *xénophobie ;* 1904, Larousse). Qui a de l'antipathie, qui manifeste de l'hostilité à l'égard des étrangers, de ce qui est étranger : *Je ne suis certes pas xénophobe, au contraire, et je ne critique pas une immigration qui nous est nécessaire aujourd'hui plus que jamais...* (Duhamel).

◆ adj. (1964, Robert). Qui marque de l'antipathie, de l'hostilité à l'égard des étrangers : *Déclaration, réaction xénophobe.*

• Contr. : *xénophile.*

xénophobie [gzenɔfɔbi] n. f. (de *xéno-* et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; fin du xixe s., Bloch-Wartburg, puis 1904, Larousse). Aversion, hostilité à l'égard des étrangers, de ce qui est étranger : *Et il me regardait tout en me parlant, car n'aimant pas les étrangers, bien que beaucoup fussent de ses clients, il voulait s'assurer que je n'étais pas hostile à sa xénophobie...* (Proust).

• Contr. : *xénophilie.*

xénoplastique [gzenɔplastik] adj. (de *xéno-* et de *-plastique,* du gr. *plastos,* modelé, dér. de *plassein* ou *plattein,* façonner ; 1964, Larousse). *Greffe xénoplastique,* greffe dans laquelle le greffon est prélevé sur un individu d'une autre espèce que le receveur. (Syn. hétérogreffe, hétéroplastie.)

xéno-test [gzenɔtɛst] n. m. (de *xéno[n]* et de *test* 2 ; 1968, Larousse). Essai de vieillissement accéléré des matériaux de synthèse, réalisé par exposition au rayonnement d'une lampe au xénon dont le spectre se rapproche de celui du Soleil.

xénotropisme [gzenɔtrɔpism] n. m. (de *xéno-* et de *tropisme ;* 1964, Larousse). Phénomène par lequel un parasite se trouve attiré vers un être, un organe ou une cellule déterminés.

xéranthème [kserɑ̃tɛm] n. m. (lat. scientif. moderne *xeranthemum,* même sens [1700, Tournefort], du gr. *xêros,* sec, et *anthemon,* fleur, dér. de *anthos,* même sens ; 1732, Richelet, écrit *xeranthemum ; xéranthème,* 1765, *Encyclopédie*). Plante herbacée de la famille des composées, à fleurs pourpre et violacé ou blanches, appelée communément *immortelle annuelle.*

xérès [kserɛs] n. m. (emploi comme n. commun de *Jerez* ou *Xeres,* n. d'une ville d'Andalousie dans la région de laquelle est produit un vin réputé ; début du xviiie s. [d'après Robert, 1967], écrit *jerez ; xérès,* 1842, Acad.). Autre forme de jerez.

xéro- [ksero], premier élément, tiré du gr. *xêros,* sec, desséché, dur, et qui entre dans la composition de quelques mots.

xérochiménique [kserɔkimenik] adj. (de *xéro-* et du gr. *kheimôn,* mauvais temps, hiver ; 1968, Larousse). Se dit d'un climat caractérisé par une saison sèche hivernale.

xérodermie [kserɔdɛrmi] n. f. (de *xéro-* et de *-dermie,* du gr. *derma,* peau ; 1888, Larousse). État de la peau qui est sèche et présente une desquamation poudreuse : *La xérodermie est le premier degré de l'ichtyose.*

Xérographie [kserɔgrafi] n. f. (n. déposé, de *Xerox,* n. d'une marque de procédé d'impression à sec [du gr. *xêros,* sec], et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 13 oct. 1961, *le Figaro*). Procédé d'impression sans contact, fondé sur la photoconductivité de certaines matières et l'attraction entre deux corps chargés d'électricité statique de signes différents.

xérophile [kserɔfil] adj. (de *xéro-* et de *-phile,* du gr. *philos,* ami ; 1874, *Bulletin de la Société de botanique* [session extraordinaire, p. LX], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Se dit des végétaux adaptés aux climats secs, désertiques. || **2.** *Période xérophile,* période du quaternaire pendant laquelle l'Europe avait un climat chaud et sec (6500 à 2500 av. J.-C.).

xérophtalmie [kserɔftalmi] n. f. (bas lat. médic. *xerophthalmia,* même sens, gr. *xêrophthalmia,* même sens, de *xêros,* sec, desséché, et de *ophthalmia,* ophtalmie, dér. de *ophthalmos,* œil ; 1694, Th. Corneille). Kératinisation et sécheresse de la conjonctive *(xérosis)* et de la cornée (*xérophtalmie* proprement dite), résultant de l'oblitération des glandes lacrymales ou de l'avitaminose A.

xérophtalmique [kserɔftalmik] adj. (de *xérophtalmie ;* 1765, *Encyclopédie*). Qui est relatif à la xérophtalmie.

◆ adj. et n. (1941, S. Gallot, p. 28). Se dit d'un être animé qui est atteint de xérophtalmie.

xérophyte [kserɔfit] n. f. (de *xéro-* et de *-phyte,* gr. *phuton,* tout ce qui pousse, végétal, plante, de *phuein,* [faire] pousser, [faire] croître ; 1819, *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*). Plante adaptée à survivre et à se développer dans les déserts, les terrains fortement salés ou ionisés, et sous les climats les plus secs.

xérophytique [kserɔfitik] adj. (de *xérophyte ;* 1964, Larousse). Qui est propre aux xérophytes : *Adaptation xérophytique.*

xérose [kseroz] n. f. (dér. savant du gr. *xêros,* sec, desséché ; 1904, Larousse). Modification de la structure des organes par une prolifération généralisée des éléments conjonctifs.

xérosis [kserɔsis] n. f. (gr. *xêrôsis,* var. de *xêransis,* dessiccation, dér. de *xêrainein,* sécher, dessécher, de *xêros,* sec, desséché ; 1878, Larousse, écrit *xérose ; xérosis,* 1904, Larousse). Kératinisation de la conjonctive, marquant le début de la xérophtalmie.

xérostomie [kserɔstɔmi] n. f. (de *xéro-* et de *-stomie,* du gr. *stoma,* bouche ; 1953, Larousse). Sécheresse excessive de la bouche, liée à une diminution, voire une abolition de la sécrétion salivaire.

xérothérique [kserɔterik] adj. (de *xéro-* et du gr. *theros,* saison de la chaleur, été ; 1968, Larousse). Se dit d'un climat caractérisé par une saison sèche estivale.

xérus [kserys] n. m. (lat. scientif. moderne *xerus,* même sens, du gr. *xêros,* sec, desséché [cet animal ayant des mamelles pectorales rigides] ; 1893 [d'après Robert, 1967], puis 1904, Larousse). Petit rongeur africain voisin des écureuils et qui vit dans les palmiers, dit aussi *rat palmiste.*

xi [ksi] n. m. (1876, Larousse). Var. graphique de KSI.

ximenia [ksimenja *ou* gzi-] n. m. (lat. scientif. moderne *ximenia,* même sens, de *Ximenès,* n. d'un missionnaire et botaniste espagnol ; 1765, *Encyclopédie,* comme n. f., écrit *ximénie ;* comme n. m., écrit *ximenia,* 1964, Larousse). Plante d'Afrique et d'Amérique tropicales dont le fruit, très acide, mais comestible, est appelé *citron de mer, pomme de mer...*

xipho n. m. V. XIPHOPHORE.

xiphodyme [ksifɔdim] adj. (de *xipho[ïde]* et de *[di]dyme,* gr. *didumos,* double, jumeau ; 1872, Littré). Se dit d'un monstre dont le corps est double dans la partie supérieure, jusque vers l'appendice xiphoïde, et qui n'a que deux membres inférieurs.

xiphoïde [ksifɔid] adj. (gr. *xiphoeidês,* en forme d'épée, de *xiphos,* épée, et de *eidos,* forme, apparence ; v. 1560, Paré, au sens 1 ; sens 2, 1802, Flick). **1.** Se dit de l'appendice constituant la pièce inférieure du sternum. || **2.** En botanique, se dit de ce qui a la forme d'un glaive : *Iris xiphoïde.*

xiphoïdien, enne [ksifɔidjɛ̃, -ɛn] adj. (de *xiphoïde ;* 1822, *Nouveau Dictionnaire de médecine*). Qui se rapporte à l'appendice xiphoïde.

xiphopage [ksifɔpaʒ] adj. (de *xipho[ïde]* et de *-page,* du gr. *pageis,* part. aoriste second de *pêgnunai,* ficher, fixer ; 1872, Littré). Se dit d'un monstre formé de deux individus unis depuis l'appendice xyphoïde jusqu'à l'ombilic.

xiphophore [ksifɔfɔr] n. m. (lat. scientif. moderne *xiphophorus,* même sens, gr. *xiphophoros,* qui porte une épée, de *xiphos,* épée, et de *phoros,* qui porte, dér. de *pherein,* porter ; 1876, Larousse). Petit poisson américain des eaux douces, ovovivipare, de coloration variée, caractérisé par le long prolongement caudal (« épée ») du mâle, et qui est souvent élevé en aquarium (à 20-24 °C). [On dit aussi XIPHO (1964, Larousse), par abrév.]

xir [ksir] n. m. (origine inconnue ; 1721, Trévoux). La couleur noire, en alchimie.

xoanisant, e [ksɔanizɑ̃, -ɑ̃t] adj. (dér. savant de *xoanon ;* 1970, Robert). Qui rappelle le xoanon. (On dit aussi XOANIFORME [de *xoani-,* élément tiré de *xoanon,* et de *forme ;* 1964, Larousse, art. *xoanon*].)

xoanon [ksɔanɔ̃] n. m. (mot gr. signif. « ouvrage en bois sculpté, statue de dieu en bois », de *xeîn,* polir, graver ; 1904, Larousse). Dans la sculpture grecque archaïque, effigie de bois de type très ancien, encore proche du tronc d'arbre ou de la planche.

X-Ographie [iksɔgrafi] n. f. (n. déposé, de *X* [à cause de l'aspect de la trame] et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 26 juill. 1965, *l'Express*). Procédé d'impression de photographie en relief utilisant le principe de la sélection par une trame gaufrée.

xyl(o)- [gzil(o)], premier élément, tiré du gr. *xulon,* bois, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots.

xylane [gzilan] n. m. (dér. savant du gr. *xulon,* bois ; 1923, Larousse). Cellulose très hydrolysable (hémicellulose), qui fait partie du tissu lignifié de tous les angiospermes.

xylème [gzilɛm] n. m. (dér. savant du gr. *xulon,* bois ; 1876, Larousse, au sens de « genre de champignon parasite des feuilles des arbres » ; sens actuel, 1968, Larousse). Terme désignant le bois, en botanique.

xylène [gzilɛn] n. m. (dér. savant du gr. *xulon,* bois ; 1872, Littré). Hydrocarbure benzénique homologue supérieur du toluène, que l'on extrait du goudron de houille.

xylidine [gzilidin] n. f. (dér. savant du gr. *xulon,* bois ; 1876, Larousse). Amine dérivée du xylène, utilisée dans la fabrication des colorants.

xylite [gzilit] n. f. (dér. savant du gr. *xulon,* bois ; 1845, Bescherelle, au sens de « dircée » [sorte de coléoptère] ; sens 1, 1872, Littré ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Pentite formée par réduction du xylose. || **2.** Explosif obtenu par nitration du xylène commercial.

xylo-. V. XYL(O)-.

xylocope [gzilɔkɔp] n. m. (lat. scientif. moderne *xylocopa,* même sens, du gr. *xulokopos,* qui coupe du bois, de *xulon,* bois, et de *koptein,* couper ; 1839, Boiste). Grosse abeille solitaire, à corps noir et ailes bleutées, appelée aussi *abeille charpentière,* parce qu'elle creuse son nid dans le bois et le subdivise en cellules.

xylographe [gzilɔgraf] n. m. (de *xylographie ;* 1836, Acad.). Graveur qui exécutait les planches destinées à la xylographie.

xylographie [gzilɔgrafi] n. f. (de *xylo-* et de *-graphie,* du gr. *graphein,* écrire, inscrire ; 1771, Trévoux, au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Impression de textes et d'illustrations à l'aide de planches de bois gravées en relief, pratiquée anciennement en Chine, et aux XV^e^-XVI^e^ s. en Europe, avant l'emploi généralisé des caractères mobiles : *J'ai pratiqué aussi les grands bibliophiles, ceux qui recueillent les incunables, les humbles monuments de la xylographie du XV^e^ siècle...* (France). || **2.** Gravure obtenue par ce procédé, parfois coloriée à la main.

xylographique [gzilɔgrafik] adj. (de *xylographie ;* 1802, d'après le *FEW,* XIV, 654 *b* [*livres xylographiques,* 1876, Larousse]). Qui appartient, se rapporte à la xylographie : *Impression xylographique ou tabellaire.* || *Livres xylographiques,* ouvrages des XV^e^-XVI^e^ s. exécutés à l'aide de planches de bois gravées.

xylol [gzilɔl] n. m. (dér. savant du gr. *xulon,* bois ; 1888, Larousse). Nom commercial du xylène brut.

xylolâtrie [gzilɔlɑtri] n. f. (de *xylolâtre,* personne qui adore les idoles de bois [1721, Trévoux], de *xylo-* et de *-lâtre,* du gr. *latreuein,* servir, dér. de *latris,* serviteur [d'un dieu] ; 1812, Boiste). Culte des idoles de bois.

xyloline [gzilɔlin] n. f. (dér. savant du gr. *xulon,* bois ; 1933, Larousse). Fil, propre au tissage, que l'on obtient en découpant des bandes de papier de bois en longs filaments, qui sont ensuite tordus à la machine et gommés.

xylologie [gzilɔlɔʒi] n. f. (de *xylo-* et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1812, Mozin). Étude scientifique du bois, de sa structure, de ses propriétés physiques, mécaniques et chimiques.

xylologique [gzilɔlɔʒik] adj. (de *xylologie* ; 1836, Acad.). Qui est relatif à la xylologie.

xylophage [gzilɔfaʒ] adj. et n. m. (gr. *xulophagos,* qui mange le bois, de *xulon,* bois, et de *phageîn,* infin. aoriste second de *esthiein,* manger ; 1803, Wailly). Se dit des insectes qui se nourrissent de bois : *Coléoptères xylophages. Les xylophages s'attaquent principalement aux conifères.*

◆ adj. (1964, Larousse). Qui est propre à ces insectes : *Régime xylophage.*

◆ n. m. (1964, Larousse). Autre nom du *taret.*

xylophagie [gzilɔfaʒi] n. f. (de *xylophage ;* 1836, Acad.). Le fait de se nourrir de bois ; régime alimentaire des xylophages.

xylophone [gzilɔfɔn] n. m. (de *xylo-* et de *-phone,* gr. *phônê,* son ; 1868, Souviron, 581). Instrument de musique formé de plaques de bois ou de métal d'inégale longueur, portées par deux appuis, et sur lesquelles on frappe avec deux baguettes de bois.

xylose [gziloz] n. m. (dér. savant du gr. *xulon,* bois ; 1907, Larousse). Pentose aldéhydique dit *sucre de bois,* obtenu par hydrolyse de la gomme de bois ou de la moelle de sureau.

xystarque [gzistark] n. m. (lat. impér. *xystarcha,* même sens, gr. *xustarkhês,* même sens, de *xustos,* xyste [v. l'art. suiv.], et de *arkhein,* être le chef ; 1876, Larousse). Dans la Grèce ancienne, chef d'un xyste, société athlétique.

xyste [gzist] n. m. (lat. *xystus,* portique où s'exercent les athlètes [chez les Grecs], promenade plantée d'arbres, gr. *xustos,* galerie couverte d'un gymnase avec une surface soigneusement aplanie [pour les exercices d'hiver], gymnase, de *xuein,* racler, lisser, polir ; 1547, J. Martin [83], au sens 1 [« ... gymnase... », 1904, Larousse] ; sens 2, 1933, Larousse ; sens 3, 1872, Littré). **1.** Dans les gymnases grecs, piste couverte, au sol aplani, où s'exerçaient les athlètes. || *Par extens.* Le gymnase dans son ensemble. || **2.** Association d'athlétisme, dans la Grèce ancienne. || **3.** Chez les Romains, galerie couverte dans un jardin.

Y

1. y [igʀɛk] n. m. (lat. *y,* y [22e lettre de l'alphabet], gr. *u,* upsilon ; XIIIe s., Jubinal [II, 287], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Vingt-cinquième lettre de l'alphabet français, la sixième des voyelles, servant à noter la voyelle [i] : *physique, hypertension,* ou la semi-consonne [j] : *yaourt, myope, bruyère,* ou, entre voyelles, équivalant à la lettre i suivie de la semi-consonne [j] : *ennuyer.* [V. art. spécial.] || **2.** En algèbre, *y* symbolise une seconde inconnue, la première étant *x,* ou bien une fonction de la variable *x.*

• REM. *Y* initial n'admet généralement ni élision ni liaisons : *le yachting, des yaourts* [dejauʀt], excepté dans quelques mots comme *yèble, yeuse, yeux, ypérite, Yonne.*

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE

LA LETTRE « Y »

La lettre *y* a plusieurs fonctions :

— Placée entre deux consonnes, comme dans *cygne, rythme,* elle représente le phonème [i] comme pourrait le faire la lettre *i ;*

— Placée entre deux voyelles, comme dans *Tayaut, Bayard, boyard,* elle représente la semi-consonne yod (v. CONSONNES, art. spécial), se comportant à cette place du mot comme une consonne pleine (comparer *taraud, bazar*) ; la prononciation est la même en fin de mot après *o* dans le mot *boy* emprunté à l'anglais ;

— Après la lettre *u,* l'*y* intervocalique vaut *i* + yod : *tuyau* se prononce comme *tui* + *yau* [tɥijo]

— Après *a* et *o,* l'*y* peut aussi valoir *i* + yod : *crayon* se prononce comme *crai* + *yon* [kʀɛjɔ̃], et *boyau* comme *boi* + *yau* [bwajo].

HISTORIQUE

Une même lettre de l'alphabet grec, notant la voyelle prononcée [y] à l'époque classique, avait la forme **V** dans l'usage graphique occidental (Grèce continentale) et la forme **Y** dans l'usage oriental (Asie mineure et archipel côtier) ; ce dernier usage, appelé alphabet ionien, fut généralisé par Athènes en 403 apr. J.-C.

L'alphabet latin (par l'intermédiaire ou non de l'étrusque) est emprunté à l'usage grec occidental comportant la voyelle écrite **V,** affectée au phonème [u] par les Latins, qui ignoraient le phonème [y].

Il est dit à l'article spécial ALPHABET comment les lettrés latins, voulant écrire de façon distinctive la voyelle [y] des mots grecs empruntés, recoururent à la forme **Y** de l'upsilon grec, et comment cette lettre en vint à figurer la voyelle [i] par une confusion imputée soit à la prononciation défectueuse d'un phonème étranger dans l'usage courant (Väänänen, *Introduction au latin vulgaire,* p. 38), soit à l'altération que subit en grec même le timbre de ce phonème (Cohen, *la Grande Invention de l'écriture,* p. 258).

Les textes latins ne présentaient originellement *y* que dans des mots empruntés au grec, comme *kyrie eleison* (« Seigneur, ayez pitié »), et beaucoup de noms propres comme *Pyramus, Thermopylae.* Mais dans la graphie mérovingienne, due à des scribes ignorant le grec, l'alternance d'*y* avec *i* devint fantaisiste : *Dionisiy* (pour *Dionysii*), *ibydem, ubyque,* etc. ; aucune règle ne se dégage des exemples relevés.

Même fantaisie dans les premiers textes français, où l'*y* apparaît surtout dans les noms propres et dans quelques mots rares ; Guiot, copiant les romans de Chrétien de Troyes au début du XIIIe s., écrit avec *y* les mots *Yvain, Looys, Lymoges, lyon, hyrauz, explycyt.*

Vers 1200 se substitua à l'écriture caroline l'écriture gothique, caractérisée par la brisure des courbes et par un écrasement des traits verticaux qui rendait difficile la distinction des lettres comme *i, u, n, m* lorsqu'elles se suivaient. L'*Orthographia gallica* (XIIIe s.) conseille en ce cas le recours à *y :*

« Quandocunque hec vocalis inter *m* et *n* vel *u* ponitur, potest mutari in *y* ut litera sit legibilior legenti. »

Cette variante « plus lisible » fut employée pour *i* seulement dans sa valeur vocalique, et non quand *i* notait le phonème « chuintant » de mots comme *je, ja.* Au milieu du XIIIe s., on employait principalement *y :*

— dans les mots où il remontait à un upsilon grec (fonction étymologique) : *Cyprés, Myceneon ;* et d'une manière générale dans les noms propres non français : *Dyana, Edyppus ;*

— au voisinage d'un *u,* d'un *n,* ou d'un *m : yuoire* (= *ivoire*), *ynde* (= *inde*)

— à la fin des mots (fonction démarcative) : *bailly, Henry ;*

— dans les anciennes diphtongues dont le second élément avait été un *i : ay, aydier, fayre, doney, roy, otroy, moytié ;* mais l'*i* tendit à reprendre le dessus devant un *-s* (ou *-z,* ou *-x*) de pluriel : *la loy/les lois, loix ;*

— pour distinguer l'adverbe « y ».

La valeur distinctive de l'*y* était renforcée par l'étalement de sa boucle, de plus en plus volumineuse dans l'usage des « praticiens » aux XIVe et XVe s.

Geoffroy Tory, auteur du premier traité d'orthographe imprimé (*le Champ fleury,* 1529), admet l'emploi d'*y* dans les mots descendant du grec, comme *hypocrite, tyrant,* et à la fin des mots, comme *roy, esmoy, feray, amy, icy.* Robert Estienne, dont le *Dictionnaire francois-latin* (1539, 1549) servira jusqu'au XVIIIe s. de bible orthographique (v. ORTHOGRAPHE, art. spécial), tira le meilleur parti de la propriété distinctive de l'*y* en l'employant partout où l'entourage graphique n'excluait pas la prononciation [ʒ], c'est-à-dire :

— avant une voyelle : *yeulx* [= *yeux* et non *jeux*] (il se trouve que, dans cette fonction, *y* écrivait un yod, mais ce phonème, à cette époque, n'était pas consciemment distingué du [i]) ;

— après une voyelle dans les diphtongues : *vraye, payer, noyer ;*

— avant et après *u* consonne (pouvant être pris pour *u* voyelle) : *yuer* (= *hiver*), *yure* (= *ivre*), *enuy* (= *ennui*), *cuyure* (= *cuivre*).

Il ne l'admettait, hors ces cas, que pour l'adverbe *y* et dans les mots où il perpétuait un upsilon grec : *cyprès, cymbale.*

Jamais l'*y* ne fut aussi répandu qu'au XVIe s., et Beaulieux cite une lettre de François Ier où il remplace *i* partout où cette lettre n'a pas la valeur d'un *j* moderne :

> *Puysque a present Madame iay*
> *moyen par le trayte de payx et amytye*
> *dentre lempereur mon bon frere et*
> *moy de pouoyr enuoyer personnayge*
> *par dela pour vous vysyter de ma*
> *part...*

Par réaction contre ces abus, Thomas Sebillet et Peletier du Mans proscrivirent absolument l'*y,* et Ronsard l'autorisa seulement dans les mots grecs non francisés comme *Hippolyte, Ulysse* (mais non dans *abime, cigne, nimphe, lire,* « vocables déjà reçus entre nous pour françois ») ; malheureusement son désir de réforme, proclamé et mis en pratique dans les *Odes* de 1550, s'essouffla et tomba définitivement en 1565.

Les emplois anciens se perpétuaient pardessus ces tentatives isolées, et l'on observe chez des auteurs comme Montaigne l'emploi fréquent d'*y* pour *i* en particulier à la fin des mots et des diphtongues.

Le XVIIe s. n'apporta sur ces points aucune innovation, même quand fut généralisé l'emploi du *j* et du *v* (officialisé en 1694 dans le *Dictionnaire de l'Académie*) par lequel l'*y* perdait sa valeur distinctive. Ce n'est qu'en 1740 que l'abbé d'Olivet, responsable de la troisième édition du

Dictionnaire, remplacera *y* par *i* « partout où il ne tient pas la place d'un double *i* ou ne sert pas à conserver la trace de l'étymologie ».

L'usage anglais, plus conservateur, maintient les graphies telles que *lady, boy, way,* où l'*y* est inutile. Le français moderne n'est traditionaliste sur ce point que dans les noms propres, comme *Marty, Pinay, Leroy, Lévy, Vitry, Neuilly, Ploubalay, Colombey* ; des noms comme *Conakry,* d'introduction récente, sont même affublés d'un *y,* sans autre justification qu'une connotation d'exotisme.

2. y [i] pron. adverbial (lat. *hīc,* ici, dans ce lieu, sur ce point, à cette occasion, du pron.-adj. *hĭc,* ce ... -ci, celui-ci [*iv,* « y » — 842, *Serments de Strasbourg* —, était issu du lat. pop. **ībī,* altér. — peut-être sous l'influence du *-ī-* long du lat. class. *hīc,* v. ci-dessus — du lat. class. *ĭbī,* là, dans ce lieu, alors] ; v. 980, *Passion du Christ,* écrit *i* [*y,* XIII[e] s., *Assises de Jérusalem*], au sens 1 ; sens 2, XII[e] s.). **1.** Indique le lieu où l'on est, où l'on va : *Téléphone-moi à mon bureau, j'y suis tous les jours. Si vous allez à Paris, j'y partirai avec vous.* || *Y compris,* v. COMPRENDRE. || **2.** Est dépourvu de sens précis dans certaines expressions : *je n'y vois pas,* je suis aveugle, ou je ne distingue rien ; : *il y a,* il existe... ; : *j'y suis,* je vois maintenant de quoi il s'agit, je comprends ; : *ça y est,* c'est fait, c'est arrivé.

◆ pron. pers. (sens 1, v. 980, *Passion du Christ* ;sens 2, v. 1160, *Roman de Tristan ;* sens 3, XVI[e] s.). **1.** Représente un nom précédé de la prép. *à : Quand il reçoit une lettre, il y répond aussitôt. J'ai bien remarqué ce détail, mais je n'y ai pas attaché d'importance. C'est un homme équivoque, ne vous y fiez pas* (Acad.). [V. Rem. 1.] || **2.** Représente une idée précédemment exprimée et équivaut à « à cela » : *« Savez-vous qui vous inviterez dimanche ? — J'y ai réfléchi hier. »* || **3.** Est dépourvu de sens précis dans diverses expressions : *s'y connaître en,* avoir des connaissances sur : *Il s'y connaît en mécanique ; il y va de,* il s'agit de : *Jusque-là j'avais trouvé stupide de collectionner les boîtes d'allumettes ; mais quand je vis qu'il y allait de la liberté...* (France) ; *s'y prendre* (de telle ou telle façon), procéder... ; : *je n'y peux rien,* je ne peux rien changer à cela.

• REM. **1.** Dans la langue classique, *y* s'employait plus librement qu'aujourd'hui pour représenter des personnes : *Ils ont trompé le diable à force de s'y abandonner* (Pascal). Aujourd'hui, on emploie de préférence, dans ce cas, *à lui, à elle, à eux, à elles ;* toutefois *y* est d'un emploi courant après quelques verbes comme *s'intéresser à, s'attacher à, se fier à, penser à.*

2. Dans la langue classique, *y* pouvait remplacer un complément introduit par une autre préposition que *à : Je me brouillerais avec elle, je vous y brouillerais vous-même* (Marivaux).

3. Lorsque *y* suit un verbe à l'impératif, ce verbe prend toujours un *s,* et est joint à *y* par un trait d'union : *Va à Paris, vas-y. Pense à tes amis, penses-y.* Cette règle ne s'applique pas si *y* est suivi d'un infinitif : *Si tu passes par Paris, va y faire une course pour moi.*

yachmak [jaʃmak] n. m. (mot turc de même sens ; 1879, Loti). Voile que portaient les femmes turques, laissant à découvert le haut du visage : *Ces têtes blanches cachées sous les plis des yachmaks, d'où sortaient des yeux noirs, se confondaient sous les cyprès* (Loti).

yacht [jak, jakt *ou* jot] n. m. (néerl. *jacht,* même sens ; 1572, Bloch-Wartburg [*yacht auxiliaire* ou *yacht mixte,* 1933, Larousse]). Bateau de plaisance, à voiles ou à moteur, dont l'usage est venu des Pays-Bas : *Yachts de croisière, yachts de course. Avec Henelle, aux mois d'été dernier, il* [D'Annunzio] *a suivi en yacht les côtes de la Grèce...* (Gide). || *Yacht auxiliaire,* ou *yacht mixte,* yacht doté à la fois d'une voilure importante et d'un moteur, qui n'en est que l'auxiliaire.

yacht-club [jatklœb *ou* jotklœb] n. m. (loc. angl. de même sens, de *yacht,* yacht [néerl. *jacht,* même sens — v. l'art. précéd.], et de *club,* club [v. CLUB 1] ; 1867, d'après Larousse, 1888 [art. *yachting*]). Association ayant pour objet la pratique du yachting et des sports nautiques.

• Pl. *des* YACHT-CLUBS.

yachting [jaktiŋ *ou* jotiŋ] n. m. (mot angl. de même sens, de *yacht* [v. l'art. précéd.] ; 2 févr. 1859, *le Sport,* p. 2). Pratique de la navigation de plaisance sous toutes ses formes.

yachtman ou **yachtsman** [jatman *ou* jatsman *ou* jotman] n. m. (angl. *yachtsman,* même sens, de *yacht,* yacht [v. YACHT-CLUB], et de *man,* homme ; 26 janv. 1859, *le Sport,* p. 2 [*yachtsman*], et 1904, Larousse [*yachtman*]). Homme qui pratique le yachting (vieilli) : *Âgé d'environ trente-cinq ans, il portait une casquette marine comme on en voit aux yachtmen, mais fort crasseuse* (Arnoux).

• Pl. *des* YACHT(S)MEN [-mɛn].

yachtwoman ou **yachtswoman** [jatwuman *ou* jatswuman *ou* jotwuman] n. f. (angl. *yachtswoman,* même sens, de *yacht,* yacht [v. YACHT-CLUB], et de *woman,* femme ; 1892, J. Claretie, p. 165 [*yachtswoman*], et 1904, Larousse [*yachtwoman*]). Femme pratiquant le yachting : *C'était quelques croquis d'après de jolies yachtswomen* (Proust).

• Pl. *des* YACHT(S)WOMEN [-wimɛn].

yack ou **yak** [jak] n. m. (angl. *yak,* même sens, du tibétain *gyak,* même sens ; 1791, Valmont de Bomare [*yak*], et 1876, Larousse [*yack*]). Mammifère ruminant de la famille des bovidés, à long pelage, vivant sur les hauts plateaux de l'Asie centrale, où il est utilisé comme animal de bât : *Est-ce que* [...] *le vieux capitaine vous a, par hasard, sifflé l'air que sifflent les bouviers pour faire avancer les yacks sur les plateaux du Tibet ?* (Duhamel).

yagé [jage] n. m. (mot amérindien de même sens ; 1933, Larousse). Liane de Colombie avec laquelle les Indiens préparent une boisson qui procure un sommeil avec hallucinations et une insensibilité totale.

yak n. m. V. YACK.

yaki [jaki] ou **yaki-mono** [jakimɔno] n. m. (mot japonais de même sens, proprem. « chose cuite » ; 1904, Larousse [pour les deux formes]). Terme général désignant toute espèce de poterie japonaise.

yang n. m. V. YIN.

1. yankee [jɑ̃ki] n. (mot angl. de même sens [fin du XVII[e] s.], empr. de l'écossais *Jankee* [dimin. de *Jan,* bas lat. ecclés. — d'origine hébraïque — *Jo(h)annes,* Jean], employé comme surnom par quelques Écossais ou Anglais en Nouvelle-Angleterre ; 1776, *le Courrier de l'Europe*). Nom donné par les Anglais aux colons révoltés de la Nouvelle-Angleterre (XVIII[e] s.), puis par les Sudistes aux Nordistes pendant la guerre de Sécession, et, depuis, appliqué aux habitants anglo-saxons des États-Unis et, collectivement, à tous les habitants des États-Unis (en ce dernier sens, s'écrit avec une majuscule) : *À la nouvelle de ces gisements prodigieux, l'esprit d'entreprise des Yankees entra en ébullition* (Cendrars).

◆ adj. (1904, Larousse). *Fam.* Qui se rapporte aux Américains des États-Unis : *Les banques yankees.*

2. yankee [jɑ̃ki] n. m. (emploi métaphorique de *yankee* 1 ; 1958, Merrien). Grand foc de yacht à voiles, dont le point d'écoute est relevé : *Le yankee est une voile de beau temps.*

yaourt [jaurt] ou **yogourt** [jɔgurt] n. m. (bulgare *jugúrt* ou *jaúrt,* même sens ; 1432, La Broquière [*yogourt* — rare av. le début du XX[e] s.], et 1923, Larousse [*yaourt* — d'abord écrit *yaourth,* 1853, Th. Gautier, et *yahourt,* 1907, Larousse]). Fromage frais non égoutté, préparé à partir de lait de vache ou de brebis, que l'on fait cailler à l'aide de ferment lactique.

yaourtière [jaurtjɛr] n. f. (de *yaourt ;* 1977, Robert). Appareil domestique pour la confection des yaourts.

yard [jard] n. m. (mot angl. de même sens ; 1669, Chamberlayne, p. 21 [*square yard* ou *yard carré, cubic yard* ou *yard cube,* 1959, Larousse]). Unité de mesure de longueur anglo-saxonne, valant 0,914 m. || *Square yard,* ou *yard carré,* unité de mesure de

surface valant 0,836 m². || *Cubic yard,* ou *yard cube,* unité de mesure de volume valant 0,764 m³.

yardang [jardɑ̃] n. m. (origine incertaine ; 1964, Larousse). Sillon creusé dans certains matériaux par le vent chargé de sable, en particulier dans les croûtes d'argile durcie par la sécheresse.

yashiro [jaʃiro] n. m. invar. (mot japonais de même sens ; 1907, Larousse). Temple shintoïste, au Japon.

yatagan [jatagɑ̃] n. m. (turc *yatāgān,* même sens ; 1787, Peyssonnel, II, 60). Sabre qui était en usage chez les Turcs et les Arabes, et dont la lame, très tranchante, était incurvée en deux sens opposés : *Quoique dans cette opération, tentée au milieu d'une horrible mêlée, il eût reçu deux coups de yatagan sur le bras gauche...* (Balzac).

yaudler v. intr. V. JODLER.

yawl [jol] n. m. (mot angl. de même sens, du néerl. *jol,* yole [v. YOLE] ; 1848, Jal). Cotre dont le gui a été coupé de façon à rester en dedans de l'extrémité arrière, permettant de placer à cet endroit un mâtereau avec une petite voile (tape-cul).

yearling [jœrliŋ] n. m. (mot angl. de même sens, proprem. « animal âgé d'un an », de *year,* an, année ; 1868, Souviron, 582). Cheval de pur sang âgé d'un an.

yèble n. f. V. HIÈBLE.

yémen [jemɛn] n. m. (emploi comme n. commun de *Yémen,* n. d'un État de la péninsule Arabique où est produite cette fourrure ; 1964, Larousse). Fourrure plate, moirée, du chevreau d'Arabie, utilisée pour la confection de vêtements sports.

yéménite [jemenit] ou **yéminite** [jeminit] adj. et n. (de *Yémen,* n. géogr. [v. l'art. précéd.] ; 1877, Littré, art. *yéménique* [*yéménite*], et 1933, Larousse [*yéminite*]). Qui est relatif au Yémen ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ adj. et n. m. (1964, Larousse). Syn. de SUDARABIQUE ANCIEN.

yen [jɛn] n. m. invar. (mot japonais de même sens ; 1871 [d'après Robert, 1967], puis 1904, Larousse). Unité monétaire principale du Japon (symb. : Y).

yen-min-piao ou **jen-min-piao** [jɛnminpjao] n. m. invar. (loc. chinoise de même sens ; 1964, Larousse [pour les deux formes]). Unité monétaire principale de la République populaire de Chine (symb. : JMP). [On le désigne encore parfois sous le nom de YUAN (mot chinois ; 1949, Larousse), sa dénomination antérieure à 1955.]

yeoman [joman] n. m. (mot angl. de mêmes sens ; 1614, A. Du Chesne [p. 14], au sens 2 ; sens 1, 1863, Taine ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Dans l'Angleterre médiévale, franc tenancier, petit propriétaire. || **2.** Roturier anglais qui était titulaire d'un office à la Cour ou auprès d'un notable. || **3.** *Yeomen de la garde,* garde d'apparat des souverains britanniques, fondée en 1485, et recrutée parmi les anciens militaires.

• Pl. *des* YEOMEN [-mɛn].

yeomanry [jomanri] n. f. (mot angl. de mêmes sens, de *yeoman* [v. l'art. précéd.] ; 25 févr. 1799, Mallet du Pan [II, 313 — n° 13], au sens 1 ; sens 2, 1872, Littré). **1.** Ensemble des yeomen. || **2.** Formation territoriale de cavalerie anglaise, créée à la fin du XVIIIᵉ s. et utilisée ensuite comme infanterie portée.

yeti [jeti] n. m. (mot tibétain de même sens ; 1964, Larousse). Animal hypothétique du versant sud de l'Himalaya, surnommé « l'abominable homme des neiges » du fait des grandes empreintes bipèdes, observées dans la neige, qu'on lui attribue.

yette [jɛt] n. m. (origine inconnue ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *yettus ; yette,* 1845, Bescherelle). Pierre de touche.

yeuse [jøz] n. f. (anc. provenç. *euze,* même sens, du lat. dialect. **ēlex, ēlicis,* var. du lat. class. *īlex, īlicis,* yeuse ; 1552, R. Estienne). Autre nom du *chêne vert : Vers leur gauche s'élève le Palatin* [...], *couronné d'yeuses* (France). *À l'entrée de l'un des ravins se dressait une yeuse à sept ou huit troncs disposés en cercle, et ses ramures d'un vert sombre surgissaient d'un îlot de broussailles...* (Pagnol).

yeux n. m. pl. V. ŒIL.

yé-yé [jeje] adj. invar. (réduplication de l'anglo-améric. *yeah* ou *yah* [altér. pop. de l'angl. *yes,* oui], mot souvent employé dans certaines chansons américaines ; 19 mai 1964, *le Monde,* comme n. m., au sens de « le style yé-yé » ; comme adj., au sens actuel, 20 sept. 1966, *le Figaro*). *Fam.* Se dit d'un style de musique, de chansons, de danses venu des États-Unis et en vogue parmi les jeunes dans les années 1964-1966, ainsi que de tous les comportements qu'il a suscités : *Chanson yé-yé. Orchestre yé-yé. Magazine yé-yé. Mode yé-yé.*

◆ adj. et n. invar. (1965, F. Sagan, p. 139). *Fam.* Se dit des artistes qui ont adopté, soutenu ce style, ainsi que de leurs jeunes admirateurs : *Chanteur, chanteuse yé-yé. Être yé-yé. Les vedettes préférées des yé-yé.*

yiddish ou **yidich** [jidiʃ] n. m. (angl. *yiddish,* même sens, de l'allem. *jüdisch,* juif, dér. de *Jude,* juif ; 1864, Erckmann-Chatrian, écrit *yudisch ; yiddish,* 1907, Larousse, et *yidich,* 1953, M. Cohen, p. 74). Se dit pour *judéo-allemand, langue judéo-allemande* (v. JUDÉO-ALLEMAND, E) : *De l'autre côté de la cloison, une conversation en yiddish se poursuivait* (Romains).

◆ adj. (1967, Robert). Qui appartient, qui est propre à cette langue : *Littérature yiddish. Culture yiddish.*

yin [jin] et **yang** [jɑ̃g] n. m. (mots chinois de même sens ; 1907, Larousse [art. *yang*], pour les deux termes). Noms donnés aux deux catégories essentielles de la pensée taoïste chinoise, dont la synthèse constitue le grand principe de l'Ordre universel, le *tao.*

ylang-ylang n. m. V. ILANG-ILANG.

ylem [ilɛm] n. m. (mot angl. de même sens ; 1968, Larousse). Nom donné au mélange primitif de particules subatomiques (notamment neutrons, protons et électrons) à partir duquel on suppose, selon certaines théories cosmologiques, que furent formés les atomes constitutifs de l'univers.

yod [jɔd] n. m. (mot hébreu désignant le *i* consonne ; 1715 [d'après Trévoux, 1743], écrit *jod* [*yod,* 1842, Acad.], au sens 1 ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** Lettre des alphabets phénicien et hébreu. || **2.** Nom donné, en linguistique, à la semi-consonne [j], spirante dorso-palatale transcrite en français par *i (hier, mien), ï (aïeul), il* ou *ill (travail, fille), y (yole, ayant).* [V. CONSONNE, art. spécial.]

yodisation [jɔdizasjɔ̃] n. f. (de *yodiser ;* 1933, Marouzeau). Modification subie par un phonème dont l'articulation comporte un yod ajouté après la consonne.

yodiser [jɔdize] v. tr. (dér. savant de *yod ;* 1933, Larousse). Mouiller un phonème en le fondant avec un yod.

yodler v. intr. V. JODLER.

yoga [jɔga] n. m. (mot hindoustani de même sens, proprem. « connexion » ; 1842, Acad.). Discipline ancienne de l'Inde, visant à obtenir une maîtrise parfaite de l'esprit et du corps par une ascèse psychophysiologique : rétention du souffle et contrôle des fonctions vitales, détachement du sensible et suppression des impressions sensorielles, recherche de la concentration intérieure et méditation aboutissant à l'état d'inconscience...

yogi [jɔgi] ou **yogin** [jɔgin] n. m. (hindoustani *yogī,* adepte du yoga, de *yoga* [v. l'art. précéd.] ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *cuigi ;* v. 1553, Postel [p. 65], écrit *iogri ;* 1575, Belleforest [II, colonne 1676], écrit *ioghi ;* 1617 [d'après le *FEW,* XX, 113 *b*], écrit *yoguie ; yogi,* 1842, Acad., et *yogin,* 1964, Larousse). Ascète pratiquant le yoga et observant ses commandements : *L'oraison, la discipline, le jeûne, la maîtrise du souffle, la détente complète de tous les ressorts ordinaires de l'âme* [...], *voilà les moyens matériels par quoi les saints et les yogis atteignent le permanent et l'universel* (Arnoux).

yogourt n. m. V. YAOURT.

yohimbehe [jɔimbe] n. m. (mot camerounais de même sens ; 1905, A. N. Gilbert et P. Yvon, p. 382). Arbre du Cameroun, dont le bois, de couleur violacée, est utilisé dans la construction navale, les travaux de mines, etc., tandis que l'écorce fournit un alcaloïde, l'yohimbine.

yohimbine [jɔimbin] n. f. (de *yohimb[ehe]* ; 1905, A. N. Gilbert et P. Yvon, p. 382). Alcaloïde extrait de l'écorce d'yohimbehe, employé en pharmacie pour ses propriétés sympathicolytiques et vasodilatatrices.

yole [jɔl] n. f. (néerl. *jol,* même sens, du danois et norvégien *jolle,* même sens ; 1713, Rommel [*iol,* comme mot danois, 1702, Aubin]). Embarcation légère propulsée à l'aviron, de forme étroite et allongée, d'un faible tirant d'eau, convenant pour la course et la navigation en eaux plates : *Je poussais ma yole entre les roseaux...* (Daudet).

yougoslave [jugɔslav] adj. et n. (mot signif. proprem. « slave du Sud », du serbo-croate *jug,* sud, et de *slave ;* 1873, d'après Robert, 1967). Qui est relatif à la Yougoslavie ; habitant ou originaire de ce pays.

youpin, e [jupɛ̃, -in] n. et adj. (déformation arg. de *youdi,* même sens [1883, Esnault], mot de l'ar. algérien, var. de *yaoudi,* juif ; 1890, Esnault). *Pop.* et *péjor.* Juif (terme injurieux) : *Quand je lui dis, ce premier jour, qu'il s'appelait Bloch, elle s'écria : « Je l'aurais parié que c'était un youpin »* (Proust).

• REM. On trouve aussi la forme YOUTRE (allem. dialect. *juder,* var. de l'allem. *Jude,* juif ; 1828, Vidocq), de même valeur populaire et injurieuse : *Le voilà, criait-il, ce vieux youtre ! C'est le fils que Judas Iscariote fit à une diablesse en forme de chèvre* (France).

yourte ou **iourte** [jurt] n. f. (russe *jorta,* hutte conique ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *jurte* [*iourte,* 1873, Larousse ; *yourte,* 1904, Larousse], au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse [pour les deux formes]). **1.** Tente démontable, faite d'une armature extensible en bois sur laquelle sont tendues des plaques de feutre, qui est l'habitation des pasteurs turcs et mongols d'Asie centrale : *Au-delà commençaient les fourrés sombres du sorgho, les premières yourtes nomades en feutre noir ou en peau de loup* (Morand). || **2.** Nom donné parfois aux tentes coniques d'écorce des Sibériens.

youtre n. et adj. V. YOUPIN, E.

youyou [juju] n. m. (origine incertaine, peut-être mot d'un dialecte chinois ; 1831, Bloch-Wartburg). Petite embarcation courte et large, manœuvrant à l'aviron ou à la voile et pouvant aller à la godille, employée à divers services du bord : *Il ne veut pas patauger dans la boue... Vladimir va mettre le youyou à l'eau... Nous vous rejoindrons là-bas...* (Simenon).

• SYN. : *canot.*

Yo-yo [jojo] n. m. (n. déposé, mot d'origine onomatop. ; 1931, *le Journal* [d'après Fr. Mackenzie, p. 267]). Jouet formé d'un disque de bois, de matière plastique, etc., évidé comme une navette, que l'on fait descendre et remonter le long d'un fil attaché à son axe.

ypérite [iperit] n. f. (dér. savant de *Yper* ou *Ieper,* n. flamand d'*Ypres,* ville de la Flandre occidentale où ce gaz fut employé pour la première fois ; juill. 1917, d'après Larousse, 1923). Gaz de combat suffocant et vésicant, à base de sulfure d'éthyle dichloré, appelé aussi *gaz moutarde* du fait de son odeur, employé pour la première fois par les Allemands en 1917.

ypérité, e [iperite] adj. et n. (de *ypérite ;* 1923, Larousse). Qui a été soumis à l'action de l'ypérite : *Un ypérité ne fait un tuberculeux que s'il a présenté des symptômes antérieurement à l'absorption du gaz...* (Martin du Gard).

yponomeute [ipɔnɔmøt] n. m. (gr. *huponomeutês,* mineur, dér. de *huponomeîn,* miner, creuser en dessous, de *hupo,* sous, et de *nemein,* distribuer, partager ; 1876, Larousse). Petite teigne dont la chenille, dite « chenille fileuse », cause de graves dégâts aux arbres fruitiers (pommier, poirier), dont elle enveloppe les branches de ses fils soyeux. (On écrit aussi HYPONOMEUTE [1878, Larousse].)

ypréau [ipreo] n. m. et adj. (du n. de la ville d'*Ypres* [v. YPÉRITE], auprès de laquelle abondait une espèce d'orme ; 1432, Godefroy, écrit *yppereau* [*ypréau,* 1611, Cotgrave], au sens de « orme à larges feuilles » ; sens actuel, 1842, Acad.). Nom usuel du peuplier blanc, du saule marsaux, d'un aune à larges feuilles.

ysopet [izɔpɛ] n. m. (du n. du célèbre fabuliste grec *Ésope,* lat. *Æsopus,* gr. *Aisôpos ;* XIIe s.). Nom donné, au Moyen Âge, à des recueils de fables, imitées ou non d'Ésope : *Les ysopets de Marie de France.* (On écrit aussi ISOPET [XIIe s.].)

ytterbine [itɛrbin] n. f. (de *ytterb[ium]* ; 1888, Larousse [art. *ytterbium*]). Oxyde d'ytterbium Yb_2O_3.

ytterbium [itɛrbjɔm] n. m. (dér. savant de *ytterby,* même sens [1803, Boiste], emploi comme n. commun de *Ytterby,* n. du village de Suède auprès duquel ce corps fut découvert ; 1878, d'après DauzatDubois-Mitterand [dont la référence est incontrôlable], puis 1890, Larousse). Métal (symb. : Yb) de numéro atomique 70, du groupe des terres rares.

yttrifère [itrifɛr] adj. (de *yttri[um]* et de *-fère,* du lat. *ferre,* porter ; 1842, Acad.). Se dit d'un minéral qui contient de l'yttrium.

yttrique [itrik] adj. (de *yttr[ium]* ; 1831, Berzelius, IV, 142 [*terres yttriques,* 1933, Larousse]). Se dit de composés de l'yttrium. || *Terres yttriques,* l'un des groupements de terres rares dont fait partie l'yttrium.

yttrium [itrijɔm] n. m. (dér. savant du n. d'*Ytt[erby]* — v. YTTERBIUM ; 1839, Boiste). Métal (symb. : Y) de numéro atomique 39, du groupe des terres rares, accompagnant le cérium dans la plupart de ses minerais.

yuan n. m. V. YEN-MIN-PIAO.

yucca [juka] n. m. (taïno [langue d'Haïti] *yucca,* manioc ; 1533 [d'après le *FEW,* XX, 84 *b*], écrit *zucque,* au sens de « racine du manioc » ; 1555, Poleur, écrit *yuca,* au sens de « manioc » ; sens actuel, 1694, Th. Corneille, écrit *iuca* [*yuca,* 1765, *Encyclopédie,* et *yucca,* 1803, Boiste]). Liliacée arborescente à longues feuilles groupées en touffes, à grandes fleurs blanches ou violettes, cultivée comme ornementale dans les régions chaudes, et dont la pollinisation nécessite l'intervention d'un insecte.

Z

z [zɛd] n. m. (lat. *z*, z [23ᵉ lettre de l'alphabet], gr. *z*, dzêta [6ᵉ lettre de l'alphabet] ; XIIIᵉ s., Jubinal [II, 288], au sens I, 1 [*de A à Z*, 1939, Montherlant ; *être fait comme un Z*, 1872, Littré — *ressembler à un Z*, même sens, av. 1660, Scarron] ; sens I, 2, XIIIᵉ s., Jubinal, II, 288 ; sens II, 1, 1876, Larousse [*axe des « z »*, 1933, Larousse] ; sens II, 2 et 4, 1964, Larousse ; sens II, 3, 1933, Larousse ; sens II, 5, 1908, Esnault).

I. 1. Vingt-sixième et dernière lettre de l'alphabet français, la vingtième des consonnes. (V. Rem.) ‖ *De A à Z*, d'un bout à l'autre et sans rien omettre. ‖ Fam. et vx. *Être fait comme un Z*, être tordu, bossu, contrefait. ‖ **2.** Consonne fricative alvéolaire sonore [z], notée dans l'écriture par *z*, comme dans *zèle, laize, Suez*, et plus souvent par *s* intervocalique, comme dans *chose, guise*. (V. CONSONNE, art. spécial.)

II. 1. En mathématiques, symbole littéral *(z)* désignant une fonction de deux variables *x* et *y*, ou une troisième inconnue, ou une troisième variable indépendante, ou encore la troisième des coordonnées cartésiennes (cote) d'un point de l'espace. ‖ *Axe des « z »*, axe des coordonnées sur lequel on mesure la cote *z*. ‖ **2.** Symbole *(Z)* désignant l'ensemble des nombres entiers relatifs : entiers positifs, entiers négatifs et le nombre zéro. ‖ **3.** Appellation générique et conventionnelle (Z) adoptée après la Première Guerre mondiale pour désigner tout ce qui est relatif à l'emploi militaire des gaz de combat et à la protection contre ces gaz : *Matériel Z. Compagnies Z. Officier Z.* ‖ **4.** *Chromosome Z*, désignation substituée à celle de « chromosome X » lorsque c'est le mâle qui est homogamétique (oiseau, certains insectes). ‖ **5.** *Arg. scol.* V. ZÈD.

• REM. **1.** Suivie d'une voyelle, la lettre *z* est toujours prononcée [z] : *zèbre* [zɛbr], *rhizome* [rizom], *Ozoir* [ɔzwar], sauf dans de très rares mots étrangers : *zêta* [dzɛta], *zarzuela* [sarswɛla], etc.

2. À la fin de quelques mots qui ne sont pas des noms propres, et en particulier à la terminaison de la deuxième personne du pluriel des verbes, *z* ne correspond à aucun son (sauf liaison [v. ci-après n. 4]) : *chez* [ʃe], *raz de marée* [radmare], *vous avez* [vuzave].

3. À la finale des noms propres, le *z*, en principe, n'est pas prononcé dans les mots de langue d'oïl ou de langue savoyarde : *Morez* [mɔre], *La Clusaz* [laklyza] (mais la tradition a consacré la prononciation du *z* de *Berlioz* [bɛrljoz], d'origine savoyarde) ; il est prononcé [z] ou [s] dans les mots d'origine occitane ou relevant de langues étrangères : *Orthez* [ɔrtɛz], *Biarritz* [bjarits], *Metz* [mɛs].

4. La liaison se fait entre *chez* et son complément commençant par une voyelle : *chez eux* [ʃezø] ; entre la deuxième personne du pluriel du verbe et le pronom qui la suit éventuellement : *veillez-y* [vɛjezi]. Elle n'a pas lieu devant un *h* aspiré, ni entre un nom terminé par *z* et l'adjectif postposé commençant par une voyelle : *un nez affreux* [œneafrø].

zabre [zabr] n. m. (lat. scientif. moderne *zabrus*, même sens, mot d'origine obscure ; 1842, Acad.). Insecte coléoptère qui se nourrit des grains des céréales, et dont la larve dévore les jeunes pousses de blé.

Z. A. C. [zak] n. f. (initiales de *z*[*one d'*]*a*[*ménagement*] *c*[*oncerté*] ; 30 avr. 1970, *le Monde*). Zone d'aménagement concerté. (V. ZONE.)

zacinthe [zasɛ̃t] n. f. (origine incertaine, peut-être var. de *jacinthe ;* 1876, Larousse). Plante herbacée à fleurs jaunes, de la famille des composées, poussant dans les terrains arides des régions méditerranéennes.

Z. A. D. [zad] n. f. (initiales de *z*[*one à*] *a*[*ménagement*] *d*[*ifféré*] ; 1962 [d'après P. Gilbert, p. 570], puis 3 nov. 1967, *le Monde*). Zone à aménagement différé. (V. ZONE.)

zadage [zadaʒ] n. m. (de *zader ;* 1975, *Lexis*). Action de zader.

zader [zade] v. tr. (de *Z. A. D. ;* 28 janv. 1967, *le Figaro*). Inclure dans une Z. A. D. ; soumettre au régime administratif des Z. A. D.

zadruga [zadruga] n. f. (mot serbo-croate de mêmes sens ; 1904, Larousse, au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Au Moyen Âge et à l'époque moderne, institution communautaire et patriarcale des Slaves du Sud, caractérisée par l'exploitation collective des terres et par l'indivision de la propriété familiale. ‖ **2.** À l'époque contemporaine, en Yougoslavie, coopérative de production et de travail de type socialiste.

zagaie n. f. V. SAGAIE.

zaghaoua [zagawa] n. m. (mot libyen de même sens ; 1964, Larousse). Langue négro-africaine parlée dans le sud du désert de Libye.

zāhirisme [zairism] n. m. (mot d'origine ar. ; 1966, Larousse). École juridique musulmane qui s'attache au sens littéral *(zāhir)* du Coran et de la tradition.

zaibatsu [zajbatsu] n. m. invar. (mot japonais de même sens ; 1964, Larousse). Trust, au Japon.

zaïmph [zaimf] n. m. (mot carthaginois de même sens ; 1863, Flaubert). Voile sacré de la déesse Tanit, à Carthage : *C'était là le manteau de la Déesse, le zaïmph saint que l'on ne pouvait voir* (Flaubert).

zain [zɛ̃] adj. m. (ital. ou esp. *zaino*, zain [en parlant d'un cheval], mot d'origine ar. ; 1579, Godefroy [pour un cheval ; pour un chien, 27 sept. 1877, *Journ. officiel*, p. 6519]). Se dit d'un cheval, et, *par extens.*, d'un chien, dont la robe, tout entière de la même couleur, ne présente aucun poil blanc : *Puis nous monterons à cheval tous les deux. J'aurai mon grand pur-sang zain « Satan », de noir parfait...* (La Varende).

zakouski [zakuski] n. f. ou m. pl. (mot russe de même sens ; 1923, Larousse). Mets variés qui, en Russie et en Pologne, sont servis avant le repas proprement dit, et souvent dans une salle à part.

zambi [zɑ̃bi] n. m. pl. (mot congolais de même sens ; 1904, Larousse). Dieux adorés par certains Noirs du Congo.

zamenis [zamenis] n. m. (lat. scientif. moderne *zamenis*, même sens, du gr. *zamenês*, violent, impétueux ; 1876, Larousse, écrit *zamène ; zamenis*, 1877, Littré). Grande couleuvre vert et jaune, agressive mais non venimeuse, des rocailles et des broussailles de la moitié sud de la France.

zamia [zamja] n. m. (lat. scientif. moderne *zamia*, même sens, déformation du lat. class. *azaniae nuces*, pommes de pin desséchées, de *nuces*, plur. de *nux, nucis*, noix, et du gr. *azainein*, dessécher ; 1777, *Encyclopédie*). Arbre des régions équatoriales, ayant l'aspect d'un palmier au tronc court, mais appartenant à l'ordre des cycadales, et dont certaines espèces fournissent une fécule alimentaire, le *sagou*. (On dit aussi ZAMIER [de *zamia ;* 1923, Larousse].)

zamorin [zamɔrɛ̃] n. m. (mot portug. de même sens ; 1842, V. Hugo). *Autref.* Le souverain de Calicut : *Le maharadja de Lahore ou le zamorin de Malabar* (Hugo).

zancle [zɑ̃kl] n. m. (du gr. *zagklon*, faucille [par analogie de forme] ; 1876, Larousse). Poisson osseux des récifs des mers océaniennes, au corps comprimé latéralement, à la dorsale munie d'un long fouet, dont une espèce est le *tranchoir*.

zanni ou **zani** [dzani] n. m. (vénitien *zani*, même sens, var. fam. de l'ital. *Giovanni*, Jean, bas lat. [d'origine hébraïque] *Jo*[*h*]*annes*, Jean ; av. 1559, J. Du Bellay [*zani*], et 1876, Larousse [*zanni*]). Personnage bouffon de la comédie italienne.

zanzibar [zɑ̃zibar] ou **zanzi** [zɑ̃zi] n. m. (emploi comme n. commun [pour une raison non élucidée] du n. de *Zanzibar*, port et île de l'Afrique orientale ; 1884, Esnault, au sens 1 [pour les deux formes] ; sens 2, 1933, Larousse [pour les deux formes]). **1.** Jeu de hasard qui se joue avec trois dés, qu'on jette au moyen d'un cornet : *Deux nouveaux clients sont venus, et proposent au patron une partie de zanzibar* (Romains).

Tu viens reprendre le godet, en disant que t'en as besoin pour un zanzi sur l'comptoir (Bourdet). || **2.** Les trois dés et le cornet avec lesquels on joue à ce jeu.

zaouia [zauja] ou **zāwiya** [zawija] n. f. (ar. *zāwiya,* même sens, proprem. « angle », d'où « oratoire » ; 1876, Larousse [*zaouia*], et 1964, Larousse [*zāwiya*]). Au Maghreb, édifice religieux et scolaire, composé d'une mosquée ou salle de prière, d'un mausolée à coupole abritant le tombeau ou le cénotaphe d'un marabout, d'une chambre destinée à la lecture du Coran, d'une école coranique, d'une école d'ordre plus élevé (religion, droit, grammaire), de locaux pour les étudiants et les voyageurs : *Puis on entre dans la sorte de zaouia où se tiennent les familiers du sultan* [de Rafaï] (Gide).

zapateado [sapateado] n. m. (mot esp. de même sens, de *zapato,* soulier, terme d'origine inconnue ; 1842, Acad.). Danse espagnole presque exclusivement masculine, exécutée sans accompagnement musical et caractérisée par les martèlements rythmés des talons du danseur.

zapatero [sapatero] n. m. (mot hispano-améric. de même sens ; 1876, Larousse). Bois commercial du Venezuela et du Brésil, de teinte très claire et d'une grande dureté, utilisé en tabletterie, tournage, placage, et à des usages spéciaux (sciure à polir).

zarzuela [sarswɛla] n. f. (mot esp. de même sens, emploi comme n. commun du n. de la *Zarzuela,* résidence royale et théâtre de Madrid ; 1870 [d'après Robert, 1967] puis 1904, Larousse). Petit drame lyrique espagnol, caractérisé par l'alternance de la déclamation et du chant.

zāwiya n. f. V. zaouia.

zazou [zazu] n. et adj. (mot onomatop. évoquant le gazouillis et la mollesse ; 1922, Bloch-Wartburg, comme surnom donné à un jeune homme d'une certaine mollesse d'esprit et de caractère ; 1937, Esnault, au sens de « joli garçon » ; sens 1, 1941, Esnault ; sens 2, 1954, Montherlant). **1.** Nom donné en France, pendant la Seconde Guerre mondiale, aux jeunes oisifs qui se distinguaient par une tenue vestimentaire fantaisiste et par leur intérêt passionné, exclusif, pour la musique de jazz (swing) : *Ce qu'on appelait alors des zazous* (Vailland). || **2.** *Littér.* Personnage grotesque, puéril, sans consistance : *Alexandre Sévère est le dernier empereur romain qui cherche à rétablir l'intégrité et la fermeté de la vieille Rome, en face d'un monde que symbolise à merveille son cousin, le zazou graveleux Héliogabale* (Montherlant).

◆ adj. (sens 1, 1941, Esnault ; sens 2, milieu du xxe s.). **1.** *Vx.* Qui est propre au zazou, à son genre : *Pantalon zazou.* || **2.** *Vx* ou *littér.* Qui a un caractère fantaisiste, déconcertant, qui ne semble pas très sérieux : *C'est, continua-t-il, ce que Valenciennes appelle avec inquiétude ma « conception zazoue » de la patrie* (Vailland).

zébi [zebi] n. m. (ar. magrébin *zebbi,* pénis, ar. class. *zubb,* même sens ; v. 1870, Esnault [art. *peau*]). Pop. *Peau de zébi,* rien du tout.

zèbre [zɛbr] n. m. (portug. *zebra,* âne sauvage [xiie s.], puis « zèbre », peut-être du lat. *equiferus,* cheval sauvage, de *equus,* cheval, et de *ferus,* sauvage ; 1610, Du Jarric [II, 8], au sens I, 1 [*courir comme un zèbre,* 1904, Larousse — *aller plus vite que le zèbre,* même sens, 1610, Du Jarric, II, 9] ; sens I, 2, 1888, Esnault ; sens I, 3, 1895, Esnault [dans une acception vieillie, 1888, A. Daudet] ; sens II, 1-2, 1872, Littré).

I. 1. Mammifère sauvage d'Afrique, de la famille des équidés, voisin du cheval, mais qui s'en distingue par sa robe jaunâtre rayée de bandes noires ou brunes caractéristiques et par sa courte crinière en brosse. || *Courir comme un zèbre,* courir avec une extrême rapidité. || **2.** *Plaisamm.* Cheval (aussi dans l'argot de Saint-Cyr et de Polytechnique) : *Oui, fourrez le zèbre à l'écurie* (H. Bataille). || **3.** *Fig.* et *fam.* Individu quelconque, type, et plus spécialement personnage bizarre ou inquiétant : *Il avait eu tort de parler de ses petites affaires à ces deux vieux zèbres, à ces deux imbéciles...* (Duhamel). *Il est venu un zèbre qui voulait acheter le fonds* (Pourrat) ; et dans une acception vieillie : *C'est le zèbre de la duchesse. T'ai-je dit que nos mondaines appellent ainsi l'ami garçon, oisif, discret, rapide, qu'on a toujours sous la main pour les courses, les démarches délicates dont on ne peut charger un domestique* (Daudet).

II. 1. Nom de divers poissons des récifs, à livrée rayée. || **2.** Nom usuel d'une coquille du genre *casque.*

zébré, e [zebre] adj. (de *zèbre ;* 3e trimestre 1807, *Journ. des gourmands,* p. 245 [avec un complément, av. 1867, Baudelaire]). Marqué de raies ou de bandes plus ou moins parallèles, alternativement claires et sombres : *À gauche une colline à la robe zébrée, | De tons riches et chauds par le couchant marbrée...* (Gautier) ; et avec un compl. : *La voiture emporte au grand trot, dans une allée zébrée d'ombre et de lumière, les beautés couchées comme dans une nacelle, indolentes, écoutant vaguement les galanteries qui tombent dans leur oreille...* (Baudelaire). *Des groupes d'hommes à peine vêtus [...] promenaient de vieux drapeaux verts, zébrés d'inscriptions blanches* (Loti).

zébrer [zebre] v. tr. (de *zébré ;* 1831 [d'après Robert, 1967], sans indication de sens ; sens 1, 1872, Littré [« marquer d'une ou de plusieurs raies quelconques », fin du xixe s., Huysmans] ; sens 2, 1844, Balzac). **1.** Marquer de raies ou de bandes plus ou moins parallèles, rappelant celles de la robe du zèbre : *Des volées de bois vert ou sec pleuvent dans l'ombre sur le caïd et lui zèbrent sauvagement les côtes* (Gautier). || *Par extens.* Marquer d'une ou de plusieurs raies quelconques : *Une étude de ciel, d'un ciel zébrant d'un jet de vermillon des nuées d'un jaune soufre* (Huysmans). || **2.** En parlant d'une ou de plusieurs rayures, sillonner, marquer une surface : *Puis aux rayons du soleil succédèrent subitement ceux de la pluie ; ils zébrèrent tout l'horizon, enserrèrent la file de pommiers dans leur réseau gris* (Proust). *Edmée remarqua qu'une écorchure zébrait sa main droite et qu'il évitait de la regarder* (Simenon).

● Syn. : **1** *rayer ;* **2** *hachurer, strier.*

zébrule [zebryl] n. m. (de *zèbre ;* 1964, Larousse). Hybride stérile de zèbre et de jument, ou de cheval et de zèbre femelle.

zébrure [zebryr] n. f. (de *zébrer ;* 1845, Bescherelle, au sens 1 [« raie... sur une surface », 5 août 1871, *Journ. officiel*] ; sens 2, 1966, Larousse). **1.** Rayure du pelage d'un animal : *Les zébrures du tigre.* || *Par extens.* Raie ou marque analogue sur une surface : *La zébrure d'un coup de fouet sur la peau. Les flammes jaillissant au-dehors ont crevé les fenêtres et tracé de larges zébrures noires le long des murailles* (Gautier). || **2.** Caractère du pelage des mammifères lorsqu'il porte des rayures verticales (zèbre, tigre).

● Syn. : **1** *sillon, strie, traînée.*

zébu [zeby] n. m. (origine incertaine, peut-être du tibétain *zeba* ou *zeu,* bosse du zébu ou du chameau ; 1752, d'après Buffon, 1753). Mammifère ruminant de la famille des bovidés, caractérisé par une bosse dorsale remplie de réserves nutritives (d'où son appellation de *bœuf à bosse*), originaire de l'Inde et répandu ensuite en Malaisie, en Afrique et surtout à Madagascar : *Ils* [les Maures] *sont élégamment assis en amazone sur la bosse cartilagineuse de leur zébu* (Morand).

zèd [zɛd] n. m. (initiale de *zident* [v. ci-dessous] ; 1908, Esnault). *Arg. scol.* Dans certaines classes supérieures des lycées, élève élu par ses camarades pour assurer les rapports de l'ensemble de la classe avec les professeurs ou l'administration : *Le zèd* (écrit aussi *Z*) *d'une « taupe », d'une « khâgne ».* (On dit également zident [aphérèse de *président ;* 1908, Esnault].)

zédoaire [zedɔɛr] n. f. (lat. médiév. *zeduarium,* même sens, de l'ar. *zadwār,* même sens [qui avait donné directement l'anc. franç. *citoual,* zédoaire — 1165, Godefroy] ; 1256, Ald. de Sienne, écrit *ecidoiare ;* v. 1560, Paré, écrit *zedoar ; zédoaire,* 1611, Cotgrave). Rhizome d'un curcuma de l'Indochine méridionale et de l'Indonésie, à odeur de gingembre et à saveur camphrée, entrant dans diverses compositions pour ses propriétés stimulantes et aromatiques.

zédoarine [zedɔarin] n. f. (dér. savant de *zédoaire ;* 1872, Littré). Matière amère extraite de la zédoaire.

zée [ze] n. m. (lat. *zaeus* ou *zeus,* espèce de poisson ; 1808, Boiste). Autre nom du *saint-pierre.*

zéen [zeẽ] n. m. (de l'ar. *zān,* n. de cette espèce de chêne ; 1872, Littré). Espèce de chêne de l'Afrique du Nord, qui ressemble au chêne rouvre et dont le bois a diverses utilisations (confection de traverses de voies ferrées notamment).

zèf ou **zèph** [zɛf] n. m. (apoc. de *zéphyr ;* 1878, Esnault [pour les deux formes]). *Pop.* Vent : *Il y avait un de ces zèfs !*

zejel [zexɛl] n. m. (mot esp. de même sens ; 1964, Larousse). Poème de la littérature espagnole médiévale, dérivé de la poésie mozarabe.

zelanti [zelɑ̃ti] n. m. pl. (plur. de l'ital. *zelante,* même sens, part. prés. substantivé de *zelare,* être zélé, bas lat. *zēlare,* même sens [v. l'art. suiv.] ; av. 1679, Retz [adjectiv., av. 1842, Stendhal]). Nom donné aux cardinaux et prélats qui, à Rome, étaient les défenseurs intransigeants des prérogatives du Saint-Siège : *Les zelanti, qui sont répandus dans les factions, nous tomberaient sur les bras* (Retz). *Les penchants et les vœux du pape sont évidemment pour la France : lorsqu'on a pris les clefs de saint Pierre, il appartenait à la faction des zelanti...* (Chateaubriand) ; et adjectiv. : *Il espérait, dans le prochain conclave, avoir l'appui des cardinaux zelanti* (Stendhal).

• REM. Le sing. *zelante* (av. 1848, Chateaubriand) a aussi été employé : *Nous voulons un membre du parti italien zelante modéré* (Chateaubriand).

zélateur, trice [zelatœr, -tris] n. (bas lat. *zēlator,* envieux, de *zēlatum,* supin de *zēlare,* adorer, être jaloux, montrer du zèle pour, dér. du lat. class. *zēlus* [v. l'art. suiv.] ; 1398, Godefroy, au sens 1 [absol., 1587, F. de La Noue] ; sens 2, 1904, Larousse). **1.** *Littér.* Personne qui soutient, défend avec zèle, avec ardeur une idée, une cause, une personne (péjor. quand il s'agit d'un zèle intempestif ou affecté) : *J'entends les zélateurs de Boileau s'écrier que je lui préfère Ronsard* (Marmontel). *Zélateur de la gloire de sa patrie et du bien de l'humanité, de Brosses procédait, dans ses plans généreux, de la libre impulsion de Bacon* (Sainte-Beuve). || *Absol.* Personne qui montre un zèle religieux excessif : *Un pays riche de trop d'édifiants dévots, de zélateurs et de zélatrices* (Bernanos). || **2.** *Spécialem.* Dans certaines associations pieuses, personne investie d'une mission de propagande et qui milite à l'intérieur d'un petit groupe pour stimuler le zèle des adhérents.

◆ **zélateur** n. m. (sens 1, 1721, Trévoux ; sens 2, 1743, Trévoux). **1.** Syn. de ZÉLOTE (au sens 1). || **2.** *Vx.* Se disait du maître des novices, dans certaines communautés religieuses : *Ils riaient avec le père Émonot, leur sous-maître, le père zélateur, comme on le nomme* (Huysmans).

zèle [zɛl] n. m. (lat. *zēlus,* émulation, jalousie, gr. *zêlos,* ardeur, zèle, de *zeîn,* bouillir, bouillonner ; XIIIe s., Godefroy, écrit *zel* [*zele,* milieu du XVe s., J. Joret], au sens 1 [*jugement de zèle,* 1765, *Encyclopédie*] ; sens 2-3, 1512, J. Lemaire de Belges [péjor., 1587, F. de La Noue ; *faire du zèle* et *et surtout, pas de zèle !,* 1872, Littré ; *le zèle de,* « l'ardeur... pour quelque chose », 1553, *Bible Gérard* — « ... le dévouement avec lequel on sert quelqu'un », 1670, Racine]). **1.** *Class.* et *littér.* Ferveur en matière religieuse, grande dévotion, vraie ou affectée : *Pour quelques sacrements reçus sans aucun zèle* (Boileau). *On me parle d'une convertie de fraîche date qui exaspère tout le monde autour d'elle par son intransigeance et son zèle* (Green). || *Jugement de zèle,* supplice de la lapidation, qui, selon la loi mosaïque, punissait certains crimes. || **2.** *Class.* (déjà vx au XVIIe s.). Amour passionné pour une personne : *Certes, Monsieur, je sais bien, lui dit-elle, | Que vous avez pour moi beaucoup de zèle* (La Fontaine). *Faisons en soupirant éclater notre zèle* (Racine). || **3.** Ardeur, empressement que l'on met à servir une personne, une idée, une cause, à accomplir une action, à exercer une fonction, une profession : *Un zèle inspiré par le dévouement. Un zèle qui n'est pas désintéressé. Encourager, tempérer le zèle d'un collaborateur. Excès de zèle.* [Elle] *remplissait cette fonction bénigne avec un certain petit zèle qui devait d'ailleurs un peu plus tard tourner tout à fait mal* (Céline). *Tu es jeune, et je te comprends. J'ai été comme toi, plein de zèle pour le service. Plein de zèle très égoïste, plutôt. J'ai pensé comme toi qu'il devait m'arriver des choses singulières.* [...] *Tu vieilliras comme moi, Aldo, et tu comprendras. Il n'arrive pas de choses singulières. Il n'arrive rien* (Gracq). || *Spécialem.* et *péjor.* Empressement excessif, intempestif dans l'accomplissement d'une action, d'une tâche : *J'étais respectueux sans humilité, zélé sans zèle* (Giraudoux). || *Faire du zèle,* manifester dans son activité, dans son travail un empressement inhabituel ou excessif : *Cependant le vieux Bocage autour de nous faisait du zèle ; il dirigeait, surveillait, conseillait* (Gide). || *Et surtout, pas de zèle !,* mot attribué à Talleyrand, et par lequel il recommandait à ses subordonnés de se garder de toute initiative hasardeuse ou maladroite. || *Grève du zèle,* v. GRÈVE 2. || Class. *Le zèle de* (suivi d'un nom de chose ou de personne), l'ardeur, l'intérêt passionné que l'on manifeste pour quelque chose : *Il faut que tout prince préfère | Le zèle de l'État à certain mouvement | Qu'on appelle communément | Amour-propre* (La Fontaine). *Du zèle de ma loi que sert de vous parer ?* (Racine) ; l'empressement, le dévouement avec lequel on sert quelqu'un : *Au milieu de tant d'importantes occupations, où le zèle de votre prince et le bien public vous tiennent continuellement attaché* (Racine).

zélé, e [zele] adj. (de *zèle ;* 1521, *Violier des histoires romaines,* au sens 2 ; sens 1, 1594, *Satire Ménippée* [*zélé pour,* 1678, Racine] ; sens 3, début du XIXe s., Nodier). **1.** *Class.* Qui manifeste avec zèle, avec ferveur et constance ses convictions, ses croyances religieuses : *D'adorateurs zélés à peine un petit nombre | Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre* (Racine). || Class. *Zélé pour,* épris de quelque chose, attaché passionnément à quelque chose : *Toute la France destinait la charge de chancelier à un ministre si zélé pour la justice* (Bossuet). *Quelques personnes zélées plus particulièrement pour la gloire* (Racine). || **2.** Qui s'acquitte de ses obligations, de ses fonctions, de sa tâche avec conscience, empressement, dévouement : *Des propagandistes zélés. Un collaborateur zélé. Une secrétaire zélée. Un défenseur zélé des libertés. Zélés, ils l'étaient, et sans conteste, et tout aussi lâches et méchants que zélés. Des employés en or, en somme* (Céline). || **3.** *Littér.* Qui est accompli avec zèle (rare) : *Nos travaux furent zélés et consciencieux, et longtemps même ils ne furent pas sans espoir* (Nodier).

◆ n. (1665, Molière [*faux zélé,* 1705, Boileau]). *Vx.* Personne qui montre du zèle : *Nous n'aimons pas les zélés qui font profession de mépriser tout ce dont nous nous piquons* (Vauvenargues). || Vx. *Faux zélé,* faux dévôt : *Les faux zélés, l'espèce d'hommes la plus dangereuse, crièrent contre Molière* (Voltaire).

zélote [zelɔt] n. m. (bas lat. *zēlōtēs,* jaloux, gr. *zêlôtês,* qui a du zèle pour, fanatique, jaloux, de *zêloûn,* avoir de l'ardeur, envier, dér. de *zêlos,* ardeur, zèle [v. ZÈLE] ; 1606, Nicot, puis 1er mars 1875, *Revue des Deux Mondes* [p. 144], au sens 1 ; sens 2, 1864, Ch. Berthoud, p. 145 ; sens 3, 25 mai 1933, A. Gide). **1.** Nom donné aux membres d'une secte juive du Ier s. apr. J.-C., qui s'attachait à la stricte observation des lois mosaïques, et qui, violemment nationaliste, fut à l'origine de la révolte de la Judée contre Rome sous Titus, laquelle aboutit à la ruine de Jérusalem (70 apr. J.-C.) [syn. ZÉLATEUR] : *Nous sommes au temps des zélotes, qui regardaient comme un acte de vertu de poignarder quiconque manquait à la loi* (Renan). || **2.** Personne animée d'un zèle religieux excessif, voire fanatique : *On aurait tort de me prendre pour un zélote, un sectaire* (Bernanos). || **3.** *Littér.* Personne qui, dans son comportement, l'exercice d'une activité, d'un métier, etc., pousse le zèle, le scrupule jusqu'à l'exagération, et souvent d'une façon aveugle : *Toutes tortures auxquelles certains zélotes ajoutèrent des mortifications personnelles* [...], *telles que la rime riche, la rime rare et l'abstinence du hiatus* (Claudel).

zélotisme [zelɔtism] n. m. (de *zélote ;* 9 juin 1870, d'après Littré, 1872). Excès de zèle religieux. (Rare.)

zemstvo [zjɛmstvo] n. m. (mot russe de même sens, de *zemlia,* terre ; 1888, Larousse). Dans la Russie tsariste, à partir d'Alexandre II, assemblée provinciale élue par la noblesse, les gens des villes et les paysans.

zen [zɛn] n. m. et adj. (chinois *chan,* même sens, du sanskrit *dyāna,* méditation ; 1895, *Grande Encyclopédie,* art. *Japon* [adjectiv., 1964, Larousse]). Secte bouddhique introduite au Japon à la fin du XIIe s., qui soutient un bouddhisme sans dogme, où la méditation, conduisant à l'état d'illumination, a la place principale : *Le zen a eu une influence heureuse sur les arts et la culture au Japon.* || *Adjectiv. Bouddhisme zen.*

zénana [zenana] n. m. (mot hindî [d'origine persane] désignant l'appartement des femmes musulmanes ; 1876, Larousse, écrit *zénanah* [*zenana,* 1923, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1933, Larousse). **1.** Appartement des femmes musulmanes, au Pakistan et au Bangladesh. || **2.** Étoffe cloquée, de soie ou de coton, utilisée pour la confection de peignoirs et de robes d'intérieur.

zend, e [zɛ̃d] adj. et n. m. (zend *zānti,* connaissance, commentaire, livre ; 1756, Voltaire, dans la loc. *zend-avesta,* « recueil des livres sacrés des Parses » ; sens 1, 1765, *Encyclopédie* [comme n. m. ; *langue zend,* 1876, Larousse] ; sens 2, 1872, Littré). **1.** *Langue zende,* ou *zend* n. m., nom donné improprement à la langue indo-européenne dans laquelle sont écrits les textes de l'Avesta (ensemble des livres sacrés du mazdéisme) : *Et ce même alphabet phénicien est le père des alphabets hymiarite et éthiopien et de tous les alphabets du centre de l'Asie, zend et pehlvi...* (France). || **2.** Qui est écrit dans cette langue : *Textes, livres zends.*

zénith [zenit] n. m. (mot dû à une lecture erronée [*zenit*] de *zemt,* transcript. en alphabet lat. de *semt,* var. pop. de l'ar. *samt,* « chemin », employé surtout dans la loc. *samt ar-ra's,* « chemin [au-dessus] de la tête, zénith » [opposé à *nadir*] ; v. 1370, Oresme, écrit *cenith* [*zénith,* 1527, d'après le *FEW,* XIX, 153 *a*], au sens 1 ; sens 2, 1608, M. Régnier). **1.** Point où la verticale ascendante d'un lieu (direction du fil à plomb) rencontre la sphère céleste, et dont l'opposé est le *nadir.* || **2.** *Fig.* Point culminant, sommet de l'évolution d'une personne, degré le plus élevé de sa renommée, de son pouvoir, etc. : *Un homme politique qui est à son zénith. Être au zénith de sa réputation. Un artiste au zénith de son talent. Ce matin chez Paul Bourget. Cabinet très 1880* [...]. *Émotion sincère d'être là devant celui qui fut jadis pour moi l'homme de lettres au zénith* (Mauriac).

• Syn. : **2** *apogée, pinacle, summum.*

zénithal, e, aux [zenital, -o] adj. (de *zénith ;* 1612, Bloch-Wartburg, écrit *zénital,* sans indication de sens et sans aucune référence ; écrit *zénithal,* au sens 1, 1842, Acad. [*cercle zénithal,* 1960, Larousse, art. *cercle ; distance zénithale,* 1872, Littré ; *distance zénithale d'une étoile,* 1904, Larousse] ; sens 2, fin du XIXe s.). **1.** Qui se rapporte au zénith. || *Cercle zénithal,* instrument d'astronomie géodésique destiné à la mesure des hauteurs des astres au-dessus de l'horizon. || *Distance zénithale,* angle d'une direction avec la verticale ascendante d'un lieu. || *Distance zénithale d'une étoile,* angle que fait, avec la verticale du lieu, le rayon visuel allant de l'œil de l'observateur à l'étoile observée. || **2.** Qui est situé au zénith : *La lueur du foyer éteignait les étoiles zénithales* (J.-H. Rosny).

zenzile [zɛ̃zil] n. m. (probablem. d'un mot du gr. médiév. ; 1904, Larousse). Trirème du Moyen Âge ayant deux ou trois rames par banc.

zéolite [zeɔlit] n. f. (lat. scientif. moderne *zeolithus,* même sens, du gr. *zeîn,* bouillir, et *lithos,* pierre ; 1756 [d'après l'*Encyclopédie,* 1765], écrit *zéolithe ; zéolite,* 1904, Larousse). Nom donné à un groupe de silicates naturels hydratés des métaux alcalins et alcalino-terreux, que l'on rencontre dans les roches volcaniques.

• Rem. L'Académie orthographie ce mot zéolithe et le fait masculin.

zéolitique [zeɔlitik] adj. (de *zéolite* [v. l'art. précéd.] ; 1842, Acad., écrit *zéolithique* [*zéolitique,* 1904, Larousse], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Qui présente la composition, les propriétés des zéolites : *Roches zéolitiques.* || **2.** Qui renferme de la zéolite : *Eau zéolitique.*

zéolitisation [zeɔlitizasjɔ̃] n. f. (dér. savant de *zéolite ;* 1933, Larousse). Transformation de certaines roches (feldspaths) en zéolite.

zèph n. m. V. zèf.

zéphyr [zefir] n. m. (lat. *zephyrus,* vent d'ouest doux et tiède [parfois personnifié], gr. *zephuros,* vent d'ouest [parfois personnifié], vent violent, brise agréable ; milieu du XIVe s., Machaut, écrit *zephirus* [*zéphyre,* 1509, d'après le *FEW,* XIV, 661 *a ; zéphyr,* milieu du XVIe s., Ronsard ; *zéphire,* 1648, Scarron ; *zéphir,* 1690, Furetière], au sens I, 1 ; sens I, 2, 1515, écrit *zéphyre,* et 1569, écrit *zéphire,* d'après le *FEW,* XIV, 661 *a* [*zéphyr,* 1668, La Fontaine ; *zéphir,* 1690, Furetière] ; sens I, 3, 1678, La Fontaine ; sens II, 1, 1933, Larousse [*laine zéphire,* « sorte de laine », 1877, Littré] ; sens II, 2, 1831, Esnault [« homme des Bataillons d'Afrique... », 1863, Esnault]).

I. 1. Chez les Anciens (et en poésie), le vent d'ouest, et dieu qui le personnifiait (avec une majuscule) : *Le vent Eure et le vent Zéphire | À cela n'eurent rien à dire* (Scarron). [V. Rem.] || **2.** *Class.* et *littér.* Vent doux et tiède, brise agréable : *Ils arrivèrent dans un pré | Tout bordé de ruisseaux, de fleurs tout diapré, |* [...] *| Séjour du frais, véritable patrie | Des zéphyrs* (La Fontaine). *Et ce mur frissonnait comme un arbre au zéphyre* (Hugo). *Mais quelle harmonie, quel timbre délicieux avaient ce soir l'air et le zéphir !* (Giraudoux). || **3.** *Class.* et *poét.* Le printemps (souvent au plur.) : *Encor, si la saison s'avançait davantage ! | Attendez les zéphyrs : qui vous presse ?* (La Fontaine).

II. 1. Toile de coton très fine, souple et serrée, dont on fait des chemises, des chemisettes ou des blouses légères : *J'aime bien ma jupe tailleur qui colle, et ma chemisette en zéphir bleu lavé qui m'orange la peau* (Colette). || **2.** *Arg. mil.* et *vx.* Nom donné jadis aux soldats des bataillons d'infanterie légère d'Afrique, et, *par extens.,* aux hommes des Bataillons d'Afrique ou des compagnies de discipline.

• Rem. On a écrit aussi zéphyre, zéphir, zéphire (v. ci-dessus).

zéphyrien, enne [zefirjɛ̃, -ɛn] adj. (de *zéphyr ;* 1842, Acad., aux sens 1-2). **1.** Aussi doux ou léger qu'un zéphyr. (Rare.) || **2.** *Œuf zéphyrien,* œuf dépourvu de germe.

zéphyrine [zefirin] n. f. (de *zéphyr* [v. ce mot] ; 1876, Larousse). *Vx.* Étoffe de couleur qui était fabriquée à Saint-Quentin. (On écrit aussi zéphirine [1964, Larousse].)

zeppelin [zɛplɛ̃] n. m. (emploi comme n. commun du n. de l'inventeur de l'appareil, l'industriel allemand Ferdinand, comte von *Zeppelin* [1838-1917] ; 1907 [d'après Robert, 1967], puis nov. 1910, *Larousse mensuel,* I, 825). Grand dirigeable de type rigide, à carcasse métallique, utilisé par les Allemands à des fins militaires pendant la Première Guerre mondiale, puis au transport des passagers et du fret.

zerbia [zɛrbja] n. f. (mot de l'ar. d'Algérie ; 1876, Larousse). Tapis du genre des moquettes, fabriqué en Algérie.

zerda [zɛrda] n. m. (origine incertaine, peut-être du n. du mont *Zerde* [en Iran] ; 1876, Larousse). Nom usuel du *fennec.*

zéro [zero] n. m. (ital. *zero,* zéro, contraction de *zefiro,* même sens, empr. de l'ar. *sifr,* même sens ; 1485, Tropfke [2e éd., I, 9], aux sens I, 1-2 [*zéro d'un polynôme,* 1975, Larousse] ; sens I, 3, 1512, J. Lemaire de Belges [aussi « ... personne dont on ne tient pas compte... »] ; sens I, 4, 1777, Voltaire [*c'est zéro, zéro !,* 1964, Larousse — aussi pour repousser une éventualité ; *avoir le moral à zéro,* 1947, Aymé — *être à zéro,* 1953, A. Simonin, p. 205 ; *réduit à zéro,* 1872, Littré ; *partir de zéro,* 1840, Balzac ; *repartir... à zéro...,* 1947, A. Camus] ; sens II, 1, 1829, Boiste [*appareil de zéro, zéro*

mécanique, 1964, Larousse] ; sens II, 2, av. 1841, Chateaubriand [*zéro absolu,* 1872, Littré ; *au-dessous de zéro,* au fig., av. 1850, Balzac] ; sens II, 3, 1949, Sartre ; sens II, 4, 1904, Larousse ; sens II, 5, XIX[e] s., d'après Robert, 1964 ; sens II, 6, XX[e] s.).

I. 1. Signe numérique (0) représentant une valeur nulle, mais qui, dans le système de numération décimale, multiplie par dix la valeur du chiffre à la droite duquel il est placé : *Un trois et un zéro font le nombre trente (30) ; un trois et deux zéros, le nombre trois cents (300). Dans les premiers siècles de notre ère, un Hindou, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, imagina un caractère spécial, maintenant appelé zéro, pour marquer l'absence d'un signe d'un certain ordre* (Boll). || Fam. *Ajouter des queues aux zéros,* V. QUEUE 1. || **2.** Valeur, quantité, grandeur numérique nulle : *Cinq plus zéro égal cinq. Multiplier les deux membres d'une équation par un même nombre différent de zéro. Quand la variable tend vers zéro... Il me parut certain que toute progression infinie descendante devait se terminer à zéro* (Bernardin de Saint-Pierre). || *Zéro d'un polynôme,* racine de ce polynôme. || **3.** Fig. *Un zéro,* une personne dont les capacités intellectuelles, professionnelles, ou les qualités individuelles sont inexistantes : *C'est un zéro, un vrai zéro,* ou (vx) : *un zéro en chiffre. Ce chef de parti* [le prince de Conti] *était un zéro, qui ne multipliait que parce qu'il était prince du sang* (Retz). *Ses ministres* [du roi d'Angleterre] *le regardaient comme un zéro* (Saint-Simon) ; une personne dont on ne tient pas compte, pour laquelle on n'a aucune considération : *Il se plaignait* [...] *d'être un zéro dans sa maison* (Balzac). *Vous ne vous êtes pas plus souciés de moi que d'un zéro* (Margueritte). || **4.** *Fig.* S'emploie dans diverses expressions pour signifier la valeur nulle de quelque chose ou de quelqu'un : « rien », « absolument rien » : *Moi, je suis tenu à l'écart, ignoré, inemployé, zéro...* (Montherlant). *Il s'agenouille près du blessé.* [...] *Le pouls ? Le pouls filant... Réflexes : zéro !* (Guimard). || Fam. *C'est zéro,* c'est une chose (ou une personne) sans importance, qui ne compte pas : *Mes vers, c'est zéro* (Martin du Gard). || Ellipt. et fam. *Zéro !,* se dit pour exprimer brièvement l'appréciation que l'on porte sur quelque chose (dans un récit, une conversation) : *On prit l'habitude de se dire que, en ce qui concernait Langlois, rien ne signifiait rien. Cette visite si spectaculaire à la cure, par exemple, zéro et triple zéro* (Giono). *Quand un homme donne à Dieu le minimum exigible, il se croit juste, mais il manque d'amour, j'allais écrire de génie. Zéro* (Green) ; pour repousser une éventualité ou le simple fait de l'envisager : *Non, pour cela, zéro ! Moi, accepter cette offre ? Zéro !* || Fam. *Avoir le moral à zéro,* ou *être à zéro,* être moralement au plus bas, être extrêmement déprimé, découragé. || *Réduit à zéro,* réduit à rien, complètement anéanti : *Une fortune dilapidée, réduite à zéro. Des espérances réduites à zéro.* || *Partir de zéro,* créer, commencer quelque chose en partant de rien, sans acquit antérieur, avec ses seuls moyens : *Moi, Monsieur Delcambre, je suis parti de rien, je suis parti de zéro* (Duhamel). || *Repartir de* ou (fam.) *à zéro, reprendre quelque chose à zéro,* recommencer après un échec complet, une ruine totale, ou reprendre à la base l'examen de quelque chose, un problème, une étude, sans tenir compte des éléments précédemment acquis : *Un pays qui a dû repartir à zéro après la guerre. Les pourparlers repartent à zéro. La police reprend l'enquête à zéro.*

II. 1. Point de départ de l'échelle de graduation de certains instruments de mesure : *Un voltmètre gradué de 0 à 120.* || *Appareil de zéro,* appareil de mesure dans lequel l'égalité de deux grandeurs est constatée par le retour d'une indication à la graduation zéro. || *Zéro mécanique,* trait de la graduation devant lequel s'arrête l'aiguille ou le spot d'un appareil de mesure lorsque l'équipage mobile prend sa position de régime, les organes électriques de l'appareil n'étant ni sous tension ni parcourus par des courants. || **2.** Dans les échelles thermométriques Celsius et Réaumur, degré de température correspondant à celui de la glace fondante et par rapport auquel sont évaluées les températures enregistrées : *15 °C au-dessus de zéro. 5 °C au-dessous de zéro.* || *Zéro absolu,* température de – 273,15 °C, la plus basse qu'il soit possible d'atteindre théoriquement. || Fig. et littér. *Au-dessous de zéro,* dans une ambiance glaciale, dépourvue de cordialité : *J'augurai que cette première entrevue allait se passer tout entière au-dessous de zéro* (Balzac). || **3.** Point de départ du décompte des heures d'une journée : *Compter les heures de zéro à vingt-quatre.* || **4.** *Zéro des cartes,* niveau des plus grandes basses mers de vive-eau, à partir duquel se notent les profondeurs de la mer. || **5.** Dans la notation scolaire (de 0 à 10 ou de 0 à 20), note la plus basse qu'il est possible d'attribuer à la copie ou à la réponse d'un élève ou d'un candidat : *Avoir un zéro en mathématiques. Attraper un zéro de conduite. J'aime à croire que cette réponse saugrenue n'était point préméditée. Mais vous pourriez réfléchir avant de parler. Vous eussiez ainsi évité un zéro qui porte à votre moyenne un coup sensible* (Pagnol). || *Zéro pointé,* V. POINTÉ, E 1. || **6.** Dans un compte à rebours, chiffre limite du comptage dégressif, qui correspond à l'ordre de déclenchement de l'opération.

● SYN. : **I, 3** *incapable, nullard* (fam.), *nullité ;* **4** *inexistant.*

◆ adj. num. (1690, Furetière [ellipt., 1922, R. Martin du Gard]). Indique une quantité nulle de quelque chose (limité à quelques emplois) : *Zéro degré. Zéro franc, zéro centime. Faire zéro faute dans sa dictée. Il est exactement zéro heure quinze minutes ;* et ellipt. : *Une victoire remportée par cinq buts à zéro.*

◆ adj. ou appos. (sens 1, 1964, Robert [*point zéro,* 1964, Larousse] ; sens 2, 1933, Marouzeau). **1.** Se dit de ce qui est pris pour origine dans une mesure, une évaluation, une appréciation, une opération, etc. : *Le point zéro d'un itinéraire, d'une expédition. Le point zéro d'une négociation. L'année zéro de l'application d'une réforme. Croissance zéro.* || Spécialem. *Point zéro* (abrév. : Pz), projection verticale au sol du point d'éclatement d'un projectile nucléaire. || **2.** Dans un système linguistique où les unités sont définies par l'absence ou la présence d'un caractère formel ou sémantique, indique l'absence de ce caractère (dans des expressions comme *degré zéro, désinence zéro, état zéro,* etc.) : *En français, dans l'opposition « masculin »/« féminin », le masc.* GRAND *présente la désinence zéro par rapport au fém.* GRANDE. *Ses multiples ressources* [de l'article], *ses nombreuses oppositions avec le degré zéro, celui du substantif nu, sans présentation* (Dauzat).

zérotage [zerɔtaʒ] n. m. (de *zéro ;* 1872, Littré). Ensemble des opérations ayant pour objet la détermination du zéro des thermomètres, son indication sur le tube, sa gravure, sa vérification ultérieure.

zérovalent, e [zerovalɑ̃, -ɑ̃t] adj. (de *zéro* et de *valence ;* 1968, Larousse). Syn. de NULLIVALENT, E.

zerumbet [zerɔ̃bɛt] n. m. (ar. *zarunbād,* même sens ; 1694, Th. Corneille, écrit *zerumbeth ; zerumbet,* 1701, Furetière). Plante voisine du gingembre, dont elle a les propriétés stimulantes.

zest ! ou **zeste !** [zɛst] interj. (onomatop. ; 1611, Cotgrave, écrit *zest,* comme interj. exprimant le bruit fait par un coup ; sens 1, 1640, Oudin [écrit *zest ; zeste,* 1668, Racine] ; sens 2, 1692, Dancourt [écrit *zeste ; zest,* 1808, d'Hautel]). **1.** *Vx.* Sert à nier, à repousser ce qui a été affirmé. || **2.** *Vx.* Marque la rapidité, la vivacité dans l'action ou dans l'exécution : *La nuit, si Madame est incommodée, elle sonnera de son côté ; zeste ! en deux pas tu es chez elle* (Beaumarchais).

◆ **zest** n. m. (1718, Ph. Leroux [« n'être ni bon ni mauvais... » ; « être incertain... », 1835, Acad.]). Fam. *Être entre le zist et le zest,* n'être ni bon ni mauvais, ni bien ni mal : *Il n'est pas assez dépourvu d'esprit pour être tout à fait un sot... il est entre le zist et le zest* (Carmontelle). *Pour le roi, il est tantôt comme ci, tantôt comme ça... Qui, entre le zist et le zest* (Vigny) ; être

incertain, indécis sur ce qu'il faut penser ou faire : *Il* [Swann] *n'est pas franc, c'est un monsieur cauteleux, toujours entre le zist et le zest. Il veut toujours ménager la chèvre et le chou* (Proust).

zeste [zɛst] n. m. (du radical onomatop. *zek-* ou *zest-*, qui évoque une chose de peu de valeur ; 1536, Collerye, dans la loc. *ne pas donner un zec de quelque chose,* « lui accorder très peu d'importance » ; écrit *zest,* aux sens 1 et 3, 1611, Cotgrave [*zeste,* 1740, Acad.] ; sens 2, 1660, Oudin, écrit *zest* [*zeste,* 1718, Ph. Leroux — aussi « petite parcelle découpée dans cette écorce »] ; sens 4, 8 mars 1966, *le Monde*). **1.** Cloison membraneuse qui divise en quatre compartiments la coque d'une noix. || **2.** Partie superficielle, colorée et parfumée, de l'écorce des citrons, des oranges, des cédrats, utilisée en pâtisserie, en confiserie, etc. : *Zeste de cédrat confit.* || *Par extens.* Petite parcelle découpée dans cette écorce : *Un apéritif servi avec un zeste. Mettre quelques zestes de citron dans une crème.* || **3.** *Fig.* Chose dénuée de valeur, sans importance (vieilli) : *La société s'en souciera comme d'un zeste* (Diderot). *Quand un logis a rendu tout son suc, c'est un zeste, une écale* (Colette). || **4.** *Fig.* et *fam.* Très petite quantité de quelque chose : *« En voulez-vous ? — Oui, très peu, un zeste... »*

zester [zɛste] v. tr. et intr. (de *zeste* ; 1737, *Nouvelle Instruction pour les confitures,* 85 [intransitiv., 1938, Montagné et Gottschalk — illustration]). Peler pour prélever le zeste, en le séparant de la partie blanche sous-jacente : *Zester un citron* ; et intransitiv. : *Couteau à zester.*

zesteur [zɛstœr] n. m. (de *zeste* ; 1938, Montagné et Gottschalk [art. *zeste*]). Couteau à zester les oranges et les citrons.

zesteuse [zɛstøz] n. f. (de *zester* ; 1923, Larousse, au sens 2 ; sens 1, 1970, Robert). **1.** Ouvrière qui prélève sur les oranges le zeste destiné à certaines fabrications. || **2.** Machine à peler les oranges et les citrons.

zêta [dzeta] n. m. (gr. *zêta,* z [6ᵉ lettre de l'alphabet], signe numérique correspondant à 7 [avec une apostrophe à droite] ; 1872, Littré, au sens 1 [probablem. bien plus anc.] ; sens 2, 1876, Larousse [art. *z*]). **1.** Sixième lettre (ζ, z) de l'alphabet grec, équivalant à *dz* en français. || **2.** Dans la numération des anciens Grecs, signe numérique (ζ') correspondant à 7.

zétacisme [zetasism] n. m. (dér. savant du gr. *zêta,* n. de la lettre *z* [v. l'art. précéd.] ; 1933, Marouzeau). Passage d'une consonne au son [z] (ainsi, en français, le *s* en liaison dans *nos amis* [nozami]).

zétète [zetɛt] n. m. (gr. *zêtêtês,* même sens, masc. substantivé de l'adj. *zêtêtês,* qui recherche, qui examine, dér. de *zêtein,* chercher, rechercher ; 1765, *Encyclopédie*). Dans la Grèce ancienne, commissaire spécialement élu pour effectuer une enquête politique ou criminelle, ou pour recouvrer des créances de l'État.

zététique [zetetik] adj. et n. m. (gr. *zêtêtikos,* qui aime rechercher, qui est apte à rechercher, sceptique [en parlant d'un philosophe], et, au fém. substantivé *zêtêtikê,* « la doctrine des sceptiques » ; 1694, Th. Corneille). *Vx.* Qualificatif appliqué aux sceptiques grecs, et plus spécialement aux disciples de Pyrrhon, et qui les présente comme des philosophes « chercheurs ».

◆ adj. (1872, Littré [*analyse zététique,* 1947, A. Lalande]). Qui a pour objet une recherche. || *Analyse zététique,* nom donné par Viète, en mathématiques, à la méthode de démonstration qui consiste à supposer le problème résolu, c'est-à-dire à remonter de la proposition à démontrer à une proposition reconnue vraie. (On dit auj. MÉTHODE ANALYTIQUE.)

◆ n. f. (1872, Littré, au sens de « méthode dont on se sert pour résoudre un problème, pour pénétrer la raison des choses » ; sens actuel, 1947, A. Lalande). La doctrine des sceptiques, en tant qu'elle est envisagée comme une recherche. (Rare.)

zeugites [zøʒit] n. m. pl. (gr. *zeugitai,* même sens, masc. plur. substantivé de l'adj. *zeugitês,* attelé, dér. de *zeûgos,* attelage ; 1876, Larousse). Citoyens athéniens de la troisième classe, possesseurs d'un attelage, qui avaient accès aux magistratures ordinaires et servaient dans les hoplites.

zeugma [zøgma] n. m. (bas lat. grammat. *zeugma,* même sens, gr. *zeûgma,* même sens, proprem. « joug, lien, jonction », de *zeugnunai,* mettre sous le joug, unir, joindre ; v. 1380, *Aalma,* écrit *zeume* ; 1765, *Encyclopédie,* écrit *zeugme* ; *zeugma,* 1808, Boiste). Procédé stylistique qui consiste à faire servir à plusieurs énoncés successifs de même construction un verbe ou un adjectif exprimé dans l'un d'eux et qui, logiquement, ne devrait se rapporter qu'à lui seul. (Ex. *Vêtue de probité candide et de lin blanc* [Hugo]. *En achevant ces mots, Damoclès tira de sa poitrine un soupir et de sa redingote une enveloppe jaune et salie* [Gide].)

zeunérite [zønerit] n. f. (du n. de l'ingénieur allemand G. A. *Zeuner* [1828-1907] ; 1904, Larousse). Arséniate hydraté naturel d'uranium et de cuivre, de couleur verte et d'éclat nacré.

zeuzère [zøzɛr] n. f. (lat. scientif. moderne *zeuzera,* même sens, mot d'origine obscure ; 1839, Boiste). Papillon nocturne à ailes blanches tachetées de noir, dont les chenilles creusent des galeries dans le bois de plusieurs arbres.

zézaiement [zezɛmɑ̃] n. m. (de *zézayer* ; 1838, Bloch-Wartburg, puis 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1914, A. Gide). **1.** Défaut de prononciation d'une personne qui zézaie : *Qu'est-ce qu'il t'a porté le zanze ? dit-elle en imitant le zézaiement dont j'étais affligé* (Mauriac). || **2.** *Fig.* et *littér.* Bruit, son qui rappelle l'articulation un peu agaçante des personnes qui zézaient : *Puis, contre son oreille, un zézaiement narquois... Horreur ! il avait enfermé l'ennemi dans la place !... Oui, le moustique était là, posé tout en haut de la moustiquaire* (Gide).

● SYN. : **1** *zozotement* (fam.).

zézayant, e [zezɛjɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *zézayer* ; fin du XIXᵉ s., Huysmans). Se dit de la voix ou de la manière de parler d'une personne qui zézaie : *Au bout du fil,* [il] *hésita longtemps à raccrocher. Il lui fallait cette voix zézayante et fraîche* (Aragon). *Il parlait précieusement, en s'efforçant de prononcer le « th » de façon zézayante, comme font les Grecs* (Duhamel).

zézayer [zezɛje] v. intr. (v. onomatop. formé sur la répétition de la prononciation de la lettre *z* ; 1832, Raymond). [Conj. **2 b.**] Parler en prononçant le son [z] au lieu de [ʒ] (*j* et *g* doux) ou le son [s] au lieu de [ʃ] (groupe *ch*) [par ex. : *Zardin, manZer,* pour *jardin, manger* ; *Sien, Sarmant,* pour *chien, charmant*] : *Elle zézayait un peu, très peu, juste ce qu'il fallait pour ajouter à son charme redoutable un rien d'ingénu, de rassurant* (Martin du Gard).

◆ v. tr. (1869, Flaubert). Prononcer en zézayant (rare) : *Un enfant qui ne zézaie que certains mots. Arnoux, jurant qu'il n'y avait pas de danger, continuait et même zézayait des caresses en patois marseillais* (Flaubert).

● SYN. : *zozoter* (fam.).

zibeline [ziblin] n. f. (ital. *zibellino,* zibeline, du russe *sobol',* même sens [l'anc. franç. *sabelin,* « fait de zibeline » — 1080, *Chanson de Roland* —, et l'anc. franç. *sebelin,* « zibeline » — v. 1175, Chr. de Troyes —, étaient des dér. de *sable* 2] ; v. 1298, *Livre de Marco Polo,* écrit *gibeline* [*martre sebelline,* 1378, Havard ; *martre sibeline,* 1396, Gay, art. *fourrure* ; *zibeline,* 1534, Rabelais], aux sens 1-2 [*une zibeline,* « un manteau de cette fourrure », 1902, Colette]). **1.** Espèce de martre répandue dans l'Europe et l'Asie boréale, au Japon et en Amérique du Nord, à la queue plus courte que la martre commune, aux oreilles arrondies, recherchée pour sa fourrure à poil très fin, brune et noirâtre. || **2.** Fourrure de cet animal : *Un manteau, une cravate de zibeline.* || Fam. *Une zibeline,* un manteau de cette fourrure : *Debout derrière moi, il* [Renaud] *veille à l'équilibre du turban de fourrure sur ma tête, me tend les manches de ma zibeline...* (Colette).

zibéthin [zibetɛ̃] n. m. (de *zibet,* espèce de martre [1761, Buffon], *zibeth* [1876, Larousse], mot d'origine orientale ; 1876, Larousse). Nom spécifique de l'ondatra, ou rat musqué.

zicrone [zikrɔn] n. f. (lat. scientif. moderne *zicronia,* même sens, mot d'origine obscure ; 1876, Larousse). Punaise qui se rend utile en suçant le sang de divers insectes nuisibles : doryphore, altise, chenilles.

zieuter v. tr. V. ZYEUTER.

zig ou **zigue** [zig] n. m. (altér. ironique de *gigue* 1 [v. ce mot], au sens de « fille enjouée » ; 1835, Raspail, écrit *zig,* et 1835, Esnault, écrit *zigue* [avec *bon,* 1867, Delvau — adjectiv., début du XX^e s. ; employé seul, avec un sens favorable, 1892, A. Daudet]). *Pop.* Camarade, compagnon, individu, type (rarement employé sans adjectif) : *Quel sacré zig, tout de même !* (Zola). *L'a pas l'air d'un mauvais zig !* (Benjamin). ‖ Le plus souvent accompagné de *bon,* et signifiant alors « bon garçon », « bon type », parfois « joyeux compagnon » : *Bon zig, le duc, et qui en avait levé de la femelle, partout où il passait* (Daudet). *Quand il fut parti, Cachelin demanda : « Hein ! quel bon zig et quel sacripant ça doit faire ? »* (Maupassant) ; et adjectiv. : *Il est bon zigue avec vous, l'dab ?* (Bourdet). ‖ *Vx.* Employé seul, conserve un sens favorable : *Je vous aime, vous êtes un zig* (J. Lorrain).

ziggourat [zigurat] n. f. (assyrien *zigguratu,* même sens ; févr. 1910, *Larousse mensuel,* I, 642). Tour monumentale à étages, édifice religieux typique de l'Antiquité mésopotamienne : *Les ziggourats chaldéennes.* (On écrit aussi ZIQQOURAT [1964, Larousse].)

zigoteau ou **zigoto** [zigɔto] n. m. (de *zig ;* 1901, Esnault, écrit *zigoteau,* au sens de « personne qui cherche à épater » ; sens 1, 1920, Bauche, écrit *zigoto* [*zigoteau,* XX^e s. ; *faire le zigoteau,* 1908, Esnault — *...le zigoto,* 1933, Larousse] ; sens 2, 1944, J. Romains). **1.** *Pop.* Individu plutôt inquiétant, voire franchement suspect : *Il y a toujours des zigotos qui veulent faire les renseignés* (Sarment). *Un drôle de zigoteau.* ‖ Pop. *Faire le zigoteau* (ou *zigoto*), faire le malin, chercher à épater : *Il est sorti avec une poule, il a voulu faire le zigoto* (Croisset). ‖ **2.** *Pop.* Dans un sens favorable, forte personnalité, type énergique, « gaillard » : *Napoléon et César étaient tout de même d'autres zigoteaux que toi* (Romains).

• REM. On trouve aussi la var. ZIGOMAR (de *zigoteau,* par substitution de suff. ; févr. 1916, *Larousse mensuel,* III, 682) [vieilli].

zigouiller [ziguje] v. tr. (mot poitevin signif. « couper avec un mauvais couteau », de *zigue-zigue,* « mauvais couteau », mot formé sur le radical onomatop. *zik-,* qui exprime un mouvement rapide ; v. 1900, Sainéan, *le Langage parisien,* au sens 1 ; sens 2, 1923, Larousse). **1.** *Pop.* À l'origine, égorger, assassiner avec un couteau (dans la langue des truands) : *Les apaches qui l'ont zigouillé* (Bourget). ‖ **2.** *Pop.* Tuer d'une manière quelconque : *À présent je puis faire des rêves affreux, me voir poursuivi par des monstres, zigouillé, coupé en morceaux... ça ne devient jamais du cauchemar* (Gide). *On va se faire zigouiller comme des lapins !* (Benjamin).

zigue n. m. V. ZIG.

zigzag [zigzag] n. m. (mot formé [avec une alternance vocalique *-i- / -a-* marquant le va-et-vient] par réduplication du radical onomatop. *zik-,* qui exprime un mouvement rapide ; 1662, Brunot, écrit *zigzac* [*zigzag,* 1680, Richelet], au sens 3 ; sens 1, 1770, Buffon [« mouvement... en changeant fréquemment de direction », 1876, Larousse ; *faire des zigzags,* en parlant d'une chose, 1866, Verlaine — en parlant d'une personne, 1740, Acad. (d'abord écrit *...des ziczacs,* 1718, Acad.)] ; sens 2, v. 1772, J.-J. Rousseau ; sens 4, 1768, Valmont de Bomare). **1.** Ligne brisée dont les segments forment des angles alternativement saillants et rentrants : *Les brises, chargées de nitre, creusaient sa surface labourée par de longs zigzags écumeux* (Barbey d'Aurevilly). *D'immenses rochers à pic où serpentent les zigzags d'un escalier creusé dans le roc dressent vers le ciel leurs parois presque verticales* (Gautier). *Le sommet des murailles au bout de la ville découpait sur le ciel des zigzags inégaux* (Flaubert). *Les routes d'Angleterre ne sont pas faites pour fuir : leurs angles sont si nonchalants, il y a tant de zigzags que les évacués s'y perdent* (Morand). ‖ *Par extens.* Mouvement d'un objet ou itinéraire d'une personne qui se déplace en changeant fréquemment de direction (généralement au plur.) : *Les zigzags d'une embarcation qui louvoie. Les zigzags du lièvre poursuivi. Les zigzags d'un ivrogne.* ‖ *Faire des zigzags,* en parlant d'une chose, s'étendre selon un tracé dont la direction varie souvent et de façon brusque : *Un chemin de montagne qui fait des zigzags ;* en parlant d'une personne, marcher en allant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ne pas suivre une direction rectiligne : *Il* [un laquais ivre] *se dirige vers la porte en faisant des zigzags* (Hugo). ‖ **2.** *Fig.* Évolution d'une personne qui, pour atteindre un objectif, prend tour à tour des orientations différentes, commandées par les circonstances : *Jugez si ces dispositions le rendaient propre à faire son chemin dans le monde, où l'on ne marche que par zigzag* (Rousseau). *Pourquoi ont-ils préféré, à cette conduite si simple, les zigzags de leur tactique unitaire ?* (Proudhon). *Les zigzags d'une carrière politique.* ‖ **3.** Appareil formé de pièces en X articulées et qui peut s'allonger ou se raccourcir quand on manœuvre les deux pièces extrêmes : *Le zigzag d'un dévidoir.* ‖ **4.** Papillon dont les chenilles, très nombreuses et voraces, sont extrêmement nuisibles aux saules, ainsi qu'aux arbres forestiers et aux arbres fruitiers. (Syn. BOMBYX DISPARATE.)

• SYN. : **1** *lacet, méandre, sinuosité ;* **2** *retournement, revirement, virevolte, volte-face.*

◆ **En zigzag** loc. adj. et adv. (sens 1, 1694, Acad. [*en forme de ziguezague,* même sens, 1673, Boulan, 159] ; sens 2, 1779, H. B. de Saussure). **1.** Se dit de ce qui a la forme d'une ligne brisée : *Une route en zigzag. Les dattes sont de la grosseur de la bouche, disposées deux à deux sur des cordons en zigzag* (Bernardin de Saint-Pierre). ‖ **2.** Selon un itinéraire qui change fréquemment de direction : *Marcher en zigzag. Le facteur allait en zigzag d'un trottoir à l'autre trottoir ; il semblait ivre de beau temps...* (Giraudoux).

◆ **zigzags** n. m. pl. (1834, Courchamps). Motif d'ornementation constitué par une succession ininterrompue d'angles rentrants et saillants : *En architecture, les zigzags, appelés aussi bâtons brisés, sont caractéristiques du style roman normand. Il venait d'apercevoir un pagne neuf, à zigzags bleus et roses, plié soigneusement...* (Loti).

zigzagant, e [zigzagɑ̃, -ɑ̃t] adj. (part. prés. de *zigzaguer ;* 1922, Colette, écrit *zigzaguant* [*zigzagant,* XX^e s.], au sens 2 ; sens 1, 1964, Larousse ; sens 3, 1938, G. Duhamel). **1.** Qui fait des zigzags, va en zigzag : *Marche zigzagante.* ‖ **2.** Qui forme, dessine des zigzags, s'étend sous l'aspect d'une ligne brisée : *Son écriture encore indécise et zigzagante* (L. Daudet). *Ces ruelles zigzagantes de Fès* (Dorgelès). *Il s'échappe de toi des effluves qui peuplent l'atmosphère de visages grimaçants et de lueurs zigzagantes* (Jouhandeau). ‖ **3.** *Fig.* et *littér.* Qui se fait dans des directions diverses et imprévisibles, qui change souvent d'orientation : *Il avait retrouvé... ses recherches zigzagantes* (Duhamel).

• SYN. : **2** *serpentin, sinueux, tortueux.*

• REM. On trouve assez fréquemment la graphie ZIGZAGUANT, E (v. ci-dessus) — qui est celle du participe présent, invariable, de *zigzaguer : Je suis son vol zigzaguant* [d'une mouche], *attendant, la main déjà prête, qu'elle se pose* (Dorgelès). *Je me suis enfoncé par un itinéraire zigzaguant dans le vieux Bleston* (Butor).

zigzaguer [zigzage] v. intr. (de *zigzag ;* 1786, L. P. Bérenger [II, 289], au sens 1 ; sens 2, fin du XIX^e s., Huysmans ; sens 3, 1864, Barbey d'Aurevilly). **1.** Marcher, avancer en faisant des zigzags, en changeant fréquemment de direction (en parlant d'une personne, d'un véhicule, etc.) : *Nous traversons à la file le quartier des jardins, zigzaguant dans l'obscurité entre les petits murs bas...* (Loti). *Trois vendeurs de journaux, venant vers eux, zigzaguaient d'un trottoir à l'autre, glapissant à plein gosier...* (Martin du Gard). *La voiture, déséquilibrée par le choc, s'est mise à zigzaguer.* ‖ **2.** Former, dessiner des zigzags, une ligne brisée présentant une suite d'angles rentrants et saillants (en parlant de choses) : *Du noir*

de fumée partout, des sillons de pluie et des lézardes zigzaguant sur toutes les maisons... (Huysmans). *Trop de choses en l'air, vraiment, trop de ferrailles, trop d'écritures zigzaguant sur les nuages* [à New York] (Loti). *Je trouvais parfois un charme à m'attarder dans ces ruelles qui zigzaguaient entre les façades aveugles et les tristes jardinets conquis sur les sables...* (Gracq). || **3.** *Fig.* et *littér.* Apparaître, se manifester avec la rapidité de l'éclair (en parlant notamment des pensées qui traversent l'esprit) : *Si des incongruités zigzaguèrent un instant dans son cerveau, il les contint sous sa perruque aventurine* (Barbey d'Aurevilly). *L'intellect de Me Lacombasse, où zigzaguaient les préoccupations journalières* [...], *s'engourdissait* (Ajalbert).

• SYN. : **2** *onduler, serpenter.*

◆ v. tr. (1840, J. Arago [d'après Quemada, *Matériaux*, 2e série, VI, 242 — dont la référence est inexacte et n'a pu être vérifiée]). *Littér.* Marquer d'un zigzag (rare) : *Mais un raidillon prolongeait l'escalier et zigzaguait d'ombre une sorte de plateau* (Farrère).

zimmer [tsimər] n. m. (mot allem. de même sens ; 1723, Savary des Bruslons). Réunion de dix paires de peaux d'animaux de même espèce, roulées sous la forme d'un paquet cylindrique.

zinc [zɛ̃g] n. m. (allem. *Zink*, zinc, mot d'origine incertaine ; 1666, Boulan, écrit *zinch* [*zin*, 1680, Richelet ; *zinck*, 1701, Furetière ; *zinc*, 1762, Acad.], au sens 1 [*zinc d'art, d'ornement*, 1904, Larousse] ; sens 2, 1876, Esnault [« débit de boissons... », 1880, Huysmans] ; sens 3, 1916, Esnault). **1.** Corps simple métallique (symb. : Zn), de numéro atomique 30, de densité 7,1, d'un blanc bleuâtre, peu altérable et susceptible d'un beau poli, utilisé pour la couverture des toits, la confection de gouttières, etc., et comme composant de nombreux alliages (laiton, maillechort, etc.) : *Daniel vit luire au fond d'un ténébreux rez-de-chaussée le zinc d'un comptoir, autel à l'heure des libations, qu'entouraient des hommes debout, tête nue* (Mauriac). || *Zinc d'art,* zinc fondu et moulé avec lequel on fait des statuettes, des candélabres, etc., ayant l'aspect des bronzes artistiques. (Syn. BRONZE D'IMITATION.) || *Zinc d'ornement,* zinc qui remplace le plomb dans l'ornementation des parties supérieures des toits de certains édifices. || **2.** *Fam.* Comptoir, garni traditionnellement de zinc, sur lequel on sert les consommations dans les bars, les cafés : *Tous les quatre font des éclats de voix, des écartements de bras, des secouements de tête, reposent leur verre avec bruit sur le zinc pour ponctuer un raisonnement* (Romains). || *Par extens.* et *fam.* Débit de boissons, petit café (vieilli) : *Le café Caron est mort de misère et a été naturellement remplacé dans la rue des Saints-Pères par un bas zinc* (Huysmans). || **3.** *Fam.* Avion, et surtout avion militaire (vieilli) : *Il avait une confiance quasi mystique en son organisme, comme l'aviateur en son zinc qui tangue...* (Montherlant).

zincage n. m. V. ZINGAGE.

zincate [zɛ̃kat] n. m. (de *zinc* ; 1949, Larousse). Sel dérivant de l'hydroxyde de zinc, jouant le rôle d'acide.

zincide [zɛ̃sid] n. m. (de *zinc* et de *-ide*, gr. *eidos*, forme, apparence ; 1872, Littré). Nom générique de minéraux comprenant le zinc et ses composés.

zincifère [zɛ̃sifɛr] adj. (de *zinci-*, élément tiré de *zinc*, et de *-fère*, du lat. *ferre*, porter ; 1842, Acad.). Se dit d'un minéral qui contient du zinc : *Les minerais zincifères.*

zincite [zɛ̃sit] n. f. (de *zinc* ; 1904, Larousse). Oxyde naturel de zinc ZnO, hexagonal.

zincographie [zɛ̃kɔgrafi] ou **zincogravure** [zɛ̃kɔgravyr] n. f. (de *zinco-*, élément tiré de *zinc*, et de *-graphie* [du gr. *graphein*, écrire, inscrire), *gravure* ; 1845, Bescherelle [*zincographie*], et 1907, Larousse [*zincogravure*]). Confection de clichés typographiques par gravure au trait sur du zinc.

zincose [zɛ̃koz] n. f. (dér. savant de *zinc* ; 1964, Larousse). Pneumoconiose généralement bénigne, causée par l'inhalation de poussières de zinc.

zincosite [zɛ̃kɔzit] n. f. (dér. savant de *zinc* ; 1904, Larousse). Sulfate naturel de zinc, se présentant sous la forme de petits cristaux jaunâtres.

zindīq [zɛ̃dik] n. (ar. *zindīq*, même sens ; 1964, Larousse). Nom donné, dans l'islām, aux impies et aux libres penseurs.

zindīqisme [zɛ̃dikism] n. m. (de *zindīq* ; 1964, Larousse). Impiété, défaut de foi religieuse, dans l'islām.

zingage [zɛ̃gaʒ] n. m. (de *zinguer* ; 1838, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens actuel, 1842, Acad. [aussi « procédé de protection des pièces de fer... »]). Action de couvrir de zinc. || *Spécialem.* Procédé de protection des pièces de fer et d'acier doux qui consiste à les recouvrir d'une mince couche de zinc, par immersion dans un bain de zinc fondu *(galvanisation)*, par dépôt électrolytique *(galvanoplastie)*, par chauffage dans du zinc pulvérulent *(shérardisation)*, ou encore par pulvérisation au pistolet *(métallisation)*. [On dit aussi ZINCAGE (1842, Acad.).]

zingaro, a [dzingaro, -ra] n. (mot ital. de même sens [de même étym. que le franç. *tzigane* — v. ce mot] ; 1740, d'après Robert, 1967). Nom italien des tziganes ou bohémiens : *Le zingaro regarde, en venant boire aux puits* (Hugo). *Une parure de zingara du vieux temps, faite de pierres inconnues* (Goncourt). *Des mendiantes ou des filles de zingari* (Bourges).

• Pl. *des* ZINGARI, ZINGARE.

zingiber [zɛ̃ʒibɛr] n. m. (lat. *zingiber*, gingembre, gr. *ziggiber*, même sens ; 1876, Larousse). Nom générique du gingembre.

zingibéracées [zɛ̃ʒiberase] n. f. pl. (dér. savant du lat. *zingiber*, gingembre [v. l'art. précéd.] ; 1817, S. Gérardin). Famille de plantes monocotylédones, de l'ordre des scitaminales, comprenant notamment le *gingembre* et le *curcuma.*

zinguer [zɛ̃ge] v. tr. (de *zinc* ; 1839, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; sens 1, 1842, Acad. ; sens 2, 1845, Bescherelle). **1.** Garnir, couvrir de zinc en feuille : *Zinguer une toiture.* || **2.** Recouvrir d'une mince couche protectrice de zinc, par galvanisation, galvanoplastie, métallisation, etc. : *On zingue le fer, l'acier doux.*

zinguerie [zɛ̃gri] n. f. (de *zinc* ; 1845, Bescherelle, aux sens 1-2 ; sens 3, 1904, Larousse). **1.** Métallurgie, commerce du zinc. || **2.** Établissement où l'on élabore, traite le zinc. || **3.** Ensemble d'objets en zinc.

zingueur [zɛ̃gœr] n. m. (de *zinguer* ; 1838, Bloch-Wartburg, sans indication de sens ; 1842, Acad., au sens de « ouvrier qui travaille le zinc » ; sens 1-2, 1964, Larousse [*plombier zingueur*, 1964, Robert ; adjectiv., 1877, Zola]). **1.** Ouvrier capable de travailler le zinc par découpage, cintrage et soudure à l'étain. || **2.** Ouvrier plombier chargé en particulier de la pose des revêtements de zinc sur certaines parties de maçonnerie ou de menuiserie, pour en assurer la protection (on dit souvent PLOMBIER ZINGUEUR) : *Un gaillard en veste de zingueur et en cotte de toile bleue* (Lorrain) ; et adjectiv. : *C'était un ouvrier zingueur qui occupait, tout en haut de l'hôtel, un cabinet de 10 F* (Zola).

zinjanthrope [zɛ̃ʒɑ̃trɔp] n. m. (de *Zinj*, n. du lieu où ce fossile fut découvert, et de *-anthrope*, gr. *anthrôpos*, homme ; 1959, d'après Larousse, 1964). Nom donné à un anthropoïde fossile découvert en 1959 dans la région d'Olduvai (Tanzanie), et dont l'ancienneté se situerait entre 1 600 000 et 1 900 000 ans.

zinnia [zinja] n. m. (lat. scientif. moderne *zinnia*, même sens [milieu du XVIIIe s.], du n. du botaniste et médecin allemand J. G. *Zinn* [1727-1759], qui fut directeur du jardin des plantes de l'université de Göttingen ; 1808, Boiste). Plante de la famille des composées, originaire du Mexique, dont une espèce, le *zinnia élégant*, a fourni de nombreuses variétés cultivées pour leurs fleurs ornementales.

1. zinzin [zɛ̃zɛ̃] n. m. (mot onomatop. évoquant un bruit ; 1914, Esnault [« objet... bruyant » ; « objet quelconque » ; 1945, Esnault]). *Pop.* Terme désignant un objet quelconque (« truc », « machin », etc.), mais surtout un objet ou un appareil bruyant.

2. zinzin [zɛ̃zɛ̃] adj. (mot expressif, peut-être de même origine que *zinzin* 1 ; 1967, Robert). *Fam.* Qui a l'esprit dérangé, fou, toqué, bizarre : *Il est un peu zinzin.*

3. zinzin [zɛ̃zɛ̃] n. m. (mot de l'argot de la Bourse, contraction de la loc. [*le*]*s in*[*vestisseur*]*s in*[*stitutionnel*]*s*, qui s'applique aux compagnies d'assurances, aux banques, etc. ; 1975, Larousse). À la Bourse, opérateur chargé d'acheter pour maintenir les cours.

zinzinuler [zɛ̃zinyle] v. intr. (du bas lat. *zinzilulare,* gazouiller, jaser [en parlant d'un oiseau], mot d'origine onomatop. ; 1907, Larousse). Chanter, en parlant de la mésange et de la fauvette : *Je vaquais toute la matinée à mes ruchers en écoutant zinzinuler les mésanges et les fauvettes* (Cendrars).

zinzolin, e [zɛ̃zɔlɛ̃, -in] adj. (de l'ital. *gioggiolino,* semence de sésame, couleur qu'on en tire [de *giuggiolena,* sésame, ar. d'Espagne *ǧulǧulin,* même sens, de l'ar. class. *ǧulǧul,* clochette au cou d'un animal], avec des *z* et une voyelle nasale *-in-* d'origine incertaine [*jugioline,* « sésame » — 1538, R. Estienne —, était un empr. direct de l'ital. *giuggiolena* — v. ci-dessus] ; 1599, *Dict. général,* écrit *zizolin ;* 1607, Havard, écrit *gingollin ; zinzolin,* 1648, Scarron). *Vx* ou *littér.* D'une couleur violacée tirant sur le rouge : *Que l'aurore au visage gai | D'une lumière zinzoline...* (Scarron). *Un habit zinzolin rehaussé de broderies vertes* (Gautier). *Vers cinq heures, on distingua des mâts métalliques qui n'interrompirent pas les jeux zinzolins et orangés du couchant* (Morand).

◆ **zinzolin** n. m. (1599, *Dict. général,* écrit *zizolin ; zinzolin,* 1617, Mocquet, p. 124). Couleur de cette nuance, qui était extraite du sésame.

zippé, e [zipe] adj. (de *Zip,* n. d'une marque déposée de fermeture à glissière ; 26 oct. 1965, *l'Express*). Se dit d'un vêtement, d'un accessoire muni d'une fermeture à glissière : *Blouson, anorak zippé. Sac zippé.*

zircon [zirkɔ̃] n. m. (probablem. altér. de l'esp. *girgonça,* même sens, proprem. « jacinthe » [pierre précieuse], lat. *hyacinthos,* même sens [v. JACINTHE] ; 1789, *Annales de chimie* [1re série, I, 138], écrit *zirkone ; zircon,* 1793, *Annales de chimie,* 1re série, I, 138). Gemme naturelle transparente, constituée par du silicate de zirconium, jaune, verte, brune, rouge-orangé (variété dite *hyacinthe,* très recherchée), ou incolore, ou bleu-vert.

zirconate [zirkɔnat] n. m. (de *zircone ;* 1876, Larousse). Sel dérivant de l'anhydride ZrO_2.

zircone [zirkɔn] n. f. (de *zircon ;* 1803, Boiste). Oxyde de zirconium ZrO_2.

zirconite [zirkɔnit] n. f. (de *zircon ;* 1819, *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*). Variété grisâtre ou brunâtre de zircon.

zirconium [zirkɔnjɔm] n. m. (dér. savant de *zircon ;* 1819, *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle).*) Métal blanc-gris (symb. : Zr), de numéro atomique 40, de densité 6,51, qui se rapproche du titane et du silicium.

zirconyle [zirkɔnil] n. m. (de *zircon* et de *-yle,* gr. *hulê,* bois, matière ; 1933, Larousse). Radical bivalent ZrO, qui existe dans certains sels de zirconium.

zist n. m. V. ZEST.

1. zizanie [zizani] n. f. (bas lat. ecclés. *zizania,* ivraie, jalousie, zizanie, du gr. *zizanion,* mauvaise herbe ; 1291, Guiart des Moulins, au sens 1 ; sens 2 [d'après la parabole de l'ivraie de l'Évangile], 1617, Crespin [d'abord au plur. dans la loc. *semer les zizanies,* 1530, Lefèvre d'Étaples — *zizanie,* « méchanceté », av. 1464, J. Chartier, III, 112]). **1.** Dans le langage de la Bible, ivraie, mauvaise herbe. || **2.** Discorde, mésentente, et en particulier querelle, dissension entre personnes qui jusque-là vivaient en bonne intelligence (surtout dans l'expression *mettre, semer la zizanie*) : *Il y a quelque apparence qu'une certaine personne, qui avait voulu desservir M. de Valori à la cour de Berlin, a semé encore ce grain de zizanie* (Voltaire). *Il y avait, paraît-il, de la zizanie dans le ménage Vervisse-Ténédos* (L. Daudet). *Nous n'avons jamais su les raisons de toutes ces zizanies, mais nous faisons confiance à la haine de nos ascendants...* (Mauriac).

● SYN. : **2** *brouille, désaccord, désunion, heurt.*

2. zizanie [zizani] n. f. ou **zizania** [zizanja] n. m. (bas lat. ecclés. *zizania,* ivraie [v. l'art. précéd.] ; 1829, Boiste [*zizanie*], et 1964, Larousse [*zizania*]). Graminacée aquatique d'Asie et d'Amérique, qui fournit une excellente farine sucrée, et que les Indiens de l'Amérique du Nord récoltent sous le nom de *riz du Canada.*

1. zizi [zizi] n. m. (mot onomatop. évoquant le cri de l'oiseau ; 1775, Buffon). Petit bruant à gorge noire, vivant dans les haies, commun en France.

2. zizi [zizi] n. m. (mot onomatop. évoquant quelque chose de petit ; 1920, Bauche). *Fam.* Sexe d'un jeune garçon (employé par euphémisme pour les adultes) : « *Où c'est que vous êtes malade ? s'inquiétait-elle. — Partout ; mais pas au zizi* », *fit un artilleur en réponse. Alors ça, on pouvait dire que c'était du vrai esprit* (Céline).

zizique [zizik] n. f. (aphérèse enfantine de *musique,* avec redoublement de la syllabe *-si- ;* xxe s.). *Fam.* Mot enfantin signifiant « musique », employé parfois ironiquement pour désigner une musique légère ou de pacotille : *Ces jeunes gens qui font une zizique de jazz disent qu'ils descendent de Mozart* (Duvernois).

zizyphe [zizif] et **zizyphus** [zizifys] n. m. (lat. *ziziphus* ou *zizyphus,* jujubier, du gr. *zizuphon,* même sens ; 1694, Th. Corneille [*zizyphe*], et 1964, Larousse [*zizyphus* — d'abord *ziziphus,* 1876, Larousse]). Nom générique du jujubier.

zloty [zlɔti] n. m. (mot polonais de même sens ; 1924 [d'après Robert, 1967], puis 1933, Larousse). Unité monétaire principale de la Pologne (symb. : ZŁ) : *Je te fais parvenir cinq cents zlotys pour ton train... Si tu n'es pas revenue dans un mois, je te maudis...* (Simenon).

zoanthaires [zɔɑ̃tɛr] n. m. pl. (de *zo*[*o*]- et du gr. *anthos,* fleur ; 1845, d'après Robert, 1967 [*zoanthes,* même sens, 1808, Boiste]). *Anc.* sous-classe de cœlentérés comprenant les *actinies* et les *madrépores.*

zoanthropie [zɔɑ̃trɔpi] n. f. (de *zo*[*o*]- et du gr. *anthrôpos,* homme ; 1808, Boiste). Délire dans lequel le sujet se croit changé en animal.

zob [zɔb] n. m. (ar. *zobb,* même sens ; 1894, Esnault). *Arg. mil.* Membre viril. (Vieilli.)

zodiacal, e, aux [zɔdjakal, -o] adj. (de *zodiaque ;* v. 1500 [d'après le *FEW,* XIV, 666 *a*], écrit *zodyacal ; zodiacal,* v. 1590, Marnix [*lumière zodiacale,* 1710 — d'après Robert, 1964 —, puis 1751, Voltaire ; *monnaies zodiacales,* 1845, Bescherelle]). Qui appartient, se rapporte au zodiaque : *Signes zodiacaux. Je suis né le 1er juillet 1926 à Biarritz.* [...] *Le Soleil occupait la constellation zodiacale du Cancer, à 8° 27' 40", le Taureau étant à l'ascendant...* (Bastide). || *Lumière zodiacale,* lueur blanchâtre qu'on aperçoit après le coucher du Soleil, ou avant son lever, dans le plan de l'écliptique, sous la forme d'une ellipse très allongée dont le Soleil semble occuper le centre. || *Monnaies zodiacales,* monnaies anciennes d'Orient sur lesquelles est figuré le zodiaque.

zodiaque [zɔdjak] n. m. (lat. *zodiacus,* cercle contenant les douze signes parcourus par le Soleil, gr. *zôdiakos,* même sens, masc. substantivé de l'adj. *zôdiakos,* qui concerne les constellations d'animaux, dér. de *zôdion,* figurine d'animal, signe du zodiaque, de *zôon,* tout être vivant, figurine d'homme ou d'animal ; v. 1240 [d'après le *FEW,* XIV, 666 *a*], écrit *dyodake* [*zodiaque,* v. 1265, J. de Meung], au sens 1 [*signes du zodiaque,* 1690, Furetière, art. *signe*] ; sens 2, 1389, Havard). **1.** Zone de la sphère céleste qui s'étend de 8,5° de part et d'autre de l'écliptique, et dans laquelle se meuvent le Soleil dans son mouvement apparent, la Lune, toutes les grosses planètes et une grande partie des petites. || *Signes du zodiaque,* signes désignant les douze parties égales, s'étendant chacune sur 30° de longitude,

en lesquelles le zodiaque est divisé à partir de l'intersection de l'écliptique et de l'équateur céleste, ou point vernal, et dont les noms correspondent aux constellations qu'elles incluaient il y a environ 2 000 ans : le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, le Cancer, le Lion, la Vierge, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, le Capricorne, le Verseau et les Poissons. || **2.** Représentation circulaire de cette zone, comportant généralement la figuration des douze signes : *Le zodiaque de Dendérah (Égypte).*

zoé [zɔe] n. f. (lat. scientif. moderne *zoea,* même sens, du gr. *zôê,* la vie, dér. de *zân,* vivre ; 1839, Boiste). Forme larvaire flottante, à longues épines, de divers crustacés décapodes.

zoécie [zɔesi] n. f. (de *zo[o]-* et de *-écie,* du gr. *oikia,* habitation, dér. de *oikos,* maison, habitation ; 1845, Bescherelle). Cavité dans laquelle est logé un individu, dans les colonies de bryozoaires.

zoïde n. m. V. ZOÏTE.

zoïle [zɔil] n. m. (lat. *zoilus,* détracteur, emploi comme n. commun de *Zoilus,* Zoïle [grammairien d'Alexandrie, détracteur d'Homère], gr. *Zôilos ;* 1537, C. Marot, écrit *zoïlle ; zoïle,* 1553, d'après le *FEW,* XIV, 666 *b*). *Littér.* Critique injuste, envieux, méchant.

zoïte [zɔit] ou **zoïde** [zɔid] n. m. (de *zo[o]-* et de *-ide,* gr. *eidos,* forme, apparence ; 1897, *l'Année biologique,* p. 153 [*zoïde*], et 1964, Larousse [*zoïte*]). Individu d'une colonie de cœlentérés ou de bryozoaires. (Sert de suffixe pour désigner les divers types d'individus spécialisés : *gastrozoïte, gonozoïte,* etc.) [Syn. POLYPE.]

zombi [zɔ̃bi] n. m. (mot créole désignant un mort au service d'un sorcier ; 1842, *les Français peints par eux-mêmes* [III, 326], au sens 1 ; sens 2, 1975, Larousse). **1.** Dans le culte vaudou et les croyances antillaises, mort sorti du tombeau et qui est au service d'un sorcier. || **2.** Personne sans volonté, qui est assujettie à une autre.

zon ! [zɔ̃] interj. (onomatop. ; v. 1530, C. Marot [répété, 1640, Oudin]). Exprime le bruit d'un coup (vx), un son musical, une résonance, un bourdonnement (souvent répété) : *Vlin ! vlan ! zon ! zon ! voilà le petit chose qu'on fouette* (Vallès).

zona [zona] n. m. (bas lat. médic. *zona,* même sens, emploi spécialisé du lat. class. *zona,* ceinture [v. ZONE] ; 1810, Capuron [la référence de 1778, donnée par DauzatDubois-Mitterand, n'est pas contrôlable]). Maladie infectieuse, caractérisée par des éruptions vésiculeuses et des douleurs vives siégeant sur le trajet des nerfs sensitifs.

zonage [zonaʒ] n. m. (francisation de *zoning,* même sens [26 mai 1934, *les Nouvelles littéraires*], mot angl. de même sens, dér. de *to zone,* répartir une ville en zones d'habitation, de *zone,* zone [empr. du franç. *zone*] ; janv. 1951, *Larousse mensuel,* XII, 592). Opération qui a pour objet de définir les affectations du sol et de répartir le territoire d'une ville ou d'une région en zones affectées chacune à un même genre d'activités et soumises chacune aux mêmes règlements d'urbanisme (zones rurales, industrielles, d'habitation) : *Plan de zonage.* (On dit aussi ZONING [v. ci-dessus].)

zonal, e, aux [zonal, -o] adj. (de *zone ;* 1842, Acad., au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse [aussi pour le climat]). **1.** Qui présente des bandes transversales colorées : *Spondyle zonal.* || **2.** Qui se rapporte aux grandes zones de la planète. || *Spécialem.* Se dit du climat et des caractères climatiques propres à une des zones du globe.

zonalité [zonalite] n. f. (dér. savant de *zonal ;* 1964, Larousse). Disposition de phénomènes divers suivant les grandes zones climatiques du globe : *La zonalité des phénomènes caractéristiques de l'évolution du relief terrestre.*

zonard [zonar] n. m. (de *zone* [qui a signifié « classe » dans le vocabulaire militaire — 1904, Esnault] ; 1914, Esnault, au sens de « soldat de première classe » ; sens actuel, 1975, Larousse). *Fam.* Jeune qui ne s'intègre pas à la société et mène une existence marginale. (V. aussi ZONIER.)

zone [zon] n. f. (lat. *zona,* ceinture, cercle sur une pierre précieuse, zone climatique, gr. *zônê,* ceinture, tout objet qui entoure comme une ceinture, zone climatique, zona, de *zônnunai,* ceindre ; v. 1119, Ph. de Thaon, au sens I, 2 [« partie de la surface du globe... », 1546, Rabelais ; *zones de végétation,* 1964, Larousse] ; sens I, 1, 1812, Mozin ; sens I, 3, v. 1370, Oresme ; sens I, 4, 1770, Buffon [en géologie..., 1752, Trévoux ; *zones paléontologiques,* 1964, Larousse ; *zone de fracture,* 1975, Larousse] ; sens I, 5, 1812, Mozin ; sens I, 6, 1964, Larousse ; sens I, 7, 1842, Acad. [absol., 1925, P. Morand — par extens., 1932, Céline] ; sens I, 8, fin du XVIe s., A. d'Aubigné ; sens II, 1, 1748, Montesquieu ; sens II, 2, 1845, Bescherelle [*zone libre, zone occupée,* juill. 1940 ; *zone interdite,* v. 1943 ; *zone bleue,* 1957, d'après Larousse, 1964 ; *zone franche,* 1923, Larousse ; *zone frontière,* 1904, Larousse ; *zone de desserte, train de zone, zone monétaire,* 1964, Larousse] ; sens II, 3, 1964, Larousse [aussi *zone d'action rurale, zone à aménagement différé, zone critique, zone dortoir, zone témoin, zone à urbaniser en priorité ; zone d'aménagement concerté,* 30 avr. 1970, *le Monde ; zone de peuplement industriel ou urbain,* 1975, Larousse] ; sens II, 4, 1964, Larousse [aussi *zone d'action ; zone d'armée,* 1964, Larousse — d'abord *zone des armées,* 1923, Larousse ; *zone de l'avant,* 1923, Larousse ; *zone arrière d'armée,* 1964, Larousse — d'abord *zone de l'arrière,* 1923, Larousse ; *zone de défense, zone à battre, zone battue par un navire,* 1964, Larousse] ; sens II, 5, 1752, Trévoux ; sens II, 6, av. 1782, d'Alembert [*zone crépusculaire, zone optique,* 1964, Larousse ; *zone de mémoire,* 1975, Larousse — *zone,* même sens, 1968, Larousse] ; sens II, 7, 1876, Larousse ; sens II, 8, 1826, Brillat-Savarin [*de seconde zone,* XXe s.]).

I. ESPACE EN FORME DE CEINTURE OU DE BANDE. **1.** Partie de la surface d'une sphère limitée par deux plans sécants parallèles : *Lorsqu'une zone est limitée par un seul plan, elle prend le nom de « calotte sphérique ». La surface d'une zone a pour mesure le produit de la circonférence d'un grand cercle de la sphère par la distance qui sépare les deux plans sécants parallèles, ou hauteur de la zone.* || **2.** Chacune des cinq divisions de la surface terrestre déterminées par les pôles, les cercles polaires et les tropiques, et qui correspondent approximativement aux grands types de climat : *Les cinq zones terrestres sont la zone tropicale, les deux zones tempérées et les deux zones polaires.* || *Par extens.* Partie de la surface du globe qui s'étend dans le sens des parallèles : *La zone subtropicale. L'Asie n'a point précisément de zone tempérée ; et les lieux situés dans un climat très froid y touchent immédiatement ceux qui sont dans un climat très chaud* (Montesquieu). || *Zones de végétation,* associations végétales caractéristiques des diverses zones climatiques : toundra, taïga, steppe, désert, savane, sylve. || **3.** Partie de la sphère céleste déterminée par deux cercles parallèles : *Daniel Bernoulli nous a donné un savant mémoire où il cherche par quelle raison les orbites des planètes sont renfermées dans une très petite zone parallèle à l'écliptique, et qui n'est que la dix-septième partie de la sphère* (d'Alembert). || **4.** En histoire naturelle, bande ou marque circulaire : *Son cou et sa poitrine ondés distinctement de zones noires et blanches* (Buffon). || En géologie et en minéralogie, bande visible formée par l'épaisseur d'une couche : *Les zones d'un terrain. Les zones concentriques de l'onyx.* || *Zones paléontologiques,* subdivisions fines d'un étage, souvent caractérisées chacune par une seule espèce fossile particulière. || *Zone de fracture,* grande dislocation sous-marine formant une bande étroite (de quelques dizaines de kilomètres) et de grande longueur (jusqu'à plusieurs milliers de kilomètres), où la continuité des structures et des formes est brusquement interrompue par une faille transformante. || **5.** Espace vide compris entre deux spires d'une corde enroulée sur un cylindre. || **6.** Partie d'un four rotatif à ciment dans laquelle la pâte se dessèche, se décarbonate ou cuit. || **7.** *Zone militaire,* ensemble des terrains qui, se trouvant autour d'une place forte

déclassée, demeuraient soumis à une servitude *non aedificandi* en vue de ménager des espaces libres entre la ville et ses faubourgs. || Absol. *La zone,* zone militaire qui s'étendait au-delà des anciennes fortifications de Paris, occupée par des constructions légères et misérables : *À gauche, en falaise sur la zone, les lointaines façades blafardes des derniers immeubles de Pantin et de Bobigny...* (Montherlant). *Paris mourait par une province calme et pauvre, coupée de terrains vagues qui déjà faisaient pressentir la zone* (Aragon) ; *par extens.,* espace, à la limite d'une ville, occupé par un habitat misérable. || **8.** Espace quelconque, de forme circulaire ou allongée : *Une robe légère en mousseline de soie rose rehaussée par des zones de dentelles incrustées* (L. Bertrand). *Duffercin-Chantel se penche, intrigué. Son visage franchit la zone d'ombre de l'abat-jour et je distingue la nuance de ses prunelles brunes...* (Colette).

II. ESPACE LIMITÉ D'UNE ÉTENDUE PLUS IMPORTANTE. **1.** Étendue de terrain ou de territoire, de configuration quelconque, répondant à un caractère ou à un ensemble de caractères (physiques, géographiques, etc.) : *Zone désertique, cultivée. Zone de sable, de marécages. Pénétrer dans une zone ensoleillée. La zone affectée par un tremblement de terre. La salle de bains, les penderies, la cuisine et l'office occupant entre la cour et la rue une zone mal définie...* (Colette). *Le gibier reconnu, il s'agissait de l'encercler sans hâte pour ne pas l'effrayer, de le diriger en douceur, par des manœuvres souples, vers une zone découverte où il ne trouverait pas de quoi se terrer* (Guimard). || **2.** Territoire (partie d'un pays, pays, ensemble de pays...) soumis à un statut ou à un régime légal, administratif ou économique donné : *Zone postale. Zone douanière. Il est insoumis* [le Sahara] *à partir de Port-Étienne où commence la zone espagnole (Rio de Oro)* [Saint-Exupéry]. || *Zone libre,* en France, pendant l'occupation allemande, zone qui, en vertu des accords d'armistice, demeurait sous l'autorité de l'État français, par opposition à la *zone occupée,* soumise à l'autorité militaire de l'occupant (v. OCCUPÉ, E) : *Je ne veux pas être comme tous ces Parisiens exilés en zone libre* (Vailland). || *Zone interdite,* partie de la zone occupée où nul ne pouvait se rendre sans autorisation spéciale. || *Zone bleue,* v. BLEU, E 1. || *Zone franche,* partie d'un pays qui, tout en étant située à l'intérieur de ses frontières, se trouve soumise, du point de vue douanier, à un régime administratif spécial. || *Zone frontière,* partie du territoire national longeant la frontière et soumise à certaines obligations dans l'intérêt de la défense nationale. || *Zone militaire,* v. ci-dessus § I, n. 7. || *Zone de desserte,* dans les chemins de fer, territoire desservi par un même train de voyageurs ou de marchandises. || *Train de zone,* train desservant une fraction de ligne. || *Zone monétaire,* ensemble de pays entre lesquels les monnaies sont librement transférables : *Zone franc. Zone sterling.* || **3.** Territoire répondant à certaines normes ou soumis à un règlement particulier en matière d'aménagement et d'urbanisme. || *Zone d'action rurale,* région caractérisée par l'exode des populations rurales et où les pouvoirs publics favorisent l'installation de petites unités industrielles. || *Zone d'aménagement concerté (Z. A. C.),* zone où l'aménagement et l'équipement des sols doivent se faire selon des modalités définies à l'avance par les autorités compétentes. || *Zone à aménagement différé (Z. A. D.),* région dont l'aménagement est prévu par les pouvoirs publics pour une époque ultérieure. || *Zone critique,* groupe de localités où les activités industrielles existantes sont considérées comme nettement insuffisantes pour assurer l'emploi de la main-d'œuvre disponible. || *Zone dortoir,* zone résidentielle occupée principalement par des personnes travaillant à l'extérieur de cette zone. || *Zone de peuplement industriel ou urbain,* unité géographique plus vaste que les villes et agglomérations, constituée par un ensemble de communes. || *Zone témoin,* groupe de localités où un ensemble cohérent de mesures visant à accroître la productivité et la production de l'agriculture est mis en œuvre. || *Zone à urbaniser en priorité (Z. U. P.),* région désignée par les pouvoirs publics pour être aménagée en vue de pallier la pénurie de terrains viabilisés et équipés. || **4.** Partie de territoire dans laquelle s'exerce l'action de forces militaires. || *Zone d'action,* portion de terrain sur laquelle une unité militaire est appelée à combattre. || *Zone d'armée,* partie de territoire occupée par une armée, comprenant la *zone de l'avant,* où se déroulent les combats, et la *zone arrière d'armée,* où fonctionnent les services logistiques. || *Zone de défense,* subdivision du territoire national à l'intérieur de laquelle s'exercent la préparation et la conduite des efforts civils et militaires en matière de défense. || *Zone à battre,* surface sur laquelle le tir des armes ou de l'artillerie classique est réparti pour que l'effet recherché soit obtenu sur l'objectif. || *Zone battue par un navire,* espace à l'intérieur duquel se trouvent les points de chute de son artillerie. || **5.** Partie d'une surface quelconque ou de l'espace qui se distingue du reste par un caractère ou un trait particulier : *Les zones irritées s'étendent et des plaques eczémateuses se montrent sur le visage, extrêmement désobligeantes* (Gide). *Les hirondelles se gobergent dans ces hautes zones où règne le clocher qui semble les expédier au loin, par volées sonores* (H. Bazin). || *Zone érogène,* v. ÉROGÈNE. || **6.** Domaine limité dans lequel se produit un phénomène ou s'exerce l'action de quelque chose. || *Zone crépusculaire,* zone d'indétermination ou marge d'erreur dans une estimation statistique obtenue par sondage. || *Zone de mémoire,* partie de la mémoire centrale d'un ordinateur dont la capacité est exprimée en mots, caractères ou octets, et affectée à un rôle particulier. || *Zone optique,* ensemble des radiations ultraviolettes comprises entre 1 800 angströms et 300 microns. || **7.** *Fig.* Domaine limité à l'intérieur duquel s'exerce l'action d'une personne ou d'une collectivité : *Zone d'activité. Zone de recherche. Anglais, Russes, Allemands, Français, Américains se disputaient âprement, en Asie et en Afrique, des zones d'influence...* (France). *La zone de tristesse où je venais d'entrer était aussi distincte de la zone où je m'élançais avec joie...* (Proust). || **8.** *Fig.* et *vx.* Classe, catégorie : *En haut, la noblesse et le pouvoir ; en bas, le commerce et l'argent, deux zones sociales constamment ennemies en tous lieux* (Balzac). || Auj. *De seconde zone,* de second ordre : *« Acteuse » a pu trouver place à côté d'« actrice », pour désigner une artiste de seconde zone* (Dauzat). *Quelle gloire pour l'Angleterre, ces poètes de seconde zone qui seraient au tout premier rang dans n'importe quel autre pays !* (Green).

zoné, e [zone] adj. (de *zone ;* 1817, S. Gérardin). Se dit d'un minéral, d'une partie d'un animal, etc., qui présente des zones d'aspect ou de constitution différents : *Silex zoné. Coquille zonée. Structure zonée.*

zonéographie [zoneɔgrafi] n. f. (de *zone,* sur le modèle de *géographie ;* 1964, Larousse). Recherche, dans les terrains affectés par le métamorphisme général, des zones successives de métamorphisme plus ou moins accentué.

zonier, ère [zonje, -ɛr] n. (de *zone ;* 1923, Larousse, aux sens 1-2). **1.** *Fam.* Habitant de la zone qui s'étendait autour de Paris, à proximité des anciennes fortifications : [Elle] *devait mettre longtemps à s'habituer* [...] *à la vermine, aux rats, aux odeurs, à la rumeur des bagarres, à la grossièreté des zoniers* (Aymé). || **2.** Habitant d'une zone frontière, d'une zone franche.

◆ adj. (1942, Queneau). Qui appartient, se rapporte à l'ancienne zone de Paris.

zoning n. m. V. ZONAGE.

zonulaire [zɔnylɛr] adj. (dér. savant du lat. *zonula,* petite ceinture, dimin. de *zona,* ceinture [v. ZONE] ; 1923, Larousse [*cataracte zonulaire ;* « qui se rapporte à la zonule », 1964, Larousse]). Qui se rapporte à la zonule. || *Cataracte zonulaire,* affection congénitale caractérisée par une opacité limitée à une zone étroite située entre le noyau et l'écorce du cristallin.

zonule [zɔnyl] n. f. (lat. *zonula,* petite ceinture [v. l'art. précéd.] ; 1964, Larousse). Partie du cristallin comprise entre le noyau et la périphérie, et par laquelle l'organe est rattaché au corps ciliaire.

zonure [zɔnyr] n. m. (lat. scientif. moderne *zonurus,* même sens, du gr. *zônê,* ceinture, zone [v. ZONE], et *oura,* queue [des animaux] ; 1842, Acad.). Reptile saurien d'Afrique du Sud, à la queue zonée, carnivore, pouvant atteindre 60 cm de long.

zonzonner [zɔ̃zɔne] v. intr. (de l'onomatop. *zon* redoublée [v. ZON] ; av. 1950, d'après Dauzat-Dubois-Mitterand). Produire un bourdonnement ou un bruit analogue : *Le violoniste, moustique anthropoïde, est venu me zonzonner aux oreilles* (Audiberti). *Quelques bestioles zonzonnaient dans le soleil...* (Vian).

1. zoo- [zɔɔ], premier élément, tiré du gr. *zôon,*tout être vivant, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots savants.

2. zoo [zoo] n. m. (abrév. de [*jardin*] *zoo*[*logique*] ; 1895 [d'après Robert, 1977], puis 1931 [d'après Fr. Mackenzie, p. 267]). Jardin, parc zoologique : *Le zoo de Vincennes. Nous avons un assez beau zoo à Bleston ; nous pourrions y faire un tour cet après-midi ;* [...] *il y a de très beaux oiseaux* (Butor).

zoobiologie [zɔɔbjɔlɔʒi] n. f. (de *zoo-* 1 et de *biologie ;* 1872, Littré). Biologie animale.

zoocécidie [zɔɔsesidi] n. f. (de *zoo-* 1 et du gr. *kêkis, kêkidos,* humeur, exhalaison, noix de galle ; 1904, Larousse). Tumeur produite par un animal sur une plante vivante.

zoocénose [zɔɔsenoz] n. f. (de *zoo-* 1 et du gr. *koinos,* commun ; 1968, Larousse). Communauté animale naturelle formée de nombreuses espèces interdépendantes. (Syn. BIOCÉNOSE ANIMALE.)

zoochlorelles [zɔɔklɔrɛl] n. f. pl. (de *zoo-* 1 et du gr. *khlôros,* vert tendre, vert clair ; 1904, Larousse). Algues vertes vivant d'ordinaire en association symbiotique avec des animaux.

zoochore [zɔɔkɔr] adj. (de *zoo-* 1 et du gr. *khôra,* espace de terre, emplacement, place ; 1964, Larousse). Se dit des espèces végétales dont les graines sont dispersées par les animaux.

zoochorie [zɔɔkɔri] n. f. (de *zoochore ;* 1966, Larousse). Caractère des espèces zoochores.

zooflagellés [zɔɔflaʒɛle] n. m. pl. (de *zoo-* 1 et de *flagellé ;* 1964, Larousse). Protistes flagellés sans chlorophylle.

zoogamète [zɔɔgamɛt] n. m. (de *zoo-* 1 et de *gamète ;* 1964, Robert). Gamète mobile flagellé des algues et des champignons.

zoogène [zɔɔʒɛn] adj. (gr. *zôogenês,* de nature animale, de *zôon,* tout être vivant, et de *genos,* naissance, origine ; 1872, Littré, comme n. m., au sens de « matière visqueuse qui existe dans les eaux thermales » ; comme adj., au sens actuel, 1964, Larousse). Qui a une origine animale : *Le calcaire corallien est un type de faciès zoogène.*

zoogéographie [zɔɔʒeɔgrafi] n. f. (de *zoo-* 1 et de *géographie ;* 1923, Larousse). Étude scientifique de la répartition naturelle des espèces animales actuelles et fossiles à la surface du globe.

zooglée [zɔɔgle] n. f. (lat. scientif. moderne *zooglœa,* même sens, du gr. *zôon,* tout être vivant, et *gloios,* substance gluante ; 1877, Nysten [p. 1742 *b*], écrit *zooglœa ; zooglée,* 1889, *Répertoire de pharmacie,* 3e série, I, 354). Réunion de microbes agglutinés par une substance visqueuse.

zoographique [zɔɔgrafik] adj. (de *zoographie,* peinture d'animaux [1842, Acad.], dér. de *zoographe,* peintre d'animaux [1788, J.-J. Barthélemy], gr. *zôographos,* même sens, de *zôon,* tout être vivant, et de *graphein,* écrire, inscrire ; 1842, Acad.). *Lettres zoographiques,* lettres formées de figures d'animaux diversement agencées.

zooïde [zɔɔid] adj. (gr. *zôoeidês,* semblable à un animal, de *zôon,* tout être vivant, et de *eidos,* forme, apparence ; 1845, Bescherelle). Se dit d'un minéral qui porte une figure d'animal ou d'une partie d'un animal.

zoolâtre [zɔɔlɑtr] n. et adj. (de *zoolâtrie ;* 1836, Acad.). Qui rend un culte à des animaux divinisés : *les Égyptiens de l'Antiquité étaient zoolâtres.*

zoolâtrie [zɔɔlɑtri] n. f. (de *zoo-* 1, sur le modèle de *idolâtrie ;* 1721, Trévoux). Adoration d'animaux divinisés.

zoolite ou **zoolithe** [zɔɔlit] n. m. (de *zoo-* 1 et de *lit[h]e,* gr. *lithos,* pierre ; 1762, Acad. [*zoolite*], et 1835, Acad. [*zoolithe*]). Animal ou partie d'animal conservés sous la forme pétrifiée : *Un des conservateurs* [...] *me décrivait les zoolithes avec une extrême complaisance* (France).

zoologie [zɔɔlɔʒi] n. f. (de *zoo-* 1 et de *-logie,* du gr. *logos,* discours, science ; 1750, Prévost d'Exiles). Branche des sciences naturelles qui a pour objet l'étude des animaux et surtout leur classification : *Zoologie descriptive, systématique.*

zoologique [zɔɔlɔʒik] adj. (de *zoologie ;* 1754, d'après Trévoux, 1771). Qui a trait à la zoologie, aux animaux : *Étude zoologique. Famille zoologique.* || *Jardin, parc zoologique,* V. JARDIN, PARC.

zoologiquement [zɔɔlɔʒikmɑ̃] adv. (de *zoologique ;* 1852, Cruveilhier, II, 69). Du point de vue zoologique.

zoologiste [zɔɔlɔʒist] n. (de *zoologie ;* 1760, Brunot). Spécialiste de zoologie.

• REM. On a dit aussi ZOOLOGUE (1771, Trévoux).

zoom [zum] n. m. (mot angl. de mêmes sens, proprem. « bourdonnement », de *to zoom,* émettre un bourdonnement, se déplacer en bourdonnant, mot d'origine onomatop. ; 1917 [d'après *les Mots « dans le vent »,* 1971], au sens de « mouvement rapide en altitude d'un avion » ; sens 1, janv. 1963, *Vie et Langage ;* sens 2, 1967, *Science et Vie,* no 595, p. 120). **1.** Effet de travelling optique obtenu à l'aide d'une caméra munie d'un objectif de distance focale continûment variable, et qui donne au spectateur l'impression de se rapprocher ou de s'éloigner soudainement de la scène ou de l'objet filmés. || **2.** Objectif permettant d'obtenir cet effet.

zoomancie [zɔɔmɑ̃si] n. f. (de *zoo-* 1 et de *-mancie,* gr. *manteia,* prédiction, divination, de *mantheuesthai,* rendre des oracles, prédire, dér. de *mantis,* devin, prophète ; 1904, Larousse). Divination faite au moyen des animaux.

zoomorphe [zɔɔmɔrf] adj. (gr. *zôomorphos,* qui a la forme d'un animal, de *zôon,* tout être vivant, et de *morphê,* forme ; 1904, Larousse [pour les signes du zodiaque ; « qui figure... un animal », 1964, Robert]). Qui figure, représente un animal. || *Spécialem.* Se dit des signes du zodiaque dont le symbolisme est un animal, comme le Bélier, le Taureau, etc.

zoomorphisme [zɔɔmɔrfism] n. m. (de *zoo-* 1 et de *-morphisme,* du gr. *morphê,* forme ; 1859, Mozin [487], au sens de « formation d'animaux » ; sens 1, début du XXe s. ; sens 2, 1872, Littré ; sens 3, 1868, Souviron, 584 [« croyances qui s'y rapportent », 1872, Littré]). **1.** Le fait de représenter ou de se représenter quelque chose sous une forme animale : *Lâchant brusquement cet anthropomorphisme ou ce zoomorphisme, on l'imagine* [l'humanité] *comme un dieu* (Maurras). || **2.** Culte qui donne à ses dieux la forme d'animaux. || **3.** Transformation, métamorphose d'êtres humains en animaux ; croyances qui s'y rapportent.

zoonose [zɔɔnoz] n. f. (de *zoo-* 1 et du gr. *nosos,* maladie ; 1953 [d'après Robert, 1977], puis 1964, Larousse). Maladie, infectieuse ou parasitaire, qui se transmet naturellement des animaux vertébrés à l'homme et réciproquement : *La tuberculose, la rage, le paludisme sont des zoonoses.*

zooparasite [zɔɔparazit] n. m. (de *zoo-* 1 et de *parasite ;* 1964, Larousse). Parasite appartenant au règne animal.

zoopathie [zɔɔpati] n. f. (de *zoo-* 1 et de *-pathie,* du gr. *pathos,* ce qu'on éprouve ; 1968, Larousse). Délire de possession observé chez les sujets atteints de mélancolie, et dans lequel le malade se croit habité par un animal.

zoophile [zɔɔfil] adj. et n. (de *zoo-* 1 et de *-phile,* gr. *philos,* ami ; 1859 [d'après Robert, 1977], sans indication de sens ; sens actuel, 11 nov. 1966, *le Figaro*). Qui aime les animaux.

◆ adj. (12 déc. 1966, *le Figaro*). Qui témoigne d'un intérêt pour les animaux : *Une manifestation zoophile.*

zoophilie [zɔɔfili] n. f. (de *zoo-* 1 et de *-philie,* gr. *philia,* amitié, de *philos,* ami ; 1894, Sachs-Villatte, au sens de « amour des animaux » ; sens 1-2, 1933, Larousse). **1.** Syn. de BESTIALITÉ (au sens 2). || **2.** Amour excessif, plus ou moins pathologique, des animaux, se manifestant surtout par la crainte morbide de les voir souffrir.

zoophobie [zɔɔfɔbi] n. f. (de *zoo-* 1 et de *-phobie,* du gr. *phobos,* crainte ; 1897, Nysten, 1784 *b*). Crainte ou répulsion morbide éprouvée à l'égard des animaux et plus précisément de certaines espèces animales (serpents, araignées, etc.).

zoophore [zɔɔfɔr] n. m. (lat. *zo[o]phorus,* même sens, gr. *zôophoros,* orné de figures d'animaux, de *zôon,* tout être vivant, figure d'homme ou d'animal, et de *phoros,* qui porte, de *pherein,* porter ; av. 1537, Sagredo [37], écrit *zophoro ;* 1545, Van Aelst [4], écrit *zophore ; zoophore,* 1546, Rabelais). Dans l'ancienne architecture, nom donné à la frise de l'entablement, décorée autrefois de figures d'animaux.

zoophorique [zɔɔfɔrik] adj. (de *zoophore ;* 1872, Littré). Qui sert de support à une figure d'animal : *Colonne zoophorique.*

zoophytes [zɔɔfit] n. m. pl. (gr. *zôophuion,* zoophyte, de *zôon,* tout être vivant, et de *phuton,* tout ce qui pousse ou se développe, végétal, plante, de *phuein,* [faire] naître, [faire] croître ; 1546, Rabelais). Dans certaines classifications anciennes, nom donné aux animaux à symétrie axiale, formant auj. les deux embranchements des *cœlentérés* et des *échinodermes.*

zooplancton [zɔɔplɑ̃ktɔ̃] n. m. (de *zoo-* 1 et de *plancton ;* 1953, Bombard, p. 74). Partie non chlorophyllienne du plancton.

zooprophylaxie [zɔɔprɔfilaksi] n. f. (de *zoo-* 1 et de *prophylaxie ;* 1953, Larousse). Ensemble des mesures visant à la protection contre les maladies des animaux pouvant être transmises à l'homme *(zoonoses).*

zoopsie [zɔɔpsi] n. f. (de *zoo-* 1 et de *-opsie,* du gr. *opsis,* action de voir, la vue, apparence ; 1894, Debove et Achard, IV, 297). Hallucination caractéristique de certaines intoxications (alcoolisme, cocaïnisme...), et dans laquelle le malade voit des animaux.

zoosémiotique [zɔɔsemjɔtik] n. f. (de *zoo-* 1 et de *sémiotique ;* 1967, *Revue internationale des sciences sociales,* XIX-1, p. 94). Étude scientifique des signaux de communication des animaux et des comportements qui leur sont associés.

zoosporange [zɔɔspɔrɑ̃ʒ] n. m. (de *zoo-* 1 et de *sporange ;* 1892 [d'après Robert, 1977], puis 1904, Larousse). Sporange qui produit des zoospores.

zoospore [zɔɔspɔr] n. f. (de *zoo-* 1 et de *spore ;* 1847, Orbigny, X, 35 [art. *phycologie*]). Spore flagellée, nageuse, dépourvue de membrane cellulosique, et caractéristique des algues et de certains champignons inférieurs vivant dans l'eau.

zoosporé, e [zɔɔspɔre] adj. (de *zoospore ;* 1876, Larousse). Dont les spores sont munies de cils vibratiles.

zootaxie [zɔɔtaksi] n. f. (de *zoo-* 1 et de *-taxie,* du gr. *taxis,* mise en ordre, arrangement, de *tassein* ou *tattein,* mettre à une place, ranger dans une classe ; 1843, Landais). Classification méthodique du règne animal.

zootechnicien, enne [zɔɔtɛknisjɛ̃, -ɛn] n. et adj. (de *zootechnie ;* 1872, Littré). Personne qui s'occupe de zootechnie.

zootechnie [zɔɔtɛkni] n. f. (de *zoo-* 1 et de *-technie,* du gr. *tekhnê,* art [manuel], industrie, métier ; 1842, Acad.). Art d'élever les animaux domestiques, de les faire reproduire et de les adapter aux besoins de l'homme : *Il n'est pas de grande découverte en zootechnie qui n'ait eu son retentissement dans la connaissance de l'homme* (Gide).

zootechnique [zɔɔtɛknik] adj. (de *zootechnie ;* 1842, Acad.). Qui appartient, se rapporte à la zootechnie : *Méthodes zootechniques.*

zooxanthelles [zɔɔgzɑ̃tɛl] n. f. pl. (lat. scientif. moderne *zooxanthella,* même sens, du gr. *zôon,* tout être vivant, et *xanthos,* jaune ; 1933, Larousse). Algues flagellées à pigment jaune, vivant en association symbiotique avec divers animaux marins.

zorille [zɔrij] n. f. (esp. *zorrilla,* petit renard, dimin. de *zorra,* renard, mot d'origine onomatop. ; 1719, Gemelli Careri [VI, 213], écrit *zorrilla,* comme n. d'une sorte de félin du Mexique ; écrit *zorille,* au sens actuel, 1765, Buffon [comme n. m. ; comme n. f., 1791, Valmont de Bomare]). Mammifère carnassier de la famille des mustélidés, propre à l'Afrique, dont la fourrure noir et blanc est recherchée.

zoroastrien, enne [zɔrɔastrijɛ̃, -ɛn] adj. (de *Zoroastre,* lat. *Zoroastres,* gr. *Zôroastrês,* Zoroastre [réformateur iranien du VIIᵉ s. av. J.-C.] ; 1843, Landais). Qui se rapporte à Zoroastre (Zarathoustra) et à sa doctrine : *Le dualisme zoroastrien.* (On dit aussi ZOROASTRIQUE [1876, Larousse].)

◆ n. et adj. (1843, Landais). Adepte de la doctrine de Zoroastre.

zoroastrisme [zɔrɔastrism] n. m. (du n. de *Zoroastre* [v. l'art. précéd.] ; 1872, Littré). Doctrine de Zoroastre (Zarathoustra), réformateur de la religion iranienne ancienne.

zorrino [zɔrino] n. m. (mot esp. de même sens, de *zorrilla* [v. ZORILLE] ; 1955 [d'après Robert, 1970], puis 1964, Larousse). Fourrure de la zorille, de teinte marron avec une arête claire.

zostère [zɔstɛr] n. f. (lat. *zoster,* même sens, gr. *zôstêr,* même sens, proprem. « ceinture », de *zônnunai,* ceindre ; 1615, Daléchamps, écrit *zoster ; zostère,* 1812, Mozin). Plante monocotylédone vivace, poussant dans la vase ou le sable, et formant souvent de véritables prairies sous-marines : *Je descendais en pensée à travers zostères et fucus, fougères et mousses violâtres* (Colette).

zostéricole [zɔsterikɔl] adj. (de *zostéri-,* élément tiré de *zostère,* et de *-cole,* du lat. *colere,* cultiver, honorer, habiter ; 1876, Larousse). Se dit des espèces animales et végétales qui vivent ou croissent sur les zostères.

zostérien, enne [zɔsterjɛ̃, -ɛn] adj. (de *zoster,* zona [1810, Capuron], lat. *zoster,* même sens, gr. *zôstêr,* même sens, proprem. « ceinture » [v. ZOSTÈRE] ; 1901, Comby, 828). Qui se rapporte ou est propre au zona : *Douleurs zostériennes.*

◆ adj. et n. (1964, Larousse). Qui est atteint de zona.

zouave [zwav] n. m. (arabo-berbère *Zwāva,* n. d'une tribu kabyle ; 1637, Dan [écrit *zouane* par suite d'une faute d'impression], au sens de « Maure » ; écrit *zouave,* au sens 1, 1ᵉʳ oct. 1830, *Bulletin des lois* [« ... soldat d'un corps d'infanterie française... », 1876, Larousse] ; sens 2, 1964, Larousse [*zouaves pontificaux,* 1860, d'après Larousse, 1876] ; sens 3, 1880, Esnault [« faire l'intéressant... », 1904, Larousse ; « faire des choses dérisoires... », 1936, R. Martin du Gard]). **1.** À l'origine, soldat d'un corps d'infanterie indigène créé en Algérie, par la France, en 1830. || Après la création des tirailleurs indigènes, soldat d'un corps d'infanterie française, distinct de ces derniers. || **2.** *Par extens.* et *vx.* Nom porté par les militaires de quelques formations d'infanterie étrangères : *Zouaves de Louisiane, de New York. Zouaves de l'armée turque.* || *Zouaves pontificaux,* corps constitué en 1860 pour la défense des États pontificaux et dissous en 1871. || **3.** Fam. *Faire le zouave,* faire le fanfaron, prendre une attitude supérieure et insolente : *Le Parisien qui débarque ici* [à Alger] *fait tout de suite le zouave, tutoie l'Arabe, rouspète, et finalement marche, gobe tout, y compris le pied au derrière...* (Montherlant) ; faire l'intéressant, chercher à se faire remarquer par des facéties, des plaisanteries ; faire des choses dérisoires, sans utilité, gaspiller son temps : *Vingt-dieux, on peut tout de même*

pas rester la journée là, à faire les zouaves... (Martin du Gard). *Roger Martin était le meilleur adjoint que j'aie jamais eu ; il m'a quitté pour aller faire le zouave* (Maurois).

zoxazolamine [zɔksazɔlamin] n. f. (contraction de [*ben*]*z*[*énique*], *ox*[*y*-], *azo*[*te*] et *amine ;* 1964, Larousse). Substance employée en pharmacie comme décontractant des muscles et comme uricoéliminateur.

zozo [zozo] n. m. (mot expressif, peut-être altér. enfantine de *oiseau ;* 1894, Sachs-Villatte). *Fam.* Garçon naïf, peu dégourdi : *Il* [le docteur] *me dit que je suis bien gentil, en d'autres termes que je suis un zozo* (Montherlant).

◆ adj. (1900, Colette). D'une gentillesse puérile et niaise : *Petit compliment un peu zozo* (Colette).

zozotement [zɔzɔtmɑ̃] n. m. (de *zozoter ;* 1934, J. Romains). *Fam.* Défaut de prononciation d'une personne qui zozote.

zozoter [zɔzɔte] v. intr. (v. onomatop. formé sur la répétition de la prononciation de la lettre *z ;* 1907, Larousse). *Fam.* Syn. de ZÉZAYER : *Pour un peu, elle zozoterait comme on fait quand on parle à un enfant...* (Sarraute).

zozoteur, euse [zɔzɔtœr, -øz] adj. et n. (de *zozoter ;* 1957, Guth, p. 176). *Fam.* Qui zozote.

zuchette ou **zucchette** [zykɛt] n. f. (ital. *zucchetta,* même sens ; 1839, Boiste [*zucchette*], et 1845, Bescherelle [*zuchette*]). Variété de courgette non coureuse : *Il a renvoyé les zuchettes farcies, la friture de poulet* (Gautier).

Z. U. P. [zyp] n. f. (sigle de *z*[*one à*] *u*[*rbaniser en*] *p*[*riorité*] ; 1964, Larousse). Zone à urbaniser en priorité. (V. ZONE.)

zut ! [zyt] interj. (altér. [peut-être sous l'influence de l'interj. *flûte*] de *zest* [v. ce mot] ; 1813, Esnault [*...répondre zut à quelqu'un,* 1940, J. Romains]). *Fam.* Exclamation exprimant des sentiments divers : déconvenue, dépit, impatience, irritation ou colère, etc. : *Ah ! et puis zut, à la fin du compte ! il est plus simple de ne point songer à tout cela* (Huysmans). *Zut de zut, de zut !* (D. Amiel). || Fam. *Dire, répondre zut à quelqu'un,* lui opposer un refus énergique, l'envoyer promener : *Si je m'écoutais, je lui répondrais : Zut ! Des gaillards comme ça sont à mes yeux le chancre même du régime capitaliste* (Romains).

zwanze [zwɑ̃z] n. f. ou m. (mot bruxellois de mêmes sens ; mai 1915, *Larousse mensuel,* III, 440 [« humour belge » ; « histoire humoristique », 1964, Robert]). *Dialect.* À Bruxelles, histoire humoristique ; humour belge.

zwinglianisme [zvɛ̃glijanism] n. m. (dér. savant de *zwinglien ;* 1771, Trévoux). Doctrine de Zwingli, réformateur suisse du XVI[e] s.

zwinglien, enne [zvɛ̃glijɛ̃, -ɛn] adj. (du n. du réformateur suisse Ulrich *Zwingli* [1484-1531] ; 1904, Larousse). Qui se rapporte, est propre à Zwingli et à sa doctrine.

◆ n. et adj. (v. 1560, Bonivard). Adepte du zwinglianisme.

zybast [zibast] n. m. (d'un mot africain ; 1964, Larousse). Arbre de l'Afrique du Sud, dont le bois est employé en ébénisterie, en lutherie et en tournerie.

zyeuter ou **zieuter** [zjøte] v. tr. (de *yeux* [plur. de *œil*], avec le *-z-* qu'on entend dans la liaison du mot avec *les, mes,* etc. ; 1890, Esnault [*zyeuter*], et sept. 1909, *Larousse mensuel,* I, 548 [*zieuter* — aussi « ... avoir des vues sur... »]). *Pop.* Regarder, parfois regarder avec insistance, observer attentivement : *Le frère Miroton, il était là* [...], *i'zieutait le ciel* (Barbusse). *Pour les enfants sages, j'ai cette poupée qu'Ajalbert m'a rapportée de Batavia : Zieutez !* (Colette). || *Par extens.* et *pop.* Remarquer une femme, avoir des vues sur elle : *L'idée qu'un bersaglier aurait pu zieuter sa poule !* (J. Lorrain).

• SYN. : *admirer, contempler, dévisager, fixer, scruter ; lorgner* (fam.), *loucher sur, reluquer* (fam.).

zyg(o)- [zig(o)], premier élément, tiré du gr. *zugon,* ce qui sert à joindre deux objets ensemble, joug, paire, couple, et qui entre dans la composition de mots savants.

zygène [ziʒɛn] n. f. (bas lat. *zygaena,* requin-marteau, gr. *zugaina,* même sens ; 1605, Du Pinet, écrit *zygaine* [*zygène,* 1765, *Encyclopédie*], au sens 1 ; sens 2 [les antennes de ce papillon étant renflées en massue], 1803, Boiste). **1.** Un des noms du requin-marteau. || **2.** Papillon à ailes noires tachetées de rouge, à fortes antennes, dont la chenille vit sur le trèfle, la vesce.

zygnéma [zignema] n. m. (de *zyg*[*o*]- et du gr. *nêma,* fil ; 1876, Larousse, écrit *zygnème ; zygnéma,* 1964, Larousse). Algue verte filamenteuse, flottant à la surface des étangs, et dont les abeilles butinent le mucilage sucré.

zygnémales [zignemal] n. f. pl. (de *zygnème/zygnéma* [v. l'art. précéd.] ; 1964, Larousse [*zygnémées,* même sens, 1876, Larousse]). Ordre d'algues de la classe des conjuguées, qui se reproduisent sans spores, par des ponts cellulaires s'établissant entre filaments mâles et filaments femelles.

zygo-. V. ZYG(O)-.

zygodactyle [zigɔdaktil] adj. (de *zygo-* et de *-dactyle,* gr. *daktulos,* doigt ; 1872, Littré). Se dit des oiseaux grimpeurs dont deux doigts sont tournés vers l'avant et les deux autres vers l'arrière, tels que les perroquets, les pics, les coucous, qui d'ailleurs n'ont entre eux qu'une parenté éloignée.

zygoma [zigɔma] n. m. (lat. scientif. médiév. *zygoma,* même sens, gr. *zugôma,* même sens, proprem. « tout ce qui sert à relier ou à assujettir », de *zugoûn,* joindre, dér. de *zugon,* tout ce qui sert à joindre ; v. 1560, Paré). Os de la pommette de la face, ou *os malaire.*

zygomatique [zigɔmatik] adj. (dér. savant de *zygoma ;* 1654, Gelée [*apophyse zygomatique,* 1872, Littré ; *arcade zygomatique,* 23 avr. 1867, Goncourt]). Qui se rapporte au zygoma, à la pommette de la face. || *Apophyse zygomatique,* apophyse que présente l'écaille de l'os temporal et qui s'articule avec le bord postérieur de l'os malaire. || *Arcade zygomatique,* pont osseux formé par l'union de l'angle postérieur de l'os malaire avec l'apophyse zygomatique de l'os temporal.

◆ adj. et n. m. (1764, Voltaire [*grand, petit zygomatique,* 1872, Littré]). *Muscles zygomatiques,* nom donné à deux muscles pairs de la face, le *grand* et le *petit zygomatique,* qui s'étendent de l'os malaire à l'angle des lèvres, qu'ils relèvent.

zygomorphe [zigɔmɔrf] adj. (de *zygo-* et de *-morphe,* du gr. *morphê,* forme ; 1907, Larousse). Se dit des fleurs à symétrie bilatérale, appelées aussi, à tort, « fleurs irrégulières » : *Fleurs zygomorphes du pois, de la violette, de l'orchidée.*

zygomorphie [zigɔmɔrfi] n. f. (de *zygomorphe ;* 1964, Larousse). Symétrie bilatérale acquise secondairement par la fleur dans divers groupes de végétaux très évolués (lamiales, personales, violacées, papilionacées, orchidacées...), mais qui laisse subsister des traces d'une ancienne symétrie axiale.

zygomycètes [zigɔmisɛt] n. m. pl. (de *zygo-* et de *-mycète,* gr. *mukês, -kêtos,* champignon ; 1907, Larousse). Sous-classe de champignons siphomycètes qui se reproduisent soit par spores, soit par une conjugaison isogame donnant des zygospores (ex. :*le mucor, ou moisissure blanche*).

zygopétale [zigɔpetal] n. m. (lat. scientif. moderne *zygopetalum,* même sens, du franç. *zygo-* et *pétale ;* 1845, Bescherelle). Genre d'orchidacées des régions chaudes de l'Amérique, dont certaines espèces sont cultivées en serre. (On dit aussi ZYGOPETALUM [1964, Larousse].)

zygophyllacées [zigɔfilase] n. f. pl. (de *zygo-* et du gr. *phullon,* feuille ; 1904, Larousse [*zygophyllées,* même sens, 1845, Bescherelle]). Famille de plantes dicotylédones dialypétales, de l'ordre des rutales, comprenant plus de 150 espèces.

zygospore [zigɔspɔr] n. f. (de *zygo-* et de *spore ;* 1876, Larousse). Spore résultant

immédiatement de la fusion de deux gamètes.

zygote [zigɔt] n. m. (du gr. *zugôtos,* attelé de quatre chevaux, dér. de *zugoûn,* joindre, atteler, de *zugon,* tout ce qui sert à joindre, joug ; 1902, Larousse [art. *isospore*], au sens 1 ; sens 2, 1964, Larousse). **1.** Élément de la phase sexuée de l'évolution des sporozoaires. || **2.** Cellule à 2 *n* chromosomes, qui est le résultat immédiat de la fusion des gamètes mâle et femelle lors de la fécondation, et qui constitue la première cellule d'un individu nouveau. (Syn. ŒUF FÉCONDÉ.)

zygotène [zigɔtɛn] adj. (de *zygote ;* 1964, Larousse). *Stade zygotène,* deuxième stade de la prophase de la première mitose réductionnelle, caractéristique de la méiose. (Il est marqué par le fait que les chromosomes homologues s'apparient côte à côte sur toute leur longueur.)

zym(o)- [zim(o)], premier élément, tiré du gr. *zumê,* levain, ferment (de *zeîn,* bouillir, bouillonner), et qui entre dans la composition de quelques mots.

zymase [zimaz] n. f. (contraction de *zym*[*o*]- et de [*diast*]*ase ;* 1872, Littré). Enzyme de la levure de bière, produisant la décomposition du glucose en alcool et en anhydride carbonique, dans la fermentation alcoolique.

zymo- V. ZYM(O)-.

zymogène [zimɔʒɛn] adj. (de *zymo-* et de *-gène,* du gr. *gennân,* engendrer, produire ; 1888, Larousse, comme qualificatif d'une substance qui produit un ferment soluble, par une transformation spontanée ; sens actuel, 1964, Larousse). *Pouvoir zymogène,* propriété des cellules de fabriquer leurs propres enzymes ; propriété des glandes spécialisées de produire les enzymes nécessaires à l'organisme.

◆ n. m. (1964, Robert). Précurseur inactif d'un enzyme. (Syn. PROENZYME.)

zymotechnie [zimɔtɛkni] n. f. (de *zymo-* et de *-technie,* du gr. *tekhnê,* art [manuel], industrie, métier ; 1762, Acad.). Art de produire et de diriger une fermentation.

zymotechnique [zimɔtɛknik] adj. (de *zymotechnie ;* 1872, Littré). Qui se rapporte à la zymotechnie.

zymotique [zimɔtik] adj. (gr. *zumôtikos,* propre à faire fermenter, de *zumôtos,* fermenté, dér. de *zumoûn,* faire fermenter, de *zumê,* levain ; 1855 [d'après Robert, 1977], puis 1868, Souviron, 585). Qui se rapporte aux ferments solubles.

zythum [zitɔm] ou **zython** [zitɔ̃] n. m. (lat. *zythum,* bière, boisson faite avec de l'orge, du gr. *zuthos,* décoction d'orge, bière ; 1710, Richelet — additions — [*zythum*], et 1923, Larousse [*zython*]). Bière que les Égyptiens préparaient avec de l'orge fermentée.